NOUVEAU

DICTIONNAIRE NATIONAL

NOUVEAU
DICTIONNAIRE NATIONAL

OU

DICTIONNAIRE UNIVERSEL
DE LA LANGUE FRANÇAISE

RÉPERTOIRE ENCYCLOPÉDIQUE DES LETTRES, DE L'HISTOIRE, DE LA GÉOGRAPHIE, DES SCIENCES, DES ARTS ET DE L'INDUSTRIE

CONTENANT :

1° La NOMENCLATURE la plus riche et la plus étendue que l'on puisse trouver dans aucun dictionnaire ;
2° L'ÉTYMOLOGIE de tous les mots de la langue d'après les recherches les plus récentes de la philologie ;
3° La PRONONCIATION de tous les mots qui offrent quelque difficulté sous ce rapport ;
4° L'EXAMEN critique et raisonné des principaux dictionnaires, tels que ceux de l'Académie, de Littré et de Larousse ;
5° La SOLUTION de toutes les difficultés d'orthographe, de grammaire et de style, appuyée sur l'autorité des auteurs les plus estimés ;
6° La BIOGRAPHIE des personnages les plus remarquables de tous les pays et de tous les temps ;
7° Les NOMS de tous les peuples anciens et modernes, de tous les souverains, des institutions publiques, des ordres monastiques ou militaires, des sectes religieuses, politiques, philosophiques ; les grands événements historiques, sièges, batailles, etc. ;
8° La GÉOGRAPHIE ancienne et moderne, physique et politique,

PAR

BESCHERELLE Aîné

DEUXIÈME ÉDITION

Augmentée d'un supplément, d'une collection de cartes géographiques et de tableaux synoptiques consacrés aux Arts, aux Sciences et à l'Industrie.

TOME DEUXIÈME

D-H

PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS
6, — RUE DES SAINTS-PÈRES, — 6

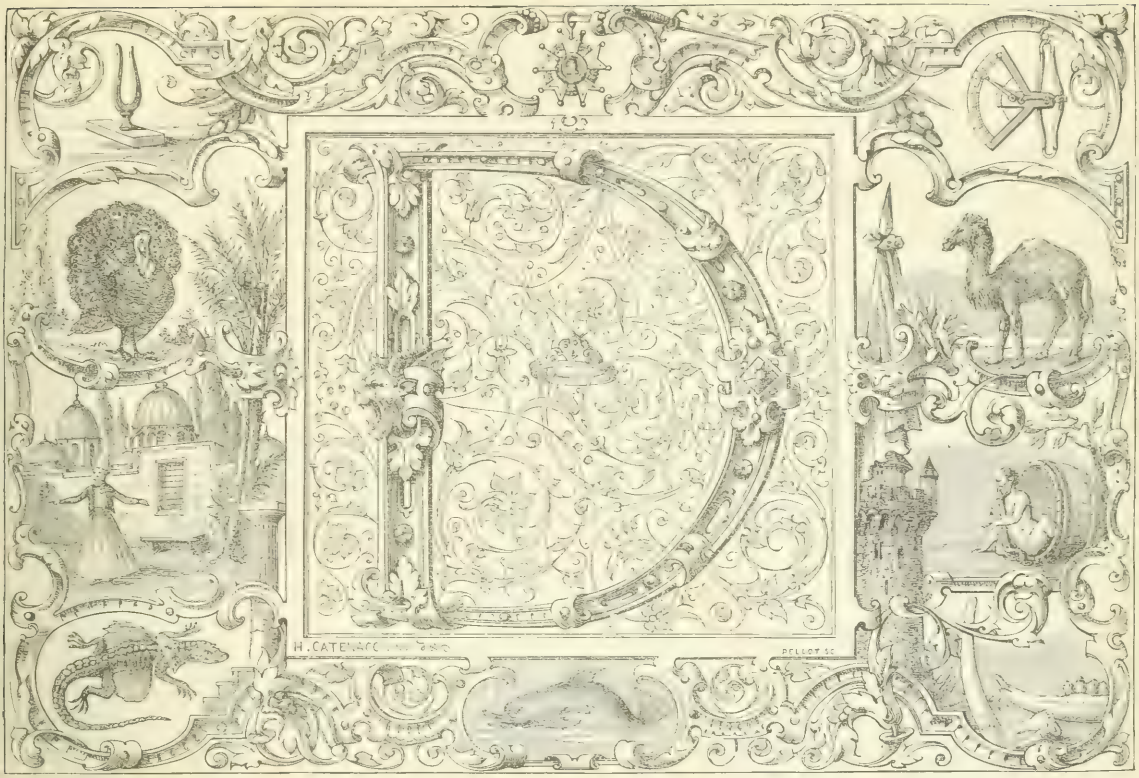

D [illegible] n'occupe que le cinquième [illegible] les Grecs, cette lettre porte le nom de *delta* Δ ; elle correspond au *daleth* des Hébreux [illegible]

— [illegible] que les grammairiens appellent *dentales*. Il entre, par euphonie, dans la composition de quelques mots français, pour accompagner l'*n*, [illegible] et soutient la prononciation.

— Au commencement ou dans le corps d'un mot, *d* a le son qui lui est propre. [illegible] *ordonner*, etc.

— A la fin d'un mot, *d* ne se fait point sentir lorsque le mot qui suit commence par une consonne.

— [illegible] Il en est de même dans tous les verbes qui prennent le *d* final à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent. Exemples : *rend-il?* [illegible] *ren-t-il, enten-t-il*, etc.

— [illegible] position d'un autre mot, le *d* final se fait sentir avec le son du *t*. Exemples : *pied-à-terre, de pied-en-cap*, [illegible]

— *D* final est [illegible] dans les noms communs, tels que *gond, fond, chaud, crapaud, courtaud échafaud, lourdaud, abord, accord, bord*, [illegible] locution : *de fond en comble*, qui se prononce *de* [illegible]

— *D* final est également muet dans les noms propres français ou étrangers, lorsqu'il est précédé de la lettre *r*, tels que *Gérard, Richard, Houdard, Bernard, Picard, Périgord, Guilford, Clifford, Howard*, etc.

— [illegible] étrangers et dans les noms français, en très [illegible] *David, Valladolid, le Cid, Éphod, Talmud, Hermandad*, etc., excepté *Madrid*.

—En général, dans la conversation, le *d* final ne se fait pas sentir. *Froid excessif*, prononcez comme s'il y avait *froi excessif*, etc.

— Les deux *d* ne se prononcent que dans peu de mots ; tels sont *addition, additionnel, additionner, adducteur, reddition*, etc., qu'il faut prononcer *ad-dition, ad-ditionnel, ad-ditionner, ad-ducteur, red-dition*, etc.

— D, comme signe d'ordre, désigne le quatrième objet d'une série, la quatrième place ou la quatrième partie d'un tout.

— D est aussi la quatrième lettre dominicale. Il marque le *dimanche* dans les calendriers modernes.

— [illegible]

— [illegible] gnifie *cinq cents*. Cette destination du D vient de ce que les Romains marquaient 500 par IↃ, qui était la moitié d'une sorte d'M ainsi faite CIↃ, et à laquelle ils faisaient signifier par [illegible] Avec un trait au-dessus D̄ valait cinq mille.

— [illegible] titre donné aux seigneurs italiens et espagnols, et aux anciens moines bénédictins. D. Pedro, D. Ruinart; don Pedro, dom Ruinart.

— D. M. P. Après une signature, signifie Docteur en médecine de la faculté de Paris.

— Mis après N., il veut dire *Dame*. Exemple : N.-D. *Notre-Dame*, en parlant de la vierge Marie.

— Dans les inscriptions latines, D. O. M. remplace la phrase *Deo optimo maximo*, au Dieu très bon, très grand.

— Anc. chim. D indiquait le sulfate de fer.

— Antiq. rom. D. A. Abréviation de *divus Augustus*, divin Auguste.

— [illegible] D est aussi la marque de la monnaie fabriquée à Lyon.

— Mus. D indique le ton de *ré*. || Écrit au-dessous des lignes de la portée, il est l'abréviation de l'italien *dolce*, et signifie *doux*. || Quelquefois, on le met en tête d'une partie vocale, pour marquer que c'est celle du *dessus*. || D. C. signifie *Da capo*.

— Pharm. Dans les formules, D. S. signifie [illegible] que l'on donne et que l'on étiquette) ; D. D. remplace *detur ad*, que l'on donne dans ; D. D. vitr. remplace *detur ad vitrum*, que l'on donne dans un verre.

D'. Abréviation de la préposition *de*. Exemple : *d'abord*, pour De abord ; *d'ailleurs*, pour De ailleurs ; *d'ici*, pour De ici. V. DE.

★ **DA**. Interjection qui se joint aux mots *oui* et *nenni*, pour donner plus de force à l'affirmation ou à la négation. Oui-da. Nenni-da. Elle n'a d'emploi que dans le style le plus familier. *Da* est une contraction du vieux fr. *dea*, dérivé lui-même de *diva*, que l'on croit formé des deux impératifs *di* (dis) et *va*.

DA. s. m. onomatopée). Mus. milit. Coup frappé faiblement sur le tambour avec la baguette de gauche, par opposition au *ta*, qui est produit avec plus de force par la main droite.

DAAKAR. s. m. [illegible]

DAALDER. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Hollande, qui vaut 50 stuivers ou 3 fr. 25 c. de notre monnaie.

DAATH. s. m. Science occult. Nom donné à la science suprême par les cabalistes.

DAAURITH. s. m. Art vétér. Mal de cerf.

DAB ou **DABE**. s. m. Arg. Dieu. On dit alors le *grand Dab*. || Père. Maître.

— *Dabe de la cigogne*. Procureur général. On vient me chercher de la part du *dabe* de la cigogne. (H. de Balzac.)

DABAÏBA. Myth. Divinité adorée comme mère des dieux par les peuples idolâtres du Panama.

DABBAT. s. m. Myth. or. La bête de l'Apocalypse, chez les musulmans.

DABÉCIE. s. f. Bot. Genre d'éricacées, établi pour une seule espèce suffrutescente de l'Europe occidentale et des Açores.

DABESSE. s. f. (rad. *dab*). Arg. Reine. Mère. Maîtresse.

DABICULE. s. m (dimin. de *dab*). Arg. Le fils du patron. On dit aussi *dabmuche*.

DABIN. s. m. Arg. Tambour, non l'instrument, mais l'exécutant. Ce mot doit être un corruption de *tapin*.

DABOT. s. m. Arg. Préfet de police. || Souffre-douleur.

DABIR. Géogr. anc. Ville royale des Chananéens, conquise par Josué, qui lui donna le nom de *Kiriath-sepher* ou Ville des nombres, parce qu'il y avait fait le dénombrement de son armée.

DABIS. Myth. jap. Idole monstrueuse d'airain, à laquelle les Japonais présentent chaque année une jeune vierge pour épouse.

DABITIS. Scolast. Terme barbare dont on se servait pour désigner le syllogisme dont la majeure était générale et affirmative, et la mineure particulière et affirmative.

DABLAGE. s. m. Agric. V. DABLÉE.

DABLÉE. s. f. Agric. Nom donné dans l'Orléanais aux récoltes d'orge, d'avoine, de pois, de vesces, etc., qu'on sème pendant quelques années, en place des vignes qui ont été arrachées.

DABOIÉ. s. f. Erpét. Nom d'une espèce du genre vipère.

D'ABONDANT. loc. adv. V. ABONDANT.

* **D'ABORD.** [illegible] adv. V. ABORD.

DABOUIS [illegible]

DABUCAL [illegible]

DABUCHE [illegible]

DABUCHETTE [illegible]

DABUGE [illegible]

DABUH [illegible]

DACAMPIE. s. f. Bot. Genre de lichens.

DA CAPO. loc. adv. (ét. ital., *da*, de, et *capo*, commencement). Mus. Derechef, de nouveau. [illegible]

— [illegible]

DACCA [illegible] V. DAKKAR.

D'ACCORD [illegible] adv. V. ACCORD.

DACE. [illegible] dent les Daces comme étant le même peuple [illegible] tants.

DACE. Géogr. Se dit quelquefois pour Dacie.

DACÉLO. s. m. Ornith. Sous-genre de martin-chasseur.

DACÉLONINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui a rapport [illegible] DACÉLONINÉS s. m. pl. Famille de passereaux, ayant pour type le dacélo.

DACHE. s. m. Arg. Diable.

D'ACHÉRY. V. ACHÉRY.

DACHINABADES. Géogr. anc. Partie méridionale de l'Inde en deçà du Gange, aujourd'[illegible]

DACIE. Géogr. anc. Contrée de la Germanie [illegible] un pont magnifique; forme aujourd'hui une partie de la Hongrie, la Valachie, la Transylvanie, la Moldavie et la Bessarabie.

DACIER (André). Traducteur français, né à Castres, 1651-1722, membre de l'Académie des inscriptions, secrétaire perpétuel de l'A[illegible] *Vies des hommes illustres* de Plutarque.

— DACIER (Anne LEFEBVRE, M^me). Femme du précédent, née à Saumur, 1654-1720. Fille de [illegible]

— DACIER (Bon-Joseph). Érudit et littérateur [illegible] 1742-1833. Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, il entra [illegible] 1789.

DACIQUE. adj. 2 g. Antiq. lat. Qui appartient aux Daces ou à la Dacie. || *Empire Dacique*. Nom que Galérius, qui était Dace d'origine, entreprit de donner à l'empire romain.

DACIQUE. s. m. Vainqueur des Daces; surnom de Domitien et de Trajan.

DACNADE. s. f. (du gr. δάκνω, je mords). Antiq. Nom d'un oiseau que les Égyptiens avaient coutume d'attacher pendant leurs festins aux couronnes des convives, afin que, par ses cris et ses coups de bec, il empêchât les convives de s'endormir. Les dacnades sont des oiseaux indéterminés.

DACNÉ. s. m. (du gr. δάκνω, je mords). Entom. Genre de coléoptères exotiques, d'assez grande taille, d'un noir brillant, avec des taches rouges, jaunes ou fauves sur les élytres. On en connaît neuf espèces de l'Amérique, du Sénégal et de Madagascar.

DACNIS. s. m. (pr. *da-kniss*). Ornith. Nom scientifique du genre pitpit.

DACNODE. s. m. (du gr. δακνώδης, rongeur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, fa[illegible] nolle mylabroïde du Brésil.

DACNUSE. s. f. (du gr. δάκνω, je pique). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des braconides, ayant pour type la dacnuse rufipède, insecte européen et de petite taille.

DACOÏT. s. m. Nom de certains brigands de l'Inde, qui exercent d'horribles cruautés sur leurs victimes, pour leur arracher l'indication du lieu où se trouve leur argent. || Nom donné aussi à la torture infligée par ces brigands.

DACO-ROMAIN, AINE. adj. Linguist. Se dit quelquefois de la langue valaque.

— DACO-ROMAIN. s. m. Langue valaque. Étudier le daco-romain.

DA COSTA [illegible] publics et fut, en 1840, membre de l'Institut [illegible] complète des *Œuvres de Bilderdijk*, dont il a [illegible]

DACRINE. s. f. Bot. V. DACRYNE.

DACRYADÉNALGIE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; ἀδήν, glande; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur que l'on éprouve à la glande lacrymale.

DACRYADÉNALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la dacryadénalgie.

DACRYADÉNITE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; ἀδήν, glande). Pathol. Inflammation de la glande lacrymale.

DACRYAGOGUE. adj. (étym. gr., δάκρυον, larme; ἄγω, je conduis). Anat. Qui sert de voie aux larmes.

DACRYCYSTALGIE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; κύστις, sac; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur que l'on ressent au sac lacrymal.

DACRYCYSTALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui concerne la dacrycystalgie.

DACRYDION. s. m. (ét. gr., δάκρυ, larme; εἶδος, forme). Bot. Genre de conifères, arbres toujours verts et fort rares, établi pour une douzaine d'espèces de l'Inde orientale, de la Malaisie et de la Nouvelle-Zélande. || Ancien nom de la scammonée, chez les Grecs.

DACRYELCOSE. s. f. (étym. gr., δάκρυον, larme; ἕλκωσις, ulcère). Anat. Ulcération des voies lacrymales.

DACRYMYCE. s. m. (ét. gr., δάκρυ, larme; μύκης, champignon). Bot. Genre de petits champignons épiphytes, qui croissent sur les plantes mortes ou sur l'écorce des arbres.

DACRYNE. s. f. (du gr. δάκρυον, larme). Bot. Genre de champignons hyphomycètes, à sporidies globuleuses.

DACRYNOME. s. m. (du grec δακρύω, je pleure). Pathol. Larmoiement causé par la coalescence ou resserrement des points lacrymaux.

DACRYOBLENNORRHÉE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; βλέννα, mucosité; ῥεῖν, couler). Pathol. Écoulement de larmes mêlées de mucosités.

DACRYOBLENNORRHÉIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la dacryoblennorrhée.

DACRYOCYSTE. s. m. (ét. gr., δάκρυον, larme; κύστις, sac). Anat. Sac lacrymal.

DACRYOCYSTITE. s. f. (rad. *dacryocyste*). Pathol. Inflammation du sac lacrymal.

DACRYOCYSTOBLENNORRHÉE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; κύστις, vessie; βλέννα, mucosité; ῥεῖν, couler). Pathol. Écoulement muqueux par le sac lacrymal.

DACRYOCYSTOPTOSE. s. f. (ét. fr., *dacryocyste*; πτῶσις, chute). Chir. Hernie du sac lacrymal.

DACRYODE. adj. 2 g. (du gr. δακρύω, je pleure). Pathol. Qui pleure. || *Ulcère dacryode*. Ulcère humide et sanieux qui rend beaucoup de sérosités.

— DACRYODE. s. m. Bot. Arbre indéterminé des Antilles que l'on rapporte aux anacardiées.

DACRYOHÉMORRAGIE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; fr. *hémorragie*). Pathol. Écoulement sanguin par les voies lacrymales.

DACRYOHÉMORRHYSE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; αἷμα, sang; ῥεῖν, couler). Pathol. Écoulement de larmes mêlées de sang. Inusité.

DACRYOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., δάκρυον, larme; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à une larme; pyriforme, ou en forme de poire. Se dit d'une graine arrondie, oblongue et légèrement pointue à l'une de ses extrémités. Les semences du poirier sont dacryoïdes.

DACRYOLINE. s. f. (ét. gr., δάκρυ, larme). Chim. Substance organique des larmes.

DACRYOLITHE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; λίθος, pierre). Chir. Calcul lacrymal.

DACRYOLITHIASE. s. f. (ét. gr., δάκρυ, larme; λιθίασις, production pierreuse). Pathol. Production de calculs dans les voies lacrymales.

DACRYOME. s. m. Pathol. V. DACRYNOME.

DACRYON. s. m. [illegible] larme). Hist. nat. [illegible]

— Anthrop. Point du crâne qui forme l'extrémité interne du diamètre transversal de l'orbite.

— Médec. Excrétion lymphatique des yeux, larme. Inusité.

DACRYONOME. s. m. (étym. gr., δάκρυον, larme; νομή, ulcère rongeant). Pathol. Ulcère rongeant des voies lacrymales.

DACRYOPÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δάκρυ, larme; ποιεῖν, faire). Médec. Qui excite à pleurer. S'applique à toutes les substances qui activent la sécrétion du fluide lacrymal; telles sont les émanations des oignons et des plantes alliacées.

DACRYOPIE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; ὤψ, œil). Médec. Excrétion des larmes. Substance qui active le larmoiement, qui excite la sécrétion des larmes.

DACRYOPTOSE. s. f. (étym. gr., δάκρυον, larme; πτῶσις, chute). Pathol. Larmoiement.

DACRYOPYORRHÉE. s. f. (ét. gr., δάκρυον, larme; πύον, pus; ῥεῖν, couler). Pathol. Écoulement de larmes purulentes.

DACRYOPYORRHÉIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à la dacryopyorrhée.

DACRYOPYOSE. s. f. Médec. Syn. de DACRYOPYORRHÉE.

DACRYORRHÉE. s. f. (étym. gr., δάκρυον, larme; ῥεῖν, couler). Médec. Larmoiement, flux de larmes.

DACRYORRHÉIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à la dacryorrhée.

DACRYORRHYSE. s. f. Méd. Syn. de DACRYORRHÉE.

DACRYOSTAGME. s. m. (ét. gr., δάκρυον, larme; στάγμα, liqueur distillée goutte à goutte). Pathol. Larmoiement.

DACRYOSTASE. s. f. (étym. gr., δάκρυον, larme; στάω, j'arrête). Médec. Abolition, cessation de la fonction des points lacrymaux.

DACTYLANTHE. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; ἄνθος, fleur). Bot. Section du genre euphorbe.

★ **DACTYLE.** s. m. (du gr. δάκτυλος, doigt, par allusion à la division du doigt en trois phalanges, dont la première est plus longue que les deux autres). Litt. Sorte de pied, dans la poésie grecque et latine, composé d'une syllabe longue suivie de deux syllabes brèves. La mythologie attribue l'invention du dactyle aux Dactyles idéens ou à Bacchus, qui, avant Apollon, rendait des oracles à Delphes en vers de cette mesure. Le dactyle et le spondée sont les deux principaux pieds de la poésie ancienne, comme étant la mesure du vers héroïque, tout se sont servis Homère, Virgile, etc. Le pas du spondée est égal, ferme et soutenu; on peut le comparer au trot du cheval; mais le *dactyle* imite davantage le mouvement rapide du galop. (Marmontel.)

— Rythme particulier dont les joueurs de flûte faisaient surtout usage.

— Bot. Genre de la famille des graminées, composé de plantes vivaces, nombreuses et multiflores. L'espèce la plus répandue donne un mauvais foin; le dactyle n'est guère employé qu'à former des gazons dans les jardins.

— Chorég. Sorte de danse qu'exécutaient les athlètes.

— Métrol. anc. Mesure linéaire, la seizième partie du pied grec, longue à peu près d'un travers de *doigt*, ce qui explique le nom qu'elle porte, et valant environ 2 centimètres.

— Moll. Ancien nom générique de toutes les coquilles allongées, subcylindriques, qui ont une ressemblance plus ou moins éloignée avec la forme des doigts. || Nom spécifique de la modiole lithodome. || Nom vulgaire d'une espèce du genre pholade.

— Myth. *Dactyles idéens*. Les cinq fils de Dactylus ou d'Ida, ou, selon quelques auteurs, cinq frères qui habitaient le mont Ida, et auxquels on attribuait l'invention du rythme poétique et musical. Les Dactyles étaient prêtres de Cybèle. On donnait aussi ce nom à des prêtres chargés d'attiser le feu sacré en l'honneur du Soleil, et qui exécutaient autour du feu la danse pyrrhique.

DACTYLÉ, ÉE. adj. (du gr. δάκτυλος, doigt). Hist. nat. Qui a la forme d'un doigt. || Qui est muni de doigts.

— Ichtyol. Se dit des poissons qui ont quelques rayons isolés aux pectorales.

— DACTYLÉS. s. m. pl. Famille de poissons de l'ordre des holobranches, comprenant les trigles, les prionotes, etc.

DACTYLÈNE. s. f. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; χλαῖνα, tunique). Bot. Section du genre cléome.

DACTYLÈTHRE. s. f. (du gr. δακτυλήθρα, dé à coudre). Antiq. gr. Instrument de torture dont on se servait pour écraser les doigts du patient.

— Erpét. Genre de batraciens anoures, propre au Cap de Bonne-Espérance et ayant la forme extérieure des crapauds.

DACTYLICAPNOS. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; καπνός, fumeterre). Bot. Genre de la famille des papavéracées, plante annuelle à tige rameuse, grimpante, cirrifère, originaire du Népaul, et quelquefois cultivée dans les jardins d'Europe.

DACTYLICO-TROCHAÏQUE. adj. Métriq. anc. Se dit d'un vers formé de deux dactyles et de deux trochées.

DACTYLIDE. s. f. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; εἶδος, forme). Bot. Genre de graminées festucacées, plante extrêmement commune dans les prairies et les lieux incultes d'une grande partie de l'Europe, et dont les épillets sont généralement triflores.

DACTYLIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *dactylus*, doigt; *ferens*, qui porte). Zool. Qui porte des doigts.

DACTYLIN, INE. adj. (du grec δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a un ou plusieurs doigts remarquables par leur forme, leur position, leur longueur. || Qui a la forme d'un doigt.

DACTYLIOGLYPHE. s. m. (ét. gr., δακτύλιος, anneau; γλύφω, je grave). Antiq. Ouvrier qui grave sur anneaux; et, par extension, Ouvrier qui grave sur pierres précieuses.

DACTYLIOGLYPHIE. s. f. (rad. *dactylioglyphe*). Antiq. Art de graver sur anneaux, sur pierres précieuses.

DACTYLIOGLYPHIQUE. adj. 2 g. Antiq. Qui a rapport à la dactylioglyphie.

DACTYLIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., δακτύλιος, anneau; γράφω, je décris). Antiq. Celui qui décrit les anneaux, les pierres précieuses gravées. || Celui qui étudie ou décrit l'art de la dactyliographie.

DACTYLIOGRAPHIE. s. f. (rad. *dactyliographe*). Antiq. Description d'une collection d'anneaux, de pierres précieuses gravées.

DACTYLIOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la dactyliographie.

DACTYLIOLOGIE. s. f. (ét. gr., δακτύλιος, anneau; λόγος, discours, traité). Antiq. Partie de l'archéologie qui concerne l'étude des anneaux et des pierres gravées, ainsi que leur explication.

DACTYLIOLOGIQUE. adj. 2 g. Antiq. Qui appartient à la dactyliologie.

DACTYLIOLOGUE. s. m. Antiq. Celui qui s'occupe de dactyliologie; qui travaille, qui écrit sur cette branche des sciences archéologiques.

DACTYLIOMANCIE. s. f. (ét. gr., δακτύλιος, anneau; μαντεία, divination). Antiq. Sorte de divination en usage chez les Anciens, et qui se faisait par le moyen d'anneaux fondus sous l'aspect de certaines constellations, et auxquels étaient attachés des charmes, des caractères magiques. C'est aussi par cette dactyliomancie que Gygès se rendait invisible en tournant le chaton de son anneau.

DACTYLIOMANCIEN, ENNE. adj. et s. Celui, celle qui pratique la dactyliomancie.

DACTYLION. s. m. (du gr. δακτύλιος, anneau). Mus. Petit instrument adapté à un piano et qui a pour but de faire acquérir aux doigts de l'exécutant plus de force et de souplesse.

— Bot. Genre de champignons hyphomycètes, qui naissent sur les parties putréfiées des plantes.

— Médec. Adhérence congéniale ou accidentelle des doigts entre eux.

DACTYLIOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., δακτύλιος, anneau, bague; θήκη, boîte). Antiq. Écrin où l'on renfermait les anneaux précieux et les pierres gravées. || Collection ou cabinet de ces sortes d'anneaux ou de pierres. Scaurus fut le premier qui eut, à Rome, une dactyliothèque. Chez les modernes, la première dactyliothèque remonte à Laurent de Médicis.

— DACTYLIOTHÈQUE. s. m. Gardien d'une collection de pierres gravées.

★ **DACTYLIQUE.** adj. 2 g. Littér. anc. Qui contient des dactyles, qui a rapport aux dactyles. Mètres dactyliques. || *Nome dactylique*. Espèce de rythme musical dont la mesure se partageait en deux temps égaux. || *Vers dactylique*. Vers hexamètre qui se compose uniquement de dactyles, à l'exception du dernier pied, qui est un spondée. || On donnait aussi ce nom à celui qui, au contraire, avait pour sixième pied un dactyle au lieu d'un spondée.

DACTYLITE. s. m. (du gr. δάκτυλος, doigt). Échin. Ancien nom générique donné à des pointes d'oursins, des bélemnites, des orthocératites, des dentales et des solens fossiles.

— Minér. Corps organisé fossile qui a la forme d'un doigt.

— DACTYLITE. s. f. Médec. Inflammation d'un doigt.

DACTYLIUS. s. m. (du gr. δακτύλιος, anneau). Helminth. Genre de vers parasites de l'homme, ayant pour type le dactylius pointu, qui se fixe dans la vessie.

DACTYLOA. s. m. Erpét. Genre de sauriens de la famille des anolis.

DACTYLOBE. adj. 2 g. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; fr. *lobe*). Ornith. Qui a les doigts garnis d'une membrane lobée ou festonnée. || DACTYLOBES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers servant de passage aux palmipèdes.

DACTYLOCÈRE. s. m. Crust. Synon. de PHROSINE.

DACTYLOCRÉPIS. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; κρηπίς, sandale). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type le dactylocrepis [illegible] de Cayenne.

DACTYLOCTÉNION. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; κτένιον, petit peigne). Bot. Genre de graminées chloridées, ayant pour type le dactylocténion égyptien, plante à souche rampante et à feuilles planes.

DACTYLOGNATHE. adj. 2 g. (pr. *dak-tilo-ghnate*; ét. gr., δάκτυλος, doigt; γνάθος, mâchoire). Zool. Qui a les mâchoires allongées en forme de doigts.

DACTYLOGRAPHE. s. m. (ét. gr., δάκτυ-

λος, doigt; γράφω, j'écris. Instrument à clavier destiné à transmettre par le toucher les signes de la parole. Il se compose de vingt-cinq touches correspondant chacune avec l'une des vingt-cinq lettres de l'alphabet. Le dactylographe est un excellent moyen de communication entre les aveugles et les sourds-muets.

— DACTYLOGRAPHE. s. 2 g. Celui, celle qui s'occupe de dactylographie, qui pratique la dactylographie.

DACTYLOGRAPHIE. s. f. (rad. *dactylographe*). [illegible]. Art de converser au moyen de signes faits avec les doigts.

DACTYLOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la dactylographie.

DACTYLOÏDE. adj. 2 g (ét. gr., δάκτυλος, doigt; εἶδος, forme). Bot. Qui a l'apparence d'un doigt. || DACTYLOÏDES. s. f. pl. Famille de plantes.

DACTYLOLALIE. s. f. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; λαλιά, parole). Art de parler avec les doigts, au moyen de signes qui forment un alphabet. La dactylolalie est en usage pour les sourds-muets.

DACTYLOLALIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la dactylolalie.

DACTYLOLOGIE. s. f. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; λόγος, discours). Syn. de DACTYLOLALIE.

DACTYLOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la dactylologie.

DACTYLOMYS. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs, ayant pour type l'échimys dactylin.

DACTYLON. s. m. (du gr. δάκτυλος, doigt). Bot. Nom d'une plante graminée que les Grecs employaient pour détruire les excroissances de chair qui viennent aux doigts et les abcès qui se forment quelquefois sous les ongles. Cette plante paraît être la sanguinaire ou pied-de-coq.

DACTYLONOME. s. 2 g. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; νόμος, règle). Arithm. Celui, celle qui compte, qui calcule à l'aide des doigts.

DACTYLONOMIE. s. f. (rad. *dactylonome*). Arithm. Art de compter à l'aide des doigts, de figurer les nombres par les doigts.

DACTYLONOMIQUE. adj. 2 g. Arithm. Qui a rapport à la dactylonomie.

DACTYLOPÈRE. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; πηρός, mutilé). Erpét. Sous-genre de reptiles geckoïdes hémidactyles.

DACTYLO-PLESSISME. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; πλήσσω, je frappe). Méd. Percussion au moyen du doigt.

DACTYLOPORE. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; πόρος, pore). Polyp. Genre de polypiers fossiles à corps crétacé, cylindracé, trouvés dans le terrain tertiaire des environs de Paris.

DACTYLOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; πτερόν, aile, nageoire). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires garnies de rayons libres en forme de doigts.

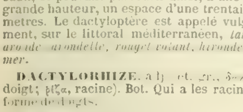

Dactyloptère.

— DACTYLOPTÈRE. s. m. Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens, famille des joues cuirassées, ayant pour espèces principales le dactyloptère commun de la Méditerranée et le dactyloptère oriental, de la mer des Indes, jouissant à un plus haut degré que tous les autres poissons volants de la faculté de s'élever au-dessus des eaux, et pouvant parcourir ainsi, à une assez grande hauteur, un espace d'une trentaine de mètres. Le dactyloptère est appelé vulgairement, sur le littoral méditerranéen, *landole, aronde, arondelle, rouget volant, hirondelle de mer*.

DACTYLORHIZE. adj. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines en forme de doigts.

DACTYLOSASTRE. s. m. Échin. Synon. d'OPHIDIASTRE.

DACTYLOSTYLE. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; στῦλος, style). Bot. Genre de la famille des orchidées vandées, plante du Brésil, herbacée, épiphyte, à fleurs fort belles.

DACTYLOTE. s. m. (du gr. δάκτυλος, doigt). Antiq. gr. Sorte de gobelet à anse.

—Échin. Genre d'holothuries cucumiformes.

DACTYLOTÈLE. adj. 2 g. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; τέλος, complet). Erpét. Qui a les doigts élargis dans toute leur longueur.

— DACTYLOTÈLE. s. m. Sous-genre de reptiles sauriens, ou geckos hémidactyles.

DACTYLOTHÈCE. s. f. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; θήκη, boîte). Chir. Instrument dans lequel on [illegible] les doigts pour les maintenir dans [illegible].

DACTYLOTHIQUE. s. f. (ét. gr. [illegible]). [illegible] les mammaires.

DACTYLOZODE. s. m. (ét. gr., δάκτυλος, doigt; ὀζώδης, noueux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, avant pour type un insecte de la Patagonie, le dactylozode [illegible].

DACTYLUS. s. m. [illegible] doigt. [illegible].

DACTYOLOGIE. [illegible] V. DACTYLOLOGIE.

DACTYURE. s. m. [illegible].

DACUS. s. m. (du gr. δάκος, ver qui ronge le bois). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, ayant pour type le dacus de l'olivier, dont la larve blanchâtre, connue sous le nom de *chiron* en Provence, fait beaucoup de mal aux oliviers.

*** DADA.** s. m. [illegible]. Cheval, dans le langage des petits enfants. Un dada, un beau dada, un petit dada. Aller à dada. Aller à dada sur un bâton.

— Bâton sur lequel un enfant va à cheval.

— *Son dada demeura court à Lérida.* S'est dit par allusion à l'échec que le prince de Condé éprouva devant Lérida et signifie Il manqua de force dans une occasion amoureuse.

[illegible]
[illegible] VOLTAIRE.

— Fig. et fam. Se dit d'une idée favorite à laquelle on revient toujours. C'est son dada. Il est sur son dada. Il revient toujours à son dada. Don Quichotte avait son *dada*, qui n'était pas Rossinante, quand, raisonnant au mieux sur tout autre sujet, il se mettait à divaguer et s'enflammait dès qu'il s'agissait de la chevalerie errante. (Ourry.) Chacun a son *dada*, car il y a toujours une idée, un projet que l'on caresse, auxquels on sourit avec amour. (Id.) Heureux celui qui n'a pas de *dada !* mais, comme la chose est rare, heureux encore celui qui sait le maîtriser, et le retenir dans l'occasion, au lieu de lui laisser la bride sur le cou ! (Id.)

— Crust. Nom vulgaire d'un petit crabe des bords de la Manche, dont on se sert comme appât. On dit aussi *lyret*.

*** DADAIS.** s. m. Niais, nigaud ; homme tout décontenancé. C'est un dadais, un grand dadais. Quel dadais! Quel grand dadais! Il est très familier, et s'applique surtout aux adolescents qui ont conservé des goûts, des amusements trop enfantins, qui ne raisonnent pas mieux que les petits enfants, ou qui sont gauches de maintien. C'est un grand *dadais*, que sa mère mènera toujours par le bout du nez. (J. Sandeau.)

DADAMANIE. s. f. (de *dada*, et *manie*). Mot forgé pour peindre cette opiniâtreté de certains hommes, toujours à cheval sur une idée fixe, ou remontant toujours sur leur bête, si on les en a fait descendre un moment. Kotzebue, dans un de ses romans, a placé un exemple fort plaisant de cette *dadamanie*. (Ourry.)

DADÉE. s. f. Niaiserie, enfantillage. Inus.

DADÈS. s. f. pl. Myth. gr. V. DAÏDES.

DADIAN. s. m. Nom du souverain de la Mingrélie.

DADOPHORE. adj. et s. 2 g. (ét. gr., δᾳδός, flambeau; φορέω, qui porte). Antiq. gr. Celui, celle qui portait une torche dans une cérémonie.

— DADOPHORE. s. m. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, ayant pour type le dadophore hyalin du Brésil, insecte d'un beau noir luisant, avec une large bande jaune livide vers le milieu des élytres.

DADOUILLETTE. s. f. Art culin. Rouelle grasse.

DADOUQUE ou **DADUQUE.** adj. et s. 2 g. (ét. gr., δᾳδοῦχος, porte-flambeau ; formé de δᾴς, δᾳδός, flambeau ; ἔχω, je tiens). Myth. Surnom que l'on donnait aux divinités qui étaient représentées un flambeau à la main. || Nom du second des cinq prêtres de Cérès Éleusine, celui qui assistait l'hiérophante et qui portait un flambeau, en mémoire de ce que Cérès, cherchant Proserpine sa fille au milieu de la nuit, parcourut la terre un flambeau à la main.

DADOYCHUS. s. m. (pr. *da-do-i-kuss;* du gr. δᾳδοῦχος, porte-flambeau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, ayant pour type le dadoychus à ceinture jaune du Brésil.

DADSISAS. s. m. Festin funèbre des anciens Belges.

DADYLE. s. f. (ét. gr. [illegible], branche de pin). Chim. L'une des deux huiles qui constituent l'huile de térébenthine.

DAELDER. s. m. Métrol. Monnaie de Hambourg qui vaut deux marcs banco.

DAEN, ENNE. [illegible] Membre d'une des tribus des Perses. Les Daens [illegible] de la mer Caspienne. [illegible].

DAEZAJIE. s. f. Métrol. [illegible] de Perse valant 2 fr. 45 cent. [illegible].

DAF. s. m. Instrument de musique [illegible] fait usage dans les Indes.

DAFILA. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre canard, dont le type est le pilet.

DAGARD. s. m. Vén. Jeune cerf qui pousse son premier bois. V. DAGUET, qui est plus usité.

DAGEBOG. Myth. slave. Divinité [illegible] être la Fortune.

DAGGIAL. s. m. Nom par lequel les musulmans désignent l'Antéchrist, qui, disent-ils, apparaîtra monté sur un âne, comme le vrai Messie.

DAGHANA. Géogr. Village de [illegible], à 115 kil. N.-E. de Saint-Louis, qui a donné son nom à un [illegible] de la colonie française du Sénégal. Le district renferme 25,000 [illegible] de [illegible].

DAGHESTAN, ou gouvernement russe de *Derbent.* (*Albanie* des anciens). (*Pays de montagnes ;* de *dagh*, montagne, en turc et en persan). Géogr. Prov. de la Russie, dans la lieutenance du Caucase, traversée par les ramifications du Caucase, située sur la mer Caspienne ; elle est habitée par des Tatars musulmans, divisés en plusieurs tribus. On y élève beaucoup de bétail. C'est l'une des routes conduisant dans l'Asie centrale ; les Russes ont enlevé le Daghestan à la Perse, en 1813. Le chef-lieu est *Derbent.* Il a 30,000 kil. carrés et 480,000 habitants.

DAGO. Géogr. Ile de Russie, dans la mer Baltique, au N. de l'île d'Œsel, sur la côte O. d'Esthonie. La population, d'origine esthonienne, mais mêlée de quelques Suédois, est d'environ 20,000 hab.

DAGOBERT Ier. Roi des Francs mérovingiens, né en 600, mort et enterré en 638 à Saint-Denis, dont il avait fondé l'abbaye. Il succéda [illegible] son père Clotaire II en Neustrie et en Bourgogne, 628; il se prit en 631, par la mort [illegible] Caribert, son frère, l'Aquitaine. Son règne est célèbre par ses ministres, saint Éloi, saint Ouen [illegible]. [illegible] DAGOBERT II. [illegible] d'Austrasie, était fils de Sigebert II et petit-fils du précédent. Relégué en Irlande par le maire du palais Grimoald, rappelé par les hommes libres, 674, il fut mis à mort, après 5 ans de règne, par les chefs de l'aristocratie austrasienne, 679. || DAGOBERT III. Roi des Francs neustriens, fils de Childebert III, régna sous les mairies de Pepin d'Héristal et du jeune Théobald, 711-715.

— DAGOBERT (Luc-Siméon-Auguste). Général français, né en 1736. Après avoir combattu en Italie, 1792-1793, il commanda en 1793-1794 l'armée des Pyrénées-Orientales. Il fut blessé mortellement devant Urgel [illegible] *Nouvelle Méthode de commander l'infanterie*.

DAGON. (de l'hébr. *dagah*, se multiplier). Myth. phénic. Idole des Philistins dont il est parlé dans la Bible, et qui avait un temple fameux dans la ville de Gaza. Suivant Sanchoniathon, c'était le fils d'Uranus et de Ghé. Il est considéré comme un des symboles de la fécondité, représentée tantôt sous l'image de l'homme, tantôt sous celle de la femme.

DAGORIE. s. f. Hortic. Variété de pommes.

DAGORNE. s. f. (rad. *dague*, et *corne*). Vache à qui on a rompu une corne.

— Fig. Vieille femme laide et chagrine.

DAGOUSSA. s. m. Bot. Genre de graminées de l'Abyssinie.

DAGOUTAN. s. m. Nom que les Ceylandais donnent aux esprits dont les jaddéses sont les prêtres.

*** DAGUE.** s. f. (ét. incert. ; peut-être le bas-bret. *dag*, pointe). Ancienne épée courte et large qui était en usage chez les peuples barbares, et dont on s'est beaucoup servi dans le moyen âge. La forme de la dague était celle d'un gros poignard. Les archers à pied, les [illegible] et les autres milices [illegible] portaient la dague ; les champions [illegible] aussi [illegible]. Coup de dague. Frapper de la dague. [illegible].

— Loc. prov., fam. et inus. *Être fin comme une dague de plomb.* Avoir l'esprit lourd et vouloir paraître plein de finesse.

— Anc. art milit. *Dague à roelles.* Poignard à l'espagnole dont la poignée formait deux espèces de petites roues.

— Anc. mar. Bout de cordage ou garcette dont se servait anciennement le prévôt pour frapper les matelots condamnés à ce châtiment, à bord des vaisseaux de guerre.

— Techn. Nom donné par les relieurs à une lame de sabre emmanchée par ses deux bouts d'une poignée de bois, et dont ils se servent pour ratisser les peaux, afin d'obtenir des reliures plus soignées.

— Véner. Premier bois qui pousse à la tête du cerf vers sa seconde année. || Se dit quelquefois des défenses du sanglier.

DAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Daguer. S'emploie adjectiv.

— Véner. *Biche daguée.* Biche saillie par le cerf.

*** DAGUER.** v. a. 1re conj. Frapper avec la dague, frapper à coups de dague. Vieux et inusité en ce sens.

— Donner des coups de tête, en parlant des chèvres ou des chevreaux.

— Anc. mar. Frapper les matelots avec la dague ou garcette.

— Techn. Battre la [illegible] attachée à des pinces mobiles.

[illegible].

— Véner. Se dit de l'action du cerf qui s'accouple [illegible].

— SE DAGUER. v. pron. Se frapper à coups de dague. Inusité.

DAGUERRE (Louis-Jacques-Mandé). Peintre [illegible] (Seine-et-Oise), 1789-1851. Il établit le diorama, 1822-1839, et inventa le daguerréotype ; il était associé à Niepce.

DAGUERRÉOTYPAGE. s. m. Action de daguerréotyper.

*** DAGUERRÉOTYPE.** s. m. (de *Daguerre*, n. pr., et du gr. τύπος, type). Procédé inventé par Daguerre, et qui consiste à fixer, par l'influence de la lumière, [illegible].

[illegible] *daguerréotype* [illegible].

[illegible] *photographie*.

— [illegible] toutes ses descriptions sont des *daguerréotypes.* [illegible].

DAGUERRÉOTYPÉ, ÉE. part. pass. du v. Daguerréotyper. S'empl. adjectiv. Paysage daguerréotypé. Portrait daguerréotypé. Montagne daguerréotypée. Scènes de la nature daguerréotypées. Vue de Paris [illegible].

DAGUERRÉOTYPER. v. a. 1re conj. (rad. *daguerréotype*). Obtenir une [illegible] au moyen du procédé [illegible] daguerréotype. [illegible] Notre-Dame de Paris. [illegible] Versailles. Daguerréotyper un portrait. Daguerréotyper un groupe de personnes. Aujourd'hui, l'on dit plutôt *photographier*.

— SE DAGUERRÉOTYPER. v. pron. Être daguerréotypé, être obtenu par le daguerréotype.

DAGUERRÉOTYPIE. s. f. Art de daguerréotyper.

— Atelier où l'on confectionne des daguerréotypes.

DAGUERRIEN, ENNE. adj. Exécuté d'après le procédé de Daguerre. Images daguerriennes.

— Par extens. Qui reproduit avec autant d'exactitude que l'appareil inventé par Daguerre. [illegible] M. Flaubert, c'est ce que quelques comptes rendus ont appelé une fidélité toute *daguerrienne* dans la reproduction des types de toutes choses. (Sénard.)

DAGUESCH. s. m. Philol. Un des points diacritiques de la langue hébraïque, représenté par un point placé au milieu de la lettre qu'il affecte. Daguesch doux. Daguesch fort. Daguesch [illegible], etc.

*** DAGUET.** s. m. (rad. *dague*). Jeune cerf à sa seconde année, qui porte son premier bois. Les *daguets* mettent bas vers le milieu et la fin de mai. Buff.

— Fauconn. Oiseau de proie qui vole à tire-d'aile.

— Ichtyol. Nom vulgaire de l'aiglefin.

— Vitic. Sarment à sept ou huit yeux, dans la Loire-Inférieure.

DAGUETTE. s. f. (dimin. de *dague*). Anc. art milit. Dague de la plus petite dimension.

DAGUN. Myth. Divinité du Pégu, dont le temple est construit sur une éminence, et qui, disent ses prêtres, formera dans les derniers temps un nouvel univers, avec les débris de l'ancien monde.

DAGYDE. s. f. Ant. gr. Poupée de cire en usage dans les enchantements. || Ornement de tête que portaient les dames grecques.

DAGYSE. s. f. Acal. Nom d'une espèce d'acalèphes.

DAHABIEH. s. f. Barque [illegible] sur le Nil pour le transport des voyageurs.

DAHABS. s. m. Métrol. Monnaie abyssinienne qui vaut 5 fr. 40 cent.

DAHEEN, ENNE ou **DAHIEN, ENNE.** adj. et s. Géogr. anc. Nom d'un peuple scythe nomade, à l'est de la mer Caspienne, et au nord de l'Hyrcanie. Le nom des Dahiens s'est conservé dans celui de *Daghestan.*

DAHI. s. m. Bot. Espèce de câprier d'Arabie.

DAHILA. s. m. Ornith. Syn. de HOCHE-QUEUE.

DAHLBERG (Éric). Célèbre ingénieur suédois, né en 1625, mort en 1703. Il eut la direction générale des forteresses de Suède, et fut surnommé par ses compatriotes *le Vauban suédois.*

DAHLER. s. m. Monnaie [illegible] usitée en Suède et en Hollande ; sa valeur varie de 3 fr. 15 cent. à 5 fr. 50 cent. de notre monnaie. V. THALER.

*** DAHLIA.** s. m. (de *Dahl*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des astéroïdées ecliptées, ayant pour type le dahlia *variable*, plante herbacée du Mexique et du Pérou, importée en Europe en 1789 ; elle se multiplie et se reproduit identiquement par la

[illegible]
seau, tout ne dégénère pas entre les mains de [illegible]
[illegible] végétation depuis qu'ils sont admis dans nos [illegible] (Ferry.) On a semé depuis vingt ans quarante lieues de graines de *dahlia* sans qu'on ait pu avoir un *dahlia* bleu. (A. Karr.)

[illegible]

DAHLINE. [illegible] pulvérulente, très ferme, peu soluble dans l'eau froide, qui se rapproche beaucoup de l'amidon, et que l'on a découverte dans les tubercules du dahlia.

DAHMAN. s. m. Myth. pers. Ange qui conduit au ciel les âmes des saints.

— Adjoint de l'amin ou maire dans les mu- [illegible]

DAHOMEY. Géogr. Royaume de la Guinée, [illegible] N. jusque vers les monts Kongs. Le climat est chaud et malsain; la terre est fertile et couverte d'arbres. Les habitants sont des nègres cruels, soumis au despotisme barbare d'un roi célèbre par les sacrifices humains qu'il [illegible]

DAHRA. [illegible] province d'Alger (Algérie), entre la Méditer- [illegible] gíquement réprimée par le colonel Pélissier.

DAI. s. m. Hist. Titre honorifique en usage au Japon.

DAÏA. s. m. Nom donné, en Algérie, à des bassins naturels inondés pendant la saison des pluies.

DAÏCA. s. f. Myth. Fête de l'eau, à Pégu.

DAÏCO. s. m. Bot. Navet du Japon.

DAÏ-CUC. s.m. Bot. Nom donné au chrysanthème des Indes, en Cochinchine.

DAÏDES. s. f. pl. (du gr. δαΐς, δαΐδος, torche) [illegible] nes et qui prenaient leur nom des torches qu'on y allumait pendant trois jours : le premier, en mémoire des souffrances de Latone, lorsqu'elle enfanta Apollon; le second, pour honorer la naissance de Glycon et celle des dieux en général; et le troisième en l'honneur des noces de Podalirius et de la mère d'Alexandre le Grand.

DAIGNÉE. s. f. Techn. Veine de charbon de terre de 1 m. 20 cent. d'épaisseur.

* **DAIGNER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *dignari*; rad. *dignus*, digne). Avoir pour agréable de, condescendre à; s'abaisser jusqu'à vouloir bien, faire la faveur, faire la grâce de; être assez bon, assez bienveillant pour. Ce verbe est toujours suivi, soit médiatement, soit immédiatement, d'un verbe à l'infinitif. Daignez choisir. Daignez accepter. Daignez écouter. Daignez répondre. Daignez accorder. Daignez m'en avertir. Vous ne daignez pas même l'entendre, etc. Je prie Dieu qu'il *daigne* leur faire connaître combien est fausse la lumière qui les conduit. (Boss.) Le Fils de Dieu est venu au monde, et il a *daigné* habiter en nous. (Id.) C'est beaucoup qu'il sorte quelquefois de ses méditations et de sa taciturnité, et que, même pour critiquer, il *daigne* une fois le jour avoir de l'esprit. (La Bruy.) Aussitôt qu'il me voit, il *daigne* me connaître. (Id.)

[illegible]

— Ce verbe est employé fréquemment à la fin des lettres, comme formule de politesse [illegible] sincères salutations. *Daignez* agréer l'assurance de mon entier dévouement.

DAIKOKU. Myth. jap. Dieu que les artisans invoquent au Japon; il est assis sur une balle de riz, avec un marteau à la main et un sac qui, selon la superstition, se remplit d'argent chaque fois que Daikoku frappe de son marteau.

DAIL. s. m. (pr. *dall*, *ll* mouill.; de l'allem. [illegible]) pholade sur les côtes de France.

— Ancien nom de la faux, encore en usage dans certaines provinces.

[illegible]

DAILLE. s. f. Espèce de faux.

* **D'AILLEURS.** loc. adv. V. AILLEURS.

DAILLOT. s. m. Mar. Nom des anneaux dont on se sert pour amarrer les voiles lorsqu'on veut les mettre par un beau temps sur [illegible]

DAILLY (Pierre). V. AILLY.

* **DAIM.** s. m. (du lat. *dama*). Mamm. Animal de l'ordre des ruminants et du genre cerf, dont la taille est intermédiaire entre celle du cerf et celle du chevreuil. Le daim se trouve dans toute l'Europe, surtout en Angleterre; il est timide et léger à la course; son pelage est brun fauve, tacheté de blanc; sa queue, noire, [illegible] estimée; sa peau est souvent employée dans les arts. Variétés du daim. Allures du daim. Chasse au daim. Fumées, foulées, portées du daim. Le daim agile, léger, bondissant, timide, tremblant. Les timides troupeaux des *daims* aux larges fronts. (La Fontaine.) Le *daim* léger bondit, vole et fend l'air. (Delille.)

[illegible]

— Peau de daim. Gants de daim. Culottes de daim.

[illegible] Exhaler une odeur extrêmement puante.

— Fam. Nom qu'on a donné aux jeunes élégants qui passent leur temps avec les femmes légères.

—*Daim huppé*. Riche bourgeois. Jeune homme riche et naïf. Il y a de l'argent à gagner; ce sont des *daims* huppés. (E. Sue.)

— Techn. *Daim en moelle*. Peau travaillée avec la cervelle avant d'être livrée au chamoiseur. || *Daim en terre*. Peau apprêtée de la même façon, mais qui a été adoucie avec une espèce de terre à foulon. || *Daim raturé*. Peau venant des lieux de production, et à laquelle on a enlevé les poils. || *Daim vert*. Peau de la même provenance, à laquelle on a laissé les poils.

DAÏMIAT. s. m. Subdivision territoriale administrée par un daïmio, au Japon.

DAÏMIO. s. m. Hist. Nom donné aux princes du Japon.

DAIN. s. m. Métrol. Mesure itinéraire usitée [illegible] 396 m.

DAIN (Olivier Le). V. LE DAIN.

* **DAINE.** s. f. (pr. *dène*; c'est improprement que l'on prononce quelquefois *dine*, malgré l'autorité de l'Académie). Femelle du daim. La *daine* porte huit mois et quelques jours comme la biche. (Buff.)

— Ichtyol. Nom vulgaire de la sciène cirreuse, espèce type du genre ombrine.

DAINEZ-NO-RAÏ. Myth. Le soleil, chez les Japonais, qui le peignent assis sur une vache.

DAÏNOS. s. m. pl. Chants populaires de la Lithuanie.

DAINTIERS. s. m. pl. (ét. celt., *dantaeth*, morceau de choix). Vener. Testicules du cerf, que l'on appelle aussi vulgairement *rognons*.

DAÏRA. s. f. Nom, en Égypte, des biens personnels du khédive.

— Syn. de DOUAR.

DAIRA. (*la Savante*). Myth. Déesse des mystères d'Éleusis. On la confond aussi avec d'autres divinités.

DAIRE. s. m. (du gr. δαίρω, j'écorche). Crust. Genre d'isopodes, famille des hyperines, ayant pour type le daire de Gabert, trouvé dans la mer des Indes.

DAÏRE. s. m. Hist. ott. Tambour de basque.

DAIR-EL-KAMAR. (*Maison de la Lune*). Géogr. La plus importante ville du Liban, dans l'eyalet de Saïda (Turquie d'Asie), située à 30 kil. S. de Beyrouth; 10,000 hab. Les Druses, en 1860, y ont commis d'affreux massacres sur les chrétiens.

DAÏRI ou **DAÏRO.** s. m. Hist. jap. Titre donné au souverain du Japon, dont la famille [illegible] Le Daïro [illegible] 1868. On l'appelle aussi *mikado*. || Pl., Les *Daïris* ou *Daïros* du Japon.

DAÏRITE. s. m. Ant. gr. Prêtre de Proserpine à Athènes.

* **DAIS.** s. m. (pr. *dè*; du lat. *discus*, disque). Ouvrage de bois, de marbre ou de tentures, etc., fait en forme de ciel de lit, et que l'on place dans une église au-dessus d'un maître autel, d'une [illegible] Dais de velours, dais garni de franges d'or. Quatre esclaves tendent sur sa tête un *dais* de pourpre. (Gér. de Nerv.)

[illegible]

— Espèce de baldaquin, de ciel de lit, d'une forme carrée ou circulaire, d'où tombent les rideaux qui servent à entourer le lit. Un lit somptueux qu'un *dais* pompeux couronne. (Delille.)

— Poêle ordinairement garni de velours ou de soie, surmonté de panaches blancs, et supporté par deux ou quatre petites colonnes, sous lequel on porte le saint sacrement dans les processions de l'Église catholique, et sous lequel on reçoit les rois, les princes, les évêques, etc., lorsqu'ils font une entrée solennelle dans les villes de leur juridiction. Porter le dais. Marcher sous un dais. Tenir les cordons du dais. Refuser le dais. Escorter le dais. Le pape marche toujours sous un dais.

> L'ambition jamais ne conduit au bonheur,
> Il n'est point sous le *dais*, il est dans notre cœur.
> [illegible]

— Poêle ayant aussi la forme d'un ciel de lit avec dossier pendant, que l'on tend à la place où siègent solennellement les rois, les princes, les évêques, certains personnages éminents. [illegible] Dais épiscopal. Dais pompeux, radieux, somptueux, riche, superbe, élevé. Un *dais* brillant de pourpre et d'or. (Baour-Lormian.)

— Par extens. *Haut dais*. Estrade élevée, sur laquelle un roi ou une reine se placent dans les cérémonies, soit qu'il y ait un dais au-dessus, soit qu'il n'y en ait point. (Elle) va jusque sous le *dais* faire pâlir le vice. (Boil.)

—Fig. *Être sous le dais*. Être au sein des grandeurs, au faîte des honneurs.

— Fig. et poét. Voûte, berceau, bosquet que forme la verdure, le feuillage, etc. Un dais de verdure. Un dais de fleurs. Un dais verdoyant, fleuri, émaillé, épais, touffu. Sous un *dais* de feuillage et sur un trône de gazon. (Fléch.) Un *dais* de myrte et de lilas. (Dorat.)

> [illegible]
> Que forment les lilas aux panaches fleuris. (BÉRANG.)

— Poét. La voûte céleste. Du ciel le vaste *dais*. (Chênedollé.)

—Archit. Sorte de petit édicule sculpté dans la pierre, qui fait saillie sur la surface d'une muraille, et abrite ordinairement une niche et sa statue.

— Bot. Genre de la famille des thymélées, renfermant des arbrisseaux originaires des contrées les plus chaudes de l'Afrique et de l'Asie, et dont l'espèce la plus connue en Europe est le dais à feuilles de fustel, dont les fleurs ombelliformes et de couleur lilas répandent un doux parfum.

DAÏX. Géogr. anc. Fleuve de Scythie, affluent de la mer Caspienne; aujourd'hui l'*Oural*.

DAJAN. s. m. Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens, famille des mugiloïdes, ayant pour type une espèce de muge des Antilles, dont la chair est d'un goût fort délicat.

DAK. s. m. Mar. Canot en usage à l'embouchure du Gange.

DAKAR. Géogr. Comptoir et port militaire du Sénégal, dans l'arrond. de Gorée.

DAKCHINA. s. m. Hist. ind. Présent qu'on fait aux brahmanes dans les sacrifices solennels.

DAKHEL. Géogr. Grande oasis du Sahara à l'ouest de la Haute-Égypte; ch.-l., El-Cazar.

DAKHIL. s. m. Hist. ott. Nom des muderris du troisième grade.

DAKHMÉ. s. f. Hist. or. Chapelle sépulcrale où les Tatars déposent les corps de leurs princes.

DAKHNI. s. m. Linguist. Dialecte de l'indoustani.

DAKI. s. m. Moll. Syn. de LITTARINE.

DAKKAH. Géogr. Grand district du Bengale, arrosé par le Gange et le Brahmapoutre. Sol très fertile; 1,000,000 hab.; capitale Dakkah; 70,000 hab., à 250 kilom. de Calcutta, et l'un des principaux marchés de l'Inde pour les cotons et les tissus de coton.

DAKKIN. s. m. Relat. Nom que les noirs de Loango donnent à leurs sorciers.

DAKON. s. m. Relat. Espèce de petite pierre bleue dont les femmes de la Guinée ornent leurs cheveux.

DAKOTA. Géogr. Territoire des États-Unis, entre la Nouvelle-Bretagne au N., les États de Minnesota et d'Iowa à l'E., le territoire de Nebraska au S., celui d'Idaho à l'O. Il a été organisé en 1868; la superficie est de 386,000 kilomètres carrés; la population est de 135,000 h.

DAKOTAS. s. m. pl. Géogr. Tribu des Sioux, entre le Missouri et le haut Missisipi, dans les États-Unis d'Amérique.

— **DAKOTA.** s. m. Linguist. Idiome parlé par les Dakotas.

DAL. s. m. Philol. Nom de la huitième lettre de l'alphabet arabe, turc et persan. || Signe numérique de 4.

DAL ou **DAL-ELF.** Géogr. Fleuve de Suède, formé dans la prov. de Falun, par la réunion de l'Oster-Dal et du Wester-Dal, qui naissent dans les monts Sèves. Le Dal se jette dans le golfe de Bothnie, au-dessus de Geflebourg, après un cours de 460 kil.

DALADER. s. m. (pr. *da-la-dèrr*; formé de deux mots sanscrits signifiant *portefeuille*). Entom. Genre d'hémiptères homoptères de la famille des anisoscélites, insectes des îles de la Sonde, très voisins des mictis.

DALAÏ-LAMA. s. m. Hist. or. V. LAMA.

DALAPAX. s. m. (de deux mots sanscrits signifiant *aile en forme de feuille*). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des fulgorides, insecte indigène du Cap de Bonne-Espérance.

DALAT. s. m. Moll. Variété du genre troque, trouvée au Sénégal.

DALATIAS. s. m. (pr. *da-la-ciass*). Ichtyol. Poisson peu connu, espèce d'aiguillat.

— Moll. Espèce de seiche.

DALAÏSTE. adj. et s. Hist. relig. Membre d'une petite secte dissidente fondée en Écosse, au XVIIIe siècle, par David Dale. Les dalaïstes soutiennent qu'il faut interpréter dans leur sens littéral toutes les paroles de Jésus-Christ.

DALARNITE. s. f. Minér. Un des noms du mispikel.

DALAYRAC (Nicolas). Compositeur de musique, né à Muret, 1753-1809. Garde du comte d'Artois, il débuta à la cour, 1781, puis à l'Opéra Comique. On lui doit *Nina, ou la Folle par amour*; *Azémia*; *Gulnare*; *Adolphe et Clara*, etc.

DALBERGIE. s. f. (de *Dalberg*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des papilionacées, établi pour une [illegible] arbrisseaux souvent grimpants, indigènes de l'Asie tropicale, et dont plus de quinze espèces sont cultivées en Europe, quelques-unes comme plantes d'ornement.

DALBERGIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est semblable à une dalbergie. || **DALBERGIÉES.** s. f. pl. Tribu de papilionacées ayant pour type le genre dalbergie.

DALBUD. Myth. Divinité japonaise.

DALCANTHE. s. m. [illegible] Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères de la famille des pentatomites, ayant pour type le dalcanthe dilaté des Indes orientales.

DALE. s. m. Métrol. V. DAHLER.

— [illegible]

DALEAU. s. m. Techn. Ouverture faite à une cuve d'indigo pour l'écoulement de l'eau.

DALÉCARLIE [illegible] Géograph. Ancienne province de Suède, comprise dans le bassin supérieur du Dal. Elle forme aujourd'hui le *lan* ou département de Falun. Région montagneuse, la Dalécarlie tirait son nom de la situation accidentée de son sol. Elle renfermait le Kopparberg, ou pays des mines, [illegible] Gustave Wasa, en 1520, trouva un asile parmi ses mineurs, et commença à leur tête la révolution qui affran- [illegible]

DALÉCARLIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Dalécarlie.

— adj. Qui concerne la Dalécarlie ou ses habitants.

DALÉCHAMPIE. s. f. (de *Daléchamps*, n. pr.). Bot. Genre d'euphorbiacées, établi pour une cinquantaine d'espèces d'arbrisseaux grimpants originaires de l'Amérique tropicale, et que l'on trouve aussi, mais très rarement, dans l'Asie et l'Afrique.

DALÉE. s. f. (de *Dale*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des papilionacées, établi pour environ quatre-vingts espèces d'herbes ou d'arbrisseaux indigènes de l'Amérique boréale, à fleurs d'un bleu violacé, quelquefois jaune, et dont la plupart sont cultivées dans les jardins comme plantes d'ornement.

DALEMBERTIE. s. f. (de *d'Alembert*, n. pr.). Bot. Genre d'euphorbiacées, établi pour quatre espèces du Mexique.

DALÈME. s. f. (de *Dalesme*, nom de l'inventeur). Fumist. Sorte de poêle qui se compose de plusieurs tuyaux de fer emboîtés l'un dans l'autre, et qui est destiné à empêcher la fumée de se répandre dans les appartements, en la forçant de descendre dans le brasier et de s'y convertir en flamme.

DALEMINZES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple slave qui habitait au nord de la Bohême, du VIIe au IXe siècle; il a donné son nom à la Misnie.

DALEMINZITE. s. f. Minér. Nom d'un sulfure d'argent.

DALER. s. m. Métrol. V. THALER.

DALESME (André). Physicien, membre de l'Académie des sciences en 1699, m. en 1727. Il a inventé un cric d'une force double du cric ordinaire, un appareil de chauffage dans lequel la fumée redescend dans le brasier pour y brûler de nouveau, etc.

DALETH. s. m. Philol. Nom de la 4e lettre de l'alphabet hébreu. || Signe numérique de 4.

DALHEM. Géogr. Petite ville de la prov. de Liège, [illegible] le duc d'Albe y remporta sur les Wallons en 1568; 1,100 hab.

DALHOUSIE. s. f. (de *Dalhousie*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des papilionacées sophorées, fondé pour un arbrisseau de l'Inde, à bractées et à bractéoles grandes.

DALIBARDE. s. f. (de *Dalibard*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des rosacées, tribu des dryadées, établi pour cinq ou six espèces de plantes basses, vivaces, qui croissent dans l'Amérique septentrionale et l'Asie orientale.

DALIBARDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une dalibarde. || **DALIBARDÉES.** s. f. pl. Famille de rosacées dryadées, ayant pour type le genre dalibarde.

DALIBRAY (Charles VION). Poète parisien, mort en 1654.

DALILA. Courtisane qui se fit aimer de Samson et le livra aux Philistins, ses compatriotes.

DALINÈRE. s. f. Sorte de toile de Bretagne.

* **DALLAGE.** s. m. Action de daller, de paver ou de couvrir avec des dalles. Système de dallage. Dallage en marqueterie. En Italie, en Espagne et dans quelques contrées méridionales de la France [illegible] *dallage* ses édifices. (Grangez.) On remplace souvent aujourd'hui les *dallages* en pierres et en briques, par des plaques coulées sur place en mastic de bitume, substance plus imperméable et moins dispendieuse. (Payen.) La mer, plate comme un *dallage* de lapis-lazuli, montait insensiblement jusqu'au bord du ciel. (G. Flaubert.)

* **DALLE.** s. f. (pr. *dal*; bas-bret. *dar*, évier,

ou l'ar. *dalla*, conduire). Pierre calcaire, coupée en tranches ou lames de peu d'épaisseur, qui s'emploie à paver des terrasses, des trottoirs, des péristyles, l'intérieur des églises, des balcons, des salles. On se sert aussi, pour cet usage, de marbre, de pierre de liais. Souvent on se sert de dalles en marqueterie, c'est-à-dire de couleurs différentes mélangées ensemble. Dalles de granit, de grès dur, de pierre calcaire, de marbre, d'ardoise, de ciment, de pierre factice, de fonte, de verre. Ils marchaient d'un pas hardi, faisant sonner sur les *dalles* leurs lourds cothurnes. (G. Flaubert.)

— On donne le nom générique de *dalle* à toute substance employée dans la construction des édifices en grandes lames peu épaisses, et même à des pierres débitées en plaques minces destinées à la couverture de certains édifices.

— Large tranche de saumon, de cabillaud, de bar, etc., coupée en travers. Les tranches sont plus étroites que les dalles; les plaquettes sont plus étroites que les tranches.

— Pierre appelée aussi *dail* ou *daille*, qui sert à aiguiser les faux.

— Petite auge de métal qui borde la toiture des maisons et des édifices pour recevoir les eaux pluviales et les conduire jusqu'à terre au moyen d'un ou plusieurs tuyaux.

— Arg. La bouche. || *Dalle du cou*. Le gosier. || *Se rincer la dalle*. Boire.

— Mar. Espèce de petite jumelle que l'on emploie quelquefois pour conduire les manches des pompes aux dalots, dans les vaisseaux. || Pièce de bois creusée dans le sens de sa longueur pour servir de conduite ou pour couvrir des tuyaux. || *Dalle de feu*. Espèce de petit canal, petite auge en bois employée autrefois dans les brûlots pour conduire la poudre aux matières combustibles.

— Techn. Tuyau de cuivre rouge à l'aide duquel le sucre passe de la chaudière à clarifier dans la chaudière à cuire, à travers une pièce de gros drap qu'on nomme blanchet. || Gouttière de fer où les barres se rendent dans une tréfilerie, à mesure que l'ouvrier les a travaillées sous le martinet.

DALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Daller. S'empl. adjectiv. Trottoir dallé. Péristyle dallé. Église dallée. Cour dallée.

DALLÉIOCHINE. s. f. Chim. Produit de la décomposition de la quinine par le chlore.

DALLER. s. m. Métrol. V. THALER.

★ **DALLER**. v. a. 1re conj. Paver avec des dalles, garnir de dalles, couvrir avec des dalles. Daller une cour. Daller un trottoir. Daller une église. Daller la toiture d'une maison.

— Se dit aussi avec un nom de chose pour sujet. Une petite fille entendit, sur les grands carreaux qui *dallaient* les deux salles basses, les pas d'un homme. (Balzac.)

— *Daller en*. Daller en granit, en marbre, en pierre, etc.

— SE DALLER. v. pron. Être dallé, être garni, couvert de dalles.

DALLEUR. s. m. Ouvrier qui pose des dalles.

DALLOZ (Armand). Jurisconsulte français, né à Septmoncel (Jura), 1795-1857. Il a publié divers ouvrages sur la science du droit : *Dictionnaire général et raisonné de législation*, 1835; etc. Il a, de plus, aidé son frère aîné, *Victor-Alexis-Désiré*, dans la publication de son *Répertoire de jurisprudence* et dans celle du *Recueil périodique* qu'il a continué.

DALMACE ou **DALMAT** (Saint). Officier des gardes du palais, sous Théodose le Grand, vers 380, puis archimandrite d'un monastère à Constantinople.

DALMANIA. s. m. (de *Dalmania*, n. pr.). Paléont. Genre de crustacés fossiles, famille des calyméniens.

DALMANNIE. s. f. (de *Dalmann*, n. pr.). Entom. Genre de diptères, établi pour cinq ou six espèces détachées du genre myope.

DALMATE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la Dalmatie.

— s. m. Idiome du peuple de la Dalmatie. Savoir le dalmate.

— adj. Qui appartient à la Dalmatie ou à ses habitants.

DALMATIE. Géogr. Province de l'empire austro-hongrois, sur la côte orientale de la mer Adriatique, depuis les monts Vellebitch jusqu'au S. des bouches de Cattaro; longue bande de terre, separée à l'E. de l'Herzégovine et du Monténégro par les Alpes Dinariques. Le climat est chaud, la terre est fertile, surtout en vins et en huile d'olives; on pêche sur la côte des sardines et des anchois. On construit des navires, on fabrique des liqueurs. La Dalmatie est divisée en 4 cercles, Zara, Spalatro, Raguse et Cattaro. L'*archipel Dalmate* ou Illyrien comprend des îles nombreuses, le long de la côte : *Meleda*, *Lagosta*, *Curzola*, *Lesina*, *Lissa*, *Brazza*, *Coronata*, *Isola Grossa*, *Pago*, *Arbe* ou *Barbado*, etc. Elle a 12,792 kil. carrés et 476,000 hab., presque tous d'origine slave, catholiques, parlant l'italien dans les villes du littoral. La Dalmatie, partie de l'ancienne Illyrie barbare, réduite en province romaine, 9 ap. J.-C., occupée par des tribus slaves au VIIe siècle, tomba en grande partie au pouvoir de Venise, au XIe siècle. Elle fut cédée à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, 1797, puis en 1815.

DALMATIE (Duc de). V. SOULT.

DALMATIQUE. adj. 2 g. Antiq. lat. Qui a rapport aux Dalmates. || Vainqueur des Dalmates, en parlant de L. Metellus.

★ **DALMATIQUE**. s. f. Antiq. Espèce de tunique blanche et bordée de pourpre, à l'usage des Dalmates ou habitants de la Dalmatie, et qui, en général, était le vêtement caractéristique des peuples du Nord. La dalmatique avait des manches longues selon les uns, et des manches courtes selon les autres. Cette dernière forme lui fut donnée lorsque les Romains l'adoptèrent et la confondirent avec le *colobium*.

— En Europe, l'usage de la dalmatique est réservé aux sous-diacres, aux diacres et aux évêques, quand ils remplissent à l'autel les fonctions de leur ministère. La dalmatique de l'évêque est simplement en soie, sans broderies, sans dorures et recouverte de la chasuble pontificale. La dalmatique des sous-diacres et des diacres est enrichie d'ornements, de galons d'argent ou d'or, et de gros glands pareils qui sont attachés sur le haut de la partie de la dalmatique qui couvre les épaules. C'est le pape saint Sylvestre qui mit le premier la dalmatique en usage, vers le commencement du IVe siècle.

— A la cérémonie de leur sacre, les rois de France étaient revêtus d'une dalmatique en satin, sous leur manteau royal.

DALOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., δαλός, torche; εἶδος, forme). Minér. Qui ressemble à un tison éteint.

— DALOÏDE. s. f. Minér. Nom d'une variété de houille très irrégulière dans sa structure, et qui ressemble à du charbon qui aurait déjà éprouvé un commencement de combustion.

DALON. s. m. Petite gouttière ou cuvette placée au ras du sol, et qui sert à l'écoulement des eaux.

DALOPHIS. s. m. (étym. gr., δαλός, tison; ὄφις, serpent). Ichtyol. Genre de malacoptérygiens apodes, poissons anguilliformes.

★ **DALOT**. s. m. (rad. *dalle*). Mar. Pièce de bois placée aux côtés d'un vaisseau, et dans la longueur de laquelle on fait une ouverture qui sert pour l'écoulement des eaux de pluie ou des vagues qui tombent sur le pont. || Ouverture destinée à donner passage aux pompes. || *Dalots à feu*. Conduits qui communiquent de la dalle à différentes parties des artifices d'un brûlot.

— P. et ch. Petit aqueduc établi sous une route, pour faire communiquer ensemble les fossés latéraux.

DALPADE. s. f. (en sanscrit, *patte foliacée*). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des pentatomites, établi pour une espèce de l'île de Java.

DALPHINAL, ALE. adj. Hist. V. DELPHINAL.

DALRYMPÉLÉE. s. f. Bot. Syn. de TURPINIE.

DALRYMPLE (David). Célèbre jurisconsulte et historien écossais, né à Édimbourg en 1726, mort en 1792, a publié les *Annales d'Écosse*.

— DALRYMPLE (Alexandre). Frère du précédent, 1737-1808, a publié des *Collections de voyages*.

DALSIRAQUE. s. f. (en sanscrit, *tête foliacée*). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des pentatomites, insectes du Cap.

DALSIRE. s. m. Entom. V. DALSIRAQUE.

DALTON (Jean). Physicien et chimiste anglais, né à Eaglesfield, dans le Cumberland, 1766-1844. Il s'est occupé des fluides élastiques et a dressé un tableau des chaleurs spécifiques des gaz; mais son principal titre de gloire est d'avoir arrêté la théorie des atomes et des équivalents. Il a laissé de nombreux mémoires.

DALTONIE. s. f. (de *Dalton*, n. pr.). Bot. Genre de mousses pleurocarpes diplopéristomées, ayant pour type la daltonie splanchnoïde, jolie petite mousse vivace qui croît sur la terre, au bord des ruisseaux.

DALTONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la daltonie. || DALTONIÉES. s. f. pl. Famille de mousses ayant pour type le genre daltonie.

DALTONIEN, ENNE. adj. Pathol. Qui est affecté du daltonisme.

— Substantiv. Un daltonien, une daltonienne.

DALTONISME. s. m. (de *Dalton*, n. pr.). Pathol. Maladie ou vice de conformation des yeux qui empêche de distinguer les couleurs.

DALZAR. s. m. Arg. Pantalon.

★ **DAM**. s. m. (pr. *dan*; du lat. *damnum*, perte, privation, dommage). Dommage, préjudice. N'est plus employé que dans ces locutions adverbiales *A son dam, à votre dam, à leur dam*. Si vous vous êtes mal expliqué, ce sera à votre *dam*. (Malherbe.)

— Théol. Privation de la vue béatifique de Dieu pendant toute l'éternité; c'est la peine que souffrent les damnés.

DAM. Géogr. V. DAMME.

DAMA. s. m. (mot lat.). Mamm. Nom scientifique du daim.

DAMAGE. s. m. Constr. Action de damer les terres avec le bloc de bois appelé dame.

DAMAISINE ou **DAMASSINE**. s. f. Hort. Sorte de prune de Damas.

DAMALIQUE. adj. (du gr. δαμάλης, genisse). Chim. Se dit d'un acide qu'on retire de l'urine de vache.

DAMALIS. s. m. (pron. *da-ma-liss*; du gr. δαμάλης, genisse). Mamm. Variété d'antilope du Sénégal.

— Entom. Genre de diptères de la famille des tanystomes, ayant pour type le damalis myope des Indes orientales.

DAMALURIQUE. adj. (étym. gr., δάμαλις, vache; οὖρον, urine). Chim. Se dit d'un acide qu'on retire de l'urine de vache.

DAMAN. s. m. (par altération du mot arabe *ghannem, ghanam*, agneau). Mamm. Genre de pachydermes, animal de la taille de la marmotte, à laquelle il ressemble assez bien par les proportions, et qui est commun au mont Sinai, dans la Syrie, ainsi que sur plusieurs points de la côte orientale de l'Afrique. On distingue le daman *israel*, le daman *du Cap*, le daman du *Dongola*. La fourrure du daman est précieuse.

DAMAN. Géogr. Ville de l'Hindoustan, sur la mer d'Oman et le golfe de Cambaye, possession portugaise à 160 kil. de Diu, et 320 kil. N. de Goa. Il y a un temple des parsis, mais la majorité des habitants se compose de chrétiens portugais. Pop. 6,000 âmes environ. Bien que Daman soit tombée, c'est la place la plus commerçante qui soit restée aux Portugais en Orient. On l'appelle encore *Damaoun* ou *Damaun*.

DAMANHOUR. Géogr. Ville de la Basse-Égypte, à 80 kil. S.-E. d'Alexandrie; c'est l'*Hermopolis parva* des Anciens. Aux environs est une plaine sablonneuse fameuse dans l'expédition française de 1798; 10,000 hab.

DAMANTILOPE. s. m. (ét. lat., *dama*, daim; fr. *antilope*). Mamm. Un des noms du nanguer.

DAMAOUN ou **DAMAUN**. Géogr. V. DAMAN.

DAMAR. s. m. Bot. Arbre résineux de l'archipel Indien qui produit une gomme à laquelle on donne le même nom.

DAMAR. Géogr. Grande ville d'Arabie, dans l'Yémen, célèbre par son université.

DAMARAS. s. m. Comm. Sorte de taffetas des Indes.

DAMARAS. s. m. pl. Géogr. Peuplade des Hottentots (Afrique australe), au N. du Fish, affluent du fleuve Orange, et sur les affluents du lac N'gami.

DAMARÈTE. s. f. Numism. Monnaie frappée en Sicile vers le Ve siècle avant notre ère.

DAMARINE. s. f. Résine tirée du damar.

DAMARITE. s. f. Bot. foss. V. DAMMARITE.

★ **DAMAS**. s. m. (l'*s* final ne se prononce pas). Étoffe de soie ornée de dessins plus ou moins riches, que l'on tirait de la ville de Damas avant que les arts fussent perfectionnés en Europe, et que l'on fabrique aujourd'hui à Paris, à Lyon, à Tours, etc., etc. Damas cramoisi, blanc, jaune, vert. Damas bicolore. Damas broché. Meuble de damas. Lit de damas. Tenture de damas. Rideaux de damas.

— Par extens., on donne le nom de *damas* aux étoffes de laine, de coton, de fil, de lin, damassées, c'est-à-dire imitant les ornements et le tissu des damas de soie. On fabrique beaucoup de ces damas en Basse-Normandie.

— Lame de sabre dure et tranchante, dont le plat présente des dessins moirés très variés, des veines blanches argentées, noires, croisées ou parallèles alternativement, et que l'on tire de l'Orient, particulièrement de la ville de Damas. Sabre de Damas ou sabre damas. Un vrai damas. Un fin damas.

— *Acier de Damas*. Acier superfin, d'une trempe particulière.

— Bot. Nom vulgaire de la julienne des jardins.

— Comm. Nom de petits cigares très doux de la Havane.

— Hortic. *Prunes de Damas*. Sorte de prunes dont le plant, apporté d'abord de la Damascène en Italie par les Romains, a été vulgarisé ensuite dans nos provinces; on en connaît plusieurs qualités. Damas musqué. Damas rouge. Damas blanc. Damas noir. Damas gris. Damas violet. Les prunes de Damas ont un goût exquis.

— Vitic. *Raisin de Damas* ou simplement *damas*. Sorte de raisin.

DAMAS. Géogr. Ch.-l. du vilayet de ce nom (Syrie turque), sur le Baradah, dans une plaine fertile, est depuis longtemps une grande et belle ville, avec une citadelle, des remparts, plus de deux cents mosquées. L'industrie est active (lames de sabre renommées); elle fait un commerce important avec Beirouth, Alep, Bagdad, etc.; la caravane de La Mecque est conduite par le pacha de Damas; 115,000 hab.

DAMAS (Famille de). Elle remonte au XIIIe siècle, divisée en branches de *Damas* et *Damas-Crux*. Cette famille, a pendant la Révolution, fourni des défenseurs à la royauté : 1° DAMAS (Joseph-François-Louis Charles, comte de), arrêté à Varennes, avec Louis XVI; 2° DAMAS (Roger, comte de), soldat de l'armée de Condé; 3° DAMAS-CRUX (Étienne-Charles, comte, puis duc de), l'un des chefs de l'expédition de Quiberon.

— DAMAS (Ange-Hyacinthe-Maxence, baron de). Né à Paris, 1785-1862. Il fit, comme lieutenant général, la campagne d'Espagne en 1823; pair de France, ministre de la guerre et des affaires étrangères, 1823-1828, il suivit le duc de Bordeaux, comme gouverneur, jusqu'en 1833.

DAMASCÈNE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la ville de Damas.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

DAMASCÈNE. Géogr. anc. Province de la Cœlé-Syrie, qui tirait son nom de sa capitale. Damas (*Damascus*).

DAMASCÈNE (Saint Jean). V. JEAN DAMASCÈNE.

— DAMASCÈNE (Nicolas). V. NICOLAS DE DAMAS.

DAMASCIUS. Philosophe éclectique, né à Damas, professa le dernier la philosophie platonicienne à Athènes, dont Justinien ferma les écoles en 529. On a de lui un traité *sur les Premiers Principes*, publié à Francfort, 1826.

DAMASCUS. Géogr. anc. Capitale de la Damascène, aujourd'hui *Damas*.

DAMASE Ier (Saint). D'origine espagnole, pape en 366, tint cinq synodes à Rome, chargea saint Jérôme de faire la Vulgate, et mourut en 384. Fête, le 11 décembre.

— DAMASE II. Évêque de Brixen (Tyrol), devint pape par la volonté de l'empereur Henri III, 1048. Il régna 23 jours.

DAMASICHTHON. Mythol. gr. Fils d'Amphion et de Niobé, qu'Apollon perça de ses flèches.

DAMASIEN, ENNE. adj. Qui a rapport au pape Damase.

— *Lettres damasiennes*. Lettres d'une forme particulière que le pape Damase fit graver dans les inscriptions mises sur les tombeaux des martyrs.

DAMASONE. s. f. (du gr. δαμασώνιον, plante aquatique indéterminée). Bot. Genre de la famille des alismacées, comprenant des herbes aquatiques vivaces ou annuelles, qui croissent en Europe, dans l'Afrique boréale, etc., et dont on cultive deux ou trois espèces dans les jardins.

DAMASQUETTE. s. f. (dimin. de *damas*). Comm. Sorte d'étoffe à fleurs d'or, d'argent ou de soie, dans le genre des véritables tissus de Damas, qui se fabrique à Venise, et se vend dans les Échelles du Levant, particulièrement à Constantinople.

DAMASQUIN, INE. s. Géogr. Habitant, habitante de Damas.

— adj. Qui a rapport à Damas ou à ses habitants.

— Qui est en acier de Damas. Lame damasquine.

— DAMASQUIN. s. m. Métrol. Espèce de poids en usage principalement dans les Échelles du Levant. On le nomme plus souvent *rottolo*.

DAMASQUINAGE. s. m. Action de damasquiner. || Travail de ce qui est damasquiné.

— *Damasquinage héliographique*. Dessins d'un métal produits sur un autre métal à l'aide de la pile et de la lumière.

DAMASQUINE. s. f. Art du damasquinage.

— Imitation du damasquinage.

DAMASQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Damasquiner. S'empl. adjectiv. Poignard damasquiné. Épée damasquinée. Lame damasquinée. Armes damasquinées. Cuirasse damasquinée. Pistolets damasquinés.

— Par extens. Aujourd'hui, la charmante façade vermeille, *damasquinée* d'or, se dresse superbement sur la ville. (V. Hugo.)

— Fig. *Homme damasquiné*. Homme dur et barbare au dedans, doux et poli au dehors. Inusité.

— Se dit quelquefois des étoffes. Linge damasquiné.

★ **DAMASQUINER**. v. a. 1re conj. (rad. *damas*). Enchâsser, incruster de petits filets d'or ou d'argent dans du fer ou de l'acier. Damasquiner un poignard, une garde d'épée.

— *Damasquiner de*. Damasquiner d'or. Damasquiner d'argent.

— SE DAMASQUINER. v. pron. Être damasquiné, être incrusté de fils d'or ou d'argent.

★ **DAMASQUINERIE**. s. f. Art de damasquiner, de pratiquer dans du fer ou de l'acier préparé des incrustations de petits filets métalliques.

★ **DAMASQUINEUR**. s. m. Celui qui damasquine. Ouvrier qui enjolive le fer ou l'acier par des dessins en or ou en argent. L'art du damasquineur était connu des Anciens; c'est de Damas qu'il tire son nom et qu'il nous est venu sous Henri IV.

★ **DAMASQUINURE**. s. f. Résultat de l'action de damasquiner; travail de ce qui est damasquiné. Belle damasquinure. La damasquinure de cette épée est fort riche.

DAMASSADE. s. f. Comm. Étoffe damassée, soie et fil.

DAMASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Damasser. S'empl. adjectiv., en parlant des étoffes et du linge à fleurs ou à personnages, c'est-à-dire fait en façon de damas, et ayant une grande ressemblance avec le véritable damas. Linge damassé. Serviettes, nappes damassées, etc. La fabrication du linge damassé est originaire de Flandre et remonte au XVe siècle. Au milieu de cette grande table couverte d'une nappe

damassée. (Th. Gaut.) Elle tordait sa serviette damassée de façon à la mettre en pièces. (Mérimée.)

— Acier damassé. Acier balliné et disposé autrefois à Damas, et dont la surface offre des dessins variés.

— Fig. et fam. C'est un limier boiteux, de gale damassé. (Régnier.)

— On dit substantiv. Du damassé, pour Du linge damassé. Un service de damassé. (Acad.)

*** DAMASSER.** v. a. 1re conj. (rad. *damas*). Fabriquer une étoffe ou du linge fin à fleurs et à personnages, à la façon du damas.

— Techn. Préparer de l'acier à la façon de Damas.

— Vann. Faire des ornements en losange, en creux, ou autres figures semblables à celles qu'on voit sur le linge damassé.

— SE DAMASSER. v. pron. Être damassé, être fait à la façon du damas.

DAMASSERIE. s. f. Fabrique de linge damassé.

DAMASSEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui fabrique du linge damassé.

DAMASSIN. s. m. (dimin. de *damas*). Comm. Étoffe damassée, qui est d'une moins gamme de chaîne et de trame que les damas ordinaires.

*** DAMASSURE.** s. f. Travail de ce qui est damassé, dessin que l'on a figuré sur l'étoffe ou la toile damassée en la tissant.

DAMASTRE. s. m. (du gr. δαμάζω, je tue). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, ayant pour type le damastre blaptoïde, insecte d'un bleu noirâtre, habitant le Japon.

DAMATRISE. s. f. (du gr. Δαμάτηρ, surnom de Cérès). Entom. Genre d'insectes de la tribu des diapériales et de la famille des taxicornes, ayant pour type le tétraphylle de Madagascar.

— Bot. Syn. d'HAPLOCARPHE.

DAMATRIUS ou **DAMATRIOS.** s. m. (du gr. Δαμάτηρ, surnom de Cérès). Antiq. gr. Dixième mois de l'année, chez les Grecs du Péloponèse; il répondait à peu près à notre mois de juillet et était consacré à Cérès, parce que c'est dans ce mois que les moissons jaunissent et parviennent à leur maturité.

DAMAZAN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nérac (Lot-et-Garonne); 1,800 hab.

DAMBACH. Géogr. Bourg de l'Alsace-Lorraine, ancien département du Bas-Rhin; 3,500 h.

DAMBONITE. s. f. Chim. Matière cristallisée, d'une saveur sucrée, que l'on a retirée d'une espèce de caoutchouc originaire du Gabon.

DAMBRAY (Charles-Henri, vicomte). Né à Rouen, 1760-1829. Avocat général au Parlement, 1788, il se fit remarquer dans le procès Kornmann. Nommé chancelier de France par la première Restauration, il reprit sous la seconde ses fonctions, perdues pendant les Cent-Jours. Il présida dès lors la Chambre des pairs.

*** DAME.** s. f. (par contraction du lat. *domina*, qui a formé *domna*, même signific.). Dr. féod. Celle qui possédait une seigneurie, qui avait droit, autorité et commandement sur des vassaux; femme du seigneur d'un lieu, d'un chevalier, d'un gentilhomme. La dame du lieu. La dame du village. La dame du manoir. Dame et maîtresse.

— La *dame* avait son écu, sa bannière, ses pages et son écuyer; elle recevait l'hommage de ses vassaux, levait des troupes et occupait la première place à l'église.

— *Brevet de dame.* Celui par lequel le roi autorisait des demoiselles à prendre et à recevoir le titre de *dame*.

— *Dame à carreau.* Celle qui avait droit de se faire donner un carreau de velours à l'église, et de faire porter la queue de sa robe.

— *Dames de France.* Nom que portaient autrefois les filles du roi de France.

— *Dame damée.* Grande dame, femme de qualité. Inusité.

— *Dame d'honneur.* La première dame de la maison et de la suite des reines et des princesses du sang royal. || *Dames du palais.* Toutes les dames qui composaient la cour de la reine, des princesses, et dont l'origine remonte à François Ier. Catherine de Médicis avait établi à sa cour *douze filles d'honneur*, prises parmi les demoiselles de haut rang; ce n'est qu'en 1673, sous Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, qu'elles prirent le nom de *dames du palais*. Une cour sans *dames* est une année sans printemps, un printemps sans roses. (François Ier.) Je consens que le public s'égaye sur mon compte, pourvu qu'on respecte l'honneur des *dames*. (Henri IV.) || *Dame du lit.* Celle qui préside au lever et au coucher de la reine. || *Dame d'atours.* Celle qui est chargée spécialement de la toilette.

— Par extens. Simple titre d'honneur que l'on donne aux femmes de qualité. Haute dame. Grande dame. Puissante dame. Les dames de la cour.

— Fam. et iron. *Faire la grande dame, faire la dame.* Chercher à paraître au-dessus de sa condition; prendre avec affectation l'air, le ton, les manières des femmes de haute qualité. La femme de chambre était toute au plaisir de faire la *dame*, de se donner de l'importance. (A. Daudet.)

— *Dame de compagnie.* Femme qui est rétribuée pour tenir compagnie à une personne âgée, ou faire les honneurs de la maison, mais qui n'est pas considérée comme une domestique.

— Titre qui se donne aux religieuses en général, mais particulièrement s'appliquant particulièrement aux religieuses des abbayes et aux chanoinesses. Les dames de Fontevrault. Les dames de Remiremont. Les dames de Chelles. Les dames de Poissy. || *Dames de chœur.* Religieuses qui ont séance dans les hautes stalles du chœur, à la distinction des novices qui sont dans les basses stalles, et des sœurs converses qui n'ont été admises que pour le service matériel de la maison.

— *Dame de charité.* Dame appartenant à une association dont le but est de recueillir et de distribuer aux pauvres des aumônes qui sont le fruit de quêtes publiques faites dans les églises ou à domicile.

— Se dit, dans un sens plus général, comme terme de civilité et de politesse, de toutes les femmes et de toutes les filles au-dessus de la dernière classe du peuple. Aimer les dames. Respecter les dames. Être civil, respectueux, prévenant avec les dames. Les dames les plus spirituelles. Des dames fort aimables. Les dames du bal. Les dames de la ville. Une dame et son cavalier. Offrir la main à une dame. Sans doute les belles *dames* du Caire doivent aimer à s'entourer de chambrières pareilles. (Gér. de Nerval.) J'ai je encore décrit la *dame* brelandière? (Boil.)

— A été employé par nos auteurs en parlant des femmes de l'antiquité. Les femmes crièrent bien fort à cette décision; elles convoitaient les bijoux des *dames* puniques. (G. Flaubert.)

> Qu'on l'honore ici, mais en *dame* romaine,
> C'est-à-dire un peu plus qu'on n'honore la reine.
> (CORNEILLE.)

— *Dame de comptoir.* Personne chargée de tenir la caisse ou d'opérer la vente dans certaines maisons de commerce.

— Toute femme mariée. Une jeune dame. Une jolie dame. Ma chère dame. Excellente dame. Il y avait beaucoup de *dames* à ce bal, à cette réunion. (Acad.) Au reste, peu de gens pensent comme moi des *dames* françaises. (J.-J. Rousseau.)

— *Devenir dame.* Se marier.

— *Dame galante.* Femme de mœurs légères. || On dit aussi dans ce sens *petite dame*. Nous avons fait une longue promenade, dissertant de toutes choses, particulièrement de petites *dames*. (Mérimée.)

— Se dit aussi des femmes de la campagne, et même des femmes de basse extraction; mais alors on ne sépare point ce titre du nom de la personne à laquelle on l'applique. Dame Marguerite. Dame Thérèse. Dame Françoise. Dame Nicolle. Dame Paquette. Dame Alison.

— *Dame de la halle.* Titre donné aux marchandes de la halle, quand, à certains jours, elles étaient admises chez le roi pour le complimenter, et appliqué ensuite dans toutes les occasions. Il trouva là une marchande de marée avec des pendeloques aux oreilles et sous le costume d'une riche *dame* de la halle. (H. de Balzac.)

— Fig. dans le style naïf. *Dame* belette. (La Font.) *Dame* fortune aime souvent à rire. (Id.)

— Celle à qui un chevalier avait consacré ses soins, ses exploits, et dont il portait les couleurs. Un chevalier français, au moyen âge, se devait tout à son Dieu, à son roi et à sa dame. Rompre des lances pour sa dame. Porter une écharpe aux couleurs de sa dame. Après Dieu, le chevalier honorait et servait sa *dame*, toujours prêt à défendre sa gloire ou sa beauté au péril de ses jours. (Dict. de la Conv.)

> Et les *dames* avecque vœux
> Soupiraient après son visage. (MALHERBE.)

> Aucun amant qui ne servît son roi,
> Aucun guerrier qui ne servît sa *dame*.
> (SALLENTIN.)

— Par extens. Celle que l'on aime, à qui l'on adresse des hommages, avec intention de la prendre pour femme. C'est la dame de ses pensées. Être dévoué à sa dame. Être fidèle à sa dame. Ne point trahir l'amour de sa dame. Revenez, mes plaisirs, ma *dame* est revenue. (Malherbe.)

— *Dames blanches.* Êtres surnaturels qui, dans l'ancienne croyance des Allemands et des Écossais, étaient attachés à la destinée de quelques familles illustres. || On a donné aussi le nom de *Dames blanches* à des êtres malfaisants qui sortaient la nuit de leurs cavernes souterraines, pour surprendre les voyageurs égarés, les bergers, les femmes, et qui substituaient aux enfants d'autres êtres nommés *killerops*. Le moyen de recouvrer l'enfant volé était de faire rôtir le killerop sur des charbons. Ces superstitions existent encore en Belgique.

— Anc. loc. prov. *Dame qui moult se mire, peu file.* Une femme qui passe beaucoup de temps à la toilette, en donne peu aux choses utiles. || *Vides chambres font dames folles.* La pauvreté et le besoin font commettre aux femmes des folies, de grandes fautes.

— Arg. Bouteille de vin blanc.

— Agric. *Mettre en petites dames*, se dit, dans le Dauphiné, des gerbes que l'on dresse debout en les liant près des têtes et les laissant écartées au pied.

— Anat. *Dame du milieu.* Nom que les matrones donnaient à la membrane de l'hymen.

— Art milit. *Dame de mine.* Masse de terre restée debout, quand plusieurs fourneaux peu distants ont sauté du même coup. || *Dame de fortification.* Petite tour à cintre plein en maçonnerie, qui surmonte le milieu du batardeau d'un fossé inondé, afin que la crête du batardeau ne puisse servir de pont pour traverser le fossé.

— Astrol. Se disait des planètes dont le nom est féminin et qui dominaient au moment où se tirait l'horoscope. Avoir la lune dame du milieu du ciel.

— Bot. *Belle-dame* ou *Bonne-dame.* V. BELLE-DAME.

— Entom. *Belle-dame* ou *Bonne-dame.* V. BELLE-DAME.

— Erpét. *Dame des serpents.* Nom vulgaire du crotale boiquira.

— Hist. *Paix des Dames.* V. CAMBRAI.

— Ichtyol. Un des noms du sciène ombre.

— Jeux. Nom donné à quatre cartes sur chacune desquelles est peinte la figure d'une dame; ce sont les dames de *cœur*, de *pique*, de *carreau* et de *trèfle*. Avoir une tierce à la dame, une quatrième, une quinte à la dame; un quatorze de dames. Écarter deux dames. Jouer une dame. Brelan de dames.

— Nom de petits cylindres peu épais, en bois ou en ivoire, qui servent à plusieurs jeux, notamment au *jeu des dames* ou *jeu de dames* proprement dit. L'origine de ce jeu est inconnue. Les dames sont placées sur une petite table nommée *damier*. Dans le *jeu à la française*, chaque joueur a douze dames; dans le *jeu à la polonaise*, qui est le plus suivi, chaque joueur en a vingt. L'un des joueurs se sert de dames blanches, et l'autre de dames noires ou brunes. Jeu des dames, jeu de dames. Les dames. Jouer aux dames. Aimer les dames. Faire une partie de dames. || *Dame touchée, dame jouée.* Le pion ou la dame que l'on a touchée du doigt doit être jouée.

— Au jeu de dames, les pièces dont on se sert portent ordinairement le nom de *pions*, et ne prennent celui de *dames* que lorsque, par l'habileté du joueur, elles ont atteint le dernier rang de cases du côté de l'adversaire; alors on couvre d'un autre *pion* celui qui vient d'arriver à dame, et c'est ce double pion qu'on appelle proprement *dame*. || *Aller à dame* ou *faire une dame.* Pousser un pion jusqu'au dernier rang des cases du jeu de son adversaire, ce qui donne au pion ainsi poussé une marche beaucoup plus libre et plus avantageuse.

— Deuxième pièce au jeu d'échecs; on l'appelle aussi *reine*; c'est la pièce la plus importante du jeu, bien qu'elle n'ait que le second rang. Dame blanche. Dame noire. Échec à la dame. Donner échec au roi et à la dame. || On donne aussi ce nom à chacune des cases alternativement blanches et noires qui composent la première rangée du côté de chaque joueur.

— Au jeu d'échecs, on appelle *pion à dame*, tout pion qui a pu atteindre l'une des dernières cases du jeu de l'adversaire, parce que ce pion prend alors la valeur d'une *dame* ou *reine*. || *Dame damée.* Pièce que l'on a fait aller à dame et sur laquelle on en a mis une autre, pour la distinguer des simples dames du jeu.

— Jeton dont on se sert pour le jeu de trictrac. Lever une dame. Poser une dame sur une flèche. Battre une dame. || *Dames accouplées* ou *couvertes*. Deux dames placées sur la même flèche. || *Dame aventurée.* Celle que l'on avance toute seule, sans prévoir qu'on pourra promptement la couvrir. || *Dame découverte.* Celle qui est placée seule sur une flèche. || *Dame passée.* Celle qui, se trouvant au delà des flèches vides, ne peut plus servir à faire le plein. || *Dame surnuméraire.* La troisième dame placée sur une case déjà faite. || *Lever les dames.* S'en aller, cesser la partie, après avoir gagné un trou ou plusieurs trous, et remettre les dames en pile, pour commencer une autre partie.

— *Dames rabattues.* Sorte de jeu différent du trictrac, mais qui se joue avec les mêmes pièces. Jouer aux dames rabattues.

— Aux jeux de paume et de balle, Le premier coup qui se sert sur le toit et ne compte pour rien. En ce sens, ne se dit qu'au pluriel: Avoir ses dames. Coup pour les dames.

— Aux courses de bague, on donne le nom de *course pour les dames* à la première course, celle qui ne compte pas pour le prix.

— Bot. *Dame d'onze heures.* Nom vulgaire de l'ornithogalle, plante liliacée dont les fleurs sont blanches, l'extérieur des pétales vert, et qui s'épanouissent à cette heure de la journée.

— Navig. *Dames.* Chevilles de fer plantées sur l'arrière d'une embarcation, de chaque côté d'un grelin pour le fixer. || Doubles tolets servant à retenir les avirons sans estropes.

— Ornith. Nom vulgaire du grèbe huppé, de l'effraie, de la mésange à longue queue, etc.

— Pav. Pièce de bois dur, ronde, armée par le bas d'une forte frette de fer, et qui porte, à sa partie supérieure, deux bras en forme d'anse à l'aide desquels on la soulève pour la laisser retomber sur les pavés qui viennent d'être placés et qu'on veut affermir. On la nomme aussi *demoiselle*. || Tout instrument du même genre servant à tasser le sol. Dame de bitumier. Dame pour terrasser.

— P. et ch. Nom donné à des digues, des chaussées, qu'on ménage d'espace en espace, pour avoir de l'eau à discrétion dans un canal que l'on creuse, et empêcher qu'elle ne gagne les ouvriers. || Nom donné à de petits cônes en terrain naturel que l'on réserve de distance en distance dans les tranchées, pour indiquer la hauteur des terres qu'on a fouillées.

— Pratiq. Nom donné à toute femme mariée. La dame une telle. La dame veuve une telle. Ladite dame. La susdite dame.

— Techn. Dans les grosses forges, Pièce haute d'un pied, avec laquelle on ferme la porte du creuset, à la réserve d'un espace de sept à huit pouces, appelé *coulée*, et par où passe la fonte.

*** DAME.** interj. et. lat., *dominus*, seigneur; de *domine Deus*, on a fait l'exclamation *domne Deus, dame Dieu*, usitée au moyen âge, et enfin *dame*, par le retranchement du mot Dieu). Expression qui sert à donner plus de force à une affirmation, à une négation, à exprimer quelque surprise. Ah! dame. Mais, dame, oui. Oh! dame, non. Dame, que voulez-vous! Dame, vous m'en direz tant. Il est familier et même populaire. Oh! *dame*, interrompez-moi donc! (Molière.)

DAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Damer. S'emploie adjectiv. Dame damée. Une dame *damée* peut aller en tous sens. (Acad.)

DAME-AUBERT. s. m. Hort. Prune jaune peu estimée. || Pl., des *dame-aubert*.

DAME-DAME. s. f. Écon. rur. Espèce de fromage.

*** DAME-JEANNE.** s. f. Grosse et grande bouteille de verre ou de grès qui contient ordinairement de 50 à 60 litres. || Dans la marine, on donne ce nom à une grosse bouteille de verre couverte de nattes et de la contenance de 17 à 18 litres, qui sert à mesurer la boisson pour l'équipage. || Pl., des *dames-jeannes*.

DAME-HONTEUSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'ancolie des jardins.

DAMELOPRE. s. m. Anc. mar. Bâtiment hollandais à fond plat.

DAMELOT. s. m. Hortic. Variété de pomme.

DAME-NUE. Bot. Un des noms vulgaires du colchique d'automne.

*** DAMER.** v. a. 1re conj. (rad. *dame*). Jeux. Faire une dame du pion que l'adversaire a poussé jusqu'au dernier rang des cases opposées aux siennes. Damer une pièce. Damer un pion. On dit aussi: *Damez-moi, je suis à dame*, pour Damez la pièce que j'ai fait aller à dame.

— Fig. *Damer le pion à quelqu'un.* Supplanter quelqu'un, l'emporter sur lui avec une supériorité marquée. Il prétendait exceller en ce genre, mais il a trouvé un homme qui lui a *damé* le pion. (Acad.) Mais ces jeunes chrétiens sont des francs hypocrites, et je ne me laisserai pas *damer* le pion par celui-là. (G. Sand.)

— Donner le titre de dame. Accorder à une demoiselle un brevet de dame. *Le roi a damé mademoiselle de...*, c'est-à-dire l'a autorisée à se présenter à la cour, avec le titre de dame.

— Arg. Séduire une jeune fille, en faire une femme.

— Archit. Donner une certaine pente à un toit, à la partie supérieure d'un mur.

— Artill. Fouler également la charge d'un mortier.

— Constr. Humecter, corroyer et battre la terre par couches successives, pour la rendre plus ferme et en augmenter la ténacité.

— Pav. Battre les terres ou les pavés avec un bloc de bois appelé *dame*.

— SE DAMER. v. pron. Être damé; prendre ou recevoir le titre de dame, en parlant d'une demoiselle.

*** DAMERET.** s. m. (dim. de *dame*). Homme qui s'attache à plaire aux dames, qui fait le beau, qui est efféminé. Faire le dameret. Un vieux *dameret*. (Acad.) Que ce ne soit pas un beau garçon, un *dameret*, mais un garçon vert et vigoureux. (Mont.) Elle déteste qu'on fasse le *dameret*. Ce n'est plus la mode. (Mérimée.)

— Adjectiv. Peindre Caton galant, et Brutus *dameret*. (Boil.)

— *Chariot dameret.* Nom qui fut donné aux premiers carrosses suspendus.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

DAMERET. s. m. Vitic. Cépage du Limousin.

DAMERETTE. s. f. (dimin. de *dame*). Petite dame. Se prenait en mauvaise part.

— Entom. Nom vulgaire d'une espèce de papillon de nuit.

DAMERIE. s. f. Qualité de dame; ensemble de dames. Toutes les autorités et toute la *damerie* de la ville. (Grimm.)

— Bot. Syn. d'EMBÉLIE.

DAME-SANS-CHEMISE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du colchique d'automne.

DAMESME (Édouard-Adolphe-Marie). Général, né à Fontainebleau, 1807-1848. Il se distingua en Belgique et en Algérie, et fut blessé mortellement aux journées de juin 1848. Une statue lui a été élevée à Fontainebleau.

DAMETTE. s. f. Petite dame délicate.

— Ornith. Nom vulgaire de la bergeronnette à collier.

DAMIA. Myth. Divinité qui présidait à la pousse des plantes et des fruits. Elle était adorée dans quelques villes de la Grèce.

DAMIADE. s. f. (de *Damia*, n. myth.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour trois espèces ayant pour type la damiade élégante de la Nouvelle-Guinée, insecte médiocre, à fond noir avec des bandes ou taches blanches, rouges ou orangées.

DAMIANE. s. f. Nom des religieuses de

Sainte-Claire, dites aussi *damianistes* ou *damienistes*.

DAMIANISTE. adj. et s. 2 g. Nom donné à des hérétiques qui n'admettaient en Dieu qu'une seule nature, sans distinction de personnes, et qui tiraient leur nom de Damien, évêque d'Alexandrie au VIe siècle.

— S'est dit, dans l'origine, des clarisses ou religieuses de l'ordre de Sainte-Claire, parce que cette sainte vivait dans le monastère de Saint-Damien. Aujourd'hui les clarisses sont divisées en *damianistes*, scrupuleuses observatrices de la règle primitive, et en *urbanistes*, qui suivent les règlements mitigés donnés par Urbain VI.

DAMICORNE. adj. 2 g. (lat. *dama*, daim; *cornu*, corne). Zool. Qui a la forme de la corne du daim. || Se dit en entomologie des organes qui ont cette forme; telles sont les antennes du taon.

DAMIE. s. f. (de *Damia*, n. myth.). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la tribu des clythaires, ayant pour type la damie marquée de quatre taches, du Cap de Bonne-Espérance.

DAMIEN (Saint). Frère de saint Cosme, pratiquait comme lui la médecine. Tous deux subirent le martyre sous Dioclétien.

— DAMIEN ou DAMIANI (Pierre). Moine et cardinal-évêque d'Ostie, né à Ravenne, 988, mort à Faenza, 1072. Il est honoré comme patron de cette ville, bien que non canonisé. Après de brillants succès dans l'enseignement, il se retira dans le monastère de Font-Avellana (Ombrie). Sur l'ordre des papes, il en sortit plusieurs fois pour combattre en Italie et dans les pays voisins les vices du clergé. Il a préparé par ses prédications la réforme de l'Église sous Grégoire VII. Ses œuvres se rapportent aussi à cette grande tâche.

DAMIÉNISTE. adj. V. DAMIANE.

DAMIENS (François-Robert). Né à Tieulloy en 1715; fut domestique chez les jésuites et dans plusieurs maisons; s'expatria pour cause de vol et de crime; revint à Paris et frappa Louis XV d'un coup de canif au côté droit, le 5 janvier 1757; fut condamné au supplice de l'écartèlement, et exécuté le 28 mars de la même année.

***DAMIER**. s. m. (rad. *dame*). Surface plane divisée en carreaux alternativement blancs et noirs, et qui sert à jouer aux dames et aux échecs. Les carreaux du damier s'appellent *cases*; le nombre de ces cases est de soixante-quatre sur un des côtés de la surface pour les échecs et les dames françaises, et de cent sur l'autre côté pour les dames polonaises.

— *Étoffe en damier*. Étoffe dessinée en carreaux alternativement de couleur différente comme un damier.

— Par extens. Là s'arrête le *damier* fertile des plaines si soigneusement arrosées par les rigoles qui coulent des puits à roues. (Gér. de Nerval.)

— Archit. Moulure romane formée de carrés alternés tantôt saillants, tantôt creux.

— Bot. Nom d'une espèce de plante liliacée du genre fritillaire.

— Constr. *Plaque à damier*. Plaque ou dalle de fonte, portant à sa surface des rainures croisées en damier, que l'on place sur un caniveau.

— Entom. Nom vulgaire de plusieurs papillons de jour, appartenant au genre argynne.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce d'oiseau du genre pétrel, dont le système de coloration est analogue à la disposition des carrés d'un damier.

— Min. *Exploitation en damier*. Exploitation d'une mine par galeries et piliers.

— Moll. Nom vulgaire du cône marbré et de ses diverses variétés.

DAMIETTE. Géogr. Ville de la Basse Égypte, à 158 kil. N.-E. du Caire, sur la branche du Nil que les anciens appelaient Phatnitique, et près du lac Menzaleh; 32,000 hab. Tout autour sont de vastes rizières qui donnent le meilleur riz du Levant; Damiette est une des clefs de l'Égypte. La cité actuelle a été construite en 1260, à 8 kil. au S. de l'emplacement de l'ancienne *Thamiatis* ou Damiette, détruite par les Arabes. La Damiette primitive fut prise par les croisés de la cinquième expédition en 1218, et par saint Louis (septième croisade) en 1249.

DAMILAVILLE (Étienne-Noël). L'un des correspondants de Voltaire, né près de Saint-Claire-sur-Epte (Normandie), 1721-1768. Il a rédigé l'article *Vingtième* de l'Encyclopédie. On lui attribue encore *le Christianisme dévoilé*, que d'autres disent être du baron d'Holbach, 1767.

DAMIS. s. m. (de *Damis*, nom pr.). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, comprenant trois espèces très brillantes, surtout en dessous, et qui habitent les Moluques et la Nouvelle-Guinée.

DAMITE. s. f. Comm. Espèce de toile de coton. V. DEMITTE.

DAMIUM. s. m. (pr. *da-mi-omm*). Myth. rom. Nom de la fête de la Bonne Déesse, que l'on célébrait à Rome le 1er mai.

DAMMAR. s. m. Chim. Résine extraite du dammara.

DAMMARA. s. m. (nom vernaculaire de l'île d'Amboine). Bot. Genre de la famille des conifères, établi pour sept ou huit espèces de magnifiques et très grands arbres résineux qui croissent dans les Moluques et la Nouvelle-Zélande, où ils fournissent d'excellent bois pour la marine et les constructions civiles.

DAMMARINE. s. f. Chim. Sous-résine extraite de la résine du dammara.

DAMMARIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide contenu dans la résine de dammara.

DAMMARITE. s. f. (rad. *dammara*). Bot. Genre fossile de la famille des conifères.

DAMMARTIN. (*Dominium Martini*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Meaux (Seine-et-Marne). Marché de grains et de bestiaux, fabrique de dentelles et de blondes; 1,700 hab.

DAMMARTIN (Antoine DE CHABANNES, comte de), né en 1411; fut pris par les Anglais à la bataille de Verneuil, porta les armes contre Charles VII; fut chargé d'arrêter le dauphin Louis XI, dont il devint plus tard le favori; mourut en 1488.

DAMME. Géogr. Ville de Belgique, dans la Flandre occidentale, à 7 kil. N.-E. de Bruges, sur un canal qui la fait communiquer avec la mer du Nord. Damme a été important au moyen âge; en 1213, il fut pillé par Philippe Auguste, roi de France; en 1384, la ville fut assiégée par une grande armée française. Aujourd'hui la population est tombée à 1,100 h.

*** DAMNABLE**. adj. 2 g. (pr. *da-na-ble*; rad. *damner*). Qui mérite la damnation éternelle, qui peut attirer cette damnation. Se dit surtout des choses. Une action damnable. Une doctrine damnable. Une opinion damnable. La simonie est honteuse et *damnable*. (Pascal.)

— Se dit quelquefois des personnes. Les faire *damnables* de cette sorte, c'est sans doute les faire pécheurs. (Boss.)

— Par extens. Pernicieux, immoral, détestable, abominable. Maximes damnables. Exemples damnables. Entreprise damnable. Dessein damnable. Art damnable. Projet damnable.

> Il estime déjà ses oreilles coupables
> D'entendre ce qui sort de leurs bouches *damnables*.
>
> MALHERBE.

*** DAMNABLEMENT** adv. (pr. *da-na-ble-man*). D'une manière damnable, de manière à mériter damnation.

— Par extens. D'une manière condamnable. Il a abusé *damnablement* de la confiance qu'on avait en lui. (Acad.)

DAMNACANTHE. s. m. (et. lat. *damnum*, mal; gr. ἄκανθα, épine). Bot. Genre de la famille des rubiacées, établi pour deux arbrisseaux de l'Inde, de la Chine et du Japon, à épines opposées et à baies pisiformes rouges.

*** DAMNATION**. s. f. (pr. *da-na-cion*; rad. *damner*). La punition des damnés, le châtiment des hommes qui, au moment de la mort, sont précipités dans l'enfer, pour ne s'être point repentis de leurs crimes, et dont le principal tourment est causé par le *dam*, c'est-à-dire par la privation de la vue de Dieu et de tous les biens dont cette vue est la source infinie. Damnation éternelle. Être en état de damnation. Sortir de l'état de damnation. Échapper à la damnation. Est-ce un article de foi qu'il faille croire, sous peine de *damnation?* (Pasc.) Elle les a tirés de l'état de *damnation* où ils étaient engagés. (Id.) J'appréhendais le retour de ma syncope, c'est-à-dire ma *damnation* et mon enfer. (Boss.) La religion elle-même laisse l'homme exposé à la *damnation* éternelle, plutôt que de lui ôter le libre arbitre. (Boiste.)

— État d'un damné, de celui qui souffre dans l'enfer et qui est privé de voir Dieu. Il est faux que personne ait été créé pour la *damnation*. (J. Barthél.)

— S'est dit pour Condamnation. En matière de crime, il n'y a nulle justice, nulle *damnation* parfaite, sans défense contradictoire. (Pellisson.)

— Interjectiv. Espèce de jurement qui décèle une colère extrême, le paroxysme de la fureur ou du désespoir. Comme c'était toi que j'attendais... *damnation!*... j'avais placé des assassins sur ton passage. (Alex. Dumas.)

— DAMNATIONS. s. f. pl. Amendes, interdictions prononcées par les ouvriers dans un atelier.

DAMNÉ, ÉE. part. pass. du v. Damner. S'empl. adjectiv. Qui est en enfer, qui souffre les tourments de la damnation éternelle. Vous voulez médire sans être *damnée*. (Pasc.) C'est être déjà *damné* que de craindre trop de l'être. (Mme de Sévig.) Toutes mes voisines m'ont dit que je ne pourrais pas faire mes pâques, et que je serais *damné*. (E. Scribe.) Sa conscience fut rassurée par son confesseur, qui ne pensait pas qu'on fût *damné* pour avoir fait de très jolis vers (Manuel.)

— Fig. Continuellement tourmenté ou exposé à l'être, en parlant des personnes et des choses. Les hommes de génie et les pauvres sont véritablement damnés sur la terre. Les talents sont *damnés* dans ce monde. (Volt.)

— Fig. et fam. *Ame damnée*. Personne entièrement dévouée à une autre. || Se prend en mauvaise part et signifie Qui sert aveuglément les passions de quelqu'un, qui est capable de tout entreprendre, de tout faire pour le servir. C'est son âme damnée. || Se prend aussi dans le sens générique de Méchant. C'est une âme damnée.

— Fig. et fam. Il faut que ce *damné* cerf nous ait fait faire un chemin... (Collé.)

— Substantiv. Un damné. Une damnée. Les tourments des *damnés*. (Acad.) Ce sera une confusion des *damnés*. (Pasc.) Les *damnés* ne se haissent pas moins les uns les autres qu'ils ne haissent les démons. (Boss.)

— Fig. *Souffrir comme un damné*. Souffrir horriblement.

— Fam. Une heure, et ce *damné* de Fontanier qui ne vient pas! (Th. Gautier.)

DAMNEMENT. s. m. (pr. *da-ne-man*). État de ceux qui sont damnés.

*** DAMNER**, v. a. 1re conj. (pr. *dâ-né*; du lat. *damnare*, condamner). Punir de la peine du *dam*, ou de la privation de la vue béatifique de Dieu. Punir des peines de l'enfer. Ne se dit proprement que de Dieu, qui est le juge souverain des vivants et des morts. Les dévots peuvent croire que Dieu a *damné* Voltaire; mais je crois en mon âme et conscience qu'il lui a fait miséricorde. (La Harpe.) Il ne faut pas douter qu'un Dieu qui se venge, qui *damne* et punit ses créatures, est un Dieu fabriqué par l'homme, qui lui a prêté ses passions. (J. Barthél.)

— Par extens. Juger, déclarer digne des peines de l'enfer; regarder comme damné. Qu'y a-t-il de plus contraire à la justice que de *damner* éternellement un enfant incapable de volonté? (Pasc.) Les dévots me *damnent*. (Voltaire.) (Il) *damne* tous les humains de sa pleine puissance. (Boileau.)

— Être cause de la damnation d'un homme. Il tue et *damne* celui pour qui Jésus-Christ est mort. (Pasc.) Les plaisirs innocents ont *damné* le mauvais riche, pour avoir été trop goûtés. (Boss.) La mollesse et l'inutilité *damneront* ceux qui habiteront les grandes villes. (Mass.)

— Fig. *Faire damner*. Importuner, tourmenter excessivement. Cela fait damner. Vous me faites damner. Ils l'ont fait damner.

— *Dieu me damne!* Loc. interj. dont on se sert en forme d'imprécation. Dieu me *damne!* voilà son portrait véritable. (Molière.)

— SE DAMNER. v. pron. Se mettre en état de damnation, s'exposer à être damné, mériter la damnation. On sait en général que le grand nombre se *damne*. (Massillon.) Ce n'est pas Dieu qui damne l'homme, c'est l'homme qui se *damne* lui-même. (J. Barthél.)

— *Se damner par*. Voudront-ils se *damner* par ces calomnies? (Pasc.) Ils se *damnent* par la débauche, par les emportements. (Id.)

— *Se damner pour*. Se damner pour des biens frivoles, pour des plaisirs, pour des jouissances passagères.

> [illegible]
> [illegible] damnés,
> *Damnez*-vous donc pour des [illegible]
>
> (VOLTAIRE.)

— Fig.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Est celle où vous voyez un âne. »
>
> [illegible]

DAMO. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires de l'effraie.

DAMO. Fille de Pythagore, se voua au célibat par l'ordre de son père, qui, en mourant, lui confia tous les secrets de sa philosophie, et lui donna tous ses écrits à condition qu'elle ne s'en déferait jamais; ce qu'elle observa inviolablement, quoique sa pauvreté fût extrême.

DAMOCLÈS. Courtisan de Denys le Tyran, dont il vantait le bonheur. Invité par Denys à un banquet somptueux, entouré des honneurs royaux, Damoclès comprit de quel bonheur peut jouir un tyran, quand tout à coup il aperçut suspendue au-dessus de sa tête une épée nue attachée au plafond par un simple crin de cheval. De là est venue l'expression *l'épée de Damoclès* pour signifier un danger imminent, de tous les instants. On raconte que *Damoclès* voyait un épée sur sa tête; c'est ainsi que les libertins semblent avoir au-dessus d'eux je ne sais quoi qui leur crie sans cesse: « Va, va toujours, je ne tiens qu'à un fil. » (A. de Musset.)

DAMOGRAPHIE. s. f. (et. lat. *damus*, daim; gr. γράφω, je décris). Traité sur le daim; histoire, description du daim.

*** DAMOISEAU** ou **DAMOISEL**. s. m. (venant du bas lat. *dominicellus*, dimin. de *dominus*, seigneur). Nom qu'on donnait autrefois aux fils de chevaliers, de barons, de gentilshommes qui n'étaient pas encore chevaliers et qui aspiraient à le devenir. Le damoiseau accompagnait le châtelain et la châtelaine à la chasse, à la promenade, en voyage, les servait à table, faisait leurs messages. On apprenait au damoiseau à être religieux et galant. || Ce nom fut donné aussi aux fils des rois et des grands seigneurs qui n'étaient pas encore en état de porter les armes.

— Fam. et iron. Homme qui fait le beau, le galant pour plaire aux femmes, homme à bonnes fortunes.

> [illegible]
> [illegible]
>
> [illegible]

> [illegible]
> [illegible]
>
> (M[illegible])

— Adjectiv. Tout cela, joint à une figure imberbe, me donnait un air *damoiseau* on ne peut plus ridicule. (Th. Gautier.)

— DAMOISEAU. s. m. Mamm. Nom vulgaire de l'antilope grimme, autrement *petit bon damoiselle*.

*** DAMOISEL**. s. m. V. DAMOISEAU.

DAMOISELAGE. s. m. (rad. *damoiselle*). Célibat, en parlant d'une femme.

DAMOISELER. v. n. 1re conj. (rad. *damoiselle*). Fréquenter les demoiselles. Vieux et inusité.

DAMOISELET, ETTE. adj. S'est dit autrefois de ce qui a rapport à un damoiseau, de celui qui a des manières de demoiselle. Jeux damoiselets.

*** DAMOISELLE**. s. f. (rad. *damoiseau*). Titre qu'on donnait autrefois aux filles de noble condition dans les actes publics. Nous avons ici Mme de Rohan et *mesdamoiselles* ses filles. (Malherbe.)

— Hortic. *Damoiselle* ou *belle fille*. Variété de pomme à cidre, du département de l'Orne; on l'appelle aussi *épicé précoce*.

DAMOLIQUE. adj. Chim. V. DAMALIQUE.

DAMON. s. m. Entom. Sorte de papillon diurne.

DAMON. Musicien athénien, a été le maître et l'ami de Périclès et de Socrate.

— DAMON. Pythagoricien de Syracuse, 400 av. J.-C., se porta caution du retour de son ami Pythias, qui, condamné à mort, avait demandé à s'absenter pour régler ses affaires. Pythias revint au jour marqué, et Denys le Tyran lui fit grâce.

DAMOPHILA. Femme de Lesbos, poète et ami de Sapho.

DAMOPHON. Célèbre sculpteur grec de Messène, vers l'an 400 av. J.-C., réussit à restaurer la fameuse statue de Jupiter Olympien, qui était d'or et d'ivoire.

DAMOURITE. s. f. (de *Damour*, n. pr.). Minér. Silicate d'alumine et de potasse.

DAMPIER (William). Navigateur anglais, né dans le comté de Somerset, en 1652, mort peut-être en 1711. Chargé d'un voyage de découvertes par l'amirauté, 1693, il reconnut le détroit qui porte son nom, entre la Nouvelle-Guinée et la Nouvelle-Irlande.

DAMPIÈRE. s. f. (de *Dampier*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des goodéniacées, renfermant une trentaine d'espèces de sous-arbrisseaux ou mieux d'herbes vivaces, arides, qui croissent en Australie et qui sont très curieuses par les formes de leurs corolles bilabiées, bleues ou pourpres, à limbe très velu au dehors.

DAMPIERRE. Géogr. Village à 14 kil. N. E. de Rambouillet (Seine-et-Oise), sur l'Yvette. On y remarque le château des ducs de Luynes construit sur les dessins de Jules Hardouin Mansart.

— DAMPIERRE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dôle (Jura); 1,050 hab.

— DAMPIERRE-SUR-SALON. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gray (Haute-Saône); 1,050 hab.

DAMPIERRE (Gui de), comte de Flandre, 1225-1305. Il accompagna saint Louis à la huitième croisade, fut enfermé au Louvre par Philippe le Bel; remis en liberté, il déclara la guerre à son suzerain, perdit son comté, et mourut captif à Compiègne.

— DAMPIERRE (Auguste-Henri-Marie PICOT, marquis de). Né à Paris, 1756. Il se distingua à Quiévrain, à Valmy, à Jemmapes, et même lors de la défaite de Nerwinden. Investi du commandement après la défection de Dumouriez, il mourut des suites d'une blessure reçue devant Valenciennes, 7 mai 1793.

DAMPREMY. Géogr. Bourg de la prov. de Hainaut (Belgique), à 2 kilom. de Charleroi; 7,500 hab.

DAMVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'ar. d'Évreux (Eure); 1,200 hab.

DAMVILLE. V. MONTMORENCY (Henri de).

DAMVILLERS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montmédy (Meuse); 850 hab.

DAMYSUS. Myth. Le plus agile des géants, dont Chiron exhuma les chevilles pour les attacher aux pieds d'Achille.

DAN. Géogr. anc. Ville de Judée, dans la tribu de Nephtali, près des sources du Jourdain. C'était la cité phénicienne de *Laïs* ou *Laïsch*, colonisée par 600 familles venues de la tribu de Dan.

DAN. Cinquième fils de Jacob, chef de la tribu de son nom, située entre la tribu de Juda et le pays des Philistins.

DAN ou **DEN**. s. m. Myth. germ. Nom d'une divinité des Germains, probablement la même que Teuth.

DAN. s. m. Métrol. V. DHAN.

DANAA. s. m. Bot. Section du genre senecon, formé par la livèche à feuilles d'ancolie.

DANACE. s. f. Antiq. gr. Petite pièce de monnaie que Caron exigeait de toutes les ombres qu'il recevait dans sa barque.

DANACÉE. s. f. (du gr. δανάκη, obole payée à Caron). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, ayant pour type la danacée pallipède, insecte qui se trouve aux environs de Paris.

DANAÉ. Myth. Fille d'Acrisius, roi d'Argos. Enfermée dans une tour d'airain par son père, elle donna le jour à Persée, fruit de son union avec Jupiter changé en pluie d'or.

— DANAÉ. [illegible] télescopique, [illegible] 9 septembre 1860, par M [illegible].

DANAÏDE. adj. et s. 2 g. Myth. Descendant de Danaüs.

DANAÏDE. s. f. [illegible] Syst. [illegible] mouvement de rotation continue.

DANAÏDE. s. f. (de *Danaïdes*, n. myth.). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, com[illegible] DANAÏDES. s. f. pl. Famille de lépidoptères diurnes, insectes exotiques, parés de couleurs vives et variées, [illegible].

DANAÏDES. Myth. Filles de Danaüs, au [illegible] cinquante fils de leur oncle Égyptus, elles les tuèrent dans la nuit de leurs noces, à l'excep[illegible] nées à remplir éternellement, dans le Tartare, un tonneau sans fond.

[illegible] *des Danaïdes*. Se dit d'une chose qu'on ne peut remplir, d'une affaire interminable, d'une personne aux dépenses de laquelle on ne peut suffire, etc.

[illegible]

— Arg. *Faire passer les Danaïdes.* Battre une femme.

DANAÏS. s. m. (allusion aux [illegible] *Danaus*). Bot. Genre de la famille des rubiacées, [illegible] croissant dans les îles Maurice et de la Réunion.

DANAÏTE. s. f. (de *Dana*, n. pr.). Minér. [illegible] sulfure de fer et de cobalt.

DANAÏTES. s. f. pl. Entom. V. DANAÏDES.

DANAKILS. s. m. pl. Géogr. Nom commun à plusieurs tribus musulmanes qui habitent la côte de la mer Rouge, en Abyssinie, et vivent en nomades. Les Abyssins les nomment *Adels*.

DANALITE. s. f. Minér. Substance trouvée dans le granit du Massachusets et qui est un silicate de fer, de zinc, de glucinium, de manganèse, mêlé au sulfure de zinc.

DANAPRIS. Géogr. L'un des noms anciens du Dnieper.

DANASTER. Géogr. Nom ancien du Dniester.

DANAÜS ou **DANAÏS.** s. m. Entom. V. DANAÏDE.

DANAÜS. Myth. Fils de Bélus, régna d'abord en Égypte avec Égyptus, son frère, contre lequel il conspira; se retira dans la ville d'Argos, dont il détrôna le roi; fit égorger les fils d'Égyptus par les mains de ses filles, qu'ils venaient d'épouser, parce que l'oracle lui avait appris qu'il périrait de la main de l'un d'entre eux. Lyncée, époux de l'une des Danaïdes, échappa à la mort, et chassa Danaüs du trône, vers l'an 1425 av. J.-C.

DANBIK. s. m. Ornith. Oiseau indéterminé d'Abyssinie.

DANBURYTE. s. f. (de *Danbury*, n. géogr.). Minér. Silicate hydraté de chaux et de potasse.

DANCHÉ, ÉE. adj. (rad. *dent*). Blas. Se dit des pièces honorables de l'écu, lorsqu'un de leurs côtés est dentelé en scie.

DANCHET (Antoine). Poète dramatique, né à Riom, 1671-1748, est l'auteur de quatre tragédies et de quelques opéras, médiocres de style et vides d'intérêt. Il fut admis à l'Académie française en 1712.

DANCOURT (Florent CARTON-). Auteur dramatique, né à Fontainebleau, 1661-1725. Acteur et auteur, il défraya le théâtre et tint le public en haleine pendant 33 ans. Il obtint de Louis XIV une bienveillance dont nul n'avait joui depuis Molière. Le fond de ses comédies est souvent trivial; les mœurs sont d'une licence excessive; mais, en revanche, il a de la verve, de la gaieté et beaucoup d'entrain.

DANDALE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la rubiette, espèce de bec-figue.

DANDELOT ([illegible] DE COLIGNY). Général, né à Châtillon-sur-Loing, 1529-1569, était frère de l'amiral de Coligny. Il se distingua à Cérisoles, 1544, au siège de Saint-Quentin, 1557; il prit une part active aux premières guerres religieuses.

DANDILLER. v. a. 1re conj. Arg. Sonner.

DANDILLON. s. m. Arg. Cloche, sonnette. || *Taquiner, pincer le dandillon*. Tirer la sonnette.

*** DANDIN, INE.** s. (étym. angl. *to dandle*, bercer). Niais, niaise; qui ne sait quelle contenance avoir. Un grand dandin. Un vrai dandin. [illegible]

— [illegible] pas le féminin de ce substantif.

— DANDIN. [illegible] à une personnification du juge qui s'enrichit aux dépens d'autrui.

— DANDIN. Nom d'un paysan enrichi, va[illegible] des *Plaideurs*, de Racine; cette dernière per[illegible]

DANDINAGE. s. m. Action de se dandiner.

DANDINANT. part. prés. du v. Dandiner. Les oiseaux s'avancent en *dandinant* vers le futé quadrupède. (Chateaub.)

DANDINANT, ANTE. adj. Qui dandine. Un [illegible] dandinante.

*** DANDINEMENT.** s. m. Action de dandiner ou de se dandiner; mouvement, balancement de celui qui dandine. Tous allaient tranquillement, avec le *dandinement* allègre et la paresse heureuse de la promenade. (De Gonc.)

*** DANDINER.** v. n. 1re conj. (rad. *dandin*). Balancer son corps nonchalamment, soit exprès, soit faute de contenance. Ne faire que dandiner.

— Fig. et fam. S'occuper à des bagatelles, à des futilités, au lieu de faire ce qu'on a à faire.

— DANDINER. v. a. Bercer. Dandiner un enfant.

— SE DANDINER. v. pron. Porter son corps de côté et d'autre. Ne savoir régler ni ses gestes ni sa contenance dans la société. Marcher en se dandinant. Se dandiner en marchant. Être toujours à se dandiner. Ne savoir que se dandiner. Ne faire que se dandiner. Cependant Bache se *dandinait*, travaillé par une inquiétude, regardant le sergent de ville du coin de l'œil. (E. Zola.)

DANDINES. s. f. pl. Arg. Coups. Recevoir des dandines.

DANDINETTE. s. f. Arg. Correction manuelle.

DANDINI. Nom d'une famille célèbre d'Italie, parmi les membres de laquelle on distingue deux peintres florentins, César et Vincent DANDINI, tous deux frères; le second, nommé *prince de l'académie*, à cause de ses grands talents, mourut en 1675.

DANDOLO (Les). Famille patricienne qui a donné à la république vénitienne les quatre doges suivants: DANDOLO Ier (Henri). Né vers le commencement du XIIe siècle, fut privé de la vue par l'ordre de Manuel, empereur d'Orient, auprès duquel il avait été envoyé en qualité d'ambassadeur, 1171. Élevé au dogat, 1192, il prit une part importante à la quatrième croisade. Venise y gagna la réduction de Zara révoltée, 1202, puis, après la seconde prise de Constantinople, 1204, d'importantes acquisitions maritimes. Dandolo mourut à Constantinople, 1205, au retour d'une expédition malheureuse contre les habitants d'Andrinople, qui s'étaient soulevés contre lui; on l'avait fait despote de Romanie. || DANDOLO II (Jean). Doge de 1280 à 1289. Sous son règne on frappa, dit-on, les premiers ducats d'or connus sous le nom de *sequins*. || DANDOLO III (François), fut, dit-on, appelé *Chien* à cause des humiliations qu'il au[illegible] subies pour fléchir le pape Clément V, qui avait excommunié les Vénitiens, 1313. A son dogat (1320-1339), qui est postérieur à son ambassade auprès du pontife, se rattachent les premières acquisitions de Venise sur la terre ferme; Bassano et Trévise furent enlevées à la maison Della Scala. || DANDOLO IV (André), [illegible] mentionné comme auteur d'une *Chronique* latine qui est le plus ancien monument de l'histoire de Venise. A son dogat, 1343-1354, se rapportent une guerre contre les Ottomans, 1343-1346, une nouvelle réduction de Zara encore révoltée, et une lutte contre les Génois, qui furent vaincus dans les eaux de Cagliari, 1349.

DANDRELIN. s. m. Sorte de hotte à mailles serrées, employée au transport des vendanges.

*** DANDY.** s. m. Mot emprunté de l'anglais, qui signifie Homme recherché et presque affecté dans son costume et ses manières; un élégant qui non seulement suit rigoureusement les modes, mais encore qui les fait, les crée. Ce mot est à peu près synonyme de Fashionable. Un dandy. Faire le dandy. On écrit au pluriel *dandys*, ou comme en anglais, *dandies*. Le club des dandys. Les habitudes des dandys. De même qu'un *dandy* ne sort qu'avec une canne élégante... (Mérimée.)

DANDY-DYMANT. s. m. Mamm. Sorte de chien terrier.

DANDYQUE. adj. Néol. Qui a rapport aux dandys ou au dandysme.

*** DANDYSME.** s. m. Manières et habitudes d'un dandy; élégance, recherche dans le costume. Ce mot se prend souvent en mauvaise part; il est alors à peu près synonyme de Fatuité. Notre voyageur a des doutes sur le comme il faut; il chancelle dans sa foi au *dandysme*. (Saint-Marc Girardin.)

DANÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une danée. || DANÉACÉES. s. f. pl. Famille de fougères, ayant pour type le genre danée.

DANEBROG. s. m. (*force des Danois*). Hist. Ordre de chevalerie [illegible] établi vers 1219 par Waldemar II, roi de Danemark, et renouvelé en 1671 par Christian V [illegible]

[illegible] *Pietate et Justitia* [illegible]

— Ce mot désigne aussi le drapeau national des Danois.

DANÉE. s. f. Bot. Genre de fougères, établi pour une douzaine d'espèces de l'Amérique tropicale. || L'un des noms de la tanaisie.

DANEGELD ou **DANEGELT.** s. m. (littér. *Taxe danoise*). Hist. Nom de la taxe qui fut imposée, en 1001, par Ethelred, roi d'Angleterre, pour payer le tribut exigé par les Danois; après l'avènement des princes danois au trône, cette taxe devint permanente et fut une des principales branches du revenu royal; elle fut abolie par Édouard le Confesseur, 70 ans avant la conquête de l'Angleterre par les Normands.

DANÉITE. s. f. Bot. Genre de fougères fossiles, ayant de la ressemblance avec les danées.

DANEMARK (en latin *Dania*). Géogr. L'un des royaumes scandinaves, comprend le Jutland, l'archipel Danois, les Fœroe et l'Islande, puis quelques colonies. Le Jutland est l'extrémité de la plaine de la Basse-Allemagne, entre la mer du Nord, le Skager-Rack et le Kattégat. L'archipel Danois, entre le Jutland et la Suède, comprend Seeland, à l'E.; Moën, Falster, Laaland, au S.; Fionie avec Samsœ, Arrœ, Taasing, Langeland, entre le Grand-Belt et le Petit-Belt; Bornholm, au S.-E. de la Suède. Les îles Fœroe et l'Islande sont dans l'océan Atlantique. Le royaume, depuis qu'il a perdu le Holstein, le Slesvig et le Lauenbourg, se divise en 5 diocèses: 1° *Seeland, Moen et Samsœ*, dont les villes principales sont: *Copenhague*, la capitale, Helsingør, Frederikswærk, Roskilde, Løire, Kallundborg, Korsœr, Sorøe, Nestved, Kiøge, etc.; 2° *Bornholm*, ch.-l. Rønne; 3° *Fionie*, avec *Langeland*, *Arrœ*, *Taasing*; villes principales: Odensée, Nyborg, Svendborg, Faaborg, Assens, Rudkøbing; 4° *Laaland* et *Falster*; villes principales: Mariebo, Nakskov, Nykøbing; 5° *Jutland*, villes principales: Aalborg, Frederikshavn, Viborg, Aarhus, Horsens, Randers, Kolding, Ribe, Fredericia. La superficie des 5 diocèses est de 38,302 kil. carrés; la population de 2,000,000 d'hab. La superficie des dépendances du Danemark, Féroë, Islande, Groënland, Sainte-Croix, Saint-Thomas, Saint-Jean) est de 194,000 kil. carrés et la population de 130,000 hab. Les Danois, d'origine scandinave, sont luthériens. Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle; le roi gouverne avec le *Rigsdag*, comprenant le *Landsthing* ou chambre territoriale, et le *Folksthing* ou chambre populaire, élue par le suffrage universel. Le budget est d'environ 23 millions de rigsdalers (le rigsdaler vaut 2 fr. 85 cent.); la dette publique est d'environ 70 millions de rigsdalers. L'armée, sur le pied de guerre, est de 50,000 hommes; la flotte militaire, composée de 41 vapeurs et de bâtiments à voiles, est l'une des marines secondaires les plus estimées. Il y avait, en 1881, 1,576 kil. de chemins de fer.

— Hist. Les premiers habitants du pays sont probablement les Cimbres ou Kymris, qui donnèrent leur nom à la *Chersonnèse Cimbrique*, les Jutes du Jutland, les Danes des îles. Les petits États qu'ils formaient furent réunis vers 250 ap. J.-C. Plus tard, les Danois combattirent Charlemagne sur les bords de l'Eider, puis ravagèrent les côtes de l'empire carlovingien, l'Angleterre, dont ils s'emparèrent deux fois, les Orcades, les Shetland. Le christianisme, porté dans le pays par Anschaire au IXe siècle, devint dominant sous Canut le Grand, au XIe. Après la dynastie des *Skjoldunger*, la féodalité fut puissante sous celle des *Esthridites*, qui, bien que menacés par les empereurs d'Allemagne, s'étendirent sur les bords de la mer Baltique jusqu'à la Livonie. Waldemar III fut très puissant de 1340 à 1375; sa fille Marguerite réunit les trois royaumes scandinaves par l'union de Calmar, 1397. L'union fut rompue en 1448; Christian Ier commença la maison d'Oldenbourg, conserva la Norvège, réunit le Slesvig et le Holstein; mais les Danois ne purent soumettre la Suède. Sous Frédéric Ier et Christian III, le luthéranisme s'introduisit en Danemark; et la royauté fut amoindrie par une oligarchie aristocratique jusqu'à la *loi royale* de 1665, qui donna la puissance absolue au roi. Le Danemark, affaibli depuis la malheureuse intervention de Christian IV dans la guerre de Trente Ans, se releva peu à peu au XVIIIe siècle. Mais au XIXe siècle, ce pays, défenseur de la liberté des mers, fut puni par les Anglais, qui bombardèrent Copenhague, en 1801 et 1807; allié fidèle de la France, il perdit en 1814 la Norvège, l'île d'Helgoland, les duchés de Holstein et de Lauenbourg furent rattachés à la Confédération germanique. Cette situation fausse, compliquée d'une question de succession, a amené pour le Danemark de graves embarras; des troubles dans les duchés, des guerres avec la Prusse, puis avec l'Autriche et la Prusse. Abandonné par l'Europe, le Danemark, accablé par le nombre, a dû céder en 1864 les duchés de Slesvig, Holstein, Lauenbourg, que la Prusse, employant tous les moyens, est parvenue à annexer à ses États.

DANEMORA ou **DANNEMORA.** Géogr. Ville de Suède, à 40 kil. N. d'Upsal. Riches mines de fer qui en font le plus important établissement métallurgique de la Suède. Il donne annuellement 15 millions de kilogrammes de fer. 10,000 hab.

DANEMORITE ou **DANNEMORITE.** s. f. (de *Danemora*, n. géogr.). Minér. Sorte d'amphibole fibreuse.

DANÈS (Pierre). Helléniste français, né à Paris, 1497-1577. Rival de ses maîtres, Jean Lascaris et Guillaume Budé, pour la connaissance du grec, il fut appelé par François Ier à l'enseigner au collège des Trois-Langues, 1550. Henri II l'avait nommé précepteur du Dauphin, qui fut depuis François II.

DANG ou **DUN.** s. m. Métrol. Poids usité en Perse pour peser l'or et l'argent.

DANGÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Châtellerault (Vienne); 800 hab.

DANGEAU (Philippe DE COURCILLON, marquis de). Né dans la Beauce en 1638, mort en 1720; se distingua sous Turenne, dans la campagne de Flandre; suivit Louis XIV dans toutes ses expéditions en qualité d'aide de camp, fut nommé gouverneur de la Touraine, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences. Il a laissé des *Mémoires* et un *Journal de la cour de Louis XIV*.

— DANGEAU (Louis). Frère du précédent, 1643-1723, fut converti au catholicisme par Bossuet, obtint l'abbaye de Clermont, et fut membre de l'Académie française.

*** DANGER.** s. m. (pr. *dan-jé*; ét. bas-lat., *dominiarium*, par contract. *domniarium*, pouvoir, dérivé du lat. *dominium*, souveraineté). Circonstance qui menace d'une perte, qui expose à un dommage, et qui est ordinairement suivie d'un malheur; péril, risque. Grand danger. Danger imminent. Danger manifeste. Avertir du danger. Chercher le danger. Prévenir le danger. Danger pressant. Il y a là du danger. Être en danger. Se mettre en danger. Hors de danger. Sans danger. Courir au danger. S'exposer au danger. Affronter, braver le danger, les dangers. Fuir, éviter le danger. Tomber dans le danger. Se sauver du danger. Se créer des dangers. Se faire des dangers de gaieté de cœur. Il cherche le *danger* pour le *danger* même. (Fléch.) Vous avez bien su mettre le *danger* que vous courûtes alors à profit pour votre fortune. (Mass.) Celui qui ne se possède pas dans le *danger* est plutôt furieux que brave. (Fén.) Quand je songe aux *dangers* où je te précipite. (Corn.) Voilà ce qui me rassure contre les *dangers* que je vais courir. (J.-J. Rouss.) Un général court le risque d'une bataille pour se tirer d'un mauvais pas; et il est en *danger* de perdre cette bataille, si les soldats l'abandonnent dans le péril. (D'Alemb.) La mouche commune, si fragile, qui vit sans armes défensives au milieu des *dangers* de toute espèce, vole plus hardiment et plus longtemps que l'oiseau de Jupiter. (B. de St-P.) Mais que de *dangers* nous environnent! (Chateaub.) Je venais de m'exposer à tous les *dangers* pour être libre. (Id.)

> Les *dangers* me sont des appas.
> Un bien sans mal ne me plaît pas. (MALHERBE.)
> Il ne vous fera point affronter de *danger*.
> Qu'avec vous son amour ne veuille partager. (RAC.)
> Le trop d'attention qu'on a pour le *danger*
> Fait le plus souvent qu'on y tombe. (LA FONT.)

— Fig. Le danger de la prospérité. Le danger des fausses maximes. Les dangers du monde. La victoire même a ses *dangers*. (Mass.) Vous qui avez connu les *dangers* du monde. (Fléchier.)

— Fig. Mettre son salut en *danger* pour secourir son prochain.

— *Danger à*. Il y a du danger à traverser cette immense et sombre forêt. Il n'y a point de danger à faire l'ascension de cette montagne par un ciel pur.

— *En danger de*, suivi du nom. Être en danger de mort.

— Suivi d'un infinitif. Ils étaient en *danger* d'être assassinés. (Pasc.) Ils ne songent à sauver leur âme que lorsqu'ils sont en *danger* de perdre leur corps. (Boss.) Les plus belles scènes sont en *danger* d'ennuyer. (Racine.)

— *Sans le danger de*, etc. Ils passent les mois entiers dans une même maison, sans le moindre *danger* de se rencontrer. (La Bruy.)

— *Danger que*. Il y a du *danger* qu'on agisse en cela par haine ou par vengeance.

— Inconvénient. Il n'y a point de *danger* d'entrer, vous ne dérangerez personne. (Acad.) Quel *danger* y a-t-il de lui parler? (Id.)

— Pop. *Il n'y a pas de danger*. Se dit d'une chose que l'on a l'intention formelle de ne pas faire.

— Dr. féod. Droit de dixième que l'on payait au seigneur pour la permission de vendre un bois qui relevait de lui. || *Tiers et danger*. Droit que le roi prélevait sur plusieurs bois, particulièrement sur ceux de Normandie, et qui consistait dans un tiers et un dixième du prix de la vente. || *Fief de danger*. Celui dont on ne pouvait prendre possession, avant d'avoir rendu foi et hommage. || *Danger seigneurie*. Droit ou exaction que les seigneurs exerçaient sur les marchands et sur les vaisseaux naufragés.

— Mar. Roche, écueil, haut-fond ou bas-fond qui peut faire courir un danger à un navire.

— Syn. comp. DANGER, PÉRIL, RISQUE. *Danger* se dit en général de toute circonstance ou événement d'où il peut résulter du mal; *péril* exprime un grand danger, et en même temps un danger prochain; le *risque* se dit d'un mal qui peut arriver ou ne pas arriver, quoiqu'il soit plus probable qu'il arrivera, mais qui est toujours moins imminent que le péril.

*** DANGEREUSEMENT.** adv. D'une manière dangereuse, avec danger. Dangereusement blessé. Dangereusement malade. Dangereusement frappé. Dangereusement atteint. Le voilà *dangereusement* attaqué. (Boss.)

*** DANGEREUX, EUSE.** adj. (rad. *danger*). Qui met en danger, qui expose à un danger,

qui peut occasionner un malheur. Se dit des choses physiques. Chemin dangereux. Poste dangereux. Forêt dangereuse. Pays dangereux. Blessure dangereuse. Maladie dangereuse. Breuvage dangereux. Il est une méchanceté d'esprit plus commune et non moins *dangereuse* que celle du cœur. (Boiste.) Le calme *dangereux* succédant aux orages. (Boil. Fuyant des vautes la *dangereuse* amorce. (Id.) Et surtout évitez un *dangereux* accord. (Id.)

— Périlleux, pernicieux, funeste, en parlant des choses morales. Un ménagement dangereux. Un appât dangereux. De dangereux excès. Une erreur bien dangereuse. Une dangereuse doctrine. Des adulations dangereuses. Les arts dangereux. Les images dangereuses des plaisirs. Des passions dangereuses. Une pensée dangereuse. Un piège dangereux, etc. La fortune en tous lieux à l'homme est *dangereuse*. (Malherbe.) L'ignorance était la plus *dangereuse* de ces maladies. (Pasc.)

— Qui fait ou peut faire beaucoup de mal, à qui il serait imprudent de se fier, en parlant des personnes. Cet homme est dangereux. C'est un ennemi dangereux. Il n'y a pas de plus dangereux adversaire. Ami dangereux. Écrivain dangereux. Le plus *dangereux* des hommes est celui qui brave Dieu et l'opinion. (Boiste.) Il confondit ces *dangereux* hérétiques. (Boss.) Les gens faux sont plus *dangereux* amis qu'ennemis. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des choses personnifiées. Esprit dangereux. Caractère dangereux. Compagnies dangereuses. Société dangereuse.

— Se dit d'un homme qui, par ses avantages personnels, est habile à se faire aimer des femmes, et est à craindre pour elles. Dangereux séducteur. ||On le dit des femmes dans le même sens. C'est une dangereuse sirène.

— *Dangereux à*, suivi d'un nom. Leur opposition lui est peu *dangereuse*. (Pascal.) Il est *dangereux* à l'homme de connaître Dieu, sans connaître sa misère. (Id.) Aman trouve la puissance et la religion des juifs *dangereuses* à l'empire. (Mass.) Ambition *dangereuse* à ceux qui commandent. (Racine.) L'absence du chef est toujours *dangereuse* aux affaires. (Volt.)

— *Dangereux à*, suivi d'un verbe à l'infinitif. Cet ouvrage n'est ni mauvais ni *dangereux* à publier. (Pasc.)

— Impers. *Il est dangereux de... Il serait dangereux de...* etc., suivi d'un verbe à l'infinitif. Il est *dangereux* de trop faire voir à l'homme combien il est égal aux bêtes, sans lui montrer sa grandeur. Il est encore *dangereux* de lui faire trop voir sa grandeur, sans lui montrer sa bassesse; il est encore plus *dangereux* de lui laisser ignorer l'un et l'autre. (Pascal.) Il est *dangereux* de dire aux peuples que les lois ne sont pas justes. (Id.) Il est *dangereux* d'enseigner la vérité dans un autre ordre que celui que Dieu a suivi. (Boss.) Il est moins *dangereux* de prendre un mauvais parti, que de n'en prendre aucun ou d'en prendre un trop tard. (Fén.)

— Quand *dangereux* est suivi d'un nom, on dit *Dangereux pour*, de préférence à *Dangereux à*. V. DANGEREUX POUR.

— *Il est dangereux que*, etc., dans le sens de : Il est à craindre que. Qu'il est *dangereux* que la vanité n'étouffe une partie de la reconnaissance! (Fléch.)

— *Dangereux pour*. Tous les grands divertissements sont *dangereux* pour la vie chrétienne. (Pasc.) Sa mort précipitée n'avait rien de *dangereux* pour elle. (Bossuet.) Il serait trop *dangereux* pour lui d'opprimer publiquement ses frères. (Mass.) Ce combat pour mon âme était moins *dangereux*. (Corn.)

— Législ. anc. *Sergent dangereux*. Celui qui gardait les terres sur lesquelles le roi avait droit de danger.

— Fauconn. *Oiseau dangereux*: à *dérober les sonnettes*. Oiseau porté à s'écarter.

DANGERVILLE s. f. (de *Dangerville*, n. pr.). Bot. Nom d'une espèce de plante du genre galipe.

DANGEVILLE (Marie-Anne BOTOT, Mlle), Actrice du Théâtre-Français, 1714-1796. De l'avis des contemporains, elle jouait avec un naturel et une grâce difficiles à atteindre les soubrettes, les grandes coquettes et les rôles travestis.

DANIC ou **DANIK** s. m. Métrol. Poids arabe d'environ un demi-gramme, en usage pour les métaux précieux.

DANIEL. Prophète hébreu, de la maison royale de David, vivait vers l'an 600 av. J.-C. Emmené fort jeune en captivité à Babylone, il y apprit la langue et les usages des Chaldéens. Il y découvrit l'innocence de la chaste Suzanne, expliqua les songes de Nabuchodonosor, et, dans le festin de Balthasar, les trois caractères mystérieux. Sous Darius le Mède (Cyaxare II, et Cyrus, il conserva un grand crédit, bien qu'il eût été jeté dans la fosse aux lions. Il a prédit la succession des quatre grandes monarchies, la venue de Jésus-Christ et la chute de Jérusalem sous Titus.

— **DANIEL** (Saint). Né près de Samosate en Syrie, 410-470. Il vécut pendant 38 ans, sur une colonne aux environs de Constantinople.

— **DANIEL** (Samuel). Né à Taunton (comté de Somerset), 1562-1619, poète de la cour sous Élisabeth, chambellan sous Jacques Ier. Il a, outre ses œuvres poétiques, laissé une *Esquisse de l'histoire d'Angleterre jusqu'à Édouard III*, la première composition historique importante en anglais.

— **DANIEL** (Gabriel), le P. Né en 1649 à Rouen, mort en 1728, jésuite, historiographe de Louis XIV, célèbre surtout par une *Histoire de France* depuis la fondation de la monarchie jusqu'à Louis XIII.

DANIELLE. s. f. Bot. Genre de légumineuses césalpinées, établi pour un arbre résineux de l'Afrique tropicale.

DANIS. s. m. (pr. *da-niss*). Mamm. Genre de carnassiers, ayant pour type l'ours ordinaire.

DANISCHMEND. s. m. (littéral. *professeur de la science*). Hist. ott. Nom donné aux directeurs et professeurs des collèges, aux maîtres d'école, à tous ceux qui exercent des fonctions judiciaires, aux magistrats et aux ministres de la religion dans l'empire ottoman. Ce nom est aussi synonyme d'Étudiant, et désigne les jeunes gens parmi lesquels sont pris les ulémas.

DANKALI. Géogr. Nom donné au pays des Danakils.

DANNECKER (Henri de). Célèbre sculpteur, né à Stuttgart en 1758, mort en 1836.

DANNEMORITE. s. f. Minér. V. DANEMORITE.

DANOIS, OISE. adj. Géogr. Qui concerne le Danemark ou ses habitants.

— subst. Habitant, habitante du Danemark; qui y est né.

— s. m. Linguist. Langue danoise.

★ **DANOIS.** s. m. Race de chiens originaires du Danemark, que l'on nomme aussi *arlequins*, et dont on distingue deux espèces, le *grand danois*, qui a le corps élancé du lévrier, la grosseur du mâtin et la force du dogue; et le *petit danois*, plus effilé que le précédent et de la taille du doguin. Les danois ont peu d'intelligence, mais ils sont très légers à la course. Leur pelage est ras, le plus souvent moucheté de noir sur un fond blanc. Un danois. Un beau danois. La voiture était précédée d'un *danois*. (Acad.)

— Adjectiv. Chien danois.

— Se dit aussi d'une race de chevaux. Cheval danois.

DANOISE. s. f. Art milit. Sorte de hache d'armes, pareille à celles dont se servaient les Danois.

— Art culin. Sorte de bonbon.

DANO-SAXON, ONNE. adj. Paléogr. Se dit de l'espèce d'écriture plus connue sous le nom de *saxonne* ou *saxonique*.

DANOT. s. m. Bot. Nom vulgaire du galéope.

DANRÉE. s. f. Métrol. Ancienne mesure agraire de la Champagne, répondant à 5 ares et demi environ.

DANREMONT (Charles-Marie-Denis, comte de), Général, né à Chaumont, 1783. Colonel à Lutzen, 1813, il suivit Louis XVIII à Gand. Lieutenant général, 1830, pair de France, 1835, gouverneur général de l'Algérie, 1837, il fut tué, le 20 octobre 1837, devant les murs de Constantine, dont il dirigeait le siège.

★ **DANS.** prép. (L's ne se fait sentir que devant un mot qui commence par une voyelle; alors elle a le son du *z*; et. lat., *de*, de; *intus*, dedans). La seule et unique attribution de cette préposition est de marquer un rapport d'intériorité, c'est-à-dire d'existence dans un lieu, avec les modifications indiquées par les mots entre lesquels *dans* marque le rapport. Être enfermé dans sa chambre. Être placé dans un lieu sûr. Je l'ai mis dans le tiroir de la table. Mettre quelque chose dans une cassette. Enfermer quelqu'un dans une maison. Enfermer un habit dans un coffre. Enfermer des papiers, des livres dans un cabinet. Entrer dans un lieu public. L'épée lui est entrée bien avant dans le corps. Insérer un article dans un journal.

— S'emploie souvent au fig. Entrer dans la magistrature. Se mettre une chose dans la tête. Se mettre dans les affaires. Entrer dans les sentiments, dans la pensée de quelqu'un. Quand ils viennent *dans* les grandes affaires, ils sont neufs. (Racine.)

— Il ne sert pas à marquer l'état, la disposition du corps, la situation organique, comme le disent la plupart des lexicographes et des grammairiens, mais il s'emploie avec des mots qui marquent tout cela. Être dans un accès de fièvre. Être dans une posture contrainte, fatigante.

— S'emploie avec des mots qui expriment l'état et la disposition de l'esprit, de l'âme, des affections morales. Être dans l'embarras, dans l'espérance, dans le doute, dans l'illusion, dans la douleur, dans la crainte, dans l'affliction. Chercher son bonheur dans le sein de l'amitié. Recourir à Dieu dans l'ardeur de la prière, etc. *Dans* les grandes douleurs on s'étonne de voir que le temps et le monde marchent toujours; on s'attendait au néant. (Boiste.) *Dans* sa douleur, elle se trouvait malheureuse d'être immortelle. (Fén.) *Dans* l'amitié comme *dans* l'amour, on est souvent plus heureux par les choses qu'on ignore que par celles que l'on sait. (La Rochef.) Ce qui plaît souverainement, c'est de vivre quatre heures entières avec le souverain, être *dans* ses plaisirs, et lui *dans* les nôtres. (Mme de Sév.) Vous êtes aujourd'hui *dans* une humeur désobligeante. (Molière.)

Tous... (illegible) ...
Mme DESHOULIÈRES.)

— S'emploie avec des mots qui expriment l'état, la disposition des mœurs, de la fortune, de tout ce qui concerne la vie. Vivre dans les plaisirs, dans le crime. Être dans la bonne ou dans la mauvaise fortune. Naître dans le deuil. Être dans l'aisance. Tromper ses ennemis dans l'exécution. Se plonger dans le libertinage. Se placer dans la médiocrité, dans l'obscurité. On peut *dans* son devoir ramener le parjure. (Racine.) On massacre *dans* le bien, on massacre *dans* l'honneur. (Molière.)

— S'emploie avec des mots qui indiquent telle ou telle carrière où quelqu'un est occupé. Être dans la diplomatie. Être dans la robe. Être dans l'épée. Être dans les lettres. Être dans le ministère. Être dans l'administration des postes, dans celle des ponts et chaussées, etc. Être dans le commerce, dans la banque, etc. Corneille a employé *dans* pour *sur*. Aujourd'hui *dans* le trône, et demain *dans* la boue.

Se joint à des mots qui expriment des idées métaphysiques. Être dans la vérité. Être dans le doute. Être dans l'erreur. Il n'y a de tranquillité, de repos que *dans* la vérité. (Guizot.) C'est *dans* la nature et non *dans* les codes que l'homme doit voir toute sa parfaitement heureux, devrait puiser les règles de son bonheur. (Boiste.) *Dans* les choses extrêmement sérieuses, il faut tous être d'accord; *dans* les choses douteuses, chacun doit être libre de voir et de juger à sa manière; mais, *dans* tous les cas, il faut avoir de l'indulgence et se supporter les uns les autres. (S. Augustin.) *Dans* le doute mortel dont je suis agité. (Rac.)

— S'emploie avec des mots qui expriment une idée de temps. Dans un an. Dans deux ans. Dans un siècle. Dans huit jours. Dans six mois. Dans une heure. Dans une minute. Dans un moment. Dans des temps de confusion. Dans la jeunesse. Dans ce temps-là. Dans ces jours solennels. Dites-moi *dans* combien de temps l'on déclare un homme majeur. (Malherbe.) Et ce jour effroyable arrive *dans* dix jours. (Rac.) Elle m'a *dans* l'abord servi de bonne sorte. (Mol.)

— On trouve des exemples de *dans* signifiant Au moment de, et Pendant. Ce monstre fut étouffé *dans* sa naissance. (Mme de Sévigné.) Je vous fais toutes ces questions agréablement *dans* mon loisir, et vous m'y répondrez *dans* le vôtre. (Id.)

— *Dans le temps que*. Pendant que, lorsque, comme, veut le verbe à l'indicatif. Dans le temps que nous étions occupés à dîner. Dans le temps que vous ferez cette chose.

— Il se met pour *avec*. Agir dans un bon dessein. Faire une chose dans de bonnes vues, dans une bonne pensée. Il faisait cela *dans* la pensée d'en tirer de l'utilité. (Acad.) Il était cela *dans* le dessein, *dans* la vue de s'établir. (Id.) *Dans* l'espoir d'élever Bérénice à l'empire. (Rac.) Cependant Corneille a dit :

J'en mourrai du moment qu'il recevra sa foi,
Mais dans cette douceur qu'ils tiendront tout de moi.

— Il se met aussi pour Selon. Dans les principes d'un auteur. Entendre un passage dans le sens où il a été écrit. Dans le droit sens. Dans l'opinion commune. Cela est vrai *dans* les principes de telle philosophie. (Acad.) Je serai ravie d'être habillée *dans* votre goût. (Mme de Sévigné.)

— En parlant d'un auteur, se dit par ellipse pour Dans les ouvrages de, dans les discours de, dans les comédies, etc., etc. Un père *dans* Térence, etc. (Boil.) Nous n'avons rien de plus touchant *dans* tous les poëtes. (Racine.)

— Qu'il y ait ou non ressemblance de signification dans les compléments, il est permis de répéter ou d'ellipser la préposition *dans*. Le goût, l'élégance, la concision, l'énergie, voilà les seules règles à suivre.

La vertu des humains n'est point *dans* leur croyance,
Elle est *dans* la justice, et *dans* la bienfaisance.
(M.-J. CHÉNIER.)

Le destin n'a point mis de sentiments égaux
Dans l'âme de l'esclave et *celle* du héros. (CRÉBILLON.)

— Il faut bien faire attention quand on emploie *dans* ou *en*; car souvent le sens est différent : *Être en campagne, en maison, en épée, en robe*, n'est pas la même chose qu'*être dans la campagne, dans la maison, dans l'épée, dans la robe*, etc. V. EN.

En et *dans* ont ceci de commun, qu'ils indiquent tous les deux une idée d'intériorité; et ceci de particulier, que la préposition *En* se met devant des mots non précédés de l'article ou d'un adjectif déterminatif; tandis que la préposition *dans* ne se met que devant des noms déterminés. On dit donc avec *en* : *En* France, *en* Afrique, *en* Amérique, *en* ménage, *en* guerre, etc.; et avec *dans* : *Dans* la France, *dans* l'Afrique, *dans* l'Amérique, *dans* un ménage, *dans* la guerre, etc. *En* Barbarie et *dans* la plupart des provinces de l'Afrique, où les terrains sont secs et les pâturages maigres, les bœufs sont encore plus petits. (Buff.) Le bœuf était absolument inconnu *dans* l'Amérique méridionale. (Id.) L'esprit n'est point du tout ce qu'il faut *en* ménage. (Mol.) *Dans* un ménage il faut de petites querelles. (Collin d'Harleville.) Rien n'est *dans* ce pays ou les pleurs de la beauté. (Lamoue.) *Dans* le pouvoir attribué aux intendants, Louis XV fit des changements désirés. Angleterre. On ne point les tremblements de terre *dans* la France. (Racine.)

— Quelquefois cependant, et surtout en poésie, *en* et *dans* peuvent s'employer avec des noms déterminés. Un bon mot *en* ce siècle est un fort argument. (Bernis.) *Dans* ce siècle coupable à quoi sert la vertu? (De Belloy.) Je suis quelque le peuple, on le change *en* un jour. (Volt.) Tout est soldat et grand *dans* un jour de victoire. (La Harpe.) Il ne faut point avoir de mollesse *en* sa vie. (Regnard.)

(illegible)

— Souvent, dans les mêmes circonstances, on emploie la préposition *dans* ou la préposition *à*; cet emploi a lieu surtout en poésie, quand la mesure le rend nécessaire. Eh! qui peut pénétrer *dans* le cœur des hommes! (Saurin.) Faut-il espérer rentrer point *aux* sens des malheureux. (Créb.) Ce n'est point *dans* la main des bourreaux. (Lemierre.) Il trouve son devoir *dans* le sein des plaisirs. (La Chauss.)

(illegible)

— *Mettre dans terre*. Signifiait Renverser, détruire de fond en comble. Il n'y a point le doute qu'un si grand nombre d'hommes n'eût suffi à mettre toute la Grèce *dans* terre. (Malherbe.)

Par dans. Il y a aussi un chemin qu'on nous fit prendre par *dans* le Rhône. (Mme de Sév.)

DANSABLE. adj. 2 g. Qui est susceptible d'être dansé. Air dansable. Pas dansable. Inusité.

DANSAILLER. v. n. 1re conj. Mal danser.

DANSAILLERIE. s. f. (rad. *dansailler*). Réunion de danseurs de mauvais ton, de mauvaise compagnie. Inusité.

DANSANT. part. prés. du v. Danser. Des personnages dansant une ronde. Les jeux et les ris témoignèrent leur joie de la revoir, *dansant* autour d'elle sur les fleurs qui naissaient ce charmant séjour. (Fén.) On aurait cru voir le dieu Pan avec une foule de satyres et de faunes mêlés parmi les nymphes, et *dansant* au son de la flûte, à l'ombre des bois. (Id.)

Aux fêtes des sages,
Il nous peint les bergers et les jeunes bergères,
Les bras entrelacés, *dansant* sur la fougère. (DELILLE.)

Il la retrouve en bonne compagnie,
Dansant, sautant, menant joyeuse vie. (LA FONT.)

★ **DANSANT, ANTE.** adj. Qui a l'habitude de danser; qui est porté, disposé par caractère, à danser. Jamais je n'ai vu une petite fille si *dansante* naturellement. (Mme de Sév.) On peignait les Grâces *dansantes* et se tenant par la main. (Volt.)

— Se dit surtout d'une réunion où l'on danse. Soirée dansante. Concert dansant. Déjeuner dansant. Matinée dansante.

— Se dit quelquefois des airs dont le rythme entraînant excite à la danse. Tous ces airs sont dansants. La musique de ce quadrille n'est pas assez *dansante*.

— Archit. *Marche dansante*. Marche d'un escalier plus étroite du côté du limon que du côté du mur. Les marches d'un escalier en spirale sont des marches dansantes.

★ **DANSE.** s. f. (de l'anc. haut allem. *dansôn*, tirer, étendre). Mouvements du corps qui se font en cadence, et qui consistent surtout en pas réglés et mesurés par le son de la voix ou des instruments. Aimer la danse. Être fou de la danse. Commencer la danse. L'Athénien Simonide remporta, à 80 ans, le prix de la danse. Hérode ne trouve plus de plaisir que dans les *danses*. (Mass.) Passer la nuit en *danses* et festins. (Corn.) Elle peint les festins, les *danses* et les ris. (Boil.) La *danse* était un des amusements favoris de Henri IV. (Viollet-le-Duc.) La *danse* doit faire partie d'une éducation physique bien entendue, comme un moyen de donner de la grâce et du maintien, et même de remédier à quelques attitudes vicieuses. (F. Ratier.) C'est le bal et non la *danse* qui tue les jeunes filles. (Id.)

Chez nous la *danse* est un goût général,
Toute la France est un grand bal. (SALLENTIN.)

Pendant que l'un est léger et le France
Se passe et le temps à la danse en ton.
La valse d'un coup d'aile a détrôné la *danse*.
(A. DE MUSSET.)

— La danse accompagnait la plupart des cérémonies religieuses chez les Hébreux, les Grecs et les Égyptiens. Les premiers évêques chrétiens menaient la danse des enfants de chœur dans les fêtes solennelles. Au moyen âge, la *danse aux flambeaux*, les *allemandes*, les *courantes*, jouissaient d'une grande vogue. On distinguait la *haute danse*, composée de sauts et de gambades, réservée aux baladins; la *basse danse*, réservée aux bonnes compagnies.

— Action de danser. Arriver pendant la danse.

— Telle ou telle danse en particulier, tel ou tel pas, telle ou telle figure inventée, réglée par un chorégraphe. Aujourd'hui, la valse et la polka sont les danses les plus en vogue. Le menuet et la gavotte faisaient les délices de nos pères.

— Manière de danser propre à telle ou telle personne. Avoir une danse libre, contrainte, gênée, indécente, de mauvais ton. Sa danse est convenable, aisée, noble, gracieuse. Une danse légère, pesante, folle, joyeuse, voluptueuse, bizarre, ridicule.

Aux sons de la musette une jeune bergère
Accorde aux (illegible) pas de sa danse légère. (DELILLE.)

— *Danses sacrées*. Celles que l'on exécutait

en l'honneur des dieux chez les peuples anciens.

— *Danse pyrrhique.* Danse militaire, animée et [illegible] exécutée autrefois par les soldats grecs, [illegible] pes rouges, armes d'é[illegible] bois. Cette danse, ainsi [illegible] Pyrrhus, fils d'Achille, qui en fut [illegible] établit les règles, passa ensuite à Rome. On nomme aussi *pyrrhique* la danse qu'exécutaient les dactyles idéens [illegible] qui brûlait en l'honneur du soleil.

— *Danse de corde.* Exercice d'acrobatisme, [illegible] danse, par [illegible] sur une corde lâche ou tendue avec ou sans balancier.

— *Danse macabre.* Nom donné à un tableau d'Holbein qui représente un grand bal présidé par la mort, et auquel assistent toutes les conditions et tous les âges de la vie humaine. V. MACABRE.

— *Danse du Trihory.* Ancienne danse de France. || *Danse de la pique et des épées.* Jeu théâtral, combat simulé dont les cent-suisses ou les gardes suisses donnaient des représentations à la cour, sous Louis XIII et sous Louis XIV. || *Danse suisse.* Sorte de danse propre aux habitants de la Suisse et dont les pas s'exécutent en frappant des pieds. || *Danse d'ours.* Composition [illegible] dans laquelle on cherche à imiter les sons de musette, en faisant ronfler les basses en pédale, tandis qu'un hautbois ou violon joue à l'aigu un air villageois. Le final de la seizième symphonie d'Haydn est une *danse d'ours.* || *Danse du bison.* Le bison fait sa cour à la génisse en galopant en rond autour d'elle. Les sauvages imitent, dans leurs jeux propitiatoires, ce manège, qu'ils appellent la danse du bison.

— Pop. et fam. *Faire danser à quelqu'un la danse des ours.* Bâtonner quelqu'un, l'étriller [illegible].

— Réunion de personnes dansantes. La danse était belle, animée, nombreuse. Il y avait une danse magnifique.

— Fig. L'enfant ne naît pas; il entre dans cette longue chaîne de *danse* qui traverse le monde d'un abîme à l'autre, de l'abîme qui précède la vie à l'abîme qui la suit. (Saint-Marc Girardin.)

— *Corps de la danse* ou *corps de ballet.* Se dit, en termes de théâtre, de tous les individus des deux sexes qui concourent à l'exécution des ballets, ou simplement des divertissements ou danses que l'on est convenu d'intercaler dans presque tous les opéras.

— *Avoir l'air à la danse.* Avoir des dispositions pour la danse, soit pour en faire son plaisir, soit pour en faire son état.

— Fig. Avoir de l'aptitude pour telle ou telle chose dont il est question.

— Se dit surtout avec la négative, pour exprimer qu'un individu ne paraît pas brave, que l'on croit qu'il manque de cœur. Il n'a pas l'air à la danse.

— *Avoir le cœur à la danse.* Être gai, avoir l'humeur enjouée, la physionomie ouverte. || *N'avoir pas le cœur à la danse.* Être inquiet, triste, préoccupé, chagrin.

— *Être en danse.* Danser.

— *Entrer en danse.* Se mêler à ceux qui dansent pour danser avec eux.

— Fig. S'engager dans une affaire, dans une intrigue, dans une guerre dont on n'avait été que simple spectateur.

— *Mener la danse.* Conduire les danseurs.

— Fig. *Mener, commencer la danse.* Diriger, conduire une affaire; être l'âme ou le bras d'une entreprise. On roua avant-hier un violon qui avait commencé la *danse* et la pillerie du papier timbré. (Mme de Sévig.)

— Loc. prov. *Cela vient comme tambourin en danse.* Cela vient fort à propos.

— Prov. *Après la panse vient la danse.*

— Fig. et fam. Correction manuelle. Recevoir une bonne danse. Donner une belle danse. Mener la danse. La blanchisseuse voyait arriver l'heure où son homme prendrait un fouet, comme Bijard, pour mener la *danse.* (É. Zola.)

— Se dit aussi familièrement de l'action de battre les ennemis.

— Pop. *Danse devant le buffet.* Jeûne contraint par suite de manque d'argent. Arrivaient avec la paie et le [illegible] *danses* devant le buffet, les dîners par cœur. (É. Zola.) Avec ça, elle grossissait toujours malgré les *danses* devant le buffet. (Id.)

— Air à danser. Jouer une ou deux danses. Jouer des danses de choix. Recueil de danses. Danse favorite.

— Lieu, local dans lequel on danse. Peu usité en ce sens.

— Pathol. *Danse de saint Weit* ou *saint Guy.* Affection caractérisée par des mouvements convulsifs qui se succèdent plus ou moins rapidement, et qui se développe dans l'enfance ou vers l'époque de la puberté. C'est une maladie de très longue durée, mais qui se termine généralement d'une manière heureuse et dont le nom rappelle le saint Guy ou Weit, qu'on invoquait pour être guéri.

— Phys. *Danse électrique des pantins.* Expérience qui consiste à faire exécuter de nombreuses oscillations à des pantins de liège que l'on place sur un plateau inférieur, en ayant soin d'électriser le plateau supérieur qui attire ces corps légers, les repousse et les attire de nouveau, en vertu du principe des électricités contraires.

DANSÉ, ÉE. part. pass. du v. Danser. S'emploie adjectiv. Un quadrille bien dansé. Une contredanse bien dansée. Un roi de Pont, appelé à Rome par Néron, voyant pour la première fois une pantomime *dansée* par un mime célèbre, supplia le tyran de lui accorder ce danseur, pour lui servir d'interprète auprès des nations barbares, ses voisines. (Viollet le Duc.)

★ **DANSER.** v. n. 1re conj. (rad. *danse*). Mouvoir le corps en cadence, en faisant des sauts et des pas mesurés, au son de la voix ou des instruments. Danser avec grâce. Danser avec légèreté. Danser en cadence, en mesure. Danser passionnément. Moïse et Marie, sa sœur, après le passage de la mer Rouge et le désastre de l'armée égyptienne, *dansèrent* en conduisant l'un un chœur d'hommes, et l'autre de femmes. (Viollet le Duc.) Les filles de Silo *dansaient* durant la fête des Tabernacles, quand elles furent enlevées par les jeunes gens de la tribu de Benjamin. (Id.)

> Mais qu'importe? un manant, quand il a bien *dansé,*
> Peut oublier ses maux, vos impôts, sa misère;
> Pour vous, de vos accès rien ne peut vous distraire;
> Ici-bas tout est compensé. (F. de Neufch.)

— Par extens. Voltiger. Il en est autrement de celles (les araignées) qui tendent leurs filets pendant le jour, aux mouches des appartements et aux myriades de petits volatiles qui *dansent* dans un rayon du midi. (Ch. Nodier.)

— *Danser à.*

> Souvent, pour divertir leur ardeur mutuelle,
> Ils *dansèrent* aux chansons, de nymphes entourés.
> (La Fontaine.)

— *Danser avec.* Il (David) *danse* avec le reste de son peuple autour de l'arche. (Mass.)

— *Danser dans.* Danser dans un opéra. Danser dans un ballet. Aujourd'hui, sauf la valse et l'entraînant galop, on ne *danse* plus dans nos salons, on marche. (F. Rat.)

— *Danser devant.*

> Quand, sur le Cithéron, la Bacchanale antique
> Des filles de Cadmus dénouait les cheveux,
> On laissait la beauté *danser* devant les dieux.
> (A. de Musset.)

— *Danser pour.* Danser pour une bonne œuvre. Danser pour les réfugiés politiques, pour les pauvres, pour des inondés, pour des incendiés.

— *Danser sur.* Danser sur un théâtre.

— *Danser sur la corde.* Exécuter des pas mesurés, des sauts, des tours de force ou d'adresse sur une corde lâche ou tendue.

— Fig. et fam. Être dans une situation critique, délicate, périlleuse.

— Fig. et fam. *Ne savoir sur quel pied danser.* Ne savoir plus que faire, que devenir, n'avoir plus d'espérance, être sans ressource, sans appui.

— Fig. et fam. *Le cœur danse de joie.* Il éprouve un vif plaisir, par allusion aux pulsations du cœur, qui sont d'autant plus précipitées que l'émotion est plus vive, la joie plus délirante. || *Faire danser quelqu'un.* Lui enseigner la danse. || *Faire danser une demoiselle, une dame.* La faire figurer avec soi dans une contredanse.

— Fig. et fam. *Faire danser quelqu'un.* Le malmener, lui donner de l'exercice, de l'embarras, pour le réduire à ce que l'on veut et l'amener à ses fins. || Pop. Battre.

— Pop. *Faire danser les écus.* Faire légèrement de grandes dépenses.

— *Danser de.* Être obligé de payer une certaine somme. Il a dû danser de cent francs.

— *Faire danser l'anse du panier.* Se dit d'une cuisinière qui fait payer les provisions à ses maîtres plus cher qu'elles ne lui ont coûté.

— *Danser devant le buffet.* N'avoir rien à manger.

— Loc. prov. *Toujours va qui danse.* Se dit d'une personne qui fait son possible, qui se donne beaucoup de mouvement, pour n'arriver qu'à faire médiocrement. || *Payer les violons pour que les autres dansent.* Faire tous les frais pour que d'autres aient l'honneur et le profit. || *Faire danser à quelqu'un un branle de sortie.* Le chasser, l'expulser bruyamment, honteusement d'un lieu.

— *Vin à faire danser les chèvres.* Vin très vert, très dur.

— *Danser sur rien, danser en l'air.* Être pendu. Vieille locution populaire.

— Arg. *Danser tout seul.* Avoir l'haleine infecte.

— Chass. *Un chien danse sur la voie* ou *dans la voie,* quand il chasse tantôt à droite, tantôt à gauche.

— DANSER. v. a. Danser une contredanse, un menuet. Danser une sarabande. Danser la tarentelle. Danser une courante, un ballet. Danser un branle, une bourrée. Danser toute sorte de danses. La conversation dura si longtemps, qu'au lieu d'une contredanse, Cécile en avait *dansé* deux. (Eug. Scribe.)

— Fig. et pop. *La danser.* Recevoir une forte correction. Cet enfant a désobéi à son père, mais il la dansera. Ah! je te tiens, et tu vas la *danser.* (E. Sue.) || Mourir. Ruffard la *dansera.* C'est un raille à démolir. (H. de Balzac.)

— Techn. Travailler la pâte à biscuit jusqu'à ce qu'elle devienne bien ferme. Danser la pâte. || *Maître à danser.* Sorte de compas d'épaisseur.

— SE DANSER. v. pron. Être dansé, convenir à la danse, être propre à la danse, en parlant d'un air, d'un pas, d'une figure chorégraphique, etc.

★ **DANSEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui danse. Un danseur. Une danseuse. Il y avait à ce bal plus de *danseurs* que de *danseuses.* (Acad.) On danse plus ou moins de contredanses, avec plus ou moins de joie, mais cette danse enfin, c'est toujours la mort qui la mène, et ces *danseurs* de tous rangs et de tous états, que sont-ils? Des mourants à plus ou moins long terme. (St-Marc Girardin.)

— Particulièrement, Celui, celle qui fait profession de danser. Bon danseur. Mauvais danseur. Célèbre danseuse. La première danseuse de France. Danseur souple, léger, adroit, agile, habile, gracieux.

— Prov. *Jamais danseur ne fut bon clerc.* Celui qui s'occupe de frivolités ne peut faire de progrès dans l'étude des choses sérieuses.

— *Danseur, danseuse de corde.* Celui, celle qui fait profession de danser sur une corde lâche ou tendue.

— Fig. *C'est un danseur de corde.* C'est un homme aux promesses duquel il ne faut pas ajouter foi, par allusion au danseur de corde, qui est très exposé à tomber à terre en perdant l'équilibre.

— Véner. adj. et s. Se dit d'un chien qui bricole et n'est jamais collé à la voie de l'animal qu'il chasse. Un chien danseur. Un danseur. Une chienne danseuse. Une danseuse.

DANSIÈRE. s. f. Se dit dans le Berry pour Bal, danse. Il invitait le maître de la maison et toute sa compagnie ... à la bénédiction, au festin, à la divertissance, à la *dansière* et à tout ce qui en suit. (G. Sand.)

DANSOMANE. adj. Se dit d'une personne qui a la manie de la danse, qui aime la danse avec excès. Un jeune homme dansomane. Une jeune fille dansomane.

— S'emploie surtout substantivement. Un dansomane. Une dansomane.

DANSOMANIE. s. f. (rad. *dansomane*). Manie, passion, excès de la danse. Être atteint de dansomanie. C'est une dansomanie, une véritable dansomanie.

DANSOMUSICOMANE. adj. et s. 2 g. (formé du fr. *danse, musique* et *manie*). Se dit de certaines petites figures très légères que l'on pose sur la table d'harmonie d'un piano, et qui se meuvent et dansent en mesure lorsque l'on met en mouvement les touches de l'instrument.

DANSOTTER. v. n. 1re conj. (fréquentatif de *danser*). Danser sans élan, sans souplesse, avec roideur, comme un vieillard.

— Danser un peu. Venez passer la soirée chez moi : on dansottera.

DANSOYER. v. n. 1re conj. (rad. *danser*). Se dit quelquefois familièrement pour Danser peu ou danser mal et de mauvaise grâce.

DANTAN (Jean-Pierre). Né à Paris, 1800-1869, sculpteur, élève de Bosio, a composé un grand nombre de bustes et une foule de charges de personnages célèbres, qui lui donnèrent une popularité incontestée.

DANTE. s. m. Mamm. Nom d'une sorte d'animal d'Afrique que l'on croit être le zèbre.

DANTE ou **DURANTE ALIGHIERI.** Un des plus grands poètes italiens, né à Florence le 8 mai 1256, mort à Ravenne en 1321. Il eut pour maître Brunetto Latini; dès l'âge de dix ans, il aima cette Béatrice qu'il a illustrée. Guelfe convaincu, il combattit les Gibelins à Campaldino et à Caprona. Chargé de nombreuses missions politiques, il fut nommé, 1300, l'un des six prieurs de Florence. Dans la lutte des *blancs* et des *noirs,* il fut banni par ces derniers; deux fois il essaya de rentrer dans sa patrie, puis il erra en Italie et en France; il revint se fixer à Ravenne. Outre *la Divina Commedia,* Dante a laissé deux ouvrages en latin *De Monarchia mundi, De Vulgari Eloquio.* La *Vita nuova* est le récit de ses amours.

DANTELITE. adj. et s. 2 g. Nom d'un peuple thrace, qui habitait vers le mont Hémus.

DANTESQUE. adj. 2 g. Néol. Se dit de ce qui imite ou rappelle le style et la manière de Dante, le caractère sombre et grandiose qu'il a imprimé à ses poésies. Style dantesque. Cachet dantesque. Couleur dantesque. Poésie dantesque. Imitation dantesque. Votre poésie *dantesque* n'a rien créé d'aussi lugubre que l'Apocalypse. (G. Sand.) O fortune! pouvais-tu jouer un tour plus cruel à un jeune homme *dantesque* et passionné. (T. Gautier.) Quelques-uns ne concevaient un tableau que dans le cadre d'un vague symbolisme *dantesque.* (De Goncourt.)

— Qui a pour objet l'explication des ouvrages de Dante. Interprétation dantesque. Commentaires dantesques.

— S'empl. quelquefois substantiv. Le dantesque. C'est tout à fait du dantesque. C'est du vrai dantesque.

DANTHONIE. s. f. (de *Danthoine,* n. pr.) Bot. Genre de la famille des graminées avenacées, établi pour plus de deux cents espèces d'herbes gazonnantes à feuilles planes, qui croissent en Europe, en Asie, en Australie et dans l'Afrique australe, et dont une espèce, la danthonie décumbante, se rencontre en France, aux environs de Paris.

DANTON (Georges-Jacques). Célèbre conventionnel, né à Arcis-sur-Aube en 1759. Fut d'abord avocat; se distingua à l'époque de la Révolution par son éloquence véhémente; fonda le club des cordeliers; prit une part importante au 10 août, et fut accusé d'avoir provoqué les massacres de septembre, demanda la déchéance du roi, dont il vota la mort sans sursis et sans appel. Accusé de viser à la dictature, après la chute des girondins, il subit la mort avec courage, le 5 avril 1794.

DANTONIEN. s. m. V. DANTONISTE, qui se dit plus communément.

DANTONISME. s. m. Polit. Doctrine républicaine professée par Danton et ses amis, après 1793.

DANTONISTE. adj. et s. Polit. Membre du parti politique qui, après 1793, reconnaissant Danton pour chef, voulut établir en France un républicanisme modéré, et fut arrêté dans cette tentative par le comité de Salut public.

DANTZICK ou **DANTZIG.** Géogr. Ch.-l. de régence dans la province de Prusse, à 5 kil. de la Baltique, sur le bras occidental de la Vistule. Le port est défendu par les forts de *Weichselmünde.* On exporte des grains, des bois, des salaisons; l'industrie est active. Dantzig fut une grande ville de la Hanse teutonique; elle est devenue le premier port de la Prusse; 109,000 hab.

— *Le golfe de Dantzig* est formé par la mer Baltique, sur la côte de la prov. de Prusse.

— DANTZICK. L'une des quatre régences de la Prusse proprement dite. La ville principale, après Dantzick, est Elbing.

DANTZICK (Duc de). V. LEFEBVRE.

DANTZICKOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de la ville de Dantzick.

— adj. Qui appartient à Dantzick ou à ses habitants.

DANTZIG. Géogr. V. DANTZICK.

DANUBE. Géogr. Fleuve de l'Europe appelé *Ister* et *Danubius* par les Anciens, *Donau* par les Allemands; naît dans la Forêt-Noire (Bade), traverse l'Allemagne méridionale, l'Autriche, la Serbie et la Roumanie, et se jette par plusieurs embouchures dans la mer Noire. Ce grand fleuve, dont la direction générale est du N.-O. au S.-E., a un cours d'environ 2,600 kil. Le Danube a une grande importance militaire et commerciale. Les deux premiers bassins ont été le théâtre ordinaire des luttes de la France et de l'Autriche, en Allemagne.

— DANUBE (Cercle du). Une des quatre divisions administratives du Wurtemberg. Chef-lieu Ulm.

— DANUBE (Cercle du). La Hongrie était divisée, avant l'année 1850, en 4 cercles. Deux tiraient leur nom de leur position par rapport au Danube. Le cercle *en deçà du Danube* (rive droite) s'étendait jusqu'à la Croatie et aux provinces allemandes; le cercle *au delà du Danube* (rive gauche) comprenait la région entre le Danube et la Theiss.

— DANUBE (Cercles du). Deux des huit cercles du royaume de Bavière empruntaient leur nom à leur position sur le Danube : 1° *Haut-Danube* (auj. cercle de Souabe), ch.-lieu Augsbourg; 2° *Bas-Danube* (aujourd'hui cercle de Basse-Bavière), ch.-l. Passau.

DANUBIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Qui est voisin du Danube; qui appartient au Danube. Les peuples danubiens. Les Danubiens. Pays danubiens. Productions danubiennes. Principautés danubiennes.

DANUBIS. s. m. Myth. sept. Le Danube, dieu-fleuve qui fut adoré par les Gètes, les Daces et les Thraces.

DANZÉ. s. m. Techn. Masse de fer carrée sur laquelle le glacier appuie le manche de l'outil avec lequel il puise le verre mou sur l'âtre.

DAOLO. s. m. Myth. Idole des Tonkinois, dieu des voyageurs.

DAONE. adj. et s. 2 g. Géogr. Nom d'un peuple de l'Inde au delà du Gange.

DAONE. Géogr. Ville capitale du pays des Daones. || Nom d'un fleuve du même pays, qui se jette dans le Gange.

DAOS. s. f. Nom des embarcations des îles d'Anjouan, Mayotte et Comore. Les daos ont de 15 à 18 mètres, et portent de 50 à 60 tonneaux; leur grèement consiste en un seul mât avec une voile à antenne.

DAOUD, surnommé *el Ahani.* Chef de l'une des six sectes reconnues pour orthodoxes dans le mahométisme.

DAOULAS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Brest (Finistère); 900 hab.

DAOURE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la Daourie.

— adj. Qui a rapport à la Daourie ou à ses habitants.

DAOURIE. Géogr. Contrée montagneuse et sauvage de la Sibérie, comprise dans l'arrondissement de Nertchinsk, entre le lac Baïkal, la Léna et la Mongolie. Le froid y est très vif, même en été. La Chine possède aussi une *Daourie,* laquelle tire son nom de la tribu des *Daouris,* mélange de Mandchous et de Mongols. La chaîne des monts Jablonoï prend, près de Nertchinsk, le nom de *monts de Daourie.*

DAOURIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. Nom d'une tribu de Mandchous, sur les rives du fleuve Amour.

DAOURITE. s. f. (de *Daourie,* n. géogr.). Minér. Un des noms de la tourmaline violette de Sibérie.

DAPALIEN ou **DAPALIS.** adj. m. (rad. lat.,

dapes, mets). Myth. rom. Surnom de Jupiter, auquel on offrait un festin, ou qui présidait aux festins. Jupiter Dapalien.

DAPÈCHE. s. m. Minér. Substance bitumineuse de l'Amérique méridionale, où elle se trouve à quelques pieds sous la surface du sol. Le dapèche est élastique, spongieux, offre les propriétés du caoutchouc, brûle avec facilité, efface les traits de la plombagine et communique au papier, par le frottement, l'électricité résineuse.

DAPHNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au daphné.

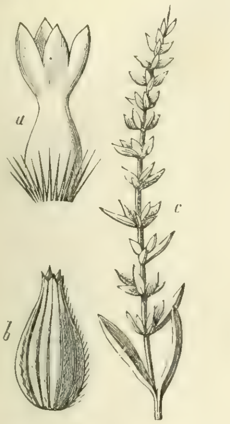

Daphnacées : Passerine. *a*, fleur. *b*, fruit. *c*, sommet de la tige.

— DAPHNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre daphné.

*** DAPHNÉ.** s. m. (du gr. δάφνη, laurier). Bot. Genre de thymelées, établi pour environ trente-cinq espèces d'arbrisseaux ou arbustes qui sont répandus sur les deux continents, et dont les fleurs, souvent agglomérées et d'une odeur suave, sont verdâtres, blanches, jaunes roses, lilas, pourpres ou violettes. Une espèce du genre daphné produit le *garou* ou *sainbois*.

— Moll. Nom donné à l'animal qui habite la coquille du genre arche.

DAPHNÉ. Myth. Fille du fleuve Pénée, et nymphe de Diane; fut métamorphosée en laurier par les dieux, qu'elle avait implorés pour se soustraire aux vives poursuites d'Apollon. Celui-ci détacha une branche de l'arbre, s'en fit une couronne, et voulut que le laurier lui fût consacré.

— DAPHNÉ. Astron. La 41e planète télescopique, découverte le 22 mai 1856 par M. Goldschmidt.

DAPHNÉ. Géogr. anc. Faubourg d'Antioche, sur l'Oronte, était célèbre dans l'antiquité par ses bois de lauriers, ses maisons de campagne et ses fêtes en l'honneur d'Apollon.

DAPHNÉEN, ENNE. adj. Myth. gr. Surnom d'Apollon et de Diane. Apollon Daphnéen. Diane Daphnéenne.

DAPHNÉINE. s. f. Chim. Syn. de DAPHNINE.

DAPHNÉLÉON. s. m. (ét. gr., δάφνη, laurier; ἔλαιον, huile). Nom de l'huile de baies de laurier, en usage chez les anciens Grecs.

DAPHNÉODERME. s. m. (ét. gr., δάφνη, laurier; δέρμα, peau). Moll. Nom donné à la coquille du genre arche.

DAPHNÉPHAGE. s. m. (ét. gr., δάφνη, laurier; φαγῶ, je mange). Antiq. gr. Nom que les anciens donnaient à des devins qui mâchaient des feuilles de laurier, et qui prétendaient que le suc de ces feuilles, circulant dans leurs veines, leur inspirait les secrets de l'avenir.

DAPHNÉPHORE. s. m. Myth. gr. Celui qui, dans les daphnéphories, portait une branche d'olivier symbolique, couverte de guirlandes de laurier.

DAPHNÉPHORIES. s. f. pl. (ét. gr., δάφνη, laurier; φορός, porteur). Myth. gr. Fêtes que les Thébains célébraient tous les neuf ans en l'honneur d'Apollon, et dans lesquelles un jeune homme d'une grande beauté et vêtu d'habits magnifiques, une couronne d'or en tête, et aux pieds la chaussure nommée *iphicratide*, portait au temple d'Apollon une branche d'olivier ornée de guirlandes de laurier, et à laquelle on suspendait plusieurs globes dorés et 365 couronnes, en mémoire du secours que le dieu avait accordé à Thèbes assiégée par les Pélasges.

DAPHNÉPHORIQUE. adj. 2 g. Antiq. gr. Qui a rapport aux daphnéphories. || *Hymnes daphnéphoriques* ou *parthénies*. Hymnes que l'on chantait dans les daphnéphories.

DAPHNÉTINE. s. f. Chim. Composé cristallisable dérivé de la daphnine.

DAPHNIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *daphnie*; gr. εἶδος, aspect). Crust. Qui ressemble à une daphnie. || DAPHNIDES. s. m. pl. Famille de crustacées, ayant pour type le genre daphnie.

DAPHNIDIE. s. f. (ét. gr., δάφνη, laurier; εἶδος, forme). Bot. Genre de la famille des laurinées, établi pour environ dix-sept espèces d'arbres croissant toutes dans les Indes orientales.

DAPHNIDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une daphnidie. || DAPHNIDIÉES. s. f. pl. Famille de plantes exotiques, ayant pour type le genre daphnidie.

DAPHNIDIEN, ENNE. adj. Crust. Syn. de DAPHNIDE.

DAPHNIE. s. f. (du gr. δάφνη, laurier). Crust. Genre de la famille des daphnidiens, ayant pour type la daphnie puce, crustacé de couleur rouge qui se trouve communément dans toutes les mares d'eau des environs de Paris, et dans différentes parties de l'Europe.

— Minér. Sorte de pierre précieuse, aujourd'hui inconnue, à laquelle les anciens attribuaient la propriété de guérir l'épilepsie.

DAPHNINE. s. f. Chim. Substance alcaline, découverte dans l'écorce de plusieurs daphnés. Elle est en faisceaux prismatiques, incolores, transparents, brillants, solubles dans l'eau chaude, etc.

DAPHNIPHYLLE. s. m. (ét. gr., δάφνη, laurier; φύλλον, feuille). Bot. Genre douteux de la famille des rhamnacées, établi pour une douzaine d'espèces de l'Asie, de la Malaisie et de l'Afrique occidentale.

DAPHNIS. Myth. Berger sicilien chanté par Théocrite et Virgile. Ce fils de Mercure apprit aux hommes la poésie *bucolique*. Il avait lui-même reçu les leçons de Pan et des Muses.

DAPHNITE. s. f. (ét. gr., δάφνη, laurier). Bot. Ancien nom de la plante qu'on appelle aujourd'hui *laurier casse*.

— Chim. V. DAPHNINE.

DAPHNOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *daphné*; gr. εἶδος, forme). Bot. Syn. de DAPHNACÉ.

DAPHNOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de DAPHNACÉ.

DAPHNOMANCIE. s. f. (ét. gr., δάφνη, laurier; μαντεία, divination). Sorte de divination qui se faisait soit en mâchant des feuilles de laurier, soit en jetant une branche de cet arbrisseau prophétique dans le feu sacré; si la branche pétillait, c'était un heureux présage; si elle brûlait sans bruit, c'était un signe funeste.

DAPHNOMANCIEN, ENNE. adj. et s. Celui, celle qui pratiquait la daphnomancie.

DAPHNOPHYLLE. s. m. (ét. gr., δάφνη, laurier; φύλλον, feuille). Bot. Genre de laurinées fossiles.

DAPHNOPSIS. s. m. (ét. gr., δάφνη, laurier; ὄψις, aspect). Bot. Genre de plantes, voisin du genre daphné, dont il diffère surtout par des fleurs dioïques. On en connait une quinzaine d'espèces de l'Amérique tropicale.

DAPHNOT. s. m. (du gr. δάφνη, laurier). Bot. Nom vulgaire du genre bonte.

DAPIFER. s. m. pr. *da-pi-ferr*; (ét. lat., *dapes*, mets; *ferens*, qui porte). Hist. Titre d'un des grands officiers de l'empire; celui qui, au couronnement de l'empereur, portait à cheval les premiers plats du festin; cette fonction fut instituée par Charlemagne. || Sous Robert, le *dapifer* était commandant en chef des armées et sénéchal de France. || Les rois d'Angleterre portaient autrefois le titre de *dapifer*, dans la maison des rois de France.

— Dr. féod. Sénéchal de la cour d'un baron. Sénéchal du manoir. Le *dapifer* connaissait des causes qui étaient de la juridiction de son maître.

DAPIFÉRAT. s. m. Hist. Dignité de dapifer.

DAPLIDICE. s. f. Entom. Espèce de papillon.

D'APRÈS. loc. adv. et prép. V. APRÈS.

DAPSE. s. f. (altération du gr. δάπτω, je dévore). Entom. Genre de coléoptères trimères, famille des fongicoles, que l'on trouve en Hongrie, en Espagne et sur la côte de Barbarie, où ils vivent sur les champignons.

DAPSILOPHYTE. adj. 2 g. (ét. gr., δαψιλής, abondant; φυτόν, plante). Bot. Se dit des plantes pourvues d'étamines nombreuses.

— Se prend substantiv. Une dapsilophyte.

DAPTION. s. m. (ét. gr., δάπτης, vorace). Ornith. Nom d'une espèce du genre pétrel.

DAPTOMORPHE. s. m. (ét. gr., δάπτης, vorace; μορφή, figure). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, ayant pour type le daptomorphe du Cap de Bonne-Espérance, petit insecte d'un noir très luisant.

DAPTRIUS. s. m. (pr. *da-ptri-uss*; ét. gr., δάπτης, vorace). Ornith. Nom scientifique du genre iribin.

DAPTUS. s. m. (du grec δάπτης, vorace). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, ayant pour type le daptus à bandelettes, insecte qui se trouve dans le sable humide au bord des eaux, en Sibérie, en Dalmatie.

DAQUE. s. m. Entom. V. DACUS.

DARABOUKA. s. f. Sorte de tambour de basque, servant, en Égypte, à l'accompagnement de la danse et du chant.

DARADE. s. f. Bot. Un des noms de l'alaterne. On dit aussi *daradet*.

DARAISE. s. f. Eaux et for. Déchargeoir d'un étang.

DARANTASIA. Géogr. anc. Capitale de la province des Alpes Grées, dans le diocèse des Gaules au IVe siècle. C'est aujourd'hui *Moutiers-en-Tarentaise*, sur la haute Isère (Savoie).

DARARI (Mohammed). Fondateur de la secte musulmane des *darariens*, vers l'an 1000; d'origine persane, vint en Égypte sous le calife Hakem. Il condamnait la solennité du vendredi, le Baïram, le pèlerinage de La Mecque, etc. Le peuple, indigné, le tua, et, après la mort d'Hakem, ses disciples se réfugièrent dans le Liban, où leurs descendants subsistent encore sous le nom de *druses*.

DARARIEN. s. m. Hist. relig. Membre de la secte musulmane fondée par Darari.

DARBA. s. f. Nom, dans l'Inde, d'une herbe sacrée.

DARBAN. s. m. (en hébr. *aiguillon*). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, ayant pour type un insecte de Manille, le darban à lignes noires.

DARBO. s. m. Vase où les cloutiers jettent les clous finis.

DARBON ou **DERBON.** s. m. Mamm. Nom vulgaire de la taupe, dans le Doubs et le Jura.

DARBOUKA. s. m. Instrument de musique arabe. C'est un tuyau de grès dont une extrémité est fermée par un parchemin tendu.

DARBOY (Georges), Prélat français, né à Fayl-Billot (Haute-Marne) en 1813, étudia au séminaire de Langres, fut ordonné prêtre en 1836, enseigna la philosophie, puis la théologie dogmatique au grand séminaire de Langres. En 1844, il fut nommé aumônier du collège Henri IV, en 1855, il devint vicaire général à Paris, en 1859, évêque de Nancy. Au commencement de 1863, il remplaça Mgr Morlot, comme archevêque de Paris, fut nommé grand aumônier de l'empereur et sénateur, 1864. Sa modération politique, son esprit de conciliation, ses discours au Sénat, lui suscitèrent des inimitiés dans un certain parti; il n'obtint pas le chapeau de cardinal. Arrêté, au mois d'avril 1871, par la Commune de Paris, transféré comme otage de prison en prison, il périt, fusillé, dans la prison de la Roquette, lorsque les troupes de Versailles achevaient de vaincre l'insurrection dans Paris. Il a publié plusieurs ouvrages religieux et a été prédicateur distingué.

DARC. V. JEANNE DARC ou D'ARC.

*** DARCE.** s. f. V. DARSE.

DARCET (Jean). Chimiste, né à Donazit (Landes), 1727-1801. Précepteur des enfants de Montesquieu, il devint son ami et lui ferma les yeux. Docteur en médecine, lié avec Rouelle l'aîné, il se consacra exclusivement aux études chimiques; s'occupa surtout de la partie pratique et fit de nombreuses découvertes; il fut chargé de diriger la manufacture de porcelaines à Sèvres, et se distingua comme professeur. Quoique bon citoyen, il fut dénoncé au comité de Salut public et sauvé par Fourcroy. Membre de l'Académie des sciences en 1784, plus tard de l'Institut, il entra au Sénat. Il a publié un grand nombre de mémoires.

— *Alliage de Darcet*. Alliage formé de huit parties de bismuth, de cinq parties de plomb, et de trois parties d'étain, que l'on doit au chimiste Jean Darcet.

— DARCET (Jean-Pierre-Joseph). Chimiste, fils du précédent, né à Paris, 1777-1844, obtint, en 1801, à la suite d'un concours, la place d'essayeur à la Monnaie, fut employé à la fabrication des poudres, dirigea plusieurs fabriques considérables et éclaira une foule de questions importantes. Il devint, en 1823, membre de l'Académie des sciences.

*** DARD.** s. m. (le *d* final ne se prononce pas; du celt. *dart*, ou de l'ancien haut allem. *tart*, pointe). Bâton armé d'un fer aigu, et qu'on lance avec la main. Brandir un dard. Jeter un dard. Lancer un dard. Décocher un dard. La pointe d'un dard. Dard à fer dentelé, à fer en glaive, à hampe emplumée, à hampe unie. Dard aigu, pointu, acéré, empoisonné. Une nuée de dards. Une pluie de dards. Une forêt de dards. Voyez si vous romprez ces *dards* liés ensemble. (La Fontaine.) Il sépare les *dards*, et les rompt sans effort. (Id.) Ils présentent leurs *dards* aux yeux des matelots. (Rac.)

> Laissez là ces mousquets, ces piques et ces *dards*.
> La nature a mandé vos affreux étendards. (DELILLE.)
> Plus épais que la grêle, un orage de *dards*
> Sur Persée, en sifflant, vole de toutes parts.
> (DE SAINT-ANGE.)

— Par extens. Tout ce qui est piquant, épineux. Ils se déchiraient les mains aux *dards* des aloès. (G. Flaubert.)

— Fig. Chaque goutte de fonte est un *dard* qui pénètre dans les corps et qui tue. (Gérard de Nerval.)

— Fig. Trait malin, sarcasme mordant. Il décoche un *dard* qui porte coup. (Pasc.)

Les dards de l'Amour. Les atteintes de l'amour. Amour est en ses yeux, il y trempe ses *dards*. (Malherbe.)

— Fig. Tout ce qui peut impressionner vivement, causer un grand chagrin. L'éloquence ne doit pas seulement causer un sentiment de plaisir, mais elle doit laisser le *dard* dans le cœur. (Nicole.)

— *Langue à triple dard*, par allusion à la langue du serpent qu'on croyait autrefois armée de trois pointes aiguës. Fig. Mauvaise langue. || *Plaisanterie à triple dard*. Plaisanterie extrêmement mordante, acérée. Je te défends de hasarder sur elle une seule de tes plaisanteries à triple *dard*. (H. de Balzac.)

> Et toute la terre doit ... sa langue à ...
> Étaient à dard de ... qui ... à ... me
> (GRESSET.)

— Archit. Partie qui divise les oves que l'on sculpte sur les quarts de rond, et qui est taillée en forme de bout de flèche.

— Art milit. Garniture de fer qui renferme le bout du fourreau de sabre, pour qu'il ne s'use pas en traînant à terre. || Bât supportant une pièce d'artifice destinée à incendier ou à éclairer les travaux ennemis.

— Astron. Nom d'une petite constellation boréale, plus communément appelée *Jarelot*.

— Bot. Nom donné quelquefois aux poils piquants de l'ortie, au pistil des fleurs. || Rameau de poirier terminé par un œil conique qui devient plus tard bouton à fruits.

— Erpét. Nom d'une couleuvre de la Guyane. || Langue du serpent, qu'on croyait contenir le venin.

— Géom. Petite pointe servant à fixer le trou oculaire de la visière dans la direction de l'objet que l'arpenteur choisit pour point de vue.

— Hortic. Faux étroite en usage dans les jardins.

— Ichtyol. Poisson du genre cyprin, connu aussi sous le nom de *vandoise*.

— Mar. Baguette munie d'artifice, d'invention anglaise, armée de petites barbes de fer, qu'on lançait, avant l'invention des fusées à la Congrève, dans les voiles d'un bâtiment qu'on voulait incendier.

— Zool. Nom donné à l'extrémité de la queue des scorpions, ainsi qu'à la pièce principale de l'aiguillon des hyménoptères.

DARDAIRE. s. m. Anc. art milit. Soldat armé d'un dard; nom donné aussi aux arbalétriers.

DARDANAIRE. s. m. (du lat. *dardanarius*, même signif.). Antiq. rom. Accapareur, agioteur, usurier. Celui qui causait la cherté des marchandises, et surtout des grains, en les achetant à bas prix pour les revendre ensuite plus cher.

DARDANELLES (Détroit des) ou *de Gallipoli*, (ancien *Hellespont*). Géogr. Détroit qui sépare l'Europe de l'Asie, et unit la mer de Marmara à l'Archipel. Il s'étend de Gallipoli à l'extrémité de la Chersonèse de Thrace sur une longueur de 67 kil., et avec une largeur variable de 1,262 m. à 7,590 m. Un courant rapide coule du N. au S. et les vents y sont souvent violents.

— DARDANELLES (Nouvelles et vieilles). On nomme ainsi les fortifications construites pour garder le détroit. Les *nouvelles Dardanelles* sont, à l'entrée, vers l'Archipel. Au dessus, à 16 kil., sont les *vieilles Dardanelles*, ouvrages situés également sur les deux rives du détroit, à 1,500 m. de distance. La convention des détroits, 1841, a exclu des détroits des Dardanelles et de Constantinople les vaisseaux de guerre de toutes nations.

DARDANIDE. s. 2 g. Descendant de Dardanus. Se dit par extens. des Troyens.

DARDANIE. Géogr. Contrée de l'Asie Mineure, appelée ainsi de *Dardanus*, et qui prit dans la suite le nom de Troade. || Province de l'Illyrie, au S.-O. de la Mésie.

DARDANIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Dardanie.

— adj. Qui appartient à la Dardanie ou à ses habitants.

DARDANIER. s. m. Antiq. rom. Syn. de DARDANAIRE.

DARDANIQUE. adj. Géol. Se dit d'un terrain compris entre la période tertiaire moyenne et la période tertiaire supérieure. Terrain dardanique.

DARDANT. part. prés. du v. Darder.

DARDANT, ANTE. adj. Qui darde. Flamme dardante.

— DARDANT. s. m. Arg. L'amour personnifié. Cupidon.

DARDANUS. Myth. Fils de Jupiter et d'Électre, reine d'Élide, épousa la fille de Teucer, et donna son nom au royaume de son beau-père, auquel il succéda vers l'an 1480 av. J.-C.

DARDE. s. f. Techn. Instrument servant à creuser une pièce de bois dans le sens des fibres.

DARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Darder. S'emploie adjectiv. Javelot dardé avec vigueur. Giscon sentait perpétuellement ses prunelles comme deux phalariques en flammes *dardées* vers lui. (G. Flaub.)

DARDEL, ELLE. adj. (rad. *darder*). Anc. art milit. Se disait des armes qui se lancent à la manière des dards, des traits, des flèches. || *Armes dardelles*. Armes de jet.

DARDELLE. s. f. Petit dard pour l'arbalète. On disait aussi *dardelle*.

DARDEMENT. s. m. Action de darder.

DARDENNE. s. f. Métrol. anc. Monnaie de Provence, qui valait à peu près 6 deniers.

★ **DARDER.** v. a. 1re [illegible]. Frapper, blesser avec un dard.

— Se dit surtout en termes de pêche. Darder [illegible] Darder la baleine. Cependant [illegible].

— [illegible] avec raideur, comme en [illegible] les dards à la guerre. Darder [illegible]. Darder un poignard. Darder un [illegible].

— P[illegible]

Frappe ce lâche [illegible] le trait de [illegible] verre
Le [illegible] à terre
[illegible]

— Par extens. D[illegible], en parlant de certains insectes. || *Darder la langue*, en parlant [illegible] leur langue.

— Par anal. Lancer un regard vif, animé, perçant, pénétrant. Darder les yeux. Darder un regard sur quelqu'un. Darder un œil de vengeance, un œil courroucé. Darder des yeux enflammés. Il *dardait* ses yeux sur l'horizon. (L. Lambert.)

— Fig. Faire tomber d'aplomb, lancer d'aplomb, en parlant des rayons du soleil, de la lumière, etc. Le soleil darde ses rayons, sa lumière. Le soleil darde ses feux sur l'hémisphère.

— Absol. Le soleil dardait sur nos têtes.

— Fig. D[illegible] un trait malin, un sarcasme mordant, une épigramme acérée. Lancer avec force et en portant coup, ce trait, ce sarcasme, cette épigramme.

— Fig. On dit d'une douleur vive, poignante, [illegible] qu'elle *darde le cœur*, pour dire qu'elle déchire le corps ou le cœur, comme si on les perçait d'un dard. On dit encore en ce sens : La douleur darde ses flèches, ses pointes cruelles, etc.

— Hortic. *Darder des branches, darder ses branches*, en parlant d'un arbre. Émettre, pousser des branches horizontales, qui s'élancent de côté, comme des dards.

— Par anal. Une fleur darde ses pistils. Une ortie darde ses poils, etc.

— Techn. *Darder une pièce de bois*. La creuser dans le sens de sa longueur.

— SE DARDER. v. pron. Être lancé comme un dard. || Être frappé, blessé d'un dard.

— Fig. Être lancé avec raideur. || Tomber d'aplomb.

DARDEUR. s. m. Anc. art milit. Syn. de DARDAIRE.

DARDIÈRE. s. f. (rad. *dard*). Sorte de piège.

DARDILLE. s. f. V. DARDELLE.

— Hortic. Queue d'un œillet.

DARDILLER. v. a. 1re conj. (rad. *darder*). Aiguillonner. Vieux et inusité.

— DARDILLER. v. n. Hortic. Pousser son dard ou sa dardille, en parlant de l'œillet et de certaines autres fleurs.

DARDILLON. s. m. (pron. *dar-di-llon*, *ll* mouill. ; dimin. de *dard*). Pêch. Languette pointue d'un hameçon.

DARDILLONNER. v. a. 1re conj. (rad. *dardillon*). Lancer des sarcasmes, des traits piquants. Je ne pouvais m'empêcher de *dardillonner* tout ce beau monde. (Souv. de la Mise de Créquy.)

DARE. interj. Pop. Vite, à la hâte.

— Ne s'emploie guère qu'étant répété. *Dare, dare*, voilà un homme qui vient en cabriolet comme si le diable l'emportait. (Diderot.)

— Adverbial. Puis le ramena *dare-dare* en la ville. (H. de Balz.)

DÂRE. s. f. Scène violente. Mot en usage à Lyon.

DARÉE. s. f. Bot. Genre de fougères de l'Australie.

DAR-EL-ALEM. s. m. Nom de l'Université du Maroc, qui a son siège à Fez.

DÂREUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait des dares. Mot spécial au patois lyonnais.

DARFOUR. Géogr. Pays de l'Afrique intérieure, [illegible] à l'E. par le Kordofan, au N. et au S. par le Soudan. C'est un groupe d'oasis entouré de déserts. Le D[illegible] 275,300 kil. carrés de superficie et renfermerait 5 millions d'habitants. Le climat est très chaud. Dans les montagnes, on trouve du fer, du cuivre, des carrières de marbre, d'albâtre, de sel gemme, de nitre. L'islamisme est la religion. Le Darfour a été récemment soumis au khédive d'Égypte ; les villes principales sont Al-Fashir et Kobeh.

D'ARGENSON. V. ARGENSON (D').

DARGÉRIE. s. f. Bot. Syn. d'ESTÉRHAZYE.

DARHARB. s. m. (litt. *maison de guerre*). Hist. Nom que la loi musulmane donne à tous les pays non mahométans, par opposition à [illegible].

DARI. s. m. Bot. Nom d'une espèce de [illegible] des Indes.

DARIABADIS. s. m. Comm. Sorte de coton qui vient des Indes.

DARIANGE. s. m. Bot. Arbre résineux des îles Philippines, pou connu des naturalistes.

DARIB. s. m. Métrol. Mesure de capacité égyptienne pour le riz. Elle varie, suivant les [illegible], de 221 litres 7 à 521 litres 0851.

DARIDAS. s. m. Comm. Sorte d'étoffe végétale que l'on fabrique aux Indes.

DARIE. s. f. Métrol. V. DARIQUE.

DARIEL. Géogr. Défilé sur la limite de l'Europe et de l'Asie, appelé par les anciens *Porte Caucasienne*. || Fort de Russie, dans le défilé du même nom.

DARIEN ou **URABA** (Golfe de). Géogr. Golfe sur la côte septentrionale de la Colombie ou Nouvelle-Grenade, dans la mer des Antilles.

DARII. Log. V. BARALIPTON.

DARIN. s. m. Comm. Sorte de toile commune qui se fabriquait autrefois en Champagne.

DARINIPHYTE. adj. 2 g. (ét. gr., δαρίζω, je romps ; φυτόν, plante). Bot. Se dit des plantes dont le fruit s'ouvre spontanément.

— Substantiv. Une dariniphyte.

★ **DARIOLE.** s. f. Art culin. Sorte de flan fait de farine, de beurre, d'œufs et de lait. La dariole est une pâtisserie d'entremets. Darioles à la pâtissière. Darioles à la duchesse. Darioles au chocolat, au café moka, au rhum, au thé, etc.

— Arg. Coup, taloche.

DARIOLETTE. s. f. (de *Dariolette*, nom de la suivante d'Élisène, dans *Amadis*. *Dariolette* reçoit les confidences de sa maîtresse et favorise ses amours). Se disait dans les romans de chevalerie de toute femme qui se prêtait à servir complaisamment les amours de la dame qu'elle accompagnait.

— S'est dit pour Entremetteuse d'amour.

En un cas de nécessité,
Elle eût été dariolette. (SCARRON.)

— On a dit au masculin, un *Dariolet* pour désigner un domestique qui avait les mêmes complaisances.

DARIOLEUR. s. m. Pâtissier qui fait des darioles.

★ **DARIQUE.** s. f. (du gr. Δαρεῖος, Darius). Métrol. Monnaie d'or des anciens Perses, frappée d'abord au nom de Darius le Mède, et en suite au nom de presque tous ses successeurs. La darique valait 20 drachmes, c'est-à-dire environ 18 f. 55 c. de notre monnaie. Les dariques qui se voient dans les collections, où elles sont généralement rares, se reconnaissent à un archer décochant une flèche, et agenouillé suivant l'usage des archers anciens.

Darique.

— Adjectiv., et par extens. Nom donné à l'or qui s'est trouvé au titre de ces monnaies.

DARISLAM. s. m. (littéral. *maison de l'islamisme*). Hist. ott. Nom que la loi musulmane donne à tous les pays mahométans.

DARIUS. Nom de trois rois de Perse : DARIUS Ier, qui divisa la Perse en vingt satrapies, 521 ans av. J.-C. || DARIUS II. Successeur de Xerxès, en 423 av. J.-C. || DARIUS III (*Codoman*). Dernier roi de Perse, vaincu au Granique par Alexandre, et assasiné l'an 331 av. J.-C.

DARIVETTE ou **DARIVOTTE.** s. f. Navig. Perche qui sert à construire les trains de bois flotté.

DARLINGIE. s. f. Bot. Genre de protéacées de l'Australie.

DARLINGTON. Géogr. Ville du comté et à 28 kil. S. de Durham (Angleterre) ; fabrique des toiles, des étoffes de laine, des cuirs et des verres d'optique ; 30,000 hab.

DARLINGTONIE. s. f. (de *Darlington*, n. géogr.). Bot. Genre de la famille des nymphéacées, établi pour une plante de la Californie.

DARMAS. s. m. Bot. Espèce de champignon comestible. Darmas colleté.

DARMA-VADDY, s. m. Nom, dans l'Inde, du taux de l'intérêt minimum.

DARMSTADT. Géogr. Capitale du grand-duché de Hesse-Darmstadt (Allemagne) ; sur le Darm, qui se jette dans le Rhin. La vieille ville est noire et triste ; la ville neuve est bien bâtie. Celle-ci renferme le palais grand-ducal. La vieille ville, qui est entourée d'une antique muraille, possède le vieux château dans lequel on a installé des galeries de tableaux, de statues, d'armures antiques et d'histoire naturelle. Darmstadt fabrique des instruments de précision et de musique, de l'orfèvrerie, des tapis, des papiers, etc. ; 48,200 hab.

— DARMSTADT (Grand-duché de Hesse-). V. HESSE.

DARNAGASSE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la pie-grièche grise.

DARNAMAS. s. m. Comm. Sorte de coton qu'on tire de la ville de Smyrne.

★ **DARNE.** s. f. (du celt. *darn*, portion). Tranche d'un poisson telle que le saumon ou l'alose, etc. Une darne de saumon. Une darne d'esturgeon.

— Par extens.

Et peut-être que quelque darne
De [illegible] (SCARRON.)

DARNETAL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rouen (Seine-Inf.) ; 6,200 hab. Fabriques de toiles peintes, de calicots, de tissus de laine, filatures de coton.

DARNETTE. s. f. Bot. Nom de l'ivraie annuelle, dans les Ardennes.

DARNEY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr de Mirecourt (Vosges) ; 1,700 hab.

DARNIDE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un darnis. || DARNIDES. s. m. pl. Groupe de la famille des membracides, ayant pour type le genre darnis.

DARNIS. s. m. Entom. Genre d'hémiptères de la famille des membracides, insectes propres à l'Amérique méridionale et peu nombreux en espèces.

DARNLEY (Henri STUART, lord). Épousa à dix-neuf ans, en 1565, sa cousine Marie Stuart veuve de François II et reine d'Écosse. Fut victime de l'explosion des poudres que Bothwell et ses complices avaient placées dans sa maison, en 1569, pour le faire périr.

DARON, ONNE. s. Signifiait autrefois Vieillard rusé. || Signifie aussi populairement Le maître de la maison, le patron. Il était maître de tout, jusqu'à manier l'argent de la *daronne*. (Cte de Caylus.)

— Arg. Ce mot n'appartient plus aujourd'hui qu'à l'argot des malfaiteurs et signifie Père, mère. || *Daron de la rousse*. Préfet de police. — *Daronne du Meg des Megs*. Mère de Dieu.

— *Daronne*. Une prune.

DAROU. s. m. Bot. Syn. de DOURA.

★ **DARSE.** s. f. (ét. esp., *darsena*, de l'ar. *dâr çanah*, maison de travail). Mar. Partie intérieure d'un port, laquelle se ferme avec une chaîne, et où l'on a coutume d'abriter les petits bâtiments. Ce mot n'est guère usité que sur les côtes de la Méditerranée. La darse de Marseille. La darse de Toulon. La darse de Barcelone, de Gênes, de Livourne, d'Ancône. La grande, la petite darse. Entrer en darse, dans la darse.

DARSINE. s. f. Mar. Petite darse.

DARSIS. s. f. Médec. Mot grec qui signifie Action d'écorcher. Il est tout à fait inusité.

DART. s. m. Comm. Sorte de papier dont la pâte est grise.

DARTEUX, EUSE. adj. Anat. Qui a rapport au dartos.

DARTOÏDE ou **DARTOÏQUE.** adj. 2 g. Anat. Syn. de DARTEUX.

DARTOIS. s. m. Pâtiss. Sorte de gâteau.

DARTOS. s. m. (du gr. δαρτός, écorché). Anat. Enveloppe des testicules située au-dessous de la peau du scrotum, à laquelle elle adhère.

★ **DARTRE.** s. f. (ét. gr., δαρτός, écorché ; rad. δέρω, j'écorche). Maladie cutanée, caractérisée par des petits boutons ou des pustules qui causent des démangeaisons et sont réunis en plaques plus ou moins larges, communément arrondies, sur lesquelles se forment ensuite des écailles, des croûtes ou des ulcérations. Avoir une dartre, des dartres. Être couvert de dartres. Une dartre à la main, au bras, au visage, etc. On distingue des dartres *simples* et les dartres *vives*. Les *dartres* font le tourment de l'espèce humaine ; elles attaquent tous les âges et toutes les classes de la société. (Alibert.)

— *Dartre crustacée*. Celle dans laquelle la dessiccation du liquide sécrété à la surface de la dartre donne lieu à des croûtes épaisses et qui s'ulcèrent fréquemment. || *Dartre crustacée flavescente*. Celle dont les croûtes sont jaunes. || *Dartre furfuracée, sèche, benigne, farineuse*. Celle qui, ayant commencé par une rougeur très vive, forme ensuite à l'épiderme une espèce de farine blanchâtre. || *Dartre musciforme*. Dartre qui consiste en croûtes d'un gris verdâtre, aréolées de rouge. || *Dartre pustuleuse*. Celle qui consiste dans des boutons proéminents dont le sommet blanchit. || *Dartre rongeante*. Celle qui s'étend de la peau au tissu cellulaire, aux cartilages ou aux os, et amène quelquefois la fièvre, le dépérissement progressif et la mort. || *Dartre squameuse, vive, lichen féroce*. Dartre qui se compose d'un grand nombre de petites pustules, qui suintent une matière âcre et ichoreuse. || *Dartre stalactiforme*. Celle dont les croûtes sont pendantes et qui se montre sur les ailes du nez.

★ **DARTREUX, EUSE.** s. adj. Qui est de la nature des dartres. Humeur dartreuse.

— Qui a des dartres. Enfant dartreux.

— DARTREUX, EUSE. s. Personne qui est affectée de dartres. Un dartreux. Une dartreuse. Le traitement des *dartreux*. (Acad.)

DARTRIER. s. m. Bot. Nom vulgaire de la casse des marais et d'un arbre de la famille des légumineuses qui croît à la Guyane, et dont les semences, pilées avec du saindoux, sont employées en forme de pommade contre les dartres.

DARTUS. s. m. (du gr. δαρτός, écorché). Bot. Genre de la famille des solanées, ayant pour type un petit arbre de l'Inde, dont l'écorce est aromatique et rougeâtre.

DARU (Pierre-Antoine-Noël BRUNO, comte). Né à Montpellier, 1767-1829. Membre du Tribunat, 1802, du Conseil d'État, 1805, intendant général de la maison de l'empereur, de la grande armée, puis ministre d'État, 1811, il fut chargé de l'exécution des traités de Presbourg, de Tilsitt et de Vienne. En 1819, il fut nommé pair de France ; il appartenait à l'Académie française depuis 1806. Il a laissé des traductions (*Horace* en vers français) ; un poème didactique sur l'*Astronomie*, l'*Histoire de Venise*, l'*Histoire de Bretagne*, etc.

DARUGA. s. m. Hist. Juge criminel établi dans chaque ville en Perse. || Cour souveraine où l'on juge les officiers publics prévenus de malversation.

DARVAND. s. m. Relig. pers. Nom des mauvais génies dans la religion parsie. Les darvands obéissent à Ahrimane ; les izeds ou bons génies obéissent à Ormuzd.

DARWAN. s. m. Ornith. Sorte de gobe-mouches de l'Australie.

DARWIN (Érasme). Médecin et poète, né en 1731 à Elston, mort à Derby, en 1802. On a de lui *le Jardin botanique*, dans lequel se trouvent *les Amours des plantes ; la Zoonomie, ou Lois de la vie organique*, etc., etc.

— DARWIN (Charles-Robert). Célèbre naturaliste anglais, petit-fils du précédent, né à Shrewsbury, 1809-1882. Après avoir visité, comme naturaliste, l'Amérique du Sud et les îles du Pacifique, il s'adonna tout entier à l'étude des sciences naturelles, et à la détermination du principe des différences entre les espèces, qu'il attribue à la loi de sélection naturelle. Il a exposé cette loi et la théorie du transformisme dans un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : *De l'Origine des espèces par voie de sélection naturelle ; De la Fécondation des orchidées par les insectes et des bons résultats du croisement ; De la Variation des animaux et des plantes sous l'action de la domestication ; la Descendance de l'homme et la Sélection sexuelle ; l'Expression des émotions chez l'homme et les animaux*, etc.

DARWINIE. s. f. (de *Darwin*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des myrtacées, établi pour une vingtaine d'espèces d'arbrisseaux couchés, très rameux, de l'Australie.

DARWINIEN, ENNE. adj. Physiol. Qui a rapport aux darwinisme. Théories darwiniennes. Hypothèse darwinienne.

DARWINISME. s. m. (de *Darwin*, n. pr.). Système de Darwin, qui explique l'origine des espèces par la sélection naturelle et le transformisme.

DARWINISTE. s. m. Partisan du darwinisme.

DASAN. s. m. Moll. Coquille du genre fissurelle.

DASANTHÈRE. s. f. Bot. Syn. de PENTSTÉMON.

DASBUCHE. s. m. Arg. Roi.

DASCH. s. m. Comm. Sur la côte occidentale de l'Afrique, Objet ajouté, à titre gracieux, à une pacotille d'échange.

DASCYLLE. s. m. (du gr. δάσκιλλος, nom d'un poisson inconnu ; on devrait écrire *dascille*). Ichtyol. Genre de l'ordre des acanthoptérygiens sciénoïdes, ayant pour type le dascylle à larges bandes, petit poisson marin remarquable par les bandes d'un noir pur et d'un blanc argenté qui le colorent, et qui est très commun dans la mer des Indes.

DASE. s. m. Bot. V. DASYE.

DASH-WHEEL. s. m. (pr. *dasch-ouil* ; ét. angl., *dash*, jeter ; *wheel*, roue). Techn. Machine qu'on emploie pour le blanchiment des toiles. Cet appareil consiste en un tambour de bois, mû sur son axe par le moyen d'un engrenage.

DASIE. s. f. (du lat. *dasus*, rude). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

DASMOPHON. s. m. Bot. Un des anciens noms de la bourse-à-pasteur.

DASSA-DANA. s. m. pl. Hist. relig. Nom des offrandes faites aux brahmes en certaines occasions.

DASSARA. s. m. Hist. relig. Fête célébrée à la nouvelle lune d'octobre, dans l'Inde. Cette fête dure huit jours.

DASSARÈTE. adj. et s. 2 g. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Nouvelle-Épire.

DASSARÉTIE ou **DASSARÉTIDE.** Géogr. anc. Région de l'Illyrie barbare des Anciens, à l'O. de la Macédoine, dont elle était séparée par la chaîne des monts Candaviens. Elle avait pour capitale *Lychnidus*, sur la rive orientale du lac Lychnitis (aujourd'hui *Ochrida*, en Albanie, sur le lac du même nom)

DASSAROU. s. m. Hist. relig. Fanatique de l'Inde de la secte de Siva.

DASYACTIS. s. f. (ét. gr., δασύς, épais ; ἀκτίς, rayon). Bot. Genre d'algues, formé aux dépens des rivulaires et qui n'a pas été conservé.

DASYANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., δασύς, épais, velu ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs garnies de poils.

DASYANTHÈRE. s. f. (ét. gr., δασύς, velu ; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre de la famille des bixacées, ne renfermant qu'un arbrisseau ou un arbre de l'île Luçon.

DASYCAMPE. s. f. (étym. gr., δασύς, velu ; κάμπη, chenille). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type la dasycampe rubiginée, qui se trouve en France.

DASYCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., δασύς, épais, velu ; καρπός, fruit). Zool. Qui a les poignets velus.

— Bot. Qui porte des fruits garnis de poils.

— DASYCARPE. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre vespertilion, dont le poignet est velu.

— Bot. Nom des fruits couverts de duvet, tels que ceux d'une espèce du genre alysse.

DASYCARYE. s. f. (ét. gr., δασύς, épais ; καρύα, noyer). Bot. Genre de térébinthacées, rapporté avec doute aux burséracées, établi pour une espèce des montagnes du Mexique.

DASYCAULE. adj. 2 g. (ét. gr., δασύς, épais, velu; καυλός, tige). Bot. Qui a la tige hérissée de poils.

DASYCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., δασύς, épais ; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête velue.

— DASYCÉPHALE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux insectivores, ayant pour type le gobe-mouche cendré.

DASYCÈRE. s. m. (ét. gr., δασύς, velu ; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères fongicoles, [illegible] qui se trouve aux environs de Paris, sur des agarics minces et fort durs.

DASYCHIRE. s. f. (pr. *da-zi-kire* ; ét. gr., δασύς, velu ; χείρ, main). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour espèce principale la dasychire pudibonde, qui se trouve en France.

DASYCLADE. s. m. (ét. gr., δασύς, dense ; κλάδος, rameau). Bot. Genre d'algues, comprenant des plantes de la longueur et de la grosseur du doigt, fixées par leur extrémité amincie aux rochers de la côte, dans la Méditerranée, l'Adriatique, aux îles Canaries.

DASYCLADÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de vauchériées, établie pour quatre genres et ayant pour type le genre dasyclade.

DASYCOLÉON. s. m. (ét. gr., δασύς, épais ; κολεός, fourreau). Bot. Genre de méliacées, établi pour quatre espèces de Bornéo et des Philippines.

DASYE. s. f. (du gr. δασύς, velu). Bot. Genre de plantes aquatiques de la tribu des rhodomelées, ayant pour type la dasye [illegible], de couleur purpurine ou brune, qui se rencontre dans l'Adriatique, aux Canaries, etc., etc.

DASYGASTRE. adj. 2 g. (ét. gr., δασύς, épais ; γαστήρ, ventre). Entom. Qui a le ventre velu.

— DASYGASTRE. s. f. Entom. Nom donné aux insectes femelles de la tribu des apiaires, dont le ventre est garni d'un duvet soyeux qui leur sert à récolter le pollen.

— DASYGASTRES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères.

DASYGLOTTE. adj. 2 g. (ét. gr., δασύς, velu; γλῶττα, langue). Zool. Qui a la langue velue.

DASYGNATHE. s. m. (pr. *da-zi-ghnate* ; ét. gr., δασύς, velu ; γνάθος, mâchoire). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, insectes de l'Australie dont les mandibules sont velues extérieurement et les mâchoires terminées par un pinceau de poils.

DASYLIRION. s. m. (ét. gr., δασύς, velu ; λείριον, lis). Bot. Genre de plantes de la famille des broméliacées.

DASYLOME. s. f. (étym. gr., δασύς, poilu ; λῶμα, frange). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant quelques plantes annuelles de l'Inde, à tige fistuleuse.

DASYLOPHE. s. m. (ét. gr., δασύς, poilu ; λόφος, huppe). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des cuculidés, établi pour deux espèces des Philippines.

DASYMALLE. adj. 2 g. (étym. gr., δασύς, épais ; μαλλός, toison). Zool. Qui est couvert d'une toison longue et laineuse.

— DASYMALLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères, famille des cycliques, habitant le Brésil.

— DASYMALLE. s. f. Bot. Genre de la famille des myoporinées, comprenant des arbustes de l'Australie, entièrement couverts d'un duvet laineux.

DASYME. s. m. (du gr. δασύς, épais). Pathol. Sorte de dartre qui survient aux paupières.

DASYMÈTRE. s. m. (ét. gr., δασύς, épais ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer les variations de la densité de l'air atmosphérique. Le dasymètre a été inventé par de Fouchy en 1780.

DASYMÉTRIE. s. f. (rad. *dasymètre*). Phys. Art de mesurer les variations de la densité de l'air dans les différentes couches atmosphériques.

DASYMÉTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à la dasymétrie. Observations, expériences dasymétriques.

DASYNE. s. f. (du gr. δασύνω, je rends velu). Entom. Genre de diptères palomydes, ayant pour type la dasyne fuscipenne, qui habite parmi les plantes des rivages.

DASYNEME. s. f. (étym. gr., δασύς, poilu; νῆμα, filament). Bot. Genre de la famille des tiliacées, comprenant deux arbres ou arbrisseaux à feuilles velues de l'Amérique tropicale.

DASYNEURE. s. f. (étym. gr., δασύς, velu ; νεῦρον, nervure). Entom. Genre de diptères tipulaires, ayant pour type la dasyneure obscure, des environs de Paris.

DASYNOTE. s. m. Mamm. Syn. d'HETEROMYS.

DASYOMME. s. m. (étym. gr., δασύς, velu ; ὄμμα, œil). Entom. Genre de diptères aplocères, ayant pour type le dasyomme azuré, espèce très commune au Chili.

DASYOPHTALME. s. m. (ét. gr., δασύς, épais ; ὀφθαλμός, œil). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nymphalides, établi pour deux espèces du Brésil.

DASYOPSIS. s. m. (ét. gr., δασύς, dasye, genre de plantes ; ὄψις, apparence). Bot. Genre de plantes aquatiques ayant pour type la dasye plane.

DASYORNIS. s. m. (ét. gr., δασύς, velu ; ὄρνις, oiseau). Ornith. Espèce de fauvette.

DASYPALPE. s. m. (ét. gr., δασύς, velu ; lat. *palpus*, palpe). Entom. Genre de diptères aplocères, ayant pour type le dasypalpe du Cap.

DASYPE. adj. 2 g. (ét. gr., δασύπους ; πούς, pied). Zool. Qui a les jambes hérissées de poils.

— DASYPE. s. m. Mamm. Nom scientifique du tatou.

DASYPELTIDE. s. m. (ét. gr., δασύς, épais ; πέλτη, écaille). Erpet. Genre de serpents.

DASYPHORE. s. f. (ét. gr., δασύς, velu ; φορέω, je porte). Entom. Genre de diptères, famille des calyptérées, mouches dont le vol est rapide et bruyant, qui aiment à sucer le miel des fleurs, mais que l'on rencontre le plus souvent le long des chemins, à terre ou sur le tronc des arbres.

DASYPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., δασύς, velu ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles velues.

DASYPIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *dasype* ; gr. εἶδος, aspect). Zool. Qui ressemble à un dasype. || DASYPIDES. s. m. pl. Famille de mammifères, ayant pour type le genre dasype.

DASYPIEN, ENNE. adj. Zool. Syn. de DASYPIDE.

DASYPLEURE. adj. 2 g. (ét. gr., δασύς, velu ; πλευρόν, côté). Entom. Qui a les flancs ou les côtes velus.

DASYPODE. s. m. (ét. gr., δασύς, velu ; πούς, ποδός, pied). Mamm. Ancien nom du lapin sauvage et du tatou.

— Entom. Genre d'hyménoptères mellifères, ayant pour type le dasypode hirtipède, que l'on trouve en automne sur les fleurs des composées.

DASYPODIUS (Conrad). Mathématicien célèbre, mort en 1600; c'est sur ses dessins que fut faite, en 1580, la fameuse horloge de la cathédrale de Strasbourg.

DASYPOGON. s. m. (du gr. δασυπώγων, épaisse barbe). Entom. Genre de diptères brachocères de la tribu des asiliques, ayant pour type le dasypogon, insecte d'assez grande taille, qui est assez commun dans le midi de la France.

— Bot. Genre de la famille des joncacées kingiacées, ne renfermant qu'un sous-arbrisseau de l'Australie, à tige simple, garnie de feuilles graminiformes et couvertes de poils rudes.

DASYPOGONITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un dasypogon. || DASYPOGONITES. s. m. pl. Division de l'ordre des diptères, tribu des asiliques, ayant pour type le genre dasypogon.

DASYPOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *dasype* ; gr. εἶδος, forme). Mamm. Qui ressemble à un dasype. || DASYPOÏDES. s. m. pl. Famille de mammifères.

DASYPROCTE. adj. 2 g. (ét. gr., δασύς, velu ; πρωκτός, anus). Zool. Qui a les fesses velues.

— DASYPROCTE. s. m. Mamm. Nom scientifique du genre agouti.

— Entom. Genre d'hyménoptères fouisseurs, insecte noir du Sénégal.

DASYPROCTIN, INE. adj. Mamm. Qui ressemble ou se rapporte au dasyprocte. || DASYPROCTINS. s. m. pl. Tribu de rongeurs, comprenant les caviens à dents molaires semblables à celles des porcs-épics.

DASYPTILE. s. m. (ét. gr., δασύς, velu ; πτίλον, plume, duvet). Ornith. Espèce du genre perroquet. || Espèce du genre grèbe.

DASYS. s. m. (du gr. δασύς, hérissé de poils). Bot. Genre de la famille des loranthacées, fondé pour un arbre de la Cochinchine, dont la corolle est couverte de poils nombreux.

DASYSTACHIÉ, ÉE. adj. (pron. *da-zi-sta-ki-é* ; ét. gr., δασύς, épais ; στάχυς, épi). Bot. Qui a les fleurs disposées en épis velus.

DASYSTÈME. s. m. (ét. gr., δασύς, velu ; στήμων, filament). Entom. Genre de coléoptères, famille des lamellicornes, fondé pour une espèce trouvée dans les environs de Tunis.

DASYSTÉMON. s. m. (ét. gr., δασύς, poilu ; στήμων, filament, étamine). Bot. Genre de la famille des crassulacées, établi pour une petite plante de l'Australie, entièrement couverte de papilles squamiformes.

DASYSTÉMONE. adj. 2 g. (rad. *dasystémon*). Bot. Qui a les étamines velues.

DASYSTERNE. s. f. (ét. gr., δασύς, velu ; στέρνον, poitrine). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des lamellicornes, établi pour une espèce de la Barbarie.

DASYSTOME. s. m. (ét. gr., δασύς, velu ; στόμα, bouche). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, réuni communément au genre lemmatophile.

DASYSTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., δασύς, épais ; στῦλος, style). Bot. Qui a le style velu.

DASYTE. s. m. (du gr. δασύτης, densité des poils). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des malacodermes, comprenant près de cent espèces d'insectes, qui vivent sur les fleurs à l'état parfait, et dont les larves vivent dans le bois.

— Médec. Accroissement anormal de poils.

DASYTIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *dasyte* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un dasyte. || DASYTIDES. s. m. pl. Groupe de coléoptères ayant pour type le genre dasyte.

DASYTRICHIE. s. f. Bot. Syn. de CLADOSTEPHE.

DASYURE. adj. 2 g. (ét. gr., δασύς, épais ; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue velue.

— Bot. Qui a les fleurs disposées en épis velus imitant une queue.

— DASYURE. s. m. Mamm. Genre de mammifères didelphes ou marsupiaux, ayant pour type le dasyure macroure, et dont toutes les espèces vivent en Australie ou dans les îles voisines où ils remplissent le rôle des loups, des fouines et des belettes de l'ancien monde.

DASYURIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *dasyure* ; gr. εἶδος, aspect). Mamm. Qui ressemble au dasyure. || DASYURIDES. s. m. pl. Famille de mammifères ayant pour type le genre dasyure.

DASYUS. s. m. (du gr. δασύς, velu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, ayant pour type le dasyus fulvipenne, insecte très velu du Brésil.

DAT. Diplom. Abréviation de *datum*, donné, qui était en usage dans les anciennes bulles et chartes.

DATA. s. m. pl. (du lat. *datus*, pl. n. *data* ; part. passif du verbe *dare*, donner). Se dit quelquefois de tous les faits connus d'une science ou des sciences en général ; il est le corrélatif de *desiderata*. Employé surtout dans cette locution : Les *data* et les *desiderata*.

* **DATAIRE.** s. m. Celui qui préside à la daterie. Prélat député par le pape pour recevoir les requêtes présentées touchant les bénéfices. Le *dataire* peut, de son propre mouvement, accorder les bénéfices qui ne donnent pas plus de vingt-quatre ducats annuellement. (Encycl.)

— S'emploie adjectiv. Il me paraît meilleur d'écrire au cardinal *dataire*. (Boss.)

* **DATE.** s. f. (du lat. *datum*, donné, fait accompli. On mettait autrefois au bas d'une lettre, d'une charte, d'un diplôme, en un mot de tout acte écrit en latin, cette formule, qui est passée dans les actes français : *Datum tali loco* ou *tali die*, donné ou fait en tel lieu ou en tel jour. Le mot *date* n'est, comme on le voit, que le premier mot francisé de cette formule). Annotation, indication de l'époque ou du lieu, et presque toujours à la fois de l'époque et du lieu où un acte a été fait, une lettre a été écrite, un événement s'est passé. Mettre la date. Oublier la date. Contester les dates. Fausse date. Date certaine, authentique, assurée, remarquable. Lettre sans date. Lettre portant la date de Paris, et du vingt-cinq septembre.

— Époque précise où une chose s'est faite. La date de la naissance du Christ. La date de la destruction de Ninive. Je ne prétends pas que vous vous chargiez scrupuleusement de toutes les *dates*. (Boss.)

> [illegible]
> Affligent et charment notre âme ;
> [illegible]
> L'amitié qui *date* d'un jour.
> [illegible]

— Signe qui indique, chiffre qui marque l'époque à laquelle une chose a été faite. Vérifier la date. Déchiffrer la date. Rétablir la date.

— *Prendre date.* Indiquer, constater l'époque à laquelle une chose s'est faite ou se fera ; prendre un temps voulu pour faire ou exiger quelque chose. Prendre date pour la rédaction ou pour la signature d'un contrat. || Dans ce dernier sens, on dit, en terme de pratique : *Retenir date, retenir une date.*

— *En date de.* Qui porte la date de, qui a été fait tel jour, tel mois, telle année, en tel lieu. En date de Bordeaux, et du...

— *En ordre de date.* Se dit de l'ordre dans lequel les créanciers sont placés, suivant la date des contrats qui assurent leurs créances contre le débiteur. Être colloqué en ordre de date parmi les créanciers.

— Se dit d'une chose qui fait époque dans la vie. Cette première campagne avec Monseigneur est d'une *date* bien considérable et d'une grande importance. (Mme de Sévig.)

— Fig. *Amitié d'ancienne date, de vieille date.* Amitié contractée il y a longtemps, par conséquent amitié fidèle, à toute épreuve. || *Amitié de fraîche date, de nouvelle date.* Amitié qui n'a pas reçu la consécration du temps, et sur laquelle, par conséquent, on ne peut absolument compter.

— Dans un sens analogue, on dit Noblesse de vieille date ou de fraîche date. Illustration d'ancienne date ou de nouvelle date. Fortune de vieille date. Homme de fraîche date.

— *En date.* Les provisions de mon oncle sont onze ou douze jours en *date* devant celles que sa partie a eues en cour de Rome. (Racine.)

— *Être le premier en date.* Avoir un droit par ancienneté.

— *Faire date.* Se dit d'une personne ou d'un fait qui commence, qui marque ou qui résume [illegible] Regnier, il ne se rencontrait pas un nom qui [illegible]

[illegible] date.

— Par extens. Dont la naissance remonte à une époque inconnue.

[illegible]

— Chancell. rom. Inscription sur un registre, lors de l'arrivée de la demande d'un bénéfice, d'une dispense, etc.

[illegible] dans dix, quinze, quatre-vingt-dix jours, etc., à partir du jour où elle est datée.

— Philol. *Art de vérifier les dates.* Titre d'un ouvrage chronologique très renommé et d'une [illegible] le l'histoire. Il a été composé au XVIIIe siècle par des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

DATÉ, ÉE. part. pass. du v. Dater. S'emploie adjectiv. Écrit daté. Lettre datée. Daté de. Acte daté de Paris. Contrat daté du vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt. Tu seras sans doute étonné de recevoir une lettre de moi *datée* de Rio-Janeiro. (Parny.) L'éternité commencée tout à l'heure est aussi ancienne que l'éternité *datée* de la première mort, de la mort d'Abel. (Chateaubriand.)

* **DATER.** v. a. 1re conj. (étym., V. DATE). Mettre la date ; indiquer l'époque, le lieu où un acte a été fait, une lettre a été écrite, un événement s'est passé. Dater une lettre. Dater un contrat. Dater un jugement. Dater une expédition. Dater en chiffres, dater en toutes lettres. Dater exactement. Dater faussement. Dater un écrit de tel jour, de tel endroit. Il *data* et signa, plia et cacheta la dépêche, et la remit à l'estafette. (V. Hugo.)

— Absol. C'est pour vous apprendre à *dater* ; car la plupart des femmes *datent* fort mal. (Mme de [illegible])

[illegible]

— Compter le temps depuis l'époque où une chose a commencé. C'est depuis ce dîner que nous *datons* notre connaissance. (J.-J. Rouss.) Nous *datons*, nous autres, notre philosophie de cent quinze mille six cent cinquante-deux ans. (Voltaire.)

— DATER. v. n. Prendre jour, commencer à compter d'une certaine époque. Dater du premier jour d'un mois pour les appointements d'un employé.

— Avoir eu lieu, avoir commencé à telle ou telle époque. Cette affaire date du dernier siècle. La grande Révolution française date de l'an dix sept cent quatre-vingt-neuf. L'invention de l'imprimerie date du XVe siècle. Appréciant toute la force qu'il tire du prestige de son infaillibilité, il frémit d'y porter atteinte ; quelle effrayante suite de guerres périlleuses *dateront* de son premier pas rétrograde ! (Ségur.)

— Exister depuis telle époque, avoir existé, commencé d'exister à telle époque, en parlant d'une personne. Ce vieillard date de mil huit cent dix. Cet auteur date du Xe siècle. Dater de la délivrance du peuple juif. Dater de la captivité de Babylone. Dater de l'établissement du christianisme. Dater du règne de Charlemagne. Dater des croisades.

— *Cet homme date de loin*, ou absolument *cet homme date*. Il est âgé. || *Cet homme ne date pas d'hier*. Se dit dans le même sens. || Signifie aussi, Cet homme parle d'une chose arrivée il y a longtemps.

— Faire époque. Cet événement date dans l'histoire. Ce malheur date dans mon esprit.

— Se dit de même en parlant des hommes illustres. Bien peu d'hommes ont daté dans l'histoire de l'humanité. Charlemagne, Louis XIV, Napoléon datent dans les fastes du peuple français. On veut *dater* par ses talents. (Sallent.)

— SE DATER. v. pr. n. Être daté, [illegible] époque.

* **DATERIE.** s. f. Chancell. rom. Office du dataire. || Lieu où il exerce ses fonctions, c'est-à-dire où s'expédient les actes pour les bénéfices non consistoriaux, les dispenses, etc. Passer en daterie. Obtenir des lettres à la daterie.

DATHAN. Hist. sainte. Lévite qui conspira contre Moïse avec Coré et Abiron.

DATHIATUM ou **DATHIALUM.** s. m. Comm. Ancien nom d'une sorte d'encens dont la qualité était très inférieure.

* **DATIF.** s. m. (ét. lat., *dativus*, même signification, rad. *dare*, donner). Gramm. Le cas de l'*attribution* ou de la *destination*, c'est-à-dire celui qui fait connaître la personne à qui ou la chose à quoi l'on donne, l'on attribue ou l'on destine quelque chose, dans les langues à déclinaisons. Être au datif. Mettre au datif. Construire avec le datif.

* **DATIF, IVE.** adj. (du lat. *dare, datum*, donner). Jurispr. Donné, conféré judiciairement.

— *Tuteur datif.* Celui qui est nommé par justice, à la différence de celui qui est institué par la loi ou par testament. || *Tutelle dative.* Fonction de tuteur datif.

DATILLE. s. f. Hortic. Variété de prune.

DATIN. s. m. [illegible] espèce du [illegible]

* **DATION.** s. f. [illegible] dit quand il s'agit de payement, et ne s'emploie [illegible]

[illegible] quel on donne un tuteur à une personne mineure.

DATIS. [illegible] tre les Grecs avec 300,000 hommes; fut vaincu [illegible]

DATISCA. s. f. Bot. Genre de saxifragacées [illegible]

DATISCACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à [illegible] DATISCACÉES [illegible] plantes dicotylédones, comprenant des herbes annuelles, et ayant pour type le genre datisca.

DATISCÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de DATISCACÉ.

DATISCÉTINE. s. f. Chim. Substance provenant du dédoublement de la datiscine.

DATISCINE. s. f. Chim. Substance particulière, voisine de l'inuline, qu'on extrait de la datisca ou cannabine.

* **DATISME.** s. m. (ét. gr., δατισμός, de Datis, [illegible] plusieurs synonymes pour exprimer une même chose. *je me réjouis beaucoup, je suis content,* [illegible]

— Par extens. Vice quelconque de prononciation ou de langage.

DATISQUE. s. f. Bot. Syn. de DATISCA.

DATNIA. s. m. Ichtyol. Genre de poissons, dont une espèce vit dans les mers du Japon.

DATOLITHE. s. f. Min. Chaux boratée siliceuse; se trouve fréquemment en Norwège. Il y en a qui écrivent *datholite;* mais c'est une orthographe vicieuse.

* **DATTE.** s. f. (étym. gr., δάκτυλος, doigt, à [illegible]) Bot. Fruit du dattier, charnu, oblong, d'un jaune [illegible] se conserve facilement par la dessiccation au soleil, et dont le noyau cylindroïde, profondément sillonné sur une de ses faces, est formé par la graine seule d'un périsperme dur, corné, résultant de cellules très épaisses, oblongues, rayonnantes, renfermant des matières huileuses et sucrées. Chaque dattier porte un nombre variable de *régimes* ou grappes, depuis trois ou quatre jusqu'à dix ou douze, et ces grappes à leur maturité, longues quelquefois de près d'un mètre et chargées de fruits, pèsent de 10 à 12 kilogrammes. Lorsque les fruits doi[illegible] leur maturité, et on les fait sécher au soleil. Parfaitement mûres, les dattes fermentent facilement; on peut même aider cette fermentation et en extraire de l'eau-de-vie. Les dattes fraîches ou sèches, ou même leur pulpe séparée et réunie en sorte de pain, sont une des nourritures habituelles des Arabes, surtout pendant leurs voyages à travers les déserts; les noyaux eux-mêmes, ramollis, servent à nourrir les bœufs et les chameaux. Les dattes les plus estimées viennent de Tunis et du Maroc. Les *dattes* fraîches, les bananes suffiraient toujours pour un déjeuner convenable. (Gér. de Nerval.)

— Hort. Variété de prune.

— Moll. Ancien nom vulgaire de toute coquille bivalve ou univalve dont la forme se rapproche du fruit du dattier.

* **DATTIER.** s. m (rad. *datte*). Bot. Genre de la famille des palmiers, ayant pour type le dattier cultivé, espèce commune à l'Afrique septentrionale et à l'Asie occidentale, où il est abondamment cultivé, et forme une des nourritures habituelles des peuples de ces contrées. La tige du dattier, de 30 à 50 centimètres de diamètre, s'élève jusqu'à 20 mètres environ, et se couronne d'une gerbe élégante de feuilles très serrées, entre lesquelles naissent de nombreuses grappes de fleurs, qui, fécondées par l'action du pollen des pieds mâles, se transforment en un fruit oblong qu'on nomme datte. On fabrique avec la sève du dattier du vin de palmier. Le bourgeon peut aussi se manger comme le chou-palmiste; les feuilles servent à faire des nattes, et les tiges, lorsqu'elles sont vieilles, acquièrent dans leur partie inférieure assez de dureté pour pouvoir être employées dans les constructions.

— Ornith. Nom d'un moineau commun dans le sud de la Tunisie, et appelé aussi *moineau des dattes.*

DATTILLE. s. f. Hortic. Espèce de prune.

* **DATURA.** s. m. [illegible] Bot. Genre de la famille des solanées, type de la tribu des daturées, renfermant au delà de vingt espèces d'herbes annuelles ou vivaces, suffrutescentes ou arborescentes, indigènes de l'Amérique et de l'Asie tropicales, essentiellement vénéneuses, et déguisant quelquefois les qualités funestes de leurs feuilles et de leurs fleurs sous le parfum le plus suave. Les daturas arborescents et parfumés, introduits du Pérou et du Chili, s'élèvent à plus de trois mètres en quatre ou cinq années; leur port est élégant, leurs feuilles sont amples et bien étalées.

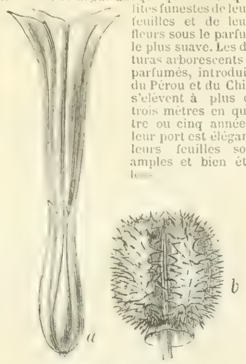

Datura: a, fleur; b, fruit.

DATURÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au datura. || DATURÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des solanées, ayant pour type le genre datura.

DATURINE. s. f. Chim. Alcaloïde extrait de la graine du datura stramonium, et qui possède de redoutables propriétés vénéneuses et narcotiques.

DATURIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide particulier qu'on extrait du datura.

* **DAUBE.** s. f. Art culin. Assaisonnement de haut goût pour certaines viandes. Dindon à la daube. Gigot en daube. Faire une daube. Mettre en daube. Faire cuire à la daube. Cet assaisonnement est ainsi appelé (du v. *dauber,* battre), parce que la viande est *battue* avant de se macérer dans la sauce.

— La viande ainsi assaisonnée. Servir une daube. Manger une daube. Daube froide. Excellente daube.

DAUBÉ, ÉE. part. pass. du v. Dauber. S'empl. adjectiv. Qui est mis en daube, à la daube. Gigot daubé. Volaille daubée.

— Pop. Battu à coups de poing. Écolier daubé.

DAUBENTON (Louis-Jean-Marie). Naturaliste, né à Montbard, 1716-1800, étudia la médecine à Paris. Rappelé à Montbard, 1742, par Buffon, il fit la description anatomique des mammifères dans l'*Histoire naturelle.* Le premier, il appliqua l'anatomie comparée à la description des fossiles, et introduisit les mérinos en France. Membre de l'Académie des sciences 1744, professeur au Collège de France, etc., il fut nommé sénateur, 1799. Il a laissé : *Catéchisme des bergers,* de nombreux *Mémoires,* etc.

DAUBENTONIE. s. f. (de *Daubenton,* n. pr.). Bot. Genre [illegible] papilionacées, tribu des lotées, [illegible] quelques plantes [illegible] tropicale, dont les fleurs pourpres sont belles et nombreuses, et que l'on cultive pour l'ornement des jardins.

DAUBÉNYE. s. f. (de *Daubény,* n. pr.). Bot. Genre de la famille des liliacées, ne renfermant que deux espèces que l'on cultive pour l'ornement des jardins.

* **DAUBER.** v. a. 1re conj. (de l'anc. allem. *dubban,* frapper). Battre à coups de poing. Il est populaire. On l'a daubé. Je vais le dauber.

— Fig. et fam. Railler quelqu'un, l'injurier, parler de lui en mauvais termes. Le loup *daube* son camarade absent. (La Font.) Je les *dauberai* tant en toutes rencontres, qu'à la fin ils se rendront sages. (Mol.)

— Neutralement, dans le sens qui précède.

[illegible]
[illegible] *daube* d'importance.
(Molière.)

— Art culin. Mettre en daube, faire une daube. Dauber un gigot, une longe, un filet, une volaille.

— SE DAUBER. v. pron. Se battre à coups de poing. Ces écoliers se sont bien *daubés.* (Acad.)

— Se déchirer à coups de langue.

— Être mis en daube, à la daube.

* **DAUBEUR, EUSE.** s. (rad. *dauber*). Railleur, médisant. Familier et peu usité.

[illegible]
[illegible]
Les *daubeurs* ont leur to[illegible]
(La Fontaine.)

— Métall. Aide qui bat le fer présenté par le forgeur.

— Adjectiv. Personne bien daubeuse.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

DAUBIÈRE. s. f. Art culin. Ustensile de cuisine destiné à la cuisson des daubes.

DAUBIGNY (Charles-François). Peintre et graveur [illegible] Paris, 1817-1877, fit ses premières études sous Delaroche. Il s'adonna presque exclusivement à la peinture du paysage. En dehors de ses tableaux, qui ont placé Daubigny au premier rang de nos bons paysagistes, il a fait des eaux fortes estimées, diverses décorations au palais du Louvre, des dessins pour *l'Illustration* et *l'Artiste.*

DAUBRÉELITHE. s. m. Minér. Sulfure de chrome et de fer trouvé au Mexique.

DAUCIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *daucus,* carotte; *forma,* forme). Bot. Qui a la forme d'une racine de carotte.

DAUCINÉ, ÉE. adj. (du lat. *daucus,* carotte). Bot. Qui ressemble à la carotte. || DAUCINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ombellifères.

DAUCIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *daucus,* carotte; *pes,* pied). Bot. Qui a un pied en fuseau, comme une carotte.

DAUCOÏDE. adj. 2 g. Bot. Syn. de DAUCINÉ.

DAUCUS. s. m. (pr. *dô-kuss;* mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre carotte.

DAUDENT. s. m. Hort. Variété de pomme.

DAUDY. s. m. Mar. Nom d'une sorte de navire anglais.

DAUFFE. s. m. Arg. Pince dont se servent les voleurs pour pratiquer des effractions.

DAUGREBOT. s. m. (ét. angl., *dogger,* dogre; *boat,* bateau). Mar. Bateau de pêche hollandais. On dit aussi *dogrebot.*

DAUL. s. m. Mus. Mot turc francisé qui signifie Grosse caisse.

DAULIADE. adj. 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à la ville de Daulis, en Phocide, ou à ses habitants.

— subst. Habitant, habitante de Daulis. || *Les Dauliades.* Nom patronymique en parlant de Procné et de Philomèle.

DAULIAS. s. m. Ornith. Section du genre rossignol.

DAULIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que l'on célébrait à Argos en l'honneur de Jupiter, vainqueur d'Acrisius.

DAULIN. s. m. Ornith. Un des noms de la bécassine, aux environs de Niort.

DAUMA. s. m. Ornith. Merle des Grandes Indes.

DAUMAS (Melchior-Joseph-Eugène). Général français, 1803-1871, s'engagea en 1822, conquit ses grades en Afrique, et fut l'un de ceux qui connurent le mieux l'Algérie, les Arabes, leur langue, leurs mœurs. Il devint général de division, conseiller d'État, sénateur, 1857. On lui doit : *Exposé de l'état actuel de la société arabe; le Sahara algérien; le Grand Désert; la Grande Kabylie; les Chevaux du Sahara,* etc.

DAUMESNIL (Pierre, baron). Général, né à Périgueux, 1777-1832, gagna ses grades sur les champs de bataille, perdit la jambe gauche à Wagram, ce qui le fit surnommer *la Jambe de bois*), défendit trois fois le donjon de Vincennes : en 1814, contre les alliés; en 1815, contre Blücher; en 1830, contre la multitude, pour protéger les ministres de Charles X.

DAUMIER (Honoré). Dessinateur, peintre et caricaturiste français, né à Marseille, 1808-1879. Il a publié une multitude de dessins satiriques qui le mettent à la tête des caricaturistes de notre temps, et par la profondeur de la pensée et par l'habileté du crayon.

DAUMONT. V. AUMONT.

DAUN (Léopold-Joseph-Marie, comte de). Général autrichien, 1705-1766, se distingua dans la guerre de Sept Ans. Il gagna sur le grand Frédéric la bataille de Kollin, 1757. Battu à Leuthen, il se releva à Hohenkirchen, 1758; mais une blessure le força d'abandonner le champ de bataille de Torgau, 1760. Daun, malgré de sérieuses qualités, ne savait pas tirer parti de ses avantages, faute de vigueur et de promptitude dans l'exécution de ses plans. On l'a surnommé le *Fabius* de l'Autriche.

DAUNIE. Géogr. Contrée maritime de l'Italie comprise dans l'Apulie septentrionale; elle tire son nom de Daunus.

DAUNIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de la Daunie.

— adj. Qui est propre à la Daunie ou à ses habitants. || *Le héros daunien.* Turnus, fils de Daunus. || *Déesse daunienne.* Juturne, sœur de Turnus.

DAUNOU (Pierre-Claude-François). Oratorien, homme politique et historien, 1761-1840, naquit à Boulogne-sur-Mer. Membre de la Convention, il vota contre la mort de Louis XVI, et fit partie de la commission chargée de rédiger les lois organiques. Président du conseil des Cinq-Cents, membre de l'Institut, 1795, il prit part à la rédaction de la constitution de l'an VIII et entra au Tribunat. Archiviste de l'Empire, 1807, il entra à la Chambre des députés en 1818. L'œuvre principale de Daunou est : *Cours d'études historiques,* 20 vol. Il a publié : *Essais sur l'instruction publique et sur la Constitution; Essai historique sur la puissance temporelle des papes.* Depuis 1815, il rédigea le *Journal des Savants,* et travailla à la collection des *Historiens de France* et à l'*Histoire littéraire de la France.*

DAUNUS. Temps hér. Héros italien, fils de Pilumnus et de Danaé, père de Turnus, suivant certains auteurs; son aïeul ou son bisaïeul, suivant d'autres.

* **DAUPHIN.** s. m. (du lat. *delphinus*). Mamm. Genre de cétacés, dont la taille est généralement petite, et qui sont privés de fanons; ils ont le corps allongé, la peau nue, dépourvue de poils, et reposant sur une couche d'une graisse huileuse. Les dauphins sont agiles, familiers; ne lancent pas l'eau par leurs évents; se rassemblent autour des vaisseaux en troupes nombreuses. Quelques espèces de dauphins sont fluviatiles. Dauphin léger, vif, azuré, brillant, écaillé. Nous aperçûmes des *dauphins* couverts d'une écaille qui paraissait d'or et d'azur. (Fén.) Tel qu'un *dauphin* enlevé du sein des mers et jeté sur le sable, je sentais mon agonie. (Gér. de Nerv.)

De dauphins une troupe [illegible]
Plonge, s'agite en cercle, et sillonne les eaux.
(Delille.)

— Ant. rom. Images de ce poisson qui étaient placées sur la spina du Cirque. A chaque course, on élevait un nouveau *dauphin.*

— Antiq. gr. et rom. Masse de plomb à laquelle on donnait la figure du cétacé qui porte le nom de dauphin, et que l'on suspendait aux antennes des vaisseaux. Dans un combat naval, on laissait tomber les *dauphins* sur les vaisseaux ennemis pour les couler bas.

— Arg. Pince à effraction. Syn. *monseigneur.*

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

— Blas. Sorte de poisson dont la position ordinaire est d'être courbé en demi-cercle et de profil, le museau et la queue tournés vers la dextre de l'écu. *Dauphin allumé.* Celui dont l'œil est d'un émail particulier. || *Dauphin couché.* Celui dont la tête et la queue se rapprochent de la pointe de l'écu. || *Dauphin lorré.* Celui dont les nageoires sont d'un émail particulier. || *Dauphin pâmé.* Celui dont la peau est d'un émail particulier. *Dauphin pâmé.* Dauphin qui a la gueule ouverte, sans dents et qui semble expirer. || *Dauphin vif.* Celui dont la gueule est close.

Blas. Dauphin.

— Comm. Espèce de papier. || Sorte d'étoffe de laine. || Nom d'un fromage de Marolles.

— Constr. Pierre dans laquelle on a creusé un trou recourbé pour le passage de l'eau. || Extrémité inférieure d'un tuyau de descente, qui est recourbée, et sert à dégorger les eaux.

— Mar. Nom de pièces de bois courbes qui servent à lier l'éperon et la guibre d'un bâtiment, avec l'étrave, les aiguilles et le corps.

— Moll. Syn. de DAUPHINULE.

— Ornith. Nom du cormoran.

— Techn. Machine qui sert à plonger. || Sorte de pièce d'artifice qui entre dans l'eau et en sort.

* **DAUPHIN.** s. m. Polit. Nom que prit, vers le milieu du IXe siècle, le seigneur suzerain de la province appelée *Dauphiné,* et qui, depuis 1349, époque à laquelle Humbert II fit donation de sa principauté à la couronne de France, devint le titre du fils aîné du roi. Il y a eu vingt-cinq dauphins. En 1830, le titre de *prince royal* a été substitué à celui de dauphin. Le ciel sembla si longtemps vouloir frapper ce *dauphin* même, notre plus chère espérance. (Boss.) || *Dauphin d'Auvergne* (Le). Fils de Guillaume, comte d'Auvergne, et de Béatrix, fille de Guignes III, seigneur du Dauphiné, fut le premier qui, par suite de ce mariage, porta dans sa famille le titre de dauphin, qu'il transmit à ses successeurs; fut guerrier vaillant et célèbre troubadour; mourut en 1234. || *Le grand Dauphin.* Fils de Louis XIV, né le 1er novembre 1661, mort le 14 avril 1711. || *Le petit Dauphin,* ou duc de Bourgogne, fils du précédent.

— Par comparaison et familièrement. Un fils aîné. Vous me parlez de votre *dauphin :* je vous plains de l'aimer si tendrement. (Mme de Sévigné.)

DAUPHIN, INE. adj. Philol. Se dit des critiques et des commentateurs que Louis XIV chargea de publier les anciens auteurs latins, pour servir à l'éducation du grand Dauphin. Critiques dauphins, etc.

— Se dit des commentaires sur ces auteurs, et des éditions elles-mêmes qu'on en a faites. Critique dauphine. Édition dauphine.

— Se prend substantiv., au masculin, en parlant de ces ouvrages. Un dauphin. Les dauphins. Avoir beaucoup de dauphins. Posséder tous les dauphins dans sa bibliothèque. L'édition des dauphins coûta quatre cent mille livres au roi.

DAUPHINE. s. f. Polit. Titre que portaient les femmes des anciens seigneurs du Dauphiné. || Titre de la femme du fils aîné du roi de France, depuis 1349 jusqu'en 1830. Les dauphines conservaient leur titre même après la mort de leur mari, s'il décédait avant d'avoir été roi. Madame la *dauphine,* mécontente de quelques sots procédés des comédiens, pria le roi de casser Baron et Raisin, les deux meilleurs comédiens de la troupe. (Dangeau.)

— Comm. Petit droguet de laine, jaspé de diverses couleurs, que l'on fabriquait autrefois à Amiens et à Reims.

— Hortic. Variété de laitue cultivée. || Sorte de prune verte et déprimée dont la couleur verte est tachetée de gris et [illegible]

DAUPHINÉ. Géogr. Ancienne province de France, entre le Rhône, la Provence et les Alpes; se divisait en *haut* et *bas* Dauphiné. Cédé au roi de France en 1349, par Humbert II, à condition que l'aîné des enfants de France

prendrait le titre de *dauphin viennois*. Le Dauphiné forme, depuis 1790, les départements de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes.

DAUPHINELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du genre delphinium.

— Chir. Pince servant à l'extraction des dents à une seule racine.

DAUPHINERIE. s. f. Jeu des dauphins entre eux.

> [illegible]
> [illegible] (SCARRON.)

— Ce mot n'a été employé que par Scarron, qui l'a forgé.

DAUPHINOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante du Dauphiné.

— adj. Qui concerne le Dauphiné ou ses habitants.

DAUPHINULE s. f. dimin. de *dauphin*. Moll. Genre de coquilles marines épaisses, nacrées, turbinées, généralement hérissées de tubes ou d'épines plus ou moins allongées. Ce genre devrait être réuni aux grands genres troque et turbo.

* **DAURADE.** s. f. (du lat. *deaurata*, dorée). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, de la famille des sparoïdes, très commun dans la Méditerranée, d'où il passe dans les étangs, s'y engraisse beaucoup et devient d'un goût fort délicat. La daurade a le dos gris ou argenté, à reflets verdâtres, le ventre brillant d'un bel éclat argenté, et dix-huit à vingt bandelettes longitudinales dorées, qui donnent à tout le corps un reflet jaune doré qui a valu à cette espèce de poissons le nom qu'elle porte.

— Le poisson dont il s'agit ici ne doit pas être confondu avec la *dorade*.

DAURAT s. m. (du lat. *deauratus*, doré). Ichtyol. Un des noms de la carpe dorée de la Chine.

DAUSSIÈRE. s. f. Arg. Fille publique, prostituée.

* **D'AUTANT.** loc. adv. V. AUTANT.

DAUW. s. m. (pr. *dô*). Mamm. Espèce du genre cheval, qu'on trouve dans l'Afrique australe.

DAVALLIE. s. f. Genre de fougères polypodiacées, à stipe herbacé rampant ou dressé, établi pour une cinquantaine d'espèces indigènes des parties tropicales des deux hémisphères.

DAVALLIOÏDÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *davallie*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à une davallie. || DAVALLIOÏDÉES. s. f. pl. Famille de fougères, ayant pour type le genre davallie.

* **DAVANTAGE.** adv. (réunion de la prépos. *de* et du subst. *avantage*). S'emploie dans certains cas comme syn. de Plus. Je ne m'étendrai pas *davantage* sur ce sujet. (Pasc.) On le redoutait *davantage*. (Boss.) Vous croyez qu'on vous en est-il *davantage*? (La Bruy.) Ces pieux excès de zèle vous honorent *davantage*. (Mass.) Je n'ai fait en me débattant que m'enlacer *davantage*. (J.-J. Rouss.) La langue paraît s'altérer tous les jours, mais le style se corrompt bien *davantage*. (Volt.) Le malheur qu'on mérite accable *davantage*. (La Harpe.)

> [illegible]
> [illegible] (VOLT.)

— Il peut être précédé de *en*. J'en ai davantage. En voulez-vous davantage? Je n'en sais pas davantage. Je n'ai pas le loisir d'en dire *davantage*. (Pasc.) Il n'en demande pas *davantage*. (Boss.)

> Pour le champ de l'honneur il nous faut du courage,
> [illegible] il en faut *davantage*.
> [illegible]

— On disait autrefois : *J'ai davantage d'argent, tu as davantage d'esprit.*

> [illegible]
> [illegible]
> A souffrir en vivant *davantage* d'ennuis. (MALH.)

— Plus longtemps. Vous êtes pressé, ne restez pas *davantage*. (Acad.) Nous ne disputerons pas *davantage*. (Boss.) N'en parlons pas *davantage*. (Id.) Il ne faut pas différer *davantage*. (Corneille.)

— De plus. Elle est loi, et rien *davantage*. (Pasc.) Vous ne m'objectez rien *davantage*. (Id.) Que désirez-vous *davantage*? (Boss.) Je veux qu'un homme soit bon, et rien *davantage*. (La Bruyère.) Vous ferez mieux d'aller jusqu'à Orléans, ce n'est qu'un jour *davantage*. (Mme de Sévigné.)

— Bien plus. *Davantage*, je ne les vois pas dans les grandes places. (Bossuet.) *Davantage*, peut-on nier que la messe ne fût le service public de l'Église? (Id.) Locution vieillie.

— *Davantage* signifiant Le plus. Ne voyez-vous pas des jésuites aussi près des rois que tous ceux de qui vous estimez *davantage* la condition. (Malherbe.) Le bien qui nous plaît *davantage*. (Racine.)

— *Davantage que*. Je n'en sais pas *davantage* que quand je suis sorti du lit. (Malherbe.) La faiblesse de la raison de l'homme paraît bien *davantage* en ceux qui ne la connaissent pas, qu'en ceux qui la connaissent. (Pasc.) Je n'en veux pas *davantage* que cet aveu pour vous confondre. (Id.) Le repos de la solitude lui plaît *davantage* que la cour ou Paris. (Mme de Sévigné.) Quel astre brille *davantage* dans le firmament que le prince de Condé n'a fait dans l'Europe! (Boss.) Je ne doute pas que cet excès de familiarité ne les révolte *davantage* que nous ne sommes blessés de leurs prosternations. (La Bruy.) Ceux qui admirent *davantage* le protecteur que le persécuteur du roi Jacques. (Voltaire.)

> [illegible]
> [illegible] (MOLIÈRE.)

— *N'en pouvoir davantage*. N'être pas cause de ce qui arrive. On renversa la table, on coiffa d'un potage le pauvre Vineville, qui n'en pouvait pas *davantage*. (Retz.)

DAVAUX (J.-B.), surnommé le *Père aux rondeaux*. Célèbre compositeur de musique, né dans le Dauphiné, et mort à Paris en 1822.

DAVE ou **DAVUS**. Personnage de la comédie latine, type de tous les valets anciens et modernes, et parfaitement représenté dans l'*Andrienne* de Térence.

DAVENANT (Guillaume). Né à Oxford en 1605, il fut nommé poète lauréat à la mort de Johnson, se réfugia en France après la mort de Charles Ier, et se fit catholique; il mourut en 1668. Davenant a laissé des drames et un poème épique, *Gondibert*.

DAVID ou **DAVIS**. s. m. Instrument de tonnellerie dans le département de l'Ain. Le vrai mot est *davier*.

DAVID. Roi d'Israël, né à Bethléem. Sacré roi par Samuel, il dut s'enfuir après sa victoire sur Goliath. Saül mort, il fut sacré à Hébron, 1056; il enleva Jérusalem aux Jébuséens, vainquit les Philistins, et régna jusqu'à l'Euphrate. Il mourut en 1016. Il a constitué l'État juif et a laissé 150 psaumes.

— DAVID (Saint). Évêque de Ménévia, fondateur de douze monastères, patron du pays de Galles, 480-544.

— DAVID-EL-DAVID. Faux Messie des Juifs, persuada à ses compatriotes, l'an 1153, qu'il allait la rétablir dans Jérusalem, fut poignardé par son beau-père.

— DAVID. Nom de deux rois d'Écosse : DAVID Ier, né en 1124, mort en 1153, est mis au rang des saints honorés en Écosse. || DAVID II. Fils et successeur de Robert Bruce, en 1339, vaincu et fait prisonnier par les Anglais en 1361, mourut en 1371.

— DAVID Comnène. De la famille impériale les Comnène, dernier empereur de Trébizonde, détrôné et mis à mort en 1453 par Mahomet II, qui ne put lui faire abjurer le christianisme.

— DAVID (Jacques-Louis). Peintre, né à Paris, 1748-1825. Il étudia d'abord avec François Boucher, puis avec Vien, qui l'emmena à Rome. Il obtint le grand prix. Membre de la Convention, il vota la mort de Louis XVI, fut emprisonné deux fois, après le 9 thermidor. La loi du 16 janvier 1816 l'exila à Bruxelles.

— DAVID (Pierre-Jean). Statuaire, né à Angers, 1789-1856. Membre de l'Institut et professeur à l'École des beaux-arts, il a siégé, en 1848, à l'Assemblée constituante. Les événements de décembre 1851 le firent aller en Grèce. Le *Marco Botzaris* et les sculptures du fronton du Panthéon sont les œuvres les plus connues de David (d'Angers).

— DAVID (Félicien-César). Compositeur, né à Cadenet (Vaucluse), 1810-1876, vint à Paris en 1830, et entra au Conservatoire. Devenu saint-simonien, il composa tous les cantiques chantés en chœur à Ménilmontant, suivit le père Enfantin en Orient, et revint en France en 1835. Son premier recueil, *Mélodies orientales*, eut peu de succès, mais son nom devint célèbre, quand il eut fait exécuter sa grande symphonie du *Désert*, en 1844. *Les Hirondelles*, *Moïse sur le Sinaï*, *Christophe Colomb*, justifièrent sa réputation. Dans la musique dramatique, il produisit *la Perle du Brésil*, opéra-comique, 1851; *Herculanum*, grand opéra, 1859; *Lalla-Roukh*, opéra-comique, 1862. Bibliothécaire du Conservatoire en 1869, il remplaça Berlioz à l'Institut, la même année.

— DAVID (Jérôme-Frédéric-Paul, baron). Homme polit. ique français, né à Rome, 1823-1882. Petit-fils du peintre Louis David, il embrassa d'abord la carrière militaire, parvint au grade de capitaine, donna sa démission en 1857, fut élu député de la Gironde en 1859, soutint énergiquement l'empire, se prononça pour la guerre en 1870, et fit partie du ministère Palikao. Réélu dans la Gironde en 1876, il ne joua à partir de ce moment aucun rôle important.

— DAVID JONES. Être fantastique qui, dans les fables des matelots anglais, commande à tous les esprits malfaisants de la mer.

DAVIDIQUE. adj. 2 g. De David. La descendance de David s'établissait par une généalogie où Joseph était rattaché à la souche davidique. (E. Renan.)

— Se dit particulièrement des compositions sacrées dont le ton est solennel et inspiré comme celui des psaumes de David. Style davidique. Hymne davidique.

— DAVIDIQUE. s. m. Hist. ecclés. Membre d'une secte fondée en Flandre en 1525, par David George, qui se donnait pour le vrai Messie, et qui niait la résurrection de la chair, le mariage, etc.

DAVIDSONIE. s. f. (de *Davidson*, n. pr.). Bot. Genre de saxifragacées, établi pour un arbre australien cultivé dans nos serres.

DAVIDSONITE. s. f. (de *Davidson*, n. pr.). Minér. Variété d'émeraude d'un jaune verdâtre, trouvée en Écosse.

* **DAVIER.** s. m. Chir. Espèce de pince très forte, à mors droits ou recourbés, dont on se sert à peu près exclusivement aujourd'hui pour l'extraction de toutes les dents sans distinction.

— Constr. Serre-joint en fer.

— Mar. Rouleau dont l'axe passe dans deux montants de bois, et que l'on établit momentanément à l'avant ou à l'arrière d'une embarcation qui doit se placer sous une ancre pour la promouvoir. — Roue établie dans le bas d'une pompe à chapelet, et qui s'engrène avec les plateaux.

— Techn. Barre de fer attachée à la pièce qu'on veut forger, armée en bout de deux crampons qui permettent de transporter facilement cette pièce sur l'enclume. — Instrument de menuiserie servant à assembler et à serrer les pièces.

— Tonn. Outil de tonnelier servant à faire entrer les cercles d'un tonneau.

— Typogr. Petite patte insérée entre les deux couplets de la presse typographique, pour maintenir, au moyen d'une vis, le petit tympan dans l'enchâssure du grand.

DAVIÉSIE s. f. (de *Davies*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des papilionacées, comprenant plus de trente espèces d'arbrisseaux ou d'arbustes, jolies plantes qui croissent toutes en Australie.

DAVILA (Henri-Catherin). Historien italien, né près de Padoue, 1576. Page à la cour de France sous Henri III, il servit Henri IV pendant six ans, quitta le roi et la France après la paix de Vervins, 1598, et, à la suite d'un duel, reprit les armes au compte de Venise, 1606. On lui doit une *Histoire des guerres civiles de France*, source précieuse d'informations pour la seconde moitié du XVIe siècle. Davila périt assassiné près de Vérone, 1631.

DAVILLA s. m. Bot. Genre de la famille les dilléniacées, contenant plusieurs arbrisseaux sarmenteux, indigènes du Brésil.

DAVIOUD (Gabriel-Jean-Antoine). Architecte français, né à Paris, 1823-1881. Il contribua beaucoup aux embellissements du bois de Boulogne et des squares de Paris, éleva les théâtres du Châtelet et des Nations et éleva, avec J. Bourdais, le palais du Trocadéro.

DAVIS (Jean). Hardi navigateur anglais; découvrit le détroit qui porte son nom, et périt dans une expédition aux Indes, en 1605.

DAVIS (Détroit ou canal de). Géogr. Détroit qui unit la mer de Baffin à l'océan Atlantique et sépare le Groënland à l'E., du Nouveau-Cumberland à l'O. Sa largeur est de 350 kil. Il fut découvert, en 1585, par Davis.

DAVOUT (Louis-Nicolas). Maréchal de France, né à Annoux (Yonne), 1770-1823. Il se distingua sur le Rhin, en Égypte, fut nommé maréchal en 1804. Commandant le troisième corps, 1805, il fut vainqueur à Auerstaedt, 1806, plus tard, 1809, à Eckmühl, et fut créé duc d'Auerstaedt et prince d'Eckmühl. Dans l'expédition de Russie, il battit l'ennemi à Mohilew; en 1813, il défendit Hambourg, qu'il rendit à Louis XVIII. Après la seconde abdication de Napoléon, il signa la convention de Paris. En 1819, il fut nommé pair de France.

DAVRECÉNITE. s. f. Minér. Silicate d'alumine hydraté, avec manganèse et magnésie.

DAVY (Sir Humphrey). Chimiste, né à Penzance (Cornouailles), 1778-1829. Apprenti chez un apothicaire, il fut distingué par le docteur Beddoes; il découvrit le protoxyde d'azote. Professeur de chimie à l'Institution royale de Londres, il découvrit, à l'aide de la pile de Volta, la décomposition de l'eau, le potassium, le sodium, le baryum, le magnésium, etc. Davy a laissé de nombreux *Mémoires*, une *Chimie agricole*, etc.; il a inventé la lampe de sûreté qui porte son nom.

DAVYE. s. f. (de *Davy*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des mélastomacées lavoisiérées, renfermant cinq à six espèces de petits arbres indigènes de l'Amérique tropicale.

DAVYNE. s. f. Min. Mot peu usité pour désigner la Lampe de sûreté employée par les mineurs et inventée par Davy.

— Minér. Variété de néphéline qui se rencontre dans les laves du Vésuve.

DAVYUM. s. m. (pr. *da-viomm*). Chim. Nom d'un métal récemment découvert.

DAVYTE. s. f. (de *Davy*, n. pr.). Minér. Variété de sulfate d'alumine, trouvée à Bogota, Amérique du Sud.

DAW. s. m. Mamm. V. DAUW.

DAWSONIE. s. f. (pr. *dô-ço-ni*; de *Dawson*, n. pr.) Bot. Genre très curieux et très rare de mousses polytrichoïdées, établi pour une seule espèce trouvée sur les rochers de Port-Jackson, en Australie.

DAWSONITE. s. f. Minér. Hydrocarbonate d'aluminium et de sodium, trouvé au Canada.

DAX. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. des Landes, à 62 kil. S.-O. de Mont-de-Marsan, sur la rive gauche de l'Adour; 10,400 hab. Célèbre par l'abondance de son bassin d'eaux minérales chaudes, qui sont employées contre la paralysie et les rhumatismes.

DAXINE. s. f. Chim. Syn. de GLAIRINE.

DAYAKS. s. m. pl. Géogr. Nom de la plus puissante et de la plus féroce tribu de Bornéo. La langue qu'elle parle présente beaucoup de mots communs au malais et au sanscrit, indices de son origine. Les Dayaks, qui habitent le S. et l'O. de Bornéo, ont de vastes huttes en planches; ils suspendent au-dessus de l'entrée des crânes humains. Les jeunes gens ne peuvent se marier avant d'avoir coupé la tête d'un ennemi.

DAYÉNIE. s. f. Bot. Syn. d'AYÉNIE.

DAYR. s. m. Nom adopté pour désigner des Ruines de couvents que les Sassanides ont laissées dans [illegible].

DAZINCOURT (Joseph-Jean-Baptiste ALBOUIS, dit). Comédien français, né à Marseille, 1747-1809. Il entra au Théâtre-Français en 1778, donna des leçons à Marie-Antoinette; contribua à relever le théâtre après la Révolution, et fut professeur de déclamation au Conservatoire en 1807.

* **DE** prép. (du lat. *de*, qui signifie de ou par). Cette préposition a deux rapports bien distincts : celui de qualification, comme dans *le livre de Pierre, une table de marbre, le palais du roi*, etc.; et celui d'éloignement, comme dans *s'éloigner de Paris, ôter le chapeau, s'écarter de la règle*, etc. Pour marquer ces deux sortes de rapports, qui, en latin, se distinguent, l'un par le génitif, et l'autre par l'ablatif, les Italiens et les Anglais ont deux mots; les Italiens ont *di* et *da*; les Anglais, *of* et *from*. C'est une perte réelle pour la langue française d'être obligée de rendre ces deux rapports différents par le même mot. Avant d'aborder les nombreux emplois de cette préposition, il n'est pas inutile de faire remarquer : 1° que, lorsque *de* précède l'article masculin suivi d'une consonne ou d'une *h* aspirée, on le contracte en *du* pour *de le*; 2° que, lorsqu'il précède l'article pluriel des deux genres, on le contracte en *des* pour *de les*; 3° enfin que, devant un mot commençant par une voyelle ou une *h* non aspirée, l'*e* se retranche et se remplace par l'apostrophe.

RAPPORT DE QUALIFICATION. *Arc de triomphe. Lettres d'amour. Palais de roi. Bonté de Dieu. Ombre de nuit.* Dans ces sortes de locutions, la préposition *de* exprime le rapport qui existe entre les mots *arc* et *triomphe*, *lettres* et *amour*, *palais* et *roi*, *bonté* et *Dieu*, *ombre* et *nuit*. Ce rapport s'appelle *rapport de qualification*, et répond au génitif des Latins. La préposition *de*, dans ce cas, exprime l'idée même à laquelle le complément, le rapport dont elle est le signe; [illegible] complément sont équivalents à un adjectif. Pour le prouver, il suffit de faire observer que nous pouvons dire *un arc triomphal, des lettres amoureuses, un palais royal, la bonté divine, l'ombre nocturne*, et si l'on dit *un arc de triomphe, des lettres d'amour, un palais de roi, la bonté de Dieu, l'ombre de la nuit*. Bossuet, dans ses *Élévations sur les mystères*, dit : « Malheureux homme que je suis! qui me délivrera de ce corps de mort? » N'est-il pas évident que *de mort* est ici l'équivalent de *mortel*, *morte*?

— S'emploie avec un complément déterminé, c'est-à-dire qui n'indique que d'une manière précise telle personne ou telle chose. Les fruits *du* bananier sont aromatiques. (B. de St P.) La graine *du* café est coriace et acerbe. (Id.) Rien n'égale la blancheur *des* lis. (Id.) La douceur *d'une* femme est tout ce qui me charme. (Id.) La bienfaisance est un besoin *de* l'âme. (De Bell.) La jeunesse en fut pur chant ; le soir *de* [illegible] (Lamart.) Sur les rives *du* Gange on voit fleurir l'ébène. (Delille.) Les serpents ont au souffle *de* Borée. (Id.) Le tigre rugit à la vue *de* tout être vivant. (Id.) Le lapin se soustrait aisément aux yeux *de* l'homme. (Ross.) Le serin est le musicien *de* la chambre. (Buff.) Les femmes sont la plus belle moitié *du* monde. (J.-J. Rouss.) La chèvre aime à gravir au sommet *des* coteaux. (Ross.) La colombe attendrit les échos *des* forêts. (Delille.) La baleine bondit au sein *des* mers. (Id.) Le feu, fils *du* soleil, est sa plus pure essence. (Id.) Le marbre est l'ornement *du* foyer qu'il surmonte. (Id.) Le ciseau *de* sculpteur va tailler l'argile. (Id.) La colline a repris sa robe *de* verdure. (Id.) La rose *de* la Chine étonne nos jardins. (Id.)

— S'emploie avec un complément indéterminé, c'est-à-dire qui n'indique la personne ou la chose que d'une manière vague et générale. Caprice d'enfant. Nom d'homme. Eau de fontaine. Voix de femme. Excès de chaleur. Nid d'oiseaux. Manières de garçon. Bien de famille. Tableau de genre. Pièce de canon. Coureur de [illegible] Je préfère une branche *de* lilas à un pot de giroflée. (B. de St-P.) On voit dans Paris des multitudes *de* femmes porter d'énormes paquets *de* linge sur le dos. (Id.)

— Pour mieux faire saisir encore les nombreux emplois de la préposition *de* marquant un rapport de qualification, nous les présentons séparément chacun de ces emplois.

— Se place entre deux noms dont le dernier indique la personne qui est l'auteur de la chose en question, qui l'a faite, produite, etc. Les tragédies de Corneille. Les comédies de Molière. Les fables de La Fontaine. Les romans de Voltaire. Les poésies de Lamartine. Les tableaux de Raphaël, de David.

— Entre deux noms dont le dernier indique le lieu d'origine, le lieu où une chose a été faite, où elle s'est passée, etc. Denys d'Halicarnasse. Le vent du nord, du sud. Vent de nord, de sud. Vin de Champagne, de Bordeaux. Un foulard des Indes. Le concile de Trente. La bataille d'Austerlitz, de Wagram.

— Entre deux noms dont le dernier marque le temps, l'époque, etc. Les institutions du moyen âge. Du vin de la comète. Les mœurs du temps. Les hommes d'à présent, d'aujourd'hui.

— [illegible]

— Entre deux noms dont le dernier désigne [illegible] Coup de fusil. Signe de tête. Coup d'archet. [illegible]

— Entre deux noms qui marquent parenté. [illegible] de Napoléon. La sœur de mon ami. L'oncle de ma femme. Le parrain de ma fille. La femme de mon frère. La veuve d'un tel. Le mari de cette femme. Les héritiers du défunt. Les disciples de Fourier. Les amis de ce poète. Les ennemis du roi. L'aide de camp d'un général.

— Entre deux noms dont le dernier désigne l'office, l'objet, la fin, le but. L'administration des forêts, des postes. Le ministère de la justice, des finances, de la guerre. Une compagnie d'assurance. Le commerce des grains. Traité de paix. Acte de vente. Vœu de chasteté.

— Entre deux noms dont le dernier désigne le sujet traité, la chose expliquée, enseignée, etc. Traité de mathématiques. Cours d'histoire. [illegible] danse. Professeur de littérature. Maître de [illegible]

— [illegible] de spectacle. Cour de justice. Place d'armes. Habit de cérémonie. Port de mer. Chapeau d'homme. Souliers de femme. Valet de pied. [illegible] service, de corvée.

— Entre deux noms dont le dernier désigne la profession. Un homme de lettres. Un homme de cabinet. Un homme de plume. Un homme de guerre. Un homme de peine. Un garçon de bureau. Une femme de ménage. Une femme de chambre.

— Entre deux noms dont le dernier indique la condition. Un homme de qualité. Un homme de condition. Un fils de famille. Un homme de peu, de rien. Une dame de haut parage, du [illegible]

— [illegible] Un homme de génie. Un homme de haute taille. Une personne de mauvaise mine. Un homme de courage. Une personne de bonne volonté. Un jeune homme d'une bonne conduite. Un enfant d'un excellent naturel. Une rivière de peu de largeur. Une affaire d'importance. Remède d'un effet sûr. Robe de couleur. Un fruit de forme ronde. Qu'appelez-vous donc bienfait ? Une action *de* bienveillance. (Malherbe.)

— Entre deux noms dont le dernier spécifie la dimension, la valeur, la durée, la force, etc. Une pièce de vingt francs. Une dot de cent mille francs. Une armée de deux cent mille hommes. Une maison de six étages. Un vers de douze pieds. Une guerre de trente ans. Un enfant de six mois. Un froid de dix degrés.

— Entre deux noms dont le dernier exprime le contenu. Une tasse de café. Une bouteille de vin. Un litre d'eau-de-vie. Un verre de liqueur. Un panier de fraises.

— Entre deux noms servant à marquer le rapport de la partie au tout, à l'ensemble. Une lame d'épée. Une branche d'arbre. Une main de femme. La main d'une personne. Le bout du doigt. Le derrière de la tête. Le pied d'une montagne. Les colonnes d'un temple.

— Entre deux noms dont le dernier désigne la composition, la formation de la chose dénommée. Une goutte d'eau. Une tranche de gigot. Un morceau de pain. Une prise de tabac. Une pièce de vin. Une pièce de terre. Une somme d'argent. Une paire de pistolets. Un recueil de poésies.

— Entre deux noms dont le dernier marque la matière qui compose la chose dénommée. Un pont de pierre. Une barre de fer. Une porte de bois. Une table de marbre. Un lit de plume. Un habit de drap. Un collier de perles. Un balai de plumes. || Fig. Un cœur de rocher. Un bras de fer.

— Entre deux noms dont l'un marque soit la totalité, soit une portion ou fraction, etc. Le tiers de la somme. Le quart d'un pain. La moitié d'une pomme. Perdre une partie de sa fortune. Une portion du territoire. Le reste du temps.

— Dans tous les cas que nous venons d'énumérer, les deux noms, celui qui précède et celui qui suit la préposition, sont exprimés. Mais le besoin de donner plus de rapidité à l'expression oblige souvent de supprimer l'un ou l'autre de ces deux mots, et principalement le premier, d'où une foule d'ellipses qu'il n'est pas toujours très facile de rétablir.

— Souvent on sous-entend devant la préposition *de* le nom déjà exprimé, ou le pronom *celui, celle, ceux, celles*. Notre gloire est *de* détruire ; c'est-à-dire Notre gloire est *la gloire* ou est *celle* de détruire. Voyez si mes regards sont d'un juge sévère ; c'est-à dire Voyez si mes regards sont *ceux* d'un juge sévère. La même ellipse se retrouve dans les phrases suivantes. Si la fin de Socrate est d'un sage, la mort de Jésus est d'un dieu. (J.-J. Rouss.) Notre pouvoir est *de* nuire. (Voltaire.) Le premier [illegible] (B. de St-P.) C'est le sort d'un héros que d'être persécuté. (Volt.) Je n'ai fait qu'une faute, c'est de n'être pas [illegible] (Marm.) [illegible]

pas un petit avantage que *de* les pouvoir mépriser. (Boil.) Lisez d'abord mon mémoire, il est *de* conséquence (Volt.)

[illegible] (Voltaire.)

[illegible] (La Chauss.)

[illegible]

— On dit sans ellipse : *C'est là le propre, le fait d'un ignorant ;* mais on peut dire avec ellipse : Cela n'est pas *d'un honnête homme*, pour Cela n'est pas *le propre* ou *l'action* d'un honnête homme. Blâmer le Créateur est *d*'un malavisé. (Gosse.) Si vaincre est *d*'un héros, pardonner est *d*'un Dieu. (Frédéric II.)

— Devant la préposition *de* placée entre deux verbes dont le second est à l'infinitif, on sous-[illegible] *l'art, l'adresse, la nécessité, la honte, le parti, l'inhumanité, la barbarie, le plaisir, la satisfaction*, etc. Le crime est *d'obéir* à des ordres injustes ; c'est-à-dire Le crime est dans *la faiblesse* d'obéir à des ordres injustes. Notre re-[illegible] terre, mais le plus grand des malheurs, et celui qu'on peut toujours éviter, est *d*'être malheureux par sa faute. (J.-J. Rouss.)

> Le devoir le plus saint, la voix la plus chérie,
> Est *d*'oublier la loi pour sauver la patrie. (Volt.)
> Et je le donnerais à bien d'autres qu'à moi,
> [illegible] (Molière.)

— La même ellipse a lieu après *c'est*. La fureur des Français, c'est d'avoir de l'esprit ; c'est-à-dire C'est *la manie* d'avoir de l'esprit. C'est créer les talents que *de* les mettre en place ; c'est-à-dire C'est créer les talents que *l'art* de les mettre en place. La vraie noblesse, c'est *d'être* vertueux ; c'est à-dire La vraie noblesse, c'est celle qui résulte de *l'avantage* d'être vertueux. Le vrai moyen d'être trompé, c'est *de* se croire plus fin que les autres. (La Rochef.) L'un des meilleurs remèdes contre nos propres chagrins, c'est *de* chercher des consolations pour les chagrins des autres. (Dufresne.) La fureur de ceux qui veulent avoir de l'esprit, c'est *de* faire des livres. (Montesq.) C'est une maladie d'esprit que *de* souhaiter des choses impossibles. (Fénelon.) Est-ce séduction que *de* se faire aimer ? (La Chauss.)

> [illegible]
> C'est *d*'être [illegible] (Florian.)
> Mon grand secret pour être heureux,
> C'est *de* [illegible] (Id.)
> C'est imiter les dieux
> Que *de* remplir son cœur du soin des malheureux.
> (Crébillon.)

— La même ellipse a lieu après *c'est assez, c'est trop, c'est beaucoup, c'est peu*, etc., et, dans ce cas, *de* est souvent précédé de la conjonction *que*. C'est beaucoup *de* savoir, ou que *de* savoir commander ; c'est-à-dire C'est beaucoup que *l'art, le talent* de savoir commander. C'était assez pour animer les braves de Sparte, *de* leur montrer les trophées. (Fléch.) Ce n'est pas assez que *d*'entrer ainsi dans les honneurs, si l'on n'en use avec modération. (Id.) C'est assez pour soi d'un ami ; c'est même beaucoup *de* l'avoir rencontré. (La Bruy.)

> C'est peu *d*'être agréable et charmant dans un livre,
> Il faut savoir encore et converser et vivre. (Boileau.)

— La même ellipse se remarque encore après *c'est à vous, c'est à moi, c'est à lui, est-ce à vous, était-ce à nous*. C'est à vous *de l'interroger*, de *décider cela*, est un abrégé de C'est à vous qu'appartient *le devoir, le droit* de l'interroger, de décider cela. Voici d'autres phrases analogues et qui sont soumises au même principe d'analyse. C'est à moi *d*'obéir puisque vous commandez. (P. Corn.) C'est à nous *d*'obéir et non *de* murmurer. (Id.) C'est à nous *d*'honorer ce que la reine honore. (Id.) L'hymen le rend heureux, c'est à moi *de* mourir. (Th. Corn.) C'est à toi là-dessus *de* te taire. (Mol.) C'est donc à moi *de* prendre votre place. (Rac.) Ma fille, c'est à nous *de* montrer qui nous sommes. (Id.) C'est à moi seul désormais *de* mourir. (Volt.) Est-ce à lui *de* mourir pour nos divisions ? (Id.) Est-ce aux infortunés *d*'inspirer quelque effroi ? (Id.)

— La même ellipse a lieu après les verbes employés impersonnellement. Il est juste *de* le récompenser ; c'est-à-dire Il *(l'acte)* de le récompenser est un acte juste. Il convient *d*'agir promptement ; c'est-à-dire Il *(la nécessité)* d'agir promptement est une chose qui convient. Il importe *de* le savoir ; c'est-à-dire Il *(la nécessité)* de le savoir est une chose qui importe. Il suffira *de* vous le dire ; c'est-à-dire Il *(l'action)* de vous le dire suffira. Il entre dans ses vues *de* leur laisser ignorer cela ; c'est-à-dire Il *(le dessein, le projet*, etc.) de leur laisser ignorer cela entre dans ses vues. Il est doux *de* revoir les murs de la patrie. (Corn.) Il est bon *d*'avoir de la vertu. (Ducerc.) Il est rare *d*'aimer sans avoir de rival. (La Chaussée.) Il est beau *de* périr pour sauver l'innocence. (Voltaire.) Il n'est pas toujours bon *d*'être trop politique. (Rotrou.)

— Il y a également ellipse après *aimer mieux, valoir mieux, plutôt*, etc. Il aima mieux périr que *de* se rendre, c'est-à-dire Il aima mieux périr qu'il n'aima *la honte* de se rendre. Il vaut mieux mourir que *d*'être esclave ; c'est-à-dire Mourir vaut mieux que *la honte* d'être esclave. Plutôt mourir que *d*'être esclaves ; c'est-à-dire Mourir vaut plutôt que *la honte* d'être esclaves. Il vaut mieux prévenir le mal que *d*'être réduit à le punir. (Fén.)

— Il y a également ellipse après la préposition *avant*, ou la locution conjonctive *avant que*. J'irai vous voir avant *de* partir ; c'est-à-dire J'irai vous voir avant *l'instant* de partir. Il veut, avant que *de* partir, régler toutes ses affaires ; c'est-à-dire Il veut, avant que *l'instant* de partir soit arrivé, régler toutes ses affaires. La même analyse s'applique aux phrases suivantes : S'éloignera-t-on de la cour avant *d*'en avoir tiré le moindre fruit ? (La Bruy.) Il meurt avant *d*'avoir pu passer le Jourdain. (Mass.) Avant que *de* désirer fortement une chose, il faut examiner le bonheur de celui qui la possède. (St-Evrem.) Avant que *de* se jeter dans le péril, il faut le prévoir et le craindre. (Fén.)

> [illegible]
> [illegible] (Volt.)
> [illegible]
> [illegible] (Molière.)
> [illegible]
> [illegible] (Gresset.)

— Se place entre certains verbes actifs et l'infinitif qui [illegible] l'objet [illegible] l'action ; il est facile de montrer que cet emploi est elliptique. On lui conseilla *de* partir ; c'est-à-dire On lui conseilla *le parti* de partir. Négliger *d*'écrire ; c'est-à-dire Négliger *le soin* d'écrire. Se proposer *de* faire une chose ; c'est-à-dire Se proposer *le dessein, le projet* de faire une chose. Dites-lui *de* venir ; c'est-à-dire Dites-lui que je désire qu'il prenne *la peine* de venir. Avant que l'orateur eût commencé *de* parler ; c'est-à-dire Avant que l'orateur eût commencé *l'action* de parler. Il ne laissa pas *de* le faire ; c'est-à-dire Il ne laissa pas échapper *l'occasion* de le faire. Puis-je espérer *de* le voir ? c'est-à-dire Puis-je espérer *l'avantage* de le voir ? Je désire *de* l'entendre ; c'est-à-dire Je désire avoir *le plaisir* de l'entendre. Ah ! je vous apprendrai *de* me traiter ainsi ! (Molière.)

— *De* régit également le mot ou les mots qui servent à déterminer, à préciser la signification d'un adjectif. Mais ce n'est jamais qu'en vertu d'une ellipse qu'un adjectif se trouve suivi immédiatement de la préposition *de*. Plein *d*'eau ; c'est-à-dire Plein par *la quantité* d'eau qu'on y a mise. Vide *de* sens ; c'est-à-dire Vide par *l'absence* de sens. Bien fait *de* sa personne ; c'est-à-dire Bien fait dans toutes *les parties* de sa personne. Perclus *de* tous ses membres ; c'est-à-dire Perclus sous *le rapport* de tous ses membres. Large *de* six mètres ; c'est-à-dire Large par *l'étendue* de six mètres. Plus grand *de* trois centimètres ; c'est-à-dire Plus grand par *la hauteur* de trois centimètres. Agé *de* trente ans ; c'est-à-dire Agé par *le nombre* de trente ans. Digne *d*'envie, d'estime ; c'est-à-dire Digne qu'on éprouve *un sentiment* d'envie, d'estime. Sûr *de* son fait ; c'est-à-dire Sûr dans *l'accomplissement* de son fait, ou à *l'égard* de son fait. Responsable *de* quelque chose ; c'est-à-dire Responsable dans *le soin* de quelque chose, dans le soin que nous devons en prendre, ou responsable *à l'égard* de quelque chose. Avide *de* plaisirs ; c'est-à-dire Avide dans *la jouissance* de toutes sortes de plaisirs. Jaloux *des* succès d'autrui ; c'est-à-dire Jaloux à *la vue* des succès d'autrui.

— Il a souvent aussi pour complément, toujours en vertu d'une ellipse, le nom qui indique la matière, l'instrument, le moyen, l'objet indirect de l'action, la cause, etc. Il a fait *de* ce bloc une statue admirable ; c'est-à-dire Il a fait *au moyen* de ce bloc une statue admirable. Il veut faire *de* son fils un avocat ; c'est-à-dire Il veut faire un avocat dans *la personne* de son fils. Faire *de* nécessité vertu ; c'est-à-dire Faire *à l'aide* de la nécessité une chose qui soit regardée comme une vertu, ou faire une vertu de ce qui n'est qu'une chose de nécessité. Déjeuner *d*'un pâté ; c'est-à-dire Déjeuner, sortir de jeûne à *l'aide* d'un pâté. Avoir *de* quoi boire, *de* quoi manger ; c'est-à-dire Avoir quelque chose à *l'aide* de quoi on puisse boire, on puisse manger. Frapper *du* pied la terre, le plancher ; c'est-à-dire Frapper la terre, le plancher à *l'aide* du pied. Se servir *d*'un couteau ; c'est-à-dire Se servir, s'aider en recourant à *l'usage* d'un couteau. Se munir *de* pistolets ; c'est-à-dire Se munir avec une ou plusieurs *paires* de pistolets. Payer *de* ses deniers ; c'est-à-dire Payer à *l'aide* de ses deniers. Envelopper de paille ; c'est-à-dire Envelopper avec des *brins* ou des *poignées* de paille. Frotter *d*'huile ; c'est-à-dire Frotter en étalant des *gouttes* d'huile. Charger *de* marchandises une voiture, un bateau ; c'est-à-dire Charger une voiture, un bateau, avec *un amas* de marchandises. Combler *de* pierres un fossé, un puits ; c'est-à-dire Combler un fossé, un puits avec *un amas* de pierres. Accabler *de* coups ; c'est-à-dire Accabler avec *une volée* de coups. Accabler *de* reproches ; c'est-à-dire Accabler par *une série* de reproches. Pourvoir *des* choses nécessaires ; c'est-à-dire Pourvoir par *le don* des choses nécessaires. Priver quelqu'un *de* ses biens, *de* la vue ; c'est-à-dire Priver quelqu'un dans *la jouissance* de ses biens, de la vue. Ravir *de* joie ; c'est-à-dire Ravir par *un excès* de joie, ou dans *un accès* de joie. Toucher *de* compassion ; c'est-à-dire Toucher par *un sentiment* de compassion. Souffrir *de* la goutte ; c'est-à-dire Souffrir à *cause* de la goutte. Souffrir *des yeux*, de la poitrine ; c'est-à-dire Souffrir à *la partie* des yeux, de la poitrine. Mourir *de* faim ; c'est-à-dire Mourir par *excès* de faim. Trembler *d*'effroi ; c'est-à-dire Trembler par un *sentiment* d'effroi.

— *Traiter quelqu'un de lâche, le qualifier de traître ; se qualifier de prince.* L'Académie dit que cela signifie Appeler quelqu'un traître, lâche ; prendre le titre de prince. Ces locutions s'expliquent par une ellipse. Traiter quelqu'un *de* lâche, c'est le traiter avec *l'épithète* de lâche. Le qualifier *de* traître, c'est le qualifier avec *l'épithète* de traître. Se qualifier *de* prince, c'est se qualifier avec *le titre* de prince. || On dit de même Taxer *de* folie, *de* sottise ; c'est-à-dire Taxer une chose en lui donnant *le nom* de folie, de sottise. Vous ne venez pas exprès pour me traiter *de* ridicule. (Mariv.)

> [illegible]
> [illegible] (Th. Corneille.)

— *Il suffit de cela, il y a assez de cela pour...* Ces locutions sont elliptiques. Il suffit *de* cela pour... ; c'est-à-dire Il *(le fait, la présence, l'événement)* de cela suffit pour. Il y a assez *de* cela pour... ; c'est-à-dire Il *(le monde)* a assez y (ici, en cet endroit, en cette circonstance), *à l'égard* de cela pour... || On dit d'une manière analogue. *J'ai assez, j'ai beaucoup, j'ai trop de cela*, pour J'ai une *quantité* assez grande, trop grande, beaucoup trop grande de cela.

— *De* concourt pareillement, avec l'expression qu'on lui donne pour régime, à indiquer la manière dont une action se fait, s'exécute, et quelquefois à exprimer un état. Dans ce cas, il ne marque autre chose qu'un rapport de qualification, facile à expliquer par une ellipse. Faire entrer quelqu'un *de* force ; c'est-à-dire Faire entrer quelqu'un par *l'emploi* de quelque force. Jouer *de* bonheur, de malheur ; c'est-à-dire Jouer dans un *moment* de bonheur, de malheur. Boire *d*'un seul trait ; c'est-à-dire Boire avec *la rapidité* d'un seul trait. Franchir *d*'un saut, *d*'un bond ; c'est-à-dire Franchir avec la *rapidité* d'un saut, d'un bond. Être *de* travers ; c'est-à-dire Être dans *la position* de travers. *D*'une voix unanime ; c'est à dire Par *l'effet* ou par *l'acclamation* d'une voix unanime. Tous deux étaient *d*'intelligence ; c'est-à-dire Tous deux étaient dans le même *sentiment* d'intelligence. Agir *de* soi-même, de son chef, de son propre mouvement ; c'est-à-dire Agir par *l'impulsion* de soi-même, de son chef, de son propre mouvement. Aimer *de* tout son cœur ; c'est-à-dire Aimer avec la *force*, la *puissance*, l'*ardeur* de tout son cœur. Succéder *de* droit, de plein droit ; c'est-à-dire Succéder en vertu *d'un principe* de droit, de plein droit.

— S'emploie aussi après beaucoup de verbes, ou de locutions qui en tiennent lieu, dans le sens des mots *sur, touchant, concernant, relativement à*, etc. Cet emploi s'explique par une ellipse de ces mots et de leurs compléments. Je l'informerai *de* votre arrivée ; c'est-à-dire Je l'informerai touchant *le fait* de votre arrivée. Ce mot se dit *de* telle chose ; c'est-à-dire Ce mot se dit à *l'égard* de telle chose. Que pensez-vous *de* cela ? c'est-à-dire Que pensez-vous à *propos* de cela ? [illegible] dire Médire sur *le compte* de quelqu'un. S'ingérer, se mêler *des* affaires d'autrui ; c'est-à-dire S'ingérer, se mêler dans le *détail* des affaires d'autrui. Parler *d*'une affaire ; c'est-à-dire Parler sur *la nature* d'une affaire, ou *à propos* d'une affaire. Décider *du* sort de quelqu'un ; c'est-à-dire Décider à *l'égard* du sort de quelqu'un. Traiter *de* la paix ; c'est-à-dire Traiter sur *les conditions* de la paix. Ce chapitre traite *de* telle matière ; c'est-à-dire Ce chapitre traite touchant *la nature* de telle matière. Répondre *de* quelqu'un ; c'est-à-dire Répondre touchant *la personne, la moralité* de quelqu'un. Désespérer *de* sa guérison ; c'est-à-dire Désespérer relativement *au succès* de sa guérison. Se méfier *de* quelqu'un ; c'est-à-dire Se méfier à *l'égard* de quelqu'un. Féliciter quelqu'un *d*'un succès ; c'est-à-dire Féliciter quelqu'un à *cause* d'un succès. Se repentir *d*'une faute ; c'est-à-dire Se repentir à *propos* d'une faute. Se plaindre *de* quelqu'un ; c'est-à-dire Se plaindre à *l'égard* de quelqu'un. Faire justice *d*'un traître ; c'est-à-dire Faire justice par *la punition* d'un traître. Différer *d*'avis ; c'est-à dire Différer en *fait* d'avis. Justifier *de* sa qualité ; c'est-à-dire Justifier *la nature* de sa qualité. Rendre compte *de* sa gestion ; c'est-à-dire Rendre compte à *l'égard* de sa gestion. Demander réparation *d*'une injure ; c'est-à-dire Demander réparation à *l'égard* d'une injure. Faire fi *de* quelque chose ; c'est-à-dire Faire fi à *l'égard* de quelque chose. Cela fait foi *de* ce que j'ai avancé ; c'est-à-dire Cela fait foi à *l'égard* de ce que j'ai avancé. Il en sera *de* cela comme du reste ; c'est-à-dire Il en sera à *propos* de cela comme il en sera à *l'égard* du reste. Pour ce qui est *de* lui ; c'est-à-dire Pour ce qui est à *l'égard* de lui. C'est fait *de* nous ; c'est-à-dire C'est fait à *l'égard* de nous. Il y va *de* ma vie ; c'est-à-dire Il *(le salut)* de ma vie y va, est en jeu dans cette circonstance. Vous me faites frémir quand vous faites des songes affreux *de* moi. (Mme de Sévigné.) J'étais dans un véritable chagrin *de* sa santé. (Id.)

— Quelquefois, dit l'Académie, lorsque le verbe qui précède la préposition *de* peut être aisément suppléé, on le retranche, afin de donner plus de rapidité et de vivacité à l'expression. Aussitôt les ennemis *de* s'enfuir et *de* jeter leurs armes ; c'est-à-dire, selon l'Académie,

Aussitôt les ennemis *se hâtèrent* de s'enfuir et de jeter leurs armes; et selon nous, qui tenons à justifier le *de*, Aussitôt les ennemis prirent *le parti* de s'enfuir et de jeter leurs armes. Il s'éloigna tout honteux, et nous *de* rire; c'est-à-dire, suivant l'Académie, Et nous commençâmes *de* rire, ce qui ne justifie guère la fonction de la préposition *de*. L'analyse est, suivant nous, Et nous partîmes d'*un éclat* de rire. Les phrases suivantes sont analogues : Les soldats de Corbulon dirent : Ce petit homme pourra un jour approcher du grand Crébillon, et mes anges *de* rire. (Volt.) Et le capitaine Monistrol *de* fureter dans la chambre, jusqu'à ce qu'il ait découvert [illegible] (Ch. Monselet.)

> La [illegible],
> [illegible]
> [illegible] (La Font.)
> Une [illegible]
> Eurylas *de* sonner et faire un bruit terrible. (Id.)
> Et le citadin *de* dire,
> Achevons tout notre rôt. (Id.)
> Grenouilles aussitôt *de* sauter dans les ondes.
> Grenouilles *de* rentrer dans leurs grottes profondes. (Id.)

— S'emploie après les adverbes de quantité. Beaucoup d'argent. Trop de richesses. Assez de pouvoir. Peu de bien. Plus de monde. Moins de ressources. Combien de soldats. Les hommes de jugement ont souvent beaucoup d'esprit, et les hommes d'esprit ont parfois peu *de* jugement. (Lacretelle.) Avouons la vérité : peu d'hommes dans les conseils des rois, s'occupent du bonheur des hommes. (B. de St-Pierre.) Seigneur, tant *de* bontés ont lieu de me confondre. (Racine.) Pour la santé, trop *de* précautions, trop *de* soins, trop d'attentions nuisent quelquefois à la vie. (Le Brun.) Assez *de* gens méprisent le bien, mais peu savent le donner. (La Rochef.) Beaucoup *de* maladies de nos villes sortent des voiries qui sont placées dans le voisinage. (B. de St-P.) Combien est-ce plus *de* honte de démentir ce qu'on a écrit! (Malh.)

— *De, des,* placés au commencement d'une phrase. *D'immenses roches* pendaient en ruines au-dessus de ma tête. (J.-J. Rousseau.) *De hautes et bruyantes cascades* m'inondaient de leurs épais brouillards. (Id.) *De noires vapeurs* enveloppent le ciel. (Marmontel.) [illegible] *Des pays torrents* de sève inondent les boutons. (Cast.) [illegible] (Chateaub.) *Des rivières* s'étendent à l'entour. (Id.) [illegible] le pluriel de *un*, et de *des* un article équivalent à *quelques, plusieurs*. Mais *de* n'est autre chose qu'une préposition, et comme toute préposition sert à établir un rapport entre deux mots, il faut bien de toute nécessité qu'il y ait ellipse dans les phrases précitées, car nous n'y voyons exprimé que le second des deux termes du rapport. Cherchons donc quel peut être le premier terme supprimé par l'ellipse. Lorsqu'on dit : *Une troupe de* pauvres montagnards écrasèrent cette opulente et redoutable maison de Bourgogne, qui faisait trembler les potentats de l'Europe. *Une troupe de* jeunes nymphes couronnées de fleurs nageaient en foule derrière le char. *Une troupe* d'infâmes assassins entrèrent dans la chambre de Coligny. *Un grand nombre de* belles statues étaient brisées, etc.; on emploie la construction pleine, et les mots qui précèdent le verbe sont le sujet de ce verbe. Mais en disant : *De pauvres montagnards* écrasèrent cette opulente et redoutable maison de Bourgogne, *De jeunes nymphes* couronnées de fleurs nageaient en foule derrière le char, *D'infâmes assassins* entrèrent dans la chambre de Coligny, *De belles statues* étaient brisées, on fait usage de la construction elliptique, et les expressions *de pauvres montagnards, de jeunes nymphes, d'infâmes assassins, de belles statues,* sont évidemment des abrégés de : *Une troupe* de montagnards, *une foule* de jeunes nymphes, *une troupe* d'infâmes assassins, *un grand nombre* de belles statues.

— S'emploie de même après un verbe actif. Mangez *de* cette soupe; c'est-à-dire Mangez *quelques cuillerées* de cette soupe. Prenez *de* cela; c'est-à-dire Prenez *un peu* de cela. Donnez-lui *de* ceci; c'est-à-dire Donnez-lui *quelque peu* de ceci. Goûter d'un mets; c'est-à-dire Goûter *quelque portion* d'un mets. J'ai bu *de* son vin; c'est-à-dire J'ai bu *quelques verres, quelques bouteilles* de son vin. Elle a perdu *de* sa fraîcheur; c'est-à-dire Elle a perdu *une partie* de sa fraîcheur. Il recevra *de* mes nouvelles; c'est-à-dire Il recevra *quelques-unes* de mes nouvelles. Manger *de* bonne viande; c'est-à-dire Manger *quelques morceaux* de bonne viande. Boire *de* bon vin; c'est-à-dire Boire *un verre* ou *quelques verres* de bon vin. J'ai *de* bon tabac; c'est-à-dire J'ai *une certaine quantité de* bon tabac. Amasser *de grands biens* n'est pas chose facile. Former [illegible] *de* vrais amis. (Naudet.) On n'a point *d'avocat* pour du vin de Suresne. (Lomb. de Lang.) Cette société si belle dans le présent n'a point *de passé*. (Chateaub.) Les Européens n'avaient point encore *de tombeaux* en Amérique, qu'ils y avaient déjà des cachots. (Id.) Washington ne livre point *de ces combats* qui renouvellent les triomphes sanglants d'Arbelles et de Pharsale. (Id.) On fabrique *d'excellentes cordes* à puits avec l'écorce du tilleul. (Castel.) On voit *de grands effets* nés de petites causes. (Franç. de Neufch.) On peut n'être qu'un sot tout en ayant *du cœur*. (Lomb. de Lang.) La crainte donne aux bêtes *de l'esprit*. (La Fontaine.) On leur a dit : Voulez-vous *de l'eau?* Puisez; et ils ont puisé. (La Bruy.) En approchant de Philadelphie, nous rencontrâmes *des paysans* allant au marché. (Chateaub.) Tout le monde fut d'avis que je me rendisse à Albany, où je serais à même d'obtenir *des renseignements*. (Id.) Il faut cheminer très loin vers la baie d'Hudson pour trouver maintenant *des castors*. (Id.) Amitié veut *de la prudence*. (Lamotte.) Où l'un voit *des chardons*, l'autre aperçoit *des roses*. (Rigaud.) Je vous prierai de m'envoyer *d'une* étoffe jolie pour votre frère. (Mme de Sév.) Dans toutes ces phrases, les régimes des verbes sont elliptiques, et les mots *quantité, nombre, aucune espèce, aucune sorte, une partie, peu, beaucoup, quelques uns,* etc., sont sous-entendus devant *de*. N'a pas qui veut *de vrais amis*, c'est pour N'a pas qui veut *un grand nombre de* vrais amis. Amitié veut *de la prudence*, c'est pour L'amitié veut *quelque peu de* la vertu qu'on nomme prudence.

— *De, des,* sont quelquefois précédés des prépositions *à, par, sur, avec, dans, sous,* etc. A *des* partis plus hauts ce beau fils doit prétendre. (Corn.) A *de* moindres faveurs les malheureux prétendent. (Rac.) Après s'être joué du chasseur, le papillon prend sa volée, et va chercher sur *d'*autres fleurs une retraite plus tranquille. (B. de St-P.) A *des* bœufs gémissants l'Égypte rend hommage. (L. Rac.) Amusez-les par *des* songes. (La Font.) On le chante pas pour *des* sourds. (L. de Neufch.) Avec *de* [illegible] (Volt.) [illegible] dans *de* petites rues non pavées, et vous marchez dans *des* flots de poussière ou parmi *des* cailloux roulants. (Chateaub.) Dans ces sortes de phrases il y a ellipse. Ce beau fils doit prétendre *à des* partis plus hauts, c'est-à-dire A *une foule* de partis, ou A *l'honneur* de partis plus hauts. Le papillon cherche *sur* d'autres fleurs une retraite plus tranquille, c'est-à-dire Cherche sur *quantité* d'autres fleurs, etc. On voyait auprès de Québec un étang formé *par des* castors, c'est-à-dire Formé par *quelques-uns des* animaux qu'on nomme castors.

— Le pluriel *des* a quelquefois le sens de *plusieurs*, dit l'Académie. C'est une signification dont on peut rendre compte par une ellipse. Il a été *des* années sans le voir; c'est-à-dire Il a été ou il est resté sans le voir pendant tout *le cours* des années qui se sont écoulées.

— *De*, précède souvent un adjectif ou un participe passé, particulièrement après les expressions indéfinies, comme *rien, ceci, cela, que, quoi, personne, quelqu'un, quelque chose*. Dans ce cas, il peut ordinairement, dit l'Académie, se tourner par un pronom relatif suivi du verbe *être*. *Il y eut mille hommes de tués*, est pour *Il y eut mille hommes qui furent tués*. Au lieu de chercher par quoi *de* peut se résoudre, il vaut mieux tâcher de l'expliquer par l'ellipse d'un substantif. Il y eut mille hommes *de* tués; c'est-à-dire Il y eut mille hommes dans *l'état* d'hommes tués, ou, pour employer le *qui furent* de l'Académie, Il y eut mille hommes qui furent réduits à *l'état* d'hommes tués. Y a-t-il quelqu'un d'assez ignorant pour...; c'est-à-dire Y a-t-il quelqu'un qui ait *le malheur* d'être assez ignorant pour...? Il y a dans ce qu'il dit quelque chose *de* vrai; c'est-à-dire Il y a dans ce qu'il dit quelque chose qui a *quelque apparence* de vrai, de vérité. Je ne vois rien là *de* bien étonnant; c'est-à-dire Je ne vois rien là qui ait *le caractère* d'un fait bien étonnant. Sa conduite n'a rien *de* noble; c'est-à-dire Sa conduite n'a rien qui mérite *l'épithète* de noble. Il y a deux mailles *de* rompues; c'est-à-dire Il y a deux mailles dans *l'état* de mailles rompues. Les phrases suivantes sont analogues. Les récoltes qui ne suffisent pas aux besoins de la peuplade feront sentir la nécessité de conserver du blé lorsqu'il y en aura *de* surabondant. (Condill.) Il n'y en a encore que deux *de* faits, qu'on vous apportera ce soir. (Brueys.) Il n'y a pas une seule plante de perdue *de* celles qui étaient connues de Circé, la plus ancienne des botanistes, dont Homère nous a en quelque sorte conservé l'herbier. (B. de St-P.) Mais si le genre humain n'existait pas, on ne peut pas supposer qu'il y eût rien *de* dérangé : chaque ruisseau, chaque plante, chaque animal serait toujours à sa place. (Id.) Caius César, homme insatiable *de* l'effusion du sang humain. (Malherbe.)

— Voltaire a dit :

> Il en est, je [illegible]

Ce vers offre une incorrection. On doit dire : Il en est *de* cachés.

— *De* sert souvent à joindre le nom commun d'une chose avec le mot ou l'expression qui la distingue de toutes les autres. La ville de Lyon. La ville de Paris. Le fleuve du Rhône. Le mois d'avril. La comédie de *l'Avare*. Le mot de *borgnesse* est familier.

— Il s'emploie explétivement dans certaines locutions, telles que les suivantes. Ce diable *d'*homme. Quel chien *de* métier! Un fripon *d'*enfant. Un drôle *de* corps. Une drôle d'affaire. Une coquine de femme. Un scélérat d'homme. Peut-être y a-t-il inversion et doit-on analyser ainsi ces sortes d'expressions. Cet homme auquel on peut donner la qualification de diable. Quel métier, et qu'on peut bien le regarder comme un métier de chien! Un enfant auquel appartient bien l'épithète de fripon, etc. Tiens, va dire à ton sot *de* précepteur qu'il te donne d'autres thèmes. (Brueys.) Je viens de planter notre chagrin *de* médecin sur sa chagrine *de* mule. (Id.) Non, vous n'aurez jamais ce brutal *de* marquis. (Voltaire.)

— S'emploie encore d'une manière explétive dans quelques locutions qui forment des gallicismes. Le diable soit *de* lui; c'est-à-dire Le diable soit *maître* de lui. On dirait d'un enfant, c'est-à-dire On dirait *l'acte* d'un enfant. Si j'étais *de* vous, si j'étais *que de* vous. Peste *de* l'avocat! Ah! peste *de* [illegible]! (Rac.)

— S'emploie dans certaines locutions qui expriment l'excellence d'une personne ou d'une chose sur toutes les autres de même nature. On dit dans le style de la Bible, Le Saint des saints. Le Cantique des cantiques. Vanité des vanités. On dit aussi, dans le style élevé, *L'Être des êtres*, pour l'Être suprême.

— S'emploie dans quelques locutions adverbiales qui marquent une certaine époque ou une certaine durée. Nous partîmes *de* nuit, *de* jour; c'est-à-dire *En temps* de nuit, de jour. *Du* vivant d'un tel, c'est-à-dire Dans *le cours* du vivant d'un tel. C'était bien autre chose *de* mon temps; c'est-à-dire A *l'époque* de mon temps. Il ne viendra pas d'aujourd'hui; c'est-à-dire Il ne viendra pas dans *la journée* d'aujourd'hui. Il ne m'a pas quitté *de* tout le jour; c'est-à-dire Il ne m'a pas quitté un seul *instant* de tout le jour. Je ne le reverrai pas *de* huit jours; c'est-à-dire Je ne le reverrai pas pendant *l'espace* de huit jours. *De* ma vie je n'ai vu pareille chose; c'est-à-dire Dans tout *le cours* de ma vie je n'ai vu pareille chose. *De* mémoire d'homme; c'est-à-dire Dans *les souvenirs* de mémoire d'homme. Ils percent *de* nuit la maison, à l'endroit qu'ils ont marqué *de* jour. (Racine.)

— Il ne sert pas, comme le dit l'Académie, à marquer la conformité, mais il peut être employé dans des locutions qui expriment cette idée. Je suis *de* votre avis; c'est-à-dire Je suis *partisan* de votre avis. Cela n'est pas de mon goût; c'est-à-dire Cela n'est pas conforme à la *nature* de mon goût. Ce mot n'est d'usage qu'en cette phrase; c'est-à-dire Ce mot n'est conforme *aux règles* d'usage qu'en cette phrase. Cela n'est pas *de* la bienséance; c'est-à-dire Cela n'est pas conforme *aux règles* de la bienséance. Cela n'est pas *du* jeu; c'est-à-dire Cela n'est pas conforme *aux règles* du jeu. Je sais ce qui est *de* mon devoir; c'est-à-dire Je sais ce qui est dans *les prescriptions* de mon devoir. Comme *de* raison, comme *de* juste; c'est-à-dire Comme étant une chose qui a *quelque apparence* de raison, qui a *le caractère* de chose juste. C'est *de* mon consentement qu'il a fait cela; c'est-à-dire C'est *par suite* de mon consentement qu'il a fait cela. Cela est *de* rigueur; c'est-à-dire Cela est dans *les choses* de rigueur. Être *de* mise, c'est-à-dire Être en *état* de mise.

— S'emploie, suivant certains grammairiens, pour *à cause*. Je suis content *de* votre politesse. Il serait plus juste de dire qu'il s'emploie, non pas pour *à cause*, mais avec ellipse de *à cause*. Je suis content *de* votre politesse; c'est-à-dire Je suis content *à cause* de votre politesse. La même analyse est applicable aux phrases suivantes : Il demeure muet *du* respect qu'il leur porte. (Malh.) Je l'aimerai toute ma vie *du* courage qu'il a eu de vous aller trouver. (Mme de Sévigné.)

> [illegible]
> Redoute mon bûcher, et frémit de vos larmes. (Racine.)
> Errard a beau gémir du repas déserté,
> Lui-même est au barreau par le nombre emporté. (Boileau.)

— S'emploie pour *entre*. Cet emploi s'explique par une ellipse. Choisissez *de* lui ou *de* moi; c'est-à-dire Choisissez *entre la personne* de lui ou la *personne* de moi.

> [illegible] (Racine.)
> [illegible]

— S'emploie pour *avec*, ce qui s'explique par une ellipse. Il se présenta *d'*un air si triste; c'est-à-dire Il se présenta *avec les signes, l'aspect, l'apparence* d'un air si triste. Si je veux passer mon temps *de* quelque fol, je ne suis point en peine de le chercher bien loin : je me donne du plaisir *de* moi-même. (Malh.)

> [illegible]
> [illegible] (Boileau.)
> [illegible]
> Contemple les effets de la guerre civile. (Voltaire.)

— S'emploie à la place de *pour*, par l'ellipse de cette préposition et de son complément. Sans respect *des* aïeux; c'est-à-dire Sans respect *pour la mémoire* des aïeux.

> Mais la postérité d'Alfane et de Bayard,
> Quand ce n'est qu'une rosse, est vendue au hasard,
> [illegible]
> Et va porter la malle, ou tirer la charrue. (Boileau.)

— S'emploie pour *à*, ce qu'on peut expliquer par une ellipse. Mes transports aujourd'hui s'attendaient *d'*éclater. (Rac.) Vous n'êtes pas encore échappé *de* sa rage. (Id.) Mes transports s'attendaient d'éclater, c'est pour, Mes transports s'attendaient *à l'instant* d'éclater. Vous n'êtes pas encore échappé *de* sa rage, c'est pour, Vous n'êtes pas encore échappé *aux coups* de sa rage. Je ne doute point, ma bonne, que vous ne demandiez la réponse *de* votre lettre avec beaucoup de trouble. (Mme de Sévig.)

— D'autres fois il tient lieu de *suivant*. Il vivait *de* régime et mangeait à ses heures. (La Font.) C'est-à-dire Il vivait en se conformant à certaines *prescriptions* de régime, ou suivant certaines *règles* de régime.

— S'emploie à la place de *par*. Il est mort *de* la main de malade [illegible] *par suite* [illegible] de deux escadrons. (Mme de Sévig.)

— S'emploie [illegible]

> [illegible]
> [illegible]

Je l'ai [illegible] *de* tout [illegible]

— [illegible] *De* [illegible] Boileau. C'est [illegible]

— Dans la langue poétique, il est quelquefois permis de supprimer le *de*.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— *De par*. Cette locution [illegible], devenue proverbiale, n'a pas peu embarrassé nos grammairiens et nos lexicographes. *De* marque ici un rapport de qualification, et l'analyse le prouve. En effet, cette expression n'est elle pas [illegible] *par le roi*. En 1793, les arrêts judiciaires portaient [illegible] *De par la nation*, la loi et la justice; sous l'Empire : *De par l'empereur*, la loi et la justice; sous Louis-Philippe : *De par le roi*, la loi et la justice. Sous l'ancien régime, les débitants du tabac mettaient à leur enseigne : *De par le roi*, vente et distribution de tabac. *De par* le roi, monsieur l'exempt, faites votre devoir. (Diderot.) *De* par Apollon, dieu de la peinture, nous condamnons le peintre à lécher sa toile jusqu'à ce qu'il n'y reste rien. (Grimm.) *De par moi* se dit quelquefois dans le style plaisant.

> De par le roi, défense à Dieu
> [illegible] (***)

— Rapport d'éloignement. [illegible] de la préposition *de* est, comme nous l'avons dit, [illegible] ne peut être représentée que par un adjectif ou un verbe. S'éloigner d'un [illegible] [illegible] L'huile qu'on extrait des olives. Le marbre qu'on tire d'une carrière. Sortir de la ville, d'un pays. Né de parents obscurs. Originaire de cette province. *De* Paris à Lyon, c'est comme s'il y avait, *En allant* de Paris jusqu'à Lyon, ou *En partant* de Paris pour aller à Lyon, etc. Du moment que je l'ai connu, c'est pour *A partir* du moment où je l'ai connu, etc. Lorsqu'on part *d'*une erreur, on n'arrive jamais à la vérité. (De Jouy.) La vérité s'éloigne *de* moi. (Fén.)

> Du jour que j'arrachai cet enfant à la mort,
> Je [illegible] (Rac.)

— S'emploie avec une foule de mots qui marquent la distance, la durée, etc. Paris est à trente lieues *d'Orléans*. Il est loin *de moi*, près *de moi*, auprès *de moi*, à deux pas *de moi*, à quelque distance *de moi*. Il se vit à deux doigts de sa perte. Distant *de*. Voisin *de*. Proche *de*. Approcher, s'approcher *de* quelqu'un. *De* la tête aux pieds. Nous verrons bien des choses d'ici à ce temps-là, d'ici là. D'aujourd'hui en huit. *Du* jeudi au dimanche. *Du* matin au soir. *De* temps en temps. D'heure en heure. *De* moment en moment. Toutes ces locutions, que nous tirons à dessein de l'Académie, sont elliptiques. C'est comme s'il y avait : Paris est situé à trente lieues loin, eu égard à la ville d'Orléans; Il était dans un lieu situé loin, près, etc., eu égard à la personne *de* moi.

— *De* ne s'emploie pas, comme le dit l'Académie, pour marquer l'espèce de relation qui est entre les personnes ou les choses; mais il s'emploie dans des phrases ou locutions qui expriment cette idée, ce qui est un emploi elliptique de cette préposition. Il y a une grande différence *de* l'un à l'autre, *de* cet homme à celui-là, etc. C'est pour Il y a une grande différence, en *comparant la personne* de cet homme à *la personne* de celui-là.

— Par extens., *De* est devenu une particule indiquant la noblesse. On doit dire M. *de* Chastillon, M. de Brissac, M. *de* Luxembourg

> Tous [illegible]
> Monsieur de [illegible] (Racine.)

— Mais quand on retranche le titre de monsieur ou de monseigneur, ou tout autre, on retranche également la particule *de*, et l'on dit tout simplement Chastillon, Montmorency, Luxembourg. On sent, en effet, combien le style deviendrait lourd si l'on disait : Le roi était accompagné *de* [illegible] invincible *Condé*. (Bourdal.) Ce fut alors pour la première fois [illegible] *d'Orléans*. || On conserve la particule *de* devant les noms nobiliaires d'une seule syllabe, comme *de Thou*; on a toujours dit l'histoire de *de Thou*. On ne retranche jamais le *d'* de noms nobiliaires commençant par une voyelle. Il était accompagné de *d'Estrées*, de *d'Estonville*, de *d'Uzès*. || Il se place souvent devant un nom de ville ou de

[illegible] plusieurs individus [illegible]

[illegible]

— [illegible]

Le roi, pour anoblir un vilain, n'avait, en lui parlant, qu'à lui donner du *de*, et sa bouche [illegible]

[illegible] *des femmes*, ou souffraient qu'on le leur donnât [illegible] Tout ce que je puis, c'est de faire qu'il se rabatte sur une particule, sur un *de*. (De Gonc.)

— [illegible] pour : Ils étaient réunis au nombre qui part *de* vingt pour aller à vingt-cinq. Je serai chez vous dans l'intervalle de temps qui s'écoulera à partir *de* cinq heures pour aller à six. || Dans les comptes par approximation, on peut exprimer [illegible] dire : Ils étaient *de* vingt à vingt-cinq, on peut dire : Ils étaient vingt à vingt-cinq.

— [illegible] Dans ces sortes de locutions, on peut employer le [illegible] l'esprit. En faisant usage du singulier, on veut [illegible] d'une montagne à une autre montagne, d'une branche à une autre branche, d'une ville à une autre ville, d'une colline à une autre colline, etc. Mais lorsqu'on emploie le pluriel, l'esprit, au lieu d'envisager les objets isolément, et, pour ainsi dire, un à un, les considère par groupes, par masses. Napoléon marchait *de victoires en victoires*. Le pluriel réveille ici une idée précise de quantité, une multitude de victoires auxquelles en succédaient bientôt une [illegible] n'aurait plus le même sens, et restreindrait singulièrement la pensée. Du reste, l'emploi de l'un ou de l'autre nombre en pareil cas est justifié par les meilleurs écrivains. L'homme flotte de *senti*[illegible] *ration*, parce que les pères s'y font aimer de leurs enfants. (B. de St-P.) Sous le tropique, des tourterelles et des perroquets ne voyagent que d'*îles en îles*, promenant à leur suite leurs petits, et ramassant dans les forêts les grai[illegible] Les peuples qui n'ont plus maintenant ni autels, ni [illegible] (B. de St-Pierre.)

— REM. GRAMM. [illegible] unis par la préposition *de*, le second reste toujours au singulier toutes les fois qu'il est pris dans un sens absolu, général; il se met au pluriel s'il est pris dans une acception individuelle ou collective. Des gens d'épée, un fabricant d'épées. Des roulettes de lit, des bois de lits. De la gelée de pomme, une corbeille de pommes. De la fécule de pomme de terre, un ragoût de pommes de terre. Marmelade de pomme, compote de pommes. Du sirop de gro[illegible] de prune, un quarteron de pr[illegible] Une fricassée de poulet, une [illegible] de fusil, à coups de fusils. A coups de marteau, à coups de marteaux. Dix rames de papier, une liasse de papiers. Cent livres de glace, un marchand de glaces. Un panier de fruit, un panier de fruits. De l'huile de rose, un bouquet de roses. De l'huile d'olive, un tonneau d'olives. De la marmelade d'abricot, une douzaine d'abricots. Des confitures de cerise, un panier de cerises. De la gelée de viande, une infinité de [illegible] veaux. De la gelée de mouton, une centaine de moutons. A coups de pied, à coups de pieds. A coups de poing, à coups de poings. A coups [illegible] 900 cuves dans le royaume, dont chacune em[illegible] Quelques fabricants distinguent jusqu'à neuf [illegible] fins, les moyens, etc. (Id.) Nous allons faire [illegible] aucunement attention aux différentes qualités. [illegible] grande extension, qu'il est et doit être au singulier. *Tas de papiers*. Ici, l'on ne parle pas du papier en général, mais bien de *plusieurs papiers*, d'un tas de papiers; on compte en quelque sorte tous les papiers. Dans ce cas, il faut donc, comme on le voit, le pluriel.

— [illegible] tôt au singulier, tantôt au pluriel, selon le sens. Pour se rendre bien compte de l'un et de l'autre nombre, il faut non seulement connaître exactement la valeur des termes, mais aussi recourir à l'analyse de la pensée. *Peu de chose* signifie Quelque chose de peu de valeur; il est pris dans un sens général et indéfini, d'où le singulier. *Peu de choses*, c'est-à-dire Un petit nombre de *choses*, d'objets. On sent bien qu'il faut le pluriel.

> [illegible]
> [illegible]
> (PIRON.)

|| On dit *peu de choses* solides, lorsqu'on cherche à en dire d'extraordinaires. (Vauvenargues.) Quand on n'est plus sensible à l'amour, on a plus de repos et *moins de plaisir*, moins de vie. (Duclos.) Le plus heureux est celui qui souffre *le moins de peines*; le plus misérable est celui qui sent *le moins de plaisirs*. (J.-J. Rouss.) De tous les secours dont on peut soulager les malheureux, l'aumône est à la vérité [illegible] Ne sont-ils pas à plaindre d'avoir tant d'hommes dont les besoins sont infinis et qui donnent *tant de peines* à ceux qui veulent les bien gouverner? (Fén.) Nous avons si *peu de vertu*, que nous nous trouvons ridicules d'aimer la gloire. (Vauvenargues.)

> [illegible] magnanime
> [illegible]
> (CHAMFORT.)

— Avec les expressions *plein de*, *rempli de*, *orné de*, etc., le substantif se met, selon le sens, au singulier ou au pluriel. Pour que l'on saisisse parfaitement la nuance qui distingue les exemples de l'une et de l'autre orthographe, nous allons les soumettre à l'analyse. Il a ses greniers pleins de blé, et ses caves *pleines de vin*. (Acad.) *Pleines de vin*. On parle [illegible] qu'on appelle *vin*, sans [illegible] attention aux différentes qualités qui existent. L'idée est une, générale, absolue; il fallait donc le singulier. [illegible] C'était quantité de grands pots d'argent, [illegible] *de vins* de France, [illegible] *de vins* d'Espagne, qu'on avait soin de ne pas laisser longtemps vides. (Regnard.) *Pleins de vins*. L'idée est ici individuelle, collective, parce que l'on considère toutes les espèces *de vins*. On parle de plusieurs vins, de tous les vins de France. De là le pluriel. En traversant la Loire, nous avons vu toute la [illegible] couverte de *poisson*. (B. de St-Pierre.) La nuit, lorsque le vaisseau [illegible] et qu'il est environné de *poissons* qui le suivent, la mer paraît comme un vaste feu d'artifice tout brillant de serpenteaux et d'étincelles d'argent. (Id.) Je me trouve dans mon lit, accablé de *fatigue*, et trempé de *sueurs* et de *larmes*. (J.-J. Rouss.) C'est un homme exténué de *débauches*, de *fatigues*, de *jeûnes*, d'*austérités*. (Acad.) Neptune fait triompher Idoménée du guerrier Alcathoüs, répand un nuage épais sur ses yeux perçants, et enchaîne ses membres pleins de *grâce* et de *souplesse*. (Bitaubé.) Cependant toutes les nymphes assemblées autour de Mentor prenaient plaisir à le questionner; il répondait à toutes avec douceur, et ses paroles, quoique simples, étaient pleines de *grâces*. (Fénelon.)

— C'est encore en vertu du principe général établi plus haut, que les substantifs, compléments d'un verbe et de la préposition *de*, gardent le singulier, quand ils sont pris dans un sens général, et se mettent au pluriel, lorsqu'ils sont considérés d'une manière collective, individuelle. L'analyse va le prouver de la manière la plus palpable. Me voici donc seul sur la terre, n'ayant plus de *frère*, de *prochain*, d'*ami*, de *société* que moi-même. (J.-J. Rousseau.) [illegible] qui n'a point de *femme* ni d'*enfants* à qui mon secours soit nécessaire, ce que je désire uniquement, c'est de servir Votre Majesté. (La Harpe.) *N'ayant plus de frère*, *de prochain*, *d'ami*. Le singulier est de rigueur, parce que J.-J. Rousseau n'a en vue qu'un seul frère, son prochain, un ami, la moindre société. Aussi tous ces mots sont-ils au singulier. *Je n'ai point de femmes, ni d'enfants*. *Femmes* et *enfants* sont au pluriel, parce que dans l'esprit de celui qui parle il s'agit de plusieurs femmes, de plusieurs enfants. L'idée était collective, il fallait donc le pluriel. Jésus-Christ, ayant faim, s'approcha d'un figuier, et voyant qu'il n'avait pas de *fruits*, il le condamna à n'en porter jamais. (Mme de Genlis.) Le bon arbre ne peut produire de mauvais *fruits*, ni le mauvais arbre produire de bons *fruits*. (Id.) Certains peuples, par leur position, sont réduits à vivre presque uniquement de *poisson*. (Brill.-Sav.) Le Tartare vit de chair crue de cheval, le Hollandais de *poissons*, un autre peuple de *racines*, un autre de *laitage*, et par tous pays on trouve des vieillards. (B. de St-P.) Plus un arbre est âgé, plus il produit de *fruit* ou de *graine*. (Id.) Un beau naturel négligé ne porte jamais de *fruits* mûrs. (Vauvenargues.)

— Pour connaître à quel nombre on doit mettre les substantifs sous la dépendance des locutions *Toute sorte de, toute espèce de, toute forme de*, il est essentiel de bien se rendre compte de l'idée qu'on veut exprimer; si c'est une idée d'unité, il faut le singulier; et le pluriel, si c'est, au contraire, une idée de pluralité. Ce n'est qu'en décomposant ces expressions, qu'on peut arriver à cette connaissance. Afin de mettre tout le monde sur la voie, nous allons donc analyser quelques exemples. *Deux sortes d'examen*. *Examen* est au singulier, parce qu'il n'est question que d'un seul examen. *Deux sortes d'examen* revient à dire Un examen de deux sortes. Il est évident qu'il y a idée d'unité. || *Toutes sortes d'examens*. *Examens* doit prendre la marque du pluriel, parce qu'il s'agit de plusieurs examens. Toutes sortes d'examens, c'est-à-dire Des examens de toutes sortes. Comme il faut subir plusieurs examens, ce mot doit être au pluriel, puisqu'il y a idée de pluralité. Parmi les monuments des hommes, je ne connaissais encore que deux sortes d'*antiquités*, l'antiquité celtique et l'antiquité romaine. (Chateaub.) Il y a plusieurs sortes de *rire* : d'abord le rire insipide, c'est celui des gens qui rient de tout, sans rien éprouver, etc. (Michaud.) Les bouvreuils se nourrissent de toutes sortes de *graines*, de *baies*, d'*insectes*, de *prunelles*; et l'hiver, de grains de genièvre, des bourgeons du tremble, de l'aune, du chêne et des arbres fruitiers. (Castel.) Il y a deux sortes de *contenance*. (La Rochef.) L'intérêt met en œuvre toutes sortes de *vertus* et de *vices*. (Id.)

— Les écrivains ont employé indifféremment le singulier et le pluriel dans des circonstances tout à fait analogues. En pareil cas, cependant, les grammairiens veulent que l'on fasse usage seulement du singulier, parce que, disent-ils, dans les expressions *des têtes d'homme, des jeux d'enfant, des voix de femme, des feuilles et des troncs d'arbre, des peaux de lion, des queues de cheval*, etc., les substantifs *homme, enfant, femme, arbre, lion, cheval*, etc., sont de vrais *spécificatifs*, c'est-à-dire que, pris dans un sens indéfini, ils servent, non à désigner plusieurs individus, mais à déterminer, par une idée générale de classe, l'espèce des substantifs précédents, à en spécifier la nature sans aucune idée de pluralité. Peut-être cette règle, qui nous paraît juste et fondée en raison, est-elle un peu trop absolue. En effet, nous croyons que l'on peut écrire *des branches de laurier* ou *de lauriers*, selon l'idée qu'on attache à ce dernier mot. Si, par exemple, je veux faire entendre que les *branches* dont je parle proviennent d'un seul *laurier*, je mettrai le singulier; mais si, au contraire, je veux dire que c'est le produit de plusieurs *lauriers*, il faudra de toute nécessité que je me serve du pluriel. Cependant, même dans ce dernier cas, je puis employer le singulier, si je veux moins rappeler l'idée des individus, que *spécifier* la nature du mot qui précède la préposition *de*, c'est-à-dire indiquer que ces branches sont plutôt de tel arbre que de tel autre. Si le second substantif est déterminé par quelque autre mot de la phrase, le pluriel est indispensable. On écrira donc : Ces cannibales coupaient des têtes d'*hommes tués* sur le champ de bataille, et ils en formaient d'horribles pyramides. Que de têtes d'*hommes coupables* ont échappé au glaive de la justice! Dans ces exemples, l'esprit, faisant abstraction de la classe, ne considère que les individus.

— Pour bien orthographier le nom qui suit *de*, il est donc essentiel de s'attacher principalement à distinguer le point de vue sous lequel ce nom est employé. En conséquence, nous croyons qu'on doit écrire *des noms de princes* au pluriel, parce que le mot *prince* n'est pas ici *spécificatif*; les noms de *princes* ne forment pas une espèce différente des autres noms; de plus, *les noms d'hommes* même ne forment pas une espèce particulière, c'est une simple classe parmi les noms en général. Ainsi on écrira, avec le pluriel : *Les noms propres d'hommes, de lieux et de fêtes commencent par une capitale*; et on écrira de même : *Des noms de saints, des peaux de bêtes, d'animaux*. Il faut bien distinguer le nom *déterminatif* du nom *spécificatif*; le nom *spécificatif* désigne une espèce particulière : Les *queues de cheval* sont, par essence, différentes des queues des autres animaux; c'est pourquoi on doit dire *des queues de cheval*, etc. Le nom *déterminatif* désigne une classe d'une espèce. En effet, *les noms d'hommes, de princes, de saints*, sont de la même espèce, ce ne sont que des classes différentes. On dit que les rameaux portés par les disciples de Jésus-Christ étaient des rameaux d'*olivier* et de *saule*. (Mme de Genlis.) Nous faisions rôtir des poulets sur des branches d'*oliviers*. (Chateaub.) La partie supérieure de leurs habits était de peau, et le bas, de feuilles de *palmier* de différentes couleurs. (Walckenaer.) Ces sauvages étaient nus jusqu'à la ceinture, et le reste de leur corps était couvert de feuilles de *palmiers*. (Id.) Les principales espèces de graminées sont les gazons proprement dits, les phéoles, les queues de *renard*, les queues de *chat*, les chiendents, les queues [illegible] (B. de St-Pierre.) Son fils [illegible] de peaux d'ours, de *castors* et d'*orignaux*. (Chateaub.) Les Hongrois ne sont pas grands, mais leur habit sert à les faire paraître de bonne mine, aussi bien que les plumes de *coq* qu'ils portent sur la tête. (Regn.) La ciguë de *jardins*, qui a beaucoup de ressemblance avec le persil, a occasionné plusieurs fois de dangereuses méprises. (Castel.) Il faut avouer qu'il y a des mines d'*homme* et de *femme* pour qui l'art ne peut rien. (Le Sage.) Tristan continua de s'avancer jusqu'au cap Blanc; et n'y ayant trouvé personne, quoiqu'il y découvrit des traces d'*hommes*, il remit à la voile pour le Portugal. (Walckenaer.) On m'a assuré que la pêche de la sardine rapportait quatre millions de *revenu* à la province de Lorient. (B. de St-P.) Cet hospice fut doté de cinq mille livres sterling de *revenus*. (Pichot.)

— Les noms de métaux, de vertus, etc., ne s'emploient généralement qu'au singulier; ces mots ne varient pas, quand ils sont complément de la préposition *de* et d'un substantif, lors même que celui-ci est au pluriel : Des *mines de fer*, des *siècles de gloire*, des *gens d'esprit*. Il est aussi d'autres noms qui, en rapport avec un substantif, un adjectif ou un verbe suivi de la préposition *de*, demeurent constamment au singulier. L'usage seul peut les faire connaître. || A l'égard des noms qui ne sont usités qu'au pluriel, ils ne changent point non plus, lorsqu'ils sont compléments d'un substantif et de la préposition *de* : *une région de ténèbres, une source de pleurs*; il en est d'autres qui, dans le même cas, doivent toujours être et rester au pluriel, comme *affaires*, dans un *homme d'affaires*; *personnes*, dans *peu de personnes*, etc. Le sens indique suffisamment qu'il y a idée de pluralité, et que, par conséquent, le pluriel est indispensable. Ces riches contrées offrent aussi des mines de *fer*, de *soufre*, d'*antimoine*, d'*étain*, de *plomb*, de *vif-argent*. (Rayn.) La cour est une région de *ténèbres* où la vérité est étouffée par le mensonge. (Fléch.) Les gens d'*esprit* seraient presque seuls, sans les sots qui s'en piquent. (Vauven.) Les disputes des gens de *lettres* ne servent qu'à faire rire les sots aux dépens des gens d'esprit, et à déshonorer les talents qu'on devrait rendre respectables. (Volt.) Les étudiants, les avocats, les hommes d'*affaires* courent dès le matin [illegible] (Pichot.) Il a peu de *mérite*, mais il connaît des gens qui en ont beaucoup. (La Bruy.)

> Et l'art et le pouvoir [illegible]
> Sont des dons [illegible]
> (CORNEILLE.)

— Lorsque le substantif qui précède la préposition *de* est un substantif collectif, le nom qui suit cette préposition se met toujours au pluriel : *une multitude d'hommes, un peuple de frères, une troupe d'enfants*, etc. On excepte toutefois les noms qui s'emploient plus fréquemment au singulier, tels que *monde, peuple*, etc., etc.; on dit : *Une foule de monde, un amas de monde, une foule de peuple, un amas de peuple*. On pourrait dire également : *Un amas de peuples, une infinité de mondes*, si l'on voulait parler de plusieurs peuples, de plusieurs mondes. Les murs des corridors funèbres étaient bordés d'un triple *rang* de *cercueils*, placés les uns au-dessus des autres. (Chateaub.) Il me sembla voir dans un vaste portique une *multitude d'hommes* rassemblés; ils avaient tous quelque chose d'auguste et de grand. (Thomas.) La multitude des lois est, dans un État, ce qu'est le grand *nombre de médecins*, signe de maladie et de faiblesse. (Volt.) L'histoire des nations est un *ramas de crimes, de folies et de malheurs*, parmi lesquels on voit quelques vertus, quelque temps heureux. (Id.) Il y a une *infinité d'erreurs* politiques qui, une fois adoptées, deviennent des principes. (Raynal.) Le faux est susceptible d'une *infinité de combinaisons*, mais la vérité n'a qu'une manière d'être. (J.-J. Rouss.) La vertu ne laisse pas que de réussir quelquefois, mais ce n'est qu'à *force de temps* et d'*épreuves* redoublées. (Fonten.) Toute faction est un *composé de dupes* et *de fripons*. (Nap.)

> [illegible]
> S'offre à mes yeux en foule, et sort de tous côtés!
> ([illegible])

> Une *foule de fruits* autour [illegible]
> Et l'amas [illegible]
> ([illegible])

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] vingt hameaux [illegible]
> ([illegible])

— *De* entre dans diverses locutions prépositives, comme *près de, loin de, au milieu de, au travers de, à l'égard de, au sujet de, au point de vue de*, etc.

— *De* est quelquefois employé comme préfixe. il s'écrit *de, dé* ou *dès* selon la lettre initiale du simple, et indique, dans la composition des mots, privation, retranchement, extraction. || *Dégénérer, défaire, dédire, décamper, déloyal, démasqué, dénaturé, dépourvu, désabuser, déraliser*, etc. || Il est quelques cas où la préposition donne de l'étendue aux mots, comme dans *démontrer, dévorer*, etc.

★ **DÉ**. s. m. (ét. lat., *datum*, ce qui est donné, jeté sur la table). Jeux. Petit cube d'os, d'ivoire, de bois ou de métal, qui a six faces carrées et égales, marquées chacune de points, depuis le nombre 1 jusqu'au nombre 6, et dont on se sert pour jouer. On joue aux dés en lançant, ordinairement à l'aide d'un cornet de cuir, deux dés à la fois sur une table; celui dont les dés présentent les surfaces supérieures marquées des plus forts nombres a gagné. Dés bien marqués. Dés écornés. Jouer aux dés. Jouer aux trois dés. Coup de dés. Partie de dés. Tenir les dés. Lancer les dés. Piper les dés. Charger les dés. Aimer les dés avec passion. || Dans les cas où l'on craindrait que ce mot pût être confondu avec son homonyme *dé à coudre*, on dit, *dé à jouer*. || Le jeu des dés remonte à une très haute antiquité; il était connu des Grecs et des Romains; on l'introduisit en France sous Philippe Auguste.

> Vois ces pâles joueurs, qui, pleins d'extravagance,
> Du destin insolent affrontent l'inconstance;
> Et sur trois dés [illegible] l'arrêt fatal
> Qui les condamne à l'hôpital. (RENAUD.)

— On écrivait anciennement *dez*; mais aujourd'hui cette orthographe est tout à fait abandonnée.

> Battu, chassé, repris de sa prison [illegible]
> Le dez avec fracas part, rentre, part [illegible]
> (DELILLE.)

— *Avoir le dé*. Être le premier à jouer.

— Fig. *A vous le dé*. C'est à vous à parler, à

répondre, à vous prononcer, à vous défendre, à agir. A vous le *dé*, monsieur. Molière.

[illegible] *le dé heureux*. Amener un [illegible] favorable en jouant aux dés. || Fig. Réussir dans une entreprise chanceuse.

Flatter le dé. Jeter le dé doucement, [illegible] l'espoir d'amener un petit nombre de points.

— Fig. et fam. *Flatter le dé*. Déguiser adroitement, adoucir quelque chose de fâcheux, en se servant d'expressions qui en dissimulent [illegible]

— *Rompre le dé*. Arrêter les dés quand ils sortent du cornet, afin d'annuler le coup. || *Faire quitter le dé*. Faire abandonner les dés par le joueur qui les tient, pour qu'ils passent à [illegible]

— [illegible] *quitter le dé*. [illegible] Faire quitter le dé à quelqu'un.

— [illegible] *jeter une chose à trois dés*. Se dit pour marquer combien l'on est indifférent au choix que l'on peut faire entre deux ou plusieurs choses.

— Fig. *C'est un coup de dés* ou *de dé*. C'est une affaire où le hasard aura plus d'influence que tout le reste. || *Le dé en est jeté*. C'est un parti pris. C'est une résolution arrêtée, que rien ne saurait changer.

— Fig. *Tenir le dé*. Diriger, dominer la conversation dans une compagnie. Il veut toujours tenir le dé. On aime à lui voir tenir le dé. Car, madame, à jaser, tient le *dé* tout le jour. Mol.)

— Par extens. Occuper la place la plus importante. Néron, d'ailleurs, quoique mort, continuait à tenir le *dé* des choses humaines. (E. Renan.)

— [illegible] tromper. Les hommes jouent tous et toujours avec des *dés* pipés. (Diderot.)

[illegible] *Lancer les dés*. Jeter les dés avec force hors du cornet.

— Au jeu de dominos, *Dé* est synonyme de Domino. || *Avancer un dé*. Appliquer contre un domino qui vient d'être posé un autre domino qui s'y adapte. || *Couvrir, fermer, boucher un dé*. Adapter à un domino posé un autre domino sur lequel l'adversaire boude. || *Ouvrir un dé*. Poser un domino sur lequel l'adversaire n'a point encore boudé.

— Archit. Ce qui a la forme d'un dé. Tronc du piédestal, ou la partie qui est comprise entre la base du piédestal et la corniche. || Se dit aussi des pierres que l'on met sous des poteaux de bois pour les garantir de l'humidité, en les élevant de terre. || Se dit encore des prismes quadrangulaires de pierre qui servent de support à des vases. Ce parterre est entouré de *dés* qui supportent des vases. (Acad.) || Cube de pierre enfoncé à ras de terre pour supporter un chasse-roue.

— Art milit. *Dé de drapeau*. Culot ou garniture en métal à l'extrémité inférieure de la hampe d'une enseigne.

— Chass. Bout de sureau qu'on fixe à un bout de branche et qui reçoit un gluau.

— Ch. de fer. Pierre cubique sur laquelle on fixe les coussinets.

— Mar. Garniture des trous des réas.

— Techn. Plaque de cuivre percée d'un trou circulaire, qu'on adapte aux rouets de bois des poulies pour recevoir l'axe. || Morceau de bois percé de trous dans lesquels l'orfèvre enfonce au marteau les pièces d'argent qu'il veut rétreindre. || Mandrin de fer servant à vérifier le calibre d'un canon d'arme à feu. || *Dé de fer*. Morceau de fer carré dont on remplit les cartouches.

— Typogr. Morceau d'acier de forme carrée, qui se place dans la grenouille d'une presse typographique, et reçoit le pivot de la vis.

— Vitr. Sorte de compartiment de panneau.

* **DÉ**. s. m. (par contraction du lat. *digitale*, qui a rapport au doigt; en bas lat. *dadus*; on écrivait anciennement *deil* et, dans le midi de la France, on dit encore *dédal*. Petit cône tronqué en ivoire ou en métal, creusé en dedans, et tout parsemé symétriquement au dehors de petits trous, dont les personnes qui s'occupent de couture garnissent le bout du doigt sur lequel elles appuient l'aiguille, afin de la pousser avec plus de facilité et sans se piquer les doigts. Dé d'or. Dé d'argent. Dé ouvert. || Dans les cas où ce mot pourrait être confondu avec son homonyme *dé à jouer*, on dit ordinairement *dé à coudre*. Un beau dé à coudre. Donnez-moi [illegible]

— Bot. *Dé-à-coudre*. Nom vulgaire de l'agaric campanulé.

DEA. Géogr. anc. Ville des Voconces, dans la Gaule Narbonnaise; aujourd'hui *Die* (Drôme).

DEAB. [illegible] Nom arabe du [illegible] dans le nord de l'Afrique.

DEAD-HEAT. s. m (pr. *ded-itt*; ét. angl., *dead*, morte; *heat*, chaleur). Turf. Course de chevaux qui doit être recommencée, lorsque les propriétaires des chevaux arrivés tête à tête ne veulent pas partager le prix de la course.

DÉALBATION. s. f. (pr. *dé-al-ba-cion*; ét. lat., *dealbare*, blanchir; rad. *albus*, blanc). Didact. Action de blanchir. Se dit surtout de l'opération chimique qui consiste à blanchir certaines substances par l'action du feu.

— Opération par laquelle on blanchit les os [illegible]

— Les anciens [illegible] l'Action de [illegible] naturelle, ou d'entretenir cette blancheur.

— [illegible] lement. La privation de la lumière produit une [illegible]

DÉAMBULATION. s. f. (pr. *dé-an-bu-la-cion*; du lat. *deambulare*, se promener). Action [illegible]

DÉAMBULATOIRE. [illegible] pour Incertain, chancelant. Prud'homie [illegible]

— [illegible]

— **DÉAMBULATOIRE**. [illegible] certaines églises entoure le chœur, dont elle est ordinairement séparée par une grille.

DÉAMBULER. v. n. [illegible] **DÉAMBULATION**. [illegible] et peu usité.

DÉARTICULATION. s. f. Anat. Syn. [illegible] l'ABARTICULATION.

DÉAURATION. s. f. (pr. *dé-ô-ra-cion*; rad. lat., *aurum*, or). Didact. Art ou action de dorer, de donner la couleur de l'or, surtout à des métaux que l'on associe à d'autres métaux. Syn de DORURE. [illegible]

DÉAZOTISER. v. a. 1re conj. [illegible] qu'elle contient. V. DÉSAZOTER, qui est plus usité.

DEBA. Géogr. Port d'Arabie, dans le pays et [illegible] de l'iman duquel elle relève. Deba fait un commerce [illegible] l'Hindoustan.

DEBAB. s. m. Entom. Nom arabe du taon.

— [illegible] chaleur, pendant lequel le taon s'acharne à [illegible]

DÉBÂCHAGE. s. m. [illegible]

DÉBÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Débâcher. S'empl. adjectiv. Chariot débâché. Voiture débâchée.

DÉBÂCHER. v. a. 1re conj. [illegible] Ôter la bâche. Débâcher une voiture, une charrette.

— [illegible] On *débâche*; un grand drôle prend sur la voiture et dépose à terre votre valise et votre sac de nuit. (V. Hugo.)

— SE DÉBÂCHER. v. pron. Être débâché.

* **DÉBÂCLAGE**. s. m. Mar. Action de débâcler. Travail de ceux qui débâclent un port. qui le débarrassent des bâtiments vides, pour en faciliter l'entrée aux bâtiments chargés. Le débâclage d'une rivière. Faire le débâclage.

* **DÉBÂCLE**. s. f. (de *dé*, préf., et *bâcler*). Rupture, ordinairement subite, de la glace qui couvrait une rivière congelée par le froid, et qui, par un abaissement de la température, se désagrège et se partage alors en une multitude de glaçons flottants dont la descente est plus ou moins rapide, par conséquent, plus ou moins dangereuse, selon le cours de la rivière qui les charrie. La débâcle de la Seine. La débâcle de la Loire. La débâcle a fait périr de nombreux bateaux. La débâcle, si elle est forte, pourra bien emporter ce pont, briser cette ligne.

— Fig. et fam. Révolution subite, changement brusque et inattendu, mêlé de désordre, de déplacement et de confusion, soit dans les affaires publiques, soit dans les affaires d'un particulier. Débâcle politique. Débâcle générale. Les débâcles politiques emportent presque toujours avec elles la plupart des fonctionnaires amovibles. Cet accident commença [illegible]

— Se dit aussi en parlant d'une épidémie qui emporte beaucoup de monde, d'une mortalité considérable. Le choléra a occasionné une bien triste débâcle parmi les habitants de la capitale.

— Quelquefois on donne au mot *débâcle* le sens de Débâclage. La débâcle du port. Faire la débâcle d'un port en temps convenable, dès une époque déterminée.

— [illegible] sonnes qui se retirent, et dont la présence était gênante. Les recors ont enfin abandonné aujourd'hui cette maison; quelle bonne *débâcle!*

— Jeux. [illegible] de cartes dans la main d'un joueur. || Action de se débarrasser de toutes ces cartes.

DÉBÂCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Débâcler. S'empl. adjectiv. Port débâclé. Bateaux débâclés. Rivière débâclée. Fenêtre débâclée.

— Fig. Société débâclée. Fortune débâclée. Affaires débâclées.

* **DÉBÂCLEMENT**. s. m. (rad. *débâcler*). L'instant de la débâcle des glaces; la débâcle même des glaces; l'action de débâcler un port, ou mieux le résultat de cette action ou du débâclage. La fureur des *débâclements* qui ont tout ravagé. (Mme de Sévig.)

— Fig. Le moment d'une révolution, d'un changement subit et imprévu dans la société politique, ou dans les affaires d'un homme privé.

— Ce mot est peu usité dans ces diverses acceptions.

* **DÉBÂCLER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract.; *bâcler*, fermer). Faire le débâclage, débarrasser un port des navires, des bateaux vides, pour que l'entrée de ce port soit rendue libre aux bâtiments chargés qui se présentent.

— Pop. Ouvrir ce qui était bâclé. Débâcler une porte. Débâcler une fenêtre.

— Arg. Ouvrir. || *Débâcler la roulante*. Ouvrir une voiture.

— DÉBÂCLER. v. n. Se dit d'un fleuve, d'une rivière, dont la glace qui les couvrait vient de se rompre subitement et de se partager en glaçons, que l'eau charrie, emporte avec plus ou moins de rapidité. La rivière ne tardera pas à débâcler. Le fleuve a débâclé ce matin.

— Fig. et fam. Se dit des affaires publiques ou privées, dans lesquelles se fait un changement soudain, désordonné, confus.

— Se dit des personnes qui étaient importunes, et qui en débarrassent d'autres de leur présence. Ces mauvais garnements ont enfin débâclé. Il fallait les voir débâcler. Je croyais en vérité qu'ils ne débâcleraient pas de toute la journée.

— *Débâcler* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* ou avec l'auxiliaire *être*, suivant qu'on veut indiquer l'action de se débâcler ou l'état d'être débâclé. Rivière qui a *débâclé* dans l'espace d'une journée. Rivière qui est *débâclée* depuis plusieurs jours.

— SE DÉBÂCLER. v. pron. Être débâclé.

* **DÉBÂCLEUR**. s. m. (rad. *débâcler*). Officier chargé de faire faire le débâclage, de faire débarrasser un port. Il y a sur les ports de Paris un débâcleur qui préside au débâclage.

DÉBADER. v. a. 1re conj. Écon. rur. Signifie, à Bordeaux, Couper les racines superficielles de la vigne, près du tronc.

DÉBADINÉ, ÉE. part. pass. du v. Débadiner. S'empl. adjectiv. Points débadinés.

DÉBADINER. v. n. 1re conj. Jeux de cartes. Démarquer les points qu'on avait amassés, ce qui arrive, particulièrement au jeu de l'impériale, quand l'adversaire a une impériale en main.

DÉBAGOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Débagouler.

* **DÉBAGOULER**. v. n. 1re conj. (rad. lat., *gula*, gueule; anc. franç. *goule*). Vomir. C'est un terme bas et ironique.

— Fig. et pop. S'emploie activ. et signifie Déblatérer, dire avec légèreté, profusion et précipitation, tout ce qui vient à la bouche. Débagouler un torrent d'injures. Débagouler à tort et à travers de sottes et sales paroles. || Voltaire n'a pas dédaigné de s'en servir. Il *débagoula* tout ce qu'il avait sur le cœur. [illegible]

* **DÉBAGOULEUR, EUSE**. s. Celui, celle qui débagoule.

— Voltaire l'a pris au propre dans le sens de Celui, celle qui prononce mal, confusément, incorrectement, trop vite.

— Fig. Celui qui parle indiscrètement, sans retenue, qui débite toutes les injures, toutes les grossièretés qui lui viennent aux lèvres.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

DÉBAIGNÉE. s. f. (rad. *baigner*). Médec. Se dit, à Barèges, du deuxième degré des bains.

DÉBAIL. s. m. (pr. *dé-baîl*, *ll* mouill.; de *dé*, préf., et *bail*). Anc. cout. Cessation de bail.

— État d'une femme qui devient libre par la mort de son mari, cette mort l'affranchissant du *bail* qu'elle avait contracté en passant sous la puissance maritale. Vieux mot.

DÉBAILLER. v. n. 1re conj. Anc. art milit. Tirer de l'arbalète à travers une baille ou meurtrière.

DÉBÂILLONNER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *bâillon*). Ôter un bâillon.

— Fig. Debâillonner la presse.

* **DÉBALLAGE**. s. m. Action de déballer des marchandises quelconques. Faire le déballage d'une forte partie de marchandises. Prompt déballage. Facile déballage. Assister au déballage.

— Comm. Action de mettre en vente des marchandises de qualité inférieure étalées dans un local provisoire ou sur la voie publique. || Les marchandises elles-mêmes.

— Pop. *Au déballage*. Au saut du lit. En déshabillé. Il est accablé de rhumatismes, ce qui le fait ressembler, *au déballage*, à ces statuettes que vous avez sans doute remarquées dans la vitrine des bandagistes. (Monselet. || *Être volé au déballage*. Ne pas trouver dans une femme en déshabillé la réalité des appas et des charmes que son aspect en toilette semblait promettre.

DÉBALLE. s. f. Nom donné à deux planches irrégulières enlevées à la scie sur une pièce de bois pour achever de l'équarrir.

DÉBALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déballer. S'empl. adjectiv. Marchandises déballées. Un noir, étranger à l'habitation, était déjà occupé à nettoyer dans la cour cette magnifique voiture, *déballée* sans doute, l'avant-veille, de quelque navire. (Rog. de Beauv.)

* **DÉBALLER**. [illegible] préfixe extract., et *balle*. Ouvrir, défaire une balle, un ballot; ôter l'emballage, en retirer quelque chose. Déballer des marchandises. Déballer des meubles. Déballer des livres. J'ai emporté de l'ouvrage, et je ne l'ai même pas *déballé*. (Mérimée.)

— Absol. S'étant masqué, il appela son domestique, qui l'aida à *déballer*. (G. Sand.)

— Fig. *Déballer sa marchandise*. Montrer, en paroles, ses connaissances.

— Absol. Étaler des marchandises.

— Pop. Montrer, exhiber ses charmes. Déballer ses épaules, sa gorge.

— SE DÉBALLER. v. pron. Être déballé; être ouvert, en parlant d'un ballot; être étalé, en parlant de marchandises.

DÉBALLEUR. [illegible]

* **DÉBANDADE**. s. f. (rad. *débander*). Confusion, désordre. C'est une débandade, une véritable débandade, une curieuse débandade, une triste débandade. Ce prince aima mieux voir une retraite qu'une *débandade*. (D'Aubigné.) Croit-on que des axiomes métaphysiques, des déclarations de droits, des discours de tribune arrêteront une *débandade !* (Napoléon.)

— *A la débandade*. loc. adv. Confusément et sans ordre. Aller à la débandade. Laisser à la débandade. Des troupes qui s'en vont à la débandade.

— Fig. et fam. *Mettre tout à la débandade*. Porter le désordre et la confusion dans un lieu, dans une affaire. || *Laisser tout à la débandade*. Abandonner au hasard le soin de sa fortune, de ses intérêts, de ses affaires ou de celles dont on est chargé, comme si tout était désespéré. [illegible] || *Vivre à la débandade*. Ne mettre ni suite ni règle dans sa conduite et dans ses mœurs, gaspiller son temps et sa vie.

— L'Académie ne donne ce mot que dans la locution adverbiale *A la débandade*.

DÉBANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Débander. S'emploie adjectiv. Pistolet débandé. Arc débandé. Plaie débandée. Troupe débandée. Esprit débandé.

* **DÉBANDEMENT**. s. m. Action de se débander; résultat de cette action. Se dit principalement des troupes, lorsqu'elles se séparent confusément et en désordre. Il y eut alors dans l'armée un débandement général.

* **DÉBANDER**. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe priv., et du verbe *bander*). Signifie proprement Ôter une bande, un bandage, un bandeau. Débander une plaie. Débander quelqu'un. Débander les yeux.

— Détendre. Débander un arc. Débander un fusil. Débander un pistolet. Cela dit, il *débanda* l'arc et le donna aux ambassadeurs. (Boss.)

— Mettre en débandade, en parlant d'une troupe. La désertion commençait à *débander* les régiments mêmes de la garde. (Lamart.)

— Pourquoi ne dirait-on pas, à l'actif: *Débander l'esprit?* Le changement de travail débande l'esprit.

— DÉBANDER. v. n. Être irrité contre, s'emporter contre. Le maréchal de Joyeuse *débanda* contre Gobert. (St-Sim.) Inusité.

— SE DÉBANDER. v. pron. Être débandé; se débarrasser d'une bande, d'un bandage, d'un bandeau. Cette plaie s'est débandée. Se débander la plaie. Se débander les yeux.

— Se détendre de soi-même, en parlant de la corde d'une arbalète, du ressort d'une arme à feu.

— Fig. D'autres poissons sautent en se courbant en arc et en se *débandant* avec impétuosité. (A. Martin.)

— Art milit. Rompre les rangs confusément, se disperser avec désordre; prendre la fuite, en parlant d'un corps de troupes. Les fourrageurs se débandèrent trop tôt. Toute l'armée se débanda. Beaucoup d'hommes se *débandaient*, couraient la campagne. (G. Flaub.)

— Avec ellipse du pronom *se*. Le défaut d'argent en Italie déciderait entièrement vos affaires et pourrait faire *débander* une armée éloignée. (Fén.)

— Fig. *Se débander l'esprit, l'imagination*. Se donner un peu de relâche, se reposer après une fatigante contention d'esprit.

— On a dit du temps qu'il *se débandait*, dans le sens de S'adoucir. Cette locution a vieilli et est inusitée.

DÉBANQUAGE. s. m. Tiss. Roquet peu muni de fil; petite quantité de matière.

DÉBANQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Débanquer. (rad. *banque*). S'empl. adjectiv. Banquier débanqué.

DÉBANQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Débanquer. (rad. *banc*). S'empl. adjectiv. Vaisseau débanqué.

— DÉBANQUÉ. s. m. Pêch. Vaisseau qui revient du banc de Terre-Neuve.

* **DÉBANQUER**. v. a. 1re conj. (ét. *dé*, préfixe. privat., et *banque*). Jeux. Gagner toute la banque; gagner tout l'argent qu'un banquier

[illegible] jours le suite [illegible]

[illegible]

— [illegible]

DÉBANQUER [illegible]

— DÉBANQUER. v. a. Démonter les bancs d'une embarcation à rames.

DÉBAPTISÉ, ÉE [illegible]

— Fig. Qui a reçu un nouveau nom. Jeune [illegible]

* DÉBAPTISER [illegible] mais je fais rien de semblable.

— [illegible] Je vous ai débaptisé par méprise. Pourquoi [illegible] des produits horticoles? (Ph. Busoni.)

— SE DÉBAPTISER. v. pron. Être débaptisé, renoncer au baptême.

[illegible] baptiser. A quoi bon se débaptiser? Il jugea à propos de se débaptiser, pour mieux dérouter les limiers de la police. (Acad.)

[illegible]

DÉBARAQUEMENT. s. m. (de *dé*, préf. extract., et *baraque*). Action d'enlever les planches dont on avait entouré provisoirement un objet, une statue, par exemple.

DÉBARBARISABLE. adj. 2 g. (rad. *débarbariser*). Qui peut ou qui doit être tiré de la barbarie. Nation débarbarisable.

— Susceptible d'être dégrossi, façonné aux bonnes manières. Inusité.

DÉBARBARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarbariser. S'empl. adjectiv. Peuple débarbarisé. Nation débarbarisée. Il faut que nous lui ayons l'obligation d'être *débarbarisés*. (Volt.)

DÉBARBARISER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe priv., et *barbare*). Néol. Tirer de la barbarie; amener à la civilisation, civiliser. Il est familier.

— Se prend plus souvent dans le sens de Façonner aux bonnes manières, plier aux ha[illegible] campagnard et [illegible] homme qui a l'air lourdaud, campagnard, sauvage, qui a besoin d'être mieux appris.

DÉBARBÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarber. S'empl. adjectiv. Vigne débarbée.

DÉBARBER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *barbe*). Agric. Couper les petites racines de la vigne qui tracent à la superficie du terrain. Peut-être le verbe *débader* fait-il double emploi avec celui-ci, qui paraît mieux formé, plus normal.

— SE DÉBARBER. v. pron. Être débarbé.

DÉBARBIFIER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *barbifier*). Couper la barbe. Inusité.

DÉBARBOUILLAGE. s. m. Action de [illegible] barbouiller, ou de se débarbouiller.

DÉBARBOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarbouiller. S'empl. adjectiv. Enfant débarbouillé. Visage débarbouillé.

— Fig. Tiré d'affaire, sorti d'embarras.

*** DÉBARBOUILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *dé-bar-bou-llé*, *ll* mouill.; ét. fr., *dé*, préfixe privatif. et *barbouiller*). Oter ce qui salit, ce qui rend sale; laver, nettoyer. Se dit ordinairement en parlant du visage. Débarbouiller un enfant. Débarbouiller le visage. Le roi, qui emploie, dit-on, tant d'argent à faire mutiler ses orangers, pourrait bien en consacrer la moi[illegible] ses lieux. (Mme [illegible] rardin.)

— Fig. Tirer quelqu'un d'affaire, le dégager d'un mauvais pas.

— SE DÉBARBOUILLER. v. pron. Être débarbouillé; se nettoyer le visage. Se débarbouiller la figure.

— Fig. et fam. Se tirer d'affaire. Tâchez de vous débarbouiller. Il ne viendra jamais à bout de se débarbouiller. Essayer de se débarbouiller.

DÉBARBOUILLEUR, EUSE. s. (pr. *dé-bar-bou-lleur*, *ll* mouill.). Celui, celle qui débarbouille, qui nettoie. Ce mot est inusité.

DÉBARBOUILLOIR. s. m. ou **DÉBARBOUILLOIRE.** s. f. (pr. *dé-bar-bou-lloir*, *ll* mouill.). Écon. dom. Serviette à débarbouiller, [illegible].

*** DÉBARCADÈRE.** s. m. (rad. *débarquer*). Mar. Sorte de cale ou jetée en pierres brutes, ou bout de pont avancé du rivage sur la mer ou sur un fleuve, pour faciliter les chargements et déchargements des embarcations.

— *Débarcadère*, dans l'acception précise du mot, ne doit se dire que par rapport aux déchargements; il a pour corrélatif *embarcadère*, qui se dit proprement des chargements.

— Se dit aussi, en parlant des chemins de fer, du lieu où se font les chargements et déchargements des wagons.

DÉBARCADOUR. s. m. Mar. Lieu marqué pour le débarquement d'un vaisseau. Il se disait anciennement pour Débarcadère, qui seul se dit aujourd'hui.

*** DÉBARDAGE.** s. m. Action de débarder. Bois de débardage. Faire le débardage.

DÉBARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarder. S'empl. adjectiv. Bois débardé. Marchandises débardées.

DÉBARDÉE (À LA). loc. adv. S'est dit pour A la débandade. Inusité.

*** DÉBARDER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *barder*). Navig. Tirer le bois de dessus les bateaux, ou le sortir de la rivière et le porter sur le bord. Débarder des cotrets. Débarder un train de bois flotté.

— Par extens. Débarquer toutes sortes de marchandises.

— Déchirer des bateaux qui sont hors de service, ou dont le remontage reviendrait à un trop haut prix.

— Eaux et for. Transporter des bois hors du taillis où on les a coupés, afin que les voitures ne soient pas obligées d'entrer dans ce taillis, ce qui endommagerait considérablement les nouvelles pousses.

— SE DÉBARDER. v. pron. Être débardé, se décharger soi-même d'un fardeau.

*** DÉBARDEUR.** s. m. Celui qui débarde, qui attend sur le port l'arrivage des bateaux chargés pour mettre les marchandises à terre. Les débardeurs, qui formaient autrefois une corporation sous la juridiction du prévôt des marchands, sont encore organisés en compagnie, dirigés par des syndics, et ont seuls le droit de débarder sur les bords de la Seine, à Paris.

— Déchireur de bateaux.

— Se dit, en fait de déguisements, de celui qui porte un costume semblable à celui des débardeurs de bois, mais plus particulièrement d'un costume de fantaisie inventé pour les bals masqués, et également porté par les hommes et par les femmes. [illegible] Se dit aussi du costume lui-même. Louer un débardeur.

DÉBARONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Débaroniser. S'empl. adjectiv. Seigneur débaronisé. Seigneurie débaronisée.

DÉBARONISER. v. a. 1re conj. (rad. *baron*). Dr. féod. Enlever la qualité, le titre de baron.

— Par extens. Dégrader.

— SE DÉBARONISER. v. pron. Être débaronisé, être dépouillé du titre de baron; se déshonorer, se dégrader.

DÉBARQUAGE. s. m. (rad. *débarquer*). Action de transporter d'une barque sur la rive. Le débarquage des marchandises.

DÉBARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarquer. S'empl. adjectiv. Troupes débarquées. Passagers débarqués. Marchandises débarquées.

— Fam. Qui est fraîchement, nouvellement arrivé soit par terre, soit par mer. Je suis nouvellement débarqué. Il est débarqué de tout à l'heure.

— Substantiv. Personne nouvellement arrivée et peu au courant des usages. C'est un débarqué. Allons voir cette belle débarquée. Voici les nouveaux débarqués. Il a toujours l'air d'un nouveau *débarqué*. Ac[illegible] Jacques commence à me faire une foule de recommandations très importantes pour un nouveau *débarqué* comme moi. (A. Daudet.)

> Songez au danger, et surtout à Cythère,
> La préférence aux nouveaux *débarqués* [illegible]

*** DÉBARQUEMENT.** s. m. Mar. Action de débarquer; résultat de cette action. Débarquement de soldats. Débarquement de passagers. Débarquement de marchandises. Heureux débarquement. Débarquement difficile. Tenter le débarquement. Effectuer le débarquement. S'opposer au débarquement. Choisir un point de débarquement. Les bateaux de *débarquement* n'étaient encore qu'à trois cents pas du rivage. (Volt.)

— Action d'une personne qui débarque. Il fut arrêté à son *débarquement*. (Acad.)

— *Troupes de débarquement*. Troupes qui sont sur un vaisseau et que l'on destine à faire une descente sur le territoire ennemi.

— Par extens. et au fig. On prétend aller à Paris et revenir selon les occasions : jugez vous-même de ces *débarquements* (Mme de Sévigné.)

*** DÉBARQUER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et de *barque*). Mar. Faire sortir d'un vaisseau, d'un bâtiment quelconque et mettre à terre. Débarquer du canon. Débarquer des troupes. Débarquer les passagers. Débarquer les marchandises. Débarquer sa cargaison.

— DÉBARQUER. v. n. Sortir d'un vaisseau, descendre à terre. Débarquer heureusement. Débarquer à tel endroit ou en tel endroit. Débarquer sur tel point de la côte. Le navire n'ayant pu mettre à la voile, nous fûmes obligés de débarquer. Guillaume, duc de Normandie, en *débarquant* en Angleterre, incendie ses propres vaisseaux, et ses troupes font la conquête de ce royaume. (B. de St-P.)

— Par extens. Arriver. Tout ce qu'il y a de vertueux indigents va *débarquer* chez vous. (Molière.)

> En Bourgogne *je débarquai*,
> [illegible] propice;
> Nos [illegible], buvant sur le quai,
> Le vieux [illegible]. (BÉRANGER.)

— SE DÉBARQUER. v. pron. Être débarqué.

— DÉBARQUER. s. m. Le moment, le temps même du débarquement. Ne s'emploie guère que dans cette locution : *Au débarquer*. Se trouver au débarquer. Surprendre au débarquer. Attendre au débarquer. Recevoir au débarquer. Arrêter au débarquer.

DÉBARRAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à faire disparaître les barres longitudinales ou transversales qui forment des irrégularités dans les étoffes.

*** DÉBARRAS.** s. m. Cessation d'embarras, délivrance de ce qui causait cet embarras, de ce qui embarrassait. Grand débarras. Bon débarras.

— Se dit familièrement, en parlant du départ d'une personne dont la présence était gênante, importune. Il est enfin parti, quel débarras pour moi! Que le départ d'un sot est un grand débarras! Enfin on me hissa sur le pont à demi mort : si je m'étais noyé, le bon *débarras* pour moi et pour les autres! (Chateaub.) La mort de ce brouillon, de ce trouble-fête, fut un véritable *débarras*. (E. Renan.)

— Lieu servant à mettre les objets inutiles pour le moment. Chambre qui sert de débarras.

DÉBARRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarrasser. S'empl. adjectiv. Lieu débarrassé. Rue débarrassée. Place débarrassée. Personne débarrassée. Affaire débarrassée. Question débarrassée. Mais je veux de mon doute être *débarrassée*. (Rac.)

> Une tant [illegible] sans fard,
> A peine du [illegible] (BERTIN.)

— Ironiquement. Au train dont vont les choses, je prévois que vous serez bientôt *débarrassé* de votre bien. (Le Sage.)

DÉBARRASSEMENT. s. m. Action d'ôter ce qui embarrasse, de débarrasser, résultat de cette action. Ce mot est peu usité.

*** DÉBARRASSER.** v. a. 1re conj. (formé de la prép. *dé*, qui est extractive en composition, et le *embarrasser*). Oter l'embarras. Enlever ce qui embarrasse, ce qui obstrue un passage, une rue, un lieu quelconque. Débarrasser le chemin. Débarrasser la rue. Débarrasser la place publique. Débarrasser une chambre, un appartement, une maison. Les garçons *débarrassaient* les tables avec un grand bruit de vaisselle. (É. Zola.)

— Délivrer d'un fardeau, en parlant d'une personne. Débarrasser un portefaix. Débarrasser ses épaules.

— Délivrer de tout obstacle matériel, en général, que cet obstacle soit une personne ou une chose. Débarrasser quelqu'un d'un ennemi. Débarrasser les membres des liens qui leur ôtent le mouvement. Débarrassez-le de ses chaînes.

— Iron. Considérez que les guerres étrangères nous ont *débarrassés* de la moitié de notre argent. (Volt.)

— Fig. Délivrer, dégager de tout obstacle moral. Débarrasser quelqu'un d'une mauvaise affaire. Débarrasser quelqu'un d'un pénible devoir. Débarrassez-moi des importunités de cet homme. Débarrassez-le de toute gêne, de toute contrainte. Les plaisirs frivoles abrègent la longueur des jours et des moments, et nous en *débarrassent* sans que nous nous apercevions qu'ils sont passés. (Mass.)

> Et toi dont la sage entremise
> De ce schisme naissant *débarrassa* l'Église. (Boil.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Débarrasser une affaire. Débarrasser une question de toutes les considérations subsidiaires. Débarrasser un point d'histoire de tous les détails qui l'obscurcissent.

— SE DÉBARRASSER. v. pron. Être débarrassé. Être dégagé de tout ce qui obstrue, de tout ce qui embarrasse, en parlant des chemins, des rues, etc.

— *Se débarrasser de quelqu'un*. Le mettre dans l'impossibilité d'importuner, de gêner ou de nuire. Se débarrasser des solliciteurs, des importuns. Voulez-vous vous *débarrasser* de certaines personnes? Prêtez-leur de l'argent. (Sallentin.) Augereau, auquel le Directoire avait donné, pour s'en *débarrasser*, le commandement de l'armée d'Allemagne, s'était entouré des jacobins les plus forcenés. (Thiers.)

— *Se débarrasser de quelqu'un, d'un ennemi*. Se dit parfois pour Le tuer ou le faire tuer.

— Se tirer d'embarras, se délivrer, se dégager soi-même de n'importe quel obstacle. Se débarrasser d'un fardeau. Se débarrasser des affaires. Se débarrasser de toute inquiétude. C'est un poids qui l'accable, et dont il ne saurait se *débarrasser*. (Massillon.) Il y a des gens extrêmement malheureux lorsqu'ils ne peuvent se *débarrasser* de trois des plus grands biens : de leur temps, de leur penser, de leur argent. (Rivar.)

— Dans un sens analogue, on dit d'un malade, que *sa tête commence à se débarrasser*, soit par la cessation d'une congestion cérébrale qu'avait causée l'influence du sang et des humeurs, soit par la cessation du délire qui était l'effet de cette congestion.

— *Se débarrasser de son manteau, de son paletot, de son chapeau*. Les ôter.

— Absol. Vous débarrassez-vous? Il se débarrassera bientôt. Il commence à se débarrasser.

DÉBARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarrer. S'empl. adjectiv. Porte débarrée. Grille débarrée.

*** DÉBARRER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et de *barre*). Oter la barre, ôter ce qui ferme une entrée.

— Anc. prat. Décider entre plusieurs personnes dont les avis sont partagés, et, par là, ôter en quelque façon la *barre*, c'est-à-dire la raison qui les divise. *Débarrer* les juges d'une chambre.

— Mus. *Débarrer un violon*. En ôter l'âme.

— Techn. *Débarrer une étoffe*. En exécuter le débarrage.

— SE DÉBARRER. v. pron. Être débarré, être ouvert, s'ouvrir de soi-même.

DÉBARREUR. s. m. Ouvrier qui exécute le débarrage des étoffes.

DÉBARRICADÉ, ÉE. part. pass. du v. Débarricader. S'empl. adjectiv. Une rue débarricadée. Une porte débarricadée.

DÉBARRICADER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et de *barricade*). Oter, renverser des barricades. Débarricader une porte, une rue.

— SE DÉBARRICADER. v. pron. Être débarricadé.

— Se débarrasser de barricades qui tenaient enfermé

DÉBASSAIRE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mésange penduline dans les départements du Midi.

DÉBASTILLEMENT. s. m. (de *dé*, préf. extract., et *Bastille*). Sortie de la prison de la Bastille. Il retomba dans les mêmes filets après son *débastillement*. (Babœuf.)

DÉBASTILLER. v. a. 1re conj. Faire sortir de la Bastille, et, par extens., d'une prison.

*** DÉBAT.** s. m. (pr. *dé-ba*; ét., V. DÉBATTRE). Dispute, discussion animée, vive, entre deux ou plusieurs personnes. Exciter un débat. Envenimer un débat. Apaiser un débat. Mettre quelque chose en débat. Vider un débat. Terminer un débat. Entre voisins, il y a toujours quelques *débats*. (Acad.)

> Solennités et lois n'empêchent pas
> Qu'avec l'Hymen Amour ait des *débats*.
> (LA FONTAINE.)

— Loc. fam. et prov. *Entre eux le débat*, ou *à eux le débat*. L'affaire les regarde; qu'ils s'entendent comme ils pourront, qu'ils s'arrangent comme ils voudront; je ne veux point m'en mêler.

— On dit : *Être en débat d'une chose*, c'est-à-dire Discuter cette chose. On dit mieux *Être en débat sur une chose*.

— Opposition soutenue et discutée de sentiments sur une question qui est soumise, sur une décision à prendre. Mettre quelque chose en débat. || En ce sens, il s'emploie ordinairement au pluriel, surtout lorsqu'il s'agit des discussions pour ou contre qui ont lieu dans les assemblées politiques, administratives, judiciaires. Les débats de la Chambre des pairs. Les débats de la Chambre des députés. Les débats parlementaires. Les débats du Conseil d'État. Les débats du conseil des ministres. Les débats des conseils généraux, etc. Assister à de grands débats. Être témoin de ces débats solennels. Prendre part aux débats. Une loi qui soulève de grands débats. Ne rien conclure après de longs et stériles débats. Rien ne doit nous donner plus de méfiance de notre jugement que les *débats* d'une assemblée délibérante. (Boiste.) || A été employé en ce sens au singulier.

> Consultez-vous; demain si le *débat* commence...
> Mon même du [illegible]
> (M.-J. CHÉNIER.)

— Admin. financ. *Débats de compte*. Contestations qu'élèvent ceux à qui un compte est rendu, sur tels et tels articles portés au chapitre des dépenses, ou omis au chapitre des recettes, et dont le but est de faire rayer, de modifier ou d'ajouter ces articles.

— Dr. féod. *Débats de tenure*. Contestation élevée entre deux seigneurs pour la mouvance d'un héritage. || Mandat d'un juge royal, donné au vassal, à l'effet d'assigner les deux seigneurs pour qu'ils aient à s'accorder sur la mouvance contestée.

— Jurispr. crim. On appelle *débats*, cette partie de l'instruction qui se fait publiquement et qui comprend la lecture de l'acte d'accusation et de l'arrêt de renvoi, le réquisitoire et les plaidoiries.

DÉBATAILLER. v. a. 1re conj. Livrer bataille, combattre.

— Fig. Se disputer, contester.

— SE DÉBATAILLER. v. pron. Se battre, disputer.

— Ce verbe est vieux et inusité. On dit préférablement *batailler, se batailler*.

DÉBÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Débâter. S'empl. adjectiv. Cheval débâté. Âne débâté. Bête de somme débâtée.

— Fig. *Il est content comme un âne débâté*. Se dit d'un homme paresseux et stupide qui aime l'inaction, l'indolence.

— *C'est un âne débâté*. C'est un homme porté aux plaisirs de l'amour.

DÉBATELAGE. s. m. (rad. *débateler*). Navig. Action de décharger les bateaux, les navires.

DÉBATELÉ, ÉE. part. pass. du v. Débateler. S'empl. adjectiv. Marchandises débatelées.

DÉBATELER. v. a. 1re conj. [illegible] prét. extract., et de *bateau*, [illegible] *tel*. [illegible] mettre à terre des marchandises.

DÉBATEMENT. s. m. Syn. de DÉBAT. Vieux mot.

*** DÉBÂTER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *bâter*). Ôter le bât [illegible] d'une bête de charge. Débâter un mulet. Débâter un cheval.

— **SE DÉBÂTER.** v. pron. Être débâté ; rejeter le bât.

DÉBATEUR, EUSE. s. Celui, celle qui débat, qui conteste. Il est vieux et inusité.

DÉBÂTI, IE. part. pass. du v. Débâtir. [illegible]

DÉBÂTIMENT. s. m. Action de débâtir, de détruire une construction, un édifice.

DÉBÂTIR. v. a. 2e conj. (de *dé*, préf. extract., et *bâtir*). Renverser ce qui était bâti ; détruire une construction, un édifice.

— Absol. [illegible] de bâtir et de débâtir. (Mme de Sév.)

— Fig. Il bâtit et débâtit sans cesse des projets d'avenir.

— Coutur. Ôter les bâtis d'un corsage.

DÉBATTABLE. adj. 2 g. (rad. *débattre*). Litigieux, incertain, contestable, discutable. Ils [illegible] de foi de choses si incertaines et si *débattables*. (Montaigne.)

DÉBATTEMENT. s. m. Action de se débattre. Le *débattement* d'une âme perplexe et travaillée. (Math.)

*** DÉBATTRE.** v. a. 4e conj. (formé de la prép. *de*, qui, en composition avec le verbe *attre*, marque un rapport de pensées [illegible] *de l'un à l'autre*, par l'opposition des vues de chacun). Contester, discuter avec chaleur ; être en opposition soutenue de sentiments sur une question, sur une affaire, sur une décision, en parlant soit d'individus qui discutent des intérêts particuliers, soit de compagnies délibérantes, auxquelles sont soumis des points d'histoire, de sciences, d'arts, de littérature, de philosophie, etc., soit d'assemblées politiques qui discutent les lois et les affaires publiques. Débattre un article de loi. Débattre un droit. Débattre une proposition. Débattre une opinion, un point. Est-il vrai que ce soit là le point de qui tant de nations *débattent* le partage par le feu et par le fer ? (Malherbe.)

— Absol. Débattre avec feu, avec éloquence, avec entraînement, avec supériorité, avec logique, avec raison, avec sang-froid.

— Admin. financ. *Débattre un compte*, les articles d'un compte. Contester l'exactitude de la balance du chapitre des recettes et de celui des dépenses, et demander soit la réduction, soit l'addition, soit la radiation de ceux des articles qui font l'objet de la discussion ou du débat.

— **SE DÉBATTRE.** v. pron. Être débattu, être contesté, discuté, soutenu avec opposition de sentiments, en parlant d'une affaire, etc.

— Fig. Se démener, se tourmenter, faire beaucoup d'efforts pour résister, s'agiter pour se défendre d'une attaque physique ou morale. Je l'ai vu dans leurs mains quelque temps se *débattre*. (Rac.) Craignez ces feux de divisions, ensevelissez sans retour ces noms de parti ; laissez [illegible] étonné vainement se *débat*. (Delille.)

— Se dit aussi des animaux. Un cheval qui se débat. Un oiseau qui se débat. Un poisson qui se débat.

— *Se débattre contre*. Se débattre contre la mort. Il s'est longtemps *débattu* contre les gardes qui l'ont arrêté. (Acad.)

— *Se débattre dans*. Se débattre dans l'eau. Se débattre dans la mêlée. Les éléphants, dont les rations étaient diminuées, se *débattaient* dans leurs entraves. (G. Flaub.)

— *Se débattre de*. Se débattre les pieds et les mains. Se débattre de toutes ses forces.

— *Se débattre sous*.

[illegible]

— *Se débattre sur*.

[illegible]

Loc. prov. et fig. *Se débattre de la chape à l'évêque*. Disputer à qui appartiendra une chose qui n'appartient et ne peut appartenir à aucun des deux partis qui se la disputent. *Il se débat comme un pauvre qui se meurt*. Il a peur d'être damné.

— Syn. comp. DÉBATTRE, DISCUTER. On *débat* ordinairement avec chaleur, on *discute* froidement et avec tranquillité.

DÉBATTU, UE. part. pass. du v. Débattre. S'empl. adjectiv. Question débattue. Compte débattu. Point débattu. Opinion débattue. Loi débattue. [illegible] exercés pour jouer avec le paradoxe. (J. Janin.)

— *Débattu avec*. Pour résoudre ce point avec eux *débattu*. (Corn.)

— *Débattu entre*. Dites-moi quels sont les points *débattus* entre les deux partis. (Pasc.)

— *Tout débattu*. Tout bien examiné.

[illegible]

— S'est dit pour Contesté. Ce titre par aucun ne leur est *débattu*. (Molière.)

*** DÉBAUCHE.** s. f. (rad. V. DÉBAUCHER). Excès dans le boire et dans le manger. Abandon excessif aux plaisirs de la table. Faire la débauche. Faire une grande débauche. Il ne manque à leur *débauche* que de boire de l'eau-forte. (La Bruy.) On passe du crime et de la *débauche* à la mort. (Mass.) Vous êtes d'avis de ne point pousser la *débauche*. (Racine.)

— L'habitude, le goût de ce genre d'excès.

— Plaisir innocent de la table ; gaieté d'humeur excitée par un bon repas ; action de se livrer un peu plus que de coutume au plaisir de la table. Mais alors il est toujours accompagné d'un correctif qui le modifie en bonne part. Débauche permise. Débauche agréable. Débauche tranquille, douce, honnête, de bon ton. Faisons un peu de débauche. Nous devons faire demain une petite débauche.

[illegible]

— Dérèglement de mœurs, vie désordonnée, libertinage habituel, incontinence outrée. Sale, grossière débauche. Ignoble, infâme, honteuse débauche. Extrême débauche. Abrutissante débauche. Débauche continuelle. Dernière débauche. La débauche la plus immodérée. Les excès les plus monstrueux de la débauche. Porter à la débauche. Exciter à la débauche. Entraîner dans la débauche. Plonger dans la débauche. Se perdre de débauches. Fuir les occasions de débauches.

— Il s'emploie fréquemment au pluriel. Il y a toujours dans les *débauches* quelque chose de vil qui flétrit, même la royauté. (Boiste.) Ils se damnent par ces *débauches*. (Pasc.) Ses *débauches* le rendaient odieux. (Boss.) Ils consument en *débauches* les subsides. (Fléch.) Perdu de *débauches* et de dettes. (Volt.)

— Par extens. Trop grande abondance, profusion. De chaque côté, c'était une véritable *débauche* de balcons, de vérandas, de minarets, de niches et de tourelles fantastiquement découpées. (Baudelaire.)

— Fig. *Débauche d'esprit, débauche d'imagination*, etc. Usage déréglé, excessif, abus de l'esprit ou de l'imagination. Faire une débauche d'esprit. Se laisser égarer par une débauche d'imagination. Les débauches de lecture et d'esprit ne sont guère moins dangereuses que celles des sens. Vous soupez peut-être à l'heure qu'il est chez l'intendant. Vous n'y faites pas, à mon avis, *débauche* de sincérité. (Mme de Sév.)

— Se dit en parlant d'un ouvrage, d'un auteur, qui, par les idées et par le style, blessent plus ou moins la morale ou la délicatesse des gens de goût. La *débauche* de Rabelais se passait surtout dans son imagination et dans son humeur. (Sainte-Beuve.)

— Se dit aussi, en parlant d'ouvrages littéraires et plus souvent d'ouvrages d'art, dans la simple signification de Divertissement, de Pochade.

— Se dit encore, dans un sens analogue, en parlant des passions. Les désirs non réprimés sont des débauches de l'esprit. Les passions sans frein sont des débauches du sentiment.

— On a souvent personnifié la débauche.

[illegible]

— Admin. Synonyme de PROSTITUTION. Excitation de mineures à la débauche.

DÉBAUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Débaucher. S'emploie adjectiv. Un ouvrier débauché. Un homme débauché. Des jeunes gens débauchés. Une femme débauchée. Des filles débauchées. Servir des maîtres *débauchés*. (Pascal.) M. de Coulanges ne trouva pas assez de [illegible] *débauché*. (Mme de Sév.) Sais-tu que ce sont les femmes coquettes et *débauchées* qui ont inventé cette règle de vertu ? (A. Karr.)

— **DÉBAUCHÉ, ÉE.** s. Personne abandonnée à la débauche, libertin, libertine. Un débauché. Un grand débauché. Un jeune débauché. Un vieux débauché. Un infâme débauché. Une débauchée. [illegible] dissipateur, un parfait *débauché*. (Boil.) A quoi leur serviraient vos trois cartes ? Ce sont des *débauchés*. (Mérimée.)

[illegible]

— Fam. *Agréable débauché*. Se dit de quelqu'un qui est agréable dans la débauche de table.

DÉBAUCHÉE. s. f. Dans les arsenaux. Heure de sortie des ouvriers.

DÉBAUCHEMENT. s. m. Débauche, désordre. Vieux mot.

[illegible]

*** DÉBAUCHER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et vieux fr. *bauche*, boutique, lieu de travail). Tirer de la *bauche* ou de la boutique, en parlant des ouvriers qu'on détourne d'un travail manuel ; aussi, dans le sens absolu, *débaucher un ouvrier* ne veut-il pas dire [illegible] tions quotidiennes, de sa besogne journalière. [illegible] cier un ouvrier, lui refuser du travail, par opposition à Embaucher, qui veut dire Mettre en *bauche* ou en boutique, donner du travail à un ouvrier.

— Par extens. Détourner d'une occupation quelconque, d'un travail quel qu'il soit. Je re[illegible] son irrégularité me *débauche* ; je le condamne [illegible]

— Corrompre la fidélité de quelqu'un. Lui faire quitter un parti, un drapeau, un service, un maître. Débaucher des soldats. Débaucher des troupes. Débaucher un domestique. Cette bonace qui m'avait *débauché*, ne se perdit que je ne fusse justement à la moitié du chemin. (Malherbe.)

— Jeter dans l'inconduite, dans le désordre. [illegible] l'ont *débauché*. (Acad.) C'est la fainéantise qui l'a *débauché*. (Id.) Photin, dont il avait *débauché* la femme... (Boss.) Sous prétexte de protéger un jeune homme de lettres, il cherche à lui *débaucher* une jeune personne qu'il doit épouser. (Grimm.)

[illegible] bonne part, et signifie Entraîner passagèrement à des plaisirs permis, à d'honnêtes jouissances [illegible] débaucher pour aujourd'hui. Laissez-vous débaucher. Il faut le *débaucher*, le mener à la campagne. (Acad.) Je me suis laissé *débaucher* par M. Félix pour aller demain avec le roi à Maintenon. (Racine.)

[illegible]

— **SE DÉBAUCHER.** v. pron. Être débauché. [illegible] ptions du verbe actif. Quel[illegible] découverts. (Malherbe.)

— Abandonner ses occupations habituelles. Étant jeune, je me *débauchai* de mes études avec quelques-uns de mes camarades. (Segrais.)

— Se jeter, se plonger dans la débauche, dans l'oisiveté, dans les excès de table, dans l'ivrognerie, dans l'incontinence, dans le libertinage. La mauvaise compagnie est souvent cause que les jeunes gens se *débauchent*. (Acad.)

*** DÉBAUCHEUR, EUSE.** s. (rad. *débaucher*). Celui, celle qui excite à la débauche, au libertinage, à la corruption des mœurs ; particulièrement, Celui, celle qui débauche la jeunesse, les jeunes gens, les jeunes filles. C'est un infâme débaucheur. Honte et mépris à cette débaucheuse.

DÉBAVER. v. a. 1re conj. Débarrasser les [illegible] de leur bave.

DÉBAVURE. s. f. (rad. *débaver*). [illegible]

DEBAY (Jean-Baptiste-Joseph). Sculpteur, né à Malines, 1779, composa de nombreuses statues pour les jardins des Tuileries, etc. ‖ Son fils aîné *Jean-Baptiste-Joseph*, né à Nantes, 1802, est l'auteur de la statue de Cambronne à Nantes, de groupes à Saint-Eustache, etc. ‖ Son frère *Auguste-Hyacinthe*, né à Nantes, 1804, peintre, a donné *l'Entrevue du Camp du drap d'or*, etc. ; sculpteur, il a fait les mausolées de Mgr Affre, etc.

DÉBELLATOIRE. adj. 2 g. (du lat. *debellatus*, vaincu par la guerre). Vieux mot qui signifie Victorieux, triomphant, en parlant des choses. Arme débellatoire. Arguments débellatoires.

DÉBELLER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *debellare* ; rad. *bellum*, guerre ; mettre hors de guerre). Vieux mot qui signifie Combattre victorieusement, vaincre. Pour les traits communs desquels elle *débelle* ordinairement le reste des hommes, ils bondissent sur lui comme la grêle. (Malherbe.) Je vous assure qu'elle est *débellée*, comme dit Coulanges. (Mme de Sév.) La nullité d'une cour entièrement *débellée* et asservie. (Saint-Simon.)

— **SE DÉBELLER.** v. pron. Être débellé, être vaincu.

DE BELLOY. V. BELLOY (DE).

DEBENTUR. s. m. (pr. *dé-ben-turr* ; 3e personne du pluriel de l'indicatif présent du v. latin *debeor*, qui signifie *ils sont dus*). Féod. Quittance donnée au roi par les officiers des cours souveraines, lorsqu'ils recevaient leurs honoraires. Cette quittance s'appelait ainsi parce qu'elle commençait par ces mots : *debentur mihi*, etc.

DÉBESILLER. v. a. 1re conj. Pop. Gaspiller, gâter. Débesiller son pain, ses effets.

*** DÉBET.** s. m. [illegible] doit, venant du verbe *debere*, être débiteur). Comm. Ce qui est dû après l'arrêté du compte ; [illegible] tant de la dette. Le débet d'un compte, d'un comptable. Couvrir le débet, rester en débet. Les comptables des deniers publics sont constitués en *débet*, lorsque, par la vérification de leurs comptes, ils sont déclarés reliquataires. (Chabrol-Chameane.)

— Nom des droits sur les marchandises que vendait la Compagnie anglaise des Indes, lesquels étaient compris dans le prix de la vente, et remboursés par la Compagnie elle-même, à la sortie des marchandises.

— Admin. milit. Excédent des dépenses sur les recettes dans la balance du compte de la masse individuelle d'un militaire. Le *débet* des hommes passant à un autre corps est couvert par la remise que fait ce nouveau corps à l'ancien, d'une somme équivalente prélevée sur les fonds de la masse individuelle. (Art. 177 de l'ord. du 10 mai 1844.)

[illegible] registré sans payement immédiat des droits [illegible] *charge en débet*. Payer une charge en acquittant les dettes du vendeur ; se disait surtout sous le régime de la vénalité des charges.

DÉBIFFÉ, ÉE. [illegible] adjectiv. ‖ *Visage débiffé*. Visage affai[illegible] qui ne fait pas bien ses fonctions, qui [illegible] avez-vous pris ce visage débiffé ? Pourquoi êtes-vous tout débiffé ?

*** DÉBIFFER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et de *biffer*). Affaiblir, déranger, gâter. Débiffer le visage. Débiffer l'estomac. La débauche lui a tout débiffé le visage. L'abus des plaisirs et surtout de la danse l'a singulièrement débiffé. Il est très familier, et n'est guère usité que dans le sens passif. V. DÉBIFFÉ, ÉE, part. pass., pris adjectiv.

— **SE DÉBIFFER.** v. pron. Être débiffé, se déranger, s'affaiblir.

*** DÉBILE.** adj. 2 g. (du lat. *debilis*, faible). Affaibli, qui manque de force. Malade débile. Enfant débile. Corps débile. Estomac débile. Organes débiles. Membres débiles. Je me sens tout débile aujourd'hui. Respectez les lieux où les *débiles* humains invoquent le Tout-Puissant. (Boiste.) Tout être organisé, la plante comme l'animal, peut naître *débile* ou le devenir. (Virey.)

— Par extens. Constitution débile. Organisation débile. Tempérament débile. Santé débile. Voix débile. Vue débile.

— Dans un sens analogue, Enfance débile. Vieillesse débile. Ne donnez rien à mes *débiles* ans. (Corn.)

— Fig. Qui ne peut prêter secours, assistance.

[illegible]

— Fig. Cerveau débile. Mémoire débile. Intelligence débile. Facultés débiles. Cœur débile. Sentiments débiles. Les mémoires excellentes se joignent volontiers aux jugements *débiles*. (Montaigne.) Tout ce qui est *débile* tend au despotisme. (Boiste.)

[illegible]
Et rit, en l'écrasant, de sa *débile* audace. (VOLT.)

— Bot. Se dit des végétaux, de leur tige, de leurs branches, qui ont besoin d'être soutenus par un étai.

— Syn. comp. DÉBILE, FAIBLE. Ce qui est *faible* n'a pas assez de force ; ce qui est *débile* est devenu faible, a perdu sa force.

*** DÉBILEMENT.** adv. D'une manière débile.

DÉBILITANT. part. prés. du v. Débiliter. Qui débilite. Des tisanes débilitant l'estomac. Des veilles débilitant la santé.

*** DÉBILITANT, ANTE.** adj. Médec. Qui est propre à débiliter, qui tend à affaiblir, à diminuer l'énergie vitale des organes du corps, et particulièrement les forces musculaires. Remède débilitant. Nourriture débilitante. Boisson débilitante. Le moyen le plus efficace contre les causes *débilitantes* consiste à conserver le baume de la vie, ou la puissance génératrice. (Virey.) Certaines passions exercent sur l'homme une influence notablement *débilitante*. (Charb.) Il signor Arlequin, après avoir transgressé les préceptes de l'hygiène en faisant usage de vin, liqueur qui n'est certainement pas considérée comme *débilitante*, s'écriait : On dit qu'un verre de vin soutient l'homme, c'est faux ; en voilà dix que je bois, et mes jambes ne peuvent plus me porter. (Id.)

— Se prend substantiv. Employer les débilitants. Renoncer aux débilitants. La diète et [illegible] remède est un *débilitant*. (Acad.)

*** DÉBILITATION.** s. f. (pr. *dé-bi-li-ta-si-on*). Action de débiliter, d'affaiblir ; se dit particulièrement de l'affaiblissement des forces du corps, des nerfs, etc. Une application trop soutenue des facultés intellectuelles contribue à la *débilitation* de l'individu. (Nacquart.) La *débilitation* rend les corps lymphatiques. (Virey.) La sobriété, qui est une facile vertu des pays chauds, produirait une *débilitation* mortelle sous les rigueurs d'un climat polaire. (Id.)

— Ensemble des moyens qu'emploie le médecin pour rabaisser les forces vitales au degré convenable, afin que la maladie marche le plus régulièrement et le plus sûrement possible.

*** DÉBILITÉ.** s. f. (ét. lat., *debilitas*, fai-

[illegible] débilité d'estomac. Débilité réelle, apparente, générale, partielle. Le système digestif frappé de débilité. Les causes, les signes, les caractères de la débilité. Être atteint de débilité. La débilité qui affecte les organes. La *débilité* est souvent le produit des affections morales tristes, prolongées. (Nacquart.) Que les organes des sens soient atteints de *débilité*, ils deviendront en proportion moins aptes à recevoir des impressions, moins fidèles à les transmettre au cerveau. (Id.)

— Par extens. La débilité des ans. La débilité de l'âge. Ménagez tout pour la vieillesse, amis, santé, fortune : sa *débilité* n'aura jamais assez d'appuis. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Débilité d'esprit. Débilité d'âme. La *débilité* des corps humains entraîne souvent [illegible] entraîne nécessairement celle du corps. (J.-J. Rousseau.)

DÉBILITÉ, ÉE. part. pass. du v. Débiliter. S'empl. adjectiv. Organe débilité.

* **DÉBILITER** [illegible] *bilitare*, affaiblir; rad. *debilis*, faible). Affaiblir, rendre débile. Débiliter les nerfs, l'estomac, la vue, tous les organes. Pourquoi ce [illegible] mort avec tant de courage? C'est qu'il n'est qu'un sauvage, la civilisation n'a point *débilité* ses organes. (Beauchêne.) Tout ce qui énerve le corps, tel que l'âge avancé, de longues et fortes contentions d'esprit, des travaux excessifs, une nourriture insuffisante, peut *débiliter* les organes de la vie intérieure. (Nacquart.)

— Par extens. Débiliter la santé. Débiliter les forces.

— Fig. Débiliter l'esprit. Débiliter le cœur. Débiliter les facultés morales. Le travail exclusif des muscles, chez les hommes de peine, les manœuvres, les forts de la halle, les individus athlétiques, atrophie, *débilite* à l'excès les fonctions de la pensée. (Virey.)

[illegible]

— SE DÉBILITER. v. pron. Être débilité, être affaibli. Épuiser ses propres forces vitales.

DÉBILLAGE. s. m. (pron. *dé-bi-llaje, ll* mouill.). Action de débiller. || Résultat de cette action.

DÉBILLARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Débillarder. S'emploie adjectiv. Bois débillardé. Pièces de bois débillardées.

DÉBILLARDEMENT. s. m. (pr. *dé-bi-llar-de-man, ll* mouill.). Charp. Action de débillarder, de dégrossir une pièce de bois; effet de cette action.

DÉBILLARDER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-bi-llar-dé, ll* mouill.; formé du préf. extract. *dé*, et de *bille*). Charp. Dégrossir une pièce de bois [illegible] une partie qui a la forme d'un prisme rectangulaire.

— Oter la pierre qui tenait une caisse, une pièce en équilibre.

DÉBILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Débiller. S'empl. adjectiv. Cheval débillé. Chevaux débillés.

DÉBILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-bi-llé, ll* mouill.; de *dé*, préf. extract., et *bille*). Navig. Détacher les chevaux qui tirent les bateaux sur les bords d'une rivière.

— SE DÉBILLER. v. pron. Être débillé.

DÉBINAGE. s. m. [illegible]

* **DÉBINE.** s. f. (rad. *débiner*). Fam. et pop. Misère qui arrive par accident. État d'une personne qui fait mal ses affaires et qui éprouve de la gêne. Tomber dans la débine. Être dans la débine. Rester dans la débine. Sortir de la débine. Les moindres bisbilles, maintenant, finissaient par des attrapages où l'on se jetait la *débine* de la maison à la tête. (É. Zola.) Il madrigalisait avec la femme, l'ahurissait, l'étourdissait, lui faisait passer dans la tête la [illegible] dans la *débine*. (De Goncourt.)

DÉBINÉ, ÉE. part. pass. du v. Débiner. Labourer la vigne. S'empl. adjectiv. Vigne débinée.

DÉBINÉ, ÉE. part. pass. du v. Débiner, dénigrer. Pop. Qui est dénigré, déchiré. Il est débiné dans tout le quartier.

DÉBINER. v. a. 1re conj. (rad. lat., *binus*, double, second). Agric. Donner à la vigne un deuxième et léger labour pour enlever les mauvaises herbes. On dit aussi *biner*.

— SE DÉBINER. v. pr. Recevoir un deuxième [illegible]

DÉBINER. v. a. 1re conj. (rad. rouchi, *débiner*, s'enfuir, du rouchi *biner*, fuir). Fig. et pop. Dénigrer quelqu'un, déblatérer contre lui, [illegible] dire, déblatérer sur son compte.

[illegible] tenue secrète. Dénoncer. Faire des révélations touchant un vol.

— DÉBINER. v. n. Fam. et pop. Tomber dans la [illegible]

— SE DÉBINER [illegible]

—Arg. Disparaître. Se cacher. || S'affaiblir. Je me débine de l'estomac.

DÉBINEUR. s. m. (rad. *débiner*). Fam. et pop. Celui qui est malveillant en paroles, médisant.

DÉBIRENTIER. s. m. Celui qui a une rente à son débit.

DÉBIS. s. m. (pr. *dé-biss*). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour neuf espèces de l'archipel Indien et des États-Unis.

* **DÉBIT.** s. m. (pr. *dé-bi*; ét., V. DÉBITER). Signifiait primitivement Vente à crédit.

— Aujourd'hui, Vente de quelque marchandise que ce soit, à crédit ou au comptant; il emporte l'idée d'une vente continue, répétée.

— S'entend surtout de la vente en détail. Avoir un grand débit. Marchandise d'un bon débit, d'un excellent débit, d'un débit sûr, d'un prompt débit. Faire un grand débit de... Ces étoffes ne sont pas de débit. Il ne se fait pas [illegible]

— Absol. S'entend quelquefois d'une Vente en détail prompte et facile. Cette marchandise est de débit, cela n'est pas de débit.

— Boutique d'un débitant, lieu où l'on débite.

— Autorisation, commission de débitant, droit de vendre certaines marchandises dont le gouvernement exerce le monopole. Acheter un débit de poudre à feu. Obtenir un débit de tabac. Tenir un débit de cartes à jouer.

— Fig. Manière de parler, de réciter, de raconter. Débit aisé, agréable, noble, éloquent, net, léger, entraînant, chaleureux. Débit lent, lourd, pénible, fatigant, monotone, confus, froid, glacial. Avoir un beau débit, un mauvais débit.

— Se dit surtout de l'élocution des personnes qui sont dans l'habitude de parler en public. Le débit d'un orateur. Le débit d'un avocat. Le débit d'un prédicateur. Le débit d'un acteur, d'un comédien, d'un tragédien. En ce sens, il signifie à peu près la même chose que Déclamation, ou méthode de prononcer à haute voix à la tribune, au barreau, dans la chaire, dans une académie, une phrase, une période, un discours. La volubilité de la langue a ses grâces, pourvu qu'elle ne soit point outrée; mais une trop grande rapidité de *débit* nuit au prédicateur et à son auditoire. (Denne-Baron.)

— La Bruyère et quelques auteurs ont employé ce mot dans le sens d'Action de débiter. Le débit des beaux sentiments. Le débit de votre amour. Il est rare et l'on doit éviter de s'en servir ainsi.

— Comm. Compte tenu, sur la page à gauche du grand livre d'un négociant, des articles fournis ou des sommes payées à quelqu'un, par opposition à l'Avoir ou compte tenu, sur la page de droite, de tout ce que l'on a reçu au bénéfice ou en balance de ce compte. || On appelle aussi *débit* la page gauche du grand livre [illegible] *Avoir*.

— Eaux et for. Exploitation du bois, selon sa destination, division d'un arbre en plusieurs [illegible] rain, en poutres, en planches, en bûches, etc. Le *débit* du châtaignier en planches ou en échalas est plus profitable qu'en bois à brûler. (Acad.)

— Hydraul. *Débit d'une fontaine, d'une conduite d'eau.* Quantité que cette fontaine, cette conduite d'eau fournissent, dans une certaine unité de temps.

— Mus. Récitation précipitée et presque syllabique, qui ressemble à la parole. Se dit surtout de la manière dont on chante les passages qu'on appelle *récitatifs* dans les opéras. C'est la trempe de l'âme et la puissance de l'organe de l'acteur chantant, qui fait le bon ou le mauvais *débit*. (Denne-Baron.)

— Syn. comp. VENTE, DÉBIT. *Vente* se dit en général de tout ce qui se vend ; *débit* se dit particulièrement de tout ce qui est d'une vente prompte et facile.

DÉBITABLE. adj. 2 g. Qui peut être débité.

DÉBITAGE. s. m. Action de débiter. Se dit particulièrement dans les arts manuels, et signifie Action de débiter les bois ou les pierres suivant les formes exigées, soit pour le placement dans la composition d'un tout, soit suivant les besoins du commerce.

DÉBITANT. part. prés. du v. Débiter. Qui débite. Des marchands débitant leur marchandise.

DÉBITANT, ANTE. adj. Dont la profession, le métier est de débiter, de vendre en détail. Des marchands débitants.

* **DÉBITANT, ANTE.** s. Celui, celle qui débite, qui vend en détail quelque marchandise. Un débitant de tabac. Un débitant de vin, d'eau-de-vie, de liqueurs.

DÉBITE. s. f. (rad. *débit*). Vente de papiers timbrés.

DÉBITÉ, ÉE. part. pass. du v. Débiter. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Marchandises débitées. Bois débités. Discours débité. Compte débité.

DÉBITEMENT. s. m. (rad. *débiter*). Anc. [illegible]

* **DÉBITER.** v. a. 1re conj. (et lat., *debitum*, supin du v. *debere*, devoir; signifiait, dans l'o[illegible]), vendre, distribuer [illegible] rées, des vins, des blés, des fourrages. Débiter des étoffes, des draps, des toiles. Débiter des denrées coloniales, des épiceries, etc. Ils le *débitèrent* (un livre) publiquement dans leur collège. (Racine.)

— On dit *Débiter en détail, débiter en gros;* mais quand on dit absolument *débiter*, cela signifie Vendre en détail. Il faut remplir son magasin avant de *débiter* sa marchandise. (St-Evremond.)

— Fig. La louange est à prix, le hasard la *débite*. (Régnier.) N'avons-nous pas notre cirque, où les Français *débitent* leurs ennemis à la tranche sans jamais être entamés? (Villem.)

— Fig. *Débiter un auteur.* Vendre ses ouvrages. Après vingt ans entiers qu'on me *débite* sur la place. (La Bruy.)

— Loc. prov. et fig. *Bien débiter sa marchandise.* S'énoncer avec facilité, donner de la valeur [illegible] Cette locution tient à la fois de la signification propre du verbe *débiter*, si l'on en considère la lettre, et de la signification figurée qui suit, pour le sens qu'on lui attribue.

— Fig. Dire, réciter, déclamer. Débiter un rôle. Débiter un discours. Débiter une harangue. Débiter une tirade. J'ai reçu au moment d'y aller (à un dîner), l'avis de me préparer à *débiter* un speech. (Mérimée.)

— Absol. Débiter froidement. Débiter lourdement. Débiter avec feu. Débiter avec emphase. Débiter avec naturel. Débiter avec simplicité.

— Raconter, aller dire çà et là, de côté et d'autre; publier, répandre dans le public. Débiter des nouvelles. Débiter des mensonges. Débiter des médisances. Débiter des maximes. Si Jésus-Christ eût *débité* des fables, il n'y eût point eu de Juif qui n'en eût pu reconnaître l'imposture. (Pasc.) Je vous demande pardon si je vous *débite* avec tant de franchise ma pensée sur les présents que vous m'avez faits. (Corneille.) Ils *débitèrent* toutes leurs pensées comme des traditions authentiques. (Bossuet.) Il souffle après avoir *débité* sa nouvelle. (La Bruyère.) Chacun a *débité* ses maximes frivoles. (Boil.) Le voici qui rappelle les vieux contes que nous avons *débités* un soir entre nous dans l'effusion de l'intimité et dans la gaieté du vin. (X. Marmier.) Le plus grand de nos saints n'a jamais *débité* de maxime plus céleste. (Volt.) Bien sorcier celui qui eût démêlé quelque chose de clair, de positif dans le flot de paroles qu'elle *débitait* à tout propos sur son origine ou sur sa vie. (A. Daudet.)

[illegible]

— *Débiter des injures.* En dire beaucoup.

— *Débiter contre.* Débiter contre quelqu'un. J'ai vu les lettres que vous *débitez* contre celles que j'ai écrites. (Pascal.)

— *Débiter dans.* Vous *débitâtes* cette lettre dans tout Paris. (Pasc.) Quelques doutes usés et vulgaires qu'on a *débités* dans tous les temps. (Massillon.)

— *Débiter que.* Il *débite* que vous êtes trop grand pour vouloir abaisser votre majesté. (Massillon.)

— Bouch. *Débiter une bête.* La couper en morceaux destinés à être vendus, et, par extens., La couper.

— Compt. Porter au débit d'un compte. Inscrire quelqu'un sur la page ou verso du grand-livre comme débiteur de tel ou tel article, de telle ou telle somme. Débiter un compte. Débiter quelqu'un de la somme de mille francs.

— Eaux et for. Exploiter les bois, les marquer, les scier, les fendre, etc., pour les employer dans les constructions et à divers usages domestiques. Débiter les bois en planches, en madriers, etc.

— Se dit pareillement de l'exploitation du marbre, des pierres. Débiter à la scie.

— Hydraul. Fournir une certaine quantité d'eau dans un temps donné, en parlant d'une fontaine, etc. Cette fontaine débite mille litres par heure.

— Mus. Substituer l'accent de la parole à l'accent musical, dans l'exécution de certains passages, principalement dans les récitatifs, et dans la plupart des morceaux de genre.

— Techn. *Scie à débiter.* Scie dont on se sert pour diviser les bois, les couper suivant les dimensions voulues. *Machine, outil qui débite beaucoup.* Machine, outil qui fait beaucoup de besogne, qui avance beaucoup l'ouvrage. *Débiter de l'ouvrage.* En exécuter beaucoup. Se dit principalement des travaux manuels.

— SE DÉBITER. v. pron. Être débité, selon toutes les acceptions du verbe actif. Quand un livre au Palais se vend et se *débite*. (Boil.) Quand il se *débitera*, priez Mme de la Fayette [illegible] Mme de S[illegible]

* **DÉBITEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui débite des nouvelles, des fariboles, des sornettes. Se prend toujours ironiquement et en mauvaise part. Vous n'êtes qu'un débiteur de mensonges.

* **DÉBITEUR, TRICE.** s. (ét. lat., *debitor, debitrix*, même signification; rad. *debere*, devoir). Celui, celle qui doit à quelqu'un. Il est opposé à Créancier, créancière. Bon débiteur. Mauvais débiteur. Débiteur scrupuleux, exact, solvable. Débiteur inexact, insolvable. Être le débiteur de quelqu'un. Être la débitrice de quelqu'un. Être débiteur d'une somme à quelqu'un. Il est sans cesse occupé de ses *débiteurs*. (La Bruyère.)

— Celui qui a contracté envers un tiers une obligation civile en vertu de laquelle il peut être soumis à une action judiciaire. Être débiteur aux yeux de la loi. Autrefois, le débiteur insolvable devenait l'esclave de son créancier; aujourd'hui, ce dernier n'a droit que sur les biens immobiliers et mobiliers du débiteur.

— Comm. S'empl. adjectiv. *Compte débiteur*. Compte qui se trouve à la page gauche du grand livre appelée *débit*. Il est opposé à *compte créditeur*.

DÉBITIF, IVE. adj. Comm. Qui doit être débité. Le gain et la perte, la recette et la livraison, auxquels donne lieu simultanément toute opération de négoce, se notent chaque fois sur le livre journal, en indiquant toujours dans une même formule, et les comptes débités, et les comptes *débitifs*. (Lemonnier.)

DÉBITIS. s. m. (pr. *dé-bi-tiss*; du lat. *debitus*, dû). Anc. prat. Nom donné à des lettres de chancellerie qui contenaient un mandement au premier huissier de contraindre le débiteur de l'impétrant au payement de sommes dues en vertu d'actes authentiques, n'emportant pas exécution parée. Lettres de débitis.

DÉBITTÉ, ÉE. part. pass. du v. Débitter. S'empl. adjectivement Câble débitté.

DÉBITTER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et de *bitte*). Anc. mar. Dérouler Détacher le câble des bittes.

— SE DÉBITTER. v. pron. Être débitté, détaché des bittes.

DÉBITUMINISATION. s. f. (pr. *dé-bi-tu-mi-ni-za-cion*; rad. *débituminiser*). Chim. Action d'enlever à une substance le bitume qu'elle contient. Quand à ces qualités le coke joint la propriété d'être resté encore un peu collant, même après sa *débituminisation* presque complète, il est ordinairement d'une qualité supérieure. (Pelouze.)

DÉBITUMINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Débituminiser. S'empl. adj. Coke débituminisé.

DÉBITUMINISER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et de *bitume*). Chim. Oter, enlever le bitume.

* **DÉBLAI.** s. m. Action de déblayer, d'enlever des terres pour mettre un terrain de niveau, pour creuser un fossé, des fondations, etc.; résultat de l'action de déblayer. Faire le déblai. Opérer le déblai. Travailler au déblai. Terminer un déblai.

— *Être en déblai, mettre en déblai.* Se dit de l'endroit d'un canal, d'une route, où il a fallu un déblai pour donner le niveau convenable.

— Se dit de la quantité de terre qu'il faut enlever pour déblayer. Déblai égal au remblai. Faire servir les déblais à combler les fossés voisins.

— Fig. et fam. Débarras d'une personne importune ou d'une chose incommode. Bon déblai. Beau déblai. Heureux déblai. Enfin voilà ces ennuyeux partis, c'est un beau *déblai*. (Acad.) Il est peu usité dans cette acception.

DÉBLANCHI, IE. part. pass. du v. Déblanchir. S'empl. adjectiv. Métal déblanchi. Cloche déblanchie.

— DÉBLANCHI. s. m. Techn. Opération qui consiste à épuiser une cuve d'indigo de toute la couleur bleue qu'elle est capable de fournir.

DÉBLANCHIR. v. a. 2e conj. (de *dé*, préfixe priv., et de *blanchir*). Techn. Enlever la croûte qui se forme à la surface des métaux en pleine fusion Déblanchir une cloche.

— Oter la croûte d'étain des tables de plomb

— Monn. Détacher le flan de dedans une pièce de monnaie à l'aide du coupoir.

— SE DÉBLANCHIR. v. pron. Être déblanchi.

DÉBLATÉRATION. s. f. (pr. *dé-bla-té-ra-cion*). Action de déblatérer, de déclamer violemment contre une personne ou une chose. C'est une véritable déblatération. Je ne m'attendais pas à ces perfides déblatérations de votre part. Que faire contre de telles déblatérations?

* **DÉBLATÉRER.** v. n. 1re conj. (du lat. *deblaterare*, bavarder). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je déblatère, tu déblatères. Je déblatérerai.* Déclamer, parler longtemps et violemment contre quelqu'un. Déblatérer les uns contre les autres. Déblatérer pendant deux heures. Il est de bon goût, dans un certain monde, de *déblatérer* contre le régime parlementaire. (L. Ulbach.) Et il commença à *déblatérer* contre le directeur, soutenu en cela par le Nantais, qui avait ses raisons de lui en vouloir, lui aussi. (A. Daudet.)

— Dans un sens moins défavorable, signifiait anciennement Causer, babiller, caqueter, parler avec indiscrétion.

DÉBLAVE s. f. N'est usité que dans l'expression : *Chemin de déblave.* Chemin d'exploitation.

DÉBLAVER. v. a. 1re conj. (ét., *dé*, préf. priv.; lat., *bladum*, blé). Vieux mot usité encore dans certaines parties de la France, et qui signifie Couper les blés, enlever les blés, moissonner.

DÉBLAYÉ, ÉE. part. pass du v. Déblayer

S'empl. adjectiv. Terrain déblayé. Sol déblayé. Route déblayée. Fondations déblayées. Rue déblayée. Place déblayée.

DÉBLAYEMENT s. m. Action de déblayer, état de ce qui est déblayé. Ne se dit qu'au propre et en parlant des choses.

* **DÉBLAYER.** v. a. 1re conj. (et. bas-lat. *debladare*; rad. *bladum*, blé; signifiait anciennement Oter le blé qui encombrait les cours après la moisson). Pour la conjugaison de ce verbe, V. PAYER. Oter, enlever; débarrasser un terrain, une cour, une maison, les choses qui y sont pêle-mêle, en désordre, et qui embarrassent. Déblayer des terres. Déblayer des décombres.

— Absol. Sire, il ne s'agit que d'abattre et de *déblayer*. (Sallent.)

— Fig. *Déblayer le terrain.* Aplanir les difficultés d'une entreprise; faciliter à quelqu'un l'exécution d'un projet, d'une affaire, etc.

— Fig. et pop. Faire vider les lieux à un importun, le renvoyer. Inusité dans cette acception.

— SE DÉBLAYER. v. pron. Être déblayé, être débarrassé.

— Fig. Débarrasser les lieux de sa présence, en parlant d'un importun.

DÉBLÉE. s. f. Anc. cout. Dépouille. Vieux mot.

DÉBLÉURE. s. f. Anc. cout. Blés pendant par racine. Il est le corrélatif d'Emblèure. Levée, récolte des blés.

* **DÉBLOCAGE.** s. m. Action de débloquer. Le déblocage d'une place. Le déblocage d'une ville.

— Imprim. Action de débloquer. Le déblocage des lettres.

DÉBLOCUS. s. m. (pr. *dé-blo-kuss*; du préf. extract. *dé*, et de *blocus*). Art milit. Action de lever un blocus; levée forcée d'un blocus. On ne s'attendait pas à ce déblocus.

DÉBLOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Débloquer. S'empl. adjectiv. Place débloquée. Camp débloqué. Garnison débloquée.

— Typogr. Lettres débloquées.

DÉBLOQUEMENT. s. m. Action de débloquer; résultat de cette action.

* **DÉBLOQUER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *bloquer*). Art milit. Faire lever le blocus, obliger l'ennemi à s'éloigner d'une ville qu'il avait bloquée, etc. Débloquer une ville. Débloquer la place. Débloquer la garnison.

— Arg. Lever une consigne.

— Imprim. Oter d'une composition typographique les lettres bloquées ou retournées, pour les remplacer par celles qui conviennent. Débloquer les lettres.

— Jeu de billard. Se dit d'une bille qui ressort d'une des blouses après y être entrée.

— SE DÉBLOQUER. v. pron. Être débloqué; faire lever soi-même le blocus, en parlant des assiégés.

DÉBLOUI, IE. part. pass. du v. Déblouir. S'empl. adjectiv. Les yeux déblouis. La vérité se montre à ses yeux déblouis.

DÉBLOUIR. v. a. 2e conj. (et. *dé*, préf. priv., et *éblouir*). Dessiller les yeux, éclairer. Vieux et inusité.

— SE DÉBLOUIR. v. pron. Être débloui, se dessiller soi-même les yeux.

DÉBOIRADOUR. s. m. Techn. Instrument de bois composé de deux pièces en croix de Saint-André, et tournant autour d'une cheville, dont on se sert dans le midi de la France pour dépouiller de leur enveloppe les châtaignes qu'on veut faire sécher.

* **DÉBOIRE.** s. m. (de *dé*, préf. privat., et *boire*). Mauvais goût, goût désagréable que laisse dans la bouche une liqueur amère, aigrie ou corrompue. Avoir le déboire, un déboire, du déboire, quelque déboire. Laisser du déboire. Vin qui a du déboire. Le pauvre enfant, à qui l'on avait fait prendre médecine il n'y avait pas quinze jours, et qui ne l'avait prise qu'avec une peine infinie, en avait encore le *déboire* à la bouche. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Dégoût, chagrin, déplaisir, mortification causée par l'insuccès d'une affaire, par les caprices et les retours de la fortune, etc. Éprouver un grand déboire, déboire sur déboire, des déboires continuels. Les amants, les ambitieux et les courtisans, sont plus que d'autres sujets à de fâcheux *déboires*. (E. Hereau.) Les plaisirs eux-mêmes ont aussi leurs *déboires*, lorsqu'au lieu d'effleurer la coupe ou de s'y désaltérer modérément, on l'épuise jusqu'à la lie. (Id.) Il est des choses dont il faut même savoir s'abstenir, si l'on ne veut éprouver des *déboires* continuels. (Id.)

— Opération qui, au bord de la mer, consiste à vider les viviers.

DÉBOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déboiser. S'empl. adjectiv. Pays déboisé. Province déboisée. Aujourd'hui les Basses-Alpes sont presque toutes *déboisées* et sans pâturages, et les terres des vallées sont, pour la moitié au moins, emportées par les torrents.

* **DÉBOISEMENT.** s. m. Action de déboiser. Le déboisement du sol. Le déboisement des montagnes. Le déboisement inconsidéré des montagnes a pour résultat l'entraînement de la terre végétale, la stérilité de ces montagnes, la diminution des eaux de source, l'augmentation des eaux superficielles, la formation des torrents et des avalanches qui bouleversent les terrains inférieurs, les couvrent d'énormes débris, et qui, se renouvelant chaque année, changent bientôt en désert des vallées populeuses et florissantes. Le *déboisement*, qui est devenu aujourd'hui une menace et quelquefois une calamité réelle, était alors la première des nécessités. (Montalembert.)

* **DÉBOISER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *bois*). Arracher, détruire les bois ou les forêts qui couvrent le sol, et particulièrement les montagnes. Les intempéries outrées sont résultées de ce qu'on a *déboisé* les montagnes, et par là ouvert les vallées et les plaines aux rages de l'ouragan. (Toussenel.)

— SE DÉBOISER. v. pron. Être déboisé. Insensiblement la France s'est déboisée.

DÉBOIT. s. m. Dégoût. Vieux et inusité.

DÉBOÎTAGE. s. m. (rad. *déboîter*). Rel. Action de retirer un livre de la reliure.

DÉBOÎTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déboîter. S'empl. adjectiv. Qui est disloqué. Os déboîté. Articulation déboîtée. Menuiserie déboîtée. Tuyaux déboîtés, etc.

* **DÉBOÎTEMENT** s. m. (rad. *déboîter*). Médec. Nom donné autrefois à la lésion dans laquelle les surfaces articulaires des os cessent d'être dans leur état normal; c'est proprement la sortie de la tête d'un os de la cavité où elle était renfermée comme dans une *boîte*. On se sert aujourd'hui scientifiquement du mot *luxation*.

— Art milit. Action du soldat qui quitte momentanément la place qu'il occupait dans le rang.

* **DÉBOÎTER.** v. a. 1re conj. (du préf. extract. *dé*, et de *boîte*; ôter, tirer de la boîte, d'une boîte). Disloquer. Ne se dit proprement qu'en parlant des os qu'un effort, une chute, un accident quelconque dérange de leur position normale, fait sortir de la cavité dans laquelle ils sont renfermés comme dans une boîte. Déboîter un os. Déboîter le bras. Déboîter l'épaule. Déboîter le pied, le genou.

— En médecine, le terme scientifique est *luxer*.

— Hydraul. Séparer des tuyaux entrés l'un dans l'autre.

— Menuis. Déjoindre. Déboîter une porte. Déboîter les pièces d'un parquet, d'une menuiserie. Déboîter une cloison.

— SE DÉBOÎTER. v. pron. Être déboîté, se déjoindre, dans toutes les acceptions du v. actif. Les os ne se *déboîtent* pas sans beaucoup de douleur. (Acad.) Une table qui se *déboîte*. (Id.)

DÉBONDANT. part. prés. du v. Débonder.

DÉBONDANT, ANTE. adj. Se dit de celui, de celle qui laisse échapper en abondance une chose ou l'autre. Personne débondante de joie. Il était tout *débondant* d'histoires réjouissantes et de bouffonneries. (De Gonc.)

DÉBONDÉ, ÉE part. pass. du v. Débonder. S'empl. adjectiv. Tonneau débondé. Étang débondé. Larmes débondées.

* **DÉBONDER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *bonder*). Lâcher, ôter la bonde. Débonder un tonneau. Débonder un étang.

— Fam. et par extens. Faire cesser une grande constipation, en parlant de l'efficacité d'un purgatif. Il était fort constipé, cette médecine l'a *débondé*. (Acad.)

— DÉBONDER. v. n. Sortir avec impétuosité, avec abondance. L'eau débonde par cette ouverture.

— Fig. et fam. S'épancher tout à coup, en parlant des larmes, des sentiments trop longtemps contenus, comprimés dans le cœur. Les pleurs qu'elle avait longtemps retenus *débondèrent* à la fin. (Acad.) Après avoir longtemps retenu sa colère, il fallut enfin *débonder*. (Id.) J'ai le cœur plein, il faut que je *débonde*. (Volt.)

— Fam. Évacuer abondamment par le bas après avoir été longtemps resserré.

— On dit d'un cadavre qui se vide, qu'il débonde.

— SE DÉBONDER. v. pron. Être débondé, s'échapper avec impétuosité par la bonde; se vider par un écoulement rapide, abondant; s'épancher tout à coup.

DÉBONDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Débondonner. S'emploie adjectiv. Muid débondonné. Tonneau débondonné.

DÉBONDONNEMENT. s. m. Techn. Action de débondonner, d'ôter le bondon d'un tonneau.

* **DÉBONDONNER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *bondonner*). Techn. Oter le bondon. Débondonner un tonneau pour le remplir.

— SE DÉBONDONNER. v. pron. Être débondonné.

DÉBONDONNOIR. s. m. Instrument qui sert à débondonner un tonneau.

* **DÉBONNAIRE.** adj. 2 g. (rad. *bon*). Doux et bon, bienfaisant et facile jusqu'à la faiblesse, d'une bonté inépuisable. Un prince débonnaire. Un homme débonnaire. Un roi n'est point aimé s'il n'est point *débonnaire*. (Volt.)

> Il devait nous suffire
> Que notre roi fût *débonnaire* et doux. (La Font.)

> Il ne s'est point passé à bout
> L'esprit le plus *débonnaire*. (Fontan.)

— Ironiq. Se dit d'un mari qui est trop bon, qui ferme les yeux sur les galanteries de sa femme, qui souffre trop patiemment son inconduite.

— Se dit des choses personnifiées. Âme débonnaire. Esprit débonnaire. Avoir un cœur débonnaire. Être d'une humeur débonnaire.

— S'empl. substantiv. Bienheureux les *débonnaires*, les pacifiques et les miséricordieux! (Trad. de l'Évang.)

— Dans l'histoire, on a donné ce surnom à certains princes: Louis le Débonnaire.

* **DÉBONNAIREMENT.** adv. D'une façon débonnaire, avec grande bonté, avec bonté extrême. Traiter débonnairement. Accueillir débonnairement. Pardonner débonnairement. Il est vieux et peu usité.

* **DÉBONNAIRETÉ.** s. f. (rad. *débonnaire*). Bonté extrême, excessive, inépuisable. Douceur qui va jusqu'à la faiblesse. Traiter avec débonnaireté. Nous avons traité les révolutionnaires prisonniers avec beaucoup de *débonnaireté*. (Acad.) La *débonnaireté* répand partout un charme ineffable. (St-Prosp.) Quant à l'empereur François, on connaît sa *débonnaireté*, qui le rend toujours dupe des intrigants. (Napoléon.)

DÉBONNETÉ, ÉE part. pass. du v. Débonneter. S'empl. adjectiv. Fusée débonnetée.

DÉBONNETER. v. a. 1re conj. On double le *t* devant une syllabe muette. *Je débonnette*. Techn. Crever avec l'ongle le papier qui recouvre l'amorce d'une fusée.

— DÉBONNETER. v. n. Hort. En parlant des fruits, Perdre l'espèce de bonnet que forme la corolle desséchée.

— SE DÉBONNETER. v. pron. Être débonneté.

DÉBOQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Déboqueter. S'empl. adjectiv. Pilotis déboqueté.

DÉBOQUETER. v. a. 1re conj. On double le *t* devant une syllabe muette. *Je déboquette*. Oter les planches qui environnent les pilotis.

— SE DÉBOQUETER. v. pron. Être déboqueté.

DÉBORA. Hist. s. Prophétesse juive, vivait dans le XIVe siècle av. J.-C. D'après ses inspirations, Barac battit, au mont Thabor, Sisara, général de Jabin, roi d'Azor, qui avait réduit les Hébreux en servitude. Le chapitre V du livre des Juges renferme le chant de Débora sur la mort de Sisara, tué par la Juive Jahel.

* **DÉBORD.** s. m. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *bord*). Anc. médec. Débordement. Ne se disait qu'en parlant des humeurs, de la bile.

— Monn. Partie d'une pièce qui est au delà du cordon de la légende. Le débord d'une pièce.

— P. et ch. Partie d'une route qui borde le pavé, passage du pavé aux bas côtés. Le débord du pavé.

— Techn. *Le débord d'une étoffe.* La partie de la doublure qui excède l'étoffe, en forme de passe-poil.

DÉBORDANT. part. prés. du v. Déborder.

DÉBORDANT, ANTE. adj. Qui déborde. Les coupes *débordantes* tremblaient dans leurs mains. (Chateaub.)

— Fig. Qui excède les limites. Si son érudition est trop *débordante* et polyglotte. (Reinhold Dezeimeris.)

DÉBORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Déborder. S'empl. adjectiv., dans toutes les acceptions du verbe. Un chapeau débordé. Une jupe débordée. Un torrent débordé. Une armée débordée. Un parti politique débordé. La corruption débordée. Une eau *débordée* ne fait pas partout les mêmes ravages. (Boss.) De ses flots *débordés* va noyer les campagnes. (Delille.)

> Une rivière *débordée*
> Qui part la route d'un château. (La Neuvillette.)

— *Débordé de.* Nous les voyons tous *débordés* d'opinions et de mœurs. (Montaigne.)

— Fig. Dissolu, débauché, qui a franchi les bornes de l'honnêteté, de la décence. Un jeune homme fort débordé. Une femme débordée. Retenez dans l'Église les plus *débordés*. (Pascal.) Auguste relégua sa fille, *débordée* en impudicité. (Malherbe.) Ils se sentent *débordés* et comme engloutis par la corruption païenne. (Montalembert.)

— Se dit aussi des choses. Mener une vie débordée, une conduite débordée. Un siècle débordé. Une société débordée.

— S'est dit pour Dégarni de son bord. *Deniers débordés*, c'est-à-dire Deniers rognés au bord.

REM. GRAMM. *Débordé* présente deux significations bien tranchées, en tant qu'il exprime l'action de *déborder* faite ou soufferte. Quand on dit: *La rivière débordée*, cela signifie clairement La rivière sortie de ses bords; mais que l'on dise, en parlant d'un parti politique: *La démocratie débordée*, cela veut-il dire La démocratie qui a débordé ou qui est débordée? Il y a doute pour l'esprit; pour lever ce doute, il faut déterminer le sens du mot *débordé* à l'aide des phrases qui précèdent ou qui suivent, et qui nécessairement l'expliquent, à moins que le participe ne soit suivi de la préposition *par*, qui lève toute équivoque en indiquant que l'action de *déborder* est soufferte et non pas faite. Cependant il est bon de remarquer que, le plus souvent, *débordé* indique une action faite et non une action soufferte.

* **DÉBORDEMENT.** s. m. (rad. *déborder*). Action par laquelle un fleuve, une rivière, etc., déborde, c'est-à-dire sort de son lit et franchit ses bords. Les débordements périodiques du Nil. Le débordement du Rhône. Le débordement de la Seine. Le débordement de la Loire. Un fleuve, une rivière sujette à de fréquents débordements. Le retour du *débordement* du Nil vient les placer précisément en Éthiopie. (Buff.)

— Fig. Irruption d'une grande multitude dans une contrée qu'elle a dessein d'occuper, de conquérir. Se dit surtout en parlant de l'irruption d'un peuple barbare ou conquérant. Le débordement des Barbares dans l'empire romain, ou sur l'empire romain.

— Fig. Profusion extrême, débordement, de certaines choses, tels que les louanges, les injures, les écrits, les passions, etc. Un grand *débordement* de louanges. (La Bruy.) Quand on voit le *débordement* des passions. (Fléch.) Je serais au désespoir d'avoir pu faire tant de peine aux personnes que M. St-Cyran appelait les effusions de cœur et des *débordements* d'amitié. (Balz.) Il n'y a rien de pareil au *débordement* de compliments qui se fait partout. (Mme de Sév.) Leur indignation éclatait en menaces et en *débordements*. (G. Lambert.)

> Les déserts ... la plus ... rapide.
> Par le *débordement* ... (...)

— Fig. Dans un sens analogue, en parlant de choses personnelles. Lettre vide de *débordement* de mille sortes bizarres. (Boss.)

— Fig. Dissolution de mœurs, débauche, libertinage. Étrange débordement. Grand débordement. Scandaleux débordement. Vivre dans le débordement. Cela ouvre la porte aux plus grands *débordements*. (Pasc.) Ses *débordements* attirent des excès. (Boss.) Pour ses *débordements* j'en ai chassé Julie. (Corn.)

— Pathol. Flux extraordinaire; évacuation subite et abondante de quelque humeur. Débordement de bile. Débordement d'humeurs. Avoir un débordement. Souffrir d'un débordement. Arrêter un débordement.

— Syn. comp. DÉBORDEMENT, INONDATION. Le mot *débordement* s'applique à l'action des eaux qui sortent de leur lit, et celui d'*inondation* au terrain situé au delà des bords, et que les eaux couvrent en s'étendant.

DÉBORDÉMENT adv. (rad. *déborder*). Sans ordre, avec excès, immoralement.

* **DÉBORDER.** v. a. 1re conj. (du préf. extract. *dé*, et de *border*). Oter ce qui borde, enlever le bord, la bordure. Déborder une robe. Déborder une pelisse. Déborder un manteau. Déborder un chapeau.

— Se dit aussi, dans cette acception, de toute chose dont le bord ou l'extrémité dépasse le bord ou l'extrémité d'une autre chose avec laquelle elle est en rapport. Le devant d'un gilet peut déborder le devant d'un habit. Empilez des pièces d'étoffe d'inégale largeur; les plus larges déborderont nécessairement les plus étroites. Dans un même rayon de bibliothèque, placez des volumes d'inégal format; les in-octavo déborderont les in-douze. Dans une construction, une pierre qui sort de l'alignement déborde les autres pierres qui sont alignées.

— *Déborder un lit.* Retirer les bords des draps et des couvertures qui étaient repliés sous les matelas.

— Dépasser, outrepasser, en fait d'opinions, d'action politique. Ceux qui font des révolutions, et qui ensuite veulent en modérer l'élan, se voient bientôt déborder par d'autres hommes qui exploitent les passions que les premiers ont soulevées. C'est ainsi que, dans la Révolution française, la Montagne déborda les Girondins.

— Faire sortir de ses bords, en parlant d'un cours d'eau.

> C'est la Seine en fureur qui *déborde* son onde
> Sur les quais de Paris. (Malherbe.)

— Fig. Passer au delà des bornes, sortir des limites, en parlant des idées et des sentiments. L'ambition déborde cet homme. La colère déborde son cœur. Malheur à l'écrivain dont l'ambition *déborde* ses livres! (Boiste.)

— Art milit. Avoir plus de front, plus d'étendue, en parlant de deux armées, de deux lignes de troupe, dont l'une dépasse l'autre. La première ligne des Autrichiens débordait celle des Français. L'escadre française débordait l'escadre anglaise.

— Gant. *Déborder une peau.* Étendre ou étaler les bords d'une peau destinée à faire des gants. A travers les carreaux, il aperçut des casiers, des cartons... le petit établi de son état, avec les grands ciseaux, le pot à retailler et le couteau à piquer pour *déborder* les peaux. (De Gonc.)

— Mar. *Déborder un vaisseau.* En enlever le bordage. || *Déborder une embarcation.* La pousser au large.

— Absol. Se détacher d'un vaisseau qu'on avait abordé. Après l'abordage, il ne put *déborder*. (Acad.) || *Déborder les avirons.* Oter les avirons des tolets et de dessus le bord pour les coucher dans le bateau. || *Déborder les voiles.* En larguer les écoutes.

— Navig. fluv. Écarter du bord, en parlant du bois de flottage.

— Techn. Couper avec les planes les deux côtés des tables de plomb.

— DÉBORDER. v. n. Sortir des bords, dépasser les bords, franchir les bords. Se dit proprement des fleuves, des rivières, etc. Le fleuve a débordé deux fois cet hiver. La Loire ne débordera peut-être pas cette année. De tous les fleuves et de toutes les rivières de France, le

[illegible] d'arbres *débordaient* sur les longues lignes des murs. (G. Flaub.) Les spectateurs des tribunes [illegible]

— Se répandre, faire irruption, envahir un pays, [illegible] bares, comme cela eut lieu surtout à l'époque de la décadence de l'empire romain.

— [illegible] cratie déborde. La licence, l'irreligion, l'improbité, les mauvaises mœurs, débordent et menacent de tout envahir. Qu'est-ce que l'instinct de l'immortalité sinon une vie morale qui, accumulée dans le présent, *déborde* dans [illegible] il eut les notes, les cris d'une déclaration qui [illegible] *débordait* en paroles furieuses. (G. Flaubert.)

— Mar. Se détacher d'un vaisseau que l'on avait abordé. Nous fîmes tous nos efforts pour *déborder*. (Acad.) || S'emploie aussi dans ce sens avec le pronom personnel.

— Prend l'un ou l'autre des verbes auxiliaires *avoir* et *être*. *Avoir débordé* exprime l'ac[illegible] sont débordées. Elles ont débordé deux fois en un mois.

— SE DÉBORDER. v. pron. Être débordé. Perdre son bord, sa bordure, en parlant d'un vêtement. Cette jupe se déborde.

— Sortir de son lit pour se répandre, en parlant d'un cours d'eau. La Seine s'est débordée. Jamais l'Euphrate ne se *débordait*. (Bossuet.) [illegible] (Mérimée.)

— Par extens. Les humeurs se sont débordées. La bile se déborde.

— Fig. S'épancher. Je me *déborde* quand il est question de parler de vous. (Balzac.)

— Fig. La malice se *déborde*. (Fléch.) Cet amour-propre s'est étendu et *débordé* dans le vide que l'amour de Dieu a laissé. (Pasc.) Elle (la Bretagne) est toujours toute pleine, rien ne se répand, rien ne se perd, rien ne se *dé*[illegible]

— [illegible] *en imprécations, en injures*. Vomir des imprécations, des injures. Les jésuites se *débordèrent* en une infinité de nouvelles invectives contre sa mémoire. (Racine.)

— Faire des excès. Il n'est pas impossible de passer son temps sans se *déborder*. (Malh.)

DÉBORDEUR, EUSE. s. (rad. *déborder*). Celui, celle qui coupe la laine des peaux d'agneau.

— Adjectiv. Un ouvrier débordeur, une ouvrière débordeuse.

DÉBORDOIR. s. m. (rad. *déborder*). Techn. Plane. Outil à l'usage du plombier et du ton[illegible] façonne les verres de lunettes.

DÉBOSQUAGE. s. m. (pr. *dé-bo-skaje*; de *dé*, préf. extract., et *bosc*, ancienne forme du mot *bois*). Action de sortir du bois.

DÉBOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Débosser. S'empl. adjectiv. Câble débossé.

DÉBOSSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Débosseler. S'empl. adjectiv.

DÉBOSSELER. v. a. 1re conj. (du préf. extract. *dé*, et de *bosseler*). *Je débosselle, tu débosselles*, etc. Détruire ou effacer des bosses.

— SE DÉBOSSELER. v. pron. Être débosselé.

DÉBOSSER. v. a. 1re conj. (formé du préf. privat. *dé*, et de *bosse*). Mar. Oter, démarrer les bosses de dessus un câble où elles étaient frappées. Débosser un câble.

— SE DÉBOSSER. v. pron. Être débossé.

DÉBOSSEUR ou **DÉBOSSOIR.** s. m. Médec. Coin qui sert à augmenter l'énergie des procédés d'extension du rachis, chez les bossus.

DÉBOTTÉ, ÉE. [illegible] S'empl. adjectiv. Un homme débotté. Une personne débottée.

* **DÉBOTTÉ.** s. m. Action ou moment de tirer les bottes ou ses bottes. V. DÉBOTTER, substantif.

* **DÉBOTTER.** v. a. 1re conj. (du préf. extract. *dé*, et de *botter*). Tirer les bottes, ôter les bottes des jambes de quelqu'un. Son valet l'a *débotté*. (Acad.)

— SE DÉBOTTER [illegible] plait, ma botte me tient la jambe fraîche. (Dancourt.)

* **DÉBOTTER.** s. m. Action de tirer les bottes. Moment où l'on ôte les bottes. Se débotter. Se trouver au débotter. Assister au débotter du roi.

— Par extens. Le moment même de l'arrivée. Il ne faisait que de descendre de voiture, et il me reçut à son *débotter*. (Acad.)

— On écrit aussi *débotté*, sans *r*. Voir quelqu'un au *débotté*.

DÉBOUCHAGE. s. m. (rad. *déboucher*). [illegible]

DÉBOUCHÉ, ÉE. [illegible] cher. S'empl. adjectiv. Flacon débouché. Route débouchée.

* **DÉBOUCHÉ.** s. m. (rad. *déboucher*). Extrémité d'un défilé, d'une vallée, d'un col de montagne. Au débouché de la vallée. Au débouché du défilé. Au débouché de la montagne. [illegible] Fermer le débouché. Les monts Eoliens ont non seulement des plantes ou des animaux; mais aussi des hommes propres à les habiter, du moins aux *débouchés* de leurs entonnoirs. (B. de St-Pierre.)

— Fig. Voie qui facilite la vente, le transport, l'écoulement, l'expédition au dehors, des produits industriels et agricoles d'une contrée, d'une province. Un bon débouché. Un excellent débouché. Faute de débouchés. Ouvrir un débouché, des débouchés. Manquer de débouchés. Multiplier les débouchés. Cette province manque de *débouchés* pour l'écoulement de ses produits. (Acad.) C'est la production qui favo[illegible] tion, et, par suite, de *débouchés*, vient quelque[illegible]

— Moyen de se défaire de marchandises ou d'effets de commerce dont le débit ou le placement est aléatoire, difficile. Les commerçants en gros et en détail sont en rivalité constante pour se procurer des *débouchés*, c'est-à-dire des acheteurs. (Aubert de Vitry.)

— Expédient pour se tirer d'affaire, d'embarras; moyen de succès, de réussite; voie pour arriver à une place, à un emploi. Chercher un débouché. Trouver un débouché. Met[illegible]

— [illegible] *déboucher*.

* **DÉBOUCHEMENT.** s. m. Action de déboucher. Le débouchement des eaux, le débouchement d'un canal, d'un égout, d'un tuyau de conduite. Le débouchement d'une bouteille.

— Fig. Expédient, moyen de débiter des marchandises, de placer des effets de commerce dont il est difficile de se défaire. Chercher un débouchement pour des marchandises. Trouver un débouchement pour des traites. || On emploie plus ordinairement *débouché*.

— Passage d'un endroit resserré à un lieu plus ouvert. L'armée fut attaquée au *débouchement* de la vallée. (Acad.)

* **DÉBOUCHER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et de *boucher*). Oter ce qui bouche. Déboucher une bouteille, un flacon.

— Par extens. Oter ce qui obstrue, ce qui embarrasse, ce qui fait obstacle. Déboucher une porte. Déboucher un chemin. Déboucher un passage, une rue, une place. Déboucher la voie publique. Parbleu ! tu vois ; j'attends que ces messieurs aient *débouché* la porte, pour présenter là mon visage. (Molière.) Cela vous eût *débouché* les veines, cela eût donné du jeu et de l'espace à votre sang. (Mme de Sévig.)

— Fig. Ouvrir l'esprit, en parlant d'une personne qui apprend avec peine, qui comprend difficilement. L'usage du monde débouchera ce jeune homme.

— Médec. Faire cesser la constipation, procurer d'abondantes évacuations alvines. Ce remède vous débouchera certainement.

— DÉBOUCHER. v. n. Littéralement, Sortir comme par une bouche. Sortir d'un endroit resserré pour passer dans un lieu plus ouvert. Déboucher des montagnes dans la plaine. Déboucher par un endroit. L'armée *déboucha* au point du jour. (Acad.)

— Dans un sens analogue, Se dit d'un fleuve, d'une rivière, d'un canal, en parlant de l'endroit où ils ont leur embouchure. Le Rhône débouche dans la Méditerranée. La Seine, la Loire et la Garonne débouchent dans l'Océan.

— SE DÉBOUCHER. v. pron. Être débouché. Se déboucher de soi-même, par la force de la liqueur, en parlant d'une bouteille, d'un flacon.

— *Déboucher*, pris substantiv. V. DÉBOUCHÉ, s. m.

DÉBOUCHEUR. s. m. Celui qui débouche.

DÉBOUCHOIR. s. m. (radic. *déboucher*). Techn. Outil dont le lapidaire se sert pour repousser la queue de la coquille lorsqu'elle est cassée.

— Agric. Bâton pointu qui sert à dégager le soc de la charrue de la terre dont il est chargé.

— Art milit. Pointe qui sert à retirer les rondelles de cuir qui bouchent les évents des fusées d'obus.

DÉBOUCHURE. s. f. Ce qu'on retire en [illegible]

DÉBOUCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déboucler. S'empl. adjectiv. Armure débouclée. Ceinturon débouclé. Soulier débouclé. Perruque débouclée. Deux mèches de cheveux *débouclés* tombaient jusqu'à terre et accompagnaient gracieusement la mélancolie de sa figure. (Th. Gautier.)

* **DÉBOUCLER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et de *boucler*). Oter une boucle, défaire les boucles.

— Dégager l'ardillon d'une boucle qui arrête la courroie, la bande ou le ruban passé dans la boucle. Déboucler une cuirasse. Déboucler une armure. Déboucler un ceinturon, une ceinture. Déboucler des souliers.

— Déranger, défaire les boucles d'une chevelure, d'une perruque; défriser. Déboucler des cheveux.

— *Déboucler une jument.* Oter les boucles qu'on lui avait mises pour empêcher qu'elle ne fût saillie.

— Arg. *Déboucler un prisonnier.* Le faire sortir de prison.

— Mar. *Déboucler un port.* En dégager l'entrée.

— SE DÉBOUCLER. v. pron. Être débouclé. Un soulier qui se déboucle. Des cheveux qui se débouclent.

DÉBOUILLAGE. s. m. (rad. *débouillir*). Blanchiss. Action de soumettre, au sortir du cuvier, les pièces lavées à l'action d'un lait de chaux à une température de 50°.

DÉBOUILLI, IE. part. pass. du v. Débouillir. S'emploie adjectiv. Échantillons débouillis. Étoffes débouillies.

* **DÉBOUILLI.** s. m. (rad. *débouillir*). Teint. Opération qui consiste à faire bouillir dans une eau préparée les étoffes teintes, pour s'assurer de la solidité des couleurs appliquées sur ces étoffes. Mettre au débouilli. Passer au débouilli. Éprouver au débouilli.

* **DÉBOUILLIR.** v. a. 2e conj. (pr. *dé-bou-llir, ll* mouill.). Techn. Faire bouillir dans de l'eau, avec certains ingrédients, des échantillons ou des étoffes pour en éprouver la couleur ou pour leur ôter cette couleur.

— SE DÉBOUILLIR. v. pron. Être débouilli, être éprouvé, passé au débouilli.

DÉBOUILLISSAGE. s. m. Techn. Syn. de DÉBOUILLI.

DÉBOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Débouler. Qui a fui. Lièvre déboulé.

— DÉBOULÉ. s. m. Action de l'animal qui quitte l'état de repos pour fuir. Tirer un lièvre au déboulé.

— Sport. Course à petite distance, qui force les chevaux à courir à toute vitesse dès le début.

DÉBOULER. v. n. 1re conj. Chass. Se dit du lièvre qui part à l'improviste.

— Par extens. et fam. Partir subitement, en parlant des personnes.

DÉBOULONNAGE. s. m. Action de déboulonner

DÉBOULONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déboulonner. S'empl. adjectivement. Cuve déboulonnée.

DÉBOULONNER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe extr., et *boulonner*). Démonter ce qui était boulonné.

DÉBOULONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui déboulonne ou qui donne l'ordre de déboulonner.

DÉBOUQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Débouquer. S'emploie adjectiv. Vaisseau débouqué. Frégate heureusement débouquée. Escadre débouquée.

* **DÉBOUQUEMENT.** s. m. (rad. *débouquer*). Mar. Canal, détroit, passage resserré entre plusieurs îles au milieu desquelles un navire est obligé de passer. Ce terme s'applique particulièrement aux Antilles. Entrer dans le débouquement. Donner dans le débouquement. Rester dans le débouquement. Sortir du débouquement.

— Action de débouquer.

* **DÉBOUQUER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *de*, de, hors; *bucca*, bouche). Mar. Sortir d'un débouquement, d'un détroit, d'un canal, d'un passage resserré entre des écueils ou entre des îles, pour entrer dans une mer libre.

— *Débouquer* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être*, suivant qu'on veut indiquer une action ou un état. La flotte *a débouqué* hier au soir. La flotte *est débouquée* depuis huit jours.

DÉBOURBAGE. s. m. (rad. *débourber*). Action de tirer quelqu'un ou quelque chose de la bourbe. Il était à moitié plongé dans la fange dont il ne pouvait se dépêtrer ; je lui tendis la main et je contribuai à son *débourbage*. (B. Barbé.)

— Action de faire perdre au poisson le goût de vase, en le laissant quelque temps dans l'eau vive.

— Métall. Opération qui consiste à séparer le minerai de la boue qui l'enveloppe.

DÉBOURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Débourber. S'empl. adjectiv. Bassin débourbé. Voiture débourbée. Poisson débourbé.

* **DÉBOURBER.** v. a. 1re conj. (du préf. extract. *dé*, et de *bourbe*). Oter la bourbe. Débourber un fossé. Débourber un canal. Débourber un étang.

— Tirer de la bourbe. Débourber une charrette.

— *Débourber le poisson.* Le mettre dans de l'eau claire et vive pour qu'il perde le goût de bourbe.

— Soutirer le vin, l'enlever de dessus sa lie après que la fermentation a cessé.

— Fig. Tirer quelqu'un de l'embarras, le sortir d'un mauvais pas, le mettre au-dessus de la misère, lui faire surmonter une position difficile.

— [illegible] les vices. [illegible]

— SE DÉBOURBER. v. pr. Être débourbé, tiré de la bourbe. || Perdre le goût de la bourbe.

DÉBOURBEUR. s. m. (rad. *débourber*). Ouvrier chargé de laver le minerai au sortir de la mine.

— Adjectiv. Ouvrier débourbeur.

DÉBOURBONNER. v. a. 1re conj. Débarrasser de la famille des Bourbons.

— On a dit aussi, avec mépris *Débourbonailler*.

DÉBOURDER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui signifie Converser, deviser, discourir.

DÉBOURGEOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Débourgeoiser. S'emploie adjectiv. Jeune homme débourgeoisé. Jeune femme débourgeoisée. Famille débourgeoisée.

DÉBOURGEOISER. v. a. 1re conj. (du [illegible]) les manières bourgeoises, les habitudes bourgeoises, l'air bourgeois, le ton bourgeois.

— Faire sortir quelqu'un de la classe bourgeoise pour le conduire dans la haute société, dans le grand monde. Je n'ai pas mon pareil pour *débourgeoiser* un enfant de famille, le mettre dans le monde, le pousser dans le jeu. (Regnard.)

— SE DÉBOURGEOISER. v. pron. Contracter une alliance ou des liaisons au-dessus de la classe bourgeoise. || Quitter les manières bourgeoises, prendre des habitudes plus distinguées.

DÉBOURRAGE. s. m. (rad. *débourrer*). Techn. Action de nettoyer les cardes en enlevant la bourre qui les embarrasse. || Déchet résultant du travail fait sur toute matière textile. || Action de débarrasser le moût du vin de Champagne de la rafle, des pépins, etc. || Opération qui a pour but de débarrasser de leurs poils les peaux qu'on veut soumettre au tannage.

DÉBOURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Débourrer. S'emploie adjectiv. Fusil débourré. Pipe débourrée.

— Fig. Jeune homme débourré. Il était grand, bien fait, mais très gauche, et ayant besoin d'être *débourré* avant que d'être mis sur la scène. (Mercier.)

— *Cheval débourré.* Cheval qui a perdu l'embonpoint qu'on lui avait fait acquérir pour le vendre plus avantageusement.

* **DÉBOURRER.** v. a. 1re conj. (du préf. extract. *dé*, et de *bourrer*). Oter la bourre. Débourrer un pistolet. Débourrer un fusil. Débourrer une carde.

— *Débourrer une pipe.* Oter le tabac qui la remplit.

— Fig. et pop. *Débourrer un jeune homme.* Lui faire perdre les manières gauches, le mauvais ton, l'air emprunté, et le façonner aux bonnes manières, le former selon les usages du beau monde.

— *Débourrer un cheval.* Commencer à rendre ses mouvements souples et liants, à le rendre propre au service auquel on le destine.

— SE DÉBOURRER. v. pr. Être débourré. || Être façonné aux usages de la bonne société. || Commencer à prendre de soi-même les manières d'un homme distingué.

— Bot. Sortir de la bourre, en parlant des bourgeons.

DÉBOURREUR, EUSE. s. Ouvrier chargé de faire un débourrage. || Machine qui exécute un débourrage.

— Adjectiv. Ouvrier débourreur, machine débourreuse.

DÉBOURRIN. s. m. (rad. *débourrer*). Nom, dans quelques départements, des cendres résultant de la combustion du tabac dans une pipe.

* **DÉBOURS.** s. m. (pr. *dé-bour*; rad. *débourser*). Ce que l'on a tiré de sa bourse, avancé d'argent pour le compte de quelqu'un. Être en débours.

— S'emploie surtout au pluriel. Payer les débours. Rentrer dans ses débours. Ce mot a vieilli; c'est encore un terme de pratique, mais dans le langage usuel on se sert du mot *déboursé*.

DÉBOURSÉ, ÉE. part. pass. du v. Débourser. S'empl. adjectiv. Argent déboursé. Somme déboursée. Frais déboursés. Il n'y a rien à rabattre là-dessus, c'est un argent *déboursé*. (Acad.)

— DÉBOURSÉ. s. m. Argent payé pour frais, pour avances. Demander son déboursé. N'exiger que ses déboursés. Avoir fait de grands déboursés. Cette affaire a nécessité de nombreux déboursés. Rendre à quelqu'un ses déboursés. Réclamer tant pour ses déboursés. Il a donné un mémoire de ses *déboursés*. (Acad.) Ce mot s'emploie beaucoup plus souvent au pluriel qu'au singulier.

* **DÉBOURSEMENT.** s. m. Action de débourser. Il est très peu usité.

* **DÉBOURSER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *bourse*). Oter, tirer de sa bourse, et par extens., de sa caisse pour payer; payer pour quelqu'un qui doit rembourser plus tard. Débourser beaucoup d'argent, peu d'argent. Débourser de grosses sommes. Débour-

[illegible] une emplette, pour l'achat d'une terre, d'une propriété. [illegible] Être assez honteux [illegible] [illegible]

[illegible]

Le temps presse. [illegible]

[illegible] Débourser de belles pistoles.

— SE DÉBOURSER. v. pron. Être déboursé, être payé à l'avance pour le compte de [illegible]

DÉBOUSCAILLER. v. a. 1re conj. Arg. Décrotter.

DÉBOUSIGUER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract.; *bousigue*, friche). Défricher, dans le Languedoc.

*** DEBOUT.** adv. (rad. *bout*; sur un bout, sur le bout, [illegible]) [illegible] La chambre des [illegible] [illegible] *debout* auprès de ses [illegible] [illegible] *debout* et [illegible] Mme Necker. L'ange exterminateur est *debout* avec nous. (Racine.)

[illegible]

— Par analogie, en parlant d'un quadrupède, on dit qu'il *se tient debout*, qu'*il est debout*, [illegible] sur ses pieds de derrière. La marmotte mange *debout* comme l'écureuil. (Buffon.)

— *Être debout.* Être hors du lit, être levé. Être debout dès le matin. || On dit d'un homme qui relève de maladie, ou que des infirmités ont retenu longtemps alité, et qui se rétablit, qu'*il est debout*.

— *Laisser quelqu'un debout.* Ne pas lui proposer de s'asseoir, ce qui généralement est regardé comme une impolitesse. Il ne daigna pas m'offrir un siège, et me laissa *debout* tout le temps que je restai avec lui. [illegible]

— [illegible] *Dormir debout.* Éprouver si fortement le besoin du sommeil, que les yeux se ferment et qu'on s'assoupit, même sans être assis ou couché. Adieu, laissez-moi, je dors debout. Allez vous mettre au lit, car vous dormez debout.

— Fig. *Conte à dormir debout.* Récit ennuyeux, absurde, ou qui ne mérite pas qu'on y fasse la moindre attention. || Promesses vaines auxquelles on ne saurait ajouter foi.

[illegible] *empereur mourût debout*, pour exprimer que la vigilance et l'activité sont des qualités indispensables à ceux [illegible]

— Fig. *Être debout, rester debout.* Ne pas céder aux obstacles, tenir ferme contre les difficultés, ne se point laisser renverser par ceux qui convoitent notre ruine, notre position, notre place. Être debout malgré ses ennemis. Rester debout malgré l'effort des cabales. Un ministre qui est debout, qui reste debout, malgré la vive opposition qu'on lui fait dans le gouvernement ou dans la société. Un fonctionnaire qui se tient toujours debout sous tous les pouvoirs, par sa souplesse, son obséquiosité, [illegible] teur. On croyait ce commerçant ruiné, et il est encore debout. Après avoir essuyé des pertes si grandes, comment se peut-il qu'il soit encore debout? [illegible] *Tomber debout.* [illegible] d'une circonstance critique, et se trouver dans [illegible] *tomber sur ses pieds.*

[illegible] homme dont le crédit est inébranlable.

Rester debout [illegible] de la dignité, de la fierté, se faire respecter, ne pas souffrir qu'on manque d'égards, etc. Si vous restiez *debout*, l'orgueil ne pourrait vous écraser. [illegible]

— Fig. S'entend aussi de tout ce qui existe, par opposition à ce qui a cessé d'être. Mieux vaut goujat *debout* qu'empereur enterré. (La Fontaine.)

— Se dit en parlant des choses qu'on dresse ou qui sont dressées et maintenues verticalement sur un de leurs bouts. Être debout. Placer debout. [illegible] *Mettre du bois debout.* [illegible] le sens de sa hauteur. || *Mettre un tonneau debout.* Le mettre sur son fond.

— Par extens. Qui subsiste encore, qui n'a pas encore été détruit par le temps ou toute autre cause [illegible] [illegible] çaient sa ruine prochaine. Ils vivent cependant, et leur temple est *debout*. [illegible] reste *debout* de ce peuple détruit. (V. Hugo.)

— Blas. *Animaux debout.* Ceux qu'on représente tout droits et posés sur leurs pieds de derrière.

— Comm. *Passer debout.* Se dit des marchandises qui traversent une ville sans s'y arrêter, pour être transportées au delà de cette ville. Ceux qui conduisent ces marchandises doit être muni d'une permission du bureau des douanes ou de l'octroi qu'on appelle un *passe-debout*.

[illegible] pression. La lecture est inutile à certaines personnes, [illegible] Mme Necker.

[illegible] *Mettre une bête debout.* [illegible]

— Menuis. *Bois debout.* Bois travaillé perpendiculairement au fil.

— Vener. *Mettre une bête debout.* La lancer.

— *Debout!* interj. Expression dont on se sert pour éveiller quelqu'un à la hâte. Allons, debout! Debout! il faut partir. Debout! il fait déjà grand jour. *Debout!* dit l'Avarice, il est temps de marcher. (Boil.)

— Syn. comp. DEBOUT, DROIT. On est *debout* lorsqu'on est sur ses pieds, quoiqu'on penche de quelque côté. On est *droit* lorsqu'on n'est ni courbé ni couché. Un vieillard dont le corps se courbe est *debout* lorsqu'il marche, mais il n'est pas *droit*. Un homme dans la force de l'âge et qui se tient bien est *droit* et *debout* [illegible]

DÉBOUT. [illegible] pour l'adjudication [illegible]

DÉBOUTANCE. s. f. ou **DÉBOUTEMENT.** s. m. Anc. prat. Action de débouter; expulsion.

DÉBOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Débouter. [illegible]

DÉBOUTÉ. s. m. Jurispr. Acte par lequel on est déclaré déchu d'une demande en justice. Le débouté d'une demande, d'une opposition.

Anc. jurispr. *Débouté de défense* [illegible] *débouté*. Jugement rendu par défaut après l'ex[illegible]

DÉBOUTEMENT. [illegible] qu'en termes de procédure, et encore est-il fort [illegible]

*** DÉBOUTER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *bouter*, vieux verbe qui signifie *mettre*; démettre, mettre hors). Prat. Déclarer déchu d'une demande en justice. Débouter quelqu'un de sa demande. Débouter la partie adverse de son opposition. Débouter le demandeur de ses prétentions.

[illegible]

— Se dit familièrement, en parlant d'un refus que l'on éprouve relativement à une demande quelconque.

— Par extens. Supprimer, détruire. Le fief naquit à l'époque où le servage germanique *débouta* la servitude romaine. (Chateaubriand.)

— SE DÉBOUTER. v. pron. Être débouté.

DÉBOUTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déboutonner. S'empl. adjectiv. Habit déboutonné. Fleuret déboutonné. Parler à cœur déboutonné.

Rire à ventre déboutonné, manger à ventre déboutonné. [illegible]

*** DÉBOUTONNER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *boutonner*). Ôter, faire sortir les boutons d'une boutonnière, d'une ganse. Déboutonner son gilet, son habit. Déboutonner une amazone.

— Escr. Ôter le bouton. Déboutonner un fleuret.

— SE DÉBOUTONNER. v. pron. Être déboutonné. || Déboutonner ses vêtements.

— Fig. et fam. Parler librement, dire tout ce qu'on pense, ouvrir son cœur sans réserve. Se déboutonner avec ses amis. Il s'est tenu longtemps sur la réserve, mais à la fin il s'est *déboutonné*. (Acad.)

DÉBRAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Débrailler. S'empl. adjectiv. Dont les habits ont été mal [illegible] Un grand air *débraillé*. [illegible] causaient lentement avec elles. (É. Zola.)

— [illegible] *braillé*, sans dignité. (Sainte-Beuve.)

On dit subst. *Un débraillé, une débraillée*, pour Un homme débraillé, une femme débraillée.

— DÉBRAILLÉ. s. m. État d'une personne dont les vêtements sont débraillés. Il ne faut [illegible] lui nuira.

*** DÉBRAILLER (SE).** v. pron. 1re conj. (lat., *de*, préf. privat., et *bracula*, petite braie, [illegible] poitrine. Se débrailler devant tout le monde. C'est inconvenant de se débrailler de la sorte.

[illegible]

— DÉBRAILLER. v. a. Découvrir. Pourquoi ne [illegible]

DÉBRAISAGE. s. m. Techn. Action de débraiser un four.

DÉBRAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Débraiser. S'empl. adjectiv. Four débraisé.

DÉBRAISEMENT. s. m. Action de débraiser [illegible] *débraisage*.

DÉBRAISER. v. a. 1re conj. (du préf. extract. *dé*, et le *braise*). Techn. Enlever la braise qui se forme dans un four qu'on chauffe.

— SE DÉBRAISER. v. pr. Être débarrassé de la braise. Four qui peut facilement se débraiser.

DÉBRANCHER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *branche*). Fauconn. [illegible]

— SE DÉBRANCHER. v. pron. En parlant d'un oiseau, Quitter une branche. L'oiseau qui se débranche volontiers.

DÉBRAQUER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *braquer*). Déranger [illegible] qui était braqué. Débraquer un canon, une lunette.

DÉBRAYAGE. s. m. Techn. Action d'enlever l'enduit de brai.

— Mécan. Syn. de DÉSEMBRAYAGE.

DÉBRAYER. v. a. 1re conj. Mécan. Syn. de DÉSEMBRAYER.

DÉBRAYEUR. s. m. Ouvrier qui opère le débrayage.

DEBRECZIN. Géogr. Ville de Hongrie, à 180 kil. E. de Pesth. C'est plutôt une agglomération [illegible] 1869. [illegible]

DÉBREDOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Débredouiller. S'empl. adjectiv. Joueur débredouillé. Joueuse débredouillée.

Fig. *Homme débredouillé.* Homme auquel la fortune, le bonheur commence enfin à sourire.

*** DÉBREDOUILLER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *bredouille*). Jeu de trictrac. [illegible]

— Fig. et fam. [illegible] *Débredouiller quelqu'un.* Améliorer sa position. Ces trois jours ont *débredouillé* le chevalier; c'est le premier bien qu'il ait reçu. (Mme de Sév.)

SE DÉBREDOUILLER. v. pron. Être débredouillé.

— Fig. et fam. Commencer d'être heureux, après avoir longtemps souffert. Améliorer sa fortune.

— Faire enfin ce qu'on s'était proposé, après avoir éprouvé beaucoup de peine, lutté contre beaucoup d'obstacles.

DÉBREGEASIE. s. f. Bot. Genre d'orties [illegible]

DÉBRICOLER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *bricole*). Enlever la bricole. Débricoler un cheval.

DÉBRIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Débrider. S'empl. adjectiv. Cheval débridé. Plaie débridée.

— Fig. Sans frein, dévergondé. Nous réprouvons seulement les appétits *débridés* et désordonnés. (Calvin.)

DÉBRIDÉE. s. f. (ét., V. DÉBRIDER). Ce qu'on paye dans une auberge pour y faire arrêter son cheval, seulement pendant le temps nécessaire pour qu'il mange.

DÉBRIDEMENT. s. m. Action de débrider, d'ôter la bride à un cheval.

Chirurg. Action d'enlever les brides ou filaments qui traversent une plaie, et qui s'opposent à la libre sortie du pus. [illegible]

*** DÉBRIDER.** v. a. 1re conj. (ét., *dé*, préf. priv., et *brider*). Ôter la bride à un cheval, à une bête de somme. [illegible]

Absol. Il est temps de débrider. Faire cinquante kilomètres sans débrider. La cavalerie venait de *débrider*, quand tout à coup on vit [illegible]

[illegible] Travailler tout le jour sans débrider. Expédier une multitude d'affaires sans débrider.

[illegible] pitation. Débrider son bréviaire. Débrider une affaire.

[illegible]

— Chir. Opérer le débridement. || *Débrider une plaie.* Couper certaines parties qui resserrent trop cette plaie; l'ouvrir pour la sonder, pour éviter l'épanchement.

— Techn. Détacher le câble de la pierre, lorsqu'elle est arrivée au haut de la carrière.

— SE DÉBRIDER. v. pron. Être débridé. || Se mettre à l'aise. *Débridons-nous* pour mieux paître et mieux boire. (Autreau.) || Se hâter, agir précipitamment.

DÉBRIDER. s. m. Syn. de DÉBRIDEMENT. || Lieu où l'on débride. Nous avons encore une lieue à faire pour arriver au *débrider*.

DÉBRIDEUR. s. m. (rad. *débrider*). Celui qui fait l'action de débrider un cheval.

— Fig. Celui qui est prompt, expéditif, ardent à faire une chose, à exécuter une entreprise. Frère Jean, bon *débrideur* de matines. (Rabel.) Il est familier et peu usité.

— Carr. Ouvrier qui détache le câble de la pierre, lorsqu'elle est arrivée au haut de la carrière.

DÉBRIDOIR. s. m. Arg. Clef.

DÉBRIGANDINER. v. a. 1re conj. (de *dé*, [illegible] *brigandine*. [illegible] *brigandiner*.

DÉBRILLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Débrillanter. S'empl. adjectiv. Dorure débrillantée. [illegible]

DÉBRILLANTER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et la v. *brillanter*). Techn. Ôter le brillant; rendre moins brillant.

— SE DÉBRILLANTER. v. pron. Être débrillanté, perdre son brillant ou perdre de son brillant.

*** DÉBRIS.** s. m. (ét., *dé*, préf. extract., et *bris*). Reste d'une chose brisée, fracassée ou détruite en grande partie. Débris d'un vaisseau naufragé. Débris d'un meuble, d'une statue, d'un vase. Les débris d'un édifice. Les débris d'une ville. Débris de végétaux, de coquillages. Débris épars. Triste débris. Sauver du débris, des débris [illegible] (Mass.) [illegible] *débris* [illegible] (G. Flaub.)

[illegible]

— Le singulier est assez rarement employé. Quel *débris* parle ici de votre résistance? (Racine.)

[illegible] (CORNEILLE.)

— Fam. et par extens. *Les débris d'un bon repas, les débris d'un pâté.* Les restes d'un repas, d'un pâté. Servir les débris. Se contenter des débris.

— Dégât que de grands trains, de grands équipages font dans les hôtelleries. On fit donner tant à l'hôte pour le débris. Vieux et inus.

— Fig. En parlant des choses. Il revint avec le triste *débris* de sa fortune. (J.-J. Rousseau.) [illegible] (Mass.) Les *débris* de votre [illegible] vers seront lus encore quand la langue aura vieilli, en seront les derniers *débris*. (La Bruy.) Voilà donc les *débris* d'une humaine science. (A. de Musset.)

— Ce qui reste des attraits, de la beauté flétrie.

— Fig. En parlant des personnes ou des choses personnifiées. Les débris d'une famille. Les débris de la maison royale. Les débris d'une armée. [illegible] (Fléchier.) [illegible] mille. (Mass.) Inébranlable au milieu des *débris* de sa maison. (Id.) Après le désastre d'Ulm, l'archiduc Ferdinand avait réuni les *débris* de l'armée autrichienne. (L. Gallois.)

Et cet asile ouvert aux illustres proscrits
[illegible]

— Se dit des empires. Les royaumes qui sont sortis des *débris* de ce premier empire des Assyriens. (Boss.) Les royaumes formés du *débris* de l'empire d'Alexandre. (Id.) [illegible] Les *débris* des peuples et des nations. (Id.) S'élever sur les *débris* de sa patrie. (Id.) Sur les *débris* du monde élevons l'Arabie. (Volt.)

[illegible]

n'existent plus. Des débris fossiles.

[illegible]

— [illegible]

[illegible] DÉBRIS, DÉCOMBRES, RUINES. [illegible] a été brisée ; les *ruines* sont les restes d'un monument qui s'est écroulé en partie, et dont elles peuvent encore donner l'idée. Ces deux mots se prennent au propre et au figuré. Les [illegible] édifice détruit, et dont il faut se débarrasser, parce qu'ils *encombrent*. Ce mot ne se prend qu'au sens propre.

DÉBRISER. v. a. 1re conj. (rad. *débris*). Mar. Se dit de la mer qui jette à la côte un navire qu'elle brise.

DÉBROCHAGE. s. m. Techn. Action de [illegible]

DÉBROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Débrocher. [illegible]

DÉBROCHER. v. a. [illegible] (rad. préf. extract. *dé*, et de *broche*). Techn. Ôter les mèches ou les chandelles de dessus les broches.

— [illegible] la viande rôtie.

— [illegible] un livre broché.

— **SE DÉBROCHER.** v. pron. Être débroché.

DEBROSSE. V. BROSSE (DE).

DE BROSSES. V. BROSSES (DE).

DÉBROUILLABLE. adj. 2 g. (rad. *débrouiller*). [illegible] Qui peut être débrouillé, éclairci. Affaire débrouillable. Chaos débrouillable.

DÉBROUILLARD. s. m. (rad. *débrouiller*). Celui qui se tire facilement d'embarras.

DÉBROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Débrouiller. S'empl. adjectiv. Objets débrouillés. [illegible] Mme de Sévigné.)

★ **DÉBROUILLEMENT.** s. m. (pr. *dé-brou-lle-man, ll* mouill.). Action de débrouiller, de démêler ce qui est embrouillé, mêlé ; résultat de cette action. Le débrouillement d'un écheveau de fil.

— Fig. Action d'éclaircir une affaire. Le débrouillement d'un procès.

★ **DÉBROUILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *dé-brou-llé, ll* mouill. ; ét. fr., *dé*, préf. extract., et *brouiller*). Démêler. Débrouiller du fil, de la soie.

— [illegible]

— [illegible] césure compliquée. Débrouiller un sujet. Débrouiller ses idées. Débrouiller une question embarrassée. Débrouiller l'esprit. Si vous l'em[illegible] *débrouil-liez* tout aussitôt, qui douterait que vous ne fussiez un méchant homme? (Malherbe.) Ce chaos est plaisant à *débrouiller* grossièrement dans une petite tête qui n'a jamais vu ni ville ni rivière. (Mme de Sévigné.) On ne peut *débrouiller* tous les replis de ce nœud embarrassant. (Pasc.) Il *débrouilla* ce chaos d'incidents. (Fléchier.) *Débrouille* des vieux ans les querelles célèbres. (Boileau.) Je restai quelque temps les bras croisés, promenant mes regards autour de moi dans un mélange de sentiments [illegible] (Chateaub.) C'était une affaire bien difficile à [illegible]

Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers.

[illegible]

— SE DÉBROUILLER. [illegible]

— *Les affaires commencent à se débrouiller*, l'ordre, la lumière, commencent à régner dans les affaires.

[illegible] un garçon, parce que les garçons se *débrouillent* toujours et ne courent pas tant de risques, dans ce Paris. (E. Zola.)

— S'éclaircir, en parlant des facultés morales. L'intelligence de cet enfant se débrouille.

[illegible] *se débrouiller* leur petite raison. (Mme de Sévig.)

DÉBROUILLEUR, EUSE. s. (pr. *dé-brou-lleur, ll* mouill.). Celui, celle qui débrouille, qui aide à débrouiller. Débrouilleur de papiers. Débrouilleuse de manuscrits.

[illegible]

DÉBROUSSAILLEMENT. s. m. (rad. *débroussailler*). Action d'arracher les broussailles, les morts-bois.

DÉBROUSSAILLER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *broussaille*). Arracher les broussailles, les morts-bois. Débroussailler un terrain.

— Fig. Débarrasser une étude de ses difficultés. En professeur habile, il s'est fait un devoir de leur aplanir la route, il l'a débroussaillée.

DÉBROUSSAILLEUR. s. m. (rad. *débroussailler*). Celui qui arrache les broussailles.

DÉBRÛLÉ, ÉE. part. pass. du v. Débrûler. S'empl. adjectiv. Substance débrûlée. Corps débrûlé.

DÉBRÛLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *brûler*). Chim. Enlever à un corps l'oxygène qui l'a absorbé en brûlant, remettre un corps brûlé dans l'état de combustible. Ce verbe est synon. de DÉSOXYGÉNER, qui est le terme scientifique, et qui est beaucoup plus usité.

— **SE DÉBRÛLER.** v. pron. Être débrûlé ou désoxygéné.

DÉBRUTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Débrutaliser. S'empl. adjectiv. Individu débrutalisé. Manières débrutalisées.

DÉBRUTALISER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. privat., et du v. *brutaliser*). Faire cesser d'être brutal. Débrutaliser quelqu'un. Débrutaliser le caractère, l'humeur, les habitudes de quelqu'un. Ce néologisme est peu usité.

— **SE DÉBRUTALISER.** v. pron. Être débrutalisé, cesser d'être brutal.

DÉBRUTI, IE. part. pass. du v. Débrutir. S'empl. adjectiv. Marbre débruti. Diamant débruti. Surface débrutie. Glace débrutie.

Par extens. et fig. L'homme est, pour nos sophistes, un animal *débruti*, une masse organisée. (De Bonald.)

★ **DÉBRUTIR.** v. a. 2e conj. (de *dé*, préf. extract., et de *brut*). Techn. Dégrossir, commencer à polir une substance brute. Débrutir un diamant. Débrutir un marbre.

— Se dit surtout du dégrossissage des glaces. Débrutir une glace.

— Absol. Cet ouvrier est habile à débrutir.

— **SE DÉBRUTIR.** v. pron. Être débruti, dégrossi.

★ **DÉBRUTISSEMENT.** s. m. Techn. Action de débrutir ; particulièrement, Action d'adoucir ou de polir jusqu'à un certain point la surface d'une glace ; résultat de cette action.

★ **DÉBUCHER.** v. n. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et du vieux français *busche*, pris dans le sens de bois). Vener. Sortir du bois, en parlant des bêtes fauves qui sortent de l'endroit où elles se tiennent retirées et qui entrent en plaine, surtout quand elles sont lancées. Le cerf débuche. Le cerf a débuché. Faire débucher la bête.

— Par extension. D'Effiat ne voyait que des gens obscurs à Paris, mais *débuchait* parfois en bonne compagnie. (Saint-Simon.)

— S'empl. aussi dans le sens actif. Débucher le cerf. Débucher l'animal.

— **SE DÉBUCHER.** v. pron. Être débuché, chassé hors du bois.

— **DÉBUCHER.** s. m. Chass. Moment où la bête débuche, entre en plaine. Attendre le débucher. Il se trouva au *débucher*. (Acad.)

— Fanfare que l'on sonne quand l'animal débuche. Sonner le débucher. Entendez-vous le débucher? Quelques-uns écrivent *débuché*.

DEBUREAU (Jean-Gaspard), Acteur du théâtre des Funambules, à Paris. Il a renouvelé le rôle de *Pierrot* des pantomimes. Il était né à Newkolin (Bohême), en 1796, et mourut en 1846.

DÉBUSCABLE. adj. 2 g. Qui peut être débusqué. Ennemi débuscable. Troupe débuscable.

DÉBUSQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Débusquer. S'empl. adjectiv. Ennemi débusqué. Troupes débusquées.

★ **DÉBUSQUEMENT.** s. m. Action de débusquer, de chasser l'ennemi d'un poste avantageux où il s'était embusqué.

— Action de déposséder quelqu'un de l'emploi qu'il occupe.

★ **DÉBUSQUER.** v. a. 1re conj. (autre forme du verbe *débucher*). Vèner. Faire sortir du bois. Débusquer le gibier. Débusquer la bête.

— Par extens. Chasser d'un poste avantageux. Débusquer l'ennemi. Débusquer un corps de troupes. Les ennemis s'étaient postés sur une hauteur, nous les en *débusquâmes* à coups de canon. (Acad.)

— Fig. et fam. Déposséder quelqu'un d'un emploi, d'une situation, d'une condition favorable, heureuse, ambitionnée. Débusquer un concurrent. Débusquer du ministère. Il était la faveur du prince, un nouveau venu l'a *débusqué*. (Acad.) La Feuillade dit que Mme de Ludres était portée trop tôt pour héritière, qu'on l'elle parlait comme avant *débusquée* Mme de Montespan. (Mme de Sév.)

— Le complément indirect de ce verbe est toujours marqué par la préposition *de*, quand il s'agit de la position d'où l'on est chassé, et par la préposition *par*, quand il s'agit de la cause active qui chasse.

— Techn. *Débusquer une jupe, un corset.* En lever les buses qui garnissent un corset, une jupe.

— **DÉBUSQUER.** v. n. Sortir du bois, en parlant du gibier. Le cerf a débusqué.

— Par extens. Passer d'un endroit dans un autre. Le vent était favorable pour *débusquer* dans la mer Égée. (Th. Gaut.)

— **SE DÉBUSQUER.** v. pron. Être débusqué, être chassé d'un poste militaire, être dépossédé d'un emploi.

★ **DÉBUT.** s. m. (pr. *dé-bu* ; ét. *dé*, préfixe qui marque le point de départ, et *but*, qui marque le point où l'on tend). Premier coup au mail, au billard, à la boule et à certains autres jeux. Faire un beau début. Avoir un beau début. *Cette boule est en beau début.* Elle est bien placée pour qu'on l'ôte du but, qu'on la chasse d'auprès du but.

— Fig. Le commencement d'une chose. Le début d'une affaire, d'une entreprise. Le début d'un discours. Le début d'une maladie. Début heureux. Début maladroit. Début qui promet. Mauvais début. Triste début. Ils n'étaient encore que trois ou quatre au monde, et l'un d'eux va tuer son frère : voilà un beau *début!* (Malherbe.) Que le *début* soit simple et n'ait rien d'affecté. (Boil.)

— Premiers pas dans une carrière, dans une profession ; manière dont on commence un genre de vie. Faire son début dans le monde. En être à son début. Avoir un brillant début. Réaliser les espérances que le début avait fait concevoir. Le début d'un administrateur. Le début d'un avocat.

— Premier ouvrage littéraire, coup d'essai. La Thébaïde a été le début de Racine.

— Premier essai d'un acteur sur un théâtre, avant qu'il soit définitivement accepté ou rejeté par le public comme membre de la troupe de comédiens qui donne des représentations sur ce théâtre. Dans cette acception, on dit *le début* ou *les débuts*, au singulier ou au pluriel. Premier début. Second début. Troisième début. Dernier début. Rôle de début. Ordre de début. Obtenir une permission, un ordre de début. Terminer heureusement ses débuts. Faire son début, ses débuts. Les débuts de cet acteur ont été très brillants. Son premier début a été décisif. Ses débuts ont attiré beaucoup de monde. Sous l'ancien régime, le *début* de Mlle Raucourt fut un événement. (Ourry.) Souvent dans les théâtres des départements, les *débuts* des acteurs nouvellement arrivés éprouvent une forte opposition et excitent de violents orages. (Id.)

— *Début sur.* Les *débuts* sur les grands théâtres de la capitale étaient beaucoup moins nombreux autrefois que de nos jours. (Ourry.)

— Diplom. Formule initiale d'une charte, d'un diplôme, d'une bulle, d'un acte ecclésiastique.

DÉBUTANT. part. prés. du v. Débuter. Qui débute. Une jeune personne débutant dans un rôle. Avocat débutant au barreau.

★ **DÉBUTANT, ANTE.** s. Celui, celle qui débute dans une carrière quelconque. Cet avocat, ce fonctionnaire est un débutant.

— Se dit particulièrement des comédiens, et signifie Celui, celle qui débute dans la carrière théâtrale, ou qui paraît pour la première fois sur un théâtre. Le débutant mérite d'être encouragé. Cette jeune débutante a été chaleureusement applaudie. Les débutants ont été impitoyablement sifflés. Le beau sexe a un élément de réussite de plus que le nôtre : le trouble, l'embarras, inséparables d'un début, ne peuvent que nuire au *débutant* ; ils intéressent dans la jolie *débutante*. (Ourry.)

— Homme sans expérience, novice dans les choses qu'il entreprend.

DÉBUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Débuter. S'empl. adjectiv.

— Jeux. *Boule débutée*. Boule chassée du but, d'auprès du but.

★ **DÉBUTER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *but*). Ôter du but, chasser d'auprès du but. Débuter une boule.

— **DÉBUTER.** v. n. Jouer le premier coup à certains jeux, comme au mail, au billard, à la boule, et, par extension, à tous les jeux. Débuter par un beau coup, par un bon coup. Débuter par un coup heureux, par un coup brillant.

— Fig. Commencer. Débuter par un long discours. Débuter par des invectives. Ce poème débute par une invocation aux Muses.

— Faire les premières démarches dans une entreprise, le premier pas dans une carrière, les premiers actes dans un genre de vie, une profession, un état. Débuter bien. Débuter mal. Débuter dans la carrière des lettres. Débuter dans les sciences. Débuter dans le monde. Débuter à la cour. Débuter par une belle action, par une bonne action. On n'obtient jamais de considération dans le monde si on n'y *débute* par acquérir de l'estime. (Boiste.)

— Fig. Débuter dans le crime. Dans le crime une fois il suffit qu'on *débute*. (Boil.)

— S'est dit dans le sens de Commencer un entretien. Par où lui *débuter?* (Molière.)

— Se dit d'un comédien qui s'essaye sur le théâtre, sur un théâtre, qui s'y montre pour la première fois. Un jeune acteur qui débute. Débuter par un beau rôle. Débuter dans une mauvaise pièce. Débuter avec grand succès. Mlle Mars débuta à la Comédie-Française au commencement de 1772. L'affiche a fait *débuter* pendant des années entières telles ou telles actrices vivement accueillies par la faveur publique. (Ourry.)

— **SE DÉBUTER.** v. pron. Être débuté, être éloigné, chassé du but. V. DÉBUTER, v. actif.

DEC. Abréviation de *decoquatur*, dans les formules pharmaceutiques. Signifie, On fera une décoction. Ou bien encore il est l'abrégé de Décoctum ou Décocté, et signifie, Produit de la décoction.

DÉCA. (du gr. δέκα, dix). Préfixe augmentatif qui désigne, dans le système des nouvelles mesures, une unité de mesure ou de poids dix fois plus grande que l'unité génératrice. Décagramme. Décamètre. Décastère. Décalitre. Ce préfixe est corrélatif de *déci*, préfixe diminutif qui désigne une unité dix fois moindre que l'unité générale.

★ **DEÇÀ.** prépos. ou plutôt locut. prépositive. (ét. fr., *de*, et *çà*). De ce côté-ci, ou du côté le plus proche, par opposition à Delà, qui signifie, De ce côté-là, ou du côté le plus éloigné. Deçà la rivière. Deçà la Seine. Deçà la place. *Deçà* et delà la rivière, les habitudes et le langage diffèrent beaucoup. (Acad.)

— *Deçà* s'emploie plus ordinairement avec la préposition *en*, toujours avec la même signification, mais alors il est suivi de la préposition *de*, qui régit son complément. Ainsi on ne dit point *en deçà la rivière*, mais bien *en deçà de la rivière*. Là aussi on restera toujours en *deçà* de la vérité. (Montalemb.)

— *Être en deçà d'une chose.* N'y pas atteindre, malgré ses efforts.

— *En deçà* s'emploie aussi absolument, c'est-à-dire adverbialement. Se tourner en deçà. Être situé en deçà. Venir en deçà, un peu en deçà, beaucoup plus en deçà. Il est opposé à *au delà*.

— Fig. Nous ne sommes jamais chez nous ; nous sommes en *deçà* ou bien au delà. (Montaigne.)

— Prov. *Les Gascons vont toujours au delà de la vérité, et les Normands restent toujours en deçà.*

— On a dit aussi adverb. *Par deçà, de deçà*, mais ces deux locutions ont vieilli. Je vous prie, quand vous désirerez quelque chose de *par deçà*, vous remettre à moi de le fournir, et vous le rendrez par delà à ma femme. (Malherbe.)

— *Deçà et delà.* D'un côté et de l'autre, par un mouvement régulier, ou par une position régulière. La navette du tisserand va *deçà* et delà. (Acad.) Avec cela, on me fait trotter *deçà*, delà, comme si j'étais un militaire. (Mérimée.)

— Fam. *Jambe deçà, jambe delà.* Une jambe d'un côté, une jambe de l'autre, c'est-à-dire à califourchon.

— *Deçà et delà* signifie aussi, De côté et d'autre, au hasard, sans but arrêté, à l'aventure. Aller deçà et delà. Errer deçà et delà. Alors il a tout à fait la signification de Çà et là.

Comme un homme dolent que le glaive contraire
A privé de son fils et du titre de père,
Plaignant deçà delà son malheur advenu. MALHERBE.)

— *Au deçà* s'est dit pour Au delà. Ils sont dans une ville au *deçà* du Rhin. (Mme de Sév.)

S'il ne la dépeint belle et sage
Au deçà de la vérité (MALHERBE.)

— *Au deçà* s'est dit aussi pour En deçà. Il a trouvé des hauteurs au *deçà* et au delà de la Meuse. (Racine.)

DÉCABÉLONE. s. f. (ét. gr., δέκα, dix ; βελόνη, pointe, aiguille). Bot. Genre d'asclépiadacées stapéliées, établi pour trois espèces de plantes grasses de l'Afrique australe et d'Angola.

DÉCABOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Décabocher. Désillusionné. Le voilà encore une fois bien *décaboché* de ses prétentions. (J. Janin.)

DÉCABOCHER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *caboche*). Fam. Désillusionner.

DÉCABRACHIDE. adj. 2 g. (pr. *dé-ka-bra-kide* ; ét. gr., δέκα, dix ; βραχίων, bras). Moll. Se dit des céphalopodes ayant sur la tête dix appendices en forme de bras.

— Substantiv. Un décabrachide.

DÉCABRACHIDÉ, ÉE. adj. Moll. Syn. de DÉCABRACHIDE.

DÉCACANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., δέκα, dix ; ἄκανθα, épine). Bot. Qui porte dix épines.

— Ichtyol. Qui porte dix rayons épineux à sa nageoire dorsale. Bodian décacanthe.

DÉCACÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., δέκα, dix ; κέρας, corne). Moll. Qui a dix cornes ou tentacules. || DÉCACÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre

des céphalophores cryptobranches, comprenant ceux qui ont cinq paires d'appendices tentaculaires.

DÉCACHÉ, ÉE part. pass. du v. Décacher.

DÉCACHER v. a. 1re conj. (et fr., *dé*, préf. extract., et *cacher*). Déceler, [illegible] est caché. Vieux et inusité.

— **SE DÉCACHER.** v. pron. Être décaché; se découvrir.

DÉCACHETABLE. adj. 2 g. Qui peut ou qui doit être décacheté. Paquet décachetable. Lettre décachetable.

DÉCACHETAGE s. m. Action de décacheter. Le *décachetage* amusait le roi. (A. de Musset.)

DÉCACHÈTE. s. m. (pron. *dé-ka-kète*; ét. gr., δέκα, dix; χαίτη, crin). Bot. Genre de synanthérées adénostylées, établi pour un sous-arbrisseau du Mexique.

DÉCACHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Décacheter. S'empl. adjectiv. Paquet décacheté. Lettre décachetée. Un imbécile est une lettre décachetée que tout le monde peut lire.

DÉCACHÈTEMENT. s. m. Action de décacheter, d'ôter le cachet. Le décachètement d'une lettre.

* **DÉCACHETER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *cacheter*). On double le *t* devant une syllabe muette: *Je décachette, tu décachettes. Je décachetterai.* Rompre le cachet, ouvrir ce qui est cacheté. Décacheter une lettre. Décacheter un paquet. Quand il recevait une lettre, elle se jetait dessus et la décachetait d'une main tremblante. (A. Daudet.)

— **SE DÉCACHETER.** v. pron. Être décacheté. Cette lettre s'est décachetée.

DÉCACHORDE. s. m. (pr. *dé-ka-korde*; et gr., δέκα, dix, χορδή, corde). Antiq. gr. Instrument de musique des Anciens, monté de dix cordes, et de figure triangulaire. C'était une espèce de harpe.

DÉCACNÈME. s. m. (étym. gr., δέκα, dix; κνήμη, jambe). Échin. Genre de zoophytes de l'ordre des échinodermes, ayant pour type le décacnème violet.

DÉCACRYLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide gras qui accompagne la cérine, l'oulysine, l'acide corticique.

DÉCACTIDE. s. f. ou **DÉCACTIS.** s. m. (ét. gr., δέκα, dix; ἀκτίς, rayon). Échin. Nom donné aux astéries fossiles qui sont munies de dix rayons.

DÉCADACTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a dix doigts. Le test d'un oursin est appelé *décadactyle*, parce qu'il offre en arrière dix lobures en digitations.

— Ichtyol. Qui porte dix rayons libres à chaque nageoire pectorale. Polynème décadactyle.

DÉCADAIRE. adj. 2 g. Hist. Qui se rapporte aux décades du calendrier républicain. Système décadaire.

— Qui a lieu à chaque décade. Fêtes décadaires.

— *Histoire décadaire.* Histoire en dix livres.

DÉCADAIREMENT. adv. (rad. *décadaire*). A chaque décade. Gazette paraissant décadairement.

DÉCADARQUE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; ἀρχός, chef). Antiq. gr. Nom de dix magistrats que Lysandre établit dans les villes de la dépendance d'Athènes, après sa victoire sur les Athéniens. || Bas officier qui avait dix soldats sous ses ordres. V. DÉCADOUQUE.

* **DÉCADE.** s. f. (du gr. δεκάς, dizaine). Nom donné à chacune des trois divisions du mois dans le calendrier républicain. La décade se composait de dix jours qui avaient nom: *primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi*, c'est-à-dire premier, second, troisième, etc. Première décade. Seconde, troisième décade.

— Antiq. gr. Escouade de dix hommes. || Tiers du mois des Athéniens. Dans les mois caves, la dernière décade n'était composée que de neuf jours.

— Arithm. Autrefois, Synonyme de DIZAINE.

— Histoire, ouvrage en dix livres ou en groupes de dix livres. Les Décades de Tite-Live. || Groupe de dix vers. Lanzetta a divisé ses Poèmes grecques en décades. || Journal ou Revue paraissant tous les dix jours. La Décade philosophique.

DÉCADENASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Décadenasser. S'empl. adjectiv. Malle décadenassée.

DÉCADENASSER. v. a. 1re conj. (formé du préfixe extractif *dé*, et *cadenasser*). Enlever un cadenas. Décadenasser une porte. Décadenasser une armoire.

— **SE DÉCADENASSER.** v. pron. Être décadenassé.

* **DÉCADENCE.** s. f. (ét. lat., *de*, de; *cadere*, tomber). Commencement de dégradation, de ruine, de destruction. État de ce qui tend à se dégrader, à se ruiner, à se détruire. Décadence prompte, rapide. Tomber en décadence. Aller en décadence. Cet édifice s'en va en décadence.

— Ne s'emploie presque plus au propre.

— Fig. Se dit de ce qui déchoit, de ce qui va en déclinant, en parlant des personnes prises collectivement et des choses personnifiées. Le premier degré de notre *décadence*. (Mass.) Une maison, une famille qui tombe en *décadence*. (Acad.)

Ne doit les États la décadence [illegible] une [illegible] décadence des peuples. Le premier signal de leur décadence, l'élévation et la décadence des empires. Dans les temps de décadence. Les commencements de leur décadence. Dans la *décadence* du royaume de Juda. (Boss.) Les peuples en *décadence* sont [illegible] disputeurs. [illegible] nouvelles de [illegible] leur versatilité. (Boss.) Les armées [illegible] mercenaires n'ont jamais servi qu'à accélérer la *décadence* des nations qui les soudoient. (Proudhon.)

[illegible]

— Se dit des choses morales. La décadence des mœurs. Au moins la dépravation et la *décadence* des mœurs [illegible]. (Mass.)

— Se dit, en général, de tout état de choses qui devient moins brillant, moins prospère. La décadence des lettres. La décadence des affaires. La décadence [illegible]. Sa fortune va en décadence. [illegible] La santé de votre ami est en décadence. Son crédit va en décadence. Quoique le texte publie de l'Académie française, quoi qu'elle veuille le dire de son art et de sa *décadence*. (La Bruy.) [illegible] de la *décadence*. [illegible] précipitait dans une incurable *décadence*. (Montalembert.)

— Absol. Époque de la littérature des derniers siècles de l'empire romain. Les écrivains de la décadence.

— Syn. comp. DÉCADENCE, RUINE. La *décadence* prépare la *ruine*, la *ruine* est l'effet de la *décadence*. La *décadence* de l'empire ottoman nous fait prévoir sa *ruine* prochaine.

DÉCADENCER. v. n. 1re conj. Néol. Tomber en décadence, être sur le déclin, tendre à l'abaissement, à la ruine. Inusité.

DÉCADENT, ENTE. adj. Qui tombe en décadence. Se trouve dans Brantôme avec cette signification.

—Substantiv. L'éloge, la biographie, le bruit des ventes, descendaient aux moindres artistes, aux plus humbles *décadents* nationaux! (De Goncourt.)

* **DÉCADI.** s. m. (ét. gr., δέκα, dix; lat. *dies*, jour). Chron. Le dixième jour de la décade en France, sous le régime du calendrier républicain.

DÉCADIE. s. f. Bot. Syn. de SYMPLOQUE.

DÉCADISER. v. n. 1re conj. (rad. *décadi*). S'est dit, pendant la première République, pour Fêter le décadi, ou le dixième jour de la décade.

— **SE DÉCADISER.** v. pron. Se parer, s'endimancher.

DÉCADOPECTEN. s. m. (pr. *dé-ka-do-pek-tenn*; étym. gr., δέκα, dix; lat., *pecten*, peigne). Moll. Sous-genre de mollusques formé aux dépens des peignes, pour celles des espèces qui ont quelques dents obsolètes à la charnière.

DÉCADOUQUE ou **DÉCADUQUE** s. m. (ét. gr., δέκα, dix; [illegible]). Antiq. gr. Titre de dix magistrats que Lysandre établit dans les villes athéniennes après la guerre du Péloponèse, et qu'il choisit parmi ses partisans, puis [illegible] gouvernement.

* **DÉCAÈDRE.** adj. 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; ἕδρα, base). Géom. Se dit d'un volume ou solide quelconque qui se compose de dix faces ou côtés.

— Substantiv. Un décaèdre.

DÉCAFIDE. adj. 2 g. (étym. lat. *decapidus*, formé du gr. δέκα, dix, et du lat. *findere*, fendre). Bot. Qui est partagé en dix parties. Se dit d'un calice ou d'une corolle dont le limbe est partagé en dix découpures qui s'étendent au moins jusqu'au milieu de sa hauteur. Calice décafide. Corolle décafide.

DÉCAGÉ, ÉE. adj. Sorti de la cage. Oiseau décagé.

— Fig. Sorti de prison.

DÉCAGONAL, ALE. adj. (rad. *décagone*). Géom. Qui a dix angles. Figure décagonale. Polygone décagonal.

— Qui a pour base un décagone. Pyramide décagonale.

* **DÉCAGONE.** adj. 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; γωνία, angle). Hist. nat. Qui présente dix angles, comme le test de l'oursin.

— **DÉCAGONE.** s. m. Géom. Figure plane à dix angles et à dix côtés. Un *décagone* régulier a ses angles et ses côtés égaux. (Acad.)

— Fortif. Ouvrage de fortification composé de dix bastions. || Se dit aussi adjectiv. dans ce dernier sens. Un bassin décagone. Un ouvrage décagone.

— Ichtyol. Nom d'une espèce de poissons du genre aspidophore.

* **DÉCAGRAMME** s. m. (ét. gr., δέκα, dix; γράμμα, gramme). Métrol. Poids de dix grammes.

DÉCAGYNE adj. 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; γυνή, femelle). Bot. Dont l'organe femelle est en nombre décuple. Plante décagyne.

— Substantiv. Une décagyne.

DÉCAGYNIE. s. f. (rad. *décagyne*). Bot. Ordre de la dixième classe du système de Linné, comprenant les plantes qui ont dix pistils [illegible].

DÉCAGYNIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à la décagynie.

DÉCAILLER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe priv., et *cailler*). Rendre de nouveau liquide une substance caillée. Décailler du lait.

— **SE DÉCAILLER.** v. pron. Être, devenir décaillé. [illegible] se décailler.

DÉCAISNÉE s. f. (de *Decaisne*, n. pr.). Bot. Genre de [illegible] établi pour un arbrisseau dressé de l'Himalaya. || Syn. de CNEMIDIE et de PRESCOTTIE.

DÉCAISSAGE s. m. Action de décaisser.

DÉCAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaisser. S'empl. adjectiv. Orangers décaissés. Marchandises décaissées.

DÉCAISSEMENT. s. m. Syn. de DÉCAISSAGE.

* **DÉCAISSER** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *caisse*). [illegible] sortir d'une caisse. [illegible]

— Hort. Ôter un arbre de sa caisse pour le transplanter dans une autre, ou le mettre en pleine terre. Décaisser un myrte. Décaisser [illegible]

— **SE DÉCAISSER.** v. pron. Être décaissé, être sorti, enlevé d'une caisse.

DÉCALÂBRER. v. n. 1re conj. Techn. S'assurer de la solidité des murs d'une ardoisière et hâter la chute des parties qui menacent de tomber.

DÉCALAGE. s. m. Techn. Action de décaler; opération qui consiste à enlever les cales et clavettes servant à assujettir une machine, un meuble, etc.

DÉCALCAGE. s. m. V. DÉCALQUAGE.

DÉCALCOMANIE s. f. (de *décalquer*, et *manie*). Manie de décalquer. Art de reporter sur verre, sur porcelaine, etc., des dessins préparés.

DÉCALÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaler. S'empl. adjectiv. Machine décalée. Meuble décalé.

DÉCALENGÉ, ÉE. adj. Anc. cout. Qui n'est point accusé, qui n'est point arrêté. Cet homme est encore décalengé. || *Biens décalengés.* Biens non saisis.

DÉCALÉPIS. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; λεπίς, écaille). Bot. Genre de la famille des asclépiadées périplocées, comprenant un arbrisseau volubile des Indes.

DÉCALER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *caler*). Ôter, enlever les cales. Décaler une poutre, une solive, une pierre, etc.

— **SE DÉCALER.** v. pron. Être décalé.

* **DÉCALITRE** s. m. (ét. gr., δέκα, dix; fr., *litre*). Métrol. Mesure de capacité qui vaut 10 litres; elle équivaut à 10 décimètres cubes.

— Antiq. gr. *Décalitre* ou *décalitron*. Monnaie d'Égypte, de Corinthe et de Syracuse, qui valait dix litres.

DÉCALOBÉ, ÉE adj. (ét. gr., δέκα, dix; λοβός, lobe, feuille). Bot. Qui est divisé en dix lobes, ou présente dix divisions arrondies.

* **DÉCALOGUE** s. m. (ét. gr., δέκα, dix; λόγος, parole). Hist. sainte. Mot qui désigne, chez les chrétiens et chez les Juifs, le code sacré renfermant les dix commandements que Dieu donna à Moïse sur le mont Sinaï, après les avoir gravés sur deux tables de pierre, appelées, à cause de cela, *tables de la loi*. La première table ne comprend que trois commandements, les seuls qui regardent les devoirs de l'homme envers Dieu; la seconde table comprend les sept autres, qui ont trait aux devoirs de l'homme envers son prochain. Les tables du Décalogue. Les commandements, les préceptes du Décalogue. Réciter le Décalogue. Observer le Décalogue. Les hypocrites ne demanderaient pas mieux que de rallonger le symbole, pourvu qu'on leur raccourcît le *Décalogue*. (Collé.)

DÉCALOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décalotter. S'empl. adjectiv.

DÉCALOTTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *calotte*). Techn. Ôter la calotte, le dessus.

— **SE DÉCALOTTER.** v. pron. Être décalotté, perdre le dessus ou la calotte.

DÉCALQUAGE. s. m. Action de décalquer; résultat de cette action. On écrit aussi, mais à tort, *décalcage*.

DÉCALQUE. s. m. Action de décalquer. Opération par laquelle on retrace sur la planche le calque d'un dessin que l'on veut graver.

DÉCALQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Décalquer. S'empl. adjectiv. Dessin décalqué. Tableau décalqué. Gravure décalquée.

* **DÉCALQUER** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *calquer*). Tirer une contre-épreuve d'un dessin, d'un tableau, sur le calque qu'on en a pris. Reporter le calque d'un dessin ou d'un tableau sur du papier, sur une toile, sur une muraille, sur une planche de cuivre, etc.

— **SE DÉCALQUER.** v. pron. Être décalqué.

DÉCALVANT, ANTE. adj. (du lat. *decalvare*, tondre). Méd. Qui entraîne la calvitie. Teigne décalvante.

DÉCALVATION. s. f. (pr. *dé-kal-va-cion*; du lat. *decalvatio*, [illegible] *calvus*, [illegible]). Peine qui consistait à raser la tête du condamné.

DÉCAMÈRE [illegible] (ét. gr., δέκα, dix; μέρος, partie). Entom. Genre de coléoptères pentamères [illegible] articles aux antennes, et dont les principales espèces [illegible] mère argenté, qui habitent le centre et le midi de la France.

DÉCAMÉRIDE. s. f. (étym. gr., δέκα, dix; μερίς, partie). Division en dix, dixième.

— Acoust. 3010e partie de l'octave partagée [illegible] système [illegible] rapport [illegible].

DÉCAMÉRIDER. v. a. 1re conj. (rad. *décaméride*). Diviser en dix.

[illegible] par la décaméride. Il est inusité.

* **DÉCAMÉRON** s. m. (ét. gr., δέκα, dix; ἡμέρα, jour). Ouvrage qui contient le récit des événements ou le récit des entretiens qui ont eu lieu pendant dix jours. Se dit particulièrement du recueil des nouvelles de Boccace. Le Décaméron de Boccace.

* **DÉCAMÈTRE** s. m. (ét. gr., δέκα, dix; fr., *mètre*). Métrol. Mesure de longueur égale à 10 mètres.

— Chaîne d'arpentage qui a une longueur de dix mètres.

DÉCAMÉTRIQUE. adj. 2 g. Métrol. Qui a rapport au décamètre.

DÉCAMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Décamper. S'empl. adjectiv. Armée décampée. Régiment décampé.

* **DÉCAMPEMENT** s. m. Action de décamper, action par laquelle une armée agissante lève le camp. Faire le décampement. Faire un décampement brusque, subit. Une heure après le décampement. Le décampement se fit à la faveur des ténèbres.

— *Batteries de décampement.* Batteries par lesquelles les tambours annonçaient aux troupes qu'il fallait lever le camp. La première [illegible] ratoire; la seconde, ou l'*assemblée*, indiquait l'instant d'abattre et de plier les tentes; la troisième, ou la [illegible] à l'ordre de prendre les armes pour le départ. Autrefois, la batterie aux champs était la quatrième batterie de *décampement*. (Bardin.)

* **DÉCAMPER.** v. n. 1re conj. ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *camper*). Lever le camp, déloger du camp, abandonner le camp. Armée obligée de décamper. Décamper au point du jour. L'ennemi *décampe*. (Boss.) Ses troupes *décampèrent*. (Vertot.)

— [illegible] *décamper* [illegible] Quand il sut que les officiers de police le cherchaient, il décampa [illegible]

[illegible]

— *Décamper* [illegible] Brisgau. (Mme de Sév.)

DECAMPS (Alexandre-Gabriel), Peintre de genre, né à Paris, 1803, a été élève d'Abel de Pujol. Il a fait, en 1828, un voyage en Orient qui a eu sur son talent une influence durable. [illegible] rations. Il excellait à peindre les animaux, spécialement les singes. Decamps est mort en 1860, à Fontainebleau, d'une chute de cheval.

DÉCAMYRON. s. m. (étym. gr., δέκα, dix; [illegible]). [illegible]

DÉCAN. s. m. (du lat. *decanus*; rad. gr. δέκα, dix). Antiq. rom. Bas officier qui commandait dix soldats. Il y avait dix décans dans la centurie. || Chef des hommes employés dans les funérailles.

— Astron. Nom donné par les anciens astronomes à l'arc du zodiaque, comprenant dix degrés, ou un tiers de chaque signe du zodiaque. Il y avait trois décans pour chaque signe, et trente-six pour tout le cercle. || Groupe d'étoiles qui composaient le tiers de chaque signe. Les platoniciens d'Alexandrie supposaient des génies attachés à la direction de chaque décan.

— Hist. eccl. Chef de dix religieux, dans les monastères. || Dans les grandes églises, Celui qui avait droit d'inspection sur dix prêtres ou sur dix paroisses.

DECAN Géogr. V. DEKKAN.

DÉCANAILLER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe privat., et de *canaille*). Faire sortir de la canaille. Décanailler un homme.

DÉCANAL, ALE. adj. Hist. ecclés. Qui appartient à un décan ou doyen, à un décanat. District décanal. Juridiction décanale.

* **DÉCANAT** s. m. (rad. *décan*). Dignité de doyen. Le décanat du sacré collège. Le déca-

— Arg. ... naturel.

DÉCANDRE. adj. 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; ἀνήρ, mâle). Bot. Se dit des fleurs qui ont dix étamines, et, par extension, des plantes dont les fleurs offrent ce caractère.

— S'emploie substantivement.

*** DÉCANDRIE**. s. f. (rad. *décandre*). Bot. Dixième classe du système sexuel de Linné, ... phrodites ayant dix étamines. Cette classe se ... 2° décandrie digynie, ex.: *l'œillet, la saponaire;* ...

DÉCANDRIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à la décandrie. Système décandrique.

DÉCANÈME. s. m. (ét. gr., δέκα, dix ... filament). Bot. Genre de la famille des asclépiadacées, établi pour un petit arbrisseau de ... minale décemplissée, et ayant le port d'un sarcostemme.

DÉCANEURON. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; νεῦρον, nerf). Bot. Genre de synanthérées ver... nant tous à l'Inde ou à l'Asie orientale.

DÉCANIE. s. f. ... Bourguignons et les Wisigoths. La décanie se composait de dix cantons ou familles.

DÉCANILLER. v. n. 1re conj. Pop. S'en aller par force, décamper. Ils ont tous *décanillé* ...

DÉCANISER. v. n. 1re conj. (lat. *decanus*, doyen) ... remplir les fonctions de doyen.

DÉCANONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Décanoniser. S'empl. adjectiv. Un saint décanonisé. Une sainte décanonisée.

DÉCANONISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., *canoniser*). Rayer de la liste des saints, retrancher du canon des saints. Décanoniser un saint.

— SE DÉCANONISER. v. pron. Être décanonisé, rayé du canon des saints.

DÉCANTAGE. s. m. Chim. Action de décanter.

*** DÉCANTATION**. s. f. (pr. *dé-kan-ta-cion;* ...) Opération chimique ou pharmaceutique par laquelle, après avoir laissé déposer une liqueur, on la verse doucement, en inclinant peu à peu le vase où elle est contenue, pour séparer la partie claire, qui surnage, de celle qui est précipitée, et qu'on appelle *dépôt*. Aujourd'hui, surtout si le dépôt a peu de densité, on préfère faire écouler la liqueur par ... la paroi du vase, ou l'enlever au moyen d'un siphon.

DÉCANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décanter. S'empl. adjectiv. Liquide décanté. Substance décantée.

*** DÉCANTER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *de*, par. hors, et *canthus*, goulot de cruche). Chim. Transvaser doucement une liqueur, en inclinant peu à peu le vase qui la renferme, pour séparer la partie limpide de celle qui s'est précipitée.

— SE DÉCANTER. v. pron. Être décanté, transvasé.

*** DÉCANTEUR**. s. m. Appareil servant à décanter.

DÉCANTHÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; ἀνθηρά, anthère). Bot. Qui a dix anthères.

*** DÉCAPAGE**. s. m. Technol. Action de décaper les métaux; opération qui consiste à rendre la surface d'un métal nette et brillante, en enlevant à l'aide d'un dissolvant, de nature ordinairement acide, la couche d'oxyde qui s'y est formée, la ternit, et peut empêcher certains corps de s'appliquer exactement ou de s'allier à cette surface métallique.

DÉCAPARTI, IE. adj. (ét., préf. *déca*, dix; lat. *partitus*, partage). Bot. Qui est divisé jusqu'à la base en dix parties.

DÉCAPARTITE. adj. 2 g. V. DÉCAPARTI.

DÉCAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaper. Métal décapé.

DÉCAPELAGE. s. m. Mar. Action de décapeler, d'ôter le capelage.

DÉCAPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Décapeler. S'empl. adjectiv. Mar. Vaisseau décapelé.

DÉCAPÈLEMENT. s. m. Mar. Syn. de DÉCAPELAGE.

DÉCAPELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *capelage*). Mar. Ôter le capelage d'un vaisseau; dégarnir un navire, un mât ou une vergue de ses dormants.

DÉCAPENTAMÈRE. ...

*** DÉCAPER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *cape*). Techn. Enlever l'oxyde formé à la surface d'un métal, ou désoxyder la surface d'un métal. Décaper avec du sable, décaper avec des acides affaiblis. Décaper du cuivre.

— Par extens. Enlever la croûte qui se forme à la partie supérieure de certaines choses. Décaper un gîte de guano.

— P. et ch. *Décaper un accotement*. Mettre les contre-allées d'une route au niveau de la chaussée.

— SE DÉCAPER. v. pron. Être décapé ou décapable.

*** DÉCAPER**. v. n. 1re conj. (rad. *cap*). Mar. Passer les caps, sortir d'un cap, d'une grande baie, d'un golfe. Prendre la haute mer. Ce bâtiment a décapé. Nous avons eu de la peine à décaper.

DÉCAPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; fr., *pétale*). Bot. Qui a dix pétales, dont la corolle se compose de dix pétales. On dit mieux *décapétalé*.

DÉCAPÉTALÉ, ÉE. adj. (rad. *décapétale*). Bot. Qui est composé de dix pétales, ou de dix pièces distinctes jusqu'à leur insertion, en parlant de la corolle de certaines plantes.

DÉCAPEUR. s. m. Techn. Celui qui décape les métaux.

DÉCAPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; φύλλον, feuille). Bot. Qui a dix feuilles ou folioles; tels sont les pédicules de l'oxalide décaphylle. On remplace ordinairement cet adjectif par *pennifolié*.

DÉCAPITALISATION. s. f. (pr. *dé-ka-pi-ta-li-za-cion*). Action de décapitaliser.

DÉCAPITALISER. v. a. 1re conj. Ôter à une ville son titre de capitale. *Décapitaliser* Paris, selon l'expression d'un écrivain du temps, était la conclusion naturelle des idéologues révolutionnaires. (Encycl. nouv.)

*** DÉCAPITATION**. s. f. (pr. *dé-ka-pi-ta-cion*). Action de décapiter, de trancher la tête. En France, la décapitation est le supplice des criminels condamnés à mort, qu'on fusille sont pour les militaires; ces derniers sont passés par les armes.

DÉCAPITÉ, ÉE. part. pass. du v. Décapiter. S'empl. adjectiv.

— DÉCAPITÉ. s. m. Celui à qui on a coupé la tête.

*** DÉCAPITER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *de*, préfixe privat., et *caput*, *capitis*, tête). Couper, trancher la tête à quelqu'un; ne se dit guère qu'en parlant d'un condamné mis à mort par autorité de justice. Décapiter un criminel. On a décapité cette statue ...

— Se dit quelquefois en parlant des animaux. Décapiter un chien. Décapiter un bœuf.

— Fig. Les attentats qui *décapitent* la société. (V. Hugo.)

— Techn. Enlever ce qui sert de tête. Décapiter des clous, des rivets.

— SE DÉCAPITER. v. pron. Être décapité, avoir la tête tranchée.

DÉCAPODE. adj. 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; πούς, ποδός, pied). Crust. Qui a dix pieds. S'applique aux crustacés qui ont cinq paires de pattes ambulatoires ou préhensiles.

— DÉCAPODES. s. m. pl. Premier ordre de la classe des crustacés, renfermant toutes les es-

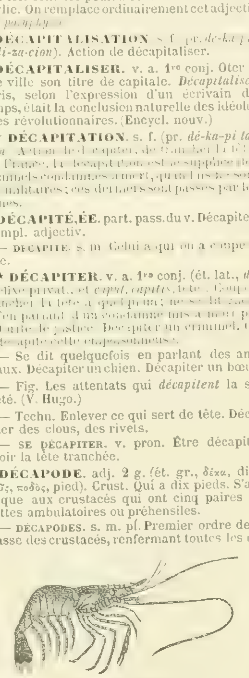

Décapode : Palémon.

pèces qui viennent se grouper immédiatement autour des crabes et des écrevisses, et qui ont pour caractère éminemment distinctif cinq paires de membres qui font suite aux organes masticateurs, sont beaucoup plus développés que ceux-ci, et constituent les pattes proprement dites. L'ordre des décapodes renferme actuellement ... *macroures*.

DÉCAPODE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; πούς, ποδός, pied). Antiq. gr. Mesure linéaire des Grecs, composée de dix pieds, et variant dans les différents États selon la longueur du pied lui-même.

DÉCAPODIFORME. adj. 2 g. (de *décapode* et de *forme*). Entom. Qui a la forme d'un décapode. Se dit des larves de coléoptères carnivores, hexapodes, à corps étroit, allongé, garni de lames natatoires.

DÉCAPOLE. (ét. gr., δέκα, dix; πόλις, ville). Géogr. anc. Contrée de la Palestine qui comprenait dix villes principales en deçà et au delà du Jourdain. || Une contrée de l'Asie Mineure et une province de l'Italie portaient aussi ce nom.

DÉCAPOLITAIN, AINE. adj. et s. V. DÉCAPOLITE.

DÉCAPOLITE. adj. et s. 2 g. Antiq. Qui habite la Décapole; qui habite une décapole ou une contrée composée de dix villes.

DÉCAPROTE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; ... premier). Antiq. Nom donné aux dix citoyens les plus riches d'une localité, qui ... par les contribuables décédés pendant l'opération.

DÉCAPTÈRE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; πτερόν, aile). Bot. Genre de ...

DÉCAPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., δέκα, dix; πτερύγιον, nageoire). Ichtyol. Qui a dix nageoires. || DÉCAPTÉRYGIENS. s. m. pl. Classe de poissons renfermant ceux qui ont dix nageoires.

DÉCAPTIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaptiver. S'empl. adjectiv.

DÉCAPTIVER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *captiver*). Tirer de captivité. Mettre en liberté.

— SE DÉCAPTIVER. v. pron. Être décaptivé, tiré de captivité. Il est vieux et peu usité.

DÉCAPUCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décapuchonner. S'empl. adjectiv. Moine décapuchonné.

DÉCAPUCHONNER. v. a. 1re conj. (ét., *dé*, préf. extract., et *capuchon*). Ôter, enlever le capuchon. Décapuchonner un religieux.

— SE DÉCAPUCHONNER. v. pron. Ôter son capuchon ...

DÉCARACTÉRISATION. s. f. (pr. *dé-ka-rak-té-ri-za-cion*). Action de décaractériser, d'effacer, de détruire la force, l'énergie du caractère. Inusité.

DÉCARACTÉRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaractériser. S'empl. adjectiv.

DÉCARACTÉRISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *caractériser*). Altérer le caractère. Décaractériser quelqu'un. Décaractériser un ouvrage. Décaractériser le style.

— SE DÉCARACTÉRISER. v. pron. Perdre son caractère, en parlant des personnes et des choses.

— Ce verbe est un néologisme peu usité.

DÉCARADE. s. f. Arg. Fuite. Déroute générale.

DÉCARBONATÉ, ÉE. part. pass. du v. Décarbonater. S'empl. adjectiv. Oxyde métallique décarbonaté. Magnésie décarbonatée.

DÉCARBONATER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *carbonater*). Chim. Ôter à un oxyde métallique l'acide carbonique avec lequel il est combiné. Décarbonater en chauffant. Décarbonater par l'action de la chaleur.

— SE DÉCARBONATER. v. pron. Être décarbonaté; perdre l'acide carbonique.

DÉCARBONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Décarboniser. S'empl. adjectiv.

DÉCARBONISER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe extract., et *carboniser*). Ôter, enlever d'une substance quelconque le carbone qu'elle contient. Pour que l'eau puisse délayer les matières contenues dans l'albumen et les cotylédons, il faut que l'oxygène de l'air les *décarbonise*. (Lemonnier.)

— SE DÉCARBONISER. v. pron. Perdre son carbone. Le sang se *décarbonise* dans son parcours. (Lar.)

DÉCARBURANT. part. prés. du v. Décarburer.

DÉCARBURANT, ANTE. adj. Chim. Qui enlève le carbone contenu dans un corps. Certains corps ont des propriétés décarburantes utilisées dans l'industrie.

DÉCARBURATEUR, TRICE. adj. Chim. Qui produit la décarburation. Courant d'oxygène décarburateur.

DÉCARBURATION. s. f. (pr. *dé-kar-bu-ra-cion*; rad. *décarburer*). Chim. Destruction de l'état de carburation d'une substance.

DÉCARBURÉ, ÉE. part. pass. du v. Décarburer. S'empl. adjectiv. Acier décarburé.

DÉCARBURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *carburer*). Chim. Enlever le carbone mêlé dans un corps à d'autres substances; séparer le carbone de la fonte par l'affinage. Décarburer l'acier sous l'influence d'une haute température.

— SE DÉCARBURER. v. pron. Être décarburé; perdre le carbone.

DÉCARBUSNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide provenant du dédoublement de l'acide usnique.

DÉCARCASSER. v. a. 1re conj. Défaire la carcasse. Des chiffons devant chaque porte, des vieilles les triant avec leur nez en herse, ou *décarcassant* de vieux parapluies. (A. Daudet.)

— SE DÉCARCASSER. v. pron. Pop. Se démener.

DÉCARCHIE. s. f. (ét. gr., δέκα, dix; ἀρχία, commandement). Anc. art milit. Escouade de dix hommes.

DÉCARDINALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Décardinaliser.

DÉCARDINALISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *cardinal*). Hist. Rayer de la liste des cardinaux.

— SE DÉCARDINALISER. v. pron. Être décardinalisé ... des cardinaux. || Se démettre du cardinalat.

DÉCARE. s. m. (de *déca*, et *are*). Métrol. Dix ares, la dixième partie d'un hectare. Inusité.

DÉCARÊMER (SE). v. pron. 1re conj. (de *dé*, préfixe disjonct., et de *carême*). Se dédommager de l'abstinence prescrite par le carême, en mangeant de la viande. L'observance exacte du carême donnait lieu à un plaisir qui nous est inconnu, celui de se *décarêmer* en déjeunant le jour de Pâques. (Brill.-Sav.)

DÉCARGYRE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; ἄργυρος, pièce d'argent). Antiq. Pièce de monnaie en usage dans l'empire grec, qui valait dix argyres, ou le sixième d'une livre (7 fr. 35 cent. environ). On l'appelait aussi *majorine*.

DÉCARER. v. n. 1re conj. V. DÉCARRER.

DÉCARHAPHE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; ῥαφή, suture). Bot. Genre de mélastomacées miconiées, formé pour un arbrisseau de Surinam.

DÉCARNELÉ, ÉE. part. pass. du v. Décarneler.

DÉCARNELER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *de*, préfixe extract., et *caro*, *carnis*, chair). Couper la chair au vif. Vieux et tout à fait hors d'usage.

DÉCARQUE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; ἀρχός, chef). Anc. art milit. Commandant d'une décarchie ou escouade de dix hommes.

DÉCARRELAGE. s. m. Action de décarreler, d'ôter les carreaux d'une chambre; résultat de cette action.

DÉCARRELÉ, ÉE. part. pass. du v. Décarreler. S'empl. adjectiv. Chambre décarrelée. Cuisine décarrelée.

*** DÉCARRELER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *carreler*). Ce verbe double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je décarrelle, tu décarrelles, il décarrelle*, etc. Techn. Ôter les carreaux qui pavent une chambre ou toute autre pièce d'un logement. Décarreler une cuisine. Décarreler toutes les pièces d'une maison.

— SE DÉCARRELER. v. pron. Être décarrelé.

DÉCARREMENT. s. m. (rad. *décarrer*). Pop. Départ. || *Jour du décarrement*. Jour de la mort.

DÉCARRER. v. n. 1re conj. Pop. Se sauver; sortir. || Abandonner une entreprise.

— Arg. *Décarrer la geôle*. Être mis en liberté par suite d'une ordonnance de non-lieu. || *Décarrer de belle*. Même signification.

DÉCARTHRIE. s. f. (ét. gr., δέκα, dix; ἄρθρον, articulation). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, très petit insecte originaire de l'île Saint-Vincent, aux Antilles.

DÉCARTONNER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe extract., et *cartonner*). Enlever le carton. Décartonner des livres.

— SE DÉCARTONNER. v. pr. Être ou devenir décartonné. Livre qui, par usure, se décartonne.

— Arg. S'affaiblir. Devenir poitrinaire.

DÉCARVÉ, ÉE. part. pass. du v. Décarver.

DÉCARVER. v. a. 1re conj. (rad. *écart*). Mar. Doubler, croiser les écarts, pour fortifier le point de jonction de deux pièces de bois.

DÉCASCHISTIE. s. f. (ét. gr., δέκα, dix; σχιστός, fendu). Bot. Genre de malvacées hibiscées, constitué pour un arbrisseau de l'Inde, dont l'involucre est décaphylle.

DÉCASÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaser. S'empl. adjectiv. Individu décasé. Pièce décasée.

DÉCASEMENT. s. m. (rad. *décaser*). Action d'enlever des cases. || Action de sortir ou de faire sortir d'une case.

DÉCASER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *caser*). Faire sortir de sa case, déloger quelqu'un.

— Fig. Déplacer. || Priver d'une position acquise.

— Sortir une pièce, un dossier de la case où il avait son numéro d'ordre.

— Jeux. Aux dames, aux échecs, au trictrac, etc., Faire partir d'une case, faire quitter une case.

— SE DÉCASER. v. pron. Être décasé, être délogé.

— Se déplacer, se déloger soi-même.

DÉCASERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaserner. Pension décasernée.

DÉCASERNEMENT. s. m. Action de décaserner.

DÉCASERNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extr., et *caserne*). Enlever à un établissement ce qui le fait ressembler à une caserne. Décaserner un collège.

DÉCASPERME. adj. 2 g. (ét. gr., δέκα, dix; σπέρμα, graine, semence). Bot. Qui renferme dix semences. Baie décasperme.

— DÉCASPERME. s. m. Bot. Genre de myrtacées, établi pour quatre ou cinq arbustes de l'Asie et de l'Océanie tropicales.

DÉCASPORE. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; σπορά, semence). Bot. Genre de la famille des épacridées, établi pour trois ou quatre espèces d'arbrisseaux dont les baies sont décempyrénées, et qui croissent en Australie et dans la Tasmanie.

DÉCASQUER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *casque*). Ôter le casque de quelqu'un. ...

— SE DÉCASQUER. v. pr. Retirer son casque.

DÉCASTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaster.

DÉCASTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *caste*). Exclure d'une caste. || Exclure un individu de la caste dans laquelle il est né.

— SE DÉCASTER. v. pron. Être décasté, exclu de sa caste. Ce verbe est inusité.

*** DÉCASTÈRE.** s. m. (ét. gr., δέκα, dix; στερεός, solide). Métrol. Mesure de solides égale à 10 stères ou 10 mètres cubes. Il est le corrélatif de *décistère*.

*** DÉCASTYLE.** adj. 2 g. (ét. gr. δέκα, dix; στῦλος, colonne). Archit. gr. Se disait d'un édifice dont le front était orné de dix colonnes. Le temple de Jupiter Olympien, à Athènes, était décastyle.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

— Substantiv. Un décastyle.

*** DÉCASYLLABE.** adj. 2 g. (pr. *dé-ka-cil-labe*; ét. gr. δέκα, dix; συλλαβή, syllabe). Syn. de DÉCASYLLABIQUE; ce dernier mot est plus régulier, quoique l'Académie ne donne que le premier.

— DÉCASYLLABE. s. m. Vers de dix syllabes. Un poème écrit en *décasyllabes*. (Acad.)

DÉCASYLLABIQUE. adj. 2 g. (rad. *décasyllabe*). Littér. Se dit des vers qui sont composés de dix syllabes. On dit aussi *décasyllabe*.

DÉCATHOLICISER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe priv., et *catholiciser*). Faire cesser d'être catholique.

— SE DÉCATHOLICISER. v. pron. Être ou devenir décatholicisé.

DÉCATI, IE. part. pass. du v. Décatir. S'emploie adjectiv. Drap décati. Étoffe décatie, bien décatie, mal décatie.

— Fig. et pop. Usé. Vieilli. Une femme décatie. Lui ne voulait plus d'elle, la trouvait trop *décatie*. (É. Zola.)

*** DÉCATIR.** v. a. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extractif, et *cati*, sorte d'apprêt). Techn. Ôter le cati, enlever le cati aux étoffes. Décatir les draps, les étoffes de laine. Décatir à l'eau froide. Décatir à la vapeur de l'eau bouillante. On ne décatit pas les étoffes de soie.

— Techn. Se dit dans la chapellerie, pour Démêler le poil d'une peau. || Séparer les brins d'un écheveau, lorsqu'ils sont collés ensemble par l'humidité.

— SE DÉCATIR. v. pron. Être décati, perdre l'apprêt qu'on nomme *cati*.

— Fig. et pop. Vieillir, se décrépir. On se décatit vite à mener une pareille vie.

*** DÉCATISSAGE.** s. m. (rad. *décatir*). Action d'enlever le cati aux draps et aux étoffes de laine, que l'on mouille légèrement, ou qu'on expose à la vapeur de l'eau bouillante, et qu'on laisse ensuite quelque temps pliées l'une sur l'autre, afin que l'humidité les pénètre bien partout.

— Résultat de l'action de décatir.

— Pop. État d'une personne décatie. Quelle dèche! quel *décatissage*, mes amis! (É. Zola.)

*** DÉCATISSEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui fait, qui fait le décatissage.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

DÉCATOME. s. m. (ét. gr., δέκα, dix; τομή, section). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des vésicants, établi pour onze espèces, et ayant pour type le décatome marqué d'un croissant, du Cap de Bonne-Espérance.

DÉCATONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Décatoniser.

DÉCATONISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *Caton*, la gravité personnifiée). Ce terme burlesque, créé par Scarron, signifie Faire perdre la gravité.

— SE DÉCATONISER. v. pr. Être décatonisé; perdre la gravité.

DÉCATORTHOME. s. m. Pharm. Syn. de DÉCAMYRON.

DÉCAVAGE. s. m. (rad. *décaver*). Fam. et pop. Ruine. Résultat d'une forte perte de jeu.

DÉCAVAILLONNER. v. a. 1re conj. Vitic. Déchausser la vigne. Mot spécial au département de la Vienne.

DÉCAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Décaver. S'empl. adjectiv. Qui a perdu sa cave, en parlant d'un joueur. Joueur décavé. Joueuse décavée.

*** DÉCAVER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privatif, et *caver*). Signifie proprement Tirer d'une cavité.

— Jeux. Gagner toute la cave d'un joueur. Décaver un joueur. Je viens de jouer à la bouillotte chez le résident français; je les ai tous *décavés*. (Mérimée.)

— SE DÉCAVER. v. pron. Être décavé, perdre toute sa cave. Mais une fois installé sur mon fauteuil, vous ne le croirez pas, je gagnais toujours. Impossible de me *décaver*. (Mérimée.)

DECAZES (Élie, duc), Né à Saint-Martin du-Laye (Gironde), 1780-1860. La faveur de Louis Bonaparte le fit nommer conseiller à la cour de Paris. La seconde Restauration le nomma préfet de police, puis, en 1815, le créa pair et comte. 1816. Son mariage avec Mlle de Saint-Aulaire le fit nommer duc de Glucksberg par le roi de Danemark. Ministre de l'intérieur en 1818, et président du conseil en 1819, il eut une politique de conciliation. L'assassinat du duc de Berri le renversa (février 1820). En 1834, il accepta les fonctions de grand référendaire. Depuis 1848, il vécut dans la retraite. Il a fondé les forges de Decazeville (Aveyron).

DÉCAZÉSIE. s. f. Bot. Genre de composées, établi pour une petite plante australienne.

DECAZEVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Villefranche (Aveyron); 9,800 hab. Grandes usines de fer.

DÈCE. V. DÉCIUS.

DÉCÉATES. s. m. pl. Géogr. anc. V. DÉCIATES.

DÉCÉBALE. Roi des Daces, envahit la Mésie sous le règne de Domitien, défit Cornelius Fuscus envoyé contre lui, 86, et, malgré la présence de l'empereur, exigea des Romains un tribut. 89. Battu par Trajan, lors une première guerre, 101-103, puis dans une seconde, 104-105, il se donna la mort.

DÉCÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Décéder. S'empl. adjectiv. Un enfant décédé. Un malade décédé. La bonne des Hameaux est *décédée*, comme dit M. de Coulanges. (Mme de Sév.) Les ombres des bardes *décédés* l'entendent sur les flancs de Stimora. (Chateaub.)

— S'empl. substantiv. *Les décédés*. Les morts, les trépassés.

*** DÉCÉDER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *de*, hors; *cedere*, se retirer, s'en aller, sortir de la vie). Mourir de mort naturelle. Ne se dit que des personnes, et n'est guère usité qu'en termes de jurisprudence et d'administration. Il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* et avec l'auxiliaire *être*. Il a décédé à l'âge de soixante ans. Il est décédé après une longue et cruelle maladie.

DÉCEINDRE. v. a. 4e conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *ceindre*). Ôter la ceinture à quelqu'un.

— SE DÉCEINDRE. v. pron. Être deceint; s'ôter soi-même la ceinture.

DÉCEINT, EINTE. part. pass. du v. Déceindre.

DÉCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Déceler. S'empl. adjectiv. Coupable décelé. Crime décelé. Secret décelé.

*** DÉCÈLEMENT.** s. m. Action de déceler. Le décèlement d'un secret. Le décèlement d'un crime. Il n'est guère usité.

*** DÉCELER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *celer*). L'*e* de la seconde syllabe se change en *è* devant une syllabe muette. *Je décèle, tu décèles, il décèle. Je décèlerai*, etc. Découvrir ce qui est caché, en parlant des personnes et des choses. Déceler un coupable, un criminel. Déceler un ennemi, un ami. Déceler un secret. Déceler un crime. Il ne veut pas être connu, n'allez pas le *déceler*. (Acad.) Les volées de mouettes suivent sur les mers les colonnes de harengs, qu'elles *décèlent* aux pêcheurs. (A. Mart.)

Parlez plus bas, mes amis; Ciel! si quelque infidèle,
Écoutant nos discours, nous allait déceler.
(LA FONT.)

— Fig. Dévoiler, faire connaître, être l'indice de. Son embarras décèle sa crainte. Son action décèle la corruption de son âme. Sa faute décèle une impardonnable négligence. Des haines qui nous *décèlent*. (La Bruy.) Les maximes des hommes *décèlent* leurs cœurs. (Vauven.) Des beautés qui *décèlent* le génie. (Barth.) Le charlatanisme *décèle* l'ignorance. (Say.)

— SE DÉCELER. v. pron. Être décelé, découvert, dévoilé.

— Au propre et au figuré. Se faire connaître, se trahir, en parlant des personnes.

Un méchant par sa vie n'a pas le bonheur
Se décèle ... (DESTOUCHES.)

— En parlant des choses. La jalousie éclaire et l'amour se *décèle*. (Volt.)

— Se découvrir, se dévoiler mutuellement. Ils se *décèlent* et se ruinent les uns les autres. (La Bruyère.)

— Vénér. Se dit d'une bête fauve, quand elle quitte le buisson où elle s'était retirée. Le cerf se décèle. La bête vient de se déceler.

Syn. comp. DÉCELER, DÉCOUVRIR, MANIFESTER. *Déceler*, c'est faire connaître ce qui était caché, ce qu'on tenait à cacher; *découvrir*, c'est montrer ce qui était couvert comme d'un voile, en écartant l'obstacle, l'objet qui couvre; *manifester*, c'est mettre au grand jour une chose morale, comme si on la présentait dans sa main, à la vue de tous. On *décèle* des vues coupables, des intentions perfides; on *découvre* une conspiration; on *manifeste* ses vertus, ses desseins.

DÉCELEUR. s. m. Celui qui décèle.

DÉCÉLIE. Géogr. Ancienne ville de l'Attique (Grèce), sur les frontières de la Béotie.

DÉCEM. Mot latin francisé qui signifie *dix*, et qui entre en composition de plusieurs mots français. || Par euphonie, l'*m* final se change en *n* dans *décennaire* et *décennal*.

DÉCEMBRAILLARD. s. m. Arg. Polit. Partisan du coup d'État du 2 décembre 1851. || Par extens. Bonapartiste.

*** DÉCEMBRE.** s. m. (rad. lat., *decem*, dix). Chron. Le dixième mois de l'année romaine, sous Romulus, et le douzième, sous Numa. Il était consacré à Vesta, et l'on y célébrait les saturnales et les fêtes de Faune. Depuis Charles IX, en 1564, le mois de décembre est le douzième de notre année. Le solstice d'hiver a lieu vers le 21 décembre; alors le soleil entre dans le signe du Capricorne. Décembre se compose de 31 jours.

— Poét. Syn. d'HIVER.

Le froid décembre de cendres a le plan de terres
Et le ... (MALHERBE.)

DÉCEMBRISADE. s. f. Mot forgé pour désigner les Massacres du coup d'État de décembre 1851.

DÉCEMBRISEUR. s. m. Polit. Nom donné parfois aux auteurs ou exécuteurs du coup d'État du 2 décembre 1851.

DÉCEMDENTÉ, ÉE. adj. (pron. *dé-cemm-dan-té*; ét. lat., *decem*, dix; *dentatus*, denté). Bot. Qui est terminé par dix dents.

DÉCEMDIURNE. adj. 2 g. (pr. *dé-cèmm-di-urne*; ét. lat., *decem*, dix; fr. *diurne*). Qui revient tous les dix jours.

DÉCEMFIDE. adj. 2 g. Bot. Synon. de DÉCAFIDE.

DÉCEMIUM. s. m. Bot. Syn. d'HYDROPHYLLE.

DÉCEMJUGIS. adj. et s. m. (pr. *dé-cemm-ju-jiss*; ét. lat., *decem*, dix; *jugum*, joug). Antiq. rom. Se dit d'un char attelé de dix chevaux. Néron parut dans le stade d'Olympie, conduisant lui-même un *decemjugis*.

DÉCEMLOCULAIRE. adj. (pr. *dé-cèmm-lo-ku-lère*; ét. lat., *decem*, dix; *loculus*, petit lieu, logette). Bot. Qui est divisé en dix loges, en parlant d'un ovaire ou d'un fruit.

DÉCEMMACULÉ, ÉE. adj. (pr. *dé-cemm-ma-ku-lé*; ét. lat., *decem*, dix; *macula*, tache). Hist. nat. Qui est marqué de dix taches.

*** DÉCEMMENT.** adv. D'une manière décente, convenable. Être vêtu décemment. Se comporter décemment. Parler décemment.

— Par extens. Poliment. *Décemment*, nous ne pouvons pas nous dispenser de lui faire une visite. (Acad.)

— Iron. Personne n'enfle plus *décemment* ses joues. (La Bruy.)

DÉCEMNERVÉ, ÉE. adj. (pron. *dé-cèmm-ner-vé*; ét. lat., *decem*, dix; *nervus*, nerf). Bot. Qui a dix nervures.

DÉCEMNOVAL. adj. m. (pr. *dé-cèmm-no-val*; ét. lat., *decem*, dix; *novem*, neuf). Chron. Ne s'emploie que dans cette locution: *Cycle décemnoval*. Cycle lunaire de dix-neuf ans.

DÉCEMPÉDAL, ALE. adj. (pr. *dé-cemm-pé-dal*; rad. *décempède*). Mot de Rabelais qui signifie De dix pieds.

DÉCEMPÈDE. adj. 2 g. (pr. *dé-cèmm-pède*; étym. lat., *decem*, dix; *pes, pedis*, pied). Crust. Qui a dix pattes.

— DÉCEMPÈDE. s. m. Métrol. Instrument en forme de règle ou perche de dix pieds, dont les Anciens se servaient pour mesurer les terres, ou pour donner à leurs édifices les proportions et les dimensions conformes aux règles de l'art.

— DÉCEMPÈDES. s. m. pl. Crust. Famille de l'ordre des crustacés isopodes; on les appelle plus communément *pranizieus*.

DÉCEMPLISSÉ, ÉE. adj. (pron. *dé-cèmm-pli-cé*; ét. lat., *decem*, dix; fr., *plissé*). Bot. Qui a dix plis. Peu usité.

DÉCEMPONCTUÉ, ÉE. adj. (pr. *dé-cemm-ponk-tu-é*; ét. lat., *decem*, dix; *punctum*, point). Hist. nat. Qui est marqué de dix points. Les élytres du mycetophage sont décemponctuées.

DÉCEMPRIME. s. m. Antiq. rom. Syn. de DÉCAPROTI.

DÉCEMPYRÉNÉ, ÉE. adj. (pr. *dé-cèmm-pi-ré-né*; ét. lat., *decem*, dix; fr. *pyrene*). Bot. Composé de dix pyrènes.

DÉCEMRÈME. s. f. (pr. *dé-cèmm-rème*; ét. lat., *decem*, dix; *remus*, rame). Antiq. rom. Galère à dix rangs de rames.

*** DÉCEMVIR.** s. m. (pr. *dé-cèmm-vir*; ét. lat., *decem*, dix; *vir*, homme). Hist. rom. Nom donné aux magistrats élus par le peuple romain, vers l'an 300 de la fondation de Rome, pour rédiger un code et diriger les affaires de la république. Les décemvirs, au nombre de dix, ainsi que leur nom l'annonce, réunissaient tous les pouvoirs publics, qui avaient alors été entre leurs mains, afin que rien ne vînt entraver l'exécution du mandat dont ils avaient été chargés. La célèbre loi des *Douze Tables*, base du droit public et du droit privé des Romains, fut l'ouvrage des premiers décemvirs. Élus d'abord pour un an, ces magistrats furent renouvelés l'année suivante. Mais bientôt ils devinrent si oppresseurs, qu'on ne les appelait plus autrement que les *Dix Tarquins*, et qu'il fallut enfin s'en délivrer.

— *Décemvirs judiciaires*. Nom donné, depuis le renversement des premiers décemvirs, à dix magistrats subalternes qui étaient du conseil des preteurs, et qui présidaient à la vente des biens à l'encan. || Il y avait aussi des décemvirs préposés à la garde des livres sibyllins; on les appelait *décemvirs sacerdotaux*. Sylla ayant porté leur nombre à quinze, ils prirent le nom de *quindécemvirs*.

— En général. Membre d'une commission composée de dix personnes.

*** DÉCEMVIRAL, ALE.** adj. (pr. *dé-cèmm-vi-ral*). Hist. rom. Qui a rapport aux décemvirs, qui appartient aux décemvirs. Pouvoir décemviral. Lois décemvirales. Les droits décemviraux. Les jugements décemviraux. Les édits décemviraux.

*** DÉCEMVIRAT.** s. m. (pr. *dé-cemm-vi-ra*). Hist. rom. Gouvernement des décemvirs. Tous les pouvoirs de la république furent dévolus aux décemvirs pendant le décemvirat. Le peuple romain se reposa sur eux et fut ... sous le *décemvirat*. (Bossuet.)

— Durée de cette magistrature, espace de temps pendant lequel Rome fut soumise aux décemvirs. Sous le décemvirat.

*** DÉCENCE.** s. f. (ét. lat., *decentia*; rad. *decet*, il sied, il convient). Bienséance, honnêteté extérieure; convenance, conformité de la conduite, des paroles, de la mise, avec les lieux, les temps, les personnes. Il n'est pas de la décence de faire cela. Cela est-il bien dans la décence? Cela blesse la décence. Sortir de la gravité et de la décence. Soutenir la majesté et la *décence* extérieure du culte. (Mass.)

— Se dit plus particulièrement de la bienséance en ce qui concerne la pudeur. Maintien plein de décence. Mettre de la décence dans ses expressions. Garder la décence. Manquer à la décence. Être toujours vêtu avec une parfaite décence. La bonne compagnie exige de la *décence* dans les expressions de l'extérieur. (Barth.) C'est une des meilleures sauvegardes de la *décence*, que de l'avoir rendue de bon goût. (Ginguené.) La *décence* est la grâce de la vertu et le fard du vice. (Mme de Lamb.) La *décence* regarde l'honnêteté morale; elle règle l'extérieur selon les bonnes mœurs. (Roub.)

— Rhét. Accord de l'extérieur avec les gestes et de la voix de l'orateur avec la nature de son discours, dans le geste, le ton et un maintien modeste, les mouvements réglés et une voix mesurée, sont les parties essentielles de la *décence* oratoire.

DÉCENNAIRE. adj. 2 g. (pr. *dé-cèn-nè-re*; rad. lat., *decem*, dix). Qui procède par dix.

*** DÉCENNAL, ALE.** adj. (pron. *dé-cèn-nal*; ét. lat., *decem*, dix; *annalis*, annal, par an). Chron. Qui dure dix ans; qui revient tous les dix ans. Prix décennal. Jeux décennaux.

— *Tribunal décennal*. V. CONSEIL DES DIX.

— Antiq. rom. *Fêtes décennales*, ou substantivement, *les décennales*. Fêtes qu'Auguste fit célébrer tous les dix ans, pendant la durée de son règne, lorsqu'on prorogeait les pouvoirs dont il était revêtu. Pendant la célébration de ces fêtes, il déposait la souveraine puissance, que le peuple lui rendait aussitôt avec enthousiasme. Après sa mort, bien que cette prorogation fût tombée en désuétude, les décennales furent néanmoins célébrées par les empereurs, tous les dix ans à partir de leur avènement.

— Dr. *Prescription décennale*. Prescription qui a lieu au bout de dix ans.

*** DÉCENT, ENTE.** adj. (ét. lat., *decens*; rad. *decet*, il est bienséant, il est convenable). Qui est selon la décence, qui est conforme à la décence, à l'honnêteté extérieure, aux règles de la bienséance. Habit décent. Mise décente. Manière décente. Cela n'est pas décent.

— Par extens. Convenable, de bon goût. Ce manteau me paraît plus *décent* que le mien. (V. Hugo.)

— Se dit, particulièrement, de ce qui est conforme à la pudeur. Avoir un maintien décent. S'exprimer en termes fort peu décents. Mœurs décentes. Conduite décente. Propos décents. Leurs délassements mêmes doivent avoir je ne sais quoi de *décent*. (Mass.) L'air *décent* est nécessaire partout. (Volt.) Sa parure est toujours *décente*; les désirs qu'elle excite enchaînent et affligent. (P. de St-Victor.)

— Se dit quelquefois des personnes. L'orateur *décent* ne cherche point à se faire admirer.

— DÉCENT. s. m. Le décent. Ce qui est décent. La différence du *décent* et de l'indécent, c'est la différence d'une femme qu'on voit et d'une femme qui se montre. (Dider.)

DÉCENTOIR. s. m. Techn. Outil dont le carreleur se sert pour mettre l'aire en état de recevoir les carreaux.

DÉCENTRAGE. s. m. Syn. de DÉCENTRATION.

DÉCENTRALISABLE. adj. 2 g. Qui peut ou qui doit être décentralisé. Pays décentralisable.

DÉCENTRALISATEUR, TRICE. adj. Polit. Qui décentralise, qui opère la décentralisation; qui pousse à la décentralisation, qui demande la décentralisation. Parti décentralisateur. Opinion décentralisatrice. Peu usité.

*** DÉCENTRALISATION.** s. f. (pr. *dé-çan-tra-li-za-cion*; rad. *décentraliser*). Polit. Action de détruire la centralisation; système politique contraire au système de centralisation. La décentralisation des pouvoirs.

DÉCENTRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Décentraliser. S'emploie adjectiv. Pays décentralisé. Administration décentralisée.

*** DÉCENTRALISER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *centraliser*). Polit. Opérer la décentralisation des pouvoirs publics, des administrations publiques.

— SE DÉCENTRALISER. v. pron. Être décentralisé.

DÉCENTRALISME. s. m. Polit. Système de décentralisation.

DÉCENTRALISTE. s. m. Partisan d'un système de décentralisation.

DÉCENTRATION. s. f. (pr. *dé-çan-tra-cion*). Techn. Action de décentrer. La décentration des tubes.

— Opt. Action par laquelle on empêche les

centres des lentilles de concourir. | État de ces lentilles.

DÉCENTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Décentrer. S'empl. adjectiv.

DÉCENTRER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe [illegible]). Techn. Déplacer [illegible] bouts d'un tube, après [illegible] vers son milieu.

— Opt. Produire la décentration des lentilles.

— SE DÉCENTRER. v. pron. Être décentré.

DÉCÉNYLÈNE. s. m. Chim. Nom d'un carbure [illegible] potasse alcoolique sur le décylène bromé.

DÉCEPTER. v. a. 1re conj. (du lat. *decipere*). Vieux mot qui signifiait Tromper, décevoir.

DÉCEPTEUR, TRICE. s. (rad. *décepter*). Trompeur, trompeuse. Vieux mot.

DÉCEPTIF, IVE. adj. (rad. *décepter*). Propre à tromper, à séduire, [illegible]. Inusité. Moyen déceptif. Éloquence déceptive. Ce présent [illegible] (Corn.)

[illegible]
(Cl. Marot.)

*** DÉCEPTION.** s. f. (pr. *déception*; du lat. *deceptio*, même signif.). Tromperie, action de tromper une personne qu'on veut engager à faire ou à ne pas faire une chose. C'est une véritable déception. Agir sans fraude ni déception. Une nation spirituelle, sensible et vaine, s'indigne des *déceptions* politiques. (Boiste.)

— Erreur, séduction, fausse attente, désillusion. L'espérance rend nulle la leçon des *déceptions* journalières. (Dumarsais.) L'enthousiasme et l'amour sont enfants de l'espérance; le mépris et la haine le sont de la *déception*. (Boiste.)

DÉCEPTIVEMENT. adv. (rad. *déceptif*). Frauduleusement.

DE CE QUE. loc. conjonct. A cause que, parce que. Sert à désigner le principe, la cause. De ce que le vice est honoré, n'en concluez pas qu'il soit honorable. Ce n'est pas tant la peur de [illegible] qui me fait fuir, que *de ce qu'il* est fâcheux à un gentilhomme d'être pendu. (Molière.)

DÉCERCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Décercler. S'empl. adjectiv. Tonneau décerclé. Pièce de vin décerclée. Des barils décerclés.

DÉCERCLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *cercler*). Techn. Ôter les cercles, les cerceaux d'un tonneau, d'une cuve, d'une barrique, d'un baquet, etc.

— SE DÉCERCLER. v. pron. Être décerclé, perdre ses cercles de soi-même. Cette cuve se décercle.

DÉCÈRE. s. f. Antiq. rom. Syn. de DÉCEMRÈME.

DÉCERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décerner. S'empl. adjectiv. Prix décerné. Récompense décernée. Médaille décernée. Palme décernée. Couronne décernée.

DÉCERNEMENT. s. m. Action de décerner. Le décernement des récompenses. Il est peu usité.

*** DÉCERNER.** v. a. 1re conj. (du lat. *decernere*, accorder, ordonner juridiquement; se disait primitivement des récompenses et des peines). Accorder, donner par autorité publique, en parlant de récompenses, d'honneurs. Décerner des récompenses à la valeur. Décerner le triomphe au vainqueur. Le sénat romain décerna les honneurs divins à plusieurs empereurs. Décerner le prix. Décerner la palme. Décerner la couronne. Le sénat lui *décerna* des honneurs jusqu'alors inouïs dans Rome. (Boss.)

— Se dit, par extens., des prix que donnent solennellement certaines compagnies. Décerner le prix d'éloquence, le prix de poésie. On fit acte de justice en lui *décernant* le prix de vertu. (Acad.)

— Fig. *Décerner la palme à quelqu'un*. Le déclarer supérieur à tous ses concurrents, à tous ses rivaux.

— Jurispr. Se dit quelquefois en mauvaise part, en parlant des peines que la loi prononce, des mesures de précaution que prend la justice [illegible]. Décerner un mandat d'amener contre un coupable. Le crime se punit de lui-même, lors même que la loi ne *décerne* aucune peine contre lui. (Dumarsais.)

— SE DÉCERNER. v. pron. Être décerné. S'adjuger [illegible].

DÉCERVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Décerveler. S'empl. adjectiv.

DÉCERVELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *cerveau*). Faire sauter la cervelle. Peu usité.

— SE DÉCERVELER. v. pron. Être décervelé; se [illegible] la cervelle.

*** DÉCÈS.** s. m. (pr. *dé-cè*; ét. lat., *decessus*, formé de *decedere*). Mort naturelle d'une personne [illegible]. On se sert de ce mot en jurisprudence dans tous les cas, excepté celui de mort violente. Après son décès. Le jour de son décès. Constater le décès. Il y a cette année beaucoup plus de décès que de naissances.

— *Acte de décès*. Acte destiné à constater légalement le fait du décès, et dressé par l'officier de l'état civil sur la déclaration de deux témoins.

DÉCESSER. v. n. 1re conj. Ne s'emploie que populairement et dans le sens de Cesser; c'est un véritable barbarisme.

*** DÉCEVABLE.** adj. 2 g. (rad. *décevoir*). Susceptible de se laisser tromper, sujet à être trompé. Vieux et inusité.

> [illegible]
> [illegible]
> (Rom. de la Rose.)

DÉCEVAMMENT. adv. (rad. *décevant*). Faussement, par tromperie. Vieux et inusité.

DÉCEVANCE. s. f. (rad. *décevoir*). Ruse, tromperie, piège, fausseté, surprise. Vieux et inusité.

DÉCEVANT. part. prés. du v. Décevoir. Qui [illegible] les paroles décevant tout le monde.

*** DÉCEVANT, ANTE.** adj. Qui est propre à décevoir, à tromper. Espoir décevant. Charmes décevants. Plaisirs décevants. Paroles décevantes. Apparences décevantes. Charme décevant. Le calme décevant de la mer. Ai-je pu résister au charme *décevant?* (Rac.) Les filtres *décevants* de l'amabilité poison. (Chênedollé.) Au milieu d'opérations si *décevantes* pour le désir du bonheur, la tête se perd. (Stendhal.) Aucune image *décevante* n'avait voilé le ciel de ses jeunes années. (J. Sandeau.)

> Nos passions nous font prendre souvent
> Pour chose véritable un objet *décevant*. (MOLIÈRE.)
> Eh! que n'en portez-vous la faveur *décevante*
> Que dispense au hasard la fortune inconstante?
> (BÉRANGER.)

DÉCEVEUR, EUSE. s. (rad. *décevoir*). Trompeur, trompeuse. Vieux et inusité.

*** DÉCEVOIR.** v. a. 3e conj. (du lat. *decipere*, même signif.). V. RECEVOIR, pour la conjugaison de ce verbe. Séduire, tromper, abuser, par quelque chose de spécieux et d'engageant. Se dit des personnes et des choses. Décevoir quelqu'un. Décevoir les espérances, les prévisions. Décevoir les vœux, les souhaits, les désirs. Cruelle, quand ma foi vous a-t-elle *déçue?* (Rac.) Mais pour moi que l'éclat ne saurait *décevoir*. (Boil.)

> Ma barque vagabonde
> Est dans les syrtes bien avant:
> Et le plaisir la *décevant*
> Toujours l'emporte au gré de l'onde.
> (MALHERBE.)

— SE DÉCEVOIR. v. pron. Être déçu, s'abuser, se tromper, se séduire soi-même. Ce verbe commence à vieillir.

DÉCHAGRINÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchagriner. S'empl. adjectiv. Personne déchagrinée. Caractère déchagriné.

DÉCHAGRINER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *chagriner*). Dissiper le chagrin, égayer.

— SE DÉCHAGRINER. v. pron. Être déchagriné.

— S'égayer soi-même.

DÉCHAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchaîner. S'empl. adjectiv. Captif déchaîné. Chien déchaîné.

> Et déjà sa valeur rapide
> Des champs affreux de la Colchide
> Voit tous les monstres *déchaînés*. (LE BRUN.)

— Débordé. Les fleuves *déchaînés* sortent de leurs canaux. (St-Lambert.)

— Fig. Dès que les passions populaires sont *déchaînées*, il est difficile de les calmer. (Acad.) Le diable est *déchaîné* en cette ville: de mémoire d'homme, on n'a point vu de temps si vilain. (Mme de Sévigné.) La maison de Monsieur était *déchaînée* contre lui. (Racine.) Assise au pied d'un chêne abattu, une jeune veuve indienne mêle ses soupirs au bruit des vents *déchaînés*. (X. de Maistre.)

— *Colère déchaînée*. Colère qui ne connaît pas de bornes, qui n'a plus de frein.

— Fig. et fam. *Diable déchaîné, vrai diable déchaîné*. Méchant homme qui se permet tout, qui ne garde aucune mesure; libertin effréné; enfant mutin qui n'écoute personne.

— *Déchaîné en*.

> Ce n'était pas le bruit de l'ombe et de mitraille
> Que [illegible] avant tout la bataille,
> *Déchaînée* en noirs tourbillons. (V. Hugo.)

*** DÉCHAÎNEMENT.** s. m. Action de déchaîner. || État de ce qui est déchaîné.

— Ne se dit qu'au figuré, pour signifier Un emportement extrême qui s'exprime généralement par des discours violents ou injurieux. Le déchaînement des passions. Le déchaînement de la haine, de la vengeance, de l'envie. Déchaînement perpétuel, ridicule, blâmable. Être dans un perpétuel déchaînement contre quelqu'un. C'est un *déchaînement* de dire que [illegible] est espagnol, et que l'ami assidu deur est la dupe. (Mme de Sév.) Le *déchaînement* contre la raison et les lettres est plus violent que jamais. (D'Alemb.) Ici, où l'on n'est pas moins gobe-mouches qu'à Paris, ç'a été un *déchaînement* furieux contre lui. (Mérimée.)

— Par anal. Le déchaînement des vents. Le déchaînement de la nature.

*** DÉCHAÎNER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *chaîne*). Ôter la chaîne, les chaînes; détacher de la chaîne. Déchaîner les prisonniers. Déchaîner les chiens. Rien n'est plus dangereux qu'un tigre qu'on déchaîne.

— Fig. Exciter, animer, irriter. Déchaîner la cabale. Déchaîner les peuples les uns contre les autres. Déchaîner les passions populaires. Ôtez les passions du monde, il reste immobile; *déchaînez*-les, il est bouleversé; réglez-les, il marche à la gloire, au bonheur. (Boiste.) Le machiavélisme *déchaîne* la licence, pour enchaîner avec elle la liberté. (Id.)

— SE DÉCHAÎNER. v. pron. Rompre sa chaîne. Se dégager de sa chaîne. Ce prisonnier est parvenu à se déchaîner. Ce chien s'est déchaîné.

— Fig. Se prend toujours en mauvaise part. S'emporter sans mesure, avec violence. Je ne sais pourquoi il se *déchaîne* si fort contre vous. (Acad.)

— Déclamer avec emportement. Zoïle contre Homère en vain se *déchaîna*. (Piron.)

— *Se déchaîner sur*. On vous voit en tous lieux vous *déchaîner* sur moi. (Mol.)

— Souffler avec fureur, en parlant des vents, d'un ouragan violent.

DÉCHALANDER. v. a. 1re conj. V. DÉSACHALANDER, qui seul doit se dire.

DÉCHALASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchalasser. S'empl. adjectiv. Vigne déchalassée.

DÉCHALASSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *échalas*). Agric. Ôter les échalas après la vendange.

— SE DÉCHALASSER. v. pron. Être Déchalassé, être dégarni d'échalas.

— On dit aussi *déséchalasser*; cette dernière formation est même plus régulière que la précédente.

DÉCHALEMENT. s. m. Mar. Action de déchaler. Se dit de la mer qui, lorsqu'elle se retire, laisse une plage ou une barre à découvert.

DÉCHALER. v. n. 1re conj. Mar. Descendre très bas, en parlant de la mer qui se retire et laisse une plage à découvert. La mer déchale beaucoup.

— Être à découvert, en parlant de la carène d'un bâtiment échoué, quand elle se trouve hors de l'eau. Cette carène déchale.

DÉCHANGER. v. n. 1re conj. (de *dé*, préfixe privat., et de *changer*). Revenir à l'état qu'on avait quitté. On rappelle la règle de ne changer point et de n'avoir jamais besoin de *déchanger*. (Boss.)

DÉCHANOINISER. v. a. 1re conj. Fam. Faire sortir de l'ordre des chanoinesses.

DÉCHANT ou **DISCANT.** s. m. (par altér., du lat. *discantus*, double chant). Mus. Nom qu'on donnait dans les XIIIe et XIVe siècles, à l'accompagnement d'une ou plusieurs parties sur le plain-chant ou sur un chant donné. C'était une sorte de contrepoint improvisé par les chanteurs.

*** DÉCHANTER.** v. n. 1re conj. (rad. *déchant*). Anc. mus. Chanter en parties; exécuter le contrepoint. Il est peu usité dans cette acception.

— Chanter faux, chanter mal.

— Fig.

> Quand on est jeune, il faut bien que l'on chante,
> Le chant exprime les désirs;
> Mais quand on a passé la saison des plaisirs,
> On ne chante plus, on *déchante*. (***)

— Fig. fam. et pop. Changer d'avis, de sentiment, de manière de parler ou de voir; chanter la palinodie; baisser le ton. Devenir plus traitable, rabattre de ses prétentions. Faire déchanter quelqu'un. Il faudra bien qu'il déchante. Trouver à déchanter. Il espérait en tirer de grands avantages, mais il y aura bien à *déchanter*. (Acad.) Tu vois qu'à chaque instant il te fait *déchanter*. (Molière.)

— *Déchanter pour quelqu'un*. En rabattre sur le compte de quelqu'un, avoir d'une personne une idée moins favorable.

DÉCHANTEUR. s. m. (rad. *déchanter*). Anc. mus. Accompagnateur qui improvisait une seconde partie.

DÉCHAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchaper. S'emploie adjectiv. Cloche déchapée.

DÉCHAPELLEMENT. s. m. Vieux mot par lequel on a désigné une Opération consistant à couper et à enlever avec de fortes pinces la couronne d'une dent cariée, dont on veut conserver la racine.

DÉCHAPEMENT. s. m. Action de déchaper; résultat de cette action.

DÉCHAPER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe privat., et de *chape*). Fond. Retirer le modèle de la chemise.

— SE DÉCHAPER. v. pron. Être déchapé.

DÉCHAPERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchaperonner. S'empl. adjectiv.

— Fauconn. Oiseau déchaperonné.

— Maçonn. *Mur déchaperonné*. Mur dont le chapeau ou chaperon est détruit.

*** DÉCHAPERONNER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *chaperonner*). Fauconn. Ôter à un oiseau dressé pour le vol le chaperon dont on lui avait couvert les yeux.

— Maçonn. Enlever le chaperon d'un mur.

— SE DÉCHAPERONNER. v. pron. Être déchaperonné.

*** DÉCHARGE.** s. f. Action de décharger, d'ôter de dessus des bateaux, des charrettes, des bêtes de somme, etc., les ballots, les marchandises ou autres objets dont ils sont chargés. Se trouver à la décharge d'une balle de marchandises. Faire la décharge des marchandises en tel endroit.

— Dans un sens plus général, Allégement, soulagement. C'est une décharge pour lui. C'est une décharge considérable pour l'État.

— Fig. *La décharge de la conscience*. L'acquit de la conscience. N'est guère usité que dans ces locutions: A la décharge ou pour la décharge de la conscience. Je vous en avertis pour la *décharge* de ma conscience. (Acad.)

— Action de décharger des armes à feu; ensemble de coups d'armes à feu, feu réglé qui a lieu dans des actions de guerre, dans des cérémonies funèbres. Décharge de mousqueterie. Décharge d'artillerie. Faire une décharge. Essuyer une décharge. Décharge furieuse, foudroyante. Après avoir essuyé la première *décharge* des ennemis, on fondit sur eux la baïonnette en avant. (Acad.) Leur effroyable *décharge* met nos soldats en furie. (Bossuet.)

— S'il est question de réjouissance, de fêtes publiques, on dit mieux *tirer des salves* que *faire des décharges*.

— Le mot *décharge* s'applique aux petites armes à feu, et le mot *volée* aux grandes.

— Par extens. *Décharge de coups de bâton*. Bastonnade.

— Archit. Pièce de bois posée obliquement dans une cloison ou dans un cintre, et portant sur la sablière, pour diminuer la charge du point d'appui. On se sert d'une décharge pour empêcher l'affaissement des murs sur les vides des portes et des fenêtres. || *Arc en décharge*. Arc construit dans le plein d'une maçonnerie, au-dessus d'un linteau, ou de toute sorte de baie, et servant à atténuer la pesée du mur, qui, sans lui, porterait d'aplomb sur cette baie.

— Comm. Reçu de fonds ou de papiers confiés et rendus. Donner décharge. Exiger décharge. Ne pas prendre décharge. Refuser décharge. Payer à la décharge de quelqu'un. Payer à la décharge d'un compte. Porter une somme en décharge.

— Constr. Lieu où l'on décharge les décombres. A Paris, et dans plusieurs grandes villes, il y a des décharges publiques. || Pièce de la maison où l'on serre ce qui n'est pas d'un usage journalier, ou ce qui pourrait être embarrassant. || Petit lieu obscur, placé près des antichambres, pour y mettre du bois à brûler, des brosses, des balais, en un mot les ustensiles de service qu'on ne veut pas exposer aux regards. Portez cela à la décharge. || Dans le même sens, on dit *pièce de décharge*.

— Fauconn. Action d'un héron qui, pour rendre son vol plus léger et plus rapide, vomit, en fuyant, toute la nourriture qu'il a dans l'estomac.

— Hort. Trou dans lequel on met les déblais provenant du ratissage des allées, les débris de toutes les charmilles, etc.

— Hydraul. Endroit par où s'écoule le superflu des eaux d'un étang, d'une fontaine, etc. Décharge de fond. Décharge de superficie. Pratiquer une décharge. La fontaine a sa *décharge* à vingt pas de là. (Acad.) || *Tuyaux de décharge*. Tuyaux qui servent à faire écouler les eaux surabondantes d'un bassin, d'un réservoir, etc.

— Imprim. Feuille de papier qu'on presse sur une forme typographique, pour en sécher les caractères. || *Papier de décharge*. Papier gris et sans colle pour l'usage indiqué ci-dessus. Mettre la décharge sur le tympan. Absorber l'humidité du papier en employant la décharge.

— Jurispr. Acte par lequel on libère quelqu'un d'une chose dont il était chargé, d'une obligation, d'une redevance. Décharge en règle. Décharge légale. Décharge bonne et valable. Avoir sa décharge. Faire valoir une décharge. Demander décharge. Obtenir quittance et décharge. On lui a donné une *décharge* de tout. (Acad.) On ne saurait lui rien demander, il a sa *décharge*. (Id.) || Acte par lequel on se désiste de prétentions qu'on pourrait avoir contre quelqu'un. || Ce que les témoins disent en faveur d'un accusé; avantage qui résulte pour l'accusé des circonstances ou des dépositions favorables. Ce mot ne s'emploie guère que dans les locutions suivantes ou dans des locutions semblables. Témoins à charge et à décharge. Informer à charge et à décharge. Parler à la décharge d'une personne. Déposer à la décharge des accusés. Entendre les témoins à décharge. Dire quelque chose pour sa décharge. Comme on le voit, on dit, dans un sens indéterminé, *à décharge, pour décharge*. On dit aussi, dans un sens déterminé, *à la décharge de, pour la décharge de*, etc.; mais on ne dit point, la décharge de cet accusé fut complète, sa décharge était facile, le même qu'on ne dirait pas, par corrélation, la charge d'un accusé.

— Orfèvr. Poinçon qui, appliqué sur une pièce d'argenterie, justifie de l'acquit des droits.

— Pathol. *La décharge des humeurs*. L'écoulement des humeurs du corps.

— Phys. *Décharge électrique*. Explosion qui se produit quand les deux électricités de nom contraire se recomposent soudainement.

— Serr. Pièce de fer que l'on dispose obliquement dans l'assemblage d'une grille.

— Sport. Dans les courses, Avantage pour les chevaux de porter un poids moindre que celui qu'ils devraient porter.

DÉCHARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Décharger. S'empl. adjectiv. Bateau déchargé. Chariot déchargé. Marchandises déchargées. Armes déchargées.

— Fig. *Déchargé* du poids du gouvernement. (Fléchier.)

— Blas. S'emploie quelquefois pour Diffamé. Armes déchargées.

— Chass. *Chien déchargé d'épaules.* Chien qui a peu d'épaules.

— Manég. *Cheval déchargé d'encolure.* Cheval qui a l'encolure légère, fine.

* **DÉCHARGEMENT.** s. m. Action de décharger ; effet de cette action. Se dit surtout en parlant des navires, des embarcations et des voitures de transport. Le déchargement d'un bâtiment de commerce. Le déchargement d'une diligence. Faire le déchargement.

— Mar. Allégement d'un vaisseau couché sur le flanc et qu'on essaie de relever, soit en changeant de place les objets lourds qu'il transporte, soit même en abattant les mâts.

— Action de retirer la charge d'une arme à feu.

DÉCHARGEOIR. s. m. (rad. *décharger*). Hydraul. Endroit par où s'épanche le trop-plein d'un étang, d'une fontaine, d'un bassin, d'un réservoir, etc.

— Mécan. Nom donné au tuyau de décharge des machines à vapeur.

— Mus. Décharge du vent dans l'orgue.

— Techn. Cylindre de bois autour duquel le tisserand roule la toile à mesure qu'il la fait, en la levant de dessus la pièce du métier appelée *poitrinière.*

* **DÉCHARGER.** v. a. 1re conj. (ét., *dé*, préfixe extract., et *charger*). On met un *e* après le *g* lorsqu'il est suivi des lettres *a, o. Nous déchargeons. Je déchargeais*, etc. Oter la charge, le fardeau du lieu où il est, principalement en parlant des denrées, des marchandises et des autres objets qu'on retire du navire, du bateau, ou de la voiture qui a servi de moyen de transport. Décharger des marchandises. Décharger des ballots, des pierres, des planches, des briques. Décharger du blé.

— Absol. Les voitures, les bateaux déchargent à tel endroit.

— Prend pour régime le nom de la personne, de l'animal ou de la chose qui porte la charge, le fardeau. Décharger un portefaix, un crocheteur. Décharger un cheval, un mulet, un âne. Décharger un navire, un bateau, un chariot.

— Alléger en ôtant ce qui surcharge. Décharger un plancher, une poutre. Il est urgent de décharger ce grenier, car le plancher commence à fléchir.

— Fig. et fam. *Décharger le plancher.* Sortir d'une chambre, se retirer d'un appartement.

— *Décharger son estomac, son ventre.* Le soulager par quelque évacuation.

— Fig. *Décharger sa conscience.* Faire ou dire une chose que l'on se croit tenu de faire ou de dire, pour mettre à couvert sa responsabilité morale. J'en *décharge* ma conscience et j'en charge la vôtre. (Acad.) Si nous lui donnons le moyen de *décharger* sa conscience. (Boss.)

— *Décharger son cœur.* Découvrir, déclarer avec franchise les sentiments pénibles, les sujets de douleur, d'inquiétude, de plainte, que l'on a trop longtemps contenus en soi-même.

— Fig. *Décharger sa bile, sa colère sur quelqu'un.* Faire éprouver à quelqu'un les effets de sa colère, de sa mauvaise humeur. Il était irrité contre sa femme, il a *déchargé* sa colère sur ses enfants. (Acad.) J'aime à te voir ainsi *décharger* ton courroux. (Corneille.)

— Fam. *Décharger sa rate.* Se dit dans le même sens.

> Il faut que j'éclate,
> Que je lève le masque, et *décharge* ma rate. (Mol.)

— Fig. Soulager d'une charge trop grande, d'une charge excessive. Cette province était accablée d'impôts, on l'a un peu *déchargée.* (Acad.) Ils *déchargèrent* le menu peuple de tout impôt. (Boss.) Pour *décharger* la ville d'un grand nombre de citoyens. (Id.) Quand la fortune nous *décharge* du travail, la nature nous accable du temps. (Boiste.)

— Dispenser quelqu'un d'une chose qui lui pèse, le débarrasser d'un soin, d'une charge. Décharger de la tutelle d'un mineur. Décharger d'une commission désagréable. Le magistrat *décharge* le prince du soin de juger les peuples. (La Bruy.) Ce grand ministre le *décharge* du détail ennuyeux des affaires publiques et particulières. (Fléch.) Plusieurs casuistes ont trouvé moyen de *décharger* les personnes les plus riches de l'obligation de donner l'aumône. (Fénelon.)

— Signifie quelquefois Être dans l'opinion qu'une personne n'est pas assujettie à une certaine chose. Ils ont *déchargé* les hommes de cette obligation pénible. (Pasc.)

— Tirer une arme à feu, faire partir le coup d'une arme à feu. Décharger son fusil sur quelqu'un ou contre quelqu'un. Il faut avoir l'attention de *décharger* ses armes à feu avant de rentrer chez soi. (Acad.)

— Oter la charge d'une arme à feu. Ce fusil rate toujours, je suis obligé de le décharger.

— Par extens. *Décharger un coup.* Le donner violemment, le faire tomber sur. Décharger un coup de sabre. Décharger un coup de bâton. Décharger un coup de poing. Décharger un coup sur la tête, dans la poitrine.

> Messire, au lieu de donner celle-là,
> Leur en *décharge* un grand coup sur la tête.
> (La Fontaine.)

— Comm. *Décharger un compte. Décharger un livre.* En rayer les articles qui ont été payés. || *Décharger la feuille d'un messager, d'un conducteur de voitures*, etc. Y mettre le récépissé des marchandises ou autres objets qui y sont désignés et que l'on a reçus. — *Décharger un registre, un contrat, une minute.* Y apposer quittance de ce qu'on a reçu.

— Hort. *Décharger un arbre.* En couper quelques branches, ou en ôter quelques fruits, quand il est trop chargé de bois ou de fruit.

— Imprim. *Décharger des balles, une forme, des rouleaux.* Oter l'encre qui se trouve dessus ; enlever avec du papier de décharge l'humidité d'une forme que l'on vient de laver.

— Jurispr. Tenir quitte, déclarer quitte d'une dette, d'un dépôt, d'une obligation légale. On me demandait une indemnité, j'en ai été *déchargé* par arrêt. (Acad.)

— Fig. *Décharger un accusé.* Porter témoignage en sa faveur, dire des choses qui tendent à le justifier. Ils l'avaient chargé d'abord, mais ensuite ils l'ont *déchargé.* (Acad.)

— *Décharger l'accusation, de l'accusation, de toute accusation.* Déclarer par un jugement qu'un accusé est innocent du délit, du crime qu'on lui avait imputé.

— Absol. Déclarer absous. Tels arrêts nous *déchargent* et nous renvoient absous. (La Bruy.)

— Mar. *Décharger un navire engagé.* Essayer de relever un navire en enlevant tous les objets lourds qui se trouvent sur le côté par lequel il est couché. || *Décharger la mâture, décharger les voiles.* Les disposer de manière que le vent qui était dessus donne dedans. || *Décharger la poupe.* Vider l'eau qu'elle contient.

— **DÉCHARGER.** v. n. Faire tache, maculer. Cette encre décharge beaucoup.

— **SE DÉCHARGER.** v. pron. Se débarrasser d'un fardeau.

— Par extens. Accoucher. Elle se *déchargea* hier de deux enfants morts. (Malherbe.)

— Épancher sa bile, sa mauvaise humeur. Sa bizarrerie ne connaît personne, le premier venu lui est bon pour se *décharger.* (Fénelon.)

— Fig. S'étant *déchargé* du fardeau de son scrupule, il s'en retourna bien plus léger en sa maison. (Pascal.) Pour sortir du monde plus légèrement, il s'est déjà déchargé lui-même d'une partie de son corps. (Boss.) Se charger de tout quand on n'est chargé de rien, c'est présomption ou bêtise ; se *décharger* de tout, quand on pourrait partager le fardeau, c'est apathie ou paresse ; se *décharger* de ce qu'un emploi a de pénible ou de dangereux, pour ne garder que ce qu'il a de lucratif ou d'agréable, c'est paresse, égoïsme, injustice et lâcheté. (Sallentin.)

— *Se décharger sur quelqu'un d'une chose.* Se reposer sur lui, s'en remettre à lui. Il ne se *décharge* pas entièrement sur eux du poids des affaires. (Fléch.) Dieu se *décharge* sur les grands du soin des faibles et des petits. (Mass.)

— *Se décharger d'une faute sur quelqu'un.* Rejeter une faute sur quelqu'un, la lui imputer.

— *Se décharger d'un secret.* Le confier à quelqu'un.

— Perdre son lustre, sa couleur, en parlant d'une étoffe. || Se déteindre, devenir moins foncé, en parlant de la couleur même. Cette couleur se décharge.

— Se dit particulièrement des eaux, et signifie S'écouler, se dégorger, se jeter dans, entrer dans. Le trop-plein de l'étang se décharge par cette ouverture. Cette fontaine se décharge dans la rivière. Ce fleuve se décharge dans la mer. Une multitude de fleuves se *déchargent* dans cette mer. (Volt.)

— Météor. On dit qu'un nuage *se décharge,* quand l'orage éclate.

* **DÉCHARGEUR.** s. m. Celui qui décharge les marchandises. Les déchargeurs de la halle. Les déchargeurs du port.

— *Déchargeur de vin.* Tonnelier qui marque avec de la craie le vin qu'on achète, et qui en fait faire la décharge.

— Admin. anc. Officier de ville, autrefois employé sur les ports, pour veiller à la décharge et faire porter les marchandises à terre.

— Anc. artill. Officier préposé au soin de faire décharger les poudres et les autres munitions de guerre.

DÉCHARMÉ, ÉE. part. pass. du v. Décharmer.

DÉCHARMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *charmer*). Oter un charme, désensorceler.

— Fig. Désenchanter, désillusionner. On lit dans le *Roman de la Rose : Vieillesse qui tout décharme.* Ce mot est vieux et inusité.

— **SE DÉCHARMER.** v. pron. Être décharmé, être désenchanté.

— Se désenchanter soi-même, faire tomber ses propres illusions.

DÉCHARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décharner. S'empl. adjectiv. Visage décharné. Bras décharné. Corps décharné. Main décharnée. Représente-toi un grand homme pâle et *décharné,* une figure de modèle pour peindre le bon larron. (Le Sage.) Il arriva au port dans un canot, l'aviron à la main, accompagné de trois ou quatre sauvages, les pieds nus, épuisé de forces, une chemise pourrie et une soutane toute déchirée sur son corps *décharné.* (Chateaub.) Ses ongles étaient fort longs, et ses gencives *décharnées,* à cause de l'usage qu'il faisait de racines agrestes pour sa nourriture. (Virey.)

— Fig. *Style décharné.* Style trop sec, trop nu, trop pauvre.

— *Sol décharné.* Sol stérile.

— *Arbre décharné.* Arbre auquel on a ôté trop de bois ou que l'on a taillé trop court.

— Art vétér. On dit d'un cheval qu'il a la tête *décharnée,* quand sa tête est longue et osseuse.

DÉCHARNELER. v. a. 1re conj. Agric. Déchalasser, dans quelques contrées.

DÉCHARNEMENT. s. m. État de ce qui est décharné.

* **DÉCHARNER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe privat., et de *chair*). Oter la chair, ôter les chairs, dépouiller les os de la chair qui les couvre. Décharner un cadavre. Peu usité dans son acception propre.

> Regardez le marcher, ce visage si grave,
> Dont le rare savoir tient la nature esclave,
> N'a sauvé toutefois des ravages du temps
> Qu'un peu d'os et de nerfs qu'ont *décharnés* cent ans.
> ([illegible])

— Par extens. Amaigrir, faire disparaître l'embonpoint. Sa maladie l'a décharné.

— Fig. Dépouiller d'agréments, d'ornements, en parlant du style, du langage. Il décharne son style et croit le rendre simple. On décharne une langue en voulant trop raffiner. La philosophie a fait tort à la littérature comme à la religion ; elle l'a *décharnée.* (Volt.)

— Fauconn. *Décharner un leurre.* Enlever le morceau de chair qui y est fixé.

— Hortic. Oter aux arbres trop de bois, les tailler trop court.

— **SE DÉCHARNER.** v. pron. Être décharné.

DÉCHARPI, IE. part. pass. du v. Décharpir. S'empl. adjectiv.

DÉCHARPIR. v. a. 2e conj. (de *dé*, préfixe privat., et de *charpir*). Séparer avec effort, déchirer, mettre en charpie.

— Fig. Molière l'a employé dans le sens de Séparer de force des gens qui se battent :

> Anselme et Trufaldin, à ce bruit de murmure,
> Au [illegible] ont accouru d'aventure,
> Ont à les *décharpir* eu de la peine assez,
> Tant leurs esprits étaient par la fureur poussés.

— **SE DÉCHARPIR.** v. pron. Être décharpi, être séparé.

— Ce verbe est vieux et inusité.

DÉCHASSE. s. m. Arg. Œil.

DÉCHASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchasser. S'empl. adjectiv. Cheville déchassée.

DÉCHASSÉ. s. m. Chorégr. Pas de danse que l'on fait vers la gauche, par opposition au chassé, qui se fait vers la droite.

DÉCHASSEMENT. s. m. (rad. *déchasser*). Action de chasser une cheville.

* **DÉCHASSER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *chasser*). Signifiait anciennement, dans le langage ordinaire, Chasser, renvoyer, expulser.

— Techn. Faire sortir de force une cheville de bois ou de fer.

— **DÉCHASSER.** v. n. Chorégr. Faire un chassé vers la gauche, après en avoir fait un vers la droite. Chasser et déchasser.

— **SE DÉCHASSER.** v. pron. Être déchassé, selon l'acception technologique de Déchasser, verbe actif.

DÉCHATONNER. v. a. 1re conj. Art vét. Détacher le placenta des chatons, en introduisant la main dans l'utérus de la femelle d'un ruminant domestique.

DÉCHAUMAGE. s. m. Agric. Action de déchaumer une terre. Faire le déchaumage. Après le déchaumage. Attendre le déchaumage. Le *déchaumage* est une opération dont l'usage doit être adopté partout où les cultivateurs ont à cœur d'entretenir leurs terres nettes de mauvaises herbes. (Cours d'agric.)

DÉCHAUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchaumer. S'empl. adjectiv. Champ déchaumé. Terre déchaumée.

* **DÉCHAUMER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *chaume*). Oter le chaume d'une terre ou labourer un chaume, retourner la terre de manière à enterrer ce qui reste de chaume après la moisson.

— Par extens. Défricher une terre, donner à cette terre un premier labour.

— **SE DÉCHAUMER.** v. pron. Être déchaumé, être défriché.

DÉCHAUMEUR. s. m. Agric. Appareil propre à déchaumer.

DÉCHAUSSAGE. s. m. Agric. Action de déchausser les arbres, les vignes. V. **DÉCHAUSSEMENT,** qui est plus usité.

DÉCHAUSSANT. part. prés. du verbe Déchausser.

DÉCHAUSSANT, ANTE. adj. Agric. Qui est apte au déchaussement. Terre déchaussante.

DÉCHAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchausser. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. De gros cailloux de lits de montagne, *déchaussés* par les pluies, paraissaient à la surface de la terre. (Chateaub.)

— Agric. Arbre déchaussé, déchaussé par une inondation.

* **DÉCHAUSSÉ, ÉE.** adj. et s. Hist. relig. Nom donné, dans le XVe siècle, à certains hérétiques qui prétendaient que pour gagner le ciel il fallait s'abstenir de se chauffer et marcher pieds nus. On les appelait aussi *déchaux* par abréviation.

— *Carmes déchaussés.* Nom donné à un ordre de carmes qui allaient pieds nus.

* **DÉCHAUSSEMENT.** s. m. (rad. *déchausser*). Agric. Façon qu'on donne aux arbres et aux vignes en les labourant au pied et en ôtant quelque peu de la terre qui recouvre leurs racines. || État des plantes dont une partie des racines est mise à nu par l'écoulement ou la consolidation de la terre. Le déchaussement est utile à la fructification, [illegible] les fruits à maturité.

— Action de retirer des chaussures.

— Chir. Action de détacher du collet de la dent que l'on veut arracher la gencive qui y est adhérente. || État dans lequel les gencives, étant retirées de la racine des dents, font pa[illegible]. Le déchaussement des gencives s'observe très souvent chez les vieillards.

— Constr. Action de déchausser une construction ; état d'une construction qui est déchaussée.

* **DÉCHAUSSER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *chausser*). Oter la chaussure à quelqu'un. Déchausser quelqu'un. Un domestique déchausse son maître. Une femme de chambre déchausse sa maîtresse. Une mère déchausse son enfant. Je voudrais bien *déchausser* ce que j'aime. (La Font.)

— Se dit, dans le même sens, de la chaussure elle-même que l'on ôte. Déchausser les souliers, les bas. Autrefois, un vassal déchaussait ses éperons quand il allait rendre foi et hommage à son seigneur.

— Fig., fam. et par exagération. *N'être pas digne de déchausser quelqu'un.* Lui être fort inférieur en talents, en mérite ; être bien loin de l'égaler.

— Se dit aussi des choses. Voilà qui est tout neuf d'hier au matin ; mais cela n'est pas digne de *déchausser* votre histoire amoureuse. (Mme de Sévigné.)

— Chir. *Déchausser les dents.* Les découvrir vers la racine et en écarter les gencives. Déchausser une dent avant de l'arracher. Il y a des maladies qui déchaussent les dents. Déchausser les dents à force de les frotter trop rudement.

— Constr. *Déchausser un mur.* En dégrader le pied, ôter la terre qui est autour des fondations.

— Hort. *Déchausser des arbres.* Oter la terre qui est autour du pied, de manière à laisser à nu l'extrémité supérieure des premières racines. Les jardiniers déchaussent les arbres pour mettre du fumier au pied. On dit de même, *déchausser la vigne.* Dessous gisaient le marteau à rompre le roc et la pointe à *déchausser* les racines. (Ch. Nodier.)

— Neutralement, dans la même acception, Laisser à nu le pied des plantes, en parlant d'une terre qui s'affaisse dans le dégel après s'être gonflée par la gelée. La terre déchausse.

— **SE DÉCHAUSSER.** v. pron. Oter ses chausses, ses chaussures, ses bas, ses souliers.

— Se dit des arbres dont les racines se découvrent. Ces arbres se déchaussent. || Se dit des dents lorsque les gencives s'en détachent. Ses dents commencent à se déchausser.

— Loc. prov. *Il ne faut point se déchausser pour manger cela.* Se dit d'une chose que l'on mange vite et sans cérémonie. Ce proverbe vient de l'usage où étaient les Romains de quitter leur chaussure en entrant dans la salle du festin.

— Dans un sens analogue, *Ne pas se déchausser pour faire une chose.* Faire une chose promptement et sans gêne, comme en se jouant.

— Véner. Se dit du chien et du loup, quand ils grattent la terre avec leurs pieds pour couvrir leurs excréments.

DÉCHAUSSIÈRE ou **DÉCHAUSSURE.** s. f. (rad. *déchausser*). Véner. Grattage que font le loup et le chien qui se déchaussent, et résultat de cette action.

* **DÉCHAUSSOIR.** s. m. (rad. *déchausser*). Chirurg. Instrument en forme de lame d'acier épaisse et un peu recourbée, avec lequel le dentiste pratique le déchaussement.

* **DÉCHAUX.** adj. m. Syn. de **DÉCHAUSSÉ.**

— Expr. prov. *C'est un pied déchaux.* Se dit d'un homme sans naissance et sans fortune qui affecte de se donner des airs de grand seigneur.

DÈCHE. s. f. Pop. Misère. L'ennui, les soucis, la *deche,* n'avaient pas prise sur lui. (De Gonc.) Les Coupeau, un jour de *dèche,* vendirent le lit de fer de l'enfant. (É. Zola.)

DÉCHÉABLE. adj. 2 g. Qui peut déchoir. Vieux et inusité.

* **DÉCHÉANCE.** s. f. Action de déchoir. On ne connaît le défaut que comme une *déchéance* de la perfection. (Boss.) L'avènement de la force nerveuse, la *déchéance* de la force sanguine préparée de longue date est un fait de ce temps. (Michelet.) La *déchéance* des femmes est presque toujours produite par le mépris que l'homme fait de leurs sentiments. (Louise Colet.) La sculpture a cessé d'être du jour où la *déchéance* de la chair a été proclamée du haut du Golgotha. (Th. Gautier.)

— Jurispr. Perte légale d'un droit ou d'une faculté, faute d'en avoir usé dans les délais déterminés par la loi, ou d'avoir rempli les for-

ma[illegible] [illegible] présentes. *Pr[illegible] la* [illegible] *l'une* [illegible] [illegible] lège.

— Polit. Perte de la couronne, du trône. Encourir la décheance. Prononcer la dechéance. Deux cent vingt et un députés ont prononcé, [illegible] 1792. l'Assemblee nationale a prononcé la dechéance de la monarchie.

— Par extens. Tous les dieux passés, présents [illegible] *déchéance.* (P[illegible].)

DÉCHÉNITE. s. f. (de *Dechen*, n. pr.). Minér. Va[illegible]

DÉCHEOIR. v. n. 3e conj. V. DÉCHOIR, la seule orthographe qui soit aujourd'hui en usage.

DÉCHER. v. n. 1re conj. Arg. Manquer d'argent, [illegible] donne.

* **DÉCHET.** s. m. [illegible] *déchoir*. [illegible] Déchet considérable. Causer du déchet. Éprouver du [illegible]

— Diminution en quantité. Le déchet que la cuisson fait éprouver au pain. Le déchet des materiaux que l'on taille, que l'on façonne, pour [illegible] vin de temps en temps, à cause du *dechet.* (Acad.)

— Diminution en qualité. Déchet qu'éprouvent [illegible] parce qu'on les a tenues trop longtemps en magasin, etc. Il y a toujours du *déchet* sur le vin et sur le blé qu'on garde trop longtemps. (Acad.)

— Diminution en valeur. Le déchet qu'éprouvent certaines espèces monnayées quand on les porte en pays étranger. La dépréciation que subissent des marchandises que les acheteurs ne recherchent plus parce qu'elles ne sont plus de [illegible].

— Fig. et fam. Discrédit, dépréciation, perte, diminution morale. Son autorité a éprouvé un grand *déchet.* (Volt.)

— Loc. prov. *Il y a du déchet.* Il y a du mécompte, surtout en parlant des espérances ou des prétentions de quelqu'un.

— Pop. *Il y a bien du déchet sur la filasse.* Se dit pour signifier qu'une personne a fait de grandes pertes de fortune. || Se dit aussi pour exprimer qu'un profit ou une succession n'est pas aussi considérable qu'on se l'était figuré.

— Arg. Dèche.

— Hydraul. Diminution des eaux d'une source, ce qui manque à un jet par rapport à ce qu'il devrait fournir.

— Métall. Perte sur les métaux que l'on a [illegible]

— Mar. Chemin fait par un navire en déviation de la ligne qu'il doit suivre. || Quantité de vivres délivrée en supplément pour parer aux avaries et aux accidents qui peuvent survenir pendant la route. Il n'était plus délivré de *déchet*, et, dans la traversée de Brest à Toulon, la plupart des vaisseaux se trouvaient à court de vivres. (Jurien de la Gravière.)

— Monn. Perte sur l'or et l'argent que l'on a fondus pour les convertir en espèces.

DÉCHETEUR, EUSE. adj. Qui produit du déchet. Il y a des soies plus dechéteuses les unes que les autres.

DÉCHEUX, EUSE. adj. Pop. Qui est dans la [illegible]

DÉCHEVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Décheveler. S'empl. adjectiv. Femmes déchevelées. Elle accourut, pâle et *déchevelée.* (Acad.)

— S'empl. substantiv.

> [illegible]
> [illegible]
> (LA FONTAINE.)

* **DÉCHEVELER.** [illegible] (de *dé*, préfixe extract., et *cheveu*). Mettre en désordre la chevelure de quelqu'un, lui déranger les cheveux, le décoiffer.

— Par extens. Arracher, ôter les cheveux.

— SE DÉCHEVELER. v. pron. Être déchevelé; s'arracher les cheveux.

DÉCHEVÊTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchevêtrer. S'empl. adjectiv. Cheval déchevêtré. [illegible] déchevêtrée.

DÉCHEVÊTRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *chevêtre*). Agr. Ôter le chevêtre ou licou d'une bête de somme.

— Fig. et fam. *Déchevêtrer quelqu'un.* Lui donner la liberté, le laisser libre.

— SE DÉCHEVÊTRER. v. pron. Être déchevêtré, perdre son licou, s'arracher son chevêtre.

DÉCHEVILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Décheviller. S'empl. adjectiv. Pièces de bois déchevillées.

DÉCHEVILLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *cheviller*). Techn. Enlever les chevilles qui lient ensemble deux pièces de bois.

— SE DÉCHEVILLER. v. pron. Être déchevillé.

DÉCHIFFONNER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe priv., et *chiffonner*). Remettre en état ce qui était chiffonné.

— SE DÉCHIFFONNER. v. pr. Être déchiffonné.

* **DÉCHIFFRABLE.** adj. 2 g. Que l'on peut déchiffrer. Écriture déchiffrable. Manuscrit déchiffrable. Lettre déchiffrable.

DÉCHIFFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchiffrer. S'empl. adjectiv. Écrit déchiffré. Langue déchiffrée. Affaire déchiffrée.

* **DÉCHIFFREMENT.** s. m. Action de déchiffrer, de deviner un chiffre, de lire une écriture difficile, etc.; résultat de cette action; chose déchiffrée. Le déchiffrement d'une lettre, d'un manuscrit. Faire le déchiffrement, un déchiffrement. Être chargé du déchiffrement des lettres dans un ministère. Être versé, être habile dans le déchiffrement. M. de Pomponne, qui ne reçut les *déchiffrements* que le vendredi au soir, ne les porta au roi que le samedi; il était trop tard. (Mme de Sévigné.)

— Mus. Action de lire un morceau de musique pour la première fois. Déchiffrement d'une sonate.

* **DÉCHIFFRER.** v. a. 1re conj. (du préfixe *dé*, et *chiffre*). Expliquer un chiffre, ce qui est écrit en chiffres. Chiffre malaisé à déchiffrer. Déchiffrer une lettre, une correspondance secrète. Le roi s'impatienta et trouva mauvais d'apprendre par un autre les nouvelles qu'on lui envoyait et que son ministre n'avait pas encore *déchiffrées.* (Mme de Sévigné.)

— Par extens. Parvenir à lire une écriture mal faite, inégale, incorrecte, presque illisible. Déchiffrer un manuscrit. Déchiffrer un parchemin. Déchiffrer de vieilles inscriptions à demi effacées par le temps. Ils passent leur vie à *déchiffrer* les langues. (La Bruy.) Je voudrais bien savoir comme je ferais si votre écriture était comme celle de M. d'Hacqueville: la force de l'amitié me la *déchiffrerait*-elle? (Mme de Sévigné.) Un antiquaire *déchiffre* les médailles les plus frustes avec la même sagacité qu'un feudiste *déchiffre* le titre le plus corrodé par les rats ou par la vétusté. (Sallent.)

— Fig. et fam. Pénétrer une chose secrète, obscure; démêler ce qui est compliqué, embrouillé, difficile, embarrassé. Déchiffrer une affaire. Déchiffrer une intrigue. Cette affaire était difficile, il nous l'a bien *déchiffrée.* (Acad.)

— Fig. et fam. *Déchiffrer quelqu'un.* Le deviner, le pénétrer, le faire connaître, en dévoilant sa conduite cachée, ses inclinations, ses desseins. Il est peu usité dans cette acception, et ne se prend qu'en mauvaise part. Déchiffrer un homme qui s'enveloppe d'un profond mystère. On a parlé de lui dans une compagnie où on l'a bien *déchiffré.* (Acad.)

— Mus. Lire de la musique pour la première fois, et la lire facilement. Déchiffrer une sonate. Déchiffrer une partition. Déchiffrer un trio. Déchiffrer une partie compliquée. Déchiffrer une romance.

— Absol. Il déchiffre bien. Il ne déchiffre pas mal. Déchiffrer passablement.

— SE DÉCHIFFRER. v. pron. Être déchiffré. Cette écriture ne peut se déchiffrer. Cette affaire se déchiffrera.

* **DÉCHIFFREUR, EUSE.** s. (rad. *déchiffrer*). Celui, celle qui a la clef d'un chiffre ou qui a le talent de déchiffrer sans avoir le chiffre. Grand déchiffreur. Excellent déchiffreur. Bonne déchiffreuse.

— Celui qui, dans les ministères, est chargé du déchiffrement.

— Par extens. et fam. Celui, celle qui sait lire avec facilité ce qui est mal écrit ou difficile à lire. Habile déchiffreur d'inscriptions. Parfait déchiffreur de manuscrits.

— Mus. Celui, celle qui lit couramment la musique. C'est un bon déchiffreur. Quelle déchiffreuse!

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

DÉCHIQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchiqueter. S'emploie adjectiv. Viande déchiquetée. Des fraises de dentelles *déchiquetées* à jour, qui montent plus haut que la tête. (Th. Gautier.)

— Fig. On traîne dans les ruisseaux de votre ville la renommée de votre femme, *déchiquetée* à belles dents par l'injure et la calomnie. (V. Hugo.)

— *Côte déchiquetée.* Côte dont la ligne est brisée par des golfes, des promontoires, des récifs. En approchant de terre, nous aperçûmes une côte *déchiquetée* comme à plaisir. (Dumont d'Urville.)

— Bot. Syn. de LACINIÉ.

* **DÉCHIQUETER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *chiquet*, petit, menu; rad. langued., *chic*). Le *t* se double devant une syllabe muette. *Je déchiquette, tu déchiquettes, il déchiquette*, etc. *Je déchiquetterai, je déchiquetterais*, etc. Tailler menu, par petites parties, en petits morceaux, par taillades. Déchiqueter la peau. Déchiqueter la chair.

— Déchiqueter une étoffe. L'ouvrière a *déchiqueté* avec beaucoup de soin la bordure de cette robe. (Acad.) On a laissé des ciseaux à la portée de cet enfant, il s'en est servi pour *déchiqueter* sa chemise. (Id.)

— *Déchiqueter un bateau, une voiture.* En défaire toutes les parties.

— Fig. et fam. Calomnier, déchirer par des paroles ou des écrits. Mme de Sévigné *déchiquetait* à coups de plumes ses amis et ses ennemis. (De Saint-Georges.) || *Déchiqueter un ouvrage littéraire.* Le critiquer impitoyablement dans toutes ses parties et jusque dans les moindres détails.

— Techn. Faire des trous à une pièce de poterie dans l'endroit où l'on veut appliquer un manche ou une oreille, etc.

— SE DÉCHIQUETER. v. pron. Être déchiqueté; se taillader soi-même la peau. Ils se tailladaient les bras avec des épées; ils se coupaient la langue avec les dents; après s'être ainsi *déchiquetés*, ils commencèrent leur quête. (P.-L. Courier.)

DÉCHIQUETEUR, EUSE. s. Celui, celle qui déchiquette.

* **DÉCHIQUETURE.** s. f. (rad. *déchiqueter*). Taillade sur une étoffe, découpure, moucheture. Faire des déchiquetures à une robe.

— Par extens. A travers les *déchiquetures* du feuillage, le ciel ouvrait des milliers d'yeux bleus. (Th. Gaut.)

* **DÉCHIRAGE.** s. m. Action de déchirer, de dépecer un train de bois ou des bateaux hors de service. Déchirage des planches d'un bateau. Déchirage de trains. Déchirage de bateaux.

— *Bois de déchirage.* Bois provenant de la démolition d'un bateau.

DÉCHIRANT. part. prés. du v. Déchirer. Qui déchire. Des mariniers déchirant un bateau.

> Mais déjà, *déchirant* son voile nébuleux,
> Le soleil montre un front armé de nouveaux feux.
> (GILBERT.)

* **DÉCHIRANT, ANTE.** adj. Ne s'emploie qu'au figuré. Qui est propre à navrer, à déchirer le cœur. Spectacle déchirant. Cris déchirants. Situation, douleur déchirante. Remords déchirants. Combat déchirant entre le devoir et l'amitié. Désespoir déchirant. Dans le malheur, le reproche est *déchirant.* (Boiste.) Je lui peignis en termes *déchirants* mon désespoir. (Benj. Constant.)

> Bientôt l'infortuné [illegible] un front soucieux,
> Aux forêts [illegible] tendant ses mains tremblantes,
> Il leur adresse ainsi ses plaintes *déchirantes.* (MALFIL.)

— Qui rend un son aigu impressionnant désagréablement l'oreille. Cet animal a un cri *déchirant.*

DÉCHIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchirer. S'emploie adjectiv. Vêtements déchirés. Lettre déchirée. Contrat déchiré. Voile déchiré. Corps déchiré. Peau déchirée. Cœur déchiré. De mon fils *déchiré* fuir la sanglante image. (Rac.)

> Seigneur, ayez pitié d'une âme *déchirée*,
> Toujours présente aux lieux dont je suis séparée.
> (VOLTAIRE.)

— *Bateau déchiré.* Bateau qu'on démolit.

— *Terrain déchiré.* Terrain qui présente des inégalités abruptes.

— *Cet homme est tout déchiré.* Ses habits sont tout déchirés.

— Fam. *Cette femme n'est pas trop déchirée.* Elle est assez jolie.

— Se dit, dans un sens analogue, d'une femme d'un certain âge qui conserve encore quelques restes de sa beauté.

— Fig. En proie aux dissensions. Ne pouvant plus reconnaître la majesté de la religion *déchirée* par tant de sectes. (Boss.) || Décousu, sans suite. Je laisserais cela pour les orateurs, et me contenterais de vous faire voir mes conceptions, ni trop bien en point, ni trop *déchirées.* (Malherbe.)

— Loc. prov. *Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée.* Il arrive toujours quelque accident aux gens querelleurs.

— *Déchiré de.* Les ours mêmes *déchirés* de ses mains. (Boss.) Mon cœur est *déchiré* d'autant de traits que j'ai vu de maux se rassembler sur sa tête. (Letourneur.) Quoi! de quelques remords êtes-vous *déchirée?* (Rac.)

— *Déchiré entre.* Notre cœur se sent *déchiré* entre ces efforts contraires. (Pasc.) J'avais imaginé que je serais *déchirée* entre le déplaisir de quitter ma tante et les craintes de la guerre pour mon fils. (Mme de Sév.)

> Entre l'amour et vous mon âme *déchirée*
> Succombe au repentir dont elle est dévorée. (VOLT.)

— *Déchiré par.* *Déchiré* par ses propres défiances. (Fléch.) Rome se vit *déchirée* dans le même temps par les fureurs de Marius et de Sylla. (Boss.) Depuis la mort de François II, la France avait été toujours, ou *déchirée* par des guerres civiles, ou troublée par des factions. (Volt.) Parcourons par la pensée ces solitudes agrestes où l'innocente gazelle est *déchirée* par la serre crochue de l'oiseau de proie. (Virey.) *Déchirée* par le fer de la charrue, la terre se couvre de nouvelles fleurs et de nouvelles moissons. (A. Martin.)

— *Déchiré sous.* L'homme *déchiré* sous la dent meurtrière du lion. (Virey.)

— Anat. *Trous déchirés.* Nom donné à des trous découpés de la base du crâne qui donnent passage à des nerfs et à des vaisseaux sanguins. Trou déchiré antérieur et postérieur.

— Bot. Se dit des feuilles découpées, dont les découpures sont elles-mêmes partagées plus ou moins profondément en segments de forme irrégulière. On dit aussi *lacinié*, dans cette acception.

— Entom. Se dit des ailes des insectes, sur les bords desquelles on aperçoit des déchiquetures irrégulières, comme cela a lieu dans quelques noctuelles.

* **DÉCHIREMENT.** s. m. Action de déchirer, de rompre, de mettre en pièces; résultat de cette action. Le *déchirement* des habits était parmi les Juifs une marque de douleur et d'indignation. (Acad.)

— Par extens. *Déchirement d'entrailles.* Colique violente.

— Fig. Il y avait des *déchirements* et de l'imploration dans ces caresses, dans ces baisers de Germinie. (De Gonc.)

— Fig. *Déchirement de cœur.* Douleur vive, amère, cruelle. Je vous vois partout dans un *déchirement* de cœur si terrible, que j'en sens vivement le contre-coup. (Mme de Sév.)

— Fig. Se dit, surtout au pluriel, des guerres intestines, des troubles civils qui désolent un pays. L'Italie fut en proie à de longs déchirements pendant le moyen âge. Pendant la Révolution, la France éprouva de sanglants déchirements.

— Chirurg. Solution de continuité d'une ou de plusieurs parties, dont le tissu a été porté au delà de son extensibilité naturelle, et dans laquelle les bords de la division sont ordinairement frangés et inégaux. Le déchirement est employé quelquefois par les chirurgiens comme moyen thérapeutique.

— Hort. *Déchirement des racines.* Opération qui se fait fréquemment sur les plantes à racines vivaces, et qui consiste à les arracher et à séparer tout ou partie de leurs bourgeons, pour les planter isolément, et par la multiplier l'espèce.

* **DÉCHIRER.** v. a. 1re conj. (du préfixe extract. *dé*, et de l'anc. haut-allem. *skerran*, même signif.). Diviser en morceaux, mettre en pièces, en tirant, sans se servir d'instruments tranchants.

— *Déchirer des bateaux.* Les dépecer, en désassembler les planches, lorsqu'ils ne doivent plus servir.

— Se dit proprement en parlant des étoffes, de la toile, du papier, de la peau, des chairs, etc. Déchirer de la toile, de la mousseline, de la soie. Déchirer un habit, un manteau, une robe. Déchirer ses vêtements en signe d'affliction et de deuil.

— Couper les pièces de mousseline destinées à être brodées.

— Fig. Le philosophisme déchire le voile brillant de l'espérance, pour nous envelopper des ténèbres du néant.

— Fig. *Déchirer la lettre.* Ne pas s'en tenir à la lettre. Voltaire *déchirait* la lettre, et faisait éclater l'esprit universel; voilà pourquoi nous le proclamons encore. (E. Quinet.)

— Prov. et fig. *Il ne s'est pas fait déchirer le manteau*, ou *son manteau pour cela.* Se dit d'un homme qu'il n'a pas fallu prier beaucoup pour obtenir ce qu'on désirait de lui.

— Par extens. On dit *Déchirer une personne*, pour Déchirer ses vêtements.

> Le [illegible] dit un jour à la rose rampante
> Aux passants pourquoi [illegible]?
> Qu[illegible] -la retirer?
> [illegible] répondit [illegible],
> Je ne veux que les *déchirer.* (BAILLY.)

— En parlant des choses animées. Déchirer la main. Le tigre déchire sa proie. Déchirer la chair à coups de fouet.

> (Un prêtre portera sur ma fille une main criminelle,
> De [illegible] sein. (RACINE.)

— *Déchirer la main qui nous protège.* Rendre le mal pour le bien.

— Par exagér. *Des douleurs qui déchirent l'estomac, les entrailles.* Se dit de douleurs vives et aiguës dans l'estomac, dans les entrailles. Ce qui flatte le palais *déchire* souvent l'estomac. (De Juss.)

— Fig. *Déchirer les oreilles, déchirer l'oreille.* Affecter désagréablement l'oreille par des sons aigres et discordants.

— Fig. Fendre. Déchirer les airs. Déchirer les flots. Déchirer la plaine liquide, la voûte azurée.

— Fig. et poét. *Déchirer le sein de la terre.* La labourer. Plus on *déchire* les entrailles de la terre, plus elle est libérale. (Fén.)

> Vois-tu dans ces vallons ces esclaves champêtres
> Qui [illegible] ces rochers, qui vont fendre ces hêtres,
> Qui [illegible] ces eaux, qui, la bêche à la main,
> Fertilisent la terre en *déchirant* son sein? (VOLTAIRE.)

— Fig. Partager violemment, démembrer, en parlant d'un héritage, d'un empire, etc.

> Et jaloux l'un de l'autre en leur avide rage,
> *Déchirant* à l'envi ce superbe héritage,
> Divisés d'intérêt et pour le crime unis,
> Assassiner sa mère, et sa veuve, et son fils.
> (VOLTAIRE.)

— Tuer. Cependant les trois cents Français que *déchire* la mitraille. (Ségur.)

— Fig. Se dit des dissensions, des guerres intestines, des troubles qui partagent, qui divisent une ville, un royaume, etc. Les factions ont longtemps déchiré la France. Que de schismes ont déchiré l'Église! Pourquoi nous *déchirer* par des guerres civiles? (Corn.) Les hérétiques qui se sont retirés de l'Église, et les mauvais chrétiens qui la *déchirent* en dedans. (Pasc.) Le tableau des malheurs qui *déchirèrent* la France au temps de la Ligue est effrayant. (Grimm.)

— Fig. Ouvrir de nouveau une blessure morale.

> Pourquoi, renouvelant ma honte et ton injure,
> De tes funestes mains *déchirer* ma blessure?
> (VOLTAIRE.)

— Fig. Navrer profondément. Émouvoir cruellement, agiter douloureusement le cœur, l'âme ; tourmenter par des mouvements, des agitations. Les cris des malheureux me déchirent. Les remords déchirent la conscience du coupable. Ce spectacle est fait pour déchirer l'âme. La pitié déchire l'âme. Ce lamentable souvenir le pénètre et le déchire. Les chagrins secrets qui nous *déchirent*. (Mass.) Vous parlerai-je de la mort de ces chers enfants? Ils lui ont tous *déchiré* le cœur. (Boss.) Cette mère, voyant souffrir son fils, se sentait *déchirer* les entrailles. (Id.) Combien cette idée n'a-t-elle pas de fois *déchiré* son âme? (X. Marmier.)

— Causer une douleur salutaire, inspirer une vive contrition du mal, du péché. Le père Honoré écorche les oreilles et *déchire* les cœurs ; à ses sermons on rend les bourses que l'on a coupées aux miens. (Bourdal.)

— Fig. Offenser, outrager par des paroles, par des médisances, par des calomnies. Déchirer son prochain. Déchirer la réputation d'un honnête homme. Il *déchire* l'innocence de ces filles, dont la vie est si pure et si austère. (Pascal.) Pourquoi me *déchirez*-vous par vos blasphèmes? (Boss.) Des mémoires sanglants la *déchirent* de toutes parts. (Fléch.)

— *Déchirer quelqu'un à belles dents.* En médire outrageusement. Vous me *déchiriez* à belles dents, tandis que j'étais occupé à défendre vos intérêts. (Acad.)

— Absol. Une duplicité indigne qui loue en face et qui *déchire* en secret. (Mass.) La raillerie, lâche et froide, n'ose pas tuer, elle *déchire*. (Boiste.) On peut mordre parfois, mais jamais *déchirer*. (Sanlecque.) La malignité n'est pas difficile quand il s'agit de *déchirer*, surtout ceux qui brillent au premier rang. (Grimm.)

— Arg. *Déchirer son tablier.* Mourir.

— Art milit. *Déchirer la cartouche.* Se disait pour Déchirer avec les dents l'extrémité par laquelle on devait l'introduire dans le canon du fusil. || Arg. Manger. || *Déchirer la toile.* Exécuter des feux d'infanterie, parce que, de loin, le bruit de certains feux rappelle celui d'une toile qu'on déchire.

— SE DÉCHIRER. v. pron. Être déchiré. Le papier se déchire. Les vêtements se déchirent.

— Par anal. Les brumes qui traînaient sur les vagues se *déchirèrent*. (V. Hugo.)

— Déchirer à soi. Ils se *déchiraient* les mains aux dards des aloès. (G. Flaubert.)

— S'arracher à coups d'ongles. Le malheureux lion se *déchire* lui-même. (La Font.)

— Fig. L'homme seul est en proie à ses désirs, se laisse *déchirer* par ses craintes. (Mass.)

— Fig. Médire les uns des autres.

— Hydraul. Se dit d'une nappe d'eau qui se sépare avant de tomber dans le bassin inférieur.

DÉCHIREUR, EUSE. s. Celui, celle qui déchire.

— DÉCHIREUR. s. m. Celui qui achète des bateaux hors de service pour les dépecer ; ouvrier qui fait métier de dépecer ces sortes de bateaux. On emploie les déchireurs lorsque les gains ne compensent pas les frais de transport pour faire remonter une rivière à un bateau.

*** DÉCHIRURE.** s. f. Rupture faite en déchirant. Avoir une déchirure à son habit. S'être fait une déchirure à sa robe. Raccommoder une déchirure. La déchirure d'une plaie. Grande déchirure. Petite déchirure. Déchirure imperceptible.

— Par extens. D'immenses *déchirures* ont éventré l'écorce solide de notre globe. (Figuier.)

— Chir. V. DÉCHIREMENT.

*** DÉCHOIR.** v. n. 3e conj. irrég. (de *de*, préfixe disjonct. et du rad. *choir*). *Je déchois, tu déchois, il déchoit, nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient. Je déchoyais* (inusité). *Je déchus, nous déchûmes. Je décherrai, nous décherrons. Je décherrais, nous décherrions. Déchois, déchoyons, déchoyez. Que je déchoie, que nous déchoyons. Que je déchusse, que nous déchussions. Déchu.* Tomber dans un état moindre, pire, moins brillant, moins avantageux que celui où l'on était primitivement.

— Se construit souvent avec la préposit. *de.* Déchoir de son rang, de son poste, de sa gloire, de son crédit, de sa faveur. Déchoir de sa réputation. Déchoir de ses espérances. Vous croyez pouvoir le faire sans *déchoir* de l'état de grâce. (Pasc.)

> Du rang où notre esprit une fois s'est fait voir,
> Sans un fâcheux éclat nous ne saurions *déchoir*.
> (BOILEAU.)

— *Déchoir du trône.* Perdre la souveraineté.

— Se construit aussi avec la prép. *dans.* Déchoir dans l'estime publique. Déchoir dans l'opinion des savants.

— Sans aucun complément. Il faut redoubler d'efforts pour ne pas *déchoir*, ou bien se retirer à propos ; car les hommes se vengent cruellement de l'admiration. (Boiste.) Souffrir n'est rien, c'est tout que de *déchoir*. (Volt.)

— Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir*, si l'on veut exprimer l'idée d'une action. Depuis ce moment il *a déchu* de jour en jour. (Acad.) Il prend l'auxiliaire *être*, si l'on veut exprimer l'idée d'état, de situation. Je suis triste d'*être déchu* de tes bonnes grâces. (La Bruy.) Il *est* incontestablement *déchu* de son droit. (Id.) La nature des hommes *est* corrompue et *déchue* de Dieu. (Pasc.)

— Être affaibli par l'âge. Il déchoit. Il commence à déchoir. Il vieillit sans *déchoir.* (La Bruyère.)

— Diminuer, en parlant des choses. Son crédit commença à déchoir ; sa fortune, sa réputation, ne tarderont pas à déchoir. Dans la décadence de l'empire romain, l'éloquence elle-même commença bientôt à *déchoir.* (Acad.)

— Anc. mar. Se disait pour Dériver, sortir de la route qu'on doit suivre.

DÉCHOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchouer. S'empl. adjectiv. Vaisseau déchoué. Frégate déchouée. On dit aussi et mieux *déséchoué.*

DÉCHOUEMENT. s. m. Action de déchouer.

*** DÉCHOUER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *échouer*). Mar. Relever un bâtiment qui a échoué et le remettre à flot. Déchouer un vaisseau.

— SE DÉCHOUER. v. pron. Être déchoué, être relevé et mis à flot.

— On dit mieux *déséchouer, se déséchouer.*

DÉCHRISTIANISATION. s. f. (pr. *dékriss-ti-a-ni-za-cion*). Action de déchristianiser.

DÉCHRISTIANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déchristianiser. S'empl. adjectiv. Pays déchristianisé. Population déchristianisée. Cœurs déchristianisés.

DÉCHRISTIANISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *christianiser*). Faire cesser d'être chrétien ; enlever le titre, la qualité de chrétien ; faire renoncer à la foi chrétienne.

— *Déchristianiser un peuple, un pays.* On ne fera rien pour la révolution tant qu'on ne parviendra pas à *déchristianiser* la France. (Mirabeau.)

— SE DÉCHRISTIANISER. v. pr. Être déchristianisé. Perdre la qualité de chrétien.

— Renoncer de soi-même au christianisme. Tout homme qui fait constamment le mal se *déchristianise.* (Boiste.)

DÉCHU, UE. part. pass. du v. Déchoir. S'emploie adjectiv. Roi déchu. Ange déchu. Pouvoir déchu. Âme déchue de la grâce divine. Déchu de son état. Ils sont déchus de leurs privilèges. L'âme raisonnable *déchue* de sa première dignité. (La Bruy.) Ils se croyaient *déchus* du pouvoir de le faire mourir juridiquement. (Id.) Vos ennemis *déchus* de leur vaine espérance. (Racine.)

— *Déchu dans.* Tellement *déchu* dans l'esprit des siens, qu'il devient un objet de mépris. (Boss.) Les arts, *déchus* dans la faiblesse du gouvernement, reprirent, etc. (Mass.)

— Substantiv. Je fais une cour très assidue à cette excellente *déchue.* (Mérimée.)

DECHY. Géogr. Bourg. du cant. et de l'arr. de Douai (Nord) ; 2,100 hab.

DÉCI. (abrév. du lat. *decimus*, dixième). Métrol. Préfixe qui, dans le système des nouvelles mesures, désigne une unité dix fois plus petite que l'unité génératrice. Ce terme est le corrélatif de *déca*, qui désigne une unité dix fois plus grande. Décilitre, décimètre, décistère.

DECIA (Loi). Antiq. rom. Loi décrétée l'an de Rome 442, sous les auspices du tribun Decius, et en vertu de laquelle le peuple eut le droit de nommer deux citoyens chargés de veiller à l'équipement et à l'entretien des flottes. || Nom donné à la famille des Decius.

*** DÉCIARE.** s. m. (ét. lat., *decimus*, dixième ; fr., *are* mesure de superficie). Métrol. Dixième partie de l'are, mesure de superficie qui vaut 10 mètres carrés.

DÉCIATES ou **DÉCÉATES.** s. m. pl. Géogr. anc. Tribu gauloise qui habitait aux environs d'Antipolis (Antibes), dans la Gaule (Narbonnaise Ire), au IVe siècle.

DÉCIATINE ou **DESSIATINE.** s. f. Métrol. Mesure de superficie employée en Russie, et valant 1 hectare 0925. La *déciatine économique*, tolérée en Russie, vaut 1 hect. 4567

DÉCIDANT. part. prés. du v. Décider.

DÉCIDANT. s. m. Décideur. Vieux et inus.

DÉCIDÉ, ÉE. part. pass. du verbe Décider. S'emploie adjectiv. Qui est ferme, résolu. Homme, caractère décidé. Ce n'était pas qu'il fût *décidé*, mais il ne s'occupait pas de l'être. (Mme de Staël.)

— *Homme décidé.* Homme résolu, entreprenant, ferme dans ses principes. La sagesse qui vient du ciel nous rend plus *décidés* et plus tranquilles. (Mass.) Pour nous faire des amis, il faut ne s'attacher qu'à des caractères *décidés* et capables de constance. (D'Olivet.)

— Arrêté, résolu, en parlant des choses. Voyage décidé. Affaire décidée.

> Bientôt ces questions vont être *décidées* :
> Va chercher la réponse au pays des idées.
> (VOLTAIRE.)

— Marqué. Oui, répondit l'autre, elle reçoit l'encens de tout le monde, mais elle n'accorde à personne une préférence *décidée.* (Mme de Staël.)

— *Style décidé.* Style qui n'a rien de vague, d'incertain. Cet auteur a un style décidé.

— *Marche décidée.* Marche qui ne souffre point d'hésitation. Le gouvernement prit une marche décidée.

— *Décidé à.* A me désobéir êtes-vous *décidée?* (C. Delav.)

— *Décidé dans.* N'est-il pas déplorable de penser que les destinées de tout un peuple ont pu être *décidées* dans un assaut de poitrine et un combat de poumons? (Andrieux.)

— *Décidé si.* Avant qu'il fût seulement *décidé* s'il aimerait ou n'aimerait pas les jeux. (George Sand.)

— *Décidé sur.* Une fois *décidé* sur sa conduite future, il se sentit l'esprit plus tranquille. (Vailly.)

*** DÉCIDÉMENT.** adv. D'une manière décidée ; avec fermeté, avec résolution. Agir décidément. Prendre décidément son parti.

— Se dit absolument, presque toujours, pour marquer la détermination. Décidément, je n'irai pas. Décidément, je ne veux pas. Décidément, je ne sortirai pas. Décidément, cet homme est fou.

DÉCIDENCE. s. f. (du lat. *decidere*, tomber). Pathol. Affaissement. || *Décidence du ventre.* Affaissement du ventre qui se manifeste souvent chez une femme grosse, lorsque l'enfant est sans vie.

DÉCIDENT, ENTE. adj. Bot. Syn. de DÉCIDU.

*** DÉCIDER.** v. a. 1re conj. (du lat. *decidere*, même signif.). Porter son jugement sur une chose douteuse ou contestée ; résoudre une difficulté. Décider une affaire, une question, un point de droit. Molina *décide* ainsi cette question. (Pasc.) L'Église *décide* les points de foi avec une autorité divine. (Id.) L'empereur Héraclius voulait *décider* la question de son autorité. (Boss.) Les affaires n'eurent jamais rien d'obscur qu'il n'éclairât, rien de douteux qu'il ne *décidât.* (Mass.)

— Terminer une contestation, ou l'affaire qui est en contestation, y mettre fin. Décider une querelle. Décider un différend. Ils *décidèrent* leur querelle à Pharsale par une bataille sanglante. (Boss.) Pharsale a *décidé* ce qu'ils n'osaient juger. (Corn.) Nous sommes tous juges favorables en notre cause, et ne la *décidons* jamais qu'à notre profit. (Malherbe.)

— Attester. Je vous remercie, monsieur, de votre dernière pièce et du plaisir que m'a fait sa lecture : elle *décide* le talent qu'annonçait la première. (J.-J. Rouss.) Inusité en ce sens.

— Faire cesser l'irrésolution, en parlant de quelqu'un.

— *Décider à.* Décider quelqu'un à partir, à faire, à dire, à entreprendre une chose. Cette raison m'a *décidé* à partir. (Acad.)

— DÉCIDER. v. n. Disposer de, prononcer sur, ordonner en maître, touchant telle chose. Décider de la paix et de la guerre. Décider des biens et de la vie des hommes. Les manières sont souvent ce qui fait que les hommes *décident* de vous en bien ou en mal. (La Bruy.) Lorsqu'il *décidait* des fortunes les plus éclatantes sur le premier trône de la justice. (Fléch.) Sur ce que vous seriez si l'on venait vous juger dans ce moment, vous pouvez presque *décider* de ce qui vous arrivera au sortir de la vie. (Mass.) Les invitations d'une parente riche et âgée, les conseils d'un sage gouverneur, les exhortations et l'autorité d'un prêtre, ont *décidé* du malheur de Virginie. (B. de St-P.) Si l'on *décide* avec cette légèreté de la vie des citoyens, que penser de la manière dont on *décide* de leur fortune? (Grimm.)

— Se prend activement, toujours dans le même sens. Depuis que le feu *décide* tout dans les batailles. (Volt.)

— Fig. Ayant pour sujet un nom de chose inanimée. La fortune semble seule *décider* de l'établissement et de la ruine des empires. (Bossuet.) Le duel a *décidé* de l'innocence des hommes, des accusations fausses ou véritables. (La Bruy.) C'est un motif si bas qui *décide* de nos haines et de nos amours. (Mass.) Est-ce le mérite qui *décide* toujours de la fortune? (Id.) Son sort *décidera* du mien. (Rac.) C'est la raison qui *décide* du sentiment qu'on préfère. (J.-J. Rousseau.) Combien de fois un arbre de plus ou de moins, un rocher à droite ou à gauche, un tourbillon de poussière élevé par le vent, ont *décidé* de l'événement d'un combat sans que personne s'en soit aperçu! (Id.)

— *En décider.* Je ne sais à qui il appartient d'en *décider.* (Pascal.) Les affaires principales étaient rapportées au peuple, qui en *décidait.* (Bossuet.) Le mettra-t-on dans les finances ou dans les troupes, cela est indifférent, et il faut que ce soit l'intérêt seul qui en *décide.* (La Bruy.) Entre amis les bons offices ne se comptent pas, les circonstances en *décident.* (De Jussieu.)

— Absol. Un homme qui aime à décider. Décider hardiment. Décider légèrement. Dois-je rester? dois-je partir? *décidez.* (Acad.) Dans la guerre, où les lois ne peuvent plus rien, la seule force *décide.* (Boss.) Votre côté, vos coliques, comment vont les épuisements, enfin toute votre personne? Êtes-vous belle? car c'est ce qui *décide.* (Mme de Sévig.) Si les hommes ne hâtaient point de *décider* après un examen superficiel, ils ne se tromperaient pas si souvent. (St-Evrem.) Il ne lui fallait, pour *décider*, que le temps qu'il faut pour entendre. (Massillon.) Le courage et l'élévation font *décider* et entreprendre. (Id.) Peu d'hommes raisonnent, et tous veulent *décider.* (Le grand Frédéric.) Être instruit produit deux grands avantages ; on *décide* moins et l'on *décide* mieux. (Moncrif.) Douter est plus philosophique que *décider.* (Ginguené.) L'expérience seule peut ici *décider.* (Buff.)

> Si la raison ne sert de guide,
> Vous serez toujours égaré.
> Combien de beaux esprits ont le cerveau timbré?
> C'est la sagesse qui *décide.* (SALLENTIN.)

— *Décider de.* Prendre la résolution de. Décider d'aller en tel endroit, de faire tel voyage, etc.

— *Décider en faveur de.* Faisant la comparaison d'eux-mêmes avec les autres, ils *décident* toujours en faveur de leur mérite. (La Bruyère.)

— *Décider entre.* Content de *décider* entre un premier et un second point, ou entre le dernier sermon et le pénultième. (La Bruy.)

— *Décider que.* On *décida* que les images seraient honorées. (Pascal.) Ils *décident* avec confiance que ce projet était téméraire. (Boss.)

— *Décider si.* Il est difficile de *décider* si l'irrésolution rend l'homme plus malheureux que méprisable. (La Bruy.)

— *Décider sur.* On devrait *décider* sur cela avec plus de précaution. (La Bruyère.) Nous ne nous connaissons pas assez pour *décider* sur ce qui nous convient. (Mass.) Le mois d'avril nous *décidera* sur sa mort ou sur sa vie. (Mme de Sév.) Je conseille à ces messieurs de ne plus *décider* si légèrement sur les ouvrages des Anciens. (Racine.)

— SE DÉCIDER. v. pron. Prendre un parti, prendre son parti. Je me décide à partir. Il se décide à lui écrire. Je crois encore que même sans cela je me serais *décidé* à quitter la forêt. (Senancour.) Qui peut se *décider* triomphe de la douleur. (X. Marmier.)

— *Se décider pour quelqu'un, pour quelque chose.* Donner la préférence à quelqu'un, à quelque chose, prendre leur parti. Se décider pour une forme de gouvernement. Se décider pour les Français. La victoire s'est décidée pour nos armes. Combien d'hommes ne se *décident* pour une jeune personne que par entraînement pour l'esprit de la mère! (G. Sand.)

— Être décidé. Chaque armée fit un empereur ; la question se *décida* auprès de Rome. (Boss.) Tout se *décidait* par l'intérêt et par la force. (Id.)

— Syn. comp. DÉCIDER, JUGER. *Décider* ne se dit que des choses ; *juger* se dit des personnes et des choses. On *juge*, après examen, avec conviction ; on *décide* souvent à la légère. D'Alembert a dit : Les journalistes *décident*, et les connaisseurs *jugent.*

DÉCIDEUR. s. m. Celui qui décide, qui tranche les questions. S'emploie presque toujours en mauvaise part et dans le style comique ou burlesque. *Décideur* impitoyable, pédagogue à phrases, raisonneur fourré, tu cherches les bornes de ton esprit, elles sont au bout de ton nez. (Voltaire.)

DÉCIDU, UE. adj. (ét. lat., *deciduus*, qui tombe ou qui va tomber ; rad. *cadere*, tomber). Bot. Qui se détache et tombe quelque temps après son développement, et lorsqu'il a accompli les fonctions qui lui sont dévolues, en parlant des divers organes d'une plante. Calices décidus. Corolle décidue. Feuilles décidues. S'emploie par opposition à *persistant.*

DÉCIDUODÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *decem*, dix ; *duodecim*, douze). Minér. Se dit d'un cristal à dix pans, terminé par un sommet à douze faces. Topaze déciduodécimale.

DÉCIER. s. m. Au moyen âge, Celui qui fabriquait les dés à jouer, les échecs, etc. On écrivait aussi *deycier.*

*** DÉCIGRAMME.** s. m. (ét. lat., *decimus*, dixième ; fr., *gramme*). Métrol. Mesure de pesanteur qui est la dixième partie d'un gramme. C'est le corrélatif de *décagramme.* Un décigramme de prussiate. Huit décigrammes de tartre stibié.

DÉCIL ou **DEXTIL.** s. m. (rad. lat. *decem*, dix). Astrol. Ancien terme sous lequel on désignait la position des deux planètes éloignées l'une de l'autre de 36 degrés ou de la dixième partie du zodiaque.

*** DÉCILITRE.** s. m. (étym. lat., *decimus*, dixième ; fr., *litre*). Métrol. Mesure de capacité, qui est la dixième partie du litre. C'est le corrélatif de *décalitre.* Un décilitre d'eau-de-vie. Cinq décilitres de vin.

*** DÉCILLER.** v. a. 1re conj. V. DESSILLER.

DÉCILLIONIÈME. s. m. (ét. *déci*, et *millionième*). Quantité inappréciable, infiniment petite. Je prends un petit tube renfermant une dilution à un *décillionième* de grain d'extrait de n'importe quoi. (J. Sandeau.)

*** DÉCIMABLE.** adj. 2 g. Qui est sujet au décime, à la dîme. Champ décimable. Terre décimable. Fruits décimables. Droit décimable. Matière décimable.

DÉCIMAIRE. adj. 2 g. (rad. lat. *decem*, dix). Didact. Qui procède par dix. || *Arithmétique décimaire.* Celle qui emploie dix caractères pour compter. Ce mot est synonyme de *décimal*, mais il est beaucoup moins usité que ce dernier.

*** DÉCIMAL, ALE.** adj. (ét. lat., *decimalis* ; rad. *decem*, dix). Mathém. Qui procède par dix, ou de dix en dix, c'est-à-dire dont les parties sont des dixièmes, centièmes, millièmes, etc., d'unité. Parties décimales. Fractions décimales. Calcul décimal. Échelle décimale. La division *décimale* formant la base de l'arithmétique, on l'a adoptée dans les poids et mesures, et maintenant notre système métrique est *décimal.* || Pl. m., *décimaux.* Des calculs décimaux. Des chiffres décimaux.

— *Fraction décimale.* Fraction composée de parties de dix en dix fois plus petites. || *Nombre décimal.* Nombre fractionnaire exprimé en dé-

cimales. *Numération décimale.* Numération basée sur le nombre dix.

— DÉCIMALE. s. f. Arithm. Fraction qui a pour dénominateur des puissances entières de dix. Une décimale. Réduire une décimale. Séparer les décimales. Contenir un nombre de décimales. Évaluer en *décimales* les parties plus petites que l'unité. (Acad.)

DÉCIMALITÉ. s. f. Caractère de ce qui est décimal.

DÉCIMANE. adj. f. (du lat. *decimus*, dixième). Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente qui revient tous les dix jours.

★ **DÉCIMATEUR**. s. m. (du lat. *decima*, dîme). Celui qui avait le droit de lever la dîme. Premier décimateur. Gros décimateur. || *Décimateurs ecclésiastiques*, Les évêques, les abbés, les chapitres et les monastères.

★ **DÉCIMATION**. s. f. (pr. *dé-ci-ma-cion*). Action de décimer. La décimation des soldats. La décimation [illegible]. C'était une peine [illegible] à Rome, et qui s'infligeait aux troupes [illegible] : le consul faisait mettre dans un casque le nom des soldats qui avaient forfait au devoir; le dixième, le vingtième, le trentième, etc., dont il tirait le nom, était conduit au supplice. La décimation fut longtemps maintenue dans les Gaules. On voit, par les Capitulaires, que la décimation était pratiquée à l'imitation des Romains, dans la milice de Charlemagne.

DÉCIMATRIES. s. f. pl. Antiq. Fêtes des Falisques, ainsi nommées parce qu'on les célébrait le dixième jour des ides.

★ **DÉCIME**. s. m. (du lat. *decimus*, dixième). Métrol. Valeur monétaire, la dixième partie du franc.

— Hist. *Décime par franc*. Impôt, surcharge établie par la loi du 6 prairial an VIII, à titre de subvention ordinaire de guerre, en sus des droits d'enregistrement, d'hypothèque, de timbre, de greffe, etc. || *Double décime*. Doublement de l'impôt du décime de guerre.

— DÉCIME. s. f. Contribution de la dixième partie des revenus ecclésiastiques. Le clergé n'accordait la décime au roi que pour quelque affaire important à la religion ou à l'État, comme les guerres saintes, et toujours pour un temps limité. La première décime fut donnée à Charles Martel. Le second concile de Lyon ordonna une *décime* pour six ans. (Acad.) || *Décime ordinaire*. Celle qui se renouvelait de dix en dix ans. || *Décime extraordinaire*. Celle qui était payable tous les cinq ans ou sans terme fixe. Les évêchés de Metz, Toul, Verdun, l'Artois, la Flandre, la Franche-Comté, l'Alsace et le Roussillon, ne payaient pas la décime.

— DÉCIMES. s. f. pl. Se disait de ce que payaient annuellement au roi les bénéficiers sur le revenu de leurs bénéfices, d'après le règlement du don gratuit fait dans les assemblées du clergé.

— Adjectiv. Chim. *Liqueur décime*. Solution de sel marin, telle qu'un litre de cette solution précipite 1 gramme d'argent.

— DÉCIME. Myth. rom. Nom d'une des Parques chez les Romains, parce que, selon Varron, son pouvoir sur l'homme commençait seulement à l'époque de la naissance, c'est-à-dire environ dix mois après qu'il avait été conçu.

DÉCIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Décimer. S'empl. adjectiv. Régiment décimé. Ville décimée. Population décimée.

— *Décimé par*. Le peuple, se voyant chaque jour *décimé* par la faucille flamboyante de l'ange du Seigneur, redoubla de superstition, et accusa Catherine de tous ses maux. (Mme d'Abrantès.) On n'était pas plus de trois cents, car le bataillon était *décimé* par cette rude guerre. (V. Hugo.)

★ **DÉCIMER**. v. a. 1re conj. (du lat. *decimus*, dixième). Mettre à mort ou frapper de quelque autre peine un individu sur chaque dizaine d'une masse réputée coupable. Se dit surtout en parlant de soldats qui ont mérité d'être punis de mort, ou de vaincus d'une ville rebelle, etc. Décimer un régiment. Décimer une ville. Décimer les habitants d'une ville.

— Fig. Faire mourir un certain nombre de personnes sur un certain nombre beaucoup plus grand. Le choléra a décimé la population parisienne. Le fléau décime les habitants. La peste décime périodiquement l'Égypte. La mort nous a cette année plus que *décimés*, puisque elle a frappé cinq de nous sur quarante. (La Harpe.) J'ai inventé la guerre et *décimé* les peuples. (A. Martin.)

— SE DÉCIMER. v. pron. Être décimé.

★ **DÉCIMÈTRE**. s. m. (ét. lat., *decimus*, dixième; fr., *mètre*). Métrol. Mesure de longueur, la dixième partie du mètre. Décimètre carré. Décimètre cube.

DÉCIMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport au décimètre.

DÉCIMEUR. s. m. (du lat. *decima*, dîme). Celui qui levait les dîmes d'une paroisse. V. DÉCIMATEUR, dont il est synonyme.

DÉCIMO. adv. Mot latin francisé qui signifie Dixièmement, et que l'on indique ordinairement par ce signe 10° dans une série d'articles que l'on note : 1° ou *primo*; 2° ou *secundo*; 3° ou *tertio*, etc., etc. On dit également 13° ou *décimo-tertio*, pour Treizièmement; 14° ou *décimo quarto*, Quatorzièmement; 15° ou *décimo-quinto*, Quinzièmement; 16° ou *décimo-sexto*, Seizièmement; 17° ou *décimo septimo*, Dix-septièmement; 18° ou *décimo-octavo*, Dix-huitièmement; 19° ou *décimo-nono*, Dix-neuvièmement.

— Métrol. Mesure usitée à Rome et valant 186 millimètres.

DÉCINA. s. f. (du lat. *decem*, dix). Métrol. Poids employé à Rome, équivalant à 3 kilogr., 371.

DÉCINTRAGE. s. m. Syn. de DÉCINTREMENT.

DÉCINTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Décintrer. S'empl. adjectiv. Voûte décintrée. Arche décintrée.

★ **DÉCINTREMENT**. s. m. Action de décintrer, c'est-à-dire d'enlever les cintres de charpentes ayant servi à la construction d'un arc, d'une voûte. || Résultat de cette action. Le décintrement d'une voûte, d'une arche.

★ **DÉCINTRER**. v. a. 1re conj. (ét., *dé*, préfixe extract., et *cintrer*). Archit. Ôter les cintres qu'on avait placés pour construire une arche, une voûte. On ne doit *décintrer* les voûtes que quand elles sont bien sèches. (Acad.)

— SE DÉCINTRER. v. pron. Être décintré.

DÉCINTROIR. s. m. (rad. *décintrer*). Techn. Sorte de marteau de maçon à deux taillants tournés en sens inverse, pour écarter les joints dans les démolitions.

DÉCIOCTONAL. adj. m. (ét. lat., *decem*, dix; *octo*, huit). Minér. Se dit d'un cristal qui présente dix-huit faces. Feldspath décioctonal.

DÉCIPER. v. a. 1re conj. (du lat. *decipere*, tromper). Anc. prat. Abuser, tromper.

DÉCIPIUM. s. m. (pr. *dé-ci-pi-omm*; mot lat. signif. Souci, déception). Minér. Métal extrait de la gadolinite et de la samarskite, découvert en 1878 par Delafontaine.

DÉCIQUATUORDÉCIMAL. adj. m. (pr. *dé-ci-koua-tu-or-dé-ci-mal*; ét. lat., *decem*, dix; *quatuordecim*, quatorze). Minér. Se dit d'un cristal dont la surface présente un double assortiment, l'un de dix faces et l'autre de quatorze. Feldspath déciquatuordécimal.

DÉCIRCONCIRE. v. a. 4e conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *circoncire*). Faire renoncer au judaïsme ou au mahométisme, qui consacrent la circoncision. Ce verbe ne s'emploie que familièrement, et en quelque sorte sur le ton de la plaisanterie.

— SE DÉCIRCONCIRE. v. pron. Être décirconcis. Renoncer au judaïsme ou au mahométisme.

DÉCIRCONCIS, ISE. part. pass. du v. Décirconcire. S'empl. substantiv. C'est un décirconcis, une décirconcise.

DÉCIRCONCISION. s. f. (rad. *décirconcire*). Action de renoncer à une religion qui prescrit la circoncision. Particulièrement, Renonciation au judaïsme ou au mahométisme.

DÉCIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Décirer. S'empl. adjectiv. Chambre décirée. Buffet déciré.

DÉCIRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *cirer*). Techn. Enlever la cire qui recouvre un objet. Décirer un meuble. Décirer le parquet d'un appartement.

— SE DÉCIRER. v. pron. Être déciré.

DÉCISEXDÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *decem*, dix; *sexdecim*, seize). Minér. Se dit d'un cristal dont la surface peut être subdivisée en deux assortiments, l'un de dix faces et l'autre de seize. Baryte sulfatée décisexdécimale.

★ **DÉCISIF, IVE**. adj. (ét. lat., *decisum*, supin de *decidere*, décider). Qui fait cesser toute indécision. Jugement décisif. Arrêt décisif. Combat décisif. Point décisif. Question décisive. Rencontre décisive. Des réponses courtes, mais *décisives*. (Boss.) Des points si essentiels à sa destinée, si *décisifs* pour son malheur. (Mass.) Si l'on manque le moment *décisif*, surtout en révolution, on court fortune de ne jamais le retrouver. (De Retz.)

— *Moment décisif*. Moment dans lequel une chose se décide.

— Se dit presque toujours en mauvaise part des personnes et des choses personnifiées, et signifie Qui décide hardiment, avec un ton trop tranchant. Homme décisif. Les jeunes gens sont ordinairement plus *décisifs* qu'il ne faudrait. (Acad.) Quand la jeunesse saurait autant qu'elle peut, elle ne serait pas plus *décisive*. (La Bruy.) Ils sont hardis, *décisifs*, avec ceux qui ne savent rien. (Id.) Vos sens trop *décisifs* emportent si facilement votre raison. (Boss.) Rien n'est aussi *décisif* que l'ignorance. (J.-J. Rousseau.)

— Qui exprime la décision. Ton décisif. Manières décisives. Nous reconnûmes le style et l'esprit *décisif* de M. de Louvois. (Mme de Sév.)

— Syn. comp. DÉCISIF, DÉCIDÉ. Un homme *décisif* prononce légèrement sur ce qu'il sait peu ou ne sait pas du tout; un homme *décidé* agit, et tient invariablement au parti qu'il a pris.

★ **DÉCISION**. s. f. (ét. lat., *decisio*, formé du v. *decidere*). Action de décider. Résolution, jugement, manière dont une chose est décidée. Prendre une décision. Rendre une décision. Décision sage, impartiale. Une *décision* qui ne souffre aucune réplique. (Boss.) Une question si épineuse, et d'une si pénible *décision*. (La Bruy.) Le caprice et le goût forment des *décisions* que devrait dicter l'amour de l'ordre. (Mass.) Que puis-je espérer de mes *décisions*, où je me suis si bien expliquée? (Mme de Sév.)

> Bien rarement de nos *décisions*
> Nous sommes les propriétaires. (LAMOTHE.)

— S'emploie avec le nom de la personne qui décide. La décision des juges. La décision des arbitres. La décision du tribunal. Les décisions du conseil d'État. Les décisions d'un ministre. Les décisions des docteurs. Le ciel, prévoyant que l'homme s'égarerait dans de faux systèmes, n'a rien laissé d'important à sa *décision*. (Boiste.) Les sentiments de vos docteurs sont conformes aux *décisions* des papes. (Pasc.) Sans jamais blesser les *décisions* de l'Église. (Id.) Constantin reçut la *décision* du concile avec respect. (Boss.) Celui dont on attend, que dis-je? dont on prévient, dont on devine les *décisions*. (La Bruy.)

— S'emploie aussi avec le nom de la chose qui est décidée. Dans la *décision* de cette importante affaire. (Pasc.) La *décision* de l'affaire la plus sérieuse qui fut jamais. (Boss.) En jetant les yeux sur vous, le monde trouve la *décision* des vérités que, etc. (Mass.) Toutes les nations assemblées et tremblantes attendront à ses pieds la *décision* de leurs destinées. (Id.)

— Fermeté avec laquelle on prend une résolution. Il n'avait pas cet air de *décision* qu'avait M. de Montausier. (Segrais.)

— *Décision en faveur de*. Voilà de belles *décisions* en faveur de la vanité! (Pasc.)

— *Donner décision si*. S'est dit pour Décider si.

> Le temps pourra donner quelque *décision*
> Si la pensée est belle, ou si c'est vision.
> (CORNEILLE.)

— Anc. législ. *Décisions du conseil*. Résolutions prises au conseil des finances sur les requêtes, mémoires et placets qu'on y présentait.

— Dr. rom. *Décisions de Justinien*. Les cinquante ordonnances que cet empereur rendit après avoir publié son premier code, pour statuer définitivement sur de graves questions qui partageaient les jurisconsultes.

— Législ. actuelle. *Décision ministérielle*. Véritable jugement rendu sur la réclamation d'un citoyen, par un ministre, dans les limites de son autorité, et sauf le recours au Conseil d'État.

DÉCISIONNAIRE. s. m. (rad. *décision*). Celui qui décide rapidement et avec assurance. Ce mot, tout à fait inusité, a été créé par Montesquieu.

★ **DÉCISIVEMENT**. adv. D'une manière décisive. Parler décisivement. Agir décisivement. Juger décisivement. Se prononcer décisivement.

★ **DÉCISOIRE**. adj. 2 g. Jurispr. Décisif, qui doit terminer toute contestation, tout procès. Il est principalement usité dans cette locution : *Serment décisoire*. Serment déféré par l'une des parties qui s'en remet au serment de la partie adverse, pour en faire dépendre le jugement de la cause.

★ **DÉCISTÈRE**. s. m. (ét. lat., *decimus*, dixième; fr., *stère*). Métrol. Mesure de volume, qui est la dixième partie du stère. Un décistère de bois de chauffage.

DECIUS MUS (Publius). Trois Romains ont illustré par un dévouement héroïque ce nom, qui était celui d'une famille plébéienne. Le père sauva d'abord, par sa valeur, l'armée du consul Aulus Cornelius Cossus, entourée par les Samnites, 343; puis se dévoua à Véséris, où son collègue, le consul Manlius Torquatus, vainquit les Latins, 340 av. J.-C. Le fils se fit tuer à Sentinum, où son collègue, le consul Q. Fabius, battit les Gaulois, 295. Le petit-fils succomba à son tour à Asculum, dans la guerre contre Pyrrhus, 279 av. J.-C.

— DECIUS ou DÈCE (Caius Messius Quintus Trajanus). Empereur romain, né en 191 ou en 201 ap. J.-C., près de Sirmium, en Pannonie. Proclamé par l'armée de Mœsie, révoltée contre Philippe, 249, il défit et tua ce dernier à Vérone. Son règne fut rempli par une lutte acharnée contre les Goths, qui avaient franchi le Danube sous Cniva, leur chef; Decius fut tué en les combattant, 251. Il avait rétabli la censure et ordonné la septième persécution contre les chrétiens.

DÉCIVILISABLE. adj. 2 g. Qui peut être décivilisé, qui est susceptible de perdre sa civilisation. Peuple décivilisable.

DÉCIVILISANT. part. prés. du v. Déciviliser.

DÉCIVILISANT, ANTE. adj. Qui décivilise, qui détruit la civilisation ou les effets de la civilisation. Principes décivilisants. Doctrines décivilisantes.

DÉCIVILISATEUR, TRICE. adj. et s. Qui décivilise, qui porte atteinte à la civilisation.

DÉCIVILISATION. s. f. (pr. *dé-ci-vi-li-za-cion*). Action de déciviliser, de renverser la civilisation.

DÉCIVILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déciviliser. S'empl. adjectiv. Peuple décivilisé. Société décivilisée.

DÉCIVILISER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *civiliser*). Détruire la civilisation, porter atteinte à la civilisation. Déciviliser un peuple, une nation. On ne parviendra jamais à déciviliser la France.

— SE DÉCIVILISER. v. pron. Être décivilisé.

— Détruire sa propre civilisation. La vieillesse arrive pour tous les peuples, c'est l'âge où ils se *décivilisent*.

DÉCIZE. s. f. Navig. Espèce de bateau en usage sur la Loire. Les bateaux à vapeur et les décizes continuent encore leur service.

— Sur les bords du Rhône, Action de nager en suivant le courant. || Syn. de DÉBÂCLE.

DECIZE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nevers (Nièvre); 5,000 hab. Mines de houille et carrières importantes.

DÉCIZELÉ, ÉE. part. pass. du v. Décizeler. S'emploie adjectiv. Bois décizelé.

DÉCIZELER. v. a. 1re conj. Techn. Empiler des bois qui ont été enfoncés dans l'eau.

— SE DÉCIZELER. v. pron. Être décizelé.

DECKÈRE. s. f. Bot. Syn. de PICRIDIE.

★ **DÉCLAMATEUR**. s. m. Celui qui déclame. Nom générique de tout orateur boursouflé, emphatique, pauvre d'idées et bruyant d'expression. Déclamateur ridicule, fatigant. Pauvre déclamateur. Style de déclamateur. Un style de *déclamateur* qui arrête l'action et la fait languir. (La Bruyère.) La principale partie de l'orateur, c'est la probité; sans elle il dégénère en *déclamateur*. (Id.)

> Tous ces pompeux amas d'expressions frivoles
> Sont d'un *déclamateur* amoureux de paroles. (BOIL.)

— Nom donné aux anciens rhéteurs qui faisaient des exercices d'éloquence dans les écoles publiques.

— Celui qui récite publiquement, déclame des vers, un discours. C'est un excellent déclamateur. C'est un parfait déclamateur. Ce sens a vieilli.

— S'empl. adjectiv. pour signifier Ampoulé, trop figuré. Style déclamateur. Ton déclamateur. Il est un peu *déclamateur*. (Acad.)

— On trouve parfois le féminin *déclamatrice*.

DÉCLAMATIF, IVE. adj. Qui concerne la déclamation. Les formes *déclamatives* de l'opéra moderne.

★ **DÉCLAMATION**. s. f. (pr. *dé-kla-ma-cion*). Action de déclamer, manière de déclamer, art de rendre le discours, d'exprimer naturellement, en parlant en public, chaque mouvement de l'âme, dans les traits du visage, dans le geste et dans la voix. Déclamation belle, noble, aisée. Ridicule, mauvaise déclamation. Entendre l'art de la déclamation. Avoir une déclamation traînante, lourde, fausse, froide, monotone, exagérée, ridicule.

— Pièce d'éloquence composée pour être déclamée. Les déclamations du collège. || Se dit surtout en parlant des anciens rhéteurs. Les déclamations de Quintilien. Les déclamations de Sénèque le père.

— Affectation de termes pompeux, figurés, déplacés, discours dans lequel on remarque ce genre d'affectation. Mettre de la déclamation dans une pièce, dans un ouvrage. C'est une pauvre déclamation, une plate déclamation, une ennuyeuse déclamation.

— Exagération dans les louanges, les plaintes. Déclamation ampoulée. Amère déclamation.

— Discours injurieux, invective contre quelqu'un. Son plaidoyer, son factum ne contient aucune raison solide, c'est une *déclamation* continuelle. (Acad.) Le vice n'a plus à craindre que la *déclamation*, car il a vaincu le mépris. (Boiste.)

— Mus. Art de rendre, par les inflexions et le nombre de la mélodie, l'accent grammatical et l'accent oratoire qui conviennent aux paroles.

★ **DÉCLAMATOIRE**. adj. 2 g. Qui appartient à la déclamation, qui concerne la déclamation, qui tient de la déclamation. Se prend en bonne part. Art déclamatoire. Études déclamatoires.

— Qui ne renferme que des déclamations. Style déclamatoire. En ce sens, il est ironique et ne se prend qu'en mauvaise part.

DÉCLAMATOIREMENT. adv. D'une façon déclamatoire.

DÉCLAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclamer. Se prend adjectiv. Discours déclamé, bien déclamé. Vers déclamés.

★ **DÉCLAMER**. v. a. 1re conj. (du lat. *declamare*, même signif.). Prononcer, réciter à haute voix, d'un ton oratoire, avec les gestes convenables. Déclamer des vers. Déclamer un discours. Déclamer une tirade. Déclamer une scène dramatique, une scène de tragédie. Quel supplice que celui d'entendre *déclamer* pompeusement un froid discours! (La Bruyère.) *Déclamer* un rôle avec âme. (Volt.) Elle en savait des vers par cœur et les *déclamait* avec enthousiasme. (A. Daudet.)

— Absol. Déclamer en public. Bien déclamer. Déclamer passablement, s'exercer à déclamer. Pour *déclamer* parfaitement, il ne lui manque que de parler avec la bouche. (La Bruy.) À ces mots, je voulus profiter du conseil d'Aristote; mais il me suivit, toujours parlant, toujours *déclamant*. (J.-J. Barthél.)

— DÉCLAMER. v. n. Invectiver. Parler avec violence contre quelqu'un, contre quelque chose. Déclamer contre les personnes en place. Déclamer contre le gouvernement. Déclamer contre le luxe, contre les abus, contre le vice. Quiconque *déclame* contre la liberté, trouve bon profit à l'esclavage. (Boiste.) Les plus pieux *déclament* contre elle. (Fléchier.) Ces sortes de gens *déclamèrent* contre les religieuses de Port-Royal. (Racine.) On a beaucoup *déclamé* dans ces derniers temps contre la perpétuité des vœux. (Chateaubriand.)

— **SE DÉCLAMER.** v. pron. Être déclamé.

DÉCLANCHE. s. f. Mécan. Appareil propre à rendre indépendantes deux pièces précédemment reliées.

DÉCLANCHER. v. a. 1re conj. Manœuvrer une déclanche.

— **SE DÉCLANCHER.** v. pron. Être déclanché.

— Arg. Se démettre ou se déboîter l'épaule.

DÉCLAQUER. v. a. 1re conj. Arg. Dire ses secrets; ouvrir son cœur à quelqu'un.

DÉCLARABLE. adj. 2 g. Qui peut ou doit être déclaré.

* **DÉCLARATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui déclare, qui proclame, qui fait une déclaration formelle. Loin que le tribunal censorial soit l'arbitre de l'opinion du peuple, il n'en est que le *déclarateur*. (J.-J. Rouss.)

* **DÉCLARATIF, IVE.** adj. rad. *déclarer*. — Jurispr. Se dit d'un acte qui contient déclaration, par lequel on déclare quelque chose, on manifeste ses intentions, sa volonté. Titre déclaratif. Acte déclaratif.

* **DÉCLARATION.** s.f. pr. *dé-kla-ra-cion*. A... de déclarer; acte verbal ou écrit, par lequel on déclare quelque chose. Déclaration publique, solennelle, authentique. Faire sa déclaration. Faire une déclaration. Ne point varier dans ses déclarations. Déclaration importante. Qu'ils ne se le dissimulent pas, cette *déclaration* ne sera pas honteuse. (Pascal.) C'est une *déclaration* que je fais avec joie. (Id.) Ils devaient, comme Jésus-Christ, aller à la croix avec une *déclaration* publique de leur innocence. (Boss.)

— Dénombrement, énumération détaillée. Donner une déclaration de son bien. Déclaration de dépens. Déclaration de dommages et intérêts. Donner à ses créanciers une déclaration de son avoir.

— *Déclaration du roi.* Acte de la puissance souveraine qui, sous l'ancien régime politique, interprétait, réformait, ordonnait de suivre une loi. Déclaration du roi enregistrée en Parlement. Cette célèbre *déclaration* de Constantin arriva l'an 312 de N.-S. (Boss.)

— Aveu de son amour, fait à la personne aimée. Il ne lui fait ni avance ni *déclaration*. (La Bruy.) Un joli tissu de *déclarations*. (Id.) Elle le regarda, ne comprenant pas nettement d'abord, surprise par cette rude *déclaration* d'un amour dont il n'avait jamais ouvert les lèvres. (E. Zola.)

— Aveu. La *déclaration* de nos fautes au tribunal de la pénitence. (Pasc.)

— Dans un sens analogue, Reconnaissance qu'une chose est. Des courses publiques, où la palme fait la *déclaration* de la victoire. (Malh.)

— Administr. *Déclaration de cessation de fonctions*. Déclaration faite, soit par le titulaire d'un emploi assujetti à un cautionnement, soit par ses héritiers, pour obtenir que ce cautionnement soit remboursé. || *Déclaration de douanes.* Déclaration qu'il faut faire aux bureaux des douanes et de l'octroi, pour la libre circulation des marchandises, et qui renferme l'indication de leur poids, nombre, mesure et valeur. || *Déclaration de naissance, de décès.* Déclaration que l'on est tenu de faire à l'officier municipal, de la naissance d'un enfant, ou du décès d'un parent.

— Comm. *Déclaration de faillite.* Déclaration qu'un commerçant fait au greffier d'un tribunal lorsque, se trouvant dans l'impossibilité de continuer ses payements, il a fait le dépôt de son bilan.

— Dr. civ. *Déclaration d'absence.* Jugement qui se rend cinq ans après qu'un individu a disparu de son domicile, pour constater la disparition de cet individu. || *Déclaration d'hypothèque.* Déclaration qui fait connaître l'affectation d'un bien à l'hypothèque de quelque créance. || *Demande en déclaration d'hypothèque.* Demande qui tend à faire déclarer un héritage affecté et hypothéqué à quelque créance. || *Déclaration au profit d'un tiers*, ou *déclaration de command.* Acte par lequel un particulier déclare que le bien acquis en son nom, la constitution faite à son profit, ou l'obligation par lui acceptée, ne lui appartient pas, mais appartient à une autre personne à laquelle il a prêté son nom.

— Dr. crim. Témoignage porté soit devant l'officier de police, soit devant le juge chargé de l'instruction préparatoire d'un crime.

— Dr. féod. *Déclaration censuelle.* Acte par lequel le tenancier reconnaissait les droits qu'il tenait du seigneur. || *Déclaration sèche.* Simple reconnaissance qu'un immeuble était assis dans la justice de tel seigneur. || *Déclaration seigneuriale.* Tout acte récognitif exigible de la part d'un seigneur; ce qui comprenait l'aveu et dénombrement, la reconnaissance censuelle, mainmortable, ou en franche aumône.

— Dr. publ. *Déclaration de naturalité.* Lettre délivrée à un étranger pour lui conférer le rang et le titre de Français.

— Hist. *Déclaration du clergé de France.* On appela ainsi les quatre articles proclamés en 1682 par l'assemblée du clergé de France, que Louis XIV avait convoquée et que Bossuet inspira. En voici le résumé : 1° les rois ne sont pas soumis pour le temporel à la puissance ecclésiastique; 2° l'Église, représentée par un concile général, est supérieure au pape; 3° l'usage de la puissance ecclésiastique doit être réglé par les canons; 4° les décisions du pape ne sont irréformables qu'après le consentement de toute l'Église. Napoléon Ier, après la publication du Concordat, ordonna que la déclaration de 1682 fût souscrite par tous les professeurs des séminaires. || *Déclaration des droits.* Acte souscrit, en 1689, par Guillaume III, après son élévation au trône d'Angleterre. Il contient la consécration des droits du Parlement, et, par conséquent, achève l'édifice constitutionnel de l'Angleterre. || *Déclaration des droits de l'homme.* Déclaration, émanée de l'Assemblée nationale, promulguée le 14 septembre 1791, et renouvelée, avec des modifications, en 1793 et en 1795. La *déclaration* des droits de l'homme ne sera que l'almanach d'une année. (Mirab.) La *déclaration* des droits de l'homme était une profession de foi canonique, manifestée au nom de la France à la terre entière. (E. Quinet.)

— Polit. *Déclaration de guerre.* Manifeste diplomatique, accompagné du rappel des ambassadeurs, par lequel les princes souverains se dénoncent l'état de guerre. Au moyen âge, un héraut dépêché vers l'ennemi faisait la déclaration de guerre en jetant à terre un gantelet; chez certains sauvages, cette déclaration a lieu par le moyen d'une flèche qu'on lance sur le territoire ennemi.

— Procéd. crim. *Déclaration du jury.* Formule que le chef du jury emploie pour faire connaître le verdict rendu au sujet d'un accusé.

* **DÉCLARATOIRE.** adj. 2 g. Se dit d'un acte par lequel on déclare juridiquement. Acte déclaratoire. Sentence déclaratoire.

DÉCLARÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclarer. S'emploie adjectiv. Quatre ans avant la guerre *déclarée*. (Boss.) Dans le premier cas, cette volonté *déclarée* est un acte de souveraineté, fait loi. (J.-J. Rouss.) S'il s'est d'abord *déclaré* ton ami, il se chargera lui-même de suppléer à ce qui te manque. (X. Marm.) Un mécontentement sourd circulait dans toutes les tentes, et n'attendait que l'occasion pour se convertir en une insurrection *déclarée*. (Anquet.)

> [illegible]
> Les loups ont fait la paix avec les brebis. (La Font.)

— *Déclaré contre.* En public, en secret, contre nous *déclarée*. (Rac.)

— Public, manifeste. Partisan déclaré. On lui donne pour examinateurs ses plus *déclarés* ennemis. (Pasc.) Un protecteur *déclaré* du christianisme. (Boss.) Il est l'ami *déclaré* des oncles. (La Bruyère.)

* **DÉCLARER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *declarare*, même signif.; rad. *clarus*, clair, évident, manifeste). Manifester, faire connaître par une déclaration verbale ou écrite. Déclarer ses desseins, ses intentions, ses projets, ses opinions, ses sentiments. Je vous *déclarerai* mon sentiment. (Pasc.) Dieu ne *déclare* pas tous les jours ses volontés par ses prophètes, touchant les rois et les monarchies qu'il élève. (Boss.) *Déclarerai*-je donc ce que je pense? (La Bruy.) Votre choix *déclare* vos penchants. (Mass.)

> J'ai de le ma[illegible] aux yeux de mon vainqueur;
> Et l'espoir malgré [illegible] dans mon cœur.
> (Racine.)

— *Déclarer des marchandises à la douane, à l'octroi.* En faire connaître la quantité et la nature, pour acquitter les droits auxquels elles peuvent être soumises.

— Manifester publiquement. Déclarer son mariage.

— Faire connaître, ayant pour régime un nom de personne. Platon, en parlant de Dieu, qui avait formé l'univers, dit qu'il est difficile de le prouver, et qu'il est défendu de le *déclarer* au peuple. (Boss.)

> Aussitôt assemblant nos lévites, nos prêtres,
> Je leur *déclarai* l'héritier de leurs maîtres. (Rac.)

— Révéler. Déclarer un complot. Déclarer ses complices.

— Révéler au tribunal de la pénitence. Il n'est pas obligé de *déclarer* cette circonstance. (Pasc.) La honte de *déclarer* ses rechutes fréquentes. (Id.) Son testament, ou il *déclare* à Dieu le fond de son cœur. (Racine.)

— *Déclarer la guerre.* Déclarer qu'on va prendre les armes et commencer les hostilités. La France *déclara* la guerre à l'Autriche. (Acad.)

— Fig. Déclarer la guerre aux abus, aux préjugés. *Déclarer* une guerre immortelle et irréconciliable à tous les plaisirs. (Boss.)

— Manifester, prononcer, décréter par acte public, par autorité publique. Déclarer coupable. Déclarer innocent. Il les *déclare* infâmes pendant leur vie. (Pasc.)

— Proclamer. Que dites-vous, Socrate, vous que l'oracle a *déclaré* le plus sage des hommes? (B. de St-P.) Les Athéniens abolirent la royauté et *déclarèrent* Jupiter le seul roi du peuple d'Athènes. (Boss.)

> [illegible]
> [illegible] plus beau
> Pour le plus brave, soit! Beau? C'est une autre affaire.
> (F. de Neufchâteau.)

— Reconnaître publiquement. Le sacrifice, quoiqu'il ne soit qu'une manière de *déclarer* publiquement notre dépendance profonde. (Bossuet.)

— *Déclarer que.* Il lui *déclare* affirmativement que ses forces sont suffisantes. (Pascal.) Elle *déclare* qu'elle n'aime pas le monde. (Fléchier.) N'est-ce pas *déclarer* tout haut qu'on ne mérite pas l'affection des peuples, quand on en rebute les tendres témoignages? (Mass.)

— Suivi d'un infinitif. Un péché qu'il *déclare* avoir commis par ignorance. (Pasc.) Il la pressa donc instamment d'user des moyens de salut qu'elle avait *déclarés* être en sa possession. (L. de Wailly.)

Hist. *Je déclare avec vérité.* Formule de serment qui fut adoptée en 1789 par l'Assemblée constituante.

— **SE DÉCLARER.** v. pron. S'expliquer. Se déclarer sur une question. Se déclarer là-dessus, à ce sujet.

> [illegible]
> Bajazet [illegible] (Racine.)

— Faire l'aveu de son amour à la personne aimée.

> Filles de sang royal ne se *déclarent* guère;
> Tout se passe en leur cœur, cela les fâche bien.
> (La Fontaine.)

— Se manifester, se faire connaître. Se déclarer l'auteur d'un ouvrage. L'hypocrite dissimule, tergiverse, se cache; l'homme franc se *déclare* ouvertement pour ce qu'il est. (Boiste.) *Déclarez*-vous le protecteur des malheureux. (J.-J. Rouss.) Monsieur et le comte d'Artois se sont *déclarés* protecteurs du Lycée : c'est le nom qu'on a donné à cette espèce d'académie. (La Harpe.)

> Mais ce coupable amour dont il est dévoré
> [illegible] (Racine.)

— Absol. Dissimuler quelque temps et se *déclarer* à propos. (Boss.) Le destin se *déclare*. (Corn.) Les dieux se *déclarent*, s'écrie Narbal. (Fénelon.)

— Fig. En parlant des choses. La maladie se déclare. La fièvre se déclare. Des symptômes alarmants se sont déclarés. L'orage se déclare.

> Princesse, votre humeur hautement se *déclare*
> [illegible]

— Prendre parti pour ou contre quelqu'un pour ou contre quelque chose. Se déclarer pour l'opprimé. Se déclarer pour le bon droit, pour la justice. Se déclarer contre le parti de la guerre. La victoire se déclare pour nous. Le ciel se déclare en notre faveur. Hippias, pour qui Darius se *déclara*. (Boss.) Nous nous *déclarons* pour le monde. (Mass.) Hiéronyme se *déclare* contre les Romains. (Boss.) Que Rome se *déclare* ou pour ou contre nous. (Corn.) Je sentis contre moi mon cœur se *déclarer*. (Rac.) Le ciel s'est *déclaré* contre mon artifice. (Id.) Maître Nicolas, barbier du lieu, s'était hautement *déclaré* pour le chevalier du soleil. (Flor.)

— *Se déclarer de.* Le duc d'Orléans se *déclara* ouvertement de vouloir la liberté des princes. (La Rochef.) Construction inusitée.

DÉCLASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclasser. S'emploie adjectiv. Rente déclassée. Citoyens déclassés. Marins déclassés. Le voilà bien, ce César *déclassé* que la nature a jeté dans le moule des empereurs romains, et que la fortune a condamné à se croiser les bras sur les marches d'un trône. (E. About.) On risque, sans cela, de se décourager, de se laisser aller à toutes sortes d'aspirations chimériques, qui font les existences *déclassées*. (A. Daudet.)

— Substant. Personne qui n'occupe pas dans la société la place qu'elle aurait pu ou dû y occuper.

DÉCLASSEMENT. s. m. Action de déclasser, de défaire un classement. État des personnes ou des choses déclassées. Déclassement de la rente. Faire le déclassement. Opérer le déclassement. Déclassement d'une place forte.

— État, position sociale des déclassés.

DÉCLASSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *classer*). Défaire un classement, porter le trouble dans une classe. Déranger ce qui est classé, en parlant des personnes et des choses.

— Par extens. Briser les barrières qui, dans une société, divisent les citoyens en plusieurs classes. Déclasser tous les ordres de citoyens.

— Art milit. *Déclasser une place forte.* La rayer de la liste des places fortes et en détruire les fortifications.

— Mar. Rayer le nom d'un marin sur le registre des classes, le retirer de l'inscription maritime.

— **SE DÉCLASSER.** v. pron. Être déclassé.

— Être rayé de l'inscription maritime.

DÉCLASSIFIER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe priv., et *classifier*). Défaire une classification.

— **SE DÉCLASSIFIER.** v. pron. Se défaire. Cesser d'être classification.

DÉCLAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclaver.

DÉCLAVER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et du lat. *clavis*, clef). Ôter la clef d'un morceau de musique, pour en mettre une autre. Ce verbe est tout à fait inusité. Il avait dans l'ancien langage la signification de Déclouer.

DÉCLENCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclencher. S'emploie adjectiv. Porte déclenchée.

DÉCLENCHEMENT. s. m. Action de déclencher.

— Départ automatique d'un mécanisme.

DÉCLENCHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract, et *clenche*). Lever la clenche d'une porte.

— **SE DÉCLENCHER.** v. pron. Être déclenché.

DÉCLÉRICALISER. v. a. 1re conj. Néol. Priver, débarrasser du caractère clérical.

DÉCLIC. s. m. Mécan. Ressort ou crochet qui, étant retiré, laisse entrer en mouvement une machine quelconque. || Sorte de mouton ou bélier d'une pesanteur extraordinaire, que l'on élève avec un tour entre deux ou quatre longues pièces de bois, et que l'on fait retomber ensuite avec une corde, pour enfoncer des pieux.

DÉCLICQUER. v. a. 1re conj. V. **DÉCLIQUER.**

DÉCLIEUXIE. s. f. (de *de Clieux*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des rubiacées, établi pour une vingtaine d'espèces de l'Amérique tropicale et centrale.

DÉCLIMATÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclimater. S'emploie adjectiv. Animal déclimaté Plante déclimatée.

DÉCLIMATER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extractif, et *acclimater*). Pour que ce verbe fût régulièrement formé, il faudrait écrire *désacclimater*). Hist. nat. Changer un animal, une plante, de climat; les déshabituer d'un climat, leur faire perdre les habitudes du climat natal, du climat naturel.

— Fig. et fam. *Déclimater quelqu'un.* Lui faire perdre les manières, les habitudes, le ton du monde au milieu duquel il a vécu, de la classe sociale qu'il a précédemment fréquentée.

— Fig. *Déclimater une loi.* La transporter d'un pays dans un autre; l'accommoder au peuple que l'on veut régir par elle, en la débarrassant de ce qui ne pouvait nécessairement convenir qu'au peuple qu'elle régissait primitivement.

— **SE DÉCLIMATER.** v. pron. Être déclimaté; se déshabituer du climat natal.

* **DÉCLIN.** s. m. (étym., V. **DÉCLINER**). État de ce qui décline, de ce qui penche vers sa fin, de ce qui arrive au terme de son cours. Le déclin du jour. Le déclin de l'âge. Le déclin de la vie. Être en son déclin, sur son déclin. Toucher à son déclin. Déclin léger, lent, imperceptible, long, sensible, prompt, rapide, etc. Un troupeau répandu sur une colline, vers le *déclin* d'un beau jour. (La Bruy.) Cependant Claudius penchait vers son *déclin*. (Rac.) O douce espérance de l'éternité! repos des âmes religieuses, venez enchanter le *déclin* de nos journées! (A. Mart.)

> Qu'il est beau d'employer le *déclin* de son âge
> Comme le [illegible]
> [illegible]
> On ne rit pas toujours,
> [illegible]
> Que je puisse du moins, sans gloire et sans envie,
> Aimer encor les champs au *déclin* de ma vie!
> [illegible]

— État de ce qui perd de sa force, de son intensité. Se dit surtout de cette période des maladies où, après avoir pris leur plus haut degré d'accroissement, elles perdent peu à peu de leur violence, jusqu'à la convalescence. Déclin de la fièvre. Déclin du mal.

— État de ce qui perd de son éclat, de son lustre, de sa fraîcheur. Déclin de la beauté. Beauté sur son déclin. Les femmes de ce pays précipitent le *déclin* de leur beauté. (La Bruy.) La philosophie nous console du bonheur d'autrui, des mauvais succès, du *déclin* de nos forces ou de notre beauté. (Id.)

— Fig. État de ce qui menace ruine. Fortune sur son déclin. Empire qui penche vers son déclin. Dans ce *déclin* de la religion et des affaires des Juifs, Jésus-Christ est envoyé sur la terre. (Boss.) Le commencement et le *déclin* de l'amour se font sentir par l'embarras. (La Bruyère.)

— Arquebus. Ressort d'une arme à feu qui fait [illegible] le chien sur le bassinet.

— Astron. *Déclin de la lune.* Décours, décroissement de la lune, après qu'elle a pris son plein, ou tout son accroissement circulaire.

— Syn. comp. **DÉCLIN, DÉCADENCE.** Le *déclin* est l'état de ce qui s'affaiblit, de ce qui touche à sa fin; la *décadence* est l'état de ce qui tombe. On dit le *déclin* de la vie et la *décadence* des empires.

DÉCLINABILITÉ. s. f. Gramm. Qualité d'un mot qui est déclinable. La déclinabilité des noms. La déclinabilité des pronoms. La déclinabilité des adjectifs.

* **DÉCLINABLE.** adj. 2 g. Gramm. Qui peut être décliné. Mot déclinable. Adjectif déclinable. En français, nous n'avons aucun mot déclinable.

* **DÉCLINAISON.** s. f. Gramm. Manière de décliner, de faire passer les mots déclinables par tous les cas, dans les langues qui sont susceptibles d'avoir des cas. En français, il n'y a point de cas, ni, par conséquent, de déclinaisons proprement dites; on se sert des prépositions *à*, *de*, et de l'article *le, la, les*, pour remplacer les terminaisons qui constituent les cas dans les langues latine, grecque, etc. Le latin a cinq déclinaisons, c'est-à-dire cinq manières différentes de décliner les noms.

— Astron. *Déclinaison astronomique.* Éloignement, distance d'un astre à l'équateur, mesurée sur l'arc du grand cercle qui passe par l'astre et par les pôles de la sphère. Cette déclinaison est, par rapport aux corps célestes, ce qu'est la latitude par rapport aux lieux terrestres; elle est boréale ou australe, selon que l'astre se trouve dans l'hémisphère boréal ou dans l'hémisphère austral. || *Cercles de déclinaison.* Grands cercles de la sphère qui passent par les pôles du monde, et sur lesquels se mesure la déclinaison. || *Parallèles de déclinaison.* Petits cercles de la sphère parallèles à l'équateur.

— Gnom. *Déclinaison d'un cadran vertical.*

Arc [illegible] le premier vertical [illegible] [illegible] cercle de déclinaison qui mesure la quantité dont la déclinaison d'un autre cercle est augmentée ou diminuée par la parallaxe de la hauteur. ‖ R[illegible] clinaison qui mesure la quantité dont la réfraction augmente ou diminue la declinaison d'une étoile.

[illegible] Mouvement oblique à l'aide duquel Épicure suppose que les atomes se rencontrent dans un temps donné et forment des corps.

[illegible] Angle que le plan vertical qui passe par l'axe de l'aiguille aimantée fait avec le plan du méridien d'un lieu, ou, en d'autres termes, Angle compris entre le méridien magnétique et le méridien astronomique. Le pôle nord de l'aiguille se trouve tantôt à l'est, tantôt à l'ouest du méridien, ce qu'on indique en disant que la déclinaison est orientale ou occidentale. La déclinaison présente des variations diurnes peu appréciables; des variations annuelles qui semblent liées aux équinoxes et aux solstices; enfin des variations séculaires. A Paris, la déclinaison était orientale au XVI^e siècle; elle était nulle en 1663; elle était de 22 degrés à l'ouest en 1814; depuis elle a rétrogradé vers l'est et n'était plus que de 17 degrés en 1879.

DÉCLINANT. part. prés. du v. Décliner. Qui décline. *Déclinant* de leur route, ils se sont [illegible]

***DÉCLINANT, ANTE** adj. Qui est sur son déclin. L'idée de la nature *déclinante* efface tout notre plaisir. (J.-J. Rouss.)

— Fig. [illegible] coup d'autres, que la constitution *déclinante* menaçait la France d'un prompt délabrement. (J.-J. Rousseau.)

— Légèrement tourné vers. Un espalier de pêchers à l'exposition du couchant, un peu *déclinante* au nord. (Buff.)

— *Cadran déclinant.* Celui dont la section avec l'horizon fait un angle avec le premier vertical [illegible] ceux qui ne regardent pas directement quelqu'un des points cardinaux. ‖ *Plan déclinant.* Plan vertical ou non qui fait angle avec le premier vertical ou le premier méridien.

[illegible] ne [illegible] pas le féminin de cet adjectif.

DÉCLINATEUR. s. m. (rad. *décliner*). Gnom. Instrument par le moyen duquel on détermine la declinaison ou l'inclinaison des plans sur lesquels on veut tracer des cadrans solaires. Le déclinateur ne porte pas un limbe divisé en degrés, il n'indique que les points *nord* et *sud.* ‖ Instrument en forme de boussole dont on se sert dans le levé des plans, pour orienter une planchette. On dit aussi *déclinatoire.*

DÉCLINATIF, IVE adj. Gramm. Qui se [illegible]

DÉCLINATION. s. f. (pr. *dé-kli-na-cion*). Action de décliner; pente, déclin, décadence. Ce mot est vieux et inusité.

*** DÉCLINATOIRE.** adj. 2 g. Jurispr. Qui sert à décliner, qu'on allègue pour décliner, qui a pour but de décliner une juridiction, de méconnaître la compétence de cette juridiction. Moyen déclinatoire. Exceptions déclinatoires. Fins déclinatoires.

— DÉCLINATOIRE. s. m. Jurispr. Acte à l'effet de décliner une juridiction, de ne pas la reconnaître, de contester sa compétence, de refuser de comparaître devant elle, et de demander à être renvoyé devant une autre juridiction que l'on prétend être la seule en droit de juger l'affaire. Invoquer le déclinatoire. Présenter un déclinatoire. Exposer préalablement un déclinatoire. Passer outre, malgré le déclinatoire. Ne pas s'arrêter au déclinatoire. Faire droit au déclinatoire. Appuyer le déclinatoire. Faire signifier un *déclinatoire.* (Acad.)

— Phys. Sorte de boussole qui sert à estimer avec précision la déclinaison de l'aiguille aimantée.

DÉCLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Décliner. S'emploie adjectiv.

— B[illegible] étamines et du style, quand ils se portent manifestement vers la partie inférieure de la fleur, au lieu de se diriger dans tous les sens comme les pétales, ainsi que cela a lieu pour le marronnier d'Inde, la capucine, la fraxinelle, etc.

— Ichtyol. *Nageoire déclinée.* Celle dont les osselets vont en décroissant.

DÉCLINEMENT. s. m. Action de décliner.

*** DÉCLINER.** v. n. [illegible] même signification). Déchoir, pencher vers sa fin. Le jour décline. Un malade decline. La fortune décline. Mais enfin, à son tour, leur puissance *décline* (Rac.) Le soleil commença bientôt à *décliner* vers l'horizon. (Gér. de Nerval.)

[illegible]

— En mauvaise part, Se changer en, dégénérer en. Il s'entoure de commodités ingénieuses; et, comme on ne les acquiert qu'avec de l'argent, son ambition *décline* tout à fait en avarice. (B. de St-P.)

— Diminuer d'intensité. La maladie décline. La fièvre décline.

— S'affaiblir. La santé décline. Les forces déclinent.

— Fig. L'amitié décline. L'amour décline. Tandis que le goût et la pratique des arts se répandent, l'art au sens le plus élevé du mot *décline.* (E. Schérer.)

— Se dit de l'affaiblissement des forces intellectuelles. Sa tête décline. Son esprit décline.

— Perdre de son éclat, de son lustre, de sa fraîcheur. La beauté de cette femme décline.

— Perdre de son empire, de son influence. La religion décline. Les bonnes mœurs déclinent.

— Astron. S'éloigner de l'équateur. Un astre qui décline.

— S'éloigner du nord, en parlant de la boussole. *La boussole décline, decline de tant,* c'est-à-dire S'éloigne de tant de degrés du nord.

— Gnom. *Un mur décline.* Il s'écarte du point cardinal qu'il regarde le plus. Ce mur décline du midi au couchant.

— DÉCLINER. v. a. Gramm. Faire passer par tous les cas, dans les langues qui ont des cas, telles que la langue grecque et la langue latine. Décliner un nom. Décliner un adjectif.

— Absol. Henri III et la reine Louise de Vaudemont, son épouse, allaient souvent en coche dans les monastères de femmes, pour s'y faire lire la grammaire et apprendre à *décliner.* Mém. de la Ligue.

— Fam. *Décliner son nom.* Se nommer, dire qui l'on est, dans un pays où l'on n'est pas connu.

> [illegible] *décline* [illegible] nom
> [illegible] Oreste ou bien Agamemnon. Boil.

— Fam. En imposer par sa science, son mérite.

> [illegible]
> [illegible] bonne de renom,
> Qui savait *décliner* son nom (SCARRON

— Fig. *Ne pas savoir décliner son nom.* Être tout à fait ignorant.

— Fig. Nous savons *décliner* la vertu, si nous ne savons l'aimer. (Montaigne.)

— Ne pas reconnaître. Décliner une juridiction. Décliner la compétence d'un tribunal.

— Éviter. Il déclina l'honneur qu'on voulait lui faire.

— SE DÉCLINER. v. pron. Être décliné. Ce mot peut se decliner. Votre nom peut-il se décliner?

— N'être pas reconnu. Cette juridiction doit se décliner.

DÉCLINQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclinquer. S'empl. adjectiv. Vaisseau déclinqué.

DÉCLINQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé.* préf. extract., et *clin*). Mar. Enlever le bordage d'un bâtiment à clin.

— SE DÉCLINQUER. v. pron. Être déclinqué.

DÉCLIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Décliquer. S'empl. adjectiv. Machine décliquée.

DÉCLIQUER. v. a. 1re conj. Mécan. Faire partir le declic; ôter, lâcher le déclic. Enfoncer des pieux avec le déclic.

— Décharger un projectile. C'était une détente, un déclic, qui mettait le style en liberté: de là le mot *décliquer,* fréquemment employé par nos anciens écrivains dans le sens de Décharger un projectile. (Mérimée.)

— SE DÉCLIQUER. v. pron. Être décliqué, partir de soi-même, en parlant d'un déclic.

DÉCLIQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Décliqueter. S'empl. adjectiv.

DÉCLIQUETER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé,* préf. extract., et *cliquet*). Le *t* se double devant une syllabe muette. *Je décliquette, tu décliquettes, il décliquette,* etc. Horlog. Dégager le cliquet des dents de son rochet.

— SE DÉCLIQUETER. v. pron. Être décliqueté.

DÉCLIQUETIS. s. m. Syn. de DÉCLIC.

DÉCLIQUEUR. s. m. Vieux mot qui s'employait autrefois pour signifier Bavard, grand parleur.

*** DÉCLIVE.** adj. 2 g. (ét. lat., *declivis;* formé de *de,* préfixe privat., et *clivus,* hauteur). Qui va en pente, qui forme un plan incliné. Terrain déclive. Terres déclives.

— Chir. *La partie déclive d'une plaie, d'une tumeur, d'un foyer purulent,* etc. La partie inférieure, la partie la plus basse de cette plaie, etc.

DÉCLIVER. v. n. 1re conj. (rad. *déclive*). Pencher, s'abaisser graduellement. Le soleil décline a son couchant. La lune décline.

*** DÉCLIVITÉ.** s. f. (rad. *déclive*). État ou situation de ce qui est en pente, de ce qui va en pente. La déclivité d'un terrain.

DÉCLOCHER. v. a. 1re conj. (de *dé,* préfixe extract., et *cloche*). Enlever les cloches dont on recouvre certaines plantes.

DÉCLOÎTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Décloîtrer. S'emploie adjectiv. Religieux décloîtré. Nonne décloîtrée.

DÉCLOÎTRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé,* préfixe extract., et *cloîtrer*). Tirer du cloître, faire sortir du cloître, faire quitter le cloître; se dit surtout en parlant d'un religieux, d'une religieuse que l'on rejette dans la vie civile, en les forçant de rompre leurs vœux monastiques. Pendant la Révolution française, on décloîtra tous ceux et toutes celles qui avaient embrassé la vie religieuse.

— SE DÉCLOÎTRER. v. pr. Être décloîtré. Renoncer de soi même à la vie religieuse et rompre ses vœux.

*** DÉCLORE.** v. a. 1^{e} conj. irrég. (ét. fr., *dé,* préfixe extract., et *clore*). Rompre ou enlever une clôture; ouvrir ce qui est clos. Déclore un champ, un pré, un jardin.

— Fig. Signifiait anciennement Ouvrir, épanouir, en parlant des fleurs, etc.

— Fig. Peut-être n'avais-je plus cette innocence qui nous fait un charme de tout; le temps commençait a la *déclore.* (Chateaub.)

— Pêch. *Déclore une bourdigue.* Oter les roseaux qui bouchaient l'entrée des filets, afin de donner un libre passage au poisson.

— SE DÉCLORE. v. pr. Être déclos. Être privé de clôture.

DÉCLOS, OSE. part. pass. du v. Déclore. S'empl. adjectiv. Qui n'est plus clos, dont la clôture est brisée ou enlevée. Champ déclos. Jardin déclos. Ce parc est *déclos* en plusieurs endroits. (Acad.) Il est peu usité.

— Fig. *Lèvres décloses.* Lèvres ouvertes.

DÉCLÔTURE. s. f. Action de déclore; état de ce qui est déclos; clôture brisée qui laisse une ouverture. La déclôture d'un parc.

DÉCLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déclouer. S'empl. adjectiv. Caisse déclouée. Planches déclouées.

*** DÉCLOUER** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé* préf. extractif, et *clouer*). Oter, arracher les clous; défaire, détacher ce qui était cloué. Déclouer des planches, déclouer une chaise. Déclouer une cloison.

— Arg. Retirer un objet engagé au mont-de-piété.

— SE DÉCLOUER. v. pron. Être décloué. Ces ais se déclouent.

DÉCOAGULATION. s. f. (pr. *dé-ko-a-gu la-cion;* rad. *décoaguler*). Action de faire cesser la coagulation d'un liquide; état de ce qui est décoagulé.

DÉCOAGULÉ, ÉE. part. pass. du v. Décoaguler. S'empl. adjectiv. Liquide décoagulé. Eau décoagulée.

DÉCOAGULER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé,* préfixe privat., et *coaguler*). Phys. Faire cesser l'état de coagulation d'un liquide.

— SE DÉCOAGULER. v. pron. Cesser d'être à l'état de coagulation.

DÉCOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Décocher. S'empl. adject. Trait décoché. Flèche décochée.

— Fig. Sarcasme décoché. Épigramme décochée.

*** DÉCOCHEMENT.** s. m. Action de décocher; résultat de cette action. Le décochement d'une flèche. Le décochement d'un trait.

— Fig. Le décochement d'une épigramme.

*** DÉCOCHER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé,* préf. extractif, et *coche,* entaille). Oter de la coche. Tirer une flèche, un trait avec l'arc, l'arbalète, ou quelque autre machine de ce genre.

> De son arc détendu quand la flèche s'envole,
> Il sort de l'arc le trait qu'il vient de décocher.
> DELILLE.

— Avec un nom de chose pour sujet. L'arc décoche une flèche. Un arc bandé dont toute la disposition tend à *décocher* le trait. (Boss.)

— Fig. et poét. Décocher un trait de satire, un sarcasme, une épigramme. Décocher contre quelqu'un les traits de sa vengeance.

> Tous les traits envenimés
> Que par la fortune [illegible]
> [illegible] MALHERBE
> C'est vainement qu'un vain sacrilège
> Contre moi *décoche* ses traits (J.-B. ROUSSEAU.)

— Fam. Décocher un compliment. Cet homme est civil à l'excès; à chaque porte il *décoche* un compliment. (St-Evrem.)

— DÉCOCHER. v. n. Fauconn. Se dit de l'oiseau qui fond sur sa proie avec la rapidité et la précision d'une flèche.

— SE DÉCOCHER. v. pron. Être décoché.

— Se lancer de l'un à l'autre. Se décocher des flèches, des traits. Une litanie d'historiettes usées qu'on se *décochait* de part et d'autre. (Diderot.)

DÉCOCONNAGE. s. m. (rad. *décoconner*). Action d'enlever les cocons de dessus les rameaux et de les débarrasser de cette blaise blanchâtre qui a été employée par le ver à soie à faire les attaches ou les étais du cocon.

DÉCOCONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décoconner. S'emploie adjectiv. Soie décoconnée. Fils de soie décoconnés.

DÉCOCONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé,* préfixe extract., et *cocon*). Techn. Détacher le cocon du ver à soie des corps sur lesquels il est appliqué; dévider les fils de soie qui recouvrent le cocon proprement dit.

— SE DÉCOCONNER. v. pron. Être décoconné.

DÉCOCTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *decoctus,* part. pass. de *decoquere,* cuire, bouillir). Pharm. Se dit de toute substance médicamenteuse que l'on a fait bouillir dans un liquide quelconque.

— DÉCOCTÉ. s. m. Produit d'une décoction. Un décocté. Les auteurs de matière médicale ont ainsi francisé le mot latin *decoctum,* que l'on avait proposé dans le principe. La décoction paraît devoir être réservée presque exclusivement pour préparer les *décoctés* de substances animales dits bouillons médicinaux, et pour ceux purement mucilagineux destinés aux usages extérieurs. (Nyst.)

*** DÉCOCTION.** s. f. (pr. *dé-kok-cion;* ét. lat., *decoctio;* forme de *decoctus,* part. pass. de *decoquere,* cuire). Pharm. Opération pharmaceutique qui consiste à faire bouillir dans un liquide des substances médicamenteuses, pour en extraire les parties qui sont solubles à cette température. Faire une décoction. Prescrire une décoction. Boire une décoction. Fournir, obtenir par décoction. Décoction de mauve, d'orge, de gruau, de riz, de fleurs d'oranger, etc. Décoction blanche de Sydenham. Décoction de Pollini. ‖ *Décoction forte.* Celle qui dure plusieurs heures. *Décoction légère.* Celle qui ne dure que quatre à cinq minutes. ‖ *Décoction moyenne.* Celle qui dure douze à quinze minutes.

— On appelle aussi très souvent *Décoction,* Le produit de cette opération; c'est à tort. Tous les auteurs de matière médicale ont senti le besoin de réserver le mot *décoction* pour l'opération pharmaceutique elle-même, et de créer un mot spécial pour désigner le produit de cette opération. V. DÉCOCTÉ.

DÉCOCTUM. s. m. pr. *dé-kok tomm* Pharm. V. DÉCOCTÉ.

DÉCŒUR. s. m. Mot expressif qui s'est dit anciennement pour Dégoût.

DÉCOGNOIR. s. m. (ét. fr., *dé,* préfixe extract., et *cogner*). Techn. Coin de bois qu'on emploie pour serrer ou desserrer les formes typographiques, en chassant les coins, sans risquer de gâter le marbre sur lequel reposent les formes.

— Arg. Le nez.

DÉCOIFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Décoiffer. S'empl. adjectiv. Femme décoiffée. Bouteille décoiffée. Amorce décoiffée.

DÉCOIFFEMENT. s. m. Action de décoiffer.

*** DÉCOIFFER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé,* préfixe extract., et *coiffer*). Oter ce qui coiffe, défaire la coiffure. Décoiffer un enfant.

— Déranger les cheveux, les mettre en désordre, les défriser. Jeune fille que le vent a toute décoiffée.

— Fig. Faire sortir de la tête ou du cœur. C'est une idée extravagante, une passion ridicule dont je voudrais le *décoiffer.* (Litt.)

— Oter l'enveloppe d'un bouchon. Décoiffer une bouteille. ‖ Par extens. Boire la bouteille.

— Art milit. *Décoiffer une fusée.* Déchirer la garniture qui la préservait contre une inflammation accidentelle.

— SE DÉCOIFFER. v. pron. Oter sa coiffure. Ce malade se décoiffe continuellement. Cette dame est occupée à se décoiffer.

— Se déranger les cheveux, y mettre le désordre, se défriser. S'il ne prend pas garde, il va se décoiffer. Ces deux femmes se sont prises aux cheveux, et se sont *décoiffées* l'une l'autre. (Acad.)

DÉCOINCEMENT. s. m. Action de décoincer ou de se décoincer.

DÉCOINCER. v. a. 1re conj. (de *dé,* préf. extract., et *coin*). Enlever les coins qui supportent un objet.

— SE DÉCOINCER. v. pron. Être décoincé. Devenir décoincé.

DÉCOLÉRER. v. n. 1re conj. (de *dé,* préf. privatif, et *colère*). Ce verbe prend un *e* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel *Je décolère. Je décolérerai.* Cesser d'être en colère. Je viens de passer quinze jours sans *décolérer,* d'abord contre le temps, puis contre les architectes. (Mérimée.)

— Fig. Le vent d'est s'était acharné après nous, et la mer ne *décolérait* pas. A. Daudet.)

DÉCOLLAGE. s. m. Action de décoller; résultat de cette action.

*** DÉCOLLATION.** s. f. (pr. *dé-ko-la-cion*). Action de décoller, de couper le cou avec un instrument tranchant. Décollation par le glaive. Décollation par la hache. Être condamné à la décollation. Subir la décollation. Mon père a acquis la fatale conviction qu'après la *décollation,* l'intelligence reste longtemps intacte et avec toute sa puissance dans le cerveau, sans y rien perdre de ses perceptions (H. Berthoud.

— Ce terme désigne particulièrement le supplice infligé à saint Jean-Baptiste, par ordre de Salomé, maîtresse d'Hérode. ‖ Il désigne aussi les tableaux ou cette action est représentée, ainsi que la fête établie dans l'Église catholique en l'honneur du martyre de saint Jean-Baptiste.

— Quand il s'agit d'exprimer la peine de la *décollation,* on se sert du mot *décapitation.*

— Chir. Syn. de DÉTRONCATION.

— Hort. Chute d'une greffe ou d'un bourgeon.

DÉCOLLÉ, ÉE. part. pass. du v. Décoller. (rad. *colle*). S'empl. adjectiv. Papier décollé.

— Moll. Se dit des mollusques et de leur coquille, lorsque l'extrémité de la spire de cette coquille se brise et se casse.

DÉCOLLÉ, ÉE. part. pass. du v. Décoller. (rad. *col*). A qui l'on a coupé le cou. Nicéphore, pris par les Bulgares, fut *décollé.* (Volt.)

*** DÉCOLLEMENT.** s. m. (de *décoller,* rad. *colle*). Action de décoller ou de se décoller; état de ce qui est décollé.

— Art vétér. *Décollement du sabot.* Séparation de la matrice onguéale et du sabot.

— Chir. État d'un organe qui se trouve sé-

paré des parties auxquelles il doit naturellement adhérer, par la destruction du tissu cellulaire qui les unissait. Décollement de la rétine.

— Techn. Entaille que le charpentier pratique du côté de l'épaulement, pour dérober la mortaise.

★ **DÉCOLLER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *col*, cou). Couper le cou à quelqu'un. On ne *décollait* autrefois en France que les gentilshommes. (Acad.) Inusité en ce sens; on dit *décapiter*.

— Pêch. Couper la tête d'une morue.

★ **DÉCOLLER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *coller*). Détacher ce qui était collé. Décoller du papier. Décoller une estampe. Décoller des chassis. Décoller une bordure. Décoller des planches. Quelques-uns *décollaient* de leurs jambes des bandelettes ensanglantées. (G. Flaubert.)

— Jeux. Au billard, *Décoller une bille*. Eloigner cette bille de la bande. On dit aussi, dans le même sens: *Décoller le joueur*, pour Décoller la bille du joueur.

— Arg. Quitter. Se retirer, s'en aller.

— SE DÉCOLLER. v. pron. Être décollé.

— Hort. Se détacher de leur sujet, en parlant des greffes ou des jeunes bourgeons.

— Jeux. Au billard, Eloigner sa bille de la bande.

DÉCOLLETAGE. s. m. (rad. *décolleter*). Action de décolleter un vêtement pour dégager le cou.

— État d'une personne décolletée. Cela m'a semblé presque aussi vif que le *décolletage* de la maman, dont on pénétrait tout l'estomac d'un coup d'œil. (Mérimée.)

— Agric. Opération qui consiste à couper le collet des betteraves.

— Monn. Partie du coin qui sert à frapper les monnaies et les médailles.

DÉCOLLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Décolleter. S'empl. adjectiv. Femme décolletée, toute décolletée. Habit décolleté. Robe décolletée. Dans le temps du sans-culottisme, on a vu des représentants de la nation se respecter assez peu pour se présenter à la séance en pantalon, les jambes nues, et *décolletés* jusqu'au poitrail. (Sallentin.)

— *Propos décolletés*. Langage trop libre.

★ **DÉCOLLETER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *collet*). Ce verbe ne double pas le *t* devant un *e* muet. *Je décollète, tu décollètes, il décollète*, etc. *Je décollèterais*, etc. Découvrir la gorge et les épaules.

— Neutralement, Se dit d'un vêtement dont le collet trop rabattu n'embrasse pas le cou. Cette robe décollète trop. Vous avez là un habit qui *décollète* beaucoup. (Acad.)

— SE DÉCOLLETER. v. pron. Se découvrir la gorge, les épaules. Cette femme ne devrait pas tant *se décolleter*. (Acad.)

DÉCOLLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui décolle.

— DÉCOLLEUR. s. m. Couteau à décoller.

— Pêch. Celui qui coupe la tête et arrache les entrailles de la morue qu'on vient de pêcher.

DÉCOLORANT. part. prés. du v. Décolorer.

DÉCOLORANT, ANTE. adj. Qui décolore. Propriété décolorante d'une substance.

★ **DÉCOLORATION.** s. f. (pr. *dé-ko-lo-ra-cion*; rad. *décolorer*). Chim. Action d'enlever à un corps sa couleur naturelle, ou seulement d'affaiblir la couleur de ce corps. La décoloration est indispensable dans beaucoup de circonstances, pour séparer de certaines substances des matières colorantes qui s'opposeraient à leur pureté et la plupart du temps à leur cristallisation. || État d'un corps ainsi décoloré.

— Médec. Perte ou affaiblissement de la couleur naturelle du corps humain. La décoloration de la peau. La décoloration du visage. La décoloration de la langue.

— Fig. Manque d'originalité. La décoloration du style.

DÉCOLORÉ, ÉE. part. pass. du v. Décolorer. S'empl. adjectiv. Qui a perdu sa couleur. Visage décoloré. Teint décoloré. Traits décolorés. Fleur décolorée. Tableau décoloré. Fruits décolorés. Pour me montrer le caractère d'une fleur, ils me la font voir sèche, *décolorée* et étendue dans un herbier. (B. de St-P.) Ses lèvres *décolorées* prenaient un ton de violettes fanées. (De Gonc.)

> Ses yeux étaient éteints, son front *décoloré*.
> J'ai vu creuser sa tombe, hélas! et j'ai pleuré
> (A. MARTIN.)

— Fig. Terne, sans brillant. Style décoloré. Poésie décolorée. La versification sans poésie est un bouquet de fleurs inodores et *décolorées*. (Boiste.) Une femme devrait avoir subi les ennuis d'une vie terne et *décolorée*, et en être sortie pour entrer dans le paradis de l'amour. (H. de Balzac.)

★ **DÉCOLORER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *colorer*). Effacer, ôter, affaiblir la couleur. La maladie l'a tout décoloré. Le vinaigre lui a décoloré les lèvres. Les essences trop fortes décolorent les joues.

— Absol. La maladie décolore.

— Fig. Il est maladroit de faire paraître dès l'exorde une pensée brillante qui *décolore* celles qui la suivent. (Boiste.)

— SE DÉCOLORER. v. pron. Être décoloré, perdre sa couleur. Son visage se décolore. Son teint s'est déjà décoloré. Ces roses, hier si fraîches et si vermeilles, se sont déjà toutes décolorées. Quelques jours après, de nouveau la tête s'allongeait, la pourpre du roi se *décolore*, le feuillage jaunit et se fane. (A. Karr.) Sous le pâle horizon l'ombre se *décolore*. (Rac.)

> Son corps s'est [illegible] se *décolore*,
> Il perd cette beauté [illegible],
> Et quand [illegible] (Marie [illegible])

— Altérer ses propres couleurs par des moyens artificiels. Les tragédiens se décolorent sur la scène, afin de mieux rendre, en certaines circonstances, la situation des personnages.

— Perdre de son éclat.

> Les ans font [illegible] nous,
> A nos yeux tout se *décolore*. (BÉRANGER.)

— Fig. Perdre de son brillant accoutumé. Les expressions d'Homère se *décolorent*, elles deviennent froides, muettes et sourdes. (Chateaubriand.)

DÉCOLORIMÈTRE. s. m. (ét. lat., *de*, sans; *color*, couleur; gr., μέτρον, mesure). Chim. Instrument qui sert à mesurer l'intensité de la faculté décolorante de certaines substances, notamment celle du charbon animal, ou le degré de décoloration que des substances ont subi.

DÉCOLORIS. s. m. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *coloris*). Didact. Perte du coloris.

DÉCOLURE. s. m. (rad. *décoller*). Décollation. Vieux mot.

DÉCOMBANT, ANTE. adj. (du lat. *decumbens*, qui penche). Bot. Se dit particulièrement de la tige de certaines plantes, quand, après s'être d'abord dressée, elle se recourbe et s'étale par suite de sa faiblesse et de sa flexibilité; telles sont les tiges de la petite pervenche, de la vulnéraire, etc. || On dit aussi que les étamines sont *décombantes*, quand elles sont toutes dirigées vers la partie inférieure de la fleur.

DÉCOMBINAISON. s. f. (de *dé*, préfixe extract., et *combinaison*). Chim. Changement d'état de corps qui sortent d'une combinaison.

DÉCOMBLEMENT. s. m. (rad. *décombler*). Action de vider ce qui est comblé. Le décomblement d'un puits.

DÉCOMBLER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe extract., et *combler*). Vider ce qui est comblé. Décombler un fossé.

DÉCOMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Décombrer. S'empl. adjectiv. Passage décombré. Terrain décombré. Cour décombrée.

DÉCOMBREMENT. s. m. (rad. *décombrer*). Action d'enlever les décombres. État de ce qui est décombré.

— DÉCOMBREMENTS. s. m. pl. Syn. de DÉCOMBRES.

★ **DÉCOMBRER.** v. a. 1re conj. Oter, enlever les décombres, les immondices, les débris, les platras, en un mot, tout ce qui embarrasse, tout ce qui obstrue, tout ce qui encombre. Décombrer un terrain. Décombrer une rue, un passage, une cour. Décombrer un chantier.

— Fig. et absol. En parlant de l'édifice social. On nous propose de *décombrer* avant de bâtir. (Mirab.)

— SE DÉCOMBRER. v. pron. Être décombré.

★ **DÉCOMBRES.** s. m. pl. (ét., *dé*, préf., et bas-lat., *combrus*, dérivé du latin *cumulus*, tas). Vieux bois ôté de la charpente d'une maison en démolition.

— Par extension, et c'est le sens usité, Ensemble de tous les matériaux provenant d'une démolition quelconque. Les *décombres* qui proviennent de la démolition des constructions forment un excellent amendement par la quantité de sels alcalins qu'ils contiennent. (Cours d'agric.) Les hommes mis hors de combat gisaient parmi les *décombres*. (G. Flaubert.)

— Fig. Une constitution entière à fonder au milieu des *décombres* d'une antique législation. (Thiers.)

— Min. Terres et graviers qu'on enlève à une carrière avant d'arriver à la bonne couche.

DÉCOMBUSTION. s. f. (pr. *dé-kon-buss-ti-on*; ét. fr., *dé*, préf. privat., et *combustion*). Chim. Opération qui consiste à détruire l'oxydation d'un corps, c'est-à-dire à séparer l'oxygène des corps qui ont éprouvé la combustion. Il est syn. de DÉSOXYGÉNATION, seul usité aujourd'hui.

DÉCOMMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Décommander. S'empl. adjectiv. Voyage décommandé. Spectacle décommandé.

DÉCOMMANDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *commander*). Contremander une demande, une commande; annuler un ordre par un ordre contraire. Décommander une fête. Décommander les préparatifs. Décommander un repas. Pourquoi *décommander* la voiture? (H. de Balzac.)

— S'emploie aussi avec le nom de la personne. Il a décommandé les maçons.

— SE DÉCOMMANDER. v. pron. Être décommandé; être annulé.

DÉCOMMETTAGE. s. m. (rad. *décommettre*). Mar. Action de détordre un cordage.

DÉCOMMETTRE. v. a. 4e conj. (du préf. *dé*, et de *commettre*). Mar. Détordre un cordage.

DE COMMODO ET INCOMMODO. V. COMMODO.

DÉCOMPLÉTER. v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préfixe privat., et *compléter*). Se conjugue comme *Compléter*. Rendre incomplet. Décompléter une collection.

— Fig. Je ne frapperai que sur ces défauts qui nous *décomplètent*, c'est-à-dire les erreurs qui nous dégradent. (A. Martin.)

DÉCOMPLICATION. s. f. (pr. *dé-kon-pli-ka-cion*). Action de décompliquer, de faire cesser la complication. Inusité.

DÉCOMPLIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Décompliquer. S'empl. adjectiv. Affaire décompliquée. Question décompliquée.

DÉCOMPLIQUER. v. a. 1re conj. (ét., *dé*, préfixe priv., et *compliquer*). Oter la complication, lever les embarras, les difficultés, les obstacles, simplifier. Décompliquer une affaire. Décompliquer une question politique.

— SE DÉCOMPLIQUER. v. pron. Se simplifier. Peu usité.

DÉCOMPOSABLE. adj. 2 g. Didact. Qui est susceptible d'être décomposé. Corps décomposable. Mot décomposable.

DÉCOMPOSANT. part. prés. du v. Décomposer.

DÉCOMPOSANT, ANTE. adj. Qui est propre à décomposer, à amener la décomposition. Principe décomposant. Force, action décomposante.

DÉCOMPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Décomposer. S'emploie adjectiv. Phys. et Chim. Se dit, en général, d'un corps mixte qui est réduit à ses principes, ou d'un corps qui a subi une décomposition. Corps décomposé. Substance décomposée. En effet, dès que l'astre du jour se fut caché derrière [illegible] quelques-uns de ses rayons *décomposés* éclairèrent [illegible]. (B. de St-P.) [illegible] *décomposés* [illegible] leur théorie servit à [illegible]. (Id.)

— *Décomposé à*. En admettant que la lumière est *décomposée* à la surface des corps. (Cuvier.)

— *Décomposé par*. Quelquefois les acides et l'eau sont *décomposés* par le métal. (Libes.)

— Bot. Se dit de la tige d'une plante quand elle se ramifie à l'infini dès sa base. Les tiges de l'ajonc, de la bruyère, sont décomposées. || Se dit aussi des feuilles lorsque, comme dans beaucoup de mimosas, elles sont partagées en beaucoup de divisions irrégulières, ou bien que le pétiole commun se divise en pétioles secondaires portant les folioles.

— Pathol. *Face décomposée, visage décomposé, traits décomposés*. Se dit figurément, lorsque la face, le visage, les traits, ont subi une grande altération, comme on l'observe dans l'agonie et dans les maladies caractérisées par la prostration des forces.

★ **DÉCOMPOSER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *composer*). Chim. Séparer les éléments qui constituent un corps; le réduire à ses principes. Décomposer les corps en les faisant agir les uns sur les autres. Décomposer la lumière. Décomposer les rayons solaires. L'action du feu ne suffit pas seule pour *décomposer* le sel ammoniac. (Buff.) Les plantes ont la propriété de *décomposer* l'air. (A. Martin.)

— Altérer des substances animales, des liquides, de manière que la putréfaction, la corruption, la dissolution s'ensuive. La trop grande chaleur décompose les matières animales, la viande; elle décompose aussi le vin.

— Par analogie. La fièvre décompose le sang.

— Altérer les traits du visage, par l'effet de la maladie, de la mort, d'une émotion forte, d'une passion violente, etc. La terreur décompose le visage. La maladie, la mort avait *décomposé* ses traits. (Acad.)

— Diviser en plusieurs parties. On *décomposa* le consulat, et on en forma plusieurs magistratures. (Montesq.)

— Fig. *Décomposer un raisonnement, une phrase, une idée*, etc. Les analyser, les réduire à leurs principes.

— Se dit des choses morales. Le philosophisme *décompose* tous les sentiments, toutes les vertus, et les réduit à l'égoïsme. (Boiste.) En *décomposant* le malheur par la réflexion, souvent on le réduit à rien; plus souvent on le grossit d'une manière effrayante. (Id.)

— Absol. Nos sciences *décomposent* et recomposent. (Chateaub.)

— Mathém. Changer, diviser, convertir. Décomposer un polygone en triangles, pour en évaluer la surface. || *Décomposer une équation*. En faire plusieurs équations partielles pour la résoudre. || *Décomposer un produit dans ses facteurs*. En extraire tous ses facteurs.

— Mécan. *Décomposer une force*. Substituer à cette force deux ou plusieurs autres forces produisant les mêmes effets. || *Décomposer un mouvement*. Considérer ce mouvement comme étant le produit de plusieurs mouvements partiels ayant des directions et des intensités diverses que la science de la mécanique a pour but d'étudier et de déterminer.

— Techn. *Décomposer une étoffe*. La détisser et faire une mise en carte qui reproduise son croisement.

— SE DÉCOMPOSER. v. pron. Être décomposé, s'atténuer, se dissoudre. Le bois se décompose au contact de l'air et de l'eau. Une liqueur qui se décompose. Le sang se décompose.

— Perdre contenance, éprouver une grande altération, en parlant des traits du visage. A la lecture de l'arrêt, son visage se *décomposa*, [illegible] ses traits se *décomposèrent*. (Acad.)

★ **DÉCOMPOSITION.** s. f. (pr. *dé-kon-po-zi-cion*). Action de décomposer; état de ce qui est décomposé [illegible].

A [illegible] la plupart des corps du règne organique, qui se corrompent et se putréfient [illegible]. [illegible] *décomposition*? [illegible] *décomposition* [illegible]. (A. Martin.)

[illegible] *Décomposition* [illegible] *des humeurs*. Transformation morbide, sorte de dissolution que le sang, la bile, etc., [illegible] subissent dans les divers accidents de la vie.

— Fig. Chaque jour apporte quelque indice apparent de la *décomposition* de l'empire. (E. Renan.)

— *Décomposition du visage, décomposition des traits*. Altération complète dans l'expression de la physionomie, qui se montre dans les cours des maladies graves, ou même sous le premier coup d'une forte émotion, de la terreur, du désespoir, etc.

— Fig. Analyse des éléments constitutifs d'une idée, d'une phrase, d'un discours, d'un tableau.

— Chim. *Décomposition double*. [illegible] cides, et qu'il se produise des composés nouveaux.

— Mécan. *Décomposition des forces*. Opération qui a pour but de remplacer une force donnée par deux ou plusieurs forces simultanées appliquées à un point matériel ou à un corps.

— [illegible] *Décomposition d'une étoffe*. Action de la décomposer.

— Syn. comp. DÉCOMPOSITION, ANALYSE. La *décomposition* est simplement une désagrégation des parties, [illegible]. L'*analyse* est [illegible].

DÉCOMPÔTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décompôter. S'empl. adjectiv. Terre décompôtée.

DÉCOMPÔTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *compost* ou *compôt*). Agric. Changer le compost d'une terre, ou l'ordre des années de culture et de repos.

— SE DÉCOMPÔTER. v. pron. Être décompôté.

DÉCOMPRIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *comprimer*). Faire cesser une compression.

— SE DÉCOMPRIMER. v. pr. Être décomprimé.

★ **DÉCOMPTE.** s. m. (pr. *dé-konte*; ét. fr., *dé*, [illegible]). [illegible]. Il y a du décompte. Il y a tant de décompte.

— *Faire le décompte*. Rabattre sur une certaine somme ou supporter ce que l'on a rabattu. Faire à quelqu'un son décompte, en lui payant son traitement, ses honoraires, ses gages.

— Fig. et fam. Erreur, faux calcul dans les bénéfices, dans les avantages que l'on espérait. Trouver beaucoup de décompte dans une affaire. Il y a beaucoup de décompte dans les choses de la vie. [illegible] plus de décompte qu'il fait plus de chemin dans la vie. Quel décompte dans la réalisation de nos espérances!

— Administr. milit. Excédent du complet réglementaire de la masse individuelle, résultant de la balance trimestrielle des recettes et des dépenses. || *Feuille de décompte*. Tableau présentant, par homme, les recettes et les dépenses effectuées pendant le trimestre pour le compte de la masse individuelle. Cette feuille est établie par compagnie. || *Décompte militaire*. [illegible] et des rations à allouer à chaque homme. || *Décompte de libération*. Partie de la revue générale de liquidation comprenant l'inscription, par le sous-intendant militaire, des états de [illegible] perçus par le corps pendant le trimestre. Le décompte de libération présente la balance des allocations et des perceptions de toute nature, et est en quelque sorte le bilan d'un régiment pour un trimestre.

DÉCOMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décompter. S'empl. adjectiv. Somme décomptée.

★ **DÉCOMPTER.** v. a. 1re conj. (pr. *dé-kon-té*; ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *compter*). Faire le décompte; rabattre une somme qu'on a avancée sur une somme plus grande que l'on doit ou que l'on paye; reconnaître s'il y a conformité entre les valeurs perçues et le *doit*. Décompter tout le travail d'un ouvrier, une somme à payer.

— Absol. et fig. Rabattre de l'opinion que l'on a conçue d'une personne ou d'une chose. Trouver à décompter. Avoir à décompter. Il faut décompter. En ce monde, l'homme sage est celui qui a le moins à décompter. Espérez peu, et surtout n'espérez que des choses permises, si vous ne voulez pas avoir beaucoup à décompter. Jeunesse rêve, vieillesse décompte. On leur avait donné une grande idée de lui, mais ils ont bien trouvé à *décompter*. (Acad.) Il croit que cette succession va lui donner une

[illegible] (Id.)

[illegible]

— [illegible] toutes les fois que l'adversaire en compte.

— [illegible] grés qui séparent un intervalle un peu éloigné pour saisir plus facilement cet intervalle.

— SE DÉCOMPTER. v. pron. Être décompté, [illegible]

DÉCONCERT. s. m. [illegible] ble, d'harmonie ; mésintelligence, désunion. Il a donné lieu à un grand *déconcert* entre toutes les personnes qui composaient cette flotte et [illegible] établissement. (Colbert.)

DÉCONCERTANT. part. prés. du v. Déconcerter.

DÉCONCERTANT, ANTE. adj. Qui déconcerte. Une attitude déconcertante. Il m'a regardé avec une impudence déconcertante.

DÉCONCERTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconcerter. S'empl. adjectiv. Concert déconcerté. Machine déconcertée. Personne déconcertée. Esprit déconcerté. Ennemi déconcerté. Il se lève *déconcerté*. (La Bruy.) Les Austrasiens *déconcertés* retournent en désordre dans leur pays. (Anquetil.) Ils ne sont pas même *déconcertés* à l'aspect du grand nombre. (Buff.) L'amiral en fut *déconcerté ;* il se permit de s'en exprimer avec les siens. (Las-Cases.)

— *Déconcerté de*. [illegible] confus et *déconcerté* des bassesses, des soins superflus et des soins frivoles de ceux qui le courent. (La Bruy.) Je demeurais, je l'avoue, tout *déconcerté* de me voir traiter ainsi par des [illegible] Le général, *déconcerté* de cette incartade, se retourne vers le commandant d'artillerie, qui lui promet tout bas de le délivrer de ces fier-à-bras. (Las-Cases.)

— *Déconcerté par*. [illegible] vus *déconcertés* par des basards. (La Bruy.)

DÉCONCERTEMENT. s. m. État de celui qui est déconcerté. Ce prince, affligé du *déconcertement* où il s'était trouvé, ne levait pas les yeux, et garda un silence morne jusqu'à Versailles. (Duclos.)

* **DÉCONCERTER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *concerter*). Signifie proprement. Troubler un concert musical, un concert de voix ou d'instruments. Une voix discordante suffit pour déconcerter toutes les autres. Un musicien qui ne battait pas bien la mesure a déconcerté plus d'une fois tout un orchestre. Il est peu usité dans cette acception.

— Troubler l'ordre des choses.

> [illegible]
> L'ordre éternel des éléments. (Racine.)

— Par extens. Déranger, décomposer *Déconcertez* tout cet appareil étudié qui trompe les hommes.(Mass.) Tantôt il donnait des remèdes qui faisaient suer, et il montrait, par le succès des sueurs,combien la transpiration, diminuée ou facilitée, *déconcerte* ou rétablit toute la machine du corps (Fén.) Ce qui *déconcerta* entièrement la gravité de la cérémonie.(Mme de Sév.)

— Fig. Rompre les mesures de quelqu'un, l'arrêter dans l'exécution des projets, des desseins qu'il avait formés. C'est une bizarrerie qui *déconcerte* ceux qui veulent gagner son affection. (Pascal.) La plus légère douleur *déconcerte* toute leur félicité. (Mass.) Après avoir *déconcerté* les plus fiers généraux des rois de Syrie. (Fléch.)

— Troubler quelqu'un, l'embarrasser, le décontenancer, l'interloquer. Un rien déconcerte ce jeune homme. Cette réponse inattendue le déconcerta. Depuis le faubourg Saint-Germain jusqu'aux Halles, il y a peu de femmes à Paris dont l'abord, le regard ne soit d'une hardiesse à *déconcerter* quiconque n'a rien vu de semblable en son pays. (J.-J. Rouss.) Personne ne s'entendait mieux que lui à *déconcerter* les créanciers à force d'aplomb et de majesté impudente. (A Daudet.)

— SE DÉCONCERTER. v. pron. Ne plus former un concert, une harmonie. Voix qui se déconcertent. Peu usité en ce sens.

— Par extens. Ne plus former un tout. A la mort, la machine se *déconcerte*. (Fén.)

— Se troubler, se décontenancer. Féliciane rougit à ces dernières paroles, et Dorothée se *déconcerta* extrêmement. (Scarr.)

DÉCONCLU, UE. part. pass. du v. Déconclure. S'empl. adjectiv. Traité déconclu. Chose déconclue.

DÉCONCLURE. v. a. 4e conj. (étym. fr., *dé*, préfixe extract., et *conclure*). Se conjugue comme *Conclure*. Rompre la conclusion d'une affaire. Déconclure un marché. Déconclure un traité.

— SE DÉCONCLURE. v. pron. Être déconclu.

DÉCONFÈS, ESSE. adj. (ét. fr., *dé*, pré- [illegible] point confessé, qui n'a point confessé ses pé- [illegible] cette locution : *Mourir déconfès*. Mourir sans confession. On dit quelquefois au feminin, *Déconfesse, Mourir déconfesse*, en parlant d'une femme qui ne s'est point confessée à l'heure de [illegible]

— *Mourir déconfès* a signifié Mourir sans rien [illegible]

[illegible] Montaigne.)

[illegible]

DÉCONFIANCER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *confiance*). Ôter la confiance. [illegible] quelqu'un.

— SE DÉCONFIANCER. v. pron. Perdre la confiance, n'avoir plus confiance. Ce verbe est vieux et peu usité.

* DÉCONFIRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *de*, préfixe privat., et *conficere*, achever). Se conjugue comme *Confire*. Défaire entièrement, battre complètement dans une bataille, tailler en pièces. Déconfire les ennemis. Il est vieux et peu usité.

— Fig. et iron. Les gazetiers aiment à *déconfire* les ennemis. (Boiste.)

— [illegible] Le réduire au silence, [illegible]

— SE DÉCONFIRE. v. pron. Être déconfit.

DÉCONFIT, ITE. part. pass. du v. Déconfire. S'emploie adjectiv. Qui a été battu, dévasté. Ennemi déconfit. Armée déconfite.

> L'Espagne pleurera ses provinces désertes,
> Ses châteaux abattus et ses champs *déconfits*.
> (Malherbe.)

— Abattu par un malheur. Mon âme *déconfite* au pillage est donnée. (Régnier.) M. de Luxembourg est entièrement *déconfit*. (Mme de Sév.) Il n'acheva pas sa phrase et devant ma mine *déconfite* partit d'un immense éclat de rire. (A. Daudet.)

> [illegible]
> Mon cœur est *déconfit*, et je me tiens pour mort.
> [illegible]

— En parlant des choses, Qui a subi quelque avarie. La voiture de Rose avait été, je ne sais comment, *déconfite*. (Saint-Simon.)

— Subst. Le matin, nous autres *déconfits*, nous sortimes par cette porte à la pointe du jour. (P.-L. Cour.)

* **DÉCONFITURE.** s. f. (rad. *déconfire*). Entière défaite, déroute générale d'une armée. Grande déconfiture. Horrible, épouvantable, entière déconfiture. Sanglante deconfiture. A propos de guerre, que pense Votre Majesté de notre *déconfiture* aux Antilles ? (D'Alembert.) Vieux dans cette acception.

— *Faire déconfiture de*. Exterminer.

> Un chat
> Faisait de rats telle *déconfiture*
> Que l'on n'en voyait presque plus. (La Font.)

— Fig et fam. Grande consommation. Belle déconfiture de gibier. Grande déconfiture de pâtés. Il y avait à ce repas quantité de volailles, force pâtés, etc., on en fit une belle *déconfiture*. (Acad.)

— Fig. Ruine complète d'un négociant, d'un banquier, d'un homme d'affaires. Il n'y a point de remède à une semblable déconfiture. Sa déconfiture a étonné tout le monde. Les banqueroutes qu'il a essuyées ont causé sa *déconfiture*. (Acad.)

— Par extens. Se dit des choses. Le libraire Panckoucke, qui voit toujours ses cent mille écus en l'air par la *déconfiture* de l'Encyclopédie, se propose d'aller incessamment vous rendre ses hommages. (D'Alemb.) Il m'a appris la *déconfiture* du congrès,qui ne m'a guère étonné. (Mérimée.)

— Dr. civ. Insolvabilité notoire, état d'un débiteur non commerçant dont les biens sont insuffisants pour payer ses dettes. La *déconfiture* diffère essentiellement de la faillite ; elle n'entraîne avec elle aucune des mesures établies par le Code de commerce pour les faillites ; elle ne donne pas lieu non plus à l'application des mêmes règles. (Chabrol-Chaméane.)

* **DÉCONFORT.** s. m. (rad. *déconforter*). Découragement, abattement faute de secours, désolation. Vieux et inusité. Il n'épousa point Elvire de Charmois, qui resta longtemps fille, au grand *déconfort* de sa mère. (G. Sand.)

DÉCONFORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconforter S'empl. adjectiv. Elle n'est nullement *déconfortée*. (Mme de Sévig.)

* **DÉCONFORTER.** v a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *conforter*, vieux mot qui signifie Encourager,fortifier). Décourager,abattre, désoler.

— SE DÉCONFORTER. v. pron. Se désoler, se désespérer, perdre courage. Ce verbe est vieux et inusité.

DÉCONJUGUER. v.a.1re conj. (de *dé*,préf. priv., et *conjuguer*). Mar. Se dit de deux pièces de charpente que l'on désunit.

DÉCONNAISSANCE. s. f. Action de déconnaitre.

DÉCONNAÎTRE. v. a. 4e conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *connaître*). Ne plus reconnaitre. Ressemblait plus à un mort qu'à un vif, en sorte qu'on le *déconnait*. (Paré.)

DÉCONNU, UE. part. pass. du v. Déconnaitre. Jamais notre Espagnol n'avait eu une personne de meilleure mine que cette Urgande la *déconnue*. (Scarr.)

DÉCONSACRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconsacrer. S'emploie adjectiv. Moine déconsacré. Autel déconsacré. Vases déconsacrés.

DÉCONSACRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *consacrer*). Ôter la consécration, détruire l'état de consécration d'une personne ou d'une chose. || *Déconsacrer un religieux, une religieuse*. Les dispenser de leurs vœux de religion, et leur ôter le caractère de consécration qui était attaché à leur personne ; les séculariser. || *Déconsacrer un temple, une église, un autel*. Leur ôter leur qualité de choses consacrées pour les rendre à un usage profane.

— SE DÉCONSACRER. v. pron. Être déconsacré, perdre la consécration. Ce verbe est inusité.

DÉCONSEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconseiller. S'empl. adjectiv. Dissuadé, en parlant des personnes. Qu'on conseille de ne pas faire, en parlant des choses.

* **DÉCONSEILLER.** v. a. 1re conj (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *conseiller*). Dissuader, détourner, conseiller de ne pas faire. Je ne lui conseille ni ne lui *déconseille* cette entreprise. (Acad.)

On dit Déconseiller une chose à quelqu'un ; on dit aussi Déconseiller quelqu'un.

— Fig. La prudence ne doit pas déconseiller le courage.

— SE DÉCONSEILLER. v. pron. Être déconseillé. Ce verbe est peu usité.

* **DÉCONSIDÉRATION.** s. f. (pr. *dé-kon-ci-dé-ra-cion ;* rad. *déconsidérer*). Perte de la considération ; manque de considération, mésestime, défaveur. Tomber en déconsidération. Être en déconsidération. Mériter la déconsidération. [illegible] publique, par la déconsidération des honnêtes gens.

DÉCONSIDÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconsidérer. S'empl. adjectiv. Qui n'est plus jugé digne de considération, qui a perdu la considération, qui n'a plus l'estime des gens de bien. Homme déconsidéré. Femme déconsidérée. Magistrat déconsidéré. Corps déconsidéré. Compagnie déconsidérée. Ne souffrez jamais près de vous des gens *déconsidérés*. (H. de Balzac.)

— Se dit aussi des choses dépréciées. Il y avait en circulation, en août 1793, environ quatre milliards d'assignats *déconsidérés*. (Lamartine.)

* **DÉCONSIDÉRER.** v. a 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *considérer*). Ce verbe se conjugue comme *Considérer*. Oter la considération, faire perdre la considération, cesser d'estimer, perdre de réputation. Déconsiderer quelqu'un. Deconsidérer un administrateur, un homme public. Deconsidérer une femme.

— Absol. Puis il s'écrie qu'en politique il ne faut jamais reculer, ne jamais revenir sur ses pas ; se bien garder de convenir d'une erreur, que cela *déconsidère*. (Ségur.)

— SE DÉCONSIDÉRER. v. pron. Être déconsidéré, perdre de réputation ; se perdre soi-même de réputation ; agir de manière à s'attirer le mépris. Se déconsidérer par une mésalliance. Se déconsidérer par une mauvaise action.

DÉCONSIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconsigner. Se prend adjectiv. Soldats déconsignés.

DÉCONSIGNER. v. a. 1re conj. Lever la consignation ou la punition de consigne. Déconsigner un bataillon.

DÉCONSOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconsoler. Qui n'est pas consolé.

> [illegible]
> [illegible] (Desportes.)

DÉCONSOLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *consoler*). Ne pas consoler. Une consolation commune me *déconsole* et m'attendrit. (Montaigne.)

DÉCONSOLIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconsolider. Se prend adjectiv. Porte déconsolidée.

DÉCONSOLIDER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. privat., et *consolider*). Rendre moins solide. Déconsolider un édifice.

DÉCONSTITUTIONNALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déconstitutionnaliser. S'empl. adjectiv. Peuple, gouvernement déconstitutionnalisé.

DÉCONSTITUTIONNALISER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-kon-sti-tu-ci-o-na-li-zé ;* de *dé*, préf. privat. et *constitutionnaliser*). Polit. Renverser l'ordre constitutionnel,détruire la constitution.

— SE DÉCONSTITUTIONNALISER. v. pron. Être déconstitutionnalisé.

— Abandonner la constitution, les opinions constitutionnelles.

DÉCONSTITUTIONNALISME. s. m. (rad. *déconstitutionnaliser*). Polit. Système dont le but est de renverser la constitution.

DÉCONSTRUCTION. s. f. (pron. *dé-kon-struk-cion*). Action de déconstruire, de désassembler les parties d'un tout. La déconstruction d'un édifice. La déconstruction d'une machine.

— Gramm. Déplacement que l'on fait subir aux mots dont se compose une phrase écrite dans une langue étrangère, en violant, il est vrai, la syntaxe de cette langue, mais aussi en se rapprochant de la syntaxe de la langue maternelle, dans le but de mieux saisir le sens que présentent les mots de la phrase. Ce terme désigne exactement ce que la plupart des grammairiens appellent improprement Construction.

* **DÉCONSTRUIRE.** v. a. 4e conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privatif, et *construire*). Se conjugue comme *Construire*. Désassembler les parties d'un tout. Déconstruire une machine, un édifice.

— Gramm. Faire la déconstruction, intervertir l'ordre de construction propre à une langue. Déconstruire une phrase, un discours.

— Absol. Dans la méthode des phrases prénotionnelles, on commence aussi par la traduction, et l'un de ses avantages est de n'avoir jamais besoin de *déconstruire*. (Lemare.)

— Litter. *Déconstruire des vers*. Les rendre, par la suppression de la mesure et de la rime, semblables à de la prose.

— SE DÉCONSTRUIRE. v. pron. Être déconstruit, être désassemblé. L'érudition moderne nous atteste que, dans une contrée de l'immobile Orient où nulle invasion n'a pénétré, où nulle barbarie n'a prévalu, une langue parvenue à sa perfection s'est *déconstruite* et altérée d'elle-même par la seule loi de changement naturelle à l'esprit humain. (Villem.)

DÉCONSTRUIT, ITE. part. pass. du v. Déconstruire. S'emploie adjectiv. Appareil déconstruit.

— Gramm. Dont on a changé, dérangé la construction. || *Vers déconstruits*. Vers dont on a supprimé la rime, détruit la mesure. La poésie française *déconstruite* ressemble souvent à de l'excellente prose. (La Harpe.)

DÉCONTENANCE. s. f. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *contenance*). Défaut, manque ou perte de contenance, d'assurance. Ce mot est peu usité.

DÉCONTENANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Décontenancer. S'empl. adjectiv. Qui a perdu contenance, qui reste interdit, qui est déconcerté, qui de soi-même n'a point de contenance. Jeune homme tout décontenancé. Femme décontenancée. Se trouver décontenancé. Quand il est en compagnie, il est tout *décontenancé*. (Acad.) Il était tout à fait *décontenancé* et les rires redoublaient. (Mérimée.) Non, dit l'autre si sèchement que Jenkins en fut *décontenancé*. (A. Daudet.)

— *Décontenancé de*. Je suis toute *décontenancée* d'être à Paris dans cette saison. (Mme de Sévigné.)

DÉCONTENANCEMENT. s. m. État d'une personne décontenancée. Ce mot est de Mme de Sévigné. Son *décontenancement* me fait suer, et lui aussi, j'en suis assurée. (Mme de Sévig.) J'aurais cru, au récit du *décontenancement* de Vardes, qu'il était rouillé pour quelqu'un. (Id.)

* **DÉCONTENANCER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *contenance*). Le *c* prend une cédille devant *a, o. Nous décontenançons. Je décontenançais. Décontenançant.* Faire perdre la contenance en troublant, en interdisant. Se laisser décontenancer par un regard, par une parole. Louis XIV prenait un plaisir tout particulier à décontenancer les ministres ou ambassadeurs qui avaient à lui parler.

— Absol. Être facile, aisé à décontenancer.

— Par extens. Faire perdre l'ardeur. Le premier mouvement de retraite avait *décontenancé* l'armée. (Ségur.)

— SE DÉCONTENANCER. v. pron. Perdre contenance. Ce jeune homme se décontenance très aisément.

DÉCONVENABLE. adj. 2 g. (étym. fr., *dé*, préfixe privat., et *convenable*). Qui ne convient pas, qui n'est pas bienséant. Ce mot est vieux et inusité.

DÉCONVENANCE. s. f. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *convenance*). Chose qui ne convient point, ce qui n'est point convenable. Ce mot est vieux et inusité.

DÉCONVENIR. v. n. 2e conj. (de *dé*, préf. privat., et *convenir*). Fam. Revenir sur ce qui avait été convenu.

DÉCONVENU, UE. part. pass. du v. Déconvenir. Fam. Qui est rejeté après avoir été convenu. La chose avait été convenue, elle est maintenant déconvenue.

* **DÉCONVENUE.** s. f. Malheur, mauvais succès. Mauvaise chance. Conter sa déconvenue. Vous savez la *déconvenue* qui lui est arrivée. (Volt.)

DÉCONVERTI, IE. part. pass. du v. Déconvertir. S'empl. adjectiv. Néophyte déconverti. Pécheur déconverti.

DÉCONVERTIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *convertir*). Faire revenir à l'erreur, ramener à l'incrédulité, replonger dans l'irréligion ou dans une fausse religion. Déconvertir un néophyte.

— SE DÉCONVERTIR. v. pron. Être déconverti. Renoncer à la vraie religion, après l'avoir primitivement embrassée. Ce verbe est inusité.

DÉCOORDINATION. s. f. (pr. *dé-ko-or-di-na-cion ;* de *dé*, préf. privat., et *coordination*). Méd. Cessation de coordination dans les organes ou les éléments organiques.

* **DÉCOR.** s. m. (étym. lat., *decus, decoris*, ornement). Action de décorer. Ce qui sert à décorer. Se dit surtout de la décoration intérieure d'un appartement. Voilà un joli décor. Entendre très bien le décor. Peintre de décor.

— Ensemble des décorations d'un théâtre. S'emploie ordinairement au pluriel. Les décors de cet opéra sont féeriques, merveilleux, ravissants.

— Fr.-maçon. *Décors*, au pluriel. Ensemble des insignes de chaque grade, et des ornements qui décorent la loge.

DÉCORABLE. adj. 2 g. Qui peut ou qui doit être décoré.

* **DÉCORATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui décore, peintre de décorations, faiseur de décorations pour des fêtes, pour un théâtre, pour une maison. Habile décorateur. Excellent décorateur. L'art du décorateur. La cérémonie fut organisée avec toute l'habileté des *décorateurs* romains de ce temps. (E. Renan.)

— Peintre qui décore les appartements.

— Fig. La toilette est la *décoratrice*, l'enchanteresse et la reine du monde. (De Ségur.)

— Adjectiv. Peintre décorateur, pour Peintre de décorations.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

* **DÉCORATIF, IVE** adj. Qui sert à décorer, qui est propre à décorer, qui décore bien. Meuble décoratif. Bronzes décoratifs. Draperies décoratives. Porcelaines décoratives. Chinoiseries décoratives.

Arts décoratifs. La sculpture d'ornementation, l'ébénisterie de luxe, les tapisseries, etc.

— *Musique décorative*. Musique d'orchestre, sans chant, qu'on fait entendre dans certaines situations d'un drame.

* **DÉCORATION.** s. f. (pr. *dé-ko-ra-cion*; rad. *décorer*). Embellissement, ornement de sculpture, d'architecture, de peinture. Se dit d'abord des monuments, des édifices dont on décore une ville; se dit ensuite des ornements extérieurs et intérieurs dont on revêt ces monuments; se dit, enfin, par extension, de l'ornementation d'un appartement, d'un salon. Les palais, les temples, les arcs de triomphe, sont les décorations d'une ville. Les artistes travaillent à la décoration de ces palais, de ces temples, de ces arcs de triomphe. On fait la décoration d'une galerie, d'une chambre. Faire une décoration. Faire des ouvrages pour la décoration d'un lieu. Magnifique décoration. Brillante décoration. Vaine décoration. Folle décoration. Décoration superflue. Triste décoration. Ils donnèrent par leur piété aux autels leur véritable *décoration*. (Boss.) Cette ombre de gloire va s'évanouir, et nous l'allons voir dépouillée même de cette triste *décoration*. (Id.) Déclarerai-je ce que je pense de ce qu'on appelle dans le monde un beau salut, la *décoration* souvent profane, les places retenues, etc.? (La Bruyère.)

— *Décoration à*. Le palais qu'il éleva pour la reine fut une nouvelle *décoration* à Jérusalem. (Boss.)

— Fig. L'affreuse *décoration* d'incrédulité dont ils se parent. (Mass.)

— Se dit en parlant des spectacles et des scènes de la nature. L'ordre, la *décoration*, les effets de la nature. (La Bruy.) Les ténèbres et la lumière, les saisons, la marche des astres... varient la *décoration* du monde. (Chateaub.)

— Fig. en parlant des personnes et des choses personnifiées. Être la principale décoration de la cour. Faire, par son esprit, par son amabilité, par ses grâces naturelles, la plus belle décoration d'une société, d'une compagnie. La pudeur est la décoration de la beauté. La fierté a toujours été la faible ressource et la vaine *décoration* de la médiocrité. (Mass.) Le zèle du bien public devient tous les jours comme la *décoration* et l'apologie de ce vice. (Id.) Si Pommier vous donne la main, La Porte n'est donc plus que pour la *décoration*. (Mme de Sévigné.)

— Marque, insigne de dignité, d'honneur. Se dit surtout des ordres de chevalerie dont le souverain d'un pays remet le signe distinctif aux citoyens qu'il veut honorer, récompenser, signe consistant ordinairement en une croix plus ou moins riche, ou tout au moins en un ruban auquel, dans les grandes cérémonies, on suspend cette croix. Postuler la décoration. Mériter la décoration. Obtenir la décoration. Porter sa décoration. Être couvert de décorations, chamarré de décorations. Faire honneur à sa décoration. Les décorations de Saint-Louis, du Saint-Esprit, de Saint-Lazare, de Saint-Michel, du Mérite militaire. La décoration de la Légion d'honneur. Le roi, avant de l'envoyer en ambassade, lui a conféré un de ses ordres pour qu'il eût une *décoration*. (Acad.) Les *décorations* et les titres, en obligeant à la bienséance ceux qui en sont revêtus, diminuent les mauvais exemples. (De Lévis.) Les *décorations* n'ajoutent pas au mérite des hommes. (Id.)

— Absol. *La décoration*. La croix de la Légion d'honneur.

— Théât. Représentation des lieux où se passe l'action dramatique. La décoration du premier acte. Les décorations d'une pièce. Les décorations d'un opéra. Ce sera le même théâtre et les mêmes *décorations*. (La Bruyère.) La pompe et l'éclat ne sont que des *décorations* de théâtre. (Mass.) Cette place ressemble à ces *décorations* impossibles que les théâtres hasardent quelquefois. (Gér. de Nerv.) || Chacun des châssis peints qui forment l'ensemble d'une décoration. Le feu prit aux décorations. Remettre à neuf une décoration. Changement de décoration.

DÉCORATIVEMENT. adv. D'une manière décorative.

DÉCORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Décorder. S'empl. adjectiv.

* **DÉCORDER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *corder*). Détortiller une corde, en séparer les cordons. Décorder un vieux câble.

— Délier ce qui était lié avec une corde. Décorder des balles, des paquets.

— SE DÉCORDER. v. pron. Être décordé.

DÉCORDONNAGE. s. f. Action de décordonner, opération qui consiste à enlever à coups de marteau la matière qui s'attache aux pilons d'un moulin à poudre. Faire le décordonnage.

DÉCORDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décordonner. S'empl. adjectiv. Matière décordonnée.

DÉCORDONNER. v. a. 1re conj. Artill. Exécuter le décordonnage, ou enlever à coups de marteau la croûte qui s'attache aux pilons d'un moulin à poudre.

— SE DÉCORDONNER. v. pron. Être décordonné.

DÉCORÉ, ÉE. part. pass. du v. Décorer. S'empl. adjectiv. Palais richement décoré. Autel magnifiquement décoré. Virginie aimait à se reposer sur les bords de cette fontaine *décorée* à la fois magnifique et sauvage. (B. de St-P.) Les proues et les mâts étaient richement *décorés*. (Anquetil.) La salle du festin était *décorée*, et chacun prenait un vêtement nouveau. (Chateaubriand.)

— *Décoré de*. Pendant que je faisais ces réflexions, de grands cris de joie se firent entendre dans toute la place, et je vis passer huit chameaux *décorés* de banderoles. (B. de St-P.) L'église était *décorée* de roses blanches et d'aubépine. (Mme de Staël.)

Dans un lieu *décoré*
De tout ce qu'on achète,
L'opulence a doré
Jusqu'à votre couchette. (BÉRANGER.)

— Fig. Combien de désirs sont *décorés* du nom de volontés! (Lévis.) Il y aura des excès proscrits, des vices déshonorés, mais d'autres seront *décorés* du nom de vertus; il faudra ou les avoir ou les affecter. (J.-J. Rouss.)

— *Décoré pour*. L'orgue remplissait l'église de mélodie, et l'autel semblait *décoré* pour quelque grande fête. (L. de Wailly.)

— Se dit absolument de ceux qui portent ou ont le droit de porter une décoration, et particulièrement la croix de la Légion d'honneur. Officier décoré. Soldat décoré. Ils sont tous décorés. || En ce sens, s'emploie substant. C'est un décoré. || *Les décorés de Juillet*. Ceux qui ont reçu une croix spéciale en récompense de la part qu'ils avaient prise aux événements des 27, 28 et 29 juillet 1830.

—Arachn. Se dit de certaines aranéides dont l'abdomen est traversé dans sa partie supérieure par des bandes de diverses couleurs, ou orné de grosses taches brillamment colorées. || DÉCORÉES. s. f. pl. Groupe d'aranéides du genre épeire.

DÉCOREMENT. s. m. Action de décorer; résultat de cette action.

* **DÉCORER** v. a. 1re conj. (ét. lat., *decorare*, rad. *decus, decoris*, ornement). Orner, parer, en parlant d'un édifice, d'une habitation. Décorer un théâtre. Décorer un temple. Décorer une fête publique. Décorer un salon, un appartement. Décorer splendidement. Décorer avec richesse. Quand un pauvre homme a *décoré*, comme il a pu, son habitation étroite et chétive, il ne faut pas lui dire du mal de sa maison. (La Harpe.) Que reste-t-il aujourd'hui des temples, des statues, des palais, des portiques, dont ils avaient *décoré* cette enceinte? (Barrière.)

— *Décorer de*. C'est ainsi que j'embrasse le passé et l'avenir à la vue d'un rocher tout brut, et que, le consacrant à la vertu par une inscription, je le rends plus vénérable qu'en le *décorant* des cinq ordres de l'architecture. (B. de St-Pierre.)

—Fig. Être l'ornement, faire l'ornement. Cette multitude d'étoiles qui *décorent* avec tant de splendeur le firmament. (Massill.) La grâce *décorait* son front et ses discours. (A. Chénier.) Les cheveux blancs d'un vieillard sans reproche sont une couronne dont le temps a *décoré* sa tête. (Beauchêne.) Le cygne plaît à tous les yeux; il *décore*, embellit tous les lieux qu'il fréquente. (Buff.)

— Fig. Dissimuler sous certaines apparences. Ils *décorent* du nom de sagesse leur insensibilité. (Acad.) L'impiété, qui devrait avilir l'éclat même de la naissance et de la gloire, *décore* et ennoblit l'obscurité et la roture. (Massillon.)

Toute ... [illegible] ... est homme,
Et cependant on le ... [illegible]
De ce beau nom de ... [illegible]

— Conférer des honneurs, honorer d'une décoration, revêtir d'un titre, d'une dignité. Décorer de l'ordre de la Légion d'honneur. Décorer du titre de premier gentilhomme. Décorer du titre de chevalier d'honneur.

— Se dit des titres, des honneurs mêmes dont on revêt quelqu'un. La pairie décore une maison. Les titres qui le décorent.

— Absol. Conférer la décoration de la Légion d'honneur. On a décoré ce soldat pour sa valeur.

— SE DÉCORER. v. pron. Être décoré. ... de nouveaux noms la France se *décore*. (B...)

— Se parer soi-même. Il se décore du titre de baron.

DÉCORISME. s. m. Mot employé par Mme de Sévigné, dans le sens d'Emphase prétentieuse. Il faut se rendre léger, quitter le *décorisme* de la province.

DÉCORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décorner. S'empl. adj. Taureau décorné. Page décornée. Carte décornée.

DÉCORNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *corne*). Enlever les cornes d'un animal. Décorner un taureau. Avec ses mets, Chicot déposa négligemment sur ses genoux deux larges mains hâlées par le travail champêtre, dont les doigts noueux semblaient faits de force à *décorner* un bœuf. (Ch. de Bernard.)

— Loc. pop. *Il vente, il fait un vent à décorner les bœufs*. Il fait grand vent.

— Ôter ou rabattre les cornes faites aux pages d'un livre. Décorner une page.

— Jeux. Abattre la marque ou la corne faite à une carte. Chaque joueur cornait ses cartes et les faisait *décorner* avec une attention sévère. (Voltaire.)

— SE DÉCORNER. v. pron. Être décorné.

DÉCOROMANIE. s. f. (de *décorer*, et *manie*). Abus de l'art de décorer. || Tendance à prodiguer les décorations, ou Passion désordonnée de les obtenir.

DÉCORPORATION. s. f. (pr. *dé-kor-po-ra-cion*; étym. fr., *dé*, préfixe privat., et *corporation*). Action de dissoudre une corporation. || Se dit particulièrement de l'action de dissoudre un corps militaire. La décorporation de la garde royale. La décorporation des gardes nationales.

DÉCORSELÉ, ÉE. adj. Néol. Qui n'a pas de corset, de corselet. Figurez-vous don Quichotte à dix-huit ans, don Quichotte *décorselé*, sans haubert et sans cuirasse. (A. Dumas.)

DÉCORTICAGE. s. m. Syn. de DÉCORTICATION.

DÉCORTICANT, ANTE. adj. (rad. *décortiquer*). Hist. nat. Qui a la faculté de soulever et de détacher l'écorce des arbres. || *Auriculaire décorticant*. Espèce de champignon qui sépare et détruit l'écorce des branches sèches du chêne.

* **DÉCORTICATION.** s. f. (pr. *dé-kor-ti-ka-cion*). Hist. nat. Action de décortiquer. Effet que cette action produit. Séparation naturelle ou artificielle de l'écorce des arbres ou de la première enveloppe d'une racine, d'un fruit, d'une semence. La décortication naturelle a lieu tous les ans pour le tronc du chêne-liège du platane, de la vigne, etc. L'homme emploie la *décortication* pour augmenter la densité, la force et la durée du bois. (Morogues.) || *Décortication annulaire*. Opération qui consiste à enlever un anneau de l'écorce pour modifier la production végétale.

— Chir. Opération qui consiste à séparer une tumeur des tissus qui l'entourent.

DÉCORTIQUANT. part. prés. du v. Décortiquer. Qui enlève l'écorce d'un arbre, la première enveloppe d'un fruit, etc.

DÉCORTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Décortiquer. S'empl. adjectiv. Arbre décortiqué. Tronc décortiqué. Fruit décortiqué. Semence décortiquée.

* **DÉCORTIQUER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *decorticare*, formé du préf. *de*, et *cortex, corticis*, écorce). Didact. Enlever l'écorce d'un arbre, la première enveloppe d'un fruit ou de toute autre substance végétale. Décortiquer un chêne. Décortiquer les noix, les amandes, les châtaignes. Machine à décortiquer.

— SE DÉCORTIQUER. v. pron. Être décortiqué, dépouillé de son écorce ou de son enveloppe; se dépouiller de soi-même de cette écorce ou de cette enveloppe. Le chêne-liège se décortique naturellement chaque année.

DÉCORTIQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui décortique.

— DÉCORTIQUEUR. s. m. Appareil qui sert à décortiquer les graines de cotonnier.

— Adjectiv. Ouvrier décortiqueur.

* **DÉCORUM.** s. m. (pr. *dé-ko-romm*). Terme emprunté du latin, qui signifie Bienséance, apparence honnête, extérieur de vertu. Ennuyeux, froid, ridicule décorum. Il est familier et n'est guère usité que dans ces phrases: Garder le décorum. Observer le décorum. Être fidèle au décorum. Oublier le décorum. Blesser le décorum, etc.

L'ennuyeux *décorum*, le flegme ... [illegible]
Synonyme ... [illegible] (PALISSOT ...)
Non, ... [illegible]
Garder le *décorum* de la divinité. (MOLIÈRE.)

— Ce mot n'a pas de pluriel.

DÉCOSTÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des cornacées, formé pour un arbrisseau du Pérou, dont les tiges volubiles sont garnies de feuilles cordées, épineuses, dentées à leur base.

DÉCOSTUMER (SE). v. pron. 1re conj. (de *dé*, préf. séparat., et *costume*). Quitter son costume.

DÉCOTTAGE. s. m. Métall. Mouvement brusque imprimé au modèle pour en séparer le moule.

DÉCOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Découcher. S'emploie adjectiv.

* **DÉCOUCHER.** v. n. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *coucher*). Coucher hors de son lit, et, par extension, hors de son logis, hors de chez soi. Découcher souvent. Découcher plusieurs fois par semaine. Découcher sans nécessité. Découcher par affaire. Ce maître ne veut point que ses domestiques découchent. Il ne faut à l'homme, de la connaissance de la terre, que ce qu'il peut en parcourir dans un demi-jour, afin de ne pas *découcher* de sa maison. (B. de St-P.)

— Prov. et fam. *Bon mari ne découche point d'avec sa femme*.

— DÉCOUCHER. v. a. Faire quitter à quelqu'un le lit où il couche habituellement, être cause que l'on quitte ce lit pour nous le donner. Je ne veux point vous découcher. Je n'ai garde de vous découcher. Il est familier.

— SE DÉCOUCHER. v. pron. De même qu'on dit Se coucher, pour Se mettre au lit, il semblerait qu'on pût dire se Découcher, pour Quitter son lit; mais l'usage n'autorise pas cette expression, cependant autrefois usitée.

... [illegible] ... fameux ... [illegible],
Et ... le point du jour je ... *découche*. (MAROT.)

— Se dit, dans quelques provinces, pour Découcher, v. n.

— DÉCOUCHER. s. m. Action de découcher.

— *Frais de découcher*. Indemnité donnée par une administration à un employé que son service oblige à coucher hors de chez lui.

* **DÉCOUDRE.** v. a. 4e conj. irrég. (ét. fr., *dé*, préfixe privatif., et *coudre*). Se conjugue comme *Coudre*. Défaire la couture, détacher ce qui est cousu. Découdre la doublure d'un habit. Découdre une robe. Découdre des dentelles. Découdre une broderie. Découdre une botte, un soulier.

— Fig. *Découdre les lèvres*. Les ouvrir, les desserrer. Il n'osa pas *découdre* les lèvres. (Damas-Hinard.)

— Absol. Ayant passé la plus grande partie de la nuit à coudre et à *découdre*, il se coucha dans le lit où dormaient Ragotin et la Rancune. (Scarron.)

— Faire une plaie, une blessure en long, comme fait le sanglier lorsqu'il déchire avec sa défense le ventre d'un chien ou d'un homme. Le sanglier, d'un coup de défense, a *décousu* le ventre à un de nos chiens. (Acad.)

— Fig. Découdre le style, les idées, les propos. Il faut découdre et non pas déchirer les liaisons. Il faut *découdre* l'amitié et déchirer l'amour. (Le maréch. de Richelieu.)

— Mar. Déclouer, détacher quelque pièce du bordage d'un navire.

— DÉCOUDRE. v. n. Ne s'emploie, dans cette acception, qu'avec la particule *en*, et en parlant figurément, proverbialement et familièrement, des personnes qui sont en contestation ou en dispute, et qui en viennent aux mains ou du moins aux paroles. Avoir à en découdre. Falloir en découdre. Vouloir en découdre. On en découdra avec les ennemis. Allons, voulez-vous que nous échangions quelques coups de fleuret? Voulez-vous que nous en *décousions*? (Acad.) Eh bien! il ne veut point d'accommodement, il veut plaider? il en faut *découdre*. (Id.) Encore que le prince d'Orange eût fait mine d'en vouloir *découdre*, on est tout persuadé qu'il n'en fera rien. (Mme de Sévigné.)

— Se dit aussi de ceux qui se livrent à des jeux, à des exercices qui sont une manière de combat. En découdre aux cartes, aux échecs, au trictrac.

— Pop. *En découdre*. S'enfuir à toutes jambes.

— SE DÉCOUDRE. v. pron. Être décousu; se défaire de soi-même, en parlant des coutures qui ne tiennent plus; manquer par les coutures. Cet habit commence à se découdre. Ces doublures se sont décousues. Cette robe se découdra avant peu.

— Fig. Aller mal. Les affaires se décousent, commencent à se découdre.

— Se refroidir, se relâcher. L'amitié de ces personnes se découd. ... [illegible] chez Léonie se *découd* chaque jour ... [illegible] est très bien démêlée. (Ste-Beuve.)

DÉCOUENNAGE. s. m. (pr. *dé-koua-naje*). Techn. Action de découenner; ce que coûte cette action; ce qu'elle produit. Le découennage d'un porc.

DÉCOUENNÉ, ÉE. part. pass. du v. Découenner. S'emploie adjectiv. Porc découenné.

DÉCOUENNER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-koua-né*; étym. fr., *dé*, préfixe privat., et *couenne*). Techn. Ôter la couenne d'un porc.

— SE DÉCOUENNER. v. pron. Être découenné.

DÉCOULANT. part. prés. du v. Découler. Qui découle. Une liqueur découlant d'un vase.

DÉCOULANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de découlement. D'où découle une liqueur. N'est guère usité que dans cette locution: La terre de promission était une terre découlante de lait et de miel.

DÉCOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Découler.

Et les ... des fleurs sur leur sein *découlées*,
... comme autant de perles ... (LAMARTINE.)

— Fig. Cela serait véritable, si la liberté de l'homme était une liberté première et indépendante, et non une liberté *découlée* d'ailleurs. (Bossuet.)

— Issu. Un sang digne des rois dont il est *découlé*. (Rac.)

* **DÉCOULEMENT.** s. m. Action de découler, résultat de cette action, flux, mouvement de ce qui découle. Le découlement des hu-

[illegible] Le découlement de la pituite. Il est [illegible].

★ DÉCOULER. v. n. 1re conj. (ét., *dé*, préf. [illegible] l'estomac. Le sang qui découle d'une blessure. [illegible]

— Fig. La raillerie, l'injure, l'insulte, leur [illegible] (La Bruyère.)

[illegible]

— Fig. Être la conséquence. Une conclusion découle des prémisses dans une argumentation.

— [illegible] pour sujet.

[illegible] (LAMARTINE.)

— [illegible] pour marquer l'action; l'auxiliaire *être* pour marquer [illegible]

★ DÉCOUPAGE. s. m. Techn. Action de découper. Le découpage d'un poulet, d'une pièce de viande, d'une volaille. Le découpage d'une étoffe de soie ou de laine. Le découpage d'un vêtement. Le découpage d'un morceau de carton [illegible] feuille de métal. Le découpage d'une figure, [illegible] l'aide d'un emporte-pièce.

DÉCOUPE. s. f. (rad. *découper*). Eaux et for. Action de couper le bois pour différents usages. Découpe et dressage des bois de corde.

DÉCOUPÉ, ÉE [illegible] coupée. Satin découpé. Taffetas découpé. Robe découpée. Maison découpée. [illegible]

— [illegible]

— *Découpé en.* Je vous montrerai seulement les tours du château, immenses rochers *découpés* en créneaux. (E. Scribe.)

— [illegible] un journal de modes.

— Fig. La morale et le bon sens, *découpés* et répandus en proverbes, en maximes, peuvent améliorer les mœurs d'une nation. (Boiste.)

— Proportionné, dont les formes sont élégamment arrêtées. Figurez-vous de grands yeux noirs, une main magnifique, un pied bien [illegible] tous les mouvements. (H. de Balzac.)

— Blas. Se dit de l'écu semé de figures nombreuses, qui sont faites comme des tierces feuilles renversées, ayant la queue en haut. Ce terme est syn. de PAPELONNÉ.

— Bot. Se dit des parties minces et foliacées des plantes, quand leur bord semble avoir été rogné en divers sens. J'y vois les feuilles mobiles et finement *découpées* de nos climats. (A. Martin.)

— Peint. Se dit d'une figure, d'un groupe, qui, dans un tableau, se détachent trop brutalement du fond.

— DÉCOUPÉ. s. m. Hortic. Se disait d'un parterre divisé en plusieurs pièces, carrées, rondes et ovales. Un beau découpé.

★ DÉCOUPER. [illegible] (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *couper*). Couper par tranches, dépecer par morceaux. Découper une pièce de viande. Découper une dinde, un chapon, un poulet, une perdrix, un faisan. Découper un lièvre, un quartier de chevreuil.

— Absol. C'est à vous qu'il appartient de découper.

— Taillader, faire des coupures. Les deux parties contractantes, après s'être *découpé* les bras avec un couteau... (Rollin.)

— Fig.

[illegible]

— Partager. Lorsque les douanes, en embuscade sur les frontières de chacun des petits [illegible] toutes les villes de chaque État, obstruent la circulation des produits de l'industrie, cette industrie cesse d'être productive, et tout ce qui n'est pas prince devient mendiant. (Simond.)

— Fig. Diviser son esprit, le remplir de choses détachées, isolées. Lorsqu'on n'a plus la [illegible]

— Couper artistement, en petites parties, en petites taillades. Découper du satin, de la [illegible] garniture. Découper une robe. Découper un fichu.

[illegible] la chose coupée forme une figure. Découper du papier, du carton, du parchemin, des cartes à jouer. Découper avec des ciseaux. Découper à l'emporte-pièce. Découper un arbre, une maison, une fleur de lis. Découper avec [illegible] leur *découpait* des silhouettes. (H. de Balzac.)

— [illegible] les contours du dessin.

— Séparer, détacher, en coupant, les figures [illegible] pour les coller ensuite sur un autre fond. Découper une image, une estampe. Découper des fleurs.

[illegible] (V. Hugo.)

— Typogr. *Découper la frisquette.* Enlever avec des ciseaux les parties de la frisquette qui couvriraient la lettre et les vignettes.

— SE DÉCOUPER. v. pron. Être découpé. Volaille qui se découpe aisément.

— Fig. Comme les fantaisies humaines se *découpent !* (Montaigne.)

— Se faire mutuellement des entailles. Deux cents gladiateurs se *découpaient* à grands coups d'épée. (H. de Balzac.)

— Se profiler. Les galeries suspendues en [illegible] sur les fonds du ciel. Chaque [illegible] les temples, les remparts, [illegible] *découpaient* sur la pâleur de l'aube. (G. Flaubert.) Tout ce cortège, avançant lentement, se *découpait* en vive noirceur sur l'horizon. (V. Hugo.)

★ DÉCOUPEUR, EUSE. s. Celui, celle qui travaille en découpure.

— Celui, celle qui découpe à table. Merveilleux *découpeur* qui, tout en détachant les membres [illegible] un de ses bons mots et le déposait, avec une aile, dans l'assiette qu'on lui présentait. (A. Daudet.)

— DÉCOUPEUSE. s. f. Techn. Nom de diverses machines propres à découper.

★ DÉCOUPLE ou **DÉCOUPLER.** s. m. Vén. Action de découpler les chiens; instant où on les découple. Au découple. Au découpler. Sonner le découpler. Faire le découpler.

DÉCOUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Découpler. S'empl. adjectiv.

— Débarrassé de sa couple. Chien découplé.

— *Jeune homme bien découplé.* Jeune homme vigoureux et de belle taille. C'est un gaillard bien découplé. Ce Garcia était un jeune homme large d'épaules, bien *découplé.* (Mérimée.) Pour la plupart, les hommes sont bien *découplés*, sveltes, agiles. (Id.)

★ DÉCOUPLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *coupler*). Détacher ce qui est par couple, ce qui est accouplé. Ne se dit guère qu'en parlant des chiens courants, qu'on mène ordinairement deux à deux sur le lieu de la chasse. Découpler les chiens. Hâtez-vous de découpler les chiens. On donna le signal, on *découpla* les chiens, qui tendaient leur cou à s'étrangler. (Th. Gautier.)

— Absol. Découplez. Il est temps de découpler. Dès qu'on fut arrivé sur la bruyère, on *découpla.* (Acad.)

— Fig. et fam. Lâcher des gens après quelqu'un pour le maltraiter, le harceler, le poursuivre. Découpler des gens sur quelqu'un. Découpler les huissiers après quelqu'un. S'il me fâche, je lui découplerai des gens qui le traiteront de la bonne manière.

— SE DÉCOUPLER. v. pron. Être découplé.

★ DÉCOUPOIR. s. m. (rad. *découper*). Techn. Instrument qui consiste en un emporte-pièce ayant la forme des pièces à enlever, et qu'on fait pénétrer forcément dans la matière à découper au moyen d'un marteau, d'une vis ou d'un balancier.

★ DÉCOUPURE. s. f. Action de découper; résultat de cette action. Taillade faite en guise d'ornement à de l'étoffe, à de la toile, à du carton, à du papier, etc., etc. Découpure fine, délicate, jolie, exacte, belle, parfaite. Découpure grossière. Faire de la découpure. Faire des découpures. Travailler en découpure. Les sections et les chapitres qui divisent un ouvrage historique sont des *découpures* qui gâtent l'ouvrage. (Mézerai.)

— La chose même découpée, la pièce qu'on enlève de dessus un fond quelconque, en suivant les traits d'un dessin préparé d'avance, soit qu'on veuille la transporter sur un autre fond, soit qu'on désire la laisser ainsi à jour. Découpure à la main. Découpure à l'emporte-pièce. Cette *découpure* représente des enfants qui jouent. (Acad.)

— Bot. Division des bords d'une expansion mince et foliacée.

— Constr. Nom donné à des ajourements faits à la scie dans des planches destinées à former des balcons, des rampes, des lambrequins.

— Techn. Fente transversale dans une barre de fer.

DÉCOURAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Décourager. S'empl. adjectiv. Soldat découragé. Esprit découragé. Cœur découragé. Elle couvre sa tête du casque dont le panache avait montré à l'armée française *découragée* le chemin de la victoire. (B. de St-P.)

— [illegible] Si les paresseux et les ignorants dépouillaient les laborieux et [illegible] (Turgot.)

DÉCOURAGEABLE. adj. 2 g. Que l'on peut décourager, qui se laisse facilement décourager.

DÉCOURAGEANT. part. prés. du v. Décourager. Qui décourage.

★ DÉCOURAGEANT, ANTE. adj. Qui est propre à décourager. Obstacle décourageant. Maître décourageant. Événement décourageant. Cela est décourageant. Cet événement fut *décourageant* pour sa vertu. (J.-J. Rouss.) Combien j'insisterais sur ce point, s'il était moins *décourageant* de rebattre en vain des sujets utiles! (Id.) La crainte *décourageante* remplit l'imagination de fantômes. (Deleuze.)

★ DÉCOURAGEMENT. s. m. (rad. *décourager*). Perte de courage, abattement de cœur, prostration d'âme. Être dans le découragement. Tomber dans le découragement. Rester dans le découragement. Se laisser aller au découragement. Abandonner une entreprise par découragement. Découragement profond, absolu, extrême. Il fatigue les autres, il les pousse jusqu'au *découragement.* (La Bruyère.) Quel *découragement* plus grand que de douter si son âme n'est point matière? (Id.) Quel *découragement* pour une nation et pour les sujets habiles et vertueux, à qui le vice enlève les grâces destinées à leurs talents et à leurs services! (Mass.) Lorsque la société marche dans la route de la raison, c'est le *découragement* qu'il faut surtout éviter. (Mme de Staël.)

★ DÉCOURAGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *courage*). Le *g* est suivi d'un *e* devant *a*, *o*. *Nous décourageons. Je décourageais. Décourageant.* Ôter le courage, abattre l'énergie. Décourager quelqu'un. Cet accident, cette nouvelle *découragea* fort les soldats. (Acad.) L'extrême perfection *décourage* ceux qui cherchent des modèles. (Boiste.) *Décourager* ses concitoyens et favoriser l'ennemi. (Massillon.) Il *décourage* les poëtes par mille contradictions. (La Bruy.)

— Ôter l'envie de faire quelque chose. Dans cette acception, il a presque toujours un complément indirect, marqué par la préposition *de.* Décourager quelqu'un du travail ou de travailler. Décourager le goût, l'esprit, la volonté.

— Arrêter l'essor de, en parlant des choses. Décourager le vice. Décourager les beaux-arts. Décourager l'industrie.

— Absol. L'espérance trompée accable et *décourage.* (Volt.)

— SE DÉCOURAGER. v. pron. Perdre courage. Il se *décourage* au premier obstacle qu'il rencontre. (Acad.) Les soldats se *décourageaient.* (Volt.) Qu'il ne se *décourage* point par les règles austères qu'on lui prescrit. (La Bruy.)

DÉCOURANT, ANTE. adj. Bot. Dont les bords se prolongent sur la tige. Feuille décourante. Partie décourante. On dit mieux *décurrent.*

DÉCOURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Décourber. S'empl. adjectiv. Planche décourbée.

DÉCOURBER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *courber*). Didact. Redresser une chose courbe. Décourber une perche. Décourber un bâton. Décourber une tige de fer.

— SE DÉCOURBER. v. pron. Être décourbé, être redressé.

DÉCOURONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Découronner. S'empl. adjectiv. À qui l'on a enlevé la couronne. Roi découronné. Reine découronnée. Il s'agissait d'être traînés, eux et leurs enfants, au char du vainqueur, et, la tête *découronnée*, de repaître les avides regards de la populace romaine. (Merc.)

— Fig. Les arbres, *découronnés* et chauves, tombent en poussière. (Thoré.)

— Art milit. D'où l'on a balayé les troupes; dont on a emporté les fortifications. Hauteur découronnée. Position découronnée.

DÉCOURONNEMENT. s. m. (rad. *découronner*). Action d'enlever la couronne.

★ DÉCOURONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privatif, et *couronner*). Enlever la couronne. Découronner un empereur, un roi, une reine, un prince souverain.

— Fig. Enlever le prestige. De quel droit viennent-ils *découronner* ma gloire? (V. Hugo.)

— Fig. Enlever la cime de. Le vent a *découronné* cet arbre. (Acad.) Le temps a *découronné* cet édifice. (Id.)

— Art milit. Balayer une hauteur, en chasser les troupes; prendre les fortifications qui la couronnaient, lui servaient de défense.

— SE DÉCOURONNER. v. pron. Être découronné, renoncer à la couronne.

— Par extens. Se dit d'un arbre ou d'un édifice qui perd sa cime, son couronnement.

★ DÉCOURS. s. m. (ét. fr., *dé*, préfixe dimin.; lat., *cursus*, cours). Déclin d'une maladie.

— Astron. Diminution successive dans la grandeur apparente de la lune, depuis la pleine lune jusqu'à la lune nouvelle. La lune est en décours, dans son décours, commence son décours. Je n'ai point passé de *décours* sans prendre au moins deux pilules avec la petite eau. (Mme de Sévigné.) Des herbes qu'ils vont cueillir, au *décours* de la lune, dans le cimetière de Serpoukhof. (Mérimée.)

DÉCOUSU, UE. part. pass. du v. Découdre. S'emploie adjectiv. Habit décousu. Manche décousue.

— Fig. Qui n'a point de liaison, qui est sans suite. Style décousu. Discours décousu. Propos décousus. Phrases décousues. Émettre des idées décousues. Tenir une conversation décousue. Il faut que la narration ne soit point *décousue.* (Rollin.)

— Se dit même des personnes dans un sens analogue. *C'est une personne décousue.* C'est une personne qui n'a ni ordre ni fixité dans les idées.

— *Décousu dans.* Je suis *décousu* dans mes souvenirs, parce que voici une époque de ma vie où ils m'inondent. (G. Sand.)

— *Vie décousue.* Vie d'un homme manquant d'ordre, d'esprit de suite.

— *Affaires décousues.* Affaires en mauvais état. Quand mes affaires seraient si *décousues* qu'il n'y aurait plus rien d'entier. (Malherbe.)

— Art vétér. *Cheval décousu.* Cheval dont les membres sont en disproportion avec le reste du corps. || Cheval dont l'attache de la tête à l'encolure est marquée d'un sillon trop profond.

— Vénér. *Chien décousu.* Chien blessé, soit d'un coup d'andouiller de cerf, soit d'un coup de défense de sanglier.

— DÉCOUSU. s. m. Défaut de liaison, de suite, dans le langage et l'expression des idées. Le décousu du style. Le décousu de la conversation. Trouver du décousu dans les propos de quelqu'un. Être frappé du décousu qui règne dans les idées d'un écrivain, d'un philosophe. Je remarquais du *décousu* dans ses propos, et je voyais bien qu'il avait l'esprit préoccupé. (Acad.) On passe le *décousu* à Montaigne, parce que tout lui va bien (Le prince de Ligne.) La multitude des traits détachés forme précisément le *décousu* du style. (La Harpe.) Sénèque et Diderot ont l'un et l'autre une exaltation froide, un *décousu* qui laisse douter s'ils savaient encore le lendemain ce qu'ils affirmaient la veille. (Petit.) Soyons amis, et excusez le *décousu* de ma lettre. (Mérimée.) Ce qui déconcertait surtout son examen, c'était le *décousu* de la conversation. (A. Daudet.)

★ DÉCOUSURE. s. f. (rad. *découdre*). Endroit décousu de quelque linge, de quelque étoffe. Ce n'est qu'une décousure. La décousure de mon habit. Raccommoder une décousure.

— Vénér. Blessure que le cerf fait aux chiens avec son bois, le sanglier avec ses défenses.

DÉCOUVERT, ERTE. part. pass. du v. Découvrir. S'empl. adject. Qui manque de ce qui couvre habituellement ou de ce qui devrait couvrir. Avoir la tête découverte. Une maison découverte. Vase découvert. Ils ne savent pas que c'est une femme *découverte* et non une femme nue qui est indécente. (Diderot.)

— *Être découvert,* en parlant d'une personne. Avoir la tête nue.

— *À visage découvert.* Sans masque, sans voile. En Orient, les femmes ne vont jamais à visage *découvert.* || Fig. Sans rien déguiser. Une prudence qui marche à visage *découvert.* (Corneille.)

— *Pays découvert.* Pays où il y a peu d'arbres. La Beauce est un pays *découvert.* (Acad.) S'il ne pouvait les arrêter, il plantait sa croix dans un lieu *découvert.* (Chateaubriand.)

— Exposé. Nous sommes trop *découverts* aux attaques de la fortune. (Boss.)

— Trouvé pour la première fois. On comptait deux royaumes quand l'Amérique fut *découverte,* et encore dans ces deux royaumes on n'avait pas inventé l'art d'écrire. (Volt.)

— Trouvé. Ce billet *découvert* suffit pour vous confondre. (Mol.)

— Aperçu. Navires découverts à l'horizon.

— *Découvert de.*

> Le malheur fut que tout ce beau ménage
> Fut découvert d'un logis près de là. (LA FONT.)

— *Découvert par.* L'Angleterre a été *découverte* par les Phéniciens. (Voltaire.) Uranus, planète récemment *découverte* par Herschell. (Libes.)

— Art milit. *Ville découverte.* Ville dépourvue de fortifications et dégarnie de forces qui pourraient la défendre.

— Bot. Se dit des fruits qui sont entièrement nus. La cerise est un fruit découvert.

— Entom. Se dit des ailes des insectes, quand elles dépassent les élytres. Les ailes des forficules sont découvertes. || Se dit des élytres elles-mêmes, lorsque, comme cela a lieu dans beaucoup d'hémiptères homoptères, elles ne sont point couvertes par un mésothorax scutelliforme.

— Hort. *Allée découverte.* Allée dont les arbres ne font point le dôme, ne se rejoignent pas par le haut.

— Mar. *Bateau découvert.* Bateau non ponté. || *Batterie découverte.* Batterie placée sur le pont supérieur. | *Roches découvertes.* Roches que la mer laisse à sec à la marée basse.

— Procéd. *À deniers découverts.* En deniers comptants. Offrir une somme d'argent à deniers découverts.

— DÉCOUVERT. s. m. Terrain sur lequel il n'existe aucune construction, ou qui n'est pas boisé. À peine çà et là aperçoit-on quelques grands *découverts;* partout ailleurs ce n'est qu'un entassement confus de maisons. (L. Reybaud.)

— Insouciance de se cacher. La table de Pierre le Grand était souvent peu décente, souvent aussi avec un *découvert* d'audace et d'un roi partout chez soi. (St-Simon.)

— Ensemble des opérations de bourse faites à découvert.

— Déficit. Combler un découvert. Parer au découvert.

— *Découverts du Trésor.* Dépenses décrétées par le gouvernement sans qu'aucun crédit soit voté pour les couvrir.

— *À découvert.* loc. adv. Sans être couvert.

Être à découvert, se promener à découvert. Il n'y avait ni portes ni fenêtres à cette maison, nous étions à *découvert*. (Acad.) Les paupières sont deux voiles mobiles tendus au-devant de l'œil, qu'elles recouvrent et laissent alternativement à *découvert*. (Rich.)

— Fig. Manifestement, clairement. Voulant paraître à *découvert* à ceux qui le cherchent de tout leur cœur. (Pasc.) Ils contemplent ensemble à *découvert* les lois éternelles. (Boss.) On eût dit qu'il voyait à *découvert* les vérités du christianisme. (Fléch.) Les fleuves ont traversé à *découvert* les plaines et les campagnes. (Mass.) J'ai vu son cœur à *découvert* dans cette cruelle aventure. (Mme de Sévigné.)

— Art milit. Sans que rien garantisse du feu de l'ennemi. Être à découvert dans la tranchée. Attaquer à découvert une demi-lune.

— Bours. *Vendre à découvert*. Vendre des titres qu'on ne possède pas, mais qu'on a l'intention de se procurer pour le jour de la livraison. || *Acheter à découvert*. Acheter sans argent.

— Comm. *Être à découvert*. N'avoir aucun gage de sa créance.

* **DÉCOUVERTE.** s. f. Action de découvrir. La découverte d'un pays, d'un trésor, d'une mine, d'un remède, d'un moyen physique. Faire une découverte. Travailler à une découverte.

> La feinte est un pays plein de terres désertes ;
> Tous les jours nos auteurs y font des *découvertes*.
> (La Fontaine.)

— Par extens. La découverte d'un secret. La découverte d'un complot. La découverte d'un mariage, d'une alliance, d'un projet quelconque entre plusieurs personnes. C'est à ces grands efforts qu'il doit la *découverte* d'une vérité que, etc. (Massillon.) Nous nous applaudissons d'une *découverte* qui vient confirmer nos soupçons. (Id.) Celui qui se jette dans le peuple ou dans la province y fait bientôt, s'il a des yeux, d'étranges *découvertes*. (La Bruy.)

— En parlant des personnes. La découverte d'une personne qui était cachée, ou dont on ignorait la demeure. Il est honteux qu'il y ait des récompenses attachées à la *découverte* des malfaiteurs, et qu'il n'y en ait pas pour la *découverte* des malheureux.

— Invention d'une chose utile ou difficile à trouver dans les sciences ou dans les arts. La chose elle-même qu'on a découverte à force de recherches. Nouvelle découverte. Grande découverte. Utile découverte. Heureuse découverte. Découvertes astronomiques. Découvertes physiques. Découvertes chimiques. La découverte de la poudre à canon. Il y a beaucoup de *découvertes* probables qui bouleverseront nos systèmes scientifiques. (Boiste.) Éblouir les esprits par de nouvelles *découvertes*. (Mass.) Le moyen de faire des *découvertes* est de chercher toujours. (Stobée.) On demandait à Newton comment il était parvenu à faire tant et de si grandes *découvertes*. — En cherchant toujours, répondit-il. (Sall.)

— Ouverture des portes d'une ville. A l'heure de la *découverte*, ils rentrèrent en ville. (J.-J. Rouss.) Inusité en ce sens.

— Art milit. Action de reconnaître le pays ennemi, le lieu où sont actuellement les ennemis, leur contenance, leur nombre. Aller à la découverte. Envoyer à la découverte, à la découverte du pays, à la découverte de l'armée ennemie. || *Aller à la découverte*. Aller reconnaître la position de l'ennemi, et, par extens., Faire une exploration quelconque. Il alla faire la *découverte* de l'île. (Racine.)

— Escr. Action de se découvrir, de donner jour au fer de son adversaire, en ne s'effaçant pas bien sous les armes.

— Mar. Bâtiment léger envoyé à une certaine distance, en avant ou sur les ailes d'une escadre, pour observer les mouvements de l'ennemi, pour découvrir la terre ou un danger que l'on redoute. || Matelot en vigie au haut du mât.

— Théât. Châssis de décor dont on se sert pour boucher une fenêtre ou toute autre ouverture, dans le but de soustraire les coulisses à l'indiscrétion du dehors.

— Syn. comp. DÉCOUVERTE, INVENTION. La *découverte* tient plus de la science et étend nos connaissances. On *découvre* une chose qui existait déjà, mais dont on ignorait l'existence. L'*invention* tient plus de l'art et ajoute aux secours dont nous avons besoin. On *invente* une chose qui n'existait pas, un procédé nouveau.

DÉCOUVERTURE. s. f. (rad. *découvrir*.) Vieux mot qu'on employait dans le sens de Découverte.

— Action d'enlever la couverture d'un édifice.

DÉCOUVRANT. part. prés. du v. Découvrir.

> Le voyageur, de loin *découvrant* leurs travaux,
> D'une heureuse peuplade a cru voir les hameaux.
> (Delille.)

DÉCOUVRANT, ANTE. adj. Qui découvre facilement. Vous savez que je suis *découvrante* quand je suis en quelque soupçon. (La comtesse de Maure.)

DÉCOUVREMENT. s. m. Action de découvrir.

— Mécan. Grandeur de la partie du conduit de vapeur qui mène au cylindre, découverte par la barrette du tiroir.

* **DÉCOUVREUR.** s. m. (rad. *découvrir*.) Celui qui fait une découverte. Se dit particulièrement des voyageurs qui découvrent de nouvelles contrées. Quel fut le prix des services inouïs de Cortez ? Celui qu'eut Colomb : il fut persécuté, et le même évêque de Fonseca, qui avait contribué à faire renvoyer le *découvreur* de l'Amérique chargé de fers, voulut faire traiter de même celui qui en était le vainqueur. (Voltaire.)

* **DÉCOUVRIR.** v. a. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *couvrir*. Ce verbe se conjugue comme *Couvrir*.) Oter ce qui couvre, en parlant des choses et des personnes. Découvrir un vase, un panier, un plat, un pot. Découvrir une maison. Découvrir les racines d'un arbre.

— Prov. *Découvrir un autel pour en couvrir un autre*.

— Découvrir sa tête. Découvrir sa poitrine. N'attendez pas que j'ouvre ici une scène tragique, que je *découvre* ce corps pâle et sanglant. (Fléchier.) Un continuel sourire *découvrait* ses dents. (G. Flaubert.)

— Laisser voir ou laisser trop voir. Découvrir sa gorge, sa poitrine, ses épaules. Dans cette acception, il ne se dit guère que des femmes, et mieux encore avec le verbe pronominal. Se découvrir la gorge.

— Arg. et fig. *Découvrir la peau*. Faire avouer une chose à quelqu'un.

— *Découvrir le pot aux roses*. Découvrir une intrigue secrète. Il a mis le doigt dessus ; il a *découvert* le pot aux roses. (Volt.)

— Oter, écarter ce qui mettait à couvert, ce qui protégeait, ce qui servait de défense, principalement en termes de guerre. Découvrir un corps d'armée. Découvrir son infanterie. Découvrir une place, une ville de guerre. Découvrir les frontières.

— Trouver une personne qui était cachée. Découvrir un voleur. Découvrir un débiteur.

— En parlant des animaux. Dès la veille, on avait *découvert* la retraite des cerfs, à leurs fumées et à leurs abattures. (X.-B. Saintine.)

— *Découvrir quelqu'un*. L'apercevoir, le trouver, en parlant d'une personne qui se trouve dans un endroit peu apparent. J'eus beaucoup de peine à le *découvrir* dans l'humble coin de bureau ministériel qu'il occupait. (Gér. de Nerval.)

— Trouver une chose qui n'était pas connue, qui était cachée, ignorée. Découvrir une mine d'or, d'argent. Découvrir une carrière de marbre, de pierre, de plâtre. Découvrir un trésor. Découvrir des sources.

— Fig. Parvenir à connaître ce qu'on tenait caché. Découvrir un secret, un dessein, une conspiration, un complot, un mystère. Il *découvrait* les entreprises les plus cachées. (Boss.) Ils ne disent pas précisément une chose qui leur a été confiée, mais ils parlent et agissent de manière qu'on la *découvre* de soi-même. (La Bruy.) Le sentiment douloureux d'un père qui *découvre* le crime de son fils. (Mme Campan.)

> On sait peu... [illegible]
> [illegible]

— Se dit aussi de tous les pays inconnus sur la terre, et de tous les astres qui roulent inaperçus dans les cieux. Découvrir le Brésil, l'Amérique, l'Océanie, les îles Marquises. Découvrir une comète, des étoiles. Nous y avons *découvert* une infinité de petites étoiles. (Pasc.) La France est un pays inconnu qu'il faut faire *découvrir* par les Anglais. (Méry.) Les Portugais ayant *découvert* la route des Indes, s'établirent à Macao. (Chateaub.)

— Ayant pour sujet un nom de chose. Combien les lunettes nous ont-elles *découvert* d'êtres nouveaux ! (Pasc.)

— Voir, apercevoir une étendue, surtout de loin ou d'un lieu élevé. Découvrir l'immensité du désert. Découvrir l'Océan. Découvrir un vaste horizon. Du haut de la colline, on *découvre* une quantité surprenante de toutes grandeurs. (Barth.) Pendant l'hiver, la navigation est très dangereuse sur des côtes si basses qu'on n'y *découvre* pas la terre de deux lieues, pour peu que le temps soit obscur ou le ciel chargé de nuages. (Rayn.) De ses retranchements il *découvre* les vôtres. (Racine.)

— Absol.

> Nous serions au logis beaucoup mieux... ;
> De là tous côtés on découvre aisément,
> Et nos... [illegible] (Mol.)

— Dans un sens analogue, Commencer seulement d'apercevoir. Découvrir un cap. Découvrir les vaisseaux de la flotte ennemie. Découvrir la terre. Découvrir la tête de l'armée ennemie. Il *découvre* de loin un homme. (La Bruy.)

— Fig.

> Bien aise... [illegible]
> De notre... [illegible] (Rac.)

— Se dit, dans un sens analogue, des nouvelles connaissances qui s'acquièrent sur les personnes ou sur les choses. Découvrir les secrets de la nature. Découvrir des vérités dans la médecine, dans les sciences. Découvrir la circulation du sang. Découvrir des vérités inconnues. La mort *découvre* bien des choses. (Mme de Sévig.) Tous les hommes sont semblables par les paroles; ce n'est que les actions qui les *découvrent* différents. (Molière.) Si nous avons *découvert* quelques phosphores, la moindre lumineuse des tropiques... un foyer de lumière qui l'éclaire pendant la nuit. (B. de St-P.) Quand les philosophes seraient en état de *découvrir* la vérité, qui d'entre eux prendrait intérêt à elle ? (J.-J. Rouss.)

— Fig. Découvrir la grandeur et l'éternité de Dieu. *Découvrir* la vérité à travers les voiles du mensonge. (Fléch.) Dans les amusements même de son enfance, on *découvrait* presque les ébauches de ses grandes qualités. (Mass.) Plus on approfondit l'homme, plus on y *découvre* de misère et de grandeur. (Id.)

— Fig. Donner à connaître ses desseins, ses intentions, et les moyens d'exécution. Il nous a découvert ses projets. Dieu nous *découvre* sa volonté par les événements. (Pasc.)

> *Découvrir son cœur, son âme*. Confier ses sentiments, ce qu'on éprouve de plus intime.

> Quoi ! Roxane d'abord leur *découvrant* son âme,
> Osa-t-elle à leurs yeux faire éclater sa flamme ? (Rac.)

— *Découvrir à*. Je lui ai *découvert* mon cœur. (Acad.) Dieu lui *découvrait* dans ses peines l'ordre secret de sa justice. (Boss.) Que ne puis-je vous *découvrir* ici ces inclinations généreuses ! (Fléchier.)

> Mais sur mon... [illegible]
> *Découvrir* à ses yeux mon [illegible] (Racine.)

— *Découvrir à... par*. Dieu nous *découvre* sa volonté par les événements. (Pasc.) Dieu voulait nous *découvrir* par un grand exemple ce que peut l'hérésie. (Bossuet.)

— *Découvrir à... que*. Des traitements indignes lui *découvrent* qu'elle est la dupe d'une hypocrite ou d'un ingrat. (La Bruy.)

— *Découvrir que*. C'est là qu'on *découvre* que le lustre qui vient de la flatterie est superficiel. (Boss.) Nous *découvrons* que la communauté entre les hommes a commencé avec la pensée de Dieu. (E. Quinet.)

— *Découvrir si*. De quelle adresse n'usa-t-il pas pour *découvrir* si le désir qu'ils avaient de se consacrer à Dieu était une résolution constante ! (Fléchier.)

— Faire connaître, rendre public, dévoiler. Je n'écris que pour *découvrir* vos desseins, et les rendre inutiles en les *découvrant*. (Pascal.) *Découvrir* le faux et le ridicule qui se rencontrent dans les objets des passions. (La Bruy.) D'ordinaire le délateur *découvre* plus ses propres vices que ceux des autres. (Mass.)

— Dans le même sens, avec un nom de chose inanimée pour sujet. Cela *découvre* assez l'esprit de votre société. (Pasc.) Sa mort a *découvert* le secret de ses affaires. (Boss.) Ses traits *découvrent* la complexion et les mœurs. (La Bruy.) Une chose folle et qui *découvre* bien notre petitesse, c'est l'assujettissement aux modes. (Id.) Le bon esprit nous *découvre* notre devoir. (Id.) Rien ne *découvre* mieux le fond du cœur et de la conscience des hommes, que leurs désirs. (Fléch.) La foi lui *découvre* tous les pièges. (Massillon.)

— Jeux. *Découvrir son jeu*. Laisser voir ou montrer ses cartes. || Par extens. Jouer de manière à faire connaître son jeu. || Aux échecs, *Découvrir une pièce*. La dégarnir des pièces qui devraient la couvrir. Signifie aussi La dégager de ce qui l'empêchait d'agir. || Au trictrac, *Découvrir une dame*. Laisser une dame seule dans une case, en sorte qu'elle peut être battue par l'adversaire. De même, on dit *Découvrir son jeu*.

— Grav. Dépouiller la planche de son vernis, après que l'eau-forte a suffisamment mordu.

— Techn. Nettoyer un outil trempé, en le fichant à plusieurs reprises dans un morceau de pierre ponce.

— DÉCOUVRIR. v. n. Mar. Se dit des objets que la mer laisse à découvert en se retirant. Ce rocher découvre beaucoup. Ce banc, ce haut-fond, découvrent.

— Techn. *L'acier découvre*. Se dit lorsqu'en le trempant, l'acier perd la pellicule noirâtre qui s'était formée par son contact avec le charbon ardent.

— SE DÉCOUVRIR. v. pron. Oter ce dont on est couvert. Ce malade s'est *découvert* en s'agitant dans son lit. (Acad.)

— Particulièrement, Oter son chapeau, son bonnet, sa casquette. Se découvrir devant quelqu'un. Se découvrir dans une église. Il se *découvre* dès son antichambre. (La Bruy.) Boerhaave se *découvrait* en parlant de Dieu. (Sall.)

— Devenir serein. Le ciel se découvre.

— Être découvert, aperçu. Les monts Felices, en Norvège, appelés les Alpes du Nord, se *découvrent* en mer à cinquante lieues de distance. (B. de St-P.)

— Se faire connaître. Si Dieu se *découvrait* continuellement aux hommes, il n'y aurait pas de mérite à le connaître, et, s'il ne se *découvrait* jamais, il n'y aurait pas de foi. (Pasc.)

— Faire part de ses sentiments, de ses projets. Se découvrir à quelqu'un.

> Souffrez que je vous parle ... madame qu'un amant
> Prenne la ... [illegible]
> Et se *découvre* à vous de la sincère flamme. (Molière.)

— Art milit. S'exposer aux coups, au danger, au lieu de se tenir à couvert derrière les retranchements. Cet officier se découvre trop.

— Escr. Donner prise à son adversaire, en ne se tenant pas bien sous les armes. Il eut l'imprudence de se *découvrir*, et reçut un coup d'épée dans la poitrine. (Acad.)

— Syn. comp. DÉCOUVRIR, TROUVER. On *découvre* ce qui était caché, couvert ; *découvrir* implique d'ailleurs l'idée d'un effort. Il n'en est pas le même de *trouver*, car on *trouve* soit en se livrant à des recherches, soit par hasard.

DÉCRAMPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Décrampiller. S'empl. adjectiv. Soie décrampillée.

DÉCRAMPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-kran-pi-llé*, *ll* mouill.) Techn. Démêler la soie après qu'elle a été passée à la teinture. Décrampiller la soie.

— SE DÉCRAMPILLER. v. pron. Être décrampillé.

DÉCRAMPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Décramponner. S'empl. adjectiv.

DÉCRAMPONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *cramponner*). Techn. Enlever les crampons.

— Faire lâcher prise à quelqu'un qui s'est cramponné.

— DÉCRAMPONNER. v. n. Lâcher prise.

— SE DÉCRAMPONNER. v. pron. Être décramponné. Lâcher prise de soi-même, en parlant de celui qui s'est cramponné.

DÉCRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Décrasser. S'empl. adjectiv. Visage décrassé. Mains décrassées. Linge décrassé.

— Fig. Tiré d'un état considéré comme abject ou misérable. Molière travaillait aussi pour le peuple de Paris, qui n'était pas encore *décrassé*. (Volt.)

DÉCRASSEMENT. s. m. Action de décrasser.

— Fig. Action de passer d'un état abject ou misérable à un état plus relevé. La charge de son père était, avant la sienne, le premier *décrassement* de sa bassesse. (St-Sim.)

* **DÉCRASSER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *crasse*). Oter la crasse. Décrasser la tête, le visage, les mains. Décrasser la peau.

— Absol. Les bains servent à décrasser. Cette pâte décrasse parfaitement.

— *Décrasser du linge*. En ôter, avec une première eau, la plus grande saleté.

— Fig. Débarrasser quelqu'un de ce qu'il a de rude, de grossier ; lui donner les manières du monde. Polir, former, façonner aux bons usages, aux belles manières, un homme grossier, mal élevé, un lourdaud, un rustre. Décrasser un jeune homme. Mettre un enfant au collège pour le décrasser. Il faut bien un peu *décrasser* un pédant. (Volt.) Monsieur le marquis, voilà un homme que je vous donne à *décrasser*. (Boissy.) J'avais cru qu'en épousant une fille de condition, cela le *décrasserait*. (D'Allainval.)

— Dans le même sens, Se dit du caractère, de l'esprit. Il faut prendre garde d'effacer les caractères, quand on ne veut que les *décrasser*. (Montaigne.)

— Dans un sens analogue, Donner du relief par un titre, par une charge, par une fortune, à une personne de basse condition. On vient à peine de le *décrasser*, il est encore tout fier de son nouveau titre. (Acad.)

— Reprendre une étude, se remettre à une étude qu'on a discontinuée depuis longtemps. Décrasser son latin. || Dans un sens analogue, *Décrasser sa mémoire*. L'exercer.

— SE DÉCRASSER. v. pron. Se dit dans les divers sens du v. actif. Prendre un bain pour se décrasser. Jeune homme qui commence à se décrasser.

— Signifiait, avant la Révolution, Passer de l'état de roturier dans la classe des nobles.

> Car je suis riche... Or, beau père ... outez,
> Pour lui ... [illegible]
> Je me de crasse et j'achète au village
> L'emploi brillant de receveur royal
> Dans le grenier à sel. (Voltaire.)

— Prendre des manières polies. N'allez-vous pas dans le temple du goût vous *décrasser* ? (Voltaire.)

— Passer d'un état regardé comme misérable à un état plus relevé. Montanos avait été marchand et s'était retiré du commerce, autant pour se *décrasser* que pour vivre plus tranquillement. (Le Sage.)

DÉCRAVATÉ, ÉE. part. pass. du v. Décravater. Qui a retiré sa cravate, ou à qui l'on a retiré sa cravate.

DÉCRAVATER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *cravate*). Oter la cravate. || Déranger la cravate.

— *Décravater quelqu'un de rire*. Le faire rire aux éclats.

— SE DÉCRAVATER. v. pron. Oter sa cravate. || Déranger sa cravate.

DÉCRAYONNAGE. s. m. (de *dé*, préf. extract., et *crayon*, signifiant mélange d'argile et de sable). Action de décrasser un appareil.

DÉCRÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Décréditer. S'empl. adjectiv. Qui a perdu son crédit. Homme décrédité. Commerçant décrédité. Ils disparaissent tout à la fois riches et *décrédités*. (La Bruy.) Toutes ces extravagances, ou ridicules ou affreuses, se perpétuèrent chez nous, et il n'y a pas un siècle qu'elles sont *décréditées*. (Volt.)

— *Décrédité dans*. *Décrédité* déjà dans tous les partis, le duc d'Orléans, incapable désormais de servir le roi, était incapable aussi de servir la République. (Lamart.)

* **DÉCRÉDITEMENT.** s. m. Action de décréditer, effet de cette action ; perte de crédit. La manière dont on se récrie sur quelques uns qui se distinguent par la bonne foi, le désintéressement et la probité, n'est pas tant leur éloge que le *décréditement* du genre humain. (La Bruyère.)

* **DÉCRÉDITER.** v. a. 1re conj. (étym. fr.,

de, [illegible] Oter le crédit [illegible]

— [illegible] l'estime, l'autorité. L'occasion de *décréditer* un [illegible]

[illegible] des choses. Le peu d'estime que méritent les novateurs décrédite leur doctrine. L'esprit de parti décrie les personnes pour venir plus ai-[illegible]

— [illegible]

— SE DÉCRÉDITER. v. pr. Perdre le crédit, l'estime, la considération, l'influence, etc. Cet [illegible] Ce remède s'est tout à fait décrédité.

— Syn. comp. DÉCRÉDITER, DÉCRIER. *Décréditer*, c'est parler contre quelqu'un de manière [illegible] en dire du mal. On *décrie* une femme en la [illegible]

DÉCRÉMAGE. s. m. Une des opérations qu'on fait subir à la soie.

DECREMENTUM. s. m. (pr. *dé-kré-min-tomm*). Anc. médec. Mot latin qui signifie Décroissement, et qui s'employait autrefois pour exprimer la période de déclin d'une maladie.

DÉCREMER. v. a. 1re conj. Syn. peu usité d'ÉCRÉMER.

DÉCRÉPI, IE. part. pass. du v. Décrépir. Dont on a enlevé le crépi. Murs décrépis.

★ **DÉCRÉPIR.** v. a. 2e conj. (de *dé*, préf. extract., et *crépir*). Oter le crépi. *Décrépir* un mur lézardé. (Acad.)

— SE DÉCRÉPIR. v. pron. Perdre son crépi. Mur qui se décrépit tous les jours.

★ **DÉCRÉPISSAGE.** s. m. (rad. *décrépir*). Action d'enlever le crépi. Décrépissage d'un mur.

★ **DÉCRÉPIT, ITE.** adj. (pr. *dé-kré-pi*; du lat. *decrepitus*). Qui est dans la décrépitude, qui est vieux et tout cassé. Vieillard décrépit. Homme décrépit avant l'âge. Femme toute décrépite.

[illegible]
(LA FONTAINE.)

— *Age décrépit.* Age de la décrépitude.

— Se dit des facultés de l'homme affaiblies par l'âge. Mon imagination et moi nous sommes *décrépits*. (Volt.)

— Par extens. Se dit des choses. Un vieillard, avec ses souvenirs, ressemble à un chêne *décrépit* de nos bois. (Chateaub.)

— Substantiv. L'objet de la terre le plus hideux est une *décrépite*. (Volt.)

DÉCRÉPITANT. part. prés. du v. Décrépiter.

DÉCRÉPITANT, ANTE. adj. Qui pétille, [illegible] Le chlorure de sodium est le plus de crépitant de tous les sels connus.

★ **DÉCRÉPITATION.** s. f. (pr. *dé-kré-pi-ta-cion*; rad. *décrépiter*). Chim. Pétillement ou explosion brusque et sèche que font entendre, lorsqu'on les jette sur des charbons ardents, certains sels qui ne sont ni efflorescents, ni déliquescents dans un air humide, et qui cependant contiennent un peu d'eau. La décrépitation est due, soit au dégagement subit de l'eau, soit à la séparation instantanée des molécules par le calorique. Les moins prévenus étaient persuadés que les diamants avaient été détruits, non par fusion ou par volatilisation, comme l'artiste le prétendait, mais par une *décrépitation* [illegible] molécules insensibles, et qui peu à peu le réduisait à rien. (Grimm.)

DÉCRÉPITÉ, ÉE. part. pass. du v. Décrépiter. Qui a pétillé au feu. Sels décrépités.

★ **DÉCRÉPITER.** v. n. 1re conj. (du lat. *decrepitare*, même signif.). Pétiller par l'action du feu, faire du bruit en brûlant. Le sel marin décrépite quand on le jette dans le feu; il en est de même des feuilles de laurier.

★ **DÉCRÉPITUDE.** s. f. (rad. *décrépit*). Dernier terme de la vie humaine; état de vieillesse extrême, état d'un vieillard tout à fait infirme, qui est dans le dernier degré de la vieillesse. La décrépitude commence ordinairement à quatre-vingts ans. État de décrépitude. Décrépitude anticipée. Être dans la décrépitude, dans la dernière décrépitude. Un homme fait qui abuse de sa force contre des enfants, peut craindre qu'ils ne rendent ses violences à sa *décrépitude*. (Boiste.) Il ne rend pas la vie aux hommes, mais il les conduit jusqu'à la *décrépitude*. (La Bruy.) On a vu des avares dans une *décrépitude* où à peine leur restait-il assez de force pour soutenir un cadavre. (Massillon.) La caducité commence à l'âge de soixante et dix ans; elle va toujours en augmentant, la *décrépitude* suit. (Buff.)

— La décrépitude s'observe aussi chez les animaux domestiques.

— Fig. La décrépitude des [illegible] décrépitude des empires. La décrépitude des sociétés. La décrépitude du cœur humain. Les fortunes [illegible] comme les êtres dans l'univers; elles ont leur jeunesse, leur *décrépitude* et leur mort. (Thiers.)

— Syn. comp. DÉCRÉPITUDE, VIEILLESSE, CADUCITÉ. [illegible]

DECRÈS ou **DÉCRÈS** Denis, Amiral, né à Chaumont (Haute-Marne), en 1761. [illegible] de 1791 à 1796, il fut employé dans les mers de l'Inde [illegible] en 1798, il se distingua à la funeste journée d'Aboukir et resta, pendant [illegible] à Malte, aux attaques des Anglais, des Napolitains et des Russes. En [illegible] Decrès fut nommé par Bonaparte préfet maritime à Lorient, commandant de l'escadre de Rochefort, et, en 1801, ministre de la marine. Grâce à lui, la flotte, malgré les pertes de 1814, comptait encore 103 vaisseaux et 51 frégates à l'avènement de Louis XVIII. Il vivait dans la retraite, lorsqu'il fut assassiné par son valet de chambre, 1820.

DECRESCENDO. adv. (pr. *dé-kré-chin-do*, ou *dé-kres-cin-do*; mot italien qui signifie littéralement *en décroissant*). Mus. En diminuant l'intensité des sons.

— Se dit quelquefois familièrement, dans le langage ordinaire. Il va decrescendo. Ses affaires vont decrescendo. Son influence va toujours decrescendo, comme sa fortune.

— S'emploie substantivement. Un decrescendo. Il est le corrélatif de Crescendo.

DÉCRESCENT, ENTE. adj. (du lat. *decrescens*, décroissant). Bot. Qui décroît insensiblement.

DÉCRESCENTE-PENNÉE. adj. f. Bot. Se dit d'une feuille pennée, dont les folioles diminuent insensiblement de grandeur de la base au sommet.

★ **DÉCRET.** s. m. (pr. *dé-krè*; du lat. *decretum*, même signif.). Ordre, ordonnance, décision, loi, arrêté, arrêt, jugement. Se dit en parlant de la providence de Dieu et de son gouvernement céleste. Les décrets du ciel. Les décrets divins. Les décrets immuables. Recevoir les décrets de Dieu. Se soumettre aux décrets de l'infaillible volonté. La divine Providence, dont les *décrets* éternels règlent tous les événements. (Boss.) Selon les *décrets* éternels de sa Providence. (Fléchier.) Et loin de murmurer d'un rigoureux *décret*. (Corn.)

— Les décrets de l'Église. Les décrets du pape. Les décrets des conciles. Décret dogmatique. Décret disciplinaire. Les *décrets* des conciles n'ont plus été des lois sacrées et inviolables. (Boss.) || Ce terme est spécialement réservé aux actes de l'autorité pontificale, pour les distinguer des décisions des autres puissances, et à l'ensemble des principes et de la doctrine ecclésiastique.

— Ordonnance du chef de l'État. Décret impérial. Décret royal. Décret du président de la République. Faire un décret. Rendre un décret. Porter un décret.

Les décrets iniques
En perdant les vertus perdent les républiques.
(ROYOU.)

— Anc. jurispr. Ordonnance du juge pour l'instruction de la procédure; ordonnance portant prise de corps ou saisie de biens. Décret de prise de corps. Décret d'ajournement personnel. Lancer un décret contre quelqu'un. Mettre une maison en décret. Être en décret. Saisir, vendre par décret. Faire le décret d'une terre. Purger le décret. Elle n'est pas souvent chez son mari, dont les terres sont en *décret*. (Mme de Sévigné.) || *Décret d'immeuble*. Vente d'un immeuble saisi réellement sur un débiteur. || *Décret forcé*. Décret d'immeubles qui était précédé d'une saisie, et qui se compliquait de nombreuses formalités réglées par les édits de François Ier et de Henri II. || *Décret volontaire*. Décret d'immeubles qui exigeait les mêmes formalités que le décret forcé, mais par suite d'un accord entre les parties.

— Droit can. *Décrets des conciles*. Se dit de toutes les décisions des conciles généraux, nationaux et provinciaux, quel qu'en soit l'objet. || Se dit particulièrement des règlements sur la discipline ecclésiastique, par opposition au mot canon, qui est plutôt relatif au dogme et à la foi. *Faculté de décret*. Faculté du droit canonique dans les universités du moyen âge. || *Décret de Gratien*. Première partie du droit canon, compilation des canons des conciles, des décrétales, par Gratien, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, à Bologne, en 1151, et approuvée par le pape Eugène III.

— Hist. Nom donné aux actes de l'Assemblée constituante, avant qu'ils fussent convertis en loi par la sanction royale. || Sous la constitution de 1795, l'objet du décret était moins étendu ou moins général que celui de la loi. On donnait ce nom à diverses décisions du conseil des Anciens et du Corps législatif, notamment à toute décision dont le but était une déclaration de guerre.

— Hist. eccles. *Décret irritant*. Se dit des clauses insérées dans les bulles de la cour de Rome, dont l'inexécution fait perdre la grâce et emporte nullité.

— Théol. Nom donné aux décisions de l'ancienne Sorbonne.

— Syn. comp. DÉCRET, LOI. Le *décret* est un acte particulier qui a souvent besoin d'une sanction pour devenir loi; la *loi* est absolue et est l'expression de la volonté souveraine. || Dans un autre sens, la *loi* concerne une matière générale et est obligatoire pour tout un peuple; le *décret* peut ne statuer que sur un point spécial d'une loi, et n'obliger que partie d'un peuple.

★ **DÉCRÉTALE.** s. f. (ét. lat., *decretalis*, qui décrète, sous entendu *epistola*, lettre; rad. *decretum*, décret). Hist. eccles. Épître, rescrit des anciens papes pour décider les points de controverse, ou pour faire quelques règlements en réponse à des consultations qui leur étaient adressées. Les décrétales. Recueil des décrétales. Les décrétales composent le second volume du droit canon. || *Fausses décrétales*. Recueil de décrétales forgées, au VIIIe siècle, par le moine Isidore Mercator, ou plutôt par des écrivains de la chancellerie romaine, pour appuyer les prétentions de la cour de Rome à la suprématie du pouvoir temporel. Les fausses décrétales, qui font partie du fameux décret de Gratien, furent produites par le pape Adrien Ier.

DÉCRÉTALISTE. s. m. (rad. *décrétale*). Hist. Docteur en droit canon.

DÉCRÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décréter. S'empl. adjectiv. Ajournement décrété. Prise de corps décrétée. Peine décrétée.

— Décidé. Nous avons décrété un long voyage.

— Contre qui un décret a été lancé. Décrété de prise de corps.

DÉCRÈTEMENT. s. m. (rad. *décréter*). Décret, ordonnance. Vieux mot.

★ **DÉCRÉTER.** v. a. 1re conj. (rad. *décret*). L'*é* de *éter* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je décrète, tu décrètes, il décrète. Je décrèterai*, etc. Rendre un décret; ordonner, régler par un décret. Décréter l'établissement d'une chose. Décréter que. Nous avons décrété et décrétons ce qui suit. La Convention *décréta* les mesures les plus énergiques. (L. Gallois.) Les ordonnances de l'évêque de Metz *décrétaient* des amendes contre les ivrognes. (F. Michel.)

— Lancer un décret contre quelqu'un. Décréter quelqu'un d'ajournement personnel. Décréter quelqu'un de prise de corps.

— Absol. Décréter contre quelqu'un.

Lui seul des tribunaux fait pencher la balance,
Le sénat le contemple et décrète en silence.
(M.-J. CHÉNIER.)

— Anc. prat. *Décréter une terre, une maison*. En faire le décret, la vente, la saisie, pour la sûreté des créanciers de l'acquéreur.

— SE DÉCRÉTER. v. pron. Être décrété.

DÉCRÉTISTE. s. m. (rad. *décret*). Anc. théol. Docteur en droit canon qui était chargé d'expliquer dans une école publique le décret de Gratien.

— Anc. prat. Celui qui poursuit la vente par décret d'un bien réellement saisi.

DÉCRÉTOIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *decretorius*, décisif; rad. *decretum*, décret). Médec. Critique, en parlant des jours auxquels s'opèrent les crises des maladies. Jour décrétoire. Période décrétoire.

— Hist. *Année décrétoire* ou *normale*. Aux termes du traité de Westphalie, l'état public de la religion en Allemagne fut remis sur le pied où il était au premier janvier de l'année 1624; on donna à cette année le nom de *décrétoire* ou *normale*.

DÉCREUSAGE. s. m. Techn. V. DÉCRUSAGE.

DÉCREUSEMENT. s. m. Techn. V. DÉCRUSAGE.

DÉCREUSER. v. a. 1re conj. V. DÉCRUSER.

★ **DÉCRI.** s. m. Action de décrier; proclamation, cri public par lequel l'autorité décrie quelque chose. Se dit surtout en parlant de la suppression ou de la réduction d'une monnaie. Hier on fit le *décri* des pièces d'argent étrangères. (Malherbe.) Toujours inquiet sur le rabais ou le *décri* des monnaies. (La Bruy.) J'ai donné ce que j'avais d'argent, à cause du *décri*: ainsi ma soif est grande. (Mme de Sév.)

— Autrefois, Ordonnance royale défendant de fabriquer, vendre et porter certaines étoffes. Oh! que je sais au roi bon gré de ces *décris!* (Molière.)

— Fig. Perte de crédit, de réputation, d'estime. Être dans le décri. Cela l'a mis tout à fait dans le décri. Il est tombé dans le décri. Quel *décri*, quel avilissement pour le prince, dans l'opinion des cours étrangères! (Mass.) Le *décri* de la dévotion vient des faux dévots. (Racine.) Ils veulent nous imputer le *décri* universel où tombe nécessairement tout ce qu'ils exposent au grand jour de l'impression. (La Bruyère.)

— Se dit aussi pour l'Action d'enlever le crédit, de crier contre quelqu'un. C'est un décri universel contre cet homme. Ce qui n'était d'abord qu'une plaisanterie secrète et imprudente devient bientôt un *décri* formel et public. (Massillon.)

DÉCRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Décrier. S'empl. adjectiv. Les marchandises anglaises furent *décriées*. (Acad.)

— Fig. Ces vertus y sont inconnues et *décriées*. (Mass.) Une harangue folle et *décriée*. (La Bruyère.) Des auteurs *décriés* il prend en main la cause. (Boil.) On sait combien les préfaces de Piron sont *décriées*. (La Harpe.)

[illegible]
Mon honneur dans le monde est [illegible]
(REGNARD.)

— *Homme décrié.* Homme perdu de réputation.

— *Conduite décriée.* Conduite que tout le monde blâme et improuve.

— *Doctrine décriée.* Doctrine sans autorité. Doctrine méprisée.

— Loc. prov. *Être décrié comme une vieille monnaie.* N'être estimé de personne.

★ **DÉCRIER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *crier*). Défendre par un cri public le cours, le débit, l'usage d'une chose. Il est vieux et peu usité en ce sens, à moins qu'il ne s'agisse spécialement de supprimer, de retirer une monnaie. Décrier une monnaie.

— Oter le crédit, l'honneur, la réputation, l'estime. Décrier quelqu'un parmi les marchands. Décrier quelqu'un comme la fausse monnaie. Décrier quelqu'un partout. Notre nation est *décriée* de vouloir trop faire la sage. (Malherbe.) Vous ne sauriez me *décrier* auprès de lui; ma sincérité est établie. (Mme de Sévig.) Un méchant prêtre du voisinage essaya d'abord de le *décrier*. (Montalemb.) Une fois entré dans un salon, que voulez-vous qu'on fasse, sinon se glorifier soi-même et *décrier* les absents? (J. Janin.)

— Fig. Décrier un auteur, un artiste. Décrier ses ouvrages. Il a toujours cherché à *décrier* les tableaux d'Huber comme des caricatures. (Grimm.)

Quand un livre au Palais se vend et se débite,
Le dégoût d'un censeur peut-il le *decrier?* (BOIL.)

— Fig. Décrier le vice. Décrier la vertu. J'essaye dans mon livre des Mœurs de *décrier* tous les vices du cœur et de l'esprit. (La Bruy.) Ils *décrient* la vertu par les faveurs même dont ils l'honorent. (Mass.) La flatterie corrompt la vertu, et la médisance la *décrie*. (Fléch.)

— SE DÉCRIER. v. pron. Se décréditer, se perdre de réputation, d'honneur. On se *décrie* beaucoup plus auprès de nous par les moindres infidélités qu'on nous fait, que par de plus grandes qu'on fait aux autres. (La Rochefoucauld.)

— Se perdre mutuellement de réputation. Ils se sont longtemps *décriés*. (Litt.)

★ **DÉCRIRE.** v. a. 4e conj. irrég. (ét. lat., *describere*; rad. *scribere*, écrire). Se conjugue comme *Écrire*. Représenter, peindre par les paroles, par le discours. Décrire l'homme. Décrire un animal. Décrire une plante. Quand je songe au héros qui me reste à *décrire*. (Boileau.) Il *décrit* la situation des bâtiments. (La Bruy.) Vous voulez que je vous *décrive* le pays que j'habite. (J. J. Rouss.) L'art de *décrire* les batailles. (Mass.) Je pourrais vous *décrire* des combats gagnés. (Fléch.) Aldrovande, Johnston et Frisch, après avoir *décrit* la fauvette à tête noire, paraissent faire une seconde espèce de fauvette à tête brune. (Buff.) Ce sont ceux qui ont *décrit* les annales élégantes ou naïves de nos colonies. (Chateaub.)

— Fig. Décrire le cœur humain. Décrire la mort. Décrire les misères de la vie. Quelles mœurs étranges ne *décrit*-il pas? (La Bruy.) Je ne m'arrêterai pas à vous *décrire* ici sa conduite. (Fléch.)

— Donner une idée générale de quelque chose. Il y a certaines choses qu'on ne définit pas aisément; on se contente de les *décrire*. (Acad.)

— Absol. L'esprit peut *décrire*, mais il n'y a que l'âme qui sache louer. (Thom.)

— Suivre une ligne prévue ou fixée. L'orbite qu'une planète *décrit* autour du soleil, dans son mouvement. (Acad.) Les sinuosités que le fleuve *décrit* au fond d'une vallée. (Id.)

— Suivre une ligne non prévue. Après avoir *décrit* plusieurs cercles dans les airs, l'oiseau fondit sur sa proie. (Acad.)

— Géom. Tracer sur une surface des lignes, des directions, des trajets. Décrire une courbe, un demi-cercle.

— Fig.

L'astre du jour, dès sa naissance,
Se plaça dans le cercle immense
Que Dieu lui-même avait *décrit*.
(LE FRANC DE POMPIGNAN.)

— SE DÉCRIRE. v. pron. Être décrit. Cette scène, ce spectacle, cette merveille, ce prodige ne peut se décrire.

— Se peindre soi-même. Dans ces éloquents et graves discours, formant l'idée d'un homme de bien, il se *décrivait* lui-même sans y penser. (Fléchier.)

DÉCRIT, ITE. part. pass. du v. Décrire, dont il a toutes les acceptions. Monument décrit. Bataille décrite. Circonférence décrite.

DÉCRIVANT. part. prés. du v. Décrire. Qui décrit. Des oiseaux décrivant plusieurs cercles dans les airs.

DÉCRIVANT, ANTE. adj. Géom. Dont le mouvement décrit une ligne courbe. Point décrivant. Ligne décrivante. Surface décrivante. On dit aujourd'hui plus communément *point générateur, ligne génératrice, surface génératrice*.

DÉCROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Décrocher. S'empl. adjectiv. Tableau décroché. Tapisserie décrochée.

DÉCROCHEMENT. s. m. Techn. Action de décrocher, de se décrocher.

*** DÉCROCHER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *crochet*). Ôter, détacher ce qui était accroché. Décrocher une pièce de viande. Décrocher un jambon. Décrocher une pendule. Décrocher une échelle. S'appuyant sur l'idole, il *décrocha* le voile, qui s'affaissa par terre. (G. Flaubert.)

— Arg. Sonner. || Voler à la tire. || Abattre quelqu'un ou quelque chose d'un coup de fusil. || Retirer du mont-de-piété un objet qui y était engagé. || *Décrocher ses tableaux*. Fouiller des doigts dans les narines. || *Décrocher un enfant à une femme*. La faire avorter. Oui, oui, t'as *décroché* un enfant à la tripière. (E. Zola.)

— SE DÉCROCHER. v. pron. Être décroché, détaché d'un crochet.

DÉCROCHEZ-MOI-ÇA. s. m. Pop. Tout objet, et plus spécialement Chapeau de femme acheté chez un revendeur.

— Marchand de bric-à-brac, fripier. Quelques pauvres costumes, les oripeaux du « *décrochez-moi-ça* », de vieilles vestes de débardeur couleur de raisin de Corinthe usé... (De Goncourt.)

DÉCROCHOIR. s. m. Techn. Outil pour décrocher; instrument propre à détacher une chose accrochée.

*** DÉCROIRE.** v. a. 4e conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *croire*). Ne pas croire. Cesser de croire. Elle ne croit ce qu'elle croit que pour n'avoir le courage de le *décroire*. (Montaigne.) Ce verbe a de la précision et de l'énergie. Il est regrettable qu'on l'ait laissé vieillir.

— Absol. Je ne crois ni ne décrois. J'en suis déjà au point de ne croire ni *décroire*. (D'Argenson.)

DÉCROIRE. s. m. Comm. Syn. de DUCROIRE.

DÉCROISÉ, ÉE. part. pass. du v. Décroiser. S'empl. adjectiv. Objet décroisé.

DÉCROISEMENT. s. m. Techn. Action de décroiser ou de se décroiser, de défaire ce qui était croisé.

DÉCROISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *croiser*). Défaire ce qui est croisé, mettre dans une autre position des objets qui étaient croisés.

— Art milit. *Décroiser les échelons*. Redresser les échelons obliques de l'infanterie en manœuvre, pour qu'ils puissent se remettre perpendiculairement en bataille.

— Chapell. Changer le pli des capades.

— Mar. *Décroiser les câbles*. Les dépasser quand les chaînes ont passé l'une au-dessus de l'autre. || *Décroiser les vergues*. Leur faire perdre la position perpendiculaire au plan longitudinal. || *Décroiser les perroquets, les cacatois*. Les descendre sur le pont.

— SE DÉCROISER. v. pron. Être décroisé; changer sa position croisée.

DÉCROISSANCE. s. f. Action de décroître; décroissement.

DÉCROISSANT. part. prés. du v. Décroître. La rivière décroissant insensiblement. Là, même en *décroissant*, les merveilles grandissent. (Delille.)

DÉCROISSANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de décroissement. De chaque point de la surface d'un corps lumineux ou éclairé par un grand nombre de rayons qui s'en éloignent en divergeant, avec une force progressivement *décroissante*. (Richer.)

*** DÉCROISSEMENT.** s. m. (rad. *décroître*). Diminution, déclin, dépérissement. Décroissement des eaux. Décroissement des jours. Décroissement des forces. Décroissement de la vie. Décroissement de la lune. Près du déluge se range le *décroissement* de la vie humaine. (Bossuet.)

— Minér. *Décroissement des minéraux cristallisés*. Hypothèse ingénieuse qui consiste, pour expliquer les diverses modifications que l'on observe dans les cristaux, à admettre que la nature, après avoir fait une certaine forme fondamentale, l'enveloppe de lames successives à chacune desquelles il manque un certain nombre de molécules, c'est-à-dire de lames *décroissantes*, depuis la première jusqu'à la dernière, mais toujours suivant certaines lois.

DÉCROÎT. s. m. (rad. *décroître*). Astron. Décroissement de la lune, lorsqu'elle entre dans son dernier quartier. La lune est dans son décroît. La lune est sur son décroît.

— Agric. Diminution du bétail considéré comme partie du capital, dans les baux à cheptel.

*** DÉCROÎTRE.** v. n. 4e conj. (ét. *dé*, préfixe priv., et *croître*). Diminuer, au propre et au figuré. Les jours décroissent. La rivière décroît. Le passé est comme la distance; notre vue y *décroît* et s'y perdrait de même, si l'histoire et la chronique n'eussent placé des flambeaux aux points les plus obscurs. (Buffon.) La lune tous les mois *décroît* et s'arrondit. (Collin d'Harleville.)

> Quand la mer sur nos bords se répand à grands flots,
> Le rivage opposé voit *décroître* ses eaux. (Du Bartas.)
> Le pilote froid et le ... [illegible]
> Vers Cunes, dont il voit *décroître* les remparts.
> (A. MARTIN.)

— Fig. La réputation, comme l'amour, *décroît* dès qu'elle cesse de croître. (Chateaub.)

Dans les choses humaines, tout ce qui ne croît pas est prêt à *décroître*. (Id.)

> [illegible] *décroître* ma colère,
> [illegible]
> (CORNEILLE.)

— *Décroître* se conjugue avec les deux auxiliaires *être* et *avoir*: avec *avoir*, pour marquer l'action; avec *être*, pour marquer l'état.

*** DÉCROTTAGE.** s. m. Action de décrotter. Le décrottage d'un manteau, d'une paire de bottes.

— Constr. Action d'enlever à l'aide d'une truelle le plâtre qui couvre de vieux matériaux que l'on veut utiliser à nouveau, tels que des carreaux de terre cuite, des briques, etc.

DÉCROTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décrotter. S'empl. adjectiv. Souliers décrottés. Bottes décrottées.

*** DÉCROTTER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, partic. extract., et *crotter*). Ôter la crotte. Décrotter les bottes. Décrotter les habits. Se faire décrotter.

— Fig. et fam. Dépouiller quelqu'un de son ignorance ou de sa rusticité.

— Fig. et pop. Manger jusqu'aux os, en parlant de la viande. Comme ils ont décrotté ce jambon, ce pâté!

— On dit familièrement, d'une femme de figure agréable, mais sale et mal attifée, qu'*elle aurait grand besoin d'être décrottée*.

— Techn. Enlever avec la truelle le plâtre ou le mortier attaché aux vieux carreaux.

— SE DÉCROTTER. v. pron. Être décrotté; ôter la boue de sa chaussure, de ses vêtements.

*** DÉCROTTEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui décrotte, qui fait métier de décrotter les chaussures. A Paris et dans les grandes villes, se dit spécialement des hommes qui sont autorisés à stationner sur la voie publique avec les ustensiles nécessaires pour cirer les souliers et les bottes. Le même homme cumule ordinairement le métier de décrotteur avec celui de commissionnaire. Ce tribunal respectable, qui ne s'embarrasse guère que le peuple ait du pain, pourvu qu'il ait les sacrements, est un *décrotteur* d'Orléans. (D'Alemb.)

— Par plaisant. Celui qui, pour argent, arrange les écrits d'un autre.

— *Décrotteur de vigiles*. Rabelais. Moine qui expédie des vigiles.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

*** DÉCROTTOIR.** s. m. Lame de fer ou boîte garnie de brosses qu'on met à la porte extérieure des maisons, des appartements, pour y décrotter ses chaussures avant d'entrer.

*** DÉCROTTOIRE.** s. f. Sorte de brosse pour décrotter.

DÉCROÛTAGE. s. m. (rad. *décroûter*). Opération qui se fait sur le diamant brut.

DÉCROÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Décroûter. S'empl. adjectiv. Cerf décroûté. Tête de cerf décroûtée.

DÉCROÛTER. v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préfixe extract., et *croûte*). Ôter la croûte. Se dit des cerfs qui vont au frayoir nettoyer leur tête après la chute de leur bois, en la frottant contre le tronc des arbres.

— SE DÉCROÛTER. v. pron. Être décroûté; se nettoyer la tête après la chute du bois, en parlant des cerfs.

DÉCRU, UE, part. pass. du v. Décroître. La rivière, *décrue*, laissait à découvert les prairies qu'elle avait inondées. (Litt.)

DÉCRUAGE. s. m. Techn. Action de décruer, de lessiver le fil et la soie quand ils sont crus.

*** DÉCRUE.** s. f. Quantité dont une chose a décru. Ne se dit qu'en parlant des eaux. La décrue a été d'un mètre cette nuit.

DÉCRUÉ, ÉE. part. pass. du v. Décruer. S'empl. adjectiv. Fil décrué. Soie décruée.

*** DÉCRUER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *cru*). Techn. Lessiver le fil ou la soie, quand ils sont crus, pour les préparer à recevoir la teinture.

— SE DÉCRUER. v. pron. Être décrué.

DÉCRUEUR. s. m. (rad. *décruer*). Celui qui fait l'opération du décruage.

*** DÉCRÛMENT.** s. m. Action de décruer, ou plutôt Résultat de cette action.

DÉCRUSAGE. s. m. Techn. Syn. de DÉCRUSEMENT.

DÉCRUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Décruser. S'empl. adjectiv. Cocons décrusés. Fil décrusé. Étoffe décrusée.

*** DÉCRUSEMENT.** s. m. Techn. Action de décruser. Faire le décrusement. Opérer le décrusement.

*** DÉCRUSER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et l'adject. *cru*). Techn. Exécuter le décrusement; mettre les cocons dans l'eau bouillante, pour en dévider la soie avec une plus grande facilité.

— Donner une certaine préparation aux fils de soie, de coton, de chanvre et de lin, qui consiste à faire bouillir ces fils avec du savon, à les laver dans de l'eau claire, et à les tremper dans un bain d'alun froid. *Décruser la laine*. La faire tremper dans de l'eau mêlée avec de l'urine putréfiée, et la laver ensuite dans l'eau de rivière.

— SE DÉCRUSER. v. pron. Être décrusé.

DECTIQUE. s. m. Entom. Genre d'orthoptères locustiens établi pour trois espèces des environs de Paris.

DÉÇU, UE. part. pass. du v. Décevoir. S'empl. adjectiv. Notre espérance ne sera pas *déçue* en cette occasion. (Pasc.) On se trouve *déçu* à toute heure. (Id.)

> Ma foi, je vois bien que vous êtes *déçue*,
> Et que ... [illegible] (Ro...)

— *Déçu par*. Ils sont tout à coup revenus d'eux-mêmes, *déçus* par leur liberté. (Boss.) *Déçu* par la douceur apparente du repos qu'il crut trouver dans la solitude. (Id.)

DÉÇU (AU). loc. prép. (Ce mot, dérivé de *dé*, préf. priv., et de *su*, part. passé du v. Savoir (*sçavoir*), s'est d'abord écrit *desçu*; la complication orthographique qui a fait disparaître l's a fait croire qu'il dérivait du v. Décevoir, et lui a fait donner par plusieurs dictionnaires la signification de *En décevant*). A l'insu de. Celui-là se trompe qui croit faire quelque chose *au déçu* des Dieux. (Rac.)

> Ma mère *au déçu de* ... par ... [illegible]
> Avec tous ses efforts, chaperonnait ma sortie. (ROTROU.)

> Geron, qui depuis peu fait ... [illegible]
> *Au déçu de* ... [illegible] (CORNEILLE.)

> Qu'au ... de ... [illegible]
> *Au déçu de* mon père, est tout ma destinée.
> (TH. CORNEILLE.)

DÉCUBITUS. s. m. (pr. *dé-ku-bi-tuss*). Médec. Mot tout latin qui a été francisé pour exprimer la Position d'une personne couchée, la manière dont un malade est couché, l'attitude dans laquelle le corps repose, lorsque l'on est couché sur un plan plus ou moins horizontal. En général, le *décubitus* donne la mesure de l'innervation, et c'est pour cette cause qu'il exprime l'état des forces. (Charb.)

— Par extension. Se dit des escarres qui se produisent sur les parties qui touchent au lit, chez les malades longtemps couchés.

DÉCUIRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Décuirasser. Qui a ôté sa cuirasse. A qui on a ôté sa cuirasse.

> Son cœur *décuirassé*
> ... [illegible]
> (V. HUGO.)

— *Navire décuirassé*. Navire dont on a enlevé les plaques de blindage.

DÉCUIRASSEMENT. s. m. Action de décuirasser, résultat de cette action.

DÉCUIRASSER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *cuirasse*). Ôter la cuirasse. Il vous la décasaque, il vous la *décuirasse*. (Volt.)

— Mar. Enlever à un navire ses plaques de blindage.

— SE DÉCUIRASSER. v. pron. Ôter sa propre cuirasse.

*** DÉCUIRE.** v. a. 4e conj. (ét. fr., *dé*, préf. diminut., et *cuire*). Corriger l'excès de la cuisson, en parlant des sirops et des confitures où l'on met de l'eau pour les rendre plus liquides, quand ils sont trop cuits. Décuire un sirop. Décuire des confitures.

— SE DÉCUIRE. v. pron. Signifie, dans le sens contraire au v. actif, Se liquéfier, faute d'avoir été assez cuit. Ce sirop se décuit. Ces confitures se décuisent.

DÉCUIT, ITE. part. pass. du v. Décuire. S'empl. adjectiv. Qui a perdu de son degré de cuisson, qui a subi une altération telle qu'il semble n'être pas assez cuit. Sirop décuit. Substance décuite.

DÉCUIT. s. m. Produit de la décoction. Inusité. *Décocté* est évidemment préférable.

DÉCULASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déculasser. S'empl. adjectiv. Fusil déculassé. Arme déculassée.

DÉCULASSEMENT. s. m. (rad. *déculasser*). Art milit. et Arqueb. Action de dévisser la culasse d'une arme à feu.

DÉCULASSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *culasse*). Art milit. et Arqueb. Ôter, dévisser, démonter la culasse. Déculasser une arme à feu. Déculasser un fusil.

— SE DÉCULASSER. v. pron. Être déculassé.

DÉCULOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déculotter. S'empl. adjectiv. Qui a ôté ou à qui l'on a ôté sa culotte.

DÉCULOTTER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *culotte*). Fam. Ôter la culotte.

— SE DÉCULOTTER. v. pron. Ôter sa culotte.

DÉCUMAIRE. s. m. (du lat. *decuma*, dixième, par allusion au nombre des divisions du double périanthe). Bot. Genre de saxifragacées philadelphées, établi pour une espèce d'arbrisseaux sarmenteux de l'Amérique boréale.

DÉCUMAN, ANE. adj. (ét. lat., *decumanus*, pour *decimus*, dixième; *manus*, troupe). Antiq. rom. Se disait en général pour Grand ou décuple. || *Bouclier décuman*. Grand bouclier que portaient les habitants de la ville d'Albe. || *Terres décumanes*. Celles sur lesquelles la république prélevait la dîme. || *Porte décumane*. L'une des quatre portes principales du camp romain, située vis-à-vis la porte prétorienne, et la plus éloignée de la tête de l'armée ennemie; c'était la porte près de laquelle se faisaient les exécutions capitales.

— DÉCUMAN. s. m. Receveur des dîmes.

Chevalier qui tenait à ferme des terres décumanes.

DÉCUMATE. adj. 2 g. (rad. *décuman*). Antiq. rom. Sujet à la dîme ou décime.

Géogr. anc. *Champs décumates*. Territoire de Germanie, entre le Necker et le Rhin, où les Romains avaient établi une colonie qui leur payait la dîme.

DÉCUNX, DÉUNX ou **DÉCUNCIS.** s. m. Antiq. rom. Mesure ou poids de dix onces.

DÉCUPELLATION. s. f. Anc. chim. Syn. de DÉCANTATION.

DÉCUPELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Décupeller. S'empl. adjectiv. Liquide décupellé.

DÉCUPELLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et gr. *kupellon*, tasse, coupe). Anc. chim. Verser doucement une liqueur en inclinant le vase qui la contient. V. DÉCANTER.

— SE DÉCUPELLER. v. pron. Être décupellé, être décanté.

*** DÉCUPLE.** adj. 2 g. (ét. lat., *decuplum*; rad. *decem*, dix). Qui est dix fois aussi grand. Une somme décuple. Un nombre décuple.

— Arithm. *Raison décuple*. Raison d'une quantité à une autre, par rapport à laquelle elle est dix fois plus grande.

— DÉCUPLE. s. m. Dix fois autant. Porter au décuple. Il a gagné dans cette affaire le *décuple* de ce qu'il avait avancé. (Acad.)

— Métrol. *Décuple de Naples*. Pièce d'or qui vaut 129 fr. 91 c.

DÉCUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Décupler. S'empl. adjectiv. Nombre décuplé. Somme décuplée.

DÉCUPLEMENT. s. m. Action de décupler. Le progrès illimité de la population neutraliserait un quadruplement et même un *décuplement* de richesses effectives. (Fourier.)

*** DÉCUPLER.** v. a. 1re conj. (rad. *décuple*). Rendre dix fois aussi grand. Décupler un nombre en y ajoutant un zéro. Décupler une somme. Décupler son bien, ses revenus.

— Par extens. Rendre beaucoup plus grand. En s'implantant dans une famille, un condamné *décuple* les dangers de sa position. (H. de Balzac.)

— DÉCUPLER. v. n. Devenir dix fois plus grand ou beaucoup plus grand. Loin de diminuer, ses richesses *décuplaient*. (G. Sand.)

— SE DÉCUPLER. v. pron. Être décuplé. Redoubler d'efforts, de travail. Elle se *décupla* pour faire face au présent et à l'avenir, qui se présentait sombre. (Nadar.)

*** DÉCURIE.** s. f. (ét. lat., *decuria*, même signif.; rad. *decem*, dix). Hist. rom. Nom d'une compagnie de dix soldats sous un chef appelé décurion. C'était la dixième partie de la centurie et la trentième d'un escadron de cavalerie, qui, chez les Romains, était composé de 300 hommes.

— Division du peuple romain qui formait aussi le dixième d'une centurie, mais qui contenait ordinairement plus de dix citoyens. Former des décuries. Commander une décurie. Le chef d'une décurie. Il y eut aussi des décuries de sénateurs, de chevaliers.

— Au moyen âge, les corps militaires nommés *bandes* se divisaient aussi en décuries.

*** DÉCURION.** s. m. Antiq. rom. Chef d'une décurie civile ou militaire. Il y avait des décurions chez les Hébreux, chez les Romains et chez les Byzantins. A Rome, les décurions portaient une canne de bois de vigne.

— Se disait aussi, chez les Romains, des conseillers municipaux des colonies, soit parce qu'ils étaient au nombre de dix, soit parce que la dixième partie des colons était désignée pour former le conseil. Élus de droit sur le chiffre de leur fortune, ou choisis à l'élection, si la cité ne possédait pas un assez grand nombre de citoyens riches, ils étaient chargés de toutes les affaires de la cité et surtout du recouvrement de l'impôt, dont ils répondaient, sur leurs propres biens, devant le gouvernement central.

— Nom donné aux médecins placés hiérarchiquement au-dessus d'autres médecins dans le service des grandes maisons, à Rome.

— Anc. terme de collège. Celui qui était à la tête de dix écoliers.

DÉCURIONAL, ALE. adj. Hist. rom. Qui a rapport au décurionat. Dignité décurionale. Fonctions décurionales.

DÉCURIONAT. s. m. Hist. rom. Dignité, fonctions de décurion. Être nommé au décurionat. Exercer le décurionat. Décurionat civil. Décurionat militaire. Décurionat dans les colonies romaines.

DÉCURRENCE. s. f. Bot. État d'un organe qui est décurrent. Décurrence des feuilles.

DÉCURRENT, ENTE. adj. (du lat. *decurrens*). Bot. Se dit des feuilles dont le limbe se prolonge le long de la tige et y adhère, comme si ces feuilles naissaient de cette même tige.

DÉCURSIF, IVE. adj. (du lat. *decursivus*). Bot. Se dit du style, lorsque sa base descend en rampant sur un des côtés de l'ovaire, comme cela a lieu dans la rivine. || Se dit aussi, dans le sens de *décurrent*, des feuilles dont le pétiole est collé à la tige, sur laquelle il forme une ligne saillante.

DÉCURSIVE-PENNÉE. adj. f. Bot. Se dit des feuilles pennées dont les folioles se prolongent par la base sur le pétiole qui les porte.

DÉCURTATION s. f. (pr. *dé-kur-ta-cion*; [illegible]). Agric. Maladie des arbres, [illegible], qui attaque et fait périr la partie supérieure des arbres, [illegible] des chênes. La [illegible], une grande gelée, déterminent la décurtation.

DÉCURTÉ. s. m. (du lat. *decurtatus*, mu- [illegible]). Peu usité.

DÉCUSSATIF, IVE. adj. (rad. *decussatio*). Bot. Se dit des parties opposées des plantes [illegible].

DÉCUSSATION. s. f. (pr. *dé-kus ça-cion*; du lat. *decussare*, croiser). Entre-croisement, [illegible] en forme de X [illegible].

— Anat. Entre-croisement des nerfs, et surtout des nerfs optiques.

— Géom. Point où les lignes se coupent.

— Opt. *Point de décussation*. Point où plusieurs rayons se croisent ou se coupent, tels que le foyer d'un miroir, d'une lentille, etc.; leur croisement. || Se disait pour Foyer.

DÉCUSSÉ, ÉE. adj. (du latin *decussatus*, croisé). Bot. Qui est disposé en croix ou en sautoir. Syn. de DÉCUSSATIF.

DÉCUSSIS. s. m. (ét. lat., *decem*, dix; *as*, *assis*, as). Antiq. rom. Monnaie romaine dont la valeur était [illegible] de 10 as, mais qui valut [illegible] 12 à 16 as. Cette monnaie [illegible] du chiffre X.

DÉCUSSOIRE. s. m. (ét. lat., *decussorium*; rad. *decutio*, j'abats). Chir. Instrument de chirurgie dont on se servait après l'opération du trépan pour déprimer la dure-mère et faciliter l'issue du pus épanché entre cette membrane et le crâne.

DÉCUVAGE. s. m. Action de décuver.

DÉCUVAISON. s. f. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *cuvaison*). Techn. Action de transvaser d'une cuve dans une autre. || Particulièrement, Action de transvaser le vin d'une cuve dans des tonneaux.

DÉCUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Décuver. S'empl. adjectiv. Raisin décuvé. Vin décuvé.

DÉCUVER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *cuve*). Techn. Transvaser le raisin, la vendange d'une cuve dans une autre; mettre le vin hors de la cuve, le tirer d'un tonneau pour le mettre dans un autre.

— Abs. Il est temps de décuver.

— SE DÉCUVER. v. pron. Être décuvé.

DÉCYLÈNE. s. m. Chim. Hydrocarbure obtenu en traitant par la potasse alcoolique le dérivé monochloré contenu dans le pétrole.

DÉDAIGNABLE. adj. 2 g. Qui doit être dédaigné, qui mérite le dédain, en parlant seulement des choses. Condition dédaignable. La vie n'est pas *dédaignable*, tant que l'on peut faire du bien, ne fût-ce que par l'exemple. (Montaigne.) Il est peu usité.

DÉDAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédaigner. S'empl. adjectiv. Ami dédaigné. Serviteur dédaigné. Vertu dédaignée. Amour dédaigné. Cœur dédaigné. Quoique le mérite fût distingué, la faiblesse ne se sentait pas *dédaignée*. (Bossuet.)

— *Dédaigné de*. J'ose croire que mon cœur est un assez riche présent pour n'être pas *dédaigné* de celui qui m'en paraîtrait digne. (Mme de Staël.)

— *Dédaigné par*. Charles, abandonné par le grand vizir, vaincu par l'argent du czar en Turquie, se voit trompé, *dédaigné* par la Porte. (Voltaire.)

*** DÉDAIGNER.** v. a. 1re conj. (du lat. *dedignari*, même signif.). Marquer du dédain, mépriser avec hauteur, en parlant des personnes et des choses. Dédaigner quelqu'un. Dédaigner l'amitié, les services de quelqu'un. Dédaigner la vie. Il faut *dédaigner* ce qu'on ne peut perdre. [illegible] l'esprit qui n'ont que de l'esprit. (La Bruy.) Est-il entièrement déchu, les machines qui l'avaient guindé par l'applaudissement et les éloges sont encore toutes dressées pour le faire tomber dans le dernier mépris; il n'y en a point qui le *dédaignent* mieux, qui en disent plus de mal, que ceux qui s'étaient comme dévoués à la fureur d'en dire du bien. (Id.) On ne triomphe de [illegible] qu'en la *dédaignant*. (Mme de Maintenon.)

> [illegible]
> [illegible] (RACINE.)
>
> [illegible]
> Font pâlir le tyran dont l'orgueil irrité
> [illegible] (A. MALT.)

— Négliger une chose comme étant trop au-dessous de soi, la regarder comme indigne de ses désirs. Dédaigner les grandeurs, le pouvoir, les richesses, les plaisirs. Dédaigner les jouissances terrestres. Dédaigner les petites bienséances. Dédaigner les rigueurs de l'étiquette. Les jouissances n'ont lieu qu'autant qu'on *dédaigne* les choses communes, pour rechercher les choses rares et d'un grand prix. (Cond.) Tout est tenu avec un soin qui marque qu'on n'est pas au-dessous de la magnificence, mais qu'on la *dédaigne*. (J.-J. Rouss.) Je me suis [illegible] *dédaigne* les serviles bienséances et sied si bien à la vertu. (Id.) Son autorité sérieusement paternelle *dédaignait* les hommages puérils ou vexatoires. (Montalemb.)

> [illegible]
> [illegible]
> (MALHERBE.)
>
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] *dédaigne*. (DELAVIGNE.)

— Refuser avec dédain. Dédaigner la main de quelqu'un qui se présentait comme époux. Dédaigner un bon parti. Elle a *dédaigné* tous ceux qui ont voulu l'épouser. (Acad.) J'ai *dédaigné* pour toi les vœux de tous nos princes. (Rac.) *Dédaigner* un poste honorable. (Volt.)

— Absol. Apprenez-moi, *dédaignant* [illegible], à rechercher les mots [illegible] de dédain. (Delille.)

— DÉDAIGNER. v. n. Il est toujours suivi de la préposition *de*, au moyen de laquelle il régit à l'infinitif le verbe qui suit immédiatement. Dédaigner de parler. Dédaigner de se venger. Il ne *dédaigne* pas quelquefois de se servir, dans la conduite de l'univers, de ces esprits bienheureux. (Fléch.) Pour leur inspirer la charité, on leur fait donner l'aumône, comme si l'on *dédaignait* de la donner soi-même. (J.-J. Rouss.) Défiez-vous de ces cosmopolites qui vont chercher au loin dans leurs livres des devoirs qu'ils *dédaignent* de remplir autour d'eux. (Id.)

> Et moins devant cette loi
> Qu'ils avaient *dédaigné* de suivre,
> Ils n'osent lever les regards jusqu'à toi.
> (LA HARPE.)

— SE DÉDAIGNER. v. pr. Être dédaigné. Est-ce que cela se dédaigne? Pareil avantage ne devait pas se dédaigner. Il est familier et peu usité dans cette acception.

— Éprouver un dédain réciproque. Les femmes se *dédaignent* mutuellement. (Mme Roland.)

— *Se dédaigner d'une chose*. Dédaigner cette chose. Il ne s'est lassé ni *dédaigné* d'aucun service. (Malh.) Inusité.

DÉDAIGNEUR. s. m. Celui qui dédaigne.

— Anat. Syn. de DÉDAIGNEUX.

*** DÉDAIGNEUSEMENT.** adv. D'une manière dédaigneuse, avec dédain. Regarder dédaigneusement. Parler dédaigneusement. Traiter dédaigneusement. Agir dédaigneusement. Ils annoncent *dédaigneusement*, la veille de leur réception, qu'ils n'ont que deux mots à dire. (La Bruy.) Si ce sont les infidèles qui gémissent de nos victoires, repartit *dédaigneusement* don Carlos, vous pouvez chanter. (Chateaub.)

*** DÉDAIGNEUX, EUSE.** adj. (rad. *dédaigner*). Qui a du dédain. Homme dédaigneux. Femme dédaigneuse. Mine dédaigneuse. Beauté dédaigneuse. Cœur dédaigneux. Âme superbe et dédaigneuse. Caractère dédaigneux. Il apprit à l'Espagne *dédaigneuse* quelle était cette majesté que, etc. (Boss.) *Dédaigneux* et fiers, ils n'abordent plus leurs pareils. (La Bruy.) Du lecteur *dédaigneux* honorables esclaves. (Boil.)

— *Dédaigneux de*. Qui a du dédain pour. Dédaigneux d'une chose, dédaigneux de faire une chose.

> [illegible] *dédaigneux* de s'instruire,
> Est le jouet honteux de qui veut le séduire. (VOLT.)

— Qui marque du dédain. Lancer un regard dédaigneux. Avoir l'air dédaigneux, la mine dédaigneuse. Faire preuve d'une insensibilité dédaigneuse. Avoir un front sévère et dédaigneux, un œil dédaigneux.

— Qui doit être dédaigné. C'est chose contraire à la nature, de se nourrir de viandes sales, grossières et *dédaigneuses*. (Malh.) Inusité.

— Anat. Nom donné au muscle abducteur de l'œil. Il est aussi nommé parce que, pour exprimer un regard de mépris, il fait tourner l'œil du côté opposé au nez. On dit aussi substantivement, le *dédaigneux*.

— S'emploie substantivement. Un dédaigneux. Une dédaigneuse. Faire le *dédaigneux*, la *dédaigneuse*. (Acad.)

> Les précieuses
> Font dessus tout les *dédaigneuses*. (LA FONT.)

*** DÉDAIN.** s. m. (rad. *dédaigner*). Mépris exprimé par l'air, le ton, les gestes, le maintien, etc. Noble dédain. Généreux dédain. Fier dédain. Insolent dédain. Froid dédain. Dédain insupportable, affecté. Avoir du dédain. Montrer, témoigner du dédain. Essuyer les dédains. Rien lez à l'orgueilleux tous ses *dédains*, il s'enmurera dans sa solitude. (Boiste.) Je vois que mon silence irrite vos *dédains*. (Rac.) Ce qui me soutient et me rassure contre les petits *dédains* que j'essuie quelquefois des grands et de mes égaux, etc. (La Bruy.) Le *dédain* et le rengorgement dans la société attirent précisément le contraire de ce que l'on cherche, si c'est à se faire estimer. (Id.) Leurs airs insolents, leur puérile vanité, ne leur attirent que mortifications, *dédains*, railleries. (J.-J. Rouss.) Il y a dans la ville la grande et la petite robe; la première se venge sur l'autre des *dédains* de la cour et des humiliations qu'elle y essuie. (Id.) Le *dédain*, excepté pour le vice, indique toujours une borne dans l'esprit. (Mme de Staël.) J'ai poussé le *dédain* du mensonge jusqu'à négliger de le démentir. (Edg. Quinet.) Le *dédain* qu'ils avaient de ces marchands renforçait leur courage. (G. Flaubert.) Il s'échappait des journées entières avec ce *dédain* absolu de l'heure si naturel aux enfants et aux flâneurs. (A. Daudet.)

— *Prendre quelqu'un, prendre quelque chose en dédain*. Aussi m'a-t-elle pris dans le plus parfait *dédain*. (J.-J. Rouss.) De cette sorte, ils ne prennent point en *dédain* leur ancienne vie rustique. (Id.)

— Syn. comp. FIERTÉ, DÉDAIN. La *fierté* est fondée sur l'estime qu'on a de sa personne; le *dédain*, sur le peu de cas qu'on fait de la personne d'autrui.

*** DÉDALE.** s. m. Labyrinthe, lieu où l'on se perd, où l'on s'égare, à cause de la multiplicité et de la complication des détours. Il est ainsi nommé de Dédale, qui construisit le fameux labyrinthe de Crète. Sous la conduite de l'hiérophante, ils erraient dans des *dédales* parmi les ténèbres. (P. de St-Victor.)

— Fig. Se dit surtout des embarras dont il est difficile, presque impossible de sortir, des choses très compliquées que l'on a grand'peine à débrouiller. Le dédale des lois, des procédures. Le dédale du cœur humain. Un dédale d'intrigues. S'engager dans un dédale. Se trouver dans un dédale inextricable. Sortir d'un dédale. La justice s'égare dans le *dédale* des lois. (Boiste.)

> Le malheur de ta fille, au tombeau descendue
> Par un commun trépas,
> Est-ce quelque *dédale* où ta raison perdue
> Ne se retrouve pas? (MALHERBE.)
> [illegible] *dédale*.
> [illegible] (CORNEILLE.)

— Archéol. Statue que l'on brûlait dans les fêtes appelées *dédalies*.

DÉDALE. (du gr. δαίδαλος, qui travaille artistement). Temps hér. Athénien, fils d'Euphémus ou d'Eupalamus, le plus ancien architecte, sculpteur et mécanicien de la Grèce; inventa les voiles des vaisseaux; sépara, le premier, les jambes des statues; construisit, en Crète, le fameux labyrinthe; y fut enfermé par Minos, et s'en échappa à l'aide d'ailes qu'il s'était fabriquées.

— DÉDALE. Nom de deux sculpteurs grecs appartenant aux temps historiques. Le premier vivait à Sicyone, vers 400 av. J.-C., et érigea à Olympie un trophée pour les Éléens vainqueurs des Lacédémoniens. Le second, né en Bithynie, peut-être après l'époque d'Alexandre le Grand, était l'auteur d'une statue de Jupiter qu'on voyait à Nicomédie.

DÉDALE. Myth. Nourrice de Minerve.

DÉDALÉ, ÉE. adj. (rad. *dédale*). Qui est compliqué, embarrassé. Il est tout à fait inusité.

DÉDALÉE. s. f. (du gr. δαιδάλεα, enjolivée). Bot. Genre de champignons hyménomycètes polypores, établi pour quelques végétaux habitant les troncs d'arbres et dont le chapeau est ordinairement sessile, quelquefois stipité.

— Polyp. Genre de polypiers dont l'espèce type vit dans les mers environnant l'île Maurice.

DÉDALÉEN, ENNE. adj. Qui ressemble à un dédale. L'égout de Montmartre est un des plus *dédaléens* du vieux réseau. (V. Hugo.)

DÉDALIEN, ENNE. adj. Néol. Syn. de DÉDALÉEN. Le quiproquo peut le jeter dans une complication d'aventures tout à fait *dédalienne* et réjouissante. (Th. Gautier.)

DÉDALIES. s. f. pl. Myth. Fêtes célébrées en Béotie en l'honneur d'une réconciliation de Jupiter et de Junon qui eut lieu à Platées, et dans lesquelles, à l'imitation de la déesse, on brûlait des statues appelées dédales. Il y avait les petites dédalies, qui avaient lieu tous les ans, et les grandes dédalies, qui revenaient tous les soixante ans, en mémoire du retour des Platéens dans leur patrie, après un exil qui avait duré ce laps de temps.

DÉDALION. Myth. Fils de Lucifer, métamorphosé en autour.

DÉDALIQUE. adj. 2 g. (du gr. δαιδάλλω, je travaille artistement). Archéol. Ce terme a été employé à l'imitation des Anciens par quelques archéologues, pour signifier Ingénieux.

DÉDALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédaller. S'empl. adjectiv. Cour dédallée. Trottoirs dédallés.

DÉDALLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *daller*). Techn. Enlever les dalles. Dédaller une salle. Dédaller des trottoirs.

— SE DÉDALLER. v. pron. Être dédallé.

DÉDAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédamer. S'empl. adjectiv. Pion dédamé. Dame dédamée.

*** DÉDAMER.** v. n. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *damer*). Se dit, au jeu de dames, lorsqu'un joueur déplace une des dames du rang le plus proche de lui; signifie, en général, Ôter, défaire une dame.

DÉDAMNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédamner. S'empl. adjectiv. Âme dédamnée.

DÉDAMNER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-da-né*; ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *damner*). Tirer du séjour des damnés, tirer de l'enfer.

> Ils [illegible] trop sincères,
> [illegible] *dédamner* nos pères. (L. RAC.)

— Fig. Délivrer d'un grand tourment.

— SE DÉDAMNER. v. pron. Être dédamné.

*** DEDANS.** adv. de lieu (formé du préfixe *de*, et *dans*). Dans l'intérieur. Être dedans. Tous les maux sont depuis longtemps hors de la boîte de Pandore, mais l'espérance est encore *dedans*. (Marmontel.)

— Fig. et moral. Dans l'âme.

> Tout [illegible] dans le corps
> Nous avons à combattre et *dedans* et dehors.
> (CORNEILLE.)

— S'emploie en opposition avec l'adverbe Dehors.

— Fig. et fam. *Ne pas savoir si l'on est dehors ou dedans*. Être incertain de l'état de ses affaires, du parti que l'on prendra, de l'opinion que l'on adoptera, du conseil que l'on suivra, de la situation où l'on est auprès de certaines personnes avec lesquelles on tiendrait à être en bons termes. Il ne sait s'il est *dedans* ou dehors avec ce prince. (Acad.)

— *N'être ni dedans ni dehors*. N'être ni bien ni mal dans ses affaires, ou avec quelqu'un. || Dans un sens analogue, *Ne pas savoir si quelqu'un est dedans ou dehors*. Ignorer ses opinions, ses intentions, ses vues.

— Loc. prov. *Il faut être dedans ou dehors*. Il faut se décider à une chose ou à une autre.

— *Donner dedans*. Se heurter contre. Voulant fuir les rochers, ils vont donner *dedans*. (Lamotte.)

— Fig. Se laisser abuser comme un enfant, tromper comme un sot.

— Popul. *Être dedans*. Être en prison. || Être pris de vin.

— Fam. *Mettre quelqu'un dedans*. Le mettre en prison. || Fig. L'abuser, le tromper. Et comme on le dit dans notre langue expressive et colorée, elle avait été mise *dedans* par une simple mortelle. (Alex. Dum.) || L'enivrer.

— Fauconn. *Mettre l'oiseau dedans*. L'appliquer actuellement à la chasse.

— Jeux. Au trictrac, *Mettre dedans*. Mettre une dame sur une flèche qui reste à remplir.

— Manég. *Mettre dedans la tête, l'épaule ou la hanche d'un cheval*. Obliger le cheval, par le moyen des aides, à porter la tête, l'épaule ou la hanche du côté où l'on veut le diriger.

— Mar. *Être vent dessus, vent dedans*. Avoir quelques-unes de ses voiles masquées, tandis que les autres sont pleines, en parlant d'un bâtiment.

— Vener. *Les chiens sont dedans*. Les chiens sont sur la piste.

— *La dedans*. loc. adv. Dans ce lieu. Entrez là *dedans*. (Lav.) Il est là *dedans*. (Id.)

— *Au dedans*. loc. adv. Dans l'intérieur. Le nid des moineaux est composé de foin au dehors et de plumes au *dedans*. (Buffon.)

— Dans l'État. La guerre civile, la guerre étrangère, le feu au *dedans* et au dehors. (Boss.) Ainsi éclataient au loin la grandeur et la réputation de la France, tandis qu'au *dedans* elle s'affaiblissait par ses propres avantages. (Mass.)

— Fig. Dans le cœur. Le combat qu'elle soutient au *dedans* contre tant de tentations. (Boss.) Résolu et déterminé au *dedans*, lors même qu'il paraissait embarrassé au dehors. (Id.) Au dehors, reine magnifique; au *dedans*, humble servante de Jésus-Christ. (Fléch.) La jalousie le rongeait au *dedans*. (Corneille.)

> Les esprits de ce temps,
> Qui tout blancs au dehors sont tout noirs au *dedans*.
> (BOILEAU.)

— *Au dedans de*. loc. prépos. Descendre au dedans de soi-même, au dedans de son cœur. Jésus-Christ peut-il demeurer au *dedans* d'une idole abominable? (Mass.) Sa gloire était affermie au *dedans* et au dehors du royaume. (Volt.) Je me sentis tout autre au *dedans* de moi. (J.-J. Rouss.) Après avoir appliqué son âme aux objets extérieurs pour les sentir, il la retire au *dedans* de lui pour les considérer, les comparer, les connaître. (Id.)

— *De dedans*. loc. adv. De l'intérieur. Il vient de *dedans* en dehors. (Litt.) Ajax crie de *dedans* sa tente. (Racine.)

— *En dedans*. loc. adv. À l'intérieur. Fermer une porte en dedans. Se barricader en dedans. Ce cratère a plus d'une lieue de circonférence en *dedans*. (Buff.)

— *Porter la pointe du pied en dedans*. Marcher de manière que les deux talons soient plus distants l'un de l'autre que les deux pointes des pieds.

— Enfoncé. C'était une grande femme, assez grosse et de bonne mine, quoique avec des yeux un peu en *dedans*. (St-Sim.)

— Fig. et mor. Dans l'âme. Que je souffre en *dedans* et qu'il me mortifie. (Regnard.)

— Fig. *Esprit en dedans*. Esprit timide, qui n'ose pas se produire; se prend quelquefois en mauvaise part pour Esprit sournois, bourru, quelquefois hypocrite. Avoir l'esprit en dedans.

— *Être en dedans, être tout en dedans*. Cette locution est plus caractéristique que la précédente, aussi se prend-elle toujours en mauvaise part, dans le sens de Manquer de franchise, de loyauté; n'être point ouvert, ni communicatif. Cette homme est tout en dedans. Il est trop en dedans, je ne me fierais pas à lui.

— Arg. *Voir en dedans*. Se dit d'un homme ivre qui converse avec lui-même.

— Chorégr. *Être en dedans*. Avoir les hanches et les genoux mal posés, quoique les pieds puissent encore se tourner et les pointes se baisser à moitié.

— Mar. Un navire est *en dedans* d'un cap, d'une roche, lorsqu'il est moins avancé en mer que ce cap, ce rocher.

— *En dedans de*. loc. prépos. En dedans de la ville. En dedans et en dehors des remparts. Tout ce qui se trouve en *dedans* de cette ligne fera partie du nouvel État. (Acad.) Le crédit était épuisé en *dedans* et en dehors du royaume. (Voltaire.)

— *Par dedans*. loc. adv. Salomon fit tout dorer par *dedans* d'un or très fin et très pur. (Le-

maistre de Sacy.) Un feu qui ne procède pas de soi-même, mais conçu dans quelque caverne profonde, jette ses flammes par *dedans* cette montagne. Malh.

— *Par dedans.* loc. prépos. Par dedans la ville, par dedans la maison. Il n'est guère usité que dans ces sortes de phrases, qui sont d'un style on ne peut plus familier.

— **DEDANS.** prép. S'est dit pour Dans. Voulez-vous demeurer *dedans* la rêverie? (Corn.) Mon argent bien-aimé, rentrez *dedans* ma poche. (Molière.)

[illegible]

— Cet emploi de *dedans* comme préposition serait une faute aujourd'hui.

— **DEDANS.** s. m. Partie intérieure. Le dedans d'un carrosse. Le dedans d'une maison. Le dedans d'un chapeau. Le dedans, les dedans. Le dehors et le dedans. Les dehors et les dedans. Du dedans au dehors. Du dehors au dedans. Au dedans et au dehors. Les *dedans*, les *dedans* d'une maison. (Acad.) Les *dedans* de la main sont fort enflés, et les doigts aussi. Mme de Sévigné.

— Fig. Dans l'âme. L'âme veut se remplir, elle ne le peut; son argent, qu'elle appelle son bien, est au dehors, et c'est le *dedans* qui est vide et pauvre. (Boss.) Le prédicateur du dehors ne fait qu'un seul sermon pour tout un grand peuple, mais le prédicateur du *dedans*, je veux dire le Saint-Esprit, fait autant de prédications différentes qu'il y a de personnes dans un auditoire. Id. Tout ce qui est hors de nous ne saurait faire un bonheur pour nous; les plaisirs occupent les dehors, le *dedans* est toujours vide. (Mass.)

[illegible]

— L'intérieur d'un Etat. L'abondance embellit le *dedans* du royaume. (Mass.) La connaissance qu'il avait acquise et du dehors et du *dedans* du royaume. Fléch. Il veille aux intérêts du dehors et à ceux du *dedans*. La Bruy.

— Se dit aussi pour l'intérieur du ménage. La femme est réservée pour les affaires du *dedans*. Rollin.

— Partie d'un membre située du côté du corps. Le dedans du bras, de la main.

— Jeux. *Le dedans, les dedans d'un jeu de paume.* Petite galerie ouverte qui est située à l'un des deux bouts de quelques jeux de paume. *Jeu de paume à dedans.* Jeu de paume où il y a un dedans ou une petite galerie.

— Manég. Côté sur lequel le cheval tourne. *La rêne du dedans, la jambe du dedans.* [illegible]

Dans les courses de bague. *Avoir deux dedans.* Avoir remporté deux fois la bague.

— Vener. *Faire le dedans d'une quête.* Battre par l'intérieur les taillis et les routes d'une quête.

DÉDÉA. s. m. Bot. Genre de saxifragacées escalloniées, établi pour trois espèces d'arbres ou arbustes de la Nouvelle-Calédonie.

DÉDÉIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dedéifier. S'empl. adjectiv. Dieux dédéifiés. Les divinités du paganisme ont été dédéifiées par l'établissement de la religion chrétienne.

DÉDÉIFIER. v. a. 1re conj. [illegible] préfixe priv.; *Deus*, Dieu. [illegible] Retirer du nombre des dieux. Jésus-Christ a dédéifié Jupiter.

— SE DÉDÉIFIER. v. pron. Être dédéifié.

*** DÉDICACE.** s. f. (lat. *dedicatio*, rad. *dicare*, vouer). Consécration d'une église, d'un temple, d'une chapelle, par l'évêque ou son délégué. Faire la dédicace d'une église.

— Fête annuelle qui a lieu en mémoire de la consécration d'une église, et de la consécration de toutes les églises de la chrétienté.

— Les Égyptiens, les Grecs et les Romains faisaient la dédicace solennelle, non seulement des monuments religieux, mais encore de tous les monuments publics et privés; cette dédicace consistait à graver sur le frontispice des monuments le nom du dieu auquel ils étaient dédiés et le nom de celui qui les dédiait.

—Hommage qu'on fait d'un livre à quelqu'un, par une épître ou seulement par une inscription en tête de ce livre, de cet ouvrage.

— Cette épître, cette inscription même d'un ouvrage. Envoyer une dédicace. Accepter une dédicace. Refuser une dédicace. Livre avec ou sans dédicace. L'inventeur des *dédicaces* ne peut être qu'un mendiant. Boiste. Un bon habit, je crois, vaut une *dédicace*. (Colnet.)

[illegible]

Relig. juiv. *Fête des dédicaces.* Fête des juifs, célébrée en mémoire de la restauration et de la nouvelle dédicace du temple, par les soins de Judas Machabée.

DÉDICACER. v. a. [illegible] Dédier un ouvrage à quelqu'un. Ne se dit que sur le ton de la plaisanterie. [illegible]

DÉDICATEUR, TRICE. s. [illegible]

sens de dédicace. S'empl. peu et toujours ironiquement, en parlant d'un auteur qui adule [illegible]

DÉDICATION. s. f. (pr. *dé-di-ka-cion*). Dédicace. Vieux mot.

*** DÉDICATOIRE.** adj. 2 g. Qui contient une dédicace. [illegible] *dédicatoires*. La Bruy.

DÉDICTE. s. f. Dédit ou Action de se dédire, de désavouer. Le repentir n'est qu'une dédicte de notre volonté.

DÉDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédier. [illegible]

— *Dédié à*. [illegible] encore le nom des saints auxquels leurs églises étaient *dédiées*. Anquetil.

[illegible]

— *Dédié par*. [illegible] (Massillon.)

*** DÉDIER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *dedicare*; [illegible]) [illegible] Dédier une église. Dédier un temple. [illegible] à Apollon, à Cérès, à Jupiter.

— Fig. En parlant d'une personne. *Dédier quelqu'un au Seigneur.* [illegible] lui offrir comme une propriété sainte. || *Dédier* [illegible] || *Dédier quelqu'un au trône.* Le faire souverain par une cérémonie religieuse. Le peuple [illegible] personne au trône. (Chateaubriand.)

— Adresser un livre, un ouvrage, par une dédicace, c'est-à-dire par une épître ou inscription mise en tête de l'ouvrage. Je n'ai fait ma cour qu'à la vérité, je ne *dédie* le livre qu'à elle. (Voltaire.) Mais, dites-vous, *dédier* un livre à la République, cela ne s'est jamais fait. (J.-J. Rouss.) Voltaire, *dédiant* sa Mérope au père Porée, et l'appelant son cher maître, est une de ces choses aimables que l'éducation moderne ne présente plus. (Chateaub.)

— S'emploie [illegible] et la rapporterai telle que je la vous ai *dédiée*. Malherbe.

— SE DÉDIER. v. pron. [illegible] Malh.

DÉDIEUR. s. m. Se dit, par plaisanterie, de Celui qui dédie un livre.

*** DÉDIRE.** v. a. [illegible] qu'il avait prise. Me voudriez-vous *dédire?* (Acad.)

[illegible]

[illegible] dit : Puisque je l'ai promis, ne m'en *dédites* pas.

— *Dédire quelqu'un de.* M. Ferrand était dans tous mes sentiments, souvent à mes promenades, et ne m'a jamais *dédite* de rien. (Mme de Sévigné.)

— SE DÉDIRE. v. pron. Revenir sur un engagement pris; manquer à sa parole. Il avait offert cent écus, il s'en est dédit. (Acad.)

Se rétracter [illegible] Les témoins se sont dédits. C'est l'opinion d'un favori qui se *dédira* à l'agonie. (La Bruyère.)

— Avec un nom de chose inanimée pour sujet. Un orgueil qui trouverait de la lâcheté et de l'inconstance à se *dédire*. (Mass.)

— *Se dedire de.* Quand ce choix est fait, on ne s'en *dédit* plus. [illegible] *dire*. (Id.)

Mais s'il se *dédisait* d'un outrage forcé,
[illegible]

[illegible]

Ne pouvoir pas, ne pouvoir plus s'en dédire. [illegible] il ne peut pas s'en *dédire*. Acad.

Prov. *Il faut mourir et se dédire que se dédire. Un bon Normand ne se dédit pas.* || *Normand qui s'en dédit.* Loc. prov. qui [illegible] autres provinces de France.

Se dédire a été employé [illegible]

[illegible]

SYN. SE DÉDIRE, SE RÉTRACTER. [illegible]

DÉDIT, ITE. part. pass. du v. Dédire. S'empl. adjectiv. Désavoué, rétracté. Parole dédite. Action dédite. Il est peu usité.

*** DÉDIT.** s. m. [illegible] d'une parole donnée, rétractation de ce qui a été dit [illegible]

— *Avoir son dit et son dédit.* Être sujet à se dédire [illegible] Être versatile, inconstant, peu persistant en affaires.

— Rupture d'un marché, d'une convention, d'une entreprise, d'une affaire quelconque. Allez, mesdemoiselles, en fait de mariage une fille a son dit et son *dédit*. (Brueys.)

— La peine du dedit même. Peine stipulée dans un marché, dans une convention, contre celui qui refusera d'en remplir les conditions; c'est ordinairement une somme d'argent convenue, que paye celui qui manque à sa parole. Supporter le dedit. Accepter le dédit. Payer le dédit. Dédit de dix mille francs.

— Acte même dans lequel est stipulée la peine encourue par celui ou celle qui se dédira. Rédiger le dedit. Donner lecture du dédit. Déchirer le dédit. Le notaire qui avait rédigé le *dédit* en demeura dépositaire. (Acad.)

DÉDITE. s. f. (rad. *dédit*). Renonciation à un engagement.

DÉDITION. s. f. (pr. *dé-di-cion*). Sorte de latinisme qui s'est dit quelquefois pour Reddition.

DÉDIVINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédiviniser.

DÉDIVINISER. v. a. 1re conj. Syn. de DÉDÉIFIER.

DEDJEAL ou **DEDJIAL.** s. m. (littéral. *imposteur*). Relig. mahom. V. DAGGIAL.

DÉDOLATION. s. f. (pr. *dé-do-la-cion;* rad. *dédoler*). Chir. Action d'un instrument qui coupe en dédolant, c'est-à-dire qui porte obliquement sur une partie quelconque du corps, en enlève une portion superficielle, et y produit une plaie avec perte de substance de peu d'épaisseur.

DÉDOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédoler. S'empl. adjectiv. Partie dédolée.

DÉDOLER. v. a. 1re conj. (du lat. *dedolare*, couper). Chir. Couper obliquement et superficiellement la surface d'une partie du corps avec un instrument tranchant.

— SE DÉDOLER. v. pron. Être coupé obliquement et superficiellement.

DÉDOMMAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédommager. S'empl. adjectiv.

— *Dédommagé de.* [illegible] Buffon. [illegible] qu'on a prise de monter à ce donjon, par la vue dont on jouit. (Chateaub.)

— *Dédommagé par.* [illegible] continuels que lui rend celui-ci. (Buffon.)

*** DÉDOMMAGEMENT.** s. m. Action de dédommager [illegible] satisfait d'un dédommagement. Presque toujours le dédommagement est pécuniaire. Dédommagement de mille écus. Vingt mille francs de dédommagement.

— Fig. [illegible] Mass. C'est pour lui le fruit de la bonne fortune ou le *dédommagement* de [illegible] (La Bruy.) [illegible] le *dédommagement* n'est proportionné au sacrifice. (Rayn.) L'homme de bien trouve dans [illegible]

*** DÉDOMMAGER.** v. a. 1re conj. (ét., *dé*, [illegible]

des pertes qu'il a éprouvées. Dédommager quelqu'un pour qu'il n'intente pas un procès.

— Fig. Compenser un mal, une perte, une privation. [illegible] (Sismondi.) Un moment de plaisir les *dédommage* d'une année entière de souffrance. (Mass.) La liberté que je donne à mon élève le *dédommage* amplement des légères incommodités auxquelles je le laisse exposé. (J.-J. Rouss.)

[illegible] (Acad.) Il n'est point de route plus sûre pour aller au bonheur, que celle de la vertu : si l'on y parvient, il est plus solide et plus doux par elle; si on le manque, elle seule peut en *dédommager*. (J.-J. Rouss.)

— SE DÉDOMMAGER. v. pron. Être dédommagé, au propre et au figuré.

— Se procurer soi-même un dédommagement, une compensation. Se dédommager d'un côté de ce qu'on a perdu de l'autre. Se dédommager [illegible] par le ris et la moquerie. (La Bruy.) On se *dédommage* [illegible] Balz.

DÉDORAGE. s. f. Syn. de DÉDORURE.

DÉDORÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédorer. S'empl. adjectiv. Cadre dédoré. Calice dédoré. [illegible] bien sa figure pâle et blafarde, à laquelle je [illegible] H. de Balzac.

*** DÉDORER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *dorer*). Techn. Enlever, ôter, effacer la dorure. Dédorer un cadre. Dédorer un bijou, une pièce d'orfèvrerie, etc.

—Fig. *Dédorer la pilule.* Dire les choses crûment à quelqu'un, après qu'un autre les lui avait dites avec ménagement. Inusité dans cette acception.

— SE DÉDORER. v. pron. Perdre sa dorure. Cette vaisselle de vermeil se dédore insensiblement.

DÉDOREUR. s. m. Celui qui dédore.

DÉDORMI, IE. part. pass. du v. Dédormir. S'empl. adjectiv. Eau dédormie.

DÉDORMIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *dormir*). Dégourdir au feu. Dédormir de l'eau.

— Neutral. Cesser de dormir. Inusité.

— SE DÉDORMIR. v. pron. Être dédormi, dégourdi au feu.

— Ce verbe est vieux et tout à fait inusité.

DÉDORURE. s. f. Techn. Action de dédorer ou de se dédorer, en parlant d'objets auxquels on ôte ou qui perdent la légère couche d'or qui adhère à leur surface.

DÉDOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédosser. S'empl. adjectiv. Pièce de bois dédossée.

DÉDOSSEMENT. s. m. Techn. Action de dédosser une pièce de bois; résultat de cette action.

DÉDOSSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *dos*). Techn. Dresser à la scie une pièce de bois que l'on veut mettre à vive arête.

— Hort. Diviser une grosse touffe de racines vivaces en plusieurs petites touffes. Quand on ne sépare que les œilletons, c'est œilletonner.

— SE DÉDOSSER. v. pron. Être dédossé.

DÉDOTALISATION. s. f. (pr. *dé-do-ta-li-za-cion*). Action de dedotaliser. La dédotalisation d'un bien.

DÉDOTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédotaliser. S'empl. adjectiv. Bien dédotalisé.

DÉDOTALISER. v. a. 1re conj. [illegible] Ôter à un bien dotal son caractère de dotalité. [illegible]

— SE DÉDOTALISER. v. pron. Être dédotalisé.

DÉDOUBLABLE. adj. 2 g. Qui peut être dédouble.

DÉDOUBLAGE. s. m. Mar. Action de dédoubler, d'enlever, de déclouer le doublage d'un bâtiment.

— Comm. Action de couper l'alcool avec de l'eau.

DÉDOUBLANT. part. prés. du v. Dédoubler. Qui dédouble.

DÉDOUBLANT, ANTE. adj. Chim. Qui a pour objet de dédoubler.

— *Catalyse dédoublante.* Catalyse qui, dans les fermentations, sépare une substance composée en deux substances plus simples.

DÉDOUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dédoubler. S'empl. adjectiv. Manteau dédoublé. Robe dédoublée. Régiment dédoublé. Pierre dédoublée.

[illegible] certaine quantité d'eau. *Recoupe* est préférable.

*** DÉDOUBLEMENT.** s. m. Action de dédoubler; résultat de cette action.

— Bot. Division en plusieurs parties d'un organe d'une plante, lequel organe aurait dû naître simple.

[illegible]

* **DÉDOUBLER** [illegible] 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe [illegible] doublure. [illegible] une jupe.

— [illegible] double, ce qui est multiple.

[illegible] partager en deux [illegible] bataillon, une compagnie, une classe de collège.

— Fig. Pelisson est laid, mais qu'on le *dédouble*, on lui verra une belle âme. (Mme de Sévigné.)

— Art milit. [illegible] les soldats qui étaient sur deux rangs ou sur deux files. Cyrus *dédoubla* les files de son infanterie, et la mit sur douze de hauteur seulement. (Rollin.)

— Chim. [illegible] *substance*. La décomposer en deux autres substances, composées ou simples.

— Comm. Couper d'eau les vins qui ont été [illegible].

— Lapid. Couper une pierre sur champ, dans la partie la plus faible.

— Mar. Enlever le doublage d'un bâtiment, pour en visiter la carène. || Défaire plusieurs tours des rabans qui tiennent les voiles fermées.

— Techn. Séparer dans une carrière les lits de pierre dans toute leur longueur, et par extension, Séparer toute pierre dans sa longueur. Dédoubler une pierre.

— **SE DÉDOUBLER.** v. pron. Être dédoublé, dans toutes les significations du verbe actif. [illegible] se formèrent en colonnes d'attaque, tandis [illegible] toujours de véritables citadelles. [illegible]

— [illegible] *dédou-* [illegible]

DÉDROGAGE. s. m. Syn. de **DÉSARGENTURE.**

DÉDROGUE. s. f. (de *dé*, préf. extract., et [illegible]) [illegible] désargenture.

DÉDROGUER. v. a. 1re conj. Opérer le [illegible].

DÉDUCTEUR. s. m. (ét. lat., *deductor*; forme de *deducere*; rad. *ducere*, conduire). Antiq. [illegible] qui accompagnaient un citoyen distingué au Sénat et au Forum.

DÉDUCTIF, IVE. adj. Philos. Qui tient de la déduction, par opposition à Inductif, ou qui tient de l'induction. Système déductif. Méthode déductive.

* **DÉDUCTION.** s. f. (pr. *dé-duk-cion*; ét. lat., *deductio*, forme de *deducere*, mettre hors de, extraire). Soustraction, retranchement, rabais. S'emploie surtout en termes de comptabilité. Faire une déduction. Demander une déduction. Il faut une déduction. Payer en déduction. Recevoir en déduction. Déduction faite d'une chose. La succession, *déduction* faite des dettes et legs, monte à cent mille francs. (Acad.) Ce domaine, *déduction* faite des charges, rapporte cinq mille francs. (Id.)

— Fig. Exposé, narration, récit ample et détaillé. Action d'exposer, de narrer, de raconter en détail. Faire une longue déduction de ses motifs, une interminable déduction de ses griefs. Il est vieux et tout à fait inusité dans cette acception.

— Log. Action d'inférer une chose d'une autre. Raisonnement par lequel on infère. Conséquence tirée d'un raisonnement. Déduction claire, exacte, précise, convaincante. Déduction fausse, embarrassée. Suite de déductions. Voici ma déduction. Je raisonne par déduction. Qu'avez-vous à opposer à cette rigoureuse déduction?

— Mus. Succession de notes qui montent diatoniquement ou par degrés conjoints.

— Syn. comp. DÉDUCTION, INDUCTION. La *déduction* est le procédé de l'esprit par lequel on tire d'une vérité ou d'une supposition tout ce qui y est rigoureusement renfermé. L'*induction* est le procédé par lequel l'esprit, allant au delà des faits qui lui servent de point de départ, conclut du semblable au semblable, du particulier au général. Les sciences mathématiques et métaphysiques sont fondées sur la *déduction*; les sciences physiques sont fondées sur l'*induction*.

DÉDUCTIONNISTE. s. m. (pr. *dé-duk-cio-nisste*). Néol. Celui qui fait des déductions.

DÉDUCTIVEMENT. adv. Par déduction. Il est impossible de prévoir comment les hommes agissent, et, par conséquent, de raisonner *déductivement*. (E. de Laveleye.)

* **DÉDUIRE.** v. a. 4e conj. (ét. lat., *deducere*; formé du préf. extract. *de*, hors, et du v. *ducere*, conduire, tirer, mettre dehors, extraire). Retrancher, rabattre, soustraire une somme d'une autre. Déduire ce que l'on a dépensé. Déduire les avances que l'on a reçues. Déduire une somme d'une autre ou sur une autre. Déduire les frais d'un procès. Un négociant ne peut dire que son fonds est à lui, s'il n'a entièrement *déduit* ses dettes passives. (Laveaux.)

— Fig. *Il faut en déduire*. Il faut en rabattre, il faut réduire, diminuer ses prétentions, ses espérances.

— Narrer, exposer, raconter en détail. Déduire son fait, ses raisons, ses griefs, sa plainte, ses motifs. Déduire son plan, son projet, son affaire, son entreprise. Déduire les faits avec clarté. J'ai été fort ébranlé de toutes ces raisons, qu'il m'a *déduites* fort au long. (Volt.) Il ne faut pas moins d'adresse à réduire un grand sujet qu'à en *déduire* un petit. (Corneille.) *Déduisez* vos raisons et nous serons juges. (Alex. Dumas.)

— *Déduire à*. Déduire à quelqu'un une somme. Déduire à quelqu'un ses motifs.

— Raisonner par déduction. Inférer, tirer une conséquence ou comme conséquence. D'où je déduis que. Déduire une conséquence d'un principe. On essaye de donner des bases aux abus en *déduisant* les principes des faits. (Boiste.)

— **SE DÉDUIRE.** v. pron. Être déduit, rabattu, soustrait d'une somme, d'un compte. Être exposé, narré avec amples détails. Être inféré, tiré comme conséquence.

— On disait anciennement *Déduire*, pour Amuser, et *Se déduire*, pour S'amuser.

DÉDUISABLE. adj. 2 g. Vieux mot qui s'est dit pour Convenable, agréable.

DÉDUIT, ITE. part. pass. du v. Déduire. S'empl. adjectiv. Sommes déduites. Prêt déduit. Avances déduites. Faits déduits, clairement déduits, longuement déduits. Conséquence bien déduite, exactement déduite. Les erreurs, les préjugés naissent d'observations mal faites, de conséquences mal *déduites*. (Boiste.)

* **DÉDUIT.** s. m. (rad. fr., *déduire*, dans le sens ancien de *divertir*). Divertissement, distraction, occupation agréable, amusante; plaisir, passe-temps. Ce mot, qui se trouve employé familièrement dans cette acception par plusieurs auteurs du XVIIe siècle, notamment par La Fontaine, est tout à fait hors d'usage aujourd'hui.

> [illegible]
> [illegible] *déduit*
> [illegible] (La Font.)

— On disait aussi *Faire le déduit*, pour Deviser amoureusement auprès d'une femme, et même Jouir d'une femme.

— Vêner. On désigne par ce nom Tout l'équipage qui sert à prendre le plaisir de la chasse : veneurs, chiens, oiseaux, valets, etc. Écarter, suivre, devancer le déduit. Avoir un nombreux déduit.

DÉDUPLICATION. s. f. (pr. *dé-du-pli-kacion*; de *dé*, préf. privat., et *duplication*). Bot. Dédoublement. Se dit d'un mode de multiplication propre aux desmidiées et aux diatomées.

DÉDURAILLER. v. a. 1re conj. Arg. Déferrer, en parlant d'un cheval.

DÉDURCI, IE. part. pass. du v. Dédurcir. S'emploie adjectiv. Corps dédurci. Substance dédurcie.

DÉDURCIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *durcir*). Didact. Faire cesser la dureté, amollir.

— **SE DÉDURCIR.** v. pron. Être dédurci, amolli. Ce corps, cette substance peut se dédurcir. La cire se dédurcit à l'action du feu. || Ce verbe est peu usité. On dit ordinairement *amollir*.

DEE. (pr. *di*; en lat. *Deva*). Géogr. Fleuve d'Angleterre, naît dans le pays de Galles, court à l'E. en faisant de nombreux détours, tourne au N., passe à Chester et se jette, au-dessous de cette ville, dans la mer d'Irlande, par une embouchure large de 6 kil. Cours 111 kil.

— **DEE.** (*Desana*). Fleuve d'Écosse, coule de l'O. à l'E. entre deux branches des monts Grampians, et se jette à Aberdeen dans la mer du Nord. Cours 150 kil.

— **DEE.** Fleuve d'Écosse qui se rend dans le golfe de Solway, au N. de la mer d'Irlande. Cours 70 kil.

DEE (John). Alchimiste anglais, né à Londres, 1517-1607. Il se fit un nom par son ardeur à étudier les mystères de la cabale et de l'astrologie; à ce titre, il fut chargé de désigner un jour heureux pour le couronnement d'Élisabeth.

DÉERINGIE. s. f. (de *Deering*, n. pr.). Bot. Genre d'amarantacées célosiées, établi pour deux ou trois espèces d'arbrisseaux débiles, s'appuyant sur les arbres ou les buissons voisins, dans l'Inde et l'Australie.

DEERLYK. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique). Tissage de toiles, huileries; 5,000 hab.

* **DÉESSE.** s. f. (du lat. *dea*, féminin de *deus*, dieu). Myth. Divinité du sexe féminin à qui le paganisme rendait un culte solennel. Les dieux et les déesses. Craindre les déesses. Honorer les déesses. Il y avait quatre sortes de déesses : les déesses célestes, les déesses terrestres, les déesses marines et les déesses infernales. Tous les matins, une jeune *déesse* ouvre les portes de l'orient, et répand la fraîcheur dans les airs, les fleurs dans la campagne, les rubis sur la route du soleil. (Barth.)

— *Grandes déesses*. Celles qui faisaient partie du conseil des dieux : c'étaient Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane et Vénus. || Les Messéniens donnaient particulièrement ce nom à Cérès et à Proserpine. *Déesses mères*. Celles qui présidaient aux fruits de la terre, et étaient regardées comme dispensatrices des dons de la nature. On les invoquait pour la santé des empereurs. || On donnait également ce nom aux nymphes qui avaient élevé Jupiter, et aux nourrices de Bacchus. || *La déesse du matin*. L'Aurore. *Bonne déesse*. V. ce nom à son ordre alphabétique.

— Fig. Très belle femme, femme la plus belle. C'est une déesse. Elle a le port d'une déesse. Cette femme était belle comme une *déesse*. (Fén.) Une femme, quelle qu'elle puisse être, est une *déesse* pour des prisonniers. (Mme de Staël.)

— Fam. Amante. Il suivit l'espace de quatre lieues le char de sa *déesse*. (Volt.)

DÉFÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Défâcher.

* **DÉFÂCHER (SE).** v. pron. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *fâcher*). S'apaiser. Avoir de la peine à se défâcher. Quand l'on est fâché, on n'a souvent rien de mieux à faire que de se défâcher.

— **DÉFÂCHER.** v. a. Apaiser. Il est familier et populaire. Défâcher quelqu'un. Essayez de le défâcher.

— Neutralement. Il ne défâche point. Il ne veut point défâcher.

DE FAÇON QUE. loc. conj. De manière que, de sorte que. V. **FAÇON.**

DÉFAÇONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *façonner*). Déformer.

— **SE DÉFAÇONNER.** v. pron. Être déformé, ou perdre sa forme.

* **DÉFAILLANCE.** s. f. (rad. *défaillir*). Pathol. Diminution soudaine et plus ou moins marquée de l'action du cœur, qui constitue le premier degré de la syncope. C'est ce qu'on appelle, dans le langage ordinaire, Faiblesse évanouissement, pâmoison. Longue défaillance. Tomber en défaillance. Éprouver des défaillances. Être sujet aux défaillances. Être en défaillance. Il lui a pris une défaillance. Les *défaillances*, les évanouissements, nous apprennent à mourir. (Boiste.) Revenue d'une si étrange *défaillance*. (Boss.) Son air change, il pâlit, il tombe en *défaillance*. (J.-J. Rouss.)

— *Défaillance de nature*. État d'une personne qui s'affaiblit par la vieillesse, par la maladie, par l'excès du travail, etc.

— Fig. Diminution, affaiblissement d'une chose. Dans la *défaillance* de ses forces. (Fléch.) Dans la *défaillance* totale des facultés de leur âme. (Mass.) Nous ne sentons plus rien que notre *défaillance* et notre extinction prochaine. (Id.)

— Anc. chim. Syn. de **DÉLIQUESCENCE.** || *Huile de tartre par défaillance*. Potasse mélangée de carbonate de potasse en deliquescence.

— Astron. S'est dit pour Éclipse.

— Jurispr. Défaut d'accomplissement, au temps fixé et convenu, d'une clause ou condition prévue par un contrat.

DÉFAILLANT. part. prés. du v. Défaillir. Qui tombe en défaillance. Cette condition *défaillant*, il était doux et loisible à l'être animé de rentrer dans le repos de la nature inanimée. (H. de Balzac.)

* **DÉFAILLANT, ANTE.** adj. Qui est d'une extrême faiblesse. Une personne défaillante de lassitude. Jours défaillants. Forces défaillantes. Quand ses jours *défaillants* et ses infirmités mortelles l'approchaient du tombeau. (Fléchier.) Sa *défaillante* main laisse tomber sa lyre. (F. de Neufch.) Trois fois le fer échappe à sa main *défaillante*. (Volt.) Et quel est le cœur dur qui ne sera pas déchiré, si le vieillard auguste et respectable est obligé de courber sa tête *défaillante* sous le poids de la misère ou sous celui de l'infortune? (Lacép.)

> Toi-même, rappelant ma force *défaillante*,
> [illegible]
> Par tes conseils flatteurs tu m'as su ramener (Rac.)
> Sa main de Noémi saisit la main tremblante,
> Elle guide et soutient sa marche *défaillante*.
> (Florian.)

— Jurispr. Qui manque, qui fait défaut. Se dit des parties qui manquent à comparaître et à se trouver à l'assignation donnée en justice. La partie défaillante. || *Ligne défaillante*. Ligne qui n'a plus d'héritiers, qui est éteinte.

— **DÉFAILLANT, ANTE.** s. Jurispr. Celui, celle qui manque à se trouver à l'assignation donnée en justice. Le *défaillant* a été condamné. (Acad.)

DÉFAILLEMENT. s. m. (rad. *défaillir*). Vieux mot qui signifiait Faute, manque. Il lui prenoit quelquefois *défaillement* de cœur. (B. Desperriers.)

DÉFAILLI, IE. part. pass. du v. Défaillir. S'empl. adjectiv. On ne sut plus quelles bornes on pourrait donner à leur puissance, quand on leur vit envahir le royaume de Babylone, où la famille royale était *défaillie*. (Boss.)

DÉFAILLIBLE. adj. Qui peut défaillir.

* **DÉFAILLIR.** v. n. 2e conj. (de *dé*, préf. privat., et *faillir*). Il n'est guère usité qu'au présent de l'indicatif, *Je défaus, nous défaillons*; à l'imparfait, *Je défaillais*; au prétérit, *Je défaillis*; *J'ai défailli*; au futur, *Je défaudrai*; au conditionnel, *Je défaudrais*; au présent du subjonctif, *Que je défaille*; à l'imparfait du subjonctif, *Que je défaillisse*; au participe présent, *Défaillant*; au participe passé, *Défailli*; et à l'infinitif, *Défaillir*. On trouve aussi le singulier du présent de l'indicatif, *Je défaille*. Manquer. Ils craignaient que le jour ne vînt à leur *défaillir* avant qu'ils pussent arriver. (Acad.) Toutes choses commençaient à leur *défaillir*. (Id.) J'ai suppléé des choses qui *défaillaient* au texte latin. (Malherbe.)

— *Défaillir en*. S'éteindre. Cette race a défailli en un tel. Cette famille a défailli en la personne de...

— Dépérir, s'affaiblir. Ses forces commencent à défaillir. Se sentir défaillir tous les jours. Je rends grâce à Dieu de voir *défaillir* mon corps avant mon esprit. (Boss.) La présence de la mort ne lui change pas ni la couleur ni la parole; et quand il *défaut*, c'est alors qu'il a moins d'apparence de *défaillir*. (Malh.)

> [illegible] *défaillent*
> Et je vais succomber aux douleurs qui m'assaillent.
> [illegible]

— Tomber en défaillance, en pâmoison. Perdre les sens. Tout à coup il se sentit défaillir.

— Fig. J'ai senti *défaillir* ma force et mes esprits. (Racine.) Je sens *défaillir* mon âme à cette idée horrible. (J.-J. Rouss.) Toutes les forces de mon âme *défaillent* au seul soupçon de ce malheur. (Id.) Jeanne d'Arc est martyre, mais une martyre qui a besoin de croire à la protection d'en haut, et dont le cœur *défaille*, dont la chair se trouble quand cette protection se retire. (Cuvillier-Fleury.)

* **DÉFAIRE.** v. a. 4e conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *faire*). Détruire ce qu'on a fait, ce qui est fait. Défaire un habit, un nœud. Défaire une malle, un paquet. Alexandre ne put défaire le nœud gordien. Pénélope *défaisait* la nuit l'ouvrage qu'elle avait fait le jour. (Acad.)

— Absol. L'un fait, l'autre défait. Ici-bas, l'homme n'est occupé qu'à faire et qu'à défaire. Ils ne songent pas, les bonnes gens qui veulent maintenir toutes choses intactes, qu'à Dieu seul appartient de créer; qu'on ne fait point sans *défaire*. (P.-L. Courier.)

> Son esprit au hasard aime, évite, poursuit,
> *Défait*, refait, augmente, ôte, élève, détruit. (Boil.)

— Rompre ce qui a été conclu, ce dont on était convenu; faire manquer une affaire déjà engagée. Défaire un marché. Défaire une convention. Défaire un acte, un contrat. Défaire un traité. Défaire une alliance, un mariage.

— Fig. Ce sont les passions qui font et *défont* tout dans ce monde. (Fonten.) Un prêtre audacieux fait et *défait* les rois. (M.-J. Chén.)

— Exténuer, maigrir, abattre. La maladie ne met pas longtemps à défaire l'homme le plus robuste.

— Décomposer. L'émotion lui a défait le visage. La peur défait étrangement les physionomies.

— Faire mourir. Cette malheureuse a *défait* son fruit, son enfant. (Acad.) Cette signification est tout à fait populaire, ou du moins très familière.

— Mettre en déroute, tailler en pièces. Défaire les ennemis. Défaire la flotte ennemie. Après avoir *défait* de nombreuses armées. (Fléch.) Il *défit* trois préteurs. (Corn.)

— Fig. Mme de Roquelaure est revenue tellement belle, qu'elle *défit* hier le Louvre à plate couture. (Mme de Sévigné.)

— Par extension. Déprécier, ôter le prix, la valeur. Un diamant, par son éclat, défait toutes les autres pierres précieuses. Peu usité.

— Fig. Obscurcir par plus de mérite, par plus de beauté. Cette dame défait toutes les autres par ses avantages extérieurs, et plus encore par les grâces inimitables de son esprit et l'excellente bonté de son cœur. Peu usité.

— *Défaire de*. Débarrasser de, délivrer de. Défaire d'un importun. Défaire d'un vice, d'un travers, d'une mauvaise habitude. Je t'ai *défait* d'un père, et d'un frère et de moi. (Corn.) L'étoile de Monsieur d'Évreux l'a *défait* de son vieux prédécesseur. (Ch. de Sévigné.) Je vous aurais souhaité mort pour être *défaite* de vous. (Mme de Sévigné.) Cela leur sert surtout à les *défaire* de quantité de mauvaises prononciations. (Racine.)

— Corneille a donné à ce verbe une forme neutre, dans ces vers :

> Mais de peur qu'il n'en fasse autant que l'autre a fait,
> Attache-le d'un nœud qui jamais ne *défait*.

— **SE DÉFAIRE.** v. pron. Se débarrasser de ce qui gêne; éloigner de soi une personne ou une chose qui gêne, qui importune. Se défaire d'un fâcheux. Il y a deux manières de congédier son monde et de se *défaire* des gens : se fâcher contre eux ou faire si bien qu'ils se fâchent contre vous. (La Bruyère.) Toute leur vie n'est qu'une attention déplorable à se *défaire* du temps. (Id.) *Défaites*-vous de cette haine que vous avez pour les détails. (Mme de Sévig.) Ne demandez point à vous *défaire* des charges que vous avez. (Boss.)

— Fig. Le pyrrhonisme, en voulant se *défaire* des préjugés et des illusions, a perdu beaucoup de vérités, de vertus et de plaisirs. (Boiste.)

— Congédier, renvoyer de son service. Se défaire d'un domestique.

> Un seul valet restait...
> Sa vue embarrassait, il fallut s'en *défaire*. (Boileau.)

— Faire mourir. Se défaire d'un ennemi. Si tu prétends régner, *défais*-toi de tous deux. (Corn.) Vous vous êtes *défait* des deux Guises à Blois, mais vous ne pouviez jamais vous *défaire* de tous ceux qui avaient horreur de vos fourberies. (Fén.)

— Vendre. Aliéner et transporter à autrui le droit et la possession d'une chose. Se défaire de tous les meubles inutiles ou de vieille mode. Il eut peine à se *défaire* de son tableau à un prix modique. (Dider.)

— Se désaccoutumer d'une chose, renoncer

à quelque chose. Se défaire d'une mauvaise habitude, d'un vice. Se défaire de manières communes, de façons campagnardes. Se défaire d'un odieux préjugé, d'un préjugé ridicule. Une extrême politesse dont ils ne se défont jamais. (La Bruy.) Dieu nous conseille de nous *défaire* de nos richesses. (Fléch.)

— *Se défaire de*, suivi d'un infinitif. *Défaisons*-nous de croire que nous puissions rien penser de juste sur l'avenir. (Mme de Sévig.) *Défaites*-vous d'épiloguer sur les bienséances de notre voyage. (Id.)

—S'affaiblir, perdre ses forces, maigrir. Comme cet homme se défait.

— Se déconcerter, se décontenancer, se troubler, demeurer interdit. A sa vue, sans qu'on lui ait adressé un seul mot de reproche, il s'est défait. Peu usité dans ce sens.

— Fig. Perdre les bonnes manières, le bon ton, l'usage du monde. Ce jeune homme s'est défait en bien peu de temps dans cette mauvaise compagnie. Peu usité.

— Se déconclure, se rompre. Ce marché, qui paraissait si bien convenir aux deux parties, s'est subitement défait.

— Se défaçonner. Ces vêtements se sont tout défaits dans la malle.

— Se découdre. Cet habit se défait.

— Se désassembler, se débrocher. Voyez comme ce livre s'est défait entre vos mains.

— Perdre sa qualité. Ce vin se défait. Ces sortes de vins ne sont pas de garde, ils se *défont* aisément. (Acad.)

— Absol. Se démettre d'une charge, d'une fonction. Mon fils est fort alarmé de ce que le chevalier de Lauzun a permission de se *défaire*. (Mme de Sévigné.)

DÉFAISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui défait.

DÉFAIT, AITE. part. pass. du v. Défaire. S'empl. adjectiv. dans la plupart des acceptions du verbe, surtout dans celles d'Abattre, d'exténuer, d'amaigrir. Visage pâle et défait. Je l'ai vu avec un visage fort *défait*. (Acad.)

> Plus *défait* et plus blême,
> Que n'est un pénitent sur la fin du carême. (Boileau.)

— Qui est battu, mis en déroute, taillé en pièces. Les Philistins *défaits*. (Boss.) Les enfants d'Éphraïm, habiles à tendre l'arc et à tirer la flèche, ont été *défaits* au jour du combat. (La Harpe.)

— *Défait par*. Le fils d'Ahmed ayant été *défait* par les califes de Bagdad, la cité sainte retourna sous la puissance de ses califes, l'an 905 de notre ère. (Chateaub.)

***DÉFAITE.** s. f. (rad. *défaire*). Déroute d'une armée, d'un corps de troupes. Sanglante défaite. Entière défaite. Essuyer la défaite. Hâter la défaite. Contribuer à la défaite de l'ennemi. Dans l'affliction de sa défaite. La honte d'une défaite. Terminer la guerre par une entière et prompte *défaite*. (Fléch.) Plus grand le jour de sa *défaite* que dans les jours de ses triomphes. (Massillon.)

> Nassau, par sa *défaite*,
> De Philippe vainqueur rend la gloire complète. (Boil.)

— Fig. Les hommes souvent veulent aimer et ne sauraient y réussir; ils cherchent leur *défaite* sans pouvoir la rencontrer. (La Bruy.) Les prétextes ne sont le plus souvent que d'honnêtes *défaites*? (S. Dub.)

> Qui sait si l'ingrate, en sa longue retraite,
> N'a point de l'empereur médité la *défaite*? (Racine.)

— Mauvaise excuse, prétexte artificieux, mauvaise raison. Donner une défaite. Avoir toujours des défaites prêtes. C'est une défaite. Voilà une singulière défaite. Toujours des défaites. Vous ne cesserez donc jamais d'apporter des défaites? Il ne reste qu'une *défaite* aux nouveaux mystiques. (Boss.)

— Fig. *Fille d'une bonne défaite*. Fille jeune et jolie, et surtout fort riche. || *La défaite d'une fille* exprime figurément qu'elle s'est rendue, qu'on a triomphé de sa vertu.

— Comm. Facilité de se défaire, débit aisé d'une marchandise, lorsque cette marchandise plaît à l'œil ou qu'elle est rare sur le marché. Marchandises de bonne et prompte défaite, de belle défaite. Ces objets là sont de mauvaise défaite.

DÉFAIX. s. m. Anc. cout. Lieu défendu comme appartenant au seigneur. Les garennes, les étangs, étaient des défaix.

* **DÉFALCATION.** s. f. (pr. *dé-fal-ka-cion*). Action de défalquer, effet de cette action, ce qui est défalqué; retranchement, déduction, soustraction. Faire la défalcation des frais, des avances. Défalcation faite.

DÉFALQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Défalquer. S'empl. adjectiv. Somme défalquée.

* **DÉFALQUER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *defalcare*; rad. *falx*, faux). Couper, tailler, trancher avec la faux. Il n'a point d'application au propre.

— Fig. Retrancher une partie d'une somme, d'une quantité. Défalquer trois cents francs. Défalquer dix kilogrammes. Défalquer tant d'une chose ou sur une chose. Je vous dois trois cents francs, mais il faut en *défalquer* ce que j'ai payé pour vous. (Acad.)

— Fig. Il faut *défalquer* du prix de beaucoup d'êtres le mérite de la nouveauté. (Boiste.) En comparant la littérature nationale à une autre, il faut *défalquer* de la valeur de celle-ci le mérite de l'étrangeté. (Id.)

— Fond. Rabattre l'humidité.

— SE DÉFALQUER. v. pron. Être défalqué, déduit, retranché.

DÉFAMER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Diffamer, ôter la réputation.

DÉFAMIE. s. f. Vieux mot qui signifiait Infamie.

DÉFANATISABLE. adj. 2 g. Qui peut être défanatisé, en qui on peut détruire le fanatisme. Peuple défanatisable. Cœur, esprit défanatisable.

DÉFANATISANT. part. prés. du v. Défanatiser.

DÉFANATISANT, ANTE. adj. Qui défanatise, qui détruit le fanatisme.

DÉFANATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Défanatiser. S'empl. adjectiv. Peuple défanatisé. Esprit défanatisé. Ame défanatisée.

DÉFANATISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *fanatiser*). Faire cesser le fanatisme, ne pas laisser quelqu'un fanatisé.

— SE DÉFANATISER. v. pron. Être défanatisé, renoncer au fanatisme.

DÉFANATISME. s. m. Destruction du fanatisme.

DÉFARDE. s. f. Ventre, foie, entrailles et pieds de veau.

DÉFARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Défarder. S'emploie adjectivement. Qui a ôté son fard. Visage défardé.

DÉFARDELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *fardeau*). Défaire un ballot. Vieux et inusité.

DÉFARDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *farder*). Ôter le fard.

— SE DÉFARDER. v. pron. S'ôter le fard.

DÉFARDEUR. s. m. Arg. Voleur.

DÉFARGUER. v. n. 1re conj. Arg. Pâlir.

DÉFARGUEUR. s. m. Arg. Témoin à décharge.

DÉFATIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Défatiguer.

DÉFATIGUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *fatiguer*). Faire disparaître la fatigue. Je vais partir pour Cannes dès que je serai un peu *défatigué*. (Mérimée.)

— SE DÉFATIGUER. v. pron. Cesser d'être fatigué.

DEFAUCONPRET (Auguste-Jean-Baptiste). Littérateur, né à Lille, 1767-1843, fut d'abord notaire à Paris. Il se retira à Londres, où il publia plus de 400 volumes de traductions diverses; on remarque entre autres celle des *Romans de Walter Scott* et d'une partie des *Romans de F. Cooper*.

DÉFAUFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Défaufiler.

DÉFAUFILER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *faufiler*). Défaire la faufilure. Défaufiler une robe.

— Absol. Vous passerez votre journée à défaufiler.

— SE DÉFAUFILER. v. pron. Perdre sa faufilure. Les deux pièces de cette robe se défaufilent.

DÉFAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Défausser. S'empl. adjectiv. Un objet défaussé.

DÉFAUSSER. v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préfixe privat., et *fausser*). Techn. Redresser ce qui a été faussé. Il est peu usité.

* **DÉFAUSSER (SE).** v. pron. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *fausse* carte). Jeux. Se débarrasser d'une ou plusieurs cartes qu'on regarde comme inutiles.

* **DÉFAUT.** s. m. (ét. lat., *defectus*, rad. *deficere*, manquer). Imperfection corporelle. Avoir un défaut dans la taille. Défaut de conformation. Défaut naturel. Il n'y a aucuns *défauts* du corps qui ne soient aperçus par les enfants; ils les saisissent d'une première vue, et ils savent les exprimer par des mots convenables (La Bruy.) Les *défauts* du corps. (Buff.) Les *défauts* détruisent la physionomie et rendent désagréables ou difformes les plus beaux visages. (Id.)

— Imperfection morale, ce qu'il y a de répréhensible en nous, ce qui affaiblit en nous le beau et le bien. Grand défaut. Vilain défaut. Défaut incorrigible. Être plein de défauts. Connaître, avouer, corriger ses défauts. Cacher ses défauts. Étudier ses défauts. S'aveugler sur ses défauts. Un défaut visible et manifeste. Éviter les défauts. Ingénieux à découvrir ses défauts. Se scandaliser des moindres défauts. Les défauts du cœur et de l'esprit. Les défauts de l'âge, du premier âge. Les hommes n'avouent d'eux-mêmes que de petits *défauts*. (La Bruy.) L'on ne voit dans l'amitié que les *défauts* qui peuvent nuire à nos amis. (Id.) L'on ne voit en amour de *défauts* dans ceux qu'on aime, que ceux dont on souffre soi-même. (Id.) Il y a de petits *défauts* que l'on abandonne volontiers à la censure; ce sont de pareils *défauts* que nous devons choisir pour railler les autres. (Id.) On couvre de la fierté des *défauts* que la fierté trahit et manifeste elle-même. (Mass.) Ce sont des *défauts* que les hommes mêlent souvent à la piété, mais ce ne sont pas les *défauts* de la piété elle-même. (Id.) Les faux honnêtes gens sont ceux qui déguisent leurs *défauts*. (La Rochef.) Mes *défauts* désormais sont mes seuls ennemis. (Boil.) Le trop d'attention à observer les *défauts* d'autrui fait qu'on meurt sans avoir eu le temps de connaître les siens. (La Bruy.) Si nous n'avions pas tant de *défauts*, nous ne prendrions pas tant de plaisir à en remarquer dans les autres. (La Rochef.) Nous n'avouons de petits *défauts* que pour faire comprendre que nous n'en avons pas de plus grands. (Id.) L'excès est aussi bien vice que le *défaut*. (Malh.)

> Le fabricateur souverain
> Nous créa besaciers tous de même manière,
> Tant ceux du temps passé que du temps d'aujourd'hui:
> Il fit pour nos *défauts* la poche de derrière,
> Et celle de devant pour les *défauts* d'autrui.
> (La Fontaine.)

— Se prend quelquefois en bonne part, par antiphrase. Grand roi, c'est mon *défaut*, je ne saurais louer. (Boileau.)

— Ordinairement, quand il se prend en bonne part, un correctif en détermine le sens. Que ce soit là (la clémence), si l'on veut, l'illustre *défaut* de Charles aussi bien que de César. (Bossuet.)

— *C'est là son moindre défaut*. Se dit en parlant d'un défaut d'une personne qui en a de plus graves. La gourmandise est son moindre défaut. || S'emploie souvent par ironie, au lieu de Qualité.

> [illegible]
> C'est là son moindre *défaut*. (La Fontaine.)

— Ce qu'il y a d'imparfait, de défectueux, de contraire aux règles du goût, dans les ouvrages d'esprit, les productions du talent, de l'art. Les défauts d'un poème, d'un roman. Les défauts d'un tableau, d'une statue. Les défauts d'un édifice. Les défauts d'une composition musicale. Relever, critiquer les défauts d'une tragédie. Elle pénétrait les *défauts* les plus cachés des ouvrages d'esprit. (Fléch.) Le grand intérêt qui règne dans ce dernier acte, la terreur de cette situation, et le grand nom de Corneille couvraient ici tous les *défauts*. (Volt.)

— Par analogie. Se dit d'un auteur. *Les défauts d'un auteur*, c'est-à-dire Ceux qu'on remarque dans ses ouvrages. Cet auteur est plein de défauts. Un auteur sans *défaut*. (Boil.) N'est-il pas singulier que vous donniez vous-même dans le *défaut* que vous reprochez aux modernes auteurs comiques? (J.-J. Rouss.) (Il) ne trouve en Chapelain autre *défaut*, sinon qu'on ne le saurait lire. (Boil.)

— Se dit aussi en parlant des ouvrages d'arts et métiers. Il y a des défauts dans cette étoffe, dans ces porcelaines, dans ces bronzes, dans ces meubles, dans cette feuille d'acajou.

— En ce sens, Se dit encore des animaux pour désigner les vices de leur caractère, les imperfections ou irrégularités de leurs proportions.

— Manque, privation, absence de quelque chose de bien. Dans cette acception, il n'a point de pluriel, et il est toujours immédiatement suivi de la préposition *de*, qui le détermine par un complément. Le défaut de vertu. Le défaut de charité. Le défaut de lumière. Le défaut de sincérité. Le défaut de prudence. Le défaut de sensibilité. Le défaut d'esprit. Le défaut de courage. Défaut de jugement, de mémoire. Défaut de pénétration, de constance. Défaut d'attention, de prévoyance, de soin, d'ordre, etc. Le *défaut* d'expérience inséparable de son entrée dans le monde. (Mass.)

> Cette haute alliance
> Dont vous aurait privé le *défaut* de naissance. (Corn.)

— *Faire défaut*. Ne pas exécuter, être absent, manquer. Il fit défaut à sa promesse. Sa mémoire lui fait défaut. La France a une initiation trop importante dans la civilisation du globe pour que les hommes spéciaux lui fassent *défaut*. (V. Hugo.)

— Endroit où finit, où manque ce qui est destiné à couvrir, à garantir, à aider. Il ne vit pas qu'il était au défaut du trottoir et tomba la tête en avant.

— Anat. *Le défaut des côtes*. L'endroit où les côtes se terminent. Être blessé au défaut des côtes. On l'a atteint au défaut des côtes.

— Art milit. *Le défaut de la cuirasse*. L'intervalle qui est entre la cuirasse et les autres pièces de l'armure qui s'y joignent. Blesser au défaut de la cuirasse.

— Fig. *Le défaut de la cuirasse*. L'endroit faible, le côté par où on peut réduire plus aisément son adversaire, le mettre plus promptement à la raison. Je connais le défaut de la cuirasse. Attaquez-le au défaut de la cuirasse. Prenez-le par le défaut de la cuirasse. || Dans le même sens, on dit aussi simplement *défaut*. Fuyez un ennemi qui sait votre *défaut*. (Corn.)

— Chass. *Être en défaut*, en parlant d'un chien. Avoir perdu la voie de la bête que l'on chasse.

> L'autre (le renard) fit cent tours inutiles,
> Entra dans cent terriers, mit cent fois en *défaut*
> Tous les chiens de Brifaut. (La Fontaine.)

— Fig. et fam. *Être en défaut*. Faillir, se tromper, commettre un manquement, une erreur. Voilà mes guichetiers en *défaut*, Dieu merci! (Racine.)

> [illegible]
> [illegible] en *défaut*.
> (Gilbert.)

— On dit de même: *Trouver quelqu'un en défaut*, *le prendre en défaut*, *le mettre en défaut*. Les fautes des sots sont quelquefois si difficiles à prévoir, qu'elles mettent les sages en *défaut*. (La Bruy.)

— Par analogie. Sa mémoire est en défaut. L'esprit et le savoir des hommes sont plus souvent en *défaut* que le simple instinct des femmes. (S. Dubay.)

— Constr. Nom donné aux tares que présentent les bois de construction, soit qu'elles proviennent de causes naturelles ou fortuites.

— Gramm. Ce mot s'est employé pour désigner le Retranchement de quelques lettres dans un mot, ou de quelques mots dans une phrase.

— Jurispr. Refus de comparaître ou de plaider en justice, après une assignation régulière. Faire défaut. Demander défaut. Déclarer le défaut. Jugement de défaut. || *Donner défaut*. Donner acte de la non-comparution. || *Défaut de produire*. V. FORCLUSION. || *Défaut contre partie* ou *défaut faute de constitution d'avoué*. Jugement rendu contre une partie, faute par elle d'avoir constitué avoué dans les délais de l'ajournement. || *Défaut contre avoué* ou *défaut faute de conclure*. Jugement rendu contre une partie dont l'avoué constitué ne se présente pas à l'audience au jour indiqué, ou se présente et refuse de conclure.

— *A défaut de* ou *au défaut de*. loc. prépos. Au lieu de, à la place de. *A défaut de* se joint toujours au nom sans l'article; *au défaut de* s'y joint toujours, ou avec un adjectif possessif, ou avec l'article démonstratif. Au *défaut* de vin, nous boirons de l'eau. (Acad.) Au *défaut* de la fortune, ses qualités le pourront nous distinguer du reste des hommes. (La Bruy.) Chaque peuple fut jaloux d'avoir ses dieux; au *défaut* de l'homme, il offrit son encens à la bête. (Mass.) Voilà le livre qu'il me faudrait au *défaut* d'instructions verbales, car où les trouver? (J.-J. Rouss.) Au *défaut* de ton bras, prête-moi ton épée. (Rac.)

> [illegible] *défaut* [illegible]
> [illegible] (Corn.)
> [illegible]
> [illegible] *défaut* [illegible] (Id.)

— Syn. comp. DÉFAUT, VICE. Un *défaut* est simplement une imperfection dans le caractère d'une personne ou la nature d'une chose; un *vice* est un *défaut* très grave qui corrompt l'essence même de la personne ou de la chose qui en est atteinte. Un homme qui a des *défauts* peut avoir des qualités qui compensent son imperfection; un homme *vicieux* est foncièrement mauvais.

DÉFAUTE. s. f. (rad. *défaut*). Féod. Vieux mot employé dans l'expression *Défaute de droit*, qui signifiait Déni de justice.

DEFAUX. s. m. Dr. cout. Amende due au seigneur par le vassal qui refusait de payer le cens.

* **DÉFAVEUR.** s. f. (de *dé*, préf. privat., et *faveur*). Cessation de faveur, disgrâce. Être en défaveur, tomber en défaveur. Se relever de la défaveur. Encourir la défaveur. Signe de défaveur. Cause de défaveur. Pendant la faveur de la fortune, il se faut préparer à sa *défaveur*. (Montaigne.)

> Courtisan morfondu, frénétique et rêveur,
> Portrait de la disgrâce et de la *défaveur*. (Régnier.)

— Fin. et Comm. Exprime particulièrement l'état de ce qui tombe en discrédit. La défaveur des effets publics. Le papier de cette maison de commerce est en *défaveur*, en grande *défaveur*. (Acad.)

— Syn. comp. DÉFAVEUR, DISGRÂCE. La *défaveur* est la cessation de la faveur et l'affaiblissement du crédit qui en résultait; la *disgrâce* est la perte complète de la faveur, du crédit, des honneurs, etc.

* **DÉFAVORABLE.** adj. 2 g. (rad. *défaveur*). Qui n'est pas favorable, qui n'est point en faveur. Jugement défavorable. Soupçons défavorables. Indices défavorables. Présages défavorables. Être défavorable à quelqu'un. Opinion défavorable. Se trouver dans des circonstances tout à fait défavorables.

* **DÉFAVORABLEMENT.** adv. D'une manière défavorable. Traiter défavorablement. Juger défavorablement. Il ne faut pas être prompt à juger défavorablement les autres.

DÉFAVORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Défavoriser. S'empl. adjectiv. Courtisan défavorisé. Il est donc enfin défavorisé. Des qu'il les vit *défavorisés*, jamais homme ne leur fit de meilleurs offices que lui. (Et. Pasq.)

DÉFAVORISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *favoriser*). Priver de faveur, priver de sa faveur. Un roi défavorise un courtisan. Je vous défavoriserai, si vous n'y prenez garde.

— SE DÉFAVORISER. v. pron. Être défavorisé, disgracié.

DÉFÉCATEUR. s. m. Appareil destiné à opérer la défécation.

* **DÉFÉCATION.** s. f. (pr. *dé-fé-ka-cion*; ét. lat., *defecatio*; rad. *defecare*; formé de *de*, hors, et *fæx*, lie). Médec. Excrétion des matières fécales; action par laquelle le résidu des aliments amassé dans le rectum est rejeté hors de l'économie animale. || On donne aussi ce nom à la série d'opérations vitales qui tendent à séparer les matières excrémentielles des substances propres à nourrir le corps.

— Chim. et Pharmac. Séparation d'un sédiment qui se forme dans un liquide quelconque, à la clarification duquel il s'oppose, spécialement dans les sucs végétaux pendant leur évaporation. Il est alors synonyme de DÉCANTATION ou d'ÉMONDAGE.

DÉFECTIBILITÉ. [illegible]

DÉFECTIBLE. [illegible]

DÉFECTIBLEMENT. [illegible]

*** DÉFECTIF, IVE** [illegible] d'un adjectif.

[illegible] se conjuguant, perdent quelqu'une de leurs [illegible]

[illegible] seule asymptote rectiligne.

— Minér. Se dit d'un cristal dans lequel qua- [illegible] places par autant de facettes, tandis que les quatre angles opposés restent intacts par une [illegible]

*** DÉFECTION**. [illegible] en état. (Bossuet.)

[illegible] *défection?* (Bossuet.)

— Astrol. Eclipse. Défection de la lune, du soleil. Inusité.

— Théol. Se disait figurément de la ruine de l'Église romaine, suivant une prétendue prophétie qui marquait les premières années du XVIIIe siècle comme l'époque de cette défection.

DÉFECTIONNAIRE. adj. [illegible] donne un parti, une opinion. Un député défectionnaire.

— Substantiv. Les défectionnaires.

DÉFECTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Défectionner. S'emploie adjectivement. Soldat défectionné. Armée défectionnée.

DÉFECTIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *dé-fèk-cio-né*). Faire défection, se rendre coupable d'une défection. L'armée a défectionné. Il est à craindre que ce régiment vienne à défectionner.

DÉFECTIVITÉ. s. f. Gramm. Qualité d'un verbe défectif. La défectivité des verbes n'est pas l'une des moindres difficultés de la langue française.

*** DÉFECTUEUSEMENT**. adv. D'une manière défectueuse, incomplète. Parler, écrire, agir, travailler défectueusement.

*** DÉFECTUEUX, EUSE**. adj. (ét. lat., *defectuosus*, formé de *deficere*, manquer). Qui manque de certaines qualités, de certaines conditions requises. Ouvrages défectueux. Livres défectueux. Marchandises défectueuses. L'amble peut être regardé comme une allure *défectueuse*. (Buff.) Si leurs ouvrages sont trop *défectueux* pour qu'on les approuve, ils sont aussi trop pleins de beautés pour qu'on les méprise. (Voltaire.)

— Fig. [illegible] *défectueux*. (La Bruy.) Que de vocations *défectueuses!* (Mass.)

— Gramm. Qui n'a pas tous ses temps et tous ses modes, en parlant d'un verbe. Il est synonyme de DÉFECTIF.

— Gramm. ar. Se dit des verbes imparfaits dont la dernière radicale est un *ouaou* ou un *yé*.

— Prat. Qui manque des formalités requises. Acte défectueux. Inventaire défectueux. Sentence défectueuse. Jugement défectueux.

*** DÉFECTUOSITÉ**. s. f. (rad. *defectueux*). Défaut, manquement, vice, imperfection d'une chose. [illegible] portante. Être plein de défectuosités. Contrat [illegible] bâtiment sont sensibles. (Laveaux.)

[illegible]

DÉFÉDATION. s. f. (pr. *dé-fé-da-cion*; ét. lat., *fœdus*, sale; *fœdare*, salir). Action de salir, de gâter, de corrompre, de détériorer. Il est vieux et inusité.

DÉFÉMINISER. v. a. [illegible] *feminin*). Quitter les allures d'une femme pour prendre celles d'un homme. Est-il rien de plus vain qu'une femme qui veut, en dépit du destin, [illegible]

DÉFEND. s. m. V. DÉFENS.

*** DÉFENDABLE**. adj. 2 g. Qui peut être défendu. [illegible] Poste défendable. Place de guerre défendable. Cause défendable. Partie de jeu défendable. Ces deux systèmes anormaux (l'esclavage et le servage) ne [illegible] (J. [illegible])

DÉFENDANCE. s. f. (rad. *défendre*). Défense. Vieux mot.

DÉFENDERS. s. m. pl. Hist. Association [illegible]

[illegible] sur la forme. || *Défendeur en la forme*. Celui qui [illegible]

*** DÉFENDEUR, ERESSE**. [illegible]

*** DÉFENDRE**. v. a. 4e conj. (du lat. *defendere*, même signification). Protéger, soutenir une personne ou une chose attaquée, [illegible] Défendre son prince. Défendre [illegible] les malheureux, les opprimés. Défendre au péril de sa vie. [illegible] d'une sainte vieillesse. (Villem.)

[illegible]

(VOLTAIRE.)

— Se dit en parlant des animaux. La lionne défend ses lionceaux. [illegible] petits. La baleine défend son petit et l'emporte dans ses nageoires. La poule se dresse, s'irrite, pour défendre ses poussins.

— Se dit aussi des plantes, et en général de tout ce qui protège, de tout ce qui recouvre, de tout ce qui sert d'appui. Je vous des robes de soie, s'il faut appeler robes ce qui ne *défend* ni le corps ni la honte. (Malherbe.)

[illegible]

(DELILLE.)

— Absol. Chacun savait mourir, nul ne savait *défendre*. (Legouvé.)

— Fig. La philosophie humaine est trop faible pour *défendre* la vertu contre la nature (Boiste.)

— Fig. et fam. *Défendre son pain*. Soutenir un procès d'où dépend le peu de bien que l'on possède.

— *A son corps défendant*. En repoussant une attaque dirigée contre sa personne, contre sa vie. Tuer quelqu'un à son corps défendant.

— Fig. et fam. Malgré soi, avec répugnance, à regret, par contrainte. Faire quelque chose à son corps défendant. Céder à son corps défendant. Et l'on sait qu'elle est prude à son corps *défendant*. (Molière.)

— Soutenir l'orthodoxie religieuse, la vérité d'une doctrine, l'utilité d'une chose quelconque. Défendre une opinion, un système. Défendre un projet de loi. Le fameux Arnauld *défendit* le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. (Volt.)

— Garantir. Aucune barrière ne pouvait *défendre* les Moscovites. (Volt.) La terreur, plus que les murs, *défendait* les sanctuaires. (G. Flaubert.)

— Dans ce sens, on dit ordinairement *Défendre de*, quand on veut indiquer la chose dont on garantit. La montagne *défend* cette maison du froid, des vents du nord. (Acad.) Nul ne le peut *défendre* des coups qu'il lui porte. (Boiste.) Les Impériaux ont repassé le Rhin, pour aller *défendre* l'empereur du Turc. (Mme de Sévigné.)

— Fig. La gloire, il est vrai, *défend* de quelques faiblesses, mais la gloire les *défend*-elle de la gloire même. (Boss.) Cette paresse ne nous *défend* [illegible] (Mass.)

— Interdire, prohiber. Défendre les duels. Défendre quelque chose sous peine de vie. Défendre le vin, les aliments à un malade. Défendre le port des armes. Défendre sa maison à quelqu'un. Les lois à tout profane en *défendent* l'entrée. (Rac.) Après qu'ils eurent *défendu* ces conventicules. (Bossuet.) Des attachements que l'on nous *défend*. (La Bruy.)

[illegible]

(BOIL.)

— Fig. Ah! monsieur, qu'est ceci? je *défends* la surprise. (Molière.)

— *Défendre sa porte*. Donner l'ordre de ne laisser entrer personne chez soi. J'étais si affligé de cette perte, de la mort de mon mari, [illegible] que j'avais fait *défendre* ma porte. (Voltaire.)

— *Défendre contre*. *Défendre* les droits de sa succession contre des prétentions illégitimes. (La Bruy.) Ils ont *défendu* la religion contre les blasphèmes des païens. (Mass.)

— *Défendre dans*. Dieu avait choisi le duc d'Enghien pour le *défendre* dans son enfance (Bossuet.)

— *Défendre de*, suivi d'un infinitif. Défendre de sortir. Défendre de passer en tel endroit. [illegible] *défend* de tuer un homme. (La Bruy.) Vous le savez, et la dignité de la charité chrétienne ne me *défend* pas de le dire ici. (Mass.)

— Fig. [illegible] *défend* de nous admirer nous prive de beaucoup de jouissances. (Boiste.)

— *Défendre par*. Par les mains de Pompée il l'aurait *défendue*. (Corn.)

Défendre que. Avec quelle sévérité *défendit*-elle qu'il y eût rien dans sa maison que, etc. (Fléch.) Mais mon père *défend* que le roi se hasarde. (Rac.)

— Après *défendre* on emploie *et*, et non pas *ni*. Cependant Boileau a dit :

Apollon...
[illegible]

— *Défendre* ne veut jamais être suivi de *ne, ne pas, ne point*. Aussi ne faut pas [illegible] *défendit qu'aucun étranger* n'entrât *dans la ville*, mais *Il défendit qu'aucun étranger entrât*, etc. Je *défends* qu'on prenne les armes. (Volt.) Mais mon père *défend* que le roi se hasarde. (Rac.) J'avais *défendu* que vous vissiez personne. (Mol.) || Quelques écrivains cependant ayant confondu ce verbe avec *empêcher*, l'ont fait suivre de la négation; mais ils ne sont pas à imiter.

— Art milit. Empêcher que l'ennemi ne puisse, sans risquer beaucoup, entrer dans un lieu ou seulement s'en approcher. Mille foudres qui portent la mort partout *défendent* l'entrée du camp. (Mass.) La frontière est *défendue* de ce côté par trois places fortes. (Acad.) | *Défendre une place, un poste*, etc. Résister à ceux qui veulent s'en rendre maîtres.

— Jurispr. S'emploie absolument. Fournir des défenses aux demandes de la partie adverse. Il a bien mal défendu. Il s'est fait condamner faute d'avoir défendu.

— Dans le style de l'ancienne procédure, on disait *défendre à*. Défendre aux demandes, défendre à un incident.

— Mar. *Défendre un canot*. Éviter de le faire choquer contre un bâtiment ou un quai.

— SE DÉFENDRE. v. pron. Repousser la force par la force. Repousser une attaque [illegible]. Les méchants se tiennent, se *défendent*, les bons s'isolent, s'abandonnent. (Boiste.) Les nations se liguent ensemble pour se *défendre*. (La Bruy.) Puis tout allume les passions dans votre état, plus vous avez besoin de vigilance pour vous *défendre*. (Mass.) La ville d'Érétrie, après s'être vigoureusement *défendue* pendant six jours, fut prise par la trahison de quelques citoyens qui avaient du crédit sur le peuple. (J.-J. Barthél.) Socrate se *défendit* pour obéir à la loi, mais ce fut avec la fermeté de l'innocence et la dignité de la vertu. (Id.)

— Fig. Qu'on attaque mes ouvrages, je n'ai rien à répondre. C'est à eux à se *défendre*, bien ou mal. (Volt.)

— Résister, en parlant des femmes. Il semble qu'une femme raisonnable ne doit tout accorder à son amant que quand elle ne peut plus se *défendre*. (H. Beyle.)

— S'interdire, se refuser, ne pas se permettre. Le méchant n'ose pas toujours se permettre ce que l'indiscret ne sait pas se *défendre*. (Boiste.) Ils trouvent du faible dans un rire excessif, comme dans les pleurs, et ils se les *défendent* également. (La Bruy.)

— Dans le même sens : *Se défendre de*. Il faut vous *défendre* de cette vanité. (La Bruy.)

— *Se défendre contre*. Se défendre contre des assassins. Croiriez-vous bien qu'il n'a pas été permis à ce dernier de se *défendre* à visage découvert contre ce qui l'attaque sous le masque! (D'Alemb.) Elle eut alors à se *défendre* contre les fièvres de son corps et les irritations du dehors. (De Gonc.)

— Fig. Il est plus facile de se *défendre* longtemps contre la violence que contre la perfidie (Boiste.)

— *Se défendre de*. Repousser l'attaque de. Ceux qui blâmaient Louis XIV de s'être fait tant d'ennemis, l'admiraient d'avoir pris tant de mesures pour s'en *défendre*, et même pour les prévenir. (Volt.)

— *Se défendre de*. Se tenir en garde contre. *Défendez* vous des séductions, des charmes de cette femme. (Acad.) Il passe sa vie à se *défendre* des uns et à nuire aux autres. (La Bruy.) Quand même on pourrait se *défendre* de ce que les louanges ont de plus dangereux. (Mass.)

— *Se défendre de*. Se garantir. Se défendre du froid. Se défendre du soleil. Se défendre du hâle.

— Refuser, se dispenser de. On l'en a prié de si bonne grâce, qu'il n'a pu se *défendre* de ce qu'on souhaitait de lui. (Acad.) Il ne peut se *défendre* de vous accompagner. (Mme de Sév.) Plaindre et déférer je ne puis me *défendre*. (Racine.) L'helléniste ne peut se *défendre* de trouver cette langue plate et faible. (E. Renan.)

— Se disculper, nier quelque chose qu'on reproche. Se défendre d'être l'ami d'un tel. Se défendre d'avoir dit telle chose, d'avoir fait telle action. Ils en *défend* comme d'un meurtre. (Mme de Sév.) Une jeune fille était accusée en justice d'avoir fait un enfant à une fille; il s'en *défendait* à ses juges. (Id.)

— *Ne s'en pas défendre*. Avouer une chose, en convenir.

[illegible] belle Ériphyle,
Ne tiendront pas longtemps contre les soins d'Achille
(RACINE.)

— *Se défendre de* signifie aussi Se défendre à l'aide de. Se défendre de toutes ses forces. [illegible] des pieds et des mains.

— *Se défendre du prix*. Disputer sur le prix. Cette soierie est excellente, il reste à se défendre du prix.

— Fig. *Se défendre par*. On ne prime pas avec les grands, ils se *défendent* par leur grandeur. (La Bruyère.)

— Art milit. *Cette place se défend d'elle-même*. La situation de cette place la rend presque imprenable.

— Manég. Se dit d'un cheval qui se sert de ses pieds et de ses dents contre les personnes qui veulent le contenir. || *Il se défend des lèvres*. Il résiste au mors.

— Mar. *Se bien défendre à la mer*. Se dit d'un bâtiment qui, par un gros temps, reçoit peu d'eau à bord.

— Syn. comp DÉFENDRE, SOUTENIR, PROTÉGER. On *défend* en repoussant une attaque; on *soutient* en maintenant debout ce qui n'a pas la force de s'y tenir par soi-même; on *protège* en couvrant ce qui a besoin d'être garanti, mis à l'abri.

DEFENDS. s. m. V. DÉFENS.

DÉFENDU, UE. part. pass. du v. Défendre. S'empl. adjectiv. Place de guerre bien défendue. Cause éloquemment défendue. Il y a toujours dans l'âme des plus grands hommes quelque endroit mal *défendu*. (Volt.)

— Prov. et fig. *Bien attaqué, bien défendu*. Se dit pour exprimer que de part et d'autre les choses se sont passées avec la même vivacité, avec un égal avantage.

— *Défendu contre*.

Sais-je pas que mon sang, par ses mains répandu,
Eut souillé ce rempart contre lui *défendu* ?
(CORNEILLE.)

— *Défendu de*.

[illegible]
(CORNEILLE.)

— *Défendu par*. Le cavalier qui a la tête *défendue* par un bon casque serait bien fou de le jeter au loin parce qu'il le trouverait trop lourd. (De Juss.) Les Grecs ne connaissaient pas encore l'art de s'emparer d'une place *défendue* par une forte garnison. (Barth.)

— Prohibé. Livres défendus. Marchandises défendues. Armes défendues.

— *Fruit défendu*. Fruit de l'arbre auquel, dans le paradis terrestre, il était interdit à Adam et Ève de toucher.

— Fig. *Fruit défendu*. Chose interdite. Ce point, monsieur, est le fruit *défendu*. (Destouches.)

— Blas. Se dit de la hure du sanglier et du sanglier lui-même, quand ses défenses sont d'un émail différent de celui de la hure.

— Impers. *Il est défendu, défendu de*, etc. Il est défendu à quelqu'un de. Il se rappela qu'il n'était point armé chevalier, et que, suivant leurs lois sacrées, il lui était *défendu* de combattre avant d'avoir reçu l'ordre de chevalerie. (Florian.)

DÉFENDUE. s. f. Cout. de Provence. Terrains où le pâturage était défendu, bien qu'ils fussent situés parmi des fonds qui y étaient sujets.

DÉFENDURE. s. f. (rad. *défendu*). Signe placé dans un champ et indiquant que les bestiaux n'y peuvent paître. C'est souvent un bâton garni de paille.

DÉFENESTRATION. s. f. Action de jeter par la fenêtre.

— DÉFENESTRATION DE PRAGUE. Hist. On donne ce nom à deux actes de violence commis en Bohême à 200 ans d'intervalle : 1° En 1419, [illegible] Hussites, Ziska, entra dans Prague [illegible] sénateurs; ce fut le prélude de la guerre des Hussites; 2° le [illegible] 1618, [illegible] contre le château de Prague, [illegible] les gouverneurs d'avoir poussé l'empereur Matthias à violer les *lettres de majesté* qui garantissaient les droits religieux du pays; il les fit aussi jeter par les fenêtres. Ce fut le prélude de la guerre de Trente Ans.

DÉFENÊTRER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *fenêtre*). Techn. Enlever les fenêtres.

*** DÉFENS** ou **DÉFENDS**. s. m. (formé du v. *défendre*). Eaux et for. Bois dont l'entrée est interdite aux animaux, et la coupe défendue au propriétaire. [illegible] Temps pendant lequel les terres sont en défense. En 1867, on fit mettre en *défens*, c'est-à-dire à l'abri du pâturage, une partie des terrains des communes d'O[illegible] et de Saint-Sauveur. (J. Clavé.)

DÉFENSABILITÉ. s. f. Prat. Qualité de ce qui est défensable. La défensabilité d'un procès, d'une cause. Accepter la défensabilité d'une affaire.

— Eaux et for. État d'un bois assez âgé pour ne pas craindre les dégâts que pourraient faire la dent des animaux ou les droits des usagers.

DÉFENSABLE. adj. 2 g. (rad. *défendre*). Défendable. Vieux mot.

— Anc. cout. Se disait d'un lieu où il n'était permis qu'à quelques personnes de faire certaines choses.

— Législ. forest. Se dit d'une partie de forêt dans laquelle le bois est assez fort pour se

trouvera l'abri du dommage que les bestiaux peuvent causer.

*DÉFENSE s. f. (rad. *défendre*). Action de défendre, ou de se défendre [illegible] Protection, appui, soutien [illegible] Sans défense [illegible]

— [illegible] trop humiliante que celle d'un homme qui fait [illegible] *fense* de la vérité. (Id.) La certitude d'avoir le nécessaire et l'impossibilité de jouir du superflu sont les plus sûres *défenses* des mœurs. (De [illegible])

— *Embrasser la défense de quelqu'un*. Se déclarer son défenseur.

— Se dit de la personne ou de la chose elle-même qui défend [illegible]

— Justification. Contre ces charges, prince, avez-vous des *défenses*? (Rotrou.)

— Prohibition, interdiction. Défense expresse. Défense formelle. Faire défense de récidiver. Faire des défenses. Publier des défenses. [illegible] passion qui s'irrite par la *défense*. (Boss.) Les vengeances, les blasphèmes, les abominations que l'on n'oserait nommer, ne sont plus que des *défenses* humaines et des polices établies, etc. (Mass.)

— Anc. jurispr. *Défenses générales*. Jugement obtenu par un débiteur contre ses créanciers [illegible] *Défenses au contraire*. Défenses que le juge permettait de proposer pour contredire les moyens dont se prévalait la partie adverse.

— Art milit. Action de défendre une place, un poste, une position; de se défendre, de se maintenir malgré les attaques de l'ennemi; manière de se défendre dans cette place, dans ce poste, etc. Confier la défense d'une place à un brave officier. Faire une héroïque défense dans une place, dans un camp retranché. [illegible] en masse pour ne hasarder que des chocs partiels. *Ligne de défense*. Position [illegible] dans laquelle une armée peut résister aux attaques d'un ennemi, même supérieur en nombre. || *Place de défense*. Place qui, par sa position naturelle, est propre à soutenir un siège. || *Place en état de défense*. Place entourée de fortifications et dont les magasins sont remplis de munitions. || *Défenses*, au pluriel, signifie [illegible] et les soldats qui défendent une place. Ruiner les défenses d'une place. Abattre les défenses, relever les défenses de cette place.

— Hist. nat. Ensemble des moyens par lesquels les corps organisés résistent à tout ce qui peut nuire [illegible] servent d'armes défensives; telles sont les dents de l'éléphant, du sanglier, du morse, qui font saillie hors de la bouche, en suivant des directions diverses, et servent de moyens d'attaque ou de défense; tels sont encore l'aiguillon de l'abeille, le test des mollusques, l'appareil électrique des gymnotes et des torpilles, etc.

— Hort. Moyens employés pour protéger les jeunes plants contre tout ce qui pourrait leur causer un dommage.

— Jurispr. Exposition et développement des moyens qu'une partie emploie pour appuyer sa cause et soutenir son droit. La défense est préparée par un avoué et présentée par un avocat. || Jugement qu'on obtient pour empêcher l'exécution d'une [illegible] sa partie. Donner ses défenses. Fournir ses défenses.

— Maneg. Action du cheval qui se défend, qui refuse d'obéir.

— Mar. [illegible] dent au toit d'une maison, pour écarter les [illegible]

— *En défense, en état de défense* [illegible]

— Blas. *En défense*. Se dit d'un hérisson roulé. Hérisson en defense.

— Eaux et for. *Bois qui est en défense*. Bois défensable.

— Syn. comp. DÉFENSE, PROHIBITION. *Défense* [illegible]

*DÉFENSEUR. s. m. (rad. *défendre*). Celui qui défend, qui protège, qui soutient. Les défenseurs de la foi, de la religion, de l'Église, de l'autel. Les défenseurs de la patrie, du trône, de l'indépendance nationale, de la liberté. Avec [illegible] que Dieu nous donnait. (Id.) Tout le royaume pleure la mort de son *défenseur*. (Fléch.) Presque toujours c'est la vanité qui donne des *défenseurs* à la vérité. (Mass.)

[illegible]

— Chir. Instrument fréquemment employé autrefois dans les accouchements pour extraire le fœtus.

— [illegible]

— Hist. Office et dignité créés vers l'an 423 dans l'Église et dans l'empire, et qui obligeait celui qui en était revêtu à défendre la cause des pauvres, et à maintenir les droits et les biens ecclésiastiques.

— Jurispr. Celui qui se charge de défendre [illegible] *Défenseur d'office*. Celui que le président désigne pour défendre un accusé qui lui-même n'a pas fait choix d'un défenseur. || *Défenseur officieux*. Celui qui prend la défense des accusés devant un conseil de guerre. || *Défenseur près les tribunaux de commerce*. V. AGRÉÉ.

— Nom, en Algérie, des officiers ministériels appelés en France *avoués*.

— REM. GRAMM. [illegible] minin pour ce mot. On dira, par conséquent: Cette femme est un vaillant défenseur des droits de son sexe.

DÉFENSIBLE. adj. 2 g. S'est dit autrefois pour Qui peut se défendre, qu'on peut défendre. Place défensible. Ville défensible. Poste défensible. Hors d'usage.

*DÉFENSIF, IVE. adj. Fait pour défendre, pour la défense. Traité défensif. Ligne défensive. Armes défensives. Le casque et la cuirasse sont des armes défensives. Ligue défensive. [illegible] hors d'insulte. (Volt.) Pierre ne conclut d'abord [illegible] La seule arme *défensive* est un bouclier arrondi par le haut, pointu par le bas. (Mérimée.)

— [illegible] se contente de se défendre.

[illegible] mer un écrit *défensif* pour mon honneur, pour celui de mes compatriotes? (J.-J. Rouss.)

— Pathol. Se dit de certains remèdes et topiques destinés à préserver et garantir les parties sur lesquelles on les applique. Un topique défensif. Un appareil défensif. Un bandage défensif.

— Substantiv. Un défensif. Employer les défensifs.

— DÉFENSIF. s. m. Ce qui sert à défendre, à garantir une place de guerre. Avoir un bon défensif. Le défensif est en bon état. Rien ne manque au défensif.

— DÉFENSIVE. s. f. Disposition à défendre, à se défendre, état de défense. Garder la défensive. Se tenir sur la défensive. Être sur la *défensive*. (Acad.) C'était beaucoup de se tenir sur la *défensive* après un si rude échec. (Volt.) Le duc d'Anjou ne se montrait que sur la *défensive*. (Anquetil.)

DÉFENSIVEMENT. adv. Sur la défensive; en se défendant; de manière à se défendre.

DÉFÉQUÉ, ÉE part. pass. du v. Déféquer. S'empl. [illegible]

*DÉFÉQUER v. a. [illegible] mation.

— SE DÉFÉQUER. v. pron. Être déféqué, séparé de sa lie. Cette liqueur se déféquera facilement.

DÉFÉRANT. part. prés. du v. Déférer. [illegible]

*DÉFÉRANT, ANTE adj. Qui a de la déférence [illegible]

— *Déférant à*. Je l'ai toujours trouvé *déférant* à ce que j'ai désiré de lui. (Acad.)

DÉFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déférer. S'empl. adjectiv. Honneurs déférés. Récompenses déférées. [illegible]

— *Serment déféré*. Serment exigé.

— Traduit. Accusé déféré devant le tribunal.

— Absol. Il ne fallait point demander que deviendraient ceux qui étaient *déférés*; on les traitait tous d'une même sorte. (Malherbe.)

*DÉFÉRENCE. s. f. (rad. *déférer*). Condescendance mêlée d'égards; respect, soumission [illegible]

Acte de déférence. Toutes les *déférences* extérieures sont odieuses aux quakers. (Raynal.)

[illegible]

*DÉFÉRENT, ENTE adj. (lat. *deferens*, qui porte). Anat. *Canal* ou *conduit déférent*. Canal excréteur du testicule. Les deux canaux déférents, après avoir reçu chacun le conduit excréteur de la vésicule séminale correspondante, forment par leur réunion le canal éjaculateur.

— Astron. *Cercle déférent*. V. DÉFÉRENT, s. m.

— Bot. *Canal déférent*. Canal servant à la circulation de la sève.

— DÉFÉRENT s. m. Astron. Cercle imaginé par les anciens astronomes pour expliquer [illegible] nète ou la planète elle-même.

— Nom donné aux marques qui indiquent le lieu de la fabrication des monnaies, le nom du directeur et du graveur. Le déférent de la fabrication se marque au bas de l'écusson, celui du directeur au bas de l'effigie, et celui du graveur avant le millésime.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

DÉFÉRENTIEL, ELLE adj. (pr. *dé-fé-ran-ciel*). Anat. Se dit de l'artère qui accompagne le canal déférent. Artère déférentielle.

*DÉFÉRER. v. a. 1re conj. (du lat. *deferre*, [illegible] Déférer des honneurs, des dignités, des titres, des récompenses. Déférer le consulat. [illegible] nation. (Rayn.)

— Dénoncer, livrer. Déférer quelqu'un en justice, à la justice. Déférer quelqu'un à l'inquisition. Leurs maîtres, séduits par un intérêt aveugle, ne *déféraient* jamais les criminels à la justice. (Rayn.) Les tribunaux me les ont *déférés*; j'ai dû pourvoir à ces désordres, il y va de l'intérêt de l'empire. (Volt.)

— Se dit des choses dans le même sens. J'ai été un peu émerveillé que M. Séguier, ci-devant avocat général, fût venu me voir à Ferney, pour me dire qu'il serait obligé de *déférer* l'Histoire du Parlement. (Volt.)

— Porter devant un tribunal, une juridiction. [illegible] souverain. (Boss.)

— *Déférer le serment à quelqu'un*. S'en rapporter à son serment.

[illegible]

(CORNEILLE.)

[illegible] dignité, à l'expérience, au mérite. Tous les autres lui *déférent*. (La Bruy.)

[illegible]

— SE DÉFÉRER. v. pron. Être déféré.

DÉFERLAGE. s. m. Mar. Action de déferler; résultat de cette action.

DÉFERLANT. part. prés. du v. Déferler.

DÉFERLANT, ANTE. adj. Qui déferle. Une mer déferlante.

DÉFERLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déferler. S'empl. adjectiv. Voiles déferlées. Vagues déferlées.

*DÉFERLER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. privat., et *ferler*). Mar. Déployer, lever les rabans de ferlage. Déferler les voiles.

— Par analogie et neutralement, Se dit de la mer, lorsqu'elle se déploie avec impétuosité et qu'elle se brise en écume. La mer déferle. Les lames déferlent. Nulle part, quand vient [illegible] furie qu'à Biarritz. (G. de Lavigne.)

— [illegible] immobile, et deux ou trois coups de mer suffisent pour anéantir en quelques minutes le vaisseau naufragé. (Merlin.)

— Substantiv. Elle contempla le *déferler* monotone des vagues. (V. Cherbuliez.)

— SE DÉFERLER. v. pron. Les vagues se *déferlaient* en énormes voûtes et se roulaient sur elles-mêmes. (B. de St-P.)

DÉFERMÉ, ÉE part. pass. du v. Défermer.

— Techn. *Bloc défermé*. Bloc séparé de la masse par deux tranchées verticales des deux côtés.

DÉFERMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *fermer*). Ouvrir ce qui était fermé. Il est vieux et inusité.

— [illegible] Défermer un animal.

— SE DÉFERMER. v. pron. S'ouvrir.

[illegible]

DÉFERRAGE. s. m. Syn. de DÉFERREMENT.

DÉFERRE. s. f. (rad. *déferrer*). Réunion des vieux fers d'un cheval. Vieux mot. Le dit exposant répondit que c'était une *déferre*. (Du Cange.)

— Fig. Choses vieilles et devenues inutiles. Vieilles *déferres* d'amours. (Ch. d'Orléans.)

DÉFERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déferrer. S'empl. adjectiv. Forçat déferré. Cheval déferré. Lacet déferré. Porte déferrée. Roue déferrée.

— Fig. et fam. Décontenancé. Élève déferré par les questions qui lui sont posées.

— J.-B. Rousseau a employé ce mot avec le sens de Privé:

[illegible]

DÉFERREMENT. s. m. Action de déferrer, résultat de cette action. Le déferrement des forçats. Le déferrement d'un cheval.

*DÉFERRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *ferrer*). Ôter le fer, les fers. Déferrer les forçats. Déferrer un prisonnier auquel on a mis les fers.

— Ôter le fer du pied d'un cheval, d'un mulet, etc. Déferrer un cheval, un mulet, un âne.

— Ôter le fer dont une chose est garnie. Déferrer une porte, une fenêtre, une caisse, une malle. Déferrer un lacet.

— Fig. et fam. *Déferrer quelqu'un*. Le rendre confus, muet, interdit.

— Mar. Abandonner l'ancre ou les ancres d'un navire en coupant les câbles ou les filant par le bout.

— DÉFERRER. v. n. Tirer l'épée. Quand il faut *déferrer*, vous avez belle peur. (Hauteroche.) On dit aujourd'hui *dégainer*.

— SE DÉFERRER. v. pron. Être déferré.

— Perdre son fer, en parlant d'un cheval, d'un lacet, etc.

— Fig. et fam. Se déconcerter; demeurer interdit, muet. C'est un homme qui se *déferre* aisément. (Acad.)

DÉFERRURE. s. f. Action de déferrer ou de se déferrer.

DÉFERTILISANT. part. prés. du v. Défertiliser. Qui défertilise. Les déboisements défertilisant le sol.

DÉFERTILISANT, ANTE adj. Qui est de nature, qui est propre à défertiliser, à détruire la fertilité. Principe défertilisant. Cause, action, influence défertilisante.

DÉFERTILISATION. s. f. (pr. *dé-fer-ti-li-za-cion*). Action de défertiliser, de faire perdre la fertilité.

DÉFERTILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Défer-

tiliser. S'empl. adjectiv. Sol défertilisé. Province défertilisée.

DÉFERTILISER. v. a. 1re conj. (de dé, [illegible]) [illegible] les [illegible] défertilise le sol.

— SE DÉFERTILISER. v. pr. Perdre sa fertilité. En Espagne, que de provinces se sont défertilisées!

DÉFERVESCENCE. s. f. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *effervescence*). Absence ou diminution d'effervescence, de chaleur.

★ **DÉFET.** s. m. (ét. lat., *defectus*, part. pass. de [illegible]). Libr. Se dit des feuilles superflues et dépareillées d'un ouvrage dont on ne peut former un exemplaire complet, et que l'on conserve pour remplacer au besoin les feuilles tachées. Conserver le défet, les défets.

DÉFEUILLAGE. s. m. (rad. *défeuiller*). Agric. Opération qui consiste à enlever les feuilles de certaines plantes, pour hâter la maturation des fruits.

DÉFEUILLAISON. s. f. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *feuillaison*). Hortic. Chute des feuilles [illegible] plantes ligneuses. L'époque [illegible] plantes, et [illegible] la même plante, arrive en des temps différents, selon les climats. V. DÉFOLIATION.

DÉFEUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Défeuiller. S'emploie adjectivem. Arbre défeuillé. Branche défeuillée. Plantes défeuillées. La campagne, encore verte et riante, mais *défeuillée* en partie, offrait partout l'image de la solitude et des approches de l'hiver. (J.-J. Rouss.)

— Bot. Se dit des plantes dont les feuilles radicales tombent de très bonne heure.

DÉFEUILLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *feuille*). Hortic. Enlever les feuilles. Défeuiller un arbre. Défeuiller les ormeaux.

— Neutral. Cet arbre défeuille tardivement.

— SE DÉFEUILLER. v. pron. Être défeuillé. Perdre ses feuilles. Beaucoup d'arbres se défeuillent en automne.

— Par extens. Perdre ses pétales, en parlant de certaines fleurs. Ce taqueté vif et léger, pas plus fort sur le parquet que la chute, pétale par pétale, d'un dahlia qui se *défeuille*. (A. Daudet.)

DÉFEUTRAGE. s. m. (radic. *défeutrer*). Techn. Opération qui consiste à soumettre la laine à une sorte de repeignage pour la débarrasser du feutre qui, à l'étirage et à la filature, formerait des boutons dans le fil.

DÉFEUTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Défeutrer.

DÉFEUTRER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extractif, et *feutrer*). Soumettre la laine peignée au défeutrage.

DÉFEUTREUR. s. m. Appareil propre à défeutrer la laine.

DEFFAIS. s. m. pl. Législ. Pêcheries.

DEFFAND (Marie DE VICHY CHAMBON, marquise DU). Née à Paris, 1697, fut mariée en 1718 puis bientôt séparée de son mari. Aveugle à l'âge de 56 ans, elle se retira au couvent de Saint-Joseph de la rue Saint-Dominique, mais elle put y recevoir aisément les personnages les plus distingués de son temps. Mme du Deffand mourut en 1780. En 1809, on a publié sa *Correspondance* avec d'Alembert, Hénault, Montesquieu et la duchesse du Maine; et, en 1810, ses *Lettres à Walpole*, écrites de 1766 à 1780, auxquelles on a joint sa *Correspondance* avec Voltaire. Il y a là de précieux renseignements sur la société du XVIIIe siècle.

DEFFIAILLE. s. f. Dr. féod. Syn. de DEFFIANCE.

DEFFORGIE. s. f. Bot. Syn. de FORGÉSIE.

DEFFOSSÉ. s. m. Anc. art milit. Enceinte garnie d'un fossé.

DEFFOULER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui se disait pour Fouler aux pieds.

DEFFUBLER. v. a. 1re conj. (du lat. *diffibulare*). Vieux mot qui se dit encore quelquefois pour Découvrir, dépouiller, débarrasser.

— SE DEFFUBLER. v. pron. Se dépouiller, se débarrasser, se déshabiller. On écrit aussi *défubler, se défubler*. Le petit Chose était là depuis un moment en train de se *défubler*, quand il entendit un machiniste qui l'appelait d'en bas. (A. Daudet.)

★ **DÉFI.** s. m. (rad. *défier*). Appel, provocation au combat par paroles, écrits ou gestes, soit pour éprouver sa force contre celle d'un ennemi, soit pour tirer vengeance d'une injure personnelle. Cartel de défi. Envoyer, adresser un cartel de défi. Porter un défi. Accepter un défi. Faire un défi. Refuser un défi. Un insolent défi. Un généreux défi. Un valeureux défi. Les défis remontent à la plus haute antiquité : dans l'Iliade, les héros grecs et les héros troyens se portent continuellement des défis. Au [illegible] se portaient de nombreux défis pour soutenir leur honneur et celui de leurs dames. Les rois eux-mêmes s'adressèrent souvent des défis. Vous n'avez pas répondu à ce *défi*. (Pasc.) Un homme qui viendrait tout seul défier une armée entière, seulement pour faire ostentation de son vain *défi*. (Id.)

— Par extens. Toute sorte de provocation. Je lui ai fait défi à la paume. Je lui ai fait défi de prouver ce qu'il avait avancé. || Cette expression *Faire défi* est familière.

— *Se porter défi.* Se provoquer mutuellement.

— *Mettre quelqu'un au défi de faire une chose.* L'en défier, lui déclarer qu'on regarde comme impossible qu'il fasse cette chose.

— Fig. En parlant des choses. Être de la même grandeur, de la même grosseur, etc. ou à peu près.

> Et je m'assieds entre
> Des grands dont le ventre
> Se porte au défi. (BÉRANGER.)

— Hist. *Cartel de défi.* Sorte de manifeste par lequel on résiliait les engagements contractés. || Manifeste que l'on envoyait à un peuple pour lui déclarer la guerre.

★ **DÉFIANCE.** s. f. (rad. *défier*). Soupçon, crainte d'être trompé, surpris. Être dans la défiance. Avoir de la défiance. Entrer en défiance. Exciter la défiance. Semer la défiance. Concevoir de la défiance. Jeter la défiance. Défiance sage, juste, légitime. Défiance injurieuse. N'avoir aucune défiance, être sans défiance. Guérir les défiances cachées. Ne craindre ni les envieux ni les défiances. Ménager les craintes et les défiances. Être déchiré par ses propres défiances. On est plus souvent dupé par la *défiance* que par la confiance. (De Retz.) Qui promet trop inspire la *défiance*. (La Bruy.) Rien n'est plus capable d'ôter tous les bons sentiments que de marquer de la *défiance*. (Mme de Sévig.) Quel moyen aurais-je de me délivrer de mes *défiances* continuelles ? (J.-J. Rouss.) La moindre inquiétude du négociant le conduit à la *défiance*. (Rayn.) Ils sèment les soupçons et les *défiances* dans la société. (Barth.) La *défiance* est fille du malheur. (Lafitte.)

— Inquiétude.

> Mon père ne vit plus. Ma juste *défiance*
> Présageait les raisons de sa trop longue absence. (RAC.)

— Manque de confiance dans ses forces, ses talents, sa capacité, son courage, sa vertu, etc. Être dans la défiance de ses propres forces. Vivre dans la défiance de ses propres lumières. Avoir une grande défiance de soi-même. Être retenu par une ridicule défiance. La *défiance* de soi-même est souvent le partage de ceux qui devraient le moins en avoir. (Pope.) Il a été charmé de votre style, qui est net et simple, et encore plus de la *défiance* où vous êtes de vous-même, d'autant plus estimable qu'elle est moins fondée. (Volt.) Fait-il d'une humble *défiance* de lui-même la sauvegarde de sa vertu ? (J.-J. Rouss.)

— Loc. prov. *Défiance est mère de sûreté.* Il faut avoir de la défiance si l'on veut n'être pas trompé.

— Hist. Défi, provocation, dans le langage féodal. Faire défiance par lettre ou par messager. Vingt-quatre heures après la défiance, un gentilhomme avait le droit de piller et saccager les terres de son ennemi. Attaquer un gentilhomme sans lui avoir fait défiance, c'était être traître et félon. || Par extension, signifiant Pillage, préjudice, rapine, en parlant des personnes et des choses.

— Syn. comp. DÉFIANCE, MÉFIANCE. V. MÉFIANCE.

DÉFIANCÉ, ÉE. part. pass. du verbe Défiancer.

DÉFIANCER. v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé* préf. priv., et *fiancer*). Ce verbe prend un *ç* devant les voyelles *a* et *o*. *Je défiance, nous défiançons.* Rompre les fiançailles.

— SE DÉFIANCER. v. pron. Rompre ses propres fiançailles.

DÉFIANT. part. prés. du v. Défier. Qui défie. Ce spectacle de la nature réveillée, tant de fois décrit et toujours nouveau, toujours *défiant* la pensée, était magique de fraîcheur et d'éclat. (Drouineau.)

★ **DÉFIANT, ANTE.** adj. Qui a de la défiance, qui craint, qui est soupçonneux. Jamais on n'a vu d'homme plus défiant. Cette femme est très défiante. Ce prince si *défiant* était ainsi plein d'une aveugle confiance pour cette femme. (Fén.) Il est peu *défiant*, facile à manier, et son inquiétude ou sa curiosité fait qu'il donne aisément dans les pièges. (Buffon.)

— Fig. Des houx, qui avaient porté la neige sur leurs feuilles raides et crispées, frôlaient des lilas en bourgeons, tout frileux encore et *défiants*. (A. Daudet.)

— Qui exprime la défiance. Une parole défiante. Un regard défiant. Chassez de votre esprit ce *défiant* souci. (Rotrou.)

DÉFIBRAGE. s. m. Action de défibrer.

DÉFIBRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *fibre*). Action de retirer ou de séparer les fibres d'une substance. Défibrer du bois.

DÉFIBREUR. s. m. Appareil propre à défibrer.

— DÉFIBREUSE. s. f. Appareil servant à défibrer les végétaux employés à la fabrication du papier.

DÉFIBRINATION. s. f. (pr. *dé-fi-bri-na-cion*). Action de défibriner; résultat de cette action.

DÉFIBRINÉ, ÉE. part. pass. du v. Défibriner. Pathol. Qui est privé de fibrine. S'emploie adjectivement. Sang défibriné.

DÉFIBRINER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *fibrine*). Oter la fibrine.

— SE DÉFIBRINER. v. pron. Se dit du sang dont la quantité de fibrine diminue.

DÉFICELÉ, ÉE. part. pass. du v. Déficeler.

DÉFICELER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *ficeler*). On double l'*l* devant une syllabe muette. *Je déficelle. Je déficellerai.* Oter la ficelle. Déficeler un colis.

— SE DÉFICELER. v. pron. Devenir déficelé. Paquet mal ficelé, et qui se déficelle.

DÉFICHAGE. s. m. (rad. *déficher*). Action d'enlever des échalas.

DÉFICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Déficher.

DÉFICHER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe priv., et *ficher*). Agric. Oter les échalas. Déficher des vignes.

— SE DÉFICHER. v. pron. Être défiché. Nous sommes à l'époque où les vignes peuvent se déficher.

DÉFICIENT, ENTE. adj. (ét. lat., *deficiens*, qui manque). Arithm. Se dit d'un nombre dont les parties aliquotes jointes ensemble font une somme moindre que le nombre lui-même. 10 est un nombre déficient, parce que ses parties aliquotes 1, 2, 5, ne font que 8.

— Géom. *Hyperbole déficiente.* V. DÉFECTIF.

— Substantiv. Un déficient.

★ **DÉFICIT.** s. m. (pr. *dé-fi-citt*; mot lat. signif. il *manque*). Ce qui manque. Se dit particulièrement, en termes de commerce, d'une perte totale ou partielle de capitaux engagés dans une entreprise industrielle quelconque.

— Plus particulièrement encore, s'applique aux dépenses annuelles d'un Etat, lorsque les recettes ne font pas face aux dépenses. En 1789, les finances offraient un déficit de 659 millions. Existence de déficit. Absence de déficit. Reconnaître, découvrir, trouver, constater un déficit. Combler le déficit. Un grand déficit. Un énorme déficit. Un effrayant déficit. Le *déficit* est le prologue des révolutions. (Boiste.)

— REM. GRAMM. L'Académie écrit sans *s* au pluriel, des *Déficit*; pour être conséquente avec elle-même, puisqu'elle a francisé la première syllabe du mot, en l'affectant de l'accent aigu, elle devrait le franciser tout à fait en donnant à sa terminaison la marque du pluriel, des *déficits*. Telle est en effet l'orthographe que l'on doit suivre, et que l'Academie ne repousse pas absolument, puisqu'elle ajoute : Quelques-uns écrivent *Deficits*.

DÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Défier.

— *Défié à.* Défié au combat.

— *Défié de.* Défié de répondre à telle question.

DÉFIEMENT. s. m. Féod. Défi; déclaration de guerre.

★ **DÉFIER.** v. a. 1re conj. (du préf. priv. *dé*, et de *fier*, v. a.). ***Je défiais, nous défiions, vous défiiez***, etc. ***Que je défie, que nous défiions, que vous défiiez*** etc. Faire un défi. Envoyer un défi. Adresser un défi. Provoquer par un défi. Défier son ennemi. Autrefois, un prince qui déclarait la guerre à un autre prince, l'envoyait défier par un héraut. Défier tout seul une armée. On le *défia* au dimanche prochain à rompre en lice, armé. (Malherbe.) Il *défiait* hautement le peuple de Dieu. (Mass.) Dans quelque temps que la mort vienne, je la *défie*. (J.-J. Rouss.) Je n'ai jamais *défié* les Muses, elles ne m'ont point rendu aveugle comme Thamyris. (Chateaub.) Arrivé sur la frontière, Louis d'Anjou envoie *défier* Charles de Duras. (Anquet.)

— Se dit de toutes sortes de provocations. Défier au jeu, à la table, à boire, etc. Défier à la course. Défier à l'escrime. *Défier* aux chansons les oiseaux dans les bois. (Boileau.)

— Affronter, braver, ne pas craindre. Défier le danger. Défier la mort. La mort éteint en nous ce courage par lequel nous semblions la *défier*. (Boss.) *Défier* la fureur de Mars. (J.-B. Rousseau.)

— Par anal. Son ouvrage eût pu *défier* la durée des siècles. (Massillon.) Il profite de tout, il n'est point distrait; en un mot, sa bonne conduite *défie* la fortune. (Mme de Sévigné.) L'homme d'idéal, poète divin, le grand artiste *défie* seul le temps et les révolutions. (E. Renan.) Voyez à présent comme elle est pâle et triste, elle dont le teint pouvait *défier* toutes les fleurs du printemps. (Marm.)

> Ses tourments pieux et ses rigueurs austères
> *Défiaient* la fureur des plus saints solitaires. (DEL.)

— Déclarer à quelqu'un qu'on ne le croit pas capable de dire ou de faire une chose. Défier quelqu'un d'avancer. Défier quelqu'un de prouver. Défier quelqu'un de se tirer de là.

— Par extens. Je *défie* qui que ce soit d'avoir plus d'attachement et de zèle. (Acad.) Je *défiais* ses yeux de me troubler jamais. (Racine.)

— Loc. prov. *Il ne faut jamais défier un fou.* Se dit en parlant d'un homme qui demande qu'on le défie de faire quelque chose d'extravagant, de déraisonnable.

— Absol. Un ouvrage que je défie de faire.

— Mar. *Défier une embarcation d'un choc.* En modérer la vitesse. || *Défier un navire de la lame.* Manœuvrer de façon à éviter le choc direct de la lame. || *Défier un navire du vent.* Gouverner pour empêcher qu'il ne vienne trop au vent.

— DÉFIER. v. n. Mar. *Défie de l'arrière.* Commandement qu'on adresse au timonier, lorsqu'un bâtiment navigue au plus près. || *Défie du vent.* Commandement de mettre la barre au vent. || *Défie tout.* Ordre de faire agir vivement le gouvernail sous le plus grand angle possible, pour éviter que les voiles soient masquées par le vent.

— SE DÉFIER. v. pr. Se faire mutuellement un défi; se provoquer mutuellement au combat.

— Avoir de la défiance, se tenir sur ses gardes, se garder de, se défier de quelqu'un ou de quelque chose. La douleur et la vertu peintes sur votre visage ne me permettent pas de me *défier* de vous. (Fén.) Je me *défie* de ses lumières et mème de sa probité. (La Bruy.) Je me *défie* de son désintéressement. (Fléch.) Je me *défie* des apparences de la piété. (Massillon.) Celui qui se défie sans cesse des intentions des autres m'apprend à me *défier* des siennes. (Barthél.) Je connais votre droiture, ce n'est pas de vos intentions que je me *défie*. (J.-J. Rousseau.) *Défions*-nous d'une philosophie en paroles. (Id.)

— Absolument. Allons retrouver Calypso, mais *défiez*-vous. (Fén.)

> Moi, qui sais ce que c'est que l'esprit d'une femme,
> Je me serais à bon droit *défié*. (LA FONTAINE.)

— Ne pas ajouter foi. Je me *défie* de tous ces bruits. (Laveaux.)

— Avoir de la défiance de soi-même, de ses forces, de son esprit, de son cœur, etc. De mes faibles efforts ma vertu se *défie*. (Racine.) Le silence est le parti le plus sûr pour celui qui se *défie* de soi-même. (La Rochef.) Pour moi je me *défie* de mes idées. (Volt.) Jusqu'ici je me suis toujours *défié* de moi. (J.-J. Rouss.) Comment répondre de mon cœur avec tant de raison de m'en *défier?* (Id.) Plus j'ai avancé en âge, et plus j'ai appris à me *défier* de mon propre sentiment et à respecter celui des autres. (Franklin.)

— Se douter, prévoir. Se défier d'un accident. Se défier d'un malheur. Il ne se défiait pas de cette aventure. Je ne me serais jamais *défié* que vous dussiez m'abandonner ainsi. (Acad.) Une chose vous manque, à vous et à vos semblables; vous ne vous en *défiez* point : c'est l'esprit. (La Bruy.)

— Tâcher par des précautions d'éviter ou de diminuer quelque accident. Se défier de la chute d'une maison, de l'éboulement d'un terrain.

— *Se défier* veut *ne* devant le verbe de la proposition suivante, à moins que *se défier* soit lui-même accompagné d'une négation. Je me défie qu'il *n*'arrive. Je *ne* me défiais pas qu'il arriverait si tôt.

DÉFIEUR. s. m. Celui qui défie.

DÉFIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Défiger.

DÉFIGER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *figer*). On fait suivre le *g* d'un *e* devant les voyelles *a, o. Nous défigeons.* Rendre liquide ce qui était figé.

— SE DÉFIGER. v. pron. Cesser d'être figé.

DÉFIGURANT. part. prés. du verbe Défigurer.

DÉFIGURANT, ANTE. adj. Qui défigure. Ce que l'apparence du péché a de laid et de *défigurant*. (Fén.)

DÉFIGURATION. s. f. (pr. *dé-fi-gu-ra-cion*). Action de défigurer; résultat de cette action. Se prend au propre et au figuré.

DÉFIGURÉ, ÉE. part. pass. du v. Défigurer. S'emploie adject. Visage défiguré. Corps défiguré. Tableau défiguré. Statue défigurée. Aben-Hamet, dit la fille du duc de Santa-Fé, regardez bien cette fontaine, elle reçut les têtes *défigurées* des Abencerrages. (Chateaub.)

> Le bonhomme à la fin a repris connaissance,
> Mais si faible, si pâle, et si *défiguré*,
> Qu'on l'eût pris pour un mort fraîchement déterré. (DESTOUCHES.)

> Alors qu'une autre vieille assez *défigurée*
> L'ayant de près, au nez, longtemps considérée... (MOLIÈRE.)

— Fig. Ame défigurée. Nature défigurée. Vos champs élyséens sont bien réjouissants : vous sentez le carnaval dans toute son étendue ; il est tout *défiguré* ici. (Mme de Sévig.) Un des plus beaux traits de l'âme, mais trop souvent altéré, *défiguré* par les passions et l'égoïsme, c'est la sensibilité. (S. Dub.)

DÉFIGUREMENT. s. m. Action de défigurer; état de ce qui est défiguré. Je voudrais bien au moins ménager de ne pas aller plus loin, de ne point avancer dans ce chemin des infirmités..., des pertes de mémoire, des *défigurements* qui sont près de m'outrager. (Mme de Sévigné.) Peu usité.

DÉFIGURÉMENT. adv. D'une manière défigurée, difforme.

★ **DÉFIGURER.** v. n. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *figurer*). Gâter la figure, rendre difforme. Défigurer le visage. Défigurer les traits. La petite vérole l'a horriblement défiguré.

— Par extens. Gâter la forme. Défigurer un tableau, une statue, en essayant de les retoucher. On n'a rien *défiguré* dans le parc, il est le plus beau du monde. (Mme de Sevigné.)

— Fig. Dans ce dernier sens. Défigurer un dessin en voulant le corriger. Défigurer le langage par la manie du néologisme. Ils *défigurent* le langage, ne pouvant l'embellir. (Voltaire.)

— Fig. Altérer, changer en mal, dénaturer. Défigurer l'histoire. Défigurer la vérité. L'esprit fécond en déguisements s'étudie à *défigurer*, selon ses besoins ou ses intérêts, tantôt les vices, tantôt les vertus. (Fléch.) Forcés de reconnaître un seul Être suprême, il en *défigurent* la nature par mille opinions insensées. (Mass.)

Ils ont *défiguré* l'histoire du monde par un chaos de siècles innombrables et imaginaires. (Id.) Quelques efforts que l'on eût faits pour lui *défigurer* mon héros. (Racine.)

— **SE DÉFIGURER**. v. pron. Se gâter le visage. Elle se *défigura*, pour n'être pas exposée à la brutalité du vainqueur. (Acad.)

— Devenir difforme. Ses traits changent, son visage se *défigure*. (Mass.) Une pâleur affreuse ternit ses joues ; ce visage si tendre et si gracieux tout à coup se *défigura*. (Id.)

DÉFILADE s. f. Mar. Action de défiler. || *Feu de défilade*. Feu de vaisseaux qui tirent au fur et à mesure qu'ils défilent.

— Fam. Se dit de personnes qui meurent coup sur coup dans une société, un groupe. Les hommes de cette génération sont cruellement frappés depuis quelque temps ; la *défilade* ne paraît pas près de s'arrêter.

* **DÉFILAGE**. s. m. Action de défiler, d'ôter le fil, les fils.

— Techn. Opération qui consiste à diviser et à déchirer les chiffons dont on fait le papier. || Masse de chiffons défilés.

DÉFILATEUR. s. m. (rad. *défiler*). Art milit. Appareil propre à déterminer le défilement d'un ouvrage de fortification.

DÉFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Défiler (rad. *fil*). S'empl. adjectiv. Tissu défilé.

DÉFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Défiler (rad. *file*). S'empl. adjectiv. Régiment défilé. Troupe défilée.

— Fortif. Un ouvrage de fortification est dit *défilé* lorsque le plan mené par une crête quelconque tangentiellement au terrain relevé, laisse au-dessous de lui les terre-pleins et toutes les parties placées dans l'intérieur de la fortification.

* **DÉFILÉ**. s. m. (rad. *file*). Passage ou chemin étroit dans des montagnes, à travers lequel ne peuvent passer que peu de personnes de front ; se dit surtout par rapport à un corps d'armée, en parlant des passages où ce corps ne peut passer qu'en défilant et en formant un très petit front. Long défilé. Défilé tortueux. Pays plein de défilés. Pays de défilés. Le défilé des Thermopyles. L'entrée, la sortie d'un défilé. S'engager imprudemment dans un défilé. Être pris dans un défilé. Se rendre maître d'un défilé. S'assurer d'un défilé. Sortir heureusement d'un défilé.

— Fig. et fam. Situation embarrassante. Être dans un étrange défilé. Comment s'est-il mis dans ce défilé ? Je ne vois aucun moyen de sortir de ce défilé.

— Action de défiler, de faire défiler. Commander le défilé. Exécuter le défilé. Un beau défilé.

— Géogr. et Hist. anc. *Défilé de Décime*. Défilé situé à dix milles de Carthage ; théâtre d'une victoire remportée, en 533, par Bélisaire sur les Vandales.

DÉFILÉ. s. m. (rad. *fil*). Techn. Masse de chiffons qui ont subi l'opération du défilage.

* **DÉFILEMENT**. s. m. Action de défiler ou d'aller par files et sur un petit front ; marche en colonne d'une troupe qui défile devant un chef. Défilement de troupe. Défilement de revue.

— Fortif. Opération qui a pour but de régler le relief d'un ouvrage fortifié, de manière à mettre les défenseurs à l'abri des feux des points dominants du terrain qui environnent cet ouvrage. C'est à Cormontaigne que l'on doit les premières règles précises sur cet important problème géométrique.

* **DÉFILER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *fil*). Oter le fil, le cordon qui était passé, entrelacé dans quelque chose. Défiler des perles. Défiler un collier.

— *Défiler son chapelet*. Dire ses prières sur le chapelet, en faisant glisser successivement les grains entre les doigts.

— Fig. et fam. *Défiler son chapelet*. Dire en détail et sans s'arrêter tout ce qu'on pense de quelqu'un, tout ce qu'on sait sur une matière. Il a bien défilé son chapelet. Je lui ai drôlement défilé son chapelet.

— Défaire les fils d'un tissu.

— Fortif. *Défiler un ouvrage*. Déterminer et établir le relief d'un ouvrage de façon à mettre les défenseurs à l'abri des feux des hauteurs voisines.

— Techn. *Défiler les chandelles*. Les lever, quand elles sont finies, de dessus les broches où on les avait successivement enfilées.

— **SE DÉFILER**. v. pron. Être défilé. Ce collier se défile. Ces perles vont toutes se défiler. Votre collier n'est pas solide, et vous verrez qu'il se défilera.

— Prendre les précautions nécessaires pour se mettre à l'abri des feux d'enfilade de l'ennemi.

— Fig. et fam. *Le chapelet se défile, le chapelet commence à se défiler*. Cette famille, cette réunion, ce parti ou cette société se dissout, se désunit, commence à se dissoudre, à se désunir.

* **DÉFILER**. v. n. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *file*). Aller à la file, l'un après l'autre, ou sur un petit front. Se dit surtout en parlant d'une marche de troupes dans un passage étroit et difficile. Défiler un à un, deux à deux. Il fallut un temps infini pour défiler, tant le chemin était resserré et pénible. Puis ils s'assirent côte à côte, tandis que *défilaient* les esclaves chargés des présents de la reine de Saba. (Gér. de Nerval.) Un charretier n'aurait pas osé faire traverser à ses chevaux un chemin où ces animaux *défilaient*. (Mérimée.)

— Se dit aussi de la marche d'un corps de troupes dans une revue, à l'inspection d'un chef supérieur. Défiler la parade. Défiler par compagnies.

— Fig. *Défiler la parade*, ou simplement *défiler*. Mourir à peu d'intervalle les uns des autres. Alors tout l'monde *défile* à c'te parade d'où l'on ne revient pas sur ses pieds. (H. de Balzac.) Notre académie *défile*. (Voltaire.)

— S'empl. substantiv. *Le défiler*. L'action des troupes qui défilent. Un beau défiler. Pendant le défiler. Après le *défiler*. (Acad.) Dans ce sens on écrit aussi *défilé*.

— **SE DÉFILER**. v. pron. Pop. Se sauver. S'enfuir.

— Art milit. Se dissimuler, en parlant d'une troupe en marche.

DÉFILEUR. s. m. (rad. *défiler*). Pêch. Nom de bateaux destinés à la pêche de la morue.

DÉFILEUSE. s. f. (rad. *défiler*). Techn. Première pile du moulin dans laquelle on jette les chiffons destinés à faire du papier.

DÉFILOCHAGE. s. m. (de *dé*, préf., et *filoche*). Déchet de laine ou de soie qui s'en va en filoches.

DÉFINI, IE. part. pass. du v. Définir. S'empl. adjectiv. Déterminé par une définition. Nombre défini. Quantité définie. Question définie. Vérité définie. Mot défini. Expression définie. L'impôt peut être *défini*, le sacrifice d'une partie de la propriété pour la défense et la conservation de l'autre. (Rayn.)

— Bot. *Étamines définies*. Celles dont le nombre ne dépasse pas douze, et se montre constamment dans une espèce donnée. || *Inflorescence définie*. Celle dans laquelle la tige ou maîtresse branche, au lieu de se prolonger indéfiniment en ligne droite et de ne porter des fleurs que latéralement, se trouve terminée par une fleur qui ne naît pas de l'aisselle d'une branche, mais porte à la base de son pédicelle deux bractées opposées et quelquefois plusieurs verticillées.

— Chim. *Composé défini*. Celui qui est formé d'éléments combinés en proportions fixes. || *Proportions définies*. Celles qui offrent des rapports simples d'un atome à un, deux, trois, etc.

— Gramm. *L'article défini*. L'article *le*, *la*, *les*. || *Le passé défini*, ou *prétérit défini*, ou *parfait défini*. Temps de l'indicatif du verbe, qui indique l'action comme ayant eu lieu à une époque déterminée, dans une période de temps entièrement passée au moment où l'on parle. Ex. : J'arrivai l'année dernière. Nous fîmes notre possible.

— Minér. *Proportions définies*. Celles qui, pour les substances naturelles, se présentent constamment dans un assez grand nombre d'analyses faites sur les échantillons de localités diverses, et qui offrent des rapports simples d'un atome à un, deux, trois, quatre, etc.

— **DÉFINI**. s. m. Philos. Se dit absolument des choses définies, par opposition à l'indéfini. Le défini et l'indéfini.

* **DÉFINIR**. v. a. 2e conj. (du lat. *definire*, même signif.). Marquer, déterminer. Définir le temps. Définir le lieu. Définir les bornes. Dieu a *défini* le temps et le lieu où cela doit arriver. (Acad.) Peu usité dans cette acception.

— Dans un sens analogue, Régler. Les lois humaines *définissent* les droits et les devoirs des hommes dans l'état de société. (Beauch.)

— Expliquer clairement, méthodiquement, l'essence, la nature, les qualités d'une chose, ou plutôt sa classification par son genre et ses différences. Définir une figure géométrique. Définir une idée abstraite. Il ne faut pas se faire une loi de tout définir. On peut *définir* l'esprit de la politesse, l'on ne peut en fixer la pratique. (La Bruy.) Il y a des choses qui sont claires par elles-mêmes, parce que ce sont des impressions qui sont connues par sentiment ; il y en a, au contraire, qui sont obscures, qui se confondent entre elles, et où il est impossible de démêler les qualités par où elles puissent se distinguer ; il ne faut *définir* ni les unes ni les autres. (Condill.)

— Faire connaître le sens d'un mot, d'un terme, à l'aide d'autres mots, dire ce que ce mot, ce que ce terme signifie. Qu'est-ce que le sublime ? Il ne paraît pas qu'on l'ait *défini*. (La Bruyère.)

— *Définir quelqu'un*. S'attacher à discerner ses bonnes ou mauvaises qualités, le faire connaître, dévoiler son caractère. Un homme difficile à définir. Définir quelqu'un en deux mots. Ne pouvoir définir quelqu'un. Quel moyen de vous *définir*, Téléphon ? (La Bruy.)

— Absol. Dans toutes les sciences, le point principal est de bien *définir*. (Boiste.) L'esprit d'un auteur consiste à bien *définir* et à bien peindre. (La Bruy.) Très souvent il vaut mieux sentir que *définir*. (De Bréhan.)

— En style dogmatique, signifie Décider infailliblement, irrévocablement. Les conciles ont défini que... Le concile a défini que...

— **SE DÉFINIR**. v. pron. Se rendre compte de soi-même. Laissez-les un peu se *définir* eux-mêmes. (La Bruy.)

— Être défini. Tel homme au fond et en lui-même ne peut se *définir* ; trop de choses qui sont hors de lui l'altèrent, le changent. (La Bruyère.)

* **DÉFINISSABLE**. adj. 2 g. (rad. *définir*). Qui est susceptible de définition, que l'on peut ou que l'on doit définir.

DÉFINISSEUR. s. m. Celui qui définit, qui attache beaucoup d'importance aux définitions. Se prend presque toujours en mauvaise part. Locke est un grand *définisseur* et un mauvais logicien. (Napol.)

* **DÉFINITEUR**. s. m. (rad. *définir*). Nom donné dans quelques ordres religieux à celui qui assiste le général ou le provincial dans l'administration des affaires de l'ordre. || *Définiteur général*. Celui qui est choisi par un chapitre provincial. || *Définiteur particulier*. Celui que choisit un simple chapitre. Le définiteur particulier avait voix au chapitre provincial ; le définiteur général avait voix au chapitre général.

* **DÉFINITIF, IVE**. adj. (du lat. *definitivus*, même signif.). Qui termine, qui décide une chose, une affaire, irrévocablement, sans qu'il y ait possibilité d'y revenir. Traité définitif. Règlement définitif. Résultat définitif. Résolution définitive. Cela est définitif.

— Qui décide, qui juge le fond d'un procès ; il se dit par opposition à Préparatoire. Arrêt définitif. Sentence définitive. Jugement définitif.

— *En définitif*. loc. adv. En résultat, enfin. En définitif, que veut-il ? que prétend-il ? Dans les délibérations les plus sages, l'intérêt peut se laisser distraire, ébranler, mais en *définitif* il donne son vote. (Boiste.) On dit mieux *En définitive*. L'Académie ne donne d'ailleurs que cette dernière forme.

— *En définitive*, ellipse de *En sentence définitive*. Il a gagné son procès en *définitive*. (Acad.)

* **DÉFINITION**. s. f. (pr. *dé-fi-ni-cion* ; du lat. *definitio*, même signif.). Action de définir ; explication de la nature d'une chose, de ses qualités distinctives, de ses attributs. Bonne définition. Définition juste, exacte, précise, claire. Définition vague, imparfaite, fausse. Faire une définition, donner une définition. Combattre une définition. Prouver une définition. Une bonne loi doit, comme une *définition*, être claire, précise, et fixer les rapports, le genre et la différence. (Boiste.) Le vin et les passions rendent fausse cette *définition* donnée par Aristote : L'homme est un animal raisonnable. (Cyrano.) J'entends dire sans cesse : L'homme est un animal raisonnable. Qui vous a passé cette *définition* ? Sont-ce les loups, les lions, etc., ou si vous vous l'êtes accordée à vous-mêmes ? (La Bruy.) Nommer un roi Père du peuple est moins faire son éloge, que l'appeler par son nom ou faire sa *définition*. (Id.) Les noms sont dans la bouche du peuple des *définitions* abrégées, comme les *définitions* sont dans les écrits des savants des noms expliqués. (Péliss.) Les cartésiens n'ignoraient pas qu'il y a des idées plus claires que toutes les *définitions* qu'on en peut donner. (Condill.)

— Fig. *Être au-dessus de la définition*. Ne pouvoir être clairement expliqué.

— Dogm. Décision, règlement. Les définitions des conciles font autorité dans l'Église.

— Hist. ecclés. Syn. de **DÉFINITOIRE**.

— Log. *Définition d'un mot, d'un terme*. Application du sens qu'il renferme, de ce qu'il signifie, par opposition à *Définition de chose*, explication détaillée des principaux attributs d'une chose, pour en faire connaître la nature.

— Opt. Action de donner une vision nette.

— Rhét. Explication courte d'une chose par les divers aspects qui peuvent le mieux la faire connaître.

* **DÉFINITIVEMENT**. adv. D'une manière définitive, en dernière analyse, comme dernier résultat. Savoir définitivement à quoi s'en tenir.

— Jurispr. *Juger définitivement*. Juger au fond, par jugement définitif.

DÉFINITOIRE. s. m. (rad. *définir*). Hist. eccl. Lieu où s'assemblent les principaux officiers d'un chapitre, dans quelques ordres religieux. || L'assemblée même de ces officiers.

DÉFLAGRANT. part. prés. du v. Déflagrer.

DÉFLAGRANT, ANTE. adj. Se dit d'une substance qui a la propriété de déflagrer. La poudre est une matière déflagrante.

DÉFLAGRATEUR. s. m. (rad. *déflagration*). Phys. Appareil électro-magnétique d'une grande énergie, au moyen duquel on produit des effets surprenants de déflagration.

* **DÉFLAGRATION**. s. f. (pr. *dé-fla-gra-cion* ; ét. lat., *deflagratio*, du v. *deflagrari*, s'enflammer). Chim. Combustion rapide accompagnée d'une flamme vive, d'une grande chaleur, d'un bruit plus ou moins fort, mais souvent répété, avec projection de parcelles embrasées. La combustion même d'une substance. La déflagration s'observe particulièrement lorsqu'on chauffe des mélanges de corps oxygénés et de nitrates ou chlorates de potasse. Déflagration du phosphore. Déflagration de la poudre à canon. Le bruit d'un canon qui est éloigné d'une certaine distance n'est entendu qu'un instant après que l'œil a aperçu la *déflagration* du salpêtre. (Richer.)

— Fig. Il n'y avait de régulier et de stable pour nous que la *déflagration* de tous les vices. (Mirabeau.)

DÉFLAGRER. v. n. 1re conj. Subir le phénomène de la déflagration. La poudre est une substance qui déflagre facilement.

DÉFLÉCHI, IE. part. pass. du v. Défléchir. S'empl. adjectiv. Qui a changé de direction, qui est détourné de sa direction naturelle. Les [illegible] ne sont que des passions secondaires et *défléchies*. (J.-J. Rouss.) || Ce terme est peu usité dans le langage ordinaire.

— Bot. Se dit des parties qui, après s'être élevées un peu, retombent en décrivant un arc. Échinosperme défléchi.

* **DÉFLÉCHIR**. v. n. 2e conj. (ét. fr., *dé*, hors de ; et *fléchir*). Changer de direction. Se détourner de sa direction naturelle. Souvent les passions défléchissent par l'effet des positions sociales. Tous les premiers mouvements de la nature sont bons et droits ; mais bientôt, manquant de force pour suivre à travers tant de résistance leur première direction, ils se laissent *défléchir* par mille obstacles qui les détournent de leur vrai but. (J.-J. Rouss.)

— Bot. Retomber en décrivant un arc, après s'être élevé un peu. La tige de cette plante défléchit.

— Phys. Se dit des rayons lumineux, lorsqu'ils changent de direction. Les rayons défléchissent.

— Act. Défléchir une tige d'acier.

* **DÉFLEGMATION**. s. f. (pr. *dé-fleg-ma-ci-on*). Chim. Action de déflegmer, d'enlever par une nouvelle distillation, à des liquides spiritueux, la partie aqueuse qu'ils contiennent.

DÉFLEGMÉ, ÉE. part. pass. du v. Déflegmer. S'empl. adjectiv. Corps déflegmé. Substance déflegmée.

* **DÉFLEGMER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *flegme*). Chim. Enlever la partie flegmatique ou aqueuse d'un corps.

— **SE DÉFLEGMER**. v. pron. Être déflegmé, débarrassé de la partie aqueuse.

DÉFLEURAISON. s. f. (rad. *défleurir*). Chute ou époque de la chute des fleurs. La défleuraison a lieu à l'instant où le fruit est formé, ou quand la fécondation de l'ovaire est certaine. On retarde l'époque de la défleuraison en empêchant la fécondation d'avoir lieu.

DÉFLEURI, IE. part. pass. du v. Défleurir. S'emploie adjectiv. Arbre défleuri. Plante défleurie.

* **DÉFLEURIR**. v. a. 2e conj. (étym. fr., *dé*, préfixe privat., et *fleurir*). Faire tomber la fleur. Oter, enlever la fleur. Souvent la gelée ou le mauvais vent défleurit les arbres qui émettent leurs fleurs dès les premiers jours du printemps et plus tôt encore.

— Par extens. Oter le velouté, l'incarnat de certains fruits. Défleurir des prunes, des pêches, rien qu'en les touchant.

— Fig. Détruire le charme, le brillant, la fraîcheur. Moins indigent, l'homme aurait trouvé trop tôt ce funeste positif qui *défleurit* l'imagination et qui tue le génie. (Ch. Nod.)

— Arg. *Défleurir la picouse*. Voler le linge étendu sur une haie pour sécher.

— **DÉFLEURIR**. v. n. Perdre sa fleur. Ces abricotiers ont défleuri. Ce brillant rosier commence déjà à défleurir.

— **SE DÉFLEURIR**. v. pron. Être défleuri. Perdre ses fleurs, en parlant d'un arbre ; son velouté, en parlant d'un fruit.

DÉFLEXION. s. f. (rad. *défléchir*). Phys. Changement de direction. La déflexion des rayons lumineux.

— Chir. Action de remettre la tête du fœtus dans sa direction normale.

DÉFLORAISON. s. f. Syn. de **DÉFLEURAISON**.

DÉFLORANT. part. prés. du v. Déflorer.

DÉFLORANT, ANTE. adj. Qui déflore. Il y a des hommes dont les éloges mêmes sont *déflorants*. (Mme É. de Girardin.)

DÉFLORATEUR. s. m. Celui qui déflore, qui ôte à une fille sa virginité.

[illegible]
[illegible]

— Fig. Celui qui déflore un sujet, qui lui ôte sa nouveauté, sa fraîcheur, son charme.

— Adjectiv. Qui pouvait résister à l'esprit *déflorateur* de Louis XVIII ? (H. de Balz.)

* **DÉFLORATION**. s. f. (pr. *dé-flo-ra-cion*). Action de déflorer, d'ôter à une fille la fleur de la virginité. Marque de défloration. Signe de défloration. Tentative de défloration. Autrefois on disait *défloraison*.

DÉFLORÉ, ÉE. part. pass. du v. Déflorer. S'empl. adjectiv. Jeune fille déflorée.

— Fig. *Sujet défloré*. Sujet privé de sa nouveauté, de son attrait, de sa fraîcheur.

— Bot. S'emploie parfois comme syn. de **DÉFLEURI**. Se dit aussi de l'anthère qui a émis son pollen.

DÉFLOREMENT. s. m. Hist. Action de déflorer ; résultat de cette action. || *Droit de déflorement*. Droit de déflorer les nouvelles mariées dont jouissait le seigneur d'un fief. Ce droit fut converti en prestation pécuniaire, au XIVe siècle, dans la plupart des provinces, et définitivement aboli par la Constituante le 4 avril 1789.

* **DÉFLORER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., lat. *flos, floris*, fleur). Oter la fleur de la virginité. Déflorer une jeune fille.

— [illegible] ... rien [illegible]

— [illegible]

— SE DÉFLORER [illegible]. Être défloré.

DÉFLUER [illegible] ler, s'affaiblir. Vieux et inusité dans ce sens.

— Astron. S'éloigner de la conjonction d'une [illegible]

DÉFLUXION. s. f. Fluxion. Vieux mot. Une [illegible] toux au commencement. (Malherbe.)

[illegible]

DÉFOÉ [illegible] V. FOE DE.

DÉFOLIATION. s. f. (pr. *dé-fo-li-a-cion;* ét. lat., *de*. préf. priv. ; *folium*, feuille). Bot. Chute des feuilles des plantes ligneuses.

— Époque à laquelle ce phénomène a lieu.

[illegible] chute prématurée des feuilles.

DÉFONÇAGE [illegible] Le défonçage d'une friche.

[illegible] roveur en ramollissant le cuir dans l'eau et le frappant avec la bigorne.

DÉFONCE. s. f. Agric. Syn. de DÉFONÇAGE.

DÉFONCÉ, ÉE [illegible] S'empl. adject. Tonneau défoncé.

— [illegible] dégradé.

— [illegible] fondément qu'à l'ordinaire.

*** DÉFONCEMENT.** s. m. [illegible] Action d'enlever un fond. Défoncement d'un tonneau, d'une boîte.

[illegible] plantation des bois; dans une terre légère, le *defoncement* peut s'opérer à la bêche. (Id.)

*** DÉFONCER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, [illegible] *défonçons*. Oter le fond. Défoncer un tonneau, un baril. Défoncer un muid.

— [illegible] grader, les rendre impraticables. Les pluies ont défoncé ce chemin.

— Agric. *Défoncer un terrain*. Le creuser, le fouiller à la profondeur de deux ou trois pieds, [illegible] fonce à la bêche et avant l'hiver.

— [illegible] *Défoncer une armée*. La rompre, la culbuter.

— Mar. *Défoncer les voiles*. Se dit de l'action d'un vent violent qui fait crever le fond d'une voile. Le vent a défoncé les voiles.

[illegible] aux pieds après l'avoir mouillé.

— DÉFONCER. v. n.

[illegible]

— SE DÉFONCER [illegible] manquer par le fond.

[illegible] lant d'un chemin. Cette route s'est défoncée par suite de la fonte des neiges.

— *Se défoncer une côte*. Se la rompre. Huit mois auparavant, aux courses de Chantilly, il s'était cassé la jambe, *défoncé* quelques côtes. [illegible]

DÉFONCEUSE. s. f. (rad. *défoncer*). Agric. Sorte de charrue propre au défoncement.

DÉFORESTATION. s. f. (pr. *dé-fo-rè-sta-cion;* ét. fr., *dé*, préf., et *forêt*). Action de dé[illegible]

DÉFORMABLE. adj. 2 g. Susceptible d'être [illegible] pendant qu'ils sont relâchés. (Marey.)

DÉFORMATEUR, TRICE [illegible]

*** DÉFORMATION.** s. f. (pr. *dé-for-ma-cion*) [illegible] tat de cette action.

[illegible] dentelle.

— Méd. [illegible] Altération de la forme naturelle [illegible] la tête. La déformation du bassin. La déformation [illegible]

DÉFORMÉ, ÉE [illegible]

[illegible] *déformée* par les [illegible] Buff.

DÉFORMEMENT [illegible] Syn. de DÉFORMATION.

*** DÉFORMER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *former*). Gâter, altérer la [illegible]

— Déformer des souliers. Déformer un chapeau.

— Fig. Déformer l'esprit. Déformer le cœur. Déformer le caractère. Les travaux littéraires [illegible] travaux manuels au physique. (Ch. Lemesle.) [illegible] l'homme tel qu'il est avant que la culture l'ait *déformé* et reformé. (H. Taine.)

Absol. [illegible] *déformons* pas. (V. Hugo.)

— Arg. Briser, casser.

— SE DÉFORMER. v. pron. Gâter, perdre sa forme naturelle. A la voix de la mode, les femmes [illegible] *se déforment* [illegible] Bast.

DÉFORMEUR [illegible] *déformer*. [illegible]

DÉFORMITÉ. s. f. Vieux mot remplacé au[illegible] *déformité* des [illegible] Math.)

DÉFORTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Défortifier. S'empl. adjectiv. Camp défortifié. Ville [illegible]

DÉFORTIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *fortifier*). Démolir, détruire les fortifications. Défortifier une place de guerre. Défortifier une position, un campement.

— SE DÉFORTIFIER. v. pron. Être défortifié.

DÉFORTUNE. s. f. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *fortune*). Mauvaise fortune. Vieux mot.

DÉFORTUNÉ, ÉE. adj. Qui est dans l'infortune. Inusité.

DÉFOUETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Défouetter. S'empl. adjectiv. Livre défouetté.

DÉFOUETTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *fouetter*). Techn. Oter la ficelle dont on se sert chez les relieurs pour serrer un livre et pour en marquer proprement les nerfs.

— SE DÉFOUETTER. v. pron. Être défouetté.

DÉFOUI, IE. part. pass. du v. Défouir. S'empl. adjectiv. Déterré. Trésor défoui. Inusité.

— De nos jours, en Normandie, s'emploie encore, mais substantivement. Il a l'air d'un *défoui* de terre. (Litt.)

DÉFOUIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *fouir*). Oter de terre, déterrer ce qui était enfoui. Pourquoi lui voulons-nous *défouir* son trésor? (Malh.) Il est vieux et inusité.

DÉFOUL. s. m. Nom d'un verger de pommiers, dans l'Avranchin.

DÉFOURAILLER. v. a. 1re conj. Arg. Courir.

— DÉFOURAILLER. v. n. Tomber. || Sortir de prison.

DÉFOURNAGE. s. m. Syn. de DÉFOURNEMENT.

DÉFOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Défourner. S'empl. adjectiv. Pain défourné.

DÉFOURNEMENT. s. m. Techn. Action de défourner, de tirer du four.

*** DÉFOURNER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *enfourner*). Techn. Oter, tirer d'un four. Défourner du pain. Défourner de la pâtisserie. Défourner de la brique.

— Absol.

[illegible]

— DÉFOURNER. v. n. Se disait autrefois, au billard, [illegible] deja passé dans le tournant. Je défourne. Sa bille a défourné.

— SE DÉFOURNER. v. pron. Être défourné, sorti du four.

DÉFOURNI, IE. part. pass. du v. Défournir.

DÉFOURNI. s. m. [illegible] une pièce de construction et en altère les di[illegible] qui n'est pas équarrie à vive arête.

DÉFOURNIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *fournir*). Oter ce qui garnissait. Défournir une armoire.

DÉFOURRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *fourrer*). Oter la fourrure.

— Fig. et fam. Dépouiller.

[illegible] dormante. Défourrer la manœuvre.

— Techn. [illegible] Retirer les cauchers, ou feuillets de vélin, de leur enveloppe.

[illegible]

DÉFOURRURE. s. f. (rad. *défourrer*). Agric. Nom [illegible] au fléau, et qu'on donne aux animaux qui peuvent encore y trouver quelques grains.

DÉFRAI. s. m. Action de défrayer, de payer les dépenses d'une maison. Le *défrai* de ce prince coûtait 600 écus par jour. (St-Simon.)

DÉFRAÎCHI, IE. part. pass. du v. Défraîchir.

*** DÉFRAÎCHIR.** v. a. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *fraîcheur*). Faire perdre la fraîcheur, le brillant d'une chose. Défraîchir une robe, une étoffe, une fleur.

— SE DÉFRAÎCHIR. v. pron. Être défraîchi. Cette robe se *défraîchira* vite. (Acad.)

— Fig. Au contact des méchants l'âme se *défraîchit*. (B. Barbé.)

DÉFRANCIE. s. f. Moll. Syn. de PLEUROTOME.

DÉFRANCISATION. s. f. Action de défranciser; état de celui qui est défrancisé.

DÉFRANCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Défranciser. S'empl. adjectiv.

DÉFRANCISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *franciser*). Oter, faire perdre les mœurs, la langue, les sentiments français. Que d'auteurs français qui défrancisent la langue!

— SE DÉFRANCISER. v. pron. Être défrancisé. Il [illegible]

DÉFRAUDATION. s. f. (pron. *dé-frô-da-cion;* rad. *défrauder*). Action de tromper, de dépouiller, de frustrer. Résultat de cette action. Peu usité.

DÉFRAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Défrauder. S'empl. adjectiv.

DÉFRAUDEMENT. s. m. (rad. *défrauder*). Défraudation. Vieux mot.

DÉFRAUDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe expect., et *frauder*). Frauder, tromper, frustrer, dépouiller. [illegible] *défrauder* les jeunes de leur gloire méritée. (Belloy.)

— SE DÉFRAUDER. v. pron. Être défraudé. Ce verbe est vieux et tout à fait inusité.

DÉFRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Défrayer. [illegible] S'empl. adjectiv.

— *Défrayé de*. Être *défrayé de* tout. (Acad.)

— Fig. Amusé. Toute la société a été *défrayée* par cet homme plaisant.

DÉFRAYEMENT. s. m. Action de défrayer. Inusité.

*** DÉFRAYER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *frais*, dépenses). Pour la conjugaison de ce verbe, V. PAYER. Payer les frais, la dépense de quelqu'un. Défrayer des amis. Défrayer quelqu'un avec toute sa suite. Défrayer généreusement, en grand seigneur. Défrayer de tout. Défrayer un ministre, un ambassadeur. Il l'a reçu en grand seigneur, et l'a *défrayé* avec tous ses suite. (Acad.) Monsieur, mettez-vous à table, nous vous *défrayerons*. (Volt.)

— Fig. et fam. *Défrayer la compagnie*. L'entretenir agréablement, l'amuser. [illegible] la compagnie à ses dépens, lui servir de jouet, de risée.

— Fig. *Défrayer la conversation*. Parler le plus dans une conversation. *Défrayer la conversation* signifie aussi Être le seul objet de toute une conversation.

— Par extens. et fig. C'est principalement le badaud qui *défraye* chaque jour les nombreux filous qui battent le pavé de Paris. (Bertaud.) Une demi-douzaine de lieux communs *défrayent* le monde depuis sa création. (L. Gautier.) Rousseau, le citoyen modèle, avait de longueur à *défrayer* toute une aristocratie. (H. de Balzac.)

— SE DÉFRAYER. v. pron. Être défrayé.

DÉFRAYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui défraye, qui paye la dépense des autres. Il est familier et peu usité.

DÉFRÉTUNER. v. n. 1re conj. Mot du Boulonnais, qui signifie: Semer du blé deux années de suite dans la même terre.

DÉFRICHABLE. adj. 2 g. Qui peut être défriché.

DÉFRICHAGE. s. m. Syn. de DÉFRICHEMENT.

DÉFRICHE. s. f. Syn. de DÉFRICHÉ, s. m.

DÉFRICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Défricher. S'empl. adjectiv. Terrain défriché. Landes défrichées. Je fus plus de cas d'une lieue carrée *défrichée*, que d'une plaine jonchée de morts. (Volt.) Le monde serait est comme le sol d'une forêt *défrichée*; il y repousse de vigoureux [illegible] qui font tomber le voyageur. (B. de St-Pierre.)

— DÉFRICHÉ. s. m. Terre défrichée. Je le te[illegible] au soleil et à la pluie, de jour et de nuit, l'égal [illegible] dans les bois, les *défrichés*, les champs. (B. de St-P.)

*** DÉFRICHEMENT.** s. m. Agric. Action de défricher; ce qu'on fait pour donner de la [illegible] résultat de cette action. Le défrichement d'un terrain. Faire le défrichement. Depuis le défrichement. Les défrichements se font d'ordinaire au printemps. Défrichement à la main. Défrichement à la charrue. Les communes et établissements publics ne peuvent faire aucun défrichement de leurs bois sans une autorisation expresse et spéciale du gouvernement.

— Se dit du terrain même que l'on a défriché et mis en culture. Ces défrichements ont parfaitement réussi. Ce défrichement est en plein rapport cette année.

*** DÉFRICHER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *friche*). Mettre une friche en culture. Convertir en terrain cultivable un terrain inculte ou chargé de bois, de broussailles, etc. Défricher un champ, une terre, un héritage. Défricher un sol sec et sablonneux. Donner des terres à défricher. Entreprendre Défricher au printemps. Si le clergé a *défriché* l'Europe sauvage, il a aussi multiplié nos [illegible] (Chateaub.)

— Absol. Elle a réuni sous la discipline monastique des hommes qui ont *défriché*, desséché, semé, planté, bâti. (Anquetil.)

— Fig. Le royaume de Dieu est un champ qu'il faut *défricher*. (Mass.) Vingt légions d'indomptables laboureurs qui ont *défriché* les âmes de nos pères en même temps que le sol de l'Europe chrétienne. (Montalemb.)

[illegible]

— Éclaircir, démêler, débrouiller. Défricher une question, une affaire. Défricher les sciences. Défricher une langue. Amyot est un des premiers écrivains qui *défrichèrent* notre langue (Acad.) Quelques génies du temps d'Élisabeth avaient *défriché* le champ de la littérature, toujours inculte jusqu'alors en Angleterre. (Volt.)

— Dans un sens analogue, *Défricher l'esprit de quelqu'un*. Lui donner la première culture, les premiers soins. Elle est dans une parfaite ignorance; nous nous faisons un jeu de la *défricher* généralement sur tout. (Mme de Sév.)

— Absol.

[illegible]

— SE DÉFRICHER. v. pron. Être défriché. Ce terrain se défrichera facilement. Ces landes se sont rapidement défrichées.

*** DÉFRICHEUR.** adj. Qui défriche. Un laboureur défricheur.

— DÉFRICHEUR. s. m. Celui qui défriche, qui fait l'action de défricher. Les *défricheurs* ont joui longtemps des terres qu'ils avaient défrichées. (Acad.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

— DÉFRICHEUSE. s. f. Agric. Charrue qui sert aux défrichements.

DÉFRIMOUSSER. v. a. 1re conj. (rad. *frimousse*). Arg. Dévisager. Regarder quelqu'un en face, dans les yeux.

DÉFRIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Défriper. S'empl. adjectiv. Étoffe défripée.

DÉFRIPER. v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préfixe priv., et *friper*). Faire qu'une chose ne soit plus fripée; remettre en meilleur ordre, en meilleur état. De l'autre, en *défripant* sa jupe et tâchant de prendre un air décent. (A. Theuriet.)

— SE DÉFRIPER. v. pron. Réparer le désordre de sa toilette. Suzanne se *défripant*. (Beaumarchais.)

DÉFRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Défriser. S'empl. adjectiv. Toupet défrisé. Cheveux défrisés. Femme défrisée. Son visage était bizarrement accompagné de ses longues boucles *défrisées*. (H. de Balzac.)

— Fig. et pop. Désappointé, déconcerté. Te voilà bien défrisé. Tu ne doutais de rien, tu es singulièrement défrisé.

DÉFRISEMENT. s. m. Action de défriser, de déranger la frisure. État de ce qui est défrisé.

— Fig. et popul. Désappointement, mécompte.

— Ce terme est peu usité au propre et au figuré.

*** DÉFRISER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *friser*). Défaire la frisure. Défriser les cheveux. Défriser une ondoyante chevelure.

— Fig. et pop. Tromper l'attente. Déranger les projets. Cela vous défrise. Comme cela l'a singulièrement défrisé.

— Rel. *Défriser les feuilles*. Empêcher les cornes de se former.

— SE DÉFRISER. v. pron. Être défrisé. Les cheveux se défrisent par un temps humide.

— Fig. et pop. Être désappointé. Il ne faut pas *vous défriser* pour si peu. (Litt.)

DÉFRONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Défroncer. S'emploie adjectivement. Robe défroncée. Manteau défroncé. Jupe défroncée.

Fig. Sourcil défroncé.

DÉFRONCEMENT. s. m. Action de défroncer; état de ce qui est défroncé. Le défroncement d'une étoffe. Le défroncement du col d'une chemise. Le défroncement d'une robe.

— Fig. et fam. Action de se dérider, de prendre un air serein. Le défroncement du sourcil.

*** DÉFRONCER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *froncer*. Se conjugue comme *Froncer*). Défaire les plis qu'on a faits; défaire ce qui est froncé. Défroncer le col d'une che[illegible]

mise. Défroncer une robe. Defroncer un manteau.

— Fig. *Défroncer le sourcil, les sourcils.* Prendre un air serein, se dérider le front.

— SE DÉFRONCER. v. pron. Être défroncé. Cette robe se défronce.

*** DÉFROQUE.** s. f. (rad. *défroquer*). Dépouille d'un moine, d'un religieux; le petit mobilier et le pécule qu'il laisse à sa mort. La *défroque* d'un moine appartient à l'abbé. [illegible]

Se disait aussi de la dépouille d'un chevalier de Malte.

— Dépouille, en général. Toute cette *défroque* de sacre, [illegible] dans le paillon et la haute école, remisée parmi les chevaux et les éléphants prodiges, quel présage pour la royauté! (A. Daudet.)

Par extens. et familièrement. Meubles, effets de peu de valeur que quelqu'un abandonne ou laisse à sa mort. Il a profité de toute la défroque. Nous lui avons laissé toute cette défroque.

Par exagér. Vêtements usés, vêtements dont on ne veut plus. Avoir, outre ses gages, la défroque de son maître.

[illegible]
La *défroque* d'un chambellan. [illegible]

DÉFROQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Défroquer. S'emploie adjectiv. Moine défroqué.

— Fig. *Prêtre défroqué.* Prêtre qui a abandonné l'état ecclésiastique.

— Fig. *Défroqué de.* Privé, dépouillé.

[illegible]

— On dit substantivement *Un défroqué*, pour Un prêtre qui a abandonné l'état ecclésiastique, ou Un religieux qui a quitté son monastère. C'est un defroqué. Je n'aime pas les défroqués.

*** DÉFROQUER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extractif, et *froc*). Oter le froc; faire quitter le froc. Ne se dit guère qu'en mauvaise part, en parlant d'un prêtre ou d'un religieux que l'on veut faire rentrer dans le monde. On travaille à défroquer ce jeune religieux. Ses parents, ses amis, voudraient à toute force le défroquer.

— Fig. et fam. Prendre à quelqu'un sa défroque, son petit avoir. On l'a défroqué complètement.

— SE DÉFROQUER. v. pron. Quitter le froc. Un moine se *défroque* lorsqu'il obtient dispense de ses vœux, qu'il les fait déclarer nuls, quand il est fait évêque ou cardinal. (Trév.) Quand on se *défroque* par libertinage, on est apostat. (Id.) || Renoncer à la vie religieuse pour tout autre motif.

Renoncer à l'état ecclésiastique.

DÉFRUCTU. s. m. (rad. lat. *fructus*, fruit). Menue dépense que fait, en pain, salade, fruit, dessert, etc., celui qui prête sa maison et sa table pour un repas où chacun apporte son plat.

DÉFRUITÉ, ÉE. part. pass. du v. Défruiter. S'emploie adjectiv. Arbre défruité. Pommier défruité.

DÉFRUITEMENT. s. m. Action de défruiter.

DÉFRUITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *fruit*). Agric. Dépouiller de ses fruits; cueillir les fruits d'un arbre. Défruiter un abricotier, un cerisier, un pommier.

— SE DÉFRUITER. v. pron. Être défruité, dépouillé de ses fruits, perdre ses fruits. On disait anciennement *défructer, se défructer*.

DÉFRUSQUER ou **DÉFRUSQUINER.** v. a. 1re conj. Arg. Déshabiller.

[illegible]

DEFRUTUM. s. m. (pa. *de-frutum*; mot lat., même signif.). Antiq. Vin nouveau qui avait été réduit de moitié par la cuisson et dont les anciens Romains se servaient pour donner de la force aux vins faibles.

— Pharm. On appelait ainsi anciennement le Moût ou suc de raisin réduit au tiers par l'évaporation.

— On donnait encore ce nom à tout suc végétal amené à la consistance du miel par l'évaporation.

DEFTER. s. m. Registre, en Turquie.

DEFTÉRA. s. m. Classe de lettrés abyssiniens.

DEFTERDAR. s. m. Hist. Ministre chargé, en Perse et en Turquie, de tenir les rôles de la milice et des revenus de l'État, et dont les fonctions correspondent à celles de ministre des finances en France. Le grand vizir seul est [illegible] au-dessus du defterdar.

DEFTERDARIE. s. f. Hist. Le département du ministre des finances, en Turquie et en Perse.

DEFTER-ÉMINI. s. m. Hist. Titre du conservateur des archives impériales, en Turquie.

DÉFUBLER. v. a. V. DÉFFUBLER.

DÉFUNÉ, ÉE. part. pass. du v. Défuner. S'empl. adjectiv. Mât défuné.

DÉFUNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract.; lat., *funis*, corde). Mar. Dégarnir un mât de ses cordages. Défuner un mât. Défuner les mâts.

— SE DÉFUNER. v. pr. Être défuné, dégarni de ses cordes. Ce mât se defunera-t-il enfin?

*** DÉFUNT, UNTE.** adj. (lat. *defunctus*, même signif.). Qui est décédé, par la mort. Personne défunte. Le roi défunt. La défunte reine. Des parents défunts. C'est vous qui m'avez appris à parler de votre amitié comme d'une pauvre *défunte*. (Mme de Sév.) De ta *défunte* mère est-ce là la leçon? (Racine.)

[illegible] architecture est *défunte*, et il faudra l'ensevelir dans le linceul brodé à jour des vieilles cathédrales. (Th. Gautier.)

— Fig. Qui est privé d'un titre, d'une qualité qu'il avait.

[illegible]

— S'emploie plus ordinairement comme substantif. Le défunt. La défunte. Les défunts. Le défunt. La famille du défunt. Le pauvre défunt. La pauvre défunte. Assister à l'enterrement du défunt. Porter le deuil du défunt. Prier Dieu pour les *défunts*. [illegible] glorieux n'ont jamais donné d'orgueil au respect des *défunts* [illegible]

DÉGAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégager. S'empl. adjectiv. Qui n'est plus de gage. Biens dégagés.

— Libre de tout engagement. Parole dégagée. [illegible]

— Libre de tout embarras. L'infirmerie sera disposée au lieu le plus tranquille et le plus *dégagé* de la maison. (Boss.)

— *Chambre dégagée.* Chambre qui a un dégagement, ou une autre issue que l'issue principale. || *Escalier dégagé.* Petit escalier qui sert d'issue dérobée à un appartement.

— *Dégagé de*. L'amour de Dieu doit être *dégagé* de tout motif du propre intérêt. (Fén.) Un tel homme *dégagé* des passions. (Pasc.) Cet homme *dégagé* du siècle. (Boss.) Le sot gagne à mourir; son âme se trouve *dégagée* d'une masse de chair où elle était comme ensevelie sans fonction. (La Bruy.) L'homme, *dégagé* de tous ses liens, sans regrets et sans prévoyance, fait des années en un jour, et des jours en un instant (Mme de Staël.) *Dégagé* de tout système politique, l'historien n'a ni haine ni amour ou pour les peuples ou pour les rois. (Chateaub.) L'art pour l'art signifie, pour les adeptes, un travail *dégagé* de toute préoccupation. (Th. Gaut.)

— Fig. *Taille dégagée, air dégagé.* [illegible] *Avoir des airs dégagés.* Être trop libre dans ses manières.

Grav. *Avoir la main dégagée.* Graver au burin nettement, sans bavure.

— Littér. Qui a une allure vive et facile. Il faut une diction simple, précise et *dégagée*, ou tout se développe de soi-même et aille au-devant de l'esprit du lecteur. (Fenelon.)

— Mar. *Navire dégagé de la terre.* Navire qui, après être sorti du port, se trouve en pleine mer.

— Méd. Débarrassé d'une oppression, d'une maladie. Tête dégagée. Poitrine dégagée.

— DÉGAGÉ. s. m. Escr. Syn. de DÉGAGEMENT.

***DÉGAGEMENT.** s. m. Action de dégager, de retirer un gage, une hypothèque. État d'une chose dégagée. Le dégagement d'une vaisselle d'argent. Le dégagement d'objets précieux. Opérer, par ses économies, le dégagement de son patrimoine.

— Annulation d'une promesse, soit par suite de l'accomplissement de cette promesse, soit par suite de la remise qui en est faite.

— Allure dégagée, air dégagé. Je l'exhorterai à n'en pas dire davantage et sur ce ton, et avec cette force et ce *dégagement*. (St-Sim.)

— Renoncement aux choses temporelles. Oh! [illegible] *dégagement*, de pureté, d'abandon! (Bossuet.)

Archit. [illegible] *dégagement*. [illegible] telle sorte qu'on puisse y entrer et en sortir sans passer par les autres pièces habitées.

— Chim. Évaporation des gaz et des vapeurs hors des corps qui les contiennent.

— Choreg. Action de retirer légèrement et avec grâce un pied engagé derrière l'autre, pour le faire passer devant ou à côté.

— Escr. Action de dégager son épée de celle de son adversaire.

— Grav. Action de repasser la pointe autour des traits déjà gravés, pour enlever plus facilement l'acier ou le bois des vides.

— Menuis. Sorte de moulure en forme de grains d'orge détachés.

— Orthop. Redressement, rectification d'une mauvaise pose, d'une conformation vicieuse du corps, d'une déviation organique.

— Pathol. Action médicamenteuse qui consiste à débarrasser la tête, la poitrine, etc. Résultat de cette action. Dégagement de la poitrine, de l'estomac.

*** DÉGAGER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *engager*). [illegible] de mettre en gage.

— Dans un sens analogue, on dit Dégager sa foi. Dégager sa promesse. Dégager ses serments. Qu'il achève et *dégage* sa foi. (Corn.)

[illegible]

— Fig. *Dégager sa parole.* Retirer une parole donnée sous des conditions qui n'ont pas été remplies; ou bien, dans un autre sens, Satisfaire à sa parole, et la retirer, comme on retire un objet que l'on avait mis en gage. Je vous avais promis votre argent tel jour, je viens *dégager* ma parole: le voilà. (Acad.)

[illegible]

— *Dégager un soldat.* Obtenir son congé.

— Débarrasser délivrer, en tirant d'un lieu où l'on était engagé, embarrassé. Dégager du milieu des ennemis. Dégager du fort de la mêlée. Dégager du péril. Dégager de dessous son cheval. Dégager de ses liens. Je vais périr, madame, ou vous en *dégager*. (Corn.) Jusqu'à ce que ma main de ses fers le *dégage*. (Id.)

— Par extens. A été employé dans le sens de Sauver la vie à quelqu'un.

[illegible]

— *Dégager un corps de troupes.* Le débarrasser de l'ennemi qui l'accablait, soit par le nombre, soit par l'avantage de la position.

— Oter ce qui obstrue, ce qui embarrasse, ce qui empêche de passer, de circuler. Dégager un passage. Dégager une porte. Dégager la voie publique.

Dégager un appartement. Y pratiquer un ou plusieurs dégagements, une ou plusieurs issues secrètes. Dégager son appartement par un corridor, par un escalier dérobé.

— *Dégager la taille.* Faire paraître la taille svelte, [illegible] d'une personne. Son habit lui dégage la taille. [illegible] sonnes, marquait sa jolie taille, *dégageait* sa poitrine et ses épaules. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Dégager son esprit de toute préoccupation. Dégager une affaire de tout ce qui l'embrouille. Dégager une question de ce qui n'y a [illegible] *dégager* [illegible] *dégagé*. Corneille. Comment *dégager* [illegible]

— Exhaler des odeurs, des émanations. Le jasmin *dégage* une odeur agréable, le datura une odeur infecte.

— Fig. De toutes les choses que Dieu a faites, le cœur humain est celle qui *dégage* le plus de lumière, hélas! et le plus de nuit. (V. Hugo.)

— Rompre un engagement d'amour ou de galanterie.

[illegible]

— On dit dans le même sens, *Dégager son cœur.*

— Chim. Séparer une substance gazeuse, volatile, etc., de celles auxquelles elle était unie. [illegible] d'un autre acide.

— Choreg. Détacher par un mouvement vif un pied ou une jambe de l'autre pied ou de l'autre jambe.

— Escr. *Dégager le fer.* Rendre l'épée libre en en faisant passer la pointe du côté opposé à celui où elle était.

— Grav. Repasser la pointe autour des traits déjà gravés, pour enlever plus facilement l'acier ou le bois des vides.

— Mar. *Dégager un vaisseau.* Le délivrer de la poursuite des vaisseaux ennemis.

— Math. *Dégager l'inconnue.* Faire sortir des relations algébriques où elle était engagée la quantité inconnue que l'on cherchait pour résoudre un problème.

— Pathol. *Dégager la tête, dégager la poitrine.* [illegible]

— [illegible] de sa matière superflue.

— SE DÉGAGER. v. pron. Se libérer d'un engagement. Il a contracté une obligation, il a fait une promesse dont il voudrait bien se *dégager*. (Acad.)

— Se débarrasser de soucis, de préoccupations. *Dégagez*-vous des soins dont vous êtes chargé. (Racine.)

— En affaire de cœur, Rompre sa chaîne.

[illegible]

— Se tirer de ce qui cache, de ce qui gêne, d'un pas difficile. Le soleil s'est dégagé des nuages. [illegible] Après beaucoup d'efforts le régiment s'est dégagé.

— Se débarrasser de quelqu'un. Ils vous expédient en peu de paroles, et ne songent qu'à se *dégager* de vous. (La Bruy.)

— Être libre, n'être plus obstrué, en parlant d'un passage, d'une entrée, d'une sortie, de la voie publique. Enfin la multitude se disperse et la rue se dégage.

— Nettre plus oppressé. Ma tête se dégage un peu.

— Se volatiliser. Cette substance se dégage sous forme de vapeur.

— Fig. Résulter d'une chose; en ressortir. Une vérité qui se dégage d'un ensemble d'observations. L'idée d'un Dieu ne se *dégageait* pas nettement de sa représentation. (G. Flaub.) Elle s'en *dégage* d'abord sous la forme monstrueuse d'une idole. (P. de St-Victor.)

DÉGAGEUR. s. m. (rad. *dégager*). Escr. Celui qui fait bien les dégagements.

DÉGAGNAC. Géogr. Bourg du cant. de Salviac, arr. de Gourdon (Lot); 2,000 hab.

*** DÉGAINE.** s. f. (rad. *dégainer*). Pop. Manière ridicule et maladroite de se présenter, de marcher; tournure gauche, attitude niaise, ensemble disgracieux des mouvements du corps. Avoir une triste dégaine, une pauvre dégaine. Voilà un homme d'une pauvre dégaine! Quelle dégaine! Cela est d'une belle dégaine.

— [illegible] d'une belle *dégaine*. Mol.

DÉGAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégainer. S'empl. adjectiv. Sabre dégainé. Poignard dégainé. Épée dégainée.

DÉGAINEMENT. s. m. Syn. de DÉGAINER, s. m.

*** DÉGAINER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *gaine*). Tirer de la gaine, du fourreau. Dégainer l'épée. Dégainer un poignard. Quand on fait tant que de *dégainer* l'épée contre son maître, il faut en jeter le fourreau dans la rivière. (Duc de Guise.)

[illegible] *dégainez* [illegible]

— Ne s'emploie guère que dans le sens absolu, et signifie Mettre l'épée ou le sabre à la main pour se battre. Je l'ai fait [illegible] vous forcerai bien à dégainer. Il n'aime guère à dégainer. Qu'attendez-vous pour dégainer?

[illegible]
Son bras s'escrime et de tierce et de quarte.
[illegible]

— Loc. prov. *Il ne frappe point comme il dégaine.* Il est plus violent en paroles qu'en actions.

— Fig. On dit d'un avare qu'*il n'aime pas à dégainer*, qu'il n'aime pas à tirer de sa bourse.

— SE DÉGAINER. v. pron. Être dégainé, sorti du fourreau.

— DÉGAINER. s. m. Action de dégainer, moment où l'on dégaine.

— Loc. fam. *Être brave jusqu'au dégainer.* N'être qu'un fanfaron, plein de jactance, mais sans courage quand le moment vient de payer de sa personne. C'est ce qui s'appelle brave jusqu'au *dégainer*. (Mme de Sév.)

— Fig. Promettre beaucoup et ne rien tenir quand il est question d'agir. Il m'avait promis de me servir; il n'en a rien fait, mais il a été brave jusqu'au *dégainer*. (Acad.)

DÉGAINEUR. s. m. Celui qui dégaine, qui fait métier de dégainer. Bretteur, ferrailleur, duelliste de profession.

DÉGALAGE. s. m. (rad. *dégaler*). Techn. Action de nettoyer les peaux chargées de leur toison et destinées à faire des chapeaux. Cette opération se fait en peignant les peaux à plusieurs reprises avec la petite carde appelée carrelet; puis on les bat, et on recommence jusqu'à ce qu'en les secouant il ne sorte plus de poussière.

DÉGALÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégaler. S'empl. adjectiv. Peaux dégalées.

DÉGALER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extractif; *gale*, ordure). Chapell. Débarrasser les peaux de tout ce qu'elles peuvent avoir d'inutile et de nuisible. Dégaler une peau.

— SE DÉGALER. v. pron. Être dégalé.

DÉGALLIR. v. a. 2e conj. Gauler. Mot spécial au Poitou.

DÉGALONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégalonner. Vêtement dégalonné.

DÉGALONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *galonner*). Oter les galons. Dégalonner un vêtement.

DÉGAN. s. m. Anc. [illegible] Officier qui, au moyen âge, remplissait les fonctions d'échevin dans les paroisses placées sous la dépendance d'un seigneur.

DÉGANERIE. [illegible]

DÉGANTE. [illegible]

* **DÉGANTER.** [illegible]

[illegible]

DÉGARDER (SE). v. pr. 1re conj. (ét. fr., [illegible]) [illegible] ver pour faire une levée plus tard.

DÉGARNI, IE. [illegible] de guerre dégarnie. Les places frontières n'é- [illegible]

* **DÉGARNIR.** v. a. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *garnir*). Oter ce qui garnit. Dégarnir une robe, une chemise, un lit. Dé- [illegible] maison de campagne pendant l'hiver.

[illegible] *mée.* Diminuer le nombre des troupes qui les forment.

[illegible] mal. Dégarnir les abricotiers. Dégarnissez ces pruniers.

— Mar. *Dégarnir un vaisseau.* En ôter les [illegible]

— SE DÉGARNIR. v. pron. Se vêtir plus légè- [illegible] garnir. On s'enrhume souvent pour avoir voulu trop tôt se dégarnir.

— [illegible] *garnissait* peu à peu, et bientôt il n'y eut plus personne. (Acad.)

— Devenir moins touffu, perdre ses feuilles. [illegible]

— Perdre ses cheveux, commencer à deve- [illegible]

— Fam. et fig. Se dessaisir de son argent comptant.

DÉGARNISSAGE. s. m. (rad. *dégarnir*). Action d'enlever le jointoiement qui relie les pierres d'une muraille.

DÉGARNISSEMENT. s. m. Action de dé- [illegible] état des troupes. (St-Sim.)

DÉGASCONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégasconner. S'empl. adjectiv. Son langage est [illegible] dégasconné.

DÉGASCONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *gasconner*). Ôter l'accent [illegible] bien de la peine à le dégasconner. Le poète Malherbe contribua beaucoup à *dégasconner* la cour. (Balzac.)

[illegible] ton de vanterie, l'habitude de l'exagération ou [illegible] né; perdre l'accent gascon, les habitudes gas- [illegible]

DÉGASTADOR. [illegible]

* **DÉGÂT.** [illegible] même sens, V. GÂTER. Ruine, ravage, détriment, dommage considérable causé à la propriété d'autrui, dans des terres ensemencées, dans les prés, les vignes, les bois, par force majeure, par la pluie, la grêle, les animaux, les [illegible] grands dégâts. Les bêtes fauves ne laissent pas que de faire des dégâts considérables. [illegible]

— Par extens. Ravage, en général. Ça change bien les sentiments d'un homme, voyez-vous, [illegible] quinze cents francs. (L. Halévy.)

— [illegible] Les ennemis ont fait le *dégât* dans cette contrée. (Acad.)

[illegible] avec profusion, avec gaspillage, sans aucun ordre ni économie. Grand dégât de viande, de vin. On fait un grand *dégât* de bois, de vin, [illegible]

— Législ. crim. Dommage causé par les personnes aux propriétés d'autrui. Le dégât causé [illegible] truction inutile, est puni par les lois.

[illegible] tiaux d'un cultivateur dans l'héritage d'autrui. Un troupeau de moutons est entré dans [illegible]

DÉGÂTER. v. a. 1re conj. (rad. *dégât*). Gâter, ravager, piller; prodiguer. Il est vieux et inusité.

DÉGÂTEUR, EUSE. s. (rad. *dégâter*). Celui, celle qui cause du dégât, qui gâte, qui ravage.

DÉGAUCHI, IE. part. pass. du v. Dégauchir. S'empl. adjectiv. Bois dégauchi. Marbre dégauchi. Surface dégauchie.

— Fig. et fam. Qui a perdu sa gaucherie. [illegible] son séjour à la ville a dé- [illegible]

* **DÉGAUCHIR.** v. a. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *gauchir*). Techn. Dresser [illegible] les parties trop saillantes [illegible] Dégauchir du bois, du marbre, des métaux, etc. [illegible] pièce de charpente [illegible]

— [illegible] tard.

— Fig. et fam. Corriger la gaucherie. Dégauchir un jeune homme. On a bien de la peine à le dégauchir.

— SE DÉGAUCHIR. v. pron. Être dégauchi.

— [illegible] de sa gaucherie, s'en corriger soi-même.

DÉGAUCHISSAGE. s. m. Syn. de DÉGAUCHISSEMENT.

* **DÉGAUCHISSEMENT.** s. m. Techn. [illegible] ver les parties trop saillantes, de l'aplanir; résultat de l'action de dégauchir. Le dégauchissage d'une pièce de bois, d'une table de marbre, d'une surface métallique.

DÉGAZÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégazer. S'empl. adjectiv. Liquide dégazé. Substance dégazée.

DÉGAZER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *gaz*). Chim. Chasser d'un liquide les gaz qui peuvent s'y trouver en dissolution. Dégazer un liquide. Dégazer une substance.

— SE DÉGAZER. v. pron. Être dégazé.

DÉGAZONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégazonner. Dont on a enlevé le gazon. Terrain dégazonné.

DÉGAZONNEMENT. s. m. (rad. *dégazonner*). Action de détruire ou d'enlever le gazon.

DÉGAZONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *gazonner*). Enlever ou détruire du gazon. Dégazonner une partie.

— SE DÉGAZONNER. v. pr. Perdre son gazon. Prairies qui se sont dégazonnées.

DÉGÉERIE. s. f. (de *Degeer*, nom propre). Entom. Genre de thysanoures, famille des podurelles, établi pour onze espèces, et ayant pour type la dégéerie neigeuse, ainsi nommée parce que cet insecte vit en société nombreuse sur la neige.

* **DÉGEL.** s. m. (rad. *dégeler*). Fonte ou fusion de la glace, de la neige. Phénomène du passage de l'eau glacée à l'état liquide, par l'adoucissement de l'air ou l'élévation de la température au-dessus du zéro de l'échelle thermométrique. Être au dégel. Avoir le vrai dégel. Nous avons attribué les fragments innombrables des rochers à d'anciens *dégels*. (B. de St-Pierre.)

— Adoucissement de l'air qui occasionne le dégel.

— Arg. Mortalité.

DÉGELÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégeler. S'emploie adjectiv. Terre dégelée. Neige dégelée.

— Qui a perdu son indifférence. Il me parut bien *dégelé* sur l'estime parfaite qu'il a de lui. (Mme de Sév.)

DÉGELÉE. s. f. Fam. Volée de coups de poing, de coups de pied, etc. Promettre, donner, recevoir une dégelée. Elle épongeait le [illegible] une *dégelée* de coups de [illegible] (E. Zola.) [illegible] *dégelée* de mitraille, le [illegible] du port de Raguse à la citadelle. (A. Daudet.)

DÉGÈLEMENT. s. m. Action de dégeler, de se dégeler.

* **DÉGELER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *geler*). Se conjugue comme *Geler*. [illegible] la rivière.

[illegible] *dégeler* [illegible] de [illegible]

— Fig. D'Antin obtint le gouvernement d'Orléanais; il en fut si transporté qu'il s'écria qu'il était *dégelé*. (St-Sim.)

— *Dégeler*, verbe actif, veut l'auxiliaire *avoir* pour exprimer l'action, et l'auxiliaire *être* pour exprimer l'état.

— DÉGELER. v. n. La rivière dégèle. La neige dégèle. La terre dégèle, commence à dégeler.

— S'emploie impersonnellement. Il dégèle. Dès qu'il viendra à dégeler. Pourvu qu'il dégèle bientôt.

— Arg. Mourir.

— *Dégeler*, verbe neutre ou impersonnel, veut toujours l'auxiliaire *avoir*.

— SE DÉGELER. v. pron. Cesser d'être gelé. L'étang se dégèle.

— Fig. et fam. Se mettre à parler; ouvrir enfin la bouche; se dit de quelqu'un qui se mêle enfin à la conversation, après avoir gardé longtemps un silence obstiné. ‖ S'emploie aussi dans le sens de Se dégourdir, se déniaiser.

DÉGÊNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *gêner*). Tirer de la gêne.

— SE DÉGÊNER. v. pron. Être dégêné; ne pas se gêner.

DÉGÉNÉRALISABLE. adj. 2 g. Qui peut être dégénéralisé. Inusité.

DÉGÉNÉRALISANT. part. prés. du v. Dégénéraliser.

DÉGÉNÉRALISANT, ANTE. adj. Qui dégénéralise, qui détruit la généralité. Pouvoir dégénéralisant. Action gouvernementale dégénéralisante. Il est peu usité.

DÉGÉNÉRALISATION. s. f. (pr. *dé-gé-né-ra-li-za-cion*). Action de dégénéraliser.

DÉGÉNÉRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégénéraliser.

DÉGÉNÉRALISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *généraliser*). Détruire la généralité.

— SE DÉGÉNÉRALISER. v. pron. Être dégénéralisé.

DÉGÉNÉRANT. part. prés. du v. Dégénérer. Qui dégénère. Si les enfants des rois, *dégénérant* de leur auguste naissance, n'avaient que des inclinations basses et vulgaires, quel opprobre pour leur nom et pour la nation qui attendrait de tels maîtres! (Mass.)

DÉGÉNÉRANT, ANTE. adj. Qui peut dégénérer, s'abâtardir. Les races dégénérantes. Les sociétés dégénérantes. La civilisation dégénérante.

DÉGÉNÉRATEUR, TRICE. adj. Qui produit la dégénération, qui fait dégénérer. Principe dégénérateur. Mouvement dégénérateur. Opinion dégénératrice. Politique dégénératrice.

DÉGÉNÉRATIF, IVE. adj. (rad. *dégénérer*). Qui marque la dégénération.

* **DÉGÉNÉRATION.** s. f. (pr. *dé-gé-né-ra-cion*). Action de dégénérer. Changement qu'éprouve dans sa nature intime ou son essence un corps quelconque qui se détériore; passage de l'état primitif d'un corps à un état inférieur. Dégénération du sang, de la bile. Toute variation dans les individus et les races d'une espèce n'est point une *dégénération*, puisqu'il y a même des exemples de perfectionnement qui ajoutent de nouvelles qualités à celles de la simple nature. (Dict. de la Conv.) Trois causes principales, le climat, la nourriture et la domesticité, produisent le changement, l'altération, la *dégénération* dans les animaux. (F. Lamenn.)

— Fig. L'incorporation de l'Italie au Bas-Empire l'eût condamnée à l'incurable *dégénération* de l'Orient chrétien. (Montalemb.)

— Hist. nat. Ce terme, qui, dans le langage vulgaire, est synonyme d'Abâtardissement, a une signification beaucoup plus étendue, et il arrive souvent que, loin d'être une dégradation, la dégénération soit une amélioration, un perfectionnement, en un mot qu'elle soit profitable à l'être qui la subit, et qu'elle tourne à son avantage. Ainsi, en hort. culture, c'est par la dégénération des plantes qu'on obtient des fleurs doubles, particulièrement les plus belles espèces de roses et de violettes.

— Anat. pathol. Altération d'où résulte la transformation d'un tissu d'un organe en une matière essentiellement morbide. Dégénération cancéreuse. C'est à tort que l'on confond souvent ce mot avec la *transformation* par laquelle un tissu organique se trouve converti en un autre tissu analogue à l'un des tissus organiques naturels, et avec la *production accidentelle*, corps ou substance qui se développe dans les interstices d'un organe, sans en altérer la texture.

DÉGÉNÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégénérer. S'emploie adjectiv. Hommes dégénérés. Races dégénérées. Le monde *dégénéré* appelle une seconde publication de l'Évangile. (Chateaub.) La chute de l'homme *dégénéré* est le fondement de la théologie de presque toutes les nations. (Voltaire.) Le second amour semblera toujours *dégénéré*. (Stendhal.)

— *Dégénéré en*. Elle sortait d'une grande maladie *dégénérée* en langueur, et que l'âge rendait incurable. (B. de St-P.)

— *Dégénéré de* se dit pour marquer le point d'où est parti l'objet ou la personne dont on parle; *Dégénéré en*, pour marquer le point où arrive cet objet ou cette personne.

* **DÉGÉNÉRER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *degenerare*, forme du préfixe privat. *de*, et *genus, generis*, race). L'é de *érer* se change en è devant une syllabe muette. *Je dégénère, tu dégénères, il dégénère*, excepté au futur et au conditionnel. *Je dégénérerai. Il dégénérerait*. Hist. nat. S'abâtardir, devenir inférieur de génération en génération, en parlant des espèces animales et végétales. Les animaux dégénèrent, les plantes dégénèrent. Au bout de quelques générations, les races périssent ou *dégénèrent*. [illegible] (J.-J. Rouss.)

— Perdre de ses qualités, de son mérite, par rapport à un autre temps où l'on valait davantage. C'est un homme qui est de mise un quart d'heure de suite, qui, le moment d'après, baisse, *dégénère*. (La Bruy.) La ville croirait *dégénérer* en ne copiant pas les mœurs de la cour. (Id.) Tout est bien sortant des mains de l'auteur de toutes choses, tout *dégénère* entre les mains de l'homme. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Se relâcher de la vertu, de la probité, des mœurs, de l'honneur de ses ancêtres. Dans cette acception, il se construit ordinairement avec la préposition *de*. Dégénérer de ses ancêtres. Dégénérer de la piété de ses aïeux. Dégénérer d'une auguste naissance. Les premiers penchants dans les grands sont pour la vertu, et ils *dégénèrent* dès qu'ils retournent au vice. (Massillon.) Si je suis méchante, je ne *dégénère* point de vous. (Racine.)

— *Dégénérer dans l'esprit de quelqu'un*. Baisser dans son estime, valoir moins à ses yeux. Timante, toujours le même, et sans rien perdre de son mérite, ne laissait pas de *dégénérer* dans l'esprit des courtisans. (La Bruy.)

— *Dégénérer en*. Changer de bien en mal. L'état populaire dégénère souvent en anarchie. Le style pompeux dégénère quelquefois en galimatias. Des repas qui, modestes au commencement, *dégénérèrent* bientôt en pyramides de viandes et en banquets somptueux. (La Bruy.) Le courage *dégénère* en présomption. (Mass.) Les autres craignant que l'autorité, qui, de sa nature, croît toujours, ne *dégénérât* en tyrannie, empêchèrent que la liberté ne *dégénérât* en licence. (Boss.) Dans cette nature emportée et faible du créole indolent, le découragement *dégénéra* vite en lâcheté. (A. Daudet.)

— Changer de mal en pis. La querelle de Pompée et de César dégénéra en guerre civile. La véritable douceur tient à la fermeté; sans elle ce n'est plus que faiblesse qui *dégénère* en aigreur. (Boiste.) L'adulation *dégénère* toujours en ingratitude. (Mass.)

— Bourdaloue a dit *dégénérer dans*, pour Dégénérer en : La charité ne doit point *dégénérer* dans une tolérance aveugle et pusillanime.

— Pathol. Se dit d'une maladie, pour exprimer qu'elle prend un caractère moins grave, ou, dans un sens contraire, pour exprimer que cette maladie devient plus alarmante et qu'elle augmente d'intensité. L'apoplexie dégénère quelquefois en paralysie. Le cours de ventre dégénère assez souvent en dysenterie. Ce rhume dégénère en catarrhe.

— Dans ses temps composés, ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* pour marquer l'action : Il a bien *dégénéré* de ses ancêtres; et l'auxiliaire *être* pour marquer l'état : Il est bien *dégénéré*.

* **DÉGÉNÉRESCENCE.** s. f. Dégénération, tendance à dégénérer. La *dégénérescence* d'un peuple très avancé ne peut être mieux marquée que par ces symptômes. (Ch. Nod.)

— Pathol. Altération de tissus ou d'humeurs.

DÉGÉNÉRESCENT, ENTE. adj. Qui subit une dégénération ou dégénérescence.

DÉGERMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *germer*). Enlever le germe de l'orge qui doit servir à la fabrication de la bière. Quant aux machines à *dégermer*, elles sont nombreuses. (Journ. off.)

DÉGÉROÏTE. s. f. (de *Deger*, n. pr.). Minér. Substance terreuse rougeâtre qu'on trouve en Bohême, et qui a quelques rapports avec la gigantolithe.

DÉGINGANDAGE. s. m. Syn. de DÉGINGANDEMENT.

* **DÉGINGANDÉ, ÉE.** part. pass. du v. Dégingander. S'emploie adjectivement. Qui n'a pas une contenance naturelle; dont la charpente organique est en quelque sorte toute disloquée, tant il y a défaut d'ensemble et manque de grâce dans les mouvements, dans la tournure, dans la démarche de la personne. Homme dégingandé. Elle est toute *dégingandée*. (Acad.)

— Par extens. Ce sera une chose bien nouvelle pour lui que l'habit *dégingandé* de galérien. (Mme de Sév.)

— Fig. Qui manque d'enchaînement, d'ensemble. Il ne faut rien de plus réglé à des conduites aussi *dégingandées* que les nôtres. (Mme de Sév.) Cette rage de m'éloigner encore de vous, et de voir pour quel pas temps notre commerce *dégingandé* me donne une véritable tristesse. (Id.) Vous verrez que la pièce n'est pas si *dégingandée*. (Volt.)

— S'emploie substantivement. C'était un grand *dégingandé*, vaniteux, loquace et le plus familier du monde. (Mme de Créqui.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Dégingander, ne donne ce mot que comme adj.

DÉGINGANDEMENT. s. m. État, aspect d'une personne dégingandée, qui n'a point de contenance, dont la démarche est mal assurée. Inusité.

DÉGINGANDER. v. a. 1re conj. (étym. probable, fr. *dé*, préf. priv., et *gigue*, jambe). Donner à sa personne ou à une partie de sa personne une contenance mal assurée, peu naturelle.

> Sa taille promettait d'abord quelque beauté,
> Mais, voyez, elle l'a toute *dégingandée*.
> (HAUTEROCHE.)

— SE DÉGINGANDER. v. pron. N'avoir ni contenance, ni démarche assurée. Il est très familier.

DÉGÎTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *gîter*). Chass. Faire sortir du gîte.

— SE DÉGÎTER. v. pron. Quitter son gîte.

DÉGITUL. s. m. Métrol. Mesure de lon-

gueur de Valachie, valant environ 25 millimètres.

DÉGLACEMENT. s. m. Action de déglacer.

DÉGLACER. v.a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *glacer*). Ce verbe prend un ç devant les voyelles *a* et *o*. *Je déglace, nous déglaçons.* Fondre la glace. Dégeler en liquide. Déglacer de l'eau. On dit plutôt *dégeler*.

— **SE DÉGLACER.** v. pron. Se dégeler. La rivière se déglace.

— Fig.

[illegible] *déglace*, écoutons leurs discours,
Et voyons [illegible]
(CORNEILLE.)

— *Se déglacer le cœur.* S'attendrir.

DÉGLAIVER. v. n. 1re conj. (rad. *glaive*). Vieux mot pour signifier Dégainer, tirer le glaive, l'épée.

DÉGLANDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *glande*). Art vét. Enlever au cheval les ganglions lymphatiques dont l'induration constitue les glandes de la morve.

SE DÉGLANDER. v. pron. Être déglandé.

DÉGLOUTERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déglouteronner.

DÉGLOUTERONNER. v. a. 1re conj. (de *dé*. préf. extract., et *glouteron*). Nettoyer, ôter les glouterons. Déglouteronner la laine.

DÉGLUBÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégluber.

DÉGLUBER. v. a. 1re conj. (du lat. *deglubare*). Enlever l'écorce. Dégluber des arbres.

DÉGLUÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégluer. S'empl. adjectiv. Bâton déglué. Oiseau déglué. Paupières dégluées.

DÉGLUEMENT. s. m. Action de dégluer; état de ce qui est déglué.

* **DÉGLUER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *glu*). Ôter la glu. Débarrasser de la glu. Dégluer un pauvre petit oiseau. Dégluer les mains. Dégluer un bâton.

— Fig. *Dégluer les yeux.* Ôter la chassie qui colle les paupières.

— **SE DÉGLUER.** v. pron. Se débarrasser de la glu. Cet oiseau parviendra à se dégluer.

— Fig. Cet enfant ne veut jamais se dégluer les paupières avec de l'eau tiède.

DÉGLUTI, IE. part. pass. du v. Déglutir. S'empl. adjectiv. Liquide dégluti. Substance déglutie. Aliments dégl utis.

DÉGLUTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Déglutiner.

DÉGLUTINER. v. a. 1re conj. Chass. Enlever la glu du plumage d'un oiseau.

— Par extens. Dépoisser, enlever ce qui agglutine. *Déglutiner* ses doigts pleins de colle (Lar.)

DÉGLUTIR. v. a. 2e conj. (du lat. *deglutire*, même signif.). Physiol. Faire la déglutition; avaler; porter les substances, le bol alimentaire de la bouche dans l'estomac en leur faisant traverser le pharynx et l'œsophage.

— **SE DÉGLUTIR.** v. pron. Être dégluti. Substance qui se déglutit avec facilité.

DÉGLUTITEUR. adj. et s. m. (rad. *déglutir*). Anat. Nom donné par quelques anatomistes à l'un des muscles du pharynx, celui qui détermine le plus directement le phénomène de la déglutition.

* **DÉGLUTITION.** s. f. (pr. *dé-glu-ti-cion*). Physiol. Action de déglutir. Acte par lequel les aliments, après avoir été triturés et imprégnés de salive, passent de la bouche dans l'estomac à travers le pharynx et l'œsophage. || Série d'actions organiques par lesquelles s'opère ce phénomène.

DEGO. Géogr. Ville du Piémont (Italie), sur la Bormida, à 29 kil. S.-E. d'Acqui. Victoire des Français, commandés par Bonaparte, sur les Autrichiens, 15 avril 1796.

DÉGOBILLAGE. s. m. (rad. *dégobiller*). Matières vomies. Terme bas et trivial.

— Fig. Discours, écrit inspiré par une passion basse. En le montrant au doigt, vous lui ferez trop d'honneur; et puis, la belle matière à remuer que son *dégobillage!* (P.-L. Cour.)

DÉGOBILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégobiller.

* **DÉGOBILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *dé-go-bi-llé, ll* mouill.; ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *gober*, avaler avidement). Rendre ce que l'on avait gobé; vomir. Dégobiller son dîner. Dégobiller sous la table. Terme populaire et très bas.

— Absol.

Mais les pourpres *dégobillèrent*,
Et toutes les nappes souillèrent. (SCARRON.)

* **DÉGOBILLIS.** s. m. (pr. *dé-go-bi-lli, ll* mouill.). Ce que l'on a dégobillé; vomissement. Matières dégobillées. Il est bas.

DÉGOGNADE. s. f. Action de se dégogner. Elles font des *dégognades* où les curés trouvent un peu à redire. (Mme de Sévig.)

DÉGOGNER (SE). v. pr. 1re conj. Se livrer, en dansant, à des mouvements désordonnés. Il y a beaucoup de mouvement et l'on se *dégogne* extrêmement. (Mme de Sévig.)

DÉGOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégoiser. S'empl. adjectiv. Compliment dégoisé.

DÉGOISEMENT. s. m. (rad. *dégoiser*). Babillage, bavardage. Il est familier et populaire.

— Autrefois il signifiait Ramage, chant.

* **DÉGOISER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *gosier*). Signifiait autrefois Chanter, en parlant des oiseaux.

— Fig. et très fam. Parler plus qu'il ne faut et avec beaucoup de volubilité. Dégoiser un compliment. Dégoiser une histoire. Dégoiser des injures. Dégoiser son chapelet. Ces taceurs-là, en crachant leur latin, ne savaient seulement pas ce qu'ils *dégoisaient*. (É. Zola.)

— Dire ce qu'on devrait taire, ce qu'on aurait précisément intérêt à cacher. Il a tout dégoisé imprudemment. [illegible] Il a trop dégoisé. [illegible] Ce sens, que l'Académie donne comme vieilli, se trouve cependant chez les auteurs de notre époque. Je vais tout *dégoiser* au bourgeois. (Eug. Sue.) L'abbé, qui *dégoise* l'affaire avec une admirable bonhomie, [illegible] écoute froidement. (H. de Balzac.)

— Absol. Comme cette femme dégoise! La a-t-elle dégoisé, la commère! Elle aime bien à dégoiser. Peste! Madame la nourrice, comme vous *dégoisez!* (Molière.) Le gredin, comme il *dégoise!* Si Dieu m'avait donné une langue si bien pendue! (Mérimée.)

— **SE DÉGOISER.** v. pron. Être débité au hasard, à l'étourdie. Que de sornettes se *dégoisent* dans ces réunions!

— Babiller beaucoup. Vieux en ce sens.

Se dégoiser. Inusité en ce sens.

[illegible]
[illegible]
(Regnard.)

DÉGOLFER. v. n. 1re conj. (de *dé*, préfixe extract., et *golfe*). Mar. Sortir d'un golfe.

DÉGOMMADE. s. f. (rad. *dégommer*). Décrépitude provenant soit de la vieillesse, soit des excès.

DÉGOMMAGE. s. m. Techn. Action de dégommer. Se dit, chez les teinturiers, de l'action de dégommer ou de décruser la soie. Le dégommage de la soie.

— Arg. et fig. Destitution d'une emploi. || État de misère, de pauvreté.

DÉGOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégommer. S'empl. adjectiv. Soie dégommée.

— Fig. et pop. Destitué de son emploi. Il est dégommé.

— Mort, tué. Il a été bien vite dégommé.

DÉGOMMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *gommer*). Techn. Ôter, enlever la gomme; particulièrement, Décruser la soie.

— Fig. et pop. Destituer d'un emploi. Le ministre l'a dégommé. On l'a dégommé pour son opposition au gouvernement.

— Faire mourir, tuer. Combien le choléra n'en a-t-il pas dégommés!

— Surpasser. Cet acteur dégomme tous ceux qui l'ont précédé dans ce rôle.

SE DÉGOMMER. v. pron. Être dégommé.

— Fig. et pop. Devenir laid; perdre sa fraîcheur, son brillant. || S'entretuer.

DÉGON. s. m. Moll. Petite coquille, variété du genre cérite, qui vit dans les mers du Sénégal.

DÉGONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégonder. S'empl. adjectiv. Porte dégondée. Grilles dégondées.

DÉGONDER. v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préfixe extract., et *gond*). Techn. Dégager de ses gonds, ôter de ses gonds. Dégonder une porte.

SE DÉGONDER. v. pron. Être dégondé, dégagé de ses gonds.

— Fig. et pop. Être hors de soi.

DÉGONDOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégondoler. Une planche dégondolée.

DÉGONDOLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *gondoler*). Faire reprendre sa forme primitive à l'objet gondolé.

— **SE DÉGONDOLER.** v. pron. Reprendre sa forme primitive, en parlant d'un objet gondolé.

DÉGONFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégonfler. S'emploie adjectiv. Ballon dégonflé. Tumeur dégonflée.

— Fig. Cœur *dégonflé* de joie. (Volt.)

* **DÉGONFLEMENT.** s. m. Action de dégonfler ou de se dégonfler; état de ce qui est dégonflé.

* **DÉGONFLER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *gonfler*). Faire cesser le gonflement. Dégonfler un ballon, en donnant passage à l'air ou au gaz qui tend à s'en échapper.

— Fig. *Dégonfler le cœur.* Livrer passage aux sentiments qui le gonflent.

— **SE DÉGONFLER.** v. pron. Être dégonflé. Un ballon qui se dégonfle. Une tumeur qui se dégonfle.

Fig.

[illegible]
[illegible] *se dégonfle* [illegible]
(V. HUGO.)

DÉGOR. s. m. (rad. *dégorger*). Techn. Tuyau de décharge par lequel on fait passer la liqueur distillée.

DÉGORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégorger. S'empl. adjectiv. Rendu par la gorge. Des viandes dégorgées.

— Vidé. Poisson dégorgé.

— Débarrassé. Tuyau dégorgé.

— Par ext. Un groupe bientôt reparaît de tous les passants et de tous les flâneurs *dégorgés* par le Pont-Neuf. (Th. Gaut.)

— Fortif. Le fort a plusieurs batteries *dégorgées* sur la campagne. (Raynal.)

— Techn. *Laines dégorgées.* Laines qui ont subi l'opération du dégorgeage.

DÉGORGEAGE. s. m. Techn. Action de faire dégorger un tissu, de la laine, etc., [illegible] pour en enlever [illegible].

— Moyen de faire dégorger un animal. Le dégorgeage des huîtres, des escargots.

— Moyen par lequel on enlève son dépôt au vin de Champagne.

* **DÉGORGEMENT.** s. m. (rad. *dégorger*). Action de rendre par la gorge. Un dégorgement de sang.

— Écoulement, sortie abondante d'eaux, d'immondices retenues. Le dégorgement d'un égout, d'un tuyau, d'un canal, d'un évier, d'une gouttière.

— Fig. Sortie par un passage relativement étroit. En cinglant toujours à l'ouest, nous parvînmes à l'extrémité du *dégorgement* de cette immense écluse. (Chateaub.)

— Artill. *Dégorgement d'une embrasure.* Enlèvement des gabions qui ont protégé les travailleurs pendant la construction.

— Méd. Sortie abondante d'humeurs [illegible]

— Techn. Action de dépouiller certaines choses des matières superflues ou étrangères. Le dégorgement des soies, des draps, des laines. Se servir des moulins à foulon pour le dégorgement des étoffes.

DÉGORGEOIR. s. m. (rad. *dégorger*). Lieu [illegible] se dégorgent. Avez-vous pénétré au fond de la mer, et vous êtes-vous promené sur les sources qui renouvellent l'abîme? Vous a-t-on ouvert ces portes de la mort, et en avez-vous vu les *dégorgeoirs* ténébreux? (B. de S.-P.)

— Artill. Petite [illegible] introduit dans la lumière d'un canon pour la déboucher, et dans la gargousse quand elle est chargée.

— Techn. Instrument de serrurerie qui a la forme d'une gouge et qui sert soit pour enlever de dessus les pièces que l'on forge des parties qu'on ne pourrait pas détacher avec le marteau, soit pour donner à ces pièces des formes qu'elles ne peuvent obtenir qu'à l'aide d'un instrument tranchant. || Instrument qui sert à tordre la laine, à laver et dégorger les étoffes. || Magasin fermé où sont déposées les graines de cacaoyer jusqu'à ce qu'elles soient débarrassées de leur substance visqueuse.

* **DÉGORGER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *gorger*). On met un *e* après le *g* devant les lettres *a* et *o*. *Je dégorgeais. Nous dégorgeons. Dégorgeant*, etc. Déboucher, débarrasser ce qui est engorgé, obstrué. Dégorger un égout. Dégorger un canal. Il faudrait *dégorger* cet évier. (Acad.)

Voilà Polyphème *dégorgeant* en dormant les débris des malheureux qu'il avait dévorés. (Littré.)

— Fam. Restituer. Si Votre Grâce ne fût arrivée, je lui aurais bien fait *dégorger* son bénéfice. (Damas-Hinard.)

— *Dégorger du poisson.* Le mettre dans l'eau vive pour lui faire perdre le goût de vase qu'il a pu contracter.

— Fig. J'élève un auteur de province qui a de la figure, de la noblesse et de l'âme; quand je lui aurai fait *dégorger* le ton provincial, je vous l'enverrai. (Volt.)

— Art vétér. *Dégorger un cheval.* Le promener pour faire disparaître un engorgement.

— Arts et mét. Dépouiller, nettoyer une chose des matières superflues ou étrangères. Dégorger les draps, les laines, les soies, les cuirs.

— Artill. Percer la gargousse au moyen du dégorgeoir.

— Mod. *Dégorger une chemise de femme.* Échancrer l'étoffe à l'endroit de la gorge.

— Peint. Enlever ce que la brosse a laissé en trop de peinture dans les moulures, ou dans les creux d'une boiserie.

— **DÉGORGER.** v. n. Déborder. Les ravines d'eau ont fait *dégorger* cet étang. (Acad.) Si cet égout vient une fois à *dégorger*, il infectera tout le quartier. (Id.)

— Restituer. Avec un pareil ministre, il faudra bien que les concussionnaires *dégorgent*.

— **SE DÉGORGER.** v. pron. Épancher ses eaux. Ce tuyau va se *dégorger* dans un bassin. (Acad.)

[illegible] *dégorge* [illegible] Le Brun [illegible] *se dégorgeaient* dans un labyrinthe [illegible] (V. Hugo.)

— En parlant du poisson, Se purger dans l'eau claire et courante du goût de bourbe ou de marée [illegible] *dégorger* [illegible] (Acad.)

Avec ellipse du pronom [illegible] *dégorger* [illegible] des sangs, etc. (Id.)

— Cesser d'être engorgé. Membre malade qui s'est enfin dégorgé.

DÉGOSILLER. v.a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *gosier*). Vieux mot qui signifie Égorger, couper la gorge.

DÉGOTÉ, ÉE, ou DÉGOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégoter ou Dégotter.

DÉGOTER ou DÉGOTTER. v. a. 1re conj. Chasser d'un poste, supplanter. Il est du style familier et badin. J'ai peur que M. le duc de Praslin n'aime pas mon impératrice de Russie; j'ai peur [illegible] (Volt.)

— [illegible] Dégoter une bouteille avec une balle.

— L'emporter sur. Quel style! Ça *dégotte* Mme de Sévigné. (Labiche.)

DÉGOTTAGE. s. m. Arg. Trouvaille.

DÉGOUDRONNAGE. s. m. Action de dégoudronner.

DÉGOUDRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégoudronner. Navire qui doit être dégoudronné.

DÉGOUDRONNEMENT. s. m. Action de dégoudronner; résultat de cette action. Le dégoudronnement d'un navire.

DÉGOUDRONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe [illegible], et *goudron*). Enlever le goudron dont un objet a été couvert.

— SE DÉGOUDRONNER. v. pron. Être dégoudronné.

DÉGOUDRONNEUR. s. m. Appareil [illegible]

DÉGOUDRONNOIR. s. m. (rad. *dégoudronner*). [illegible] bouteille.

DÉGOULINER. v. n. 1re conj. Pop. Tomber [illegible] choses. Dégouliner dans un escalier. Voilà au moins la vingtième larme qui *dégouline* sur ma figure. (Ricard.) Sur cette dalle de marbre, avec le robinet qui *dégoulinait* dessus, j'ai cru le voir devant sa table de toilette. (A. Daudet.) Son cuir était comme verni, ruisselant d'une sueur lourde qui *dégoulinait*. (E. Zola.) Ce mot est trivial.

DÉGOUPILLÉ, ÉE. part. pass. du verbe Dégoupiller. Dont on a enlevé la goupille.

DÉGOUPILLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *goupille*). Enlever les goupilles.

DÉGOURDI, IE. part. pass. du verbe Dégourdir. S'empl. adjectiv. Qui n'est plus engourdi. L'animal *dégourdi* piqua son homme au bras. (La Font.)

— Légèrement chauffé. Eau dégourdie.

— Fig. Avisé, adroit, difficile à tromper. Personne dégourdie. || *Cette femme a l'air bien dégourdie.* Elle a des manières vives et même un peu libres.

— DÉGOURDI, IE. s. Celui, celle qui a perdu sa lourdeur, sa gaucherie, sa timidité, et a pris de la vivacité, de l'aplomb, de la hardiesse. Un dégourdi. Quelle dégourdie! C'est un *dégourdi*. (Acad.)

[illegible]
[illegible]
(Voltaire.)

— Fam. et par ironie. Maladroit.

— DÉGOURDI. s. m. Céram. Premier mode de cuisson de la porcelaine, qui a lieu dans l'étage supérieur [illegible] pénètre jusqu'au centre. (Gaultier de Claubry.) Les corps gras empêchent les matières pulvérulentes suspendues dans l'eau de s'attacher au *dégourdi* poreux. (Id.)

* **DÉGOURDIR.** v.a. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *gourd*). Ôter l'engourdissement; redonner du mouvement, de la chaleur, à ce qui était engourdi par un repos forcé, par le froid ou par quelque autre cause. Dégourdir ses membres. Dégourdir ses bras, ses mains. Dégourdir son corps tout entier. Secouer quelqu'un pour le dégourdir.

— Fig. et fam. Ôter, faire perdre à quelqu'un sa lourdeur, sa gaucherie, sa timidité, et lui donner de la vivacité, de l'aplomb, de la hardiesse. Dégourdir un enfant. Dégourdir un homme. [illegible] commerce du monde [illegible] (Volt.) Le mariage forme et *dégourdit* les gens. (Volt.)

— Fig. *Faire dégourdir un liquide.* Le faire chauffer légèrement.

— [illegible] Lui [illegible]

— SE DÉGOURDIR. v. pron. Perdre l'engourdissement; se défaire, sortir de son engourdissement. Je me suis un peu *dégourdi* en marchant. (Acad.)

— [illegible] se défaire de sa gaucherie [illegible] *dégourdir*. (Acad.) [illegible] (Regnard.)

— Se dit d'un liquide qui perd l'âpreté du froid. Eau qui se dégourdit.

* **DÉGOURDISSEMENT.** s. m. Cessation d'engourdissement; action de dégourdir ou de se dégourdir. Sentir le dégourdissement. Procurer, amener le dégourdissement. Le dégourdissement des bras. Le dégourdissement des

[illegible] sentir par [illegible]

— [illegible] Dégourdissement de l'eau.

DÉGOURMÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégourmer. S'empl. adjectivement dans tous les sens [illegible]

DÉGOURMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *gourme*). Débarrasser de la gourmette. Dégourmer un cheval.

— Fig. Ce jeune homme est trop empesé, il faut le dégourmer.

— SE DÉGOURMER. v. pron. Être dégourmé.

DÉGOUT. s. m. Ce qui dégoutte.

[illegible]

— Articulat. [illegible] des viandes [illegible]

— Jeux. [illegible]

★ DÉGOÛT. s. m. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., [illegible] du goût; répugnance, aversion pour les aliments [illegible] Avoir [illegible] dégoût pour [illegible] les plus savoureux. Les [illegible] la perte de l'appétit avec le *dégoût*, qui est une véritable répugnance pour les aliments, même les plus savoureux. (L. Laurent.)

[illegible]

— Fig. [illegible] aversion pour une personne ou pour une chose. Les [illegible] par le *dégoût*. (La Bruy.) Ils [illegible] par leur fatuité et par [illegible] Et qui pourrait dire avec [illegible] tous les biens que le [illegible] et le *dégoût*. (Mass.) Quelques critiques qui prétendent assujettir le goût du public aux *dégoûts* d'un esprit malade. (Rac.) Tous ces gens qu'on amuse avec tant de peine doivent leur [illegible] leurs vices, et ne perdent le sentiment du plaisir qu'avec celui du devoir. (J.-J. Rouss.) Je fais l'histoire de la science dont je parle; c'est peut-être ce qui sera lu avec le moins de *dégoût*. (Voltaire.)

Quand la farce au palais se vend et se débite,
Le *dégoût* d'un censeur peut-il te secourir? (Boileau.)

— *Dégoût pour.* Vous pourrez lui inspirer un peu de *dégoût* pour la vie médiocre qu'elle mènerait à Paris. (Volt.) Je serais trop fâché qu'on crût qu'il entre du *dégoût* pour mon pays dans un voyage que je n'entreprends que pour satisfaire une si juste curiosité. (Id.)

— *Dégoûts.* s. m. pl. Déplaisirs, chagrins, mortifications, tristesses de l'âme rassasiée. Essuyer bien des dégoûts. Donner à quelqu'un d'étranges dégoûts. Il faut savoir essuyer des *dégoûts*. (Mass.) Nous rendons toujours inutiles les *dégoûts* que Dieu répand sur nos passions injustes (Id.) La vieillesse est faite pour recevoir des *dégoûts*, mais elle doit être assez sage pour les supporter avec résignation. (Volt.) Villeroi vint en Italie donner des ordres au maréchal de Catinat, et des *dégoûts* au duc de Savoie. (Id.) || S'est dit aussi au singulier. M. de Coulanges a essuyé un violent *dégoût*. (Mme de Sév.) Nous espérons qu'on ne voudra pas donner un tel *dégoût* à notre gouverneur. (Id.)

DÉGOÛTAMMENT. adv. D'une façon dégoûtante.

DÉGOÛTANT. part. prés. du v. Dégoûter. Qui dégoûte, qui donne du dégoût. Une malpropreté dégoûtant tout le monde.

★ DÉGOÛTANT, ANTE. adj. Malpropre, sale, dont l'aspect, la vue inspire le dégoût. [illegible] dégoûtant. Saleté dégoûtante. Malpropreté dégoûtante. Vase dégoûtant. Mets dégoûtant. Viande dégoûtante.

— Fig. Qui donne de l'aversion, qui inspire de la répugnance. Homme dégoûtant par sa laideur. Manières dégoûtantes. Il y a des gens *dégoûtants* avec du mérite, et d'autres qui plaisent avec des défauts. (La Rochef.) Le rouge les rend affreuses et *dégoûtantes*. (La Bruy.) Si l'extrême laideur n'était pas *dégoûtante*, je la préférerais à l'extrême beauté, car en peu de temps l'une et l'autre étant nulles pour le mari, la beauté devient un inconvénient, et la laideur un avantage. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Qui cause du déplaisir, qui rebute, qui décourage. Cela est dégoûtant. Il arrive bien des choses *dégoûtantes* dans la vie. (Acad.)

— Se dit du discours. Phrases [illegible] *dégoûtantes*, nuisibles à celui-là même qu'on veut louer. (La Bruy.) Ces impertinences *dégoûtantes* sont débitées dans tant de livres, que ce n'est pas la peine d'en parler. (Volt.)

— *Dégoûtant par.* C'est un homme *dégoûtant* par sa laideur extraordinaire, par sa malpropreté, par sa conduite crapuleuse. (Lav.)

— DÉGOÛTANT. s. m. Ce qui dégoûte; ce qui inspire le dégoût; le genre dégoûtant. Les tragiques grecs ont erré en prenant souvent l'horreur pour la terreur, et le *dégoûtant* et l'incroyable pour le tragique et le merveilleux. (Voltaire.)

— Syn. comp. DÉGOÛTANT, FASTIDIEUX. Ce qui est *dégoûtant* [illegible] et cause de l'aversion; ce qui est *fastidieux* a presque toujours rapport à l'esprit et cause de l'ennui.

DÉGOUTATION. s. f. (pr. *dé-gou-ta-cion*). Arg. Personne qui cause du dégoût. Quelle dégoûtation d'homme!

DÉGOÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégoûter. S'empl. adject. [illegible] les aliments.

[illegible] Dégoûté les [illegible] Rarement, on [illegible] le plaisir, le [illegible] en revenant [illegible] dont on fut tellement *dégoûté*. (Boiste.) Cette [illegible] du monde. (Bossuet.) Claudie attend pour avoir Roscius qu'il soit *dégoûté* de Messaline. (La Bruy.) Un désir satisfait fait naître un autre désir; on est *dégoûté*, mais on n'est pas rassasié. (Mass.) Il vaut beaucoup mieux dans le temps [illegible] *dégoûté* des rois. (Volt.) Elle [illegible] jetait des coups d'œil *dégoûtés* sur ses mains durcies, sur sa blouse rapiécée et déteinte. (E. Zola.)

— Fam. et prop. *N'être pas dégoûté.* Vouloir avoir une chose excellente, qu'il est fort difficile d'obtenir.

— Substantiv. *Faire le dégoûté.* Faire le difficile, le délicat. On dit aussi, en parlant d'une femme: *Elle fait la dégoûtée.*

— Loc. prov. *C'est un bon dégoûté.* C'est un homme de bon appétit, un amateur de bonne chère.

— Prov. *Au dégoûté le miel est amer.*

DÉGOÛTEMENT. s. m. Effet produit par ce qui dégoûte.

— État de celui qui est dégoûté.

★ DÉGOÛTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *goûter*). Ôter le goût, faire perdre l'appétit. Si vous lui donnez tant à manger, vous le *dégoûterez*. (Acad.)

— Inspirer de la répugnance pour tel ou tel aliment en particulier. Dégoûter quelqu'un du poisson, le dégoûter du vin. Si un mets ne nous semble pas bon, il n'en faut *dégoûter* personne. (H. de Balzac.)

— Fig. Donner du dégoût, de l'aversion, de la répugnance. Des gens qui, dans les conversations, vous *dégoûtent* par leurs ridicules expressions, par l'impropriété des termes dont ils se servent. (La Bruy.) Des perfidies capables de *dégoûter* une âme bien faite. (Massil.) Tout me *dégoûte*, en effet, mais rien ne me touche. (Boss.)

— Absol. Cela dégoûte. N'est-ce pas fait pour dégoûter?

— *Dégoûter de.* Donner de l'éloignement, de l'aversion pour une personne ou pour une chose; faire qu'on ne trouve plus la personne ni la chose à son gré. Dégoûter quelqu'un de tout. La ville *dégoûte* de la province. (La Bruy.) La maladie, la douleur, le cadavre, nous *dégoûtent* de la connaissance d'un autre monde. (Id.) La jeunesse sans expérience se livre à une critique présomptueuse qui la *dégoûte* de tous les modèles qu'elle a besoin de suivre, et qui la jette dans une indocilité incurable. (Fén.) La nature, sur la fin de nos jours, nous *dégoûte* de la vie par la douleur, afin de nous faire quitter ce monde avec moins de regrets. (Le grand Frédéric.) Comment l'attrait de la vertu ne *dégoûte*-t-il pas pour toujours du vice ceux qui l'ont une fois connue? (J.-J. Rouss.)

J'ai relu cet écrit par la raison dicté
Où de nouveaux Romains vous prêchez la folie,
Et au voyage d'Italie
Vos vers tendres m'ont *dégoûté*. (Parny.)

— *Dégoûter de*, suivi d'un infinitif. Le chagrin de n'en trouver aucun parmi ses sujets l'avait *dégoûtée* de régner sur un peuple qui n'était que soldat. (Volt.)

— SE DÉGOÛTER. v. pron. Prendre du dégoût. Se dégoûter de l'étude, de la chasse, du plaisir, de la richesse. Se dégoûter des hommes, de soi-même, de tout. Si les hommes se délassent quelquefois d'une vertu par une autre vertu, ils se *dégoûtent* plus rarement d'un vice par un autre vice. (La Bruyère.) On se *dégoûte* de soi-même et on n'ose changer. (Mass.) Comme les hommes ne se *dégoûtent* pas du vice, il ne faut pas se lasser de le leur reprocher. (La Bruy.) Heureux ceux qui se *dégoûtent* des plaisirs violents, et qui savent se contenter des douceurs d'une vie innocente! (Fénelon.) On se *dégoûte* insensiblement des malheureux. (Voltaire.) Tout juste vers ce temps-là, Jean-Baptiste se *dégoûta* subitement de son perroquet et me le donna. (A. Daudet.)

— Absol. *Je me dégoûte.* Je m'ennuie.

DÉGOUTTANT. part. prés. du v. Dégoutter. Qui dégoutte, qui tombe par gouttes. On voit la tendre rosée dégouttant des feuilles.

[illegible]
[illegible] dans mon sein,
Que je le recevais, mon seigneur, [illegible]
Dégouttant dans vos bras [illegible]
(Voltaire.)

★ DÉGOUTTANT, ANTE. adj. Humide, imbibé, imprégné d'humidité. Linge encore tout dégouttant.

[illegible]
[illegible] *dégouttantes*
[illegible]
(Delille.)

— *Dégouttant de.* [illegible] dégouttante de sueur. [illegible] dégouttant de sang. Le fils tout *dégouttant* du meurtre de son père. (Corneille.) Autour de lui volent les noirs soucis, les cruelles défiances, les vengeances toutes *dégouttantes* de sang. (Fén.)

DÉGOUTTEMENT. s. m. Action de dégoutter, de tomber goutte à goutte, ou de faire dégoutter; état d'une liqueur qui dégoutte, ou d'un objet qui laisse dégoutter un liquide.

— Ce qui dégoutte d'un objet. Le dégouttement du toit est dommageable pour tous les végétaux qu'il atteint.

★ DÉGOUTTER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *goutter*). Couler, tomber goutte à goutte. La sueur lui dégoutte du front. Le sang lui dégoutte du nez. Le jus et les sauces lui *dégouttent* du menton. (La Bruyère.)

— Se dit des choses d'où tombent les gouttes. Ce toit dégoutte. Ce tonneau dégoutte. Les cheveux lui dégouttent de sueur. On voyait *dégoutter* la teinture où l'on mouillait ces voiles. (Racine.)

— Impers. Cette cave est si humide qu'il y dégoutte toujours.

— Prov. et fig. *A la cour, auprès des grands, s'il n'y pleut, il y dégoutte.* Si on n'y fait pas toujours grande fortune, au moins y obtient-on quelque grâce, quelque avantage. *S'il pleut sur moi, il dégouttera sur vous.* S'il m'arrive quelque bien, je vous en donnerai votre part. || On dit encore, dans le même sens: *Quand il pleut sur le curé, il dégoutte sur le vicaire.*

— Fig. Se prend activement. Être imbu, en parlant des personnes. Pressez-les, tordez-les, ils *dégouttent* l'orgueil, l'arrogance, la présomption. (La Bruy.)

DÉGOUTTEUX, EUSE. adj. Mouillé, qui dégoutte. Vieux et inusité.

DÉGOUTTURE. s. f. Didact. Syn. de DÉGOUTTEMENT. Il est moins usité que ce dernier mot.

DÉGRADANCE. s. f. Dégradation. Vieux mot.

DÉGRADANT. part. prés. du v. Dégrader. Entre la mer et les dernières hauteurs du Liban, qui vont ici en *dégradant* rapidement, s'étend une plaine d'environ huit lieues de long, sur une ou deux de large. (Lamart.)

★ DÉGRADANT, ANTE. adj. Avilissant, propre à faire perdre l'estime, la considération. Action dégradante. Conduite dégradante.

DÉGRADATIF, IVE. adj. (rad. *dégradation*). Gramm. Qui indique une nuance péjorative. La finale *âtre* est *dégradative* dans bleuâtre. (Litt.)

★ DÉGRADATION. s. f. (pr. *dé-gra-da-cion*). Action de dégrader; destitution, privation forcée, et ordinairement infamante ou ignominieuse, du grade, de la dignité que l'on a, du rang, de l'état où l'on est. Dégradation de noblesse. Dégradation civique. Dégradation de magistrature. Dégradation d'un ordre de chevalerie. Dégradation des ordres sacrés. Procéder à la dégradation. On ne procédait à la *dégradation* d'un prêtre que quand il était condamné à mort. (Acad.)

— *Dégradation militaire.* Action d'arracher à un militaire, en vertu d'un jugement, les insignes de son grade, ou, s'il est simple soldat, les insignes du costume militaire, et de le déclarer incapable de servir dans les armées.

— *Dégradation civique.* Peine infamante qui consiste dans l'exclusion de tout emploi public, et dans la perte de certains droits, tels que celui d'être témoin, expert, etc.

— Fig. Avilissement, perte de l'estime, de la considération. La dégradation des âmes est une suite de la servitude. Le véritable instrument de la *dégradation* de l'homme, c'est son ignorance. (Boiste.) Le terme de la *dégradation* est de ne plus concevoir la honte, de braver le mépris. (Id.)

— Se dit aussi des choses. La *dégradation* du goût, de la couleur, de la composition, des caractères, de l'expression, du dessin, a suivi pas à pas la *dégradation* des mœurs. (Diderot.)

— Dépérissement produit sur un bâtiment, sur un monument, par vétusté ou par quelque accident, comme inondation, incendie, tremblement de terre, malheurs de la guerre. La dégradation de l'édifice est irréparable. Ce palais est dans le plus déplorable état de dégradation.

— Dégât considérable, détérioration que l'on fait dans une maison, dans un bois, dans un héritage. Faire de grandes dégradations. Faire des dégradations sur des héritages. Bien des dégradations ont été faites dans cet appartement.

— Par extens. Dégénérescence. Vous nous faites pitié de nous demander des oranges: c'est une étrange *dégradation* que de les voir gelées en Provence. (Mme de Sév.)

— Géol. *Dégradations des continents.* Action atmosphérique destructive très lente, mais continue, à laquelle sont soumises les roches qui constituent la surface du globe, et dont l'eau est l'agent mécanique.

— Maçonn. Action de nettoyer les joints des assises d'un mur, du mortier qui y est resté et qui forme des bavures.

— Pathol. Arrêt de développement. *Dégradation sénile.* Affaiblissement apporté par l'âge dans les facultés intellectuelles.

— Peint. Affaiblissement progressif des lumières, des ombres et des couleurs. La *dégradation* des couleurs est bien entendue dans ce tableau. Art. La Religion est moins peinte que [illegible] il est moins peint que les couleurs [illegible] et cette *dégradation* est si juste qu'on n'en est point frappé. (Diderot.)

DÉGRADÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégrader. S'empl. adjectiv. Qui a perdu son grade, son rang, sa dignité. Officier dégradé. Magistrat dégradé. J'entends par espèces nobles dans la nature, celles qui sont constantes, invariables, et qu'on ne peut soupçonner d'être *dégradées*. (Buffon.) Un être *dégradé* ne peut jamais nous plaire. (Delille.)

— *Dégradé devant.* La gloire humaine est presque toujours *dégradée* devant le tribunal même du monde. (Mass.)

— *Dégradé par.* Il n'y a que les âmes fortes qui ne soient pas *dégradées* par le malheur et la misère. (Boiste.) Dégradé par la main de la mort. (Bossuet.) Race indolente, stupide et féroce, elle montre dans toute sa laideur l'homme primitif *dégradé* par sa chute. (Chateaubriand.)

— Qui a subi un dégât. Mur dégradé. Maison dégradée.

— Phys. et Peint. Diminué progressivement, en parlant de la lumière. On aurait pu chercher de combien l'intensité de la lumière d'un objet que le mouvement rend continuellement visible se trouve *dégradée*. (Condorcet.)

DÉGRADEMENT. s. m. Dégradation. Vieux mot.

— Art milit. Perte d'un grade, en vertu d'un jugement, mais sans emporter peine infamante, ni incapacité de servir dans les armées.

★ DÉGRADER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extractif, et *grader*). Destituer juridiquement; déposer ignominieusement quelqu'un d'un grade, d'une dignité, d'un emploi, ordinairement avec certaines formalités, par châtiment. Dégrader un gentilhomme, un chevalier, un officier, un magistrat. Dégrader pour cause de lâcheté. Dégrader pour cause de concussion. Chez les Juifs, on *dégradait* les prêtres convaincus de crime. (D'Alemb.)

— Fig. Ôter la considération, l'estime; avilir. Dégrader aux yeux de tout le monde. Dégrader la majesté du trône. Il préfère un célibat dangereux à un établissement qui le *dégraderait* dans le monde. (Mass.) Les suffrages publics qui l'élèvent aujourd'hui peuvent demain le *dégrader* et l'abattre. (Id.) La société se rend criminelle par des institutions qui *dégradent* l'homme. (La Bruy.) Ne *dégradez* jamais l'homme, vous êtes de son espèce, et il est l'ouvrage de Dieu. (Id.) *Dégrader* son âme par les bassesses. (J.-J. Rouss.) Nos arlequins de toute espèce imitent le beau pour le *dégrader*, pour le rendre ridicule. (Id.) *Dégrader* la poésie par la flatterie honteuse de la louange. (Barth.) Parce qu'il a *dégradé* son âme par sa perfidie et ses méchancetés, faut-il que la colère et la vengeance souillent la mienne? (Id.) L'ignorance *dégrade* l'homme. (Mme de Staël.) C'est tout à fait *dégrader* la vertu, que de dire à l'homme qu'elle est dans ses intérêts. (Id.) Demandez-leur ce que tu leur as fait pour qu'ils veuillent ainsi te *dégrader*, te mettre au-dessous d'eux. (A. Daudet.)

— Absol. La passion de posséder une première place fait prendre des précautions qui *dégradent*. (Fontenelle.)

— *Dégrader de.* C'est Dieu qui place les rois sur le trône et qui les en *dégrade*. (Mass.) L'hérésie se plaignait que nous *dégradions* Jésus-Christ de sa qualité de médiateur. (Id.) Cette impiété, grand Dieu, outrage votre providence, vous *dégrade* de tout ce que nous adorons en vous de divin! (Id.)

[illegible]
[illegible]
[illegible]

— Détériorer, endommager. Dégrader des bois. Dégrader une maison. Dégrader un mur. Le temps dégrade, à la longue, les plus solides monuments. Un tremblement de terre de quelques secondes suffit pour dégrader bien des édifices, quand il ne les renverse pas de fond en comble. Des palais superbes que le temps va *dégrader* et détruire. (Mass.)

— Maçonn. Abattre par le pied. Dégrader un mur.

— Mar. Ôter les agrès d'un navire hors de service.

— Peint. Diminuer, affaiblir graduellement, méthodiquement la lumière, les ombres et les couleurs dans un tableau. Les peintres *dégradent* les couleurs en les mélangeant en diverses proportions, en les appliquant de diverses manières. (Laur.)

— DÉGRADER. v. n. Aller par dégradation. La lumière *dégrade* à merveille sur lui. (Diderot.)

— Mar. Un navire *dégrade* quand il s'éloigne du but à atteindre par une cause indépendante de la volonté de ceux qui le dirigent.

— SE DÉGRADER. v. pron. Déchoir de sa dignité, de son rang. Cet air obligeant qui fait qu'on se rabaisse sans se *dégrader*. (Boss.) Ils croiraient se *dégrader* en paraissant à la tête des solennités religieuses. (Mass.)

— S'avilir. Se dégrader par de lâches complaisances. Ceux qui se prosternent devant l'iniquité se *dégradent* honteusement eux-mêmes. (Mass.) C'est se *dégrader* que de louer un homme que l'on méprise. (J.-J. Rouss.)

— Se détériorer. A la longue, les plus solides édifices se dégradent.

— Diminuer par degrés. Comme cette terrasse est éclairée, comme la lumière s'y *dégrade*! (Diderot.)

DÉGRAFÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégrafer. S'empl. adjectiv. Habit dégrafé. Robe dégrafée. Ceinture dégrafée.

★ DÉGRAFER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf.

privat., et *agrafer*. Détacher une agrafe, retirer le crochet d'une agrafe de l'endroit où il est passé. [illegible]

— Mar. [illegible]

SE DÉGRAFER. v. pron. Devenir dégrafé. Sa robe se dégrafe.

— Défaire ses agrafes. Elle se dégrafe. A mesure que l'heure avançait, les ouvrières se *dégrafaient* pour être à l'aise. (E. Zola.)

*** DÉGRAISSAGE.** s. m. Action de dégraisser, d'enlever les taches de toute sorte qui souillent une étoffe, etc. Se dit particulièrement de l'action de dégraisser les laines, les étoffes de laine. Bon dégraissage. Avoir besoin d'un dégraissage. Porter au dégraissage. Passer au dégraissage. Le dégraissage est une des parties importantes dans le peignage des laines.

— Sucr. Dissolution, au moyen d'un jet de vapeur, des parcelles de sucre adhérentes aux parois des caisses et des barriques. || Lieu où se fait cette opération.

— Verr. Opération qui consiste à frotter un objet avec de l'émeri en poudre très fine, pour préparer le polissage.

DÉGRAISSANT. part. prés. du v. Dégraisser. Des matières dégraissant bien.

DÉGRAISSANT, ANTE adj. Qui a la propriété de dégraisser. Substance dégraissante. Matières dégraissantes.

DÉGRAISSE. s. f. Mar. État d'une pièce de bois dégraissée.

DÉGRAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégraisser. S'empl. adjectiv. Viande dégraissée. Habit dégraissé. Robe dégraissée. Étoffes dégraissées. Laines dégraissées. Vin dégraissé.

— Fig. *Financier dégraissé*. Financier qui a perdu une grande partie des richesses qu'il avait mal acquises.

*** DÉGRAISSEMENT.** s. m. Action de dégraisser, ou mieux, résultat de cette action.

*** DÉGRAISSER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *graisser*). Oter, enlever la graisse adhérente à quelque chose. Dégraisser la viande. Dégraisser le bouillon.

— Dépouiller quelque chose de la matière grasse dont elle est couverte ou pénétrée. Dégraisser les cheveux. Dégraisser de la laine avant de la mettre sous le peigne. Dégraisser une étoffe de laine en la foulant.

— Particulièrement. Oter les taches de graisse ou de toute autre matière grasse. Dégraisser un habit, une robe, un chapeau, un châle. Donner un vêtement à dégraisser. Savon à dégraisser. Dégraisser à la craie, avec des terres absorbantes et savonneuses, avec du fiel de bœuf, de l'essence de térébenthine, avec de l'alcool, etc.

— Fig. Nous *dégraissâmes* notre propos tenu, nous la revêtimes de ce qui pouvait lui donner et de la couleur et de la force. (Retz.)

— Fam. Diminuer l'embonpoint. L'exercice vous a dégraissé.

— Fig. et pop. *Dégraisser quelqu'un*. Lui ôter une partie des grandes richesses qu'il avait mal acquises. Dégraisser un banquier, un financier, un fournisseur.

— Dans un sens analogue, Appauvrir. Dégraisser un royaume. Sous Louis XV, les contrôleurs généraux des finances ont dégraissé le royaume. Je suis toute à vous, et le bon abbé aussi, qui compte et calcule depuis le matin jusqu'au soir, sans rien amasser, tant cette province a été *dégraissée*. (Mme de Sév.)

— *Dégraisser les terres*. Leur enlever leurs qualités fécondantes, leurs principes fertilisants, en parlant des ravages produits par les ravines d'eau sur les terres labourables.

— *Dégraisser le vin*. Lui donner, au moyen d'une poudre, d'un ingrédient quelconque, le mauvais goût qu'il a contracté en tournant à la graisse.

— *Dégraisser la laine*. En enlever le suint.

— *Dégraisser le drap*. Le fouler après l'avoir imprégné d'un ingrédient destiné à le nettoyer.

— Arg. Voler.

— Charp. Enlever à une pièce de bois le nécessaire pour l'amener aux dimensions voulues.

— Dor. Nettoyer les parties blanches destinées à être dorées.

— Grav. Nettoyer le cuivre avec du blanc d'Espagne ou toute autre matière.

— Miroit. Donner le poli à la feuille d'étain qui doit être recouverte de mercure.

— Peint. Laver les parties à repeindre.

— Plomb. Séparer la soudure des parties de plomb auxquelles elle adhère.

— Raffin. Opérer le dégraissage du sucre.

— Techn. *Dégraisser les aiguilles*. Les passer sur de petites pierres de schiste noires.

— Verr. Faire l'opération du dégraissage.

— SE DÉGRAISSER. v. pron. Être dégraissé, dans toutes les acceptions du v. actif.

*** DÉGRAISSEUR, EUSE.** s. Ouvrier, ouvrière qui dégraisse, qui fait profession d'enlever les taches de toute espèce de dessus les étoffes et de restituer aux couleurs altérées leur éclat primitif.

— Fig. Celui qui appauvrit quelqu'un à son profit. La France a été dégraissée depuis longtemps à de beaux habiles dégraisseurs.

DÉGRAISSEUR s. m. [illegible]

Passer la laine au dégraisseur. On dit aussi *dégraissoir*.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

DÉGRAISSIS. s. m. (pr. *dé-grè-ci* ; rad. *dégraisser*). Techn. Ce que l'on enlève par l'opération du dégraissage. Les dégraissis des laines.

DÉGRAISSOIR s. m. Techn. V. DÉGRAISSEUR.

— Outil dont se sert le boyaudier pour enlever la graisse des boyaux.

— Morceau de serge employé par le miroitier pour dégraisser l'étain d'une glace.

DÉGRAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégramer. S'empl. adjectiv. Terre dégramée.

DÉGRAMER v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privatif, et du lat. *gramen*, gazon). Agric. Enlever le chiendent au moyen d'une fourche, après les labours, pour ne pas le laisser [illegible].

SE DÉGRAMER. v. pron. Être dégramé.

DÉGRAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégrapper.

DÉGRAPPER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *grapper*). V. ÉGRAPPER, dont il est synonyme, et qui est plus usité.

DÉGRAPPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégrappiner. S'empl. adjectiv. Vaisseau dégrappiné. Frégate dégrappinée.

DÉGRAPPINER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *grappin*). Mar. Oter les grappins de dessus un vaisseau ; dégager un vaisseau du milieu des glaces par le moyen des grappins.

— SE DÉGRAPPINER. v. pron. Être dégrappiné.

DÉGRAPPOIR. s. m. V. ÉGRAPPOIR, dont il est synonyme.

DÉGRAS. s. m. (ét. fr., *dé*, préfixe explét., et *gras*). Techn. Mélange d'huile de poisson et d'acide nitrique, dont les chamoiseurs se servent pour passer les peaux et dont se servent aussi les corroyeurs pour passer les cuirs et donner de la souplesse. [illegible]

[illegible]

DÉGRAT. s. m. (ét. prov., *degrat*, degré). Pêch. Départ. | *Être en dégrat*. Se dit, parmi les pêcheurs de morue, d'un bateau qui a quitté le havre pour gagner le banc.

— Syn. de DÉBARCADÈRE.

DÉGRAVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégraveler. S'empl. adjectiv. Tuyaux dégravelés.

DÉGRAVELER v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *gravier*). On l'écrit, devant une syllabe muette, *Je dégravelle, tu dégravelles, il dégravelle*, etc. Techn. Débarrasser un tuyau de la terre et du sable, du gravier qui s'y est introduit. Dégraveler un tuyau.

— SE DÉGRAVELER. v. pron. Être dégravelé.

DÉGRAVELLEMENT. s. m. (rad. *dégraveler*). Action d'enlever le gravier.

DÉGRAVER v. a. 1re conj. Syn. de DÉGRAVELER.

*** DÉGRAVOIEMENT** ou **DÉGRAVOÎMENT.** s. m. Effet d'une eau courante qui dégravoie, qui déchausse un mur, un pilotis.

DÉGRAVOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégravoyer. S'empl. adjectiv. Murs dégravoyés. Pilotis dégravoyés.

*** DÉGRAVOYER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *gravois*). L'*y* se change en *i* devant une syllabe muette. *Je dégravoie, tu dégravoies, il dégravoie*, etc. *Je dégravoyais, nous dégravoyions. Je dégravoierai. Je dégravoierais. Que je dégravoie, que nous dégravoyions*, etc. Dégrader, déchausser les murs, les pilotis. L'eau a dégravoyé déjà ce mur dans toute sa longueur.

— P. et ch. Enlever le gravier au moyen d'un courant d'eau. Dégravoyer le bras d'une rivière.

— SE DÉGRAVOYER. v. pron. Être dégravoyé.

*** DEGRÉ.** s. m. (ét. lat., *degressus*, formé de *degredi*, descendre). Marche d'un escalier. Monter les degrés. Descendre les degrés. Les degrés d'un escalier. Les degrés d'un perron. Des degrés de marbre, de pierre, de bois. Compter les degrés. Il a presque vu la tour de Babel, il en compte les *degrés*. (La Bruyère.) Ils gagnent les *degrés* et le perron antique. (Boil.)

— Se dit de l'Escalier lui-même composé de plusieurs marches ou degrés. Un grand degré. Un petit degré. Un degré de dégagement. Le degré d'honneur. Le grand degré du Palais. Un degré doux, large, aisé à monter. Un degré [illegible] *degré*. (La Bruyère.) [illegible] Mme de Sév. [illegible] montait à la tribune par un *degré* de neuf marches. (V. Hugo.)

— Se dit particulièrement des marches qui servent d'entrée et de soubassement aux grands édifices. Les degrés d'un temple. Les degrés de l'hôtel de ville. Les degrés du Palais. Les degrés de l'église Saint-Roch.

[illegible] *degré* [illegible]

Intervalle, [illegible] position intermédiaire pour arriver à une position beaucoup plus élevée. Passer par tous les degrés [illegible] *degré* [illegible] autres, qui font la fortune des particuliers. (Mme de Sév.)

[illegible]

— Chacun des points successifs que l'on parcourt dans une carrière, dans la science, etc. [illegible]

[illegible] *degré* de toutes les louanges la force héroïque que [illegible] (Mme de Sév.)

[illegible] trouvez-vous pas trop heureuse de la voir, de la regarder, de l'écouter, de l'entendre ? tous [illegible] (Mme de Sév.)

— [illegible] *degré* [illegible] (Buffon.)

— Intensité relative dans les qualités morales ou intellectuelles, dans les passions, les sentiments, etc. Degré d'abattement, de tristesse, d'affliction. Degré d'attachement, d'intérêt, d'affection. Être insolent au dernier degré. Être ennuyeux au suprême degré. Pousser l'impertinence au delà du dernier degré. Douze ans de persévérance au milieu des travaux les plus difficiles l'ont élevé à un éminent *degré* [illegible] (Boss.) [illegible] *degré* [illegible] (Boss.) Du dernier *degré* [illegible] *degré* [illegible] (J.-J. Rousseau.) C'est le dernier *degré* de l'opprobre, de perdre l'innocence, le sentiment qui nous la fait aimer. (Id.) Il est parvenu au dernier *degré* de la dépravation. (Rayn.) L'attente de la catastrophe finale était arrivée au plus haut *degré* de vivacité. (E. Renan.)

— Chim. *Degré de feu*. [illegible]

— Chron. *Degré d'Achaz*. V. PIERRE DES HEURES, au mot HEURE.

— Enseign. Titre que l'on confère aux étudiants pour constater les progrès qu'ils ont faits dans les facultés, après le temps d'étude et les examens prescrits. Prendre ses degrés dans l'université. Avoir pris tous ses degrés. Le degré de bachelier. Le degré de licencié. Le degré de docteur.

— Fauconn. Chacun des endroits où l'oiseau, durant sa montée ou son élévation, tourne la tête et prend une nouvelle carrière. [illegible]

— Généal. [illegible] qu'on appelle une ligne.

— *Degré de noblesse*. Chacune des générations que l'on compte entre la personne dont on parle et le premier individu anobli dans la famille. V. QUARTIER.

— Géogr. *Degrés de latitude*. V. LATITUDE. || *Degrés de longitude*. V. LONGITUDE.

— Géom. La trois-cent-soixantième partie de la circonférence.

— Gramm. *Degrés de comparaison* ou *de signification*. Le positif, le comparatif et le superlatif.

— Jurispr. *Degré de juridiction*. [illegible] de juridiction. Passer par tous les degrés de juridiction.

— Lapid. Facette carrée, allongée en biseau.

— Math. *Degré d'une équation*. La plus forte somme d'exposants des inconnues dans les divers termes. Équations du premier, du second, du troisième degré.

— Médec. anc. Intensité relative dans la qualité des médicaments ; expression employée par l'école de Galien, qui admettait des médicaments froids, chauds, humides et secs, et quatre degrés différents dans chacune de ces qualités. || Le plus ou moins d'intensité d'une maladie.

— Mus. Position relative, suivant la clef, de chaque note de la gamme [illegible] *mi* au troisième, etc. || *Degré conjoint*. Celui qui sépare une note quelconque de la note la plus voisine, ascendante ou descendante, dans l'ordre naturel de la gamme. Marcher, procéder par [illegible] séparés, le premier du second, le second du [illegible] *Degré disjoint* [illegible]

[illegible] *Degrés métaphysiques* [illegible] *tensité* du froid ou du chaud.

— *Par degrés* [illegible] de l'oreille des rois. (Rac.) L'amour qui croît peu [illegible] une passion violente. (La Bruyère.) [illegible] plus que déchoir. (J.-J. Rouss.) [illegible] faut qu'un jour pour en descendre. (Stanislas.) La nuit s'avance, les chants et les danses cessent par *degrés*. (Chateaubr.) || On dit aussi, [illegible] *par degré*. Le jeune fakir qui voit le bout de son nez en faisant ses prières s'échauffe par *degré* jusqu'à croire que, s'il se charge de chaînes pesant cinquante livres, l'Être suprême lui aura beaucoup d'obligation. (Volt.)

— *De degré en degré*. loc. adv. S'élever de degré en degré.

DÉGRÉAGE. s. m. (rad. *dégréer*). Mar. État d'un bâtiment dépouillé de son gréement. V. DÉGRÉEMENT, qui est plus usité.

DÉGRÉBÉ. s. m. Bot. Un des noms de la laitue crêpe ronde.

DÉGRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégréer. Vaisseau dégréé. Frégate dégréée.

*** DÉGRÉEMENT** s. m. Action de dégréer, d'ôter les agrès d'un vaisseau, d'un gymnase ; résultat de cette action. Perte entière de ses agrès.

DÉGRÉER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privatif, et *gré*). Déplaire ; être désagréable. [illegible]

*** DÉGRÉER** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extractif, et *gréer*). Ôter les agrès d'un vaisseau, d'un gymnase. [illegible]

— SE DÉGRÉER. v. pron. Être dégréé.

— On dit aussi *désagréer* et *se désagréer*.

DÉGRÉNAGE s. m. Techn. Action de dégréner, de retirer du moulin les matières destinées à produire les pâtes céramiques.

DÉGRÉNÉ, ÉE part. pass. du v. Dégréner. S'empl. adjectiv. Matières dégrénées.

DÉGRÉNER. v. a. 1re conj. L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je dégrène, tu dégrènes, il dégrène*, etc. Techn. Retirer du moulin les matières destinées à produire les pâtes céramiques.

SE DÉGRÉNER. v. pron. Être dégréné.

DEGRÉS-BORDÉS. s. m. Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve. Le degrés-bordés.

DÉGRÈVANCE. s. f. Dégrèvement. Vieux mot.

DÉGREVÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégrever. S'emploie adjectiv. Somme dégrevée. Cote dégrevée. [illegible]

*** DÉGRÈVEMENT** s. m. Action de dégrever quelqu'un, de diminuer une taxe, une imposition [illegible] Obtenir un dégrèvement. || La somme dégrevée.

*** DÉGREVER** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *grever*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je dégrève, tu dégrèves, il dégrève*, etc. Admin. financ. Diminuer une imposition, une taxe trop forte.

— *Dégrever un immeuble*. [illegible] hypothèques [illegible]

— SE DÉGREVER. v. pron. Être dégrevé.

DÉGRILLÉ, ÉE. part. pass. du verbe Dégriller.

DÉGRILLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *grille*). Faire sortir des grilles,

attacher au couvent. La mort du comte de Verne *dégrilla* sa femme, qu'il tenait dans un couvent. (St-Sim.)

DÉGRIMONER (SE). v.pron. 1[re] conj.Pop. Se débattre.

— Fig. Se tourmenter.

*** DÉGRINGOLADE.** s. f. Action de dégringoler ; résultat de cette action. Il est familier.

— Fig. Ruine, décadence.

— Arg. Vol. *Dégringolade à la tête.* Vol commis par une fille publique au préjudice d'un amant de rencontre.

DÉGRINGOLANDO. adv. Fam. et burl. En dégringolant. Dégringolando pas. Aller dégringolando. Marche pas à dégringolando.

DÉGRINGOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégringoler.

DÉGRINGOLÉE. s. f. Action de dégringoler. Ensemble d'objets qui dégringolent.

*** DÉGRINGOLER.** v. n. 1[re] conj. Descendre avec précipitation, malgré soi et même plus vite qu'on ne voudrait. Il a dégringolé. Il a dégringolé jusqu'en bas. C'était plaisir de les voir dégringoler. Quatre à quatre, il *dégringole* l'escalier séculaire de l'Académie et s'en va d'une haleine retenir sa place pour Sarlande. (A. Daudet.)

— Rouler du haut en bas. Dégringoler dans une ravine. Dégringoler dans un précipice. Chevaux et voiture, tout a dégringolé avec bruit et rapidité. Nous avons dégringolé ; mais heureusement nous avons eu plus de peur que de mal.

— Fig. Si deux ou trois personnes ne soutenaient le bon goût dans Paris, nous *dégringolerions* dans la barbarie. (Volt.)

— Arg. Voler.

— Dans ces expressions : Dégringoler la montée, Dégringoler la colline, Dégringoler l'escalier, *Dégringoler* ne doit pas être considéré comme verbe actif, ainsi que le fait l'Académie. Il y a simplement une ellipse. Dégringoler l'escalier est évidemment pour Dégringoler *le long de* l'escalier.

DÉGRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégriser. S'empl. adjectiv. Homme dégrisé, tout à fait dégrisé.

DÉGRISEMENT. s. m. (rad. *dégriser*). Passage de l'état d'ivresse, d'exaltation, à la plénitude de la raison, à une situation calme, au sang-froid. Le dégrisement de l'enthousiasme. Le dégrisement des passions. Le dégrisement de l'admiration. Les imaginations vives passent souvent de l'ivresse au *dégrisement.* (Boiste.) Il est très familier.

*** DÉGRISER.** v. a. 1[re] conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *griser*). Faire passer l'ivresse causée par le vin. Le café, le sommeil, la diète, et surtout l'acétate d'ammoniaque, dégrisent l'homme pris de vin.

— Fig. Faire cesser l'étonnement, l'admiration, l'illusion, le charme. Dans ce sens, il s'emploie souvent neutralement, sans complément direct exprimé. L'expérience et le malheur dégrisent tôt ou tard de l'enthousiasme. Les infirmités, les turpitudes humaines doivent *dégriser* de l'orgueil. (Boiste.)

— SE DÉGRISER. v. pron. Sortir de l'ivresse, au propre et au figure.

— N'être plus sous le charme de l'illusion, par rapport à soi-même, à sa valeur, à ses qualités personnelles. On se *dégrise* de soi-même en s'étudiant. (Boiste.) Les hommes qui s'estimaient le plus de loin, se *dégrisent* souvent les uns des autres en s'approchant. (Montesquieu.)

— Ce verbe est peu usité, mais il est d'un bon emploi dans le style familier. Il est expressif, et rend très bien l'idée.

DÉGRONDER. v. n. 1[re] conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *gronder*). Cesser de gronder. S'emploie surtout avec la négation. C'est un homme qui ne dégronde pas.

DÉGROSSAGE. s. m. Techn. Action de dégrosser, d'amincir les lingots qu'on veut faire passer à la filière.

DÉGROSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégrosser. S'empl. adjectiv. Lingot dégrossé.

DÉGROSSER. v. a. 1[re] conj. (étym. fr., *dé*, préfixe extract., et *gros*). Techn. Opérer le dégrossage ; amincir les lingots pour les passer ensuite à la filière.

— SE DÉGROSSER. v. pron. Être dégrossé, aminci.

DÉGROSSI, IE. part. pass. du v. Dégrossir. S'empl. adjectiv. Bloc de marbre dégrossi. Pièce de bois dégrossie.

— Par anal. Nous n'en sommes pas à ces temps, et nous ne considérons le monde que comme encore informe, et à peine *dégrossi.* (Voltaire.)

— Fig. Discours dégrossi. Roman dégrossi.

— DÉGROSSI. s. m. Techn. Première ébauche de l'ouvrage qu'on se propose de faire. Un *dégrossi* bien fait est une chose désirable sous le rapport de l'économie du temps et des outils. (Désorm.) || Pièce ou laminoir des plombiers. || Presse dont on se sert pour mieux unir les monnaies. || Action de dégrossir une glace avant de lui donner le poli.

*** DÉGROSSIR.** v. a. 2[e] conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *grossir*). Arts et mét. Ôter le plus gros de la matière, pour la préparer à recevoir la forme que l'artiste ou l'ouvrier se propose de lui donner. Faire la première ébauche d'un ouvrage. Dégrossir un bloc de marbre. On dit même, dans ce sens, *dégrossir une statue* ; en avant vue, en parlant ainsi, ce que l'on veut faire du bloc, plutôt que le bloc lui-même. || On dit encore Dégrossir une pièce de bois, une corniche.

— Absol. Dans la charpenterie, on *dégrossit* avec la hache ; dans la menuiserie, avec le fermoir et le maillet ; dans la serrurerie, avec le carreau et le ciseau à froid. (Desorm.)

— Par extens. Dégrossir les figures d'un tableau, la composition d'un tableau, en jetant sur la toile les premiers traits, en dessinant la première ébauche des contours, en appliquant les premières teintes, etc. Un peintre maniéré fait des peintures froides, il s'appesantit sur les détails inutiles, et il *dégrossit* à peine les principaux traits. (Condill.)

— Fig. Ébaucher un ouvrage d'esprit. Dégrossir un discours. Dégrossir un livre, un roman. Dégrossir une pièce de théâtre.

— Fig. *Dégrossir une affaire.* Commencer à l'éclaircir, à y voir clair, à la débrouiller, à saisir les principaux points de difficulté.

— Fig. *Dégrossir quelqu'un.* Lui former un peu l'esprit, les manières ; commencer à lui donner le bon ton, les usages du monde et de la société.

— Imprim. Lire une première épreuve. Il est peu usité.

— SE DÉGROSSIR. v. pron. Être dégrossi, dans toutes les significations du verbe actif.

DÉGROSSISSAGE. s. m. Techn. Action de dégrossir, de donner la première façon à un ouvrage.

— Coutell. Action de dégrossir à la lime la pièce forgée qui doit faire une lame de couteau.

— Métall. Commencement d'étirage pour donner une forme plus régulière. || Première opération pour réduire en plaques d'une épaisseur de 6 à 7 millimètres les barres de fer, primitivement de 30 à 32 millimètres, destinées à la fabrication de la tôle.

DÉGROSSISSEMENT. s. m. Action de dégrossir. État de ce qui est dégrossi.

DÉGROSSISSEUR. s. m. (rad. *dégrossir*). Lamin. Cylindre en fonte à cannelures ovales ou rectangulaires, à angles arrondis, qui sert à réduire la loupe en grosses barres.

— Appareil, formé de cases, où l'eau que l'on filtre se débarrasse des impuretés les plus grossières.

— Adjectiv. Cylindre dégrossisseur.

DÉGU. s. m. Mamm. Mammifère du Chili, que l'on rapporte avec doute à l'un des trois genres loir, écureuil, tamia ou campagnol.

DEGUÉLIE. s. f. (de *Deguel*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des papilionacées dalbergiées, établi pour un arbrisseau sarmenteux de la Guyane.

*** DÉGUENILLÉ, ÉE.** part. pass. du v. Déguenilller. S'empl. adjectiv. Homme déguenillé. Femme déguenillée. Des mendiants tout déguenillés. Je l'ai vue toute *déguenillée.* (Acad.) C'est du fond d'un vieux carrosse traîné par des chevaux étiques, que cette gueuse de marquise m'a fait insulter par des laquais tout *déguenillés.* (Dancourt.)

— Fig. Le cheval était vieux, d'un poil blanc assez *déguenillé.* (A. Dum.)

— Substantiv. Un déguenillé. Une déguenillée. Un tas de déguenillés.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Déguenilller, ne donne ce mot que comme adjectif.

DÉGUENILLER. v. a. 1[re] conj. (pr. *dé-ghe-ni-llé, ll* mouill. ; ét. fr., *dé*, préf. extract., et *guenille*). Mettre en guenilles, en lambeaux ; déchirer par morceaux les vêtements.

— Par extens. *Déguenilller quelqu'un.* Le ruiner, le plonger dans la misère.

— Fig. et pop. Maltraiter par paroles. On va joliment te déguenilller.

— SE DÉGUENILLER. v. pron. Être déguenillé, dans toutes les significations du verbe actif.

DÉGUERPI, IE. part. pass. du v. Déguerpir. S'empl. adjectiv. Héritage déguerpi. Maison déguerpie.

*** DÉGUERPIR.** v. a. 2[e] conj. (ét. fr., *dé*, hors, et *guerpir*, qui signifie, en v. fr., abandonner, quitter). Prat. Abandonner la possession d'un immeuble. Déguerpir une maison. Déguerpir un héritage. Déguerpir une rente.

— Faire sortir. Vieux en ce sens.

> Avec un instrument crochu,
> Le *dénicher* de la roche. (Scarron.)

— S'emploie ordinairement comme verbe neutre, et signifie Quitter un lieu malgré soi, en sortir par force majeure. Déguerpir au plus vite. Déguerpissez de cette place. Il n'y a pas de temps à perdre, il faut déguerpir. On l'a fait *déguerpir* de sa place. (Acad.) Voilà mon homme, il faut que l'autre *déguerpisse.* (Destouches.) Il est très familier.

DÉGUERPISSANCE. s. f. Déguerpissement. Vieux mot.

*** DÉGUERPISSEMENT.** s. m. Action de déguerpir, de quitter un lieu forcément, contre son gré.

— Anc. législ. *Déguerpissement volontaire.* Celui qui, étant accepté par le vendeur, ne se trouvait dès lors soumis à aucune formalité particulière. | *Déguerpissement forcé.* Celui qui, n'étant point accepté, se faisait par acte au greffe du tribunal, avec notification et assignation au bailleur.

— Prat. Abandonnement de la possession d'un immeuble. Le déguerpissement d'une terre, d'un héritage. D'après une ordonnance de Charles VI, le déguerpissement était en usage en 1441.

DÉGUERPISSEUR. s. m. (rad. *déguerpir*). Prat. Celui qui fait abandon d'une possession immobilière.

DEGUERRY ou **DU GUERRY** (Gaspard). Né à Lyon, 1797-1871, prêtre en 1820, professeur, aumônier de régiment, se fit connaître par l'*Éloge de Jeanne d'Arc*, en 1828. Il fut curé de Saint-Eustache, puis de la Madeleine, à Paris, 1846. Il fut l'une des victimes de l'insurrection de 1871. On lui doit : *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament ; Vies des saints ; Sermons*, etc.

DEGUET. s. m. Boisson que les nègres font avec le riz.

DÉGUEULÉ, ÉE. part. pass. du v. Dégueuler.

DÉGUEULÉE. s. f. Ce qui est rendu à chaque effort pour dégueuler.

DÉGUEULEMENT. s. m. (rad. *dégueuler*). Action de vomir. Terme très bas.

— Charp. Entaille conique faite de chaque côté des arêtiers et des contre-fiches pour les faire tenir dans l'arête du poinçon.

*** DÉGUEULER.** v. n. 1[re] conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *gueuler*). Vomir, rendre gorge, par suite d'excès dans le boire et dans le manger. Dégueuler sous la table. Il est bas et populaire.

— DÉGUEULER. v. a. Rejeter par la gueule. Chien qui a dégueulé sa pâtée.

— Fig. Vomir des injures, des propos orduriers. Au figuré, ce verbe n'est pas de meilleur emploi qu'au propre.

DÉGUEULEUX. s. m. (ét. fr., *dé*, hors, et *gueule*). Hydraul. Se disait autrefois des masques qui ornent les fontaines, et qui paraissent vomir des eaux dans un bassin.

— Quelquefois on donnait à ce mot un féminin, et l'on disait Une dégueuleuse, des dégueuleuses.

DÉGUEULIS. s. m. Ce qu'on dégueule. Ce terme est bas.

DÉGUIGNONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déguignonner. S'empl. adjectiv. Me voilà déguignonné. Enfin je suis déguignonné.

— *Déguignonné par.* Le Théâtre-Français a été bien complètement *déguignonné* par la tragédie de Mustapha, de M. de Maisonneuve. (La Harpe.)

*** DÉGUIGNONNER.** v. a. 1[re] conj. (pr. *dé-ghi-gno-né* ; ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *guignon*). Ôter, faire cesser le guignon, le malheur, le mauvais sort, la mauvaise fortune. Se dit principalement au jeu. Cet heureux coup l'a déguignonné.

— SE DÉGUIGNONNER. v. pron. Être déguignonné. Tarder à se déguignonner. Je croyais que jamais je ne viendrais à bout de me déguignonner. Il est très familier.

DÉGUIS. s. m. (pr. *dé-ghi*). Arg. Déguisement, travestissement. Porter un déguis.

DÉGUISABLE. adj. (pr. *dé-ghi-zable*). Qui peut être déguisé.

DÉGUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déguiser. S'empl. adjectiv. Gens déguisés. Assassins déguisés. Assassiné par des gens déguisés. Et qui l'aurait connu *déguisé* de la sorte ? (Racine.) Les sentinelles reconnurent dans ce courrier le prince de Condé lui-même, qui venait d'Agen, à travers mille aventures, et toujours *déguisé*, se mettre à la tête de son armée. (Volt.) Quand je verrais la jeune fille se pavaner dans ses atours, je paraîtrais inquiet de sa figure ainsi *déguisée* et de ce qu'on en pourra penser. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Feint, dissimulé. Vertus déguisées. Ambition déguisée. Projets déguisés. Haine déguisée. Elle croyait voir dans toutes ses actions un amour-propre *déguisé.* (Bossuet.) Je prends tous ces biens pour des maux *déguisés.* (Id.)

> La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne,
> L'on perd exprès au jeu son présent *déguisé.*
> (Corneille.)

— *Déguisé de.*

> Ton amour *déguisé* d'un soin officieux,
> D'un objet important veut délivrer ses yeux.
> (Corneille.)

— *Déguisé en.* Jean le Parricide, qui assassina son oncle l'empereur Albert, parce qu'il lui refusait son héritage, vient, *déguisé* en moine, demander un asile à Tell. (M[me] de Staël.)

— *Déguisé sous.* Il alla en Hollande, *déguisé* sous un nom vulgaire. (Volt.)

— Substantiv. C'est un déguisé, une déguisée. Ce sont des déguisés. Venez voir les déguisés. Laissons passer la troupe des déguisés.

*** DÉGUISEMENT.** s. m. (pr. *dé-ghi-ze-man*). Action de déguiser ou de se déguiser. Prendre un déguisement. Choisir un déguisement. Sous un déguisement. Les déguisements remontent à la plus haute antiquité ; ils avaient lieu dans les Bacchanales, les Lupercales, les fêtes en l'honneur de Pan et de Phallus. Au XVI[e] siècle, les déguisements prirent un cachet mythologique et historique ; Louis XIV aimait celui d'Apollon.

— État d'une personne déguisée. Reconnaître quelqu'un sous son déguisement, malgré son déguisement.

— Aujourd'hui les déguisements ne sont usités que pendant le carnaval et sur les théâtres.

— Par extens. Fausse apparence. Prendre tous les déguisements. Exceller dans l'art des déguisements. Quand il s'agit de duper quelqu'un, cet homme a plus d'un déguisement à son service.

— Fig. Dissimulation, artifice pour cacher la vérité. Parler sans déguisement. Démêler la vérité à travers tous les déguisements. Le *déguisement* est la chose du monde la moins convenable aux mouvements d'une belle âme. (Malherbe.) Demandez au plus honnête homme s'il ne se surprend pas quelquefois dans des *déguisements* où engagent nécessairement la vanité et la légèreté. (La Bruyère.) Toute votre vie n'avait été qu'une suite de *déguisements.* (Massillon.)

> Si, l[illegible] en effet les vains *déguisements*,
> V[illegible] expl[illegible] vos secrets sentiments. (Rac.)
> Pr[illegible] le succès de son *déguisement*,
> Que ne pourrait-il pas tenter encore un moment ?
> (Id.)

— Art cul. Action de déguiser une viande ou un autre aliment.

*** DÉGUISER.** v. a. 1[re] conj. (pr. *dé-ghi-zé* ; de *dé*, préf. extract., et *guise*, manière). Signifie littéralement Changer sa guise, sa manière. Signifie ordinairement, au sens propre, Travestir une personne, lui mettre d'autres vêtements que ceux qu'elle porte habituellement, de manière qu'il soit difficile, sinon tout à fait impossible, de la reconnaître. Déguiser en femme. Déguiser en matelot, en débardeur. Déguiser un homme à l'aide d'une fausse barbe. Déguiser quelqu'un pour qu'il puisse échapper à des poursuites. Déguiser quelqu'un pour aller au bal. Le rouge les vieillit et les *déguise.* (La Bruyère.) Le masque qui les cache et les *déguise.* (Mass.)

— Dans un sens analogue, *Déguiser son écriture.* Écrire en formant les lettres et les mots d'une façon contraire à son habitude. || *Déguiser son nom.* Prendre un nom qui n'est pas le sien. || *Déguiser son style.* Écrire dans un style différent du sien. || *Déguiser sa voix.* La contrefaire, ne pas lui donner son timbre naturel.

— Adoucir par des ménagements de paroles.

— Dissimuler, cacher la réalité d'une chose, en bonne part. Il contraint son humeur, *déguise* ses passions. (La Bruy.) On ne me verra point *déguiser* ma pensée. (Boil.) Je n'ai rien à taire ni à *déguiser.* (Bossuet.) La loi de l'histoire ne nous a permis ni de rien *déguiser*, ni de rien affaiblir dans le récit de cette tragique aventure. (Volt.) L'élégance exige une fierté noble, un air facile et naturel, qui, sans nuire à la correction, en *déguise* l'étude et le travail. (Marmontel.)

— Fig. Altérer la vérité, dans l'intention d'abuser, de surprendre. Déguiser la vérité. Déguiser sa pensée. Déguiser ses sentiments. Ils suppriment quelques noms pour *déguiser* l'histoire qu'ils racontent. (La Bruy.) Il *déguise* ou il exagère les faits. (Id.) Je ne viens ni *déguiser* les faiblesses, ni flatter les grandeurs humaines. (Mass.)

— *Déguiser à.* Il nous *déguisait* la honte de nos passions sous des noms spécieux. (Mass.) Seigneur, je ne vous puis *déguiser* ma surprise. (Rac.) Puissé-je obtenir dans mon dernier combat la clémence divine, aussi vrai qu'en cet instant solennel je ne t'ai rien *déguisé.* (M[me] de Staël.)

— *Déguiser en.*

> En vain un peu d'amour me *déguise* en forfait
> Du bien que je me veux le généreux effet. (Corn.)

— *Déguiser par.* On ne saurait point alors *déguiser* l'orgueil par les lois de la bienséance. (Voltaire.)

— *Déguiser sous.* Le bachelier de Salamanque, qui portait la parole, *déguisa* la dureté de sa commission sous les termes les plus respectueux. (Volt.)

— Absol. Dissimuler. Ce n'est plus avec vous qu'il faut que je *déguise.* (Corneille.)

— Art cul. *Déguiser les mets, les viandes.* Les assaisonner, les apprêter de telle sorte, avec tant d'adresse, qu'il soit difficile de les reconnaître, soit à leur forme, soit même à leur saveur.

— SE DÉGUISER. v. pron. Se travestir, au propre et au figuré. Le plus grand danger des préjugés et des vices est de se *déguiser* sous le masque des vérités et des vertus. (Barth.) Dans les affaires d'éclat, on se contraint, on se *déguise.* (Fléch.) Il se *déguise* en vain ; je lis sur son visage... (Racine.) Il fait tout cela pour mieux se *déguiser.* (J.-J. Rouss.)

— Fig. L'argot n'est autre chose qu'un vestiaire où la langue, ayant quelque mauvaise action à faire, se *déguise.* (V. Hugo.)

— *Se déguiser à.* Toutes les passions se *déguisent* autant qu'elles peuvent aux yeux des autres. (La Bruy.)

— *Se déguiser avec.* Ce n'est pas avec toi que mon cœur se *déguise.* (Rac.)

— *Se déguiser en.* Se déguiser en moine, en marchand, en Chinois, en Turc.

— Pop. *Se déguiser en cerf.* S'enfuir en courant comme un cerf.

— *Se déguiser pour.* Comme un ennemi qui se *déguise* pour entrer. (Boss.)

— Se cacher à soi-même. Se *déguiser* ses propres faiblesses. (Massill.) C'est le vice qu'on est le plus ingénieux à se *déguiser* à soi-même. (Id.)

> Quiconque ne sait pas dévorer un affront,
> Ni de fausses couleurs se *déguiser* le front. (Rac.)

— Syn. comp. DÉGUISER, TRAVESTIR, MASQUER. *Déguiser*, c'est changer les apparences, les dehors; *travestir*, c'est revêtir d'un costume étranger à l'état de la personne qui revêt ce costume; *masquer*, c'est couvrir le visage d'un masque.

DÉGUISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui déguise. Vieux mot.

DÉGUSTATEUR, TRICE. adj. (rad. *déguster*). Qui sert à la dégustation. Appareil dégustateur. Papilles dégustatrices. Il faut que les molécules sapides soient dissoutes dans un fluide quelconque, pour pouvoir ensuite être absorbées par les houppes nerveuses, papilles ou suçoirs qui tapissent l'intérieur de l'appareil *dégustateur*. (Brill.-Sav.) Quant aux corps solides et savoureux, il faut que la langue les presse contre le palais pour en exprimer le suc, qui est apprécié par les papilles *dégustatrices*. (Id.)

*** DÉGUSTATEUR.** s. m. (rad. *déguster*). Celui qui vérifie et constate la qualité des boissons. Les courtiers de commerce et les commissaires-priseurs font aujourd'hui l'office de dégustateurs.

— Adjectiv. Commissaire dégustateur.

*** DÉGUSTATION.** s. f. (pr. *dé-guss-ta-cion*). Action de déguster, de goûter; appréciation des qualités sapides d'une substance à l'aide du sens du goût. Dans la dégustation, il faut tenir compte de l'action des substances sur l'odorat. Sans la participation de l'odorat, il n'y a point de *dégustation* complète. (Brill.-Savarin.) L'odorat et le goût ne forment qu'un seul sens, dont l'un sert à la *dégustation* des corps tactiles, et l'autre à la *dégustation* des gaz. (Id.)

— Impression produite sur l'organe du goût par la présence et les qualités sapides d'une substance alimentaire ou autre.

DÉGUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déguster. S'empl. adjectiv. Vin dégusté. Liqueur dégustée.

*** DÉGUSTER.** v. a. 1re conj. (et lat., *degustare*, même signif.; rad. *gustus*, goût). Goûter pour connaître la qualité de la chose que l'on goûte. Ne se dit qu'en parlant de boissons, de liquides. Déguster du vin. Déguster de l'eau-de-vie. Déguster une bouteille de liqueur. Déguster du bordeaux, du champagne, du bourgogne.

— SE DÉGUSTER. v. pron. Être dégusté, soumis à la dégustation.

DÉGUT. s. m. Huile extraite de l'écorce de bouleau, avec laquelle on prépare les cuirs de Russie.

DÉGUTTÉ, ÉE. adj. (et lat., *gutta*, goutte). Taché comme par des gouttes d'eau.

DEHAASIE. s. f. (de *de Haas*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des laurinées, renfermant un petit nombre d'espèces d'arbres qui croissent dans l'Inde et surtout dans les îles adjacentes.

DÉHACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Déhacher.

DÉHACHER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *hacher*). Couper avec une hache; mettre en pièces, déchirer. Il est vieux et inusité.

DEHAIT ou **DEHAIZ.** s. m. (ét. fr., *de*, préf. priv., et v. fr. *hait*, plaisir). Maladie, tristesse, chagrin, douleur. Vieux mot.

— Fauconn. Maladie des oiseaux de proie.

DEHAITÉ, ÉE. adj. (rad. *dehait*). Signifiait, dans le langage usuel, Triste, abattu, chagrin.

— Fauconn. *Oiseau dehaité.* Oiseau de proie malade. Il est peu usité, même dans cette acception restreinte.

DEHAITER. v. a. 1re conj. (radic. *dehait*). Rendre malade, triste, chagrin, affliger. Vieux mot qui s'écrivait aussi *dehaitier*.

DÉHALÉ, ÉE. part. pass. du v. Déhaler. S'empl. adjectiv. Bâtiment déhalé.

DÉHÂLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déhâler. S'emploie adjectiv. Visage déhâlé. Teint déhâlé.

DÉHALER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *haler*). Mar. Reculer par une manœuvre contraire un vaisseau qui s'est avancé en se halant.

— Neutral. Un bâtiment qui déhale. Il faut déhaler.

— SE DÉHALER. v. pron. Être déhalé. Reculer après s'être avancé en se halant.

— Fig. Sortir d'une mauvaise position.

*** DÉHÂLER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *hâler*). Ôter le hâle; enlever, détruire l'impression que le hâle a faite sur la peau, sur le teint. Déhâler son visage avec de la pommade, avec une essence.

— Absol. Cela déhâle.

— SE DÉHÂLER. v. pron. Être déhâlé. S'ôter le hâle, les effets du hâle. Garder la chambre pour se déhâler.

DÉHANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Déhancher. S'empl. adjectiv. Qui a les hanches disloquées, rompues, en parlant de l'homme et du cheval. Homme déhanché. Cheval déhanché.

— Par extens. Qui n'est pas ferme sur ses hanches, qui se dandine nonchalamment en marchant. Cette femme est toute déhanchée. Il est très familier.

Fig. C'était Boche debout, prenant un air *déhanché* et canaille, qui chantait le Volcan d'amour ou le Troupier séduisant. (E. Zola.)

— Fatigué. J'ai marché si longtemps que j'en suis déhanché.

— Fig. La raison humaine va toujours torte, boiteuse et *déhanchée*. (Montaigne.)

DÉHANCHEMENT. s. m. Action de se déhancher. Marche abandonnée. Ces danseuses ont certains déhanchements qui plaisent aux Orientaux.

*** DÉHANCHER (SE).** v. pron. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *hanche*). Se démettre, se rompre les hanches.

— Par extens. Être peu ferme sur ses hanches. Se dandiner avec mauvaise grâce.

— Fig. et fam. Affecter de se donner beaucoup de mal pour faire quelque chose.

— DÉHANCHER. v. a. Démettre, rompre les hanches.

DÉHARDÉ, ÉE. part. pass. du verbe Déharder. S'empl. adjectiv. Chiens déhardés.

DÉHARDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *hart*, courroie, corde; souvent le *t* se change en sa douce, *d*, en composition). Chass. Détacher des chiens que l'on avait liés ensemble par plusieurs couples.

— Détacher les chiens qui se prennent dans leurs couples.

— SE DÉHARDER. v. pron. Être déhardé, détaché.

DÉHARNACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Déharnacher. S'emploie adjectiv. Cheval déharnaché.

— On dit en riant d'une personne à demi déshabillée, ou à l'ajustement de laquelle il manque quelque chose d'essentiel, qu'elle *est déharnachée*.

*** DÉHARNACHEMENT.** s. m. Action de déharnacher. Le déharnachement des chevaux.

*** DÉHARNACHER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *harnacher*). Ôter les harnais à un cheval de trait. Déharnacher les chevaux.

— SE DÉHARNACHER. v. pron. Être déharnaché.

— Fig. et fam. Se débarrasser d'un accoutrement qui gêne.

DÉHÉRITE. s. m. Philos. or. Nom donné aux philosophes arabes qui, comme Avicenne, Averrhoès, croient le monde éternel.

*** DÉHISCENCE.** s. f. (ét. lat., *dehiscentia*, formé du v. *dehiscere*, s'entr'ouvrir). Bot. Action par laquelle les valves distinctes qui ferment un organe quelconque, et qui étaient réunies par une suture, se séparent régulièrement sans déchirement et le long de cette suture. || État d'un organe déhiscent, ou entr'ouvert de lui-même. La déhiscence des anthères. La déhiscence du péricarpe. La déhiscence des fleurs. La déhiscence des fruits. Déhiscence valvaire, etc.

— Chir. *Déhiscence ovarienne.* Rupture de la vésicule de Graaf, qui succède à la dilatation de l'ovaire chez la femme.

*** DÉHISCENT, ENTE.** adj. (rad. *déhiscence*). Bot. Se dit des organes végétaux quand ils s'ouvrent naturellement au moyen de sutures préexistantes. Péricarpe déhiscent. Anthères déhiscentes.

— Entom. *Élytres déhiscents.* Ceux qui s'écartent un peu l'un de l'autre à l'extrémité.

DEHLY. Géogr. V. DELHI.

DÉHOCHER. v. a. 1re conj. Ébranler, secouer. Ce verbe est vieux et inusité.

*** DÉHONTÉ, ÉE.** part. pass. du verbe Déhonter. S'emploie adjectivement.

— Éhonté, sans honte, sans pudeur. C'est un homme *déhonté*, une femme tout à fait *déhontée*. (Acad.)

> Voyez cet homme *déhonté*,
> Qui s'est fait des tout un vol age,
> Et dont impertinent verbiage,
> [illegible] (DORAT.)

— Substantiv. Un déhonté. Une déhontée.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Déhonter, ne donne ce mot que comme adjectif.

DÉHONTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *honte*). Déshonorer. Th. Corneille l'a employé dans cette acception, qui est tout à fait inusitée aujourd'hui.

> Comment! dit-il, un chétif dont l'audace déhonte
> Vient de mettre ... [illegible]

DÉHONTERIE. s. f. (rad. *déhonter*). Impudence, effronterie. Ce mot est vieux.

*** DEHORS.** adv. (de *hen*, Hors de, à l'extérieur. Il est opposé à Dedans. Être dehors. Aller dehors. Rester dehors. Vous n'êtes guère plus souvent avec votre ami que s'il était *dehors*. (Malherbe.)

— *Mettre quelqu'un dehors.* Le chasser, lui donner son compte, son congé.

Fig. *Ne pas savoir si l'on est dedans ou dehors.* Ne pas savoir où l'on en est par rapport à l'état de ses affaires, dans quelle situation l'on se trouve auprès de certaines personnes, etc. Ne savoir quel parti prendre, à quelle opinion se ranger, quelle conduite suivre, à quel avis s'arrêter. On dit, dans le même sens: *N'être ni dedans ni dehors.* Ne pas savoir si une personne est dedans ou dehors. Ignorer les sentiments, les intentions, les vues de cette personne.

— Fig. *Au dehors.* Extérieurement. La politesse fait paraître l'homme au *dehors* comme il devrait être intérieurement. (La Bruyère.) Vaine et fastueuse religion qui se répand toute au *dehors*. (Fléch.) La mort, cachée au dedans, laisse voir au *dehors* des signes toujours infaillibles. (Mass.) Je le laissai accablé de douleurs, de ces douleurs de vieillards qu'on n'aperçoit point au *dehors*, qui n'excitent ni cris ni gestes, mais qui tuent. (J.-J. Rousseau.) On s'entretint un jour du pressant besoin que nous avons de répandre au *dehors* les fortes émotions qui agitent nos âmes. (Barth.)

— *Au dehors de.* loc. prépos. A l'extérieur de. Tous ces avantages qui sont au *dehors* de nous, et qui, par conséquent, ne nous appartiennent pas. (La Bruy.) Il protégea la religion au dedans et au *dehors* du royaume, et jusqu'aux extrémités du monde. (Boss.)

— *De dehors.* De l'extérieur. Venir de dehors. Crier de dehors. Appeler de dehors. De dehors en dedans.

— *Cet homme est de dehors.* Il est étranger. Tous les prélats de *dehors* furent mandés. (Racine.)

— *En dehors.* A l'extérieur. Avancer trop en dehors. S'ouvrir en dehors. Ses interprètes, qui couchaient en *dehors*, ne bougèrent point. (G. Flaubert.)

Porter la pointe du pied en dehors; avoir, mettre la pointe des pieds en dehors, les pieds en dehors. Marcher de manière que la distance soit plus grande entre les deux pointes des pieds qu'entre les talons.

— Fig. *Être en dehors, tout en dehors, trop en dehors.* Être franc, trop franc, d'une extrême franchise; ne dissimuler en rien ses sentiments, ses peines.

— *En dehors de.* loc. préposit. A l'extérieur de. En dehors de la ville. En dehors des murs. En dehors des remparts. Tout ce qui est en *dehors* de cette ligne ne fait point partie de la France. (Acad.)

— *Être en dehors de la question.* S'écarter du sujet dont il s'agit. Vous êtes en dehors de la question. Ce que vous dites est en dehors de ce qui nous occupe. || On dit d'une manière analogue: *Cela est en dehors des conventions.*

— *Par dehors.* loc. adv. Par l'extérieur. Belle maison par dehors. Faire le tour par dehors.

— Chorég. *Être en dehors.* Avoir les hanches ouvertes et les genoux et les pieds tournés en dehors, en parlant d'un danseur.

— Comm. *Mettre dehors un billet.* Le mettre en circulation, le passer à l'ordre d'un tiers.

— Mar. En pleine mer, au large, par opposition aux Rades, aux ports, aux côtes. Ce bâtiment va mettre dehors. La mer est grosse dehors. || *Toutes voiles dehors.* Toutes voiles déroulées, déployées. || On dit qu'*un navire est en dehors* quand il vient de quitter le port ou la rade pour entrer en pleine mer.

— *Dehors* s'est employé comme préposition, pour *hors*, *hors de*. Il est encore quelquefois pris dans ce sens, mais alors il est précédé de *par* ou de *en*, ou en le joint à *dedans*. Par dehors la ville. J'en voyais et *dehors* et dedans nos murailles. (Racine.)

> L'honneur est comme une île escarpée et sans bords,
> On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
> (BOILEAU.)

— Fig. Je veux que tout ce que vous dites soit vrai, n'en êtes-vous pas *dehors*? Que vous sert de remanier vos douleurs? (Malherbe.) Mais n'admirez-vous pas le tracas de mes lettres? Je quitte un discours, on croit en être *dehors*, et tout d'un coup je le reprends. (Mme de Sévigné.)

— DEHORS. s. m. La partie extérieure de quelque chose. Le dehors d'une maison. Le dehors d'un château. Le dehors d'un palais. Cette maison paraît belle par le *dehors*. (Acad.)

Les dehors d'une habitation. Les avenues, avant-cour, parc, dépendances, etc., de cette habitation.

— Fig. *Dehors*, au pluriel. Apparences. Garder les dehors. Sauver les dehors. Ne voir que les dehors. N'avoir point de dehors. Se parer des dehors de la vertu. Dehors séduisants, trompeurs. Ces dehors pompeux d'équité. Les dehors de l'amitié. Sous les dehors spécieux de la tranquillité et de la joie. Dépouiller de vains dehors. Sa vertu ne lui paraît en sûreté que sous les *dehors* obscurs d'une vie privée. (Mass.) Apprenons à mépriser ces vains *dehors* de bonheur et de réjouissance. (Id.) L'intérieur des familles est souvent troublé par les défiances, pendant que des *dehors* contents, paisibles et enjoués nous trompent. (La Bruyère.) Celui-là a un bon fond et n'a point de *dehors*; ceux-ci n'ont que des *dehors* et qu'une simple superficie. (Id.) Souvent de beaux *dehors* cachent des âmes basses. (Corn.) L'homme qui a de ces sortes de *dehors* qui [illegible]. (Mme de Sév.) Chercher l'approbation des hommes par les *dehors* et les avantages physiques qui les charment, c'est de la vanité. (Locke.)

— Se dit de la pompe, de la magnificence, des marques brillantes, des dehors brillants ne sont pas des preuves certaines d'une fortune solide. (J.-J. Rouss.)

— Fortif. *Les dehors d'une place de guerre.* Ouvrages détachés de la place. Garder, défendre, évacuer, emporter les dehors d'une place. Prendre les dehors l'épée à la main. Forcer les dehors d'une place. Il [illegible] les dehors. De beaux dehors. De bons dehors. Des dehors imprenables.

— Manège. Le côté opposé à celui sur lequel le cheval tourne. || *La jambe du dehors, la rêne du dehors.* La jambe, la rêne, placées du côté du mur du manège.

DÉHORTATION. s. f. (pron. *dé-or-ta-cion*; du lat. *dehortari*, détourner). Discours par lequel on dissuade de faire une chose. C'est un latinisme qu'Amyot a employé dans cette signification.

DÉHORTATOIRE. adj. 2 g. (rad. *déhortation*). Diplom. Qui exhorte à ne pas faire, qui dissuade de faire. Lettre déhortatoire. Instructions déhortatoires.

DÉHOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déhouiller. Cette galerie est complètement déhouillée, on peut l'abandonner.

DÉHOUILLEMENT. s. m. (rad. *déhouiller*). Enlèvement des couches de houille dans les galeries d'une mine.

DÉHOUILLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *houille*). Enlever la houille; faire le déhouillement dans une mine.

DÉHOURDÉ, ÉE. part. pass. du verbe Déhourder.

DÉHOURDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *hourdis*). Constr. Ôter le hourdis.

DÉHOUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déhouser.

DÉHOUSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *houseaux*). Ôter les houseaux, les bottes.

— Fig. Dépuceler.

— DÉHOUSER. v. n. Quitter ses bottes.

— Fig. Mourir. Vieux et inusité dans toutes ses acceptions.

DEHURTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dehurter. La porte dehurtée s'ouvrit aussitôt.

DEHURTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, préfixe, et *heurter*). Heurter, froisser, frapper. Vieux mot.

DEHWAR. s. m. Linguist. Dialecte persan.

DÉHYDRACÉTIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de l'action des acides carbonique et chlorhydrique sur l'acide éthyldiacétique.

DEI. s. m. (pr. *dé-i*). Relig. pers. Le bon principe, chez les Persans.

— Chronol. Mois de l'année persane qui répond à décembre.

*** DÉICIDE.** adj. 2 g. (ét. lat., *Deus*, Dieu; *cædere*, faire mourir). Théol. Se dit des Juifs, qui ont mis à mort Jésus-Christ. Peuple déicide. Nation déicide.

— Par extens. Se dit des instruments qui ont servi au supplice du Fils de Dieu. Lance déicide.

— Fig. Se dit, en théologie morale, des chrétiens qui se rendent coupables de péchés mortels, et profanent le sacrement eucharistique, qui contient réellement et substantiellement Jésus-Christ.

— Pris substantiv., *Déicide* désigne particulièrement le crime des Juifs, qui ont mis à mort Jésus-Christ. || Il désigne aussi les Juifs eux-mêmes qui ont commis ce crime.

— Par extens. Acte par lequel un chrétien profane les sacrements de l'Église. || Chrétien profanateur, et, par extens., Athée, incrédule. Et que nous reste-t-il à nous les *déicides*? (A. de Musset.)

DÉICOLE. adj. et s. 2 g. (ét. lat., *Deicola*, formé de *Deus*, *Dei*, Dieu, et *colere*, rendre un culte). Se dit de ceux qui adorent le Dieu unique.

DÉIDAMIE. s. f. (de *Déidamie*, nom myth.). Bot. Genre de la famille des passiflorées, établi pour cinq espèces d'arbustes grimpants indigènes de Madagascar.

DÉIDAMIE. Temps hér. Fille du roi de Scyros Lycomède. Achille, caché sous des vêtements de femme, s'en fit aimer, et eut d'elle Pyrrhus ou Néoptolème.

*** DÉIFICATION.** s. f. (pr. *dé-i-fi-ka-cion*). Action de déifier, de diviniser, de mettre au rang des dieux; apothéose. La déification d'Hercule. La déification d'Auguste. La religion chrétienne, n'en reconnaissant qu'un seul Dieu, rejette toutes les déifications du paganisme.

— Fig. Le respect idolâtre de son autorité, à la *déification* de laquelle il avait employé tout son règne. (St-Simon.)

DÉIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Déifier. S'emploie adjectiv. Mis au rang des dieux. Empereurs déifiés. Hercule fut déifié sur le mont Œta.

— Par extens. Exalté, loué, honoré excessivement. A cette époque mourut le Dante, poète un peu persécuté pendant sa vie, et *déifié* après sa mort. (Mme de Genlis.)

— Fig. L'intérêt exclusif, *déifié* partout, menace l'Europe d'une dévastation, d'un affaissement universel. (Mirab.) Les choses les plus [illegible] sont les plus propres à être *déifiées*. (Montaigne.)

*** DÉIFIER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *Deus*, Dieu; *facere*, faire). Je déifie, nous *déifions*, vous *déifiez*. Que je *déifie*, que nous *déifions*.

[illegible]

gorіquement ses vertus. (Mme de Genlis.)

[illegible] ou l'artisan a *déifié* son rabot, s'élève l'hôtel d'un gentilhomme, ou, sur le plein-cintre de la porte, se voient encore quelques vestiges de ses armes. (H. de Balzac.)

— SE DÉIFIER. v. pron. Être déifié, mis au rang des dieux.

— Se faire passer pour dieu, pour un dieu.

DÉIFIQUE [illegible] neurs déifiques. Vertus déifiques. Il est vieux et inusité. || Marot l'a employé dans le sens de Qui fait un dieu.

DÉIFORME [illegible] *forma*, forme). Qui a une forme divine.

DÉILÉPHILE. s. m. (ét. gr., δείλη, crépuscule; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires, tribu des sphingides, [illegible]

Déiléphile.

les espèces ont l'abdomen rayé transversalement et annulairement, ou longitudinalement et obliquement. Parmi ces insectes, qui sont tous remarquables par leur forme élégante et leurs couleurs plus ou moins vives, on cite le déiléphile ou *sphinx du laurier-rose*.

DÉILEPTÈNE. s. m. Entom. Synon. de HAZIDE.

DÉILOSMA. s. m. Bot. Syn. de JULIENNE.

DÉILUS s. m. [illegible] (du gr. δειλός, timide). Entom. Genre de coléoptères longicornes, de l'Europe méridionale.

DEIMANN (Jean-Rodolphe). Célèbre chimiste et médecin hollandais, né à Hagen en 17.. [illegible] en 1808.

DEINBŒLLIE. s. f. (de *Deinbœll*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des sapindacées, établi pour cinq espèces d'arbres de l'Afrique occidentale.

DÉINCLINANT ou **DÉINCLINÉ**. adj. m. Gnom. Qui décline et qui incline tout à la fois. [illegible]

DÉINOPE. s. m. (ét. gr., δεινός, terrible; πούς, pied). Arachn. Genre de l'ordre des aranéides, établi pour une araignée qui habite sous les pierres, dans l'île de Cuba.

DÉINOPSIS. s. m. (étym. gr., δεινώψ, qui a le regard cruel). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres.

DÉIOPÉE. s. f. (de *Déiopée*, n. myth.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, rapporté communément au genre édulie.

— Astron. La 184e planète télescopique, découverte le 28 février 1878 par M. Palisa.

DÉIPHOBE. Temps hér. Fils de Priam et d'Hécube, troisième mari d'Hélène; après la mort de Pâris, fut livré par elle aux Grecs, tué par Ménélas et laissé sans sépulture.

DÉIPHOBÉE. Temps héroïq. Sibylle de Cumes, obtint d'Apollon de vivre autant d'années qu'elle tenait de grains de sable dans la main. Agée de 700 ans, elle guida Énée aux enfers et vécut encore 300 ans.

DÉIPHON. Myth. Frère de Triptolème, fut élevé par Cérès, qui, pour lui donner l'immortalité, le purifiait en le mettant sur des charbons ardents; la mère de Déiphon, effrayée, [illegible] Cérès remonta aussitôt dans son char, et Déiphon périt consumé.

DEIPNOCLÉTOR. s. m. (ét. gr., δεῖπνον, festin; κλήτωρ, crieur). Antiq. gr. Nom de ceux qui étaient chargés d'inviter les convives à un festin.

DEIPNOPHORES. s. f. pl. (étym. gr., δεῖπνον, dîner; φορός, qui porte). Antiq. gr. Femmes qui, dans la fête des Repas, à Athènes, apportaient à dîner, et qui représentaient les mères des jeunes gens désignés par le sort pour être livrés avec Thésée au Minotaure.

DEIPNOPHORIES. s. f. pl. (rad. *deipnophores*). Antiq. gr. Fête des Repas, instituée [illegible] Crète, où il avait tué le Minotaure.

DEIPNOSOPHISTE. s. m. (ét. gr., δεῖπνον, [illegible]) [illegible] à d'anciens philosophes grecs qui dissertaient à table sur des points de métaphysique, ou plus ordinairement sur des points de morale.

— *Les Deipnosophistes*. Titre d'un ouvrage d'Athénée.

DEÏRA ou **DAÏRA**. s. f. Syn. de DOUAR. Il l'invitait à se rendre à l'instant même à la *deïra*. [illegible]

DÉIRE, DÉIRIE. Géogr. anc. Petit royaume [illegible] au S. de la Bernicie, avec laquelle il forma le royaume de Northumberland, au VIe siècle.

DÉISIDÉMONIE. s. f. (ét. gr., δείδω, inf. aor., δεῖσαι, je crains; δαίμων, démon). Didact. Crainte superstitieuse des puissances invisibles.

* **DÉISME**. s. m. (rad. lat., *Deus*, Dieu). Système de ceux qui croient à l'existence de Dieu, mais qui rejettent la révélation, et des [illegible]

* **DÉISTE**. s. 2 g. (rad. *déisme*). Celui, celle qui reconnaît l'existence de Dieu, mais qui rejette la révélation et la religion qui en découle. Un *déiste* est un homme qui, dans sa courte existence, n'a pas eu le temps de devenir athée. (De Bonald.)

— Adjectiv. Un philosophe déiste. Les philosophes déistes.

* **DÉITÉ**. s. f. (et lat., *Deus*, Dieu). Divinité, dieu ou déesse de la Fable. Les déités terrestres. Les déités infernales. [illegible] Quoique poétique, ce mot s'emploie quelquefois en prose. Les Grecs et les Romains ont fait régner de fausses *déités*. (Pascal.)

— Par extens. L'argent et l'amour, aveugles *déités*. (A. Chénier.)

DÉIVIRIL, ILE. adj. (ét. lat., *Deus*, Dieu; *virilis*, humain). Théol. Qui est à la fois divin et humain. V. THÉANDRIQUE, qui est synonyme et qui se dit plus ordinairement.

* **DÉJÀ**. adv. de temps (du lat. *jam*). Dès l'heure présente, dès cette heure; dès le moment présent, dès ce moment, dès à présent. Sitôt. Vous avez déjà fait? Il est déjà arrivé? Il est déjà tout heures. Nous marchons depuis déjà six heures. Quoi! déjà? Vous le voyez *déjà* [illegible]

[illegible]

— Dès l'heure dont on parle. *Déjà* frémissait dans son camp l'ennemi confus et déconcerté. (Fléchier.) *Déjà* prenait l'essor pour se sauver dans les montagnes cet aigle, etc. (Id.)

— Auparavant. [illegible] troupes *déjà* repoussées plusieurs fois... (Id.)

[illegible]

— Même, avec les noms quantitatifs. Mille francs, c'est *déjà* beaucoup de loyer.

— Fig. Être sincère et de bonne foi, fût-ce dans notre erreur, ce serait *déjà* avoir beaucoup fait pour éviter le mal. (Sainte-Beuve.)

DÉJACOBINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déjacobiniser. S'empl. adjectiv. Qui renonce aux principes, aux doctrines des jacobins.

DÉJACOBINISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *jacobin*). Faire renoncer au jacobinisme. Déjacobiniser les révolutionnaires.

DÉJANIRE. s. f. (de *Déjanire*, n. myth.). Bot. Genre de gentianacées établi pour des herbes brésiliennes.

— Entom. Syn. de BACCHANTE.

DÉJANIRE. Myth. Fille d'Œnée, roi de Calydon, fut femme d'Hercule, qui l'oublia dans les bras d'Iole, et auquel elle envoya la fatale tunique du centaure Nessus. Elle se pendit de désespoir en apprenant la mort de son époux.

— DÉJANIRE. Astron. La 157e planète télescopique, découverte le 1er décembre 1875 par M. Borrelly.

DÉJAUGEMENT. s. m. (rad. *déjauger*). Mar. Diminution dans le tirant d'eau.

DÉJAUGER. v. n. 1re conj. (de *dé*, préf., et *jauger*). Mar. Se dit d'un bâtiment qui, après avoir touché sur un fond, s'élève au-dessus de sa ligne de flottaison ou de son jaugeage.

DÉJAZET (Pauline-Virginie). Née à Paris, 1797 ou 1798, morte le 1er décembre 1875. Une des actrices les plus populaires et les plus aimées; avait débuté à cinq ans dans *Fanchon toute seule*. [illegible] Elle vint au Palais-Royal en 1831, et pendant treize ans y acquit une véritable popularité [illegible] son nom. Vers la fin de sa carrière elle y créa encore avec bonheur de nouveaux rôles; [illegible] Ventadour, au Vaudeville, dans *la Douairière de Brionne* et dans *Monsieur Garat*. [illegible] lutter jusqu'à son dernier jour, et jusqu'à la fin, elle avait conservé plusieurs des qualités de son jeu éminemment français.

DÉJEANIE. s. f. (de *Dejean*, n. pr.). Entom. Genre de diptères, famille des calyptérées, renfermant deux espèces d'insectes de grande taille, l'une du Brésil, l'autre du cap de Bonne-Espérance.

DÉJECTANCE. s. f. Déjection, renversement. Vieux mot.

* **DÉJECTION**. s. f. (pr. *dé-jek-cion*; ét. lat., *dejectio*; formé de *de*, hors; *jacere*, jeter). Pathol. Excrétion des matières fécales, etc.; acte par lequel les animaux expulsent de leur corps le résidu de la digestion.

— *Les déjections* ou *déjections alvines*, désignent aussi Les matières fécales elles-mêmes.

— Astrol. *Déjection* ou *chute d'une planète*. Signe du zodiaque opposé à celui où la planète a le plus d'influence.

— Géol. Nom collectif de toutes les matières qui sont lancées dans l'atmosphère ou sur la terre par les volcans.

DÉJETÉ, ÉE. part. pass. du verbe Se déjeter. S'emploie adjectiv. Bois déjeté. Sur la côte orientale on ne voit que des forêts d'érables rachitiques et *déjetés* qui croissent presque horizontalement dans du sable. (Chateaub.) Camors put distinguer dans l'ombre leurs formes lourdes et leurs membres *déjetés* par le rude travail des champs. (O. Feuillet.)

* **DÉJETER (SE)**. v. pron. 1re conj. [illegible] *déjette*, *Il se déjettera*, *Il se déjetterait*, etc. [illegible] sécheresse ou de l'humidité, en parlant du bois qui a été employé trop vert.

— Agric. Se dit aussi des arbres qui viennent mal, parce qu'ils se trouvent dans un terrain trop humide ou trop sec.

— Anat. Se dit de certaines parties du corps, et signifie, Se contourner, dévier de la direction naturelle. Sa colonne vertébrale s'est légèrement déjetée.

DÉJETTEMENT. s. m. Action de ce qui se déjette. || État de ce qui est déjeté.

DÉJEUNÉ. s. m. V. DÉJEUNER. s. m.

* **DÉJEUNER**. v. n. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privatif, et *jeûner*). Signifie littéralement Ne pas jeûner, et, par extension, Faire le repas du matin (le jeûne consistant à ne pas manger avant midi). Avez-vous déjeuné? Qu'avez-vous pour déjeuner? Donner à déjeuner. Faire déjeuner. Déjeuner des restes d'un pâté, d'un gigot rôti. Déjeuner légèrement, de café ou de thé, de chocolat. Déjeuner de lait et de fruits. Déjeuner de neuf à dix heures. Déjeuner de bon appétit. Déjeuner à la fourchette. Là, je lui contai, en *déjeunant*, tout ce qui m'était arrivé depuis ma sortie d'Oviedo. (Le Sage.) Après avoir *déjeuné*, j'allai faire une visite au patriarche grec. (Chateaub.)

— Devant un nom de personne, *Déjeuner* veut ordinairement *avec*. Déjeuner avec sa famille. Devant un nom de choses, il veut ordinairement *de*. Déjeuner d'une seule côtelette.

[illegible]

— Cependant, on peut dire aussi *déjeuner avec*, en parlant d'une chose. Nous *déjeunâmes* avec nos galettes de maïs. (Chateaub.)

— *Déjeuner d'une affaire*. Apprendre cette affaire dès le matin.

— Autrefois on disait passivement: *Il a été déjeuné de cette affaire*, en parlant d'une nouvelle, pour On s'est réjoui, amusé de cette nouvelle.

* **DÉJEUNER**. s. m. Repas qu'on fait le matin, ou les mets qui composent ce repas. Bon déjeuner. Mauvais déjeuner. Déjeuner froid. Déjeuner chaud. Servir le déjeuner. Faire honneur au déjeuner. Un déjeuner sans façon. Son déjeuner lui pèse sur l'estomac. Avoir peine à digérer son déjeuner. Chez les Grecs et chez les Romains, le déjeuner consistait en un morceau de pain trempé dans du vin et pris de bonne heure. Chez nous, on nomme *déjeuner*, soit un léger repas qui se prend le matin et consiste en mets légers tels que du café ou du thé au lait, du beurre, du chocolat; soit un repas très confortable, qui se compose ordinairement de biftecks, de jambon, de côtelettes, etc. Waverley descendit dans la salle du *déjeuner*. (Defauconpret.) J'appelai Abdallah pour commander mon *déjeuner* au cuisinier Mustapha. (Gér. de Nerval.)

> Laissons souper la folie,
> Laissons dîner le gourmand,
> Au vrai sensible amant
> Le déjeuner vous attend. (PHILIPPE.)

— *Déjeuner à la fourchette*. Déjeuner où l'on mange de la viande et où l'on boit du vin, par opposition à un déjeuner où l'on ne prend que du café, du chocolat, etc., par conséquent, on n'a pas besoin de fourchette. Elle prend d'abord son café, et, trois heures après, elle fait un *déjeuner à la fourchette*. (Noël.) Les *déjeuners à la fourchette* sont fort en usage depuis quelques années. [illegible]

— *Déjeuner-dîner*. Grand déjeuner qui se fait plus tard, dans la matinée, que les déjeuners simples et ordinaires, et qui, à cause de cela, tient lieu de dîner.

Société du Déjeuner. Société littéraire formée sous l'Empire, et dont faisaient partie plusieurs membres de l'Académie française.

— Loc. prov. *N'en avoir pas pour un déjeuner*. Se dépêcher de manger sa fortune, dévorer tout son bien, en parlant d'un prodigue qui gaspille, qui dissipe tout.

— Dans une autre acception, *Il n'en a pas pour un déjeuner*. Se dit en parlant d'une force, d'une résistance, d'un obstacle qui est ou que l'on croit aisé à vaincre. Cette place est trop faible pour tenir longtemps; il n'y en a pas pour un *déjeuner*. (Acad.)

— Fig. et fam. *C'est un déjeuner de soleil*. Se dit d'une étoffe dont la couleur tendre est sujette à se passer sous l'influence des rayons du soleil.

— Espèce de petit plateau garni d'une tasse, d'une soucoupe et autres objets nécessaires pour le repas du matin.

— On écrit aussi *Déjeuné*.

DÉJEUNEUR. s. m. Celui qui prend part à un déjeuner.

DÉJOCÈS. Premier roi des Mèdes, selon Hérodote, était d'abord juge d'un canton. Investi du pouvoir suprême, il bâtit Ecbatane aux sept enceintes, et régna en paix, 733 à 690 av. J.-C.

* **DÉJOINDRE**. v. a. 4e conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *joindre*). Se conjugue comme *Joindre*. Faire que ce qui était joint ne le soit plus, en parlant d'ouvrages de menuiserie, de charpenterie et de maçonnerie. C'est la sécheresse, le soleil qui a *déjoint* ces ais. (Acad.)

— SE DÉJOINDRE. v. pron. Se séparer, se désunir. Ces ais se déjoignent. On dirait que les pierres de cette voûte commencent à se déjoindre. Un vieil édifice de qui l'assemblage se *déjoint*, et qui, tandis qu'on l'étançonne d'une part, s'éclate de l'autre. (Malherbe.)

DÉJOINT, OINTE. part. pass. du v. Déjoindre. S'empl. adjectiv. Ais déjoints. Planches déjointes. Pierres déjointes.

DÉJOTARUS. Tétrarque de Galatie, allié des Romains, qui le nommèrent roi de cette contrée et de la petite Arménie; prit parti pour Pompée; fut accusé d'avoir attenté à la vie de César, et défendu par Cicéron; mourut vers l'an 42 av. J.-C.

DÉJOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déjouer. S'empl. adjectiv. Complot déjoué. Conspiration déjouée. Individu déjoué.

* **DÉJOUER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *jouer*). Se conjugue comme *Jouer*. Faire manquer, faire échouer un projet, un dessein dangereux, nuisible. Déjouer une intrigue, un complot. Il y a beaucoup de choses qu'il faut *déjouer* en ne les remarquant pas. (Le prince de Ligne.)

— *Déjouer quelqu'un*. Empêcher l'effet qu'il se propose dans ses discours, ses actions, ses démarches.

— DÉJOUER. v. n. N'être plus à son jeu.

— Mar. Flotter au gré des vents, en parlant d'un pavillon.

DÉJOUR. s. m. Carross. Vide qui existe entre les jantes d'une roue de voiture.

DÉJOUTEMENT. s. m. (de *dé*, préf., et *ajouter*). Techn. Section plane que l'on pratique dans deux pièces de bois obliques qui doivent s'adapter l'une à l'autre.

* **DÉJUC**. s. m. (rad. *déjucher*). Le temps du lever des oiseaux, principalement des oiseaux domestiques. Il est vieux.

— Par extens. et fam. Se disait autrefois du lever des hommes.

DÉJUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Déjucher. S'empl. adjectiv. Oiseaux déjuchés. Poules déjuchées.

* **DÉJUCHER**. v. n. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *jucher*). Sortir du juchoir, de l'endroit où elles étaient juchées, en parlant des poules. Les poules déjuchent. Elles ont déjà déjuché.

— DÉJUCHER. v. a. Faire quitter le juchoir aux poules. Déjucher les poules. Il est temps de les déjucher.

— Fig. et fam. Faire sortir d'un lieu élevé; chasser d'un lieu élevé. Malgré vous, je vous déjucherai. Je vous *déjucherai* bien de là-haut. (Acad.)

— SE DÉJUCHER. v. pron. Être déjuché; sortir du juchoir.

— Être chassé d'un lieu élevé.

DÉJUDAÏSÉ, ÉE. adj. (de *dé*, préf. extr., et *judaïsme*). Qui a cessé d'appartenir au culte juif.

DÉJUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Déjuger. Arrêt déjugé.

* **DÉJUGER (SE)**. v. pron. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *juger*). Le *g* est suivi d'un *e* devant *a* et *o*. *Nous déjugeons. Je déjugeais.* Annuler par un jugement, par une décision contraire, ce qu'on avait soi-même décidé, jugé antérieurement. Si quelqu'un a le droit de se *déjuger* ici-bas, c'est le public. (Forgues.)

— DÉJUGER. v. a. Revenir sur ce qui avait été jugé, prendre une décision opposée à celle qui avait été déjà prise.

DÉKINIE. s. f. Bot. Genre de labiées du Mexique.

— Infus. Nom de deux espèces d'infusoires rotifères, qu'on rapporte au genre diglène.

DEKKAN. Géogr. Partie péninsulaire et méridionale de l'Hindoustan, bornée au N. par la Nerbuddah, à l'E. par le golfe du Bengale, à l'O. par la mer d'Oman. C'est un immense

plateau d'environ 13,800 myriamètres carrés, incline [illegible] les deux chaînes des Ghattes, qui longent les deux côtés, terminé au S. par le cap Comorin. Il est habité par les [illegible] nations qu'on appelle les cinq [illegible] Mahrattes et Telingas au N., Canarais [illegible] Tamouls ou Dravinas proprement [illegible] et Goudjurats mêlés aux autres. Au XVIe s. [illegible] le royaume de Bisnagar a été appelé *royaume de Dekkan*; conquis par les Mongols, il forma la *vice-royauté de Dekkan*; le vice-roi ou *nizam* se rendit indépendant. Aujourd'hui, toute la péninsule, appartenant aux Anglais, renferme les présidences de Bombay et de Madras, les débris des États mahrattes et quelques possessions françaises et portugaises.

DEKKELÉ. s. m. Bot. Plante graminée désignée aussi sous le nom de *maïs noir*, et dont on utilise la tige pour faire du papier et de la sparterie.

*** DELÀ**. prép. (ét. fr., *de*, et *là*). Plus loin de l'autre côté. Delà la rivière. Delà les monts. En ce sens, il est ordinairement précédé des prépositions *au*, *de*, *par*. Au delà des mers. Être originaire de delà les monts. Être allé par delà la Chine.

— Fig. Au delà de ses espérances. Au delà de ses prétentions. Au delà de l'imagination. Au delà de mes plus beaux rêves. Dans ces locutions, il signifie Beaucoup plus. Il n'y aurait point de raison de dire que je fusse plus obligé à des gens que je n'ai jamais connus, et que la longueur du temps a mis au *delà* de toute mémoire, qu'à mon père. (Malherbe.) L'homme n'est jamais chez lui; il est toujours au *delà*. (Nicole.)

— *Par delà* s'emploie comme locution prépositive. Ses égards vont pour lui par *delà* le respect. (Boursault.)

> [illegible]

— Fig. Plus que. Agrippine promet par *delà* son pouvoir (Rac.), c'est-à-dire plus qu'elle ne peut. Le juste est récompensé par *delà* ses mérites; c'est-à-dire plus qu'il ne le mérite. Il vous embrasse de tout son cœur, et moi par *delà* tout ce que je puis vous en dire. (Mme de Sév.)

— *Au delà et par delà*. Loc. adv. Encore plus, encore davantage. Donner tout ce qu'on doit, et au delà. Traiter aussi bien qu'il est à désirer, et au delà. Satisfaire, et par delà. L'abbé se porte très bien, et moi encore au *delà*, s'il se peut. (Mme de Sév.)

— *En delà*. loc. adv. Plus loin, et en même temps un peu de côté. Se mettre un peu en delà. Se ranger en delà. La pensée que vous aviez de vous éloigner toujours, et de voir que ce carrosse allait toujours en *delà*. (Mme de Sévigné.)

— *Deçà et delà*. loc. adv. De côté et d'autre. Chercher fortune deçà et delà. Aller deçà et delà. Courir deçà et delà comme un fou.

— Fam. *Jambe deçà, jambe delà*. Jambe d'un côté, jambe de l'autre; à califourchon. Être à cheval, jambe deçà, jambe delà.

DÉLABRÉ, ÉE. part. pass. du v. Délabrer. S'empl. adjectiv. Maison délabrée. Santé délabrée. Fortune délabrée. Affaires délabrées. Sa [illegible] ses affaires et tient bien *délabrées*. [illegible] Des vieux lambeaux d'une tapisserie pendent encore à son mur *délabré*. (A. Martin.)

— *Être bien délabré*. Être dans un dénuement complet.

— Mal vêtu. Le spectacle désolant que présentait l'intérieur de cette maison se répétait dans le costume de ses habitants, toujours *délabrés*. (H. de Balzac.)

***DÉLABREMENT**. s. m. État de ce qui est délabré, d'une chose délabrée. Le délabrement d'un édifice. Le délabrement d'un vêtement. Le délabrement des affaires. Le délabrement de la fortune. Le délabrement de la santé. [illegible] dans un entier délabrement, dans un état de délabrement absolu, dans un grand délabrement. L'esprit [illegible] *délabrements* de la vieillesse. (Mme du Deffand.)

*** DÉLABRER**. v. a. 1re conj. (du lat. *ambrare*, déchirer en lambeaux, ou du fr. *lambeau*, [illegible] *labrer*). Mettre en lambeaux, en pièces, hors d'état de servir. Délabrer une tapisserie. Délabrer une machine. Délabrer des meubles. Le temps, le défaut de soin, le long usage délabre toutes les choses.

— Par extens. Ruiner les forces, la santé. Les fatigues, le manque de vivres, ont *délabré* cette armée. (Acad.) Les veilles ont bien *délabré* sa santé. (Id.) Ses héritiers ne *délabrent* pas mal sa réputation. (Palaprat.) Ce que vous mettrez dans votre corps après ce qu'il faut pour le nourrir ne servira qu'à le *délabrer*. (De Jussieu.)

— Fig. Mettre en désordre. Délabrer sa fortune, son bien, ses affaires.

— Fig. Détruire. Délabrer sa réputation.

— SE DÉLABRER. v. pron. Se mettre en pièces; devenir hors de service; se détériorer, se ruiner. Une machine qui se délabre. Une fortune qui se délabre. [illegible] Ce domaine, laissé depuis longtemps à l'abandon, est tout délabré. La santé se délabre au milieu de rudes et longs travaux. L'estomac se délabre par la privation de nourriture. Les affaires [illegible] se délabrent par des pertes [illegible] et des [illegible] Plutarque.

DÉLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Délacer. S'empl. adjectiv. Corset délacé. Robe délacée. Femme délacée.

*** DÉLACER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *lacer*). Ôter le lacet, défaire ce qui est lacé. Délacer un corset, une robe, une jupe.

> [illegible]

— *Délacer une femme*. Délacer le lacet qui attache son vêtement, son corset, sa robe, etc. Délacer une femme qui vient de se trouver mal, de s'évanouir.

— Mar. Retirer la passeresse qui servait à lacer momentanément une portion de voile supplémentaire [illegible] du fond d'une voile très échancrée.

— SE DÉLACER. v. pron. Être délacé. ‖ S'ôter le lacet.

DELACROIX (Ferdinand-Victor-Eugène), Célèbre peintre, né à Charenton-Saint-Maurice, près de Paris, 1799-1863. Élève de Pierre Guérin, il devint vite chef des coloristes. Un voyage au Maroc [illegible] Delacroix, outre de nombreux tableaux (*Dante et Virgile aux enfers*, le *Christ au jardin des Oliviers*, etc.), a décoré le Luxembourg, l'ancien Hôtel de Ville, le Louvre, plusieurs églises, etc. Il n'est entré à l'Institut qu'en 1857.

DELAFOSSITE. s. f. Minér. Combinaison de protoxyde de cuivre et de sesquioxyde de fer, trouvée en Sibérie.

*** DÉLAI**. s. m. (du lat. *dilatio*, même signif.). Prolongation de temps, remise, retardement. Long délai. Court délai. Avoir besoin d'un délai. Demander, obtenir un délai, un nouveau délai, trois mois de délai, un délai de six semaines. Délai fatal. Le délai va expirer. Le délai vient d'expirer. Sans délai. Sans plus de délai. Je tombai si malade que cette affaire s'évanouit dans les *délais*. (Volt.) Il n'est pas impossible que son ressentiment ait influé sur le refus ou sur le *délai* de la justice qu'on vous doit. (Id.)

> [illegible]
> Qu'il le prenne donc comme il peut.
> [illegible]

— [illegible] putation calomnieuse de faits qui, s'ils étaient vrais, attireraient une peine corporelle, ou la haine et le mépris public sur leur auteur.

— Législ. milit. *Délai de repentir*. Espace légal de temps laissé entre la disparition d'un militaire absent et le terme de rigueur fixé par la loi, ou entre la transgression d'un congé illimité et le terme où commence la désertion. Après six mois de service, le délai de repentir [illegible] la paix, est fixé à trois fois vingt-quatre heures, et dans tout autre lieu, à huit jours. En temps de guerre, il est fixé à vingt-quatre heures à l'armée, et à quarante-huit heures dans tout autre lieu.

— Proc. Temps [illegible] partie pour faire quelque chose ou comparaître devant le juge. Les délais de procédure sont établis par la loi pour assurer les droits respectifs des parties et le cours régulier de la justice. Je les ai vus éterniser en quelque façon un procès, en obtenant des *délais* successifs. (Barth.) ‖ *Délai d'ajournement*. Délai fixé à huitaine pour les personnes domiciliées en France. [illegible] jeter appel est de trois mois. ‖ *Délai d'augmentation*. Délai accordé pour le temps qu'exige le transport des parties, ou la transmission d'un acte dont celles-ci doivent justifier. ‖ *Bref délai* ou *délai d'abréviation*. Délai moindre que le délai ordinaire, et fixé, soit par la loi elle-même, soit sur requête, par le président du tribunal, dans les cas où il y est formellement autorisé par la loi. ‖ *Délai de grâce*. Délai accordé par le juge au débiteur.

DÉLAINE. s. m. Mousseline de laine.

DÉLAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Délainer.

DÉLAINER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *laine*). Hort. Enlever la laine qui a servi à fixer un écusson une greffe sur un sujet.

— SE DÉLAINER. v. pron. Perdre sa laine. Cette greffe s'est délainée.

DELAIRÉE. s. f. (de *Delaire*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, famille des composées. On l'appelle vulgairement *lierre d'été*.

DÉLAIS. s. m. Anc. prat. Délaissement; cession, abandon de bien pour lequel on est inquiété. Faire le délais d'un immeuble. Consentir le délais d'un héritage.

DÉLAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Délaisser. S'empl. adjectiv. Enfant délaissé. Femme délaissée. Biens délaissés. Comment ne pas compatir à la muette et touchante jalousie d'un cœur *délaissé*? (Boiste.) Alors, dit le Seigneur, je t'ai vue en passant, pauvre et *délaissée*, et pendant que, souillée encore de ton sang... (Bossuet.) Hélas! c'est donc ainsi qu'il devait fêter ses nouvelles noces mystérieuses avec sa chère Église, maintenant veuve et *délaissée*. (Villeneuve-Bargemont.)

— *Délaissé à*. Une enfance *délaissée* à elle-même et à tous les périls de la royauté. (Mass.)

— *Délaissé de*. *Délaissé* de toute la terre dès ma naissance. (Boss.)

— *Délaissé par*. O vous, tristes captifs, *délaissés* par la France. (Delille.) Il n'y a qu'un frère qui vous recevrait dans un tel état, et vous aimerait d'autant plus que vous seriez plus *délaissée* par la nature ou par le sort. (Mme de Staël.)

— S'emploie aussi comme substantif. La nature refuse à ces *délaissés* jusqu'aux facultés les plus vulgaires. (Passy.)

[illegible] son mari ou par son amant.

*** DÉLAISSEMENT**. s. m. Action de délaisser, d'abandonner une chose à quelqu'un; résultat de cette action.

— Fig. Manque de tout secours, privation de toute assistance. Partout le *délaissement* des femmes tient à l'état de la société et non aux institutions. (St-Marc Girardin.)

— État d'une personne délaissée. Être dans le délaissement, dans un grand délaissement, dans un entier délaissement. Visiter, secourir [illegible]

— Action d'abandonner une chose, de la laisser [illegible] idées saines. (Salvandy.)

— Comm. marit. Abandon que l'assuré fait à l'assureur, après sinistres ou avaries, de ce qui reste des choses assurées, et de tous ses droits par rapport à ces choses, à la charge par le dernier de payer la somme entière portée par la police d'assurance.

— Jurispr. Abandon volontaire d'une chose, fait dans l'intention de se libérer des charges réelles qui pèsent sur cette chose. ‖ *Délaissement par hypothèque*. Abandon d'un immeuble fait par celui qui en est le propriétaire, pour se soustraire aux poursuites d'un créancier avec lequel il n'a pas d'obligation personnelle, mais qui a une hypothèque sur cet immeuble.

*** DÉLAISSER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. séparat., et *laisser*). Abandonner, laisser sans secours, sans assistance; laisser à l'abandon. Délaisser un parent, un ami. Délaisser les pauvres, les malheureux. Dieu ne *délaisse* jamais ceux qui espèrent en lui. (Acad.) O dieux, en ce péril, m'auriez-vous *délaissée!* (Racine.)

— Jurispr. Quitter la possession d'une chose, renoncer à la possession de cette chose. Délaisser un domaine, une terre, un héritage. En conséquence de l'arrêt, il lui a *délaissé* cet héritage. (Acad.)

— Ne pas continuer, renoncer à. Délaisser une action commencée. Délaisser des poursuites.

— SE DÉLAISSER. v. pron. Être délaissé, abandonné.

— S'abandonner, se laisser les uns les autres sans assistance. Les hommes, même par intérêt, sinon par vertu, ne devraient jamais se délaisser.

— DÉLAISSER. s. m. Néol. État d'abandon, de délaissement. La première fois que j'ai vu Rome, c'était à la fin de juin : la saison des chaleurs augmente le *délaisser* de la cité. (Chateaubriand.)

DÉLAITAGE ou **DÉLAITEMENT**. s. m. Écon. rur. Action de délaiter, de débarrasser le beurre du petit-lait qui est resté dans ses interstices. Le délaitage du beurre. Faire le délaitage. ‖ Effet de cette action. Le délaitage rend le beurre plus ferme et plus sapide.

DÉLAITÉ, ÉE. part. pass. du v. Délaiter. S'empl. adjectiv. Beurre délaité.

DÉLAITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *lait*). Écon. rur. Exécuter l'opération du délaitage. Délaiter du beurre.

— SE DÉLAITER. v. pron. Être délaité; subir l'opération du délaitage.

DELAMBRE (Jean-Baptiste-Joseph). Astronome, né à Amiens, 1749-1822. Ses tables d'Uranus, de Jupiter et de Saturne, lui ouvrirent l'Académie des sciences en 1792. Il mesura avec Méchain un arc du méridien depuis Dunkerque jusqu'à Barcelone (*Base du système métrique décimal*). En 1807, il succéda à la chaire de Lalande, au Collège de France. Delambre a laissé un *Traité d'astronomie théorique et pratique*, *Histoire de l'astronomie*, etc.

DÉLAMPOURDAGE. s. m. Action d'ôter les lampourdes des laines.

DELANGLE (Claude-Alphonse). Né à Varzy (Nièvre), 1797-1869, patronné par les Dupin, devint avocat distingué et fut bâtonnier de l'ordre, 1837. Procureur général à la cour royale de Paris, 1847, député, il s'attacha, après 1848, à Louis-Napoléon, occupa les positions les plus élevées de la magistrature, fut ministre de l'intérieur, 1858, de la justice, 1859, et vice-président du Sénat. On lui doit un *Traité sur les sociétés commerciales*.

DELANOUITE. s. f. (de *Delanoue*, n. pr.) Minér. Variété d'halloysite, colorée en rose par du silicate de manganèse.

DELAPAX. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des fulgoriens, établi pour des espèces des pays chauds.

DELARBRÉE. s. f. (de *Delarbre*, n. pr.). Bot. Genre d'ombellifères araliacées, établi pour deux ou trois espèces de la Nouvelle-Calédonie.

DÉLARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Délarder. S'empl. adjectiv. Marche d'escalier délardée. Pièce de bois délardée.

*** DÉLARDEMENT**. [illegible] délarder, résultat de cette action.

— Amaigrissement au-dessous des marches d'un escalier tournant, pour former la coquille.

*** DÉLARDER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *larder*). Dépouiller le cochon de son lard, de sa graisse.

— Ôter les lardons d'une pièce lardée ou piquée. Délarder des mauviettes. Délarder un fricandeau.

— Archit. Enlever une partie du lit d'une pierre. ‖ Piquer la pierre avec le marteau, pour l'amincir.

— Charp. Rabattre en chanfrein les arêtes d'une pièce de bois. ‖ Couper obliquement le dessous d'une marche d'escalier.

— SE DÉLARDER. v. pron. Être délardé, dans toutes les acceptions du v. actif.

DELAROCHE (Hippolyte, dit Paul). Célèbre peintre, né à Paris, 1797, mort en 1856. Élève de Gros et gendre d'Horace Vernet. Il s'est créé un genre mixte entre l'école classique et l'école romantique. Chez lui, on rencontre une grande vérité d'action, une exposition du sujet sage et naturelle, une couleur brillante et harmonieuse, et parfois un soin par trop minutieux des détails. Ses tableaux ont été presque tous reproduits par la gravure; les plus [illegible] rait oublier non plus la peinture murale de l'*hémicycle du palais des Beaux-Arts*, qui l'oc[illegible] 1841.

DÉLASSANT. part. prés. du v. Délasser. Qui délasse.

DÉLASSANT, ANTE. adj. Qui est de nature à délasser. Lecture délassante.

DÉLASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Délasser. S'empl. adjectiv. Voyageur délassé. Voyageuse délassée.

— Fig. Esprit délassé. Imagination délassée. Mais auparavant repose-toi sur mon sein, et je serai *délassé*. (B. de St-P.)

*** DÉLASSEMENT**. s. m. (rad. *délasser*). Repos, relâche du travail. Tout ce qui délasse le corps ou l'esprit. Avoir besoin de délassement. Prendre du délassement. Délassement honnête. Délassement utile, nécessaire. L'esprit et le corps de l'homme ont besoin de délassement. Le jeu ne doit être qu'un délassement. Il faut savoir choisir ses délassements. Le *délassement* de la pêche, de la chasse. (Acad.) Les arts ont été inventés pour le besoin et les *délassements* publics. (Massill.) Tout est *délassement* pour un cœur innocent. (Id.) Des théâtres élevés pour fournir à vos *délassements* criminels. (Id.) Le repos, qui sert de *délassement* aux travaux passés et d'encouragement à d'autres, n'est pas moins nécessaire à l'homme que le travail même. (J.-J. Rouss.) Il ne connut ni magnificence, ni jeux, ni *délassement*. (Voltaire.) La sagesse n'est aimable et solide que par l'heureux mélange des *délassements* qu'elle se permet et des devoirs qu'elle s'impose. (Barth.)

*** DÉLASSER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *lasser*). Ôter la lassitude, faire qu'on ne soit plus las. Délasser le corps, les membres. Délasser l'esprit. Délasser quelqu'un de son travail. Des talents qui amusent les grands et qui les *délassent* de leur grandeur. (La Bruyère.) Un sommeil paisible venait me *délasser* de mes travaux. (Fén.) Ces respectueuses déférences qui nous *délassent* si agréablement des soins de l'autorité. (Mass.) Ces sentiments *délassent* et calment l'âme, que des affections trop vives fatiguent et troublent quelquefois. (Condorcet.) Je veux qu'une musique bien choisie le *délasse* de ses travaux, et modère sa passion, s'il est sensible. (Bath.)

— Absol. La musique, la lecture délasse.

— SE DÉLASSER. v. pron. Se remettre d'une fatigue. Se délasser d'un pénible labeur, d'une longue application. Satan venait se *délasser* sur ce globe de la monotonie de l'enfer. (Th. Gautier.)

— *Se délasser à*. De retour de ses campagnes, après avoir vaincu ses ennemis, il vient se *délasser* chez lui à vaincre encore la nature. (Massill.) Allons nous *délasser* à voir d'autres procès. (Racine.)

— *Se délasser avec*. Elles se *délassent* volontiers avec la philosophie ou la vertu. (La Bruyère.)

— *Se délasser de*. Ils se *délassaient* déjà de leurs travaux, et goûtaient par avance les douleurs de la paix. (Fén.)

— *Se délasser de*, avec un verbe à l'infinitif. Je m'y promenai même quelques instants, pour me *délasser* d'avoir été assise toute la matinée. (Marivaux.)

— Absol. C'était pour lui se *délasser* que de pouvoir être utile au peuple. (Fléch.)

— Fig. L'avarice et l'ambition ne se délassent jamais. L'esprit se *délasse* par la variété. (Diderot.)

DELASTRIE. s. f. (de *Delastre*, n. pr.). Bot. Genre de champignons lycoperdacés, établi pour quelques espèces du Poitou.

*** DÉLATEUR, TRICE**. s. (du lat. *delator*, *delatrix*, même signification). Celui, celle qui accuse, qui dénonce, qui fait le métier de dénoncer secrètement. Signifie précisément, dans le langage usuel, Celui, celle qui, dans un but intéressé, découvre un crime, ordinairement faux et imaginaire, pour perdre quelqu'un.

Jouer le rôle de délateur. Payer les délateurs. Odieux, infâme, vil délateur. A Rome, les délateurs étaient encouragés : ils étaient, d'ailleurs, les confidents des crimes des empereurs. Domitien honora le commencement de son règne en expulsant de Rome tous les délateurs; Théodose fit une loi par laquelle il condamnait à mort tout délateur qui l'était pour la troisième fois, quoique ses délations n'eussent point été jugées fausses. Un essaim de *délateurs* toujours odieux, mais toujours redoutés, enflamme ces guerres intestines. (Barth.) Quand les *délateurs* sont récompensés, on ne manque plus de scrupules. (Malesherbes.) Jamais l'industrie des *délateurs* ne fut portée si loin. (E. Renan.)

— Législ. pén. Celui qui dénonce à la justice un crime ou un délit, et qui en désigne l'auteur sans se rendre partie civile. Selon la loi, cette qualification de délateur n'emporte avec elle rien de déshonorant.

— Techn. Pièce qui indique, par un changement de position, si des tentatives ont été faites pour ouvrir frauduleusement une serrure de sûreté.

— S'emploie adjectivement dans le style poétique. [illegible] *délateur*. (De Saint-Ange.) Toutes les passions devinrent également *délatrices*, également écoutées. (Raynal.)

— Syn. comp. DÉLATEUR, DÉNONCIATEUR. Ces deux termes emportent une idée défavorable; cependant le *dénonciateur* peut quelquefois être animé par le sentiment du bien public; le *délateur*, dans la véritable acception de ce mot, n'obéit qu'à des motifs bas et honteux.

★ DÉLATION. s. f. (pr. *dé-la-cion;* du lat. *delatio*). Dénonciation, révélation mystérieuse, secrète, d'un fait qui peut compromettre la fortune, l'honneur ou la vie de quelqu'un. La délation est ordinairement faite dans des vues d'intérêt. Ecouter les délations. Accueillir les délations. Prêter l'oreille aux délations. On ne doit point décider de la vie d'un homme sur une simple *délation*. (Acad.) Les *délations* se multiplièrent, et les mœurs reçurent une atteinte fatale. (Barthél.) Les délateurs abondent là où la *délation* est récompensée. (Godwin.) La *délation* suppose une âme corrompue, un cœur lâche et traître. (Malesherbes.)

— Action de déférer le serment à quelqu'un.

DÉLATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Délatter. S'empl. adjectiv. Toit délatté. Maison délattée.

★ DÉLATTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *latter*). Oter les lattes de dessus un toit. Délatter une maison, la toiture d'une maison.

— SE DÉLATTER. v. pron. Être délatté.

DELAUNAY Mlle. V. STAAL.

★ DÉLAVAGE. s. m. Dess. Action de délaver, d'enlever ou d'affaiblir une couleur étendue sur du papier.

DÉLAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Délaver. S'emploie adjectiv. Dessin délavé. Couleur délavée.

— Par anal. Son teint livide et *délavé* avait contracté la pâleur des prisons. (Lamart.)

— Par extens. En parlant des mets et des boissons, Où l'on a prodigué l'eau. La mystification des potages réchauffés ou multipliés, des entrées recuites et *délavées*, n'a pas encore pénétré dans la cuisine italienne. (Mme Louise Colet.)

— Écon. rur. *Foin délavé.* Foin qui a été exposé à la pluie ou à d'abondantes rosées pendant la fenaison.

— Joaill. *Pierre délavée.* Pierre d'une faible couleur.

★ DÉLAVER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. extract., et *laver*). Dess. Enlever ou affaiblir avec de l'eau une couleur étendue sur le papier. Délaver un dessin. Délaver une couleur.

— Pénétrer d'eau. Les neiges séjournent longtemps sur ces terres; elles filtrent au travers de leurs parties les moins solides, qu'elles pénètrent profondément, qu'elles *délavent* et effondrent. (De Ségur.)

— Fig. Vous autres, Français, vous ne comprenez pas la vertu d'un cœur du Tibre; l'eau de votre pays *délave* le cœur. (Lamart.)

— Écon. rur. *Délaver le foin.* L'exposer, pendant la fenaison, à la pluie ou à de fortes rosées.

— SE DÉLAVER. v. pron. Être délavé.

— Devenir plus pâle, en parlant d'une couleur que l'eau enlève ou pâlit.

— Être exposé à la pluie ou à la rosée, en parlant du foin.

DELAVIGNE (Casimir). Célèbre poète et auteur dramatique, né au Havre, 1793-1843. Il se fit connaître en 1811 par un dithyrambe sur la naissance du roi de Rome. La double invasion de 1814 et de 1815 lui inspira les *Messéniennes*, qui le firent nommer bibliothécaire de la chancellerie. Il aborda alors le théâtre, et donna *les Vêpres siciliennes, les Comédiens, le Paria, l'École des vieillards*, qui est son chef-d'œuvre. Cette pièce lui ouvrit l'Académie. 1825. 1830 lui inspira *la Parisienne* et *la Varsovienne*; puis il se remit au théâtre : *Louis XI* et *les Enfants d'Édouard* sont un essai de conciliation entre le classique et le romantique. Il a donné encore : *Don Juan d'Autriche, la Fille du Cid*, etc.

— DELAVIGNE (Germain). Né à Giverny (Eure), 1790-1868, frère du précédent, a été l'un des premiers et des meilleurs collaborateurs de Scribe. Il a écrit avec son frère le poème de *Charles VI*, etc.

DELAWARE. Géogr. Fleuve des États-Unis, naît au mont Catskill (New-York), descend du N. au S., sépare la Pennsylvanie des États de New-York et de New-Jersey. Il arrose Trenton, Philadelphie et Wilmington, et se jette dans la baie de Delaware. Les vaisseaux de guerre le remontent jusqu'à Philadelphie, et les navires de commerce jusqu'à Trenton. Son cours est de 480 kil.

— DELAWARE (Baie de). Dans les États-Unis, sur l'océan Atlantique, reçoit le fleuve de ce nom et sépare l'État de Delaware de celui de New-Jersey.

— DELAWARE. Petit État de l'Union américaine, entre le Maryland au S. et à l'O., la Pennsylvanie au N., la baie de Delaware et l'Atlantique à l'E. Il a 5,491 kil. carrés et 150,000 hab. Le climat est froid; la terre est fertile en blé et maïs. La capitale est *Dover*. Colonisé par des Suédois, 1627, par des Hollandais, 1655, occupé par les Anglais, 1664.

— DELAWARES. s. m. pl. Ancienne tribu de l'Amérique du Nord, répandue jadis à l'O. des Alléghanys, dans la Pennsylvanie et l'Ohio. On en trouve quelques débris dans les forêts de l'Ouest.

DÉLAYAGE. s. m. Techn. Action de délayer, de détremper dans un liquide.

DÉLAYANT. part. prés. du v. Délayer. Qui délaye.

★ DÉLAYANT, ANTE. adj. Médec. Se dit de tous les médicaments auxquels on attribue la propriété d'accroître la liquidité du sang et des humeurs, en augmentant leur volume aux dépens de leur masse; telles sont les boissons aqueuses prises abondamment. Boisson délayante. Remède délayant.

— DÉLAYANT. s. m. Médicament délayant. Un délayant, des délayants. Prescrire des délayants pendant une phlegmasie aiguë. Les bains et les lavements sont des délayants; tous les délayants sont des antiphlogistiques. Les *délayants* s'emploient dans la plupart des maladies. (Acad.)

DÉLAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Délayer. S'empl. adjectiv. Farine délayée. Couleur délayée. Jaune d'œuf délayé.

— Fig. Diffus. Style délayé. || Dans un sens analogue, *Pensée délayée.* Pensée exprimée longuement. Ces mots. J'aime, ont été *délayés* dans des torrents de paroles amoureuses. Boiste.)

★ DÉLAYEMENT. s. m. Action de délayer.

★ DÉLAYER. v. a. 1re conj. (du lat. *diluere*, même signif.). Se conjugue comme *Payer*. Détremper dans un liquide. Délayer de la farine. Délayer une couleur. Délayer du sirop. Délayer du chocolat. Toutes les autres matières provenant de la décomposition et des débris des matières primitives que l'eau aura *délayées*, dissoutes ou dénaturées. (Buffon.)

— Fig. Exprimer longuement et avec diffusion. Délayer une pensée. Elle répétait ses mots, s'imprégnait de ses idées, *délayait* ses paradoxes en bavardages interminables. (A. Daudet.) || *Délayer un sujet.* L'étendre plus qu'il ne convient. La solitude et le repos de Grignan *délayent* un peu les idées. (Mme de Sév.)

DÉLAYER. v. a. 1re conj. (ét. bas-lat. *dilatare*, fréquentatif de *differre*). Retarder, différer. Il était fort vrai qu'il était malade, mais chacun croyait qu'il le feignait pour *délayer* mon audience et mon expédition. (Bassompierre.) Vieux mot.

DELAYURE. s. f. (rad. *délayer*). Techn. Opération de boulangerie qui consiste à mêler exactement la farine et le levain avec l'eau.

DÉLÉASTRE. s. m. (étym. gr. δελεαστρα, piège). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, ayant pour type le déléastre bicolore, qui se trouve en France, sur le bord des ruisseaux.

★ DELEATUR. s. m. (pr. *dé-lé-a-tur*; mot lat. signif. *qu'il soit détruit*). Imprim. Signe de correction dont on se sert pour indiquer qu'il faut supprimer une lettre, un mot, une phrase, dans une épreuve. || Pl., des *deleatur*, sans *s*, parce que le mot, n'ayant point d'accent, n'est point francisé véritablement.

DÉLÉBILE. adj. 2 g. (du lat. *delebilis*, qui peut être détruit). Didact. Qui peut être effacé, qui s'efface facilement. Encre délébile. Couleurs délébiles.

— Fig. Caractère délébile. Impressions délébiles.

DELECLUZE (Etienne-Jean). Critique, né à Paris, 1781-1863, d'abord élève de David, obtint une médaille d'or à l'exposition de 1808, pour son tableau de la *Mort d'Astyanax*. En 1816, il abandonna la peinture pour la littérature, et écrivit dans *le Lycée français*, puis dans les *Débats*, de 1823 jusqu'à sa mort, dans la *Revue de Paris*, et dans la *Revue des Deux-Mondes*. Il a publié des nouvelles, des romans et des traductions. On lui doit aussi une étude intitulée *Louis David, son école et son temps.*

DÉLECTABILITÉ. s. f. (rad. *délectable*). Vieux mot qui signifie Joie, plaisir, jouissance.

★ DÉLECTABLE. adj. 2 g. Qui délecte, qui est très agréable, qui provoque la délectation ou le sentiment du plaisir, en parlant des choses qui affectent le sens du goût. Vin délectable. Mets délectable. Fruit délectable. La bonne chère n'est *délectable* qu'autant que la santé fournit de l'appétit. (Gir.)

— Par extens. Se dit des choses qui affectent agréablement les autres sens. Chant délectable. Tableau délectable. Lieu délectable. Séjour délectable. Plaisir délectable.

— Fig. Se dit des plaisirs de l'âme. Pensée délectable. Sentiment délectable. Moment délectable.

— On se sert plutôt aujourd'hui du mot *délicieux*.

— Se prend substantiv. Le délectable. On doit toujours préférer l'honnête au délectable.

DÉLECTABLEMENT. adv. D'une façon délectable.

★ DÉLECTATION. s. f. (pr. *dé-lèk-ta-cion;* rad. *délecter*). Plaisir qu'on savoure avec réflexion, qu'on goûte avec sensualité. Grande délectation. Délectation prolongée. La plus grande de toutes les délectations. Boire avec délectation. Manger avec délectation. Se reposer avec délectation. Agir avec délectation.

— Théol. *Délectation morose.* Complaisance avec laquelle on pense à une mauvaise action sans avoir l'intention de la commettre. || *Délectation victorieuse.* Attrait qui décide invinciblement de la volonté dans le système de Jansénius.

DÉLECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Délecter. S'empl. adjectiv. Sens délectés. Odorat délecté. Esprit délecté. Cœur délecté.

★ DÉLECTER. v. a. 1re conj. (du lat. *delectare*, même signif.). Causer de la délectation, réjouir, charmer, causer un sentiment agréable. Délecter les sens. Délecter l'esprit. Délecter le cœur. Peu usité, si ce n'est dans l'ascétisme.

— SE DÉLECTER. v. pron. Prendre de la délectation. Trouver beaucoup de plaisir.

— *Se délecter à.* Se délecter à la lecture, à l'étude. Se délecter aux beaux-arts. Il se *délecte* à peindre. (Acad.)

— *Se délecter dans.* Il se *délectait* moins dans le spectacle que dans la conscience de ses richesses. (G. Flaubert.) Tout en regardant les prisonniers, il se *délectait* dans l'imagination de leur supplice. (Id.)

— *Se délecter en.* Le méchant se *délecte* en annonçant de mauvaises nouvelles. (Boiste.)

DÉLÉGANT. s. m. Prat. Celui qui délègue, qui fait une délégation.

DÉLÉGAT. s. m. Nom qu'on donnait à l'administrateur d'une délégation, en Italie. L'an dernier, le *délégat* d'Ancône a remis en vigueur une vieille loi qui défend aux chrétiens de converser en public avec les juifs. (E. About.)

DÉLÉGATAIRE. s. 2 g. Celui, celle à qui on délègue une chose, qui est porteur d'une délégation.

DÉLÉGATEUR, TRICE. s. (rad. *déléguer*). Celui, celle qui donne une délégation.

★ DÉLÉGATION. s. f. (pr. *dé-lé-ga-cion*). Action de déléguer, de donner commission à quelqu'un pour agir au nom d'un autre.

— *Délégation de pouvoir.* Acte par lequel on délègue son pouvoir.

— *Délégation de dette.* Acte par lequel on autorise une personne à recevoir d'une autre une certaine somme, ou acte par lequel on transporte une dette à quelqu'un. || Acte par lequel un débiteur assigne à son créancier un autre débiteur qui se charge de payer la dette. La délégation ne peut se faire sans le triple consentement du délégant, du délégué et du créancier. Faire une délégation. Donner une délégation. Accepter une délégation.

— Mar. Somme qu'un marin fait retenir sur sa solde et qui est payée à sa famille par la caisse du port d'embarquement.

— Procéd. Commission donnée à un juge pour une affaire.

— DÉLÉGATIONS. Géogr. Nom des divisions qui, après 1815, furent établies dans le royaume lombardo-vénitien et dans les États de l'Église.

DÉLÉGATOIRE. adj. 2 g. Prat. Qui contient une délégation, qui a force de délégation. Acte délégatoire. Commission délégatoire. || Se dit particulièrement des rescrits du pape, donnant commission à des juges d'instruire ou de déterminer quelque affaire en cause d'appel. Rescrit délégatoire.

DÉLÉGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déléguer. S'empl. adjectiv. Pouvoir délégué. Juridiction déléguée.

— DÉLÉGUÉ. s. m. Celui qui a reçu une délégation, qui a commission de quelqu'un pour quelque chose. Un délégué. Des délégués. Les délégués des colonies représentent auprès du gouvernement les intérêts de la colonie qui les a envoyés. Je suis son *délégué*. (Acad.)

★ DÉLÉGUER. v. a. 1re conj. (du lat. *delegare;* rad. *legare*, envoyer). Se conjugue comme *Léguer*. Députer, envoyer, commettre quelqu'un avec pouvoir d'agir. Déléguer quelqu'un pour connaître de quelque chose. Déléguer un juge pour faire une vérification.

— *Déléguer son autorité, son pouvoir, ses pouvoirs*, etc. Investir quelqu'un de son autorité, lui donner le pouvoir ou les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter d'une mission, pour traiter une affaire.

— Jurispr. Assigner des fonds pour le payement d'une dette. Déléguer une somme. Déléguer un fonds.

— *Déléguer un débiteur.* Donner une délégation sur un débiteur. Déléguer une somme de tant, à prélever sur les appointements du débiteur, par portions convenues et successives.

— SE DÉLÉGUER. v. pron. Être délégué, être investi des pouvoirs nécessaires pour agir, être assigné pour l'acquittement d'une dette.

DELÉMONT. (en all. *Delsberg*). Géogr. Ville du canton de Berne (Suisse), sur la Sorne. Après la réunion de l'évêché de Bâle à la France, elle devint un chef-lieu d'arrond. du Haut-Rhin, mais fut cédée en 1814 à la Suisse; 3,000 hab. Horlogerie, hauts fourneaux.

DELENDA CARTHAGO. Expression latine par laquelle Caton l'Ancien terminait tous ses discours, et signifiant : *Il faut détruire Carthage*. On l'emploie substantivement pour désigner une poursuite persévérante dans le but de détruire une chose. Il a fait du renversement du ministre son *delenda Carthago*. Le *delenda Carthago* du vieux Caton est devenu un axiome politique. (Alex. Dum.)

DÉLÈNE. s. f. Arachn. Genre de l'ordre des aranéides établi pour cinq espèces ayant pour type la délène cancériée, araignée maritime de l'île de la Tasmanie.

DÉLÉPHAT. Myth. syr. Divinité des Assyriens et des Chaldéens ayant quelques rapports avec la Vénus des Grecs.

DELESCLUZE (Louis-Charles). Journaliste et homme politique, né à Dreux (Eure-et-Loir), 1809-1871. Il prit une part active aux journées de Juillet et à toutes les tentatives du parti républicain, après la révolution de 1830. Réfugié en Belgique en 1836, il rentra en France en 1840, et se fixa à Valenciennes comme rédacteur en chef de *l'Impartial du Nord*. En 1848, il fut nommé commissaire de la République pour le Nord et le Pas-de-Calais; exilé après le 13 juin 1849, il rentra en France en 1853, fut arrêté, envoyé à Belle-Isle, puis à Cayenne, d'où il revint à l'amnistie de 1859. En 1868, il fit paraître *le Réveil*, où il combattit vivement l'empire, et fut condamné à six mois de prison au sujet de l'affaire Baudin. Pendant le siège de Paris, il prit part à l'affaire du 31 octobre, fut élu maire du XIXe arrondissement, et enfin comme député de Paris. Élu membre de la Commune, Delescluze fut délégué à la guerre, montra la plus grande énergie dans cette fonction et se fit tuer, le 25 mai 1871, sur la barricade du Château-d'Eau.

DELESSÉRIE. s. f. (de *Delessert*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des floridées, comprenant une douzaine d'espèces de belles algues qui habitent les zones tempérées et chaudes des deux hémisphères.

DELESSÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une delessérie. || DELESSÉRIÉES. s. f. pl. Première tribu de la famille des floridées, ayant pour type le genre delesserie.

DELESSÉRITE. s. f. (rad. *delessérie*). Bot. Genre de végétaux fossiles trouvés dans les terrains tertiaires de Monte-Balco.

DELESSERT (Benjamin). Né à Lyon, 1773-1847, régent de la Banque de France, 1802. Sous l'Empire, il fonda à Passy la première raffinerie de sucre de betterave, puis une filature de coton. Député plusieurs fois, il fut l'un des 221 en 1830. On lui doit la société d'encouragement pour l'industrie, les caisses d'épargne, etc.

DELESSITE. s. f. (de *Delesse*, n. pr.). Minér. Variété de chlorite ferrugineuse trouvée en Saxe.

★ DÉLESTAGE. s. m. Mar. Action de délester, de décharger un bâtiment de son lest. Il est défendu de travailler au lestage et au délestage d'aucun vaisseau pendant la nuit.

— Se dit aussi d'un aérostat. Délestage d'un ballon.

DÉLESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Délester. S'empl. adjectiv. Bâtiment délesté. Ballon délesté.

★ DÉLESTER. v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préfixe extract., et *lester*). Mar. Oter le lest, décharger un bâtiment de son lest. Une forte amende pour la première fois, et la confiscation du navire en cas de récidive, est réservée à ceux qui délestent leur navire dans les ports, canaux, bassins et rades.

— Débarrasser un aérostat de son lest. Délester un ballon.

— Fig. et fam. Débarrasser quelqu'un de son argent. Le jeu l'a vite délesté de ses écus.

— SE DÉLESTER. v. pron. Être délesté, déchargé de son lest.

★ DÉLESTEUR. s. m. (rad. *délester*). Mar. Bateau employé à transporter le lest d'un vaisseau.

— Celui qui surveille et dirige, dans un port, le délestage des bâtiments.

★ DÉLÉTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., δηλητήριος; rad. δηλέω, je nuis). Qui altère la santé, la vie. Gaz délétère. Substances délétères. Sucs délétères. Le charbon est une substance délétère.

— Fig. Qui cause un mal moral. Maximes délétères.

DÉLEURRÉ, ÉE. part. pass. du verbe Déleurrer.

DÉLEURRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *leurrer*). Détromper. Il est vieux et inusité.

— SE DÉLEURRER. v. pron. Se détromper.

DELFT *Delfi Batavorum*. Géogr. Ville forte de la province de Hollande méridionale (Pays-Bas), sur la Schie, à 13 kil. N.-O. de Rotterdam, 25,000 hab. On y fabrique des draps, des cuirs, de la bière, du genièvre, etc. Delft a aussi un arsenal considérable qui livre tout le matériel de l'artillerie.

DELHI. Géogr. Ville de la vice-présidence d'Agrah (Hindoustan), sur la rive droite de la Djemnah, à 180 kil. N. O. d'Agrah, entourée d'une enceinte crénelée. On y voit le beau palais, résidence des Grands Mogols, ou *Daouri-Serai*, une magnifique mosquée, etc. Grande industrie de cotonnades, châles, mousselines brodées d'or, orfévrerie, ouvrages en ivoire, etc. Occupée par les Anglais en 1802, elle a été l'un des principaux théâtres de l'insurrection de 1857; 160,000 hab.

— DELHI (Province de). Dans la vice-présidence du N.-O. (Hindoustan), a pour capitale la ville du même nom. Elle s'étend entre les provinces d'Aoude à l'E., d'Agrah au S., de Lahore au N., et de Moultan à l'O. Superficie 918 myriamètres carrés; 1 000,000 d'hab.

DÉL[illegible] s. m. Hist. ottom. Garde du corps du grand [illegible]izir.

DÉLIADE. s. f. Antiq. gr. Nom du vaisseau que les Athéniens envoyaient tous les [illegible]ns à Délos.

DÉLIAGE. s. m. (rad. *délier*). Anc. cout. Droit que prélevait le seigneur sur les voitures et sur diverses marchandises ou denrées.

DÉLIAISON. s. f. (rad. *délier*). Mar. Jeu dans les pièces qui composent la coque d'un bâtiment, et qui résulte de la fatigue éprouvée par le bâtiment.

— Construct. Arrangement des pierres d'un mur, auxquelles on donne moins de seize centimètres de recouvrement, tant au dedans du mur qu'au parement.

DÉLIAQUE. s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante de Délos.

— DÉLIAQUE. s. m. Nom des marchands d'œufs et de volailles, et de ceux qui chaponnaient les coqs, parce que les habitants de Délos avaient les premiers pratiqué cette opération.

— Adj. Qui appartient à Délos ou à ses habitants. L'airain déliaque était très recherché des Anciens.

— Géom. *Problème déliaque*. Problème de la duplication du cube, qui fut proposé aux habitants de Délos par un oracle.

DÉLIASTE. s. m. Antiq. gr. Député que chaque ville grecque envoyait annuellement à Délos.

DÉLIBATION. s. f. (pr. *dé-li-ba-cion*; du lat. *delibare*, goûter). Jurispr. Détail, article par article. Rendre un compte par délibation.

— Démembrement, division, partie. Le legs est une délibation de l'hérédité; une servitude est une délibation de la propriété.

— Action de démembrer, de prélever. Le préciput se prend par délibation sur la totalité des biens.

DÉLIBÉRANT. part. prés. du v. Délibérer. Qui délibère. Des assemblées délibérant en secret, délibérant à huis clos, délibérant sur un sujet grave.

* **DÉLIBÉRANT, ANTE.** adj. Qui délibère, ou qui peut délibérer. Corps délibérant. Assemblée délibérante. Se dit particulièrement des assemblées politiques. Toute assemblée *délibérante* se divise de fait en avocats et en juges; le premier rôle est plus brillant et plus généreux; le second, plus noble et plus sage. (Boiste.)

— Se dit quelquefois, dans le langage usuel, pour la résolution certaine qui délibère tu assesse [illegible].

— S'empl. substantiv. *Les délibérants* ceux qui délibèrent, qui ont voix délibérative dans une assemblée.

* **DÉLIBÉRATIF, IVE.** adj. (rad. *délibération*). Qui a droit de suffrage dans une assemblée délibérante. Voix délibérative. Avoir voix délibérative. Se dit par opposition à Voix consultative.

— Par extens. Les connaisseurs, ou ceux qui se croient tels, se donnent voix *délibérative* et décisive sur les spectacles. (La Bruy.)

— Rhétor. Se dit d'un genre d'éloquence qui a pour objet de persuader ou de dissuader sur une affaire publique mise en délibération. Genre délibératif. Exceller dans le genre délibératif. Avoir une belle éloquence délibérative.

— On dit aussi substantiv., *Le délibératif*, pour Le genre délibératif.

* **DÉLIBÉRATION.** s. f. (pr. *dé-li-bé-ra-cion*). Action de délibérer, de discuter entre plusieurs personnes sur une question à résoudre, ou plutôt sur une résolution à prendre. Longue délibération. Mûre délibération. Délibération importante. Un homme profond dans ses délibérations. Mettre une affaire en délibération. Vous voulez qu'on propose une [illegible] *délibération* à importance de la question [illegible] agite. (J.-J. Rouss.)

— Résolution, décision. Par délibération du conseil d'État. Prendre une délibération. Il le conseil des ministres. Délibération du conseil municipal, d'un conseil d'administration.

— Examen d'une question que l'on fait en soi-même. Agir sans délibération. N'agir qu'après délibération. Toute *délibération* légère est un crime quand il s'agit du destin de l'âme et du soin de la vertu. (J.-J. Rouss.)

Point. Action par laquelle on discute les intérêts d'une nation, les conseils que l'on doit suivre, les mesures qu'il faut prendre, le parti qu'il est bon d'adopter. Les délibérations du Sénat. Les délibérations de la Chambre des députés. Les délibérations du conseil des ministres. De simples particuliers ont, dans les *délibérations* publiques, l'influence que le Sénat devrait avoir. (Barth.) La liberté est toujours gardée quand le pouvoir est partagé et soumis à une *délibération*. (Thiers.)

DÉLIBÉRATIVEMENT. adv. D'une façon délibérative. Le [illegible] d'un pouvoir suprême exercé *délibérativement*. (Boulainvilliers.)

DÉLIBÉRATOIRE. adj. 2 g. Prat. Qui contient une délibération. Acte délibératoire. Formule délibératoire.

DÉLIBÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Délibérer. S'empl. adjectiv. Affaire mûrement, longuement, sérieusement délibérée.

— Arrêté, conclu. C'est une chose délibérée.

— *De propos délibéré*. loc. adv. A dessein, exprès, après y avoir bien pensé. Se prend ordinairement en mauvaise part. Rendre un mauvais office de propos délibéré. Je sais que [illegible], de propos *délibéré*, vous [illegible] (J.-J. Rouss.)

— DÉLIBÉRÉ. s. m. Procéd. Sorte de délibération en usage dans les tribunaux, et qui consiste en ce que les juges, au lieu de statuer séance tenante, après les plaidoiries, se retirent dans la chambre du conseil, y discutent la affaire et recueillent les avis. Vider un délibéré. Juger un délibéré. Délibéré sur rapport. Délibéré sans rapport. Délibéré sur-le-champ. On a ordonné un *délibéré*. (Acad.)

— Se dit quelquefois du jugement qui ordonne un délibéré. Rapport sur délibéré.

— Anc. législ. *Délibéré sur le registre*. Jugement accompagné d'un rapport rendu après la remise des pièces sur le bureau.

* **DÉLIBÉRÉ, ÉE.** adj. (ét. lat., *de*, préf. séparat.; *liberare*, délivrer). Aisé, libre, déterminé. C'est un homme délibéré, il a l'air délibéré, son ton est délibéré. Marcher d'un pas *délibéré*. (Acad.) Giton a la marche ferme et *délibérée*. (La Bruy.) Certains esprits vains, légers, familiers, *délibérés*, qui sont toujours dans une compagnie, ceux qui parlent [illegible] Je trouve plaisant que M^me^ de Bagnols, qui a laissé ce petit garçon enfant, le retrouve un homme de guerre, tout [illegible], *délibéré*, tout hardi. (M^me^ de Sévig.)

— Manég. *Cheval bien délibéré*. Cheval dont les allures sont formées.

— Substantiv.

[illegible]

* **DÉLIBÉRÉMENT.** adv. D'une manière délibérée, hardiment, résolument. Marcher délibérément. Savancer délibérément. C'est le tribut de [illegible] sur nous [illegible] que les Anglais soutiennent *délibérément*. (Voltaire.)

* **DÉLIBÉRER.** v. n. 1^re^ conj. (ét. lat., *deliberare*, forme de [illegible] *de*, touchant, sur, et de *librare*, peser dans une balance; de *libra*, balance). Le [illegible] une syllabe muette. *Je délibère, tu délibères, il délibère*, etc.; excepté au futur et au conditionnel. *Je délibérerai. Je délibérerais*, etc. Mettre en délibération.

— *Délibérer avec*. Je vais en *délibérer* avec lui. (Acad.)

— *Délibérer de*. Délibérer d'une chose, d'une affaire. On *délibéra* [illegible] Nous *délibérons* [illegible] Geneve. On *délibéra* [illegible] de Charles II [illegible] le conseil du prince d'Orange. (Noel.) On *délibère* [illegible]

[illegible]

— *Délibérer entre*. Ils *délibérèrent* entre eux. (Acad.) Tandis que les méchants *délibèrent* entre eux. (Rac.)

— *Délibérer si*. On délibéra s'il fallait partir sur-le-champ. Lélia se mit à rire; la colère le ranima, il se releva, et *délibéra* un instant s'il ne la tuerait pas. (G. Sand.)

— *Délibérer sur*. Délibérer sur ce que l'on doit faire. *Délibérer* sur une matière, une question, sur une affaire importante. (Acad.)

— Résoudre, décider, prendre une délibération. Délibérer de faire telle chose. On délibéra d'aller à l'ennemi.

[illegible]

— Absol. Pendant que les hommes *délibèrent*, il ne se [illegible] (Boss.) On fut longtemps à *délibérer*. (Fléch.) Il a su [illegible] (Corneille.) Une femme [illegible] *délibère*. (Volt.)

— [illegible] (Malherbe.)

— S'employait autrefois activement, dans le sens de Consulter et dans celui de Résoudre; on disait également, Il a longtemps délibéré ce qu'il devait faire, et, Dites-moi ce que vous avez délibéré. Aujourd'hui, on ne se sert plus ordinairement du verbe Délibérer, dans le second sens, et l'on dit ordinairement, dans le premier, Délibérer sur. Et le loisir [illegible] la prudence des peres avait *délibéré*. (Mal.)

DÉLIBÉRER. v. a. 1^re^ conj. (ét. lat., *de*, préf. séparat.; *liberare*, délivrer). Manég. Accoutumer, habituer un cheval à certaines allures par la répétition. Délibérer un cheval au terre à terre, au [illegible], etc.

* **DÉLICAT, ATE.** adj. (lat. *delicatus*, même signif.). Agréable au goût, exquis. Mets délicat. Chère délicate. Vins délicats. Table très délicate. [illegible] Il fit une chère *délicate*. (La Bruy.)

— Travaillé avec beaucoup d'adresse, beaucoup de soin, une attention minutieuse, une [illegible] Travail délicat. Sculpture délicate. [illegible] plus délicat que [illegible] ouvrages si *délicats*? (La Bruy.) Que d'un art *délicat* les pièces assorties... (Boil.)

— Par extens. Se dit des choses à l'aide desquelles on exécute des ouvrages délicats. Pinceau délicat. Burin délicat. Ciseau délicat. Avoir la main délicate, une main habile.

— Fin, délié, par opposition à Grossier. Trait délicat. Contour délicat. [illegible]

[illegible]

— Faible, frêle, qui ne peut [illegible] Un tempérament délicat. Complexion délicate. Avoir une santé délicate. Enfant extrêmement délicat. Vue délicate. Membres délicats. La vivacité de mon tempérament me tient lieu de force; ce sont des ressorts *délicats* qui me mettent au tombeau et qui m'en retirent bien vite. (Volt.)

— Dans un sens analogue. Cette dentelle est bien délicate. Il faut un rien pour flétrir une fleur si délicate. Je trouve cette couleur trop délicate.

— Fig. La voix de la conscience est si *délicate*, qu'il est facile de l'étouffer; mais elle est si pure, qu'il est impossible de la méconnaître. (M^me^ de Staël.)

— *Avoir le sommeil délicat*. Se dit d'une personne qui dort légèrement, qui s'éveille au moindre bruit.

— Difficile, embarrassant. Situation délicate. Occasion délicate. Le pas est délicat. La chose est [illegible] plus délicate. C'est une matière délicate à traiter. [illegible] Le poste est délicat [illegible] et des fonctions bien délicates. Être incorruptible en des circonstances délicates. Avoir une grande dextérité à manier les affaires les plus délicates. Il est rare que dans ces conjonctures *délicates* on ne s'affaiblisse. (Fléch.) Vous voyez d'un coup d'œil [illegible] *délicate* où je me trouve. (Volt.) [illegible] comporter dans cette occasion *délicate*. (J.-J. Rousseau.)

— Dans ce sens, on dit: *Il est délicat de*, pour Il est difficile, embarrassant de. Un bon plaisant est une pièce rare; à un homme qui est né tel, il est encore fort *délicat* d'en soutenir le personnage: il n'est pas ordinaire que celui qui fait rire se fasse estimer. (La Bruy.) Il était *délicat* autrefois de se marier, c'était une affaire sérieuse. (Id.)

— Périlleux. C'est une opération fort *délicate*, et qui demande beaucoup de sang-froid. (Acad.)

— Difficile à contenter. Il ne faut pas être si délicat. Pourquoi êtes-vous si délicat? Il est fort délicat sur le manger. Il est peu délicat dans ses plaisirs.

— *Délicat sur le point d'honneur*. Aisé à choquer sur les choses qui regardent l'honneur.

— Prov. *Il est délicat et blond*. C'est un homme qui fait le beau et le difficile. ‖ Se dit aussi des choses. Je trouve la réputation des hommes bien plus *délicate* et blonde que celle des femmes. (M^me^ de Sévigné.)

— Très scrupuleux sur ce qui concerne la morale, la probité, ou même les simples bienséances. C'est un homme extrêmement délicat. [illegible] qui est extrêmement réservé sur ce qui regarde ses amis, et qui ne souffre pas que l'on dise ou que l'on fasse rien contre eux. On est très *délicat* sur les devoirs de la probité, lorsque l'on juge la conduite d'autrui. (M^me^ de Staël.)

— Dans un sens analogue. Procédé délicat. Conduite délicate.

— Fig. Pur, naïf, touchant. Pensée délicate. Sentiment délicat. Vertu délicate. Attentions délicates. Louanges délicates. Expressions délicates. [illegible] *délicate*. (Boss.) Vous n'avez plus rien de [illegible] dans la conversation. (La Bruyère.) Tu souffres la louange adroite, *délicate*. (Boil.) Je vous aime avec une tendresse si sensible que je n'ose y penser; c'est un endroit si vif et si *délicat* dans mon cœur, que tout est loin en comparaison. (M^me^ de Sévigné.)

[illegible] jouissance honnête, où l'esprit et l'âme sont plus favorisés que les sens.

— Qui juge finement de ce qui concerne les sens ou l'esprit. Goût délicat. Esprit délicat. Connaisseur délicat. Des esprits fins, *délicats*. (La Bruyère.) [illegible] *délicat*. [illegible] *délicat*. [illegible] (La Bruy.)

— *De mœurs* [illegible] *délicate* compaince religieux de réformer le cœur. (La Bruy.)

— *Délicat en*. Quelque *délicat* qu'on soit en amour, on pardonne plus de fautes que dans l'amitié. (La Bruy.)

— Syn. comp. DÉLICAT, DÉLIÉ. *Délicat* se prend toujours en bonne part, et tient surtout à la sensibilité de l'âme; *délié* se prend en bonne ou en mauvaise part, et suppose ordinairement de la finesse ou de l'artifice dans l'esprit.

— DÉLICAT. s. m. [illegible] Un délicat. Une délicate. [illegible] *délicat* à [illegible] (Malherbe.) Les *délicats* sont malheureux [illegible] bonhomie. (E. About.)

[illegible] (LA FONTAINE.)

— DÉLICAT. s. m. Ce qui est délicat, et, en mauvaise part, ce qui est trop recherché. Le style du P. Maimbourg me déplait fort: il a ramassé le *délicat* des mauvaises ruelles. (M^me^ de Sévigné.)

DÉLICATÉ, ÉE. part. pass. du v. Délicater. S'empl. adjectiv. ‖ *Enfant délicaté*. Enfant trop choyé, élevé trop mollement.

* **DÉLICATEMENT.** adv. Avec délicatesse, d'une manière délicate. Être élevé délicatement. Se traiter délicatement. Agir, répondre délicatement. Juger délicatement. Écrire délicatement. Rendre *délicatement* une pensée qui est délicate. (La Bruy.)

* **DÉLICATER.** v. a. 1^re^ conj. (rad. *délicat*). Traiter avec mollesse, choyer trop, entourer de soins trop délicats, trop minutieux. C'est rendre un mauvais service aux enfants que de tant les délicater.

— SE DÉLICATER. v. pron. Se choyer trop, avoir de trop petits soins pour sa personne.

* **DÉLICATESSE.** s. f. (rad. *délicat*). Qualité de ce qui est délicat. La délicatesse des mets, du vin, des [illegible] de la table. [illegible] *délicatesse de* [illegible].

— On dit: *Les délicatesses de la table*, pour Les mets délicats. Il s'était interdit toutes les *délicatesses* de la table. (Volt.)

— Finesse, légèreté d'un travail d'art. La délicatesse d'un dessin, d'un tableau, d'un groupe, d'une statue. [illegible] la face humaine devient un tableau vivant où les passions sont rendues avec autant de *délicatesse* que d'énergie. (Buff.)

— Finesse. La délicatesse de la peau. La délicatesse du teint. Elle croit voir dans la *délicatesse* de ces traits la délicatesse de l'esprit. (Bossuet.)

— Dans un sens analogue, en parlant du velouté d'une fleur. La délicatesse d'une fleur.

— Mollesse. S'accoutumer à beaucoup de délicatesse. Être élevé avec trop de délicatesse. C'est une *délicatesse* à un homme que d'être recherché dans ses vêtements. (Acad.) Dompter par la pénitence la *délicatesse* des sens et de la nature. (Boss.) Il raffine sur la propreté et sur la mollesse; il passe aux petites *délicatesses*. (La Bruy.) Elle ne souffrit pas en lui ces *délicatesses* qui affaiblissent le tempérament et la vigueur du corps et de l'âme. (Fléch.) Vous faites servir votre *délicatesse* de prétexte à votre dureté. (Id.)

— Recherche voluptueuse, efféminée, dans l'ensemble des commodités de la vie. La délicatesse des Asiatiques. Quand la Grèce ainsi élevée regardait les Asiatiques avec leur *délicatesse*, avec leur parure et leur beauté semblable à celle des femmes, elle n'avait que du mépris pour eux. (Bossuet.) On force la terre et les saisons pour fournir à leur *délicatesse*. (La Bruy.) Les jolies femmes gagnent tant de grâces à cette *délicatesse* qui voile légèrement les roses de leur teint. (Virey.)

— Faiblesse, débilité. La délicatesse du tempérament, de la complexion, des organes. La délicatesse de la santé. La délicatesse d'un enfant. [illegible] *délicatesse* [illegible] celle de la nature! (Fléch.) J'approuve fort vos soupers et vos fêtes; mais ce petit déréglement [illegible] avec votre *délicatesse*? (M^me^ de Sévigné.)

— Dans un sens analogue. La délicatesse de la vue.

— Adresse, légèreté. Délicatesse de pinceau. La délicatesse de l'exécution dans un ouvrage d'art. Manier le ciseau avec beaucoup de délicatesse.

— Se dit aussi du sentiment littéraire. Délicatesse d'une pensée, du langage.

— *Délicatesse de style*. Variété de l'élégance qui consiste à saisir et à exprimer par des termes bien choisis les nuances qui distinguent les [illegible].

— *Les délicatesses d'une langue*. Ses finesses, ses nuances les plus déliées.

— Aptitude à juger finement de ce qui concerne les sens ou l'esprit. La délicatesse du goût, de l'ouïe, de l'odorat. Délicatesse de ju-

[illegible] Molière.

— [illegible] habileté. C'est une affaire qui veut être traitée a[illegible]

[illegible] jusqu'au bout la délicatesse. Il n'y a que les [illegible] *délicatesse*. (Boiste.) Les grands croient être seuls parfaits et n'admettent qu'à peine dans les autres la droiture d'esprit, l'habileté, la *dé*[illegible] règne dans ses sentiments et dans ses organes. (J.-J. Rousseau.) La *délicatesse*, soit physique, soit morale, est plus souvent blessée que satisfaite. (S. Dub.)

— [illegible] tout en mauvaise part. (Molière.)

[illegible] moindre chose. Avoir une extrême délicatesse sur le point d'honneur. Bien éloigné de ces petites *délicatesses* qu'on remarque dans la plupart des grands. (Mass.) Il est vrai que les hommes n'aperçoivent point cette malheureuse *délicatesse* dans les âmes vertueuses, qui savent sacrifier leurs peines secrètes. (Id.) Si mes *délicatesses* et les mesures injustes que je prends sur moi ont donné quelquefois du désagrément a [illegible] Mme de Sévigné.

— *Être en délicatesse avec quelqu'un*. Avoir avec lui quelque sujet de brouille légère.

— Pureté de cœur. Son extrême exactitude marquait la délicatesse de sa conscience. La *délicatesse* est la fleur de la vertu. (Lévis.) A la *délicatesse* on peut plus ou moins croire. (Chéron.)

— Se dit des choses que la délicatesse fait fai[illegible] cédé, de cette conduite. (Acad.) La *délicatesse* donne à tous les procédés un charme inexprimable. (Mme de Genlis.) On est parfois puni de sa *délicatesse*. (Étienne.)

— *Délicatesse de*, suivi d'un infinitif. Quelques femmes de la ville ont la *délicatesse* de ne pas savoir ou de n'oser dire le nom des rues, des places et de quelques endroits publics qu'elles ne croient pas assez nobles pour être connus. (La Bruy.) Titre qui se donnait alors et qu'on a eu la *délicatesse* d'abolir. (Fontenelle.) Le plus grand obstacle à la fortune est une *délicatesse* [illegible] Mme de Puysieux.)

DÉLICATISSIME. adj. 2 g. Très délicat, on ne peut plus délicat, exquis. Il est très familier et ne s'emploie guère que sur le ton de la plaisanterie.

DÉLICATIVEMENT. adv. Vieux mot, syn. de DÉLICATEMENT, qui seul se dit aujourd'hui.

* **DÉLICE**. s. m. (ét. lat., *deliciæ*, délices). Volupté, plaisir, jouissance; ce qui donne cette volupté, ce plaisir, cette jouissance, soit aux sens, soit à l'esprit. C'est un délice, un vrai délice, un [illegible] quelle harmonie, quel vrai *délice* peuvent s'assortir? (Chateaub.) Bientôt son cœur s'attendrit pour elle, naguère sa vie et son seul *délice*. [illegible] esprit élevé et extraordinaire. (Lévizac.) C'est un *délice* pour certaines personnes de boire à la glace, même en hiver, et cela est indifférent pour d'autres, même en été. (Guiz.)

— DÉLICES. s. f. pl. Pures délices. Suaves délices. Douces et chastes délices. Délices ravissantes, ineffables, enivrantes. Délices fausses, vraies. Délices éternelles, célestes. Délices éphémères, trompeuses, passagères. Se plonger, nager dans un océan de délices. Il fait toutes ses *délices* de l'étude. (Acad.) La terre ne fut plus un jardin de *délices*. (L. Rac.) Il n'y a point de *délices* qui ne perdent ce nom quand l'abondance et la facilité les accompagnent. (Mme de Sév.) L'ennui, qui dévore les autres hommes au milieu même des *délices*, est in connu à ceux qui savent s'occuper par quelque lecture. (Fen.) La cruauté cherche chaque jour de nouvelles *délices* parmi les larmes des malheureux. (Id.) Moïse préféra les souffrances et l'ignominie qu'il fallait subir avec son peuple aux *délices* et à l'abondance de la maison du roi d'Égypte. (Boss.) Le lieu de repos est un lieu de *délices*. (Buff.) Toute leur vie n'est souvent qu'un tissu de *délices*, jusqu'à s'en épuiser et tomber dans l'efféminantion et l'inertie. (Virey.) Les principales fonctions sont donc fixées par cette vie de *délices* chez toutes les plus hautes sommités sociales. (Id.) Que n'est-il permis d'invoquer les mêmes secours pour dégourdir la mollesse et la langueur de tant de petits-maîtres vaporeux se pâmant d'indolence sur leur lit de *délices*! (Id.) Il se reposait avec *délices* près d'une grande jarre d'eau miellée. (G. Flaub.)

[illegible]

— *Les délices de*. Les délices de la royauté. Les délices du paradis. Les délices des sens. Les délices de la table. Les délices du cœur. Les délices de l'étude. Les délices de la campagne. Les délices de ce monde. Les délices de l'amour. Les *délices* de la création en tout genre sont les plus enivrantes. (Boiste.) Je suis tendrement à vous, qui êtes les *délices* de mon cœur et de mon esprit. (Mme de Sévigné.) [illegible] que celles de l'esprit. (Saint-Evrem.) Charmes de la première jeunesse, *délices* des premières amours, pourquoi vous retracez-vous encore à ce cœur accablé d'ennui et surchargé de lui-[illegible] (Boss.) [illegible]

Les délices de Capoue. [illegible]

— Par extens. C'est le duc de Villars qui est le général de la petite armée; ils sont dans le repos et les *délices* de Capoue. C'est le plus beau pays du monde. (Mme de Sévig.)

— *Arriver aux délices*. Qui pourrait dire par quelles terreurs elle arrivait aux *délices* de la sainte table? (Boss.)

— *Goûter les délices*. Vous qui avez commencé à goûter ces saintes *délices*. Boss.) On y goûtait toutes les *délices* que peuvent attirer et réunir l'abord des richesses, un commerce immense, un luxe ingénieux, un peuple poli. (Rayn.)

— *Être ou faire les délices de quelqu'un*. Lui procurer une jouissance préférable à toutes les autres jouissances. Il était l'amour et les *délices* de son peuple. (Mass.) La lecture des divines Écritures faisait autrefois les plus chères *délices* des premiers fidèles. (Id.) De Rome, pour un temps, Caïus fut les *délices*. (Racine.) Vous faites les *délices* de quiconque vous approche. (Volt.)

[illegible]
Muses, soyez toujours mes plus chères *délices*! (DEL.)

— *Faire, être les délices d'un lieu*. En faire le charme.

— *Faire ses délices de*, suivi d'un nom. Préférer les plaisirs qu'une chose procure à tous les autres plaisirs. Des yeux si délicats firent leurs *délices* de ces visages ridés. (Boss.) Nous faisions nos chastes *délices* de la sainte Écriture. (Id.)

— *Faire ses délices de*, suivi d'un infinitif. L'homme vertueux fait ses *délices* d'habiter et de vivre avec lui-même. (Barth.)

— On dit aussi, dans le même sens: *Trouver ses délices à, mettre ses délices à ou dans*.

— *Rendre quelqu'un les délices de*. Les qualités aimables qui le rendaient déjà les *délices* de son peuple. (Mass.)

— *Nourri dans les délices*. Il était naturel que des empereurs nourris dans les fatigues de la guerre et qui parvenaient à faire descendre du trône une famille nourrie dans les *délices*, conservassent la vertu qu'ils avaient trouvée si utile, et craignissent les voluptés qu'ils avaient vues si funestes. (Montesq.)

— [illegible] (Boiste.)

— REM. GRAMM. *Délice* est toujours du masculin au singulier, et du féminin au pluriel. L'emploi de ce mot n'offre de difficulté que lorsqu'il est précédé de l'expression *un de*. J.-J. Rousseau l'a fait tantôt masculin, tantôt féminin: « *Un de mes plus grands délices* était surtout de laisser toujours mes livres bien encaissés, et de n'avoir point d'écritoire. » « Ce n'est pas pour moi une chose indifférente que de bonne eau, et je me sentirai longtemps du mal que m'a fait celle de Montmorency. J'ai sous ma fenêtre une très belle fontaine dont le bruit fait *une de mes délices*. » Nous croyons que le masculin est préférable, et qu'il vaut mieux dire: *Un de mes plus grands délices*, *un de mes délices*.

— Au XVIIe siècle, *Délices*, au pluriel, s'employait aussi bien au masculin qu'au féminin. Jamais il ne s'est vu un si beau pays ni si délicieux. [illegible] ceux de votre Italie. Mme de Sévigné.

* **DÉLICIEUSEMENT**. adv. D'une manière délicieuse, avec grandes délices. [illegible] (Acad.) [illegible] (Mme de Sévigné.) [illegible] *délicieusement*. (G. Flaubert.)

[illegible]

* **DÉLICIEUX, EUSE**. adj. (rad. *délice*). Extrêmement agréable. Vin délicieux. Mets délicieux. Parfums délicieux. Musique délicieuse. Voix délicieuse. Entretien délicieux. [illegible] (Boss.) [illegible] La Bruy. [illegible]

En parlant des personnes. Acteur délicieux. Homme délicieux. Femme délicieuse.

S'est dit pour Adonné aux plaisirs, aux délices. Nous sommes faibles, parce que nous sommes délicieux. Malherbe.)

DÉLICOQUENTIEUSEMENT. adv. Arg. D'une manière délicieuse. Délicieusement.

DÉLICOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Délicoter. S'empl. adjectiv. Cheval délicoté.

* **DÉLICOTER (SE)**. v. pr. 1re conj. (rad. *licou*). Défaire son licou. Un cheval qui s'est délicoté. Ce cheval est sujet à se *délicoter*, il faut lui mettre une sous-gorge. (Lav.)

— DÉLICOTER. v. a. Défaire le licou. Délicoter un cheval.

* **DÉLICTUEUX, EUSE**. adj. (du lat. *delictum*, délit). Jurispr. Qui caractérise le délit. Acte délictueux. Intention délictueuse.

DÉLIDÈS. s. m. (pr. *de-li-dess*). Bot. Un des noms de la gomphrène globuleuse.

DÉLIE. s. f. (de *Delia*, nom myth.). Entom. Genre de diptères, famille des mesomydes, que l'on trouve à terre parmi les petites plantes, principalement sur les fleurs des chausse-trapes, de la mille feuille et des ombellifères.

DÉLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Délier. S'empl. adjectiv. Qui n'est plus retenu par un lien. Cheval délié. Gerbe déliée.

— Qui ne forme plus un lien, un nœud. Ruban délié. Corde déliée.

— Fig. Qui est dégagé d'une obligation. Délié d'un vœu. Délié d'une promesse. Délié de sa parole. Délié de son serment.

— Absous. Délié de ses péchés au tribunal de la pénitence.

— Menu, grêle, mince. Taille déliée. Trait de plume délié. Étoffe déliée. Toile déliée. Cette coiffe est un peu trop *déliée*; j'en vais querir une plus épaisse. (Molière.) La cloison du nez doit être mince et les lèvres *déliées*. (Buff.) Le bec est faible et *délié*, tel que celui des oiseaux qui vivent principalement d'insectes. (Id.) De leurs fibres les plus *déliées* je tresse mes nattes. (X.-B. Saintine.)

— Très propre à pénétrer, à s'infiltrer en parlant d'un liquide. Le canal destiné à conduire dans l'estomac du fourmilier les sucs plus ou moins *déliés* dont il se nourrit. (Bonnet.)

— Par extens. Se dit aussi des sons. Un son délié, une voix déliée. C'est un ramage suave et *délié*. (Buffon.)

— Fig. Fin, habile, pénétrant, adroit. Esprit délié. Intelligence déliée. Homme fort délié. Il est délié. Il a l'esprit délié. Ces pointilleux si *déliés*, qui oublient de faire, tant ils sont empêchés à parler. Malherbe. On n'est fin et *délié* plus qu'en aucun lieu du monde. Racine.

— Se prend assez souvent en mauvaise part, et signifie alors, Qui est fertile en expédients, en ruses, pour tromper, pour séduire.

— Léger, facile. Ils avaient dans leur langage je ne sais quoi de plus fin et de plus *délié*. (Voltaire.)

— Littér. ital. *Vers déliés*. Vers où la rime n'est point employée et dans lesquels on n'observe d'autre règle que la cadence et la mesure. On les nomme, en italien, *versi sciolti*.

— Mar. *Navire délié*. Navire dont le gros temps, ou un échouement, ou un choc quelconque, a délié, fatigué la coque.

— DÉLIÉ. s. m. Calligr. Partie fine et déliée d'une lettre, par opposition à l'autre partie, qui s'appelle Plein. Faire le délié. Les déliés de l'*m*. La lettre *o* a deux pleins et deux *déliés*. (Acad.)

DÉLIÉES. s. f. pl. Véner. Les fumées du cerf lorsqu'elles sont bien moulues.

DÉLIEMENT. s. m. Action de délier, état de ce qui est délié. Le déliement d'une gerbe, d'un fagot.

DÉLIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Délos. Les *Déliennes* offraient à Morphée de petites barques pleines de toutes sortes de présents, pour obtenir d'heureuses navigations. (Mme de Genlis.)

— adj. Qui appartient à Délos ou à ses habitants.

— Myth. gr. Surnom d'Apollon et de Diane, nés à Délos.

* **DÉLIER**. v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, prét. privat., et *lier*). Se conjugue comme *Lier*. Détacher, défaire ce qui lie. Délier une corde. Délier un ruban. Délier un nœud. Délier des cordons.

— Défaire ce qui est lié, en parlant des choses. Délier un fagot. Délier un paquet.

Vers le foyer l'un d'eux entraîne
Un fagot qu'il a *délié*. (A. MARTIN.)

— *Sans bourse délier*. Sans rien payer.

— Fig. Pour *délier* les nœuds qui l'attachaient encore au monde. (Fléch.) Il *délie* sa chaîne. (Id.)

— En parlant des personnes. Délier un prisonnier. Délier les pieds et les mains.

— *Délier la langue*. Faire parler. La langue des muets sera *déliée*. (Sacy.)

— *Délier sa langue*. Prendre la parole.

— Fig. Dégager d'une obligation. Délier quelqu'un d'un serment. Le délier de sa parole, de ses vœux, de sa promesse. On l'a *délié* de toute obligation. (Acad.)

— Détruire une suite, un enchaînement. Il faudrait *délier* les scènes comme il a fait. (Corneille.)

— Théol. Absoudre. Délier les âmes. Délier les péchés des hommes. Moi absoudre, moi *délier* les âmes, moi dont l'âme était enchaînée par un pouvoir infernal! (G. Sand.) || Se prend presque toujours absolument. Délier dans le tribunal de la pénitence. C'est aux évêques, aux pasteurs, à lier et à *délier*. (Acad.)

— SE DÉLIER. v. pron. Détacher ses liens. Ils semblent même appréhender de pouvoir se *délier* un jour et de devenir libres. (La Bruy.)

— Fig. Par magie, toutes les figures s'illuminèrent, les langues se *délièrent* à la fois. (A. Daudet.)

— Mar. Se dit d'un navire qui éprouve des avaries dans ses pièces principales.

DÉLIES. s. f. pl. Myth. gr. Fêtes en l'honneur d'Apollon, que l'on célébrait tous les quatre ans à Délos, et dont l'institution remonte à Thésée. || Les Athéniens célébraient les Délies tous les ans, en mémoire du vœu que Thésée avait fait, de visiter annuellement, s'il était vainqueur du Minotaure, le temple d'Apollon à Délos.

DÉLIGATION. s. f. (pr. *dé-li-ga-cion*; ét. lat., *deligatio*, du v. *deligare*, lier). Chirurg. Art de construire et d'appliquer des bandes, bandages ou appareils, sur les plaies. || Application méthodique des bandages.

DÉLIGATOIRE. adj. 2 g. Chirurg. Qui appartient à la déligation. Méthode déligatoire. Art déligatoire.

DÉLIGE. s. f. (rad. *diligence*). Arg. Voiture publique.

DÉLIL. s. m. Hist. ott. Celui qui garde le voile de la Caaba.

DELILE. s. f. Bot. Syn. de SPERGULAIRE.

DELILIE. s. f. Bot. Syn. d'ELVIRE.

DELILLE (L'abbé Jacques). Poète, né à Aigueperse (Puy-de-Dôme), 1738-1813. Il se fit connaître par sa traduction en vers des *Géorgiques*; il devint membre de l'Académie, 1774, professeur de poésie latine au Collège de France, abbé de Saint-Séverin (bénéfice de 30,000 livres de rente), sans entrer dans les ordres. La Révolution l'exila à Bâle, 1795. Il ne revint que sous le Consulat. Delille a traduit *l'Énéide*, *le Paradis perdu*, *l'Essai sur l'homme*, de Pope. Ses poèmes sont: *les Jardins*; *l'Homme des champs*; *la Pitié*; *l'Imagination*, etc.

DÉLIM. s. m. (pr. *dé-limm*). Ornith. Nom vulgaire de l'autruche mâle.

DÉLIMACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une délime. || DÉLIMACÉES. s. f. pl. Tribu de dilléniacées ayant pour type le genre délime.

DÉLIME. s. f. (du lat. *delimo*, je lime). Bot. Genre de la famille des dilléniacées, contenant huit ou dix espèces d'arbrisseaux grimpants à feuilles crénelées ou dentées, à fleurs blanches ou rouges, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique.

DÉLIMÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de DÉLIMACÉ.

DÉLIMITATEUR. s. m. (rad. *délimiter*). Celui qui pose des limites, des bornes. Délimitateur d'un champ, d'un pré.

— Fig. Celui qui pose la règle, qui dicte la loi. Délimitateur des droits.

* **DÉLIMITATION**. s. f. (pr. *dé-li-mi-ta-cion*). Action de délimiter; effet de cette action.

— Opération qui a pour but de reconnaître la ligne séparative de deux héritages contigus.

— La *délimitation* ne doit pas se confondre avec le *bornage*, qui a pour objet de constater d'une manière immuable la délimitation.

— Classification en catégories distinctes. La délimitation des espèces animales, des espèces végétales.

— Fig. La justice et la liberté ne s'établiront parmi les hommes que par la reconnaissance et la *délimitation* du droit de la force. (Proudhon.)

DÉLIMITÉ, ÉE. part. pass. du v. Délimiter. S'emploie adjectiv. Frontières délimitées. Héritages délimités.

* **DÉLIMITER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *limiter*). Fixer, tracer, poser des limites. Délimiter la frontière de deux États.

— Séparer, borner un terrain. Délimiter un héritage.

— Fig. La psychologie *délimite* les diverses fonctions du moi humain. (E. Pelletan.)

— SE DÉLIMITER. v. pron. Être délimité.

DÉLIMONER. v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préfixe extract., et *limon*). Art culin. Ôter le limon de. Délimoner une anguille.

DÉLINA. s. m. Entom. Genre de diptères, famille des palomydes, établi pour deux espèces qui vivent parmi les plantes de rivage.

DÉLINÉAMENT. s. m. (rad. *délinéer*). Trait qui marque les contours d'un objet.

DÉLINÉATEUR. s. m. (rad. *délinéer*). Celui qui dessine le trait, qui esquisse.

* **DÉLINÉATION**. s. f. (pr. *dé-li-né-a-cion*; rad. *délinéer*). Action de tracer la forme, le contour d'un objet au simple trait, c'est-à-dire au moyen de lignes.

— Art de délinéer. La délinéation a pour but la représentation d'un objet avec toutes ses formes et toute la précision dont il est susceptible.

— Géom. Tracé des lignes droites, courbes, nécessaire pour la levée des plans et la projection des corps solides qu'on veut représenter sous plusieurs points de vue, sur des surfaces planes et à des distances plus ou moins grandes.

DÉLINÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Délinéer. S'empl. adject. Objet délinéé. Figure délinéée.

DÉLINÉER. v. a. 1re conj. (étym. lat., *delineare*; rad. *linea*, ligne). Tracer le contour d'un objet au simple trait. Délinéer un plan. Délinéer un corps. L'art de *délinéer* a pour but la représentation d'un nombre plus ou moins considérable de corps observables dans l'espace. (Laurent.)

— SE DÉLINÉER. v. pron. Être délinéé, tracé au simple trait.

DÉLINIERS Jacques-Antoine-Marie (Né à Niort (France), 1756-1810, chevalier de Malte, capitaine de vaisseau dans la marine espagnole, délivra Buenos-Ayres, en 1807, et fut nommé vice-roi; il repoussa encore les Anglais en 1808. Au milieu des troubles qui ensanglantèrent Buenos-Ayres, lorsque l'Espagne se souleva contre les Français, il perdit son commandement, voulut soutenir la cause royale, fut pris et fusillé.

DÉLINQUANT. part. prés. du v. Délinquer. Qui délinque. Une personne délinquant à la loi.

* **DÉLINQUANT, ANTE.** s. Jurispr. Celui, celle qui a délinqué, qui a commis un délit. Il est usité surtout au masculin. Un délinquant. Les délinquants. Juger, punir les délinquants. Le *délinquant* est celui qui a compris toute la portée d'une mauvaise action et qui en a mesuré toutes les conséquences. (De Chabrol.)

* **DÉLINQUER.** v. n. 1re conj. (du lat. *delinquere*, même signif.). Faillir, manquer, commettre un délit. Il est vieux et inusité. Cependant on dit quelquefois encore, en termes de jurisprudence, Punir ceux qui ont délinqué. En quoi a-t-il délinqué ?

DÉLIOT. s. m. (dimin. de *dé*). Techn. Petit doigtier en cuir blanc dont les ouvrières couvrent le bout de leur pouce pour travailler au point de France. || V. DÉLOT.

DÉLIPHRON. s. m. Entom. Genre de coléoptères brachélytres, établi pour cinq espèces et ayant pour type le déliphron couvert, qui se trouve aux environs de Paris.

* **DÉLIQUESCENCE.** s. f. (du lat. *deliquescere*, se fondre). Chim. Propriété que possèdent certains corps solides d'attirer l'humidité de l'air et de se résoudre en liquide. La *déliquescence* d'un corps est souvent mise à profit dans les arts. (N. Clermont.) Il faut que les médecins prennent en considération la *déliquescence* des sels, et qu'ils se méfient de prescrire pour être conservés longtemps des médicaments qui, par la nature de leur composition, sont bientôt altérés. (Id.)

* **DÉLIQUESCENT, ENTE.** adj. (rad. *déliquescence*). Qui tombe ou qui peut tomber en déliquescence, qui peut, en attirant l'humidité de l'air, se résoudre en liquide. L'eau de mer contient des sels *déliquescents*. (Chomel.)

— Bot. *Tige déliquescente*. Nom qu'on donne à la tige d'un arbre lorsqu'elle ne se distingue plus parmi les branches. || *Organe, tissu, végétal déliquescent*. Organe, tissu, végétal qui se résout en liquide aqueux.

DÉLIQUIUM. s. m. (pr. *dé-li-kui-omm*; mot lat.). Chim. État d'un corps qui est devenu plus ou moins liquide en absorbant l'humidité de l'air.

DÉLIRANT. part. prés. du v. Délirer. Qui délire.

* **DÉLIRANT, ANTE.** adj. Qui est en délire, qui a le délire. Malade délirant.

— Qui fait délirer. Cette épithète est donnée à une variété de fièvres intermittentes nerveuses, dont le principal symptôme est le délire.

— *Conceptions délirantes*. Celles qu'ont les fous ou les malades en délire.

— Fig. *Joie délirante*. Joie excessive.

— Fig. Extravagant, désordonné. Esprit délirant. Imagination délirante. Opinion délirante. Un génie *délirant* frappe d'admiration le vulgaire, toujours émerveillé de ce qu'il ne conçoit pas. (Boiste.)

— Fam. et fig. *C'est délirant, la chose est délirante, c'est délirant à voir, c'était délirant*, etc. Se dit en parlant de choses extravagantes qui excitent un rire fou.

— DÉLIRANT. s. m. Personne en délire. Il est dangereux de laisser libres les *délirants*. (Acad.)

* **DÉLIRE.** s. m. (du lat. *delirium*, même signif.; formé de *de*, hors; *lira*, sillon). Perversion d'une ou de plusieurs facultés intellectuelles ou affectives qui se manifeste par l'incohérence, le caractère violent ou bizarre des gestes, des actes ou des paroles, par leur défaut de rapport avec les choses extérieures. Le délire est presque toujours symptomatique dans le cours des maladies graves. Long délire. Délire furieux. Tomber en délire. Être dans le délire. Avoir le délire. Être sujet au délire, à de fréquents délires. Le délire augmente. Son délire cessera bientôt avec la fièvre qui la cause. Délire idiopathique, sympathique, apyrétique, etc. Les actes faits dans l'état de *délire* ne sont pas valables. (Chabr.-Cham.) Les enfants et les femmes tombent dans le *délire* de l'ivresse avec la plus grande facilité en raison de la sensibilité de leur système nerveux. (Fossati.)

— *Délire des aboyeurs*. V. NÉVROPHONIE. || *Délire aigu*. Délire caractérisé par une surexcitation des facultés intellectuelles, une fièvre ardente, des hallucinations, etc. || *Délire fébrile*. Celui qui est produit par la violence de la fièvre. Le délire fébrile est toujours regardé comme un symptôme grave de la maladie qui le fait naître. *Délire partiel*. Celui qui n'atteint qu'une des facultés intellectuelles. || *Délire tremblant*. V. DELIRIUM TREMENS.

— Fig. Égarement des idées ou des passions; grand trouble qu'elles jettent dans l'esprit ou dans l'âme. Le délire des passions. Le délire de l'amour, de la joie, de la douleur, de la colère, du désespoir. Le délire de l'esprit, de l'imagination. L'état ordinaire de l'esprit humain est une espèce de *délire*. (De Rancé.) Il n'y a rien de bien qui n'ait un excès blâmable, même la dévotion qui tourne en *délire*. (J.-J. Rouss.) Puis-je te croire assez vil pour abuser de l'aveu fatal que mon *délire* m'arrache? (Id.) Il n'appartient qu'au *délire* et aux grâces de peindre le sentiment et le plaisir. (Barth.) Un *délire* funèbre agitait Carthage. (G. Flaub.)

> Dans ce *délire* poétique,
> Cent brillants tableaux se tracent à mes yeux.
> (DELILLE.)

— *Délire des sens*. Surexcitation des organes que produit en nous le délire de l'esprit et des passions; il signifie plus particulièrement cet état d'extase, d'enivrement où nous plonge la possession, la jouissance de quelque bien.

— Au figuré, le mot *délire* se prend en mauvaise part quand on l'applique à des choses mauvaises; alors il signifie Un trouble dangereux, une excitation coupable, funeste. Pousser la vengeance jusqu'au délire. Ce n'est pas là de la raison, c'est du délire. Se laisser emporter par un coupable délire. Craignez son délire. Mais quand il se dit de choses qui sont honnêtes, il se prend en bonne part, et signifie Un excès, une grande intensité dans les choses dont on parle; c'est, à proprement parler, de l'enthousiasme. La vertu elle-même n'a-t-elle pas son délire? Être animé d'un saint délire, d'un pieux délire. Quel délire me transporte et m'élève au-dessus des sens?

— Poés. Enthousiasme, verve, inspiration, mouvement, fureur poétique. Être saisi d'un beau délire, d'un divin délire.

> De là ces graves riens, et le doux délire
> Des gens inspirés qui n'ont rien à nous dire.
> (REGNARD.)
> Passe au moins, amie d'un sublime *délire*,
> Quelque chantre immortel dignement retracer
> Ce grand tableau des cieux que je viens de tracer.
> (DE FONTANES.)

DÉLIREMENT. s. m. Action de délirer, effet de cette action. Vieux mot.

* **DÉLIRER.** v. n. 1re conj. Être en délire, avoir le délire. Ce malade délire, commence à délirer. Il a déliré toute la nuit. Je m'aperçus qu'il *délirait*. (Lav.)

— Fig. Être dans un grand désordre d'esprit, ressentir un trouble violent dans l'âme, par l'effet des passions extrêmes, des émotions trop fortes. On ne ramène pas les têtes chaudes des fanatiques; ils mettent de l'honneur à *délirer*. Le grand Frédéric. Sentant que rien ne pouvait autoriser une pareille infidélité, je le laisse *délirer* à ses risques. (J.-J. Rouss.) S'il te faut *délirer* au gré de l'amour, que ne partages-tu tes feux entre toutes les beautés, sans te préparer par une passion exclusive des soucis et des tourments inévitables? (Mirab.)

> Sans doute ... (LANTIER.)

— Il se prend en mauvaise et en bonne part, selon les causes qui font délirer; et quand on lui donne un complément indirect pour indiquer ces causes, ce complément est marqué par la préposition *de*. Délirer de colère. Délirer de vengeance. Délirer d'ambition. Délirer de joie. Délirer d'amour.

* **DELIRIUM TREMENS.** s. m. (pr. *dé-li-riomm tré-minss*; mots lat.). Médec. Délire accompagné de tremblement qui affecte ceux qui font abus des liqueurs alcooliques.

DÉLISÉE. s. f. (de *Delise*, n. pr.). Bot. Genre d'algues floridées propres à l'Australie, ayant pour type la délisée élégante.

DELISELLE. s. f. Bot. Syn. de SPHACÉLAIRE.

DÉLISSAGE. s. m. (rad. *délisser*). Techn. Action de séparer au moyen d'une lame plantée verticalement les coutures et autres accessoires des chiffons destinés à fabriquer le papier.

DÉLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Délisser. S'empl. adjectiv. Cheveux délissés.

— Techn. Chiffons délissés. Feuilles de papier délissées.

DÉLISSÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une délissée. || DELISSÉACÉES. s. f. pl. Tribu de campanulacées, ainsi nommée du genre délissée, qui lui sert de type.

DÉLISSÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des campanulacées lobéliacées, renfermant sept espèces d'arbrisseaux ou d'arbustes lactescents des îles Sandwich.

DÉLISSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *lisser*). Défaire ce qui était lissé. Délisser les cheveux.

— Techn. Trier les chiffons, les feuilles de papier.

— SE DÉLISSER. v. pron. Être délissé.

DÉLISSEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui délisse, qui fait l'action de délisser, ou le triage des chiffons et des feuilles de papier.

DÉLISSOIR. s. m. (rad. *délisser*). Atelier où s'opère le délissage.

* **DÉLIT.** s. m. (du lat. *delictum*, formé du v. *delinquere*, manquer). Action de manquer; résultat de cette action. Infraction, par leçon, par à la loi; violation plus ou moins grave de la loi. Grand délit. Délit capital. Délit énorme. Délit politique. Grave délit. Léger délit. Mince délit. Simple délit. Commettre un délit. Se rendre coupable d'un délit. Être condamné pour un délit. Punir un délit. Proportionner la peine au délit. La table des délits et des peines. L'immoralité des *délits* politiques varie selon les temps, les événements, les droits et les mérites du pouvoir. (Guizot.) L'application de la bastonnade à un citoyen romain constituait pour le magistrat un *délit* grave. (E. Renan.)

— *Être pris, surpris en flagrant délit*. Être pris, surpris sur le fait. Le voleur fut pris en flagrant *délit*. (Acad.)

— *Le corps du délit*. Ce qui constate le délit, comme un cadavre en matière d'homicide, une effraction en matière de vol. Il se dit par opposition aux circonstances qui aggravent ou qui atténuent le délit. Avant de condamner un accusé, il faut que le corps du délit soit constaté.

— Désigne plus spécialement Tout fait punissable qui rentre dans les attributions des tribunaux correctionnels. Les délits et les quasi-délits. Délit forestier. Délits de la presse. De tous les *délits*, les *délits* de la presse sont sans contredit les plus capricieux et les plus mobiles. (De Cormenin.)

— Fam. *Délit de l'épine du dos*. Nom que l'on donnait autrefois au crime de sodomie. Quelques-uns furent brûlés à la Grève pour avoir commis le *délit* de l'épine du dos. (Monstrelet.)

— Anc. législ. *Délit public*. Délit dont la punition intéressait directement la société. || *Délit privé*. Délit dont la poursuite, chez les Romains et dans l'ancienne France, n'appartenait qu'aux citoyens directement lésés.

— Dr. canon. *Délit ecclésiastique*. Délit concernant la discipline ecclésiastique, et pour la punition duquel on se contentait d'infliger des peines canoniques.

— Eaux et for. *Arbres de délit*. Ceux qui ont été coupés contre les ordonnances. || *Délit forestier, Délit rural*. Infractions aux lois sur les forêts, sur la police rurale.

— Législ. *Délits extraordinaires*. Délits retranchés par la loi de la juridiction ordinaire pour être portés devant des tribunaux exceptionnels. || *Délit de grand criminel*. Crime, méfait qui entraîne une peine afflictive ou infamante. || *Délit de police correctionnelle*. Délit dont la peine n'est ni afflictive ni infamante, mais excède une amende de la valeur de trois journées de travail, ou un emprisonnement de trois jours. || *Délit de simple police*. Délit dont la peine ne peut excéder une amende de trois journées de travail ou un emprisonnement de trois jours.

* **DÉLIT.** s. m. (rad. *lit*). Constr. Position d'une pierre placée de telle sorte que son lit de carrière est vertical ou incliné sur l'horizon. || Côté d'une pierre opposé au lit qu'elle avait dans la carrière.

— Poser une pierre en délit. Les granits n'ont ni lit ni délit.

— Géol. Joint ou veine que présentent un bloc d'ardoise, des roches, des terrains.

DÉLITAGE. s. m. Action de déliter, c'est-à-dire de changer de lit, en parlant des vers à soie qu'on transporte des feuilles sèches aux feuilles vertes.

DÉLITATION. s. f. (pr. *dé li-ta-cion*). Action de déliter. La délitation des pierres, d'un minerai.

DÉLITÉ, ÉE. part. pass. du verbe Déliter. S'empl. adjectiv. Pierre délitée. Bloc d'ardoise délité. Les pierres se fendent, se dégradent, quand elles sont *délitées*. (Acad.)

DÉLITEMENT. s. m. Techn. Action de déliter les vers à soie; effet de cette action.

* **DÉLITER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. privat., et *lit*). Constr. Poser une pierre en délit, dans un autre sens que celui qu'elle avait dans la carrière. Il ne faut pas *déliter* les pierres. (Acad.)

— Enlever, couper une pierre dans le sens de son lit de carrière. Les roches stratifiées sont exploitées en les *délitant*, c'est-à-dire en enlevant les pierres dans le sens des lits. (Ferry.)

— Détacher l'ardoise ou la pierre, par dalles ou blocs, de la masse de la carrière.

— Effriter, soulever par couches minces. Le dégel *délite* la terre. (Chaptal.)

— *Déliter la chaux vive*. Lui donner de l'eau.

Fam. et Néol. Faire vider les lits. Je ne suis pas un médecin; grâce à Dieu, je suis un guérisseur, quand l'on suit mes ordonnances, je *délite* tout un hôpital. (Le Charlatan, comédie.)

— Magnan. Ôter les vers à soie de dessus la litière formée par les débris des feuilles qui ont servi à leur nourriture et par leurs excréments. Déliter les vers à soie.

— Absol. Il faut *déliter* souvent pour prévenir la fermentation de la litière.

SE DÉLITER. v. pron. Être délité; poser en délit. Se fendre naturellement dans le sens de son lit de carrière. Se fendre, se lever par lames minces. L'effet des alternatives de sécheresse et d'humidité, et surtout des gelées, suffit quelquefois pour que les pierres se délitent. En vain l'Océan enroule les granits dans ses flots, ... pierre ne se *délite*, tant est fort le ciment naturel qui en congloméra les grains dans la carrière. (B. de St-P.)

— Se disait anciennement, dans le langage ordinaire, pour Se délecter, se réjouir, se plaire.

* **DÉLITESCENCE.** s. f. (étym. lat., *delitescere*, se cacher). Médec. Disparition subite d'une tumeur, d'une fluxion, d'un exanthème, d'une collection purulente, avant qu'elle ait parcouru ses périodes et qu'elle soit arrivée à terminaison, et sans qu'il en résulte aucun accident, ni que la maladie se reproduise dans quelque autre partie du corps, laquelle dernière circonstance distingue la *délitescence* de la *métastase*.

Chim. Phénomène en vertu duquel un corps cristallisé perd son eau de cristallisation et se détache en menues parcelles. || Phénomène en vertu duquel un corps ... se désagrège et tombe en poudre en absorbant de l'eau.

DÉLITEUR, EUSE. s. Magnan. Celui ou celle qui délite les vers à soie.

DÉLITOIR. s. m. Châssis dont on se sert pour déliter les vers à soie.

DÉLIUM. Géogr. anc. Ville de Béotie, ancienne Grèce. Pendant la guerre du Péloponèse, les Athéniens y furent battus par les Thébains dans un combat où Socrate sauva Xénophon, 424 av. J.-C.

* **DÉLIVRANCE.** s. f. (rad. *délivrer*). Action de délivrer, de tirer de la captivité, de la servitude; état de la personne ou de la chose délivrée. La délivrance d'un captif. La délivrance des prisonniers. La délivrance du peuple de Dieu. Procurer la délivrance. Contribuer à la délivrance. Elle fait une entreprise pour la *délivrance* du roi. (Boss.) Annoncez à Israël sa *délivrance* de son peuple. (Id.) Nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que nous avions peu gagné à un *délivrance*. (Chateaub.)

— Dans un sens analogue. La délivrance d'une ville assiégée, dans les murs de laquelle les habitants sont pour ainsi dire retenus captifs par l'ennemi.

— Par extens. Affranchissement d'un mal, d'un danger. Heureuse délivrance. Entière délivrance. Parfaite délivrance. Délivrance prompte, inespérée, inattendue, merveilleuse. Tous les peuples furent étonnés d'une *délivrance* si miraculeuse. (Boss.) Commençons le cantique de la *délivrance*. (Id.)

— Action par laquelle on livre, on remet quelque chose entre les mains de quelqu'un. La délivrance des marchandises. La délivrance de l'argent. La délivrance d'un legs. La délivrance pleine et entière des titres, des pièces, des fonds, etc. Faire la délivrance. S'opposer à la délivrance. Consentir à la délivrance. Exiger la délivrance. Après délivrance.

— Anc. législ. forest. Livraison accordée aux usagers dans les forêts royales, ainsi qu'aux ecclésiastiques et aux communautés qui avaient obtenu permission de faire abattre leurs bois. Les délivrances de bois étaient faites par les grands maîtres et les officiers des eaux et forêts. || Action de désigner des cantons de bois pour le pâturage et la glandée.

— Monn. Permission de donner le cours aux monnaies qui ont reçu leur perfection.

— Pathol. Sortie spontanée ou provoquée par l'art, du délivre, ou du placenta et des enveloppes du fœtus, après l'accouchement ou l'avortement. Ordinairement la *délivrance* doit être laissée aux efforts de la nature. (Nysten.)

Il est employé quelquefois pour Accouchement. Cette femme a eu une heureuse délivrance.

— Relig. chrét. Se dit : 1° De la rédemption du monde par Jésus-Christ. La délivrance du genre humain. La délivrance spirituelle. La délivrance du péché. Il apprit ce qu'il en coûte à sauver les enfants de Dieu, et il voit de loin ce qu'une plus haute *délivrance* devait un jour coûter au Sauveur du monde. (Boss.)

2° Se dit particulièrement, Du jour de la mort où le chrétien délivré des périls qui l'assiégeaient sur la terre, et du poids du corps qui aggravait son âme, s'élève dans le sein de Dieu pour toute l'éternité. Les yeux levés vers le Fils de l'homme d'où ils attendent leur *délivrance*. (Massill.) Nous soupirons après notre *délivrance*. (Id.) Que notre mort soit un jour de fête, un jour de *délivrance*. (Boss.)

DÉLIVRANDE (La). Géogr. Village du cant. de Douvres, arrond. de Caen (Calvados). Pèlerinage fréquenté.

* **DÉLIVRE.** s. m. (rad. *délivrer*). Nom vulgaire de l'arrière-faix. Extraire le *délivre* ou les caillots. (Nysten.)

— Fig. Montlosier accouche avec difficulté d'idées disparates; mais s'il parvient à les dégager de leur *délivre*, elles sont quelquefois belles, surtout énergiques. (Chateaubriand.)

— Fauconn. *Être fort à délivre*. Se dit d'un oiseau qui est maigre et n'a point de corsage.

— Sal. Nom de rigoles qui, dans les marais salants, font communiquer les bassins supérieurs avec les bassins inférieurs.

DÉLIVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Délivrer. S'empl. adjectiv., au propre et au figuré. Captifs délivrés. Prisonniers délivrés. Ville délivrée. Peuple délivré. Esprit délivré. Cœur délivré. On célébra Rocroi *délivré*. (Boss.) Tout

tressaille de joie, jusqu'aux enfants, dès que le bruit se répand que la terre est enfin *délivrée*. (Boss.)

— *Somme délivrée.* Somme remise, donnée.

— *Délivré de.* Délivré de la fièvre. Délivré de la crainte. Délivré des ennemis. Promptement *délivré* des misères de cette vie. (Boss.) Avant qu'un enfant soit en âge de discerner le mal et le bien, vous serez *délivré* de ces deux rois. (Volt.) Baltazar, *délivré* de ce monstre, rendit grâces aux dieux par d'innombrables sacrifices. (Fén.)

— *Délivré par.* Aidonée, instruit de leurs desseins, livra Pirithoüs à des dogues affreux qui le dévorèrent, et précipita Thésée dans les horreurs d'une prison dont il ne fut *délivré* que par les soins officieux d'Hercule. (J.-J. Barth.)

— *Délivré par... de.* L'âme *délivrée* par ses réflexions de la captivité des sens. (Boss.)

— S'employait autrefois absolument, pour signifier Libre, dégagé de soins.

— Fig. Prompt à oublier; prompt à montrer de l'ingratitude.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> (Malherbe.)

— Fauconn. Se dit d'un oiseau lorsqu'il n'a point de corsage et qu'il est presque sans chair. Héron délivre.

— Pathol. *Femme délivrée.* Femme débarrassée du délivre ou arrière-faix. Cette femme est accouchée, mais elle n'est pas entièrement *délivrée*. (Acad.) || Par extens., Femme accouchée.

DÉLIVREMENT. adv. (rad. *délivré*.) Vieux mot qui s'est dit pour En liberté; librement. || Promptement.

*** DÉLIVRER.** v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préf., et *libre* ou *livrer* selon le sens). Rendre la liberté, mettre en liberté, tirer de la captivité, arracher à la servitude. Délivrer les prisonniers, les captifs.

— Il est ordinairement suivi d'un complément indirect, marqué par la préposition *de*, et qui peut être ou un nom de chose ou un nom de personne. Délivrer de captivité. Délivrer de prison. Délivrer d'un importun. Délivrer d'un ennemi.

— Débarrasser d'un mal, affranchir. Délivrer du joug des ennemis. Délivrer son pays de la tyrannie, du joug des barbares. Les dieux ne nous ont *délivrés* de tant de périls que pour nous faire périr aujourd'hui. (Fén.) Vous avez contribué plus que personne à nous *délivrer* d'esclavage. (Voltaire.) *Délivrer* sa patrie des divisions intestines. (Barth.) Comme l'eau purifie le corps, on a pensé qu'elle purifiait aussi l'âme, et qu'elle opérait cet effet de deux manières soit en la *délivrant* de ses taches, soit en la disposant à n'en pas contracter. (Id.) Je saluai les cendres de ces rois chevaliers qui méritèrent de reposer près du grand sépulcre qu'ils avaient *délivré*. (Chateaub.)

— Par extens. Délivrer des assiégés, délivrer une ville assiégée.

— Débarrasser, affranchir d'une personne qui presse, qui poursuit, qui attaque. Délivrer des ennemis. Les conquérants les avaient *délivrés* de leurs ennemis. (Mass.)

> Cette main qui tant de fois armée du tonnerre,
> Des infâmes assassins a *délivré* la terre. (Voltaire.)

— Débarrasser d'un poids physique. Délivrer d'un fardeau.

— Débarrasser d'un mal qui infecte le corps. Délivrer de la peste. Délivrer de la maladie. Délivrer de la fièvre.

— Débarrasser du corps lui-même. Se dit, dans la religion chrétienne, pour exprimer les aspirations de l'âme qui voudrait mourir pour se réunir à Dieu. Qui me *délivrera* de ce corps mortel? (Boss.)

— Fig. *Délivrer de la mort.* Empêcher de mourir. Les hommes qui ne sauraient le *délivrer* de la mort. (Mass.)

— Débarrasser d'un mal qui attaque l'esprit ou le cœur. Délivrer d'une peine. Délivrer d'un chagrin. Délivrer d'une grande crainte, d'une vive inquiétude, d'un ennui mortel. Il nous a *délivrés* de ces craintes. (Fléch.) Il faut le *délivrer* du péril et du crime. (Corn.)

— Débarrasser d'une affaire qui cause un mal. Délivrer d'un méchant procès, d'un interminable procès.

— Détruire, ôter de dessus la terre. Ces Juifs dont vous voulez *délivrer* la nature. (Rac.) *Délivrez* nos climats de cette vagabonde. (Corneille.) Pygmalion n'est plus; les justes dieux en ont *délivré* la terre. (Fén.)

> Et j'espère qu'enfin de ce temple odieux
> Et la flamme et le fer vont *délivrer* mes yeux. (Rac.)

— Livrer, mettre, remettre entre les mains. Délivrer des marchandises. Délivrer des titres, des pièces. Délivrer une somme d'argent. Délivrer des papiers. Délivrer l'expédition d'un acte. Délivrer cent quintaux de foin. Délivrer soixante sacs de farine. Délivrer des meubles. Tous attendaient avec angoisse l'examen du médecin, qui devait leur faire ou non *délivrer* une carte d'entrée pour un hôpital. (A. Daudet.)

— *Délivrer un ouvrage à quelqu'un.* Lui donner un ouvrage à faire. Se dit surtout en parlant de constructions à faire. Délivrer des ouvrages à un entrepreneur, à un maçon.

— *Délivrer de l'ouvrage, un ouvrage, des ouvrages.* Signifie aussi Rendre ces ouvrages confectionnés, terminés. Il faudra, dans trois mois au plus tard, avoir délivré tous ces ouvrages.

— Fam. Appliquer, donner. Délivrer des coups de bâton. Délivrer des coups de poing.

— Absol. C'est de Dieu que vient la force qui *délivre*. (La Mennais.)

— Mar. Enlever d'un bâtiment tout ou partie d'un bordage, pour visiter la membrure. || Enlever la mauvaise toile d'une voile.

— Pathol. Débarrasser du délivre, de l'arrière-faix, de l'enveloppe du fœtus. Délivrer une femme. || Dans un sens moins restreint, Accoucher une femme. La sage-femme a eu beaucoup de peine à la délivrer. La sage-femme l'a *délivrée*. (Acad.)

— Théol. *Délivrer une âme du purgatoire.* Obtenir par ses prières, ses bonnes œuvres, et par la vertu du sang de Jésus-Christ, que Dieu la tire des flammes du purgatoire et la fasse entrer dans le ciel.

— SE DÉLIVRER. v. pron. Être délivré, affranchi.

— Se débarrasser, s'affranchir soi-même d'une personne ou d'une chose, dans toutes les acceptions du verbe actif. Celui qui, un beau jour, sait renoncer fermement à une grande autorité ou à une grande fortune, se *délivre* en un moment de bien des peines, de bien des veilles, et quelquefois de bien des crimes. (La Bruy.) Il délivrait l'Europe, il se *délivrait* lui-même d'un fatal ennemi. (Id.)

— Accoucher. Cette femme s'est délivrée heureusement ce matin.

DÉLIVREUR. s. m. (rad. *délivrer*). Syn. burlesque de Libérateur. Voiture dit en parlant de Persée :

> Le *délivreur* d'Andromède
> Vit moins de monts et moins de vaux.

— Celui qui, chez le roi, distribuait les provisions prises à l'office pour l'usage de la maison et des tables.

— Manèg. Domestique qui est chargé de distribuer l'avoine aux chevaux.

— Techn. L'un des deux tambours qui font partie des cordes à carder le coton en gros ou à nappe.

DELLE. Géogr. Ch.-l. de cant. du territoire de Belfort; 1,800 hab.

DELLYS ou **DELHYS** (ancienne *Rusucchurus*). Géogr. Ville maritime de l'arrond. de Tizi-Ouzou (Algérie); popul. totale 12,000 hab., agglomérée 2,500. Dellys est un chef-lieu de district et de subdivision militaire. Occupé par les Français en 1844, il a servi de base à leurs opérations dans la Kabylie occidentale.

DELME. Géogr. Ancien ch.-l. de canton de l'arr. de Château-Salins (Meurthe); 690 hab.; cédé à l'Allemagne par le traité de Francfort.

DELMINIUM. Géogr. anc. Ville capitale de la Dalmatie; Scipion Nasica la prit et la rasa, 155 ans av. J.-C.

DÉLOCALISER. v. a. 1re conj. ét. fr., *dé*, préf. extract., et *localiser*). Ôter le caractère local.

DÉLOCHÈLE. s. m. (pr. *dé-lo-kèle*; ét. gr., δῆλος, apparent; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères longicornes, ayant pour type le délochèle prionoïde, insecte de l'Amérique septentrionale.

DÉLOCRANIE. s. f. (ét. gr., δῆλος, apparent; κρανίον, crâne). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, ayant pour espèce unique la délocranie hispoïde, insecte du Brésil.

DÉLODÈRE. s. f. (ét. gr., δῆλος, apparent; δέρη, cou). Bot. Section du genre léontodon.

DÉLODONTE. adj. 2 g. (ét. gr., δῆλος, manifeste; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Hist. nat. Qui a les dents proéminentes.

— DÉLODONTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour deux espèces de l'Amérique du Sud.

DÉLOGÉ, ÉE. part. pass. du v. Déloger. S'empl. adjectiv. Individu délogé. Famille délogée. Ennemis délogés. Soldats délogés.

*** DÉLOGEMENT.** s. m. Action de déloger, de changer de logis; changement d'habitation. Le temps, l'époque du délogement. L'ennui, les embarras du délogement. Les frais de délogement. Songer à son délogement. Il faut qu'il songe à une autre maison, car le temps du *délogement* approche. (Acad.) Ces jours de loisir nous ôtent tout l'embarras et tout le désordre du *délogement*. (Mme de Sévigné.)

— Départ de gens de guerre logés par étape. Le délogement des troupes. || Se dit aussi du changement, des mutations qu'éprouvent les corps de troupes lorsqu'ils sont logés chez les habitants d'une ville, et auxquels on assigne tantôt un logement, tantôt un autre, pour ne pas les laisser toujours à la charge des mêmes habitants.

— S'est dit aussi familièrement pour Décampement, surtout lorsqu'il s'agissait d'une armée, d'un corps de troupes qui avait été contraint de décamper en désordre ou tout au moins à la hâte. Le *délogement* de cette division s'est fait à la hâte. (Acad.)

— Ce mot vieillit dans toutes ses acceptions.

— Fig. Ce mot a été employé dans le sens de Mort. Puisque Dieu nous donne loisir de disposer de notre *délogement*, préparons-nous-y, plions bagage. (Montaigne.)

*** DÉLOGER.** v. n. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *loger*). Se conjugue comme *Loger*. Sortir d'un logis. Quitter un logement pour aller loger ailleurs. Déloger au prochain terme. Déloger à la fin du mois. Déloger à la fin d'un bail, avant la fin d'un bail. D'abord j'ai couru au logis de cette fille; on m'a dit que depuis hier elle avait *délogé*. (Brueys.)

— Par extens. et fam. Sortir d'un lieu qu'on occupe, ou l'on se trouve. Il a délogé. Il vient de déloger tout à coup; je ne sais par où il a pu passer. Mon père, si matin qui vous fait *déloger?* (Racine.)

— Fam. Quitter une place où l'on se trouve, sortir d'un lieu que l'on occupe momentanément. Quand on a pris la place de quelqu'un, il faut se hâter de déloger. *Délogez* de là au plus vite, c'est ma place. (Acad.)

— Fig. Quand une fois la calomnie est entrée dans l'esprit du méchant, elle n'en *déloge* pas. (Volt.)

> L'âge la fit déchoir; elle vit chaque jour
> *Déloger* quelques ris, quelques jeux, puis l'amour.
> (La Fontaine.)

— Fam. Se dit de quelques maladies tenaces, opiniâtres, la fièvre, la goutte, les rhumatismes, etc. Faire déloger la fièvre. Un rhumatisme qui ne veut pas déloger.

— Se dit quelquefois pour Mourir. Déloger de cette terre. Il se perd aussitôt et *déloge* du monde. (Malherbe.)

— Art milit. Quitter le logement, en parlant de troupes logées par étape. Le régiment délogé demain au point du jour. Ce sens vieillit. || Décamper, surtout quand on y est contraint par l'approche de l'ennemi, et qu'on le fait à la hâte ou en désordre. Déloger à la sourdine. Déloger à la faveur d'une nuit sombre.

— Fam. *Déloger sans tambour ni trompette*, ou simplement, *déloger sans trompette*. Quitter un lieu ou un logement secrètement, sans bruit, par allusion à une armée qui abandonne un camp sans faire battre les tambours, sans faire sonner les trompettes.

> Et les petits en même temps,
> Voletants, se culebutants,
> *Délogèrent* tous sans trompette. (La Fontaine.)

— Pop. *Faire Jacques déloge.* Déloger au plus vite et sans bruit.

— DÉLOGER. v. a. Faire quitter un logement à quelqu'un, lui ôter son logement, son appartement, le lieu qu'il habitait. Déloger quelqu'un. Avoir garde de déloger cette famille. Déloger l'un pour recevoir l'autre.

— Fig. Si nous ne *délogeons* cette peur de notre âme, il se faut résoudre de vivre en alarme perpétuelle. (Malherbe.)

— Fam Faire sortir quelqu'un d'une place commode où il s'était mis. Ils s'étaient placés sur les premiers bancs, mais on les en a *délogés*. (Acad.)

— Art milit. Chasser d'un poste. Faire perdre une position, un ouvrage. Déloger l'ennemi. Le roi de Prusse avait *délogé* les Suédois de cette île. (Volt.)

— SE DÉLOGER. v. pron. Être délogé, être forcé de changer de logement; être contraint d'abandonner un poste.

DÉLOGER. s. m. Action de s'en aller, de décamper.

DÉLOGNATHE. s. f. (pr. *dé-lo-ghnate*; ét. gr., δῆλος, apparent; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, établi pour une espèce du Brésil.

DÉLOI. s. m. (de *dé*, préfixe priv., et *loi*, sans loi, contre la loi). Vieux mot qui signifiait Infraction à la loi, désobéissance à la loi.

DELONCE. s. f. Mécan. Machine pour draguer de grandes masses à bras d'hommes.

DÉLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Délonger. S'empl. adjectiv. Faucon délongé.

DÉLONGER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. privat., et *longe*). Fauconn. Ôter la longe à un oiseau.

DÉLONGIR. v. a. 2e conj. V. DÉLONGER.

DÉLOQUETÉ, ÉE. adj. Qui est en loques. Mendiante déloquetée.

DELORD (Taxile). Né à Avignon, 1815-1877, écrivit dans *le Sémaphore* de Marseille, dans *le Vert-Vert* et *le Messager* à Paris, et devint, en 1842, rédacteur en chef du *Charivari*. Il collabora au *Siècle* et à *l'Avenir national*. Après avoir échoué aux élections de 1869, il fut nommé, en 1871, représentant du département de Vaucluse à l'Assemblée nationale et prit place à l'extrême gauche. Son œuvre principale est une *Histoire du second Empire*, en 6 volumes in-8.

DELORME (Philibert). Architecte, né à Lyon, 1518-1577. Revenu de Rome en 1536, il construisit plusieurs bâtiments à Lyon. Le cardinal Du Bellay l'emmena à la cour. Delorme éleva alors les châteaux de Meudon, d'Anet, etc.; construisit les tombeaux des Valois, de François Ier, de Henri II, à Saint-Denis. Son œuvre la plus connue est le palais des Tuileries. Il a laissé un *Traité de l'architecture*, et les *Nouvelles inventions pour bien bâtir et à peu de frais*.

— DELORME (Marion). Courtisane célèbre, 1612-1650. Sa beauté et son esprit attirèrent dans sa maison de la place Royale l'élite des seigneurs de la cour de Louis XIII. Compromise dans les troubles de la Fronde, elle fut frappée d'une lettre de cachet; elle expirait à ce moment même.

DÉLOS. Géogr. L'une des Cyclades, encore appelée jadis *Cynthia*, *Asteria*, *Ortygia*, dominée par le mont Cynthius, n'a que 80 kil. carrés et quelques habitants. Sortie du fond de la mer, suivant les légendes grecques, lieu de naissance d'Apollon et de Diane, elle eut un temple et un oracle célèbre d'Apollon. Elle fut tributaire d'Athènes; auj. *Dili* ou *Sdili*.

DÉLOSTOME. s. m. (ét. gr., δῆλος, apparent; στόμα, bouche). Bot. Genre de la famille des bignoniacées técomées, renfermant quelques arbres peu élevés, à grandes fleurs roses, croissant dans le Pérou.

DÉLOSTYLE. s. m. Bot. Syn. de TRILLION.

DÉLOT. s. m. (dimin. de *dé*). Mar. Garniture de cuir dont les calfats s'enveloppent le petit doigt pour travailler.

— Anneau de fer concave que l'on passe dans une boucle de corde, pour l'empêcher de se couper. On l'appelle aujourd'hui *cosse*.

DÉLOVÉ, ÉE. part. pass. du v. Délover. S'empl. adjectiv. Câble délové. Cordages délovés.

DÉLOVER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *lover*). Mar. Dérouler un câble qui était lové ou plié en cercle. Délover un câble, un cordage.

— SE DÉLOVER. v. pron. Être délové, déroulé.

*** DÉLOYAL, ALE.** adj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *loyal*). Qui n'est pas loyal, qui manque de loyauté; qui est sans foi, sans honneur, sans probité; qui n'a point de parole; qui ne compte pour rien les engagements les plus sacrés; qui est perfide. Ami déloyal. Cœur déloyal. Chevalier déloyal. Sujet déloyal. Il faut être bien *déloyal* pour tromper son ami, son bienfaiteur. (Acad.) Un ami *déloyal* peut trahir ton dessein. (Corn.) || Pl. m., *déloyaux*. Des procédés déloyaux.

— *Déloyal envers.* Qui est *déloyal* envers la vérité l'est aussi envers le mensonge. (Montaigne.)

— Qui implique un manque de bonne foi, de loyauté, en parlant des choses. Action déloyale. Conduite déloyale. Procédé déloyal. Discours déloyal. Cela est déloyal. C'est une chose tout à fait déloyale. Votre démarche est déloyale.

DÉLOYALA. s. m. (ét. gr., δῆλος, apparent; ὕαλος, verre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, renfermant un grand nombre d'espèces toutes exotiques et dont les élytres sont vitreuses sur le milieu de la marge, avec le dos convexe ou coniquement élevé.

*** DÉLOYALEMENT.** adv. Avec déloyauté; d'une manière déloyale; sans foi, sans bonne foi, avec trahison, avec perfidie. Agir déloyalement. Se conduire déloyalement. En user déloyalement.

*** DÉLOYAUTÉ.** s. f. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *loyauté*). Manque de loyauté, de foi; infidélité, perfidie; mensonge mis en action dans ce qu'il a de plus vil et de plus bas. Insigne déloyauté. Étrange déloyauté. Faire preuve de déloyauté. Faire acte de déloyauté. Y mettre de la déloyauté. C'est de la déloyauté. Il est quelques occasions où, avec une *déloyauté* adroitement conduite, on parvient à une haute fortune ou à d'éclatants emplois; mais ce sont là de rares exceptions : en retour, que de carrières magnifiques ont été tout à coup fermées par un simple soupçon de *déloyauté!* (St-Prosp.) La *déloyauté* est le mensonge qui enrichit ou qui est utile à notre avancement; en résumé, c'est un vice qu'on ne saurait trop attaquer, parce qu'il sape la civilisation à sa base. (Id.)

DELPECH (Jacques-Matthieu). Né à Toulouse, 1777-1832, fit de brillantes études médicales à Montpellier, où, en 1812, il obtint la chaire de clinique chirurgicale. Il releva singulièrement ce genre d'enseignement par sa pratique comme par ses écrits. Il publia un mémoire sur la *Pourriture d'hôpital*, un *Précis des maladies réputées chirurgicales*, deux volumes de la *Chirurgie clinique de Montpellier*, etc. Il avait fondé un établissement orthopédique. Il périt assassiné.

DELPHACIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *delphax*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui a rapport au delphax. || DELPHACIDES. s.m. pl. Groupe d'hémiptères fulgoriens, ayant pour type le genre delphax.

DELPHAX. s. m. (du gr. δέλφαξ, jeune cochon). Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens, ayant pour type le delphax jaunâtre, insecte de petite taille qui se trouve aux environs de Paris.

DELPHES. Géogr. anc. Ville de Phocide (Grèce), sur le versant S.-O. du Parnasse, tirait son nom d'Apollon (transformé en *dauphin*), ou de *Delphos*, fils d'Apollon et de Celeno. Le temple et l'oracle du dieu ont fait la grande célébrité de Delphes; le temple était bâti dans la partie supérieure de la ville appelée *Pythia*; il était traversé par les eaux de la fontaine de *Castalie*. Le *Pythium* était une longue crevasse d'où les roches, surmontée d'un trépied, d'où la *Pythie* rendait ses oracles. Delphes était encombrée de statues et d'objets précieux en or et en argent, qui furent pillés plusieurs fois, par les Phocidiens pendant la guerre sacrée, par les Gaulois, 278 av. J.-C., par les Thraces en 84, etc. On célébrait à Delphes les *Jeux pythiques* au printemps de chaque quatrième année; le tribunal des Amphictyons s'y réunissait. Aujourd'hui *Castri*.

DELPHIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de Delphes.

— adj. Qui appartient à Delphes ou à ses habitants.

— DELPHIEN. adj. m. Myth. Surnom d'Apollon qui avait un oracle à Delphes.

DELPHINAL, ALE. adj. (du lat. *delphinus*, dauphin). Hist. Qui appartient au dauphin du Viennois ou d'Auvergne.

— Qui a rapport au Dauphiné. Conseil delphinal. Lettre delphinale.

— *Statut delphinal*. Charte donnée au Dauphiné en 1338.

DELPHINAPTÈRE. s. m. (ét. gr., δελφίς, dauphin; ἄπτερος, sans aile, nageoire). Mamm. Genre de cétacés, manquant tout à fait de nageoire dorsale, et dont le museau est séparé du crâne par un sillon profond. L'espèce type est le dauphin du Pérou.

DELPHINATE. s. m. Chim. Sel produit par l'acide delphinique combiné avec une base.

DELPHINE. s. f. (ét. lat. *delphinium*, dauphinelle). Chim. Alcaloïde blanc, cristallisable, d'une saveur très âcre, que l'on extrait des cotylédons des graines de la dauphinelle ou staphisaigre. C'est un poison violent dont les propriétés physiologiques se rapprochent de la vératrine. Il forme, avec les acides, des sels très âcres et très solubles, incristallisables.

DELPHINÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *delphinus*, dauphin). Mamm. Qui ressemble à un dauphin. ‖ DELPHINÉS. s. m. pl. Famille de mammifères cétacés, ayant pour type le genre dauphin.

DELPHINETTE. s. f. (du lat. *delphinium*, dauphinelle). Bot. Nom de différentes plantes. Delphinette des blés, delphinette staphisaigre.

DELPHINIDE. adj. Mamm. V. DELPHINE.

DELPHINIDÉ, ÉE. adj. Mamm. V. DELPHINÉ.

DELPHINIE. s. f. Chim. V. DELPHINE.

— Entom. Genre de diptères phytomides, insectes de la Caroline, ayant le corselet rouge et le corps tout à fait noir.

DELPHINIES. s. f. pl. (ét. gr., δελφίνια, dauphin). Antiq. gr. Fêtes célébrées à Égine en l'honneur d'Apollon.

DELPHINIEN, ENNE. adj. (étym. gr., δελφίς, dauphin). Myth. gr. Surnom sous lequel Apollon et Diane avaient un temple à Athènes.

DELPHINIEN, ENNE. adj. (ét. lat. *delphinus*, dauphin). Mamm. Qui ressemble à un dauphin. ‖ DELPHINIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des cétacés, ayant pour type le genre dauphin et comprenant ceux dont la tête, au lieu d'être volumineuse comme celle des baleines et des cachalots, est proportionnée au volume du corps.

DELPHINIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *delphinium*, dauphinelle; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de la dauphinelle.

DELPHININE. s. f. (étym. lat., *delphinus*, dauphin). Chim. Substance liquide extraite de l'huile de dauphin.

DELPHININE. s. f. (du lat. *delphinium*, dauphinelle). Chim. Alcaloïde cristallisable retiré des semences de la staphisaigre.

DELPHINIQUE. adj. 2 g. (rad. *delphinine*). Chim. Se dit d'un acide particulier dû à l'action de la potasse sur l'huile de dauphin. L'acide delphinique a une couleur jaune citron, une odeur rance très forte; il rougit fortement la teinture du tournesol et forme des sels avec les alcalis.

DELPHINITE. s. f. (du lat. *Delphinatus*, Dauphiné). Minér. Ancien nom de l'épidote cristallisée.

DELPHINIUM. s. m. (pron. *del-fi-ni-omm*). Bot. Nom scientifique du genre dauphinelle ou *pied d'alouette*.

DELPHINIUM. s. m. (pr. *del-fi-ni-omm*; du gr. Δελφίνιον, même sign.). Antiq. gr. Quartier d'Athènes où était situé le palais d'Égée. ‖ Tribunal d'Athènes où étaient admis à se justifier ceux qui, avouant un meurtre, prétendaient l'avoir commis innocemment.

DELPHINIUS. s. m. Antiq. gr. Nom d'un mois de l'année chez les Éginètes; il répondait à peu près à notre mois de juin.

DELPHINOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., δελφίς, dauphin; εἶδος, aspect). Hist. nat. Qui a l'apparence du dauphin.

DELPHINOÏDINE. s. f. (du lat. *delphinium*, dauphinelle). Chim. Alcaloïde amorphe retiré des semences de la staphisaigre.

DELPHINORYNQUE. s. m. (ét. gr., δελφίς, dauphin; ῥύγχος, bec, museau). Mamm. Genre de cétacés atteignant une grande taille, ayant le museau excessivement étroit et d'une longueur comparativement très grande, souvent quatre fois plus long que le crâne. L'espèce type est le delphinorynque couronné, commun dans la mer Glaciale, et lançant l'eau avec bruit et avec force par ses évents.

DELPHINULE. s. m. Moll. V. DAUPHINULE.

DELPHINUS. s. m. (pr. *del-fi-nuss*; mot lat.). Mamm. Nom scientifique du genre dauphin.

DELPHIQUE. adj. 2 g. Myth. gr. V. DELPHIEN.

— Chim. Se dit des sels qui ont pour base la delphine.

DELPHIS. s. m. (du gr. δελφίς, même signif.). Mamm. Nom scientifique du genre dauphin.

DELPHISINE. s. f. Chim. Alcaloïde trouvé quelquefois dans les semences fraîches de la staphisaigre.

DELPHOS. Myth. gr. Fils d'Apollon et fondateur de Delphes.

* **DELTA.** s. m. Philol. gr. Quatrième lettre et troisième consonne de l'alphabet grec (Δ, δ). ‖ Comme chiffre, avec l'accent supérieur (δ'), il vaut 4; avec l'accent inférieur (͵δ), il vaut 4.000. L'esclave souleva une sorte de harpe en bois d'ébène plus haute qu'elle, et triangulaire comme un *delta*. (G. Flaubert.)

— Astron. Nom d'une constellation nommée aussi *Triangle boréal*.

— Géogr. Nom commun par lequel on désigne les plaines d'alluvion formées de débris de roches, sables, boues, restes organiques, etc., dus aux apports successifs des fleuves à leur embouchure dans la mer. Le terme est tiré de la forme qu'affectent ces dépôts alternatifs leur a valu le nom de *delta*, de la lettre grecque Δ. Le delta du Rhône. Le delta du Nil. Le delta du Pô. Le delta du Danube. Le delta du Gange. Le delta du Mississipi.

— Relig. Triangle entouré de rayons, dans lequel on dessine un œil ou les lettres hébraïques qui composent le nom de Jéhova, et que les peintres et les sculpteurs emploient comme emblème ou représentation de la Divinité.

— Plur., Les *delta*, pour la lettre, et, dans les autres cas, les *deltas*.

DELTAÏQUE. adj. Qui a rapport à un delta. Les terrains deltaïques des bouches du Nil.

DELTASPIS. s. m. (ét. gr., δέλτα, delta; ἀσπίς, écusson). Entom. Genre de coléoptères longicornes, ayant pour type le deltaspis bordé d'or, originaire du Mexique et dont toutes les espèces sont ornées de couleurs très brillantes.

DELTOCARPE. adj. 2 g. (étym. gr., δέλτα, 4e lettre de l'alphabet; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits triangulaires.

* **DELTOÏDE.** adj. 2 g. (ét. gr., δέλτα, lettre de l'alphabet; εἶδος, forme). Didact. Qui a la forme d'un delta Δ.

— Anat. Muscle ainsi appelé à cause de sa forme triangulaire. On dit *Muscle deltoïde*, ou substantivement, *Le deltoïde*. Il est attaché supérieurement à la partie externe du bord antérieur de la clavicule, au bord inférieur de l'acromion et à la lèvre inférieure du bord postérieur de l'épine de l'omoplate; en bas, il vient se fixer à la partie moyenne et externe de l'humérus. Il élève le bras ou abaisse l'épaule, suivant le sens dans lequel il agit.

— Bot. *Feuilles deltoïdes*. Feuilles épaisses, à trois faces, amincies aux deux bouts, et dont la coupe transversale approche du delta (Δ).

— Entom. *Ailes deltoïdes*. Ailes d'un lépidoptère, lorsqu'elles sont obtuses et comme tronquées postérieurement. ‖ DELTOÏDES. s. m. pl. Tribu de la famille des lépidoptères nocturnes, comprenant ceux dont les ailes forment avec le corselet, sur les côtés duquel elles s'élèvent, une sorte de delta (Δ).

DELTOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport au muscle deltoïde.

DELTOSOME. s. m. (ét. gr., δέλτα, delta; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi pour une espèce de Cayenne.

DELTOTON. s. m. Astron. Le Triangle boréal, constellation.

DELTURE. adj. 2 g. (ét. gr., δέλτα, delta; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue triangulaire.

DELUC (Jean-André) et son frère (Guillaume-Antoine). Nés tous deux à Genève, le premier en 1727, le second en 1729, se sont illustrés par leur ardeur à cultiver les sciences naturelles, et, en particulier, la géologie. Jean-André vécut en France et en Angleterre, où il devint lecteur de la reine, femme de George III, 1773. Il parcourut aussi différentes contrées de l'Europe et s'arrêta à Gœttingue, où il professa quelque temps. Il mourut en 1817, à Windsor, cinq ans après son frère, qui fut son collaborateur dans ses travaux. Leurs ouvrages se rapportent, en général, à la minéralogie et à la géologie.

DELUCIE. s. f. (de *Deluc*, n. pr.). Bot. Syn. de BIDENS.

DELUENTINUS. Myth. rom. Dieu que l'on invoquait pour être préservé des ravages de la guerre.

* **DÉLUGE.** s. m. (ét. lat. *diluvium*, forme de *diluere*, noyer). Inondation extraordinaire qui couvre une grande étendue de terrains hors d'atteinte de l'invasion ordinaire des eaux. Le déluge de Deucalion. Le déluge d'Ogygès.

— Signifie proprement l'Inondation qui, selon la version biblique, a couvert la totalité de la surface terrestre et fit périr tout le genre humain à l'exception d'une seule famille. Selon la Genèse, la pluie tomba pendant quarante jours et quarante nuits; les eaux se répandirent sur toute la terre, tous les hommes périrent ainsi que les animaux, excepté Noé et sa famille, un couple de chaque genre d'animaux impurs, et deux couples de chaque genre d'animaux purs, qui se sauvèrent dans l'arche; les eaux se retirèrent après le cent cinquantième jour. D'après tous les commentateurs de la Bible, ce cataclysme serait arrivé l'an 1656 de la création du monde, 2350 av. J.-C.

— Quand on veut parler du déluge dont il est question dans la Bible, on dit *Le déluge universel*, ou, absolument, *Le déluge*. Ce fut après le *déluge* que parurent ces ravageurs de provinces que l'on a nommés conquérants. (Bossuet.)

— Fam. et par exagér. *Remonter au delà du déluge*. Remonter fort loin, trop loin, dans le passé, rechercher les premières origines des choses. Toute pleine de sa bonne maison qu'elle prend depuis le *déluge*. (Mme de Sévigné.)

— Prov. et famil. *Passons au déluge*. Abrégeons, allons droit au fait. Locution proverbiale prise de la comédie des *Plaideurs* de Racine. Avocat, ah! passons au *déluge*. (Racine.) ‖ *Après moi le déluge*. Se dit pour faire entendre qu'on ne s'embarrasse pas de ce qui arrivera quand on n'y sera plus.

— Dans un sens plus restreint, Se dit d'une grande quantité d'eau pluviale, d'une pluie abondante et tellement forte que l'esprit lui donne le nom de déluge, par allusion aux torrents de pluie qui submergèrent le globe terrestre, à l'époque du déluge universel. Il pleut à verse depuis trois jours; en vérité, c'est un déluge, on se croirait au déluge.

> [illegible]
> [illegible]

— Par extension, par exagération, et surtout dans le haut style, dans le style poétique, Se dit en parlant de choses, autres que l'eau, qui sont répandues, versées avec une extrême abondance. Un déluge de feu. Un déluge de sang. Un déluge de larmes. [illegible] comme un *déluge* de feu la vengeance de Dieu sur nos têtes. (Boss.) C'était un [illegible] *déluge* de sang dont la justice de Dieu se servait pour le punir encore. (Mass.)

> Que le courroux du ciel allumé par mes vœux,
> Fasse pleuvoir sur elle un *déluge* de feux.
> (CORNEILLE.)

> Et le ciel réunit, pour châtier le monde,
> [illegible] (DELILLE.)

> En vain l'astre du jour, embrasant l'Écrevisse,
> [illegible] (BOUCHER.)
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (MALFILATRE.)

— Fig. Se dit de choses qui ne se répandent pas, qui ne se versent pas comme l'eau, mais dont il y a une grande profusion. Un déluge de maux. Un déluge de paroles. Un déluge d'injures. Un déluge de mauvais livres. Un déluge de plaisanteries. Et de là quel *déluge* de maux dans le peuple! (Mass.) Quelle digue élèverai-je contre ce *déluge* d'explications qui inonde la ville, et qui bientôt va gagner la cour? (La Bruyère.) Je m'attends à un grand *déluge* d'esprit. (D'Alemb.) Je voudrais voir, après ces *déluges* de plaisanteries et de [illegible]. (Voltaire.) Il inondera son homme d'un *déluge* de paroles. (La Harpe.) La raison semblait confondue devant un *déluge* de crimes et de folies. (E. Renan.)

— Grand nombre, multitude, en parlant des personnes. Ce *déluge* d'Allemands se répandit de tous côtés. (Racine.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (J.-B. ROUSSEAU.)
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (ID.)

* **DÉLURÉ, ÉE.** adj. (étym. fr., *dé*, préf. priv., et *leurre*, par le changement d'*eu* en *u*). Dégourdi, déniaisé.

— Fig. Enjoué, qui a de l'entrain. Ce n'est rien qu'une comédie, un opéra-comique, un vaudeville chantant... une pièce très vive, très gaie, haute en couleur, supérieurement *délurée*. (Albert Aubert.)

DÉLUSOIRE. adj. (du lat. *delusus*, trompé). Qui peut faire illusion. Argumentation délusoire.

DÉLUSTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Délustrer. S'emploie adjectiv. Drap délustré. Étoffe délustrée.

— Fig. Un nom illustré par la valeur ou le génie ne saurait être *délustré* ni par le temps, ni par le despotisme, ni par la calomnie. (Cerutti.)

* **DÉLUSTRER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *lustrer*). Techn. Ôter le lustre. Délustrer une étoffe. Délustrer une pièce de drap.

— Fig. Ôter, détruire l'éclat, la splendeur. Les Français, délivrés d'un joug que des minuties *délustraient* et aggravaient, ressemblèrent un moment à cette jeunesse folâtre qui s'échappe de l'œil des surveillants et des barreaux qui la retiennent captive. (De Pradt.)

— SE DÉLUSTRER. v. pron. Être délustré; perdre son lustre, son apprêt. Cette étoffe se délustre bien.

DÉLUTAGE. s. m. (rad. *déluter*). Chim. Action d'ôter le lut qui fermait un vaisseau; effet de cette action.

DÉLUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déluter. S'emploie adjectiv. Vase déluté. Ce vase est déluté.

* **DÉLUTER.** v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préf. priv., et *lut*). Chim. Ôter le lut ou l'enduit qui servait à fermer un vase destiné à aller au feu. Déluter un vase.

— SE DÉLUTER. v. pron. Être déluté.

DÉLUTEUR. s. m. (rad. *déluter*). Ouvrier [illegible] les cornues.

DELVAUXITE. s. f. (de *Delvaux*, n. pr.). Minér. Variété de phosphate de chaux hydraté naturel.

DÉMACADAMISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *macadamiser*). Ôter le macadam.

— SE DÉMACADAMISER. v. pron. Perdre la qualité de macadam. Du macadam qui ne se *démacadamisât* pas. (L. Plée.)

DÉMACLAGE. s. m. Techn. Action de démacler; effet de cette action.

DÉMACLÉ, ÉE. part. pass. du v. Démacler. S'empl. adjectiv.

DÉMACLER. v. a. 1re conj. Techn. Remuer le verre fondu avec une barre de fer. Démacler le verre.

— SE DÉMACLER. v. pron. Être démaclé.

DÉMAÇONNAGE. s. m. Action de démaçonner; état de ce qui est démaçonné.

DÉMAÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Démaçonner. S'empl. adjectiv. Ouvrage démaçonné. Mur démaçonné. Façade démaçonnée.

DÉMAÇONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr. *dé*, préfixe extract., et *maçonner*). Défaire un ouvrage de maçonnerie. Démaçonner un mur de clôture.

— SE DÉMAÇONNER. v. pr. Être démaçonné.

DÉMADE. Orateur grec, fut l'un des chefs du parti macédonien à Athènes, sous Philippe et ses premiers successeurs, bien qu'il ait été fait prisonnier à Chéronée, 338 av. J.-C. Après la destruction de Thèbes, il empêcha cependant le peuple de livrer à Alexandre Démosthène et les autres orateurs réclamés par le vainqueur; après la bataille de Cranon, il proposa le décret qui condamna Démosthène à mort. Sur la preuve de ses relations secrètes avec Perdiccas, il aurait été mis à mort par Antipater en 318, ou, selon Plutarque, par Cassandre, fils d'Antipater.

DÉMAGNÉTISATION. s. f. (pron. *dé-ma-gné-ti-za-cion*). Action de démagnétiser.

DÉMAGNÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Démagnétiser. Somnambule démagnétisé.

DÉMAGNÉTISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *magnétiser*). Débarrasser du fluide magnétique.

DÉMAGNÉTISEUR. s. m. Celui qui démagnétise. Le magnétiseur fit lui-même l'office de démagnétiseur.

* **DÉMAGOGIE.** s. f. (ét. gr., δῆμος, peuple; ἄγω, je conduis). Polit. Exagération des idées de la démocratie, des idées relatives au gouvernement populaire, à la souveraineté du peuple.

— Faction populaire. Ambition de dominer dans cette faction.

— Moyens, menées que l'on emploie pour devenir influent parmi le peuple, pour se concilier la faveur populaire.

— Domination tyrannique du peuple et de ses flatteurs. Démagogie sans frein. Démagogie aveugle, furieuse. Démagogie funeste à l'ordre social et à la véritable liberté.

* **DÉMAGOGIQUE.** adj. 2 g. Polit. Qui a rapport à la démagogie. Conduite démagogique. Pouvoir démagogique. Influence démagogique. Menées démagogiques. Avoir des idées démagogiques. Afficher une opinion démagogique.

DÉMAGOGISER. v. n. 1re conj. (rad. *démagogie*). Faire le démagogue.

DÉMAGOGISME. s. m. Polit. Opinion, conduite de ceux qui poussent la démagogie à l'excès, qui exagèrent le système d'idées politiques favorables à la classe populaire.

* **DÉMAGOGUE.** s. m. (rad. *démagogie*). Polit. Chef d'une faction populaire, ou membre de cette faction. Habile démagogue. Furieux démagogue. Un démagogue entreprenant, audacieux, fougueux.

— Celui qui affecte de soutenir les intérêts du peuple, afin de capter sa faveur et d'arriver à le dominer. Un astucieux démagogue. Un démagogue hypocrite. Un faux démagogue. Faire le démagogue.

— Celui qui est partisan de la démagogie, qui a des opinions fort exagérées relativement à la cause et au gouvernement populaire. Un jeune démagogue.

— S'emploie adjectivement, surtout dans le premier sens. C'est le plus influent, le plus passionné, le plus violent de tous les orateurs démagogues, de tous les membres du parti démagogue. Un orateur *démagogue*. (Acad.)

DÉMAIGRI, IE. part. pass. du v. Démaigrir. S'empl. adjectiv. Devenu moins maigre. Un malade un peu démaigri. Une malade légèrement démaigrie.

— Maçonn. et Charp. Dont on a diminué la grosseur. Pièce de bois démaigrie. Pierre démaigrie.

* **DÉMAIGRIR.** v. n. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préf. dimin., et *maigrir*). Devenir moins maigre. Il prend les deux auxiliaires pour marquer soit l'état, soit l'action. Avoir démaigri. Être démaigri. Sans être engraissé, il a démaigri, il est démaigri. N'être encore que démaigri. Être à peine démaigri.

— Ce verbe est peu usité dans cette accep-

[illegible] c'est très familièrement [illegible].

— DÉMAIGRIR [illegible] une pierre, une pièce [illegible] d'un tenon. Démaigrir une pierre. Démaigrir une poutre.

— SE DÉMAIGRIR. v. pron. Techn. Être démaigri.

DÉMAIGRISSEMENT. s. m. Construct. Action de démaigrir une pierre, une pièce de bois, un tenon. || État d'une pièce de bois démaigrie, d'un tenon démaigri, etc.

DÉMAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Démailler. S'empl. adjectiv. Filet démaillé. Bas démaillé.

DÉMAILLER v. a. 1re conj. (pr. *dé-ma-llé*, *ll* mouill.; ét. fr., *dé*, préf. extract., et *mailler*). Défaire les mailles. Démailler un filet, un bas.

— Mar. Détacher. Démailler la bonnette.

— SE DÉMAILLER. v. pron. Être démaillé.

— Mar. Être détaché.

DÉMAILLONNÉ, ÉE part. pass. du v. Démaillonner.

DÉMAILLONNER v. a. 1re conj. (pr. *dé-ma-llo-né*, *ll* mouill.). Vitic. Détacher les sarments de l'échalas, après les vendanges; se dit surtout dans l'Orléanais.

— SE DÉMAILLONNER. v. pron. Être démaillonné.

DÉMAILLOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Démailloter. S'empl. adjectiv. Enfant démailloté, tout démailloté. Petite fille démaillotée.

★ **DÉMAILLOTER.** v. a. 1re conj. (pr. *dé-ma-llo-té*, *ll* mouill.; ét. fr., *dé*, préf. extract., et *emmailloter*). Ôter du maillot. Démailloter un enfant.

— SE DÉMAILLOTER. v. pron. Être démailloté. Défaire son maillot, sortir de son maillot. Cette enfant s'est démaillotée.

★ **DEMAIN.** adv. de temps. (ét. lat., *de*, du; *mane*, matin, en sous-entendant *proximo* ou *crastino*, prochain ou du lendemain). Sert à indiquer proprement le matin du jour qui suivra immédiatement celui où l'on est, et signifie en général Le jour suivant, sans indication de matin ou de soir, à moins que cette indication ne soit précisée par les mots mêmes de matin et soir. Demain. Demain matin. Demain soir. Demain au matin. Demain au soir. Venir demain. Faire une chose demain. Il fera *demain* ce qu'il fait aujourd'hui, et ce qu'il fit hier. (La Bruy.)

— On dit aussi bien *Demain matin* que *Demain au matin*.

— Molière a employé l'expression inusitée, *Demain jour*.

> [illegible] que [illegible] mon retour
> [illegible] demain jour.

— Se dit quelquefois, dans un sens moins restreint, d'une époque qui en suit une autre de fort près, d'un temps peu éloigné de celui où l'on est; il signifie alors Sous très peu de temps. Une scène qui va finir *demain*. (Mass.) Des biens que la mort va lui ravir *demain*. (Id.) Les hommes ne savent rien de l'avenir, rien de ce qu'ils seront *demain*. (Volt.)

— Dans ce sens, on l'oppose souvent à Aujourd'hui. Dire aujourd'hui une chose et demain le contraire. La multitude est inconstante, elle ne voudra plus *demain* ce qu'elle veut aujourd'hui. (Acad.) Aujourd'hui sur le trône, et *demain* dans la boue. (Corneille.) Remplissez tous vos devoirs aujourd'hui, vous n'êtes pas sûrs de vivre *demain*. (Volt.)

> [illegible] de la vie,
> [illegible] demain ? (RACINE.)

— S'empl. substantiv. Avant que demain soit passé. Demain est un beau jour de fête. Ce demain après lequel je soupire viendra-t-il? Le verrai-je, ce demain dont je ne suis pas maître? Aujourd'hui est à moi, en partie du moins, mais demain appartient tout à Dieu. Vous avez tout *demain* pour y songer. (Acad.)

— Loc. prov. *Le demain des prisonniers*. Un demain, un jour que l'on désire ardemment et qui n'arrivera jamais.

— Fam. S'est dit au pluriel. Vous le trouverez un jour de ces *demains*. (Guill. Cretin.)

— Avec la préposition *à*. Remettre à demain. D'ici à demain. A demain. Adieu, à demain. Et déjà remettant sa vengeance *à demain*. (Racine.) *A demain* donc, monsieur, puisque vous le voulez bien. (J.-J. Rouss.)

— *A demain*, dans le sens de Pour demain.

> [illegible]
> [illegible] demain
> [illegible] (CASIMIR...)

— Loc. prov. *A demain les affaires!* Remettons les affaires à demain ou à un autre jour, à une autre fois peu éloignée, mais aujourd'hui ne songeons qu'au plaisir.

— *Jusqu'à demain*. Jusqu'au jour qui suit le jour où l'on est.

— Fig. et fam. Très longtemps. Cherchassiez vous jusqu'à *demain*. (Scarron.)

— Avec la préposition *de*. A compter de demain.

— Quand il se combine avec la préposition *de*, il est souvent suivi de la préposition *en*. De demain en huit. De demain en quinze. De demain en un mois, en un an. Il ne se combine ainsi que dans ces locutions ou dans des locutions [illegible].

— Avec la préposition *pour*. Assez de choses se font pour *demain*, assez de soins se prennent pour l'économie des affaires humaines. (Mme de Staël.)

— [illegible] *pour demain* [illegible] *comme demain* [illegible] à l'autre. A l'improviste. Il peut, aujourd'hui pour *demain*, nous quitter et nous laisser dans l'embarras. (Acad.)

— *Après-demain*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

DÉMANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Démancher. (rad. *manche* d'instrument, d'ustensile). S'emploie adjectiv. Couteau démanché. Balai démanché.

— Fig. Dérangé, désorganisé. Je vous remercie... de m'avoir rouvert la porte de notre commerce qui était tout *démanché*. (Mme de Sévigné.)

— *Esprit démanché*. Esprit dérangé, dévoyé, sorti des bornes de la raison. Autre chose est un dogme sérieusement digéré, autre chose ces impressions superficielles, lesquelles, nées de la débauche d'un esprit *démanché*, vont nageant témérairement et incertainement en la fantaisie. (Montaigne.) J'aurai mon jugement merveilleusement *démanché*. (Id.)

— Fig. *Homme démanché*. Celui qui se tient mal, qui se présente mal, qui a mauvaise démarche, mauvaise tournure.

— Substantiv. C'est un démanché, un grand démanché.

— DEMANCHÉ. s. m. Mus. Démanchement. Les principes du démanché. L'art du *démanché*. (Acad.)

DÉMANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Démancher. (rad. *Manche*, mer). S'emploie adjectiv. Vaisseau démanché.

★ **DÉMANCHEMENT.** s. m. (rad. *démancher*). Techn. Action de démancher, d'ôter le manche, d'ôter quelque chose du manche. État de ce qui est démanché. Le démanchement d'un marteau, d'un balai, d'une cognée.

— Fig. Division, désunion. Le gros du peuple, qui est ferme, fait qu'on ne s'aperçoit pas encore du *démanchement* des partis. (Retz.)

— Mus. Action de changer la position naturelle ou les premières positions de la main sur le manche des instruments à cordes pour tirer de l'instrument des sons plus aigus ou plus doux, ou des sons harmoniques, ou simplement pour faciliter l'exécution d'un trait, d'un passage.

★ **DÉMANCHER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *manche*). Ôter le manche de quelque chose, ôter quelque chose d'un manche. Démancher un couteau. Démancher un balai. Démancher une cognée.

— Fig. Disloquer.

— DÉMANCHER. v. n. Mus. Changer la position naturelle de la main gauche sur le manche des instruments à cordes, dans le but de satisfaire à certaines exigences d'exécution. On peut jouer cet air sans *démancher*. (Acad.)

— SE DÉMANCHER. v. pron. Être démanché, sorti de son manche.

— Fig. et fam. Se désunir, en parlant d'un parti, d'une société, d'une compagnie. Ce parti se démanche. Cette réunion n'a pas tardé à se démancher.

— Fig. Aller mal, clocher. Il y a quelque chose qui se démanche dans cette affaire. Cette affaire se démanche. Si leurs actions se *démanchèrent*. (Montaigne.)

— Pop. Se donner beaucoup de peine, de mal, de tracas. Il se démanche pour bien peu de chose. A quoi bon tant se démancher pour ne rien obtenir?

— Arg. Se donner grand air ou grand mouvement; gesticuler. Comme on ne les entendait pas gueuler, ça faisait un drôle d'effet de les voir se *démancher*, le menton au vent, les yeux sortis de la figure. (É. Zola.)

— Avec ellipse du pronom *se*. Il importait aux confidents de l'intrigue de ne pas laisser *démancher* le parti. (St-Simon.)

DÉMANCHER. v. n. 1re conj. Mar. Sortir de la Manche, et, par extension, d'un bras de mer quelconque. Notre vaisseau a démanché tel jour, et est entré dans l'Océan.

DEMANDANT. part. prés. du verbe Demander.

> On rit du fou qui sur sa lyre
> Chante à la porte en *demandant*. (BÉRANGER.)

DEMANDANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de demander. Jamais l'âme, selon lui, n'est plus *demandante* que lorsqu'elle est devenue plus simple. (Boss.)

★ **DEMANDE.** s. f. Action de demander. Chose demandée. Demande juste, raisonnable. Faire une demande. Adresser une demande. Présenter sa demande. Appuyer une demande. Être accablé de demandes. Répondre, satisfaire à la demande. Rejeter, refuser, repousser une demande. Accueillir, accorder une demande. La demande d'une place, d'un emploi, d'une faveur, d'une autorisation, d'un brevet. J'appuierai votre *demande*. (La Bruy.) J'ai satisfait à sa *demande*. (Acad.)

— Écrit qui contient une demande. Faire parvenir sa demande au ministre. Le ministre n'a pas encore lu votre demande. Votre demande n'a pas encore été mise sous les yeux du roi.

— Absol. et particulièrement. Démarche par laquelle on demande une fille en mariage à ses parents. Il a fait lui-même la demande. Il a fait faire la demande par son père. Lorsqu'un sauvage s'est résolu au mariage légal, il va avec son père faire la *demande* aux parents de sa femme. (Chateaub.)

— Question. Demande indiscrète. Réponse conforme à la demande. Faire soi-même la demande et la réponse. Livre élémentaire par demandes et par réponses. Les catéchismes sont presque tous par demandes et par réponses. Procéder par demandes et par réponses. Avez-vous bien compris la demande, alors vous répondrez facilement.

— Prov. et fam. *A folle demande, à sotte demande, point de réponse.*

— Fam. et iron. *Belle demande!* ou *Voilà une belle demande!* Certainement, sans aucun doute, cela va sans dire. Si je ferai cela? Belle demande.

— *Mémoire fait en demande.* Mémoire sur lequel les prix indiqués sont augmentés d'un cinquième.

— Écon. polit. Degré d'empressement avec lequel les acheteurs se présentent pour telle et telle denrée. Cette année, la demande a été plus considérable que l'offre. La concurrence, principe générateur de l'offre et de la *demande*, agit doublement sur les vendeurs, dont la concurrence constitue l'offre, et sur les acheteurs, dont la concurrence constitue la *demande*. (J. Garnier.)

— Jurispr. Action intentée en justice pour obtenir une chose à laquelle on a ou l'on croit avoir droit. Former une demande. Être débouté de sa demande. Demande folle, légitime. Demande en dommages-intérêts. Demande en réparation d'honneur. || S'applique plus spécialement à l'instance même; c'est l'acte par lequel le demandeur conclut contre le défendeur à ce que celui-ci soit tenu de faire ou donner quelque chose. || *Demande accessoire*. Demande qui se rattache à la demande principale. || *Demande sur le barreau*. Demande que la partie ou son avocat fait au tribunal en plaidant la cause, sans que cette demande ait été précédée d'aucun écrit. || *Demande incidente*. Demande formée dans le cours de l'instance. || *Demande en intervention*. Demande que forme un tiers, sur la contestation pendante entre le demandeur et le défendeur, à l'effet de prendre fait et cause pour l'une des parties, ou pour prendre part aux intérêts de la demande principale, ou enfin pour se faire adjuger l'objet contesté. || *Demande nouvelle*. Celle que l'on ajoute à la première lorsqu'il y a connexité entre elles, mais qui se produit seulement en appel. || *Demande originaire*. Demande au moyen de laquelle on commence un procès, par opposition à Demande en garantie. || *Demande préparatoire*. Demande qui tend à faire prononcer un jugement préparatoire. || *Demande principale*. Demande au moyen de laquelle on commence un procès, par opposition à Demande accessoire ou incidente. || *Demande provisoire*. Demande qui tend à faire prononcer un jugement provisoire.

— Mus. Sujet ou motif que l'on se propose d'imiter, dans une fugue ou une symphonie; les imitations du sujet sont autant de réponses.

— Philos. et Mathém. Vérité, proposition évidente; fait, que, préalablement à toute discussion, à toute démonstration, l'adversaire est prié d'admettre, de reconnaître. Les définitions, les demandes, les axiomes d'Euclide.

— *A la demande*. loc. adv. Comme il faut, conformément à ce que l'on demande, à la manière demandée.

— *A la demande générale*. Tout le monde le demandant.

— Mar. *Filer un câble à la demande du vent*. Filer le câble à mesure qu'il se tend, pour éviter de faire chasser l'ancre.

— Techn. Une pièce est *à la demande* d'une autre, quand cette autre est travaillée de façon à s'ajuster dans la première.

DEMANDÉ, ÉE. part. pass. du verbe Demander. S'empl. adjectiv. Grâce demandée. Pardon demandé. Audience demandée. Dîner demandé. Gants demandés. Voiture demandée. Personne demandée. Ouvrier demandé. Il mande qu'il lui rentre peu d'argent; qu'il ne voit guère la possibilité de vous envoyer dans le courant de la semaine la somme *demandée*. (X. Marmier.)

— *Demandé en*. Fille demandée en mariage.

— *Demandé par*. Brunehaut fut *demandée* par les Austrasiens pour surveiller l'éducation de son fils. (Anquetil.)

— *Demandé pour*. Ces matières sont *demandées* pour la licence. (Lar.)

★ **DEMANDER.** v. a. 1re conj. (ét. bas-lat., *demandare*, même signif.; rad. *mandare*, mander). Solliciter, prier quelqu'un d'accorder, exprimer le désir que l'on a d'obtenir quelque chose de lui. Demander une grâce. Demander une faveur. Demander la protection, l'amitié. Demander une permission, une autorisation. Demander du temps, un délai. Demander instamment. Demander humblement. Demander audience, une audience. Demander au nom de Dieu. Demander en grâce. Demander à genoux. Si vous ne répondez à cette question, je la *demanderai* à la petite personne qui est avec nous. (Mme de Sévigné.) Une famille de ce nom existait réellement à Paris et avait *demandé* un passeport pour la Russie. (Dulaure.) Les Romains *demandaient* du pain et des spectacles; les Chinois *demandent* du pain et des tréteaux. (B. Constant.) Ils s'en allaient, *demandant* l'hospitalité dans les vieux châteaux, sur leur route. (Chateaub.) La charge me plaisait, et je l'ai *demandée*. (Montfleury.)

> [illegible] pauvre [illegible]
> [illegible] chaque pas,
> Quelques maravédis; le roi ne l'entend pas,
> Et sans le regarder [illegible] (FONTANES.)

— Absol. Demander toujours, demander sans cesse. Ne faire que demander. Être continuellement à demander. N'avoir qu'à demander pour obtenir. On *demande* et on est refusé; on *demande* encore et on obtient, mais, dit-on, sans l'avoir demandé. (La Bruy.) Il ne sait plus parler quand il s'agit de *demander*. (Fléch.) Si c'est la volupté qui *demande*, tout cède. (Mass.)

— Dans ce sens, il signifie Mendier. On dit aussi Demander son pain, sa vie. Demander l'aumône, demander la charité. Être réduit à demander son pain. Demander de porte en porte.

— *Demander la bourse, demander la bourse ou la vie*. Demander à quelqu'un son argent, sa bourse, en menaçant de le tuer, s'il refuse.

— *Demander le voile* Demander à être reçue religieuse dans un couvent.

— Demander pardon. Demander grâce. Demander justice. Demander raison. Demander compte. *Demandez* grâce, mais ne la vous donnez pas quand vous penserez mériter punition. (Malherbe.) Oui, c'est à vous que je *demande* compte d'elle! (J.-J. Rouss.) Un septième survient; il lève un fer parricide : le saint pontife tombe, en *demandant* pardon pour ses bourreaux. (Legris-Duval.)

— Demander en mariage. Si le financier manque son coup, les courtisans disent de lui, c'est un homme de rien; s'il réussit, ils lui *demandent* sa fille. (La Bruy.) Si je n'étais pas hors de combat, je *demanderais* Mme du Deffand en mariage. (Volt.)

> Quand presque tous les Grecs, rivaux de votre frère,
> La *demandaient* en foule à Tyndare son père. (RAC.)

— Exiger. Dieu ne *demande* pas aux personnes de son rang une sublime raison, ni une science fastueuse, mais une foi simple. (Fléch.) La colère des dieux *demande* une victime. (Rac.) Il fit une action qui *demandait* de la tête et du courage. (Volt.) On *demande* quatre choses à une femme : que la vertu habite dans son cœur; que la modestie brille sur son front; que la douceur découle de ses lèvres, et que le travail occupe ses mains. (J.-J. Rousseau.) Faites dans tous les temps ce que la vertu *demande*. (Id.) Je ne vous *demande* point, monsieur, de secret sur cette lettre. (Id.) L'expérience de tous les temps prouve qu'on ne peut beaucoup *demander* à la terre qu'après lui avoir beaucoup donné. (Rayn.) Clotaire est le premier qui ait *demandé* des subsides au clergé. (Anquet.)

> Un vain peuple en tumulte a *demandé* sa tête.
> Il souffre, il est injuste, il faut lui pardonner. (VOLT.)

— Dans le sens d'Exiger, nécessiter, avec un nom de chose pour sujet. Cela demande attention. Cela demande explication. Cette affaire demande beaucoup de soin, les plus grands soins. Ce travail demande l'application la plus soutenue. Paris et le cœur du royaume *demandaient* un homme capable. (Boss.) Je vous assure, monsieur, que mes sentiments me *demandaient* cet empressement. (Mme de Sévigné.) Plus magnifique que tous les princes de son siècle, dans les occasions où la dignité du trône le *demandait*. (Massill.) Ceux à qui la nature a refusé le génie créateur que *demande* la poésie ont pris le parti de s'élever contre elle. (La Serre.)

— Désirer, avoir besoin de, en parlant de la terre et des productions de la nature. La vigne ne demande que du beau temps. La terre demande de l'eau. Les fruits demandent de la chaleur et du soleil. L'arbrisseau qui fournit le coton à nos manufactures *demande* un sol sec et pierreux. (Rayn.) Attendez, ceci *demande* à être mangé avec un peu de sauce anglaise. (Mérimée.)

— Fam. *Cet habit en demande un autre*. Cet habit est usé et ne peut plus être convenablement porté.

— En parlant des personnes. Demander à manger. Demander à boire.

— Faire savoir par les journaux ou autrement que l'on a besoin de quelqu'un ou de quelque chose. Demander un commis, un ouvrier, un associé, un domestique, etc. Demander vingt-cinq mille francs sur hypothèque.

— Chercher quelqu'un pour le voir, pour lui parler. Se présenter chez lui dans cette intention. On est venu demander M. un tel. Qui demandez-vous? On vous demande. Personne ne vous a demandé. Ils *demandent* le chef; je me nomme, ils se rendent. (Corn.) Est-ce que madame *demande* quelqu'un? cria la concierge, intriguée, en paraissant à la porte de la loge (É. Zola.)

> [illegible] sa pensée,
> Mais on vous est venu *demander* de sa part. (RACINE.)

— Dans un sens analogue. Mes secrets désirs qui *demandent* Dieu. (Boss.) J'ai *demandé* Thésée aux peuples de ces bords... (Rac.)

— Pop. *Demander après quelqu'un*. Le chercher pour le voir.

— Dire, ou prier qu'on aille chercher quelqu'un, qu'on le fasse venir. Demander un médecin, un prêtre, un confesseur. Qu'est-ce que vous me voulez, mon papa? Maman m'a dit que vous me *demandez*. (Molière.)

— Dire ou prier qu'on apporte. Demander le déjeuner, le dîner. Demander le dessert. De-

mander ses gants, son châle. Demandez des livres, le journal. Elle *demande* le crucifix. (Boss.) Il *demande* ses gants. (La Bruy.)

— Dire ou prier qu'on expédie, qu'on envoie. Demander des renforts.

— Dire, prier qu'on administre. Elle *demande* d'elle-même les sacrements de l'Église. (Boss.)

— Dire ou prier qu'on mette en état, qu'on dispose. Demander son cheval. Demander sa voiture.

— Avec un infinitif pour sujet. Dire d'une chose modestement, ou qu'elle est bonne, ou qu'elle est mauvaise, et les raisons pourquoi elle est telle, *demande* du bon sens et de l'expression. (La Bruy.)

— *Demander à*, suivi d'un nom. Ne *demandez* jamais aux autres ce que vous pouvez vous procurer vous-même. (Boiste.) *Demandez* à Dieu, avec Salomon, la sagesse. (Boss.) Le pardon qu'elle *demandait* tantôt à Dieu, tantôt aux hommes. (Fléch.) Elle lui *demandait* son assistance. (Id.) Elle vient tout en pleurs vous *demander* justice. (Corn.) Nous *demandons* au ciel ce qu'il nous faut le moins. (Boil.)

— *Demander à*, suivi d'un infinitif. On heurte sans fin à cette belle porte : tous *demandent* à voir la maison, et personne à voir monsieur. (La Bruy.) Hippolyte *demande* à me voir en ce lieu. (Rac.) Le duc de Rovigo m'apprend que l'empereur a *demandé* à m'envoyer à Londres, vers le prince régent; mais qu'on s'y est obstinément refusé. (Las-Cases.)

— *Demander à... de*, suivi d'un infinitif. On ne vous *demande* pas de vous récrier : C'est un chef-d'œuvre. (La Bruy.) Combien de fois *demanda*-t-elle au ciel d'approcher sa fille du trône! (Fléch.) Nous ne vous *demandons*, grand Dieu, que de veiller au soin de sa conservation. (Massillon.)

> Je *demande* par grâce à sortir de Byzance,
> Et d'aller exercer mon courage et mon [illegible].
> (Crébillon.)

— *Demander de*, suivi d'un nom. Qu'est-ce que Dieu ne doit pas *demander* des enfants du ciel? (Mass.) Ils se font une vie agitée et tumultueuse que Dieu ne *demandait* pas d'eux. (Id.)

— *Demander de*, suivi d'un infinitif. Je vous *demande* de m'écouter, de m'entendre. (Acad.)

— *Demander pour*. Qu'avions-nous à *demander* à Dieu pour cette princesse? (Boss.) Il leur *demande* pour son fils et pour la faiblesse de son âge, le même zèle, la même fidélité qui les avait si fort distingués. (Mass.)

— *Demander que*. Je vous *demande* que vous renouveliez vos attentions. (Boss.) On ne leur *demande* pas qu'ils soient plus éclairés et plus incorruptibles, qu'ils soient plus fidèles à leurs devoirs; on veut seulement qu'ils ne soient point amoureux. (La Bruy.) Combien de fois a-t-elle *demandé* à Dieu qu'il lui inspirât de la tendresse pour son peuple! (Fléch.)

> Mais je *demande* au moins que, pour [illegible],
> Jusqu'à la fin, seigneur, vous m'entendiez parler.
> (Racine.)

— *Ne demander qu'à*. N'avoir d'autre désir que de. Ne demander qu'à s'amuser. Ne demander qu'à manger, qu'à boire. Ne demander qu'à travailler, qu'à gagner honnêtement sa vie.

— *Ne demander pas mieux*. Être content; consentir volontiers. Ne demander pas mieux que de partir, que de faire, etc. Cette locution est analogue à Ne demander qu'à. M. le duc de Chaulnes a écrit au maréchal d'Estrées, qui ne *demande* pas mieux qu'à nous faire plaisir. (Mme de Sévigné.)

— Loc. prov. *Qui nous doit nous demande*. Qui nous attaque mériterait d'être attaqué par nous. || *Faut-il demander à un malade s'il veut la santé?* || *Ne demander qu'amour et simplesse*. Demander à vivre en repos, sans s'occuper des autres. || *Ne demander que plaie et bosse*. Se plaire dans les querelles, les procès, au milieu des troubles, des malheurs; en souhaiter, dans l'espérance d'en profiter, ou par pure malignité.

— Interroger, adresser une question. S'enquérir pour être renseigné sur quelqu'un ou sur quelque chose. Demander des nouvelles. Demander le nom, la demeure de quelqu'un. Demander pourquoi. Demander comment. Demander si. Si vous me *demandez* comment tant de factions opposées ont pu conspirer ensemble, vous l'allez apprendre. (Bossuet.) Si nous osions *demander à* ce grand prince quelle mère il a perdue, il nous répondrait par des sanglots. (Id.) On *demande* pourquoi tous les hommes ensemble ne composent pas une seule nation. (La Bruyère.) Qui de nous ne *demanderait* pas à Jésus-Christ, comme autrefois les apôtres : Seigneur, ne serait-ce pas moi? (Massillon.) Après avoir *demandé* le quantième du mois, il se leva pour aller souper avec sa femme. (Barthél.) *Demander* quelle fut l'origine de la parole, c'est *demander* quand l'homme commença de voir, d'entendre, de marcher. (Court de Gébelin.)

> Puis-je vous *demander* quel funeste nuage,
> Seigneur, a pu troubler votre auguste visage? (Rac.)
> Ne me *demandez* pas sur quel espoir fondée,
> De ce fatal amour je me vis possédée. (Id.)

— Fam. *Demandez-moi pourquoi*. Se dit en parlant d'une chose dont on ne saurait trop rendre raison. Demandez-moi pourquoi il s'est mis en colère. Demandez-moi pourquoi il est sorti si brusquement.

> Maître [illegible], qui [illegible]
> Force écoutant, *demandez-moi pourquoi*.
> (La Fontaine.)

— *Je vous demande un peu*. Se dit dans le même sens d'une chose inconcevable. Je vous *demande* un peu en quoi cela le regarde. (Marivaux.)

— *Demander sur*.

— Anc. art milit. *Demander le camp*. Proposer le duel, solliciter l'autorisation de combattre en champ clos.

— Par extens. *Demander* a été employé dans le sens de Proposer, en parlant d'un duel. Il s'est *demandé* trois ou quatre combats, mais tout a été appointé. (Malherbe.)

— Écon. polit. Être parmi les acheteurs d'une denrée, d'un produit, etc. Demander des blés.

— Jeux. A certains jeux de cartes, Annoncer qu'on s'engage à faire tel ou tel nombre de levées. || A l'écarté, Interroger l'adversaire pour savoir s'il consent à changer les cartes qui sont en main contre celles qui sont au talon. Je demande. Il a demandé. || Il se dit encore quand on se propose de jouer dans une couleur. || *Demander gano*. V. GANO.

— Jurispr. Former une demande en justice, intenter une action. Demander un renvoi, un règlement. Demander le payement d'une créance. Demander communication d'un dossier, communication des pièces. Demander une provision. Demander réparation d'honneur. Demander des dommages-intérêts.

— Manég. *Demander à un cheval*. Lui faire comprendre au moyen des aides ce qu'on veut de lui.

— Mar. *Navire qui demande du câble*. Navire qui a besoin de filer du câble.

— REM. GRAMM. On doit dire : *Je vous demande pardon*, et non *Je vous demande excuse*. Quand on demande à une personne, c'est pour qu'elle vous accorde, et dans le cas actuel c'est elle qui accorde le pardon et non des excuses.

— SE DEMANDER. v. pron. Être demandé. Cela se demande-t-il? Cela ne se demande pas, n'a pas besoin d'être demandé. L'homme veut-il être heureux? Cela ne se *demande* pas. (J.-J. Rousseau.)

— Demander à soi, s'interroger. Lorsque l'homme se *demande*, qui suis-je? que vaux-je? l'orgueil et la vanité font la réponse. (J.-J. Rousseau.) Comment l'homme peut-il être heureux? Voilà ce qu'on se *demande*. (Id.) Je me représente d'abord l'observateur se *demandant* en quoi consiste son office. (Sénebier.)

— Se demander l'un à l'autre, s'interroger les uns les autres. On se *demande* d'où vient que nos siècles sont si différents de ceux de nos pères. (Mass.)

— Fig.

> Et ces fleurs qui [illegible]
> [illegible] (Delille.)

— DEMANDER. s. m. Action de demander.

> [illegible]
> [illegible] (Bonnet.)

*** DEMANDERESSE.** s. f. Un des féminins de demandeur.

*** DEMANDEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui demande, qui fait le métier de demander. C'est un demandeur, le plus importun des demandeurs. Un demandeur fatigant, infatigable. Hair, fuir, détester les demandeurs. Refuser d'avoir, d'entendre cette demandeuse.

— Qui fait une question. Il demandait à son tour à ces superbes *demandeurs* à quoi servait que le Verbe se fût fait chair. (Boss.)

— Comm. Acheteur. Pour que nous échangions nos produits, il faut, si vous êtes *demandeur*, que mon produit vous convienne. (Proudh.)

— Procéd. Celui qui forme une demande en justice, qui intente un procès. Un tel, demandeur contre un tel, qui est défendeur. Dans ce sens, il fait au féminin *Demanderesse*, et non pas Demandeuse.

*** DÉMANGEAISON.** s. f. (rad. *démanger*). Picotement, irritation, sensation pénible qu'on éprouve entre peau et chair, et qui excite à se gratter. Grande démangeaison. Vive démangeaison. Perpétuelle démangeaison. Avoir une démangeaison. Sentir des démangeaisons. Être pris d'une démangeaison à la tête, à la poitrine, au bras. Le cheval, le bœuf et le chien sont plus sujets aux *démangeaisons* que les autres animaux. (Roz.)

— Le mot *prurit* est plus particulièrement employé dans les ouvrages modernes.

— Fig. et fam. Grande envie, désir immodéré. Démangeaison de parler. Démangeaison de plaider. Démangeaison d'écrire. Démangeaison de se battre. La faiblesse et la *démangeaison* de parler font plus de confidences que l'amitié. (St-Évrem.) Il est plus sage de réprimer la *démangeaison* d'écrire qu'il n'est honorable de bien écrire. (Volt.) D'autres fois, j'ai d'horribles *démangeaisons* de l'étrangler. (Th. Gautier.)

> Je disais, en voyant des vers de sa façon,
> Qu'il faut qu'un galant homme ait toujours grand empire
> Sur les *démangeaisons* qui nous prennent d'écrire.
> (Molière.)

*** DÉMANGER.** v. n. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf., et *manger*, parce qu'on éprouve la même sensation que si l'on était *mangé*, rongé continuellement). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. Ne s'emploie qu'aux troisièmes personnes et à l'infinitif. *Démangeait. Démangeant.* Éprouver une démangeaison, causer une démangeaison. La tête lui démange. Le bras, la jambe lui démange. Ses dartres lui démangent. Quand le temps vient à changer, sa plaie lui *démange*. (Acad.)

— Fig. et fam. *Les poings, les mains, les doigts, la langue, les pieds lui démangent.* Il a grande envie, il brûle de se battre, de frapper, d'écrire, de parler, d'aller. M. de Luxembourg, qui est dans l'armée de mon fils, et à qui les mains *démangent* furieusement. (Mme de Sévigné.)

— *Le dos lui démange.* Se dit d'une personne qui fait tout ce qu'il faut pour qu'on en vienne à la battre.

— *La gorge lui démange.* Se disait d'un homme qui agissait de façon à se faire pendre.

— Loc. prov. *Gratter quelqu'un où il lui démange.* Faire ou dire quelque chose qui lui plaît, à quoi il est extrêmement sensible.

— Par opposition à Manger, Signifiait anciennement Vomir.

— SE DÉMANGER. v. pron. A eu la même signification que Démanger. Il est inusité aujourd'hui. Il le gratte où il se *démange*. (Mol.)

DÉMANGERIE. s. f. Action de vomir ou de démanger. Vieux mot.

DÉMANILLAGE. s. m. (pr. *dé-ma-ni-llaje*, *ll* mouill.; ét. fr., *dé*, préf. séparat., et *manille*). Mar. Séparation d'objets réunis par des manilles.

DÉMANTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Démanteler. S'empl. adjectiv. Fort démantelé. Fortifications démantelées. Place de guerre démantelée.

*** DÉMANTÈLEMENT.** s. m. Action de démanteler, état de ce qui est démantelé. Le démantèlement des fortifications. Le démantèlement d'une ville de guerre, d'une place forte prise d'assaut.

— Fig. Entre les excessives érosions des schistes et les grands *démantèlements* des granits, l'œil saisit vite la différence qui résulte de la structure compacte des uns et de l'état fossile des autres. (Fournel.)

*** DÉMANTELER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *mantel*, manteau). L'*e* muet se change en *è* devant une syllabe muette. *Je démantèle. Je démantèlerai.* Oter le manteau. Inusité en cette acception.

— Abattre, démolir les murailles, les fortifications d'une ville, qui entourent cette ville, et qui lui servent comme de manteau pour la garantir, la préserver de l'ennemi. Démanteler une ville. Démanteler la forteresse. Démanteler la place.

— Fig. Il voulait rétablir et réorganiser les grandes monarchies qu'avaient *démantelées* les guerres de Napoléon. (Villem.)

— SE DÉMANTELER. v. pron. Être démantelé. Ville qui peut se démanteler sans crainte.

— Détruire ses propres fortifications. Ville obligée de se démanteler.

DÉMANTIBULÉ, ÉE. part. pass. du v. Démantibuler. S'empl. adjectiv. Mâchoire toute démantibulée. Meubles démantibulés. Tournebroche démantibulé. Armoire démantibulée.

— Fig. Il tombe, il se relève, il se promène, il gambade, il saute, il se débat, il gesticule, et retombe *démantibulé* contre un châssis qui résonne de sa chute. (Ch. Nodier.)

*** DÉMANTIBULER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *mandibule*). Rompre la mâchoire. Il est inusité au propre, si ce n'est dans cette locution : Crier à se démantibuler la mâchoire.

— Fig. et fam. Démonter, défaire, déranger, déplacer, rompre les pièces d'un meuble et autres ouvrages d'art, de manière qu'il ne soit plus possible de s'en servir. Démantibuler une pendule. Démantibuler une machine. On a démantibulé presque tous ces meubles dans le déménagement.

— Pop. et par extens. Il s'appelait trop bête de gueuletonner comme ça, puisque ça vous *démantibulait* le tempérament. (É. Zola.)

— SE DÉMANTIBULER. v. pron. Être démantibulé, rompu, démonté, mis en pièces.

— Se démantibuler à soi. Bâiller à se démantibuler la mâchoire.

DÉMAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Démaquer.

DÉMAQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. séparat., et *maque*, signif. *maille* en certains endroits). Pêch. Retirer le poisson pris dans les mailles du filet. Démaquer le poisson.

DÉMAQUILLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract. et *maquiller*). Oter le maquillage.

— Arg. Défaire. Déranger un projet.

— SE DÉMAQUILLER. v. pron. Se défarder.

DÉMARATE. Fils d'Ariston, lui succéda sur le trône de Sparte (510-491 av. J.-C.) || Riche citoyen de Corinthe, dont le fils régna à Rome sous le nom de Tarquin l'Ancien.

DÉMARAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Démarauder.

> Ce n'était qu'un maraud, mais il a fait fortune;
> Puisqu'il a du douzain, il est *demaraudé*.
> (Th. Corneille.)

DÉMARAUDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. séparat., et *maraud*). Faire perdre la qualité de maraud.

DÉMARCAGE. s. m. Action de démarquer.

DÉMARCATIF, IVE. adj. (rad. *démarquer*). Qui indique une limite, une séparation. Les bornes démarcatives d'une propriété.

*** DÉMARCATION.** s. f. (pron. *dé-mar-ka-cion*; rad. *démarquer*). Action de marquer, de délimiter.

— *Ligne de démarcation*. Ligne tracée sur la mappemonde, en 1493, par le pape Alexandre VI, qui, de son autorité pontificale, donnait aux Espagnols les terres qu'ils découvriraient à l'ouest de cette ligne, et aux Portugais celles qu'ils découvriraient à l'est. V. ALEXANDRINE (Ligne).

— Par extens. Toute ligne tracée sur une carte, sur un terrain, sur une possession, pour marquer les limites entre deux territoires, deux propriétés. Tracer une ligne de démarcation entre deux États, entre deux héritages.

— Fig. Séparation, distinction. La ligne de démarcation entre l'homme et la brute, entre les minéraux et les végétaux, entre la physique et la chimie. Tracer une ligne de démarcation entre le pouvoir administratif et le pouvoir judiciaire. Laissez l'orgueil tracer lui-même la ligne de *démarcation* qui vous sépare et vous délivre de lui. (Boiste.) La liberté de la presse achève la *démarcation* que la parole a commencée entre l'homme et la brute. (Lemontey.) La première chose qu'il faut éviter dans le monde, c'est de blesser la vanité, et de mettre des lignes de *démarcation* entre les hommes. (Mme Necker.)

*** DÉMARCHE.** s. f. (du préf. *dé*, et *marche*). Allure, manière, façon de marcher. Démarche aisée, dégagée, délibérée, vive, libre, légère. Démarche fière, ferme, égale, modeste, assurée, lente, grave, mesurée. Démarche altière, majestueuse, haute, hardie, superbe, insolente, triomphante. Démarche téméraire, incertaine, précipitée, égarée, languissante, vacillante. Théodore, avec un habit austère, a un visage comique et d'un homme qui entre sur la scène; sa voix, sa *démarche*, son geste, son attitude accompagnent son visage. (La Bruy.) Il a une *démarche* molle. (Id.)

> La lune, qui du ciel voit leur *démarche* altière,
> [illegible]

— Fig. Manière d'agir, de procéder, de se conduire; tentative auprès de quelqu'un; ce qu'on dit ou fait pour la réussite d'un projet. Faire une démarche. Faire des démarches, de fausses démarches. La démarche est grave, décisive. C'est la dernière démarche. Ne pas se compromettre par des démarches imprudentes, inconsidérées. Une démarche opposée à l'honneur et à la conscience. Faire attention à la première démarche. Observer les démarches de quelqu'un. Juger, interpréter une démarche. Régler, mesurer ses démarches. Être impénétrable dans ses démarches. Toutes ses *démarches* sont mesurées. (La Bruy.) Sentir le mérite et le bien traiter, deux grandes *démarches* à faire tout de suite, et dont la plupart des grands sont fort incapables. (Id.) Il y a longtemps que l'Académie a les yeux sur vous; aucune de vos *démarches* ne lui a été inconnue. (Racine.) Toutes leurs *démarches* sont vagues, incertaines, incompréhensibles. (Mass.) Ses *démarches* ne seront jamais suspectes, parce qu'elles seront toujours annoncées par la justice. (Id.) Il avait joint d'abord les *démarches* généreuses de ses desseins politiques. (Volt.) L'honnêteté de ses *démarches* suffisait pour la justifier à ses propres yeux. (J.-J. Rouss.)

— *Animer une démarche*. La déterminer, la provoquer. C'est l'esprit du monde qui forme nos désirs, qui anime toutes nos *démarches*. (Massillon.)

— *Demander une démarche de*. Dans les *démarches* que Dieu demande de nous. (Mass.)

— *Donner une démarche à*. Ils donnent, à la complaisance et à des égards injustes pour votre rang, mille *démarches* dont leur propre goût et leur nouvelle foi les éloignent. (Mass.)

— *Démarches pour*. Il était réduit à cacher ses *démarches* pour la paix. (Volt.)

— A signifié Le premier pas quand on se met en marche. Il a fait une chute dès sa première *démarche*. (Litt.)

— A signifié aussi Étendue de terrain de la longueur d'un pas.

> [illegible]
> Osait franchir du seuil la *démarche* première.
> (La Fontaine.)

— Manuf. Défaut dans la tonte des draps, lorsqu'il s'y trouve des endroits qui ne sont pas tondus d'assez près.

DÉMARCHEMENT. s. m. (rad. *démarcher*) Techn. Changement des marches dans un métier à tisser.

DÉMARCHER. v. n. 1re conj. Commencer à marcher, en parlant d'un tout petit enfant. Il est inusité.

— Tiss. Marcher à retour.

DÉMARCHIE. s. f. (ét. gr., δῆμος, peuple; ἀρχία, principauté). Antiq. gr. Nom que les Athéniens donnaient à leurs districts ou divisions territoriales.

— Charge de démarque. || Juridiction d'un démarque.

DÉMARÉTION. s. m. Antiq. gr. Nom de la monnaie que fit frapper Demarète, femme de Gélon, roi de Syracuse, avec l'or d'une couronne de 200 talents, qu'elle avait reçue des Carthaginois.

DÉMARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Démarger. S'empl. adjectiv.

DÉMARGER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. privat., et *marge*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Je démargeais, nous démargeons. Démargeant.* Oter ce qui est en marge. || Oter la marge. || Mettre en marge. Dans ce dernier sens, il est synon. d'ÉMARGER.

— Pop. Partir d'un lieu, le quitter; s'en aller.

— Techn. Déboucher les orifices d'un four de verrerie.

— SE DÉMARGER. v. pron. Être démargé.

DÉMARGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Démarguer.

DÉMARGUER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-mar-*[illegible]). Mar. [illegible] Enlever et démancher le mar[illegible].

DÉMARIAGE. s. m. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *mariage*). Annulation, dissolution du mariage. [illegible] le duc de Cadoval. (St-Simon.)

DÉMARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Démarier. S'empl. adjectiv. Époux démariés. Quoi qu'[illegible] Vierge, *démariée*, et presque aussitôt mariée au duc de ***. (Mérimée.)

DÉMARIEMENT. s. m. Vieux mot pour signifier l'Action de démarier, de se démarier. Dissolution de mariage.

* **DÉMARIER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *marier*). Annuler, dissoudre juridiquement le mariage. Faire divorcer. Il y [illegible] les a *démariés*. (Acad.)

— [illegible] quand les bet[illegible] Litt.)

— SE DÉMARIER. v. pron. Être démarié, divorcer juridiquement. Elle prend le parti de [illegible] le reste de sa [illegible] (Mme de Sévigné.) Il épousait pour se *démarier* aussitôt après. (Racine.)

DÉMARQUE. s. m. (ét. gr. [illegible], peuple; ἄρχω, je commande). Antiq. gr. Magistrat, chef qui était à la tête d'un dème ou bourg de l'Attique.

DÉMARQUE. s. f. Jeu qui consiste à démarquer. Jouer à la démarque.

DÉMARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Démarquer. S'empl. adjectiv. Livre démarqué.

— Manég. *Cheval démarqué*. Cheval dont on ne connaît plus l'âge par aucune marque.

DÉMARQUEMENT. s. m. (rad. *démarquer*). Eaux et for. Action d'enlever la marque d'un arbre dans une intention frauduleuse.

* **DÉMARQUER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *marquer*). Oter la marque, ôter une marque. Démarquer un livre. Démarquer dans un livre l'endroit où le lecteur s'est arrêté.

— DÉMARQUER. v. n. Manèg. Ne plus marquer l'âge, en parlant d'un cheval. Ce cheval démarquera bientôt. Votre cheval a déjà démarqué. On dit aujourd'hui : *Ce cheval est hors d'âge, il ne marque plus.*

— Jeux. *Jouer à démarquer*. Jouer d'après des conventions telles que l'un des adversaires démarque ou perd tout ce qu'il a déjà gagné, quand l'autre adversaire marque ou prend quelques points.

— SE DÉMARQUER. v. pron. Être démarqué.

DÉMARQUEUR. s. m. Celui qui démarque.

— Eaux et for. Celui qui pratique le démarquement.

— Fig. et fam. *Démarqueur de linge*. Plagiaire.

DÉMARQUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Démarquiser. S'empl. adjectiv. Gentilhomme démarquisé. Dame démarquisée.

DÉMARQUISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *marquis*.) Oter le titre de marquis à celui qui se l'est arrogé. Je l'ai *démarquisé* bien loin de son attente. (Regnard.)

— SE DÉMARQUISER. v. pron. Être démarquisé; perdre le titre de marquis.

* **DÉMARRAGE.** s. m. Mar. Action de démarrer, de retirer les amarres d'un bâtiment, pour les changer, pour déplacer ce bâtiment, pour l'appareiller ou le réamarrer ailleurs. || Action de rompre ses câbles ou de chasser sur ses ancres. || Action de défaire les nœuds ou amarrages.

— Mouvement, agitation de la mer ou du vent qui fait démarrer. Il y a du *démarrage* sur la rade. (Acad.)

— Pêch. Temps qui s'écoule depuis le départ d'un bâteau pêcheur jusqu'à son retour.

DÉMARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Démarrer. S'empl. adjectiv. Vaisseau démarré. Frégate démarrée.

* **DÉMARRER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *amarrer*). Mar. Détacher ce qui est amarré, défaire l'amarrage, retirer les amarres pour les changer, pour appareiller, pour amarrer ailleurs. Démarrer un bâtiment. Démarrer les canons. Démarrer un cordage.

— DÉMARRER. v. n. Quitter le port, partir du port. Démarrer au point du jour. Démarrer par une bonne brise, par une brise légère. Le navire *démarra* par un beau temps. (Acad.)

— Se dit aussi d'un navire qui rompt ses amarres par un gros temps, par accident. Le vent était si fort que plusieurs bâtiments ont *démarré*. (Acad.)

— Fig. et fam. Changer de place, quitter un lieu. S'emploie surtout avec la négative, pour peindre la persistance, la ténacité avec laquelle on reste dans un lieu volontairement ou par ordre. Il ne démarre pas de cet endroit. On ne saurait le faire démarrer de sa chambre. Ne démarrez pas de ce lieu. Surtout prenez garde de ne pas démarrer d'ici.

— *Ne pas démarrer de*. Demeurer ferme dans son opinion. Il a défendu par tous les moyens. Impossible de le faire *démarrer* de ce bel argument. (H. de Balzac.)

— SE DÉMARRER. v. pron. Être démarré. Rompre ses amarres; quitter l'ancrage.

DÉMAS. s. m. Bot. Syn. de COLOCASIE.

DÉMASCLAGE. s. m. (ét. fr., *dé*, préf. séparat.; lat. *masculus*, mâle). Action d'enlever l'écorce d'un arbre. L'enlèvement de ce premier liège, qu'on appelle dans la pratique le liège mâle, d'où le nom de *démasclage* donné à l'opération elle-même, est nécessaire pour obtenir des produits utiles. (H. Fliche.)

DÉMASCLER. v. a. 1re conj. Opérer le démasclage.

DÉMASQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Démasquer. S'emploie adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Homme démasqué. Femme démasquée. Imposteurs démasqués. Visage démasqué. Vices démasqués, etc. Quand l'imposture et l'adulation *démasquée* n'aura plus à attendre que votre les yeux. (Bossuet.) Vous êtes *démasqué*, vous n'êtes plus à craindre. (Gress.) Il lui apparut tout à coup tel qu'il était réellement, *démasqué* par une de ces émotions violentes qui laissent voir les mouvements de l'âme, en décomposant tous les traits. (A. Daudet.)

* **DÉMASQUER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *masquer*). Oter le masque, enlever à quelqu'un le masque qu'il a sur sa figure. C'est faire insulte à un homme qui est en masque, que de le *démasquer*. (Acad.)

— Par extens. Donner à une chose son véritable aspect en faisant disparaître ce qui empêche de la voir complètement. On a démasqué ce monument en démolissant les masures dont il était entouré.

— Fig. Faire connaître quelqu'un tel qu'il est en dissipant les apparences trompeuses sous lesquelles il se cache. Cet homme veut paraître ce qu'il n'est pas, mais je le *démasquerai*. (Lav.) Il doit craindre toujours qu'un coup d'œil plus heureux ne le perce enfin et ne le *démasque*. (La Bruy.)

> Ils craignent qu'un censeur, que sa verve encourage,
> Ne vienne en ses écrits *démasquer* leur visage.
> (BOILEAU.)

— Se dit aussi, dans un sens analogue, des choses morales qu'on montre sous leur vrai jour. Démasquer le vice. Dans un siècle où tant d'erreurs sont courageusement *démasquées*, il serait honteux de taire des vérités importantes à l'humanité. (Raynal.)

— Art milit. Oter ce qui masque; découvrir. Démasquer une batterie.

— SE DÉMASQUER. v. pron. Oter son masque. Elle se *démasqua* en entrant. (Acad.)

— Fig. Se faire connaître pour ce qu'on est. Se démasquer soi-même.

— Art milit. Se dit d'une batterie cachée que l'on découvre. La batterie s'est démasquée.

DÉMASTIQUAGE. s. m. Action de démastiquer. On écrit aussi *démasticage*.

DÉMASTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Démastiquer. S'empl. adjectiv. Vitres démastiquées. Châssis démastiqué.

DÉMASTIQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *mastiquer*). Techn. Enlever le mastic qui tenait une chose attachée. Détacher une chose qui était retenue par le mastic. Démastiquer les vitres d'une fenêtre.

— SE DÉMASTIQUER. v. pron. Être démastiqué.

* **DÉMÂTAGE.** Mar. Action de démâter, d'enlever les mâts. On dit mieux *démâtement*.

— Signifie proprement, Perte qu'un bâtiment fait de ses mâts, soit par un coup de vent, un échouage, un abordage, soit dans un combat. Le démâtage d'un vaisseau.

DÉMÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Démâter. S'empl. adjectiv. Vaisseau démâté. Frégate démâtée.

— Fig. Nous tenons ici le prince d'Orange *démâté*. (Mme de Sévigné.)

DÉMÂTEMENT. s. m. Mar. Action de démâter, ou plutôt résultat de cette action.

* **DÉMÂTER.** v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préf. privat., et *mâter*). Mar. Oter le mât, les mâts d'un vaisseau. On a coutume de démâter les vaisseaux dans le port. Se dit particulièrement de l'action d'enlever les bas mâts avec la machine à mâter ou avec des bigues.

— Abattre ou rompre le mât, les mâts. Le vent, la tempête a démâté ce navire. Démâter à coups de canon.

— Absol. *Tirer à démâter*. Diriger le pointage d'une pièce de canon de façon à briser la mâture.

— Fig. et fam. Déconcerter. Démâter quelqu'un. Ce prince lui fit un pathos qui tenait d'un assez plaisant sermon, et qui aurait plus que *démâté* tout autre. (St-Sim.)

— Neutralement. Perdre ses mâts. Ce vaisseau a démâté d'un mât, du mât de perroquet, de ses mâts de hune. Il a *démâté* de tous ses mâts. (Acad.)

— SE DÉMÂTER. v. pron. Être démâté; perdre son mât, ses mâts.

— Enlever soi-même la mâture de son navire.

DÉMATÉRIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dématérialiser. S'empl. adjectiv. Essence dématérialisée. Philosophie dématérialisée; esprit dématérialisé, etc.

DÉMATÉRIALISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *matérialiser*). Anc. chim. Séparer une essence des matières grossières; réduire en esprit.

— Fig. Civiliser, éclairer, épurer, élever, anoblir les instincts, les goûts d'un peuple. Dématérialiser la société.

— Philos. Séparer, distinguer de la matière; détourner des doctrines matérialistes. Dématérialiser la philosophie. Dématérialiser l'esprit de quelqu'un.

— SE DÉMATÉRIALISER. v. pron. Être dématérialisé, dans toutes les acceptions du verbe actif.

— Ce verbe est peu usité. On dit mieux *spiritualiser, se spiritualiser*.

DÉMATIÉ, ÉE. adj. (pr. *dé-ma-ci-é*). Bot. Qui ressemble à un démation. || DÉMATIÉS. s. m. pl. Sous-famille de la classe des champignons hyphomycètes, ayant pour type le genre démation.

DÉMATION. s. m. (pr. *dé-ma-cion;* du gr. δέμα, ατος, faisceau). Bot. Genre de champignons hyphomycètes, croissant sur les parties sèches des plantes.

DEMAVEND ou **DAMAVEND.** Géogr. Petite ville de Perse, à 45 kil. N.-E. de Téhéran.

— DEMAVEND ou DAMAVEND. Chaîne de montagnes qui contourne au S. la mer Caspienne, et unit le mont Elbourz aux monts du Khorassan; elle a plus de 4,000 m. d'altitude.

DEMBE. s. m. Tambour des nègres, dans le royaume de Loango.

DEMBÉA ou **TZANA** (Lac). Géogr. Lac de l'Abyssinie, dans le royaume d'Amhara, 80 kilomètres de long sur 60 de large. Le Nil bleu le traverse.

DEMBINSKI (Henri). Général, né aux environs de Cracovie, 1791-1864. Capitaine à la bataille de Smolensk, 1812, il vécut dans la retraite après la chute de Napoléon. La révolution de Varsovie l'utilisa en 1830; il se signala à Ostrolenka et fut nommé gouverneur de Varsovie, puis général en chef. Il revint en France jusqu'en 1848; la révolution hongroise, 1849, le mit à la tête des Magyars. Réfugié en Turquie avec Kossuth, il se fit réclamer par la France, et il mourut dans ce pays.

D'EMBLÉE. loc. adv. V. EMBLÉE.

DÈME. s. m. (du gr. δῆμος, peuple). Antiq. gr. Nom donné aux bourgs ou cantons de l'Attique. Tous les dèmes étaient répartis entre les dix tribus d'Athènes. On a relevé les noms de cent quatre-vingt-cinq dèmes. Cette division se conserva jusque sous la domination romaine.

DÈME. s. f. Métall. Loupe aplatie dans laquelle l'enclume est fixée.

* **DÉMÊLAGE.** s. m. Techn. Action de démêler la laine pour la filer.

— Nom donné à l'opération du brassage, dans la fabrication de la bière.

DÉMÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Démêler. S'empl. adjectiv. Fil démêlé. Cheveux démêlés. Affaire démêlée. Intrigue démêlée. Artifices démêlés. Intérêts démêlés.

* **DÉMÊLÉ.** s. m. Contestation, querelle, dispute, débat, principalement sur une matière qui demande à être éclaircie, qui a rapport à des prétentions d'intérêt. Grand démêlé. Long démêlé. Fâcheux démêlé. Avoir un démêlé, des démêlés avec quelqu'un. Il en a bien usé, et j'ai regret d'avoir *démêlé* avec lui. (Molière.) Louis XIV d'ailleurs n'eut aucun autre *démêlé* avec la cour de Rome. (Volt.)

— Par extens. *Un démêlé sanglant, des démêlés sanglants*. Une contestation, des querelles qui nécessitent ou occasionnent l'effusion du sang. Les guerres sont des démêlés sanglants de peuple à peuple. Les *démêlés* les plus sanglants n'étaient autrefois qu'une explosion passagère, après laquelle chaque peuple se reposait sur ses armes brisées ou triomphantes. (Rayn.)

DÉMÊLÉE. s. f. Constr. Nom d'une espèce d'ardoise.

DÉMÊLEMENT. s. m. Action de démêler; résultat de cette action. Il est inusité. Tout cela me paraissait comme une machine que la Providence conduisait avec mille ressorts et mille cordes, dont je voyais le *démêlement*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Débrouillement, dénouement d'une affaire. En partant, priez-le de remettre le *démêlement* de l'affaire à une autre fois. (Sully.)

* **DÉMÊLER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *mêler*). Séparer ce qui est mêlé. Démêler du fil. Démêler les cheveux. Démêler le bon grain d'avec le mauvais. Démêler un écheveau de soie.

— Fig. Dans un sens analogue. Je sais où vous êtes, et cette connaissance *démêle* un peu mon imagination, qui sait où vous prendre à point nommé. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Débrouiller, éclaircir. Démêler une affaire, une intrigue. Démêler les droits, les intérêts. Je saurai *démêler* cette confusion. (Corn.) Il *démêlait* toutes les intrigues. (Boss.) Jusqu'à ce que j'aie *démêlé* ce qu'ils sont devenus, le cœur me bat un peu. (Mme de Sévigné.) C'est le cœur qui fait tout connaître, tout *démêler*; tout est de son ressort. (Mme du Deffand.) On *démêla* leurs vues plus tôt qu'il ne convenait à leurs intérêts. (Rayn.)

— Peut se dire des personnes dont il est difficile de connaître les qualités ou les défauts, de pénétrer les vues, les projets. Marlborough avait, par une longue habitude, acquis l'art de *démêler* les hommes. (Volt.) Je m'ennuie de n'être au fait de rien et de vivre avec des gens que je ne saurais *démêler*. (Montesq.)

— S'emploie aussi en ce sens avec un nom de chose. Elle *démêle* un cœur droit, sensible, susceptible un jour de grâce, à travers les plaisirs frivoles auxquels il se livre encore. (Mass.)

— Fam. Il n'est pas facile à démêler.

— Fig. *Démêler de*. Délivrer de. Enlever une inquiétude, un chagrin. Tant plus grande notre affliction aura été, tant plus serons-nous redevables à celui qui nous en aura *démêlés*. (Malherbe.)

— Faire ressortir. Tirer de la foule. Nous sommes très obligés à M. du Boucher : il nous *démêle* fort et nous fait valoir. (Mme de Sév.)

— Fig. Distinguer, discerner. Se dit des personnes et des choses. Démêler le vrai du faux, le vrai d'avec le faux. Démêler le vrai dévot d'avec l'hypocrite. Depuis des milliers d'années, la bonne vieille humanité s'applique à *démêler* le fil de la vérité de ceux du mensonge, sans pouvoir y parvenir. (Boiste.) Il observe les hommes et use ses esprits à en *démêler* les vices et les ridicules. (La Bruy.) *Démêlez*, si vous le pouvez, l'artifice infini qui entre dans la formation des insectes. (Mass.) Je l'ai prié de me *démêler* ces deux noms. Il l'a fait en galant homme; il a compris qu'il était très possible que je les confondisse. (Mme de Sévigné.) Le philosophe consume sa vie à observer les hommes, et il use ses esprits à en *démêler* les vices et les ridicules. (Volt.) C'est ainsi que toutes les histoires contemporaines parviennent falsifiées à la postérité, qui ne peut plus guère *démêler* la vérité du mensonge. (Id.)

> Et c'est mal *démêler* le cœur d'avec le front
> Que prendre pour sincère un changement si prompt.
> (CORNEILLE.)

— Apercevoir, reconnaître une personne ou une chose confondue avec d'autres. Ma sœur, parmi les choses que j'ai à dire, vous saurez bien *démêler* ce qui vous est propre. (Boss.) La fortune est si aveugle que, si dans la foule, il n'y a qu'un sage, il n'est pas à craindre qu'elle l'aille *démêler*. (J.-J. Rouss.) Un enfant a un intérêt à connaître sa nourrice, et il la connaît bientôt, il la *démêle* entre plusieurs personnes et ne la confond avec aucune. (Condillac.)

— Contester. Qu'avez-vous à démêler ensemble? Tous les princes du Nord qui avaient des intérêts à *démêler* avec le roi de Suède restèrent en pleine liberté de se disputer ses dépouilles. (Volt.)

— Dans un sens analogue. Le sentiment et le génie n'ont rien à *démêler* avec les sciences exactes. (Boiste.)

— Prov. et fig. *Démêler une fusée*. Débrouiller une intrigue, une affaire. Dieu a bien d'autres fusées à *démêler*. (Malherbe.)

— Techn. Remettre et fouler l'étoffe à l'eau chaude, après l'avoir retirée de la pile, quand elle est dégraissée.

— Vénér. *Démêler la voie*. Trouver la voie du cerf couru, quand elle est confondue avec celles d'autres cerfs.

— SE DÉMÊLER. v. pron. Être démêlé. Écheveau qui se démêle difficilement.

— Fig. Se débrouiller, s'éclaircir. Ces vérités se *démêlent* et s'éclaircissent dans mon esprit. (Boss.) Vous y verrez toutes ces vues qui commencent à se *démêler*. (Mme de Sévigné.)

— Se distinguer d'avec. L'âme d'Alain ne se *démêle* plus de celle du grand Condé. (Pascal.) Un prince pieux se *démêle* toujours de la foule des autres princes dans la postérité. (Mass.)

— Se tirer, se dégager heureusement d'une affaire. Se démêler d'un combat. Se démêler d'une affaire. Se démêler d'un embarras. On lui avait suscité beaucoup d'affaires, il s'en est heureusement *démêlé*. (Lav.) J'ai bien envie d'apprendre comme il se *démêlera* de tous les devoirs de la cour et de Paris. (Mme de Sévigné.) Je me *démêlerai* peut-être aussi des affaires très embrouillées et très mal conduites de notre pauvre petit pays de Gex. (Volt.)

— Échapper à une étreinte. Se *démêlant* avec indignation d'entre ses bras, elle se mit à faire des cris effroyables, appelant le ciel et la terre à son secours. (Hamilton.)

— Se séparer. On verra cet homme si obscur, si méprisé, se *démêler* de la foule. (Mass.)

— Rompre avec quelqu'un. Le quitter. L'abandonner.

> Et s'il peut d'avec moi jamais se *démêler*,
> C'en est fait, je le perds.
> (CORNEILLE.)

DÉMÊLEUR, EUSE. s. (rad. *démêler*). Techn. Celui, celle qui fait le démêlage.

— Ouvrier briquetier qui corroie la terre.

* **DÉMÊLOIR.** s. m. Machine ou instrument qui sert à démêler.

— Se dit particulièrement d'un Peigne à grosses dents fort séparées, pour démêler les cheveux.

— Pop. *Il a besoin d'un démêloir. Vous faut-il un démêloir?* Se dit d'une personne qui a la langue embarrassée, qui ne sait pas s'exprimer clairement.

DÉMÊLURES. s. f. pl. (rad. *démêler*). Cheveux qui tombent sous le démêloir.

DÉMEMBRATION. s. f. (pr. *dé-man-bra-*

cion. Vieux mot pour signifier Action de démembrer. Synon. inusité de DÉMEMBREMENT.

DÉMEMBRÉ, ÉE part. pass. du v. Démembrer. S'empl. adjectiv. Corps démembré.

— Fig. Royaume démembré. Ma[illegible] de membre Administré [illegible] A peine de l'un en [illegible] quelque [illegible] [illegible] s'elle au flanc les [illegible] sa façade [illegible] démembrée. (A. Daudet.)

— *Démembré de*. Cette province fut *démembrée* de l'Empire. (Acad.)

— Blas. Se dit des oiseaux qui sont représentés sans pieds et sans cuisses. Se dit encore des animaux dont les membres sont séparés.

*** DÉMEMBREMENT** s. m. Action de démembrer, d'arracher les membres, de mettre en pièces un animal.

— N'est usité qu'au figuré, et signifie Division, partage. Le démembrement d'une terre, d'une propriété. Le démembrement d'un territoire, d'un pays, d'un empire, d'un État. Faire le démembrement. Plusieurs monarchies se formèrent du *démembrement* de l'empire romain. (Acad.)

— La chose démembrée. Cette province est un démembrement de l'empire d'Allemagne.

— Par extens. Le démembrement d'une administration. Le démembrement d'un ministère.

— Féod. *Démembrement de fief*. Action de faire plusieurs fiefs d'un seul.

*** DÉMEMBRER**, v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *membre*). Arracher, séparer les membres d'un corps, mettre un corps en pièces. Les bêtes féroces [illegible] et *démembrèrent* Penthée. (Acad.) On tuda, on *démembra* ce pauvre loup. (La Font.)

— On dit [illegible] qu'il [illegible] qui est prêt à tout souffrir plutôt que d'abandonner son entreprise, que le céder en quelque chose, *il se ferait plutôt démembrer*.

— Fig. Qu'est-ce que j'en puis attendre, sinon que toutes ces passions me *démembrent*, pour en avoir chacune sa pièce? (Malherbe.)

— Fig. Diviser, séparer les parties d'un tout, d'une terre, d'un domaine, d'un territoire, d'un empire [illegible] Démembrer une propriété. Démembrer un vaste domaine. Démembrer un royaume. Cet empereur était heureux partout, et n'était nullement mo[illegible] *démembrait*, de sa seule autorité, la Bavière. (Volt.)

— Par extens. *Démembrer une administration, un ministère*. En séparer plusieurs attributions.

— On dit aussi : *Démembrer un parti, une société*. Le diviser, séparer, désagréger ceux qui en font partie.

— Anc. jurispr. *Démembrer une justice*. Créer une justice avec réserve du ressort.

— Féod. *Démembrer un fief*. Faire d'un fief plusieurs tenues en hommage séparé. || Vendre les dépendances d'un fief, sans réserve d'aucun droit.

— SE DÉMEMBRER. v. pron. Être démembré, divisé, séparé.

DÉMEMBREUR, EUSE. s. Celui, celle qui démembre.

DÉMENABLE. adj. 2 g. Vieux mot pour signifier Léger, habile.

DÉMÉNAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Déménager. S'empl. adjectiv. Un locataire déménagé. Une famille déménagée.

— En parlant des choses. Mobilier déménagé.

— Fig. Ah! oui, je vois tout de bon que la tête est *déménagée*. (G. Sand.)

***DÉMÉNAGEMENT**. s. m. Action de déménager, de transporter son menage, ses meubles d'un lieu dans un autre. L'hiver est une mauvaise saison pour les déménagements. Faire son déménagement. Perdre beaucoup à son déménagement. Frais de déménagement. Voiture de déménagement. Entreprise de déménagements. C'est une maxime devenue proverbe, que trois *déménagements* valent un incendie. (Acad.)

— Signifie simplement et familièrement Sortie d'un lieu.

*** DÉMÉNAGER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *ménage*). On met un *e* après le *g* lorsqu'il est suivi des lettres *a, o*. *Nous déménageons. Je déménageais. Déménageant*. Enlever son ménage, ses meubles, d'un lieu que l'on quitte pour les transporter dans un autre lieu. Déménager ses meubles, ses livres, tous ses ustensiles. Des huissiers *déménagent* la maison de M. Jeannot. (Volt.) Cependant nos victoires étaient en train de *déménager* l'Italie. Les chefs-d'œuvre de Rome, de Florence, de Venise, se pressaient à Paris. (De Gonc.)

— Absol. Il faut penser à déménager. Nous déménagerons dans huit jours. Il doit déménager demain matin. Il a déménagé sans payer. Tu n'ignores pas quel embarras c'est de *déménager*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. Sortir du lieu où l'on est, surtout quand on est contraint de le faire. Déménager sur l'heure. Je me charge de le faire déménager.

— Loc. prov. *On n'est jamais si riche que quand on déménage*. On a toujours, lorsqu'on déménage, plus de choses à transporter qu'on ne le croyait d'abord.

— *Déménager à la cloche de bois*. Déménager furtivement et sans payer. || *Déménager à la ficelle*, Déménager en descendant ses meubles par la fenêtre au moyen d'une corde.

— *Déménager par la cheminée*. Se servir de ses meubles comme combustible.

— Fig. et fam. *Sa raison, sa tête déménage*. Se dit de quelqu'un qui a l'esprit faible, qui déraisonne, et surtout d'un vieillard qui tombe en enfance. En ce sens, on dit aussi : Il déménage. Je sens que ma tête est faible et que la raison pourrait *déménager* avant la fin du mois. (E. About.)

— Pop. Mourir. Je suis acoquiné à la vie, et quelque mauvais lieu que j'habite, quelque incommodité que j'y reçoive, j'aurais de la peine à *déménager*. (H. de Balz.)

— *Déménager* prend l'auxiliaire *avoir* pour marquer l'action, et l'auxiliaire *être* pour marquer l'état.

— SE DÉMÉNAGER. v. pron. Être déménagé. En vérité c'est chose étrange que de partir et de se *déménager* comme nous faisons. (Mme de Sévigné.) [illegible]

DÉMÉNAGEUR. s. m. (rad. *déménager*). Celui qui fait les déménagements des autres, qui [illegible] fait.

— Fam. On emploie le féminin. Voilà les [illegible] *déménageuses*! (Litt.)

*** DÉMENCE**. s. f. (ét. lat., *dementia*, formé de *de*, préf. priv., et *mens*, raison). Médec. Aliénation d'esprit. Oblitération plus ou moins complète de l'intelligence, qui succède quelquefois à la manie [illegible] et qui est [illegible] toujours incurable; [illegible] délire [illegible] susceptible de guérison. On entend généralement par ce mot, Folie, aliénation d'esprit. Tomber en démence. Être en démence. Preuve de démence. Être interdit pour cause de démence. Signe de démence. Caractères de la démence. Démence aiguë, chronique, simple, compliquée, intermittente, mélancolique, maniaque, convulsive, épileptique. Le comble de la démence. Le majeur qui est dans un état habituel d'imbécillité, de *démence* ou de fureur doit être interdit, même lorsque cet état présente des intervalles lucides. (Code civ., art. 489.)

— *Démence sénile*. Affaiblissement des sens et des facultés intellectuelles qui se manifeste chez certaines personnes avancées en âge.

— Par exagér. Déraison, extravagance dans une démarche, dans une action, dans la conduite; état de l'esprit où l'on agi contrairement au jugement, à la raison. Les acclamations et la joie allaient jusqu'à la *démence*. (Volt.) Il n'y a pas de grand génie sans mélange de *démence*. (Id.) Il y a un degré d'amour-propre qui est une espèce de *démence* très commune. (La Harpe.)

DÉMENÉ, ÉE. adj. Anc. jurispr. Règlé || *Démené forain* ou *démené de forain*. Règlé par la loi des forains. On ne pouvait arrêter un bourgeois forain de la ville de Lille, ou saisir ses biens, avant que lui et lesdits biens fussent *démenés* de forain. (Compl. de l'Acad.)

DÉMÈNEMENT. s. m. Anc. cout. Moyen qu'on employait à Lille contre un bourgeois forain, pour le soustraire à la juridiction échevinale. Démènement pour arrêter. Démènement pour saisir.

*** DÉMENER (SE)**. v. pron. 1re conj. (du pref. *dé*, et *mener*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je me démène. Je me démènerai*, etc. Se débattre, s'agiter, se remuer violemment. Se démener comme un possédé. Il se démène comme le diable dans un bénitier. La fête se passait dans la cour, où les danses se *démenaient* à grand bruit. (Gér. de Nerval.)

— Se donner beaucoup de mouvement, beaucoup de peine pour quelque chose. Se démener pour réussir dans une affaire, pour assurer le succès d'une entreprise. || Dans les deux sens, ce verbe est très familier.

DÉMÉNÈTE. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Esculape, tiré du nom de celui qui le premier lui avait élevé un temple.

DÉMENT, ENTE. adj. (ét. lat., *demens*, insensé). Pathol. Atteint de démence.

— Qui concerne cette affection.

— Substant. Un dément, une démente.

DÉMENTANCE. s. f. Chagrin, lamentation. Vieux mot.

DÉMENTANT. part. prés. du v. Démentir.

DÉMENTANT, ANTE. adj. (rad. *démenter*). Qui ôte la raison, qui jette dans la démence. C'est dans cette grossière apparence et dans les propriétés vénéneuses et *démentantes* très anciennement connues de la mandragore, qu'il faut chercher l'origine de toutes les fables dont elle a été l'objet. (Loiseleur-Deslongchamps.)

DÉMENTER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dementare*, même sens, formé de *de*, préf. privat., et *mens, mentis*, esprit, raison). Rendre fou. Vieux mot.

— SE DÉMENTER. v. pron. Se tourmenter, s'agiter comme un homme en démence. Vieux et inusité.

DÉMENTI, IE. part. pass. du v. Démentir. S'empl. adjectiv. Qui reçoit un démenti. *Démenti* en face sur ce qu'il venait de dire. (Litt.)

— Nié, en parlant des choses. Ce billet *démenti* pour n'avoir point de seing. (Mol.)

— Qui ne s'accomplit pas. J'ai vu tous mes projets tant de fois *démentis*. (Rac.)

*** DÉMENTI** s. m. Action de démentir, le [illegible] quel on dit à quelqu'un qu'il en a menti. Donner un démenti. Recevoir un démenti. Souffrir un démenti. Repousser, renvoyer un démenti. Tirer l'épée pour un démenti. Être accoutumé aux démentis. Il est une circonstance unique dans laquelle on peut donner à l'orgueil un *démenti* qui ne l'offense pas : c'est lorsqu'il s'accuse lui-même. (Boiste.) Nous nous dementons nous-mêmes pour sauver un *démenti* que nous avons donné à un autre. (Montaigne.)

— Par extens. Se dit quelquefois des choses qui se trouvent [illegible] ne s'accordent pas avec ce que l'on a dit, etc. L'issue de presque toutes les choses de ce monde est un démenti plus ou moins formel donné à nos espérances. Ces faits donnent un *démenti* formel à votre assertion, à ceux qui prétendent que... (Acad.)

— Fig. et fam. Honte, affront de ne pas réussir, d'échouer dans une entreprise, dans une tentative dont on avait le succès à cœur. Avoir le démenti. Ne pas avoir le démenti. Je ne veux pas en avoir le démenti. Il en aura le démenti. Il y allait de son honneur de n'avoir pas le *démenti*. (Racine.)

— Prov. *Un démenti vaut un soufflet*.

DÉMENTIEL, ELLE adj. [illegible] Néol. Qui a rapport à la démence, qui peut la produire ou l'occasionner. Tout le monde en effet paraissait pressé de fuir, d'échapper à cette atmosphère étouffante et *démentielle*. (A. Daudet.)

*** DÉMENTIR**. v. a. 2e conj. irrég. (de *dé*, préf. privat., et *mentir*). Se conjugue comme *Mentir*. Dire à quelqu'un ou de quelqu'un qu'il a menti, soutenir qu'il n'a pas dit vrai. Démentir quelqu'un. Oser démentir. Ose me *démentir!* dis-moi ce que tu vaux. (Corneille.)

[illegible]

— Contredire. Les panégyriques, les oraisons funèbres, les épitaphes, *démentent* le pro[illegible] *démentirez* pas. (Volt.)

[illegible]

— Nier l'exactitude d'un fait, dire qu'une chose n'est pas vraie, qu'elle est controuvée. Démentir un écrit. Démentir un fait. Démentir une nouvelle. Démentir un bruit de journal. [illegible] des faits avérés de toute l'Europe. (Voltaire.)

[illegible]

— Ne pas confirmer ce qui a été dit, annoncé, conjecturé, pensé, etc. Démentir le bon témoignage. Démentir par une mauvaise conduite la bonne opinion que le public avait conçue. L'expérience dément bien des prévisions. L'événement a démenti ses craintes, ses espérances. Un tel a rendu de fort bons témoignages de vous, gardez-vous bien de le *démentir*. (Acad.) Des espérances que l'événement a toujours *démenties*. (Mass.) Son livre en paraissant *dément* tous ses flatteurs. (Boil.)

— *Démentir sa promesse*. Ne pas tenir sa promesse.

— Parler, agir contre, d'une manière indigne de. Démentir sa gloire. Démentir sa naissance. Démentir son rang, son caractère, sa noblesse, sa profession. Tu m'as fait *démentir* l'honneur de ma naissance. (Corn.) Il déguise ses passions, *dément* son cœur. (Mass.) C'est vous qui ne *démentez* jamais votre caractère. (Volt.)

[illegible]
Dément le sang des dieux dont on le fait sortir... (Id.)

— Se dit aussi, dans le même sens, d'une chose mauvaise, odieuse. Vous ne *démentez* point une race funeste. (Rac.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Sa mort a démenti sa vie. Leur conduite est toujours franche et ouverte, parce qu'ils n'ont pas peur que leurs actions *démentent* leurs discours. (J.-J. Rousseau.)

— S[illegible] Ses sentiments sont manifestement opposés à ses paroles.

[illegible]

— SE DÉMENTIR. v. pron. Dire le contraire de ce que l'on a dit, se contredire soi-même. Dire une chose aujourd'hui, se démentir demain. Nous nous *démentons* nous-mêmes pour sauver un démenti que nous avons donné à un autre. (Montaigne.)

— Manquer à sa parole. Vous avez promis de l'aider de tout votre crédit, n'allez pas vous *démentir*. (Acad.)

— S'écarter de son caractère, varier dans ses principes. Un homme vraiment vertueux ne se dément jamais. Il est uniforme, il ne se *dément* point. (La Bruy.) Ce n'est pas se *démentir* que de revenir de sa méprise. (Mass.) Il fut simple et économe en tout, sans jamais se *démentir*. (Volt.) Le petit marquis est un petit mérite naissant qui ne se *dément* point. (Mme de Sévigné.) Tu te *démens* bientôt de tes bons sentiments. (Molière.)

— Se dit, au sens moral, des choses qui changent, qui ne continuent pas d'être ce qu'elles étaient. Dès que l'harmonie civile se *dément*, [illegible] flatte que vos bontés ne se *démentiront* jamais. (Volt.) Cette rapidité de fortune qui avait ac[illegible] ments de toutes ces expéditions ne se *démentit* pas. (Id.) Mais je connais le sort, il peut se *démentir*. (Id.) Le ciel mit dans nos inclinations un accord qui ne s'est jamais *démenti*. (J.-J. [illegible])

[illegible]

— Se dit de l'esprit, du talent, du génie, lorsque [illegible] auteur ne se dément jamais, il est toujours supérieur dans ce qu'il fait.

— Se dit de même des productions de l'intelligence. Cet ouvrage se dément. Ce livre ne [illegible]

— Fig. Se dit des constructions, des ouvrages de maçonnerie, de charpente, de menuiserie qui ne conservent pas la même solidité. Un édifice qui se dément. Des lambris, des cloisons qui se démentent.

— Manég. Se relâcher, changer, en parlant du cheval.

DÉMER. Géogr. Rivière de Belgique, qui naît aux environs de Maestricht, arrose Hasselt [illegible]

DÉMERARY ou **DÉMÉRARA** [illegible] George-Town; il peut être remonté à 125 kil.; cours, 300 kil.

— DÉMERARY [illegible] autrefois Stabroek. On y exploite les bois du pays, le coton, le sucre, etc. C'est une ancienne colonie hollandaise acquise en 1814 par l'Angleterre.

DÉMERGEMENT. s. m. (rad. *démerger*). Diminution dans le tirant d'eau.

DÉMERGER [illegible] *de*; *mergere*, plonger). Tirer de l'eau qui a été amenée par une inondation.

— DÉMERGER. v. n. Mar. Subir une diminution dans le tirant d'eau.

*** DÉMÉRITE**. s. m. Ce qui fait démériter, ce qui fait perdre l'estime, ce qui attire l'improbation, la punition, le blâme, ce qui expose à perdre la bienveillance. Le démérite d'une action. Faire un démérite à quelqu'un d'une chose auprès d'une autre personne. Faire un démérite à quelqu'un de son silence. Les avantages acquis par le mérite des aïeux se perdent par le *démérite* de leurs descendants. (Boiste.) Quand on le verra sans Saint-Esprit (le cordon [illegible]) moins il ne faut pas ne l'avoir point, c'est un *démérite* à un duc et pair. (Mme de Sévigné.)

— Théol. Caractère d'un acte méritant un châtiment dans l'autre vie.

*** DÉMÉRITER**. v. n. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *mériter*). Faire ou dire quelque chose qui attire la désapprobation, le blâme, qui prive de l'estime, de l'affection, de la bienveillance de quelqu'un. Démériter de quelqu'un. Démériter auprès de quelqu'un. Heureux celui qui n'a pas *démérité* de sa patrie! (Boiste.)

— Théol. Perdre la grâce de Dieu, par le péché. L'homme est libre de mériter et de démériter. Il est d'âge à mériter et à démériter. On ne démérite pas, quand on n'agit pas avec connaissance et liberté.

DÉMÉRITOIRE. adj. 2 g. (rad. *démériter*). Qui entraîne un châtiment dans l'autre vie. Ces erreurs ne me font rien faire de méritoire ni de *déméritoire*. (Fén.)

DÉMESURE. s. f. Excès, manque de mesure. Vieux et inusité.

*** DÉMESURÉ, ÉE**. adj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *mesure*). Qui est au delà de la mesure ordinaire, qui excède cette mesure. Grosseur, hauteur démesurée. Longueur démesurée. Étendue démesurée. Un homme d'une grosseur démesurée. Ces étoiles, si *démesurées* dans leur grandeur. (La Bruy.) Une armée, composée de cette sorte, et déjà embarrassée de la multitude excessive de ses soldats, était surchargée par le nombre *démesuré* de ceux qui ne combattaient point. (Boss.)

— Fig. Excessif, extrême, sans frein, sans borne. Ambition démesurée. Présomption démesurée. Désir démesuré. Soif démesurée. Envie démesurée. Ce profond politique cachait, sous une feinte modération, une ambition *démesurée*. (Barthél.) Toutes les passions y sont *démesurées*. (Racine.)

*** DÉMESURÉMENT**. adv. D'une manière démesurée, sans mesure, excessivement. Démesurément grand. Démesurément long. Sa barbe et ses ongles avaient *démesurément* poussé. (G. Flaubert.)

— Fig. Démesurément [illegible] Démesurément ambitieux.

DÉMÉTAPHORISER. v. n. 1re conj. (de [illegible]. [illegible] des figure. [illegible] Sear- [illegible]

DÉMETT [illegible] tuel.

DÉMÉTER. [illegible] Myth. [illegible]

DÉMÉTRIAS. s. m. (pr. *dé-mé-tri-ass* ; du [illegible] pour type le démétrias atricapillo, petit insecte allongé, de couleur jaunâtre, que l'on trouve au printemps sur les haies et les broussailles.

DÉMÉTRIAS ou **DÉMÉTRIADE.** [illegible] anc. Capitale de la Magnésie. || Ville d'Assyrie, [illegible]

DÉMÉTRIES. [illegible] Myth. [illegible] les Grecs en l'honneur de Cérès (Déméter); 2° des fêtes établies par les Athéniens en l'honneur de Démétrius Poliorcète.

DÉMÉTRIULE ou **DÉMÉTRULE.** s. f. Antiq. gr. Hymne en l'honneur de Cérès Déméter.

DÉMÉTRIUM. s. m. (pr. *dé-mé-tri-omm* ; du gr. Δημήτηρ, Cérès). Chim. Nom donné au cérium, par quelques chimistes.

DÉMÉTRIUS. Nom de deux rois de Macédoine. DÉMÉTRIUS Ier [illegible] d'Antigone, battit Ptolémée, délivra Athènes, dont les habitants le déifièrent; il régna huit ans avec gloire, et mourut l'an 284 av. J.-C. || DÉMÉTRIUS II. Fils d'Antigone Gonatas, fit la guerre aux Étoliens, et régna de 243 à 233 av. J.-C.

— [illegible] DÉMÉTRIUS (*Soter*). Fils d'Antiochus Épiphane, assassiné [illegible] DÉMÉTRIUS II [illegible] fait prisonnier par les Parthes, et tué dans une bataille contre Alexandre Zebina, l'an 123 av. J.-C. | DÉMÉTRIUS III [illegible] fut pris par les Parthes et mourut en captivité.

— DÉMÉTRIUS DE PHALÈRE. Orateur athénien, né à Phalère, 345 av. J.-C. Disciple et ami de Théophraste, de Ménandre, il gouverna dix ans la république d'Athènes, 318-308. Chassé par Démétrius Poliorcète, il se réfugia en Égypte, où il devint le conseiller de Ptolémée Lagus. Exilé par Ptolémée Philadelphe dans la Haute-Égypte, il y mourut en 283. Il nous reste sous son nom un *Traité de l'élocution*.

— DÉMÉTRIUS OU DMITRI. Nom de cinq grands princes de Russie : DÉMÉTRIUS Ier. Fils d'Alexandre Newski, régna de 1276 à 1294, et fut toujours en lutte avec son frère. || DÉMÉTRIUS II, 1320-1325. Parvint, après l'assassinat de son frère Michel, à prendre Novogorod ; chassé par Georges III, il se réfugia chez les Tatars. || DÉMÉTRIUS III, 1360-1363. Fut détrôné au profit de Démétrius IV, qu'il avait renversé lui-même. || DÉMÉTRIUS IV, 1363-1389. Est le plus remarquable de cette série de princes : il [illegible] il construisit le Kremlin, et mérita le surnom de *Donski* par une victoire sur les Tatars, gagnée sur les bords du Don, 1380. Il est vrai que, dans une seconde lutte, il fut moins heureux. Moscou fut pris, et la Russie dut payer de nouveau un tribut, 1382 || DÉMÉTRIUS V. Fils d'Ivan IV *le Terrible*, né en 1582, fut assassiné par Boris Godounoff, vers 1591.

— DÉMÉTRIUS (Les faux) se sont donnés, à partir de l'année 1603, pour Démétrius V ou pour fils de Démétrius V, grand prince de Russie. Le premier était *Grischka-Otrepief*, moine du couvent de Tschoudof. Soutenu par les Polonais, il entra à Moscou, 1605, fit étrangler Féodor, fils de Boris, mais il s'aliéna les Russes par son affection pour les étrangers et son mariage avec une catholique ; il fut égorgé par la multitude, 1606. — Le vainqueur de Grischka-Otrépief, *Wassili Schouiski*, eut bientôt à lutter contre un second imposteur qui rallia, 1607, des partisans en répandant qu'il avait échappé au massacre de 1606; fils du prince André Kourbski, selon les uns, d'un juif, selon les autres, il ne se maintint pas longtemps, et fut tué à Kalouga. — Le troisième *faux Démétrius* était un diacre qui se fit passer pour fils de Démétrius V; chassé de Pleskow par les bourgeois, il périt à Moscou du dernier supplice. — Le quatrième et dernier imposteur, fils véritable ou prétendu d'Otrépief, se réfugia successivement en Pologne, en Suède et dans le Holstein ; livré, en 1645, à Alexis Mikhaïlovitch par le duc de ce dernier pays, il fut mis à mort.

★ **DÉMETTRE.** v. a. 4e conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *mettre*). Se conjugue comme *Mettre*. Disloquer, déplacer un os. Démettre le bras. Démettre la jambe. Démettre l'épaule, le poignet.

— Fig. Destituer. Démettre quelqu'un d'une charge, d'un emploi. Peu usité.

— Procéd. Débouter. Démettre quelqu'un d'une demande. Demettre quelqu'un de son appel.

— SE DÉMETTRE. v. pron. Se disloquer. Se démettre la cuisse. Se démettre l'épaule.

— Fig. Se défaire d'une charge, d'un emploi. Se démettre en faveur de. Se démettre de l'empire. Quelques particuliers sur qui le peuple [illegible] gouverné par eux. (Malh.) Pour le cardinal de Retz, vous savez qu'il a voulu se *démettre* de son chapeau de cardinal. (Mme de Sévigné.) Guillaume, son bisaïeul, après avoir sagement gouverné ses États, s'en *démet* par une abdication volontaire. (Fléch.) Il s'est en plein sénat *démis* de sa puissance. (Corn.) Vous vous étiez comme *démis* entre les mains de l'homme de votre domaine sur toutes les créatures. (Mass.)

— S'humilier. Si nous nous parons, il l'interprétera à quelque dessein ; si nous nous *démettons*, ce sera pour lui vilité de cœur. (Fr. de Sales.)

DÉMEUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Démeubler. S'empl. adjectiv. Appartement démeublé. Cabinet démeublé. Chambre démeublée.

— Fig. *Mâchoire démeublée*. Mâchoire privée de tout ou partie de ses dents.

★ **DÉMEUBLEMENT.** s. m. Action de démeubler ou de se démeubler, d'ôter ce qui meuble. État de ce qui est démeublé. Le démeublement d'une maison. Le démeublement d'une chambre. Procéder au démeublement.

★ **DÉMEUBLER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *meubler*). Ôter les meubles, dégarnir de meubles. Démeubler une chambre. Démeubler une maison.

— SE DÉMEUBLER. v. pron. Être démeublé, se dégarnir de meubles.

— Fig. et pop. On dit *qu'une mâchoire se démeuble* quand elle a déjà perdu une partie de ses dents.

DEMEURABLE. adj. 2 g. (rad. *demeurer*). Habitable. Mot spécial à la Normandie.

DEMEURANCE. s. f. Demeure, séjour. Vieux mot.

DEMEURANT. part. prés. du v. Demeurer. Qui demeure. Des personnes demeurant l'hiver à la ville et l'été à la campagne.

★ **DEMEURANT, ANTE.** adj. Qui réside, qui est logé en quelque endroit. A monsieur X... demeurant à...

— Il n'est d'usage au féminin qu'en termes de pratique. Madame X... demeurante à... Au lieu où ladite dame est demeurante. Dans le style ordinaire, on dit invariablement *Demeurant* au masculin singulier.

— REM. GRAMM. L'Académie fait de *demeurant* un adjectif ; c'est en réalité le participe présent du verbe Demeurer, qui a conservé, en termes de pratique, comme plusieurs autres participes présents, l'accord dont nous trouvons encore de nombreux exemples au commencement du XVIIe siècle, et qui était auparavant la règle générale.

— Substantiv. Le demeurant. La demeurante. Le prince punit les principaux conspirateurs et fit grâce au *demeurant*. (Acad.) Ce *demeurant* du paganisme voyait juste. (Montalembert.)

— Signifiait autrefois Ce qui reste. Les *demeurants*. (Montaigne.) Il est vieux et tout à fait inusité dans ce dernier sens.

— *Au demeurant*. loc. adv. Après tout, quoiqu'il en soit, en définitive, en somme. Au demeurant, c'est un bon enfant. Au demeurant, agissez comme il vous plaira. Je sais, au *demeurant*, que M. le marquis vous aime. (Mariv.) Au *demeurant*, il ne faut point que le grand nombre des ingrats nous ôte la volonté de bien faire. (Malherbe.)

★ **DEMEURE.** s. f. (ét., V. DEMEURER). Lieu où l'on établit son habitation réelle, que l'on choisit pour sa résidence fixe ; habitation, domicile. Belle demeure. Agréable demeure. Splendide, somptueuse, magnifique demeure. Triste, sombre, vilaine, obscure demeure. Choisir sa demeure. Faire sa demeure. Avoir une demeure. Se bâtir une demeure. Se retirer dans une demeure. Changer sa demeure. Changer de demeure. Sa *demeure* est superbe, un dorique règne dans tous ses dehors. (La Bruy.) On aurait pu choisir une plus belle *demeure*. (Id.) Un temple n'était pas un lieu de réunion pour la multitude, mais la *demeure* particulière d'une divinité. (G. Flaubert.)

— On peut avoir plusieurs *demeures réelles*, mais on n'a qu'un *domicile légal*.

— *La demeure céleste, la demeure éternelle*. Le ciel. Le lieu de sa *demeure* éternelle. (Mass.) Du haut de la *demeure* céleste. (Id.)

— Poét. Le corps humain, résidence de l'âme. A sa vile *demeure* il arrache son âme. (Delille.)

— *La demeure sacrée*. L'église, le temple, les autels. A la face de ces autels, *demeure* sacrée de Jésus-Christ anéanti. (Fléch.) En ce temple où tu fais ta *demeure* sacrée. (Rac.)

> [illegible]
> [illegible] la demeure sacrée. (RAC.)

— *Sombre demeure, demeure souterraine, profonde demeure*, etc. Tombeau, séjour des morts. Elle va descendre à ces sombres lieux, à ces *demeures* souterraines, pour y dormir dans la poussière avec les grands de la terre. (Boss.) Venez vous-même ouvrir ces tristes *demeures*. (Massillon.)

> [illegible]
> [illegible] (RAC.)

— Lieu où les animaux se retirent. Quelques animaux, se creusant des *demeures* souterraines, se réfugient dans des cavernes. (Buffon.)

— Action de demeurer dans un lieu. Je ne comprends pas comme M. de Grignan peut aller dans un pays dont les ours ne peuvent souffrir la *demeure*. (Mme de Sévigné.)

— Temps pendant lequel on habite un lieu. Faire longue demeure dans une maison. Il n'a pas fait longue *demeure* à sa campagne. (Acad.)

— *Demeure* s'est dit pour Retard. Voyons donc ce que c'est, sans plus longue *demeure*. (Corneille.)

— *Il y a péril en la demeure*. Le moindre retardement peut causer du préjudice. C'est une locution qui, du palais, a passé dans le langage usuel et familier, et se dit à propos de toute affaire pressée, de toute circonstance urgente, où il n'y a pas un instant à perdre. S'il n'y a pas de péril en la *demeure*, laissez à la vanité bien conseillée le temps de capituler avec l'intérêt. (Boiste.)

— *Être en demeure de faire une chose*. Être en mesure de faire cette chose, être prêt à la faire, avoir pris toutes ses dispositions.

— Fig. *Être en demeure envers quelqu'un*. Être en reste de bienfaits, de bons offices envers lui.

> [illegible]
> Vous êtes cause qu'en demeure
> [illegible] (LA FONT.)

— *A demeure*. loc. adv. De manière à demeurer stable, à rester dans le même état, à avoir de la consistance, à n'être pas déplacé. Fixer à demeure. Être à demeure. Établir, poser un châssis, un vitrage à demeure. Faire un travail à demeure.

— Agric. *Labourer à demeure*. Donner le dernier labour avant les semailles. || *Semer à demeure*. Répandre la semence à la place où elle doit rester, au lieu d'où elle ne doit pas être transplantée.

— Jurispr. Retardement. Signifie le temps qui court au delà du terme où l'on est tenu de payer ou de faire quelque autre chose. Être en demeure de. Être en demeure avec. Encourir la demeure. || *Constituer quelqu'un en demeure* ou *mettre quelqu'un en demeure*. Faire par sommation, ou d'une autre manière, qu'une personne soit avertie que le terme où elle doit remplir une certaine obligation est passé, afin qu'elle ne puisse en alléguer l'oubli ou l'ignorance. || Dans le même sens, on dit : *Mise en demeure*.

— Rhét. Nom de la figure qui consiste à appuyer, à insister sur une preuve, une raison.

— Vénér. Retraite du cerf dans les bois.

DEMEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Demeurer. S'empl. adjectiv. Hérode, *demeuré* seul maître de Jérusalem, la remplit de monuments sublimes dont je parlerai dans un autre lieu. (Chateaub.) Si l'homme, tel qu'il est aujourd'hui après sa chute, fût *demeuré* immortel, peut-être n'eût-il jamais connu la vertu. (Id.)

— Fig. Les noms sont *demeurés* et les choses ont changé. (Buff.) On ne saurait exiger que le clergé fût *demeuré* pauvre, quand l'opulence existait autour de lui. (Chateaub.)

— *Demeuré à*. La juridiction, cette marque essentielle de la souveraineté, est encore *demeurée* au pontife romain. (Volt.) Tout, du reste, était *demeuré* à sa place jusqu'au dernier jour. (Villeneuve-Bargemont) Le Père Lamberville avait ignoré le dessein secret du commandement, et il avait agi de si bonne foi, qu'il était *demeuré* au milieu des sauvages (Chateaub.)

— *Demeuré avec*. Cependant Télémaque était *demeuré* seul avec Mentor. (Fén.) René, *demeuré* seul avec Chactas, lui demande le récit de ses aventures. (Chateaubr.)

— *Demeuré dans*. Il y a un certain nombre d'exagérations convenues qui sont *demeurées* dans la conversation, et qui sont sans conséquence parce que personne n'en est la dupe. (La Harpe.) Elle est aussi toujours constamment *demeurée* dans son état de fille, et on l'appelait ordinairement la Pucelle des Iles. (Chateaubriand.)

— Anc. prat. *Cause demeurée sur l'heure*. Cause dont la plaidoirie est interrompue par la levée de l'audience.

DEMEURÉE. s. f. Vieux mot signifiant Demeure.

★ **DEMEURER.** v. n. 1re conj. (du lat. *demorari*, qui a la même signification). Faire sa demeure, habiter, avoir son domicile. Demeurer dans un lieu. Demeurer à la campagne. Demeurer à la ville. Demeurer dans telle ville, dans tel quartier, dans telle rue. Demeurer sur les boulevards, sur la place. Demeurer près du Louvre. Demeurer à l'hôtel de France, à l'hôtel des Princes, etc. L'un *demeure* au Marais, et l'autre aux Incurables. (Boil.) Quel temps avez-vous *demeuré* en Angleterre? — Sept ans. (Mol.) Elle a *demeuré* cinq ans avec moi dans cette même habitation où vous me voyez. (X. de Maistre.) Partout où il y a de l'argent à gagner, les citoyens accourent et *demeurent*. (E. About.)

— Fig. Dormez votre sommeil, riches de la terre, et *demeurez* dans votre poussière. (Boss.)

— Faire un séjour momentané, de peu de durée. Vous, Cinna, *demeurez*, et vous, Maxime, aussi. (Corn.) Qu'on me laisse, et qu'Asaph seul *demeure* avec moi. (Racine.)

— *Demeurez chez vous, qu'il demeure chez lui*. Restez chez vous, qu'il reste chez lui.

— S'arrêter, rester dans quelque endroit. Dans ce sens, il se conjugue avec l'auxiliaire *être*. Demeurer bien tard dehors. Demeurer en arrière. La voiture *demeura* au milieu du chemin sans pouvoir avancer. (Acad.) Un de mes beaux chevaux *demeura* dès Palaiseau. (Mme de Sév.) Elle a promis aux dieux, dans sa douleur, de *demeurer* auprès de ce tombeau, tant que l'eau [illegible] auprès. (Volt.) [illegible] *demeure* en [illegible] sur la place. (Mo[illegible])

— Fig. *Demeurer* [illegible] *Demeurer en reste*. Être, rester débiteur.

— Fig. Elle ne peut pas *demeurer* en cet état, tout triste qu'il est. (Boss.) Le prince *demeure* un moment dans le silence. [illegible] *demeura* dans une joie que rien ne peut exprimer. (Id.) *Demeurer* sur la defensive. (La Bruy.) Il *demeure* au dedans de lui-même. (Mass.)

— Fig. et fam. *Demeurer en beau chemin*. Ne point avancer, ne point faire de progrès, malgré les facilités qu'il y a de faire une chose, malgré les dispositions que l'on a pour cette chose. Ne demeurez pas en si beau chemin. Pourquoi demeureriez-vous en si beau chemin? A votre âge, et quand on donne de si brillantes espérances, on ne demeure point en beau chemin. Il [illegible] tés, il est demeuré en beau chemin. Vous êtes déjà capitaine, il ne faut pas demeurer en si beau chemin. || Dans le même sens, on dit. *En demeurer là*. [illegible] On doit craindre qu'il n'en demeure là.

— *En demeurer là* signifie aussi Ne point donner suite à une affaire, ne point pousser plus loin une entreprise, ne pas s'engager plus avant. Il ne se propose pas d'en demeurer là. Il serait bon qu'il en demeurât là. || Si le sujet est un nom de chose, *En demeurer là*, veut dire N'avoir point de suite, ne pas être continué, poussé plus loin. L'affaire en est demeurée là, en demeurera là. Les choses en demeurent là. || Dans le même sens : *En demeurer là d'un travail, d'un discours, d'une lecture, d'une occupation quelconque* signifie Discontinuer ce travail, ce discours, cette lecture, cette occupation, etc. || De même encore on dit : Où en êtes-vous demeuré de cela? Où en sommes-nous demeurés de notre lecture? Je reprends mon discours où j'en étais demeuré.

— *En demeurer là, en demeurer à cela*, signifie encore S'en tenir à une chose ; choisir, préférer une chose.

— *Demeurons-en là*. N'en parlons pas davantage, cessons, brisons là-dessus; se dit surtout lorsque la discussion s'anime, s'échauffe, et qu'on veut éviter une querelle, ou que l'on craint que la chose n'aille beaucoup trop loin.

— Se dit aussi pour Ne savoir que dire, que répondre, quand on est pressé d'objections, accablé de solides raisons.

— Rester sur place [illegible] Dans la marche rapide de Napoléon sur Vienne, un grand nombre de soldats *demeurèrent*. (Litt.) On leur menait des haquenées et des chevaux de trousse, afin de ne *demeurer* point, si d'aventure le carrosse se venait à rompre. (Malherbe.)

— *Demeurer sur la place*. Être terrassé, tué sur le lieu même où l'on a combattu. Dix mille hommes demeurèrent sur la place, sur le champ de bataille. Près de quatre mille hommes *demeurèrent* sur la place. (Racine.)

— Impers. Il est demeuré dix mille hommes sur le champ de bataille.

— Rester, en parlant des choses.

> [illegible]
> Il fallut se mettre à l'abri ;
> Je laisse [illegible]
> [illegible] (LA FONTAINE.)

— Tarder. Demeurer longtemps en chemin. Demeurer à venir. Demeurer à guérir. Sa plaie a *demeuré* longtemps à guérir, à se fermer. (Acad.)

— Employer plus ou moins de temps. Demeurer une heure à faire une chose. Demeurer un an à bâtir cette maison. Demeurer six mois à composer ce poème, cette histoire.

— Être permanent, subsister. La parole vole et les écrits demeurent. Rien ne *demeure*, tout change. Dieu seul *demeure* toujours le même. (Mass.) Les actions de la foi *demeureront* éternellement. (Id.) Ces ouragans passent, et la philosophie *demeure*. (Volt.) Il n'y a qu'un esprit faux et superficiel qui puisse *demeurer* jusqu'à la fin dans l'illusion. (Id.) Tout passe, la religion seule *demeure*. (Chateaub.)

— Fig. La victoire demeura fidèle aux armes françaises. La gloire de cette grande action lui en demeure tout entière. Que la honte, que le mépris, que l'humiliation vous en demeure !

— Se trouver, être dans un certain état, au physique et au moral, en parlant des personnes et des choses. Une chose qui demeure dans son entier. Une route qui demeure libre. Une âme qui demeure vertueuse, etc. Les passions et les commères ne *demeurent* point en reste. (Boiste.)

— Dans un sens analogue, Être fait à demeure. Cet arc de triomphe n'a pas été fait pour demeurer.

— *Demeurer*, avec un adjectif marquant un état dont on ne veut point sortir. Cette infanterie dont les bataillons *demeurent* inébranlables au milieu de tout le reste en déroute. (Boss.) Elle *demeure* ferme au milieu du péril. (La Bruy.) Un peuple qui ne serait que savant pourrait *demeurer* barbare; un peuple de lettrés est nécessairement doux et poli. (Fontanes.)

— Avec un nom, dans le même sens. Demeurer en repos. Demeurer en contemplation.

— *Ne pas demeurer en place*. Aller et venir, être toujours en mouvement.

— *Demeurer*, avec un adjectif qui exprime

un état permanent, durable. Demeurer perclus de tous ses membres. Ceux-là *demeurent* exclus [illegible] (Boss.) Recevoir un affront, et *demeurer* [illegible] (Corn.) [illegible] *demeurera* grand, illustre, [illegible]

Demeurer, avec un adjectif marquant un état passager ou accidentel. Demeurer interdit. Demeurer confus. Ces extases où son corps *demeurait* suspendu et immobile. (Fléch.) Il fallait qu'il *demeurât* tout seul avec sa vertu pour paraître tout ce qu'il était. (Mass.) Je *demeure* à vos yeux muet d'étonnement. (Corn.) Madame, je me tais et *demeure* immobile. (Rac.) Spendius *demeura* stupéfait devant cette autorité. (G. Flaubert.)

— Avec un nom, dans le même sens. Que la vertu soit à la mode, qu'elle n'y soit pas, elle *demeure* vertu. (La Bruy.) Nous *demeurâmes* les maîtres du champ de bataille. (Mass.)

[illegible]

— Dans ce sens, le nom est quelquefois uni au verbe par une préposition. Demeurer sans voix. Je *demeurai* longtemps sans lumière et sans vie. (Rac.)

Son amante effarée
Demeure [illegible] (RACINE.)

— Manquer de mémoire, rester court en prononçant une harangue, un sermon que l'on avait appris par cœur. Il est demeuré au beau milieu de sa harangue. || Dans ce sens, on dit aussi Demeurer court ou tout court.

— Fig. La hardiesse humaine n'aime pas à *demeurer* court. (Boss.)

— Fam. *Demeurer pour les gages*. Se dit de personnes prises ou tuées dans un combat d'où les autres se sont sauvées. La moitié des siens sont demeurés pour les gages. || Se dit aussi, dans le même sens, de ceux que l'on retient dans une hôtellerie, dans un cabaret, afin de les forcer à payer pour les autres qui se sont échappés. || Se dit même en parlant d'objets retenus en nantissement ou perdus quelque part. Je n'avais pas d'argent, ma malle est demeurée pour les gages. La foule était si grande, si pressée, que j'ai été bien heureux de m'en tirer; seulement mon manteau y est demeuré pour les gages. Ces locutions ont beaucoup vieilli.

— Fam. *Demeurer sur la bonne bouche*. Cesser de manger ou de boire, après qu'on a mangé ou bu quelque chose qui laisse dans la bouche un goût flatteur, agréable, exquis. || Fig. S'arrêter après quelque chose d'heureux, de satisfaisant, dans la crainte d'un changement, d'un mauvais retour.

— *Demeurer sur son appétit*. Se retenir de manger quand on a encore appétit. || Fig. et fam. Se modérer dans ses désirs, dans ses goûts, ne pas permettre qu'ils nous portent trop loin, qu'ils nous entraînent dans des excès.

— *Demeurer en beau chemin*. Ne pas poursuivre une affaire qui se présentait avec des chances de succès.

— *En demeurer là*. Ne rien ajouter à ce qu'on a déjà fait. Je serais bien aise que vous me donniez ces vers par écrit. — C'est bien assez de vous les avoir dits, et je dois en *demeurer* là. (Mol.) || Avec la négation. *Cette affaire n'en demeurera pas là*. Cette affaire aura une suite.

— *Ne pas demeurer en reste*. Rendre la pareille.

— *Demeurer d'accord*. Être d'accord, convenir.

— *Demeurer à*. Rester à. Il ne lui est pas *demeuré* de quoi se faire enterrer. (La Bruyère.) Le corps prendra un autre nom; même celui de cadavre ne lui *demeurera* pas longtemps. (Boss.) Ils se disputent à qui *demeureront* les ruines. (Mass.) J'en *demeurerai* à la simple approbation, quand ce ne serait que pour faire voir à Pauline qu'il y a des choses où mon esprit ne prend pas. (Mme de Sévigné.)

— *Demeurer au répertoire*, ou simplement *demeurer*. Faire partie des œuvres qui peuvent être représentées d'un moment à l'autre, en parlant d'une pièce de théâtre. Cette comédie est demeurée.

— *Demeurer à*, suivi de l'infinitif. Ceux-là *demeureront* à être pourvus une autre fois. (Mme de Sévigné.)

— Loc. prov. *Demeurer au filet*. Rester court au milieu d'une harangue.

— *Demeurer sur le cœur, sur l'estomac*. Se dit en parlant d'un aliment qui pèse sur l'estomac, qui cause des maux d'estomac, des soulèvements de cœur. Tout mon dîner m'est demeuré sur l'estomac. || Fig. *Cela m'est demeuré sur le cœur*. J'en ai conservé du ressentiment.

— Anc. jurispr. *Demeurer ducroire*. Garantir la solvabilité de ceux auxquels on vend des marchandises à crédit pour le compte d'autrui.

— Hortic. *Plante à demeurer*. Plante semée en pleine terre et destinée à y rester.

— Jeux. Jeter sa boule avec trop peu de force pour qu'elle arrive au but.

— Manég. Ne pas aller assez en avant, en parlant d'un cheval. Ce cheval demeure.

— *Demeurer* prend les deux auxiliaires *avoir* et *être*; il prend *avoir*, pour indiquer que le sujet n'est plus au lieu ou dans l'état dont on parle; il *a* demeuré pendant l'été à la campagne; il *a* demeuré longtemps malade. || Il prend *être*, pour marquer que le sujet n'a point changé de lieu ou d'état. Cinq cents hommes *sont* demeurés sur le champ de bataille. Il *est* demeuré infirme de ses blessures.

— Syn. comp. DEMEURER, LOGER. *Demeurer* se dit par rapport au lieu [illegible] Demeurer à Paris, demeurer en France. *Loger* se dit par rapport à l'édifice dans lequel on habite. Loger au Louvre, [illegible]

* **DEMI, IE**. adj. (du lat. *dimidius*, moitié). Qui est la moitié d'un tout, qui fait ou qui contient la moitié d'un tout, d'une quantité.

— Quand cet adjectif suit le substantif, il s'accorde en genre, mais non en nombre avec ce substantif, auquel il est toujours uni par la conjonction *et*. Une heure et demie. Un kilogramme et demi. Trois mètres et demi. Un jour et demi. Un mois et demi. Un an et demi. Une année et demie. Une douzaine et demie. Le soleil tourne sur son axe en vingt cinq jours et *demi*. (Voltaire.) Hier, à dix heures et *demie*, le roi déclara qu'il épousait la princesse de Pologne. [illegible] Gracchus dix-sept livres et *demie* d'or. (Vertot.)

— Lorsque *demi* précède le substantif, auquel il est toujours joint par un trait d'union, il est invariable et reste toujours du genre masculin. Un demi-kilogramme. Un demi-mètre. Un demi-décalitre. Une demi-heure. Une demi-journée. La demi-solde. Des demi-colonnes. Un demi-cent. Deux demi-bains. Cinq demi-[illegible] Une *demi*-heure après avoir quitté le vaisseau, je foulai le sol américain. (Chateaubriand.)

— On dit Midi et demi, Minuit et demi, pour dire, Une demi-heure après midi, après minuit.

— *Ni demi* précédé d'un substantif. Sans rien de ce dont il est question.

[illegible]
[illegible]
Cette [illegible]
[illegible]
[illegible] (Id.)
[illegible]
[illegible]
[illegible]
(De quoi l'on soit pour le moins averti)
[illegible] LA FONT.

— *Sans moitié ni demie*. Même sens.

— Dans un sens analogue, il fait partie de certaines phrases elliptiques et proverbiales, qui se composent de la préposition *à*, suivie de noms qui expriment une mauvaise qualité; alors *demi* signifie, Qui ajoute moitié à cette qualité, qui renchérit de moitié sur cette qualité. A fourbe, fourbe et demi. A trompeur, trompeur et demi. A voleur, voleur et demi. A corsaire, corsaire et demi, etc.

— Loc. prov. et fam. *En diable et demi*. Excessivement. Battre quelqu'un en diable et demi.

— Mis immédiatement devant un substantif de qualité, il marque une sorte de participation à la qualité que le substantif désigne. Un demi-dieu. Une demi-bosse. Il devient en un instant un homme, un demi-dieu. (La Bruy.) C'était avoir trop bonne opinion de ces marauds, qui n'étaient que *demi*-hommes. (Malherbe.)

[illegible]

— En composition avec divers autres mots, *demi* [illegible] cation à moins de force, que les choses exprimées par ces mots ne sont pas tout à fait ce qu'elles seraient si le mot était employé seul. Demi-jour. Demi-clarté. Demi-teinte. Demi-bosse, etc.

— Fig. Demi-soupçon. Demi-mesure. Demi-mal, etc.

— Il ajoute aussi quelquefois à cet affaiblissement de la chose signifiée une idée d'ironie, de dénigrement. Un demi-savant. Un demi-talent, etc. En politique, comme en littérature, il n'y a rien de pire que les *demi*-connaisseurs. (Pagès.)

— *Nous donnons à leur ordre alphabétique la plupart des mots composés commençant par demi.*

— Autre anomalie que présente l'emploi du mot *demi*. On dit: Une pomme et demie a été mangée et non une pomme et demie *ont* été mangées.

— DEMI. s. m. Arithm. Une moitié d'unité. Un demi. Deux demis. Trois demis. Quatre *demis* valent deux unités. (Acad.)

— DEMI. adv. A moitié, presque. Il ne s'emploie qu'avec certains adjectifs, qu'il précède immédiatement, et auxquels il est uni par un trait d'union (-). Demi-fou. Demi-cuit. Demi-mort. Demi-bon. Des ais demi-pourris. Un fromage demi-rongé. Tremblant et *demi*-mort. (Boil.) Il sort *demi*-paré. (Id.) Ces considérations humaines, ces intentions *demi*-bonnes, *demi*-mauvaises. (Fléch.) En ce moment je suis *demi*-perclus de rhumatismes. (J.-J.Rouss.)

— *A demi*. loc. adv. A moitié, en partie, imparfaitement. Faire les choses incomplètement, à demi. S'énoncer à demi. Examiner à demi. Comprendre à demi. Une statue voilée à demi. Être à demi vaincu, à demi soumis. Craindre à demi. Aimer à demi. Haïr à demi. Quelque épargne qu'ils en fassent, il n'y en a pas à *demi* pour les choses nécessaires. (Malherbe.) La mort de Séleucus m'a vengée à *demi*. (Corn.) Il ne connaît sa force qu'à *demi*. (Boss.) Ils ne nous connaissaient qu'à *demi*. (Mass.) Vous ne voyez qu'à *demi* ce [illegible] (Id.) Sans cela tout irait plus mal encore, et notre espèce ne veut pas être [illegible] *à demi*. (J.-J. Rouss.) Il convient [illegible] romanesque, ce n'est pas à *demi*. (Th. Gautier.)

— *A demi*, après un substantif.

[illegible]

— *Faire les choses à demi*. Ne les faire qu'incomplètement.

— Loc. fam. *Il n'y en a pas à demi*. Il y en a beaucoup, en quantité, à profusion. Cependant Mme de Sévigné paraît lui avoir donné le sens contraire [illegible] Il me donne tout le temps qu'il peut; [illegible] chose qui est chère chez lui, car il n'en a pas à *demi*.

— *A demi-mot*. V. MOT.

DEMI-ACCULÉ, ÉE. adj. Mar. Se dit des varangues placées entre les varangues plates et les varangues acculées. Varangues demi-acculées. || Pl., *demi-acculés, demi-acculées*.

DEMI-ACCULEMENT. s. m. Mar. Acculement entre les varangues plates et les varangues acculées.

DEMI-AIGRETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du héron bleuâtre. || Pl., des *demi-aigrettes*.

DEMI-AIR. s. m. Manèg. Un des sept mouvements d'un cheval. || Plur., des *demi-airs*.

DEMI-AMAZONE. s. f. Ornith. Espèce de perroquet de la Guyane. || Pl., des *demi-amazones*.

DEMI-AMPLEXICAULE. adj. 2 g. Bot. Se dit des feuilles sessiles dont la base embrasse à peu près la moitié de la tige. || Pl., *demi-amplexicaules*.

DEMI-ANGE. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'or. V. ANGE. || Pl., des *demi-anges*.

DEMI-ANGLAISE. s. f. Garde-robe à l'anglaise sans robinet. || Pl., des *demi-anglaises*.

DEMI-ANTENNE. s. f. Mar. Vergue des voiles à bourcet. || Pl., des *demi-antennes*.

DEMI-APOLLON. s. m. Entom. Nom vulgaire d'un lépidoptère diurne du genre doritis. || Pl., des *demi-apollons*.

DEMI-APONÉVROTIQUE. adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse. Muscle demi-aponévrotique. || Pl., *demi-aponévrotiques*.

— Substantiv. Le demi-aponévrotique. V. DEMI-MEMBRANEUX.

DEMI-ARCADE. s. f. Techn. Corde simple qui sert dans l'empontage. On l'appelle aussi *demi-boucle*.

DEMIARD. s. m. Métrol. Nom du quart de litre, en Normandie.

DEMI-ARIEN. Hist. relig. V. SEMI-ARIEN. || Pl., des *demi-ariens*.

DEMI-ARPENTEUSE. adj. f. Entom. Épithète donnée aux chenilles qui n'ont que quatorze pattes, ou qui, en ayant seize, nombre normal, ont la première paire des membraneuses tellement courte, qu'elle ne peut servir à la progression, ce qui les oblige à marcher comme les véritables arpenteuses. || Pl., *demi-arpenteuses*.

* **DEMI-AUNE**. s. f. Métrol. La moitié de l'aune, dans l'ancien système de mesures. Elle équivaut à soixante centimètres, nouveau système. || Pl., des *demi-aunes*.

— Arg. Bras.

DEMI-AUTOUR. s. m. Ornith. Autour de taille moyenne. || Pl., des *demi-autours*.

DEMI-AZYGOS. s. m. Anat. Veine particulière qui parcourt la moitié de la poitrine. V. AZYGOS.

* **DEMI-BAIN**. s. m. Médec. Bain dans lequel le corps ne plonge que jusqu'à l'ombilic. On le distingue du *bain de siège* ou *de fauteuil*, dans lequel le bassin seulement est baigné, et les extrémités inférieures hors du liquide. || Pl., des *demi-bains*.

DEMI-BANCHÉE. s. f. Archit. Partie de mur en pisé faite en remplissant le moule à moitié.

* **DEMI-BANDE**. s. f. Usité dans cette phrase, en marine: *Donner une demi-bande*. Incliner un bâtiment sur chacun de ses côtés pour réparer sa carène. || Pl., des *demi-bandes*.

DEMI-BAS. s. m. Bas ne s'élevant qu'au milieu du mollet. || Pl., des *demi-bas*.

DEMI-BASTION. s. m. Fortif. Ouvrage de fortification qui ne se compose que d'un flanc et d'une face. On termine de chaque côté les ouvrages à corne et à couronne par un demi-bastion. || Pl., des *demi-bastions*.

DEMI-BÂTON. s. m. Mus. Bâton qui marque deux mesures à compter. Moitié du bâton entier, qui marque quatre mesures. || Pl., des *demi-bâtons*.

DEMI-BATTERIE. s. f. Mar. Ensemble des pièces de canon placées entre le grand mât et l'avant d'un navire, ou entre le grand mât et l'arrière. || Pl., des *demi-batteries*.

DEMI-BATTOIR. s. m. Sorte de petit battoir pour jouer à la paume. || Pl., des *demi-battoirs*.

DEMI-BAU. s. m. Mar. Chacune des pièces qui composent un bau. || Pl., des *demi-baux*.

DEMI-BEC. s. m. Ichtyol. Dernier sous-genre du groupe des brochets, famille des ésoces, comprenant des poissons qui habitent les mers chaudes des deux hémisphères, à chair huileuse, mais néanmoins agréable au goût. || Pl., des *demi-becs*.

* **DEMI-BISQUE**. s. f. Bisque dont le coulis est plus léger, et où il entre moins d'ingrédients que dans la bisque ordinaire. || Pl., des *demi-bisques*.

* **DEMI-BOSSE**. s. f. Archit. et Sculpt. Genre de sculpture en bas-relief dont les parties saillantes sont de moitié de nature. || Pl., des *demi-bosses*.

DEMI-BOTTE. s. f. Escr. Action qui a un effet plus avancé que l'appel ou la feinte. || Pl., des *demi-bottes*.

— Cord. Chaussure s'élevant moins haut que la botte ordinaire.

DEMI-BOUCANIER. s. m. Fusil qui tient le milieu entre le mousquet des boucaniers et le fusil ordinaire. || Pl., des *demi-boucaniers*.

DEMI-BOUCLE. s. f. V. DEMI-ARCADE. || Pl., des *demi-boucles*.

DEMI-BOURSE. s. f. V. BOURSE.

DEMI-BRIGADE. s. f. [illegible] a été donné pendant quelques années [illegible] res de la Révolution aux régiments français [illegible] Nos régiments [illegible] ront mériter à leur tour les surnoms célèbres des anciennes *demi-brigades*. (Michelet.)

DEMI-BRIQUE. s. f. Valeur de la moitié d'un carreau dans la mise en carte des châles. || Pl., des *demi-briques*.

DEMI-BROCHE. s. f. Moitié des fils que [illegible] || Pl., des *demi-broches*.

DEMI-CANON. s. m. [illegible] Pièce d'artillerie de onze pieds de longueur, et qui portait des boulets de vingt-quatre, elle est hors d'usage depuis la fin du XVII[e] siècle. || Pl., des *demi-canons*.

DEMI-CANONNIÈRE. s. f. Art milit. Canonnière qui n'a de parapet que d'un côté. || Pl., des *demi-canonnières*.

DEMI-CAPSULE. s. f. Bot. Nom que quelques botanistes donnent à la cupule. || Pl., des *demi-capsules*.

* **DEMI-CASE**. s. f. Flèche du jeu de trictrac, sur laquelle le joueur n'a mis qu'une dame. || Pl., des *demi-cases*.

* **DEMI-CASTOR**. s. m. Chap. Chapeau dans lequel il entre moitié de poil de castor, et moitié d'autre poil ou de laine. || Pl., des *demi-castors*.

— Fig. et pop. Femme légère qui ne reçoit pas assez d'argent de celui qui l'entretient pour faire une toilette complète. On dit aussi dans le même sens *demi-cachemire*.

DEMI-CEINT. s. m. Archit. Colonne qui n'est pas en plein relief, et qui ne ressort du mur qu'à demi. On dit aussi *demi-colonne*. || Pl., des *demi-ceints*.

— Cost. Sorte de ceinture, autrefois à l'usage des femmes du peuple.

[illegible]
[illegible]
[illegible]

DEMI-CEINTIER. s. m. Ouvrier qui faisait les ceintures appelées demi-ceints. || Pl., des *demi-ceintiers*.

* **DEMI-CERCLE**. s. m. Géom. Moitié d'un cercle, terminée par une demi-circonférence et un diamètre. || Instrument d'arpentage appelé plus ordinairement *graphomètre*. || Pl., des *demi-cercles*.

— Escr. Sorte de parade.

— Fig. *Rattraper quelqu'un au demi-cercle*. Reprendre sur lui l'avantage qu'il supposait avoir.

— Dans le langage usuel, on dit familièrement *Faire un demi-cercle*, pour Tourner sur ses talons, se détourner de quelqu'un de qui l'on ne veut pas être reconnu ou à qui l'on ne veut pas parler.

DEMI-CHAÎNE. s. f. Chorég. Sorte de pas figuré, moitié de la chaîne entière. || Pl., des *demi-chaînes*.

— Techn. Fil de laine à moitié tordu et pouvant servir à la trame.

DEMI-CHAMEAU. s. m. Constr. nav. Chacun des deux pontons qui composent un chameau complet. Il est inusité. || Pl., des *demi-chameaux*.

DEMI-CHAMPIGNON. s. m. Bot. Nom donné aux agarics et aux bolets qui ont un pied latéral. || Pl., des *demi-champignons*.

DEMI-CHEBEC. s. m. Mar. Bâtiment dans le genre du chebec, mais plus petit. || Pl., des *demi-chebecs*.

DEMI-CHEMISE. s. f. Techn. Vêtement de toile à une seule manche dont certains verriers se servent pendant leur travail. || Pl., des *demi-chemises*.

DEMI-CIRCONFÉRENCE. s. f. Géom. Moitié de la circonférence d'un cercle. || Pl., des *demi-circonférences*.

DEMI-CIRCULAIRE. adj. 2 g. Didact. Qui a la forme d'un demi-cercle. || Pl., *demi-circulaires*.

— Anat. *Canaux demi-circulaires*. Nom donné à trois conduits de l'oreille interne situés dans l'épaisseur du rocher, et qui ont rapport en arrière et en bas avec les cellules mastoïdiennes, en avant avec le vestibule.

DEMI-CLEF. s. f. Mar. Nœud fait avec le

bout d'un cordage que l'on a replié sur lui-même. || Pl., des *demi-*[illegible]

DEMI-CLOISON. s. f. Bot. Nom donné aux cloisons qui n'atteignent pas jusqu'à l'axe du fruit et laissent un vide au centre, comme cela a lieu dans le pavot. || Pl., des *demi-cloisons*.

DEMI-COLONNE. s. f. Archit. Colonne dont une moitié seulement est visible, l'autre étant censée engagée dans un mur ou dans un pilier. || Pl., des *demi-colonnes*.

DEMI-COMPLET, ÈTE. adj. Entom. Se dit des larves des orthoptères, des hémiptères et de quelques névroptères. || Pl., *demi-complets, demi-complètes*.

DEMI-COMPOSÉ, ÉE. adj. Mamm. Se dit des dents dans lesquelles les replis de l'ivoire ne pénètrent que jusqu'à une certaine profondeur, au-dessous de laquelle les coupes transversales ne montrent qu'une seule substance centrale, entourée par une autre qui est extérieure, comme cela se voit dans les molaires des ruminants. || Pl., *demi-composés, ées*.

DEMI-CONCAMÉRATION. s. f. Archit. [illegible] || Pl., des *demi-concamérations*.

DEMI-CORDE. s. f. Métrol. La moitié d'une corde de bois. || Pl., des *demi-cordes*.

— Véner. Endroit fourré de bois, où se retirent les bêtes fauves.

DEMI-CORPS. s. m. Chir. Sorte de bandage formé de deux courroies et destiné à contenir une hernie.

DEMI-COULEVRINE. s. f. Art milit. Pièce d'artillerie allongée, qui portait des boulets de quatre, de cinq ou de dix. || Pl., des *demi-coulevrines*.

DEMI-COUPÉ. s. m. Chorég. Espèce de pas par lequel on commence ordinairement les pas composés. || Pl., des *demi-coupés*.

DEMI-COURBETTE. s. f. Petite courbette dans laquelle le cheval ne s'élève pas autant que dans la courbette. || Pl., des *demi-courbettes*.

DEMI-COURONNE. s. f. Métrol. Monnaie d'argent d'Angleterre. La demi-couronne *vieille* valait 2 vieux schellings 6 pence, ou 3 fr. 9 c.; la demi-couronne *nouvelle* vaut 2 nouveaux schellings 6 pence, ou 2 fr. 90 c. || Pl., des *demi-couronnes*.

DEMI-COURONNÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des calathides composées, quand les fleurs extérieures sont situées d'un seul côté de la calathide. || Pl., *demi-couronnés, ées*.

DEMI-COURSE. s. f. Chorég. Pas de danse dans lequel on décrit seulement un demi-cercle. || Pl., des *demi-courses*.

DEMI-CROCHE. s. f. Mus. Note qui vaut la moitié d'une croche. On dit mieux *double croche*. || Pl., des *demi-croches*.

DEMI-CROIX. s. m. Hist. Nom que l'on donnait aux donats ou aux oblats, dans l'ordre de Malte. || Pl., des *demi-croix*.

DEMI-CRUCIFIX. s. m. Employé dans cette seule expression : *Faire le demi-crucifix*. Demander l'aumône, parce que ordinairement les gueux allongent un bras de côté pour demander la charité.

DEMI-CUIRASSE. s. f. Art milit. Cuirasse qui n'était composée que d'un plastron, et qui était en usage dans certains corps de cavalerie allemande. || Pl., des *demi-cuirasses*.

DEMI-CUISSARD. s. m. Nom d'un cuissard court et léger, à l'usage des gens d'armes et des chevaliers. || Pl., des *demi-cuissards*.

DEMI-CYLINDRIQUE. adj. 2 g. Bot. Se dit des parties des végétaux qui, d'une longueur égale dans toute leur étendue, ont une face arrondie et l'autre plus ou moins plane. || Pl., *demi-cylindriques*.

DEMI-DAME. s. f. Femme qui n'appartient ni à la haute société, ni à la classe populaire. || Pl., des *demi-dames*.

DEMI-DÉESSE. s. f. Myth. gr. Fille d'un dieu et d'une mortelle, ou d'un mortel et d'une déesse. V. HÉMITHÉE. || Pl., des *demi-déesses*.

DEMI-DENT. s. m. Tiss. Dent du peigne du métier à tisser qui ne prend que la moitié des fils que prennent les autres dents. || Pl., des *demi-dents*.

★ **DEMI-DEUIL**. s. m. Entom. Nom vulgaire d'un lépidoptère diurne, le papillon galathée. || Pl., des *demi-deuils*.

DEMI-DIABLE. s. m. Entom. Nom vulgaire d'une espèce du genre oxyrachis. || Pl., des *demi-diables*.

★ **DEMI-DIEU**. s. m. Myth. gr. Nom que l'on donnait chez les Anciens aux enfants mâles que l'on supposait nés du commerce des dieux avec les humains. || Pl., des *demi-dieux*.

— On donnait aussi ce nom aux héros ou aux personnages illustres qui, par l'éclat de leurs actions, participaient en quelque sorte de la divinité. Le jeune *demi-dieu* pour qui elle soupire. (Malh. Les grands ne se croiraient pas des *demi-dieux*, si les petits ne les adoraient pas. (Boileau.)

DÉMIDION. s. m. Bot. Genre de composées inulées, établi pour une espèce de Madagascar. On dit aussi *démidie*.

DEMI-DISQUE. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre girelle. || Pl., des *demi-disques*.

DEMI-DITON. s. m. Mus. anc. La moitié d'un diton ou de deux tons, c'est-à-dire d'une tierce majeure. || Pl., des *demi-ditons*.

DEMIDOFF. Famille noble de Russie qui descend d'un forgeron de Toula, lequel établit à Neviansk, 1699, la première fonderie en fer de la Sibérie. Pierre le Grand lui donna des lettres de noblesse. Les personnages les plus remarquables de cette famille sont : DEMIDOFF (Paul), né à Revel, 1738-1826. Il fonda, à Moscou, un riche cabinet d'histoire naturelle qu'il légua à l'Université, et à Iaroslaf le *lycée Demidoff*, 1803. || DEMIDOFF (Nicolas), neveu du précédent, 1774-1828, se signala, sous Potemkin, dans la guerre contre les Turcs ; en 1812, il combattit les Français à la tête d'un régiment levé à ses frais. Il a montré un goût éclairé pour les arts et les sciences ; sa galerie célèbre de tableaux a été vendue et dispersée en 1863. || DEMIDOFF (Anatole). Fils du précédent, né en 1812, mort en 1869, a épousé, en 1840, la princesse Mathilde, fille de Jérôme Bonaparte et de Catherine de Wurtemberg, dont il s'est séparé en 1845. Il a publié un *Voyage dans la Russie méridionale et la Crimée*. Il a fondé à Saint-Pétersbourg des établissements de bienfaisance et une fabrique de soie à San Donato, près de Florence. Il a continué l'exploitation des mines de l'Oural, source de la richesse de sa famille.

DEMIDOFFIE. s. f. Bot. Syn. de DICHONDRE.

DEMIDOFFITE. s. f. (de *Demidoff*, n. pr.). Minér. Hydrosilicate de cuivre naturel qui recouvre la malachite de la Sibérie ouralienne.

DEMI-DOUBLE. s. m. Sorte de dégagement dans un appartement. || Pl., des *demi-doubles*.

DEMI-DOUBLURE. s. f. Techn. Croisement dont l'effet de trame n'a lieu qu'une fois sur trois duites. || Pl., des *demi-doublures*.

DEMIDOVIE. s. f. Bot. Syn. de TÉTRAGONE.

DEMIE. s. f. S'emploie pour signifier Demi-heure. Il est la demie. La demie va bientôt sonner. Cette pendule sonne les quarts, les demies et les heures.

— *Demie*. Signifiait aussi anciennement La moindre chose, rien.

DÉMIE. s. m. Bot. Genre d'asclépiadacées cynanchées, établi pour cinq ou six sous-arbrisseaux volubiles, à fleurs ombellées, d'un très bel ornement, indigènes de l'Asie et de l'Afrique.

DÉMIELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Démieller. S'empl. adjectiv. Cire démiellée.

DÉMIELLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *miel*). Techn. Enlever de la cire tout le miel qu'elle peut contenir. Démieller de la cire.

— SE DÉMIELLER. v. pron. Être démiellé.

DEMI-ÉLYTRE. s. m. Entom. Nom donné aux élytres lorsqu'ils sont membraneux, durs et opaques à leur base. || Pl., des *demi-élytres*.

DEMI-EMBRASSÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles qui, avant leur développement, sont pliées sur leur nervure, tellement que la moitié de chaque feuille est placée entre les deux replis de la feuille opposée, comme les feuilles de la saponaire. || Pl., *demi-embrassés, ées*.

DEMI-ENROULÉ, ÉE. adj. Moll. Se dit d'une coquille qui, ainsi que cela se voit dans la spirale, est enroulée de telle sorte que les tours du spire ne se touchent pas. || Pl., *demi-enroulés, ées*.

DEMI-ENTONNOIR. s. m. Bot. Nom d'une espèce de champignon. || Pl., des *demi-entonnoirs*.

DEMI-ÉPINEUX. adj. m. Anat. Se dit des muscles ou faisceaux charnus qui appartiennent aux transversaires épineux. || Pl., *demi-épineux, euses*.

— Substantiv. Le demi-épineux.

DEMI-ÉQUITANT, ANTE. adj. Bot. Se dit des feuilles et des bractées incomplètement équitantes.

DEMI-ESPADON. s. m. Art milit. Épée à lame plate et droite. || Pl., des *demi-espadons*.

DEMI-EXSERT, ERTE. adj. Bot. Qui est à moitié découvert. || Pl., *demi-exserts, ertes*.

DEMI-FEUILLET. s. m. Bot. Nom donné aux lames des agarics, quand elles ne s'étendent pas du centre à la circonférence. || Pl., des *demi-feuillets*.

DEMI-FIN. adj. m. Techn. Se dit des bijoux dont l'or est mêlé de moitié d'alliage. || Pl., *demi-fins, ines*.

— Substantiv. Ce bijou est en demi-fin.

— DEMI-FIN. s. m. Calligr. Écriture un peu plus grande que l'expédiée ordinaire.

— Ornith. Nom donné aux oiseaux dont le bec est d'une force moyenne.

★ **DEMI-FLEURON**. s. m. Bot. Nom donné à la disposition des fleurs des composées, dans laquelle le limbe de la corolle se termine par une lame unilatérale et dentée. || Pl., des *demi-fleurons*.

DEMI-FLEURONNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est formé de demi-fleurons, comme on le voit dans les fleurs des composées. || Pl., *demi-fleuronnés, ées*.

DEMI-FLORIN. s. m. Métrol. Monnaie d'argent valant la moitié du florin. || Pl., des *demi-florins*.

DEMI-FLOSCULEUX, EUSE. adj. Bot. Syn. de DEMI-FLEURONNÉ. || Pl., *demi-flosculeux, euses*.

DEMI-FOLLE. s. f. Pêch. Petit filet du genre de ceux que l'on appelle *folles*, mais qui a les mailles plus serrées. || Pl., des *demi-folles*.

★ **DEMI-FORTUNE**. s. f. Voiture bourgeoise à quatre roues, attelée d'un seul cheval. S'y faire mener, non pas dans sa *demi-fortune*, mais bien dans une bonne et douce calèche. (Priv. d'Anglemont.) || Pl., des *demi-fortunes*.

★ **DEMI-FRÈRE**. s. m. Anc. cout. Frère utérin ou consanguin, par opposition à Frère germain. || Pl., des *demi-frères*.

★ **DEMI-FUTAIE**. s. f. Eaux et for. Bois dont les arbres sont âgés de quarante à soixante ans. || Pl., des *demi-futaies*.

DEMI-GARNITURE. s. f. Boyau de cuir qui conduit l'eau à la lance dans les pompes à incendie. || Pl., des *demi-garnitures*.

DEMI-GUÊTRE. s. f. Cost. milit. Guêtre montant à mi-jambe, en usage dans l'infanterie française depuis les guerres de la Révolution. || Pl., des *demi-guêtres*.

DEMI-GUINÉE. s. f. Métrol. Ancienne monnaie d'or d'Angleterre, qui valait 10 schellings 6 pence, ou 13 fr. 24 c. || Pl., des *demi-guinées*.

DEMI-HIATUS. s. m. Gramm. Rencontre de deux voyelles au milieu d'un vers, lorsque cette rencontre est dissimulée par une élision ou une *h* aspirée. Le cor*beau hon*teux et confus. L'honneur est comme une île escar*pée et* sans bords. || Pl., des *demi-hiatus*.

DEMI-HOLLANDE. s. f. Comm. Toile de lin blanche et fine qui se fabrique en Picardie. || Pl., des *demi-hollandes*.

DEMI-HUMEUR. s. f. Techn. Humidité modérée, dans le langage des tanneurs. || *Fouler une vache à demi-humeur*. La battre après l'avoir modérément mouillée. || Pl., des *demi-humeurs*.

DEMI-INTEROSSEUX, EUSE. adj. et s. m. Anat. Nom donné anciennement à deux muscles, dont l'un est le court fléchisseur du pouce, et l'autre appartient à l'index. || Plur., *demi-interosseux, euses*.

DEMI-JEU. s. m. Mus. Action de ne pas donner au jeu des instruments toute l'intensité de son dont ils sont susceptibles ; c'est une manière de jouer qui tient le milieu entre le fort et le doux. || La moitié d'un jeu d'orgue. || Pl., des *demi-jeux*.

DEMI-KOPFSTUCK. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'Autriche qui valait 10 kreutzers, ou 43 centimes de notre monnaie. || Pl., des *demi-kopfstucks*.

DEMI-LAINE. s. f. Techn. Fer mi-plat en bandes, qui sert à ferrer les bornes et les seuils des portes. || Pl., des *demi-laines*.

DEMI-LARVE. s. f. Entom. Nom donné aux larves des orthoptères, etc., qui n'ont pas l'apparence vermiforme comme celle des autres insectes. || Pl., des *demi-larves*.

DÉMILITARISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *militariser*). Enlever le caractère militaire. Démilitariser une nation.

DEMI-LIVRE ALLONGÉE. s. f. Techn. Nom de petits clous à tête plate dont se servent les tapissiers pour fixer les tentures.

DEMI-LOGE. s. f. Bot. Nom donné aux intervalles qui existent entre les cloisons incomplètes de la capsule de pavot. || Pl., des *demi-loges*.

DEMI-LOUIS. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Malte, valant 12 francs. || Il y avait aussi des demi-louis dans notre ancien système monétaire. || Pl., des *demi-louis*.

DEMI-LUNAIRE. adj. 2 g. V. SEMI-LUNAIRE. || Pl., *demi-lunaires*.

★ **DEMI-LUNE**. s. f. Fortif. Ouvrage extérieur fortifié, destiné à couvrir la courtine et les demi-bastions pour les protéger. On distingue : la *demi-lune simple* ou à deux flancs ; la *demi-lune double*, qui en contient une autre extérieure ; la *demi-lune à tenaille*, celle dont les faces sont couvertes par des demi-contre-gardes ; la *demi-lune couronnée*, celle qui est couverte d'un ouvrage à couronne. L'invention de la demi-lune est attribuée aux Hollandais. Cet ouvrage était connu dans l'origine sous le nom de *ravelin*. || Pl. des *demi-lunes*.

—Plan semi-circulaire auquel viennent aboutir plusieurs allées de jardin, plusieurs routes, ou sur lequel on élève la façade d'un édifice, les murs ou les maisons qui bordent une place.

— Pop. Fesse.

— Archit. *Demi-lune d'eau*. Espèce d'amphithéâtre pour la décoration des jardins, orné de colonnes, de pilastres, de nappes d'eau ou de statues hydrauliques.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre spare.

— Mar. Sorte de brise-lames.

— Ornith. Un des noms de la mouette cendrée.

DEMI-MAIN. s. f. Techn. Série de coups de marteau, douze généralement, que le batteur d'or frappe consécutivement. || Pl., des *demi-mains*.

DEMI-MAJOLIQUE. s. f. Céram. Nom de poteries toscanes et romagnoles antérieures à l'invention de la faïence. || Pl., des *demi majoliques*.

DEMI-MASQUE NOIR. s. m. Ornith. Espèce de fauvette. || Pl., des *demi-masques noirs*.

DEMI-MÉDIMNE. s. m. Antiq. gr. Mesure gromatique qui valait trois hectes. || Pl., des *demi-médimnes*.

DEMI-MEMBRANEUX, EUSE. adj. Anat. Se dit du muscle de la partie postérieure de la cuisse, membraneux dans son tiers supérieur, s'attachant supérieurement à la tubérosité de l'ischion, inférieurement au condyle externe du fémur, à la partie postérieure et à la partie interne de la tubérosité interne du tibia. || Pl., *demi-membraneux, euses*.

— Substantiv. Le demi-membraneux.

DEMI-MERLON. s. m. Fortif. Massif compris entre les côtés d'une batterie et les deux embrasures extrêmes. || Pl., des *demi-merlons*.

DEMI-MÉTAL. s. m. Chim. Nom que les anciens chimistes donnaient aux substances métalliques cassantes et volatiles, comme l'arsenic, le bismuth, le cobalt, le nickel, l'antimoine, etc., réservant le nom de *métal* aux substances qui se rapprochent par leurs propriétés de l'or et de l'argent, qu'ils regardaient comme des métaux parfaits. Aujourd'hui, on n'admet plus cette distinction, et on donne à toutes ces substances le nom de métaux, mais on les rapporte à différents genres. || Pl., des *demi-métaux*.

DEMI-MÉTALLIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui se rapproche du caractère des métaux. Substance demi-métallique. Corps demi-métallique. Éclat demi-métallique. || Pl., *demi-métalliques*.

★ **DEMI-MÉTOPE**. s. f. Archit. Métope tronquée qui se trouve aux angles de la frise dorique.

DEMI-MISSÉIR. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Turquie, valant 2 fr. 71 c. de notre monnaie. || Pl., des *demi-misséirs*.

DEMI-MONDAIN, AINE. adj. et s. Homme, femme du demi-monde. || Pl., des *demi-mondains, aines*.

★ **DEMI-MONDE**. s. m. Mot créé par M. Alexandre Dumas fils pour désigner une certaine catégorie de femmes. Le *demi-monde* ne représente pas, comme on le croit, comme on l'imprime, la cohue des courtisanes, mais la classe des déclassés. (Alex. Dumas fils.) J'avais des goûts élevés ; je redoutais le théâtre ou le *demi-monde*. (L. Halévy.)

DEMI-MONSTRUOSITÉ. s. f. Térat. Anomalie de conformation qui ne produit pas de trouble considérable.

DEMI-MUSEAU. s. m. Ichtyol. Un des noms vulgaires de l'espadon. || Pl., des *demi-museaux*.

DEMI-NERVEUX. adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de la cuisse. V. DEMI-TENDINEUX. || Pl., *demi-nerveux, euses*.

— Substantiv. Le demi-nerveux.

DEMI-ONCIAL, ALE. adj. et s. Paléogr. Se dit d'un caractère, d'une écriture, plus petits que l'onciale ordinaire. || Pl., *demi-onciaux, ales*.

DEMI-OPALE. s. f. Minér. Nom vulgaire du quartz résinite. || Pl., des *demi-opales*.

DEMI-ORBICULAIRE. adj. m. Anat. Se dit de chacune des deux moitiés du muscle orbiculaire des lèvres. Le muscle demi-orbiculaire. || Pl., *demi-orbiculaires*.

— Substantiv. Le demi-orbiculaire.

DEMION. s. m. Demi-litre, en Normandie.

DEMI-OSTADE. s. f. Comm. Ancienne étoffe de laine.

DÉMIOURGOS. s. m. Philos. anc. V. DÉMIURGE.

DEMI-PALMÉ, ÉE. adj. Ornith. Se dit des pieds des oiseaux, lorsque la membrane qui les unit entre eux ne s'étend que jusqu'à la seconde phalange, ainsi que cela a lieu dans le sterne. || Pl., *demi-palmés, ées*.

— DEMI-PALMÉ. s. m. Nom donné aux oiseaux du genre bécasseau.

DEMI-PAON. s. m. Entom. Nom vulgaire d'une espèce de papillon nocturne du genre smérinthe. || Pl., des *demi-paons*.

DEMI-PARALLÈLE. s. f. Fortif. Tranchée ouverte parallèlement à la deuxième place d'armes, que les assiégeants établissent en avant pour recevoir des troupes chargées de protéger le travail des sapeurs ; on lui donne aussi le nom de *demi-place d'armes*. || Pl., des *demi-parallèles*.

DEMI-PÂTE. s. f. Techn. Pâte à papier sortant de la machine à défiler. On dit aussi *défilé*.

DEMI-PAUME. s. f. Raquette légère. || Pl., des *demi-paumes*.

★ **DEMI-PAUSE**. s. f. Mus. Signe de notation qui indique un silence qui doit durer une demi-mesure à quatre temps, ou une blanche, ou la moitié d'une ronde, et qui se place au-dessus de la troisième ligne de la portée. || Pl., des *demi-pauses*.

DEMI-PÉLAGIEN. s. m. Hist. rel. V. SEMI-PÉLAGIEN. || Pl., des *demi-pélagiens*.

DEMI-PÉTALOÏDE. adj. 2 g. Bot. Se dit du calice quand ses divisions ont l'apparence d'une corolle par leur coloration ou leur ténuité. || Pl., *demi-pétaloïdes*.

DEMI-PION. s. m. Jeux. Aux dames et aux échecs, Avantage qu'un joueur fait à l'autre en lui donnant un pion toutes les deux parties.

DEMI-PIQUE. s. f. Art milit. Pique de demi-longueur. Arme qui était en usage dans le XVII^e siècle. || Pl., des *demi-piques*.

DEMI-PLACE D'ARMES. s. f. Fortif. Syn. de DEMI-PARALLÈLE.

DEMI-POLYCHRESTE. adj. Pharm. Se disait autrefois de médicaments peu importants. || Pl., *demi-polychrestes*.

— Se dit aujourd'hui, dans la médecine homéopathique, de médicaments rarement employés.

DEMI-PONT. s. m. Mar. Partie du pont qui se trouve sous le gaillard d'arrière. || Pl., des *demi-ponts*.

DEMI-PORCELAINE. s. f. Sorte de faïence fine. || Pl., des *demi-porcelaines*.

DEMI-PORTÉE. s. f. Techn. Allée ou venue du ruban de fils qui parcourt toute la longueur de la chaîne d'une étoffe. || Pl., des *demi-portées*.

DEMI-PRÉGATON. s. m. Techn. Filière où repasse le fil d'or. || Pl., des *demi-prégatons*.

DEMI-QUARANTE-CINQ. s. m. Terme du jeu de paume. Usité dans cette locution : *Donner demi-quarante-cinq*. Donner quarante-cinq dans un jeu, trente dans l'autre, et ainsi de suite en alternant.

* **DEMI-QUART.** s. m. La huitième partie. || Pl., des *demi-quarts*.

— Mar. *Gouverner sur le demi-quart*. Faire route entre deux aires de vent.

DEMI-QUARTE. adj. f. Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente dont les accès, se produisant tous les quatre jours, sont entremêlés d'un léger accès dans l'intervalle.

DEMI-QUEUE. s. f. Espèce de tonneau de la contenance de 460 pintes, mesure de Paris. || Pl., des *demi-queues*.

DEMIRDESCH. s. f. Comm. Nom sous lequel on désigne des soies provenant du village de ce nom en Turquie d'Asie.

DEMI-REMISE. s. f. Jeux. Avantage fait à un joueur, et qui consiste à lui donner le gain de la partie, s'il obtient deux parties nulles de suite.

DEMI-REVÊTEMENT. s. m. Fortif. Paroi d'un fossé de fortification dont la maçonnerie n'atteint qu'à la hauteur du niveau de campagne. || Petite galerie ouverte en avant des glacis d'une place de guerre, reliée à une autre galerie creusée parallèlement au chemin couvert. Elle sert à se porter au-devant de la tête des sapes ennemies. || Pl., des *demi-revêtements*.

DEMI-RISDALE. s. f. Métrol. Monnaie d'argent de Hollande valant 2 fr. 67 cent. || Monnaie d'argent de Bavière, 2 fr. 55 cent. || Monnaie d'argent d'Autriche, 60 kreuzer ou 2 fr. 60 cent. || Pl., des *demi-risdales*.

DEMI-ROND. Techn. Couteau demi-circulaire à l'usage des corroyeurs, pour décrotter les peaux.

DEMI-RONDE. s. f. Sorte de lime arrondie d'un côté et plate de l'autre.

DEMI-ROSINE. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Toscane, qui valait 10 fr. 75 cent. || Pl., des *demi-rosines*.

DEMI-RYDER. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Hollande qui valait 15 fr. || Pl., des *demi-ryders*.

DÉMIS, ISE. part. pass. du v. Démettre. S'empl. adjectiv. Bras démis. Jambe démise. Épaule démise.

— Prat. Débouté. Démis de son opposition.

— DÉMIS. s. m. Prat. Action de mettre à néant. Le démis d'un appel.

DEMI-SANG. s. m. Hipp. V. SANG.

DEMI-SCHELLING. s. m. Métrol. Moitié d'un schelling. *Demi-schelling ancien*. Monnaie d'argent d'Angleterre, valant 6 pence vieilles, ou 0 fr. 62 c. || *Demi-schelling nouveau*. Monnaie d'argent d'Angleterre valant 6 pence nouvelles, ou 0 fr. 58 c. || Pl., des *demi-schellings*.

DEMI-SCUDO. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de l'ancien royaume lombard-vénitien, valant 2 fr. 60 c. || Pl., des *demi-scudi*.

DÉMISE. s. f. (rad. *démettre*). Défroque. Peu usité.

DEMISELLAGE. s. m. (du v. fr. *demisel*, pour damoisel). Célibat.

— Anc. cout. de Lille. *Biens en demisellage*. Biens qu'un homme possédait avant son mariage.

* **DEMI-SŒUR.** s. f. Anc. cout. Sœur utérine ou consanguine, par opposition à Sœur germaine. || Pl., des *demi-sœurs*.

DEMI-SOIE. s. f. Comm. Étoffe tissée de laine et de soie, ou de coton et de soie. || Pl., des *demi-soies*.

* **DEMI-SOLDE.** s. f. Appointements d'un militaire qui, sans être hors du cadre de service, n'est cependant pas non plus en activité. Être en demi-solde. Officier en demi-solde. Toucher sa demi-solde. || Pl., des *demi-soldes*.

DEMI-SOLDIER. s. m. Celui qui ne touche qu'une demi-solde.

DEMI-SOLEIL. s. m. Zooph. Nom vulgaire de la scutelle.

DEMI-SONNERIE. s. f. Horlog. Répétition qui ne fait entendre que les quarts. || Pl., des *demi-sonneries*.

* **DEMI-SOUPIR.** s. m. Mus. Signe de notation musicale (𝄾) qui indique un silence ou repos d'une durée égale à la valeur d'une croche, ou à un huitième de ronde, en prenant pour unité de mesure la mesure à quatre temps. || Pl., des *demi-soupirs*.

DEMI-SOUVERAIN. s. m. Métrol. Monnaie d'or d'Angleterre, qui vaut 12 fr. 60 c. || Monnaie d'or de l'ancien royaume lombard-vénitien, valant 20 livres d'Autriche, ou 17 fr. 58 c. || Pl., des *demi-souverains*.

* **DÉMISSION.** s. f. Action de se démettre ; acte par lequel on se démet d'une charge, d'un emploi, d'une dignité. Démission libre, volontaire. Démission arrachée, forcée. Donner sa démission. Recevoir sa démission. Demander la démission d'un fonctionnaire. Accepter une démission. Refuser une démission. Regarder une démission comme non avenue. Les ministres ont donné leur démission. Donner sa démission de député.

— S'est dit pour Abnégation. Laissez-vous juger avec une entière *démission* d'esprit. (Fén.)

— Féod. Acte par lequel celui qui avait fait un contrat translatif de propriété d'un héritage déclarait, par-devant les officiers du seigneur de qui relevait cet héritage, qu'il s'en était démis en faveur de l'acquéreur. || *Démission de foi*. Aliénation que faisait un vassal d'une partie de fief sans rétention de foi, en sorte que cette partie était tenue en plein fief par le nouvel acquéreur.

— Jurispr. *Démission de biens*. Acte par lequel une personne abandonne la totalité ou partie de ses biens à titre gratuit, ou moyennant certaines redevances. Faire une démission de biens. Le Bellièvre a enfin abandonné tout son bien à ses créanciers : la *démission* en fut signée avant-hier. (M^me de Sévigné.)

* **DÉMISSIONNAIRE.** adj. 2 g. Qui se démet d'un emploi, qui donne sa démission. Un ministre démissionnaire. Un député démissionnaire. Un préfet démissionnaire.

— Se disait anciennement de celui en faveur de qui on se démettait. Inusité en ce sens.

— DÉMISSIONNAIRE. s. 2 g. Un démissionnaire. En remplacement du démissionnaire. Pourvoir au remplacement du démissionnaire.

DÉMISSIONNER. v. n. 1^re conj. Néol. Donner sa démission.

DÉMISSOIRE. s. m. V. DIMISSOIRE.

DEMI-STROC. s. m. Arg. Demi-setier.

DEMI-TALENT. s. m. Antiq. Pièce de monnaie qui valait la moitié d'un talent. Demi-talent d'or. Demi-talent d'argent. || Pl., des *demi-talents*.

* **DEMI-TASSE.** s. f. Tasse ordinaire pour le café noir ; contenu de cette tasse. || Pl., des *demi-tasses*.

* **DEMI-TEINTE.** s. f. Peint. Ton de couleur moyenne entre la lumière et l'ombre. || Pl., des *demi-teintes*.

— Grav. Le passage des clairs aux ombres.

DEMI-TENDINEUX, EUSE. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle superficiel de la partie postérieure et interne de la cuisse, s'attachant, supérieurement, à la partie postérieure de la tubérosité de l'ischion, inférieurement, à la tubérosité interne et inférieure de la tubérosité interne du tibia. || Pl., *demi-tendineux, euses*.

DEMI-TIERCE. adj. f. Pathol. V. HÉMITRITÉ. || Pl., *demi-tierces*.

DEMI-TIGE. s. f. Hort. Arbre fruitier dont on arrête la croissance quand il a atteint la moitié de sa taille ordinaire. || Pl., des *demi-tiges*.

DEMI-TOMAN. s. m. Métrol. Monnaie d'or persane valant environ 6 francs.

DÉMITRÉ, ÉE. part. pass. du v. Démitrer. S'empl. adjectiv. Évêque démitré.

DEMI-TRENTE. s. m. Jeu de paume. *Donner demi-trente*. Donner à son adversaire 30 dans un jeu, 15 dans l'autre, et ainsi de suite en alternant.

DÉMITRER. v. a. 1^re conj. (étym. fr., *dé*, préfixe privat., et *mitrer*). Priver un évêque de sa mitre, de ses insignes, de sa dignité, de son titre. Ce mot, qui est de Voltaire, ne peut se dire que par sarcasme ou ironie.

— SE DÉMITRER. v. pron. Être démitré, se démettre d'un siège épiscopal.

DEMI-TRIQUET. s. m. Techn. Sorte de petit battoir. || Pl., des *demi-triquets*.

DÉMITTE. s. f. Comm. Toile de coton qui se fabrique dans le Levant.

DÉMITTON. s. m. Comm. Sorte de toile de coton, moins large et moins serrée que la démitte.

DÉMIURGE. s. m. (ét. gr., δήμιος, général ; ἔργον, ouvrage). Philos. anc. Nom donné par les platoniciens à l'intelligence créatrice.

— Antiq. gr. Magistrat de l'Achaïe qui avait à peu près les mêmes fonctions que le démarque.

DÉMIURGIQUE. adj. 2 g. Philos. Du démiurge, du créateur, dans le gnosticisme. Puissance démiurgique.

DEMI-VARLOPE. s. f. Techn. Sorte de rabot à deux poignées, à l'usage des menuisiers. || Pl., des *demi-varlopes*.

DEMI-VENT. s. m. Hort. Syn. de DEMI-TIGE. || Pl., des *demi-vents*.

DEMI-VERTICILLÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des feuilles qui, comme celles du bananier, n'entourent qu'à moitié la tige. || Pl., *demi-verticillés, ées*.

DEMI-VIN. s. m. Écon. rur. Syn. de PIQUETTE. || Pl., des *demi-vins*.

DEMI-VOL. s. m. Blas. Meuble de l'écu qui représente une seule aile d'oiseau. || Pl., des *demi-vols*.

— Fauconn. Vol de l'oiseau qui va s'abattre non loin de l'endroit d'où on l'a fait partir.

* **DEMI-VOLTE.** s. f. Manèg. Un des sept mouvements que l'on fait exécuter au cheval. || Pl., des *demi-voltes*.

DEMME (Germain-Christophe-Godefroy). Écrivain allemand, auteur d'excellents ouvrages populaires et de poésies sacrées, né à Mulhouse en 1760, mort en 1822.

DÉMOBILISATION. s. f. (pr. *dé-mo-bi-li-za-cion* ; rad. *démobiliser*). Acte par lequel les troupes mobilisées rentrent dans leurs garnisons respectives, et une partie des hommes dans leurs foyers.

DÉMOBILISER. v. a. 1^re conj. (de *dé*, préf. séparat., et *mobiliser*). Mettre à exécution une démobilisation de troupes.

DÉMOCHARÈS. Orateur et historien grec, neveu de Démosthène, 350-275 av. J.-C.

DÉMOCOON. Temps hér. Fils de Priam, tué par Ulysse.

* **DÉMOCRATE.** s. m. Polit. Partisan de la démocratie, attaché au principe de la souveraineté du peuple.

— Aux États-Unis, Nom du parti opposé aux républicains, et qui est partisan d'une plus grande autonomie des États.

— S'emploie adjectiv. J.-J. Rousseau, philosophe *démocrate* et libre penseur. (Villem.)

* **DÉMOCRATIE.** s. f. (pr. *dé-mo-kra-ci* ; ét. gr., δῆμος, peuple ; κράτος, force, puissance). Polit. Forme de gouvernement dans laquelle le peuple possède la souveraineté. Souveraineté du peuple. Gouvernement populaire. Mise en œuvre de la souveraineté populaire. Démocratie pure. Démocratie véritable. Progrès de la démocratie. Avantages, inconvénients de la démocratie. Une *démocratie* pure ne convient qu'à des dieux. (J.-J. Rousseau.) Les stoïciens de l'époque romaine rêvaient des *démocraties* vertueuses. (E. Renan.)

— Fig. L'Église primitive est une petite *démocratie* à sa manière. (E. Renan.)

— Ensemble des démocrates d'un pays. La démocratie française gagne tous les jours de nouveaux partisans. Demandons à la *démocratie* de ne pas engourdir et énerver les nations démocratiques. (Montalemb.)

— En mauvaise part. Despotisme populaire. La *démocratie* pure est le despotisme de la canaille. (Volt.)

* **DÉMOCRATIQUE.** adj. 2 g. Polit. Qui concerne la démocratie et les démocrates. Gouvernement démocratique. Forme démocratique. Association démocratique. Menées démocratiques. Tendances démocratiques. Vertus démocratiques. Institutions démocratiques. Le despotisme *démocratique* est le plus insupportable, il fait pulluler les tyrans. Boiste.

> Les généraux de l'Orient
> De l'état démocratique
> Par leur [illegible] tout fait,
> Que Jupin les [illegible] au pouvoir monarchique.
> (LA FONTAINE.)

* **DÉMOCRATIQUEMENT.** adv. D'une manière démocratique, en démocrate. Gouverner démocratiquement. Agir démocratiquement.

DÉMOCRATISATION. s. f. (pr. *dé-mo-kra-ti-za-cion*). Action de démocratiser.

DÉMOCRATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Démocratiser. S'emploie adjectiv. Peuple démocratisé. Nation démocratisée. France démocratisée.

DÉMOCRATISER. v. a. 1^re conj. rad. *démocratie*). Conduire à la démocratie, jeter dans la démocratie, rendre démocrate. Démocratiser une nation. Réunir ces deux républiques aurait fait croire au projet de *démocratiser* toute l'Italie. (Thiers.)

— Par extens. De notre temps, on a émis des coupons de 100 francs, 50 francs, 10 francs, et même de 5 francs de rente ; les petits possesseurs se sont familiarisés avec ces titres, et les emprunts directs sont devenus plus faciles. C'est ce qu'on appelle avoir *démocratisé* le crédit. (J. Garnier.)

— DÉMOCRATISER. v. n. Afficher des principes démocratiques, des opinions populaires ; faire de la propagande révolutionnaire.

— SE DÉMOCRATISER. v. pron. Être démocratisé. || Tendre à la démocratie. || Se transformer en un gouvernement démocratique, en parlant d'une société politique.

DÉMOCRATISME. s. m. (rad. *démocrate*). Ensemble des opinions, des doctrines démocratiques.

DÉMOCRITE. Philosophe, né à Abdère, 470 av. J.-C., mort l'an 361. Il riait sans cesse sur les erreurs du siècle ; sa philosophie était atomistique ; il a écrit un traité sur l'univers.

DÉMOCRITÉE. s. f. (de *Démocrite*, n. pr.). Bot. Syn. de SÉRISSE.

DÉMOCRITIQUE. adj. 2 g. Philos. Qui appartient à Démocrite, qui concerne la philosophie de Démocrite, lequel enseignait l'atomisme et la pluralité des mondes. La thèse de [illegible] École démocritique. Théorie démocritique.

DÉMOCRITISER. v. a. 1^re conj. Railler de tout. Mot créé par Rabelais.

DÉMODE. s. m. [illegible] δημώδης, [illegible]. Entom. Genre de coléoptères longicornes, ayant pour type le démode immonde des îles Philippines.

DÉMODÉ, ÉE. part. pass. du v. Démoder. S'emploie adjectiv. Qui n'est plus à la mode. Robe démodée.

DÉMODER. v. a. 1^re conj. (ét. fr., *dé*, préf. séparat., et *mode*). Mettre hors de la mode.

— SE DÉMODER. v. pron. N'être plus à la mode.

DÉMODEX. s. m. (ét. gr., δέμας, corps ; δήξ, ver du bois). Zool. Animalcule microscopique qui vit dans les follicules de la peau. On le rencontre plus spécialement au nez et aux oreilles.

DÉMODOCUS. Temps hér. Chantre grec dont le nom nous a été transmis par Homère, et qui célébra en présence d'Ulysse et d'Alcinoüs les amours de Mars et de Vénus.

DÉMOGÉRONTE. s. m. (étym. gr., δῆμος, peuple ; γέρων, vieillard). Antiq. gr. Ancien du peuple ; sénateur.

DÉMOGORGON. [illegible] δῆμος, [illegible] ; [illegible]. Myth. Être symbolique, créateur du ciel, de la terre et de la mer. Il habitait le centre du monde, en compagnie de l'Éternité et du Chaos. On le représentait sous les traits d'un vieillard pâle, crasseux, défiguré, couvert de mousse.

DÉMOGRAPHE. s. m. (ét. gr., δῆμος, peuple, γράφειν, décrire). Celui qui étudie la démographie ou qui s'en occupe.

DÉMOGRAPHIE. s. f. (rad. *démographe*). Étude et description des peuples eu égard à l'âge, à la profession, à la demeure, etc.

DÉMOGRAPHIER. v. a. 1^re conj. Faire la démographie d'un peuple.

DÉMOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la démographie.

* **DEMOISELLE.** s. f. (étym. bas lat., *dominicella*, dérivé de *domina*, dame). Fille d'honnête famille non mariée. Jolie demoiselle. Belle demoiselle. Aimable, charmante demoiselle. Bonne demoiselle. Gracieuse demoiselle. Demoiselle bien née, bien élevée, bien faite. Rechercher une jeune demoiselle en mariage.

— Anciennement. Fille née de parents nobles.

— Au XII^e siècle, la qualification de demoiselle était propre aux femmes de nobles ; celles des chevaliers portaient le titre de dame. Plus tard, et jusqu'à la Révolution, ce titre se donna généralement aux femmes mariées de la classe bourgeoise.

— S'empl. adjectiv. Ah ! qu'une femme *demoiselle* est une étrange affaire ! Mol. *Être demoiselle, être encore demoiselle*. Être encore fille, n'être pas mariée.

— *Demoiselle d'honneur*. Jeune fille noble placée auprès des reines ou des princesses. || Aujourd'hui, Jeune fille qui accompagne la mariée et quête à l'église.

— Pop. Femme galante. Ne s'emploie guère qu'au pluriel. Ces demoiselles. Moi, dit la *demoiselle* de la rue Bréda, si j'avais cent mille francs de rente, je coucherais seule. (Mérimée.) Ce qu'elle ne pouvait pas fournir, c'était l'argent de poche pour le club, le jeu, les *demoiselles*. (A. Daudet.)

— Par extens. et fam. Se dit d'un enfant bien sage, bien tranquille, même si c'est un garçon. Votre fils est une demoiselle ; une vraie demoiselle. M. Mauperin avait eu affaire... à un petit garçon bien sage, « à une *demoiselle* », comme il disait. (De Goncourt.)

— Prov. *Il fait un temps de demoiselle*. Il ne fait ni soleil, ni vent, ni pluie.

— Arg. Nom donné à une mesure de liquide. || *Demoiselle du Pont-Neuf*. Femme prostituée.

— Agric. Manière dont on dispose certains tas de gerbes, en Normandie.

— Écon. dom. Bouteille de grès remplie d'eau chaude, dont on se sert pour chauffer les lits. On l'appelle aussi *moine*.

— Entom. Nom des libellules.

— Gant. Outil de bois tourné qui sert à ouvrir les doigts d'un gant.

— Hist. Nom donné à des paysans de l'Ariège et de la Haute-Garonne qui se soulevèrent, au printemps de 1829, pour réclamer des droits supprimés par le code forestier. || *Les demoiselles de Saint-Cyr*. Les jeunes filles nobles élevées à Saint-Cyr, dans la maison fondée par M^me de Maintenon.

— Hort. Variété de poire.

— Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons, tels que le marteau, la donzelle, etc.

— Mar. Cheville enfoncée à l'avant ou à l'arrière d'une embarcation, tribord et bâbord du davier. || Listeau de porte-hauban.

— Monn. Espèce de verge de fer qui sert à empêcher les charbons de couler de la cuiller dans les moules avec les matières fondues.

— Ornith. Nom vulgaire de plusieurs oiseaux appartenant à différents genres, entre autres de la mésange à longue queue, du couroucou à

ventre rouge, du troupeau [illegible]. *Démoiselle* [illegible] [illegible] dans les marais pour y chercher les vers et les [illegible]

— [illegible]

— Relin [illegible] contenues les chaudières.

— Techn. Brosse avec laquelle on étend le vermillon sur les marrons pour imprimer le [illegible]

— Vitic. Raisin dont les grains n'ont pas grossi en mûrissant.

DÉMOISI, IE. part. pass. du v. Démoisir. S'empl. adjectiv.

DÉMOISILLON [illegible] moiselle Silamé. (De Gonc.)

DÉMOISIR. v. a. 2e conj. [illegible] Enlever les moisissures qui s'étaient attachées à un objet.

— SE DÉMOISIR. v. pron. Être débarrassé; être nettoyé, en parlant d'un objet auquel s'étaient attachées des moisissures.

DÉMOLI, IE. part. pass. du v. Démolir. S'emploie adjectiv. Édifice démoli. Maison démolie. Palais démoli. On a pour les grands hommes, après leur chute, les mêmes égards que pour les temples *démolis*, dont on révère jusqu'aux ruines. (Noël.)

— Fatigué, rompu. J'ai les reins *démolis*. (E. Sue.)

— *Ministère démoli*. Ministère tombé ou sur le point de tomber.

* **DÉMOLIR**. v. a. 2e conj. (et. fr., *dé*, préf. priv.; lat. *moliri*, élever). Rompre la liaison d'une masse construite; abattre pièce à pièce. [illegible]

— Pop. Terrasser, abattre à ses pieds, dénigrer. Démolir quelqu'un. Démolir son antagoniste. Cette acception du v. Démolir est à éviter. [illegible]

— Fig. Renverser, en parlant des institutions. Démolir le gouvernement. Démolir la monarchie. Les hommes d'aujourd'hui travaillent obstinément à *démolir* le grand édifice social si péniblement élevé par leurs pères.

— Fig. et absol. Les plus ignorants savent *démolir*; les plus habiles échouent à reconstruire. (Royer-Collard.)

— Arg. Turf. [illegible]

— Fr.-maçonn. *Démolir une loge*. La supprimer.

— SE DÉMOLIR. v. pron. Être démoli, renversé, détruit.

— Syn. comp. DÉMOLIR, RASER, DÉMANTELER, DÉTRUIRE. On *démolit* pour utiliser les matériaux et l'emplacement; on *rase* par punition de guerre; on *démantèle* par précaution; on *détruit* n'importe par quel moyen, ni dans quelle vue.

DÉMOLISSEMENT. s. m. Action de démolir. Ce serait quelque consolation à notre imbécillité, si les réparations se faisaient aussitôt que les *démolissements*. (Malherbe.) On dit aujourd'hui *démolition*.

* **DÉMOLISSEUR**. s. m. (rad. *démolir*). Celui qui détruit, qui renverse. Ne s'emploie guère qu'au figuré, pour désigner Celui qui s'efforce de détruire les institutions sociales.

— Se dit aussi, dans un sens extensif, de ceux qui achètent les vieux édifices pour les démolir et en vendre les matériaux.

— Adjectiv. Ouvrier démolisseur.

* **DÉMOLITION**. s. f. (pr. *dé-mo-li-cion*). Action de démolir. La démolition d'un palais. La démolition d'une tour. La démolition d'une forteresse.

— Fig. La propriété et la royauté sont en *démolition* depuis le commencement du monde. (Proudhon.)

— *Démolition des cartouches*. Opération qui [illegible] *Poudre de démolition*. Poudre qui provient de la démolition des cartouches ou d'autres engins

— *Les démolitions*. Les matériaux, les décombres qui proviennent de ce qu'on démolit. Tirer parti des démolitions. Bien vendre des démolitions. Les *démolitions* de ces édifices ont été bien vendues. (Acad.)

* **DÉMON**. s. m. [illegible], génie, intelligence). Génie invisible qui, selon les Anciens, présidait aux actes des hommes, les conseillait et veillait sur eux. Chaque homme [illegible] apportait les châtiments des dieux. Quand un ordre de choses meurt, il y a toujours quelque ingénieux *démon* qui assiste en riant à son agonie. (Ch. Nodier.)

[illegible]
les tristes destinées;
[illegible]

— *Démon de Socrate*. Bon génie, [illegible] prévisions, ses vues intellectuelles et morales. [illegible]

— Fig. Par analogie. La cause à laquelle on attribue les idées de quelqu'un, la passion qui le transporte, qui l'agite. Un bon démon l'inspire. Quel démon s'empare de moi? Quelque bon *démon* vous inspirera le reste. (Racine.)

[illegible] (VOLTAIRE.)

— Passion forte et tyrannique. Nous portons tous en nous un *démon* qui nous tourmente. (Scaliger.)

— Esprit ou génie local qui présidait à telle ou telle division du règne naturel. Le démon des bois. Le démon des eaux. Le démon des montagnes.

Beaux [illegible] jardins, qu'en dans votre clôture,
Avez toujours des fleurs et des ombrages verts,
[illegible]
[illegible] MALHERBE.

— Le chef des anges déchus, qu'on appelle aussi Lucifer, Satan, le diable, l'esprit infernal, le tentateur, l'esprit du mal, le malin esprit, le prince des enfers, etc.

— Se dit des anges déchus en général. Les démons de l'enfer. La troupe des démons. Les cohortes des démons. Les *démons*, frappés de sa puissance, vont se cacher loin de lui. Mass. [illegible] *démons* [illegible] Je souffre, donc mon âme est immortelle; ne l'avoir créée que pour la douleur et le néant serait un plaisir de *démon*. Mme de Staël.

[illegible]

— Se dit, dans un sens quelque peu figuré, de chacun des anges déchus, selon qu'on personnifie en eux tel ou tel vice, et qu'on leur attribue pour office spécial d'y pousser continuellement l'homme. Le démon de l'orgueil. Le démon de la volupté. Le démon de la colère. Le démon de l'avarice. Le démon de la jalousie. Le démon de la discorde. Le démon de la guerre.

[illegible] VOLTAIRE.

— En style de dévotion, *Le démon de la chair*. Se dit pour La concupiscence, les voluptés sensuelles.

— Fig. et fam. Méchant homme. Méchante femme. Les deux sexes font l'office de *démons* l'un pour l'autre. (Mme de Staël.)

— Fig. et fam. *C'est un démon, un vrai démon, un démon incarné*. Se dit d'une personne méchante, turbulente, qui ne fait que tourmenter les autres.

— Se dit dans un sens moins rigoureux, en parlant d'un enfant. Petit démon. Méchant démon. Est-il possible de trouver ailleurs pareil démon?

— Dans le même sens, *Faire le démon*. Faire du bruit, donner de la peine. Cet enfant-là fait le démon du matin au soir; heureux est-on quand il ne le fait pas encore la nuit.

— *Faire le démon*. Se prend parfois en bonne part. Le maréchal de Créqui fait toujours le *démon* dans Trèves. (Mme de Sévig.)

— Fig. et fam. *Avoir de l'esprit comme un démon, un esprit de démon*. Avoir beaucoup d'esprit, un esprit pénétrant, étendu.

— Au féminin, mais par [illegible] cela mon élégante *démone*? (Chateaub.)

DÉMONARCHISÉ, ÉE. part. pass. du v. Démonarchiser. S'empl. adjectiv. Peuple démonarchisé. Gouvernement démonarchisé. Esprits démonarchisés. Opinion publique démonarchisée.

DÉMONARCHISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *monarchiser*). Détruire le gouvernement monarchique, renverser la monarchie. Lorsque la Convention a prononcé la déchéance de Louis XVI et l'abolition de la royauté, elle a, dans le sens propre du mot, *démonarchisé* la France.

— Dans un sens extensif et moins rigoureux, Ruiner le système monarchique dans l'opinion publique; faire perdre au peuple l'amour de ce système. Démonarchiser un pays. Démonarchiser un peuple. Il en a coûté bien des flots de sang pour *démonarchiser* les Français.

DÉMONCELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *monceau*, anciennement *moncel*, d'où *amonceler*). Défaire un monceau, un amas, un tas. Vieux et inusité.

DEMONE (Val-di-). Géogr. Ancienne province de la Sicile, dans l'angle que forment les mers Ionienne et Tyrrhénienne. Elle avait Messine pour capitale.

DÉMONERIE. s. f. Croyance superstitieuse au démon. Rien ne m'est fâcheux à digérer en la vie de Socrate, que ses extases et ses *démoneries*. Montaigne. ‖ [illegible] une *démonerie* infatigable, de peur d'avoir à réfléchir. (Sainte-Beuve.)

* **DÉMONÉTISATION**. s. f. (pr. *dé-mo-né-ti-za-cion*). Finance. Action de démonétiser, d'ôter à une monnaie, à un papier, ses fonctions de mesure légale des valeurs. État de ce qui est démonétisé, de ce qui a perdu sa quantité et sa valeur de monnaie. La démonétisation des assignats. La démonétisation des écus de trois livres, de six livres. On doit procéder lentement et prudemment à la démonétisation. Quelquefois la démonétisation est une banqueroute déguisée.

DÉMONÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Démonétiser. S'empl. adjectiv. Papier démonétisé. Espèces démonétisées.

* **DÉMONÉTISER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *monétiser*). Oter à un papier, à une monnaie, sa valeur légale. Démonétiser le papier. Démonétiser les assignats. Démonétiser les écus de six livres. Démonétiser des espèces.

— Fig. Déprécier, rabaisser. A notre époque d'égalité, de nivellement universel, on tend à démonétiser les hommes, surtout les hommes supérieurs. On arrive surtout à démonétiser les hommes politiques.

— SE DÉMONÉTISER. v. pron. Être démonétisé.

— Fig. Dans cette période littéraire, on voit les mots se *démonétiser* rapidement. (Rabon.)

DÉMONIALITÉ. s. f. Théol. Nature du démon.

* **DÉMONIAQUE**. adj. 2 g. Qui est possédé du démon, du malin esprit. Un homme démoniaque. Une femme démoniaque.

— Substantiv. Un démoniaque. Une démoniaque. Jésus-Christ guérissait les démoniaques. Les *démoniaques* dont il est question dans l'Évangile. (Acad.)

— Fig. et fam. Personne emportée, passionnée, colère. C'est un démoniaque. C'est une vraie démoniaque. Il est impossible d'avoir raison de ce démoniaque, de faire entendre raison à ce démoniaque.

— Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes, ainsi nommés parce qu'ils croyaient, entre autres erreurs, que les démons seraient sauvés à la fin du monde.

— Pathol. Aliéné qui se croit possédé du démon.

DÉMONICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *dæmon*, démon; *colere*, honorer). Théol. Qui rend un culte aux démons; qui est adorateur des démons.

DÉMONISME. s. m. Théol. Croyance aux démons. Ce mot et le suivant ont été créés par Diderot.

DÉMONISTE. adj. et s. 2 g. Théol. Qui croit aux démons.

DÉMONNAYAGE. s. f. Syn. de DÉMONÉTISATION.

DÉMONNAYER. v. a. 1re conj. Syn. de DÉMONÉTISER.

DÉMONOCRATIE. s. f. (pr. *dé-mo-no-kra-cî*; étym. gr., δαίμων, démon; κράτος, pouvoir). Théol. Influence des démons.

* **DÉMONOGRAPHE**. s. m. (ét. gr., δαίμων, démon; γράφω, j'écris). Didact. Celui qui écrit sur les démons; auteur d'un traité sur les démons.

* **DÉMONOGRAPHIE**. s. f. (rad. *démonographe*). Théol. Science, traité de la nature et de l'influence des démons.

DÉMONOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la démonographie.

DÉMONOLÂTRE. adj. et s. 2 g. (ét. gr., δαίμων, démon; λατρεία, adoration). Théol. Celui, celle qui adore les démons.

— Malade atteint de démonolâtrie.

DÉMONOLÂTRIE. s. f. (rad. *démonolâtre*). Théol. Adoration des démons; culte des démons.

— Pathol. Sorte d'hallucination pendant laquelle le malade croit adorer le démon.

DÉMONOLÂTRIQUE. adj. 2 g. Qui est relatif à la démonolâtrie.

DÉMONOLOGIE. s. f. (ét. gr., δαίμων, démon; λόγος, discours). Théol. Traité sur les démons.

DÉMONOLOGIQUE. adj. 2 g. Théol. Qui est relatif à la démonologie ou à la science des démons.

DÉMONOLOGUE. s. m. Théol. Celui qui s'occupe de la démonologie.

DÉMONOMANCIE. s. f. (ét. gr., δαίμων, démon; μαντεία, divination). Faculté de lire dans l'avenir par les inspirations d'un démon intérieur.

DÉMONOMANCIEN, ENNE. adj. et s. Qui a rapport à la démonomancie. Celui, celle qui exerce la démonomancie.

DÉMONOMANE. adj. et s. 2 g. Malade atteint de la démonomanie ou qui se croit possédé du démon.

* **DÉMONOMANIE**. s. f. (ét. gr., δαίμων, démon, μανία, manie). Pathol. Variété de l'aliénation mentale, dans laquelle le malade est tourmenté de l'idée qu'il est possédé du démon, ou dans laquelle la pensée du diable et de l'enfer lui causent une terreur poussée à la folie. Être atteint de la démonomanie. Guérir de la démonomanie. Les femmes sont plus sujettes que les hommes à la démonomanie.

DÉMONOPATHIE. s. f. Syn. de DÉMONOMANIE.

DÉMONOROPHE. s. m. (ét. gr., δαίμων, démon; ὄροφος, roseau). Bot. Genre de palmiers lépidocaryés, établi pour une quarantaine d'espèces de l'Inde, des Philippines, de Célèbes, etc. La tige, grêle et ordinairement grimpante, est couverte de feuilles pennées et couvertes d'épines.

* **DÉMONSTRATEUR**. s. m. Celui qui démontre, qui fait une démonstration. Se dit principalement des professeurs chargés d'enseigner l'anatomie, la physique, la chimie, l'histoire naturelle. Démonstrateur en anatomie, en physique, etc. Démonstrateur de botanique. Excellent démonstrateur. Le meilleur démonstrateur de la Faculté.

* **DÉMONSTRATIF, IVE**. adj. (du lat. *demonstrativus*, même signif.). Qui démontre, qui sert à démontrer, à faire la démonstration, en parlant des preuves dont on se sert pour démontrer une chose. Preuve démonstrative. Raison démonstrative. Argument démonstratif. Apporter une preuve démonstrative. Faire un raisonnement démonstratif. Cela est démonstratif.

— Par extens. et fam. Qui fait beaucoup de démonstrations, qui donne beaucoup de signes extérieurs des sentiments qu'il éprouve, de sa bienveillance, de son affection, de son zèle, de l'intérêt qu'il porte à une personne, etc. Personne démonstrative. Enfant peu démonstratif. On peut être fort peu démonstratif et être doué néanmoins d'un excellent cœur. Il arrive souvent que les gens démonstratifs sont peu dévoués et peu sincères.

— Il se dit des sentiments mêmes, et des signes extérieurs par lesquels on exprime ce qu'on ressent, ce qu'on éprouve dans l'intérieur. Gestes démonstratifs. Paroles démonstratives. Il n'y a point de sentiments plus *démonstratifs* que ceux qui sont affectés. (Boiste.)

— Gramm. Qui sert à indiquer, à faire voir, à mettre sous les yeux, ou à représenter à l'imagination. Adjectif démonstratif. Pronom démonstratif. *Ce, cette, ces*, sont des adjectifs démonstratifs. *Celui, celle, ceux, celles; celui-là, celui-ci, ceux-ci, ceux-là, celle-ci, celle-là, cela*, et *ce* lorsqu'il est suivi d'un verbe, sont des pronoms démonstratifs.

— Rhét. Se dit de celui des trois genres d'éloquence qui a pour objet la louange ou le blâme. Le genre démonstratif, le genre délibératif, le genre judiciaire. Éloquence démonstrative.

— Substantiv. *Le démonstratif*, comme on dit Le délibératif, le judiciaire. Ce qui est bon dans le démonstratif n'est pas toujours bon dans le judiciaire, encore moins l'est-il dans le délibératif.

* **DÉMONSTRATION**. s. f. (pr. *dé-mons-tra-cion*; ét. lat., *demonstratio*, formé de *demonstrare*, démontrer). Action de démontrer; raisonnement qui prouve d'une manière convaincante, qui établit évidemment, péremptoirement un fait ou une vérité. Démonstration claire, nette, lucide, incontestable, invincible, entraînante, chaleureuse, rigoureuse, mathématique, géométrique. Faire une démonstration. Chercher une démonstration. Trouver une démonstration. L'expérience est la *démonstration* des *démonstrations*. (Vauven.) Je sais que cette *démonstration* n'est pas géométrique; mais on se sert quelquefois en français du mot *démonstration* pour signifier de fausses apparences. (Volt.)

— *Démonstration à priori*. Celle que l'on tire d'un principe antérieur à la chose qu'on veut prouver, principe considéré comme évident; démonstration par les causes mêmes de la chose. ‖ *Démonstration à posteriori*. Celle que l'on tire des conséquences de la chose qu'il s'agit de prouver. C'est la démonstration par les effets de la chose. ‖ *Démonstration à simultaneo*. Celle qui est tirée d'une chose qui a de la simultanéité, ou une connexion nécessaire avec ce que l'on veut prouver.

— Par extens. Se dit de tout ce qui sert de preuve à quelque chose. Les faits ne sont-ils pas une puissante démonstration contre vos assertions, contre vous-même? En matière de goût, il ne peut pas y avoir de *démonstrations*. (Boiste.) Dans les discussions, ne prétendez pas donner votre rang, votre âge, votre sexe, pour des *démonstrations*. (Id.) De tout ce qu'il dit, je ne vois pas qu'on puisse tirer aucune *démonstration* contre la pureté de la foi de F. Polo. (Racine.) Le bas prix est la *démonstration* de l'abondance, quand il n'est pas une suite de la rareté des métaux. (Volt.)

— Leçon d'une science où le professeur fait voir ce qu'il explique, où il met sous les yeux des élèves les objets dont il leur parle. On fait une démonstration d'anatomie sur un cadavre, une démonstration de botanique au Jardin des plantes.

— Au pluriel. Marques, signes, témoignages par lesquels on exprime, on manifeste ses intentions, ses dispositions, ses sentiments, etc. Faire de grandes démonstrations. Donner à quelqu'un de continuelles démonstrations d'amitié. Donner des démonstrations publiques de son zèle pour l'État, pour le bien public. Si nous voyons venir un consul ou un préteur, nous lui ferons toutes les *démonstrations*

qu'on fait aux personnes de leur mérite. (Malherbe.) Je n'aurais pas l'esprit de m'ennuyer au milieu de tous les respects et des *démonstrations* sincères que vous recevez dans tout votre gouvernement. (Mme de Sévigné.)

— Art milit. Manœuvres que fait l'ennemi, ou mouvement pour tromper, pour donner le change sur ses véritables desseins, sur ses plans ultérieurs. Fausse démonstration. Démonstration insidieuse.

— Mathém. *Démonstration analytique* ou *algébrique*. Méthode de raisonnement qui procède par voie de décomposition, consistant tantôt à ramener une proposition à ses éléments et à la faire dépendre d'une autre proposition déjà démontrée ou évidente par elle-même, tantôt à passer du connu à l'inconnu, en regardant comme vraie la chose en question, et en tirant de cette hypothèse des conséquences successives, jusqu'à ce qu'on soit arrivé à un résultat évidemment vrai ou évidemment faux. || *Démonstration synthétique*. Méthode de raisonnement qui, procédant par voie de composition, consiste à réunir plusieurs vérités liées entre elles par certains rapports, et à faire dériver de la des vérités d'un nouvel ordre. La démonstration analytique et la démonstration synthétique sont inverses l'une de l'autre, et se vérifient l'une par l'autre.

— Syn. comp. DÉMONSTRATIONS, TÉMOIGNAGES. Les *démonstrations* consistent principalement dans l'obligeance de l'accueil; les *témoignages* consistent dans des services réels; celles-là sont tout extérieures; ceux-ci sont intérieurs avant tout.

*** DÉMONSTRATIVEMENT** adv. D'une manière démonstrative, convaincante, évidente. Prouver démonstrativement. Raisonner démonstrativement.

DÉMONTABLE. adj. 2 g. Qui peut être démonté. Cette division navale se compose de canonnières démontables.

DÉMONTAGE. s. m. Techn. Action de démonter, de désunir les pièces ou parties d'un tout qui étaient assemblées. Le démontage d'une machine. Le démontage d'un fusil.

DÉMONTÉ, ÉE. part. pass. du v. Démonter. S'empl. adjectiv. au propre et au figuré. Cavalier démonté. Canon démonté. Pierreries démontées. Machines démontées. Ressorts démontés. Visage démonté. Esprit démonté. Tant qu'un cavalier *démonté* n'a pas lâché la bride, l'essentiel pour lui c'est de remettre le pied dans l'étrier. (Boiste.) Il semble que tout son corps vit *démonté*, et que les mouvements de ses hanches, de ses épaules et de sa tête n'aillent que par ressorts. (Mol.) C'est vous que l'on cite pour faire voir qu'il n'y a qu'à être téméraire, et que Dieu a soin des cervelles *démontées*. Mme de Sévigné.)

— *Démonté par*. Poussez-le; vous lui ferez dire en plein jour qu'il est nuit, car il n'y a plus un jour ni nuit pour une tête *démontée* par un caprice. (Fén.) Le cheval blessé s'abattit, et don Carlos, *démonté* par ce coup heureux, marche sur Aben-Hamet l'épée haute. (Chateaub.)

— Chass. *Oiseau démonté*. Oiseau qui a une aile ou les ailes cassées.

— Mar. *Mer démontée*. Mer très violente. On se trouvait en présence d'une mer *démontée*. (V. Hugo.)

*** DÉMONTER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *monter*). Ôter la monture, renverser de dessus la monture. Démonter un cavalier. Un coup de canon l'a démonté. Des voleurs l'ont démonté.

— Se dit aussi en parlant d'un cheval qui jette à terre son cavalier. Ce cheval indompté eut promptement démonté son homme.

— *Démonter la cavalerie, un corps de cavalerie, un régiment de cavalerie*. Lui faire faire le service à pied dans quelque occasion extraordinaire.

— Fig. Troubler, déconcerter; mettre hors d'état d'agir, de répondre. Démonter quelqu'un par des objections trop fortes, trop multipliées. Démonter son adversaire dès le premier argument.

— Se dit aussi des choses, en ce sens. Démonter la cervelle. Démonter l'esprit. Démonter l'imagination. Ce mot a été *démonté* la politique des ennemis. (Acad.) *Démonter* les censeurs. (Fén.) Il faut *démonter* mon esprit pour faire réponse à votre lettre. (Mme de Sévigné.)

— Admin. mar. *Démonter un capitaine de vaisseau*. Lui ôter le commandement de son vaisseau, du vaisseau qu'il montait.

— Artill. *Démonter un canon*. Le descendre de l'affût sur lequel il est monté. Souvent on est obligé de démonter les canons pour les faire passer dans les chemins difficiles. || *Démonter des canons, démonter une batterie*. Les mettre à coups de canon hors d'état de tirer, de servir. En deux heures, on *démonta* tout le canon des ennemis, toutes leurs batteries. (Acad.)

— Chass. *Démonter une perdrix*. Lui casser une aile.

— Joaill. *Démonter des diamants, des pierreries*. Les retirer du chaton, de la garniture qui les retient, dans laquelle ils sont sertis. Démonter un collier, une aigrette, une parure. Démonter de riches pendants d'oreilles.

— Techn. Désassembler, défaire soigneusement les parties d'un tout, les parties dont se composent des machines, des meubles, des ouvrages de main. Démonter une horloge, une montre. Démonter une machine à vapeur. Démonter un fusil, un pistolet. Démonter une armoire, un bois de lit. Démonter un billard. Démonter une voiture, une chaise de poste. || Mettre les rouages, les ressorts d'une machine à l'état de repos. Démonter une horloge, un tournebroche.

— Typogr. *Démonter un composteur*. En dévisser le talon mobile, pour en modifier la justification.

— SE DÉMONTER. v. pron. Être démonté. Le lit semble pouvoir être déjoint. Des ressorts qui se *démontent*. (Boss.)

— Fig. et par exag. *Bulles ou s'est démonté la mâchoire*. Faire de grands bâillements.

— Fig. Plusieurs grands hommes se sont tout à coup *démontés* comme des machines, et sont devenus complètement nuls. (Boiste.)

— Se troubler, se déconcerter. Les vieilles cervelles se *démontent* comme les jeunes. (Mol.)

— *Se démonter le visage*. [illegible] comme il lui plaît. Son visage se démonte selon [illegible].

— [illegible] sions dans la colère.

— Fig. et fam. *La machine commence à se démonter*. Se dit de tout ce qui commence à se détraquer, à n'aller plus aussi bien qu'auparavant, particulièrement d'une personne qui, après avoir joui d'une bonne santé, devient valétudinaire, sujette à des indispositions. Il eut une horrible vapeur à la tête : la machine se *démontait* (Mme de Sévigné.)

DÉMONTEUSE. s. f. (rad. *démonter*). Ouvrière employée aux machines qui tirent le fil à la filière.

DÉMONTOIR. s. m. Techn. Planche sur laquelle on pose les balles d'imprimeur pour les monter et les démonter.

DÉMONTRABILITÉ. s. f. Caractère de ce qui est démontrable.

*** DÉMONTRABLE**. adj. 2 g. Didact. Qui peut être démontré, qui est susceptible de démonstration. Proposition démontrable. Vérité démontrable. Cette assertion n'est pas démontrable.

DÉMONTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Démontrer. S'empl. adjectiv. Une vérité démontrée. [illegible] *démontrée*. [illegible] nent pas; et, de conjectures qu'elles sont, vous les rendrez évidentes et *démontrées*. (Diderot.)

— *Démontré par*. La certitude est *démontrée* par le doute, la science par l'ignorance, et la vérité par l'erreur. (Vauven.)

— S'empl. impers. Il est *démontré* qu'il ne peut y avoir de la terre au soleil moins de dix mille diamètres de la terre. (La Bruy.)

*** DÉMONTRER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *de*, par; *monstrare*, montrer). Prouver d'une manière évidente, convaincante, par les conséquences rigoureuses d'un principe vrai, certain, incontestable. Démontrer une vérité, un problème, une proposition. Démontrer la rondeur de la terre. Démontrer a priori. Démontrer a posteriori. J'ai déjà *démontré* quelques-uns des rapports que le bananier avait avec tous les besoins et les divers tempéraments de l'homme. (B. de St-P.)

— En général, Fournir la preuve, l'indice de quelque chose, témoigner par des marques extérieures. Le calme de son visage démontre la paix de son âme. Ces faits *démontrent* la nécessité d'une réforme. (Acad.)

— Enseigner en mettant sous les yeux, faire une leçon en faisant voir aux yeux la chose dont il est question, l'objet que l'on explique. Démontrer l'anatomie sur un cadavre. Démontrer la botanique au Jardin des plantes, etc.

— *Démontrer que*. Les cris de cet enfant démontrent qu'il souffre. Tout ce qui tient à l'art vient encore plus évidemment *démontrer* que l'homme se forme seul. (Mme Campan.)

— SE DÉMONTRER. v. pron. Être démontré, pouvoir être démontré. Il y a des vérités tellement claires, tellement simples, qu'elles se démontrent d'elles-mêmes.

— *Se démontrer par*. Cette vérité peut se *démontrer* par l'expérience. (Buffon.)

— Syn. comp. DÉMONTRER, PROUVER. On *démontre* par des raisonnements, des raisons métaphysiques; on *prouve* par des faits palpables, certains.

DÉMONTREUR. s. m. Celui qui démontre.

DÉMOPÉDIE. s. f. (ét. gr., δῆμος, peuple; παιδεία, éducation). Néol. Art de faire l'éducation du peuple.

DÉMONYME. s. m. (ét. gr., δῆμος, peuple; ὄνυμα, nom). Genre de pseudonyme employé quand on fait paraître un ouvrage sous un nom collectif, comme dans cet exemple : Dictionnaire historique par une société de gens de lettres et de savants.

DÉMOPHILE. s. m. (ét. gr., δῆμος, peuple; φίλος, ami). Polit. Ami du peuple. Peu usité.

DÉMOPHILE. Myth. L'une des Danaïdes. || Sibylle de Cumes qui apporta à Tarquin l'Ancien les livres sibyllins, écrits en vers.

DÉMOPHON ou **DÉMOPHOON**. Temps héroïques. Fils de Thésée et de Phèdre, monta sur le trône d'Athènes l'an 1182 av. J.-C.; épousa la fille de Lycurgue.

DÉMOPTOLÈME. Temps héroïq. Un des prétendants de Pénélope; fut tué par Ulysse.

DÉMORALISANT. part. prés. du v. Démoraliser.

DÉMORALISANT, ANTE adj. Qui est de nature à démoraliser. Nous ne pouvons fermer les yeux sur l'action *démoralisante* du travail en commun. (J. Simon.)

*** DÉMORALISATEUR, TRICE** adj. Qui démoralise. Pouvoir démoralisateur. Discours démoralisateur. Opinion démoralisatrice. [illegible]

— S'emploie substantivement, surtout au masculin. Un démoralisateur. Faire le démoralisateur. Un vrai démoralisateur.

*** DÉMORALISATION** s. f. (pr. *dé-mo-ra-li-za-cion*). Action de démoraliser, de corrompre; résultat de cette action. Symptôme de démoralisation. La démoralisation d'un individu. La démoralisation d'un peuple. Travailler à la [illegible] peut jouer accidentellement un grand rôle et être entaché de *démoralisation*. (Saint-Prosper.)

DÉMORALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Démoraliser. S'emploie adjectiv. Homme démoralisé. Femme démoralisée.

— Qui a perdu le courage. Armée démoralisée.

— Qui est déconcerté. Vous me voyez tout démonté, tout *démoralisé*. (Scribe.)

*** DÉMORALISER** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *moraliser*). Faire perdre le sentiment moral, ôter la moralité, corrompre les mœurs, rendre immoral. Démoraliser les hommes. Démoraliser les peuples. L'intolérance *démoralise* une nation. (B. de St-Pierre.) C'est *démoraliser* une classe que de corrompre les valets pour rapporter ce qu'on dit à souper. (Le prince de Ligne.)

— Par extens. Détruire les forces morales de l'âme, annihiler la volonté, déconcerter, décourager. Il est familier dans ce sens, mais expressif et très usité. Démoraliser un parti. Démoraliser une armée. Ces rapides succès enflammaient nos soldats et *démoralisaient* les armées ennemies. (Raym.)

— SE DÉMORALISER. v. pron. Être démoralisé, perdre la force morale.

DÉMORALISEUR. s. m. Celui qui démoralise, qui corrompt la morale. Il est synonyme de Démoralisateur, pris substantivement; mais il est moins usité.

*** DÉMORDRE**. v. n. 4e conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *mordre*). Quitter prise après avoir mordu; lâcher ce qu'on mord, ce qu'on tient avec les dents. Les dogues d'Angleterre ne *démordent* jamais, ils se laissent plutôt tuer que de *démordre*. (Acad.)

— Fig. et fam. Se départir de quelque dessein, se désister de quelque affaire. Abandonner un parti que l'on avait chaudement embrassé, une opinion à laquelle on tenait vivement. Faire démordre quelqu'un d'une chose. Il ne veut pas démordre de ce qu'il a dit. Ne s'emploie guère qu'avec la négative. Il n'a point voulu *démordre* de cette poursuite. (Acad.) C'est un homme, je sais, que je ne connais pas, [illegible] *démordrait* pas d'un iota des règles des anciens. (Molière.)

— DÉMORDRE. v. a. S'est dit dans le même sens. Je ne suis pas bien prompt à me promettre du bien; voilà pourquoi je *démords* fort aisément l'opinion des bons succès. (Malherbe.)

DÉMORGANER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *morgue*). Arg. Obtemperer, accéder.

DÉMOSTHÈNE. Orateur célèbre, né au bourg de Péanée, près d'Athènes, 385-322 av. J.-C., fils d'un riche armurier, eut [illegible] Athènes. Il fit [illegible] Philippe, roi de Macédoine, les *Philippiques* et les *Olynthiennes*, 352-338; vit les Athéniens vaincus à Chéronée, et, après la mort de Philippe, appela les Grecs aux armes, mais Alexandre les accabla. Démosthène, en soutenant Ctésiphon, qui avait proposé de lui décerner une couronne d'or, défendit contre Eschine sa propre politique, dans le discours *sur la Couronne*. Condamné à une amende de 50 talents pour s'être laissé corrompre, disait-on, par Harpalus, il fut forcé de s'exiler, 325. Après la mort d'Alexandre, il fut [illegible] soulèvement [illegible] Antipater [illegible]. Il nous reste [illegible] 61 discours, 56 exordes et 6 lettres, d'une éloquence simple, vigoureuse, vraiment politique.

DÉMOSTHÉNIEN, ENNE. adj. ou **DÉMOSTHÉNIQUE**. adj. 2 g. Littér. Se dit du genre de style, d'éloquence, qui appartient à Démosthène, ou de ce qui en est l'imitation, de ce qui en rappelle l'idée. Éloquence démosthénique. Style démosthénique. Énergie démosthénique. Expression démosthénique.

— On le dit même en parlant des personnes. Orateur démosthénique. Tu as été comme moi, simple, grave, austère, sans art apparent, en un mot *démosthénique*. (Fén.)

*** DÉMOTIQUE**. adj. 2 g. (rad. gr., δῆμος, peuple). Qui concerne le peuple, qui est à l'usage du peuple, dont la connaissance est laissée au vulgaire. Langue démotique. Écriture démotique. Caractères démotiques. Se dit seulement de l'écriture qui, dans l'ancienne Égypte, [illegible] peuple, par opposition à Hiératique ou sacerdotale, qui se dit de l'écriture sacrée, dont on pense que les prêtres seuls avaient l'intelligence et la clef. Le caractère démotique est une dégénérescence, une simplification du caractère hiératique, qui lui-même abrégeait, en les altérant, les hiéroglyphes égyptiens. On ne sait pas exactement à partir de quelle époque l'écriture démotique fut employée, elle n'avait plus que des caractères [illegible] che. Il y aurait peut-être deux interprétations à trouver, l'une vulgaire ou *démotique*, l'autre sacrée ou hiératique. (E. About.)

— [illegible]

DÉMOUCHETAGE. s. m. (rad. *démoucheter*). Action de réunir les grains, avant de les moudre.

DÉMOUCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Démoucheter. S'empl. adjectiv. Fleuret démoucheté. Se battre avec des fleurets démouchetés.

*** DÉMOUCHETER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., [illegible]). On double le *t* devant une syllabe muette. *Je démouchette, ils* [illegible] nir un fleuret de son bouton. Démoucheter un fleuret.

— Par extens. Aiguiser un fleuret pour en faire une arme offensive.

— SE DÉMOUCHETER. v. pron. Être démoucheté.

DÉMOULAGE. s. m. Techn. Action de démouler, de retirer du moule une pièce qui a été moulée. Le démoulage d'une cloche. Le démoulage d'une statue. Le démoulage des bougies.

DÉMOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Démouler. S'empl. adjectiv.

DÉMOULER. v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préf. extractif, et *mouler*). Techn. Exécuter le démoulage. Retirer du moule une pièce qui vient d'être moulée.

— SE DÉMOULER. v. pron. Être démoulé, retiré du moule.

DEMOUSTIER (Charles-Albert). Littérateur, né à Villers-Cotterets, 1760-1801. Le plus connu de ses ouvrages a pour titre : *Lettres à Émilie sur la mythologie*; il obtint un succès que ne justifie pas le style fade et prétentieux de l'auteur; les vers et la prose y sont mêlés. On a encore de lui des comédies : *le Conciliateur, les Femmes*, etc., et des poésies diverses.

DÉMOUVOIR. v. a. 3e conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *mouvoir*). Prat. Désintéresser d'une demande, faire qu'une personne se désiste [illegible]. Rien n'a pu le démouvoir. Il est vieux et inusité. Il ne s'employait qu'à l'infinitif.

— SE DÉMOUVOIR. v. pron. Être désintéressé. Se désister d'une prétention, d'une demande.

DEMPSTER (Thomas). Savant jurisconsulte et historien écossais, né en 1579 et mort en 1625.

DÉMUCER. v. a. 1re conj. Cacher. Vieux mot.

DÉMUÉTISATION. s. f. (pr. *dé-mu-é-ti-za-cion*). Action de démuétiser. Démuétisation d'un *e*.

DÉMUÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Démuétiser. S'empl. adjectiv. Lettre démuétisée.

DÉMUÉTISER v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *muet*). Rendre sonore une lettre précédemment muette. On démuétise un *e* en [illegible].

DÉMULCENT, ENTE. adj. (ét. lat., *demulcens*, même signif.). Médec. Qui adoucit, qui amollit, qui est de nature émolliente. Remède démulcent. Substance démulcente.

— Subst. Un démulcent, des démulcents. Les démulcents.

DÉMULSIF, IVE. adj. Médec. V. DÉMULCENT, qui est plus usité.

DÉMUNI, IE. part. pass. du v. Démunir. S'empl. adjectiv. Place de guerre démunie.

— *Être démuni d'argent* ou simplement *Être démuni*. Être sans argent.

*** DÉMUNIR** v. a. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *munir*). Ôter les munitions, les subsistances, les défenses. Démunir une place de guerre. Démunir une forteresse.

— Fig. Vider et *démunir* la mémoire, n'est-ce pas le vrai et propre chemin à l'ignorance? (Montaigne.)

— SE DÉMUNIR. v. pron. Fig. Se dessaisir d'une chose utile, se dépouiller de ce qu'on avait mis en réserve, se priver en donnant. Se démunir de son manteau. Se démunir de ses provisions. Se démunir de son argent, de sa bourse. Il s'est imprudemment *démuni* de la somme qu'il avait mise en réserve pour son voyage. (Acad.)

DÉMURÉ, ÉE. part. pass. du v. Démurer. S'empl. adjectiv. Passage démuré. Porte démurée. Citerne démurée.

*** DÉMURER**. v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préfixe extract., et *murer*). Ôter ce qui murait, enlever la maçonnerie qui bouchait une entrée, ouvrir ce qui était muré. Démurer une poterne. Démurer une fenêtre, une entrée. Dé-

[illegible] fragment.

— SE DÉMURER. [illegible]

DÉMURGER. v. n. 1re conj. Arg. Quitter, s'en aller.

DÉMUSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Démuseler. S'empl. adjectiv. Animal démuselé. Chien [illegible].

— Fig. Qui n'est pas contenu, sans frein. En temps d'anarchie, toutes les passions sont dé[illegible].

★ **DÉMUSELER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et [illegible]) *Museler*. Enlever la muselière. Démuseler un chien, [illegible].

— [illegible] les passions. [illegible]

— SE DÉMUSELER. v. pron. Enlever soi-même [illegible], au propre et au [illegible].

DENAB ou **DENEB**. s. m. (ét. ar., *dhenab*, queue). Astron. Étoile de première grandeur [illegible] Cygne.

DENAIN. [illegible] de [illegible] l'Escaut. Denain, qui n'avait que 800 hab. en 182[illegible], [illegible] population de 18,000 hab. Situé au milieu d'un riche terrain houiller, elle a des forges, des hauts fourneaux, des fabriques de machines, de sucre indigène. Près de la ville, un monolithe rappelle la victoire gagnée par Villars sur le prince Eugène, le 24 [illegible] 1712.

★ **DÉNAIRE**. adj. 2 g. (du lat. *denarius*). Qui a rapport au nombre dix. Nombre dénaire. [illegible] système dénaire. Il est synonyme de DÉCIMAL; mais ce dernier est le seul qui soit usité.

DENAMBUC (Diel). Hardi navigateur, fondateur des colonies françaises aux Antilles; né à Dieppe vers la fin du XVIe siècle, et mort à la Martinique en 1636.

DÉNANTI, IE. part. pass. du v. Dénantir. S'empl. adjectiv. Créancier dénanti.

★ **DÉNANTIR (SE)**. v. pron. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *nantir*. Jurispr. Abandonner [illegible] qu'on avait entre les mains. Avoir l'imprudence de se dénantir d'un gage.

— Par extens. Se dépouiller, se démunir de ce qu'on a.

— Absol. Il ne faut pas se dénantir.

— DÉNANTIR. v. a. Démunir quelqu'un d'un nantissement; enlever à une personne ce dont elle était nantie. Retirer un nantissement des mains de quelqu'un. Dénantir quelqu'un. Dénantir un créancier.

DÉNARIAL. s. m. Esclave affranchi, chez les Francs, devant les magistrats. Le maître faisait tomber, en frappant sur sa main, un denier, symbole du rachat. De là le nom de *dénarial* [illegible] *denariati* donné à ces affranchis.

DENARIUS. s. m. (pr. *de-na-ri-uss*; mot lat.). Métrol. Ancien poids, la septième partie de l'once romaine. Comme pièce de monnaie, V. DENARO et DENIER.

DENARO. s. m. Métrol. Monnaie de compte qui était en usage dans plusieurs États de l'Italie; [illegible] livre, et la valeur du denaro variait avec celle de la livre. || Monnaie du Chili valant environ 54 centimes.

DÉNASALÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénasaler. [illegible] *[illegible]*.

DÉNASALEMENT. s. m. Acte qui consiste à dénasaler une syllabe, une lettre.

DÉNASALER ou **DÉNASALISER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *nasal*). Gramm. Ôter le son nasal; prononcer comme si le son n'était pas nasal. Dénasaler un mot, une syllabe.

— SE DÉNASALER. v. pron. Être dénasalé; perdre le son nasal.

DÉNATIONALISATION. s. f. (pr. *dé-na-cio-na-li-za-cion*; rad. *dénationaliser*). Action de changer de nation; résultat de cette action. La conquête commande la guerre; la guerre, les détrônements et les *dénationalisations*. (Lamartine.)

DÉNATIONALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénationaliser. S'empl. adjectiv. Pays dénationalisé. Mœurs dénationalisées.

★ **DÉNATIONALISER**. v. a. 1re conj. (pr. *dé-[illegible]*; [illegible] *nationaliser*). Ôter, faire perdre le caractère national. Dénationaliser un peuple. Dénationaliser les mœurs, les coutumes, les lois, l'esprit d'une nation. Je demande comment un consul pour[illegible].

— [illegible]

— SE DÉNATIONALISER. v. pron. Être dénationalisé.

[illegible]

DÉNATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénatter. S'emp. adjectiv. Cheveux dénattés. Pailles dénattées.

★ **DÉNATTER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *natter*). Défaire ce qui était natté, détortiller ce qui était tortillé en natte. Dénatter des cheveux, des pailles. Dénatter les crins d'un cheval.

— SE DÉNATTER. v. pron. Être dénatté. Des cheveux qui se dénattent.

— [illegible] nattés.

DÉNATURALISATION. s. f. (pr. *dé-na-tu-ra-li-za-cion*). Action de dénaturaliser. Perte de l'état de naturalisation.

DÉNATURALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénaturaliser. S'empl. adjectiv. Par l'effet des [illegible] politiques de 181[illegible], beaucoup de [illegible] *dénaturalisés*.

DÉNATURALISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *naturaliser*). Faire cesser, détruire l'état de naturalisation; priver du droit de naturel d'un pays. Dénaturaliser un individu.

— SE DÉNATURALISER. v. pron. Être dénaturalisé. [illegible] naturalisation.

DÉNATURANT. part. prés. du v. Dénaturer.

DÉNATURANT, ANTE. adj. Qui produit la dénaturation. Les alcools dénaturés ne peuvent être utilisés sans en extraire préalablement tout ou partie du produit *dénaturant* qu'ils contiennent.

DÉNATURATION. s. f. (pr. *dé-na-tu-ra-cion*). Action de dénaturer. La dénaturation du sel pour le bétail.

DÉNATURÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénaturer. S'empl. adjectiv. Biens dénaturés. Sa voix *dénaturée* ressemblait à un rugissement. (G. Flaubert.)

Contraire à la nature. Les hommes [illegible] *dénaturée*. [illegible] *dénaturée* [illegible] dans l'esprit humain, tout insolent et déréglé qu'il puisse être. (Montaigne.)

— Qui manque d'affection, de tendresse; qui n'a pas les sentiments que la nature inspire et doit inspirer; qui hait ce qu'il devrait aimer. Père dénaturé. Mère dénaturée. Enfant dénaturé. Fils dénaturé. Peu [illegible] *dénaturée*. (Massil.) Cette parente *dénaturée* ne porta pas loin la punition de sa dureté. (B. de St-P.)

— Contraire aux sentiments, aux affections de la nature. Conduite dénaturée. Usage dénaturé. C'est une action *dénaturée*. Aussi Horace ne veut pas qu'on [illegible] les événements trop *dénaturés*, comme de Médée, qui tue ses enfants. (Corneille.)

Dénaturé par. C'est à leur influence que l'homme doit le respect et la confiance que lui portent les animaux, dans tous les pays où ils n'ont point été *dénaturés* par de fréquentes persécutions. (B. de St-P.)

— Substantiv. Un dénaturé. Une dénaturée. Un assemblage d'insensés, de fourbes, de *dénaturés*. (Mass.)

DÉNATUREMENT. s. m. Syn. peu usité de DÉNATURATION.

★ **DÉNATURER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *nature*). Changer la nature d'une chose. Dénaturer quelqu'un. [illegible]

— Changer la forme [illegible] saisissable. Dénaturer des objets volés.

— Changer l'acception, la signification. Dénaturer un mot.

— *Dénaturer une question*. Changer l'état de cette question, la transformer.

— *Dénaturer un fait*. En changer, en modifier les principales circonstances, les présenter d'une manière contraire à la vérité. On ne doit jamais interroger un enfant sur ce qu'il a intérêt à taire ou à *dénaturer*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Pervertir les sentiments naturels. Dénaturer le cœur, l'âme. La flatterie *dénature* les femmes et les rois. (Baste.) [illegible] *dénature*. (J.-J. Rousseau.) Des préjugés absurdes ont *dénaturé* partout la raison humaine. (Rayn.)

— Jurispr. *Dénaturer une créance*. La changer, la convertir en une créance d'une autre nature. [illegible] changer ses biens de nature, par exemple: Céder un immeuble [illegible]; changer les biens propres en acquêts.

— Littér. *Dénaturer les genres*. Ne pas les traiter convenablement comme ils devraient l'être. [illegible] *Dénaturer une phrase*. La [illegible] Dénaturer un passage en y intercalant une glose. Dénaturer une pensée par une fausse interprétation.

— SE DÉNATURER. v. pron. Gâter sa nature, son naturel. Le créole s'est *dénaturé* insensiblement, il a substitué à ses mœurs simples et vertueuses des mœurs polies et corrompues. (Parny.)

— Perdre ses propriétés, ses caractères. Souvent les faits se *dénaturent* quand ils passent par plusieurs bouches. (Acad.)

DENBIGH. [illegible] la principauté de Galles; plus de 100,000 hab.

— DENBIGH. Capitale du comté de ce nom, à 30 kilom. N.-O. de Londres.

DENCHÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'une pièce qui est dentelée ou bordée de petites dents.

DENCHIK. s. m. (pr. *din-chik*). Soldat russe domestique d'un officier. On peut se faire une idée du sentiment qu'éprouva le prisonnier en voyant son *denchik* venir volontairement partager son mauvais sort. (X. de Maistre.)

DENCHURE. s. f. Blas. Filet denché placé ordinairement au bord supérieur de l'écu.

DENDARE. s. m. Entom. Genre de coléoptères mélasomes, ayant pour type le dendare triste, insecte très commun dans le midi de la France ainsi qu'en Italie.

DENDER. Géogr. Rivière d'Abyssinie, affluent du Nil Bleu ou Bahel-Azrak, qui se grossit du Gologo. Cours, 450 kil.

— DENDER ou DENDRE. Rivière de Belgique qui se jette dans l'Escaut, à Dendermonde. Cours, 67 kil.

DENDERAH. s. m. Ichtyol. Nom d'une espèce de poisson du genre [illegible].

DENDERAH. Géogr. Village de la Haute-Égypte, à 18 kil. N. de Thèbes, sur le Nil, à 2 kil. E. des ruines de *Tentyrah* ou *Tentyris*, l'une des plus importantes villes de l'Égypte ancienne. On y admire un grand temple, au plafond duquel était le fameux planisphère signalé par D[illegible] à l'attention des savants, et depuis en 1822 [illegible]. C'est un [illegible] monument astronomique, contemporain des derniers Ptolémées.

DENDERHAUTEM. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 37 kil. de Gand; 3,800 hab.

DENDERLEEUW. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 36 kil. de Gand; 2,100 hab.

DENDERMONDE. Géogr. V. TERMONDE.

DENDERWINDEKE. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 47 kil. de Gand; 3,000 hab.

DENDRACHATE. s. f. (pr. *din-dra-kate*; ét. gr., δένδρον, arbre; ἀχάτης, agate). Minér. Arborisation dans une agate. || Agate arborisée. On dit aussi *dendragate*.

DENDRAGROSTIDE. s. f. (pr. *din-dra-gro-stide*). Bot. Syn. de CHUSQUÉE.

DENDRELLE. s. f. (pr. *din-drèle*; dimin. du gr. δένδρον, arbre). Bot. Genre de plantes cryptogames, que l'on réunit communément au genre [illegible].

DENDREXÉTASTE. s. m. (pr. *din-dré-kcé-tasste*; ét. gr., δένδρον, arbre; ἐξεταστής, qui recherche). Ornith. Genre de passereaux ténuirostres grimpeurs, dont on ne connaît qu'une seule espèce.

DENDRIFORME. adj. 2 g. (pr. *din-dri forme*). Syn. de DENDROÏDE.

DENDRINE. s. f. (pr. *din-drine*; du gr. δένδρον, arbre). Bot. Genre de champignons mucédinés qui croissent sur des tiges mortes, où ils forment des taches noires.

★ **DENDRITE**. s. f. (pr. *din-drite*; du gr. δένδρον, arbre). Minér. Dessin naturel que l'on observe sur diverses substances minérales, et qui représente jusqu'à un certain point de petits arbrisseaux [illegible] semblables à des bruyères, à des lichens, à des charagnes, à des arbres indéterminés, etc. Les dendrites sont dues aux infiltrations d'eaux chargées de particules ferrugineuses. || Pierre qui présente ces dessins.

— Paléont. On donne aussi ce nom aux arbres fossiles.

DENDRITES. s. m. pl. (pr. *din-drite*; du gr. δένδρον, arbre). Philol. Hommes que Lucien, dans son *Histoire véritable*, met au nombre des habitants de la Lune, et dont il suppose la génération analogue à celle des plantes.

DENDRITINE. s. f. (pr. *din-dri-tine*; du gr. [illegible], qui a beaucoup de branches). Foram. Genre de foraminifères, de la famille des hélicostègues nautiloïdes, établi pour des coquilles dont les ouvertures sont ramifiées et le plus souvent réunies en forme de dendrites.

DENDRITIQUE. adj. 2 g. (pr. *din-dri-tike*; du gr. δένδρον, arbre). Minér. Qui offre des arborisations; qui a la forme d'un petit arbre, d'un arbrisseau, d'un arbuste.

DENDRITIS. (pr. *din-dri-tiss*; du gr. δένδρον, arbre). Temps hér. Nom sous lequel Hélène avait un temple chez les Rhodiens, sur le lieu même où elle termina sa vie, en se pendant à un arbre.

DENDROBATE. adj. 2 g. (pr. *din-dro-bate*; ét. gr., δένδρον, arbre; βατεῖν, marcher). Hist. nat. Qui se tient habituellement sur les arbres.

— DENDROBATE. s. m. Ornith. Syn. de PIC.

— Erpét. Genre de batraciens de la famille des bufoniformes, établi pour trois espèces américaines. C'est à ce genre qu'on rapporte la *rainette à tapirer* (*rana tinctoria*). On suppose, en Amérique, que le sang de cet amphibie, répandu sur les parties du corps des perroquets, aux points où l'on a arraché les plumes, donne au nouveau plumage une teinte rouge ou jaune appelée *tapirage*.

DENDROBIAS. s. m. (pr. *din-dro-bi-ass*; ét. gr., δένδρον, arbre; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi pour cinq espèces du Mexique, de la Colombie et de la Martinique.

DENDROBIE. s. m. (pr. *din-dro-bi*; ét., V. DENDROBIAS). Mamm. Syn. d'OCTODON. || DENDROBIES. s. f. pl. Groupe de coléoptères lamellicornes de la famille des pétalocères.

DENDROBION. s. m. (pr. *din-dro-bion*; ét. gr., δένδρον, arbre; βίος, vie). Bot. Genre d'orchidées malaxidées, établi pour une centaine d'espèces parasites et épidendres originaires de l'Inde.

DENDROCÈLE. adj. (pr. *din-dro-cèle*; ét. gr., δένδρον, arbre; κοῖλος, creux, intestin). Helminth. Qui a le canal intestinal ramifié. || DENDROCÈLES. s. m. pl. Groupe de vers intestinaux térétulariés dont le canal intestinal est ramifié.

DENDROCHÉLIDON. s. m. (pr. *din-dro-ké-li-don*; ét. gr., δένδρον, arbre; χελιδών, hirondelle). Ornith. Genre de passereaux, famille des hirundinidés.

DENDROCHILE. s. m. (pr. *din-dro-kile*; ét. gr., δένδρον, arbre; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre d'orchidées pleurothallées établi pour des plantes épiphytes de l'archipel Indien.

DENDROCHIROTES. s. f. pl. (pr. *din-dro-ki-rote*; étym. gr., δένδρον, arbre; χείρ, main). Échin. Groupe d'échinodermes ramifiés.

DENDROCINCLE. s. m. (pr. *din-dro-cin-kle*). Ornith. Syn. de PICUCULE.

DENDROCITTE. s. f. (pr. *din-dro-cite*; ét. gr., δένδρον, arbre; κίττα, pic). Ornith. Un des noms du pic vagabond.

DENDROCOLAPTE. s. m. (pr. *din-dro-ko-lapte*; ét. gr., δένδρον, arbre; κολάπτω, je becquette). Ornith. Nom scientifique du picucule nasican.

DENDROCOLAPTINÉ, ÉE. adj. (pr. *din-dro-ko-la-pti-né*). Ornith. Qui ressemble au genre dendrocolapte. || DENDROCOLAPTINÉES. s. f. pl. Groupe d'oiseaux dont le type est le genre dendrocolapte.

DENDROCOLLE. s. m. (pr. *din-dro-kole*). Bot. Syn. d'AÉRIDE.

DENDROCOPE. s. m. (pr. *din-dro-kope*). Ornith. Syn. de PICUCULE.

DENDROCTONE. s. m. (pr. *din-dro-ktone*; ét. gr., δένδρον, arbre; κτόνος, meurtre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, qui ravagent les arbres forestiers.

DENDROCYGNE. s. m. (pr. *din-dro-cigne*). Ornith. Syn. de CANAROIE.

DENDRODOCHION. s. m. (pr. *din-dro-do-kion*; ét. gr., δένδρον, arbre; δοχεῖον, réservoir). Bot. Genre de champignons tuberculariés établi pour deux espèces.

DENDRODROME. adj. 2 g. (pr. *din-dro-drome*; ét. gr., δένδρον, arbre; δρομεύς, coureur). Zool. Qui court sur les arbres.

DENDROFALCO. s. m. (pr. *din-dro-fal-ko*; étym. gr., δένδρον, arbre; lat., *falco*, faucon). Ornith. Section du genre faucon.

DENDROGRAPHE. s. m. (pr. *din-dro-grafe*; ét. gr., δένδρον, arbre; γράφω, j'écris, je décris). Celui qui compose des traités sur les arbres.

DENDROGRAPHIE. s. f. (pr. *din-dro-gra-fi*; rad. *dendrographe*). Didact. Histoire des arbres, ou Traité sur les arbres.

DENDROGRAPHIQUE. adj. 2 g. (pr. *din-dro-gra-fike*). Didact. Qui est relatif à la dendrographie.

DENDROHYADE. s. f. (pr. *din-dro-i-ade*; ét. gr., δένδρον, arbre; ὕειν, pleuvoir). Erpét. Section du genre rainette.

DENDROÏDE. adj. 2 g. (pr. *din-dro-ide*; ét. gr., δένδρον, arbre; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à un petit arbre par ses tiges ramifiées. Astrée dendroïde. || Qui s'élève au rang d'arbrisseau, en parlant d'une plante dans le genre de laquelle la plupart des espèces sont herbacées. Sédon dendroïde. || Qui a la tige arborescente. Euphorbe dendroïde. || Dont la tige se divise à la manière de celle des arbres. Isothécion dendroïde.

— DENDROÏDE. s. m. Entom. Syn. de POGONOCÈRE.

DENDROÏQUE. adj. (pr. *din-dro-ike*; ét. gr., δένδρον, arbre; οἶκος, maison). Ornith. Qui habite sur les arbres.

— DENDROÏQUE. s. m. Genre de passereaux.

DENDROLÈGUE. s. m. (pr. *din-dro-lèghe*; ét. gr., δένδρον, arbre; λέγω, je choisis). Mamm. Genre de mammifères didelphes, famille des kangurous.

DENDROLICHÉNÉ, ÉE. adj. (pr. *din-dro-li-ké-né*; ét. gr., δένδρον, arbre; λειχήν, lichen). Bot. Se dit des lichens qui affectent la forme d'expansions dendroïdes. Plante dendrolichénée. || DENDROLICHÉNÉES. s. f. pl. Famille de lichens.

DENDROLITHAIRE. adj. (pr. *din-dro-li-tère*; rad. *dendrolithe*). Polyp. Dont la forme est arborescente et la consistance pierreuse. || DENDROLITHAIRES. s. f. pl. Classe de polypiers comprenant les coralines.

DENDROLITHE. s. f. (pr. *din-dro-lite*; ét. gr., δένδρον, arbre; λίθος, pierre). Hist. nat. Arbre, ou Arbuste pétrifié.

DENDROLITHIQUE. adj. 2 g. (pr. *din-dro-li-tike*). Qui concerne les dendrolithes.

DENDROLOGIE. s. f. (pr. *din-dro-lo-ji*; ét. gr., δένδρον, arbre; λόγος, discours). Bot. Nom qu'on donne à la partie de la botanique qui a pour objet exclusif la connaissance des arbres.

— Signifie particulièrement dans la science horticulturale, Traité des arbres et des arbustes. La dendrologie considère les arbres et les

arbustes dans leur forme, leur mode de propagation, le sol et l'exposition qui leur conviennent, pour en tirer le plus d'avantage relativement aux paysages, aux points de vue.

DENDROLOGIQUE. adj. 2 g. (pr. *din-dro-lo-jike*). Qui concerne la dendrologie.

DENDROMANCIE. s. f. (pr. *din-dro-man-ci*; ét. gr., δένδρον, arbre; μαντεία, divination). Divination par la direction des arbres, [illegible] ou abattus.

DENDROME. s. m. (pr. *din-drome*). Ornith. Syn. de PIC.

DENDROMÉCON. s. m. (pr. *din-dro-mé-kon*; ét. gr., δένδρον, arbre; μήκων, pavot). Bot. Genre de papavéracées dont la seule espèce connue croît au Brésil.

DENDROMÈTRE. s. m. (pr. *din-dro-mè-tre*; ét. gr., δένδρον, arbre; μέτρον, mesure). Instrument pour mesurer le diamètre et la hauteur des arbres.

DENDROMÉTRIE. s. f. (pr. *din-dro-mé-tri*). Emploi du dendromètre; résultat du calcul fait au moyen du dendromètre.

DENDROMÉTRIQUE. adj. 2 g. (pr. *din-dro-mé-trike*). Qui a rapport au dendromètre ou à la dendrométrie.

DENDROMYS. s. m. (pr. *din-dro-miss*; ét. gr., δένδρον, arbre; lat. *mus*, rat). Mamm. Genre de rongeurs de la famille des murins, établi pour deux ou trois espèces de l'Afrique australe.

DENDRONESSE. s. f. (pr. *din-dro-nèce*; ét. gr., δένδρον, arbre; νῆσσα, canard). Ornith. Une des divisions du genre canard.

DENDRONOME. s. m. (pr. *din-dro-nome*; ét. gr., δένδρον, arbre; νομός, pâture). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des ténébrionites. La seule espèce connue vit en Afrique.

DENDROPÉMON. s. m. (pr. *din-dro-pé-mon*; ét. gr., δένδρον, arbre; πημαίνω, je ravage). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, qui habite Surinam.

DENDROPHAGE. adj. (pr. *din-dro-faje*; ét. gr., δένδρον, arbre, bois; φάγω, je mange). Entom. Qui mange le bois, mangeur de bois. On appelle ainsi les insectes ou larves d'insectes qui vivent dans les arbres, soit pour s'y procurer une retraite, soit pour se nourrir de leurs sucs; ces animaux sont très nuisibles en ce que, [illegible] les arbres [illegible]. En France, les larves du *perce-bois* sont les plus nuisibles.

— DENDROPHAGE. s. m. Genre de coléoptères tétramères de la famille des xylophages, établi pour une seule espèce de la Suède et de la Finlande.

DENDROPHIDE. adj. 2 g. (pr. *din-dro-fi-de*). Erpét. Qui ressemble ou tient le plus à la couleuvre dendrophide. || DENDROPHIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des ophidiens, qui a pour type le genre dendrophis.

DENDROPHILE. s. m. (pr. *din-dro-file*; ét. gr., δένδρον, arbre; φίλος, ami). Entom. Genre de coléoptères clavicornes établi pour une seule espèce, de l'Allemagne.

— Ornith. Espèce de torche-pot.

DENDROPHIS. s. m. (pr. *din-dro-fiss*; ét. gr., δένδρον, arbre; ὄφις, serpent). Erpét. Genre d'ophidiens voisin des couleuvres, mais qui s'en distingue par un corps légèrement comprimé, les écailles lisses, fort allongées, un museau arrondi, de grands yeux à fleur de tête, et une tête revêtue de larges plaques. Les espèces sont des serpents d'Asie et d'Afrique qui vivent sur les arbres et qui atteignent plus d'un mètre de long.

DENDROPHORE. adj. (pr. *din-dro-fore*; ét. gr., δένδρον, arbre; φορός, porteur). Myth. gr. Surnom de Sylvain, que l'on représentait toujours portant un jeune arbre.

— DENDROPHORE. s. m. Antiq. gr. Nom de ceux qui, dans une fête, portaient des arbres en l'honneur de quelque dieu. Particulièrement, Nom des prêtres de Bacchus et de Sylvain.

— Nom donné à des charpentiers et à des bûcherons organisés en corporation dans les principales villes de l'empire romain, et particulièrement de l'Italie, qui devaient fournir les bois nécessaires à la [illegible] publics, à la construction et à l'entretien des édifices, etc. || Charpentier ou sapeur qui faisait partie des armées byzantines.

DENDROPHORIES. s. m. pl. (pr. *din-dro-fo-ri*; rad. *dendrophore*). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Cybèle, de Bacchus et de Sylvain, pendant lesquelles on portait des arbres, et surtout des pins.

DENDROPHTORE. s. m. (pr. *din-dro-ftore*; ét. gr., δένδρον, arbre; φθόρος, destruction). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, du Cap.

DENDROPHYLLIE. s. f. (pr. *din-dro-fi-li*; ét. gr., δένδρον, arbre; φύλλον, feuille). Polyp. Genre de polypiers pierreux, établi pour un petit nombre d'espèces vivantes et fossiles.

DENDROPIC. s. m. (pr. *din-dro-pik*; ét. gr., δένδρον, arbre; fr., *pic*). Ornith. Genre de picidées.

DENDROPLEX. s. m. (pr. *din-dro-plecks*; ét. gr., δένδρον, arbre; πλήσσω, je blesse). Ornith. Genre de passereaux ténuirostres.

DENDROPNEUMONE. s. m. (pr. *din-dro-pneu-mone*; [illegible] gane respiratoire). Échin. Genre d'échinoder mes aux organes respiratoires ramifiés.

DENDROPOGON. s. m. (pr. *din-dro-po-gon*; ét. gr., δένδρον, arbre; πώγων, barbe). Bot. Genre de mousses du Mexique.

DENDROSÉRIDE. s. f. (pr. *din-dro-cé-ride*; ét. gr., δένδρον, arbre; σέρις, chicorée). Bot. Genre de composées chicoracées, établi pour huit espèces de l'île Juan Fernandez.

DENDROSÉRIDÉES. s. f. pl. (pr. *din-dro-cé-ri-dé*; rad. *dendroséride*). Bot. Sous-tribu de composées chicorées établie pour deux genres.

DENDROSOME. s. m. (pr. *din-dro-zome*; ét. gr., δένδρον, arbre; σῶμα, corps). Infus. Genre d'infusoires de la famille des acinétines, établi pour une seule espèce dont le corps est ramifié.

DENDROSTRÉE. s. f. (pr. *din-dro-stré*; ét. gr., δένδρον, arbre; lat. *ostrea*, huître). Moll. Genre de mollusques bivalves.

DENDRYPHIACÉES. s. f. pl. (pr. *din-dri-fi-a-cé*; rad. *dendryphion*). Bot. Famille de champignons hyphomycètes établie pour deux genres.

DENDRYPHION. s. m. (pr. *din-dri-fion*; ét. gr., δενδρύφιον, petit arbre). Bot. Genre de champignons hyphomycètes, établi pour une dizaine d'espèces qui croissent sur les tiges mortes des plantes herbacées.

DÉNÉANTISE. s. f. Mot de Montaigne pour signifier Néant, bassesse. L'inanité, la vanité et la dénéantise de l'homme.

DENEB. s. m. V. DENAB.

DÉNÉBOLA. s. f. (de l'ar. *deneb*, queue). Astron. Nom d'une étoile de la constellation du Lion.

DÉNÉGATEUR, TRICE. s. (du lat. *denegare*, nier). Celui, celle qui nie.

★ **DÉNÉGATION.** s. f. (pr. *dé-né-ga-cion*; du lat. *denegatio*, même signification). Jurispr. Action de dénier quelque chose en justice. Refus de convenir qu'une promesse [illegible] légué soit vrai. Dénégation ju[illegible] une dénégation. S'en tenir à sa dénégation. Persister dans sa dénégation. Les dénégations d'un accusé.

— *Dénégation d'écriture*. Action de dénier un écrit qui nous est opposé.

— Par extension, Se dit dans le langage usuel. Il a toujours à opposer quelque dénégation. A quoi servent toutes vos dénégations?

DÉNÉGATOIRE. adj. 2 g. Peu usité, que dans cette locution : *Exception dénégatoire*. Dénégation.

DÉNÉRAL. s. m. (ét. bas-lat., *denarialis*; de *denarius*, denier). Techn. Plaque ronde qui sert de modèle au monnayeur pour fabriquer une pièce de la grandeur et du poids convenables. [illegible]

DENFERT-ROCHEREAU (Pierre Marie Philippe [illegible]), né à Saint-Maixent [illegible] 1823-1878, [illegible] Nommé colonel, il fut élu représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale, donna sa démission après la perte de l'Alsace, fut réélu par trois départements (juillet 1871), opta pour la [illegible] 1877. [illegible]

DENGA. s. m. Métrol. Mot tartare qui signifie Coin ou empreinte, et qui désignait autrefois la petite monnaie de Russie qui a cours aujourd'hui sous le nom de kopeck.

DENGUE. s. f. Pathol. Fièvre épidémique qui sévit en 1827 et 1828 dans le sud de l'Asie, et en 1850 en Amérique.

DENHAM (John). Célèbre poète anglais, né à Dublin, 1615-1688. Attaché à la cause des Stuarts, il devint, après la restauration de Charles II, inspecteur général des bâtiments royaux. On l'enterra à Westminster.

— DENHAM (Dixon), [illegible] 1785-1828, est connu par ses voyages dans l'Afrique centrale, qu'il exécuta en partie avec Clapperton, 1822-1825. Il visita le Bournou, le lac Tchad et le royaume des Fellatahs. Il fut nommé ensuite gouverneur de Sierra-Leone.

DENHAMIE. s. f. (de *Denham*, n. pr.). Bot. Genre de bixacées, dont la seule espèce connue croît en Australie.

★ **DÉNI.** s. m. (rad. *dénier*). Refus d'une chose légitimement due. Notre volonté s'aiguise par le contraste, se dépite contre le *déni*. (Charr.) || N'est guère usité que dans les locutions suivantes : *Déni de renvoi*. Refus [illegible] Un fils refuse de nourrir son père, il se rend coupable d'un déni d'aliments. || *Déni de justice*. Refus fait par [illegible]

[illegible]

cette acception.

DÉNIAISEMENT. s. m. Action de déniaiser, de détromper un niais.

★ **DÉNIAISER.** v. a. 1^re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *niais*). Ôter la niaiserie, rendre [illegible] dre quelqu'un plus fin, plus adroit, plus rusé [illegible]

— Fam. Voler, duper, tromper un niais. Les filous l'ont déniaisé.

— SE DÉNIAISER. v. pr. Devenir moins niais, moins simple, plus adroit, plus souple, plus rusé. Le monde se *déniaise* furieusement. (Volt.) L'expérience et hantise du monde sert fort à se *déniaiser* et mettre son esprit hors de pages. (Charr.)

DÉNIAISEUR. s. m. Celui qui déniaise, qui détrompe. Il est familier et peu usité.

DÉNICALES. s. f. pl. (ét. lat. *denicales feriæ*, fêtes du dixième jour; rad. *deni*, dix). Antiq. rom. Purifications qui se faisaient dans la maison d'un défunt, dix jours après le décès.

DÉNICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénicher (rad. *nid*). S'empl. adjectiv. Oiseau déniché. Brigands dénichés.

DÉNICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénicher (rad. *niche*). Statue dénichée.

DÉNICHEMENT. s. m. Action de dénicher. Inusité.

★ **DÉNICHER.** v. a. 1^re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *nid*). Ôter du nid. Dénicher des oiseaux. Dénicher des merles, des fauvettes. Dénicher toute la couvée.

— Faire sortir par force, débusquer. Dénicher l'ennemi. Dénicher des voleurs. Dénicher d'un poste. Dénicher d'un bois.

— Fam. [illegible] parlant des choses. Ou a-t-il déniché cela? Ou va-t-il dénicher de pareilles choses?

— Par extens. et fam. Trouver, découvrir la [illegible] de recherches. Dénicher un débiteur. Fût-il caché au bout du monde, nous saurons bien le [illegible]

— [illegible] vont dénicher bientôt.

— Fig. et fam. Abandonner la maison paternelle [illegible] ou il est allé, ni ce qu'il est devenu.

— *Dénicher de*. Si je n'avais pas le bonheur de vivre à Cirey, je *dénicherais* bien vite de France. (Volt.) [illegible]

— S'en aller, s'échapper, s'enfuir. Les ennemis ont déniché cette nuit. Ces brigands ont [illegible] tant d'alarmes.

— Loc. prov. et fam. *Les oiseaux ont déniché*, ou *sont dénichés*. Se dit en parlant de personnes qui se sont évadées, qui ne sont plus ou l'on va les chercher; se dit aussi des choses qu'on croyait trouver dans un lieu, et qui n'y sont plus.

— SE DÉNICHER. v. pr. [illegible]

DÉNICHER. v. a. [illegible] extract., et *niche*). Ôter de la niche. Dénicher une statue. Dénicher un saint.

— Prouver qu'un prétendu saint ne l'est pas. Dénicher un saint. Dénicher plusieurs saints.

— Pop. et en mauvaise part. Renverser les saints de leur niche; détruire le culte des saints. Dans la Révolution française, la populace a déniché les saints.

★ **DÉNICHEUR.** s. m. Celui qui déniche, qui ôte du nid. Un dénicheur d'oiseaux.

— Fig. et fam. *Dénicheur de fauvettes*. Homme ardent au plaisir, habile à s'en [illegible] *dénicheur de merles*. Se dit à une personne à qui l'on est loin de se fier.

— *Dénicheur d'antiquités, de curiosités*. Celui qui fait découvrir les antiquités, les curiosités.

[illegible] par conséquent [illegible]

avait décernée. M. de Lannoy était un grand *dénicheur* de saints. (Ménage.)

[illegible]

DÉNIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénier. S'empl. adjectiv. Dépôt dénié. Dette déniée. Fait dénié. Secours déniés. Aliments déniés.

DÉNIEMENT. [illegible]

★ **DENIER.** s. m. (du lat. *denarius*, dixième). Petite monnaie romaine d'argent, marquée d'un X, et qui, jusqu'à l'an 536 de Rome, valut

[illegible] deniers. || *Denier trigramme*. Denier un peu [illegible] Constantin.

— *Denier* [illegible] de la première race, qui pesait à peu près un quart de franc; sous la deuxième et la troisième, le denier était un peu plus fort. || *Deniers d'or*. Monnaie d'or qui fut frappée sous saint Louis et sous le roi Jean. Les premiers valaient 10 fr. 58; les seconds, 16 fr. 82.

— Ancienne monnaie française de cuivre frappée par Philippe I^er, et devenue depuis simple monnaie de compte, et valant la douzième partie d'un sou ou le tiers d'un liard. Un denier, deux deniers. Compter par livres, par sous et par deniers. Six sous huit deniers. Payer jusqu'au dernier denier. Ne pas avoir un denier vaillant.

— *Denier de gros*. Ancienne monnaie de compte qui valait la moitié d'un sou, et qui avait cours en Hollande et en Flandre. || *Deniers tournois*. Deniers qui étaient frappés à Tours par l'archevêque de cette ville. || *Deniers parisis*. Deniers frappés par ordre du roi, et valant un quart de plus que les deniers tournois. || Il y avait aussi les deniers toulousains, les deniers viennois, toulois, etc.

— Fig. Somme d'or ou d'argent, somme quelconque. C'est un beau denier. Une grande somme de deniers. Les deniers publics. Payer sur les deniers de telle recette. Les deniers royaux. Payer en deniers ou en quittances. Divertir les deniers d'une caisse. Acheter de ses deniers, de ses propres deniers. Payer en beaux deniers comptants. Quatre ou cinq mille écus est un *denier* considérable, et qui vaut bien la peine qu'un homme manque à sa parole. (Molière.) Toute tentative pour appliquer les *deniers* publics au bien-être des prolétaires semble du communisme. (E. Renan.)

[illegible] rais volontiers l'acquisition, si c'était à vendre. [illegible] Rendre un compte fidèle, exact, détaillé, minutieux.

— Loc. prov. *Brûler une chandelle d'un liard* [illegible] *qu'un denier*. Se dit quand on dépense plus dans une affaire que le bénéfice qu'on espère en [illegible] *un denier*. Il flâne et s'arrête souvent en chemin, il bavarde à toutes les portes. || *Ne pas donner une chose pour denier d'or*. Estimer cette chose à un prix fort élevé. || *Vendre quelqu'un* [illegible] *beaux deniers comptants*. Il est beaucoup plus adroit, plus fin, plus rusé que lui. || *Cette chose vaut mieux denier qu'elle ne valait maille*. Se dit d'une chose qui vaut mieux qu'elle ne valait précédemment.

[illegible] venir aux besoins d'autrui, quand soi-même on [illegible] la pièce d'or du riche.

— *Deniers*. [illegible] d'une nature que le créancier n'en peut faire [illegible]

— [illegible] etc., qui est prélevée au [illegible] denier. Anciennement, le dixième denier de toute prise maritime était dû à l'amiral. Ce sens a vieilli. On dit aujourd'hui : Le dixième, le quinzième, etc. Payer le dixième de son revenu.

— Fam. *Tirer un grand denier, un bon denier de quelque chose*. Tirer un grand profit, recevoir beaucoup d'argent de quelque affaire. Peu usité dans cette locution.

— *Denier à Dieu*. Contribution qui, dans l'origine, se payait sur tous les marchés et engagements, et qui devait être employée à

[illegible] soulagement des [illegible] une partie [illegible] les [illegible] *Denier à Dieu* [illegible] qu'il est l'usage de donner toutes les fois qu'il s'agit d'un contrat [illegible]. S'il est question d'un logement [illegible], il n'y a promesse d'engagement qu'à partir du moment où le denier à Dieu a été remis entre les mains du locateur. Il en est de même lorsque l'on vient arrêter un domestique [illegible] à Dieu doit lui être [illegible]. Donner [illegible] le denier à Dieu. Rendre [illegible] à Dieu.

— Fig. Par le mot amitié, je n'entends pas cette banalité traditionnelle que tous les amants s'offrent en se séparant, et qui n'est que le *denier* à Dieu d'une indifférence réciproque. (Alex. Dumas.)

— *Denier de saint Pierre*. Tribut établi en Angleterre, l'an 740, sur chaque famille [illegible] être [illegible] pape [illegible] Offa [illegible], Charlemagne l'introduisit en France. Il fut introduit pareillement en Pologne et en Bohême. On le payait à Rome le jour de la fête de saint Pierre-ès-Liens. V. ROMESCOT, nom primitif sous lequel ce tribut était connu. || Depuis quelques années, on entend par *denier de saint Pierre*, le produit des quêtes destinées aux besoins du pape.

— *Denier de César*. Contribution qui assujettissait chaque chef de famille à payer trois deniers au roi par année.

— Terme dont on se sert pour fixer le taux de l'intérêt de l'argent, par le rapport du nombre de deniers qu'il faudrait donner en capital pour obtenir un denier de bénéfices à titre d'intérêt. Prêter *au denier cinq, huit, dix*, etc., c'est pour, Réaliser un denier d'intérêt, en livrer à l'emprunteur 5, 8, 10, etc. Le taux *au denier vingt* est le seul légal; il représente cinq pour cent. Cent francs au *denier cinq*, combien font-ils? — Vingt livres. (Boileau.)

— Dans un sens analogue, *Vendre une chose au denier vingt, au denier trente*, etc. La vendre pour un prix établi, en supposant que le revenu ou le produit annuel de cette chose est le 20e, le 30e, etc., de sa valeur. || De même on dit encore, Estimer au denier trente, au denier quarante, etc.

— *Denier fort*. Taux qui excède le taux ordinaire des intérêts. || *Denier fort* ou *fort denier*. Fraction médique, qu'on ne peut payer qu'en donnant plus. Le fort denier de trois francs dix-neuf centimes et demi est un demi-centime, ce qui porte la somme à payer à trois francs vingt centimes. Le fort denier est pour le marchand.

— *Denier d'ordonnance* ou *denier du roi*. Taux auquel il était autrefois permis par ordonnance royale de mettre son argent à rente, ou auquel s'estimaient les intérêts qui étaient adjugés. C'est ce que nous nommons aujourd'hui *taux légal*.

— Certaine part qu'on a dans une affaire, dans un traité, à proportion de laquelle on partage le bénéfice ou l'on supporte la perte, et qui est ordinairement le 12e ou le 20e. Avoir un denier, c'est avoir un 240e; avoir deux deniers, c'est avoir un 120e; avoir six deniers, c'est avoir un 40e. Avoir tant de deniers dans une ferme, dans un armement. Ce sens a vieilli.

— Anc. administr. *Centième denier*. Nom que l'on donna au droit de la paulette, après l'avoir réduit au centième du prix des offices. || *Deniers d'octroi*. Certains droits que le roi accordait aux villes et communautés, pour qu'elles pussent acquitter leur dettes et fournir à leurs besoins. *Deniers patrimoniaux*. Rentes et héritages appartenant aux villes et communautés. *Denier [illegible]*. Sommes que le roi faisait lever par imposition à son profit. La taille, les [illegible], le capitation [illegible] des deniers royaux. *Denier Saint-André*. Droit perçu sur les marchandises qui passaient du Languedoc en Dauphiné, dans la Provence, [illegible] le Comtat, ou qui venaient de ces pays dans le Languedoc. *Maître de la chambre aux deniers*. Celui qui présidait le bureau où se faisait l'ordre de la dépense de la maison du roi.

— Anc. jurispr. *Deniers ameublis*. Deniers que la femme mettait en communauté, par contrat de mariage. || *Deniers dotaux*. Argent qui constituait la dot d'une femme. || *Deniers d'entrée*. Deniers qu'on avançait à celui qui entrait dans une ferme. || *Francs deniers*. Sommes que l'on devait recevoir exemptes de déduction et de retenue. || *Deniers oisifs*. Argent qu'on n'utilisait point, qui ne portait point d'intérêts. *Deniers pupillaires*. Revenu des biens d'un pupille.

— Anc. prat. *Faire bons les deniers*. Garantir la somme.

— Comm. Évaluation du poids de la soie.

— [illegible] *Denier de poids* [illegible] partie de l'once.

— Métrol. rom. *Denier de Papirius*. Ancien poids des Romains, qui valait six sextants de Celsus. || *Denier de Néron*. Poids qui valait dix-huit siliques.

— Monn. *Denier de fin* ou *de loi*. Degré de pureté de l'argent. Connaître le denier de fin d'une pièce, d'un lingot. Se dit plus exactement de chacune des parties de fin contenues dans une quantité d'argent quelconque, que l'on suppose divisée en douze parties égales; alors [illegible] emploie souvent absolument. || *Argent à douze deniers*. Argent pur. *Argent à onze deniers*. Argent dans lequel il entre un douzième d'alliage. On évaluait le titre de l'argent par deniers, et celui de l'or par carats. *Deniers de montagne*. Se dit, dans les hôtels des monnaies, de [illegible] sortes d'espèces d'or, d'argent ou de cuivre, qui ont reçu la dernière façon, et qui sont prêtes à être mises en circulation dans le public. *Denier de boîte*. Pièce d'or et d'argent que les gardes prennent quand ils font la [illegible], et qui est conservée dans une boîte pour servir de [illegible] des monnaies.

— Myth. *Le [illegible] denier*. Petite pièce de monnaie que les morts, suivant la mythologie, devaient remettre à Caron pour passer le Styx.

***DÉNIER**. v. a. 1re conj. (du lat. *denegare*, même signif. *Je dénie*, *nous dénions*, *vous déniez*; Q[illegible] *dénie*, *que nous déniions*, *que vous déniiez*, etc.) Nier. [illegible] sens, il n'est guère usité qu'en jurisprudence. Dénier un fait. Dénier un dépôt. Dénier un crime. Dénier une dette. Dénier un aveu.

Qu'il accuse [illegible] de tyrannie,
Qu'il approuve [illegible] que je *dénie* (Corn.)

— Refuser ce que la bienséance, l'équité, la justice, exigent, veulent que l'on accorde. Dénier son secours. Dénier des aliments à un fils. Dénier des aliments à un père. Dénier la justice. Dénier de rendre justice. Pour obtenir les vents que le ciel vous *dénie*. (Rac.) Il se donne par ses mains l'encens qu'on lui *dénie*. (Boil.) Voilà comme notre mémoire se fait l'éloge, pour ce que nous lui *dénions* les sujets qui la dussent exercer. (Malherbe.)

Puisse, sans étouffer la voix de la nature,
[illegible]
(CORNEILLE.)

— SE DÉNIER. v. pron. Être nié, être refusé. Toute liberté donc à mon choix se *dénie*! (Corneille.)

DÉNIGRANT. part. prés. du v. Dénigrer. Qui dénigre. Ces envieux dénigrant tout le monde.

***DÉNIGRANT, ANTE**. adj. Qui exprime le dénigrement, qui porte à dénigrer. Les sots, chez les Français, sont *dénigrants* et jaloux. Mme de Staël.) Sont-elles forcées, les femmes, dans des cas rares, de faire l'aveu de certains avantages qu'il leur est impossible de nier? elles ajoutent sur le champ tant de restrictions *dénigrantes*, qu'elles reprennent en détail ce qu'elles ont accordé en gros. (St-Prosp.) L'esprit des provinces est soupçonneux quand il n'est pas *dénigrant*. (Ch. Nodier.) Il s'y rencontrait bien parfois quelques esprits *dénigrants* et sceptiques. (J. Sandeau.)

DÉNIGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénigrer. S'empl. adjectiv. Homme dénigré. Femme dénigrée. Caractère dénigré. Réputation dénigrée. Ouvrage dénigré.

***DÉNIGREMENT**. s. m. Action de dénigrer, de noircir quelqu'un, de diminuer la réputation, l'estime, l'éclat dont il jouit, de déprécier les talents qu'il possède, etc. Terme de dénigrement. Parler avec dénigrement. Le *dénigrement* de l'homme entraîne l'impudence du crime et le découragement de la vertu. (Boiste.) Il n'est donné qu'aux gens de bonne compagnie de savoir tirer parti du *dénigrement*. (St-Prosp.) En général, le *dénigrement* ne cause qu'un mal passager et retombe sur ses auteurs. (Id.)

— État de mépris dans lequel tombe celui qui est dénigré. Tomber dans un grand dénigrement, dans un profond dénigrement.

***DÉNIGRER**. v. a. 1re conj. (et lat. *denigrare*, même signif.). Chercher à noircir, travailler à diminuer le mérite, la réputation de quelqu'un, ou le prix, la valeur de quelque chose; chercher à rendre ridicule, méprisable. Dénigrer quelqu'un. Dénigrer le caractère de quelqu'un. Dénigrer un combat. Dénigrer les ouvrages d'un auteur, d'un artiste. N'ouvrir la bouche, ne parler que pour dénigrer. Trouver son plaisir à dénigrer. Le monde se plaira toujours à *dénigrer* les gens de bien, et à empoisonner leurs meilleures actions. (Vert.) Fréron a constamment *dénigré* tous les talents supérieurs, et exalté ce qu'il y avait de plus mauvais en auteurs. (La Harpe.)

— Absol. Faute de tact et de mesure, il (le peuple) se nuit quand il *dénigre*. (St-Prosp.) Il arrive dans la haute société que les hommes habiles à *dénigrer*, pour atteindre plus sûrement leur but, ont l'air de le perdre de vue. (Id.)

— SE DÉNIGRER. v. pron. Dire du mal de soi-même. Ne cessant de se *dénigrer* par ironie. (Hamilton.)

— Se déchirer en paroles les uns les autres. Se perdre mutuellement de réputation.

DÉNIGREUR. s. m. Celui qui dénigre, qui aime à dénigrer; celui qui cherche à noircir la réputation de quelqu'un, à déprécier la valeur de quelque chose. On n'entend partout tant de *dénigreurs*, que parce que les hommes sont en général médiocres, sots et jaloux des grands succès. (Mercier.)

DENINA (Charles-Jean-Marie). Célèbre professeur d'éloquence italienne et historien, né à Revel (Piémont) en 1731, mort en 1813; fut fait, en 1804, bibliothécaire de Napoléon. Son principal ouvrage est l'*Histoire des révolutions d'Italie*, traduite en français par l'abbé Jardin.

DENIS. s. m. Mus. *Denis d'or*. Sorte de clavecin à pédales inventé au XVIIIe siècle.

DENIS (Saint-). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Seine, sur le Crould, le Rouillon et le canal Saint-Denis, à 8 kil. N. de Paris. Ville célèbre par son antique abbaye, par les sépultures des rois; par la maison d'éducation des filles de la Légion d'honneur; par les forts qui la protègent; par son industrie, de plus en plus considérable, impressions sur étoffes, lavage de laines, produits chimiques, etc. L'abbaye, construite de nouveau de 1130 à 1281, renferme les tombeaux de la plupart des rois de France, depuis Dagobert jusqu'à Louis XVIII; on cite parmi les plus beaux ceux de Louis XII, François Ier et Henri II. Les protestants furent défaits dans la plaine de Saint-Denis en 1567; 44,000 hab.

— DENIS-D'ANJOU (Saint-). Bourg du cant. de Bierné, arr. de Château-Gontier (Mayenne). Commerce de bois, grains, vins; 2,400 hab.

— DENIS-DE-GASTINES (Saint-). Bourg du cant. d'Ernée, arr. de Mayenne (Mayenne). Grains, fourrages, bestiaux; 3,200 hab.

— DENIS-DE-JOUHET (Saint-). Bourg du cant. d'Aigurande, arr. de La Châtre (Indre); 2,000 h.

— DENIS-DE-PILE (Saint-). Bourg du cant. de Guîtres, arrond. de Libourne (Gironde). Vins; 2,700 hab.

— DENIS-D'ORQUES (Saint-). Bourg du cant. de Loué, arr. du Mans (Sarthe). Forges; grains et vins; 2,000 hab.

— DENIS-DU-SIG (Saint-). Commune de l'arr. d'Oran (Algérie), sur la route de Mascara et la rive droite du Sig; popul. totale, 9,100 hab., agglomérée, 6,500.

— DENIS (Saint-). Ville de l'île de la Réunion, dont elle est la capitale, sur la côte N.; popul. 36,000 hab. Évêché; résidence du gouverneur, d'une cour d'appel, etc.; sa rade, sur l'océan Indien, est entièrement ouverte et sujette à de terribles ouragans.

— DENIS (Saint-). Village du Hainaut (Belgique), près de Mons, où Guillaume d'Orange fut battu par les Français, 1678.

DENIS (Saint). (Il serait mieux d'écrire *Denys*, conformément au gr. Διονύσιος). Apôtre de la France et premier évêque de Paris, subit le martyre avec le prêtre Rustique et le diacre Éleuthère sur le *mont des Martyrs* (Montmartre), vers l'an 270. Une pieuse tradition prétend que saint Denis porta lui-même sa tête dans ses bras jusqu'au lieu où on lui éleva plus tard l'abbaye de son nom.

— DENIS. Roi de Portugal, 1279-1325, était fils d'Alphonse III. Il chercha à limiter dans ses États la juridiction du clergé, et ne céda qu'en 1289, après avoir été excommunié. Prince pacifique et éclairé, il mérita les surnoms de *Roi laboureur* et de *Père de la patrie*. En 1308, il transféra à Coïmbre l'université fondée à Lisbonne en 1270; et, dix ans après, créa l'ordre religieux et militaire du Christ, destiné à remplacer les Templiers.

— DENIS (Jean-Baptiste). Médecin consultant ordinaire de Louis XIV, mort en 1704. Il aurait pratiqué le premier sur l'homme l'opération de la transfusion du sang.

— DENIS. V. DENYS.

DÉNISALES ou **DÉNISCALES**. s. f. pl. V. DENICALES.

DENISOFF. Général russe, employé en 1794 et 1795 contre les Polonais, qu'il acheva de soumettre. Il mourut en 1798.

DENISONIE. s. f. Bot. Genre de verbénacées établi pour un arbrisseau glanduleux de l'Australie septentrionale.

DÉNIVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Déniveler. S'empl. adjectiv.

DÉNIVELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *niveler*). On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je dénivelle*. *Je dénivellerai*. Ôter le niveau; dépasser le niveau.

DÉNIVELLATION. s. f. (pr. *dé-ni-vel-la-cion*; rad. *déniveler*). Inégalité de terrain. Dans les pays où les routes offrent des *dénivellations* considérables, le vice de construction des routes réagissant immédiatement sur l'organisation du roulage, il doit être établi dans les conditions d'art les plus favorables quant à son effet utile. (J. Hurat.) || Abaissement d'un plan d'eau au-dessous d'un niveau précédemment observé.

— Action de déniveler; résultat de cette action. Un accident avait causé la *dénivellation* des rails. (Litt.)

DÉNIVELLEMENT. s. m. Syn. de DÉNIVELLATION.

DENIZATION. s. f. (pr. *de-ni-za-cion*; littéralement, *affranchissement*). Anc. législ. angl. N'est usité que dans cette locution: *Lettres de denization*. Lettres en vertu desquelles on recevait en Angleterre le premier degré de naturalisation.

DENIZEN ou **DENIZON**. s. m. Anc. législ. angl. Étranger qui, ayant formé le dessein d'habiter l'Angleterre pendant de longues années, avait obtenu des lettres de denization.

DENK. s. m. Comm. Nom, en Turquie, de ballots de feuilles de tabac, de 40 à 50 kilog., destinées à être vendues en cet état.

DENKE. s. m. Métrol. Poids en usage en Turquie. A Constantinople, il vaut 80 grammes environ.

DENNE-BARON (Pierre-Jacques-René). Né à Paris, 1780-1854, a laissé des poésies et des traductions.

DENNÉKIE. s. f. (de *Dennek*, n. pr.). Bot. Genre de composées astéroïdées qui croissent dans l'Afrique centrale.

DENNER (Balthasar). Peintre allemand, né à Hambourg, 1685-1747. Il excellait à faire des portraits. Tous les princes du Nord l'appelèrent successivement à leur cour.

DENNEWITZ. Bataille ou Combat célèbre, le 6 septembre 1813, entre le maréchal Ney, commandant 55,000 Français, et le général Bülow, commandant 108,000 Prussiens. Les Français furent vaincus; mais, des deux côtés, la perte fut à peu près égale. Ce combat porte aussi le nom de Juterbock.

DENNSTÆDTIE. s. f. (de *Dennstædt*, n. pr.). Bot. Genre de fougères établi pour vingt-cinq espèces des régions tropicales des deux mondes.

DÉNOIRCI, IE. part. pass. du v. Dénoircir. S'emploie adjectiv. Objet dénoirci. Visage dénoirci.

DÉNOIRCIR. v. a. 2e conj. (de *dé*, préf. priv., et *noircir*). Ôter la couleur noire. Dénoircir un objet. Dénoircir la peau.

— DÉNOIRCIR. v. n. Son corps fut bien lavé, mais ne *dénoircit* pas. (F. de Neufch.)

— SE DÉNOIRCIR. v. pron. Être dénoirci.

— Fig. Démontrer qu'on a été calomnié. Que faire, d'ailleurs, pour se *dénoircir* auprès du roi? (St-Simon.)

DÉNOMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénombrer. S'empl. adjectiv. Peuple dénombré. Vaisseaux dénombrés.

***DÉNOMBREMENT**. s. m. (rad. *dénombrer*). Admin. Recensement d'une population. Faire le dénombrement. Ordonner le dénombrement. Les Israélites subirent plusieurs fois le dénombrement. A Rome, Servius Tullius avait ordonné le dénombrement pour chaque période de cinq ans ou lustre. Le plus ancien *dénombrement* que nous ait transmis l'histoire est celui des Israélites, fait par Moïse et Aaron dans le désert. (Grenier.)

— Se dit quelquefois des choses. Le dénombrement des vaisseaux qui composent une escadre, une flotte.

— *Dénombrement des terres*. V. CADASTRE.

— Fig. Énumération. Il manque au *dénombrement* de ces qualités celle de mauvais prédicateur. (La Bruy.) L'Esprit saint a voulu descendre dans un *dénombrement* exact de tous les ornements de la vanité. (Bossuet.) L'Ecclésiaste faisant le *dénombrement* des illusions. (Id.)

— Dr. féod. Déclaration que le vassal faisait au seigneur de tout ce qui composait le fief qu'il tenait de lui en foi et hommage.

— Log. *Dénombrement imparfait*. Vice de raisonnement qui consiste à tirer une conclusion de l'examen de plusieurs cas, en omettant celui ou ceux qui rendent la conclusion fausse.

***DÉNOMBRER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. explét., et *nombrer*). Faire un dénombrement, faire le dénombrement. Dénombrer la population. Dénombrer une ville, un royaume, un empire.

— SE DÉNOMBRER. v. pron. Être dénombré.

***DÉNOMINATEUR**. s. m. (ét. lat., *denominare*; rad. *nomen, nominis*, nom). Arithm. Celui des deux nombres d'une fraction qui indique en combien de parties l'unité a été divisée; il s'écrit au-dessous de l'autre nombre, qui s'appelle Numérateur et qui indique combien de parties de l'unité ont été prises. Les deux nombres sont séparés par un trait horizontal.

***DÉNOMINATIF, IVE**. adj. (ét. lat., *denominativus*; rad. *nomen, nominis*, nom). Gramm. Qui dénomme, qui sert à dénommer; qui marque le nom propre. Mot dénominatif.

— Gramm. *Verbe dénominatif*. Verbe qui a pour radical un nom, un adjectif ou un pronom. Se prend substantiv. en ce sens. Un dénominatif.

— Gramm. hébr. *Dérivé dénominatif*. Celui qui est formé ou qui tire son origine d'un nom et non pas d'un verbe.

***DÉNOMINATION**. s. f. (pr. *dé-no-mi-na-cion*; rad. *dénommer*). Désignation d'une personne ou d'une chose, par un nom qui en exprime l'état, l'espèce, la qualité principale, etc. Donner une dénomination. Imposer une dénomination flétrissante. Dans les arts et dans les sciences, il ne faut rien changer sans nécessité aux dénominations reçues. Les choses prennent leur dénomination de ce qu'elles ont de plus remarquable ou de plus essentiel. Le mot Homme est d'abord pour l'enfant une *dénomination* commune, sous laquelle il comprend indistinctement tous les hommes. (Condillac.) Les noms généraux, ainsi que tous les noms d'individus, sont compris sous la *dénomination* générale de substantif. (Id.)

— Arithm. Syn. de DÉNOMINATEUR. Réduire des fractions à la même dénomination. || En ce sens, on ne dit plus aujourd'hui que *dénominateur*.

DÉNOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénommer. S'empl. adjectiv. Il n'est pas *dénommé* dans l'acte. (Acad.)

DÉNOMMEMENT. s. m. Action de dénommer.

***DÉNOMMER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. explét., et *nommer*). Prat. Désigner par le nom. Nommer et comprendre quelqu'un dans

un acte. Dénommer toutes les parties dans un contrat, dans un arrêt.

— Assigner un nom. Les botanistes ont *dénommé* les plantes. (Acad.)

— SE DÉNOMMER. v. pron. Être dénommé. | Être désigné par son nom. | Être nommé et compris dans un acte.

DENON Le baron Dominique-Vivant, Né à Chalon-sur-Saône, 1747-1825, dirigea le cabinet de pierres gravées créé pour Mme de Pompadour, remplit des fonctions diplomatiques; accompagna Bonaparte en Égypte, et publia en 1802 le *Voyage dans la Basse et la Haute-Égypte*. Il fut directeur général des musées, de 1804 à 1815, et de l'Académie de peinture. Il a donné plus de trois cents gravures, et commença les *Monuments des arts du dessin*, que termina Amaury Duval.

DÉNONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénoncer. S'empl. adjectiv. Déclaré soit à la justice, soit à une autorité supérieure. Coupable dénoncé. Phidias, chargé de la direction des superbes monuments d'Athènes, fut *dénoncé* pour avoir soustrait une partie de l'or dont il devait enrichir la statue de Minerve. (J.-J. Barth.) Devant vous aujourd'hui criminel *dénoncé*. (Boil.)

— Désigné publiquement.

Mais quels sont les auteurs dont les noms offensés
Se voient par ma plume au sifflet dénoncés ? (GILBERT.)

— Proclamé. La guerre *dénoncée* par les Romains aux Carthaginois. (Litt.)

— Prédit. Les châtiments *dénoncés* par les prophètes au peuple juif. (Litt.)

— *Dénoncé sur.*

Les cris d'un peuple doux, mais réformateur,
Poursuivent l'ennemi *dénoncé* sur la scène. (THOMAS.)

DÉNONCEMENT. s. m. Dénonciation. Vieux mot.

* **DÉNONCER.** v. a. 1re conj. (du lat. *denuntiare*, même signification). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous dénonçons. Je dénonçais. Dénonçant.* Déclarer, publier, faire connaître publiquement. Dénoncer la guerre. Les sages lui *dénoncèrent* qu'ils mettaient tout l'État en péril. (Boss.)

— *Dénoncer l'armistice, dénoncer un traité.* Expressions elliptiques, pour Dénoncer la fin de l'armistice, dénoncer la fin d'un traité.

— Annoncer, prédire. Il leur *dénonce* de rigoureux châtiments. (Boss.)

— Déclarer publiquement le nom de quelqu'un, suivant certaines formes prescrites. Dénoncer quelqu'un pour excommunié, pour hérétique.

— Faire connaître. Le maître des jeux me *dénonce* expressément cette volonté despotique. (Volt.)

— Fig. Indiquer, dénoter, avec un nom de choses pour sujet. La grossièreté les manières et des mœurs *dénonce* toujours la grossièreté de l'intelligence et du cœur. (Bastard.) Cette somme, ainsi que son titre le *dénonce*, ne devait m'être accordée que dans le cas de parfaite satisfaction... (Alex. Dum.)

— Déférer en justice, à l'autorité, à un supérieur. Dénoncer un coupable, un criminel. Dénoncer quelqu'un au magistrat.

— Se dit des choses. Dénoncer un livre dangereux, obscène. Dénoncer une proposition comme hérétique.

— *Dénoncer une opposition, une saisie, une contrainte par corps, une usurpation.* La faire connaître extrajudiciairement à celui qu'elle atteint.

— Absol.

[illegible]
[illegible]
M.-J. CHÉNIER.

— SE DÉNONCER. v. pron. Être déclaré. La guerre se *dénonce* d'une manière extraordinaire et terrible. (Chateaub.)

— Révéler ses propres actes. Le coupable se dénonça lui-même.

— Se faire connaître. Le jour où un grand poëte naîtra, il saura se *dénoncer* lui-même et se faire écouter. (Ste-Beuve.)

— Être dénoncé. Un crime contre la société doit toujours se dénoncer.

— Être dénoncé l'un par l'autre. Coupables qui se dénoncent mutuellement.

DÉNONCEUR. s. m. Dénonciateur. Vieux mot.

* **DÉNONCIATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui dénonce, qui accuse publiquement ou secrètement en justice. Faire le dénonciateur. Se rendre dénonciateur. Chercher à connaître le dénonciateur. Être le dénonciateur.

— Fig. Les yeux sont de redoutables *dénonciateurs*. (Boiste.)

— Nom de certains officiers de justice, à Jersey. || *Commis-dénonciateur.* Délégué d'un dénonciateur.

— Antiq. rom. Nom que l'on donnait, sous les empereurs, à des magistrats subalternes chargés de faire connaître à la justice les crimes et les délits commis dans l'étendue de leur ressort. Il y avait deux dénonciateurs par chaque quartier de Rome; il y en avait aussi dans les différentes villes de l'empire romain.

— Adjectiv. Lettre dénonciatrice. Tel est le morceau qui a animé la bile *dénonciatrice* de M. de... (Linguet.)

DÉNONCIATIF, IVE. adj. Qui dénonce, qui contient une dénonciation. Lettre dénonciative. Procès-verbal dénonciatif. Ce mot est peu usité.

* **DÉNONCIATION.** s. f. (pr. *dé-non-ci-a-cion*). Action de dénoncer, de déclarer, de publier solennellement. Dénonciation de guerre. La dénonciation d'un armistice.

— Délation, révélation à la justice, à la police, à tout agent de l'autorité. Faire une dénonciation. Signer une dénonciation Recevoir le prix d'une dénonciation. || *Dénonciation officielle* ou *salariée*. Dénonciation que fait un officier public des délits parvenus à sa connaissance pendant l'exercice de ses fonctions.

— Fig. La *dénonciation* du crime secret d'un souverain se communique de bouche en bouche, et parvient bientôt au tribunal redoutable de l'opinion publique. (Boiste.)

— *Dénonciation civique* ou *officieuse*. Pendant la Révolution, Déclaration adressée au juge de paix par le citoyen qui avait été témoin d'un attentat, soit contre la liberté, la vie ou la propriété d'un individu, soit contre la sûreté publique. La déclaration des personnes notées d'infamie n'était point qualifiée de dénonciation civique, et ne pouvait servir de base à une procédure.

— Hist. *Bouche de dénonciation.* A Venise, Lion de bronze dans la gueule duquel on jetait les avis secrets qu'on voulait faire parvenir au gouvernement.

— Procéd. civ. Signification qu'on fait à quelqu'un de certaines procédures, dans lesquelles il n'est point intéressé comme partie. || Toute signification extrajudiciaire; notification à un tiers d'un acte dont on entend se prévaloir contre lui. La dénonciation d'une usurpation, d'une opposition, d'une saisie, d'une contrainte. || *Dénonciation de nouvel œuvre.* Action possessoire par laquelle on s'oppose à la continuation d'une entreprise, comme une construction, un agrandissement, parce qu'on a lieu d'en craindre quelque préjudice.

DÉNOPS. s. m. (ét. gr. δεινός, terrible; ὤψ, aspect.) Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des malacodermes, dont la seule espèce connue vit au Canada.

* **DÉNOTATION.** s. f. (pr. *dé-no-ta-cion*; rad. *dénoter*). Désignation d'une chose par certains signes. Ce mot est vieux.

DÉNOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénoter. S'empl. adjectiv. Il n'est pas nommé, mais il est si bien *dénoté*, qu'on le reconnaît aisément. (Acad.)

* **DÉNOTER.** v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préf. explét., et *noter*). Désigner. Dénoter quelqu'un par des indices clairs, précis, certains.

— Absol. La malice ne nomme pas, mais elle *dénote*. (Boiste.)

— Marquer, indiquer, être le signe. La profusion *dénote* l'absence du goût et du jugement. (Boiste.) Les phrases et les lieux communs *dénotent* une disette de sentiment et de pensées. (Mme du Deffand.)

— *Dénoter par.* C'était une foule sans ordre, *dénotant*, par les propos et les vêtements, tout ce que la populace a de plus commun et de plus abject. (Las-Cases.)

— *Dénoter que.* Rien ne semble *dénoter* qu'il soit attaqué de cette maladie. (Acad.)

— SE DÉNOTER. v. pron. Être dénoté, désigné, marqué, indiqué.

DÉNOUABLE. adj. 2 g. Qui peut être dénoué. || Ne s'emploie guère, si ce n'est quelquefois au figuré. La difficulté est dénouable. Il faut couper ce qui n'est pas dénouable.

DÉNOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénouer. S'empl. adjectiv. Ruban dénoué. Membres dénoués. Jarretière dénouée. Elle rajusta à la hâte sa belle chevelure *dénouée*, et courut à leur rencontre. (G. Sand.)

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

— Fig. Hymen dénoué. Intrigue dénouée. J'estime que nos âmes sont *dénouées* à vingt ans, et qu'elles promettent tout ce qu'elles pourront. (Mont.) Elle semblait ne s'être pas aperçue de cette fin d'une longue liaison, lentement traînée et *dénouée* dans une lassitude mutuelle. (É. Zola.)

* **DÉNOUEMENT** ou **DÉNOÛMENT.** s. m. Action de dénouer; résultat de cette action. Le dénouement d'une corde, d'une natte de cheveux.

— Par extens. Dénouement de la langue.

— N'est guère d'usage qu'au figuré, et signifie Solution, fin d'une intrigue, d'une action, d'une difficulté. On vous mandera le *dénouement* que Monsieur d'Uzès fera à toute cette comédie. (Mme de Sévigné.) Les *dénouements* qui découvrent les crimes les plus cachés paraissent si simples et si faciles, qu'il semble qu'il n'y ait que Dieu seul qui puisse en être l'auteur. (La Bruyère.) Je me suis attendu au *dénouement* de vos longues aventures. (J.-J. Rousseau.) La Grèce touchait alors au *dénouement* des craintes qui l'avaient agitée pendant plusieurs années. (Barthélemy.) L'appauvrissement des finances précipitait la France vers un grand *dénouement*. (Villem.) Il n'y a de *dénouements* qu'au théâtre; la vérité n'en a jamais. (Gérard de Nerval.)

— Incident qui termine une pièce de théâtre, qui démêle le nœud d'une action théâtrale. La beauté du dénouement. L'attente du dénouement. Faire le dénouement. Préparer le dénouement. Amener le dénouement. Pécher par le dénouement. Bon dénouement. Heureux dénouement. Dénouement facile, naturel, saisissant, imprévu. Dénouement brusque, forcé, sans effet, indigne. Ma [illegible] Cette scène est inutile au *dénouement* de la pièce. (Volt.) Cette urne ne fait ni le nœud ni le *dénouement*. (Id.) Ce personnage subalterne d'Amyntas qui n'a dit que quatre mots dans la pièce et qui en fait le *dénouement*. (Id.) Il me semble que, dans une tragédie, il faut que la *dénouement* soit contenu dans l'exposition, comme dans son germe. (Id.) Un bon *dénouement* peut sauver une pièce faible, et c'est de lui que dépend le succès de la meilleure. (Jouy.) Il y a des tragédies dont le intérêt seul annonce le *dénouement*. (Chateaub.) Dans le drame, le *dénouement* impatiente le mieux [illegible] que l'action. (St-Marc Girardin.)

SYN. COMP. DÉNOUEMENT, CATASTROPHE. Le *dénouement* dénoue l'intrigue et amène la catastrophe; la *catastrophe* complète le dénouement et termine l'action.

* **DÉNOUER.** v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préfixe privat., et *nouer*). Se conjugue comme *Nouer*. Défaire un nœud, ce qui forme un nœud, ce qui est retenu par un nœud. Dénouer un ruban. Dénouer des cordons. Dénouer sa ceinture. Dénouer facilement. Ne pouvoir dénouer.

— Fig. *Dénouez* vous-même les liens qui vous attachent au monde, afin que la fortune et la mort ne les rompent pas douloureusement. (Boiste.) Lorsqu'on s'y prend mal, on resserre les liens en voulant les *dénouer*. (Id.) J'aime à resserrer les liaisons que le temps et l'absence *dénouent* quelquefois à tel point qu'on ne se connaît plus. (Mme de Sév.)

— Fig. *Dénouer un hymen.* Le rompre || Signifie aussi Empêcher l'hymen projeté d'avoir lieu, de se conclure.

— *Dénouer la langue.* Apprendre à parler à un enfant. Les mères surtout auront *dénoué* les langues de leurs enfants les premières. (Voltaire.)

— Par extens. Faire parler quelqu'un qui s'obstinait à garder le silence. Rien d'aussi efficace que l'appât du gain pour dénouer la langue aux plus taciturnes. Ma langue n'attend pas que l'argent la *dénoue*. (Boil.) || *Dénouer sa langue.* Parler après un long silence.

— Rendre plus souple, plus agile. Dénouer le corps. Dénouer les membres. Les exercices, la chasse, la danse, l'escrime, la gymnastique, dénouent le corps. Cela lui *dénoue* le corps. (Mme de Sévigné.)

— Débrouiller, éclaircir une intrigue, une affaire.

— Littér. dram. Démêler, développer, amener le dénouement, la fin d'une intrigue de théâtre, d'un drame, d'une comédie, d'une tragédie, d'un vaudeville. Dénouer heureusement l'intrigue d'une pièce, d'une comédie. Cet embrasement *dénoua* la pièce et ferma le théâtre d'une façon très divertissante. (Le Sage.)

— Orthop. Dégager, par des moyens orthopédiques, les parties du corps qui étaient nouées, leur faire prendre la forme, leur donner le jeu et l'étendue qu'elles doivent naturellement avoir.

— SE DÉNOUER. v. pron. Se défaire, en parlant d'un nœud, d'une chose nouée, attachée par un nœud.

— Fig. C'est ici qu'à tous deux leur destin se *dénoue*. (V. Hugo.)

Avec un tel secret leur langue se dénoue,
Ils parlent, et savent tous dangers... CORN.

— Par extens. S'assouplir, devenir plus agile. Les membres se dénouent à la course, par l'habitude des exercices gymnastiques. Ce jeune homme était lourd, pesant, mais il commence à se *dénouer*. (Acad.)

— Se disloquer, en parlant du corps humain.

— Prendre la forme, se donner le jeu, obtenir l'étendue naturelle, en parlant des membres du corps et du corps lui-même. Cet enfant se dénoue, il commence à se dénouer.

— En parlant des animaux. Les jambes de ce cheval se sont parfaitement dénouées. Les chevaux napolitains ne se *dénouent* qu'à six ou sept ans. (Acad.)

— Se démêler, se développer. Cette intrigue se dénoue. Ce drame se dénoue heureusement.

DÉNOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui dénoue.

De tout temps les époux, grands dénoueurs de trames,
Ont mangé les soupers des amants de leurs femmes.
A. DE MUSSET.

* **DÉNOÛMENT.** s. m. V. DÉNOUEMENT.

* **DENRÉE.** s. f. (étym. bas-lat., *denariata*, quantité qu'on avait pour un denier; du lat. *denarius*, denier). Nom générique sous lequel on comprend toutes les choses commerciales qui servent à la nourriture et à l'entretien des hommes et des animaux. Menues denrées. Grosses denrées. Achat des denrées. Prix des denrées. Cherté des denrées. Transport des denrées. Accaparer des denrées. Mettre le prix aux denrées. Ce qui constitue la valeur vénale des *denrées*, c'est la dépense qu'il faut faire pour les obtenir. (De Morogues.) Comme, chaque année, la population augmente, le prix des *denrées* [illegible] avec l'accroissement de la population le sort des classes ouvrières va en empirant. (J. Garnier.)

— Toute sorte de marchandise mise en vente, non pour être revendue, mais pour être consommée, qu'elle soit destinée à la subsistance ou à tout autre genre de consommation. Vendre ses denrées.

— Par extens. Entre autres *denrées*, ce marchand trafiquait d'esclaves. (La Fontaine.) Cette classe d'hommes dégradés qu'on appelle la canaille est absolument inconnue ici : l'ignoble n'est pas une *denrée* romaine. (E. About.)

— *Bonne denrée, mauvaise denrée.* Marchandise bonne ou mauvaise, de bon ou mauvais débit.

— *Denrées coloniales.* Toutes les matières premières, nutritives ou non, qui proviennent des colonies.

— Fam. *Vendre bien sa denrée.* Tirer un bon prix de ce qu'on vend.

— Fig. Savoir bien se faire valoir.

— Fam. *C'est une chère denrée.* C'est une chose que l'on a mise à très haut ou même à trop haut prix. C'est chère *denrée* qu'un protecteur. (La Fontaine.)

— En mauvaise part. On ne trouve que de la denrée dans ce magasin.

— Par anal. Vaurien. Quelle denrée que ce garçon !

— Nom du petit pain blanc dans quelques parties de la France.

— S'est dit anciennement pour Denier, ou pour ce qui était de la valeur d'un denier. Denrée d'herbes. Denrée de [illegible].

DENRENER. v. n. 1re conj. (rad. *denrée*). Vieux mot qui a signifié Vendre des denrées; et, par extens., Négocier, trafiquer.

* **DENSE.** adj. 2 g. (du lat. *densus*, même signification). Épais, compact, dont les parties sont serrées; qui contient beaucoup de matière sous peu de volume. Il est opposé à Rare. Corps dense. L'eau est plus dense que l'air. L'or est plus dense que l'argent, le platine est plus dense que le fer. Un corps est d'autant plus dense que son poids est plus considérable et son volume plus petit. De deux corps ayant un même volume, le plus dense est celui qui a le plus grand poids. La partie la plus *dense* de l'atmosphère est la plus propre à propager le son. (Buffon.)

— Par anal. La population est plus *dense* en Lombardie qu'en Sardaigne. (Proudhon.)

— Bot. Se dit des fleurs ou des feuilles, lorsqu'elles sont nombreuses et serrées les unes contre les autres.

DENSEMENT. adv. D'une manière dense. Les districts le plus *densement* habités. (Litt.)

DENSIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *densus*, épais; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui porte des fleurs serrées les unes contre les autres. Plante densiflore. Thalictron densiflore.

DENSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *densus*, épais; *folium*, feuille). Qui porte des feuilles nombreuses et serrées.

DENSIMÈTRE. s. m. (ét. fr., *dense*; gr., μέτρον, mesure). Phys. Appareil propre à déterminer la densité des liquides. || Autre appareil destiné à déterminer la densité des matières pulvérulentes.

DENSIMÉTRIE. s. f. (rad. *densimètre*). Phys. Mesure de la densité.

DENSIMÉTRIQUE. adj. Phys. Qui a rapport au densimètre ou à la densimétrie.

DENSIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *densus*, épais; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec très fort et très dur.

* **DENSITÉ.** s. f. (ét. lat., *densitas*; rad. *densus*, dense). Phys. Qualité de ce qui est dense. Quantité de matière que contient un corps sous un volume déterminé, ou, suivant l'expression géométrique, Quotient de la masse divisée par le volume. A volume égal des corps, la densité est proportionnelle à leur poids; à poids égal, elle est en raison inverse du volume.

— La densité des corps se mesure au moyen des balances, des aréomètres, etc.

— On détermine la densité des gaz en prenant pour terme de comparaison l'air à 0 de température, et à 0 m.76 de pression; la densité d'un liquide, en prenant pour terme de comparaison l'eau distillée, portée à 4°, température de son maximum de densité; la densité d'un solide, en le pesant dans l'air et dans l'eau; le poids dans l'air, divisé par la perte de poids dans l'eau, donne la densité rapportée à celle de ce dernier liquide.

* **DENT.** s. f. (ét. lat., *dens, dentis*, même signif.). Nom donné à de petits os recouverts d'émail qui garnissent le bord de chaque mâchoire. Les dents servent à mordre ou à broyer les aliments. Grosses dents. Dents de dessus ou d'en haut. Dents de dessous ou d'en bas. Belles dents. Dents blanches. Dents bien rangées. Dents jaunes, cariées, gâtées, pourries. Dent creuse. Le mal de dents. Avoir mal aux dents. Avoir du tartre sur les dents. Se nettoyer, se frotter, se laver les dents. Se curer, se blanchir les dents. Brosse à dents. Poudre pour les dents. Dent qui branle. Dent tombée, arrachée. Dent qui perce à un enfant. Enfant qui fait ses dents, ses premières dents, ses secondes dents. Claquer des dents. Les dents lui claquent. Cela fait claquer les dents. Serrer les dents. Grincer des dents. De ses *dents* l'éblouissant émail. (Malfil.) Toutes les *dents* sont tranchantes, excepté une, chez les lions, les tigres, les chats; toutes sont tuberculeuses, au contraire, chez l'ours et dans les es-

[illegible] ponais se teignent les *dents* en noir, et seraient [illegible] font limer en pointes les *dents* incisives. (Id.)

[illegible]

— [illegible] manger

[illegible] N'avoir pas de quoi manger, n'avoir pas de quoi vivre.

[illegible] beaucoup.

[illegible] force.

[illegible]

— [illegible] avidité, sans se reposer, sans se laisser distraire par la conversation

[illegible] Je m'en soucie peu, je ne laisserai pas d'agir comme à l'ordinaire

— *Claquer des dents*. Entrechoquer les dents l'une contre l'autre, par l'effet du froid, de la peur, de la maladie, etc.

— *Grincer des dents*. Frotter les dents l'une [illegible] haut ni assez distinctement pour être bien [illegible] *dents, gronder entre ses dents*.

— *Coup de dent*. Morsure.

— [illegible] Médire de quelqu'un ; dire quelque mot qui le pique ou qui l'offense. || Dans un sens ana[illegible] tombe jamais sous ma dent, je lui donnerai plus d'un coup.

— Fig. *Déchirer quelqu'un à belles dents*. Médire outrageusement de quelqu'un.

— *Prendre le mors, le frein aux dents*. Se dit, au propre, d'un cheval dont la bouche est tellement echauffée, qu'elle devient absolument insensible et qu'il s'emporte sans qu'on puisse le retenir, le mors n'opérant plus d'effet sur les barres. Les chevaux prirent le mors aux *dents*, et entraînèrent la voiture. (Acad.) Les chevaux ayant pris le frein aux *dents*. (Racine.)

— Fig. et fam. *Prendre le mors aux dents*. Se livrer tout entier à sa fougue, à ses passions, sans écouter les conseils ni les remontrances. Il faut avoir la main forte si l'on ne veut pas que les jeunes gens prennent le mors aux *dents* et s'échappent. || S'emporter subitement, se mettre en colère pour un rien, pour peu de chose. Il a suffi d'un léger reproche pour lui faire prendre le mors aux dents. || En bonne part. Se livrer au travail, à l'étude, avec courage, avec ardeur, en parlant d'une personne qui pendant quelque temps est restée indolente, inactive. Cet écolier étudie beaucoup à présent ; il a pris le mors aux dents.

— *Montrer les dents*. Se dit d'un animal qui, pour menacer, montre les dents.

— Fig. *Montrer les dents à quelqu'un*. Lui tenir un langage menaçant, prendre à son égard une attitude agressive.

— *Parler des grosses dents à quelqu'un*. Le réprimander, lui parler avec sévérité, avec menaces.

— *Cheval sur les dents*. Cheval fatigué qui appuie les dents sur le mors.

— Fig. *Être sur les dents*. Être abattu, harassé, épuisé de lassitude, de fatigue. Cet ouvrier est sur les dents. Ces beaux fils sont sur les *dents* au bout de la première traite. (Malherbe.) La pauvre Françoise est presque sur les *dents* à frotter les planchers que vos biaux maîtres viennent crotter. (Molière.)

— De même on dit : *Mettre sur les dents*. Exténuer de fatigue, harasser. Ce dur et long travail nous a mis sur les dents.

— [illegible] *bout des dents*. Faire semblant de rire, s'efforcer de rire, quoi qu'on n'en ait aucune envie.

— *Ne pas desserrer les dents*. Garder un silence obstiné, malgré les occasions qu'on peut avoir de parler. || *Faire desserrer les dents*. Obliger à parler, à rompre le silence.

— Fig. *Avoir une dent contre quelqu'un*. Avoir de l'animosité contre lui. || *Avoir une dent de lait contre quelqu'un, lui garder une dent de lait*. Lui vouloir du mal depuis bien longtemps, avoir contre lui une vieille rancune. C'est que vous avez, mon frère, une *dent* de lait contre lui. (Molière.)

— *Mentir comme un arracheur de dents*. Être accoutumé à mentir.

— [illegible] Être armé plus qu'on n'a coutume de l'être.

— [illegible] *dents*. Être très savant.

— [illegible] un démenti. Inusité.

— Fig. *Malgré lui, malgré ses dents*, [illegible] *de ses dents*. En dépit de lui, et de toute la résistance qu'il oppose.

[illegible]

— Pop. *Une vieille sans dents*. Une vieille femme toute décrépite.

[illegible] *dents*. Beaucoup d'enfants meurent dans le temps de leur dentition.

[illegible] pour son âge. Paraître encore jeune.

— [illegible] *creuse*. Se dit d'une personne de grand appétit à qui on présente peu de chose à manger. || *Il n'en tâtera, il n'en cassera, il n'en croquera que d'une dent*. Il en aura peu ou n'en aura point ; il n'obtiendra pas ce qu'il désire. || *Avoir les dents longues, bien longues*. Être affamé, après avoir été longtemps sans manger. On a le temps d'avoir les *dents* longues, lorsqu'on attend pour vivre le trépas de quelqu'un. (Molière.) [illegible] de son estomac. || *Le vin trouble ne casse point les dents*. Un vin trouble peut encore être pas[illegible] *semble qu'on lui arrache une dent*. Se dit d'une [illegible] *dent, telle morsure*. L'effet d'une cause dépend de la cause elle-même.

— [illegible]

— Anat. Les dents forment deux lignes paraboliques qu'on appelle les *arcades dentaires*. [illegible] Les quatre [illegible] après les in[illegible] racine est simple [illegible] *laires, fausses molaires*, [illegible] Deux dents qui se trouvent de chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire après la dent canine, dont la couronne présente deux tubercules conoïdes et dont la racine est plus ou moins évidemment double. || *Grosses molaires* ou *vraies molaires*, ou *dents multicuspidées*. Les trois grosses dents qui viennent après les petites molaires [illegible] *Dent de lait*. Les premières dents qui sortent ordinairement depuis le huitième mois jusqu'au vingtième ou jusqu'à deux ans, et qui sont au nombre de vingt ; elles n'éprouvent aucune modification avant l'âge de sept ou huit ans. || *Dents de la seconde dentition*. Celles qui remplacent les dents de lait. || *Dent de sagesse*. La dernière des trois grosses molaires, ainsi appelée parce qu'elle ne vient que très tard. || *Dents simples*. Celles dont la substance éburnée est simplement recouverte, comme chez l'homme, par une couche d'émail qui ne pénètre pas dans son épaisseur. || *Dents composées*. Celles dont l'ivoire et l'émail forment des espèces de replis intérieurs, de manière qu'une section transversale les coupe plusieurs fois. || *Dents d'éléphant*. Défenses de l'éléphant. || *Dents de narval*. Défenses longues et incisives qui arment la mâchoire supérieure des narvals, sorte de mammifères cétacés, et qui sont longues de deux à quatre mètres, co[illegible] tances médicamenteuses les plus estimées.

— Bot. Petites découpures du bord des calices, d'une seule pièce. || Pièces dans lesquelles un péricarpe valvaire se divise à l'époque de la maturité, quand ces pièces sont aiguës et courtes relativement à la partie qui reste indivise. || Parties saillantes du bord [illegible] feuilles, quand elles ne s'inclinent ni d'un côté ni de l'autre, et qu'elles ne vont pas au delà des dernières ramifications des nervures. || [illegible] tes. || Lanières qu'on voit à l'orifice de l'urne des mousses, quand elles procèdent de la paroi externe, et qu'elles la bordent après la chute de l'opercule. || *Dent-de-chien. Dent-de-cheval Dent-de-cochon. Dent-de-lion. Dent-de-loup*. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

— Géogr. On applique le nom de Dent au sommet d'une montagne, lorsqu'il est prismatique et anguleux. On dit aussi, dans le même sens, [illegible]

— Mécan. Aspérités dont on arme la circonférence d'une roue pour qu'elle puisse communiquer son mouvement à une autre par voie d'engrenage. V. ALLUCHON. Prétendre s'opposer aux événements, c'est bien se placer entre les *dents* d'une grande machine pour en arrêter le mouvement. (Boiste.)

— Pathol. *Rage de dents, mal aux dents*. Douleur très vive causée par les dents qui se gâtent. || *Feux de dents*. Boutons, éruptions qui se produisent à la face des jeunes enfants pendant la période de la dentition.

— Rel. *Dent à brunir*. Instrument en agate ou en caillou très dur, à l'usage des relieurs.

— Techn. Nom des pointes dont on arme certaines lames tranchantes. || Les scies qui servent aux ouvrages grossiers, tels que le sciage des bûches, ont leurs lames taillées en dents triangulaires. Les autres scies, dont l'hypoténuse seule est coupante, ont les dents en triangle rectangle, et servent à des ouvrages plus fins, tels que ceux d'horlogerie, de menuiserie. || Tout ce qui forme saillie. Les dents d'une lime, d'un peigne. Les dents d'une broderie. Découper des dents sur le bord d'un papier. Ce couteau a des dents. J'entends crier la *dent* de la lime mordante. (Delille.)

[illegible] (VOLTAIRE.)

— Zool. En général, Nom de tous les organes calcaires ou cornés qui servent à diviser les substances alimentaires, quelle que soit la situation de ces organes. || Nom des éminences qui contribuent à former la charnière des coquilles bivalves, ou que l'on remarque quelquefois dans un point de contour de l'ouverture d'une coquille univalve, aux pointes qui terminent les mandibules des insectes, aux granulations ou protubérances plus ou moins marquées dont est souvent garni le bord interne des deux doigts de la pince des crustacés.

* **DENTAIRE** adj. [illegible] dentaire. Nerfs dentaires. Hygiène dentaire.

— *Arcades dentaires*. [illegible] rangée des dents sur le bord alvéolaire de l'une [illegible] *taire*. Nom donné à un canal creusé dans l'os maxillaire inférieur et destiné à conduire des rameaux nerveux et vasculaires qui se distribuent aux dents de cette mâchoire. || *Cavité dentaire*. Cavité qui se trouve dans l'intérieur des dents et qui est remplie d'une matière pulpeuse (pulpe dentaire). || *Formule dentaire*. Formule numérique qui indique d'une manière abrégée le nombre de dents de chaque espèce. || *Gouttière dentaire*. Gouttière qui forme les deux lames du bord des maxillaires, un peu avant l'apparition des follicules.

— Chir. *Prothèse dentaire*. V. PROTHÈSE.

* **DENTAIRE**. s. f. (ét. lat., *dentaria* ; rad. *dens, dentis*). Bot. Genre de la famille des crucifères, tribu des arabidées, comprenant une vingtaine d'espèces d'herbes vivaces, glabres ou pubescentes, à rhizome charnu, horizontal, irrégulièrement denté, à tiges très simples et [illegible], blanches, jaunes ou pourprées, disposées en grappe terminale.

* **DENTAL, ALE**. adj. (rad. *dent*). Gramm. Qui se prononce en appuyant la langue contre les dents, en parlant de certaines consonnes qu'on ne peut prononcer autrement. D et T sont des lettres dentales, des consonnes dentales.

— S'emploie souvent comme substantif, au féminin. Une dentale. Les dentales. Les gutturales, les *dentales* et les labiales. (Acad.)

— Philol. Nom des consonnes du troisième ordre dans la grammaire grecque. Il y a trois dentales, Δ, Τ et Θ. || Nom des consonnes du quatrième ordre dans l'alphabet sanscrit. || Nom des consonnes du cinquième ordre dans l'alphabet hébreu.

— Anat. Qui appartient aux dents. Nerf dental.

DENTALE. s. f. (rad. *dent*). Moll. Genre de coquilles symétriques, tubuleuses, coniques, ordinairement arquées dans leur longueur, et que l'on divise en deux espèces bien distinctes. Ces coquilles, réduites en poudre fine, étaient introduites autrefois dans plusieurs préparations pharmaceutiques.

— Ichtyol. Espèce de spare.

DENTALITHE. s. f. (étym. fr., *dentale* ; gr., λίθος, pierre). Moll. Nom donné aux dentales fossiles. On rencontre les dentalithes dans les terrains tertiaires, d'où elles descendent jusque dans les terrains de transition.

DENT-DE-CHEVAL s. f. Minér. Variété de topaze d'un bleu verdâtre.

— Bot. Sorte de maïs.

DENT-DE-CHIEN. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre érythrone.

— Sculpt. Ciseau de sculpteur formant deux pointes ; on l'appelle aussi *double pointe*.

DENT-DE-COCHON. s. f. Minér. Variété de carbonate de chaux cristallisé en hexaèdres.

* **DENT-DE-LION**. s. f. Bot. Syn. de PISSENLIT.

* **DENT-DE-LOUP**. s. f. Charp. Sorte de gros clou employé pour fixer les grosses pièces de bois.

— Carross. Broche de fer employée pour arrêter la soupente d'une voiture.

— Confis. Sorte de croquet semé d'anis.

— Dor. Instrument pour brunir l'or.

— Mar. Sorte de levier employé dans les ports pour soulever les grosses pièces de bois.

— Papet. Instrument servant à polir et à lisser le papier.

— Serr. Triangle de fer recourbé servant à suspendre les ustensiles de cuisine.

DENT-DE-SCIE. s. f. Archit. Ornement architectural usité à la fin de la période romane et à l'époque de transition. Cet ornement, qui a, comme son nom l'indique, la forme de dents de scie, est fréquemment employé aux corniches extérieures et sur l'abaque des chapiteaux. Rangées obliquement, elles (les briques) figurent des *dents-de-scie*. (Mérimée.)

* **DENTÉ, ÉE** adj. Mécan. Qui a des dents, qui est garni de dents. Roue dentée.

— Blas. Se dit des animaux dont on voit les dents.

— Bot. Qui a des dents ou qui en a la forme. Axe denté. Feuille dentée. Racine dentée. || *Feuilles dentées en scie*. Celles dont les dents sont dirigées vers le sommet, comme le pêcher et l'amandier.

— Dipl. *Charte dentée*. Papier poli avec une dent-de-loup ou de sanglier.

— Ichty. Se dit des écailles de certains poissons quand elles sont dentelées, comme celles du pleuronecte.

— Zool. Se dit des organes munis de dents. Ailes dentées. Corselet denté. Mandibules dentées. Charnière dentée. Lunule dentée.

— DENTÉ. s. m. Ichtyol. [illegible]

DENTEAU. s. m. Age de la charrue, dans le langage du Nivernais.

* **DENTÉE**. s. f. Vener. Coup de dent qu'un chien [illegible]

— Coup que le sanglier donne avec ses défenses. D'une seule dentée le sanglier a éventré ce beau cheval.

[illegible]

* **DENTELAIRE**. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] ou suffrutescentes des contrées tropicales du [illegible] telaire d'Europe, appelée vulgairement *malherbe*, dont la racine irritante est employée

a, Dentelaire. *b*, bouton fermé. *c*, [illegible] *d*, base des organes sexuels, [illegible] et stigmates.

pour déterminer la rubéfaction ; mâchée, elle a quelquefois calmé les douleurs de dents, ce qui lui a valu son nom. Une autre espèce, appelée dentelaire [illegible] *herbe du diable*, [illegible] Antilles, est cultivée dans nos serres chaudes. || DENTELAIRES. s. f. pl. Syn. de PLOMBAGINÉES.

* **DENTELÉ, ÉE**. part. pass. du v. Denteler. S'emploie adjectivement.

— Qui est découpé en manière de dents ; qui offre des dentelures. Le bord de sa robe était *dentelé*. (Acad.) || Produit par un objet qui a des dentelures. Au cri *dentelé* de la broche se mêlait le pétillement des œufs dans la poêle. (L. Gozlan.)

— Anat. Se dit de plusieurs muscles, à cause des dentelures que présente un de leurs bords. Muscle grand dentelé. Muscles petits dentelés postérieurs. Ligament dentelé.

— On dit substantiv. Le grand dentelé, les petits dentelés.

— Bot. Se dit des parties d'une plante dont les bords sont découpés inégalement. La feuille de l'orme est *dentelée*. (Acad.)

— Diplom. *Charte dentelée*. Charte dont le bord détaché de la souche est dentelé.

— Numism. *Médailles dentelées*. Certaines médailles d'argent et de bronze dont la tranche est garnie de dents. Tacite nous apprend que les Germains recherchaient les deniers consulaires dentelés.

L'Académie, qui n'admet pas le verbe Denteler, ne donne ce mot que comme adjectif.

DENTELÉE. s. f. Véner. Coup de dent du sanglier. Marque laissée par ce coup de dent.

— Art vétér. Maladie des jeunes porcs.

DENTELER. v. a. 1re conj. (rad. *dent*). On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *Je dentelle, tu dentelles, il dentelle*, etc. Techn. Faire des entailles, des découpures en forme de dents.

— Fig. Nous allions chercher cette fois, non plus un de ces magnifiques ports naturels qui *dentellent* au nord, à l'est et à l'ouest les côtes de l'île... (G. Aragon.)

— **SE DENTELER.** v. pron. Être dentelé, entaillé, découpé en forme de dents.

DENTELET. s. m. (rad. *dent*). Constr. Carré sur lequel on taille les ornements d'architecture appelés denticules.

DENTELEUR. s. m. Celui qui fait les dents des outils. Denteleur de scies.

DENTELIN (Duché de). Géogr. Territoire compris entre la Manche à l'O., la Somme, l'Oise et la Seine, qui fut distrait de la Neustrie sous Clotaire II, au profit des rois d'Austrasie, et restitué à la Neustrie par Dagobert Ier.

* **DENTELLE.** s. f. (rad. *dent*). Tissu léger, délicat, orné de fleurs ou de dessins à jour, que l'on fait à la main et au fuseau avec du fil de lin, de la soie ou des fils d'or, d'argent, etc., et dont les bords sont dentelés. Lorsque ce tissu léger est fait avec de la soie, on le nomme *blonde*. Il existe une suite de dix estampes, gravées vers 1580 ou 1585... Dans la quatrième, consacrée à l'âge mûr, on remarque une jeune fille assise avec un carreau à tiroirs sur les genoux, et travaillant de la *dentelle* aux fuseaux, à la moderne. (De Reiffenberg.)

— La dentelle la plus belle et la plus chère est celle qui est faite avec un très beau fil de lin; les plus estimées sont celles de Bruxelles. Après celles-ci viennent les dentelles dites *points* de Malines, de Valenciennes, d'Angleterre et d'Alençon. Dentelle à bride. Dentelle à réseaux. Manchettes à dentelles. Bonnet le dentelles. Porter de la dentelle. Faire de la dentelle. Blanchir de la dentelle. Une faiseuse, une raccommodeuse, une blanchisseuse de dentelle. Les Anglais sont parvenus à imiter très imparfaitement la *dentelle* de Bruxelles. (De Reiffenberg.)

— Se dit, par analogie, de tout objet ayant des découpures imitant plus ou moins celles de la dentelle. Des lignes de peupliers parent de leurs *dentelles* mobiles ce val d'amour. (H. de Balzac.)

Autant au front des tours, au flanc noir des murailles,
En ses aériens, en défi des mailles,
Ses tailles de granit, ses *dentelles* de creaux.
(TH. GAUTIER.)

— Au pluriel, *Dentelles* désigne certains objets de parure qui sont faits de dentelle. Une vieille tante lui légua ses diamants et ses *dentelles*. (Acad.)

— Arg. Billet de banque.

— Archit. *Dentelle de pierres*. Pierres taillées en dentelle.

— Bot. Nom donné à de petites parties saillantes, aiguës, qui sont inclinées vers le sommet de la lame d'une feuille, et qui garnissent le bord de cette dernière. Qui ne connaît le magnolia, le cyprès de la Louisiane, aux racines noueuses, au tronc énorme, dont la feuille ressemble à une *dentelle de mousse*? (Chateaub.) || Genre de la famille des rubiacées, tribu des hedyotidées, comprenant des herbes annuelles, rampantes grises ou minutes, ayant pour type la dentelle rampante, des marais de l'Inde et de l'Océanie tropicale.

— Lapid. Partie de la superficie d'un diamant taillé en rose qui fait le mur. || Petit brillant dans lequel les arêtes des biseaux sont rabattues par une simple facette.

— Polyp. *Dentelle de mer*. Nom donné à des millépores, des eschares et des flustres. || *Dentelle de Vénus*. Un des noms vulgaires d'un polypier réticulé.

— Rel. Dessin poussé sur le bord des livres ou sur le plat de leurs couvertures.

— Techn. Ornement ciselé sur la tête d'une pipe. || Ensemble des pointes qui forment le peigne du dominotier.

— Typogr. Ornement servant d'entourage aux pages, ou de vignette aux titres des livres, chapitres.

DENTELLERIE. s. f. Fabrication, commerce de dentelle.

DENTELLIER, ÈRE. adj. Qui concerne la dentelle. Les plus anciens documents sur l'industrie *dentellière* remontent, paraît-il, au XVe siècle. (Deguel.)

— **DENTELLIER.** s. m. Fabricant de dentelle.

— **DENTELLIÈRE.** s. f. Fem. Ouvrière qui fait de la dentelle. Les Bruxelloises sont les plus habiles dentellières que l'on connaisse.

* **DENTELURE.** s. f. Ouvrage de sculpture fait en forme de dents ou dentelé.

Dans l'usage ordinaire, Chose faite ou découpée en forme de dents. S'emploie ordinairement au pluriel. Faire des dentelures au bord d'un manteau, d'une mantille. Pure des dentelures à un morceau de cuir, à une bande de linge.

— Fig. Ce que je venais d'apercevoir à travers les *dentelures* de la fenêtre ne suffisait pas à éteindre ma curiosité. (Ger. de Nerval.) On monte et l'on descend, on traverse des bois et des plaines, et la blanche *dentelure* des Alpes brille toujours à l'horizon. (Id.)

— Anat. Les dentelures d'un muscle, d'un ligament.

— Bot. Les dentelures d'une feuille. Les longues barbes qui surmontent les bales qui enveloppent les grains de l'orge sont hérissées de *dentelures* propres à les accrocher aux poils des animaux. (B. de St-P.)

DENTER. v. a. 1re conj. (rad. *dent*). Faire des dents à un objet. Munir de dents un objet. Denter une roue, un cylindre.

DENTERGHEM. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 24 kil. de Courtrai; 2,600 hab.

DENTEX. s. m. (du lat. *dens, dentis*, dent). Ichtyol. Genre de acanthoptérygiens, de la famille des sparoïdes, comprenant des poissons dont les dents sont coniques, même sur les côtés des mâchoires.

DENTICELLE. s. f. (diminut. du lat. *dens*, dent). Bot. Syn. d'ODONTELLE.

DENTICIDE. adj. 2 g. (ét. lat., *dens, dentis*, dent; *caedo*, je coupe). Bot. Se dit de la déhiscence de [illegible] lorsque les dents de [illegible] les autres pour produire une ouverture au sommet du péricarpe qu'elles forment par leur rapprochement. La déhiscence denticide a lieu dans la primevère et plusieurs caryophyllées.

DENTICOLLE. adj. 2 g. (étym. lat., *dens*, dent; *collum*, col). Entom. Qui a le col ou le corselet dentelé.

DENTICORNE. adj. 2 g. (étym. lat., *dens*, dent; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes ou les cornes dentées ou pectinées. Ptine denticorne.

DENTICRURE. adj. 2 g. (étym. lat., *dens*, dent; *crus*, cuisse). Entom. Qui a les cuisses dentées ou épineuses au côté externe. || **DENTICRURES.** s. f. pl. Section de la famille des brachélytres renfermant les coléoptères dont les jambes antérieures sont dentées ou épineuses.

* **DENTICULE.** s. m. (ét. lat. *denticulus*, petite dent; rad. *dens*, dent). Dent très petite. || Légère dentelure.

— Archit. Ornement en dents équarries; moulure plate refendue dans le sens de sa hauteur, de manière à former dans toute son étendue une longue suite de dents. || Nom donné aux dents que forme cette moulure. Les *denticules* se placent ordinairement dans la corniche ionique et dans la corniche corinthienne. (Acad.) || Carré sur lequel on taille les denticules.

— Bot. Se dit aussi des toutes petites dents qui garnissent les feuilles de certaines plantes.

— Zool. Nom que l'on donne aux dents lorsqu'elles sont d'une extrême petitesse; telles sont les dents d'une espèce de scare.

— L'Académie ne donne ce mot qu'au pluriel, comme terme d'architecture.

DENTICULÉ, ÉE. adj. Qui est garni de denticules ou de dents d'une ténuité extrême.

— Archit. *Ornements denticulés*. Ornements en forme de moulures carrées qui font partie de la corniche.

— Blas. *Écu denticulé*. Écu dont la bordure est formée de denticules pareils à ceux qu'on emploie dans l'architecture.

— Bot. Se dit des parties découpées de fines dents.

— Ichtyol. Épithète d'un poisson, le scare denticulé.

* **DENTIER.** s. m. Série de dents artificielles montées sur une même pièce et disposées de manière à représenter exactement les arcades dentaires. L'implantation des dents naturelles ou artificielles, ou construit ainsi des *dentiers*, ou [illegible] *Dentier simple*. Celui qui représente une des arcades dentaires. || *Dentier double*. Assemblage des deux arcades dentaires, unies ensemble à leurs deux extrémités par des ressorts, et destinées à s'adapter aux arcades alvéolaires complètement dépourvues de dents.

— Techn. Outil avec lequel on divise les pains de savon en loves.

DENTIFICATION. s. f. (pr. *dan-ti-fi-ka-sion*; ét. lat. *dens, dentis*, dent; *facere*, faire). Physiol. Génération de la substance des dents.

DENTIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *dens*, dent; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une dent.

* **DENTIFRICE.** adj. 2 g. (ét. lat., *dens, dentis*, dent; *fricare*, frotter). Qui sert à frotter les dents; dont on se frotte les dents. Cette épithète s'applique à des substances en poudre, en pâte, [illegible] [illegible]

Se [illegible] substantiv. [illegible] les *dentifrices* sont sous forme de pâte. (Acad.) Excepté, les *dentifrices* altèrent l'émail des dents; le charbon ou le quinquina réduits en poudre impalpable sont les seuls *dentifrices* que l'on puisse employer avec avantage. (Nyst.)

DENTIGÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *dens*, dent; *gero*, je porte). Ornith. Qui porte une ou plusieurs dents, et, par ext. de bec de certains oiseaux. Syn. de DENTIROSTRE.

DENTILLAC. s. f. (pron. *dan-ti-llak*, *ll* mouill.; rad. *dent*) Ichtyol. Genre de poissons sparoïdes.

DENTINAIRE. adj. 2 g. Qui concerne la dentine.

DENTINE. s. f. Ivoire des dents.

DENTIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *dens*, dent; *pes*, pied). Entom. Qui a les pieds dentelés. Cette épithète s'applique spécialement aux insectes dont les cuisses de derrière ou les jambes de devant sont munies d'une épine ou d'une petite dent à leur partie interne. Bupreste dentipède.

DENTIPORE. adj. 2 g. (ét. lat., *dens*, dent; *porus*, pore). Qui est garni de pores dont le bord est [illegible].

— **DENTIPORE.** s. m. Polyp. Genre de polypiers pierreux caractérisé par des loges profondes, mamelonnées, garnies de dix lamelles dentiformes.

DENTIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *dens*, dent; *rostrum*, bec). Ornith. Dont le bec est échancré au bout, ou pourvu de dents dans son étendue. || **DENTIROSTRES.** s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux ou des perchoirs.

* **DENTISTE.** s. m. (rad. *dent*). Celui qui fait profession d'arracher ou de soigner les dents, d'en nettoyer et de poser les dents artificielles. Bon dentiste. Excellent dentiste. Habile dentiste. Mauvais dentiste. Pour être un bon *dentiste*, il faut être un [illegible] beaucoup d'adresse et avoir fait les études [illegible] [illegible]. Lorsque le *dentiste* n'est qu'un empirique qui arrache les dents, les nettoie et les plombe, ainsi qu'il l'a vu faire, il ne mérite ni la qualification de chirurgien, ni celle de *dentiste*. (Id.)

— Adjectiv. Mécanicien dentiste. Chirurgien dentiste.

* **DENTITION.** s. f. (pr. *dan-ti-sion*; ét. lat., *dentitio*, rad. *dens*, dent). On désigne par ce mot tous les phénomènes de la formation, de l'accroissement, de la sortie naturelle des dents. La *dentition* est l'œuvre de la nature, et tous les soins que l'on prend [illegible] [illegible]. La *dentition* est une époque très périlleuse. (Id.)

— On distingue deux dentitions : la première est appelée *dentition de lait*; elle commence vers l'âge de six à dix mois, et se termine ordinairement à deux ans ou deux ans et demi. Alors l'enfant a en tout vingt dents, mais, de plusieurs sortes. La seconde dentition, appelée *dentition permanente*, ou *dentition de remplacement*, se compose de trente-deux dents. Elle a lieu vers l'âge de sept ans, à mesure que tombent les dents de la première [illegible] placées; de dix à onze ans, sortent les canines et les premières molaires; les dernières molaires ne sortent que vers l'âge de dix-huit à vingt-cinq ans.

DENTO-LABIALE. s. f. (étym. lat., *dens, dentis*, dent; *labialis*, labial). Philol. Nom que donnent certains grammairiens aux consonnes qui se forment par l'impression des dents supérieures sur la lèvre inférieure. Le V et le F sont des dento-labiales.

— S'empl. adjectiv. Lettre dento-labiale.

DENTU, UE. adj. Qui a des dents. Insectes [illegible] *dentus*, armes [illegible] formidables. (Michelet.)

* **DENTURE.** s. f. (rad. *dent*). Ordre dans lequel les dents sont rangées, implantées dans l'arcade alvéolaire. Avoir une belle denture, une mauvaise denture. Corriger les défauts de la denture.

Ensemble des dents, qu'elles soient naturelles ou artificielles.

— Mécan. Nombre et qualité des dents que l'on donne à une roue. La denture d'une roue.

* **DÉNUDATION.** s. f. (pr. *dé-nu-da-sion*). Chir. Action de dénuder, de mettre à nu; état des tissus ou des organes privés de [illegible] de leur enveloppe naturelle. [illegible] [illegible] opération chez [illegible] section [illegible]. La dénudation des dents. Dénudation [illegible] que de fracture. Dénudation primitive. Dénudation consécutive. Une carie peut, [illegible] produire le même phénomène, et la *dénudation* est le point de [illegible] pendant et placé près de l'os, tandis qu'elle est appelée consécutive si elle est produite par l'agrandissement [illegible]. La *dénudation* [illegible] celle des os longs, de nécrose (Focillon.)

[illegible]

— Fig. *La dénudation du cœur*. L'état de l'intelligence et du cœur lorsqu'ils sont privés de la vérité et de la vertu. Inusité en ce sens.

— Géol. Entraînement, par les eaux courantes, des matériaux solides de la terre ferme qui mettent à nu les couches inférieures.

DÉNUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénuder. S'emploie adjectiv. Os dénudé. Dent dénudée. [illegible] brillait comme un os, et surplombait un nez d'une [illegible]. (Th. Gaut.)

Bot. Se dit d'un organe qui, devant être recouvert, se trouve accidentellement privé de son enveloppe, ou qui ne offre pas les parties dont sont garnis les autres organes. *Ma[illegible] dénudé*. Plante ainsi appelée parce que elle se développent sans feuilles.

— Crust. Syn. de GYMNONÈCIE.

— **DÉNUDÉES.** s. f. pl. Bot. Famille de fleurs comprenant, selon Linné, celles qui sont dépourvues de calice.

* **DÉNUDER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe expl., et *nu*). Chir. Opérer la dénudation; enlever l'enveloppe naturelle d'une partie, les téguments qui la recouvrent. Dénuder un os. Dénuder une dent.

— Par extens. Dépouiller un animal de sa peau, un arbre de son écorce. Dénuder un arbre. Dénuder un animal.

— Dépouiller de vêtements. Dénuder un homme.

— Fig. Dépouiller l'esprit des connaissances qu'il a acquises, le cœur de la vertu qu'on lui a inspirée. Inusité.

— **SE DÉNUDER.** v. pron. Être dénudé, mis à nu.

— Se dépouiller soi-même de son enveloppe naturelle. Par l'effet de l'âge, les dents se dénudent.

DÉNUÉ, ÉE. part. pass. du v. Dénuer. S'empl. adjectiv. au propre et au figuré. Dépourvu. La pâte est presque toujours si dénuée, si mal étoffée ou si légère, qu'il faut être bien maladroits ou bien *dénué* pour y avoir recours. (Boiste.) Rien d'affreux comme une vieillesse *dénuée*. (Id.) On ne peut jamais être plus *dénuée*, ni plus touchée que je le suis en votre absence. (Mme de Sévigné.)

— *Dénué de*. Dénué d'argent, de bien et de toutes choses. Dénué de protection, d'appui, d'assistance, de secours, de consolation, de conseil. Dénué d'esprit, d'intelligence, de bon sens. Dénué de crédit, d'agrément, de parure. La cour n'est pas *dénuée* d'un certain nombre de gens en qui l'usage du monde, la politesse ou la fortune, tiennent lieu d'esprit et suppléent au mérite. (Boiste.) Sage, bizarre et *dénué* de fondement. (La Bruy.) Il faut être bien *dénué* d'esprit si l'amour, si la malignité n'en font pas trouver. (Id.) Cette étude, *dénuée* d'intérêt, ne nous donne pas plus de plaisir que d'instruction. (J.-J. Rousseau.) Le citoyen d'une probité exacte ne sera-t-il pas la victime du citoyen *dénué* de principes? (Rayn.)

[illegible]
(DÉLAVIGNE.)

— S'empl. substantiv. La lutte des partis est presque toujours celle des *dénués* contre les propriétaires.

— Syn. comp. DÉNUÉ, DÉPOURVU. *Dénué* signifie proprement Mis à nu, et par conséquent exprime un manque absolu, total; *dépourvu* signifie Non pourvu, et par conséquent exprime plutôt l'insuffisance que l'absence complète de biens ou de moyens.

* **DÉNUEMENT** ou **DÉNÛMENT.** s. m. (rad. *dénuer*). Privation entière, absolue, de choses nécessaires ou réputées telles, grande misère. Être dans le dénuement, dans un complet dénuement, dans le plus triste dénuement. Le dénuement de toutes choses, de tout secours, de toute protection.

* **DÉNUER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *denudare*, mettre à nu). Priver entièrement, dépouiller tout à fait de choses nécessaires ou regardées comme telles. La fortune l'a dénué de tout. Les mauvaises affaires [illegible] complètement [illegible]

— **SE DÉNUER.** v. pron. Se dépouiller, se priver. Se dénuer du nécessaire [illegible] gent. Il s'est *dénué* de tout pour ses enfants. (Acad.)

DENUM ou **DOULOUM.** s. m. Métrol. Mesure agraire de la Turquie valant 90 ares.

DÉNUTRITION. s. f. (pr. *dé-nu-tri-sion*; ét. lat., *de*, privatif, et *nutritio*). Absence de nutrition. Entraînement [illegible] [illegible] des tissus. (H. Pinel.)

DENYS. [illegible] [illegible] 378-368, et mourut en mesurant [illegible] [illegible] la guerre contre les Carthaginois. Il eut du goût pour les

lettres et la philosophie, ce qui ne l'empêcha pas [illegible] Platon, qu'il [illegible] la franchise lui déplut.

DENYS *le Jeune*. Tyran de Syracuse, 368-344 [illegible], se laissa dominer par les courtisans, exila Dion, 360, fut lui-[illegible], dont il fut le tyran. Il revint à Syracuse, 347, en fut de nouveau [illegible] Corinthe, suivant une tradition qui paraît er-[illegible].

DENYS [illegible] à Byzance ou à Alexandrie, vivait à Rome vers [illegible]

DENYS *d'Halicarnasse*. Historien, né à Halicarnasse, vint à Rome l'an 30 av. J.-C.; se livra avec talent aux études historiques, et fut lié avec tous les savants de l'époque. Il nous reste onze livres sur vingt que comprenait son histoire des *Antiquités romaines*.

— DENYS *le Périégète*. [illegible] en Susiane, après l'ère chrétienne, a, dans sa *Périégèse*, décrit en vers hexamètres toute la [illegible].

DENYS *Saint*, *l'Aréopagite*. Juge de l'aréopage converti par saint Paul, évêque d'Athènes, martyr en 95. On lui a attribué, probablement à tort, quatre traités empreints de la philosophie alexandrine.

— DENYS (Saint) *d'Alexandrie*. Disciple d'Origène, patriarche d'Alexandrie, 247-265, combattit l'hérésie de Sabellius. Fête, le 17 novembre.

— DENYS (Saint). Pape, 259-269, condamna, lui aussi, l'hérésie de Sabellius.

— DENYS *le Petit*. Moine, né en Scythie, vivait au milieu du VI^e siècle; il était, à Rome, l'ami de Cassiodore. Son ouvrage le plus célèbre est le *Cyclus pascalis annorum* XCVII; il a publié aussi une célèbre collection des *Décrétales*.

DÉO. Myth. gr. Surnom de deux déesses : *Déo l'Ancienne* ou Cérès; *Déo la Jeune* ou Proserpine.

DÉODACTYLE. s. m. (ét. gr., δαίω, je divise; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a des doigts divisés. — DÉODACTYLES. s. m. pl. Section de l'ordre des passereaux, comprenant ceux dont les doigts ne sont ni réunis comme ceux des syndactyles, ni par paires comme ceux des zygodactyles.

DÉODALITE. s. f. Minér. Nom donné à une variété de feldspath.

DÉODAND. s. m. (du lat. *deodandum*, qui doit être donné, consacré à Dieu). Législ. angl. Confiscation, au profit de l'Église ou du roi, de l'objet meuble qui avait causé la mort d'un homme, et que l'on consacrait à quelque usage pieux, comme devant servir d'expiation pour l'âme du défunt.

DEO GRATIAS (mots latins signifiant *Grâces à Dieu*). Dans les établissements ecclésiastiques, où le silence est habituellement observé pendant les repas, ces mots sont employés par celui qui préside pour indiquer que l'autorisation de parler est accordée.

DÉOLS (*Dolum, Dolensis vicus*). Géogr. Bourg [illegible] de Châteauroux [illegible]; 2,800 hab. C'était la capitale du Bas-Berry. Déols a été assiégé plusieurs fois au moyen âge et pendant les guerres de religion.

DÉONAIRE. s. m. Hist. relig. Nom donné aux manichéens et aux pauliciens. ‖ Selon plusieurs auteurs, on désignait spécialement ainsi ceux que nous nommons aujourd'hui *déistes*.

DÉONTOLOGIE. s. f. (étym. gr., δέον, devoir; λόγος, discours). Didact. Science de ce qui est juste et convenable, ou traité des devoirs. Bentham a écrit un ouvrage qui porte ce titre.

— *Déontologie médicale*. Partie de la médecine qui traite des droits et devoirs du médecin.

DÉONTOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la déontologie.

DÉONTOLOGISME. s. m. Syn. de DÉONTOLOGIE.

DÉOPERCULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *de*, partic. privat., et *operculatus*, couvert). Bot. Qui est privé d'opercules. On applique spécialement cette épithète aux hépatiques.

DEPA. s. f. Métrol. Nom de la toise anglaise, dans l'archipel Indien.

DÉPAILLAGE. s. m. (rad. *dépailler*). Action d'enlever la paille qui recouvre un siège.

DÉPAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépailler.

DÉPAILLER. v. a. 1^re conj. (de *dé*, préf. privat., et *paille*). Enlever la paille qui recouvre un siège, ou tout objet fait de paille.

— SE DÉPAILLER. v. pron. Perdre sa paille, en parlant d'un objet, siège ou autre, fait de paille en tout ou en partie.

DÉPAISSANCE. s. f. (de *dé*, préf. priv., et *paissance*). Action de paître. ‖ Lieu où les bestiaux vont paître. ‖ Dans les Pyrénées, *Dépaissance* signifie ordinairement Pâturage élevé.

DÉPAISSELAGE. s. m. Action de dépaisseler.

DÉPAISSELER. v. a. 1^re conj. On double la lettre *l* devant une syllabe muette. Enlever les échalas des vignes.

DÉPALER. v. n. 1^re conj. Mar. Exprime le mouvement d'un navire que les vents ou les courants entraînent.

DÉPALISSAGE. s. m. Hort. Action de dépalisser. Le dépalissage d'un arbre dont on avait fait un espalier.

DÉPALISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépalisser. S'empl. adjectiv. Arbre dépalissé.

DÉPALISSER. v. a. 1^re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *palisser*). Remettre en liberté les rameaux et les branches d'un arbre que l'on avait fixés contre une muraille ou un treillage, pour faire de cet arbre un espalier. Dépalisser un abricotier, un pêcher.

— SE DÉPALISSER. v. pron. Être dépalissé.

DÉPÂMER (SE). v. pron. 1^re conj. (de *dé*, préf. priv., et *pâmer*). Revenir de pâmoison.

DÉPANNEAUTER. v. a. 1^re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *panneau*). Jard. Enlever les panneaux. Dépanneauter des couches.

DÉPANSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépanser. S'empl. adjectiv.

DÉPANSER. v. a. 1^re conj. (de *dé*, préf. priv., et *panser*). Chir. Ôter, défaire un pansement. Dépanser un malade. Plusieurs fois, en effet, il lui est arrivé de visiter, d'examiner et de *dépanser* les malades confiés aux soins du chirurgien. (Courr. fr.)

— SE DÉPANSER. v. pron. Être dépansé. Ce verbe est peu usité.

DÉPAPERASSEMENT. s. m. Action de se défaire de paperasses.

DÉPAQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépaqueter. S'empl. adject. Hardes dépaquetées. Lettres dépaquetées. Livres dépaquetés.

★ **DÉPAQUETER**. v. a. 1^re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *paqueter*). Le *t* se double devant une syllabe muette. *Je dépaquette, tu dépaquettes, il dépaquette*, etc. Défaire un paquet. Dépaqueter des marchandises. Dépaqueter des lettres. Dépaqueter un envoi de livres.

— Mar. *Dépaqueter une voile*. La déplier.

— SE DÉPAQUETER. v. pron. Être dépaqueté.

DÉPARAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Déparager. S'emploie adjectiv. Époux déparagés.

DÉPARAGEMENT. s. m. (rad. *déparager*). Anc. jurispr. Mariage inégal. Union dans laquelle il y a disparité, soit quant à la fortune, soit quant à la condition des deux époux.

DÉPARAGER. v. a. 1^re conj. (de *dé*, préf. priv., et *parage*). Dr. cout. Marier une fille à une personne de condition inégale. Déparager une jeune fille.

— SE DÉPARAGER. v. pron. Se mésallier.

DÉPARALYSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déparalyser. S'empl. adjectiv. Membres déparalysés.

DÉPARALYSER. v. a. 1^re conj. (de *dé*, préf. priv., et *paralyser*). Magnét. Rendre l'action aux membres qu'on a paralysés.

— SE DÉPARALYSER. v. pr. Être déparalysé.

DÉPARC. s. m. Agric. Dans quelques parties de la France, Acte de cesser de parquer.

DÉPARCIEUX (Antoine). Mathématicien, né près d'Uzès, 1703-1768, de l'Académie des sciences, a écrit : *Essai sur la probabilité de la durée de la vie humaine*. ‖ Son neveu, *Antoine*, 1753-1799, a laissé un *Traité des annuités ou des rentes à terme*.

DÉPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Déparer. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Autel déparé. Marchandises déparées. Femme déparée par le mauvais goût de sa toilette. Réunion déparée par la présence d'un homme de mauvais ton, de réputation équivoque. Caractère déparé par quelques défauts.

DÉPAREIL ou **DISPAREIL, EILLE**. adj. (ét. lat., *dis*, préf. séparat.; *par*, égal, pareil). Qui n'est point ou qui n'est plus pareil, qui est dissemblable, qui diffère. Vieux mot.

DÉPAREILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépareiller. S'emploie adjectiv. Mouchoirs dépareillés. Serviettes dépareillées. Un de ses chevaux vient de mourir, son bel équipage est *dépareillé*. (Acad.) ‖ *Ouvrage dépareillé*. Celui dont tous les volumes ne sont pas d'une même édition ou du même format, d'une même reliure; celui dont il manque un ou plusieurs volumes. J'ai tous les volumes de cet ouvrage, mais d'édition et de format différents, c'est un exemplaire *dépareillé*. (Acad.)

— Fig. Si une femme n'a pas son amant comme les autres, elle est ce qu'on appelle *dépareillée*, elle est honteuse, elle n'ose se montrer. (Voltaire.)

> Sur cette place je m'ennuie,
> Obélisque *dépareillé*. (TH. GAUTIER.)

★ **DÉPAREILLER**. v. a. 1^re conj. (pr. *dé-pa-rè-lle, ll* mouill.; de *dé*, préf. priv., et *pareil*). Séparer deux ou plusieurs choses pareilles, ôter le pareil. Dépareiller des chevaux. Dépareiller les volumes d'un ouvrage. Dépareiller des mouchoirs, des serviettes. Dépareiller un service de porcelaine.

— SE DÉPAREILLER. v. pron. Être dépareillé.

★ **DÉPARER**. v. a. 1^re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *parer*). Ôter ce qui pare. Cette acception propre du verbe *déparer* n'est guère usitée qu'en parlant des parements extraordinaires dont on dégarnit un autel. Déparer un autel après le service divin.

— *Déparer la marchandise*. Choisir le dessus d'un panier de fruits ou d'autres denrées, prendre ce qu'il y a de plus beau.

— Rendre moins agréable, nuire au bon effet, en parlant des personnes et des choses. Une mise sans goût dépare le plus joli visage, la plus riche taille. Un pavillon d'une mauvaise architecture suffit pour déparer l'ensemble d'un édifice. Il est impossible de voir une tache plus ter.ible que celle qui *dépare* l'elbeuf de Monsieur. (Th. Gautier.)

— Fig. En parlant d'une personne qui est déplacée dans une réunion, dans une compagnie. Cet intrus dépare une société si distinguée, si bien choisie.

— Se dit aussi des choses morales. Pourquoi faut-il que ce défaut vienne déparer de si brillantes qualités? Ce trait ne *déparerait* pas la vie d'un grand homme. (Acad.)

— Fig. Se dit en parlant des défauts d'un ouvrage d'art ou de littérature, etc. Quelques fautes légères ne sauraient déparer un ouvrage qui renferme, d'ailleurs, de grandes beautés. Son style est pur et coulant, plein de douceur et d'harmonie, quelquefois pompeux et magnifique, mais quelquefois traînant, diffus, et surchargé d'ornements qui le *déparent*. (Barth.)

— SE DÉPARER. v. pr. Être déparé; se rendre moins agréable au physique par le mauvais goût ou le trop de négligé dans la mise; au moral, par quelques travers, quelque susceptibilité de caractère.

DÉPARESSER. v. a. 1^re conj. (de *dé*, préf. priv., et *paresse*). Délivrer de la paresse. Déparesser un écolier.

DÉPARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Déparier. S'empl. adjectiv. Gants dépariés. Souliers dépariés. Animaux dépariés. Ô malheureuse héroïne que je suis, tourterelle *dépariée* et condamnée à pousser éternellement des roucoulements élégiaques. (Th. Gautier.)

★ **DÉPARIER**. v. a. 1^re conj. (étym. fr., *dé*, préf. extract., et *apparier*). *Je dépariais, nous dépariions, vous dépariiez. Que nous dépariions, que vous dépariiez*. Ôter l'une des deux choses qui font la paire. Déparier des gants, des bottes, des souliers, des bas, des bracelets, des manchettes. Déparier des chevaux de même taille, de même âge, de même poil, qui formaient l'attelage d'un carrosse.

— Séparer l'un de l'autre le mâle et la femelle de quelques animaux. Déparier des pigeons. Déparier des tourterelles, etc.

— SE DÉPARIER. v. pron. Être déparié.

★ **DÉPARLER**. v. n. 1^re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *parler*). Cesser de parler. Déparlera-t-il? Déparlerez-vous enfin? Il ne déparlera point. Cet intrépide bavard n'a pas déparlé un moment. Certaines gens ne *déparlent* pas. (Regnard.) Il s'installe, fait des cigarettes de tabac turc, et fume une grande demi-heure sans *déparler*. (E. About.) Il est très familier, et ne s'emploie guère qu'avec la négation.

— *Sans déparler*. loc. adv. Il m'a tenu pendant deux heures sans déparler.

DÉPARPAILLÉ, ÉE. adj. Dont la tenue est négligée. Très familier.

DÉPARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déparquer. S'emploie adjectiv. Troupeau déparqué. Moutons déparqués.

DÉPARQUEMENT. s. m. Action de déparquer.

DÉPARQUER. v. a. 1^re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *parquer*). Écon. rur. Faire sortir les moutons d'un parc. Déparquer les troupeaux.

— Art milit. Faire sortir le matériel d'un parc d'artillerie.

— Pêch. *Déparquer des huîtres*. Les tirer de leur parc pour les livrer au commerce.

— DÉPARQUER. v. n. Il est temps de déparquer. Vous n'avez pas encore déparqué? ‖ Signifie aussi Défaire, détruire un parc.

— SE DÉPARQUER. v. pron. Être déparqué.

★ **DÉPART**. s. m. (pr. *dé-par*; de *dé*, préf., et *partir*). Action de partir. Prompt départ. Départ précipité. Départ subit, imprévu. Le jour, le moment, l'heure du départ. Avant le départ, après le départ. Fixer, avancer, hâter son départ. Remettre, retarder, différer son départ. Faire des préparatifs de départ. Le départ d'un voyageur. Le départ d'un courrier. Le départ d'une diligence. Le départ d'un convoi par le chemin de fer. Le départ d'un bateau à vapeur. Le départ d'un vaisseau, d'une escadre, d'une flotte. Dans l'ombre de la nuit cache bien ton *départ*. (Corn.) Plus ce *départ* m'était douloureux, plus je m'honorais d'un pareil sacrifice. (J.-J. Rousseau.) En rapprochant toutes les circonstances de mon *départ*, j'y crus reconnaître un dessein prémédité. (Id.)

> En quittant, s'il le faut, le haut rang des monarques,
> Faisons-en avec gloire un *départ* éclatant,
> Et rendons le funeste à celle qui l'attend. (CORNEILLE.)

> Demain elle entendra ce peuple furieux,
> Venir me demander son *départ* à ses yeux. (RACINE.)

— *Être sur son départ*. Être près de partir, sur le point de partir.

— *Point de départ*. Lieu d'où s'éloigne un être animé ou une chose à laquelle on a communiqué un mouvement. Le point de départ d'un voyageur, d'un projectile, d'un navire. ‖ S'emploie très souvent au figuré. Chaque philosophe prend le point de *départ* qu'il veut, mais tous le prennent dans la raison. (De Bonald.) La force est le point de *départ* de la vertu. (Proudhon.)

— Turf. Moment où le starter abaisse son drapeau pour faire partir les chevaux. ‖ *Faux départ*. Départ dans lequel un ou plusieurs chevaux devancent le signal donné par le starter.

★ **DÉPART**. s. m. (ét. lat., *de*, préfixe extract.; *partiri*, partager). Chim. Opération par laquelle on sépare différents métaux les uns des autres; elle a lieu par oxydation, par sublimation et par les acides. On entend plus particulièrement par ce mot La séparation de l'or et de l'argent des autres métaux auxquels ils sont mêlés.

— Fig. Faire le *départ* entre diverses attributions. (Acad.) Un despote fait le *départ* d'une nation; d'un côté, toutes ses victimes; de l'autre, tous les ambitieux, les cupides, les méchants qui le secondent. (Boiste.)

DÉPARTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Départager. S'empl. adjectiv. Juges départagés. Assemblée départagée. Suffrages départagés. Opinions départagées. Voix départagées.

★ **DÉPARTAGER**. v. a. 1^re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *partager*). Se conjugue comme *Partager*. Faire cesser le partage des opinions, des voix, des suffrages entre des juges, des arbitres, des consultants. Nommer un troisième arbitre pour départager les voix. Départager les suffrages. Départager les juges. Le privilège de celui qui a voix prépondérante, dans une assemblée en nombre pair, est de la *départager*, en faisant prévaloir l'avis auquel il se range. (Acad.) Il n'y a jamais lieu, en matière criminelle, à *départager* les juges, l'avis le plus doux étant toujours celui qui prévaut. (Id.)

— SE DÉPARTAGER. v. pron. Être départagé.

DÉPARTANCE. s. f. Action de départir; distribution. Vieux mot.

★ **DÉPARTEMENT**. s. m. (rad. *départir*). Se disait anciennement, dans le langage usuel, pour Séparation, partage.

— Était principalement employé en matière d'administration, dans le sens de Distribution, répartition. Envoyer le département des quartiers aux troupes. Faire le département général des tailles. Faire le département des intendants des provinces, des intendants maritimes, etc.

— S'est dit de même des lieux qui étaient distribués, répartis entre les divers intendants, et de l'opération par laquelle se faisait cette répartition. Les commissaires, après avoir fait entre eux le *département* des lieux où ils devaient aller, s'acheminèrent chacun au sien. (Malherbe.)

— Partie de l'administration et ensemble des attributions qui constituent un ministère. Le département de l'intérieur. Le département des affaires étrangères. Le département des finances, etc. Ministre secrétaire d'État au département de la justice. Avoir le département de la guerre. Distraire telle chose de tel département. Avoir telle affaire dans son département. Cette affaire, il est vrai, n'est pas de son *département*, mais tout est de son ressort quand il s'agit de faire des choses justes. (Vol.)

— Ce mot indique aussi, en général, les Divisions administratives.

— Fig. Ils distribuèrent de plus grands *départements* à des déesses d'un plus haut rang; l'air avec ses nuages majestueux à Junon; la mer paisible à Téthys. (B. de St-P.) Adrienne avait confié à la jeune ouvrière qui lui servait aussi de secrétaire le *département* des secours et des aumônes. (E. Sue.) Laure, le *département* du dîner le regarde. (Alex. Dumas.)

— Fig. et fam. *Cela n'est pas dans son département*, ou *cela n'est pas de son département*. Cela n'est pas dans les attributions de quelqu'un, n'est pas de sa compétence. Ne vous mêlez point de ces choses-là, elles ne sont point de votre département.

— Géogr. polit. Division administrative de la France, établie par décret de l'Assemblée constituante du 15 janvier 1790. Il est subdivisé en arrondissements, cantons et communes. Administré d'abord par un *directoire* que contrôlait un *conseil*, le département est régi, depuis l'année 1800, par un préfet qui est assisté d'un conseil de préfecture. Toutes les branches de l'administration ont, en général, une organisation qui repose sur la division départementale du territoire. Le nombre des départements, fixé à 83 en 1790, avait été porté à 130 sous l'Empire, par des remaniements ou des annexions successives; il a été de 86 en 1814; mais, en 1860, il s'est élevé à 89 par la réunion de Nice et de la Savoie; il est de 86 depuis 1871. Le préfet d'un département. Le conseil général d'un département. Le chef-lieu d'un département. Les limites d'un département. Les départements du Sud, de l'Ouest, du Centre. Les départements maritimes.

— S'emploie d'une manière absolue, au pluriel, en parlant des provinces, par opposition à la capitale. Paris et les départements. Les départements sont tranquilles. Faire des envois dans les départements. La prospérité, le commerce des départements.

— Archit. Première partie d'un devis dans laquelle on traite l'ordonnance des parties d'un édifice. ‖ S'est dit pour Appartement.

★ **DÉPARTEMENTAL, ALE**. adj. Qui a rapport au département. Administration départementale. Circonscription départementale. Dépenses départementales. Budget départemental. Fonds départementaux. Intérêts départementaux. Conseils départementaux.

DÉPARTEMENTALEMENT. adv. (rad. *départemental*). Par département. Distribuer des troupes départementalement.

DÉPARTEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui fait le départ des métaux, particulièrement le départ de l'or et de l'argent.

DÉPARTI, IE. part. pass. du v. Départir. S'emploie adjectiv. Argent départi. Grâces, faveurs départies. Bienfaits départis. Le sort dont il est digne ne lui a point été *départi*. (X. Marmier.)

— S'est dit pour Délivré. De l'hymen tout d'un coup me voilà *départi*. (Regnard.)

— Anc. admin. *Commissaires départis*. Intendants de provinces.

*** DÉPARTIE.** s. f. Départ, séparation. La débonnaire reine Blanche, répondit en pleurant : Beau, très doux fils, que sera-ce? comment pourra mon cœur souffrir la *départie* de vous et de moi? (Joinv.) Ce mot est vieux et inusité.

[illegible]

*** DÉPARTIR.** v. a. 2e conj. irrég. (et lat., *de*, de; *partiri*, partager). Se conjugue comme *Partir*. Distribuer, partager. Départir une somme d'argent. Départir son bien à ses parents, à ses amis. Tu n'avais pas usé tout ce que Dieu t'a *départi* de misère et de douleur. (Ch. Nod.)

—Accorder, répandre. Départir des faveurs. Départir des bienfaits.

— *Départir à*. La nature avait *départi* à ce jeune homme les plus belles qualités. (Acad.)

Il est vrai que du ciel la prudence infinie
Départ à chaque peuple un différent génie. (Corn.)

— *Départir entre*. Départir mille francs entre tous les habitants d'une commune.

— Signifiait autrefois, dans le sens neutre, S'en aller, se séparer.

— Prat. Partager des procès entre les juges et leur distribuer les pièces qui en dépendent. Ce procès ne tardera pas à être jugé; on vient de le départir.

— Techn. Affiner, en parlant des métaux précieux.

— Vénér. *Départir les quêtes*. Assigner à chaque veneur qui va au bois le canton où il doit quêter.

— SE DÉPARTIR. v. pron. Se désister. Se départir d'une demande. Se départir de ses prétentions. Se départir d'une opinion. Se départir de son droit. Tu ne t'es pas *départi* d'y prétendre? (Molière.)

— Abandonner, renoncer à.

J'avais toujours fait cas d'une si chose si haute,
De ne m'en *départir* jusques à mon trépas. (Malh.)

— S'écarter, Se départir de son devoir. Se départir du respect, de l'obéissance que l'on doit à quelqu'un. Les États où la multitude gouverne se *départent* aussi facilement des lois que du culte de leurs pères. (Mass.) Ne vous *départez* point d'une si noble audace. (Corn.) Les longues abstinences subies au château de Sigognac lui avaient donné des habitudes de sobriété dont il ne se *départait* qu'avec peine. (Th. Gautier.)

— Être réparti. Les biens et les maux se départent inégalement entre les hommes.

DÉPARTITEUR. s. m. Celui qui départ.

DÉPASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépasser. S'empl. adjectiv. Cordon dépassé. Ruban dépassé. Ganse dépassée. Vaisseau dépassé. Courrier dépassé. Rivaux dépassés. Forces dépassées.

—*Dépassé par*. L'idéal, qui s'obstinait à ne pas se développer, a été *dépassé* par la réalité. (Ed. Quinet.)

DÉPASSEMENT. s. m. Action de dépasser. Le dépassement des crédits accordés.

*** DÉPASSER.** v. a. 1re conj. (et. fr., *dé*, préf. extract., et *passer*). Retirer ce qui était passé. Dépasser un ruban, un lacet, un cordon, etc., qui était passé dans une boutonnière, dans une coulisse, dans un œillet, etc.

— Passer au delà, aller plus loin. Dépasser les limites. Dépasser le lieu convenu. Dépasser le but. Le vaisseau qui voulait nous attaquer nous *dépassa* et fut bientôt porté plus loin. (Acad.) Nous avions, sans nous en apercevoir, *dépassé* l'endroit où nous voulions nous arrêter. (Id.) A quatre heures du matin, nous vîmes Ouessant, que nous avions *dépassé* pendant la nuit. (Las-Cases.)

— Fig. Dépasser les ordres. Dépasser son pouvoir, ses pouvoirs. Un succès qui dépasse les espérances.

— Fig. *Dépasser les bornes, les limites*. Oublier les règles du respect, de la bienséance, de la discrétion.

— Devancer, laisser loin derrière soi. Un coureur qui en dépasse un autre. Un cheval qui dépasse tous ceux qui courent avec lui. Dépasser quelqu'un à la course, à la nage, etc.

— Être plus long, plus haut, etc. Un vêtement qui en dépasse un autre de quelques doigts. Un arbre dépasse les autres en hauteur. Une ligne qui en dépasse une autre.

— Sortir de l'alignement. La façade de cette maison dépasse toutes celles du même côté de la rue.

— Excéder. Dépasser ses forces. Ne consultant que son courage, il a dépassé ses forces.

— Fig. Être supérieur en talents, en progrès; laisser ses rivaux loin derrière soi, dans quelque carrière que ce soit. Cet écolier n'a pas eu de peine à dépasser ses condisciples. Ce jeune et brillant officier a promptement dépassé ses camarades. Bonaparte dépassa en un moment tous les généraux de la République. Washington n'appartient pas, comme Bonaparte, à cette race des Alexandre et des César, qui *dépasse* la stature de l'espèce humaine. (Chateaubriand.)

— Mar. *Dépasser le lit du vent*. Lofer et prolonger son mouvement au delà du lit du vent, en parlant d'un navire. | *Dépasser une manœuvre*. La retirer des poulies, cosses, etc., où elle était passée. | *Dépasser un mât supérieur*. Le descendre de façon à le mettre sur le pont; pour les mâts de hune, on dit plutôt *caler*. | *Dépasser les tours de chaîne*. Faire disparaître le croisement, en parlant des chaînes d'un navire affourché ; [illegible] nablement autour de la seconde, qui reste à poste. || *Dépasser le tournevire*. Le changer de bord.

— SE DÉPASSER. v. pron. Se devancer l'un l'autre. Se dépasser tour à tour. Ils se dépassèrent plusieurs fois.

DÉPASSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépassionner. Qui a rejeté les passions. S'empl. adjectiv. Il ne faut pas perdre de vue que le peuple américain est un peuple *dépassionné*. (Talleyrand.)

DÉPASSIONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *passionner*). Effacer les traces d'une passion, de la passion. Dépassionner une discussion. Il est difficile de dépassionner les discussions politiques.

— SE DÉPASSIONNER. v. pron. Être dépassionné. Les partis se désintéressent et se *dépassionnent*, pour ainsi dire, en se mêlant aux questions pratiques. (E. Barrot.)

DÉPATERNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépaterniser. S'empl. adjectiv.

DÉPATERNISER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et lat. *pater*, père). Ôter la paternité.

— SE DÉPATERNISER. v. pron. Être dépaternisé.

DÉPÂTISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépâtisser. S'empl. adjectiv. Caractères dépâtissés. Peu usité.

DÉPÂTISSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *pâte*). Typogr. Distribuer les caractères d'imprimerie mêlés, mis en pâte. Peu usité.

— SE DÉPÂTISSER. v. pron. Être dépâtissé, distribué. Inusité.

DÉPATRIÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *patrie*). Qui est éloigné de sa patrie.

—Substantiv. C'était un grand contentement pour ces deux *dépatriés* de trouver en ces pauvres ménages un coin de tendresse et de vie familiale. (A. Daudet.)

DÉPATROUILLER. v. a. 1re conj. Arg. Dégriser.

— SE DÉPATROUILLER. v. pron. Se dégriser.

*** DÉPAVAGE.** s. m. Action de dépaver, résultat de cette action.

DÉPAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépaver. S'empl. adjectiv. Rue dépavée. Route dépavée.

[illegible]

*** DÉPAVER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *paver*). Ôter le pavé, les pavés. Dépaver une rue, une place publique. Dans les émeutes, dans les insurrections, il peut arriver qu'on *dépave* les rues, pour intercepter le passage et faire des barricades.

— Absol. On fumait, on consommait beaucoup de bière, mais on ne *dépavait* pas. (Gér. de Nerval.)

— SE DÉPAVER. v. pron. Devenir dépavé. Une rue, une cour qui se dépave.

— Être dépavé. Cette cour peut facilement se dépaver.

DÉPAYSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépayser. S'empl. adjectiv. Jeune homme dépaysé.

[illegible] (Molière.)

— Fig. et fam. *Se trouver dépaysé*. Être hors de sa sphère, de ses occupations, de ses études, de ses habitudes, de son genre de vie. Se trouver dépaysé dans une compagnie, dans une réunion. Ceux qui avaient été le noyau de la secte s'y trouvaient isolés et comme *dépaysés*. (E. Renan.)

DÉPAYSEMENT. s. m. Action de dépayser; résultat de cette action. Quelques verres de vin de Château-Yquem aidèrent le jeune comte à combattre la mortelle tristesse que le *dépaysement* commençait à lui inspirer. (O. Feuillet.)

— Fig. Changement d'habitudes, d'occupations, d'idées.

— Par extens. Sur la table, même *dépaysement* de mets et de plats. [illegible] (A. Daudet.)

*** DÉPAYSER.** v. a. 1re conj. (pr. *dé-pé-i-zé*; ét. fr., *dé*, préf. priv., et *pays*). Faire changer de pays; faire sortir quelqu'un de son pays, d'un lieu, pour qu'il en habite un autre. Dépayser quelqu'un pour lui faire perdre de mauvaises habitudes, pour le soustraire à de mauvaises influences. Dépayser un malade pour qu'il change d'air. Dépayser pour faire oublier des chagrins. Dépayser les troupes en les faisant changer de garnison. C'était un garçon timide qu'on sentait le besoin de *dépayser*. (J. Sandeau.)

— Par extens. Tirer quelqu'un d'un lieu où il a ses habitudes.

— Fig. Rompre les habitudes; mettre sur des matières inconnues, sur un sujet que l'on n'a point préparé. Dépayser quelqu'un par une question. Le mettre sur ces matières-là, c'est le *dépayser* tout à fait; car il n'y entend absolument rien. (Acad.)

— Dérouter, désorienter quelqu'un, faire qu'il ne sache plus où il est, où il se trouve. Dépayser quelqu'un si complètement, qu'il lui soit impossible de retrouver son chemin.

— Donner le change. Il me fut très facile, par ces fausses confidences, de [illegible] le *dépayser*. [illegible] (Destouches.)

— Litt. Transporter d'un pays dans un autre, en parlant du sujet d'une œuvre dramatique. [illegible] (Cast.)

— SE DÉPAYSER. v. pron. Sortir de son pays. Changer de pays, de sphère, d'habitudes, de société.

DÉPEÇAGE. s. m. Techn. Action de dépecer, de diviser par pièces, par morceaux.

DÉPECÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépecer. S'empl. adjectiv. Volaille dépecée. Viande dépecée. Bateaux dépecés. Carrosse dépecé. Hardes dépecées.

— Fig. Démembré. Un parlement *dépecé* et tremblant. (St-Sim.)

*** DÉPÈCEMENT.** s. m. Action de dépecer. Le *dépècement* de la tête, [illegible] la tête, très près de l'œil. (Lacép.)

— Démembrement, en parlant d'un pays, d'un État. Ce n'est pas le *dépècement* de la France que voulaient les puissances coalisées. (Billaud-Varenne.)

*** DÉPECER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *pièce*). L'avant-dernier *e* se change en *è* devant une syllabe muette, même au futur et au conditionnel. *Je dépèce, tu dépèces, il dépèce*, etc. Diviser par pièces, par morceaux. Dépecer de la viande. Dépecer une volaille. Dépecer de vieux bateaux. Dépecer de vieilles voitures. Dépecer de vieux habits, de vieux linge. Les guêpes, armées de ciseaux, découpent les chairs des cadavres, les mouches en pompent les liqueurs, les vers marins en *dépècent* les os. (B. de St-Pierre.)

— Par extens. Démembrer. Dépecer un État, un royaume. En 1815, les rois alliés voulaient *dépecer* la France.

— Fig. Critiquer minutieusement, en parlant des œuvres littéraires.

[illegible]

— Gant. Ouvrir les peaux à faire des gants, en les étirant dans tous les sens sur le bord arrondi d'une table.

— SE DÉPECER. v. pron. Être dépecé, coupé par morceaux.

— Fig. Elle (la guerre civile) est de nature [illegible] quand le reste se déchire et se *despece* de rage. (Montaigne.)

DÉPECEUR. s. m. Celui qui dépèce.

— Techn. *Dépeceur de bateaux*. Celui qui les met en pièces.

*** DÉPÊCHE.** s. f. (rad. *dépêcher*). Lettre concernant les affaires publiques. Les dépêches d'un ministre, d'un ambassadeur. Porter une dépêche. Adresser, envoyer, remettre une dépêche. Intercepter une dépêche. Répondre à une dépêche. [illegible] Les *dépêches* désespérantes du président de Rouillé [illegible]

— Par extens. Lettre, lettre importante. [illegible]

— Fam. [illegible] Avez-vous terminé vos *dépêches*? (Acad.)

Dépêche télégraphique, ou simplement *dépêche*. Communication envoyée ou reçue par l'intermédiaire du télégraphe. Combien de temps [illegible] cette *dépêche* ouverte, [illegible] (A. Daudet.)

— Avec diligence. Hâte. Avec la voix *dépêche* l'une d'un très grande hâte. (Volt.)

DÉPÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépêcher. S'empl. adjectiv. [illegible] (X.-B. Saintine.)

— Fait promptement. Ouvrage dépêché. Besogne dépêchée.

— [illegible] Vers mis par Hispala, me rencontre. (La Harpe.)

*** DÉPÊCHER.** v. a. 1re conj. (ét. bas-lat., *dispedicare*, [illegible]). Faire promptement. Dépêcher de l'ouvrage, un ouvrage. Dépêcher sa besogne. Dépêcher un repas. Dépêcher ce qu'on a à faire.

— Fam. sans article. *Dépêcher besogne*, et, absol., *dépêchez, dépêchons*. *Dépêchez*, donnez votre requête. (Racine.) *Dépêche*, ta longueur m'est un second martyre. (Corneille.)

[illegible] *compagnon*. Travailler vite et négligemment, ne cherchant qu'à finir l'ouvrage, sans se mettre en peine de la perfection qu'il doit avoir. [illegible] *C'est un ouvrage fait à dépêche compagnon*.

[illegible] *Se battre à dépêche compagnon*. Se battre sans quartier.

— [illegible] attend reponse, il faut le *dépêcher* promptement. [illegible] *chons* ce qui en approche. (Malherbe.)

— Fig. et fam. Se défaire de quelqu'un en [illegible] (Malherbe.)

[illegible] (Mol.)

— Envoyer avec diligence, faire porter rapidement des ordres. Dépêcher un courrier, une estafette. Dépêcher un courrier extraordinaire en Espagne, vers l'empereur de Russie, à la reine d'Angleterre. J'avais *dépêché* deux ou trois hommes pour me donner de tes nouvelles. J'apprends leur trahison, je me mets en marche, et me voici! (X. Marmier.)

— *Dépêcher à*. Son général cependant lui *dépêche*, pour le hâter, un jeune colonel. (Volt.)

— Absol. Il faut qu'on dépêche. Sur ces entrefaites, le ministre dépêcha à Rome.

— SE DÉPÊCHER. v. pron. Se hâter, se presser. Il ne se dépêche pas. Recommandez-lui bien de se dépêcher. Qu'il se dépêche de venir, de partir.

DÉPÊCHEUR. s. m. Celui qui dépêche.

— *Dépêcheur d'heures*. Celui qui expédie à la hâte et sans dévotion la lecture de certaines prières auxquelles il ne voudrait pas être assujetti. Frère Jean, jeune, galant, beau *dépêcheur* d'heures. (Rabel.)

DÉPEÇOIR. s. m. Techn. Outil ou couteau propre à dépecer.

DÉPÉDANTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépédantiser. S'empl. adjectiv. Jeune homme dépédantisé.

DÉPÉDANTISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *pédant*). Ôter le pédantisme, faire perdre le pédantisme. Dépédantiser quelqu'un. On a eu beaucoup de peine à le dépédantiser.

— SE DÉPÉDANTISER. v. pron. Perdre la pédanterie, cesser d'être ou de faire le pédant.

DÉPEIGNANT. part. prés. du verbe Dépeigner.

DÉPEIGNANT. part. prés. du v. Dépeindre. [illegible] (H. de Balzac.)

DÉPEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépeigner. Femme dépeignée.

DÉPEIGNER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *peigne*). Défaire la coiffure. Dépeigner une femme.

— SE DÉPEIGNER. v. pron. Défaire sa propre coiffure.

*** DÉPEINDRE.** v. a. 4e conj. irrég. du lat. *depingere*, même signific. Se conjugue comme *Peindre*. S'est dit littéralement Représenter avec le pinceau; mais il ne se dit plus dans cette acception.

— Fig. Représenter par le discours, décrire. Dépeindre une personne ou une chose. Dépeindre un naufrage, un combat, un orage, un incendie, un tremblement de terre. Dépeindre les ravages d'une épidémie, de la peste. Dépeindre l'esprit, le cœur, le caractère, les mœurs de quelqu'un. Dépeindre la vertu avec tous ses attraits. Dépeindre le vice avec toute sa laideur. Dépeindre vivement, supérieurement, merveilleusement. Dépeindre avec chaleur, avec feu, avec enthousiasme. C'est un beau sujet de réflexion que l'état où [illegible] (Racine.) Je vois cette scène que [illegible] et qui ne sortira jamais de ma mémoire. (J.-J. Rousseau.)

— SE DÉPEINDRE. v. pron. Être dépeint, décrit [illegible]

— [illegible] à propre portrait. [illegible] Byron ne s'est-il pas *dépeint* dans Don Juan, dans Childe-Harold?

DÉPEINT, EINTE. part. pass. du v. Dépeindre. S'empl. adjectiv. Personnage dépeint. Peuple dépeint. Chose dépeinte. Caractère, esprit dépeint. Mœurs dépeintes. Passions, vertus dépeintes. Vice dépeint.

DÉPELOTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépelotonner.

DÉPELOTONNER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *pelotonner*). Défaire un peloton.

— SE DÉPELOTONNER. v. pron. Être dépelotonné.

★ **DÉPENAILLÉ, ÉE** [illegible] lons.

— [illegible] vêtements ne paraissent pas tenir ensemble. Personne dépenaillée.

— [illegible] *penaillée, traits dépenaillés, teint dépenaillé.* [illegible]

★ **DÉPENAILLEMENT.** s. m. (pr. *dé-pe-na-lle-man, ll* mouill.). État d'une personne ou d'une chose dépenaillée. Le dépenaillement de cette personne est honteux ou ridicule. Le [illegible] des débauches. Il est très familier.

DÉPENDAGE. s. m. (rad. *dépendre*). Tiss. Action qui consiste à séparer les maillons garnis des arcades auxquelles ils sont suspendus.

★ **DÉPENDAMMENT.** adv. D'une manière dépendante, avec dépendance. L'âme agit souvent *dépendamment* des organes. (Acad.) Il est fort peu usité.

★ **DÉPENDANCE.** s. f. (rad. *dépendre*). Sujétion, subordination. Être sous la dépendance, [illegible] pendance. Être en dépendance. Tenir dans la dépendance. S'affranchir de toute dépendance. Je ne puis rien porter : une cuiller me paraît la machine du monde, et je suis encore assujettie à toutes les *dépendances* les plus fâcheuses et les plus humiliantes. (Mme de Sévigné.) L'âme attachée à Dieu sent continuellement [illegible] gère et lui faire sentir le moins qu'on peut sa *dépendance.* (La Bruyère.) Ne voir nulle fin à la pauvreté, à la *dépendance,* à l'ennui. (Id.) L'habitude où ils sont de la *dépendance* et de la soumission. (Id.) Nous rompons tous les liens de la *dépendance.* (Mass.) La nature les a fait naître dans la *dépendance.* (Id.) La femme, en violant les lois du mariage, sort de sa *dépendance* naturelle. (Montesquieu.)

— Se dit et de ceux qui sont soumis à la dépendance, et de ceux auxquels la dépendance soumet. Dans le premier cas, on dira, par exemple : Être dans la dépendance, sentir sa dépendance, reconnaître sa dépendance, etc., et dans le second cas : Il est dans ma dépendance, il sentira ma dépendance, il reconnaît la dépendance de Dieu.

— *Dépendance de.* Ils doivent être dans une plus grande *dépendance* de Dieu. (Fléch.) On se jette dans la distraction et dans la *dépendance* [illegible] que l'on méprise est la plus insupportable. [illegible] *dance* d'un être supérieur est instinctif dans l'homme. (Mitford.) Celui qui ne sait rien a toujours besoin des autres et reste dans la *dépendance* de tout le monde. (De Juss.)

— Se dit des rapports qui lient certaines choses, certains êtres, et qui les rendent nécessaires les uns aux autres. Il y a une étroite dépendance entre toutes les facultés de l'homme. La secrète *dépendance* que Dieu paraît avoir voulu établir entre tous les êtres. (Acad.) Le bonheur de l'homme est en raison inverse du nombre de ses *dépendances,* et ses *dépendances* sont en raison directe de ses besoins. (Boiste.)

— Se dit en parlant des pays, des terres qui relevaient, qui dépendaient d'une autre contrée, d'une autre terre, d'un autre seigneur. Cela était de la *dépendance* de tel seigneur, était de sa *dépendance.* (Acad.) Platon fait le royaume de Troie une *dépendance* de l'empire des Assyriens. (Boss.)

— Gramm. *Syntaxe de dépendance.* Partie de la syntaxe qui contient les règles relatives aux régimes ou compléments des différentes espèces de mots. On distingue la syntaxe d'accordance ou de concordance, et la syntaxe de dépendance ou de régime.

— Jurispr. Se dit de tout accessoire d'une chose principale, de tout ce qui fait partie d'un héritage, d'une terre, d'une maison. Les dépendances d'une terre. Les dépendances d'un château. Avoir de fort belles dépendances. Acheter une propriété avec toutes ses appartenances et dépendances. Vendre une terre sans ses dépendances. La cour, les écuries, le jardin, le parc et toutes les autres dépendances. [illegible] que vous voyez là-bas. (Acad.) Ce château a de fort belles *dépendances.* (Id.)

— Tout ce qui tient ou se rattache à une affaire, sans la constituer essentiellement. Savoir une affaire et ses dépendances. Évoquer une affaire avec toutes ses circonstances et dépendances.

DÉPENDANT. part. prés. du v. Dépendre. Qui dépend. Tout mon être *dépendant* du temps, il s'ensuit que.. (Bossuet.) Les noms *dépendant* de la composition des corps, ils doivent nécessairement varier avec l'état de la science. (Pelletan.)

— Mar. *Arriver en dépendant.* Se dit d'un vaisseau sous voiles qui courbe graduellement sa route en se dirigeant vers un objet. On dit de même, Tomber en dépendant. Venir en dépendant. Porter en dépendant. Gouverner en dépendant.

★ **DÉPENDANT, ANTE.** adj. Qui est su[illegible] extrêmement dépendant de son protecteur. [illegible] *dépendante.* [illegible] *dépendants* [illegible] *Dépendant* [illegible]

— [illegible] pendantes l'une de l'autre. Un emploi dépendant du ministère de l'intérieur.

— *Dépendant de.* La fainéantise des princes les rend *dépendants* de leurs ministres. (Christine.)

— Dr. féod. En parlant des terres, Qui relève d'un autre. Fief dépendant. Terre dépendante.

— Substantiv. en parlant des personnes. On [illegible] *dépendants.* (La Bruy.)

DÉPENDEUR. s. m. Pêch. Celui qui dépend, qui décroche les harengs fumés.

— Pop. *Dépendeur d'andouilles.* Homme maigre et grand qui, à cause de sa taille, pourrait décrocher les saucissons suspendus à la porte des charcutiers. || Au féminin, *Dépendeuse d'andouilles.* Femme effrontée et débauchée.

★ **DÉPENDRE.** v. a. 4e conj. (rad. fr. *dé,* préfixe extract., et *pendre*). Détacher, ôter une personne ou une chose pendue, suspendue, attachée. Dépendre une personne pendue. Dépendre un tableau, une enseigne.

— **SE DÉPENDRE.** v. pron. Bossuet a employé ce verbe dans le sens de Se détacher : L'âme ne se peut *dépendre* elle-même de ses pensées.

★ **DÉPENDRE.** v. n. 4e conj. (du lat. *dependere,* même signif.). Être sous la dépendance, sous la domination, sous l'autorité, sous les ordres de quelqu'un. Les sujets dépendent des rois. Les enfants dépendent de leurs pères. Les pupilles dépendent de leurs tuteurs. Les domestiques dépendent de leurs maîtres. Les soldats dépendent de leur général. Rendez service à ceux qui *dépendent* de vous. (La Bruy.) Tout ce qui *dépend* des grands veut vivre comme les grands. (Mass.) Il vit comme s'il ne *dépendait* que de lui-même. (Id.) Si les pensées, les livres et leurs auteurs *dépendaient* des riches, quelle proscription ! (La Bruy.) Le plus beau privilège d'un roi absolu, c'est de pendre ceux qu'il lui plaît, et de ne *dépendre* de personne. (E. About.)

— Absol. Là, on obéit sans *dépendre.* (Boss.) Il faut suer, veiller, *dépendre,* pour avoir un peu de fortune. (La Bruy.)

— Être au pouvoir, à la disposition de quelqu'un. Princesse, mon bonheur ne *dépend* que de vous. (Rac.) A qui ne fit-elle pas tout le bien qui *dépendait* d'elle ? (Fléch.) L'homme ambitieux *dépend* de tout le monde. (La Harpe.) Il s'agit d'une grâce qui *dépend* entièrement de vous. (Volt.)

— Être à la volonté ou au caprice de. Cela dépend de [illegible] *pende* de la femme est suivie du trouble domestique, et [illegible] marqué, selon que la nation a plus ou moins de mœurs. (Diderot.) Le pouvoir *dépendait* de tous, sans qu'aucun fût assez fort pour l'accaparer. (G. Flaubert.)

— Avec un nom de chose pour complément. Rien n'est plus beau dans le souverain qui ne dépend de personne, que de vouloir toujours *dépendre* de la vérité. (Mass.) Il me semble que l'on *dépend* des lieux pour l'esprit, l'humeur, les passions, le goût et le sentiment. (La Bruy.) Vous *dépendez,* dans une affaire qui est juste, du consentement de deux personnes. (Id.)

— *Faire dépendre de.* Quel est votre aveuglement, de faire *dépendre* votre salut éternel de la chose du monde dont vous pouvez le moins répondre ! (Mass.)

— Fig. Avec un nom de chose pour sujet et pour complément. Le succès dépend souvent du hasard. Les plus grandes choses dépendent ordinairement des plus petites circonstances. Le prix de la plupart des choses *dépend* de l'état où nous sommes lorsque nous les recevons. (Mme de Sév.) Le bon droit ne *dépendit* plus ou du caprice ou du crédit de la partie. (Mass.) Nos sentiments *dépendent* de nos idées. (J.-J. Rousseau.) Les opinions des hommes *dépendent* des temps, des lieux et des circonstances. (Volt.) Les mouvements, même les plus prompts, *dépendent* toujours de la réflexion. (Buff.)

— Se conformer à. Elles n'ont guère de principes et *dépendent* pour leurs mœurs de ceux qu'elles aiment. (La Bruy.)

— Provenir, procéder. L'effet dépend de la cause. La bonté du fruit dépend du soleil. La beauté de la fleur dépend de la qualité de la plante et des soins qu'on lui donne. Notre aisance et notre indigence *dépendent* également de notre opinion. (Montesq.) [illegible] *dépend* plus de nos principes et de leur application que [illegible] (La Bruy.) [illegible] *dépend* de notre conduite. (Fén.) Il importe que vous appreniez à rapporter les choses humaines [illegible] elles *dépendent.* (Boss.) Ne faites pas *dépendre* votre bonheur de ce qui ne dépend pas de vous. (J.-J. Rouss.) Nos sentiments *dépendent* de nos idées et réciproquement. (Id.) C'est de là que *dépend* votre destinée, à laquelle je m'intéresse bien vivement. (Volt.)

> [illegible] aimable [illegible] salut
> *Dépendait* de [illegible]
> (RACINE.)

— S'ensuivre, dériver, découler. Une démonstration dépend d'un principe. La conclusion *dépend* des prémisses. (Acad.)

— Fig. Avoir besoin de. On *dépend* servilement d'un serrurier et d'un menuisier, selon ses besoins ; pour lui, s'il veut limer, il a une lime. (La Bruy.)

— Faire partie de quelque chose, y appartenir. Un bois qui dépend d'un château. Un territoire qui ne dépend plus de la France. Tout ce qui dépend d'un domaine, d'une terre.

— Relever. Cette terre dépend de la mienne. Se disait particulièrement en matière de fiefs. Cette châtellenie dépendait de ce marquisat. Ce fief dépendait de cette baronnie.

— Tenir à. Ces rapides moments d'où *dépendent* les victoires. (Bossuet.) Le salut de l'État *dépend*-il d'une citadelle de plus ou de moins ? (La Bruy.)

> [illegible]
> Tout *dépend* d'immoler cette grande victime.
> (CORNEILLE.)

— Se rattacher à. Dans les choses qui *dépendront* de notre métier. (Mol.)

— Fig. Être attaché à. Cette vie précieuse, dont la sienne *dépendait.* (Boss.)

— En matières bénéficiales : *Cette cure, ce prieuré dépend de telle abbaye.* Se dit pour exprimer que la nomination à cette cure, à ce prieuré, appartient au titulaire de telle abbaye.

— Impers. Être au pouvoir de. Il *dépend* de vous de le faire nommer à cette place. (Acad.) Il y a quarante ans que je n'étais point, et qu'il n'était pas en moi de pouvoir jamais être, comme il ne *dépend* pas de moi, qui suis une fois, de n'être plus. (La Bruy.) Il ne *dépend* pas de nous de croire ce que l'on veut, ni même ce que nous voulons. (Id.) Puisqu'il *dépend* souvent des scoliastes de faire dire tout ce qu'ils veulent à leurs auteurs, que leur coûterait-il de leur donner un peu de bon sens ? (Volt.)

— *Il dépend de...* suivi de *que.* Il dépend de lui que vous obteniez l'objet de votre demande.

— Mar. *Le vent dépend de tribord, de bâbord.* Le vent souffle de tribord, de bâbord, ou du moins sa direction s'en approche.

★ **DÉPENDRE.** v. a. 4e conj. Signifiait anciennement Dépenser. Il est tout à fait inusité, si ce n'est qu'on l'emploie encore quelquefois dans ces phrases proverbiales : *Qui bien gagne et bien dépend, n'a que faire de bourse pour serrer son argent.* Il ne *dépendait* pas un seul sou à chaque repas. (Malherbe.)

— *Je suis à vous à vendre ou à dépendre.* Disposez de moi absolument comme il vous plaira. || On dit aussi dans le même sens : *Ami à vendre et à dépendre,* et par corruption, *à pendre et à dépendre.* On a beau être honnête homme, Français à pendre ou à *dépendre,* avoir l'âme citoyenne, il est fort difficile de graver nos sentiments dans le cœur de nos compatriotes avec un style faible, indécis, entortillé. (Grimm.)

DÉPENDU, UE. part. pass. du v. a. Dépendre. S'empl. adjectiv. Il n'y a pas de vitres cassées ni salies, point de porte disjointes, de volets *dépendus.* (H. Taine.)

★ **DÉPENS.** s. m. pl. (ét. lat., *depensum,* supin du v. *dependere,* dépenser). Ce que l'on dépense ; toute espèce de frais, de débours. N'est guère usité que dans la procédure, ou comme locution prépositive. Selon les *dépens* la besogne est faite. (Noël du Fail.)

— *Gagner ses dépens.* Procurer par ses services un avantage proportionné à la dépense que l'on a occasionnée.

— *Aux dépens de.* loc. prépos. Aux frais de. Vivre aux dépens d'autrui. S'enrichir aux dépens du public. Certaines charges n'ont été imaginées que pour enrichir un seul aux *dépens* de plusieurs. (La Bruy.) Avec des troupes levées à ses *dépens,* il allait... (Fléch.)

> Apprenez que tout flatteur
> Vit aux *dépens* de celui qui l'écoute.
> (LA FONT.)

— Fig. Il est content de s'acquitter aux *dépens* de quelque inconvénient qu'il en puisse recevoir. (Malherbe.)

— Fig. *Se divertir aux dépens d'autrui.* Tourner quelqu'un en ridicule. || *Rire aux dépens d'autrui.* Se moquer de quelqu'un.

> Il fait des vers gais et plaisants ;
> Il rit en donnant des batailles :
> [illegible] Versailles
> [illegible]
> (VOLTAIRE.)

— *Devenir sage à ses dépens.* Devenir sage à la suite de quelque sévère leçon de l'expérience. Au moins faut-il devenir sage à ses propres *dépens.* (Montaigne.) De même, on dit : *Apprendre une chose à ses dépens.*

— Fig. et fam. *Faire la guerre à ses dépens.* Faire, dans l'exercice d'un emploi, ou dans la poursuite d'une affaire, des avances, des frais ou des sacrifices dont on ne profite pas.

— Fig. Au prix de. Aux *dépens* d'une santé qui nous est si chère, il voulait bien adoucir nos inquiétudes par la consolation de le voir. (Bossuet.) Quel carême n'a-t-il pas continué aux *dépens* de sa santé ! (Fléch.) Aux *dépens* de mon sang satisfaites Chimène. (Corn.) Il va vous obéir aux *dépens* de sa vie. (Id.) Vous savez la part qu'il prend à tous vos intérêts, aux *dépens* d'être haï ; mais il ne s'en soucie guère. (Mme de Sévigné.)

— Au détriment de. Il ne faut rien faire aux dépens de son honneur. Souvent les qualités de l'esprit se développent aux *dépens* de celles du cœur. (Boiste.) C'est une perte qu'un gain fait aux *dépens* de sa réputation. (Id.) Il n'accepte aucun bien aux *dépens* de l'honneur. (Corn.) Aux *dépens* du bon sens gardez de plaisanter. (Boil.) Des chrétiens que se font, aux *dépens* même de la dévotion, une réputation d'être dévots. (La Bruy.) Racheter sa vie aux *dépens* de sa vertu. (Mass.) L'homme sans religion vit aux *dépens* des gens religieux, comme le pauvre aux *dépens* des riches. (Beauchêne.)

— Bien que ce mot ne s'emploie ordinairement qu'au pluriel, Mme de Sévigné en a fait usage au singulier : Le roi lui donne une grande partie de son temps, au *dépens* de ses anciennes amies.

— Procéd. Se dit particulièrement des frais occasionnés par la poursuite d'un procès. Être condamné aux dépens. Le tarif des frais et dépens. Taxe de dépens. Pour tous dépens. Taxer, liquider les dépens. Payer les dépens, etc. La partie qui succombe est ordinairement condamnée aux dépens ; la taxe des dépens est indiquée par le juge.

> O [illegible] salutaire.
> [illegible] *dépens* !
> (NOËL.)

— *Distraction des dépens.* Transport en vertu duquel un avoué a droit de toucher ses déboursés et honoraires sur les dépens adjugés à la partie. || *Exécution des dépens.* Acte émané du juge et délivré par le greffier, dans les cas où le jugement ne liquide pas les dépens. Lever un exécutoire de dépens. || *Dépens compensés.* Dépens mis, pour moitié, à la charge de chacune des parties litigantes, soit à cause des liens de proche parenté qui les unissent, soit parce qu'elles ont succombé respectivement sur quelques chefs. || *Dépens de cassation.* Dépens faits à l'occasion d'un pourvoi, et auxquels la cour de cassation condamne définitivement la partie qui succombe devant elle. Les dépens de cassation ne suivent pas le sort de ceux du fond.

— Fig. et fam. *Être condamné aux dépens.* Perdre jusqu'à ses déboursés, en échouant dans une entreprise.

DÉPENSABLE. adj. 2 g. Susceptible d'être dépensé. L'équivalence entre les quantités de force *dépensable.* (Cournot.)

★ **DÉPENSE.** s. f. (ét. lat., *depensum,* supin du v. *dependere,* dépenser). Argent dépensé, emploi d'argent à quelque chose que ce puisse être. Grande dépense. Excessive dépense. Folle dépense. Dépense ruineuse, extraordinaire. Dépense ordinaire, réglée, minime. Dépenses utiles, nécessaires. Royale dépense. Dépense de bouche. La dépense du ménage. Faire peu de dépense, beaucoup de dépense. Fournir à la dépense. Calculer, fixer sa dépense. S'épuiser en folles dépenses. Mesurer sa dépense sur son bien et sur son rang. Au pis-aller, courez toujours par retranchement de *dépense* au-devant de la pauvreté. (Montaigne.) La cause immédiate de la ruine des personnes des deux conditions, de la robe et de l'épée, c'est que l'état seul, et non le bien, règle la *dépense.* (La Bruy.) Ne sut-il pas régler ses *dépenses* en sorte qu'elles fissent honneur à sa dignité, et ne fussent à charge à personne ? (Fléch.) Il n'y a pas de petites *dépenses* quand elles ne sont point nécessaires. (De Juss.) Dans le passé, les emprunts ont généralement été consacrés à couvrir des gaspillages de diverses natures et les *dépenses* de guerre. (J. Garnier.)

— *Dépense sourde.* Dépense cachée, secrète, qu'on dissimule, dont on ne passe point écriture.

— *Faire la dépense.* Être chargé du détail de ce qui se dépense dans une maison, dans un ménage. || *Faire de la dépense.* Dépenser beaucoup. || *Se mettre en dépense.* Faire une dépense qui n'est pas ordinaire. || *Mettre quelqu'un en dépense.* Lui causer de la dépense.

— *Forcer la dépense* ou *les dépenses.* Augmenter la dépense, la présenter comme plus grande qu'elle n'est.

— État, compte détaillé de ce qui a été ou doit être dépensé. Porter une somme, un article en dépense. Passer en dépense. Allouer dans la dépense. Montant de la dépense. Excédent de la dépense. Chapitre de dépense. Qui met les bienfaits en *dépense,* et en dresse des parties, fait l'acte d'un usurier. (Malherbe.)

— *Écrire la dépense* ou *les dépenses.* Écrire à jour fixe ce qui a été dépensé.

— Fig. et fam. Emploi d'une chose qui a du prix, surtout lorsque cet emploi manque d'à-propos ou d'utilité. Dépense d'imagination. Dépense d'esprit, de science, d'érudition. Il suffit souvent d'être soupçonné comme ennemi, pour le devenir ; la *dépense* en est toute faite, on n'a plus rien à ménager. (Mme de Sévigné.)

— Prov. *Le gain n'en vaut pas la dépense.*

— Dans un château, dans une maison royale, dans une communauté, se dit de l'Emploi du dépensier et de sa demeure. Celle qui a soin de la *dépense* sert toutes sortes de pains et de fruits sur la table. (Racine.)

— Dans les maisons particulières, les établissements hospitaliers, etc., se dit du Lieu où l'on serre les provisions et les différents objets pour le service de la table. Ces pommes étaient au fond d'une *dépense* qui, par une jalousie élevée, recevait du jour de la cuisine. (J.-J. Rousseau.)

— Admin. *Dépenses secrètes.* Dépenses que l'on applique à un service secret, principalement à salarier les agents de la police de sûreté et souvent aussi pour se ménager un moyen d'action politique.

— Hydraul. Quantité d'eau qu'un réservoir,

une fontaine, un conduit, fournit dans un temps donné.

— Jurispr. *Dépenses nécessaires*. Dépenses qu'exigent les biens pour empêcher qu'ils périssent ou soient endommagés. *Dépenses utiles*. Celles qui, sans être nécessaires à la conservation d'un bien, en augmentent le revenu. || *Dépenses voluptuaires* ou *d'agrément*. Celles qui n'ajoutent point à la valeur échangeable d'une chose, et qui ont pour unique objet l'agrément ou le caprice individuel.

— Mar. Cambuse, endroit où se fait la distribution des vivres à chaque repas.

— Polit. *Dépenses publiques* ou *budget des dépenses*. Ce que l'État dépense annuellement; ce qui est alloué pour subvenir aux besoins publics. Elles se divisent en *dépenses ordinaires*, celles qui se reproduisent annuellement dans le vote du budget; *dépenses extraordinaires*, celles qui ne sont pas destinées à se reproduire annuellement d'une manière permanente.

DÉPENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépenser. S'empl. adjectiv. Argent bien dépensé. Somme dépensée.

> Que d'argent *dépensé* sans fruit
> Pour du clinquant et pour du bruit!
> (F. de Neufchateau.)

— Fig. Journée dépensée. Esprit dépensé.

— Loc. prov. *Journée gagnée, journée dépensée*. S'applique à ceux qui dépensent leur argent à mesure qu'ils le gagnent.

* **DÉPENSER**. v. a. 1re conj. (du lat. *dependere* ou *dispendere*, même signif.). Employer de l'argent à quelque chose. Dépenser tout son argent. Dépenser tout son bien mal à propos. Ce que vous *dépensez* follement se change en repentirs; ce que vous donnez sagement se change en jouissances. (Boiste.) Ce qu'il *dépense* de ce côté, il l'épargne de l'autre. (La Bruy.) J'ai *dépensé* tout ce qui m'appartenait pour vos petites emplettes. (X. de Maistre.) Je m'avançais dans le royaume de Léon, *dépensant* de ville en ville l'argent qui me restait de l'enlèvement de mon infante. (Le Sage.)

— Fig. Dépenser son temps, ses moments. Dépenser sa santé. Dépenser sa vie. Dépenser en pure perte son imagination, son esprit, son éloquence, ses paroles. Elle n'est point dupe de la sorte de tendresse et d'amitié qu'on *dépense* à la cour. (Mme de Sévig.) Un sage cultivateur doit *dépenser* ses moments avec la même économie que ses revenus. (Barth.) *Dépensez* votre loisir à écouter les discours des sages. (Id.) Il amuse ceux qui, n'étant redoutables que par l'ennui qu'ils traînent avec eux, ne savent à quoi *dépenser* leur vie. (Id.) On dirait qu'il a hâte de *dépenser* la vie. (De Ségur.)

— Fig. Se dit en général de tout ce qui se consume, se détruit, se disperse. Dépenser des hommes. Nous avons tant d'hommes à *dépenser*. (Napol.)

— Pop. *Dépenser sa salive*. Parler beaucoup.

— Absol. Dépenser beaucoup. Dépenser en habits, en chevaux. Aimer à dépenser. L'avare *dépense* plus, mort, en un seul jour, qu'il ne faisait, vivant, en dix années. (La Bruy.) *Dépenser* n'est pas jouir. (Droz.) Ce n'est pas l'art d'acquérir, c'est celui de *dépenser* qu'il faudrait apprendre. (Id.)

— Loc. prov. *Autant dépense chiche que large*. Celui qui épargne mal à propos finit par être entraîné à des dépenses considérables. || *Il y a plus de moyens de dépenser que d'acquérir*. On consomme plus facilement qu'on n'acquiert. || *Il ne dépense guère en espions*. Se dit d'un homme qui ne sait point ce qu'il lui importe de connaître.

— **SE DÉPENSER**. v. pron. Être dépensé, employé à quelque chose, prodigué, consumé, dans toutes les acceptions du verbe actif.

* **DÉPENSIER, ÈRE**. adj. Qui dépense beaucoup, qui aime la dépense, qui a l'habitude de la dépense. Un homme fort dépensier. Une femme très dépensière.

— Substantiv. Un dépensier. Une dépensière. C'est un grand *dépensier*, une grande *dépensière*. (Acad.)

— Se dit, adjectiv. et substantiv., dans certaines communautés religieuses et dans les établissements scolaires, de celui ou celle qui est chargé du soin de la dépense de toute la communauté. Le dépensier. La dépensière. Le frère dépensier. La sœur dépensière. Cela regarde le *dépensier*. (Acad.)

— *Dépensier d'un vaisseau*. Celui qui distribue les vivres. Cette dénomination a vieilli. V. CAMBUSIER, qui se dit aujourd'hui.

DÉPENSIF, IVE. adj. Qui occasionne de la dépense.

* **DÉPERDITION**. s. f. (pr. *dé-per-di-cion*; du lat. *deperdere*, perdre). Didact. Perte qui entraîne le dépérissement. Déperdition de forces. Le malade a été en sueur toute la nuit, il a éprouvé une grande *déperdition* de forces. (Acad.)

— Astron. Diminution sans perte. C'est un fait bien constaté que les étoiles de dixième, de onzième grandeur, et même au-dessous, ont été vues au travers de la partie centrale des comètes, sans *déperdition* sensible de leur éclat. (Babinet.)

— Bot. *Déperdition insensible*. Perte lente des liquides aqueux par les pores des végétaux, et différente de celle qui se produit par l'exhalation.

— Chim. Diminution dans le produit. Déperdition de substance. Il y a déperdition.

— Pathol. *Déperdition de substance*. Plaie avec enlèvement des tissus lésés.

— Phys. Perte graduelle. Déperdition de chaleur. Déperdition d'électricité.

DÉPÉRI, IE. part. pass. du v. Dépérir. S'empl. adjectiv. dans toutes les significations du verbe. Malade dépéri. Corps dépéri. Santé dépérie. Armée dépérie. Arbre dépéri. Marchandises dépéries. Créances dépéries. Morale dépérie. Ma machine n'est point encore entamée ni *dépérie*. (Mme de Sévigné.)

* **DÉPÉRIR**. v. n. 2e conj. (ét. lat., *deperire*; rad. *perire*, périr). Pencher vers sa fin; être en voie de destruction, de décadence, d'affaiblissement, de détérioration, de ruine, par l'effet d'une cause accidentelle et mauvaise. Tout diminue et *dépérit* sur le globe. (Lacép.)

— Se dit de l'homme que les maladies, les excès approchent de la mort. L'homme dépérit. Ce malade dépérit à vue d'œil, dépérit insensiblement. Il sèche et *dépérit* au milieu de son abondance. (Mass.)

— Dans le même sens, Se dit du corps de l'homme, de ses organes. Le corps s'amaigrit, dépérit de jour en jour. Ses membres dépérissent. Le corps *dépérit*, la santé s'use. (Mass.) Le corps croît, se développe, se fortifie; il *dépérit*, il se courbe, il dessèche. (Buff.)

— Par anal. Se dit de la santé elle-même, du tempérament. On s'aperçut bientôt que sa santé *dépérissait* à vue d'œil. (Racine.) Ma santé *dépérit* tous les jours. (Volt.) Tout ce qui est de l'homme *dépérit* avec l'homme. (Diderot.)

— Dans un sens analogue, Se dit d'une armée qui, par suite des pertes qu'elle essuie, des privations et des fatigues qu'elle éprouve, diminue sous le rapport du nombre, s'affaiblit relativement à l'énergie physique et morale des soldats. L'armée *dépérit* journellement, est *dépérie*, a *dépéri*. (Acad.)

— Se dit des animaux. Ce chien dépérit. Ce cheval dépérit.

— Se dit des végétaux. Les arbres dépérissent. Toutes les plantes dépérissent.

— Se dit, par extension, des terres, des biens qui, faute d'entretien, perdent leur fertilité, leur fécondité, sont de peu et presque de nul rapport. C'est un homme qui laisse tout *dépérir* dans ses terres. (Acad.)

— Se dit des édifices qui se délabrent, faute d'être entretenus; des meubles qui se détériorent; des vêtements qui s'usent; de toutes les marchandises qui s'altèrent et subissent une dépréciation.

— Dans un sens métaphorique, Se dit des créances qui se perdent, dont le recouvrement devient de plus en plus incertain, difficile et finalement impossible.

— Être dans un état de stagnation, de souffrance, d'épuisement. Le commerce dépérit. Toutes les industries dépérissent.

— Fig. La morale, la vertu, les mœurs dépérissent. Les arts, les lettres, les sciences dépérissent. La philosophie, la religion dépérit. Une société, un état politique dépérit. Je sens de jour en jour *dépérir* mon génie. (Boileau.)

— Jurispr. Se dit des preuves qui deviennent de plus en plus faibles et pour ainsi dire nulles, par la mort ou la disparition des témoins. Les preuves *dépérissent* par la longueur du temps. (Acad.)

— Ce verbe prend les deux auxiliaires *avoir* ou *être*. On dit: Cet homme *a* dépéri, ou Cet homme *est* dépéri. Cette armée *a* dépéri, ou *est* dépérie.

DÉPÉRISSANT. part. prés. du v. Dépérir.

DÉPÉRISSANT, ANTE. adj. Qui est en état de dépérissement. Les ordonnances prescrivent de n'abattre que les futaies *dépérissantes*. (Baudrillart.)

* **DÉPÉRISSEMENT**. s. m. État de ce qui dépérit. Se dit dans toutes les acceptions du v. Dépérir. Le dépérissement d'une armée. Le dépérissement d'un animal. Le dépérissement d'un arbre, d'une plante. Le dépérissement d'une terre. Le dépérissement d'un édifice, d'une maison. Le dépérissement d'un meuble, d'un vêtement. Le dépérissement d'une marchandise. Le dépérissement d'une créance, des effets d'une succession. Le dépérissement des preuves. Être dans le dépérissement, dans un grand dépérissement. Un soudain *dépérissement* ébranle d'abord. (Mass.) Les vieillards sont sujets à des infirmités naturelles qui ne viennent que du *dépérissement* et de l'affaiblissement de toutes les parties du corps. (Buffon.)

— Fig. Le dépérissement de la vertu, de la morale, des mœurs. Le dépérissement des sociétés politiques.

— Jurispr. *Dépérissement de preuves*. Affaiblissement ou perte de ce qui pouvait rendre un fait certain.

— Pathol. Amaigrissement du corps, épuisement des forces vitales. Le dépérissement est un symptôme très dangereux; s'il précède une maladie aiguë, il rend le pronostic très fâcheux; s'il se montre dans le cours d'une maladie chronique, il fait craindre une issue funeste.

DÉPERSÉCUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépersécuter. S'empl. adjectiv.

DÉPERSÉCUTER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. privat., et *persécuter*). Cesser de persécuter. Peut-être y aura-t-il enfin des âmes raisonnables qui rougiront de cet excès de barbarie au XVIIIe siècle, et qui tâcheront d'effacer cette flétrissure en faisant *dépersécuter* le compagnon de cet infortuné. (Volt.)

— **SE DÉPERSÉCUTER**. v. pron. Se dérober, s'arracher à la persécution.

DÉPERSUADÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépersuader. S'empl. adjectiv. Un homme dépersuadé. Une femme dépersuadée. Un esprit dépersuadé.

DÉPERSUADER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *persuader*). Ôter la persuasion; détromper. Avant de le déclarer innocent, il faut que je le croie, et je crois si décidément le contraire, que vous aurez de la peine à me *dépersuader*. (J.-J. Rouss.)

SE DÉPERSUADER. v. pron. Être dépersuadé; se détromper.

DÉPÊTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépêtrer. S'empl. adjectiv. Cheval dépêtré.

— *Dépêtré de*. Rustic voudrait être *dépêtré* d'elle. (La Font.)

— Fig. Homme dépêtré d'une affaire, d'un embarras. Esprit dépêtré. Il est très familier.

* **DÉPÊTRER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *de*, préf. extract.; bas lat. *pastorium*, entrave pour les chevaux). Débarrasser les pieds de ce qui les retient, de ce qui les empêche d'agir. Dépêtrer un cheval dont les pieds se sont embarrassés dans ses traits.

— Fig. et fam. Débarrasser, délivrer, dégager quelqu'un. Dépêtrer quelqu'un d'un importun, d'un solliciteur. Dépêtrer quelqu'un d'un fol engagement. Dépêtrer quelqu'un des mains d'un usurier, d'un méchant homme. Nous ferons nos efforts pour le *dépêtrer* d'un engagement si dangereux. (Mme de Sév.)

— **SE DÉPÊTRER**. v. pron. Être dépêtré; se débarrasser les pieds. Ce cheval s'est dépêtré seul. Se dépêtrer d'un bourbier.

— Fig. Se délivrer. Se dépêtrer d'un importun. Se dépêtrer des liens de la servitude. Tenez, monsieur, plus vous raisonnerez, plus vous pesterez contre cette jeune veuve, plus je croirai que vous avez de la peine à vous *dépêtrer* d'elle. (Brueys.) Quand je me serai *dépêtré* de ce travail ingrat, j'achèverai les lettres que vous connaissez. (Volt.) La pauvreté est si gluante qu'on ne saurait s'en *dépêtrer*. (D'Ablancourt.)

> Je ne me puis *dépêtrer* de cet homme,
> Sinon la nuit, pendant son premier somme. (La Font.)

DÉPÉTRIFIÉ, ÉE part. pass. du v. Dépétrifier.

DÉPÉTRIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *pétrifier*). Faire en sorte qu'une personne cesse d'être pétrifiée, stupéfaite.

— **SE DÉPÉTRIFIER**. v. pron. Sortir de la stupéfaction. Allons, *dépétrifiez*-vous. (Dufresny.)

— Ce verbe est peu usité et très familier.

DÉPEUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépeupler. S'empl. adjectiv. Qui a perdu ses habitants. Un pays dépeuplé. Une ville dépeuplée. Cette Syrie, me disais-je, aujourd'hui presque *dépeuplée*, compte encore cent villes puissantes. (Volney.) Leurs progrès parurent, même à des politiques éclairés, devenir trop considérables pour un pays *dépeuplé*. (Rayn.)

— Par extens. En parlant des animaux. Étang dépeuplé. Une garenne dépeuplée.

* **DÉPEUPLEMENT**. s. m. Action de dépeupler un pays. Causer le dépeuplement. Amener le dépeuplement. Le *dépeuplement* qu'engendre la guerre cesse rarement aussitôt que le glaive rentre dans le fourreau. (Grenier.)

— État d'un pays dépeuplé. Le *dépeuplement* de l'Asie Mineure est l'effet du gouvernement despotique des Turcs. (Acad.)

— Par extens. *Dépeuplement d'un étang*. Destruction du poisson de cet étang.

— *Dépeuplement d'une forêt*. Destruction du gibier dans cette forêt. || *Dépeuplement d'une forêt* signifie aussi Destruction des arbres de cette forêt.

* **DÉPEUPLER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *peupler*). Détruire la population, dégarnir d'habitants, en diminuer considérablement le nombre. Dépeupler un pays, une contrée, une province. Les guerres, les épidémies dépeuplent la terre.

— Par extens. Dégarnir un lieu de la plus grande partie des animaux qui s'y trouvent, qui l'habitent. Dépeupler une garenne, un colombier, un étang.

— Se dit aussi en parlant d'un bois, d'une forêt, d'une pépinière dont on tire une grande quantité d'arbres ou de plants.

— Fig. Tous lisent ses ouvrages, ils en *dépeuplent* les boutiques. (La Bruy.)

> Être tout le héros dont l'Europe et l'Asie
> *Dépeuplent* leurs États et remplissent... (Rac.)

— Le complément indirect de ce verbe se marque par la préposition *de*. Dépeupler un pays d'habitants. Dépeupler une contrée de gibier. Dépeupler un colombier de pigeons, une garenne de lapins, un étang de poissons, une volière d'oiseaux, etc.

— **SE DÉPEUPLER**. v. pron. Être dépeuplé, dégarni d'habitants; diminuer en population. Ce pays se dépeuple. Cette ville s'est dépeuplée.

— En parlant d'une garenne, d'un colombier, etc. Cette garenne commence à se dépeupler de lapins. Ce colombier se dépeuple de pigeons, etc.

— En parlant d'une forêt. Un bois que l'on coupe trop fréquemment, et dans lequel on ne laisse pas un nombre d'arbres suffisant pour assurer les ensemencements naturels, se *dépeuple* de ses meilleures essences. (Morog.)

— *Se dépeupler par*. Une forêt se *dépeuple* par les dégradations, par les abatis inconsidérés, par un mauvais système d'exploitation, par l'épuisement du sol. (Morog.)

— Syn. comp. DÉPEUPLER, DÉVASTER. On *dépeuple* en diminuant la population; on *dévaste* en détruisant violemment les hommes et les productions.

DÉPHILOSOPHISER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *philosophie*). Enlever le caractère philosophique.

— **SE DÉPHILOSOPHISER**. v. pron. Perdre le caractère philosophique.

DÉPHLEGMATION. s. f. Chim. V. DÉFLEGMATION.

DÉPHLEGMER. v. a. 1re conj. Chim. V. DÉFLEGMER.

DÉPHLOGISTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déphlogistiquer. S'emploie adjectiv. Chim. anc. Qui est privé ou dégagé des principes inflammables, qui a perdu son phlogistique. L'air déphlogistiqué de l'école de Stahl ou des anciens n'est autre chose que l'oxygène des chimistes modernes.

DÉPHLOGISTIQUER. v. n. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et du gr. *phlogiston*, brûlé). Ôter le phlogistique, le principe inflammable.

— **SE DÉPHLOGISTIQUER**. v. pron. Être déphlogistiqué, être privé, dégagé du principe inflammable.

DÉPIAUTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extractif, et *peau*). Enlever la peau. Dépiauter un lapin, une anguille.

— **SE DÉPIAUTER**. v. pr. Arg. Se déshabiller. || S'arracher la peau mutuellement en se battant, en se griffant. Il y en avait deux qui se *dépiautaient* à la sortie du Grand-Balcon. (E. Zola.)

DÉPICAGE. s. m. Agric. V. DÉPIQUAGE.

DÉPICATOIRE. adj. 2 g. (rad. *dépiquer*). Agric. Qui concerne le dépiquage, qui sert à faire le dépiquage. Méthode, procédé dépicatoire. Instrument dépicatoire. Fléau dépicatoire. Aire dépicatoire.

DÉPIÉ. s. m. Dr. féod. Démembrement. || *Dépié de fief*. Démembrement qui avait lieu, d'après les coutumes du Maine, de Tours et de l'Anjou, lorsqu'un vassal aliénait une partie de son fief sans remplir les conditions prescrites par ces coutumes.

DÉPIÉÇAGE. s. m. Action de dépiécer, de démembrer. Inusité.

DÉPIÉCÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépiécer. S'empl. adjectiv. V. DÉPECÉ, dont il est syn.

DÉPIÈCEMENT. s. m. Action de dépiécer. État d'une chose qui est dépiécée, démembrée, mise en morceaux.

* **DÉPIÉCER**. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *pièce*). Le *c* prend une cédille devant les voyelles *a* et *o*; l'*e* de la pénultième se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je dépièce, nous dépiéçons*, etc. *Je dépiécerai*, etc. *Dépiéçant*. Démembrer, mettre en morceaux, mettre en pièces.

— **SE DÉPIÉCER**. v. pr. Être dépiécé, démembré, mis en pièces, en morceaux. V. DÉPECER, dont il est synonyme.

DÉPIÉTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *pied*). Hort. Déchausser. Dépiéter des arbres.

— Manuf. Cotonner le drap, le rendre uni.

DÉPILAGE. s. m. Techn. Action de dépiler, opération qui a pour but de détruire l'adhérence du poil et de l'épiderme à la peau et d'en faciliter la séparation.

— Min. V. DÉPILEMENT.

DÉPILANT. part. prés. du v. Dépiler.

DÉPILANT, ANTE. adj. Qui est propre à déterminer la dépilation, à faire tomber les poils.

* **DÉPILATIF, IVE**. adj. (rad. *dépiler*). Qui fait tomber le poil, les cheveux. Onguent dépilatif. Pommade dépilative.

* **DÉPILATION**. s. f. (pr. *dé-pi-la-cion*). Action de dépiler, art de faire tomber les poils et les cheveux. Résultat de cette action.

— Chute des poils.

* **DÉPILATOIRE**. adj. 2 g. Qui a la propriété de dépiler, qui détermine la chute des poils. Onguent dépilatoire. Pommade dépilatoire. Topique dépilatoire. Les topiques *dépilatoires* peuvent altérer le tissu de la peau, ou même avoir une action vénéneuse, et comme ils n'attaquent que les poils et non leurs bulbes, ils ne les empêchent pas de croître de nouveau. (Nyst.)

— S'empl. substant. au masculin. Un bon dépilatoire. Appliquer un *dépilatoire*. (Acad.) Les *dépilatoires* sont, en général, des préparations caustiques dans lesquelles on fait entrer de la chaux vive ou quelque autre substance alcaline, du sulfure d'arsenic, etc. (Nyst.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

DÉPILÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépiler. S'emploie adjectiv. Crâne dépilé. Tête dépilée.

DÉPILEMENT. s. m. Min. Enlèvement des piliers réservés dans une couche en exploitation.

* **DÉPILER (SE)** v. pron. [illegible] et lat., [illegible] Perdre [illegible]

— DÉPILER [illegible], les cheveux, les [illegible] plaie ère. Dans [illegible], on dit plus ordinairement *épiler*.

DÉPINGLAGE. s. m. Action de dépingler.

DÉPINGLÉ, ÉE part. pass. du v. Dépingler. S'empl. adjectiv. Toile dépinglée.

DÉPINGLER. v.a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *épingle*). Techn. Oter, enlever les épingles [illegible]. Dépingler une toile. Dépingler un fichu.

— SE DÉPINGLER. v. pron. Être dépinglé.

DÉPIOTER v. a. 1re conj. Syn. de DÉPIAUTER.

DÉPIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépiper. S'emploie adjectiv.

DÉPIPER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *pipe*). Oter la pipe de la bouche. Ils m'ont bien donné des coups de sabre, mais ils ne m'ont pas *dépipé*. (Barth.)

* **DÉPIQUAGE.** s.m. Agric. Action de dépiquer [illegible] animaux les foulent aux pieds. Le dépiquage se [illegible].

DÉPIQUAISON [illegible] de grain. (L. Vivien.) On dit plus ordinairement *dépiquage*.

DÉPIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépiquer. S'empl. adjectiv. Obtenu au moyen du dépiquage. Grain dépiqué. Blé dépiqué. Froment dépiqué.

— Qui n'a plus de piqûres. Robe dépiquée. Couverture dépiquée. Courtepointe dépiquée.

— Qui n'est plus fâché. Une femme dépiquée. Esprit dépiqué. Humeur dépiquée.

DÉPIQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *épi*). Agric. Faire sortir le grain de son épi. Dépiquer le froment. Dépiquer le seigle. Dépiquer les céréales.

— SE DÉPIQUER. v. pron. Être dépiqué; être dégagé de son épi, en parlant du grain.

* **DÉPIQUER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *piqûre*) Défaire les piqûres faites à une étoffe. Dépiquer une étoffe, une courtepointe, un manteau, une robe, etc.

— Fig. Détacher de. [illegible]

— Fig. [illegible] pertes. (Voiture.)

— Hort. Enlever du sol une plante pour la repiquer ailleurs.

— SE DÉPIQUER. v. pr. Être dépiqué, dégarni de piqûres.

— Fig. Se défâcher. Commencer à se dépiquer. Je m'occupe du temps passé, pour me *dépiquer* du temps présent. (Volt.)

DÉPIQUEUR, EUSE. [illegible] Agric. [illegible] chevaux, sont d'infatigables dépiqueurs.

— S'empl. adjectiv. Ouvrier dépiqueur. Ouvrière dépiqueuse.

DÉPISTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépister. S'empl. adjectiv. Dont on a trouvé la piste. Gibier dépisté.

— Fig. Intrigant dépisté.

— En parlant des choses. Secret dépisté.

* **DÉPISTER.** v.a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *piste*). Ce mot a deux significations complètement opposées : 1° Chass. Découvrir le gibier à la piste; chasser un animal en suivant sa trace ou ses pistes. Dépister un lièvre. Dépister [illegible].

— Fig. et fam. Découvrir quelqu'un, la retraite de quelqu'un. Dépister un débiteur. Mon Dieu, s'ils vous *dépistent*, vous n'êtes pas dans de beaux draps. (Damas-Hinard.)

— Découvrir ce qu'on veut savoir, en épiant les démarches de quelqu'un. Dépister un intrigant.

— 2° Faire perdre la piste. Le renard venait de traverser un étang, afin de *dépister* les chiens. (E. Sue.)

— Fig. Égarer les recherches, mettre en défaut. Je revenais d'un voyage de quelques jours, entrepris pour *dépister* mes créanciers. (E. Sue.)

— SE DÉPISTER. v. pron. Être dépisté, chassé à la piste.

— Fig. Être découvert.

DÉPISTEUR. s. m. Celui qui dépiste, qui découvre. Un des plus ingénieux *dépisteurs* de curiosités. (A. Daudet.)

* **DÉPIT.** s. m. (le *t* final se prononce devant une voyelle ou une *h* muette; de l'ital. *dispetto*, lequel vient lui-même du lat. *despicere*, mépriser). Chagrin avec mouvement d'impatience ou même de colère. Un vrai dépit. Un violent dépit. Un léger dépit. Un secret dépit. Avoir du dépit. [illegible] dépit. Faire dépit à quelqu'un. [illegible] du dépit. Concevoir [illegible] du dépit. [illegible] son dépit. [illegible] Le *dépit* [illegible] Rien ne cause plus de *dépit* à un homme habile ou instruit [illegible] d'un maladroit ou d'un ignorant. (Id.) Lorsque nos louanges ne sont que médiocres, celui à qui nous les adressons en a plus de *dépit* que de reconnaissance (Id.) C'est ainsi qu'on déguise un violent *dépit*. (Corn.) Il n'y a qu'un premier *dépit* en amour, comme la première faute dans l'amitié, dont [illegible] (La Bruy.) Avec quel noble *dépit* [illegible] les chaînes [illegible] ! (Fléch.) Un simple *dépit* est souvent toute la raison qui nous [illegible] (Mass.) Ces paroles artificieuses [illegible] le cœur de Télémaque et le [illegible] le *dépit* contre Mentor, dont il [illegible] le joug. (Fén.) Tous ces présents, Albine, irritent mon *dépit*. (Rac.) Un généreux *dépit* [illegible] faveur. (Id.) Le *dépit* prend toujours le parti le moins sage. (La Chaussée.) De toutes les passions, le *dépit* est la plus petite. (Ste-Beuve.)

— *Faire dépit à.* C'est chose qu'on voit ordinairement, qu'un grand, pour faire *dépit* à ses serviteurs, magnifie ceux qu'il a perdus. (Malh.) Mais je tiens mon affaire bonne, à moins que pour me faire *dépit* elle eût la malice de mourir demain. (Mme de Sév.) Henri IV [illegible] que détruire Paris, c'était, comme on dit, se couper le nez pour faire *dépit* à son visage. (Tallem. des Réaux.)

— *Avoir dépit que.*

[illegible]

— *En dépit de.* loc. prépos. Malgré. En dépit de quelqu'un. En dépit de quelque chose. [illegible] en dépit de tout le monde. Ce jour-là, en *dépit* des ordres de monseigneur, elle vous introduirait jusque dans son cabinet. (Arn.)

[illegible]

— Fig. et fam. *En dépit du sort, de la fortune.* Malgré toutes les résistances, tous les obstacles. Nous serons heureux en *dépit* du sort. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. et fam. *En dépit du bon sens, du sens commun.* Très mal. Cela est fait en dépit du sens commun. || De même on dit d'un méchant écrivain, qu'*il écrit en dépit du bon sens*; d'un mauvais poète, qu'*il fait des vers en dépit de Minerve*. || Se dit aussi en parlant de [illegible] eux-mêmes.

[illegible]

— Fam. *En dépit qu'il en ait, en dépit que vous en ayez.* Malgré qu'il en ait, malgré que vous en ayez.

[illegible] (Mol.)

— *En dépit que* a signifié encore Par dépit de ce que. [illegible] (Guy Patin.)

DÉPIT, ITE. adj. Qui a du dépit, piqué, fâché.

[illegible] (L. Text.)

DÉPITÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépiter. S'emploie adjectiv. Qui éprouve du dépit. Un joueur dépité. Un enfant dépité.

[illegible] (Molière.)

— Qui marque le dépit. Ces paroles, prononcées avec sévérité, firent revenir à l'insolence la physionomie *dépitée* de maître Olivier. (V. Hugo.)

— *Dépité de.*

[illegible] (L. de Nerval.)

* **DÉPITER** v. a. 1re conj. (rad. *dépit*). Causer du dépit, mutiner. Dépiter quelqu'un. Dépiter un enfant. La perte dépite les joueurs. Cette rebuffade le *dépita*. (Acad.)

— Absol. Cela est bien fait pour *dépiter*. (Acad.)

— *Dépiter de*, avec l'infinitif. Cloriste *dépite* de les avoir jamais. (Corn.) Inusité.

— A signifié Braver, défier. Je semble *dépiter* l'infortune. (Régnier.) Vous avez peur de la mort; et cependant au milieu de vos plaisirs vous faites merveille de la *dépiter*. (Malherbe.)

— SE DÉPITER. v. pron. Concevoir, prendre du dépit, se fâcher, se mutiner; agir par dépit. Il s'est *dépité* de ce que vous lui avez dit. (Acad.)

— *Se dépiter contre.* Se dépiter contre le jeu.

— Fam. *Se dépiter contre son ventre.* Se priver de manger par dépit [illegible].

— *Se dépiter de.* Se dépiter d'une parole.

— Fig. Refuser par dépit ce qu'on désire et qui nous convient.

DÉPITEUSEMENT. adv. Avec dépit, avec fâcherie, avec chagrin, avec impatience. Je m'emploie à mes affaires domestiques, mais *dépiteusement*. (Montaigne.)

* **DÉPITEUX, EUSE.** adj. Qui a du dépit, qui se dépite, qui est maussade. Il est vieux et inusité.

— Fauconn. *Oiseau dépiteux.* Se dit d'un oiseau qui ne veut pas revenir quand il a perdu sa proie.

DÉPIVOTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *pivot*). Agric. Couper le pivot d'une racine.

DÉPLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplacer. S'empl. adjectiv. Qui a été changé de place, transporté d'un lieu dans un autre, en parlant des choses. Des meubles déplacés. Des livres déplacés. Des ustensiles déplacés.

— Qui a quitté la place qu'il occupait, ou dont on a pris la place, en parlant d'une personne.

— Changé de résidence. Un professeur déplacé. Un procureur général déplacé.

— Par extens. Qui est privé de son emploi. La douleur a fait périr plus de ministres *déplacés* que d'amants malheureux. (D'Alembert.)

— Fig. Qui n'est pas à la place qui lui convient, soit par incapacité, soit parce que la place est au-dessus de son rang, de son éducation. Paraître déplacé dans la nouvelle fonction qu'on exerce. L'homme, en général, n'est oisif que lorsqu'il est *déplacé*. (Boiste.) Vous êtes ici bien *déplacés*. (Mass.) Les hommes sont tellement convaincus de leur mérite, qu'il n'entre jamais dans leur esprit de se trouver *déplacés*. (S. Dub.) Un sot est *déplacé* partout, et croit ne l'être nulle part. (Id.)

— Qui ne doit pas figurer dans un certain monde, dans de certaines sociétés. Se prend presque toujours en mauvaise part. Elle dut se trouver bien *déplacée* parmi ce monde-là. (Acad.)

— Fig. Qui n'est pas convenable, qui n'est pas à propos. Langage déplacé. Observation déplacée. Tenir des propos déplacés. Avoir une fierté déplacée. Étaler une pompe déplacée, une magnificence déplacée. Le langage des passions est *déplacé* partout où la loi seule est juge. (Marmontel.) Cette seule observation, bien confirmée, me paraît décisive, et n'est pas *déplacée* dans un traité d'éducation. (J.-J. Rouss.) Ainsi les pièces de Ménandre, faites pour le théâtre d'Athènes, étaient *déplacées* sur celui de Rome. (Id.) Quelques détails sur les travaux de cet astronome célèbre ne paraîtront pas *déplacés*. (Libes.)

* **DÉPLACEMENT.** s.m. Action de déplacer ou de se déplacer. Se dit des choses que l'on change de place. Le déplacement d'une borne. Le déplacement d'un meuble.

— Par anal. Le déplacement d'un mot dans une phrase, d'un paragraphe dans un livre, etc.

— Se dit des personnes qui se déplacent. Le déplacement d'un employé. Le déplacement d'un juge. Le déplacement d'un expert qui est obligé de se rendre sur les lieux où il doit expertiser. L'entier *déplacement*, les voyages, de pénibles travaux, sont les seuls adoucissements des grands chagrins. (Boiste.) Nous ne sommes à la campagne que d'hier au soir, et cependant mon *déplacement* me fait déjà trouver votre absence insupportable. (J.-J. Rouss.)

— Action de faire changer de résidence. Le déplacement d'un préfet, d'un professeur.

— Action de retirer une fonction, un emploi. Ces cabales que l'on voit dans toutes les cours et qui se terminent d'ordinaire dans les nôtres par quelque *déplacement* de ministre ou tout au plus par quelque exil. (Volt.)

— Mar. Nom donné aux divers changements que les dépôts accumulés par les flots font éprouver aux rivages de la mer, et même aux rives des fleuves. || *Déplacement d'un vaisseau.* Place qu'occupe dans l'eau toute la carène d'un bâtiment; volume d'eau ainsi déplacé par le bâtiment. Le déplacement de ce vaisseau est évalué à 3,000 tonneaux ou 3,000,000 de kilogrammes ou 3,000 mètres cubes.

— Pathol. *Déplacement d'un organe.* Se dit d'un organe qui a pris une position anormale. Le déplacement de l'utérus. || *Déplacement du cristallin.* Opération de la cataracte par abaissement.

— Pharm. Procédé pour extraire d'un corps solide les substances solubles qu'il contient.

* **DÉPLACER.** v.a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *placer*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous déplaçons. Je déplaçais. Déplaçant.* Oter de sa place. Se dit des personnes et des choses : 1° Des personnes. *Déplacer quelqu'un*, le faire changer de place, de lieu; prendre la place qu'il occupait. Ne vouloir déplacer personne. Avoir garde de déplacer quelqu'un. Puisque ma sœur se plaît dans cette ville, je me garderais bien de la déplacer.

— Fig. Oter à quelqu'un son emploi, pour y mettre une autre personne. Le ministre n'a pas voulu *déplacer* les créatures de son prédécesseur. (Acad.)

— Faire changer un fonctionnaire de résidence. On a déplacé le préfet.

— 2° Des choses. || *Déplacer une chose.* La changer de place, de lieu. Déplacer des meubles. Déplacer des chaises. Déplacer des livres. Ils voudraient tout changer, tout *déplacer*. (Massillon.)

— Transporter d'un lieu dans un autre. Se dit surtout en termes de procédure. Ordinairement, on est obligé de déplacer les meubles, les objets saisis, pour les vendre plus avantageusement.

— Fig. *Déplacer la question, déplacer le point de la question.* Changer la question, changer le point sur lequel elle porte.

— *Sans déplacer.* loc. adv. Sans ôter les choses de leur place, sans les emporter, et, plus ordinairement, Sans changer de place, sans quitter le lieu, sans désemparer. Terminer une affaire sans déplacer. Dresser procès-verbal sans déplacer.

— SE DÉPLACER. v. pron. Changer de place, de demeure; se transporter d'un lieu dans un autre. Pourquoi nous *déplacer?* pour aller au-devant des malheurs et de la mort? ils savent bien nous trouver chez nous. (Boiste.) Il est dur de se *déplacer* à cinquante ans. (D'Alemb.)

— Se dépouiller l'un l'autre de son emploi; se substituer à la place l'un de l'autre. L'histoire d'une révolution est celle d'ambitieux qui se *déplacent*. (Boiste.)

* **DÉPLAIRE.** v. n. 4e conj. (ét. fr., *dé*, préf. nég., et *plaire*). Se conjugue comme *Plaire*. Être désagréable à la vue, en parlant des personnes et des choses. Un visage qui déplaît. Une couleur qui déplaît. Un habit qui déplaît. Une tournure qui déplaît. Je sais que tout *déplaît* aux yeux d'une captive. (Rac.)

— Se dit de même en parlant de tout ce qui affecte désagréablement les autres sens en général, ou tel et tel sens en particulier. Une voix qui déplaît. Une musique qui déplaît. Une odeur, un parfum qui déplaît. Un mets, une liqueur qui déplaît. Ce qui est fade déplaît au goût.

— Ne pas faire plaisir, ne pas procurer de jouissance. Le monde me déplaît, mais Dieu ne me plaît pas pour cela. (Boss.) L'orateur plaît aux uns, *déplaît* aux autres. (La Bruy.) L'envie lui *déplaît*, mais ne l'afflige pas. (Fléch.)

— Offenser, fâcher. Déplaire à Dieu. Une continuelle appréhension de *déplaire* à Dieu. (Boss.) Qu'un homme en place ait eu le malheur de *déplaire* à une autre Hérodias. (Massil.) Il crut que, pour servir le public, il fallait quelquefois avoir le courage de lui *déplaire*. (Fléch.) Vous ne songez ni à plaire, ni à *déplaire* au favori, uniquement attaché à votre maître. (La Bruy.) Un rival dès longtemps soigneux de me *déplaire*. (Rac.)

— Blesser, offusquer. Ce qui vous *déplaît* en lui, ce sont peut-être ses bonnes qualités. (Massillon.) Vous êtes homme de bien, vous ne songez ni à plaire ni à *déplaire* aux favoris. (La Bruy.) Tout me *déplaît* et me blesse les yeux. (Boileau.)

— Causer du chagrin, de la contrariété, sans aller jusqu'à l'offense. Craindre de déplaire à quelqu'un. Avoir été assez malheureux pour déplaire à son bienfaiteur. Être au désespoir d'avoir déplu à un père. Il faut inspirer aux enfants, non le désir de plaire, mais la crainte de *déplaire*. (Mme Necker.)

[illegible] *déplu*; [illegible] (Destouches.)

— *Déplaire par.* Si cependant je vous avais *déplu* par ma réponse à Mathilde, si vous ne me jugez plus digne d'assurer le bonheur de votre fille... (Mme de Staël.)

— Absol. L'ambition *déplaît* quand elle est assouvie. (Corn.) L'excès d'un amour qui craint de *déplaire*. (Boss.) La condition humaine *déplaît* et fatigue. (Mass.) Souvent on ne *déplaît* sans sujet que parce que l'on a plu sans motif. (De Caylus.) Achille *déplairait*, moins bouillant et moins prompt. (Boil.) Il ne *déplaît* enfin que pour vouloir trop plaire. (Id.)

— Impers. *Il... déplaît... de.* Il me déplaît fort d'être obligé de sortir. Je m'en réjouis de tout mon cœur; mais il me *déplaît* fort de tant de rechutes. (Malherbe.)

— *Il... déplaît... que.* Il lui *déplaît* extrêmement que les choses se soient passées de la sorte. (Acad.)

— *Ne vous déplaise! ne vous en déplaise! n'en déplaise à!* locut. ironiq. et famil. pour marquer l'opposition, la contradiction. Quoique cela vous déplaise ou puisse vous déplaire, malgré ce que vous pensez, ce que vous dites, ce que vous faites. La chose ne se passa pas ainsi, ne vous en *déplaise*, ne vous *déplaise*. (Acad.) N'en *déplaise* au bon Pétrone. (La Font.)

N'en déplaise à ces fous nommés sages de Grèce,
En ce monde il n'est point de parfaite sagesse. (Boil.)

Ne vous *déplaise*,
Quel [illegible] à mon aise. (Rac.)

— Se dit en parlant des choses. N'en *déplaise* à l'orgueil, l'esprit et le bon sens ont le droit de se montrer, de quelque bouche qu'ils sortent. (Boiste.) N'en *déplaise* à votre austère honneur. (Mol.)

— SE DÉPLAIRE. v. pron. S'ennuyer, s'attrister, se chagriner. L'homme sensé se *déplaît* où le commun des hommes trouve du plaisir. (Duclos.)

— *Se déplaire de.* C'est la crainte que nous en avons, qui nous fait *déplaire* de la vie. (Malherbe.) Cette tournure est inusitée.

— Se trouver mal à l'aise dans un lieu, ne pas s'y plaire. Se déplaire à la ville, à la campagne. Se déplaire chez soi. Aimer la solitude et se déplaire en compagnie.

— Se dit des animaux et des plantes qui ne sont pas dans un climat convenable, dans une exposition appropriée à leur nature. La girafe se déplaît au froid. Tel arbre se déplaît au midi.

— Être à charge à soi-même, l'un à l'autre ou les uns aux autres. L'homme vicieux et vil

se *déplaît* à lui-même. (Boiste.) Amants, on s'adorait; époux, on se *déplaît*, lorsque le mérite et la vertu n'ont pas été de la noce. (Id.)

DÉPLAISAMMENT. adv. D'une manière déplaisante, désagréable.

★ **DÉPLAISANCE.** s. f. (rad. *déplaisant*). Éloignement, répugnance, dégoût. N'est guère usité que dans ces locutions: *Mettre de la déplaisance à faire une chose; Prendre quelqu'un en déplaisance,* etc. On prend bientôt en *déplaisance* ceux dont le bonheur est trop cher pour eux et pour les autres. (Mme Necker.) Il faut éviter la société des gens médiocres, et quand les circonstances nous obligent à les supporter, il ne faut jamais marquer l'ennui et la *déplaisance* qu'elle nous cause. (Id.)

DÉPLAISANT. part. prés. du verbe Déplaire. Qui déplaît. Des hommes déplaisant à tout le monde.

★ **DÉPLAISANT, ANTE.** adj. Qui est désagréable, qui est propre à déplaire. Un homme déplaisant, une femme déplaisante, une figure, une physionomie déplaisante. Séjour déplaisant. Maison déplaisante. Une chose déplaisante. Sitôt que nous avons, pour ainsi dire, la conscience de nos sensations, nous sommes disposés à chercher ou à fuir les objets qui les produisent, selon qu'elles nous sont agréables ou *déplaisantes* (J.-J. Rouss.)

— Mécontent. Nous allâmes à l'Étang, où nous trouvâmes Chamillart fort *déplaisant* d'une si désagréable nouvelle. (St-Sim.)

— Impers. Autant est-il *déplaisant* à un homme qui a fait de belles choses de mourir sans être honoré de louanges. (Racine.)

★ **DÉPLAISIR.** s. m. (étym. fr., *dé*, préfixe extract., et *plaisir*). Chagrin, dépit, mécontentement, douleur d'âme, affliction. Grand déplaisir. Déplaisir sensible. Mortel déplaisir. Sentir un déplaisir. Causer un déplaisir, du déplaisir, des déplaisirs. Recevoir du déplaisir. Faire du déplaisir, un déplaisir, etc. Dieux! en quels *déplaisirs* elle est ensevelie! (Corn.) C'est le seul *déplaisir* qu'en mourant je reçois. (Id.) J'entre fort bien dans tous vos *déplaisirs*. (Mme de Sév.) Je ne puis, ma chère fille, qu'être en peine de vous, quand je songe au *déplaisir* que vous aurez de la mort du pauvre chevalier. (Id.) Elle avait un chapeau gris, qu'elle enfonça, dans l'excès de ses *déplaisirs*. (Id.) Enfants, ma seule joie en mes longs *déplaisirs*. (Rac.) Parmi les *déplaisirs* où son âme se noie. (Id.) Je sentais tendrement ce *déplaisir*, et je le sentais même, comme je crois, entièrement détaché des peines de l'enfer. (Bossuet.) Il donnait à des rois ligués contre lui des *déplaisirs* mortels. (Fléch.) Je sens avec *déplaisir* toutes les fautes qui sont dans la texture de cette pièce, aussi bien que dans la diction. (Volt.) Je vois, sous une apparente sérénité, les *déplaisirs* cachés qui l'assiègent. (J.-J. Rousseau.)

— *Le déplaisir de.* Le *déplaisir* d'avoir trouvé des ingrats. (Fléch.) Il serait moins fâché de tomber tout d'un coup, que d'avoir le *déplaisir* de descendre par degrés. (Id.)

DÉPLANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplancher. S'emploie adjectiv. Un grenier déplanché. Une hutte déplanchée.

DÉPLANCHER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *planche*). Oter les planches dont une construction est faite. Déplancher un hangar, un grenier, une hutte, une cloison.

— SE DÉPLANCHER. v. pron. Être déplanché.

DÉPLANÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplaner.

DÉPLANER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *displanare*, même signif.). Aplanir. Vieux mot.

DE PLANO. adv. (étym. lat., *de*, sur, de; *plano*, plan, uni). Jurispr. De suite, directement, sans désemparer, sans qu'il soit besoin de jugement.

DÉPLANQUER. v. a. 1re conj. Arg. Déterrer, découvrir quelque chose caché en terre.

DÉPLANTAGE. s. m. Agric. Action de déplanter. Syn. de DÉPLANTATION.

DÉPLANTATION. s. f. (pron. *dé-plan-ta-cion*). Agric. Action de déplanter. La *déplantation* des arbres et des plantes doit être accompagnée de précautions telles que les racines soient mutilées le moins possible, et que le pivot soit préservé de toute atteinte. (De Morogues.)

DÉPLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplanter. S'empl. adjectiv. Arbre déplanté. Arbuste déplanté. Œillets déplantés. Rosiers déplantés. Violettes déplantées.

— Fig. Dépaysé. Une cousine de ma mère me prit alors avec elle à Damblin; mais j'étais toute *déplantée* là, je passais mes nuits à pleurer. (De Gonc.)

★ **DÉPLANTER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *planter*). Oter de terre pour planter ailleurs. Déplanter un arbre. Déplanter un cerisier, un abricotier, un noyer, un pêcher. Déplanter des dahlias, des renoncules, des myrtes, des jasmins, etc.

— Absol. On peut presque *déplanter* en tout temps, surtout lorsque la plante ou l'arbre est destiné à être remis en terre à peu de distance du lieu où il se trouve; mais il faut choisir, de préférence, les époques où la sève est en repos, c'est-à-dire au fort de l'été et pendant tout l'hiver, les jours de gelée exceptés. (De Morogues.)

— Arracher de terre. Déplanter un piquet. Déplanter un échalas.

— *Déplanter un bosquet, un parterre, un jardin.* Arracher tout ce qui s'y trouve planté.

— Mar. *Déplanter une ancre.* L'arracher du fond de la mer, où on l'avait jetée et fait mordre.

— Absol. *Navire qui déplante.* Navire dont l'ancre quitte le fond.

— SE DÉPLANTER. v. pron. Être déplanté.

DÉPLANTEUR. s. m. Agric. Personne qui fait l'action de déplanter ou d'arracher les arbres.

★ **DÉPLANTOIR.** s. m. (rad. *déplanter*). Hortic. Instrument de jardinage, en forme de bêche recourbée ou cylindrique, qui sert à déplanter les végétaux, surtout les plantes délicates. || Instrument dont on se sert pour arracher les bettraves dans les départements du Midi.

DÉPLÂTRAGE. s. m. Techn. Action de déplâtrer, d'ôter le plâtre.

DÉPLÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplâtrer. S'empl. adjectiv. Mur déplâtré. Chambre déplâtrée.

— Fig. Démasqué, mis à nu. Homme déplâtré. Hypocrisie déplâtrée. Vices déplâtrés.

DÉPLÂTRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *plâtrer*). Techn. Enlever le plâtre. Déplâtrer un plafond. Déplâtrer les murs d'une chambre.

— Fig. Mettre à nu, à découvert, démasquer. Déplâtrer quelqu'un. Déplâtrer l'hypocrisie.

— SE DÉPLÂTRER. v. pron. Être déplâtré.

— Fig. Être démasqué, mis à découvert.

DÉPLAYER. v. a. 1re conj. (rad. *plaie*). Vieux mot qui signifiait Couvrir de plaies.

DÉPLÉGIER. v. a. 1re conj. Anc. prat. Décharger du cautionnement.

DÉPLÉTIF, IVE. adj. (ét. lat., *depletivus*, formé de *deplere*, vider). Médec. Se dit de tout ce qui a pour effet de diminuer la quantité des liquides du corps. Saignée déplétive. Moyens déplétifs.

DÉPLÉTION. s. f. (pron. *dé-plé-cion*; rad. *déplétif*). Médec. Action de vider, de désemplir, de diminuer la masse des liquides du corps; résultat de cette action.

DÉPLEURER. v. n. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *pleurer*). Cesser de pleurer. S'empl. familièrement et avec la négation. Depuis quelque temps, elle ne dépleure pas. Que ton absence m'a causé d'alarmes! Il y a quatre mois que je ne *dépleure* pas.

DÉPLI. s. m. État d'une chose dépliée. Aux *déplis* de son écharpe blanche. (Muston.)

DÉPLIANT. part. pass. du v. Déplier.

DÉPLIANT. s. m. Album d'images qui se plie et se déplie.

DÉPLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplier. S'empl. adjectiv. Linge déplié. Étoffes dépliées. Marchandises dépliées.

— Par extens. Allongé. Elle dormait la joue dans une main, et l'autre bras *déplié*. (G. Flaubert.)

— Fig. Notre esprit a besoin d'être souvent *déplié*, pour remuer ce qui est dedans et le reconnaître. (Malherbe.)

★ **DÉPLIER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extractif, et *plier*). Se conjugue comme *Plier*. Étendre, ouvrir ce qui était plié. Déplier des étoffes. Déplier du linge. Déplier sa serviette, son mouchoir, sa cravate. Il fait *déplier* sa robe. (La Bruy.)

— Fig. Ouvrir, montrer. Déplier son cœur. Déplier l'histoire. C'est ainsi que Dieu *dépliera* les cieux devant ces millions de réprouvés. (Massillon.)

— Étaler. Déplier des marchandises. Déplier toute sa marchandise.

— Absol. La pluie qui survint dès le matin empêcha les marchands de *déplier* sur la place. (Acad.)

— Fig. Faire montre de, faire parade avec ostentation. Déplier ses richesses. Il est peu usité dans cette acception figurée; on dit mieux *déployer*.

— Chass. *Déplier le trait.* V. DÉPLOYER.

— SE DÉPLIER. v. pron. Être déplié.

— Fig. Se dérouler. Devant le juge terrible, tout se présentera à la fois; l'histoire se *dépliera* tout entière. (Mass.) L'histoire secrète de notre cœur se *dépliera* tout entière à nos yeux. (Id.)

DÉPLISSAGE. s. m. Techn. Action de déplisser, de défaire les plis.

DÉPLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplisser. S'empl. adjectiv. Chemise déplissée. Collerette déplissée. Manchettes déplissées. Robe déplissée, etc.

★ **DÉPLISSER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *plisser*). Défaire les plis d'une étoffe, d'une toile. Déplisser un manteau, un pantalon. Déplisser une chemise, un jabot, des collerettes, une jupe, etc. Il ne se dit que des plis faits à l'aiguille.

— SE DÉPLISSER. v. pron. Être déplissé; perdre ses plis. Cette chemise se déplisse.

★ **DÉPLOIEMENT** ou **DÉPLOÎMENT.** s. m. Action de déployer; état de ce qui est déployé. Le déploiement d'une étoffe.

— Par extens. Le déploiement des bras.

— Étendue.

> Rien n'est beau sur la terre, en spectacles fécondes,
> Comme le *déploiement* d'une campagne blonde.
> (A. BARBIER.)

— Fig. Étalage, exhibition. Déploiement de richesses. Déploiement de savoir. Pays qui fait un grand déploiement de forces. Tout se passe chez lui avec une mise en scène étrange et un grand *déploiement* de merveilleux. (E. Renan.) La Perse, à ses moments de fanatisme et de terreur, avait comme d'affreux *déploiements* de tortures. (Id.)

— Art milit. Manœuvre par laquelle on développe en ordre de bataille une troupe qui était en colonne. Le déploiement d'une armée, d'un corps de troupes.

DÉPLOMBAGE. s. m. Comm. Action de déplomber.

DÉPLOMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplomber. S'empl. adjectiv. Ballot déplombé.

DÉPLOMBER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *plomber*). Comm. Enlever les plombs que la douane a mis sur un ballot. Déplomber un ballot.

— SE DÉPLOMBER. v. pron. Être déplombé.

★ **DÉPLORABLE.** adj. 2 g. Qui est à déplorer, [illegible] qui est digne de pitié, de compassion, de larmes. Dans le style ordinaire, [illegible] il ne se dit que des choses. État déplorable. Sort déplorable. Condition déplorable. Accident déplorable. Chute déplorable. Erreur déplorable. Passion déplorable. Polyphème lui tient un discours tout à fait beau et *déplorable*. (Racine.) Ce qu'il y a de plus *déplorable*, [illegible] (Mass.) Deux choses me privent de ces plaisirs, ma *déplorable* vieillesse, et votre absence. (Voltaire.) Mon chagrin n'a pas peu contribué à envenimer l'humeur qui rongeait ma *déplorable* machine. (Id.) Que le sort de la condition humaine est *déplorable!* (D'Alemb.)

— Fâcheux. Ce ministre fait toujours des choix déplorables.

— Très mauvais. Écrivain dont le style est déplorable.

— En poésie, et dans le style soutenu, il se dit aussi des personnes. *Déplorable* victime de la tyrannie. (Acad.) Des vaincus la *déplorable* sœur. (Corn.) Vous voyez devant vous un prince *déplorable*. (Racine.) *Déplorable* héritier de ces rois triomphants. (Id.) Père, époux malheureux, famille *déplorable*. (Volt.)

> [illegible]
> [illegible] (RACINE.)
> [illegible]
> [illegible] (ARN.)

★ **DÉPLORABLEMENT.** adv. D'une manière déplorable, tragique. Finir déplorablement.

— Très mal. Se conduire déplorablement. Plaider une affaire déplorablement. Écrire, chanter déplorablement.

DÉPLORATION. s. f. (pr. *dé-plo-ra-cion*; rad. *déplorer*). Lamentation, regrets déchirants, plainte douloureuse. Les pénitents de Lyon firent une grande pompe funèbre en *déploration* du massacre fait à Blois sur Louis et Henri de Lorraine. (Thomas.) Gersaint, après une *déploration* sur la mauvaise direction des premières études de Watteau, s'exprime ainsi... (De Goncourt.)

— Au XVe siècle, on donnait ce nom à une espèce de poésie contenant des lamentations.

DÉPLORÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplorer. S'emploie adjectiv. Malheur déploré. Sort déploré. Perte déplorée. Les choses du monde sont *déplorées*. (Malherbe.)

— Fig. Dont on désespère. Affaire déplorée. Santé déplorée. Les pécheurs les plus *déplorés* trouvent encore en eux des sentiments de justice. (Mass.) Le frère Ange a ressuscité le maréchal de Bellefond; il a rétabli sa poitrine entièrement *déplorée*. (Mme de Sévigné.)

— Dans le sens de Déplorable.

> [illegible]
> [illegible] *déplorée*. (CORN.)

★ **DÉPLORER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *deplorare*; rad. *plorare*, pleurer). Plaindre avec grande pitié, avec compassion extrême, avec regret amer, avec larmes. En prose, et dans le style ordinaire, il ne se dit que des choses relativement aux personnes. Déplorer la perversité, la misère humaine. Déplorer la disgrâce, la perte, la mort de quelqu'un. Vous ne m'avez pas appelé dans cette chaire pour *déplorer* votre perte par des plaintes étudiées. (Boss.) Je veux dans un seul malheur *déplorer* toutes les calamités humaines. (Id.) Permettez que je *déplore* ici notre indifférence et notre lâcheté. (Mass.) N'attendez pas que je *déplore* ici le néant et la misère des hommes. (Fléch.) Il ne se contentait pas de *déplorer* tous les maux de la guerre, il tâchait de les adoucir. (Fén.) C'était une consolation pour moi que la lumière du jour me quittât, et que la nuit vînt m'envelopper de ses ombres, pour *déplorer* en liberté ma misérable destinée. (Id.) Ce combat fut un de ceux où l'on eut le plus à *déplorer* la perte prématurée d'une jeunesse [illegible] noblement sacrifiée. (Volt.) Elle en parle en termes très touchants, louant son bon naturel, *déplorant* le mauvais exemple qui l'avait séduit. (J.-J. Rouseau.)

— En poésie et dans le style soutenu, il peut se dire des personnes. Infortunés tous deux, daignez qu'on vous *déplore*. (Rac.)

— SE DÉPLORER. v. pron. Être déploré. Ce malheur ne saurait trop se déplorer.

— Se plaindre soi-même. Mme de Pompadour disait toujours en se *déplorant*... (Staal.)

DÉPLOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Déployer. S'emploie adjectiv. Voler à ailes déployées. Voguer à voiles déployées, toutes voiles déployées. Marcher aux ennemis enseignes déployées. Du bouton *déployé* fait sortir le feuillage. (St-Lamb.)

— *Rire à gorge déployée.* Rire aux éclats, de toute sa force. Faites-le rire à gorge *déployée*, quand même il devrait tousser un peu. (Bussy-Rabutin.)

★ **DÉPLOYER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *ployer*). Se conjugue comme *Ployer*. Ouvrir, étendre ce qui était ployé. Déployer les drapeaux. Déployer les voiles. Je vois fraîchir le vent et *déployer* les voiles. (J.-J. Rouss.) Voici la première fois qu'on *déploie* l'étendard de la guerre, uniquement pour donner la paix et pour rendre les hommes heureux. (Volt.) C'est en vain que dans un calme plat le vaisseau manœuvre et *déploie* ses voiles. (De Juss.) La nuit a *déployé* ses voiles immenses; les ténèbres couvrent la terre et les cieux. (J.-P.-F. Deleuze.) Les paons juchés dans les cèdres *déployaient* leur queue. (G. Flaubert.) Les femmes vont ainsi de marchand en marchand, se contentant, après avoir tout fait *déployer* chez l'un, de passer à l'autre. (Gér. de Nerval.)

> On admirait l'oiseau de Jupiter
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— Fig. *Déployer l'étendard de la révolte.* Se mettre en révolte ouverte.

— Fig. et fam. *Déployer ses jambes.* S'enfuir, prendre sa course, se mettre en marche.

— Étaler. Déployer ses charmes. Déployer un grand luxe. Déployer une rare magnificence. Je n'ai qu'à *déployer* l'appareil des supplices. (Corneille.) Au nombre des convives étaient les édiles curules; chacun applaudit à la magnificence qu'ils avaient *déployée* dans ces fêtes dont ils avaient amusé le peuple romain. (Baron de Théis.)

— Manifester, montrer dans tout son jour, dans toute son étendue. Déployer son éloquence, son savoir, son zèle, sa colère, sa vertu, sa bonté, du courage. Déployer toutes les ressources de l'art. Déployer les lumières et les sentiments des grandes âmes. Déployer toute la fermeté d'un cœur inébranlable. Déployer un beau caractère. Il fallait abattre et désarmer tout le parti, avant de pouvoir *déployer* en sûreté toutes ses forces contre la maison d'Autriche. (Volt.) Le cardinal *déploya* dans sa vengeance [illegible] hautaine. (Id.) Ce pays n'est qu'une suite de tableaux où la nature a *déployé* la grandeur et fécondité de ses idées. (Barthél.) Les Romains *déployèrent* l'appareil des plus hideux supplices. (E. Renan.)

— *Déployer à.* Tandis que l'homme de génie *déploie* à nos yeux les grandes richesses de la poésie, ses faibles imitateurs s'efforcent d'en étaler le faste. (Barth.)

— *Déployer contre.* Déployer sa vengeance contre quelqu'un.

> [illegible]
> C'est pour le *déployer* contre ses ennemis. (CORNEILLE.)

— *Déployer sur.* Déployer sa rigueur sur quelqu'un.

> Comme un cygne argenté qui s'élève et *déploie*
> [illegible]

— Art milit. *Déployer une armée.* La développer sur le front et sur les ailes, lui faire occuper un plus grand espace de terrain, une plus grande ligne en présence de l'ennemi. || *Déployer la colonne.* Passer de l'ordre en colonne à l'ordre de bataille.

— Chass. *Déployer* ou *déplier le trait.* Allonger la corde de crin qui tient à la botte du limier.

— DÉPLOYER. v. n. Mar. Syn. de DÉFERLER.

— SE DÉPLOYER. v. pron. Se développer, s'étendre. Les ailes de l'aigle se déploient. Les étendards, les enseignes se déploient. Les voiles d'un vaisseau se déploient au vent. Déjà dans les vaisseaux la voile se *déploie*. (Racine.) Qu'est-ce que cet instinct? L'arrangement des organes dont le jeu se *déploie* par le temps. (Raynouard.)

— Fig. La flamme en ondes se *déploie*. (Boil.)

— Fig. Se montrer, se manifester. Que la rage du peuple à présent se *déploie*. (Rac.) La liberté française en ses vers se *déploie*. (Boil.) Ils firent encore quelques pas, et la façade du temple se *déploya*. (G. Flaubert.)

— Art milit. Passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille. Le bataillon s'est déployé sur le centre.

— *Se déployer dans.* L'armée se *déploie* dans la plaine. (Acad.)

DÉPLU. part. pass. du v. Déplaire. Toujours invariable, parce qu'il n'a jamais de complément direct. Ils se sont déplu à la ville. Ces dames se sont déplu au bal.

DÉPLUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Déplumer. S'empl. adjectiv. Un oiseau déplumé.

— Fig. *Avoir l'air déplumé.* Avoir un extérieur misérable. Avoir eu tous les dehors de l'opulence.

— Pop. Chauve, sans cheveux.

★ **DÉPLUMER** v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe privat., et *plumer*). Oter les plumes. Deplu-

[illegible] *plu-* [illegible] Voilà [illegible] A. Martin.

— [illegible] Déplumer quelqu'un.

— [illegible] les cheveux. [illegible]

— SE DÉPLUMER. v. pron. [illegible]

— [illegible] qu'il se *déplume*. (A. Daudet.)

DÉPOCHÉ, ÉE part. pass. du v. Dépocher. S'empl. adjectiv. Argent dépoché.

DÉPOCHER v. a. 1re conj. [illegible]

— Pop. Dépocher ses écus.

— [illegible] Allons, il faut dépocher.

— SE DÉPOCHER. v. pron. Être dépoché.

DÉPOÉTISER v. a. 1re conj. (et fr., *dé*, préf. extract., et *poétiser*). Retirer le caractère poétique. Il est impossible de mieux *dépoétiser* [illegible] (A. Daudet.)

DÉPOINTAGE. s. m. Comm. Action de dépointer, de couper les points qui retiennent les plis d'une pièce d'étoffe.

— Filat. Ensemble des opérations qui s'exécutent [illegible] jusqu'à celui où il reprend sa marche vers le porte-cylindres.

DÉPOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépointer. [illegible] Pas dépointés. Pièce d'étoffe dépointée.

DÉPOINTEMENT. s. m. Remplacement, par un autre, d'un fermier qui n'a pas rempli ses engagements. Ce mot n'est usité que dans certaines parties de la France.

DÉPOINTER. v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préfixe extract., et *point*). Comm. Couper les points qui retiennent les plis d'une pièce d'étoffe. Dépointer une pièce d'étoffe.

— [illegible] *Dépointer une pièce de canon* [illegible] pointée.

— Filat. Opérer le dépointage.

— SE DÉPOINTER. v. pron. Être dépointé.

DÉPOINTEUR. s. m. Celui qui fait un dépointement.

DÉPOLARISANT. part. prés. du v. Dépolariser.

DÉPOLARISANT, ANTE. adj. Chim. Se dit des substances qui ont la propriété de dépolariser.

DÉPOLARISATION. s. f. (pr. *dé-po-la-ri-za-cion*). [illegible] égale intensité. Dépolarisation apparente. Dépolarisation d'un faisceau lumineux.

DÉPOLARISÉ, ÉE part. pass. du v. Dépolariser. S'empl. adjectiv. Faisceau de lumière [illegible]

DÉPOLARISER. v. a. 1re conj. (et. fr., *dé*, préfixe privat., et *polariser*). Phys. Détruire ou faire cesser l'état de polarisation. Dépolariser un faisceau de lumière.

— *Dépolariser un aimant*. Lui faire perdre ses pôles en lui enlevant ses propriétés magnétiques.

— SE DÉPOLARISER. v. pron. Être dépolarisé.

DÉPOLI, IE. part. pass. du v. Dépolir. S'emploie adjectiv. Verre dépoli. Glace dépolie. Vitre dépolie. Marbre dépoli. Métal dépoli.

— DÉPOLI. s. m. [illegible] Qualité de ce qui est dépoli. [illegible]

***DÉPOLIR** v. a. 2e conj. (et fr., *dé*, préfixe privat., et *polir*). Oter le poli, en parlant des choses. Dépolir une glace. Le vinaigre dépolit le marbre. Dépolir de l'acier. Dépolir les vitres pour que la lumière soit moins éblouissante et plus douce. Lorsqu'on *dépolit* des globes, on peut y ménager des dessins variés, tels qu'arabesques, etc. (Mole.)

— SE DÉPOLIR. v. pron. Être dépoli, perdre le poli. Ce métal s'est bien dépoli.

***DÉPOLISSAGE** s. m. Techn. Action de dépolir, d'ôter à une surface son poli, son brillant. Le dépolissage d'un verre, d'une glace, d'une vitre, d'un globe, d'un cristal. Le *dépolissage* des vitres se fait avec de l'émeri très fin que l'on promène dessus avec un gros morceau [illegible] surface soit unie et ne présente aucun trait. [illegible]

DÉPOLISSEMENT. s. m. Techn. Syn. de DÉPOLISSAGE.

DÉPOLISSEUR. s. m. Celui qui dépolit. [illegible] de verres.

DÉPONE. s. m. [illegible] Nom d'une espèce de [illegible] du Mexique.

***DÉPONENT** [illegible] (pr. *dé-po-nan*; du lat. *deponens*, qui quitte). Se dit des verbes latins qui, ayant quitté les formes actives pour prendre celles du passif, sont passifs quant à la terminaison, et actifs quant à la signification. Un verbe déponent. Les verbes déponents.

— On dit aussi, au féminin : Forme déponente, conjugaison déponente.

— Substantiv. Un déponent. Les *déponents*. (Acad.)

DÉPONNER. v. a. 1re conj. Arg. Satisfaire un besoin.

DÉPONTAN s. m. (et lat. *depontanus*; de [illegible]) Se dit des sexagénaires que leur âge écartait des emplois publics et qui pouvaient être privés du droit de suffrage, ou repoussés du *pont* aux suffrages.

DÉPONTILLAGE. s. m. (pr. *dé-pon-ti-llaje*, *ll* mouill.). Verr. Action de dépontiller ; résultat de cette action.

DÉPONTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépontiller.

DÉPONTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-pon-ti-llé*, *ll* mouill., et fr., *dé*, préf. extract., et *pontil*). Verr. Détacher une pièce de verrerie du pontil auquel on l'avait fixée pour la travailler.

DÉPOPULARISATION. s. f. (pr. *dé-po-pu-la-ri-za-cion*; rad. *dépopulariser*). Polit. Perte de la popularité, de la faveur populaire. Un homme d'État [illegible] la *dépopularisation* [illegible] est sur le chemin de la vertu; il ne lui reste qu'à savoir mourir. (Ch. Nod.)

DÉPOPULARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépopulariser. S'empl. adjectiv. Roi, prince, ministre dépopularisé.

***DÉPOPULARISER.** v. a. 1re conj. (et fr., *dé*, préf. privat.; *populariser*). Oter la popularité, faire perdre la considération. Dépopulariser un ministre. Dépopulariser les grands. Chercher à dépopulariser un homme d'État.

— Se dit des choses. La disette dépopularise un gouvernement.

— SE DÉPOPULARISER. v. pron. Perdre l'affection, le suffrage populaire. Ces deux princes se sont dépopularisés dans l'esprit de leur peuple. On se dépopularise pour une peccadille comme pour un coup d'État.

DÉPOPULATEUR, TRICE. adj. (rad. *dépopuler*). Qui dépeuple, qui ravage. Attila était un roi dépopulateur. C'est le Nord qui a vomi tant de fois sur la France des hordes dépopulatrices.

— Se dit aussi des choses. La petite vérole est un fléau dépopulateur.

— Se prenait autrefois substantiv., au masculin, pour Destructeur.

***DÉPOPULATION.** s. f. (pr. *dé-po-pu-la-cion*; et. lat. *depopulatio*, forme du v. *depopulari*, dépeupler; rad. *populus*, peuple). État d'un pays dépeuplé, ou dont la population diminue. La dépopulation d'un royaume, d'une province. [illegible] *dépopulation* [illegible] la traite des noirs. (Grenier.)

DÉPORAÜS. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, qui vivent sur les bouleaux.

DÉPOPULER. v. a. 1re conj. (ét., V. DÉPOPULATION). Vieux mot qui signifiait Dépeupler, ravager, dépouiller, dévaster, détruire.

***DÉPORT.** s. m. (ét., V. DÉPORTER). Vieux mot qui signifiait Joie excessive, et dont nous avons gardé un dérivé, en mauvaise part, Déportement.

— Retardement, délai. Ne s'emploie guère que dans la loc. adv. *Sans déport*. Incontinent, sur-le-champ, sur l'heure. Être condamné à payer l'amende sans déport.

— Bours. Action de prêter des titres de valeurs mobilières à un spéculateur qui, ayant vendu ces titres sans les avoir en sa possession, en a besoin pour continuer ses opérations. ‖ Loyer du prêt de ces titres. ‖ Nom que prend le report quand il arrive que le cours de la rente au comptant est plus élevé que fin courant. L'opération du déport est moins fréquente que celle du report.

— Écon. rur. Portion de terrain imposable attenant à une exploitation rurale et qui sert de lieu de décharge. Peu usité en ce sens.

— Jurispr. Acte par lequel un juge ou un expert déclare qu'il doit s'abstenir de prendre connaissance d'une affaire parce qu'il y a cause de récusation ou de refus en sa personne. ‖ Droit qu'avaient les évêques ou les seigneurs de prendre la première année du revenu des églises paroissiales qui vaquaient par mort, ou d'un fief après la mort du possesseur.

— Action de se démettre d'une fonction d'arbitre ou d'expert.

***DÉPORTATION.** s. f. (pr. *dé-por-ta-cion*). Action de déporter hors du pays, de faire subir une détention aux colonies. La déportation des convicts à Botany-Bay. Chez les Romains, c'était le bannissement perpétuel et aggravé par la perte du droit de cité. Chez nous, c'est l'exil et la détention dans un lieu déterminé par le gouvernement hors du territoire continental de la France.

DÉPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déporter. S'emploie adjectiv. Un condamné déporté dans une colonie.

— S'empl. substantiv. Un déporté. Un déporté qui a rompu son ban. La plupart des *déportés* moururent. (Acad.)

***DÉPORTEMENT.** s. m. Conduite, mœurs, manière de vivre. Ne se prend qu'en mauvaise part, pour Conduite irrégulière, mœurs déréglées, vie libertine, et se met le plus souvent au pluriel. Déportements scandaleux. Grands déportements. Les déportements de Julie empoisonnèrent l'existence d'Auguste. Chasser quelqu'un pour ses déportements. Nos prédécesseurs, de qui les *déportements* ont été si braves. (Malherbe.) Anne Boleyn, que ses *déportements* [illegible] l'échafaud... (Alex. Dumas.)

— Se prenait autrefois en bonne part.

Je crois qu'on ne voit rien dans mes *déportements*
Qui puisse [illegible] TRISTAN.

— Techn. Dimension superflue que le modeleur est obligé de donner aux modèles de terre, pour compenser le retrait qu'ils doivent éprouver.

***DÉPORTER.** v. a. 1re conj. (du lat. *deportare*, même signif.). Bannir, exiler dans un lieu fixé, dans une colonie. Déporter dans une île. Déporter à la Guyane. Déporter à la Nouvelle-Calédonie.

— SE DÉPORTER. v. pron. Prat. Se désister. Se départir. Se déporter d'une accusation. Se déporter de ses prétentions. Se déporter de la poursuite d'un procès. Se déporter du jugement d'un procès où l'on a intérêt.

— *Se deporter* signifiait anciennement Se réjouir, s'amuser excessivement, extrêmement. C'est sans doute une trace de cette acception que l'on retrouve dans le mot *déportement*.

DÉPORTUAIRE. s. m. Hist. ecclés. Celui qui était chargé du déport d'un bénéfice pendant l'année où il n'y avait pas de titulaire.

DÉPOSABLE. adj. 2 g. Qui peut être mis en dépôt. Objets précieux déposables à la Banque de France.

DÉPOSANT. part. prés. du v. Déposer. Qui dépose. Une reine déposant la couronne. Des députés déposant un roi. Une liqueur déposant de la lie.

***DÉPOSANT, ANTE.** adj. Qui fait une déposition et affirme en justice. Témoins déposants. Femmes déposantes.

— *Plus n'en sait ledit déposant*. Formule de pratique qui a passé dans le langage ordinaire et familier, pour marquer qu'on ne sait rien de plus que ce qu'on vient de dire.

— Se prend substantiv. Le déposant, les déposants. La déposante, les déposantes. Il y a contrariété parmi les déposants. Tous les *déposants* disent la même chose. (Acad.)

— Celui, celle qui fait un dépôt. Le nombre des *déposants* à la caisse d'épargne augmente chaque année. (Acad.)

DÉPOSE. s. f. Constr. Enlèvement d'un objet posé, scellé ou maçonné. La dépose d'une pierre, d'un tuyau. Faire la dépose. Dépose de [illegible]

DÉPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déposer. S'empl. adjectiv. dans toutes les significations du verbe. Les armes sont *déposées*, la tempête de la guerre se tait, les chants et les danses succèdent aux combats sanguinaires. (Mme de Staël.)

[illegible]
VOLTAIRE.

— *Déposé à*. Ce manuscrit précieux, *déposé* à la maison professe des jésuites, fut dérobé sans qu'on ait pu en connaître aucune trace. (Chateaubriand.)

— *Déposé chez*. Sommes d'argent déposées chez un banquier.

— *Déposé dans*. Ainsi, ce qui était plus près de nous, plus facile à conserver, *déposé* dans des bibliothèques immenses, a péri pour jamais. (Voltaire.)

[illegible] (DELILLE.)

— *Déposé par*. Toutes ces mines de fer en grains ont été *déposées* par les eaux de la mer. (Buffon.) Laisse le grain fatal par ses mains *déposé*. (Del.)

— *Déposé sur*. Toutes les parties du limon que le courant de la rivière n'entraîne pas sont *déposées* sur les bords. (Buff.)

***DÉPOSER.** v. a. 1re conj. (rad. *dé*, et *poser*). Poser une chose que l'on portait. Déposer un fardeau à terre, au pied de l'escalier, sur une table, etc.

— *Déposer son fardeau*, en parlant d'une femme. Accoucher.

— Fig. *Déposer le voile, déposer le masque*. Parler, agir franchement, à visage découvert. Cesser de feindre.

— Placer, mettre une chose en quelque endroit pour un certain temps. Déposer sa canne, son parapluie à l'entrée d'un lieu public. Déposer son manteau dans un vestiaire.

— Placer, mettre en quelque endroit, à demeure, pour toujours. Déposer un cadavre dans un cercueil. Déposer un cercueil dans un tombeau.

— Oter, quitter, en parlant d'un vêtement, d'une parure.

[illegible]

— Fig. Se dépouiller, se défaire momentanément de. Déposer sa majesté, sa grandeur, sa sévérité, sa fierté, etc. Quand ce prince visitait ses amis, il semblait *déposer* sa grandeur en entrant. (Acad.)

— Fig. Déposer tout ressentiment. Déposer toute arrière-pensée. Déposer toute faiblesse. Déposer toute hésitation. Dans ces occasions, la république rougissait de ses injustices, et ceux qui la gouvernaient *déposaient* leur rivalité. (Barthel.) On vit la nation la plus valeureuse de l'univers préférer ses vertus à sa vengeance, et *déposer* sa jalousie à la voix de la raison. (Id.) Orphée tirait de sa lyre un petit nombre de sons agréables ; on dit que les tigres *déposaient* leur fureur à ses pieds. (Id.)

— Quitter, abandonner complètement. Renoncer à. Se démettre de. Déposer une dignité, une charge. Déposer la couronne, le diadème. Sylla déposa la dictature. Charles-Quint déposa l'empire.

— Par extens. Sa figure avait *déposé* cette teinte de mélancolie habituelle que la solitude donne même à ses plus fervents adorateurs. (Méry.)

— Destituer quelqu'un. Lui ôter la dignité dont il est revêtu. Déposer un empereur, un roi. Déposer un pape, un évêque. Je puis faire les rois, je puis les *déposer*. (Racine.) Chaque ville nommait des chefs, qu'elle *déposait* au bout de quelques jours. (Mérimée.) Il *déposa* impitoyablement les abbés dont la vie était irrégulière. (Montalemb.) Il n'hésitait pas à *déposer* les évêques qui se montraient indignes de leur charge. (Id.)

— Dans cette acception, le régime indirect se marque par la préposition *de*. Je te *déposerai* de ton ministère. (Boss.)

— Mettre en dépôt, donner en garde, confier, remettre à quelqu'un. Déposer une somme entre les mains de quelqu'un. Déposer de l'argent à la caisse d'épargne, à la Banque de France. Déposer des titres, des contrats, des pièces, un testament chez le notaire.

— Donner pour garantie. Déposer une somme pour répondre de sa gestion. *Déposer son bilan*. Faire faillite.

— Fig. Déposer son autorité entre les mains de quelqu'un. Déposer ses secrets, ses chagrins dans le sein d'un ami. Nulle force ne vous ravira ce que vous aurez *déposé* dans ses mains divines. (Boss.) Je *dépose* mes sentiments entre vos mains. (Volt.) J'ai *déposé* mon cœur à Monsieur [illegible] (Mme de Sévig.) Je suis votre très humble esclave et je *dépose* mes volontés à vos pieds. (Th. Gautier.)

[illegible] CORNEILLE.)
[illegible] (Id.)

— Former un dépôt, un sédiment, en parlant des liqueurs. De l'eau qui dépose du sable. Du vin qui dépose de la lie.

— Absolument. Cette liqueur dépose, a beaucoup déposé. Les urines du malade *déposent*. (Acad.)

— Constr. Démonter, enlever un objet posé à demeure. Déposer une pierre. Déposer un tuyau. Déposer une serrure. Déposer un châssis. Déposer une charpente, une toiture.

— DÉPOSER. v. n. Porter témoignage, faire une déposition en justice pour ou contre quelqu'un. Déposer en justice. Déposer pour un accusé, en faveur d'un accusé, contre un accusé.

— S'emploie parfois activement. Déposer un témoignage en justice.

— En général. Dire ce qu'on sait d'un fait. Ce qui n'est point vraisemblable ne doit point être cru, à moins que plusieurs contemporains ne *déposent* unanimement. (Volt.)

— Fig. Pourquoi, contre vous-même, allez-vous *déposer* ? (Racine.)

[illegible] (BOILEAU.)
[illegible] (Id.)

— Fig. Se dit avec un nom de chose pour sujet. Le duel est un reste de barbarie qui *dépose* contre la civilisation. (Boiste.) La multiplicité des lois *dépose* contre les mœurs, et la multiplicité des procès *dépose* contre les lois. (Id.) Les atours de la pauvreté *déposent* contre sa vertu. (Id.) Les histoires où sont écrites les grandes actions de leurs pères ne sont plus que des témoins qui *déposent* contre eux. (Mass.)

— *Déposer de*. Attester. Jésus-Christ appelle en témoignage la loi de Moïse, les prophètes et les psaumes, comme des témoins qui *déposent* tous de la même vérité. (Boss.) Les regrets des disciples sont mêlés d'humiliation ; mais naïvement ils *déposent* eux-mêmes de leur impuissance. (Kératry.)

— *Déposer que*. Ses voisins ont déposé qu'il avait disparu le jour de cet assassinat. Avec quelle conscience pourrai-je *déposer* à la postérité que ce grand prince n'admettait point les faux rapports? (Racine.)

— SE DÉPOSER. v. pron. Être déposé, être quitté, abandonné. Si la royauté pouvait se déposer sans péril pour la nation, que de souve

rains s'en démettraient avec empressement pour leur félicité personnelle!

— Être mis en dépôt. Objets précieux qui se déposent à la Banque de France.

— Aller au fond d'un liquide. Le limon se *dépose* quand l'eau est tranquille. (Litt.)

DÉPOSEUR. s. m. (rad. *déposer*). Celui qui retire une fonction, une dignité. Or, est-il que Ravaillac, Grégoire VII et consorts, assassins et *déposeurs* de rois, n'étaient brin philosophes. (D'Alembert.)

* **DÉPOSITAIRE.** s. 2 g. (du lat. *depositarius*, même signif.). Celui, celle à qui l'on a confié un dépôt. Fidèle dépositaire. Dépositaire infidèle. Le dépositaire d'un trésor, d'une somme d'argent, d'objets précieux, de papiers, de titres, etc. *Dépositaire* des trésors de son maître. (La Bruy.) Voudrait-on le comparer au *dépositaire* qui trahit le dépôt? (Id.)

— *Il est mon dépositaire, elle est ma dépositaire.* Se dit pour Il est le dépositaire auquel, ou, Elle est la dépositaire à laquelle j'ai confié telle chose qui m'appartient.

— Dans les communautés religieuses, Celui ou celle qui a la garde de l'argent, des archives.

— Fig. Au masculin. Le dépositaire d'un secret. Le dépositaire des lois. Il est le *dépositaire* de leurs joies et de leurs chagrins, de leurs désirs, de leurs jalousies, de leurs haines et de leurs amours. (La Bruy.) Ce n'est pas le souverain, sire, c'est la loi qui doit régner sur les peuples; vous n'en êtes que le ministre et le premier *dépositaire*. (Mass.) Il était le *dépositaire* et l'interprète des lois anciennes et nouvelles, le gardien des droits de la couronne, et l'oracle de la nation. (Volt.) Qui sera le *dépositaire* de tous mes sentiments, si ce n'est toi qui les éclaire? (J.-J. Rouss.) Les citoyens qui ont servi leur patrie, loin de lui devenir étrangers à la fin de leur carrière, sont respectés, les uns comme les *dépositaires* de l'expérience, les autres comme les monuments dont on se fait une religion de conserver les débris. (Barthélemy.)

— Au féminin. La tendre et respectable *dépositaire* de votre première éducation. (Mass.) L'Académie, *dépositaire* des bienséances et de la pureté du goût. (Id.) Fidèle *dépositaire* des plaintes et des secrets, elle disait que les princes devaient garder le même silence que les confesseurs. (Boss.)

— Se dit également des choses. Nous-mêmes, nous ministres de la vérité, et dont les lèvres en sont les *dépositaires* sacrées. (Mass.)

> Souvent ce cabinet superbe et solitaire
> Des secrets de Titus est le *dépositaire*. (Rac.)

— Adjectiv. Un ministère d'amour et d'humilité qui établit le pasteur *dépositaire* des miséricordes du Seigneur, et des misères du peuple. (Mass.) Celui que sa naissance et son rang établissent *dépositaire* de l'autorité publique. (Id.) Il fut seul *dépositaire* de cet affreux secret. (J.-J. Rouss.) En un mot, c'était un secret dont le public entier devait être *dépositaire*. (Id.)

> Elle ne put lui taire
> L'ordre dont elle seule était *dépositaire*. (Racine.)

DÉPOSITEUR, TRICE. s. Comm. Celui, celle qui est dépositaire d'une certaine quantité de marchandises, qui a un dépôt de marchandises. Il est peu usité.

* **DÉPOSITION.** s. f. (pr. *dé-po-zi-cion*; rad. *déposer*). Action de déposer. Déposition d'une somme d'argent entre les mains d'un banquier. Peu usité en ce sens.

— Destitution, privation d'une dignité, d'une charge, d'un emploi, d'un office. La déposition d'un roi, d'un empereur, d'un pape, d'un évêque. La *déposition* de cet empereur fut suivie de guerres. (Acad.)

— Dr. can. Interdiction perpétuelle des dignités et fonctions de son ordre à un ecclésiastique.

— Jurispr. Ce qu'un témoin dépose. Récit que l'on fait en justice de ce que l'on sait relativement à une affaire. La déposition d'un témoin. Faire sa déposition. Déposition claire, sincère, précise, franche, formelle, véridique, décisive. Déposition ambiguë, tortueuse, obscure, embarrassée, fausse. Se couper dans sa déposition. Déposition pour ou en faveur de l'accusé. Déposition contre l'accusé. Persister dans sa déposition. Modifier sa déposition. La *déposition* du témoin, ainsi que les changements et additions qu'il pourra y faire, seront signés par lui, le juge et le greffier. (Code de proc., art 274). Pilate ne voit dans ces accusations que des clameurs frivoles et populaires, plutôt que des *dépositions* sérieuses. (Mass.) Les lois qui font périr un homme sur la *déposition* d'un seul témoin, sont fatales à la liberté. (Montesquieu.)

DEPOSITO (À). loc. adv. (littéral. *à dépôt*). Cette locution, empruntée du latin, était usitée dans : *Donner à deposito, Prendre à deposito*, c'est-à-dire Donner, prendre à intérêt.

DÉPOSITOIRE. s. m. Dans quelques localités, Endroit public où l'on dépose les cadavres avant de les inhumer, jusqu'à ce que les signes de la décomposition putride se manifestent.

DÉPOSSÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Déposséder. S'empl. adjectiv. Privé de la possession. Un héritier dépossédé. Un fonctionnaire dépossédé.

* **DÉPOSSÉDER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *posséder*). L'*é* de *éder* se change en *è* devant une syllabe muette : *Je dépossède, tu dépossèdes, il dépossède*, etc. Ôter la possession d'une chose à quelqu'un, enlever à quelqu'un ce qu'il possède. Déposséder quelqu'un de sa maison, de ses biens, de sa fortune.

— Déposséder quelqu'un d'une charge, d'une dignité, d'un honneur, d'une position. Le roi de son pouvoir se voit *déposséder*. (Rac.) Il vient après un homme qui s'est emparé de tout le théâtre. Il ne l'en *dépossède* pas, il est vrai, mais il s'y établit avec lui. (La Bruy.) N'espérez pas me nuire et me *déposséder* des droits que Rome accorde aux tribuns militaires. (Volt.)

— Fig. Déposséder quelqu'un de son honneur, de sa réputation, de sa gloire, de sa vertu, etc. C'est l'attaquer par son endroit sensible, de vouloir lui ôter le seul nom d'homme de bien qui lui reste, et de le *déposséder* d'un honneur et d'une probité qui devait n'appartenir qu'à lui seul. (Mass.)

— SE DÉPOSSÉDER. v. pron. Être dépossédé, perdre la possession.

— Se démettre de. Se déposséder d'une dignité.

* **DÉPOSSESSION.** s. f. Prat. Action de déposséder; état d'une personne dépossédée. Acte de dépossession. Demande en dépossession.

DÉPOSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déposter. S'emploie adjectiv. Ennemi déposté. Détachement déposté.

* **DÉPOSTER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *poster*). Art milit. Chasser, déloger d'un poste. Déposter l'ennemi; le déposter d'une hauteur, d'une forte position. Faire tous ses efforts pour l'en déposter.

— SE DÉPOSTER. v. pron. Être déposté; abandonner, quitter son poste.

DÉPOSTÉRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépostériser.

DÉPOSTÉRISER. v. a. 1re conj. Priver de postérité.

— SE DÉPOSTÉRISER. v. pr. Être dépostérisé. Renoncer à sa postérité.

***DÉPÔT.** s. m. (pr. *dé-pô*; ét. lat., *depositum*, supin du v. *deponere*, déposer). Action de déposer, le mettre en quelque endroit pour y être gardé, conservé. Ordonner le dépôt. Faire le dépôt. Dépôt volontaire. Dépôt judiciaire. Dépôt ordonné en justice ou par justice. Dépôt légal. Le dépôt d'un ouvrage à la direction de la librairie. Le dépôt d'une pétition au bureau des renseignements. Le dépôt d'une somme d'argent dans l'étude d'un notaire.

— Action de remettre entre les mains de quelqu'un, de confier à la garde de quelqu'un. Dépôt entre les mains d'un ami. Faire le dépôt d'un testament entre des mains sûres. Son corps est en *dépôt* à Saint-Nicolas. (Mme de Sévigné.)

— La chose même déposée, confiée, mise en garde. Dépôt sacré. Dépôt inviolable. Dépôt important. Confier un dépôt. Remettre un dépôt. Nier un dépôt. Abuser d'un dépôt. Rendre un dépôt. Violer un dépôt. Retirer un dépôt. Dépôt fidèlement, religieusement gardé. La garde d'un dépôt. Le soin d'un dépôt. Un dépositaire qui trahit le *dépôt*. (La Bruy.) Elle savait que les biens des riches sont un *dépôt* sacré qui doit être dispensé avec une fidélité digne de Dieu. (Fléch.)

— Fig. Le dépôt de la vérité. Le dépôt de la religion et de la foi. Prêt à rendre avec sa grande âme le sacré *dépôt* de l'autorité si bien confié à ses soins. (Bossuet.) Avec quelle bonté voulut-il remettre lui-même ce *dépôt* sacré, son fils, en des mains si pures et si fidèles! (Fléch.) Les droits des rois sont des *dépôts*, ceux des peuples sont des propriétés. (Bolingbroke.) Le goût est un *dépôt* public qui nous a été confié, et à la garde duquel on ne saurait trop veiller. (Massillon.)

> Du droit de commander je ne suis point jaloux,
> Je ne l'ai qu'en *dépôt* et je vous l'abandonne. (Corn.)

— Convention, contrat par lequel on fait un dépôt. La loi du dépôt. Le contrat du dépôt. La foi du dépôt. Le *dépôt* entre commerçants se prouve par témoins et par tous les autres moyens de preuve admis en matière commerciale. (Dict. de la Conv.)

— *Dépôt volontaire.* Contrat de dépôt qui se forme par le consentement spontané et réciproque du déposant et du dépositaire. La preuve du dépôt volontaire doit être faite par écrit, lorsqu'il est d'une valeur supérieure à 150 francs.

— *Dépôt nécessaire.* Contrat de dépôt qui est bien moins l'effet de la libre volonté des parties, que la suite forcée d'une circonstance impérieuse, telle qu'un incendie, un pillage, un naufrage, ou la station dans un hôtel ou dans une auberge.

— *Dépôt judiciaire.* V. SÉQUESTRE.

— *Dépôt public.* Celui qui est fait dans une caisse publique.

— *Dépôt des signatures et paraphes des notaires.* Dépôt que les notaires, avant d'entrer en fonction, doivent faire de leur signature et de leur paraphe, tant au greffe de chaque tribunal de première instance de leur département, qu'au secrétariat de la mairie de leur résidence.

— Lieu où l'on dépose habituellement et momentanément certains objets, tels que cannes, parapluies, manteaux, armes, etc. Il y a des dépôts de cette sorte établis à l'entrée de beaucoup de lieux publics, de salles de spectacle, etc. On dit plutôt *vestiaire* en ce sens.

— Lieu où l'on dépose, où l'on tient en garde certaines choses, pour y recourir, pour s'en servir au besoin. Dépôt de titres. Dépôt de lois. Dépôt de marchandises. Dépôt d'armes. Dépôt de poudres. Dépôt de pompes à incendies. Dépôt de chartes. La chambre des comptes est le dépôt des principaux titres de l'État.

— *Dépôt de la guerre.* Lieu où l'on conserve les documents du ministère de la guerre, et qui renferme un grand nombre de cartes géographiques et topographiques, de dessins, de mémoires d'expéditions militaires, etc. Ce dépôt a été créé en 1688 : un grand nombre de mathématiciens, de dessinateurs, de géographes, de graveurs, d'écrivains et de traducteurs y sont attachés. *Dépôt de la marine.* Lieu où sont laissés les cartes, plans, etc., de la marine; il est établi dans un bâtiment spécial, et placé sous la direction d'un vice-amiral.

— Autrefois, Lieu où l'on déposait du tabac et du sel, jusqu'à ce qu'on les voiturât aux lieux de leur distribution.

— Coffre à argent et coffre aux archives, dans une communauté.

— Fig. Le cœur d'un père, d'une mère, d'un ami, est le dépôt naturel de bien des secrets. Le *dépôt* des lumières était entre les mains de quelques hommes vertueux. (Barth.) Il croyait avoir dans son âme le *dépôt* de toutes les vertus. (Id.)

> La vie est un *dépôt* confié par le ciel,
> Oser en disposer, c'est être criminel. (Gresset.)

— Quantité considérable de marchandises, de denrées rassemblées dans un lieu. Lieu où ces marchandises, ces denrées, se trouvent rassemblées. || Se dit particulièrement du lieu où quelqu'un fait débiter ou permet de débiter ce qu'il récolte, ce qu'il fabrique, etc. Les propriétaires établissent souvent des dépôts, de vins. A Paris et dans les principales villes, il y a des dépôts des denrées méridionales.

— Admin. civ. *Dépôt de mendicité.* Établissement public dans lequel, après condamnation correctionnelle, on détient les mendiants et les vagabonds infirmes ou incorrigibles.

— Admin. judic. *Dépôt de la préfecture de police.* Nom donné à des salles qui font partie de l'hôtel de la préfecture de police à Paris, où l'on dépose les prisonniers faits quotidiennement par les rondes et les patrouilles. Le séjour des inculpés est de peu de durée au dépôt de la préfecture de police. || *Mandat de dépôt.* Ordonnance en vertu de laquelle un prévenu, contre qui il a été décerné un mandat d'amener, est déposé dans une maison d'arrêt.

— Admin. milit. Lieu où se font et s'exercent les recrues d'un corps, et où restent les soldats qui sont dans l'impossibilité de suivre le corps dont ils font partie. Dépôt de cavalerie. Dépôt d'infanterie. Le dépôt d'un régiment. Être envoyé au dépôt. Rester au dépôt. Quitter le dépôt pour aller rejoindre le corps. || *Dépôt de remonte.* Établissement où l'on achète et où l'on dresse les chevaux destinés à la remonte des troupes. || *Dépôt d'ambulance.* Siège central d'une ambulance.

— Par extens. Se dit des soldats, des recrues qui sont au dépôt. Faire partie du dépôt. Commander le dépôt. Donner au dépôt l'ordre de partir sur-le-champ.

— Bot. Extravasation de la sève dans le tissu cellulaire des plantes. || Maladie des bois occasionnée par cette extravasation.

— Ch. de fer. *Dépôt des machines.* Lieu couvert où sont remisés les machines locomotives et leurs tenders.

— Chim. Ensemble des matières qui se précipitent au fond d'un vase contenant une dissolution chimique ou un liquide sécrété; tel est le dépôt que forment les urines par le repos et le refroidissement. Quand le dépôt se forme tout à coup ou en très peu de temps, et qu'il est un résultat attendu, un effet chimique provoqué à dessein, on le nomme ordinairement *précipité*.

— Fortif. *Dépôt de tranchée.* Retranchement élevé par les assiégeants d'une ville pour y déposer les outils nécessaires au travail des tranchées.

— Géol. Nom donné aux matières qui, d'abord tenues en suspension dans les eaux, se sont déposées sous forme de couches horizontales. Les dépôts dus à l'action des eaux courantes forment des alluvions fluviatiles, des deltas. Les dépôts marins sont dus aux courants marins et à l'action des flots sur les falaises. Les dépôts organiques proviennent de la dépouille des animaux marins ou d'eau douce. Dépôts granitiques. Formation des dépôts. Un ensemble de dépôts se nomme *terrain*.

— Pathol. Amas d'humeurs qui se jettent sur quelques parties et y forment des tumeurs, des abcès. Ce mot est syn. d'ABCÈS, qui est beaucoup plus usité aujourd'hui. || *Dépôt critique.* Dépôt dont l'apparition coïncide avec la cessation ou un amendement notable de la maladie qui existait, et dont il paraît véritablement être la crise. || *Dépôt froid.* Dépôt qui se forme dans une partie où les symptômes de l'inflammation n'ont presque pas été sensibles. || *Dépôt laiteux* ou *de lait.* Selon les humoristes, Dépôt causé par l'humeur laiteuse, dans certaines maladies des femmes en couche.

DÉPOTAGE. s. m. (rad. *dépoter*). Raffin. Opération qui consiste à séparer, dans le sucre apporté à la raffinerie, les parties altérées pendant le transport.

— Verr. Action de remplir les bouteilles d'eau et de les mesurer à l'aide d'une éprouvette graduée, de façon à indiquer le nombre de centilitres qu'elles contiennent.

DÉPOTATS. s. m. pl. Corps de soldats de la milice byzantine au moyen âge. Ce corps était composé d'hommes forts et agiles, à cheval, sans armes, portant des vases aux remplis d'eau pour laver les plaies et faire revenir les hommes évanouis. Ils ramassaient aussi les dépouilles dans les combats, et les remettaient aux décarques. Il y en a qui écrivent Depotati, faisant venir ce mot de *despotator*, homme qui donne à boire; d'autres écrivent Desportats, de *desportator*, homme qui emporte. Ces deux étymologies sont satisfaisantes et s'appliquent bien à l'office de ces infirmiers militaires.

DÉPOTAYER ou **DÉPOTEYER.** v. a. 1re conj. Vendre au pot. Se dit particulièrement en Normandie pour Vendre du cidre au pot.

DÉPOTAYER. s. m. Débit de boissons au pot.

DÉPOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépoter. S'empl. adjectiv. Plante dépotée. Myrte dépoté. Rosier dépoté. Vin dépoté. Liqueurs dépotées.

DÉPOTEMENT. s. m. Action de dépoter une plante, de l'ôter du pot où elle est. Le dépotement d'un rosier, d'un œillet, d'un myrte.

— Action de changer de vase le vin, les liqueurs.

— Raffin. V. DÉPOTAGE.

***DÉPOTER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *pot*). Hort. Oter une plante d'un pot, soit pour lui donner de nouvelle terre, soit pour la mettre dans un pot plus grand. Dépoter des tulipes. Dépoter des violettes. Dépoter un camélia.

— Écon. dom. Changer de vase. Dépoter du vin. Dépoter des liqueurs.

— Verr. *Dépoter des bouteilles.* En mesurer la capacité.

— DÉPOTER. v. n. Artill. Se dit d'une fusée qui lance des artifices contenus dans le pot, avant que toute la composition fusante soit brûlée.

— SE DÉPOTER. v. pron. Être dépoté, changé de pot ou de vase.

DÉPOTOIR. s. m. (rad. *dépoter*). Ensemble des fosses où l'on réunit les matières fécales provenant des vidanges des fosses d'aisances.

— Vaisseau servant à mesurer les liquides.

— Vaste bassin creusé dans le sol, où on verse le pétrole au fur et à mesure qu'il est déchargé des navires.

— Arg. Confessionnal. || Vase de nuit.

DÉPOUDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépoudrer. S'empl. adjectiv. Cheveux dépoudrés. Perruque dépoudrée.

* **DÉPOUDRER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *poudrer*). Oter, faire tomber la poudre. Dépoudrer les cheveux. Dépoudrer une perruque.

— Se dit quelquefois pour Enlever la poussière dont un corps est couvert. Dépoudrer un habit. Dépoudrer un meuble, une chambre, un appartement.

— SE DÉPOUDRER. v. pron. Faire tomber la poudre de ses cheveux, de sa perruque.

* **DÉPOUILLE.** s. f. (pr. *dé-pouille*, *ll* mouill.; du préf. *dé*, et du lat. *spolium*, même signif.). Signifie proprement Enveloppe épidermique que rejettent à certaines époques les serpents et quelques animaux articulés, tels que les vers à soie, les araignées.

— Peau détachée d'une bête. La dépouille d'un lion. La dépouille d'un tigre. La dépouille d'un léopard, d'une panthère. Hercule revêtu de la dépouille du lion de Némée.

> Là, corps à corps, il avait combattu,
> Et, plus à fond, à ses pieds abattu
> Un ours affreux, terreur de la contrée;
> De sa *dépouille* il fit un vêtement. (Parny.)

> Souffrez, si quelque monstre a pu vous échapper,
> Que j'apporte à vos pieds sa *dépouille* honorable. (Rac.)

— Fig. et poét. *La dépouille des champs et des guérets.* Les grains, les moissons. || *La dépouille des vergers.* Les fruits. || *La dépouille des arbres.* Les feuilles. Les rues étaient pleines d'enfants qui se partageaient la *dépouille* des palmiers. (Gér. de Nerval.)

> De la *dépouille* de nos bois
> L'automne avait jonché la terre;
> Le bocage était sans mystère,
> Le rossignol était sans voix. (Millev.)

— Le corps d'un homme, après sa mort, considéré comme l'enveloppe dont s'est échappée l'âme. La dépouille mortelle. La dépouille ou les dépouilles d'une personne. Quel tombeau renferma jamais de si précieuses *dépouilles*? (Fléch.) Les tristes *dépouilles* d'une illustre morte. (Id.) J'accompagnai mon père à son dernier asile; la terre se referma sur sa *dépouille*. (Chateaub.)

> Que mon fils ait perdu sa *dépouille* mortelle,
> Je ne l'impute point à l'injure du sort. (Malherbe.)

> Les ronces dégouttantes
> Portent de ses cheveux les *dépouilles* sanglantes. (Racine.)

— *Quitter, abandonner sa dépouille mortelle.* Mourir, quitter le corps sujet à la mort. Le génie se débat contre le néant qui veut l'engloutir; il lui abandonne sa *dépouille* mortelle et s'élance dans l'immensité. (Boiste.)

[illegible]

(De Saint-Ange.)

[illegible]

chir de ses dépouilles. Nous ne pensons pas que nous allons les suivre de près, nous ne [illegible]

et peut-être [illegible] ples. (Id.) Ils étaient sans pudeur dans la ma[illegible] chez de pareils peuples de ces fortunés [illegible]

[illegible]

— Ordinairement, au pluriel, Tout ce qu'on enlève à l'ennemi dans une bataille. Remporter de riches dépouilles, de glorieuses dépouilles. Les peuples anciens et beaucoup de nations modernes ont tenu à se parer des dépouilles de l'ennemi. Chez les Grecs, on tirait au sort les dépouilles [illegible] en commun; on les partageait [illegible] en Amérique. Il revint après neuf ans, chargé des *dépouilles* de tous les peuples vaincus. (Bossuet.) Paris, [illegible] *dépouilles* des nations. (Mass.) Le roi d'Espagne favorisait la Ligue, pour arracher quelques *dépouilles* d'un royaume déchiré par les guerres civiles. (Volt.)

[illegible]

(CORNEILLE.)

[illegible]

(RACINE.)

[illegible]

(THOMAS.)

— Fig. Enrichissant la France des *dépouilles* du Calvaire. (Fléch.) Ils revinrent chargés des *dépouilles* sacrées de la croix. (Mass.) Ravir à Jésus-Christ une âme qui était sa *dépouille* précieuse. (Id.)

— [illegible] Droit qui li[illegible] ment VII, du moins en Italie et en Espagne.

— Antiq. rom. *Dépouilles opimes*. Récompense accordée au chef romain qui avait tué de sa main le chef des ennemis, et qui consistait dans le droit de s'approprier les dépouilles de ce chef.

— Corr. Nom donné aux parties du cuir qui recouvrent la tête et le ventre des animaux.

— Grav. *Tailler en dépouille*. Graver en diminuant les traits par le bas.

— Serr. *Limer en dépouille*. Limer légèrement en chanfrein, de façon qu'une pièce s'applique exactement dans une entaille.

—Techn. Dimension superflue laissée par un modeleur à un ouvrage pour compenser le retrait qu'il doit éprouver.|| *Modèle d'une dépouille difficile*. Modèle difficile à retirer du moule.

DÉPOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépouiller. S'empl. adject. Un lion dépouillé. Un tigre dépouillé. La nature dépouillée. Un arbre dépouillé, etc. Les cyprès et les minarets que j'apercevais à travers cette vapeur présentaient l'aspect d'une forêt *dépouillée*. (Chateaubriand.)

[illegible]

— [illegible] même de cette triste décoration. (Boss.) *Dépouillé* de toutes les affections du monde. (Fléchier.) Ces traités de physique ou de morale *dépouillés* des duretés et des rudesses d'une austère philosophie. (Id.) Ses vers plats et gros[illegible] Mme de Grig[illegible] *dépouil-* [illegible] gnite. (Id.) Il avait les traits réguliers, l'air sérieux, les yeux pleins de douceur, le front ouvert et *dépouillé* de cheveux. (Barth.)

Nu, *dépouillé* d'honneur et vide d'innocence,
[illegible]
(J. RACINE.)

[illegible]

— *Jouer au roi dépouillé*. Sorte de jeu où l'on ôte pièce à pièce les habits de celui qu'on a fait le roi du jeu.

Sur ce point elle vient, me prend et me détache,
[illegible] par force elle m'arrache,
[illegible] *dépouillé*. (REGNIER.)

— Fig. et fam. Se dit quand plusieurs personnes sont autour de quelqu'un pour le piller, le ruiner.

— Scrupuleusement analysé, en parlant d'un compte, d'un mémoire, etc. Correspondance soigneusement dépouillée.

— Substantiv. Le *dépouillé* du soir devenait le spoliateur du lendemain. (Am. Thierry.)

★ **DÉPOUILLEMENT.** s. m. (pr. *dé pou-lle man, ll* mouill.). Action de dépouiller ou de se dépouiller. État de ce qui est dépouillé. Se dit particulièrement d'une personne que l'on a privée de ses biens, ou qui s'en est privée elle-même. Dépouillement absolu. Entier dépouillement. Dépouillement déplorable. Être dans le dépouillement. Tomber dans le dépouillement. Vivre dans le dépouillement. L'entier *dépouillement* des biens et du désir de les posséder. (Fléch.) Dénués de tout bien, plutôt par un *dépouillement* volontaire que par une indigence forcée. (Racine.)

— Fig. Le dépouillement des plaisirs, des honneurs, de la gloire. Plus grand dans ce *dépouillement* de sa grandeur. (Fléch.)

— Examen, analyse d'un dossier, d'un registre, d'un compte, d'un inventaire, etc. Faire le dépouillement d'un compte, d'un inventaire. Le dépouillement des registres a été scrupuleusement fait. Procéder au dépouillement des pièces.

— Action de compter les voix, les suffrages, quand les membres d'un corps électoral ou d'une assemblée ont donné leur vote. Le dépouillement du scrutin. Le dépouillement des votes.

— Agric. Maladie des arbres, causée par les chenilles qui en détruisent les feuilles, ce qui amène leur dépérissement si le fait se renouvelle plusieurs années de suite.

— Écon. rur. Action par laquelle le ver à soie se débarrasse de son enveloppe.

★ **DÉPOUILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *dé-pou-lle, ll*, mouill.; rad. *dépouille*). Ôter la peau d'un animal. Dépouiller un lion, un tigre. Dépouiller un bœuf. Dépouiller un lièvre. Dépouiller une anguille.

Aux abords [illegible], le ravisseur d'Europe,
[illegible] *dépouille* l'enveloppe.
(DE SAINT-ANGE.)

—Enlever à quelqu'un la peau, la chair même d'une partie du corps. L'huile bouillante lui a dépouillé toute la main. Il a fallu lui dépouiller la jambe jusqu'à l'os.

— Enlever à quelqu'un ses vêtements, ce qu'il porte sur lui, avec violence, par force. Dépouiller quelqu'un de ses habits, des bijoux qu'il avait aux doigts, dans les poches.

— Ôter, enlever ce qui garnit, ce qui enveloppe, ce qui couvre, ce qui accompagne. Dépouiller un arbre de son écorce, de ses feuilles. L'hiver dépouille les jardins. Les frimas ont bientôt dépouillé la nature. Dépouiller un édifice des choses qui le décorent. Dépouiller une église des tableaux qui ornent ses murailles. Elle s'en va de fleurs *dépouiller* le rivage. (Boileau.)

— Cueillir la récolte. Dépouiller un arbre. Dépouiller un champ. Le fermier a *dépouillé*, cette année, pour mille écus de blé. (Acad.)

— Absol. C'est encore à lui à *dépouiller* cette année. (Acad.)

— Fig. Priver, dénuer quelqu'un, lui ravir ce qui lui appartient, ses richesses, ses emplois, etc. Dépouiller un prince de ses États. Tuteurs barbares, qui *dépouillent* eux-mêmes leurs pupilles. (Mass.) Pourvu qu'il parvienne à *dépouiller* le malheureux et à se revêtir de ses dépouilles, il ne compte pour rien, etc. (Id.) Cromwell eût été l'idole du peuple anglais, en *dépouillant* ainsi l'une après l'autre deux nations que la sienne haïssait également. (Voltaire.)

— *Dépouiller de*. Je le *dépouillerai* de son patrimoine. (La Bruy.) Il vous a *dépouillé* de vos [illegible] tant de siècles. (Barth.)

— Quitter, déposer ses vêtements, ses parures. Dépouiller ses habits, son habit de cérémonie. Elle a dépouillé sa robe de bal.

— En parlant des choses morales, des sentiments, des opinions, des vertus. Se dénuer [illegible] Il *dépouille* tous ces vains dehors de douceur et d'humanité. (Mass.) Ayant *dépouillé* avec le corps terrestre les sentiments et les animosités de la terre. (Id.) Avez-vous *dépouillé* cette haine si vive? (Rac.)

— Fig. Il *dépouille* les richesses de leur considération et l'amour de sa jalousie. (Barth.) L'illusion de la renommée nous *dépouille* du bon sens. (Chateaub.)

— Examiner en détail un compte, un inventaire, un registre, un livre, un dossier, une correspondance. Mais que faisait Gabriel pendant que Lucienne *dépouillait* sa correspondance? (P. Féval.)

— *Dépouiller les votes, dépouiller le scrutin*. Prendre connaissance des votes, compter les suffrages.

— Mar. *Dépouiller une côte*. Tomber sous le vent d'une côte.

— Théol. *Dépouiller le vieil homme, le vieil Adam*. Se défaire des inclinations de la nature déchue, corrompue. Mais j'ai *dépouillé* l'homme, et Dieu m'a secouru. (Corneille.) || Fam. Renoncer à ses vieilles habitudes.

— Techn. Démouler.

— **SE DÉPOUILLER.** v. pron. Changer de peau, perdre sa peau, en parlant des serpents et de certains animaux articulés qui changent de temps en temps d'enveloppe épidermique. Les serpents se dépouillent tous les ans.

— Se dénuder. Son crâne s'est dépouillé.

— Perdre ses fruits, sa verdure, ses ornements, ou même ce qui est disparate, en parlant de la terre et des choses. Liban, *dépouille*-toi de tes cèdres antiques. (Rac.) Vous verrez aussi une espèce de pierre que l'on file et dont on fait une toile, qui, loin d'être consumée par le feu, s'y *dépouille* de ses taches. (Barth.) La terre se *dépouille* et bientôt reverdit. (Collin d'Harleville.)

— Quitter ses habits. Se dépouiller de ses habits pour se jeter à la nage. Tu t'es *dépouillée* de tes superstitions et de tes vices, comme l'on se *dépouille* d'un haillon flétri. (A. Martin.)

— Se priver de son bien en faveur de quelqu'un. Se dépouiller pour ses enfants, en faveur de ses enfants, souvent pour des enfants ingrats. Amasser du bien avec de grands travaux, élever une fille avec beaucoup de soin et de tendresse, pour se *dépouiller* de l'un et de l'autre entre les mains d'un homme qui ne nous touche de rien. (Molière.)

— Fig. Vous voulez détruire cette vaine parure; pour prévenir votre colère, je commencerai moi-même à m'en *dépouiller*. (Boss.)

— Loc. prov. *Il ne faut pas se dépouiller avant de se coucher*. Il ne faut pas se dessaisir de ses biens avant sa mort.

— Renoncer à, en parlant des choses morales, etc. Se dépouiller de préjugés, de prévention, de haine, d'envie. Se dépouiller de tout le faste qui environne la grandeur. Se dépouiller de toute sa gloire. Heureuse de se *dépouiller* d'une majesté empruntée. (Bossuet.) L'âme se *dépouille* de tout ce qu'il y a de terrestre et de trop sensible même dans les affections les plus innocentes. (Id.) Se *dépouillant* de lui-même, il renvoyait toute la gloire à celui à qui elle appartient légitimement. (Fléch.) Ne voit-on pas les puissants de la terre se *dépouiller* plus d'une fois avec joie de la magnificence pour goûter des plaisirs tranquilles?(Frayssin.)

— Se dépouiller l'un l'autre. Ils se *dépouillent* les uns les autres. (La Bruy.)

— On dit, au propre: *Dépouiller ses habits* et *se dépouiller de ses habits*, au figuré *Dépouiller les préjugés* et *se dépouiller des préjugés*. La seule différence à établir, c'est que le verbe actif est plus usité que le verbe pronominal en style soutenu et en poésie.

DÉPOUILLEUR. s. m. Celui qui dépouille.

DÉPOURPRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *pourpre*). Rendre pâle. Vieux mot.

Quelle pâleur *dépourpre* le sein beau
Qui part à pair combat avec l'aurore? (RONSARD.)

DÉPOURRISSAGE et **DÉPOURRISSEMENT.** s. m. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *pourrir*). Action d'enlever des fruits les parties pourries.

★ **DÉPOURVOIR.** v. a. 3e conj. irrég. (de *dé*, préf. priv., et *pourvoir*). Se conjugue comme *Pourvoir*. Enlever à quelqu'un ou à quelque chose, dégarnir de ce qui est nécessaire. Dépourvoir quelqu'un de tous les moyens de réussir. Dépourvoir quelqu'un d'argent. Dépourvoir une citadelle de munitions.

— **SE DÉPOURVOIR.** v. pron. Se dégarnir, se priver du nécessaire. Se dépourvoir d'argent. Se dépourvoir de tout pour l'avancement de ses enfants.

DÉPOURVU, UE. part. pass. du v. Dépourvoir. S'empl. adjectiv., et est beaucoup plus usité que le verbe. Qui est dénué, privé. Entre tous ces êtres pauvres et *dépourvus*. (Massillon.)

— Fig. *Dépourvu de*. Dépourvu de sens, d'esprit, de raison, de connaissances élémentaires. Il s'est *dépourvu* de tout pour élever ses enfants. (Acad.) Nous naissons *dépourvus* de tout, nous avons besoin d'assistance. (J.-J. Rouss.) Si j'avais été *dépourvue* de toute espèce d'agréments, peut-être n'aurais-je pu me défendre d'un peu d'aigreur contre les femmes assez heureuses pour pleurer. (Mme de Staël.) Aucune femme ne se croit *dépourvue* de beauté [illegible] (De Bouzy.) Ainsi donc, tu nous crois ingrats et les grossiers et *dépourvus* de tout sentiment? (X. Marmier.)

— *Au dépourvu*. loc. adv. Inopinément, sans être préparé, sans être en garde, sans être muni du nécessaire. N'est guère usité que dans ces locutions: Être au dépourvu. Prendre au dépourvu. Voir au dépourvu. Prendre quelqu'un au dépourvu. Si vous me prenez au *dépourvu*, je vous ferai une mauvaise chère. (Acad.)

Sitôt qu'au *dépourvu* sa fortune lui montre
Le lieu qui fut témoin d'un si lâche méfait...
(MALHERBE.)

DEPPÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des spermacocées, établi pour sept ou huit espèces du Mexique, à fleurs jaunes, et dont le bois et l'écorce interne sont rouges.

DÉPRAVANT. part. prés. du v. Dépraver.

DÉPRAVANT, ANTE. adj. De nature à dépraver. La réponse trouvée à cette redoutable question par Saint-Just et Robespierre fut que la civilisation des siècles précédents était fausse et *dépravante*. (Carrel.)

DÉPRAVATEUR, TRICE. adj. Qui déprave, qui altère, qui corrompt. Système dépravateur. Enseignement dépravateur. Doctrine dépravatrice. Influence dépravatrice.

— S'empl. substantiv. Un dépravateur. Une dépravatrice. Vous êtes les dépravateurs de la morale. Il est peu usité, surtout au féminin.

★ **DÉPRAVATION.** s. f. (pr. *dé-pra-va-cion*). Pathol. Action de dépraver, et, plus ordinairement, État de ce qui est dépravé. La dépravation du sang, de l'estomac, de la digestion, des humeurs. La dépravation du goût, de l'appétit. Il ne tient qu'à vous de croire que cet attachement est une *dépravation*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Corruption. La dépravation du siècle. La dépravation des mœurs. La dépravation de l'âme. La dépravation du goût. Grande dépravation. Dépravation universelle. Tomber dans la dépravation. S'enfoncer, vivre, croupir, se plaire dans la dépravation. Les vices partent d'une *dépravation* du cœur. (La Bruy.) La *dépravation* entière d'une âme abîmée dans le vice. (Mass.) C'est une preuve de la *dépravation* du goût que de préférer le récit des actions guerrières au récit des actions équitables. (Bayle.)

— Syn. comp. DÉPRAVATION, CORRUPTION. *Dépravation* marque une forte altération des formes, des caractères sensibles, des proportions naturelles ou régulières de la chose; *corruption* désigne une grande altération des principes, des éléments, de la substance même de la chose.

DÉPRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépraver. S'empl. adjectiv. en parlant des personnes et des choses. Sang dépravé. Estomac dépravé. Homme dépravé. Femme dépravée. Esprit dépravé. Cœur dépravé. Mœurs dépravées. Volonté dépravée. Siècle dépravé. Société dépravée. Les goûts *dépravés* indiquent une âme pareille. (Boiste.) Le rétablissement de la discipline, si horriblement *dépravée*, et dans le clergé et parmi le peuple. (Boss.) Le scepticisme est la maladie d'un petit nombre d'esprits *dépravés*. (Lacordaire.)

[illegible]
(DELILLE.)

— Substantiv. Les vieux roués politiques, la pire espèce de *dépravés*. (E. Sue.)

★ **DÉPRAVER.** v. a. 1re conj. (ét. lat. *depravare*; rad. *pravus*, mauvais). Pathol. Altérer les fonctions du corps, faire passer d'un bon à un mauvais état. Dépraver le sang. Dépraver les humeurs, l'estomac. Dépraver la digestion. L'abus des plaisirs a bientôt dépravé l'organisation la plus forte.

— Fig. en parlant des personnes et des choses. Corrompre, pervertir, vicier, gâter. Dépraver la jeunesse. Dépraver l'esprit, le cœur, le goût, le jugement, l'intelligence, l'âme, la volonté. Dépraver la société, les mœurs, la morale. Les mauvais exemples, les mauvais livres, dépravent les jeunes gens. L'éducation de la vie *déprave* les hommes légers, et perfectionne ceux qui réfléchissent. (Mme de Staël.) La corruption du vice n'a pas moins *dépravé* leur goût que leurs cœurs. (J.-J. Rouss.) Pendant qu'on *déprave* le cœur des enfants, on altère leur raison. (B. de St-P.) L'âme des hétaïres s'insinuera dans ton corps et *dépravera* tes images. (P. de St-Victor.)

— Absol. L'oisiveté *déprave*. (E. Sue.)

— **SE DÉPRAVER.** v. pron. Pathol. S'altérer. Son estomac, son appétit se déprave.

— Fig. Se corrompre, se pervertir. La jeunesse se déprave. Le siècle se déprave. Les mœurs se dépravent. Si la croyance est erronée, les actions se *dépravent*, car l'erreur vicie, et la vérité perfectionne. (La Menn.)

DÉPRÉCATIF, IVE adj. (du lat. *deprecativus*, [illegible]) Théol. Qui est en forme de prière. Se dit de la formule pour l'administration des sacrements, dans l'Église grecque. Formule déprécative. Cette formule est *indicative* dans l'Église latine.

★ DÉPRÉCATION. s. f. (pr. *dé-pré-ka-cion* ; ét. lat., *deprecatio*, forme de *deprecari*, prier). Prière humble et soumise pour obtenir le pardon d'une faute.

— Rhét. Figure oratoire par laquelle on prie avec instance pour obtenir du bien ou du mal pour soi ou pour les autres.

DÉPRÉCATOIRE. adj. 2 g. (rad. *déprécation*). Que la prière éloigne. Une formule déprécatoire.

DÉPRÉCIATEUR, TRICE. adj. Qui déprécie, qui amoindrit la valeur, qui rabaisse le mérite. S'emploie au propre et au figuré.

Il est plus usité substantivement. Un dépréciateur. S'ériger en dépréciateur de tout le monde. Ne se dit guère au féminin.

★ DÉPRÉCIATION. s. f. (pr. *dé-pré-ci-a-cion*). Action de déprécier. État d'une chose dépréciée. La dépréciation du papier monnaie. La dépréciation d'une marchandise. Subir une dépréciation. De nos jours, cette *dépréciation* résultant de la production aurifère en Russie, en Californie et en Australie, et aussi de l'exploitation de nouvelles mines d'argent, est appréciable par la hausse progressive des prix de la plupart des choses et des services. (J. Garnier.)

— Fig. La dépréciation du mérite. La dépréciation d'une bonne action.

DÉPRÉCIÉ, ÉE part. pass. du v. Déprécier. S'empl. adjectiv. Homme déprécié. Auteur déprécié. Ouvrage déprécié. Action dépréciée. Marchandises dépréciées.

★ DÉPRÉCIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *depretiare*, même signif. ; rad. *pretium*, prix. *Je déprécie, nous déprécions. Je dépréciais, nous dépréciions, vous dépréciiez. Que je déprécie, que nous dépréciions, que vous dépréciiez*, etc. Rabaisser le mérite d'une personne, la valeur d'une chose; mettre cette personne, cette chose, au-dessous de leur prix. Déprécier quelqu'un. Déprécier un auteur. Déprécier un ouvrage. Déprécier le mérite des autres. Déprécier les qualités de l'esprit et du cœur. Déprécier une belle action, une bonne action. Déprécier une denrée, une marchandise. Si vous entendez une femme médire de l'amour, et un homme de lettres *déprécier* la considération publique, dites de l'une que ses charmes se passent, et de l'autre que son talent se perd. (Diderot.)

— Absol. La vanité, de sa nature, est calomniatrice ; elle *déprécie* pour se donner du relief. (Mme du Deffand.)

— SE DÉPRÉCIER. v. pron. Se rabaisser, ne pas se faire valoir selon son mérite, en parlant des personnes. Se déprécier mutuellement. Se déprécier avec acharnement, par jalousie.

— Perdre de sa valeur, de son prix. Plus une marchandise abonde, plus elle perd à l'échange et se *déprécie* commercialement. (Proudh.)

★ DÉPRÉDATEUR, TRICE. s. (rad. *dépréder*). Celui, celle qui fait ou qui ordonne des déprédations. Un déprédateur. Un grand déprédateur. Un infâme déprédateur. Une déprédatrice. Une vile déprédatrice. Les Scythes ont été les *déprédateurs* de l'Asie. (Volt.)

— S'empl. adjectiv. Un ministre déprédateur. Peuple déprédateur. Une nation conquérante et *déprédatrice*. (Acad.) Le féminin est peu usité.

— DÉPRÉDATEURS. s. m. pl. Entom. Section de l'ordre des hyménoptères, comprenant ceux qui, comme les mutilles, fourmis, guêpes, etc., causent beaucoup de dégâts.

DÉPRÉDATIF, IVE. adj. Qui porte le caractère de la déprédation.

★ DÉPRÉDATION. s. f. (pr. *dé-pré-da-cion* ; rad. *dépréder*). Pillage, ruine, vol avec dégât matériel. Faire une déprédation. Commettre des déprédations. Se rendre coupable de déprédation. Déprédation dans une maison.

— Malversation accompagnée de gaspillage commise dans une administration privée ou publique. Les déprédations des biens d'un pupille. La déprédation des finances. Les déprédations qui se commettent dans un État. Grande déprédation. Énormes déprédations. Quarante ans de guerres civiles, de fanatisme, de *déprédations*, de crimes et d'anarchie, plongèrent les finances du royaume dans un désordre dont il n'y avait qu'un Sully qui pût les tirer. (Rayn.)

— Consommation, dépendition accomplie sans frein, sans mesure. Destructeurs nés des êtres qui nous sont subordonnés, nous épuiserions la nature, si elle n'était inépuisable ; si, par une fécondité aussi grande que notre *déprédation*, elle ne savait se réparer elle-même et se renouveler. (Buff.)

DÉPRÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépréder.

— Anc. mar. *Marchandises déprédées*. Marchandises provenant du pillage d'un vaisseau naufragé.

★ DÉPRÉDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *deprædari*, même signif. ; rad. *præda*, proie). L'é de la pénultième se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. Piller avec dégât. Ce verbe est très peu usité.

★ DÉPRENDRE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *prendre*). Se conjugue comme *Prendre*. Séparer, en parlant d'êtres animés, d'animaux qui se battent. Ces deux dogues étaient tellement acharnés l'un contre l'autre, qu'on eut toutes les peines du monde à les *déprendre*. (Acad.)

— Liquéfier, en parlant de ce qui est congelé. La chaleur du poêle a fait déprendre le lait.

— Séparer ce qui est attaché ou collé. Déprendre deux feuilles de papier. On *déprit* de part et d'autre les crampons de fer. (Scarron.)

— Fig. Les années, bien loin de *déprendre* leur cœur de ce qu'ils ont aimé jusqu'à ne pouvoir se résoudre d'y renoncer pour Dieu, ne servent au contraire qu'à les y attacher davantage. (Bourdal.)

— SE DÉPRENDRE. v. pron. Se dégager, se détacher. Cet oiseau s'était pris à la glu et ne pouvait s'en *déprendre*. (Acad.)

— Fig. Se détacher d'une personne ou d'une chose à laquelle on est attaché. Se déprendre difficilement de ses opinions. Voulant sans cesse se fixer dans les créatures, et sans cesse obligé de s'en *déprendre*. (Mass.) M. de la Closure, résident de France, me parlait souvent de ma mère, d'autant que le mort et le temps, son cœur n'avait pu se *déprendre*. (J.-J. Rouss.) J'étais déjà si porté, d'ailleurs, à me *déprendre* de ces mystères, qu'il ne m'est pas arrivé une seule fois d'y saisir autre chose que sa valeur littérale. (Ch. Nodier.)

DÉPRÉOCCUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépréoccuper. S'empl. adjectiv. Homme dépréoccupé. Esprit dépréoccupé. Intelligence dépréoccupée.

DÉPRÉOCCUPER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *préoccuper*). Ôter la préoccupation, tirer d'une préoccupation. On a eu beaucoup de peine à le dépréoccuper. Parviendra-t-on à le dépréoccuper?

— SE DÉPRÉOCCUPER. v. pron. Être dépréoccupé, se tirer soi-même d'une préoccupation.

DÉPRÉPUCÉ, ÉE, adj. (de *dé*, préf. priv., et *prépuce*). Circoncis. Juif déprépucé. Race déprépucée.

— Subst. Superstitieux que tu es, tu trembles au sabbat des *déprépucés*. (Volt.)

DÉPRESSAGE. s. m. (rad. *dépresser*). Action, dans un plant de pins, de desserrer les arbres.

DÉPRESSAIRE. s. f. (ét. lat., *depressus*, déprimé). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des tinéites.

DÉPRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépresser. S'empl. adjectiv. Qui est ôté de la presse. Livres dépressés.

— Qui a perdu le lustre acquis à la presse. Draps dépressés.

DÉPRESSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *presser*). Techn. Ôter de la presse. Dépresser un livre fraîchement relié.

— Affaiblir le lustre donné par la presse. Dépresser les draps.

— Mécan. Mettre fin à la pression.

— SE DÉPRESSER. v. pron. Être dépressé, être délustré.

DÉPRESSICAUDE. adj. 2 g. (ét. lat., *depressus*, déprimé ; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue aplatie.

DÉPRESSICOLLE. adj. 2 g. (ét. lat., *depressus*, déprimé ; *collum*, col). Zool. Qui a le col ou le corselet aplati. Ceutorynque dépressicolle.

DÉPRESSICORNE. adj. 2 g. (ét. lat., *depressus*, déprimé ; *cornu*, corne). Mamm. Qui a les cornes déprimées, comme le sont à leur base celles de l'antilope.

— Entom. Qui a les antennes aplaties.

DÉPRESSIF, IVE. adj. (rad. *dépression*). Qui déprime. Les actions *dépressives* qui ont creusé les bassins des fleuves. (Litt.)

— Fig. Les affections *dépressives* sont les seules profondément senties. (Réveillé-Parise.)

DÉPRESSIOMÈTRE. s. m. (ét. fr., *dépression* ; gr., μέτρον, mesure). Appareil destiné à déterminer la dépression de l'horizon.

★ DÉPRESSION. s. f. (ét. lat., *depressio*, forme de *depressum*, supin du verbe *deprimere*, déprimer). Abaissement d'un corps par la pression. Enfoncement naturel ou accidentel. On appelle vallée une *dépression* du sol. (L. Figuier.)

— Par extens. La courbure du chanfrein de la chèvre de la haute Égypte est séparée par une *dépression* au point où les os du nez s'unissent à ceux du front. (Cuvier.)

— Fig. Abaissement, humiliation, blâme, dépréciation, mépris. Parler d'une personne sans louange et sans *dépression*. (J.-J. Rouss.)

— Astron. Abaissement de l'horizon visuel au-dessous de l'horizon de la mer, par rapport à un observateur élevé au-dessus de son niveau ; en d'autres termes, Excès de l'horizon rationnel ou vrai sur l'horizon visuel ou sensible.

— Chir. Abaissement, dans l'opération de la cataracte ; il désigne l'opération par laquelle on porte le cristallin, devenu opaque, dans la partie inférieure du corps vitré. | Fracture du crâne dans laquelle les portions d'os brisés ont perdu leur niveau et se sont enfoncées de manière à comprimer le cerveau.

— Comm. Abaissement d'une valeur, du cours d'une marchandise.

— Pathol. *Dépression de forces*. Affaiblissement des facultés intellectuelles ou des forces musculaires, et qui est souvent la conséquence des fièvres typhoïdes, ataxiques, etc. | *Dépression intellectuelle*. Affaiblissement qui caractérise une des périodes de la folie, dans laquelle le malade est triste, découragé.

— Phys. Affaissement produit sur un liquide placé dans un tube qu'il ne mouille pas, et par le poids ou bien le niveau du fluide ambiant, il se tient au-dessous de ce niveau. La dépression que produit ce liquide est en raison inverse du diamètre intérieur du tube. La dépression du mercure dans un tube de verre.

DÉPRESSOIR. s. m. ou **DÉPRESSOIRE.** s. f. (rad. *dépresser*). Chir. Instrument dont on se sert, dans l'opération du trépan, pour abaisser la dure-mère et placer le sindon ; c'est une tige de fer montée sur un manche et terminée par un bouton large et aplati.

DÉPRÊTRER. v. a. 1re conj. Syn. de DÉPRÊTRISER.

DÉPRÊTRISATION. s. f. (pr. *dé-prê-tri-za-cion*). Action de déprêtriser.

DÉPRÊTRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprêtriser.

DÉPRÊTRISER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. privat., et *prêtrise*). Ôter la prêtrise, dépouiller du sacerdoce.

— SE DÉPRÊTRISER. v. pron. Renoncer à la prêtrise, au sacerdoce. Pendant la Révolution française, plusieurs ecclésiastiques se sont déprêtrisés.

DÉPRÉVENIR. v. a. 2e conj. irrég. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *prévenir*). Se conjugue comme *Prévenir*. Faire abandonner une prévention, faire quitter les préventions, ôter les préventions. Déprévenir quelqu'un. C'est un esprit entêté, difficile à déprévenir.

— SE DÉPRÉVENIR. v. pron. Être déprévenu, perdre les préventions, quitter une prévention.

DÉPRÉVENU, UE. part. pass. du v. Déprévenir. S'empl. adjectiv. Un homme déprévenu. Une femme déprévenue.

DÉPRI. s. m. (ét., *dé*, préf., et *prier*). Dr. féod. Accord que le vassal faisait avec son seigneur pour obtenir de lui une diminution dans les droits seigneuriaux sur les biens qui lui advenaient par héritage ; le seigneur faisait presque toujours la remise du quart ou de la moitié de ses droits. Les administrateurs des églises et les tuteurs ne pouvaient accorder le dépri, et demandaient aux tuteurs les redevances qui doublaient le prix d'achat.

— Déclaration que l'on faisait au bureau des aides, de l'intention où l'on était de transporter des marchandises d'un lieu à un autre, et d'être de les vendre. Le dépri emportait soumission de payer le droit de gros.

DÉPRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprier. S'emploie adjectiv. Convives dépriés. Invités dépriés.

★ DÉPRIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privatif, et *prier*). Se conjugue comme *Prier*. Retirer une invitation qu'on avait faite, contremander après l'invitation. Déprier des convives. Déprier les invités à une fête, à une assemblée, à une partie de plaisir. Je vais contremander le souper et *déprier* nos gens. (Boissy.)

— Révoquer une prière faite. Il est inusité en ce sens.

— Dr. féod. Demander une diminution, une remise sur les droits seigneuriaux. V. DÉPRI.

— SE DÉPRIER. v. pron. Être déprié, contremandé ; révoquer sa prière, sa demande.

DÉPRIMAGE. s. m. Agric. Action de déprimer les prairies.

DÉPRIMANT. part. prés. du v. Déprimer.

DÉPRIMANT, ANTE. adj. Qui déprime. Action déprimante.

DÉPRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprimer. S'empl. adjectiv. Affaissé. Sol déprimé.

— Fig. Dont le mérite est rabaissé. Cet auteur *déprimé* par les critiques. (Litt.)

— Agric. *Prairie déprimée*. Prairie dans laquelle les bestiaux ont mangé la pointe des herbes qui avait été flétrie par les premières gelées du printemps.

— Bot. Se prend dans le sens de Concave, aplati, enfoncé. | *Capsule déprimée*. Celle qui offre une coupe transversale plus grande que la coupe longitudinale. | *Fruit déprimé*. Fruit plus ou moins aplati du sommet à la base. || *Radicule déprimée*. Celle qui est enfoncée au-dessous du niveau des parties voisines. | *Rameaux déprimés*. Rameaux qui sont dirigés vers la terre. || *Tige déprimée*. Tige qui est couchée.

— Chir. *Tumeur déprimée*. Tumeur dont le centre est aplati ou enfoncé.

— Pathol. *Pouls déprimé*. Pouls tellement faible qu'il disparaît sous la moindre pression du doigt.

— Zool. Qui est aplati de haut en bas. Corselet déprimé. Corps déprimé. Coquille déprimée. Cet oiseau a le bec *déprimé*. (Acad.)

— DÉPRIMÉS. s. m. pl. Entom. Tribu de la famille des coléoptères brachélytres, comprenant ceux qui ont le corps aplati de haut en bas.

★ DÉPRIMER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *deprimere*, même signif. ; rad. *premere*, presser). Abaisser en pesant dessus, affaisser, enfoncer. Déprimer les os du crâne.

Fig. Chercher à ravaler quelqu'un, à déprécier la valeur de quelque chose, rabaisser, avilir. Déprimer ses rivaux. Déprimer le mérite. Déprimer la vertu. Quel poète oserait *déprimer* Corneille? (Acad.) L'orgueil, l'intérêt et la vanité sont tour à tour républicains ou royalistes, selon qu'ils veulent *déprimer* leurs supérieurs ou comprimer leurs inférieurs. (Boiste.) *Déprimer* le peuple, c'est abaisser tout ce qui pose sur lui. (Id.)

— Agric. Faire manger par les bestiaux la pointe des herbes des prairies qui a été flétrie par les premières gelées du printemps. Déprimer une prairie. Déprimer l'herbe.

— SE DÉPRIMER. v. pron. Se rabaisser, s'avilir, se déprécier. Les partis se *dépriment* les uns les autres. (Acad.) L'indiscrète vanité se *déprime* elle-même. (Boiste.) Les partis se *dépriment*, parce qu'ils se jugent l'un et l'autre par eux-mêmes. (Id.)

Être déprimé.

Syn. comp. DÉPRIMER, DÉPRISER, DÉGRADER. On *déprime* en pressant sur la chose, pour l'amoindrir ; on *déprise* en abaissant le prix, la valeur ; on *dégrade* en rejetant dans un rang inférieur.

DÉPRINCIPISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprincipiser.

> S'il n'a rien d'être infidèle,
> Le voilà déprincipisé,
> Battu, proscrit et méprisé. (PANN.)

DÉPRINCIPISER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *prince*). Ôter la qualité, le titre de prince. Ne se dit que dans le style burlesque.

DÉPRIS. s. m. Sentiment qui nous porte à dépriser. L'expérience nous mène lentement du *dépris* au mépris. (Boiste.) Ce mot est peu usité.

DÉPRIS, ISE. part. pass. du v. Déprendre. S'empl. adjectiv., mais est peu usité.

DÉPRISABLE. adj. 2 g. Méprisable, qui mérite d'être déprisé, dont on doit faire peu de cas. Personne déprisable.

— Qui doit être prisé au-dessous de sa valeur. Marchandise déprisable.

DÉPRISANT. part. prés. du v. Dépriser. Qui déprise. Des hommes déprisant leurs semblables.

DÉPRISANT, ANTE. adj. Méprisant, dédaigneux, en parlant des personnes et des choses. Un homme déprisant. Une femme déprisante. C'est un terme *déprisant*. (J.-J. Rousseau.)

DÉPRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépriser. S'empl. adjectiv. Personne déprisée. Marchandise déprisée.

DÉPRISEMENT. s. m. Action de dépriser ; expression d'un jugement déprisant, qui rabaisse la valeur des choses.

★ DÉPRISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *priser*). Mettre au-dessous de son prix, de sa valeur. Dépriser une marchandise.

— Faire peu de cas d'une personne ou d'une chose. Nous *déprisons* rarement ceux qui nous ont loué. (Boiste.) N'est-ce pas s'avilir soi-même que de *dépriser* à ce point toute l'humanité? (Massill.) L'homme ne *déprise* presque jamais que ce qu'il meurt d'envie de posséder. (E. Sue.)

— SE DÉPRISER. v. pr. S'estimer moins qu'on ne vaut.

— Syn. comp. DÉPRISER, MÉPRISER. *Dépriser*, c'est faire peu de cas, attacher peu de prix ; *mépriser*, c'est ne faire aucun cas, n'attacher aucun prix.

DÉPRISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprisonner. S'emploie adjectiv. Homme déprisonné. Femme déprisonnée.

DÉPRISONNEMENT. s. m. (rad. *déprisonner*). Action de tirer de prison ; état de celui qui est tiré de prison.

DÉPRISONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *prison*). Tirer de prison. Déprisonner quelqu'un.

— Fig. Je vous *déprisonnerai* de votre vœu. (Jehan de Saintré.)

— SE DÉPRISONNER. v. pron. Être déprisonné, tiré de prison ; s'échapper de prison.

★ DE PROFUNDIS. s. m. (pr. *dé pro-fon-diss* ; littéral, *des profondeurs*). Liturg. cathol. Premiers mots latins du sixième des Sept psaumes de la pénitence. || Se prend aussi pour le nom du psaume lui-même. Le De profundis. Réciter le De profundis. Chanter le De profundis.

Comme ce psaume ne se récite ordinairement que pour les morts, on a fait la locution familière suivante : Il ne lui faut plus rien ; il n'a besoin que d'un *De profundis*.

> Se parlons les cœurs de nos âmes,
> Faisons trêve aux *De profundis*. (VOLT.)

DÉPROHIBÉ, ÉE. part. pass. du v. Déprohiber.

DÉPROHIBER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *prohiber*). Cesser de prohiber ; annuler, lever une prohibition.

DÉPROHIBITION. s. f. (pr. *dé-pro-i-bi-cion* ; rad. *déprohiber*). Action de lever une prohibition.

DÉPROMETTRE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *promettre*). Se conjugue comme *Promettre*. Retirer une promesse, revenir sur une chose promise.

— Absol.

> Elle eut de vous promesse [illegible]
> [illegible] — Oh bien! je *dépromets*. (VOLT.)

— SE DÉPROMETTRE. v. pron. Revenir sur sa promesse, retirer sa parole. Vous vous êtes promis, il faut vous *dépromettre*. (Regnard.)

DÉPROMIS, ISE. part. pass. du v. Dépro[illegible]

DÉPROPRIEMENT. [illegible] chevaliers de Malte.

DÉPROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépr[illegible]

DÉPROUVER. v. a. 1re conj. [illegible]

— SE DÉPROUVER. v. pron. [illegible]

DÉPROVINCIALISÉ, ÉE. [illegible]

DÉPROVINCIALISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *de*, préfixe priv., et *provincial*). Faire perdre les manières provinciales.

— SE DÉPROVINCIALISER. v. pron. Perdre les manières provinciales. Elle comptait pour moi sur la protection de quelques grands seigneurs de notre duché de Bourgogne, qui étaient ve[illegible]

DÉPTFORD. [illegible] sionnement, les chantiers de construction, dans lesquels Pierre le Grand travailla en 1698.

DÉPUCELAGE. s. m. Action de dépuceler. || Résultat de cette action. Ce mot est de mauvais goût; on doit éviter de s'en servir.

DÉPUCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépuceler. S'emploie adjectiv. Fille dépucelée. Mot grossier à éviter.

★ **DÉPUCELER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *pucelle*). La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *Je dépucelle, tu dépucelles, il dépucelle*, etc. Ôter le pucelage, la virginité; déflorer. Dépuceler une jeune fille.

— SE DÉPUCELER. v. pron. Être dépucelé, déflore; perdre sa virginité. Mot grossier à éviter.

DÉPUCELEUR. s. m. Celui qui dépucelle. Mot grossier à éviter.

— Iron. *Dépuceleur de nourrices*. Fanfaron en amour; homme qui se vante d'avoir fait des choses très faciles, que tout le monde a pu faire avant lui. Expression très libre. Elle le prenait peut-être pour un *dépuceleur* de nourrices, à venir l'intimider avec ses histoires. (É. Zola.)

DÉPUCELLEMENT. s. m. (rad. *dépuceler*). Dr. cout. Action de déflorer. C'était un droit seigneurial dans certains pays.

★ **DEPUIS.** prép. composée de la prépos. *de*, et de l'adverbe *puis*; et qui, ramenée à son analyse complète, signifie A partir *de* ce moment en allant *puis*, c'est-à-dire ensuite; elle marque, comme on voit, et une idée de point de départ, et une idée de progression. Son emploi principal est de marquer un rapport de temps. Depuis mille ans. Depuis des siècles. Depuis soixante ans. Depuis l'hiver dernier. Depuis la naissance du monde. Depuis la chute de la nature. Depuis l'établissement du christianisme. Depuis peu de jours. Depuis ce bienheureux moment. Depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Depuis votre départ. Depuis si longtemps. En Orient, en Occident, *depuis* plus de deux mille ans, on ne parle que d'Alexandre. (Bossuet.) Il est fier *depuis* son élévation. (La Bruyère.) Quelle tradition non interrompue de héros chrétiens, *depuis* le sang d'Abel jusqu'à nous! (Mass.) Ces vents, *depuis* trois mois enchaînés sur nos têtes. (Rac.) *Depuis* trente hivers il languit. (Boil.)

— *Depuis lors.* Depuis ce temps-là.

— *Depuis peu.* Depuis peu de temps.

— *Depuis quand?* Depuis combien de temps?

— Avec un nom d'homme pour régime. Depuis Moïse. Depuis Jésus-Christ. Depuis Homère. Depuis Napoléon. Tous les auteurs qui ont écrit sur cette matière *depuis* Aristote. (Acad.) Que de choses *depuis* Varron, que Var[illegible]

— *Depuis* marque aussi un rapport de lieu, et signifie A partir de. Depuis le midi jusqu'au nord. Depuis le couchant jusqu'à l'aurore. Depuis Paris jusqu'à Marseille. Depuis Londres jusqu'à St-Pétersbourg. Depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées. La France s'étend de l'est à l'ouest, *depuis* le Rhin jusqu'à l'Océan. (Acad.)

[illegible]

— S'emploie pour exprimer une idée d'ordre. Depuis le dixième jusqu'au trentième chapitre. Depuis la troisième jusqu'à la septième série. Depuis le premier jusqu'au dernier, tous les [illegible]

— [illegible] *depuis* avec ellipse des mots *ce temps-là*. Depuis, qu'est-il arrivé? Nous ne l'avons pas vu depuis. Il suivit *depuis* la même règle. (Boss.) Nourri *depuis* par les maîtres de l'erreur. (Fléchier.) Elle n'en voulait d'abord qu'aux abus prétendus du culte, elle a *depuis* attaqué le culte lui-même. (Mass.)

[illegible]

— *Du depuis.* [illegible] *depuis*.

(Régnier.) Votre âme du *depuis* ailleurs s'est engagée. (Corneille.) Inusité aujourd'hui.

— *Depuis.* conj. Ne s'emploie qu'avec un infinitif. *Depuis* avoir connu feu M. votre père... j'ai voyagé par tout le monde. (Mol.) Ce qui me console un peu, c'est qu'il y a bien loin *depuis* avoir permission de vendre sa charge, jusqu'à avoir trouvé un marchand. (Mme de Sévigné.) Cette locution se perd.

— *Depuis que.* loc. conj. Depuis le temps que. [illegible] Depuis que [illegible] Paris. [illegible] Malherbe. [illegible] Jésus-Christ [illegible] Fléch. *Depuis* que [illegible] les uns les autres par la chicane, les rois n'ont pu suffire à cette fonction. (Id.) Le monde, *depuis* qu'il est monde, se plaint qu'il s'ennuie. (Mass.) Nous ne commençons à connaître nos ancêtres que *depuis* qu'ils ont commencé eux-mêmes à connaître Jésus-Christ. (Id.)

En ce sens, *depuis que* doit être suivi de l'indicatif.

[illegible]

Il ne manque jamais d'occasion contraire. (CORNEILLE.)

— REM. GRAMM. Si le verbe qui suit *depuis que* est au passé et accompagné de la négation, on supprime *pas* ou *point*. *Depuis que je n'ai vu Paris*, et non Depuis que je n'ai pas vu Paris.

DÉPULPER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *pulpe*). Broyer la pulpe. Dépulper des betteraves.

DÉPURATEUR, TRICE. s. Qui est destiné à dépurer. Les volcans sont les *dépurateurs* des eaux. (B. de St-P.)

— Méd. Médicament propre à dépurer. La salsepareille est un *dépurateur* du sang.

★ **DÉPURATIF, IVE.** adj. (rad. *dépurer*). Médec. Se dit des médicaments destinés à dépurer le sang, les humeurs, en enlevant et en portant au dehors, par quelques-uns des émonctoires naturels, les principes qui en altèrent la pureté. Potion dépurative. Les substances médicinales qui jouissent de la réputation d'être *dépuratives* ont une grande vogue dans la médecine populaire. (Barbier.)

— S'empl. substantiv. Les dépuratifs ont beaucoup perdu de leur ancienne vogue. Un *dépuratif*. (Acad.)

★ **DÉPURATION.** s. f. (pr. *dé-pu-ra-cion*). Action de dépurer; effet de cette action; opération par laquelle on dégage un corps quelconque, et surtout un liquide, des matières qui en altèrent la pureté ou la transparence.

— Pathol. Travail par lequel la nature purifie l'économie animale, soit à l'aide de quelques maladies éruptives ou d'une évacuation spontanée, soit à l'aide de quelques médicaments.

— Pharm. Séparation spontanée qui se fait dans un liquide trouble, lorsqu'on le laisse en repos dans un vase cylindrique; les particules solides se ramassent au fond du vase, et le liquide devient clair.

★ **DÉPURATOIRE.** adj. 2 g. Qui sert à dépurer, qui rend pur. Fontaine dépuratoire.

— Pathol. Se dit de certaines maladies qu'on croit servir à dépurer la masse des humeurs; telles sont la variole, les fièvres, etc.

DÉPURÉ, ÉE. part. pass. du v. Dépurer. S'empl. adjectiv. Métal dépuré. Sang dépuré. Liqueur dépurée. Humeurs dépurées.

★ **DÉPURER.** v. a. 1re conj. (du préf. *dé*, et *pur*). Méd. Rendre pur ou plus pur. Dépurer le sang, les humeurs.

— Chim. Dépurer une liqueur. Dépurer un métal.

— SE DÉPURER. v. pron. Être dépuré. Devenir dépuré.

DÉPURGATOIRE. adj. 2 g. Qui sert à dépurer. Il est tout à fait inusité.

★ **DÉPUTATION.** s. f. (pr. *dé-pu-ta-cion*; rad. *députer*). Envoi de députés, de membres d'une compagnie ou d'un corps vers un prince ou une assemblée. *Députation* solennelle. (Acad.)

— Réunion de plusieurs commissaires chargés de porter à un représentant de l'autorité des félicitations, des réclamations ou des remontrances.

— Envoi des députés à la Chambre élective. Cette signification du mot *Députation* date de 1789.

— Fonction de député. Aspirer à la députation. Briguer, obtenir la députation. Accepter la députation. Résigner la députation.

— Réunion, corps de députés. La députation d'un département. La députation de la France entière.

— Hist. Se disait, en Allemagne, d'une assemblée des États de l'Empire, dans laquelle [illegible] *Députation des États*. Se dit, dans plusieurs gouvernements constitutionnels, d'un comité, formé d'un certain nombre de membres des États, qui reste assemblé pendant l'absence de ces mêmes États, pour diriger certaines branches d'administration.

DÉPUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Députer. S'empl. adjectiv.

— *Député à.* Anges de Dieu, *députés* à la garde du roi et à la sienne. (Fléch.)

— *Député par.* Député par un corps, par une province, par un prince.

— *Député pour.* Député pour traiter une affaire, pour défendre des intérêts.

— *Député vers.* Député vers un roi, vers un prince souverain.

★ **DÉPUTÉ.** s. m. Envoyé d'un corps constitué, d'un souverain, d'une province, etc., pour traiter d'une affaire.

— Représentant élu d'une nation. || En France, Membre de l'une des deux Chambres; fondé de pouvoirs, mandataire des électeurs près de cette Chambre. Élire un député. Envoyer un député. Député conservateur. Député radical. Les députés de la droite. Les députés de la gauche. Les députés du centre. Le nombre des députés est proportionné à la population. La personne du député est inviolable.

— Autrefois, il y avait en France les députés aux parlements et aux États généraux. La constitution de 1789 avait réglé que chacun des quatre-vingt-trois départements enverrait, de deux ans en deux ans, une députation composée d'un nombre de personnes en rapport avec le chiffre de sa population et le taux des contributions qu'il payait à l'État; il fallait, pour être membre de cette députation, payer une contribution directe de 50 francs. Sous le règne du roi Louis-Philippe, un député devait être âgé de 30 ans au moins, et payer une contribution directe de 500 fr. Il ne recevait ni indemnité ni traitement. Depuis 1848, les députés sont élus au suffrage universel, et peuvent être pris parmi tous les citoyens jouissant de leurs droits électoraux et âgés d'au moins vingt-cinq ans. Ils reçoivent une indemnité.

— *Chambre des députés.* Chambre élective, portion essentielle du pouvoir législatif. V. CHAMBRE.

— On donne aussi le nom de *Chambre des députés* au lieu où les députés se rassemblent et tiennent leurs séances.

— Antiq. rom Se disait de certains ouvriers qui suivaient les armées. || Se disait aussi d'un corps d'infirmiers à cheval, dans la milice byzantine. V. DEPOTATS.

— Hist. angl. Nom donné aux suppléants de certains fonctionnaires des îles normandes.

— Hist. ecclés. Officier subalterne de l'Église de Constantinople, qui allait chercher les personnes de distinction auxquelles le patriarche voulait parler, et qui écartait la foule sur le passage du prélat; il avait soin, en outre, des vases et des ornements sacrés.

★ **DÉPUTER.** v. a. 1re conj. (du lat. *deputare*. même signif.). Envoyer avec la qualité, le titre, la commission, le mandat de député; envoyer en députation. Députer plusieurs membres d'une assemblée. Députer les personnages les plus influents ou les plus capables. La cour *députa* un commissaire sur les lieux, pour faire visite et informer. (Mérimée.)

— *Députer à.* Députer aux États. Députer à la diète.

— *Députer pour.* Députer pour faire une réclamation. Les hommes que la province *députa* pour la représenter dans cette assemblée. (Acad.)

— *Députer vers.* Députer vers l'empereur. Députer vers le pape.

— Absol. Les Athéniens *députèrent* vers Philippe. (Acad.) Chésières se porte mieux: on a *député* des États pour lui faire un compliment. Mme de Sévigné. Ils *députèrent* au roi pour le supplier. (Volt.)

— SE DÉPUTER. v. pron. Être envoyé en députation.

DÉPUTOMANIE. s. f. Manie de devenir député. La députomanie fait chaque jour de nouveaux progrès.

DÉQUALIFICATION. s. m. (pr. *dé-ka-li-fi-ka-cion*). Action de déqualifier; perte d'une qualification.

DÉQUALIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Déqualifier. S'empl. adjectiv. Mot déqualifié.

DÉQUALIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *qualifier*). Se conjugue comme *Qualifier*. Enlever une qualification; faire perdre une qualité.

— SE DÉQUALIFIER. v. pron. Être déqualifié; perdre sa qualification, sa qualité.

DÉQUILLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *quille*). Jeux. Abattre une quille avec une boule.

— Pop. Casser la jambe. Déquiller quelqu'un.

— Pop. Chasser d'une place. On l'a *déquillé* à son grand regret. (Litt.)

— DÉQUILLER. v. n. Pop. S'en aller. Tu déquilleras sous peu.

DÉRAC. s. m. Antiq. V. DERAH.

DÉRACANTHE. s. m. (ét. gr. δέρη, cou; ἄκανθα, épine). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour sept espèces qui habitent la Tartarie, la Sibérie, la Mongolie.

DÉRACINABLE. adj. 2 g. Qui peut être déraciné. Un arbre déracinable.

— Fig. Un vice déracinable. Des habitudes déracinables.

DÉRACINÉ, ÉE. part. pass. du v. Déraciner. S'empl. adjectiv. Arbre déraciné. Souche déracinée. Ses murailles sont presque *déracinées*. (Regnard.)

— Fig. Un mal déraciné. Une opinion déracinée. De mauvaises coutumes déracinées. Les erreurs et les préjugés, utiles à un grand nombre d'hommes, ne peuvent jamais être entièrement *déracinés*. Bossuet. Le plus noble orgueil y germa sur les débris de la vanité *déracinée*. (J.-J. Rouss.)

★ **DÉRACINEMENT.** s. m. Action de déraciner, d'arracher ce qui est planté, ce qui tient par la racine. État de ce qui est déraciné. Le déracinement d'un végétal. Le déracinement d'un arbre, d'une souche. Le *déracinement* de cet arbre vous fait voir quelle a été la violence de l'orage. (Acad.)

— Par extens. Le déracinement d'une dent. Le déracinement d'un cor. Peu usité en ce sens. On dit L'extraction d'une dent, l'extirpation d'un cor.

— Fig. Action d'enlever, de détruire. Le déracinement d'un préjugé, d'un abus, d'une erreur. Le déracinement des passions, des mauvaises habitudes.

★ **DÉRACINER.** v. a. 1re conj. (du fr. *dé*, préf. priv., et *racine*). Arracher de terre avec ses racines, par ses racines. Déraciner une plante. Déraciner un arbre. Déraciner les arbres de futaie. Les ouragans déracinent quelquefois les arbres. Le grand Dieu qui se vante de *déraciner* par son souffle les cèdres du Liban. (Boss.)

— Par extens. Extraire, extirper, arracher. Déraciner les cors aux pieds. Déraciner une dent. Et d'un grand maître tireur d'armes, qui vient, avec ses battements de pied, ébranler toute la maison, et nous *déraciner* tous les carreaux de notre salle. (Molière.)

— Fig. Extirper, ôter, en parlant des mauvaises coutumes, des opinions, des vices, des erreurs. Déraciner les passions, les abus, les mauvaises habitudes. Il est difficile de *déraciner* un mal invétéré. (Acad.) Hercule ne saurait se défaire d'Antée, ni le *déraciner* de sa chicane en trois mois. (Mme de Sévigné.) Il y avait depuis longtemps dans Rome un abus difficile à *déraciner*. (Volt.) Il y a toujours un petit reste de barbarie que le beau siècle de Louis XIV n'a pu *déraciner*. (Id.) C'est le seul expédient qui pourrait *déraciner* en moi tout sentiment de jalousie. (J.-J. Rouss.)

— SE DÉRACINER. v. pron. Être déraciné. Cette plante se déracine. Les arbres verts se déracinent difficilement. Les abus ne se déracinent guère que pour faire place à d'autres abus.

DÉRACINEUR. s. m. Celui qui déracine. Les fouilleurs et les *déracineurs* s'emparaient des bruyères. (Chateaub.)

DÉRADAGE. s. m. (rad. *dérader*). Mar. Action de sortir d'une rade ou de quitter un mouillage.

DÉRADÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérader. S'empl. adjectiv. Vaisseau déradé. Frégate déradée.

DÉRADELPHE. s. m. (étym. gr., δέρη, cou; ἀδελφός, frère). Térat. Monstre double monocéphalien dont les troncs, séparés au-dessous de l'ombilic, sont réunis au-dessus; il existe trois ou quatre membres thoraciques.

DÉRADELPHIE. s. f. (radic. *déradelphe*). Térat. Réunion monstrueuse de deux corps par le cou et la tête.

DÉRADELPHIEN, ENNE. adj. (rad. *déradelphe*). Térat. Se dit des monstres qui ont deux corps et un seul cou.

DÉRADELPHIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui offre les caractères de la déradelphie.

★ **DÉRADER.** v. n. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *rade*). Mar. Quitter une rade, un mouillage. Se dit ordinairement lorsqu'on quitte forcément cette rade, ce mouillage, en traînant ses ancres ou en les abandonnant, par un vent violent et des courants qui portent au large. Un vaisseau qui dérade. Une frégate qui a déradé.

— DÉRADER. v. a. Pêch. *Dérader un bateau*. Le dessiner, quand la saison de la pêche est finie.

DÉRAGE. s. m. Nom que donnent les Arabes à l'espace parcouru au pas ordinaire dans l'intervalle de quatre minutes.

DÉRAGER. v. n. 1re conj. (de *dé*, préfixe extract., et *rager*). Pop. Cesser de rager. Depuis ce matin, je ne *dérage* pas. (J.-M. Courmier.)

DÉRAH. s. m. (pr. *dé-ra*). Métrol. Mesure de longueur employée en Égypte. Le derah du Caire vaut 0 mètre 6471.

DÉRAIDI, IE. part. pass. du v. Déraidir. S'emploie adjectiv. Membres déraidis. Linge déraidi. Caractère déraidi. Humeur déraidie.

★ **DÉRAIDIR.** v. a. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *raidir*). Diminuer ou ôter la raideur. Déraidir les membres engourdis par le froid. Déraidir du linge glacé.

— Fig. Assouplir. Déraidir l'humeur. Déraidir le caractère.

— SE DÉRAIDIR. v. pron. Perdre la raideur, perdre de sa raideur. Les membres se déraidissent au feu. Le linge se déraidit au soleil. Le caractère se déraidit au contact de la société.

— On écrit aussi *déroidir*.

DÉRAILABLE, DÉRAILEMENT, DÉRAILER. V. DÉRAILLABLE, DÉRAILLEMENT, DÉRAILLER. Littré veut qu'on écrive ces mots

avec une seule *l* et qu'on prononce *rel*. Le motif est que leur racine est anglaise. Mais ces mots anglais sont passés dans l'usage, et il n'est personne qui ne les écrive avec deux *l* et qui ne prononce *ll* mouill.

DÉRAILLABLE adj 2 g. (rad. *dérailler*). Se dit de machines de traction ou de voitures sur rails qu'on peut faire dérailler à volonté.

DÉRAILLÉ, ÉE part. pass. du v. Dérailler. S'empl. adjectiv. Convoi déraillé. Machine déraillée.

— Fig. et pop. Déclassé. Homme en dehors de la voie commune.

*** DÉRAILLEMENT.** s. m. Action de dérailler; résultat de cette action. Grâce aux précautions avec lesquelles la voie de fer est toujours entretenue, les [illegible] de *déraillement* sont extrêmement rares. (P. Tourn.)

*** DÉRAILLER** v. n. 1re conj. (pr. *dé-ra-lle*, *ll* mouill.; rad. *rail*). Sortir des rails. Une secousse, le mauvais état de la voie, la rupture d'un essieu, suffit pour faire dérailler un convoi, c'est-à-dire pour lui faire quitter les rails sur lesquels il circulait.

*** DÉRAISON.** s. f. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *raison*). Défaut de raison; manque de raison. La *déraison* est un mal incurable qui augmente en vieillissant. (De Lévis.)

— Manière de penser, d'agir, déraisonnable. Être d'une déraison inconcevable. Donner dans un excès de déraison. Être en déraison. La *déraison* me pique et le manque de bonne foi m'offense. (Mme de Sév.) M. Melon est le premier homme qui ait raisonné en France par la voie de l'imprimerie, après la *déraison* universelle du système de Law. (Volt.)

*** DÉRAISONNABLE.** adj. 2 g. (rad. *déraisonner*). Qui n'est pas raisonnable; qui fait ou qui dit des choses contraires à la raison. Un homme déraisonnable. Une femme déraisonnable. Souvent contraire aux avis des autres, parce que souvent ils étaient injustes et *déraisonnables*. (Fléch.)

— Qui n'est pas conforme à la raison, au bon sens, qui ne s'accorde pas avec la raison, en parlant des choses. Une conduite déraisonnable. Une fantaisie déraisonnable. Une action déraisonnable. Une manière de voir déraisonnable. Des propositions déraisonnables. Des conditions déraisonnables. Des exigences déraisonnables. Des demandes déraisonnables. Vouloir de l'amour dans toutes les tragédies me paraît un goût efféminé; l'en proscrire toujours est une mauvaise humeur bien *déraisonnable*. (Volt.) Rien de si *déraisonnable* que le cœur quand il aime. (Mme de Puysieux.)

*** DÉRAISONNABLEMENT.** adv. (rad. *déraisonnable*). Sans raison, contrairement à la raison, d'une manière déraisonnable. Penser, parler, agir déraisonnablement. Se conduire déraisonnablement. Je n'ai jamais entendu parler si déraisonnablement.

DÉRAISONNEMENT. s. m. Action de déraisonner; effet de cette action.

*** DÉRAISONNER.** v. n. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *raisonner*). Tenir des discours déraisonnables, dire des choses dénuées de sens, de raison. Ne faire que déraisonner. Ne cesser de déraisonner. Déraisonner sans cesse. Un malade, quand la fièvre s'empare de lui avec force, est sujet à déraisonner.

— Dans un sens moins rigoureux, Ne pas suivre de raisonnements; ne pas mettre de liaison, de logique dans ses discours, dans ses discussions. L'imagination, les passions, la vivacité, font déraisonner.

DÉRALINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déralinguer. S'empl. adjectiv. Voile déralinguée.

DÉRALINGUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *ralingue*). Mar. Ôter les ralingues. Déralinguer une voile.

— Se dit du vent qui déchire une voile le long de ses ralingues.

— S'empl. absol. Il faut déralinguer.

— Arg. Mourir.

— SE DÉRALINGUER. v. pron. Être déralingué, déchiré le long des ralingues.

DÉRAMAGE. s. m. (rad. *déramer*). Magnan. Action de détacher les cocons des vers à soie des rameaux auxquels ils sont fixés. Faire le déramage.

DÉRAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Déramer. S'empl. adjectiv. Cocons déramés.

DÉRAMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *rameau*). Magnan. Faire le déramage, détacher des rameaux les cocons des vers à soie.

— SE DÉRAMER. v. pron. Être déramé.

DÉRANCISTRE. s. m. (ét. gr., δέρη, cou; ἄγκιστρον, crochet). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, ayant pour type le dérancistre élégant, originaire de Saint-Domingue.

DÉRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Déranger. S'empl. adjectiv. dans toutes les significations du verbe. Montre dérangée. Horloge, pendule dérangée. Saisons dérangées. Santé dérangée. Cerveau dérangé. Tête dérangée, esprit dérangé. Affaires dérangées. Fortune dérangée. Conduite dérangée. Être dérangé dans sa conduite, dans ses affaires. On dit aussi absolument, Être dérangé. Un homme dérangé. Ses traits étaient cachés par un voile épais, mais sa lutte avec la foule l'avait suffisamment *dérangé* pour découvrir un cou qui aurait pu rivaliser de beauté avec celui de la Vénus de Médicis. (Léon de Wailly.)

— *Avoir le corps dérangé*. Avoir la diarrhée.

— *Être dérangé chez soi, dans ses meubles*. N'avoir pas d'ordre, pas de propreté dans ses meubles, dans ses effets.

— Se disait autrefois pour Désorienté, déconcerté.

— Fig. Sans méthode, fantaisiste, en parlant du style. Il aime mon style naturel et *dérangé*, quoique le sien soit comme celui de l'éloquence même. (Mme de Sévigné.)

*** DÉRANGEMENT.** s. m. Action de déranger, ou état de ce qui est dérangé. Le dérangement d'une machine. Le dérangement des livres dans une bibliothèque.

— Intervertissement de l'ordre naturel, habituel. Le dérangement du temps. Le dérangement des saisons.

— Altération des fonctions organiques. Le dérangement du corps. Le dérangement de l'estomac. Le dérangement de la santé.

— *Dérangement de corps* ou *du corps*. Diarrhée.

— Fig. Altération des fonctions intellectuelles. Le dérangement de l'esprit. Le dérangement de la raison, de l'intelligence. Elle regarde cet acharnement à un jeu éternel comme une espèce de maladie et de *dérangement* d'esprit. (Mass.)

— Trouble, confusion. Le dérangement des affaires. Il y a un grand dérangement dans les affaires publiques, dans les affaires commerciales. Le *dérangement* universel et continuel des choses humaines qui, tout naturel et tout désordonné qu'il paraît à nos yeux, est pourtant l'ouvrage de la main toute-puissante de Dieu. (Fléch.)

— Désordre, ruine. Dérangement de fortune. Il m'arrive des *dérangements* dans ma fortune. (Voltaire.)

— Dérèglement. Le *dérangement* et les extravagances du vice. (Mass.)

— Changement, trouble dans la manière d'être, dans ses occupations. Le dérangement des habitudes. Causer du dérangement à quelqu'un. Pour les cœurs froids, la perte de ceux qu'ils nomment amis n'est qu'un *dérangement* dans leurs habitudes journalières. (Boiste.) Cette joie que les hommes cherchent en vain dans le *dérangement* et dans une agitation éternelle. (Mass.) Je crains mon voyage de Bretagne, à cause du *dérangement* que cela fera à notre commerce. (Mme de Sévigné.)

*** DÉRANGER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *ranger*). Se conjugue comme *Ranger*. Ôter de son rang, de sa place. Déranger des meubles. Déranger des livres. Déranger des papiers.

— *Déranger une chambre, un cabinet, un appartement*, etc. Déplacer les meubles, les objets qui s'y trouvent; en changer la disposition habituelle.

— Intervertir l'ordre habituel, naturel, en parlant des saisons. Déranger le temps.

— Troubler le mécanisme de certains objets. Déranger une machine. Déranger une horloge. Déranger une montre.

— Troubler l'ordre, relativement aux personnes, en forçant ces personnes à se déplacer. Déranger toute une société. Ne vouloir point déranger les dames. Être obligé de déranger quelqu'un pour aller à sa place. Si quelqu'un ne survenait heureusement pour *déranger* le cercle. (La Bruy.)

— Altérer les fonctions organiques. Les excès, n'importe de quel genre, agissent désastreusement sur le corps humain et dérangent la constitution la plus robuste. J'ai mangé hier un peu plus qu'à l'ordinaire, et cela m'a *dérangé*. (Acad.) Les plaisirs de la table et de l'amour avaient *dérangé* sa santé. (Volt.)

— Altérer les facultés intellectuelles, les sentiments de l'âme. Déranger le cerveau. Déranger l'esprit. Un grand chagrin, un malheur irréparable dérange quelquefois la tête la plus forte. Il faut qu'il arrive quelque changement en lui pour *déranger* ses opinions. (Mme de Sévigné.) Son amitié ne s'affaiblissait jamais, ni par le temps, ni par l'absence, et rien ne *dérangeait* dans son cœur ce que le mérite y avait une fois placé. (Fléch.) Tu ne sais donc pas, malheureuse femme, comme il faut peu de chose pour *déranger* l'inspiration ! (A. Daudet.)

— Interrompre dans ses occupations, troubler dans ses habitudes, dans ses affaires. Importuner, causer de l'embarras. Que n'éprouvet-on pas quand des fâcheux viennent nous *déranger* !

— Détourner de l'observation de ses devoirs. De mauvaises fréquentations ont bientôt dérangé un homme. C'est un crime de déranger un père de famille.

— Chagriner, contrarier, contrecarrer. Ces événements dérangent souvent les plans que l'on avait formés, les projets que l'on était sur le point de réaliser. Un accident, un procès qui dérange tout. Un moment d'impatience *dérangea* toutes ces mesures. (Volt.)

— Ruiner. Mettre en désordre. Déranger la fortune.

— Fig. C'était là pourtant que j'avais *dérangé* mon bonheur sans le savoir. (Jan.)

— Brouiller, confusionner, désorganiser. Déranger les affaires. Déranger les affaires publiques. Déranger l'économie administrative.

— Malverser. Déranger les finances.

— Mar. mar. *Déranger la bonnette*. La déboutonner du corps de la voile.

— SE DÉRANGER. v. pron. Être dérangé, dans toutes les acceptions du verbe actif. Des meubles qui se sont dérangés. Une machine qui s'est dérangée. Une personne qui s'est dérangée de ses occupations pour recevoir quelqu'un. Santé, cerveau, esprit qui se dérange. Affaires qui commencent à se déranger. Fortune qui s'est tout à coup dérangée. L'heure de sa mort était marquée, et rien ne se *dérangea* point. (Mme de Sévigné.) Comme Irma Borel était trop [illegible] pour se *déranger*, les repas [illegible] se firent chez elle. (A. Daudet.)

— Particulièrement. Mener une conduite peu réglée, délaisser sa maison, sa famille; se détourner de ses devoirs, négliger ses affaires, se dérégler. Ce jeune homme se *dérange* depuis qu'il voit mauvaise compagnie. (Acad.)

DÉRANGEUR. s. m. Celui qui dérange habituellement. Il est impossible d'admettre que, le lendemain même de la mort d'un écrivain, il y ait un arrangeur ou plutôt un *dérangeur* qui se soit fait un jeu de détruire l'économie régulière d'un ouvrage. (Boissier.)

DÉRAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Déraper. S'empl. adjectiv. Ancre dérapée.

DÉRAPER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *de*, préf. priv., et *rapere*, saisir). Mar. Se dit d'un navire lorsqu'il enlève du fond sa dernière ancre pour appareiller ou changer de mouillage. ‖ Se dit également d'une ancre lorsqu'elle quitte le fond. (App. arriver.)

— Activ. Déraper une ancre.

DÉRÂPER. v. a. 1re conj. Vitic. Enlever la grappe de raisin pour faire le vin.

DÉRASEMENT. s. m. (rad. *déraser*). Action d'abaisser le niveau d'un terrain. Résultat de cette action. Le dérasement d'une colline.

— Const. Opération qui a pour but de mettre de niveau les pierres de chaque assise lors de leur mise en œuvre. On dit dans le même sens, *Faire l'arasement*.

DÉRASER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *raser*). Exécuter un dérasement. Déraser un mur, une digue.

DÉRATÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérater. S'empl. adj. Un chien dératé. Les chiens *dératés* sont plus alertes que les autres. (Lav.)

— S'empl. substantiv. Fig. et fam. *Courir comme un dératé*. Courir comme on suppose que le ferait une personne à laquelle on aurait dératé la rate. Vous allez courir comme un *dératé* [illegible]. (Mérimée.)

— *C'est un dératé, c'est une dératée*. Se dit d'une personne gaie, alerte, éveillée, étourdie, sans retenue. *Une petite dératée*. Celle qui en sait plus qu'on n'en sait d'ordinaire à son âge.

*** DÉRATER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extractif, et *rate*). Ôter la rate. Dérater un chien. On a quelquefois *dératé* des chiens, pour voir s'ils en seraient plus agiles. (Acad.)

— SE DÉRATER. v. pron. Être dératé.

DÉRATOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., δέρας, ατος, peau; πτερὸν, aile). Qui a les élytres coriaces. Syn. d'ORTHOPTÈRE, qui est plus usité.

DÉRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérayer. S'empl. adjectiv.

DÉRAYER. v. n. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *rayer*). Agric. Creuser, après le dernier labour, quelquefois même après les semailles, un profond sillon entre les planches ou ados, dans les terrains susceptibles de conserver les eaux pluviales, pour donner écoulement à ces eaux. ‖ Tracer le dernier sillon d'un champ pour le séparer du champ voisin, avec lequel il est pour ainsi dire commun.

DÉRAYURE. s. f. (rad. *dérayer*). Agric. Dernière raie qu'on fait en labourant. ‖ Sillon qui sépare deux planches labourées, qui distingue deux champs l'un de l'autre.

DERBAL. s. m. Burnous vieux et rapiécé que, par humilité, portent les derviches algériens.

DERBE. s. f. Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens, insectes de petite taille qui se rencontrent dans les régions méridionales du globe, et dont les espèces sont la derbe hémorroïdale et la derbe pâle.

DERBENT. Géogr. Capitale du Daghestan (Russie), entre la mer Caspienne et les montagnes, ville très ancienne, occupée par les Russes en 1722, puis définitivement en 1795; 10,000 hab. Le défilé de Derbent s'appelait jadis *Portes Albaniennes*.

— DERBENT (Gouvernement de). V. DAGHESTAN.

DERBICES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuplade scythique qui habitait, au S.-E. de la mer Caspienne, un territoire compris entre les Daheens au N. et l'Hyrcanie au S.

DERBIDE. adj. 2g. Entom. Synon. de DERBOÏDE.

DERBION ou **DERBIS.** s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de poisson du genre liche.

DERBOÏDE adj. 2 g. (ét. fr., *derbe*; et gr. εἶδος, forme). Entom. Qui ressemble à une derbe. ‖ DERBOÏDES. s. f. pl. Sous-famille d'insectes hémiptères de la tribu des fulgorelles, ayant pour type le genre derbe.

*** DERBY.** s. m. Turf. Course qui se fait à Epsom, tous les ans, au mois de mai, et qui tire son nom de son fondateur. C'est la plus célèbre course de l'Angleterre. Le prix du derby est couru par des poulains et pouliches de trois ans. Il gagnerait très probablement le *derby* de 1871 et, à coup sûr, celui de 1872. (L. Halevy.)

— *Derby français*. Prix du Jockey-Club couru à Chantilly.

DERBY (Comté de). Géogr. Comté d'Angleterre, au S. du comté d'York, dans le bassin de la Trent. Plat au S., il renferme au N. le *High-Peak*; il a beaucoup de richesses minérales, beaucoup de sources (Kilestone, Matlock, Buxton), de belles prairies. On y trouve des manufactures de coton, de toiles, [illegible], etc. Les villes principales sont *Derby*, Ashbourne, Belper, Chesterfield, etc.

— DERBY. Ch.-l. du comté de ce nom, sur le Derwent, à 175 kil. N.-O. de Londres; ville importante par ses manufactures de soieries, de cotonnades, de porcelaines, etc. Patrie de Richardson; 78,000 hab.

DERBY (Jacques STANLEY, comte de). Né en 1596, [illegible] Charles Ier [illegible] Charles II [illegible] à Worcester, il fut décapité à Bolton, 1651. Charlotte de la Trémouille, sa veuve, se défendit courageusement dans l'île de Man; elle fut la dernière, en Angleterre, à se soumettre à la république.

— DERBY (Édouard Geoffroy SMITH STANLEY, comte de). Homme d'État anglais, né dans le comté de Lancastre, 1799-1869. Il fut l'un des chefs les plus remarquables du parti tory. Entré à la Chambre des communes en 1820, il devint secrétaire [illegible] en 1830, ministre [illegible] en 1833, et [illegible] ves. En 1841, il fit partie du ministère Robert Peel, dont il se sépara sur la question du libre échange. Il passa dans le camp des protectionnistes, attaqua la politique de Palmerston, et fut chef du ministère en 1852 et en 1858. Il était entré à la Chambre des lords en 1844, et devint lord Derby en 1851.

DERCÉTADE. Hist. anc. Descendant de Dercéto. Se dit de Sémiramis et de Ninyas.

DERCÉTO ou **DERCÉTIS.** Myth. syr. Divinité assyrienne, la même que la déesse Astarté ou Atergatis des Syriens, adorée, près d'Ascalon, sous la figure d'une jeune fille dont le corps se terminait en poisson.

DERCIS. s. f. Astron. Ancien nom de la constellation des Poissons.

DERCON. Géogr. Ville de Roumélie (Turquie d'Europe), très ancienne, à 33 kil. N. E. de Constantinople, à 2 kil. de la mer Noire. C'était là que finissait le mur d'Anastase, lequel commençait près d'Héraclée, sur la mer de Marmara.

DERCYLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères carabiques ayant pour type le dercyle noir qui habite le Brésil.

DÉRÉCÉPHALIDE. adj. (ét. gr., δέρη, cou; κεφαλὴ, tête). Entom. Se dit des insectes dont la tête et le cou se confondent. ‖ DÉRÉCÉPHALIDES. s. m. pl. Groupe de la famille des longicornes.

*** DERECHEF.** adv. (ét. fr., *de*; *re*, réduplicatif, et *chef*, commencement). De nouveau, une seconde fois, une autre fois. Le voilà *derechef* en danger de sa vie. (La Font.) Il s'immobilise, il tend l'oreille, il a cru entendre frapper *derechef*. (Ch. Monselet.)

DÉRÉGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérégler. S'empl. adjectiv. Qui n'est plus selon les règles ordinaires de la nature ou de l'art. Temps déréglé. Saison déréglée. Pouls déréglé. Machine déréglée. Pendule déréglée.

— Qui n'a point de règle, qui n'est plus réglé. Appétit déréglé. Goût déréglé. Esprit déréglé. Imagination déréglée. Désirs déréglés. Sa muse *déréglée* en ses vers vagabonds. (Boil.) Je ne comprends rien aux postes, elles sont *déréglées*. (Mme de Sévigné.)

— Qui est en opposition avec les règles de l'honnêteté et de la morale, en parlant des personnes et des choses. Un homme déréglé. Une femme déréglée. Être déréglé dans ses mœurs. Avoir des mœurs fort déréglées. Leur [illegible] déréglée. Mener une vie déréglée. [illegible] un attachement déréglé. Mettre un [illegible] passions déréglées. Les [illegible] *déréglées* qui leur viennent de la bassesse de leur éducation. (Mass.) La jeunesse romaine déjà presque généralement *déréglée* et corrompue par le luxe. (Rollin.)

*** DÉRÈGLEMENT.** s. m. État de ce qui est déréglé, hors de règle, hors du cours ordinaire de la nature. Les dérèglements des saisons. Le dérèglement des humeurs. Le dérèglement du pouls. Je suis chez notre abbé, qui a depuis deux jours un petit *dérèglement* qui lui donne de l'émotion. (Mme de Sévigné.)

— État de ce qui est hors des règles de l'art. Le dérèglement d'une machine, d'une montre, d'une pendule, d'une horloge.

— Fig. Dérangement, désordre dans les facultés mentales. Le dérèglement de la tête, du cerveau, de l'esprit, etc. Il y a moins de maux physiques que de tourments produits par le *dérèglement* de l'imagination. (De Meilhan.)

— Signifie particulièrement, Opposition aux règles de la vertu, de l'honnêteté, de la morale; désordre dans les mœurs, dans la vie, inconduite. Le dérèglement de la vie. Le pé-

règlement des mœurs L[illegible] dérèglement des sons. Être enclin au dérèglement. Vivre dans [illegible] dérè-glements. Dissimuler ses dérèglements. Per-[illegible] Dieu [illegible] (Boss.) [illegible] tion était déjà trop universelle, l'abondance [illegible] mœurs. (Id.) Il est difficile qu'ils ne retombent [illegible] à une condition éclatante, mais dangereuse. [illegible] *ments* de mœurs. (Id.) Dieu abandonna la France à tous les *dérèglements* que causent dans un État les dissensions civiles et domestiques. (Id.) Quoique son cœur se fût sauvé des *dérèglements* que causent d'ordinaire les passions, il prit encore plus de soins de le régler. (Fén.)

* **DÉRÈGLÉMENT.** adv. D'une manière déréglée, contraire aux règles ; sans règles, sans ordre, sans retenue. Vivre dérèglément. Se conduire dérèglément.

* **DÉRÉGLER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *régler*). Se conjugue comme *Régler*. Mettre hors de la règle, des règles de l'art, faire que des objets mécaniques n'aient plus leur marche, leur cours accoutumé, ne fonctionnent plus avec régularité. Le froid, le chaud, l'humidité, *dérèglent* les horloges, les pendules, les montres. (Acad.)

— Mettre hors [illegible] oublier, violer la règle de conduite, de vie, les règles [illegible] un collège, une communauté, un monastère.

— [illegible] *[illegible]* coup vieilli.

— SE DÉRÉGLER. v. pron. Se déranger, être hors du cours ordinaire des choses. [illegible] tres se dérèglent. Le pouls [illegible] ment délicat qui se *dérègle*. (Fléch.)

— Fig. Mener une conduite désordonnée, vicieuse, opposée aux règles de la morale. Cet homme se dérègle. Les victorieux se *dérèglent* pendant ce temps de confusion. (Fén.)

— Se dit aussi des choses. Ses mœurs se sont *déréglées*. (Mass.)

DÉRELIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérelier. Privé de sa reliure. Volume dérelié.

DÉRELIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *relier*). Se conjugue comme *Relier*. Oter une reliure. Dérelier un livre, un registre, un portefeuille.

DÉRELOME. s. m. (ét. gr., δέρη, cou ; λῶμα, frange). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour trois espèces originaires d'Afrique, et ayant pour caractère principal un corselet distinctement marginé.

DÉRENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., δέρη, cou ; ἐν, dans ; κεφαλή, tête). Térat. Nom donné à un genre de monstres qui ont un très petit cerveau, enveloppé par les vertèbres du cou.

DÉRENCÉPHALIE. s. f. (rad. *dérencéphale*). Térat. Implantation d'un cerveau imparfait sur le cou, absence de la moelle épinière à la région cervicale.

DÉRENCÉPHALIEN, ENNE. adj. (rad. *dérencéphale*). Térat. Se dit des monstres qui sont privés de la moelle épinière au cou.

DÉRENCÉPHALIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui offre le caractère de la dérencéphalie.

DERENG. s. m. Anc. cout. Borne d'héritages.

DÉRÉODE. s. m. (ét. gr., δέρη, cou ; ὀδοὺς, dent). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type le déréode des Indes orientales.

DÉRÉON. s. m. (du gr. δέρη, cou). Ornith. Portion inférieure du cou des oiseaux située au-dessous de la gorge.

DÉRÉPHYSIE. s. f. (étym. gr., δέρη, cou ; φῦσα, pustule). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des aradiens.

DÉRÉPTÉRYX. s. m. (ét. gr., δέρη, cou ; πτέρυξ, aile). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des coreens, établi pour deux espèces et ayant pour type le dérèptéryx d'Hardwick.

DÉRESTER. v. a. 1re conj. Financ. Laisser en reste, ou de moins dans une caisse. Il est tout à fait inusité.

DÉRÉTAPHRE. s. m. (ét. gr., δέρη, cou ; τάφρος, fosse). Entom. Genre de coléoptères pentamères établi pour quatre espèces ayant pour type le dérétaphre creusé de la Nouvelle-Galles du Sud.

DÉRETOURNER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préfixe, et *retourner*). Remettre à l'endroit ce qu'on avait mis à l'envers.

— SE DÉRETOURNER. v. pr. Être déretourné.

DÉRIBAND. s. m. Comm. Toile blanche de coton qui vient des Indes orientales.

DÉRIBIE. s. f. (dimin. de *derbe*). Entom. Genre d'hémiptères, famille des fulgoriens, formé pour une seule espèce qui provient de la Nouvelle-Irlande.

DÉRICORYS. s. m. (étym. gr., δέρη, cou ; κόρυς, casque). Entom. Genre d'orthoptères, famille des acridiens, établi pour une espèce du mont Liban.

DÉRIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérider. [illegible]

[illegible]

* **DÉRIDER.** v. a. [illegible]

[illegible] déride les visages. Cette plaisanterie dérida le front des juges. C'est un homme si sévère, que rien ne saurait le *dérider*. (Acad.)

— [illegible] quel front ne *déride* à son sourire ? (B. de St-P.)

— SE DÉRIDER. v. pron. Perdre les rides. La peau se déride. Le front se déride.

— [illegible] ve, triste, sévère. Il se porterait mieux si de temps en temps il se déridait. || On dit aussi, dans le même sens : Se dérider le front. Son front ne se *déride* jamais. (Acad.)

DÉRIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe extract., et *arrimer*). Mar. Défaire l'arrimage. On a dérimé les marchandises.

— SE DÉRIMER. v. pron. Mar. Se déplacer, le plus souvent parce que l'arrimage n'était pas suffisant.

DÉRIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *rime*). Mettre en prose un ouvrage fait en vers.

DÉRINGIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des amarantacées.

DÉRISEUR. s. m. Celui qui se rit de tout, qui tourne en dérision les choses même les plus respectables. Ce mot est peu usité. Ce que la postérité remarquera de plus caractéristique dans notre époque, c'est l'absence presque [illegible] *[illegible]* (Ch. Nodier.) [illegible] perçois pas, *dériseur* subtil, qu'il n'est pas un de tes arguments qui ne se retourne contre toi. [illegible]

* **DÉRISION.** s. f. (ét. lat., *derisio*, même signification ; rad. *risus*, rire). Moquerie amère, méprisante. Tourner une personne ou une chose en dérision. Dire ou faire quelque chose par dérision. Faire en dérision. Craindre la dérision. Être le sujet des dérisions. S'exposer à des dérisions insensées. Ce peuple était bien digne de ses fers, que ne révoltaient pas les *dérisions* effrontées de ses tyrans. (Boiste.) Des hommes vils et ignorants font des *dérisions* publiques d'une doctrine descendue du ciel. (Mass.) Rendre la religion respectable en ne se permettant jamais la moindre *dérision* qui puisse en blesser la majesté. (Id.) Quel amour peut régner où la pudeur est en *dérision* ? (J.-J. Rouss.) Il insultait avec mépris à l'ignorance du peuple, avec *dérision* [illegible] (Barth.) Telles, dans la Divine Comédie, ces processions d'anges penchés sur leurs théorbes, voilés de leurs ailes, au milieu des *dérisions* et des blasphèmes de l'enfer... (P. de St-Victor.)

[illegible]

— Se dit de choses ou de paroles tellement déplacées qu'on peut y voir une intention de raillerie, de mépris insultant. C'est une *dérision*, une *dérision* amère que de prêcher l'abstinence aux gens dépourvus de tout. (Acad.) Si la mort terminait tout, la vie ne serait qu'une amère *dérision* du Créateur. (Boiste.) Ces questions qui sont plutôt des *dérisions* secrètes de la foi que les recherches respectueuses d'un véritable fidèle. (Mass.)

* **DÉRISOIRE.** adj. 2 g. Qui tient de la dérision, ou il y a de la dérision. Proposition dérisoire. Conduite dérisoire. Langage dérisoire. On procédait avec la légalité *dérisoire* du tribunal [illegible] (E. Renan.)

— Fait par dérision. Action dérisoire. Démarche dérisoire.

DÉRISOIREMENT. adv. D'une manière dérisoire.

DÉRITOIR. s. m. ou **DÉRITOIRE.** s. f. Techn. Machine de moulin à olives. V. DÉRITOIR, qui paraît être la bonne orthographe.

DÉRIVABLE. adj. 2 g. Qu'on peut dériver de. Ce principe est *dérivable* de tel autre. (Littré.)

DÉRIVANT. part. prés. du v. Dériver. Qui dérive. Les effets dérivant des causes.

DÉRIVANT, ANTE. adj. Résultant, qui procède. Une mélodie toujours chantante et simple, toujours *dérivante* des cordes essentielles du ton. (J.-J. Rouss.)

* **DÉRIVATIF, IVE.** adj. Qui fait dériver, qui est capable d'opérer une dérivation. Se dit des remèdes qui déplacent le centre d'une fluxion, qui attirent une irritation dans un lieu différent de celui où elle paraissait avoir son siège.

— Gramm. Se dit quelquefois pour Dérivé.

— Philos. Se dit de forces qui résultent de l'action de monades différentes.

— S'empl. substantiv. Les sinapismes, les vésicatoires, la saignée, etc., sont des dérivatifs. Un *dérivatif*. (Acad.)

* **DÉRIVATION.** s. f. (pr. *dé-ri-va-sion*). Action de dériver, de détourner. Opérer la dérivation d'un cours d'eau.

— Fig. Au milieu des sectes se propageant sans obstacles, se ramifiant à l'infini, le principe chrétien se fût épuisé dans ses *dérivations* nombreuses comme un fleuve se perd dans la multitude de ses canaux. (Chateaubriand.)

— Art milit. Quantité régulière dont le projectile d'une pièce rayée s'écarte du plan de tir, par suite de son mouvement de rotation ; la dérivation a toujours lieu dans le sens de la rotation de la partie supérieure du projectile, et elle se mesure en prenant la plus courte distance du point de chute du projectile au plan de tir.

— Gramm. Origine qu'un mot tire d'un autre. La dérivation des mots est toujours importante et souvent difficile, sinon impossible, à établir. Les lois, les règles de la dérivation.

— Hydraul. Détour que l'on fait prendre aux eaux. La dérivation d'un fleuve, d'une rivière. Canal de dérivation.

— Mar. Action d'un vaisseau qui sort de sa route.

— Pathol. Action par laquelle le sang ou les humeurs sont attirés vers une partie, dans la vue de les détourner d'une autre où ils pourraient causer des accidents ; ou mieux, Excitation artificielle qui a pour objet de rompre la tendance des fluides à se porter vers un centre malade, où il existe un foyer d'irritation, avec exaltation des propriétés vitales. Ainsi considérée, la dérivation ne diffère en rien de la révulsion.

* **DÉRIVE.** s. f. (de l'anglais *to drive*, pousser, chasser, dévier). Mar. Déviation de la route d'un vaisseau, causée par l'action du vent qui souffle obliquement sur les voiles, ou déterminée par l'influence des courants sous-marins et la direction des lames.

— *Aller en dérive*, ou *aller à la dérive*. Voguer en étant détourné de sa route par les vents et les courants. Les soldats coupèrent les amarres qui retenaient la chaloupe, et la laissèrent aller à la *dérive*. (E. Renan.)

— Fig. Laissons les nations aller en *dérive*. (Proudhon.)

— Mar. Nom de chacune des deux ailes, en forme de semelles, dont l'extrémité la plus étroite est fixée par une cheville à chaque bord des bâtiments à plates varangues. Lorsque ces bâtiments naviguent au plus près, on laisse tomber presque perpendiculairement la dérive qui se trouve sous le vent, afin d'augmenter la résistance latérale du fluide, et d'empêcher par ce moyen le bâtiment de dériver. || Se dit aussi du nombre de brasses qui s'étendent entre le lieu du vaisseau et le lieu où l'on a jeté la sonde. || Sorte de quille qu'on adapte à une embarcation. | *Angle de la dérive*, ou simplement *dérive*. Angle que fait la quille du navire avec la direction réelle de sa route. *Bateau en dérive*. Bateau abandonné au vent, livré au courant. || *Avoir de la dérive*. Se trouver distant d'une côte ou d'un écueil de manière à n'avoir pas à craindre d'y être poussé par la dérive. || *La dérive vaut la route* lorsque le bâtiment, étant en panne ou à la cape, est poussé par la dérive dans la direction qu'il doit prendre.

— Art milit. Quantité dont il faut déplacer le cran de mire sur la traverse des hausses parallèles pour corriger la dérivation. Elle se porte à droite pour les pièces de la marine, à gauche pour les pièces de la guerre.

DÉRIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Dériver. S'empl. adjectiv. Qui s'est éloigné de la rive. Un bateau dérivé.

— Qui a quitté son cours naturel pour tomber dans un canal, etc. Eaux dérivées d'un fleuve.

— Fig. Qui vient de, qui provient de. La source d'où sont *dérivés* tous les maux. (Boss.) Les dialectes romans sont tous *dérivés* d'une langue qui fut d'abord parlée par une petite peuplade des bords du Tibre. (Renan.)

— Gramm. Un mot dérivé. Un mot dérivé de l'arabe, de l'allemand, de l'espagnol. Il y a des mots dérivés, des mots primitifs et des mots composés.

— Mar. Qui s'écarte de la route qu'il tient en mer. Un vaisseau dérivé de 30 kilomètres par les courants.

— Mathém. *Fonction dérivée*, ou *dérivée*, s. f. Une fonction étant donnée, si l'on accroît cette fonction et sa variable, la *dérivée* est la limite du rapport de l'accroissement de la fonction à l'accroissement de la variable, la variable tendant vers zéro.

— Techn. Qui a perdu sa rivure. Goupille dérivée.

— DÉRIVÉ. s. m. Gramm. Mot qui dérive d'un autre mot, qui en tire son origine. Français est un dérivé de France. Amitié est un *dérivé* d'Ami. (Acad.)

DÉRIVEMENT. s. m. (rad. *dériver*). Action de l'eau courante qui sort de son canal.

* **DÉRIVER.** v. n. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *rive*). S'éloigner de la rive, du bord. Un bateau, une barque qui dérive. Il est temps de partir ; *dérive*. (Acad.)

— Il signifie aussi quelquefois Suivre le courant, le fil de l'eau. Pour regagner l'anse, nous n'eûmes qu'à nous laisser *dériver* au gré de l'eau et des brises. (Chateaub.)

— Se dit des eaux qui sont forcées d'abandonner leur cours naturel. Faire dériver les eaux d'un fleuve dans un canal en pratiquant des rigoles.

— Fig. Venir, provenir, tirer son origine. Les hérésies, les erreurs et la plupart des maux qui affligent l'humanité, dérivent de l'orgueil. Il [illegible] *dérivent* tant de préjugés. (Acad.) L'honnêteté et la probité *dérivent* de la propriété. (Boiste.) Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui *dérivent* de la nature des choses. (Montesquieu.) Je vous ai parlé souvent des conséquences qui *dérivent* de ces vérités. (Barth.)

— Artil. Se dit du projectile qui s'écarte de sa direction.

— Gramm. Se dit des mots qui tirent leur origine de quelque autre mot. Ce mot dérive de l'hébreu, du celtique, du latin, du grec, etc. D'où dérive-t-il ? D'où le faites-vous dériver ? Bien des mots, dans les langues européennes, paraissent dériver du sanscrit. Le mot latin *tradere*, dont traître *dérive*, n'a point d'autre signification. (Volt.)

— Mar. Avoir de la dérive, s'écarter de la route que l'on tient en mer. Les courants font souvent dériver les vaisseaux à de grandes distances. Le pilote, pour ne pas donner sur un rocher, fut obligé de laisser *dériver* le bâtiment. (Acad.)

— DÉRIVER. v. a. Tirer. Faire venir de. Se dit des eaux que l'on tire de leur source pour les conduire par quelque rigole ou canal. Des petits ruisseaux qu'on dérive de tous côtés. Dériver les eaux des sources voisines. Il y a dans l'Orient des réservoirs qui ont jusqu'à deux lieues de surface, et qui servent à arroser et à abreuver une province entière, au moyen des saignées et des petits ruisseaux qu'on en *dérive* de tous côtés. (Buff.)

— Gramm. Faire provenir. Dériver un mot du grec.

— Mathém. *Dériver une fonction*. En chercher la dérivée.

— Médec. Opérer la dérivation, rompre la tendance des fluides à se porter vers un centre malade.

— SE DÉRIVER. v. pron. Être dérivé, provenir de. Ces eaux se dérivent de tel endroit. Ce mot se dérive de l'arabe.

DÉRIVER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. priv., et *river*). Techn. Oter, limer la rivure. Dériver un clou.

— Horlog. *Dériver une roue*. La chasser de son pivot.

— SE DÉRIVER. v. pron. Perdre sa rivure. Cette goupille se dérive.

DÉRIVETTE. s. f. Sorte de pêche qui se fait avec des manets qu'on laisse dériver au gré du courant. Pêche à la dérivette.

DÉRIVEUR. s. m. (rad. *dériver*). Mar. Nom d'une voile qui ne s'emploie que dans les mauvais temps.

DÉRIVOIR. s. m. (rad. *dériver*). Techn. Instrument dont les horlogers se servent pour enlever les pignons de dessus les roues sans les gâter. Le dérivoir est une espèce de poinçon percé d'un trou capable de recevoir librement la tige du pignon, et dont la partie inférieure est tournée en cône.

DÉRIVOMÈTRE. s. m. (ét. fr., *dérive* ; gr., μέτρον, mesure). Mar. Instrument servant à mesurer la dérive.

DÉRIVOTE. s. f. (rad. *dériver*). Techn. Grande perche dont on se sert pour éloigner un train de bois de la rive.

DÉRIVURE. s. f. Constr. V. DÉVIRURE.

DERKAOUI. s. m. Hist. relig. Nom de sectaires musulmans, en Algérie.

DERLE. s. f. Techn. Un des noms de la terre à porcelaine. || Argile propre à faire de la belle faïence.

DERMALAXIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau ; μαλακός, mou). Pathol. Ramollissement de la peau.

DERMALGIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau ; ἄλγος, douleur). Pathol. Névralgie des nerfs de la peau, qui se produit sous l'influence du froid humide ou de causes générales diverses.

DERMANGIOLEUCITE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau ; ἀγγεῖον, vaisseau ; λευκός, blanc). Pathol. Inflammation des vaisseaux lymphatiques de la peau.

DERMANYSSE. s. m. (ét. gr., δέρμα, peau ; νύσσω, je pique). Arachn. Genre d'arachnides formé aux dépens des acares, et ayant pour espèce principale et fort commune le dermanysse des oiseaux. D'autres dermanysses sont parasites des serpents. Enfin, quelques espèces vivent sur les mammifères et sur les végétaux.

DERMAPHYTE. adj. et s. m. (ét. gr., δέρμα, peau ; φυτόν, plante). Bot. Se dit de champignons parasites de la peau.

DERMAPTÈRE. adj. 2 g. V. DERMOPTÈRE.

DERMATALGIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau ; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur névralgique à la peau, dont l'étendue est généralement limitée.

DERMATANEURIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau ; ἀ priv. ; νεῦρον, nerf). Pathol. Paralysie de la peau.

DERMATE. s. m. (étym. gr., δέρμα, peau). Bot. Genre de champignons ascomycètes établi pour une quinzaine d'espèces indigènes et un grand nombre d'exotiques.

DERMATÉS. s. m. pl. Bot. Groupe de champignons ascomycètes établi pour neuf genres, et ayant pour type le genre dermate.

DERMATHÉMIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; αἷμα, sang). Pathol. Congestion momentanée du sang dans la peau.

DERMATINE. s. f. (étym. gr., δέρμα, peau). Minér. Hydrosilicate naturel de magnésie.

DERMATITE. s. f. (rad. gr. δέρμα, derme). Pathol. Inflammation du derme, de la peau.

DERMATOBRANCHE. adj. 2 g. [illegible] Qui a la peau faisant office de branchies. || DERMATOBRANCHES. s. m. pl. Section de l'ordre des mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui respirent par une cavité pulmonaire, par une branchie actienne.

DERMATOCALYX. s. m. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; κάλυξ, calice). Bot. Genre de scrofularinées [illegible] pour un arbuste de Costa Rica.

DERMATOCARPE. s. m. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; καρπός, fruit). Bot. Genre de champignons comprenant ceux dont les graines sont disséminés sur une membrane fructifère.

DERMATOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un dermatocarpe. || DERMATOCARPÉES. s. f. pl. Ordre de la classe des champignons [illegible], ayant pour type le genre dermatocarpe.

DERMATOCHÉLYDE. s. f. (pr. *der-ma-to-ké-lide*; ét. gr., δέρμα, ατος, cuir; χέλυς, tortue). Erpét. Genre de tortues, comprenant les plus grandes tortues marines à peau nue, dont l'espèce type est la tortue luth, qui n'est pas moins grande que la tortue mydas, et qui est répandue sur un grand nombre de points.

DERMATOCÔTE. s. f. Anat. Côte du dermatosquelette.

DERMATODE. s. m. (du gr. δερματώδης, [illegible]). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, établi pour dix-huit espèces de Java, et ayant pour espèce principale le dermatode austral de l'Australie.

DERMATODECTE. s. m. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; δηκτης, qui mord). Arachn. Syn. de PSOROPTE.

DERMATODECTIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la gale engendrée par les dermatodectes.

DERMATODÉE. s. f. (du gr. δερματώδης, coriace). Bot. Syn. de STICTA.

DERMATODONTE. adj. 2 g. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; ὀδούς, dent). Ichtyol. Qui est garni de nombreuses denticules. || Dont les dents sont implantées sous la peau seulement.

— DERMATODONTES. s. m. pl. Ichtyol. Sous-classe de poissons, comprenant ceux qui n'ont point de dents implantées dans l'épaisseur des os maxillaires.

DERMATODYNIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur de la peau.

DERMATOGASTRES. s. m. pl. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; γαστήρ, ventre). Bot. Tribu de champignons appartenant à la section des gastéromycètes.

DERMATOGRAPHE, DERMATOGRAPHIE, DERMATOGRAPHIQUE. V. DERMOGRAPHE, DERMOGRAPHIE, DERMOGRAPHIQUE.

DERMATOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui a des analogies de texture avec la peau, en parlant des tissus de l'économie animale. Cette épithète a été donnée à la méninge ou dure-mère. || *Système dermatoïde.* Le derme lui-même.

— Bot. Qui a l'apparence du cuir, en parlant de la fronde ou du chapeau de certains champignons. Laminaire dermatoïde.

DERMATOLOGIE, DERMATOLOGIQUE, DERMATOLOGISTE. V. DERMOLOGIE, DERMOLOGIQUE, DERMOLOGISTE.

DERMATOLYSIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; λύσις, relâchement). Pathol. Affection cutanée qui se manifeste surtout aux paupières, [illegible] ventre [illegible] allongement de la peau.

DERMATOPATHIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; πάθος, affection). Pathol. Maladie de la peau en général.

DERMATOPATHOLOGIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; πάθος, maladie; λόγος, discours). Médec. Histoire, traité des maladies de peau.

DERMATOPHIDE. adj. 2 g. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; ὄφις, serpent). Erpét. Qui a la peau nue. || DERMATOPHIDES. s. m. pl. Section de l'ordre des reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont la peau nue.

DERMATOPHILE. s. m. (étym. gr., δέρμα, ατος, peau; φιλέω, j'aime). Entom. Genre d'insectes, ne comprenant qu'une seule espèce, le dermatophile pénétrant.

DERMATOPNONTE. adj. 2 g. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; πνέω, je respire). Infus. Qui respire par la peau. || DERMATOPNONTES. s. m. pl. Groupe d'animaux invertébrés, comprenant ceux qui, comme les polypes et les infusoires, respirent par la surface du corps.

DERMATOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; πούς, pied). Ornith. Qui a les pieds couverts de peau seulement. || DERMATOPODES. s. m. pl. Classe d'oiseaux, comprenant ceux qui ont les pieds couverts d'une peau coriace et rugueuse.

DERMATORRAGIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; ῥήγνυμι, je romps). Pathol. Hémorragie par la peau.

DERMATORRHÉE. s. f. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; ῥέω, je coule). Pathol. Grande sueur.

DERMATOSCLÉROSE. s. f. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; σκληρός, dur). Pathol. Induration du tissu cellulaire sous-cutané.

DERMATOSE. s. f. (du grec δέρμα, ατος, peau). Médec. Nom générique de toutes les maladies de la peau.

DERMATOSIQUE. adj. 2 g. (rad. *dermatose*). Qui a rapport aux maladies de la peau en général.

DERMATOSQUELETTE. s. m. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; fr. *squelette*). Anat. Squelette cutané ou squelette externe.

DERMATOSQUELETTIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui concerne le dermatosquelette, qui a rapport au dermatosquelette.

DERMATOTOMIE. s. f. (étym. gr., δέρμα, ατος, peau; τομή, section). Anat. Dissection de la peau.

DERMATOTOMIQUE. adj. 2 g. (rad. *dermatotomie*). Qui a rapport à la dissection de la peau.

DERMATOVERTÉBRAL, ALE. Anat. Qui a rapport à la dermatovertèbre.

DERMATOVERTÈBRE. s. f. (ét. gr., δέρμα, ατος, peau; fr. *vertèbre*). Anat. Vertèbre du dermatosquelette.

* **DERME.** s. m. (du gr. δέρμα, peau). Anat. Tissu qui constitue le corps de la peau, qui en est la partie vivante, organisée, et qui en forme presque toute l'épaisseur. Le *derme* est le plus profond des trois éléments qui forment l'espace [illegible] la peau [illegible] présente l'aspect d'une [illegible] simple, mais très résistante, et dans l'épaisseur de laquelle on trouve un grand nombre de fibres lamelleuses entre-croisées. (Nyst.) La membrane très mince qui recouvre le derme s'appelle *épiderme.*

— C'est le derme de la peau de certains animaux qui, préparé par le tannage, constitue le cuir.

DERMÉE. s. f. (du gr. δέρμα, peau). Bot. Section du genre pézize.

DERMÉEN, ENNE. adj. Bot. Qui ressemble à une dermée. || DERMÉENS. s. m. pl. Sous-ordre des champignons de l'ordre des phaciacées, ayant pour type le genre dermée.

DERMELCOSIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; ἕλκος, plaie). Pathol. Ulcération de la peau.

DERMÉMIE. s. f. Pathol. Syn. de DERMATHÉMIE.

DERMESTE. s. m. (du gr. δερμηστής, ver qui ronge les peaux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui sont des insectes très innocents à l'état parfait, mais dont les larves voraces sont très redoutables, surtout aux cabinets d'histoire naturelle [illegible] ces, dont douze de l'Europe, une de l'Australie, deux de l'Afrique et quatre de l'Amérique.

Dermeste.

DERMESTIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *dermeste*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un dermeste. || DERMESTIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre dermeste.

DERMESTIEN, ENNE. adj. Entom. Syn. de DERMESTIDE.

DERMESTIN, INE. adj. Entom. Syn. de DERMESTIDE.

DERMESTITE. adj. 2 g. Entom. Syn. de DERMESTIDE.

DERMHYPERTROPHIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; ὑπέρ, au-dessus; τροφή, nourriture). Méd. Excès de nutrition de la peau.

DERMHYPOTROPHIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; ὑπό, au-dessous; τροφή, nourriture). Méd. Nutrition insuffisante de la peau.

DERMIEN, ENNE. adj. Syn. de DERMIQUE.

DERMIPÈDE. adj. Syn. de DERMATOPODE.

DERMIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport au derme, qui appartient au derme.

DERMIQUEMENT. adv. (rad. *dermique*). Par le derme. Le poison dermiquement absorbé peut arriver aux tissus.

DERMITE. s. f. Pathol. Syn. de DERMATITE.

DERMOBLASTE. s. m. (ét. gr., δέρμα, peau; βλάστη, bourgeon). Bot. Nom donné aux embryons dont le cotylédon est formé d'une membrane qui se rompt irrégulièrement.

DERMOBRANCHE. adj. 2 g. V. DERMATOBRANCHE.

DERMOCARCINIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; καρκίνος, cancer). Chir. Cancer de la peau.

DERMOCÉLIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; κοιλία, cavité). Pathol. Tumeur à la peau.

DERMOCHELYDE. s. f. V. DERMATOCHÉLYDE.

DERMOCYME. s. m. Syn. d'ENDOCYME.

DERMODION. s. m. Bot. Genre de champignons [illegible] TUBERINE.

DERMODONTE. adj. V. DERMATODONTE. || S. [illegible] DERMOPTÉRYGIENS.

DERMODYNIE. s. f. Pathol. V. DERMATODYNIE.

DERMOGÉNIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; γένεσις, génération). Pathol. Ensemble ou théorie des phénomènes de la génération de la peau.

DERMOGRAPHE. s. m. (rad. *dermographie*). Médec. Auteur d'une description de la peau.

— Adjectiv. *Crayon dermographe.* Crayon dont la mine, à base un peu grosse, permet aux médecins de faire des marques sur la peau.

DERMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; γράφω, je décris). Anat. Description anatomique de la peau.

DERMOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à la dermographie.

DERMOHÉMIE. s. f. Pathol. Syn. de DERMATHÉMIE.

DERMOÏDE. adj. Anat. V. DERMATOÏDE.

DERMOKÉLOÏDIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; fr. *kéloïde*). Méd. Kéloïde de la peau.

DERMOLOGIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; λόγος, discours). Médec. Traité sur la peau.

DERMOLOGIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui concerne la dermologie.

DERMOLOGISTE ou **DERMOLOGUE.** s. m. Médec. Celui qui traite de la dermologie.

DERMOLYSIE. s. f. Pathol. Syn. de DERMATOLYSIE.

DERMOMÉLANOSIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; μέλας, noir). Pathol. Mélanose de la peau.

DERMONÉCROSIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; νεκρός, mort). Pathol. Gangrène de la peau.

DERMOPATHIE. s. f. V. DERMATOPATHIE.

DERMOPELLAGRIE. s. f. Pathol. Syn. de PELLAGRE.

DERMOPHAGE. s. m. (ét. gr., δέρμα, peau, φάγος, mangeur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, établi pour une espèce de l'Amérique septentrionale, le dermophage pectiné.

DERMOPHLÉBITE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; fr. *phlébite*). Pathol. Inflammation des veines de la peau.

DERMOPHYMIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; φῦμα, tumeur). Pathol. Tubercules de la peau.

DERMOPHYTE. s. f. Bot. V. DERMAPHYTE.

DERMOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., δέρμα, peau; πτέρον, aile). Zool. Qui a des ailes ou des nageoires membraneuses. || DERMOPTÈRES. s. m. pl. Entom. Ordre d'insectes comprenant ceux qui ont les ailes supérieures coriaces.

— Ichtyol. Famille de l'ordre des poissons holobranches, comprenant ceux qui ont la dorsale adipeuse.

— Mamm. Famille de mammifères comprenant ceux qui voltigent au moyen d'une membrane étendue des membres antérieurs aux postérieurs.

DERMORRHÉMIE. s. f. (étym. gr., δέρμα, peau; ῥέω, je coule; αἷμα, sang). Pathol. Sueur de sang.

DERMORYNQUE. adj. 2 g. (ét. gr., δέρμα, peau; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec couvert de peau. || DERMORYNQUES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux nageurs, comprenant ceux qui ont le bec recouvert d'un épiderme, comme les canards, les oies, les cygnes, etc.

DERMOSPORIÉ, ÉE, ou **DERMOSPORÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui ressemble à un dermosporion. || DERMOSPORIÉES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des tuberculariées, ayant pour type le genre dermosporion.

DERMOSPORION. s. m. (ét. gr., δέρμα, peau; σπορά, semence). Bot. Genre de champignons tuberculés.

DERMOSYPHIE. s. f. (ét. gr., δέρμα, peau; fr. *syphilis*). Pathol. Affection syphilitique de la peau.

DERMOTOMIE, DERMOTOMIQUE. V. DERMATOTOMIE, DERMATOTOMIQUE.

DERNEH. (ancienne *Darnis*). Géogr. Principale ville du pays de Barca, dans la régence de Tripoli (Afrique), à 225 kil. E.-N.-E. de Bengazy. C'est, en réalité, un groupe de cinq villages, dont la popul. est de 1,000 hab. environ. La rade est remplie de récifs.

* **DERNIER, ÈRE.** adj. (ét. bas lat., *deretranus*, mot fictif formé de *de-retro*, derrière). Qui est, qui vient après tous les autres, après lequel ou après quoi il n'y a plus rien, en parlant des personnes et des choses.

1° En parlant des personnes. Le dernier homme du second rang. Le dernier candidat. Voir le *dernier* Romain à son dernier soupir. (Corneille.)

— *C'est le dernier homme à qui je me confierais, à qui je demanderais un service*, etc. C'est un homme en qui je n'ai nulle confiance, à qui je n'oserais jamais demander un service, etc.

— 2° En parlant des choses. Le dernier jour de l'année. Les derniers jours du monde. Les dernières convulsions du malade. Le dernier soupir du mourant. Le dernier adieu d'un père. Il touchait à sa *dernière* heure. (Fén.) Je croyais que tes mains fermeraient mes yeux et que tu recueillerais mon *dernier* soupir. (Id.) Mes *derniers* sentiments seront pour vous. (Volt.) Je vous écrirai ma *dernière* résolution. (D'Alemb.) Voilà le *dernier* aveu qui me restait à vous faire. (J.-J. Rouss.)

[illegible] *dernière*
Vous daignez d'une amante écouter la prière. (RAC.)

Dépenser jusqu'au dernier sou. Dépenser tout ce qu'on possède.

Rendre à quelqu'un le dernier devoir, les derniers devoirs. Assister à son enterrement.

— *Le dernier supplice.* La peine capitale.

[illegible] *Mettre la dernière main à quelque chose, à un ouvrage quelconque.* Achever, perfectionner cette chose, cet ouvrage, de manière à n'y plus revenir, à n'y plus toucher.

— Se construit quelquefois avec la préposition *en*. En dernier résultat. En dernière instance. En dernier ressort, etc. || *En dernier lieu.* Dernièrement, il n'y a pas longtemps, enfin. || *En dernière analyse.* Pour terminer, pour conclure.

Au dernier mot. Sans en rien rabattre.

[illegible] le moment de temps, d'une période, de [illegible] L'année dernière. Le mois dernier. La semaine dernière. On dit de même: Dimanche dernier, lundi dernier, jeudi dernier, etc.

— Placé avant le substantif, *Dernier* désigne une époque seulement antérieure, et non pas immédiate. Le dernier siècle du paganisme. La dernière [illegible]. La dernière [illegible].

— Le plus reculé, dans les temps à venir. Ces événements passeront dans nos annales jusqu'à nos *derniers* neveux. (Mass.) [illegible] *dernière postérité.* (Id.)

— Le plus récent. La dernière guerre. La dernière assemblée. La dernière séance. Les hérésies de ces *derniers* siècles. (Boss.) Votre *dernier* choix. (La Bruy.)

[illegible]

— Le plus bas par l'extraction. Un homme la *dernière* condition. (La Bruy.)

— Extrême, en bien. Vous avez mis le *dernier* degré de perfection dans tous vos ouvrages. (Massillon.) Ce *dernier* point de gloire et de réputation. (Id.) C'est ainsi que des notions avec les [illegible] que familiarisés nous paraissent des principes de la *dernière* évidence. (Condill.)

— Extrême, en mal. Traiter avec la dernière indignité. Du *dernier* degré de la honte, elle a su remonter au premier degré de l'honneur. (J.-J. Rousseau.)

— *Au dernier point.* Extrême, soit en bien, soit en mal.

— Le plus grand. Cette conversion demande pour ainsi dire le *dernier* effort de la puissance divine. (Bossuet.) Faire les *derniers* efforts [illegible] Les *dernières* épreuves de l'adversité. (Id.) Tomber dans le *dernier* mépris. [illegible] *dernier* supplice. (Id.) J'ai la *dernière* [illegible] ce que je puis imaginer [illegible] (Mme de Sévigné.)

— REM. GRAMM. Cet adjectif a par lui-même une valeur superlative; aussi ne prend-il jamais les signes du comparatif ni ceux du superlatif. On dit simplement *Dernier, le dernier*, et non pas, *Plus dernier, très dernier, le plus dernier*, etc. On dit qu'avec Bélise il est du *dernier* bien. (Molière.) C'est la *dernière* méchanceté que de vouloir paraître vertueux, ne l'étant pas. (Rac.)

Je vous vais accabler [illegible]
Et témoigner pour lui les *dernières* tendresses.
(MOLIÈRE.)

— **DERNIÈRE, ÈRE.** s. Celui, celle qui vient après tous les autres, après qu'il n'y a plus rien.

— 1° En parlant des personnes. Le dernier. La dernière. Être le dernier. Arriver le dernier. Être placé le dernier. Être assis le dernier à table. Être le dernier de la classe. Les premiers et les derniers. Il parla le *dernier*. (La Bruy.) David, le *dernier* de ses frères. (Mass.)

— Loc. prov. *Aux derniers les bons.* Ce qui reste après le choix des autres est souvent le meilleur. || *Le premier au bois et le dernier à l'eau.* Se dit d'une personne qui, toujours disposée au plaisir, l'est bien plus rarement à la peine.

— *Le dernier de sa famille, le dernier de sa race.* Le seul vivant de toute une famille, etc.

— Fig., en mauvaise part. Le plus vil. le plus [illegible] *dernier* et plus vil d'entre le peuple. (Mass.) Et plus on le faisait boire, plus il en [illegible] malheureuse [illegible] comme la *dernière* des *dernières*. (A. Daudet.)

[illegible]
(RACINE.)

— En parlant d'une femme. *C'est la dernière des créatures.*

— En bonne part. Brutus et Cassius furent les derniers des Romains, c'est-à-dire furent Les derniers qui méritèrent le nom de Romains, qui combattirent pour la liberté de la répu-

[illegible]

— *Dernier à*, suivi d'un infinitif. Le dernier [illegible] fuir. S'il s'aperçoit qu'on l'abandonne, il s'en afflige quelque temps, traînant les restes de son amitié jusqu'à ce qu'elle soit entièrement consumée, et il a toujours la consolation d'être le *dernier* à aimer. (Fléchier.) Je suis toujours des *derniers* à savoir les nouvelles. (Rac.)

— Celui, celle dont on vient de parler, après [illegible] *niers* plus de mauvais que d'excellents. (La [illegible] également loués pendant leur vie; il semble encore que les basses flatteries ont été plus [illegible] (Mass.)

— 2° En parlant des choses. Je vous ai averti bien des fois, c'est aujourd'hui la dernière.

— [illegible] *nier*. Il veut toujours avoir la réplique.

— [illegible] survivant qui, d'après les coutumes de l'Artois et du Cambrésis, profitait en totalité d'une acquisition faite pendant le mariage par lui et son conjoint, et ce en vertu d'une stipulation expresse que la coutume autorisait.

— Jeux. Au jeu de paume. Se dit de chacune des deux parties de la galerie qui sont les plus éloignées de la corde. Chasser au dernier. Au dernier la balle la perd. Au *dernier* la balle la gagne. (Acad.) || *Dernier en cartes*. Celui qui ne doit jouer qu'après tous les autres. || A certains jeux de main, on dit : *Ne vouloir jamais avoir le dernier*, pour Ne vouloir pas souffrir d'être touché le dernier.

* **DERNIÈREMENT** adv. (de temps [illegible] *dernier*). Depuis peu, il n'y a pas longtemps, récemment.

— Cet adverbe ne peut pas être employé substantivement, et Balzac a commis une faute en écrivant : La comète de *dernièrement* ne me fut guère moins funeste qu'à l'empereur Rodolphe.

DÉRO. s. m. Annél. Genre de la famille des [illegible].

DÉROBADE (À LA). loc. adv. A la dérobée. Tout en jouant son rôle, elle tournait à la *dérobade* les yeux vers la loge. (Th. Gaut.)

DÉROBÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérober. S'empl. adjectiv. Argent dérobé. Pain dérobé réveille l'appétit. Fruits dérobés. Du temps que nous avons, une partie nous est ôtée, l'autre *dérobée*. (Malherbe.)

— Fig. *Dérobé à*. Le vice est *dérobé* ici-bas à la honte publique, et la vertu aux éloges qu'elle mérite. (Mass.)

— *Escalier dérobé, porte dérobée, corridor dérobé*. Escalier, porte, corridor qui servent de dégagement, et par lesquels on peut entrer et sortir sans être vu. || *Heures dérobées*. Heures qu'on prend sur ses occupations habituelles, sur son travail ordinaire. Faire quelque chose à ses heures dérobées.

— Dépouillé de sa première peau. Fèves dérobées.

— Maréch. *Pied dérobé*. Se dit du pied d'un cheval dont la corne est usée.

— *À la dérobée*. loc. adv. En cachette, furtivement. Se voir à la dérobée. Se parler, s'écrire à la dérobée. Souvent, dans les plus doux épanchements de son cœur, je la voyais jeter sur le jeune homme un coup d'œil à la *dérobée*. (J.-J. Rouss.) Ma mère mangeait peu, m'adressait quelques paroles et me regardait à la *dérobée*. (A. Daudet.)

DÉROBEMENT. s. m. (rad. *dérober*, prendre). Action de dérober.

DÉROBEMENT. s. m. (rad. *robe*). Archit. Nom donné au mode de tracé des pierres dans lequel on ne fait pas usage du panneau, mais seulement de l'épure, qu'on rapporte directement sur la pierre équarrie.

* **DÉROBER**. v. a. 1re conj. (de *dé*. préf. priv., et de *robe*). Oter la robe, l'enveloppe. Ne se dit [illegible] dépouille de leur première enveloppe.

— Signifie plus ordinairement Prendre furtivement, voler en cachette, faire un larcin. Dérober un manteau. Dérober une bourse. Dérober des objets précieux. Dérober un portefeuille. Dérober un livre. Dérober le bien d'autrui. Dérober une montre. On m'a coupé la gorge, on m'a *dérobé* mon argent. (Mol.)

— Absol. Pour aller ainsi vêtu, il faut bien [illegible]

[illegible] Se dit pour Dé[illegible] quelque chose à ses maîtres.

— *Dérober de*. Un tison brûlant qu'il avait *dérobé* de l'âtre, il le fourre dans les étoupes. (P.-L. Courier.)

— Fig.

[illegible]

— Absol. Être enclin à dérober. Aimer à dérober. Le chien qui mord sera mordu; le chat qui *dérobe* sera battu. (De Juss.)

— *Dérober un secret*. Le surprendre adroitement [illegible] *Dérober un baiser*.

— Se dit particulièrement d'un auteur qui prend dans un autre quelque pensée, quelque période, quelque passage, quelques vers, et qui se les approprie. C'est un hardi plagiaire, il *dérobe* des chapitres entiers. (Acad.) Il n'y a rien de bon dans son livre que ce qu'il a *dérobé*. (Id.) Ils nous ont dérobés, *dérobons* nos neveux. (Piron.)

— Fig. Gagner, obtenir par des moyens peu licites. Avoir l'art de bien mettre en œuvre de médiocres qualités *dérobe* l'estime et donne souvent plus de réputation que le vrai mérite. (La Rochefoucauld.)

— Soustraire, ravir. Il ne lui faut point *dé*[illegible] Les plaisirs des sens *dérobent* à Dieu les cœurs [illegible] plutôt que de voir plus longtemps l'image funeste de nos misères passées. (Fléchier.) Nous mourons tous les jours; chaque instant nous *dérobe* une portion de notre vie, et nous avance d'un pas vers le tombeau. (Mass.) Ils cherchent dans les soins d'ici-bas des agitations qui les *dérobent* à eux-mêmes. (Id.) L'avare *dérobe* tout à ses besoins pour enrichir son imagination. (La Rochefoucauld.)

— Prov. *Est bien larron qui larron dérobe*. [illegible] Se dit d'un homme qui a acquis du bien légitimement et par beaucoup de travail.

— Se dit du temps, des moments pris sur les heures que l'on consacre à ses affaires, à ses occupations habituelles. Dérober une heure au travail pour aller voir un vieil ami. Elle savait reprendre sur son sommeil les heures qu'on avait *dérobées* à sa retraite. (Fléch.) J'ai *dérobé* quelques moments à mes travaux historiques, à mes maladies, à mes chagrins, pour faire cette petite besogne. (Volt.) Les plaisirs ne lui *dérobaient* aucun des instants qu'il devait à la gloire. (Barthél.)

[illegible]

— Soustraire. Dérober un criminel à la mort. Dérober quelqu'un au danger, à la colère du prince, à la fureur populaire. Je n'ai pas voulu *dérober* ta victime. (Corn.) J'emmène votre frère, et le *dérobe* à toute la honte de ses mauvais procédés. (Mme de Sévig.) Je prie le ciel de le *dérober* à tous les dangers. (Montesq.) Les larmes de son époux la *dérobèrent* à peine à la sévérité des juges. (Barth.)

— Soustraire à son profit. Dérober la gloire d'une belle action.

— Cacher, empêcher de voir, au propre et au figuré. Un nuage importun lui *dérobe* son sauveur. (Massill.) Déjà s'élevait un nuage de poussière qui *dérobait* peu à peu aux yeux des hommes la terre et le ciel. (Fén.) Il veut le *dérober* à la connaissance de sa femme et de ses enfants. (La Bruy.) Si je voulais donner le change au public et lui *dérober* mon ambition. (Id.) L'avenir nous *dérobe* le présent, et l'idéal la réalité. (La Rochef.) Toujours ce voile impénétrable échappe à mes mains, et *dérobe* à mes yeux l'objet expirant qu'il couvre. (J.-J.-Rouss.) Le saint est lourd, toute la richesse de sa draperie ne *dérobe* pas la pauvreté de son caractère. (Diderot.) L'usage de revêtir les statues d'habits quelquefois très riches est assez commun dans la Grèce, et fait regretter souvent que ces ornements *dérobent* aux yeux les beautés de l'art. (Barth.)

— *Dérober sa marche*. Aller dans une autre direction que celle qu'on avait manifesté l'intention de prendre. Se dit surtout en parlant d'une armée qui parvient à tromper l'ennemi et à faire une marche sans qu'il s'en aperçoive. Ce général sut habilement *dérober* sa marche à l'ennemi. (Acad.) Le prince à qui il *dérobe* sa marche. (La Bruy.)

— Fig. et fam. Cacher les moyens dont on use pour parvenir à ses fins. Être habile à dérober sa marche.

— Fauconn. *Dérober les sonnettes*. Se dit de l'oiseau qui s'en va sans qu'on l'ait congédié.

— Vèner. *Dérober la voie*. Se dit du chien de tête de la meute, lorsqu'il chasse sans donner de la voix.

— SE DÉROBER. v. pron. Se retirer en cachette sans dire mot, sans se faire apercevoir. Se dérober d'un salon, d'un cercle, d'une société, d'une compagnie. On dit aussi simplement Se dérober.

— Se soustraire. Se dérober à la vue. Se dérober à la curiosité de la multitude. Se dérober à la fureur, aux coups, aux recherches, à la poursuite. Se dérober aux applaudissements, à l'admiration. Le suicide qui se *dérobe* aux coups du sort ne peut se *dérober* à ceux de l'éternelle justice. (Boiste.) Heureux d'avoir pu se *dérober* à la cour. (La Bruy.) On le vit souvent s'abaisser et se *dérober* à sa dignité pour se jeter aux pieds des pauvres. (Fléch.) On la vit renoncer au plaisir et se faire une solitude où elle pût se *dérober* à sa propre grandeur. (Id.) Esther, au milieu des plaisirs d'une cour superbe, savait affliger son âme par le jeûne, et se *dérober* aux jouissances publiques. (Massillon.) Il se *dérobe* aux hommages publics, et il ne peut se *dérober* à lui-même. (Id.) Nous déménageons, ma chère enfant, et parce que mes gens feront mieux que moi, je les laisse tous ici, et me *dérobe* à cet embarras. (Mme de Sévigné.) Les solitaires se *dérobaient* avec modestie à l'exercice de la puissance miraculeuse qu'on leur attribuait. (Montalemb.)

[illegible]

— *Se dérober à la vue*. Se dit en parlant des objets qu'on cesse de voir, qui disparaissent, soit à cause de trop d'éloignement, ou de l'interposition d'un autre objet, soit par l'affaiblissement ou la cessation de la lumière. Le vaisseau, voguant à pleines voiles, se dérobe en peu de temps à la vue. A mesure que le jour baisse, les objets se dérobent insensiblement à la vue. Ces murs dont le sommet se *dérobe* à la vue. Boil.

— Fig. Échapper à, être au-dessus de, dépasser. Les causes de ce phénomène se *dérobent* à l'intelligence humaine. (Acad.) Elle se *dérobait* même à sa renommée. (Racine.) Des lois constantes, et dont la profondeur se *dérobe* à nos recherches, mêlent sans interruption le bien avec le mal dans le système général de la nature. (Barth.)

— Fig. *Ses genoux se dérobent sous lui*. Se dit d'un homme dont les genoux vacillent, faiblissent, qui a peine à se soutenir. Et mes genoux tremblants se *dérobent* sous moi. Rac.

— *Se dérober un repas*. S'en priver, s'en abstenir.

— Manèg. S'échapper tout d'un coup et par un mouvement irrégulier de dessous son cavalier. Un cheval qui se dérobe.

— Turf. *Cheval qui s'est dérobé*. Cheval qui s'est écarté de la piste.

— Syn. comp. DÉROBER, VOLER. *Dérober*, c'est soustraire adroitement et sans violence; *voler*, c'est prendre le bien d'autrui, de quelque manière que ce soit.

DÉROBEUR, EUSE. s. Celui, celle qui dérobe. Inusité.

DÉROBRACHE. s. m. (ét. gr., δέρη, cou; βραχύς, court). Entom. Genre de coléoptères longicornes, établi pour deux espèces et ayant pour type le dérobrache brévicolle, originaire des États-Unis.

DÉROCALYMMA s. m. (ét. gr., δέρη, cou; κάλυμμα, voile). Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des blattiens.

DÉROCHAGE. s. m. (rad. *dérocher*). Techn. Opération qui a pour but d'enlever la couche d'oxyde qui couvre les métaux et leurs alliages quand on les recuit; il suffit pour cela de les tremper dans l'acide sulfurique étendu, assez longtemps pour que l'oxyde se détache; on lave à l'eau et on fait sécher à la sciure de bois.

DÉROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérocher. S'empl. adjectiv. Métaux dérochés.

— Fauconn. *Oiseau déroché*. Oiseau qui quitte une pointe de rocher.

DÉROCHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *roche*). Techn. Exécuter l'opération du dérochage, décrasser les métaux et l'émail à l'aide de l'acide sulfurique. Cela fait, on *déroche* la plaque, c'est-à-dire qu'on la laisse dans l'eau seconde jusqu'à ce que le cuivre soit bien découvert et également propre dans toute sa surface. (Lenorm.)

— Fauconn. Se dit des grands oiseaux de proie qui, en poursuivant de petits quadrupèdes, les forcent à se précipiter de la pointe des rochers.

— SE DÉROCHER. v. pron. Être déroché, dans les deux acceptions du verbe actif.

DÉRODER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe; lat. *rodere*, ronger). Abattre dans une forêt tout le bois qui commence à dépérir, et en arracher même les souches.

DÉRODYME s. m. (ét. gr., δέρη, cou; δίδυμος, double). Térat. Genre de monstres ayant deux têtes et deux cous.

DÉRODYMIE. s. f. (rad. *dérodyme*). Térat. Duplicité de la tête et du cou.

DÉRODYMIEN, ENNE. adj. (rad. *dérodyme*). Térat. Se dit des monstres qui ont deux têtes et deux cous.

DÉRODYMIQUE. adj. 2 g. Qui offre les caractères de la dérodymie.

* **DÉROGATION** s. f. (pr. *dé-ro-ga-cion*). Polit. Action de déroger à une loi, à un édit, à une ordonnance; sorte d'abrogation tacite ou virtuelle, par laquelle on introduit dans la loi un changement sans indiquer formellement l'abrogation de la disposition première; acte par lequel on déroge. Il y a dérogation à la loi. Faire dérogation à la loi. Dérogation expresse. Dérogation tacite. Il y a dans la nouvelle loi une *dérogation* à l'ancienne. (Acad.) Les *dérogations* fréquentes prouvent ou le vice de l'ancienne législation, ou l'abus actuel de la puissance législative. (Beauzée.)

— On dit aussi : Une dérogation à un testament.

— Fig. Dérogation à un droit.

— Syn. comp. DÉROGATION, ABROGATION. La *dérogation* laisse subsister la loi antérieure; l'*abrogation* annule absolument cette loi.

* **DÉROGATOIRE** adj. 2 g. Jurispr. Qui déroge, qui contient une dérogation. Acte dérogatoire. Clause dérogatoire. En matière de testaments, la clause dérogatoire est celle qui déclare nuls tous les testaments qui pourraient être faits ultérieurement.

* **DÉROGEANCE** s. f. Action de déroger, de perdre les droits et les privilèges attachés [illegible] entraînait la perte du rang, et faisait tomber celui qui avait dérogé à ses devoirs et à son honneur dans la classe roturière. Le commerce en détail amenait la dérogeance. Les enfants nés après la dérogeance en étaient frappés. Pour détourner la dérogeance, il fallait demander de nouvelles lettres de noblesse.

— Fig. La fidélité n'est qu'un respect pour nos engagements; l'infidélité, une *dérogeance*. (Vauvenargues.)

DÉROGEANT. part. prés. du v. Déroger. Qui déroge. Un gentilhomme dérogeant à sa noblesse. Des magistrats dérogeant à la justice.

* **DÉROGEANT, ANTE**. adj. Qui constitue une dérogation. Loi dérogeante. La loi *dérogeante* ne donne atteinte à l'ancienne que d'une manière indirecte et imparfaite. (Beauzée.)

* **DÉROGER**. v. n. 1re conj. (du lat. *derogare*, même signif.). On met un e après le g, lorsque ce dernier doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous dérogeons. Je dérogeais. Que je dérogeasse*, etc. Modifier, changer, en quelque manière, une loi, un acte de l'autorité publique, une convention, des droits, un usage, une coutume, etc.; s'en écarter, y introduire quelque disposition contraire. Déroger à une loi, à un statut, à une ordonnance, à un édit, à une déclaration. Déroger à un contrat. Déroger à une transaction par une autre. Les privilèges *dérogent* au droit commun. (Acad.)

— Fig. Faire quelque chose qui soit indigne de son rang, de sa dignité, de son titre, de sa noblesse, de sa réputation, de son caractère. Je suis fondé, dit le prélat, à demander la rétribution, sans me trouver à l'office, et l'on ne me verra point *déroger* à mon titre. La Bruy. Assuérus ne crut pas *déroger* à la majesté de l'empire en déclarant, même par un édit, que sa bonne foi avait été surprise par les artifices d'Aman. (Mass.)

— Condescendre, s'abaisser. S'emploie surtout ironiquement. Vouloir bien déroger jusque-là, jusqu'à faire une chose, jusqu'à se rendre en un lieu, etc.

— *Déroger à la noblesse, à noblesse*, ou absolument, *déroger*. Faire quelque chose qui, d'après les lois du pays, entraîne la perte de la noblesse et des privilèges qui y sont attachés. Prendre des terres à ferme, tenir boutique, c'était autrefois déroger à noblesse. Il vaut mieux n'avoir pas été noble que d'avoir *dérogé*. (Boiste.) Son père a pu *déroger* par la charrue ou par la houe, ou par les livrées. (La Bruy.)

— DÉROGER. v. a. Oter par dérogation. Le Fils de Dieu lui donnait toujours la même autorité qu'elle avait pour soutenir et instruire les enfants de Dieu, ne lui *dérogeant* la créance que dans le point que Dieu avait révélé par tant de miracles. (Boss.) Inusité.

DÉROI. s. m. (ét., V. DÉSARROI). Somme payée chaque jour à la maison où résidaient les officiers de bouche du roi, lorsque la cour était en voyage.

* **DÉROIDIR**. v. a. 2e conj. V. DÉRAIDIR.

DÉRÔLEMENT. s. m. (de *dé*, préf. priv., et *rôle*). Admin. Action d'effacer une personne inscrite sur un rôle.

DÉROMPAGE. s. m. (rad. *dérompre*). Techn. Action de rompre, de séparer les coutures et autres accidents des chiffons destinés à la fabrication du papier.

DÉROMPOIR. s. m. (rad. *dérompre*). Techn. Nom donné par les papetiers à une espèce de table garnie de rebords de tout côté, au milieu de laquelle est enfoncé perpendiculairement un instrument tranchant, qui sert à couper les chiffons en petits morceaux au sortir du pourrissoir, avant de les mettre dans les piles du moulin ou sous le cylindre.

DÉROMPRE v. a. (ét. lat. *disrumpere*: formé de *dis*, préf. sépar., et *rumpere*, rompre). Se disait autrefois pour Torturer, rompre sur la roue. Dérompre un homme.

— Agric. Rompre un pré.

— Chevalerie. *Dérompre harnois*. Rompre l'armure d'un chevalier.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau de proie qui fond sur un autre et le précipite à terre par un coup violent. Dérompre un oiseau.

— Techn. Couper les chiffons pourris avant de les porter sous les cylindres ou dans les piles à effilocher. Dérompre les chiffons.

— SE DÉROMPRE. v. pron. Être dérompu.

DÉROMPU, UE. part. pass. du v. Dérompre. S'empl. adjectiv.

— Fauconn. Oiseau dérompu.

— Techn. Chiffons dérompus.

DÉRONDINER. v. a. 1re conj. Arg. Paver. Donner des *ronds*, c'est-à-dire des pièces de monnaie.

DÉROPELTIDE. s. f. (ét. gr., δέρη, cou; πέλτη, bouclier). Entom. Genre d'insectes orthoptères, famille des blattiens.

DÉROPLOÉ. s. m. (ét. gr., δέρη, cou; πλόος, navigation). Entom. Genre d'hémiptères, famille des scutellériens, établi pour une espèce, le petit déroploé, provenant de la Tasmanie.

DÉROPTYUS. s. m. (étym. gr., δέρη, cou; πτύον, van). Ornith. Genre de perroquets, dont le type est le perroquet citrin.

DÉROQUER. v. a. 1re conj. Fauconn. V. DÉROCHER.

— Agric. Arracher, extirper. L'ajonc se [illegible] la bruyère, la valeur du sol [illegible] cet ajonc y croît seul, on peut en le *déroquant* obtenir une terre à blé. (De Cherville.)

— Jeux. Aux échecs, Empêcher l'adversaire de roquer.

DÉROSTOMATES. s. m. pl. Helm. Famille d'helminthes turbellaries, qui comprend le genre dérostome.

DÉROSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., δέρη, cou; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche placée sous le cou.

DÉROSTOME. s. m. Helm. Genre de planaires, dont les nombreuses espèces, fluviatiles ou marines, n'ont qu'un seul des orifices du tube intestinal, l'orifice postérieur; l'autre, ou la bouche, s'ouvre sous la partie inférieure du corps, à une petite distance de son extrémité antérieure.

DÉROTRÈMES. s. m. pl. (étym. gr., δέρη, cou; τρῆμα, trou). Erpét. Groupe d'amphibiens urodèles, chez lequel le trou des branchies est persistant.

DÉROUGI, IE. part. pass. du v. Dérougir. S'empl. adjectiv. Visage dérougi. Nez dérougi.

* **DÉROUGIR.** v. a. 2e conj. (ét. fr., *de* préf. priv., et *rougir*). Oter la couleur rouge. Dérougir le teint. Elle avait le visage tout rouge de la petite vérole, un mois de temps l'a entièrement *dérougie*. (Acad.)

— DEROUGIR. v. n. Perdre tout ou partie de sa rougeur. Cela commence à dérougir. Cela dérougira au grand air. Le nez lui a dérougi.

— SE DÉROUGIR. v. pron. Perdre de sa couleur rouge. Son teint se dérougit.

DÉROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérouiller. S'empl. adjectiv. Pistolets dérouillés. Armes dérouillées. Fer dérouillé.

— Fig. Esprit dérouillé. Mémoire dérouillée. Manières dérouillées.

DÉROUILLEMENT. s. m. (pr. *dé-rou-lle-man, ll* mouill.). Techn. Action de dérouiller, d'enlever la rouille; état de ce qui est dérouillé.

* **DÉROUILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *dé-rou-llé, ll* mouill.; ét. fr., *de*, préfixe priv., et *rouiller*). Oter, enlever la rouille. Dérouiller des armes. Dérouiller un fusil. Dérouiller un vieux sabre. Dérouiller un couteau.

— Fig. Polir, façonner, former. Dérouiller un jeune homme. Dérouiller l'esprit, la mémoire, en les exerçant par l'étude et la lecture. Dérouiller les manières au contact de la bonne société.

> Et combien est puissante à dérouiller le vice
> L'aigreur des tribulations. (CORNEILLE.)

— SE DÉROUILLER. v. pron. Être dérouillé, perdre la rouille.

— Fig. Se former, se façonner, se polir. Un jeune homme qui se dérouille. L'esprit se dérouille dans le commerce du grand monde. L'esprit se *dérouille* à la cour. (Boiste.)

— Se remettre à une chose que l'on n'a pas faite depuis longtemps. Il y a si longtemps que je n'ai lu du grec; j'ai grand besoin de me dérouiller.

DÉROULABLE. adj. 2 g. Qui est susceptible d'être déroulé.

DÉROULAGE. s. m. Action de dérouler, résultat de cette action.

DÉROULÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérouler. S'empl. adjectiv. dans toutes les significations du verbe. Étoffe déroulée. Pièce de toile déroulée. Manuscrits, titres, papiers déroulés. Le blé ondulé. Vagues déroulées sur la plage.

* **DÉROULEMENT.** s. m. Action de dérouler; effet de cette action.

— Géom. Production d'une courbe par l'arrangement des rayons d'une autre courbe.

* **DÉROULER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *rouler*). Étendre ce qui était roulé, le mettre en long. Dérouler une pièce d'étoffe. Dérouler un diplôme, un manuscrit, de vieux titres de noblesse. Dérouler une carte géographique. Dérouler une gravure. Il déroula un long morceau de papyrus. (Th. Gaut.)

— Un serpent déroule ses anneaux, ses replis.

— Étendre peu à peu. Un fleuve déroule ses eaux dans les campagnes.

— Fig. Dérouler aux yeux le tableau des événements d'une grande époque. Dérouler les grands spectacles de la nature.

— *Dérouler sa vie, dérouler la vie.* En présenter le tableau, en faire connaître les péripéties, les détails.

— Géom. *Dérouler une courbe.* Former une courbe par déroulement, c'est-à-dire par la disposition des rayons d'une autre courbe.

— Typogr. *Dérouler une presse.* Faire retourner en arrière le train de la presse, à l'aide de la manivelle et du rouleau.

— SE DÉROULER. v. pron. S'étendre, se développer, au propre et au figuré. Un serpent qui se déroule. Une pièce d'étoffe qui se déroule en tombant. Les vagues de la mer qui se déroulent sur le rivage. Au sommet de la colline, un tableau riche et varié qui se déroule devant nous. Tous les siècles du monde qui se déroulent dans les pages de l'histoire. Sur le bord occidental, des savanes se *déroulent* à perte de vue. (Chateaub.) Tout ce qu'il avait vu se *déroula* dans sa mémoire. (G. Flaubert.) A nos pieds, les vignes jaunissantes se *déroulent* en tapis jusqu'au bord du lac. (Gér. de Nerval.) Devant cette assistance prévenue, les vers se *déroulaient* avec une lenteur et une monotonie désespérantes. (A. Daudet.)

DÉROUTANT. part. prés. du v. Dérouter. Qui déroute. Des objections déroutant l'esprit le mieux préparé.

DÉROUTANT, ANTE. adj. Qui peut dérouter, déconcerter, rompre les mesures.

* **DÉROUTE.** s. f. (ét., V. DÉROUTER). Fuite de troupes qui ont été battues, poursuivies et rompues, qui n'ont plus d'espoir qu'en elles-mêmes, et qui se dispersent de tous les côtés, sans savoir où aller, ni quelle route tenir. Grande déroute. Déroute complète. Éclatante déroute. Sanglante déroute. État de déroute. Être en déroute. Mettre en déroute. Se mettre en déroute. Rallier, ramener au combat une armée en déroute. Les gros bataillons serrés demeuraient inébranlables au milieu de tout le reste en *déroute*. (Boss.) Dans la *déroute* de son armée, il pria Dieu le tribut de sa prière accoutumée. (Fléchier.) Du fleuve ainsi dompté la *déroute* éclatante. (Boil.)

— Fig. et fam. Écroulement total des affaires de quelqu'un. La déroute des affaires, de la fortune de quelqu'un. Mettre la déroute dans les affaires d'une personne, mettre ses affaires en déroute. La déroute d'un marchand, d'un négociant. Pousser par le jeu jusqu'à une *déroute* universelle. (Mass.) La cause la plus immédiate de la ruine et de la *déroute* des personnes des deux conditions de la robe et de l'épée, c'est que l'état seul, et non le bien, règle la dépense. (Id.) Vos réflexions sont tristes et justes sur la *déroute* de la maison de Créquy. (Mme de Sévigné.)

> C'est ainsi que souvent par une forcenée
> Une triste famille, à l'hôpital traînée,
> Voit ses biens en décret sur tous les murs écrits
> De sa *déroute* illustre effrayer tout Paris. (BOILEAU.)

— Fig. *Mettre un homme en déroute.* Le supplanter dans une entreprise, le presser vivement dans une dispute, dans une conversation, et le mettre hors d'état de répondre. Combien de galants va-t-il mettre en *déroute!* (Mass.)

— Causer du trouble dans l'esprit. Mille choses imprévues me font souvenir de vous par-dessus le souvenir ordinaire, et me mettent en *déroute*. (Mme de Sévigné.)

DÉROUTE (Passage de la). Géogr. Bras de mer entre la côte du département de la Manche et l'île Jersey.

DÉROUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dérouter. S'empl. adjectiv. Voyageur dérouté.

— En parlant des choses. Rompu, déjoué. Mesures déroutées, plan dérouté.

— Déconcerté, en parlant d'une personne. Que vous a-t-on dit? vous êtes tout *dérouté*.

DÉROUTEMENT. s. m. Action de dérouter; résultat de cette action.

— Changement de route.

* **DÉROUTER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *route*). Détourner quelqu'un de sa route, l'égarer de son chemin. Dérouter un voyageur. Nous étions dans le bon chemin, vous nous avez *déroutés*. (Acad.)

— Fig. Rompre les mesures de quelqu'un. La disgrâce d'un ministre déroute bien des gens. Souvent le moindre événement nous déroute.

— Déconcerter. Dérouter quelqu'un d'une parole.

— Absolument, en ce dernier sens. Vous êtes facile à dérouter.

— SE DÉROUTER. v. pr. S'égarer de sa route, se déconcerter.

DÉROYALISER. v. a. 1re conj. Néol. Faire perdre les opinions, les sentiments royalistes. Nous *déroyalisâmes* aussi le peuple. (Babœuf.)

DERRAMME. s. m. Hist. Serment fait en justice par lequel on s'engageait à prouver, surtout par témoins, la vérité de ce qu'on avançait.

DERREYEH. Géogr. Ville d'Arabie, dans le Nedjed, ch.-l. du canton de Hanifa, était la principale cité des Wahabites. Elle fut détruite, en 1819, par Ibrahim-Pacha, qui la prit après sept mois de siège.

DERRHIATIS. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane adorée à Derrhion, en Laconie.

DERRI. s. m. Géol. Couche de tourbe qui se trouve à quelques centimètres au-dessous de la surface du sol.

DERRIDIES. s. f. pl. Annél. Famille d'annélides, ayant pour type le genre derris.

* **DERRIÈRE.** prép. (ét. bas lat., *de retro*; rad. *retro*, arrière). Cette préposition est opposée à *devant*, et marque ce qui est après une personne ou une chose.

— 1° Ce qui est après une personne. Être derrière quelqu'un. Marcher derrière quelqu'un. Être assis derrière quelqu'un. Derrière lui. Derrière vous. Regarder derrière soi. Laisser quelqu'un derrière soi. Il jette *derrière* lui ses jours. Un après l'autre; il arrive au dernier sans avoir joui d'aucun. (Boiste.) Fuir sans regarder *derrière* soi. La Bruy.) Cette étendue de terres, de peuples, de royaumes qu'il vient de parcourir et qu'il laisse *derrière* lui. (Mass.)

— Fig. *Il ne faut pas regarder derrière soi.* Lorsqu'on est dans le bon chemin, il faut avancer toujours; ce qu'on a bien commencé, il faut poursuivre.

— *Fuir sans regarder derrière soi.* Fuir précipitamment.

— Fig. Au-dessous, dans un rang inférieur. Celui qui s'est bien *derrière* soi un homme de sa condition. (La Bruy.) Moins flatté de laisser tant d'hommes *derrière* lui. (Mass.)

— 2° Marque ce qui est après les choses. Derrière la maison. Derrière la voiture. Derrière la porte. Derrière le jardin. Derrière la tapisserie. L'ennui marche *derrière* le bonheur. (Boiste.) Si vous allez *derrière* un théâtre. (La Bruy.) Venez *derrière* un voile écouter leurs discours. (Racine.)

— S'empl. aussi adverbialement. Aller derrière. Être derrière. Rester derrière. Se trouver derrière. Regarder derrière. Qu'importe que cela soit devant ou *derrière?* (Acad.) Il a suivi quelque temps ceux, mais enfin il l'a laissé bien loin *derrière*. (Id.)

— Fig. *Être derrière.* Diriger une affaire ou y prendre part sans se montrer.

— *Sens devant derrière.* Se dit d'un objet placé de telle façon que le devant est à la place du derrière. Mettre sa perruque sens devant derrière. Mettre son bonnet sens devant derrière.

— *Derrière!* Ordre donné à un chien de rester derrière.

— *Par derrière.* loc. adv. Saisir par derrière. Attaquer par derrière. C'est un traître, il m'a frappé par *derrière*. (Acad.)

— *Aller au-devant par derrière.* Se préparer adroitement un avantage, ou Prévenir adroitement une disgrâce.

— *Par derrière.* loc. prép. Les troupes de ce maréchal se débandèrent et coururent à travers champs pour dépasser la droite de l'ennemi, par *derrière* laquelle elles arrivèrent. (De Ségur.)

— Prov. *A passage et à rivière, laquais devant, maître derrière*

DERRIÈRE. s. m. Partie postérieure, c'est-à-dire opposée au devant. Le derrière d'une maison. Le derrière d'un château. Le corps de logis de derrière. Le derrière de la tête. Le derrière d'un habit, d'une robe. Il est logé sur le *derrière*. (Acad.)

— *Porte de derrière.* Porte pratiquée dans le derrière d'un bâtiment.

— Fig. et fam. *Porte de derrière.* Faux-fuyant, défaite, échappatoire. Avoir des portes de derrière. Se réserver des portes de derrière. Ne vous fiez pas à cet homme-là, il a toujours une porte de *derrière*. (Acad.)

— Le postérieur de l'homme ou d'un animal, la partie qui comprend les fesses et le fondement. Tomber sur le derrière. S'écorcher le derrière. Montrer le derrière. Le derrière d'un lion, d'un tigre, d'un éléphant. Des singes assis sur leur derrière.

— Pop. *Montrer le derrière.* Avoir des vêtements tellement en lambeaux qu'ils laissent voir le linge ou même la peau. ‖ Tourner le dos à l'ennemi, fuir dans un combat. ‖ Fig. Reculer devant l'exécution de ce qu'on s'était vanté de faire.

— Pop. *Se torcher le derrière d'une chose.* N'en faire aucun cas.

> Des lois de sont la dame fière
> Se torche souvent le *derrière*. (SCARRON.)

— Fig. et fam. *Faire rage des pieds de derrière.* Faire tous ses efforts, mettre tout en œuvre pour réussir.

— *Train de derrière.* La partie postérieure du corps d'un animal. ‖ Partie d'une voiture supportée par les roues de derrière.

— Au plur., *Les derrières. Les derrières d'une ville.* S'est dit pour Les parties les plus reculées, les moins fréquentées d'une ville. Passer par les derrières. Prendre les derrières, pour n'être pas vu.

— Art milit. *Les derrières de l'ennemi. Les derrières d'une armée.* Les dernières lignes, les troupes qui sont derrière toutes les autres. Couvrir, assurer ses derrières. Fondre, tomber sur les derrières. Attaquer par les derrières. Tailler en pièces, écraser les derrières de l'ennemi. Appuyer ses derrières contre un marais, contre une colline, contre une forêt, contre un fleuve. N'avoir rien à craindre pour ses derrières. Il fondit sur les *derrières* de l'ennemi. (Acad.)

— Mar. Arrière, ou poupe. *Derrière carré.* Ancien navire de transport dont la poupe était carrée.

— Peint. Champ, fond.

DERRIS. s. m. (ét. gr., δέρρις, étui). Annél. Genre d'annélides comprenant des animaux de l'ordre des hétérocriciens.

— Bot. Syn. de DÉGUÉLIE.

DERTROÏDE. s. m. Ornith. Syn. de TISSERIN.

DERTRUM. s. m. (pr. *der-tromm*; du gr. δέρτρον). Ornith. Nom donné au bout de la mandibule supérieure des oiseaux, lorsqu'il est distingué du reste par sa forme ou par un sillon.

DÉRUSIEN, ENNE. adj. et s. Hist. anc. Nom d'une des dix tribus des Perses. Membre de cette tribu. Les Dérusiens étaient agriculteurs.

DERVAL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Châteaubriant (Loire-Inférieure); 3,400 hab.

* **DERVICHE** ou **DERVIS.** s. m. (étym. pers., *derouisch*, pauvre). Hist. relig. Nom donné à des religieux musulmans et indiens qui vivent en communauté dans des monastères, sous l'autorité d'un supérieur, au nombre de trente à quarante. Il y a trente-deux ordres de derviches dans l'empire ottoman. Les trente *derviches* se tenaient par la main avec une sorte de mouvement de tournoiement. (Gér. de Nerv.) Les *derviches* ont cela de particulier, qu'ils sont plus tolérants qu'aucune institution religieuse. (Id.)

— Les derviches se revêtent d'une étoffe de feutre noir, bleu ou blanc; ils laissent croître la barbe et les moustaches, et portent des chapelets de 33 à 99 grains. Ils servent les pauvres, soignent les malades, interprètent les songes, etc.

* **DES.** art. plur. 2 g. C'est la contraction de la préposition *de* et de l'article pluriel *les*, et il retient la double valeur des deux mots dont il est formé. *De* n'y change pas de nature; il est toujours préposition, c'est-à-dire qu'il sert à marquer un rapport de qualification ou un rapport d'éloignement, d'extraction, et l'article se désigne et par la contraction, puisque *des* est pour *de les*. Nos pères ne connaissaient point la contraction; ils écrivaient et disaient *de les hommes, de les femmes*, pour *des hommes, des femmes*.

— Marquant un rapport de qualification. Le souverain maître des anges et des hommes. La magnificence des cieux. L'harmonie des mondes. Les révolutions des astres. L'immensité des mers. La hauteur des montagnes. Le progrès des sciences. Le charme des vertus. L'analyse des vérités. La dignité des rois. La gravité des juges. Le dévouement des prêtres. L'amour des mères. Le courage des soldats. L'enchaînement des effets et des causes. Le bonheur *des* méchants comme un torrent s'écoule. (Racine.) Dieu tient le cœur *des* rois entre ses mains puissantes. (Id.) La colombe attendait les échos *des* forêts. (Delille.) Le lis me boudit au sein *des* mers. (Id.) La violette se cache timidement au milieu *des* filles de Flore. (Deleuze.) La gloire *des* Français égale leur valeur. (De Belloy.)

— Marquant un rapport d'éloignement, d'extraction. Les chevaux arabes viennent *des* chevaux sauvages des déserts de l'Arabie. (Buff.) Beaucoup de maladies de nos villes sortent *des* voiries qui sont placées dans le voisinage, et *des* cimetières situés autour de nos églises et jusque dans le sanctuaire. (B. de St-P.)

— S'emploie après les adverbes de quantité et les noms collectifs. La multiplicité *des* lois est la source des infractions. (Lav.) La totalité *des* enfants sacrifie l'avenir au présent. (Noel.) La plupart *des* femmes n'ont guère de principes; elles se conduisent par le cœur. (La Bruy.) De bien *des* gens, il n'y a que le nom qui vaille quelque chose. (Id.)

— S'emploie après un verbe neutre ou un adjectif. La terre est couverte *des* hommes que Télémaque renverse. (Fén.) Toutes les histoires et tous les écrits sont pleins *des* miracles que leurs secours implorés et leurs tombeaux honorés opéraient par toute la terre. (Boss.) Il ne se faut jamais moquer *des* misérables. (La Fontaine.) Quelques auteurs parlent *des* chevaux sauvages, et citent même les lieux où ils se trouvaient. (Buffon.) Les Francs, peuple sauvage, ne vivaient que de légumes, de fruits, de racines, et *des* animaux qu'ils prenaient à la chasse. (Andrieux.)

— S'emploie, par ellipse, avec le sujet. *Des* princesses la désirent à l'envi pour favorite. (Fléch.) *Des* rivaux vertueux sont souvent adorés. (De Belloy.)

— S'emploie, par ellipse, après le verbe *être*. Les usurpateurs sont toujours *des* tyrans. (Volt.) Les plus brillants appas sont *des* fantômes vains. (Lebrun.)

— S'emploie, par ellipse, avec le complément direct d'un verbe actif. N'avez-vous pas des enfants? Il n'avait pas *des* outils à revendre. (La Font.) Mais franchement, je ne fus pas *des* vers ni même de la prose quand je veux. (Boileau.) Je ne vous ferai point *des* reproches frivoles. (Rac.) Madame, je n'ai point *des* sentiments si bas. (Id.) Allons, je ne tiens pas *des* discours superflus. (Corn.) Les plus grands esprits n'ont que *des* lumières bornées. (Nicole.) Il n'y a rien de si vain et de si borné que la plupart des bourgeois; c'est chez eux que la sottise jette *des* racines profondes. (B. de St-P.) Toujours le pâtre a *des* chansons pour nous. (La Harpe.) La dinde a *des* œufs blancs et tachetés. (Buff.) Un étourdi est sujet à donner *des* chagrins à tout ce qui l'entoure. (Mme de Puysieux.)

> Heureux, cher amant, pour cent bons rasés,
> La M. clame est à *des* Petites Maisons. (BERT.)

— S'emploie après *il y a, il est*. Il y a *des* sots de tous partis, comme il y a *des* hommes d'une parfaite probité. (La Rochef.) Il est *des* gens de bien sous différents climats. (Chen.) Il y a *des* lois pour la société des abeilles; comment a-t-on pu penser qu'il n'y en avait pas pour la société des hommes? (De Bonald.)

— Est souvent, par ellipse, précédé d'une préposition. Je ne puis vous mener tout dans ce tête-à-tête sans *des* mouvements de colère. (Mme de Sévigné.) Une infinité d'hommes sont dans *des* états qu'ils n'ont pas choisis et ne pas connaître. Tout cela est passé ce je m'étais fait au très grand regret que j'ai pu me déterminer à un parti si peu de mon goût. (Bernardin.) Les fleurs femelles du noyer sont remplacées par *des* fruits charnus. (Millin.) Le bonheur nous expose à *des* dehors trompeurs. (Destouches.)

> Le soldat, grand tout en des jours d'alarme,
> Et le soldat les modestes doux temps menés. (LEGAT.)

— Se répète ordinairement devant deux ou plusieurs noms liés par *et*. Des renseignements et des documents. Des naturalistes et des voyageurs. Des bourgs et des villages. Des rubans et des bijoux. Des prix et des récom-

[illegible] teaubriand.)

— Cependant, pour rapprocher le plus possible [illegible] on peut ne pas répéter *des* devant [illegible] substantif. [illegible] Des naturalistes et voyageurs. Des bourgs et [illegible] Des prix et ré[illegible] [illegible] dans la Pamphylie, près d'une petite ville sur la mer. (Anquet.)

— Cependant, il est des cas où la répétition de *des* n'est pas indifférente pour le sens de la phrase. Par exemple : *Des ducs et des pairs* exprime des personnages qui sont ducs et d'autres personnages qui sont pairs, tandis que *des ducs et pairs* s'emploie pour parler de personnages qui sont à la fois *ducs* et *pairs*.

— Peut s'employer avec ellipse d'un nom déjà exprimé. Trop ami *des* plaisirs et trop *des* nouveautés. (Volt.)

* **DÈS.** prép. (pr. *dè* devant une consonne ou une *h* aspirée ; et *dèz* devant une voyelle ou une *h* muette ; lat. *de, ex*). Depuis, à partir de. Je reprends *dès* les derniers jours de la vie de mon cher oncle. (Mme de Sévigné.)

[illegible] (Molière.)

— 1° Ayant rapport à un temps passé. Dès l'année dernière. Dès les premiers siècles du christianisme. Dès le berceau de la monarchie française. Malheureux dès l'enfance. Vertueux dès sa plus tendre jeunesse, etc. L'homme, *dès* sa naissance, a le sentiment du plaisir et de la douleur. (Marmontel.) Ils pillent l'orphelin *dès* la mamelle. (Racine.)

— Ayant rapport à un temps futur, mais fixe et prochain. Dès demain. Dès la semaine prochaine. Dès la prochaine saison, etc.

— 2° Ayant rapport au lieu. Dès Paris. Dès Londres. Dès l'Allemagne. Dès l'Italie. Dès sa source.

— *Dès là.* loc. adv. Dès cette époque-là. Se dit aussi pour Dès cet endroit-là ; mais il a vieilli dans l'un et l'autre sens.

— *Dès lon temps.* loc. adv. Depuis longtemps.

[illegible] (Racine.)

— *Dès lors.* loc. adv. Depuis ce temps, à partir de cette époque. *Dès* lors il commença ses poursuites. (Acad.) Il annonçait *dès* lors ce qu'il serait un jour. (Id.) Les gages du *dès* lors de l'ordonnance. (Racine.)

— Par conséquent, de là. On ne peut établir ce fait capital, et *dès* lors tombe toute l'accusation. (Acad.) Il ne peut user de ce moyen ; qu'avons-nous *dès* lors à craindre de lui ? (Id.)

— *Dès que.* loc. conjonct. Aussitôt que. Dès que vous serez arrivé. Dès qu'il aura rempli ces conditions. Dès que Napoléon parut sur le front de bataille. Il n'y a rien de petit *dès* que la passion s'en mêle. (Boiste.) Je vous renverrai à Ithaque *dès* que la guerre sera finie. (Fén.) Tout fut perdu pour la parole et la religion même, *dès* que l'on eut fait de la religion une science. (Ginguené.)

[illegible]

— Du moment que, puisque. Dès que vous le voulez. Dès que vous le désirez. Dès que vous l'affirmez.

— *Dès [illegible] que.* loc. conj. Aussitôt que. *Dès* aussitôt que je comprends quelque chose. [illegible]

— *Dès lors que.* loc. conj. Du moment que. Les grands nous font honneur *dès* lors qu'ils nous font grâce. (La Font.)

— *Dès avant.* loc. prép. Même avant. La nation chinoise étendit, *dès* avant notre ère, sa domination sur le Thibet. (Regnard.) On dit aussi *Des devant.*

[illegible]

— *Dès avant que.* Même avant que. Toutes les aspirations saintes de l'homme sont en lui *dès* avant qu'il pense et qu'il sente. (Proudhon.)

DÉS. préfixe qui se met au commencement de certains mots pour leur donner ordinairement le sens négatif, et qui n'est autre que le préfixe *dé* suivi d'une *s* euphonique devant une voyelle ou une *h* muette. *Dés*[illegible] [illegible]tion, *dés*obéissance, *dés*honneur, *dés*héritance, *dés*habiller.

DÉSABELLIR. v. n. 2e conj. (rad. *beau, bel*, devant une voyelle). Désembellir. Vieux mot.

DÉSABONNÉ, ÉE. part. pass. du verbe Désabonner.

DÉSABONNEMENT. s. m. Action de se désabonner.

DÉSABONNER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *abonner*). Faire cesser l'abonnement.

— **SE DÉSABONNER.** v. pron. Cesser de s'abonner.

DÉSABORDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. extract., et *aborder*). Faire cesser l'abordage.

DÉSABOUTEMENT. s. m. Charp. Sorte de joint d'assemblage que l'on pratique lorsque deux pièces obliques sont assemblées sur une troisième, ou lorsque deux pièces assemblées dans une même mortaise se contre-boutent directement.

DÉSABRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Désabriter. S'empl. adjectiv. Une plante désabritée.

DÉSABRITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *abriter*). Oter ce qui abrite.

— **SE DÉSABRITER.** v. pron. Être désabrité.

DÉSABUSABLE. adj. 2 g. Qui peut être désabusé. Esprit désabusable. Imagination désabusable.

DÉSABUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désabuser. S'empl. adjectiv. Allez au delà de la surface des choses, pénétrez dans l'intérieur, et vous serez *désabusé*. (Boiste.) Point de philosophe, de conseiller plus sage qu'un ambitieux *désabusé*. (Chateaub.) Sans avoir usé le rien on est *désabusé* de tout. (H.[illegible])

[illegible]
(Racine.)

— *Désabusé de. Désabusée* des vanités et des folies trompeuses du monde. (Boss.) De ton frivole espoir es-tu *désabusée* ? (Rac.)

— S'empl. substantiv. Celui, celle qui est revenu des illusions communes à la plupart des hommes. Un désabusé. Une désabusée.

— **DÉSABUSÉ.** s. m. Désabusement, effet de l'action de désabuser. Le *désabusé* est la maladie de quelques hommes supérieurs. (Mme de Staël.)

DÉSABUSEMENT. s. m. Action de désabuser, de détromper, le détrompement d'une illusion, d'ouvrir les yeux sur une erreur. État d'une personne désabusée. Il y a des erreurs agréables qui valent mieux que ce qu'on appellerait *désabusement*. (Boss.-Rab.) Cette succession perpétuelle d'illusions et de *désabusements* finit par prendre un ascendant funeste sur mon esprit. (Ch. Nodier.)

* **DÉSABUSER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privatif, et *abuser*). Détromper, tirer d'erreur, d'une fausse croyance. Se dit des personnes et des choses personnifiées. Désabuser quelqu'un. Désabuser l'esprit, le cœur, l'âme de quelqu'un. Je t'aime encore assez pour te *désabuser*. (Corn.)

[illegible]
(Rac.)

— Signifie particulièrement Détromper quelqu'un de l'idée avantageuse ou défavorable qu'il se fait d'une personne ou d'une chose. Je ne viens pas ici vous *désabuser* des grandeurs humaines. (Mass.) Il faut que le monde nous *désabuse* du monde. (Boss.) De ton espoir frivole es-tu *désabusée* ? (Racine.)

Mais en vain le public, prompt à le mépriser,
De son mérite faux le veut *désabuser*.
(Boil.)

— Absol. Cela est bien propre à *désabuser* des grandeurs. (Acad.)

— **SE DÉSABUSER.** v. pron. Se détromper ou être détrompé ; sortir d'erreur, rejeter une fausse croyance. Particulièrement, Être détrompé de l'idée que l'on se faisait de quelqu'un ou de quelque chose, surtout en mauvaise part. *Désabusez*-vous de la pensée dont vous vous flattez, qu'après une longue vie la mort vous sera plus facile. (Boss.) Les souverains savent rarement se *désabuser* et convenir de leur méprise. (Mass.)

DÉSACCEPTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. extract., et *accepter*). Refuser ce qu'on avait déjà accepté.

DÉSACCLIMATÉ, ÉE. part. pass. du v. Désacclimater. S'emploie adject. Sorti de son climat. Animal désacclimaté.

— Fig. Sorti des habitudes de son climat. Tous ces peintres plus ou moins *désacclimatés*. (Eug. Fromentin.)

DÉSACCLIMATEMENT. s. m. Action de désacclimater ; résultat de cette action.

DÉSACCLIMATER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. sépar., et *acclimater*). Faire perdre l'habitude d'un climat. Désacclimater une personne, un animal, une plante.

— **SE DÉSACCLIMATER.** v. pron. Perdre l'habitude d'un climat.

DÉSACCOINTANCE. s. f. (de *dés*, préf., et *accointance*). Cessation d'accointance, de fréquentation, d'amitié avec quelqu'un.

DÉSACCOINTÉ, ÉE. part. pass. du verbe Désaccointer.

DÉSACCOINTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *accointer*). Rompre l'accointance, la société, désunir.

— **SE DÉSACCOINTER.** v. pron. Cesser de se fréquenter, d'avoir des relations amicales avec quelqu'un ; se désunir.

DÉSACCOMMODER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *accommoder*). Cesser d'accommoder.

DÉSACCOMPAGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccompagner. S'empl. adjectiv. Un homme désaccompagné. Une femme désaccompagnée.

DÉSACCOMPAGNER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *accompagner*). Cesser d'accompagner. Désaccompagner quelqu'un.

— **SE DÉSACCOMPAGNER.** v. pron. Être désaccompagné.

* **DÉSACCORD.** s. m. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *accord*). Mus. Manque d'accord dans les instruments ou dans les voix.

— Fig. Différence d'opinions, de sentiments entre les personnes. Amener le désaccord. Causer le désaccord. Être en désaccord sur. Ces discussions amenèrent le *désaccord*, et le *désaccord* les brouilla. [illegible] Dans mes pensées quels affreux *désaccords* ! (Millev.)

DÉSACCORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccorder. S'empl. adjectiv. Instrument désaccordé. Violon désaccordé. Harpe désaccordée.

— Fig. Esprits désaccordés. Sentiments désaccordés. Opinions désaccordées.

— Peint. Couleurs désaccordées, teintes désaccordées.

* **DÉSACCORDER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *accorder*). Mus. Détruire l'accord d'un instrument. Désaccorder un violon. Le froid, la chaleur désaccordent les pianos.

— Fig. Détruire l'union des esprits, des sentiments, des opinions.

— **SE DÉSACCORDER.** v. pron. Perdre l'accord, n'être pas d'accord, au propre et au figuré. Instruments qui se désaccordent. Esprits qui se désaccordent. La faculté d'agir du philosophe est comme la corde d'un instrument de musique montée sur un certain ton ; elle n'en saurait produire un contraire, il craindrait de se *désaccorder* d'avec lui-même. (Helvétius.)

— Peint. N'être pas convenablement nuancé. Couleurs, teintes qui se désaccordent.

DÉSACCOUPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccoupler. S'empl. adjectiv. Chiens désaccouplés. Draps de lit désaccouplés.

DÉSACCOUPLEMENT. s. m. (rad. *désaccoupler*). Cessation de l'accouplement, séparation des deux sexes qui s'étaient unis pour l'acte de la génération. Ce terme est usité en histoire naturelle, surtout en économie rurale.

* **DÉSACCOUPLER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *accoupler*). Séparer ce qui était mis par paires. Désaccoupler des draps.

— Enlever le lien ou la couple qui tenait attachés ensemble deux ou plusieurs animaux. Désaccoupler des bœufs, des chiens.

— Faire cesser l'accouplement. Désaccoupler des chiens, des pigeons.

— **SE DÉSACCOUPLER.** v. pron. Être désaccouplé, ne plus aller par paires.

DÉSACCOUTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccoutrer. S'empl. adjectiv.

DÉSACCOUTRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *accoutrer*). Déshabiller, ôter l'accoutrement.

— Il est inusité à l'actif ; mais on dit mieux, pronominalement : *Se désaccoutrer.* Oter soi-même son accoutrement, se déshabiller.

* **DÉSACCOUTUMANCE.** s. f. (rad. *désaccoutumer*). Perte de quelque coutume, de quelque habitude. Ce mot est vieux.

DÉSACCOUTUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccoutumer. S'empl. adjectiv. Un homme désaccoutumé. Un cœur désaccoutumé des jouissances matérielles. Une personne désaccoutumée de la passion du jeu. Une âme désaccoutumée du corps. Vous êtes *désaccoutumé* de philosopher, mais non pas de raisonner ! (Mme de Sévigné.) Je jouis à mon inquiétude le bruit de la rue, dont vous êtes *désaccoutumée*, et qui vous empêche de dormir. [illegible] Leurs hommages allèrent frapper des cieux aux habitants *désaccoutumés* de nos prières. (Gér. de Nerval.)

* **DÉSACCOUTUMER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *accoutumer*). Faire perdre une coutume. Faire quitter une habitude. Désaccoutumer quelqu'un d'une chose. Désaccoutumer du jeu, du vin, de la bonne chère, des plaisirs. Désaccoutumer de boire. Désaccoutumer de mentir. La mortification lui rend la mort familière, le détachement des plaisirs le *désaccoutume* du corps. (Boss.)

— *Désaccoutumer quelqu'un d'une personne.* Lui faire perdre les habitudes d'attachement qu'il avait pour cette personne. S'emploie surtout pronominalement dans cette acception.

— **SE DÉSACCOUTUMER.** v. pron. Se déshabituer, perdre une coutume, quitter une habitude. Se désaccoutumer du monde. Se désaccoutumer des grandeurs. Se désaccoutumer des affaires. Se désaccoutumer des biens terrestres. Se désaccoutumer de jurer, de boire, etc. Il faut se *désaccoutumer* de souhaiter quelque chose. Mme de Grignan : Les jugements sur les apparences sont si souvent trompés, que je m'étonne qu'on ne s'en *désaccoutume* pas (Mme de Sévigné.)

— *Se désaccoutumer de quelqu'un.* Cesser de le voir, de le fréquenter, de l'aimer, de le trouver agréable, de se plaire avec lui.

DÉSACCUMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccumuler. S'empl. adjectiv. Objets désaccumulés.

DÉSACCUMULER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *accumuler*). Défaire une accumulation, détruire un amas.

— **SE DÉSACCUMULER.** v. pron. Être désaccumulé.

DÉSACCUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaccuser.

DÉSACCUSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *accuser*). Retirer une accusation portée contre quelqu'un ; justifier quelqu'un, le disculper.

— **SE DÉSACCUSER.** v. pron. Être désaccusé, être disculpé. Ce verbe est vieux et inusité.

DÉSACHALANDAGE. s. m. (rad. *désachalander*). Comm. Perte des chalands. État d'une boutique désachalandée, d'un commerce désachalandé.

DÉSACHALANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Désachalander. S'empl. adjectiv. Magasin désachalandé. Boutique désachalandée.

* **DÉSACHALANDER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *achalander*). Éloigner les chalands, ceux qui vont habituellement acheter dans une boutique, chez un marchand ; faire perdre les pratiques. Désachalander un marchand, un commerçant. Désachalander un magasin, une maison de commerce.

— **SE DÉSACHALANDER.** v. pron. Perdre ses chalands, ses pratiques. Marchand, magasin qui se désachalande.

DÉSACIDIFICATION. s. f. (pr. *dé-za-ci-di-fi-ka-sion*). Chim. Action de désacidifier. La désacidification d'une substance.

DÉSACIDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Désacidifier. S'empl. adjectiv. Substance désacidifiée.

DÉSACIDIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *acidifier*). Chim. Détruire l'état d'acidité. Désacidifier une substance.

— **SE DÉSACIDIFIER.** v. pron. Être désacidifié ; perdre l'état d'acidité.

DÉSACIÉRATION. s. f. (pr. *dé-za-ci-é-ra-cion*). Techn. Action de désaciérer, d'ôter l'état d'aciération. La désaciération du fer.

DÉSACIÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaciérer. S'empl. adjectiv. Fer désaciéré. Lame désaciérée.

DÉSACIÉRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *aciérer*). Se conjugue comme *Aciérer*. Techn. Détruire l'état d'aciération. Désaciérer du fer. Désaciérer au feu, en forgeant très longtemps.

— **SE DÉSACIÉRER.** v. pron. Être désaciéré ; perdre l'état d'aciération.

DÉSADORÉ, ÉE. part. pass. du v. Désadorer.

DÉSADORER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *adorer*). Cesser d'adorer. Inusité.

— Par extens. et fam. Cesser d'aimer éperdument.

— **SE DÉSADORER.** v. pron. Être désadoré.

DÉSAFFAIRÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *affairé*). Qui n'est point affairé ; qui n'a rien à faire.

DÉSAFFAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaffamer. S'empl. adjectiv.

— Fig. et burl.

Notre Muse *désaffamée*
[illegible]
Galopera par l'univers
Sur le dos de mes petits vers. (Scarron.)

DÉSAFFAMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *affamer*). Faire cesser la faim ; délivrer de la faim. Désaffamer un pauvre. Chacun de nous avait apporté une part insuffisante à *désaffamer* un homme. (Alex. Dum.)

— **SE DÉSAFFAMER.** v. pron. Être désaffamé. Assouvir sa faim.

DÉSAFFECTATION. s. f. (pr. *dé-za-fek-ta-cion* ; ét. fr., *dés*, préf. séparat., et *affectation*). Action de supprimer une affectation. On n'a pas besoin de recourir à cette avance, aussi vous venez par une loi spéciale d'en voter la *désaffectation*. Cochery.

DÉSAFFECTER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *affecter*). Faire cesser une affectation ; ne plus affecter un crédit à un emploi déterminé.

* **DÉSAFFECTION.** s. f. (pr. *dé-zaf-fek-cion* ; ét. fr., *dés*, préf. priv., et *affection*). La cessation ou le contraire de l'affection. Encourir la désaffection. Essuyer la désaffection. Mériter la désaffection. Leur *désaffection* ne se traduisait pas en complots. (Phil. Chasles.)

DÉSAFFECTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaffectionner. S'empl. adjectiv. Peuple désaffectionné. Cœur désaffectionné. Âme désaffectionnée.

DÉSAFFECTIONNEMENT. s. m. (pr. *dé-zaf-fek-ci-o-ne-man* ; rad. *désaffectionner*). Perte de l'affection, refroidissement de l'affection, de l'amour.

— S'emploie particulièrement en politique, pour marquer le refroidissement de l'amour du peuple pour le souverain.

DÉSAFFECTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-zaf-fek-ci-o-né* ; ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *affectionner*). Détourner d'une affection, d'un attachement. Désaffectionner un peuple. La morgue de la noblesse de cour *désaffectionne* du trône la noblesse de province autant que

celle-ci *désaffectionne* la bourgeoisie en en froissant toutes les vanités. (H. de Balzac.)

— Signifie aussi Cesser de porter de l'affection à quelqu'un. Il est peu usité dans ces deux acceptions. On emploie mieux la forme pronominale.

— SE DÉSAFFECTIONNER. v. pron. Ne plus avoir d'affection pour quelqu'un.

— Absol. Un peuple se désaffectionne promptement.

— *Se désaffectionner de*. Les peuples se désaffectionnent quelquefois de leurs souverains. Un jour, sans qu'on sût pourquoi, cette Illyrie qui le lui avait fait de tant têtes se *désaffectionnait* de ses princes. (A. Daudet.)

— Dans un autre sens, on dit *Se désaffectionner quelqu'un*, pour S'attirer, encourir la désaffection de quelqu'un.

DÉSAFFILIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe séparat., et *affilier*). Faire cesser une affiliation. Il faisait partie de la société, mais on l'a désaffilié.

— SE DÉSAFFILIER. v. pron. Faire cesser sa propre affiliation.

DÉSAFFLEURÉ, ÉE part. pass. du v. Désaffleurer. S'empl. adjectiv. Parties d'une construction désaffleurées.

DÉSAFFLEUREMENT. s. f. (rad. *désaffleurer*). Constr. État de ce qui est désaffleuré, de ce qui fait saillie dans une construction.

DÉSAFFLEURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *affleurer*). Constr. Faire ressortir certaines parties d'une surface sur une autre; donner à deux corps une saillie différente.

— SE DÉSAFFLEURER. v. pron. Être désaffleuré, avoir une saillie différente, en parlant de deux corps; ressortir sur une surface.

DÉSAFFOURCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaffourcher. S'empl. adjectiv. Ancre désaffourchée. Vaisseau désaffourché.

DÉSAFFOURCHEMENT. s. m. Action de désaffourcher; résultat de cette action.

***DÉSAFFOURCHER.** v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *affourcher*). Mar. Lever l'ancre d'affourche. Désaffourcher l'ancre.

— Neutral. Ce vaisseau désaffourche.

— SE DÉSAFFOURCHER. v. pron. Être désaffourché.

DÉSAFFRANCHI, IE. part. pass. du verbe Désaffranchir.

DÉSAFFRANCHIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *affranchir*). Révoquer un affranchissement.

— SE DÉSAFFRANCHIR. v. pron. Être désaffranchi. Ce verbe est vieux et inusité.

DÉSAFFRONTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe séparat., et *affront*). Réparer un affront.

Vous n'avez rien reçu des coups que j'ai reçus,
Et c'est moi seulement qu'il faut qu'on désaffronte.
(Th. Corneille.)

DÉSAFFRONTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe séparat., et *affrontement*). Constr. Faire cesser un affrontement.

DÉSAFFUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaffubler.

DÉSAFFUBLER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *affubler*). Oter ce qui affuble; déshabiller, dévêtir. V. DEFFUBLER. Puis sa tête il *désaffubla*. (Scarr.)

— SE DÉSAFFUBLER. v. pron. Oter à soi-même ce qui affuble; se déshabiller, se dévêtir.

DÉSAGENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Désagencer. S'empl. adjectiv. Machine désagencée.

DÉSAGENCEMENT. s. m. Action de désagencer, de défaire l'agencement; état de ce qui est désagencé. La désagencement d'une machine.

DÉSAGENCER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *agencer*). Se conjugue comme *Agencer*. Détruire l'agencement, les agencements. Défaire, déranger ce qui est agencé.

— SE DÉSAGENCER. v. pron. Être désagencé.

DÉSAGRAFÉ, ÉE. part. pass. du v. Désagrafer. S'emploie adjectiv. Robe désagrafée. Corsage désagrafé.

DÉSAGRAFER. v. a. 1re conj. Syn. de DÉGRAFER, qui est plus usité, quoique moins régulier dans sa formation. Puis après il *désagrafa* son pourpoint. (Scarr.)

***DÉSAGRÉABLE.** adj. 2 g. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *agréable*). Qui n'est point agréable, qui déplaît, qui cause de l'ennui, du chagrin, du déplaisir, etc. Se dit des personnes et des choses au physique et au moral. Un homme désagréable. Une femme désagréable. Une figure, un visage désagréable. Un air, un regard désagréable. Des manières désagréables. Une humeur, un caractère désagréable. Être désagréable. Un discours désagréable. Une nouvelle, un contretemps, une aventure, une affaire désagréable. Une odeur, une saveur, un bruit désagréable. Une vue désagréable, etc. Les passions ont leurs goûts, leurs contretemps, leurs bruits *désagréables*. (Massillon.) Il faut vous dire encore que ma situation présente est trop *désagréable* et violente. (J.-J. Rouss.)

— *Désagréable à*, suivi d'un nom. Ils viennent de donner au public une scène toujours *désagréable* au ministère. (Mass.) Dans un état toujours violent et *désagréable* à la nature. (Id.)

— *Désagréable à*, suivi d'un verbe à l'infinitif. Désagréable à voir, à dire, à entendre, à faire.

— *Désagréable de*, suivi d'un infinitif. Il est désagréable d'avoir affaire à de telles gens. [illegible]

— *Désagréable pour*. Il est *désagréable* pour celui qui fait consciencieusement et exactement son devoir, de recueillir le blâme ou l'indifférence de ses supérieurs.

***DÉSAGRÉABLEMENT.** adv. D'une manière désagréable. Parler désagréablement. [illegible] *désagréablement* l'organe de la vue. (Richerand.)

DÉSAGRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Désagréer (rad. *gré*). S'empl. adjectiv. Prière désagréée. Demande désagréée.

DÉSAGRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Désagréer (rad. *agrès*). S'empl. adjectiv. Vaisseau désagréé. Frégate désagréée. On dit mieux *dégréé*.

***DÉSAGRÉER.** v. n. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *agréer*). Déplaire, ne pas agréer. Désagréer à quelqu'un. Il est inusité.

— DÉSAGRÉER. v. a. Ne pas agréer. La reine parut aussitôt *désagréer* ce qui se faisait. (Mme de Motteville.)

***DÉSAGRÉER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf., et *agrès*). Mar. Oter les agrès. Désagréer un vaisseau.

— DÉSAGRÉER. v. n. Perdre ses agrès dans un combat, dans une tempête. Cette frégate a désagréé. On dit mieux *dégréer*, dans les deux significations de ce verbe.

***DÉSAGRÉGATION.** s. f. (pr. *dé-za-gré-ga-cion*; rad. *désagréger*). Didact. Séparation des molécules ou parties dont l'assemblage constitue un corps. Se dit particulièrement d'un minéral dont les parties se séparent par l'action d'une force qui tend à détruire leur union [illegible] La désagrégation a lieu souvent sans décomposition, et sans que le corps désagrégé soit réduit à ses éléments. Le trouble introduit dans la disposition des molécules constituantes du fer, par le changement continuel de la direction des courants magnétiques, doit faciliter leur *désagrégation* et, par conséquent, la destruction rapide du corps. (F. Tourneux.)

— Fig. La désagrégation du corps social. Jusqu'à présent, le fédéralisme n'avait éveillé dans les esprits que des idées de *désagrégation*. (Proudhon.)

DÉSAGRÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Désagréger. S'empl. adj. Corps désagrégé. Parties, molécules désagrégées. Minéral désagrégé.

DÉSAGRÉGEABLE. adj. 2 g. (pr. *dé-za-gré-jable*). Qui peut être désagrégé. Roche facilement *désagrégeable*. (Ch. Martins.)

DÉSAGRÉGEANT. part. prés. du v. Désagréger. Qui désagrège.

DÉSAGRÉGEANT, ANTE. adj. Propre à désagréger. Substances désagrégeantes.

— Substantiv. Employer les *désagrégeants* pour résoudre les fausses membranes de la diphtérite. (Litt.)

DÉSAGRÉGEMENT. s. m. Action de désagréger, résultat de cette action.

***DÉSAGRÉGER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf., et *agréger*). Didact. Détruire l'agrégation, désassembler les parties dont l'union constitue un corps. Se dit particulièrement en minéralogie. Désagréger un minéral.

— Fig. Les luttes intestines désagrègent les nations.

— SE DÉSAGRÉGER. v. pron. Être désagrégé. L'argile se désagrège facilement sous les influences atmosphériques. (Laboulaye.)

***DÉSAGRÉMENT.** s. m. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *agrément*). Sujet de déplaisir, de chagrin, de dégoût, d'ennui, de contrariété, etc. Grand désagrément. Désagrément sensible. Petit désagrément. Désagrément passager. S'attirer des désagréments. Les désagréments. Éprouver, essuyer, recevoir un désagrément [illegible] d'une personne ou d'une chose. Le degré où les *désagréments* [illegible] Les dettes sont de vieux péchés qui n'ont que des *désagréments*. (Mme de Sévig.)

— *Désagrément à*, suivi d'un nom et plus ordinairement d'un infinitif. Quel que *désagrément* qu'on ait à se charger d'un indigent, on [illegible] enfin de notre sujétion. (La Bruy.)

— *Désagrément dans*. Quels désagréments dans ce poste! Il a essuyé de grands *désagréments* dans l'exercice de son emploi. (Acad.)

— *Désagrément de*, suivi d'un nom ou d'un infinitif. Vos fatigues et les *désagréments* journaliers de votre état. (Mass.)

— Se disait anciennement, et se dit encore familièrement des défauts extérieurs de la personne. Elle est belle, mais elle ne laisse pas d'avoir quelque *désagrément* dans le visage. (Acad.) Cette tache au visage est un grand *désagrément*. (Id.)

DESAGUADERO. Géogr. Cours d'eau de la [illegible] succession de lagunes, de marais et de rivières qui font communiquer le lac de Guanacache [illegible] Nuevo et du rio Diamante, qui vont se perdre dans le lac Urre.

DÉSAGUERRI, IE. part. pass. du v. Désaguerrir. S'empl. adjectiv. Soldat désaguerri. Cœur désaguerri.

DÉSAGUERRIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *aguerrir*). Désaccoutumer des dangers, particulièrement des périls de la guerre; rendre poltron.

— SE DÉSAGUERRIR. v. pron. Être désaguerri. Perdre l'habitude des dangers, des combats; devenir poltron.

DES AGULIERS (Jean-Théophile). Physicien et mathématicien, né à la Rochelle, 1683-1744, était fils d'un ministre protestant qui l'emmena en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes. Il occupa à Oxford la chaire de [illegible] 1749 [illegible] Newton [illegible]

DÉSAIGNER. v. a. 1re conj. Techn. V. DESSAIGNER.

DÉSAIGNES. Géogr. Bourg du cant. de La Mastre, arr. de Tournon (Ardèche); 3,600 hab. Antiquités romaines; temple de Diane.

DÉSAIGRI, IE. part. pass. du v. Désaigrir. S'empl. adjectiv. Vin désaigri. Liquide désaigri. Substance désaigrie.

— Fig. Caractère désaigri. Humeur désaigrie.

DÉSAIGRIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *aigrir*). Chim. Oter l'aigreur. Faire perdre à un corps ses qualités aigres. Désaigrir un liquide.

— Fig. Adoucir. Désaigrir l'humeur, le caractère. Désaigrir l'esprit, le cœur. Il est peu usité au figuré.

— DÉSAIGRIR. v. n. Un fruit qui désaigrit en mûrissant.

— SE DÉSAIGRIR. v. pron. Être désaigri. Perdre son aigreur, ses qualités aigres.

DÉSAIGUILLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaiguilleter. S'empl. adjectiv.

DÉSAIGUILLETER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-zé-gui-lle-té*, *ll* mouill.; ét. fr., *dés*, préf. privat., et *aiguilleter*). Le *t* se double devant une syllabe muette. *Je désaiguillette, tu désaiguillettes, il désaiguillette*, etc. Détacher les aiguillettes. Vieux.

DÉSAILEMENT. s. m. Action de désailer. Se dit surtout en parlant des graines.

DÉSAILER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf., et *ailer*). Oter les ailes d'une graine. Il faut les (les graines du sapin) manipuler le moins possible, éviter de les *désailer* et les récolter à proximité des endroits à ensemencer. (G. Bagneris.)

DÉSAIMANTATION. s. f. (pr. *dé-zé-man-ta-cion*). Phys. Action de désaimanter ou de se désaimanter. La désaimantation de l'électro-aimant a lieu lorsque cesse le courant.

DÉSAIMANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaimanter.

DÉSAIMANTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *aimanter*). Faire perdre l'aimantation. Lorsque les aimants [illegible] *désaimantent* d'abord les plus faibles, qui prennent ensuite le magnétisme contraire. (Becquerel.)

— SE DÉSAIMANTER. v. pron. Perdre son aimantation.

DÉSAIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaimer. S'empl. adjectiv. Qu'on n'aime plus. Jeune fille désaimée.

DÉSAIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *aimer*). Cesser d'aimer. Pourquoi les Français ne diraient-ils pas *désaimer*, quand ils aiment si vite et *désaiment* si vite encore, d'après le caprice du moment? (Merc.) Il faut, pour être venu à ce point, avoir aimé bien des fois, *désaimé*, puis aimé encore. (Michelet.)

— SE DÉSAIMER. v. pron. Cesser de s'aimer, n'avoir plus d'amitié l'un pour l'autre.

DÉSAIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désairer. S'empl. adjectiv. Oiseaux désairés.

DÉSAIRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *aire*, nid d'aigle). Fauconn. Tirer les oiseaux de l'aire, et, par extension, de l'endroit où on les nourrit.

— SE DÉSAIRER. v. pr. Être désairé. Quitter l'aire.

DÉSAISE. s. f. (étym. fr., *dés*, préf. priv., et *aise*). Incommodité, malaise. Peu usité.

DÉSAISONNER. v. a. 1re conj. Agric. V. DESSAISONNER.

DESAIX DE VEYGOUX (Louis-Charles-Antoine). Général français, né au château d'Ayat, près de Riom, en 1768, appartenant à une noble et ancienne famille d'Auvergne. Sorti à quinze ans de l'école d'Effiat, il entra dans le régiment de Bretagne et embrassa avec ardeur, en 1789, la cause de la Révolution. La guerre déclarée à l'Autriche, il servit dans l'armée du Rhin sous divers chefs; en 1794, il était général de division. Suspendu à la suite d'une dénonciation des jacobins d'Auvergne, qui lui reprochaient d'avoir deux frères et quinze parents émigrés, Desaix échappa à une arrestation, grâce à l'affection de ses soldats, [illegible] En 1796, Desaix couronna la belle retraite de Moreau [illegible] Kehl [illegible] archiduc Charles pendant deux mois. En 1798, il devint chef d'état-major de Bonaparte, alors général en chef de l'armée d'Angleterre; il le suivit ensuite en Orient, où, après la bataille des Pyramides, il fut chargé de conquérir la Haute-Égypte [illegible] le *Sultan juste*. Il tomba frappé d'une balle au cœur, dans une charge décisive contre les Autrichiens, à Marengo, 14 juin 1800.

DÉSAJUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désajuster. S'emploie adjectiv. Canon désajusté. [illegible]

— [illegible]

DÉSAJUSTEMENT. s. m. Action de désajuster, de défaire l'ajustement d'une machine.

***DÉSAJUSTER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *ajuster*). Déranger ce qui est ajusté. Défaire l'ajustement. Désajuster un télescope. Désajuster un canon, un fusil. Désajuster la toilette, la parure, la coiffure d'une personne.

— Fig. Les affaires étaient près d'être conclues: un accident imprévu a tout *désajusté*. (Féraud.)

— SE DÉSAJUSTER. v. pron. Être désajusté, dérangé, dans toutes les acceptions du verbe actif.

DÉSALIGNÉ, ÉE part. pass. du v. Désaligner. S'emploie adjectiv. Façade désalignée. Rue désalignée. Troupe désalignée.

DÉSALIGNEMENT. s. m. Action de désaligner. État de ce qui n'est pas aligné.

— Art milit. Désordre dans l'alignement d'une troupe; état d'une troupe dont les rangs, les files, ne sont pas bien alignées.

DÉSALIGNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *aligner*). Déranger, détruire un alignement. Désaligner la façade d'une maison sur la voie publique.

— Art milit. Mettre le désordre dans les lignes, dans les rangs des troupes. Désaligner une compagnie. Désaligner un bataillon. Désaligner un corps d'armée.

— SE DÉSALIGNER. v. pron. Être désaligné; perdre son alignement; rompre sa ligne. L'infanterie se désaligna au fort de la bataille.

DÉSALITÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaliter. S'empl. adjectiv. Un malade désalité. Une malade désalitée.

DÉSALITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *aliter*). Faire sortir du lit. Vieux et inusité dans cette acception.

— SE DÉSALITER. v. pron. Sortir du lit, cesser de garder le lit, en parlant d'un malade qui entre en convalescence.

DÉSALLAITÉ, ÉE. part. pass. du v. Désallaiter. S'empl. adjectiv. Un petit enfant désallaité. Une petite fille désallaitée.

DÉSALLAITEMENT. s. m. Action de désallaiter, de cesser l'allaitement, de sevrer. Le désallaitement d'un enfant.

DÉSALLAITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *allaiter*). Cesser d'allaiter, sevrer. Désallaiter un enfant.

— SE DÉSALLAITER. v. pron. Être désallaité, sevré.

DÉSALLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Désallier. S'empl. adjectiv. Gentilhomme désallié.

DÉSALLIER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *allier*). Détacher d'une alliance, désunir. La politique désallie les peuples au lieu de les unir.

— SE DÉSALLIER. v. pron. Se marier peu convenablement sous le rapport de l'état, de l'éducation, des mœurs, de l'opinion, de la fortune, etc. Un homme de cœur et une fille de robe se *désallient*, sans se mésallier. (Mirab. père.)

DÉSALTÉRANT. part. prés. du v. Désaltérer. Qui désaltère. Des agneaux se désaltérant au ruisseau limpide.

DÉSALTÉRANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de désaltérer. Boisson désaltérante. Fruit désaltérant. Dans les ardeurs de la canicule, le lourd marron me serait-il fort agréable? Le préférerais-je sortant de la poêle, à la groseille, à la fraise et aux fruits *désaltérants* qui me sont offerts sur la terre sans tant de soins? (J.-J. Rousseau.)

— Fig. La vérité est désaltérante pour l'esprit. L'amour est désaltérant pour le cœur.

— Bot. *Arbre désaltérant*. Le phytocrène *gigantea* de l'Inde.

DÉSALTÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaltérer. S'empl. adjectiv. Un homme désaltéré. [illegible] Un animal désaltéré. Une louve désaltérée. Le gosier désaltéré. La [illegible] désaltérée.

— Par extens. Fourni de boisson.

[illegible]

— *Désaltéré dans*. Dans son sang inhumain les chiens *désaltérés*. (Rac.)

★ **DÉSALTÉRER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., dés, préf. privat., [illegible]

[illegible]

— [illegible] avec le l'eau [illegible]

— Par extens. [illegible]

[illegible] saltèrent le cœur.

— SE DÉSALTÉRER. v. pron. [illegible]

— [illegible]

— [illegible]

— *Se désaltérer de.* Certains hommes sont comme ces animaux qui, dès qu'ils ont goûté du sang humain, ne peuvent s'en *désaltérer*. (Boiste.)

DÉSAMARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désamarrer. S'empl. adjectiv. Vaisseau désamarré. V. DÉMARRÉ, qui est synonyme.

DÉSAMARRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., dés, préf. privat., et *amarrer*). Mar. Détacher un bâtiment, un objet qui est amarré.

— SE DÉSAMARRER. v. pron. Être désamarré, détaché de ses amarres. V. DÉMARRER.

DÉSAMASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désamasser. S'empl. adjectiv. Trésor désamassé. Fortune désamassée.

DÉSAMASSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *amasser*). Dissiper, disperser ce qu'on a amassé. Inusité au propre.

— Fig. Dissiper sa fortune, ses biens, ses économies.

— SE DÉSAMASSER. v. pron. Être désamassé, dissipé, dispersé.

— Le prov. *Or péniblement s'amasse, se désamasse promptement.*

DÉSAMITIÉ. s. f. (de *dés*, préf. séparat., et *amitié*). Cessation de l'amitié ou seulement Refroidissement dans l'amitié. Inusité.

DÉSAMONCELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. séparat., et *amonceler*). Se conjugue comme *Amonceler*. Défaire un monceau.

DÉSAMORÇAGE. s. m. Action de désamorcer.

DÉSAMORCER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. séparat., et *amorcer*). Retirer l'amorce d'une arme à feu.

— *Désamorcer un siphon, une pompe.* En retirer l'eau qui servait à l'amorcer.

DÉSAMORTI, IE. part. pass. du v. Désamortir. Qui cesse d'être amorti.

DÉSAMORTIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. séparat., et *amortir*). Faire rentrer dans la loi commune, en parlant des biens de mainmorte. *Désamortir* les biens du clergé. (Lar.)

DÉSAMORTISSEMENT. s. m. Action de désamortir; résultat de cette action.

DÉSAMOUR. s. m. (de *dés*, préf. séparat., et *amour*). Cessation d'amour, refroidissement qui succède à l'amour, mais qui n'est pas encore de l'indifférence. Le désamour suit souvent de près l'amour excessif. Peu usité.

DÉSAMOURACHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. séparat., et *amouracher*). Faire cesser un fol amour. Il est familier.

— SE DÉSAMOURACHER. v. pron. Renoncer à son fol amour.

DÉSAMPHITRYONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désamphitryonner.

DÉSAMPHITRYONNER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *amphitryon*). Priver quelqu'un de son amphitryon.

— SE DÉSAMPHITRYONNER. v. pron. Être privé d'amphitryon.

DÉSANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Désancher. S'empl. adjectiv. Instrument désanché. Basson désanché. Clarinette désanchée.

DÉSANCHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *anche*). Mus. Oter l'anche d'un instrument à vent. Désancher un hautbois.

— SE DÉSANCHER. v. pron. Être désanché, n'avoir plus d'anche.

DÉSANCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désancrer. S'empl. adjectiv. Mar. Qui a levé l'ancre. Vaisseau désancré. Frégate désancrée.

★ **DÉSANCRER.** v. n. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *ancrer*). Mar. Lever l'ancre. La flotte a désancré. Il est peu usité aujourd'hui.

— DÉSANCRER. v. a. Même sens. Désancrer une barque.

— Fig. On eut beaucoup de peine à *désancrer* une opinion si fortement ancrée. (Litt.)

DÉSANDAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Désandainer. S'empl. adjectiv. Foin désandainé.

DÉSANDAINER ou **DÉSANDINER.** v. a. 1re conj. [illegible] Ramasser le foin coupé et disposé en andains pour le mettre en meules. Désandainer le foin.

— SE DÉSANDAINER. [illegible]

DÉSANDINER. v. a. 1re conj. V. DÉSANDAINER.

DÉSANGOISER. v. a. 1re conj. Délivrer de l'angoisse.

DÉSANIMALISATION. s. f. (pr. *dé-za-*[illegible]). Action de désanimaliser; résultat de cette action.

DÉSANIMALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Désanimaliser.

DÉSANIMALISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *animaliser*). Détruire l'animalisation. Désanimaliser des aliments.

DÉSANIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désanimer. S'empl. adjectiv. Qui est privé d'animation.

— *Deux corps désanimés,* a dit Corneille, pour [illegible] *Inanimé* veut dire tout simplement Qui n'est pas animé.

[illegible]

DÉSANIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *animer*). Cesser d'animer, [illegible] Quand le souffle divin [illegible] la partie supérieure de notre être abandonne le corps, il le désanime et le laisse dans la mort.

— SE DÉSANIMER. v. pron. Perdre la vie.

DÉSANOBLIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. séparat., et *anoblir*). Faire perdre la noblesse. [illegible] *désanoblir* [illegible]

DÉSAPPAREILLAGE. s. m. (pr. *dé-za-pa-rè-llage, ll* mouill.). Mar. Action de désappareiller. Le désappareillage d'un navire.

DÉSAPPAREILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désappareiller. S'emploie adjectiv. Bâtiment désappareillé. Voiles désappareillées.

DÉSAPPAREILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-za-pa-rè-llé, ll* mouill.; ét. fr., *dés*, préf. privat., et *appareiller*). Mar. Faire les manœuvres contraires à celles que l'on fait pour appareiller. Désappareiller une flotte, une escadre, un bâtiment.

— DÉSAPPAREILLER. v. n. Même sens. L'escadre doit désappareiller le mois prochain.

— SE DÉSAPPAREILLER. v. pron. Être désappareillé.

★ **DÉSAPPAREILLER.** v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. priv., et *appareiller*, rad. *pareil*). Retrancher une ou plusieurs choses d'un certain nombre de choses pareilles. Désappareiller des vases. On dit plus ordinairement *dépareiller*.

DÉSAPPARIÉ, ÉE. part. pass. du v. Désapparier. S'empl. adjectiv. Pigeons désappariés. Perdrix désappariées. Couple désapparié.

★ **DÉSAPPARIER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *apparier*, rad. *paire*. *Je désappariais, nous désapparions, vous désappariez. Que nous désappariions, que vous désappariiez,* etc. Séparer un couple d'oiseaux. Désapparier des pigeons, des perdrix, des tourterelles.

— SE DÉSAPPARIER. v. pron. Être désapparié, séparé.

DÉSAPPAUVRI, IE. part. pass. du v. Désappauvrir. S'empl. adjectiv. Un homme désappauvri. Une femme désappauvrie.

— Fig. Un esprit désappauvri. Une intelligence désappauvrie.

DÉSAPPAUVRIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *appauvrir*). Tirer de l'appauvrissement, faire cesser d'être pauvre. Désappauvrir quelqu'un. La charité chrétienne désappauvrit bien des familles. Vous pouvez *désappauvrir* cette famille, qui vous bénira toute sa vie.

— Fig. Il faut tous les trésors de l'amour infini pour *désappauvrir* le cœur humain.

— SE DÉSAPPAUVRIR. v. pron. Être désappauvri. Parvenir à une honnête aisance.

DÉSAPPAUVRISSEMENT. s. m. Action de désappauvrir. État de ce qui est désappauvri.

DÉSAPPÉTISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désappétisser. S'empl. adjectiv. Convive désappétissé. Estomac désappétissé.

DÉSAPPÉTISSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *appétit*). Oter, faire perdre l'appétit. Cette mauvaise cuisine me désappétisse.

— SE DÉSAPPÉTISSER. v. pron. Perdre l'appétit.

DÉSAPPLICATION. s. f. (pr. *dé-zap-pli-ka-cion*). Techn. Action de désappliquer ou d'enlever un objet qui est appliqué sur un autre.

— Fig. Manque d'application, ou plutôt, Perte de l'application, de l'attachement au travail, du zèle pour l'étude.

DÉSAPPLIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désappliquer. S'emploie adjectiv. Au propre, en parlant d'un objet qui s'est détaché d'un autre sur lequel il était appliqué; au figuré, en parlant d'une personne qui s'est détachée du travail.

DÉSAPPLIQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *appliquer*). Techn. Enlever un objet qui est appliqué sur un autre.

— Fig. Détacher du travail. Désappliquer un écolier.

— *Désappliquer de.* Le temps me *désappliquera* des objets qui m'occupent. (Port-Roy.)

— SE DÉSAPPLIQUER. v. pron. Être désappliqué; cesser d'avoir de l'application.

DÉSAPPOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désappointer. S'empl. adjectiv. Étoffe désappointée.

— Fig. Homme désappointé. Femme désappointée. Le rieur qui se frotte les mains n'est pas toujours le moins *désappointé*. (Th. Trigout.)

★ **DÉSAPPOINTEMENT.** s. m. Action de désappointer; contretemps, traverse, contrariété que l'on éprouve d'être trompé dans ses espérances, déconcerté dans ses projets. Fâcheux désappointement. Grand désappointement. Désappointement général. Éprouver du désappointement. Être au désappointement pour quelqu'un. Rire du désappointement de quelqu'un. Le *désappointement* des traîtres à la patrie fait sourire ceux qui la chérissent. Mme de Staël. Le *désappointement* marche en souriant derrière l'enthousiasme. Id. Le *désappointement* dans les petites choses est presque toujours comique. Ourry. L'histoire des *désappointements* d'un homme est bien souvent l'histoire de sa vie. (Th. Trigout.) Nos dernières révolutions ont été pour bon nombre d'hommes généreux un grand *désappointement* politique. (Id.)

— Autrefois, Action de rayer quelqu'un de l'état des soldats ou officiers entretenus.

★ **DÉSAPPOINTER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *appointer*). Signifiait autrefois, Rayer de l'état des hommes de guerre, ôter du rôle des militaires. Désappointer un officier. Désappointer un soldat.

— Fig. Tromper quelqu'un dans son attente, dans ses espérances, lui manquer de parole. Ce fâcheux contretemps a désappointé toute la compagnie.

— Se dit des choses. Le temps *désappointe* souvent l'espérance. (Amyot.)

— Techn. Oter, couper les points de fil ou de ficelle qui fixent les plis d'une étoffe. Dans cette acception, *dépointer* vaut mieux.

— SE DÉSAPPOINTER. v. pron. Être désappointé, dérouté, contrarié, trompé dans son attente.

★ **DÉSAPPRENDRE.** v. a. 4e conj. irrég. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *apprendre*). Se conjugue comme *Apprendre*. Oublier ce qu'on avait appris. Désapprendre tout ce qu'on savait. Désapprendre le grec. Désapprendre l'histoire. Désapprendre sa religion. Désapprendre la vertu. Établi depuis si longtemps en Orient, il a *désappris* les lois, les mœurs, les usages de son pays. (A. Daudet.)

— Absol. L'homme est quelquefois heureux de désapprendre. Cet enfant, bien loin d'apprendre, *désapprend* tous les jours. (Acad.)

— *Désapprendre à,* avec un infinitif. Désapprendre à lire, à écrire. Désapprendre à danser, à chanter, à monter à cheval, etc. L'aigle de l'Ausonie, se traînant toujours à côté d'un canard du Limousin, *désapprendra* insensiblement à s'élancer dans les airs. (Grimm.)

— SE DÉSAPPRENDRE. v. pron. S'emploie absolument, en parlant des personnes, dans le sens du verbe actif, c'est-à-dire dans le sens d'Oublier.

— Être désappris, être oublié, en parlant de choses. Tout se désapprend à la longue. L'arithmétique se désapprend aussi vite qu'elle s'apprend.

DÉSAPPRIS, ISE. part. pass. du v. Désapprendre. S'empl. adjectiv. en parlant des personnes et des choses.

— 1° En parlant des personnes. Qui ne sait plus, qui a oublié. Personne désapprise. Enfant désappris.

— Fig. *C'est un homme désappris.* C'est un homme qui ne sait plus vivre dans la société, qui a perdu le bon ton, la politesse, les manières du monde.

— 2° En parlant des choses. Qu'on ne sait plus, qu'on a oublié. Leçon désapprise. Histoire désapprise. Langue désapprise.

★ **DÉSAPPROBATEUR, TRICE.** adj. Qui désapprouve. Un homme désapprobateur. Un esprit désapprobateur. Caractère désapprobateur. Langage, discours désapprobateur. Manifester des intentions *désapprobatrices*. (Montesquieu.) Je n'ai pas naturellement l'esprit *désapprobateur*. Id. Vous refusez du ton le plus *désapprobateur*. (La Baum.)

— Se prend aussi substant., surtout au masculin. Un ennuyeux désapprobateur, un insupportable désapprobateur. C'est un *désapprobateur* éternel. (Acad.)

★ **DÉSAPPROBATION.** s. f. (pr. *dé-zap-pro-ba-cion*). Action de désapprouver. Vive désapprobation. Désapprobation formelle, manifeste. Paroles de désapprobation. Signes de désapprobation. Manifester sa désapprobation. Causer du déplaisir par sa désapprobation. Que peuvent les *désapprobations* des esprits sages, les résistances mêmes des cœurs hardis contre les entraînements des révolutions? (Mignet.)

★ **DÉSAPPROPRIATION.** s. f. (pr. *dé-zap-pro-pri-a-cion*; rad. *désapproprier*). Action par laquelle on abandonne la propriété d'une chose, par laquelle on renonce à cette propriété. Se résigner à la désappropriation de ses biens.

— Renoncement à soi-même.

DÉSAPPROPRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Désapproprier. S'empl. adjectiv.

DÉSAPPROPRIEMENT. s. m. Syn. de DÉSAPPROPRIATION.

★ **DÉSAPPROPRIER (SE).** v. pron. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *approprier*). Renoncer volontairement à une propriété, s'en dépouiller. Se désapproprier de tout son bien pour payer ses créanciers.

— DÉSAPPROPRIER. v. a. Oter, faire perdre à quelqu'un la propriété d'une chose, le dépouiller de sa propriété.

DÉSAPPROUVÉ, ÉE, part. pass. du v. Désapprouver. S'emploie adjectiv. Personne désapprouvée. Une action désapprouvée. Un langage désapprouvé. Des démarches désapprouvées.

★ **DÉSAPPROUVER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *approuver*). Ne pas approuver, blâmer, condamner, 1° en parlant des personnes. Désapprouver quelqu'un. Personne ne le loue ni le *désapprouve*. (La Bruy.)

— 2° En parlant des choses. Désapprouver une action, une démarche. Désapprouver la conduite. Désapprouver les opinions. Désapprouver un écrit, un discours, un ouvrage. Nous *désapprouvons* dans un temps ce que nous approuvons dans un autre. (La Rochef.) Son Altesse a tout su, et n'a pu *désapprouver* ma retraite. (J.-J. Rousseau.)

— Absol. Elles n'approuvent et ne *désapprouvent* qu'après avoir consulté ses yeux. (La Bruyère.)

— Se construit avec la conjonction *que* et le verbe au subjonctif. Je ne *désapprouve* pas que vous preniez ce parti. (Acad.)

— SE DÉSAPPROUVER. v. pron. Être désapprouvé.

— Se blâmer, ne pas s'approuver. Le sage se *désapprouve* souvent lui-même. (Boiste.)

— Syn. comp. DÉSAPPROUVER, IMPROUVER, RÉPROUVER. On *désapprouve* ce qu'on ne trouve pas convenable; on *improuve* ce qu'on trouve répréhensible; on *réprouve* ce qu'on trouve criminel, ou digne de mépris, d'aversion.

DÉSAPPROVISIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désapprovisionner. S'emploie adjectiv. Marché désapprovisionné. Place désapprovisionnée.

DÉSAPPROVISIONNEMENT. s. m. Action de désapprovisionner; état de ce qui est désapprovisionné.

DÉSAPPROVISIONNER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *approvisionner*). Faire cesser un approvisionnement. Désapprovisionner un marché.

DÉSAPPUYÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *appuyé*). Privé de l'appui. Ce serait les induire à l'attaquer, s'ils le voyaient *désappuyé* de ceux dont la puissance leur est épouvantable. (Lanoue.)

DÉSARBORÉ, ÉE. part. pass. du v. Désarborer. S'empl. adjectiv. Mât désarboré. Pavillon désarboré. Drapeau désarboré.

DÉSARBORER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *arborer*). Mar. Abattre le mât, abattre des mâts.

— Par extens. Abattre un pavillon, un drapeau.

— Fig. Désarborer l'étendard de la révolte.

— SE DÉSARBORER. v. pron. Être désarboré.

DÉSARÇONNANT. part. prés. du v. Désarçonner.

DÉSARÇONNANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de désarçonner. Toute surprise a sa force *désarçonnante* et toute cuirasse a son défaut. (P. Féval.)

DÉSARÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désarçonner. S'emploie adjectivem. Cavalier désarçonné.

— Fig. et fam. Confondu, battu dans une discussion. Adversaire désarçonné.

— Substantiv. Pas un de ces *désarçonnés* qui soit capable de se remettre en selle, pas un même qui en ait le vrai désir. (A. Daudet.)

DÉSARÇONNEMENT. s. m. Action de désarçonner ou d'être désarçonné.

— Fig. Je vois expliquerai le complet *désarçonnement* de mon candidat. (H. de Balzac.)

★ **DÉSARÇONNER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *arçon*). Mettre hors des arçons, faire perdre les arçons. Désarçonner un cavalier. Cavalier facile à désarçonner. Son cheval, en sautant, l'a *désarçonné*. (Acad.)

— Fig. et fam. Confondre, mettre hors d'état de répondre dans une dispute, dans une discussion; mettre *a quia*. Ce philosophe eut bientôt *désarçonné* son adversaire. (Acad.)

— SE DÉSARÇONNER. v. pron. Perdre les arçons, au propre.

— Fig. Perdre la tête dans une discussion.

DÉSARÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaréer. Sorti de son orbite. Phœbé, astre mort et faisant fonction d'appui aromal provisoire, sera déplacée, *désaréée*. — *ex area ejecta*, — et ira se dissoudre en voie lactée. (Fourier.)

DÉSARÉER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv.; lat., *area*, aire). Faire sortir de son orbite. Désaréer une planète. Mot spécial à Fourier.

DÉSARGENTAGE. s. m. (rad. *désargenter*). Opération qui consiste à enlever l'argent sur les objets argentés.

— Usure de l'argent sur les objets argentés.

— Opération qui consiste à extraire l'argent contenu dans le plomb.

DÉSARGENTATION. s. f. (pr. *dé-zar-jan-ta-cion*; rad. *désargenter*). Action d'extraire l'argent contenu dans un minerai.

DÉSARGENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désargenter. S'empl. adjectiv. Chandelier désar-

genté. Plat désargenté. Cuiller, fourchette désargentée. Vaisselle désargentée.

— Fam. Démuni d'argent comptant. Deux ou trois hivers, se trouvant tout à fait *désargenté*, il avait émigré. (De Goncourt.)

* **DÉSARGENTER.** v. a. 1re conj. (ét. fr. *dés*, préfixe privat., et *argenter*). Ôter les feuilles d'argent dont on a couvert un métal, un bois, un objet quelconque. Désargenter de la vaisselle.

— Extraire l'argent allié à un autre métal. Désargenter du plomb.

— Fam. Dégarnir d'argent comptant. Les frais de noce l'ont entièrement *désargenté*. (Acad.)

— SE DÉSARGENTER. v. pron. En parlant des choses, Perdre la couche d'argent dont elles sont revêtues. Ce chandelier, ce couvert se désargente.

— Fam. Perdre son argent. Ce joueur est en train de se désargenter.

DÉSARGENTEUR. s. m. (rad. *désargenter*). Celui qui extrait d'un métal l'argent qui lui était allié.

DÉSARGENTURE. s. f. (rad. *désargenter*). Opération qui consiste à enlever l'argent dont une pièce avait été recouverte.

DÉSARGOTER. v. n. 1re conj. Arg. User de ruse, de malice.

DÉSARISTOCRATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaristocratiser. Qui a cessé d'être aristocrate. État désaristocratisé.

DÉSARISTOCRATISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *aristocratiser*). Faire perdre le caractère aristocrate. Désaristocratiser un État, un pouvoir.

— SE DÉSARISTOCRATISER. v. pron. Perdre le caractère aristocratique.

DÉSARMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désarmer. S'empl. adjectiv. : 1° en parlant des personnes. Soldats désarmés. Habitants, factieux désarmés. Ennemis désarmés. Vous attaquez, Madame, un vainqueur *désarmé*. (Racine.) De tous les Français qui assistaient à la fête, pas un seul n'échappa, quoique les Siciliens fussent encore *désarmés*. (Sism.) On doit embrasser l'ennemi *désarmé*. (Christine.)

— Qui est sans défense. Lorsque Dieu plaça sur la terre l'homme nu et *désarmé*, ce fils de la création, qui allait en être le roi... (Salvand.)

— Fig. Fléchi, adouci, apaisé. Les barbares qui le gardent sont comme *désarmés* à son aspect. (Fléch.)

> Et le front *désarmé* de ce regard terrible
> Qui dans nos escadrons guide un bras invincible. (CORN.)

— 2° En parlant des choses physiques. Une forteresse, une ville désarmée. Des vaisseaux désarmés. Un bras désarmé. On congédia les troupes, les vaisseaux furent *désarmés*. (Anquetil.) Crains encor cette main *désarmée*. (Rac.)

— *Canon désarmé*. Canon dont on a ôté le boulet. || *Fusil, pistolet désarmé*. Fusil, pistolet dont la batterie est au repos.

— Fig., en parlant des choses morales. Esprit désarmé. Cœur désarmé. Colère désarmée. Vengeance désarmée. Haine désarmée. Inflexibilité désarmée. Ma mère, dit-il, quand le même tombeau renfermera le meurtrier et la victime, quand une même voûte couvrira nos cendres réunies, ta malédiction sera *désarmée*. (Mme de Staël.)

— *Désarmé de*. Le cœur *désarmé* de courroux. (Crébill.) Magistrature non moins puissante quand elle est *désarmée* de cet appareil extérieur qui le rend formidable. (D'Aguess.)

— *Désarmé par*. Désarmé par les prières, par les pleurs, par des promesses.

— Blas. *Aigle désarmé*. Aigle sans ongles.

— Hist. nat. Qui n'a point d'armes, inerme.

* **DÉSARMEMENT.** s. m. Action de désarmer, de faire quitter les armes, d'enlever les armes. Se dit surtout en parlant des gens de guerre qui ont été vaincus au combat. Le désarmement des soldats. Le désarmement de la garnison. Ordonner le désarmement. Procéder au désarmement.

— Licenciement des troupes, des gens armés en guerre. Le désarmement de la réserve. Le désarmement de la garde nationale. Convenir du désarmement. Stipuler le désarmement. Rendre les places après le désarmement.

— Action d'un État qui passe du pied de guerre au pied de paix.

— Escr. Action par laquelle on fait sauter le fer de son adversaire. Tenter, essayer le désarmement. Recourir, en venir au désarmement.

— Mar. Action de désarmer un vaisseau, de le dégarnir de son artillerie, de son équipage, de ses agrès, etc. Commencer le désarmement d'un vaisseau, d'une frégate.

* **DÉSARMER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *armer*). Oter les armes, l'armure. Après la bataille, son écuyer le désarma.

— Signifie particulièrement, Enlever les armes par force. Désarmer quelqu'un. Désarmer un malfaiteur, un furieux.

— Se dit surtout en parlant des gens armés en guerre auxquels on enlève leurs armes en combattant, ou que l'on force à les rendre après la victoire. Désarmer son ennemi sur le champ de bataille. Désarmer les prisonniers. Désarmer l'armée vaincue. Désarmer la garnison. *Désarmez* les vaincus sans les désespérer. (Rac.)

— Faire rendre leurs armes à des soldats qu'on congédie ou à des corps licenciés. Désarmer la garde nationale. On désarme les réservistes.

— Fig. Calmer, adoucir, apaiser, fléchir. Désarmer Dieu. Désarmer un père. Désarmer un prince. L'athéisme qui nie le juge, et les superstitions qui le *désarment*, sont également d'anger eux. (Buste.) Quel soin me prit-il pas le *désarmer* cette injuste irritée? (Fléch.) Cherchez à *désarmer* vos ennemis plutôt qu'à les vaincre. (Mass.)

> Ma tendresse, mes traits, ne l'ont point *désarmé* ;
> Les nymphes cependant, les nymphes m'ont aimé. (MALFILATRE.)

— *Se laisser désarmer*. Se laisser fléchir, toucher, attendrir. Dieu se laisse *désarmer* par la prière. (Nisard.)

— En parlant des choses. Désarmer la critique. Désarmer la colère céleste. Désarmer la haine, la vengeance. Désarmer les cœurs. L'autorité du prince a beau désarmer les bras, elle ne *désarme* pas les cœurs. (Mass.) Et vous pouvez d'un mot *désarmer* sa colère. (Corn.) Trompons la cruauté qu'on ne peut *désarmer*. (Volt.)

> Nous sommes criminels, et vous le connaissez,
> Rarement l'amitié *désarme* sa colère. (RACINE.)
> Quelle nuit ! quel réveil ! Vos pleurs, votre présence,
> N'ont point de ces cruels *désarmé* l'insolence. (ID.)
> Et nos [illegible] *désarmé* [illegible],
> Toutes ont pour adieu battu l'onde des mains. (CORNEILLE.)

— *Désarmer de*. On le *désarma* de son épée. (Acad.)

— Fig. *Désarmer de*. La mort les a *désarmés* de leur puissance. (Acad.) Vous rendrez inutiles tous les efforts de cette cruelle ennemie, et l'ayant enfin *désarmée* de tout ce qu'elle semble avoir de terrible... (Boss.)

> Mais *désarme* d'éclairs ta divine éloquence,
> Fais-la couler sans bruit au milieu de mon cœur. (CASIMIR.)

— *Désarmer par*. Désarmer par les prières, par les pleurs, par la soumission, par le repentir, par des promesses.

— Fig. Priver. Ces princes que la mort a *désarmés* de leur puissance. (Corn.) C'est l'imprimerie qui a *désarmé* le Vatican de ses foudres. (Bignon.)

— Fig. Priver de ses avantages. Le temps flétrit et *désarme* la beauté. (Boiste.)

— Artill. *Désarmer un canon*. En ôter le boulet. || *Désarmer un fusil*. Mettre le chien d'un fusil à l'état de repos. || Dans les armes à culasse mobile, Mettre le chien au cran de sûreté.

— Escr. Faire sauter l'épée de la main de son adversaire.

— Manég. *Désarmer les lèvres d'un cheval*, *désarmer un cheval*. Tenir ses lèvres sujettes et hors de dessus les barres.

— Mar. *Désarmer un vaisseau*, ou absolument, *désarmer*. Oter à un vaisseau son artillerie, ses agrès, son équipage, en un mot, son matériel et son personnel, le laisser dans le port. Désarmer une partie de la flotte. On désarme dans tous les ports de guerre.

— DÉSARMER. v. n. Poser les armes.

> [illegible]
> [illegible]

— Licencier, congédier les troupes ; cesser de faire la guerre. Les puissances belligérantes ne veulent pas désarmer. On ne sait pas encore qui devra désarmer le premier.

— Quitter un navire. Matelots qui désarment. Équipage qui désarme.

— Être désarmé. Hercule à *désarmer* coûtait moins qu'Hippolyte. (Rac.)

— SE DÉSARMER. v. pron. Oter son armure, ôter ses armes.

— Fig. S'apaiser, s'adoucir, se fléchir.

DÉSARNIR. v. a. 2e conj. Anc. mar. Dégager de ses amarres. Le lieutenant de second entre les deux ponts avec le maître canonnier ; il a soin de faire *désarnir* et déboucher tous les canons. (Colbert.)

DÉSARRANGER. v. a. 1re conj. Détruire l'arrangement. V. DÉRANGER.

DÉSARRER. v. a. 1re conj. Arg. Se sauver. Fuir.

DÉSARRIMAGE. s. m. Mar. Action de désarrimer, de changer l'arrimage d'un vaisseau.

DÉSARRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désarrimer. S'empl. adjectiv. Objets désarrimés.

DÉSARRIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *arrimer*). Mar. Défaire l'arrimage d'un vaisseau, déranger les objets qui sont arrimés dans la cale.

— SE DÉSARRIMER. v. pron. Être désarrimé.

DÉSARROGÉ, ÉE. part. pass. du v. Désarroger. S'empl. adjectiv.

DÉSARROGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* lorsque ce dernier doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous désarrogeons*. *Je désarrogeais*, etc. Mettre en désarroi, en désordre, en confusion.

— SE DÉSARROGER. v. pron. Être mis en désarroi.

* **DÉSARROI.** s. m. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *arroi*). Désordre, confusion dans les affaires, ruine, renversement de fortune. Être en désarroi. Mettre tout en désarroi, dans un étrange désarroi, dans un complet désarroi. Affaires en désarroi. Armée en désarroi. Dans le *désarroi* où l'on était, la porte était ouverte aux plus féconds malentendus. (E. Renan.)

— Par exagér. Nous venons de déménager, tout est chez nous dans le *désarroi*. (Acad.)

— Fig. Le désarroi des idées, des opinions. Le *désarroi* de l'autorité romaine en Judée, depuis la mort de Tibère, explique ces vexations arbitraires. (E. Renan.)

— Ce mot est du style familier.

DÉSARRONDI, IE. part. pass. du v. Désarrondir. S'empl. adjectiv. Forme désarrondie. Meule désarrondie.

DÉSARRONDIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *arrondir*). Techn. Détruire la forme arrondie d'un corps.

— SE DÉSARRONDIR. v. pron. Être désarrondi. Perdre sa forme arrondie. Les meules du moulin sont sujettes à se *désarrondir*. (Compl. de l'Acad.)

DÉSARTICULATEUR, TRICE. adj. Chir. Qui sert à désarticuler. Couteau désarticulateur.

* **DÉSARTICULATION.** s. f. (pr. *dé-zar-ti-ku-la-cion* ; rad. *désarticuler*). Chir. Amputation d'un membre dans son articulation, ou simplement, Section des liens fibreux, des surfaces articulaires qui unissent ensemble deux ou plusieurs os.

— Anat. Action de désarticuler ou d'isoler les uns des autres les divers os du squelette, en particulier ceux de la tête.

DÉSARTICULÉ, ÉE. part. pass. du v. Désarticuler. S'emploie adjectiv. Os désarticulé. Squelette désarticulé.

— Fig. Cette langue *désarticulée* a, d'ailleurs, l'avantage que le charme s'en conserve dans les différentes versions. (E. Renan.)

* **DÉSARTICULER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *articuler*). Chir. Pratiquer la désarticulation. Désarticuler un os.

— Anat. Isoler les uns des autres les os du squelette, principalement ceux de la tête. Désarticuler le squelette.

— SE DÉSARTICULER. v. pr. Être désarticulé.

DÉSASPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaspirer. Dont on a fait disparaître l'aspiration. Pourquoi conserver l'*h* dans ces mots inaspirés, qui prouvent que beaucoup d'autres pourraient comme eux être *désaspirés*? (Ragon.)

DÉSASPIRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. séparat., et *aspirer*). Faire disparaître l'aspiration. Quel inconvénient y aurait-il à *désaspirer* certains mots? (Ragon.)

DÉSASSAISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désassaisonner. S'empl. adjectiv. Mets désassaisonné.

DÉSASSAISONNEMENT. s. m. Art culin. Action de désassaisonner ; état de ce qui est désassaisonné.

DÉSASSAISONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *assaisonner*). Art culin. Oter l'assaisonnement. Affadir un mets.

— Fig. *Désassaisonner un ouvrage littéraire*. En ôter tout le piquant, sous le rapport de l'imagination, du style, etc.

— SE DÉSASSAISONNER. v. pron. Être désassaisonné.

DÉSASSEMBLAGE. s. m. Techn. Action de désassembler ; état de ce qui est désassemblé. Le désassemblage d'une charpente. Le désassemblage des cahiers d'un livre.

DÉSASSEMBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désassembler. S'emploie adjectiv. Charpente désassemblée. Pièces de menuiserie désassemblées.

DÉSASSEMBLEMENT. s. m. Action de désassembler.

* **DÉSASSEMBLER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *assembler*). Séparer ce qui était joint par assemblage, principalement en parlant des pièces de charpenterie et de menuiserie. Désassembler une charpente. Désassembler un meuble, une armoire, les pièces d'une cloison.

— Fig. La grandeur de Charles V n'était qu'un composé de plusieurs hasards, et qui *désassemblerait* toutes les pièces dont elle était formée vous le ferait voir bien clairement. (Fontenelle.)

— SE DÉSASSEMBLER. v. pron. Se déjoindre. Ce lit se désassemble. Ces boiseries se désassemblent.

DÉSASSERVIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. séparat., et *asservir*). Tirer d'asservissement. Vieux mot.

DÉSASSIÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Désassiéger. S'emploie adjectiv. Camp désassiégé. Forteresse désassiégée.

DÉSASSIÉGEMENT. s. m. (rad. *désassiéger*). Levée d'un siège ; état d'une place dont on a levé le siège. Il est peu usité.

DÉSASSIÉGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *assiéger*). Se conjugue comme *Assiéger*. Cesser d'assiéger ; lever le siège. Désassiéger une ville de guerre. Désassiéger une citadelle.

— Se disait autrefois pour Faire lever le siège, forcer les assiégeants à se retirer.

— Fig. et fam. Cesser d'importuner quelqu'un, de l'accabler de demandes, de sollicitations, etc. Jamais l'armée des solliciteurs ne *désassiège* les ministres.

— SE DÉSASSIÉGER. v. pr. Être désassiégé.

— Fig. Être débarrassé de la foule des importuns.

DÉSASSIMILATEUR, TRICE. adj. (rad. *désassimiler*). Didact. Qui produit un effet contraire à l'assimilation. Principe désassimilateur. Faculté désassimilatrice.

DÉSASSIMILATION. s. f. (pr. *dé-zass-si-mi-la-cion* ; rad. *désassimiler*). Didact. Action ou état qui a pour résultat soit la destruction de l'individu, soit l'entretien de l'espèce, et qui aboutit à la désassimilation des tissus et des rappels des êtres parties qui forment un corps vivant, ou en isolant quelques-unes de ces parties pour produire un nouvel être. Désassimilation organique. Désassimilation des corps.

DÉSASSIMILÉ, ÉE. part. pass. du v. Désassimiler. S'emploie adjectiv. Corps désassimilé. Parties désassimilées.

DÉSASSIMILER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *assimiler*). Didact. Détruire l'assimilation ou les rapports des diverses parties qui forment un corps vivant. Isoler seulement quelques-unes de ces parties. Désassimiler les parties d'un corps.

— SE DÉSASSIMILER. v. pr. Être désassimilé.

DÉSASSOCIATION. s. f. (pr. *dé-zas-so-ci-a-cion* ; rad. *désassocier*). Rupture d'une association, d'une société ; état d'une association, d'une société ainsi rompue.

DÉSASSOCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Désassocier. S'empl. adjectiv. Des individus désassociés.

DÉSASSOCIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *associer*). Se conjugue comme *Associer*. Détruire une association ; rompre une société. Dans le commerce, si l'intérêt associe promptement les hommes, il est encore plus prompt à les désassocier.

— SE DÉSASSOCIER. v. pron. Être désassocié ; se retirer d'une association.

— Fig. N'être plus en harmonie, en bon accord. L'esprit se *désassocie* bien souvent du corps. (Montaigne.)

DÉSASSOMBRI, IE. part. pass. du v. Désassombrir.

DÉSASSOMBRIR. v. a. 2e conj. (de *dés*, préf., et *assombrir*). Rendre moins sombre. Ce rayon de soleil désassombrit le temps.

— Fig. Votre gaieté désassombrit nos idées tristes.

— SE DÉSASSOMBRIR. v. pron. Devenir moins sombre. Le temps se désassombrit.

— Fig. Son caractère se désassombrit.

DÉSASSORTI, IE. part. pass. du v. Désassortir. S'empl. adjectiv. Choses désassorties. Livres désassortis. Etoffes désassorties. Porcelaines désassorties.

— Fig. Qualité, dignité désassortie. Un mariage *désassorti* est un naufrage avant de surgir au port. (Boiste.) Il me semble que c'est une chose toute *désassortie* que de porter dans cette diligence, que tous les diables emportent, une langueur amoureuse. (Mme de Sévigné.)

— *Désassorti à*. J'ai des exemples bien proches qui devraient m'accoutumer à voir cette qualité *désassortie* aux personnes qui la portent. (Mme de Grignan.)

DÉSASSORTIMENT. s. m. Action de désassortir ; état, contraste des choses mal assorties. Le désassortiment des livres.

— État de marchands, de magasins désassortis. Le désassortiment d'un marchand. Le désassortiment d'un magasin. Le désassortiment des marchandises.

* **DÉSASSORTIR.** v. a. 2e conj. (étym. fr., *dés*, préfixe priv., et *assortir*). Séparer, déplacer, ôter des choses ou quelqu'une des choses qui avaient été assorties. Désassortir des livres, des bronzes, des porcelaines, des pierreries, etc.

— Rendre incomplet l'assortiment d'un commerçant, d'un magasin.

— DÉSASSORTIR. v. n. N'être pas assorti, conforme à une chose.

— SE DÉSASSORTIR. v. pron. Être désassorti.

DÉSASSORTISSEMENT. s. m. S'est dit pour Désassortiment. La barbe faite, avec de grosses bottes crottées, est un *désassortissement* tout à fait ridicule. (Mme de Sévigné.)

DÉSASSOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désassoter. S'empl. adjectiv.

DÉSASSOTER. v. a. 1re conj. (radic. *sot*). Faire que quelqu'un ne soit plus assoté.

— SE DÉSASSOTER. v. pron. Être ou devenir désassoté.

DÉSASSOURDI, IE. part. pass. du v. Désassourdir. S'emploie adjectiv. Un homme désassourdi. Une femme désassourdie.

DÉSASSOURDIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *assourdir*). Cesser d'assourdir.

— Guérir la surdité.

— SE DÉSASSOURDIR. v. pr. Être désassourdi.

DÉSASSURÉ, ÉE. part. pass. du v. Désassurer. S'empl. adjectiv. Qui est dépersuadé. Un homme désassuré. Une femme désassurée. Des esprits désassurés.

— Qui n'est plus garanti par une compagnie d'assurance. Maison désassurée. Mobilier désassuré.

DÉSASSURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *assurer*). Dépersuader, ôter la certitude. Désassurer quelqu'un.

— *Désassurer de*. Désassurer quelqu'un d'une chose. Il croit cela fermement, mais il faut l'en *désassurer*. (Richel.)

[illegible] Ne pas laisser [illegible] la garantie [illegible] [illegible] Dé[illegible] [illegible]

— SE DÉSASSURER. v. pron. Être désassuré. [illegible]

★ DÉSASTRE. s. m. (étym. fr., *dés*, préf. [illegible] [illegible] le présage [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] malheur public, événement déplorable, accident funeste. Un grand désastre. [illegible] désastre. [illegible] désastre. [illegible] [illegible] [illegible] désastre. [illegible] [illegible] désastres. Désastre [illegible] [illegible] famille. La peste, la famine, les incendies, aucun *désastre* n'accable un peuple de tant de misère [illegible] [illegible] Il s'en vient que [illegible] tout prêt [illegible] les plus grands *dé*[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] La Bruy.) [illegible] [illegible] (Boil.) La marine française avait aussi éprouvé un nouveau *désastre*. (L. Gall.) Le plus grand, le plus terrible, le plus ancien *désastre*, dont le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le plus [illegible] [illegible] jamais tombés sur une armée victorieuse et sur une nation puissante. (Id.)

— Se prend familièrement dans le sens de Déconfiture commerciale. Être en désastre ou dans le désastre.

★ DÉSASTREUSEMENT. adv. D'une manière désastreuse. Cette fête a fini bien désastreusement.

★ DÉSASTREUX, EUSE. adj. (rad. *désastre*). Malheureux, funeste, qui cause la ruine, la perte. Ne se dit [illegible] des choses, et encore dans le style soutenu. Événement désastreux. Mort désastreuse. On entendit le ' O nuit *de* [illegible] (Bossuet.) Il essaya plus tard de [illegible] [illegible] tentative eut une issue *désastreuse*. (Le Sage.) L'eau, le feu, les tremblements de terre, la famine et la peste, sont des maux bien terribles, mais tous ces fléaux réunis ensemble sont moins *désastreux* que la colère des tyrans, rois ou peuple. (Barry.)

— Quelques auteurs l'appliquent aux personnes ou aux choses personnifiées, et lui font signifier [illegible] d'un désastre. Tout le monde fut satisfait à la réserve du *désastreux* R[illegible]. (Scarron.) || D'autres l'emploient pour indiquer une personne qui cause un désastre. Personne désastreuse. Homme désastreux. || En ce dernier sens, il est d'un mauvais emploi.

DÉSATILLER. v. a. 1re conj. Arg. Châtrer.

DÉSATOURNÉ, ÉE. part. pass. du verbe Désatourner. S'empl. adjectiv.

DÉSATOURNER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *atours*). Priver d'atours, d'ornements.

— SE DÉSATOURNER. v. pr. Quitter ses atours, ses ornements.

DÉSATTELER. v. a. 1re conj. Syn. de DÉTELER. N'est plus usité.

DÉSATTESTATION. s. f. (pr. *dé-zat-tess-ta-cion*). Action de désattester, de détruire son attestation. La désattestation d'un fait. Il est inusité.

DÉSATTESTÉ, ÉE. part. pass. du verbe Désattester. S'empl. adjectiv. Fait désattesté. Assertion désattestée.

DÉSATTESTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *attester*). Cesser d'attester, détruire une attestation.

— SE DÉSATTESTER. v. pron. Détruire sa propre attestation. Ce verbe est inusité.

DÉSATTISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. séparat., et *attiser*). Cesser d'attiser.

DÉSATTRISTÉ, ÉE. part. pass. du verbe Désattrister. S'empl. adject. Cœur désattristé. Âme désattristée. Un enfant est bientôt désattristé.

DÉSATTRISTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *attrister*). Ôter, dissiper, faire cesser la tristesse. Désattrister quelqu'un.

— SE DÉSATTRISTER. v. pron. Être désattristé, se déchagriner soi-même. Donnez-lui le loisir de *se désattrister*. (Mol.)

DÉSAUBAGE. s. m. (rad. *désauber*). Hist. relig. Cérémonie qui se faisait le huitième jour après le baptême, et dans laquelle on ôtait aux baptisés l'aube ou robe blanche dont on les avait revêtus au moment de leur baptême. Anciennement, on baptisait principalement le jour de Pâques, à moins qu'il n'y eût danger de mort, et le premier dimanche après Pâques est encore appelé le dimanche où l'on quitte les habits blancs, *in albis*.

— Repas que l'on faisait autrefois le huitième jour après le baptême d'un nouveau-né, et dans lequel on donnait des gâteaux aux enfants.

DÉSAUBÉ, ÉE. part. pass. du v. Désauber.

DÉSAUBER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *aube*). Ôter la robe blanche, l'aube que l'on mettait aux catéchumènes le jour de leur baptême. On ne désaubait les catéchumènes que le huitième jour après le baptême.

— Retirer les aubes d'un bateau à vapeur.

DÉSAUGIERS (Marc-Antoine-Madeleine). Chansonnier et auteur dramatique, 1772-1827, né [illegible]. Il fit des [illegible] des opéras-comiques, et surtout des vaudevilles étincelants d'esprit et de verve. Les chansons de Désaugiers sont, malgré le succès de ses compositions dramatiques, son véritable titre de gloire.

DÉSAUGMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaugmenter. S'empl. adjectiv.

DÉSAUGMENTER. v. a. 1re conj. Diminuer.

> Voyez-vous [illegible] que le temps qui [illegible],
> [illegible] *désaugmente*
> [illegible] (Ronsard.)

— SE DÉSAUGMENTER. v. pron. Être désaugmenté, diminué.

DESAULT (Pierre-Joseph). Célèbre chirurgien, né en 1744 à Magny-Vernois, près de Lure (Haute-Saône). Atteint pendant trois jours en 1795, il fut emporté par une fièvre violente, au moment où il donnait ses soins au fils de Louis XVI, détenu au Temple, juin 1795. Par ses leçons, Desault a créé en France l'anatomie chirurgicale, et il a renouvelé la pratique de son art par l'invention de procédés, de bandages, de ligatures, etc.; on peut le considérer comme le chef de l'école française de chirurgie. Les *Œuvres chirurgicales* de Desault ont été publiées par Bichat, son élève.

DÉSAUMUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désaumusser. S'empl. adjectiv. Chanoine désaumussé. On a appliqué cette dénomination à Calvin.

DÉSAUMUSSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *aumusse*). Ôter l'aumusse.

— Par extens. Ôter le rang de chanoine, parce que, dans certains chapitres d'honneur, les chanoines portaient l'aumusse pour marque distinctive.

— SE DÉSAUMUSSER. v. pron. Être désaumussé; perdre l'aumusse, le rang de chanoine. || Quitter l'aumusse, se démettre d'un canonicat.

DÉSAUTORISATION. s. f. (pr. *dé-zo-to-ri-za-cion*). Action de désautoriser. || Ce qui détruit, ce qui révoque une autorisation. Il est inusité.

DÉSAUTORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Désautoriser. S'empl. adjectiv. Personne désautorisée. Franchant, jalouse de cette belle amitié, craignant d'être *désautorisée* ou discréditée, fut tant par ses charmes que Thierry ne peut habiter avec sa femme. (Pasquier.)

DÉSAUTORISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *autoriser*). Cesser d'autoriser. Lever, ôter, révoquer l'autorisation que l'on a donnée. Désautoriser quelqu'un. Désautoriser de faire une chose. La coutume fait et défait, autorise et *désautorise* tout ce qui lui plaît. (Charron.)

— SE DÉSAUTORISER. v. pron. Être désautorisé. Il est inusité.

DÉSAVANCEMENT. s. m. Vieux mot qui signifie Retard, éloignement.

DÉSAVANCER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui signifie Reculer, retarder. || On l'employait quelquefois dans le sens actif pour signifier Faire reculer.

★ DÉSAVANTAGE. s. m. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *avantage*). Infériorité en quelque genre que ce soit. Désavantage dans un combat, dans une lutte, dans une discussion, dans une concurrence. Avoir le désavantage. Avoir du désavantage.

> J'apprends plus contre vous par vos *désavantages*
> Que les plus beaux succès qu'ailleurs j'aie emportés
> Ne m'ont encore appris par mes prospérités.
> (CORNEILLE.)

— Chance de non-succès. Il n'est point de situation où une femme ne sente le déplaisir de se présenter avec *désavantage* à quelqu'un qui ne l'a jamais vue. (Mme de Staël.)

— Se dit aussi des choses. Le désavantage de la position. Le désavantage des armes. Le désavantage du vent.

— Préjudice, dommage. Dans ce sens, il se construit ordinairement avec la préposition *à* et un complément. À son désavantage. À leur désavantage. À notre désavantage. Au désavantage de. L'affaire a tourné à leur *désavantage*. (Acad.) On ne fera rien à votre *désavantage*. (Id.) Une grande âme, quoi qu'il arrive à son *désavantage*, ne voit jamais rien au-dessus de soi. (Malherbe.)

— *Voir quelqu'un à son désavantage*. Le voir sous un aspect, sous un jour défavorable. || Dans un sens analogue, on dit : *Se montrer à son désavantage*.

— *Désavantage à*. Il y a du désavantage à cela, à faire cela.

— *Désavantage contre*. L'infanterie a du *désavantage* en rase campagne contre la cavalerie. (Acad.)

DÉSAVANTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Désavantager. S'emploie adjectiv. Héritier désavantagé.

DÉSAVANTAGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *avantager*). Se conjugue comme *Avantager*. Faire subir un désavantage, faire perdre les avantages, nuire.

— *Désavantager des marchandises*. Leur ôter l'apparence, ou ce qui permet de les vendre avec avantage.

— Jurispr. Causer de la perte, ôter à quelqu'un ce qui lui appartient. Diminuer la part d'un héritier en augmentant celle des autres.

— SE DÉSAVANTAGER. v. pron. Être désavantagé, dans toutes les acceptions du v. actif.

— Fig. Ne pas user de ses avantages. Paraître avec désavantage. Parler, agir à son désavantage. Inusité en ce sens.

★ DÉSAVANTAGEUSEMENT. adv. D'une manière désavantageuse. Parler désavantageusement de quelqu'un. Juger désavantageusement de quelqu'un. Se marier désavantageusement. Se faire voir désavantageusement. Qui de vous l'ouït jamais parler *désavantageusement* de personne ? (Fléch.)

★ DÉSAVANTAGEUX, EUSE. adj. Qui cause ou peut causer du désavantage, du préjudice, du dommage, de la perte. Discours désavantageux. Parti désavantageux. Mariage désavantageux. Clause désavantageuse. Opinion désavantageuse. Situation désavantageuse. Affaires désavantageuses. Ses affaires sont dans une situation *désavantageuse*. (Acad.) Il débite ses nouvelles, qui sont toutes les plus tristes et les plus *désavantageuses*. (La Bruy.)

— Qui montre quelqu'un à son désavantage. Cette femme a une taille désavantageuse.

— *Désavantageux à*, suivi d'un nom ou d'un verbe à l'infinitif. Tenir des propos désavantageux à quelqu'un. Poste désavantageux à défendre. Cette clause du contrat vous est *désavantageuse*. (Acad.)

— Art milit. *Poste désavantageux*. Poste mal choisi, malaisé à défendre.

DÉSAVENANT, ANTE. adj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *avenant*). Désagréable, disgracieux, déplaisant. Il est vieux et inusité.

★ DÉSAVEU. s. m. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *aveu*). Action, acte par lequel on désavoue ce qui a été dit ou fait par un autre en notre nom. Donner un désaveu. Exiger un désaveu. Affaire sujette à désaveu. Il exigea de ce prince un *désaveu* formel de la conduite tenue en cette occasion par son ambassadeur. (Acad.) On craindra de vous en imposer, quand l'imposture et l'adulation n'auront plus à attendre que votre *désaveu* et votre colère. (Mass.)

> Et ma juste colère
> Saura bien faire voir, dans sa punition,
> L'éclatant *désaveu* d'une telle action. (CORNEILLE.)

— Dénégation, acte par lequel on nie avoir dit ou fait. Faire un désaveu formel. On prétendait qu'il avait tenu ce propos; mais il a fait un *désaveu* formel. (Acad.) Vous confirmez, par ce *désaveu* même le reproche que je vous fais. (Pasc.)

> Des sentiments d'un cœur si fier, si dédaigneux,
> Peux-tu me demander le *désaveu* honteux ? (RACINE.)

— Fig. Ne faites rien dont le *désaveu* de votre cœur puisse faire naître un remords. (Boiste.)

— Rétractation. Faire un désaveu public de ses erreurs, de sa doctrine.

— Par extens. Tout ce qui équivaut à un désaveu, en parlant d'un changement de conduite. Sa vie entière est un *désaveu* des principes qu'on lui suppose. (Acad.) Cette conduite était un éclatant *désaveu* de celle que l'ambassadeur avait tenue. (Id.)

— Dr. féod. Refus d'un nouveau vassal de prêter foi et hommage à son seigneur, soit en se déclarant vassal d'un autre seigneur, soit en soutenant qu'il possède son fief de franc-alleu, ce qui donnait lieu à la commise.

— Jurispr. Acte judiciaire par lequel on déclare n'avoir pas autorisé un mandataire à agir dans tel ou tel sens. Introduire une demande en désaveu contre son avoué. || *Désaveu d'un enfant légitime* ou *désaveu de paternité*. Acte par lequel un mari refuse de reconnaître pour sien un enfant dont sa femme est accouchée.

DÉSAVEUGLÉ, ÉE. part. pass. du verbe Désaveugler. S'empl. adjectiv. Un homme désaveuglé. Une femme désaveuglée.

— Fig. Un esprit, un cœur désaveuglé.

DÉSAVEUGLEMENT. s. m. État d'une personne désaveuglée, désabusée. Ne s'emploie qu'au figuré. Le désaveuglement de l'esprit.

★ DÉSAVEUGLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *aveugler*). Tirer quelqu'un de l'aveuglement, le détromper d'une erreur, le guérir d'une passion aveugle. Désaveugler un ami. Désaveugler un imprudent, un téméraire.

— SE DÉSAVEUGLER. v. pron. Se dessiller les yeux; se sortir d'erreur, de l'aveuglement des passions.

DÉSAVOUABLE. adj. 2 g. Que l'on peut ou que l'on doit désavouer, en parlant d'une personne ou d'une chose. Un mandataire désavouable. Un fait désavouable.

DÉSAVOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désavouer. S'emploie adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Parole, action désavouée. Signature désavouée. Écrit désavoué. Enfant désavoué. Opinions, doctrines désavouées. Ambassadeur, mandataire désavoué.

— *Désavoué de*. C'est un homme né pour des allées et venues, pour aller plus loin que sa commission et en être *désavoué*. (La Bruy.)

> Je n'aime pas ces paladins femelles
> *Désavoués* de Vénus et de Mars. (ARNAULT.)

— *Désavoué par*. Le méchant connaît tout l'odieux de son caractère, lorsqu'il est *désavoué* par l'être qui avait payé son crime. (Boiste.) Celui qui s'était engagé témérairement dans cette injuste procédure fut *désavoué* par ses collègues. (Pasc.) Archytas n'a enrichi la physique d'aucune de ces brillantes hypothèses, enfants de l'imagination, presque toujours *désavouées* par la nature. (Libes.)

— Substantiv. Le désavoué. La désavouée. Lorsque l'action en désaveu a été accueillie, le *désavoué* est condamné, envers toutes les parties auxquelles il a porté préjudice, aux dommages et intérêts qui leur sont dus. (Teulet.)

★ DÉSAVOUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *avouer*). Se conjugue comme *Avouer*. Nier avoir dit ou fait quelque chose. Désavouer des paroles. Désavouer une action. Désavouer formellement, absolument. Je ne sais où il y a le plus de honte, à *désavouer* un plaisir quand nous l'avons reçu, ou à le redemander quand nous l'avons fait. (Malherbe.) *Désavouer* hardiment les choses les plus évidentes. (Pasc.)

— Méconnaître, ne vouloir pas reconnaître pour sien. Désavouer un ouvrage. Désavouer son seing, sa signature, son écriture. Celui que tout le monde faisait auteur de vos apologies le *désavoue*. (Pasc.) Pressés de *désavouer* publiquement cette maxime. (Id.) Ces listes que je *désavoue*. (La Bruy.) Ils ne rougissaient pas de leurs ancêtres, et, en héritant de leurs biens, ils n'avaient garde de *désavouer* leur nom. (Massillon.) La nature *désavoue* toujours les lois qu'elle ne trouve pas dans son code. (Seneb.)

> Dans vos premiers transports vous étiez excusable,
> Peut-être dans les miens me suis-je trop permis;
> En les *désavouant* cessons d'être ennemis. (PIRON.)

— Se dit aussi des personnes. Désavouer quelqu'un. Cette mère dénaturée a *désavoué* son enfant. (Acad.) || Il se construit ordinairement avec la préposition *pour*. Désavouer quelqu'un pour son parent, pour son sang, pour son fils, pour son père. Je le *désavouerais* pour frère ou pour époux. (Corneille.)

— Fig. L'orgueil et la vanité *désavouent* ceux qui les défendent. (Boiste.)

— Désapprouver, condamner. Des fictions bizarres que le goût désavoue. Des principes que la morale, qu'une saine politique désavoue. Des éloges que la religion *désavoue*. (Mass.)

> Va faire chez les Grecs admirer ta fureur,
> Va, je la *désavoue*, et tu me fais horreur. (RACINE.)

— *Désavouer son cœur*. Vous révolter contre toute la nature, *désavouer* votre propre cœur. (Massillon.)

> Et ma raison sur moi gardera tant d'empire,
> Que je *désavouerai* mon cœur s'il en soupire.
> (CORNEILLE.)

— Rétracter. Désavouer publiquement, sincèrement les opinions, les doctrines que l'on avait jusqu'alors professées. Désavouer tout ce qu'on avait dit contre la réputation de quelqu'un.

— Déclarer qu'on n'a point donné ordre, mission, pouvoir, de dire ou de faire. Désavouer un ambassadeur, un ministre, un agent, un fondé de pouvoir, un mandataire. Désavouer la conduite, les paroles, les actes d'un ambassadeur, d'un ministre, etc., etc. On vit Rome même *désavouer*, par un monument public, le droit des gens violé, et l'outrage fait à une couronne de qui elle tient sa splendeur. (Mass.)

— Absol. Depuis, sa conduite *désavoua* sans désapprouver. (De Ségur.)

— *Désavouer de*. Il n'a été *désavoué* de rien. (Acad.)

> Et vous avez eu peur de le *désavouer*
> Du trait qu'à ce pauvre homme il a voulu jouer.
> (MOLIÈRE.)
> D'un choix que vous n'aviez vous-même tant loué,
> Votre cœur et vos yeux vous ont *désavoué*.
> (CORNEILLE.)

— *Désavouer que*. Je ne *désavoue* pas que je n'en aie été fâché, que j'en ai été fâché. (Acad.)

— Jurispr. Introduire une demande en désaveu.

— SE DÉSAVOUER. v. pron. Être désavoué, se rétracter, se désapprouver, se blâmer soi-même.

DÉSAZOTATION. s. f. (pr. *dé-za-zo-ta-cion*). Action de désazoter. Il est probable que la résistance à la *désazotation* varie avec les différentes qualités de l'acier. (Frémy.)

DÉSAZOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désazoter.

DÉSAZOTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *azoter*). Ôter l'azote contenu dans une substance. La partie de la lame qui n'a pas été *désazotée* a conservé tous les caractères de l'acier. (Frémy.)

— SE DÉSAZOTER. v. pron. Perdre son azote.

DESBARREAUX (Jacques VALLÉE, s. DES BARREAUX). V. BARREAUX (Des).

DESBORDES-VALMORE (Marceline). V. VALMORE.

DESCALORINÈSES. s. f. pl. (pr. *dé-ska-lo-ri-nèze*). Ordre de maladies qui dépendent d'une diminution dans la quantité du calorique.

DESCAMISADOS. s. m. pl. (pr. *dé-ska-mi-za-doss*; en esp. *déchemisé, sans chemise*). Hist. esp. Nom donné par les nobles espagnols aux prolétaires sans fortune. || Nom donné, en 1820, aux amis de l'indépendance sortis des rangs du peuple, et qui, au nombre de 5,000, commandés par Quiroga, Arco-Aguerro et Riego, forcèrent Ferdinand VII de prêter serment à la constitution de 1812. Les descamisados cédèrent à l'intervention de l'armée française.

DESCARTES (René). Né à La Haye, près de Loches, 1596-1650, étudia chez les jésuites de La Flèche, servit comme volontaire en Hollande, en Allemagne, jusqu'en 1621; puis voyagea pour s'instruire. Après une excursion en

Italie, il commença à préparer le plan d'une philosophie nouvelle, et, pour être plus tranquille dans ses méditations, se retira en Hollande; il y composa la plupart de ses écrits. Christine de Suède voulut le voir; il mourut peu après son arrivée à Stockholm. On le considère comme le père de la philosophie moderne. Dans le *Discours de la méthode*, 1637, il énonce les règles qu'il s'est imposées, et s'attache à démontrer l'existence de Dieu, de l'âme, etc.; il publiait en même temps la *Dioptrique*, les *Météores*, la *Géométrie*, dans les *Méditations*, 1641, il émet son fameux axiome : *Je pense, donc je suis*; les *Principes de philosophie* furent également écrits en latin; le *Traité de l'homme* ne fut publié qu'en 1664. Quelles que soient les erreurs de Descartes, il a exercé l'influence la plus considérable sur tous les penseurs qui l'ont suivi.

DESCELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Desceller. S'empl. adjectiv. Dont on a ôté le scel. Diplôme descellé. Paquet descellé. Lettre descellée.

— Dont on a enlevé la matière coulée qui fixait. Grille descellée. Pierre descellée.

[illegible]
[illegible] (V. Hugo.)

— Techn. Qui est dégrossi. Glace descellée.

* **DESCELLEMENT**. s. m. Action de desceller. Je présume qu'à une époque quelconque on détacha du groupe la figure de Mars, qu'alors le bras gauche fut cassé dans le *descellement* qu'on en fit. (Quatremère de Quincy.)

* **DESCELLER**. v. a. 1re conj. et. fr., *dé* préfixe privat., et *sceller*. Se conjugue comme *Sceller*. Arracher une chose scellée en plâtre, en plomb, etc. Desceller des gonds. Il se mit comme un furieux à *desceller* les dalles. (G. Flaub.)

— Oter le sceau d'un acte, d'un titre.

— Techn. *Desceller une glace*. La dégrossir, jusqu'à ce que la règle porte exactement sur toute la surface.

— **SE DESCELLER**. v. pron. Être descellé, dans toutes les acceptions du v. actif.

DESCÉMÉTITE. s. f. (de *Descemet*, n. pr.). Pathol. Nom donné à une inflammation supposée de l'une des membranes de la cornée.

* **DESCENDANCE**. s. f. (rad. *descendant*). Extraction, filiation, postérité. Sa généalogie et sa descendance. Glorieuse descendance. Établir, prouver invinciblement sa descendance. Le mérite de la noblesse se tire moins de l'ascendance que de la *descendance*; car on peut influer sur celle-ci, mais on n'a rien fait à la première. (Boiste.) Sa *descendance* des rois de Juda, son droit à la couronne. (Mass.) La *descendance* fait aimer la postérité. (Mme Campan.)

— Supposer qu'il y eût à l'origine de l'humanité une seule langue primitive dont toutes les autres dérivent par *descendance* directe, c'est imposer aux faits l'hypothèse la moins probable. (Renan.)

DESCENDANT. part. prés. du v. Descendre. Qui descend. Les Sarrasins descendant en Espagne. Les plaies descendant des montagnes. L'ombre de Washington, en *descendant* sur ce [illegible] majestueux, y trouvera celles de Turenne, de Catinat et du grand Condé, [illegible] à l'abri [illegible]. Les Turcs *descendant* de l'Orient, les Livoniens, les Prussiens, arrivant de l'occident et du septentrion, auraient renouvelé dans l'Europe à peine reposée les scènes des Huns et des Goths. (Chateaub.) Les Maures *descendant* de leurs montagnes pour enlevaient et pillaient l'Afrique. (De Ség.) Le plan des Gaulois était de s'emparer de ce poste, et, *descendant* de cette position avantageuse, de tomber sur les retranchements et de les forcer. (Anquetil.)

— *Descendant à*.

[illegible]
[illegible]
[illegible]

* **DESCENDANT, ANTE**. adj. Qui se dirige de haut vers le bas. Scrutez, abaissez le [illegible] permission de conjecturer que de supposer qu'il y a aussi un sue *descendant* ou dont la direction est en sens opposé. (Bonnet.)

— Anat. Fibres descendantes. Muscles descendants. Aorte descendante.

— Arithm. *Progression descendante*. Progression dont les nombres vont en décroissant, par opposition à Progression ascendante, celle dont les nombres vont en augmentant.

— Art milit. *Garde descendante*. Celle qu'on relève du service, par opposition à Garde montante, celle qui relève.

— Astron. *Nœud descendant*. Intersection du plan de l'orbe d'une planète ou d'une comète avec celui de l'orbe terrestre, lorsque ce corps passe au côté sud de la terre. En d'autres termes, Point où une planète coupe l'écliptique. || *Signes descendants*. Signes du zodiaque dans lesquels le soleil descend, ou plutôt paraît descendre vers le pôle abaissé, c'est-à-dire du troisième au neuvième pour notre hémisphère boréal.

— Bot. Qui se dirige vers le sol, en parlant des différentes parties d'un végétal. *Caudex descendant*. La partie du végétal qui se dirige vers le centre de la terre, et qui se subdivise en radicules destinées à pomper la nourriture de la plante. || *Collet descendant*. Celui qui, en se développant, s'enfonce dans la terre avec la radicule et devient partie constituante du caudex descendant. *Poils descendants*. Ceux qui sont dirigés vers la base de la partie qui les porte.

— Ch. de fer. *Trains descendants*. Ceux qui s'éloignent de la gare principale par opposition à Trains montants, ceux qui se dirigent vers cette gare.

— Généal. Qui est issu. Il était juste qu'ils conférassent les bénéfices fondés par eux aux seigneurs *descendants* les premiers fondateurs. Voit. *Ligne descendante*. La postérité de quelqu'un, ceux qui sont issus de lui, par opposition à Ligne ascendante, les ancêtres, ceux de qui on descend.

— Mar. *Marée descendante*, par opposition à Marée montante. Les fleuves suspendaient leur course, les eaux revenaient, diminuent, tous sentent ce qui produit la marée *descendante*. (Libes.)

— Mus. *Gamme descendante*. La suite des tons et demi-tons dont se compose la gamme, en allant de haut en bas, par opposition à Gamme ascendante, la suite des tons et demi-tons en allant de bas en haut.

— Navig. fluv. *Bateau descendant*. Celui qui suit le cours de la rivière.

* **DESCENDANT, ANTE**. s. Celui, celle qui descend d'une personne, d'une famille, qui en tire son origine. Un descendant de saint Louis, de Henri IV. Une descendante de Corneille, de Racine. Entrée dans les troupes romaines, il remporta tous les prix militaires et obtint la main de Menmia, *descendante* de Catulus et fille de Sulpicius. (De Ség.)

— S'emploie surtout au masculin pluriel, *Les descendants*, et signifie La postérité. Les descendants de Noé, d'Abraham, de David. Ne vous reposez pas sur vos *descendants*. (La Bruy.) Il apparaît de temps en temps sur la surface de la terre des hommes rares; ils n'ont ni aïeuls, ni *descendants*; ils composent seuls toute leur race. Id. La prospérité des impies n'a jamais passé à leurs *descendants*. (Mass.)

DESCENDEMENT. s. m. (rad. *descendre*). Dr. cout. Succession de père en fils.

DESCENDERIE. s. f. (rad. *descendre*). Techn. Galerie pratiquée dans une mine suivant la pente de la couche que l'on veut exploiter.

* **DESCENDRE**. v. n. 4e conj. (du lat. *descendere*, même signif.). Aller de haut en bas. Descendre d'une montagne dans la plaine. Descendre de son appartement. Descendre du haut d'une maison. Descendre d'un arbre.

— Suivre le courant d'une rivière. Alexandre, après avoir employé neuf mois entiers à *descendre* par les rivières, arriva à l'Océan. (Rollin.)

— Déchoir d'un rang élevé. Dieu l'a fait *descendre* de ce comble de gloire. (Acad.) *Descends* de cette place que tu occupes. (Fléch.)

— Fig. *Descendre du trône*. Cesser de régner. Tyran, *descends* du trône et fais place à ton maître. (Corneille.)

Albe, [illegible] Descendre lentement, à pas comptés. Descendre précipitamment, à pas précipités. Et monte sur le faîte, il aspire à *descendre*. (Corneille.)

— Faire une irruption à main armée, par mer ou par terre. Au moyen âge, les Sarrasins descendirent en Espagne. Les Goths et les Lombards descendirent en Italie.

— Mettre pied à terre, en parlant d'un voyageur qui s'arrête quelque part pour coucher ou pour faire un séjour, etc. Descendre à l'hôtel de France, à l'hôtel de Tours. Descendre chez un de ses parents, chez un ami.

— Par extens. *La justice a descendu dans un lieu*. Les magistrats se sont transportés dans ce lieu pour quelque acte de justice. Les juges ont descendu chez un tel.

— Fig. Avec un nom de chose pour sujet. Leurs années se poussent les unes les autres comme des flots; [illegible] *descendent* sans cesse [illegible] par une pente naturelle. (Bossuet.) Une noblesse d'esprit plus élevée que celle du sang, qui fait *descendre* par une heureuse suite les exemples et les vertus des pères à leurs enfants. (Fléchier.) Cette passion en *descendant* dans la foule est moins éclatante. (Mass.) Les vaines louanges dont on les avait abusés pendant leur vie *descendent* presque aussitôt avec eux dans l'oubli du tombeau. (Id.) Il ne suffit pas d'avoir la tête pleine de morale, si elle ne *descend* pas jusqu'au cœur. (De Bréhat.) La corruption ne tarda pas à *descendre* des hautes classes parmi le peuple. (Barth.) Les coupoles du plafond laissaient *descendre* par leur soupirail une clarté pâle. (G. Flaub.)

Que l'âme de Moïse [illegible]
Quand le [illegible] (Mehand.)

Descends du haut des cieux, auguste vérité!
[illegible] (Volt.)

— *Descendre à*. Notre-Seigneur Jésus-Christ, descendit aux enfers. Elle *descendit* à ces sombres lieux, à ces demeures souterraines. (Boss.) Il part de ce lieu des émissaires pour savoir qui a *descendu* à terre avec un argent frais. (La Bruyère.)

— Poét. *Descendre au cercueil, descendre au tombeau*. Mourir. Nous perdons nos amis, nos enfants, tout ce que nous avons de plus cher; c'est mourir sans *descendre* au tombeau. (De Bréhat.)

Il descend au tombeau [illegible]
Plus faible, plus enfant [illegible] (L. Racine.)

— *Descendre chez*. Mon âme chez les morts *descendra* la première. (Rac.) Par un chemin plus lent *descendre* chez les morts. (Id.)

— *Descendre dans*. Descendre dans une mine. Descendre dans un puits. Descendre dans un souterrain, dans les catacombes. Je *descends* dans la ville. (La Bruy.)

[illegible]
[illegible]

— Fig. *Descendre dans le détail* ou *dans les détails d'une chose, d'une question, d'une affaire*. Examiner en en rapportant toutes les particularités, toutes les circonstances. Elle *descendait* avec bonté dans le détail des peines et des besoins les plus bas. (Mass.) On dit, dans le même sens, Descendre aux détails les plus minutieux.

— *Descendre de*. Il *descend* du palais. (La Bruy.) Laissez à la coutume de dresser vos enfants à la crainte et à l'austérité, qu'ils aient peut-être à *descendre* de l'âpreté que de monter vers elle. (Montaigne.)

— Par extens. Le Saint-Esprit a voulu *descendre* dans un dénombrement exact de tous les ornements de la vanité. (Boss.)

— *Descendre de cheval*. Mettre pied à terre. Un de nos Arabes, *descendant* de cheval, se laissa glisser dans la carrière. (Lamartine.)

— *Descendre en*. Descendre en parachute. Descendre en voiture. Descendre en bateau.

— *Descendre en soi-même* ou *descendre dans sa conscience, dans son âme, dans son cœur*, etc. Se consulter, s'interroger, faire un retour sur soi-même. *Descendons* à l'équité de son cœur dans sa conduite particulière. (Fléchier.) Apprends à te connaître, et *descends* en toi-même. (Corneille.)

— *Descendre sur*. Le Saint-Esprit *descendit* sur les apôtres en langues de feu. (Acad.) Faire *descendre* le feu du ciel sur une ville de Samarie. (Mass.)

— S'étendre jusqu'à, en allant de haut en bas. Des cheveux qui descendent jusqu'aux talons. Une barbe qui descend jusqu'à la ceinture. Un manteau qui descend jusqu'à terre. Son menton sur son sein *descend* à triple étage. (Boileau.)

— Tendre, se diriger, être porté de haut en bas. Aller en pente. Un sentier qui descend vers le village. Tous les cours d'eau vont en descendant depuis leur source jusqu'à leur embouchure.

— Aller au fond. Quand on a mêlé des substances légères et des substances pesantes, ces dernières *descendent*. (Acad.)

— Baisser. Au moment du reflux, l'eau descend. La marée descend. Le baromètre a descendu. On dirait que le thermomètre veut descendre.

— Fig. *Faire descendre*. Faire baisser, faire perdre. Faire descendre quelqu'un dans l'amitié, dans l'estime d'autrui. Vous faites *descendre* mon mari dans l'estime de son fils. (G. Sand.)

C'est avoir beaucoup fait que d'avoir jusque-là
Fait *descendre* l'orgueil des héros de Sylla. (Corn.)

— S'humilier, s'abaisser, en bonne et en mauvaise part. Descendre à la prière, jusqu'à la prière. *Descendre* jusqu'aux petits, c'est le moyen de s'élever aux grands. (De Retz.) Quoi! je pourrais *descendre* à ce lâche artifice. (Corn.) Elle *descend* jusqu'aux moindres offices d'une piété commune. (Fléch.) Ils ont beau *descendre* jusqu'à nous, nous ne saurions nous élever jusqu'à eux. (Id.) L'affabilité qui le faisait *descendre* de son rang. (Mass.) Leur politesse dédaigneuse, leur amabilité hautaine, semblaient *descendre* aux personnes. (De Goncourt.)

Aussitôt que Persée a pu voir son rival :
Descendez [illegible] (Corn.)
[illegible]
[illegible] (Id.)

— *Descendre jusqu'à*.

[illegible]
[illegible] (Corn.)

— Suivi d'un verbe à l'infinitif. Descendre à se justifier. Descendre à faire l'office de délateur, de bourreau.

[illegible]
[illegible] (Delavigne.)

— Tirer son origine, en parlant des personnes. Descendre d'une famille illustre. Descendre d'une race royale. Des cadets de parents honnêtes. Descendre de Charlemagne. Descendre de Napoléon. Les Français descendent des Germains. Descendre en droite ligne. Descendre de mâle en mâle. Le monde est notre père commun à tous; par quelques degrés que nous *descendions*, sans lustre ou avec lustre, nous ne venons d'autre part. (Malherbe.) La gloire de *descendre* d'une tige royale. (Mass.) Ne *descendez*-vous pas de ces fameux lévites? (Racine.) Les *descendants* de ces rois antiques. (Bossuet.) Ceux dont vous *descendez*. (Pascal.) D'ailleurs, nous *descendons* tous d'Adam, comme dit monsieur le curé. (Mérimée.)

[illegible]
Du sang [illegible] (Racine.)

— Émaner de, venir de, en parlant des choses. Cette sagesse qui vient d'en haut et qui *descend* du père des lumières. (Boss.) Le père des lumières, d'où *descend* tout don parfait. (Id.) Le droit que les souverains ont de faire mourir les hommes, il le fait *descendre* de Dieu. (Pasc.)

— Mar. *Descendre à terre* ou simplement *descendre*. Débarquer. *Le vent descend*. La brise se rapproche de celle du sud.

— Mus. Aller de l'aigu au grave. Descendre d'un ton, d'un demi-ton, d'une tierce, d'une quinte, d'une octave. || *Descendre la gamme*. En parcourir l'échelle de l'aigu au grave.

— Sport. *Un cheval descend*, quand il acquiert une plus-value, parce qu'on parie contre lui dans une proportion moindre.

— Comme verbe neutre, *Descendre* se conjugue ordinairement avec l'auxiliaire *être*; cependant, lorsqu'il exprime plutôt une action qu'un état ou une situation, il prend l'auxiliaire *avoir*.

— **DESCENDRE**. v. a. Transporter une personne ou une chose d'un lieu haut en un lieu plus bas. Descendre un [illegible] de la pente, [illegible] dans le jardin. Descendre un courrier de cheval. Descendre un [illegible] dans la fosse. Descendre du vin à la cave. Descendre un tableau de l'endroit où il est suspendu. On *descendit* la châsse du saint pour la porter en procession. (Acad.)

Déposé [illegible]
[illegible] (Mass.)

— Pop. Abattre, tuer. J'ai eu mon premier [illegible] à quatorze ans [illegible] de la garde que j'ai très bien *descendu*. (H. de Balz.) [illegible] le Prussien, c'est le *descends*. (E. Marco Saint-Hilaire.)

Descendre la garde. Se dit d'une troupe qui se retire d'un poste d'où une autre troupe vient de la relever. On dit, dans le même sens: *Descendre la tranchée*.

— Fig. et pop. *Descendre la garde*. Mourir.

— Mar. *Descendre un tournevent de quelques tons*. En relâcher les cordes.

REM. GRAMM. Dans les expressions: Descendre une montagne, une colline; descendre l'escalier, les degrés; descendre le fleuve, la rivière, le canal; descendre la garde, la tranchée; descendre la gamme, le verbe *descendre*, quoique directement pris dans la forme active, n'en est pas moins un verbe neutre. Ces expressions sont pour les suivantes: Descendre *le long d'*une montagne; descendre (*suivant*) le fleuve; [illegible] [illegible] descendant de cheval. Je les trouve chargés sur un excellent courtaud bai brun que je n'avais pas *descendu* depuis quatre heures du matin.

— **SE DESCENDRE**. v. pron. Être descendu; se transporter soi-même de haut en bas.

DESCENDU, UE. part. pass. du verbe Descendre. S'empl. adjectiv. dans différentes significations.

— *Descendu à*. A la fin de la journée, le soleil était *descendu* à l'horizon, et plus de la moitié de son disque avait disparu. (A. Karr.)

— *Descendu à*. Abaissé jusqu'à. O toi qui vois la honte où je suis *descendue*! (Rac.)

— *Descendu de*. Au propre. Tout le monde sait que l'eau qui ne peut se répandre remonte à la même hauteur dont elle est *descendue*. (Buff.) Combien d'enfants sont *descendus* du pôle de la vie sans avoir fait le tour de la sphère! (B. de St-P.)

Et l'aimable Espérance, à la terre rendue,
Sur un trône de fleurs du ciel est *descendue*. (Michaud.)

— Fig. *Descendu de*. Je suis *descendu* de ma gloire pour sauver mes sujets. (Mass.)

— *Descendu de*. Tirant son origine de. Ces illustres femmes romaines *descendues* des maîtres de l'univers. (Massill.) On les croit d'une naissance illustre, et *descendus* des plus grands noms. (Id.)

[illegible]
[illegible] (Rac.)
[illegible]
[illegible] (Id.)

— *Descendu par*. Ils rencontrèrent ensemble le revers du morne par où ils étaient *descendus*. (B. de St-P.)

— *Descendu sur*. Un Dieu est *descendu* sur la terre pour parler aux hommes. (Mass.)

[illegible]
[illegible] (Regnard.)
[illegible]
[illegible] (Volt.)

— Substantiv. Au *descendu* des carrosses, je présentai mon billet aux piqueurs. (Chateaub.)

DESCENSEUR. s. m. Appareil propre à descendre les personnes ou les objets, en cas d'incendie.

DESCENSION. s. f. (du lat. *descensio*, descente). Action de descendre, par opposition à Ascension.

— Astron. *Descension droite d'un astre*. Arc de l'équateur compris entre le point de l'équinoxe du printemps et le cercle de déclinaison qui passe par cet astre. || *Descension oblique*. Arc de l'équateur compris entre le point de l'équinoxe du printemps d'où l'on compte les degrés de l'équateur, et le point de l'équateur qui se couche en même temps que l'astre.

— Artill. Courbe que trace la bombe en descendant, à partir du plus haut point de son ascension.

DESCENSIONNEL, ELLE. adj. (rad. *descension*). Didact. Qui affecte le mouvement de haut en bas. Marche descensionnelle.

— Astron. *Différence descensionnelle*. Celle qui existe entre la descension droite et la descension oblique d'une étoile.

DESCENSUM. s. m. (pr. *dé-cin-somm*). Anc. chim. Mot latin pour désigner une espèce de dissolution faite en plaçant le feu au-dessus de la liqueur que l'on voulait distiller. Inusité.

★ DESCENTE. s. f. (rad. *descendre*). Action de descendre, d'aller de haut en bas, en parlant des personnages. La descente de Jésus-Christ aux enfers. La descente du Saint-Esprit sur les apôtres. La descente d'un ouvrier dans une carrière, d'un homme, dans un puits. Des *descentes* folles de petites filles faisant sauter à leur dos des cornets à bouquin peints en bleu. (De Goncourt.)

— Action de transporter de haut en bas, en parlant des choses. La descente de la relique d'un saint. La descente de la châsse de sainte Geneviève.

— Pente par laquelle on descend. La descente d'une montagne. Descente rude, raide, difficile, dangereuse, escarpée. La descente d'un escalier, d'une terrasse. Nous allons trouver une *descente* à quelque distance. (Acad.) Notre voiture a failli verser à la *descente* de cette colline. (Id.)

— Action de couler, en parlant d'un fleuve, d'une rivière

> Que le bord de la Seine a d'amour pour Paris
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> (CORNEILLE.)

— Loc. prov. *A grande montée grande descente.* On tombe quelquefois aussi vite du faîte des honneurs qu'on s'y est élevé.

— Irruption des ennemis par mer, sur les côtes, ou par terre, des montagnes. La descente des Maures dans l'Espagne. La descente des Normands dans la Neustrie. La descente des Anglais en Flandre. La descente des Goths et des Lombards en Italie. La *descente* en Angleterre a toujours été regardée comme possible, et la *descente* une fois opérée, la prise de Londres était immanquable. (Napol.)

— Visite d'un lieu par autorité de justice. Ordonner une descente. Une descente sur les lieux. Faire une descente chez quelqu'un. Une descente de justice. Une descente de juges.

— Archit. Voûte inclinée à l'horizon, ou voûte rampante sous laquelle on établit un escalier ou une rampe. Descente de cave. || *Descente biaise.* Celle dont l'axe est oblique, par rapport au mur dans lequel elle débouche.

— Art milit. *Descente de fossé.* Tranchée ou galerie que l'assiégeant pratique à travers la contrescarpe pour atteindre le fond du fossé. Travailler à la descente du fossé. Faire la descente du fossé.

— Pathol. Nom vulgaire de la hernie. Avoir une descente. Être affecté d'une descente. Il a une *descente* qui l'empêche d'aller à cheval. (Acad.) || *Descente de matrice.* Déplacement de la matrice, dans lequel ce viscère est plus ou moins abaissé, et paraît quelquefois en dehors.

— Fauconn. Action de l'oiseau de proie qui fond sur le gibier pour l'étourdir et le lier. Un tiercelet de faucon qui est fort léger, et qui fait une belle *descente* sur la perdrix. (La Bruy.)

— Hydraul. Tuyau de plomb, de fonte, ou de toute autre matière, qui conduit les eaux d'un bâtiment dans un réservoir. Une descente de plomb, de fer, etc. Un tuyau de descente.

— Manég. *Descente de main.* Mouvement que fait ordinairement le cavalier quand le cheval est au galop, et qui consiste à quitter les rênes de la main gauche, après avoir glissé la droite jusqu'au bouton, pour s'assurer de leur égalité, et après avoir abaissé lestement cette dernière main sur le pommeau de la selle.

— Mécan. Mouvement, chute de ce qui descend, chute des corps. La descente des eaux. La descente d'un aérostat.

— Phys. *Ligne de la plus courte descente.* Ligne par laquelle un corps qui tombe, en vertu de sa pesanteur, arrive d'un point donné à un autre point aussi donné, en moins de temps que s'il tombait par toute autre ligne, en passant par les mêmes points.

— Sculpt. et Peint. *Descente de croix.* Représentation de Jésus-Christ au moment où on l'a détaché de sa croix pour le mettre au sépulcre. Une belle Descente de croix. Peindre une Descente de croix. Sculpter une Descente de croix. La Descente de croix, par Rubens.

— Tapis *Descente de lit.* Tapis sur lequel on pose les pieds nus en descendant du lit.

— *A la descente.* loc. adv. Pendant la descente, en descendant, au moment où l'on descend. Saluer quelqu'un à la descente de la voiture, à sa descente de voiture. Donner la main à une dame à la descente de l'escalier. Recevoir un ami à la descente du vaisseau. Se trouver à la descente des voyageurs.

DÉSCEPTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désceptrer. S'emploie adjectiv. Un roi désceptré. Une reine désceptrée.

DÉSCEPTRER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *sceptre*). Oter le sceptre; détrôner. Désceptrer un roi, une reine.

— SE DÉSCEPTRER. v. pron. Être désceptré, détrôné; renoncer au sceptre, au trône.

DESCHAMPS (Eustache), dit *Morel.* Poète français né vers 1320 à Vertus (Marne), dut son surnom à son teint noir ou à sa captivité chez les Maures. Huissier d'armes de Charles V et de Charles VI, il prit part aux luttes contre les Anglais et contre les Flamands. Il a laissé *le Miroir du mariage*, poème satirique; un *Art de dicter et faire des ballades*, traité de prosodie française et de rhétorique; des *Fables*, que La Fontaine a imitées; des ballades, etc.

— DESCHAMPS (Émile). Poète français né à Bourges, 1791-1871. En 1818, il fit représenter avec succès deux comédies, *Selmours de Florian* et *le Tour de faveur*, qui eurent du succès. L'un des premiers chefs de l'école romantique, il fonda et rédigea *la Muse française*, y inséra des poésies gracieuses, des articles littéraires, recueillis sous le titre de *le Jeune Moraliste*, 1826, et publia, en 1829, *Études françaises et étrangères*. Il a écrit un grand nombre de nouvelles, de poésies, d'articles littéraires, de notices. On lui doit : *Ivanhoe*, opéra en prose, le libretto de *Stradella*, la traduction poétique de *Roméo et Juliette*, de *Macbeth*, les *Poésies des crèches*, et beaucoup de pièces de vers de circonstance.

— DESCHAMPS (Antony). Poète, né à Paris, 1800-1869, appartint, comme son frère Émile, à la pléiade des poètes romantiques de la Restauration. On a de lui : traduction en vers de *la Divine Comédie* de Dante, 1829; *Trois Satires politiques*, 1831; *les Italiennes*, poésies, 1832; *Satires*, 1834; *Dernières Paroles*, 1835; *Résignation*, poésies, 1839; *Poésies complètes*, 1840. Il a écrit des *Études sur l'Italie* dans la *Revue des Deux-Mondes*, et collaboré à plusieurs journaux.

DESCHAMPSIE s. f (de *Deschamps*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des graminées glumacées, comprenant des plantes herbacées indigènes en Europe, dans l'Asie moyenne et dans les deux Amériques.

DESCHAUSSAGE. s. m. ou **DESCHAUSSAILLE.** s. f. Pourboire que la nouvelle mariée donnait aux jeunes garçons, le jour de ses noces. Vieux mot.

DESCLOIZITE. s. f. (de *Descloizeaux*, n. pr.). Minér. Vanadate de plomb naturel.

DESCRIPTEUR. s. m. Celui qui a écrit une description, des descriptions.

DESCRIPTIBLE. adj. 2 g. (du lat. *descriptus*, décrit). Qui peut être décrit. Peuple qui a des mœurs à peine descriptibles.

★ DESCRIPTIF, IVE. adj. Qui a pour objet de décrire. Poème descriptif. Style descriptif. Genre descriptif. Poésie descriptive. Dubartas s'avisa de remarquer que les sept jours de la création chantés donneraient lieu à de nombreuses descriptions; il se sert, pour argument de son poème, de quelques versets de la Genèse, sur lesquels il brode sept chants de douze cents vers chacun, en décrivant minutieusement chaque animal et chaque plante, et voilà le genre *descriptif* inventé. (Viollet-Leduc.)

— *Anatomie descriptive.* Partie de l'anatomie qui ne traite que de la description des diverses parties du corps.

— *Géométrie descriptive.* Ensemble des méthodes graphiques qui ont pour objet de résoudre les problèmes dans l'espace.

— DESCRIPTIF. s. m. Celui qui décrit. C'est un *descriptif* que M. Janin, qui vaut surtout par le bonheur et par les surprises du détail. (Sainte-Beuve.)

— Le genre descriptif en littérature. Quel abus du *descriptif*, de l'inversion, de la métaphore et de la couleur! (Cormenin.)

★DESCRIPTION. s. f. (pr. *dess-kri-pcion*; ét. lat., *descriptio*, formé de *scribere*, écrire). Exposition des attributs, des qualités d'une chose. Discours par lequel on décrit, on dépeint. Belle description. Brillante description. Description pompeuse, riche, claire, ingénieuse, naturelle, grotesque, poétique, burlesque. Faire une description. Exceller dans la description. Multiplier les descriptions. La description d'un palais, d'une maison, d'un jardin, d'un paysage. La description d'une bataille, d'un combat naval, d'un orage, d'un incendie. La description des passions humaines, de leurs effets, des ravages qu'elles font au cœur. La description d'un animal, d'un végétal, d'un minéral. La description d'une machine, d'un appareil. La description d'une maladie, de ses symptômes. Toute description est une définition augmentée et rendue complète, de manière à former un tableau, une représentation exacte de l'objet que l'on veut faire connaître. Il charge ses *descriptions*, et s'appesantit sur les détails. (La Bruy.) Soyez riche et pompeux dans vos *descriptions*. (Boil.) Cruel ami, que de regrets vous me préparez dans votre *description* de Lavagnac! (J.-J. Rousseau.) Une *description* n'est point un inventaire. (Chaussard.)

— Ouvrage qui a pour objet de décrire. La description de la France. La description de l'Allemagne. La description des trois règnes de la nature.

— Inventaire détaillé de meubles, papiers livres, ou autres objets, etc. Le procès-verbal de saisie contient la *description* des meubles. (Acad.)

— Géom. Action de décrire, de tracer une ligne, une surface.

— Logiq. Définition vague, imparfaite, superficielle, qui donne quelque idée d'une chose, mais sans en faire connaître la nature, les propriétés. Ce n'est pas une définition, ce n'est qu'une *description*. (Acad.)

DESÇU DE (AU). loc. prépos. V. DÉÇU DE (AU).

DESCURAINIE. s. f. Bot. Section du genre sisymbre.

DESCURÉE s. f. (de *Descuret*, n. pr.). Bot. Section du genre sisymbre, comprenant des herbes glabres ou couvertes d'une pubescence blanche et floconneuse.

DÉSÉBORGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déséborgner. S'empl. adjectiv.

DÉSÉBORGNER. v. a. 1re conj. (ét fr., *dés*, préf. priv., et *éborgner*). Rendre à un borgne l'usage de l'œil qui lui manquait.

— Fig. Ouvrir l'œil à la vérité. Apôtre de la vérité, *déséborgnez* mes compagnons. (Volt.)

— SE DÉSÉBORGNER. v. pron. Être déséborgné, au propre et au figuré.

DÉSÉCHAFAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Déséchafauder.

DÉSÉCHAFAUDER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *échafauder*). Oter les échafauds. Déséchafauder une maison.

DÉSÉCHOUAGE. s. m. (rad. *déséchouer*). Action de remettre à flot une barque, un navire échoué.

DÉSÉCHOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déséchouer. S'empl. adjectiv. Bâtiment déséchoué. Navire déséchoué. Frégate déséchouée.

★ DÉSÉCHOUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *échouer*). Se conjugue comme *Échouer*. Relever, remettre à flot un bâtiment qui était échoué. Déséchouer un bâtiment.

— SE DÉSÉCHOUER. v. pron. Être déséchoué, remis à flot; revenir, se remettre à flot.

DÉSÉCLUSEMENT. s. m. (ét. fr., *dés*, préf. extract., et *écluse*). Dans les travaux à air comprimé, Passage d'un ouvrier, de l'air comprimé à l'air libre.

DÉSÉDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Désédifier.

DÉSÉDIFIER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *édifier*). Enlever l'édification, scandaliser.

★ DÉSEMBALLAGE. s. m. Action de désemballer. Le désemballage des marchandises. Un désemballage de rouennerie, d'orfèvrerie, etc.

DÉSEMBALLÉ, ÉE. part. pass. du verbe Désemballer. S'empl. adjectiv. Marchandises désemballées.

★ DÉSEMBALLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *emballer*). Défaire un ballot, une balle, débarrasser une chose emballée. Désemballer des marchandises.

— Absol. Ouvrier occupé à désemballer.

— SE DÉSEMBALLER. v. pron. Être désemballé, être sorti d'une balle.

DÉSEMBARGO. s. m. (de *dés*, préf., et *embargo*). Admin. Cessation de l'embargo. Donner, publier le désembargo.

DÉSEMBARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désembarquer. S'emploie adjectiv. Équipage désembarqué. Troupes désembarquées.

★ DÉSEMBARQUEMENT. s. m. Action de désembarquer. Le désembarquement de l'équipage, des chevaux, des marchandises. Faire le désembarquement.

★ DÉSEMBARQUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. extract., et *embarquer*). Tirer hors du vaisseau avant le départ ou avant l'arrivée, mais principalement avant le départ. Désembarquer des troupes, des munitions, des denrées. Nous avions embarqué des marchandises à Marseille, il vint un contre-ordre, il fallut les *désembarquer*. (Acad.)

— DÉSEMBARQUER. v. n. Nous désembarquâmes à Lorient.

— SE DÉSEMBARQUER. v. pron. Être désembarqué.

DÉSEMBARRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désembarrasser. Attendez tant soit peu, vous le verrez *désembarrassé* de ce nuage, et luire aussi clair et net qu'il était auparavant. (Malherbe.)

DÉSEMBARRASSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *embarrasser*). Tirer d'embarras. V. DÉBARRASSER, qui est plus usité, ou plutôt seul usité.

DÉSEMBATAGE. s. m. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *embatage*). Techn. Action de dépouiller une roue de son bandage métallique.

DÉSEMBÂTONNÉ, ÉE. adj. Qui a perdu sa lance. Inusité.

> Qui s'enfuyait bien étonné
> De se voir désembâtonné
> Devant le fier fils de Pélée. (SCARRON.)

DÉSEMBATRE. v. a. 4e conj. Pratiquer le désembatage.

DÉSEMBATU, UE. part. pass. du verbe Désembatre. Roue désembatue.

DÉSEMBELLI, IE. part. pass. du v. Désembellir. S'empl. adjectiv. Visage désembelli. Traits désembellis. Jeune femme désembellie.

— En parlant des choses. Palais désembellis. Nature désembellie. Bosquets désembellis.

DÉSEMBELLIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *embellir*). Diminuer la beauté, les attraits, détruire les embellissements. Les rides de l'âge désembellissent bientôt les plus beaux visages. Une parure mal choisie désembellit la femme la plus gracieuse.

— Se dit des choses. Désembellir un appartement. Un seul meuble de mauvais goût désembellit une chambre. L'hiver désembellit les jardins et la nature entière.

— DÉSEMBELLIR. v. n. Perdre de sa beauté, devenir moins beau. Cette femme désembellit.

— SE DÉSEMBELLIR. v. pron. Être désembelli, perdre de sa beauté.

DÉSEMBELLISSEMENT. s. m. Action de désembellir; état de ce qui est désembelli.

DÉSEMBOÎTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désemboîter. V. DÉBOÎTÉ.

DÉSEMBOÎTER. v. a. 1re conj. (étym. fr., *dés*, préf. séparat., et *emboîter*). Disloquer une articulation, faire sortir la tête d'un os de sa cavité.

— Menuis. Disjoindre les planches d'une cloison.

— SE DÉSEMBOÎTER. v. pron. Se disloquer, se disjoindre. V. DÉBOÎTER, qui est plus usité.

DÉSEMBOÎTURE. s. f. État, qualité de ce qui est désemboîté.

DÉSEMBOUGER. v. a. 1re conj. Métall. Oter la hurasse d'un marteau.

DÉSEMBOURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Désembourber. S'empl. adjectiv. Chariot désembourbé. Voiture désembourbée.

— Par extens. Cocher, charretier désembourbé.

★ DÉSEMBOURBER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe extract., et *embourber*). Tirer hors de la bourbe. Désembourber une voiture. Désembourber un équipage.

— SE DÉSEMBOURBER. v. pron. Être désembourbé. Sortir de la bourbe.

DÉSEMBOURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désembourrer. S'empl. adjectiv.

DÉSEMBOURRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. extract., et *bourrer*). Oter la bourre. Désembourrer un meuble.

— SE DÉSEMBOURRER. v. pron. Être désembourré.

DÉSEMBRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Désembraser. Se prend adjectiv.

DÉSEMBRASER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *embraser*). Mettre fin à l'embrasement.

DÉSEMBRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désembrasser. S'empl. adjectiv.

DÉSEMBRASSER. v. a. 1re conj. Cesser d'embrasser, d'étreindre avec les bras.

DÉSEMBRAYAGE. s. m. Techn. Action de désembrayer. Mode de désembrayage. Les moyens d'embrayage et de *désembrayage* sont indispensables dans les machines à vapeur et surtout dans les locomotives, pour changer la direction de leur mouvement, et les faire marcher tantôt en avant, tantôt en arrière. (F. Tourneux.)

DÉSEMBRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Désembrayer. S'empl. adjectiv. Pièce, roue désembrayée. Dans une machine, lorsque deux pièces qui se commandent sont séparées l'une de l'autre, on dit qu'elles sont *désembrayées*. (F. Tourneux.)

DÉSEMBRAYER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *embrayer*). Pour la conjugaison de ce verbe, V. PAYER. Intercepter la communication entre deux pièces de machines qui se commandent, c'est-à-dire dont l'une doit communiquer à l'autre l'impulsion du moteur.

— Absol. Lorsqu'on veut *désembrayer*, on écarte les manchons, et la première portion de l'arbre peut tourner sans entraîner l'autre dans son mouvement. (F. Tourneux.)

— SE DÉSEMBRAYER. v. pron. Être désembrayé.

DÉSEMMANCHÉ, ÉE. participe passé du v. Désemmancher. S'emploie adjectiv. Outil désemmanché. Instrument désemmanché. Cognée désemmanchée.

DÉSEMMANCHER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *emmancher*). Techn. Oter le manche de quelque instrument. Désemmancher un marteau.

— SE DÉSEMMANCHER. v. pron. Être désemmanché.

DÉSEMMARQUISER. v. a. 1re conj. Syn. de DEMARQUISER.

DÉSEMMUSELER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *emmuseler*). Manég. Oter la muselière d'un cheval.

— SE DÉSEMMUSELER. v. pron. Être désemmuselé.

DÉSEMPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Désemparer. S'emploie adjectiv.

— Mar. *Vaisseau désemparé.* Vaisseau démâté, ruiné, mis hors d'état de combattre et de tenir la mer. Un vaisseau est *désemparé* quand les boulets d'un ennemi heureux lui ont coupé ses mâts, ses vergues, ses manœuvres, déchiré ses voiles ou démonté ses canons. (Th. Page.)

— Fig. Un cœur *désemparé* de ses illusions. (V. Hugo.)

DÉSEMPAREMENT. s. m. Action de désemparer; état de ce qui est désemparé. Inus.

★ DÉSEMPARER. v. n. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. séparat., et *emparer*). Quitter le lieu où l'on est. Désemparer de la ville, du camp, de la place. Les ennemis qui étaient devant la place ont *désemparé*. (Acad.) Je n'ai point *désemparé* de la ville. (Id.) Tous les habitants *désemparèrent* à l'arrivée des gens de guerre. (Id.)

— *Sans désemparer.* Sans quitter la place, sur-le-champ, à l'instant même. S'occuper d'une chose sans désemparer. Le roi dicta, sans *désemparer*, un long rapport aux actionnaires de sa bande. (E. About.)

— S'emploie quelquefois activement dans la même acception. Désemparer un lieu, une position. Désemparer le camp, la ville. On leur déclara qu'il fallait que leur maître *désemparât* les villes qu'il tenait en Asie. (Malherbe.)

— Fig. Dans le sens d'Oublier. Ma mémoire *désempare* ce que j'écris, comme ce que je lis. (Montaigne.)

— Mar. *Désemparer un vaisseau.* Rompre les manœuvres, les mâts d'un vaisseau, le mettre hors d'état de combattre, de tenir la mer.

DÉSEMPÊCHER. v. a. 1re conj. Se disait autrefois pour Débarrasser, détruire l'empêchement.

***DÉSEMPENNÉ, ÉE.** part. pass. du v. Désempenner. Se prenait adjectivement. Flèche désempennée.

Loc. prov. *S'en aller comme un matras désempenné.* S'en aller de travers, ou ne rien avoir de ce qu'il faut pour réussir dans ce qu'on entreprend.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Désempenner, ne donne ce mot que comme adjectif.

DÉSEMPENNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *empenner*). Vieux mot qui signifiait Dégarnir une flèche de ses plumes. Désempenner une flèche.

DÉSEMPESÉ, ÉE. part. pass. du v. Désempeser. S'empl. adjectiv. Linge désempesé. Col désempesé. Bonnet désempesé. Manchettes désempesées.

* **DÉSEMPESER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *empeser*). Se conjugue comme *Empeser*. Ôter l'empois du linge en le faisant tremper. Désempeser des bonnets, des jabots, des manchettes, des chemises, des cols, etc.

— SE DÉSEMPESER. v. pron. Être désempesé. Le linge fin se désempèse aisément à l'humidité.

DÉSEMPÊTRER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. séparat., et *empêtrer*). Vieux mot qui se disait pour Dépêtrer. Votre premier soin sera de *désempêtrer* votre diocèse de tant de prêtres volants et sans titres. (Nic. Pasquier.)

— SE DÉSEMPÊTRER. v. pron. Se tirer de ce qui empêtre.

DÉSEMPLI, IE. part. pass. du v. Désemplir. S'empl. adjectiv. Maison désemplie. Salle de spectacle désemplie. Église désemplie.

* **DÉSEMPLIR.** v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *emplir*). Vider en partie, faire qu'une chose soit moins pleine. Désemplir un tonneau. Désemplir une malle. Désemplir ses poches. Désemplir un coffre.

— Fig. C'est encore une de mes raisons d'y aller pour *désemplir* un peu ma tête de moi et de mes maux passés. (Mme de Sévigné.)

— Est usité surtout neutralement avec la négation. Une maison qui ne désemplit point de monde. Une cour qui ne désemplit pas de voitures. Un canal qui ne désemplit jamais, même dans les plus fortes chaleurs. Une bourse qui ne désemplit pas, quelque dépense que l'on fasse. Sa maison ne *désemplit* point de Normands. (Bussy-Rabutin.)

— SE DÉSEMPLIR. v. pron. Devenir moins plein. Le canal se désemplit. Ma bourse se désemplit.

DÉSEMPLOTOIR. s. m. Faucon. Fer avec lequel on tire de la mulette des oiseaux de proie la viande qu'ils ne peuvent digérer.

DÉSEMPLUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désemplumer.

DÉSEMPLUMER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. séparat., et *emplumer*). Ôter les plumes.

— Fig. Faire perdre sa fortune à quelqu'un, en tout ou en partie.

— SE DÉSEMPLUMER. v. pron. Être désemplumé.

DÉSEMPOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désempointer. S'empl. adjectiv. Étoffe désempointée.

DÉSEMPOINTER. v. a. 1re conj. (rad. *point*). Techn. Couper les points d'une étoffe pour la déplier et l'étendre.

— SE DÉSEMPOINTER. v. pron. Être désempointé. V. DÉPOINTER.

DÉSEMPOISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désempoisonner. S'empl. adjectiv. Une personne désempoisonnée. De sorte qu'ayant été ballotté cinq ou six fois de cette sorte, tantôt empoisonné, tantôt *désempoisonné*, il est demeuré en vie. (Mme de Sévigné.)

DÉSEMPOISONNEMENT. s. m. Médec. Action de désempoisonner, de détruire l'effet du poison. Inusité.

DÉSEMPOISONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *empoisonner*). Médec. Détruire l'effet d'un poison ; annuler, neutraliser les qualités vénéneuses d'une substance.

— SE DÉSEMPOISONNER. v. pron. Être désempoisonné. Prendre du contrepoison.

DÉSEMPOISSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désempoissonner. S'empl. adjectiv. Étang désempoissonné. Rivière désempoissonnée.

DÉSEMPOISSONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *empoissonner*). Ôter, détruire le poisson d'un étang, d'une rivière.

— SE DÉSEMPOISSONNER. v. pron. Être désempoissonné.

DÉSEMPRISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désemprisonner. S'empl. adjectiv. Un homme désemprisonné, une femme désemprisonnée.

DÉSEMPRISONNEMENT. s. m. Action de désemprisonner, de tirer de prison.

DÉSEMPRISONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe extract., et *emprisonner*). Tirer, faire sortir de prison ; mettre en liberté. Désemprisonner quelqu'un.

— Fig. et fam. Faire sortir quelqu'un d'un lieu où il était contraint de rester momentanément.

— SE DÉSEMPRISONNER. v. pron. Être désemprisonné, mis en liberté.

DÉSENAMOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenamourer. S'empl. adjectiv.

[illegible]
Soit *désenamouré* [illegible] (Mol[illegible])

DÉSENAMOURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *enamourer*). Guérir de l'amour. Désenamourer quelqu'un.

— SE DÉSENAMOURER. v. pron. Se guérir de l'amour ; cesser d'aimer.

DÉSENCANAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désencanailler. Se prend adjectiv.

DÉSENCANAILLER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. séparat., et *encanailler*). Rendre moins canaille.

— SE DÉSENCANAILLER. v. pr. Devenir moins canaille.

DÉSENCAPUCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désencapuchonner. S'empl. adjectiv. Moine désencapuchonné.

DÉSENCAPUCHONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *encapuchonner*). Ôter un capuchon ; faire quitter un habit de moine. V. DÉCAPUCHONNER.

DÉSENCARTAGE. s. m. Action de désencarter.

DÉSENCARTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désencarter. Se prend adjectiv.

DÉSENCARTER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. priv., et *encarter*). Typogr. Retirer ce qui est encarté.

— Comm. Enlever les échantillons placés sur des cartons.

DÉSENCASTAGE. s. m. Céram. Action de désencaster.

DÉSENCASTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désencaster. S'empl. adjectiv. Poteries désencastées.

DÉSENCASTER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. séparat., et *encaster*). Céram. Dégarnir les pièces de poterie des supports qui les entourent.

— SE DÉSENCASTER. v. pr. Être désencasté.

DÉSENCHAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenchaîner. S'empl. adjectiv. Prisonnier désenchaîné.

DÉSENCHAÎNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enchaîner*). Ôter les chaînes. Désenchaîner un prisonnier.

— Fig. Désenchaîner les cœurs.

— SE DÉSENCHAÎNER. v. pron. Se débarrasser de ses chaînes. Briser ses fers, au propre et au figuré.

DÉSENCHANTANT. part. prés. du v. Désenchanter.

DÉSENCHANTANT, ANTE. adj. Qui désenchante ou qui peut désenchanter. Un théorie désenchantante.

DÉSENCHANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenchanter. S'emploie adjectiv. Peuple désenchanté. Jeune homme désenchanté. Esprit, cœur désenchanté. Imagination désenchantée. La terre *désenchantée* a perdu tout son éclat. (Letourn.) La vie passe comme un songe, et la mort vient avant qu'on soit *désenchanté* : voilà ce qui fait ma douleur. (Id.)

Jugez-nous, prévenus, vos yeux *désenchantés*
Reverront ces écrits dans l'âge [illegible] (BAR[illegible])

— *Désenchanté de.* La France est *désenchantée* des ruineuses illusions de la victoire. (Salvandy.)

* **DÉSENCHANTEMENT.** s. m. Action de désenchanter ou de se désenchanter. État de ce qui est désenchanté. Dégoût complet d'un objet qui a des avantages réels, mais dont on ne peut plus ou dont on ne veut plus jouir. Retour au positif des choses, manière de les voir telles qu'elles sont. Désenchantement complet. Triste désenchantement. C'était un désenchantement. Faire tomber dans le désenchantement. La possession amène le *désenchantement.* (Boistc.) Le *désenchantement*, celui qui est relatif aux avantages passagers d'ici-bas, n'est permis qu'au moment où l'âge nous retire de l'agitation générale. (St-Prosp.)

* **DÉSENCHANTER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enchanter*). Rompre, détruire, faire finir l'enchantement, le prestige, le charme. Autrefois, on croyait généralement que les sorciers pouvaient enchanter et désenchanter. Il est peu usité au propre.

— Fig. Guérir quelqu'un d'une passion, d'un engouement. Désenchanter son cœur des voluptés du monde. On aura bien de la peine à *désenchanter* ce jeune homme. (Acad.) Le philosophisme, en écartant les illusions, *désenchante* la nature et la vie. (Boiste.) Pour combattre les passions, il faut *désenchanter* leurs objets. (Id.) L'esprit inquiet *désenchante* les yeux. (Del.) Les révolutions n'avaient pas blanchi sa tête, pour *désenchanter* quelquefois son cœur. (Mignet.)

— SE DÉSENCHANTER. v. pr. Être désenchanté.

— Se guérir d'une passion, d'un engouement. Il faut faire bien des pas dans le monde pour se désenchanter.

DÉSENCHANTEUR, ERESSE. adj. Qui désenchante.

Tout, excepté le crime et l'innocence,
Aux yeux *désenchanteurs* de la réalité,
Descend de sa haute importance
Dans l'éternelle égalité. (DELILLE.)

— Substantiv. Celui, celle qui désenchante.

DÉSENCHÂSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenchâsser. S'empl. adjectiv. Relique désenchâssée. Diamant désenchâssé. Émeraude désenchâssée. Pierreries désenchâssées.

DÉSENCHÂSSER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enchâsser*). Tirer une relique de sa châsse, une pierre précieuse de son chaton. Désenchâsser une relique. Désenchâsser un rubis.

— SE DÉSENCHÂSSER. v. pr. Être désenchâssé.

DÉSENCHÉRI, IE. part. pass. du v. Désenchérir. S'emploie adjectiv. Maison désenchérie.

DÉSENCHÉRIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enchérir*). Offrir d'une chose un prix inférieur à celui qui a été offert.

— SE DÉSENCHÉRIR. v. pron. Être désenchéri.

* **DÉSENCLAVER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enclaver*). Faire cesser une enclave.

— SE DÉSENCLAVER. v. pr. Être désenclavé. Ce propriétaire n'est pas parvenu à se *désenclaver.* (Acad.)

DÉSENCLOUAGE. s. m. Action de désenclouer. Le désenclouage d'une pièce de canon.

— Art vétér. Action de tirer un clou du sabot d'un cheval.

DÉSENCLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenclouer. S'empl. adjectiv. Cheval désencloué. Canon désencloué.

* **DÉSENCLOUER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. extract., et *enclouer*). Tirer un clou du pied d'un cheval. Désenclouer un cheval.

— Faire sortir de la lumière d'une bouche à feu le clou qui y a été introduit pour l'enclouer.

— SE DÉSENCLOUER. v. pr. Être désencloué.

DÉSENCOMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désencombrer. S'emploie adjectiv. Terrain désencombré. Maison désencombrée. Place désencombrée.

DÉSENCOMBREMENT. s. m. Action de désencombrer, d'ôter ce qui encombre, ce qui empêche. Le désencombrement d'une rue, d'un passage, d'une maison.

* **DÉSENCOMBRER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *encombrer*). Ôter les encombrements, les empêchements. Désencombrer la voie publique.

— Fig. et fam. Lever un obstacle.

— SE DÉSENCOMBRER. v. pron. Être désencombré.

DÉSENCOMBREUR. s. m. Celui qui désencombre, qui ôte les encombrements, qui lève les obstacles. Inusité.

DÉSENCROÛTÉ, ÉE. part. pass. du verbe Désencroûter. S'emploie adjectiv. Anc. phys. Tourbillon désencroûté.

— Fig. et fam. Déniaisé, dégourdi.

DÉSENCROÛTEMENT. s. m. Anc. phys. Action de désencroûter. Se disait, dans l'école cartésienne, en parlant des croûtes qui, selon cette école, s'amassaient à la partie extérieure d'un tourbillon, et qui, en se brisant et s'agglomérant par pelotons, formaient des planètes. Les cartésiens expliquaient le système planétaire par l'encroûtement et le désencroûtement des tourbillons.

DÉSENCROÛTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *encroûter*). Anc. phys. Opérer le désencroûtement.

— Fig. et fam. Déniaiser, dégourdir.

— SE DÉSENCROÛTER. v. pr. Être désencroûté.

— Fig. et fam. Se déniaiser.

DÉSENDETTER (SE). v. pron. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. extract., et *endetter*). Payer ses dettes.

DÉSENDORMI, IE. part. pass. du v. Désendormir. S'empl. adjectiv. Un homme désendormi. Une femme désendormie.

DÉSENDORMIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *endormir*). Tirer du sommeil, réveiller.

— Fig. Ôter à quelqu'un l'air endormi, apathique.

— SE DÉSENDORMIR. v. pr. Être désendormi, réveillé.

— Fig. Sortir de l'engourdissement, de l'apathie.

DÉSENDUIRE. v. a. 4e conj. (de *dés*, préf., et *enduire*). Débarrasser d'un enduit. Peu usité.

DÉSENDUIT, ITE. part. pass. du v. Désenduire. Muraille désenduite.

DÉSENFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenfiler. S'empl. adjectiv. Perles désenfilées. Aiguille désenfilée.

* **DÉSENFILER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enfiler*). Faire que ce qui était enfilé ne le soit plus. Désenfiler une aiguille. Désenfiler des perles. Désenfiler les grains d'un chapelet.

— SE DÉSENFILER. v. pron. Être désenfilé. Ces perles se sont *désenfilées.* (Acad.)

DÉSENFLAMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenflammer. S'empl. adjectiv. Rideaux désenflammés. Maison désenflammée.

— Fig. Cœur désenflammé.

DÉSENFLAMMER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. priv., et *enflammer*). Éteindre la flamme qui consume un objet.

— Éteindre l'amour. Désenflammer un cœur.

— SE DÉSENFLAMMER. v. pron. Être désenflammé.

— Ce verbe est peu usité.

DÉSENFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenfler. S'emploie adjectiv. Ventre désenflé. Bras désenflé. Ballon désenflé.

DÉSENFLEMENT. s. m. Cessation de l'enflement. Syn. de DÉSENFLURE.

* **DÉSENFLER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enfler*). Faire que ce qui était enflé ne le soit plus ou ne le soit pas autant. Désenfler un ballon. Désenfler des outres.

— Fig.

Les dieux, quand leur esprit est sage,
De *enflent* [illegible] leur langage. (PARNY.)

— DÉSENFLER. v. n. Cesser d'être enflé ou devenir moins enflé. Le ventre de cet hydropique désenfle. On dirait que le bras de cet enfant commence à désenfler. Le ventre a *désenflé.* (Acad.)

— SE DÉSENFLER. v. pron. Même sens. Le corps du malade se désenfle. Son bras se *désenfle.* (Acad.)

* **DÉSENFLURE.** s. f. (rad. *désenfler*). Cessation ou diminution d'enflure. Désenflure partielle. Désenflure complète. La désenflure le soulagera.

DÉSENFORESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenforester. S'empl. adjectiv. Terre désenforestée.

DÉSENFORESTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enforester*). Anc. admin. Séparer d'une forêt royale une terre qui s'y trouvait engagée.

— SE DÉSENFORESTER. v. pron. Être désenforesté.

DÉSENFOUIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. extract., et *enfouir*). Tirer d'un enfouissement.

DÉSENFOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenfourner.

DÉSENFOURNER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. extract., et *enfourner*). Tirer du four. Désenfourner du pain.

— Absol. Je commençais à *désenfourner.* (Palissy.)

DÉSENFUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenfumer. S'empl. adjectiv. Appartement désenfumé. Chambre désenfumée.

— Fig. Tapisseries désenfumées. Tableaux désenfumés.

DÉSENFUMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enfumer*). Chasser la fumée d'un lieu. Désenfumer une chambre.

— Fig. Raviver les couleurs ternies par la fumée. Désenfumer un tableau.

— SE DÉSENFUMER. v. pron. Être désenfumé.

DÉSENGAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Désengager. S'empl. adjectiv. Soldat désengagé. Conscrit désengagé.

DÉSENGAGEMENT. s. m. Art milit. Action de désengager ou de se désengager.

— Autrefois, Syn. de DÉGAGEMENT.

DÉSENGAGER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *engager*). Se conjugue comme *Engager.* Art milit. Désenrôler. Désengager un soldat.

— Revenir sur une invitation.

— Autrefois, Syn. de DÉGAGER.

— SE DÉSENGAGER. v. pron. Être désengagé, désenrôlé. Rompre son engagement, un engagement.

— Fig. Se détacher des habitudes de la vie. *Désengagez*-vous, et rendez-vous à vous-même. (Malherbe.)

DÉSENGAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Désengainer.

DÉSENGAINER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. séparat., et *engainer*). Tirer de la gaine.

— Fig. Il fallait *désengainer* la morale de tout ce revêtement artificiel. (Sainte-Beuve.)

DÉSENGEANCEMENT. s. m. (pr. *dé-zan-jan-ce-man*). Action de désengeancer.

DÉSENGEANCER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. séparat., et *engeance*). Débarrasser d'une engeance.

DÉSENGORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Désengorger. Canal désengorgé.

DÉSENGORGEMENT. s. m. Action de désengorger. Désengorgement d'une pompe.

DÉSENGORGER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. séparat., et *engorger*). Déboucher ce qui est engorgé. Désengorger un tuyau.

DÉSENGOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désengouer. Se prend adjectiv.

DÉSENGOUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *engouer*). Faire cesser l'engouement.

— SE DÉSENGOUER. v. pron. Perdre son engouement.

DÉSENGOURDIR. v. a. 2e conj. (de *dés*, préf. séparat., et *engourdir*). Délivrer de l'engourdissement.

— SE DÉSENGOURDIR. v. pr. Être désengourdi.

DÉSENGRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Désengrener. S'emploie adjectiv. Rouages désengrenés.

DÉSENGRÈNEMENT. s. m. Art vétér. Dé-

[illegible] d'un cheval par suite de [illegible].

DÉSENGRENER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. séparat., et [illegible]). Se conjugue comme *En-[illegible]*. [illegible] des corps dont les roues sont engrenées, engagées les unes dans les autres. Désengrener les rouages d'une machine.

— **SE DÉSENGRENER.** v. pr. Être désengrené, dégagé. Ce verbe est inusité.

DÉSENHEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenheurer.

DÉSENHEURER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et [illegible]). Vieux mot pour signifier [illegible] quelqu'un. Désenheurer quelqu'un.

— **SE DÉSENHEURER.** v. pr. Être désenheuré, [illegible], sa félicité.

DÉSENIVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenivrer. S'empl. adjectiv. Homme désenivré. Femme désenivrée.

— Fig. Esprit désenivré. Cœur désenivré.

DÉSENIVREMENT. s. m. Action de désenivrer, [illegible], au propre et au figuré. [illegible]. Le désenivrement des honneurs. Le désenivrement des passions.

* **DÉSENIVRER.** v. a. 1re conj. (pr. *dé-za-ni-vré* ; ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enivrer*). Faire passer, faire cesser l'ivresse. Le sommeil l'a *désenivré*. (Acad.)

— Fig. Son enthousiasme dura peu, la réflexion l'eut bientôt *désenivré*. (Acad.) Combien ont dû souffrir ceux qui passent de l'ivresse de l'admiration au dégoût qui les *désenivre* ! (Boiste.)

— Neutral. Cet homme ne *désenivre* point. (Acad.) L'expérience *désenivre*. (Boiste.) Qu'un homme ivre soit quelques jours sans *désenivrer*, quelle opinion en aurez-vous, sinon qu'il a perdu l'entendement? Malherbe. Pendant sept jours, l'armée d'Alexandre ne *désenivra* pas. (Rollin.)

— **SE DÉSENIVRER.** v. pron. Cesser d'être ivre, sortir de l'ivresse. Dormir pour se désenivrer.

— Fig. Il en coûte quelquefois beaucoup à l'homme pour se désenivrer d'une chimère, d'une vanité, moins que d'un plaisir.

DÉSENLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenlacer. S'empl. adjectiv. Oiseau désenlacé.

— Fig. Cœur désenlacé.

DÉSENLACEMENT. s. m. Action de désenlacer, de tirer des lacets. Le désenlacement d'un oiseau.

— Fig. Le désenlacement d'un cœur.

DÉSENLACER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enlacer*). Se conjugue comme *Enlacer*. Oisell. Tirer des lacets. Désenlacer les oiseaux.

— Fig. Délivrer d'un piège. Désenlacer quelqu'un.

— **SE DÉSENLACER.** v. pron. Être désenlacé, se délivrer des lacets, des pièges, au propre et au figuré.

DÉSENLAIDI, IE. part. pass. du v. Désenlaidir. S'empl. adjectiv. Visage désenlaidi.

DÉSENLAIDIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enlaidir*). Faire disparaître la laideur, atténuer la laideur.

— S'empl. absolument. Les vertus et la bienveillance *désenlaidissent*. (Boiste.)

— **DÉSENLAIDIR.** v. n. Cesser d'enlaidir. Cesser d'être laid.

— **SE DÉSENLAIDIR.** v. pron. Faire disparaître sa laideur. En nourrissant son âme d'affections douces, l'homme le plus laid peut se *désenlaidir*. (De Bréhan.)

DÉSENNOBLI, IE. part. pass. du v. Désennoblir.

DÉSENNOBLIR. v. a. 2e conj. Enlever la noblesse.

DÉSENNUI. s. m. Action de se désennuyer. Cessation de l'ennui, dissipation du chagrin.

DÉSENNUYÉ, ÉE. part. pass. du v. Désennuyer. S'empl. adjectiv. Esprit désennuyé. Cœur désennuyé.

* **DÉSENNUYER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *ennuyer*). Se conjugue comme *Ennuyer*. Chasser l'ennui. Désennuyer quelqu'un. Chercher les moyens de désennuyer un frère, un ami.

— Absol. La lecture désennuie. Quelquefois un petit chagrin désennuie.

— **SE DÉSENNUYER.** v. pron. Chasser l'ennui qu'on a, se réjouir, se divertir, s'amuser, se distraire. Essayer de se désennuyer. Chercher à se désennuyer. Désennuyer les autres est quelquefois le meilleur moyen de se désennuyer soi-même.

> [illegible] par étude,
> [illegible] me désennuyer. (Gresset.)

DÉSENORGUEILLI, IE, part. pass. du v. Désenorgueillir. S'empl. adjectiv. Un homme désenorgueilli. Une femme désenorgueillie. Esprit, cœur désenorgueilli.

DÉSENORGUEILLIR. v. a. 2e conj. (pr. *dé-za-nor-gheu-llir*, *ll* mouill.; ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enorgueillir*). Rabattre l'orgueil de quelqu'un.

— **SE DÉSENORGUEILLIR.** v. pron. Humilier son [illegible] orgueil.

DÉSENRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenrayer. S'empl. adjectiv. Roue désenrayée.

DÉSENRAYEMENT. s. m. Techn. Action de désenrayer.

* **DÉSENRAYER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enrayer*). Se conjugue comme *Payer*. Oter l'enrayure, la corde, le sabot ou la chaîne qui enraye la roue d'une voiture, c'est-à-dire qui l'empêche de tourner. Désenrayer la roue.

— Absol. Il faut désenrayer. Désenrayons.

— **SE DÉSENRAYER.** v. pron. Être désenrayé.

DÉSENRHUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenrhumer. S'empl. adjectiv.

* **DÉSENRHUMER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enrhumer*). Guérir, détruire, faire cesser le rhume. Le sirop de gomme désenrhume bien des gens.

— Neutralement. Devenir moins enrhumé. Je crois que je désenrhume.

— **SE DÉSENRHUMER.** v. pr. Signifie la même chose que Désenrhumer, pris neutralement. Il s'est *désenrhumé*. (Acad.)

DÉSENRÔLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenrôler. S'empl. adjectiv. Soldats désenrôlés.

DÉSENRÔLEMENT. s. m. Anc. art milit. Action de désenrôler, de casser un enrôlement. Le désenrôlement d'un soldat.

DÉSENRÔLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enrôler*). Anc. art milit. Casser un enrôlement ; ôter, rayer du rôle. Désenrôler des recrues.

— **SE DÉSENRÔLER.** v. pron. Être désenrôlé, rayé du rôle.

DÉSENROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenrouer. S'empl. adjectiv. Gorge désenrouée, voix désenrouée.

DÉSENROUEMENT. s. m. (rad. *désenrouer*). Cessation de l'enrouement.

* **DÉSENROUER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *enrouer*). Oter, diminuer l'enrouement. Le sirop de mûres l'a *désenroué*. (Acad.)

— **SE DÉSENROUER.** v. pron. Devenir moins enroué, cesser tout à fait de l'être.

DÉSENSABLÉ, ÉE part. pass. du v. Désensabler. Bateau désensablé.

DÉSENSABLEMENT. s. m. Action de désensabler, résultat de cette action.

* **DÉSENSABLER.** v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. priv., et *ensabler*). Dégager du sable. Désensabler une barque.

DÉSENSEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenseigner.

DÉSENSEIGNEMENT. s. m. Action de désenseigner, de faire oublier à quelqu'un ce qu'il sait, de lui enseigner le contraire de ce qu'il a appris. Le désenseignement de l'erreur. Le désenseignement des fausses doctrines.

DÉSENSEIGNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *enseigner*). Faire perdre à quelqu'un l'enseignement qu'il avait reçu, le savoir qu'il avait acquis ; lui enseigner le contraire de ce qu'on lui avait enseigné. Ce verbe est tout à fait inusité ; si quelquefois on l'emploie, c'est en bonne part pour signifier Faire perdre à quelqu'un les idées fausses dont il est imbu. Désenseigner quelqu'un. Désenseigner une jeune intelligence mal apprise, un esprit faux. Il *désenseigne* la sottise, a dit Mlle de Gournay, en parlant de son oncle Montaigne.

— **SE DÉSENSEIGNER.** v. pron. Être désenseigné ; perdre le faux savoir que l'on avait acquis.

DÉSENSELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenseller.

DÉSENSELLER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. priv.; *en*, et *selle*). Jeter à bas de la selle. Désenseller un cavalier.

DÉSENSEVELI, IE. part. pass. du v. Désensevelir. S'empl. adjectiv. Un mort désenseveli. Un cadavre désenseveli.

* **DÉSENSEVELIR.** v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *ensevelir*). Oter le linceul qui ensevelissait un mort. Tirer un mort de son linceul. On a désenseveli le corps pour le faire visiter par les chirurgiens.

— **SE DÉSENSEVELIR.** v. pr. Être désenseveli.

DÉSENSEVELISSEMENT. s. m. Action de désensevelir, de tirer de la sépulture ce qui est enseveli. Le désensevelissement d'un mort. Le désensevelissement d'un cadavre.

DÉSENSORCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Désensorceler. S'emploie adjectiv. Un jeune homme désensorcelé. Une jeune femme désensorcelée. Un esprit, un cœur désensorcelé. Une imagination désensorcelée.

* **DÉSENSORCELER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *ensorceler*). Se conjugue comme *Ensorceler*. Délivrer de l'ensorcellement. Il prétendait qu'on avait jeté un sort sur elle, et entreprit de la *désensorceler*. (Acad.)

— Fig. Désensorceler d'une passion, d'un violent amour.

— Faire sortir d'une suite d'incidents fâcheux. Elle va venir peut-être me *désensorceler*. (H. de Balzac.)

— **SE DÉSENSORCELER.** v. pron. Être guéri ou se guérir de l'ensorcellement.

— Fig. N'être plus tourmenté par une passion.

* **DÉSENSORCELLEMENT.** s. m. Action de désensorceler. Résultat de cette action. Il n'y a que des ignorants qui croient aux ensorcellements et aux *désensorcellements*. (Acad.)

DÉSENTASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désentasser.

DÉSENTASSEMENT. s. m. Action de désentasser.

DÉSENTASSER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. priv., et *entasser*). Démolir un tas, éparpiller ce qui est en tas.

DÉSENTERRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. extract., et *enterrer*). Tirer de la sépulture, du lieu de l'ensevelissement. V. **DÉTERRER**, qui est seul usité.

— Fig. Ne *désenterrez* point des questions mortes. (Balzac.)

DÉSENTÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désentêter. S'empl. adjectiv.

DÉSENTÊTEMENT. s. m. Action de désentêter, effet de cette action.

* **DÉSENTÊTER.** v. a. 1re conj. (étym. fr., *dés*, préf. priv., et *entêter*). Faire cesser l'entêtement, la prévention, l'obstination. Désentêter quelqu'un. Désentêter quelqu'un d'une femme, d'une opinion. Essayer, entreprendre de désentêter. Tout faire pour le désentêter. Échouer à désentêter quelqu'un.

> Il est difficile
> De le désentêter du traître Poncinville. (Dufresny.)

— Délivrer du mal de tête. Le grand air m'a désentêté.

— **SE DÉSENTÊTER.** v. pron. Renoncer à l'entêtement. Se désentêter d'un préjugé, d'un fol amour. C'est une opinion dont il ne peut se désentêter.

DÉSENTHOUSIASMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenthousiasmer.

DÉSENTHOUSIASMER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. priv., et *enthousiasmer*). Faire perdre son enthousiasme à quelqu'un. Cette déception le désenthousiasmera.

— Neutral. Nous demeurâmes une demi-heure sur cette glace, sans *désenthousiasmer* une seconde. (Legouvé.)

— **SE DÉSENTHOUSIASMER.** v. pron. Perdre son enthousiasme. Les meilleurs amis s'enthousiasment et se *désenthousiasment* facilement.

DÉSENTOILAGE. s. m. Action de désentoiler.

DÉSENTOILÉ, ÉE. part. pass. du v. Désentoiler.

DÉSENTOILER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. priv., et *entoiler*). Débarrasser des toiles les ailes d'un moulin.

— Absol. Le meunier vient de désentoiler.

DÉSENTORTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désentortiller. S'emploie adjectiv. Cordes désentortillées.

— Fig. Affaires désentortillées.

DÉSENTORTILLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *entortiller*). Démêler ce qui était entortillé.

— Fig. et famil. Désentortiller une affaire. Désentortiller une intrigue.

— **SE DÉSENTORTILLER.** v. pron. Être désentortillé.

DÉSENTRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Désentraver. S'empl. adjectiv. Cheval désentravé.

— Fig. et fam. Affaire désentravée.

DÉSENTRAVER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *entraver*). Techn. Oter les entraves ; particulièrement, Oter les liens employés pour assujettir les animaux dans le travail d'un maréchal. Désentraver un animal. Désentraver un cheval.

— Fig. et fam. Aplanir les difficultés, lever les obstacles. Désentraver une affaire, une entreprise.

— **SE DÉSENTRAVER.** v. pron. Être désentravé ; s'échapper du travail, d'un travail, en parlant des animaux ; être aplani, facilité, en parlant d'une affaire.

DÉSENTRELACÉ, ÉE. part. pass. du v. Désentrelacer.

DÉSENTRELACER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *entrelacer*). Oter d'un entrelacement.

— **SE DÉSENTRELACER.** v. pron. Cesser d'être entrelacé.

DÉSENVASÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenvaser.

DÉSENVASER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. priv., et *envaser*). Débarrasser de la vase. Désenvaser un bassin.

DÉSENVELOPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenvelopper.

DÉSENVELOPPER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. priv., et *envelopper*). Retirer ce qui enveloppe.

DÉSENVENIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désenvenimer. S'empl. adjectiv., surtout au figuré. Critique désenvenimée. Plume désenvenimée.

DÉSENVENIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *envenimer*). Oter le venin ou ce qui empêche de guérir. Désenvenimer une plaie, une tumeur, un abcès.

— Fig. Désenvenimer les esprits. Désenvenimer les cœurs. Désenvenimer la critique.

— **SE DÉSENVENIMER.** v. pron. Être désenvenimé. Être moins mordant, moins passionné, moins haineux, en parlant d'un auteur et de ses ouvrages.

DÉSENVERGUÉ, ÉE part. pass. du v. Désenverguer. S'empl. adjectiv. Vaisseau désenvergué.

DÉSENVERGUER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *enverguer*). *Je désenvergue, nous désenverguons. Je désenverguais, nous désenverguions*, etc. Oter les vergues. Désenverguer un bâtiment.

— **SE DÉSENVERGUER.** v. pron. Être désenvergué. V. **DÉVERGUER.**

DÉSÉPERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déséperonner. S'empl. adjectiv. Cavalier déséperonné. Concini entra arrogamment tout éperonné dans la salle du palais, où il fut *déséperonné* par les clercs. (Nic. Pasquier.)

DÉSÉPERONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *éperonner*). Oter les éperons. Déséperonner un cavalier.

— Hist. *Déséperonner un chevalier*. Le dégrader, en lui ôtant les éperons, insignes de la chevalerie.

— **SE DÉSÉPERONNER.** v. pron. Être déséperonné ; perdre ses éperons.

DÉSÉQUILIBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déséquilibrer.

DÉSÉQUILIBRER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *équilibrer*). Faire perdre l'équilibre.

DÉSÉQUIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Déséquiper. S'empl. adjectiv. Vaisseau déséquipé.

DÉSÉQUIPER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *équiper*). Mar. Retirer l'équipage d'un vaisseau ; désarmer un vaisseau.

— On dit absolument *Déséquiper*, pour Déséquiper un vaisseau.

— Art milit. Oter les équipements.

— **SE DÉSÉQUIPER.** v. pron. Être déséquipé, désarmé.

DÉSÈRE. s. f. Entom. Genre de coléoptères carabiques, établi pour deux espèces des contrées méditerranéennes et des Indes orientales.

DÉSERGOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désergoter. S'empl. adjectiv. Cheval désergoté.

DÉSERGOTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *ergot*). Art vétér. Couper, fendre ou enlever du pied d'un cheval les portions de corne nommées ergots.

— Écon. rur. *Désergoter un coq*. Couper les ergots d'un coq.

— **SE DÉSERGOTER.** v. pron. Être désergoté.

* **DÉSERT, ERTE.** adj. (ét. lat., *desertus*, part. de *deserere*, abandonner). Inhabité ou peu fréquenté. Lieu désert. Pays désert. Ville déserte. Province déserte. Rue déserte. Ils habitent une contrée *déserte* et solitaire. (La Bruy.) Une *église déserte* et solitaire. (Id.) Les cours seraient *désertes*, si l'on était guéri de la vanité et de l'intérêt. (Id.)

> Par sa fatale main, qui vengera nos pertes,
> L'Espagne pleurera ses provinces désertes. (Malherbe.)

— Inculte, négligé, mal cultivé. Champs déserts. Campagnes désertes.

— Qui semble désert. Dans l'Orient *désert* quel devint mon ennui ? (Rac.)

— En parlant des personnes. Délaissé, abandonné. Sur le simple bruit qui courut que l'affaire était conclue, il se voit déjà *désert*. (Racine.)

— Poét. *Désert de*. Vide, privé de, au propre et au figuré. C'est par là que de loups l'Angleterre est *déserte*. (La Fontaine.) La terre est *déserte* des premières vertus. (Lebrun.)

— Anc. jurispr. *Appel désert*. Appel non relevé par lettres dans les trois mois, par celui qui l'avait interjeté.

— Syn. comp. **DÉSERT, INHABITÉ, SOLITAIRE.** Ce qui est *désert* est vide, inculte ; ce qui est *inhabité* n'a point d'habitants ; ce qui est *solitaire* est peu fréquenté. Landes *désertes*, rochers *inhabités*, bois *solitaires*.

* **DÉSERT.** s. m. (et., V. **DÉSERT**, adj.). Lieu désert, pays sans habitants et sans végétation. Désert sauvage. Désert effroyable. Vaste désert. Désert aride, sec, brûlant, inaccessible, sombre, stérile. L'horreur, le silence, le calme des déserts. La vague immensité des déserts. Les sables du désert. Le vent du désert. Se retirer, se confiner, s'ensevelir dans les déserts. Les déserts de la Libye, de la Thébaïde. Le Sahara ou grand désert. Traverser le désert. Les Pères du désert. Son oratoire où, malgré le tumulte de la cour, elle trouvait le Carmel d'Élie, le *désert* de Jean. Boss. Il n'y a point de *déserts* ni de solitude où elle soit inconnue. (La Bruy.) Il faut sortir de cette Égypte, pour aller sacrifier à Dieu dans le *désert*. Fléch. Par des *déserts* secs et stériles, elle a passé dans cette terre heureuse. Id. Il se retira dans les *déserts* de la Calabre. Id. Opprimé en Égypte, errant dans le *désert*. Mass. (Israël) Dieu le conduisit dans le *désert*. (Id.) Je fuis dans un *désert* l'approche des humains. (Mol.) Faut-il le transporter aux plus affreux *déserts* ? (Racine.) La forêt, le *désert*, voilà les lieux que j'aime. (Delille.) Tout était calme et superbe au *désert*. (Chateaubriand.) On eût dit que l'âme de la solitude soupirait dans toute l'étendue du *désert*. (Id.) Les grands *déserts* rappellent, par leur aspect et l'absence de végétation, les grands lacs et les mers. (A. Maury.)

> Des déserts que le ciel refuse d'éclairer,
> Où la nature semble elle-même expirer. (Racine.)

Le palais le plus somptueux
Souvent renferme un misérable.
Même au désert peut être aimable
Pour qui occupe sait être heureux. (Gresset.)

— *Désert rouge.* Nom donné à la partie occidentale du vaste steppe qui formait l'intérieur de l'Aria. || *Désert salé.* Partie septentrionale du district de Chiwa.

— Par exager. Lieu où il y a peu d'habitants, peu de culture. C'est un désert que cette ville. Cette campagne ressemble à un désert.

— Fig. Lieu où l'on se trouve isolé et comme dans une grande solitude, quoiqu'il ne soit pas dépourvu d'habitants. Depuis votre départ, Paris est un *désert* pour moi. (Mme de Sévigné.)

— *Faire un désert de sa maison.* Ne recevoir personne.

— Fig. Les siècles d'ignorance sont les déserts du temps. Que d'écrivains prodiguent un déluge de mots dans un *désert* d'idées! (Buff.) Le malheur fait dans certaines âmes un *désert* où retentit la voix de Dieu. (H. de Balzac.)

— Loc. fam. et prov. *Parler, prêcher dans le désert.* N'avoir pas d'auditeurs, ou n'être point écouté du peu d'auditeurs que l'on a.

— Hist. Nom que les jansénistes donnaient à Port-Royal-des-Champs. Lorsqu'il venait au *désert*, ce livre qui parlait de vous. Rac. || Nom des solitudes où, après la révocation de l'édit de Nantes, 1685, les protestants de France allaient entendre le prêche.

— Hist. sainte. *Le désert.* Les plaines où les Israélites demeurèrent pendant quarante ans sous des tentes, ayant à leur tête Moïse et Aaron. || *Désert de la tentation*, ou *désert de la quarantaine*, ou simplement *le désert*. Celui où Jésus-Christ fut conduit par l'Esprit Saint pour y être tenté par Satan, et où il jeûna pendant quarante jours et quarante nuits; selon la tradition, ce désert était situé près de Jéricho, au couchant du Jourdain.

DÉSERTABLE. adj. 2 g. (rad. *déserter*). Que l'on doit fuir, abandonner. Lieu désertable.

DÉSERTATION. s. f. (pr. *dé-zer-ta-cion*). Vieux mot qui signifie Action de déserter, d'abandonner, et qui se prenait aussi pour Destruction, dévastation.

DÉSERTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déserter. S'empl. adject. Pays déserté. Ville désertée. Poste déserté. Drapeau déserté. Les campagnes sont *désertées* pendant la guerre. (Acad.) Ses honneurs abolis, son palais *déserté*. (Rac.) Le jeu cesse à l'instant, l'asile est *déserté*. (Boil.)

La Rochelle est en poudre et [illegible] champs déserts
N'ont face que de cimetières. (Malherbe.)

— *Déserté de.* Il me recevait comme les solitaires forcés, *désertés* du monde, reçoivent ceux qui viennent, par charité ou par amitié, diversifier un peu leur solitude. (Lamartine.)

— Syn. comp. DÉSERTÉ, DÉSERT. Ce qui est *désert* est toujours inhabité, ce qui est *déserté* n'est inhabité qu'accidentellement.

* **DÉSERTER.** v. a. 1re conj. (rad. *désert*). Abandonner un lieu, pour quelque cause que ce soit, pour un temps ou pour toujours; déserter un pays conquis. Déserter les campagnes pendant la guerre. Déserter une ville, une province à cause du choléra, de la peste. Déserter la maison paternelle. Déserter son poste. On lui fit tant d'affronts, qu'il fut obligé de *déserter* le pays. (Acad.) Les hommes s'ennuient enfin des mêmes choses qui les ont charmés dans leurs commencements, ils *déserteraient* la table des dieux. (La Bruyère.)

Et l'homme [illegible] *désertant* ses remparts,
Au-devant de ton joug courait de toutes parts. (Boileau.)

Ils y courent en foule, et, jaloux l'un de l'autre,
Désertent leur pays pour inonder le nôtre. (Rac.)
Mais, ô douleur nouvelle: en *désertant* ces toits
Ils pensent s'exiler pour la seconde fois. (Delille.)

— Absol. Partout où il a prêché les paroissiens ont *déserté*. (La Bruy.)

Dès lors que son démon commence à l'agiter,
Tout, jusqu'à sa servante, est prêt à *déserter*. (Boileau.)

— Se dit, en particulier, des soldats qui abandonnent le service militaire sans autorisation. Déserter l'armée. Déserter le service. Déserter les drapeaux, son drapeau. Dans cette acception, il s'emploie surtout neutralement. Il a déserté de son régiment. Déserter avec armes et bagages. Passer par les armes ceux qui ont déserté. Les soldats qui désertent sont punis avec la dernière sévérité.

— *Déserter à l'ennemi.* Passer à l'ennemi, dans les rangs ennemis. Se dit par opposition à *déserter à l'intérieur*, c'est-à-dire quitter son régiment, son drapeau, mais non pas le sol national. Un soldat qui *déserte* à l'ennemi est puni de mort. (Acad.)

— Fig. Abandonner. Déserter ses opinions, son parti. Déserter la bonne cause. Déserter sa foi, sa religion. Déserter l'honneur, la probité, le devoir. Dès que leur bien particulier les sollicite, les hommes *désertent* le bien général. (Proudhon.)

— Se dit aussi en parlant des personnes. Déserter ses amis. Les parvenus du jour ont bientôt *déserté* leurs amis de la veille.

— S'est dit pour Rendre désert.

Mais qui met [illegible] à *déserter* la terre
Par des meurtres! (Malherbe.)

— Hort. Dans quelques lieux, se dit par corruption pour Essarter.

— Mar. *Déserter quelqu'un.* Débarquer et abandonner quelqu'un contre son gré.

— SE DÉSERTER. v. pron. Être déserté, abandonné. Peu usité.

DÉSERTES. s. f. pl. Techn. Forces peu tranchantes, à l'usage des tondeurs de drap.

* **DÉSERTEUR.** s. m. (rad. *déserter*). Soldat qui a déserté son drapeau, qui a quitté, abandonné le service militaire sans congé. Punir, poursuivre, flétrir les déserteurs. C'est un déserteur. [illegible] furtivement le collège. Déserteur ramené par ses parents.

— Fig. Celui qui abandonne un parti, une religion, etc. Mots il a toujours un complément marqué par la préposition *de*. Déserteur de la foi, de la religion. Déserteur de ses opinions, de son parti. Déserteur du bon droit, de la bonne cause. Déserteur de la vertu, de l'honneur, de la gloire. *Des dieux* déserteur [illegible] j'approuvai l'entreprise. (Rac.)

[illegible]
Trahissent la vertu sur un papier coupable. (Boileau.)
Qu'il triomphe à son gré d'un sénat subalterne
[illegible]
[illegible]

— Fam. et absol. Celui qui a abandonné une société. Voici notre déserteur. Vous êtes un déserteur. Je tiens, je ramène notre déserteur.

DÉSERTICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *desertum*, désert; *colens*, qui habite). Bot. Qui habite, qui affectionne les lieux déserts.

DÉSERTINES. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Montluçon (Allier); 2,400 hab.

* **DÉSERTION.** s. f. (pr. *dé-zer-cion*; rad. *déserter*). Action de déserter, abandon du service militaire sans autorisation. Abandon du poste où la loi ordonne de rester. Crime de désertion. Grande désertion. Désertion générale. Nombreuses désertions. Se rendre coupable de désertion. Favoriser la désertion. Réprimer, punir la désertion. Délit de désertion. Peine contre la désertion. La désertion des soldats. La désertion dans l'armée. La terreur et la *désertion* se mirent dans leurs troupes. (Boss.) Malgré l'infâme *désertion* de la milice même [illegible]

— *Désertion avec complot.* Désertion effectuée de concert par plus de deux militaires ou marins.

— Fam. Action d'abandonner une société, une compagnie. Vous nous payerez votre désertion.

— Fig. Abandonnement d'un parti, d'une opinion, d'une croyance. La conviction visible de leur *désertion*. (Boss.)

— S'est dit pour Dépopulation. A cause des maladies et des grandes *désertions* arrivées dans le royaume. (Vauban.)

— Anc. jurisp. *Désertion d'un héritage.* Conduite d'un propriétaire négligent qui laisse un héritage en friche.

— Anc. prat. *Désertion d'appel.* Abandonnement d'appel, faute de le relever dans le délai prescrit.

DÉSERTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient aux déserts.

DÉSESPAGNOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Désespagnoliser. S'empl. adjectiv. La France ne fut tout à fait *désespagnolisée* qu'après la mort de tous ceux qui avaient pris part à la Ligue.

DÉSESPAGNOLISER. v. a. 1re conj. Débarrasser, délivrer de l'influence espagnole. Désespagnoliser la France.

— SE DÉSESPAGNOLISER. v. pr. Être arraché à l'influence espagnole; s'arracher soi-même à cette influence.

* **DÉSESPÉRADE.** s. f. (rad. *désespérer*). Acte de désespoir.

— *A la désespérade.* loc. adv. A la manière d'un désespéré. Il s'en va à la *désespérade.* (Acad.) Se battre à la *désespérade.* (Id.)

— L'Académie ne donne ce mot que dans la locution *A la désespérade.*

DÉSESPÉRAMMENT. adv. (rad. *désespérer*). D'une façon désespérante.

* **DÉSESPÉRANCE.** s. f. Vieux mot synonyme de *Désespoir*. Il est l'opposé d'*espérance*, comme *désespoir* est l'opposé d'*espoir*. Dans cet état de *désespérance*, il ne tenait plus à la vie. (Acad.)

Tout ce qu'elle fait
[illegible]

DÉSESPÉRANT. part. prés. du v. Désespérer. Qui désespère. Des naufragés désespérant d'atteindre le port. Une armée désespérant de la victoire. [illegible] *désespérant* de trouver son salut dans la fuite. [illegible] aussi de toutes ses facultés. Buffon. [illegible] *désespérant* [illegible]

* **DÉSESPÉRANT, ANTE.** adj. Qui ôte, qui jette dans le désespoir, qui cause un [illegible] Une réponse désespérante. La chaleur désespérante. Nouvelle désespérante. Ce qu'il y a de *désespérant* dans les révolutions, c'est qu'elles n'instruisent personne. (Boiste.) Que d'idées lugubres! que d'images effrayantes et *désespérantes*. (Bourdal.) Que je le hais! je ne serai point [illegible] Les dépêches *désespérantes* du président de Bouillé arrivaient coup sur coup. [illegible] du meilleur des mondes possibles est *désespérant*. [illegible] *désespérante* pour [illegible] qui m'a semblé d'un médiocre *désespérant*. (Mérimée.)

— Se dit aussi des personnes. Un enfant désespérant. Une personne désespérante.

— *Désespérant à.* Je ne trouve rien de plus *désespérant* à un homme, que de le rendre vil à ses propres yeux. (B. de St-P.)

DÉSESPÉRATION. s. f. (pr. *dé-zes-pé-ra-cion*). Désespoir. Vieux mot.

DÉSESPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désespérer. S'empl. adjectiv., dans diverses significations [illegible] Qui est plongé dans le désespoir, qui n'a plus d'espoir. [illegible] désespérée. Une famille désespérée. L'amour ne doit pas être ombrageux, jaloux, furieux, *désespéré*, mais simple, tendre, délicat. (Fonten.) Les autres, *désespérés*, retournèrent à leur camp sans savoir où ils allaient. (Voltaire.) Clotilde, deux fois malheureuse, est consternée et *désespérée*. (Le comte de Peyronnet.)

Qui me débrouillera ce chaos plein d'horreur?
Mon cœur *désespéré* se livre à la fureur. (Racine.)
[illegible]
Jamais ne ralluma le flambeau des amours.

— Se dit particulièrement de ceux qui, parvenus aux derniers égarements de la raison, n'espèrent plus rien au delà de cette vie. L'impie sera-t-il assez *désespéré* pour attribuer à qui n'est pas une toute-puissance ce qu'il ose refuser à celui qui est essentiellement? (Mass.) Ce petit nombre d'esprits noirs et *désespérés* que l'incrédulité a produits. (Id.)

— Qui est extrêmement affligé. Versant à propos des bénédictions secrètes sur des familles *désespérées*. (Fléch.) Il meurt *désespéré*. (Massillon.)

[illegible]
Il sent un repentir bien vif
D'avoir en lâchant son captif
[illegible]

— Qui est fâché, peiné. Désespéré de faire attendre quelqu'un. Désespéré d'un contretemps.

— Qui est furieux, exaspéré, qui s'agite dans la douleur, dans la passion. Je partais amoureux, jaloux, *désespéré*. (Rac.)

— *Désespéré contre.* J'étais aigri, fâché, *désespéré* contre elle. (Molière.)

— *Désespéré de*, suivi d'un nom. Saisi, *désespéré* d'une mort qui m'accable. (Rac.) Mon cœur *désespéré* d'un an d'ingratitude. (Id.)

De la mort d'Adonis Vénus *désespérée*,
Veut que l'on mette en jugement
L'horrible sanglier, cause de son tourment.
[illegible]

— *Désespéré de*, suivi d'un infinitif.

Désespéré d'avoir manqué son crime
Sans doute il a voulu prendre cette victime. (Racine.)

— *Désespéré sur.* Transporté du désir du [illegible] (La Bruy.)

— Qui n'offre pas d'espoir de guérison. Un malade désespéré. Une maladie désespérée. Il le traitait comme un malade *désespéré* qu'on abandonne. (Fén.)

— Incurable. Je tiens homme désespéré. [illegible] *désespérés* [illegible] Ce prince, qui était arrivé quand tout était *désespéré*, rétablit tout. (Volt.)

— Qui est inspiré par le désespoir. Prendre un parti désespéré, une résolution désespérée.

Mon bras *désespéré*
N'a porté dans son sein qu'un coup mal [illegible]
(Voltaire.)
[illegible] les chants les plus beaux,
[illegible]

— S'est employé dans le sens d'Extrême. Il leur a fallu souffrir des gênes et des cruautés *désespérées* avant que de pouvoir être guéris. (Malherbe.)

— Incurable. Maladie désespérée. Une corruption profonde et *désespérée*. (Mass.)

— *Être dans un état désespéré.* Être à toute extrémité, à la dernière extrémité, en parlant d'un malade. Être inévitablement perdu, ruiné, en parlant d'une chose.

— DÉSESPÉRÉ, ÉE. s. Celui, celle qui a perdu tout espoir. Un désespéré. [illegible] Il est dur [illegible] *pérés* de n'avoir point le bâton. [illegible]

Courir, crier comme un désespéré. [illegible] crier avec excès, avec violence.

* **DÉSESPÉRÉMENT.** adv. En désespéré, éperdument; avec grand excès. Désespérément amoureux. Ceux qui pleurent *désespérément* leurs amis. (Malherbe.) Ils se regardèrent tous quatre *désespérément*. (L. Gozl.)

* **DÉSESPÉRER.** v. n. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *espérer*). Se conjugue comme *Espérer*. [illegible] *désespérer* [illegible] (Corn.) Oui, c'est *désespérer* que d'espérer toujours. (Mme Deshoul.) Il faut espérer peu et ne désespérer jamais. (La Motte.)

Celui qui n'a pas craint les Maures ni mon père
Va combattre don Sanche, et déjà *désespère*!
[illegible]

— *Désespérer de.* Ne pas espérer qu'une personne ou une chose soit ce qu'elle devrait être. [illegible] Il ne faut désespérer de personne. [illegible] *désespérer* de rien. (Boiste.) Jamais on n'a douté de sa parole, ni *désespéré* de sa clémence. (Boss.) Pourquoi *désespérez*-vous de votre salut? (Id.) Les incrédules sont ceux qui *désespèrent* de la vie, qui nient le mouvement, l'avenir. (E. Quinet.) Il ne faut jamais *désespérer* du cœur d'une mère qui aime son enfant. (A. Dumas.)

— *Désespérer de*, suivi d'un verbe à l'infinitif. Désespérer de venir à bout d'une affaire. Désespérer de gagner une partie. Désespérer de guérir un malade. Désespérer de voir un ministre. Salomon *désespère* de trouver cette femme forte. (Fléch.) *Désespérant* d'échapper au glaive. (Id.) Je *désespère* enfin d'y réussir. (La Bruy.) Ils ont *désespéré* d'avoir mon secret. (Id.)

— *Désespérer d'un malade.* Ne pas espérer qu'il se guérisse. || *Désespérer d'un jeune homme.* [illegible] *désespérer* [illegible] lier, il n'apprendra jamais rien. (Acad.)

— *Désespérer que.* S'il est accompagné d'une négation, il veut *ne* devant le verbe qui suit. Je ne désespère pas que vous ne triomphiez de tous vos ennemis.

— DÉSESPÉRER. v. a. Mettre au désespoir, affliger vivement, tourmenter au dernier point, faire perdre l'espérance, causer le désespoir. [illegible] *désespère* [illegible] Vous avez [illegible] amante en furie. (Id.) Ne *désespère* pas une âme qui t'adore. (Corn.) Tel événement qui vous *désespère* peut vous conduire au bonheur. (Mme de Puysieux.) Les héros de l'antiquité sont si fort au-dessus de nous, qu'au lieu d'exciter notre courage, ils *désespèrent* notre courage. (Balz.)

— *Désespérer par.* Il *désespère* par sa dureté des misérables qui, etc. (Fléch.)

— SE DÉSESPÉRER. v. pron. Se livrer au désespoir, se tourmenter, s'agiter dans la douleur. Celui qui sait attendre le bien qu'il souhaite, ne prend pas le chemin de se *désespérer*, s'il ne lui arrive pas. (La Bruy.) Il crie et se *désespère*. (Id.) Cependant Don Quichotte se *désespérait*. (L. Viardot.)

Si j'ai fait comme un homme en faisant une offense,
Tu feras comme Dieu d'en laisser la vengeance,
Et m'ôter un sujet de me *désespérer*. (Malherbe.)

— *Se désespérer de.* On perd, à se *désespérer* d'un mal, plus de temps qu'il n'en faudrait pour y remédier. (Boiste.) Émire l'apprend et s'en *désespère*. (La Bruy.)

— *Se désespérer sur.* Il s'attriste et se *désespère* sur un refus. (La Bruy.)

* **DÉSESPOIR.** s. m. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *espoir*). Perte de l'espérance. Découragement, abattement de l'âme sans espoir. Profond désespoir. Désespoir affreux. Dernier désespoir. Aveugle désespoir. Fatal désespoir. Désespoir amer, terrible, sanglant, farouche, sombre, morne, funeste, coupable, horrible, [illegible] *désespoir* [illegible] Ils se convertissent par *désespoir* [illegible] n'ai rien feint qu'une passion dans un cœur au *désespoir*. (J.-J. Rouss.) Le *désespoir* augmente les dettes et le travail les paye. (De Juss.) Le *désespoir* est la vertu du lâche. (Laplace.) Le *désespoir* n'est point d'une âme magnanime. (Gress.) La honte suit toujours un lâche *désespoir*. (Crébill.) Il y a dans le *désespoir* de la femme on ne sait quoi de faible qui est terrible. (V. Hugo.)

[illegible]
C'est le secours qui reste à ceux qui n'en ont plus.
[illegible]
Souvent il est faiblesse, et toujours il est crime.
[illegible]
Ce visage, où reluisait l'orgueil,
[illegible]

— *Faire quelque chose en désespoir de cause.* Essayer d'une dernière ressource, tenter un

[illegible] point d'espoir [illegible]

— [illegible] qui l'oppresse, [illegible] le désespoir. Tomber dans le désespoir. Jeter, plonger dans le désespoir. [illegible] Revenir au désespoir. Le second, plein de *désespoir*, alla se faire tuer en Crète. (La Bruy.) Portant déjà le deuil, l'amertume, le *désespoir* souvent dans [illegible] ranie les avait d'abord armés. (Volt.)

[illegible]
[illegible] (Boil.)

— [illegible] Ne consulter que les conseils suggérés par le désespoir.

— [illegible] à l'infinitif. On tombe dans les mains de la justice de Dieu [illegible] (Fléchier.) Un *désespoir* secret de le perdre. (Massillon.)

— Par extens. [illegible] peine, être bien fâché. Être au désespoir de ne pouvoir [illegible] Être au désespoir [illegible] un de nos amis. Je suis au *désespoir* qu'au lieu de vous écrire comme je fis, je ne vous envoyai point tout d'un train une lettre de remerciement. (Mme de Sévigné.)

— On dit de même : *Mettre au désespoir*. Causer un grand déplaisir, un grand chagrin.

— Ce qui cause le désespoir. La fortune de ce méchant homme est le *désespoir* des gens de bien. (Acad.) Le triomphe du méchant serait le *désespoir* de l'homme de bien, s'il n'existait un Dieu. (Boiste.) Je suis extrêmement aise de l'avoir vu, parce que le *désespoir* de voir jamais rien de si beau [illegible] en semblables [illegible] (Malh.) [illegible] *désespoir!* ô [illegible] Ô rage! ô *désespoir!* ô vieillesse ennemie! (Corn.)

— [illegible] par son haut degré d'excellence, de perfection, cause le désespoir de ceux qui voudraient l'imiter ou le posséder. [illegible] l'Homère est le *désespoir* de tous les poètes. (Acad.) L'église de Saint-Pierre de Rome est le *désespoir* de tous les architectes. (Id.)

[illegible]
[illegible] (Racine.)

— On l'employait autrefois au pluriel. L'envie d'être fidèle au goût que vous avez pour les *désespoirs* et pour la tristesse. (Mme de Sévigné.) J'essayais alors de la consoler, et l'instant d'après je m'abîmais dans des *désespoirs* inexplicables. (Chateaub.)

> Et par les *désespoirs* d'une chaste amitié,
> [illegible] quelque pitié
> (CORNEILLE.)
>
> Et tu verras mes feux changés en juste horreur,
> Armer mes *désespoirs* et hâter ma fureur. (Id.)

— Bot. *Désespoir des peintres*. Nom vulgaire d'une espèce de saxifrage.

— Théol. mor. Péché par lequel l'homme désespère de son salut et de la miséricorde de Dieu.

DESESSARTS (Jean-Charles). Né en Bourgogne en 1740, mort en 1793; fut l'un des meilleurs comédiens du Théâtre-Français dans les rôles de financiers, etc.

DÉSESSENCIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *essence*). Extraire l'essence contenue dans une substance.

DÉSESTIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Désestimer. S'empl. adjectiv. Un homme désestimé. Une femme désestimée.

DÉSESTIMER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *estimer*). Cesser d'estimer. Désestimer quelqu'un. Les gens de guerre l'en *désestimèrent* et commencèrent à parler mal de lui. (Amyot.) Valerius dit que Cicéron sur sa vieillesse commença à *désestimer* les lettres. (Montaig.) Il le hait et le *désestime*. (Malherbe.)

— SE DÉSESTIMER. v. pron. [illegible] n'avoir point d'estime l'un pour l'autre ou les uns pour les autres, en parlant de deux ou plusieurs personnes.

DÉSÉTABLI, IE. part. pass. du v. Désétablir. Institution désétablie.

DÉSÉTABLIR. v. a. 2e conj. (de *dés*, préf., et *établir*). Faire cesser ce qui est établi.

— Se dit spécialement de l'Église anglicane; qu'on dépouille de ses privilèges.

DÉSÉTABLISSEMENT. s. m. Action de désétablir.

— Spécialement. Action d'enlever ses privilèges à l'Église anglicane.

DÉSÉTHÉRISATION s. f. (pr. *dé-zé-té-ri-za-cion*). Action de déséthériser; état de ce [illegible]

DÉSÉTHÉRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déséthériser.

DÉSÉTHÉRISER v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *éthériser*). Délivrer des effets de l'éthérisation. Déséthériser un malade.

DÉSÉTOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Désétouper. S'empl. adjectiv. Vaisseau désétoupé.

DÉSÉTOUPER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *étoupe*). Ôter l'étoupe, déboucher.

— SE DÉSÉTOUPER. v. pron. Être désétoupé.

DÉSÉTOURDI, IE. part. pass. du v. Désétourdir.

DÉSÉTOURDIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *étourdir*). Ôter, faire cesser l'étourdissement, faire revenir d'un étourdissement.

— SE DÉSÉTOURDIR. v. pron. Être désétourdi.

DÉSEXCOMMUNICATION. s. f. [illegible] Action de désexcommunier [illegible] l'excommunication. [illegible]

DÉSEXCOMMUNIÉ, ÉE. part. pass. du v. Désexcommunier. S'empl. adjectiv.

— Substantiv. Un désexcommunié.

DÉSEXCOMMUNIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *excommunier*. Hist. eccles. Lever l'excommunication, remettre dans la communion.

— SE DÉSEXCOMMUNIER. v. pron. Être désexcommunié, être remis dans la communion.

— Ce verbe est inusité.

DESÈZE (Raymond). V. SÈZE (De).

DESFONTAINÉE. s. f. (de *Desfontaines*, n. pr.). Bot. Genre de plantes rapporté soit aux solanées, soit aux gentianacées, établi pour un arbuste qu'on trouve depuis la Colombie jusqu'au Chili.

— DESFONTAINÉES. s. f. pl. Petite famille établie pour le genre desfontainée.

DESFONTAINES (Pierre-François GUYOT). Né à Rouen, 1685-1745, ecclésiastique, professeur de rhétorique à Bourges, travailla depuis 1724 au *Journal des Savants* et fut un critique, souvent peu mesuré, qui eut des querelles célèbres avec Voltaire.

DESFONTAINES (René). Célèbre botaniste, né à Tremblay (Ille-et-Vilaine), 1750-1833. Il appartenait à la même famille que le précédent.

DESFORGES (Pierre-Jean-Baptiste CHOUDART). Auteur dramatique et acteur, 1746-1806. Ses principales pièces sont : *Richard et d'Erlet*, *Tom Jones à Londres*, comédie en vers, *la Femme jalouse*, *Joconde*, opéra, etc.

— DESFORGES MAILLARD (Paul). Poète, né au Croisic, 1699-1772. Vers 1732, il adressa au *Mercure* des lettres en prose et en vers, sous le pseudonyme de Mlle Malcrais de la Vigne. Les poètes du temps, Voltaire y compris, répondirent par des compliments, qui se changèrent en railleries quand Destouches se fut révélé.

DESFOURURE. s. f. Agric. Nom donné à la paille battue, dans nos départements méridionaux.

DESGARCINS (Mlle). Célèbre tragédienne du Théâtre-Français, morte en 1797.

DESGENETTES (René-Nicolas, DUFRICHE baron). Célèbre médecin en chef des armées françaises, né en 1762, mort en 1837. Il s'inocula la peste en Égypte, pour prouver qu'elle n'était pas contagieuse.

DESGRIEUX. s. m. (du nom d'un personnage de *Manon Lescaut*, de l'abbé Prévost). Pop. Amant d'une femme publique.

DÉSHABILITATION. s. f. (pr. *dé-za-bi-li-ta-cion*; rad. *déshabiliter*). Jurispr. Action de rendre inhabile.

DÉSHABILITÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshabiliter. S'empl. adjectiv. Esprit déshabilité.

DÉSHABILITER. v. a. 1re conj. (rad. *habile*). Rendre inhabile.

— *Déshabiliter un organe*. En suspendre ou en détruire l'usage sans détruire l'organe même.

— SE DÉSHABILITER. v. pr. Devenir inhabile.

DÉSHABILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshabiller. S'empl. adjectiv.

* **DÉSHABILLÉ.** s. m. Vêtement négligé, vêtement de chambre dont on se sert chez soi avant de prendre ou après avoir quitté les habillements avec lesquels on va dans le monde. Ne se dit guère qu'en parlant de la toilette des femmes. Déshabillé de nuit. Déshabillé du matin. [illegible] déshabillé. Déshabillé simple, élégant, magnifique. Être en déshabillé, dans son déshabillé. Elle trouva avec raison [illegible] *déshabillé* [illegible] tout simple, petite fille, que le tenait aimait tant en elle. (A. Daudet.)

— Fig. *Se montrer dans son déshabillé, paraître en déshabillé*. Se montrer, paraître tel que l'on est, dans sa vie privée, dans son caractère naturel, sans déguisement, sans art, sans affectation. Chateaubriand, dans le *déshabillé*, fait terriblement bon marché de son parti et de ses amis. (Sainte-Beuve.)

* **DÉSHABILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *dé-za-bi-llé*, *ll* mouill.; ét. fr., *dés*, préfixe privat.; *habiller*). Ôter à quelqu'un les habits, la parure dont il est vêtu. Déshabiller un malade. Déshabiller une femme qui revient du bal. Monsieur, lui dis-je un soir en le *déshabillant*, je ne sais comment il faut vivre pour se mettre à couvert des coups de langue. (Le Sage.)

— Prov. et fig. *Déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul*. Réparer un inconvénient en tombant dans un inconvénient pareil.

— Par extens. Dépouiller, priver de tout.

> Seigneurs, banquiers et notaires
> La feront encore briller ;
> Puis encore des mousquetaires
> [illegible] (BÉRANGER.)

— Fig. Nous considérons les passions comme la poésie les pare, et non pas comme la morale les *déshabille*. (H. de Balz.)

— DÉSHABILLER. v. n. Il a été quinze jours sans *déshabiller*. (Acad.) || Cet emploi du verbe a vieilli, il était familier.

— SE DÉSHABILLER. v. pron. Ôter, quitter ses habits. Se déshabiller pour se mettre au bain, pour aller au lit. Pendant ce temps-là, Mergelina, s'étant *déshabillée*, se mit au lit auprès du docteur, qui n'eut pas le moindre soupçon qu'on le trompât. (Le Sage.)

— Prov. *Il ne faut pas se déshabiller avant de se coucher*. On ne doit pas se dépouiller de ses biens avant sa mort.

— Se mettre en déshabillé, quitter son habit de ville pour être plus à son aise.

— Quitter les ornements sacerdotaux, en parlant d'un ecclésiastique.

— Quitter sa robe, en parlant d'un avocat, d'un magistrat. Quitter son costume de théâtre, en parlant d'un acteur, etc. Le spectacle fini, on se *déshabillait* d'un tour de main, et vite on remontait en voiture pour rentrer à Paris. (A. Daudet.)

DÉSHABITÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshabiter. S'empl. adjectiv. Pays déshabité. Palais déshabité. Maison *déshabitée*. (Acad.)

* **DÉSHABITER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *habiter*). Ne plus habiter, cesser d'habiter. Déshabiter un pays. Déshabiter une maison.

— SE DÉSHABITER. v. pron. Être déshabité. Perdre ses habitants.

DÉSHABITUDE. s. f. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *habitude*). Action de se déshabituer, perte d'une habitude. La déshabitude du vice.

DÉSHABITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshabituer. S'empl. adjectiv. Estomac déshabitué du vin. Nez déshabitué du tabac. Esprit, cœur déshabitué des tumultes du monde.

* **DÉSHABITUER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *habituer*). Se conjugue comme *Habituer*. Faire perdre une habitude, désaccoutumer de quelque chose. Déshabituer quelqu'un de prendre du tabac, de boire des liqueurs fortes.

— SE DÉSHABITUER. v. pron. Perdre l'habitude. Tâchez de vous en *déshabituer* de bonne heure. (Acad.)

DÉSHARMONIE. s. f. (de *dés*, préf. privat., et *harmonie*). Discordance. La désharmonie des affaires. La désharmonie des opinions. Il y a aujourd'hui dans presque toutes les sociétés politiques de grands symptômes de désharmonie. Dans l'intérêt même du corps enseignant, nous devons faire cesser cette *désharmonie*. (Tracy.)

DÉSHARMONIÉ, ÉE, ou **DÉSHARMONISÉ, ÉE.** part. pass. du v. Désharmonier ou Désharmoniser. S'empl. adjectiv. Société désharmoniée. Affaires désharmonisées.

DÉSHARMONIER ou **DÉSHARMONISER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *harmonier*, *harmoniser*). Mettre la désharmonie, la discordance, troubler l'harmonie des choses. Désharmonier les affaires. Désharmoniser les opinions.

— SE DÉSHARMONIER ou SE DÉSHARMONISER. v. pron. Être en désharmonie, en discordance, se mettre en désaccord.

DÉSHARMONIEUSEMENT. adv. D'une façon désharmonieuse.

DÉSHARMONIEUX, EUSE. adj. Qui fait une désharmonie. Certaines couleurs s'excluent pour ainsi dire, ou du moins, placées l'une près de l'autre, elles produisent des effets *désharmonieux*. (Chevreul.)

DÉSHARMONIQUE. adj. (rad. *désharmonie*). Néol. Qui n'est pas en harmonie.

DÉSHARMONISATION. s. f. (pr. *dé-zar-mo-ni-za-cion*). Action de désharmoniser, résultat de cette action, discordance.

DÉSHARMONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Désharmoniser.

DÉSHARMONISER. v. a. 1re conj. V. DÉSHARMONIER.

DÉSHERBÉ, ÉE. part. pass. du v. Désherber. Allée désherbée.

DÉSHERBER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf. priv., et *herbe*). Hortic. Débarrasser des mauvaises herbes. Désherber une plate-bande.

* **DÉSHÉRENCE.** s. f. (du préf. *dés*, et du lat. *hæres*, héritier). Jurispr. Absence d'héritiers naturels ou testamentaires.

— *Bien, patrimoine tombé en déshérence*. Succession à laquelle personne ne peut s'exercer le droit de déshérence.

— *Droit de déshérence*. Droit qu'a l'État de recueillir la succession des personnes mortes sans avoir laissé ou institué d'héritiers. Sous l'ancien régime, ce droit appartenait au roi et aux seigneurs grands justiciers.

DÉSHÉRITANCE. s. f. Perte d'héritage. Vieux mot.

— Anc. cout. du Cambrésis. *Déshéritance à futur*. Acte par lequel on remettait aux juges fonciers du lieu la propriété d'un immeuble à la charge par eux d'en saisir plus tard celui à qui l'on plairait à propos de le transporter. [illegible] *Déshéritance à profit*. Celle qui, après un certain laps de temps, saisissait la personne en faveur de qui elle était faite.

— Anc. jurispr. des Pays-Bas. Acte par lequel, en se dessaisissant de ses biens immeubles, on pouvait modifier l'ordre de succession réglé par les chartes générales. V. DESSAISINE.

DÉSHÉRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshériter. S'empl. adjectiv. Un fils déshérité. Elle était sans bien et *déshéritée*; vous n'avez désormais avec elle que votre seul travail. (B. de St-P.) Vous comprenez que les heureux accueilleront mal vos plaintes, comme le légataire universel celles du fils *déshérité*. (Karr.)

— *Déshérité de*. Dès lors il est posé en principe que l'homme noir ou de couleur est *déshérité* du don de l'intelligence. (Rog. de Beauv.)

— Fig. Le point du jour n'est qu'un pâle reflet, terni par l'atmosphère impure de nos climats *déshérités*. (Gér. de Nerval.)

— Substantiv. Un déshérité. L'intimité est si rare entre ces pauvres *déshérités* d'amour qu'on appelle les rois de la terre! (Alex. Dumas.)

DÉSHÉRITEMENT. s. m. Action de déshériter; état de celui qui est déshérité.

* **DÉSHÉRITER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *hériter*). Priver de l'héritage, de la succession. Déshériter ses enfants. Menacer de déshériter un fils ingrat. La femme infidèle *déshérite* ses propres enfants. (Boiste.) Le luxe, la prodigalité des parents *déshérite* d'avance leurs enfants. (Id.) Il vient *déshériter* ses fils par son retour. (Corn.)

> Vous qui *déshéritez* le fils de Claudius,
> Avez nommé César l'heureux Domitius. (RACINE.)

— Fig. Une révolution coûte trop cher au peuple qui l'a subie pour qu'on ose l'en *déshériter*. (Boiste.) Je *déshérite* ses vieux jours des caresses de sa fille. (Alex. Dumas.)

— DÉSHÉRITER. v. n. Anc. cout. des Pays-Bas. Faire acte de déshéritance.

— SE DÉSHÉRITER. v. pron. Être déshérité, perdre l'héritage, se priver de la succession. Se déshériter par sa propre faute.

DÉSHEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Désheurer. S'emploie adjectiv. Personne désheurée. Ignorant le pourquoi de cette visite *désheurée* et de ce départ en coup de vent. (A. Daudet.)

* **DÉSHEURER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *heure*). Déranger les heures ordinaires des choses d'habitude. Craindre de désheurer quelqu'un. Les visites qu'il a reçues l'ont beaucoup désheuré.

— DÉSHEURER. v. n. Se dit d'une pendule, d'une horloge dont les aiguilles ne marquent pas l'heure qui sonne. Cette pendule désheure.

— SE DÉSHEURER. v. pron. Se déranger dans ses heures d'occupation. J'ai observé qu'à Paris, dans les émotions populaires, les plus échauffés ne veulent pas se *désheurer*. (Retz.)

DÉSHIVERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshiverner. S'empl. adjectiv. Troupes déshivernées.

DÉSHIVERNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privatif, et *hiverner*). Anc. art milit. Faire sortir des quartiers d'hiver. Déshiverner un corps de troupes.

— DÉSHIVERNER. v. n. Sortir des quartiers d'hiver. L'armée a déshiverné.

— SE DÉSHIVERNER. v. pron. Être déshiverné. Quitter ses quartiers d'hiver.

* **DÉSHONNÊTE.** adj. 2 g. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *honnête*). Qui est contraire à l'honnêteté, à la pudeur, à la bienséance. Pensée déshonnête. Parole déshonnête. Action déshonnête. Geste déshonnête. Livre déshonnête. Compagnie déshonnête. Fréquentation déshonnête. Lien déshonnête.

— Syn. comp. DÉSHONNÊTE, MALHONNÊTE. Ce qui est *déshonnête* blesse la pudeur, la bienséance; ce qui est *malhonnête* va contre la civilité ou la droiture. Le premier ne se dit que des choses; le second se dit des personnes et des choses.

* **DÉSHONNÊTEMENT.** adv. D'une manière déshonnête, contre l'honnêteté, contre la pudeur. Parler déshonnêtement. Gesticuler déshonnêtement. Agir, se conduire déshonnêtement.

* **DÉSHONNÊTETÉ.** s. f. Vice de ce qui est déshonnête.

* **DÉSHONNEUR.** s. m. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *honneur*). Perte de l'honneur, honte, opprobre, infamie, avilissement. Mortel déshonneur. Faire le déshonneur du déshonneur. Tenir à déshonneur. Être en déshonneur. Mettre le comble au déshonneur. Tomber dans le déshonneur. Souffrir un déshonneur. Survivre à un déshonneur. Venger un déshonneur. L'honneur d'une caste ne peut s'établir que sur le *déshonneur* d'une nation. (Boiste.) C'est ainsi que, suivant le conseil d'un des plus grands hommes de l'antiquité, il ne considéra ni la fausse gloire, ni le faux *déshonneur*. (Fléch.) On voit des femmes infortunées porter avec ostentation sur leur front leur *déshonneur* et leur ignominie. (Mass.) Mourant sans *déshonneur*, je mourrai sans regret. (Corn.) Il ne peut y avoir de *déshonneur* à n'être pas le plus fort, quand on est le plus juste. (De Brueys.) Le désir de la gloire fait moins de braves que la crainte du *déshonneur*. (Id.) Le *déshonneur* est pour le vice. (Barthélemy.)

— Dans un sens particulier, Perte de la vertu, de la chasteté, en parlant d'une femme.

— Fam. *Prier quelqu'un de son déshonneur*. Lui demander de faire ou d'accorder une chose qui le déshonorerait. Prier une femme de son déshonneur. || *C'est le prier de son déshonneur*. C'est lui demander une chose qui lui déplaît fort. Demander de l'argent à un avare, c'est le prier de son *déshonneur*. (Acad.) Cette locution a beaucoup vieilli.

— *Ne pas faire déshonneur*. Locution employée pour exprimer que quelque honneur reviendra d'une action, d'un travail. Cette maison ne fait pas déshonneur à l'architecte. Ce

cheval ne fait pas deshonneur à celui qui l'a dressé.

*** DÉSHONORABLE** adj. 2 g. [illegible]

DÉSHONORABLEMENT. adv. D'une manière déshonorante. Agir déshonorablement. Se conduire déshonorablement.

DÉSHONORANCE. s. f. Déshonneur. Ce mot est vieux.

DÉSHONORANT. part. prés. du v. Déshonorer. Qui déshonore. Des femmes déshonorant leur sexe. Une action déshonorant son auteur.

[illegible]

Promettre à d'autres yeux un cœur qui n'est qu'à vous?

*** DÉSHONORANT, ANTE.** adj. Qui peut déshonorer, qui tend à déshonorer, en parlant des choses. Langage déshonorant. Geste déshonorant. Pensée, action déshonorante. Conduite déshonorante. Outrage, affront déshonorant. Ses camarades, sans doute jaloux de son succès, lui prodiguent des épithètes *déshonorantes*, qu'il parait s'attirer par sa dureté. (Barth.) Ils ne purent tirer aucun service des Paraguéens, qu'à cette condition *déshonorante* pour une nation aussi fière et aussi fidèle que l'espagnole. (Volt.)

DÉSHONORATION. s. f. (pr. *dé-zo-no-ra-cion*). Déshonneur. Vieux mot.

DÉSHONORÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshonorer. S'emploie adjectiv. dans toutes les significations du verbe. Un homme déshonoré. Une femme déshonorée. Un nom déshonoré. Une famille déshonorée. La Samaritaine ne fut point *déshonorée*; quelle douleur de la voir défigurée par des prédicateurs indignes! (Mme de Sévig.) Le plus grand capitaine de la Grèce fut il *déshonoré* pour s'être laissé menacer du bâton? (J.-J. Rousseau.) Avant de retourner dans mon pays, où je suis *déshonorée*, j'ai résolu de faire un pèlerinage à la bonne sainte Anne d'Auray. (B. de St-Pierre.) S'il ne payait pas cette dette de jeu, il était *déshonoré*, chassé de partout. (A. Daudet.)

— Par anal. Se dit des choses. Il y a dans Paris certaines rues *déshonorées* autant que peut l'être un homme coupable d'infamie. (H. de Balz.)

[illegible]

— *Déshonoré dans.* [illegible] *déshonorés* dans nos histoires. (Mass.)

[illegible]

— *Déshonoré de.* Chrysanthe, homme opulent et impertinent, ne veut pas être vu avec Eugène, qui est homme de mérite, mais pauvre; il croirait en être *déshonoré*. (La Bruy.)

— *Déshonoré par.*

[illegible]

— Fam. *Je veux être déshonoré si*... Formule employée pour affirmer.

*** DÉSHONORER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privatif, et *honorer*). Oter, ternir l'honneur; perdre d'honneur, de réputation; diffamer. Déshonorer quelqu'un par ses actions, par ses discours. Ruiner la fortune d'un homme en le *déshonorant* dans le monde. (Mass.) Ils *déshonorent* sans ressource ceux qui ont quelque part à leur élévation. (La Bruy.) L'armée victorieuse s'abandonna de nouveau à tous les excès qui l'avaient déjà *déshonorée* à Crémone. (Anquetil.)

— Absol. Un travers qui *déshonore*. (Mass.) L'art de tendre des pièges ne *déshonore* que par le mauvais succès. (Id.) Le ridicule *déshonore* plus que le déshonneur aux yeux des fous. [illegible]

— Le complément indirect de ce verbe se construit ordinairement avec la préposition *par*. Ne *déshonorons* point par nos larmes une si belle victoire. (Boss.) Il *déshonore* son nom et [illegible] sait d'avoir repoussé loin d'elle deux malheureuses qui, disait-elle, avaient *déshonoré* sa maison par la bassesse de leurs inclinations. (B. de St-Pierre.)

— *Déshonorer sa famille.* Lui faire déshonneur par sa conduite, en parlant d'un des membres [illegible] *tres*. Dégénérer de leurs vertus, de leur gloire.

Dans la nuit du tombeau j'enfermerai ma honte, [illegible]

— *Déshonorer une fille, une femme.* Lui ravir son honneur, abuser d'elle par violence ou par séduction. Coupeau se pencha pour raconter comment madame Putois avait un soir, rue Poulet, souffleté quatre hommes qui voulaient la *déshonorer*. (É. Zola.)

— Par extens.

[illegible]

— Se dit aussi des choses, et signifie Être un sujet de déshonneur. Déshonorer son nom, son rang, sa mémoire. Déshonorer sa profession. Cette impiété outrage votre providence, *déshonore* votre sainteté et votre justice. (Mass.) Dans l'esprit des peuples, rien ne *déshonore* l'autorité que la mauvaise gloire qui croirait s'avilir en convenant de son erreur. (Id.) Leurs vices *déshonorent* leurs talents. (Id.) La piété ne *déshonore* pas les rois. (Id.) La moindre bassesse les *déshonore*. (Id.) Se laver d'un soupçon qui les *déshonore*. (La Bruy.) Le libertinage *déshonore* le cœur et l'esprit. (Mme de Puysieux.) Aucun [illegible] homme *déshonore* parfois son état. (De Juss.)

De la main de ton père un coup irréparable [illegible]

— Enlever du prix à. C'est l'affection qui relève les choses basses, qui fait luire les obscures, qui *déshonore* ce qu'on estime, et donne du prix à ce qui n'en a point. (Malherbe.)

— Faire qu'une chose soit honteuse; rendre honteux.

[illegible]

— Poét. Enlaidir, gâter, défigurer, ternir, ôter l'éclat. Quelle affreuse pâleur *déshonore* sa face. (Rouch.) Les vents, par leurs haleines humides et froides, agitent et *déshonorent* les têtes de ces beaux arbres qui étendent leurs branches épaisses. (L. Rac.)

[illegible] la cime et les branches.

— Archit. *Déshonorer un bâtiment.* En altérer la forme, la beauté, par la disposition de certaines parties qui contrastent mal avec l'ensemble.

— Litt. et B.-arts. *Déshonorer un ouvrage de littérature* ou *d'art*. Y porter la main pour y faire des additions ou des changements indignes de cet ouvrage. Déshonorer un livre. Déshonorer un tableau. Déshonorer une composition musicale.

— Sculpt. *Déshonorer une statue.* La mutiler.

— SE DÉSHONORER. v. pron. Perdre son honneur par ses actions, par sa conduite, par ses paroles, etc. Les opinions, les erreurs par lesquelles l'homme abusé se *déshonore* lui-même. (Boss.) Ceux qui avaient cru se *déshonorer* de rire à Paris furent peut-être obligés de rire à Versailles pour se faire honneur. (Racine.) Le fils qui rougit de l'humilité de ses parents se *déshonore* soi-même. (De Juss.) On se *déshonore* à force de vouloir être honoré. (Amelot.)

— *Se déshonorer par.*

[illegible]

DESHOULIÈRES [illegible] LA GARDE, Mme), Née à Paris, 1634-1694, fut entraînée par son mari dans les troubles de la Fronde, se lia avec les personnages les plus célèbres, prit parti pour Perrault, se déclara contre Racine. Elle s'est essayée dans tous les genres, et n'a réussi que dans la pastorale.

DÉSHUILÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshuiler. S'emploie adjectiv. Corps déshuilé. Etoffe déshuilée.

DÉSHUILER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *huiler*). Écon. dom. Enlever l'huile. Déshuiler un corps. Déshuiler une étoffe.

— SE DÉSHUILER. v. pron. Être déshuilé.

DÉSHUMANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshumaniser. S'empl. adjectiv. Cœur déshumanisé. Entrailles déshumanisées. Pères *déshumanisés*, qui avez hors de vous tout sentiment de pitié. (Nic. Pasquier.)

DÉSHUMANISER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *humaniser*). Dépouiller des sentiments humains; ôter les sentiments naturels. L'égoïsme déshumanise en quelque sorte tous les cœurs qu'il infecte. Il ne faut pas *déshumaniser* l'homme en faveur du héros. (St-Evremond.)

— SE DÉSHUMANISER. v. pron. Être déshumanisé; se dépouiller des bons sentiments inhérents à la nature humaine.

DÉSHUMILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshumilier. S'empl. adjectiv. Un homme déshumilié. Une femme déshumiliée. Un esprit, un cœur déshumilié.

DÉSHUMILIER v. a. 1re conj. [illegible] préfixe priv., et *humilier*). Faire cesser l'humiliation; relever, tirer d'un état d'humiliation. Tôt ou tard Dieu humilie les superbes, et déshumilie les humbles.

DÉSHYDRATATION. s. f. (pr. *dé-zi-dra-ta-cion*). Chim. Action de déshydrater.

DÉSHYDRATÉ, ÉE. part. pass. du v. Déshydrater. Substance déshydratée.

DÉSHYDRATER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. extract., et *hydrater*). Chim. Enlever tout ou partie de l'eau d'un corps hydraté.

— SE DÉSHYDRATER. [illegible]

DÉSHYDROGÉNATION ou **DÉSHYDROGÉNISATION** s. f. (pr. *dé-zi-dro-ge-na-cion* ou *dé-zi-dro-gé-ni-za-cion*; rad. *déshydrogéner*). Chim. Action d'enlever l'hydrogène qui entre dans la composition d'une substance; perte, suppression, soustraction de la présence de l'hydrogène.

DÉSHYDROGÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. [illegible]

DÉSHYDROGÉNER [illegible] tance.

— SE DÉSHYDROGÉNER [illegible]

DÉSHYPOTHÉQUÉ, ÉE. part. pass. [illegible]

DÉSHYPOTHÉQUER [illegible] fr., *dés*, préfixe privat., et *hypothéquer*). [illegible] *pothèque*, etc. Admin. Lever une hypothèque ou [illegible]

— SE DÉSHYPOTHÉQUER. [illegible] pothéqué, être épuré, dégrevé d'hypothèque.

*** DESIDERATA** [illegible] d'une science qui n'ont pas encore été traitées, [illegible] de la science humaine. (Compl. de l'Acad.)

[illegible]

DÉSIDÉRATIF, IVE. adj. Gramm. Qui exprime le désir. Verbe désidératif. Forme désidérative.

DESIGNATEUR [illegible] taient à conduire chaque spectateur à la place [illegible]

*** DÉSIGNATIF, IVE** [illegible] qui spécifie. Attribut, symbole, emblème désignatif. Le trident est l'attribut désignatif de Neptune; les raisins sont l'attribut désignatif de Bacchus; le hibou est celui de Minerve.

*** DÉSIGNATION** [illegible] Action de désigner, dénomination, indication d'une personne ou d'une chose par des signes [illegible] lieu, d'une demeure. Une désignation claire, [illegible] du temps ou du lieu. Cette *désignation* est si précise qu'on ne peut s'y tromper. (Acad.)

[illegible] la désignation d'un successeur. Faire la désignation d'un jour.

DÉSIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désigner. S'empl. adjectiv., dans les diverses significations du verbe. L'individu est parfaitement désigné. Les lieux sont bien désignés. L'heure est désignée pour le rendez-vous. Le successeur est désigné. Héritier désigné. Il est très vraisemblable que le cardinal Mazarin était [illegible] XIII. (Volt.) André Chénier fut *désigné* parmi ceux qui devaient être transférés de St-Lazare à la Conciergerie, pour comparaître devant le tribunal révolutionnaire. (A. Filon.)

— *Désigné par.* L'once ou l'onça, qui est une petite espèce de panthère qui s'apprivoise ai[illegible] Chactas, quoique aveugle, est *désigné* par le conseil des Sachems pour commander l'expé[illegible]

— *Désigné pour.* Napoléon, qui avait à peine vingt-cinq ans, devint alors général d'infanterie, et fut *désigné* pour le service de la Vendée. (De Las-Cases.)

— Antiq. rom. Épithète que l'on donnait aux magistrats, depuis leur élection jusqu'à ce qu'ils fussent confirmés ou qu'ils entrassent en fonction. Consul désigné. Tribun désigné.

*** DÉSIGNER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *designare*; de *de*, préf. expl.; *signare*, rad. *signum*, signe). Dénoter une personne ou une chose par des signes, par des indications, par des expressions, par des marques, des symboles qui la caractérisent et qui la font connaître. Ne point nommer une personne dans un discours, mais la désigner si bien qu'on la reconnaisse aisément. Désigner si bien les lieux qu'on ne puisse s'y méprendre. Les Égyptiens *désignaient* l'éternité par la figure d'un serpent qui se mord la queue. (Acad.) Il n'y avait aucun de vos prédécesseurs qu'on ne *désignât* par quelque ouvrage fameux. (La Bruy.) On cherche en vain à le corriger par des traits de satire qui le *désignent* aux autres. (Id.) J'ai pris soin de *désigner* au public cette augmentation par une marque particulière. (Id.) Une personne de mérite est une fleur qu'on ne *désigne* pas par sa couleur. (Id.)

— Être le signe, la marque, etc. Vent qui désigne de la pluie. Hiéroglyphe qui désigne telle chose. La fraîcheur du teint désigne la santé. La sérénité du front désigne celle de l'âme. Les traits découvrent la complexion et les mœurs; la mine *désigne* les biens de la fortune. (La Bruy.)

— Marquer précisément. Désigner le temps et le lieu d'un rendez-vous. Désigner le jour d'une adjudication, d'une vente.

— Mettre au nombre, compter. On se servait de la dénomination d'ecclésiastique tantôt en parlant des chrétiens en opposition aux gentils, tantôt en *désignant* le clergé, par rapport au reste des fidèles. (Chateaub.)

— Signaler. Désigner quelqu'un à la haine, au mépris public. Désigner quelqu'un à l'amour, à l'estime, à l'admiration des citoyens. Désigner quelqu'un à l'attention de la presse politique, de la presse littéraire.

— Nommer, destiner à une dignité, à un emploi, à une charge. Désigner au consulat. Désigner pour son successeur. Jésus-Christ *désigne* saint Pierre personnellement. (Boss.) Proposez à un prince un sujet indigne, sans talents, sans vertu; il devient capable des plus hauts emplois dès que la volupté le *désigne*. (Mass.)

[illegible] son héritier, pour son exécuteur testamentaire.

— SE DÉSIGNER. v. pron. Être désigné; se dénoter soi-même. Il se désigna à ceux qui le cherchaient.

[illegible]

DÉSILLUSION. s. f. (ét. fr., *dés*, préf. extract., et *illusion*). État de celui qui perd une illusion. Ce fut une *désillusion* pour leur orgueil comme pour leur cupidité. (G. Flaubert.)

DÉSILLUSIONNANT. part. prés. du v. Désillusionner.

DÉSILLUSIONNANT, ANTE. adj. Qui désillusionne. Les leçons désillusionnantes de l'expérience.

DÉSILLUSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désillusionner. S'empl. adjectiv. Esprit désillusionné. Intelligence désillusionnée. Cœur désillusionné.

DÉSILLUSIONNEMENT. s. m. rad. (*désillusionner*). Perte des illusions. La vie la plus éthérée, la plus quintessenciée, n'a-t elle pas aussi ses *désillusionnements*? (E. Sue.)

DÉSILLUSIONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe priv., et *illusionner*). Faire cesser les illusions, détruire l'aveuglement; éclairer.

— SE DÉSILLUSIONNER. v. pron. Être désillusionné; perdre ses illusions. Quel est l'homme qui ne se désillusionne point dès les premiers pas qu'il fait dans la vie?

DÉSIMBRINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désimbringuer. S'empl. adjectiv. Héritage désimbringué.

DÉSIMBRINGUER. v. a. 1re conj. Anc. jurispr. Affranchir, libérer un héritage de quelque charge réelle qui le grève.

— SE DÉSIMBRINGUER. v. pron. Être désimbringué, dégrevé. Inus.

DÉSIMMORTALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Désimmortaliser. S'emploie adjectiv. Que de [illegible] lis dans l'oubli des temps, qui pourtant se croyaient assurés de vivre à jamais dans la mémoire du genre humain!

DÉSIMMORTALISER v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *immortaliser*). Priver de l'immortalité; ôter l'immortalité à celui qui la possédait, ou plutôt à celui qui croyait la posséder. Les hommes se font volontiers des idoles pour le seul plaisir d'en changer: celui qu'ils immortalisent aujourd'hui, ils le désimmortaliseront probablement demain.

— SE DÉSIMMORTALISER. v. pron. Être désimmortalisé, privé de l'immortalité.

DÉSINCAMÉRATION. s. f. (pr. *dé-zin-ka-mé-ra-cion*). Dr. can. Acte en vertu duquel on désincamère, on démembre de la chambre apostolique une terre qui en faisait partie.

DÉSINCAMÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Désincamérer. S'empl. adjectiv. Terres désincamérées.

DÉSINCAMÉRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf., et *incamérer*). Dr. can. Démembrer de la chambre apostolique les terres qui lui appartiennent.

— SE DÉSINCAMÉRER. v. pron. Être désincaméré, démembré de la chambre apostolique.

DÉSINCONVÉNIENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désinconvénienter.

DÉSINCONVÉNIENTER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *inconvénient*). Lever, ôter les inconvénients.

DÉSINCORPORATION. s. f. (pr. *dé-zin-kor-po-ra-cion*). Action de désincorporer.

— Art milit. Disjonction de troupes. ‖ Renvoi d'hommes qui avaient été incorporés dans un corps militaire.

DÉSINCORPORÉ, ÉE. part. pass. du v. Désincorporer. S'empl. adjectiv. Compagnie désincorporée d'un régiment. Terres désincorporées d'un domaine.

*** DÉSINCORPORER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *incorporer*). Séparer une chose du corps auquel elle avait été incorporée. Désincorporer par échange des terres unies au domaine. Désincorporer une compagnie que l'on avait momentanément incorporée dans tel régiment.

— SE DÉSINCORPORER. v. pron. Être désincorporé.

DÉSINCRUSTANT part. prés. du v. Désincruster.

DÉSINCRUSTANT, ANTE adj. Qui désincruste. [illegible]

— **DÉSINCRUSTANT** s. m. Matière servant à [illegible]

DÉSINCRUSTATION s. f. [illegible] Action de retirer les incrustations [illegible]

DÉSINCRUSTÉ, ÉE part. pass. du v. Désincruster. Chaudière désincrustée.

DÉSINCRUSTER [illegible]

DÉSINCULPATION [illegible] DISCULPATION.

DÉSINCULPER. v. a. 1re conj. V. DISCULPER.

* **DÉSINENCE.** s. f. (du lat. [illegible] terminer). Gramm. Terminaison d'un mot.

— [illegible] ou une partie d'organe. Désinence tronquée. Désinence obtuse. Désinence pointue.

DÉSINENTIEL, ELLE adj. Gramm. Qui a rapport aux désinences.

— *Langue désinentielle.* Langue dont les mots se déclinent.

DÉSINFATUATION s. f. (pr. *dé-zin-fa-tu-a-cion*). Action de désinfatuer; état d'une personne désinfatuée.

DÉSINFATUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désinfatuer. S'empl. adjectiv. Être désinfatué. Il est désinfatué de cette femme.

* **DÉSINFATUER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés,* préfixe privatif, et *infatuer*). Désabuser une personne infatuée. Désinfatuer quelqu'un d'une femme, d'une chimère. Ce verbe est très familier.

— SE DÉSINFATUER. v. pr. Se désabuser d'une personne ou d'une chose pour laquelle on avait une prévention, dont on s'était infatué. Il ne voit plus cette femme, il s'en est *désinfatué.* [illegible]

DÉSINFECTANT. part. prés. du v. Désinfecter. Qui désinfecte, qui opère la désinfection.

* **DÉSINFECTANT, ANTE.** adj. Qui a la vertu de désinfecter, qui est propre à désinfecter. Moyen, procédé désinfectant. Vinaigre désinfectant. Eau désinfectante. Fumigation désinfectante. Cas désinfectant. Guyton de Morveau soumit les fumigations d'acide oxygéné à des expériences [illegible] et il reconnut que cet agent était supérieur aux autres moyens *désinfectants,* en raison de sa plus grande expansibilité et de la promptitude de ses effets. (Hallé.)

— Substantiv. Un désinfectant. Les *désinfectants.* (Acad.) Ce fut contre la peste qu'à une époque peu reculée on employa pour la première fois des *désinfectants* chimiques. (Grognier.)

— Fig. Le mariage est un *désinfectant.* (L. Veuillot.)

DÉSINFECTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désinfecter. S'empl. adjectiv. Air désinfecté. Hôpital désinfecté. Maison, chambre désinfectée. Vaisseau désinfecté. Hardes, vêtements désinfectés.

* **DÉSINFECTER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés,* préfixe priv., et *infecter*). Hyg. Ôter l'infection, les vapeurs infectes, les miasmes putrides, etc. Désinfecter un hôpital, un appartement, une chambre. Désinfecter des étables. Désinfecter des hardes, du linge, des objets quelconques. Désinfecter les boues, les matières fécales, etc. Fourcroy est le premier qui ait proposé, dès 1791 et 1792, les fumigations d'acide muriatique oxygéné, non seulement pour *désinfecter* les salles des hôpitaux et celles de dissection, mais encore pour détruire diverses espèces de virus. (Hallé.)

— *Désinfecter l'air.* Purifier un air vicié. Il y a plusieurs procédés chimiques pour désinfecter l'air. C'est sans le moindre succès que, dans des contagions vraies ou prétendues, on avait cherché à *désinfecter* la masse atmosphérique. (Grognier.)

— Absol. Bien des corps peuvent servir à désinfecter.

— SE DÉSINFECTER. v. pron. Être désinfecté, purgé de miasmes, etc.

DÉSINFECTEUR. adj. et s. m. Phys. Se dit de ce qui est propre à désinfecter, et de celui qui désinfecte. Il est plus usité comme adjectif. Appareil désinfecteur.

* **DÉSINFECTION.** s. f. (pr. *dé-zin-fek-cion*). Action de désinfecter, d'enlever à l'air, à un appartement, aux vêtements, aux divers tissus organiques, ou à un corps quelconque, les miasmes méphitiques et dangereux dont ils peuvent être infectés. Procédé de désinfection. Travailler à la désinfection. Opérer la désinfection. Appareil de désinfection. Désinfection d'un hôpital, d'une écurie, d'une étable. Désinfection des viandes, etc. Parmi les agents de *désinfection* employés par l'art, il y en a qui n'agissent sur l'air infecté qu'en le déplaçant mécaniquement; tels sont les ventilateurs. (Nyst.)

DÉSINFECTOIRE. s. m. Lieu où l'on désinfecte.

DÉSINFLUENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Désinfluencer. S'empl. adjectiv. Un homme désinfluencé. Un esprit désinfluencé.

DÉSINFLUENCER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés,* préfixe priv., et *influencer*). Se conjugue comme *Influencer.* [illegible] fluencer.

— SE DÉSINFLUENCER. v. pron. Être désinfluencé. Se délivrer d'une influence.

DÉSINQUIÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désinquiéter. S'empl. adjectiv. Cœur désinquiété. Esprit désinquiété. Âme désinquiétée.

DÉSINQUIÉTER v. a. [illegible] (*dés,* préfixe priv., et *inquiéter*). Se conjugue comme *Inquiéter.* Délivrer d'inquiétude [illegible] quelqu'un. Désinquiéter l'esprit, le cœur de quelqu'un.

— SE DÉSINQUIÉTER. v. pron. Se tranquilliser, se rassurer.

DÉSINSUFFLATION. s. f. (pr. *dé-zin-çu-fla-cion*) [illegible] Action de percer les boyaux secs avec une pointe de ciseaux pour en chasser l'air.

DÉSINTÉGRATION s. f. (pr. *dé-zin-té-gra-cion*). Action de détruire l'intégrité d'un tout.

DÉSINTÉGRER. v. a. 1re conj. Néol. [illegible] désintégration.

DÉSINTÉRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désintéresser. S'empl. adjectiv. Qui ne fait rien par intérêt propre, qui n'est pas mû par [illegible] désintéressé [illegible] Modeste, *désintéressé* [illegible] avec *désintéressé* [illegible] Chateaubr.

— *Désintéressé pour.* Désintéressé pour lui, empressé pour les autres. (Fléch.)

— On le dit [illegible] *désintéressé, conseils désintéressés, action désintéressée,* etc. Conduite, amitié, sentiments, conseils, actions, etc., hors de tout soupçon d'intérêt personnel. Regardez comme des exceptions les sentiments *désintéressés,* et vous serez avancés dans la connaissance de l'homme. (Boiste.)

— Qui n'a aucun intérêt à quelque chose. Désintéressé dans une entreprise, dans une spéculation, dans une affaire.

— Qui n'est animé d'aucune passion pour ou contre, qui n'est influencé d'aucune manière. Juge désintéressé. Esprit, œil désintéressé. Regarder une chose avec des yeux désintéressés. Examiner une affaire avec un esprit désintéressé. Un tribunal désintéressé.

— Théol. myst. *Amour désintéressé.* Amour de Dieu, dégagé de tout motif de propre intérêt, qui exerce les vertus dans la seule vue de procurer la gloire de Dieu, sans avoir égard même à la récompense éternelle. Les ascétiques appellent aussi cet amour, *l'amour gratuit* ou *la sainte indifférence.* Un [illegible] *désintéressée* veut tout pour Dieu et rien pour elle. (Fénelon.) Cet amour désintéressé n'existe que par rapport à des *actes* particuliers, et non pas comme *état.*

— Substantiv. Un désintéressé. Des désintéressés. L'intérêt joue toute sorte de personnages, même celui de *désintéressé.* (Boiste.)

* **DÉSINTÉRESSEMENT.** s. m. (rad. *désintéresser*). Oubli, détachement, sacrifice de son propre intérêt. Signifie le plus usuellement, Abnégation complète de soi, en matière d'argent. Grand désintéressement. [illegible] désintéressement. Montrer [illegible] désintéressement. Faire preuve de désintéressement. Preuve d'un sincère, d'un extrême désintéressement. On trouve l'intérêt presque partout, et le *désintéressement* presque nulle part. (Boiste.) Il ne peut y avoir de *désintéressement* dans l'âme de celui qui attache son bonheur à ce que l'argent procure. (Id.) Que de grands exemples de *désintéressement!* (La Bruy.) Je me défierais de son *désintéressement.* (Fléch.) Ce cœur, dont nous avons tant vanté la droiture, la magnanimité, le *désintéressement.* (Mass.)

— *Désintéressement de* [illegible] *désintéressement* des nobles professions l'emportera sur la puissance des écus. Cette dernière n'est utile qu'à quelques-uns; le *désintéressement* de l'intelligence et du génie est la sauvegarde des masses. (St-Prosp.)

* **DÉSINTÉRESSÉMENT.** adv. D'une façon désintéressée.

* **DÉSINTÉRESSER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés,* préfixe priv., et *intéresser*). Mettre hors d'intérêt en indemnisant, en dédommageant d'une perte ou d'une espérance. Désintéresser des créanciers. Désintéresser tous ceux qui ont des droits à faire valoir. Désintéresser un associé pour qu'il se retire d'une entreprise.

— Faire perdre l'intérêt que l'on prenait à quelqu'un ou à quelque chose. Il est plus facile de *désintéresser* une nation de tout, que de la prendre pour dupe un seul instant. (De Broglie.)

— Fig. *Désintéresser* l'amour-propre, c'est délivrer la raison de son plus redoutable ennemi. [illegible]

— SE DÉSINTÉRESSER. v. pron. Être désintéressé [illegible] prendre de l'intérêt.

— Fig. *Se désintéresser sur.* Un honnête homme se paye par ses mains de l'application à son devoir, par le plaisir qu'il sent à le faire, et se *désintéresse* sur les éloges, l'estime, la reconnaissance, qui lui manquent quelquefois. (La Bruyère.)

DÉSINTÉRÊT. s. m. Néol. Absence d'intérêt.

DÉSINVERTI, IE. part. pass. du v. Désinvertir. S'empl. adjectiv. Régiment désinverti. Troupe désinvertie.

DÉSINVERTIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés,* préfixe priv., et *invertir*). Art milit. Replacer une troupe dans l'ordre primitif après l'avoir invertie par le demi-tour; remettre une troupe dans son ordre naturel.

— SE DÉSINVERTIR. v. pron. Être désinverti, se remettre dans l'ordre naturel.

DÉSINVESTI, IE. part. pass. du v. Désinvestir. S'empl. adjectiv. Ville désinvestie.

— Fig. Assemblée désinvestie d'un droit. Homme désinvesti d'un pouvoir.

DÉSINVESTIR. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés,* préf. priv., et *investir*). Au propre, Cesser d'investir. Désinvestir une ville.

— Fig. Enlever, retirer la connaissance d'une chose, le droit d'examiner cette chose. *Désinvestir* la Chambre de l'examen des lois. (Casimir Périer.)

— SE DÉSINVESTIR. v. pron. Être désinvesti, privé d'un droit.

DÉSINVESTISSEMENT. s. m. Action de désinvestir, de lever le blocus. État de ce qui est désinvesti, débloqué. Le désinvestissement d'une ville, d'une forteresse.

— Fig. Privation du droit d'examen.

DÉSINVITÉ, ÉE. part. pass. du v. Désinviter. S'empl. adjectiv. Un convive désinvité. Une femme désinvitée.

DÉSINVITER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés,* préf. privat., et *inviter*). Révoquer l'invitation que l'on a faite à quelqu'un. Désinviter les convives.

— Absol. Contremander toutes les invitations.

— SE DÉSINVITER. v. pron. Renvoyer une invitation reçue; déclarer ne pouvoir se rendre à une invitation.

DÉSINVOLTE. adj. 2 g. (rad. *désinvolture*). Qui a du laisser-aller. Galbe désinvolte. Tournure désinvolte.

— Fig. Qui a l'esprit dégagé, qui agit d'une façon vive et prompte. [illegible] mit Artagnan, homme *désinvolte,* et qui n'entendait pas moins bien les souterrains de la cour. (Saint-Simon.) Politique *désinvolte.* (Volt.) Après toutes les scènes de carnage dont il venait d'être témoin, Birton était aussi gai, aussi *désinvolte,* que s'il était revenu de la comédie. (Id.)

— Substantiv. Le cardinal de Rohan avait une facilité de parler admirable et un *désinvolte* merveilleux pour conserver tous les avantages qu'il pouvait tirer de sa princerie et de sa pourpre. (St-Sim.)

* **DÉSINVOLTURE.** s. f. (de l'ital. *desinvoltura,* même signif.). Tournure pleine de laisser-aller. Mouvements, allure, air, démarche, gestes simples, naturels et décidés. Avoir de la désinvolture. Chez M. Mabille, on apprécie beaucoup les *désinvoltures* et les grâces un peu risquées. (Ch. de Boigne.)

— Fig. La désinvolture du style.

DÉSIOS ou **DÉSIUS.** s. m. Antiq. gr. Huitième mois des Macédoniens, selon Fabricius; il répondait à notre mois de mai. || C'était aussi le septième des Syriens, et le sixième des Achéens.

* **DÉSIR.** s. m. (du lat. *desiderium,* même signif.). La prononciation régulière de ce mot est *dé-zir;* cependant on peut aussi prononcer *de-zir,* surtout dans la conversation). Mouvement spontané ou réfléchi de l'âme qui aspire à la possession d'un bien ou de ce qu'elle regarde comme un bien. Le désir *spontané* est indépendant de nous, de notre liberté; c'est un simple fait d'activité, d'appétit, auquel l'intelligence et la volonté ne sont point associées; mais le désir *réfléchi,* qui est le véritable désir, est ce même fait d'activité naturelle contrôlé par l'intelligence, adopté par la volonté, en un mot tombé dans le domaine de la conscience. C'est un acte moral dont l'homme ne saurait décliner la responsabilité. Désir vif, ardent, brûlant, violent, extrême. Désir déréglé, insatiable, coupable, aveugle, impatient, criminel. Désir satisfait. Faible désir. Vain désir. La voix du désir. L'inanité des désirs. La mutabilité, l'instabilité des désirs. La tyrannie des désirs. L'ivresse des désirs. La multiplicité des désirs. L'accomplissement, le frein, la règle, la modération des désirs. Contenter, satisfaire, assouvir, rassasier son désir, ses désirs. Exciter, allumer, irriter le désir, les désirs. Brûler d'un désir. Brûler du désir de. Contenir, refréner, apaiser, modérer ses désirs. Une âme remplie de désirs, soutenue par le désir, concevant de bons désirs, [illegible] *désirs* se procréent successivement toujours plus forts et plus vifs, alliés par la jouissance. (Montaig.) Les *désirs* s'enflamment à mesure qu'ils avancent vers la jouissance du souverain bien. (Fléchier.) Toute la vie d'un chrétien ne doit être qu'un long et pieux *désir.* (Id.) Les plaisirs ne guériront pas la tristesse secrète de votre cœur; ils irriteront vos *désirs,* ils ne les fixeront pas. (Mass.) L'homme doit avoir plus de volontés, et l'enfant plus de fantaisies; mot par lequel j'entends tous les *désirs* qui ne sont pas de vrais besoins, et qu'on ne peut contenter qu'avec le secours d'autrui. (Fén.) C'est dans la disproportion de nos *désirs* et de nos facultés que consiste notre misère. (Volt.) Prévenir tous les *désirs* n'est pas l'art de les contenter, mais de les éteindre. (J.-J. Rouss.) On a peu de *désirs* quand on souffre. (Id.) Les *désirs* toujours réprimés s'accoutument à ne plus renaître. (Id.) C'est l'imagination qui étend pour nous la mesure des possibles, soit en bien, soit en mal, et qui, par conséquent, excite et nourrit les *désirs* par l'espoir de les satisfaire. (Id.) La privation d'un objet que nous jugeons nécessaire à notre bonheur que nous donne ce malaise que nous nommons besoin, et d'où naissent les *désirs.* [illegible] rons une chose, nous jugeons que nous l'obtiendrons, alors ce jugement, joint au *désir,* produit l'espérance. (Id.) Le luxe des pensées et des *désirs* empoisonne nos jours. (Barthélemy.)

— Agitation de l'âme causée par la privation d'une chose, et surtout par la difficulté ou l'impossibilité de posséder cette chose. Être en proie à ses désirs. Être tourmenté, torturé par le désir. Être le jouet, la victime de ses désirs. Être l'esclave de ses désirs. Être déchiré par ses désirs, etc. L'homme seul est en proie à ses *désirs.* (Mass.) [illegible] avec les crimes. (Id.) Tout *désir* est un besoin, une douleur commencée. (Volt.)

[illegible]

— Souhait. Satisfaire les désirs de quelqu'un. [illegible] désir d'un ami. Je satisfais à vos plus tendres *désirs* [illegible] (Boss.) Tous vos *désirs,* Esther, vous seront accordés. (Racine.)

— Sentiment qui pousse un sexe vers l'autre. [illegible]

— L'objet désiré. Léon seul est ma joie, il est mon seul *désir.* (Corn.)

— *Désir de* [illegible] Les désirs de l'homme. Les désirs [illegible] des saints. Les désirs du cœur. Les désirs de l'âme. Les désirs de la chair. Les désirs de l'orgueil. Le ciel a rempli ses *désirs.* (Fléch.) Les uns, sous les dehors de la vertu, cachent les *désirs* et les affections du siècle. (Id.)

— *Désir de* [illegible] Le désir du ciel. Le désir du bonheur. Le désir des richesses. Le désir de la gloire. Le désir de la paix. Le désir du salut. Le *désir* des biens éternels. (Boss.) Les hommes pressés, transportés par le *désir* [illegible] l'envie de vaincre, de se venger, qui alluma ce jeune courage, ce fut le *désir* de la paix et de la sûreté publique. (Fléch.) Les saints *désirs* de la mort le pressent tellement, qu'il en a précipité tous les sacrements. (Mme de Sév.)

— Dans le même sens, *Désir de,* suivi d'un infinitif. Le désir d'aimer. Le désir de plaire. Le désir de posséder et de s'agrandir. Le désir de vivre. Le désir insatiable d'accumuler. Le désir d'être utile à sa patrie. Après de grandes maladies causées par de grands travaux, on voyait revivre cet ardent *désir* de reprendre ses exercices ordinaires. (Bossuet.) Si la vie est un don de Dieu, n'est-ce pas un *désir* très juste de vouloir conserver longtemps les bienfaits de son souverain? (Id.) Ils sont poussés du *désir* démesuré de se rendre considérables au dessus des autres. (Id.) On forme de ces *désirs* chimériques de parvenir à de grandes places. (Mass.) La sévérité des lois ne saurait éteindre dans les cœurs le *désir* de plaire, et les précautions de la jalousie ne servent qu'à l'enflammer. (Barth.)

— *Au gré de* [illegible] *au gré de son désir, de ses désirs,* etc. Il marche sans règle et sans conduite, au gré de ses aveugles *désirs.* (Boss.)

— [illegible] *sir de la coutume.* Suivant l'ordonnance, suivant la coutume.

— Méd. Nom donné aux taches [illegible] et sanguines que l'on remarque sur certaines parties du corps, et qu'un préjugé attribue à des désirs de la mère non satisfaits pendant sa grossesse.

* **DÉSIRABLE.** adj. 2 g. (pr. *dé-zi-rable;* on peut aussi prononcer *de-zi-rable*). Qui mérite d'être désiré, qui excite le désir, qui est souhaitable. Un bien désirable. Un état, une situation désirable. La santé est le premier de tous les biens désirables. La viduité est regardée non plus comme un état de désolation, mais comme un état *désirable.* (Boss.) [illegible] *désirable* présence. (Id.) Il n'est pas permis à une nation d'acheter le bien le plus *désirable* par le sang de l'innocence. (J.-J. Rouss.) Oh! c'est la femme la plus [illegible] et la plus *désirable* que j'aie vue. (H. de Balzac.)

— *Désirable à.* Lequel est le plus *désirable* à l'homme, ou de vivre jusqu'à l'extrême vieillesse, ou d'être promptement débarrassé des misères de cette vie? (Boss.)

— *Désirable pour.* Il serait *désirable,* pour le plaisir des honnêtes gens et pour la vengeance publique, qu'un coquin ne le fût pas au point d'être privé de tout sentiment. (La Bruy.)

— DÉSIRABLE. s. m. Ce qui est désirable.

DÉSIRADE. Géogr. Île de la mer des Antilles, colonie française, à 8 kil. N. E. de la Guadeloupe, dont elle dépend; superficie, 2,600 hect.

tares; air salubre; le meilleur coton des Antilles. [illegible]

DÉSIRANCE. s. f. Action de désirer. Vieux mot.

DÉSIRANT. part. prés. du v. Désirer. Qui désire.

DÉSIRANT, ANTE. adj. Qui désire souvent ou habituellement. Les saintes âmes que Dieu purifie sont *désirantes.* (Boss.)

DÉSIRÉ, ÉE. part. pass. du verbe Désirer. S'emploie adjectiv. Cette gloire tant *désirée.* Boss. Heure attendue, heure *désirée.* [illegible]

[illegible]

— Substantiv. Le *désiré* des nations (le Messie. [illegible]) Bossuet.

* **DÉSIRER.** v. a. 1re conj. pr. *dé-zi-ré;* radic. *désir*). Avoir désir, porter ses désirs vers un bien qu'on ne possède pas. Désirer la santé, la fortune, les plaisirs, [illegible] ... [illegible] *désirer* que ce que l'on a. (Boiste.) Tous les [illegible] ... Ses désirs [illegible] ne lui laissent plus rien à *désirer.* (Mass.) Tout cela lui laisse encore quelque chose à *désirer.* [illegible] l'on *désire.* (Id.) Malheur à qui n'a plus rien à *désirer!* J.-J. Rouss. *Désirer* un bonheur inaltérable et sans amertume, c'est *désirer* ce qui ne peut pas exister. (Barthélemy.) Il n'y a de vrai pauvre que celui qui *désire* plus qu'il ne peut avoir. [illegible]

— *Désirer quelqu'un.* Des princesses d'un mérite extraordinaire la *désirèrent* pour favorite (Fléchier.)

— *Se faire désirer.* Se faire attendre, se conduire de manière à augmenter le désir que l'on a de nous voir, de nous entendre, etc. Aimer à se faire désirer.

— Absol. La vie est courte et ennuyeuse; elle se passe toute à *désirer.* (La Bruyère.) [illegible] philosophie qui nous exempte de *désirer* [illegible] sans abattement, *désirer* sans inquiétude. (Fléch.)

Il y a quelque chose à désirer, il y a telle chose à désirer dans une personne, dans un ouvrage. Il y manque une chose, telle chose. [illegible]

— *Ne rien laisser à désirer.* Être parfait, en parlant d'une personne ou d'une chose.

[illegible]

— *Désirer à,* suivi d'un nom. Souhaiter à. Je vous *désire* toutes sortes de prospérités. [illegible] *désirer* leur salut. (Mass.)

— *Désirer,* suivi d'un infinitif, s'emploie avec ou sans la préposition *de.* [illegible] ... *désirerais* sincèrement de faire ce qui était bien. (J.-J. Rouss.) Je *désirerais* seulement savoir quelle forme vous prendrez. (Id.)

— *Désirer de,* suivi d'un nom. On *désirerait* de ceux qui ont un bon cœur, qu'ils fussent toujours pliants, faciles, complaisants, etc. (La Bruy.) Voilà de votre amour tout ce que je *désire.* [illegible]

Désirer en quelqu'un ou *dans* quelque chose. Un prince en qui l'univers ne voit plus rien à *désirer.* (Boss.) Que pouvait-on *désirer* en lui? (Fléch.)

— *Désirer pour.* Elle se priva volontairement de la consolation de voir un fils qu'elle avait *désiré* pour Dieu plus que pour elle. (Fléchier.)

— *Désirer que* est toujours suivi du subjonctif. [illegible] fût moins oubliée dans toute autre rencontre. (La Bruy.) Il est naturel de *désirer* du moins que ces plaisirs finissent permis. Id. [illegible] *désirer* que [illegible] Mass. Tenez votre âme en état de toujours *désirer* qu'il y ait un Dieu, et vous n'en douterez pas. (J.-J. Rouss.) Je *désire* extrêmement que vous m'aimiez. (Id.)

SE DÉSIRER. v. pron. Être désiré, être l'objet des désirs, d'un désir.

S'attirer mutuellement. Deux amis, deux cœurs qui se désirent.

DÉSIREUR. s. m. Celui qui désire. [illegible] ... ces *désireurs* du bien d'autrui. Id.

* **DÉSIREUX, EUSE.** adj. Qui désire avec ardeur. Il est toujours immédiatement suivi de la préposition *de,* pour marquer l'objet du désir.

— *Désireux de,* suivi d'un nom. Désireux de gloire, d'honneurs, de richesses. [illegible]

— *Désireux de,* suivi d'un infinitif. [illegible]

DÉSIS. s. f. (pr. *dé-ziss;* étym. gr. [illegible], lien). Arachn. Genre d'araignées ayant pour type et pour espèce unique la désis dysdéroïde, qui habite les environs de Rio-Janeiro.

DÉSISTAT. s. m. (pr. *dé-zi-statt;* 3e personne du singulier du subjonctif présent du v. lat. *desistere;* littér., *qu'il se désiste*). Anc. jurisp. Syn. de DÉSISTEMENT. [illegible]

DÉSISTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désister. [illegible]

* **DÉSISTEMENT.** s. m. Action de se désister. [illegible]

* **DÉSISTER (SE).** v. pron. [illegible] Se désister d'une plainte, d'une demande, [illegible]

— Dans un sens plus étendu, Renoncer, se départir. Se désister d'une prétention.

— Par extens. Il tâcha, au commencement, de manger de la viande crue; mais n'en pouvant venir à bout, il s'en *désista.* (Racine.) Vieilli en ce sens.

— Absol. La raison qui cède et se *désiste.* (La Bruyère.)

— DÉSISTER. v. n. Renoncer à une chose. Désister d'une demande, d'une affaire, d'une entreprise, d'un projet.

[illegible]

— Absol. Ils avaient de [illegible] porter parole qu'on les remboursât des frais, et qu'ils *désisteraient.* Racine.

DÉSITALIANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Désitaliniser.

DÉSITALIANISER. v. a. [illegible]

SE DÉSITALIANISER. v. pron. Perdre les mœurs, les coutumes italiennes.

* **DÈS LORS.** loc. adv. V. DÈS.

DESMAHIS [illegible] 1722 [illegible]

DESMAN. s. m. (pr. *dè-sman*). Mamm. Genre de mammifères aquatiques, de l'ordre des insectivores, voisin des musaraignes et des scalopes, et comprenant deux espèces, l'une qui se trouve principalement dans les eaux de [illegible] ... nace.

DESMANTHE. s. m. (ét. gr. [illegible], lien; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des mimosées, établi pour huit espèces de plantes [illegible]

DESMARAIS REGNIER. V. REGNIER.

DESMARESTELLE. s. f. Bot. Syn. de LYNGBYE.

DESMARESTIE. s. f. (pr. *dé-ma-ré-sti;* de *Desmarest,* n. pr.). Bot. Genre de sporochnées, comprenant des algues originaires des zones tempérées des deux hémisphères, [illegible]

DESMARETS (Jean). Avocat général au Parlement, [illegible] l'insurrection des Maillotins, 1381, et fut injustement mis à mort, deux ans après.

DESMARETS DE SAINT-SORLIN (Jean). Né à Paris, 1595-1676, [illegible] ... *Visionnaires.* Auteur d'un poème épique, *Clovis,* 1657, [illegible] poète que Virgile. Il attaqua [illegible] les jansénistes.

DESMARETS (Nicolas). Neveu de Colbert, 1650-1721, [illegible] 1708, [illegible] *Mémoire* remarquable. [illegible]

DESMATODON. s. m. (ét. gr., δέσμα, ατος, lien; ὀδούς, ὄντος, dent). Bot. Genre de mousses trichostomoïdées, comprenant des mousses vivaces qui habitent les régions alpines.

DESMATODONTOÏDÉ, ÉE. adj. [illegible] Bot. Qui ressemble à un desmatodon. — DESMATODONTOÏDÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des mousses, ayant pour type le genre desmatodon.

DESMAZIÉRIE. s. f. (de *Desmazières,* n. pr.). Bot. Genre de lichens établi pour une espèce du Pérou et du Chili.

DESMECTASIE. s. f. (ét. gr., δεσμός, ligament; ἔκτασις, extension). Méd. Distension des ligaments.

DESMEUX, EUSE. adj. Syn. de LIGAMENTEUX.

DESMIDIE. s. f. (ét. gr., δέσμα, lien; εἶδος, forme). Bot. Genre de phycées comprenant des algues microscopiques qui habitent les eaux vives des étangs et des marais, dans les lieux [illegible]

DESMIDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une desmidie. — DESMIDIÉES. s. f. pl. Tribu d'algues [illegible] qui se groupent au sommet des végétaux inondés, surtout dans les flaques des marais spongieux, et qui ont pour type le genre desmidie.

DESMIDOPHORE. s. m. (ét. gr., δεσμίς, faisceau; φέρω, je porte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides [illegible]

DESMIE. s. f. (étym. gr., δέσμος, lien). Bot. Genre d'algues marines.

— Entom. Genre de lépidoptères pyraliens de l'Amérique et de l'Abyssinie.

DESMINE. s. f. (de *Desmin,* n. pr.). Minér. Syn. de STILBITE.

DESMIOGNATHE. [illegible]

DESMIPHORE. s. m. (ét. gr., δέσμις, faisceau; φορός, qui porte). Entom. Genre de coléoptères tétramères de forme subcylindrique, ayant le corps couvert d'une villosité sétiforme, et indigènes du Brésil, de Cayenne, etc.

DESMITE. s. f. (ét. gr., δεσμός, ligament). Pathol. Inflammation des ligaments.

DESMOCARPE. s. m. (ét. gr., δεσμός, ligament; καρπός, fruit). Bot. Syn. de CADABA.

DESMOCÈRE. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères, famille des longicornes, ayant pour espèce type et unique le desmocère bleu des États-Unis.

DESMOCHÈTE. s. m. Bot. Syn. de PUPALIE.

DESMOCHÉTÉ, ÉE. adj. Bot. Sous-tribu d'amarantacées, établie pour quatre genres.

DESMODE. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de mammifères chéiroptères, famille des phyllostomes, ayant pour type le desmode [illegible]

DESMODÈRE. s. m. (ét. gr., [illegible]). Entom. Genre de coléoptères [illegible] tantôt rouge ou brun, des provinces centrales et méridionales du Brésil.

DESMODION. s. m. (ét. gr., [illegible], lien). Bot. Genre de papilionacées [illegible]

DESMODYNIE. s. f. (ét. gr., [illegible], ligament; ὀδύνη, douleur). Méd. Douleur dans les ligaments.

DESMOGOMPHE. adj. 2 g. (ét. gr., [illegible]) ... d'un étrier sur lequel sont étendues les dents, qui y tiennent à la fois par la base et par le sommet.

DESMOGRAPHE. s. m. (rad. *desmographie*). Anat. Celui qui décrit les ligaments.

DESMOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., δεσμός, ligament; γράφω, j'écris). Anat. Description des ligaments.

DESMOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à la desmographie.

DESMOLOGIE. s. f. (ét. gr., δεσμός, ligament; λόγος, discours). Anat. Traité anatomique sur les ligaments.

DESMOLOGIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à la desmologie.

DESMONOTE. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien; [illegible]) ... mille des cycliques, qu'on rapporte communément [illegible]

DESMONQUE. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien; ὄγκος, crochet). Bot. Genre de palmiers cocoïnés, comprenant quatorze espèces du Brésil et du Mexique, [illegible]

DESMOPACHRIUS. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien; [illegible]). Entom. Genre de coléoptères hydrocanthares du Brésil.

DESMOPATHIE. s. f. (ét. gr., δεσμός, ligament; πάθος, maladie). Médec. Maladie des ligaments.

DESMOPHLOGIE. s. f. (étym. gr., δεσμός, ligament; φλογώς, enflammé). Pathol. Tuméfaction, inflammation des ligaments.

DESMOPHLOGIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui concerne la desmophlogie.

DESMOPHLOGOSE. s. f. Syn. de DESMOPHLOGIE.

DESMOPHYLLE. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien; φύλλον, feuille). Polyp. Genre de polypiers pierreux, comprenant plusieurs espèces de caryophyllaires.

DESMOPRION. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien; πρίειν, scier). Chir. Scie à chaînette.

DESMORRHEXIE. s. f. (ét. gr., δεσμός, lien; ῥῆξις, rupture). Rupture des ligaments.

DESMOSOME. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, ayant pour espèce type et unique le desmosome longipède, indigène du Brésil.

DESMOTOMIE. s. f. (ét. gr., δεσμός, ligament; τομή, section). Préparation anatomique des ligaments.

DESMOTOMIQUE. adj. 2. Anat. Qui concerne la desmotomie.

DESMOULINS (Camille). Né à Guise, 1760-1794, avocat au parlement de Paris. Le 12 juillet 1789, [illegible] ... au Palais-Royal, [illegible] ... *Révolutions de France et de Brabant,* [illegible] 10 août 1792, [illegible] *Histoire des Brissotins,* [illegible] ... *Vieux Cordelier,* [illegible] 1793 ... il fut [illegible] de la nuit du 30 mars 1794, et périt comme eux sur l'échafaud le 5 avril. Sa femme, Lucile Duplessis, essaya vainement de soulever le peuple, et fut exécutée huit jours après. Ses *Œuvres* ont été publiées en 1828, sa *Correspondance* en 1836.

DESMOZONE. s. m. (ét. gr., δεσμός, lien; ζώνη, ceinture). Entom. Genre de lépidoptères diurnes ne renfermant qu'un petit nombre d'espèces, toutes de l'Amérique méridionale.

DESMURGIE. s. f. (ét. gr., δεσμός, lien; ἔργον, ouvrage). Chir. Application de ligatures, de bandages.

DESMYPSOPODE. adj. 2 g. (étym. gr., [illegible]) ... DESMYPSOPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux, [illegible]

DESNA ou **DESMA** [illegible] Dnieper. Russie. [illegible] ... à Kiev, dans le Dnieper, après un cours de 900 kilomètres.

DESNOS (Pierre-Joseph-Odolant). Célèbre [illegible] 1722.

DESNOYER (Louis-François-Charles). [illegible] ... comédies, etc.

DESNOYERS (Louis-Claude-Joseph). [illegible] ... *le Voleur, le Corsaire, le National,* donna *les Bonheurs de Paris* au livre des *Cent et un,* [illegible]

le Charivari en 1832, le Siècle en 1836, le Mes-[illegible], 1834. Il a [illegible] sous le pseudonyme [illegible] des livres populaires, [illegible] de Jean-Paul Choppart, 18[illegible], Robert-Robert, 1840, les [illegible] de cent sous, 1857, [illegible], 1860, etc.

DÉSOBÉI, IE. part. pass. du v. Désobéir. Se prend adjectiv. Il ne veut point être désobéi. Elle ne veut point être désobéie.

Désobéi par. [illegible] les [illegible] de Bélisaire contre les Goths, on verra un général presque toujours *désobéi* par ses officiers. (Montesquieu.)

***DÉSOBÉIR.** v. n. 2e conj. (ét. fr. *dés*, préf. priv., et *obéir*). Ne pas obéir, refuser l'obéissance. Désobéir à Dieu. Désobéir au roi, aux dépositaires de l'autorité. Désobéir à son père, à sa mère, à son maître. Il ne serait pas sûr de vous *désobéir*. (Corn.) Quoi ! vous craignez si peu de me *désobéir ?* (Id.)

— Se dit aussi en parlant des choses. Désobéir à la loi. Désobéir à l'autorité. Désobéir à un commandement, à des ordres. Désobéir à la religion. Désobéir à la voix de la conscience, à la voix de l'honneur.

— Absol. Hé bien ! je le veux, *désobéirez*-vous ? (Corn.) *Désobéir* un peu n'est pas un si grand crime. (Id.)

— Passiv. Je ne veux pas être *désobéi*. (Acad.)

***DÉSOBÉISSANCE.** s. f. Refus, défaut d'obéissance ; action de désobéir. Désobéissance entière, criminelle. Tomber dans la désobéissance. Se rendre coupable de désobéissance. Persister dans la désobéissance. Entretenir le peuple dans la désobéissance. Fomenter la désobéissance. Le péché de désobéissance. Dieu voulut punir leur honteuse *désobéissance*. (Bossuet.) Le châtiment de leur *désobéissance*. (Massillon.)

— *Désobéissance à.* Désobéissance à Dieu, au prince. Désobéissance aux lois.

— Habitude de désobéir. Être enclin à la désobéissance. La désobéissance est le défaut capital des enfants.

— S'emploie au pluriel, pour signifier Des actes de désobéissance. Être puni pour des désobéissances. Les moindres désobéissances d'un enfant sont toujours punissables. Dieu nous demandera un compte rigoureux de toutes nos désobéissances.

— Jurispr. *Désobéissance à justice.* Refus de se soumettre aux ordres, aux décrets d'un juge légitime.

DÉSOBÉISSANT. part. prés. du v. Désobéir. Qui désobéit. Des enfants désobéissant à leurs maîtres. Des soldats désobéissant à leur général. Des sujets désobéissant à leur prince.

***DÉSOBÉISSANT, ANTE.** adj. Qui est dans un état de désobéissance, qui a l'habitude de désobéir, qui refuse d'obéir. Fils désobéissant. Fille désobéissante. Peuple désobéissant. Sujets désobéissants. Il leur fit signifier une sentence par laquelle il les déclarait *désobéissantes*. (Racine.)

— *Désobéissant à.* Il n'est jamais permis d'être désobéissant à Dieu ; mais quelquefois il faut être désobéissant aux hommes.

— DÉSOBÉISSANT, ANTE. s. Celui, celle qui désobéit, qui refuse d'obéir. Dieu punit les désobéissants.

DÉSOBLIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Désobliger. S'empl. adjectiv. Un ami désobligé. Une personne désobligée.

***DÉSOBLIGEAMMENT.** adv. D'une manière désobligeante. Écrire à quelqu'un désobligeamment. Parler, recevoir désobligeamment.

*** DÉSOBLIGEANCE.** Action de désobliger. Disposition à désobliger ; effet de cette action, de cette disposition. La désobligeance de cette personne est connue. Rien n'a pu vaincre sa désobligeance. La désobligeance est presque toujours la preuve d'un mauvais naturel, d'un caractère égoïste.

DÉSOBLIGEANT. part. prés. du v. Désobliger. Qui désoblige. Des hommes désobligeant leurs amis. Une reine désobligeant son premier ministre.

***DÉSOBLIGEANT, ANTE.** adj. Qui n'aime pas à obliger, qui fait du déplaisir, qui cause de la peine, en parlant des personnes et des choses. Un homme désobligeant. Une femme désobligeante. Procédé désobligeant. Ton désobligeant. Geste désobligeant. Parole, réponse désobligeante. Action, manière désobligeante. Celui qui dit des paroles *désobligeantes* est pour le moins mal élevé, s'il n'est sot ou méchant. (Boiste.) Je suis toujours traversée dans ce que je souhaite le plus : la vie assurément est fort *désobligeante*. (Mme de Sévigné.) Il ne faut presque rien pour être cru fier, incivil, *désobligeant*. (La Bruy.) Il n'est pas le seul qui fasse des compliments si *désobligeantes*. (Id.)

*** DÉSOBLIGEANTE.** s. f. Sorte de voiture étroite et peu commode, dans laquelle on ne peut tenir que deux personnes.

***DÉSOBLIGER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *obliger*). Se conjugue comme *Obliger*. Causer de la peine, du déplaisir ; rendre un mauvais office. Désobliger extrêmement, entièrement. Désobliger cruellement, sensiblement. Désobliger un ami. Il n'est pas encore assis qu'il a, à son insu, *désobligé* toute l'assemblée. (La Bruy.) Il vaut mieux ne point écrire à ses amis que de leur écrire pour les *désobliger*. (J.-J. Rouss.)

— *Désobliger en.* Désobliger en paroles. Désobliger en actions.

— On dit aussi *Désobliger par.* Désobliger par des paroles, par des actions, etc.

— Absol. Mais je sais que l'amour ne peut *désobliger*. (Corneille.)

— SE DÉSOBLIGER. v. pron. Se faire du déplaisir, de la peine ; se rendre de mauvais offices les uns aux autres.

DÉSOBSTRUANT. part. prés. du v. Désobstruer. Qui désobstrue. Des hommes de peine désobstruant la voie publique.

*** DÉSOBSTRUANT, ANTE.** adj. Propre à dissiper les obstructions, apéritif. Un remède désobstruant. Une potion désobstruante. Les substances médicinales auxquelles on accorde une propriété *désobstruante* présentent une singulière diversité dans leur nature chimique. (Barbier.)

— Substantiv. Un désobstruant. Des désobstruants. Ce remède est un bon *désobstruant*. (Acad.) L'idée que l'on se faisait de l'action des *désobstruants* était aussi imposante que capiteuse. (Barbier.)

*** DÉSOBSTRUCTIF, IVE.** adj. (rad. *désobstruer*). Qui guérit des obstructions, apéritif. Un médicament désobstructif. Une substance désobstructive.

— Substantiv. Un désobstructif.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

DÉSOBSTRUCTION. s. f. (pron. *dé-zob-struk-cion*). Action de désobstruer, de faire cesser une obstruction.

DÉSOBSTRUÉ, ÉE. part. pass. du v. Désobstruer. S'empl. adjectiv. Passage, canal désobstrué. Rue désobstruée. Aux fenêtres *désobstruées* de leurs fermetures en planches brillaient des vitres neuves encadrées de plomb (Th. Gautier.)

— Médec. Foie désobstrué. Entrailles désobstruées.

*** DÉSOBSTRUER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *des*, préf. priv. ; *obstruer*). Se conjugue comme *Obstruer*. Dégager, débarrasser de ce qui obstrue, de ce qui encombre. Désobstruer une rue, une cour, une allée, une place publique.

— Médec. Faire cesser une obstruction, l'enlever, la détruire. Désobstruer les entrailles. Désobstruer le foie. Ce sens est peu usité aujourd'hui.

— SE DÉSOBSTRUER. v. pron. Être désobstrué.

*** DÉSOCCUPATION.** s. f. (pr. *dé-zok-ku-pa-cion*). État d'une personne désoccupée, d'une personne qui n'a point d'occupation. Vivre dans la désoccupation. La *désoccupation* est un état pénible pour ceux qui ont passé leur vie dans les affaires. (Acad.) Je ne sais si c'est le bon air, la vie réglée, la *désoccupation*. (Mme de Sévigné.) Ce mot est peu usité.

*** DÉSOCCUPÉ, ÉE.** part. pass. du v. Désoccuper ou se Désoccuper. S'empl. adjectiv. Qui est sans occupation, qui a cessé de s'occuper. Homme désoccupé, rarement désoccupé, depuis longtemps désoccupé. Des gens désoccupés. C'est un homme qu'on trouve rarement *désoccupé*. (Acad.) Il était *désoccupé* et commençait à sentir la vie et la véritable longueur des jours. (Mme de Sévigné.) A la ville, comme ailleurs, il y a une classe de sottes gens, fades, oisifs, *désoccupés* ; ils pèsent aux autres. (La Bruyère.)

— Se dit des choses morales. Un esprit désoccupé. Mener une vie indolente et désoccupée.

> Surtout du mouvement ; sans lui, sans sa magie,
> L'esprit *désoccupé* retombe en léthargie. (DELILLE.)

— Qui est sans objet. Désir désoccupé. Passion désoccupée.

> Le désir trompé
> Ne sait plus où se prendre, et meurt *désoccupé*. (DEL.)

— *Désoccupé de.* Ame désoccupée de tout. Être désoccupé de soi-même.

— Substantiv. Désœuvré. Ils comptent leur argent, courent au spectacle ou chez leurs maîtresses; c'est la vie des *désoccupés*. (Volt.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Désoccuper, ne donne ce mot que comme adjectif.

— Synon. compar. DÉSOCCUPÉ, DÉSŒUVRÉ. L'homme *désoccupé* a du loisir ; l'homme *désœuvré* est toujours oisif.

DÉSOCCUPER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *occuper*). Oter l'occupation, le soin des affaires. Inusité à l'actif.

— SE DÉSOCCUPER. v. pron. Se défaire de ses occupations, se débarrasser de ce qui occupait. Ils s'appliquaient, avec toute leur attention, à ce qu'ils devaient à Dieu, et se *désoccupaient* de tout autre soin. (Port-Roy.)

DÉSOCTROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Désoctroyer.

DÉSOCTROYER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *octroyer*). Révoquer un octroi, un don, une permission, une licence. Désoctroyer un privilège.

— SE DÉSOCTROYER. v. pron. Être désoctroyé.

***DÉSŒUVRÉ, ÉE.** part. pass. du v. Désœuvrer. S'empl. adjectiv. Qui n'a rien à faire, parce qu'il ne veut ou qu'il ne sait rien faire. Un homme désœuvré. Une femme désœuvrée. Être tout désœuvré, toujours désœuvré. La vie, le temps, tout pèse aux gens désœuvrés. La visite d'un homme *désœuvré* est fatigante. (Acad.) Le temps pèse aux gens *désœuvrés*. (La Bruy.) Depuis que j'ai achevé de lire ce roman, je suis toute *désœuvrée*. (Noël.)

— Techn. *Papier désœuvré*. Papier divisé en feuilles.

— Substantiv. Un désœuvré, une désœuvrée. Que de désœuvrés dans le monde ! Ils sont là un tas de *désœuvrés*. (Acad.) On voit rarement ici de ces tas de *désœuvrés* qu'on appelle bonne compagnie. (J.-J. Rouss.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Désœuvrer, donne ce mot comme adjectif et substantif.

*** DÉSŒUVREMENT.** s. m. État d'une personne désœuvrée. Être dans le désœuvrement. Se complaire dans le désœuvrement. Rester dans le désœuvrement, dans un continuel désœuvrement. Vivre dans le désœuvrement. Toute occupation innocente vaut mieux que le *désœuvrement*. (Boiste.) Il faut tout prévoir pour prévenir le *désœuvrement* et l'ennui. (J.-J. Rouss.) Dans ce *désœuvrement*, les caractères s'irritaient. (G. Flaubert.)

— Techn. Action de désœuvrer le papier, de le séparer en feuilles.

DÉSŒUVRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *œuvre*). Réduire quelqu'un à l'état de désœuvrement, à ne vouloir rien faire. Tout à fait inusité.

— Techn. Séparer les feuilles de papier.

— SE DÉSŒUVRER. v. pron. Se plonger dans l'oisiveté, devenir oisif.

DÉSŒUVRERIE. s. f. État de désœuvrement, vie désœuvrée.

DÉSOLABLE. adj. 2 g. (rad. *désoler*). Qui plonge dans la désolation ; déplorable. Vieux mot.

DÉSOLANT. part. prés. du v. Désoler. Qui désole. Des insectes, des animaux désolant les fruits, les campagnes. La peste et la famine désolant un royaume.

*** DÉSOLANT, ANTE.** adj. Propre à désoler, qui afflige, qui cause une grande peine, en parlant des choses. Une nouvelle désolante.

— Funeste, dangereux, pernicieux. Des pensées désolantes. Des maximes désolantes. Des opinions désolantes. Une morale désolante.

— Par exagér. Qui cause une simple contrariété. Il se fait bien attendre, cela est *désolant*. (Acad.) Toute la Grèce était corrompue, et il y avait encore de la vertu à Sparte; toute la Grèce était esclave, Sparte seule était encore libre. Cela est *désolant*. (J.-J. Rouss.)

— Fam. En parlant des personnes. Qui est insupportable, importun, fatigant, fastidieux, ennuyeux à l'excès. Un homme désolant. Une femme désolante. Cet homme est *désolant*, avec ses vers. (Acad.) Elle est *désolante*, avec ses caprices. (Id.)

*** DÉSOLATEUR, TRICE.** s. Celui qui désole par la destruction, le ravage. La plupart des conquérants sont des désolateurs. Gengis-khan fut le désolateur de l'Asie. Être le désolateur des peuples, le désolateur de l'humanité. Monstre (le requin), des vastes mers affreux *désolateur*. (Dulard.)

> Ce *désolateur* Polyphème de campagne
> Est aussi grand qu'une montagne. (SCARRON.)

— Adjectiv. Qui cause de la désolation, qui plonge dans la désolation. Un calme désolateur. Le choléra désolateur. Peste désolatrice. Famine, inondation désolatrice. Révolution désolatrice. La tyrannie *désolatrice* des États. (Carpentier.)

— Ce mot est peu usité ; l'Académie ne le donne que comme substantif masculin.

*** DÉSOLATION.** s. f. (pr. *dé-zo-la-cion ;* rad. *désoler*). Grande affliction, douleur extrême. Être dans la désolation. Mettre, plonger dans la désolation. Causer une grande désolation, une horrible désolation, une désolation générale. Il ne faut être la cause de la *désolation* de personne ; on n'entend pas parler impunément des malheurs que l'on a faits. (Mme de Puysieux.)

— Dévastation, destruction, ruine entière. Traîner à sa suite la désolation. La désolation des villes et des campagnes. La peste a causé une grande *désolation* dans ce pays. (Acad.) Avec quelle fermeté héroïque elle soutint cette *désolation* de sa maison ! (Racine.) La *désolation* du temple et de la cité sainte. (Mass.) Il s'est élevé depuis quelque temps dans la Grèce des chefs audacieux qui, après avoir rassemblé des soldats de toutes les nations, courent de contrées en contrées, traînant à leur suite la *désolation* et la mort. (Barth.) Un feu dévorant qui ne laisse partout où il passe que la ruine et la *désolation*. (Id.)

— En style de l'Écriture sainte, *L'abomination de la désolation* signifie Une désolation extrême.

— *Faire la désolation*, ou *être la désolation*, en parlant d'une personne. Cet enfant fait la désolation de sa famille. C'est un incorrigible ; il est la désolation de ses parents.

— Par exagér. Simple contrariété, chagrin, déplaisir ordinaire. Vous me voyez dans la *désolation*, je n'ai pu obtenir ce que vous désiriez. (Acad.)

DÉSOLATION (Cap de la). Géogr. Cap du Groënland, découvert en 1585, par Jean Davis.

— *Terre de la Désolation.* Une des îles de l'Océanie découverte en 1722, par le célèbre navigateur Kerguelen ; elle est inhabitable, et d'une superficie de 540 myr. carrés.

DÉSOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Désoler. S'empl. adjectiv. en parlant des personnes et des choses. Qui est dans une extrême affliction. Il est *désolé* de cette perte. (Acad.) De quoi viens-tu frapper mon esprit *désolé ?* (Rac.) Semblable à une épouse *désolée*. (Boss.) Les vieillards que leurs infirmités ne permettaient pas de transporter ne pouvaient s'arracher des bras de leur famille *désolée*. (Barth.) Il élevait ses regards *désolés* vers la voûte argentée du ciel, où nageaient et brillaient les étoiles. (Mme Guizot.)

> Sans parents, sans amis, *désolée* et craintive,
> Reine longtemps de nom, mais, en effet, captive,
> Et veuve maintenant sans avoir été épouse,
> Seigneur, de mes malheurs ce sont là les plus doux.
> (RACINE.)

— Par exagér. Qui est contrarié, qui est fâché. Je suis *désolé* de vous avoir fait attendre. (Acad.) L'Académie fut *désolée*, elle venait d'accorder à la puissance ce qui appartenait au mérite. (L'abbé Blanch.)

— Qui est dévasté, ravagé, ruiné, en parlant des choses. Pays désolé. Provinces désolées. Du Danube asservi les rives *désolées*. (Racine.) Nos villes *désolées*, nos peuples épuisés. (Mass.) Nos ennemis voient leurs terres *désolées*. (Id.) Bientôt, ne trouvant plus de butin à faire dans les campagnes *désolées*, il forma un vaste et dernier dessein de spoliation. (Anquet.) L'aspect de la vallée de Josaphat est *désolé*. (Chateaubriand.) Lorsque les rayons du soleil perdent leur force, on voit les oiseaux fuir nos rivages *désolés*, et les quadrupèdes gagner leurs tanières tapissées de mousse. (A. Mart.)

— *Désolé de.* Désolé d'un contretemps, d'un retard. Désolé d'un malentendu. Je suis *désolé* d'apprendre à Mme de Castellane que le régiment qu'elle sollicitait pour le marquis d'Aubuisson est donné. (E. Scribe.)

— *Désolé par.* Désolé par la peste, par la guerre. Désolé par le fer, par le feu. Désolé par les vents, par les orages, par la grêle, etc. Henri V prend Honfleur, et s'avance dans un pays *désolé* par les factions. (Volt.) Je n'ai vu que des pays fréquentés par les Européens et *désolés* par la guerre ou par l'esclavage. (B. de St-Pierre.)

*** DÉSOLER.** v. a. 1re conj. (du lat. *desolare*, même signif.). Causer une grande affliction, une douleur extrême. Comme si quelque tragique accident avait *désolé* sa famille. (Boss.) Serait-il venu de si loin pour *désoler* un roi qui se confie en son pouvoir ? (Fléch.) Quoi ! toujours de ce juif l'image vous *désole ?* (Rac.)

— Ennuyer, importuner à l'excès. La foule importune des solliciteurs désole les personnes haut placées dans l'administration des affaires publiques. Elle l'a tant *désolé* pour obtenir cette grâce, qu'il a fini par la lui accorder. (Acad.) Le froid me *désole* ; les mouches, les cousins nous *désolent* ; l'hiver nous *désole*. (Volt.) Je n'oublierai jamais d'avoir vu beaucoup pleurer une petite fille qu'on avait *désolée* avec cette fable (du loup maigre et du chien gras), tout en lui prêchant toujours la docilité. (J.-J. Rousseau.)

— Se dit aussi quelquefois comme simple formule de politesse, pour exprimer une contrariété, un désagrément ordinaire. Un retard, un contretemps qui désole.

— Dévaster, ravager, détruire. Désoler le monde. Désoler un pays, une province. Les révolutions sont des maux nécessaires qui ont désolé le monde. La peste désole souvent l'Égypte ; en France, elle a terriblement désolé Marseille. Dieu permit que la peste et la famine tout ensemble *désolassent* ce grand royaume. (Fléch.) Les sciences et les arts ont consolé la terre pendant que les guerres la *désolaient*. (Volt.) La contagion qui *désolait* depuis quelque temps ces climats se mit dans l'armée assiégeante. (Id.)

> On verra, sous le nom du plus juste des princes,
> Un perfide étranger *désoler* nos provinces. (RACINE.)

> Le Jourdain ne voit plus l'Arabe vagabond,
> Ni l'altier Philistin, par d'éternels ravages,
> Comme au temps de vos rois, *désoler* ses rivages. (Id.)

— Par extens. Le vent, le froid, la chaleur, les mouches, les pluies, nous désolent.

— Art milit. *Désoler l'ennemi, désoler des troupes.* Les tourmenter, les harceler par des agressions soudaines et fréquentes.

— SE DÉSOLER. v. pron. S'attrister vivement, se livrer à une grande affliction. Se désoler nuit et jour. Une fleuve à leurs yeux se *désole*. (Boileau.)

— *Se désoler de.* Sa mère se *désolait* de son absence. (Acad.) Il y a peu d'événements dont il faille trop se réjouir ou trop se *désoler ;* le bien et le mal s'engendrent mutuellement. (Boiste.)

— *Se désoler pour.* Que de princes se *désolent* pour la perte d'un pays qu'ils n'ont jamais vu ! (J.-J. Rouss.)

DÉSOLIDARISER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-ço-li-da-ri-zé ;* de *dé*, préf., et *solidarité*). Détruire la solidarité. Comme il n'était plus possible de *désolidariser* les ministres, l'honnête complot avorta. (Ranc.)

DÉSOLLICITER. v. n. 1re conj. (pr. *dé-çol-li-ci-té ;* de *dé*, préf. privat., et *solliciter*). Cesser de solliciter. M. de Montausier a sollicité, et puis il a *désollicité*. (Mme de Longuev.)

DÉSOPILANT. part. prés. du v. Désopiler.

Qui désopile. Une potion désopilant les entrailles.

DÉSOPILANT, ANTE adj. Qui est propre à guérir les opilations, les obstructions. Syn. d'APÉRITIF et de DÉSOBSTRUANT.

— Fig. Qui fait rire, qui réjouit beaucoup. Vernet a fait du père Cavalcanti une charge très bouffonne et très *désopilante.* (Th. Gaut.)

— Substantiv. *Un désopilant*, pour Une potion désopilante.

*** DÉSOPILATIF, IVE.** adj. Médec. Désopilant. Les agents *désopilatifs* sont les mêmes que les agents désobstruants. (Bulner.)

*** DÉSOPILATION.** s. f. (pr. *dé-zo-pi-la-cion*). Médec. Action de désopiler, de désobstruer, de guérir les obstructions. Effet de cette action.

DÉSOPILÉ, ÉE. part. pass. du v. Désopiler. S'empl. adjectiv. Rate désopilée.

*** DÉSOPILER.** v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et du lat. *oppilare*, fermer). Déboucher, désobstruer, détruire les obstructions. Désopiler la rate, le foie.

— Absol. Des remèdes qui ont la vertu de désopiler.

— Fig. et fam. *Désopiler la rate.* Faire rire, réjouir beaucoup. Le jeu bouffon de cet acteur nous a désopilé la rate. Tout allait à merveille, et un rire homérique *désopilait* toutes les rates. (Alex. Dum.) Certaines facéties, appuyées de certaines grimaces et assaisonnées d'un certain accent, *désopilent* infailliblement la rate la plus réfractaire. (E. About.)

— **SE DÉSOPILER.** v. pron. Être désopilé, débouché, désobstrué, dégagé. M. de Luxembourg ne saurait se *désopiler.* (Mme de Sévigné.)

— Fig. et fam. *Se désopiler la rate.* Rire, se réjouir beaucoup.

DÉSORBITER (SE). v. pron. 1re conj. Néol. Sortir de son orbite.

DÉSORCELER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-çor-ce-lé*). S'est dit pour Désensorceler.

*** DÉSORDONNÉ, ÉE.** part. pass. du v. Désordonner. S'empl. adjectiv. Qui est sans ordre. Rangs désordonnés. Bataillons désordonnés. Peu usité dans cette acception propre. Leurs plants *désordonnés* charmeront nos regards. (Delille.)

— Fig. Qui est déréglé, qui n'est pas dans l'ordre, en parlant des personnes et des choses. Un homme désordonné. Une femme désordonnée. Une maison désordonnée. Une communauté désordonnée. Mener une vie désordonnée. Tenir, avoir une conduite désordonnée. C'est un homme *désordonné* dans sa conduite. (Acad.) Toutes les passions *désordonnées* des hommes. (Fléch.) Il y a je ne sais quoi de *désordonné* dans la tristesse. (Id.) La dépendance des choses n'ayant aucune moralité, ne nuit point à la liberté et n'engendre point de vices; la dépendance des hommes étant *désordonnée*, elle les engendre tous. (J.-J. Rouss.)

— Excessif, démesuré. Appétit désordonné. Faim désordonnée. Passion désordonnée pour la chasse, pour l'étude, pour la musique. Les Barbares, trois fois plus nombreux, furent pris d'une joie *désordonnée.* (G. Flaubert.) Une fureur *désordonnée* le fit bondir sur ses armes. (Id.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Désordonner, ne donne ce mot que comme adjectif.

*** DÉSORDONNÉMENT.** adv. D'une manière désordonnée, sans frein ni règle. Vivre désordonnément. Se conduire, agir désordonnément.

— A l'excès, immodérément. Aimer désordonnément la chasse, les chevaux, le jeu, la danse, etc. Il est peu usité dans cette dernière acception.

DÉSORDONNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privat., et *ordonner*). S'est dit autrefois pour Révoquer un ordre, signifie aujourd'hui Mettre le désordre, mettre en désordre. Désordonner les rangs. Désordonner la ligne de bataille. Le tumulte désordonne les régiments.

— Fig. Les passions désordonnent le cœur.

> Une raison hardie
> De l'état social *désordonne* les rangs. (DELILLE.)

— Absol.

> La nature distille, et dissout, et mélange,
> Décompose, construit, fond, *désordonne*, arrange.
> (DELILLE.)

— **SE DÉSORDONNER.** v. pron. Se mettre en désordre. Les rangs se sont désordonnés.

— Fig. Sortir du devoir, se déranger. Inusité.

*** DÉSORDRE.** s. m. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *ordre*). Disjonction, séparation irrégulière des parties qui constituaient un ensemble méthodique; défaut, manque d'ordre; dérangement, confusion, renversement des choses qui ne sont pas dans l'état, dans le rang, dans la disposition où elles devraient être, en parlant des choses physiques. Le désordre d'une bibliothèque. Le désordre d'un appartement. Le désordre d'un cabinet. Mettre le désordre dans les rangs ennemis. Causer du désordre dans une assemblée. Vous me faites fort bien entendre les *désordres* que la Jarne a faits dans cette terre. (Mme de Sév.) On blâma le prince d'Orange de n'avoir pas pris assez de précautions dans le passage du défilé; mais on admira la manière dont il rétablit le *désordre.* (Volt.) Mes papiers et mes livres sont restés dans un *désordre* épouvantable. (J.-J. Rouss.)

— Défaut d'ajustement dans la parure. Réparer le désordre de sa toilette. Elles sentent le *désordre* où elles sont, s'ajustent en leur présence. (La Bruy.)

— Se dit des choses morales; par exemple, du mauvais état dans lequel se trouvent certaines choses privées ou publiques, qui ne sont pas administrées comme elles devraient l'être. Le désordre des affaires. Le désordre des finances. Le désordre qui règne dans l'administration. Le désordre qui s'est introduit dans toutes les branches du gouvernement. Il différa ses conférences avec Auguste, pour apporter un prompt remède au *désordre* de ses affaires. (Volt.)

— Se construit très souvent avec la préposition *en*. Cheveux en désordre. Habits, papiers en désordre. Chambre en désordre. Affaires en désordre. Armée fuyant en désordre, se retirant en désordre. Je ne sais ce que je fais, madame, et encore moins sais-je ce que je vous dois dire, tant mon âme est en *désordre* par ce malheureux éloignement. (Malherbe.)

— Discorde, dissension, querelle, mésintelligence survenue entre des personnes unies. Cette famille était fort unie, un misérable intérêt y a mis le *désordre.* (Acad.) Loin de remédier au *désordre*, les chefs l'encourageaient le plus qu'il était possible. (Rayn.)

— Trouble, émeute dans un État, dans une ville, etc. Amener du désordre. Faire cesser le désordre. Réprimer les désordres. Le *désordre* extrême que causerait dans l'État une si grande autorité dans des mains trop faibles. (Boss.) L'espérance qu'il avait conçue de profiter de nos *désordres.* (Fléchier.) Un temps de confusion et de désordre. (Id.) Il a banni les *désordres* de son État. (Mass.)

— Pillage, dégât. Ses troupes ont passé sans faire aucun *désordre.* (Acad.)

— Loc. prov. et fam. *Il est comme la servante à Pilate, il se plaît dans le désordre.* Se dit d'un homme qui sème le désordre autour de lui.

— Trouble, agitation, égarement d'esprit ou de cœur. Le désordre des idées, des passions, des sentiments. Les passions mettent le *désordre* dans l'âme. (Acad.) Un *désordre* éternel règne dans son esprit. (Rac.)

> Combien de fois, hélas! puisqu'il faut vous le dire,
> Mon cœur de son *désordre* allait-il vous instruire!
> (RACINE.)

— Dérèglement des mœurs. Tomber dans le désordre ou dans les désordres. Vivre, persévérer, mourir dans le désordre. Sortir du désordre. Mettre un terme à ses honteux désordres. Se livrer, s'abandonner à tous les désordres. S'opposer aux désordres. Malgré les causes toujours renaissantes des *désordres* et du vice sur la terre, il faut nécessairement reconnaître que le principe de l'ordre et de la vertu y prédomine. (Virey.) S'il est vrai que l'amour de l'attraction, en unissant tous les corps de la nature, ait organisé l'univers, c'est la haine ou la répulsion qui devient la source empoisonnée de tous les *désordres* dont le monde est le théâtre. (Id.) Combien n'a-t-elle pas arrêté de *désordres*! (Fléch.) Les *désordres* ordinaires sont usés pour lui. (Mass.) Il faut fermer les yeux sur les *désordres* que vous autorisez par vos mœurs. (Id.) Elle partage ses faveurs en imitant ses *désordres.* (Id.) Quel malheur qu'un le souverain, peu content de se livrer au *désordre*, semble le consacrer par les grâces dont il honore ceux qui en sont ou les imitateurs ou les honteux ministres! (Id.) Le *désordre* n'y va plus tête levée. (Id.) Pour tirer l'homme enfin de ce *désordre* extrême. (Boil.)

— Défaut de suite, de liaison, de sens dans les paroles. J'ai couru. Le *désordre* était dans ses discours. (Rac.)

— Dérangement dans l'organisme. Le désordre des fonctions animales. L'intérêt que nous prîmes à lui servit à calmer le *désordre* de ses sens. (Barthél.) De vos sens étonnés quel *désordre* s'empare? (Rac.)

— Littér. Abandon, mépris des règles littéraires.

> La raison outragée enfin ouvrit les yeux...
> Ainsi de toutes parts les *désordres* cessèrent.
> (BOILEAU.)

— Se prend parfois en bonne part et signifie ce défaut de symétrie, de liaison, de transition qui résulte de l'élan, de l'essor, de l'enthousiasme poétique. Beau désordre. Sublime désordre. Magnifique désordre. Désordre lyrique. Désordre pindarique. Maître de la profondeur de ses pensées et le *désordre* apparent de son style, ses vers, dans toutes les occasions, enlèvent les suffrages. (Barthélemy.) Chez elle l'ode un beau *désordre* est un effet de l'art. (Boil.)

— Dans un sens analogue, en parlant d'un ouvrage de la nature. Ces îles sont semées au milieu des flots, avec le même beau *désordre* que les étoiles le sont dans le ciel. (Barthél.)

— Pathol. Altération. Poumon qui présente de graves désordres.

*** DÉSORGANISATEUR, TRICE.** adj. Qui désorganise. Pouvoir désorganisateur. Force désorganisatrice. L'abus des meilleures choses rend ces choses désorganisatrices.

— Fig. Qui porte atteinte à la morale, à la société. Des principes *désorganisateurs.* (Acad.)

— Substantiv. Un désorganisateur. Craindre les désorganisateurs. Réprimer les tentatives des désorganisateurs.

*** DÉSORGANISATION.** s. f. (pr. *dé-zor-ga-ni-za-cion*; rad. *désorganiser*). Altération profonde dans la texture d'un organe ou d'une de ses parties, par suite de laquelle la forme, la structure, enfin tous les caractères distinctifs de cet organe ou de cette partie d'organe sont changés et ne peuvent plus se rétablir, toutes les fonctions vitales y étant abolies. Le phénomène de la désorganisation partielle constitue un certain état pathologique; et le phénomène de la désorganisation générale constitue l'état de désagrégation qu'on appelle mort. Les causes les plus communes de la désorganisation sont : l'action violente des agents mécaniques; celle des agents chimiques; les diverses espèces d'altération de texture, et principalement la gangrène, la suppuration, les épanchements de sang. Pour le physicien, le chimiste, le physiologiste et le philosophe, le spectacle de la *désorganisation*, envisagée dans toute sa généralité, n'excite d'abord dans l'esprit d'autre idée que celle de la dissociation et de la dissémination des parties homogènes et diverses que l'affinité organisatrice avait rassemblées, réunies et fixées pendant un temps plus ou moins long pour constituer des tons harmoniques. (Laur.)

— Effet produit par cette altération.

— Fig. Destruction de l'union, de l'action commune. Désorganisation de la société. Désorganisation religieuse. Désorganisation politique. Quant à la faiblesse et à la *désorganisation* de l'armée ennemie, personne n'y croyait. (Ségur.)

DÉSORGANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Désorganiser. S'empl. adjectiv. Qui ne fait plus ses fonctions organiques. Corps désorganisé.

— Fig. Qui est dans le désordre, dans la confusion. Corps politique, gouvernement désorganisé. Société désorganisée.

*** DÉSORGANISER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *organiser*). Détruire l'organisation, l'organisme, les organes, l'économie ou les fonctions organiques. En médecine, l'action du feu, des caustiques, de certains principes morbifiques, désorganise les corps.

— Fig. Désorganiser un corps politique. Désorganiser le gouvernement, le pouvoir, les administrations publiques, la société elle-même.

— **SE DÉSORGANISER.** v. pron. Être désorganisé, au propre et au figuré. A la longue, soit par les excès, soit par l'action lente du temps, les corps les plus robustes se désorganisent. Les sociétés humaines s'organisent difficilement, mais, en revanche, un rien suffit pour qu'elles se désorganisent.

DÉSORIE. s. f. (de *Désore*, n. pr.). Entom. Genre d'insectes voisin du genre podure, établi pour douze espèces, et ayant pour type la désorie cylindrique ou à taches fauves.

DÉSORIENTATION. s. f. (pr. *dé-zo-ri-an-ta-cion*). Action de désorienter; état de celui qui est désorienté.

DÉSORIENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Désorienter. S'empl. adjectiv. Qui ne retrouve plus l'orient, et, par conséquent, la direction marquée par les points cardinaux. Voyageur désorienté au milieu d'une forêt, par une nuit obscure. Au milieu de ce brouillard factice, les pauvres instruments (les baromètres) se sont trouvés tout *désorientés.* (Alex. Dumas.)

— Dans un sens analogue. Qui ne sait par où diriger ses pas. Dans une grande ville où l'on arrive pour la première fois, on se trouve toujours plus ou moins désorienté.

— Fig. Qui ne se reconnaît plus, qui ne retrouve ni ses habitudes ni ses idées, qui se perd dans une question, dans la discussion d'une vérité.

*** DÉSORIENTER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *orienter*). Faire perdre la connaissance de l'orient, du côté où le soleil se lève, par rapport au pays où l'on est, ou dont on parle. En pleine mer, quand on est sans boussole, un ciel longtemps brumeux désoriente les navigateurs.

— Fig. Dérouter quelqu'un, lui faire perdre de vue le point où il voulait conduire un raisonnement, mener une entreprise. Une coquetterie maligne et railleuse *désoriente* encore plus les soupirants que le silence et le mépris. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Embarrasser quelqu'un en le mettant dans un certain monde où il ne retrouve pas ses connaissances ni ses habitudes.

— Fig. Parler à quelqu'un d'une chose qu'il ne connaît point ou qu'il connaît peu; dépayser quelqu'un sur le terrain des idées.

— **SE DÉSORIENTER.** v. pr. Être désorienté.

— Fig. Se déconcerter, perdre l'aplomb, le sang-froid, la présence d'esprit, le fil du discours, des idées.

*** DÉSORMAIS.** adv. de temps. (pr. *dé-zor-me*; ét. fr., *dès*, depuis; *ore*, vieux mot tiré du lat. *hora*, heure, et *mais*, du lat. *magis*, plus). Dès ce moment-ci, à l'avenir. Puisse-t-il épargner *désormais* à sa famille et au monde de si terribles leçons! (Boss.) Va, quitte *désormais* le dernier des humains. (Corn.) Est-ce vous *désormais* dont je dois me garder? (Id.) Mes ennemis *désormais* ont comblé la mesure. (Rac.) Mais quels soins *désormais* peuvent me retarder? (Id.) Vous avez *désormais* épuisé la satire. (Boil.) Fait-il donc *désormais* peser un nouveau rôle? (Id.) L'espérer de puiser *désormais* à la source des plus pures eaux de l'éloquence française. (La Bruy.) Qui pourrait *désormais* se fier à vous? (Mass.) Trouvez bon que nous cessions *désormais* tout commerce entre nous. (J.-J. Rouss.) Que me reste-t-il donc *désormais* à faire? C'est de m'en rapporter à ce que j'ai écrit ci-devant. (Id.) En toutes choses, *désormais* rien ne peut être nouveau que par la forme. (Nodier.) *Désormais* les réparations furent conduites avec intelligence. (Mérimée.)

— On trouve *hormais* dans Montaigne : Il est si doux, ayant tiré l'usage d'une action vicieuse, y pouvoir *hormais* coudre quelque trait de bonté.

— *Désormais que.* loc. conj.

> *Désormais* que ma muse aussi bien que mes jours,
> Touche de son déclin l'inévitable cours. (La Font.)

DÉSORNAGE. s. m. (pr. *dé-çor-naje*; rad. *désorner*). Métall. Triage des scories.

DÉSORNÉ, ÉE part. pass. du v. Désorner. (rad. *sorne*). S'empl. adjectiv. Fonte désornée.

DÉSORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désorner. (rad. *orne*). S'empl. adjectiv. Autel désorné.

DÉSORNER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-çor-né*; ét. fr., *dé*, préf. priv., et *sorne*). Techn. Séparer des sornes. || *Désorner la fonte.* La séparer des scories qui sont adhérentes aux parois de la forge.

— **SE DÉSORNER.** v. pron. Être désorné.

DÉSORNER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *orner*). Oter les ornements, les ajustements, les parures.

— **SE DÉSORNER.** v. pron. Être désorné; quitter ses ornements, sa parure, en parlant d'une personne.

— Ce verbe est peu usité.

DÉSOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désosser. S'empl. adjectiv. Une épaule, un gigot de mouton désossé. Une volaille désossée. Une dinde désossée.

— Par extens. Se dit des poissons dont on a retiré les arêtes.

— Substantiv. Il est souple comme un désossé.

*** DÉSOSSEMENT.** s. m. Action de désosser. Le désossement d'un lièvre, d'un gigot de mouton, d'un poulet. Le désossement des viandes. Faire le désossement.

*** DÉSOSSER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dés*, préf. priv., et *os*). Oter les os de quelque animal, de quelque viande, pour faire subir à cet animal, à cette viande, certaines préparations culinaires. Désosser un lièvre pour en mettre la chair en hachis ou en pâté. Désosser un gigot de mouton. Désosser une volaille pour en faire une daube.

— On dit aussi *Désosser*, pour Enlever les arêtes à un poisson. *Désosser une morue*, c'est lui enlever la grosse arête.

— Fig. Étudier une personne à fond. Il faudra les déchirer, les *désosser*, fouiller dans leurs entrailles palpitantes. (J.-J. Rousseau.)

— **SE DESOSSER.** v. pron. Être désossé.

— Par extens. Faire des exercices de très grande souplesse. Un clown qui se désosse.

— Fig. et fam. Prendre une posture de corps molle, mignarde, efféminée.

DÉSOUCI. s. m. V. DESSOUCI.

DÉSOUCIER (SE). v. pron. V. DESSOUCIER.

DÉSOUFRAGE. s. m. (pr. *dé-çou-fraje*). Métall. V. DESSOUFRAGE.

DÉSOUFRER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-çou-fré*; du préf. *dé*, et de *soufrer*). V. DESSOUFRER.

DÉSOURDI, IE. part. pass. du v. Désourdir. S'empl. adjectiv. Toile désourdie.

— Fig. Complot désourdi. Trame désourdie.

*** DÉSOURDIR.** v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *ourdir*). Défaire ce qui a été ourdi. Désourdir une toile, une étoffe. Pénélope *désourdissait* la nuit la toile qu'elle avait faite le jour. (Richelet.)

— Fig. Désourdir une trame, un complot.

— **SE DÉSOURDIR.** v. pron. Être désourdi.

DÉSOXALIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui résulte de l'action de l'amalgame de sodium sur l'éther oxalique.

DÉSOXYCODÉINE. s. f. Chim. Une des bases obtenues par l'action de l'acide bromhydrique aqueux sur la codéine.

DÉSOXYDANT. part. prés. du v. Désoxyder. Qui désoxyde.

DÉSOXYDANT, ANTE. adj. Qui a la propriété d'enlever en partie ou en totalité l'oxygène que contient un corps. La vie, chez les végétaux, par exemple, est un procédé *désoxydant*, car elle transforme l'acide carbonique à l'état de carbone et dégage l'oxygène de l'eau, pour s'emparer de l'hydrogène. (Virey.)

— Substantiv. Un désoxydant.

*** DÉSOXYDATION.** s. f. (pr. *dé-zo-kçi-da-cion*). Action de désoxyder.

DÉSOXYDÉ, ÉE. part. pass. du v. Désoxyder. S'empl. adjectiv. Fer désoxydé.

*** DÉSOXYDER.** v. a. 1re conj. Chim. Enlever à un oxyde tout ou partie de son oxygène. Désoxyder les métaux.

— **SE DÉSOXYDER.** v. pr. Être désoxydé. Une attention essentielle à avoir dans cette fabrication, est de ne pas chauffer assez pour que le fer se *désoxyde* en passant au violet pourpre. (Pelouze.)

DÉSOXYGÉNANT. part. prés. du v. Désoxygéner. Qui désoxygène. Des appareils désoxygénant l'air.

DÉSOXYGÉNANT, ANTE. adj. Qui a la

[illegible] avec un [illegible].

[illegible]

*** DÉSOXYGÉNATION.** s. f. [illegible]

DÉSOXYGÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Désoxygéner. [illegible]

*** DÉSOXYGÉNER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., [illegible] *désoxygènes, il désoxygène*, etc. Chim. Enlever [illegible] par [illegible].

— SE DÉSOXYGÉNER. v. pron. Être désoxygéné.

— Syn.comp. DÉSOXYDER, DÉSOXYGÉNER. On [illegible] des oxydes, des sels, ou dans lesquels l'oxygène est en simple mélange et non en composition chimique.

DÉSOXYGÉNÈSES. s.f. pl. (ét., *dés*, préf.; [illegible]). Ordre de maladies que l'on regarde comme dépendant d'une diminution de la quantité d'oxygène nécessaire à l'économie.

DÉSOXYMORPHINE. s. f. Chim. [illegible] les bases obtenues par l'action de l'acide bromhydrique aqueux sur la codéine.

DESPAUTÈRE (Jean). Célèbre grammairien, né à Ninove, en Flandre, en 1460, mort en 1520.

DESPECT. s. m. (pr. *dè-spè*; du lat. *despectus* [illegible]). Manque de respect.

DESPECTUEUX, EUSE. adj. (rad. *despect*). [illegible] fils despectueux. Jeunes gens despectueux envers les vieillards.

DESPERMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Despermatiser. S'empl. adjectivement. Corps despermatisé.

DESPERMATISER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *sperme*). Ôter, détruire le sperme, l'humeur séminale.

— SE DESPERMATISER. v. pron. Être despermatisé. Toutes les parties du corps ayant concouru à l'excrétion de l'humeur séminale, elles se *despermatisent* et perdent leur valeur. (Vir.)

DESPERRIERS (Bonaventure). [illegible] la Sorbonne et supprimé par décret du Parlement comme livre impie.

DESPLATZIE. s. f. Bot. Genre de tiliacées établi pour un arbrisseau presque glabre de l'Afrique tropicale.

DESPOBLADO. s. m. (pr. *dess-po-bla-do*; en esp., *dépeuplé*). Nom donné aux vastes étendues de terrain dépeuplé que l'on trouve en Espagne.

DESPONSATION. s. f. (pr. *dess-pon-ça-cion*; [illegible] fiancé). Hist. relig. Mot anciennement consacré pour exprimer les fiançailles de la sainte Vierge.

DESPORTES (Philippe). Poète, né à Chartres en 1545; contribua beaucoup aux progrès et à la pureté de la langue française; fut l'ami de Henri IV, mourut en 1606. Desportes a surtout excellé dans la chanson anacréontique.

DESPOSYNE. s. m. [illegible] signif.). Philol. Qui appartient au maître. Ce nom a été donné aux parents de Jésus-Christ.

DESPOTAT. s.m. Hist. Dignité de despote. || Apanage d'un despote.

— Polit. État gouverné par un despote. C'était proprement le nom d'un petit pays de l'ancienne Grèce, qui répondait à l'Étolie et à l'[illegible].

— DESPOTATS. s. m. pl. V. DEPOTATS.

*** DESPOTE.** s.m. (ét. gr. δεσπότης, maître, seigneur). Souverain dont le pouvoir est absolu, sans contrôle, qui ne connaît pas d'autre loi que sa volonté. Ce mot implique ordinairement l'idée d'oppression, de tyrannie. Le *despote* concentre toute une nation en lui, en sa famille; le vrai monarque se contente d'en être le père. (Boiste.) Les *despotes* savent que le fer les tue quelquefois, et que la vérité les tue toujours. (H. Martin.)

[illegible]

[illegible] femme qui exerce le pouvoir souverain, on dit : Cette femme est un despote, et non pas *une* despote.

— Par extens. Celui qui tyrannise ceux qui l'environnent, ceux qui dépendent de lui. Cet homme, qui paraît si doux dans le monde, est [illegible] *pote* que cette femme ! (Id.) Cet enfant est un petit *despote*. (Id.)

— Hist. [illegible] grecs se réservèrent dans l'origine, et qu'ils [illegible] gouverneurs de certains États tributaires de la Turquie. Le despote de Serbie. Le despote de Valachie.

— Adjectiv. Un roi despote. Une reine despote. [illegible] les grands hommes sont *despotes*. (Boiste.)

— Par extens. Qui tyrannise ceux qui l'environnent, ceux qui dépendent de lui. Un homme despote. Une femme despote. Un enfant despote.

DESPOTICITÉ. s.f. Despotisme. Vieux mot.

DESPOTIE. s.f. Syn. inusité de DESPOTISME. L'établissement du vizirat devrait avoir été fait lors de l'établissement de la *despotie*. (Voltaire.)

*** DESPOTIQUE.** adj. 2 g. (rad. *despote*). Absolu et arbitraire, en parlant des choses. Ce mot implique l'idée de tyrannie et d'oppression. Pouvoir despotique. [illegible] Tout ce régime est extrêmement *despotique*, j'en conviens. (Gér. de Nerval.)

— Qui est gouverné par un despote. État despotique. [illegible] J.-J. Rouss.

— Fig. Vous avez sur ses vers un pouvoir *despotique*. (Boileau.)

— La Bruyère l'a employé substantivement : Il n'y a point de patrie qui intéresse dans le *despotique*, la gloire, le service du prince y suppléant.

*** DESPOTIQUEMENT.** adv. D'une manière despotique, avec despotisme. Gouverner, régner despotiquement. Commander despotiquement. L'administration actuelle suit *despotiquement* cette tradition. (Gér. de Nerval.)

DESPOTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Despotiser.

DESPOTISER. v. a. 1re conj. (rad. *despote*). Soumettre à un pouvoir despotique. Ce souverain a despotisé la nation.

— Absol. Les conquérants aiment à despotiser.

*** DESPOTISME.** s. m. (rad. *despotique*). Polit. Forme de gouvernement qui consiste dans la réunion de tous les pouvoirs en une seule main. Le *despotisme*, en se dressant, devient [illegible] (Montalembert.)

— Aujourd'hui, ce mot, qui implique l'idée de tyrannie et d'oppression, [illegible] Despotisme odieux. Despotisme cruel. Despotisme avilissant. [illegible] Renverser le despotisme. [illegible] *despotisme* [illegible] Boiste. Le *despotisme* tyrannique des souverains est un attentat sur les droits de la fraternité humaine. Fén. Le *despotisme* est un [illegible] Volt.

— Par extens. Abus de pouvoir, tyrannie, vexation. Le despotisme de certains journalistes sur les écrivains. Le despotisme de certains chefs de famille dans leur maison, sur leurs domestiques. Le *despotisme* le plus dur et le plus commun est de soumettre nos inférieurs à nos goûts, à nos opinions. (Boiste.)

— Fig. Quand le système de Ptolémée eut fait place à celui de la nature, on se vengea sur son auteur du *despotisme* avec lequel il avait régné trop longtemps. (Laplace.)

DESPOTO-DAGH. Géogr. Chaîne de montagnes de la Roumélie (Turquie d'Europe), qui se détache des Balkans, et court dans la direction du S.-E. pendant 260 kil. C'est l'ancien *Rhodope*.

DESPOUL ou **DESFOUL.** Géogr. Ville de Perse sur l'Abzal; 15,000 hab.

DESPRÉAUX. V. BOILEAU.

— DESPRÉAUX (Jean-Étienne). Né à Paris, 1748-1820, a été danseur, maître de ballets de la Cour, 1775, inspecteur général de l'Opéra, 1807, etc. Il est connu surtout par l'invention [illegible] 1817. Il a fait aussi des vaudevilles.

DESPRETZIE. s.f. (de *Despretz*, n.pr.). Bot. Syn. de ZEEGITE.

DESPREZ (Josquin). Né à Cambrai ou à Condé, 1450-1531, paraît avoir été le premier compositeur de son temps. Il vécut à Rome, à Ferrare et, enfin, en France. On a de lui vingt-cinq messes, beaucoup de motets, etc.

DESPUMATION. s. f. (pr. *dess-pu-ma-cion*; rad. *despumer*). Techn. Opération par laquelle on ôte l'écume et les impuretés que l'ébullition a fait monter à la surface d'un liquide. La despumation des sirops, des gelées.

DESPUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Despumer. S'empl. adject. Liquide despumé. Sirops despumés.

DESPUMER. v. a. 1re conj. (étym. fr., *dé*, préf. privat, et lat. *spuma*, écume). Chim. Enlever l'écume; clarifier, purifier. Despumer des sirops, des miels. Despumer des sucs végétaux, des sucs animaux.

— SE DESPUMER. v. pron. Être despumé.

*** DESQUAMATION.** s. f. (pr. *dess-koua-ma-cion*; ét. lat., *de*, préf. privatif, et *squama*, écaille). Techn. Action de desquamer. Opération par laquelle on enlève les squames ou tuniques qui recouvrent certaines racines bulbeuses.

— Pathol. Exfoliation de l'épiderme sous forme d'écailles plus ou moins grandes. C'est la terminaison de certaines maladies éruptives, [illegible] de la peau, comme la teigne, la dartre squameuse, etc.

DESQUAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Desquamer. S'empl. adjectiv.

DESQUAMER. v. a. 1re conj. (pr. *dess-koua-mé*; ét. lat., *de*, préf., et *squama*, écaille). Didact. Détacher des parties qui forment plaques ou écailles.

— SE DESQUAMER. v. pron. S'enlever, se détacher sous forme d'écailles.

— Ce verbe n'est usité que pronominalement.

DESQUELS, DESQUELLES. adj. conj. pl. Se dit pour De lesquels, de lesquelles ou de qui. V. LEQUEL et QUEL.

DESRACHER. v. a. 1re conj. Arracher. (Rabelais.)

DESRAYÉ, ÉE. adj. Hors de son rang, hors de sa voie. (Rabelais.)

DESROTÉ, ÉE. adj. Déplacé, dérangé. Rabelais.)

DESROYER. v. a. 1re conj. Anc. agric. Changer l'usage d'une terre que l'on avait jusque-là destinée au labour. Desroyer un champ.

DESRUES (Antoine-François). Célèbre empoisonneur, né à Chartres en 1745, mis à mort par le supplice de la roue, en 1777.

DESSABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessabler. S'empl. adjectiv. Terrain dessablé. Allée dessablée.

DESSABLER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *des*, préf. priv., et *sabler*). Ôter le sable. Dessabler une allée. Dessabler une promenade.

— SE DESSABLER. v. pron. Être dessablé.

DESSABOTÉ, ÉE. adj. (de *des*, préf., et *sabot*). Se dit d'un cheval dont le sabot est détaché.

DESSACRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessacrer.

DESSACRER. v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *sacrer*). Rendre profane ce qui avait été consacré, en parlant des choses. Dessacrer une église. On dit mieux *déconsacrer*.

— Détruire les effets du sacre, par rapport aux personnes. || *Dessacrer un roi*. Le détrôner. || *Dessacrer un évêque*. Le déposer.

— Ce verbe est inusité.

DESSAIGNAGE. s. m. Action de dessaigner.

DESSAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessaigner. S'empl. adjectiv. Peaux dessaignées.

DESSAIGNER. v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *saigner*). Techn. Enlever le sang et les souillures qui restent attachées aux peaux fraîches venant de la boucherie.

DESSAISI, IE. part. pass. du v. Dessaisir. S'empl. adjectiv.

— *Dessaisi de*. Créancier dessaisi d'un gage, d'un nantissement. Je l'ai trouvé *dessaisi* du dépôt que je lui avais confié. (Acad.)

DESSAISIE ou **DESSAISINE.** s. f. Anc. jurispr. Formalité au moyen de laquelle on opérait l'aliénation d'un héritage, à la suite d'une donation, d'une vente, d'un échange, ou bien par laquelle on conférait un droit d'hypothèque, en conséquence d'un contrat de prêt, de rente, etc.

*** DESSAISIR (SE).** v. pron. 2e conj. (ét. fr., *des*, préf. priv., et *saisir*). Relâcher, abandonner, laisser [illegible] en sa possession. Se dessaisir d'un gage, d'un nantissement, d'un titre, d'un dépôt, etc. Quiconque se dessaisit des deniers que l'on a saisis entre ses mains, court risque de payer deux fois. (Acad.)

— Fig. Se dessaisir du pouvoir, de l'autorité.

— DESSAISIR. v. a. Ôter à quelqu'un une chose qu'il avait en sa possession, en ses mains, dont il était saisi, nanti. Dessaisir quelqu'un d'un dépôt, d'un gage.

— Mar. Détacher. Dessaisir une embarcation.

*** DESSAISISSEMENT.** s. m. Jurispr. Action de dessaisir ou de se dessaisir; résultat de cette action. Le dessaisissement d'un dépôt, d'un gage. Le dessaisissement des meubles d'un locataire.

— Action d'un tribunal qui se dessaisit d'une affaire.

DESSAISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessaisonner. S'empl. adjectiv. Terre dessaisonnée. Fleur dessaisonnée. Plante dessaisonnée.

— Fig. S'est dit d'une personne dont la mort avait été prématurée. Il a été *dessaisonné* et cueilli avant le temps. (Et. Pasquier.)

DESSAISONNEMENT. s. m. (rad. *dessaisonner*). Agric. Changement dans l'ordre des années qu'on suivait habituellement pour alterner les cultures d'une terre.

*** DESSAISONNER.** v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *saison*). Signifiait anciennement, dans le langage usuel, Faire quelque chose hors de saison.

— Agric. Changer l'ordre des cultures.

— Hort. Changer l'époque de la floraison. Dessaisonner une fleur. || Faire croître et fructifier une plante hors de l'époque naturelle. Dessaisonner les plantes.

DESSAIX (Joseph-Marie). Général, né à Thonon (Haute-Savoie), 1764-1834. Médecin, il se distingua dans la *légion des Allobroges*, entra au conseil des Cinq-Cents, devint général de brigade, 1803, et [illegible], 1809. Dessaix fut mis à la retraite par la seconde Restauration; il commanda la garde nationale de Lyon après 1830.

DESSALAGE. s. m. Action de dessaler. Le dessalage des poissons salés.

DESSALAISON. s. f. Chim. Action de dessaler; opération par laquelle on sépare les sels en tout ou en partie des liquides dans lesquels ils sont dissous.

DESSALÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessaler. S'emploie adjectiv. Harengs dessalés. Morues dessalées. Viandes dessalées. Eau de mer dessalée.

— Fig. et pop. *Homme dessalé*, ou subst., *Un dessalé*. Un homme fin, rusé, adroit, égrillard, habile à duper, à piper autrui. Se prend toujours en mauvaise part et ne s'applique qu'à des personnages de mœurs fort relâchées et d'une probité plus qu'équivoque. Vous avez affaire à un compagnon qui est fort *dessalé*, prenez garde à vous. (Mol.) Vous faites la sournoise; mais je vous connais il y a longtemps, et vous êtes une *dessalée*. (Id.)

DESSALEMENT. s. m. Action de dessaler quelque chose; art de faire cette opération. Le dessalement des eaux de la mer. V. DESSALAISON.

*** DESSALER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *des*, préf. priv., et *saler*). Ôter le sel, le goût ou la saveur du sel; faire qu'une chose soit moins salée ou qu'elle ne le soit plus du tout. Dessaler l'eau de la mer. Dessaler des harengs, de la morue. Dessaler une sauce. Dessaler par congélation, par distillation, par infiltration.

— Arg. Noyer.

— SE DESSALER. v. pron. Être dessalé.

— Arg. Boire. || Se rendre malade.

DESSALINES (Jean-Jacques). Empereur des nègres d'Haïti, né vers 1760. Il combattit d'abord dans les bandes de Biassou, puis s'attacha à Toussaint-Louverture. En 1802, il se soumit au général Leclerc, [illegible] l'armée française [illegible] par la fièvre jaune. [illegible] 1803, se fit nommer gouverneur général d'Haïti, 1804, et [illegible] massacre général des blancs. Proclamé empereur sous le nom de *Jacques Ier* (octobre), il échoua contre Saint-Domingue, capitale de l'ancienne partie espagnole (mars 1805). Devenu odieux à l'armée et à ses chefs par son despotisme, [illegible] cade, près du Port-au-Prince, 14 octobre 1806.

DESSANGLÉ, ÉE. part. prés. du v. Dessangler. S'empl. adjectiv. Cheval dessanglé. Lit dessanglé.

DESSANGLEMENT. s. m. Action de dessangler.

*** DESSANGLER.** v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *sangler*). Ôter, lâcher les sangles. Dessangler un cheval. Dessangler un lit.

— Donner de l'espace, de l'air, en desserrant un vêtement.

— SE DESSANGLER. v. pron. Être dessanglé.

DESSAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessaquer.

DESSAQUER. v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *sac*). Vider un sac, tirer d'un sac.

— Fig. *Il a dessaqué ses écus*. Se dit d'un avare qu'on a forcé de faire une grosse dépense.

— SE DESSAQUER. v. pron. Être dessaqué.

DESSAU. Géogr. Capitale du duché d'Anhalt-Dessau (Allemagne), sur la Mulda et à 4 kil. de son confluent avec l'Elbe, à 120 kil. S.-O. de Berlin; 23,500 hab. Fabrique de chapeaux de paille cousue.

DESSAUTEMENT. s. m. Nom donné à des seuils dans les canaux.

DESSÉCHANT. part. prés. du v. Dessécher. Qui dessèche. Une doctrine pernicieuse desséchant le cœur.

*** DESSÉCHANT, ANTE.** adj. Qui a la propriété de dessécher. Vent desséchant. Il assure que tout l'air de Provence est trop subtil, et trop vif, et trop *desséchant* pour l'état où vous êtes. (Mme de Sévigné.)

— Fig. L'égoïsme est un sentiment desséchant.

— Chim. Qui prive un corps de l'eau qu'il contient.

—Médec. *Remèdes desséchants, substances desséchantes.* Remèdes, substances qui absorbent l'humidité nuisible aux plaies.

DESSÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessécher. S'empl. adjectiv. dans toutes les significations du verbe. Marais desséché. Terrain desséché. Corps desséché. Homme desséché. Poitrine desséchée. Arbre desséché. Fleurs, feuilles desséchées. Esprit desséché. Cœur desséché. Ame desséchée. Je tire de mon cerveau ce que je peux, mais ce cerveau est bientôt *desséché*, il n'y a que le cœur d'inépuisable. (Volt.) Dans les villes où les rues sont pavées de grès, les boues sont toujours noires et très grasses, et, *desséchées*, elles forment une terre de la même nature que l'argile. (Buff.) L'herbe nouvelle s'étend de la prairie humide sur la colline *desséchée*. (J.-P. Deleuze.) Et d'un grain *desséché* tu fais sortir les mondes. (Delille.) Leur langue *desséchée* aux accents se refuse. (Millev.) Les nostalgiques ont ordinairement la peau *desséchée*. (Fourn.) Elle se donnait des coups sur sa poitrine *desséchée*. (G. Flaubert.)

— *Desséché par.* Dès les premiers jours d'avril, on voit les réseaux de l'anémone des bois recouvrir d'un long tapis vert et lustré les mousses et les feuilles *desséchées* par l'année précédente. (B. de St-P.) Le fils du désert, le patient chameau, accoutumé à supporter la soif et la fatigue, sent lui-même son cœur *desséché* par cette haleine embrasée. (Deleuze.)

Desséché sous.

Hélas! ils ont tremblé que l'excès des chaleurs
Ne consumât les fruits *desséchés* sous le fleur
(St-Lambert.)

*** DESSÉCHEMENT.** s. m. Action de dessécher, ou état de ce qui est desséché. Le dessèchement d'un marais. Entreprendre le dessèchement. Faire le dessèchement. Des savants et d'habiles médecins ont tracé des préceptes hygiéniques au moyen desquels l'homme peut se garantir des dangers qui résultent du *dessèchement* des marais. (Fourn.)

Le plus ordinairement, le dessèchement des terres arables est désigné par le nom d'*égouttement* ou par celui d'*assainissement*; et le terme *dessèchement* est réservé aux terrains marécageux que l'art rend à la culture.

— Fig. Le dessèchement de l'esprit. Le dessèchement du cœur. Le dessèchement de l'âme.

— Pathol. État pathologique d'un ou plusieurs organes considérablement amaigris. Soit par le sang échauffé et subtilisé, soit par la poitrine, vous devez toujours craindre le *dessèchement*. (Mme de Sévigné.) On a vu le foie, les poumons, dans l'état de *dessèchement*, se casser, comme des substances calcinées. (Fourn.) Le *dessèchement* de nos organes a lieu par les seuls progrès de la vie. (Id.) Dans certains *dessèchements* bornés à un membre, on retire un grand avantage en plongeant la partie dans la saignée d'un bœuf. (Id.)

*** DESSÉCHER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *des*, préfixe expl., et *sécher*). Se conjugue comme *Sécher*. Rendre sec, en enlevant aux corps leur humidité naturelle. La chaleur dessèche la terre. Le soleil dessèche les fleurs. On dessèche les plantes pour faire les herbiers. On dessèche les *gaz* en les mettant en contact avec du chlorure de calcium ou de la potasse caustique. C'est une fleur que le soleil a *desséchée*. (Bossuet.)

De sa beauté, dès sa première aurore,
Un vent brûlant a *desséché* la fleur. (Malfilâtre.)

— Mettre à sec pour rendre possible ou plus facile l'exécution d'un travail. Dessécher un étang pour en pêcher le poisson, un marais pour le mettre en labour. Dessécher les fossés d'une ville. On dessèche les champs humides en les coupant par des sillons qui, dirigés sur une pente convenable, permettent aux eaux un libre écoulement, ou en y pratiquant des fossés qui reçoivent les eaux surabondantes. On dessèche les marais à l'aide de puisards, de canaux ou de machines à vapeur.

— *Dessécher le sang, les poumons, la poitrine, le cerveau*, etc. Dissiper le plus ou moins d'humidité dont ils sont pénétrés. Une expectoration trop abondante *dessèche* les poumons, la poitrine. (Acad.) La vieillesse tend à *dessécher* tous les tissus et tous les fluides chez l'être vivant. (Fourn.) La soif trop prolongée *dessèche* la langue. (Id.)

— Exténuer, amaigrir, consumer. Les veilles, les travaux, la misère, les chagrins, dessèchent les corps les plus robustes.

— Fig. *Dessécher l'esprit, l'imagination.* Leur ôter leur agrément, la plénitude de leur force. Heureux l'esprit que la philosophie ne peut *dessécher*! (Voltaire.) || *Dessécher le cœur, l'âme.* Leur enlever la chaleur, la sensibilité. Elle arrose les passions, au lieu qu'il les faudrait *dessécher*. (Racine.) La méchanceté *dessèche* tellement l'âme qu'elle finit par inspirer une indifférence profonde pour les vertus. (Mme de Staël.) Les Anglais pensent que les sciences *dessèchent* le cœur. (Chateaubriand.)

— Par extens. Les rayons de la gloire *dessèchent* souvent ce qu'ils éclairent. (Boiste.) La froide raison sans illusion, en analysant tout, *dessèche* tout. (De Ségur.)

— *Dessécher le cœur.* Diminuer le goût de la piété. Les distractions dans la prière dessèchent le cœur. Dieu me préserve de servir à répandre cet ouvrage abominable, capable de *dessécher* toutes les semences de la religion dans les consciences les plus timorées! (Volt.)

— Absol. L'absence d'expansion *dessèche* et tue. (G. Sand.)

— SE DESSÉCHER. v. pron. Devenir sec; perdre tout ou partie de ses propriétés vitales. Ses vives couleurs s'effacent, elle languit, elle se *dessèche*, et sa belle tête se penche, ne pouvant plus se soutenir. (Fén.) Dans la vieillesse, les parties du corps se *dessèchent*. (Buff.) Peu à peu ces matières se sont durcies et ressuyées, et en se *desséchant* elles ont diminué de volume, ce qui les a fait fendre de distance en distance. (Id.) Les viscères eux-mêmes sont sujets à se *dessécher*. (Fourn.) Les dents, comme les autres os, se *dessèchent*. (Id.) Les célibataires, lorsqu'ils sont habituellement aiguillonnés par l'appétit vénérien, et que néanmoins ils sont continents, se *dessèchent* d'une manière remarquable. (Id.)

— Fig. Le cœur se *dessèche* sur les hauteurs de la métaphysique. (Boiste.) Le cœur se *dessèche* en se corrompant. (Mme de Genlis.)

Se dessécher de. Il se *dessèche* et se consume d'ennui. (Acad.) Il se *desséchait* et se consumait d'inquiétudes. (Fén.)

DESSÉCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui s'occupe de dessécher un objet.

— DESSÉCHEUR. s. m. Spécialement, Celui qui s'occupe du dessèchement des marais.

*** DESSEIN.** s. m. (ét., V. DESSIN). Intention, vue, projet, résolution. Beau dessein. Grand dessein. Vaste dessein. Dessein hardi. Dessein noble, généreux, extraordinaire. Dessein bizarre, méchant, pernicieux. Former, concevoir, prendre, arrêter, concerter un dessein. Avoir dessein. Faire dessein. Couver, nourrir un dessein. Dissimuler, cacher, exécuter ses desseins. Changer de dessein. Changer son dessein. Réussir dans un dessein. Prévenir, traverser, renverser, ruiner les desseins de quelqu'un. Éventer le dessein des ennemis. Faire une chose de dessein prémédité, de dessein formé. Sans dessein. Avec dessein, avec le dessein de. Vous voyez un ordre constant dans tous les desseins de Dieu. (Boss.) Il ne conçut pas un moindre *dessein* que celui de la conquête du monde. (Id.) Entrons dans les *desseins* de la Providence. (Id.) Il pousse ses *desseins* jusqu'à l'extravagance. (Id.) Les politiques auront imaginé des *desseins* où le monde entier sera compris. (Id.) Peut-on bâtir sur ces ruines, peut-on appuyer quelque grand *dessein* sur ce débris inévitable des choses humaines? (Id.) L'innocence, la bonne foi, la candeur, conduisaient ses *desseins*. (Id.) Il savait, avec une ferme et continuelle action, suivre les *desseins* et exécuter les ordres d'un maître si entendu. (Id.) Il découvre leurs *desseins* les plus profonds. (La Bruy.) Ne savent-ils pas prouver la bonté d'un *dessein* et la justesse des mesures, par le bonheur des événements? (Id.) La vie de la cour est un jeu sérieux, mélancolique, qui applique; il faut arranger ses pièces et ses batteries; avoir un *dessein*, le suivre, parer celui de son adversaire. (Id.) La puissance et l'autorité s'opposèrent à ses *desseins*. (Fléch.) A quel *dessein* êtes-vous assemblés ici? (Id.) La charité lui inspire le plus hardi et le plus noble *dessein* qu'on ait imaginé pour la perfection évangélique. (Id.) Ils (Marlborough et Eugène) arrangeaient eux-mêmes leurs *desseins*, et ne les confiaient à ceux qui devaient les seconder qu'au point de vue de l'exécution. (Volt.) Il joignit à une grande profondeur de *desseins* une vivacité prompte d'exécution. (Id.) Il roulait dans sa tête d'autres *desseins* que de disputer des déserts au czar de Moscovie, dans une guerre douteuse. (Id.) On ne sait jusqu'où ce jeune conquérant eût porté ses ressentiments et ses armes, si la fortune eût secondé ses *desseins*. (Id.) La religion, dont les ressorts font jouer la politique du monde, servit encore à ses *desseins*. (Id.) Ils sont incapables de se diriger vers un même but, et de se soumettre à des usages constants, qui tous supposent une suite de *desseins* raisonnés et approuvés par le plus grand nombre. (Buff.) Charlemagne ne laissa pas à la noblesse le temps de former des *desseins*, et l'occupa tout entière à suivre les siens. (Montesq.) Mon *dessein* n'est point d'entrer dans tous les détails, mais seulement d'exposer des maximes générales, et de donner des exemples dans les occasions difficiles. (J.-J. Rousseau.)

[illegible]
[illegible] (Rac.)
[illegible]
[illegible] (Id.)

— Dans un sens absolu. Volonté inébranlable. Vous savez bien ce que vous êtes au-dessus des autres; vous avez de la tête, du jugement, ... de l'habileté, de l'insinuation, du *dessein*, quand vous voulez, de la prudence. (Mme de Sévigné.)

— *Dessein à.* Il y a du *dessein* à cela. (Acad.) D'aventure, est-ce que vous avez des *desseins* à mon endroit? (Th. Gaut.)

— *Dessein contre.* Peut-elle contre vous former quelque *dessein*? (Racine.)

— *Dessein de*, suivi d'un infinitif. Son amour immense pour l'Église lui inspira le *dessein* de former une compagnie. (La Bruy.) Son grand *dessein* a été d'affermir l'autorité du prince. (Id.) Il méditait ces glorieux *desseins*, qu'il a depuis exécutés, de réprimer l'injustice, de rétablir la discipline. (Fléch.)

Il fallait ne [illegible] avec quelque artifice
[illegible]
[illegible]
[illegible]
(Corneille.)

— *Dessein pour.* Sa Majesté avait quelque *dessein* pour elle. (Mme de Sévig.)

— *Dessein sur.* Quel *dessein* faisiez-vous sur cet avenir incertain? (Corn.) Les *desseins* que Dieu a sur son peuple. (Boss.) Il est donc vrai que les richesses entrent dans les *desseins* de la Providence, et le dessein sur les âmes nobles et désintéressées! (Fléch.) Les *desseins* du ciel sur sa grandeur ne et [illegible]. (Mass.)

— *Avoir dessein, faire dessein.* Avoir l'intention de. Si tu fais un *dessein* de m'éblouir les yeux. (Corneille.) J'avais *dessein* de vous prévenir de bonne heure. (Mme de Sévigné.) Vingt fois nous avons fait *dessein* de vous écrire des bagatelles. (Id.)

— Plan d'un ouvrage. Le dessein d'un poème, d'une tragédie, d'un tableau. Selon le *dessein* éternel de son divin architecte. (Boss.) Des ouvrages dont la piété avait donné le *dessein*. (Id.)

— *A dessein.* loc. adv. Exprès, avec intention. Faire une chose à dessein. Dire quelque chose à dessein.

— *A bon dessein.* A bonne intention. Ils ont agi à bon dessein.

— *A ce dessein.* Dans cette intention. Je suis venu à ce dessein.

— *Sans dessein.* Sans volonté, sans but.

[illegible]
[illegible] (Regnard.)

— *De dessein formé.* De propos délibéré. Être mauvais plaisant de *dessein* formé. (Molière.)

— *A dessein de.* loc. prépos. Il va chez lui à *dessein* de le faire changer de résolution, à *dessein* de lui parler. (Acad.)

— *A dessein que.* loc. conj. avec le subjonctif. Ce qu'il en dit, c'est à *dessein* que vous en fassiez votre profit. (Acad.)

DESSELGHEM. Géogr. Bourg de la Flandre occidentale (Belgique), à 10 kil. de Courtrai, 2,100 hab.

DESSELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Desseller. S'empl. adjectiv. Cheval dessellé. Jument dessellée.

*** DESSELLER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *des*, préfixe privat., et *seller*). Oter la selle. Desseller un cheval.

— DESSELLER. v. n. Être dessellé. Ce cheval a fait vingt lieues sans *desseller*.

— SE DESSELLER. v. pron. Être dessellé.

DESSEMELÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessemeler. S'empl. adjectiv. Souliers dessemelés. Bottes dessemelées.

DESSEMELER. v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *semelle*). La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *Je dessemelle, tu dessemelles, il dessemelle*, etc. Techn. Oter la semelle. Dessemeler une botte. Dessemeler un soulier.

— SE DESSEMELER. v. pr. Être dessemelé.

DESSÉNIE. s. f. Bot. Syn. de GNIDIE.

DESSERRAGE. s. m. Action de desserrer.

*** DESSERRE.** s. f. Action de desserrer. || N'est usité que dans cette loc. fam., *Être dur à la desserre.* Desserrer avec peine les cordons de sa bourse, avoir de la peine à donner de l'argent, à payer. Si je le connais de si fâcheuse *desserre* qu'il faille plus d'un simple avertissement pour en tirer quelque chose. (Malherbe.)

Son seigneur dit : Payez donc cent écus
Net et comptant; je sais qu'à la *desserre*
Vous êtes dur. (La Fontaine.)

— Agitation que le dégel produit dans les eaux d'une rivière.

DESSERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Desserrer. S'empl. adjectiv. Habit, corset, gilet desserré. Ceinture, robe, jupe desserrée.

*** DESSERRER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *des*, préfixe privat., et *serrer*). Relâcher ce qui est serré. Desserrer la taille.

— *Desserrer une femme.* Relâcher les liens, les cordons qui la tiennent serrée dans ses vêtements.

— *Desserrer les dents à quelqu'un.* Lui faire ouvrir par force les deux mâchoires, lorsque celles-ci sont extrêmement serrées l'une contre l'autre par convulsion ou autrement.

— Fig. *Desserrer les dents.* Parler. || *Ne pas desserrer les dents.* Garder un silence obstiné. Il est impossible de lui faire desserrer les dents.

— Fig. *Desserrer le cœur.* S'ouvrir à quelqu'un. *Desserrez* votre cœur, et vous serez peut-être surpris par un procédé que vous n'attendez pas. (Mme de Sévigné.)

Relâcher ce qui serre. Desserrer un nœud, un lien, une ceinture, une robe, un corset, un habit.

— Fig. *Desserrer les nœuds de l'amitié.* Affaiblir l'amitié.

Apprends de cet exemple à *desserrer* les nœuds
Par qui l'affection, par qui le sang te lie. (Corneille.)

— Fig. Faire sortir du sein de la terre en la dilatant.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

— Fig. et fam. *Desserrer un coup.* Frapper avec violence. Desserrer un coup de pied, un coup de poing, un coup de bâton, un coup de fouet.

— Typogr. *Desserrer une forme.* Chasser les coins en sens rétrograde. || *Desserrer la lettre.* Desserrer une forme de distribution.

— SE DESSERRER. v. pron. Être desserré. Une cravate, une robe, un corset qui se desserre.

— Fig. Le cœur se *desserre* à ce consolant spectacle.

DESSERROIR. s. m. Techn. Outil servant à desserrer. || Table plate dont on se sert pour préparer la pâte [illegible] des bois destinés à retaper les [illegible] un train à flotter.

*** DESSERT.** s. m. (le *t* final ne se prononce jamais; rad. *desservir*). Le dernier service d'un repas, ce que l'on sert ordinairement à la fin du repas, comme fromages, fruits, compotes, pâtisseries, vins fins, liqueurs, etc. Servir, apprêter le dessert. Apporter, mettre le dessert. Assiettes le dessert. Dessert complet. Un beau dessert, un bon dessert, un excellent dessert. Manger un fruit au dessert, pour son dessert. Les sucreries, les fruits secs, les pâtisseries, les confiseries, forment le dessert. Des surtouts dorés autour desquels on meurt de faim, des cristaux pompeux chargés de fleurs pour tout *dessert*, ne remplissent point la place des mets. (J.-J. Rouss.) Un *dessert* sans fromage est une belle à qui il manque un œil. (Brillat-Savarin.)

— Par extens. Moment où le dessert est sur la table et se mange. En être bientôt au dessert. Attendez le dessert. Nous parlerons de cela au dessert.

— Fig. J'ai donné pour *dessert* à mes jeunes gens les Pensées de M. Joubert. (Ste-Beuve.)

*** DESSERTE.** s. f. (rad. *desservir*, ôter ce qui a été servi). Art cul. Ensemble des mets, des viandes que l'on a desservis, ôtés de dessus la table. La desserte de la table du maître est pour les domestiques. Faire donner la desserte aux pauvres.

— Fig. Les zones tempérées n'ont pour ainsi dire que la *desserte* de cette magnifique table. (B. de St-Pierre.)

— Service que fait un prêtre commis à une cure, à une chapelle, principalement à la place du titulaire. Il est chargé de la *desserte* de cette chapelle. (Acad.)

— Action de faire un service de bureau. Vieux en ce sens.

— P. et ch. *Chemin de desserte.* Celui qui met une propriété, une forêt, en communication avec le grand chemin.

DESSERTI, IE. part. pass. du v. Dessertir. S'empl. adjectiv. Diamants dessertis. Pierreries desserties.

*** DESSERTIR.** v. a. 2e conj. (de *des*, préf., et *sertir*). Techn. Couper la sertissure d'un diamant un peu au-dessous des feuillets. Dessertir un diamant. || Dégager un brillant de son chaton.

— SE DESSERTIR. v. pron. Être desserti.

DESSERTISSAGE. s. m. Action de dessertir. Le dessertissage d'un diamant.

*** DESSERVANT.** s. m. (rad. *desservir*). Celui qui fait la desserte d'une cure, d'une chapelle, etc. Le desservant d'une paroisse. Nommer un desservant à une cure. Les desservants et les curés.

DESSERVI, IE. part. pass. du v. Desservir. S'empl. adject. Buffet desservi. Table desservie.

— Cure, chapelle desservie.

— *Desservi par.* L'Amérique entière se couvrit de ces hôpitaux, *desservis* par des religieux qui prirent le nom de bethléhémites. (Chateaubriand.)

— Celui à qui l'on a rendu un mauvais office, surtout en paroles. Elle craignait d'être oubliée ou *desservie.* (J.-J. Rousseau.)

DESSERVICE. s. m. (rad. *desservir*). Démarche qui tend à nuire à quelqu'un. Mauvais office. Le roi avait déployé sa miséricorde envers une infinité de rebelles dont il n'avait jamais reçu que des *desservices.* (E. Pasq.) Vieux et inusité.

*** DESSERVIR.** v. a. 2e conj. irrég. (ét. fr., *des*, préf. privat., et *servir*). Se conjugue comme *Servir*. Oter, enlever ce qu'on a servi, ce qui a été servi sur une table. Desservir les mets. || *Desservir une table.* Desservir les mets qui couvrent cette table.

— S'empl. absol. Desservez. Pourquoi vous pressez-vous de desservir? Lorsqu'on eut *desservi*, la conversation devint plus sérieuse. (L'abbé Prévost.)

— Fig. Rendre un mauvais office, nuire. Desservir quelqu'un. Desservir un protégé, un ami. Desservir quelqu'un auprès d'un autre, auprès d'un supérieur. Il est très possible qu'on vous ait *desservi*. (Volt.)

— Dans un autre sens, *de* étant préf. explét. Faire le service de, remplir les fonctions attachées à. Desservir une cure, une chapelle. Desservir à la place du titulaire. Nous ne servons pas le même Dieu; nous ne *desservons* pas le même autel. (J. Sandeau.) Elle créa tout auprès de son couvent un collège de moines destinés à le *desservir*. (Montalemb.)

Depuis vingt ans, de la Vierge céleste
Il *desservait* la chapelle modeste. (Millevoye.)

— Faire un service de voiture. Ce chemin de fer *dessert* tout le midi de la province. Cet omnibus *dessert* le boulevard Montmartre.

— Par extens.

Moi, j'ai bon dos, dit l'autre survivant.
Morbleu! je veux [illegible]
(J.-B. Rousseau.)

— SE DESSERVIR. v. pron. Être desservi.

[illegible] Action de [illegible] et la plu- [illegible]

DESSERVITOREFRIE [illegible] qui oblige à [illegible] serviteur.

DESSERVITUDE. s. f. Manière dont une [illegible] par les [illegible], les [illegible] Expression inusitée.

DESSERVOIR. s. m. (rad. *desservir*). Buffet de salle à manger où l'on dépose la desserte pendant le repas.

DESSICCANT, ANTE adj. Qui dessèche. [illegible]

DESSICCATEUR. s. m. (rad. *dessécher*). Techn. Bâtiment dans lequel on expose les [illegible] SÉCHOIR, qui se dit ordinairement.

* **DESSICCATIF, IVE** adj. Qui dessèche. Se dit des topiques propres à dessécher les [illegible] Un onguent dessiccatif. Poudre dessiccative.

— Peint. *H*[illegible] huile qui fait sécher promptement les couleurs.

[illegible] Le dessiccatif. Des dessiccatifs [illegible] La charpie imprégnée d'une liqueur styptique est un dessiccatif astringent. Un bon *dessiccatif*. (Acad.)

* **DESSICCATION.** s. f. (pr. *dé-ci-ka-cion*; [illegible]). Opération par laquelle on dépouille une matière [illegible] de l'eau ou d'un autre liquide quelconque dont elle était imbibée; [illegible] l'humidité superflue qui se trouve dans un corps. Dessiccation d'une plaie, d'un ulcère, d'un exutoire. La [illegible] sur l'œil, lui enlève à cet organe son poli, sa souplesse, son élasticité. (Renauld.) La *dessiccation* des boutons de la variole, de la varicelle, de la vaccine, s'opère à une époque déterminée, et signale ordinairement la terminaison de la maladie. (Id.)

— Bot. Action de dessécher une plante pour la placer dans un herbier.

— Chim. Dans presque toutes les analyses chimiques, on dessèche les substances; la dessiccation se fait soit dans une étuve, soit au moyen de la machine pneumatique, soit par l'action de substances avides d'eau, comme l'acide sulfurique, le chlorure de calcium ou la potasse.

— Pharm. *Dessiccation des substances animales.* Action d'enlever à ces substances l'eau qui sert de véhicule aux humeurs et aux sécrétions. — *Dessiccation des substances végétales.* Action d'enlever à ces substances leur eau de végétation. Les oignons sont une des parties dont on obtient le plus difficilement la *dessiccation*. (Renauld.)

DESSIGNER. v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *signer*). Retirer une signature donnée.

DESSILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessiller. S'empl. adjectiv. Yeux dessillés. Paupières dessillées. Mes yeux sont *dessillés*; le crime est confondu. (Rac.)

* **DESSILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *dé-ci-llé*, *ll* mouill.; de *des*, et *cil*; quelques-uns écrivent *Déciller* par un *c*, ce qui est plus conforme à l'étymologie). Ouvrir les yeux en séparant les paupières l'une de l'autre, afin de faire voir clair. Ses paupières étaient tellement collées ensemble, qu'on a eu de la peine à les *dessiller*. (Acad.)

— Fig. *Dessiller les yeux à quelqu'un.* Le désabuser, le détromper, lui faire voir la vérité qui lui était cachée. Ce fut alors seulement que l'on commença à *dessiller* les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toujours à sa religion. (Voltaire.) Un événement funeste *dessilla* les yeux du souverain sur un privilège aussi odieux. (Grimm.)

— SE DESSILLER v. pron. Être dessillé. Ses paupières se dessillèrent.

— Fig. Mes yeux se *dessillèrent*, et je reconnus mon erreur. (Acad.) Lorsque enfin ses yeux se *dessillèrent* et qu'il vit clair dans sa destinée, il ne se plaignit pas. (J. Sandeau.)

* **DESSIN.** s. m. (pr. *dé-cin*; rad. *dessiner*). Représentation d'objets naturels ou artificiels, tels que figures, passages, morceaux d'architecture, etc., etc., faite au crayon, au pinceau, à la plume, ou par tout autre moyen. Un beau dessin. De magnifiques dessins. Un album, un portefeuille rempli de dessins. Des dessins de Michel-Ange, de Raphaël, du Guide, de Léonard de Vinci, de Salvator Rosa. Dessins de Callot, etc. Dessins au trait. Dessin colorié. Dessin au lavis. Dessin lithographié. Tracer un dessin sur la muraille avec du charbon, avec de la craie.

— *Dessin arrêté.* Celui qui donne une juste idée de l'ouvrage. || *Dessin colorié.* Celui où l'on fait entrer certaines couleurs. || *Dessin estompé.* Celui dont les ombres sont faites avec du crayon mis en poudre. || *Dessin grainé.* Celui dont les ombres sont composées de points ou de petits traits. || *Dessin haché.* Celui dont les ombres sont exprimées par des lignes sensi[illegible] || *Dessin lavé.* Celui dont les ombres sont faites au pinceau avec l'encre de Chine. || *Dessin linéaire.* Dessin des objets produits par l'industrie, et ne donnant que le trait ou les lignes. || *Dessin au trait.* Celui qui est tracé au crayon ou à l'encre, sans aucune ombre.

— Art de dessiner. Montrer le dessin. Apprendre le dessin. Enseigner le dessin. Savoir, posséder parfaitement le dessin.

— *Arts du dessin.* Ceux dont le dessin fait la partie essentielle, comme la peinture, la gravure, la sculpture et l'architecture.

— Délinéation et contour des figures d'un tableau. Dessin correct, régulier, exact, hardi, vigoureux. Dessin bien touché. Dessin parfait. Exceller dans le dessin et dans le coloris. Un peintre qui entend bien le dessin, qui n'entend pas la disposition, la gradation des couleurs. C'est le *dessin* qui donne la forme aux êtres. (Did.) Un demi-connaisseur passera sans s'arrêter devant un chef-d'œuvre de *dessin*. (Id.) Une légère incorrection de *dessin* qu'on [illegible] gnerait à peine apercevoir dans un tableau, est [illegible] dans une statue. (Id.) Il n'y a que les maîtres dans l'art qui soient bons juges du *dessin*. (Id.) Il avait le *dessin* [illegible] [illegible] (Id.) Il était entraîné [illegible] souple et gracieuse, jusqu'à [illegible] quelquefois la correction du *dessin*. (Id.)

— Signifie quelquefois Toute l'ordonnance d'un tableau. Le *dessin* de ce tableau est sagement conçu, mais il est mal exécuté. (Acad.)

— Représentation de fantaisie qu'on applique sur les objets et particulièrement sur les étoffes, pour leur servir d'ornement. Le dessin d'une indienne. Le dessin d'une étoffe de laine. Le dessin d'un châle de cachemire. Étoffe d'un beau dessin, d'un joli dessin. Papier de tenture d'un dessin élégant. Le dessin d'une broderie, d'un [illegible], d'un ciselage, d'une mosaïque, d'une damasquinure. Un dessin vert sur un fond blanc. Tracer des dessins sur des toiles.

— Plan, profil d'un bâtiment. Un ouvrage d'architecture. Commander le dessin d'une [illegible] à un architecte. Examiner plusieurs dessins. [illegible] un dessin pour la maison qu'on veut bâtir.

— Archit. *Dessin courant.* Nom donné à tout ornement qui se continue sans interruption sur un membre important d'architecture. Les méandres, les arabesques, les guirlandes, sont des dessins courants.

— Litt. Le plan et les principales idées d'un ouvrage.

— Mus. Disposition des différentes parties d'un morceau de musique, et particulièrement des phrases mélodiques.

DESSINAILLER. v. a. 1re conj. Dessiner sans goût. Au régiment, il avait continué de *dessinailler*. (De Gonc.)

* **DESSINATEUR** s. m. Artiste qui fait profession de dessiner. Habile dessinateur. Savant dessinateur. Dessinateur correct, consciencieux. Maux de dessinateur. Maître dessinateur. Dessinateur de châles. Dessinateur d'une fabrique d'indiennes, d'une fabrique de papiers peints. Dessinateur pour les costumes et les décorations d'un théâtre. Les architectes emploient des *dessinateurs* pour mettre leurs plans au net. Bout. Les manufactures d'objets dans lesquels les arts du dessin entrent pour quelque chose occupent aussi des *dessinateurs*. (Id.) On ne manque pas d'excellents *dessinateurs*, il y a très peu de grands coloristes. (Id.) Michel-Ange était un grand *dessinateur*, lorsqu'il conçut le plan de la façade du dôme de Saint-Pierre de Rome. (Id.)

— A l'égard des peintres, on appelle quelquefois *Dessinateurs*, par opposition à Coloristes, Ceux qui se sont particulièrement occupés de la partie de leur art qui consiste dans le dessin, et qui y excellent dans cette partie. Raphaël, Michel Ange, Léonard de Vinci, et, parmi nous, Girodet, David, ont été de grands *dessinateurs*. Bout.

— Par extens. Personne qui s'occupe de l'art du dessin, bien qu'elle n'en fasse pas sa profession.

— Fig., en parlant d'un écrivain. Volney n'est pas un peintre, c'est un grand *dessinateur*. (Sainte-Beuve.)

— Le féminin de ce mot est *Dessinatrice*, que l'Académie n'admet pas, nous ne savons par quel scrupule.

— S'empl. adjectiv. Le voyageur *dessinateur* trouvait à chaque moment un nouveau ciel à étudier. (B. de St-P.)

DESSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessiner. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Paysage dessiné. Figure dessinée. Main bien dessinée. Figure dessinée d'un grand [illegible]. Jardin, parterre artistement dessiné. Un tableau correctement dessiné. Une taille élégamment dessinée. Une mélodie, un chant largement dessiné. Un plan d'histoire dessiné de main de maître. Nous n'avons pas observé cette différence dans les panthères de la ménagerie de Versailles, qui ont été *dessinées* vivantes. Buffon. Il ne faut jamais que les caractères comiques soient *dessinés* à demi. La Harpe. Deux sourcils bruns finement *dessinés* couronnaient ses yeux étincelants. Marmontel. On commença par rendre les feuilles les plus larges et d'une contour nettement *dessiné*. [illegible] La terre couvait derrière presque en bas, où elle laissait [illegible] de reconnaître *dessinés* [illegible] De Gon.

— *Dessiné par.* Quelques jours après cet accident, nous aperçûmes la terre [illegible] *dessinée* par la cime de quelques arbres qui semblaient sortir du sein de l'eau. Chateaub.

— *Dessiner à.* Les académies *dessinées* sur le papier blanc avec la sanguine, ou avec la pierre noire en égrenant, ou bien encore par hachures, demandent plus de préparation. (Wattelet.)

* **DESSINER.** v. a. 1re conj. (autre forme de *désigner*). Représenter avec des traits la forme d'un objet sensible. Dessiner un paysage, une fleur, un animal, une tête, une main, un buste, une jambe. Dessiner un édifice. Une colonnade, une église, des arabesques.

— Par extens. Ils *dessinaient* avec leurs doigts des chiffres sur le sable. (G. Flaubert.)

— *Dessiner d'après nature.* Dessiner en prenant les objets naturels pour modèles. || *Dessiner de fantaisie.* Dessiner en ne prenant conseil que de son imagination. || *Dessiner d'après la bosse.* Dessiner en prenant pour modèles des figures en relief. || *Dessiner d'après l'antique.* Prendre en dessin des figures de l'antique. || *Dessiner aux trois crayons.* Dessiner en faisant usage, dans un même dessin, de la pierre noire, de la sanguine pour les chairs, et du blanc de craie pour relever le tout.

— Absol. Sculpter, c'est *dessiner* avec l'ébauchoir et le ciseau; graver, c'est *dessiner*, soit avec le burin, soit avec le touret; ciseler, c'est *dessiner* avec le mattoir et les ciselets. Diderot.

— Dans un sens spécial. Tracer le contour des figures d'un tableau. Dessiner hardiment, correctement, habilement, parfaitement.

— Par extens. Faire apparaître les formes, projeter. Des chouettes, voletant d'une tour à l'autre, *dessinaient* sur les rideaux l'ombre mobile de leurs ailes. (Chateaubriand.)

— Fig. Indiquer. Le pays des Monténégrins ne *dessine* au matin à l'horizon qu'une sombre silhouette. (Gér. de Nerval.)

> [illegible]
> [illegible]
> (SAINT-LAMBERT.)

— Un homme poli *dessine* bien une révérence.

— Par anal. Créer, faire ressortir les formes du corps. Une robe qui dessine exactement, avantageusement, la taille. Vous verrez de quel air la nature a *dessiné* sa personne. (Molière.) Elles portent un manteau qui tantôt est ramassé en forme d'écharpe, et tantôt se développant sur le corps, semble, par ses heureux contours, n'être fait que pour le *dessiner*. (Barthélemy.)

— Fig. Tracer un plan, établir les divisions, formuler les idées principales d'après lesquelles on doit conduire un ouvrage littéraire. Dessiner un poème, une histoire, un discours. Vous voyez mon plan mieux que je ne pourrais vous le *dessiner*. (Voltaire.) La raison peut *dessiner* un tableau, et l'esprit y répandre quelques légers ornements; il n'appartient qu'à la passion de lui donner le mouvement et la vie. (Barthélemy.)

— Par extens., en ce sens, *Dessiner sa ligne.* Tracer son plan de conduite. Rœderer avait besoin d'une occasion éclatante qui lui permit de *dessiner* sa ligne et de mettre en lumière ses vrais sentiments. (Ste-Beuve.)

— Mus. Faire le dessin, concevoir l'ordonnance des parties d'un morceau de musique. Dessiner habilement les morceaux d'ensemble. Dessiner l'ouverture d'un opéra.

— SE DESSINER. v. pron. Être dessiné. Ce sujet peut se dessiner.

— Ressortir, faire saillie, se détacher sur un fond. Un paysage qui se dessine dans le lointain. Les nuages qui se dessinent dans l'azur du ciel. Un vaisseau qui se dessine à l'horizon. Des clochers et des tours gracieuses se *dessinent* dans le lointain. (Gérard de Nerval.) Le Sacrée se *dessine* comme un navire entre les deux ponts qui l'unissent à la ville. (E. About.) Venise, comme dans un miroir prophétique, se *dessine* en lignes lumineuses dans le cadre brillant de la mer Égée. (P. de St-Victor.)

— Faire ressortir la beauté des formes, les avantages extérieurs. Se dessiner avec grâce, avec souplesse. Un danseur, une danseuse qui se dessine. C'est une figure froide, lourde, et n'offrant qu'un grand vêtement vide, uniforme, sous lequel rien ne se *dessine*. (Did.)

— Développer par l'âge ses formes corporelles, acquérir des contours saillants. Un jeune homme, une jeune fille qui se dessine.

DESSOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessoler. S'empl. adjectiv. Champ dessolé. Terre dessolée.

— *Bœuf dessolé.* Bœuf auquel on a enlevé la sole.

— *Chien dessolé.* Chien qui a la peau du dessous des pieds enlevée par la marche.

DESSOLEMENT. s. m. Agric. Action de dessoler, de changer l'assolement, de varier l'ordre des cultures usitées. On dit aussi *dessaisonnement*.

* **DESSOLER.** v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *sole*). Agric. Changer la sole ou l'assolement d'une terre, varier l'ordre de culture par lequel on sème successivement par année des blés, ensuite les menus grains, pour laisser en jachère pendant la troisième année. On dit aussi *dessaisonnement*.

— Art vétér. Enlever la sole de corne de dessus la sole charnue. Dessoler un cheval, un mulet, un bœuf.

— SE DESSOLER. v. pron. Être dessolé.

DESSOLURE. s. f. (rad. *dessoler*). Art vétér. Opération par laquelle on enlève la sole de corne du pied du cheval ou du bœuf.

— Agric. Syn. de DESSOLEMENT.

DESSONORNIS. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de merle dont le bec est muni d'une arête légèrement arquée.

DESSOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessoucher. S'empl. adjectiv. Forêt dessouchée. Vigne dessouchée.

DESSOUCHEMENT. s. m. Action de dessoucher.

DESSOUCHER. v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *souche*). Écon. rur. Arracher les souches. Dessoucher une vigne.

— Donner la seconde façon à la terre, principalement dans les lieux où, pour rompre les terres, on prend une raie double de celle que peut former l'oreille de la charrue.

— SE DESSOUCHER. v. pron. Être dessouché.

DESSOUCI. s. m. (de *des*, préf., et *souci*). Absence de souci, d'inquiétude; insouciance. Le dessouci de la vie. Le dessouci des grandeurs, des plaisirs. Le dessouci des affaires. Panard, Gallet et compagnie, ont poussé au plus haut degré le *dessouci* de la vie. (Grimm.) Dans sa dix-septième lettre, Sénèque traite du *dessouci* de la vie. (Dider.)

DESSOUCIER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *dessouci*). N'avoir plus de souci, vivre dans l'insouciance. Se dessoucier des honneurs. Se dessoucier des hommes.

DESSOUDE (EN). loc. adv. S'est dit pour A l'improviste. Les Nerviens vinrent un jour *en dessoude* courir sus à César. (Amyot.)

DESSOUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessouder. S'empl. adjectiv. Cafetière dessoudée.

* **DESSOUDER.** v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *souder*). Oter, défaire, fondre la soudure.

— SE DESSOUDER. v. pron. Être dessoudé. Cette cafetière se dessoude. Cette casserole s'est dessoudée.

DESSOUDURE. s. f. Action de dessouder, état de ce qui est dessoudé.

DESSOUFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessouffler. S'empl. adjectiv. Boyaux dessoufflés.

DESSOUFFLER. v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *souffler*). Techn. Pratiquer l'opération de la dessoufflation, en pressant les boyaux [illegible] pour en chasser l'air.

— SE DESSOUFFLER. v. pron. Être dessoufflé.

DESSOUFRAGE. s. m. (rad. *dessoufrer*). Techn. Opération par laquelle on débarrasse une substance, et particulièrement le charbon de terre, du soufre qu'il contient.

DESSOUFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessoufrer. S'empl. adjectiv. Charbon dessoufré. Substance dessoufrée.

DESSOUFRER v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *soufre*). Enlever le soufre avec lequel une substance se trouve combinée. Dessoufrer le charbon de terre.

— SE DESSOUFRER. v. pron. Être dessoufré. Dans le procédé de la carbonisation de la houille, tous ces petits fragments se *dessoufrent* plus vite et plus complètement. (Pelouze.)

DESSOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessouiller. S'empl. adjectiv.

DESSOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-souillé*, *ll* mouill.; de *des*, préf., et *souiller*). Oter la souillure. Dessouiller un objet.

— Fig. Laver d'un opprobre. Dessouiller quelqu'un. Dessouiller son âme.

— Se dit quelquefois pour Tirer un oreiller de sa souille ou taie.

— SE DESSOUILLER. v. pron. Être dessouillé.

— Fig. Se laver d'un opprobre.

— Ce verbe est peu usité.

DESSOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessouler. S'empl. adjectiv. Un homme dessoulé.

* **DESSOULER.** v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *soûler*). Dissiper, faire cesser l'ivresse. Il est bas et populaire. Son père avait une telle chance qu'un omnibus l'avait renversé sans seulement le *dessouler*. (É. Zola.)

— DESSOULER. v. n. Il ne se dit qu'avec la négative. Il ne *dessoule* jamais. (Acad.)

— SE DESSOULER. v. pron. Être dessoulé.

* **DESSOUS.** adv. de lieu (pr. *de-sou*; de *des*, préf., et *sous*). Exprime une idée de situation inférieure. Être dessous. Chercher dessous. Voir dessous. Mettre dessous. Cacher dessous.

— Jeux. *Mettre dessous.* Se dit à la paume, quand on lance une balle assez bas pour qu'elle ne soit arrêtée ni par la corde ni par le filet tendu au milieu du jeu.

— Mar. *La barre dessous! dessous la barre!* Exclamation pour enjoindre au timonier de placer entièrement la barre du gouvernail sous le vent.

— S'employait autrefois comme préposition. Rome est *dessous* vos lois par le droit de la guerre. (Corn.) Je sais qu'il est rangé *dessous* les lois d'une autre. (Molière.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— S'emploie encore comme préposition lorsqu'il est précédé de la prép. *de*, ou combiné avec *dessus*. Oter de dessous le lit, de dessous

fatable. Regarder dessus et dessous ce meuble. Il faut de [illegible] [illegible]

[illegible]

— DESSOUS. s. m. [illegible]

[illegible] qui ne se relèvera pas.

[illegible]

— Fig. [illegible] du dessous. Les ennemis eurent le dessous. Dans cette fatale journée, les troupes françaises eurent le dessous. Dans les révolutions, [illegible]

[illegible]

— Peint. Épaisseur donnée aux couleurs.

— DESSOUS. s. m. pl. Eaux et for. Branchages inférieurs et buissons qui se trouvent dans les bois. Quand on veut élever les futaies, on enlève les *dessous* par une exploitation partielle appelée *raganage*.

— *Dessous*, combiné avec certaines particules, forme des locutions adverbiales et des locutions prépositives.

— 1° Il forme des locutions adverbiales :

— *Au-dessous*. [illegible] au-dessous. On a renvoyé les locataires qui [illegible] nement et sans envie ce qui est au-dessus de [illegible] te.) On raconte partout ses victoires et les merveilles de sa vie, et quoi que je puisse aujour-[illegible] cret reproche que vous me ferez d'être demeuré beaucoup au-*dessous*. (Boss.) La faveur met l'homme au-dessus de ses égaux, et sa chute au *dessous*. (La Bruy.) On a vu des hommes qui ont eu quelquefois la faiblesse de se croire supérieurs à leur profession, ce qui est le sûr moyen d'être au-dessous. (Volt.)

— *Ci-dessous*. Signifie proprement Le dessous du lieu où l'on est; ne s'emploie guère, en ce sens, que dans les épitaphes. On a dit d'abord *ici dessous*, [illegible] (Malherbe.)

— Signifie plus ordinairement Ci-après, plus bas dans la même page, en renvoyant le lecteur [illegible] livre ou dans un acte. Voir ci-dessous. Consulter le tableau ci-dessous.

— *En dessous*. Du côté de dessous, vers ou dans la partie de dessous. Passer en dessous. Se mettre en dessous. Porter en dessous. Clou rivé en dessous. Pain brûlé en dessous. Bois vermoulu en dessous. Habit usé en dessous.

— Fam. *Regarder en dessous*. [illegible] personne sournoise, cafarde, hypocrite, qui regarde habituellement d'une manière oblique et les yeux baissés.

— Fig. et fam., dans le même sens. *Être en dessous*. Être dissimulé, taciturne, morne. Un homme en dessous. Une femme en dessous. Un esprit, un caractère en dessous, trop en dessous.

— *De dessous*. [illegible] dinairement sous d'autres.

— *Là-dessous*. [illegible]

[illegible]

— S'est dit pour Secrètement. En cachette. Ce soir il est venu nouvelles d'un duel fait en Poitou; je ne l'ai ou conter que par-*dessous*, [illegible]

— 2° Il forme des locutions prépositives :

— *Au-dessous de*. [illegible]

— Fig. Inférieur à, selon l'ordre, le rang, la hiérarchie [illegible] d'un autre. Être au-dessous [illegible] s'était faite. Être au-dessous [illegible] de Nicomède. (La Bruy.) Cet homme, qui s'était mis au-*dessous* du reste des hommes, devint le [illegible]

— *Être au-dessous de sa tâche*. Être [illegible] ble de bien la remplir.

— Indigne de, en parlant des choses. Cet emploi est au-*dessous* de lui. (Acad.) Les plus [illegible]

— Signifie aussi : Moindre que, en nombre, en durée, en valeur relative, en hauteur, etc. [illegible] ordinaire.

— Mar. *Être au-dessous du vent*. Se dit en parlant d'un vaisseau sur lequel un autre a le vent, l'avantage du vent. Dans cette acception, *Dessous* se prend aussi substantivement. Avoir le dessous du vent.

— Fig. et fam. *Être au-dessous du vent, avoir le dessous du vent*. Avoir le désavantage sur quelqu'un.

— *Par-dessous*. [illegible]

— Prov. et fam. [illegible] faire croire ou lui faire ce qu'on veut.

DESSOUVENIR (SE). v. pron. 2e conj. (de *des*, préf., et *souvenir*). Ne pas se souvenir, ne pas se rappeler; oublier, perdre le souvenir. Se dessouvenir de quelqu'un, de quelque chose.

— On l'emploie aussi activement dans le même sens. Dessouvenir une personne, une chose. Peu usité.

DESSUCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessucrer. [illegible]

DESSUCRER. v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *sucrer*). Priver, dépouiller de son sucre. Dessucrer un fruit.

DESSUINTAGE. s. m. (rad. *dessuinter*). Opération qui consiste à dépouiller la laine du suint dont elle est imprégnée. Le dessuintage des laines. Faire le dessuintage.

DESSUINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dessuinter. S'empl. adjectiv. Laines dessuintées.

DESSUINTEMENT. s. m. Syn. de DESSUINTAGE.

DESSUINTER v. a. 1re conj. (de *des*, préf., et *suint*) Faire l'opération du dessuintage. Enlever le suint qui recouvre la laine. Dessuinter les laines.

— SE DESSUINTER. v. pron. Être dessuinté.

DESSUISSER (SE). v. pron. 1re conj. (de *des*, préfixe privat., et *suisse*). Quitter le rôle de suisse.

[illegible]

DESSUJETTIR (SE). [illegible] libre, indépendant d'un souverain. Peu usité.

★ **DESSUS**. adv. de lieu (pr. *de-çu*; ét. lat., [illegible] bâtir *dessus*. (Id.) Il croit voir un prie-Dieu, il [illegible] haut pour qu'elle passe [illegible]

—S'employait autrefois comme préposition. Le coucher *dessus* la dure. (Boss.)

[illegible]

— Fig.

[illegible]

Combiné avec *dessous*, ou précédé de la préposition *de*, il a encore aujourd'hui le même emploi. Tous ont disparu de *dessus* la scène. (La Bruy.) La main du Seigneur l'arrachera de *dessus* la terre. (Mass.) Il y a plus : en mettant *dessus* et dessous la langue l'argent et l'étain, de manière qu'ils se touchent par un bout, on voit dans l'instant briller un éclair. (B. de St-P.)

— DESSUS. s. m. Partie supérieure d'une chose. Le dessus de la tête. Le dessus du bras. Le dessus de la main. Le dessus du pied. Le dessus d'une table. Le dessus d'une boîte. Le dessus d'une montre. Le dessus d'un gâteau. Le dessus d'un panier. Le dessus d'un châle. Le dessus d'une étoffe. Le dessus d'un livre. [illegible] Buff.

— Fig. Le *dessus* de mon humeur dépend fort du temps, de sorte que pour savoir comme je suis, vous n'avez qu'à consulter les astres. (Mme de Sevigné.)

— Objet qui ne fait pas partie intégrante d'une chose, et qui se place dessus en certaines circonstances. Un dessus de table. Un dessus de lit.

— *Le dessus du panier*. Ce qu'il y a de meilleur. Le bourgeois d'occasion, plus malin, tirait à lui la couverture, prenait le *dessus* du panier de tout, de la femme, de la table et du reste. (E. Zola.)

— Fig. Je vous donne avec plaisir le *dessus* de tous les paniers, c'est-à-dire la fleur de mon esprit, de ma tête, de mes yeux, de ma plume, de mon écritoire. (Mme de Sévig.)

— Suscription, en parlant d'une lettre, d'un paquet. Mettre le dessus à une lettre, à un [illegible]

— Fig. Supériorité, avantage. [illegible] blement au plaisir de chercher sa santé celui [illegible] Sévig.) L'unique soin des enfants est de trouver l'endroit faible de leurs maîtres; dès qu'ils ont pu les entamer, ils gagnent le *dessus*. (La Bruyère.)

— *Avoir le dessus de quelqu'un*. L'emporter sur lui. On dit plutôt : *Avoir le dessus sur quelqu'un*.

[illegible]

— *Prendre le dessus*. Devenir prépondérant, [illegible] *sus*. (Id.)

[illegible]
L'estime et le respect sont de justes tributs
Qu'aux plus fiers ennemis arrachent les vertus. (CORN.)

— *Tenir le dessus*. Avoir la supériorité.

— Arg. Entreteneur. L'amant qui paye.

— Archit. *Dessus de porte*. Ornement de boiserie, de peinture ou de sculpture, placé dans un encadrement au-dessus du chambranle d'une porte d'appartement. [illegible] sions; mais les êtres inanimés je ne les aime qu'en *dessus* de porte. (Mme du Deffand.)

— *Les dessus d'un théâtre*. Les étages qui [illegible] ou dans lesquels remontent certaines décorations, certaines machines. A Paris, les dessus les grands théâtres sont des chefs-d'œuvre de [illegible]

— Mar. [illegible] vent sur un autre navire. Avoir, tenir le dessus du vent. Gagner, prendre le dessus du vent.

— Fig. et fam. *Avoir le dessus du vent*. Avoir l'avantage sur quelqu'un.

— *Le dessus d'une voile*. La face tournée vers l'avant quand la vergue est brassée carré.

[illegible] dessus. || La voix de la personne qui chante le dessus. Avoir un bon dessus. || *Haut-dessus*. *Premier dessus*. Partie supérieure parmi les dessus chantants.

— Techn. Petite glace employée pour dégrossir une grosse glace.

— *Dessus*, combiné avec certaines particules, forme des locutions adverbiales et des locutions prépositives.

— 1° Il forme des locutions adverbiales :

— *Au-dessus*. Loger au-dessus. Écrire au-dessus. Les hommes de soixante ans et au-dessus. Il occupe le premier étage, et ses domestiques logent au-*dessus*. (Acad.)

— Fig. Cela est admirable, et je ne connais rien qui soit au-*dessus*. (Acad.) Son caractère [illegible] (Voltaire.)

— *Ci-dessus*. *Ce que dessus*. Dans ce qui a été dit, écrit, exposé plus haut. Voir ci-dessus. Consulter le tableau ci-dessus. Lire la remarque, l'annotation ci-dessus. L'on n'a rien [illegible] Malherbe.

— *De dessus*. [illegible] dessus.

— *En dessus*. Mettre en dessus. Nouer, attacher en dessus. Porter en dessus. Vert en dessus, rose en dessous. J'ai mis en *dessus* les effets dont on a le plus souvent besoin. (Acad.)

— *Là-dessus*. Mettre là-dessus. Poser là-dessus. [illegible]

[illegible] *dessus*. (J.-J. Rousseau.)

— *Là-dessus*. Sur ce sujet, sur cette affaire, [illegible]

— *Par-dessus*. Passer par-dessus. Sauter par-dessus. Enjamber par-dessus. Accorder quelque chose par-dessus. Mettre un habit et un manteau par-dessus.

— Prov. *Il les sait toutes et une par-dessus*. Se dit d'un homme qui sait se tirer des circonstances les plus difficiles.

— PAR-DESSUS. s. m. V. PARDESSUS.

— 2° Il forme des locutions prépositives :

— *Au-dessus de*. Plus haut que. Au-dessus des nues. Au-dessus des cieux. Au-dessus des plus hautes montagnes. Au-dessus des yeux. [illegible] taille ordinaire. Arbre élevé au-dessus des autres arbres, etc. [illegible] Paris, par rapport au cours de la Seine. (Acad.) Ces hautes montagnes dont la cime s'élève au-*dessus* des nues. (La Bruy.) Le chemin que Saturne parcourt chaque jour au-*dessus* de nos têtes. (Id.) Sa tête et son nom s'élèvent au-*dessus* de cette multitude, comme celle de Saül s'élevait au-*dessus* de toute la multitude des tribus. (Mass.)

— Fig. Au-dessus des forces humaines. Au-dessus du génie. Au-dessus de la nature. [illegible] mais non pas des désirs. Boiste. [illegible]

[illegible] autres écrivains que par leurs expressions et [illegible] raison; son grand triomphe est de l'emporter [illegible] l'on rampe vilement devant ceux qui sont au-[illegible] ronne de France est autant au-*dessus* des autres couronnes du monde, que la dignité royale surpasse les fortunes particulières. (Id.) Tu te moquais de l'amour une fois, mais c'est parce que tu ne le connaissais pas; et, pour n'en avoir pas senti les traits, tu te croyais au-*dessus* de ses atteintes. (J.-J. Rouss.)

— En parlant de la résistance qu'on oppose aux passions, etc. Être au-dessus des faiblesses. Être au-dessus de l'intrigue et de la cabale. S'élever au-dessus des plus grands pé[illegible] l'injustice, de la douleur, de la moquerie. Au-dessus des craintes, des délicatesses de la nature. Se mettre au-dessus des sens. Ce courage paisible, sans faire effort pour s'élever, s'est trouvé, par sa naturelle situation, au-*dessus* des accidents les plus redoutables. (Boss.) [illegible] de l'ambition et de la fortune. (La Bruy.)

— *Au-dessus de,* marquant une supériorité de nombre, de durée, de valeur relative, etc. Les nombres au-dessus de dix mille. Les hommes au dessus de quarante-cinq ans. Les marchandises au-dessus du cours. Vendre des [illegible] au-dessus de vingt-cinq mille francs.

[illegible] se mettre peu en peine de, être supérieur à. Se mettre au-dessus des louanges, de la flatterie. Être au-dessus de l'opinion. Elle se mit au-*dessus* des opinions vulgaires. (La Bruy.)

— *Être au-dessus de.* Être hors d'atteinte de. Être au-dessus de l'envie, de la jalousie, de la calomnie, de la médisance. Être au-dessus du ridicule. Tant son esprit avait de charmes, tant elle était élevée au-*dessus* même de l'envie. (Fléch.)

[illegible]

— [illegible] Avoir plus de capacité, plus de mérite qu'il n'en faut pour remplir convenablement la place que l'on occupe, l'emploi dont on est pourvu.

[illegible] sentiments, des qualités, une élévation d'esprit et de cœur qu'on ne rencontre rarement chez les personnes de la même condition. || Dans un [illegible] *état.* Se vêtir avec un luxe, une recherche qui dépasse les ressources que l'on peut avoir dans tel état, etc.

[illegible] fortune solide, bien établie; avoir plus de revenus qu'on n'en dépense.

— [illegible] *au-dessus de tout.* Ne point s'inquiéter de ce qu'on peut dire, ne point se soucier des bienséances du monde, dédaigner le *qu'en dira-t-on?*

— Fig. et fam. *Être au-dessus du vent.* Être en état de ne rien craindre. Dans la marine, [illegible]

— [illegible] qui m'ôtèrent de *dessus* la besogne. (Malherbe.) Que mon nom soit effacé de *dessus* la terre. (J.-J. Rousseau.)

— *Par-dessus.* Sur, au delà, par delà. Sauter [illegible] tête, par-dessus les épaules. Porter une redingote par-dessus son habit. Pour aller chez Métronacte, il faut passer *par-dessus* le théâtre des Napolitains. (Malherbe.)

— Fig. En me fortifiant ainsi, j'ai passé par-[illegible]

[illegible] *par-dessus la tête.* Être fatigué, rassasié, dégoûté d'une chose; en avoir plus qu'on n'en [illegible]

— Loc. prov. et fig. *Par-dessus les maisons.* D'une manière exorbitante, excessive, exagérée. Faire des demandes par-dessus les maisons. Avoir, afficher des prétentions par-dessus les maisons. Acheter, payer une chose par-dessus les maisons.

— Prov. et fig. *Par-dessus l'épaule.* Se dit [illegible] ce à quoi cette locution s'applique. *Faire quel-[illegible] par-dessus l'épaule.* Ne point faire quelque chose, ne point payer quelqu'un.

— *Par-dessus tout.* Principalement, surtout, plus que tout le reste. Préférer une chose par-dessus tout. Aimer quelqu'un par-dessus tout. Se livrer à l'étude des langues par-dessus [illegible] dessus tout.

— *Par-dessus.* Outre, plus que. Donner cent francs par-dessus ce qu'on devait. Être jeune, [illegible] ont encore cet avantage par-*dessus* l'homme, qu'ils savent nager sans avoir appris. (Malh.) Mon ennui par-*dessus* l'ordinaire, c'est d'être si longtemps sans avoir de vos lettres. (M^me de S.)

[illegible] se trouve dessous ou en bas. Boîte sens dessus [illegible]

— Fam. [illegible] et dans un grand désordre. Papiers sens dessus [illegible]

DESTELBERGEN, Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), sur l'Escaut. Huileries, distilleries. C'est une ancienne localité appelée *Thesla* dès le X^e siècle; 3,700 hab.

*** DESTIN** s. m. (lat. *destinatum,* supin du v. *destinare,* destiner, fixer, arrêter, déterminer). [illegible] Myth. Divinité aveugle, née du Chaos et de la Nuit, à qui les dieux et les hommes étaient soumis [illegible] Le Destin avait ses [illegible]

— Enchaînement nécessaire, irrésistible, des événements et des causes. [illegible] Destin aveugle, irrévocable, immuable, fatal. L'ordre du destin. Les arrêts, les décrets du destin. Le livre du destin. [illegible] un malheureux que le *destin* [illegible] Fénelon. Ose accuser le *destin* d'injustice. Corn. Avec quelle rigueur, *destin,* tu me poursuis! Rac.

— En mot [illegible] Enchaînement des causes [illegible] la Providence, et nécessitant la réalisation de l'événement.

— Les poètes, les orateurs, disent indifféremment : *le destin* et *les destins.* Le destin ennemi. Les destins favorables. Souffrez que j'accomplisse ce que les *destins* ont marqué. (Fénelon.)

[illegible]

— Sort particulier de chaque homme, de chaque chose. Un heureux destin. Un destin fâcheux. Un destin contraire. Finir son destin. Combattre son destin. Obéir à son destin. [illegible] des combats. Le destin d'un empire. Le *destin* de l'homme est la conséquence de [illegible] Boiste. Deux fois, dont la puissance et la vertu peuvent faire le *destin* de toute l'Europe. La Bruy. Deux hommes chargés des intérêts et du *destin* [illegible] Fléchier. C'est le *destin* des choses humaines de n'avoir qu'une durée courte et rapide. Mass. [illegible] Rouss. Cela seul répand une amertume continuelle sur le *destin* heureux que je me sens [illegible] Voltaire.) J'ignore du combat quel sera le *destin.* (Id.)

— Poét. Vie, existence. Trancher, terminer, finir son destin. Abréger son destin. Prolonger ses destins.

[illegible]

— Syn. comp. DESTIN, SORT. Le *destin* suppose une suite d'événements enchaînés et [illegible]

*** DESTINATAIRE.** s. 2 g. Celui, celle à qui une chose est destinée. Se dit par opposition à Destinateur, destinatrice, celui, celle qui destine la chose. Le destinataire d'un paquet. Le destinataire d'une lettre.

DESTINATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui destine une chose à telle personne ou à tel but; par opposition à Destinataire, la personne à qui une chose est destinée.

*** DESTINATION.** s. f. [illegible] (lat. *destinatio,* même signif.; rad. *destinare,* destiner). Emploi d'une personne ou d'une chose pour un usage arrêté, pour un objet déterminé. Heureuse destination. Agréable destination. La destination de l'homme ici-bas. La destination d'un édifice. La destination des deniers publics. Faire la destination d'une somme. Remplir sa destination. Sortir de sa destination. [illegible] *destination* n'est pas l'exercice des facultés intellectuelles, mais l'accomplissement de nos devoirs. (M^me de Staël.) C'est une maison où on voit réuni, sans appareil, tout ce qui répond à la véritable *destination* de l'homme. (J.-J. Rouss.) La *destination* de l'homme sur la terre est le travail. (Ch. Nodier.)

— Action de celui qui destine.

— Lieu où doit se rendre une personne. Faire connaître à un fonctionnaire sa destination. Connaître la destination d'un régiment, d'une flotte. La destination d'un voyageur. Se rendre à sa destination. Partir pour sa destination. Arriver au lieu de sa destination.

— Se dit principalement du lieu où l'on se rend pour remplir une mission ou pour exercer un emploi.

— Lieu où l'on expédie des choses, des marchandises. La destination d'une cargaison, d'un chargement. La destination d'une lettre, d'une caisse.

— *Destination pour.* La destination d'une escadre pour l'Amérique. La destination d'un corps de cavalerie pour l'Algérie.

— Jurispr. *Immeubles par destination.* Choses mobilières de nature, qui sont incorporées dans un immeuble pour en faire partie intégrante, et ne former avec lui qu'un seul corps, [illegible] par le propriétaire. Les outils aratoires, les [illegible] par destination. Les objets scellés dans les murs, les glaces, les statues, etc., sont encore immeubles par destination. || *Destination du père de famille.* Arrangement, disposition que le propriétaire a fait dans son héritage, relativement aux passages, aux égouts, aux jours, etc.

DESTINATOIRE adj. 2 g. [illegible] Prat. Qui assigne l'emploi, l'usage d'une chose. Clause destinatoire.

DESTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Destiner. [illegible] son destin. Un homme destiné à une grande fortune. Destiné aux honneurs, aux grandes choses. Destiné à [illegible]

— *Destiné à,* suivi d'un nom. Dont la destination est [illegible] personnes et des choses animées. Cette princesse [illegible] Philippe. (Boss.) Ces mains *destinées* à des usages [illegible]

— En parlant des choses inanimées. [illegible] *destiné* à votre sépulture. (Mass.) Les temps [illegible] *destinée* au feu. (Id.) On consumait dans cette guerre tous les fonds *destinés* au commerce. (Voltaire.)

— *Destiné à,* suivi d'un infinitif. Ma voix n'est pas *destinée* à satisfaire les curieux. (Boss.) Une armée *destinée* à passer le Rhin (La Bruy.) Étais-je *destiné* à être le témoin et comme le ministre de son sacrifice? (Fléch.) [illegible] Dieu. (Mass.) Il y a des gens *destinés* à être sots (La Rochef.) Les arts libéraux ne sont *destinés* qu'à rappeler le souvenir de la vertu. B. de St-P. Les quadrupèdes *destinés* à parcourir les terres molles des prairies et les bords marécageux des rivières ont le pied fourchu; tels sont les bœufs. (Id.) La rosée est *destinée* à remplacer les pluies dans les climats secs et arides (A. Martin.) Ce qui dans son origine était *destiné* à instruire le public est employé trop souvent à le tromper. (La Harpe.)

— *Destiné à,* dans le sens de Préparé, réservé, en parlant des choses. Les grâces *destinées* à leurs talents et à leurs services (Mass.)

— *Destiné contre.* Cet armement était *destiné* contre la France. (Volt.)

— *Destiné dans.* [illegible] Mass.

— *Destiné de.* [illegible] Mass.

— *Destiné par. Destinée* par sa naissance, et ensuite par sa malheureuse captivité, à l'erreur et à l'hérésie. (Bossuet.) La duchesse de Saxe-Weimar est le véritable modèle d'une femme *destinée* par la nature au rang le plus illustre. (M^me de Staël.)

— *Destiné pour.* [illegible] de son jeune maître. (Lemaistre de Sacy.)

— Absol. Ils souffraient que toutes leurs heures fussent *destinées* (Boss.)

*** DESTINÉE.** s. f. Destin, effet du destin. La destinée ou les destinées. Être soumis à la destinée. L'aveugle destinée. Les arrêts, les coups, les ordres de la destinée. Le livre de la destinée. Fatale, cruelle, immuable destinée. Si on avait fait une *destinée,* on n'aurait pas imaginé autre chose que ce qui lui est arrivé. (M^me de Sévigné.) Quelquefois la *destinée* punit deux égoïstes en les liant l'un à l'autre. (Lévis.)

[illegible]

— Sort particulier d'une personne ou d'une chose. Heureuse destinée. Singulière destinée. Glorieuse destinée. Noble destinée. Haute destinée. Grande, sublime destinée. Triste destinée. Lugubre destinée. [illegible] Préparer de grandes destinées. Arbitre de la destinée. Être incertain de sa destinée. Être content de sa destinée. Être supérieur à sa destinée. Jouir d'une destinée heureuse, douce, tranquille. Envier la destinée de quelqu'un. Unir sa destinée à celle de quelqu'un. Mettre sa destinée entre les mains de quelqu'un. La religion change les plus tristes *destinées* par le [illegible] l'envie. (Id.) Dieu tient nos *destinées* entre ses mains [illegible] te sur votre front, nous annonce vos grandes *destinées* [illegible] jamais pu être exterminé, tandis que d'autres [illegible] la monarchie, en vous confiant celle de la maison royale. (Id.) On rencontre sa *destinée* par le chemin qu'on prend pour l'éviter. (La Font.) Puisque nous sommes nés pour souffrir et pour mourir, il faut se familiariser avec cette dure *destinée.* (J.-J. Rouss.) Si mes projets s'accomplissent et que mon espoir ne m'abuse pas, nos *destinées* seront remplies. (Id.) Pour accomplir la *destinée* que son père avait voulu lui éviter. (Volt.) La fatalité de la *destinée* se fait sentir ici plus qu'en tout autre événement. (Id.) Il y a de la *destinée* dans tout cela. (Id.) [illegible] point contre ta *destinée.* (Chateaub.) Les grands sont respectables par cela seul qu'ils décident de la *destinée* d'un grand nombre d'hommes. (Villem.) Il n'est point de hasard dans la *destinée* [illegible] (Barth.) Les *destinées* sont les résultats présents, passés et futurs des plans établis par Dieu, conformément aux [illegible] (Ch. Fourier.) Une religion n'est autre chose qu'une réponse au problème de la *destinée* humaine et à toutes les questions qu'elle entraîne à sa suite. (Jouffr.)

— Résultat, ce qui doit arriver au sujet d'une chose. Il faut absolument que je sache la *destinée* de mon mariage. (Mol.)

[illegible]

— Poét. Vie, existence. Finir sa destinée. Trancher, abréger, prolonger la destinée de quelqu'un. Une doctrine humiliante qui confond l'homme avec la bête, qui borne sa *destinée* à un petit nombre de jours. (Mass.) La décision de leur *destinée* éternelle. (Id.)

— Dans ses deux premières acceptions, le mot *Destinée* est plus usité en prose que son syn. Destin.

*** DESTINER.** v. a. 1^re conj. (du lat. *destinare,* même signif.). Fixer, déterminer la destination de quelqu'un ou de quelque chose.

— Le complément indirect de ce verbe, c'est-à-dire celui qui exprime la destination de la personne ou de la chose, se marque ordinairement par la préposition *à.* On l'a cependant employé sans la préposition *à.* M. de Bullion est *destiné* chancelier de la petite reine. (Malherbe.) Il faut suivre les règles de la Providence, qui nous *destine* comme il lui plaît. (M^me de Sévigné.)

— *Destiner à,* suivi d'un nom. Destiner des enfants à l'Église. Destiner quelqu'un aux combats, au barreau, aux lettres, aux arts, etc. Le temps que l'Église destine à la mortification des sens, à la pénitence [illegible] *destine* cette princesse à [illegible] protecteur de la France [illegible] Je *destine* [illegible] mante. (J.-J. Rousseau.) Si la nature vous *destine* au ministère de l'éloquence, attendez que la philosophie vous y conduise à pas lents. (Barthélemy.)

— *Destiner à,* suivi d'un infinitif. Pendant les trois heures que vous *destinez* tous les jours à être amoureux. (M^me de Sév.) Ces grandes âmes qu'il destine à combattre l'orgueil. (Fléchier.) Vous m'avez *destiné* à honorer sa mémoire. (Id.) Celui que Dieu *destinait* à gouverner la monarchie. (Mass.) Il semble que son caractère doux et facile ne le *destinait* qu'à mener une vie paisible dans le sein des arts et des plaisirs honnêtes. (Barth.)

— *Destiner à,* dans le sens de Préparer, réserver une chose à quelqu'un. Dieu, qui lui *destinait* d'autres couronnes. (Fléch.) La grâce qu'il *destine* à ses élus. (Id.) Le joug que vous leur *destinez.* (Corn.) Je sais, à son retour, l'accueil qu'il me *destine.* (Rac.)

— Le complément indirect du verbe *Destiner* se marque aussi quelquefois par la préposition *pour,* surtout quand il a rapport à l'emploi et non au but.

— *Destiner pour,* suivi d'un nom. Celle que Dieu avait *destinée* pour sa gouvernante. (Fléchier.) La Providence vous a *destinée* pour la chère et douce consolation d'un père illustre et malheureux. (M^me de Sévigné.)

[illegible]
C'est pour lui que le ciel te *destine* aujourd'hui
[illegible]

— *Destiner pour,* suivi d'un infinitif. Ces quatre pistoles sont *destinées* pour voir tantôt la comédie des Visionnaires. (M^me de Sévigné.) Dieu, dont la providence *destine* les juges pour gouverner les peuples, comme elle *destine* les prêtres pour les sanctifier. (Fléch.)

[illegible]

— Si c'est un nom de lieu qui marque la destination, on dit toujours *Destiner pour*, et non pas *Destiner à*. Destiner un régiment pour l'Algérie. Destiner une flotte pour le nouveau monde. Destiner un fonctionnaire pour telle ou telle ville. Les beaux justaucorps en broderie *destinés* pour Villers-Cotterets servent le soir aux promenades. (Mme de Sévigné.)

— SE DESTINER. v. pron. Fixer sa destination. Se destiner au barreau, à la judicature, aux armes, aux beaux-arts, à l'Église, à la diplomatie, aux fonctions civiles. Tel qui s'est *destiné* à l'action, regarde l'oraison comme une oisiveté pieuse. (Fléch.)

— *Se destiner à quelqu'un*. Avoir l'intention de se marier avec lui.

DESTITUABILITÉ. s. f. (rad. *destituable*). Qualité de celui qui peut être destitué. La destituabilité des fonctionnaires. On dit mieux, l'*amovibilité* des fonctionnaires.

*** DESTITUABLE**. adj. 2 g. Qui peut être destitué. Fonctionnaire destituable, non destituable. On dit plutôt *amovible*.

DESTITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Destituer. S'empl. adjectiv. Magistrat destitué. Commis destitué. Il fut destitué pour sa mauvaise conduite.

— Dépourvu, dénué, en parlant des personnes, et surtout des choses. Un homme destitué de bon sens, de raison; destitué de tout secours, de toute ressource. Une créature destituée de tout fondement. Une conjecture destituée de vraisemblance. Une espérance destituée de toute probabilité, etc. L'as-tu esprouvé tant *destitué* de gens, d'argent? (Rabelais.) L'empereur, *destitué* du secours des Hollandais. (Racine.) Me voilà donc, madame, dit le calender, seul, blessé, *destitué* de tout secours. (Galland.) Presque tous les peuples, mais surtout ceux de l'Asie, comptent une suite de siècles qui nous effraie; cette conformité entre eux doit au moins nous faire examiner si nos idées sur cette antiquité étaient *destituées* de toute vraisemblance. (Voltaire.) L'histoire naturelle n'est pas *destituée* d'un instinct conservateur. (Virey.) Rome, même *destituée* de la papauté, n'aurait aucune des conditions d'une capitale. (Proudhon.) — En parlant des personnes, on dit mieux *dépourvu*.

*** DESTITUER**. v. a. 1re conj. (du lat. *destituere*, m. sign.). *Je destitue, nous destituons. Je destituais, nous destituions, vous destituiez. Que je destitue, que nous destituions, que vous destituiez*, etc. Priver quelqu'un d'un emploi, d'une charge, d'une fonction. Destituer un magistrat, un fonctionnaire, un administrateur, un commis, un employé. Destituer un conseiller d'État, un procureur, un maire. Destituer quelqu'un de sa commission, de son emploi, etc. Tous les fonctionnaires amovibles sont sujets à se voir destituer, dans les moments de crise politique.

— Dépourvoir, priver. Destituer quelqu'un de tout secours. Vieux en ce sens.

— SE DESTITUER. v. pron. Être destitué.

*** DESTITUTION**. s. f. (pr. *dess-ti-tu-cion*). Action de destituer, de priver quelqu'un d'un emploi, d'un grade, d'une charge, d'une fonction. Recevoir sa destitution. Annoncer à quelqu'un sa destitution. Prononcer la destitution d'un mauvais administrateur. Ne pas s'attendre à sa destitution. Ne pas se consoler d'une destitution. Destitution brutale, injuste. Destitution honteuse, méritée. Les destitutions sont communes dans les temps de révolution. La destitution d'un officier peut être prononcée par un conseil de guerre.

DESTORSES. s. f. pl. Détours, sentiers détournés. (Rabelais.)

DESTORTOIR. s. m. (pr. *dess-tor-toir*; et. lat. *detortus*). V. DÉTORTOIR.

DESTOUCHES (André). Compositeur français, né à Paris en 1672, mort en 1749, a composé un grand nombre d'opéras, entre autres celui d'*Issé*, par lequel il se fit une grande réputation.

— DESTOUCHES (Philippe NÉRICAULT). Poète comique, né à Tours, 1680-1754. Après s'être distingué dans la diplomatie, il se voua à la culture des lettres et fut admis à l'Académie française. Des nombreuses comédies qui restent de Destouches, on ne lit guère que ses deux chefs-d'œuvre, *le Philosophe marié*, 1727, et *le Glorieux*, 1732. Le dernier présente des caractères bien tracés.

DESTOUPPER. v. a. 1re conj. Débonder un tonneau. (Rabelais.)

DESTOUR. s. m. (du pers. *destûr*, prêtre). Relig. Nom des prêtres de la religion parsie.

— *Destour mobed*. Nom donné aux prêtres du troisième ordre.

DESTOURBANCE. s. f. (rad. *destourber*). Vieux mot qui signifie Action de troubler, Diversion, empêchement.

DESTOURBER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *disturbare*; rad. *turbare*, troubler). Vieux mot qui signifie Troubler, bouleverser, empêcher, embarrasser.

DESTOURBIER. s. m. (rad. *destourber*). Vieux mot qui signifie Embarras, obstacle, empêchement. [illegible] *destourbier* que [illegible]. (Montaigne.) La licence des jugements est un grand *destourbier* aux grandes affaires. [illegible]

*** DESTRIER**. s. m. Vieux mot qui désignait un Cheval de main ou de bataille. On l'appelait ainsi, parce qu'on le menait de la main droite ou *dextre*. Le destrier était le contraire du palefroi, en usage dans les cérémonies. Il me semble avoir ouï dire que les Romains avaient des chevaux qu'ils menaient à dextre ou à relais, pour les prendre tout frais au besoin; et de là vient que nous appelons *destriers* les chevaux de service. (Montaigne.)

> Un *destrier* à [illegible]
> [illegible] (Musset.)
> [illegible]
> [illegible]

— Fam. Cheval de selle. Après avoir abandonné son *destrier* aux soins de Jeannette... il entra dans sa maison. (J. Sandeau.)

*** DESTRUCTEUR, TRICE**. s. (ét. lat. *destructor*; rad. *destruere*, détruire). Celui, celle qui détruit. Le féminin est très peu usité comme substantif. Les Grecs furent les *destructeurs* de Troie. (Acad.) Chaque espèce d'êtres vivants en voit autour d'elle une ou plusieurs qui la détruisent; l'espèce humaine seule a dans elle-même ses *destructeurs*. (Boiste.) Ce *destructeur* fatal des tristes Lesbiens. (Racine.) Il lui paraît plus glorieux d'être le *destructeur* de ses voisins que le père de son peuple. (Mass.) A ce prix, je meurs satisfait, et je bénis le *destructeur* de ma famille. (Grimm.)

— Par extens. Celui qui brise, qui rompt, qui pille. Les enfants sont quelquefois de terribles destructeurs. Les soldats, livrés à la licence, sont de grands *destructeurs*. (Acad.)

— Fig. Celui qui ruine, qui anéantit des choses physiques ou des choses morales. Être le destructeur de sa propre fortune par des prodigalités, de folles dépenses. Le destructeur de l'hérésie. Le destructeur des abus, des scandales.

— S'empl. adjectiv. Un fléau destructeur. Un animal destructeur. Un esprit destructeur. Un conquérant destructeur. Une armée destructrice. La religion mahométane, qui ne parle que de glaive, agit encore sur les hommes avec cet esprit *destructeur* qui l'a fondée. (Montesq.) C'était une nation bien *destructrice* que celle des Goths. (Id.) Cette mer ne nourrit point de poissons voraces et *destructeurs*. (Barthélemy.) Je pense que chaque genre d'insectes a son végétal *destructeur*, que nous ne connaissons pas. (B. de St-P.)

— Fig. Philosophie destructrice. Un système *destructeur*. (Acad.) Toute espèce de despotisme est *destructeur* de la société. (Boiste.) Loi qui devient *destructrice* du corps politique. (Montesquieu.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

*** DESTRUCTIBILITÉ**. s. f. (rad. *destructible*). Qualité de ce qui peut être détruit.

DESTRUCTIBLE. adj. 2 g. Qui peut être détruit.

*** DESTRUCTIF, IVE**. adj. Qui a la vertu de détruire, de renverser. Principe destructif. Cause, force, doctrine, politique destructive. Jusqu'au 10 août, plus d'un excès avait signalé la marche *destructive* des événements. (De Maistre.) Trop de causes usuelles et *destructives* ont jusqu'ici affligé nos regards. (Raynal.)

— *Destructif de*. L'égoïsme est destructif du bonheur.

*** DESTRUCTION**. s. f. (pr. *dess-truk-cion*; ét. lat. *destructio*, forme de *destruere*, détruire). Ruine totale. Se dit proprement d'un édifice, d'une ville, que l'on renverse de fond en comble. La destruction du temple de Jérusalem. La destruction de la tour de Babel. La destruction de la ville de Babylone, de la ville de Carthage. Chez les Grecs, la prise d'une ville emportait son entière *destruction*. (Montesq.)

— Par extens. Grand pillage, grand ravage. La destruction d'une province, d'une contrée, d'un royaume. Les frais de tous ces préparatifs de *destruction* suffiraient pour fonder et pour faire fleurir la plus nombreuse colonie. (Volt.)

— La destruction personnifiée. On eût dit que la *Destruction* s'était incarnée dans cette trinité haletante. (E. About.)

— Fig., au physique et au moral. Anéantissement. La destruction des familles. La destruction des abus. La destruction des hérésies. La destruction de la monarchie. La destruction des bonnes mœurs, de la morale. Causer la destruction [illegible]. La destruction [illegible], contribuer à la destruction. Le gouvernement despotique porte en lui le germe de sa *destruction*. (Boiste.) Une des principales raisons qui animèrent les jésuites à la *destruction* de Port-Royal. (Racine.) C'était qui tendait à la *destruction* des hommes. (Fléch.) Pour prévenir la *destruction* entière de sa patrie. (Mass.) La *destruction* produite par la main des hommes n'a rien de beau; tout est hideux en elle. (De Jouy.) La nature hâte partout la *destruction* des êtres inutiles. (B. de St-P.)

— Philos. *Destruction des philosophes*. Titre d'un livre d'Al-Gazel, célèbre sceptique arabe de la fin du XIe siècle. — *Destruction de la destruction*. Titre de la réfutation du livre d'Al-Gazel par le péripatéticien Averrhoès.

DESTRUCTIONNISTE. s. 2 g. (pr. *dess-truk-cio-nisste*; rad. *destruction*). Hist. relig. Nom sous lequel, parmi les chrétiens universalistes, on désigne ceux qui, se fondant sur le passage de l'Écriture où il est dit que la punition des méchants sera éternelle, pensent que ces méchants ou réprouvés seront condamnés à rentrer dans le néant.

DESTRUCTIVITÉ. s. f. (rad. *destructif*). Penchant à détruire. Protubérance de la destructivité. La destructivité est une des facultés affectives que reconnaît la cranologie.

DESTUTT DE TRACY. V. TRACY.

DESU (AU). loc. adv. A l'insu. V. DÉCU.

DÉSUDATION. s. f. (pr. *dé-çu-da-cion*; du lat. *desudare*, suer). Éruption de petits boutons semblables à les grains de millet que l'on observe particulièrement chez les enfants, et qui est spécialement occasionnée par le défaut de propreté. La *désudation* est une affection qui n'a rien de dangereux, et sa guérison peut être confiée à la nature. (Pariset.)

*** DÉSUÉTUDE**. s. f. (pr. *dé-çu-é-tude*; et lat. *desuetudo*; rad. *suescere*, avoir coutume; *suetus*, accoutumé). État d'une chose qui a cessé d'être en usage, en parlant des lois, des règlements, des coutumes. Être en désuétude. Tomber en désuétude. A la longue, la plupart des lois qui n'ont été faites que pour des besoins temporaires tombent en désuétude et cessent d'être observées, sans que pour cela elles aient été révoquées formellement. Toutes les lois sont sujettes à tomber en *désuétude*, et il est bien certain que, quand cela arrive, on ne peut plus tirer un moyen de cassation d'une loi qui a été abrogée tacitement par un usage contraire. (D'Aguesseau.)

— Littér. Se dit d'un mot qui vieillit. Cette expression est tombée en désuétude. De vieux mots français tombés en *désuétude* dans la langue cultivée sont restés populaires dans quelques provinces. (E. Renan.)

DÉSUINTAGE, DÉSUINTÉ, ÉE, DÉSUINTER. V. DESSUINTAGE, DESSUINTÉ, DESSUINTER.

DÉSULFURANT. part. prés. du v. Désulfurer.

DÉSULFURANT, ANTE. adj. Qui produit la désulfuration. Une action désulfurante.

DÉSULFURATION. s. f. (pr. *dé-çul-fu-racion*). Chim. Action de désulfurer, résultat de cette action.

— Perte de soufre dans une eau minérale.

DÉSULFURÉ, ÉE. part. pass. du v. Désulfurer. S'empl. adjectiv. Corps désulfuré. Substance désulfurée.

DÉSULFURER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-çul-fu-ré*; du pref. *dé*, et du lat. *sulfur*, soufre). Chim. Détruire l'état de sulfuration d'un corps, lui enlever le soufre avec lequel il était combiné. Désulfurer un corps, une substance.

— Enlever le soufre d'une eau minérale.

— SE DÉSULFURER. v. pron. Être désulfuré.

DÉSULTEUR. adj. et s. m. (pr. *dé-çul-teur*; ét. lat. *desultor*, forme de *desultare*, sauter). Antiq. Cavalier qui menait deux chevaux et qui sautait de l'un sur l'autre. Chez les Grecs et les Romains, les désulteurs paraissaient dans les jeux et les pompes funèbres. — *Chevaux désulteurs*. Chevaux que conduisaient les cavaliers appelés *désulteurs*. On trouve dans Rabelais le terme : *Cheval désultoyre*.

DÉSULTOIRE. adj. (rad. *désulteur*). Qui passe d'un sujet à un autre. Le style désultoire de cette nouvelle.

DÉSUNI, IE. part. pass. du v. Désunir. S'empl. adjectiv. Ais désunis. Planches désunies. Feuilles de parquet désunies.

— Par extens. Terres désunies. Fief désuni. Charges désunies.

— Fig. Frères désunis. Esprits, cœurs désunis. Famille désunie. Il n'y avait que le seul [illegible] leurs cœurs fussent *désunis*. (Boss.) J'ai regret de vous voir tous deux si *désunis*. (Quinault.) Les philosophes sont *désunis*. (Volt.)

> [illegible]
> [illegible] (CORNEILLE.)

— Manég. *Cheval désuni*. Cheval qui traîne les hanches, qui galope à faux. — *Cheval désuni du devant*. Cheval qui, en galopant à main droite, part de la jambe gauche antérieure. *Cheval désuni du derrière*. Cheval qui, en galopant à main droite, lève la jambe postérieure droite plus en arrière que la gauche.

— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle des facettes produites par une loi compliquée s'interposent entre d'autres facettes produites par des lois très simples. Chaux carbonatée désunie.

*** DÉSUNION**. s. f. (ét. fr., *dés*, préf. privat., et *union*). Séparation des parties d'un tout. La désunion des parties, des ais d'une cloison, se fait [illegible]. La désunion des molécules amène la destruction et la décomposition des corps.

— Séparation. Personne ne sent mieux que moi les *désunions* de l'absence. (Mme de Sév.)

— Particulièrement. Disjonction, démembrement. La désunion de deux charges. La désunion de deux terres. La désunion de deux cures. Ces terres ont diminué de valeur depuis leur *désunion*. (Acad.)

— Fig. Mésintelligence, division. Causer, semer la désunion entre les esprits. Mettre la désunion dans une famille. Amener une complète désunion entre deux frères par la diversité des intérêts. Il y a de la désunion parmi les membres de cette société, de ce parti politique. La *désunion* se met parmi les chefs. (Racine.) Par leur *désunion* Rome sera sauvée. (Voltaire.) Les suites de la *désunion* se firent sentir à l'importance et à la grandeur des objets [illegible]. (Saint-Prosper.)

*** DÉSUNIR**. v. a. 2e conj. (ét. fr., *dés*, préfixe privatif, et *unir*). Séparer ce qui était uni. Désunir les pièces [illegible]. Désunir les [illegible]. Désunir les pierres [illegible]. Désunir les [illegible].

— Particulièrement. Désunir [illegible] de terre d'un domaine. Désunir [illegible] possession [illegible]. Désunir [illegible] d'une cure. Désunir une charge d'une autre charge.

— Fig. Rompre l'union, la bonne intelligence entre les personnes. Désunir les peuples par la diversité des intérêts politiques. Désunir les membres d'une même famille par des intrigues. Désunir des frères par la haine. Le [illegible] *désunit* [illegible]. Il *désunit* les amitiés les plus étroites. (Mass.) Les sont pourri chacun [illegible] *désunis*. (J.-J. Rouss.)

> [illegible]
> [illegible] (L[illegible])

— SE DÉSUNIR. v. pron. Se séparer. Des planches qui se désunissent.

— Fig. [illegible] Désunis qui se désunissent [illegible] *désunis*, [illegible] perdu. (Acad.)

— Manég. Changer de jambe en galopant. Ce cheval se désunit.

DÉSUNISSANT. part. prés. du v. Désunir.

DÉSUNISSANT, ANTE. adj. Qui désunit. La force désunissante du péché.

DÉSURE. s. f. [illegible] serres.

DÉSUSITÉ, ÉE. part. pass. du v. Désusiter. S'empl. adjectiv. Mot désusité. Pratique désusitée. Son confesseur [illegible] des pratiques peu convenables et ajouta [illegible] *désusitées*. (Volt.)

— Syn. comp. DÉSUSITÉ, INUSITÉ. Une chose *inusitée* n'est pas en usage; une chose *désusitée* n'est plus en usage.

DÉSUSITER. v. a. 1re conj. (de *dés*, préf., et *usité*). Faire tomber en désuétude; faire qu'une chose ne soit plus usitée.

— SE DÉSUSITER. v. pron. Tomber en désuétude, n'être plus usité. Ce mot est vieux.

DÉSUVIATES. s. m. pl. Géogr. Peuple gaulois, dans la Viennoise, sur les bords du Rhône. Les Désuviates occupaient le territoire de Tarascon.

DESVRES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Boulogne (Pas-de-Calais); ancienne place forte. Eaux minérales; faïencerie; commerce de grains; 3,900 hab.

DÉSYMPHYSÉ, ÉE. part. pass. du v. Désymphyser. Pubis désymphysé.

DÉSYMPHYSER. v. a. 1re conj. (de *dé*, priv., et *symphyse*). Chir. Faire la section de la symphyse du pubis.

— SE DÉSYMPHYSER. v. pron. Être désymphysé.

DÉTACHAGE. s. m. Action de détacher, d'enlever une tache.

DÉTACHANT. part. prés. du v. Détacher.

DÉTACHANT, ANTE. adj. Qui enlève les taches. Les qualités détachantes du savon.

DÉTACHE. s. f. Min. Petite couche formée généralement d'argile ou d'une substance friable et qui sépare un filon des roches environnantes.

DÉTACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Détacher. Dont on a enlevé les taches. Une étoffe détachée.

DÉTACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Détacher. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Un prisonnier détaché. Un cheval détaché. Un fruit détaché d'un arbre. Une tapisserie détachée. Une épingle détachée. Les bras détachés du corps. Des figures mal détachées du fond d'un tableau. Des maisons détachées. [illegible] détachés. Des [illegible] entendu un morceau de musique. Une ferme détachée d'une propriété. Une chapelle détachée d'un couvent. Un régiment détaché d'une division. Un corps d'armée détaché. [illegible] contre quelques-uns valeur. [illegible] pire des Égyptiens est entièrement *détaché* des autres. (Boss.) Les [illegible] sont les plus faciles; [illegible] d'autant plus de valeur [illegible].

Détaché de. Il était *détaché* du bâtiment par le commandant. (Alex. Dumas.)

— Fig. Ces esprits *détachés* des choses de la terre sont [illegible]. (Mme de Sév.) Un cœur *détaché*. Le cœur *détaché* de la boue. (Boss.) L'âme *détachée* du corps par la mortification. (Id.) La vie chrétienne que je vous propose est parfaitement *détachée* des sens et de nous-mêmes. (Id.)

— Absol. Le philosophiste le plus *détaché* tient fortement à l'opinion qu'on a de lui, plus encore qu'à la sienne. (Boiste.) Ce ministre si fortuné et si *détaché* tout ensemble. (Boss.)

> [illegible]
> [illegible] ([illegible])
> [illegible]
> [illegible] ([illegible])

— Archit. Se dit d'un bâtiment séparé du

[illegible] Une salle [illegible]

[illegible]

en avant des autres.

[illegible]

lte.

* **DÉTACHEMENT**. s. m. Action de détacher ce qui était attaché. N'est point usité au sens propre.

[illegible] attache l'esprit ou le cœur. Le détachement des [illegible] détachement des richesses, de la gloire, des [illegible]

Le *détachement* des plaisirs la désaccoutume du [illegible] première vocation et le premier vœu de l'âme chrétienne. (Fléch.) Il sentait couler dans son âme un *détachement* secret des choses secrètes. (Id.) Ils avaient besoin de se rappeler les lois inviolables du *détachement* chrétien. (Montalembert.)

[illegible] venant.

[illegible] corps de troupes détaché d'un corps plus considérable, pour explorer le pays, reconnaître une position, masquer des mouvements par des diversions, assurer les abords d'un camp, défendre ou harceler les convois, intercepter les communications, etc., en un mot, pour faire un service quelconque. Former un détachement. Envoyer un détachement. Faire partie d'un détachement. Être d'un détachement. Commander un détachement. Il commanda ce *détachement* qui fit en Allemagne les merveilles [illegible] tance.

— Mar. Se dit d'un certain nombre de bâtiments qu'on envoie à un service particulier.

* **DÉTACHER**. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *tacher*). Enlever les taches. Le dégraisseur vous détachera cette robe.

[illegible]

* **DÉTACHER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *tache*, dont le sens primitif est chose qui adhère, s'attache). Séparer une personne ou une chose de ce qui l'attache, de ce qui la retient. Détacher un forçat, un prisonnier. Détacher un chien, un bœuf, un cheval. Détacher un tableau. Détacher une tapisserie, un rideau. Détacher un manteau. Détacher une barque du rivage. J'observai du coin de l'œil qu'on avait *détaché* ma malle. (J.-J. [illegible])

— Oter, défaire ce qui attache, ce qui sert à attacher. Détacher une agrafe. Détacher une épingle. Détacher un cordon, un ruban, une jarretière. Détacher un clou.

— Tenir écarté, séparer ce qui était joint. Détacher les bras du corps. Détacher la jambe droite de la jambe gauche, le pied gauche du pied droit.

[illegible]

— Rendre distinct, isolé. Détacher des annotations du texte en les mettant à la marge, en les séparant par un filet.

— Séparer une chose de celle avec laquelle elle est jointe et forme un tout, un même corps. Détacher un fruit d'un arbre. Détacher un rocher d'une montagne. Détacher des parcelles d'une pierre, etc. Les vendangeurs *détachaient* les raisins suspendus aux vignes. (Barth.) Après l'arrivée des Castillans, les Mexicains n'avaient [illegible]

Dans la même acception. Se dit en parlant [illegible] ferme d'une grande propriété. Détacher un champ, un taillis, un pré, une vigne d'une ferme. Détacher une ville d'une province, une province d'un royaume, un royaume d'un autre.

— Se dit aussi en parlant des administrations publiques, des ouvrages d'esprit, etc. Détacher une branche d'administration jusque-là réunie à un ministère. Détacher le ministère de la justice du ministère des cultes, le ministère de [illegible] travaux publics. Détacher un traité d'un grand ouvrage de philosophie. Détacher quelques chapitres [illegible] les scènes les plus dramatiques d'une tragédie, les passages les plus importants d'un rapport.

— Tirer un certain nombre de soldats d'une compagnie, d'un bataillon, d'un régiment; tirer [illegible] taillon. Détacher deux mille hommes pour investir une place. Détacher un régiment d'infanterie légère, deux escadrons de cavalerie [illegible] d'un vaisseau, etc. On *détacha* de la flotte deux bâtiments légers, qui prirent les devants. [illegible]

[illegible] lui pour s'en emparer.

— Fig. Rompre un attachement; délivrer d'un engagement, d'une passion, d'une opinion, [illegible] ce qui lui appartient. [illegible]

— Faire perdre le goût, le plaisir que l'on trouvait à quelque chose. Les Indiens, qu'on avait réussi à *détacher* de la vie sauvage, étaient répartis dans quarante-neuf hameaux. (Raynal.)

[illegible] etc. Donner, appliquer avec violence un soufflet, un coup de pied, etc.

— Pop. *En détacher*. En faire, en produire beaucoup. J'ai lu toutes ses œuvres : comme il en *détache!*

— Arg. Voler une chaîne de montre, une bourse en la coupant. ‖ *Détacher le bouchon*. Accomplir un besoin naturel.

— Mus. *Détacher des notes*. Les séparer l'une de l'autre ou les unes des autres dans l'exécution, par de courts silences pris sur leur valeur. [illegible] Détacher. Vous ne détachez pas. Il détache mal. Il ne sait pas détacher.

— Peint. Faire ressortir les contours d'un objet, leur donner de la rondeur, du relief, les dégager du fond, les faire saillir par le contraste de la couleur. Un peintre doit savoir détacher ses figures. Détacher un arbre, une maison, d'un paysage. Détacher les draperies d'un tableau.

— **SE DÉTACHER**. v. pron. Se délier, se défaire des cordons, des chaînes. Un forçat qui se détache. Un manteau qui se détache.

[illegible]

— Ne plus former [illegible]

Être séparé, en parlant de choses qui étaient jointes et qui formaient corps. Un piton qui se détache d'un mur. [illegible] administrative. Une scène qui peut se détacher d'un drame.

— Être tenu écarté. Les bras, les jambes qui se détachent du corps.

— Être isolé. Des notes qui se détachent du texte. Un titre qui se détache mal du corps du chapitre.

— Être envoyé en détachement, être tiré [illegible]

— Saillir, ressortir. Des figures qui se détachent bien du fond d'un tableau. Des fleurs roses qui se détachent parfaitement sur un fond vert tendre.

— Fig. Se dégager d'une passion, rompre [illegible] quelqu'un ou à quelque chose; cesser d'aimer. [illegible] Se détacher du monde. Se détacher de soi-même. Se détacher d'un parti. Se détacher d'une opinion, d'un système. Se détacher d'un intrigant. Se détacher des affaires publiques. Se détacher d'une femme. Vous vous *détachez* si [illegible] par [illegible] nécessité. (Fléch.) Plus soumis à la volonté de Dieu, ils lui rendent aussi plus d'honneur, et se *détachent* plus d'eux-mêmes. (Id.) Plus les afflictions m'accablent, plus ce qui m'était cher semble se *détacher* de moi. (J.-J. Rouss.) Je vous invite de nouveau à vous *détacher* de cette idée que vos amis désapprouvent. (D'Alemb.)

— *Se détacher contre*. Se déchaîner contre.

[illegible]

— Mus. Être marqué. Ces notes se détachent bien.

DÉTACHEUR, EUSE. s. (rad. *détacher*). Techn. Celui, celle qui ôte les taches des habits, des robes, etc. On dit plutôt *dégraisseur*.

DÉTACHOIR. s. m. (rad. *détacher*). Monn. Pièce de la machine qui sert à couper les flans des métaux [illegible]

DÉTAFFER. v. n. 1re conj. (ét., *dé*, préf. priv., et *taf*, peur). Arg. S'aguerrir. Devenir brave. N'avoir plus peur.

* **DÉTAIL**. s. m. (pr. *dé-tail*, *ll* mouill.). Action de détailler. Faire le détail d'une pièce de soie.

— Vente de marchandises, de denrées plus ou moins considérables, par portions plus ou moins petites. Faire le détail. Reserver pour le détail [illegible]

[illegible] composent une propriété. Le détail des dépenses, etc. [illegible] *détail* des calculs me fatigue. (Volt.)

— Action de considérer, de répartir, de traiter les choses par petites divisions. Être habitué au détail. Connaître le détail. Dans les plus petits détails. Descendre aux moindres détails d'une administration. Ne laisser échapper aucun détail dans les affaires. Le détail des armées. Les détails de tout un royaume. La science du détail, des détails. Avec cette prodigieuse compréhension de tout le *détail* et du plan universel de la guerre. (Boss.) Ils sont seuls chargés des *détails* de tout l'État. (La Bruy.) La science des *détails* ou une diligente attention aux moindres besoins de la république est une partie essentielle d'un bon gouvernement. [illegible] des affaires publiques et particulières. (Fléch.) Elle descendait avec bonté dans le *détail* des peines et des besoins des siens. (Mass.) Nous parlons du monde avec mépris, mais, dans le *détail* de la conduite, nos vues, nos jugements, nos affections, sont toujours mondains. (Id.) L'esprit de *détail*, qu'il avait supérieurement, ne rétrécissait pas ses vues. (Rayn.)

— *Être homme de détail*, [illegible] connaissance jusqu'aux moindres points des affaires que l'on traite.

— Exposé ou récit circonstancié d'une action, d'un fait envisagé dans toutes ses particularités. Faire un long détail, un grand détail. Donner le détail exact d'une affaire, d'un combat, d'un siège, d'un incendie, d'une inondation, d'un naufrage. Raconter sans descendre dans le détail, sans entrer dans le détail. [illegible]

— [illegible] au pluriel. Écouter les détails d'une histoire, d'une aventure extraordinaire. Raconter habilement les détails. Donner sur une affaire des détails pleins d'intérêt, tous les détails désirables. Détails curieux, ennuyeux, inutiles. [illegible] avec vous. (Barth.) Un *détail* caractéristique des apocalypses sibyllines, c'est que, d'après elles, le monde finira par une conflagration. (E. Renan.)

— Fig. Il faut prendre les hommes par les *détails*, pour les bien étudier. (Boiste.) Dans la retraite, le bonheur s'augmente d'une multitude de jouissances de *détail*. (Id.)

— Fam. et pop. *C'est un détail*. Se dit par ironie d'un accident grave. Il s'est cassé la jambe. C'est un détail! S'il entend parler d'un tremblement de terre, il dit : C'est un *détail*. (Monselet.)

— Admin. *Droit de détail*. Droit perçu sur la vente des boissons au détail.

— Art milit. *Guerre de détail*. Guerre de partisans [illegible]

B.-arts. [illegible] effet dans l'ensemble de l'objet. Signifie plus [illegible] plus petites de la figure, telles que le chevelu de la barbe ou des sourcils, les rides, les petits accidents de la peau, etc. Dans les draperies, Se dit de la tissure, du duvet, de la broderie des étoffes. Dans la nature, les objets étant [illegible] tume de les voir, les *détails* se confondent pour ainsi dire dans l'ensemble. (Bout.) La représentation minutieuse des *détails* est le défaut ordinaire des ouvrages dans l'enfance de l'art; les artistes d'un génie élevé considèrent les objets dans leur ensemble, les reproduisent par grandes masses, et savent faire abstraction des *détails*. (Id.)

— Constr. S'est dit pour Énumération et calcul du prix des divers matériaux qui doivent entrer dans la construction d'un édifice. On dit plus ordinairement *devis*. ‖ *Détail estimatif*. Partie d'un projet de construction qui renferme [illegible] *détail*, ou Évaluation encore plus détaillée.

— Litt. Se dit des parties qui concourent à la formation d'un tout, d'un ensemble. Soigner les détails, tous les détails, les plus petits détails. Exceller dans les détails. Les beautés de détail d'un ouvrage. Les détails spirituels d'une pièce de théâtre. Il charge ses descriptions, s'appesantit sur les *détails*. (La Bruy.) Malheur aux *détails!* c'est une vermine qui tue les grands ouvrages. (Volt.) Ce sont les beautés de *détail* qui soutiennent les ouvrages en vers et qui les font passer à la postérité. (Id.)

— Mar. Service concernant les approvisionnements, les fournitures, les consommations, les remplacements, etc. Sur les vaisseaux et les frégates, le détail est réparti entre les quatre ou cinq premiers officiers. ‖ Rapport que chaque capitaine fait au retour d'une campagne, sur les bonnes ou les mauvaises qualités de son bâtiment et sur les changements ou réparations qu'il est convenable d'y faire.

— *En détail*. loc. adv. Par petites parties, par petites quantités, par petites mesures.

— S'empl. surtout par opposition à *En gros*. Vendre en gros ou en détail. Vente en détail. Marchand en détail.

— Fig. Il semble qu'on livre en gros aux premiers de la cour, l'air de hauteur, de fierté et de commandement afin, qu'ils le distribuent en *détail* dans les provinces. (La Bruy.)

— Pièce à pièce, partie par partie. Examiner un travail, une montre, une machine, un objet quelconque en détail. Si vous examinez en *détail* tous les apprêts. (La Bruy.)

— Fig. Peu à peu, insensiblement. Il perdait peu à peu toutes ses facultés, et mourait, pour ainsi dire, en *détail*. (Acad.) Les hommes fripons en *détail* sont en gros de très honnêtes gens. (Montesq.)

— En faisant le détail, en donnant les détails. Raconter en détail. On dit aussi, dans ce sens : *Avec détail*.

DÉTAILLANT. part. prés. du v. Détailler. Qui détaille. Des marchands détaillant leurs marchandises. Des savants détaillant leur science.

* **DÉTAILLANT, ANTE**. adj. Qui vend en détail. Marchand détaillant. Marchande détaillante.

— Subst. Un détaillant. Une détaillante. C'est un *détaillant* (Acad.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

DÉTAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Détailler. S'empl. adjectiv. Coupé en pièces. Viandes détaillées. Bœuf détaillé.

— Vendu au détail. Marchandises détaillées.

— Exposé en détail, avec tous les détails. Récit détaillé. Histoire détaillée. Je ne ferai [illegible] *détailler* [illegible] J'ai eu bien désiré [illegible] plus précises et plus *détaillées* qui auraient fixé nos incertitudes au sujet de cette espèce d'animal. (Buff.) Je renvoie à l'article des descriptions l'énumération *détaillée* des défauts du cheval. (Id.) Le journal *détaillé* de ses travaux et de ses voyages n'existe plus. (Malte-Brun.) On n'a point d'autres preuves plus *détaillées* de la mésintelligence entre les deux frères. (Anquet.)

* **DÉTAILLER**. v. a. 1re conj. (pr. *dé-ta-llé*, *ll* mouill.; de *dé*, préf., et *tailler*). Couper par tailles, mettre en morceaux, diviser par pièces. Détailler un bœuf, un mouton, un veau. Détailler des viandes.

— Vendre en détail. Détailler des marchandises. Détailler des épiceries. Détailler des étoffes. Détailler du vin, des liqueurs.

— Fig. Je redoute l'esprit qu'on *détaille* en brochures. (Satiriq.)

— Fig. Examiner en détail. Puis elle se tourna vers moi, et, après m'avoir *détaillé* du coin de l'œil en connaisseuse habile... (Th. Gaut.)

— Raconter en détail, exposer les détails, circonstancier. Détailler une histoire. Détailler un fait, un récit, un événement. Détailler les beautés d'un ouvrage. Au lieu de *détailler* les beautés qu'il a semées dans ses ouvrages, je me suis borné à remonter au noble sentiment qui les anime. (Barth.) J'ai eu le temps de lui *détailler* par ordre tout ce qu'il fallait qu'il sût. (Id.)

— En langage de théâtre. Faire sentir les moindres nuances, peser sur chaque mot. Détailler un rôle, un couplet. Baptiste aîné peut être considéré comme le chef de cette école pédantesque et prétentieuse, qui enseigne l'art de *détailler* le dialogue, de piquer le mot et de souligner la virgule. (Harel.)

— Absol. Plus on *détaille*, plus l'image qu'on

présente à l'esprit des autres diffère de celle qui est sur la toile. (Diderot.)

— SE DÉTAILLER. v. pron. Il a signifié, au sens propre, Se couper en morceaux. Les Romains ... [illegible] ... Montaigne.)

— Se vendre au détail. Cette marchandise ne se détaille pas.

DÉTAILLERIE. s. f. Nom du droit qu'on levait anciennement sur les marchandises vendues en détail.

*** DÉTAILLEUR, EUSE.** s. (pr. *dé-ta-lleur*, *ll* mouill.; rad. *détailler*). Celui, celle qui vend en détail.

— S'employait adjectiv. Marchand détailleur. [illegible]

— On trouve le féminin *détailleresse*.

— DÉTAILLEUR. s. m. Art milit. Nom donné autrefois à des fourriers ou sous-officiers qui remplissaient l'office d'écrivains.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

DÉTAILLISTE. s. m. (pr. *dé-ta-lli-ste*, *ll* mouill.). Celui qui excelle dans les détails, dans la peinture des détails. C'est un habile, un parfait détailliste. || Celui qui aime les détails dans un auteur, dans un historien.

*** DÉTALAGE.** s. m. Action de détaler, de resserrer les choses qui étaient étalées. Le détalage des marchandises. Un prompt détalage. Procéder au détalage.

DÉTALÉ, ÉE. part. pass. du v. Détaler. S'empl. adjectiv. Marchandises détalées.

*** DÉTALER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *étaler*). Oter les choses qu'on avait étalées, resserrer ce qu'on avait mis en vente. Détaler des marchandises.

— On dit *Détaler un magasin*, pour Détaler les marchandises d'un magasin.

— Absol. Il faut détaler. C'est l'heure de détaler. Tous les marchands ont détalé. Ne tardez pas à détaler.

— DÉTALER. v. n. Mar. Siller avec vitesse. Être fin voilier, en parlant d'un bâtiment. Ce navire détale bien.

— [illegible], en parlant d'un cheval. Cette bête détale légèrement.

— Fig. et popul. Se retirer de quelque lieu forcément et au plus vite. Faire détaler quelqu'un. Dès que les factieux aperçurent les soldats ... ils s'empressèrent de détaler. ... *détaler*. ... [illegible] ... Dancourt.) L'autre ... *détaler* ... [illegible] (Mérimée.)

— SE DÉTALER. v. pron. Être détalé, en parlant des marchandises qu'on resserre.

DÉTALINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Détalinguer. S'empl. adjectiv. Ancre détalinguée.

*** DÉTALINGUER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *étalinguer*). Mar. Défaire l'étalingure d'un câble, détacher le bout de ce câble de l'ancre à laquelle il est lié. Détalinguer une ancre.

— Absol. Il faut détalinguer.

— SE DÉTALINGUER. v. pron. Être détalingué.

DÉTAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Détaper. S'empl. adjectiv. Canons détapés. Formes détapées.

DÉTAPER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *tape*). Mar. Oter les tapes de liège qui ferment la bouche des canons. Détaper les canons.

— Techn. Oter les tapes des formes, chez les raffineurs de sucre.

— SE DÉTAPER. v. pron. Être détapé.

DÉTAPISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Détapisser. Un salon détapissé.

DÉTAPISSER. v. a. 1re conj. Oter les tapis ou les tapisseries. Détapisser une chambre.

— Absol. L'un *détapisse*, l'autre emballe. [illegible]

DÉTARE ou **DÉTARION.** s. m. Bot. Genre de légumineuses césalpiniées, tribu ... [illegible]

DÉTARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un ... ou détarion. || DÉTARIÉES. s. f. pl. Tribu des légumineuses césalpiniées, établie pour les ... genres.

DÉTAROQUER. v. a. 1re conj. Arg. Démarquer une chose.

DÉTARTRAGE. s. m. Techn. Action de détartrer.

DÉTARTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Détartrer. [illegible]

DÉTARTRER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *tartre*). Enlever le tartre. Détartrer une barrique.

DÉTASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Détasser. S'empl. adjectiv.

DÉTASSER. v. a. 1re conj. de *dé*, préf., et *tasser*). Défaire les tas. Nous avons arrêté plusieurs accidents de ce genre en faisant *détasser* et étendre promptement les gerbes mises en meules. (Roz.)

DÉTAXE. s. f. (rad. *détaxer*). Remise de tout ou partie d'une taxe.

DÉTAXÉ, ÉE. part. pass. du v. Détaxer. S'empl. adjectiv. Cette lettre doit être détaxée.

DÉTAXER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *taxer*). Supprimer la taxe mise sur une lettre, un paquet, etc. Détaxer une lettre.

DÉTÈCE. s. f. Anc. jurispr. État d'un fief qui n'était plus servi, étant tombé entre les mains d'une femme ou d'un mineur.

DÉTECTEUR. s. m. Techn. Pièce d'une serrure de sûreté nommée aussi *délateur*.

DÉTECTIVE. s. m. Agent de police anglais chargé de rechercher les criminels difficiles à découvrir.

*** DÉTEINDRE.** v. a. 4e conj. irrég. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *teindre*. Se conjugue comme *Teindre*). Faire perdre la teinture, enlever la couleur. Le soleil, les acides, déteignent les couleurs, les étoffes.

— DÉTEINDRE. v. n. Perdre sa teinture, sa couleur. Une étoffe qui déteint.

— *Déteindre sur*. Ce châle a déteint sur cette robe.

— Fig. Communiquer ses qualités ou ses vices. À la longue, les deux amis avaient *déteint* l'un sur l'autre. (De Gonc.)

— Fig. et pop. *Un homme qui déteint, un caractère qui déteint.* Un homme dont les qualités ne sont pas solides, un caractère qui se dément.

— SE DÉTEINDRE. v. pron. Perdre sa couleur. Des étoffes qui se déteignent. Des draps qui ne se déteignent point.

— Fig. et pop. Varier dans sa conduite, dans ses opinions, dans ses sentiments. Un homme qui se déteint. Des opinions qui se déteignent.

DÉTEINT, EINTE. part. pass. du v. Déteindre. S'empl. adjectiv. Draps déteints. Étoffes déteintes.

— Fig. Le patron le fixait de ses deux yeux clairs, qui paraissaient *déteints* dans sa face bronzée et tannée. (A. Daudet.)

DÉTELAGE. s. m. Action de dételer.

DÉTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Dételer. S'empl. adjectiv. Chevaux dételés.

*** DÉTELER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *atteler*). La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *Je dételle, tu dételles, il dételle*, etc. Détacher, séparer d'une voiture, d'une charrue, d'un véhicule quelconque, les chevaux ou les autres animaux ... qu'on y avait attelés. Dételer les chevaux. Dételer les bœufs. Dételer les mules. Tandis que les nymphes ... [illegible] (Delenze.)

— Absol. Il faut dételer. Cocher, pourquoi n'avez-vous pas encore dételé? Dételez promptement. On a trouvé le moyen de *dételer* à la seule volonté du voyageur, qui, en tirant un cordon, sépare la voiture des chevaux et l'en rend indépendante. (Lenorm.)

— Fig. et fam. Renoncer à aller plus loin dans une affaire, à poursuivre une entreprise.

— Se dit aussi pour Mourir, s'arrêter sur le chemin de la vie.

— Particulièrement. Renoncer à l'amour.

— Colle a dit : *Dételer avant la nuit*, pour Changer de vie avant de mourir.

— SE DÉTELER. v. pron. Être dételé.

DÉTENDAGE. s. m. Techn. Action de détendre la chaîne d'une étoffe, par opposition à Étendage.

— Imprim. Action de détendre le papier qu'on a fait sécher.

DÉTENDOIR. s. m. Techn. Instrument dont le tisserand se sert pour tendre et détendre la chaîne de l'étoffe.

*** DÉTENDRE.** v. a. 4e conj. (ét. fr., *dé*, préf. privat., et *tendre*). Détacher ce qui était tendu. Détendre un lit. Détendre des rideaux. Détendre des draperies, des tapisseries. Détendre un pavillon. Il s'empresse de *détendre* son oripeau, de peur de ternir l'éclat de si belles couleurs. (Valery.)

[illegible]

— Se dit aussi du mur, du portique, de l'appartement dont on ôte les tentures. Détendre une chambre. Détendre un appartement. Détendre un mur.

— Absol. Détendre dans toute la maison. Détendre dans les rues quand le saint sacrement est passé.

— Se dit également en parlant des tentes et des pavillons que l'on enlève quand une armée décampe. On avait déjà *détendu* dans tout le camp. (Acad.)

— Relâcher ce qui était tendu avec force. Détendre un arc. Détendre une corde. Détendre le ressort d'un fusil, les ressorts d'une machine.

— Fig. Donner du repos. Détendre son imagination. Détendre son esprit. Détendre son âme. Détendre ses facultés.

— SE DÉTENDRE. v. pron. Se relâcher. Un arc qui se détend. Des ressorts qui se détendent.

— Fig. Que ne peut chaque jour le ressort moral des âmes se *détendre* sous l'empire des intérêts matériels? (Montalemb.)

[illegible]

— S'étend ... en parlant de la température. Le froid commence à se détendre.

DÉTENDU, UE. part. pass. du v. Détendre. S'empl. adjectiv. Tapisseries détendues. Lit détendu. Rideaux détendus. Pavillons détendus. Arc détendu. Corde détendue. Esprit détendu.

[illegible]

— Fig. Qui n'est pas guindé, maniéré, forcé, en parlant du style. La façon de Plutarque, d'autant qu'elle est plus dédaigneuse et détendue, est, selon moi, d'autant plus virile et persuasive. (Montaigne.)

*** DÉTENIR.** v. a. 2e conj. irrég. (du lat. *detinere*, même signif.). Se conjugue comme *Tenir*. Jurispr. Retenir injustement, retenir ce qui n'est pas à soi. Détenir le bien d'autrui. Détenir les effets d'une succession.

— Tenir entre ses mains.

— Tenir prisonnier. Détenir quelqu'un en prison, ou simplement, Détenir quelqu'un. On l'a *détenu* arbitrairement pendant huit jours. (Acad.)

— Retenir quelqu'un contre son gré. La maladie le détient dans son lit.

— Fig. Tant que nous sommes *détenus* dans cette demeure mortelle, nous vivons assujettis au changement. (Boss.)

— SE DÉTENIR. v. pron. Être détenu.

*** DÉTENTE.** s. f. Action de se détendre. Fusil dur à la détente.

— Fig. Brusquement, et comme par la *détente* d'un ressort, il se réveilla. (V. Hugo.)

— Fig. et pop. *Être dur à la détente.* Desserrer avec peine les cordons de sa bourse, avoir de la peine à donner de l'argent.

— Fig. Relâchement d'une tension du cœur ou de l'esprit. Le roi soupa avec une apparence visible de *détente* d'esprit et de sérénité. (Lamartine.)

— Arqueb. Petite bascule ou petit levier qui, lorsqu'on le presse avec le doigt, fait tomber le chien, dans les armes à feu, telles que le fusil, le pistolet, la carabine. Presser la détente. Appuyer sur la détente. Lâcher, faire partir la détente. La *détente* obéit et déclique, quand sa queue est pressée par le doigt du tireur. (Bard.)

— Constr. Sorte de coin que l'on emploie dans les étayements.

Horl. Nom que les horlogers donnent à un levier qui fait détendre ou partir la sonnerie d'une pendule.

Mécan. Augmentation de volume d'un gaz ou d'une vapeur, diminuant la pression. || Nom des dispositions employées pour diminuer la pression dans les machines à vapeur. La vapeur, qui a toutes les propriétés d'un ressort, a ... *détente*, c'est-à-dire qu'elle se détend, qu'elle perd de sa force, à mesure que l'espace qui la contient s'agrandit. (Pelouze.)

— Pathol. Cessation d'un spasme, d'une surexcitation nerveuse.

— Serr. Toute pièce destinée à retenir un mécanisme, une fermeture.

*** DÉTENTEUR, TRICE.** s. (ét. lat., *detentor*, formé du v. *detinere*, détenir). Jurispr. Celui ou celle qui détient, qui possède actuellement un bien, une chose, de fait ou de droit. Injuste détenteur. Détenteur légitime. Les détenteurs d'une succession, d'un héritage. Les détenteurs des deniers publics.

Tiers détenteur. Celui qui a la possession actuelle d'un immeuble hypothéqué à quelqu'un par le possesseur antérieur.

DÉTENTILLON. s. m. (pr. *dé-tan-ti-llon*, *ll* mouill.). Techn. Petite détente levée par la roue des minutes d'une pendule.

*** DÉTENTION.** s. f. (pr. *dé-tan-cion*; ét. lat. *detentio*, forme du v. *detinere*, détenir). Emprisonnement. État d'une personne arrêtée et saisie par justice. Longue détention. Cruelle détention. Détention ... Être condamné à la détention. Subir la détention.

— En parlant des choses, État d'une chose saisie par autorité de justice.

— Possession actuelle d'une chose, en impliquant presque toujours une idée de violence ou d'injustice.

— Dr. crim. Mode d'emprisonnement qui consiste à être enfermé pendant cinq ans au moins, vingt ans au plus, dans l'une des forteresses situées sur le territoire continental, et qui entraîne comme conséquences la dégradation civique, l'interdiction du condamné, et la surveillance de la haute police pendant vingt ans. La détention occupe le cinquième rang parmi les peines afflictives et infamantes.

DÉTENU, UE. part. pass. du v. Détenir. S'empl. adjectiv. Être détenu prisonnier.

— *Détenu chez.* Nous n'avons pas rencontré, durant notre tournée, une seule personne *détenue* chez elle pour cause de maladie. (La Harpe.)

Détenu dans. Être détenu dans une prison.

— Fig. Tant que nous sommes *détenus* dans cette demeure mortelle (dans le corps). (Boss.)

— *Détenu pour.* Être détenu pour dettes.

— Substantiv. Personne qui est retenue en prison, surtout lorsque c'est par autorité de justice. Un détenu pour dettes. Une détenue. Plusieurs *détenus* s'évadèrent. (Acad.)

DÉTENUE. s. f. Jurispr. Action de détenir. La détenue d'un bien, d'un gage.

DÉTERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Déterger. S'empl. adjectivement. Ulcère détergé. Plaie détergée.

DÉTERGEANT. part. prés. du v. Déterger. Qui nettoie. Des remèdes détergeant les plaies.

*** DÉTERGENT, ENTE.** adj. V. DÉTERSIF, qui est plus usité.

— Substantiv. Un détergent.

*** DÉTERGER.** v. a. 1re conj. (du lat. *detergere*, laver). On met un *e* après le *g* lorsqu'il est suivi de *a*, *o*. *Nous détergeons. Je détergeais*, etc. Médec. Mondifier, nettoyer, laver. Déterger un ulcère, une tumeur, une blessure, une plaie.

— Absol. C'est pour déterger, déterger, déterger. (Molière.)

— SE DÉTERGER. v. pron. Être détergé.

DÉTÉRIORANT. part. prés. du v. Détériorer. Qui détériore. De pernicieux exemples détériorant les cœurs.

DÉTÉRIORANT, ANTE. adj. Qui est propre à détériorer, qui peut produire la détérioration. Principe détériorant. Influence détériorante.

*** DÉTÉRIORATION.** s. f. (pr. *dé-té-ri-o-ra-cion*). Action de détériorer un objet quelconque; état de ce qui est détérioré.

— Le plus ordinairement, dans le langage usuel, signifie Usure, et se dit, soit des diverses parties dures, cornées ou calcaires des animaux qui subissent des frottements, soit des diverses constructions, édifices ou instruments exécutés par l'homme.

— Fig. Dégradation, dépravation. La détérioration de l'esprit, du cœur. La détérioration de la morale, de la politique. La détérioration d'un peuple, d'une société, d'un gouvernement. Il y a une grande ... dans la *détérioration*. (Bastiat.)

— Phys. Action de dégrader, d'user par le frottement ou par des procédés physiques. État des molécules ... Les causes physiques de *détérioration* sont tous les agents qui peuvent altérer lentement la cohésion des corps, soit naturels, soit artificiels, ... (Pelouze.)

DÉTÉRIORÉ, ÉE. part. pass. du v. Détériorer. S'emploie adjectiv. Édifice détérioré. Corps détérioré. Terre détériorée.

— Fig. Esprit détérioré. Âme détériorée. Société détériorée.

*** DÉTÉRIORER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *deterior*, comparat. de *deter*, mauvais). Dégrader, mettre dans un état inférieur à l'ancien. Détériorer un édifice, un palais, un meuble, une terre, un domaine, un héritage.

— Par anal. Rendre pire. Détériorer son état, sa condition, son existence, son avenir.

— Fig. Dépraver, corrompre. Détériorer son esprit, son cœur. Détériorer la morale. Il n'est jamais permis de *détériorer* une âme humaine pour l'avantage des autres, ni de faire un scélérat pour le service des honnêtes gens. (J. J. Rousseau.)

— SE DÉTÉRIORER. v. pr. Se dégrader, s'user, se corrompre. Une maison qui se détériore. Un vêtement qui s'est détérioré. Des marchandises qui se sont détériorées.

— Avec ellipse du pronom. Vous laissez détériorer votre maison.

— Fig. Se dépraver, se corrompre, s'altérer. ... [illegible] (J. J. Rousseau.)

DÉTERMINABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est déterminable.

*** DÉTERMINABLE.** adj. 2 g. Qui peut être déterminé. Descartes s'était imposé la mission de déterminer tout ce qui est *déterminable*. (H. Martin.)

DÉTERMINANCE. s. f. (rad. *déterminer*). Ensemble de thèses qu'on soutenait, dans l'ancienne université, sur des ouvrages qui servaient de base à l'enseignement public.

DÉTERMINANT. part. prés. du v. Déterminer. Qui détermine. Des ... en déterminant ... [illegible]

*** DÉTERMINANT, ANTE.** adj. Qui est propre à déterminer, qui sert à déterminer. Motif déterminant. Conseil déterminant. Cause déterminante. Raison déterminante. ... [illegible] ... des actions. (Id.)

— Gramm. *Proposition déterminante.* Proposition qui en détermine une autre.

— DÉTERMINANT. s. m. Alg. Nom d'une fonc-

[illegible] dans la résolution des [illegible]

DÉTERMINATEUR s. m. [illegible] qui détermine une espèce en histoire naturelle.

* **DÉTERMINATIF, IVE.** adj. [illegible]

[illegible] Celui qui restreint à un cas particulier la signification du mot qu'elle modifie; elle commence [illegible] la mort.(Volt.) L'autorité *qu'on méprise* est bientôt bravée. (Ségur.)

[illegible] L'esprit critique rend les hommes déterminatifs.

DÉTERMINATIF. s. m. Gramm. Mot déterminatif. Un déterminatif. Le déterminatif d'un mot. Un mot et son déterminatif. L'article est [illegible] (Acad.)

* **DÉTERMINATION.** s. f. (pr. *dé-ter-mi-na-cion*; rad. *déterminer*). Action de caractériser. La détermination d'une espèce en histoire naturelle. [illegible]

[illegible] sa détermination au mouvement ne peut venir que de la toute-puissance de Dieu.

Résolution prise après avoir balancé entre deux ou plusieurs partis. Détermination [illegible] Prendre une détermination. Changer de détermination. Revenir sur sa détermination. [illegible] la privation d'un objet est le principe de nos *déterminations*. (Condill.) Ensuite il s'était renfermé dans un silence haineux, gros de colères froides et de violentes *déterminations*. (A. Daudet.)

— *Détermination à.* On parvient à vaincre [illegible] *détermination* ou bien. (Boiste.) Liberté, c'est choix, c'est une *détermination* au bien ou au mal. (La Bruy.)

— Par anal. Se dit aussi en parlant des animaux. [illegible] la contrainte, la force de l'habitude, peuvent influer sur les animaux et changer leurs mouvements, leurs *déterminations*, leurs penchants. (Buffon.)

Energie [illegible] Il a affronté ce danger avec détermination.

— Gramm. Effet de limitation produit par un mot sur celui auquel il se rapporte.

— Mathém. Action de déterminer les inconnues d'un problème. Une quantité inconnue est susceptible de plusieurs déterminations, lorsque dans un problème elle peut prendre plusieurs valeurs différentes.

— Méd. *Détermination morbide.* Tendance d'une affection à se manifester spécialement [illegible]

— Philos. Selon quelques philosophes modernes, la *détermination* est la permanence et l'efficacité de la volonté; celle des phases de la volonté qui a lieu au moment où l'on se résout à agir; elle suit la délibération qui pèse les motifs, et précède la volition qui produit l'action.

— Phys. Tendance, direction d'un corps vers un côté plutôt que vers un autre. La détermination du mouvement peut varier, bien que la force du mouvement reste la même.

DÉTERMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Déterminer. S'empl. adjectiv. Qui est résolu, qui a pris son parti, en parlant d'une personne. L'esprit et le cœur sont encore vides de passions, de soins et de désirs, et l'on est *déterminé* à de longs travaux par ceux de qui l'on dépend. (La Bruy.) Il est *déterminé* par la nature des difficultés, tantôt à les surmonter, tantôt à les éviter ou à prendre d'autres mesures. (Id.) Il dit en moins d'une heure le oui et le non sur une même personne ou sur une même chose, *déterminé* seulement par un esprit de société et de commerce qui entraîne naturellement à ne pas contredire celui-ci et celui-là qui en parlent différemment. (Id.) Il ne veut pas laisser voir à la femme qu'il aime, et dont il est aimé, l'amour qu'il a pour elle, *déterminé* qu'il est à ne pas lui faire partager son malheur en l'é- [illegible]

[illegible] chose. Chasseur déterminé. Joueur déterminé. Buveur déterminé. Danseur déterminé. Libertin déterminé.

— Hardi, courageux, intrépide. Homme déterminé. Soldat déterminé. Résolu et *déterminé* au dedans, lors même qu'il paraissait embarrassé au dehors. (Boss.)

— Se dit en parlant des choses, dans une acception analogue à celle qui précède. Action déterminée. Air déterminé. Maintien déterminé.

— Se dit encore dans le sens de Réglé, décidé, fixé, arrêté. Sens déterminé. Dogme déterminé. Principes déterminés. Idées déterminées. [illegible] des langues sont sensibles surtout dans les [illegible] *détermine* par son testament. (Las-Cases.) Sa haine, maintenant, apercevait une proie *déterminée*. (G. Flaubert.)

Dans un sens analogue. Heure déterminée. Époque déterminée. Je veux même avancer l'heure *déterminée*. (Rac.) Vous pouvez en effet le louer à une époque *déterminée* du passé, comme le nom du roi des Juifs au haut de la croix. (E. Quinet.)

— Bot. Syn. de DÉFINI.

— Gramm. Se dit d'une proposition dont un des termes est déterminé par une autre proposition.

— Math. *Problème déterminé.* Celui qui n'a qu'une seule solution ou qu'un certain nombre de solutions connues et possibles, par opposition à *Problème indéterminé*, dans lequel le nombre des solutions est indéfini.

— Substantiv. Un homme audacieux. C'est un vrai déterminé. Cet enfant est un petit *déterminé*. (Acad.)

* **DÉTERMINÉMENT.** adv. (rad. *déterminé*). Résolument, absolument. Vouloir déterminément.

— Expressément, précisément. Marquer déterminément à quelqu'un ce qu'il y a à faire. Conserver cependant une espérance légitime d'un empêchement qu'on ne peut encore *déterminément* prévoir. (Corneille.)

— Courageusement, hardiment. Aller déterminément au feu. Monter déterminément à l'assaut.

* **DÉTERMINER** v. a. 1re conj. (ét. lat. *determinare*, même significat.; rad. *terminus*, borne). Fixer les bornes, les limites de quelque chose. Déterminer l'étendue, la contenance d'un terrain, d'un champ, d'une forêt.

— Par anal. Fixer l'étendue, la signification des mots, des expressions, des phrases. Dans cette phrase: *Le palais des Tuileries*, les mots *des Tuileries* déterminent le mot *palais*. Dans cette autre phrase: *La fraîcheur de votre visage*, les mots *de votre visage* déterminent le mot *fraîcheur*, etc.

— *Déterminer un mot, une expression, une phrase à un sens, à une signification.* Faire prendre telle signification, tel sens à ce mot, à cette expression, à cette phrase. On dit plus ordinairement Déterminer le sens d'un mot, etc.

Régler, fixer, décider. Dieu *détermine* dans sa sagesse profonde les limites qu'il veut donner aux malheureux progrès de l'erreur. (Boss.) Il *détermine* jusqu'à quand doit durer l'assoupissement, et quand aussi il doit réveiller le monde. (Id.) Il les gouverne, il fixe, il *détermine* leur religion. (La Bruy.) Dieu appliqua le premier homme à la culture de ce lieu de délices, en lui *déterminant* cette occupation, etc. (Mass.) Outre la constitution commune à l'espèce, chacun apporte en naissant un tempérament particulier qui *détermine* son génie et son caractère. (J.-J. Rouss.) Croit-on que les rapports qui *déterminent* les faits historiques soient si faciles à saisir, que les idées s'en forment sans peine dans l'esprit des enfants? (Id.)

— Reconnaître, indiquer d'une manière précise, par un calcul, par une évaluation certaine. Déterminer la distance de la terre au soleil. Déterminer l'heure d'une éclipse. Déterminer l'apparition d'une comète. Déterminer la marche, la révolution des astres. Déterminer la vitesse de la lumière. Déterminer la pesanteur de l'air. Déterminer la circonférence de la terre. Déterminer la hauteur du méridien. Les astronomes n'ont aucune méthode pour *déterminer* cette distance. (La Bruy.)

— Donner une qualité, une manière d'être à ce qui de soi-même n'a pas plutôt cette qualité, cette manière d'être, que telle autre. Dieu seul a pu déterminer la matière au mouvement. Quelle est la puissance qui détermine un corps à se mouvoir en ligne courbe et non en ligne droite?

— Résoudre, prendre une résolution. Déterminer quelque chose dans sa tête, dans son esprit, en soi-même.

— *Déterminer de.* Déterminer de faire une chose. Déterminer d'acheter une nouvelle maison. Déterminer de se livrer à un autre genre de commerce.

— Faire prendre une détermination; exciter, pousser à une détermination. L'amour tout brusquement; un trait de beauté nous fixe, nous *détermine*. (La Bruyère.) Avec quelle tendresse demanda-t-il à Dieu qu'il les *déterminât* par sa divine volonté. (Fléch.)

— *Déterminer à*, suivi d'un nom. Le plus ou moins de pièces de monnaie *détermine* à l'épée, à la robe ou à l'église. (La Bruy.) Son génie et les circonstances où il se trouva le *déterminerent* à la guerre de plume. (Volt.)

— *Déterminer à*, suivi d'un infinitif. Déterminer quelqu'un à partir, à se marier, à prendre [illegible] le vert, qui frappent les yeux dans le plumage de ce beau et [illegible] par grandes masses, nous ont *déterminé* à lui donner le nom de tricolore. (Buff.) Ses amis, à force de prières et de soins, l'engagèrent à prendre quelque nourriture, mais ne purent jamais le *déterminer* à rester au milieu d'eux. (Barth.) Quant à l'événement qui m'a *déterminé* à passer en Amérique, ajoutait René, je le dois ensevelir dans un éternel oubli. (Chateaub.)

[illegible]

— Occasionner, faire qu'une chose arrive, ait son accomplissement. Déterminer le succès d'une entreprise, le gain d'une bataille, le succès d'un événement, d'une négociation. Une petite étincelle détermine quelquefois une explosion terrible. Le déplacement de quelques grains de sable suffit pour déterminer la chute d'une lourde masse. De ces causes bien indifférentes déterminent souvent les plus grandes révolutions. Le guerrier et le politique, non plus que le joueur habile, ne font pas le hasard, mais ils le préparent, ils l'attirent, et semblent presque le *déterminer*. (La Bruy.)

Manèg. *Déterminer un cheval.* Le porter en avant quand il résiste ou se soutient.

— **SE DÉTERMINER.** v. pron. Se décider, prendre un parti, s'arrêter à une résolution.

— Absol. Son fils n'était pas encore capable de se *déterminer* par son propre choix. (Fléch.) Le choix d'un état est, de toutes les circonstances de la vie, celle où la méprise est plus ordinaire; on se *détermine* presque toujours dans un âge où à peine la raison peut connaître. (Mass.) Quand il s'agit du sort de la vie, la prudence ne permet pas de se *déterminer* légèrement. (J.-J. Rouss.)

[illegible]

— Prendre de la précision. Le succès de cette affaire se manifeste, se détermine.

— *Se déterminer à*, suivi d'un nom. Se déterminer à quelque chose. Ne se déterminer à rien. Se déterminer à la guerre. Se déterminer à de nobles travaux.

— *Se déterminer à*, suivi d'un infinitif. Son âme à l'imiter s'était *déterminée*. (Corn.) Elle s'était *déterminée* alors à quitter pour toujours le village où elle était née. (B. de St-P.) Dion s'était enfin *déterminé* à délivrer sa patrie du joug sous lequel elle gémissait. (Barth.) J'abjurai pour toujours mes craintes, mes chimères, et je me *déterminai* sans peine à repartir. (Id.) Après avoir balancé longtemps, je me suis *déterminé* à décrire les principales stations de Jérusalem. (Chateaub.)

* **DÉTERMINISME.** s. m. Philos. Système de la scolastique, dans lequel on subordonne la détermination de notre volonté à l'influence d'un motif providentiel, c'est-à-dire d'un motif que la providence divine nous fournit toujours à propos pour faire pencher la balance selon ses vues, dans nos délibérations intérieures.

— Tout système qui admet l'influence nécessaire et irrésistible des motifs.

— Conditions inhérentes à la nature des êtres qui les font se développer comme ils se développent.

DÉTERMINISTE. s. m. Philos. Partisan du déterminisme.

— Adjectiv. Philosophe déterministe. Doctrines déterministes.

DÉTERRAGE. s. m. (rad. *déterrer*). Action de retirer de la terre.

DÉTERRATION. s. f. (pr. *dé-ter-ra-cion*). Action de déterrer.

DÉTERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Déterrer. S'empl. adject. Ces statues *déterrées*. (Boss.)

[illegible]

Substantiv. *Un déterré.* Un corps mort exhumé. Inhumé au propre.

Fig. *Avoir l'air d'un déterré, le visage d'un déterré.* Avoir le visage pâle et défait. Cet homme a l'air d'un *déterré*. (Acad.)

DÉTERREMENT. s. m. Action de déterrer.

* **DÉTERRER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *terre*). Tirer de terre ce qui s'y trouve enfoui, caché. Déterrer un trésor. Déterrer des antiquités. Déterrer les ruines de Pompéi, d'Herculanum.

Ici vivaient des mortels malheureux,
Déterrant des trésors qui n'étaient pas pour eux.
(DELILLE.)

— Signifie particulièrement Exhumer, retirer de la sépulture. Déterrer un corps, une personne, un mort, une morte. Sur le bruit que cet homme était mort par le poison, on l'a *déterré*. (Acad.) Un article des lois saliques interdit le feu et l'eau à celui qui aura *déterré* un corps pour le dépouiller. (Sallent.)

— Fig. Découvrir une personne ou une chose cachée ou difficile à trouver. La police parvient presque toujours, mais souvent bien tard, à déterrer les malfaiteurs, les coupables. Déterrer le domicile de quelqu'un dans une grande ville. L'indiscrétion livre un secret que la pénétration n'eût pas déterré. On a déterré ces titres, ces papiers, ces pièces authentiques dont on déplorait si justement la perte. Il ne lui fallut pas *déterrer* de loin les traditions de ses ancêtres. (Boss.) On perd à *déterrer* des erreurs un temps qu'on emploierait peut-être à découvrir des vérités. (Volt.) Venez me trouver dans quelques jours; je vous aurai peut-être déjà *déterré* un poste convenable. (Le Sage.)

[illegible]

— *Déterrer que.* Il eut le bonheur de *déterrer* que lui se joindrait à la France. (Voltaire.)

— **SE DÉTERRER.** v. pron. Être déterré; être découvert.

DÉTERREUR. s. m (rad. *déterrer*). Celui qui sait découvrir les choses rares et curieuses.

* **DÉTERSIF, IVE.** adj. (du lat. *detergere*, nettoyer). Qui a la propriété de nettoyer. Épithète donnée aux topiques propres à nettoyer les plaies et les ulcères; tels sont les topiques stimulants, qui ravivent les surfaces suppurantes, relâchées et blafardes, favorisent la séparation des matières qui les recouvrent et déterminent dans les chairs une excitation favorable à la cicatrisation.

— S'applique aussi à des remèdes liquides externes ou internes.

— Substantiv. Un détersif. Des détersifs. Un excellent *détersif*. (Acad.) Les bains et lotions d'eaux thermales et lixivielles sont des *détersifs*. [illegible] n'ont pas la même énergie, les mêmes propriétés; [illegible] dans ce dernier cas, il est nécessaire d'employer les *détersifs* irritants. (Id.)

DÉTERSION s. f. (rad. *détersif*). Chirurg. Action de nettoyer, de mondifier une surface ulcérée. La détersion d'une plaie, d'un ulcère.

* **DÉTESTABLE.** adj. 2 g. Qui doit être détesté; 1° en parlant des personnes. Un homme détestable. Une femme détestable. Le plus détestable des hommes. (Racine.) La *détestable* Œnone a conduit tout le reste. (Id.) Qui dit froid écrivain dit *détestable* auteur. (Boil.)

[illegible]

— 2° En parlant des choses. Maximes détestables. Opinions détestables. Projets détestables. Crime détestable. Ces *détestables* feux de ton ambition. (Corn.) Lisez, lisez l'arrêt *détestable*, cruel. (Rac.) Projet audacieux, *détestable* pensée. (Id.)

[illegible]

— Qui est très mauvais dans son genre. Mets détestable. Repas détestable. Vin détestable. Système détestable. Ouvrage détestable. Tableau détestable. Musique détestable. Des vers détestables. Un style détestable. Une écriture détestable. Un temps détestable. Une pluie détestable. C'est détestable, en vérité. Je trouve que le style de La Calprenède est *détestable*, et cependant je ne laisse pas de prendre comme à la glu. (Mme de Sév.) Ma *détestable* santé me condamne à des assujettissements qui m'excluent de la société. (Volt.)

— Substantiv. Il est vrai, je la trouve détestable, morbleu! détestable, du dernier *détestable*, ce qu'on appelle détestable. (Mol.)

* **DÉTESTABLEMENT.** adv. (rad. *détestable*). Très mal. Chanter détestablement. Écrire détestablement. Jouer du violon détestablement. S'habiller détestablement. Faire toutes choses détestablement. Ce mot est familier.

* **DÉTESTATION** s. f. (pr. *dé-tes-ta-cion*; rad. *détester*). Horreur d'une chose ou pour une chose. N'est guère usité qu'en morale chrétienne. Sincère détestation, vive détestation du mal. Avoir, éprouver, sentir au fond du cœur beaucoup de détestation pour le péché. Si vous voyiez l'horreur, la *détestation*, la haine qu'on a ailleurs pour le gouverneur. (Mme de Sévig.) Rejetée avec *détestation* par tout le concile. (Racine.) Il lui revenait un plus douloureux sentiment d'elle-même, une désolation et une *détestation* plus grandes de ses fautes et de ses malheurs. (De Gonc.)

DÉTESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Détester. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Un homme détesté. Une femme détestée. Crime détesté. Action détestée. Jour détesté, malheur détesté, etc. Si vous êtes méchant, vous serez *détesté*; si vous êtes bon, vous serez quelquefois joué; si vous êtes juste, vous serez toujours respecté. (Boiste.) Ces Juifs proprement dits détestaient ces Samaritains, et en étaient *détestés*. (Volt.) Hommes, femmes, enfants, tout ce qui appartient à cette nation *détestée* fut mis à mort. (Sismondi.)

Autant que de David la race est respectée,
Autant de Jézabel la fille est détestée. (RACINE.)

Des yeux de la sœur détestée [illegible]

— *Détesté de.* Dans une île *détestée* de tout le monde. (Rac.) Flavius Josèphe voyait Vespasien et Titus adorés des armées romaines dans l'Orient, et Néron *détesté* de tout l'empire. (Voltaire.)

* **DÉTESTER.** v. a. 1re conj. (du lat. *detestari*, même signif.). Avoir en horreur. Détester quelqu'un. Se faire détester de tout le monde. Les sots, les méchants, *détestent* l'homme qui

médite. Boiste. Je respecte autant l'un que je déteste l'autre. Corn. [illegible] déteste [illegible]

[illegible]

— Se dit aussi des choses. Détester le péché. Détester le vice. Détester un crime. Détester une mauvaise action. Détester les plaisirs dangereux. Détester ses anciens désordres. Il admirait notre fondateur et détesta cet excès de [illegible] Mme de Sévigné. [illegible] détester [illegible] Mass. [illegible] l'alliance d'un tyran qu'elle estimait. (Id.)

[illegible]

— Par exagér. et fam. Ne pouvoir endurer, supporter. Détester le froid, le chaud, le vent, la pluie, le mauvais temps. Détester les exigences du monde. Détester l'étiquette. Détester le vin. Détester le poisson. Détester les mauvais vers. Détester les visites du jour de l'an. Détester la fatuité d'un homme, l'excessive coquetterie d'une femme.

Détester la vie. Supporter impatiemment les chagrins, les ennuis, les douleurs, les misères qui nous accablent durant le cours de la vie.

— DÉTESTER. v. n. Blasphémer. C'était même là le sens primitif du mot, qui a pour etym. lat. *de*, préf. priv., et *testari*, attester. Ne faire que jurer et détester.

[illegible]

— SE DÉTESTER. v. pron. Avoir de l'horreur, de l'aversion pour soi, l'un pour l'autre, les uns pour les autres; se haïr profondément. Dieu a défendu aux hommes de se détester, parce qu'ils sont frères, et qu'il est notre père à tous. Je me détesterais dans [illegible] un homme me forcerait à l'aimer. (Alex. Dum.)

[illegible]

— REM. GRAMM. Quand le v. *détester* est suivi d'un infinitif, cet infinitif peut suivre immédiatement ou bien être précédé de la préposition *de*. Je déteste écouter cet orateur, ou d'écouter cet orateur.

DÉTHARDINGIE. s. f. Bot. Syn. de [illegible]

DÉTHÉSAURISER. v. n. 1re conj. (de *dé*, préf., et *thésauriser*). Dissiper un trésor, prodiguer une fortune.

DÉTIARÉ, ÉE. part. pass. du v. Détiarer.

DÉTIARER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *tiare*). Oter la tiare.

DÉTIÉDIR. v. n. 2e conj. (de *dé*, préf., et *tiède*). Devenir tiède.

DÉTIGNONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Détignonner. S'empl. adjectivement. Une femme détignonnée.

DÉTIGNONNER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *tignon*). Arracher le tignon, les cheveux.

— SE DÉTIGNONNER. v. pron. S'arracher le tignon, les cheveux. Il est populaire.

DÉTIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Détirer. S'emploie adject. Linge détiré. Dentelles détirées.

*** DÉTIRER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *tirer*). Étendre en tirant. Détirer une peau. Détirer une étoffe. Détirer du linge. Détirer des dentelles. Détirer de la mousseline. Détirer un rabat, une collerette. Détirer du taffetas, etc.

— SE DÉTIRER. v. pron. Être détiré.

— Fam. Allonger les bras en baillant.

DÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Détiser. S'emploie adjectiv. Feu détisé.

— Fig. Passions détisées.

DÉTISER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *attiser*). Oter, écarter les tisons du feu. Détiser le feu. Détiser un feu.

— Fig. *Détiser les passions.* Les priver d'aliment, les assoupir, les étouffer, les éteindre.

DÉTISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Détisser. S'empl. adjectiv. Étoffe détissée. Toile détissée. Ruban détissé.

*** DÉTISSER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *tisser*). Défaire un tissu.

— SE DÉTISSER. v. pron. Être détissé.

DÉTITRÉ, ÉE. part. pass. du v. Détitrer. S'emploie adjectiv. Un homme détitré. Une femme détitrée.

DÉTITRER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *titre*). Oter un titre, enlever une qualité. Détitrer un grand seigneur. Détitrer un marquis, un baron.

— SE DÉTITRER. v. pron. Être détitré; perdre son titre, sa qualité.

DETMOLD. Géogr. Ville capitale de la principauté de Lippe-Detmold (Allemagne); 7,000 hab. Detmold est l'ancien *Teutoburgum*, où Varus fut défait et ses trois légions exterminées par Arminius, l'an 9 de J.-C. En 783, Charlemagne y battit les Saxons.

DÉTO. s. m. Crust. Genre de l'ordre des isopodes, tribu des [illegible], rapporté d'Orient.

DÉTONANT. part. prés. du v. Détoner.

*** DÉTONANT, ANTE.** adj. Qui est susceptible de détoner. Les poudres et matières détonantes et fulminantes ne peuvent être employées [illegible]

DÉTONATEUR. s. m. Chim. Substance, appareil qui produit une détonation.

*** DÉTONATION.** s. f. (pr. *dé-to-na-cion*; rad. *détoner*). Chim. Bruit plus ou moins violent [illegible] détonation [illegible] environnants. Percy. La *détonation* est épouvantable, les éclats des édifices de quelques villages voisins furent abattus. Id. [illegible] détonations [illegible] ble. (Id.)

— Fig. Il y a des mélanges d'opinions qui occasionnent la *détonation*. (Boiste.) La liberté ressemble au salpêtre; plus on la comprime, et plus sa *détonation* est terrible. (Adresse de la Convention nationale aux Français.)

DÉTONEMENT. s. m. (rad. *détoner*). Action de produire des détonations.

*** DÉTONER.** v. n. 1re conj. (lat. *detonare*). Faire de la [illegible] en faisant explosion. Faire détoner des gaz. Faire détoner de la poudre. [illegible] toner, au moyen de l'étincelle électrique, [illegible] épais, et d'airain, et même dans des canons. (Percy.) Les fougasses *détonent* d'une manière sourde, qui s'évapore en quelque façon sans avoir produit d'autres sensations qu'une angoisse fatigante attachée à l'attente de leur explosion. [illegible] projectile qu'elles doivent lancer résiste davantage à sa sortie. (Id.)

— Fig. [illegible] beau de la vérité dans les larmes et le sang; il pétille, *détone*, et cause d'affreuses conflagrations. (Boiste.)

DÉTONNATION. s. f. Action de détonner.

DÉTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Détonner.

DÉTONNELÉ, ÉE. part. pass. du v. Détonneler. S'emploie adjectiv. Vins détonnelés. Eaux-de-vie détonnelées.

DÉTONNELER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *tonneau*). La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *Je détonnelle, tu détonnelles, il détonnelle*, etc. Tirer du vin ou une autre liqueur d'une tonne. Détonneler le vin. Détonneler de l'eau-de-vie.

— SE DÉTONNELER. v. pron. Être détonnelé.

*** DÉTONNER.** v. n. 1re conj. (de *dé*, préf., et *ton*). Mus. Sortir du ton [illegible] justesse des intonations. N'être pas maître de sa voix, détonner à tout moment. [illegible] l'autre, il distinguait celui qui détonnait. Il y a des musiciens qui ne *détonnent* jamais. (J.-J. Rousseau.)

Quand [illegible]
[illegible]
[illegible] à la fois, ravis de l'écouter,
[illegible]

[illegible]
Sur son [illegible]

— Fam. Ne savoir ce qu'on dit; déraisonner. Vous détonnez, vous avez détonné depuis le commencement jusqu'à la fin.

— Fig. En parlant d'un ouvrage littéraire, N'être pas dans le ton général de l'ouvrage. Il y a dans ce livre des choses qui détonnent. Cette acception est peu usitée.

— Activ. Chanter en détonnant. Ils passent la nuit à *détonner* quelques chansons [illegible] Vauvenargues [illegible] les premiers jours de 1830, à détonner la Marseillaise. (G. Sand.)

DÉTOPNEUMONES. s. m. pl. [illegible] Échin. [illegible] dermes comprenant quelques espèces d'holothuries.

*** DÉTORDRE.** v. a. 4e conj. (de *dé*, préf., et *tordre*). Remettre dans son premier état ce qui était tordu. Détordre du fil. Détordre une corde. Détordre du linge.

— Fig. Je tords bien plus volontiers une belle [illegible] notre vie. (Id.)

— SE DÉTORDRE. v. pron. Se remettre dans son premier état, en parlant d'une chose tordue.

— *Se détordre le bras, le poignet, se détordre le pied, la jambe.* Se tordre, se fouler [illegible] détordre moi-même pour redresser les autres! B. de St-Pierre.)

DÉTORDU, UE. part. pass. du v. Détordre. S'empl. adjectiv. Corde détordue. Fil détordu. Linge détordu.

DÉTORQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Détorquer. S'empl. adjectiv. Un passage [illegible] texte détorqué.

*** DÉTORQUER.** v. a. 1re conj. (pr. *dé-tor-ké*; du lat. *detorquere*, détourner). Tourner [illegible] *Détorquer* un passage pour en appuyer une opinion erronée. Acad.

— SE DÉTORQUER. v. pron. Être détorqué.

*** DÉTORS, ORSE.** adj. [illegible] détordu, qui n'est plus tors. Fil détors. Soie détorse.

DÉTORSE. s. f. (rad. *détordu*). Chir. S'est dit pour Entorse.

— Fig. Toutes les *détorses* lui sont bonnes pour faire de chaque histoire évangélique une histoire de pêcheurs réhabilités. (E. Renan.)

DÉTORSION. s. f. Action de détordre.

— Méd. Distorsion, entorse.

DÉTORTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Détortiller. S'empl. adjectiv. Ruban détortillé. Boucle de cheveux détortillée.

*** DÉTORTILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *dé-tor-ti-llé, ll* mouill.; de *dé*, préf., et *tortiller*). Défaire ce qui était tortillé, le remettre dans l'état où il était avant d'être tortillé. Détortiller des cordons. Détortiller des rubans, etc. Je ne sais comment vous avez tortillé cela, je ne saurais le *détortiller*. (Acad.)

— Défaire ce qui était entortillé. On *détortilla* les mangeailles des papiers gras. (De Gonc.)

— SE DÉTORTILLER. v. pron. Être détortillé.

DÉTORTILLONNAGE. s. m. (pr. *dé-tor-ti-llo-naje, ll* mouill.). Action de détortillonner.

DÉTORTILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Détortillonner.

DÉTORTILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-tor-ti-llo-né, ll* mouill.; de *dé*, préf., et *tortillonner*). Techn. Détordre la laine tortillonnée.

DÉTORTILLONNEUSE. s. f. (pr. *dé-tor-ti-llo-neuze, ll* mouill.). Techn. Machine à détortillonner.

DÉTORTOIR. s. m. (rad. *détordu*). Vener. Bâton long de deux pieds, dont les chasseurs se servent pour [illegible]

DÉTOSSE. s. f. (ét., *dé*, préfixe privat., et *os*, monnaie.) Arg. Manque d'os, c'est-à-dire d'argent. Misère.

DÉTOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Détoucher. S'emploie adjectiv. Vaisseau détouché.

DÉTOUCHER. v. n. 1re conj. (de *dé*, préf., et *toucher*). Mar. [illegible]

— Se dit activement. Détoucher un navire.

— SE DÉTOUCHER. v. pron. S'emploie dans le sens du v. n. Ce navire s'est détouché.

DÉTOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Détouiller.

DÉTOUILLER. v. a. 1re conj. [illegible]. Séparer les sarments de la souche commune pour remplir les vides.

DÉTOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Détouper. S'empl. adjectiv. Trou détoupé.

— Fig. *Oreilles détoupées.* Oreilles attentives.

— Agric. *Terres détoupées.* Terres débarrassées d'épines.

DÉTOUPER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *étoupe*). Oter l'étoupe qui bouchait un trou. Détouper un trou.

— Fig. *Détouper ses oreilles.* Écouter attentivement.

— Agric. *Détouper des terres.* Oter les épines qui les couvrent.

— SE DÉTOUPER. v. pron. Être détoupé.

DÉTOUPILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Détoupillonner. S'empl. adjectiv. Oranger détoupillonné.

DÉTOUPILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-tou-pi-llo-né, ll* mouill.; de *dé*, préf., et *toupillon*). Hort. Couper les branches inutiles d'un oranger. Détoupillonner les orangers.

— SE DÉTOUPILLONNER. v. pron. Être détoupillonné.

*** DÉTOUR.** s. m. (de *dé*, préf., et *tour*). Sinuosité. Le fleuve fait un détour, fait plusieurs détours. Plusieurs rivières, dont quelques-unes semblent se multiplier par de fréquents *détours*, portent l'abondance dans les campagnes. (Barth.)

— Endroit qui va en tournant, où l'on peut [illegible]

[illegible]

— Voie qui éloigne du droit chemin, de la route que l'on doit tenir. Prendre un détour, un long détour, un grand détour. Faire beaucoup de détours. [illegible] après quelques *détours*, nous nous séparâmes. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. *Les détours du cœur.* Les replis secrets du cœur. *Les détours des passions.* Les moyens secrets des passions. Surprendre la [illegible] nouvelle supportable. (Fléch.) Je vous l'ai dit sans mystère, et je vous le répéterai sans *détour*. (J.-J. Rouss.)

[illegible]

— Moyen adroit, rusé; subtilité, subterfuge, pour éluder un péril ou pour venir à bout de quelque chose. [illegible] prendre quand vous aurez affaire à ce ministre, c'est de [illegible] simonie par un *détour* d'intention. (Pasc.)

[illegible]

— *Sans détour.* Franchement, loyalement. Vos ordres sans *détour* pouvaient se faire entendre. (Racine.)

— *Être sans détour.* Être franc, loyal, sincère. Ne jamais employer de détours.

DÉTOURNE. s. f. (rad. *détourner*). Techn. Opération qui a pour but de diriger toutes les têtes et les pointes des aiguilles chacune de son côté.

— Arg. *Vol à la détourne.* Vol pratiqué par les détourneurs.

DÉTOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Détourner. S'empl. adjectiv. Écarté, peu fréquenté. Chemin détourné. Sentier détourné. Rue détournée. Je reçois dans ce moment votre paquet du 29 [illegible] Mme de Sévigné. [illegible] de Rome. (X. de Maistre.)

— *Voie détournée.* [illegible] (Voltaire.)

— Fig. [illegible] La Bruy. [illegible] sent. (La Chauss.) [illegible] dre par une voie *détournée*. (Barth.) La faction opposée à Périclès, n'osant l'attaquer ouvertement, résolut de le perdre par une voie *détournée*. (Id.)

— *Reproche détourné.* Reproche indirect. || *Louange détournée.* Louange fine et délicate, qui ne s'adresse qu'indirectement à la personne qu'on veut louer.

— *Sens détourné d'un mot, d'une phrase, d'un texte*, etc. Sens qui n'est pas naturel, qui n'est pas le véritable sens que s'était proposé l'auteur en écrivant ce mot, cette phrase, ce texte, etc.

— Écarté, éloigné. [illegible]

[illegible] de sa route. (Cuvier.)

— [illegible] mieux être [illegible] et ne donner [illegible] de cette [illegible] (Mme de Sévigné.) [illegible] Rien [illegible] pas [illegible] rêver, et [illegible] par quelque [illegible] (J.-J. Rouss.) [illegible] de sa [illegible] il se [illegible] au travail. (H. de Balz.)

[illegible]

— [illegible] Une somme [illegible] par [illegible]

— [illegible] fille enlevée à sa famille. Cette mineure a été détournée par un sé[illegible]

— [illegible] d'un autre côté. Il est resté [illegible] pendant que je lui parlais.

*** DÉTOURNEMENT.** s. m. Action de [illegible] il y avait [illegible] pour [illegible] qui, par ses [illegible] toute la pièce, [illegible] la tête et leurs [illegible] firent dire cent sottises de leur conduite. (Mol.)

— Action de soustraire frauduleusement. Détournement de fonds, de papiers, de titres, d'effets, etc.

— *Détournement de mineur, de mineure.* Action [illegible] une jeune fille le domicile de ses parents.

*** DÉTOURNER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, [illegible] et *tourner*). Écarter, éloigner du chemin. Détourner quelqu'un de sa route. Détourner [illegible] de plus d'une demi lieue.

[illegible]

— Fig. *Détourner [illegible] du droit chemin.* [illegible]

— Faire changer de direction, faire tourner [illegible] Détourner le cours d'une source, d'un ruisseau. Détourner les eaux d'une rivière. Le commerce est comme certaines sources; si vous voulez *détourner* leur cours, vous les faites tarir. (Fén.) Il fallut mettre à sec une rivière si rapide et si profonde, en *détournant* les eaux dans un lac immense que la reine avait fait creuser. (Boss.) Écoute le bruit des [illegible] *détourne* les eaux; [illegible] qui se montrent à travers [illegible] (Chateaub.) Mes yeux [illegible] *détournés* un instant, se reportèrent sur le ballon, et n'y virent plus que la petite pantoufle. (X. de Maistre.)

[illegible]

— Dans un sens analogue. Détourner l'orage, la nuée. Le peuple croit qu'il faut sonner les cloches pour détourner l'orage. Il y avait des divinités à qui on demandait de le *détourner*. (Montesq.)

Détourner la tête, le visage, les yeux. Refuser de voir. Entre mille honnêtes gens de qui il *détourne* les yeux. (La Bruy.) Une femme qui n'a jamais les yeux que sur une même personne, ou qui les en *détourne* toujours, fait penser d'elle la même chose. (Id.) Qu'ai-je fait? vous *détournez* vos yeux de peur de me voir. (Fén.) Vous *détournez* vos yeux de ce spectacle. (Mass.) Contraint de *détourner* ses regards de ceux à qui il doit des hommages. (Id.) Je sais qu'on n'aime pas le spectacle de la misère qu'on ne peut soulager, et que le riche même *détourne* les yeux du pauvre qu'il refuse de secourir. (J.-J. Rouss.)

[illegible]

— *Détourner les oreilles.* Refuser d'entendre.

[illegible]

— *Détourner [illegible] la pensée.* Ne vouloir pas penser à. Détourner son esprit, sa pensée, [illegible]

— *Détourner l'attention.* Distraire. *Détourner* ailleurs son attention. (Volt.)

— *Détourner [illegible].* [illegible] une autre direction. ‖ *Détourner les soupçons.* Les faire porter sur quelque autre.

— On dit encore, à peu près dans le même sens: *Détourner [illegible]* tombe ailleurs que sur celui auquel il était destiné.

Détourner le sens, la signification d'un [illegible]. Donner [illegible] une signification forcée, un sens qui n'est pas naturel, en faire une application qui n'est pas celle qu'ils doivent avoir. *Détournant* à leurs fins presque toutes les lois divines, humaines, positives et naturelles. (Pasc.)

— Soustraire frauduleusement. Détourner les deniers publics. Détourner des papiers, des titres. Détourner des effets. On l'accuse d'avoir *détourné* ces fonds. (Acad.)

[illegible]
Une perle, qu'il donna
[illegible]

— Distraire d'une occupation. Détourner quelqu'un de ses études, [illegible]

— En bonne ou en mauvaise part. Dissuader de [illegible] Détourner quelqu'un d'une mauvaise entreprise. Détourner quelqu'un d'un procès. Détourner quelqu'un du mal, [illegible] S'il se présente [illegible] résolu de rendre les [illegible] pas qu'ils [illegible] La plus grande peine qu'on ait avec eux est de les *détourner* de l'usure. (Id.) Comment, depuis tant de siècles, les coups de [illegible] Providence ne nous ont-ils pas *détournés* du mal? (Bossuet.) L'intérêt *détourne* l'homme du chemin de la justice [illegible] Ils devaient à la patrie leur sang, leur vie et leurs derniers soupirs, et ni la honte ni les revers ne les pouvaient *détourner* de ce devoir sacré. (J.-J. Rouss.)

[illegible]
(Destouches.)

On dit aussi, plus rarement: *Détourner le dessein de quelqu'un.*

— Absol. Adieu, petit démon qui me *détournez*; je devrais être à ténèbres il y a plus d'une heure. (Mme de Sévigné.)

— *Détourner à.* Faire servir à. *Détourner* à des usages profanes les richesses du sanctuaire. (Massillon.)

— *Détourner de.* Qui ne se mettrait en état de *détourner* de lui cette infortune par les larmes et les gémissements d'une sincère pénitence? (Massillon.) Leur exemple peut *détourner* de la vertu. (Id.)

[illegible]

— *Détourner sur.* Faire retomber sur. *Détourner* sur les autres la honte d'un mauvais succès. (La Bruy.) *Détourner* sur les autres le coup que la vérité n'avait porté que sur nous. (Mass.)

[illegible]
(Voltaire.)

— Arg. Voler à la détourne.

— Techn. Tourner en sens contraire. Détourner une corde pour la détordre. ‖ *Détourner les aiguilles.* Mettre toutes les têtes d'un même côté.

— Vener. *Détourner le cerf, le sanglier.* Tourner autour de l'endroit où le cerf, le sanglier, est entré, et s'assurer qu'il n'en est pas sorti.

DÉTOURNER. v. n. Quitter le droit chemin. Détourner à droite. Détourner à gauche. Détournez, une fois arrivé à la croix.

— Vener. Découvrir, par le moyen du limier, le lieu où la bête a sa reposée, et en marquer l'enceinte par des brisées, pour se reconnaître lorsqu'on la chasse.

— **SE DÉTOURNER.** v. pron. S'écarter du droit chemin. Se détourner du chemin de quelqu'un pour éviter cette personne, pour ne pas la voir. Se détourner de quelques pas.

— Prendre un chemin plus long, une autre route que la route ordinaire. Se détourner de deux lieues pour embrasser un père, une mère, pour saluer un protecteur, un ami.

— Se tourner d'un autre côté pour n'être point vu, ou pour ne point voir. Se détourner avec horreur, avec dégoût. Elle se *détournait*, afin qu'on ne pût la voir. (Acad.)

— Fig. Celui qui réfléchit mûrement sur ses propres intérêts se *détourne* des voies d'iniquité. (Boiste.) On ne saurait mieux faire connaître le peu de volonté que l'on a de se ressentir de quelque obligation, que de s'en *détourner* les yeux. (Malherbe.)

— S'écarter de ce qui est nuisible. Le ciron a des yeux; il se *détourne* des objets qui pourraient lui nuire. (La Bruy.)

— Se distraire. Se détourner de ses occupations, de ses affaires.

— Absol. Je pleurerais de tout mon cœur, présentement, si je m'en voulais croire; mais je me *détourne*, suivant vos conseils. (Mme de Sévigné.)

— Dévier. Se détourner du devoir. Les méchants se *détournent* de la droite voie, dès le sein de leur mère. (Boss.) Un homme qui ne se *détourna* jamais de son devoir. (Fléch.)

— Faire porter son attention, son activité sur. Les grands sujets lui sont défendus; il se *détourne* sur de petites choses. (La Bruy.)

— Être détourné, écarté. Puisse ce malheur se détourner de nous!

DÉTOURNEUR, EUSE. s. (rad. *détourner*). Arg. Celui ou celle qui vole des pièces d'étoffes ou autres marchandises dans l'intérieur des boutiques et des magasins. Les *détourneuses* les plus habiles sont celles qu'on surnomme *enquilleuses*.

DÉTRACTATION. s. f. (pr. *dé-trak-ta-cion*; rad. *détracter*). Médis[illegible]. C'est un [illegible] synonyme inusité de DÉTRACTION.

DÉTRACTÉ, ÉE. part. pass. du v. Détracter. S'empl. adjectiv. Un homme détracté. Une femme détractée. Inusité.

*** DÉTRACTER.** v. a. 1re conj. (et lat., *detractare*, même signif.; de *de*, préf. priv., et *tractare*, traiter, maltraiter). Médire outrageusement de quelqu'un; déprécier violemment une chose; s'efforcer de rabaisser le mérite de cette personne ou de cette chose. Détracter quelqu'un. Détracter les hommes supérieurs. Détracter la réputation d'une femme. Détracter la vertu. La peine qu'on prend pour *détracter* les hommes vertueux, je la prendrais volontiers pour leur donner un tour d'épaule pour les hausser. (Montaigne.)

— Absol. Être enclin à détracter. Le penchant à détracter est l'indice d'un petit esprit et d'un mauvais naturel.

— **DÉTRACTER.** v. n. Notre propre intérêt ne permet pas que nous détractions de nos semblables. La charité ne veut pas qu'on *détracte* de son prochain. (Acad.)

— **SE DÉTRACTER** v. pron. Se déchirer par des paroles les uns les autres.

— Dire du mal de soi-même.

— Ce verbe est peu usité.

*** DÉTRACTEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui détracte les personnes ou les choses, qui s'efforce d'en rabaisser le mérite, les qualités, les avantages. Ne pas écouter les détracteurs. Fuir les détracteurs comme la peste. Elle fit la guerre aux *détracteurs*. (Fléch.) La langue du *détracteur* est un feu dévorant. (Mass.)

— *Détracteur de.* Les détracteurs d'Homère, de Platon, de Virgile, d'Horace. Les détracteurs des Anciens. Les détracteurs de la religion, de la philosophie, de la vertu, de la morale. Les détracteurs du pouvoir, de l'autorité.

S'emploie adjectiv. Un esprit *détracteur*. (Acad.)

[illegible]
(Voltaire.)

— Ce mot est inusité au féminin.

*** DÉTRACTION.** s. f. (pr. *dé-trak-cion*; et. lat. *detractio*, forme de *detrahere*). Action de prélever, de retrancher une portion d'une chose.

— Fig. Médisance. Action de détracter. Être enclin à la détraction. Être exposé à la détraction. Être victime de la détraction. Crime de la *détraction*. (Mass.) Telle est la destinée de la *détraction*. (Id.)

[illegible]
(Voltaire.)

— *Détraction contre.* La *détraction* contre le prochain est contraire à la charité. (Acad.)

— *Détraction de.* La détraction d'autrui.

— Anc. législ. *Droit de détraction.* Droit en vertu duquel le souverain distrayait à son profit une certaine partie des successions qu'il permettait aux étrangers de venir recueillir en France.

DÉTRANCANÉ, ÉE. part. pass. du v. Détrancaner. Soie détrancanée.

DÉTRANCANER. v. a. 1re conj. Techn. Dévider la soie sur roquet dont on n'a plus besoin. Se dit à Lyon.

DÉTRANCHÉ, ÉE part. pass. du v. Détrancher. S'empl. adjectiv. Blas. *Écu détranché*. Écu dans lequel est une bande partant de dextre, mais un peu à côté de l'angle.

DÉTRANCHEMENT. s. m. Action de détrancher, de couper en tranches. Le *détranchement* des membres. (Montaigne.) Vieux mot.

DÉTRANCHER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *trancher*). S'est dit pour Couper en tranches, en morceaux.

— Blas. *Détrancher un écu.* Y mettre une bande qui part de dextre, un peu à côté de l'angle.

— **SE DÉTRANCHER.** v. pron. Être détranché.

DÉTRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Détranger. S'empl. adjectiv. Mulots détrangés. Taupes détrangées.

*** DÉTRANGER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *étranger*). On met un *e* après le *g* suivi de *a*, *o*. *Nous détrangeons. Je détrangeais*, etc. Hort. Chasser les animaux nuisibles aux plantes. Détranger les mulots. Détranger les taupes.

— **SE DÉTRANGER.** v. pron. Être détrangé.

DÉTRANSPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Détransposer. S'empl. adjectiv. Pages détransposées.

DÉTRANSPOSER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *transposer*). Typogr. Remettre à leur place des pages qui avaient été transposées. Détransposer des pages.

— **SE DÉTRANSPOSER.** v. pron. Être détransposé.

DÉTRANSPOSITION. s. f. (pr. *dé-trans-po-zi-cion*). Typogr. Action de détransposer, de remettre à leur place des pages transposées.

DÉTRAPE. s. f. Décharge, débarras. Vieux mot. Voilà une belle détrape.

DÉTRAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Détraper.

DÉTRAPER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *attraper*). Délivrer, débarrasser. La fortune me *détrapera* de bien des gens que je n'aime point. (Bussy-Rabutin.)

— **SE DÉTRAPER.** v. pron. Se débarrasser.

DÉTRAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Détraquer. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du v. actif. Machine, horloge détraquée. Cheval détraqué. Estomac, cerveau détraqué. Esprit détraqué. Administration détraquée. Il fut un temps entièrement *détraqué*. (Mme de Sévig.) Paul, cependant, subissait en prison les lenteurs d'une administration à moitié *détraquée* par l'extravagance du souverain. (E. Renan.)

DÉTRAQUEMENT. s. m. Action de détraquer.

— État de ce qui est détraqué.

*** DÉTRAQUER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préfixe priv., et *trac*, vieux mot qui signifiait *trace*, vestige). Signifie proprement Faire perdre à un cheval ses bonnes allures, l'allure ordinaire, la justesse des mouvements. Détraquer un cheval. Celui qui a monté ce cheval l'a tout *détraqué*. (Acad.)

— Par extens. Dérégler, déranger les ressorts, le mécanisme. Détraquer un tournebroche. Détraquer une horloge, une pendule, une montre. Détraquer une machine à vapeur.

— Fig.

[illegible]
Détraque les ressorts de toute la machine. (Delavigne.)

— Troubler les fonctions d'une chose organisée, les facultés d'un être intelligent. De mauvais aliments détraquent l'estomac. Les excès détraquent notre organisation animale. Un travail trop fort, trop prolongé, détraque l'esprit, détraque le cerveau.

— Mettre le désordre dans une administration, là où régnait une certaine règle. La mort de ce fonctionnaire a détraqué toute l'administration. La mort du prince a détraqué tout le gouvernement. La retraite de deux acteurs a *détraqué* ce théâtre. (Acad.)

— Détourner d'une vie réglée, d'une occupation louable. Ces mauvais sujets sont enfin parvenus à détraquer ce bon ouvrier, ce père de famille.

— Faire partir le trac ou triquet d'un piège. Détraquer un piège.

— **SE DÉTRAQUER.** v. pron. Perdre ses bonnes allures. Cheval qui se détraque.

— Se dit au propre et au figuré, dans toutes les acceptions du v. actif. Horloge qui se détraque. Machine qui se détraque. Estomac qui se détraque. Esprit qui se détraque. Ouvrier qui se détraque. Administration qui s'est détraquée. Pièce qui se détraque à au moindre froissement. Je serai toujours du parti de ceux qui suivront le grand chemin de la raison, sans se *détraquer* pour contenter le vulgaire. (Et. Pasq.)

— Avec ellipse du pronom *se*. Je m'étais mis à étudier l'anatomie, et, passant en revue la multitude et le jeu des pièces qui composaient ma machine, je m'attendais à sentir *détraquer* tout cela vingt fois par jour. (J.-J. Rousseau.)

DÉTRAVÉ, ÉE. adject. Hors d'entraves, échappé et débandé. (Rabelais.)

DÉTRECTATION. s. f. (pr. *dé-trek-ta-cion*). Syn. de DÉTRACTION.

*** DÉTREMPE.** s. f. (rad. *détremper*). Peint. Couleur délayée avec de l'eau et de la colle à la gomme, au blanc d'œuf, sans graisse, ni résine, ni chaux, et dont on se sert pour peindre. Employer la détrempe. Peindre en détrempe. Effacer la détrempe. On connaît trois sortes de détrempes: la détrempe commune, la détrempe au vernis, et le blanc des carmes. On emploie principalement la détrempe pour couvrir les boiseries, les lambris de l'intérieur des appartements, et pour peindre les décorations de théâtre. Avant le Flamand Van Dyck, qu'on regarde comme l'inventeur de la peinture à l'huile, on ne connaissait guère d'autre procédé que celui de la *détrempe*. (Bout.) Plusieurs peintres des beaux temps de l'art, tels que Paul Véronèse, ont employé quelquefois la *détrempe*. (Id.)

— Peinture faite en détrempe. Une détrempe. Une belle détrempe. Acheter une détrempe. Je ne la crois pas exécutée à fresque, mais peinte en *détrempe* sur l'ancien badigeon. (Mérimée.)

— Fig. *Personnage en détrempe.* Personnage sans valeur réelle. Ce fut une espèce de personnage en *détrempe*. (Saint-Simon.)

— *Mariage en détrempe.* Commerce illicite sous quelque apparence de mariage; concubinage. Ils poussèrent Marsette et Philippe à faire un mariage en *détrempe*. (H. de Balzac.)

— *Ressemblance en détrempe.* Se dit de deux personnes qui se ressemblent un peu. Je lui trouvais une ressemblance en *détrempe* qui ne le brouillait pas avec moi. (Mme de Sévigné.)

— Littér. *Ouvrage en détrempe.* Ouvrage faiblement imité d'un autre. Le poème de Le Noble intitulé les Noyers, c'est proprement le Lutrin en *détrempe*. (La Monn.)

— Métall. Action d'enlever sa trempe à l'acier.

DÉTREMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Détremper. S'empl. adjectiv. Farine, pâte détrempée. Couleurs détrempées. Chaux détrempée. On frotte sa langue dans le la poix-résine *détrempée* dans de la farine. (Volt.) Si la nourrice mâche du pain, sa salive détrempe et en fait une nourriture bien meilleure que s'il est *détrempé* avec toute autre liqueur. (Buff.) Son limon *détrempe* ... [illegible] remparts. (Del.)

— Fig. Le plaisir n'est jamais pur, mais toujours *détrempé* et mêlé avec quelque aigreur. (Charron.)

— Qui a perdu sa trempe. Une lame d'acier détrempée.

*** DÉTREMPER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf. et *tremper*). Délayer dans un liquide. Détremper de la farine. Détremper des couleurs.

— *Détremper avec.* Détremper de la farine

avec du lait, avec des œufs. On *détrempe* le plâtre avec une bien moindre quantité d'eau. Buil [illegible]

— Fig. *Détremper l'esprit, détremper l'âme.* Leur ôter la vigueur, l'énergie. Détremper le courage.

— Dans un sens analogue, et en [illegible] Mitiger, affaiblir. Épaminondas avait emprunté des Lacédémoniens l'usage de se servir aux Muses, allant à la gavotte, pour *détremper* par leur douceur et gaieté cette furie et âpreté martiale. Montaigne.

[illegible]

— Maçonn. *Détremper la chaux.* La délayer dans l'eau, dans un petit bassin, d'où elle coule ensuite dans une fosse creusée dans la terre, ou on la conserve.

— Métall. *Détremper l'acier.* Le ramener au même état où il était avant la trempe, en le faisant rougir au feu et en le laissant refroidir dans les cendres chaudes dont on le recouvre. Détremper les outils dégradés par le travail.

— **SE DÉTREMPER.** v. pron. Se dit dans toutes les significations du verbe actif. La farine se détrempe avec de l'eau. L'acier se détrempe en rougissant d'abord au feu, puis en refroidissant peu à peu. L'âme se détrempe dans la mollesse.

DÉTREMPEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui détrempe l'acier.

— Art cul. Se disait autrefois d'un aide de cuisine qui trempait dans l'eau le poisson et les viandes salées.

* **DÉTRESSE.** s. f. (ét. lat., *destrictum*, supin du v. *destringere*, étreindre). Affliction poignante, angoisse causée par une situation malheureuse, par un embarras pressant, par un danger imminent; cette situation, cet embarras, ce danger même; grand dénûment. Cri de détresse. Extrême détresse. Cri de détresse. Être plongé, enfoncé dans la détresse. Mettre dans la détresse. Réduire à la détresse. Avoir pitié de la détresse de quelqu'un. Secourir quelqu'un dans sa détresse. Il n'est point de *détresse* absolue, tant qu'il nous reste un vestige [illegible] Le peuple est injuste dans la *détresse*, ne l'y laissez point tomber. Id. Cela donne de telles *détresses* à mon cœur, que, si elles étaient continuelles comme elles sont vives, je n'y pourrais pas résister. (Mme de Sév.) Je vous conjure de ne me pas rebuter dans la *détresse* où je me trouve. Volt.

[illegible]

— Mar. *Signal de détresse.* Signal consistant généralement en un pavillon placé en berne à la poupe, qu'un vaisseau déploie pour annoncer qu'il est en danger et qu'il a besoin de secours.

— Fig. *Signal de détresse.* Toute action qui fait présumer qu'une personne est dans un embarras pressant.

Canon de détresse. Coup de canon tiré en signal de détresse. Le canon et le signal de détresse sont ordinairement simultanés.

DÉTRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Détresser. S'empl. adjectiv. Cheveux détressés. Cordes détressées.

DÉTRESSER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *tresser*). Défaire ce qui était tressé, défaire une tresse ou des tresses. Détresser des cordes. Détresser les cheveux.

— **SE DÉTRESSER.** v. pron. Être détressé.

DÉTRET. s. m. (rad. *détroit*). Serr. Étau à main.

DÉTRICHAGE. s. m. (rad. *détricher*). Techn. Première façon que l'on fait subir aux laines avant de les peigner, et qui consiste à séparer en trois ou quatre qualités les différentes parties de laines et à les mettre dans des cases ou par tas à terre. Ce mot est vieux. On se sert plus ordinairement du mot *triage*.

DÉTRICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Détricher. S'empl. adjectiv. Laines détrichées.

DÉTRICHER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *de*, préf. extract., et *tricæ*, entortillement). Techn. Exécuter l'opération du détrichage; séparer les laines en trois ou quatre qualités, avant de procéder au peignage. Détricher de la laine. On dit plus ordinairement *trier*.

— **SE DÉTRICHER.** v. pron. Être détriché.

DÉTRICHEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui détriche les laines, qui les sépare les unes des autres en trois ou quatre qualités, avant de procéder au peignage. On dit mieux *trieur*.

DÉTRICHOUÈRES. s. m. pl. Dévidoirs. [illegible]

DÉTRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Détrier. S'empl. adjectiv. Puînés détriés.

DÉTRIEMENT. s. m. (rad. *détrier*). Dr. cout. Assignat, n. don d'une portion légitime et convenable. *Ordonnance et détriement.* Espèce d'exécution immobilière, d'après les coutumes de Bretagne.

DÉTRIER. v. a. 1re conj. (rad. *trier*). Dr. cout. Donner, assigner aux puînés une portion légitime et convenable.

— **SE DÉTRIER.** v. pron. Être détrié.

* **DÉTRIMENT.** s. m. (ét. lat., *detrimentum*, même signification; rad. *terere*, broyer). Sédiment, ou produit. Débris, fragment, ce qui se détache des corps par altération, par dégradation. [illegible] *détritus*, dans cette acception.

— Fig. Dommage, perte, préjudice. Grand détriment. Notable détriment. Causer un détriment considérable. Recevoir un détriment [illegible]

— *Au détriment de*, loc. prépos. Au préjudice de. Une chose qui va, qui tourne au détriment de quelqu'un. Afficher un grand luxe au détriment de sa bourse, de sa fortune. Se jeter dans tous les excès au détriment de sa santé. Acquérir une richesse colossale au détriment d'autrui, au détriment de son propre honneur. On est naturellement porté à abuser du pouvoir, même à son *détriment*. (La Harpe.)

— Astrol. *Être en son détriment.* Se disait d'une planète qui se trouvait dans un signe opposé à sa maison.

DÉTRIPLÉ, ÉE. part. pass. du v. Détripler. S'emploie adjectiv. Rangs détriplés. Fils détriplés.

DÉTRIPLER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *tripler*). Réduire ce qui était triple.

— Anc. art milit. *Détripler les files.* Les composer de deux hommes au lieu de trois.

— **SE DÉTRIPLER.** v. pron. Être détriplé.

DÉTRIS. s. m. Bot. Genre de composées astérées, établi pour quarante-cinq espèces de l'Abyssinie.

DÉTRITAGE. s. m. (rad. *détriter*). Écon. rur. Action de passer les olives sous la meule du détritoir, avant d'en exprimer l'huile.

DÉTRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Détriter. S'empl. adjectiv. Olives détritées. Graines détritées.

DÉTRITER. v. a. 1re conj. (étym. lat., *detritum*, supin du v. *deterere*, broyer). Écon. rur. Broyer, écraser des graines, particulièrement des olives, pour en exprimer l'huile.

— **SE DÉTRITER.** v. pron. Être détrité.

DÉTRITION. s. f. (pron. *dé-tri-cion*; rad. *détriter*). Didact. Usure par frottement. La détrition des dents.

DÉTRITIQUE. adj. 2 g. Géol. Qui se compose de détritus. Dépôts ou terrains détritiques. Groupe de terrains, postérieurs à la dernière révolution du globe, qui résultent d'un assemblage, ordinairement meuble, de fragments plus ou moins reconnaissables de roches et de débris de corps organisés. Les dépôts tourbeux, résultat de la destruction d'une végétation actuelle et sur place, devraient encore être considérés comme des dépôts *détritiques*. (Guérin.)

DÉTRITOIR. s. m. (ét. lat. *detritus*, part. pass. du v. *deterere*, broyer). Techn. Moulin à meules de pierre verticales tournant très lentement dans une auge circulaire en pierre, et au [illegible] lequel on écrase les olives avant d'en exprimer l'huile.

* **DÉTRITUS.** s. m. (pr. *dé-tri-tuss*; du lat. *detritus*, broyé). Mot latin francisé par lequel on désigne le [illegible] substance [illegible] d'un corps organisé quelconque.

— Géol. Se dit particulièrement des débris divers résultant de la détérioration des roches et des végétaux répandus sur la surface de la terre.

— Pathol. Résidu [illegible] tissu des parties [illegible] Les détritus dans les [illegible] est un des signes les plus importants pour le diagnostic de la dégénérescence de quelques viscères.

* **DÉTROIT.** s. m. (du lat. *districtus*, resserré). Géogr. phys. Canal naturel par lequel deux mers ou deux parties de mer communiquent entre elles. Possession d'un détroit. Les deux rives d'un détroit. Traverser un détroit. Défendre un détroit. Le détroit des Dardanelles. Le détroit de Gibraltar. Le détroit du Pas-de-Calais. Les détroits sont sur mer ce que les défilés sont sur terre. Ce *détroit* qui sépare l'île [illegible] *détroits* du Japon. Buil.

Passer le détroit. Se dit quelquefois pour désigner [illegible] voyage de France en Angleterre ou réciproquement.

— Par extens. Défilé, passage resserré entre deux montagnes, dépression du sol. Le détroit des Thermopyles. La grande dépression entre les Pyrénées et les montagnes du centre de la France présente, près de Carcassonne, un véritable *détroit* terrestre. (Guér.)

— Fig. Angoisse, difficulté. Il vous est plus honorable de mourir dans le *détroit* des afflictions, qu'avec impatience souffrir le mal que Dieu vous envoie. (St. Pasq.) Quelquefois les savants ne sont pas fâchés de se trouver dans ces sortes de *détroits*, d'où ils ne peuvent sortir qu'à force de savoir. (Fontenelle.)

— Anat. Nom donné à deux ouvertures [illegible] *détroit supérieur* ou *abdominal* [illegible] *détroit inférieur* ou *périnéal* [illegible] Diamètre du détroit inférieur.

— Anc. admin. S'employait autrefois pour District, étendue d'une juridiction spirituelle ou temporelle.

— S'employait dans le même sens [illegible]

[illegible]

— Mar. *Ancre de détroit.* Celle qui est tenue sous le bossoir [illegible]

— Mol. *Détroit de Magellan.* Nom vulgaire [illegible]

DÉTROIT. Géogr. Ville de l'État de Michigan (États-Unis), [illegible] Lon. [illegible] rivière Détroit [illegible] Canada et les États-Unis; 120,000 hab.

DÉTROMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Détromper. S'emploie adjectiv. [illegible] Un cœur détrompé. Il ment *détrompé* [illegible] (Mass.) Rien n'est plus grand dans le [illegible] *détrompé*. Id. J'ai vu [illegible] de malheureux que le cœurs *détrompés*. Volt. [illegible] Chateaubriand.

— *Détrompé de.* De mon heureux espoir désormais *détrompé*. (Rac.) Parut-on être jamais plus *détrompé* [illegible] (Mass.) Si les vieillards semblent plus sages [illegible] c'est parce qu'ils sont *détrompés* [illegible] beaucoup de choses, ou parce qu'ils veulent le paraître. Bouch.

[illegible]

— *Détrompé par.* A peine *détrompés* par la possession d'un objet, du bonheur qui semblait nous y attendre, un nouveau désir nous emporte. (Mass.)

DÉTROMPEMENT. s. m. Action de détromper; état de celui qui est détrompé. Inus.

* **DÉTROMPER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, partic. priv., et *tromper*). Tirer d'erreur, désabuser au sujet de quelque un ou de quelque chose. Détromper un ami. Voir de la peine à détromper. [illegible] ceux qui parlent ainsi. Id. [illegible] l'univers. Massil. Que l'expérience du passé vous *détrompe*. Id. Il est très facile de tromper l'homme en matière de religion, et très difficile de le *détromper*. Bayle. J'avais cru quelque temps qu'on pouvait être vertueux sans religion, l'expérience m'a *détrompé*. J.-J. Rouss. Je crois être parvenu à *détromper* un peu S. Majesté. Voltaire. [illegible] *détrompe*. Id. Tous les malheurs de nos pères ne nous ont point *détrompés*. Id.

— Racine a dit: *Détromper une erreur. Détrompez* son erreur, fléchissez son courroux.

— Absol. Avant d'instruire il faut *détromper*. (Montesquieu.)

— *Détromper de.* Il se fiait à ce fripon, j'ai eu bien de la peine à l'en *détromper*. (Acad.) [illegible] opinion que vous avez de cet homme. (Montesquieu.)

— *Détromper par.* Songez à *détromper* le public par des discours sincères et religieux. (Bossuet.)

— **SE DÉTROMPER.** v. pron. Sortir d'erreur, se désabuser. Se détromper par l'expérience. Se détromper en vieillissant. Se détromper sur [illegible] Elle prend son être pour [illegible] comme à un amant; elle se *détrompe*, rougit de son [illegible] *détromper*. Id.

— *Se détromper par.* Loin de se *détromper* par l'exemple de ceux qu'on voit disparaître. (Massillon.)

DÉTRONCATION. s. f. (pr. *dé-tron-ka-cion*; ét. lat., *detruncatio*, formé du verbe *detruncare*; rad. *truncus*, tronc). Chir. Séparation de la tête d'avec le tronc. C'est ainsi qu'on appelle ordinairement une opération que l'on pratique [illegible] fœtus. Quelquefois aussi la détroncation peut être l'effet de tractions trop violentes exercées sur le fœtus vivant. On dit aussi *décollation, décapitation*.

DÉTRÔNÉ, ÉE. part. pass. du v. Détrôner. S'empl. adjectiv. Un prince détrôné [illegible] n'avoir pas même une chaumière pour abriter leur majesté détrônée.

— *Détrôné par.* Les faux dieux ont péri, *détrônés* par Lucrèce. (Delille.)

Jouer au roi détrôné. Jeu [illegible] consiste à enlever une position occupée par un enfant sur un point élevé, tel qu'un banc, un tas de sable, etc.

— Fig. *Jouer au roi détrôné.* S'enlever successivement des places sans pouvoir les conserver.

* **DÉTRÔNEMENT.** s. m. (rad. *détrôner*). Action de détrôner [illegible] les avant-coureurs du *détrônement* du roi Auguste. (Volt.) || État d'un roi détrôné.

* **DÉTRÔNER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *trôner*). Chasser, priver, déposséder du trône [illegible] *détrôner*. Volt. [illegible] si indifférents sur les événements de l'Espagne [illegible] *détrônera* la prise de tabac. (Raspail.)

Fig. Détrôner l'opinion. Détrôner une idée. Détrôner le vice. La vertu est plus difficile à *détrôner* que la gloire. (Ch. Nodier.)

— **SE DÉTRÔNER.** v. pron. Se démettre de l'autorité souveraine, descendre du trône. Inusité dans cette acception. || Être cause de son propre détrônement.

DÉTRÔNEUR. s. m. Celui qui détrône un roi, un tyran; qui ravit un trône. Ce mot a été employé par Voltaire.

DÉTRONQUÉ, ÉE. adject. Se dit, dans la Suisse romane, d'un membre qui a quitté la famille, et a ses biens propres et non indivis.

DÉTROQUAGE. s. f. (pr. *dé-tro-kaje*; rad. *détroquer*). Opération qui consiste à détacher les huîtres de leur support.

DÉTROQUER. v. a. 1re conj. (pr. *dé-tro-ké*). Détacher l'huître du collecteur pour qu'elle grandisse librement.

DÉTROUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Détrousser. S'empl. adjectiv.

— Fig. et plaisamment. *Rendre visite en robe détroussée.* Rendre visite en grande cérémonie, par allusion aux robes [illegible] à la cour.

DÉTROUSSEMENT. s. m. Action de détrousser. || Vol à main armée. Il est familier dans cette acception.

DÉTROUSSÉMENT. adv. Ouvertement. Platon dit tout *détroussément*, en sa République, que pour le profit des hommes il est souvent besoin de les piper. (Mont.) Vieux mot.

* **DÉTROUSSER.** v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *trousser*). Défaire, laisser ou faire retomber ce qui était troussé. Détrousser sa robe. Détrousser son manteau de cérémonie.

— Fig. et fam. Emporter le bagage qu'un voyageur à cheval a accoutumé de porter en trousse, voler sur la voie publique et par force. Détrousser quelqu'un. Détrousser les passants, les voyageurs. Détrousser les marchands sur [illegible] en *détroussant* les voyageurs. Id.

[illegible]

— Fig. *Détrousser les savants.* Compiler.

— Absol. On détrousse, on pille.

— Fauconn. Ôter la proie. Un oiseau qui en détrousse un autre. Un chien qui détrousse un oiseau.

— **SE DÉTROUSSER.** v. pron. Être détroussé, détrousser son vêtement.

* **DÉTROUSSEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui détrousse, qui vole avec violence les passants.

— Le féminin s'applique aux femmes de mauvaise vie, aux voleuses des rues pendant la nuit. D'ailleurs, ce mot a vieilli au masculin et au féminin.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

* **DÉTRUIRE.** v. a. [illegible] (du lat. *destruere*, même signif. *Je détruis, tu détruis, il détruit, nous détruisons, vous détruisez, ils détruisent. Je détruisais. Je détruisis. Je détruirai. Je détruirais. Détruis. Détruisons. Détruisez. Que je détruise. Que je détruisisse. Détruisant. Détruit, détruite.* Démolir, renverser, abattre une construction, un édifice. Détruire un palais, un château, une église. Détruire une [illegible] Détruire les remparts d'une place de guerre. Un tremblement de terre a détruit [illegible] des villes entières [illegible] les ponts, des îles entières [illegible] Le temps détruit les constructions [illegible] il détruira les pyramides d'Égypte, et

[illegible]

— Fig. Ravager, faire disparaître, anéantir, effacer une chose quelconque. Détruire une grande fortune. Détruire un empire, un royaume. Détruire la monarchie, la république, le [illegible] truit les factions. Les années détruisent la [illegible] le seul crime qui *détruit* tout ensemble l'État, [illegible] (Id.) Le Cid a été plus fort que l'autorité et la politique, qui ont tenté vainement de le *détruire*. [illegible] Il y a bien de la différence entre *détruire* le principal fondement d'une fa[illegible] *truit*. (Massillon.) Ils n'usent du crédit dont ils vous sont redevables que pour vous ruiner et [illegible] des êtres animés, l'homme, considéré comme faisant partie du système général des êtres, [illegible] (Buff.) Le plus grand froid connu ne peut *détruire* le res[illegible] (Delille.)

— Fig. *Détruire un roi*. Renverser son autorité, sa puissance.

[illegible]

— Perdre quelqu'un. Lui enlever la vie, la fortune, le pouvoir. Saül cherchait à *détruire* un innocent à qui Dieu avait donné le pouvoir. (Fénelon.)

— Décréditer. Détruire un homme dans l'esprit, dans l'estime de quelqu'un.

[illegible]

— Absol. Ne savoir que détruire. Ne faire que détruire. N'être bon qu'à détruire. Il est [illegible] estime et vous trouve fort au-dessus des autres; ce sera à vous cet hiver à ne pas *détruire*. (Mme de Sévig.) J'avoue qu'il est plus aisé le *détruire* que d'établir. (Buff.)

SE DÉTRUIRE. v. pron. Se dégrader, tomber, disparaître de soi-même. Tomber en ruines. [illegible] villes se sont-elles *détruites*? (Volney.)

— Fig. Une opinion qui se détruit d'elle-même. Des faux bruits qui se détruisent d'eux-mêmes. Nos maux physiques se *détruisent* en nous détruisant. (J.-J. Rouss.)

— Se perdre soi-même; nuire à sa santé, à ses intérêts. Vous vous creusez l'esprit d'une si étrange manière, que vous vous *détruisez* vous-même. (Mme de Sévig.) M. de Grignan se soutiendra toujours très bien, pourvu qu'il ne se *détruise* point lui-même. (Id.)

— Se tuer. Malheur sur l'homme qui se détruit! L'homme est le seul être sensible qui se *détruise* lui-même dans un état de liberté. (B. de St-Pierre.)

— Se ruiner, se renverser, s'anéantir les uns les autres. Comme on voit tous ses vœux l'un l'autre se *détruire!* (Rac.) Tant de factions opposées qui devaient se *détruire* les unes les autres. (Boss.) Les hommes ont enchéri de siècle en siècle sur la manière de se *détruire* réciproquement. (La Bruyère.) Il dit plusieurs choses qui se *détruisent* les unes les autres. (Id.) Leurs projets se *détruisent* les uns et les autres. (Mass.) Ils veulent se *détruire* et s'élever sur les ruines les uns des autres. (Id.) Nous nous [illegible] de l'Asie et de l'Amérique. (Volt.) Pour corriger nos habitudes, il suffit de considérer comment elles s'acquièrent, comment, à mesure qu'elles se multiplient, elles se combattent, s'affaiblissent et se *détruisent* mutuellement. (Condill.)

[illegible]

— *Se détruire par*. Le monopole se *détruit* par son avidité même. (Rayn.)

DÉTRUISANT. part. prés. du v. Détruire. Ce n'est qu'en détruisant des êtres que les animaux peuvent se nourrir.

DÉTRUISANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de détruire. Simplicité plus souveraine et plus *détruisante* que tous les foudres. (Bossuet.)

DÉTRUIT, ITE part. pass. du v. Détruire. [illegible] Carthage tant [illegible] *détruits*, [illegible] (J.-J. Rouss.) [illegible] *détruit*. [illegible] *détruites*, la nation devint bientôt plus commerçante [illegible] (Volt.) [illegible] *détruites*. (Chateaub.) L'imagination s'aide des plus légers vestiges pour relever ces monuments *détruits* et les peupler de grands hommes. (Barrière.) L'instinct caractérise l'animal encore plus que ses organes, puisqu'il subsiste lorsqu'ils sont *détruits*, et qu'il ne fait que s'accroître par leur privation. (B. de St-P.) Les moissons sont *détruites*, les villes renversées, leurs habitants sont écrasés. (A. Mart.)

— En parlant d'une personne. L'impie Achab détruit. (Rac.) Rien ne resta debout de ce peuple *détruit*. (V. Hugo.)

> Vous-même n'allez pas, de contrée en contrée,
> Montrer aux nations Mithridate *détruit*. (RACINE.)

Détruit de.

> [illegible]
> [illegible] (RAC.)

— *Détruit par*. Un second testament se trouve *détruit* par un troisième. (La Bruy.) Le génie des Romains fut *détruit* par les Goths. (Volt.) Ses attraits par le temps et [illegible] *détruits*. [illegible] *détruit* par des torrents ou des eaux stagnantes. (Barth.)

*** DETTE**. s. f. par contraction du lat. *debitum*, chose due; on écrivait anciennement *debte*. Ce que l'on doit, chose due. Obligation, engagement pris par le débiteur à l'égard du créancier. Se dit particulièrement d'une somme d'argent due à quelqu'un. Ancienne dette. Nouvelle dette. Petite dette. Grosse dette. Dette criarde. Dette sur dette. Faire des dettes. Avoir des dettes. Réduire ses dettes. Accroître, augmenter ses dettes. Payer ses dettes. Acquitter une dette. Être accablé, perdu, criblé, abîmé de dettes. Être arrêté, détenu, prisonnier pour dettes. Avouer, désavouer une dette. Si vous êtes jaloux de l'indépendance, ne faites pas de *dette*. (Boiste.) Il s'est noyé de *dettes*. (La Bruy.) Après avoir signé l'acquit de vos *dettes*. (Id.) L'aumône est une justice; ce que nous appelons un don, le sage l'appelle une *dette*. (Fléch.) Rien ne porte malheur comme payer ses *dettes*. (Corn.)

> On ne sait ce que c'est que de payer ses *dettes*,
> Et de sa [illegible] *dettes* (GOLL. D'HARLEV.)

— *Dettes actives*. Celles dont on est créancier, c'est-à-dire qui constituent des créances à recouvrer, par opposition à *Dettes passives*, celles dont on est débiteur. Les dettes passives sont les seules véritables dettes. || *Dette ancienne*. En matière d'hypothèques, Dette qui précède les autres et doit être payée de préférence. || *Dette caduque*. Dette qui a cessé d'être obligatoire. || *Dette chirographaire*. Celle qui résulte d'une obligation ordinaire. || *Dette civile*. Dette ordinaire, qui n'a pour cause ni un fait de commerce, ni une condamnation en matière criminelle. || *Dette commerciale* ou *consulaire*. Celle qui se rapporte à un fait de commerce, par opposition à *Dette civile*. || *Dette de communauté*. Dette qui est à la charge de la communauté. || *Dette conditionnelle*. Dette qui dépend d'un évènement futur et incertain. || *Dettes criardes*. Sommes dues à de petits fournisseurs, et réclamées avec insistance. || *Dette douteuse*. Dette dont le recouvrement est incertain. || *Dette d'honneur*. Dette de jeu ou autre, contractée sur l'honneur. || *Dette hypothécaire*. Celle qui est attachée à des immeubles hypothéqués. || *Dette légale*. Dette à laquelle on est obligé par la loi. La légitime des enfants, les aliments que le père doit à son fils et le fils à son père, sont des dettes légales. || *Dette légitime*. Celle dont la cause est honnête et connue. || *Dette liquide*. Celle dont l'objet est déterminé. || *Dette mobilière*. Celle qui a pour objet quelque chose de mobilier, par opposition à *Dette immobilière*, Celle qui porte sur un immeuble. || *Dette personnelle*. Celle à laquelle se joint une action contre la personne du débiteur. || *Dette propre*. Celle à laquelle l'un des conjoints est tenu sur ses biens personnels. || *Dette privilégiée*. Celle pour laquelle le créancier a un privilège spécial. || *Dette réelle*. Celle qui n'est fondée que sur un fait de possession, et qui peut être libérée par le délaissement. || *Dette simulée*. Celle qui n'existe qu'en apparence et qui, d'ordinaire, est annulable par une contre-lettre. || *Dette de société*. Celle qui est contractée par tous les associés, à raison de leurs affaires communes. || *Dette usuraire*. Dette contractée à gros intérêts. || *Dette vereuse*. Dette dont le payement est douteux.

Être accablé de dettes, perdu de dettes, etc. En avoir beaucoup.

> [illegible]
> [illegible] (CORNEILLE.)

— *Prison pour dettes*. Prison où les créanciers avaient le droit de faire enfermer leurs débiteurs, quand ceux-ci étaient passibles de la contrainte par corps. Cette pénalité n'existe plus en France.

— Fig. Devoir indispensable. La dette de la reconnaissance. La dette de l'amitié. Les dettes de la piété filiale. Une dette sacrée. Une dette de cœur. En naissant, on contracte avec la patrie une *dette* immense, dont on ne peut jamais s'acquitter. (J.-J. Rouss.) Je commençai à payer enfin les immenses *dettes* de l'amitié. (Id.) Mais je suis homme, et j'ai payé comme un autre ma *dette* de faiblesses et de tribulations à l'humanité. (De Jussieu.) L'impôt est une *dette* sacrée qui contribue au maintien de la sécurité, de l'ordre, de la nationalité et de la liberté. (J. Garnier.)

— *Dette électorale*. Promesse faite aux électeurs. Satisfaire une dette électorale.

— *Payer la dette de la nature, payer sa dette à la nature*. Mourir.

— Fig. *Avouer, confesser la dette*. Avouer ses torts. Parlons à cœur ouvert et confessons la *dette*. (Regnard.)

— Loc. prov. *Qui épouse la veuve épouse les dettes*. *Cent ans de chagrin ne payent pas un sou de dettes*. || *Qui paye ses dettes s'enrichit*. || *Faire sa dette de quelque chose*. Se rendre caution pour autrui; répondre pour quelqu'un.

— Arg. *Payer une dette*. Être en prison. Purger une condamnation à la prison.

— Polit. *Dette publique*. Nom donné à l'ensemble des dettes que contracte un gouvernement lorsqu'il emprunte, ou lorsqu'il se reconnaît débiteur à quelque titre que ce soit. Elle se compose, en France: 1° des *rentes perpétuelles* à 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0; 2° des *rentes viagères* et des pensions qui s'éteignent par le décès des titulaires; 3° des *cautionnements* versés au trésor public, et dont l'État paye les intérêts; 4° de la *dette flottante*. A la mort d'Henri IV, en 1610, grâce à la sage administration de Sully, la *dette* publique avait été payée. (J. Garnier.)

— La *dette flottante* comprend les emprunts temporaires auxquels le trésor a recours, soit pour faire face aux divers déficits occasionnés par l'excédent des dépenses sur les recettes, soit pour créer des valeurs qui permettent d'attendre la rentrée des ressources ordinaires ou extraordinaires. Une *dette* flottante normale est une dette qui pourra être compensée par les excédents de recettes dans une courte période. (J. Garnier.) || *Dette inscrite* ou *consolidée*. Ensemble de la dette inscrite au grand-livre.

— DETTE. s. f. S'est dit pour Prison pour dettes.

DETTEUR, EUSE s. Celui, celle qui a beaucoup de dettes, qui a l'habitude et la renommée de faire des dettes. Peu usité, quoique utile et énergique dans ce qu'il exprime. Vous qui êtes créancier serez condamné envers votre *detteur*. (Malherbe.)

DETTINGEN Géogr. Village de Bavière, sur le Mein, à 12 kilom. S.-E. de Hanau. Les Français y furent défaits par les Anglais en 1743, par l'imprudence du duc de Grammont.

DÉTUMÉFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Détuméfier. S'empl. adjectiv. Articulation détuméfiée.

DÉTUMÉFIER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *tuméfier*). Méd. Désenfler. Détuméfier un engorgement.

DÉTUMESCENCE. s. f. (ét. lat., *detumescentia*; rad. *tumescere*, enfler). Désenflure, résolution d'une tumeur, d'un gonflement. La détumescence d'une glande, d'un abcès, d'une tumeur, etc.

DÉTUMESCENT, ENTE. adj. (rad. *détumescence*). Pathol. Qui désenfle.

DÉTURBATRICE. adj. f. (du lat. *deturbare*, troubler). Astron. Qui trouble. N'est usité que dans cette locution *Force déturbatrice*. Force perpendiculaire au plan de l'orbite de la planète troublée.

DEUCALION. Myth. Roi de Thessalie, fils de Prométhée, et époux de Pyrrha, sous le règne duquel arriva le déluge qui porte son nom, vers le XVIe siècle av. J.-C. Deucalion échappa au déluge en se renfermant dans un vaisseau qui flotta pendant huit jours et s'arrêta sur le mont Parnasse. Deucalion et Pyrrha repeuplèrent la terre en jetant derrière eux des pierres mystérieuses qui se changèrent en hommes.

*** DEUIL**. s. m. (du lat. *dolere*, pleurer, d'où *dolor*, douleur). Grande tristesse, longue douleur, affliction profonde. Être dans le deuil. Être plongé dans le deuil. Jour de deuil. Jours de trouble et de deuil. Un deuil public, national, universel. Le jour où l'on apprit la disgrâce de ce sage ministre fut un jour de *deuil*. (Acad.) Parmi plusieurs de ces nations que les Grecs appellent barbares, le jour de la naissance d'un enfant est un jour de *deuil* pour sa famille. (Barth.) Je vis alors cet Alexandre qui depuis a rempli la terre d'admiration et de *deuil*. (Id.)

— *Il fait deuil de*. Se dit d'une chose qui cause de la tristesse. Il me fait *deuil* de ne pas connaître encore ma bien-aimée petite-fille. (G. Flaubert.)

— Particulièrement. Affliction, douleur que l'on ressent de la mort de quelqu'un. Donner des signes de deuil. Témoigner un grand deuil. Votre fin soudaine et surprenante répandra le *deuil* parmi nous. (Mass.) Est-le *deuil* de la France se renouvelle. (Id.) Quel *deuil* a jamais dû être plus universel? (Id.) La veuve couverte de *deuil* et [illegible] pauvre. (Id.) Elle couvre même le *deuil* l'éclat de notre victoire. (Id.)

— Par extens. Habits, crêpes, tentures noires, tout ce qui est un signe extérieur de deuil, de tristesse, à l'occasion de la mort de quelqu'un. Prendre le deuil. Se vêtir de deuil. Porter le deuil. Habit de deuil. Être en deuil. Quitter le deuil. Tendre une chambre, une chapelle, une église de deuil. On a abrégé les *deuils*. (Lav.) Les hommes n'accommodent pas leur *deuil* à leur douleur, mais à l'opinion de ceux avec qui ils vivent. (Charr.) Monsieur le grand écuyer, à cheval, vêtu de *deuil*, en bonnet et sa queue portée. (Malherbe.) Il vous faut faire habiller de *deuil*. (Racine.) L'âme en *deuil* est occupée à lui rendre les derniers devoirs. (Fléch.) La plaintive élégie en longs habits de *deuil*. (Boil.)

> Ce long *deuil* que Titus imposait à sa cour,
> Avait même en secret redoublé son amour. (RACINE.)
> Le *deuil* [illegible]
> N'est bien souvent que chagrin et [illegible] (LA FONTAINE.)

— Fig. Jamais le jour n'avait été si beau : la nature ne porte pas le *deuil* de l'innocent. (Ch. Nodier.)

— *Grand deuil*. Costume de deuil rigoureux qu'on porte dans les premiers temps qui suivent une mort. Dans ses vêtements comme dans son cœur, elle prit le grand *deuil* et ne le quitta jamais. (A. Daudet.) || *Petit deuil*. Costume moins sévère qu'on porte après le temps du grand deuil. || *Deuil de cour*. Costume de deuil pris par une cour à l'occasion de la mort d'un membre d'une famille souveraine. || *Demi-deuil*. Moitié du temps pendant lequel on porte le deuil. || Costume que l'on porte après que la première moitié du temps d'un deuil est expirée. Le demi-deuil n'est pas aussi sévère que le grand deuil; le blanc, le violet, le marron peuvent y entrer simultanément avec le noir.

— Dépense qui se fait pour acheter, pour prendre les habits de deuil. Donner le deuil. Donner tant pour le deuil. Il y avait des officiers à qui le roi payait leur deuil.

— En Europe, le noir est la couleur du deuil, si ce n'est pour les rois et les cardinaux, qui portent le deuil en violet; en Turquie, c'est le bleu ou le violet; en Égypte, jaune ou feuille morte; en Éthiopie, gris; au Japon, blanc; au royaume de Pégu, jaune, etc.

— Fam. *Avoir les ongles en deuil*. Les avoir malpropres.

— Pop. *Porter le deuil de sa blanchisseuse*. Avoir du linge sale. Se tenir malproprement.

— Le cortège des parents, des amis, qui assistent aux funérailles. Être du deuil. Le deuil se réunit ordinairement à la maison mortuaire. Conduire le deuil, mener le deuil. Suivre le deuil. Deuil nombreux. Deuil imposant, recueilli.

— Fig. *Mener le deuil*. Marcher en tête du cortège, dans les funérailles. Ce sont les plus proches parents qui mènent le deuil. Louis XIV avait été précédé dans la tombe par presque tous les génies ses contemporains, et, avant d'y descendre, il avait, pour ainsi dire, mené le *deuil* de son siècle. (Villemain.)

— Temps que dure le deuil, pendant lequel on porte les habits de deuil. Année de deuil. Le deuil d'une veuve dure un an.

— *Faire le deuil de*. Se vêtir en deuil. Porter le deuil. L'étonnement de voir une éclipse de soleil lui fit fermer son palais, et raser le poil à son fils, comme s'il eût fait le *deuil*. (Malh.)

— Loc. fam. *Faire son deuil d'une chose*. La regarder comme chose perdue, sur laquelle on ne doit plus compter, s'en consoler, se résigner à une chose. Le sage sait mieux que les autres qu'il doit mourir; il y pense souvent, il en a fait son *deuil*. (Boiste.)

— Loc. prov. *Faire le deuil sur la fosse*. Acquitter sur-le-champ une dette peu honnête de celui qui est mort.

— *Deuil joyeux*. Celui d'un défunt que l'on n'aimait pas, ou dont on a recueilli un riche héritage.

— Fig. et poét. Par allusion aux ténèbres. Déjà la nuit commence à s'habiller de *deuil*. (Regnard.) || *Le deuil de la nature*. L'hiver.

> [illegible] le *deuil* de la nature,
> [illegible]
> [illegible] de la nature
> [illegible]
> (LAMARTINE.)

— Arg. *Grand deuil*. Café avec cognac. || *Petit deuil*. Café sans cognac. || *Il y a du deuil*. *Il y aura du deuil*. Se dit d'une chose qui tourne mal, qui menace de mal finir.

— Entom. et Bot. Ce mot est employé très souvent pour désigner des êtres qui, dans leur coloration, offrent un mélange de noir et de blanc, et présentent en quelque sorte l'aspect d'un drap mortuaire ou d'un vêtement de deuil.

— Entom. *Grand-deuil* et *petit-deuil*. Nom vulgaire de deux papillons du genre nymphe.

DEUIL. Géogr. Bourg du cant. de Montmorency, arr. de Pontoise (Seine-et-Oise); 2,100 h.

DEULE. Géogr. Rivière de France, dép. du Nord, maintenant canalisée. Le canal de la Deule, long de 61 kil., joint la Scarpe à la Lys,

et sert à une navigation très active, surtout pour la houille.

DEUNUM s. m. pr. *deu-nomm*. Métrolog. Mesure agraire de la Turquie, valant environ 9 ares.

DEUNX s. m. pr. *de-onks*; et. lat. *de*, préf. priv., et *unx*, douzaine. Antiq. rom. Les onze douzièmes de l'as, ou d'un tout quelconque. Poids de monnaie de compte [illegible] livre mais une once, [illegible] Mesure [illegible]; mesure [illegible] chez les Romains; mesure de capacité.

DEURHOFLANIEN s. m. [illegible] *Deurhoff*, n. pr. Hist. relig. Membre d'une petite secte mystique fort obscure, fondée dans les Pays-Bas au XVIII[e] siècle.

DEURNE-LEZ-ANVERS. Géogr. Comm. de la prov. et à [illegible] kilom. d'Anvers (Belgique); 4,000 hab.

DEUS EX MACHINA. loc. subst. empruntée du lat. pr. *dé-uss ex ma-ki-na*; littéral. *Dieu hors de la machine*). Expression employée au théâtre pour signifier l'emploi d'une intervention peu naturelle au moyen de laquelle on amène le dénouement d'une pièce. Cette locution vient de l'usage où étaient les poëtes grecs, particulièrement Euripide, de recourir, pour le dénouement de leurs drames, à l'intervention de quelque dieu, ressort commode qui dispensait de chercher le dénouement naturel.

— Par anal. Faux-fuyant, moyen évasif, à l'aide duquel, quand on ne trouve point à une difficulté d'explication naturelle, on invoque une puissance surnaturelle ou l'action directe de Dieu. *Se servir d'un Deus ex machina*. Voilà le *Deus ex machina*. Quand il n'a rien à répondre, il invoque toujours son *Deus ex machina*.

DEUTÉRAGONISTE s. m. et. gr. δεύτερος, second; ἀγωνιστής, champion). Artiste qui, sur le théâtre grec, remplissait le deuxième rôle. C'est Eschyle qui ajouta à l'acteur unique jusqu'alors un second acteur qu'on appela *deutéragoniste*. Il ne servait le plus souvent qu'à provoquer de différentes manières l'expression des sentiments du principal acteur.

DEUTERGIE. s. f. et. gr. δεύτερος, secondaire; ἔργον, œuvre). Pathol. Ensemble des effets secondaires consécutifs des médicaments.

DEUTÉRIE. s. f. (du gr. δευτερία, deuxième). Pathol. Ensemble des accidents produits par la rétention de l'arrière-faix dans la matrice.

DEUTÉROCAMPTE. s. m. et. gr. δεύτερος, deuxième; καμπτω, je courbe. Entom. Genre de coléoptères, tribu des chrysomélines, comprenant des insectes tous originaires d'Amérique, d'un jaune orangé et portant une croix noire sur les élytres.

*** DEUTÉROCANONIQUE** adj. 2 g. et gr., δεύτερος, second; κανών, canon; placé en second lieu dans le canon). Théol. Se dit des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament qui ont été mis plus tard que les autres dans le canon des Écritures, soit parce qu'ils ont été écrits après que les autres y étaient déjà, soit parce qu'il y a eu pendant quelque temps des doutes sur leur canonicité. Les luthériens rejettent du nombre des livres saints tous les deutérocanoniques de l'Ancien Testament, et presque tous ceux du Nouveau.

DEUTÉROGAME s. 2 g. et. gr. δεύτερος, deuxième; γάμος, noces). Didact. Celui, celle qui se marie en secondes noces.

DEUTÉROGAMIE. s. f. [illegible] Didact. Secondes noces; état de celui ou de celle qui se marie en secondes noces.

DEUTÉROLOGIE. s. f. et. gr. δεύτερος, second; λόγος, discours. Médec. Traité sur la nature, les usages et les connexions de l'arrière-faix.

— Antiq. gr. Réplique faite par le défenseur devant les tribunaux athéniens, où le demandeur devait toujours faire le premier discours.

DEUTÉROLOGIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à la deutérologie.

DEUTÉROMÉSAL, ALE adj. et. gr. δεύτερος, deuxième; μέσος, mitoyen). Entom. Épithète donnée à la seconde série des aréoles moyennes de l'aile des insectes, qui, le plus souvent, se compose de deux.

*** DEUTÉRONOME**. s. m. et. gr. δεύτερος, deuxième; νόμος, loi). Nom du cinquième livre du Pentateuque, et de l'Ancien Testament, et le dernier écrit par Moïse. Il rappelle les événements qui ont eu lieu depuis la sortie d'Égypte, contient l'histoire des faits passés dans le désert pendant cinq ou six semaines, l'explication des lois reçues sur le mont Sinaï. Moïse y a ajouté d'autres lois, ce qui a valu à ce livre le nom de Deutéronome; il y désigne Josué pour successeur, et recommande de faire la lecture du Deutéronome tous les sept ans, à la fête des Tabernacles.

DEUTÉROPATHIE s. f. et. gr. δεύτερος, deuxième; πάθος, affection). Pathol. Affection secondaire; état morbide qui se développe sous l'influence d'une autre maladie. Une multitude d'affections secondaires ne sont dues qu'aux qualités chimiques ou physiques de l'air : pour peu qu'il soit chargé d'émanations ou de gaz insalubres, qu'il soit trop chaud ou trop froid, il devient la cause efficiente des *deutéropathies*. (Fourn.)

DEUTÉROPATHIQUE. adj. 2 g. Médec. qui a le caractère de la deutéropathie. Symptômes deutéropathiques. Il n'est pas toujours possible de déterminer *a priori* si tels ou tels [illegible] *deutéropathiques* [illegible] (Fournier.)

DEUTÉROSCOPIE s. f. et. gr. δεύτερος, second; σκοπεῖν, voir). Seconde vue. Hallucination [illegible] des choses absentes ou futures.

DEUTÉROSE s. f. [illegible] second [illegible] des Juifs, ils l'appellent *Mischna* dans leur langue.

— Répétition, reproduction.

DEUTIODURE s. m. Chim. Composé qui renferme deux proportions d'iode.

DEUTO du gr. δεύτερος, second. Préfixe emprunté du grec et qui se joint à différents mots pour indiquer le second degré de combinaison d'une substance. Il indique une proportion plus grande que *proto*, et moindre que *trito*. *Deutoxyde*. *Deutochlorure*. *Deutonitrate*.

— *Deuto* correspond à la particule *bi*, beaucoup plus employée en chimie.

DEUTOCARBONÉ, ÉE adj. Chim. Qui est carboné au second degré. Le gaz hydrogène deutocarboné, ou plutôt [illegible] de combinaison de l'hydrogène avec le carbone.

DEUTOCHLORURE. s. m. Chim. La seconde des combinaisons que le chlore forme avec un corps simple, quand il est susceptible d'en produire plusieurs. Deutochlorure de mercure.

DEUTOSCLÉREUX, EUSE. adj. Anat. Se dit des tissus secondaires des cartilages osseux.

DEUTOSÉLÉNIURE. s. m. Chim. Seconde des combinaisons que le sélénium forme avec un corps simple, quand il est susceptible de se combiner en plusieurs proportions différentes.

DEUTOSULFATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide sulfurique avec un deutoxyde.

DEUTOSULFURE. s. m. Chim. Seconde des combinaisons que le soufre forme avec un corps simple, quand il est susceptible d'en produire plusieurs.

DEUTOVERTÉBRAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la deutovertèbre.

DEUTOVERTÈBRE. s. f. Anat. Vertèbre secondaire ou de second ordre.

DEUTOXYDE s. m. Chim. Second degré d'oxydation d'un corps qui est susceptible de se combiner en plusieurs proportions diverses avec l'oxygène.

Deutoxyde d'arsenic. Nom vulgaire de la cadie arsenicaux.

DEUTZIE. s. f. (de *Deutz*, n. pr.) Bot. Genre de saxifragées [illegible] ou sept espèces d'arbrisseaux pubescents à fleurs élégantes, indigènes de l'Inde ou du Japon.

DEUVE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe de soie.

*** DEUX** adj. numéral 2 g. pr. *deû* devant une *h* aspirée ou une consonne; l'*x* se lie devant une voyelle ou une *h* muette ou une voyelle : *deu-z'ans*. Se dit des personnes et des choses, quand en nombre double de l'unité. Deux hommes. Deux femmes. Deux oiseaux. Deux tigres. Deux éléphants. Deux hommes. Deux crocodiles. Deux diamants. Deux insectes. Deux arbres. Deux fleurs. Deux poissons. Deux jours. Deux ans. Deux siècles. Deux heures. Deux pensées. Deux sentiments. Deux actions. Deux désirs. Deux vertus, etc. Le sage qui a vécu pendant une révolution a vécu *deux* fois. (Boiste.) Ils connaissent les *deux* visages de la justice. (Boss.) On trouve dans cette femme tout le mérite des *deux* sexes. (La Bruy.) Un homme de robe à la ville, et le même homme à la cour, ce sont *deux* hommes. (Id.) *Deux* hommes uniques, chacun dans leur genre. (Mass.) *Deux* vrais amis vivaient au Monomotapa. (La Font.) *Deux* sûretés valent mieux qu'une. (Id.) Chaque poule peut faire éclore environ *deux* douzaines d'œufs de perdrix. (Buffon.) *Deux* avis valent mieux qu'un. (Naudet.)

> Mon Dieu, quelle guerre cruelle !
> [illegible]
> L'un veut que, plein d'amour pour toi,
> [illegible]
> [illegible] (RACINE.)

— *Deux*, absolument pour Deux personnes. En tous les bienfaits d'importance, la preuve ne peut avoir de lieu, car il n'y a bien souvent que *deux* qui en sachent rien. (Malh.) Le cœur n'est à personne alors qu'il est à *deux*. (Corn.) Quand on est avec un ami, on n'est pas seul et l'on n'est pas *deux*. (Barth.)

> [illegible]
> Si j'étais *deux*, mon état serait pire :
> [illegible] (LEBRUN.)
> [illegible]
> Dont la nullité vous ennuie !
> [illegible]

— *Ce sont deux, ça fait deux*. Se disent en parlant de deux choses trop différentes pour pouvoir être comparées. Un loup et un mouton, ça fait deux.

— *N'en faire ni un ni deux, n'en pas faire à deux fois*. Se décider sans hésitation, sur-le-champ.

— *Donner des deux, piquer des deux*, sous-entendu *éperons*). Presser la course d'un cheval en lui faisant sentir les deux éperons.

— Fig. et fam. Aller très vite, faire beaucoup de diligence. Piquer des deux pour réussir dans une affaire.

— *A deux*. loc. adv. Deux ensemble. Travailler à deux. Jouer à deux. Un voyage fait à deux.

— *A deux de jeu*. V. JEU.

— *Deux à deux*. loc. adv. Deux à la fois, deux venant après deux autres. La versification française, avec ses alexandrins qui vont *deux à deux*, a peu de majesté et de mouvement. (Michelet.)

> [illegible]
> [illegible] (VOLTAIRE.)

Loc. pr. *Marcher deux à deux comme [illegible]*. [illegible] *Deux à deux*.

— *En deux*. En deux parties. J'ai cassé mon bâton en deux.

— *De deux en deux*. loc. adv. Se dit pour marquer une succession périodique, relativement au temps et à l'ordre.

— *Tous les deux, tous deux*. L'un et l'autre. Tous *deux* sont dignes d'éloge. (Corn.) A tous deux nous faisons tous *deux* que nous géser. (Racine.) Ma vie et mon amour tous *deux* courent hasard. (Id.) Ce sera l'avantage de tous les *deux* partis. (M[me] de Sévigné.)

— *Il n'y a pas deux voix là-dessus*. Tout le monde est du même avis.

— *Promettre et tenir, c'est deux*.

— *A deux fois*. loc. adv. V. FOIS.

A deux mains. loc. adv. V. MAIN.

— Arg. *Les deux sœurs*. Les fesses.

Deux entre dans la composition d'autres mots numéraux. Soixante-deux ans. Quatre-vingt-deux hommes. Deux cent mille soldats.

— Se dit quelquefois, familièrement, de choses qui sont en très petit nombre indéterminé. Écrire deux lignes. Dire deux mots. Aller à deux pas seulement. Un enfant de deux jours. Ils n'ont pas, suppose-le d'ici, *deux* pouces de profondeur. [illegible] La Bruy. [illegible] Corn. Ce n'est pas [illegible] Rac. Les hommes et les empires sommeillent à *deux* pas de l'abîme [illegible]

— S'emploie aussi comme adjectif de nombre ordinal, pour signifier Deuxième. 1° Avec un nom de personne. Henri deux. Charles deux. François deux. Louis deux, rois de France. Catherine deux, impératrice de Russie. On écrit ordinairement François II, Catherine II, etc. Le temps des guerres civiles sous François II et les premières étincelles avait embrasé la France sous la minorité de Charles IX. (Volt.)

— 2° Avec un nom de chose. Page deux. Tome deux. Chapitre deux. Article deux. Numéro deux. On écrit plus ordinairement Page 2, tome 2, etc. Cependant, en typographie, on écrit II, ch. II, p. 2.

— S'emploie pour désigner le second jour du mois. Le deux mai. Le deux juillet. Voltaire lisait, Le deux de mars, le deux de mai, et Racine, Le deux mars, le deux mai. Sous le rapport de la correction grammaticale, la première construction est certainement préférable, puisque *deux* est là pour *deuxième*, et que l'on dit toujours avec la préposition *de* : Le *deuxième* jour de mai. La grammaire et l'analogie sont pour le deux de mars, le deux de juillet; mais si l'on consulte l'usage, on dira par ellipse : Le deux mars, le deux juillet. ‖ On dit aussi *Le deux* du courant, pour Le deux du courant mois.

— **DEUX**. s. m. Un plus un, nombre double de l'unité. Deux et deux font quatre. Quinze et deux font dix-sept. Multiplier huit par deux. Diviser douze par deux.

— Il entre dans la composition avec d'autres nombres. Deux cent trente. Deux mille sept cents. Le deux est un quantième.

— Loc. fam. *Cela est clair comme deux et deux font quatre*. Cela est évident, manifeste, certain, incontestable.

— Chiffre qui marque le nombre deux. Écrire un deux. Ce *deux* est mal fait. (Acad.)

— Antiq. Nombre malheureux, selon Pythagore, parce qu'il désignait le mauvais principe. Chez les Romains, le second mois de l'année et le second jour du mois étaient consacrés à Pluton.

— Blas. *Deux et un*. Disposition de trois pièces, deux vers le chef, une vers la pointe.

— Chass. *Le deux*. Sorte de plomb moins gros que le un.

— Jeux. Carte à jouer ou côté d'un dé à jouer qui porte deux points. Un deux de cœur, de pique, de trèfle, de carreau. Amener quatre et deux. Ouvrir le jeu au domino avec les deux. ‖ Au domino. *Double-deux*. Dé qui porte deux points sur chacun de ses deux côtés. ‖ Au trictrac. *Amener double-deux*. Amener un doublet de deux. ‖ Aux dés. *Rafle de deux*. Se dit lorsque les dés sont tous les trois sur le point de deux. ‖ *Être à deux, en être à deux*. Avoir marqué deux points.

DEUX-ACREN. Géogr. Comm. du Hainaut (Belgique), à 40 kil. de Mons; 3,600 hab.

DEUX-CENTIÈME ou **DUCENTÉSIME** s. f. Antiq. rom. Impôt du deux-centième denier établi par Tibère et aboli par Caligula.

DEUX-CENT-VINGT-ET-UN s. m. Polit. Chiffre de la majorité parlementaire qui, en réponse au discours d'ouverture des Chambres françaises, vota cette adresse devenue célèbre, dans laquelle on déclarait au roi Charles X que la France ne pouvait [illegible] politiques du ministère dont le prince Jules de Polignac était le chef. L'adresse des deux-cent-vingt-et-un.

DEUX-DENTS. s. m. Mamm. Nom d'une espèce de dauphin.

*** DEUXIÈME**. adj. 2 g. pr. *deu-zi-ème*; rad. *deux*. Second. Le deuxième étage, le deuxième appartement. La deuxième rue à droite. Le deuxième mois de l'année. Le deuxième personnage. Le deuxième volume.

— *Deuxième saut, deux sauts*. Race de chevaux anglais pour la chasse.

Substantiv. Le deuxième. La deuxième. Elle est inscrite la deuxième. Je suis le *deuxième* sur la liste. (Acad.)

Syn. comp. DEUXIÈME. SECOND. *Deuxième* fait penser à la distance, *second* ne fait penser qu'à l'ordre [illegible] *deuxième* [illegible] *second* [illegible] *deuxième* volume.

*** DEUXIÈMEMENT**. adv. En deuxième lieu. En second lieu, secondement.

DEUX-MÂTS. s. m. Mar. Vaisseau à deux mâts. Un deux-mâts.

DEUX-MERS (Canal des). Géogr. Nom donné au canal du Languedoc, qui unit la Méditerranée à l'océan Atlantique.

DEUX-NÈTHES (Département des). Géogr. Nom donné à un département français formé dans l'anc. Belgique, 1794-1814, et correspondant à la province actuelle d'Anvers.

*** DEUX-POINTS**. s. m. Typogr. Signe de ponctuation ainsi marqué (:). Un deux-points. Mettre un deux-points. Hors le langage typographique, on écrit sans trait d'union Les *deux points*. S'emploient surtout à la fin des phrases qui sont immédiatement suivies de ce qui se rapporte à les éclaircir. (Acad.)

— Nom donné aux grandes capitales fondues sur le double du corps du caractère ordinaire; par exemple, les lettres de deux-points du 9 sont fondues sur 18 points. Aujourd'hui cette dénomination a vieilli. On dit maintenant *initiales* du 14, du 16, etc., ou *ombrées*, *égyptiennes*, ou *compactes*, *capillaires*, *grasses*, etc., du 14, 16, 18, etc.

DEUX-PONTS. s. m. Mar. Vaisseau à deux ponts. Un deux-ponts.

DEUX-PONTS. (en lat. *Bipontum*, en all. *Zwei-Brucken*). Géogr. Ville de la Bavière Rhénane, à 75 kil. O. de Spire, sur l'Erlbach; jolie ville avec un beau château, célèbre par une imprimerie d'où est sortie la *Collection bipontine* d'auteurs latins; 8,000 hab.

— DEUX-PONTS. Comté de. Principauté de l'anc. Empire d'Allemagne, dans le cercle du Haut-Rhin. Les princes de Deux-Ponts donnèrent trois rois à la Suède : Charles X, Charles XI et Charles XII; un duc de Deux-Ponts monta sur le trône de Bavière en 1777. Cédé à la France en 1801, le comté fit partie du départ. du Mont-Tonnerre; en 1814, il revint en presque totalité à la Bavière.

Éditions des Deux-Ponts ou *Éditions bipontines*. Belles éditions des classiques qui sortaient de l'imprimerie de la ville de Deux-Ponts.

DEUX-QUATRE. s. m. Mus. Sorte de mesure qui contient deux noires, et qui se bat en parties égales par un frappé et un levé. C'est la division de la mesure à quatre temps par deux temps. Mesure en deux-quatre. C'est un deux-quatre.

DEUX-SÈVRES. Géogr. V. SÈVRES.

DEUX-SICILES. Géogr. V. SICILE et NAPLES.

DEUX-TÊTES. s. f. Hort. Variété de poire. Une deux-têtes.

*** DÉVA**. s. m. Relig. ind. Nom des dieux ou bons génies. ‖ Nom des mauvais génies, dans la religion parsie.

DÉVALÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévaler.

DÉVALEMENT. s. m. Action de dévaler. Pente rapide. Mot vieux et peu usité. ‖ État de ce qui est dévalé.

*** DÉVALER** v. n. [illegible] *de*, préf., et *val*, *vallée*. Signifie proprement Descendre le long d'une colline dans le vallon. Des troupeaux de petits ânes chargés de [illegible] *dévalant* [illegible] (Daudet.)

— Fig. Faisant *dévaler* les navires jusqu'à la bouche de la Seine. (Cl. Fauchet.)

> Voilà le nuage crevé :
> [illegible] *dévale* [illegible] (S[t]-AMANT.)

— *Dévaler de*. Dévaler de la montagne. Dévaler de sa chambre. Dévaler de son lit.

— Fig.

> [illegible]
> [illegible] (CORNEILLE.)

— **DÉVALER**. v. a. Parcourir en allant d'un lieu haut à un lieu bas. Dévaler les degrés. Dévaler la pente.

— [illegible]

— SE DÉVALER. [illegible]

— Ce verbe est vieux et populaire.

DÉVALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévaliser. [illegible] dévalisée.

DÉVALISEMENT. [illegible] liser.

— État de celui qui est dévalisé.

*** DÉVALISER.** [illegible]

— Par extens. Enlever, voler les hardes, les effets. Dévaliser quelqu'un au coin d'un bois. [illegible] curieux d'observer un jour les voleurs dans leurs cavernes, et de voir comment ils s'y prennent pour *devaliser* les passants ? (J.-J. Rouss.)

— Par extens. J'ai perdu au jeu tout ce que [illegible]

— Fig. Molière n'a, pour ainsi dire, pas un [illegible] tier.)

— SE DÉVALISER. v. pron. Être dévalisé.

DÉVALISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui [illegible]

DÉVALLÉE. s. f. Descente. Vieux et inus.

DÉVALLEMENT. s. m. V. DÉVALEMENT.

DÉVALLER. v. a. 1re conj. V. DÉVALER.

DÉVANÂGARI. s. m. (littéral., *écriture des dieux*. Philol. Nom de l'écriture et des caractères de l'alphabet sanscrit. Le devanâgari.

— Adjectiv. Caractère dévanâgari. Lettre dévanâgarie.

DEVANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Devancer. S'empl. adjectiv. Un coureur devancé. Un cheval devancé à la course.

— Fig. Surpassé. Un écolier devancé par un écolier plus jeune.

— Fig. Prévenu. Un homme devancé dans ses desseins.

— [illegible] par la terreur de ses victoires, Saladin se présente bientôt sous les murs de cette capitale. (Michaud.)

DEVANCEMENT. s. m. Action de devancer.

*** DEVANCER.** v. a. 1re conj. (rad. *devant*). On met une cédille sous le *c* devant *a, o*. *Nous* [illegible] cher en avant. L'avant-garde devance le corps d'armée. Peu usité dans cette acception.

— Prendre les devants, gagner les devants. Devancer quelqu'un à la course. Devancer les plus agiles coureurs. Un général qui devance ses troupes en courant à l'ennemi. Un cheval qui en devance un autre. Il a existé un Louis de Boufflers qui *devançait* à la course le cheval le plus agile. (Sallent.) Les hommes qui sont exercés à la course *devancent* les chevaux. (Buff.) Les poètes et les peintres te représentent [illegible] le char de ton père, attelé de chevaux fougueux conduits par les Heures. (B. de St-P.)

— Venir avant, paraître avant. L'aurore devance le soleil. Les éclairs devancent le bruit du tonnerre. Aman à votre porte a *devancé* le jour. (Rac.) Abner chez le grand prêtre a *devancé* le jour. (Id.) Seigneur, la reine vient, et je l'ai *devancée*. (Id.)

[illegible]

— Précéder en quelque chose. Imitons les beaux exemples de ceux qui nous ont devancés dans la même carrière.

— Vivre avant. Les générations qui nous ont devancés.

— Fig. Se manifester, se produire avant. Chez certains hommes privilégiés, la raison devance les années. Le mérite chez eux *devance* l'âge. (La Bruy.) Et déjà son esprit a *devancé* son âge. (Rac.) Si l'on ne réveillait pas ses frayeurs par ces tristes soins et cet appareil lugubre qui *devance* la mort, il ne la verrait point arriver. (Buff.) Et le besoin avait *devancé* le savoir. (Del.)

— Fig. Être en avant de quelqu'un, d'une époque, par ses idées. Devancer son pays, ses contemporains. Les grands génies devancent presque toujours leur siècle.

— Prendre rang avant quelqu'un ; avoir le pas sur quelqu'un dans une assemblée, dans une cérémonie.

— Surpasser, avoir l'avantage, l'emporter sur. Un écolier qui devance ses condisciples. Un avocat qui devance ses rivaux.

[illegible]

— *Devancer l'appel*. Se rendre au régiment après le tirage au sort, mais avant l'appel général de la classe dont on fait partie.

— SE DEVANCER. v. pron. Être devancé. Se surpasser les uns les autres.

*** DEVANCIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui a devancé, précédé de quelque manière ou en quelque chose que ce soit. Nos devanciers dans la vie, dans la carrière des armes, dans les lettres, dans le barreau, dans les arts. Imiter ses devanciers. Prendre conseil de l'expérience de ses devanciers. Profiter des travaux de ses devanciers.

— S'empl. adjectiv. C'est une sorte de respect que nous devons aux siècles *devanciers*, de ne pas croire que toute la sagesse humaine soit le partage exclusif du nôtre. (La Harpe.)

DEVANDIREN ou **DEVENDREN.** Myth. ind. Le prince des demi-dieux. On le représente [illegible] et monte sur un éléphant.

*** DEVANT.** prép. (rad. *de*, et *avant*). Vis-à-vis, en face. Devant quelqu'un. Devant soi. Devant les yeux. Devant le feu. Devant le miroir. Devant l'ennemi. Mettre le siège devant une forteresse. [illegible] point *devant* les tyrans. (B. de St-P.)

[illegible]

— Du côté antérieur. Porter devant soi. Se promener devant la maison.

— *Aller devant soi*. Marcher sans s'écarter de sa route.

— Fig. Être simple d'esprit. La pauvre dame allait tout *devant* elle. (La Fontaine.)

— *Avoir devant soi*. Avoir en perspective, dans l'avenir. Je vous trouve heureux d'avoir *devant* vous le plaisir de le voir. (Mme de Sév.)

— *Avoir le temps devant soi*. Avoir tout le temps nécessaire pour faire une chose.

— *Avoir de l'argent devant soi*. Avoir de l'argent disponible.

Devant soi, devant les yeux, signifient aussi [illegible] *devant vous*. Bossuet.)

— En présence de. Parler devant une auguste assemblée. Prêcher devant toute la cour. Dire devant témoins. Jurer devant Dieu. Comparaître devant ses juges. Il ne parait plus *devant* son vainqueur. (Boss.) Les rois, saisis de respect en sa présence, n'osent ouvrir la bouche *devant* lui. [illegible] *devant* moi. (La Bruyère.) Il est bas et timide *devant* les princes et les ministres. (Id.) On ne peut être trop humble *devant* Dieu, [illegible] *devant* les hommes. Henri IV [illegible] *devant* les dieux [illegible] prêtres en costume jouaient *devant* les initiés. [illegible]

Porter une affaire devant les juges. La soumettre, la déférer à leur jugement. ‖ *Cette affaire est devant les juges, devant le tribunal*. Cette affaire y est pendante.

— *Être devant Dieu*. Être mort.

— Par extens. Aux yeux de, au jugement de. Elle est sans reproche *devant* Dieu et *devant* les hommes. (Boss.) Tous ceux qui portent le nom de juste aux yeux des hommes n'en ont pas le mérite *devant* Dieu. (Mass.) Voilà ce qu'ils sont aux yeux des hommes, mais que sont-ils *devant* Dieu ? (Id.)

— Fig. Reculer devant le scandale. Dans ce siècle, on ne tient point *devant* l'opinion. (Chateaub.) Nous nous arrêterons d'abord *devant* cette Passion de Jésus-Christ. (Th. Gaut.)

— Avant. Avoir le pas devant quelqu'un. Marcher devant quelqu'un. Je marcherai *devant* toi dans les combats. (Boss.) Si la victoire volait *devant* lui, les vœux de la reine avaient [illegible] Fléch.

[illegible]

— *Céder le pas devant*.

[illegible]

— De préférence à. Ne vous incommodez point pour m'écrire ; car votre santé va toujours *devant* toutes choses. (Mme de Sévigné.)

— *Devant*, avec le sens d'Antériorité. Don Fernand étant le premier roi de Castille, et ceux qui en avaient été maîtres *devant* lui, n'avant eu titres que de comtes. (Corneille.) Il désirait de voir son corps défaillir *devant* son esprit. (Boss.) Inusité.

— *Dès devant*. V. DÈS.

— *Devant que*. loc. conj. Se disait autrefois pour Avant que ou avant de. *Devant* que passer plus outre, vous me donnerez congé, s'il vous plaît, de dire ici quelque chose. (Malh.)

[illegible]

vant que Monsieur le Prince partît pour Fontainebleau. (Mme de Sévigné.) Je crie toujours : Voilà qui est beau, *devant* que les chandelles soient allumées. (Molière.)

— *Devant que*, avec l'infinitif.

[illegible] (RACINE.)

— *Devant que de*, avec l'infinitif. Il lui demanda, *devant* que de l'acheter, à quoi il lui serait propre. (La Fontaine.) *Devant* que de vous perdre, donnez-moi la consolation de vous mettre dans votre tort, et de dire que c'est vous qui ne m'aimez plus. (Mme de Sév.)

— DEVANT. adv. qui marque une idée de priorité, par opposition à *après* ou à *derrière*. Aller devant. Marcher devant. Être devant. Courir devant. Mettre devant ce qui doit être derrière. Devant ou derrière. Devant ou après. Il ne sait point s'habiller, et met *devant* ce qui doit être derrière. (Acad.

— *Les premiers vont devant*. Les plus diligents ont l'avantage.

— *Faire le pas devant*. Marcher le premier. C'est à elle de faire le pas *devant*, de conduire, de commander. Malherbe.)

— *Sens devant derrière*. V. DERRIÈRE.

— Fig. *Mettre devant derrière*. Faire le contraire de ce qu'il faut faire.

— *Comme devant*. Comme autrefois. Je suis gros Jean comme *devant*. (La Fontaine.)

— *Au-devant*. loc. adv. Aller au-devant.

— Fig. *Aller au-devant*. Prévenir. Que souhaitez-vous de moi ? j'irai au-devant.

— Loc. prov. *Aller au-devant par derrière*. Aller au but par un chemin caché, par une voie détournée.

— *Au-devant de*. loc. prép. A la rencontre de. Aller au-devant de quelqu'un, au-devant d'un ami. Aller au devant de l'ennemi. J'ai couru *au-devant* de lui. (Mass.) Que les anges tutélaires de la France viennent *au-devant* de vous pour vous conduire avec pompe sur le trône qui vous est destiné. (Id.) Je volai *au-devant* de la séduction. (Barth.)

— *Au-devant de*. S'est dit pour Devant. C'est ce qu'il faut que vous ayez *au-devant* des yeux. (Malherbe.)

— Fig. *Aller au-devant de*. Prévenir. Aller au-devant d'une objection. Aller au-devant des désirs de quelqu'un. Aller au-devant du mal. On va pour vous *au-devant* de la sollicitation. (La Bruyère.

— *Ci devant*. loc. adv. V. CI-DEVANT.

— *De devant*. [illegible] de *devant* mes yeux. Il y en a qui peu à peu se sont disparus de *devant* nous. (Malherbe.)

— *Par devant*. loc. adv. Passer par devant. Se mettre par devant. Rester par devant.

— *Par-devant*. loc. prép. N'est usité que dans certaines formules d'actes civils et judiciaires. Par-devant nous, maire de la commune de. Par-devant nous, notaire. Par-devant nous, président du tribunal.

— Chass. *Mettre devant*. Se dit d'un valet de limiers qui commence sa quête.

— Mar. *Être vent devant*. Être debout au vent, présenter sa proue au vent, en parlant d'un vaisseau dont les voiles sont déployées.‖ *Donner vent devant*. Présenter sa proue au vent par suite d'une manœuvre. ‖ *Prendre vent devant*. Présenter sa proue au vent par suite d'un accident.

— Fig. *Cet homme est vent devant*. Se dit d'un homme qui ne sait quel parti prendre.

— DEVANT. s. m. Partie antérieure, côté opposé à celui de derrière. Ce qu'on met devant une chose. Le devant de la tête. Le devant du corps. Le devant d'un cheval. Le devant d'un carrosse. Le devant d'un habit, d'une robe, d'un chapeau. Le devant d'un meuble, d'un autel. Un devant de cheminée. Mettre le devant derrière. Votre cheval est blessé sur le *devant*. (Acad.) Les principaux personnages sont sur le *devant* de la toile, la foule est dans l'enfoncement. Volt.

— *Prendre, gagner le devant, les devants*. Partir avant, devancer en allant plus vite. Prendre les devants sur quelqu'un.

— Fig. *Prendre les devants*. Prévenir, gagner de vitesse, de promptitude dans une affaire. Prendre les mesures nécessaires. Il avait pris tous les *devants* qu'il fallait auprès des gens qui auraient pu lui faire de la peine. (Racine.)

— Archit. *Devant d'une maison*. La partie de cette maison qui tire ses jours de la rue, ou même tout le corps de bâtiment qui s'étend sur la rue, s'il s'agit d'une maison composée de plusieurs corps de bâtiment, dont quelques-uns sont en retour sur des cours. Loger au premier, au second, sur le devant. Loger dans le corps de logis de devant. Bâtir sur le devant. Un appartement sur le devant. ‖ Dans un autre sens, Espace libre qui se trouve devant une maison. Une jeune fille achevait de balayer le *devant* de la maison. (H. de Balzac.)

— Fig. et fam. *Bâtir sur le devant*. Engraisser, prendre un gros ventre ; être enceinte, en parlant d'une femme.

— Art vétér. *Cheval serré, large du devant*. Celui dont les membres antérieurs sont trop rapprochés, ou trop écartés.

— Mar. Syn. d'AVANT.

— Peint. *Les devants* ou *le devant d'un tableau*. Les premiers plans.

— Véner. *Prendre les devants*. Faire un grand tour pour rencontrer quelque bête, quand on a perdu la voie de celle que l'on chassait. ‖ *Prendre les devants d'une enceinte*. En faire le tour avec un limier, pour qu'il se rabatte des voies qu'il rencontrera. ‖ *Prendre les grands devants*. Rechercher une voie perdue en avant de l'endroit où elle a été perdue.

DEVANT. part. prés. du v. Devoir.

*** DEVANTIER.** s. m. (rad. *devant*). Tablier que portent les femmes du peuple, surtout les paysannes. Porter des fruits, des herbes, des légumes, dans son devantier.

*** DEVANTIÈRE.** s. f. (rad. *devant*). Sorte de jupe fendue par-devant et par derrière, que les femmes portent quand elles montent à cheval à la manière des hommes.‖ Espèce de cape. Tous, hommes et femmes, portent, attachée sur leur tête, une espèce de cape appelée *devantière*. (V. Hugo.)

DEVANT-HIER. adv. de temps. Se disait autrefois pour Avant-hier.

DEVANTOT. s. m. (rad. *devant*). Mar. Tablier d'une voile

*** DEVANTURE.** s. f. (rad. *devant*). Archit. Face antérieure. La devanture d'une maison. ‖ Revêtement en boiserie de la façade d'une boutique, d'une alcôve, d'un appui de croisée, etc. ‖ Ruilée de plâtre par laquelle les couvreurs raccordent les tuiles au bas des souches de cheminée ou de tout autre plan vertical auquel se rattache un toit.

DÉVARCHI. s. m. (littéral., *richi divin*). Myth. ind. Nom des richis de la deuxième classe.

DÉVASÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévaser.

DÉVASEMENT. s. m. Action de dévaser.

DÉVASER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *vase*). Débarrasser de la vase.

DÉVASSALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévassaliser.

DÉVASSALISER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *vassal*). Tirer de la condition de vassal, affranchir du vasselage.

— SE DÉVASSALISER. v. pron. S'affranchir du vasselage.

*** DÉVASTATEUR, TRICE.** adj. Qui dévaste. Un torrent dévastateur. Un fléau dévastateur. Une armée dévastatrice. La peste dévastatrice. La Pannonie, inépuisable source de torrents *dévastateurs*. (Daru.) Aux flots *dévastateurs* qui grondent vers les plages. (Bérang.)

Et la perche azurée, et le brochet avide,
[illegible]

— Fig. Si la concurrence est nécessaire, si, comme dit l'école, elle est un postulé de la production, comment devient-elle si *dévastatrice ?* (Proudhon.)

— Substantiv. Les Espagnols furent les *dévastateurs* du nouveau monde. (Acad.) En dépeuplant les régions d'Amérique, les *dévastateurs* n'ont-ils rien perdu eux-mêmes ? (Rayn.)

*** DÉVASTATION.** s. f. (pr *dé-vass-ta-cion*). Action de dévaster ; résultat, effet de cette action. Horrible dévastation Sanglante dévastation. La dévastation des provinces d'Occident par l'invasion des Barbares Les dévastations causées par les débordements de la Loire, du Rhône. Mettre un terme à ces dévastations, à tant de dévastations. Tant de *dévastations* ont détruit le commerce et les arts, en détruisant une partie du peuple. (Voltaire.) La langue phénicienne put-elle devenir le langage ordinaire des Hébreux, et purent-ils écrire dans cette langue, du temps de Josué, parmi des *dévastations* et des massacres continuels ? (Id.) La campagne à droite et à gauche était livrée à la fureur des troupes irrégulières, au saccagement et à la *dévastation*. (Id.) Les *dévastations* causées par les volcans sont limitées par le temps. (Buff.)

DÉVASTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévaster. S'empl. adjectiv. Pays, territoire dévasté. Moissons, campagnes dévastées. Cette ressource va leur manquer incessamment, car leurs bois sont *dévastés*. (Volt.) Il voit d'un œil triste la terre *dévastée*. (Buff.)

[illegible]

— *Dévasté par*. Ce pays était entièrement *dévasté* par la guerre, ruiné par les factions, et en proie à toutes les calamités. (Volt.) Il visite les provinces russes le long du Volga et de la mer Caspienne, alors *dévastées* par les Mongols. (Malte-Brun.)

— Fig. Que vous aviez raison ! me dit mon ami ; ce livre d'amour, d'humilité et de foi, a fait briller à mes regards un éclair qui a illuminé mon âme *dévastée*. (Villeneuve-Bargem.)

*** DÉVASTER.** v. a. 1re conj. (du lat. *devastari*, même signif.). Désoler, ruiner, ravager ; détruire la prospérité, les richesses matérielles d'un pays, ce qui est principalement l'effet de la guerre ou d'un autre grand fléau. Les Turcs ont dévasté la Grèce. La peste a dévasté Marseille Un ouragan qui dévaste les campagnes. Charles *dévastait* la Pologne. (Voltaire.)

Ils arrivent enfin sur des bords écartés
Que le volcan encor n'avait point dévastés.
(A. MARTIN.)

— Fig. Quelquefois une haute colonne se montrait seule debout dans un désert, comme une grande pensée s'élève, par intervalle, dans une âme que le temps et le malheur ont *dévastée*. (Chateaub.)

— SE DÉVASTER. v. pron. Être dévasté.

DÉVEINARD. s. m. Personne qui est en déveine. Delobelle rencontrait toujours sur le boulevard un *déveinard* comme lui. (A. Daudet.)

DÉVEINE. s. f. (de *dé*, préf. extract., et *veine*). Fam. Chance défavorable qui ne s'in-

terrompt pas. Il paraît que la banque est en *devenue*. (E. About.)

DÉVELOPPABLE. adj. 2 g. Qui peut être développé.

— Géom. *Surface développable*. Surface engendrée par une ligne droite, qui se meut de manière à ce que deux positions consécutives quelconques se trouvent toujours dans un même plan. Les surfaces cylindriques et coniques sont des surfaces développables. Les surfaces développables peuvent être développées sur un plan, sans rupture ni duplicature. Toutes les surfaces développables sont engendrées par une droite assujettie à rester tangente à une courbe à double courbure, qu'on nomme *arête de rebroussement*.

DÉVELOPPANT. part. prés. du v. Développer. Qui développe. Une bonne éducation développant un heureux naturel.

> Des Horaces et des Corneilles
> Elle seule (la nature) créant les veilles
> Immortalisa leurs travaux,
> Et du grand art des caractères
> Tout *développant* les mystères,
> Les fit modèles et rivaux. (Dorat.)

DÉVELOPPANT, ANTE. adj. Qui est susceptible de développer. Des couches *développantes* de calorique. (Raspail.)

— DÉVELOPPANTE. s. f. Géom. Courbe décrite par le déroulement d'un fil sur une autre courbe qu'on appelle Développée. Si on imagine un fil enroulé sur une courbe, puis qu'on le déroule, un point quelconque du fil décrira une courbe qu'on nomme *développante*. La première courbe se nomme *développée*. Une développée a une infinité de développantes. Les tangentes de la développée sont normales aux développantes.

DÉVELOPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Développer. S'emploie adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Organes développés. Taille développée. Enfant bien développé. Esprit développé. Caractère développé. Doctrine développée. Système développé. Il ne s'agit point d'enseigner les sciences à un enfant, mais de lui donner du goût pour les aimer, et des méthodes pour les apprendre quand ce goût sera mieux *développé*. (J.-J. Rouss.) L'amour de la liberté n'est point *développé* chez les Allemands; ils n'ont appris ni par la jouissance ni par la privation le prix qu'on peut y attacher. (Mme de Staël.) L'église étant haute et *développée*, les cloches se projettent à l'œil avec assez de grandeur. (Chateaub.)

— *Développé par*. L'homme naturel trouve ses ressources dans sa vigueur, dans son adresse et ses propres forces, *développées* par l'usage continuel qu'il en fait. (Virey.) Cette idée si bien *développée* par Montesquieu, que, sans le pouvoir prédominant et inviolable du souverain, la toute-puissance passerait au corps parlementaire; cette idée, dis-je, que la révolution a vérifiée par la plus terrible des épreuves, elle n'a pas du tout apparu à l'esprit de Filangieri. (Villem.)

— *Développé de*. S'est dit pour Débarrassé de.

> Celui par trop parle une fois à l'appe
> De tant d'opinions vaines, ambitieuses,
> Et souvent dangereuses,
> Et bien *développé*. (Coustel.)

* **DÉVELOPPÉE.** s. f. Géom. Courbe dont le développement décrit une autre courbe appelée Développante. Cette courbe est le lieu de tous les points de rencontre des normales infiniment voisines menées à une courbe donnée. Les développées et les développantes ont été découvertes par Huygens. C'est sur l'excentricité continue des *développées* qu'est fondée la difficulté du tracé rigoureux de quelques figures de géométrie, et notamment de la volute dont tous les points sont centres de cercles de rayons inégaux. (Richer.)

* **DÉVELOPPEMENT.** s. m. Action de développer ou de se développer, d'ôter l'enveloppe, de défaire ou de déployer ce qui est enveloppé; effet de cette action. Le développement d'une pièce d'étoffe, d'une tapisserie roulée.

— Accroissement naturel des corps solides, liquides ou gazeux, des végétaux, des corps organisés ou inorganiques, des terrains, des rochers, de l'homme lui-même, spécialement considéré dans les êtres vivants. Le développement est la série de phénomènes ou le travail organique par lequel un être se constitue définitivement dans ses formes, s'accroît et se parfait dans chacune de ses parties. Le développement d'un bourgeon, d'une fleur, d'un fruit, d'un arbre. Le développement du corps humain. L'homme croît en hauteur jusqu'à seize ou dix-huit ans, et cependant le *développement* entier de toutes les parties de son corps, en grosseur, n'est achevé qu'à trente ans. (Buffon.)

— Fig. Accroissement, perfectionnement, en parlant des facultés intellectuelles et morales. Le développement de l'intelligence. Le développement du cœur humain. Le développement du caractère. Le *développement* interne de nos facultés et de nos organes est l'éducation de la nature. (J.-J. Rousseau.) Les enfants acquièrent des connaissances malgré les obstacles que nous mettons au *développement* de leurs facultés. (Condill.) Tous les *développements* de mon âme datent de ces jours éloignés. (Ch. Nodier.)

— Exposition plus ou moins détaillée, par opposition à simple énoncé, aux vues sommaires et générales. Le développement d'une proposition, d'une thèse. Les développements d'un système. Entrer dans quelques développements, dans de longs développements. Une question qui demande, qui exige beaucoup de développements.

— Étendue donnée à une chose. La droite de ce corps d'armée n'a pas assez de développement.

— Fig. L'étroite scène ne suffit pas toujours au *développement* de l'action. (Gér. de Nerval.)

— Alg. *Développement d'une formule*. Action d'exécuter sur une expression algébrique les calculs indiqués. *Développement en série*. Formation de la série qui représente une fonction analytique.

— Archit. Extension sur une surface plane des surfaces qui enveloppent un voussoir ou toute autre pièce de trait. Dessin des plans, des coupes, et des élévations sur toutes les faces d'un édifice.

— Chir. *Développement d'une tumeur* ou de toute autre affection. Accroissement de cette tumeur, d'une affection quelconque.

— Escr. Grâce que l'on montre en tirant, en faisant des armes. Avoir un beau développement.

— Géom. Action par laquelle on développe une courbe, pour lui faire décrire une développante. || Réunion sur un plan de plusieurs figures planes, dont l'ensemble forme la surface d'un solide.

— Litt. Marche progressive d'après laquelle un auteur a conçu et exécuté le plan d'un ouvrage, de telle sorte que l'intérêt soit habilement ménagé, qu'il aille toujours croissant. Le développement d'un poème. Les développements d'un roman de mœurs. Le développement de l'intrigue, des caractères, dans une pièce de théâtre.

— Pathol. *Développement du pouls*. Augmentation survenue dans sa force et dans sa grandeur.

— Sculpt. et Peint. Ampleur dans la pose d'une figure et dans la ligne que forme la suite des parties. Cette figure, cette statue présente de beaux développements.

* **DÉVELOPPER.** v. a. 1re conj. (fr. *dé*, privatif, et *envelopper*). Ôter l'enveloppe qui couvre une chose.

— Développer ce qui est enveloppé, plié, roulé. Développer une pièce de drap. Développer du linge. Développer une tapisserie. Développer un habit.

— Quelquefois, Parcourir. Chaque navire *développe* dans son année presque le tour du monde.

— Fig. Quel moyen de vous définir, Téléphon? On n'approche de vous que comme du feu et dans une certaine distance, il faudrait vous *développer*, vous manier, vous confronter avec vos pareils. (La Bruy.)

— S'est dit pour Tirer d'une situation critique. Ne lui serions-nous pas injurieux si nous pensions qu'il y eût monstre qui pût échapper à son épée, ni labyrinthe d'où sa prudence ne fût capable de nous *développer*. (Malherbe.)

— Donner de l'accroissement, faire prendre l'accroissement naturel. Développer les corps. Développer les germes des plantes. Développer les formes, les organes des animaux. Développer le corps humain par l'escrime, par les exercices gymnastiques.

— Fig. Étendre, perfectionner. Développer l'esprit, l'intelligence, le caractère, les qualités du cœur. L'instruction, l'éducation, selon qu'elles sont bonnes ou mauvaises, développent l'homme en bien ou en mal. L'expérience, qui lui fait remarquer pourquoi il a mal fait et comment il peut mieux faire, *développe* peu à peu toutes les facultés de son âme, et il s'instruit. (Condill.) Je pense que, de temps en temps, peut-être même à chaque génération, la nature répand sur la terre un certain nombre de talents qui restent ensevelis, lorsque rien ne contribue à les *développer*. (Barth.) La senteur de l'oranger et de la rose de Constantinople sont surtout propres à *développer* l'exaltation du cœur et du cerveau. (G. Sand.)

— Employer, faire usage de. Cette conférence où l'on vit *développer* toutes les adresses et tous les secrets d'une politique si différente. (Boss.) Il *développa* tous les talents, toutes les qualités d'un grand général. (Barth.)

— Débrouiller. Développer une affaire embrouillée. Développer une question difficile. Développer le mystère. Favorisant la bonne cause, décidant la douteuse, *développant* la difficile. (Fléch.)

> Mais ce sont [illegible]
> [illegible] *développer* [illegible] (Dav.)
> [illegible]
> [illegible] *développer* [illegible] (Id.)

— Exposer, expliquer, présenter avec quelque détail. Développer le sujet, le plan d'un ouvrage, développer un système. Quand il faut de nécessité finir la pièce, un bonhomme semble tomber des nues pour faire *développer* le secret de sa naissance. (Corneille.) Je ne suis pas ici un historien qui doit vous *développer* le secret des cabinets, ni l'ordre des batailles, ni les intérêts des partis. (Boss.) Que ne puis-je vous *développer* ici tout ce que cette idée me découvre d'immense? (Mass.) En général, le siècle où les philosophes *développent* les préceptes des arts est celui des ouvrages communément mieux faits et mieux écrits. (Condill.) Corneille *développe* les intérêts des grands, la politique des ambitieux et tous les mouvements de l'âme avec une noblesse et une force qui ne sont qu'à lui. (Id.) Le juif, qui me *développait* ses idées sur la culture des mûriers. (Gér. de Nerval.)

— Archit. Représenter sur un plan les diverses faces d'un objet.

— Litt. Donner une marche progressive, un intérêt habilement ménagé, aux caractères d'un roman, d'une pièce de théâtre.

— Méd. *Développer le pouls*. Lui donner plus de force.

— Sculpt. et Peint. Donner à une figure une pose ample et d'un aspect agréable. Développer une figure.

— **SE DÉVELOPPER.** v. pron. Prendre de l'accroissement, un accroissement naturel. Les bourgeons des plantes se développent. Cet enfant se développe. Les traits, la taille de cette jeune fille, commencent à se développer. Les organes se *développent* lentement. (J.-J. Rouss.)

— Fig. L'intelligence se développe. Le génie se développe. Le maréchal de Turenne eut toujours dans son parler, et même en tout, un certain embarras qui ne se *développait* que dans les occasions, mais qui ne se *développait* qu'à sa gloire. (De Retz.) Il y a un temps où la raison se *développe*. (La Bruy.) L'homme prend sa place et se *développe*. (Mass.) Les autres passions ne se *développent* et ne mûrissent pour ainsi dire qu'avec la raison. (Id.) Il y a une chaîne de vérités par laquelle toutes les sciences tiennent entre elles, plus ou moins, et se développent successivement. (J.-J. Rouss.) L'instinct ne peut se *développer* d'abord, parce que les organes n'ont pas acquis leur plénitude. (Volt.) Son goût pour les arts ne s'était point encore *développé*; il n'avait vu qu'en France, où la société est tout. (Mme de Staël.) Alors les talents et le mérite se sont *développés* de toutes parts. (B. de St-P.)

— S'étendre. Une armée qui se développe dans la plaine. Un fleuve qui se développe majestueusement. De vastes plaines qui se développent aux regards. Du haut de la colline, l'immense ville se développait à nous.

— *Se développer autour*. La plaine se *développait* autour d'eux, toute bordée de montagnes. (G. Flaubert.)

— *Se développer dans*. Le germe de la vertu peut se *développer*, dans le barbare, par un enchaînement de circonstances favorables. (Raynal.)

— *Se développer de*. Sortir de, se débarrasser de. Que vois-je ici? La foi véritable, qui d'un côté ne se lasse pas de souffrir, et de l'autre ne cherche plus qu'à se *développer* de ses ténèbres. (Boss.)

— *Se développer de*. Se débrouiller, résulter, être la conséquence de. Ces philosophes attribuent les conseils de Dieu à leurs pensées, ne le font auteur que d'un certain ordre général, d'où le reste se *développe* comme il peut. (Boss.)

— *Se développer par*. Les talents se *développent* par les récompenses qui les attendent. (Mass.) Si le génie des langues commence à se former d'après celui des peuples, il n'achève de se *développer* que par le secours des grands écrivains. (Condill.)

— *Se développer sur*. Elle avait trois enceintes, et sur les hauteurs qui la dominaient se *développait* un mur fortifié de tours. (G. Flaub.)

DÉVELOPPOÏDE. s. f. Géom. Enveloppe des droites qui coupent sous un angle constant une courbe donnée.

DÉVELOUTÉ, ÉE. adj. Néol. Qui a perdu son velouté.

* **DEVENIR.** v. n. 2e conj. (de *dé*, préf., et *venir*). Se conjugue comme *Venir*. Commencer à être ce qu'on n'était pas, passer d'une situation, d'un état à un autre. Devenir grand, gros, maigre, bossu. Devenir sage, savant, jaloux, dévot, libertin. Devenir pauvre, riche, avare, bienfaisant. Devenir roi, ministre, général. Devenir pape, cardinal, évêque. Devenir habile dans sa profession, heureux dans ses entreprises. Elle lui demanda s'il était aveugle de naissance ou s'il l'était *devenu*. (Boss.) Une reine, si grande par tant de titres, le *devenait* tous les jours par les grandes actions du roi. (Id.) Si vous êtes né vicieux, je vous plains; si vous le *devenez* par faiblesse pour ceux qui ont intérêt que vous le soyez, souffrez que je vous méprise. (La Bruy.) L'homme qui n'est pas né heureux peut du moins le *devenir* par le bonheur de ses amis ou de ses proches. L'envie lui ôte cette dernière ressource. (Id.) Il faut être patient pour *devenir* maître de soi et des autres. (Fén.) Adam *devint* mortel dès qu'il *devint* pécheur. (Mass.) J'ai peur de *devenir* trop savante. (J.-J. Rouss.) À force de se croire coupable, on est tenté de le *devenir*. (Id.) Ce qui est *devenu* ridicule ne peut plus être dangereux. (Volt.) Les idées d'autrui ne peuvent nous profiter tant qu'elles ne sont pas *devenues* nôtres. (Beauch.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (La Fontaine.)
>
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (Sarrasin.)

— *Devenir*, suivi d'un nom. Devenir la proie des intrigants, la victime de ses propres faiblesses. Ce grand nom *deviendra* l'ambition des rois. (Corn.) Par les exploits mêmes il *devint* le rempart de l'Autriche. (Boss.) L'ennui la tue, il *devient* son supplice. (Id.) Ses voisins *devinrent* ses ennemis. (Mass.) Ses sens devenus ses maîtres *deviennent* ses tyrans. (Id.) Necker avait un désir ardent d'obtenir une grande gloire en *devenant* le bienfaiteur d'une grande nation. (La Harpe.)

— *Devenir à*. Il *devient* un objet de mépris aux uns et un objet de pitié aux autres. (Boss.) Leur gloire ainsi partagée offense moins notre vue, et nous *devient* plus douce et plus supportable. (La Bruy.)

— *Devenir de*, dans le sens d'Être. De quelle nécessité lui *devient* un être souverainement parfait qui est Dieu? (La Bruy.)

— *Devenir de*, marquant un changement d'état. De son frère et son roi, je *deviens* son sujet. (Corn.) D'ignorant médecin *devint* bon architecte. (Boil.)

— *Devenir pour*. Ce qui fut en ce voyage le sujet d'une si douce attention *devint* pour ce prince le sujet d'une douleur qui n'a point de bornes. (Boss.) Ceux pour qui on avait chanté un vers si décent *devinrent* souvent trop licencieux pour le monde même. (Mass.)

— Se changer en. C'est à leurs parents d'en prendre soin et à les renfermer, de peur que leur folie ne *devienne* fureur. (La Bruy.)

— Être regardé comme. Vient-on de placer quelqu'un dans un nouveau poste, c'est un débordement de louanges [illegible] d'esprit, de [illegible], *devient* [illegible] un héros, un demi-dieu. (La Bruy.) [illegible] heureux *devient* le plus [illegible] (Mass.)

> Avoir tel ou tel sort. Que [illegible]
> Qu'est-il devenu? [illegible] *devenu*?
> Qu'est *devenue* cette [illegible]
> [illegible] qu'est *devenue* [illegible]
> (Id.) Où serons-nous? que *deviendrons*-nous?
> (Id.) Que sont *devenus* ces Césars, qui faisaient mouvoir l'univers? (Mass.) Que *devenir*, et que [illegible] (Corn.) Ah! que *deviendrez-vous*, quand vous serez notre malheur? (J.-J. Rouss.) [illegible] « Qu'est-ce que je vais *devenir*? » [illegible] si cette dame se trouve mal? (A. Daudet.)

> [illegible]
> [illegible] (Id.)

Que devient un tel? qu'est-il devenu? [illegible] *Qu'est devenu*? Quel parti voulez-vous prendre, quelle profession embrassez-vous? [illegible] *Que devenir? Ne savoir que devenir.*

Qu'est devenue cette chose? Où cette chose est-elle? Qu'en a-t-on fait? Qu'est devenu mon livre, mon chapeau? Qu'est devenue votre montre?

— Fig. Qu'est *devenue* votre patience, votre force d'âme, votre résignation, votre courage?

> [illegible]
> [illegible]

— Avoir telle issue, aboutir. Qui pourrait prévoir ce que tout ceci deviendrait? Que sont devenus vos serments, vos promesses, vos espérances? Que *deviendront* alors tous ces beaux titres dont notre orgueil est flatté? (Bossuet.)

— *Devenir à rien*. Se réduire, diminuer considérablement de volume, en parlant des choses. Ce sirop est devenu à rien par la cuisson. Cette ressemblance *devenait* à rien. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Se dit d'une affaire dont on se promettait beaucoup et qui a eu un résultat presque nul.

— *Devenir à rien*. Maigrir excessivement, en parlant des personnes. Par la maladie, cet enfant est devenu à rien.

— Substantiv. Philos. L'être et le devenir.

DÉVENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Déventer. S'empl. adjectiv. Bâtiment déventé. Voile déventée.

DEVENTER. Géogr. Ville commerçante de Hollande, sur l'Issel, province d'Over-Issel; 15,000 hab. Deventer a longtemps été le chef-lieu de la province.

DÉVENTER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *vent*). Mar. Placer un bâtiment ou une voile derrière un objet qui intercepte le vent. Déventer un vaisseau. Déventer une voile.

— SE DÉVENTER. v. pron. Être déventé.

DEVENU, UE. part. pass. du v. Devenir. S'empl. adject. Respirer les suffrages [illegible] dans le parfum des fleurs [illegible] *devenu* trop commune. (La Harpe.) Vous voilà [illegible], messieurs, *devenus* auteurs [illegible] (J.-J. Rouss.) *Devenu* opulent [illegible] il a appliqué ses revenus [illegible] (Chateaub.) *Devenue* plus opulente [illegible] [illegible] (Id.) L'empereur [illegible], *devenu* souverain, il revit [illegible] présentement [illegible] et donne [illegible] [illegible]. La plupart de ces [illegible] dames, *devenues* ainsi propriétaires, donnent l'exemple des vertus domestiques. (Michaud.)

> [illegible]
> Ainsi qu'un corps sans âme, et *devenu* perclus.
> (Voltaire.)

DÉVERDI, IE. part. pass. du v. Déverdir. S'empl. adjectiv. Étoffes déverdies, déverdies à l'air.

DÉVERDIR. v. n. 2e conj. (de *dé*, préf., et *verdir*). Techn. Perdre la teinte verte pour prendre un ton bleu, en parlant des étoffes soumises au contact de l'air, au sortir de la

cuv[illegible] pastel. [illegible] levent lissent.

DÉVERGOGNÉ, ÉE. part. pass. du v. se D[illegible] Qui a perdu [illegible].

DÉVERGOGNER. v. a. 1re conj. [illegible] dre la honte, la pudeur.

SE DÉVERGOGNER. v. pron. Perdre [illegible] vergogne, se [illegible].

* **DÉVERGONDAGE.** s. m. [illegible] dramatique.

[illegible] nom. Dévergondage effréné, extrême.

* **DÉVERGONDÉ, ÉE.** part. pass. du v. Dévergonder. [illegible] dévergondé. Cette fille est bien *dévergondée.* (Acad.)

— DÉVERGONDÉ, ÉE [illegible] — [illegible] Acad.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Dévergonder, donne ce mot comme adjectif et substantif.

DÉVERGONDEMENT. s. m. Action et manières d'un dévergondé. Quand la débauche et le *dévergondement* est à un certain point de scandale, cet excès fait plus de tort aux hommes qu'aux femmes. (Mme de Sév.)

DÉVERGONDER. v. a. 1re conj. (Ce verbe [illegible] avec transposition et changement du *d* en *g*). Signifiait anciennement Enlever, ravir à une femme son honneur. Combattez, combattez, mon mari; Jacques m'a *dévergondée.* (Froiss.)

— Par extens. Faire perdre toute pudeur, toute honte; pousser au mépris public et scandaleux des bienséances, de l'honnêteté sociale, des bonnes mœurs.

— SE DÉVERGONDER. v. pr. Fouler aux pieds la pudeur, les bienséances; ne mettre aucune retenue dans son libertinage.

DÉVERGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Déverguer. S'empl. adjectiv. Voile déverguée.

DÉVERGUER. v. a. 1re conj (pr. *dé-ver-ghé*; rad. *vergue*. Mar. Séparer une voile de sa vergue. Déverguer une voile.

— SE DÉVERGUER. v. pron. Être déverguée.

DÉVÉRIA (Jacques-Jean-Marie-Achille). [illegible] conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale, a composé beaucoup de tableaux remarqués, mais a eu de la réputation surtout pour ses dessins et ses vignettes.

— **DÉVÉRIA** (Eugène-François-Marie-Joseph). Né à Paris, 1805-1866, frère d'Achille, élève de Girodet, a exposé de nombreux tableaux d'histoire depuis 1824. On lui doit aussi des portraits et les décorations de plusieurs églises.

DÉVERNI, IE. part. pass. du v. Dévernir. S'empl. adjectiv. Et aussitôt la planche *dévernie*, essencée, il avait une hâte à sortir. (De Goncourt.)

DÉVERNIR. v. a. 2e conj. (de *dé*, préf., et *vernir*). Enlever le verni de.

— SE DÉVERNIR. v. pron. Perdre son vernis.

DEVERRE. s. f. Bot. Section du genre caruna.

DÉVERROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déverrouiller.

DÉVERROUILLER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *verrou*). Ôter le verrou.

— SE DÉVERROUILLER. v. pron. Être déverrouillé.

* **DEVERS.** prép. (ét. fr., *de*, et *vers*). Du côté de. Demeurer devers Bordeaux, devers Tours, devers Marseille. Il est vieux; aujourd'hui on emploie *vers* ou *près de*. Demeurer vers Bordeaux, vers Tours, vers Marseille. C'est [illegible] (Boileau.) Il n'avait point plu du tout *devers* [illegible].

[illegible]

— Marque aussi le temps. *Devers la fin*, pour Vers la fin.

[illegible]

(MOLIÈRE.)

— *Par devers.* loc. prép. En la possession de. N'est usité que dans ces locutions: *Par devers soi, par devers moi, par devers nous*, etc. Retenir un gage, des papiers, une lettre par devers soi. Tenir le bon bout par devers soi. Nous avons [illegible] rience. Montalemb.)

— [illegible] Devant le juge, au tribunal du juge. Se pourvoir par devers le juge.

* **DÉVERS, ERSE.** [illegible] lat., *deversus*, détourné). Qui n'est pas d'aplomb, qui penche, qui s'est déversé. Mur devers. Colonne dévers.

— DÉVERS. s. m. Gauchissement. Le dévers d'une pièce de bois. Il faut marquer ce [illegible] suivant son *dévers*. (Acad.)

— [illegible] l'endroit où une voie décrit une courbe.

— Constr. Inclinaison donnée à une partie quelconque d'une construction. Le dévers d'un toit.

— Techn. Crochet pour manier le fer dans les forges. || Écroulement des couches d'ardoise dans une carrière.

DÉVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Déverser. S'empl. adjectiv. Mur déversé. Pièce de bois déversée.

DÉVERSEMENT. s. m. Hydraul. Action de déverser les eaux d'un canal, a [illegible] qui se déversent.

— Action de s'incliner, de pencher.

* **DÉVERSER.** v. n. 1re conj. (de *devers*). Pencher, incliner, n'être pas d'aplomb, se gauchir. Un mur qui déverse. Une pièce de bois qui a déversé.

— DÉVERSER. v. a. Déverser une pièce de bois.

— SE DÉVERSER. v. pron. Être déversé.

DÉVERSER. v. n. 1re conj. (de *dé*, et *verser*). S'épancher, en parlant du trop-plein d'une pièce ou d'un cours d'eau.

— Activ. Déverser dans un canal les eaux d'un étang.

— Fig. Déverser le blâme, le mépris sur qu'il qu'un.

— Par extens. Le jour de la fête, les trains de plaisir déversèrent une foule de voyageurs dans la ville.

— SE DÉVERSER. v. pron. Passer d'un lieu dans un autre, en parlant des eaux. Ces eaux se sont déversées dans la rivière. Un petit ruisseau, formant des courbes sur la plaine, se *déversait* dans le golfe. (G. Flaubert.)

* **DÉVERSOIR.** s. m. (rad. *déverser*). Hydraul. Ouverture pratiquée à la partie supérieure d'une digue, ou du mur de clôture d'un canal, pour donner issue aux eaux, soit pour se procurer une chute à l'usage de quelque usine, soit afin seulement de se débarrasser de la surabondance des eaux et de prévenir leur débordement.

— Fig. Une politique à la fois bourgeoise, mercantile et bigote, va supprimant tous les *déversoirs* où se répandaient tant d'aptitudes et de talents. (H. de Balzac.)

— Rangée de pavés posés en diagonale sur la chaussée pour le déversement des eaux.

— Ch. de fer. Excès du nouveau sur l'ancien réseau déversé sur le nouveau.

S'empl. adjectiv. Barrage déversoir.

DÉVERTIR. v. n. 2e conj. Se détourner à. Un employé qui dévertit à des actes étrangers à ses fonctions.

DEVÈSE. s. f. Agric. Sol en jachère qu'on ne laboure qu'en mai, et qui sert auparavant de pâturage.

DÉVESTITURE. s. f. Dépossession. La dévestiture d'une charge, d'un bénéfice.

DÉVÊTEMENT. s. m. Action de dévêtir. État de celui qui est dévêtu.

* **DÉVÊTIR.** v. a. 2e conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *vêtir*). Se conjugue comme *Vêtir*. Ôter le vêtement, dégarnir d'habits.

— Techn. Désassembler des bois sur le chantier.

— SE DÉVÊTIR. v. pron. Se dégarnir d'habits, de vêtements. Il ne faut pas se dévêtir dès les premiers beaux jours de printemps.

— Fig. On se *dévêtait* des sentiments de l'un pour se revêtir des sentiments de l'autre. (Pascal.)

— Fig. Jurispr. *Se dévêtir d'un héritage.* Se dessaisir d'un bien, par donation ou par vente.

* **DÉVÊTISSEMENT.** s. m. Action de dévêtir ou de se dévêtir. Inusité.

— Jurispr. Dessaisissement. Le dévêtissement de ses biens en faveur de ses enfants.

DÉVÊTU, UE. part. pass. du v. Dévêtir. Nous verrons là-dedans les pères conscrits désembarrassés de leurs clients, *dévêtus* de leurs longues robes, tels qu'ils étaient dans les plaisirs de la [illegible] chère, et dans la liberté d'après souper. (H. de Balz.)

— Fig.

[illegible]

DEVEUVER. v. n. [illegible] Cesser d'être veuve. Elle ne *déveuvera* de sa vie. (O. Feuillet.)

DEVEYLIT. s. m. Minér. Substance voisine de la marmolithe et de la serpentine.

DÉVIATEUR, TRICE. adj. Qui produit la déviation. La force déviatrice.

DÉVIATIF, IVE. adj. Qui tend à dévier, à faire dévier. Tendance déviative. Cause déviative.

* **DÉVIATION.** s. f. (pr. *dé-vi-a-cion*; ét. lat., *deviatio*; rad. *via*, route, direction). Action de changer la direction d'une voie ou de l'objet qui suit cette voie. La déviation d'une route, d'un projectile, des humeurs.

— Fig. Action de l'esprit qui s'écarte de la droite ligne, qui prend une fausse direction, qui s'égare. État de l'esprit ainsi égaré. La déviation de l'intelligence. La déviation des idées. La déviation du jugement. Esprit sujet aux déviations. Prendre garde aux déviations. La anarchie de la régence favorisa la *déviation* des esprits. (Ch. Nodier.)

— Fig. Action de s'éloigner de, de ne pas se conformer à. La déviation de la morale, des bons principes, des saines doctrines. La déviation de l'honneur.

— Changement de route dans les assurances maritimes.

— Anat. Direction contre nature que prennent, dans plusieurs cas, certaines parties du corps humain, et notamment les os et les membres. Déviation de la colonne vertébrale. Déviation congénitale des pieds. Déviation des côtes. Déviation par suite de fractures, de luxations, de sels [illegible] et de cicatrices. Déviation des dents. Déviation de la matrice. *Déviations utérines*. Mobilité, sites [illegible].

— Astron. Écart de position, quantité dont une lunette méridienne ou un quart de cercle mural s'écart du vertical plan du méridien. On trouve cette déviation en comparant le passage du soleil, observé dans la lunette, avec le passage au méridien, calculé par la méthode des hauteurs correspondantes.

— Balist. *Déviation verticale*. Force dirigée de bas en haut, qui retarde la chute du projectile et augmente la portée. || *Déviation horizontale*. Déviation qui dépend du sens de l'hélice de l'arme.

— Physiol. Déplacement, changement de direction, direction anormale, soit d'une sécrétion, soit d'une humeur. Déviation du sang, [illegible] Déviation des sucs par les moyens de l'art. Déviation de la salive, des larmes, de la [illegible], de la transpiration cutanée, de la sueur, du lait, des matières fécales, etc. La déviation, qui prive les parties des sucs nourriciers, [illegible] par toutes les causes contraires à celles qui occasionnent un surcroît de nutrition.

— Phys. *Déviation des corps dans leur chute libre.* Quantité dont un corps tombant librement à la surface de la terre s'écarte de la perpendiculaire menée de son point de départ vers la surface. La grandeur de la déviation se calcule d'après la durée de la chute du corps, en mesurant l'angle de rotation de la terre pendant le temps de la chute.

* **DÉVIDAGE.** s. m. Techn. Action de dévider, de mettre, d'appliquer sur le dévidoir. Le dévidage du fil, du coton, de la soie.

— Arg. Action de se promener en faisant le tour de la prison [illegible]. Discours, récit très long. Bavardage dont on ne prévoit pas la fin. *Dévidage à l'estorgue.* Acte d'accusation. Mensonge. *Faire des dévidages*. Faire des aveux; dénoncer, révéler des vols.

DÉVIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévider. S'empl. adjectiv. Écheveau dévidé. Fil, coton dévidé. Laine, soie dévidée.

— Fig. Voilà un esprit on ne peut mieux dévidé. Avant que tout cela soit *dévidé* dans l'imagination, la nuit est passée. (Mme de Sévigné.)

DÉVIDEAU. s. m. Se disait anciennement pour Dévidoir.

* **DÉVIDER.** v. a. 1re conj. (ét. fr. *dé*, préfixe separat., et *vider*). Mettre en écheveau le fil qui est sur le fuseau. Dévider le fil que l'on vient de filer.

— Mettre en peloton le fil qui est en écheveau. Dévider un écheveau de fil, un écheveau de soie.

— Fig. Étudier, examiner à fond. Votre monsieur, qui dépeint mon esprit juste et carré, composé, étudié, l'a très bien *dévidé*, comme dirait cette diablesse. (Mme de Sévig.) Je vous parcours, je vous *dévide*, je vous relève, je passe par mille endroits tristes, fâcheux, d'autres doux et sensibles. (Id.)

— Fig. Par allusion aux Parques, dont l'une tirait de sa quenouille le fil de la vie humaine.

[illegible]

— Faire rouler entre ses doigts.

[illegible]

(LAMARTINE.)

— Fam. Converser sur toutes sortes de sujets. Nous *dévidions* beaucoup de chapitres, et de tous pays, tous revenons à vous. (Mme de Sévigné.) On dit : *Dévider son écheveau, dévider son chapelet*, pour Dire ce que l'on a à raconter sur un sujet. Lorsque Coupeau lui *dévidait* son chapelet, il demeurait tendre et souriant, en tordant ses minces moustaches. (E. Zola.)

— Arg. *Dévider son peloton.* Bavarder devant le juge d'instruction. Faire des aveux ou des dénonciations.

— DÉVIDER. v. n. Manég. Se dit d'un cheval dont les épaules vont trop vite, et dont la croupe ne suit pas.

— SE DÉVIDER. v. pr. Être dévidé. Presque au moment précis où le flux cessa de s'élever, les câbles cessèrent de se *dévider.* (V. Hugo.)

* **DÉVIDEUR, EUSE.** s. Ouvrier, ouvrière qui dévide, en écheveaux ou en pelotons, des fils, des laines, des cotons, des soies.

— Fam. *Les dévideuses de la vie.* Les Parques.

— Arg. Bavard, bavarde.

— Techn. Dévideur mécanique.

— Adjectiv. Un ouvrier dévideur. Une apprentie dévideuse.

* **DÉVIDOIR.** s. m. Instrument dont on se sert pour dévider. Le dévidoir se compose d'un bâton cylindrique tournant sur lui-même, et dont les bras ou traverses, figurant une double croix, sont percés à leurs extrémités de trous où l'on place de petites baguettes sur lesquelles s'applique alternativement le fil qu'on dévide avec la main; c'est là, proprement dit, le *dévidoir à la main*. || On donne aussi le nom de *dévidoir* à un Petit meuble avec lequel on met en pelotons les écheveaux de fil, de coton, de soie.

— Fig. et fam. *Le dévidoir du destin, le dévidoir de la vie.* La quenouille des Parques.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre arche, l'arche bistournée.

DÉVIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévier. S'emploie adjectivement. Qui s'écarte de la direction naturelle. Colonne vertébrale déviée. Humeurs déviées. Les fluides *déviés*, par cela seul qu'ils sont étrangers aux nouvelles parties qui les reçoivent, doivent irriter ces parties. (Renauld.)

— Bot. *Feuille déviée.* Feuille dont la face supérieure n'est pas tournée vers le ciel.

DEVIENNE (François). Musicien compositeur, né à Joinville (Haute-Marne) en 1759, mort à Charenton, 1803. Il a fait représenter plusieurs opéras, entre autres *les Visitandines*. Il a écrit, en outre, une quantité prodigieuse de sonates, de symphonies, etc.

* **DÉVIER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *deviare*, même significat.; de la prépos. *de*, et *via*, voie). *Je dévie, nous dévions. Je déviais, nous déviions, vous déviiez. Que je dévie, que nous déviions, que vous déviiez.* Se détourner de la voie, du chemin. Des voyageurs qui dévient de la bonne route.

— Être détourné de la direction naturelle. La colonne vertébrale qui vient à dévier.

— Changer, en parlant des idées, des sentiments. Dévier d'une résolution arrêtée, d'un parti pris.

— Absol. André Chénier, en un temps de violence, de lâcheté et de frénésie, fut du petit nombre des hommes qui ne *dévièrent* jamais. (Sainte-Beuve.)

— Fig. S'écarter des bons principes, sous le rapport du vrai et du bien. Dévier de la religion, de la morale, de l'honneur, de la probité, de la vertu. Dévier de la saine politique, de la sainte justice.

— DÉVIER. v. a. Enlever la rectitude. Cet accident lui a dévié la colonne vertébrale.

— SE DÉVIER. v. pron. Même signification que Dévier, verbe neutre. Se dévier de la véritable route.

— Ne pas rester droit. Un enfant dont la taille se dévie.

DÉVIGOGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévigogner. S'empl. adjectiv. Pièce de bois dévigognée.

DÉVIGOGNER. v. a. 1re conj. Dégauchir, déformer, ajuster de travers. Inusité.

— DÉVIGOGNER. v. n. Mar. Se dit des mâts, des câbles en mauvais état.

DÉVILLE-LEZ-ROUEN. Géogr. Bourg du cant. de Maromme, arr. de Rouen (Seine-Inf.). Filatures, teintureries, toiles peintes; 5,200 h.

DEVILLÉE. s. f. Bot. Genre de podostémacées établi pour une espèce du Brésil. || Syn. de CARAGUATE.

DEVILLINE. s. f. (de *Deville*, n. pr.). Minér. Sous-sulfate de cuivre qu'on trouve dans les Cornouailles.

* **DEVIN, INERESSE.** s. (du lat. *divinus*, divin). Celui, celle qui fait métier de deviner, de lire dans l'avenir, qui prédit, qui révèle les choses cachées, qui interprète les songes, qui jette ou qui lève les sorts et les maléfices. Aller au devin. Consulter le devin. Interroger la devineresse. Partout les devins ont affecté un costume et des usages particuliers, propres à [illegible] crédules et à [illegible] les esprits par une vive préoccupation. Les Grecs avaient trois sortes de devins: les premiers, *démonoleptes*, prétendant recevoir dans leur corps des démons qui parlaient; les seconds, *enthousiastes*, se disaient sous l'influence de la Divinité, et instruits par elle des événements futurs; les troisièmes, *extatiques*, tombaient dans de longues extases et faisaient ensuite de brillantes narrations de ce qu'ils prétendaient avoir entendu ou vu. La superstition, l'ignorance et la crédulité, ont, dans tous les temps, accrédité les devins. Il consulta l'un après l'autre tous les *devins* de l'armée, ceux qui observent la marche des serpents, ceux qui lisent dans les étoiles. (G. Flaubert.)

— Le féminin *devine* est très rare. Moi, *devine!* on se moque! (La Fontaine.)

— Loc. prov. *Il ne faut pas aller au devin pour en être instruit.* Se dit en parlant d'une chose qui est assez connue. *Je ne suis pas devin*, se dit pour signifier qu'on ne pouvait se douter d'une certaine chose, ou qu'on ne saurait la comprendre sans qu'elle soit expliquée.

— Entom. Nom de plusieurs insectes du genre mante.

— Erpét. *Devin* ou *serpent devin*. Nom vulgaire du boa constricteur.

— Adjectiv. Après avoir remué l'urne *devineresse.* (Dacier.)

[illegible]

—REM. GRAMM *Devineresse*, que l'Académie donne pour féminin à *Devin*, est en réalité le féminin de *deviner*, comme *enchanteresse* est le féminin d'*enchanteur*. *Devin* a logiquement pour féminin *devine*, qui est aujourd'hui inusité.

DEVINABLE. adj. 2 g. Qui peut être deviné. Énigme devinable. Secret devinable. Mystère devinable.

DEVINAILLE. s. f. Art ou profession de devin. Ne se dit guère qu'en plaisantant et en mauvaise part.

— S'emploie, dans quelques provinces, avec le sens de Devinette.

DEVINÉ, ÉE. part. pass. du v. Deviner. S'empl. adj. Secret deviné. Énigme devinée.

DEVINEMENT. s. m. Action de deviner.

*** DEVINER.** v. a. 1re conj. (rad. *devin*). Prédire les choses futures, prévoir les événements. Deviner l'avenir.

— Loc. prov. *Deviner les fêtes quand elles sont venues*. Dire des choses que chacun sait, annoncer des nouvelles déjà publiques.

— Découvrir par des sortilèges les choses cachées. Deviner en quel endroit on a caché un trésor.

— Par extens. Pressentir, conjecturer. Deviner la pensée d'une personne, ou simplement, Deviner les intentions de quelqu'un. Deviner la cause d'un refus. Deviner les mots d'une écriture illisible. Deviner d'où vient un mal, quelle chose il a faite. Deviner combien une chose coûte. Deviner l'âge d'une personne. [illegible] Mme de Sévig. On aime bien à *deviner* les autres, mais on n'aime pas à être *deviné*. (La Rochef.) Il consultait ses yeux et la [illegible] *deviner* toutes ses pensées. [illegible] les secrets de la nature. (Condill.)

[illegible]

— *Il faut toujours le deviner*. Se dit de ceux qui est mystérieux dans ses paroles, obscur dans ses écrits. || *Il n'y a là rien à deviner*. Se dit d'une chose palpable, évidente, claire par elle-même.

— *Deviner une énigme, un logogriphe, une charade*. En trouver le mot. || Fig. et fam. *C'est une énigme à deviner*. Se dit en parlant d'une chose obscure, embrouillée. || *Je vous le donne à deviner en dix, en cent, en mille*. Se dit en parlant à quelqu'un d'une chose de laquelle on suppose qu'il ne se douterait jamais. || *Je vous le laisse à deviner*. Vous le conjecturerez facilement. || *Devinez le reste*. Jugez du reste. On dit de même *Vous devinez le reste*. Vous jugez du reste.

— Reconnaître. J'ai entendu les sons de ta guitare, tu célébrais les héros de mon pays, je t'ai *deviné* à la beauté de tes accents, et j'apporte à tes pieds le cœur d'Aben-Hamet. (Chateaub.) Si vous n'aviez point signé la lettre ingénieuse et solide dont vous m'avez honoré, je vous aurais très bien *deviné*. (Voltaire.) Je ne veux imputer ces épîtres à personne, mais s'il était question d'en *deviner* l'auteur, je crois que je trouverais aisément le mot de cette énigme. (Id.)

— Absol. *Devine*, si tu peux, et choisis, si tu l'oses. (Corn.) Qui *devine* est souvent sujet à se méprendre. (Id.) Le cœur a *deviné* bien avant qu'on ordonne. (Del.) Un célèbre médecin, renonçant à la médecine, qu'il avait exercée avec beaucoup de succès pendant plus de trente ans, disait : Je me retire, je suis las de *deviner*. (Sall.)

— *Deviner que*. Je ne sais comment il avait *deviné* que j'étais possédé d'un triste amour. (J. Janin.)

— **SE DEVINER.** v. pron. Être deviné. Cette énigme se devine aisément.

— Se comprendre, se pressentir mutuellement. Deux cœurs, deux âmes qui se devinent. Les coquins se *devinent*. (Duclos.) Tout ce qui est mérite se sent, se discerne, se *devine* réciproquement. (La Bruy.) Les âmes tendres se *devinent* les unes les autres. (Mme de Tencin.)

*** DEVINERESSE.** s. f. V. DEVIN.

DEVINERIE. s. f. Syn. burlesque de DIVINATION.

DEVINETTE. s. f. (rad. *deviner*). Question posée pour exciter la curiosité.

*** DEVINEUR, EUSE.** s. Se dit en plaisantant et en se moquant, pour Devin, devineresse.

[illegible]

— Par extens. Qui aime à pressentir, à conjecturer. Beau devineur. Grand devineur. Habile devineur. Triste devineur. Maladroit devineur. Faire le devineur.

DÉVIRAGE. s. m. Mar. Action de dévirer. || Nom donné aux bordages de l'arrière et de l'avant, sous les fesses et les joues d'un vaisseau.

— Constr. mar. État d'une pièce de bois dont tous les points d'une même face ne sont pas situés dans le même plan. Cette pièce de bois a du dévirage.

DÉVIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévirer. S'emploie adjectiv. Cabestan déviré. Manœuvres dévirées. Pièces de bois dévirées.

DÉVIRER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *virer*). Mar. Détourner un cabestan ou un guindeau pour détendre un peu un câble ou une manœuvre qu'on y avait raidi en virant dessus. || *Dévirer une manœuvre*. La faire tourner sur son axe, dans le sens opposé à son commettage, pour défaire les coques.

— Constr. nav. Donner du renflement à des pièces de bois, de manière qu'une des faces de ces pièces n'ait pas tous ses points dans un seul plan.

— **SE DÉVIRER.** v. pron. Être déviré, détourné.

DÉVIRGINÉ ou **DÉVIRGINISÉ, ÉE.** part. pass. du v. Dévirginer, ou Dévirginiser.

DÉVIRGINER ou **DÉVIRGINISER** v. a. 1re conj. (lat. *devirginare*, rad. *virgo*, *virginis*, vierge). Oter la virginité.

DÉVIRGINEUR ou **DÉVIRGINISEUR.** s. m. Celui qui ôte la virginité, déflorateur.

[illegible]

— Adjectiv. [illegible] *merle blanc* [illegible]

[illegible]

DÉVIRILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Déviriliser.

DÉVIRILISER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *viril*). Oter la qualité d'homme.

— Amollir, énerver, efféminer.

— **SE DÉVIRILISER.** v. pron. Perdre la qualité d'homme ; s'énerver, s'efféminer.

DÉVIROLAGE. s. m. Techn. Action de déviroler.

DÉVIROLÉ, ÉE. part. pass. du v. Déviroler. S'empl. adjectiv. Pièces de monnaie dévirolées.

DÉVIROLEMENT. s. m. Syn. de DÉVIROLAGE.

DÉVIROLER. v. a. 1re conj. (de *dé*, préf., et *virole*). Techn. Retirer de la virole les flans qui ont été frappés par le coin.

— **SE DÉVIROLER.** v. pron. Être dévirolé.

DÉVIRURE. s. f. Constr. Coupe donnée à l'ardoise à l'extrémité d'un comble. On dit aussi *dérivure*. || Filet de plâtre établi sur le pignon d'un bâtiment.

*** DEVIS.** s. m. (pr. *de-vi* ; ét. lat., *divisum*, supin du verbe *dividere*, diviser). Discours, entretien, conversation familière. Devis joyeux, plaisant, long, fatigant, ennuyeux, tendre, amoureux, passionné. N'est usité et gracieux que dans le genre badin ou dans le style marotique.

[illegible]

— Gré, plaisir. *A mon devis*, à mon gré. (Rabelais.)

— Description détaillée et circonstanciée de toutes les parties d'un travail projeté. Devis exact. Faire un devis. Donner un devis. Travaux conformes au devis. Souvent il arrive que le devis et le détail sont confondus en une seule pièce, sous le nom de *devis estimatif* ; mais c'est une mauvaise méthode qui peut exposer l'ingénieur à des contestations avec l'entrepreneur.

— Jurispr. *Devis et marché*. Acte qui règle toutes les conditions arrêtées entre celui qui fait faire l'ouvrage et l'entrepreneur.

DÉVISAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévisager. S'empl. adjectiv. Un homme dévisagé. Une femme dévisagée.

*** DÉVISAGER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *visage*). Défigurer, déchirer le visage. Son fusil lui a crevé dans les mains et l'a tout dévisagé.

— Dans un sens moins rigoureux, Faire des égratignures au visage. Les griffes du chat l'ont dévisagé. Reprochez maladroitement à une coquette son âge, elle tâchera de vous dévisager. Il est des gens d'une mine tellement sinistre, d'un regard si farouche, qu'ils ne vous envisagent jamais sans avoir l'air de vous *dévisager*. (Sallent.) Oh ! si c'est lui, je veux l'attendre, moi, pour le *dévisager*. (Dancourt.)

— Fig.

[illegible] (CHAULIEU.)

— Pop. *Dévisager quelqu'un*. Examiner ses traits pour le reconnaître. Mais, tout en bavardant, elle *dévisageait* la jeune femme d'un air de curiosité aiguë. (E. Zola.)

— Par extens. Nous avons *dévisagé* ensemble quelques maisons du treizième et du quatorzième siècle. (E. About.)

SE DÉVISAGER. v. pron. Se déchirer, s'égratigner mutuellement le visage. Ces deux femmes furieuses se sont dévisagées.

— Pop. Se regarder l'un l'autre avec attention pour se reconnaître.

*** DEVISE.** s. f. (pr. *de-vize* ; ét., V. DEVIS). Trait de caractère exprimé en peu de mots, quelquefois seuls, mais le plus souvent accompagnés d'une figure allégorique. Devise fine, délicate, spirituelle, ingénieuse, flatteuse, plaisante, gaie, facétieuse, énigmatique, obscure, succincte. Choisir une devise. Faire une devise. Graver une devise. Ne pas mentir à sa devise. La *devise* est une invention de la chevalerie, ce fut d'abord la marque distinctive de l'armure des chevaliers ; elle était sur leur écu ou sur leur cotte, en sorte que cette *devise* était très usitée. En France, en Espagne, en Italie, elle brilla dans les tournois, dans les réjouissances publiques, dans les pompes funèbres ; elle fut l'ornement des fêtes de la cour de Louis XIV, et l'expression des traits sentiments qui animaient et distinguaient cette cour. La vertu guerrière, la grandeur et le culte pour le monarque. Marmontel. Dans la *devise*, on distingue le corps et l'âme ; le corps, c'est la figure, l'âme, ce sont les mots. Les qualités essentielles à la devise, du côté du corps, sont que l'image en soit très simple, très distincte, et, du côté de l'âme, que l'inscription soit brève et juste. (Id.) J'ai pris pour *devise* : « Faire le bien sans espérance. » Et je reste fidèle à ma *devise*. (A. Daudet.)

[illegible]

— Par extens. Un ou plusieurs mots, en le rendant seuls, la résolution, le caractère, les qualités, la profession, la résolution de quelqu'un. *Chacun à son tour*. *Pari et peu*. *Toujours prêt*. *Dire vrai, c'est ma devise*. *Bonheur pour tous*. *Dieu, roi et dame*, tel était la devise des anciens chevaliers français.

[illegible] (LA FONTAINE.)

— *Devise républicaine*. Devise de la première république, composée des mots suivants : Liberté, fraternité, ou la mort.

— *Devise de bonbons*. Petit papier portant une devise ou un dicton, et qui enveloppe un bonbon. || Les bonbons mêmes.

— Se prenait anciennement pour Testament, division que l'on faisait de ses biens.

— Signifiait encore Volonté. *Être à la devise de quelqu'un*. Lui être dévoué, être à sa discrétion.

— Blas. Division d'une pièce honorable de l'écu.

— Navig. Nom particulier d'un bateau, écrit ordinairement à l'arrière. Les règlements ont rendu la devise obligatoire.

— Sculpt. Ornement en bas-relief composé de paroles et de figures allégoriques.

DEVISÉE. s. f. (rad. *deviser*). Conversation, entretien familier. Faire la devisée, faire longue devisée, joyeuse devisée.

*** DEVISER.** v. n. 1re conj. (rad. *devis*, propos). Converser, discourir, s'entretenir familièrement. Ne s'emploie que dans le genre badin ou dans le style marotique. Ils commencent à *deviser* joyeusement ensemble. (Rabel.) Nos voyageurs *devisaient* en chemin. (Volt.)

[illegible] (VOLTAIRE.)

— S'est pris quelquefois pour Se faire la cour, en parlant d'un homme et d'une femme.

DÉVISSAGE. s. m. Action de dévisser.

DÉVISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévisser. S'empl. adjectiv. Platine dévissée.

DÉVISSEMENT. s. m. Action de dévisser.

*** DÉVISSER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *visser*). Défaire, ôter la vis ou les vis. Dévisser une serrure. Dévisser la platine d'un fusil. Outil à dévisser.

— Retirer, séparer une chose d'une autre à laquelle elle s'adapte à vis. Dévisser le bouchon d'argent d'un flacon de cristal.

— Arg. *Dévisser son billard*. Mourir. *Dévisser le coco*. Tordre le cou à quelqu'un. Le tuer en l'étranglant.

— **SE DÉVISSER.** v. pron. Être dévissé.

— Fig. et pop. Ils parlent encore de s'ouvrir le ventre, de se *dévisser* la tête. (A. Daudet.)

DE VISU. loc. lat. V. VISU.

DÉVITRIFIABLE. adj. 2 g. Chim. Qui peut être dévitrifié. Substance dévitrifiable.

DÉVITRIFICATION. s. f. (pr. *dé-vi-tri-fi-ka-sion*). Chim. Action de dévitrifier. On peut profiter de la *dévitrification* pour préparer une foule d'objets qui seraient susceptibles ou moulés, mosaïques, [illegible] une grande dureté. (Baudrimont.)

— Résultat de cette action.

DÉVITRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévitrifier. S'empl. adjectiv. Corps dévitrifié. Substance dévitrifiée. Le verre *dévitrifié* ne peut plus fondre à la chaleur des fours des verreries. (Baudrimont.)

DÉVITRIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. priv., et *vitrifier*). Se conjugue comme *Vitrifier*. Chim. Oter la vitrification. Faire perdre la forme vitrifiée. Dévitrifier un corps, une substance.

— **SE DÉVITRIFIER.** v. pron. Perdre la forme vitrifiée.

*** DÉVOIEMENT.** s. m. (rad. *dévoyer*). Médec. Évacuation abondante et fréquente, par l'anus, de matières alvines liquides, non pas séreuses, purulentes, avec ou sans coliques, et déterminée par l'état de phlegmasie de la muqueuse intestinale. Lorsqu'on suppose que le *dévoiement* tient à un défaut de force contractile du canal intestinal, comme il arrive quand la maladie se prolonge, l'administration des [illegible] toniques est parfaitement indiquée pour remédier à cet état de relâchement. (Renauld.) Quelque brave qu'il fût Henri IV, [illegible] de prendre un dévoiement ; [illegible] (Tallem. des Réaux.) On écrit aussi *dévoîment*.

— Archit. Inclinaison hors la ligne verticale, d'un tuyau de cheminée ou d'un tuyau de descente.

— Mar. Dérangement du parallélisme des couples d'un bâtiment avec les couples de levée. Avoir du dévoiement. Les couples ont du dévoiement.

— Se prenait anciennement, dans le langage usuel, pour Déviation, détournement, etc.

DÉVOILÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévoiler. S'empl. adjectiv. Femme dévoilée. Visage dévoilé. Statue dévoilée.

— Fig. Secret dévoilé. Mystère dévoilé. Intrigue dévoilée. Passion dévoilée.

*** DÉVOILEMENT.** s. m. Action de dévoiler, d'ôter le voile ; effet, résultat de cette action. Insulte dans cette acception propre.

— Fig. Action de faire connaître ou de pénétrer, de découvrir une chose cachée, secrète. Le dévoilement des mystères. Le dévoilement des figures de l'Ancien et du Nouveau Testament. [illegible] secrets du cœur.

*** DÉVOILER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *dé*, préf. extract., et *voiler*). Oter, lever le voile. Dévoiler une femme. Dévoiler une religieuse.

— Oter toute chose semblable à un voile qui cache un objet. Dévoiler une statue. Dévoiler un tableau.

[illegible] (DE SAINT-ANGE.)

— Signifie quelquefois Faire quitter le voile monastique, relever des vœux de religion. Dévoiler une religieuse.

— Fig. Découvrir, révéler, faire connaître une chose secrète, une chose cachée. Dévoiler un mystère. Dévoiler un secret. Dévoiler une intrigue, une trahison, une perfidie. On cache ses passions aux yeux du public ; une imprudence peut quelquefois les *dévoiler*. (Mass.) L'imagination et les passions se replient de tant de manières, et dépendent si fort des tempéraments, des temps et des circonstances, qu'il est impossible de *dévoiler* tous les ressorts qu'elles font agir. (Condill.) Je vais vous dire mon secret et vous *dévoiler* celui de presque tous les hommes. (Barthél.) Il compte *dévoiler* tous ces mystères d'iniquité. (Volt.) Ils se vengeaient de leurs voisins en les couvrant de ridicules, et des gens riches en *dévoilant* leurs injustices. (Id.) Tel ambitionne dans la chaire ou à la tribune un grand nombre d'auditeurs qui entendent les productions de son esprit, qui serait désolé qu'un seul scrutateur pût *dévoiler* les secrets de son âme. (Sallent.) Le ciel lui *dévoila* le livre des destins. (Thomas.) Qui vous a *dévoilé*, seigneur, votre naissance ? (Crébillon.)

[illegible] (RACINE.)

Pour nuancer son arc, Iris aux feux du jour
En dérobait l'azur, le pourpre et l'émeraude :
Mais depuis que le prisme a *dévoilé* sa fraude,
Iris n'est qu'un nuage éclairé du soleil.
(DELILLE.)

— **SE DÉVOILER.** v. pron. Paraître sans voile, au propre et au figuré. Cette femme s'est dévoilée d'elle-même.

[illegible] (RACINE.)

— Apparaître. Un autre monde moral se *dévoilait* à mes regards. (J.-J. Rouss.)

— En parlant des choses. Être pénétré, découvert. Le mystère, le secret, l'intrigue, le complot se dévoile.

*** DEVOIR.** v. a. 3e conj. irrég. (du lat. *debere* ; on écrivait anciennement *debvoir*). *Je dois, tu dois, il doit, nous devons, vous devez, ils doivent. Je devais. Je dus. J'ai dû. Je devrai. Je devrais. Dois, devons, devez. Que je doive, que tu doives, qu'il doive, que nous devions, que vous deviez, qu'ils doivent. Que je dusse, que tu dusses, qu'il dût, que nous dussions, que vous dussiez, qu'ils dussent. Devant. Dû.* Avoir des dettes. Être obligé de payer quelque chose, soit argent, soit denrée. Devoir dix mille francs. Devoir cent écus. Devoir une rente annuelle de dix hectolitres de froment. Devoir par obligation, par contrat, par hypothèque. Devoir plus qu'on ne peut payer, plus qu'on n'a vaillant. Devoir dix journées de travail. Gens qui demandent froidement ce qui ne leur est pas dû, ou qui refusent nettement ce qu'ils *doivent*. (La Bruy.) Fénelon mourut sans argent et sans *devoir* un sou. (St-Sim.)

— Fig. Rien ne se dément encore dans cette grandeur qu'il a acquise, dont il ne *doit* rien, qu'il a payée. (La Bruy.)

— Être redevable du prix d'une chose. Il doit encore sa maison à l'entrepreneur, ses meubles au tapissier.

— Absol. Mais si tu *dois*, et que tu ne payes pas ? — Alors monsieur voit bien que c'est comme si je ne *devais* pas. (Beaumarch.)

— *Devoir du retour*. Devoir de l'argent après avoir fait un échange.

— Fig.

Et d'autant que l'honneur m'est plus cher que la vie,
D'autant plus maintenant je te dois de retour.
(CORNEILLE.)

— [illegible] *tiers et au quart, de tous côtés*, etc. Devoir beaucoup de tous les côtés, être criblé de dettes. [illegible] débiteur. || *Qui a terme ne doit rien.* On n'est obligé de payer sa dette qu'au jour de l'échéance. || *Quand on doit, il faut payer ou agréer.* Il faut satisfaire son créancier par de l'argent, ou du moins par de bonnes paroles. || *Qui nous* [illegible] se plaindre de celui-là même qui se plaint à [illegible] *reste.* Prétendre qu'on ne fait jamais assez pour [illegible]

— Être tenu à quelque obligation par la loi, [illegible] séance, par sa condition, etc. Devoir obéissance [illegible] voir amour à sa femme, à ses enfants. Devoir des égards, des ménagements à ses semblables. Devoir une visite à un ami. Vous *devez* un exemple à la postérité. (Corn.) Dans l'état où il est, il ne *doit* plus rien au monde que la vérité. (Boss.) Les premières vérités qu'il apprit [illegible] qu'il *devait* à son peuple comme roi. (Fléch.) Ils avaient pour sa personne des égards et des déférences qu'ils ne *devaient* pas à sa couronne. (Mass.) C'est un hommage d'amour que tous les hommes *doivent* à sa bonté. (Id.)

[illegible]

— [illegible] *rent* garder le même silence que les confesseurs. (Boss.) Ceux qui *devaient* les secourir [illegible] aimer la paix par inclination et faire la guerre [illegible] ces hommes infâmes, ils se les associent. (Mass.)

— [illegible] sujet. La loi doit une égale protection à tous les citoyens. La nation doit récompenser tous ceux qui la servent.

— [illegible] fortune à quelqu'un. Nous devons la vie à nos parents. On n'aime point ceux à qui l'on *doit* [illegible] blissement de tant de maisons. (Boss.) Notre langue *doit* beaucoup aux écrivains. (La Bruy.) Les autres genres de gloire, on les *doit* au ha[illegible] ce, que tu le *dois*. (Fléch.) Nous *devons* toutes les productions de la terre au cultivateur, et [illegible] tiste toutes les formes données aux matières premières. (Condill.) Les Français *doivent* à Colbert leur industrie et leur commerce. (Volt.)

— [illegible] chose au lieu d'un nom de personne pour régime indirect. On croira *devoir* à sa piété l'ouvrage si mémorable du rétablissement de l'Église. (Boss.) La pieuse Isabelle *devait* une partie de sa gloire aux malheurs de l'Espagne. (Id.) Il y a de certains grands sentiments, de certaines actions nobles et élevées, que nous *devons* moins à la force de notre esprit qu'à la bonté de notre naturel. (La Bruy.) Il ne *doit* [illegible] un auteur *doit* le succès de sa pièce, ou à l'art des acteurs qui la jouent, ou à la décision de quelques amis accrédités dans le monde, qui [illegible] multitude. (Volt.)

[illegible]

— *Devoir*, [illegible] 1° qu'il est en quelque sorte juste, raisonnable, [illegible] gèrement vêtu, on doit avoir froid en hiver. L'homme qui fait de grandes dépenses doit être riche. Les bons ouvriers doivent avoir plus de travail que les ouvriers médiocres. [illegible] bien irritée contre les hommes. (Mass.)

— 2° Indique une vraisemblance, une probabilité, une certitude relative. La campagne doit être déjà belle. Les raisins doivent commencer à mûrir. Ce monument doit être bientôt achevé.

— 3° Indique une infaillibilité, une certitude absolue. Nous devons tous mourir, ressusciter, [illegible] *doit* mourir aille à la mort. (Boss.) Jamais ce qui *doit* mourir ne peut être long. (Id.) Tout *doit* finir avec nous. (Mass.)

— 4° Indique l'intention de faire quelque [illegible] tôt renoncer au monde.

— 5° Indique simplement le futur. Une femme insensible est celle qui n'a point vu celui qu'elle *doit* aimer. (La Bruy.) Il pacifique ou se *doivent* terminer les différends de deux grands empires. (Boss.) Ainsi commençait une vie dont les suites *devaient* être si glorieuses. (Fléch.) On *doit* de tous les Juifs exterminer la race. (Rac.)

[illegible]

— 6° Indique un résultat [illegible] seul jour perdu *devrait* donc nous laisser des regrets. (Mass.) L'homme n'est fait que pour [illegible] ciproque. (Id.)

— *Devoir*, dans le sens de falloir. Le calme profond de nos jours *devait*-il être précédé de [illegible] temps, la menace est même de trop. (Grimm.)

— *Devoir de* [illegible]

— Impers. [illegible] y avoir antipathie entre ces deux caractères. Il doit y avoir du charme dans la solitude. Il *devrait* y avoir dans le cœur des sources inépuisables de douleur pour certaines pertes. (La Bruyère.)

— *Dussé-je*, [illegible] bien même il faudrait que je dusse, qu'il dût, etc. *Dussé-je*, après dix ans, voir mon palais en cendre. (Rac.)

[illegible]

— [illegible]

— SE DEVOIR, v. pron. [illegible] soi-même. Se devoir à soi-même de respecter [illegible]

— Être tenu [illegible] Se devoir à sa famille, à ses amis, à sa patrie.

★ **DEVOIR.** s. m. (du v. *devoir*). Accomplissement [illegible] Être toujours ferme dans son devoir. [illegible] d'un époux, d'un fils. Les devoirs d'un ami. [illegible] colère l'emporte au delà du *devoir*. (Malh.) Les différentes situations que la naissance et les dignités nous donnent dans le monde diversi[illegible] entreprise, quand même la reconnaissance ne m'en aurait pas imposé le *devoir*. (Id.) Quand on cherche les applaudissements en faisant son *devoir*, ou lorsqu'on les attend pour l'avoir fait, ce n'est pas la vertu qui porte au *devoir* et qui fait agir. (Bonnin.) Les lois divines et humaines nous imposent des *devoirs*; la bienséance, l'amitié, la décence, nous en imposent [illegible] l'homme, sans s'en imposer de nouveaux. (Id.) Loin de résister à des sentiments si charmants, nous en ferons à la fois nos *devoirs* et nos plaisirs. (Id.) Malheur à qui ne sait pas sacrifier un jour de plaisir aux *devoirs* de l'humanité! (Id.) La conscience ne nous dit point la vérité des choses, mais la règle des *devoirs*. (Id.)

Faire son devoir. [illegible] faisait son *devoir*. (Mme de Sévig.) Qui sert bien son roi ne fait que son *devoir*. (Corneille.)

— Par extens. J'avais vu le beau temps qui vous a accompagnée jusque-là, le soleil et la lune faisant leur *devoir*. (Mme de Sévig.)

— Combattre vaillamment. L'armée a fait son devoir.

— *Faire son devoir de*. Se croire obligé à faire une chose. J'ai vu de quelle sorte vous [illegible] très bien son *devoir*. (Mme de Sévigné.)

— Par extens. Se bien acquitter de. La langue du cocher a bien fait son *devoir*. (Corn.) Chacun fit son *devoir* de dire à l'affligée. (La Fontaine.)

— *Faire le devoir de*. Agir, se conduire comme. La pauvre K*** se cassait la tête contre les murs, et faisait très bien le *devoir*, tambour battant, d'une véritable amie. (Mme de Sévig.)

— *Être dans son devoir, se mettre dans son devoir, dans la ligne de son devoir*. Garder le maintien, la déférence, le respect que l'on doit aux personnes devant qui l'on se trouve.

— *Sortir son devoir*. [illegible] *mener quelqu'un à son devoir*, [illegible] *quelqu'un dans le devoir*. || *Rentrer dans son devoir, dans le devoir*. Se remettre dans la subordination, dans l'obéissance. [illegible] *devoir*. Être à son poste. Le chevalier est à son *devoir*. (Mme de Sévigné.) || *Ranger quelqu'un à son devoir*. L'obliger à faire ce qu'il doit. || De même, on dit : *Se ranger à son devoir*. || Par menace : *Je vous apprendrai votre devoir, je lui apprendrai son devoir*. Je l'obligerai à obéir.

— *En devoir de*. Prêt à. Nous étions à table plusieurs joyeux, en *devoir* de bien faire. (P.-L. Courier.)

— *Se mettre en devoir de faire quelque chose*. Se disposer à faire cette chose, commencer à la faire. Se mettre en devoir d'exécuter une promesse.

— *Il est du devoir de* [illegible] gée de faire telle chose. Il est du devoir du ci[illegible]

— [illegible]

— Politesse, civilité. Je suis tellement accablée de visites et de *devoirs*, que de bonne foi je n'en puis plus. (Mme de Sévigné.)

— *Petits devoirs*. Petits soins. Prévenances.

[illegible]

— *Aller rendre ses devoirs à quelqu'un*. [illegible] le saluer dans sa maison, lui faire une visite de bienséance, de politesse. Il y a longtemps que je me promets d'aller lui rendre mes devoirs.

— Par extens. et fam. Nous avons ici une lune toute pareille à celle de Livry; nous lui avons rendu nos *devoirs*. (Mme de Sévigné.)

— *Devoir conjugal*. Union charnelle des époux.

— *Derniers devoirs*. Honneurs funèbres, cérémonies des funérailles. Rendre les derniers devoirs à un père, à une mère, à un ami. Il ne se trouva personne pour lui rendre les derniers devoirs.

— Association d'ouvriers compagnons. Les compagnons du devoir.

— Toute composition qu'on donne à faire à un écolier. Devoir facile. Devoir difficile. Long devoir. Faire son devoir. Finir son devoir. Devoir bien fait, mal fait.

— Anc. jurispr. *Devoirs de loi*. [illegible]

— Dr. *Devoir parfait*. Celui dont on peut exiger l'accomplissement, qui a un droit corrélatif. || *Devoir imparfait*. Celui dont on ne peut exiger l'accomplissement, qui est sans droit corrélatif.

— Dr. cout. *Devoirs de délits*. Droit d'un boisseau de seigle sur tout ménager, paroissien, tenant feu et fumée et labourant terre.

— Dr. féod. *Devoirs seigneuriaux*. Ce qui était dû par le vassal à son seigneur. Satisfaire aux devoirs seigneuriaux.

— Faucon. *Devoir de l'oiseau*. Sa part de curée.

— Philos. Les devoirs de l'homme sont de quatre sortes : Devoirs envers Dieu, devoirs envers soi-même, devoirs envers ses semblables, devoirs envers la nature extérieure. || Les *devoirs envers Dieu* constituent le dogme, le culte et la morale religieuse. || Les *devoirs envers soi-même* constituent la morale individuelle, et sont relatifs à l'intelligence, à l'activité, à la sensibilité et au corps. || Les *devoirs envers ses semblables* constituent la morale sociale, générale et particulière dans la société civile et dans la famille. || Les *devoirs envers la nature extérieure* règlent l'action humaine relativement aux êtres animés et inanimés qui nous entourent, et sur lesquels nous avons pouvoir et action. || Les *devoirs positifs* comprennent ce qu'il faut faire; les *devoirs négatifs*, ce qu'il faut éviter.

— Relig. chrét. *Devoir pascal*. Communion que tout catholique est tenu de faire chaque année à sa paroisse, dans le temps de Pâques.

— Syn. comp. DEVOIR, OBLIGATION. Le *devoir* est plus fort et se rapporte plus directement à la conscience; l'*obligation* tient de l'usage, et se rapporte plus à la pratique.

DÉVOIRANT ou **DÉVORANT.** s. m. V. DÉVORANT.

DÉVOIS. s. m. Action de dévoyer, de s'écarter du chemin, de l'ornière. Le devois d'une charrette, d'une voiture. Il est populaire.

★ **DÉVOLE.** s. f. (ét. fr., *dé*, préfixe privat., et *vole*). Jeux. Manque ou perte de la vole. Se dit à certains jeux de cartes, lorsque le joueur qui commande ne fait pas la vole qu'il devait faire. Être en dévole. Faire la dévole.

— Fig. *Être en dévole*. Être en perte dans une affaire de laquelle on se promettait de retirer profit.

DÉVOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévoler. S'empl. adjectiv. Qui a perdu la vole, qui est en dévole. Joueur dévolé. Joueuse dévolée.

★ **DÉVOLER.** v. n. 1re conj. (rad. *dévole*). Manquer ou perdre la vole, être en dévole, à certains jeux de cartes.

— Fig. Faire des pertes là où l'on devait recueillir des bénéfices.

★ **DÉVOLU, UE.** adj. (du latin *devolutus*, attribué). Jurispr. Qui est transporté, transféré, échu, acquis par droit. Terre dévolue à la couronne. Héritage dévolu tout entier à la ligne maternelle, faute d'héritiers dans la ligne paternelle. Droit dévolu à quelqu'un. Si la propriété de tel bien est *dévolue* au fidéicommissaire, pourquoi perd-il sa réputation à la retenir? (La Bruy.) Sa pension vous est *dévolue* de droit. (Id.) Voilà les hommes auxquels les plus hautes fonctions étaient *dévolues*. (E. Renan.)

[illegible]

— Réservé, destiné. Une existence dévolue au malheur.

★ **DÉVOLU.** s. m. Provision pour un bénéfice rempli de fait, mais vacant de droit par défaut des qualités requises dans le collataire, ou par défaut de forme, ou à raison de quelque incapacité. Prendre, poursuivre, obtenir un dévolu. Plaider en dévolu. Avoir un bénéfice de dévolu. Bénéfice tombé en dévolu, vacant par dévolu. Les collateurs, en cas de dévolu, étaient le pape et l'évêque.

— *Jeter un dévolu*. Faire signifier un dévolu, c'est-à-dire la provision obtenue.

— Fig. et fam. *Jeter son dévolu*, [illegible] vous jeté votre dévolu? Jetterez-vous votre dévolu? J'ai enfin jeté mon dévolu. Je sus qu'elle avait jeté son *dévolu* sur un négociant fort riche. (Mérimée.)

[illegible]

★ **DÉVOLUTAIRE.** s. m. Celui qui est pourvu d'un bénéfice par dévolu, qui a obtenu un dévolu.

★ **DÉVOLUTIF, IVE.** adj. (rad. *dévolu*). Jurispr. Qui fait qu'une chose est dévolue, passe par droit d'une personne à une autre. Sentence dévolutive. Arrêt dévolutif.

— *Appel dévolutif*. Appel qui saisit de la connaissance d'une affaire un juge supérieur.

★ **DÉVOLUTION.** s. f. (pr. *dé-vo-lu-cion*; rad. *dévolu*). Transport, transmission.

— Jurispr. Attribution à l'une des deux branches de la famille d'un défunt de la moitié de son hérédité, qui aurait appartenu à l'autre branche, si celle-ci eût existé. Dévolution de la ligne paternelle à la ligne maternelle. Droit de dévolution. A défaut d'héritiers, tout l'héritage d'un défunt revient à l'État par dévolution pleine et entière.

— En matière bénéficiale. Droit de conférer un bénéfice qui passait au supérieur immédiat de degré en degré, lorsque le collateur ordinaire négligeait de le conférer. || Acquisition d'un bénéfice par dévolu.

— Droit en vertu duquel, dans certains pays, les filles du premier lit héritaient aux dépens des fils du second.

— Hist. *Guerre de dévolution*. Guerre que Louis XIV déclara à l'Espagne, à l'occasion des prétentions qu'il faisait valoir sur les Pays-Bas au nom de sa femme, fille de Philippe IV, et qui se termina en 1668 par le traité d'Aix-la-Chapelle.

DEVON. s. m. Agron. Race de bœufs du comté de Devon.

DEVON. Géogr. Comté d'Angleterre borné au N. et au N.-E. par le canal de Bristol; à l'E., par les comtés de Somerset et de Dorset; au S.-E. et au S., par la Manche; à l'O., par le comté de Cornouailles. Superficie 663,000 hectares; popul. 604,000 hab. Sol fertile; bœufs renommés; mines d'étain, de plomb, de cuivre, de fer, etc.

— DEVON SEPTENTRIONAL. Terre des régions arctiques, au N. de l'Amérique, entre le canal de Jones au N., le canal de la Reine à l'O., et le détroit ou canal de Lancastre au S.-E. C'est une région glacée et inhabitée.

★ **DÉVONIEN, ENNE.** adj. Géol. Se dit d'un terrain de dépôt dont le type se trouve en Angleterre, dans le comté de Devon; il se compose de schistes, de grès, de calcaires divers. Ce terrain, toujours supérieur au système silurien et cambrien, est ordinairement surmonté par les roches calcaires carbonifères.

DÉVONITE. s. f. Nom donné parfois à la wavellite qu'on trouve en Angleterre, dans le comté de Devon.

DEVONPORT. Géogr. Ville maritime et place forte du comté de Devon (Angleterre), à 3 kil. N.-O. de Plymouth. Chantiers et bassins

de construction pour la marine royale, fabriques de voiles et cordages ; 65,000 hab.

DÉVORANT, part. prés. du v. Dévorer. Qui dévore, qui fait l'action de dévorer. [illegible]

— Fig. [illegible]

*** DÉVORANT, ANTE**. adj. Qui mange avec avidité. Lion dévorant. Tigre dévorant. Lionne, tigresse dévorante. Chiens dévorants. Bêtes dévorantes. Vous êtes le loup *dévorant*. (Mass.)

[illegible]

— Dans un sens analogue. Faim dévorante, appétit dévorant. Estomac dévorant. Une faim dévorante le pressait. [illegible] la Guyane sont bénies précisément pour leur puissance *dévorante*. (Michelet.)

— Avide de faveurs, de richesses. L'offrande n'est jamais pour le saint, ni nos épargnes pour les rois, mais pour cet essaim *dévorant* qui sans cesse bourdonne autour d'eux. (P.-L. Cour.)

— Qui détruit avec force et rapidité. Feu dévorant, flamme dévorante. Il va trouver aux enfers des ardeurs *dévorantes*. (Mass.) La famine suit ces armées *dévorantes*, et l'armée périt dans sa fleur. (Deleuze.) Le feu *dévorant* de la guerre ne fera plus tarir la source des générations. (Buff.)

[illegible]
Parcourt les airs épouvantés (GILBERT.)

Par anal. [illegible] La dévorante haleine des vents du midi.

— Fig. Qui consume, qui ronge. Sentir le ver dévorant du remords. Être en proie à des jalousies dévorantes. Être accablé de soucis dévorants. L'envie continuelle que j'ai de recevoir vos lettres, et d'apprendre l'état de votre santé, est une chose si *dévorante* pour moi, que je ne sais comment je pourrai la supporter. (Mme de Sév.) L'ambition de l'esprit est aussi active et aussi *dévorante* que celle du cœur. (Barth.)

[illegible]

— Excessif, qu'on ne peut endurer, au physique ou au moral. Chaleur dévorante. Ardeur dévorante. Mal dévorant. Soif, fièvre dévorante. Amour dévorant. Six mois d'une pluie qui tombe en torrents, et six mois d'une sécheresse *dévorante*, affligent régulièrement ce pays chaque année. (Raynal.)

— *Air dévorant*. Air subtil, dangereux pour les poitrines délicates. L'air *dévorant* et salin des Antilles prive les femmes de ce coloris [illegible] (Rayn.) *Climat dévorant*. Climat où la vie s'use vite.

Substantiv. [illegible] gloutonnerie. Un dévorant. Une dévorante. Vit-on jamais pareil dévorant ?

DÉVORANT ou **DÉVOIRANT**. s. m. [illegible]

— Adjectiv.

Pars donc, cordonnier *dévorant* !
[illegible]
Le petit et le grand,
[illegible]

DÉVORATEUR, TRICE. adj. Qui dévore.

— Techn. *Cylindre dévorateur*. Cylindre qui sert, dans les féculeries, à réduire en pulpe les tubercules.

— DÉVORATEUR. s. m. Celui qui dévore, qui détruit. Le temps est le plus impitoyable des dévorateurs.

DÉVORATION. s. f. (pr. *dé-vo-ra-cion*). Action de dévorer.

DÉVORÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévorer. S'empl. adjectiv. au propre et au figuré, dans toutes les acceptions du verbe. [illegible] petites lettres de change à Paris, qui sont tout aussitôt *dévorées*. (Mme de Sévigné.) [illegible] bien savoir comment vous vous portez, si vous êtes bien *dévorée*. (Id.) Ce sont sept à huit cents maisons à toit en terrasse, jetées au milieu d'un désert de sable *dévoré* par le soleil. (Stendhal.)

— *Dévoré de*. Un esprit dévoré d'inquiétudes. Un cœur dévoré de remords. Un courtisan dévoré d'ambition. Je suis déjà *dévorée* de curiosité. (Mme de Sévigné.) Et l'orphelin n'est plus *dévoré* du tuteur. (Boileau.) Comment concevrai-je qu'un enfant aussi dominé par la colère, et *dévoré* des passions les plus irascibles, puisse jamais être heureux ? (J.-J. Rouss.) [illegible] dez bien votre cœur, et voyez s'il est possible d'éteindre le feu dont il est *dévoré*. (Id.) L'Etna, couvert de neiges éternelles, domine sur toute la Sicile, qui, sans ce secours de la Providence, eût été *dévorée* des rayons du soleil. (A. Martin.) Louis XI, vers la fin de sa vie, s'enferma au château de Plessis-lez-Tours, *dévoré* de peur et d'ennui. Château. Je suis *dévoré* du désir d'une réponse de vous. (Mérimée.)

[illegible]

— *Dévorer par*. Un voyageur dévoré par les lions.

[illegible]

DÉVOREMENT. s. m. Action de dévorer.

*** DÉVORER**. v. a. (conj. du lat. *devorare*, même sens) [illegible] les dents. [illegible] Selon la Fable, Saturne dévorait ses enfants. Il y a encore dans quelques coins du nouveau monde des sauvages qui dévorent les prisonniers faits à la guerre. Le loup est prêt à *dévorer* le troupeau. (Mass.)

[illegible]

Par extens. Se dit de tous les animaux destructeurs. [illegible] Les vers qui le *dévorent*. [illegible] vanité. (Mass.)

Fam. Manger avec avidité, avaler avec gloutonnerie, en parlant des personnes.

— [illegible] il dévore. Je ne sais pas s'il digère bien, mais je sais qu'il *dévore*. (Mme de Maintenon.)

— Absorber par des dépenses excessives. Dévorer un riche héritage, une grande fortune. Dévorer tous ses biens. L'héritier prodigue paye de superbes funérailles et *dévore* le reste. (La Bruyère.)

[illegible]

— Consumer, détruire, engloutir, anéantir. Le feu dévore. La mort dévore. La flamme du bûcher [illegible] la Provence. Mme de Sévigné. [illegible] *rée*. (B. de St-P.) Une tache tombée sur un nom [illegible] le *dévore*. (Alex. Dum.)

[illegible]

Fig. *Une terre qui dévore ses habitants*. Un pays où la vie des habitants est ordinairement de peu de durée par suite de l'insalubrité de son climat.

— Par anal., en parlant des passions. L'ambition dévore ceux qui s'y livrent. L'orgueil dévore cet homme. Quel transport me saisit ? quel chagrin me *dévore* ? (Racine.) Une ambition demesurée *dévore* tous les cœurs ? (Mass.) [illegible]

[illegible]

— Puis en bonne part. Le zèle de la maison de Dieu le dévorait. L'amour divin devrait dévorer toutes les âmes. Célèbre par le zèle saint qui le *dévorait*. (Mass.)

— Causer une douleur vive, une peine cuisante. La fièvre le dévore. Le remords me dévore. L'inquiétude dévorait son cœur. Le chagrin le *dévore*. [illegible]

[illegible]

— Presser, tourmenter, ne pas laisser de repos. Une faim, une soif qui dévore.

— On dit d'un homme pressé d'une violente faim, que *la faim le dévore*.

— Surmonter courageusement. Dévorer les difficultés, les obstacles. Rien de pénible [illegible] ne franchise, de pénible qu'il ne *dévore*. Mass.)

— Fig. *Dévorer l'espace, la carrière*, etc. Parcourir avec rapidité. Ils vont, et, en deux ou trois enjambées, ils *dévorent* les espaces interposés. (Th. Gaut.) [illegible]

[illegible]

— Fig. *Dévorer un livre, une lettre*, etc. Le lire avec avidité et promptitude. [illegible] *dévoré* les Mystères de Paris, même les gens qui ne savent pas lire. (Th. Gautier.) || *Dévorer les livres*. Lire beaucoup.

— Convoiter. Dans son avide orgueil je sais qu'il [illegible]

[illegible]

— *Dévorer une chose en espérance*. La convoiter ardemment, avec l'espoir de bientôt la posséder. Il *dévore* en espérance tous mes trésors. (Vaugelas.)

— *Dévorer du cœur*. Et vous devez du cœur *dévorer* ces leçons. (Molière.)

— *Dévorer des yeux*. Tenir les yeux fixement attachés sur une personne ou sur une chose, avec l'expression du désir, de la jalousie, etc.

Et de ses vœux hardis l'orgueilleuse espérance
[illegible]

— *Dévorer le temps*, [illegible] tants. (Lemercier.)

— Retenir, concentrer, dissimuler, cacher en soi. Dévorer ses chagrins, ses larmes, son ressentiment, ses dédains, sa vengeance. [illegible] et j'ai caché aussi la rétractation. (Volt.) Je n'aurai jamais beaucoup d'autres regrets à *dévorer*. (Id.)

[illegible]

SE DÉVORER. v. pr. [illegible] rent. Ces lions et ces tigres se sont dévorés.

— Fig. Se ruiner, se détruire l'un l'autre. [illegible] les autres. (Boss.) Ils se déchirent, ils se *dévorent*, ils voudraient s'élever sur les ruines les uns des autres. (Mass.)

— Causer sa propre perte. Cette enfant est d'un esprit chagrin et jaloux, tout propre à se *dévorer*. (Mme de Sevigne.) Vos passions ayant essayé de tout, il ne vous reste plus qu'à vous *dévorer* vous-même. (Mass.)

— Fam. Se gratter avec une sorte de rage.

— *Se dévorer de*. C'est ma folie que de vous voir, de vous parler, de vous entendre ; je me *dévore* de cette envie. (Mme de Sévigné.)

— Impers. Être dévoré. Il se *dévore* encore des hommes dans quelques peuplades sauvages.

DÉVOREUR, EUSE. s. Celui, celle qui dévore. [illegible] (J.-J. Rouss.)

— [illegible] Quel dévoreur de livres ! Pauline, cette *dévorante* de livres. [illegible]

*** DÉVOT, OTE**. adj. (lat. *devotus*, de vovere, consacrer) [illegible] envies serait d'être *dévote*. (Mme de Sévig.) Si l'on est *dévot* durant le tracas de cette vie, comment ne le sera-t-on pas au moment qu'il faut la quitter. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie quelquefois par dénigrement. [illegible]

— *Dévot à*. Se dit de celui qui a une dévotion particulière pour quelque saint. Dévot à la Vierge.

— Fig. Dévot à la bouteille.

— [illegible] souverains catholiques dans leurs lettres au pape.

— Se dit des choses, relativement aux personnes. Un cœur dévot. Une âme dévote. Un air, un maintien, un extérieur dévot. Une ardeur dévote. Un zèle dévot. Un ton dévot.

— Qui est fait avec dévotion. Oraison dévote. [illegible]

— [illegible] nier sont, sans comparaison, plus *dévots* que les [illegible]

— DÉVOT, OTE. s. Celui, celle qui fait profession de la piété, de l'attachement à ses devoirs religieux. [illegible] faux *dévots* sont dangereux. (Acad.) Le faux *dévot*, ou ne croit pas en Dieu, ou se moque de Dieu [illegible] de choses : elle joue la *dévote*, la capable, la peureuse ! (Mme de Sévig.) Ce qui m'a donné le plus d'éloignement pour les *dévots* de profession, c'est cette âpreté de mœurs qui les rend insensibles à l'humanité, c'est cet orgueil excessif qui leur fait regarder en pitié le reste du monde. (J.-J. Rousseau.) Les meubles, de tapisserie differente et pieusement travaillés, montraient ce qu'ils étaient : des cadeaux de *dévotes* à l'abbé. (De Goncourt.) Il ne cessait de lui parler à l'oreille, au grand scandale des *dévots*. (Mérimée.) Il prenait l'air recueilli d'une *dévote* entendant nommer Notre-Seigneur. (A Daudet.

[illegible]

— *Les dévotes d'un prêtre*. Les personnes qui sont sous sa direction spirituelle. Il n'a qu'à monter en chaire pour me voir tout à l'heure [illegible] est celui qui sous un roi athée serait athée. (La Bruyère.)

— *Dévot de place*. Celui qui expose sa dévotion en public. Faux dévot, hypocrite.

[illegible]
Que le dehors plâtré d'un zèle spécieux,
[illegible]

— Fig. Celui qui est dévoué à quelqu'un, à quelque système, à une doctrine. Les dévots de Voltaire. Les dévots du naturalisme.

— Cavalier servant, amoureux en titre. (Rabelais.)

— Syn. comp. DÉVOT, DÉVOTIEUX. En bonne part. Le *dévot* n'a qu'une simple dévotion ; le *dévotieux* a une dévotion plus tendre, plus raffinée. En mauvaise part, Le *dévotieux* est plus minutieux, plus affecté que le *dévot*.

*** DÉVOTEMENT**. adv. Avec dévotion et piété, d'une manière dévote. Prier dévotement. Entendre la messe dévotement. Assister dévotement à toutes les cérémonies du culte.

DÉVOTERIE. s. f. Affectation de dévotion. Peu usité.

*** DÉVOTIEUSEMENT**. adv. (pr. *dé-vo-ci-eu-ze-man*). D'une manière dévotieuse ou dévote. Il est moins usité que *dévotement*.

*** DÉVOTIEUX, EUSE**. adj. (pr. *dé-vo-ci-eu*). Qui est plein de dévotion, qui pousse la dévotion jusqu'à l'excès [illegible] ne peut plus dévotieuse.

— En parlant des choses. Des pratiques dévotieuses.

— [illegible] (H. de Balzac.)

Substantiv. Un dévotieux, une dévotieuse.

*** DÉVOTION**. s. f. (pr. *dé-vo-cion* ; rad. *dévot*). Pieux attachement aux devoirs que la religion impose. [illegible] la dévotion. Être dans la dévotion, tout à la dévotion. Couvrir ses passions du voile de la dévotion. Se mettre, se lancer, se jeter dans la dévotion. [illegible] tendre *dévotion* pour tous les saints qui ont [illegible] Jésus-Christ par leurs travaux [illegible] Nous avons vu dans sa con[illegible] J.-J. Rousseau.

Se dit au pluriel. Il y a parmi les hommes peu de *dévotions* sages et bien conduites. (Fléchier.)

— *Dévotion à*. Culte particulier rendu à un saint, à une église, à une image, etc. Dévotion à Saint-Jacques de Compostelle.

— *Dévotion à* signifie aussi Confiance dans. Il s'en tirera aisément par le quinquina, auquel il a, comme vous savez, grande *dévotion*. (Racine.)

— Fig. Il ne faut pas ôter aux grandes âmes leur *dévotion* à la gloire. (Mme de Staël.)

— *Dévotion de*. Ne vous figurez pas une *dévotion* de spiritualités imaginaires, qui se nourrit de réflexions et qui laisse les saintes pratiques. (Fléchier.)

[illegible] accomplir extérieurement les devoirs, les pratiques de la religion. [illegible]

— S'est dit pour Retraite religieuse. Vous êtes en *dévotion*, vous avez trouvé nos pauvres sœurs de Sainte-Marie, vous y avez une cellule. (Mme de Sévigné.)

— Au pluriel, Pratiques religieuses. Elle re-

[illegible] (Boss.) [illegible] *en dévotion*, et dans [illegible] les [illegible] qui avaient [illegible] à la petite [illegible]

— [illegible] particulièrement, au pluriel. [illegible] Il [illegible] dans les [illegible] du saint sacrement. [illegible]

— Pop. *Faire ses dévotions* [illegible]

— *Pratiques de dévotion*. Actes extérieurs de religion.

— *Fête de dévotion*, [illegible] *de dévotion* Fête, [illegible] par pure dévotion, l'Église n'en ayant point commandé l'observance rigoureuse.

— *Livres de dévotion*. Livres qui servent [illegible] offices de l'Église, des prières, des oraisons mystiques, des règlements spirituels.

— *Image de dévotion*. Tableau qui représente un sujet pieux.

[illegible] *Il n'est dévotion que de jeune* [illegible] Lorsqu'on commence une entreprise, on est toujours plein d'ardeur. || *A l'offrande qui a dévotion*. Va à l'offrande qui veut.

A dévotion, à votre dévotion loc. adv. [illegible] comme on veut, comme vous voulez. L'offrande est à dévotion. C'est à votre dévotion.

— Par extens. Attachement que l'on a pour quelqu'un, disposition à faire tout ce que veut ou désire une personne. Avoir pour quelqu'un une dévotion extrême, une entière dévotion, une dévotion sans bornes. Les obligations que j'ai à Monseigneur et à vous vivront en ma mémoire, et en mon cœur la *dévotion* qu'elles [illegible] de vous être, monsieur, très humble et très fidèle serviteur. (Malherbe.) Ma *dévotion* pour vous est sans bornes. (Volt.)

Être à la dévotion de. Être dévoué, extrêmement attaché à [illegible] à votre dévotion, tout à votre dévotion.

[illegible] *Attendre quelqu'un en bonne dévotion*. [illegible] à le recevoir et à se réjouir avec lui.

Hist. *Vestis Dévotion*. Titre d'honneur donné aux [illegible] officiers de la cour byzantine.

Syn. comp. DÉVOTION, BIGOTERIE, CAGOTISME. La *dévotion* est un sérieux attachement aux devoirs imposés par la religion; la *bigoterie* est une piété superstitieuse et peu éclairée; le *cagotisme* est l'hypocrisie même de la [illegible], qui cache la perversité du cœur.

DÉVOTISME s. m. (rad. *dévot*). Manie de la dévotion, d'une dévotion superstitieuse et peu éclairée.

DÉVOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévouer. [illegible] Un [illegible] une femme dévouée.

— *Dévoué à*. Un père à qui je fus *dévoué* dès l'enfance. (Racine.) *Dévoué* à son prince et à sa patrie. (Boss.) Hommes flatteurs, complaisants, [illegible] aux femmes [illegible] *dévoués* à la fortune. (La Bruy.) Ils ne sont ni courtisans ni *dévoués* à la faveur. (Id.) Je vous suis tendrement *dévoué* [illegible] (Volt.) Je leur serai *dévoué* jusqu'à mon dernier soupir. (Id.)

— *Être dévoué à quelqu'un*. Être disposé à tout faire pour lui être agréable, utile. Se plier avec empressement à toutes ses volontés, à tous ses désirs.

— *Je suis votre dévoué, votre bien dévoué, votre tout dévoué serviteur*. Formule de politesse par laquelle on termine souvent les lettres adressées à des égaux ou même à des inférieurs. || S'il y a grande familiarité entre les personnes, on peut se contenter de mettre : *Votre dévoué, votre très dévoué*.

— Consacré par un vœu. La fille de Jephté fut dévouée par son père.

— Consacré, avec un nom de chose. Tous [illegible] sont ils *dévoués* à l'empire? (Rac.) La voilà *dévouée* au garde-infante. (M^me de Sév.)

*** DÉVOUEMENT** ou **DÉVOÛMENT** s. m. [illegible] S'exposer sa vie à un grand danger ou à une mort certaine, par religion, par humanité, par patriotisme, etc. Le dévouement du chevalier d'Assas. Le dévouement d'un médecin, d'un savant, d'un sauveteur, d'un missionnaire.

— Chez les peuples anciens, Acte religieux par lequel, dans les calamités publiques, un citoyen sacrifiait sa vie aux divinités infernales pour détourner leur colère et faire retomber sur sa tête le fléau qui menaçait ses concitoyens. Le dévouement de Codrus et celui de Décius sont célèbres dans l'histoire.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (LA FONTAINE.)

— [illegible] rigoureux. Acte ou état d'abnégation par lequel on consacre toute [illegible] semblables. Le [illegible] Ceux qui [illegible] le bonheur [illegible] Le *dévouement* [illegible] l'homme [illegible]

— Par ext. Disposition [illegible] à servir quelqu'un, abandonnement que l'on fait de soi-même, de sa volonté [illegible] à la personne [illegible] Pousser le dévouement [illegible] Servir [illegible] avec dévouement. [illegible] Se donner à quelqu'un avec dévouement. Avoir un dévouement sans bornes. Avoir beaucoup de dévouement, un grand dévouement, un dévouement sans réserve. Servir avec dévouement. En appeler au dévouement de quelqu'un. Compter sur le dévouement d'un ami. Recevoir, donner des preuves de dévouement. Je vous suis attaché avec le plus respectueux et le plus tendre *dévouement*. (Volt.) Le *dévouement* au service de la patrie [illegible] les esprits. (Rayn.)

— On dit : *Dévouement à quelqu'un* ou *pour quelqu'un*. Le dévouement aux intérêts de l'humanité. Le dévouement d'un guerrier pour sa patrie.

— Formule de politesse bienveillante par laquelle on salue quelqu'un en terminant une lettre. Recevez l'assurance de tout mon dévouement, de mon entier dévouement, de mon parfait dévouement. Je vous réitère l'assurance de mon dévouement. Ne doutez pas de mon dévouement. Croyez à mon dévouement.

*** DÉVOUER**. v. a. 1^re conj. (du lat. *devovere*, vouer). Se conjugue comme *Vouer*. Consacrer, donner sans réserve. Dévouer ses enfants à la carrière des armes, au barreau, à la magistrature. Une charité surabondante a *dévoué* ces âmes au bien public. (Fléchier.)

— Vouer, livrer en proie. Dévouer un tyran à l'exécration publique.

— *Dévouer sa tête*. Faire le sacrifice de sa vie, s'exposer au danger. Pendant cinq ans, il *dévoua* sa tête aux fureurs civiles. (Boss.)

— Consacrer par un vœu religieux. Les Anciens dévouaient les traîtres aux dieux infernaux.

— Sacrifier au bien public.

> Un loup quelque peu clerc prouva par sa harangue
> Qu'il fallait *dévouer* ce maudit animal. (LA FONT.)

— SE DÉVOUER. v. pron. Se consacrer entièrement. Se dévouer à Dieu, à son pays, à ses parents, à ses amis. Son père est mort de la gravelle; il en a une telle peur, qu'il s'est *dévoué* à cette eau. (M^me de Sévigné.) Les religieux se *dévouent* sans réserve au service de Dieu. (Bourd.) La profession à laquelle ils se *dévouent* dans un âge très peu avancé exige, avec le sacrifice de leur liberté, des lumières profondes et des talents sublimes. (Id.)

— Particulièrement. S'exposer à un grand péril, ou sacrifier sa vie par religion, par humanité, par patriotisme, etc. Se dévouer généreusement. Se dévouer en victime. C'est en me *dévouant* pour venger l'innocence, que je veux finir ma vie. (Volt.) Chaque année, les noms de ceux qui se sont *dévoués* à la mort sont récités à haute voix. (Barth.) Les martyrs se *dévouaient* à la mort pour le triomphe de la religion. (Roubaud.) Avec des imprécations terribles, elle se *dévouait* aux dieux. (G. Flaubert.)

> Prince, [illegible] dieux immortels
> [illegible] partager les autels. (RACINE.)

— *Se dévouer contre*. A mille coups mortels contre eux me *dévouer*. (Rac.)

— Sacrifier ses intérêts pour les autres. Rendre de grands services. Il faut être très fort pour aimer et pour se *dévouer*. (G. Sand.)

DÉVOULOIR. v. a. 3^e conj. (de *dé*, préf., et *vouloir*). Cesser de vouloir, ne vouloir plus. Vieux et inusité. Serait-il possible que celui voulût, qui peut *dévouloir* en un moment? (Malherbe.)

DÉVOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévoyer. S'empl. adjectiv. Voyageur dévoyé. Tuyau dévoyé. Esprit dévoyé.

— Arg. Acquitté par le tribunal.

— Mar. *Couples dévoyés*. Couples qui ne sont pas parallèles au couple de levée.

— Pathol. Qui a le dévoiement.

— S'empl. substantiv. dans le langage mystique. Un dévoyé, une dévoyée. Les dévoyés, les dévoyées. Ramener les *dévoyés*. (Acad.)

*** DÉVOYER**. v. a. 1^re conj. (étym. fr., *dé*, préf. privat., et *voie*). Dans la conjugaison de ce verbe, l'*i* remplace toujours l'*y* avant un *e* muet. *Je dévoie, tu dévoies, il dévoie, nous dévoyons, vous dévoyez, ils dévoient. Je dévoyais, nous dévoyions, vous dévoyiez, ils dévoyaient. Je dévoyai. J'ai dévoyé. Je dévoierai. Dévoie, dévoyons, dévoyez. Que je dévoie, que nous dévoyions, que vous dévoyiez, qu'ils dévoient. Que je dévoyasse. Dévoyant. Dévoyé*. Détourner de la voie, du chemin, de la route. Un mauvais guide qui dévoie des voyageurs.

— Par extens. Détourner de la ligne droite. Dévoyer un tuyau de cheminée, un tuyau de descente.

— Fig. Éloigner de la vérité. Cet enseignement a dévoyé la jeunesse française.

— Charp. Mettre quelque chose hors de l'équerre de son plan.

— Mar. *Dévoyer un vaisseau*. Détourner les couples d'un vaisseau, de manière qu'ils ne soient pas parallèles à la quille ou au couple de levée.

— Pathol. Détourner de la direction naturelle. Dévoyer les humeurs. || Causer le dévoiement, le flux de ventre. Ces aliments, ces fruits, cette boisson m'a dévoyé.

— Neutral. Avoir le dévoiement. Je dévoie depuis deux jours.

— SE DÉVOYER. v. pr. Se détourner du droit chemin. Un voyageur qui se dévoie.

— S'écarter de la ligne droite. Un tuyau qui se dévoie.

— Fig. et fam. S'éloigner de la vérité. Employez toute votre force à rappeler dans cette unité tout ce qui s'en est *dévoyé*, et à faire écouter l'Église, par laquelle le Saint-Esprit prononce ses oracles. (Boss.)

— Pathol. Se détourner de la direction naturelle. Au XVIII^e siècle, la question de la déviation des humeurs servait de fondement à presque toute la pratique médicale, puisque la conduite à tenir dépendait du parti que l'on prenait de reconnaître que les humeurs pouvaient se *dévoyer*, ou qu'elles ne le pouvaient pas. (Montègre.)

DÉVRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévriller. Corde dévrillée.

DÉVRILLER. v. a. 1^re conj. (pr. *dé-vrillé, ll* mouill.). Pêch. Détordre une corde.

DÉVULGARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dévulgariser. Un terme dévulgarisé.

DÉVULGARISER. v. a. 1^re conj. (de *dé*, préf., et *vulgariser*). Dépouiller du caractère vulgaire. Dévulgariser la langue.

— SE DÉVULGARISER. v. pron. Être dépouillé ou se dépouiller de la vulgarité.

DEW. s. m. Myth. pers. Nom des mauvais génies dont Ahrimane est le chef et le principe, dans la religion parsie. Ce sont les dews qui frappent l'humanité de toutes les misères dont elle est surchargée. Les dews appartiennent à l'un et à l'autre sexe, et se divisent en trois classes : 1° les *archidews*, qui combattent les bons génies; 2° les *daroudji*, qui luttent contre les izeds; 3° les *dews* proprement dits. On écrit aussi *dive*.

DEWALQUITE. s. f. Minér. Silicate hydraté d'aluminium et d'oxyde manganeux.

DEWEYE. s. f. (pr. *de-oué-i*; de *Dewey*, n. pr.). Bot. Genre d'ombellifères renfermant une herbe vivace de l'Amérique du Nord.

DEWEYLITE. s. f. Minér. Silicate double de magnésie et de fer hydraté.

DEWZ. s. m. Hist. ott. Danse religieuse d'un certain ordre de derviches.

DEX. s. m. Dr. cout. District, juridiction. Le dex de Poitiers. Le dex de Toulouse.

DEXAMINE. s. f. Crust. Genre d'amphipodes formé pour une espèce de crevettine des côtes méridionales de l'Angleterre.

DEXIAIRE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à une dexie. || DEXIAIRES. s. m. pl. Soustribu de diptères qui a pour type le genre dexie.

DEXIE. s. f. (du gr. δεξιὰ, agile). Entom. Genre de diptères brachocères établi pour douze espèces, ayant pour type la dexie champêtre, mouche qui se trouve sur les ombellifères.

DEXIOCARDIE. s. f. (ét. gr., δεξιὸς, droit; καρδία, cœur). Pathol. Situation anormale du cœur dans le côté droit de la poitrine.

DEXIOCARDIOTOPIE. s. f. (ét. gr., δεξιὸς, droit; καρδία, cœur; τόπος, lieu). Pathol. Déviation du cœur à droite.

DEXTANS. s. m. (mot lat.). Métrol. Mesure romaine représentant les dix douzièmes de l'unité.

*** DEXTÉRITÉ**. s. f. (rad. *dextre*, droite). Signifie proprement Habileté, adresse à se servir de la dextre ou main droite.

— Par extens. Adresse de la main ou des mains. La dextérité d'un opérateur. La dextérité d'un ciseleur, d'un graveur. La dextérité d'un jongleur. Avoir de la dextérité, beaucoup de dextérité, une parfaite dextérité, une dextérité merveilleuse. Étonner, surprendre par sa dextérité.

— Fig. Adresse, habileté de l'esprit. La dextérité dans le maniement des affaires publiques. Conduire une affaire, une intrigue avec dextérité. Faire preuve de dextérité. Les femmes ont à leur service toutes les ressources de la dextérité. On ne pouvait assez louer son incroyable *dextérité* à manier les affaires les plus délicates. (Bossuet.) Il avait autant d'audace pour exécuter un projet, que de *dextérité* pour le conduire. (Voltaire.) A la guerre, il montra une valeur brillante, et dans les affaires une *dextérité* pleine de franchise. (Raynal.)

> [illegible]
> [illegible] *dextérité* [illegible] (MALHERBE.)

> [illegible]
> [illegible] (MOLIÈRE.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] *dextérité* [illegible] (CORNEILLE.)

— Syn. comp. DEXTÉRITÉ, ADRESSE, HABILETÉ. V. ADRESSE.

DEXTIL. s. m. Astrol. V. DÉCIL.

DEXTRACTION. s. f. (pr. *deks-track-cion*). Antiq. rom. Sorte de geste ou de mouvement de droite à gauche, que les Romains faisaient en signe d'adoration.

DEXTRAL. s. m. Antiq. rom. V. DEXTROCHÈRE.

DEXTRE. adj. 2 g. (du lat. *dexter*, même signif.). Droit; qui est à droite. La main dextre. Vieux et inusité, sinon dans le style marotique ou le genre badin. A ton *dextre* côté la jeunesse se tient. (Ronsard.)

— A signifié Adroit. Un homme leste et dextre.

— Blas. *Le côté dextre*. Le côté droit. || *A dextre*. A droite.

— Moll. *Coquille dextre*. Coquille dont le bord terminal se trouve à la droite de l'animal, ou dont le sommet penche à droite.

*** DEXTRE**. s. f. (du lat. *dextera*, même signif.). La main droite, le côté droit. La dextre de Dieu, la dextre du Tout-Puissant, la dextre du Père éternel. Il est vieux, même dans ces sortes de phrases. N'éloigne point de moi ta *dextre* secourable. (Corneille.) Tu te sieds à sa *dextre*, à côté de ton fils. (Id.) J'y ai introduit ma *dextre* en disant que le Ghetto était un lieu de délices, et je n'ai pas été mordu. (E. About.)

> Mais bientôt [illegible]
> [illegible] *dextre* vengeresse. (BOILEAU.)

— Métrol. Ancienne mesure de superficie de Provence, qui variait depuis un quatorzième jusqu'à un quatre-vingt-septième d'are (de 67 à 11 pieds carrés).

*** DEXTREMENT**. adv. Avec dextérité. Faire une chose dextrement, fort dextrement.

> [illegible]
> [illegible] *dextrement* [illegible]
> (CORNEILLE.)

*** DEXTRINE**. s. f. (du lat. *dextra*, droite). Chim. Un des principes immédiats de l'orge germée, que l'on obtient sous forme sèche, transparente, vitreuse, un peu jaunâtre, et qui est ainsi nommée parce qu'elle fait dévier à droite, plus que toute autre substance, le plan de polarisation de la lumière. La dextrine peut remplacer l'usage des gommes dans certains travaux industriels, et, en thérapeutique, elle devient préférable aux fécules alimentaires les plus estimées. On l'emploie dans la préparation du cidre, des vins, etc. Elle apporte dans l'analyse de plusieurs produits végétaux et des farines un degré de précision inconnu jusqu'ici.

DEXTRINÉ, ÉE. adj. Enduit de dextrine. Bandage dextriné.

DEXTRINIQUE. adj. Chim. Qui appartient à la dextrine, ou qui en contient.

DEXTROCHÈRE s. m. (pr. *deks-tro-kère*; ét. lat., *dextrum*, droit; gr. χεὶρ, main). Antiq. Bracelet d'or que les Romains portaient au poignet droit.

— Blas. Bras droit, représenté nu, armé ou paré, tenant un badelaire, une épée ou une autre pièce; il paraît dans l'écu mouvant du flanc senestre, ce qui ne s'exprime pas, à moins que ce ne soit de l'un des angles. Quand le dextrochère est armé ou paré, on doit le spécifier en blasonnant.

DEXTROGYRE. adj. (étym. lat., *dextro*, à droite; *gyro*, je tourne). Phys. Qui dévie à droite le plan de polarisation. Substances dextrogyres.

DEXTRORACÉMATE. s. m. Chim. Sel contenu dans l'acide dextroracémique.

DEXTRORACÉMIQUE. adj. Chim. Se dit d'une modification de l'acide tartrique qui a la propriété de dévier à droite le plan de polarisation de la lumière.

DEXTRORSUM adv. (pr. *deks-tror-somm'*). Mot latin qui signifie De gauche à droite, et qu'on emploie quelquefois dans les démonstrations. L'aiguille du cadran marche dextrorsum. Lorsque l'aiguille du cadran sera éloignée, la lecture devra être faite dextrorsum.

— Bot. *Tige volubile dextrorsum*. Tige qui s'enroule en spirale de bas en haut et de gauche à droite.

DEXTROSE s. m. Chim. Syn. de GLUCOSE.

DEXTROTARTRATE. s. m. Chim. Sel contenu dans l'acide dextrotartrique.

DEXTROTARTRIQUE. adj. Chim. Syn. de DEXTRORACÉMIQUE.

DEXTROVOLUBILE. adj. 2 g. (ét. lat., *dextro*, à droite; *volubilis*, qui tourne). Bot. Qui tourne de gauche à droite. Tige, vrille dextrovolubile.

*** DEY**. s. m. (ét. turq. *day* ou *dey*, oncle maternel). Titre que portait le chef de l'état musulman d'Alger. Les premiers deys d'Alger, dont l'origine remonte au commencement du XVII^e siècle, furent d'abord soumis au pacha délégué par la Porte ottomane; ils exerçaient une sorte de magistrature civile et criminelle; en 1710, soutenu par la milice, Baba-Ali obtint du sultan Ahmed III qu'il n'y aurait plus de gouverneur ottoman à Alger. Le dernier dey, Hussein-Pacha, fut détrôné par les Français en 1830.

DEYAMITTINE s. f. Chim. Substance neutre qui accompagne la buxine dans certaines écorces.

DEYEUXIE. s. f. (de *Deyeux*, n. pr.). Bot. Genre de graminées arundinacées, établi pour douze espèces que l'on trouve sur les Andes du Pérou et les hautes montagnes du Mexique.

DEYNZE. Géogr. Ville de la Flandre orientale (Belgique), sur la Lys; commerce de toiles; teintureries, grains, bestiaux; 3,900 hab.

DEZ. s. m. Ancienne orthographe de DÉ. || *Jeter le dez*. Prendre une résolution. || *Être hors le dez d'estimation*. Ne pouvoir être estimé à son prix. (Rabelais.)

DEZÈDES ou **DEZAIDES**. Compositeur dramatique, 1740-1792, débuta aux Italiens par l'opéra de *Julie*, 1772. Surnommé l'*Orphée des*

champs, il réussit surtout dans la pastorale; son plus grand succès a été *Blaise et Babet*, 1783.

DEZOBRY (Charles-Louis). Érudit et éditeur français, né à Saint-Denis (Seine), 1798-1871. Ses principaux ouvrages sont : *Rome au siècle d'Auguste*, le *Dictionnaire général de biographie et d'histoire, de mythologie et de géographie*, et le *Dictionnaire général des lettres, des beaux-arts, des sciences morales et politiques*; ces deux derniers, en collaboration avec Bachelet.

DHA. s. m. Philol. Une des consonnes aspirées de l'alphabet sanscrit.

— Métrol. Mesure de longueur en usage à Rangoun, équivalant à 3m,396. On l'appelle aussi *ta* ou *bambou*.

DHAFER BE-AMR-ILLAH. Neuvième calife fatimite d'Égypte, régna cinq ans, 1149-1154. Il laissa les croisés de Palestine prendre Ascalon et les Normands de Sicile piller Tennys dans le Delta, 1153. Il périt assassiné.

DHAHER. Cheik de Palestine, 1685-1775. Il fit d'Acre sa résidence, rétablit la sécurité dans le pays et protégea également les musulmans et les chrétiens. Inquiète de ses accroissements, la Porte lui fit une guerre de sept ans. Il fut tué en trahison.

— DHAHER EL-AZAZ-DYN-ILLAH. Quatrième calife fatimite d'Égypte, régna 16 ans, 1021-1037. Il punit de mort les assassins de son père Hakem.

— DHAHER-BILLAH. Trente-cinquième calife, abbasside, fut tiré de prison à l'âge de 50 ans, pour succéder à son père Nasser, 1225. Il régna 9 mois et 16 jours. Il fit bâtir un pont à Bagdad.

DHAHÉRITE. adj. et s. Hist. or. Descendant de *Malek al Dhaher*, quatrième sultan de la dynastie des Turcs.

DHALAC. (anc. *Orine*). Géogr. Archipel de la mer Rouge, sur la côte d'Abyssinie. On y pêche des perles fines, qui s'expédient dans les Indes et en Afrique. L'île principale renferme un excellent port. 20,000 hab.

DHAMMA. s. m. Philol. Nom d'un des signes qui indiquent les sons dans l'alphabet arabe; il a à peu près la forme d'une virgule ou d'un 9, se place au dessus de la consonne, et répond tantôt à notre *o*, tantôt à notre *ou*, et à notre *eu*.

DHAN. s. m. Métrol. Petit poids dont on se sert au Bengale et à Calcutta pour les matières d'or ou d'argent et qui varie de 3 grammes à 3 gr. 63.

DHANDIAM. s. m. Cordon brahmanique, signe distinctif de la classe des brahmanes.

DHAR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, ch.-l. de la principauté de ce nom dans la prov. de Malwah. Aux environs, ruines qui rappellent l'invasion de Tamerlan; 100,000 hab.

DHARMA. s. m. Myth. ind. Un des noms de Yama, comme dieu de la justice.

DHIMAL. s. m. Linguist. Nom d'un idiome himalayen.

DHOLE. s. m. Mamm. Espèce de chien des Indes orientales et de l'Afrique méridionale.

DHUIS. Géogr. Rivière de l'arrond. de Château-Thierry (Aisne), qui se jette dans le Surmelin, affluent de la Marne. La ville de Paris a acheté ses sources pour la consommation de la capitale.

DHURRA ou **DHURRÉE.** s. f. Métrol. Syn. de PUSSERÉE.

DI ou **DIS.** Préfixe ou préposition inséparable, qui entre en composition avec certains mots auxquels il ajoute ordinairement une idée de disjonction, de séparation, de distinction, de distraction. Ex. : *Disparaître, disgracier, disparité, distraction*.

DI. Préfixe grec, venant de δίς, et signifiant Deux fois.

DIA. Préfixe inséparable, le même que la prép. gr. διά, à travers, avec, de, par. Entre en composition avec certains mots, selon l'une ou l'autre de ces significations, comme dans *diadème, dialogue, dialecte, diamètre, diaphane, diaphragme, diatonique*, etc.

* **DIA.** interj. Mot dont les charretiers se servent pour faire aller leurs chevaux à gauche. Ils disent *dia* ou *à dia!* par opposition à *hue, huhau* ou *hurhau*, pour faire aller les chevaux à droite.

— Loc. prov. et pop. *N'entendre ni à dia ni à huhau*, en parlant d'une personne. N'entendre aucune raison, n'écouter aucun conseil, ne rien comprendre, être plus borné qu'un cheval, qui entend la valeur de ces sons.

— Dans un sens analogue, *Tirer l'un à dia, l'autre à huhau*. Prendre des moyens qui se contrarient dans la conduite d'une même affaire, en parlant de deux ou plusieurs personnes qui refusent d'agir de concert.

DIA. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des colaspides, établi pour huit espèces du midi de la France, de la Toscane et du Cap de Bonne-Espérance.

DIABASE. s. m. (ét. gr., διάβασις, passage). Entom. Genre de diptères brachocères, qui a pour type le diabase à deux bandes, trouvé à la Caroline.

— Géol. Espèce de roche très répandue à la surface du globe, formée d'un mélange d'oligoclase et d'augite.

— Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens, famille des sciénoïdés, renfermant des poissons voisins des pristipomes, établi pour deux espèces.

DIABATHRARIUS. s. m. (ét. gr., διάβαθρον, chaussure). Entom. Genre de coléoptères trimères, établi pour deux espèces, ayant pour type le diabathrarius crêté, du Cap de Bonne-Espérance.

DIABATHRE. s. m. (du gr. διάβαθρον). Antiq. Sorte de soulier ou de patin, ou de pantoufle de femme.

* **DIABÈTE.** s. m. (du gr. διαβαίνω, je passe à travers). Hydraul. Petite machine hydraulique, ou vase en verre muni d'un siphon tellement disposé, qu'au moment même où on le remplit jusqu'au bord, la liqueur s'écoule tout entière. On l'appelle aussi *vase de Tantale*.

— Pathol. Maladie qui consiste essentiellement dans l'abondante sécrétion et l'évacuation fréquente d'une urine légèrement sucrée ou miellée, dépourvue par conséquent des éléments qui constituent l'urine dans l'état naturel. Cette maladie, communément accompagnée d'un appétit vorace, d'une soif inextinguible, d'un amaigrissement progressif, est toujours très grave et souvent mortelle; on l'appelle vulgairement *hydropisie des voies urinaires*. Diabète insipide ou faux. Diabète sucré. Curation, traitement du diabète. *Diabète insipide* ou *non sucré*. Ancienne dénomination de la polyurie.

* **DIABÉTIQUE.** adj. 2 g. Pathol. Qui tient du diabète. Affection diabétique. Symptômes diabétiques. Flux diabétique. L'affection *diabétique* consiste essentiellement dans un défaut d'animalisation des substances alimentaires ingérées. (Renauld.) Lorsque le flux *diabétique* marche vers la guérison, toutes les fonctions du corps se rétablissent peu à peu et les forces renaissent. (Id.)

— DIABÉTIQUE. s. 2 g. Malade atteint du diabète. Une diabétique. Un *diabétique*. Au lit. Le *diabétique* se sert en vain d'user de la soupe, graisse, du pain, du lard, des boudins de sang et de graisse, des viandes faisandées et rances. (Renauld.)

DIABÉTOMÈTRE. s. m. (ét. fr., *diabète*; gr. μέτρον, mesure). Instrument dont on se sert pour constater la présence du sucre dans les urines.

* **DIABLE.** s. m. (et gr. διάβολος, calomniateur, accusateur). Théol. chrét. Le chef des esprits célestes que Dieu précipita du ciel à cause de leur orgueil. Le *cambion* est le fils qu'une femme a du *diable*. (V. Hugo.)

> Et que, s'il est certain qu'à présent je vous vois,
> Que le diable tout à l'heure, entre les deux,
> On ait... vous ... chasser le ...
> Et ... (BOILEAU.)

— Par extens. Chacun des anges rebelles, démon, mauvais ange, esprit malin, esprit tentateur.

— *Se donner au diable*. Faire un pacte avec le malin esprit.

— S'emploie dans une multitude de locutions proverbiales ou populaires.

— *Faire le diable, faire le diable à quatre*. Faire grand bruit, grand vacarme, être dans une violente colère.

— Fig. *Faire le diable à quatre*. Se donner beaucoup de peine, beaucoup de mouvement pour ou contre quelque chose. Faire le diable à quatre pour empêcher la réussite d'une pièce de théâtre, pour obtenir une grâce. La chose a réussi, bien qu'il ait fait le diable à quatre.

— *Faire le diable contre quelqu'un*. Se déchaîner contre quelqu'un, chercher à lui nuire par tous les moyens possibles. || *Dire le diable contre quelqu'un*. Déblatérer, médire, calomnier impitoyablement.

— *Être possédé du diable*. Avoir, suivant la croyance chrétienne, un diable dans le corps.

— Fig. *Être possédé du diable*. Avoir de violentes passions, ou quelque chose d'extravagant dans l'esprit. Il faut être possédé de quatre ou cinq diables pour croire à l'invention des langues. (J. de Maistre.)

— *Avoir le diable au corps*. Être méchant, furieux, intraitable. Dans un sens favorable, Se dit d'un homme qui fait preuve de beaucoup d'adresse, de courage, de force, d'esprit, de talent. Il a le diable au corps. Pour réussir dans une entreprise aussi périlleuse, il faut qu'il ait le diable au corps. Décidément, a-t-il mentionné, la baronne a le *diable au corps*. (J. Sandeau.) Dans cette acception, se dit en parlant de quelques animaux. Ce cheval ne recule jamais, il est intraitable, il a le diable au corps. || En parlant des choses. Votre Durance a toujours quasi le *diable* au corps. (Mme de Sévigné.)

— *C'est le diable et son train*. C'est une foule de choses diverses. Il mitonnait alors une affaire de contrebande, cigares, étoffes, liquides, le *diable* et son train. (E. Sue.)

— *Être battu du diable*. N'avoir pas de repos.

— *Se démener comme un diable dans un bénitier*. Faire beaucoup de mouvements.

— Fig. *Se donner au diable*. Se donner beaucoup de peine et de mouvement. Se donner mentalement au diable pour qu'une chose réussisse. || Signifie aussi Se désespérer.

— Dans un sens analogue, *Cela fait* ou *ferait donner quelqu'un au diable*. Se dit d'une chose de laquelle on éprouve une vive impatience, un violent dépit. Votre entêtement me ferait donner au diable. Vos puériles raisons le font donner au diable.

— *Donner, envoyer quelqu'un au diable, à tous les diables, à tous les cinq cents diables, à tous les mille diables*. Le maudire, le repousser, le rebuter, le renvoyer avec indignation ou colère. Après avoir bien payé un souper dont j'avais fait si désagréablement la digestion, je me rendis chez le muletier avec ma valise, en donnant à tous les *diables* le parasite, l'hôte et l'hôtellerie. (Le Sage.) Je vous ai mandé sa mort. Il ne voulut point se confesser, et envoya tout au *diable*, et lui après. (Mme de Sévigné.)

> Pour moi, l'esprit ... trompette,
> Que, donnant de ... tout le ... au diable
> Je ne ... vous ... poète ... (BOILEAU.)

Dans le même sens, on dit : *Allez au diable! va-t'en au diable! qu'il aille au diable! que le diable vous emporte! Je voudrais qu'il fût à tous les diables! Je voudrais le savoir à tous les diables! Que le diable soit de vous! Au diable le sot, le fat, l'impudent, l'original! Au diable le taquin!* (Bouhier.) Au *diable* les savants qui ne veulent point écouter les gens! (Mol.) Au *diable* soit le vieux rêveur! (Id.)

— *Je me donne au diable si... Je veux que le diable m'emporte si... Le diable m'emporte si... Le diable m'emporte*, etc. Ces différentes locutions sont employées pour donner plus de force à une affirmation ou à une négation. Que le diable m'emporte si je n'en tire pas vengeance. Je veux que le diable m'emporte, si je comprends rien à ce que vous dites. Le diable m'emporte si je sais où nous sommes. Je n'y vois goutte, non, le diable m'emporte. *Diable* emporte si j'entends rien en médecine! (Mol.)

— De même on dit *Au diable si...*, *du diable si*. Du diable si l'on y comprend rien. Du diable s'il entend. Au diable si l'on m'y rattrape. Au diable si je m'y laisse prendre.

— *S'en aller au diable, à tous les diables*. Se perdre, disparaître tout à fait. || Manquer, échouer, en parlant d'une affaire. L'affaire s'en ira à tous les diables. Votre mariage a tout l'air de s'en aller au diable. || Dans l'un et dans l'autre sens, on dit aussi : *Être au diable*.

— *Être au diable*. Être excessivement loin. Comment voulez-vous que je l'aperçoive? Il est au diable. Mon oncle est au diable, en Chine, je crois.

— On dit aussi, dans ces diverses acceptions : *Aller, être au diable Vauvert*, ou, par corruption : *au diable au vert*, par allusion à un diable qui s'était, dit-on, emparé du château de Vauvert, situé sur l'emplacement actuel de la rue Denfert-Rochereau (ancienne rue d'Enfer) et par conséquent assez éloigné du vieux Paris.

— *Affaire allée au diable, à tous les diables*. Affaire forcément abandonnée, toutes les mesures que l'on avait prises étant déconcertées. || *Chose allée au diable, à tous les diables*. Chose devenue on ne sait quoi.

— Par chagrin ou par dépit, on dit : *Le diable s'en pende!*

— *Au diable!* Se dit lorsqu'on se rebute et qu'on renonce à quelque chose de difficile ou de pénible. Au diable! je ne puis en venir à bout. Au diable! cela me fatigue horriblement. || *Au diable celui qui le fera*. Se dit pour faire entendre que personne n'osera ou ne pourra faire une chose. || *Au diable le profit que j'en ai tiré*. Se dit pour faire entendre qu'on n'a tiré aucun profit d'une affaire.

Fi! fi! au diable! Sert à marquer le mépris, le dédain, l'aversion.

— *Loger le diable dans sa bourse*. N'avoir pas d'argent.

> ... le diable ...
> ... (LA FONT.)

Avoir un esprit de diable. Avoir beaucoup d'esprit, un esprit supérieur.

— *C'est le diable*. Se dit pour C'est une chose difficile. C'est le diable pour lui faire entendre raison, pour en obtenir un aveu, pour obtenir quelque argent de ce débiteur. || On dit dans le même sens : *C'est le diable à confesser*.

— *C'est le diable! c'est là le diable! voilà le diable!* Se dit exclamativement pour exprimer ce qu'il y a de pénible, de contrariant, d'embarrassant dans quelque chose.

— *Fort comme le diable l'emportait*. Il était très fort.

— *Le diable s'en rit*. Se dit d'une personne ou d'une chose qui n'inspire pas de pitié.

— *Le diable en prendrait les armes*. Se dit d'une chose qui excite une vive indignation.

— *Le diable n'y perd rien*. Se dit d'une chose qui éclatera plus tard.

— *Il n'est pas plus dévot que le diable n'est saint.*

— *Le diable n'est pas si noir qu'on le fait*. Cette personne n'a pas autant de vices ou de défauts qu'on lui en suppose.

— *C'est péché de calomnier le diable*. Il ne faut dire du mal de personne.

— *Le diable est bien fin*. Il est difficile d'échapper aux tentations.

— *Le diable le berce. Quand il dort, le diable le berce*. Se dit d'un homme inquiet qui rêve toujours quelque moyen de nuire aux autres ou à soi-même.

— *Le diable était beau quand il était jeune*. Il y a toujours quelque agrément dans la jeunesse, même chez ceux qui sont les plus laids.

— *Femme qui a la beauté du diable*. Femme qui, sans être jolie, a la fraîcheur de la jeunesse et un minois piquant.

— *C'est la jeunesse du diable*. Se dit d'une jeunesse ...

— *Quand le diable fut vieux, il se fit ermite*. Un libertin se fait quelquefois dévot sur ses vieux jours.

— *Le diable sait beaucoup parce qu'il est vieux*. L'expérience ne s'acquiert qu'avec l'âge.

— *Le diable chante la grand'messe*. Se dit d'un hypocrite qui prend le masque de la piété, de la vertu.

— *Quand le diable dit ses patenôtres, il veut te tromper*. Lorsqu'un méchant parle comme un homme de bien, il médite quelque perfidie.

— *Le diable n'y perd rien*. Se dit de quelque sentiment que l'on dissimule, mais qui se fera jour tôt ou tard. Je n'ai pas l'air de souffrir, mais le *diable* n'y perd rien. (Acad.)

— *Être comme le valet du diable, et faire plus qu'on ne commande*, ou simplement, *faire le valet du diable*. Faire plus qu'on n'avait dit de faire, par zèle ou par un motif quelconque.

— *Le diable est aux vaches, est bien aux vaches*. Il y a du désordre, de la brouillerie, du vacarme. || *Les diables sont déchaînés*. Se dit lorsqu'il arrive de grands mouvements, de grands malheurs. || *Le diable bat sa femme et marie sa fille*. Se dit quand il pleut et que le soleil luit en même temps.

— *Manger le diable et ses cornes*. Se dit d'un grand mangeur et d'un dissipateur, d'un prodigue. Ce jeune héritier mangerait le diable et ses cornes.

— *Le diable ne lui ferait pas faire cela*. Se dit d'un homme à qui l'on ne peut faire dire ou faire ce que l'on veut. J'ai dit oui, le diable ne me fera pas dire non. J'ai juré de ne pas écrire cette lettre, le diable ne me la fera pas faire.

— *Crever l'œil du diable*. Parvenir en dépit des envieux.

— *Ne craindre ni Dieu ni diable*. N'être retenu par aucune crainte, par aucun frein, quand il s'agit de faire le mal.

— *Ne croire ni à Dieu, ni à diable*. Ne croire à rien.

— *Il vaut mieux tuer le diable que le diable vous tue*. Quand on est dans le cas de légitime défense, il vaut mieux tuer son ennemi que de se laisser tuer par lui.

— *Ce qui vient du diable retourne au diable*. Ce qui est acquis par des moyens illégitimes ne se conserve pas, ne fait aucun profit.

— *Tirer le diable par la queue*. Se procurer péniblement le nécessaire pour vivre. Faut-il toujours labourer et tirer le *diable* par la queue? (Mme de Sévigné.) *Le diable n'est pas toujours à la porte d'un pauvre homme*. Un malheureux ne l'est pas nécessairement toujours.

— *Brûler une chandelle au diable*. Flatter un pouvoir injuste pour en obtenir quelque faveur.

— *Il regarde le diable sur le poirier*. Il est louche et a le regard aussi mal assuré que s'il eût vu le diable sur un poirier.

— *Les menteurs sont les enfants du diable*. Cette locution vient de ce que dans l'Écriture le diable est nommé *le père du mensonge*.

— *Si le diable sortait de l'enfer pour se battre, il se présenterait aussitôt un Français pour accepter le défi*. Vieux proverbe par lequel on exprime que la valeur française est intrépide, indomptable.

— *Cela se fera à moins que le diable ne s'en mêle, si le diable ne s'en mêle, ou il faudra que le diable s'en mêle*. Cette affaire se fera en dépit de tous les obstacles. || Dans un sens opposé : *Cela ne se fera pas, à moins que le diable ne s'en mêle, ou cela se fera si le diable s'en mêle*. Humainement parlant, il est presque impossible que cette affaire réussisse. || *Le diable s'en mêle*. Se dit quand une affaire tourne mal.

— *Veuille Dieu, veuille diable, je n'en aurai pas le démenti*. Je suis résolu de faire telle chose, et rien ne me fera changer de résolution.

— *Quand le diable y serait*. Se dit pour exprimer qu'une chose paraît difficile, impossible, incroyable. Quand le diable y serait, je ne crois pas cela.

— *Le diable n'y verrait goutte*. Se dit en parlant d'une affaire très embrouillée, presque indéchiffrable. Comment voulez-vous que je m'occupe de vos affaires? elle est si embrouillée, que le diable n'y verrait goutte.

— *Le diable y perdrait son latin, que je n'hériterais pas de ses cornes*. Se dit quand on n'a aucun héritage à attendre. || *Moucher la chandelle comme le diable mouche sa mère*. Éteindre la chandelle en la mouchant.

— *Cela ne vaut pas le diable*. Cela ne vaut rien, cela est fort mauvais dans son genre. Haie, haie! ceci ne vaut pas le *diable*. (Danc.)

— *Pas pour un diable*. Pour rien au monde.

— Fig. Personne méchante, malfaisante, qui cherche et qui est très habile à nuire à tout le monde. C'est un diable, un vrai diable, un mauvais diable, un méchant diable. Un traître, méchant, un diable enfin, un diable déchaîné.

— Se dit surtout en parlant d'un enfant méchant, insoumis, incorrigible.

— Dans un sens moins rigoureux, se dit Enfant turbulent, tapageur. C'est un petit diable. Ce petit diable se taira-t-il enfin?

— En bonne et en mauvaise part, Personne

et encore moins coupable que lui, vint ajou-

et d'une mine peu avantageuse.

mes qu'elles ne vous condamnent aux galères d'amour à perpétuité! (Th. Gaut.)

quel *diable* de style prenez-vous là. (Mol.)

diable de négoce, etc. Une affaire difficile, scabreuse; un négoce,un métier peu lucratif, etc.

diable de froid, une diable de chaleur, etc. Une pluie, un vent, un froid, une chaleur nuisible, incommode.

affaire très compliquée ou qui peut avoir les *diable, un orage de diable*, etc. Un froid excessif, un orage épouvantable. || De même encore.

le croyais pas si diablé.

N'être pas si méchant qu'on le paraît.

prise, l'admiration, le doute, le mécontentement, l'inquiétude, etc., selon la teneur de la phrase qui suit. Diable! c'est différent! Diable! la chose est grave. Diable! j'étais loin de m'attendre à cela. Diable! il faut parer le coup. Diable! que faire dans cette occurrence? Dia- *ble!* c'est une belle langue que l'anglais, il en faut peu pour aller loin, et il est bien aisé de voir que *God-dam* en est le fond. (Beaumarch.)

s'est-il caché? Par où diable s'est-il enfui? Comment diable voulez-vous que je remédie au mal? Qui diable vous a conté de pareilles sornettes? Que diable lui avez-vous fait? A quoi diable perdons-nous un temps si précieux? Hé! que *diable!* vous vous moquez. (Mol. Comment *diable!* cela continuera-t-il de

affaire qui va, qui marche à la diable. Elle eut un petit cri farouche, rassembla ses jupes à la *diable* et se sauva dans la chambre. (O. Feuillet.)

Eau-de-vie forte en diable. Frapper en diable. Mentir en diable. Se battre en diable. La justice, en ce pays-ci, est rigoureuse en *diable* contre cette sorte de crime. (Molière.)

comme un beau diable, comme tous les diables. Crier comme le diable. Mentir comme

ille dont on attribuait l'invention au diable.

l'état de l'intérieur des canons.

Nom vulgaire de l'*hura crepitans* et du *mort-*

vulgaire d'une espèce de laminaire.

mètres dont rien ne peut rendre le formidable

la place d'un pont plus ancien. La hardiesse de ces ponts en a fait attribuer l'exécution au diable.

XVII[e] siècle. || *Diable noir*. Ancien sobriquet des

dolmens par le peuple.

— Ichtyol. *Diable de mer*. Nom vulgaire de la baudroie commune.

|| *Diable de Java*. Pangolin et espèce d'iguane.

— Manèg. Machine de bois qu'on attache sur

— Mar. Tire-bonde pour les futailles.

particulière aux Anglais.

des savanes. L'ani.

— Phys. *Diables cartésiens*. Petits plongeons de verre qui, étant renfermés dans un vase

transport des pièces de charpente. || Espèce de charrette à quatre roues fort basses, qui

librement sur une corde faiblement tendue et

fectionné du *diable chinois*, instrument beaucoup plus gros et moins commode. || Boîte à surprise d'où surgit quand on l'ouvre une figure de diable. || *Point du diable*. Point de tapisserie formant une double croix.

DIABLÉIER. v. n. 1[re] conj. Faire le diable.

— Par extens. Blasphémer.

* **DIABLEMENT**. adv. (rad. *diable*). Excessivement, avec profusion. Ne se dit que dans le langage familier. Diablement entêté. Diablement laid. Diablement chaud. Sauce dia-

Il faut que vous souffriez *diablement* pour dire ce que vous dites. (Mérimée.)

DIABLERETS. Géogr. Mont des Alpes Bernoises, sur les confins des cantons de Valais et de Vaud (Suisse). Sa hauteur est de 3,118 m.

* **DIABLERIE**. s. f. Influence secrète du diable, chose dont on croit que le diable se mêle. Sortilège, maléfice. Se mêler de diablerie. Croire à la diablerie, aux diableries. Il y a là-dessous quelque diablerie.

— Fam. Intrigue, machination secrète, dont on ne découvre pas la cause et qui s'oppose à la marche ou au succès d'une affaire. Il y a là-dedans, là-dessous quelque diablerie.

— Malice, méchanceté. Vous êtes trop convaincu de la *diablerie* de ce monde pour croire à sa justice. (Proudh.)

— Prétendue possession du diable, ensorcellement. La diablerie de Loudun. De nos jours, on ne croit plus aux diableries.

— Nom de certaines pièces populaires ou contes où le diable jouait ordinairement le principal rôle. *Diablerie* pire que celle des jeux de Doué. (Rabelais.)

— Petit dessin noir représentant le diable. || Nom de dessins en couleurs transparentes pour lanternes magiques représentant des diables.

* **DIABLESSE**. s. f. Diable femelle.

— Se dit d'une femme dans le même sens

se! Cette pauvre *diablesse* de Voisin, qui est,

— Se prend quelquefois en bonne part, toujours de la même manière que le mot *diable* appliqué aux hommes. Bonne diablesse. Pauvre diablesse. Grande diablesse. Il retira les lettres de cette pauvre *diablesse*. (M[me] de Sév.)

mais qu'y fera votre *diablesse* d'imagination? (Voltaire.)

— Adjectiv. Cette femme est diablesse, bien diablesse, trop diablesse. Je veux une vertu qui ne soit point *diablesse*. (Mol.) Que sais-je? une femme *diablesse* est quelquefois pire qu'un vrai diable. (Dancourt.)

DIABLETEAU. s. m. V. DIABLOTEAU.

DIABLEZOT. Sorte d'exclamation familière qui répond à Je n'ai garde, je me garderai bien de, je ne suis pas assez sot pour. Vous me conseillez de faire ce voyage, diablezot! Ce mot est vieux et inusité. D'après Furetière, ce

DIABLICULÉ, ÉE. part. pass. du v. Diablicul er.

DIABLICULER. v. a. 1[re] conj. Vieux mot

DIABLIFIÉ, ÉE. part. pass. du verbe Diablifier.

DIABLIFIER. v. a. 1[re] conj. Changer en diable.

— SE DIABLIFIER. v. pron. Se changer en diable. Il ne se dit que dans le style burlesque.

DIABLINTES. s. m. pl. Géogr. Peuplade de la Celtique (Gaule), comprise dans la confédération des Aulerques. Elle avait une capitale du même nom; auj. *Jublains* (Mayenne).

DIABLON. s. m. Diable, petit diable. Vieux mot.

DIABLOTEAU. s. m. Syn. de DIABLOTIN. Un *diabloteau* de chœur. (Rabel.) Je veux d'ici renvoyer ce *diabloteau*, c'est un jeune novice qui n'a rien vu. (La Font.) Pour satisfaire au lot du *diabloteau*. (Id.)

— Ornith. Nom vulgaire du stercoraire pomarin.

* **DIABLOTIN**. s. m. Petit diable, petite figure de diable. On voit dans un tableau des diablotins qui tentent saint Antoine.

— Fig. Méchant petit garçon. C'est un diablotin, un vrai diablotin.

— En parlant d'une petite fille, on donne à ce mot un féminin, et l'on dit : Une diablotine, quelle diablotine!

— Adjectiv. La forme diablotine.

— Art culin. Sorte de crème aux œufs.

— Confis. Genre de tablettes ou de pastilles, ainsi nommées parce que, dans le principe, elles étaient composées avec des ingrédients échauffants et aphrodisiaques. Aujourd'hui, les *diablotins* sont des bonbons de chocolat, sucrés, aromatisés avec de la vanille, tantôt étendus en tablette, tantôt roulés en olives, et légèrement aphrodisiaques. || Petit pétard et devise enveloppant des dragées.

— Mar. Voile d'étai du perroquet de fougue. || Petit nuage irrégulier qui se montre dans les temps d'orage.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de pétrel.

— Techn. Cuve où se verse l'indigo nageant encore dans les eaux mères. || Ouvrier qui amène les olives sous la meule.

DIABOLICISME. s. m. Caractère de ce qui est diabolique.

* **DIABOLIQUE**. adj. 2 g. Qui est du diable, qui vient du diable. Suggestion, inspiration, tentation diabolique.

— Fig. Qui est d'une méchanceté extrême, pernicieux. Esprit diabolique. Méchanceté diabolique. Artifice diabolique. Invention diabolique. Intrigue diabolique.

— Qui est impraticable. Chemin diabolique.

celui des diables à Nevers. (Racine.)

— Qui est fort mauvais au goût. Mets diabolique, sauce diabolique.

— Qui est très difficile, très pénible. Affaire diabolique. Travail diabolique. Emploi diabolique.

— Qui est fort mauvais dans son genre. Temps diabolique. Fureur diabolique. Passe-temps diabolique. Expédient diabolique. Mensonge diabolique.

* **DIABOLIQUEMENT**. adv. D'une manière diabolique, avec une méchanceté extrême. Forger diaboliquement une calomnie. Machiner diaboliquement une conjuration. Inventer diaboliquement une accusation, un mensonge, une imposture. Agir, parler, se conduire diaboliquement. Il faut que Pacolet ou la bénédiction de Montélimar ait porté très *diaboliquement* cette lettre. (M[me] de Sévigné.)

DIABOLOLOGIE. s. f. (ét. gr., διάβολος, diable; λόγος, discours). Science diabolique.

DIABOLOLOGIQUE. adj. Diabolique. (Rabelais.)

DIABOTANUM. s. m. (pr. *dia-bo-ta-nomm*; ét. gr., διὰ, avec; βοτάνη, plante). Pharm. Emplâtre fondant et résolutif que l'on applique sur les tumeurs squirreuses, les glandes engorgées, les loupes, et dans lequel entrent beaucoup de plantes, telles que la bardane, la joubarbe, la ciguë, la valériane, l'angélique, la chélidoine, etc.

DIABROSE. s. f. (ét. gr., διὰ, à travers; βρῶσις, action de manger). Médec. Érosion, corrosion.

— Arachn. Espèce d'araignée d'Australie.

DIABROTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., διαβρωτικός, qui ronge). Pharm. Qui corrode, qui produit la corrosion. Se dit de certains médicaments dont l'action sur les parties où ils sont appliqués est plus prononcée, plus forte que celle des escarrotiques, et moindre que celle des caustiques.

— Subst. Un diabrotique. Des diabrotiques.

— DIABROTIQUE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui a pour principale espèce le diabrotique brun, insecte de moyenne taille, originaire d'Amérique.

DIACADMIE. s. f. (ét. gr., διὰ, avec; fr. *cadmie*). Pharm. Emplâtre dont la cadmie faisait la base.

DIACALPE. s. f. (ét. gr., διὰ, avec; κάλπη, vase). Bot. Genre de fougères polypodiacées, établi pour deux ou trois espèces de Java, de l'Inde et de Madagascar.

DIACANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., δὶς, deux; ἄκανθα, épine). Qui porte deux épines, qui est armé de deux épines.

— DIACANTHE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, qui a pour espèce principale le diacanthe glorieux, originaire d'Afrique. || Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes.

— Bot. Section du genre bernadésie.

DIACARCINON. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; καρκίνος, écrevisse de mer). Anc. pharm. Antidote contre la morsure des chiens enragés, où il entre de l'écrevisse de mer.

DIACARPE. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; καρπός, fruit). Bot. Genre de fougères à caudex herbacé, originaire de Java.

DIACARTHAME. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; lat. *carthamus*, nom du safran bâtard). Pharm. Électuaire purgatif, composé de semences de carthame mondées, de poudre d'hermodacte, de diagrède, de racine de turbith et de gingembre. Inusité.

DIACARYON. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; κάρυον, noix). Pharm. Extrait préparé autrefois avec des noix vertes et du miel.

DIACASSE. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; κασσία, casse). Pharm. Électuaire purgatif dont la casse fait la base.

DIACATHOLICON. s. m. (ét. gr., διὰ, contre; καθολικόν, universel). Pharm. Électuaire composé de pulpes de casse et de tamarin, de feuilles de séné, de rhubarbe, de réglisse et de fenouil doux. Inusité.

DIACAUSIE. s. f. (ét. gr., διάκαυσις, ardeur brûlante). Médec. Chaleur très forte; échauffement.

DIACAUSTIQUE. adj. et s. f. (ét. gr., διὰ, à travers; καῦσις, combustion). Géom. Se dit d'une courbe caustique par réfraction, pour distinguer cette courbe de la caustique par réflexion. V. CAUSTIQUE.

— Se dit des corps caustiques par la réfraction, comme les biconvexes ou les lentilles de cristal, dont on se sert quelquefois pour cautériser certains ulcères, en concentrant les rayons du soleil sur un seul point.

DIACÉNISME. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; fr. *cène*). Hist. relig. Nom de la semaine de Pâques, chez les Grecs.

DIACENTROS. s. m. (pr. *dia-cen-tross*; ét. gr., διὰ, à travers; κέντρον, centre) point du ciel

Astron. Nom donné anciennement au petit diamètre de l'orbite elliptique d'une planète.

DIACÉTAMIDE. s. f. Chim. Corps résultant de l'action de l'acide chlorhydrique sur l'acétamide.

DIACÉTINE. s. f. Chim. Liquide incolore, neutre et volatil.

DIACÉTO-PARATARTRE. s. m. Chim. Sel contenu dans l'acide diacéto-paratartrique.

DIACÉTO-PARATARTRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la substitution de deux molécules d'acétyle à deux atomes d'hydrogène et dérivant de l'acide paratartrique.

DIACÉTO-TARTRATE. s. m. Chim. Sel contenu dans l'acide diacéto-tartrique.

DIACÉTO-TARTRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide tartrique par la substitution de deux radicaux acétyles à deux atomes d'hydrogène.

DIACÉTYLÈNE. s. m. Chim. Produit de condensation de l'acétylène renfermant une forte proportion de benzine.

DIACHAINE, DIACHÈNE ou **DIAKÈNE.** adj. 2 g. (pr. *di-a-kène*; ét. gr., δίς, deux fois; fr. *achaine*). Bot. Qui est composé de deux achaines, coques ou ovaires. Tel est l'achaine. Les fruits de toutes les ombellifères sont diachaines.

Substantiv. *Un diachaine*, pour Un fruit diachaine.

DIACHALASIE. s. f. (pr. *di-a-kla-zi*; ét. gr., διαχαλάω, j'ouvre). Anat. Relâchement, écartement des sutures du crâne.

DIACHALCITÉOS. s. m. (pr. *di-a-kal-si-té-oss*; ét. gr., διά, avec; χαλκῖτις, chalcitis, ancien nom du colcothar). Pharm. Emplâtre détersif et astringent dont le colcothar ou peroxyde de fer rouge est la base, et que l'on applique sur les plaies que l'on veut cicatriser.

DIACHÉE. s. f. (ét. gr., διά, à travers; χέω, je verse). Bot. Genre de petits champignons météoriques que l'on trouve sur le bois en décomposition.

DIACHEIRISME. s. m. (pr. *di-a-ké-ris-me*; étym. gr., διά, avec; χείρ, main). Médec. Toute opération qui s'exécute avec les mains.

— Pharm. Préparation des médicaments.

DIACHÈNE. adj. Bot. V. DIACHAINE.

DIACHORÈME. s. m. Médec. V. DIACHORÈSE.

DIACHORÈSE. s. f. (pr. *di-a-ko-rèze*; du grec διαχωρεῖν, évacuer). Médec. Évacuation, éjection.

— Particulièrement, Évacuation alvine ou urinaire; ensemble de toutes les excrétions et des matières excrétées.

DIACHORÉTIQUE. adj. 2 g. (pr. *di-a-ko-ré-tike*; rad. *diachorèse*). Pharm. Qui est propre à faire évacuer, à déterminer les éjections, les excrétions, en stimulant les émonctoires. Médicament diachorétique.

— Substantiv. Un diachorétique. Le tartrate antimonié de potasse et la plupart des sels, surtout métalliques, sont des diachorétiques.

DIACHORISE. s. f. (pr. *di-a-ko-rize*; du gr. διαχωρίζω, je sépare). Médec. Séparation, disjonction.

DIACHRISTA. s. m. (pr. *di-a-kris-ta*; ét. gr., διά, avec; χρίω, j'oins). Pharm. Nom donné anciennement à certains gargarismes détersifs.

DIACHROMATOPSIE. s. f. (pr. *di-a-kro-ma-to-psi*; ét. gr., διά, à travers; χρῶμα, couleur; ὄψις, vue). Méd. Coloration des objets produite par une aberration de la vue.

DIACHROME. s. m. (pr. *di-a-krome*; ét. gr., διά, à travers; χρῶμα, couleur). Entom. Genre de coléoptères pentamères qui a pour type le diachrome d'Allemagne.

DIACHRYSU. s. m. (pr. *di-a-kri-zu*). Pharm. Emplâtre autrefois employé dans le traitement des fractures.

* **DIACHYLON** ou **DIACHYLUM.** s. m. (pr. *di-a-chi-lon* ou *di-a-chi-lomm*; ét. gr., διά, avec; χυλός, suc). Pharm. Emplâtre émollient, digestif, résolutif et agglutinatif. On en distingue deux sortes: le *diachylon simple* et le *diachylon gommé* ou *composé*.

— *Toile de diachylon* ou simplement *diachylon*. Nom donné au sparadrap.

DIACHYME. s. m. (pr. *di-a-kime*; ét. gr., διά, à travers; χυμός, suc). Bot. Nom donné au parenchyme des feuilles et au tissu cellulaire disséminé entre les divisions du pétiole.

DIACHYSE. s. f. (pr. *di-a-kize*; du gr. διάχυσις, dilution d'une tumeur). Médec. Fusion, liquéfaction, diffusion, dissolution.

DIACHYTIQUE. adj. 2 g. (pr. *di-a-ki-tike*; rad. *diachyse*). Médec. Diffusif, dissolvant.

DIACIDIE. s. f. Bot. Genre de malpighiacées, établi pour des arbustes de la Guyane et de la Colombie.

DIACLASE. s. f. (ét. gr., διά, à travers; κλάσις, rupture). Chir. Opération qui consistait à briser les os en les pressant fortement.

— Minér. Substance présentant de l'analogie avec le triphane.

DIACLASITE. s. f. (ét. gr., διά, à travers; κλάσις, rupture). Minér. Silicate double de fer et de magnésie.

DIACLASTIE. s. f. Chir. Syn. de DIACLASE.

DIACLASTIQUE. adj. Qui concerne la diaclastie.

DIACO. s. m. (du gr. διακονέω, je sers). Hist. Clerc conventuel dans l'ordre de Malte, qui se destinait à être reçu chapelain, après avoir servi depuis dix ans jusqu'à quinze.

* **DIACODE.** s. m. (ét. gr., διά, avec; κώδεια, tête de pavot). Pharm. Sirop mucilagineux qui a pour principe actif l'extrait gommeux d'opium dissous dans l'eau distillée.

— Adjectiv. Sirop *diacode*. (Acad.) Le sirop *diacode* a une propriété narcotique et sert pour concilier le sommeil, calmer la trop grande mobilité, l'agitation du système nerveux, apaiser des mouvements convulsifs, des spasmes douloureux. (Barbier.)

DIACODION. s. m. (rad. *diacode*). Pharm. Onguent fait avec des têtes de pavots.

DIACOLOCYNTHIDE ou **DIACOLOCYNTHIDOS.** s. m. (ét. gr., διά, avec; κολοκυνθίς, coloquinte). Pharm. Électuaire purgatif dont la coloquinte fait la base.

DIACOMMATIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., διά, avec; κόμμα, comma). Mus. Se dit d'un genre de transitions harmoniques au moyen desquelles la même note, restant en apparence sur le même degré, monte ou descend d'un comma, en passant d'un accord à un autre.

* **DIACONAL, ALE.** adj. Qui appartient au diacre, qui concerne le diaconat. Devoirs diaconaux. Fonctions diaconales.

* **DIACONAT.** s. m. (du gr. διακονεῖν, servir). Le deuxième des ordres sacrés dans l'Église catholique. Recevoir le diaconat. Être élevé au diaconat. Exercer le diaconat. L'ordre du diaconat. Le diaconat, qui est le dernier échelon pour arriver au sacerdoce, ne pouvait être donné avant l'âge de vingt-cinq ans, lorsque la prêtrise se conférait à trente. Depuis le concile de Trente, on reçoit le diaconat dans la vingt-troisième année, et la prêtrise dans la vingt-cinquième.

— État de diaconesse dans l'Église primitive.

DIACONE. s. f. (ét. gr., διακονέω, je couvre de poussière). Anc. pharm. Onguent dans la composition duquel entrait le limon que produit la pierre à aiguiser en s'usant par le frottement.

* **DIACONESSE.** s. f. (ét., V. DIACONAT). Hist. ecclés. Nom donné, dans la primitive Église, aux veuves ou aux filles à qui était confié le soin de la nef, dont l'espace était réservé aux femmes, et des séparé des hommes. Les diaconesses soignaient les femmes pauvres et infirmes, les baptisaient par immersion, et les encourageaient au martyre. Les diaconesses recevaient l'imposition des mains de l'évêque à l'entrée du sanctuaire, et faisaient partie du clergé; elles ont disparu de l'Église dans les XIIe et XIIIe siècles. Les anabaptistes français renouvellent le baptême à ceux qui s'agrègent à leur secte. Ils approuvent le lavement des pieds, et il est des *diaconesses*. Azaire Genebrier, du côté de l'Asie, avait dès le temps même de saint Paul une église où Phèbé, dont il parle dans ses épîtres, était *diaconesse*. (Denne-Baron.)

— On donnait aussi le nom de *diaconesse* aux femmes des diacres, avant que la loi canonique eût imposé à ceux-ci le célibat.

— Nom que prennent des dames protestantes qui se consacrent au service des hôpitaux ou à l'instruction des jeunes filles.

DIACONIE. s. f. (rad. *diaconat*). Hist. ecclés. Charge qui, dans les monastères de l'Église grecque, répondait à l'*aumônerie* de nos monastères. — Charge de diacre. Dans la primitive Église, Nom des chapelles et oratoires de la ville de Rome, gouvernés par quelques diacres régionnaires qu'on appelait *cardinaux diacres* de Rome. Ces chapelles étaient des bureaux où les pauvres s'assemblaient pour recevoir les aumônes.

— Bureau de charité des consistoires protestants.

DIACONIQUE. s. m. (ét. gr., διακονεῖν, servir). Hist. ecclés. Lieu voisin de l'église où l'on conservait autrefois les vases sacrés, les ornements et les reliques; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui *sacristie*. || Partie du sanctuaire où du siège pontifical dans laquelle siégeaient les diacres à l'office du pape. Livre de l'Église grecque où sont expliquées les devoirs et les fonctions des diacres. — Prière que l'archidiacre des Grecs fait pour le diacre qui vient d'être ordonné.

DIACONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Diaconiser. S'empl. adjectiv. Un clerc diaconisé. Un jeune abbé diaconisé.

DIACONISER. v. a. 1re conj. (rad. *diaconat*). Faire diacre, conférer le diaconat.

— SE DIACONISER. v. pron. Être diaconisé, promu au diaconat.

DIACONISSE. s. f. Syn. de DIACONESSE.

DIACOPE ou **DIACOPÉE.** s. f. (du gr. διακοπή, incision). Chir. Coupure, incision, fente ou fracture longitudinale d'un os. — Particulièrement, Fracture longitudinale du crâne, produite par l'action d'un corps contondant.

— Gramm. Un des noms de l'hyperbate grammaticale.

— DIACOPE. s. m. Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens, renfermant des poissons remarquables par leur beauté, leur grandeur, leur goût délicat, et qui habitent la mer des Indes.

DIACOPRÉGIE. s. f. (ét. gr., διά, avec; κόπρος, excrément; αἴξ, αἰγός, chèvre). Pharm. anc. Préparation médicamenteuse qui avait pour base la fiente de chèvre.

DIACORUM. s. m. (pr. *di-a-ko-romm*; ét. gr., διά, avec; ἄκορον, acore). Pharm. Électuaire dont l'acore était l'élément principal.

DIACOUSTIQUE. s. f. (ét. gr., διά, à travers; ἀκούω, j'écoute). Phys. Partie de l'acoustique qui a pour objet la réfraction des sons et l'étude les propriétés qu'ils acquièrent en traversant divers milieux, selon qu'il passent d'un milieu moins dense dans un milieu plus dense ou inversement. La vitesse du son augmente en général avec la densité des milieux, et, dans les gaz, on a constaté qu'elle était proportionnelle à leur densité. Vitesse du son dans l'air, environ 333 mètres par seconde; dans l'eau 1,500 mètres; dans une poutre en sapin 5,000 mètres.

DIACRANIEN, ENNE. adj. (ét. gr., διά, auprès; κρανίον, crâne). Anat. Qui est un au crâne, qui tient au crâne d'une manière mobile et par une articulation mobile. Ne se dit qu'en parlant de la mâchoire inférieure, par opposition à l'autre mâchoire supérieure appelée *mâchoire syncranienne*, parce qu'elle est intimement adhérente au crâne et ne fait en quelque sorte qu'un avec lui.

DIACRANTÉRIENS. s. m. pl. (ét. gr., διά, entre; κραντήρ, dent maxillaire). Erpét. Famille de serpents non venimeux.

* **DIACRE.** s. m. (du gr. διάκονος, serviteur). Hist. ecclés. Ministre ecclésiastique immédiatement au-dessus du sous-diacre, et dont la principale fonction est de servir à l'autel le prêtre ou l'évêque.

— Dans la primitive Église, les sept premiers diacres furent institués par les apôtres pour distribuer les aumônes, préparer les agapes, donner l'eucharistie aux convives, et la porter aux absents. Ces fonctions étant abrogées, ils présentèrent à l'autel le pain et le vin du sacrifice, avec les offrandes des fidèles. Les premiers diacres baptisèrent et annoncèrent la parole de Dieu; leurs successeurs reçoivent encore le même pouvoir, mais ils ne peuvent l'exercer qu'au défaut du ministre supérieur, et d'après l'autorisation épiscopale.

— Laïque remplissant certaines fonctions se rattachant au culte dans l'Église protestante. — Ecclésiastique suppléant provisoirement les pasteurs.

— Serviteur dans la synagogue juive.

DIACRIEN, ENNE. adj. et s. (ét. gr., διά, à travers; ἄκρος, sommet). Géogr. anc. L'une des quatre tribus d'Athènes, nommées par Cranaus. Les Diacriens habitaient l'Acropole.

DIACRINOMÈNE. s. m. (du gr. διακρινόμενος, qui hésite, qui balance). Hist. relig. Nom sous lequel on a désigné en Orient ceux qui, restant neutres dans les questions de dogme et ne reconnaissant aucun chef, refusaient à la fois d'adhérer aux décisions du concile de Chalcédoine et de s'unir aux anathèmes lancés contre ce concile.

DIACRISE. s. f. (étym. gr., διά, à travers; κρίσις, crise). Pathol. Crise qui conduit à la détermination exacte d'une maladie. — Évacuation qui la constitue.

DIACRISER. v. a. 1re conj. V. DIACONISER, qui est seul usité.

DIACRITIQUE. adj. 2 g. (rad. *diacrise*). Gramm. hébr. Qui sert à distinguer. Se dit de certains points qui servent à changer ou à modifier le son de la lettre à laquelle ils sont attachés.

— Pathol. Se dit des signes particuliers qui distinguent une maladie.

DIACROCION. s. m. (étym. gr., διά, avec; κρόκος, safran). Pharm. Collyre préparé avec du safran.

DIACRYDIUM. s. m. Syn. de DIAGRÈDE.

DIACTOR. s. m. (de *Diactor*, n. myth.). Entom. Genre d'hémiptères correspondant au genre anisoscèle, et ayant pour type le diactor élégant, qui habite le Brésil.

DIACTOR. adj. m. (du gr. διάκτωρ, messager). Myth. grecq. Surnom de Mercure.

DIACURCUMA. s. m. (ét. gr., διά, avec; fr. *curcuma*). Pharm. Médicament dont le curcuma fait la base.

DIACYDONION. s. m. (ét. gr., διά, avec; κυδώνιον, coing). Pharm. Conserve de coing, mise autrefois au nombre des électuaires, à cause de ses propriétés astringentes, et reléguée aujourd'hui parmi les confitures.

DIACYMINON. s. m. (ét. gr., διά, avec; κύμινον, cumin). Pharm. Emplâtre de cumin.

DIADACTYLOBATRACIEN, ENNE. adj. (ét. gr., διά, prép. qui marque division; δάκτυλος, doigt; βάτραχος, grenouille). Erpét. Qui a les doigts séparés les uns des autres comme la grenouille. || DIADACTYLOBATRACIENS. s. m. pl. Famille de reptiles.

DIADAPHNIDON. s. m. (ét. gr., διά, avec; δάφνη, laurier). Pharm. Emplâtre préparé avec les baies de laurier.

DIADÈLE. s. m. (du grec διάδηλος, manifeste). Arachn. Espèce d'arachnéide du Brésil.

DIADELPHE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux; ἀδελφός, frère). Bot. Se dit des étamines qui sont soudées par leurs filets de manière à former deux faisceaux ou androphores distincts.

* **DIADELPHIE.** s. f. (rad. *diadelphe*). Bot. Nom de la septième classe du système sexuel de Linné, renfermant toutes les plantes dont les étamines sont diadelphes, c'est-à-dire soudées par leurs filets en deux faisceaux. Cette classe se partage en quatre ordres: 1° *diadelphie pentandrie*, caractérisé par cinq étamines soudées en deux faisceaux; 2° *diadelphie hexandrie*, par six étamines; 3° *diadelphie octandrie*, par huit étamines; 4° *diadelphie décandrie*, par dix étamines. Ce dernier ordre, le plus nombreux de la classe, renferme la majeure partie des papilionacées.

DIADELPHIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à la diadelphie. Fleur diadelphique.

* **DIADÈME.** s. m. (ét. gr., διάδημα, bande, bandeau; formé de διά, autour, et δέω, je lie). Tissu, bandeau de laine, de fil ou de soie, d'abord uni, plus tard chargé de broderies, de diamants, de perles, de pierreries, dont les souverains ceignaient le front. Le diadème est le plus ancien insigne de la royauté. [illegible] Mais les rois de Rome portaient la couronne, [illegible] Le diadème fut à Rome l'insigne des empereurs [illegible] souvent l'exemple [illegible] ornement d'or [illegible] François Ier [illegible] sa dignité. Depuis longtemps *diadème* ou *couronne* sont indistinctement en usage pour désigner le principal attribut du pouvoir souverain; seulement le mot *couronne* est plus souvent employé dans le langage [illegible] [illegible] Allemagne [illegible] ajoutent la couronne mitrée de l'ancien [illegible] est aussi surmonté d'un globe et d'une croix. Noble, glorieux, [illegible] diadème. [illegible] diadème. Le *diadème* qui orne le front des rois n'est souvent qu'un [illegible] qui le déchirent. [illegible] peux qui entourent le *diadème* des souverains. (Id.)

— Fig. La royauté. Usurper le diadème. C'est périr en effet que perdre un *diadème*. (Corn.)

— Parure en diamants, en pierreries, employée pour la coiffure des dames dans les soirées brillantes.

— Blas. Nom des bandes ou cercles d'or qui ferment les couronnes des souverains. — Cercle ou bandeau qui ceint les têtes de Maure sur les écussons. — Cercle posé sur la tête d'un aigle.

— Chir. Bandage qu'on employait contre la céphalalgie.

— Arachn. Espèce d'araignée orbiculaire et déprimée.

— Entom. Genre de lépidoptères diurnes, ayant pour type la nymphale boline, qui se trouve à Cayenne.

— Ichtyol. Nom d'une espèce de poisson du genre holocentre.

— Moll. Genre de mollusques correspondant au genre coronule.

— Ornith. Nom spécifique du tangara.

— Zooph. Genre de cidarites fossiles.

DIADÉMÉ, ÉE. part. pass. du v. Diadémer. S'empl. adject.

— Blas. *Aigle diadémée.* Aigle dont la tête est surmontée d'une couronne d'or.

DIADÉMER. v. a. 1re conj. Ceindre le front d'un diadème.

— SE DIADÉMER. v. pron. Ceindre son front du diadème. || Ce verbe est inusité.

DIADÈNE. s. f. (étym. gr., δίς, deux; ἀδήν, glande). Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour des plantes épiphytes du Pérou. Syn. de BANGIE.

DIADERMIATRIE. s. f. (ét. gr. διά, à travers; δέρμα, peau; ἰατρεία, traitement). Méd. Méthode endermique faisant agir le traitement à travers la peau.

DIADEXIE. s. f. (du gr. διάδεξις, succession). Pathol. Transformation d'une maladie en une autre qui en diffère par sa nature comme par son siège. La diadexie diffère de la métastase en ce que dans celle-ci il y a simplement changement dans la forme ou dans le siège de la maladie.

DIADOCHE. s. f. (du gr. διαδοχή, succession). Pathol. Changement ou conversion d'une maladie en une autre moins grave. Syn. de DIADEXIE.

— Minér. Espèce de pierre précieuse dont Pline fait mention.

DIADOCHITE. s. f. (rad. *diadoche*). Minér. Variété de sulfate de fer uni à du phosphate. || Phosphate de fer hydraté qu'on trouve dans la

Saxe-M... [illegible] d'Huelgoat.

DIADOSE. [illegible]

[illegible] ladie.

DIÆUS. L'un des derniers stratèges de la [illegible]

DIAGLAUCION, s. m. (ét. gr., διά, avec; [illegible]

DIAGLYPHE [illegible]

DIAGNOSE. s. f. (pr. *di-a-ghnoze;* du gr. [illegible] fournie par l'ensemble des signes diagnostiques.

— Hist. natur. [illegible] tielle et concise, renfermant les principaux [illegible]

DIAGNOSIQUE [illegible]

* **DIAGNOSTIC**. s. m. (pr. *di-a-ghno-stik;* [illegible] caractériser l'espèce ou la nature de la lésion morbide, ou pour en indiquer le véritable siège. (Renauld.)

* **DIAGNOSTIQUE**. adj. 2 g. (pr. *di-a-ghno-stik*) [illegible] réelles. (Renauld.)

— [illegible] petite vérole. (Acad.)

DIAGNOSTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Diagnostiquer. S'empl. adjectiv. Maladie diagnostiquée.

DIAGNOSTIQUER. v. a. 1re conj. (pr. *di-a-ghno-sti-ké*). Pathol. [illegible] Diagnostiquer une maladie.

— Absol. Ce médecin diagnostique bien.

— SE DIAGNOSTIQUER. v. pron. Être diagnostiqué.

DIAGNOSTIQUEUR. s. m. (pr. *di-a-ghno-sti-keur*). Médec. Celui qui est habile à diagnostiquer.

DIAGOMÈTRE. s. m. (ét. gr., διάγω, je conduis [illegible]

DIAGOMÉTRIE. s. f. Phys. Art de comparer, au moyen du diagomètre, la conductibilité électrique des diverses substances.

DIAGOMÉTRIQUE. adj. 2. g. Phys. Qui a rapport au diagomètre ou à la diagométrie.

* **DIAGONAL, ALE**. adj. (ét. gr., διά, à travers; [illegible] de l'angle d'un polygone au sommet de l'angle opposé. Ligne diagonale. Mener une ligne diagonale.

— DIAGONAL. s. m. Manég. *Diagonal droit*. Le pied droit de devant et le pied gauche de derrière. [illegible] Le pied gauche de devant et le pied droit de derrière.

— DIAGONALE. s. f. Géom. Droite qui joint le sommet d'un angle d'un polygone à un autre sommet non consécutif. Dans tout polygone, le nombre de diagonales qu'on peut tirer d'un même angle à tous les autres est égal à celui [illegible] *gonale* d'un carré. (Acad.)

— Comm. Étoffe croisée dont le tissu présente une disposition diagonale.

— [illegible] Obliquement.

* **DIAGONALEMENT**. adv. D'une manière diagonale. Couper un plan diagonalement.

DIAGONITE. [illegible] γωνία, angle). Minér. Silicate double d'alumine et de strontiane hydraté.

DIAGORAS [illegible] l'an 416 av. J.-C.; passa, dit-on, d'une piété superstitieuse à l'athéisme, parce que, se trou[illegible] il conclut de là que les dieux n'existaient pas.

DIAGRAMME. s. m. [illegible] figure de géométrie). Géom. Figure ou construction de lignes servant à démontrer une proposition.

— Fig. Détermination de causes diverses qui s'entre-mêlent. Le diagramme de l'histoire.

— Bot. Série de lignes servant à démontrer les différents rapports des parties de la fleur et du fruit.

— [illegible] dicateur de Watt et dont la forme peut servir à déterminer le travail de la vapeur dans le cylindre d'une machine à vapeur.

— Mus. anc. Étendue générale des sons dans le système des Grecs. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *gamme, clavier, échelle*.

DIAGRAMME. s. m. (étym. gr., διά, à travers [illegible] dont la chair est estimée.

DIAGRAMMISME. s. m. (rad. *diagramme*). Antiq. gr. Espèce de jeu des Anciens, dont le trictrac moderne est une imitation.

DIAGRAPHE. s. m. (du gr. διαγράφω, je trace des lignes). [illegible] Pascallet.)

DIAGRAPHIE. s. f. Dess. Art de dessiner avec le diagraphe.

DIAGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui concerne le diagraphe.

DIAGRAPHITE. s. f. (rad. *diagraph*...) Minér. Sorte de roche schisteuse dont on fait des crayons pour dessiner.

DIAGRÈDE. s. m. (du bas-lat. *diacrydium*). Bot. Ancien nom de la scammonée officinale.

DIAHERMODACTYLON. s. m. (ét. gr., διά, avec; le *hermodacte*). Pharm. Préparation pharmaceutique à base d'hermodacte.

DIAHEXAPLE. s. m. (ét. gr., διά, avec, ἑξαπλοῦς, sextuple). Art vétér. Breuvage composé de six ingrédients, que les anciens vétérinaires donnaient aux chevaux.

DIAION. s. m. (ét. gr., διά, avec; ἴον, violette). Pharm. Pastille de violettes.

DIAIRE. adj. 2 g. (étym. lat., *diarius;* rad. *dies*, jour). Didact. Qui ne dure qu'un jour; éphémère. ‖ *Fièvre diaire*. Fièvre qui ne dure que l'espace de vingt-quatre heures, et qui se termine communément après un seul accès.

DIAIRÉOS. s. m. (étym. gr., διά, avec; *iris*). Pharm. Antidote dans la composition duquel entrait l'iris.

DIAKÈNE. adj. 2 g. Bot. V. DIACHAINE.

DIALA. Géogr. Rivière de la Turquie d'Asie qui se jette dans le Tigre, au S. E. de Bagdad, après un cours de 270 kilomètres.

DIALACCA. s. m. (ét. gr., διά, avec; fr. *laque*). Anc. pharm. Préparation dont la laque faisait la base.

DIALAGOON. s. m. (étym. gr., διά, avec; λαγώς, lièvre). Anc. pharm. Médicament composé, dans lequel entrait la fiente de lièvre, et que l'on regardait comme un désobstruant.

DIALE. adj. m. (étym. lat., *dialis;* rad. [illegible]). De Jupiter. Antiq. rom. Qui appartient à Jupiter. Épithète donnée à un flamine, prêtre de Jupiter, qui tenait le premier rang après le grand pontife et le roi des sacrifices.

DIALECTAL, ALE. adj. Philol. Qui appartient à un dialecte. Forme dialectale.

* **DIALECTE**. s. m. (ét. gr., διάλεκτος, langage particulier; de διαλέγω, je sépare). Philol. Forme particulière que présente la langue nationale dans une ville ou une province. Dans la langue grecque, on comptait quatre dialectes: l'*éolien*, le *dorien*, l'*ionien* et l'*attique*. L'idiome propre de Jésus et ... le *dialecte* syriaque mêlé d'hébreu qu'on parlait alors en Palestine. (E. Renan.)

— Par extens. Langue. C'est une langue de feu qui parle tous les *dialectes* de la terre. (Chateaubriand.)

Dialecte est féminin dans Malherbe, dans quelques éditions de la grammaire de Port-Royal, dans Richelet et Dumarsais. Voltaire, Delille et plusieurs autres écrivains du XVIIIe siècle lui ont donné ce genre. L'Académie ne lui donne que le genre masculin. Cette phrase est provençale, gasconne, et d'autres telles *dialectes* éloignées. (Malh.)

— SYN. comp. DIALECTE, PATOIS. Ces deux mots semblent être identiques; cependant on emploie plus habituellement le mot *dialecte* pour désigner une [illegible] *tois* exprime [illegible] une langue la population agreste de telle ou telle province. Les *patois* se parlent, mais n'ont pas de littérature.

* **DIALECTICIEN, ENNE**. s. (ét. gr., διαλεκτικός; rad. διαλέγομαι, je discours). Celui, celle qui sait, qui pratique la dialectique. Un bon dialecticien. Un grand dialecticien. [illegible] Euclide. (Diderot.) Si elle avait été un peu *dialecticienne* n'aurait-elle point altéré le dépôt? (Bonnet.)

— Adjectiv. L'éloquence de Robespierre, d'abord sèche, ... et *dialecticienne*, s'éleva et s'éclaircit. (Lamart.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot ni son emploi comme adjectif.

DIALECTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à un dialecte. Mot dialectique. Forme dialectique.

— Philos. Qui a rapport à la dialectique. Des arguments dialectiques.

* **DIALECTIQUE**. s. f. (ét. gr., διαλεκτική; rad. διαλέγομαι, je discours). Philos. Art de raisonner en dialoguant, de découvrir ou de démontrer la vérité. Chez les Grecs, la dialectique [illegible] *tique* aspire au réel. (J. Simon.)

— Dans l'école péripatéticienne, Sorte de logique inférieure, art des conjectures, théorie des probabilités.

* **DIALECTIQUEMENT**. adv. Selon les formes de la dialectique, conformément aux règles de la dialectique. Raisonner dialectiquement. Répondre, réfuter, rétorquer dialectiquement.

DIALECTIQUER. v. a. 1re conj. Néol. Mettre sous une forme dialectique. Dialectiquer une idée.

— DIALECTIQUER. v. n. User de la dialectique. Il aime à dialectiquer.

DIALÈGE. s. m. Entom. Genre de coléoptères longicornes de la famille des cérambycins, établi pour une espèce de la Malaisie.

DIALEGMATIQUE. adj. 2 g. (du gr. διαλέγω, je discours). Didact. Selon la classification d'Ampère, Se dit des sciences qui étudient les signes servant à transmettre les idées, les sentiments, les passions. Les sciences dialegmatiques forment une branche des sciences noologiques.

DIALEIMMA. s. m. (pr. *dia-lè-ma;* mot grec signif. *intervalle*). Pathol. Intermission ou apyrexie.

DIALEIPYRE ou **DIALÉPYRE**. s. f. (ét. gr., διαλείπω, j'entremets; πῦρ, feu). Pathol. Nom donné à la fièvre intermittente par quelques auteurs.

DIALEPSE. s. f. (du gr. διάληψις, action d'intercepter). Chir. Intervalle ménagé entre les circonvolutions de certains bandages.

DIALESTE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; λῃστής, pillette). Bot. Syn. d'OPHIANTHE.

DIALEXIE. s. f. (du gr. διαλέγω, je choisis). Médec. Art de choisir entre plusieurs thèses.

DIALI ou **DIALION**. s. m. (du lat. *dialion*, héliotrope). Bot. Genre de légumineuses césalpiniées, établi pour sept ou huit espèces des régions tropicales.

DIALIBANON. s. m. (ét. gr., διά, avec; λίβανος, encens). Pharm. Nom donné à plusieurs sortes de médicaments qui avaient l'encens pour base.

DIALINÈME. s. m. Entom. Genre de diptères bombyliers, établi pour une espèce italienne.

DIALIPYRE. s. f. Pathol. V. DIALEIPYRE.

DIALITHIS. s. m. Entom. Genre de noctuélites, établi pour une espèce d'Australie.

DIALITHUS. s. m. Entom. Genre de coléoptères, famille des lamellicornes, établi pour une espèce du Mexique.

DIALLAGE. s. f. (du gr. διαλλαγή, différence). Minér. Silicate double de chaux et de magnésie analogue à la serpentine, à laquelle elle est souvent mélangée.

DIALLAGIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui contient de la diallage.

DIALLÈLE. s. m. (ét. gr., διάλληλος, réciproque). Anc. log. Argument par lequel on fait voir le cercle vicieux résultant d'un raisonnement qui se réduit à prouver une chose incertaine et obscure par une autre entachée des mêmes défauts, puis cette seconde par la première.

— Rhét. Sorte d'antimétathèse. Ex.: On a dit des *Lettres persanes* que c'était le plus sérieux des livres frivoles et le plus frivole des livres sérieux.

DIALLOGITE. s. f. Minér. V. DIALOGITE.

DIALLYLE. s. f. Chim. Carbure d'hydrogène résultant de l'action du sodium sur l'iodure d'allyle.

DIALOÈS. s. m. (ét. gr., διά, avec; fr. *aloès*). Pharm. Préparation dans laquelle il entre de l'aloès.

* **DIALOGIQUE**. adj. 2 g. Qui a la forme du dialogue. Genre dialogique. Donner à un écrit la forme dialogique. Platon et Lucien sont des modèles pour l'emploi de la forme dialogique. M. Pluche a employé la forme *dialogique* d'une manière qui mérite d'autant plus d'indulgence, qu'il était très difficile de composer des entretiens sur la matière dont il s'agit. (L'abbé Desfontaines.)

DIALOGIQUEMENT. adv. Dans le genre du dialogue, sous forme de dialogue.

DIALOGISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dialogiser. Un récit dialogisé.

DIALOGISER. v. n. 1re conj. Se dit seulement pour Dialoguer.

— Mettre en forme de dialogues. Dialogiser un traité de philosophie.

* **DIALOGISME**. s. m. Rhét. Genre de dialogue, art d'employer le dialogue, les formes dialogiques.

— Litt. Figure de rhétorique qui consiste à rapporter directement des discours que l'on prête à ses personnages ou qu'on se prête à soi-même, en certaines circonstances.

* **DIALOGISTE**. s. 2 g. Celui, celle qui compose des dialogues, qui écrit dans le genre dialogique. Il est peu usité.

DIALOGITE ou **DIALLOGITE**. s. m. (ét. gr., διαλογή, séparation). Minér. Variété compacte du carbonate de manganèse.

* **DIALOGUE**. s. m. (ét. gr., διάλογος, formé de διά, avec; λόγος, discours). Entretien, conversation familière de deux ou de plusieurs personnes. Avoir un long dialogue avec quelqu'un. Ne pas aimer les longs dialogues. Explique-nous sans tous ces dialogues. Chez les Grecs, on employait le dialogue pour traiter les plus hautes questions de la philosophie. Voilà vos craintes bien dissipées, et voilà le *dialogue* de la crainte et de l'espérance bien heureusement fini. (Mme de Sévigné.)

— Dans un sens spécial, Ouvrage d'esprit qui a la forme d'un entretien, d'une conversation entre deux ou plusieurs personnes. Les dialogues de Platon, de Cicéron, de Lucien. Parmi les dialogues graves et philosophiques, les dialogues de Platon ont toujours été placés au premier rang, et Lucien en offre de non moins excellents pour le dialogue gai, comique, mordant, critique. Chez les Français, Fénelon et Fontenelle, ce dernier surtout, ont écrit d'admirables dialogues. Faire un dialogue. Composer un dialogue. Adopter la forme du dialogue. Traiter un sujet en forme de dialogue. Dialogue philosophique. Dialogue littéraire. Dialogue entre un avocat et un médecin. Les personnages, les interlocuteurs d'un dialogue. Il faut de l'opposition et du jeu dans un *dialogue;* autrement c'est un *dialogue* où il n'y a qu'une personne qui parle. (Fonten.)

— Ce que disent entre eux les personnages d'une pièce de théâtre; manière dont s'entretiennent les personnages qu'un auteur met en scène. Dialogue rapide, animé, naturel, pétillant d'esprit. Dialogue froid, lourd, embarrassé, terne, languissant. Connaître à fond le dialogue. Soigner particulièrement le dialogue. Exceller dans le dialogue. Entendre, posséder l'art du dialogue. Faire en sorte que le dialogue ne nuise point à l'action.

— Loc. prov. et fam. *Cet homme n'aime point le dialogue*. C'est un bavard qui veut parler tout seul.

— Mus. Composition à deux ou plusieurs voix, à deux ou plusieurs instruments qui se répondent l'un à l'autre et qui souvent se réunissent. L'art de faire concourir à la perfection du *dialogue* les parties vocales et instrumentales réunies doit être une des principales études du compositeur dramatique. (Castil-Blaze.)

DIALOGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Dialoguer. S'empl. adjectiv. Scène dialoguée. Pièce bien dialoguée. Dans un opéra, les récitatifs, les chants à deux ou plusieurs voix, les chœurs mêmes sont *dialogués*. (Castil-Blaze.)

* **DIALOGUER**. v. n. 1re conj. (rad. *dialogue*). Converser, s'entretenir familièrement, en parlant de deux ou de plusieurs personnes. Dialoguer longtemps. Dialoguer agréablement. Elle *dialoguait* avec tout ce que touchaient ses mains. De Gonc. Il me semble qu'on sort dans les Champs-Élysées et qu'on *dialogue* avec tous ces grands morts. (O. Feuillet.)

— Se dit spécialement des personnages d'une pièce de théâtre, d'une églogue, d'un entretien supposé. L'art de bien dialoguer ses personnages. Les personnages des comédies de Molière dialoguent toujours avec beaucoup de naturel et une heureuse expression de vérité.

— Faire parler entre eux divers personnages. Cet auteur dialogue bien, entend parfaitement l'art de dialoguer.

— Mus. Faire que deux ou plusieurs voix, deux ou plusieurs instruments se répondent et souvent même se réunissent dans une composition musicale. C'est un rare et difficile talent de faire dialoguer les voix et les instruments entre eux.

— S'empl. activ. Bien *dialoguer* une scène. (Acad.)

— SE DIALOGUER. v. pron. Être dialogué.

DIALOGUEUR. s. m. Celui qui parle, qui est interlocuteur dans un dialogue.

— Celui qui écrit, qui compose un dialogue. Pour qu'un auteur dramatique réussisse, il faut qu'il soit très bon dialogueur. Les bons dialogueurs sont rares.

DIALOSE. s. f. Chim. Substance gélatineuse qu'on extrait du dialion.

DIALTHÉON. s. m. (étym. gr., διά, avec;

ἀλθαία, guimauve). Anc. pharm. Onguent dont l'althée ou guimauve faisait la base.

DIALURAMIDE. s. f. Chim. Nom donné à de longues aiguilles blanches [illegible] que l'on obtient en mélangeant de l'alloxantine et du chlorure d'ammonium.

DIALURATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide dialurique avec une base.

DIALURIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de l'action des agents réducteurs sur l'alloxane.

DIALYCARPELLE. adj. (ét. gr., διαλύω, je sépare; fr. *carpelle*). Bot. Se dit de l'ovaire ou du fruit dont les carpelles ne sont pas soudés entre eux.

DIALYPÉTALE. adj. Bot. Syn. de POLYPÉTALE.

DIALYPÉTALÉ, ÉE. adj. (ét. gr. διαλύω, séparer, πέταλον, pétale). Qui a les pétales distincts d'un l'[illegible] polypétale. || DIALYPÉTALÉES. s. f. pl. Classe de plantes dont les pétales sont distincts.

DIALYSE. s. f. (ét. gr. διάλυσις, dissolution). Chir. Solution de continuité qui se reconnaît facilement à la vue et au toucher.

— Chim. Procédé de séparation fondé sur la propriété qu'ont certaines substances de traverser facilement les membranes poreuses, tandis que d'autres sont retenues par ces membranes.

— Pathol. Dissolution, langueur, impuissance; difficulté de mouvoir les membres.

— Rhét. Figure par laquelle on interrompt l'ordre du discours pour interposer une sentence. || Figure par laquelle on omet certaines conjonctions, surtout la conjonction *et*.

DIALYSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dialyser.

DIALYSÉPALE. adj. (ét. gr. διαλύω, je sépare; fr., *sépale*). Bot. Se dit d'un calice dont les sépales ne sont pas soudés entre eux.

DIALYSER. v. a. 1re conj. (ét. gr., διαλύω, je sépare). Chim. Purifier au moyen du dialyseur.

DIALYSEUR. s. m. Chim. Instrument propre à faire la dialyse.

DIALYSTAMINÉ, ÉE. adj. (ét. gr., διαλύω, je sépare; στήμων, étamine). Bot. Se dit de fleurs dont les étamines ne sont pas soudées entre elles.

DIALYTIQUE. adj. (ét. gr., διαλύω, je sépare). Chim. Qui est propre à dissoudre.

DIAMAGNÉTIQUE. adj. (ét. gr., διά, à travers; μάγνης, aimant). Phys. Se dit des corps qui ont la propriété d'être repoussés par les aimants.

DIAMAGNÉTISME. s. m. (rad. *diamagnétique*). Phys. Propriété qu'ont certains corps, tels que le bismuth, d'être repoussés par les aimants.

* **DIAMANT.** s. m. (du gr. ἀδάμας, indomptable, par allusion à la dureté de cette pierre). Minér. Minéral de la classe des substances combustibles non métalliques, identique par sa composition chimique avec le carbone pur et le graphite, et formé comme eux de carbone, mais cristallisé et dans un état particulier de condensation. C'est de toutes les espèces minérales, celle qui jouit au plus haut degré de toutes les qualités qui font rechercher une pierre comme objet de richesse et de parure, savoir : l'éclat, la dureté, l'éclat et la transparence. Le diamant se trouve, en général, dans un terrain d'alluvion, [illegible] de profondeur au-dessous de la surface du sol. On connaît des terrains diamantifères dans l'Inde, dans l'île de Bornéo, au Brésil, dans l'Afrique australe, etc. Le diamant est le plus dur des minéraux; il les raye tous et n'est rayé par aucun; mais en même temps il est très fragile, un léger choc suffit quelquefois pour le briser; sa cassure est lamelleuse ou conchoïdale; sa réfraction est simple, et sa structure bien homogène. A l'état brut, il est le plus souvent translucide, et très rarement opaque; taillé et poli, il est d'une limpidité parfaite lorsqu'il est sans couleur; son éclat est des plus vifs et, sous certains aspects, se rapproche de celui des métaux. Les plus purs, il acquiert par le frottement une électricité positive; il offre une phosphorescence assez vive par insolation; il n'est ni fusible, ni volatil, ne se dissout dans aucun liquide, brûle dans l'oxygène pur, sans donner d'eau. Diamant brut. Diamant taillé. Diamant d'une belle eau, qui a beaucoup d'éclat, qui jette un beau feu. L'éclat du diamant. Les feux du diamant. Collier, chaîne de diamants. Rivière de diamants. Étincelles en diamants. Aigrette, parure en diamants. Agrafe, épingle, bouton, bague de diamants. Un *diamant* bien mis en œuvre. Fléchier. Éclate-t-il dont le *diamants* Id. La vérité est comme un *diamant*; s'il n'est pas placé dans le jour qui lui est favorable, les pierres fausses jetteront plus d'éclat que lui. Beauchêne. Les *diamants* des femmes [illegible] dans la source re (Mme Cornuel). Le feu des *diamants* se répand en longs éclairs. Thom. Un chaudron de feu dans son foyer est plus brillant et sans contredit plus utile que le *diamant* qui brille sur la tête du Grand Mogol. B. de St P.)

> Votre [illegible] paillette,
> Au [illegible] sauvent
> [illegible]
> (du [illegible])

— Le diamant est connu depuis les temps les plus reculés; les Anciens avaient pour cette pierre une vénération fondée sur son extrême [illegible]. Le diamant, au [illegible] sans [illegible]. Le diamant [illegible] de verts, de jaunes, de roses, de bleus et même de noirs. [illegible] les couleurs, les gens sont les plus recherchés [illegible] préfèrent [illegible] le diamant [illegible] lorsqu'ils sont d'une belle eau et [illegible] le diamant taillé et utilisé pour la taille et le polissage des pierres dures, et spécialement du granit et du porphyre.

— La taille du diamant ne remonte qu'à l'année 1476; c'est un jeune homme de Bruges, Louis de Berquem, qui imagina le premier procédé de cette opération [illegible] du diamant, obtenue par le frottement mutuel de deux corps de cette espèce; le premier diamant ainsi taillé a été acheté à Louvain [illegible] de par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Le diamant se taille en *brillant*, lorsque la pierre est épaisse; en *rose*, lorsque la pierre est mince. Dans la taille en brillant, on forme à la partie supérieure une large face, qu'on nomme *table*, et que l'on entoure de facettes très obliques; le dessous ou *culasse* se compose de facettes symétriques, allongées, qui tendent à se réunir en une arête commune. Dans la taille en rose, le dessous du diamant est plat, le dessus se lève en d'une taille à facettes. La Hollande est aujourd'hui le seul pays qui possède de grands ateliers pour la taille du diamant. On estime la perte qu'un diamant éprouve par la taille à la moitié de son poids brut. On ne connaît que quelques diamants dont le poids ait dépassé 80 carats. Presque tous les gros diamants, que l'on appelle *diamant parangon*, viennent des mines de l'Inde. Les plus célèbres sont : 1° le diamant du rajah de Mattan, à Bornéo, 367 carats; 2° celui du Grand Mogol, 279 carats; il est plus gros que la moitié d'un œuf de poule, et on l'a évalué à 20 millions; 3° le diamant de l'empereur de Russie, d'une belle eau, mais d'une taille défectueuse, 195 carats; 4° celui de l'empereur d'Autriche, 139 carats; 5° celui de la couronne de France, connu sous le nom de *Pitt* ou du *Regent*, parce qu'il fut acheté sous la minorité de Louis XV, d'un Anglais nommé Pitt, par le duc d'Orléans, alors régent; il pèse 136 carats, il a perdu 410 carats à la taille, et a coûté deux années de travail; 6° l'*Étoile du Sud*, diamant découvert vers 1853 dans les mines du Brésil, et pesant, avant sa taille, 254 carats.

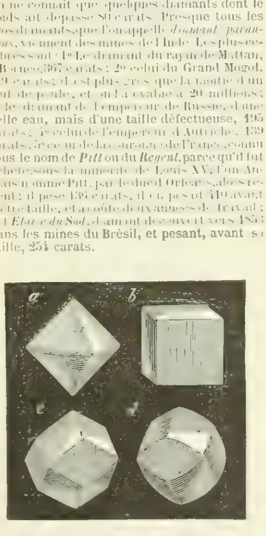

[illegible]

— *Cliver le diamant.* Le fendre en deux parties, en suivant directement le fil de la pierre. *Facetter le diamant.* Lui donner sa forme et ses facettes. *Polir le diamant.* Lui donner le vif et le jeu qui sont si admirables dans cette pierre précieuse.

— *Diamant brillant.* Celui qui est taillé à facettes des deux côtés. *Diamant brut.* Diamant non taillé. *Diamant de nature.* Celui qui n'a pas une belle eau. Ce diamant ne se taille pas; on le réserve pour les vitriers. *Diamant rose* ou *rosette.* Diamant taillé en rose, c'est-à-dire à plat d'un côté, à facettes de l'autre. *Diamant savoyard.* Celui qui est coloré en noir et en brun. *Diamant en table.* Diamant dont la surface a été aplanie par la taille.

Diamant faux, diamant artificiel, diamant de verre. [illegible] *Diamant d'Alençon, de Canada*, Quartz hyalin noir. *Diamant du Rhin*, Quartz hyalin limpide. *Diamant spathique.* Corindon.

— Bague ornée d'un diamant. Passer au doigt un diamant.

— Fig. *Être le diamant.* Faire l'ornement, le charme. Cette personne, par son esprit et ses grâces, est le diamant de notre société.

— Objet d'une valeur inestimable. La beauté est un *diamant* qui doit être monté et enchâssé dans l'or. (Th. Gautier.)

— En parlant de choses littéraires ou artistiques, *C'est un diamant*. C'est un petit ouvrage d'un genre gracieux, délicieusement composé, exécuté.

— Pensée forte et brillante. Ce poème est plein de *diamants* brillants. (Voltaire.) Votre ouvrage est plein de *diamants* brillants, mais il y a [illegible] de grâce à un ouvrage correct. (Id.)

— S'est dit dans le sens de Cadeau rémunératoire.

— Fig. Chose qui brille, qui a un éclat comparable à celui du diamant.

> [illegible]

— Se prend, en blason, pour le symbole de la dureté.

> [illegible]
> S'apercevait que cet amant
> [illegible]
> Celui-là fut sans doute
> [illegible]

— Arg. Pavé.

— Archit. *Pointes de diamants.* Pierres taillées à facettes.

— Hippiatr. Marque faite sur les hanches d'un cheval pour indiquer sa haute valeur.

— Hist. *Diamants de la couronne.* Dénomination sous laquelle on comprend tous les joyaux qui font partie de la dotation mobilière de la couronne.

— Mar. Point de jonction de la verge et des deux bras d'une ancre.

— Peint. *Couleur diamant.* Sorte de peinture qui a le graphite pour base.

— Techn. Outil de vitrier, de miroitier, qui consiste en une pointe de diamant fixée à un manche, et qui sert surtout à couper les verres, les vitres et les glaces. On disait autrefois *pointe de diamant*.

— Typogr. *Édition diamant.* Édition en caractères très fins.

DIAMANTAIRE. adj. 2 g. Qui se rapproche du diamant, en parlant de l'éclat des pierres précieuses.

* **DIAMANTAIRE.** s. m. Ouvrier qui taille les diamants, ou qui en fait trafic. Dans la première acception, on dit plus ordinairement *lapidaire*, et, dans la seconde, *courtier en diamants*. Il y avait cette réunion des artistes célèbres et des joailliers et *diamantaires* distingués. Grimm.

DIAMANTE (Jean-Baptiste). Poète dramatique espagnol, vivait vers le milieu du XVIIe siècle; n'est guère connu que par une imitation du *Cid* de Corneille, *el Honrador a su padre*, le Vengeur de l'honneur de son père.

DIAMANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Diamanter. S'emploie adjectiv. Couvert de diamants. Diadème diamanté. Bracelet diamanté. Parure diamantée.

— Qui a le reflet du diamant, qui brille comme le diamant. Flots diamantés. Couleurs diamantées.

— *Fleurs diamantées.* Fleurs artificielles sur lesquelles on a tamisé de la poudre d'acier ou du verre broyé.

— *Plumes diamantées.* Plumes métalliques à écrire, garnies d'une pointe de diamant ou d'iridium.

DIAMANTER. v. a. 1re conj. Orner, couvrir de diamants.

— Donner l'éclat du diamant, faire briller comme le diamant. Les rayons du soleil diamantent les eaux tranquilles. Les derniers rayons échappés de son orbe étincelant *diamantaient* le sombre feuillage des arbres antiques. Audubet.

SE DIAMANTER. v. pron. Être diamanté.

— Fig. Herbe qui se diamante de rosée.

DIAMANTIFÈRE. adj. (ét. fr., *diamant*; lat. *fero*, je porte). Qui contient du diamant. Sol diamantifère.

DIAMANTIN, INE. adj. Qui a la dureté ou l'éclat du diamant. Éclat diamantin. Il n'y a pas de cristal assez limpide pour rendre l'éclat *diamantin* d'un œil de sa [illegible] (G. Sand.)

DIAMANTIN (District). Géogr. Partie de la prov. de Minas Geraes (Brésil), qui fournit les plus beaux diamants, et qui a environ 50 kil. de circonférence. Le chef-lieu est *Tejuco* ou *villa Diamantina*.

DIAMANTINE. s. f. (rad. *diamant*). Poudre à polir, à base d'alumine cristallisée.

DIAMARENATUM s. m. pr. *di-a-ma-re-na-tomm*, et gr. διά, avec, [illegible], je flétris. Pharm. Cerises aigres réduites en bouillie.

DIAMARGARITON s. m. (ét. gr. διά, avec; μαργαρίτης, perle). Pharm. Antidote dont les perles formaient la base.

DIAMASÈME. s. m. ou **DIAMASÈZE.** s. f. (du gr. [illegible]). Pharm. Action de mâcher, mastication. Ce qu'on mâche.

DIAMASTIGOSE. s. f. (du gr. διαμαστιγόω, je fouette jusqu'au sang). Antiq. gr. Fête célébrée à Lacédémone en l'honneur de Diane, et dans laquelle de jeunes Spartiates étaient fouettés impitoyablement, sans qu'ils fissent entendre une seule plainte.

DIAMÈRE. s. m. (étym. gr., διά, à travers; μέρος, article). Entom. Genre de coléoptères xylophages, qui a pour type l'hylésine de Klug.

* **DIAMÉTRAL, ALE.** adj. Géom. Qui appartient au diamètre. Ligne diamétrale.

— Qui partage une surface en deux portions équivalentes.

— Fig. Absolu. Opposition diamétrale de deux idées.

— Mar. *Plan diamétral.* Plan vertical passant par le milieu de la quille, de l'étrave et de l'étambot.

* **DIAMÉTRALEMENT.** adv. (rad. *diamétral*). D'un point à une extrémité du diamètre à l'autre. Les pôles de la terre sont diamétralement opposés. La porte de Courcelles est traversée *diamétralement* par le chemin de fer d'Auteuil. L.-J. Larcher.

— Qui est tout à fait contraire, qui est entièrement en opposition. Deux propositions diamétralement opposées. Deux propositions diamétralement opposées. Intérêts [illegible] opposés. [illegible] *diamétralement* opposés. [illegible] *diamétralement* opposées au bon esprit, au sens droit. La Bruy.) La Suède et le Danemark sont parvenus à cultiver le commerce par des routes *diamétralement* opposées. (Volt.)

* **DIAMÈTRE.** s. m. (ét. gr., διά, à travers; μέτρον, mesure). Géom. Dans le cercle, Droite qui passe par le centre et se termine, de part et d'autre, à la circonférence; c'est la plus grande de toutes les cordes, et sa longueur est égale à deux rayons. Dans la sphère, Droite qui passe par le centre et dont les extrémités sont deux points opposés de la surface sphérique. Dans l'ellipse et dans l'hyperbole, Droite qui passe par le milieu d'un axe, et dont les extrémités sont deux points de la courbe, etc. Le diamètre divise la circonférence en deux parties égales. Avoir trente pieds de diamètre. Le cercle que Saturne décrit a plus de six cents millions de lieues de *diamètre*. (La Bruy.) || *Demi-diamètre*. Rayon d'un cercle.

— *Diamètres conjugués.* V. CONJUGUÉ. *Diamètre transverse d'une hyperbole.* Diamètre qui coupe deux branches de la courbe. || *Diamètre non transverse.* Diamètre passant entre les deux centres de la courbe. || Lieu des centres des moyennes distances des points d'intersection d'une courbe avec une droite qui se meut parallèlement à elle-même dans le centre de cette courbe.

— Par extens. La plus grande largeur ou grosseur d'une chose ronde, arrondie, elliptique. Le diamètre de la terre. Le diamètre du soleil. Le diamètre d'une colonne. La terre est un être d'environ trois mille lieues de *diamètre*. Buff.)

— Anat. Ligne qui traverse une cavité en passant plus ou moins près de sa partie centrale. Chaque partie du corps a ses diamètres qui en déterminent les dimensions et la capacité; mais on considère plus particulièrement ceux du crâne et du bassin. Relativement au crâne, il y a trois diamètres : le *longitudinal* ou *antéro-postérieur*, le *transversal* et le *vertical*. A l'égard des diamètres du bassin, on les rapporte aux détroits supérieur et inférieur, à chacun desquels on distingue un diamètre *antéro-postérieur*, un *transversal* et deux *obliques*.

— Archit. *Diamètre d'une colonne.* Ligne droite tirée d'un des points de la circonférence à l'autre en passant par le centre. || *Diamètre d'une pilastre.* Largeur de sa face.

— Astron. *Diamètre réel d'une planète.* Véritable grandeur d'une planète comparée avec le diamètre de la terre, ou mesurée avec une unité quelconque, telle que le mètre, etc. || *Diamètre apparent d'une planète.* Angle sous lequel les rayons lumineux venus des deux points opposés du disque d'une planète se croisent en arrivant dans l'œil.

DIAMIDE. s. f. Chim. Amide contenant deux équivalents d'ammoniaque.

DIAMIDO-BENZOL. s. m. Chim. Base diatomique dérivant de la benzine.

DIAMINE. s. f. Chim. Corps dérivant de deux molécules d'ammoniaque réunies.

DIAMME. s. m. (ét. gr., διά, dans; ἄμμος, sable). Entom. Genre d'hyménoptères qui a pour type le diamme bicolore, insecte noir à reflets bleus pourprés, de l'Australie.

DIAMOND-HARBOUR. Géogr. Port du Bengale (Hindoustan), à 60 kil. S.-O. de Calcutta, à l'embouchure de l'Hougly. C'est le véritable port de Calcutta.

DIAMORON. s. m. (ét. gr., διά, avec; μόρον, mûre). Pharm. Ancien sirop préparé avec du miel et le jus de mûres, que l'on employait en gargarisme dans les angines.

DIAMORPHE. s. f. Bot. Syn. d'ORPIN.

DIAMORPHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une diamorphe. || DIAMORPHÉES. s. f. pl. Division de plantes qui a pour type le genre diamorphe.

DIAMOTOSE. s. f. (ét. gr., διά, avec; μότος, charpie). Chir. Application de charpie sur un ulcère.

DIAMOXALIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui s'obtient en substituant dans l'acide oxalique deux molécules d'amyle à une molécule d'oxygène.

DIAMPHORE. s. f. (ét. gr., δίς, deux; ἀμφορεύς, péridion). Bot. Genre de mucorées peu connues.

DIAMYLACÉTALE. s. m. Chim. Corps obtenu par l'action d'un courant d'acide carbonique sur un mélange d'aldéhyde et d'alcool amylique.

DIAMYLE. s. m. Chim. Carbure d'hydrogène résultant de l'action de l'iodure d'amyle sur l'amalgame de zinc.

DIAMYLÈNE. s. m. Chim. Composé ré-

s. [illegible] sulfurique sur l'a-[illegible].

DIAMYLOXALIQUE [illegible]

DIAMYLVALÉRAL. s. [illegible] acide acétique.

DIAMISYOS. s. m. [illegible]. Pharm. Ancien [illegible] principalement par le misy.

DIANACARDION s. m. [illegible], ἀνακάρδιον, anacarde). Pharm. Ancienne pré-[illegible]

DIANCHORE s. f. [illegible] δι, préf.; lat. *anchora*, ancre). Moll. Syn. de SPONDYLE.

DIANDRE. adj. 2 g. (étym. gr., δι, deux; ἀνήρ, étamine, en botanique). Bot. Qui contient deux étamines. Fleur diandre. Plante diandre. [illegible]

— S'est dit d'une femme qui avait deux maris.

*** DIANDRIE.** s. f. (radic. *diandre*). Bot. [illegible] du système sexuel de Linné, contenant toutes les plantes dont les fleurs [illegible] étamines. Se divise en trois ordres: 1° [illegible]; 2° *Diandrie digynie*; 3° *Diandrie trigynie*.

— S'est dit de l'état d'une femme ayant deux maris.

— Térat. Classe de monstres chez lesquels [illegible] un seul individu.

DIANDRIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à la diandrie. Plantes diandriques.

— Qui a deux étamines. Fleurs diandriques.

DIANE. s. f. (de *Diane*, n. myth.). Bot. Syn. de DIANELLE.

— Entom. Espèce de papillon diurne.

— Ichtyol. Poisson du genre astroderme.

— Mamm. Espèce de guenon d'Afrique.

— Adjectiv. Agric. *Greffe diane.* Greffe par approche.

DIANE. Myth. gr. Fille de Jupiter et de Latone, née, comme Apollon, son frère, dans l'île de Délos. Elle était la déesse de la chasse et de la pêche. On l'appelait *Diane*, dans les bois; *Luna* ou *Phœbé*, dans le ciel; *Hécate*, aux enfers. On l'appelle aussi *Chaste Diane*, parce qu'elle résolut de garder une virginité perpétuelle, et [illegible]

[illegible]

— Alchim. L'argent.

— Phys. et Chim. *Arbre de Diane.* Sorte d'arborisation produite par un amalgame de mercure et d'argent qui vient se fixer en cristaux sur un faisceau de fils métalliques qu'on a mis dans la liqueur.

— DIANE. Astron. La 78e planète télescopique, découverte le 15 mars 1863 par M. Luther.

*** DIANE.** s. f. (ét. lat., *dies*, jour). Art milit. Batterie de caisse qui s'exécute au point du jour [illegible] de bord. Battre la diane. En mer et dans les [illegible] coup de canon; elle s'appelle *fanfare* ou *réveille-matin*, dans la langue de la cavalerie. La *diane* au matin fredonnant sa fanfare. (V. Hugo.)

— Fig. Les coqs sonnent la diane dans les fermes. La presse est le clairon vivant qui sonne la *diane* des peuples. (V. Hugo.)

DIANE DE POITIERS. Née en 1499, veuve, en 1531, de Louis de Brézé, comte de Maulevrier, fut l'une des maîtresses de François Ier et la favorite de Henri II, qui la créa duchesse de Valentinois; mourut au château d'Anet en 1566.

— DIANE DE FRANCE. Née en 1538, fille légitimée de Henri II et d'une Piémontaise nommée Philippa Duco; épousa successivement Horace Farnèse, duc de Castro, et le maréchal de Montmorency; mourut en 1619.

DIANÉE. s. f. Acal. Genre de zoophytes méduaires qui a pour type la dianée gabert, prise en mer, sur les côtes de l'Australie.

DIANELLE. s. f. Bot. Genre de liliacées dracénacées établi pour une vingtaine d'espèces d'herbes vivaces de l'Afrique, de l'Asie tropicale, de la Nouvelle-Calédonie, de l'Australie, etc., et dont deux espèces sont cultivées [illegible].

DIANÈME. adj. 2 g. (ét. gr., δις, deux fois; νῆμα, fil). Bot. Qui se termine par deux filaments.

— DIANÈME. s. m. Ichtyol. Poisson du genre lonchiure.

DIANGIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δις, deux fois; ἀγγεῖον, loge, vase). Bot. Dont les fruits sont doubles ou à deux loges.

DIANITRIE. s. f. (ét. gr., διά, avec; νίτρον, nitre). Pharm. Préparation dont le nitre faisait [illegible]

DIANIUM. s. m. [illegible] *di-a-ni-omm*. Antiq. rom. Lieu de Rome consacré à Diane, où Diane avait une statue ou un temple.

DIANIUM. Géogr. Ville de l'ancienne Tarraconaise (Espagne), chez les Contestani, près [illegible] colonie de Marseille. Aujourd'hui *Denia.*

DIANOÏE. s. f. (ét. gr., διάνοια, pensée). Litt. Figure de pensée, sorte de sentence ou d'épiphonème.

DIANOUS. s. m. Entom. Genre de coléoptères brachélytres qui a pour type le dianous azuré, qui se trouve en Europe, sur les bords des ruisseaux.

DIANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., δις, deux fois; ἄνθος, fleur). Bot. Qui porte deux fleurs, qui se compose de deux fleurs. Syn. de BIFLORE.

— DIANTHE. s. m. Nom scientifique de l'œillet.

DIANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au dianthe ou œillet. ‖ DIANTHÉES. s. f. pl. Tribu de plantes qui a pour type le genre œillet.

DIANTHÉCIE. s. f. (étym. gr., διανθής, fleur double; οἶκος, maison). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes dont les larves pénètrent dans l'intérieur des capsules des caryophyllées, dont elles rongent les graines, etc.

DIANTHÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., δι, deux fois; ἀνθηρά, anthère). Bot. Qui porte deux anthères. Plante dianthère. Étamines dianthères.

— DIANTHÈRE. s. f. Syn. de DICLIPTÈRE.

DIANTHINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de DIANTHÉ.

DIANTHON. s. m. (ét. gr., διά, avec; ἄνθος, fleur). Pharm. Poudre antiétique composée d'un grand nombre de plantes aromatiques.

*** DIANTRE.** s. m. Par euphémisme, syn. de *Diable*, que l'on emploie très familièrement pour éviter de prononcer ce mot *diable*, et qui est tantôt un signe d'imprécation, tantôt un signe d'étonnement, d'admiration, etc. Au diantre! Que diantre! Au diantre soit l'importun, l'imbécile! Quel diantre de spectacle! Que diantre demandez-vous? Le diantre d'homme! Créature de grand vilain *diantre* d'enfer. (Rabelais.) Vous avez passé ce *diantre* de Rhône, si fier, si orgueilleux, si turbulent. (Mme de Sév.) Je voudrais que vous eussiez les cinq mille livres qu'on veut jeter pour corrompre les consuls, et que le syndicat fût au *diantre*. (Id.) Encore! *diantre* soit fait de vous! (Molière.) Qu'on est aisément amadoué par ces *diantres* d'animaux-là! (Id.) Au *diantre* tout valet qui vous est sur les bras! (Id.) Eh oui, de par tous les *diantres*, je l'ai vu! (Id.) *Diantre* soit de la folle avec ses visions! (Id.) Ah! te voilà, Crispin, et d'où *diantre* viens-tu? (Id.) Oh! fi, fi! que *diantre* fais-tu? Voilà des rêveries de [illegible] Qui *diantre*, a moi voir ainsi battu, me prendrait pour un avocat? (Id.) Ah! ah! ceci ne vaut pas le *diantre* pour M. Migault. (Dancourt.)

— *De diantre.* Diabolique. Il fait aujourd'hui un temps de *diantre*. (Mme de Sévigné.)

— *Comme tous les diantres.* Extrêmement, excessivement. Ta maîtresse dit qu'il roule à présent comme tous les *diantres*. (Mol.)

— *Par tous les diantres!* Exclamation. Croyez-vous, de par tous les *diantres!* qu'on demeure ici par plaisir! (Mme de Sévigné.)

— *Aller au diantre, à tous les diantres.* Aller fort loin. Elle s'en va au *diantre*, en Provence. (Mme de Sévigné.)

— On trouve quelquefois *diantre* au féminin. La diantre de femme! Quelle diantre de plaisanterie faites-vous là? La *diantre* de cafetière allait toujours, elle n'allait que de plus belle. (Ch. Nodier.)

DIANTREMENT adv. Syn. de DIABLEMENT.

DIANUCUM. s. m. (pr. *di-a-nu-komm*; ét. gr., διά, avec; lat. *nux*, noix). Pharm. Rob préparé avec des noix vertes.

*** DIAPALME.** s. m. (ét. gr., διά, avec; φοῖνιξ, palme). Pharm. Emplâtre détersif et résolutif, ainsi nommé parce qu'il a pour base une décoction de feuilles de palmier, que l'on agitait sur le feu avec une spatule de bois du même arbre.

— Adjectiv. *Cérat diapalme.* Cérat qui n'est autre chose que le diapalme, auquel on a mêlé un quart de son poids d'huile d'olive.

DIAPASME. s. m. (ét. gr., διαπάσσω, saupoudrer). Pharm. Nom que les Grecs donnaient à une poudre aromatique que l'on croit être la poudre de roses et dont on saupoudrait les habits pour les parfumer. Les Grecs répandaient le diapasme sur leur corps au sortir du bain, et pour arrêter la sueur.

*** DIAPASON.** s. m. (ét. gr., διά, avec, par; πασῶν, toutes, c'est-à-dire toutes les notes). Mus. Série de notes qu'une voix ou un instrument peut faire entendre. Chaque voix a son diapason particulier. Le diapason d'un piano. Être dans le diapason de la voix. Sortir du diapason. Cet air n'est pas écrit dans un bon diapason.

— Chez les Grecs et chez les Latins, c'était le nom de l'octave.

— Fig. Un même malheur, tout aussi bien qu'un bonheur mutuel, met les âmes au même *diapason*. (H. de Balzac.)

— Manière d'être générale. Le diapason des mœurs d'un pays.

— *Se mettre au diapason de quelqu'un.* Se mettre en conformité de pensées, de langage, avec lui.

— *Baisser le diapason.* Baisser le ton.

— *Hausser le diapason.* Hausser la voix, élever ses prétentions.

— Petit instrument qui se compose d'une tige qui se divise en deux branches, long de sept ou huit centimètres, plus rapprochées en haut qu'en bas, et qui est disposé de manière à faire résonner constamment et sans la moindre altération le ton de *la*, lorsqu'on le frappe contre un corps dur et qu'on le pose sur un corps sonore. C'est sur cet invariable régulateur que l'on accorde tous les instruments.

— Instrument à vent, semblable à un petit cor, qui sert au même usage que le diapason d'acier.

— *Diapason normal* ou *officiel*. Diapason arrêté le 16 février 1859, pour servir de règle au Conservatoire, à l'Académie nationale de musique, et à tous les théâtres subventionnés.

— Techn. Instrument propre à déterminer la grosseur, l'épaisseur et le poids d'une cloche.

DIAPASONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Diapasonner. S'empl. adjectiv. L'octavin, dont on fait usage à l'orchestre, est *diapasonné* en *ré*, comme la grande flûte. (Ch. Beckerm.)

DIAPASONNER. v. a. 1re conj. Mus. Mettre au diapason, à un diapason.

— SE DIAPASONNER. v. pron. Se régler sur le diapason. Cet instrument se diapasonne en *la*.

*** DIAPÉDÈSE.** s. f. (ét. gr., διά, au travers; πηδάω, je jaillis). Pathol. Nom scientifique d'une maladie très rare, appelée vulgairement *sueur de sang*, et dans laquelle le sang s'ouvre un passage à travers les pores et les parois vasculaires et suinte lentement. Charles IX est mort d'une violente diapédèse, ou hémorragie cutanée.

DIAPENSIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une diapensie. ‖ DIAPENSIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes exotiques qui a pour type le genre diapensie.

DIAPENSIE. s. f. (ét. gr., διαπενθής, deux fois affligé). Bot. Genre d'éricacées établi pour deux espèces des régions boréales.

DIAPENTE. s. f. (ét. gr., διά, avec; πέντε, cinq). Mus. anc. Nom que les Grecs donnaient à la quinte.

DIAPENTER. v. n. 1re conj. (rad. *diapente*). Mus. Procéder par quintes.

DIAPÉRAL, ALE. adj. V. DIAPÉRIAL.

DIAPÈRE. s. f. (du gr. διαπείρω, je transperce). Entom. Genre de coléoptères qui a pour type la diapère du bolet, assez commune aux environs de Paris.

DIAPÉRIAL, ALE. adj. Entom. Qui ressemble à une diapère. ‖ DIAPÉRIALES. s. f. pl. Tribu de coléoptères qui a pour type le genre diapère.

DIAPÉRIDE. adj. 2 g. Entom. Syn. de DIAPÉRIAL.

DIAPÉRIE. s. f. (ét. gr., διαπείρω, je transporte). Bot. Genre de composées inulées, renfermant des plantes herbacées à tiges rameuses, de l'Amérique boréale.

*** DIAPHANE.** adj. 2 g. (ét. gr., διά, à travers; φαίνω, je brille). Phys. Qui se laisse traverser par la lumière, sans permettre de saisir distinctement la forme des objets. L'air, l'eau, le verre, le diamant, le talc, le cristal, sont diaphanes. On distingue les corps diaphanes de certaines autres substances qui ne sont que *translucides*, c'est-à-dire qui ne transmettent à travers leur masse qu'une lumière diffuse et nuageuse; telles sont quelques agates. On oppose les corps diaphanes et les corps translucides aux corps *opaques* à travers lesquels la lumière ne pénètre pas. A Lima et dans le Brésil, le soleil est toujours voilé de vapeurs *diaphanes* qui tempèrent son ardeur et remplissent l'atmosphère des plus douces rosées. (A. Martin.)

> [illegible]

— Par extens. Une arrière-cour déserte avec une de ces *diaphanes* tourelles de l'escalier comme on en bâtit au XVe siècle. (V. Hugo.)

— S'emploie surtout en poésie, pour signifier Transparent, clair, limpide. L'air, voile *diaphane*, enveloppe la terre. (De Saint-Ange.) L'allégorie habite un palais *diaphane*. (Lemierre.)

> [illegible]

— Fig.

> [illegible]

— Par exagér. Se dit de l'effet produit par une extrême maigreur. Des mains diaphanes.

> [illegible]

SYN. comp. DIAPHANE, TRANSPARENT. Un corps *diaphane* est celui à travers lequel brille la lumière, un corps *transparent* est celui à travers lequel se voit un objet. Le verre est diaphane et transparent; la gaze n'est que transparente.

DIAPHANÉ, ÉE. part. pass. du v. Diaphaner. S'empl. adjectiv. Substance diaphanée.

*** DIAPHANÉITÉ.** s. f. (rad. *diaphane*). Phys. Propriété qu'ont les corps diaphanes de transmettre la lumière à travers leur masse. La diaphanéité de l'air, de l'eau, du verre, du diamant, etc. Le phénomène de la diaphanéité. Les causes, les lois de la diaphanéité. Le verre pilé, brut ou dépoli, perd de sa diaphanéité. La diaphanéité est indépendante de la porosité [illegible] *diaphanéité*, mais qui, passant à l'état de vapeur vésiculaire, trouble l'air et forme bientôt un brouillard. (Bailly de Merlieux.)

— Fig. Ce qui avait été maigreur était devenu transparence, et cette *diaphanéité* laissait voir l'ange. (V. Hugo.)

DIAPHANER. v. a. 1re conj. Rendre diaphane.

— SE DIAPHANER. v. pron. Devenir diaphane.

DIAPHANIE. s. f. (du gr. διαφανής, transparent). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes correspondant au genre botys. ‖ Genre de diptères brachocères, tribu des muscides, établi pour une espèce de l'Australie.

DIAPHANIPENNE. adj. 2 g. (ét. lat. *diaphanus*, diaphane; *penna*, aile). Zoolog. Qui a des ailes diaphanes, transparentes.

DIAPHANOGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr. διαφανής, diaphane; γεννάω, j'engendre). Phys. Qui produit la diaphanéité, la transparence.

DIAPHANOGRAPHE. s. m. Appareil servant à la diaphanographie.

DIAPHANOGRAPHIE. s. f. (ét. fr., *diaphane*; gr., γραφή, dessin). Sorte d'opération de décalque.

DIAPHANOMÈTRE. s. m. (ét. gr., διαφανής, diaphane; μέτρον, mesure). Phys. Appareil servant à apprécier les variations de la diaphanéité atmosphérique.

DIAPHANOMÉTRIE. s. f. (rad. *diaphanomètre*). Phys. Art de mesurer la diaphanéité du ciel.

DIAPHANOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport au diaphanomètre, à la diaphanométrie.

DIAPHANORAMA. s. m. (ét. gr., διαφαίνω, je brille à travers; ὅραμα, vision). Tableau d'une ville ou d'un pays représenté en perspective et convenablement éclairé, de manière à en reproduire la vue réelle.

DIAPHÉNIC ou **DIAPHŒNIX.** s. m. (ét. gr., διά, avec; φοῖνιξ, datte). Pharm. Électuaire purgatif, hydragogue et diurétique, dont les fruits du palmier formaient la base. Il n'est plus guère usité que dans le traitement de la colique saturnine.

DIAPHÉRODE. s. m. (du gr. διαφέρω, je diffère). Entom. Genre d'insectes orthoptères de la famille des phasmiens.

DIAPHÉROMÈRE. s. m. (ét. gr., διαφέρω, je diffère; μέρος, division). Entom. Genre d'orthoptères dont l'espèce unique se trouve aux environs de New-York.

DIAPHLYXIE. s. f. (ét. gr., διά, à travers; φλύω, je bâillonne). Médec. Effusion, humectation.

DIAPHNOPHYTE. s. m. Bot. V. DIAPHONOPHYTE.

DIAPHONIE. s. f. (ét. gr., διά, à travers; φωνή, voix). Mus. anc. Chez les Grecs, Intervalle ou accord dissonant.

— Au VIIIe siècle, Musique à deux voix, à deux parties.

DIAPHONOPHYTE ou **DIAPHNOPHYTE.** s. m. (ét. gr., διαφωνέω, je diffère; φυτόν, plante). Bot. Genre de plantes dont toutes les espèces diffèrent les unes des autres sous le rapport de la fructification.

DIAPHORE. s. f. (du gr. διαφορά, je transporte). Litter. Figure de rhétorique qui consiste dans la répétition d'un mot dont on nuance la signification. Ex.: Mon père est pour moi un bienfaiteur, mais ce n'est pas un père.

DIAPHORE. s. m. (ét. gr., διαφορά, différence). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour une espèce de l'Australie. ‖ Genre de diptères brachocères, famille des brachystomes, qui a pour espèce principale le diaphore mandarin de la Chine.

— Bot. Plante de la Cochinchine, de la famille des cypéracées.

*** DIAPHORÈSE.** s. f. (du gr. διαφόρησις, je répands). Pathol. État moyen entre la transpiration et la sueur; sorte d'évacuation cutanée un peu plus abondante que dans l'ordre naturel, mais moins forte que quand la sueur paraît; en d'autres termes, Phénomène physiologique qui consiste dans une augmentation d'activité de tout l'appareil dermique. Le mot *diaphorèse* exprime parfois également cet état d'orgasme de la peau qui précède et accompagne quelquefois la sueur dans les maladies.

*** DIAPHORÉTIQUE.** adj. 2 g. (ét. gr., διά, à travers; φορέω, je porte). Pathol. Qui a la vertu d'augmenter l'action exhalante de l'appareil dermique, qui favorise la transpiration. Ce mot est synonyme de SUDORIFIQUE. Propriété diaphorétique. Substances diaphorétiques. Agents diaphorétiques. Action diaphorétique. Phénomène diaphorétique.

— *Fièvre diaphorétique.* Fièvre continue, accompagnée de sueur.

— Substantiv. Un diaphorétique. Administrer des *diaphorétiques*. (Acad.) Les *diaphorétiques* que l'on fait avec les plantes labiées sont

doués d'une action fortement stimulante. (Bar[illegible]) || *Diaphorétique minéral*: [illegible] *diaphorétique*. Antimoniate de potassium. || *Dia*[illegible] [illegible]

DIAPHORITE. s. f. (du gr. διάφορος, différent). Minér. Silicate de [illegible]

DIAPHOROMÈRE. s. m. (ét. gr., διάφορος, différent; μέρος, article). Entom. Genre de coléoptères formé pour un petit insecte cuivreux de l'Australie.

DIAPHOSE. s. f. Pathol. [illegible]

*** DIAPHRAGMATIQUE.** adj. 2 g. Anat. Qui appartient, qui a rapport au diaphragme; se dit de quelques-uns des vaisseaux et des nerfs qui se distribuent au diaphragme. Artères diaphragmatiques. Veines diaphragmatiques. Nerfs diaphragmatiques. || *Anneau diaphragmatique*, Ouverture [illegible] quadrilatère par laquelle la veine cave inférieure traverse le diaphragme.

— Bot. Syn. de MULTILOCULAIRE.

DIAPHRAGMATITE. s. f. Pathol. V. DIAPHRAGMITE.

DIAPHRAGMATOCÈLE. s. f. (ét. gr., διάφραγμα, diaphragme; κήλη, hernie). Chir. Hernie du diaphragme.

*** DIAPHRAGME.** s. m. (ét. gr., διάφραγμα; de διὰ, entre; φράσσω, je ferme). Anat. Muscle impair, mince, aplati, très large, situé obliquement entre le thorax et l'abdomen, où il forme une sorte de voûte mobile et flexible, et dénommé ainsi parce qu'il sépare ces deux cavités splanchniques l'une de l'autre. Le diaphragme remplit d'importantes fonctions dans la mécanique humaine; par sa position, il contient les organes renfermés dans le thorax et l'abdomen; comme organe musculaire, se contractant et se relâchant, il influe sur la respiration et la circulation, dont il est l'agent principal. || Cloison cartilagineuse qui sépare les deux narines. || *Diaphragme du cervelet*. Un des noms de la tente du cervelet.

— Bot. Cloison transversale ou plan perpendiculaire qui sépare en une ou plusieurs loges un fruit capsulaire.

— Conchyl. Lame droite qui partage en deux, et d'une manière incomplète, la cavité de certaines coquilles uniloculaires.

— Phys. Anneau que l'on place au foyer des deux verres d'une lentille pour arrêter les rayons qui, trop éloignés de l'axe, ne concourraient pas au foyer.

— Techn. Légère cloison, ordinairement mobile, au moyen de laquelle on intercepte la communication entre deux parties d'un récipient. Dans les locomotives, le régulateur qui sert à modérer le passage de la vapeur de la chaudière au tuyau de distribution s'ouvre et se ferme au moyen d'un *diaphragme* que l'on manœuvre à la main. (F. Tourneux.) || Cloison servant à diviser l'intérieur d'un soufflet.

DIAPHRAGMER. v. a. 1re conj. Munir d'un diaphragme.

DIAPHRAGMITE. s. f. Pathol. Inflammation du diaphragme. La *diaphragmite* est une affection très aiguë qui se termine dans l'espace de trois ou huit jours, le plus souvent d'une manière funeste. (Renauld.)

DIAPHRAGMODYNIE. s. f. (ét. fr., *diaphragme*; gr., ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur ou rhumatisme musculaire du diaphragme.

DIAPHTORE. s. f. (du grec διαφθείρω, je corromps). Médec. Corruption du fœtus.

— Par extens. Corruption des aliments dans l'estomac.

DIAPHYLACTIQUE. adj. 2 g. Médec. Syn. de PROPHYLACTIQUE.

DIAPHYLLE. s. f. Bot. Syn. de BUPLÈVRE.

DIAPHYSAIRE. adj. (ét. gr., διάφυσις, séparation). Hist. nat. Qui sépare.

DIAPHYSE. s. f. (du gr. διάφυσις, naissance entre). Anat. Interstice, intervalle, division; tout ce qui sépare deux corps, tout ce qui est situé entre deux parties. [illegible]

DIAPHYSISTÉ, ÉE. adj. (ét. gr., διάφυσις, cloison). Bot. Qui est cloisonné. || DIAPHYSISTÉES. s. f. pl. Division d'algues thalassiophytes, comprenant les phlomidées et les aphlomidées.

DIAPISSÉLÉON. s. m. (étym. gr., διὰ, au moyen de; πίσσα, poix; ἔλαιον, huile). Pharm. Onguent composé de poix et d'huile.

DIAPNOGÈNE. adj. (ét. gr., διαπνοή, transpiration; γεννάω, j'engendre). Phys. Qui donne naissance à l'humeur de la transpiration.

DIAPNOÏQUE ou **DIAPNOTIQUE.** adj. 2 g. (du gr. διαπνέω, j'exhale). Médec. Qui a la propriété d'exciter l'action exhalante de la peau, et d'augmenter la quantité de l'excrétion qu'elle fournit. Ce mot est synonyme de DIAPHORÉTIQUE et de SUDORIFIQUE. On l'applique particulièrement aux diaphorétiques les plus doux, à ceux qui n'excitent qu'une légère transpiration.

— DIAPHNOIQUE ou DIAPNOTIQUE. s. m. Sudorifique peu énergique.

DIAPNOPHYTE. s. m. Bot. V. DIAPHONOPHYTE.

DIAPRE. s. m. Comm. Sorte de drap à fleurs du moyen âge.

DIAPRÉ, ÉE. part. pass. du v. Diaprer. S'emploie adjectiv. Gazon diapré. Fleurs diaprées. Les fleurs dont le gazon est *diapré*. (Acad.)

— *Diapré de*. La nacre est diaprée de diverses couleurs.

[illegible]

— Fig. *Diapré par*. Teint diapré par la débauche.

— Blas. Se dit des pièces bigarrées de couleurs différentes.

DIAPRÉE. s. f. Hortic. Espèce de prune dont on distingue deux espèces: la diaprée noire et la diaprée rouge. Cette dernière est aussi désignée sous les noms d'*impératrice* et *diadème*. La *diaprée* violette est violette tirant au rouge. (La Quintinie.) Beaucoup de damas et de *diaprées* ont la chair véreuse. (Id.)

DIAPREPE. s. m. (ét. gr. διαπρεπής, distingué). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, formé pour des insectes d'assez grande taille et d'un blanc mat, qui vivent aux Antilles et au Mexique.

*** DIAPRER.** v. a. 1re conj. (de l'ital. *diaspro*, jaspe). Varier de couleurs brillantes. Diaprer une étoffe par des broderies précieuses. Diaprer une porcelaine. La nature diapre tous les ans les prés de mille fleurs.

— Fig. [illegible]

— SE DIAPRER. v. pron. Être diapré, varié de plusieurs couleurs.

DIAPRERIE. s. f. Syn. de DIAPRURE.

DIAPRIDE. adj. (ét. fr., *diaprée*; gr., εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à la diaprie. || DIAPRIDES. s. f. pl. Groupe d'insectes hyménoptères ayant pour type le genre diaprie. || Syn. d'OXYURES.

DIAPRIE. s. f. (ét. gr., διαπρίω, je scie). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, ayant pour type la diaprie conique, qui se trouve en France.

DIAPROSOME. s. m. (ét. gr., διαπρεπής, distingué; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, ayant pour type le diaprosome magnifique du Brésil.

*** DIAPRUN.** s. m. (ét. gr., διὰ, avec; fr., *prune*). Pharm. Nom d'un électuaire dont l'excipient est la pulpe de prunes que l'on délaye dans du suc de coings. Le diaprun simple est minoratif; le diaprun solutif est purgatif.

*** DIAPRURE.** s. f. Variété de couleurs; état ou qualité de ce qui est diapré. La diaprure des prairies. La diaprure de la [illegible] des papillons qui, dans leurs plus brillants affiquets, jouaient d'éclat avec la *diaprure* du parterre. (Chateaubriand.)

DIAPTERNE. s. m. (étym. gr., διὰ, avec; πτέρνα, talon). Pharm. anc. Nom d'un médicament préparé avec les talons des animaux et le fromage, qu'on employait dans les maladies des articulations.

DIAPTOSE. s. f. (du gr. διάπτωσις, chute). Anc. mus. Sorte de périélèse qui, dans le plain-chant, consiste à répéter deux fois la finale d'un chant, en plaçant entre ces deux notes la note sensible.

DIAPYÈME ou **DIAPYÈSE.** s. f. (ét. gr., διαπυέω, διαπυΐσκω, je fais suppurer). Médec. Suppuration.

DIAPYÉTIQUE. adj. 2 g. [illegible] *diapyème*. Médec. Maturatif, suppuratif. Onguent diapyétique.

— Substantiv. Un diapyétique. Employer les diapyétiques.

DIAR. Philol. Nom qui, en langue teutonique, signifie *dieu, maître*, et que les anciens Scandinaves donnaient à leurs premiers chefs.

DIARACHINE. s. f. Chim. Substance obtenue en chauffant la monarachine et l'acide arachique avec un peu d'eau.

DIARBÉKIR ou **AMID.** (anc. *Amida*). Géogr. Ville forte de la Turquie d'Asie, capitale du Kourdistan, sur le Tigre, à 330 kil. N.-E. d'Alep. Centre d'un commerce de transit assez important; pop., 50,000 hab.

— DIARBÉKIR (Vilayet de). V. KOURDISTAN.

DIAROMATICON. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; ἄρωμα, arome). Pharm. Médicament composé de diverses substances aromatiques.

DIARRHAGE. s. f. (ét. gr., διαρραγή, fracture). Chir. Fracture des os temporaux.

*** DIARRHÉE.** s. f. (du gr. διάρροια; rad. ῥεῖν, couler). Pathol. Excrétion alvine, fréquente, copieuse et fluide, vulgairement flux de ventre, cours de ventre, dévoiement; maladie qui a son siège dans les organes de la digestion, spécialement dans l'estomac et dans le conduit intestinal. Diarrhée idiopathique, éphémère. Diarrhée symptomatique ou accidentelle. Diarrhée critique. Diarrhée stercorale, muqueuse, bilieuse, putride, graisseuse, purulente. Diarrhée aiguë, chronique, intermittente. La diarrhée est un mauvais signe dans la pleurésie et la péripneumonie.

DIARRHÉIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui tient à la diarrhée, qui a rapport à la diarrhée. Flux diarrhéique.

— DIARRHÉIQUE. s. 2 g. Personne affectée de la diarrhée.

DIARRHÈNE. s. f. (ét. gr., διαρρέω, je passe promptement). Bot. Genre de graminées festucacées établi pour une plante herbacée de l'Amérique boréale.

DIARRHODON. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; ῥόδον, rose). Pharm. Électuaire ou conserve dont les roses sont la base. || Poudre astringente composée de roses de Provins, santal citrin, santal rouge, semences de fenouil, de basilic, etc., qui se donne dans les pertes, les fleurs blanches, et pour arrêter les vomissements.

DIARTHRODIAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à la diarthrose, qui a lieu par diarthrose. Articulation diarthrodiale.

DIARTHRON. s. m. (ét. gr., διαρθρόω, j'articule). Bot. Genre de thymélées établi pour deux espèces d'herbes grêles de l'Asie méridionale.

DIARTHROSE. s. f. (ét. gr., διὰ, prép. qui marque division; ἄρθρωσις, articulation). Articulation mobile qui permet aux pièces osseuses de jouer librement en tous sens les unes sur les autres.

DIAS ou **DIAZ** (Barthélemy). Navigateur portugais, découvrit en 1486-1487 le cap qu'il appela le *cap des Tourmentes*, et que Jean II nomma le cap de *Bonne-Espérance*. Il périt dans une tempête sur la côte d'Afrique en 1500.

DIASAPONIUM. s. m. (pron. *di-a-sa-poniomm*; étym. gr., διὰ, avec; σαπώνιον, savon). Pharm. Onguent dont le savon est le principal ingrédient.

DIASATYRION. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; fr., *satyrion*). Pharm. Électuaire dont la plante appelée satyrion faisait la base.

DIASCÉVASTE. s. m. (ét. gr., διασκευάζω, j'arrange). Philol. Nom donné à ceux qui, avant les grammairiens de l'école d'Alexandrie, s'occupèrent de retoucher, d'arranger et de continuer les poésies d'Homère et celles des poètes cycliques.

DIASCÈVE. s. f. (ét. gr., διασκευή, arrangement). Correction que l'on faisait à une pièce de théâtre, à Athènes, pour la présenter de nouveau à la scène après qu'elle avait été rejetée.

DIASCHISME. s. m. (pr. *di-a-skissme*; ét. gr., διὰ, à travers; σχίζω, je fends, je partage). Mus. anc. Moitié d'un demi-ton mineur.

DIASCIE. s. f. (ét. gr., διὰ, à travers; σκιά, ombre). Bot. Genre de scrofularinées établi pour une vingtaine d'espèces de plantes annuelles ou vivaces du Cap.

*** DIASCORDIUM.** s. m. (pr. *di-a-skor-diomm*; [illegible]) Pharm. Électuaire dont les feuilles de scordium sont la base, et qu'on emploie [illegible], et comme stomachique, pour régulariser l'exercice des fonctions gastriques.

DIASÉBESTE. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; fr., *sébeste*). Pharm. Électuaire dont les sébestes font la base.

DIASÈME. s. f. (ét. gr., διὰ, à travers; σῆμα, marque). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des muscides, qui a pour type la diasème rufipède.

— DIASÈME. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi pour une espèce de Madagascar.

DIASÉMIE. s. f. [illegible]

DIASÉNÉ. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; fr., *séné*). Pharm. Poudre purgative qui a le séné pour base.

DIASIE. s. f. (ét. gr., Διάσια, nom d'une fête de Jupiter). Bot. Genre de plantes herbacées du Cap, de la famille des iridées.

DIASIES. s. f. pl. (du gr. Διάσια, même signif; de Διός, Jupiter). Myth. gr. Fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Jupiter Meilichius.

DIASIK. s. m. Erpét. Un des noms vulgaires du crocodile.

DIASMYRNON. s. m. (étym. gr., διὰ, au moyen de; σμυρνίον, persil sauvage). Pharm. Collyre usité chez les Grecs.

DIASOME. s. m. Entom. Syn. de CHIRON.

DIASOSTIQUE. adj. 2 g. (du gr. διασώζω, je conserve). Pathol. Qui conserve la santé.

— DIASOSTIQUE. s. f. Partie de la médecine qui a pour objet la conservation de la santé. A ce mot on substitue ordinairement celui d'*hygiène*.

DIASPASIS. s. f. (ét. gr., διάσπασις, désordre). Bot. Genre de goodéniacées établi pour une espèce de plante herbacée de l'Australie.

DIASPASME. s. m. (ét. gr., διὰ, à travers; σπάω, je tire). Anc. mus. gr. Intervalle qui marquait une suspension de sens.

DIASPERMATISANT, ANTE. adj. Abondant en sperme. (Rabelais.)

DIASPERMATON. s. m. (ét. gr., διὰ, avec; σπέρμα, semence). Pharm. Emplâtre composé de semences, particulièrement de graines de fenouil.

DIASPHAGE. s. f. (étym. gr., διασφάζω, je crève). Médec. Fissure, scissure; ouverture d'une plaie.

DIASPHENDONÈSE. s. f. (du gr. διασφενδονάω, j'écartèle). Antiq. gr. Sorte de supplice qui consistait à plier de force deux arbres, à chacun desquels on attachait un des pieds du patient, de manière que ces arbres, étant lâchés, déchiraient violemment son corps, et en emportaient chacun des lambeaux.

DIASPHYXIE. s. f. (étym. gr., διὰ, avec; σφύξις, battement). Médec. anc. Pulsation des artères, palpitation du cœur.

DIASPIDE. s. f. (ét. gr., διὰ, dans; ἀσπίς, bouclier). Entom. Genre d'hémiptères homoptères renfermant trois espèces d'insectes qui semblent placés dans une sorte de bouclier orbiculaire.

DIASPINEL ou **DYASPINEL.** s. m. Comm. Étoffe de prix qui servait à faire des ornements d'église au moyen âge.

DIASPORAMÈTRE. s. m. (ét. gr., διασπορά, dispersion; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer l'angle de deux prismes d'un verre différent, qui est nécessaire pour établir l'achromatisme.

DIASPORAMÉTRIE. s. f. Phys. Art d'employer le diasporamètre.

DIASPORAMÉTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a rapport au diasporamètre, à la diasporamétrie.

DIASPORE. s. m. (ét. gr., διασπορά, dispersion). Minér. Minéral fort rare qui appartient aux aluminoxydes composés; il est gris ou blanc jaunâtre, décrépite avec violence lorsqu'il est exposé à la flamme d'une bougie, et se dissipe en une multitude de parcelles brillantes.

DIASPOROMÈTRE. s. m. V. DIASPORAMÈTRE.

DIASPRE ou **DIASPRO.** s. m. Minér. L'un des anciens noms du jaspe.

DIASTALTIQUE. adj. (ét. gr., διασταλτικός, propre à séparer). Anat. Qui sert à la contraction des muscles. Arcs diastaltiques.

*** DIASTASE.** s. f. (ét. gr., διάστασις, écartement). Chir. Séparation des os articulés par un ginglyme latéral, comme les extrémités inférieures, soit du cubitus et du radius, soit du tibia et du péroné. || Gonflement des veines variqueuses. || Moment où il se produit un changement dans une maladie.

— Anc. méd. Longueur, largeur et épaisseur du corps.

— Chim. Principe immédiat trouvé dans la germination des graines céréales, des tubercules de pommes de terre, etc., et qui a pour caractère remarquable de réagir sur la fécule ou l'amidon, de manière à rendre très soluble toute leur substance amylacée, en formant une matière gommeuse, qui se transforme elle-même graduellement en sucre. C'est sur la réaction spéciale de la *diastase* que se fondent surtout les industries de la fabrication de la bière, du sirop de dextrine, de la dextrine gommeuse, etc. (Payen.) || *Diastase animale* ou *salivaire*. Matière extraite de la salive, et qui est formée des substances organiques altérées à l'air qu'elle renferme.

DIASTASHÉMIE. s. f. (ét. gr., διάστασις, séparation; αἷμα, sang). Art vét. Anasarque aiguë du cheval.

DIASTASIMÈTRE. s. m. (étym. gr., διάστασις, distance; μέτρον, mesure). Nom d'un instrument destiné à mesurer les distances dans les opérations géodésiques.

DIASTASIQUE. adj. Qui a rapport à la diastase.

DIASTATE. s. f. (ét. gr., διαστατός, distant). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des muscides, établi pour onze espèces qui vivent dans les prairies au bord des eaux, en Europe et au Sénégal.

DIASTATITE. s. f. (du gr. διαστατός, désuni). Minér. Variété d'amphibole.

DIASTATOMME. s. m. (ét. gr., διαστατός, séparé; ὄμμα, œil). Entom. Genre de névroptères formé pour des insectes qui habitent la Chine.

DIASTATOPS. s. m. (ét. gr., διαστατός, séparé; ὤψ, face). Entom. Genre de névroptères dont les espèces habitent le Brésil.

DIASTÉMANTHE. s. m. (ét. gr., διάστημα, intervalle; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de graminées établi pour une herbe à racine forte de Port-Jackson et de la Guadeloupe.

DIASTÉMATÉLYTRIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, ατος, interstice; ἔλυτρον, vagin). Térat. Scission contre nature du vagin en deux parties.

DIASTÉMATENCÉPHALIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, interstice; ἐγκέφαλος, cerveau). Térat. Scission contre nature du cerveau jusqu'à sa base, sur la ligne médiane.

DIASTÉMATIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle). Térat. Déviation organique caractérisée par la présence d'une fissure sur la ligne médiane du corps.

DIASTÉMATIQUE. adj. (étym. gr., διάστημα, intervalle). Mus. anc. Se disait de la voix chantante.

DIASTÉMATOCAULIE [illegible]

DIASTÉMATOCHILIE [illegible]

DIASTÉMATOCRANIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; κρανίον, crâne). Térat. Scission contre nature [illegible] diane.

DIASTÉMATOCYSTIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; κύστις, vessie). Térat. Scission contre nature de la vessie, sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOGASTRIE [illegible]

DIASTÉMATOGLOSSIE. s. f. (ét. gr., [illegible] langue). Térat. Scission contre nature de la langue en deux moitiés.

DIASTÉMATOGNATHIE. s. f. (pr. *di-a-*[illegible], intervalle; γνάθος, mâchoire). Térat. Scission contre nature des mâchoires sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; μήτρα, matrice). Térat. Scission contre nature de la matrice en deux moitiés latérales.

DIASTÉMATOMYÉLIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; μυελός, moelle). Térat. Scission contre nature de la moelle épinière sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOPYÉLIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, [illegible] bassin). Térat. Scission contre nature du bassin sur la ligne médiane.

DIASTÉMATORACHIE. s. f. (ét. gr., [illegible] épine du dos). Térat. Scission contre nature de la colonne vertébrale en deux moitiés longitudinales.

DIASTÉMATORHINIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; ῥίν, nez). Térat. Scission contre nature du nez sur la ligne médiane.

DIASTÉMATOSTAPHYLIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; σταφυλή, luette). Térat. Scission contre nature de la luette en deux parties.

DIASTÉMATOSTERNIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; στέρνον, sternum). Térat. Scission contre nature du sternum sur la ligne médiane.

DIASTÈME. s. m. (du gr. διάστημα, intervalle). Mus. Intervalle simple, par opposition à Système ou intervalle composé.

— Bot. Genre de gesnéracées établi pour treize espèces de la Nouvelle-Grenade, du Venezuela et du Pérou.

— Phys. Nom donné aux pores accidentellement épars sur la surface des corps, et qui ne peuvent être démontrés que par la pénétration des liquides dans les solides.

— Zool. Intervalle qui, chez la plupart des mammifères, existe entre les dents canines et les molaires. Cette expression est syn. de BARRE. || Dans les annélides, Partie de la tête qui précède immédiatement le chaperon, et ou sont insérées les chélicères.

DIASTÉMENTÉRIE. s. f. (ét. gr., διάστημα, intervalle; ἔντερον, intestin). Tératol. Scission contre nature du canal alimentaire dans le sens de sa longueur.

DIASTICTE. s. m. (du gr. διάστικτος, distingué par des points). Entom. Genre de coléoptères longicornes dont les espèces habitent les parties froides et tempérées de la France.

DIASTIMÈTRE. s. m. V. DIASTASIMÈTRE.

DIASTIMOMÉTRIQUE. adj. (ét. gr., διάστημα, [illegible] mesurer de très petits interstices.

DIASTOCÈRE. s. m. (ét. gr., διαστατός, distant; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères longicornes, insecte originaire du Sénégal.

*** DIASTOLE.** s. f. (du gr. διαστέλλω, j'ouvre). Physiol. État de dilatation du cœur et des artères, lors de leur pénétration par le sang dans l'acte de la circulation, par opposition à Systole ou état de resserrement de ces organes lorsqu'ils se vident de sang.

— Anc. log. Espèce de distinction ou de définition.

— Chir. Instrument dont on se servait pour ouvrir la bouche ou d'autres parties du corps.

— Philol. Petit signe, semblable à une virgule, employé par les anciens grammairiens grecs, pour indiquer la séparation de deux syllabes qui auraient pu se confondre en un seul mot. [illegible]

— Décomposition d'une diphtongue en deux voyelles.

— Changement d'une syllabe brève en longue par le redoublement d'une consonne.

[illegible]

DIASTOLÉUS. s. m. (pr. *dia sto-lé-uss*; ét. gr., διαστολή, séparation). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, du Chili.

DIASTOLIQUE. adj. 2 g. Phys. [illegible] rapport à la diastole. Phénomène diastolique.

DIASTOPORE. s. m. (ét. gr., διαστατός, distant; πόρος, trou). Polyp. Genre de polypes qui a pour type le diastopore foliacé.

DIASTREMME. s. m. (ét. gr., διαστρέφω, je donne une entorse). Médec. Luxation, distorsion, entorse.

DIASTRÉPHOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., διαστρέφω, je rends tortu; φύλλον, feuille). Bot. [illegible]

DIASTROPHIE. [illegible]

DIASTROPHIS. [illegible]

DIASTROPHYLLE. [illegible] V. DIASTRÉPHOPHYLLE.

*** DIASTYLE.** s. m. (ét. gr., [illegible] στῦλος, style). Archit. Ordonnance d'architecture selon laquelle l'entre-colonnement est de trois diamètres ou six modules. Le diastyle n'est pas de bon goût.

DIASYRME. s. m. (du gr. [illegible], ironie). Litt. Figure de rhétorique qui consiste à exagérer une chose basse et ridicule; c'est une espèce d'hyperbole et de sarcasme.

DIATARTARON. s. m. (ét. gr., διά, avec; lat. *tartarum*, tartre). Pharm. [illegible] dont le tartre fait la base.

DIATÉCOLITHE. s. m. (ét. gr., διά, avec; τήκω, je dissous; λίθος, pierre). Pharm. Médicament qui avait pour base la pierre de Judée.

DIATESSARON. s. m. (ét. gr., διά, avec; τέσσαρα, quatre). Pharm. Électuaire [illegible] auxquels on a ajouté [illegible] que l'on emploie dans l'épilepsie, les convulsions, les coliques, et pour provoquer l'expulsion du placenta.

— Mus. Nom de l'intervalle de quarte chez les Grecs.

— Adjectiv. Thériaque diatessaron.

DIATESSARONER. v. n. 1re conj. (rad. *diatessaron*). Mus. anc. Procéder par quartes.

DIATETTIGON. s. m. (ét. gr., διά, avec; [illegible], cigale). Pharm. Médicament dans la composition duquel il entrait des cigales.

DIATHERMANE. adj. 2 g. (ét. gr., διά, à travers; θερμός, chaleur). Phys. Qui laisse passer librement la chaleur. Corps diathermane. Substance diathermane.

DIATHERMANÉITÉ. s. f. Phys. Propriété dont jouissent les corps diathermanes.

DIATHERMANSIE. s. f. (ét. gr., διά, à travers; [illegible], échauffement). Phys. Propriété qu'ont les corps diathermanes de se laisser traverser par certains rayons plus facilement que par certains autres.

DIATHERMIQUE. adj. (ét. gr., διά, à travers; θερμός, chaleur). Phys. Qui a la faculté de laisser passer les rayons de chaleur.

DIATHÉSATION. s. f. (ét. *di-a-té-za-cion*; rad. *diathèse*). Méd. Généralisation d'une affection d'abord locale.

*** DIATHÈSE.** s. f. (du gr. [illegible], je dispose). Pathol. Prédisposition de l'économie animale à contracter certaines maladies. Diathèse muqueuse ou pituiteuse, inflammatoire, bilieuse, séreuse. L'étude des *diathèses* est une chose utile sous le rapport de la nosologie, et tout importante sous celui de la médecine préservative et de la thérapeutique. (Pariset.)

DIATHÉSIQUE. adj. Qui dépend d'une diathèse antécédente. Maladies diathésiques.

DIATHYRUM. s. m. (pr. *di-a-ti-romm*; ét. gr., διάθυρον; forme de διά, entre; θύρα, porte). Antiq. gr. Couloir entre la porte extérieure et celle de la cour.

DIATOMACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de DIATOMÉ.

DIATOME. s. m. (ét. gr., διά, en travers; τομή, coupe). Bot. Genre d'algues [illegible] établi pour une douzaine d'espèces qui habitent les eaux douces et salées, et dont les filaments, qui croissent attachés aux végétaux inondés, prennent en se séchant un aspect brillant. || Genre de rhizophorées. || Genre de myrtacées.

DIATOMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un diatome. || DIATOMÉES. s. f. pl. Tribu de phycées qui a pour type le genre diatome, et qui renferme des êtres microscopiques, dont les enveloppes, à l'état fossile, forment en presque totalité les couches de tripoli, substance siliceuse d'un grand usage dans les arts.

DIATOMIQUE. adj. 2 g. Chim. V. BIATOMIQUE.

DIATOMISTE. s. m. Celui qui s'occupe de l'étude des diatomées.

DIATON. s. m. (étym. gr., διά, entre; τόνος, ton). Mus. Mot proposé par Choron pour distinguer des sons l'intervalle qui les sépare.

*** DIATONIQUE.** adj. 2 g. (étym. gr., διά, à travers; τόνος, ton). Mus. Qui procède par tons et par demi-tons naturels, c'est-à-dire sans altération. Gamme diatonique. Degré diatonique. Intervalle diatonique. Chant diatonique.

— Substantiv. *Le Diatonique*, par opposition au Chromatique.

*** DIATONIQUEMENT.** adv. D'une manière diatonique, suivant l'ordre diatonique. Procéder diatoniquement.

*** DIATRAGACANTHE.** s. m. (ét. gr., διά, avec; τραγάκανθος, gomme adragante). Pharm. Poudre adoucissante dont la gomme adragante est la base.

DIATRÉSIE. s. f. (ét. gr., διάτρησις, ouverture). Pathol. Perforation.

*** DIATRIBE.** s. f. (ét. gr., διατριβή, frottement, examen, exercice). Antiq. gr. Nom donné aux entretiens philosophiques, aux conversations savantes, à l'examen critique d'un ouvrage d'esprit.

— Par extension. Critique amère et violente. Les *diatribes* sont moins faites pour exulcérer, qu'une épigramme fine et mordante. (Volt.) Les [illegible]

Tout le monde [illegible] violent et injurieux. La diatribe ne se produit pas seulement dans les écrits; un discours prononcé dans la chaire, à la tribune, peut en présenter le caractère aussi bien qu'un pamphlet. Un prédicateur payé à leurs frais les régalait d'une bonne *diatribe* contre leur obstination. (E. About.)

DIATRIBER. v. n. 1re conj. Écrire des diatribes. Inusité.

DIATRIBEUR. s. m. Auteur de diatribes.

DIATRIPTEUR. s. m. (ét. gr., διά, avec; τρίβω, je broie). Chir. Nom donné à l'écraseur linéaire.

DIATRION. s. m. (ét. gr., διά, avec; τρεῖς, trois). Pharm. Nom de deux espèces de poudres diaphorétiques composées chacune de trois substances différentes.

DIATRITAIRE. adj. et s. (rad. *diatrite*). Médec. Nom donné à des médecins méthodistes qui prétendaient guérir toutes les maladies en soumettant à une diète rigoureuse les malades pendant trois jours. [illegible]

DIATRITE. s. f. (ét. gr., διά, pendant; τρίτος, troisième). Médec. Diète soutenue pendant trois jours.

DIATROPE. s. m. Bot. Syn. de BUPLÈVRE.

DIATRYPE. s. m. (ét. gr., διά, avec; τρύπη, trou). Bot. Genre de champignons pyrénomycètes établi pour des espèces vivant sur les rameaux d'arbres très divers.

DIATRYPÉES. s. f. pl. Bot. Groupe de champignons pyrénomycètes établi pour quatre genres, et ayant pour type le genre diatrype.

DIATRYPÈZE. s. f. (ét. gr., διά, à travers; τρυπᾶν, forer). Chir. Espèce de suture du crâne.

DIATURBITH. s. m. (ét. gr., διά, avec; fr., *turbith*). Pharm. Poudre purgative composée de turbith, de rhubarbe, [illegible]

DIATYPOSE. s. f. (ét. gr., [illegible]), action de portraire, de dessiner). Litt. Figure de rhétorique, plus connue sous le nom d'*hypotypose*.

DIAUGIE. s. f. (étym. gr., διαύγεια, transparence). Entom. Genre de diptères, insecte trouvé au Brésil, et remarquable par la transparence et la forme étroite de son corps.

DIAULE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; αὐλός, carrière). Antiq. gr. Espace de deux stades ou de quatre cents mètres de long. || Double course, aux jeux de la Grèce.

— Adjectiv. Course diaule.

DIAULE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; αὐλή, flûte). Mus. gr. Flûte double, à deux corps.

— Adjectiv. Flûte diaule.

DIAULÉION. s. m. (ét. gr., διαύλειον; rad. αὐλή, flûte). Mus. gr. Air joué sur la flûte nommée diaule.

DIAULODROME. s. m. (ét. gr., διαυλός, double carrière; δρόμος, course). Antiq. gr. Celui qui disputait le prix de la course aux jeux de la Grèce en parcourant deux fois la longueur de la carrière.

DIAVOLINO. s. m. (mot ital. sign. *diablotin*). Sorte de bonbon. || Pl., des *diavolini*. Les *diavolini* de Naples sont les plus recherchés.

DIAZ (Michel). Né en Aragon, compagnon de Christophe Colomb à son second voyage, 1493, lui resta toujours fidèle, fut gouverneur de Porto-Rico, 1512, et mourut disgracié, 1514.

— DIAZ (Balthasar). Né à Madère, poète comique du XVIe siècle, a composé des *Autos* ou drames religieux.

— DIAZ DE LA PEÑA (Narcisse-Virgile). Célèbre peintre français, né à Bordeaux, 1809-1876. Après avoir cherché sa voie pendant quelque temps, il devint un de nos plus brillants paysagistes.

DIAZEUXIE. s. f. (du gr. διάζευξις, séparation). Bot. Syn. de LICOSÉRIS.

DIAZEUXIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une diazeuxie. || DIAZEUXIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des labiatiflores, ayant pour type le genre diazeuxie.

DIAZEUXIS. s. f. (du gr. διάζευξις, séparation). Mus. anc. Ton qui séparait deux tétracordes disjoints; intervalle de la quarte à la quinte.

DIAZOBENZOÏQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide benzoïque par la substitution de l'azote à l'hydrogène.

DIAZOME. s. m. (ét. gr., διάζωμα, form. de διαζώννυμι, je ceins). Antiq. gr. Palier d'escalier, repos demi-circulaire ménagé de distance en distance entre les gradins des théâtres grecs.

— Hist. nat. Syn. de DIAPHRAGME.

DIAZONE. s. f. (ét. gr., διά, à travers; ζώνη, ceinture). Tunic. Genre d'acéphales sans coquilles ayant pour type la diazone violette, qui habite la Méditerranée.

DIAZOSTER. s. m. (pr. *di-a-zo-stèrr*; ét. gr., διαζωστήρ, forme de [illegible]). Anat. La douzième vertèbre du dos, ainsi nommée parce qu'elle répond à la ceinture.

DIAZOTOLUÈNE. s. m. Chim. Composé résultant de l'action de l'acide azoteux sur la toluidine.

DIBAPHE. adj. 2 g. (ét. gr., [illegible], deux fois; [illegible], teint). Qui est teint deux fois. Pourpre dibaphe. La livre de pourpre dibaphe se vendait du temps de Pline jusqu'à mille deniers.

DIBAPTISTE. adj. et s. (pr. *di-ba-tisste*; ét. gr. δίς, deux fois; βάπτω, je baptise). Hist relig. Nom donné, au IXe siècle, dans l'Église grecque, à des sectaires qui prétendaient que l'on est obligé à recevoir deux fois le baptême.

DIBATIS. adj. et s. m. Terme de convention mnémotechnique par lequel les logiciens désignaient un des modes de la quatrième figure du syllogisme.

DIBENZYLAMINE. s. f. Chim. Base résultant de la substitution de deux atomes de benzine à deux atomes d'hydrogène dans l'ammoniaque.

DIBENZYL-PHOSPHINE. s. f. Chim. Composé analogue au précédent, où une partie de l'azote est remplacée par du phosphore.

DIBIDIBI. s. m. V. DIVIDIVI.

DIBLEMME. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; βλέμμα, aspect). Bot. Genre de fougères établi pour une espèce des Philippines.

DIBOLIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; βολή, dard). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, renfermant des insectes caractérisés par une lamelle bifurquée qui part de l'extrémité extérieure des tibias postérieurs.

DIBOTHRIDE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; βόθρος, fossette). Helm. Qui a deux fossettes. Épithète donnée aux bothriocéphales qui ont deux fossettes sur la tête.

DIBOTHRIORYNQUE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; βόθριον, fossette; ῥύγχος, bec). Helm. Genre de bothriocéphalés qui a pour type une espèce parasite dont le corps est court, inarticulé, lamiforme, trouvée dans des poissons pêchés sur les côtes de Bretagne.

DIBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; βράγχια, branchies). Zool. Qui a deux branchies, ou des branchies à deux feuillets. || DIBRANCHES. s. m. pl. Famille de cirripèdes.

DIBRAQUE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; βραχύς, court). Gramm. Pied d'un vers grec ou latin composé de deux brèves.

DIBSÉ. s. m. Espèce de sucre de raisin.

DIBUTYRINE. s. f. Chim. Combinaison de l'acide butyrique et de la glycérine.

DIBUTYRIQUE. adj. Chim. Qui se rapporte à la dibutyrine.

DICACITÉ. s. f. (du lat. *dicacitas*, causticité). Plaisanterie, raillerie piquante; penchant à railler, à plaisanter. Il sentait mieux que personne les travers et les ridicules, ce qui donnait souvent matière à ses *dicacités*. (Desfontaines.)

[illegible]
(BÉRANGER.)

DICAGE. s. m. Anc. cout. Ouvrage destiné à l'écoulement des eaux, en Flandre. || Nom de l'administration chargée de ces ouvrages.

DICALYX. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; κάλυξ, calice). Bot. Syn. de SYMPLOQUE.

DICARÈTE. s. m. (ét. gr., δίκη, justice; ἀρετή, vertu). Hist. relig. Nom que se donnaient les manichéens.

DICARPE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; καρπός, fruit). Bot. Qui produit deux tiges l'une après l'autre, ou qui a ses pédoncules géminés. Les bulbes des colchiques sont dicarpes. || DICARPES. s. f. pl. Famille de plantes dont le fruit se compose d'un double follicule.

DICARPÉE. s. f. Bot. Syn. de LIMÉOLE.

DICARPELLAIRE. adj. (ét. fr., *di*, préf., et *carpelle*). Bot. Qui a deux carpelles.

DICARPELLE. s. f. (rad. *dicarpellaire*). Bot. Syn. de POLYSIPHONIE.

DICARPHE. s. m. (étym. fr., *di*, préf.; gr., κάρφος, écorce). Bot. Genre de champignons.

DICASTÈRE. s. m. (ét. gr., δικαστήριον). Hist. Ancien tribunal athénien, où le peuple jugeait sans le secours des magistrats.

— Nom de tribunaux de l'ancien royaume de Naples.

DICÉ. (du gr. Δίκη). Myth. Déesse qui punissait les crimes. Elle était fille de Jupiter et de Thémis.

DICÉARQUE. Philosophe, géographe et historien grec, était disciple d'Aristote. Né à Messine, en Sicile, il passa toute sa vie dans le Péloponnèse. Les Anciens vantent l'étendue et

la variété de ses connaissances. Dans ses dialogues philosophiques intitulés *Lesbiaques* et *Corinthiaques*, il soutenait que l'âme est mortelle.

DICÉE. s. m. (du lat. *dicæus*, nom d'un petit oiseau) Ornith. Genre de passereaux ténuirostres, qui a pour type un petit oiseau des Indes, dont le plumage, généralement terne, est rehaussé par du rouge vif.

DICÈLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, ayant pour type le dicèle [illegible], insecte de l'Amérique du Nord.

DICÉLIE. s. f. [illegible] Genre [illegible] Grèce [illegible]

DICÉLISTE. s. m. Acteur qui jouait dans les dicélies.

DICÉLITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un dicèle. || DICÉLITES. s. m. pl. Famille d'insectes qui a pour type le genre dicèle.

DICELLE. s. f. (ét. gr., [illegible], hoyau à deux pointes). Bot. Genre de malpighiacées, établi pour des arbrisseaux du Brésil, à pédicelle articulé.

— Infus. Genre d'infusoires polygastriques, remarquable par les deux soies immobiles qu'il présente.

DICELLOSTYLE. s. f. (étym. gr., [illegible], hoyau à deux pointes; [illegible], style). Bot. Genre de malvacées, établi pour deux arbres de Ceylan et de l'Inde.

DICÉLYPHE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible], écorce). Zool. Qui a une double enveloppe ou une double coquille. Œuf dicélyphe.

DICENTÉTON. s. m. (ét. fr. *di*, préf.; gr. [illegible], piqûre). Anc. pharm. Espèce de collyre.

DICENTRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible], aiguillon). Bot. Genre de papavéracées, établi pour une douzaine d'espèces d'herbes à fleurs blanches ou purpurines, de l'Amérique boréale et de l'Asie centrale et orientale.

DICENTRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un dicentre. || DICENTRÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre dicentre.

DICÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible], tête). Bot. Qui a deux têtes ou deux sommets. Plante dicéphale. Tige dicéphale.

— Térat. Se dit d'un monstre à deux têtes.

— Substantiv. Un dicéphale.

DICÉRANDRE. s. m. (ét. gr., [illegible], à deux cornes; [illegible], étamine). Bot. Genre de labiées établi pour un sous-arbrisseau de la Caroline, avant le port de l'hysope.

DICÉRAS. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; κέρας, corne). Bot. Syn. d'ÉLÉOCARPE.

— Moll. V. DICÉRATE.

DICÉRATE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible], corne). Zool. Qui porte deux cornes.

— Bot. Dont les sommets très écartés se roulent de dedans en dehors.

— DICÉRATE. s. m. Moll. Genre de camacées, établi pour une grande coquille bivalve, irrégulière, très épaisse, à grands crochets, qui se rencontre à l'état fossile dans les terrains inférieurs du midi de la France.

DICÉRATELLE. s. f. (du gr. [illegible], double corne). Infus. Genre de zoophytes infusoires microscopiques.

DICÈRE. adj. 2 g. (du gr. [illegible], double corne). Zool. Qui porte deux cornes, deux tentacules ou deux antennes.

— DICÈRE. s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux.

— DICÈRES. s. m. pl. Moll. Famille de mollusques qui n'ont que deux tentacules.

DICÉRION. s. m. (ét. fr. *di*, préf.; gr. [illegible], gâteau de cire). Liturg. Chandelier à deux branches, portant chacune un cierge allumé, en usage dans l'Église grecque.

DICERME. s. m. (étym. gr., δίς, deux fois; κέρμα, coupure). Bot. Section du genre desmodion.

DICÉROBATE. s. m. (ét. fr. *di*, préf.; [illegible], corne; [illegible], raie). Ichtyol. Genre de poissons de la famille des raies.

DICÉROCARYON. s. m. (ét. gr., [illegible], à deux cornes; [illegible], noix). Bot. Genre de pédaliacées, établi pour une plante herbacée à fleurs roses, de l'Afrique tropicale.

DICÉRODÈRE. s. m. (étym. gr., [illegible], à deux cornes; [illegible], cou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, qui a pour type le dicérodère mexicain, dont le prothorax est surmonté de deux énormes cornes.

DICÉROS. s. m. (du gr. [illegible], qui a deux cornes). Entom. Genre de coléoptères pentamères qui a pour type un insecte de Java, remarquable par la forme de sa tête, dont le chaperon bifurqué se prolonge en deux cornes droites.

— Bot. Syn. d'ACHIMÈNE.

DICERQUE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible], queue). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des buprestides, qui a pour type le dicerque pisan, qui se trouve en Italie.

DICHALCON. s. m. (pr. *di-kal-kon*; ét. gr., δίς, deux fois; [illegible], airain). Métrol. anc. Petite monnaie grecque de cuivre, dont la valeur était le quart ou le cinquième d'une obole.

DICHAPÉTALE. adj. 2 g. (pr. *di-ka-pé-tale*; ét. gr., δίχα, en deux; [illegible], pétale). Bot. Qui a des pétales bifides.

— DICHAPÉTALE. s. [illegible] Bot. Syn. de CHAILLETIE.

DICHASTÈRE. s. m. (pr. *di-ka-stère*; ét. gr., [illegible], je divise). Anc. anat. Nom donné aux dents incisives par les médecins grecs.

DICHÉE. s. f. (pr. *di-ké*; du gr. δίχα, divisé en deux). Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour les plantes herbacées de l'Amérique tropicale.

DICHÉIRE. s. m. (pr. *di-ke-ire*; ét. gr., δίς, deux fois; χείρ, main). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dicheire brun, insecte de la Nouvelle-Californie.

DICHÉLACÈRE. s. m. (pr. *di-ke-la-cère*; ét. gr., [illegible], deux fois, [illegible], mâchoire; [illegible], corne). Entom. Genre de diptères qui a pour type le dichélacère [illegible], insecte de grande taille, habitant le Brésil.

DICHÉLACHNE. s. m. (pr. *di-ké-lakne*; ét. gr., δίχηλος, fissipède; ἄχνη, poil). Bot. Genre de graminées, établi pour un gazon d'environ deux mètres de hauteur, croissant dans l'île de Norfolk, la Nouvelle-Zélande et la Tasmanie, et dont chaque fleur repose sur un pédicelle barbu.

DICHÈLE. s. m. (pr. *di-kèle*; du gr. δίχηλος, qui a le pied fourchu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, renfermant des insectes de petite taille propres à l'Amérique.

DICHÉLESTE ou **DICHÉLESTION.** s. m. (pr. *di-ke-lesste* ou *di-ke-less-ti-on*; ét. gr., δίς, deux fois; [illegible], pince). Crust. Genre de siphonostomes, qui a pour type le dichéleste parasite, crustacé qui se fixe sur l'appareil branchial de l'esturgeon.

DICHÉLESTIEN, ENNE. adj. (pr. *di-ké-less-ti-ein*). Qui ressemble au dichéleste ou dichélestion. || DICHÉLESTIENS. s. m. pl. Famille de crustacés siphonostomes, qui a pour type le genre dichéleste.

DICHÉLIE. s. f. (pr. *di-ké-li*; du gr. δίχηλος, qui a le pied fendu). Bot. Genre d'asclépiadacées, établi pour des herbes de l'Afrique australe.

— Entom. Genre de lépidoptères de la famille des pyraliens, établi pour trois espèces.

DICHÉLONYX. s. m. (pr. *di-ké-lo-nikss*; ét. gr., δίχηλος, pied fourchu; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dichélonyx verdâtre du Canada.

DICHÉLOPS. s. m. (pr. *di-ke-lopss*; ét. gr., δίχηλος, pied fourchu; [illegible], tête). Entom. Genre d'hémiptères qui a pour type le dichélops moucheté, dont les lobes latéraux de la tête finissent en pointe aiguë.

DICHÉLOSTYLE. s. f. (pr. *di-ké-lo-stile*). Bot. Syn. de FIMBRISTYLE.

DICHÉLYME. s. f. (pr. *di-ké-lime*; ét. gr., δίχα, divisé en deux; [illegible], coiffe). Bot. Genre de mousses pleurocarpes, qui vivent dans les eaux courantes des ruisseaux et des fleuves.

DICHÉLYMÉES. s. f. pl. Bot. Famille de mousses pleurocarpes, établie pour deux genres et ayant pour type la dichélyme.

DICHÉLYPSOPODE. adj. 2 g. (pr. *di-ké-li-pso-pode*; ét. gr., δίχηλος, fendu; [illegible], hauteur; πούς, pied). Zool. Qui a des pattes longues, robustes et à doigts distincts. || DICHÉLYPSOPODES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux.

DICHÈNE. s. m. (pr. *di-kène*; ét. gr., δίς, deux fois; [illegible], je m'entr'ouvre). Bot. Genre de champignons pyrénomycètes, qui se développent sur les cônes des pins tombés à terre.

DICHÈNE, ÉE. adj. (pr. *di-ke-ne*). Bot. Qui ressemble au genre dichène. || DICHÉNÉES. s. f. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre dichène.

DICHÉTANTHÈRE. s. m. (pr. *di-ké-tan-tère*; ét. gr., δίχα, en deux parties; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre de mélastomées, établi pour trois ou quatre espèces d'arbrisseaux de Madagascar.

DICHÈTE. s. f. (pr. *di-kète*; étym. gr., δίς, deux fois; χαίτη, crin ou barbe). Bot. Syn. de BAÉRIE.

— Entom. Genre de diptères, qui a pour type la dichète à longue queue, qui présente à l'abdomen deux longues soies horizontales. || DICHÈTES. s. f. pl. Division de diptères brachocères comprenant les athéricères et les pupipares.

DICHILE. adj. 2 g. (pr. *di-kile*; ét. gr., δίς, deux fois; χηλή, pince). Zool. Qui a deux pinces ou deux sabots. Syn. de BISULCE. || DICHILES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères, comprenant ceux qui ont les pieds garnis de deux sabots.

DICHILE. s. m. (pr. *di-kile*; ét. gr., δίς, deux fois; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre de papilionacées, tribu des génistées, établi pour trois espèces australiennes.

DICHLORIE. s. f. (pr. *di-klo-ri*; étym. gr., δίς, deux fois; χλωρός, vert). Bot. Genre d'algues qui croît sur les rochers, dans l'océan Atlantique, et qui est d'une belle couleur vert-de-gris.

DICHLORODIOXYQUINONE. s. f. (pr. *di-klo-ro-di-o-ksi-ki-none*). Chim. Corps obtenu en traitant la chloranile par la potasse.

DICHLOROSALICINE. s. f. (pr. *di-klo-ro-ça-li-cine*). Chim. Composé qui dérive de la salicine par la substitution de deux atomes de chlore à deux atomes d'hydrogène.

DICHLOSTOME. s. m. (pr. *di-klo stome*; ét. gr., διχλίς, cloison; στόμα, bouche). Acal. Genre de zoophytes qui a pour type le dichlostome elliptique, qui vit dans les mers de la Sicile.

DICHOBUNE. s. m. (pr. *di-ko-bune*; ét. gr., δίχα, en deux; βουνός, tertre). Mamm. Syn. d'ANOPLOTHERION.

DICHOCRINE. s. f. (pron. *di-ko-krine*; ét. gr., δίχα, en deux; [illegible], lis). Echin. Genre de zoophytes échinodermes, voisin du genre encrine.

DICHOCRINITE. adj. 2 g. (pr. *di-ko-kri-nite*). Echin. Qui ressemble à une dichocrine. || DICHOCRINITES. s. m. pl. Famille de zoophytes qui a pour type le genre dichocrine.

DICHOGAME. adj. 2 g. (pr. *di-ko-game*). Bot. Qui appartient à la dichogamie. Plante dichogame.

DICHOGAMIE. s. f. (pr. *di-ko-ga-mi*; ét. gr., δίχα, en deux; γάμος, noce). Bot. Mode de fécondation qui a lieu dans les végétaux unisexués, dont les fleurs mâles et femelles se [illegible] à des époques différentes.

DICHOGAMIQUE. adj. 2 g. (pr. *di-ko-ga-mike*). Bot. Qui a le caractère de la dichogamie.

DICHOLOPHE. s. m. (pr. *di-ko-lofe*; ét. gr., δίχα, en deux; λόφος, crête). Ornith. Dont la huppe est partagée en deux.

DICHOMME. s. m. (pr. *di-kome*; étym. gr., διχόθι, doublement; ὄμμα, œil). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, dont toutes les espèces habitent l'Orient.

DICHON. s. m. Nom d'une soupière, dans le dialecte de Saint-Lô.

DICHONDRE. s. f. (pr. *di-kondre*; ét. gr., δίς, deux fois; χόνδρος, grain). Bot. Genre de convolvulacées formé pour des herbes basses, rampantes, vivaces, de l'Amérique extratropicale.

DICHONDRÉ, ÉE. adj. (pron. *di-kon-dre*). Bot. Qui ressemble à une dichondre. || DICHONDRÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre dichondre.

DICHONÈME. s. m. (pr. *di-ko-nème*). Bot. Syn. de DICTYONÈME.

DICHOPÉTALE. adj. 2 g. (pr. *di-ko-pé-ta-le*; ét. gr., δίχα, en deux; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales bifides. Plante dichopétale.

DICHOPHYLLIE. s. f. (pr. *di-ko-fil-li*; ét. gr., δίχα, en deux; φύλλον, feuille). Bot. Genre d'algues.

DICHOPTÈRE. adj. 2 g. (pr. *di-ko-ptere*; ét. gr., δίχα, en deux; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes échancrées ou partagées en deux.

— DICHOPTÈRE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères, qui a pour type le dichoptère hyalin, des Indes orientales.

DICHORDE. s. m. (pr. *di-korde*; ét. gr., δίς, deux fois; χορδή, corde). Mus. Ancien instrument à deux cordes.

***DICHORÉE.** s. m. (pr. *di-ko-ré*; du gr. [illegible], même signification). Gramm. Pied de vers grec ou latin composé de deux chorées. Il y a des dichorées dans les versifications grecque et latine.

DICHORISANDRE. s. f. (pr. *di-ko-ri-zan-dre*; étym. gr., διχορίζω, séparer en deux; ἀνήρ, ἀνδρός, étamine). Bot. Genre de commélinacées, établi pour des plantes herbacées du Brésil.

DICHOSÈME. s. m. (pr. *di-ko-zème*; ét. gr., δίχα, doublement; σῆμα, étendard). Bot. Genre de papilionacées podalyriées, formé pour un arbrisseau à rameaux procombants, de l'Australie.

DICHOSPORION. s. m. (pr. *di-ko-spo-rion*; ét. gr., δίχα, en deux; σπορά, spore). Bot. Genre de petits champignons qui croissent sur les écorces blanchâtres.

DICHOSTYLE. adj. (pr. *di-ko-stile*; ét. gr., δίχα, en deux; στῦλος, style). Bot. Dont le style est bifide.

DICHOTOMAIRE. s. f. (pr. *di-ko-to-mere*; rad. *dichotome*). Zooph. Genre de polypiers.

DICHOTOMAL, ALE. adj. (pron. *di-ko-to-mal*; étym. gr., δίχα, en deux; τομή, section). Bot. Qui naît de l'angle formé par deux rameaux sur une tige dichotome. Pédoncule dichotomal.

***DICHOTOME.** adj. 2 g. (pr. *di-ko-tome*; ét. gr., δίχα, en deux; τομή, section). Astron. Qui est coupé en deux. Se dit de la lune, lorsqu'elle est coupée par le milieu, à l'époque où elle est dans ses quartiers, et qu'elle paraît sous la forme d'un demi-cercle, la ligne des cornes étant, dans toute sa longueur, la limite de la partie lumineuse.

— Bot. Qui affecte la forme bifurquée. Tige, rameau, pédoncule, feuille, poil, style dichotome.

— Zool. Qui a le corps bifurqué.

DICHOTOMÉAIREMENT. adv. (pr. *di-ko-to-me-è-re-man*). Bot. D'une manière dichotome ou bifurquée.

***DICHOTOMIE.** s. f. (pr. *di-ko-to-mi*; rad. *dichotome*). Astron. État de la lune quand la moitié seulement de son disque est éclairée par le soleil.

— Bot. Angle formé par des rameaux dichotomes.

DICHOTOMIQUE. adj. 2 g. (pr. *di-ko-to-mike*; rad. *dichotome*). Qui se divise et se subdivise de deux en deux. Classification dichotomique. Méthode dichotomique.

DICHOTOMIQUEMENT. adv. (pr. *di-ko-to-mi-ke-man*; rad. *dichotomique*). Avec bifurcation, en divisant de deux en deux.

DICHOTOMISER. v. a. 1re conj. (pr. *di-ko-to-mi-zé*). Syn. peu usité de BIFURQUER.

— SE DICHOTOMISER. v. pron. Se bifurquer.

DICHOTOMIUS. s. m. (pron. *di-ko-to-mi-uss*; du gr. διχότομος, divisé en deux parties). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le bousier boréal.

DICHOTOMOPHYLLE. adj. 2 g. (pr. *di-ko-to-mo-file*; ét. gr., διχότομος, divisé en deux; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles dichotomes. Plante dichotomophylle.

DICHOTOPHYLLE. s. m. (pron. *di-ko-to-file*. Bot. Syn. de CÉRATOPHYLLE.

DICHRÉE. s. f. (pr. *di-kré*; étym. gr., δίς, deux fois; χρόα, couleur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, établi pour une espèce qu'on suppose originaire des Indes orientales.

DICHROA. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; χρόα, couleur). Bot. Genre de rosacées, formé pour un arbrisseau [illegible]

DICHROANTHE. adj. 2 g. (étym. gr., δίς, deux fois; χρόα, couleur; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs de deux couleurs.

— DICHROANTHE. s. m. Bot. Genre de [illegible], établi aux dépens des [illegible]

DICHROCÉPHALE. s. f. (ét. gr., [illegible], de deux couleurs; [illegible], tête). Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour les plantes herbacées, velues, de l'Afrique australe.

DICHROÉ, ÉE. adj. (pr. *di-kro-é*; ét. gr., δίς, deux fois; χρόα, couleur). Phys. Qui est de deux couleurs. Syn. de BICOLORE.

— DICHROÉ. s. m. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

DICHROÏQUE. adj. (pr. *di-kro-ike*). Phys. Qui présente le phénomène du dichroïsme.

DICHROÏSME. s. m. (pr. *di-kro-is-me*; ét. gr., δίς, deux fois; χρόα, couleur). Minér. Propriété qu'ont certains minéraux transparents d'offrir une couleur différente, suivant qu'on les regarde par réflexion ou par réfraction.

— Bot. Déviation du même genre dans les couleurs des végétaux.

DICHROÏTE. adj. 2 g. (pron. *di-kro-ite*). Phys. Syn. de DICHROÉ.

— DICHROÏTE. s. f. Minér. Un des noms de la cordiérite.

— DICHROÏTE. s. m. Minér. Nom générique des minéraux à un seul angle de réfraction, qui ne montrent que deux couleurs.

DICHROMATIQUE. adj. (pr. *di-kro-ma-ti-ke*; ét. gr., δίς, deux fois; χρῶμα, couleur). Phys. Qui offre à l'œil deux couleurs.

DICHROMATOPSIE. s. f. Pathol. V. DYSCHROMATOPSIE.

DICHROMÈNE. s. f. (pr. *di-kro-mène*; ét. gr., δίχροος, bicolore; μήνη, croissant. Bot. Genre de cypéracées dont les chaumes sont feuillés dès la base, et qui habitent l'Amérique tropicale. On dit aussi *dichrome*.

DICHRONE. adj. 2 g. (pron. *di-krone*; ét. gr., δίς, deux fois; χρόνος, temps). Bot. Qui a deux temps ou deux saisons, en parlant des plantes dont la végétation, dans les climats [illegible], est suspendue pendant une partie de l'année, active pendant l'autre.

DICHROOPHYTE. s. m. (pron. *di-kro-o-fite*; ét. gr., δίς, deux fois; χρόα, couleur; φυτόν, plante). Bot. Nom donné aux plantes dont les anthères sont bifurquées.

DICHRURE. adj. 2 g. (pr. *di-krure*; ét. gr., δίς, deux fois; χρόα, couleur; οὐρά, queue). Zool. Dont la queue est de deux couleurs. Rat dichrure.

DICIBLE. adj. 2 g. (ét. lat., *dicibilis*; de *dicere*, dire). Qu'on peut exprimer. Opposé à indicible.

DICINÉMIQUE. adj. (ét. gr., δίς, deux fois; κίνημα, mouvement). Techn. Se dit d'une serrure à un tour et demi et à bouton double.

DICKENS (Charles). Romancier et publiciste anglais, né à Portsmouth en 1812, mort en 1870. Parmi ses nombreux ouvrages remarquables par la finesse de l'observation et la sensibilité vraie, on cite *le Club Pickwick*, *Olivier Twist*, *Vie et Aventures de Nicolas Nickleby*, *Vie de Martin Chuzzlewit*, *David Copperfield*, *Bleak House*, *les Temps difficiles*, etc., etc. Il a composé des pièces de théâtre, entre autres *l'Abîme*, et a fondé plusieurs journaux, [illegible] le *Daily News*, les *Household Words*, etc.

DICKINSONITE. s. f. (de *Dickinson*, n. pr.). Minér. Corps qui se présente en masses cristallines vertes, formées de petites lames semblables au mica.

DICKSONIE. s. f. (de *Dickson*, n. pr.). Bot. Syn. de SCHISTOSTÈGE.

DICLADOCÈRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; κλάδος, rameau; κέρας, antenne). Entom. Genre d'hyménoptères voisins des eulophes.

DICLAPODE. adj. 2 g. (ét. gr., [illegible], deux fois, [illegible], je ferme; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a les pattes fendues en deux portions formant pinces. || DICLAPODES. s. m. pl. Crust.

[illegible] les étamines [illegible] et les appendices [illegible] les branches à leur extrémité.

DICLÉSIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; κλείω, je ferme). Bot. Sorte de fruit composé d'[illegible] avec la base de la corolle endurcie et persistante.

DICLIBOTHRIUM. s. m. [illegible] Helminth. Genre de [illegible].

DICLIDANTHÈRE. s. f. (ét. gr., δίκλειδος, à deux battants; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre [illegible].

DICLIDE. s. f. Bot. V. DICLIS.

DICLIDURE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible]). Mamm. Genre de mammifères carnassiers de la famille des chéiroptères.

DICLINE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; κλίνη, lit). Bot. Dont les fleurs sont unisexuées et portées sur des individus différents, en parlant des plantes dicotylédones. || DICLINES. s. f. pl. Section de la famille des graminées.

DICLINIE. s. f. Nom collectif sous lequel Linne embrassait toutes les plantes diclines.

DICLINISME. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible]). Bot. Séparation des deux sexes, dont chacun appartient à un individu distinct.

DICLINOÉDRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; κλίνη, lit; ἕδρα, base). Minér. Epithète appliquée à un système de cristallisation dans lequel les plans coordonnés n'étant pas perpendiculaires entre eux, deux des angles sont aigus ou obtus, le troisième étant droit.

DICLIPTÈRE. s. f. (ét. gr., δίκλις, porte à deux battants; πτερόν, aile). Bot. Genre d'acanthacées, établi pour une quarantaine d'espèces d'herbes ou de sous-arbrisseaux propres à l'Asie et à l'Amérique tropicales.

DICLIPTÉRÉES. s. f. pl. Bot. Tribu d'acanthacées, ayant pour type le genre dicliptère.

DICLIS. s. m. (du gr. δικλίς, porte à deux battants). Bot. Genre de scrofulariées, renfermant des plantes herbacées, à tiges rampantes, indigènes du Cap et de Madagascar.

DICLISIE. s. f. Bot. Syn. de DICLÉSIE.

DICNÉMON. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; κνήμη, jambe). Bot. Genre de mousses pleurocarpes qui vivent en rampant sur les écorces des arbres, dans l'Australie.

DICOFRIT. s. m. Anc. cout. Ancienne corvée, en Bretagne.

DICOLORE. adj. 2 g. Syn. de BICOLORE.

DICOME. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; κόμη, chevelure). Bot. Genre d'hélianthées, établi pour des arbrisseaux dichotomes du Cap et de [illegible].

DICONQUE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; κόγχη, coquille). Conchyl. Qui se compose de deux coquilles ou de deux valves.

DICOQUE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; κόκκος, coque). Bot. Qui est formé de deux coques accolées l'une contre l'autre par leur côté interne, en parlant du fruit de certaines plantes.

— DICOQUE. s. m. Genre de champignons hyphomyces, à sporidies ovales.

DICORDE. s. m. Mus. V. DICHORDE.

DICORYPHE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; κορυφή, sommet). Bot. Genre d'hamamélées formé pour un arbrisseau grêle, débile, qui croît à Madagascar.

DICOTYLE. adj. 2 g. ou **DICOTYLÉ, ÉE.** adj. Bot. Dans quelques auteurs, syn. de DICOTYLÉDONÉ. DICOTYLÉDONE.

— DICOTYLE. s. m. Mamm. Un des noms du pécari.

* **DICOTYLÉDONE.** adj. 2 g. ou **DICOTYLÉDONÉ, ÉE.** adj. (ét. gr., δίς, deux fois; κοτυληδών, cotylédon). Bot. Qui est muni de deux cotylédons ou lobes. || *Embryon dicotylédone.* Embryon dont les cotylédons sont opposés, c'est-à-dire situés sur un même plan horizontal. || DICOTYLÉDONES ou DICOTYLÉDONÉES. s. f. pl. L'une des trois grandes divisions primaires établies parmi les végétaux phanérogames ou embryonés, c'est-à-dire pourvus d'organes sexuels et de fleurs, renfermant tous ceux dont l'embryon offre deux lobes ou cotylédons. Le groupe des dicotylédones a été établi [illegible] tre groupes secondaires : apétales, monopétales, polypétales et diclines. Les légumineuses [illegible] blent en faire des êtres plus parfaits. (Tollard.)

DICOTYLÉDONIE. s. f. Bot. Nom collectif des plantes dicotylédones.

DICRANANTHÈRE. s. f. (ét. gr., δίκρανος, fourchu; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre de mélastomacées, formé pour une très petite herbe du Brésil, à feuilles dentées en scie.

DICRANE. s. m. [illegible] fourchu). Bot. Genre de mousses acrocarpes, qui se réunissent en gazon sur la terre et sur les rochers [illegible] un dicrane. || DICRANÉES. s. f. pl. Famille de mousses qui a pour type le genre dicrane.

DICRANÉ, ÉE. adj. Bot. [illegible]

DICRANIE. s. f. (du gr. δίκρανος, fourchu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, lamellicornes, établi pour six espèces [illegible] Brésil. || Genre d'insectes diptères, de la famille des tabaniens, établi pour trois espèces du Brésil et de la Guyane.

DICRANILLE. s. f. Bot. Section du genre arenaire.

DICRANOBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., δίκρανος, fourchu; βράγχια, branchies). Zool. Qui a des branchies bifurquées. || DICRANOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de gastéropodes à branchies fourchues.

DICRANOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., δίκρανος, fourchu; κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères pentamères, établi pour une espèce.

DICRANOCÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., δίκρανος, fourchu; κέρας, corne). Zool. Qui a les cornes ou les antennes fourchues. || DICRANOCÈRES. s. m. pl. Mamm. Division établie dans le genre antilope.

DICRANODÈRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; κρανίον, crâne; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui a pour type le dicranodère annelé du Brésil, insecte noir et brillant, ayant des anneaux jaunes aux antennes.

DICRANOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de DICRANE.

DICRANOMÈRE. s. m. Entom. Syn. de STÉNOCÉPHALE.

DICRANOMYIE. s. f. (ét. gr., δίκρανος, fourchu; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères de la famille des tipulaires.

DICRANOPHORE. s. m. (ét. gr., δίκρανος, qui a deux cornes; φορός, porteur). Entom. Genre de diptères brachocères, qui a pour type le dicranophore luteutère, insecte du Brésil.

— Zooph. Genre d'infusoires.

DICRANOPS. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; κρανίον, crâne; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui a pour type un insecte du Brésil, le dicranops couleur de poix.

DICRANOPTÉRIDE. s. f. (ét. gr., δίκρανος, fourchu; πτέρις, fougère). Bot. Genre de fougères.

DICRANORHINE. s. f. (ét. gr., δίκρανος, fourchu; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des scarabéides mélitophiles.

DICRANURE. s. f. (ét. gr., δίκρανος, fourchu; οὐρά, queue). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont les chenilles ont une double queue qu'elles redressent pour se défendre des mouches et des ichneumons.

DICRÉPIDE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; κρηπίς, ἴδος, chaussure). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type la dicrépide ramicorne, de Cuba.

DICROCÈRE. adj. 2 g. Zool. Syn. de DICRANOCÈRE.

DICROMYIE. s. f. (ét. gr., δίκροος, qui a deux pointes; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères, qui a pour type la dicromyie brésilienne, mouche d'un noir de jais luisant, avec la tête rouge.

DICRONYCHE. s. m. (pr. *di-kro-niké*; ét. gr., δίκροος, fendu en deux; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dicronyche du Sénégal, dont les tarses sont terminés par des crochets fendus.

DICROPHYTE. s. m. Bot. V. DICHROOPHYTE.

DICROSSE. s. f. (ét. gr., δίκροος, bifide). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes.

DICROTE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; κρότος, je frappe). Pathol. Qui frappe deux fois. Se dit d'une espèce de pouls qui donne deux battements successifs dans une diastole, et dont on compare très exactement le mouvement à celui qui se produit lors qu'un marteau frappe l'enclume, rebondit et achève son coup, sans donner, à proprement parler, deux coups complets. Pouls dicrote. Pulsation dicrote. On se sert aussi du mot *rebondissant.*

— DICROTE. s. m. Antiq. gr. Galère à deux rangs de rames.

DICROTISME. s. m. Pathol. Etat du pouls dicrote.

DICRURE. s. m. (ét. gr., δίκροος, bifide; οὐρά, queue). Ornith. Nom scientifique du genre drongo.

DICRURIN, INE. adj. Ornith. Qui ressemble à un dicrure. || DICRURINS. s. m. pl. Groupe d'oiseaux qui a pour type le genre dicrure.

DICRURINÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. de DICRURIN.

DICRYPTE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; κρύπτη, voûte). Bot. Genre d'orchidées vandées, renfermant des plantes acaules de l'Amérique tropicale.

DICT. s. m. Récit, adage, parole. (Rabelais.)

— V. DICTIÉ.

* **DICTAME** ou **DICTAMNE.** s. m. (ét. gr., δίκταμνος, δίκταμον, rad. Δίκτη, montagne de l'île de Crète où l'on trouve cette herbe, dont l'usage fut indiqué, dit-on, par un cerf blessé d'une flèche). Bot. Nom sous lequel les Anciens ont décrit une plante que l'on croit être une espèce d'origan, et dont ils vantaient surtout les propriétés merveilleuses dans le traitement des plaies occasionnées par les javelots et les flèches. Vénus alla cueillir le dictame sur le mont Ida, pour panser la blessure d'Enée. Le dictame est un genre de diosmées qui a pour type le dictame rouge, belle plante vivace, d'une odeur fortement aromatique, croissant dans la Sibérie, sur les monts Himalaya et en Grèce, et que l'on recherche pour l'ornement des jardins. Le dictame était préconisé comme excellent moyen dans les fièvres intermittentes, l'hystérie, l'épilepsie, etc. || *Dictame blanc.* Nom vulgaire du dictame fraxinelle. || *Dictame de Crète* ou *vrai dictame.* Nom vulgaire de l'origan dictame. || *Dictame de Virginie.* Nom vulgaire du pouillot. || *Faux dictame.* Nom vulgaire d'une espèce de marrube.

— Nom, à la Guadeloupe, de la fécule d'une espèce de maranta.

— Fig. Baume, adoucissement, consolation. Les paroles de l'amitié sont un tout-puissant dictame pour les blessures du cœur. Il est des douleurs pour lesquelles il n'y a point de dictame. La religion seule peut mettre le dictame sur toutes les blessures de l'humanité. Et moi sur qui la nuit verse un divin *dictame.* (Lamartine.)

* **DICTAMEN.** s. m. (pr. *di-kta-menn*; du lat. *dictare*, dicter, suggérer). Philos. Inspiration, sentiment intérieur. N'est employé que dans cette phrase : *Le dictamen de la conscience.* La règle intérieure que chacun porte en soi-même et à laquelle il doit conformer ses actions. Ecouter, suivre le dictamen de la conscience. Chacun doit suivre le *dictamen* de la conscience. (St-Evrem.) Une bonne action devient mauvaise si elle est faite contre le *dictamen* de la conscience. (Id.)

DICTAMNE. s. m. Bot. V. DICTAME.

DICTAMNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au dictamne. || DICTAMNÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre dictamne.

DICTAMNITE. s. f. Pharm. Vin que l'on obtenait en faisant fermenter le moût sur le dictamne, et que l'on employait comme emménagogue.

* **DICTATEUR.** s. m. (du lat. *dictator*; rad. *dictare*, dicter, imposer). Magistrat suprême de la république romaine, qui était proposé par le sénat, nommé pour six mois par le peuple, et dont l'élection était confirmée par les augures. Le dictateur jouissait d'un pouvoir absolu, même au-dessus des lois ; vingt-quatre licteurs portaient devant lui les haches et les faisceaux ; il avait le droit de faire la paix et la guerre, de lever des armées, de les licencier et de les mener à l'ennemi. A l'exception des tribuns du peuple, tous les autres magistrats étaient suspendus pendant son administration ; il n'avait toujours à pied et ne pouvait sortir des confins de l'Italie. Le premier dictateur fut Titus Larcius, l'an 255, neuf ans après l'expulsion des rois ; Jules César fut le dernier. Rome ne nommait les dictateurs que pour des circonstances extraordinaires. Sylla fut honoré du nom de *dictateur.* (Voltaire.)

— Par extens. Magistrat investi temporairement où à perpétuité d'une autorité souveraine et absolue.

— Fig. Celui qui exerce, en quoi que ce soit, une autorité souveraine. M. de Meaux, *dictateur* de l'épiscopat. (St-Simon.)

— Fig. Homme qui parle d'une manière absolue, tranchante. Faire le dictateur. Prendre un ton de dictateur.

— *Dictateur* a été employé plaisamment et par équivoque pour Celui qui *dicte* à un autre. Je suis *dictateur* perpétuel comme Jules César. (Pélissier.) L'hermite de Tournay et des Délices est *dictateur*, parce qu'il a mal aux yeux. (Voltaire.)

— Anc. univ. Titre donné à l'écolier qui avait été plusieurs fois *empereur*, c'est-à-dire le premier dans les compositions.

— Hist. d'Allem. Nom donné au secrétaire de l'électeur de Mayence, sous la dictée duquel les secrétaires des diverses légations écrivaient les actes qui avaient été portés au directoire de l'Empire.

DICTATION. s. f. (pr. *dik-ta-cion*). Action de dicter. Vieux et inusité.

DICTATORAT. s. m. État gouverné par un dictateur.

* **DICTATORIAL, ALE.** adj. Qui concerne la dictature. Dignité dictatoriale. Fonctions dictatoriales. Arrêts dictatoriaux.

— Par extens. Qui est absolu, sans contrôle, sans limite. Mes transactions avaient pu être tranchantes, *dictatoriales*, mais jamais perfides. (Napol. I.) *Pouvoir dictatorial*, autorité dictatoriale. Pouvoir, autorité de l'homme ou du corps politique qui s'empare de la toute-puissance et se place au-dessus des lois établies.

— Fig. Tranchant, impérieux. Ton dictatorial. Se donner un air dictatorial.

DICTATORIALEMENT. adv. (rad. *dictatorial*). En dictateur. Gouverner dictatorialement.

— Fig. Décider une question dictatorialement.

DICTATRICE. s. f. Femme d'un dictateur. Inusité.

— Fam. Puisque vous êtes *dictatrice*, c'est à vous de dire quand vous voudrez recommencer. (Mérimée.)

— Hist. litt. *Dictatrice perpétuelle.* Nom donné à la présidente de l'ordre plaisant de la *Mouche à miel*, fondé par la duchesse du Maine dans sa petite cour de Sceaux.

* **DICTATURE.** s. f. Dignité, autorité de dictateur. Conférer la dictature. Exercer, abdiquer la dictature. Abdiquer la dictature. Le principal avait un défaut capital, c'était le flatter déplorablement entre la *dictature* collective et la monarchie héréditaire. (E. Renan.)

— Par extens. Domination souveraine, absolue, exercée avec ou sans le consentement de ceux qui doivent lui être subordonnés. La liberté se léverait mal à l'abri de la *dictature*, et il serait toujours à craindre qu'une *dictature* prolongée ne donnât à celui qui en serait revêtu le goût de l'arbitraire perpétuel. (Chateaubriand.)

— Fig. Empire, domination que quelqu'un s'attribue sur les choses et sur les esprits. Exercer une dictature. S'arroger la dictature. Le peintre David avait à la Convention la *dictature* des beaux-arts. (Du Rozoir.) Cet orgueilleux critique voulait usurper dans la république des lettres une *dictature* perpétuelle. (H. de Balzac.)

— Hist. d'Allem. Assemblée des cancellistes ou secrétaires de légation des différents princes et États, dans l'ancien empire d'Allemagne.

DICTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dicter. S'emploie adject. Prononcé à haute voix pour qu'un autre écrive à mesure. Lettre dictée. Version dictée.

— *Dicté à.* Dépêche dictée par un roi à son ministre. Leçon dictée par un maître à ses écoliers.

— Suggéré. Réponses dictées à un accusé.

— Prescrit, imposé. Telle est la loi des dieux à mon père *dictée.* (Rac.)

— *Dicté par.* Inspiré par. Toutes ses paroles étaient *dictées* par la vérité même. (Massill.) J'adore la puissance suprême et je m'attendris sur ses bienfaits. Je n'ai pas besoin qu'on m'enseigne ce culte, il m'est *dicté* par la nature elle-même. (J.-J. Rouss.) Il envoya des lettres circulaires, *dictées* en apparence par l'esprit de concorde et de charité. (Volt.) Vous m'avez envoyé un ouvrage *dicté* par l'humanité et par l'éloquence. (D'Alembert.) Le respect et l'obéissance envers ses père et mère nous ont été *dictés* par la nature. (M^me^ Dacier.)

DICTÉ. Myth. Nymphe de Crète. Du haut d'une montagne qui garda son nom, elle se jeta à la mer pour échapper aux poursuites de Minos.

* **DICTÉE.** s. f. (du lat. *dictare*, dicter). Action de dicter, de faire écrire ce que l'on dit. Ecrire sous la dictée de quelqu'un. Faire une dictée à quelqu'un. Ecrire à la dictée. La Bible est un livre inspiré, écrit pour ainsi dire sous la *dictée* de Dieu lui-même, par des hommes qu'il avait choisis pour cette auguste fonction. (Auger.) Figure-toi qu'à force d'écrire sous la *dictée*, j'en suis arrivé à être à peu près aussi intelligent qu'une machine à coudre. (A. Daudet.)

— Leçon qu'un maître dicte à ses écoliers. La dictée d'un professeur. Commencer la dictée. Copier une dictée.

— Astron. Nom de la constellation d'Ariane.

DICTÉNIDIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; κτείς, peigne; εἶδος, forme). Entom. Genre de diptères, qui a pour type la tipule lunaculée.

* **DICTER.** v. a. (se conj. — ét. lat., *dictare*; rad. *dictum*, dit, chose dite, parole). Prononcer à haute voix et posément les mots qu'un autre écrit à mesure. Dicter une lettre à un secrétaire, à un commis. Dicter un thème, une version, un devoir à des écoliers. Dicter quelques phrases. Je ne peux pas écrire, mais je *dicte* avec une grande consolation les expressions de ma reconnaissance pour votre souvenir. (Voltaire.)

> [illegible]

— Absol. César dictait à quatre secrétaires en même temps. Napoléon dictait souvent une partie de la nuit. Tous les soirs, quand ils dînaient seuls, il *dictait* pendant une heure en se promenant de long en large. (A. Daudet.)

— Pop. Écrire, composer. Dicter une lettre.

— Fig. Suggérer, fournir. Dicter à un accusé ce qu'il doit répondre.

> [illegible]

— Inspirer. La conscience nous dicte notre devoir. La raison, le sens commun nous dictent la vérité. La nature nous dicte l'amour filial et toutes les affections de famille. L'ivresse des sens peut *dicter* un crime dont on aurait horreur de sang-froid. (J.-J. Rouss.) Le sentiment qui *dictait* vos lettres était avec une élégante simplicité. (Id.) Je sais, il est vrai, le parti que *dicte* en pareil cas la prudence, au défaut d'espoir. (Id.)

— Prescrire, imposer. Dicter des lois, des ordres, des conditions. Dicter sa volonté. Ce ne sont point ici des lois que je viens *dicter.* (D'Alembert.)

> Va, ne perds pas de temps. Ce que tu m'as dicté,
> Je veux de point en point qu'il soit exécuté.
> (RACINE.)

> Louis, plus heureux et plus grand que jamais,
> S'est fait voir à toute la terre
> Aussi juste en dictant la paix,
> Que redoutable dans la guerre. (PAVILLON.)

[illegible]

DICTERIADE. s. f. et gr. [illegible] Antiq. [illegible] prostituée.

DICTÉRION. s. m. [illegible] Antiq. [illegible] Lieu de prostitution.

DICTÉUS. adj. m. Myth. Surnom de Jupiter, adoré sur le mont Dicté, en Crète.

DICTIE. s. [illegible] Sorte de poème divisé en strophes, au moyen âge.

DICTILÈME. s. m. Bot. Genre d'algues marines.

*** DICTION.** s. f. [illegible] [illegible] nage qu'il fait parler, ou de celui qu'il revêt lui-même, enfin par la nature des choses qu'il exprime. (Marmontel.) Il faut distinguer le style de la *diction*, par la même raison qu'on distingue l'éloquence de la prose, et la versification de la poésie [illegible] se borne à suivre les principes de sa langue et le goût de sa nation, pour le choix et la propriété des termes, pour l'ordre et [illegible] des constructions, pour le nombre et l'harmonie des périodes, enfin pour tout ce qui forme le tissu du discours. Mais le style est ce qui donne la vie à tout cela; des morceaux écrits avec force, mais sans art, pleins de traits sublimes et négligés, auront le mérite du style sans avoir celui de la *diction*, parce qu'il y a une grande différence entre écrire sa langue avec pureté et l'écrire avec génie; les hommes rares qui ont possédé ces deux grandes qualités de l'art d'écrire sont les seuls modèles dans cet art si difficile, et c'est ce qui met les auteurs classiques absolument hors de pair; mais le second rang appartient de droit aux écrivains de génie qui les ont souvent égalés par l'éloquence du style, sans pouvoir atteindre à la pureté de leur *diction*. (Geoffroy.)

— Art de bien dire, de phraser avec une attention soutenue, de prononcer d'après le système lingual le plus pur, de moduler avec justesse, d'accentuer la parole, de la jeter, suivant le cas, avec plus ou moins de grâce, plus ou moins d'énergie, de hâter ou de ralentir le débit, et de lui imprimer constamment le cachet du bon goût et des convenances. Ces qualités, qui constituent la *diction* en général, s'appliquent particulièrement à la diction théâtrale.

Mot. Les synonymes sont plusieurs *dictions* qui signifient une même chose. (La Bruyère.)

*** DICTIONNAIRE.** s. m. (pron. *dik-ci-o-nère*; et. lat., *dictionarium*, recueil de dictions; rad. *dictum*, parole). Philol. Recueil de tous les mots d'une langue [illegible] explication et rangés dans un certain ordre, le plus souvent [illegible] Dictionnaire français. Dictionnaire latin. Dictionnaire grec. Dictionnaire anglais. Dictionnaire [illegible] tion. Dictionnaire par racines. Dictionnaire en deux volumes. Dictionnaire de poche. Composer, publier un dictionnaire. Nomenclature d'un dictionnaire. Un *dictionnaire* sans exemples [illegible] d'une nation est le *dictionnaire* de sa langue. (Volney.) Le *dictionnaire* universel d'une langue doit contenir tous les mots de cette langue qui représentent une idée. (Ch. Nod.) Chez les peuples [illegible] Pendant que l'Académie faisait son *dictionnaire*, tout le monde faisait la langue. (Villemain.)

[illegible]

Loc. *Traduire à coup de dictionnaire*. Recourir fréquemment au dictionnaire pour traduire une langue. ‖ Se dit quelquefois par dénigrement d'un mauvais traducteur. Faire une traduction à coups de dictionnaire.

Par extens. Recueil [illegible] tique sur des matières de littérature, de sciences, d'arts, etc. Dictionnaire de musique, d'architecture [illegible] mie, etc. Dictionnaire philosophique, historique, critique. Ces dictionnaires sont surtout des dictionnaires de choses, qui n'ont de commun avec les dictionnaires de langue que le classement alphabétique des matières; s'il ne s'agissait que d'expliquer simplement les termes propres à ces différents arts, on dirait mieux dictionnaire des termes de marine, des termes d'architecture, des termes de médecine, etc.

[illegible]

— Ensemble des mots employés par un écrivain. Le dictionnaire de Corneille. Le dictionnaire de Shakspeare est très étendu.

Syn. [illegible] DICTIONNAIRE, VOCABULAIRE, GLOSSAIRE, LEXIQUE. Le *vocabulaire* ne comprend que des nomenclatures sans explication, [illegible] ployés par un auteur ou qui se trouvent dans un ouvrage.

DICTIONNARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dictionnariser.

DICTIONNARISER. v. a. 1re conj. (pron. *dik-cio-na-ri-zé*; rad. *dictionnaire*). Classer par ordre alphabétique, donner à un ouvrage, à un traité, la forme de dictionnaire.

DICTIONNARISTE. s. m. (pr. *dic*[illegible]*risste*) Celui qui fait, qui compose, qui écrit un dictionnaire. Il est syn. de LEXICOGRAPHE ou de GLOSSOGRAPHE.

*** DICTON.** s. m. (du latin *dictum*, chose dite, parole). Signifie proprement Mot plaisant ou piquant, raillerie contre quelqu'un. A chacun son dicton. C'est pour vous, ce dicton.

[illegible] en proverbe. Un vieux dicton. Un dicton populaire. Connaissez-vous le dicton? Écoutez bien ce dicton. Il y a là-dedans des *dictons* assez jolis. (Mol.) Le *dicton* est surtout à l'usage du peuple, auquel il plaît par sa forme concise et métaphorique. (St-Prosp.)

[illegible]

Syn. [illegible] DICTON, PROVERBE. Le *dicton* se rattache exclusivement à certaines localités; le *proverbe* est particulier à toute une nation, dont il forme en quelque sorte le code de sagesse pratique.

*** DICTUM.** s. m. [illegible] positif d'un arrêt, d'une sentence; ainsi appelé [illegible] la cour.

DICTUOPHYLLIE. s. f. (ét. gr., [illegible] filet; φύλλον, feuille). Polyp. Genre de zoophytes fossiles, qui a pour type la dictuophyllie réticulée, trouvée dans la craie de Maestricht.

— L'orthographe régulière serait *dictyophyllie*.

DICTYAIRE. s. m. [illegible] Bot. Genre de champignons.

DICTYANTHE. s. m. Bot. Syn. d'ARISTOLOCHE.

DICTYÈRE. s. f. (du gr. δίκτυον, filet). Bot. Genre de champignons.

DICTYDERME. [illegible] Bot. Syn. [illegible]

DICTYDION. s. m. (dimin. du gr. δίκτυον, filet). Bot. Genre de petits champignons ligneux [illegible]

DICTYESTHE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, établi pour une espèce des environs de Milan.

DICTYITE. [illegible]

DICTYLÈME. s. f. (ét. gr., [illegible], filet; λῆμμα, fermeté). Bot. Genre d'algues marines qu'on rapporte communément au genre hydrodictye.

DICTYMÉNIE. s. f. (ét. gr., δίκτυον, rets; ὑμήν, membrane). Bot. Genre de rhodomélées, plantes originaires des zones chaudes ou tempérées, et dont une seule espèce, la dictyménie volubile, se rencontre dans la Méditerranée.

DICTYNES. s. f. pl. (du gr. δίκτυον, filet). Arach. Famille de petites arachnides qui forment leur toile sur les feuilles, entre les grains de raisin et entre les baies.

DICTYNNE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères.

DICTYNNÉE. adj. f. (rad. gr., δίκτυον, filet). Myth. gr. Surnom de Diane chasseresse, pré[illegible]

DICTYNNIES. s. f. pl. Myth. gr. Fêtes en l'honneur de Diane dictynnée.

DICTYOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., δίκτυον, réseau; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits réticulés. Zornie, delphinie dictyocarpe.

[illegible]

DICTYOCHE. s. f. (ét. gr., δίκτυον, filet; ὀχέω, je porte). Bot. Genre de desmidiées, formées de corpuscules anguleux et la plupart fossiles.

DICTYOCHITON. s. m. (pr. *di-kti-o-ki-ton*; ét. gr., δίκτυον, rets; χιτών, tunique). Bot. Genre d'hépatiques, établi pour deux espèces.

DICTYODE. adj. 2 g. (ét. gr., δίκτυον, ré[illegible] semble à un réseau, qui est réticulé. Tétano[illegible]

DICTYOLOME. s. m. [illegible] Bot. [illegible] renfermant de petits arbres diclines par avortement, qui croissent au Brésil.

DICTYONÈME. s. m. (ét. gr., δίκτυον, rets; νῆμα, filament). Bot. Genre de champignons hyménomycètes, qui croissent dans les régions [illegible]

DICTYONOTE. s. m. [illegible]

DICTYOPHORE. s. m. (ét. gr., δίκτυον, filet; φορός, porteur). Entom. Genre d'orthoptères, ayant pour type le dictyophore hiéroglyphique, qui habite l'Égypte.

— Antiq. Gladiateur armé d'un filet, où il essayait d'envelopper son adversaire.

— DICTYOPHORE. [illegible] miptères, qui a pour type la dictyophore européenne, insecte de petite taille.

DICTYOPHYLLE. [illegible] Bot. Syn. de PHLEBOPTERIS.

DICTYOPSIE. [illegible]

DICTYOPTÈRE. [illegible] ticulées.

— DICTYOPTÈRE. s. m. Entom. [illegible] DICTYOPTÈRES. s. m. pl. [illegible]

DICTYOPTÉRIDE. s. m. Bot. Syn. de HALISERIDE.

DICTYOPTÉRYX. s. m. [illegible] ptères nocturnes, établi pour six espèces.

DICTYORRHIZE. [illegible] réseau; ῥίζα, racine. Bot. Qui a des racines rétiformes ou réticulées. Agaric dictyorrhize.

DICTYOSIPHON. s. m. [illegible] rets; σίφων, tube). Bot. Genre d'algues d'une couleur jaune, pâle ou vert olivâtre, qui se trouve sur les côtes de l'Océan.

DICTYOSPHÉRIE. s. f. [illegible] rets; σφαῖρα, sphère). Bot. Genre d'algues dont le tube sphérique simule un tissu creusé d'alvéoles.

DICTYOSTÈGE. s. f. (ét. gr., δίκτυον, filet; στέγη, toit). Bot. Genre de burmanniacées, voisin du genre aptérie.

DICTYOTE. s. f. [illegible]

DICTYOTÉ, ÉE. adj. [illegible] DICTYOTÉES. s. f. pl. Famille d'algues, qui a pour type le genre dictyote.

DICTYOTHRIX. [illegible] θρίξ, poil). Genre d'algues membraneuses peu connu.

DICTYURE. s. f. (ét. gr., δίκτυον, rets; οὐρά, queue). Bot. Genre de floridées, comprenant des algues rares et fort belles que l'on a trouvées dans l'Adriatique.

DICYANIQUE. [illegible] qui résulte de l'action de l'acide azoteux sur la cyanurée.

DICYCLE. [illegible] κύκλος, cercle). Entom. Genre d'hyménoptères, qui a pour type le dicycle d'Angleterre.

DICYCLIE. [illegible] d'infusoires, formé aux dépens des micrastérias.

DICYNODON. s. m. (ét. gr., [illegible] deux fois; κύων, chien; ὀδούς, dent). Erpét. Genre de reptiles fossiles.

DICYPELLION. s. m. (étym. gr., δίς, deux fois; κύπελλον, petite coupe). Bot. Genre de laurinées, renfermant des arbres dioïques brésiliens.

DICYRTE. s. m. [illegible] κυρτός, bossu). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des hélopiens, qui a pour type le dicyrte bossu, insecte rugueux et d'un bleu verdâtre, qui habite le Brésil.

DICYRTOME. s. m. (rad. *dicyrte*). Entom. Genre d'insectes thysanoures, de la famille des podurelles.

DIDACTICIEN. s. m. [illegible] la didactique.

— Auteur d'ouvrages didactiques.

*** DIDACTIQUE.** adj. 2 g. [illegible] (P. de St-Victor.)

[illegible]

Ouvrage didactique. Ouvrage [illegible] soit en vers, qui a pour objet d'instruire, d'enseigner les principes et les règles d'une science, les règles et les préceptes d'un art. Les écrits d'Aristote sur la grammaire, sur la poétique et sur la rhétorique, le *Traité du sublime* attribué [illegible] de l'Orateur, les *Institutions oratoires* de Quintilien, sont des ouvrages didactiques. Chez nous, le *Traité des études* de Rollin, celui des tropes de Dumarsais, le *Cours analytique de littérature* de Lemercier, sont d'excellents ouvrages didactiques. Cependant cette dénomination de *didactique* s'applique plus particulièrement à un genre de poésie dont le principal but est l'instruction. Les *Géorgiques* de Virgile sont un modèle inimitable de poésie didactique. *L'Art poétique* de Boileau est notre plus belle œuvre didactique. *L'Essai sur l'homme* de Pope [illegible] (Huet.)

— Philos. *Ordre didactique*. Coordination rationnelle entre les divers genres de sciences, disposition des matériaux d'un même enseignement, qui répond le mieux à son but.

— Au masculin, s'empl. subst. pour signifier Langage didactique, genre didactique. Le didactique. Écrire dans le didactique. S'exercer dans le didactique. Ce mot n'est employé que dans le *didactique*. Acad.)

— DIDACTIQUE. s. f. Philos. Art d'enseigner, d'exposer régulièrement, méthodiquement, les principes et les lois d'une science, les règles et les préceptes d'un art. Les règles de la *didactique*. (Acad.)

*** DIDACTIQUEMENT.** adv. D'une manière didactique, en se conformant aux règles de la didactique. Procéder didactiquement.

DIDACTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a deux doigts. L'autruche est un oiseau didactyle. L'unau est un mammifère didactyle. Parmi les amphibiens ou reptiles à peau nue, il y a plusieurs genres d'animaux didactyles. ‖ Se dit des mandibules de certaines arachnides et des ailes d'un ptérophore.

— DIDACTYLE. s. m. Mamm. Sous-genre d'édentés, famille des myrmécophaginées.

— Métriq. anc. Pied composé de deux dactyles.

DIDASCALE. [illegible] cepteur). Docteur de l'Église grecque.

*** DIDASCALIE.** s. f. (du gr. διδασκαλία, enseignement). Philos. Art d'enseigner les doctrines, ensemble de divers préceptes, règles, instructions, apophtegmes.

[illegible]

— Travail critique sur le nombre et l'époque des pièces du théâtre grec.

— Note indiquant, en tête d'une pièce de théâtre, à Rome, l'époque de la représentation, l'origine de la pièce, etc.

DIDASCALIQUE. adj. 2 g. (rad. *didascalie*). Philos. Qui concerne la doctrine, l'enseignement.

DIDEAU. s. m. (pr. *di-dô*). Pêch. Filet qui sert à barrer les rivières. On dit aussi *diguial*.

DIDÉCAÈDRE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; δέκα, dix; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'une variété de cristaux dont les faces offrent par leur ensemble la combinaison de deux solides à dix faces. Feldspath didécaèdre.

DIDÉE. s. f. (étym. gr., δίς, deux fois; ἰδέα, forme). Entom. Genre de diptères brachocères, qui a pour type la didée à bandelettes, insecte trouvé aux environs de Paris.

***DIDELPHE.** adj. 2 g. [illegible] δελφύς, matrice). Mamm. Se dit de tous les animaux à bourse ou marsupiaux. Tels sont les sarigues, qui ont une poche abdominale. ‖ DIDELPHES. s. m. pl. Famille de mammifères qui a pour type le genre sarigue. On trouve des didelphes à l'état fossile.

DIDELPHIDE. adj. 2 g. ou **DIDELPHIEN, ENNE.** adj. Mamm. Syn. de DIDELPHE.

DIDELPHOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *didelphe*; gr. εἶδος, forme). Mamm. Qui ressemble à un didelphe.

DIDELTE. s. m. (étym. gr., δίς, deux fois; δέλτα, triangle). Bot. Genre de composées cinarées, renfermant des sous-arbrisseaux ou des plantes herbacées du Cap.

DIDEMNE. s. m. Moll. Genre d'ascidies.

DIDEMNIEN, ENNE. adj. Moll. Qui ressemble au didemne. ‖ DIDEMNIENS. s. m. pl. Famille d'ascidies composées, qui a pour type le genre didemne.

DIDERME. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; δέρμα, peau). Bot. Genre de gastéromycètes renfermant de petits champignons épiphytes, colorés et météoriques.

DIDEROT (Denis). Célèbre littérateur, né à Langres (Haute-Marne), en 1713. Il fit ses études chez les jésuites d'abord, au collège de sa ville natale, puis à Paris, au collège d'Harcourt. A 30 ans, il se mariait avec une femme aussi pauvre que lui. Les besoins de son ménage lui firent alors entreprendre une traduction de l'*Histoire de Grèce*, de l'Anglais Stanyan, 1743. De cette époque datent aussi ses premiers ouvrages, un *Essai sur le mérite et la vertu*, 1745, les *Pensées philosophiques*, 1746, et la *Lettre sur les aveugles*, 1749, dans laquelle il professait un athéisme contre lequel protesta Voltaire, et qui valut deux années d'emprisonnement au philosophe. Diderot tenta aussi de régénérer le théâtre et donna deux drames: *le Fils naturel*, 1757, et *le Père de fa-*

[illegible] 1758, [illegible] qu'un suc-[illegible] le véritable [illegible] 1763 [illegible] tempête D'Alembert se retira, et Diderot dut continuer seul cette immense et glorieuse entreprise. Il revit ou refit la plupart des articles, sans compter ceux qu'il fournit lui-même [illegible] étudiait non pas théoriquement dans son cabinet, mais d'une manière pratique, passant des journées entières dans les ateliers. L'aptitude universelle de Diderot lui permettait encore de composer pour Raynal une partie de l'*Histoire philosophique des Indes*; pour Grimm, les *Salons* de 1765, 1766, 1767; pour le Suisse Bemetz-[illegible] à condition qu'il en resterait le bibliothécaire [illegible] 1,000 francs. En 17[illegible] Berlin, malgré une invi-[illegible] Il composa alors son [illegible] *Jacques le Fataliste* et [illegible] *Essai sur les règnes* [illegible] 1779. Il mourut le 29 juil-[illegible] Garnier frères, 1875-1876.

DIDESME. s. m. (étym. gr., δίς, deux fois; δεσμός, lien). Bot. Genre de crucifères, qui renferme des herbes annuelles de l'archipel grec, de l'Afrique et de l'Amérique.

DIDICILE. s. m. Bot. Genre de mousses.

DIDIDÉS. s. m. pl. (du lat. *didus*, dronte). Ornith. Famille d'oiseaux fossiles.

DIDIER (Saint). (en latin *Desiderius*, d'où *Dizier*). Évêque de Langres, massacré par les Vandales vers 264.

— DIDIER. Archevêque de Vienne en 596, déposé en 603, et enfin assassiné par ordre de Brunehaut en 608.

— DIDIER. Évêque de Cahors en 629, et en même temps trésorier de Dagobert Ier, comme il l'avait été de Clotaire II. Dans le Midi, on [illegible] *saint Géry*.

DIDIER. Dernier roi des Lombards, fut élu [illegible] Astolphe, 756 [illegible] 772 [illegible] Charlemagne [illegible] 774. Il mourut vers 775.

DIDIER-AU-MONT-D'OR (Saint-). Géogr. Bourg du cant. de Limonest, arrond. de Lyon (Rhône). Eaux minérales; [illegible] grains, vins; 2,500 hab.

— DIDIER-LA-SÉAUVE (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Yssengeaux (Haute-Loire). Soie, rubans; eaux minérales; 5,000 hab.

DIDIER-SUR-CHALARONNE (Saint-). Bourg du cant. de Thoissey, arr. de Trévoux (Ain). [illegible] 2,900 hab.

DIDINÉ, ÉE. adj. (du latin *didus*, dronte). Ornith. Qui a rapport au genre dronte. || DIDINÉES. s. f. pl. Famille d'échassiers, ayant pour type le genre dronte.

DIDIPLASE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible]). Minér. Se dit des cristaux composés de deux rhomboïdes et de deux dodécaèdres. Chaux carbonatée didiplase.

DIDISQUE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; δίσκος, disque). Bot. Genre d'ombellifères hydrocotylées, renfermant des plantes herbacées, à fleurs bleues et blanches, originaires de l'Australie.

DIDIUS JULIANUS SEVERUS. Empereur romain, né à Milan en 133. Il avait gouverné longtemps les provinces et obtenu deux [illegible] Pertinax, 193 [illegible] Sulpicius, en [illegible] 7,200 fr.) à chaque soldat. A l'approche de Septime Sévère, il fut abandonné par les prétoriens et mis à mort sur l'ordre du sénat. Il avait régné 66 jours.

DIDO. Astron. La 209e planète télescopique, découverte le 22 octobre 1879 par M. Peters.

DIDODÉCAÈDRE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; δώδεκα, douze; ἕδρα, base). Minér. Épithète donnée à une variété de cristaux dont la surface est composée de vingt-quatre faces qui, prises douze à douze et prolongées par la [illegible] différents. Chaux carbonatée didodécaèdre.

DIDON. Fille de Bélus, roi de Tyr; épousa son oncle Sichée, grand prêtre d'Hercule. Forcée de se soustraire à la tyrannie de son frère Pygmalion, qui, pour s'emparer de ses trésors, avait poignardé Sichée, elle se dirigea vers [illegible] Virgile en a fait, dans son admirable fiction de l'*Énéide*, l'amante infortunée du chef des Troyens, tandis que l'histoire nous la montre comme la veuve fidèle de Sichée, qui, plutôt que d'épouser Yarbas, roi des Gétules, fait préparer un bûcher, [illegible]

DIDONIS. s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, famille des nymphalidés, de l'Amérique équatoriale.

DIDORON. s. m. (étym. gr., δίς, deux fois; δῶρον, palme). Métrolog. Ancienne mesure linéaire des Grecs, qui valait deux palmes.

DIDOT. Famille d'imprimeurs français qui [illegible] perfection. || DIDOT (François). Syndic de la communauté des libraires, né à Paris en 1689 [illegible] DIDOT (François-Ambroise). Fils du précédent, né à Paris en 1730 [illegible] caractères typographiques [illegible] On lui doit la fabrication du papier vélin et la presse à un coup. Il est mort en 1804. || DIDOT (Pierre-François). Frère du précédent, né à Paris en 1731 [illegible] 1795. || DIDOT (Pierre). Fils aîné de François-Ambroise, se distingua par de superbes éditions et comme littérateur. || DIDOT (Firmin). Frère du précédent, né à Paris en 1764, a soutenu comme imprimeur, et surtout comme graveur et fondeur, le nom de son père. En 1826, il se livra aux affaires publiques comme député; il est auteur de deux tragédies. Il mourut en 1836. || DIDOT (Ambroise-Firmin). Fils du précédent, né à Paris en 1790, mort en février 1876, étudia le grec avec Boissonade et Diamant Coray, puis alla en Grèce et en Orient, d'où il rapporta des *Notes d'un voyage dans le Levant*. En 1823, il aida le soulèvement de la Grèce par une brochure: *Souscription en faveur des Grecs*, par son argent et par la fondation d'une imprimerie à Hydra et d'une bibliothèque à Chios. En dehors des magnifiques publications qu'il a imprimées, Ambroise-Firmin Didot a montré son érudition dans de nombreux ouvrages qui lui sont personnels, et dans les *Estienne*, *Dissertation sur la vie et les œuvres du sire de Joinville*; *Anacréon*, *Odes*, texte grec, traduction et notice, *Observations sur l'orthographe française*, etc., et plusieurs brochures sur des questions spéciales à l'imprimerie.

DIDRACHME. s. m. (pr. *di-drakme*; étym. gr., δίς, deux fois; δραχμή, drachme). Métrol. Poids et monnaie des Grecs qui équivalait à deux drachmes.

DIDRIC. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de coucou.

DIDRIMITE. s. f. Minér. Variété de mica lépidomélane.

DIDUCTEUR, TRICE. adj. (du lat. *diducere*, conduire çà et là). Anat. Qui produit le mouvement appelé *diduction*. Muscle diducteur. Force diductrice.

— Substantiv. Le diducteur.

DIDUCTION. s. f. (pr. *di-duk-cion*; ét. lat., *diductio*, terme de *diducere*). Anat. Mouvement alternatif de côté et d'autre.

DIDUNCULE. s. m. (pr. *di-don-kule*; dimin. du lat. *didus*, dronte). Ornith. Genre de gallinacés, famille des didunculinés.

DIDUNCULIEN. adj. (pr. *di-don-ku-li-in*). Syn. DIDUNCULINÉ.

DIDUNCULINÉ, ÉE. adj. (pron. *di-don-ku-li-né*). Ornith. Qui ressemble au didunculé. || DIDUNCULINÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux formée pour le genre didunculé.

DIDYMALGIE. s. f. (ét. gr., δίδυμος, testicule; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur qui a son siège dans les testicules.

DIDYMALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la didymalgie.

DIDYMANE. s. m. (du gr. δίδυμος, double). Ornith. Genre de la famille des perdicinées, rapporté par quelques auteurs au groupe des francolins.

DIDYMANTHE. s. m. (ét. gr., δίδυμος, double; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de chénopodées, formé pour un petit sous-arbrisseau de l'Australie.

* **DIDYME.** adj. 2 g. (du gr. δίδυμος, double, jumeau). Bot. Se dit des organes composés de deux parties arrondies et jointes par un point à leur sommet. Les anthères de l'épinard, de l'euphorbe, sont didymes.

— Épithète donnée à Diane et à Apollon.

— Surnom de saint Thomas, apôtre.

— DIDYME. s. m. Entom. Espèce de papillon diurne.

— Minér. Métal trouvé, en 1839, dans la cérite, et qui a quelque analogie avec le lanthane.

— Astron. *Les Didymes*. Ancien nom de la constellation des Gémeaux.

DIDYME. Géogr. anc. Ville d'Ionie renommée par son oracle d'Apollon, le plus célèbre après celui de Delphes.

DIDYME. Grammairien d'Alexandrie, contemporain de Cicéron et d'Auguste. Il appartenait à l'école d'Aristarque, et il eut pour élèves Apion, Héraclide de Pont, etc.

DIDYME d'*Alexandrie*. Théologien grec, 309-396. Aveugle à 4 ans, il s'instruisit à force d'écouter. Maître à son tour, il eut pour élèves saint Jérôme, saint Isidore, etc.

DIDYMÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Jeux célébrés à Milet en l'honneur d'Apollon Didyme.

DIDYMÈLE. s. m. (ét. gr., δίδυμος, double; μέλος, membre). Bot. Genre de plantes [illegible] pour un arbre [illegible] à Madagascar.

DIDYMENCÉPHALOÏDE. s. m. (ét. gr., δίδυμος, testicule; ἐγκέφαλος, cerveau; εἶδος, aspect). Pathol. Cancer du testicule.

DIDYMÉON. s. m. Antiq. gr. Quartier de la ville de Milet ou Apollon Didyme avait un temple. || Nom de ce temple.

DIDYMIE. s. f. (du gr. δίδυμος, double). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, dont les antennes sont bifides.

DIDYMION. s. m. (du gr. δίδυμος, double). Bot. Genre de gastéromycètes, établi pour de petits champignons d'un blanc cendré.

DIDYMITE. s. f. (du gr. δίδυμοι, testicules). Pathol. Inflammation des testicules. Syn. d'ORCHITE.

DIDYMOCARPE. s. m. (ét. gr., δίδυμος, double; καρπός, fruit). Bot. Genre de gesnériées, renfermant des herbes vivaces qui se reconnaissent par la disposition du double placentaire.

DIDYMOCARPÉ, ÉE. adj. 2 g. (rad. *didymocarpe*). Bot. Qui a des fruits didymes. || DIDYMOCARPÉES. s. f. pl. Famille de gesnériées qui a pour type le genre didymocarpe.

DIDYMOCHITON. s. m. (pr. *di-di-mo ki-ton*; ét. gr., δίδυμος, double; χιτών, tunique). Bot. Genre de méliacées, qui renferme des arbres ou des arbrisseaux originaires de Java.

DIDYMOCHLÈNE. s. f. (ét. gr., δίδυμος, double; χλαῖνα, enveloppe). Bot. Genre de polypodiacées, établi pour des fougères arborescentes de l'Amérique tropicale.

DIDYMOCRATER. s. m. (pron. *di-di-mo-kra-tère*; ét. gr., δίδυμος, double; κρατήρ, coupe). Bot. Genre d'hyphomycètes, établi pour de petits champignons épiphytes.

DIDYMODON. s. m. (ét. gr., δίδυμος, jumeau; ὀδούς, dent). Bot. Genre de mousses acrocarpes, qui habitent les lieux alpestres européens.

DIDYMOPHYMIE. s. f. (ét. gr., δίδυμοι, testicules; φῦμα, tubercule). Pathol. Affection tuberculeuse des testicules.

DIDYMOPHYSE. s. f. (ét. gr., δίδυμος, didyme; φύσις, production). Bot. Genre de crucifères thlaspidées, établi pour des plantes herbacées, vivaces, originaires des Alpes arméniennes.

DIDYMOPRION. s. m. (ét. gr., δίδυμος, didyme, πρίων, scie). Bot. Genre de phycées, renfermant des algues qui se trouvent en France et en Angleterre, dans les eaux vives des sources et des fontaines.

DIDYMOPS. s. m. (ét. gr., δίδυμος, double; ὤψ, face). Entom. Genre de névroptères, ayant pour type la libellule bimaculée, de l'Amérique méridionale.

DIDYMOPYIE. s. f. (ét. gr., δίδυμοι, testicules; πύον, pus). Pathol. Abcès du testicule.

DIDYMOSPORION. s. m. (ét. gr., δίδυμος, didyme; σπορά, spore). Bot. Genre de petits champignons, qui croissent sur les végétaux morts ou vivants.

DIDYNAME. adj. 2 g. (rad. *didynamie*). Bot. Dont les quatre étamines sont disposées en deux paires, l'une sensiblement plus courte que l'autre. Le grand muflier, la digitale sont didynames.

* **DIDYNAMIE.** s. f. (étym. gr., δίς, deux fois; δύναμις, puissance). Bot. Quatorzième classe du système sexuel de Linné, renfermant tous les végétaux à quatre étamines didynames, c'est-à-dire deux plus grandes et deux plus petites.

DIDYNAMIQUE ou **DIDYNAMISTE.** adj. 2 g. Bot. Qui appartient à la didynamie, qui a les caractères de la didynamie. Plante, fleur didynamique.

DIE. Ancienne forme du subjonctif présent du verbe Dire.

Faites la sortie, quoi qu'on die.
De votre riche appartement. (L'abbé COTIN.)
Veux-tu que je te die ? [illegible]
Ne laisse point [illegible] (MOLIÈRE.)

DIE. *Dea Vocontiorum*. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Drôme, à 42 kil. S.-E. de Valence, sur la Drôme, entourée de murailles flanquées de nombreuses tours. Sur son territoire on récolte des vins muscats et la *clairette*, vin mousseux très estimé. Elle fut la capitale du Diois, et le siège d'un évêché. On y trouve beaucoup d'antiquités. 3,700 hab.

DIÉ (Saint-). *Sanctum Deodatum*. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. des Vosges, à 55 kil. N.-E. d'Épinal, sur la Meurthe, au pied de la montagne d'Ornion; 15,400 hab. Saint-Dié est le siège d'un évêché; fabriques de cotonnades, mousselines, tulles, etc.; nombreuses brasseries.

DIÉ (Saint). (*Deodatus*). Élu évêque de Nevers en 655, il assista au concile de Sens, 657, puis bâtit dans les Vosges le monastère de Jointures, près duquel s'éleva depuis la ville de Saint-Dié. Il mourut en 679 ou 684. Fête le 17 juin.

DIEBITSCH (Jean-Charles-Frédéric-Antoine, comte). Général russe, né à Grosslcippe (Silésie), 1785-1831, servit d'abord en Prusse, puis en Russie; en 1813, il était déjà lieutenant général. Il devint major général en 1820, rendit des services à Alexandre Ier et à Nicolas; s'illustra dans la guerre contre le Turcs par la prise de Varna, 1828, et par le passage des Balkans, 1829. Il mourut du choléra en combattant l'insurrection polonaise.

DIECBOLIQUE. adj. 2 g. (du grec διεκ-βολή, sortie par un lieu étroit). Méd. Qui est propre à procurer l'avortement. Potion diecbolique.

DIECTASIQUE. adj. (ét. gr., δίς, deux fois; ἔκτασις, extension). Minér. Qui s'étend en deux sens différents.

DIECTASITE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; ἔκτασις, extension). Minér. Se dit d'une variété de cristaux qui résulte de deux décroissements sur un même bord ou sur un même angle, l'un en longueur, l'autre en largeur. Chaux carbonatée diectasite.

DIECTOMIS. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; ἐκτομή, coupure). Bot. Syn. d'APLUDE.

DIÉCULE. s. m. (dimin. du lat. *dies*, jour). Petit jour. (Rabelais.)

* **DIÈDRE.** adj. 2 g. (étym. gr., δίς, deux fois; ἕδρα, base). Géom. Se dit d'un angle qui est formé par la rencontre de deux surfaces.

— Substantiv. Un dièdre.

DIEFFENBACHIE. s. f. (de *Dieffenbach*, n. pr). Bot. Genre d'aroïdées, établi pour une espèce, la dieffenbachie seguine, grande et belle plante originaire des îles Caraïbes et cultivée en Europe.

DIEKIRCH. Géogr. Ville du grand-duché de Luxembourg, à 26 k. N. de Luxembourg, sur la Sure; 2,350 hab. Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg, l'avait fait entourer de murailles. Draps, cuirs, plâtre, etc.

DIÉLYTRA. s. f. Bot. Syn. de DICENTRE.

DIÉMAT. s. m. Sorte d'amulette japonaise.

DIEMEN (Antoine VAN). Né à Cuylenbourg, 1593-1645; s'éleva des fonctions de commis au poste de gouverneur général des Indes hollandaises, 1636. Il soumit Amboine, se fit céder par les Portugais Ceylan et Malacca, étendit le commerce au Japon et au Tonkin. Il fut le promoteur des voyages de Pietersen, qui reconnut la *Terre de Van-Diémen* (Australie), 1641; et Abel Tasman, qui reconnut l'*île de Van-Diemen* appelée aujourd'hui Tasmanie en 1642, et la côte septentrionale de l'Australie en 1644. Van Diemen fonda aussi à Batavia divers établissements publics.

DIÉMEN (Ile de VAN-). Géogr. V. TASMANIE.

DIÉNIE. s. f. (du gr. διενής, bisannuel). Bot. Genre d'orchidées, qui a pour type la diénie crispée, plante répandue dans l'Amérique et dans l'Asie tropicale.

DIENNÉAÈDRE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; ἐννέα, neuf; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un cristal terminé par dix-huit faces qui sont situées neuf à neuf vers chaque sommet. Chaux carbonatée dienneaèdre.

DIEPENBECK. Géogr. Comm. du Limbourg (Belgique), à 7 kil. de Hasselt; 3,300 h.

DIEPPE. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Seine-Inf., à 61 kil. N.-O. de Rouen, port sur la Manche, à l'embouchure de l'Arques; 22,000 hab. On y arme pour la pêche de la morue et du hareng. Les industries locales sont la dentellerie, le travail de l'ivoire, etc.

DIEPPOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Dieppe.

— adj. Qui appartient à Dieppe ou à ses habitants.

DIER (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Clermont (Puy-de-Dôme); 1,600 hab.

* **DIÉRÈSE.** s. f. (du gr. διαίρεσις, division). Log. Distinction des choses différentes qui servent à former un tout; division d'une chose en ses parties constitutives.

— Chir. Opération qui consiste dans la séparation des parties réunies contre l'ordre naturel, ou de celles dont la division ou la dilatation sont nécessaires pour le rétablissement de la santé. Diérèse par incision, diérèse par ponction, diérèse par divulsion, diérèse par cautérisation.

— Gramm. Division d'une diphtongue en deux syllabes, par opposition à Synérèse. || Signe indiquant la diérèse, nommé plus communément *tréma*. Nom donné à la figure. Division d'une syllabe en deux dans la poésie: par exemple *sou-ci-er* pour *sou-cier*. Division des mots composés.

DIÉRÉSIF, IVE. adj. Qui appartient à la diérèse ou qui l'indique. Un signe diérésif.

DIÉRÉSILE. s. f. (du gr. διαιρέω, je divise). Bot. Fruit simple qui se divise en plusieurs coques à la maturité.

DIÉRÉSILIEN, ENNE. adj. Bot. Dont le fruit a les caractères d'une diérésile.

DIÉRÉSIQUE. adj. 2 g. Gramm. Qui appartient à la diérèse, qui est surmonté d'un tréma. L'*i diérésique*. Rigon.

DIÉRÉTIQUE. adj. 2 g. (radic. *diérèse*). Chir. Qui est propre à opérer la division d'un tissu, en parlant de tout agent mécanique ou chimique.

DIERGRAPHE. s. m. (pron. *di-err-grafe*; ét. gr., διά, pendant, ἔργον, travail; γράφω, j'écris). Mécan. Sorte de compteur-contrôleur universel.

DIERMSTEIN ou **DURMSTEIN.** Géogr. Bourg de Bavière, autrefois résidence des évêques de Worms. Théâtre d'une bataille gagnée en 1805 par le maréchal Mortier sur les Autrichiens.

DIERSHEIM. Géogr. Village du grand-duché de Bade, près duquel Moreau passa le Rhin et battit les Autrichiens, en 1797.

DIERVILLE. s. f. (de *Dierville*, n. pr.). Bot. Genre de lonicerées qui renferme des arbrisseaux [illegible] originaires de l'Amérique et du Japon [illegible].

*** DIÈSE.** s. m. (du gr. [illegible], action de faire passer au delà). Mus. Signe [illegible]. *Dièse accidentel.* [illegible]. *Double dièse.* [illegible] accidentellement.

[illegible]

DIÉSÉ, ÉE. part. pass. du v. Diéser. S'emploie adjectiv. Ton diésé. Note diésée.

*** DIÉSER.** v. a. [illegible] *dièse*). Mus. Armer la clef d'un ou de plusieurs dièses. [illegible]

— *Diéser accidentellement.* [illegible]

SE DIÉSER. v. pron. Être diésé.

DIÉSIE. s. f. (du gr. δίεσις, division). Entom. Genre de coléoptères [illegible] qui a pour type la diésie quatripentée, petit insecte de la Russie méridionale.

DIES IRÆ. s. m. [illegible] Mots latins qui signifient *Jour de colère*, et par lesquels on désigne le Chant funèbre dans lequel est tracé en rimes latines un tableau très énergique du jugement dernier. Entonner le Dies iræ. Chanter le Dies iræ.

DIÉSINGIE. s. f. (de *Diesing*, n. pr.). Bot. Genre de phaséolées, [illegible] plante volubile du Brésil.

DIÉSIS. s. m. Mus. S'est dit pour Dièse. Pouah! c'est un *diésis* que j'avais à la gorge. (Regnard.)

DIESPITER. [illegible] *père du jour*). Myth. Surnom de Jupiter. S'applique par antiphrase à Pluton.

DIEST. Géogr. Ville du Brabant (Belgique), au confluent de la Demer et du Bever, à 27 kil. [illegible] 7,500 hab. Bière renommée.

DIESTOSTEMME. s. m. [illegible] distant; στέμμα, ocelle). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des [illegible], qui a pour type la cigale albipenne, trouvée au Brésil.

DIÉTAIRE. adj. et s. [illegible] (rad. *diète*). Antiq. rom. Préposé à la distribution des vivres sur les navires.

DIÉTALALE. adj. Qui appartient à la diète.

DIÉTARQUE. s. m. [illegible] Antiq. [illegible] Officier préposé à la garde de la salle à manger des empereurs.

*** DIÈTE.** s. f. (du gr. δίαιτα, manière de vivre). [illegible] alimens, toutes les influences hygiéniques qui entourent l'homme, soit en santé, soit en maladie. Il a même assez bon visage, quoique la *diète* très exacte qu'il observe depuis cinq mois l'ait assez maigri. (Racine.)

— Prise dans l'acception limitée du mot, la *diète* est cette Partie de la thérapeutique qui apprend à régler la nourriture des malades, à leur administrer des aliments qui conviennent toujours à leur situation, et à les nourrir en temps opportun. Prescrire la diète lactée, la diète végétale, mucilagineuse. Diète sucrée. Diète huileuse. Diète farineuse. Diète tonique. Diète gélatineuse. Diète acidule, etc. || *Diète conservatrice.* [illegible] *Diète curative.* [illegible] *Diète préservatrice.* [illegible] *Diète sèche.* Abstention d'aliments liquides.

— Dans le sens le plus rigoureux, la *diète* signifie l'Abstinence totale des aliments, la privation de toute nourriture. [illegible] alors un véritable secours. (Bernard.)

— Par extens. Privation quelconque. J'ai renoncé à tous les plaisirs : je me suis mis à la *diète*.

*** DIÈTE.** s. f. (du bas-lat. *dieta*, espace d'un jour, de *dies*, jour). Hist. Assemblée nationale dans certains pays. [illegible] Assemblée des États d'Allemagne, de Suisse, de [illegible] Convoquer, assembler, tenir, clore, rompre la diète.

— Assemblée générale de certains ordres religieux.

— Petit chapitre des bénédictins.

— Salle où les Romains recevaient leurs visiteurs.

— Anc. cout. Vacation.

— Chanc. rom. Chemin qu'on peut faire en un jour.

— [illegible] chez les Romains.

DIÉTÉRIDE. s. f. (du gr. διετηρίς, espace de deux ans). Antiq. [illegible]

DIÉTÈTE. s. m. [illegible] Antiq. [illegible] teur, chez les Athéniens. On lui remettait la décision des procès.

*** DIÉTÉTIQUE.** adj. 2 g. Méd. Qui concerne la diète, le régime à suivre pour conserver ou pour rétablir la santé. Moyens diététiques. Régime diététique. Préceptes diététiques. Remèdes diététiques.

— DIÉTÉTIQUE. s. f. Branche de la thérapeutique [illegible] *hygiène*. Les préceptes de la *diététique*. (Acad.)

DIÉTÉTIQUEMENT. adv. Conformément à la diététique.

DIÉTÉTISTE. s. m. Médecin qui n'emploie pour la curation des maladies que des moyens diététiques.

DIÉTOXALIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide oxalique dans lequel deux radicaux d'éthyle remplacent un élément d'oxygène.

DIÉTHYLINE. s. f. Chim. Corps obtenu en chauffant de la glycérine, de l'éther bromhydrique et de la potasse.

***DIÉTINE.** s. f. (dimin. de *diète*). Hist. Assemblée de la noblesse polonaise des palatinats, des provinces et des districts, qui avaient le privilège de nommer et d'envoyer des nonces à la diète de la nation.

DIÉTOPSIS. s. m. [illegible] ὄψις, œil). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des hélopiens, originaires de Cayenne ou du Brésil.

*** DIEU.** s. m. (du lat. *dius, deus*). L'Être suprême, absolu, nécessaire, créateur et maître de toutes choses. Dieu bon, bienfaisant, clément, propice, facile, miséricordieux, sage, juste, puissant, infini, éternel, jaloux, vengeur, redoutable. Les attributs de Dieu. La toute-puissance, la justice, la sagesse, l'amour de Dieu. L'infinité, l'immensité, l'incompréhensibilité, l'éternité de Dieu. La majesté de Dieu. Le culte d'adoration dû à Dieu. La grâce de Dieu. La providence, les dons, les bénédictions, les faveurs, la protection de Dieu. L'esprit de Dieu. Les merveilles de Dieu. La lumière de Dieu. La connaissance de Dieu. Croire en Dieu. Espérer en Dieu. Aimer Dieu. Honorer, adorer, prier, louer, bénir, servir, craindre Dieu. Demander pardon à Dieu. Se recommander à Dieu. Élever ses enfants dans la crainte de Dieu. Se résigner, se conformer à la volonté de Dieu. Rendre grâces, gloire à Dieu. Vivre selon Dieu, pour Dieu. Implorer le nom de Dieu. Offenser Dieu, blasphémer le nom de Dieu. Faire quelque chose pour l'amour de Dieu. [illegible] à Dieu. Ramener, convertir les âmes à Dieu. Apaiser la colère, la justice de Dieu.

— Le mot *Dieu* est le seul qui, dans le langage usuel, ne prenne pas l'article, lorsqu'on le considère dans la généralité, dans l'immensité, dans l'infinité de son être. Aidez vous [illegible]

[illegible] *Dieu* [illegible] la servitude [illegible] de la terre. (Id.) [illegible] on s'élève vers le ciel, moins il semble qu'il [illegible] *Dieu*. (Chateaubr.)

[illegible]

— Qu'est-ce que Dieu? [illegible] ete., mais ce n'est pas tout Dieu, en quelque sorte [illegible] *Dieu* [illegible] se baignent alors avec délices dans le sang de leurs concitoyens. (Id.) *Dieu* des chrétiens, quelles choses n'as-tu pas faites! partout où l'on tourne les yeux, on ne voit que les monuments de tes bienfaits. (Chateaub.) Il est un *Dieu* : les herbes de la vallée et les cèdres de la montagne le bénissent; l'homme seul a dit: Il n'y a point de *Dieu*. (Id.) Tout à coup sa voix éclatante invoque le *Dieu* saint, le *Dieu* [illegible] vous dont nous vénérons si tendrement les vertus, souffrez que nous appelions votre attention sur cette contrée où le catholicisme a puisé une vie nouvelle. (Montalemb.)

[illegible]
Nous en avons beaucoup pour [illegible]
[illegible]

— Fig. Un monsieur auquel ses parents ont [illegible] récemment établi *Dieu*. (A. Karr.)

— [illegible] quelque rapport qu'on le considère.

— Divinité, mâle ou femelle qui était l'objet d'un culte chez les peuples anciens. Dans le paganisme grec et romain, les dieux se divisaient en [illegible] les jardins, Pan, les Faunes, les Satyres, les Nymphes [illegible] (Volt.) Je n'examine point ici pourquoi et comment les Babyloniens eurent des *dieux* secondaires [illegible] des *dieux*. (Id.) Si l'amour de la vertu et la [illegible] Grèce semblaient vouloir être des *dieux* universels pour l'humanité. (E. Renan.) Pour l'homme primitif, le *dieu* est un être très puissant qu'il faut apaiser ou corrompre. (Id.)

[illegible]

— *Grands dieux.* [illegible] Vesta, Junon, Minerve, Cérès, Diane, Vénus, Jupiter, Neptune, Mars, Apollon, Mercure et Vulcain.

— Ce terme entre dans un grand nombre de [illegible]

— *Les Dieux [illegible]* [illegible]

[illegible]
Il tient la balance éternelle
[illegible]

— Fig. Personne qui est l'objet d'un vif enthousiasme, d'une profonde vénération, d'une grande reconnaissance, d'un extrême attachement, d'une affection passionnée.

[illegible]

— S'emploie surtout dans cette locution : *Faire son dieu* ou *se faire un dieu*. Une tendre mère qui fait son dieu de son fils unique. Une femme qui fait son dieu de son mari. Devenu le seul objet de ses complaisances, il se fait [illegible]. (Boss.)

— [illegible] Le *dieu* des grands, c'est la fortune. (Mass.) Et vivent dans ce monde sans autre *dieu* que leurs plaisirs. (Id.)

[illegible]

— *Faire son dieu de son [illegible]* [illegible] à l'avarice, à la gloutonnerie.

— Fam. *Vous êtes un dieu.* Locution par laquelle on exprime à un homme la vive satisfaction que l'on éprouve de sa conduite.

— *La main de Dieu. Le bras de Dieu.* La puissance de Dieu. Est-il quelque lieu dans l'univers ou quelque être qui ne soit pas sous la main de *Dieu*?

— *Le doigt de Dieu.* L'intervention divine.

— *L'œil de Dieu.* La providence, l'omniscience de Dieu.

— La bonté étant l'attribut de Dieu le plus cher aux hommes, on dit : *Le bon Dieu*, pour Dieu. Prier le bon Dieu. Aimer le bon Dieu. Craindre d'offenser le bon Dieu. Plaire au bon Dieu. Le bon *Dieu* vous soutienne dans votre épreuve. (J.-J. Rouss.)

— *Un homme de Dieu.* Un homme voué, consacré à Dieu, plein de l'esprit de Dieu, qui ne s'occupe que de Dieu, qui passe toute sa vie à faire les œuvres de Dieu, c'est-à-dire à procurer la gloire du Seigneur et à soulager ceux qui souffrent.

[illegible]
Si de ma peine cruelle
[illegible]

— Dans un sens analogue, on dit : *Tout en Dieu* [illegible]

[illegible]

— *Un homme du bon Dieu.* Un [illegible] et bon.

— *Être devant Dieu.* Être mort.

— [illegible]

[illegible]

— [illegible] *Dieu [illegible] la grâce de Dieu.* [illegible] est arrivé quelque bonheur, sans qu'elle y ait [illegible]

— *Par la grâce de Dieu.* Formule [illegible] par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. || Les évêques emploient la même formule en tête de leurs mandements, de leurs lettres pastorales.

— [illegible] Dieu sait si telle était mon intention. Si j'y ai pensé un seul instant, Dieu le sait.

— [illegible] pour affirmer qu'on n'a point fait une chose.

— [illegible] marquer l'incertitude ou l'on est de quelque chose [illegible] tiques? Dieu le sait. || Dans le même sens, on [illegible]

— *Entre Dieu et soi.* Secrètement. Cela s'est passé entre Dieu et moi.

[illegible] soin, humainement parlant, et qu'on abandonne à la volonté de Dieu.

— *S'il plaît à Dieu.* Expression conditionnelle [illegible] *Avec l'aide de Dieu, Dieu aidant.*

— *Dieu le veuille! Plaise à Dieu! Plût à Dieu!* Locutions qui marquent le désir que l'on a d'une chose.

[illegible]

— [illegible] *à Dieu ne plaise.* Locutions qui expriment l'éloignement, la crainte de quelque chose. A *Dieu* ne plaise que je veuille insulter à vos déplaisirs! (J.-J. Rousseau.)

— [illegible] mes de serment ou d'affirmation.

— [illegible] S'emploie aussi pour exprimer la surprise ou [illegible]

— *Ainsi Dieu me soit en aide,* ou *ainsi Dieu m'aide!* Formule par laquelle on réclamait l'assistance divine pour être fidèle à la promesse [illegible]

— *Au nom de Dieu, pour Dieu.* Locutions dont on se sert pour donner plus d'instance à une prière.

— [illegible] de plaire à Dieu. || Dans le langage familier, signifie Sans aucun intérêt. Donner quelque chose [illegible] *Dieu,* c'est-à-dire en priant instamment qu'on les secoure. Le chrétien doit faire l'aumône *pour l'amour de Dieu,* c'est-à-dire pour être agréable à Dieu.

— *Comme pour l'amour de Dieu.* Se dit ironiquement pour exprimer qu'une chose est faite ou donnée à contre-cœur, de mauvaise grâce, avec lésinerie. Faire une chose comme pour l'amour de Dieu. Donner une chose comme pour l'amour de Dieu.

— *Dieu merci et vous, Dieu merci et à vous.* Façons de parler populaires pour témoigner de la reconnaissance ou de la civilité.

— *Dieu vous conserve, Dieu vous conduise.* Se dit [illegible] *Dieu vous le rende.* Se dit pour remercier quelqu'un de ce qu'il nous a donné. || *Dieu vous garde.* Ancienne formule de salutation.

— [illegible] *Dieu vous contente, Dieu vous aide.* Façons de parler familières, qui s'employaient lorsqu'une personne éternuait, et que beaucoup de gens répètent encore machinalement. Cet usage remonte en 590, époque où l'Italie fut ravagée par une peste violente, dans laquelle l'éternuement était un signe de mort immédiate.

— On se sert encore de ces façons de parler pour adoucir le refus que l'on fait à un pauvre de le secourir, de lui donner l'aumône.

— [illegible] protestations pour affirmer.

— *Ne relever que de Dieu et de son épée.* Ne reconnaître que Dieu au dessus de soi, en parlant d'un souverain. Le roi de France prétendait ne relever que de Dieu et de son épée.

— *Ne craindre ni Dieu ni diable.* V. DIABLE.

— *De Dieu, des dieux.* Sorte d'hébraïsme qui, joint à un nom, marque le plus haut degré [illegible] *Miséricorde de Dieu,* très grande miséricorde; *montagnes de Dieu,* montagnes très hautes. Ces hébraïsmes ont passé dans notre langue. Il m'en coûte un bel écu de *Dieu;* il [illegible] *Dieu;* donnez-moi une bénite aumône de *Dieu.* (La Monn.) Quelquefois, dans un sens tout ironique, on dira : J'ai gagné une bonne sciatique de *Dieu.* (Id.)

[illegible]

— *Dieu! ô Dieu! mon Dieu! bon Dieu! juste Dieu!* [illegible] leur, la surprise. Dieu, que cela est beau! Dieu, que [illegible] Dieu, que je souffre! Dieu! quel malheur! Mon Dieu [illegible] vous! Mon *Dieu!* l'étrange embarras qu'un livre à mettre au jour! (Mol.) Jour de *Dieu!* je saurai vous frotter les oreilles. (Id.) Si j'avais des idées à rire, mon *Dieu!* ce serait encore plutôt avec vous qu'avec un autre. (É. Zola.)

[illegible]
A-t-on jamais parlé de pistolets, bon *Dieu!*
[illegible]

— Quand on fait parler des païens, on dit : [illegible] (Rac.) Justes *dieux,* vous savez pour qui je vous implore. (Id.) C'est Achille. Va, pars. *Dieux!* Ulysse le suit. (Id.) Hippolyte! grands *dieux!* (Id.) *Dieux!* que ne suis-je assise à l'ombre des forêts! (Id.)

— *Comme un dieu.* loc. adv. Très bien, parfaitement. Il parle comme un dieu. Vous chantez comme un dieu.

— *En Dieu.* Comme un Dieu. Parler, agir en Dieu.

— *A Dieu.* loc. adv. dont on a fait la formule de salut et le substantif *adieu.*

Loc. prov. *La voix du peuple est la voix de Dieu.* Le sentiment public, général, universel, est fondé sur la vérité. || *Ce que femme veut, Dieu le veut.* Une femme réussit [illegible] || *On lui donnerait le bon Dieu sans confession.* [illegible] || *Chacun pour soi, Dieu pour tous.* Chacun doit veiller à ses propres intérêts. || *Il y a un Dieu pour les ivrognes.* Ils échappent souvent aux accidents qui les menacent. || *L'homme propose, et Dieu dispose.* [illegible] || *Dieu donne le froid selon le drap.* [illegible] Qu'on dit dans le même sens : *A brebis tondue Dieu mesure le vent.* || *Aux petits des oiseaux Dieu donne leur pâture.* La Providence est grande, elle pourvoit aux besoins de toutes les créatures. || *La sagesse du monde est folie devant Dieu.* Dieu juge autrement que nous. || *Qui donne aux pauvres prête à Dieu. Qui du sien donne, Dieu lui redonne.* Dieu récompensera ceux qui seront charitables. || *Là où Dieu veut, il pleut.* La volonté de Dieu est souveraine.

— Arg. *Dieu terme.* Le propriétaire.

— Bot. *Arbre de Dieu.* Nom vulgaire du figuier des pagodes.

— Hist. *Paix* ou *trêve de Dieu.* V. TRÊVE.

— Théol. cathol. *Le bon Dieu.* L'hostie consacrée. || *Porter le bon Dieu.* Porter en viatique l'hostie consacrée. || *Recevoir le bon Dieu.* Recevoir le saint viatique. || *Dieu-Homme* ou *Homme-Dieu.* Jésus-Christ, deuxième personne de la Trinité, Verbe fait chair, né de la Vierge Marie, [illegible] son principe absolu, vers un autre monde, et qui, en même temps, lui enseigne que son œuvre et son devoir sont en ce monde et sur cette terre. La religion de l'*Homme-Dieu* donne un prix [illegible] quelque chose de bien grand puisqu'elle a été ainsi choisie pour être le réceptacle et l'image d'un *Dieu.* Cousin.

[illegible]
Et [illegible] de l'*Homme-Dieu* lu la sublime histoire
[illegible] (STE-BEUVE.)

— *Un Dieu en trois personnes,* ou *trois personnes en Dieu.* Se dit dans la religion catholique pour exprimer la sainte Trinité de Dieu, trinité de personnes dans l'unité de substance.

— Adjectiv. Tout était *Dieu,* excepté Dieu lui-même. (Bossuet.)

DIEU ou **D'YEU** (Ile). (*Ogia*). Géogr. Ile dans le golfe de Gascogne, sur la côte occidentale de France (Vendée), dans l'arr. des Sables-d'Olonne, à 25 kil. S.-O. de Noirmoutier; 3,100 h.

DIEU (Saint Jean de). V. JEAN.

DIEU-CONDUIT. s. m. Mar. Cadre qui portait l'image de Dieu ou d'un saint qui protégeait le navire. || Pl., des *Dieu-conduit.*

* **DIEUDONNÉ.** s. m. Surnom qu'on donne à quelques enfants, et surtout aux princes dont on regarde la naissance comme un bienfait du ciel.

DIEUDONNÉ. Nom de deux papes du VIIe siècle. Le premier est saint Dieudonné ou *Deusdedit,* 614-617; le second est appelé aussi *Adeodat* ou *A Deo dat* [illegible] 67[illegible]-677.

DIEULEFIT. [illegible] de l'arr. de Montélimart [illegible] 4,200 hab.

DIEUTELET. s. m. dimin. de *Dieu.* Petit dieu. Ce mot inusité est de Ronsard.

DIEUZE. (*Decempagi*). Géogr. Anc. ch.-l. de cant. de l'arr. de Château-Salins (Lorraine), près de l'étang de Lindre et sur la Seille; 3,100 hab. Mine de sel gemme très étendue; fabrique de produits chimiques, etc.

DIÈVE. s. f. (de l'angl. *deep,* profond). Minér. Nom donné, dans la France septentrionale, aux dépôts argileux qui se trouvent dans les terrains de houille.

DIEXODE. s. m. (du grec διέξοδος, issue). Médec. Evacuation, sécrétion, déjection alvine.

DIFFA. s. f. Repas de gala, chez les Arabes d'Afrique.

DIFFAMABLE. adj. Qui peut être diffamé.

DIFFAMANT. part. prés. du v. Diffamer. Qui diffame, qui perd de réputation. Des propos diffamant la vertu.

Nous vous y surprenons en faute contre nous.
[illegible] (MOL.)

* **DIFFAMANT, ANTE.** adj. Qui est propre ou qui tend à diffamer, qui peut perdre de réputation. Ne se dit que des choses. Discours diffamant. Propos diffamants. Paroles diffamantes.

— Syn. comp. DIFFAMANT, INFAMANT. Le dernier enchérit sur le premier, le préfixe négatif *in* ayant plus de force que le préfixe disjonctif *dis.* Ce qui est *diffamant* expose à perdre ou fait perdre peu à peu la réputation [illegible] Ce qui est *infamant* est une tache honteuse dans la vie, fait perdre l'honneur et attire l'aversion des gens de bien.

DIFFAMARI. v. lat. à l'inf. pass. (littéral., *être diffamé*). Dr. rom. Ne s'emploie que dans cette locution : *Loi diffamari.* Loi du code de Justinien, en vertu de laquelle [illegible] d'homme libre était attaqué par des bruits populaires pouvait citer en justice les auteurs de ces bruits pour leur en demander la preuve.

* **DIFFAMATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui diffame, qui décrie, qui perd de réputation. Noir, lâche, ignoble, insigne, odieux diffamateur. Les diffamateurs méritent la haine ou le mépris.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

* **DIFFAMATION.** s. f. (pr. *dif-fa-ma-cion*) Action de diffamer, de perdre de réputation. Cruelle, odieuse, lâche diffamation. Être en butte à la diffamation. Souffrir la diffamation. Se rendre coupable de diffamation. La diffamation est une lâcheté et un crime. La diffamation, comme la calomnie, comme la médisance, agit presque toujours dans l'ombre. Je vois que ma *diffamation* est jurée et qu'on veut l'opérer à tout prix. (J.-J. Rouss.)

— Propos diffamants. Cette lettre, ce discours est une véritable diffamation.

— Jurispr. *Plainte en diffamation.* Plainte par laquelle une personne diffamée traduit en justice son diffamateur.

* **DIFFAMATOIRE.** adj. 2 g. Qui porte le caractère de la diffamation. Écrit, pamphlet, libelle, discours diffamatoire.

— Syn. comp. DIFFAMATOIRE, DIFFAMANT. *Diffamatoire* se dit des écrits ou des paroles qui ont pour but de porter atteinte à la réputation. *Diffamant* est plus général et se dit de tout ce qui y porte réellement atteinte, actes ou paroles.

DIFFAME. s. f. Diffamation, déshonneur. (Rabelais.)

DIFFAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Diffamer. S'empl. adjectiv. Une personne diffamée. On évite la société ou l'alliance de l'homme mal famé; on rougirait d'avoir le moindre rapport avec l'homme *diffamé.* (Gir.)

— Se dit aussi des choses, dans un sens analogue. Au milieu des Scylla et des Charybde, lieux *diffamés* par tant de naufrages. (Fléchier.)

Par cent cruels repas cet antre *diffamé,*
Se trouvait en tout temps de carnage semé. (LA FONT.)

— Blas. *Animal diffamé.* Animal représenté sans queue. Lion diffamé. || *Armes diffamées.* Celles dont quelque pièce avait été retranchée en punition d'une action déshonorante.

— Syn. comp. DIFFAMÉ, MALFAMÉ. L'homme *malfamé* est simplement celui qui n'a pas une bonne réputation; c'est un effet qui a sa cause en lui, dans ses principes, dans sa conduite. L'homme *diffamé* est celui qui a été sous le coup d'une diffamation méritée ou non, et qui peut refaire encore sa réputation en prouvant la fausseté des allégations dont il a été l'objet.

DIFFAMEMENT. s. m. Action de diffamer. Vieux et inusité.

* **DIFFAMER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *diffamare,* formé de *dis,* préf. privat., et *fama,* réputation). Décrier, perdre de réputation, déshonorer. Diffamer quelqu'un par des propos, par des écrits.

— Déshonorer par sa conduite.

[illegible]
Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
[illegible]

— Dans un sens analogue, Se dit des choses. Ils s'acharnèrent à *diffamer* cette harangue. (La Bruy.)

[illegible]
C'était [illegible] *diffamer* [illegible]
(CORNEILLE.)

[illegible]

— Fig. [illegible]

[illegible]

— J.-B. Rousseau a fait du verbe *diffamer* un singulier usage.

[illegible]

— Absol. Il est honteux de diffamer.

— SE DIFFAMER. v. pron. Se décrier, se perdre de réputation, soi-même ou les uns les autres.

[illegible] agréable auteur
[illegible]
(BOILEAU.)

DIFFAMEUR. s. m. Synon. de DIFFAMATEUR.

DIFFARRÉATION. s. f. (pron. *dif-fa-ré-a-cion*). Antiq. rom. Rupture du mariage contracté par confarréation. C'était, chez les Romains, le divorce solennel.

DIFFÉRANT. part. prés. du v. a. Différer. Qui diffère, qui retarde. Des débiteurs différant un payement. Que faites-vous en *différant,* que rendre vos maux plus incurables? (Massillon.)

DIFFÉRANT. part. prés. du v. n. Différer. Qui diffère, qui est dissemblable. Des hommes différant de caractère, d'opinion.

DIFFÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Différer. S'empl. adjectiv. Qui est retardé, remis à un autre temps. De nouvelles circonstances peuvent la remener à ce parti si longtemps *différé.* (V. Malte.)

La jouissance est longtemps *différée,*
[illegible]
[illegible] (PARNY.)

— *Différé de.*

[illegible]

— Loc. prov. [illegible]

* **DIFFÉREMMENT.** adv. (pron. *di-fé-ra-man*). D'une manière différente. Parler, agir, écrire, penser différemment. Raconter différemment, fort différemment. Quoiqu'il agit *différemment,* l'esprit qui le fit agir fut toujours le même. (Fléch.) Je me contredis, il est vrai : accusez-en les hommes dont je ne fais que rapporter les jugements, je ne dis pas différents hommes, je dis les mêmes hommes, qui jugent si *différemment.* (La Bruy.)

— *Différemment de.* Raconter une affaire différemment de ce qu'elle s'est passée. Les grands agissent différemment des petits.

* **DIFFÉRENCE.** s. f. (pr. *di-fé-rance;* du lat. *differentia*). Diversité, dissemblance. Grande différence. Différence essentielle, remarquable, importante. Différence légère, insensible, imperceptible. Les choses qui sont les premières ne sont pas pourtant les plus grandes. Il y a bien de la *différence.* (Malherbe.) Cherchez, imaginez parmi les hommes les *différences* les plus remarquables; vous n'en trouverez point de mieux marquée ni qui vous paraisse plus effective que celle qui relève le victorieux au-dessus des vaincus. (Boss.) De la finesse à la fourberie le pas est glissant, le mensonge seul en fait la *différence.* (La Bruy.) La mort confondra les cendres de celles qui brillent à la cour et de celles qui vivent obscures dans la retraite, et toute la *différence* ne sera qu'à quelques titres de plus ou de moins dans nos épitaphes. (Fléchier.) Vous sentez toute l'horreur d'une prospérité née de l'injustice, et vous ne connaissez pas les dangers de celle que la naissance donne : toute la *différence* que j'y trouve, c'est que les uns jouissent d'un bien injustement acquis, et que les autres abusent d'une fortune légitime. (Mass.) Le plus ou le moins que nous avons à vivre fait-il une *différence* assez grande pour nous regarder comme immortels sur la terre? (Id.) Il étudia surtout les propriétés des animaux et des plantes, et il acquit bientôt une sagacité qui lui découvrit mille *différences* où les autres hommes ne voyaient rien que d'uniforme. (Voltaire.) Les Grecs voulurent élever des chicanes sur la *différence* des monnaies. (G. Flaubert.)

— *Différence de.* Différence de longueur, de largeur, de hauteur. Différence de couleur. Différence de personnes, de sexe, d'âge, de rang, d'origine, de fortune. Différence d'esprit, de caractère, de goût, de cœur. Il n'y a point d'homme de lettres et de goût qui ne sente la *différence* des styles. (Volt.)

Des dieux que nous servons connais la *différence;*
Les tiens t'ont ordonné le meurtre et la vengeance;
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner. (VOLT.)

— *Faire la différence, faire la différence de, sentir la différence.* Distinguer, saisir, apprécier, voir ce qui établit une distinction entre des personnes ou entre des choses. Reconnaître que ces personnes ou ces choses diffèrent l'une de l'autre ou les unes des autres.

Oui, Taxile, mon cœur, douteux en apparence,
[illegible] *différence.* (RACINE.)

— *Différence de... à.* Entre le bon sens et le bon goût, il y a la *différence* de la cause à son effet. (La Bruy.) Quelle *différence* de ces jours

si charmants et si doux à mon effroyable misère! (J.-J. Rouss.)

> Si ses vœux ne pouvaient s'accorder aux miens,
> [illegible] la *différence*
> [illegible]

— *Différence de... à de.* Ah! ma bonne, qu'il y a de *différence* de ce que je sens pour vous, et de ce qu'on sent pour ceux qu'on n'aime pas! (Mme de Sévigné.)

— *Différence d'avec.* Il lui apprenait à faire la *différence* d'un ami d'avec un flatteur. (Fléch.)

— *Différence entre.* Il n'y avait point de *différence* entre ses heures de loisir et ses heures d'occupation. (Fléch.) Un monarque entre nous met quelque *différence*. (Corn.) La loi salique mettait une cruelle *différence* entre le Franc et le Romain. (Montesquieu.) La postérité fait une grande *différence* entre la puissance et la gloire. (Volt.) Vous savez quelle prodigieuse *différence* il y a entre un esprit recueilli dans la retraite, et un esprit dissipé dans le monde. (Id.)

> Mon peuple aura des yeux pour connaître son roi,
> Et verra la *différence* entre un tyran et moi. (Corneille.)

— *Différence que.* La *différence* est seulement que l'une se prête à la musique, et que l'autre ne s'y prête pas. (J.-J. Rouss.)

— *Différence sur.* Le plaisir de la société entre les amis se cultive par une ressemblance de goût sur ce qui regarde les mœurs, et par quelque *différence* d'opinions sur les sciences : par là, ou l'on s'affermit dans ses sentiments, ou l'on s'exerce et l'on s'instruit dans la dispute. (La Bruyère.)

— Rabelais a employé ce mot dans le sens de Querelle, différend.

Bours. Ce qu'il y a en plus ou en moins entre le prix d'achat et le prix de vente, ou entre le prix de vente et celui de rachat, dans les marchés publics à terme. Les différences se règlent ordinairement à la liquidation des affaires de chaque mois.

Log. Qualité essentielle qui distingue entre elles les espèces d'un même genre. Dans cette phrase : *Dieu est un esprit infini*, *esprit* est le genre, et *infini* est la différence qui distingue Dieu de tous les esprits créés ou finis.

— Mar. Excédent du tirant d'eau de l'arrière sur celui de l'avant. || Écart entre les résultats de l'estime et ceux de l'observation. || Écart de route fait par le navire en vingt-quatre heures.

— Mathém. Résultat de la soustraction. || Accroissement d'une fonction pour un accroissement correspondant de la variable. On considère les différences finies et les différences infiniment petites. Les premières font l'objet du calcul des différences finies, les autres du calcul différentiel. || *Calcul des différences finies.* Théorie de calcul qui prend pour base les différences obtenues entre les états successifs de certaines grandeurs variables, qu'on fait croître ou décroître par degrés et d'une manière indéfinie. Les différences qu'on obtient successivement sont appelées *première, seconde, troisième*, etc.; elles se trouvent liées entre elles par des lois ou par des conditions générales dont l'ensemble constitue la première partie du calcul, c'est-à-dire celle des différences directes. La seconde partie a pour objet les différences inverses, c'est-à-dire l'ensemble des règles au moyen desquelles les différences elles-mêmes étant données, on peut remonter aux grandeurs variables d'où elles sont dérivées.

— *A la différence de*, loc. prép. Différemment de. A la *différence* de ces philosophes qui disent qu'on ne jouit que du présent, il ne jouit que du passé. (Montesquieu.)

DIFFÉRENCIATION ou **DIFFÉRENTIATION**, s. f. pr. *di-fé-ran-ci-a-cion*. Action de différencier ou de différentier; résultat de cette action.

— Mathém. V. DIFFÉRENTIATION.

DIFFÉRENCIÉ, ÉE, part. pass. du v. Différencier. S'emploie adjectiv. Toutes ces divisions si retournées, si *différenciées*. (La Bruy.)

★ **DIFFÉRENCIER**, v. a. 1re conj. (rad. *différence*). Je *différencie*, *nous différencions*. Je *différenciais*, *nous différenciions*. Je *différencierai*. Que je *différencie*, que nous *différenciions*. Distinguer, mettre de la différence. Différencier le genre et l'espèce par une exacte définition.

— Mathém. V. DIFFÉRENTIER.

— SE DIFFÉRENCIER, v. pr. Être différencié.

DIFFÉRENCIOMÈTRE, s. m. (ét. fr., *différence*; gr., μέτρον, mesure). Mar. Instrument qui sert à connaître le tirant d'eau d'un bâtiment à la mer.

DIFFÉRENCIOMÉTRIQUE, adj. 2 g. Mar. Qui appartient au différenciomètre.

★ **DIFFÉREND**, s. m. pr. *di-fé-ran*. Ce qui fait la différence; chose contestée. Partager le différend. Partager le différend par la moitié. Je demandais à mon maître mon compte et mes gages, il a partagé le *différend* par moitié, il m'a donné mon congé, et il me retient mes gages. (Regnard.)

Débat, contestation. Avoir différend, un différend. Faire naître un différend. Apaiser, assoupir, vider un différend. Décider, juger, terminer, juger un différend. Il accommodait les *différends* que la discorde, la jalousie ou les mauvais conseils font naître parmi les habitants de la campagne. (Fléch.) Il écoutait, il examinait lui-même les *différends* de son peuple. (Id.) Ils s'en remettaient à lui de leurs *différends* et de leurs intérêts. (Mass.) Les empereurs romains permettaient que les procès des particuliers, dans leurs *différends*, le rendissent par lettres, et leurs réponses étaient appelées des rescrits. (Montesq.)

> Nous en des Lettres pour *différend*
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— *Porter un différend devant quelqu'un.* Prendre quelqu'un pour arbitre, pour juge d'un différend. Chez ce peuple dominateur, devant qui toutes les villes de la Grèce venaient porter leurs *différends*, on ne pouvait souffrir aux affaires. (Montesq.)

★ **DIFFÉRENT, ENTE**, adject. (du latin *differens*). Qui est dissemblable, divers. Deux hommes différents. Deux esprits différents. Des opinions différentes. Des mœurs différentes. Employer des moyens différents. Avoir des intérêts différents. Un vaste corps social composé de peuples et de nations différentes. Une infinité de passions différentes. Les différents plaisirs que le monde promet. Les différents âges de la vie. Les différents cultes des nations. La mort égale toutes les conditions *différentes*. (Boss.) Il faut vous montrer le même homme sous des figures *différentes*. (La Bruyère.) Il y a des voix *différentes* sur ce personnage. (Id.) Comment réunir au seul intérêt public tant de vues et de vues *différentes*? (Fléch.) Sous des dehors *différents*, vous voyez le même goût pour le monde. (Massillon.) La bizarrerie et la variété des usages paraissent encore plus dans la manière *différente* dont les hommes ont arrangé les cheveux et la barbe. (Buff.) Vous savez si bien tous les *différents* caractères, toutes les *différentes* perfections qui me rendent précieuse et chère cette personne incomparable. (Mme de Grignan.)

— *Différent de.* Ils s'imaginent forcer la nature et se rendre *différents* de tous les autres. (Boss.) Elle parait à la cour si *différente* d'elle-même. (Id.) Quelques hommes, dans le cours de leur vie, sont si *différents* d'eux-mêmes par le cœur et l'esprit. (La Bruy.) Il y a une dévotion de prince, dit saint Augustin, *différente* de celle des particuliers, non pas quant au motif et à la fin, mais dans les vues et dans l'exécution. (Fléch.) D'où vient que nos siècles sont si *différents* de ceux de nos pères? (Mass.) C'est dans ce dernier moment que toute notre vie s'offrira devant vous sous des idées bien *différentes* de celles que vous avez aujourd'hui. (Id.) Je le trouvais toujours *différent* des autres hommes, mais toujours semblable à lui-même. (Barthélemy.) Tout ce qui est rare et brillant sera toujours de mode, tant que les hommes tireront plus d'avantage de l'opulence que de la vertu, tant que les moyens d'être considérable seront si *différents* de ce qui mérite seul d'être considéré. (Buff.)

— *Différent de*, ayant pour complément ce qui fait la différence. Différent d'opinion, de sentiment, d'humeur, de langage. Voyez ce nombre prodigieux d'habitants, si *différents* d'humeur, d'intérêt, de pays, vivre comme un seul homme. (Mass.) D'où vient que des hommes si *différents* d'humeur, de culte, de pays, de sentiments, et qui à peine paraissent entre eux de même espèce, conviennent tous pourtant en ce point, et veulent être immortels? (Id.)

— Fam. *Cela est différent, bien différent.* C'est bien autre chose que ce que l'on disait, que ce que vous pensez. Bon pour un brick d'avoir beaucoup voyagé, mais pour une femme, c'est *différent*. (A. Daudet.)

— Prov. *Ces deux choses sont différentes comme le jour et la nuit.* Ces deux choses sont extrêmement différentes.

— *Différent* se dit souvent, au pluriel, de plusieurs personnes ou de plusieurs choses considérées seulement comme distinctes. Différentes personnes m'ont affirmé ce que je vous affirme aussi moi. Employer différents moyens, différentes voies. Expliquer les différents sens, les différentes acceptions d'un mot. Quoique la mémoire et le raisonnement soient deux facultés entièrement *différentes*, cependant l'une ne se développe véritablement qu'avec l'autre. (J.-J. Rousseau.)

DIFFÉRENT, s. m. Marque sur les pièces de monnaie qui en indiquent le lieu de fabrication.

DIFFÉRENTIATION, s. f. pr. *di-fé-ran-ci-a-cion*. Math. Opération par laquelle on trouve la différentielle d'une fonction.

DIFFÉRENTIÉ, ÉE, part. pass. v. Différentier. S'empl. adjectiv. Quantité différentiée.

★ **DIFFÉRENTIEL, ELLE**, adj. (pr. *di-fé-ran-ciel*). Math. Qui procède par différences infiniment petites.

— *Calcul différentiel.* Méthode analytique qui s'occupe du calcul des quantités infiniment petites, et qui permet de conclure de relations existant entre des quantités infiniment petites les relations qui lient des quantités finies. || Le *calcul différentiel* et le *calcul des différences* ne sont point rigoureusement fondés sur les mêmes principes. Dans le calcul des différences, les accroissements sont regardés comme des quantités *finies*, et l'on prend les différences telles, mais dans le calcul différentiel, les accroissements sont regardés comme des quantités tout à fait infiniment petites et indéterminées, et la *différentielle* d'une fonction ne correspond qu'au premier terme d'une *différence* proprement dite, les termes suivants étant ou devenant infiniment petits par rapport au premier. La méthode inverse dite intégrale consiste à remonter de la différentielle des éléments infiniment petits aux grandeurs variables elles-mêmes, c'est le calcul intégral.

— *Quantité différentielle.* Quantité qui renferme, par une différence infiniment petite, la différentielle d'une variable.

— Comm. *Tarif différentiel.* Tarif d'une voie de transport non proportionnel aux distances et aux poids. || *Droit différentiel.* Taxe douanière variant suivant la provenance des objets taxés.

— Hist. nat. Qui concerne la différence de deux objets. Diagnostic différentiel.

— DIFFÉRENTIELLE, s. f. Math. *Différentielle d'une quantité variable.* Son accroissement infiniment petit. || *Différentielle d'une fonction.* Le produit de la dérivée de cette fonction par la différentielle de la variable. Dans le calcul différentiel, lorsqu'il s'agit de rapport ou de somme de quantités infiniment petites comme les différentielles, on peut aux différences substituer les différentielles sans changer la limite de ces rapports ou de ces sommes. || *Différentielle totale.* Accroissement infiniment petit d'une fonction correspondant aux accroissements de ses variables indépendantes. || *Différentielles de divers ordres.* La différentielle est elle-même une fonction de la variable; on peut en prendre la différentielle qui est alors dite du second ordre; en continuant ainsi on a les différentielles de divers ordres.

★ **DIFFÉRENTIER**, v. a. 1re conj. pr. *di-fé-ran-ci-é*; rad. *différent*. Mathém. Procéder par différences. || *Différentier une quantité variable.* Déterminer la différentielle de cette quantité.

— SE DIFFÉRENTIER, v. pr. Être différentié.

★ **DIFFÉRER**, v. a. 1re conj. (et. lat. *differre*, même signif.; du préf. séparat. *dis*, et du v. *ferre*, porter). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je diffère, tu diffères, il diffère*, excepté au futur et au conditionnel. *Je différerai. Je différerais.* Retarder, remettre à un autre temps. Différer une affaire, un payement. Différer une démarche, une visite. Différer son départ. Puisqu'il faut en sortir, et que vous *différer* davantage cette lamentable histoire, c'est *différer* notre résolution, je vous dirai... (Malherbe.) Le devoir des juges est de rendre la justice, leur métier est de la *différer*. (La Bruyère.) Ils *diffèrent* leur conversation. (Mass.) Des raisons de santé et d'affaires m'obligent à *différer* ce voyage. (D'Alembert.) Je ne veux pas *différer* votre plaisir. (Id.) Il écrivit à Dion de *différer* son retour d'un an. (Barth.)

> Ne [illegible] pas seulement, s'il connait au contraire,
> Qu'il est [illegible] *différer* le [illegible]
> [illegible]
> [illegible] *différer* [illegible]

— *Différer à.* J'ai toujours *différé* à vous faire réponse. (Mme de Sévigné.) J'ai *différé* à le dire, et j'en ai souffert. (La Bruy.) Ne soyez pas de ceux qui *diffèrent* à se reconnaître quand ils ont perdu connaissance. (Boss.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— *Différer de*, suivi d'un infinitif. Différer de partir, de travailler, de conclure. Qui pourra *différer* de venger la querelle? (Voltaire.)

— Absol. Ne *différez* pas; retirez-le de la misère. (La Bruy.) Non, sire, il ne faut pas *différer* davantage. (Corn.) Thémis, sans *différer*, lui promet son secours. (Boil.)

— SE DIFFÉRER, v. pron. Être différé. Le temps presse, et votre heur d'autant plus se *diffère*. (Corneille.)

★ **DIFFÉRER**, v. n. 1re conj. (du lat. *differre*, même signif.). Être différent, dissemblable. Deux hommes qui diffèrent. Deux choses qui diffèrent. Comme nos intérêts, nos sentiments *diffèrent*. (Corn.)

— N'être pas du même avis; avoir un avis différent. Les philosophes diffèrent entre eux sur bien des choses. Les historiens diffèrent sur les points les plus importants. Dans ce sens, on dit Différer d'avis, d'opinion, de sentiment, de manière de voir.

— *Différer de.* Un homme en colère ne diffère pas de la bête. Les roches vitreuses primitives *diffèrent* des rochers calcaires. (Buffon.) Un homme instruit *diffère* de celui qui ne l'est pas, comme un coursier dressé *diffère* d'un cheval indomptable. (Barthél.) L'animal *diffère* beaucoup de la plante puisqu'il est doué de sentiment. (B. de St-P.) Le lion et le tigre ne *diffèrent* pas plus l'un de l'autre que le chat d'Espagne ne diffère du chat d'Angora. (Flour.)

— Loc. prov. *Différer du noir au blanc.* Être tout à fait dissemblable.

— *Différer de... par.* Un homme qui diffère d'un autre par l'humeur, par le caractère.

— *Différer en.* Différer en un point.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

Différer entre.

> [illegible]
> [illegible]

— *Différer par.* Le monde ne *diffère* que par l'extérieur, et se ressemble au fond. (Duclos.)

Différer sur. Nous différons des lumières sur ce point.

★ **DIFFICILE**, adj. 2 g. (et lat. *difficilis*, [illegible] de *dis*, préfix négatif, et *facilis*, facile.) Qui ne se fait qu'avec peine. Travail difficile. Opération difficile. Entreprise difficile. Chemin difficile. Accès difficile. Négociation difficile. Peut-on prévoir un retour ou ce qui plait? On voit que ce qui n'est difficile peut quelquefois [illegible] (Boss.) Il ne croit ne pas un emploi *difficile*. (La Bruy.) Il ne trouve rien de *difficile* pour son amour de la gloire. Point d'entreprise qui les étonne, point de conquête qu'ils ne jugent pas *difficile*. (Id.) [illegible]

— *Difficile à*, suivi d'un infinitif. Un questionnaire difficile à traiter. Un homme difficile à persuader. Une chose difficile à faire. Un problème difficile à résoudre. Un temps difficile à passer. Une langue difficile à apprendre. Les tâches des sots sont quelquefois *difficiles* à prévoir. (La Bruy.) Rien n'est plus *difficile* à dire aux hommes que la vérité. (Volt.)

— Fig. *Il est difficile à ferrer.* Se dit d'une personne qui ne se laisse pas aisément diriger.

— *Difficile de.* Il est *difficile* aux plus grands hommes, et même aux plus modestes, de se sevrer des illusions de l'amour propre. (Volt.)

— *Difficile de*, après un verbe employé impersonnellement. Qu'il est *difficile* d'être content de personne! (La Bruy.) Il est plus aisé de prêcher que de pratiquer, et plus *difficile* de bien prêcher que de bien plaire. (Id.) Qu'il est *difficile* d'être vertueux et humble tout ensemble! (Fléch.) Il n'y a rien de si *difficile* que d'élever un jeune prince ne pour la royauté. (Id.) Il devenait de jour en jour plus *difficile* de soutenir les colonies. (Volt.) Il y a un prestige dont il est *difficile* de se garantir. (Id.) Il ne m'a pas été *difficile* de lui montrer la folie et la cruauté d'un pareil projet. (J.-J. Rouss.) Vous voyez cette foule qu'il est *difficile* de percer. (Barth.) Ce qu'il est trop *difficile* de lire n'est pas destiné à la gloire. (De Rémusat.)

> [illegible] *difficile*
> [illegible] (Racine.)

— *Difficile en.* Difficile en amitié, en amour. Le malheur des riches est d'être trop *difficiles* en jouissances, parce qu'ils ont trop joui. (Mme de l'Espinasse.)

— *Difficile que.* Il est *difficile* à la cour que de toutes les pièces qu'on emploie à l'édifice de sa fortune, il n'y en ait quelqu'une qui ne porte pas à faux. (La Bruy.) Qu'il est *difficile* qu'une âme sans expérience échappe à tant de périls et à tant de pièges que lui tend le monde! (Fléch.) Il est *difficile* que leur esprit ne s'arrête à cette multiplicité d'affaires. (Id.)

— Que l'on a de la peine à comprendre. Un auteur, un écrivain difficile.

— Dans le même sens, Texte, passage, phrase difficile.

— *Temps difficiles.* Temps de guerre, de discorde, de trouble, de disette, de calamités. On dit de même : Conjonctures difficiles, moments difficiles, circonstances difficiles.

— Par analogie, on dit : Un temps difficile à passer. Être, se trouver dans un temps difficile, dans une position, dans une situation difficile.

En parlant d'une personne. Qui est peu facile dans ses relations, dans le commerce de la vie. Homme difficile à vivre. Il fut quelque temps après obligé de répudier Azora, qui était devenue trop *difficile* à vivre. (Volt.) || On dit, dans le même sens : Un naturel difficile, un caractère difficile, un commerce difficile. Il est d'un commerce *difficile*. (La Bruyère.) Son naturel *difficile* ne porte à faire avec lui quelque convention. (J.-J. Rouss.)

— Peu indulgent, sévère, exigeant. Il est *difficile* sur ce que l'on se doit quand on s'aime. (Fén.) La nécessité de compléter les cargaisons et d'expédier les bâtiments avant le temps des ouragans ne permet pas d'être *difficile*. (Rayn.) Il en coûte peu de se rendre *difficile* sur les lois qu'on n'observe qu'en apparence. (J.-J. Rousseau.)

— Délicat sur le choix des personnes et des choses. Peut-être trop d'amour me rend trop *difficile*. (Racine.)

— *Jeunesse difficile.* Jeunesse bouillante, fougueuse, sans frein ni retenue.

— Loc. prov. *Jeunesse est difficile.* Il est difficile de modérer ses passions dans la jeunesse.

— *Cheval difficile.* Cheval ombrageux.

— Subst. *Le difficile, le plus difficile.* Voilà le plus *difficile* fait. (Mass.)

— Fam. en parlant des personnes. *Faire le difficile, la difficile.* Se montrer exigeant.

★ **DIFFICILEMENT**, adv. (et. *difficile*). Avec difficulté. Parler difficilement. Entendre difficilement. Marcher difficilement. Supporter difficilement le contact. Deviner difficilement [illegible] Nos sentiments dépendent des idées, et, quand elles ont pris un certain cours, elles changent *difficilement*. (J.-J. Rousseau.)

★ **DIFFICULTÉ**, s. f. (ét. lat., *difficultas*, même signif.; rad. *difficilis*, difficile). Ce qu'une chose a de difficile. Ce qui rend cette chose difficile. La *difficulté* est une monnaie que les savants emploient comme les joueurs de passe-passe, pour ne pas découvrir la vanité de leur art. (Montaigne.) Je sens plus que jamais la *difficulté* de mon entreprise. (Bossuet.) Je crois,

[illegible] gît la *diffi*-[illegible] (J.-J. Rouss.) [illegible] consiste [illegible]

[illegible] Parler, écrire avec difficulté. [illegible] difficulté à marcher. [illegible] parle [illegible] s'énoncerait qu'avec une extrême *difficulté*, si [illegible] passer ses premières années sans [illegible] la langue. (Volt.)

— Empêchement, obstacle, opposition, traverse [illegible]. Difficulté capitale, sérieuse. Difficulté légère. Petite difficulté. [illegible] les difficultés. Prévenir [illegible] difficulté, des difficultés. [illegible] éprouver [illegible] des difficultés. [illegible] Apporter [illegible] toutes les difficultés. Il [illegible] ensuite sur cette cruelle affaire des franchises. [illegible] (Mass.) Il [illegible] *difficultés* [illegible] constance. [illegible] qui accompagnent la [illegible] (La Bruy.) [illegible] les plus grandes *difficultés* et les plus cruels contretemps. (J.-J. Rouss.) Ces discours [illegible] augmentaient infiniment les *difficultés*. (Villem.) Il n'y a point de grandes choses sans de grandes *difficultés*. (Volt.)

— *Cela peut souffrir, peut éprouver quelque difficulté, de grandes difficultés*. Quelque difficulté, de grandes difficultés peuvent s'opposer à l'accomplissement, à la réussite de cette chose. Dans le sens contraire, on dit : *Cela ne souffre point, ne reçoit point, ne peut point souffrir* [illegible] *de difficulté*.

— *Cela ne fait aucune difficulté. Je n'y vois point de difficulté. Il n'y a pas de difficulté, il n'y a pas la moindre difficulté*. Ces locutions s'emploient fréquemment et familièrement pour exprimer l'adhésion, le consentement de l'esprit à une chose.

— Contestation légère. Avoir une difficulté, une légère difficulté, quelques difficultés avec un ami. Les deux frères ont eu quelque *difficulté* ensemble. (Acad.)

— Susceptibilité. Vous êtes d'une *difficulté* pour le pas, qui nous jettera dans de furieux embarras. (Mme de Sévigné.)

— Objection. Faire une difficulté. Soumettre, présenter des difficultés. Exposer toutes les difficultés. Proposer une difficulté. Résoudre une difficulté. Examiner une difficulté. Répondre à toutes les difficultés. Lever la difficulté. Je suis tout satisfait des [illegible] que vous m'avez apportées sur la *difficulté* que je vous avais faite. (Malherbe.) On ne pouvait faire une *difficulté* qu'on ne m'a point faite. (Racine.) On n'a pas encore résolu toutes les *difficultés* qui peuvent s'élever contre ce système. (Rayn.) Quelques exégètes croient lever la *difficulté* en modifiant un peu l'itinéraire. (E. Renan.)

— *Une proposition qui ne souffre point de difficulté*. Une proposition incontestable.

— *Faire difficulté, faire des difficultés, former une difficulté, des difficultés sur quelque chose*. Alléguer des raisons contre une chose, objecter à une chose. Vous n'en devez faire aucune *difficulté*. (Mme de Sévigné.)

— *Le nœud, le point de cette difficulté, d'une difficulté*. Ce qui fait la difficulté, ce en quoi la difficulté réside plus particulièrement. Les avocats de Paris avaient saisi le nœud de la *difficulté*, et en avaient pressenti le dénouement. (Voltaire.)

— *Trancher la difficulté*. La supprimer par un acte d'autorité. Dieu a tranché la *difficulté*. (Bossuet.)

— Loc. prov. et fig. *Cet homme est le père des difficultés*. Cet homme élève des difficultés sur tout, fait des objections à tout.

— Obscurité, doute. Un texte qui présente de la difficulté, qui offre quelque difficulté, beaucoup de difficultés. Un auteur latin plein de difficultés. Vous n'êtes arrêté que par des *difficultés* invincibles, où les commentateurs eux-mêmes demeurent arrêtés. (La Bruy.) Pour combattre des mystères depuis si longtemps et si universellement établis, il faudrait ou de nouvelles preuves [illegible] ou de nouvelles *difficultés* [illegible] (Mass.) Argumenter sur des *difficultés*. (Villemain.)

— *Difficulté à*, suivi d'un infinitif. Quelque grande *difficulté* qu'il y ait à se placer à la cour, il est encore plus difficile de se rendre digne d'être placé. (La Bruy.)

— *Difficulté de*, suivi d'un infinitif. Je connais la *difficulté* de vous satisfaire. (Fléch.) Le prix de la chose augmente par la *difficulté* d'en obtenir la possession. (Volt.)

— *Faire difficulté de*. Répugner à. Faire difficulté d'une chose. Ne faire difficulté de rien. Faire difficulté de se charger d'une affaire. Des chrétiens feraient-ils *difficulté* d'apprendre d'un prince chrétien le zèle qu'ils doivent avoir pour la religion ? (Fléch.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— Absol. *Se décider après avoir fait des difficultés, beaucoup de difficultés*, ou simplement *après quelques difficultés*, [illegible] *difficultés*.

— Turf. *Être en difficulté*. Se dit d'un cheval qui a de la peine à garder son avance dans une course.

— *Sans difficulté*. loc. adv. Indubitablement, certainement, sans contredit. Si vous avez ces gens-là pour vous, vous réussirez sans *difficulté*. (Acad.)

— Aisément. C'est ce que vous comprendrez sans *difficulté*. (Boss.)

— Volontiers. Se rendre sans difficulté dans un lieu. Se prêter sans difficulté à ce qu'on demande de nous.

— Syn. comp. DIFFICULTÉ, OBSTACLE, EMPÊCHEMENT. La *difficulté* naît de la nature et des propres circonstances de la chose ; l'*obstacle* vient d'une cause extérieure, étrangère ; l'*empêchement* dépend d'une loi ou d'une force supérieure.

DIFFICULTISTE. s. m. Néol. Celui qui étudie, qui aime, qui recherche les difficultés pour les surmonter, pour les vaincre. M. de Pradel est précisément en poésie ce que Mondeux est en mathématiques, un *difficultiste*. (Rev. de Paris.)

DIFFICULTUEUSEMENT. adv. D'une manière difficultueuse, avec beaucoup de difficulté, en faisant des difficultés.

* **DIFFICULTUEUX, EUSE** adj. (pr. *di-fi-kul-tu-eu*). Qui trouve des difficultés à tout, qui élève des difficultés sur tout, qui aime à faire naître des difficultés sur les moindres choses. Ne se dit que des personnes ou de certaines choses personnifiées. Un homme difficultueux. Une femme difficultueuse. Un esprit difficultueux. Un caractère difficultueux. Ah ! ma comtesse n'est pas *difficultueuse*. (Le Sage.)

— Substantiv. Faire le difficultueux.

— Syn. comp. DIFFICULTUEUX, DIFFICILE. Le premier enchérit sur le second. *Difficile* se dit des caractères qu'on a de la peine à contenter, des esprits qui condamnent tout, et qu'on ne sait comment prendre pour avoir leur approbation ou pour en obtenir ce qu'on leur demande. L'homme *difficultueux* est *difficile* sur toutes choses, soulève des difficultés à tout propos, où il n'y a pas lieu. Un homme *difficultueux* est celui qui, dans les affaires, fait paraître difficultés sur difficultés, mais ordinairement de mauvaises difficultés, auxquelles on ne devait pas s'attendre.

DIFFIDATION. s. f. (pr. *di-fi-da-cion* ; ét. lat., *diffidatio*, de *diffidere*, défier). Hist. Nom donné à une espèce de guerre que les seigneurs féodaux de l'Allemagne se faisaient entre eux pour des griefs personnels, dans le XIVe et le XVe siècle. La diffidation fut abolie en 1495 par la diète de Worms, comme attentatoire à la sûreté de l'empire.

DIFFLATION. s. f. (pr. *di-fla-cion* ; ét. lat., *difflatio* ; rad. *flatus*, souffle). Médec. Syn. de TRANSPIRATION.

DIFFLORIGÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois ; lat., *flos*, fleur ; *gero*, je porte). Bot. Qui porte deux fleurs. Syn. de DIANTHE et de BIFLORE.

DIFFLUENCE. s. f. État ou qualité de ce qui est diffluent.

DIFFLUENT, ENTE. adj. (rad. *diffluer*). Didact. Qui se confond avec ; qui se répand, s'écoule, s'épanche de tous les côtés.

— Astron. *Étoiles diffluentes*. Étoiles qui se confondent entre elles.

DIFFLUER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *diffluere* ; rad. *fluere*, couler). Didact. Couler, se répandre, s'épancher de tous côtés.

DIFFLUGIE. s. f. (du lat. *diffluere*, se répandre). Infus. Genre de rhizopodes fluviatiles, qui a pour type la difflugie protéiforme, remarquable par son test noir verdâtre.

DIFFORAIN, AINE. adj. (ét. lat., *dis*, qui marque séparation ; *forensis*, qui appartient à la ville). Nom donné par quelques coutumes aux habitants de la campagne.

— Subst. Les difforains.

DIFFORMATION. s. f. (pr. *di-for-ma-cion*). Vieux mot. Syn. de DIFFORMITÉ.

— Action de difformer.

* **DIFFORME.** adj. 2 g. (ét. fr., *di*, préfixe négat., et *forme*). Qui n'a pas la forme et les proportions naturelles. Corps difforme. Visage difforme. Bras, jambe, épaule difforme. Bâtiment, maison difforme. Être difforme. Rendre difforme. Devenir difforme.

— Qui présente une forme générale bizarre.

— Laid. Il paraît *difforme* près de son portrait. (La Bruy.)

— Fig. en parlant des choses morales. On a beau prêter au vice les couleurs de la vertu, il n'en est pas moins difforme. On ne trouve plus dans l'homme que le *difforme* contraste de la passion qui croit raisonner et de l'entendement en délire. (J.-J. Rouss.)

— DIFFORMES. s. m. pl. Entom. Famille d'orthoptères comprenant ceux de ces insectes qui se font remarquer par la bizarrerie de leurs formes.

DIFFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Difformer. S'empl. adjectiv. Monnaies difformées.

* **DIFFORMER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *di*, préf. nég., et *former*). Ôter la forme, la changer, la gâter, l'altérer. Difformer un corps. Difformer la taille. Dans cette acception, on dit mieux *déformer*.

— S'emploie surtout en parlant de monnaies, de médailles, et autres choses semblables. Difformer les monnaies. Difformer les coins. Il est défendu aux orfèvres de *difformer* les monnaies. (Acad.)

— SE DIFFORMER. v. pron. Devenir difforme.

* **DIFFORMITÉ.** s. f. (ét. lat., *difformitas*, forme de *difformis* ; rad. *forma*, forme). Anat. Vice de conformation naturel ou accidentel, défaut dans les proportions de quelque organe ou de quelque partie du corps, qui fait que cette partie, cet organe s'éloigne du type ordinaire. La chirurgie applique souvent ses secours pour remédier aux diverses espèces de difformités, soit par des opérations dans celles qui ont lieu par excès, soit par des moyens de prothèse dans quelques-unes de celles qui ont lieu par défaut, soit enfin par des moyens mécaniques capables de redresser, de replacer les parties, dans les difformités qui résultent du défaut de direction ou de proportion. Une *difformité* ou une infirmité, si peu choquante qu'elle soit, est plus répulsive aux paysans qu'une laideur amère jointe à un corps bien constitué. (G. Sand.)

— *Difformité par excès de parties*. Celle où il y a un organe ou une portion d'organe de plus que dans l'état naturel. || *Difformité par défaut de parties*. Celle où il y a absence d'un organe ou d'une portion d'organe. || *Difformité par défaut de configuration, de direction ou de proportion*. Celle où il y a déviation, altération dans la forme ou dans la ligne que suit un organe.

— Dans un sens analogue, Se dit de tout ce qui présente un défaut très apparent dans la forme, dans les proportions. La difformité d'un édifice, d'une construction, d'un meuble.

— Fig. La difformité du vice. La difformité du cœur. Les difformités sociales. Un pays libre à côté d'un pays esclave sert à celui-ci de miroir pour voir ses *difformités*. (Boiste.) C'est une grande *difformité* dans la nature qu'un vieillard amoureux. (La Bruy.)

— Prov. *Difformité est indice de virginité*. || *Difformité n'est pas vice*.

DIFFRACTÉ, ÉE. part. pass. du v. Diffracter. S'empl. adjectiv. Rayons lumineux diffractés.

DIFFRACTER. v. a. 1re conj. (pr. *di-frak-té* ; ét. lat., *diffractum*, supin du v. *diffringere* ; rad. *frangere*, briser). Phys. Opérer la diffraction.

— SE DIFFRACTER. v. pron. Être diffracté.

DIFFRACTIF, IVE. adj. Phys. Qui produit le phénomène de la diffraction. Action diffractive. Puissance diffractive.

* **DIFFRACTION.** s. f. (pr. *di-frak-cion* ; rad. *diffracter*). Phys. Écart de la route directe qu'éprouvent les rayons lumineux dans leurs inflexions, lorsqu'ils passent près des extrémités des corps, qu'ils rasent une surface.

DIFFRINGENT, ENTE. adj. (pr. *di-frin-jan*). Qui opère la diffraction. Surface diffringente.

— DIFFRINGENT. s. m. Substance qui produit la diffraction.

* **DIFFUS, USE.** adj. (étym. lat., *diffusus*, formé de *diffundere*, épancher, répandre, verser). Qui est répandu à travers. La matière diffuse dans l'espace. La force par laquelle nous agissons, nous sentons, nous pensons, est *diffuse* dans toute la matière. (Diderot.)

— Qui est trop abondant en paroles, prolixe. Un avocat diffus. Un orateur diffus. Un auteur, un écrivain diffus. Quelque soin qu'on apporte à être serré et concis, ils vous trouvent *diffus*. (La Bruy.) Si quelquefois l'amitié rend *diffus* l'ami qui parle, elle rend toujours patient l'ami qui écoute. (J.-J. Rouss.)

— Dans le même sens, Se dit des ouvrages d'esprit, des discours, du style. Avoir un langage diffus. Donner des explications diffuses. Avoir un style lâche et diffus. Voilà bien du babil pour un malade ; mais je vous aime, et le cœur est toujours un peu *diffus*. (Volt.) Ils sont avertis par un instinct de grandeur que le style *diffus* ne convient qu'à l'esclave qui prie. (Barthélemy.)

— Fig. Qui est vague, indécis, obscur. Idées diffuses.

— S'est dit aussi pour Abondant, en parlant de diverses choses.

> [illegible]
> [illegible] *diffus* [illegible]

— Bot. Qui s'étale horizontalement, lâchement, sans direction fixe. Rameaux diffus. Derrière cette tour se perdait dans la brume une grande verdure *diffuse* qui était la forêt de Fougères. (V. Hugo.)

— Pathol. *Anévrisme diffus*. Tumeur formée par le sang épanché d'une artère blessée. || *Phlegmon diffus*. Celui qui n'est pas circonscrit.

— Phys. Qui manque de cohésion, de cohérence. Qui manque de netteté. Objets diffus. || *Lumière diffuse*. Lumière provenant de rayons confusément réfléchis par des surfaces rugueuses et ne donnant pas d'ombres nettes comme celles provenant de rayons directs ou régulièrement réfléchis par des surfaces polies.

— Syn. comp. DIFFUS, PROLIXE. L'homme *diffus* rend ses pensées obscures en les entremêlant et ajoutant des idées accessoires ; l'homme *prolixe* délaye sa pensée, en ajoutant à ce qu'il doit dire des expressions inutiles.

DIFFUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Diffuser.

* **DIFFUSÉMENT.** adv. D'une manière diffuse. Parler diffusément. Écrire diffusément.

DIFFUSER v. a. 1re conj. (rad. *diffus*). Phys. Répandre à travers. Diffuser la lumière.

— SE DIFFUSER. v. pron. Être diffusé.

DIFFUSIBLE. adj. 2 g. (ét. lat., *diffusibilis*, formé de *diffundere*, répandre, étendre). Médec. Qui agit avec rapidité sur l'économie animale, qui atteint promptement, par la diffusion de ses principes actifs, jusqu'aux extrémités du corps, en partant du centre gastrique. Médication diffusible. Agents diffusibles. Médicaments diffusibles. Substances diffusibles. Les substances dans lesquelles réside principalement la puissance diffusible sont l'alcool ou esprit-de-vin, l'alcool affaibli ou l'eau-de-vie, l'éther sulfurique, l'éther alcoolisé, etc. Les substances diffusibles excitent d'une manière très marquée le tissu musculaire ; elles produisent sur les muscles un besoin d'agir et d'user, en quelque sorte, l'excès de vitalité qu'elles développent dans ces organes ; elles rendent l'homme plus agité, plus remuant, plus agile.

— Qui peut se répandre dans tous les sens. Odeur diffusible.

— Substantiv. Un diffusible. Des diffusibles. L'emploi des diffusibles. Les *diffusibles* et les excitants ne sont pas comparables sous le rapport de leur énergie ; les premiers ont une activité tellement forte qu'elle blesse les organes délicats, et que l'on est obligé de les adoucir en les délayant dans un véhicule ; leur emploi à haute dose occasionne une commotion artérielle, un trouble fébrile, et produit l'ivresse. (Barbier.)

DIFFUSIF, IVE. adj. (rad. *diffus*). Didact. Qui a la propriété de se répandre dans tous les sens. Substance diffusive.

— Phys. *Pouvoir diffusif*. Propriété qu'ont les corps de réfléchir les rayons lumineux dans toutes les directions.

DIFFUSIOMÈTRE. s. m. (ét. fr., *diffusion* ; gr., μέτρον, mesure). Instrument servant à mesurer la diffusion.

* **DIFFUSION** s. f. (pr. *di-fu-zion* ; ét. lat., *diffusio*, formé de *diffundere*, répandre, étendre). Phys. Action de se répandre, de s'étendre ; état de ce qui est répandu, étendu. Se dit spécialement des fluides et de la lumière.

— Fig. Se prend dans le sens de Propagation. La diffusion des richesses. La diffusion des lumières. La diffusion des lumières est la source la plus certaine du bien-être matériel et moral des peuples. Tout gouvernement fondé sur le suffrage universel devrait se montrer favorable à la *diffusion* des journaux. (Guéroult.)

— Chim. *Diffusion moléculaire*. Tendance qu'ont les gaz et les liquides à se mélanger par suite des actions mutuelles des molécules qui se trouvent en présence.

— Littér. *Diffusion du style*. Trop grande abondance de mots qui fait que la pensée se délaye dans des développements trop étendus, dans des répétitions oiseuses.

— Pathol. Distribution d'une substance par toutes les parties du corps. || *Anévrisme par diffusion*. Tumeur sanguine presque toujours très volumineuse, qui se développe quelquefois à la suite d'une plaie faite à une artère.

— Philos. *Diffusion des idées*. Défaut de liaison, de coordination, de précision, de netteté dans les idées.

— Phys. Réflexion irrégulière des ondes lumineuses ou calorifiques qui se fait dans tous les sens, à la surface des corps dépolis.

DIFOSOT. s. m. Anc. cout. Sorte de corvée, en Bretagne.

DIGAMBARA. s. m. (littéral., *dépouillé de vêtements*). Hist. relig. Nom que prennent des sectaires indiens qui paraissent être les mêmes que les gymnosophistes des Grecs.

DIGAME. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois ; γάμος, noce). Hist. nat. Qui possède à la fois les deux sexes.

* **DIGAMMA** s. m. (ét. gr., δίς, deux fois, γάμμα, gamma ; ce signe a la forme d'un double gamma). Philol. Signe d'aspiration F que les Éoliens plaçaient en tête des mots commençant par une voyelle, ou entre deux voyelles dans le corps du mot. C'était d'abord une lettre qui se prononçait comme notre *v*. || Pl., des *digamma*.

* **DIGASTRIQUE.** adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois ; γαστήρ, ventre). Anat. Qui a deux portions charnues, deux faisceaux de fibres musculaires, ou comme deux ventres réunis par un tendon intermédiaire, en parlant de certains muscles. || Se dit particulièrement d'un muscle de la région supérieure et latérale du cou.

— Substantiv. Le *digastrique* abaisse la mâchoire inférieure ou élève l'os hyoïde. (Nyst.)

DIGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois ; γένος, race). Hist. nat. Qui est muni des deux sexes. || Qui a deux surfaces d'accroissement.

DIGÉNÉE. s. f. (rad. *digène*). Bot. Genre de floridées formé pour deux espèces originaires des côtes de la Méditerranée, de l'Adriatique et de la mer Rouge.

DIGÉNÈSE. s. f. (étym. gr., δίς, deux fois ; γένεσις, génération). Physiol. Reproduction des animaux et des végétaux par deux modes divers, soit par œufs et sperme, chez les pre-

miers, soit par germes et par bourgeons, chez les [illegible].

— Adjectiv. Syn. de DIGÉNÉTIQUE. Parasites digénèses.

DIGÉNÉTIQUE. adj. Qui a rapport à la digénèse. Vers digénétiques.

DIGÉNIE. s. f. [illegible] génération. Hist. nat. Génération qui se fait par le concours des deux sexes.

DIGÉNISME. s. m. Hist. nat. Syn. de DIGÉNIE.

— Pathol. *Doctrine fondée sur le digénisme phlegmasitoxique.* Doctrine qui attribue les maladies à l'inflammation, d'une part, et à l'intoxication du sang, de l'autre.

DIGÉNITE. s. f. (rad. *digène*). Minér. Variété de sulfure de cuivre.

DIGEON. s. m. Mar. V. DIGON.

DIGÉRABLE. adj. Qui peut se digérer.

DIGÉRANT. part. prés. du v. Digérer. Qui digère. Des personnes digérant difficilement certains aliments.

DIGÉRANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de digérer. Le but final de la faim, c'est d'un côté d'exciter, d'entretenir l'action, l'activité *digérante* de l'estomac. (Chaussier.) La faim, pour être apaisée, exige absolument l'exercice de l'estomac, l'action *digérante* de ce viscère. (Id.)

DIGÈRE. s. f. (ét. fr., *di*, préf.; lat. *gero*, je porte). Bot. Genre d'amarantacées, renfermant trois ou quatre espèces d'herbes annuelles qui croissent en Arabie, en Égypte et dans les Indes orientales.

DIGÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Digérer. S'emploie adj. Aliment digéré. Nourriture digérée. Parmi les aliments, les uns sont facilement, promptement *digérés*; les autres ne le sont que tardivement et avec fatigue. (Chaussier.) Chez les individus qui ont l'estomac actif, tout est *digéré*, et ce qui n'est pas nécessaire pour la réparation du corps se fixe, et se tourne en graisse. (Brill.-Sav.)

— Fig. Une ignorance complète vaut mieux qu'une érudition mal *digérée*. (Boiste.) Des extraits mal *digérés* et souvent très défectueux. (La Bruy.) Il s'imprime un livre de mœurs assez mal *digéré* pour tomber de soi-même. (Id.)

— Supporté, mais avec peine. Affront mal digéré.

* **DIGÉRER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *digerere*, extraire; formé de *di*, préf. extract., et *gerere*, porter). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette: *Je digère, tu digères, il digère*, excepté au futur et au conditionnel: *Je digérerai, tu digérerais*. Physiol. Faire la digestion. Digérer des aliments, des viandes, des poissons, des légumes. On ne vit pas de ce qu'on mange, mais de ce qu'on *digère*. (Brill.-Sav.)

— Absol. Digérer bien. Digérer mal. Un estomac qui digère avec régularité, avec facilité. Il faut [illegible] *digérer* pour vivre. (Brill.-Sav.) Quelques personnes ont de l'humeur pendant tout le temps qu'elles *digèrent*. (Id.)

— Fig. Examiner, étudier à fond, discuter avec soin, préparer, mettre dans l'ordre le plus convenable, disposer régulièrement et avec méthode. Digérer une affaire, un projet, une question, un système. Les [illegible] *digérer* et proposer toutes les affaires. (Boss.)

— Se rendre compte d'une chose, par l'analyse et la méditation, de manière à la comprendre parfaitement, à se l'approprier dans l'entendement. Digérer une lecture. Je laisse [illegible] cette pensée *cadavérique*. (Mme de Sévigné.) Ouvrez son testament politique, *digérez* cet ouvrage. (La Bruy.) Voilà ce que des connaissances assez étendues, mais [illegible] le caractère de son esprit, qui de [illegible] *digérer*. (La Harpe.)

— Se dit des choses morales. On se couche [illegible] et l'on se lève sur l'intérêt; c'est ce qu'on *digère* le matin et le soir, le jour et la nuit. (La Bruy.)

— Souffrir, supporter, endurer patiemment quelque chose de fâcheux. Digérer un affront, un mauvais traitement. Se prend presque toujours en mauvaise part dans cette acception. C'est un grand plaisir que de n'avoir plus à *digérer* les inquiétudes de la guerre. (Mme de Sév.)

— Fig. et fam. *Cela est dur à digérer*. Cela est difficile à croire. Oh! je devine; mais savoir si cela va [illegible]. C'est un peu dur à *digérer*. (Carmontel.)

— *Digérer de*. Il ne pouvait *digérer* de voir ses livres méprisés du public. (Racine.)

— *Digérer que*. Il ne pouvait *digérer* qu'on l'obligeât à partir. (Lav.)

— Loc. prov. *C'est un estomac d'autruche, il digérerait le fer*. Se dit d'un grand mangeur.

— Méd. Activer la maturation. Onguent propre à digérer une inflammation.

— DIGÉRER. v. n. Chim. Être mis en digestion, cuire à petit feu. On fait *digérer* ces matières à un feu lent. (Acad.)

— SE DIGÉRER. v. pr. Être digéré, au propre et au fig. Des aliments qui se digèrent mal. Une affaire qui s'est promptement et parfaitement digérée. Les [illegible] qui se laissent goûter et *digérer* sont médiocres. (Mont.)

— Être soi-même l'agent de sa digestion. Si l'abdomen de la graisse est charnu, s'il est actif, il se *digère* lui-même. (H. de Parville.)

DIGÉREUR, EUSE. s. Celui, celle qui digère.

DIGESTA. s. n. pl. Méd. Mot latin désignant les Agents hygiéniques qui sont digérés.

* **DIGESTE.** s. m. (ét. lat., *digesta*, part. pass. du v. *digerere*, disposer, arranger, ordonner). Recueil en un corps de droit, fait par ordre de Justinien, des décisions diverses données jusqu'à lui par les jurisconsultes romains, et qui s'élevaient déjà à trois millions de sentences formant deux mille volumes, ce qui en rendait l'étude impraticable. Le Digeste, composé de cinquante livres, forme la première partie du droit romain, et a été traduit en grec, du temps même de Justinien, sous le titre de *Pandectes*. En traduction on emploie la formule abréviative ff. pour désigner le Digeste, formule corrompue de ce [illegible] usité en grec, et qui consistait dans la première lettre du mot Pandectes, Π. En français, on se sert plus habituellement de la lettre D.

Loi du Digeste. Extrait qui, sous un numéro spécial, a concouru à former un titre du Digeste.

DIGESTÉ. s. m. (du lat. *digestus*, digéré). Pharm. Produit de l'opération pharmaceutique appelée digestion. Syn. de DÉCOCTÉ.

DIGESTEUR, TRICE. adj. Qui a rapport à la digestion. La digestion est une opération tout à fait mécanique, et l'appareil *digesteur* peut être considéré comme un moulin garni de ses blutoirs, dont l'effet est d'extraire des aliments, ce qui peut servir à réparer nos corps, et de rejeter le marc dépouillé de ses parties animalisables. (Brill.-Sav.) On dit aussi *appareil digestif*.

* **DIGESTEUR.** s. m. Vase de cuivre très épais, hermétiquement fermé au moyen d'un couvercle assujetti par une forte vis de pression, et qui est propre à cuire promptement les viandes et à dissoudre la gélatine des os. V. *Marmite de Papin*, au mot MARMITE.

DIGESTIBILITÉ. s. f. (rad. *digestible*). Facilité avec laquelle les aliments abandonnent dans l'appareil digestif la combinaison sous laquelle ils existaient, pour revêtir celle sous laquelle ils sont propres à renouveler le sang. Il est fort difficile, presque impossible même, de déterminer avec quelque certitude le degré de *digestibilité* de chaque aliment. (Pelouze.) Les légumineuses tiennent le milieu entre la viande et le pain pour la *digestibilité*. (L. Cruveilhier.)

DIGESTIBLE. adj. 2 g. (rad. *digestion*). Qui est susceptible d'être digéré, et, par extension. Qui est facile à digérer. Aliment digestible. On voyait, en effet, les aliments devenir d'autant plus *digestibles* qu'ils étaient plus fermentescibles, et surtout plus susceptibles des fermentations panaire et sucrée. (Chaussier.)

* **DIGESTIF, IVE.** adj. Qui aide à la digestion, qui facilite la digestion. Facultés digestives. Travail digestif. Ferment digestif. Digestive. Les substances digestives sont en général de légers excitants. Tel est le mécanisme de la mastication, opération qui influe sur les autres phénomènes *digestifs* qui se passent dans la bouche. (Chaussier.) L'économie *digestive* parait retarder la putréfaction des aliments. (Id.)

— Anat. *Appareil digestif*. Ensemble des organes qui concourent à l'accomplissement des phénomènes de la digestion, soit immédiatement comme le canal alimentaire, soit en fournissant des matériaux pour l'élaboration des aliments, comme les glandes salivaires, les amygdales, etc.

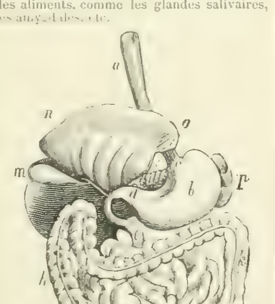

Appareil digestif: [illegible]

— Méd. Qui facilite la digestion. Des pastilles digestives. Le sel est *digestif*, nourrissant et indispensable à l'économie. (L. Cruveilher.)

— Pharm. Qui aide à la suppuration des plaies. Onguent digestif.

— DIGESTIF. s. m. Tout ce qui facilite la digestion. L'eau de Seltz est un *digestif*. (Acad.)

Pharm. Espèce d'onguent qui favorise la suppuration des plaies. On le prépare avec de la térébenthine, un jaune d'œuf et de l'huile d'olive ou de mille-pertuis. On dit aussi, dans ce sens, *Digestif simple*. Pour faire le *digestif animé*, on ajoute du styrax liquide, pour le *digestif mercuriel*, on ajoute de l'onguent mercuriel.

* **DIGESTION.** s. f. (pr. *di-jess-ti-on*; ét. lat., *digestio*; de *digerere*, extraire; formé de *di*, préf. extract., et *gerere*, porter. Physiol. Fonction animale en vertu de laquelle les substances alimentaires étrangères au corps sont [illegible] dans des organes particuliers qui [illegible] l'*appareil digestif*, en éléments convertissables en une réparation qui se mêle au sang et le renouvelle, tandis que le reste de ces substances, dépouillé de tout principe assimilable, est rejeté au dehors, en matières excrémentitielles. Les phénomènes de la digestion. Les actes de la digestion. Faciliter la digestion. Aider à la digestion. Aliments de prompte digestion, de facile digestion. Digestion laborieuse, languissante. [illegible] ne se levant pas de table à la hâte de peur de troubler la *digestion*. (Boss.) Chénin[?] n'a jamais en toute sa vie que deux affaires qui sont de faire le matin et le soir [illegible] il ne semble né que pour la *digestion*. (La Bruyère.) [illegible] *digestion* est un [illegible] et l'esprit prompt et qui le casse [illegible] effet, durent d'ordinaire plus longtemps que les corps frais et dodus. (Volt.) La *digestion* des liquides est bien moins compliquée que celle des aliments solides. (Brill.-Sav.) La *digestion* dure plus ou moins de temps, suivant la disposition particulière des individus. (Id.) La *digestion* est de toutes les opérations corporelles, celle qui influe le plus sur l'état moral de l'individu. (Id.) La manière habituelle dont la *digestion* se fait, et surtout se termine, nous rend habituellement tristes, gais, taciturnes, parleurs, moroses ou mélancoliques, sans que nous nous en doutions. (Id.) La présence de la bile dans l'estomac rend les *digestions* mauvaises. (L. S.) Une parfaite *digestion* entretient l'homme dans un état de santé prospère, lui donne de la gaieté, du contentement, de la force, le dérangement de cette importante fonction est une cause de désordres nombreux dans l'économie animale. (Bricheteau.)

Fam. *Visite de digestion*. Visite due à une personne chez qui l'on a dîné.

— Fig. Action de s'approprier les choses par la méditation et l'analyse. L'esprit sans le jugement fait de mauvaises *digestions*. (Boiste.)

— Fig. et fam. *Affront de dure digestion, de difficile digestion*. Affront difficile à supporter. *Affaire, entreprise de dure digestion*. Affaire, entreprise difficile à mener, à conclure. *Ouvrage, livre de dure digestion*. Ouvrage, livre difficile à entendre, pénible à lire. *Cela est de dure digestion*. Cela est difficile à croire, à souffrir, à surmonter, etc. Je dis à M. le prince que M. le cardinal pourrait facilement se tromper dans ses mesures, et que Paris serait un morceau de dure *digestion*. (De Retz.) Cet homme servit à est d'une dure *digestion*. (Mme de Sévig.) [illegible] *digestion* trop dure, il fallut prendre des détours. (Saint-Simon.)

— Chim. Infusion et séjour prolongé d'une substance mélangée dans un liquide propre à en extraire quelques principes, à la température [illegible] de l'atmosphère; en quoi cette opération diffère de la *macération*, qui se fait à la température atmosphérique. La durée de la digestion peut varier et se prolonger jusqu'à six mois.

— Méd. Maturation d'une humeur ou d'une tumeur.

DIGESTIONNAIRE. adj. 2 g. (pr. *di-gess-ti-o-nère*). Qui appartient, qui a rapport à la digestion. Le poète le plus lacrymal n'est séparé du poète le plus comique que par quelque degré de coction *digestionnaire*. (Brill.-Sav.)

DIGESTIVE. s. f. Physiol. Ensemble des phénomènes de la digestion. Peu usité.

DIGGER. s. m. (pr. *di-gheur*; mot anglais signifiant *fouilleur*). Chercheur d'or australien glanant après les autres sur un terrain déjà exploité.

DIGITAIRE. s. f. Bot. Syn. de PANIC et de CYNODON.

* **DIGITAL, ALE.** adj. (ét. lat., *digitalis*; rad. *digitus*, doigt). Anat. Qui appartient aux doigts, qui a quelque rapport avec les doigts. Artères digitales de la main, du pied. Veines digitales. Nerfs digitaux.

— *Impressions digitales*. Dépressions superficielles que présente la face interne des os du crâne, et qui correspondent aux circonvolutions cérébrales; on les appelle ainsi parce qu'elles ont quelque ressemblance avec les enfoncements que produirait la pression de l'extrémité du doigt sur une partie molle.

— Qui a la forme d'un doigt. Appendice digital du cæcum.

— DIGITAL. s. m. Bot. Espèce de champignon du genre clavaire.

DIGITALACRINE. s. f. Chim. Substance extraite de la digitaline.

* **DIGITALE.** s. f. (ét. lat., *digitale*, le dé à coudre). Bot. Genre de plantes de la famille des scrofularinées, ainsi appelées parce que leur corolle ressemble [illegible] un dé à coudre. On distingue la *digitale pourprée*, dite vulgairement *gant de Notre-Dame*, reconnaissable à ses longs épis de grandes fleurs pourprées, campanuliformes. [illegible] Les feuilles de la digitale [illegible] un poison. On [illegible] la propriété de ralentir les mouvements du cœur. Sirop de digitale. Teinture de digitale. A haute dose, la digitale est un poison narcotique. [illegible] Nom vulgaire du dracocéphale virginien. || *Petite digitale*. Nom vulgaire de la gratiole officinale.

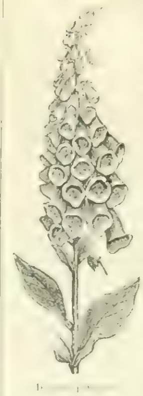

— Ichtyol. Nom vulgaire des jeunes saumons, quand ils sont tout petits.

— Infus. Genre de zoophytes microscopiques, que l'on rencontre sur les petits crustacés aquatiques, et qui a pour type la vorticelle digitale.

— Moll. Grosse pointe [illegible].

DIGITALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une digitale. || DIGITALÉES. s. f. pl. Tribu de scrofulariées qui a pour type le genre digitale.

DIGITALIDE. s. f. Bot. Syn. de SÉSAME.

DIGITALIFORME. adj. (ét. lat., *digitus*, doigt; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'un doigt.

* **DIGITALINE.** s. f. Chim. Nom donné au principe actif de la digitale.

— Infus. Genre d'infusoires formé aux dépens des vorticelles.

DIGITALIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit des sels à base de digitaline.

DIGITALIRÉTINE. s. f. Chim. Produit de la décomposition de la digitaline par l'acide sulfurique.

DIGITALISATION. s. f. (pr. *di-ji-ta-li-za-cion*; rad. *digitaliser*). Méd. Introduction dans un corps vivant de digitale ou de digitaline.

DIGITALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Digitaliser.

DIGITALISER. v. a. 1re conj. Méd. Soumettre à l'action de la digitale ou de la digitaline.

DIGITALOSMINE. s. f. (ét. fr., *digitale*; gr. ὀσμή, odeur). Chim. Principe odorant de la digitale pourprée qu'on obtient par distillation.

DIGITASOLINE. s. f. Chim. Substance extraite de la digitaline.

DIGITATION. s. f. (pr. *di-ji-ta-cion*; ét. lat., *digitatio*; rad. *digitus*, doigt). Anat. Nom donné à des faisceaux de fibres musculaires isolés, plus ou moins nombreux, et disposés à peu près comme les doigts de la main tenus écartés, faisceaux par lesquels certains muscles prennent leurs points d'attache.

— Bot. Découpure des feuilles digitées.

* **DIGITÉ, ÉE.** adj. (ét. lat., *digitus*, doigt). Hist. nat. Découpé, divisé, incisé en forme de doigts. Feuille digitée. Racine digitée. Aile digitée. La découpure *digitée* des feuilles dessine en tremblant des fleurs de lis d'ombre. (De Goncourt.)

— Art vétér. *Région digitée*. Partie de la jambe du cheval qui comprend le paturon, la couronne et le pied proprement dit.

— DIGITÉS. s. m. pl. Mamm. Ordre de la classe des mammifères, comprenant ceux qui ont les doigts libres aux quatre pieds.

DIGITIE. s. f. (pr. *di-gi-ci*; du lat. *digitus*, doigt). Pathol. Dessèchement des doigts.

DIGITIFÈRE. adj. (ét. lat., *digitus*, doigt; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte un doigt.

DIGITIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *digitus*, doigt; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles digitées. Valériane digitifoliée.

DIGITIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *digitus*, doigt; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un doigt. Feuilles digitiformes. Les épines de certains échinodermes sont digitiformes.

DIGITIGRADE. adj. 2 g. (ét. lat., *digitus*, doigt; *gradior*, je marche). Zool. Qui marche sur le bout des doigts. || DIGITIGRADES. s. m. pl. Famille ou tribu de mammifères, comprenant ceux qui marchent sur le bout des doigts, tels que les chiens, chats, martres, civettes, hyènes.

DIGITINE. s. f. Chim. Une des substances [illegible] dans la digitale.

DIGITINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *digitus*, doigt; *nervus*, nerf). Bot. Qui a des nervures digitées. Feuilles digitinervées.

DIGITIPENNÉ, ÉE. adj. (pr. *di-ji-ti-pénn-né*; ét. lat., *digitus*, doigt; *penna*, plume). Bot.

[illegible] les folioles.

DIGITOLÉATE. s.m. Chim. Principe acide [illegible]

DIGITOLINE. s. f. [illegible] tale pourprée, l'acétate basique de plomb.

DIGITOLÉIQUE. adj. Chim. Se dit d'un [illegible]

DIGITULE [illegible]

DIGLADIATION. [illegible]

DIGLÈNE s. m. [illegible] œil). Infus. Genre de zoophytes hydatidés, qui ont deux yeux au front et le pied fourchu.

DIGLOBICURE [illegible]

DIGLOSSE. s. f. (étym. gr., δὶς, deux fois; γλῶσσα, langue). Entom. Genre de coléoptères pentamères, formé pour un insecte noir, finement ponctué et pubescent, qui habite les sables maritimes de l'Irlande.

Bot. Syn. de TAGÈTE.

Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux.

DIGLOTTIS ou **DIGLOTTIDE.** s. f. (ét. gr. [illegible] languette). Bot. Genre de diosmées, établi pour un arbrisseau du Brésil.

DIGLYCOLAMIDIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de l'action de l'acide glycolique sur l'ammoniaque.

DIGLYCOLÉTHYLÉNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé par l'oxydation de l'alcool triéthylénique.

DIGLYCOLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivant de la condensation de l'acide glycolique.

DIGLYPHE. s. f. [illegible] sur la face de son développement de deux gravures ou canaux semblables à ceux du triglyphe.

DIGLYPHIS. s. m. [illegible] deux fois; [illegible] Bot. Genre d'orchidées [illegible] dées, établi pour une plante herbacée de Java, à feuilles lancéolées.

DIGNATION. s. f. (pr. *di-ghna-cion*). Action de daigner, bienveillance. Vieux mot tout à fait inusité.

* **DIGNE.** adj. 2 g. (du lat. *dignus*, même si-[illegible] la préposition *de*, [illegible] la préposition *en*, s'il précède. La gloire n'est un bien qu'autant [illegible] Buffon.

[illegible]

(MOLIÈRE.)

— *Digne de*, suivi d'un nom. Digne d'estime, de confiance, d'éloges, de récompenses. Digne [illegible] plus digne [illegible]

[illegible]

— *Digne de*, suivi d'un infinitif. Digne de vivre. Digne d'être aimé, adoré, respecté. Digne de commander. Digne de prononcer les oracles [illegible] écrite. (Malherbe.) Ces pécheurs ne sont pas *dignes* de secourir et de protéger ceux qui servent Dieu. (Mass.) Si vous n'êtes Romain, soyez *digne* de l'être. (Corn.) Que ses faits surpre-[illegible]

[illegible] Qu'il mérite d'être cru. Témoin digne de foi.

— *Digne que*. Un homme digne qu'on le regarde, qu'on l'estime, qu'on lui pardonne, qu'on le méprise. Des femmes dont le zèle est *digne* qu'on le loue. (Boil.)

— Il s'emploie quelquefois sans complément. Alexandre, en mourant, dit qu'il laissait son empire au plus digne.

— Qui mérite approbation. Rien n'est plus digne que la manière dont cet homme s'est conduit. Je médite un dessein *digne* de mon courage. (Rac.)

[illegible] répondu d'une manière *digne* de lui. (Boss.) Elle trouve une fille *digne* d'elle dans cette auguste princesse. (Id.) Elle est destinée au valeureux [illegible] *dignes* de lui, *dignes* d'elle et de leurs aïeux. (Id.) Vous [illegible] (La Bruy.)

— Avec un nom de chose pour sujet et un nom de personne pour régime. Elle savait que les [illegible] besoin de décoration pour être un spectacle [illegible] accords *dignes* de la harpe d'un psalmiste. (P. de St-Victor.)

[illegible]

— Proportionné, conforme, convenable, en parlant des choses en bonne et en mauvaise part. [illegible] plus *digne* de la grandeur de l'esprit humain que l'histoire des merveilles de Dieu dans les livres de Moïse. (Mass.)

— Absol. [illegible] ment, et quelquefois ironiquement.

[illegible]

— Ironiq. Il avait une face blême, très sérieuse et très *digne*, avec un collier de barbe grise, correctement taillé. (É. Zola.)

— Qui se distingue par ses vertus, ses qualités, ses mérites. Un digne sujet. Un digne [illegible] *digne* sang de nos rois. (Rac.) C'est d'un maître [illegible]

— Probe, honnête, estimable. Dans cette acception, il se place ordinairement avant le substantif. Un digne homme. Une digne femme. Un digne magistrat. Un digne ministre. Un digne serviteur.

— Par extens. Se dit aussi des choses. Il [illegible] Boil.

DIGNE (du lat. *Dinia*). Géogr. Ch.-l. du depart. des Basses-Alpes, à 750 kil. S.-E. de Paris, au confluent de la Bléone et de deux ruisseaux. [illegible] siècle; patrie de Gassendi; 6,800 hab.

***DIGNEMENT.** adv. D'une manière digne, noble, élevée. [illegible] *dignement* de cette suprême magistrature? (Fléchier.) Peut-on plus *dignement* mériter la couronne? (Corn.)

— Dans un sens moins rigoureux, signifie Comme il faut, convenablement. La postérité [illegible] *ment* des maximes évangéliques. (Fléch.) J'ai su [illegible] voir de ma vie? (J.-J. Rouss.)

— Selon ce qu'on mérite, selon ce dont on est digne. Remercier dignement. Récompenser dignement. C'est assez *dignement* répondre à tes bienfaits. (Corn.) Puisse le juste ciel *dignement* [illegible] (Rac.)

— *Dignement* se prend toujours en bonne part.

DIGNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dignifier. S'empl. adjectiv. et presque toujours ironiquement. Une personne dignifiée.

— Substantiv. Les nouveaux dignifiés.

DIGNIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dignus*, digne; *facere*, faire). Rendre digne, illustrer, élever en dignité, orner d'une dignité, accorder une dignité. Peu usité et ironique.

— SE DIGNIFIER. v. pron. Être dignifié.

* **DIGNITAIRE.** s. m. Celui qui est revêtu d'une dignité. Les dignitaires, les grands dignitaires de la couronne. Les dignitaires d'un chapitre de chanoines. Napoléon avait créé six places de grands dignitaires dans l'Empire français.

Fém. Les femmes titrées auprès des princesses, des souverains, sont des dignitaires. Dans les communautés, on donne le nom de [illegible] des principaux offices.

* **DIGNITÉ.** s. f. (étym. lat., *dignitas*; rad. [illegible] de dignité. La dignité du souverain. Affable à tous avec dignité. Aimable avec dignité. [illegible] avait non seulement de la *dignité*, mais encore du christianisme. (Fléch.) Il conserve sa [illegible] La fuite du luxe et de la profusion donne une [illegible] même ne donne point de rang; c'est celle qui [illegible] nislas.) On peut se donner des airs, jamais de [illegible] un visage sans physionomie. (Id.)

— Se dit des choses. La dignité du caractère, de l'esprit, du cœur. La dignité de la vertu, de la conduite. La dignité de la nature humaine. La dignité du rang. La dignité du discours. La dignité d'un grand royaume. La dignité de l'épiscopat. L'âme déchue de sa pre-[illegible] s'apercevoir de l'excellence de ce qui est de [illegible] morale, et de nous faire déchoir de la *dignité* de notre nature en nous livrant à l'esclavage des sens. (De Gérando.) La Romaine se tourna vers une vieille femme aux superbes traits ruinés, qui se tenait debout dans la *dignité* de sa robe de deuil. (De Gonc.)

— Par ironie, par dénigrement, Affectation d'importance, air hautain, orgueilleux. Dignité risible, compassée. Se donner, prendre des airs de dignité, de petits airs de dignité.

— *Dignité à*, suivi d'un infinitif. Il y a tant de *dignité* pour les grands à ne pas souffrir qu'on insulte devant eux la foi de leurs pères. (Massillon.)

— *La dignité d'un sujet, d'une matière.* L'importance, la noblesse d'un sujet, d'une matière. Comprendre la dignité de son sujet.

— Charge éminente, office considérable. Dignité souveraine, suprême, royale. Haute dignité. Grande dignité. Nouvelle dignité. Les premières dignités. Monter en dignité. S'élever en dignité. Être constitué en dignité. Aspirer, parvenir aux dignités. Combler de dignités. Les marques, les insignes d'une dignité. Dignité militaire, civile, judiciaire, ecclésiastique. Mépriser les dignités. Se démettre de sa dignité. Abolir une dignité. Avoir de la modération dans les plus grandes dignités. Fuir le [illegible] tes par des services importants. [illegible] d'un homme élevé en *dignité*, non selon sa valeur, mais à la mode des jetons, selon la prérogative de son rang. (Montaigne.) [illegible] *dignité* qu'à la fin il voulut quitter [illegible] il y a plus de gloire pour eux d'en être crus dignes par celui qui la leur accorde, que de s'en juger dignes eux-mêmes par leurs brigues [illegible] par son baptême. (Fléch.) Les plus hautes *dignités* ne sont que de beaux piédestaux, où l'on ne doit paraître que fort petit quand on n'y brille pas de sa propre vertu. (Brueys.) Les *dignités* sont comme les roches escarpées: les aigles ou les reptiles peuvent seuls y parvenir. (Mme Necker.) On pourrait souvent comparer les *dignités* à ces mausolées chargés des titres les plus pompeux, et au-dessous desquels on ne trouve que corruption et pourriture. (Stanislas.)

[illegible]

(GRESSET.)

— Bénéfice ecclésiastique auquel est attachée une prééminence, une fonction, une juridiction, comme celle d'archidiacre, de doyen, de trésorier, de prévôt, etc.

— Au pluriel, Ceux qui possèdent ces bénéfices. Il y a des cathédrales où toutes les dignités portent la robe rouge, d'autres où il n'y a que la première dignité. Peu usité dans cette acception.

— Astrol. Situation d'une planète dans le signe où elle a le plus d'influence.

— Hist. [illegible] Les six dignités de grand électeur, d'archichancelier de l'Empire, d'archichancelier d'État, d'architrésorier, de connétable et de grand amiral, établies par Napoléon Ier.

DIGOIN. Géogr. Ch.-l. de cant. [illegible] Loire et du canal du Centre. Construction de [illegible] merce de bois, grains, vins, fer; 4,200 hab.

DIGOIRE. s. f. Ancienne espèce d'épée.

DIGON. s. m. Mar. [illegible] la gorgère et l'étrave. ‖ Bâton qui porte une flamme ou un pavillon, et qu'on attache au bout d'une vergue.

— Pêch. Morceau de fer barbelé, ou demi-dard que l'on ajuste au bout d'une perche pour prendre le poisson plat entre les rochers de la basse mer.

DIGONE. adj. 2 g. (ét. gr., δὶς, deux fois; γωνία, angle). Hist. nat. Qui a deux angles.

DIGONOCARPE s. m. Bot. Syn. de [illegible]

DIGOT. s. m. Pêch. Syn. de DIGON.

DIGRAMME. s.m. (étym. gr., δὶς, deux fois; γράμμα, lettre). Gramm. Groupe de deux lettres qu'on pourrait exprimer par un seul caractère. *Ph* pour *f* est un digramme.

DIGRAPHE. adj. (ét. gr., δὶς, deux fois; γραφή, écriture). Qui est écrit en deux écritures différentes. Inscription digraphe.

— DIGRAPHE. s.m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, établi pour un insecte de l'Amérique du Nord.

DIGRESSER. v. n. 1re conj. (du lat. *digredi*, [illegible] si vraie et si piquante. (Ourry.)

DIGRESSEUR. s. m. Celui qui se livre à des digressions, qui aime les digressions. Rien n'est si fatigant que les bonds et les saccades [illegible] (Ourry.)

DIGRESSIF, IVE. adj. Didact. Qui consiste dans une suite de digressions. Suivre une marche digressive. Procéder par la méthode digressive.

* **DIGRESSION.** s. f. (ét. lat., *digressio*, formé du v. *digredi*, s'écarter, se détourner, sortir de). [illegible] digression. Aimer les digressions. [illegible] qui se laisse entraîner à mille digressions. S'égarer, se perdre dans les digressions. Quelques *digressions* que je cherche, je reviens malgré moi à ce cruel sujet de mon discours. (Fléch.) Vous ne verrez pas dans ce discours de ces *digressions* politiques qu'on accommode au sujet avec art, et qu'on ramène à la religion avec peine. (Id.) La *digression* peut animer et varier la conversation. (Ourry.)

— Astron. Éloignement apparent des planètes par rapport au soleil. Syn. D'ÉLONGATION.

DIGRESSIONNAIRE. s. m. Celui qui fait des digressions.

DIGRESSIVEMENT. adv. Par digression. Parler, raconter, écrire digressivement.

DIGUAIL. s. m. V. DIGUIAL.

* **DIGUE.** s. f. (du celt. *dig*, fosse). Hydraul. Massif de pierres, de terre, de charpente, de fascinages, destiné à contenir les eaux et à les soutenir à une hauteur déterminée pour les canaux, les bassins, les étangs, les retenues de moulin, ou encore, ayant pour objet de défendre les rives des fleuves, de la mer, de mettre une partie de territoire à l'abri des hautes marées et des débordements. On peut citer les digues de la Hollande, les digues de la Loire, plus connues sous le nom de *levées de la Loire*. Faire une digue. Asseoir une digue. Ouvrir, rompre, couper une digue. Quelquefois la violence des eaux emporte la digue. La digue qui ferme un étang se nomme *chaussée*; celle qui empêche les débordements d'une rivière, a nom *jetée*. La coupe d'une digue a la forme d'un trapèze; la base se nomme *pied* ou *empatement*, et est plus large que le sommet ou la *couronne*, qui s'élève de deux ou trois pieds au-dessus des hautes eaux; les côtes s'appellent *flancs*.

— Obstacle naturel que la terre oppose à la mer. [illegible] Fénelon.

— Fig. Frein, obstacle, barrière. Une digue contre les passions, le débordement des mœurs. Opposer une digue à la licence. Les passions rompirent les *digues* de la justice et de la raison. (Fléch.) Toutes ces résistances n'offriront

qu'une faible *digue* à l'impétuosité de sa course. (Massillon.)

On sait ces grands guerriers dont les fatales lignes Desséchent à ce torrent opposer tant de *digues*. (Boileau.)

DIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Diguer. S'emploie adjectiv. Cheval digué.

DIGUE-DIGUE. s. m. Arg. Attaque d'épilepsie.

— *Batteur de digue-digue.* Faux épileptique, qui simule une attaque de son mal pour apitoyer le public.

DIGUEMENT. s. m. Action de diguer. ‖ Ensemble des digues construites au bord de la mer ou d'un fleuve. Construire, élever un diguement. Un diguement solide, considérable.

DIGUER. v. a. 1re conj. P. et ch. Faire une digue.

— Manég. *Diguer un cheval.* Lui donner de l'éperon.

— SE DIGUER. v. pron. Être digué.

DIGUET. s. m. Morceau de bois taillé en pointe dont on se sert en Normandie pour aiguillonner les ânes.

— Prov. *Petit diguet fait avancer grand âne.*

— Engin de pêche. V. DIGON.

DIGUIAL. s. m. Pêch. Grand filet terminé par une nasse, que les pêcheurs tendent au pied des digues. ‖ Pl., des *diguiaux*.

DIGYNE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; γυνή, femelle). Bot. Qui possède en double les organes du sexe féminin, qui a deux pistils distincts, ou un style surmonté de deux stigmates, ou même deux stigmates sessiles.

— Térat. Qui a les organes du sexe féminin doubles.

DIGYNIE. s. f. (rad. *digyne*). Bot. Ordre de plantes du système sexuel de Linné, comprenant celles qui ont deux pistils.

— Térat. Classe de monstres, ayant pour caractère la présence du sexe féminin double chez un individu.

DIHALON. s. m. (étym. gr., δίς, deux fois; ἅλς, ἁλός, sel). Pharm. Emplâtre composé de deux sels.

DIHAS. s. m. Couverture d'écorce des Indiennes de la Guyane.

DIHÉLIE. s. f. (étym. gr., διά, à travers; ἥλιος, soleil). Astron. Nom donné quelquefois à l'ordonnée de l'ellipse terrestre, quand cette ordonnée passe par le foyer où se trouve le soleil.

DIHÉMATON. s. m. (étym. gr., διά, avec; αἷμα, sang). Pharm. Préparation dans laquelle entrait du sang d'oie et de canard.

DIHEPTAPODE. adj. 2 g. (étym. gr., δίς, deux fois; ἑπτά, sept; πούς, pied). Zool. Qui a quatorze pattes. Syn. de TETRADÉCAPODE.

DIHEXAÈDRE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; ἕξ, six; ἕδρα, base). Minér. Se dit des cristaux avant douze faces qui, prises six à six, et prolongées jusqu'à se réunir, donneraient deux solides hexaèdres. Chaux carbonatée dihexaèdre.

DIHYDRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; ὕδωρ, eau). Chim. Se dit d'un composé contenant deux fois autant d'hydrogène qu'un autre composé du même genre. Carbure dihydrique.

DIHYDRITE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; ὕδωρ, eau). Minér. Minéral d'un vert émeraude et qui est un phosphate de cuivre naturel contenant deux atomes d'eau.

DIÏAMBE. s. m. (étym. gr., δίς, deux; ἴαμβος, ïambe). Littér. anc. Pied des vers grecs ou latins, composé de deux iambes ou de quatre syllabes, dont la première et la troisième brèves, la seconde et la quatrième longues.

DIÏAMBIQUE. adj. 2 g. Littér. anc. Qui appartient au diiambe. Pied diiambique. Rythme diiambique.

DIIPOLIES. s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Jupiter *Polius*, ou *protecteur des villes*.

DIISOPROPYLE. s. m. Chim. Hydrocarbure qui prend naissance lorsqu'on soumet l'iodure d'isopropyle à l'action du sodium.

DIJON. *Divio*. Géogr. Ch.-l. du dép. de la Côte-d'Or, sur l'Ouche et le Suzon, à 315 kil. S.-E. de Paris, l'une des jolies villes de France. On y remarque le palais des États, la cathédrale de Saint-Bénigne, les églises Notre-Dame et Saint-Michel, le palais de justice, etc. Ancienne capitale de la Bourgogne, évêché, cour d'appel, académie universitaire avec facultés des lettres, des sciences, de droit, elle est aussi une ville de commerce. Patrie de Philippe le Bon, Bossuet, Crébillon, Rameau, de Brosses, Piron, Rude, Guyton de Morveau, etc. 55,500 h.

DIJONNAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Dijon.

— adj. Qui concerne Dijon ou ses habitants.

— DIJONNAIS. Géogr. Ancien pays de France, dans la Bourgogne, compris aujourd'hui dans le départ. de la Côte-d'Or; capit. Dijon.

DIJONNIER. s. m. Pot à moutarde. Moutardier.

DIKA. s. m. Substance alimentaire dont on fait du pain au Gabon.

DIKCHA. s. m. Cérémonie religieuse par laquelle les jeunes Indous sont admis dans la caste de leurs parents.

DIKE. s. f. Géol. Mur ou filon de lave.

DIKE. Astron. La 99e planète télescopique, découverte le 18 mai 1868 par M. Borelly.

DIKÉLÉ. s. m. Linguist. Nom d'un idiome parlé par quelques tribus nègres de la côte occidentale de l'Afrique.

DIKHEH. s. m. Ceinture en mousseline du pantalon large des Égyptiennes.

* **DILACÉRATION.** s. f. (pr. *di-la-cé-ra-cion*). Chir. Action de dilacérer. Division violente, séparation causée par une grande distension; déchirement. La dilacération des chairs. Inusité dans le langage usuel.

DILACÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Dilacérer. S'empl. adjectiv. Chairs dilacérées.

* **DILACÉRER.** v. a. 1re conj. (et. lat., *dilacerare*; rad. *lacerare*, déchirer). Se conjugue comme *Lacérer*. Mettre en pièces, séparer, rompre avec violence. Dilacérer les chairs.

— Peu usité dans le langage usuel. Dilacérer un papier, un acte.

— SE DILACÉRER. v. pron. Être dilacéré.

DILAIEMENT. s. m. Dilation, délai. Vieux mot.

DILANIATEUR, TRICE. adj. (ét. lat., *dilaniare*; rad. *laniare*, déchiqueter, déchirer avec effort). Phys. Qui déchire avec une violence soudaine. Les gaz qui se dégagent des matières explosibles enflammées sont des forces dilaniatrices.

* **DILAPIDATEUR, TRICE.** adj. Qui dilapide, qui dépense follement, qui détourne les deniers publics. Ministre dilapidateur.

— DILAPIDATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui dilapide. C'est un *dilapidateur*. (Acad.)

* **DILAPIDATION.** s. f. (pr. *di-la-pi-da-cion*). Action de dilapider. Dépense folle et désordonnée.

— Admin. Vol des deniers publics. Être accusé de dilapidation, convaincu de dilapidation, coupable de dilapidation. La *dilapidation* des deniers de l'État est un des crimes politiques dont les conséquences sont le plus funestes. Elle ne porte pas seulement atteinte à la prospérité matérielle du pays, mais encore à sa moralité. (C. Grenier.)

DILAPIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dilapider. S'empl. adjectiv. Fortune dilapidée. Finances dilapidées. Deniers publics dilapidés.

* **DILAPIDER.** v. a. 1re conj. (du lat. *dilapidare*, ôter, disperser les pierres; par analogie, détruire un édifice; et figurément, dissiper une fortune). Dépenser follement et avec désordre. Dilapider une immense fortune.

— Voler, détourner les deniers, les finances de l'État.

— SE DILAPIDER. v. pron. Être dilapidé.

— Syn. comp. DILAPIDER, DISSIPER. On *dissipe* en faisant des dépenses extraordinaires; on *dilapide* en dépensant les fonds avec les revenus.

DILAR. s. m. Entom. Genre de névroptères, famille des myrméléonides, établi pour une espèce des environs de Grenade.

* **DILATABILITÉ.** s. f. (rad. *dilatable*). Phys. Propriété qu'ont les corps de s'étendre et d'occuper un plus grand espace sous l'influence de la chaleur. Certains accidents fâcheux ont appris à prendre des précautions contre la puissance irrésistible qui résulte de la *dilatabilité*. (Villers.)

* **DILATABLE.** adj. 2 g. Phys. Qui peut se dilater, qui est susceptible de dilatabilité. Un corps dilatable. De tous les corps, l'air est le plus dilatable. Les corps solides sont beaucoup moins *dilatables* que les liquides. (Gault. de Claubry.)

— Qui peut s'agrandir. La pupille du chat est très dilatable.

DILATANT. part. prés. du v. Dilater. Qui dilate. Une jeune fille dilatant son cœur aux premiers rayons de l'amour.

* **DILATANT, ANTE.** adj. Phys. Qui produit la dilatabilité. Force dilatante. Vertu dilatante. Quand l'air comprimé commence à se dilater dans un espace plus grand, il est encore comprimé; conséquemment il reçoit une nouvelle force de la cause *dilatante*. (Buffon.)

— Chir. Qui est propre à dilater, à agrandir. On dit aussi *dilatateur*. La charpie n'est guère mise en usage comme corps *dilatant* qu'après l'ouverture des abcès et dans les plaies. Roux N'est-ce pas à la fois comme *dilatantes* et comme compressives qu'agissent les mèches qu'on emploie dans le rétrécissement squirreux du rectum? (Id.)

— Substantiv. Un dilatant. Les sétons, les sondes, les boules d'iris, sont des *dilatants*. (Acad.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

DILATATEUR, TRICE. adj. 2 g. Qui sert à dilater, à produire la dilatation.

— Anat. *Muscles dilatateurs.* Muscles qui, lorsqu'ils se contractent, dilatent les cavités aux parois desquelles ils ont leurs insertions.

* **DILATATEUR.** s. m. Chir. Instrument, corps dont on fait usage en chirurgie, soit pour entretenir libres et béants des canaux naturels, accidentels et artificiels, soit pour les dilater et les agrandir. On dit aussi *dilatant*. On emploie, comme dilatants ou dilatateurs, des corps mous, tels que des tentes, des mèches, des bandelettes effilées; ou des corps spongieux tels que des petites boules d'iris ou d'orange, les bougies élastiques, les bougies de cordes à boyau.

— Anat. Les muscles dilatateurs. Les dilatateurs de la poitrine.

* **DILATATION.** s. f. (pr. *di-la-ta-cion*). Didact. Action de dilater ou de se dilater.

— État de ce qui est dilaté.

— Action de rendre plus large. La dilatation des épaules. La souplesse des bras, la *dilatation* des épaules et l'affermissement des reins ne sont pas occupations d'une âme bien faite. (Malherbe.)

— Fig. Les conquêtes prodigieuses de Charlemagne furent la *dilatation* du règne de Dieu. (Bossuet.)

— Fig. Expansion du cœur. Il faut recevoir ces dons de Dieu avec *dilatation*. (Bossuet.)

— Chir. Agrandissement accidentel ou contre nature d'un canal ou d'une ouverture. ‖ Procédé opératoire qui a pour but d'augmenter ou de rétablir le calibre d'un canal, d'une cavité ou d'une ouverture, ou d'entretenir libre le trajet de certaines fistules.

— Phys. Augmentation de volume qu'éprouvent, sans changer de constitution, les corps soumis à l'action de la chaleur. La dilatation ou l'expansion des corps est un des effets de l'action du calorique. La *dilatation* est mise chaque jour à profit pour la construction des thermomètres. (Gault. de Claubr.)

* **DILATATOIRE.** adj. et s. m. Chir. Syn. de DILATATEUR.

DILATÉ, ÉE. part. pass. du v. Dilater. S'emploie adjectiv. Corps dilaté. Air dilaté.

— Fig. Cœur dilaté. Ame dilatée. Dès qu'il eut communié, il se sentit le cœur *dilaté*. (Volt.)

— Bot. *Partie dilatée.* Celle qui s'élargit en lame de la base au sommet.

— Entom. *Corselet dilaté.* Celui dont les bords latéraux sont grands et avancés, comme cela se voit dans la cigale.

* **DILATER.** v. a. 1re conj. (et. lat., *dilatare*; rad. *latus*, large). Phys. Augmenter, étendre, élargir le volume d'un corps en le soumettant à l'action de la chaleur, sans qu'il y ait désagrégation des molécules. Le calorique dilate tous les corps.

— Agrandir, rendre plus large. Dilater une plaie. Dilater un ballon.

— Fig. Mettre à l'aise, rendre joyeux. Il n'y a rien qui fortifie, qui rehausse et qui *dilate* l'esprit, que la vertu. (Malherbe.) L'espérance qui nous *dilate* présentement le cœur. (Mme de Sévigné.) Heureux ceux à qui Dieu daigne *dilater* le cœur. (Boss.)

— SE DILATER. v. pron. S'étendre. L'air se dilate. Les pores se dilatent par la chaleur. Parmi les corps solides, le zinc est celui qui se dilate le plus, le verre celui qui se dilate le moins. Parmi les liquides, l'alcool se dilate le plus, le mercure se dilate le moins. La pupille s'accoutume à une grande constriction, et ne se *dilate* plus qu'avec peine. (Richer.) Les corps gazeux peuvent aussi, sans changer de température, se *dilater* par le changement de pression. (Gaultier de Claub.) On voyait bientôt sa pupille grandir et se *dilater*. (Mérimée.)

— Fig. Votre convoitise, c'est un gouffre toujours ouvert qui ne dit jamais : C'est assez. Plus vous jetez dedans, plus il se *dilate*. (Bossuet.) Temps heureux où le cœur se *dilate* et s'occupe ordinairement de son bonheur. (Fléchier.) Vos lettres me prolongeront la vie; je les relis vingt fois, et mon cœur se *dilate*. (Volt.) Son nez crochu comme un bec de vautour, se *dilatait* violemment. (G. Flaubert.) Quand je fus dehors, ma poitrine se *dilata* comme celle d'un homme qui échappe à un mauvais rêve. (Ch. Nodier.)

DILATICORNE. adj. 2 g. (et. lat., *dilatus*, dilaté; *cornu*, corne). Hist. nat. Qui a les cornes ou les antennes dilatées sur un certain point.

DILATION. s. f. (pr. *di-la-cion*; du lat. *dilatio*). Action de différer. La *dilation* du baptême laissait un grand nombre d'enfants dans la malédiction. (Pascal.)

* **DILATOIRE.** adj. 2 g. (rad. *dilation*). Prat. Qui tend à prolonger, à différer, à retarder. Moyen dilatoire. Exception dilatoire. Les exceptions en général ne sont employées que comme des moyens *dilatoires*. (Teul.) Les exceptions *dilatoires* ne sont ordinairement présentées que dans un pur esprit de chicane, pour épuiser la patience du juge et nécessiter instruction sur instruction. (Id.)

DILATOIREMENT. adv. (rad. *dilatoire*). Prat. Avec délai, avec les délais nécessaires.

DILATOMÈTRE. s. m. (et. lat., *dilatus*, dilaté; gr. μέτρον, mesure). Phys. Espèce d'alcoomètre fondé sur la différence de dilatation de l'eau et de l'alcool.

DILATOMÉTRIQUE. adj. (radic. *dilatomètre*). Phys. Qui a rapport à la mesure de dilatation.

DILATRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une dilatris. ‖ DILATRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre dilatris.

DILATRIS. s. f. Bot. Genre d'hémodoracées, renfermant des plantes herbacées indigènes du Cap.

DILAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Dilayer. S'emploie adject. Un payement dilayé. Une affaire dilayée.

* **DILAYER.** v. a. 1re conj. (rad. *délai*). Différer, remettre à un autre temps. Dilayer un jugement, un payement, une affaire. Il ne se parle de ce que ne de bouche; aussi le quoi servent-il, fait-ce cette dextérité qu'on apprend à l'escrime, sinon de *dilayer* la mort de quelque moment? (Malherbe.)

— Neutral. Temporiser, user de remise, gagner du temps. Un homme qui délaye toujours, qui ne fait que dilayer. *Dilayant* ainsi sous ces couleurs, ils corrompirent leurs des meilleures et des plus anciennes maisons de la ville. (Amyot.)

— Ce verbe est vieux et tout à fait inusité.

* **DILECTION.** s. f. (pr. *di-lèk-cion*; ét. lat., *dilectio*, forme du v. *diligere*, chérir, aimer). Amour. C'est d'elle que nous tenons la révérence envers les dieux, et la *dilection* envers les hommes. (Malherbe.)

— N'est guère usité qu'en termes de dévotion, et signifie Charité. La dilection de Dieu pour nous. La dilection du prochain. Faire des progrès dans la dilection.

— S'empl. quelquefois au pluriel. Les dilections du cœur. Les saintes dilections qui remplissent notre âme.

— *Salut et dilection.* Formule de salutation dont le pape et l'empereur d'Autriche se servent en écrivant à certains princes. *Votre Dilection.* Titre honorifique donné aux électeurs en Allemagne.

DILEMITE. s. m. Hist. or. Nom par lequel on désigne quelquefois les princes Bouides, parce que Boiah, auteur de cette race, était né dans la province de Dilem.

DILEMMATIQUE. adj. 2 g. Log. Qui est de la nature du dilemme. Raisonnement dilemmatique. Forme dilemmatique.

* **DILEMME.** s. m. (pr. *di-lè-me*; èt. lat., *dilemma*, forme du gr. δίς, deux fois; λῆμμα, argument). Log. Argument reposant sur une alternative qui ne laisse point de milieu, et dont les conséquences particulières ne peuvent être combattues; il contient deux propositions différentes, dont on laisse le choix à l'adversaire, de telle sorte que, quoi qu'il accorde, la conclusion est toujours contre lui. Poser un dilemme, un dilemme sans réplique, un dilemme pressant. Le *dilemme* est un argument à deux tranchants, et dont la vivacité est tout à fait propre à la discussion orale et instantanée. (De Reiffenberg.)

DILÈNE. s. f. Bot. Syn. de DIPLOLÈNE.

DILÉPIDE. adj. 2 g. (et. gr., δίς, deux fois; λεπίς, écaille). Hist. nat. Qui a deux écailles.

DILEPTE. s. m. (et. gr., δίς, deux fois; λεπτός, mince). Infus. Genre de zoophytes à corps fusiformes, qui se trouvent dans l'eau de la Seine et des environs de Paris.

DILEPTIUM. s. m. (pr. *di-lèp-ti-omm*; et. préf., *di*; gr. λεπτός, mince). Bot. Section du genre lépidier.

* **DILETTANTE.** s. 2 g. (pr. *di-lèt-tan-te*; mot italien qui signifie *amateur, connaisseur*). Amateur passionné de musique, et, plus particulièrement, amateur de musique italienne. Un *dilettante* se prend de belle passion pour un compositeur, et ne trouve rien de beau que la musique de son auteur favori. (Castil-Blaze.) ‖ Pl., des *dilettanti*. Les *dilettanti* se donnent rendez-vous au Théâtre-Italien. (Castil-Blaze.) Les *dilettanti* font peindre sur leur maison le nom du maestro ou des artistes à la mode. (E. About.)

— Par extens. Celui qui s'occupe d'un art quelconque en amateur. La mélodie de ces vers n'est sensible que pour le très petit nombre des *dilettanti* de la prosodie. (Ch. Nodier.)

— Par extens. de ce dernier sens. Ernest faisait le tour de l'église, où il ne restait plus que les *dilettanti* de la dévotion. (H. de Balz.)

— S'emploie adjectiv. La haute classe *dilettante* n'aime que la musique vocale. (Castil-Blaze.)

L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **DILETTANTISME.** s. m. (rad. *dilettante*). Amour passionné pour la musique; spécialement, Goût prononcé pour la musique italienne. Le *dilettantisme* ne saurait se prendre en mauvaise part. (Castil-Blaze.) Lui aussi avait été pris de ce *dilettantisme* qui fut une des délicates passions de la noblesse avant la Révolution. (De Goncourt.) On ne m'ôtera pas de l'esprit qu'il entre un peu d'affectation dans le *dilettantisme* du Nord. (E. About.)

— Par extens. Les dilettanti. Le dilettantisme s'est donné rendez-vous à cette [illegible].

— Goût très vif pour un art autre que la musique. Le dilettantisme littéraire.

* **DILIGEMMENT.** adv. Avec diligence, en faisant diligence, promptement. Partez diligemment. Faites cela diligemment. Vous n'êtes pas revenu diligemment. Qu'il fasse les choses le plus *diligemment* qu'il pourra. (Rac.)

— Avec soin, avec choix, avec exactitude, avec attention. Étudier, examiner, considérer diligemment. Peu usité dans cette acception, qui est pourtant l'acception propre et primitive.

* **DILIGENCE.** s. f. (pr. *di-li-jance*; rad. *diligent*). Signifie proprement Exactitude d'attention et de soin. Toutes leurs soigneusement des *diligences* nécessaires pour brider les mouvements inconsidérés de notre jeunesse. (Malherbe.) Ah! quittez d'un censeur la triste *diligence*. (Rac.)

— *Faire ses diligences* [illegible] Rechercher avec [illegible]

[illegible] de cette princesse avaient fait leurs *diligen-* [illegible]

— *Faire acte de diligence.* Marquer que l'on [illegible]

User de diligence. Travailler, aller, courir, avec [illegible] ruine complète. (St-Prosp.) Manquons-nous en- [illegible] dépendance de tous ceux qui nous entourent. [illegible]

[illegible] diligence. Adraste avait fait une incroyable *diligence* pour faire le tour d'une montagne presque inaccessible. (Fénelon.)

— Prat. Poursuites. Faire ses diligences contre quelqu'un. Laisser périr une instance faute de diligence.

— Relig. Exercice que l'on fait faire aux enfants d'un catéchisme, et qui consiste à ana- [illegible]

— *En diligence*, loc. adv. En toute hâte. Agir en diligence, en grande diligence, en toute di- [illegible] *diligence*. (Corneille.) Couronnons, proclamons [illegible]

— *A la diligence de*, loc. prép. Sur la demande de, à la requête de. Les criminels sont pour- [illegible] ministère public.

[illegible] ze à vingt personnes, et étaient ordinairement servies par des chevaux de poste. Aller en diligence. Prendre la diligence. Monter en diligence. Arrêter, retenir une place à la diligence. L'intérieur, le coupé, la rotonde, l'impériale [illegible] véritable *diligence* (V. de Moléon.)

— Fig. et fam. *C'est la diligence embourbée.* C'est une personne très lente dans ce qu'elle fait.

— Se dit aussi pour Les personnes qui se trouvent dans une diligence. L'auberge où nous descendîmes, quoique d'une assez bonne apparence, était dépourvue de provisions; trois *diligences* et deux chaises de poste avaient passé, et, semblables aux sauterelles d'Égypte, avaient tout dévoré. (Brill.-Sav.)

— *Cheval de diligence.* Cheval propre au service des postes et des diligences.

— [illegible] Bateau public de voyage.

— Sorte de wagon de première classe.

[illegible] du proverbe qui dit qu'à l'aide de sa langue on peut aller à Rome.

* **DILIGENT, ENTE.** adj. (ét. lat., *diligens*, formé de *diligere*, choisir, examiner avec soin, avec attention). Signifie proprement Qui est soigneux, exact, assidu, attentif. Être diligent pour ses affaires. Avoir une diligente attention pour les moindres besoins de sa famille.

— Par extens. Laborieux, actif. Un écolier diligent. Paresseuse au printemps, en hiver [illegible]

DILIGENT. s. m. Techn. Machine qui sert [illegible]

DILIGENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Diligenter. [illegible]

DILIGENTEMENT [illegible]

* **DILIGENTER** [illegible] Diligenter quelqu'un.

— Hâter, presser, activer. Diligenter une affaire.

— Absol. Hâtez-vous, diligentez.

— SE DILIGENTER. v. pron. Se hâter, agir avec diligence. Ce verbe est familier.

DILIGER. v. a. 1re conj. Chérir. (Rabelais.)

DILITURATE. s. m. Chim. V. DILITURIQUE.

DILITURIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en chauffant l'acide azotique avec l'acide hydurilique. Il forme des sels nommés *dilituraies*.

DILIVAIRE. s. f. [illegible]

DILKAH. s. m. Sorte de cosmétique dont font usage les femmes de la Nubie et du Soudan.

DILLE. s. f. Fausset d'un tonneau. (Rabel.)

DILLÉNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une dillénie. || DILLÉNIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, qui a pour type le genre dillénie.

DILLÉNIE. s. f. (de *Dillen*, nom pr.). Bot. Genre de grands et beaux arbres de l'Asie tropicale, à fleurs jaunes ou blanches très élégantes; on en connaît une douzaine d'espèces dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins européens.

DILLÉNIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de DILLÉNIACÉ.

DILLNITE. s. f. (de *Dilln*, n. géog.). Minér. Substance argileuse blanche, analogue à la collyrite.

DILLWYNELLE. s. f. (de *Dillwyn*, n. pr.). Bot. Genre de phycées, qui a pour type la [illegible]

DILLWYNIE. s. f. (de *Dilwyn*, n. pr.). Bot. Genre de phaséolées, renfermant une trentaine d'espèces d'arbrisseaux d'Australie.

DILOBE. s. m. (du gr. δίς, ...; qui a deux lobes). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, qui a pour type le dilobe à tête bleue.

DILOBÉ, ÉE. adj. (rad. *dilobe*). Hist. nat. Qui a deux lobes.

DILOBÉIA. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; λοβός, lobe). Bot. Genre de grands arbres qui croissent à Madagascar, et dont les feuilles sont partagées au sommet en deux lobes inégaux.

DILOBITARSE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; λοβός, lobe; ταρσός, tarse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dilobitarse tuberculé, insecte du Brésil.

DILOBURE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; λοβός, lobe; οὐρά, queue). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des fulgoriens, renfermant des insectes du Brésil.

DILOCHIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; λόχος, cohorte). Ant. gr. Subdivision des cataphractes, des peltastes et des hoplites de la milice grecque, formant la moitié d'une tétrarchie, et comprenant la réunion de deux décuries ou *lochos*, ou *stiques*. La *dilochie* contenait trente-deux hommes en deux files et en seize rangs. (Bardin.)

DILOCHIE. s. f. (étym. gr., δίς, deux fois; λοχεία, enfantement). Bot. Genre d'orchidées malaxidées, établi pour une plante de l'Inde, caulescente et fort élégante.

DILOCHITE. s. m. Antiq. gr. Celui qui commandait une dilochie; c'était un homme de rang, tenant la tête de la file de droite.

DILOGIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; λόγος, discours). Log. Ambiguïté, double sens, équivoque.

— Litt. Drame qui a deux actions, ensemble de deux pièces qui n'en font plus qu'une.

DILOPHE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; λόφος, crête). Hist. nat. Qui porte une double crête ou deux huppes.

— DILOPHE. s. m. Entom. Genre de diptères de la famille des tipulaires, qui a pour type le dilophe vulgaire, très commun en France et en Allemagne.

— Ornith. Genre de troupiale d'Australie.

DILUCIDATION. s. f. (pr. *di-lu-ci-da-ci-on*). Action de dilucider, d'éclaircir. Vieux mot rajeuni, ainsi que *Dilucider, dilucide*, etc.

DILUCIDE. adj. 2 g. (du latin *dilucidus*). Clair, évident, intelligible, manifeste.

DILUCIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Dilucider. S'empl. adjectiv.

DILUCIDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dilucidare*; ...). Éclaircir, expliquer, développer. Dilucider une question embrouillée, difficile.

— SE DILUCIDER. v. pron. Être dilucidé.

DILUCIDITÉ. s. f. (rad. *dilucider*). Clarté, éclaircissement.

DILUCULE. s. m. (du lat. *diluculum*). Point du jour. Ce latinisme est de Rabelais.

DILUÉ, ÉE. part. pass. du v. Diluer. S'empl. adject. Liqueur diluée.

* **DILUER.** v. a. 1re conj. (du lat. *diluere*, délayer, détremper). Chim. Étendre d'eau une liqueur, une dissolution.

— Séparer les parties des corps, par la suspension dans l'eau.

Opérer la dilution homéopathique.

— SE DILUER. v. pron. Être dilué, étendu d'eau.

* **DILUTION.** s. f. (pr. *di-lu-cion*). Action de diluer, d'étendre d'eau une dissolution, une liqueur; procédé qu'on emploie ordinairement pour séparer les parties les plus ténues, qui, après l'agitation, restent les dernières en suspension et sont enlevées par la décantation. || Résultat de cette action. Je prends un petit tube renfermant une *dilution* à un decillionième de grain d'extrait de n'importe quoi. (J. Sandeau.)

— Opération par laquelle les homéopathes atténuent la dose d'un médicament en le diluant plusieurs fois.

DILUVIAL, ALE. adj. Géol. Syn. de DILUVIEN. Une pluie diluviale. || Pl. m., *diluviaux*.

DILUVIÉ, ÉE. adj. Géol. Submergé par un déluge.

* **DILUVIEN, ENNE.** adj. (du lat. *diluvies*, déluge). Qui a rapport au déluge. Les eaux diluviennes.

— Fig. Pluie diluvienne. Inondation diluvienne.

— Géol. Qui a rapport au diluvium, ou à la période quaternaire. || *Dépôt diluvien.* Dépôt fort irrégulier de sable, d'argile, de gravier à gros grains, dont la formation est due à d'anciens courants. || *Terrains diluviens.* Ceux qui ont été formés par des alluvions antérieures aux temps historiques.

DILUVIUM. s. m. (pr. *di-lu-vi-omm*; mot lat. signifiant *inondation*). Géol. Nom de dépôts de la période quaternaire composés de galets, sables, cailloux roulés de nature très diverse, mais qui sont le résultat d'un transport par les courants et les eaux. Ces terrains présentent absolument l'aspect des dépôts qui, de nos jours, se forment sur le bord de la mer ou par le débordement des fleuves.

DIMA s. m. Entom. V. DÎME.

DÎMABLE. adj. Sujet à la dîme.

DIMACHÈRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; μάχαιρα, épée). Antiq. gr. Gladiateur qui combattait avec deux épées.

DIMAGNÉTITE. s. f. Minér. Variété de magnétite.

* **DIMANCHE.** s. m. (du lat. *dies dominica*, jour du Seigneur). Le premier jour de la semaine, consacré au service de Dieu, chez les chrétiens. Ce jour appartient au Seigneur, parce que c'est celui de la résurrection de Jésus-Christ, et de la promulgation de la loi de grâce. Le dimanche de Pâques. Le dimanche de la Pentecôte. Le dimanche des Rameaux. Le premier dimanche du mois. Les dimanches de l'avent, du carême. Observer, sanctifier le dimanche, le saint jour du dimanche. Entendre la messe tous les dimanches. Les assemblées religieuses du dimanche remontent à l'institution même du christianisme. Le *dimanche* est à la fois un jour de repos et de religion. (Chateaubriand.) Le *dimanche* est un souvenir des plus grands événements du christianisme. (L'abbé Bandey.)

Dimanche gras. Dimanche qui précède immédiatement le mercredi des Cendres. Il y a un petit air de *dimanche gras* répandu sur votre dernière lettre, qui la rend d'un goût non pareil. (Mme de Sévigné.)

— *Dimanche de l'année.* Nom donné, dans le moyen âge, au jour de la résurrection de Jésus-Christ.

— Prov. *Tel qui rit vendredi dimanche pleurera.*

[illegible]

— *Habits des dimanches.* Ceux que l'on réserve pour les dimanches ou les occasions solennelles.

— Par extens. Prendre sa voix des dimanches, son air des dimanches, etc.

— *Brave comme un dimanche.* Bien mis.

— *Air de dimanche.* Apparence de joie, de fête.

— *Faire son dimanche.* Se reposer, ne rien faire. C'est la poste qui a fait son *dimanche* et m'a fait attendre votre lettre. (Mérimée.)

— *Écoles du dimanche.* Espèce de catéchisme fait dans les Églises protestantes.

— Se dit d'un jour de fête, de repos. La, tous mes jours sont des *dimanches*. Béranger. Dans le public, le contentement d'un beau spectacle, cette joie de faire d'un jour de semaine un *dimanche*, dominaient tout autre sentiment. (A. Daudet.)

— Pop. Se dit aussi d'un jour indéterminé, en parlant à celui qui fait une chose hors de propos. Tu éternueras *dimanche*. (Beaumarchais.)

— *Monsieur Dimanche.* Se dit, par allusion à un personnage d'une comédie de Molière, d'un créancier qui vient réclamer ce qui lui est dû. Holà! [illegible] *Dimanche* dans une antichambre. (Molière.)

[illegible] (LA FONT.)

— Hist. *Dimanche des brandons.* V. BRANDON.

— Mar. Le plus petit des palans dont on fait usage dans les grands bâtiments.

— Techn. Place laissée vide par les peintres.

DIMANCHIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fête, qui chôme les dimanches. Ce mot est burlesque.

DIMAQUE. s. m. (ét. gr., δίς, doublement; μάχη, combat). Antiq. milit. Nom de soldats [illegible] combattaient à pied et à cheval.

DIMASINE. s. f. Agr. Chemisette.

* **DÎME.** s. f. (contract. du latin *decima*, dixième. On écrivait anciennement *disme*, ou *desme*). Prélèvement d'un dixième des produits agricoles et industriels au profit du clergé régulier et séculier, ou des seigneurs. La dîme fut d'abord volontaire, et ensuite devint obligatoire. Il y avait des dîmes qui faisaient la douzième, la treizième partie; mais ordinairement elle consistait à prélever un dixième. Son origine date d'Abraham, qui s'engagea à donner spontanément au grand prêtre Melchisédech la dîme de tout le butin qu'il avait fait sur les quatre rois qu'il venait de vaincre; Jacob promit à Dieu la dîme de tous les biens qu'il pourrait acquérir dans la Mésopotamie. Moïse établit comme impôt plusieurs espèces de dîmes. Lever la dîme ou les dîmes. Payer les dîmes. Avoir la dîme d'une terre. Affermer les dîmes. Les *dîmes* ne portaient pas sur toutes les productions; elles pesaient inégalement sur celles qu'on y avait assujetties. (J. Garnier.) || Au XVIIIe siècle, les commerçants et les soldats étaient exempts de la dîme. [illegible] impôts, qui absorbaient depuis bien des siècles la meilleure partie des produits de la terre, fut prononcée par l'Assemblée constituante.

— *Dîmes anciennes.* Dîmes perçues sur les récoltes et autres produits de l'économie rurale, et exigées depuis longtemps et sans interruption, dans les terres en pleine culture. || *Dîmes de charnage.* Dîmes perçues sur la chair. || *Dîmes de droit.* Dîmes perçues en tout lieu. || *Dîmes ecclésiastiques.* Dîmes possédées [illegible] *Grosses dîmes.* Dîmes perçues sur les produits de la principale culture du pays, comme les vins dans les pays, vignobles, etc. || *Dîmes inféodées.* Dîmes tenues comme en fiefs, par les seigneurs et autres laïques, qui en recevaient l'investiture du monarque, sans le consentement duquel ils ne pouvaient les vendre. || *Dîmes insolites.* Dîmes exigées sur un genre de récoltes autres que celles assujetties ordinairement à ce prélèvement. *Dîmes locales.* Celles qui étaient particulières à certains lieux. *Dîmes mixtes.* Dîmes perçues sur les récoltes et sur les provenances des bergeries et des basses-cours. || *Dîmes novales.* Dîmes imposées sur terre récemment mises en culture. || *Dîmes ordinaires.* Celles qui n'excédaient point l'usage ordinaire. *Dîmes personnelles.* Dîmes imposées sur les salaires et l'industrie. *Dîmes réelles.* Celles qui se percevaient sur les récoltes. || *Dîmes solites.* Celles que les décimateurs étaient en possession de recevoir depuis quarante ans. || *Dîme de suite.* Demi-dîme que devait payer le cultivateur en passant d'un autre domaine. *Dîmes vertes et menues.* Dîmes perçues sur les produits des potagers.

— Fig. *Lever la dîme.* Faire un prélèvement qui n'est pas permis.

[illegible] (BÉRANGER.)

— Antiq. hébr. *Dîme de la dîme.* Dixième partie de toutes les dîmes que payait le peuple juif, cette partie était attribuée aux prêtres.

— Entom. Genre de coléoptères, de la famille des sternoxes, établi pour deux espèces qu'on trouve en Dalmatie, en Croatie et en Styrie.

— Hist. *Dîme saladine.* Contribution égale au dixième de tous les biens, meubles et immeubles, exigée par Philippe-Auguste en France, et par Richard Cœur de Lion en Angleterre, de tous ceux, laïques ou ecclésiastiques, qui ne prirent point part à la troisième croisade dirigée contre Saladin, 1189-1193. || *Dîme royale.* Impôt unique que Vauban proposa de substituer aux taxes multipliées et incohérentes qui pesaient sur la France. Présenté en 1695, puis en 1707, ce projet fut repoussé par Louis XIV.

DIME. s. m. Métrol. Monnaie d'argent des États-Unis, un dixième de dollar, ou 53 centimes. || *Demi-dime.* Vingtième d'un dollar.

DÎMÉ, ÉE. part. pass. du v. Dîmer. S'empl. adjectiv. Terres dîmées. Récoltes dîmées.

DÎMÉE. s. f. Droit de lever la dîme. Avoir la dîmée.

* **DIMENSION.** s. f. (pr. *di-man-si-on*; ét. lat., *dimensio*, de *dimensum*, supin du v. *dimetiri*, mesurer). Étendue, mesure d'un corps. [illegible] corps solides qui se mesurent sur la longueur, la largeur et la hauteur ou profondeur. Prendre les dimensions d'un bâtiment, d'un monument, d'une colonne.

— Fig. et fam. *Dimensions*, au pl. Mesures [illegible] Prendre ses dimensions dans une affaire. Échouer pour n'avoir pas bien pris ses dimensions.

[illegible]

— Fig. Ce qui fait qu'une chose est complète; qu'il n'y manque rien. Afin que votre courtoisie ait toutes ses *dimensions*, vous ne voulez point être remercié. (Malherbe.)

— *Prendre les dimensions de quelqu'un.* Le juger, l'apprécier. Maupertuis n'a pas les ressorts bien liants; il prend ses *dimensions* durement avec son quart de cercle. (Voltaire.)

— Action de mesurer. (Rabelais.)

Algèb. Degré d'une puissance ou d'une

équation. En général, une puissance a autant de dimensions qu'il entre de facteurs dans sa composition.

— B.-arts. Rapport d'un objet artificiel avec le même objet en nature. La dimension d'un portrait, d'un paysage, d'un tableau. La [illegible] dimension pour un portrait est la grandeur naturelle. Un paysage est toujours d'une dimension plus petite que nature.

Géom. Chacune des étendues à mesurer pour l'évaluation des surfaces ou des solides. *Géométrie à deux dimensions.* Géométrie plane. *Géométrie à trois dimensions.* [illegible]

Prat. *Timbre de dimension.* Timbre tarifé selon la grandeur du papier sur lequel il est apposé.

DIMENSIONNEL, ELLE adj. Qui se rapporte aux dimensions.

* **DÎMER** v. n. 1re conj. Avoir droit à la dîme. Dîmer sur un quartier de vigne, dans un champ, au pressoir, dans un village.

— Fig. [illegible]

(LA FONTAINE.)

— DÎMER v. a. Soumettre à la dîme. Dîmer une terre, un champ, une vigne.

SE DÎMER. v. pron. Être soumis à la dîme.

DIMÉRASPIS s. m. (ét. gr. [illegible], deux fois; [illegible], bouclier). Entom. Genre de diptères, insecte du pays des Illinois.

DIMÈRE adj. 2 g. (ét. gr. δίς, deux fois; μέρος, partie). Entom. Qui est composé de deux segments ou articles. Coléoptère dimère. DIMÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux qui n'ont ou paraissent n'avoir que deux articles à tous les tarses.

DIMÉRÈDE. adj. 2 g. (ét. gr. δίς, deux fois; μέρος, partie). Zool. Qui a des membres doubles. ‖ DIMÉRÈDES. s. m. pl. Ichthyol. Famille de poissons holobranches, comprenant ceux qui ont plusieurs rayons flexibles distincts aux nageoires pectorales.

DIMÉRÈZE. s. f. Bot. Syn. de CUPANIE.

DÎMERIE. s. f. Étendue d'un territoire sur lequel on avait droit de dîmer.

DIMERIE s. f. (étym. gr. δίς, deux fois; μέρος, partie). Bot. Genre de graminées [illegible], renfermant des petites et belles plantes découvertes dans l'Australie et l'Inde orientale.

DIMERLI. s. m. Métrol. V. DIMIRLI.

DIMÉROCRINITE s. m. (ét. gr. διμερής, divisé en deux; κρίνον, lis). Échin. Genre de zoophytes échinodermes pédicellés, de la famille des astérencrinides.

DIMÉROSOMATE adj. 2 g. (ét. gr. δίς, deux fois; μέρος, partie; σῶμα, corps. Zool. Qui a le corps divisé en deux parties. DIMÉROSOMATES. s. m. pl. Ordre de la classe des arachnides, comprenant ceux qui ont le corps divisé en deux grands segments.

DIMÉROSTEMME s. f. (ét. gr. δίς, deux fois; μέρος, partie; στέμμα, couronne. Bot. Genre de composées hélianthées, formé pour une herbe vivace brésilienne.

DIMESSE. s. f. Hist. ecclés. Membre d'une communauté de femmes, veuves ou filles, qui fut établie à Vicence en 1581, pour enseigner le catéchisme aux filles et soigner les pauvres femmes malades.

DIMÉTHOXALIQUE. adj. Se dit d'un acide résultant de l'action du zinc sur un mélange d'iodure et d'oxalate de méthyle.

DIMÉTHYL-BENZINE s. f. Chim. Hydrocarbure nommé plus souvent *xylène*.

DIMÉTHYLE. s. m. Chim. Corps formé par l'union de deux atomes de carbure et de six atomes d'hydrogène.

DIMÉTOPIE. s. f. (du gr. διμέτωπος, qui a deux fronts, par allusion à la forme du fruit. Bot. Genre d'ombellifères, formé pour de petites plantes ramifiées, velues, de l'Australie.

DIMÈTRE adj. (ét. gr. δίς, deux fois; μέτρον, mesure. Poés. gr. et lat. Qui est de deux mesures ou de quatre pieds. Vers dimètre.

— Substantiv. Un dimètre.

* **DÎMEUR.** s. m. Celui qui prélevait la dîme. Dîmeur pour un évêque. Dîmeur laïque.

DIMIDIÉ, ÉE adj. (du lat. *dimidiatus*, divisé par la moitié. Hist. nat. Qui est réduit de moitié, qui ne s'est développé qu'à demi. Syn. d'UNILATÉRAL.

DÎMIER. s. m. Anc. législ. Journalier chargé de recueillir la dîme. Syn. de DÎMEUR.

— Tâcheron qui opère la moisson dans la Drôme.

DIMINUANT. part. prés. du v. Diminuer.

DIMINUANT, ANTE. adj. Qui diminue, qui déprécie. Les jugements *diminuants* et étroits des petits hommes sur les grands hommes.

DIMINUÉ, ÉE. part. pass. du v. Diminuer. S'emploie adjectiv. Cette jupe a été trop diminuée.

Diminué par. Pourquoi craindre que la gloire d'un si grand homme puisse être *diminuée* par cet aveu? (Boss.)

Archit. *Colonne diminuée.* Colonne qui va se rétrécissant de bas en haut.

— Fortif. *Angle diminué.* Angle compris entre le côté extérieur et la face du bastion.

— Mus. Se dit d'un intervalle [illegible] dont on retranche un demi-ton par un bémol ajouté inférieure, ou par un bémol à la note supérieure. Intervalle diminué. Seconde diminuée. Quinte diminuée. Septième diminuée.

DIMINUENDO adv. (pr. *di-mi-nu-èn-do;* ital. *en diminuant*). Mus. Mot italien qui indique qu'on doit passer par une gradation insensible du fort au piano et du piano au pianissimo. Il est opposé à Crescendo.

* **DIMINUER** v. a. 1re conj. (du lat. *diminuere;* lat. *minus*, moins). Je diminue, nous diminuons. Je diminuais, nous diminuions, vous diminuiez. Je diminuerai. Que je diminue, que nous diminuions, que vous diminuiez. Que je diminuasse. Rendre moindre, rendre plus petit, par le retranchement de quelque partie. Diminuer la hauteur, la longueur, l'épaisseur d'un corps. Diminuer une colonne. Diminuer le prix d'une marchandise.

— Fig. Il augmente, il diminue, il rectifie toutes vos pensées. (Mme de Sévigné.)

Par ext. Réduire, restreindre. Diminuer sa dépense. Diminuer son bien, son revenu.

— Fig. Affaiblir. Les excès diminuent les forces vitales. Je ne crains pas de *diminuer* la grandeur des actions du roi. (Fléch.) Cet homme ne *diminuait* point sa ministère. (Id.) Il est certain que l'impunité et l'impatience ne *diminuent* un peu les émissions et le ton. (Id.)

Alléger. Diminuer les souffrances, les chagrins d'un ami.

Dénigrer, déprécier, ternir. Diminuer l'autorité, le crédit, la gloire de quelqu'un. Nous *diminuons*, nous dissimulons les éclats de leurs talents. (Mass.) Comme la gloire de V[otre] Éminence est assurée, la faiblesse de cette voix publique, je n'y mettrai point la faiblesse de mes pensées, ni la rudesse de mes expressions, qui pourraient *diminuer* quelque chose de son éclat. (Corneille.)

— *Diminuer à.* On lui grossit ses avantages, on lui *diminue* les vices publiques. (Mass.)

— *Diminuer de.* Retrancher, ôter. Ses voyages surmontent les fortunes qu'il avait conquises avant beaucoup *diminué* de sa vigueur. (Malherbe.) Ni les troubles, Zénobie, qui agitent votre empire, ni la guerre que vous soutenez virilement contre une nation puissante, depuis la mort du roi votre époux, ne *diminuent* rien de votre magnificence. (La Bruy.) Elle ne *diminua* rien de sa ferveur ni de sa tendresse. (Fléchier.) On vient à *diminuer* de l'affection qu'on a pour lui. (Id.)

DIMINUER v. n. Devenir moindre, plus petit, dans toutes les acceptions du verbe actif. Les eaux de la rivière diminuent. Le bouillon diminue. Les jours diminuent. Le [illegible] beaucoup diminué. Les eaux diminuent sensiblement. Les denrées vont peut-être diminuer. Les ressources de ce négociant diminuent. Ses appointements *diminuent*. (La Bruy.) Cette passion *diminue* avec celle de sa beauté. (Id.) La gloire des grands augmente ou *diminue* avec les intérêts de ceux qui les louent. (Mass.)

— Maigrir, dépérir, se dessécher. Un enfant, un malade qui diminue à vue d'œil.

— Dans le tricot, Faire des diminutions.

— Mar. *Diminuer de voiles.* Serrer les voiles pour affaiblir le sillage du vaisseau.

Dans ses temps composés, ce verbe prend l'auxiliaire *être*, pour marquer l'état, et l'auxiliaire *avoir* pour marquer l'action. Ses forces *sont diminuées*. Ce bouillon *a* bien diminué. Le prix du pain *est* enfin diminué depuis la récolte.

— SE DIMINUER. v. pron. Devenir moindre. Sa vie en même temps s'est diminuée. (Boss.)

DIMINUEUR, EUSE s. Celui qui diminue. Diminueur de salaires.

* **DIMINUTIF, IVE.** adj. Gramm. Qui diminue, qui adoucit la force d'un mot. Terme diminutif. Expression diminutive. Forme, désinence, terminaison diminutive. Fillette, femmelette, fleurette, Lisette, amourette, etc., sont des termes diminutifs de Fille, femme, fleur, Lise, amour.

DIMINUTIF. s. m. Mot formé d'un autre dont il restreint l'idée, dont il atténue l'énergie, ordinairement par l'addition d'une certaine forme terminative. *Fillette, globule, maisonnette*, etc., sont des expressions diminutives. *Fillette* est le diminutif de *fille*, *globule* est de *globe*, et *maisonnette* de *maison*, etc. Ce sont là des diminutifs physiques; il y a ensuite des diminutifs de compassion, de tendresse, d'amitié, etc. On est parfois touché au fond d'une sorte de sentiment tendre à la vue des petits des animaux, et par une suite de ce sentiment on leur donne des noms qui sont autant de diminutifs. C'est pourquoi nos anciens poètes ont fait tant de diminutifs, comme *rossignolet, agnelet, herbette*, etc. La langue italienne abonde en *diminutifs*. (Acad.)

[illegible]

Quel prétexte on peut donner à un nom deux degrés de diminutifs: *berger, bergerette, bergeronnette, herbe, herbette, herbelette.*

Les langues italienne et espagnole se prêtent beaucoup aux diminutifs; les langues du Nord s'y prêtent peu, ainsi que l'allemand et le français; du temps de Rabelais, de Marot et de Ronsard, la langue française offrait un grand nombre de diminutifs, dont on ne peut ne être [illegible].

Le diminutif est ordinairement la dernière [illegible] d'une famille: *Cuve*, s. m. *Calicule*, s. m. *Feuille*, s. f. *Foliole*, s. f. [illegible], s. m. *Mont*, s. m. *Monticule*, s. m.

Les adjectifs peuvent aussi avoir leurs diminutifs [illegible] par des modifications particulières [illegible], de [illegible], de beaute, de [illegible]: *Aigre, aigrelet, Blond, blondin; Gras, grassouillet, Pauvre, pauvrelet*, etc.

Les verbes ont aussi leurs diminutifs: *Chantonner* diminutif de chanter, *Trembloter*, diminutif de trembler; *Virloter*, diminutif de Virer.

Objet qui est en petit ce qu'un autre est en grand. Ce jardin est un *diminutif* de celui du Palais-Royal.

Exécution. Recherché mobile qui retient l'ouverture d'un tour [illegible].

* **DIMINUTION** s. f. (pr. *di-mi-nu-cion;* lat. *diminuere*). Amoindrissement d'une chose par le retranchement d'une partie de cette chose ou de la [illegible]. Diminution considérable. Légère diminution. Faire la diminution.

— Rabais. Faire une diminution sur les marchandises, sur le prix des denrées. Un marchand qui ne fait jamais de diminution.

— Réduction. La diminution des impôts, des taxes, des charges publiques. La diminution des dépenses, du revenu. Un État a, dans la *diminution* progressive de l'intérêt des capitaux, en temps prospère, un moyen de diminuer les charges de ce qu'on appelle la conversion et de la rente des rentes qu'il paye. (J. Garnier.)

— Dépréciation. La diminution des espèces monétaires. S'emploie aussi Rabais, en parlant des monnaies.

— Affaiblissement. La diminution des forces vitales. La transformation et la *diminution* continuelle de notre vie. (Fléch.)

Fig. La diminution de l'autorité, de la puissance, du crédit, des privilèges. Souffrir la diminution, quelque diminution, beaucoup de diminution. La [illegible] des malheurs prit est négligé [illegible] des accroissements [illegible] des *diminutions*. (La B.)

— Anc. mus. Division d'une note longue en plusieurs autres notes de moindre valeur.

— Anc. prat. Débat sur une déclaration de dépens qui s'élevait avant qu'un tiers eût taxé les divers articles [illegible].

Antiq. rom. *Diminution de tête.* Transformation dans l'état des personnes. On distinguait trois sortes de diminutions: la *maxima*, que l'on éprouvait lorsque l'on tombait en esclavage; la *media*, lorsque l'on perdait la cité; la *minima*, lorsqu'on sortait d'une famille.

— Archit. *Diminution des colonnes.* Rétrécissement graduel du fût de la colonne, à partir du bas ou seulement du tiers de la hauteur jusqu'au chapiteau.

— Blas. Syn. de BRISURE, surtout en Angleterre.

— Gramm. Retranchement d'une lettre dans un mot. Ainsi on écrivait *appercevoir*, et on écrit *apercevoir* par diminution.

— Rhét. Syn. de LITOTE.

— Techn. Se dit d'une ou plusieurs mailles qu'on passe au crochet, ou qu'on réunit ensemble au tricot.

DIMINUTIVEMENT. adv. D'une manière diminutive.

DIMION. Mot hébreu employé par Rabelais dans le sens d'Apparence, d'idée fantastique.

DIMIRLI. s. m. Métrol. Mesure de capacité de la Moldavie, équivalant à 19 lit. 0476.

* **DIMISSOIRE** s. m. (ét. lat. *dimissorius*, formé de *dimittere*, laisser aller). Nom des lettres par lesquelles un évêque consent qu'un de ses diocésains soit promu à la cléricature ou aux ordres sacrés par un autre évêque. Demander, obtenir, accorder un dimissoire.

* **DIMISSORIAL, ALE** adj. Qui contient un dimissoire, qui a force de dimissoire. N'est usité que dans cette locution: *Lettre dimissoriale.*

DIMITRI ou **DMITRI.** V. DEMETRIUS.

DIMOCARPE. s. m. Bot. Syn. de NÉPHÉLION.

DIMŒRIE. s. f. (du gr. διμοιρία, double portion). Antiq. gr. Escouade de la phalange grecque, équivalant à une hémilochie.

DIMŒRITE. adj. (du gr. διμοιρίτης). Antiq. gr. Qui reçoit double paye et double ration. Soldat dimœrite.

DIMŒRITE. s. m. Chef d'une dimœrie.

DIMORPHANDRE. s. m. (ét. gr. δίμορφος, biforme; ἀνήρ, homme, étamine en bot.). Bot. Genre de mimosées, qui a pour type le dimorphandre élevé, grand arbre du Brésil.

DIMORPHE adj. 2 g. (ét. gr. δίς, deux fois; μορφή, forme). Hist. nat. Qui est susceptible de revêtir deux formes différentes. Syn. de BIFORME. Se dit surtout en minéralogie, d'une substance qui peut donner des cristaux appartenant à deux systèmes différents.

— DIMORPHE s. m. Bot. Syn. de PARIVE.

— Entom. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, famille des [illegible]. Syn. de [illegible].

DIMORPHIDES s. m. pl. (ét. *dimorphe*). Entom. Famille d'hyménoptères porte-aiguillon, comprenant les genres mélecte et philérème.

DIMORPHIE. s. f. Minér. V. DIMORPHISME.

DIMORPHINE. s. f. (ét. *dimorphe*). Moll. Genre de céphalopodes fossiles, de la famille des [illegible].

— Minér. Variété de sulfure d'arsenic cristallisant dans deux systèmes différents.

DIMORPHIQUE adj. (ét. *dimorphe*). Qui a des formes appartenant à deux êtres d'espèces différentes.

DIMORPHISME. s. m. Hist. nat. Phénomène qui caractérise les substances dimorphes; en d'autres termes, Différence que présentent dans leurs formes des corps dont la composition chimique est identique, mais dont l'état moléculaire est différent.

— Bot. Déviation de forme d'un végétal.

DIMORPHOPÉTALE. s. m. Bot. Syn. de TÉTILLE.

DIMORPHOTHÈQUE. s. f. (ét. gr. δίς, deux fois; μορφή, forme; θήκη, boîte). Bot. Genre de composées séneçionidées, établi pour des herbes ou des sous-arbrisseaux du Cap.

DIMP. s. m. Métrol. Petite monnaie d'argent de l'ancien royaume de Pologne, qui valait environ 15 sols tournois de France.

DIMYAIRE. adj. 2 g. (étym. gr., δίς, deux fois; μῦς, muscle). Zool. Qui a deux muscles. ‖ DIMYAIRES. s. m. pl. Moll. Ordre de mollusques acéphales comprenant ceux qui ont deux muscles d'attache, et dont la coquille offre distinctement deux impressions musculaires séparées et latérales.

DIMYE adj. 2 g. Hist. nat. Syn. de DIMYAIRE.

DIMYLUS s. m. (pr. *di-mi-lus;* ét. fr. pref. *di;* gr. μύλος, dent molaire). Mamm. Genre de talpiens insectivores dont on ne connaît que des mâchoires inférieures.

DINA. Fille de Jacob et de Lia, née l'an du monde 2259, av. J.-C. 1750; fut enlevée et violée par Sichem, fils du roi des Hévéens.

DÎNADE. s. f. Agric. Quantité de vignes qu'un homme peut labourer depuis le matin jusqu'à l'heure de son dîner.

DINAN. Géogr. Ch.-l. d'arr. du départ. des Côtes-du-Nord, à 56 kilom. E. de Saint-Brieuc, sur une colline qui domine la Rance. Commerce actif par le canal d'Ille-et-Rance; céréales, farines, cidre, toiles à voiles, bois de construction, peaux, cuirs, etc. Patrie de Duclos; 10,000 hab.

* **DINANDERIE** s. f. Techn. Nom collectif de tous les ustensiles que l'on fabrique en cuivre jaune, comme batterie de cuisine. La dinanderie est ainsi nommée de *Dinant*, ville de Belgique, où l'on fabriquait les plus beaux ustensiles en ce genre.

DINANDIER. s. m. Techn. Fabricant, marchand de dinanderie.

DINANDOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de la ville de Dinan, en Bretagne.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

DINANT. (*Dinandium*). Géogr. Ville de la prov. de Namur (Belgique), sur la rive droite de la Meuse. Ville très ancienne, connue au moyen âge par ses ouvrages en cuivre, désignés sous le nom de *dinanderie;* 6,100 hab.

DINANTAIS, AISE. adj. et s. Synon. de DINANTOIS, OISE.

DINANTOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de la ville de Dinant, en Belgique.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

DINAR. s. m. Métrol. Monnaie de Perse de la valeur de 13 à 14 francs. Tu en retirerais encore les dix mille *dinars* qu'elle t'a coûtés. (Mérimée.)

DINARDE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour un insecte qui habite en Europe dans les fourmilières.

DINARD-SAINT-ENOGAT Géogr. Bourg du cant. de Pleurtuit, arr. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine); 3,900 hab.

DINARI. Géogr. Point culminant d'une chaîne de montagnes alpines qui parcourt l'Illyrie, la Croatie, la Dalmatie, la Bosnie et l'Albanie, sur une longueur de 72 myriamètres. Le Dinari est haut de 2,260 mètres.

DINARIQUE adj. 2 g. Géogr. Se dit d'une chaîne de montagnes faisant partie du système des Alpes, et dont le Dinari est le plus haut sommet. Monts dinariques. Chaîne dinarique.

DINARQUE. Dernier des dix orateurs attiques, né à Corinthe vers 361 avant J.-C. Il appartint, à Athènes, au parti macédonien, qu'il soutint en composant des discours que d'autres prononçaient. Attaché à la fortune de Phalère, il s'enfuit à l'approche de Démétrius Poliorcète, 307. Hésiod. [illegible] son ami, le fit rappeler d'Eubée en 292. On ignore quand mourut vers 280.

DÎNATOIRE adj. 2 g. Qui concerne le dîner, ou qui tient lieu de dîner. Déjeuner dînatoire. Repas dînatoire. Ces locutions sont vieillies; on dit mieux *déjeuner dîner.*

DINCA. s. m. Ornith. Genre de passereaux conirostres habitant le Chili et le Pérou.

* **DINDE.** s. f. Ornith. Femelle du dindon, appelée autrement *poule d'Inde.* Une dinde far-

[illegible] en galantine. [illegible] goût, qu'attend-on? que désire-t-on? que voit-[illegible] (Brillat-Savarin.)

[illegible] dinde.

[illegible] dans le midi de la France.

[illegible] dre bon sens.

* **DINDON.** s. m. (rad. *Inde;* par allusion à son origine américaine, cet animal a été nommé [illegible] tentrionale, d'où il a été importé en France vers [illegible] sur une partie [illegible] coup plus considérable. Le premier qui fut [illegible] ceptible d'affections très vives, surtout la fe-[illegible] les gallinacés. On lui attribue de la stupidité, [illegible] sinon le plus fin, du moins le plus savoureux de nos oiseaux domestiques. (Id.)

[illegible] relations antérieures n'autorisent pas sa familiarité.

[illegible] Très bête, très colère, très gourmand.

— *C'est la danse des dindons.* Se dit en parlant d'une chose qu'on a l'air de faire de bonne grâce, quoique ce soit à contre-cœur, par comparaison avec les sauts que feraient des dindons placés sur une plaque de tôle brûlante.

— *C'est un dindon, un franc dindon, un vrai dindon.* C'est un homme stupide, sans aucune intelligence.

[illegible] *le dindon de la farce.*

[illegible]

DINDONIPHILE. [illegible] gr. φιλέω, j'aime). Celui, celle qui aime, qui savoure [illegible] Brillat-Savarin.

DINDONNADE. s. f. Art vétér. Maladie [illegible] petite vérole. La dindonnade se manifeste par [illegible] aux environs et dans l'intérieur du bec, soit aux parties dénuées de plumes; elle est ordi-[illegible]

DINDONNÉE. [illegible] donner.

* **DINDONNEAU.** s. m. Ornith. Jeune dindon.

DINDONNER. v. a. 1re conj. Duper, traiter comme un dindon. Je n'ai jamais été chiche [illegible]

DINDONNIER, ERE. [illegible] aux dindons.

[illegible]

— Fig. Ceux-là pourtant se distinguaient [illegible] blanc. (A. Daudet.)

* **DINDONNIER, ERE.** s. Gardeur, gardeuse de dindons.

[illegible] maisons et naissance, sans nulle beauté ex-[illegible] bures, et la bonne *dindonnière* Montchevreuil [illegible] Mme de Sévigné.

DINDORNIER. s. m. Arg. Infirmier.

DINDOULETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de l'hirondelle dans le midi de la France.

DINDYME. [illegible]

DÎNÉ. s. m. Ancienne orthographe de DÎNER.

DINÈBRE. s. f. Bot. Syn. de LEPTOCHLOA.

* **DÎNÉE.** s. f. Repas et dépense qu'on fait à dîner en voyageant, tant pour les hommes que pour les chevaux. Il nous en a peu coûté pour la dînée.

[illegible] reçus votre lettre à la *dînée.* (Id.)

DINÉMAGONE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; νῆμα, filet; ἄγονος, stérile). Bot. Genre de malpighiacées, renfermant des sous-arbrisseaux du Chili.

DINÉMANDRE. [illegible] du Chili, à fleurs jaunes.

DINÉMATURE. s. m. Crust. V. DINÉMOURE.

DINÈME. adj. 2 g. [illegible] νῆμα, filament). Zool. Qui est muni de deux filaments ou tentacules.

DINÈME. s. m. [illegible] zome rampant, originaire des Antilles et du Mexique.

DINÉMOURE. s. m. [illegible]

* **DÎNER.** v. n. 1re conj. [illegible] retarder l'heure de leur dîner, finiraient par [illegible] zarres et charmants. (De Gonc.)

[illegible]

— *Dîner souper.* [illegible]

Donner à dîner. Inviter des personnes à dîner chez soi. Hier, vendredi, il nous donna à dîner en poisson. (Mme de Sévigné.)

— *Dîner en ville.* Dîner hors de chez soi.

— *Dîner sur le pouce.* Dîner à la hâte et debout.

Dîner avec une personne. Dîner en compagnie de cette personne. J'ai dîné avec mon ami.

— *Dîner d'une chose.* Dîner d'un poulet, d'une tranche de bœuf. L'oiseau n'est plus, vous en avez dîné. (La Font.)

— Fig. Ils *dînent* de mensonge et soupent de [illegible]

[illegible]

* **DÎNER** ou **DÎNÉ.** s. m. Le principal repas de la journée. Les Romains le faisaient vers le soir; au moyen âge, on dînait à midi; l'usage l'a fixé, ensuite, de quatre à six heures, [illegible] *dîner* l'autre. (Montesq.)

[illegible]

— *Dîner de garçons.* Dîner où il n'y a que des hommes.

[illegible]

Ensemble des mets qui composent le dîner. Faire le dîner. Commander le dîner. Apprêter le dîner. Servir le dîner. Dîner froid. Dîner chaud. Mettre le dîner sur table. Manger le dîner.

[illegible]

— La nourriture qu'on prend en dînant. Avoir son dîner sur l'estomac. Ne pouvoir digérer son dîner.

— Prov. *Qui garde son dîner, il a mieux à souper.* Il faut se réserver des ressources pour l'avenir.

[illegible]

DINERADE. s. f. Métro. Ancienne mesure de superficie usitée dans le département de la Haute-Garonne; elle valait un peu moins des deux cinquièmes de l'hectare.

DINÈRE. s. f. Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des muscides créophiles, établi pour cinq espèces, dont trois d'Europe et deux exotiques.

DINÈTE. s. m. [illegible]

— Bot. Syn. de PORANE.

* **DÎNETTE.** s. f. (dimin. de *dîner*). Petit repas, ordinairement simulé, que des enfants font entre eux, ou avec leur poupée. Faire la dînette. Tu me rappelles le temps où tu voulais toujours faire la *dînette* dans ma poche. (De Goncourt.)

— Petit repas familier.

* **DÎNEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui est d'un dîner. Être un des dîneurs, une des dîneuses.

— Celui, celle dont le dîner est le principal repas.

— Grand mangeur. C'est un franc dîneur, un beau dîneur.

— [illegible] tions.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

DINEURE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; νεῦρον, nervure). Entom. Genre d'hyménoptères, qui a pour type le dineure de Geer, d'Angleterre.

DINEUTE. s. m. (du gr. δινεύω, je tourne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type le dineute javanais.

DINGA. s. f. Mar. Barque de la côte du Malabar, qui a beaucoup d'élancement et dont la quille est très courbée.

DINGÉ. Géogr. Bourg. du cant. de Hédé, arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine); 2,300 hab.

DINGHI. s. m. Sorte de bateau indien.

DINGO. s. m. Mamm. Chien sauvage d'Australie.

DINGUER. v. n. 1re conj. Pop. Frapper, jeter par terre, écorbuter.

Envoyer dinguer. [illegible] l'autre l'avait envoyé *dinguer*, en accusant la [illegible] (E. Zola.)

DINH-BAC. s. m. [illegible]

DINIDOR. s. m. Entom. Genre d'hémiptères [illegible] tacheté du Brésil.

DINIQUE. adj. 2 g. (du gr. δῖνος, vertige). Médec. Qui est propre à combattre le vertige.

DINITE. s. m. (de *Dini*, n. pr.). Minér. Substance blanche hyaline contenue dans le bois fossile de [illegible], en Toscane.

DINITROPHÉNATE. s. m. [illegible]

DINITROPHÉNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide inodore, de couleur blonde et de saveur amère, colorant la peau en jaune.

DINITROTHYMOL. s. m. Chim. Composé résultant de la substitution de deux atomes de nitrile à deux atomes d'hydrogène dans le thymol.

DINKA. s. m. pl. Peuplade nègre de l'Afrique qui habite sur la rive droite du Bahr-el-Abiad.

— **DINKA.** s. m. Linguist. Idiome de cette peuplade.

DINKARD. s. m. Philol. Recueil de fragments, en langue pehlvie, relatifs au mazdéisme.

DINOBRYEN, ENNE. adj. Infus. Qui ressemble au dinobryon. || **DINOBRYENS.** s. m. pl. Famille [illegible] le genre dinobryon.

DINOBRYN, YNE. adj. Infus. Syn. de DINOBRYEN.

DINOBRYON. s. m. (ét. gr., δῖνος, gouffre; βρύον, mousse). Infus. Genre de zoophytes infusoires, qui a pour type le dinobryon sertulaire dont le corps des animalcules est vert et le polypier diaphane.

DINOCHARIS. [illegible] de zoophytes infusoires, comprenant des animaux [illegible] gnantes.

DINOCORIS. s. f. Entom. Syn. de DINIDOR.

DINOCRATE. Architecte macédonien, contemporain d'Alexandre le Grand, rebâtit le temple de Diane à Éphèse, brûlé par Érostrate, et construisit Alexandrie.

DINODE. s. m. (du gr. δινώδης, tournoyant). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, qui a pour type le dinode rufipède, commun en Europe.

DINODÈRE. s. m. (ét. gr., δινός, rond; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des [illegible] dinodère ocellé, insecte propre à l'Angleterre.

DINOME. [illegible] nome perforé, originaire du Mexique.

DINOMORPHE. s. m. (ét. gr., δινός, rond; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des brachydérides, qui a pour type le dinomorphe pimélioïde, originaire du Brésil.

DINOPHYSE. s. m. (ét. gr., δῖνος, gouffre, φύσις, nature). Infus. Genre de zoophytes infusoires.

DINOPS. s. m. (ét. gr., δινός, rond; ὤψ, œil). Mamm. Genre de chéiroptères, formé pour une espèce de chauves-souris d'Italie.

DINORNIS. s. m. (ét. gr., δεινός, grand, terrible; ὄρνις, oiseau). [illegible] la Nouvelle-Zélande.

***DINOSAURIENS.** [illegible] σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles fossiles, découvert dans l'oolithe de la Grande-Bretagne. [illegible] reptiles fossiles, terrestres et gigantesques, comprenant les genres mégalosaure, hylæosaure et iguanodon.

DINOSTRATE. Géomètre grec, élève et ami de Platon, vers la fin du IVe siècle avant J.-C.

* **DINOTHERIUM.** [illegible] dont on trouve les restes dans les sables et les calcaires supérieurs de divers bassins du centre de l'Europe. Le dinotherium surpassait en grandeur et en force les plus gros éléphants.

Mâchoire de dinotherium [illegible]

DINOUART (Joseph-Antoine-Toussaint). Prêtre, 1716-1786, chanoine du chapitre de Saint-Benoît, à Paris. Se livra à des compositions littéraires, et publia un *Journal ecclésiastique* ou *Bibliothèque des sciences ecclésiastiques.*

DINTRIR. v. n. 2e conj. Crier, en parlant de la souris. Onomatopée créée par l'abbé de Marolles. Elle est inusitée.

DIOBOLE. s. m. (de *di*, préf., et *obole*). Antiq. gr. Poids et monnaie d'Athènes qui valait deux oboles.

— Anc. médec. Poids médical, scrupule.

* **DIOCÉSAIN, AINE.** adj. Qui est du diocèse, en parlant des personnes et des choses. Clergé diocésain. Bréviaire diocésain. Catéchisme diocésain. Statuts diocésains. Rit diocésain. Liturgie diocésaine.

— *Évêque diocésain*. [illegible]

[illegible]

DIOCÉSARÉE. Géogr. [illegible] *Paflos*.

* **DIOCÈSE**. s. m. [illegible] **de l'empire.**

[illegible] chef-lieu épiscopal d'un diocèse. Avant l'Assemblée constituante, on comptait en France 135 diocèses; [illegible] près le concordat de 1801, il n'y eut plus que 60 [illegible]. Depuis, le nombre en a considérablement augmenté.

DIOCH. s. m. (pr. *di-ok*). Ornith. Genre de passereaux conirostres de l'Afrique.

DIOCHUS. s. m. [illegible]. Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des staphylinides, qui a pour type le diochus nain, très petit insecte [illegible] de la Colombie.

DIOCLÉE. s. f. de *Dioclès*, nom pr.). Bot. Genre de phaséolées, renfermant de belles plantes volubiles qui croissent dans l'Amérique tropicale.

DIOCLÉES. s. f. pl. Antiq. Fêtes que les Mégariens célébraient au printemps en l'honneur de Dioclès, jeune homme qui mourut en défendant un ami.

DIOCLÈS. Législateur syracusain, vers l'an 412 av. J.-C. Ses lois furent adoptées par plusieurs villes de Sicile.

— DIOCLÈS, *de Péparèthe*. Le plus ancien des historiens grecs qui traitèrent de la fondation de Rome. Il a, le premier, mêlé les traditions [illegible] au IIIe siècle av. J.-C.

— DIOCLÈS, *de Caryste*. [illegible]

— DIOCLÈS. Géomètre grec [illegible] la courbe nommée cycloïde, pour la solution du problème de deux moyennes proportionnelles.

DIOCLÉTIEN, ENNE. adj. Hist. Qui est de l'empereur Dioclétien. *Ère dioclétienne*. V. ÈRE.

DIOCLÉTIEN (Caius Valerius Jovius). Empereur romain, né près de Salone, en Dalmatie, 245-313, d'une famille obscure, fut un [illegible] 284, fut proclamé empereur par les soldats, [illegible] en 305. Dioclétien, retiré à Salone, y mourut en 313.

DIOCTAÈDRE. adj. 2 g. [illegible] faces la combinaison de deux octaèdres différents. Pyroxène dioctaèdre.

DIOCTONAL, ALE. adj. [illegible] dioctonal.

DIOCTOPHYME. s. m. Helminth. Syn. de STRONGLE.

DIOCTRIE. s. f. Entom. Genre de diptères [illegible]

DIODESME. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, qui [illegible] insecte entièrement noir.

DIODIE. s. f. [illegible] croît le long des chemins. Bot. Genre de plantes [illegible] arbrisseaux qui croissent dans les régions tropicales du nouveau continent.

DIODON. s. m. (étym. gr., δίς, deux fois; ὀδούς, dent). Ichtyol. Genre de plectognathes, renfermant des poissons propres aux mers [illegible]

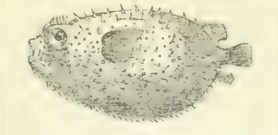

Diodon.

orbes épineux, jouissent de la propriété de se [illegible] d'air. On ne peut manger leur chair sans redouter un empoisonnement.

— Mamm. Espèce de dauphin.

— Ornith. Genre de faucons à bec bidenté.

DIODONCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; ὀδούς, dent; κεφαλή, tête). Térat. Monstre qui offre une double rangée de dents.

DIODONTE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois, [illegible] pour type le diodonte du Cap. || Genre d'hyménoptères [illegible] le diodonte triste de France.

— Bot. Genre de composées sénécionidées, voisin des coréopsis.

DIODORE *de Sicile*. Historien grec, né à Agyre en Sicile, vivait vers 50 av. J.-C. On ne sait sur lui que peu de choses. Il consacra trente années de voyages et de recherches à son histoire universelle, laquelle contenait en 40 livres [illegible] fragments.

DIODYRYNQUE. s. m. [illegible] res, forme pour des insectes d'un jaune rougeâtre, connus en Europe et aux États-Unis.

DIŒCÈTE. s. m. [illegible] nistrateur). Antiq. gr. Intendant, trésorier.

* **DIŒCIE**. s. f. [illegible] maison). Bot. Vingt-deuxième classe du système sexuel de Linné, comprenant les plantes qui ont des fleurs unisexuelles, mâles sur un individu, femelles sur un autre.

DIŒCIQUE. adj. Bot. Qui a rapport à la diœcie.

DIOGDOÈDRE. s. m. Minér. Cristal offrant le phénomène de la diogdoédrie.

DIOGDOÉDRIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; ὄγδοος, huitième; ἕδρα, base). Minér. État d'un cristal formant deux pyramides à base carrée, [illegible]

DIOGDOÉDRIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui offre le caractère de la diogdoédrie.

DIOGÈNE, *d'Apollonie*. Philosophe ionien, vivait vers l'an 472 avant l'ère chrétienne, vint s'établir à Athènes, où il fut persécuté par la caste sacerdotale. On a conservé trois fragments [illegible]

— DIOGÈNE, *de Sinope*. Philosophe grec de l'école cynique, né à Sinope en 413 av. J.-C., [illegible] disciple d'Antisthène, et propagea avec zèle la philosophie cynique. Il enseigna le mépris des soucis et des convenances sociales par l'exemple d'une vie dont la simplicité était portée à l'excès. Les Anciens ont raconté sur lui une foule d'anecdotes.

— DIOGÈNE LAERCE ou DE LAERTE. Ne peut être à Laerte, ville de Cilicie, vivait au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Il est l'auteur d'un ouvrage [illegible] choix, sans critique, sans ordre, le livre de Diogène renferme cependant de précieux renseignements.

DIOGÉNIQUE. adj. 2 g. Philos. Qui concerne Diogène. Cynisme diogénique.

[illegible]

DIOGÉNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Diogéniser.

DIOGÉNISER. v. a. [illegible] dicité.

DIOGÉNISME. s. m. [illegible] cynisme, à la manière de Diogène.

DIOGGOT. s. m. Techn. Huile ou goudron que donne le bouleau en brûlant.

* **DIOÏQUE**. adj. 2 g. (rad. *diœcie*). Bot. Se [illegible]

DIOÏQUES. s. f. pl. Malac. Section de céphalopodes, comprenant ceux de ces animaux qui ont les sexes distincts, portés par des individus différents.

DIOIS. (*Diensis pagus*). Géogr. Petit pays du Dauphiné [illegible] il fut incorporé à la Provence; en 939, au royaume d'Arles, et au Dauphiné en 1033. Sa capitale était Die.

DIOLABA ou **DIOLIBA**. Géogr. Grande rivière d'Afrique, appelée vulgairement *Niger*.

DIOLE. s. m. Diable. (Rabelais.)

DIOMATE. s. m. Bot. Nom d'un arbre de la [illegible]

DIOMÈDE. Roi des Bistones en Thrace, fils de Mars et de Cyrène. Il nourrissait ses chevaux de chair humaine. Hercule, vainqueur, le fit dévorer par ces mêmes chevaux.

— DIOMÈDE. Fils de Tydée et de Déipyle, prit part à la guerre des Épigones, mena les Argiens [illegible] Italie où il fonda, dit-on, Argos Hippium, Sipontum, Canusium, Salapia, Maleventum. Mort, il reçut les honneurs divins.

— *Champs de Diomède*. Partie de l'Apulie où Diomède vint se fixer après le siège de Troie. C'est dans les champs de Diomède que se donna la bataille de Cannes.

— DIOMÈDE. Grammairien latin [illegible] probablement. On a de lui *De Oratione libri III*.

DIOMÉDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre diomédée. || DIOMÉDÉES. s. f. pl. Tribu de plantes qui a pour type le genre diomédée.

DIOMÉDÉE. s. f. Bot. Syn. de BORRICHIE.

— Ornith. Nom de deux espèces des genres pic et sphénisque. || Nom scientifique du genre albatros.

DIOMÉDIEN, ENNE. adj. Qui concerne Diomède. *Les diomédiennes* [illegible] Compagnons de Diomède, revêtus de la forme d'un oiseau de mer.

DIOMÉIES. s. f. pl. Myth. gr. Fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Jupiter *Diomus*.

DIOMORE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; ὅμορος, voisin). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des chalcidiens, qui a pour type le diomore noble d'Angleterre.

DIOMPHALE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; ὀμφαλός, nombril). Infus. Genre de zoophytes in[illegible]

DION. [illegible] nys l'Ancien; disciple de Platon, il essaya de [illegible] l'ordre de Callipe.

— DION CHRYSOSTOME. [illegible] à Prusa (Bithynie), 30-117, d'une famille illustre, fut un rhéteur célèbre, que la tyrannie de Domitien força à fuir chez les Gètes. A la nouvelle de la mort de l'empereur, 96, son éloquence décida les soldats à reconnaître Nerva. Il fut influent sous Trajan et mourut à Rome. Il nous reste de lui 80 discours.

— DION CASSIUS. [illegible] l'Énée en Italie jusqu'en 229. Nous n'avons que les livres 37-54 [illegible] des fragments. Il a été traduit par Derozier, [illegible]

DIONCOSE. s. f. [illegible] Pathol. Sorte de tuméfaction ou de pléthore [illegible] culation, soit par la rétention des matières destinées à être excrétées.

DIONÉ. Myth. gr. Fille de l'Océan et de Téthys, fut aimée de Jupiter; elle eut de ce dieu Vénus. || Fille de l'Atlas, épousa Tantale et fut la mère de Pélops et de Niobé.

— DIONÉ. Astron. La 106e planète télescopique, [illegible] par M. Watson. || Nom d'un satellite de Saturne.

* **DIONÉE**. s. f. (du gr. Διώνη, un des noms de Vénus). Bot. Genre de droséracées, formé pour une petite plante vivace, très glabre, propre à l'Amérique du Nord, et dont les feuilles ont tout à fait la forme de ces coquilles auxquelles on a donné le nom de vénus.

— Entom. Genre d'insectes diptères de la famille des calyptérées, établi pour deux espèces.

DIONÉE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Vénus, fille de Dioné.

DIONIS DU SÉJOUR (Achille-Pierre). Mathématicien et astronome distingué, né à Paris en 1734, mort en 1794.

DIONYCHUS. s. m. (pr. [illegible] δίς, deux fois; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une quinzaine d'espèces de l'Amérique du Sud.

DIONYSIADE. [illegible] de Bacchus à Sparte.

* **DIONYSIAQUE**. adj. 2 g. [illegible] *Artistes dionysiaques*. Tous ceux qui se consacraient au théâtre.

* **DIONYSIAQUES**. s. f. pl. Antig. gr. Fêtes célèbres en l'honneur de Bacchus; elles avaient été apportées d'Égypte en Grèce, et servaient de titre aux années, parce que les [illegible] en automne à l'époque des vendanges. On dit [illegible]

— Philol. Titre d'un poème de Nonnus dont les aventures de Bacchus font le sujet.

DIONYSIARQUE. s. m. Antiq. Titre du premier magistrat de la ville de Catane.

DIONYSIEN, ENNE. adj. Hist. Qui appartient à Denis.

— Chron. *Période dionysienne*. Période inventée par Denis le Petit.

Méd. V. DIONYSIQUE.

* **DIONYSIES**. s. f. pl. Antiq. gr. V. DIONYSIAQUES.

DIONYSION. s. m. (du gr. Διόνυσος, Bacchus). Antiq. gr. Temple de Bacchus dans l'Attique.

DIONYSIQUE. adj. 2 g. [illegible] surnom de Bacchus, que les [illegible] sentent quelquefois avec des [illegible] Épithète donnée à des éminences osseuses qui se montrent dans la région des tempes. Les protubérances dionysiques sont remarquables chez Moïse, chez Confucius, chez Bacchus.

DIONYSIUS. adj. m. Myth. gr. Surnom de Bacchus, dieu de Nysa.

DIONYSOS. s. m. (nom grec de Bacchus). Pharm. Ancien nom d'un collyre que les Grecs préparaient avec de la myrrhe, du vin de Chio, etc.

DIONYX. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; ὄνυξ, ongle). Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, qui a pour type le dionyse parallélogramme, grand insecte du Brésil.

DIOPATRE. s. f. Annél. Genre d'annélides chétopodes, qui a pour type la diopatre d'Amboine.

DIOPÈTE. adj. 2 g. [illegible]

— Substantiv. Un diopète.

DIOPHANTE. Célèbre géomètre grec, né à Alexandrie vers le IIe siècle de l'ère chrétienne. Le traité qu'il a composé sur l'algèbre est le plus ancien de ceux que nous a transmis l'antiquité.

DIOPHRYS. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; ὀφρύς, cil). Zool. Qui a des sourcils doubles.

— DIOPHRYS. s. m. Infus. Genre de zoophytes [illegible]

DIOPHTALME. s. m. Chirurg. Synon. de BINOCLE.

DIOPS. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; ὤψ, œil). Zool. Qui a les yeux doubles.

DIOPSIDE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois, ὄψις, point de vue). Minér. Minéral du Piémont, d'un gris verdâtre, identique avec le pyroxène.

DIOPSIDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui ressemble à une diopsis. || DIOPSIDÉES. s. f. pl. Tribu d'insectes diptères, qui a pour type le genre diopsis.

DIOPSIS. s. f. (ét. gr., δίοψις, action de voir à travers). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des muscides, qui a pour type la diopsis ichneumonée, du Sénégal.

DIOPTASE. s. f. (ét. gr., διά, à travers; ὄπτομαι, je vois). Minér. Silicate de cuivre, dont les cristaux demi-transparents laissent voir à l'intérieur de leur masse leurs clivages par des reflets assez vifs.

— Adjectiv. Cuivre dioptase.

DIOPTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., διά, à travers; ὄπτομαι, je regarde). Se dit d'un papier ou d'une toile propre à calquer.

DIOPTRE. s. m. (ét. gr., διά, à travers; ὄπτομαι, je regarde). Chir. Syn. de SPECULUM.

— Astron. et Géom. Nom donné parfois aux pinnules traversées par un fil que l'on adapte aux instruments destinés à observer les objets éloignés. || Appareil muni de pinnules.

* **DIOPTRIQUE**. adj. 2 g. (ét. gr., διά, à travers; ὄπτομαι, je vois). Phys. Qui a rapport à la dioptrique. Se dit de tous les instruments composés de verres qui grossissent ou rapetissent les objets qu'on regarde à travers. Télescope dioptrique.

— DIOPTRIQUE. s. f. Phys. Partie de la physique qui traite des phénomènes que produit la lumière réfractée, en traversant des milieux de densité différente. Un traité de *dioptrique*. (Acad.)

DIOPTRISME. s. m. (rad. *dioptre*). Chir. Dilatation; application d'un instrument dilatateur.

* **DIORAMA**. s. m. (ét. gr., δίς, doublement; ὅραμα, spectacle). Spectacle qui consiste dans une exposition de tableaux ou vues peintes sur

[illegible] produire, tantôt sur quelques points, tantôt sur [illegible] disposés pour éclairer au besoin les toiles par [illegible] ses couleurs. Par ce moyen, l'illusion est portée [illegible] avec la réalité. Le diorama a été inventé par [illegible] 1822.

DIORAMIQUE. [illegible] diorama.

DIORCHITE. s. f. (pr. *di-or-kite*; ét. gr., [illegible]) qui a la forme de deux testicules accolés.

DIORINE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, établi pour un bel insecte du Brésil.

DIORITE. s. m. (ét. gr., διορίζω, je distingue). [illegible] posée essentiellement de feldspath et d'amphibole, susceptible de poli, et pouvant être employée comme pierre de décoration.

DIORITIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui contient du diorite. Porphyre dioritique.

DIORRHÈSE ou **DIORRHOSE.** s. f. [illegible] Path. [illegible] excessif de sérosité ou d'urine.

DIORTHONTE. s. m. (étym. gr., διὰ, à travers; ὀρθὸς, droit). Grammairien grec chargé de corriger les poëmes d'Homère.

DIORTHOSE. s. f. (ét. gr., διὰ, à travers; ὀρθὸς, droit). Chir. Réduction d'un membre fracturé ou luxé.

DIORTHOTIQUE. adj. 2 g. [illegible] Chir. Qui sert à redresser.

DIORYCHE. s. m. (pr. *di-o-rike*; ét. gr., διορυχή, trou, creux). Entom. Sous-genre de coléoptères carabiques, tribu des féroniens, établi pour une seule espèce de Java.

DIORYCHODÈRE. s. m. (pr. *di-o-ri-ko-dère*; ét. gr., διορυχή, fosse; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères qui a pour type le molops alpestre.

DIORYGME. s. m. Bot. Syn. de FISSURINE.

DIORYMÈRE. s. m. (ét. gr., διώρυξ, canal; μηρὸς, cuisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont les tibias se logent en partie dans un sillon pratiqué le long de la cuisse. On en connaît dix-sept espèces de l'Amérique méridionale.

DIOSCODION. s. m. Antiq. gr. Peau d'une [illegible] les mystères d'Éleusis.

DIOSCORE. [illegible] mourut exilé à Gangres, en Paphlagonie, 454.

DIOSCORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une dioscorée ou igname. || DIOSCORÉES. s. f. pl. Petite famille de plantes qui a pour type le genre dioscorée.

DIOSCORÉE. s. f. (de *Dioscoride*, n. pr.) Bot. Genre de plantes, type de la famille des

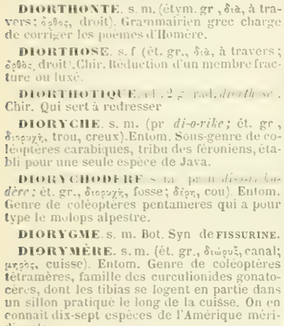

[illegible] *dioscorea batatas*, produit une racine charnue, pivotante, qui est alimentaire et qu'on désigne sous les noms [illegible]

DIOSCORIDE. Géogr. anc. Île d'Afrique [illegible]

DIOSCORIDE. [illegible] Pline l'Ancien. Il est l'auteur d'un traité *sur la Mat*[illegible] dans plusieurs langues. Cet ouvrage a inspiré [illegible]

DIOSCORIDE, [illegible] sur pierres fines. Auguste scellait ses édits [illegible] Dioscoride.

DIOSCORIEN ou **DIOSCORIDIEN.** s. m. [illegible] Christ qu'une nature, qu'un entendement, qu'une opération.

DIOSCORINÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de DIOSCORÉ.

DIOSCURES. s. m. pl. (ét. gr., Διὸς, de Jupiter; κοῦροι, jeunes hommes). Myth. gr. Nom sous lequel on désigne Castor et Pollux, qui passaient pour fils de Jupiter et de Léda. Ils [illegible] mes, et on leur immolait des agneaux blancs. [illegible] par Pollux.

— Astron. Constellation des Gémeaux.

DIOSCURIAS. Géogr. anc. Colonie de Milet, appelée encore *Sébastopolis*, sur la côte orientale du Pont-Euxin, en Colchide. On attribuait sa fondation aux Dioscures. Auj. *Isgaur* ou *Iskouriah*.

DIOSCURIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur des Dioscures; elles ressemblaient aux orgies de Bacchus.

DIOSÈME. s. m. (ét. gr., δῖος, divin; σῆμα, signe). Entom. Genre d'insectes diptères, de la famille des muscides.

DIOSIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, comprenant des espèces d'un noir luisant, avec un reflet verdâtre, qui habitent les montagnes élevées de l'Europe.

DIOSME. s. m. (étym. gr., δῖος, divin; ὀσμὴ, odeur). Bot. Genre de rutacées, renfermant des arbrisseaux originaires du Cap, dont les fleurs [illegible] dent un parfum pénétrant.

DIOSMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un diosme. || DIOSMÉES. s. f. pl. Famille de rutacées, qui a pour type le genre diosme.

DIOSMINE. s. f. Chim. Substance amère qui paraît être le principe actif d'une espèce de diosme.

DIOSPILE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères ichneumoniens qui a pour type le diospile nigricorne, fort petit insecte qui se trouve en France.

DIOSPOLIS. s. m. Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens qui a pour type le diospolis allongé.

DIOSPOLIS. (*Magna*). Géogr. anc. Ville de la Haute-Égypte, sur le Nil, connue sous le nom de *Thèbes*.

— DIOSPOLIS. (*Parva*). Ville de la Haute-Égypte, sur le Nil, au N.-O. de Tentyra.

DIOSPOLITE. s. m. Hist. Nom des rois d'Égypte qui ont régné à Diospolis, dans la Basse-Égypte.

DIOSPOLITICON. s. m. Pharm. Préparation [illegible] usitée chez les Grecs.

DIOSPYRE. s. m. Bot. Nom scientifique du genre plaqueminier.

DIOSPYRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un diospyre. || DIOSPYRÉES. s. f. pl. Famille d'ébénacées, qui a pour type le genre diospyre.

DIOSTOMÉE. s. f. Bot. Syn. de NÉOTTIE.

DIOTA. s. m. (ét. gr., διώτη, à deux anses). Antiq. Vase propre à contenir des liquides, et même à servir de coupe à boire, ainsi nommé parce qu'il était muni de deux anses.

DIOTHONÉE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; ὀθόνη, voile). Bot. Genre d'orchidées épidendrées, formé pour une plante épiphyte du Pérou.

DIOTIS. s. m. (ét. gr., δίωτος, à deux anses; allusion à la forme des corolles). Bot. Genre de composées hélianthées, dont l'unique espèce, couverte d'un duvet blanc, croît dans le midi et dans l'ouest de l'Europe, sur le bord de la mer.

DIOURE. adj. 2. g. Se dit dans le midi de la France pour Doré. Figues dioures. Se trouve dans Rabelais.

DIOXIE. s. f. Mus. anc. Syn. de DIAPENTE.

DIOXYDE. s. m. (étym. gr., δὶς, deux fois; ὀξὺς, aigu). Entom. Genre d'hyménoptères, de la section des porte-aiguillon, propre à l'Europe méridionale.

DIOXYLITHE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; ὀξὺς, aigu; λίθος, pierre). Minér. Synon. de LANARKITE.

DIP. s. m. Moll. Genre de petites coquilles qu'on rapporte communément au genre buccin.

DIPARE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des chalcidiens, établi pour deux espèces d'Angleterre.

DIPE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; ποῦς, pied). Mamm. Nom moderne du genre gerboise.

DIPÈNE et **SCYLLIS.** Statuaires grecs, nés en Crète, vers 580 av. J.-C. Ces deux frères se rendirent à Sicyone, où ils fondèrent une école fameuse. Les premiers, ils employèrent le marbre.

DIPÉRIANTHÉ, ÉE. adj. (étym. gr., δὶς, deux fois; fr. *périanthe*) Bot. Qui a deux périanthes ou enveloppes florales. || DIPÉRIANTHÉES. s. f. pl. Grande tribu de plantes dicotylédones, par opposition aux monopérianthées, [illegible] sans corolle.

DIPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., δὶς, deux fois; πέταλον, pétale). Bot. Qui a deux pétales, qui est formé de deux pétales. Corolle dipétale.

DIPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de DIPÉTALE.

DIPHALANGARCHIE. s. m. Antiq. gr. Commandant d'une diphalangarchie.

DIPHALANGARCHIE ou **DIPHALANGIE.** s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; φάλαγξ, phalange; ἀρχή, commandement). Antiq. grecque. Réunion de deux petites phalanges, ou commandement de deux petites phalanges. Sous Alexandre le Grand, la diphalangie, y compris les combattants hors rang et la cavalerie, fut portée à 13,000 hommes; ce fut le maximum.

DIPHALANGIE. s. f. V. DIPHALANGARCHIE.

DIPHANITE. s. f. (ét. gr., *di*, préf.; gr. φαίνω, je brille). Minér. Espèce de chlorite qu'on trouve dans les mines d'émeraudes des monts Ourals.

DIPHAQUE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; φακὴ, lentille). Bot. Genre de papilionacées, établi pour un arbre de la Cochinchine, dont l'ovaire a la forme [illegible] de la lentille.

DIPHAULAQUE. s. m. (ét. gr., διπλοῦς, double; αὖλαξ, sillon). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, qui a pour type l'altise de Cayenne.

DIPHÉNYLE. s. m. Chim. Corps composé de la réunion de deux molécules de benzine.

DIPHILE. Poëte grec de la comédie nouvelle, né à Sinope, égala Ménandre, son contemporain, en fécondité du moins. On a les titres et des fragments de 51 de ses pièces.

DIPHLÈBE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; φλέψ, veine). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des crabroniens, qui a pour type le diphlèbe unicolore, insecte propre aux Iles-Britanniques.

DIPHONYQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes hémiptères des Indes orientales.

DIPHOSPHONIUM. s. m. (pr. *di-foss-fo-ni-omm*). Chim. Classe de radicaux diatomiques dérivant de l'hydrogène phosphoré, par la substitution à l'hydrogène de plusieurs radicaux organiques.

DIPHTÈRE. s. f. (du gr. διφθέρα, de peau, aille). Paléogr. Parchemin; peaux [illegible] préparées, sur lesquelles les Anciens écrivaient, avant l'invention du papier.

— Antiq. gr. Vêtement de peau porté par les esclaves.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont les espèces, de couleurs variées, vivent ordinairement dans les forêts de pins.

— Myth. gr. Nom de la peau de la chèvre Amalthée, sur laquelle Jupiter avait écrit les destinées humaines.

DIPHTÉRIE ou **DIPHTÉRITE.** s. f. (ét. gr., διφθέρα, membrane). Pathol. Maladie caractérisée par la formation de fausses membranes, et qui a son siége principal dans les voies aériennes.

DIPHTÉRIQUE ou **DIPHTÉRITIQUE.** adj. Qui appartient à la diphtérie.

DIPHTÉRITE. s. f. V. DIPHTÉRIE.

DIPHTÉRITIQUE. adj. V. DIPHTÉRIQUE.

DIPHTONGAISON. s. f. Gramm. Formation des diphtongues.

DIPHTONGAL, ALE. adj. Gramm. Qui forme diphtongue. Syllabe diphtongale.

— Qui contient beaucoup de diphtongues. Langue diphtongale.

* **DIPHTONGUE.** s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; φθέγγομαι, je sonne) Gramm. Syllabe composée de deux sons différents et simultanés. [illegible] Ce qui est le plus difficile dans une langue, c'est la prononciation de ses *diphtongues*. [illegible]

— On appelle improprement *Diphtongue* la Réunion de deux ou plusieurs voyelles qui ne forment qu'un son unique ou simple, comme *au, eau, eu, ou, œ*, dans [illegible] ne sont pas des diphtongues, puisque chacun de ces signes ne fait entendre qu'un son; ce sont les voyelles composées. Il ne faut considérer dans la diphtongue que le son naturel de la réunion, non pas seulement des voyelles, ce qui ne serait pas exact, mais des lettres qui la forment.

— *Diphtongue mouillée*. Celle qui est composée de lettres dont la prononciation semble accompagnée d'une plus grande sécrétion de salive. L'*i* placé devant une autre voyelle produit, dit-on, le son mouillé: *rien, lien, rieux, pied*, etc.

S'empl. adjectiv. Un son diphtongue, des sons diphtongues. Une consonance diphtongue. Nos grammairiens n'ont jamais pu s'entendre pour représenter convenablement nos sons *diphtongues*, parce que, sans doute, ils ne se sont pas donné la peine de les analyser. (Ragon.)

DIPHTONGUER. v. a. 1re conj. Gramm. Donner le caractère de la diphtongue.

DIPHTONGUIFIER. v. a. 1re conj. Gramm. Donner la valeur d'une diphtongue.

— SE DIPHTONGUIFIER. v. pr. Gramm. Prendre la valeur d'une diphtongue.

DIPHUCÉPHALE. s. m. (étym. gr., διφυής, fourchu; κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, qui a pour type le diphucéphale soyeux, petit insecte d'un vert brillant, propre à l'Australie.

DIPHUCÉPHALITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un diphucéphale. || DIPHUCÉPHALITES. s. m. pl. Tribu de coléoptères lamellicornes, qui a pour type le genre diphucéphale.

DIPHYDE. adj. 2 g. Acal. Qui ressemble à une diphye. || DIPHYDES. s. f. pl. Groupe de tuniciens, qui a pour type le genre diphye, et qui comprend ceux de ces animaux dont le corps est composé de deux parties transparentes.

DIPHYDÉ, ÉE. adj. Acal. Syn. de DIPHYDE.

DIPHYE. s. f. (du gr. διφυής, qui est de deux natures). Acal. Genre d'animaux marins, cartilagineux, dont le corps, comme taillé à facettes, a la limpidité du cristal, et qui vivent dans la haute mer des pays chauds.

— Bot. Syn. de BOLBOPHYLLE.

DIPHYIE ou **DIPHYITE.** adj. 2 g. (du gr. διφυής). Antiq. gr. Qui est de deux natures, qui a deux natures. Les centaures étaient dyphyes.

DIPHYLLE. adj. 2 g. (étym. gr., δὶς, deux fois; φύλλον, feuille). Bot. Qui porte deux feuilles; qui est composé de deux feuilles ou de deux pièces. Calice diphylle. Tige diphylle. Bulbe diphylle.

— DIPHYLLE. s. f. Mamm. Genre de chauves-souris du Brésil.

DIPHYLLÉE. s. f. (du gr. δίφυλλος, qui a deux feuilles). Bot. Genre de berbéridées, formé pour une petite plante vivace du nord de l'Amérique, dont le fruit est une baie d'un noir bleuâtre.

DIPHYLLIDE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; φύλλον, feuille). Moll. Genre de gastéropodes nus, apathiques, rampant difficilement sur leurs pieds, et vivant enfoncés à peu de profondeur dans les parties vaseuses ou sableuses de la Méditerranée.

DIPHYLLOBRANCHE. adj. (ét. gr., δίφυλλος, qui a deux feuilles; βράγχια, branchies). Zool. Qui a les branchies formées de deux feuillets.

DIPHYLLODE. s. m. Ornith. Syn. de PARADISIER.

DIPHYSA. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; φῦσα, vessie; par allusion à la forme du légume). Bot. Genre de papilionacées lotées, formé pour de petits arbres inermes et rameux qui croissent aux environs de Carthagène.

DIPHYSCION. s. m. (ét. gr., δὶς, doublement; φύσκιον, petite outre). Bot. Genre de mousses acrocarpes, formant de petites touffes sur la terre, dans les bois et sur les rochers, en Europe et en Amérique.

DIPHYSE. s. f. (ét. gr., δὶς, doublement; φῦσα, vessie). Acal. Genre de physogrades, qui a pour type la diphyse singulière, animal cylindrique, allongé, contractile, à bouche terminale.

DIPHYSIS. s. m. (pr. *di-fi-ziss*; ét. gr., δὶς, deux fois; φύσις, nature). Entom. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, qui a pour type le diphysis pyrénéen, trouvé dans les environs de Baréges.

DIPHYTANTHE. adj. Bot. Syn. de DIOÏQUE.

DIPLACHNE. s. f. Bot. Syn. de LEPTOCHLOA.

DIPLACRE. s. m. (du gr. δίπλαξ, à deux plaques). Bot. Genre de graminées, tribu des sclériées, formé pour de petites plantes à tiges couchées et feuillées qui croissent à Ceylan, aux Moluques, etc.

DIPLADÉNIE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; ἀδήν, glande). Bot. Genre d'apocynées de l'Amérique australe.

DIPLANDRE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ἀνήρ, ἀνδρός, homme, en bot. étamine). Bot. Genre d'onagrées, formé pour un arbrisseau pubescent, rameux, qui croît au Mexique.

DIPLANTHÈRE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre de [illegible] formé pour un arbre [illegible] de l'Australie tropicale.

DIPLANTIDIENNE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; ἀντί, contre; εἶδος, aspect). Phys. Sorte de lunette ou de longue-vue à deux objectifs, dans laquelle on voit produit deux images qui, partant du champ de la lunette, s'avancent rapidement l'une vers l'autre, se confondent ensemble, puis se séparent.

DIPLAQUE. s. m. (du gr. δίπλαξ, à deux plaques). Bot. Genre de scrofularinées, formé pour des plantes suffrutescentes, originaires de la Californie, et recherchées dans les jardins pour la beauté de leurs fleurs rouges ou jaunes.

DIPLARRHÈNE. s. f. (étym. gr., διπλόος, double; ἄρρην, mâle). Bot. Genre d'iridées, formé pour une herbe glabre, vivace, découverte dans la Tasmanie.

DIPLARRHINE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; ῥίν, nez). Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées.

DIPLASIASME. s. m. (du gr. διπλασιασμός, doublement). Antiq. gr. Duplication; nom par lequel on désignait diverses évolutions de la tactique grecque, qui avaient pour but d'augmenter l'espace qu'occupait la ligne de bataille.

Gramm. Redoublement d'une consonne.

— Médec. Duplication d'une membrane.

DIPLASIE. s. f. (du gr. διπλάσιος, double). Bot. Genre de cypéracées qui a pour type la diplasie aloïde, herbe de la Guyane.

DIPLATYS. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; πλατύς, large). Entom. Genre d'orthoptères, qui a pour type le diplatys macrocéphale, insecte trouvé sous les écorces d'arbre.

DIPLAX. s. m. (étym. gr., δίπλαξ, double; formé de δίς, deux fois, et de πλάξ, objet large et plat). Antiq. gr. Large manteau brodé des femmes grecques, qui le portaient plié en deux.

— Bot. Genre de graminées, voisin du genre microlène.

— Entom. Genre d'insectes névroptères, de la famille des libellulins.

DIPLAZION. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; πλάσις, forme). Bot. Genre de polypodiacées qui a pour type le diplazion arborescent, fougère subtropicale.

DIPLE. s. f. (ét. gr., διπλῆ, fém. de διπλόος, double). Paléogr. Signe à peu près semblable à un V couché horizontalement (>), qui sert dans les manuscrits à indiquer les citations des saintes Écritures.

— Signe servant à indiquer des variantes, ou des vers suspects dans les poèmes d'Homère. || C'est aussi un signe de distinction et de doute.

DIPLÉCOLOBÉ, ÉE. adj. (étym. gr., δίς, deux fois; πλέκω, j'entrelace; λοβός, lobe). Bot. Qui a les cotylédons repliés plusieurs fois sur eux-mêmes. || DIPLÉCOLOBÉES. s. f. pl. Grande division de la famille des crucifères, comprenant les espèces qui présentent le caractère ci-dessus.

DIPLECTRON. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; πλῆκτρον, éperon). Entom. Genre de phryganiens de l'ordre des névroptères, ayant pour type le diplectron à taches jaunes, insecte propre à l'Angleterre.

— Bot. Syn. de SATYRION.

— Ornith. Syn. d'ÉPERONNIER.

DIPLÉGIE. s. f. (étym. gr., δίς, deux fois; πλήσσω, frapper). Pathol. Paralysie des membres s'étendant aux deux côtés du corps.

DIPLÉRION. s. m. (étym. gr., δίς, doublement; πλήρης, plein). Polyp. Genre de zoophytes fossiles qui diffèrent des millépores et des cellépores par des fossettes et par des pores entremêlés.

DIPLEURE. s. m. (ét. gr., δίς, doublement; πλευρά, flanc). Crust. Genre de trilobites qui a pour type le dipleure de Dekay, crustacé trouvé aux États-Unis.

DIPLOBASE. s. f. Minér. Syn. de BARYTOCALCITE.

DIPLOCENTRE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; κέντρον, éperon). Bot. Genre d'orchidées vandées qui a pour type la diplocentre recourbée, plante épiphyte et caulescente de l'Inde.

DIPLOCÉPHALE. s. 2 g. (ét. gr., διπλόος, double; κεφαλή, tête). Térat. Monstre à deux têtes.

DIPLOCÉPHALIE. s. f. (rad. *diplocéphale*). Térat. Monstruosité qui présente deux têtes sur un même corps.

DIPLOCÉPHALIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la diplocéphalie.

DIPLOCHILE. s. m. (pron. *di-plo-kile*; ét. gr., διπλόος, double; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des carabiques.

— Bot. Syn. de DIPLOMÉRIDE.

DIPLOCHITON. s. m. (pr. *di-plo-ki-ton*; ét. gr., διπλόος, double; χιτών, tunique). Bot. Genre de mélastomacées renfermant de petits arbres ou arbrisseaux dichotomes qui croissent dans l'Amérique tropicale.

DIPLOCOME. s. f. Bot. Syn. de MEESIE.

DIPLOCOPE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; κόπτω, je coupe). Chir. Couteau pour la section de la cornée transparente.

DIPLOCRASPÉDON. s. m. (étym. gr., διπλόος, double; κράσπεδον, frange). Zooph. Genre d'acalèphes, voisin des méduses.

DIPLOCTÉNIUM. s. m. (pron. *di-plo-kté-ni-omm*). Zooph. Syn. de TURBINOLIE.

DIPLODACTYLE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

DIPLODE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ὀδούς, dent). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des réduviens, qui a pour type le diplode brésilien.

DIPLODERME. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; δέρμα, derme). Bot. Genre de champignons gastéromyces, qui a pour type le diploderme tubéreux, indigène de l'Europe australe.

DIPLODIE. s. f. (du gr. διπλόος, double). Bot. Genre de champignons pyrénomycètes, qui croissent sur le bois mort ou les feuilles.

DIPLODISQUE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; δίσκος, disque). Helminth. Genre voisin des douves, qui a pour type un petit ver trouvé dans le triton.

DIPLODON. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ὀδούς, dent). Bot. Genre de lythraires, formé pour des plantes herbacées ou des sous-arbrisseaux qui croissent au Brésil, et qui sont remarquables par la beauté de leurs fleurs.

— Ornith. Nom d'une espèce de faucon.

DIPLODONTE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Arachn. Genre de trachéennes ayant pour type la diplodonte scapulaire, qui vit en société sur la vase humide.

DIPLOÉ. s. m. (du gr. διπλόη, double). Anat. Couche de tissu cellulaire qui se trouve entre les deux tables des os plats, et spécialement de ceux du crâne. || On donnait autrefois ce nom aux tables mêmes dont sont formés les os du crâne.

DIPLOÈDRE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ἕδρα, base). Minér. Forme cristalline produite par la combinaison de deux rhomboèdres.

DIPLOÉDRIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui a la forme d'un diploèdre.

DIPLOEXOQUE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ἐξοχή, saillie). Crust. Genre d'isopodes voisin des armadilles.

DIPLOGASTRIE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; γαστήρ, ventre). Térat. Monstruosité caractérisée par deux troncs implantés sur un même bassin.

DIPLOGÈNE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; γενεά, origine). Bot. Genre de mélastomacées miconiées, qui a pour type un arbrisseau parasite à fleurs blanches de Madagascar.

DIPLOGÉNÈSE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; γένεσις, génération). Anat. Monstruosité caractérisée par la réunion de deux ou de plusieurs germes.

DIPLOGÉNIEN, ENNE. adj. (rad. *diplogène*). Bot. Qui a un double mode d'origine.

DIPLOGLOSSE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; γλῶσσα, langue). Erpét. Genre de scincoïdiens, dont le principal caractère est d'avoir la langue échancrée.

— Infus. Genre d'infusoires peu connu.

DIPLOGNATHE. s. m. (pr. *di-plo-ghnate*; étym. gr., διπλόος, double; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, qui a pour type le diplognathe sénégalien, insecte entièrement noir.

DIPLOGON. s. m. Bot. Syn. de CHRYSOPSIS.

DIPLOHÉMIÉDRIE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; ἡμι, demi; ἕδρα, base). Minér. État d'un cristal qui offre une hémiédrie double, mais d'inégale inclinaison et sans parallélisme.

DIPLOHÉMIÉDRIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui est à l'état de diplohémiédrie.

DIPLOÏQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport au diploé. Tissu diploïque. Couche, substance diploïque. Vaisseaux diploïques.

DIPLOÏS. s. m. (du gr. διπλόος, double). Antiq. gr. Manteau assez grand pour être mis en double.

DIPLOÏTE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double). Minér. Hydrosilicate alcalin d'alumine et de chaux.

DIPLOLÈNE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ληνός, cavité). Bot. Genre de diosmées ayant pour type un arbrisseau de l'Australie. || Genre d'hépatiques, établi pour cinq ou six espèces des contrées chaudes ou tempérées.

DIPLOLÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un diplolène. || DIPLOLÉNÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre diplolène.

DIPLOLÉPAIRE. adj. Entom. Syn. de GALLICOLE.

DIPLOLÉPIS. s. m. Bot. Syn. de SONNINIE.

— Entom. Syn. de CYNIPS.

* **DIPLOMATE.** s. m. Celui qui est versé dans la diplomatie, qui s'occupe de diplomatie. Les *diplomates* ne manquent pas en Europe, mais les hommes d'État y sont rares. (Bignon.) De pays en pays, le *diplomate*, le *diplomate* succombe. (H. de Balzac.)

— Agent des relations de peuple à peuple, de gouvernement à gouvernement. Grand diplomate. Habile diplomate. Un diplomate.

— Fig. Personne adroite et habile. Il est plus difficile de déracheter un homme, si peu *diplomate* qu'il soit, qu'une simple et mince feuille de papier. (L. Ulbach.)

— Se trouve employé au féminin. Si elle eût été une habile *diplomate*, elle n'eût peut-être pas mieux agi cette fois. (G. Sand.)

— Adjectiv. Un ministre *diplomate*. (Acad.)

— Fig. Cet homme est très diplomate.

* **DIPLOMATIE.** s. f. (pr. *di-plo-ma-cî*; ét., V. DIPLÔME). Signifiait anciennement l'Art de déchiffrer les chartes et les diplômes. V. DIPLOMATIQUE, s. f.

— Signifie aujourd'hui, dans son acception la plus étendue, Science des relations extérieures des peuples et des gouvernements; dans un sens plus déterminé, Science ou art des négociations. Étudier la diplomatie. *Diplomatie!* science de ceux qui n'en ont aucune et qui sont profonds comme le vide. (H. de Balzac.)

— Corps des diplomates, administration qui a pour but les relations entre gouvernements. Se destiner à la diplomatie. Être dans la diplomatie.

— Fig. Conduite adroite ou rusée, dans la vie privée. Tel commis, pour vous décider à prendre de son vin, fera plus de *diplomatie* que dix Talleyrand. (Michelet.)

— Fig. et fam. *Faire de la diplomatie*. S'entremettre pour traiter une affaire difficile, qui divise deux ou plusieurs personnes. || En mauvaise part, Chercher à tromper.

* **DIPLOMATIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la diplomatie : 1° Se dit des personnes. Agent diplomatique.

Corps diplomatique. Les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, chargés d'affaires étrangers près d'une puissance. Le doyen du corps diplomatique. Porter la parole au nom du corps diplomatique. Donner audience au corps diplomatique.

2° Se dit des choses. Science diplomatique. Langage diplomatique. Correspondance diplomatique. Relations diplomatiques. Documents diplomatiques. C'est tout au plus, si l'on voit, si j'ai la capacité nécessaire pour porter des dépêches *diplomatiques*. (Scribe.)

Qui est sous la direction d'un diplomate. Poste diplomatique. || Qui est fait à l'intention des diplomates. Soirée diplomatique. Il ne se donne pas en ville, une fête, un dîner *diplomatique*, qu'ils n'y soient invités. (H. de Balzac.)

— Fig. Qui est plein de ruses, de mystères. Air diplomatique. Langage diplomatique. Les femmes ont l'esprit *diplomatique* au plus haut degré. (P. Lantrey.)

* **DIPLOMATIQUE.** s. f. (rad. *diplôme*). Science qui s'occupe de l'étude des documents écrits qui ont été expédiés d'une manière solennelle et accompagnés d'une déclaration formelle, pour établir ou constater des droits et des faits politiques, privés, civils ou canoniques, et pour en laisser une preuve authentique à la postérité. La diplomatique enseigne à lire les chartes, diplômes, titres, etc., à les comprendre, et surtout à en reconnaître l'authenticité ou la fausseté, l'intégrité ou l'altération; elle est utile à l'homme d'État, au jurisconsulte, à l'historien, à tous ceux qui, pour des intérêts publics ou particuliers, ou pour leur instruction, sont appelés à faire usage de ces documents. C'est dans la première moitié du XVII[e] siècle que l'on commença à s'occuper de la diplomatique.

— Adj. Qui appartient à la diplomatique. Écritures diplomatiques.

DIPLOMATIQUEMENT. adv. D'une manière diplomatique, conformément aux règles de la diplomatie. Traiter une affaire diplomatiquement.

— Fig. Avec adresse.

DIPLOMATISER. v. n. 1[re] conj. (rad. *diplomatie*). Agir avec ruse pour réussir.

DIPLOMATISTE. s. m. Philol. Celui qui est versé dans l'étude de la diplomatique.

* **DIPLÔME.** s. m. (ét. gr., δίπλωμα; rad. διπλόος, double; c'est-à-dire copie double d'un acte, parce que l'original ou la minute reste dans les archives; d'où vient le mot *diplomatie*, parce que tous les actes qui ont rapport aux relations internationales se font en double ou par duplicata). Nom générique par lequel on désigne les titres, lettres patentes, privilèges, donations, bulles pontificales, actes royaux ou impériaux, chartes, etc. Le plus ancien acte en forme de diplôme que l'on connaisse est un congé donné par l'empereur Galba à des soldats vétérans; le plus ancien diplôme qui nous soit resté des rois mérovingiens est celui que Childebert I[er] donna en 558 en faveur de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

— Acte, titre délivré par un corps, une faculté, une société littéraire, etc., à celui qu'elle s'agrège, pour constater la dignité ou le degré conféré au récipiendaire. Diplôme d'avocat, de bachelier, de licencié, de docteur. Diplôme de sage-femme. Ceux qui ont recours à un médecin, à un avocat, à un professeur, n'apprécient pas son mérite d'après son *diplôme*. (Dict. historique.)

— Certificat servant de passeport à ceux qui voyageaient pour les affaires de l'État.

— Chim. Vase à parois doubles entre lesquelles on verse de l'eau, avant de le mettre sur le feu; il remplit l'office de bain-marie.

— Fr.-maçonn. Certificat de maîtrise.

DIPLÔMÉ, ÉE. part. pass. du v. Diplômer. Qui a obtenu un diplôme.

DIPLÔMER. v. a. 1[re] conj. Décerner un diplôme.

DIPLOMÉRIDE ou **DIPLOMÉRIE.** s. f. (étym. gr., διπλόος, double; μερίς, portion). Bot. Genre d'orchidées ophrydées, qui a pour type une plante humble à tige nue, originaire de l'Inde.

DIPLOMÈTRE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; μέτρον, mesure). Instrument qui sert à mesurer le diamètre d'un objet, à distance et indépendamment de ses mouvements.

DIPLOMITRIUM. s. m. (pr. *di-plo-mi-tri-omm*). Bot. Syn. de DIPLOLÈNE.

DIPLONÈME. s. m. Bot. Syn. de RYMIE.

DIPLONEURE. adj. (ét. gr., διπλόος, double; νεῦρον, nerf). Zool. Qui a un double système nerveux.

DIPLONOME. adj. 2 g. (ét. gr., διπλόος, double; νόμος, loi). Hist. nat. Qui obéit en même temps à deux lois.

DIPLONYX. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, qui a pour type le diplonyx rostique des Indes orientales.

DIPLOPAPPE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; πάππος, aigrette). Bot. Genre de composées astéroïdées, qui a pour type un arbrisseau originaire du Cap.

DIPLOPELTE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; πέλτη, bouclier). Bot. Genre de sapindacées, qui a pour type un sous-arbrisseau à fleurs dioïques, blanches, bleues ou roses, de l'Australie.

DIPLOPÉRIDÉRIS. s. m. (pr. *di-plo-pé-ri-dé-riss*; ét. gr., διπλόος, double; περιδερίς, collier). Échin. Genre de zoophytes échinodermes, de la famille des holothurides.

DIPLOPÉRISTOMATÉ, ÉE. adj. Syn. de DIPLOPÉRISTOMÉ.

DIPLOPÉRISTOMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., διπλόος, double; περί, autour; στόμα, orifice). Bot. Se dit des mousses dont l'orifice de l'urne est garni de dents en dehors, et de cils en dedans. || DIPLOPÉRISTOMÉES. s. f. pl. Famille de mousses.

DIPLOPÉTALON. s. m. Bot. Syn. de CUPANIE.

DIPLOPHRACTE. s. m. (pr. *di-plo-frakte*; ét. gr., διπλόος, double; φρακτός, enclos). Bot. Genre de tiliacées formé pour un arbrisseau ou un arbre de l'île de Java.

DIPLOPIE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; ὤψ, œil). Pathol. Trouble de la vue dans lequel deux sensations distinctes sont produites par le même objet, en sorte que cet objet paraît double.

— Fig. De là aussi, peut-être, cette façon de procéder par couples, qui produit l'effet d'une sorte de *diplopie* narrative. (E. Renan.)

DIPLOPODE. adj. (ét. gr., διπλόος, double; πούς, ποδός, pied). Myriap. Se dit des myriapodes qui ont deux paires de pattes à la plupart de leurs anneaux. || DIPLOPODES. s. m. pl. Sous-classe des myriapodes.

DIPLOPOGON. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; πώγων, barbe). Bot. Genre de graminées agrostées, formé pour une herbe de l'Australie dont les chaumes sont gazonnants et garnis de feuilles sétacées.

DIPLOPOGONE. adj. 2 g. Botan. Syn. de DIPLOPÉRISTOMÉ.

DIPLOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., διπλόος, double; πτερόν, aile). Hist. nat. Qui a les ailes doubles ou pliées en deux.

— DIPLOPTÈRE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères dont les ailes supérieures sont doublées longitudinalement, et dont le corps est glabre, noir ou fauve.

— Ornith. Syn. de COUA et de TACCO.

— DIPLOPTÈRES. s. m. pl. Entom. Famille d'hyménoptères, section des porte-aiguillon.

DIPLOPTÉRYX. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; πτέρυξ, aile). Bot. Genre de malpighiacées, formé pour une liane de la Guyane.

DIPLORHIN. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ῥίν, nez). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des scutellériens, qui a pour type le diplorhin fourchu, insecte de Java.

DIPLORHOMBOÈDRE. adj. Minér. V. DIPLOÈDRE.

DIPLOSANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., διπλόος, double; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui a les fleurs doubles. || DIPLOSANTHÉRÉES. s. f. pl. Classe de plantes renfermant celles qui ont des étamines en nombre double de celui des divisions de la corolle.

DIPLOSOME. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; σῶμα, corps). Térat. Monstre formé de deux corps réunis par une ou plusieurs de leurs parties.

DIPLOSOMIE. s. f. Térat. Monstruosité des diplosomes.

DIPLOSPORE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; σπορά, semence). Bot. Genre de rubiacées psychotriées, formé pour un arbrisseau de la Chine.

DIPLOSTÈGE. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; στέγη, couverture). Bot. Genre de mélastomacées, formé pour un arbrisseau du Brésil, à tiges cylindriques et velues, et à grandes fleurs d'un beau rose.

DIPLOSTEMME. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; στέμμα, couronne). Bot. Genre de composées chicoracées, formé pour une plante herbacée dont les achaines ont une double aigrette, et qui a été recueillie sur les montagnes de l'Arabie Heureuse.

DIPLOSTÉMONE. adj. 2 g. Bot. Syn. de DIPLOSANTHÉRÉ.

DIPLOSTÉMONOPÉTALE. adj. 2 g. Bot. Syn. de DIPLOSANTHÉRÉ.

DIPLOSTÉPHIE. s. f. (ét. gr., διπλόος, double; στέφος, couronne). Bot. Genre de composées astéroïdées, renfermant des herbes vivaces ou des arbrisseaux qui croissent en Amérique.

DIPLOSTOME. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; στόμα, orifice). Helm. Genre de douves, dont les espèces se trouvent dans les yeux de plusieurs poissons.

— Bot. Syn. de TULOSTOME.

— Mamm. Genre de rongeurs établi pour deux espèces des bords du Mississipi.

DIPLOTAXIDE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un diplotaxis. || DIPLOTAXIDES. s. f. pl. Famille d'insectes qui a pour type le genre diplotaxis.

DIPLOTAXIS. s. f. (étym. gr., διπλόος, dou-

[illegible]

DIPLOTE [illegible]

DIPLOTÉGE [illegible] plantes dont le fruit est sec, indéhiscent, et [illegible]

DIPLOTHÈMI [illegible] formé pour un palmier du Brésil dont les drupes sont comestibles.

DIPLOTHRIX s. m. [illegible] ble; θρίξ, poil). Bot. Genre de composées sénécionées [illegible] que.

DIPLOTRICHIE. s. f. (pr. *di-plo-tri-ki*; [illegible]) [illegible] gue de l'Adriatique.

DIPLOTROPIS. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; τρόπις, carène). Bot. Genre de papilionacées [illegible] glabres, du Brésil.

DIPLOXYS. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ὀξύς, pointu). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des scutellériens, qui a pour type le diploxys sénégalien.

DIPLOZOON. s. m. (ét. gr., διπλόος, double; ζῶον, animal). Helm. Genre de petits helminthes, voisins des douves, et qui sont composés de deux individus réunis l'un à l'autre par leur bord externe.

DIPNEUMONE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible], poumon). Hist. nat. Qui a deux poumons doubles. || On dit aussi *dipneumone*, *ee*. || DIPNEUMONES [illegible] Groupe d'aranéides comprenant celles qui n'ont que deux sacs pulmonaires.

DIPNOÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible]

DIPODE adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible]

— DIPODES. s. m. pl. Erpét. Famille de sauriens [illegible] deux membres postérieurs, soit complets, soit en rudiments.

[illegible] plusieurs genres.

DIPODIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; πούς, [illegible]) prenant deux pieds à la fois.

— Assemblage de deux pieds de vers.

— [illegible] Sparte.

DIPODIENS. s. m. pl. (ét. gr., δίς, deux [illegible]

DIPODINE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible] de la famille des hydatides.

DIPODION. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible]

DIPODOMYS. s. m. (ét. gr., δίς, double; [illegible]) Mamm. Genre de rongeurs dont les traits extérieurs rappellent [illegible]

DIPOGONIE. s. f. Bot. Syn. de DIPLOPOGON.

DIPOÏDE [illegible] rongeurs qui a pour type le genre dipus.

DIPOLYCOTYLÉDONÉ, ÉE adj. (étym. [illegible] cotylédon). Bot. Qui a deux cotylédons multifides.

DIPORIDIUM. s. m. [illegible]

DIPOROBRANCHE adj. 2 g. [illegible] deux trous, un de chaque côté. || DIPOROBRANCHES. s. m. pl. Famille d'ichtyodes suceurs.

DIPOSIS [illegible] herbe vivace, acaule, glabre, des environs de Buenos-Ayres.

DIPOSORIX [illegible]

DIPPEL [illegible]

DIPPIL. s. m. [illegible] Nom d'un idiome de l'Australie méridionale.

DIPROPE. s. m. [illegible] qui a pour type le [illegible]

DIPROSOPE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; προσόπτομαι, je regarde). Hist. nat. Se dit des poissons qui ont les deux yeux d'un seul côté.

DIPROTODON. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; πρό, en avant; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de mammifères fossiles de l'Australie.

DIPROTOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de DICOTYLÉDON.

DIPSACÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble au dipsacus.

[illegible]

— DIPSACÉES. s. f. pl. Famille de plantes [illegible]

DIPSACUS s. m. (étym. gr., [illegible]) [illegible] *cardères*, *herbe aux chardons à bonnetiers* [illegible] le dipsacus des foulons [illegible] On en connaît une quinzaine d'espèces, dont huit ou dix sont cultivées dans les jardins botaniques.

DIPSADE. s. f. (ét. gr., δίψα, soif). Erpét. Genre de couleuvres [illegible] de l'Afrique et de l'Amérique.

DIPSADIENS. s. m. pl. (rad. *dipsade*). Erpét. Famille d'ophidiens.

DIPSAMORE. s. m. (ét. gr., δίψα, soif; ἄμορος, privé de). Erpét. Genre d'ophidiens non venimeux.

— Moll. Genre de mollusques qui se réunit aux anodontes.

DIPSASTRÉE. s. m. (ét. gr., δίψάς, desséché; *astrée*). Zooph. Division du genre astrée, établie pour une espèce des Indes orientales.

DIPSECTEUR s. m. (ét. gr., [illegible], deux pieds; fr., *secteur*). Instrument qui sert à mesurer sur mer la dépression de l'horizon.

DIPSÉTIQUE. adj. 2 g. (du gr. δίψα, soif). Médec. Qui provoque la soif. Remède dipsétique.

DIPSOBIOSTATIQUE. s. f. (ét. gr., δίψα, soif; [illegible], vie; franç., *statique*). Statistique établie sur les conséquences de l'abus des liqueurs fortes.

DIPSOMANE. adj. et s. m. Pathol. Personne atteinte de dipsomanie.

DIPSOMANIE. s. f. (ét. gr., δίψα, soif; μανία, manie). Pathol. Abus des liqueurs alcooliques poussé jusqu'au delirium tremens ou folie des ivrognes.

DIPTÉRACANTHE. s. m. (ét. gr., δίπτερος, à deux ailes; ἄκανθος, acanthe). Bot. Genre d'acanthacées formé pour sept ou huit espèces de plantes rampantes, velues, qui croissent dans l'Inde.

DIPTÉRACÉ, ÉE adj. Bot. Syn. de DIPTÉROCARPÉ.

★ **DIPTÈRE.** adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; πτερόν, aile). Entom. Qui a deux ailes.

— Archit. Se dit d'un édifice qui a deux ailes ou deux rangées de colonnes de chaque côté.

— Bot. *Graine diptère*. Graine garnie de deux ailes.

— Substantiv. *Un diptère*. Un temple diptère.

— DIPTÈRE. s. m. Ichtyol. Poisson de la Guyane.

DIPTÈRES. s. m. pl. Entom. Ordre d'insectes [illegible]

[illegible]

DIPTÉRIENS. s. m. pl. (rad. *diptère*). Ichtyol. Famille de poissons [illegible]

DIPTÉRION. s. m. (rad. *diptère*). Bot. Syn. de RETICULAIRE.

DIPTÉRIQUE. adj. Archit. Qui a rapport au diptère.

DIPTÉROCARPE. s. m. (ét. gr., δίπτερος, à deux ailes; καρπός, fruit). Bot. Genre type de la famille des diptérocarpées, établi pour une vingtaine de grands arbres résineux, de l'Asie tropicale, à fleurs grandes, élégantes, blanches.

DIPTÉROCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un diptérocarpe. — DIPTÉROCARPÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones qui a pour type le genre diptérocarpe.

DIPTÉROCOME. s. f. (ét. gr., δίπτερος, à deux ailes; κόμη, chevelure). Bot. Genre de composées astérées, formé pour une petite plante annuelle à fleurs jaunes, découverte dans la Perse.

DIPTÉRODON. s. m. (ét. gr., δίπτερος, à deux ailes; ὀδούς, dent). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, [illegible]

DIPTÉROLOGIE s. f. (rad. *diptère*; gr., λόγος, discours). Entom. Traité sur les insectes diptères.

DIPTÉROLOGIQUE. adj. 2 g. Entom. Qui a rapport à la diptérologie.

DIPTÉROLOGUE. s. m. (rad. *diptérologie*). Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des insectes diptères.

DIPTERYGIE. s. f. (du gr. δίπτερυξ, [illegible] deux ailes). Bot. Genre de crucifères isatidées, formé pour une petite plante herbacée qui croît dans l'Arabie.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères nocturnes, établi pour une espèce européenne.

DIPTERYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., δίς, deux fois; πτέρυξ, aile). Ichtyol. Qui a deux nageoires. || DIPTERYGIENS. s. m. pl. Famille de poissons comprenant ceux qui n'ont que deux nageoires.

DIPTERYX. s. m. (du gr. δίπτερυξ, à deux ailes). Bot. Genre de papilionacées dalbergiées, qui a pour type le diptérix odorant, arbre de l'Amérique tropicale.

DIPTOTE. adj. et s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; πτῶσις, cas). Gramm. Se dit des noms qui n'ont que deux cas.

★ **DIPTYQUES.** s. m. pl. (du gr. δίπτυχος, plié en deux). Antiq. rom. Registre public où l'on inscrivait les noms des consuls et des magistrats, et qui était formé de plusieurs tablettes [illegible]

— Hist. ecclés. [illegible]

— Peint. Tableaux ou bas-reliefs recouverts par deux volets dont la surface intérieure est également peinte ou sculptée.

DIPUS. s. m. (pr. *di-puss*; mot lat.). Mamm. Nom scientifique du genre gerboise.

DIPYRAMIDODÉCAÈDRE. adj. 2 g. Minér. Qui présente deux pyramides à douze faces. Cristal dipyramidodécaèdre.

DIPYRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; πῦρ, feu). Minér. Substance en petits prismes, se rapprochant beaucoup de la wernérite. Le dipyre phosphorescent est fusible avec bouillonnement.

DYPYRÈNE. s. m. (du gr. διπύρηνος, à deux noyaux). Bot. Genre de verbénacées formé pour un arbrisseau découvert dans les Andes du Chili.

DIPYRÉNÉ, ÉE adj. (rad. *dipyrène*). Bot. Dont la baie contient deux noyaux.

DIPYRRICHE ou **DIPYRRHIQUE.** adj. et s. m. (pr. *di-pir-rike*; ét. gr., δίς, deux fois; πυρρίχιος, pyrrhique). Litt. anc. Pied de vers composé de quatre brèves ou deux pyrrhiques.

DIRADIATION. s. f. (pr. *di-ra-di-a-sion*; de *di*, part. séparat., et de *radiation*). Phys. Diffusion de la lumière émanant d'un corps.

— [illegible] impressions de l'âme qui se manifestent et se communiquent.

DIRAMATION. s. f. (pr. *di-ra-ma-cion*; de *di*, part. séparat., et du lat. *ramus*, branche). Géogr. Bifurcation, partage en plusieurs branches.

DIRAPHIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; ῥαφίς, aiguille). Entom. Genre d'hémiptères sauteurs, dont la seule espèce connue a été trouvée aux environs de Varsovie.

DIRCA. s. m. (du gr. Δίρκη, nom d'une fontaine). Bot. Genre de daphnacées qui a pour type le dirca des marais, arbrisseau du nord de l'Amérique.

DIRCÉ. Myth. Fille du Soleil, épouse de Lycus, roi de Thèbes [illegible] par jalousie, elle fit jeter celle-ci dans une prison. [illegible] par Bacchus en fontaine.

DIRCÉE. s. f. (du gr. Διρκαία, Dircé). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, qui a pour type la dircée discolore, trouvée en Allemagne.

DIRCENNE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nymphaliens, du Mexique et de l'Amérique [illegible]

★ **DIRE.** v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *dicere*). [illegible] sont incapables de parler juste, et l'on peut en [illegible] ble qu'on *dit* les choses plus finement qu'on ne peut les écrire. (Id.) Ils laissent entrevoir ce [illegible] ce que l'on peut *dire*. (P. Janet.) Où se trouvent les choses à *dire*? Dans la solitude, et la solitude apprend à les *dire*. (L. Veuillot.)

[illegible]

— On a employé *dire* dans le sens de Parler. [illegible] voir. (Corneille.) On m'a *dit* la fureur de mes [illegible] turbulente; Hélène racontait sa jeunesse grave et sérieuse. (J. Sandeau.)

[illegible]

— [illegible] lui parler vertement, lui exprimer tout ce qu'on pense de lui, en mauvaise part, lui faire des reproches mérités.

[illegible] mal possible.

Dire des douceurs, des fleurettes à une femme. Lui parler d'une manière flatteuse, la louer sur ses grâces, sur son mérite.

— *Dire son mot*. Ajouter son avis à celui des autres.

— *Ne dire mot, n'en penser pas moins*. Se dit d'un homme de sens qui écoute et ne parle point, et quelquefois d'un homme qui cache son mécontentement, son dépit. Je ne dis mot, mais je n'en pense pas moins. Il ne disait mot, mais je suis sûr qu'il n'en pensait pas moins.

— *Sans mot dire*. Sans prononcer une parole.

— Prov. *Qui ne dit mot, consent*. Se taire, c'est consentir.

— *En dire*. Faire des reproches. Il m'en a dit plus que je ne l'ai mérité. Mon cœur s'en est plus *dit* que vous ne m'en *direz*. (Racine.)

— *En dire de toutes, en dire de belles*. Parler librement et sans aucune retenue.

— *Se le faire dire*. Hésiter à faire une chose. Il se l'est fait dire plus d'une fois.

Mon petit doigt me l'a dit. Expression employée [illegible]

— *Dire la bonne aventure*. V. AVENTURE.

— *Dire de*. Le grand Grégoire *dit* du grand Athanase, que durant le temps de ses études il se faisait admirer de ses compagnons. (Boss.) L'on pourra *dire* un jour de vous, comme de ces hommes célèbres, que votre piété n'a pas [illegible]

— *Dire en soi-même*. Se parler intérieurement.

[illegible]

— *Dire que*. Ma fille, qui vous *dit*... pour le

doit amener ? (Rac.) Mille gens se ruinent au jeu, et vous disent froidement qu'ils ne sauraient se passer de jouer. (La Bruy.) Je vous atteste qu'il ne m'a point dit qu'il vous aimait. (Mme de Staël.) La politique moderne s'avance chez ce une très grande erreur en disant que les richesses se mettent toujours de niveau dans un État. (B. de St-P.)

Dire sur. Ne répétons pas ce qu'on a *dit* sur leur architecture et sur leurs dimensions; je n'examine que l'histoire de l'esprit humain. (Voltaire.) Nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons *dit* sur ce sujet au livre des missions. (Chateaub.)

Dire, suivi d'un infinitif. L'homme que tu m'as *dit* avoir conduit en France, quel homme est-ce? (Quinault.) Toutes les parties de la médecine, que quelques-uns ont *dit* être l'art de guérir. (Richerand.)

— Quand le verbe *dire* est précédé de *que*, il ne faut pas le faire suivre d'un autre *que* ou d'un *qui*. Il vaut mieux prendre un autre tour, et mettre à l'infinitif le verbe qui vient après *dire*. Ainsi, l'euphonie est blessée par les phrases suivantes. Vous savez ce que je vous ai dit des opéras et des comédies qu'on *dit* que l'on doit jouer à Marly. (Rac.)

> [illegible] si quelque [illegible] voix,
> Qu'on m'a *dit* qui [illegible]
> (Molière.)

— *On dit.* Se dit pour C'est une façon de parler ordinaire. On dit métaphoriquement : Cet écrivain est un aigle, pour marquer qu'il a de l'élévation et du génie.

On dit ou *dit-on.* C'est la commune opinion, c'est le bruit qui court. On dit que nous allons avoir la paix. On dit que les armées viennent de remporter de nouvelles victoires. C'est, dit-on, votre mauvaise humeur qui la décide à partir. Il revient, dit-on, la semaine prochaine. Calchas, *dit*-on, prépare un pompeux sacrifice. (Rac.) Il, *disait*-on, il guérissait les paralytiques. (Mass.)

— Substantiv. Un on-dit. Des on-dit. La croyance des on-dit. Écouter tous les on-dit. Accueillir promptement les on-dit. Condamner quelqu'un sur un on-*dit*, sur des on-*dit*. (Acad.)

— Prov. *On dit est un sot.*

— *Le qu'en dira-t-on.* loc. subst. L'opinion. Que ne fait le qu'en-dira-t-on. Tout cela est bien, mais le qu'en-dira-t-on ? Être au-dessus du qu'en-dira-t-on. Être sensible au qu'en-dira-t-on. Il se moque du qu'en *dira*-t-on. (Acad.)

Absol. S'exprimer. Il y a une petite fille qui se veut mêler d'aimer sa maman; mais elle est cent piés de nière vous, quoiqu'elle fasse et *dise* fort joliment. (Mme de Sévigné.)

Dire d'un, dire d'autre. Varier de langage.

Il dit d'or. Il dit ce qu'il y a de mieux à dire dans la circonstance, ou ce qu'il y a de plus satisfaisant pour la personne à laquelle il parle.

En parlant du style, de la diction, *Bien dire.* S'exprimer en bons termes, en termes choisis. On ne saurait mieux dire. Il n'est pas facile de penser ou de *dire* ainsi. (Fléch.)

L'art de bien dire. L'art de bien parler.

— Substantiv. *Le bien dire.* L'élégance du discours. Le bien-*dire* ne aucun ... (Malh.) On se lasse promptement de ce bien *dire*, si original, si coloré. (Mérimée.)

Être sur son bien-dire, sur son beau-dire. Être en train de parler, soit que l'on parle avec affectation, soit qu'on parle avec plaisir sur un sujet de prédilection. Se mettre sur son beau dire. Restera-t-il longtemps sur son beau dire ?

— Prov. *Le bien faire vaut mieux que le bien dire.* Une bonne action vaut mieux qu'un beau discours.

S'emploie aussi absolument à la fin du discours d'un personnage. *Je dis*, et l'on me croit. (Boil.) Il *dit*, à grand bruit toute la horde se lève et s'empresse à quitter son campement sinistre. (Mérimée.)

> [illegible]
> (Fontaine.)

> [illegible]

J'ai dit. S'emploie quelquefois à la fin d'une conversation pour marquer qu'on a fini de parler. J'ai dit. A qui la parole ?

— Se met souvent entre deux virgules, pour donner plus de rapidité au style. Assure, me *dit*-il, le repos de tout ... (Rac.) Je crains Dieu, *dites*-vous, sa vérité me touche. (Id. Esther.) *Disais*-je, Esther dans l'appartement ... (Id.) C'est la sagesse, *disait* un jeune roi, qui donnera à ma jeunesse ... (Mass.) Apollonius de Tyane, débarqué dans la capitale du monde pour voir, *disait*-il, quel animal c'était qu'un tyran, s'en fit chasser avec les autres philosophes. (Chateaub.)

— *Ce dit-il, ce disait elle,* etc. Façons de parler encore en usage dans le style marotique. *Ce dit-il* est pour *Cela dit-il.* Un tiens vaut, ce *dit*-on, mieux que deux tu l'auras. (La Font.) ... *dit* le tiers. (Id.)

> [illegible]

Que dis-je ? S'emploie souvent comme correctif.

> [illegible]
> (Destouches.)

> Pour quelque chose, ... votre vie!
> [illegible] (Rac.)

Que dirai-je. S'emploie dans la figure appelée *prétérition* ou *délibération*. Que *dirai*-je du dauphin ... tous ... ? (Boss.) Que *dirai*-je des hontes qu'on souffre ... ? (Id.) Vous *dirai*-je avec quel zèle elle soulageait les pauvres ? (Id.) Que *dirai*-je de cette intendance ... ? (Fléch.) Vous *dirai*-je qu'elle ... ? (Id.)

— *Comme dit.* Expression dont se servent fréquemment les orateurs et les écrivains lorsqu'ils citent quelque auteur sacré ou profane. Comme *dit* le prophète, tous les arcs sont tendus. (Boss.) O Seigneur ! vous avez fait, comme *dit* le Sage, l'œil qui voit et l'oreille qui écoute. (Id.) C'est déshonorer la religion, comme *dit* saint Augustin, de croire qu'elle ne doit pas être consultée dans le gouvernement des républiques. (Mass.)

— Dans un sens analogue, en citant ce qu'on a dit soi-même. Ces Maugrabins, comme je l'ai *dit*, sont les Occidentaux ou Barbaresques. (Chateaub.) Mon nouveau compagnon, assis, comme je l'ai *dit*, devant moi, suivait tous mes mouvements avec une extrême ingénuité. (Id.)

Fam. *Comme dit l'autre.* Comme on dit.

— Loc. fam. *Comme qui dirait.* Comme, semblable à.

— *Pour mieux dire, disons mieux.* S'emploie comme complément ou correctif. Il est l'avocat des pauvres; *disons* mieux, il est leur père. (Mass.) Elle a fini par approuver toutes les religions, ou, pour mieux *dire*, par n'en plus connaître aucune. (Id.)

— *Pour ainsi dire, si j'ose le dire.* S'emploie pour adoucir ou faire excuser une expression hasardée, une expression trop forte. Les ténèbres, si j'ose le *dire*, les saintes obscurités de la foi. (Boss.) Dieu le tira, pour ainsi *dire*, du néant de son humilité. (Fléch.) Il est pour ainsi *dire*, tout à lui-même. (Mass.) Leur religion est toute, pour ainsi *dire*, sur le visage du maître. (Id.)

Disons-le, il faut le dire, il faut bien le dire, faut-il le dire, pourquoi faut-il le dire ? S'emploie lorsqu'on va dire quelque vérité dure et fâcheuse, qu'on ne peut se résoudre à taire.

Cela soit dit en passant ou elliptiquement, *Soit dit en passant.* Se dit en parlant d'une chose que l'on remarque seulement à propos d'une autre... ; et, plus ordinairement, lorsqu'on fait en peu de mots quelque léger reproche... Soit dit en passant, vous pouvez mieux faire. Cela soit dit en passant, vous êtes quelquefois trop emporté.

Avoir beau dire. Malgré tout ce qu'on peut alléguer. Vous avez beau dire, je ne vous crois pas. Il eut beau dire, on le conduisit sur-le-champ en prison. L'hérésie a beau *dire* que les persécutions des princes la forçaient à prendre les armes pour une juste défense, l'Église n'opposa jamais aux persécutions que la patience et la fermeté. (Mass.)

Cela vous plaît à dire. S'emploie pour exprimer qu'on ne convient pas de ce qui vient d'être dit. Vous prétendez qu'un tel est plus riche que tel autre; cela vous plaît à dire. — Sert quelquefois à énoncer un refus. Vous voulez que je fasse cette démarche; cela vous plaît à dire.

Ce n'est pas pour dire. Sans se vanter. Ce n'est pas pour dire, mais je le vaux bien. Ce n'est pas pour *dire*, mais tu as eu ta ... joliment chiffonnée par la mitraille. (V. Hugo.)

— *Cela est bientôt dit.* Se dit ironiquement d'une chose dont on doute.

— *C'est beaucoup dire.* Se dit d'une chose difficile et qu'on n'arrivera pas à faire.

— *Ce qui est dit est dit.* Ce qui est convenu ne sera pas changé.

— *Voilà qui est dit.* La chose est entendue.

— *Prenez, mettez que je n'ai rien dit.* Je rétracte ce que j'ai dit.

— Fam. *C'est moi qui vous le dis.* Je l'affirme.

— *A qui le dites-vous ?* Se dit d'une chose que l'on connaît mieux que son interlocuteur.

— *Je ne vous dis que cela.* Je n'ai pas besoin d'insister pour me faire comprendre. Se dit aussi en manière d'exclamation admirative. Quel dîner ! Je ne vous dis que ça ! On est parti d'un train de galop... je ne vous *dis* que ça. (De Goncourt.)

— *Dire tout.* Ne rien omettre. On compte sur un gendre à qui on *dira* tout, et qui sera trop heureux de payer les dettes de sa belle-mère. (De Goncourt.)

Prov. *Quand les mots sont dits, l'eau bénite est faite. Qui dit tout n'excepte rien. Dis-moi qui tu fréquentes, et je te dirai qui tu es.*

Loc. prov. *Je l'irai dire à Rome.* S'emploie quand on croit qu'il est impossible ou très difficile que ... Dans une entreprise si quelqu'un l'entend mieux, je l'irai *dire* à Rome. (Racine.)

Répondre. Qu'avez-vous à dire à cela ?

— Nommer. Qui dit froid écrivain, *dit* détestable auteur. (Boileau.)

— Exprimer par écrit. Je vous ai *dit* tous mes ... (Volt.) Elle me prie de vous *dire* mille douceurs de sa part. (Mme de Sévigné.) Ce que j'ai *dit* sur les qualités de l'âme, sur le langage et sur la méthode, prouve qu'on ne peut ... (Condillac.) Plus vos lettres m'ont ... (Voltaire.)

— Il peut avoir ... qui renferme les ... passage, ... dont il est question. ... Que dit le code ? Que dit la loi ? Le ... son dit que l'Évangile nous dit ... à tout le monde, même à nos ennemis. J'ai lu avec un extrême plaisir votre lettre, qui *dit* beaucoup et qui ... (Volt.)

— Poétiq. Chanter, célébrer, raconter. *Dire* avec un chalumeau quelque vaudeville. (Malherbe.)

> [illegible]

— Réciter, débiter. Dire sa leçon. Dire des vers. Dire une harangue. Dire son bréviaire, son chapelet, ses prières, ses heures.

— *Dire la messe.* Célébrer la messe, réciter les prières de la messe, en parlant d'un prêtre qui offre le saint sacrifice. Faire dire une messe pour le repos de l'âme de quelqu'un. Je fais tous les jours *dire* une messe pour vous, c'est une dévotion qui n'est point chimérique. (Mme de Sévigné.)

—Rapporter, répéter. Envoyez-moi la copie de vos deux lettres, car on ne les a *dit* jamais avec la force et l'agrément qu'ont les originaux. (Mme de Sévigné.)

— Absol. Déclamer. Cet acteur dit bien. Cet orateur dit parfaitement. Ce prédicateur dit d'une manière monotone.

— Avertir.

> [illegible]
> Que Mathan ... (Racine.)

— Commander, ordonner. Qui a *dit* au soleil : Sortez du néant. (Mass.)

> Tu *dis*, et ...
> L'ordre éternel des éléments. (Racine.)

— Absol. *Vous n'avez qu'à dire.* Se dit pour exprimer qu'on est prêt à obéir.

Proposer, conseiller. *Dites* au roi, seigneur, de vous l'abandonner. (Rac.)

> Pour pres ... ?
> Qui te l'a *dit* ? (Racine.)

— Offrir, proposer, en parlant du prix d'une chose. Vous ne dites rien de ces marchandises. Comment convient-on du prix de ces étoffes, si vous n'en dites rien ? Je veux bien acheter, mais pour cela il faut que vous en disiez un prix raisonnable.

— Enseigner, révéler. Quelle cause les fit arrêter ? Si ce fut ou des soupçons, ou des vérités, ou de vaines terreurs, ou de vrais périls, qui pourra le *dire* à la postérité ? (Boss.)

Juger, penser, croire. Je ne sais que dire de cette personne. On ne sait que dire de cette affaire. Que va-t-on dire de moi ? Qui dirait que cet homme a tant de savoir ? Que *dit*-on des soupirs que je pousse pour elle ? (Racine.)

> [illegible]
> (Racine.)

Qui vous dit que ? Quelle chose vous porte à croire que ?..

— *Qui l'eût dit ?* Aurait-on cru ? pouvait-on, devait-on s'attendre ?

> [illegible]
> (Boileau.)

— *Qui n'eût dit que.* Qui ne se fût pas attendu que. Qui n'eût *dit* que le ciel seconderait ses bonnes intentions. (Boss.)

— *Qui vous a dit ?* Quelle raison, quel motif avez-vous de croire ? Qui vous a *dit* que vous arriverez au terme que vous vous marquez vous-même ? (Mass.) Qui vous a *dit* que le seul sera constamment heureux pour vous seul ? (Id.)

On eût dit que. On eût *dit* qu'il voyait à découvert les vérités du christianisme, tant il était persuadé. (Fléch.) On eût *dit* qu'il n'était sorti de la cour que pour y être plus secrètement. (Id.)

— *Quelque chose me dit.* Il me semble. Je suis porté à suivre une inspiration, à obéir à un pressentiment.

Savoir qu'en dire. Avoir l'expérience d'une chose.

On dirait. Il semble, on croirait. On *dirait* que le savoir-vivre consiste à ne dire que de vaines paroles. (J.-J. Rouss.)

> [illegible]
> (Racine.)

— Dénoter, indiquer, marquer, signifier. Je ne sais ce que cela veut dire, mais, depuis quelque temps, j'éprouve de l'affaiblissement dans ... Que veut dire ceci ? je ne te ...

— Manifester, être l'indice, en parlant des regards, ... Mes ... *disent* mieux le reste. (Corn.) ... *disait* sa pauvreté. (A. Daudet.)

> [illegible]
> (Racine.)

> [illegible]

Fam. et pop. *Dire quelque chose.* La femme qui *dit quelque chose* est celle qui excite le désir.

— *Ne rien dire.* Manquer de vivacité, être dépourvu d'expression. Cette femme a de fort beaux yeux, mais ils ne disent absolument rien.

— *Ne rien dire.* Ne pas produire d'effet. Il y a dans ce tableau les ornements ... presque rien.

Fam. et pop. Se dit d'une femme qui n'excite aucun désir. Cette femme ne me dit rien.

— *Ne dire rien au cœur, à l'âme.* Ne point toucher, ne point émouvoir. — *Cela ne dit rien à l'imagination, à l'esprit.* Cela ne ... point l'imagination, ne fait point le ... Tout ce qui ne *dit* rien à l'âme n'est pas digne de vous occuper. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Beaucoup parler pour ne rien dire.*

— *Cela ne dit rien, qu'est-ce que cela dit ?* Nonobstant cela, cela ne prouve rien, qu'est-ce que cela fait ? Cela ne dit rien, il fallait continuer cet important travail.

— *Le cœur vous en dit-il ? Si le cœur vous en dit.* Êtes-vous d'humeur à cela ? Si vous êtes disposé à...

Le cœur me le disait bien, me l'avait bien dit. Je l'avais pressenti.

Vouloir dire. Signifier. Que veut dire ce ... ? Je ... votre ... Mme de Sév.

— *Que voulez-vous dire ? Que veut-il dire.* S'emploie pour exprimer la surprise agréable ou pénible que causent les paroles de quelqu'un, et marque une sorte de doute, d'hésitation, d'incrédulité.

— *En vouloir dire.* Être disposé à ... en quelque chose.

— Prov. *On sait ce que parler veut dire.*

— *C'est-à-dire, je veux dire.* Cela signifie, entends par là. S'emploie lorsque, après avoir exprimé quelque chose d'une certaine manière, on va exprimer cette chose en d'autres termes pour plus de clarté. Dieu laisse sortir du puits de l'abîme la fumée qui obscurcit le soleil, selon l'expression de l'Apocalypse, c'est-à-*dire* l'erreur et l'hérésie. (Boss.) Le prédicateur de dedans, je veux *dire* le Saint-Esprit. (Id.) Ce qu'il ne put ... mettre dans l'esprit des hommes, une ... plus importante, je veux *dire* l'expérience ... (Id.) C'est la Thébaïde, *c'est-à-dire* le sujet le plus tragique de l'antiquité. (Racine.)

S'emploie aussi pour faire entendre que ce qu'on va dire est la conséquence de ce qu'on a dit. Vous refusez de m'accompagner, c'est-à-dire que tout personne vous déplaît. Il refuse de venir, c'est-à-dire qu'il ne veut plus exécuter mes ordres.

— *Ce n'est pas à dire pour cela que, ce n'est pas à dire que.* N'allez pas croire que, ne croyez pas que. Vous m'avez sauvé la vie, je le veux; ce n'est pas à *dire* que je vous l'... (Mol.) *Est-ce à dire pour cela que, est-ce à dire que ?* Irez-vous croire que, croira-t-on que ?

— *Qu'est-ce à dire.* Qu'est-ce que cela signifie ? Que faut-il penser de cela ? Cette expression est ordinairement une marque de mécontentement ou de surprise. Qu'est-ce à dire ? Vous contrevenez à mes ordres ! Qu'est-ce à dire ? Il méconnaît son devoir !

— *C'est tout dire, cela dit tout, pour tout dire, pour dire en un mot.* Signifie que tout est renfermé dans la phrase ou dans l'expression dont on se sert.

A vrai dire; à dire vrai. Pour s'exprimer exactement, d'une manière conforme à la vérité.

— *Cela va sans dire, il va sans dire que.* C'est une chose si claire, si naturelle, tellement certaine, incontestable, qu'il est inutile d'en parler, d'en donner la preuve.

Trouver à dire. Remarquer l'absence d'une personne, s'apercevoir du manque de quelque chose. On vous a trouvé à dire dans notre société. On a trouvé à dire à cette somme ... Il se trouve à dire dix écus. Il ne sera pas au pouvoir du temps de lui ôter l'ennui de cette privation; sa vie est tournée d'une manière qu'elle le trouvera tous les jours à *dire*. (Mme de Sévigné.)

> [illegible]

— *Trouver à dire.* Trouver à reprendre, blâmer. Vous trouvez à dire à tout ce que je fais. Que peut-on trouver à dire à cette belle action ? Vous dites trop de bien de mes lettres; je ne trouve rien à *dire* que cela dans les vôtres. (Mme de Sévigné.)

Dans un sens analogue, *Avoir à dire, bien à dire, beaucoup à dire sur le compte de quelqu'un.*

Y avoir à dire, beaucoup à dire, en parlant d'une chose. Avoir bien des critiques, des objections, des observations à faire. Avez-vous noté quelque chose à dire ?

— Dans un sens contraire, en parlant des personnes et des choses, *N'avoir rien à dire.* N'avoir aucune observation à faire, rien à reprendre. Nous n'avons rien à dire sur votre conduite. Il n'y a rien à dire en ceci, c'est parfait, c'est irréprochable.

— *[illegible] dire.* [illegible]

— [illegible] tout de beaucoup [illegible] que les sentiments ne soient les vôtres. (Racine.)

[illegible]

[illegible] Il y a [illegible] tout peu à [illegible]

— [illegible] il n'y a pas à dire, décampons.

[illegible] locution archaïque empruntée [illegible] de Molière, et qui est restée pour exprimer un enthousiasme ridicule ou une vérité incontestable. Je savais [illegible] terre pour lever, quoi qu'on *die*. (Volt.) Molière était musicien, quoi qu'on *die*. (Castil-Blaze.)

— Jurispr. *Dire droit d'un appel.* Admettre l'appel.

— Mus. *Il dit bien ce morceau.* Il le chante bien.

— *Dire.* interj. *Dire* qu'ils m'ont ainsi joué [illegible] si tard!

— SE DIRE. [illegible] réflexion, tel [illegible]. Dire à soi-même. [illegible] que le plus [illegible] est [illegible] (Boss.) On se *dit* en son cœur : Je suis, et il n'y a que moi sur la terre. (Id.) Ne se *dit*-il pas à lui-même, pour ne rien tenter : Les forces me manqueront en ce [illegible] (Mass.) Quelle [illegible] pour vous de pouvoir vous *dire* à vous-même qu'en servant Dieu vous lui attirez des serviteurs? (Id.)

— [illegible] se faire passer pour. Se dire le parent d'un prince. Quelques auteurs qui se *disent* ecclésiastiques et théologiens. (Boss.)

— Être dit, être exprimé. Il y a bien des choses [illegible]

[illegible] signification [illegible] d'une phrase. Ce mot se dit de telle et telle chose. Ce proverbe [illegible] Cette locution ne se dit qu'en bonne part. Cette phrase ne se dit plus. La pauvreté ne se *dit* point par position, mais par privation. (Malherbe.)

— Dire l'un à l'autre. Se dire des injures. N'apprêtons point à rire aux hommes en nous *disant* nos vérités. (Molière.)

— DIRE. s. m. Ce qu'une personne dit, déclare, rapporte, affirme, avance. Il est souvent usité en termes de pratique. Le dire des témoins. Prouver son dire. Réfuter le dire de quelqu'un. Il y a longtemps que je me plains de la trop grande différence entre le *dire* et le faire pour vous. (Mérimée.)

— Moyens, réponses, déclarations d'une partie qui soutient sa cause. Le dire du défendeur. Faire ses dires et réquisitions. Exposer son dire.

Au dire de, loc. prép. En s'en rapportant à ce que dit. Au dire des Anciens. Au dire des savants. Au dire de tout le monde.

[illegible]
[illegible]
(LA FONTAINE.)

— *Au dire des experts.* Selon l'avis des experts.

A dire d'experts. En soumettant la chose à la décision des experts. Régler un prix à dire d'experts.

— REM. GRAMM. *On dirait qu'il a. On dirait qu'il ait.* Lorsqu'on a de fortes raisons pour croire une chose, on emploie l'indicatif après *on dirait que*. On *dirait* qu'ils travaillent pour des années éternelles. (Mass.)

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
(Id.)

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

— Lorsqu'au contraire il n'y a que de légères apparences [illegible] On *dirait* que le livre des destins ait été ouvert à ce prophète. (Boss.) On *dirait* que l'ancienne Égypte ait craint que la postérité ignorât un jour ce que c'était que la mort, et qu'elle ait voulu, à travers les temps, lui faire parvenir des échantillons de cadavres. (Chateaub.)

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

On dirait un fou, on dirait un fou. Ces deux locutions sont également françaises, mais elles ont un sens différent. On voit un homme dont les yeux égarés ne s'arrêtent sur aucun objet, [illegible] On dirait que c'est un fou, on dirait un fou. C'est l'idée de folie, en réalité, que l'on a dans l'esprit. Un homme que l'on connaît pour raisonnable, [illegible] *un fou*. [illegible] *dit* d'un démoniaque. (Boil.)

[illegible]
[illegible]

* **DIRECT, ECTE** adj. (pr. *di-rèkte*; et lat. *directus*, part. pass. de *dirigo*, je dirige). Qui est droit, sans détour. Chemin direct. Ligne directe. Rayon direct. Une ville est bâtie régulièrement quand toutes les rues sont en ligne directe. Tout corps en mouvement tend à se mouvoir en ligne *directe*. (Condill.)

— Qui se fait en ligne droite. Mouvement direct. Vol direct. Un oiseau dont le vol est très vif, *direct* et soutenu. (Buff.)

— Fig. Qui va droit au but. Attaque directe. Reproche direct. Argument direct.

— Fig. Qui a lieu, qui se fait sans intermédiaire, immédiat. Rapport direct. Correspondance directe. Communication directe. Les aliments âcres, salés, certains oxydes métalliques, l'ivresse, tout ce qui porte irritation et chaleur au pharynx, et y empêche les sécrétions muqueuses et perspiratoires, sont autant de causes [illegible] *directes* excitantes de la soif. (Chaussier.)

— *Être en contradiction, en opposition directe.* Être tout à fait en contradiction, en opposition.

— *Impôts directs, contributions directes.* Impôts perçus directement sur la propriété.

— Astron. *Mouvement direct d'un astre.* Mouvement qu'il semble exécuter d'occident en orient, en suivant les signes du zodiaque. || *Planètes directes.* Celles qui décrivent un mouvement direct.

— Ch. de fer. *Train direct.* Celui qui parcourt une ligne en ne s'arrêtant qu'aux stations principales.

— Dr. féod. *Seigneur direct.* Seigneur dont une terre relevait immédiatement. || *Seigneurie directe.* Droits d'un seigneur sur un héritage qui relevait immédiatement de lui.

— Généal. *Ligne directe.* Ligne principale, celle qui contient les ascendants et les descendants. Les héritiers de la ligne directe passent avant ceux de la ligne collatérale. On dit dans le même sens : Succession directe. Héritiers directs.

— Gramm. *Construction directe, ordre direct.* Construction qui place le sujet, le verbe et le complément dans l'ordre de la relation grammaticale. Cette construction est conforme au génie de la plupart des langues de l'Europe moderne, et particulièrement à celui de la langue française. || *Cas directs.* Le nominatif et l'accusatif. || *Mode direct.* L'indicatif. || *Régime direct* ou *complément direct.* V. RÉGIME ou COMPLÉMENT.

— Hist. et poés. *Harangue directe, discours direct.* Harangue, discours que l'historien ou le poète met dans la bouche d'un personnage. Dans nos anciens poètes et historiens, il y a beaucoup de harangues directes.

— Logiq. *Conclusion directe.* Nom que les anciens philosophes donnaient à une conclusion dont le petit terme était le sujet, et le grand terme l'attribut. || *Preuve directe.* Toute preuve résultant immédiatement d'un fait, par opposition aux simples inductions ou conjectures. || *Proposition directe.* Toute proposition considérée par opposition à celle qui résulte du renversement de ses termes, et que l'on appelle, pour cette raison, Proposition inverse. || *Syllogisme direct.* Celui dont la conclusion est directe. || Celui dont le grand terme et le petit terme gardent dans la conclusion la même raison que dans les prémisses.

— Mar. *Feu direct, pointage direct.* Celui dans lequel la pièce est au milieu du sabord. || *Ordre direct.* Celui dans lequel chaque vaisseau suit son matelot d'avant.

— Math. Se dit d'un rapport dont les termes croissent dans le même sens et la même proportion. || *Règle de trois directe.* Règle de trois dont tous les rapports sont directs.

— Mus. *Intervalle direct.* Celui qui fait un son harmonique quelconque sur le son fondamental qui le produit. La quinte, la tierce majeure, l'octave et les répliques, sont rigoureusement les seuls intervalles *directs*. (Castil Blaze.) || Par extens. Tous les autres intervalles, tant consonants que dissonants, que fait chaque partie avec le son fondamental pratique qui est ou doit être au-dessous d'elle. || *Accord direct.* Celui qui a le son fondamental au grave, et dont les parties sont distribuées, non pas selon leur ordre le plus naturel, mais selon leur ordre le plus rapproché, comme *ut, mi, sol, ut*, et non *ut, ut, sol, mi.* || *Mouvement direct.* Celui que font deux parties qui montent ou descendent en même temps. Le mouvement *direct* est celui qui offre le moins de ressource dans l'harmonie. (Castil Blaze.)

— Optiq. *Rayon direct.* Celui qui vient directement et immédiatement de l'objet à nos yeux, sans avoir été dévié par la réflexion. || *Vision directe.* Celle qui est formée par des rayons directs.

— Philos. *Connaissance directe.* Celle que l'on obtient sans intermédiaire.

DIRECTANÉ. adj. m. (et lat. *directaneus*, de *directus*, direct). Mus. Se disait, dans le plain-chant, d'une psalmodie exécutée sur une seule note.

DIRECTARIEN. s. m. (et lat. *directarius*, de *dirigere*, diriger). Antiq. rom. Nom qu'on donnait aux voleurs qui s'introduisaient dans les maisons pour y commettre des larcins. Les lois du Digeste prononçaient contre les *directariens* des peines plus fortes que contre les autres voleurs. (Compl. de l'Acad.)

* **DIRECTE.** s. f. Dr. féod. Seigneurie de laquelle relevait immédiatement un fief, ou un héritage possédé en roture, en conséquence et en reconnaissance de laquelle les droits de quints et de lods et ventes étaient dus à celui qui avait la directe, en cas que l'héritage qui en relevait fût vendu. Il fut oublié d'y employer le droit de lods et ventes, qui est, à mon avis, ce que l'on appelle *directe*. (Malherbe.)

— *Retenir la directe.* A signifié Se conserver les droits et les devoirs seigneuriaux lors du démembrement et de l'aliénation que l'on faisait de quelque partie de sa seigneurie.

* **DIRECTEMENT.** adv. En ligne directe. Aller directement. Voler directement. Il s'en retourna comme il était venu, et bientôt je m'assurai qu'il se retirait *directement* et paisiblement dans sa cellule. (Bull.-Sav.) La route consacrée par l'usage est toujours celle qui conduit le plus *directement* au port. (C. Fée.)

— Diamétralement. Les pôles sont directement opposés.

— Fig. Sans tergiverser. Aller directement à son but. Attaquer directement. Jamais Louis XI n'allait *directement* à son but, il cherchait sans cesse des détours.

— D'une manière immédiate, sans intermédiaire. Agir directement. Communiquer directement avec une personne. Correspondre directement. S'adresser directement au roi. J'en suis toujours offensée *directement*. (Mme de Sévig.) Ces coutumes émanent moins *directement* du dogme de l'immortalité de l'âme, que celui de la résurrection des corps. (Montesq.) Ce n'est point la voix timide des ministres qui doit porter à l'oreille des rois la plainte des malheureux; il faut que le cri du peuple puisse *directement* percer jusqu'au trône. (Saadi.) Ils ont l'avantage d'amuser *directement* les nobles compagnies qui les accueillent. (G. de Nerval.)

— *Directement en face.* Tout à fait en face, vis-à-vis. Cette maison est directement en face du palais.

— Fig. *Directement opposé.* Tout à fait opposé. Experts directement opposés. Opinions directement opposées.

— Absol. Ces premiers biens, nous les souhaitons *directement*, les seconds en cas de nécessité. (Malherbe.)

— Géom. *Lignes directement opposées.* Celles qui font partie d'une même ligne droite.

— Mécan. Un corps heurte *directement* un autre corps quand il le frappe dans une ligne droite perpendiculaire au point de contact.

* **DIRECTEUR, TRICE.** s. (ét. lat., *director*, dérivé de *dirigo*, je dirige). Celui, celle qui dirige, qui administre. Directeur de théâtre. Le directeur d'une entreprise. Le directeur de la Banque. La directrice d'une maison d'éducation. La tentation d'écrire est une de celles dont le *directeur* d'un théâtre doit se défendre avec le plus de soin. (Ourry.) L'habileté avec laquelle a été dirigé le Grand-Opéra à Paris a fait à la fois la fortune du théâtre et celle du *directeur*. (Id.)

— Fig. Ce qui dirige, qui donne l'impulsion. Les choses que les hommes désirent sont d'une nature neutre; l'esprit de celui qui les possède en est le *directeur*, et leur donne la forme qu'il lui plaît. (Malherbe.)

— Nom qu'on donne à ceux qui sont préposés à la direction, au maniement, à la conduite des affaires d'une compagnie établie pour le commerce ou la finance. Les directeurs de la compagnie des Indes.

— Se dit encore en parlant du chef de certains établissements dont les fonctions sont analogues. Directeur de la Monnaie.

— Particulièrement, Celui qui préside dans certaines compagnies. Le directeur de l'Académie française.

— Nom que portent les chefs de division du ministère de la marine. Le directeur du personnel. Le directeur des ports. Le directeur des colonies. Le directeur des fonds et des invalides. Le directeur des subsistances.

— Officier chargé d'une direction quelconque dans les ports militaires.

— Il s'est dit également des chefs des directions du ministère des finances.

— Se dit encore des chefs des principales subdivisions de chaque département. Directeur de l'enregistrement et des domaines. Directeur des contributions directes. Directeur des contributions indirectes.

— Se dit aussi d'un officier chargé de diriger un travail important. Le directeur des fortifications.

— *Directeur général.* Celui qui dirige une administration et qui a d'autres directeurs sous ses ordres.

— *Directrice de poste.* Femme préposée à un bureau de poste.

— Titre donné aux chefs de certains collèges. Le directeur de Sainte-Barbe.

— *Directeur de conscience*, ou simplement *directeur*. Ecclésiastique qui a soin de la conscience de quelqu'un. Vos flatteurs, parmi lesquels il faudrait peut-être compter des *directeurs* infidèles que vous avez choisis pour vous séduire. (Boss.) Le capital d'une femme n'est point d'avoir un *directeur*, mais de vivre si simplement qu'elle s'en puisse passer. (La Bruy.) L'abbé Gobelin, célèbre *directeur* de son temps, l'était de Mme de Maintenon, qui était à son tour la *directrice* de son *directeur*, qui avait besoin en effet d'être dirigé en bien des occasions. (Mme de Caylus.) Il serait bien à désirer que les jeunes personnes des deux sexes fussent toujours éclairées dans ces sortes de lectures par des *directeurs* qui connaîtraient la trempe de leur imagination. (Condill.)

— Hist. Chacun des cinq membres du Directoire exécutif. || Titre que portaient les présidents des cercles germaniques.

— Hist. ecclés. Supérieur d'une maison de la congrégation des missionnaires du Saint-Sacrement.

— Législ. *Directeur du jury.* Magistrat institué par la loi du 16 septembre 1791, pour mettre une affaire criminelle en état d'être soumise au premier jury, dresser l'acte d'accusation, convoquer le jury, recevoir sa déclaration et rendre l'ordonnance qui doit en résulter. Il y avait un directeur dans chaque tribunal d'arrondissement.

— S'empl. adjectiv. Comité *directeur*. (Acad.) Pouvons-nous concevoir que tous les organes des animaux, des plantes, soient si bien consacrés à des destinations certaines sans une profonde sagesse, *directrice* des générations? (Virey.)

— Géom. Qui dirige le mouvement d'un point ou d'une ligne d'une façon plus ou moins complète. || *Surfaces réglées à plan directeur.* Surfaces dans lesquelles les génératrices sont toutes parallèles à un plan fixe nommé plan directeur.

DIRECTIF, IVE. adj. Qui a la propriété de diriger.

— Qui sert à diriger la conduite.

* **DIRECTION.** s. f. (pr. *di-rèk-cion*; ét. lat., *directio*, dérivé de *dirigere*, diriger). Ligne suivant laquelle un corps se meut. La direction d'un oiseau qui vole. La direction de la rivière. Suivre la même direction. Abandonner sa première direction. Quelle direction ont-ils prise en partant? Les grands fleuves, dans la plus grande partie de leur cours, vont a peu près comme les chaînes des montagnes dont ils prennent leur source et leur *direction*. (Buff.)

— Tendance à se porter vers un point déterminé. Puisque tout corps en mouvement tend à se mouvoir en ligne directe, il est évident qu'il ne peut se détourner de cette *direction* pour décrire une courbe autour d'un centre, qu'autant qu'il obéit à une seconde force qui le dirige continuellement vers le centre de la courbe. (Condill.) La *direction* d'une force est la droite suivant laquelle elle tend à mouvoir les corps qui éprouvent son action. (Jourdan.)

— Position dans laquelle se trouvent deux objets, l'un par rapport à l'autre. Ce navire nous reste dans la direction du nord. Dans quelle direction se trouve-t-il? Regardez dans la direction de cet objet.

— *Être dans la direction d'un objet.* Être exactement vis-à-vis de cet objet. Être dans la direction d'une batterie.

— C'est dans un sens analogue qu'on dit, en géométrie, que plusieurs points sont dans la même *direction*, pour dire qu'ils sont sur la même ligne.

— Fig. Donner à une affaire une direction convenable. Mes idées prirent alors une autre direction.

— Fig. *Prendre une bonne direction.* Adopter une bonne manière de se conduire. On dit dans un sens contraire : Prendre une mauvaise direction.

— Conduite en chef. Sous la direction d'un tel. Être préposé à la direction d'une affaire. Prendre la direction des affaires, des travaux. Confier la direction d'un établissement à une personne capable. Pendant sa direction.

— Nom que portent certaines administrations publiques ou particulières. La direction des ports militaires. La direction des constructions. La direction de l'artillerie. La direction des vivres.

— Se dit encore des divisions administratives des divers ministères. La direction du personnel. La direction des colonies. La direction des subsistances. La direction du dépôt de la guerre. La direction des contributions directes. La direction du mouvement général des fonds. La direction de l'enregistrement et des domaines. La direction des contributions indirectes.

— Emploi de directeur dans ces administrations. Le bureau de la direction. S'adresser à la direction. Solliciter une direction. Obtenir une direction.

— Étendue du pays où s'exercent les fonctions de directeur. Les limites d'une direction.

— *Direction d'artillerie.* Circonscription territoriale qui comprend les établissements relevant de l'artillerie.

— *Direction du génie.* Circonscription qui comprend les établissements du génie.

— Action de conduire, de diriger quelqu'un.

Charge-toi de ma conduite, je t'en remets l'entière *direction*. (J.-J. Rouss.)

— *Direction de conscience*. Fonction de directeur de conscience. || Ensemble des principes d'après lesquels on conduit les âmes dans la voie du salut. Le mot éclaira madame Gervaisais sur ce qui ne la satisfaisait plus, ne la contentait plus dans la *direction* du père Giansanti. (De Gonc.)

Nom qu'on donne aux maisons de la congrégation des missionnaires du Saint-Sacrement.

— Archit. *Direction d'un bâtiment*. Action de surveiller le travail, la construction de tout ce qui a été ordonné par le distributeur de l'édifice.

— Art milit. *Changement de direction*. Changement d'une troupe en marche.

— Astrol. Calcul par lequel on prétendait trouver l'heure où devait arriver un accident bon ou mauvais, concernant une personne dont on tirait l'horoscope.

— Astron. *Direction d'une planète*. Mouvement que cette planète décrit autour du soleil d'occident en orient. || *Direction d'une comète*. Sens de sa révolution.

— Financ. *Direction des finances*. Nom que prenaient autrefois les assemblées du conseil ou de quelques commissaires nommés par le roi, pour régler les affaires des finances. La grande direction des finances. La petite direction des finances.

— Géol. Ligne que suit une couche ou un filon dans le sens de sa longueur.

— Législ. *Direction de créanciers*. Nom qu'on donnait autrefois à une assemblée de créanciers chargés de régler les affaires d'une succession, ou d'autres biens abandonnés pour payer les dettes. || *Biens en direction*. Ceux dont l'administration est confiée à des syndics nommés par une assemblée de créanciers.

— Mécan. *Direction d'une force*. Sens dans lequel une force tend à mettre en mouvement un corps sur lequel elle agit. || *Ligne de direction*. Ligne qui passe par le centre de gravité d'un corps. || *Angle de direction*. Angle compris entre les lignes de direction de deux puissances conspirantes.

— Phys. *Direction de l'aimant*. Ligne nord et sud dans laquelle se place toujours, à la variation près, une aiguille aimantée librement suspendue.

— Théol. *Direction d'intention*. Dans le langage des casuistes, Espèce d'arrière-pensée, opération de l'esprit en vertu de laquelle une action mauvaise de sa nature doit être considérée comme bonne par la fin qu'on lui propose.

DIRECTITE. s. f. Anc. cout. Syn. de DIRECTE.

★ **DIRECTOIRE**. s. m. (rad. *diriger*). Commission chargée d'une direction publique. Le Directoire fédéral de la Suisse.

— *Directoire exécutif* ou simplement *Directoire*. Corps composé de cinq membres ou *directeurs*, renouvelés tous les ans par cinquième, auxquels la constitution de l'an III avait confié le pouvoir exécutif. Le membre sortant était remplacé par un nouveau directeur choisi par le conseil des Anciens sur une liste de candidats dressée par le conseil des Cinq Cents. || *Directoire*. Nom donné à la période de l'histoire de France qui s'étend du 27 octobre 1795 au 10 novembre 1799 (18 brumaire).

— *Directoire d'Alsace*. Conseil formé, en 1651, par les nobles de ce pays pour le maintien des privilèges que leur garantissait le traité de Westphalie en cédant l'Alsace à la France. Confirmé par Louis XIV, après l'occupation de Strasbourg, 1681, il eut les mêmes attributions que les présidiaux dans les différends des gentilshommes et de leurs vassaux.

Directoires de département, de district. Conseils électifs établis par la constitution de 1791 pour administrer les départements et les districts, sous le contrôle des *conseils de département* ou *de district*. En 1800, les directoires de département et de district furent remplacés par un seul agent, appelé préfet ou sous-préfet.

— *Directoire de la confession d'Augsbourg*. Autorité ecclésiastique supérieure qui administre les Églises réformées se rattachant, en France, à la confession rédigée par Melanchthon en 1530. Il nomme les pasteurs, avec l'agrément du gouvernement, surveille l'enseignement, etc. Il est composé de cinq membres.

— Fr.-maçonn. *Directoires écossais*. Divisions territoriales établies dans le rite écossais.

— Liturg. Livre où sont indiqués les offices de chaque jour, avec les cérémonies de l'Église et les ornements. || Règlement fait en 1644 par des théologiens anglais pour la forme et la nature des prières publiques.

DIRECTOR. s. m. (mot lat. qui signifie *conducteur*). Chir. Sonde cannelée, dont on se sert pour diriger le bistouri dans les opérations chirurgicales.

DIRECTORAT. s. m. Hist. Fonctions de directeur. || Leur durée. Pendant le directorat.

★ **DIRECTORIAL, ALE**. adj. Qui appartient au directoire. Pouvoir directorial. Puissance directoriale.

— Qui a rapport à une direction de théâtre ou autre. Une gestion directoriale.

— Partisan du Directoire. Députés directoriaux.

S'empl. subst. dans ce sens. Les directoriaux.

DIRECTRICE. s. f. (rad. *directeur*). Géom. Ligne le long de laquelle on fait couler une autre ligne ou une surface, dans la génération d'une surface plane ou d'un solide. || *Directrice d'une courbe du second degré*. L'ellipse, l'hyperbole, la parabole, sont des courbes telles que le rapport des distances d'un quelconque de leurs points à un point fixe nommé foyer et à une droite fixe nommée directrice est constant. || *Directrice d'une surface*. Ligne sur laquelle doit s'appuyer la génératrice. Ainsi un cylindre est engendré par une droite constamment parallèle à elle-même et s'appuyant sur une courbe dite directrice.

Artill. *Directrice d'une embrasure, d'une plate-forme*. Ligne qui se projette suivant la trace du plan de tir. || *Directrice du châssis d'un affût*. Grande pièce longitudinale, placée suivant l'axe du châssis, et sur laquelle appuie la crosse de l'affût dans le recul.

DIREHM. s. m. Métrol. Poids usité en Turquie, dans les Principautés Danubiennes, en Égypte et en Perse, et qui varie de 3 gr. 10 à 3 gr. 25, sauf en Perse, où il équivaut à 9 gr. 298.

DIREMPTION. s. f. (ét. lat., *diremptio*, de *dirimere*, séparer). Dr. Dissolution. La diremption du mariage.

DIREPTION. s. f. Pillage, destruction. (Rabelais.)

DIRES. s. f. pl. Myth. Syn. de FURIES ou EUMÉNIDES.

DIRHACODE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; ῥακώδης, vêtu de lambeaux). Bot. Genre de zingibéracées des Moluques.

DIRHAGE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; ῥαγὸς, brisé). Entom. Genre de coléoptères de la famille des sternoxes, établi pour deux espèces de l'Allemagne et une de la Colombie.

DIRHAM. s. m. Métrol. V. DIREHM.

DIRHIN. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; ῥὶς, nez). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des chalcidiens, établi pour une espèce de l'Égypte.

DIRHOMBOÉDRIQUE. adj. 2 g. Se dit des combinaisons du système rhomboédrique, d'où résultent deux rhomboèdres pareils unis ensemble.

DIRIBITEUR. s. m. (ét. lat., *diribitor*, de *diribere*, distribuer). Hist. anc. Nom qu'on donnait chez les Romains à un esclave chargé de ranger les ragoûts qu'on servait sur les tables et de leur donner diverses formes. || On donnait également ce nom à ceux qui étaient chargés de distribuer les tablettes pour les suffrages, dans les assemblées et les jugements.

DIRIBITOIRE. s. m. (ét. lat., *diribitorium*, de *diribere*, distribuer). Antiq. rom. Édifice carré où les soldats recevaient leur paye.

DIRIGAUG. s. m. Ornith. Oiseau de la Nouvelle-Galles méridionale, qu'on nomme aussi *grimpereau*, parce qu'il a l'habitude de grimper sur les arbres.

DIRIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Diriger. S'empl. adject. Qui est conduit, réglé. Leurs mouvements, *dirigés* suivant les mêmes proportions, produisent une harmonie d'art et divine. (Barthél.) Les expériences mal *dirigées* ou mal faites ont produit ces systèmes bizarres qui ont si fort retardé les progrès de nos connaissances. (Staël.)

Administré. Théâtre bien dirigé. Compagnie mal dirigée. Société dirigée par un chef habile. Le Pilote était une feuille radicale *dirigée* par M. Tissot. (H. de Balzac.)

Qui tend, se porte, se meut vers. On trouvera de même que l'Euphrate et le golfe Persique sont *dirigés* d'occident en orient, et que presque tous les fleuves de la Chine vont d'occident en orient. (Buff.) On verra aussi, en jetant les yeux sur la carte de France, qu'il n'y a que le Rhône qui soit *dirigé* du nord au midi (Id.)

— En parlant de choses morales. Son âme est dirigée par les lumières de la foi. Les passions, bien ou mal *dirigées*, enfantent les grandes vertus ou les grands crimes. (Lab.) Ce sont presque toujours de bons sentiments mal *dirigés* qui font faire aux enfants le premier pas vers le mal. (J.-J. Rouss.)

Dirigé de. A été employé dans le sens de Gouverné, dominé, déterminé par. Quoi! de quels remords êtes-vous *dirigée*? (Rac.)

— *Dirigé par*. Les premiers dévots eux-mêmes qui ont été *dirigés* par les apôtres. (La Bruy.) Les lois mécaniques de la nature sont *dirigées* par une puissance intelligente. (B. de St-P.) Elle semble *dirigée* par une conscience céleste comme elle l'est par une conscience corporelle. (Id.) S'ils avaient été *dirigés* par la religion et par la nature, ils devraient se réjouir de l'approche de leur fin (Id.). Le cours des idées depuis un siècle a été tout à fait *dirigé* par la conversation. (Mme de Staël.)

— Soumis à un directeur de conscience. Mme Cornuau était dirigée par Bossuet.

— Substantiv. Vous persuadez à vos *dirigés* de vous donner leur bien. (Voltaire.)

DIRIGEABLE. adj. Qui peut être dirigé. Les ballons ne sont pas encore dirigeables.

DIRIGEANT. part. prés. du v. Diriger. Des créanciers dirigeant des poursuites contre leurs débiteurs.

★ **DIRIGEANT, ANTE**. adj. Qui dirige. || *Ministre dirigeant*. Ministre chargé du gouvernement en l'absence du chef de l'État.

— *Les classes dirigeantes*. Les classes de la société qui dirigent ou prétendent diriger les autres.

— Méd. *Médicaments dirigeants*. Ceux auxquels on attribuait la vertu de diriger vers certains organes l'action des substances médicinales auxquelles on les associait.

★ **DIRIGER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dirigo*, je dirige, formé de *recto*, en droite ligne; *ago*, je mène). Il prend, pour la douceur de la prononciation, un *e* après le *g* devant les voyelles *a* et *o*. *Dirigeant*. *Dirigeons*. *Je dirigeais*. *Je dirigeai*, *nous dirigeâmes*. Proprement, Mener suivant la ligne droite. Inusité en ce sens.

— Faire prendre une direction. Tantôt d'un fer courbé *dirigeant* vos ormeaux. (J.-B. Rousseau.)

Antoine, gouverneur de mon jardin d'Auteuil,
Qui *diriges* chez moi l'if et le chèvrefeuil. (Boileau.)

— Guider, conduire. Diriger quelqu'un. Diriger un élève. La volonté du Seigneur qui les *dirige*. (Mass.) C'est une erreur bien pitoyable d'imaginer que l'exercice du corps nuise aux opérations de l'esprit, comme si ces deux actions ne devaient pas marcher de concert, et que l'une ne dût pas toujours *diriger* l'autre. (J.-J. Rousseau.)

— Conduire avec règle et mesure. L'art plus grand et mieux connu de la fauconnerie nous démontre qu'en *dirigeant* l'instinct naturel des oiseaux, on peut le perfectionner autant que celui des autres animaux. (Buff.)

— Fig. Diriger ses passions. Diriger ses idées. Diriger ses pensées. C'est un grand plaisir d'avoir un parti et de *diriger* les opinions des hommes. (Volt.)

— Fig. Dans le sens de Faire prendre une direction. On est presque toujours mené par les grands événements, et rarement on les *dirige*. (Voltaire.)

— Fig. Leur éducation ne fit que redoubler leur amitié, en la *dirigeant* vers leurs témoins réciproques. (B. de St-P.)

— *Diriger sur*. Diriger des troupes sur Paris.

Diriger vers. Tourner, porter vers. Le hasard a *dirigé* ce soir mes pas vers l'enceinte où reposent les corps de nos frères morts dans la paix du Seigneur. (Villeneuve-Bargemont.) C'étaient les jésuites du Canada qui avaient *dirigé* des colons vers la culture. (Chateaub.)

Régler. Diriger des travaux. Diriger les études. Les habitudes du corps sont des mouvements réglés qui se font en nous, sans que nous paraissions les *diriger* nous-mêmes. (Condillac.) Il devient impossible de bien *diriger* une maladie lorsqu'on n'est pas secondé par le malade. (Reveillé-Parise.)

— Administrer, gouverner. Diriger une maison de banque. Diriger une maison religieuse. Diriger un théâtre. Catherine *dirigea* l'État selon ses vices. (Anquetil.)

— Absol. Il veut toujours diriger.

Astrol. Tirer une ou plusieurs directions.

Relig. Conduire dans la voie du salut, écouter en confession. Il confessait les salons, *dirigeait* les consciences bien nées. (De Goncourt.)

Percer, en bâtissant, que l'on ne vous afflige,
Pour un mauvais celui qui vous *dirige*. (Saint-Gelais.)

Théol. mor. *Diriger son intention*. Rapporter ses actions à une fin certaine, et plus ordinairement à une bonne fin, quoiqu'en apparence elles puissent être blâmées.

— **SE DIRIGER**. v. pr. Aller dans une direction. Je me dirige vers Paris. Les gens du docteur, dans la crainte d'en être écrasés, ou d'être submergés par les eaux du Gange qui débordaient déjà de leurs rivages, prirent leur chemin à travers les champs, en se *dirigeant* au hasard vers les hauteurs voisines. (B. de St-Pierre.)

— Fig. Se diriger dans la voie du bien.

— Être dirigé. Le style du cadran solaire horizontal doit se diriger au nord.

— Fig. Les enfants ne se dirigent pas avec des coups.

— S'élever vers. La plupart des plantes se dirigent vers le ciel.

— *Se diriger à*. Nous traversâmes des bois d'oliviers en nous *dirigeant* au midi. (Chateaub.)

DIRIMANT. part. prés. du v. Dirimer.

★ **DIRIMANT, ANTE**. adj. Droit can. Qui détruit, qui rompt, qui annule. Ne s'emploie que dans cette locution : *Empêchement dirimant*. Défaut qui emporte la nullité d'un mariage.

— Fig. Des raisons dirimantes ont gêné les vues de la compagnie.

DIRIMER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dirimere*, partager). Régler. Dirimer des différends.

DIRINE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; ῥινὸς, peau). Bot. Genre de lichens détachés des lécanores.

DIRK. s. m. Rel. Sorte de poignard dont se servent les montagnards écossais.

DIROTE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères carabiques, de Java.

DIRUPTIF, IVE. adj. (étym. lat., *di*, préf. séparat.; *ruptus*, rompu). Pathol. Se dit de la carie dentaire qui n'attaque que la racine tout la couronne se détache à un certain moment.

DIRYNQUE. adj. 2 g. (ét. gr., δὶς, doublement; ῥύγχος, bec). Annel. Qui a deux appendices céphaliques garnis de crochet. || DIRYNQUES. s. m. pl. Tribu de la famille des subannelés lancés.

DIS. Préfixe dérivé de la préposition grecque διὰ, et qui le plus souvent a un sens négatif. *Dis*cordance, *dis*grâce, *dis*proportion, *dis*semblable.

— Quelquefois il marque disparité. *Dis*puter, *dis*poser, *dis*cerner, *dis*courir.

— Il change l's en *f*, dans la composition d'un mot dont le radical commence par une *f*. *Facile*, *difficile*, *forme*, *difforme*; *fame*, *diffame*.

— Souvent aussi il se change en *di*. *Di*viser, *di*vertir.

— Quelquefois il augmente la signification du primitif. *Di*later, *di*minuer, *di*vulguer, *dis*simuler, *dis*soudre.

— Quelquefois il vient du grec δὶς, deux fois. *Di*phtongue, *dis*syllabe, *dis*tique.

DIS. Pharm. Abréviation usitée dans les formules pharmaceutiques pour *dissolvatur*, ou *dissolutio*, qu'il soit dissous ou dissolution.

DIS. s. m. Mus. Mot qui signifie *ré dièse* || Expression par laquelle les Allemands désignent quelquefois le ton de *mi* bémol.

DIS ou **DISS**. s. m. Bot. Nom arabe d'une graminée utilisée comme fourrage ; elle sert aussi à fabriquer la sparterie et la corderie, et est employée comme crin végétal.

DISA. s. f. Bot. Genre d'orchidées ophrydées, comprenant dix-huit espèces de plantes à feuilles simples, toutes originaires du Cap de Bonne-Espérance.

DISABLE. adj. 2 g. Qui peut se dire. || Exprimable.

DISACCIUM. s. m. (pr. *di-zak-ciomm*). Bot. Syn. de SINAPIDENDRON.

DISAGRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Disagréer. S'est pris adjectiv. Présent disagréé. Chose disagréée.

DISAGRÉER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *dis*, préfixe privat., et *agréer*, accepter). Ne pas accepter, refuser. Disagréer un présent. Vieux mot.

DISAMIS. adj. et s. Anc. log. Mot factice désignant un syllogisme dont la majeure et la conclusion sont particulières affirmatives, et la mineure générale affirmative.

DISANDRE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, mâle). Bot. Syn. de SIBTHORPIE.

DISANT. part. prés. du v. Dire.

DISANT, BIEN-DISANT, ANTE. adj. Disert, éloquent. V. BIEN-DISANT.

Soi-disant. V. SOI-DISANT.

— *Mieux-disant*. Se dit substantiv. dans le sens de Celui qui dit le mieux. Tout le monde y ment avec effronterie, et le moins menteur se laisse prendre par le mieux-*disant*. (Mérimée.)

DISARRHÈNE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; ἄῤῥην, mâle). Bot. Syn. de HIÉROCHLOÉ.

DISASTER. s. m. (étym. gr., δὶς, deux fois; ἀστὴρ, étoile). Échin. Genre d'échinodermes fossiles.

DISBRODÉ, ÉE. part. pass. du v. Disbroder. S'empl. adjectiv. Soie disbrodée.

DISBRODER. v. a. 1re conj. Techn. Laver la soie après qu'elle est sortie de la teinture.

DISBRODURE. s. f. (rad. *disbroder*). Techn. Eau dans laquelle on a lavé la soie après qu'elle est sortie de la teinture.

★ **DISCALE**. s. f. (ét. gr., δὶς, doublement; χαλάω, j'abaisse). Comm. Déchet dans le poids d'une marchandise, produit par l'évaporation de son humidité. La discale d'une botte de soie.

DISCALÉ, ÉE. part. pass. du v. Discaler. S'empl. adjectiv. Marchandise discalée.

DISCALER. v. a. 1re conj. (rad. *discale*). Comm. Éprouver du déchet dans le poids des marchandises. Cette soie a discalé de deux onces.

DISCANT. s. m. (ét. gr., δὶς, doublement; lat. *cantus*, chant). Mus. anc. Espèce de contrepoint que composaient sur-le-champ des parties supérieures, en chantant impromptu sur le ténor ou sur la basse.

— Mus. mod. Nom anglais de la voix de soprano dans la musique d'église.

DISCANTHÉES. s. f. pl. (ét. fr., *disque*; gr., ἄνθος, fleur). Bot. Classe de plantes dont le disque tapisse le calice ou couronne l'ovaire.

DISCANTHÈRE. s. f. (ét. gr., δίσκος, disque; ἀνθηρὰ, anthère). Bot. Genre de plantes de la famille des cucurbitacées, qu'on trouve au Texas.

DISCARIE. s. f. (ét. gr., δίσκος, disque). Bot. Genre de rhamnées établi pour trois ou quatre espèces du Chili, du Pérou et de l'Australie.

DISCÉDER. v. n. 1re conj. (du lat. *discedere*, se retirer, s'éloigner). S'éloigner. Inusité au propre.

— Fig. Se dit quelquefois pour S'éloigner, s'écarter de l'opinion de quelqu'un.

DISCÉLION. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; σκέλος, jambe). Bot. Genre de mousses haplopéristomées, qui croissent en Angleterre et en Laponie.

DISCEPTATEUR, EUSE. s. (rad. *discepter*). Celui, celle qui dispute, qui discute.

DISCEPTATION. s. f. (pr. *di-cep-ta-cion* ; lat. *disceptatio*). Débat. Dispute, discussion.

DISCEPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Discepter.

DISCEPTER. v. n. (1re conj. ; ét. lat. *disceptare*). Disputer, débattre, plaider [illegible]

DISCÈRE. s. f. (ét. gr. δίς, deux fois ; [illegible]). Bot. Genre [illegible] des Volvocinées, établi pour une espèce des étangs de Belgique.

DISCERNABLE. adj. Qui peut être discerné. Un objet discernable.

DISCERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Discerner. S'empl. adject.

[illegible]

(Davis[illegible])

[illegible] par un caractère particulier [illegible] les coutumes, les [illegible] et telles autres choses qui, bien qu'elles n'ayent [illegible] leur a fait [illegible] (Malherbe.)

* **DISCERNEMENT**. s. m. Action de discerner.

— Art de découvrir les différences entre des choses supposées semblables, et les ressemblances entre des choses supposées différentes [illegible] discernement de deux choses. On [illegible] discernement [illegible] Mass. [illegible] discernement [illegible] aux objets purement matériels ne s'acquiert qu'à la suite de fréquentes [illegible] et de nombreux rapprochements. (Saint-Prosper.)

[illegible] discernement. Âge où l'on commence à être responsable de ses actes.

— Se dit dans le même sens en parlant des personnes. Il parle sans nul *discernement* des personnes qui l'écoutent. (La Bruy.) Il n'a nul *discernement* des personnes, ni du maître, ni des [illegible] (Id.) Pour nous juger, nous faire [illegible] *discernement* des bons et des méchants. (Mass.)

[illegible] qualité de l'esprit qui aperçoit les [illegible] distinguant une chose d'une autre [illegible] suivant leur valeur [illegible] Discernement [illegible] Un juste discernement. Avec discernement [illegible] Cette sagesse qui donne le discernement [illegible] et la prudence pour [illegible] Avec quel juste mais noble discernement [illegible] les intérêts de la religion [illegible] poétique! (Id.) Après [illegible] *discernement*, ce qu'il y a de plus [illegible] ce sont les diamants et les perles. (La Bruy.) Le *discernement* et le jugement comparent les choses, en font la différence, et apprécient exactement la valeur des unes et des autres; mais le premier se dit plus particulièrement de celles qui concernent la pratique. (Condill.) Il faut du *discernement* dans les recherches philosophiques, et du jugement dans la conduite de la vie. (Id.) Le *discernement* des femmes est admirable pour deviner les coups qu'on veut leur porter ou les trahisons qu'on médite contre elles. (St-Prosper.)

— Art de bien juger du mérite des gens et des ouvrages. Elles n'usent d'aucun *discernement* dans le choix de leurs directeurs. (La Bruy.) Le *discernement* des esprits, des talents et des complexions pour la distribution des postes et des emplois. (Id.) Dans les gouvernements despotiques [illegible] et le hasard appellent seuls aux fonctions les plus éminentes, le *discernement* n'est qu'un accident. (St-Prosper.)

[illegible] faculté de celles [illegible] d'apprécier. [illegible] discernement [illegible] Merlin [illegible] discernement [illegible] discernement [illegible] la peine à laquelle il aurait pu être condamné s'il avait [illegible]

***DISCERNER**. v. a. 1re conj. (ét. gr., δίς, préf. séparat. ; lat., *cernere*, voir). Découvrir, voir distinctement, sans confusion. Le microscope aide à discerner les plus petits objets. L'obscurité [illegible] *discerner* [illegible] (Sal[illegible])

— Par extens. Distinguer. On ne le *discerne* [illegible]

[illegible]

— [illegible] par un autre sens que la vue.

[illegible]

[illegible] *Discernez* [illegible] esprit, et qu'elle en *discernait* les traits les plus délicats? [illegible] Il faut avoir du mérite pour le *discerner* [illegible] dans les autres. (Id.) Chaque [illegible] *discernait* ce qui est honnête. (Condillac.) On *discernait* encore [illegible] qu'il reçut de la nature et ces sentiments élevés qu'il devait à son premier état. (Barth.)

Discerner de ou d'avec. Faire la distinction [illegible] Discerner une chose d'une autre. [illegible] discerner les couleurs les unes d'avec les autres. On ne *discernait* plus les pauvres de nécessité d'avec ceux de libertinage. (Fléchier.) Il *discerne* les raisons de la bonne cause d'avec les prétentions et les artifices de la mauvaise. (Id.) Il s'applique à *discerner* la cause du juste d'avec celle du pécheur. (Id.) Rien ne paraît plus important que de *discerner* les choses auxquelles nous pouvons nous appliquer avec succès, de celles où nous ne pouvons qu'échouer. (Condillac.)

— Absol. Il est difficile de bien discerner.

— **SE DISCERNER**. v. pron. Être discerné. Le vrai, l'utile et l'agréable réunis ne se *discernent* plus du beau, c'est le beau lui-même. (La Bruy.) Tout ce qui est mérite se sent, se *discerne*, se devine réciproquement. (Id.)

— Se distinguer. Ces anciens évêques, qui ne se *discernaient* que par le zèle et la charité avec laquelle ils conduisaient leurs troupeaux. (Arnauld.)

DISCESSION. s. f. (ét. lat., *discessio*, de *discedere*, s'en aller ; forme de *dis*, préf. séparat. ; *cedo*, je cède). Hist. anc. Manière de faire connaître le vœu du sénat romain, en se groupant autour de celui dont on adoptait l'avis. Quand, après la *discession*, l'opinion de la majorité paraissait encore douteuse, on recueillait les suffrages. (Compl. de l'Acad.)

— Départ, éloignement. Rabelais.)

DISCHIDIE. s. m. (pron. *di-ski-di* ; ét. gr. διχα, [illegible]), qui se partage en deux). Bot. Genre d'asclépiadées établi pour une douzaine d'espèces des contrées tropicales de l'Asie et de l'Océanie.

DISCHIRIE. s. m. (pr. *di-ski-ri* ; ét. gr., δίς, deux fois; χείρ, main). Entom. Genre de coléoptères carabiques établi pour cinq espèces européennes.

DISCHISME. s. m. (pr. *di-skissme* ; ét. gr., δίς, deux fois; σχισμα, déchirure). Bot. Genre de plantes de la famille des sélaginées, établi pour une dizaine d'espèces du Cap.

DISCICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *discus*, disque; *colo*, j'habite). Bot. Se dit d'un champignon qui croît sur la tranche des troncs de pommiers coupés.

DISCICOLLE. adj. 2 g. (ét. lat., *discus*, disque ; *collum*, cou). Didact. Qui a le cou ou le thorax en forme de disque.

DISCIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *discus*, disque ; *fero*, je porte). Bot. Qui porte un disque. Les apothécies des lichens gymnocarpes sont discifères.

DISCIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *discus*, disque; *flos*, fleur). Bot. Qui a les folioles de son involucre réunies en un disque subarrondi et sublobé.

DISCIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *discus*, disque; *forma*, forme). Didact. Qui est plat et orbiculaire, en forme de disque.

DISCIGYNE. adj. 2 g. (ét. gr., δίσκος, disque; γυνή, femelle). Bot. Dont l'ovaire est implanté sur un disque. Plantes discigynes.

DISCINE. s. f. Moll. Syn. d'**ORBICULE**.

* **DISCIPLE**. s. m. (ét. lat., *discipulus*, élève, de *disciplina*, instruction ; radic. *disco*, j'apprends). Celui qui apprend d'un autre quelque science ou quelque art libéral. Disciple soumis. Disciple docile. Disciple indocile, inattentif. Exercer ses disciples. Instruire ses disciples. Aimer ses disciples. Avoir de nombreux disciples. On me croit son *disciple*, et je le tiens à gloire. (Corn.) Jamais *disciple* ne fut plus docile ni plus attentif. (Fléch.) Vers le temps où Platon ouvrait son école à l'Académie, Antisthène, autre *disciple* de Socrate, s'établissait au Cynosarge, colline placée de l'autre côté de la ville. (Barth.)

— Dans un sens plus restreint, Se dit de celui qui, après avoir puisé dans les enseignements d'un maître ou dans ses ouvrages ses opinions, une doctrine particulière, un système différent de tous les autres systèmes, y a foi et s'y attache préférablement à tout autre. Dans ce sens, *disciple* ne suppose pas absolument qu'on ait pris des leçons orales du maître; on peut être disciple d'un maître qu'on n'a jamais vu. Ainsi l'on dit : Disciple de Socrate. Disciple de Platon. Disciples d'Épicure. Les disciples du Portique. Les disciples de l'Académie. Disciples de saint Augustin, de saint Thomas. Disciple de Descartes. Disciples de Newton. Descartes eut de son temps beaucoup de disciples; il en a beaucoup moins aujourd'hui. Voltaire était disciple de Newton. Enfin, si durant notre Révolution, le directeur La Revellière-Lépeaux, fondateur de la religion des théophilanthropes, n'a pas manqué de *disciples*, pourquoi s'étonner que plus tard les abbés Châtel et Auzou, les saint-simoniens, les fouriéristes, aient fait quelques dupes sous le nom de *disciples*? (Ch. du Rozoir.)

— Par extens. Celui qui, dans un art quelconque, suit les exemples ou les leçons d'un autre. Un tel est le plus habile *disciple* de Gustave-Adolphe.

— En ce sens, *disciple* se dit aussi, en littérature, de Celui qui suit les préceptes, qui adopte la manière d'écrire de tel écrivain, de tel poète. Disciple de Virgile. Disciple d'Horace. Disciple de Racine. Disciple de Corneille.

[illegible]
(Boileau.)

— Poét. *Disciple d'Apollon*. Celui qui se livre à la poésie, art auquel préside Apollon. On dit, dans un sens analogue, Disciple d'Hermès. Disciple de Flore. Disciple d'Esculape.

Ces[illegible] d'Horace, [illegible]
Disciples d'Apollon, nos maîtres pour mieux dire.
(La Fontaine.)

L'air du matin, la fraîcheur de l'aurore,
Appellent à l'envi les *disciples* de Flore. (Delille.)

— La Fontaine emploie ce mot dans un sens familier, en parlant du renard qui s'est mis en tête d'apprendre du loup à ravir les moutons :

[illegible]

— *Disciples de Jésus-Christ*. Nom qu'on a donné dans l'Évangile et dans l'histoire ecclésiastique à ceux qui suivaient Jésus-Christ comme leur maître et leur docteur. [illegible] Nom que portèrent les premiers chrétiens. ‖ Particulièrement, Les douze apôtres.

— Absol. Les disciples de Jésus. Les *disciples* abandonnèrent Jésus pendant la passion. (Fleur.) Les *disciples* étaient renfermés dans le cénacle pendant qu'ils craignaient les Juifs. (Id.) Saint Pierre dit qu'après la résurrection, les *disciples* étaient rassemblés au nombre de six-vingts. (Id.) Saint Paul nous assure que Jésus-Christ ressuscité s'est fait voir à plus de cinq cents *disciples*. (Id.) Pour avoir la consolation de s'entretenir avec un *disciple* qui eût vu Jésus-Christ. (Mass.)

— *Le disciple bien-aimé*. Se dit en parlant de saint Jean l'Évangéliste, parce que Jésus l'aimait par-dessus tous les autres.

— Se dit, par extension, de tous les chrétiens. Jésus-Christ, venant sur la terre avec cet esprit d'unité, a voulu que tous ses *disciples* fussent unis. (Boss.)

— Fig. Disciple de la vérité. Les disciples de la foi. Les disciples de l'Évangile. La religion et l'honneur ont des *disciples* zélés, l'une et l'autre font des martyrs. (Beauch.)

— *Disciple* se dit aussi des femmes. Quelques *disciples* de la bienheureuse Angèle fondèrent de nouveaux monastères en diverses provinces. (Trév.)

— Syn. comp. **DISCIPLE, ÉLÈVE, ÉCOLIER**. Le *disciple* est celui qui adopte la doctrine d'un maître, qui s'y attache, la professe, la défend, de quelque façon qu'il ait reçu cette doctrine. Les *disciples* de Platon furent nombreux au XVIe siècle. L'*élève* est celui qui a reçu directement l'enseignement d'un maître. Le duc de Bourgogne fut l'*élève* de Fénelon. L'*écolier* est celui qui ne sait pas, qui va à l'école pour s'instruire, qui s'adresse à un maître pour recevoir ses leçons. Sous un bon maître, un *écolier* intelligent fait de rapides progrès.

* **DISCIPLINABLE**. adj. 2 g. Capable d'être discipliné. Cet homme n'est pas disciplinable. Tel peuple est *disciplinable* en naissant, tel autre ne l'est pas au bout de dix siècles. (J.-J. Rouss.) De nos jours, le courageux Martin a prouvé qu'à force de patience et de sang-froid on pouvait rendre jusqu'au tigre *disciplinable*. (Saint-Prosp.) Il y a des animaux d'un naturel si farouche qu'ils ne sont jamais *disciplinables*. (Du Rozoir.)

— Aisé à discipliner, docile. L'éléphant est, de tous les animaux, le plus disciplinable.

— Fig. Il n'était pas question de jeunesse, ni d'autre artifice pour paraître jeune; mon visage, là-dessus, n'était plus *disciplinable*. (Spectateur français.)

* **DISCIPLINAIRE**. adj. 2 g. Qui concerne la discipline. Règlement disciplinaire. Peine disciplinaire.

— *Peine disciplinaire*. Celle qui frappe les fautes contre la discipline et qui n'est pas appliquée par les tribunaux ordinaires. Un fonctionnaire suspendu de ses fonctions est frappé d'une peine *disciplinaire*.

— **DISCIPLINAIRE**. s. m. Hist. ecclés. Nom sous lequel les anglicans désignèrent longtemps les membres de l'Église presbytérienne.

— Lieu où l'on soumet à une discipline particulière.

— Soldat d'une compagnie de discipline.

DISCIPLINAIREMENT. adv. (rad. *disciplinaire*). Conformément à la discipline, suivant les règles de la discipline.

DISCIPLINANT. part. prés. du v. Discipliner. Des colonels disciplinant leurs régiments.

DISCIPLINANT, ANTE. adj. Qui établit, produit la discipline.

— Hist. relig. Nom de fanatiques espagnols qui se donnaient publiquement la discipline.

* **DISCIPLINE**. s. f. (ét. lat., *disciplina*, enseignement ; rad. *disco*, j'enseigne). Instruction qui se transmet.

— Étude, art ou science que l'on étudie. Zénon déclarait inutiles toutes les libérales *disciplines*. (Mont.) Que l'on estime tant qu'on voudra toutes les *disciplines* prises pour les sources du savoir humain; qu'on respecte les cendres de ceux qui les possèdent... pour moi, je remarque tous les jours tant de fous lettrés, et cette *stultitia litterata* me paraît si importune partout, qu'elle me déplaît [illegible] la science qui n'est pas [illegible] causes de mon chagrin. (J. M. de Le Vayer.) Le monde est une école et un cercle de *discipline* [illegible] St-Évrem. Tous étaient savants dans les *disciplines* religieuses. (G. Flaubert.)

— Éducation. Il y a des animaux capables de discipline. Le caprice des enfants n'est jamais l'ouvrage de la nature, mais d'une mauvaise *discipline*. (J.-J. Rouss.)

— Institution, direction, conduite. Bonne discipline. Sage discipline. Discipline rigoureuse. On a mis ce jeune homme sous la *discipline* d'un maître et d'un gouverneur qui le rendront savant et vertueux. (La Bruy.) Bossuet tenait le dauphin sous une *discipline* telle[illegible] sévère, qu'il lui inspira [illegible] que le dégoût de toute instruction. (Du Rozoir.)

— Règlement, ordre, lois qui [illegible] corps, certains ordres, et [illegible] ceux qui en font partie sont obligés de se conformer. La discipline ecclésiastique et religieuse. Discipline militaire. Discipline académique. Discipline rigoureuse. Observer la discipline. Entretenir la discipline. Rétablir la discipline. Vivre dans la discipline. Manquer à la discipline.

— Observation de ces lois. Il y a du relâchement dans la discipline. Affaiblissement de la discipline.

— Par extens. Observation de toutes les règles qui nous imposent des devoirs moraux. La discipline des vertus. La discipline des mœurs. En un siècle où la *discipline* des mœurs est relâchée. (Fléch.) La *discipline* des mœurs périt. (Mass.)

— *Discipline de l'Église*. L'ensemble des constitutions apostoliques et des divers règlements établis par les papes et les conciles pour la police extérieure et le gouvernement de ce grand corps. Puisse la *discipline* ecclésiastique être entièrement rétablie! (Bossuet.) Les protestants, qui trouvaient la *discipline* de l'Église un peu sévère, ont jugé à propos de la changer. (J. Barthel.) Tout ce qui est de pure *discipline* n'est pas de foi, et peut varier selon le temps et les lieux, être pratiqué dans une église et non adopté dans l'autre. (Id.) L'Église pourrait modifier toutes les lois de sa *discipline* et en supprimer un grand nombre. (Id.)

— *Discipline militaire*. Ensemble des règles prescrivant aux militaires l'obéissance aux ordres de leurs supérieurs, et exigeant des supérieurs la poursuite des infractions à ces ordres. L'ordre et la *discipline* s'augmentent avec les armées. (Bossuet.) Pour mieux affermir la *discipline* militaire. (Volt.) La *discipline* sévère à laquelle le roi les avait accoutumés. (Id.) La *discipline* à laquelle le czar avait accoutumé ses troupes le paya bien de ses peines. (Id.) Dans une armée, la *discipline* pèse comme bouclier et non comme joug. (Rivar.) Les Allemands furent les premiers à recevoir une *discipline* qui ne demandait que la force du corps et la subordination des esprits. (Rayn.)

Compagnies de discipline. Compagnies où l'on incorpore les soldats qui ont mérité un châtiment pour leur mauvaise conduite.

— *Conseil de discipline*. V. **CONSEIL**.

— *Salle de discipline* ou *de police*. V. **SALLE**.

— *Discipline judiciaire*. L'ensemble des devoirs des magistrats envers le public et leurs compagnies, et ceux des officiers ministériels envers le public et les magistrats.

Conseil de discipline. Conseil chargé de veiller à la discipline de l'ordre des avocats.

— *Chambre de discipline*. Chambre remplissant le même rôle que le conseil de discipline des avocats parmi les avoués, les notaires, les huissiers.

— *Discipline de collège*. Tout ce qui tient à la surveillance des élèves, à la distribution des exercices, aux sorties, aux promenades, aux punitions. Sous l'ancien régime, la *discipline* des collèges était sévère sans doute, mais, sous certains rapports, elle avait quelque chose de paternel, parce que, laissée à la discrétion du principal, elle pouvait fléchir selon le caractère de tel ou tel écolier. (Dict. de la Conv.) La *discipline* n'en est pas moins insupportable aux élèves. (Id.)

— Fouet de cordelettes ou de petites chaînes dont se servent des dévots, et surtout des religieux, pour se mortifier ou pour châtier ceux qui sont sous leur conduite. Ne sommes-nous pas assez malheureux ici-bas, sans que la haire et la *discipline* ajoutent à nos souffrances? (Mérimée.)

Laurent, serrez ma haire avec ma *discipline*,
Et priez que le ciel toujours vous illumine. (Mol.)

— Châtiment qu'on impose aux religieux, coups de discipline. Mériter la discipline. Recevoir la discipline. Les dévots prennent eux-mêmes la discipline. Les religieux s'imposaient la *discipline* pour se mortifier, ou ils la recevaient en plein chapitre, de la main de leurs confrères, en punition de quelques fautes. (Bil[illegible]) Ce ne fut qu'en 508 que saint Césaire d'Arles introduisit dans un cloître l'usage de la *discipline* comme moyen de corriger les moines indociles. (Id.)

— Bot. *Discipline de religieuse*. Nom vulgaire de l'amarante à queue.

DISCIPLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Discipliner. S'empl. adjectiv. Armée disciplinée.

Troupes bien disciplinées. Collège discipliné. [illegible] Donnez-moi trente mille hommes bien disciplinés, et je les préférerai à quatre-vingt mille [illegible] (Vauvenargue.)

— DISCIPLINE. s. m. [illegible]

DISCIPLINEMENT. s. m. Action de discipliner.

★ DISCIPLINER. v. a. 1re conj. (rad. *discipline*). Régler. Discipliner sa maison. Discipliner un couvent.

— Instruire, former. Discipliner une troupe.

— Soumettre à la discipline. Discipliner les jeunes gens. Discipliner les militaires.

— Fig. Discipliner les esprits. Je n'ai jamais pu *discipliner* mon âme à la servitude. (Lamartine.)

— *Discipliner à*. *Discipliner* au joug leur [illegible] Je n'ai jamais pu *discipliner* mon âme à la servitude. (Lamartine.)

— Donner la discipline. Discipliner un religieux coupable. On l'a discipliné en plein chapitre.

Par extens. Châtier. Les gouvernements sont les fléaux de Dieu, établis pour *discipliner* le monde. (Proudhon.)

SE DISCIPLINER. v. pr. Se soumettre soi-même à la discipline. Cet élève commence à se discipliner. L'armée des noirs grossit sous les murs du Cap; ils s'y *disciplinèrent* à l'abri d'un camp fortifié. (Lamart.)

— Être discipliné. Les corps francs ne peuvent se discipliner.

— Se discipliner mutuellement.

— Se donner la discipline. Quelques religieux se disciplinent deux fois la semaine.

DISCISSION. s. f. (du lat. *discissio*). Chir. Incision ou déchirure de la cristalloïde, dans l'opération de la cataracte.

DISCITE. s. m. Moll. Syn. de NAUTILE.

★ DISCOBOLE. adj. m. (ét. gr., δίσκος, disque; [illegible], je lance). Hist. anc. Se disait de l'athlète qui lançait le disque [illegible] des jeux olympiques. Un athlète discobole.

[illegible] Qui a les nageoires ventrales réunies sous la gorge en un disque arrondi.

DISCOBOLE. s. m. Un discobole. Les discoboles. Cette statue représente un *discobole*. (Acad.)

— DISCOBOLES. s. m. pl. Famille de poissons [illegible]

DISCOCACTUS. s. m. Bot. Syn. d'ECHINOCACTE.

DISCOCAPNOS. s. m. (ét. gr., δίσκος, disque; καπνός, fumeterre). Bot. Genre de la famille des papavéracées, établi pour une espèce du Cap.

DISCOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., δίσκος, disque; κεφαλή, tête). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des scutellériens, établi pour deux espèces du Brésil. || Genre de diptères brachocères, famille des tétrachètes, établi pour une espèce de la Caroline.

— Infus. Genre d'infusoires qui semble formé de deux disques [illegible] et qu'on trouve dans l'eau de mer.

DISCOCÈRE. s. f. (ét. gr., δίσκος, disque; κέρας, corne). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, de la famille des scutellériens, établi pour deux espèces du Brésil.

DISCOCÉRINE. s. f. (rad. *discocère*). Entom. Genre de diptères brachocères, de la famille des athéricères, établi pour quatre espèces de France et d'Allemagne.

DISCOCYMATIEN, ENNE. adj. (ét. gr., δίσκος, disque; [illegible], cymation). Bot. Qui est pourvu d'une membrane proligère. || DISCOCYMATIENS. s. m. pl. Tribu de la famille des lichens, à membrane proligère.

DISCODÈRE. s. m. (ét. gr., δίσκος, disque; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des [illegible] ayant pour type une espèce du Sénégal.

DISCŒLIUS. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, établi pour deux espèces de France.

DISCOGASTRE. s. m. (ét. gr., δίσκος, disque; γαστήρ, ventre). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, de la famille des [illegible] établi pour deux espèces de Rio-Janeiro.

DISCOGLOSSE. s. m. (ét. gr., δίσκος, disque; γλῶσσα, langue). Erpét. Genre de batraciens des contrées méditerranéennes.

DISCOÏDAL, ALE. adj. (rad. *discoïde*). Didact. Qui a de la ressemblance avec un disque.

DISCOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., δίσκος, disque; εἶδος, forme, figure). Hist. nat. Qui a la forme d'un disque, qui ressemble à un disque.

— Bot. Qui a deux faces aplaties parallèles, avec une épaisseur notable et un bord [illegible] Graines discoïdes. Fruit discoïde. Les [illegible] sont discoïdes. Quelques agarics sont discoïdes.

Conchyl. *Coquilles discoïdes*. Celles dont les tours de spire sont enroulés verticalement. Les coquilles des planorbes, les nautiles et des ammonites sont discoïdes.

Zool. *Animal discoïde*. Animal qui offre un disque coloré au milieu d'un fond d'une autre teinte. || Qui est aplati et presque orbiculaire.

— DISCOÏDE. s. m. Archit. Ornement en forme de disque.

— DISCOÏDES. s. m. pl. Bot. Famille des hyménothalames, et ordre de la classe des cénothalames, comprenant les lichens qui ont leurs [illegible]

DISCOÏDÉ, ÉE. adj. (rad. *discoïde*). Didact. Qui est aplati et arrondi en manière de disque.

— Bot. S'est dit des synanthérées, dont la calathide, non radiée, ni radiatiforme, est petite, déprimée en plan, arrondie au sommet, et composée de fleurs courtes, [illegible] parallèles, entassées.

DISCOÏDÉE. s. f. (ét. gr., δίσκος, disque; εἶδος, forme). Échin. Genre d'échinodermes pédicellés.

DISCOÏDO-RADIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *discus*, disque; *radius*, rayon). Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, quand il y a deux couronnes, l'une extérieure radiante, l'autre intérieure irradiante.

DISCOLABE. s. m. (ét. gr., δίσκος, disque; λαβή, anse). Acal. Genre de physophorides. || DISCOLABES. s. m. pl. Tribu de la famille des physophorides, ayant pour type le genre discolabe.

DISCOLITHE. s. f. Minér. Coccolithe discoïde.

DISCOLOBIUM. s. m. (pr. *di-sko-lo-biomm*; ét. gr., δίσκος, disque; λοβός, gousse). Bot. Genre d'arbrisseaux brésiliens, de la famille des légumineuses, tribu des dalbergiées.

DISCOLORE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, doublement; lat., *color*, couleur). Didact. Qui a deux couleurs, qui est de deux couleurs. On dit aussi *bicolore* et *dichroé*.

— Bot. Se dit de tout organe plan, surtout des feuilles, dont les deux faces ne sont pas de la même couleur.

DISCOMÈLE. s. f. Bot. Syn. d'HÉLIANTHE.

DISCOMÈRE. s. m. (ét. gr., δίσκος, disque; μηρός, cuisse). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, de la famille des aradiens, établi pour quelques espèces américaines.

DISCOMORPHE. s. f. (ét. gr., δίσκος, disque; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des cassidaires, établi pour [illegible]

DISCOMPTE. s. m. Escompte. Vieux mot.

DISCOMYZE. s. f. (ét. gr., δίσκος, disque; μύζω, je suce). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des muscides.

★ DISCONTINU, UE. adj. (ét. fr., *dis*, préf. séparat., et *continu*). Qui n'est pas continu.

— Qui n'est pas continuel. Un phénomène discontinu.

— Dr. *Servitudes discontinues*. Celles qui ne peuvent être exercées que par le fait actuel de l'homme, comme le droit de pacage.

— Math. *Fonction discontinue*. Fonction qui ne varie pas d'une manière insensible pour des variations infiniment petites de sa variable.

— Minér. Se dit, dans la nomenclature minéralogique de Haüy, d'une variété dont le signe est composé d'exposants formant une progression à laquelle il manque un terme pour qu'elle soit continue. Chaux sulfatée discontinue.

Musique. *Voix discontinue*. Voix chantante, par opposition à la parole, dite Voix continue.

★ DISCONTINUATION. s. f. (pr. *dis-kon-ti-nu-a-cion*; rad. *discontinuer*). Interruption, cessation pour un temps. Discontinuation des travaux. Discontinuation du commerce. La *discontinuation* des études lui en fera perdre tout le fruit. (Trév.)

DISCONTINUÉ, ÉE. part. pass. du v. Discontinuer. S'empl. adjectiv. Travail discontinué. Études discontinuées.

★ DISCONTINUER. v. a. 1re conj. (ét., préf. *dis*, et *continuer*. Se conjugue comme *Continuer*. Interrompre, en parlant de choses qu'on a commencées. Discontinuer un travail.

— *Discontinuer de*. Discontinuer de travailler. Discontinuer de marcher. Discontinuer de courir. Discontinuer de parler. Callisthène avait été [illegible] *discontinua* pas pour cela le [illegible] (Rollin.) Oh! je [illegible] qui ne jouit pas du plaisir de [illegible] *discontinuer* de visiter un ami vertueux et condamné sans l'avoir mérité. (Id.)

Absol. Nous avons *discontinué* par accord mutuel. (Mérimée.)

DISCONTINUER. v. n. Cesser. La guerre discontinue. La pluie ne discontinue pas. La guerre n'a pas *discontinué* pendant vingt ans. (Acad.) Notre canon tira sans *discontinuer*. Racine. Les personnes qui parlent sans *discontinuer* sont aussi peu propres à la société que celles qui ne parlent jamais. (Girard.)

SE DISCONTINUER. v. pron. Être discontinué. Il y a des opérations chimiques qui ne peuvent se discontinuer.

— Syn. comp. DISCONTINUER, CESSER, FINIR. On *finit* en achevant l'entreprise; on *cesse* en l'abandonnant; on *discontinue* en l'interrompant.

★ DISCONTINUITÉ. s. f. Défaut de continuité.

— Mathém. Qualité des fonctions discontinues.

DISCONVENABLE. adj. 2 g. (rad. *disconvenir*). Qui ne convient pas. Ce que vous dites là est disconvenable. Il est disconvenable de parler ainsi.

DISCONVENABLEMENT. adv. (rad. *disconvenable*). D'une manière qui ne convient pas. Parler disconvenablement.

★ DISCONVENANCE. s. f. (ét. fr., *dis*, préfixe négat.; *convenance*). Défaut de convenance. Parmi les honnêtes gens, les rapports augmentent avec les années; pour les gens vicieux, les *disconvenances* augmentent. (Mme Necker.)

— Disproportion. Disconvenance d'âge. Toute la nature est pleine de convenances et de *disconvenances*, de proportions et de disproportions. (Boss.)

— Inégalité. Disconvenance d'humeur.

— Différence. Il y a trop de disconvenance entre ces choses.

— Gramm. On dit qu'il y a *disconvenance* entre les mots [illegible] entre lesquelles l'esprit aperçoit de l'opposition ou ne voit aucun rapport.

— *Disconvenance de construction*. Il y a disconvenance de construction entre deux membres d'une phrase quand, le premier étant affirmatif, on le joint au second par la conjonction *ni*. Exemple : Nous défendons que vous insultez [illegible] *ni* que vous lui refusiez votre assistance. On [illegible] *et*. Il n'a jamais connu la crainte *et* ses douceurs.

— Il y a encore *disconvenance* quand, le premier étant négatif, [illegible] au second, le verbe dans un sens affirmatif. Exemple: Notre [illegible] nous donne, mais des actions louables que nous faisons.

— *Disconvenance de temps*. Il y a disconvenance de temps quand les verbes des deux membres ne sont pas au temps que la marche et construction [illegible] une [illegible]

— *Disconvenance de mots*. Les métaphores présentent assez souvent des disconvenances de mots très sensibles. Malherbe a dit : Prends ta *foudre*, Louis, et va comme un *lion*. Il y a une grande disconvenance entre *foudre* et *lion* ; un *lion* n'a que faire de la *foudre*.

— *Disconvenance de style*. Il y a surtout disconvenance de style, lorsque, traitant un sujet grave, on emploie des termes bas ou qui ne conviennent qu'au style simple.

DISCONVENANT. part. prés. du v. Disconvenir.

DISCONVENANT, ANTE. adj. Qui ne convient pas, qui est en disconvenance avec. Métaphore disconvenante.

★ DISCONVENIR. v. n. 2e conj. irrég. (ét. fr., *dis*, préfixe priv., et *convenir*. Se conjugue comme *Venir*. Nier une chose, n'en pas convenir. Disconvenir d'un fait. Peut-on disconvenir d'une chose si évidente ? Ne pouvant *disconvenir* du tendre attachement dont tu te sentais pénétrée, tu crus n'être coupable que de celui-là. (J.-J. Rouss.)

— *Disconvenir de*, suivi d'un infinitif. Disconvenir d'avoir dit une chose. Disconvenir d'avoir fait telle chose. Disconvenez-vous de me l'avoir dit?

— *Disconvenir que*, suivi d'un subjonctif. Disconvenez-vous qu'il vous ait parlé? Peut-on [illegible] On ne peut *disconvenir* que si l'homme est petit dans le monde matériel, il est [illegible] dans le monde des idées. (Mazas.)

— Quand le verbe *disconvenir* est employé négativement, *ne* [illegible] Vous ne sauriez *disconvenir* que ce ne soit le meilleur [illegible] [illegible] Sophocle [illegible] un personnage muet. (Id.)

— Quand il s'agit d'exprimer une chose positive, incontestable, *ne* peut être supprimé, comme dans : Je ne *disconviens* pas qu'il y ait un Dieu. Je ne *disconviens* pas qu'il ait raison. (J.-J. Rousseau.)

Ne pas convenir à. Je vous disconviens, je tâcherai de vous éviter.

— Ne pas s'accorder, n'avoir pas de convenance réciproque. Deux propositions qui disconviennent.

— SE DISCONVENIR. v. pron. Ne pas convenir. Les bons et les méchants, les gens d'esprit et les sots, les savants et les ignorants se *disconviennent* et doivent s'éviter. (Boiste.)

DISCOPELTIDE. s. f. (ét. gr., δίσκος, disque; πέλτη, bouclier). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des lamellicornes, établi pour une espèce de Guinée.

DISCOPHORE. adj. 2 g. (ét. gr., δίσκος, disque; φέρω, je porte). Didact. Qui porte un disque.

— Annél. Qui a un renflement céphalique en forme de disque. [illegible]

— Acal. Qui n'a qu'un seul organe natatoire en forme de disque.

— DISCOPHORE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes établi pour une dizaine d'espèces des Indes orientales.

DISCOPHORES. [illegible] Ordre de la classe des acalèphes.

DISCOPLÉE. s. f. (ét. gr., δίσκος, disque; πλέος, plein). Bot. Genre d'algues de la famille des diatomées, établi pour deux espèces que l'on trouve dans les fossés des marais.

DISCOPLEURE. s. f. (ét. gr., δίσκος, disque; πλευρά, côté). Bot. Genre d'ombellifères amminées établi pour trois ou quatre espèces de l'Amérique du Nord.

DISCOPORE. s. m. (ét. gr., δίσκος, disque; πόρος, pore). Polyp. Genre de polypiers établi pour neuf espèces de la Méditerranée.

DISCORBE. s. f. Moll. Syn. de ROTALIE.

★ DISCORD. s. m. (du lat. *discors*, qui n'est pas d'accord). Désunion, mésintelligence, discorde. [illegible] (Corn.) [illegible] (Bossuet.) L'humeur altière de Paul fera de nouveau lever entre eux plus d'un *discord*. (E. Renan.)

[illegible]

★ DISCORD. adj. m. Qui n'est pas d'accord. Clavecin discord. Chère cousine, dit-il, votre [illegible] plutôt *discordant*.

— Par extens. Qui manque d'harmonie. Le jeune magistrat fut surpris de la sécheresse et de la froide solennité qui régnaient dans ses appartements ; il n'y aperçut rien de gracieux ; tout y était *discord*, rien ne récréait les yeux. (H. de Balzac.)

— Fig. Inconséquent. Je n'ai jamais vu un esprit si discord. Mon caractère était encore flottant, variable et *discord*. (Marmontel.)

— Cet adjectif n'a pas de féminin.

DISCORDAMMENT. adv. (rad. *discordant*). Sans accord. A l'adventure ai-je quelque obligation particulière à ne dire qu'à demi, à dire confusément, à dire *discordamment*. (Montaigne.) Inusité.

★ DISCORDANCE. s. f. (rad. *discordant*). Défaut d'accord. Discordance des sons. Discordance des parties d'un édifice. Discordance des couleurs.

— Fig. Discordance des esprits. Discordance dans les opinions. Il s'en faut tant que je m'effarouche de voir la *discordance* de mes jugements [illegible] pour être d'autre sens et parti que le mien. (Mont.) [illegible] opinion. (Malherbe.)

— Géol. *Discordance de stratification*. État d'une stratification discordante.

DISCORDANT. part. prés. du v. Discorder. Qui discorde.

★ DISCORDANT, ANTE. adj. Qui n'est point d'accord. Clavecin discordant. Piano discordant.

[illegible]

— Qui chante faux. Voix discordante.

— Qui manque d'harmonie. Vers discordants. Poésie discordante.

— Par extens. Qui produit un effet peu agréable à l'œil par le défaut d'harmonie. Cet ornement est discordant avec le reste.

— Fig. Se dit de toutes les choses qui ne s'accordent point ensemble [illegible] législation politique de Rome fut tout entière l'ouvrage *discordant* et compliqué de l'homme. (De Bonald.)

— Géol. *Stratification discordante*. Celle dont le système est formé de plusieurs couches qui ont une inclinaison différente.

★ DISCORDE. s. f. (ét. lat., *discordia*; de *dis*, part. sépar., *cor, cordis*, cœur). Dissension [illegible] Cruelle discorde. Perpétuer la discorde. Discordes civiles. Semer la discorde. Attiser la discorde. Nourrir la discorde. Fomenter la discorde entre les souverains. La discorde [illegible] Il faut étouffer la discorde. Livrer les peuples aux discordes civiles. Les sérieuses discordes chez un peuple prennent leur source dans une vé-

rite quelconque qui survit à ces discordes. Vous [illegible] Maintenant [illegible] discordes [illegible] Il n'y a pas [illegible] plus pernicieuse que la *discorde* publique. (Saint-Prosper.) La *discorde* [illegible] chez notre voisin, on ne cherche pas à l'apaiser, on l'attise au contraire pour en tirer profit. (Id.) La ruine de la Pologne s'est accomplie [illegible] démembrement de nos jours, et elle a [illegible] point de départ la *discorde* qui [illegible] chez ce malheureux peuple (Id.) Entre plus des parents, il faut bannir la *discorde* avec une persévérance que rien ne fatigue et n'abat. (Id.) La *discorde* entre mari et femme est beaucoup moins fréquente que ne voudraient le faire croire les [illegible] romans. (Billot.)

[illegible]
[illegible] (Voltaire.)

[illegible]
[illegible]

— Prov. *La discorde est au camp d'Agramant.* Se dit pour exprimer que des gens qui devraient vivre en bonne harmonie sont en discorde. Ce proverbe est tiré [illegible] du *Roland furieux* où l'on voit saint Michel envoyer la discorde dans le camp d'Agramant, empereur des Sarrasins.

— Jeux. A l'hombre, Réunion des quatre rois.

— DISCORDE. Myth. L. *Erynnis* ou *Eris* des Grecs, divinité des Anciens qui se plaisait à exciter les querelles, les luttes et les guerres. Jupiter l'avait chassée de l'Olympe. Les poètes la représentent aux côtés de Mars, de Bellone et des Furies, une torche et un poignard à la main, les vêtements en désordre et la figure livide; des serpents étaient sa chevelure. Hésiode dit qu'elle était fille de la Nuit.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Fait siffler ses serpents, rallume la mêlée,
Et dans les airs en feu secouant ses brandons
[illegible]

— Fig. *Pomme de discorde.* Sujet ou occasion de dissension, expression [illegible] La Discorde, à laquelle on n'avait pas été invitée aux noces de Thétis et de Pélée, jeta au milieu du festin où se trouvaient Junon, Pallas et Vénus, une pomme d'or avec ces mots : *A la plus belle.* De là, entre ces déesses, une dispute qui amena la guerre de Troie.

Au superbe festin tous les dieux invités
[illegible]
[illegible]
Du désordre prochain fait briller le présage.
[illegible]
[illegible] à la plus belle a réservé ce prix. [illegible]

* **DISCORDER**. v. n. 1re conj. (rad. *discorde*). Mus. Être discordant. Ces instruments discordent.

— Être en discord, en désaccord, ne pas [illegible] Deux hommes [illegible] bien public. (Racine.)

[illegible] pas de convenance réciproque. Les couleurs de ce tableau discordent.

— Fig. Les vices nous font *discorder*, les vertus nous mettent en harmonie. (Boiste.)

Dans un concert d'hymen lorsque quelqu'un *discorde*,
[illegible] (Boursault.)

DISCORT. s. m. Litt. Poésie dans laquelle les troubadours mêlaient des vers en plusieurs langues.

DISCOSOME. s. m. (ét. gr., δίσκος, disque; σῶμα, corps). Arachn. Genre de la famille des phalangides, qu'on trouve aux environs de Bahia.

— Polyp. Genre de polypes charnus établi pour une espèce de la mer Rouge.

DISCOSURE. adj. 2 g. (ét. gr., δίσκος, disque; οὐρά, queue). Didact. Qui a la queue de [illegible] à la base. Agame discosure.

* **DISCOUREUR, EUSE**. s. (rad. *discourir*). Celui, celle qui parle beaucoup et inconsidérément. Se prend toujours en mauvaise part.

[illegible]
C'est prêter trop longtemps l'oreille à vos erreurs
[illegible]

— Celui, celle qui promet et ne tient pas. Il ne faut pas s'arrêter à ce que disent ni à ce que promettent tous ces *discoureurs* qui font les galants. (Trév.)

— Qui dit agréablement et facilement des riens. Charmant discoureur. Beau discoureur.

— [illegible] de bien parler. Il faut le beau discoureur.

[illegible]
[illegible] (Andrieux.)

— Sorte de poète breton qui sert de messager officiel aux amoureux.

— S'empl. adject. Assemblées *discoureuses*. (Linguet.)

— Se dit aussi des choses. Son amitié n'est pas de ces passions *discoureuses* qui s'évaporent en beaux sentiments. (Fléch.)

* **DISCOURIR**. v. n. 2e conj irrég. (étym. lat., *discurrere*, formé de *dis*, préf. partit.; *currere*, courir). Se conjugue comme *Courir*. Parler avec étendue sur quelque matière. Il ne faut [illegible] *discourir* quand il faut combattre. (Trév.) Je me mis à *discourir* [illegible] quelle belle chose c'était [illegible] Pour bien parler, il ne faut pas trop *discourir*. [illegible]

Force-les au silence, et, sans plus *discourir*,
[illegible] (Corn.)

— Faire un discours sur une matière. J'ai entendu *discourir* ce philosophe sur les propriétés de l'aimant, sur la pesanteur de l'air; il en parle fort savamment. (Trév.

— *Discourir de.* Il *discourt* des mœurs de cette cour, des femmes du pays, de ses lois et de ses coutumes. (La Bruy.) Celui qui prend la peine de *discourir* de ses malheurs m'épargne celle de le consoler. (St-Evrem.)

[illegible] pensers mélancoliques!
De quoi [illegible] vous *discourez*? (Malherbe.)

— *Discourir sur.* Ne croyez pas que je veuille, en interprète téméraire des secrets de l'État, *discourir* sur le voyage d'Angleterre. (Boss.)

— *Discourir de* et *discourir sur*, ne s'emploient pas indifféremment. *Discourir de* quelque chose, c'est en parler sans approfondir la matière. *Discourir sur* quelque chose, c'est en parler à fond.

— Absol. Ne dire que des choses frivoles, inutiles. Il ne fait que discourir.

— S'est dit aussi pour Causer, converser. C'est un sujet de *discourir* fort naturel. (Mme de Sévigné.) Ils forment un cercle pour *discourir*. (La Bruy.) Quand il est avec ses amis il aime à *discourir*. (Fléch.)

— Il a signifié proprement Courir çà et là au propre et au figuré, mais n'est plus usité en ce sens. Ta bonté *discourt* au bien de tes sujets. (Régnier.)

— *Le discourir*. s. m. Les discours développés.

— Syn. comp. DISCOURIR, DISSERTER. *Discourir*, c'est parler au long sur une matière, sans observer l'ordre précis; *disserter*, c'est observer de la suite et de l'ordre dans ses raisonnements.

* **DISCOURS**. s. m. (ét. lat. *discursus*, formé de *dis*, préf. séparat.; *curro*, je cours). Expression de la pensée par la parole. Le discours la manifeste. Discours oratoire. Discours soutenu. Discours ordinaire. La première loi du *discours* étant de se faire entendre, la plus grande faute que l'on puisse faire est de parler sans être entendu. (J.-J. Rouss.)

Mais du *discours* enfin l'harmonieuse adresse
De ces sauvages mœurs adoucit la rudesse,
Rassembla les humains dans les forêts épars. (Boil.)

— *Cela est bon pour le discours.* Cela se dit, mais ne se fait pas.

— Talent de parler. Auguste eut le *discours* prompt et facile. (Diderot.)

— Se dit également de l'expression de la pensée par l'écriture. On l'appelle alors *Discours écrit*, pour le distinguer du discours prononcé. Quel avantage n'a pas un *discours* prononcé sur un *discours* qui est écrit! (La Bruy.) Dans le *discours* écrit, les alinéas contribuent à distinguer d'une manière plus sensible les différentes parties d'une pensée; dans le *discours* prononcé, les repos de la voix tiennent lieu d'alinéas et de points. (Condill.)

— Fig. Que les pleurs d'une amante ont de puissants *discours!* (Corneille.)

Faire des discours. Parler de. Ces vains *discours* que vous faites contre la piété. (Massillon.) ‖ *Tenir un discours.* Se dit dans le même sens. Est-ce à moi que l'on tient de semblables *discours?* (La Fontaine.)

— Propos. Les discours de l'envie. Les discours de la calomnie. Les discours les plus offensants. Tenir des discours absurdes. Tenir des discours qui ne nuisent à personne. Discours déplorables. Ces discours me déplaisent beaucoup. Voilà bien des *discours*, ma chère enfant; votre amitié vous expose à ce terrible détail. (Mme de Sév.) Ces *discours* déplorables contre les gens de bien, que votre autorité confirme, qui de vous passent jusqu'au peuple, et maintiennent dans tous les états ces vieilles préventions contre la piété. (Massill.) Combien elle avait d'aversion pour les *discours* empoisonnés de l'envie! (Boss.) Il tient à d'autres, d'autres *discours*. (La Bruy.)

— Conversation, entretien. Recueillez dans votre sein les longs *discours* de l'amitié. (J.-J. Rouss.) Il recueillait avec empressement ses *discours* ainsi que ses exemples. (Barth.)

Fig. *Reprendre le fil du discours.* Les projets qui paraissaient un peu dérangés vont reprendre le fil de leur *discours*. (Mme de Sév.)

— Fam. Vaines paroles, propos tenus en l'air. Vous promettez monts et merveilles : discours que tout cela, ce n'est que discours. Discours absurdes!

— *Beaux discours*. Se dit ironiquement de paroles auxquelles on n'attache pas d'importance. A tous ces beaux *discours* j'étais comme une pierre. (Boileau.)

— *C'est un autre discours.* Ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

— Récit, histoire. Si l'on nous fait un fidèle *discours*. (Racine.)

Que direz-vous, races futures,
Si quelquefois un vrai *discours*
Vous récite les aventures
De nos abominables jours? (Malherbe.)

[illegible] qui me [illegible] mon histoire,
[illegible]
[illegible] (Andrieux.)

— Raisonnement. Faire de vains discours. Discours étrange. Sot discours. Discours pleins de beaux [illegible] Discours. [illegible] superflus. Trêve de discours. Il tient d'étranges discours. J'ai compris par votre discours. Où veut-il en venir avec ce discours? Ou tend ce discours? Des discours sans suite. Si j'ai de l'amour pour la vertu, je le dois aux impressions que ses *discours* faisaient sur moi. (Montesquieu.)

— *Cribler le discours.* L'examiner à fond pour voir jusqu'à quel point il est vrai.

— A été employé comme synonyme de Raison, par Montaigne : La faiblesse de mon *discours* m'[illegible] d'en rien juger, et celle de mon esprit d'en rien sentir.

— Assemblage de phrases et de raisonnements réunis et disposés suivant les règles de l'art, dans le dessein de produire une impression quelconque sur le cœur ou sur l'esprit de ceux qui écoutent. C'est ce qu'on nomme *discours oratoire*, dénomination générique qui convient à plusieurs espèces, comme au plaidoyer, au panégyrique, à l'oraison funèbre, à la harangue. Discours éloquent. Discours élégant. Discours soutenu. Discours pathétique. Discours prolixe. Discours concis. Composer un discours. Écrire un discours. Prononcer un discours. Il a fait un beau discours. Écouter un discours. Imprimer, lire un discours. Discours d'un général à ses soldats. Discours académique. Discours de réception. Un beau sermon est un *discours* oratoire dans toutes ses règles. (La Bruy.)

Tout discours est soumis à des règles déterminées, à une division exacte. Ces règles, cette division, ont été établies par les anciens rhéteurs grecs et sont encore observées par les rhéteurs modernes. Un discours régulier se divise en cinq parties : l'exorde, la narration, la confirmation, la réfutation et la péroraison.

Discours du trône. Discours prononcé par un souverain à l'ouverture d'une session législative, et où il résume sa politique et ses projets pour l'année qui va s'ouvrir.

— *Discours-ministre.* Discours d'un homme d'État, aspirant au ministère, expose ses vues politiques.

— Composition donnée dans les collèges et qui consiste à mettre un discours supposé dans la bouche d'un personnage.

— *Discours sur le champ.* Improvisation.

— Traité en prose, dans le ton oratoire. Discours de Bossuet sur l'histoire universelle. Les Discours de Fleury sur l'histoire ecclésiastique. Le Discours du P. Guinard sur l'esprit philosophique. Le magnifique discours de Buffon sur le style.

Dissertation en vers sur un sujet moral. Les *Discours* sur l'homme, de Voltaire, sont un de nos plus beaux monuments poétiques. (Chaud.)

— Gramm. Suite des mots ou des phrases. ‖ *Les dix parties du discours.* Les différentes espèces de mots.

* **DISCOURTOIS, OISE**. adj. (ét. fr., *dis*, préf. négat.; *courtois*). Qui manque de courtoisie. Un chevalier *discourtois* est celui qui manque de respect ou de disposition à servir les dames. Trév. Ces dames qui d'un motarré tenait à l'entrée de la lice le *discourtois* cheval lier dont une seule avait à se plaindre. (Chaud.)

— Se dit également des choses. Paroles discourtoises. Propos discourtois. Ils ont écrit quelques vers *discourtois*. (Rac.)

— Substantiv. Punissez ce discourtois.

DISCOURTOISEMENT. adv. D'une façon discourtoise.

* **DISCOURTOISIE**. s. f. (rad. *discourtois*). Manque, défaut de courtoisie, de civilité. C'est une *discourtoisie* de refuser à quelqu'un un service qui ne coûte rien. (Trév.) Ce serait une notable *discourtoisie* de faillir à vous trouver chez vous. (Mont.)

— Particulièrement, Manque de politesse et d'égards envers les dames.

DISCOURUE, UE. adj. Où l'on discourt, que l'on développe.

Elle avait l'accent qui plaît
D'une oraison *discourue*. (Jouy.)

DISCRASE. s. f. (étym. gr., δίς, deux fois; κρᾶσις, mélange). Minér. Antimoniure d'argent naturel.

* **DISCRÉDIT**. s. m. (ét. fr., *dis*, préf. priv.; *crédit*). Diminution de crédit. Il tombe dans le discrédit.

— Perte de crédit. Être dans le discrédit. Être tombé dans le discrédit.

— Se dit des personnes et des choses, au propre et au figuré. Le ministre fut dès lors en discrédit auprès du roi. Le discrédit d'un système, d'une opinion, d'une valeur. Le discrédit d'un négociant. Le *discrédit* des billets de Law, des assignats, a ruiné beaucoup de gens. (Acad.)

— Par extens. Manque de considération, de pouvoir, d'autorité. Le discrédit d'un parti. Cette maison, élevée par le hasard des révolutions à de si étranges destinées, tomba dès lors dans un grand *discrédit*. (E. Renan.)

DISCRÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Discréditer. S'empl. adjectiv. Homme discrédité. Maison de banque discréditée. Marchandises discréditées. Papier discrédité.

* **DISCRÉDITER**. v. a. 1re conj. Faire tomber dans le discrédit, faire perdre le crédit, la considération, la faveur. Discréditer un négociant. Discréditer une marchandise, un papier monnaie. Discréditer un ministre auprès du souverain. Discréditer un roi dans l'esprit des alliés. Le petit roi pouvait se plaindre des mauvais traitements qu'on lui avait fait subir, *discréditer* le pensionnat. (A. Daudet.)

— Dans le même sens, on dit : Discréditer les partis. Discréditer les philosophes.

— Faire perdre de son autorité, de son influence morale. En ce sens, il se dit plus souvent des choses. Discréditer les opinions. Discréditer les systèmes.

— SE DISCRÉDITER. v. pron. Discréditer soi-même. Le menteur se discrédite.

— Se discréditer mutuellement. Les parties se discréditent.

— Être discrédité. Par les passions, l'évidence même se *discrédite*. (Boiste.)

— Syn. comp. DISCRÉDITER, DÉCRÉDITER. *Discréditer* une chose, c'est lui rendre le crédit difficile, et la *décréditer*, c'est l'en priver. *Dé* enchérit sur *dis*.

* **DISCRET, ÈTE**. adj. (ét. lat., *discretus*, part. pass. de *discerno*, je discerne, je juge). Qui est circonspect, avisé.

— Judicieux, sage, retenu dans ses paroles et dans ses actions, qui sait se taire et parler à propos. Être discret sans être mystérieux. Jeune homme fort *discret*, et qui fut vieil de bonne heure. (Malherbe.) Vous savez que je n'ai pas abusé de la première faveur, je serai aussi *discret* sur la seconde. (Voltaire.)

— Fig. Qui annonce de la discrétion. Conduite discrète. Manière discrète. Air discret. Le roi des Numides se tenait à l'écart dans une attitude *discrète*. (G. Flaubert.)

— Se dit aussi des choses morales. La vertu est discrète. Cette sincérité sans doute est peu *discrète*. (Racine.)

L'amour le plus discret
Laisse par quelque marque échapper son secret. (Rac.)

— En parlant des choses. Une retraite discrète. Une ombre discrète.

— *Style discret.* Style retenu, sans ornement.

— Qui sait garder un secret. C'est un homme discret, on peut lui confier un secret.

N'allez pas, de grâce, éventer mon secret. (Mol.)

— Hist. *Vénérable et discrète personne.* Titre d'honneur qu'on donnait autrefois aux prêtres et aux docteurs.

— Liturg. Se dit des religieux et des religieuses qui assistent au conseil du supérieur ou de la supérieure. Père discret. Mère discrète. Il y avait dans le monastère tant de pères discrets, tant de mères discrètes.

— Math. *Proportion discrète.* Celle où le rapport de deux quantités est le même que celui de deux autres quantités, quoiqu'il n'y ait pas le même rapport entre les quatre membres. ‖ *Quantité discrète.* S'est dit autrefois d'une quantité composée de plusieurs parties séparées les unes des autres, comme les nombres.

— Pathol. *Petite vérole discrète.* Celle dont les pustules, quel qu'en soit le nombre, se trouvent tellement distinctes et séparées les unes des autres, qu'elles laissent entre elles des espaces libres. — Se dit de certains exanthèmes dont les taches ou pustules sont séparées les unes des autres. Exanthèmes discrets.

— Substantiv. Faire le discret.

* **DISCRÈTEMENT**. adv. (rad. *discret*). Avec discrétion, prudence, sagesse, retenue, réserve, modestie. Agir discrètement. Parler discrètement. En user discrètement.

C'est assez, mes désirs, qu'un aveugle penser
Trop peu discrètement vous ait fait adresser
Au plus haut objet de la terre. (Malherbe.)

— Par anal. De temps en temps un petit air de flûte nous arrivait *discrètement* de l'arrière-magasin. (A. Daudet.)

DISCRÉTIF, IVE. adj. Anc. log. Se dit de deux propositions dont les deux sujets ont un attribut opposé. Ex. : Dieu est éternel, l'homme ne l'est pas.

* **DISCRÉTION**. s. f. (pr. *diss-kré-cion*; rad. *discret*). Qualité de l'âme qui nous porte à avoir de la modération, de la réserve dans les discours et dans les actions, pour ne point blesser les bienséances. Les gens froids, qui ne s'impressionnent qu'avec beaucoup de lenteur, possèdent une *discrétion* toute naturelle. (St-Prosper.) Les hommes qui ont été longtemps mêlés aux intrigues de cour ou aux mouvements populaires possèdent une *discrétion* qui est de tempérament. (Id.) La *discrétion* est à l'âme ce que la pudeur est au corps. (H. de Balz.)

— Modération, réserve dans les actions et dans les paroles. Mettre de la discrétion dans sa conduite. Parler avec discrétion. Manquer de discrétion dans ses discours. Il y a bien de la *discrétion* à user de ce mot de serf. (Malherbe.) Rien n'y passait les bornes de la *discrétion*. (J.-J. Rousseau.) La *discrétion* est plus que le charme de la société, elle en est la garantie continuelle. (St-Prosper.) Avoir de la *discrétion*, dans le monde, c'est tout entendre, mais ne rien redire. (Id.)

— Habitude de garder le silence sur les se-

crets que l'on sait. On peut se confier à cet homme, il a de la discrétion.

Discrétion française
Est chose outre nature et d'un trop grand effort.
(La Fontaine.)

— Qualité qui permet de juger, de discerner. Il a l'âge de discrétion.

— Enjeu indéterminé et laissé à la volonté de celui qui perd. Gagner, perdre une discrétion.

— *Discrétion des prix.* Taux peu élevé, non exagéré.

— *A discrétion*, loc. adv. A volonté, autant qu'on veut. Pain à discrétion. Manger à discrétion. Boire à discrétion. Employer son temps à sa *discrétion*. (Malherbe.) On boit à *discrétion*; la liberté n'a d'autre terme que l'honnêteté. (J.-J. Rousseau.) J'ai vu des enfants se guérir promptement des suites de la rougeole en mangeant à *discrétion* des cerises. (B. de S.-P.)

— *Vivre à discrétion*. Se dit en parlant des soldats, lorsqu'ils vivent en pays ennemi, sans règle et sans discipline. Une troupe armée vivait toujours à *discrétion* partout où elle se trouvait. (Mérimée.)

— *Se rendre à discrétion*. Se mettre à la merci du vainqueur. La garnison se rendit à discrétion.

— *A la discrétion de*, loc. adv. A la volonté, à la merci de. Se mettre à la discrétion de quelqu'un. Comment conçoit-on un peuple ait jamais pu se mettre à la *discrétion* d'un seul? (Boiste.) Je me vois pour ainsi dire à la *discrétion* d'autrui. (J.-J. Rouss.) Il aimait mieux se mettre à la *discrétion* de son vainqueur, que dans les bras de son protecteur. (Volt.) Toute l'Europe est à la *discrétion* des Barbares. (Montalemb.)

— *Remettre quelque chose à la discrétion de quelqu'un.* Confier une chose à sa justice, à sa sagesse, à son jugement.

— *Se remettre à la discrétion de quelqu'un.* S'en rapporter au jugement de quelqu'un pour une affaire, dans la confiance qu'on a en sa sagesse.

— *Être à la discrétion de quelqu'un.* Dépendre entièrement de lui.

— *Laisser à la discrétion.* S'en remettre à quelqu'un de quelque chose. Je laisse cela à votre discrétion.

— *Par discrétion.* Par conjecture. [illegible] (Malh.)

* **DISCRÉTIONNAIRE.** adj. 2 g. (pr. *diskré-cio-nère*). Qui n'est pas prévu, réglé, qui est abandonné à la discrétion. [illegible] que quelque chose le *discrétionnaire*. (B. Constant.)

— Ne se dit guère que dans cette locution *Pouvoir discrétionnaire.* Faculté donnée à un juge et particulièrement au président d'une cour d'assises, d'agir en certains cas selon sa volonté particulière, mais avec modération et sagesse. En vertu de son pouvoir discrétionnaire, le président fit assigner tel témoin.

— En ce sens, se prend quelquefois en mauvaise part. Tout alors, dans les cours martiales, était à peu près *discrétionnaire*. (V. Hugo.)

— Se dit aussi du pouvoir illimité que s'arroge un gouvernement. Ce dictateur exerça un pouvoir discrétionnaire.

DISCRÉTIONNAIREMENT. adv. D'une manière discrétionnaire.

* **DISCRÉTOIRE.** s. m. Lieu où s'assemblent les pères discrets ou les mères discrètes dans certaines communautés. Aller au discrétoire. Venir au discrétoire.

Les yeux en pleurs, les sens d'horreur troublés,
En manteaux longs, en voiles redoublés,
Au discrétoire entrent neuf vénérables
Figures [illegible] (Gresset.)

— Assemblée des pères discrets ou des mères discrètes, dans laquelle on traite des affaires de la communauté sous la présidence du supérieur ou de la supérieure. Le discrétoire est assemblé.

DISCRIMEN. s. m. (pr. *diss-kri-menn*; mot lat. qui signifie *séparation, division*). Chir. Bandage pour la saignée de la veine frontale, ainsi nommé parce qu'en passant le long de la suture sagittale, il divise la tête en deux parties égales.

— *Discrimen du nez.* Bandage en X, destiné à relever le nez dans le cas de blessure transversale de cet organe.

DISCRIMINANT, ANTE. adj. (rad. *discrimen*). Qui établit une séparation entre deux termes.

DISCRIMINATION. s. f. (pr. *di-skri-mi-na-cion*). Philos. Faculté de discerner.

DISCULPATION. s. f. (pr. *diss-kul-pa-cion*). Action de disculper ou de se disculper.

— État de la personne disculpée.

DISCULPÉ, ÉE. part. pass. du v. Disculper. S'emploie adjectiv. Une fois disculpé de sa faute, il sera mis en liberté. On conserve les membres de l'enfant aux dépens de son corps, et, quoi qu'il arrive, la nourrice est *disculpée*. (J.-J. Rousseau.)

* **DISCULPER.** v. a. 1re conj. (lat. *dis*, préf. nég.; *culpa*, faute). Justifier d'une faute imputée. Ses amis le disculpèrent de ce qu'on lui imputait. Cette dernière action l'a pleinement *disculpé* dans le public. (Lav.)

— Justifier d'un défaut, d'un vice. Ce qui *disculpe* le fat ambitieux de son ambition est le soin que l'on prend, s'il a fait une grande fortune, de lui trouver un mérite qu'il n'a jamais eu, et aussi grand qu'il croit l'avoir. (La Bruy.)

— **SE DISCULPER.** v. pron. Se justifier d'une faute, d'un vice. Je veux me *disculper* à ses yeux. (Acad.) Si je n'ai pas atteint mon but, qu'on ait de prononcer un discours [illegible] il me paraît du moins que je me suis *disculpé* de l'avoir fait trop long. (La Bruy.)

— Être disculpé. Votre action ne peut se disculper.

* **DISCURSIF, IVE.** adj. (ét. lat., *discursus*, raisonnement). Log. Qui tire une proposition d'une autre, par le raisonnement. L'homme a la faculté discursive.

— Qui emploie le raisonnement et les règles de la dialectique. Science discursive. La théologie est essentiellement *discursive*, et n'est à proprement, à ce qu'une logique qui raisonne sur les dogmes sacrés et qui en déduit clairement les vérités qu'ils contiennent. (Fén.)

— *Méthode discursive.* Synth. se on déduction.

— Gramm. *Mot discursif.* Conjonction qui lie les propositions.

— Myst. Actif, inquiet, agité. La contemplation active est celle qui est encore mêlée d'actes empressés et *discursifs*. (Fén.)

DISCUSSIF, IVE. adj. (du lat. *discutere*, dissoudre). Méd. Qui dissout, qui résout, qui dissipe. || *Médicament discussif.* Médicament que l'on applique à l'extérieur, dans l'intention de dissiper une stase humorale, un engorgement.

— Qui appartient à la discussion.

— **DISCUSSIF.** s. m. Remède discussif. Ce médecin emploie souvent les *discussifs*.

* **DISCUSSION.** s. f. (rad. *discuter*). Action de discuter, de débarrasser une matière de toutes celles qui lui peuvent être étrangères, pour la présenter nette et dégagée de toutes les difficultés qui l'embrouillent. Être embarrassé dans la discussion. S'engager dans une discussion. Mettre en discussion. Soumettre à la discussion. Éclairer une matière par la discussion. La doctrine des uns exige la *discussion*, celle des autres la soumission. (J.-J. Rouss.)

— Examen exact et détaillé. Les discussions d'une assemblée législative. La discussion d'un projet de loi. La discussion d'une loi. Commencer, suivre la discussion. Fermer la discussion. Sans cesse [illegible] dans l'intérêt d'une discussion [illegible] le peuple entre dans une *discussion* des [illegible] (Trev.) Leur activité se nourrit des éternelles et subtiles *discussions* de leurs intérêts. (Barthélemy.) Lorsqu'une question législative, d'administration, etc., est renvoyée à un comité, le rapporteur doit en faire une *discussion* approfondie. (Ferry.)

— Action de soutenir de part et d'autre par le raisonnement les opinions contraires. Discussion politique. Discussion littéraire. Je ne veux point entrer avec vous dans de nouvelles *discussions* sur l'ordre de l'univers et sur la [illegible] des êtres. (J.-J. Rousseau.) Ce qui dégoûte le plus des *discussions* métaphysiques, c'est que l'on commence par ne pas s'entendre et que l'on finit par se quereller. (De Lévis.)

— Contestation, débat, dispute. Vive discussion. Longue discussion. Je ne veux pas entrer en discussion avec lui. Pour terminer toute discussion. Ils eurent une grande discussion. Il a eu une discussion avec lui. Pour abréger *toute discussion*, le [illegible] son frère. (Anquetil.)

— *Discussions byzantines.* Discussions oiseuses sur des choses peu importantes.

— Jurispr. Recherche et vente en public des biens d'un débiteur. Après discussion faite. *Bénéfice de discussion.* Exception que peut opposer celui qui, n'étant obligé à la dette que pour un autre, ou comme caution, demande que le débiteur principal soit poursuivi préalablement.

— Math. *Discussion d'une équation.* Examen théorique de ses termes et des diverses solutions auxquelles donnent lieu les diverses hypothèses qu'elle peut admettre.

— Pathol. Résolution. Discussion d'une tumeur.

— Prat. *Sans division, ni discussion.* Solidairement l'un pour l'autre, et un seul pour le tout.

* **DISCUTABLE.** adj. 2 g. Qui peut être discuté, qui est susceptible de discussion. || *Cela n'est pas discutable.* Cela est tellement évident ou tellement dénué de sens, qu'on n'a pas à le discuter.

DISCUTANT. part. prés. du v. Discuter.

DISCUTANT, ANTE. adj. Qui a pour objet de discuter. La manie discutante.

DISCUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Discuter. S'empl. adjectiv. Opinion discutée. Affaires discutées. Toutes les lois nouvelles doivent être proposées et *discutées* de la même manière. (J.-J. Rouss.) Ce procès fut sérieusement *discuté* et régularisé par le comité de salut public. (L. Gallois.) Lorsqu'il ne s'agit que du sentiment, on ne peut consulter que soi; mais dans les choses qui doivent être *discutées*... (G. Sand.)

* **DISCUTER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *discutere*, secouer; rad. *dis*, çà et là; *quatio*, je frappe). Épurer une matière de toutes celles qui peuvent lui être étrangères, pour la présenter nette et dégagée de toutes celles qui l'embrouillent; examiner soigneusement et en détail, en parlant d'un point de littérature, de science, d'un article d'auteur ou de toute chose sujette à discussion. Discuter un fait. Discuter un point de droit. Discuter ses intérêts, une affaire, une question. Discuter un projet de loi, une loi. Les [illegible] la pensée [illegible] de *discuter* Voiture. Le [illegible] le triomphe de *discuter* [illegible] soumissions de Louis XIV. (H. [illegible]) [illegible] *discuter* [illegible] (J.-J. Rouss.) [illegible] *discuter* [illegible] L'abbé Guenée a *discuté* [illegible] avec une clarté et une critique admirables. (Chateaub.)

— Absol. Nous avons longtemps *discuté* là-dessus. (Acad.) Dès que les deux adversaires n'ont point d'autre but que de s'éclairer et d'arriver à la vérité, ils *discutent* et ne disputent point. (Ferry.)

— Jurisp. *Discuter les biens d'un débiteur.* Les rechercher et les faire vendre en justice. || *Discuter quelqu'un.* Discuter ses biens. Discuter un débiteur en ses biens, dans ses biens. Il faut discuter le principal obligé avant que d'attaquer la caution. Suivant l'ancien droit romain, on devait *discuter* le débiteur avant de pouvoir attaquer le tiers acquéreur des biens de celui-ci. (Merl.) Il était seulement reste pour certain que la caution pouvait exiger qu'on *discutât* le débiteur et ses héritiers avant de s'adresser à elle. (Id.) || Signifie aussi Discuter les droits, les titres de quelqu'un.

— **SE DISCUTER.** v. pron. Être discuté. Ce point se discuta énergiquement de part et d'autre.

DISCUTEUR, EUSE. adj. Qui aime à discuter.

— Substantiv. Un discuteur. Jusque-là, Robespierre n'avait été qu'un *discuteur* d'idées. (Lamartine.)

DISDIAPASON. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; fr., *diapason*). Musiq. Double octave chez les Grecs.

DISELMIS. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible]). Infus. Genre d'infusoires flagellés [illegible] ayant pour type le disclmis vert.

DISEMME. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; [illegible]). Bot. Genre de passiflorées, formé pour cinq ou six espèces d'arbrisseaux de l'Océanie.

DISÉPALE. adj. (ét. gr., δίς, deux fois; fr., *sépale*). Bot. Qui est formé de deux sépales distincts.

* **DISERT, ERTE.** adj. (ét. lat., *disertus*, même signif.; formé de *dis*, préf. extract.; *ars*, art). Qui a le discours facile, clair, pur, élégant. Homme disert. Femme diserte. Il est plus disert qu'il n'est éloquent. Supposez à un homme *disert* du nerf dans l'expression, de l'élévation dans la pensée, de la chaleur dans les mouvements, vous en ferez un homme éloquent. (Beauzée.)

Un [illegible]
[illegible]
[illegible] (La Fontaine.)

— Qui est fait ou dit avec élégance et facilité. Discours diserts. Conversation diserte. Le discours *disert* est facile, clair, pur, élégant et même brillant; mais il est faible et sans feu; le discours éloquent est vif, animé, persuasif, touchant; il émeut, élève l'âme, il la maîtrise. (Demoustier.)

— Avec un substantif abstrait. La vanité est *diserte* et féconde en parlant d'elle. (Boiste.)

* **DISERTEMENT.** adv. (rad. *disert*). Avec facilité et élégance. Parler disertement. Converser disertement. Peu usité.

— A signifié Clairement, nettement. Je lui ai dit bien *disertement* que je voulais mettre telles clauses dans mon contrat. (Trév.)

* **DISETTE.** s. f. (ét. lat., *desecta*, part. de *desecare*, retrancher, je coupe). Manque de vivres, rareté des objets de consommation, et surtout des subsistances de première nécessité. Grande disette. Disette complète. Affreuse disette. Des troupes affaiblies par la disette. Être dans la disette. Éprouver la disette. La *disette* semble venir d'un accident ou plutôt d'un défaut de provisions, plutôt que d'un défaut de biens-fonds. (Trév.) Les *disettes* qui arrivent dans l'État sont une marque indubitable que la police n'y est pas bien faite. (D.) Il fallait faire marcher en hâte une armée que la *disette* affaiblissait. (Volt.) La crainte de retomber dans la *disette* forma nos [illegible] (Id.) Un corps énervé par de molles habitudes résistera-t-il aux horreurs de la *disette*? (Rayn.)

— Par extens. Manque de quelque chose. Disette de livres. Disette de talents. Disette de gens de mérite. C'est ce retranchement de livres qui vous jette dans les oraisons du P. Cotton, et dans la *disette* de ne savoir plus que lire. (Mme de Sévigné.) Que la *disette* des talents en tout genre est effrayante! (Volt.) Je suis toujours émerveillé de la *disette* ou vous êtes de gens à talents. (Id.)

— Les poètes ont personnifié la disette.

La Disette au teint blême, et la triste Famine,
Les Chagrins dévorants et l'infâme Ruine,
Enfants infortunés de ses raffinements,
Troublent l'air d'alentour de longs gémissements.
(Boil.)

— Fig. La disette de la langue. Il faut s'approvisionner, se préparer par l'étude, pour le long voyage de la vieillesse, afin d'éviter la *disette* de l'esprit et l'ennui dévorant. (Boiste.)

— Bot. La letterie a été [illegible] *d'un mal aux et de disette*.

DISETTE. s. f. (rad. *dire*). Pop. Propos médisant. [illegible]

* **DISETTEUX, EUSE.** adj. (rad. *disette*). Qui manque de [illegible] Il [illegible] cependant quelques [illegible] contempler ainsi en ont fait usage. La classe laborieuse et *disetteuse* où il se trouve des enfants qui n'ont pas encore la force de rien gagner. (Turgot.) La [illegible] pauvre et *disetteuse* des [illegible] (Rayn.) Il est impossible de secourir les provinces *disetteuses*, à moins que le gouvernement ne s'en charge. (Turgot.)

— S'empl. quelquefois substantiv. Un pauvre disetteux. (Vieux.)

* **DISEUR, EUSE.** s. (du lat. *dicere*, dire). Celui, celle qui dit. Diseur de nouvelles. Diseuse de bagatelles. Toutes ces *diseuses* de grands mots sont plus grandes faiseuses encore, croismoi. (Mirab.)

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Ces obligeants *diseurs* d'inutiles paroles. (Mol.)

— *Diseur de riens.* Celui qui ne dit que des choses frivoles.

— *Diseur de bons mots.* Celui qui affecte de paraître subtil et plaisant. Les quatre grands *diseurs* de bons mots de notre temps étaient Angevins. (Mén.)

Dieu ne créa que pour les sots
Les méchants *diseurs* de bons mots. (La Font.)

— *Beau diseur.* Homme qui affecte de bien parler.

— *Diseur, diseuse de bonne aventure.* Celui, celle qui prétend connaître ce qui doit arriver à une autre personne. Les bohémiens sont des diseurs de bonne aventure.

— *Diseur de mots.* Sorcier.

— Il ne s'emploie pas sans complément, si ce n'est dans quelques proverbes; cependant on trouve un exemple du contraire dans Mme de Sévigné: « Vous n'êtes point une *diseuse*, vous êtes assez sincère. »

— Loc. pr. *Diseur de bons mots, mauvais caractère.* Mot de Pascal répété par La Bruyère et passé en proverbe, pour blâmer les mauvais plaisants qui cherchent à faire briller leur esprit aux dépens de leur cœur. || *L'entente est au diseur.* Celui qui parle est toujours censé le plus habile à comprendre et à expliquer ce qu'il dit, lors même qu'il lui est impossible de le faire. || *Les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs.* Ceux qui se vantent le plus, qui promettent le plus, sont ordinairement ceux qui font le moins.

DISEXUEL, ELLE. adj. (ét. gr., δίς, deux fois; fr., *sexuel*). Bot. Qui a deux sexes. Les plantes disexuelles. Les végétaux disexuels.

* **DISGRÂCE.** s. f. (ét. lat., *dis*, préf. négat.; *gratia*, grâce). Ce qui déplaît, le défaut de la grâce, de ce charme secret qui invite à regarder une personne ou une chose. C'est à de tels contrastes qu'il faut attribuer la *disgrâce* allemande, que l'on se plaît à contrefaire dans les comédies de tous les pays. (Mme de Staël.) | Mauvaise grâce, en parlant du maintien, de la démarche, de la manière de parler d'une personne. La disgrâce du maintien. La disgrâce de la démarche. La disgrâce de son allure. Cette femme est jolie, mais elle a de la disgrâce dans le maintien, dans la taille. Ce sens a vieilli. On dit aujourd'hui: Cette femme a quelque chose de *disgracieux* dans le maintien, dans la taille, ou a le maintien *disgracieux*.

— En parlant des choses morales. Il a mis beaucoup de *disgrâce* à me rendre ce service.

— Fig. Perte des bonnes grâces d'une personne puissante. Être dans la disgrâce. Cause, sujet de disgrâce. Encourir la disgrâce du prince. Je ne m'accoutume point à cette *disgrâce*. Je souffrirai celle de voir votre ministre [illegible] (Mme de Sévigné.) Saint-Évremond, attaché au surintendant, fut enveloppé dans sa *disgrâce*. (Volt.) Un autre effet de la *disgrâce*, c'est qu'elle éteint les haines et les jalousies. (Balzac.) A la *disgrâce* du surintendant Fouquet, dit Duclos, les gens de lettres lui restèrent le plus courageusement attachés. (Hénault.) Le grand Racine mourut de chagrin par la seule appréhension d'une *disgrâce* à laquelle il pouvait trouver tant de dédommagement dans le libre exercice de son génie. (Du Roz.)

— Se dit dans le même sens en parlant de Dieu. La véritable misère est de tomber dans la *disgrâce* du Dieu vivant. (Maucroix.)

— Par extens. Privation des bonnes grâces, de la faveur, de l'amitié d'une personne aimée.

— Temps que dure la disgrâce. Pendant sa disgrâce.

— Infortune, malheur. La raison supporte les *disgrâces*; le courage les combat; la patience et la religion les surmontent. (Mme de Sévigné.) Les ennemis trouvaient encore des raisons pour excuser leurs *disgrâces*. (Racine.) Ne plaignons plus ses *disgrâces* qui font maintenant sa félicité. (Boss.) Quand on se sent capable de suivre ses amis dans leur *disgrâce*, il faut les cultiver hardiment et avec confiance dans leur prospérité. (La Bruy.) Plus les *disgrâces* sont cruelles, plus il faut s'envelopper de vertu. (La Rochef.) Dans les *disgrâces*, le

comble de l'infortune est d'avoir été heureux. [illegible]
(J.-J. Rousseau.)

— [illegible]

DISGRACIANT, part. prés. du v. Disgracier.

DISGRACIANT, ANTE, adj. Qui cause, attire la disgrâce.

DISGRACIÉ, ÉE, part. pass. du v. Disgracier. [illegible] extraordinaire. (Proudhon.)

— Fig. Qui a perdu la faveur, les bonnes grâces de quelqu'un. Ministre disgracié. Rien [illegible] dans votre cœur. (Volt.) Je n'ai jamais lu qu'un [illegible] en colère. (Id.)

— [illegible] Celui qui a perdu les bonnes grâces de sa maîtresse. ‖ On dit plus rarement d'une maîtresse qu'elle est *disgraciée*.

— En parlant des choses. [illegible]

— [illegible] (St-Evremond.)

*** DISGRACIER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, [illegible]) [illegible]

— **SE DISGRACIER**. v. pron. S'exposer à la disgrâce. Encourir la disgrâce de quelqu'un. N'est plus guère usité. Voilà le vrai chemin de te *disgracier*. (Corneille.)

*** DISGRACIEUSEMENT**. adv. D'une manière disgracieuse. [illegible]

*** DISGRACIEUX, EUSE**. adj. (rad. *disgrâce*). Qui manque de grâce, [illegible] Homme disgracieux. Femme, personne disgracieuse. Chose disgracieuse. D'autres paraissent disgraciées et sont réellement *disgracieuses* avec de belles qualités. [illegible]

— Fâcheux, contrariant. En ce sens, il peut se mettre avant le substantif. Enfant disgracieux. Disgracieux enfant. Événement disgracieux. Disgracieux événement. Disgracieuse rencontre.

DISGRÉGATION. s. f. (pr. *diss-gré-ga-ci-on*; ét. fr., *dis*, préfixe extract., et *agrégation*). Séparation, partage.

— Didact. Destruction de l'état d'agrégation.

— Opt. Dispersion des rayons de la lumière. [illegible] tous côtés. (Demoustier.)

DISGRÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Disgréger. S'empl. adjectiv. Corps disgrégé.

DISGRÉGER. v. a. [illegible] *Je disgrégeais, tu disgrégeas. Je disgrégeai, tu disgrégeas. Disgrégeant*. Séparer, disperser.

— Didact. Réduire un corps en particules, le broyer, le piler.

— Opt. Disperser, en parlant des rayons lumineux. Disgréger les rayons lumineux.

— Fatiguer par trop d'éclat. Disgréger la vue. Le blanc disgrège la vue.

DISH. s. m. Métrol. Mesure de capacité en usage en Angleterre pour le minerai de plomb; [illegible]

DISHARMONIE. s. f. (ét. fr., *dis*, préfixe [illegible] *harmonie*, accord). Mus. Effet produit par des instruments en désaccord.

— [illegible] La disharmonie des opinions.

DISHLEY. s. m. Race de moutons anglais.

DISIDOLIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., [illegible], deux fois, [illegible], je vois). Phys. Qui donne ou produit deux images.

DISILICIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui dérive de l'acide silicique par la combinaison de deux molécules de cet acide avec élimination d'une molécule d'eau.

*** DISJOINDRE**. v. a. 4e conj. irrég. (ét. fr., *dis*, préfixe séparatif; *joindre*). Se conjugue comme *Joindre*. Séparer des choses qui étaient jointes. La sécheresse a disjoint ces planches.

— Prat. Séparer deux ou plusieurs causes, ou instances, afin de les juger chacune à part. On a disjoint les deux instances.

— **SE DISJOINDRE**. v. pron. Se désunir. Ces ais se sont disjoints.

DISJOINT, OINTE. part. pass. du v. Disjoindre. S'empl. adject. Porte disjointe. Planches disjointes. Ais disjoints.

— Mus. *Degré disjoint*. Intervalle compris entre deux notes qui ne se suivent pas immédiatement dans l'ordre naturel de la gamme, [illegible] *Degré conjoint* ou intervalle de seconde.

— Minér. *Variété disjointe*. Variété dans laquelle les décroissements font un saut brusque, comme de un à quatre ou à six.

— **DISJOINTS**. s. m. pl. Arachn. Famille d'aranéides ayant pour type le genre tétragnathe.

DISJOINTURE. s. f. Action de se disjoindre. La disjointure des ais d'un plancher.

DISJONCTEUR. s. m. Phys. Syn. de RHÉOPHORE.

*** DISJONCTIF, IVE**. adj. (ét. lat., *dis*, préf. séparat.; *jungere*, joindre). Gramm. Qui sépare. Se dit de toute conjonction qui, en unissant les membres de la phrase ou de la période, sépare les choses dont on parle, c'est-à-dire qui unit les expressions et sépare les idées. Mot disjonctif. Particule disjonctive. Conjonction disjonctive. Les conjonctions disjonctives sont *ou*, *soit*, *ni*. Nous vaincrons *ou* nous mourrons. Il n'avance *ni* ne recule. On le fera, *soit* vous, *soit* votre frère.

— Quant au nombre que doit prendre le verbe après les disjonctives *ou*, *ni*, V. NI, OU.

— Bot. Se dit de l'insertion pleurodiscale des étamines, quand les pétales, de même que les étamines, sont attachés sous le disque, et non à ce disque.

— Gramm. hébr. *Accents disjonctifs*. Accents toniques qui servent de signe de ponctuation. Les accents *disjonctifs* ou maîtres se divisent en accents empereurs, rois, ducs et comtes. (Compl. de l'Acad.)

Logiq. *Proposition disjonctive*. Celle qui est composée de deux membres entre lesquels se trouve une particule disjonctive. Il suit de la définition d'un dilemme que la première proposition est toujours *disjonctive*. (Billot.) ‖ *Syllogisme disjonctif*. Celui où la majeure est séparée en deux ou plusieurs membres par une conjonction disjonctive. Tel est le suivant : Nous sommes au printemps, ou en été, ou en automne, ou en hiver; — mais nous ne sommes ni au printemps, ni en été, ni en automne; — donc nous sommes en hiver.

— Philos. *Forme disjonctive*. Dans le système kantiste, Forme d'un raisonnement composé de jugements où l'attribut est tenu au sujet, ce qui, selon Kant, nécessite l'idée *a priori* d'un tout absolu ou de l'Être suprême.

— Substantiv. *Un disjonctif, la disjonctive*, pour Un mot disjonctif, La particule, la conjonction disjonctive. La *disjonctive* ou. (Acad.)

DISJONCTIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *disjunctus*, disjoint; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs écartées les unes des autres.

*** DISJONCTION**. s. f. (pr. *diss-jonk-cion*; rad. *disjoindre*). Séparation de deux choses qui étaient jointes. La disjonction de deux planches.

— Litt. Figure d'élocution dont on se sert quand, en citant les paroles d'un interlocuteur, on supprime les transitions *dit-il*, *reprit-il*, ou d'autres semblables! La *disjonction* rend le discours plus vif et plus animé. (Demoust.)

— Mus. anc. Espace qui séparait la mèse de la paramèse, ou, en général, un tétracorde voisin, lorsqu'ils n'étaient pas conjoints.

— Prat. Séparation de deux causes, de deux instances, de deux procès qui avaient été joints par un jugement précédent.

— Térat. *Anomalie par disjonction*. Anomalie caractérisée par la séparation de deux parties qui devraient être unies.

DISLOCATEUR, TRICE. adj. Qui disloque.

*** DISLOCATION**. s. f. (pr. *dis-lo-ka-cion*; rad. *disloquer*). Pathol. Déplacement des os qui ont abandonné leurs rapports respectifs.

— Exercice de saltimbanque dans lequel on le disloque les membres.

— Fig. Démembrement. La dislocation d'un État, d'un empire, d'un royaume.

— Art milit. *Dislocation d'une armée*. Séparation des divers corps d'une armée qu'on répartit dans plusieurs cantonnements ou garnisons.

— Géol. Rupture des couches terrestres.

Phys. Séparation des diverses parties d'une machine. Dislocation d'une machine.

DISLOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Disloquer. S'empl. adjectiv. Bras disloqué. Des os disloqués. Une machine disloquée.

— Fam. *Être disloqué*, *Être tout disloqué*. Être infirme d'un ou de plusieurs membres par suite de dislocation.

— *Armée disloquée*. Armée dont les différents corps ont été répartis dans leurs cantonnements.

Empire disloqué. Empire qui se partage en plusieurs États moins importants.

— Litt. *Discours disloqué*. Discours dont les diverses parties ne sont pas bien unies.

DISLOQUEMENT. s. m. État de ce qui est disloqué.

*** DISLOQUER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, préf. négat.; *locus*, lieu). Médec. Changer de place, déboîter, démettre, en parlant des os. Disloquer des os.

— *Disloquer un membre*. Disloquer les os de ce membre. Disloquer le bras, le pouce, le poignet ‖ Rompre les articulations.

Par extens. Se dit en parlant d'une machine dont on dérange les diverses parties. Disloquer une machine.

— Fig. A force de changements, il a disloqué tout son roman.

— *Disloquer une armée*. En envoyer les corps dans divers cantonnements.

— **SE DISLOQUER**. v. pron. Être disloqué. La machine se disloque. Les os se disloquent.

— Pouvoir être disloqué. Cette machine se disloque et se remonte à volonté. Les os se disloquent et se remettent.

— Disloquer quelque chose à soi. Je me suis disloqué le poignet. Il se disloqua le bras.

DISME. s. m. Métrol. V. DIME.

DISMÉGISTE. s. m. (ét. gr., [illegible], deux fois; [illegible], très grand). Entom. Genre d'hémiptères scutellériens du Cap de Bonne-Espérance.

DISOME. adj. (ét. gr., [illegible], deux fois; [illegible], corps). Térat. Qui a deux corps.

— **DISOME**. s. m. Infus. Genre d'infusoires enchéliens, ayant pour type le disome vacillant.

DISOMOSE. s. f. (ét. préf. *dis*; gr. [illegible], semblable). Minér. Arséniosulfure de nickel naturel.

DISOMUM. s. m. (pr. *di-zo-momm*; ét. gr., [illegible], deux fois; [illegible], corps). Archit. chrét. Tombeau contenant deux corps.

DISON. Géogr. Commune de la province de Liége (Belgique). Fabriques de draps, commerce de bestiaux, 12,200 hab.

DISONYCHE. s. m. (pr. *di-zo-nike*; ét. gr., [illegible], deux fois; [illegible], ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, établi pour trente espèces de l'Asie, de l'Afrique australe et de l'Amérique.

DISORE. s. m. (pr. *di-zore*; ét. gr., [illegible], deux fois; [illegible], troupe). Helminth. Genre de vers proposé pour une espèce de la mer Rouge, qui a six yeux divisés en deux groupes.

DISPACHE. s. f. (ét. préf. *dis*; lat., *pactum*, pacte). Mar. Espèce d'arbitrage entre les assureurs et les assurés.

DISPACHEUR. s. m. (rad. *dispache*). Arbitre d'assurances maritimes.

DISPARAGUE. s. m. (ét. lat., *dis*, préfixe négat.; *par*, pareil, régulier). Bot. Genre de composées sénécionidées originaires du Cap.

DISPARAISSANT. part. prés. du v. Disparaître.

DISPARAISSANT, ANTE. adj. Qui disparaît, qui s'évanouit. Il regarde la vie comme l'ombre qui s'étend, se rétrécit, se dissipe; sombre, vide, *disparaissante* figure. (Fléch.)

*** DISPARAÎTRE**. v. n. 4e conj. irrég. (ét. lat., *dis*, préfixe négat.; *apparere*, apparaître). Se conjugue comme *Paraître*. Cesser de paraître, se dit en parlant des personnes et des choses physiques et morales.

— En parlant des personnes et des êtres animés. Se retirer, s'éloigner, devenir invisible. L'ange disparut après lui avoir parlé. Le fantôme a disparu à nos yeux. A l'aspect de ce Dieu les démons *disparurent*. (Boileau.) Je n'aperçois que larves et fantômes, qui frappent l'œil un moment, et *disparaissent* aussitôt qu'on veut les saisir. (J.-J. Rouss.)

— Se retirer d'un endroit où l'on est vu ou connu. C'est le rôle d'un sot d'être importun; un homme habile sent s'il convient ou s'il ennuie; il sait *disparaître* le moment qui précède celui où il serait de trop quelque part. (La Bruy.) A peine étions-nous dans le salon qu'elle *disparut*. (J.-J. Rouss.)

— S'évader furtivement. Se soustraire aux regards. Il a disparu de son domicile. Il a disparu du lieu qu'il habitait. L'oiseau a disparu de sa cage.

— Se retirer promptement, s'enfuir. On le pressait de payer, il disparut. A l'approche de nos troupes, les ennemis *disparurent*. (Acad.)

— *Disparaître du monde, de la scène du monde*. Cesser d'y jouer un rôle. ‖ Mourir, périr. Dans cent ans, le monde subsistera encore en son entier; ce sera le même théâtre et les mêmes décorations, ce ne seront plus les mêmes acteurs; tout ce qui se réjouit sur une grâce reçue, ou qui s'attriste et se désespère sur un refus, tous auront *disparu* de dessus la scène. (La Bruy.) Ah! tu as *disparu* trop tôt de ce monde. (J.-P. de Jussieu.)

— On dit même simplement *disparaître*, dans ce sens. Nous *disparaîtrons*, moi qui suis si peu de chose, et ceux que je contemplais si avidement et de qui j'espérais toute ma grandeur. (La Bruyère.)

— En parlant des choses physiques. N'être plus en vue. A peine le doux souffle d'un vent favorable avait rempli nos voiles, que la terre de Phénicie *disparut* à nos yeux. (Fén.) Si la lune *disparaissait* dans une éclipse, elle était dévorée par un noir dragon. (Ch. Nodier.) Les autres ont *disparu* comme des torrents qui se perdent dans les gouffres qu'ils se sont creusés. Anquetil.) A la fin de la journée, le soleil était descendu à l'horizon, et plus de la moitié de son disque avait *disparu*. (A. Karr.)

— Peut-être détruit. Que de temples grecs et romains dont les pierres étaient ancrées de fer ont *disparu*! (B. de St-P.) Une république fameuse, longtemps puissante, remarquable par la singularité de son origine, de son site et de ses institutions, a *disparu* de nos jours, sous nos yeux, en un moment. (Daru.)

— Cesser d'être, en parlant des choses. Et non seulement sa table est *disparue*, mais une certaine chambre où les courtisans s'assemblaient. (Mme de Sévigné.)

— Être perdu, ne se trouver plus, en parlant de choses qui viennent de s'égarer. J'avais des gants, ils ont disparu. Mon parapluie a disparu. L'argent qui était là est disparu dans un clin d'œil.

— En parlant de choses morales, Cesser d'être, s'évanouir. Le meilleur goût tient à la vertu, il *disparaît* avec elle et fait place à un goût factice et guindé, qui n'est plus que l'ouvrage de la mode. (J.-J. Rouss.) C'est ici la ville de la paix; ici ont *disparu* la puissance et l'orgueil. (B. de St-P.) Rien n'est si persuasif que l'exemple d'un prince : il fait *disparaître* le péril quand il le partage. (Duclos.) Dès les premiers jours de décembre, le mal avait complètement *disparu*. (E. Guinot.)

— *Disparaître à*. Mourir, *disparaître* à tout ce qui nous environne. (Mass.) Ils ont paru un seul instant, et *disparu* pour toujours aux yeux des hommes. (Id.)

> Je sais qu'un juste effroi, l'éloignant de ces lieux,
> L'a fait pour quelques mois *disparaître* à nos yeux.
> (Boileau.)
>
> L'homme est [illegible] quand un sujet l'enflamme
> L'impossible *disparaît* à son âme. (La Fontaine.)

— *Disparaître de*. Aussitôt de la terre ils *disparurent* tous. (Racine.)

— *Disparaître devant* ou *auprès de*. S'éclipser, n'être rien; se dit en parlant des personnes et des choses. Toute autre gloire disparaît devant la sienne. Tout *disparaît* dans Rome auprès de sa grandeur. (Rac.) [illegible]

— Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* quand on le considère comme exprimant une action. Le jour *a* disparu. Elle [illegible] cesse [illegible] vers le côté où le vaisseau d'Ulysse [illegible] les ondes, avait *disparu* à ses yeux. (Fén.)

> Les Tyriens, [illegible]
> Ont par de [illegible] *disparu* le premiers.
> (Racine.)

— Il prend l'auxiliaire *être* lorsqu'on l'envisage comme exprimant un état résultant d'une action. Le jour *est* disparu. A mes yeux étonnés la troupe *est* disparue. (Rac.)

*** DISPARATE**. adj. 2 g. (ét. lat., *dispar*; de *dis*, préfixe négat.; *par*, pareil). Se dit des choses qui n'ont entre elles nul rapport, nulle liaison. Ornements disparates. Choses bien disparates. L'accueil si contradictoire et si *disparate* fait au comte de Neuilly et au duc de Sussey. (D'Alembert.)

— *Moments disparates*, ou subst. m. pl. *Disparates*. C'est l'opposé des moments lucides, chez des personnes qui ont des accès de folie.

— **DISPARATE**. s. f. Le plus grand désaccord possible entre des objets ou les parties d'un même objet. Ces choses font *disparate*. (Acad.) La *disparate* de goûts et de caractères éclate dès le lendemain du mariage. (Fourier.) Il y aurait *disparate* dans les parties constituant un être moitié homme, moitié cheval; mais un homme et un cheval, un âne et un chien, ne seraient nullement des êtres disparates. (Billot.)

— Fig. Se dit également de la conduite, des discours et des travaux de l'esprit qui sont d'une inégalité choquante. Il y aurait *disparate* dans les discours d'un homme qui s'interromprait brusquement au milieu d'une phrase sur l'antiquité de Rome, pour parler d'un tout autre sujet. (Billot.)

— Effet désagréable qui résulte de ce vice.

— **DISPARATES**. s. f. pl. Entom. Famille de lépidoptères bombyciens, ainsi nommés parce que le mâle, de couleur grise, est beaucoup plus petit que la femelle, qui est blanchâtre.

DISPAREIL, EILLE. adj. (étym. fr., *dis*, préf. négat.; *pareil*). Dissemblable.

DISPARGUM. Géogr. anc. Ville du pays de Tongres, résidence du roi franc Clodion, auj. *Duysborch*, près de Bruxelles, ou *Duysbourg*, sur le Rhin, ou *Dietz* sur la Lahn.

*** DISPARITÉ**. s. f. (ét. lat., *dis*, préf. nég.; *par*, pareil). Défaut de suite, d'harmonie entre des choses que l'on compare; absence la plus complète possible de rapports entre des objets comparés. La disparité est grande entre ces personnes. Ce sont *disparités* qu'il n'est pas bien aisé d'apparier. (Malherbe.)

— Il marque ordinairement la différence en qualité. Pour l'amitié, il y a trop de *disparité* et de disproportion entre un prince et son sujet. (Boiste.)

— On s'en est servi en matière de change. Marquer la parité et la *disparité* des prix courants. (Hér.)

*** DISPARITION**. s. f. (pr. *diss-pa-ri-cion*). Action de disparaître. La disparition d'une comète.

— Résultat de cette action. La *disparition*

de cet astre jeta l'effroi dans le cœur des peuples sauvages. (B. de St-P.)

— Se dit particulièrement de la retraite secrète que fait une personne qui quitte son domicile, abandonne ses affaires, ou s'absente, ne donne plus de ses nouvelles et ne revient plus. Sa disparition alarma sa famille. Lorsque la *disparition* est le résultat d'un dérangement notoire d'affaires, il n'y a plus lieu à recourir aux déclarations d'absence. (Toullet.) Si les indices font soupçonner que la *disparition* d'une personne est attribuée à un crime, c'est au ministère public à redoubler de vigilance pour dévoiler le crime et mettre les coupables sous la main de la justice. (Id.)

DISPAROIR. v. n. Ancienne forme de DISPARAÎTRE.

DISPARTI, IE. adj. Répandu, partagé. (Rabelais.)

DISPARU, UE. part. pass. du v. Disparaître. S'empl. adjectiv. dans les diverses significations du verbe, tant au propre qu'au figuré. Tous vos ennemis seront confondus, et seront comme n'étant pas; vous demanderez où ils sont, et vous les verrez *disparus*. (Boss.) Il était déjà *disparu* qu'il croyait le voir encore. (B. de St-P.) Je me souviens encore de la surprise et de l'émotion que cette image d'un monde *disparu* versa dans mon cœur. (Montalembert.)

> Mèdes, Assyriens, vous êtes *disparus*,
> Parthes, Carthaginois, Romains, vous n'êtes plus.
> (L. RACINE.)

> [illegible] trop tôt *disparus*!
> Que d'amis alors j'ai perdus! (PARNY.)

— *Disparu à.*

> A [illegible] aux yeux mortels [illegible],
> A toute heure, en tout lieu, tout un peuple [illegible].
> (RACINE.)

Disparu de. La foi de tous les cœurs est pour moi *disparue*. (Racine.)

DISPATHIE. s. f. (ét. gr., δίς, préf. separ.; πάθος, affection). Aversion. Il est possible que j'ay reçeu d'eux cette *dispathie* naturelle à la médecine. (Montaigne.)

DISPATRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dispatrier.

DISPATRIER. v. a. 1re conj. Vieux mot qui a signifié Bannir, expatrier.

DISPELTOPHORE. s. m. (étym. gr., δίς, deux fois; πέλτη, bouclier; φορός, porteur). Bot. Genre douteux de la famille des crucifères, qu'on trouve au Chili.

DISPENDIEUSEMENT. adv. Néol. D'une manière dispendieuse. Vivre dispendieusement.

*** DISPENDIEUX, EUSE.** adj. (étym. lat., *dispendiosus*; rad. *pendo*, je paye, je dépense). Qui occasionne beaucoup de dépense. Luxe dispendieux.

— Qui ne se fait qu'avec une grande dépense. Procès dispendieux. Entreprise dispendieuse. La difficulté de rassembler des éditions *dispendieuses* n'est-elle pas un inconvénient plus considérable que de confronter le supplément avec le livre même? (Trév.)

DISPENSABLE. adj. Pour lequel on peut donner une dispense.

*** DISPENSAIRE.** s. m. (rad. *dispenser*). Méd. Recueil de formules employées dans le traitement des maladies, et spécialement destinées à quelque hôpital ou autre établissement sanitaire. On l'appelle aussi *formulaire, pharmacopée, codex*.

— Laboratoire où on prépare les substances qui entrent dans les médicaments composés.

— Établissement où l'on donne des consultations et des médicaments aux malades indigents. A Paris, on compte six *dispensaires*. (Bouchut.) Les *dispensaires* tiennent lieu d'hôpitaux à un grand nombre d'individus qui, dans des malheurs passagers, privent de ressources assez considérables pour se faire traiter chez eux, mais qui peuvent néanmoins y recevoir les soins les plus urgents de leurs familles. (Id.)

— Établissement, près la préfecture de police à Paris, où on a pour objet de surveiller la santé des filles publiques, qui sont obligées de se faire examiner par des médecins à certaines époques qui leur sont désignées.

DISPENSATAIRE. s. 2 g. Celui, celle qui a reçu une part dans le partage d'une somme.

*** DISPENSATEUR, TRICE.** s. (rad. *dispenser*). Celui, celle qui dispense, qui distribue. Il se dit particulièrement de Dieu, des souverains, des princes, des ministres. Sage dispensateur. Juste dispensateur. Il n'était pas nécessaire d'avoir un grand mérite pour obliger une âme comme la vôtre à faire les grâces dont la fortune vous rendait *dispensateur*. (Mme de Sévigné.) *Dispensateur* des finances du prince. (La Bruy.) Vous ne devez pas vous regarder comme le maître de vos trésors pour en disposer à votre volonté, mais comme le *dispensateur* pour les employer au salut public. (Fléch.)

> [illegible] *dispensateur*,
> [illegible] (J.-B. ROUSS.)

Dans un sens analogue. Les prêtres de Jésus-Christ, qu'il regardait comme les *dispensateurs* de son sang et de sa parole. (Fléch.)

— Fig. Celui qui gouverne, qui règle. Le souverain dispensateur des choses humaines, des événements, des temps et des moments.

— A été syn. d'APOTHICAIRE, PHARMACIEN.

— Hist. anc. Intendant d'armée ou de province. ‖ Officier chargé, à la cour de l'empereur, de toutes les dépenses du palais. ‖ Chez les particuliers, Esclave qui faisait la dépense d'une famille, qui achetait et payait tout.

DISPENSATIF. adj. Qui a pour caractère de dispenser. Un pouvoir dispensatif.

*** DISPENSATION.** s. f. (pr. *dis-pan-sa-cion*). Action de dispenser, de distribuer. Sage dispensation. Juste dispensation. Dispensation des récompenses. Dispensation des aumônes. La *dispensation* que Dieu fait de ces biens. (La Bruyère.)

Effet de cette action. La machine entière de ce vaste univers et toute la *dispensation* des choses humaines. (Mass.)

— Administration. Une sage *dispensation* a obligé l'Église de se relâcher des épreuves publiques de la pénitence.

— Pharm. Ensemble des opérations que l'on fait avant de préparer les médicaments officinaux et magistraux, et qui consistent à choisir les drogues, à peser les doses requises et à les disposer dans l'ordre où elles doivent être employées pour fournir le produit cherché.

*** DISPENSE.** s. f. (ét., V. DISPENSER). Législ. Exemption de la règle ordinaire, relâchement du droit qui permet, dans certaines circonstances et pour des considérations particulières, d'autoriser ce qui n'est pas généralement permis. Dispense de la loi. Dispense de la coutume. Dispense de résider. Dispense de bans. Dispense de jeûne. Dispense de la seconde publication pour contracter un mariage. Dispense d'âge pour être nommé à certaines charges. Dispense de parenté pour siéger dans une même cour. Accorder une dispense. Refuser une dispense. Demander une dispense. Obtenir une dispense en cour de Rome. On n'a point pour la mort de *dispense* de Rome. (Mol.) Une raison capable de lui procurer une *dispense* légitime. (Boss.) Les *dispenses* que notre législation actuelle permet de solliciter et d'accorder n'ont rien que de très innocent. (Toullet.) Les *dispenses* que l'on peut être encore forcé de demander en cour de Rome appartiennent exclusivement à l'entrée dans les ordres et aux fonctions ecclésiastiques. (Id.)

— Pièce qui constate la dispense. Je lui ai remis ma dispense.

— *Dispense de bâtardise.* Nom qu'on donnait autrefois à un acte émané du pape, qui rendait le bâtard habile à entrer dans les ordres ou à posséder un bénéfice.

Prov. *A point marier ne faut pas de dispense.* On se dispense des formalités en s'abstenant de la chose.

DISPENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dispenser. S'empl. adjectiv. Personne à la cour ne veut entamer, on s'offre d'appuyer, parce que, jugeant des autres par soi-même, on espère que nul n'entamera, et qu'on sera ainsi *dispensé* d'appuyer. (La Bruy.) Ils se croient *dispensés* par leur âge et leur fortune d'être sages et modérés. (Id.) Vous qui vous croyez *dispensés* de tout ce que la loi a de pénible et de sévère. (Mass.) Êtes-vous *dispensé* vous-même de cette loi? (Id.) Ceux qui tiennent à ferme les impositions publiques, ou qui figurent dans les chœurs, aux fêtes de Bacchus, sont *dispensés* du service. (Barth.)

— *Dispensé à.* Distribué. Les récompenses promises leur ont été dispensées.

DISPENSÉ. s. m. Celui qui n'est pas astreint au service d'activité en temps de paix.

*** DISPENSER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *dispensare*, économiser, administrer; formé de *dis*, prét. separat.; *penso*, je pèse). Exempter de la règle ordinaire, faire une exception en faveur de quelqu'un. Dispenser du service militaire. Dispenser du jeûne. Dispenser d'aller à la guerre. Dispenser de la loi commune. Dispenser de la règle. Je vous dispense de la reconnaissance. Cette sagesse avancée le fit *dispenser* des règles ordinaires de l'âge. (Fléch.) La religion même *dispense* de ces funestes devoirs. (Id.)

> Tout [illegible] du fond de [illegible],
> [illegible] *dispense*. (MALHERBE.)

— Absol. Le pape seul dispense dans ce cas.

> [illegible]
> [illegible] *dispense* [illegible] (CORNEILLE.)

— Trouver bon que quelqu'un ne fasse pas une chose. Je vous dispense de raconter cette action. Dispensez-moi de vous aller voir si souvent. Dispensez-moi de vous reconduire. Il demande qu'on le *dispense* de condamner un innocent. (Mass.) *Dispensez*-moi la valeur d'un combat inégal. (Corn.)

— Être une cause pour laquelle on peut s'abstenir de faire une chose. Son âge le dispense de se rendre dans cette assemblée. Leur condition les dispense de tenir leurs promesses. Si la réputation et la vertu pouvaient *dispenser* d'une loi commune. (Fléch.) Ces jeux du hasard et de la nature, ces phénomènes passagers qui, formés d'eux-mêmes et sans le secours d'une être intelligent, nous *dispensent* de chercher les raisons et les motifs de leur usage. (Mass.)

— Départir, distribuer. Dieu a *dispensé* l'esprit aux hommes d'une manière si admirable, que chacun est content du sien. (Fléch.) On ne doit pas *dispenser* les sacrements aux indignes. (Id.) Dieu *dispense* les biens et les maux selon les forces et les faiblesses des hommes. (Fléchier.) Persuadé que les pasteurs ne sont que les dépositaires des biens comme de la foi de l'Église, avec quelle religion les *dispense*-t-il? (Mass.) La vie est courte, c'est une raison d'en user jusqu'au bout, et de *dispenser* avec art sa durée. (J.-J. Rouss.)

> [illegible] *dispense* [illegible]
> [illegible] (LA FONT.)

> [illegible]
> [illegible] (BOILEAU.)

> Il donne [illegible],
> Et *dispense* les [illegible],
> A [illegible] (VOLT.)

— *Dispenser des lois.* Dicter des lois.

> Un monarque, content d'être au-dessus des rois,
> Me donne [illegible] et *dispense* mes lois. (CORNEILLE.)

> Seigneur, [illegible], et dans tout notre empire
> Il *dispense* des lois. (Id.)

> Aristée, dont le ciel et Louis ont fait choix
> Pour régler ma balance et *dispenser* mes lois. (BOILEAU.)

— Il signifiait autrefois Permettre. Nous *dispenserons* volontiers qu'on rie après, pourveu qu'on nous rie pendant la vie. (Montaigne.) Le sieur de Cramoisy vous fait un ballot de livres pour vous envoyer; je me suis *dispensé* d'y mettre un Lexicon grec. (Malherbe.)

— *Dispenser sur quelque chose.* Se permettre d'en retrancher une partie. J'ai trouvé bien étrange qu'il fût en la puissance d'un ambassadeur de *dispenser* sur les avertissements qu'il doit faire à son maître. (Mont.) Cette acception est inusitée aujourd'hui.

— Pharm. Préparer diverses sortes de remèdes et en garnir une pharmacie pour s'en servir au besoin. Vieux en ce sens.

— SE DISPENSER. v. pron. Prendre sur soi de ne pas faire. Se dispenser de ses devoirs. Se dispenser de faire une démarche.

> [illegible] peut bien se *dispenser*
> De dire tout ce que l'on pense. (MAUCROIX.)

— S'exempter. Se dispenser de la règle. Se dispenser de la loi. Des règles dont elle ne se *dispensa* jamais qu'après avoir examiné ses besoins. (Fléch.) Il se *dispensent* de l'ordre des temps et de la raison pour monter précipitamment aux premiers tribunaux du royaume. (Id.) Horace et Boileau s'en sont *dispensés*. (Delille.)

— Être distribué. Il ne faut pas croire que les trésors de l'État se *dispensent* aussi facilement que les faveurs du prince.

— *Se dispenser à faire une chose.* S'est dit pour Se la permettre. Il y en a qui conseillent de se *dispenser* quelquefois à boire d'autant. (Montaigne.)

> L'amour devient servile alors qu'il se *dispense*
> A n'aimer ses sujets que pour la récompense. (CORN.)

> Et c'est ainsi pour moi que ma bouche se *dispense*
> A vous ouvrir mon cœur avec plus d'assurance. (MOL.)

— Absol.

> Ma [illegible] pour ce demi quart d'heure
> S'y sera *dispensée*. (CORNEILLE.)

DISPÉRIS. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; πήρα, poche). Bot. Genre d'orchidées établi pour une dizaine d'espèces du Cap, des îles de la Réunion et Maurice, et dont trois espèces sont cultivées en Europe.

DISPERMATIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; σπέρμα, graine). Bot. Qui n'a que deux graines.

DISPERME. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; σπέρμα, graine). Bot. Qui ne renferme que deux semences. Un fruit disperme. Une loge disperme. Un ovaire disperme.

DISPERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Disperser. S'empl. adjectiv. Soldats dispersés. Troupes dispersées. Réunir ses soldats dispersés. Il sera renversé cet orgueilleux duc de Bourgogne, traître à la France, ce Talbot aux cent bras, le fléau du ciel, ce Salisbury blasphémateur, toutes ces hordes d'insulaires seront *dispersées* comme un troupeau de brebis. (Mme de Staël.) Les nuages furent bientôt assez *dispersés* pour nous permettre de quitter notre retraite. (Chateaub.) Les bouleaux, agités par les brises et *dispersés* çà et là, formaient des îles d'ombres flottantes sur cette mer immobile de lumière. (Id.)

> Tant de Romains sans vie en cent lieux *dispersés*,
> [illegible] (RACINE.)

> [illegible]
> [illegible]
> Se tenait par la main sans être *dispersés*. (DELILLE.)

Dispersé dans. Les Juifs sont dispersés dans tout l'univers. Il écrivit ou commenta, dit-on, le livre du Zend, que les Parses *dispersés* aujourd'hui dans l'Asie révèrent comme leur Bible. (Volt.) Les branches balayées par un vent plus impétueux encore fuient au loin et sont *dispersées* dans la plaine. (J. Deleuze.)

— *Dispersé par.*

> [illegible]
> *Dispersés* par les vents, entassés dans les cieux,
> [illegible] (DELILLE.)

— *Dispersé sur.* Vous ne devez ces connaissances qu'aux observations réunies de tous les hommes *dispersés* sur notre globe. (B. de St-P.) Hélas! je vois leurs ossements *dispersés* sur la terre! (Aimé Martin.)

DISPERSEMENT. s. m. Action de disperser; résultat de cette action.

*** DISPERSER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *dispergere*, répandre; formé de *dis*, préfixe de partage; *spargo*, je verse). Répandre, jeter çà et là avec quelque profusion, sans ordre et sans choix. Ne se dit que des choses, dans ce sens. Disperser de l'argent. Disperser des présents. Les vents déchaînés *dispersaient* la pluie sur les montagnes. (Gér. de Nerval.)

> Il foule les cités, les *disperse* en ruines,
> [illegible]
> [illegible]

[illegible] *disperse* la pensée. (Mme de Staël.)

— En parlant des personnes, Les séparer, les envoyer dans différents endroits. Disperser des soldats dans les campagnes. Un général disperse des troupes, des soldats en divers lieux, soit pour leur faire prendre des cantonnements, soit pour cacher le secret de ses forces et mieux tromper l'ennemi. La trêve a *dispersé* l'armée. (Corn.) *Dispersez* promptement vos amis assemblés. (Rac.)

— Dissiper, mettre en fuite, en désordre. Misérable troupeau qu'a *dispersé* la crainte. (Rac.) Rois, peuples, en un jour tout se vit *disperser*. (Id.)

— SE DISPERSER. v. pron. Disperser soi. Les rebelles se dispersèrent aussitôt. Les victorieux se *dispersaient* par les maisons. (Mass.) Les oiseaux se sont *dispersés*. (La Bruy.)

— Être dispersé. Les feuilles tombées des arbres se dispersent de tous côtés.

DISPERSIF, IVE. adj. Phys. Qui cause le phénomène de la dispersion. Pouvoir dispersif des corps. *Phénomène dispersif.* Décomposition de la lumière blanche.

— Qui a le caractère de la dispersion, qui n'a pas de concentration.

*** DISPERSION.** s. f. (rad. *disperser*). Action de répandre en tout sens et à des distances plus ou moins éloignées les unes des autres les parties dont l'assemblage faisait un tout complet. C'est par la *dispersion* que Dieu punit les Juifs. La *dispersion* du petit cénacle jeta la bonne semence aux quatre vents du ciel. (Montalembert.)

— Résultat de cette action. La dispersion des troupes. La dispersion des feuilles desséchées. La *dispersion* des Juifs a été prédite par les prophètes et par Notre-Seigneur Jésus-Christ. (Trévoux.)

— Mise en fuite d'une armée. Le czar apprit, à moitié chemin, la bataille de Narva et la *dispersion* de tout son camp. (Voltaire.)

— Quelquefois, Situation naturelle de certaines choses placées çà et là à des distances assez considérables les unes des autres. La dispersion des îles de l'Océan Pacifique.

— Perte. La dispersion des forces.

— Fig. Nous autres, gens oisifs, nous nous énervons par la *dispersion* de l'esprit. (Michelet.)

— Au pluriel, Parties dispersées. Qu'importe que les *dispersions* d'Israël se rassemblent, si les tribus restées à Jérusalem surpassent même les profanations des sujets de Jéroboam! (Massillon.)

— Phys. *Dispersion de la lumière, des rayons lumineux.* Déviation qu'éprouvent les axes des faisceaux lumineux réfractés, en traversant les substances réfringentes. ‖ *Point de dispersion.* Point où commence la réfraction.

DISPHÉNIE. s. f. Bot. Syn. de CYATHÉE.

DISPHÉRIQUE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; σφαῖρα, sphère). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, originaires d'Afrique.

DISPOLINE. s. f. Chim. Produit provenant de la distillation de la cinchonine avec la potasse.

DISPONDAÏQUE. adj. Métrol. anc. Qui se rapporte au dispondée.

DISPONDÉE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; σπονδεῖος, spondée). Antiq. Double spondée, pied composé de deux spondées ou de quatre longues.

*** DISPONIBILITÉ.** s. f. (rad. *disponible*). État de ce qui est disponible. La disponibilité d'un capital.

— Admin. État de tous les fonctionnaires qui sont écartés de la position qu'ils occupaient et qui attendent un autre emploi.

— Art milit. Situation spéciale de l'officier général ou d'état-major qui, appartenant au cadre constitutif de l'armée, se trouve momentanément sans emploi. Être en disponibilité. Admettre à l'état de disponibilité. L'officier général en *disponibilité* ne cesse pas d'être sous les ordres et à la disposition du ministre de la guerre. (Bard.) ‖ État des soldats dispensés d'être sous les drapeaux, et qui restent à la disposition du ministre de la guerre. ‖ Ensemble de ces hommes.

— Banq. *Les disponibilités.* Les sommes disponibles.

— Jurisp. Faculté de disposer de ses biens. Disponibilité de biens. La *disponibilité* des biens est entière toutes les fois qu'il n'existe au moment du décès ni ascendants ni descendants. (Merl.) Lorsqu'il existe un ascendant qui survit, le droit de *disponibilité* n'est restreint que pour une portion assez faible qui forme la réserve des ascendants. (Id.)

*** DISPONIBLE.** adj. 2 g. (ét., V. DISPOSER). Dont on peut disposer, qui est à la disposition de. J'ai cent francs de disponibles pour telle chose.

— En parlant des personnes, Être en état de disponibilité. Il est disponible pour occuper tel emploi.

— Comm. Se dit des marchandises vendues

[illegible] Paris à cause [illegible].

— [illegible] de la portion de biens dont [illegible] entre les [illegible]. Quotité disponible. Portion disponible.

— [illegible] *Le disponible*. L'ensemble des [illegible] disponibles.

DISPORE s. m. (étym. gr., [illegible]). Bot. Genre de mélanthacées, établi pour quatre ou cinq espèces [illegible], et presque toutes introduites dans nos jardins [illegible].

★ **DISPOS** adj. m. [illegible] étym. lat., [illegible] anciennement [illegible]. C'est un homme [illegible], les sauteurs et [illegible] tout *dispos*. [illegible], je vais comme un chat [illegible]. (Regnard.)

— Qui se porte bien. Vieillard dispos. Êtes-vous bien dispos aujourd'hui?

[illegible]
[illegible] (Molière.)

— Se dit de l'esprit. Des sens moins paresseux, un esprit plus *dispos*. (Delille.)

— Cet adjectif a eu pour féminin *dispose* et *disposte*. Ils les trouvèrent toutes trois belles, *disposes* et éveillées. (Desperriers.)

[illegible]

— On a essayé de ramener la forme *dispose*.

[illegible] (Diderot.)

DISPOSANT, part. prés. du v. Disposer. Qui dispose. Des peintres disposant de leurs [illegible] plat.

DISPOSANT, ANTE, adj. et s. Celui, celle qui fait par testament des dispositions relatives au partage de ses biens. Le disposant. Les disposants. C'est seulement au jour du décès du *disposant*, et alors qu'il n'y a plus pour lui aucun moyen de pourvoir, qu'il est possible de savoir s'il a abusé de son droit de propriété. (Merlin.)

DISPOSÉ, ÉE, part. pass. du v. Disposer. S'emploie adjectiv. Choses bien disposées. Il y a aussi de ces taches [illegible] *disposées* irrégulièrement. (Buffon.) Les paroles mystérieuses s'étaient *disposées* de la manière suivante. (Hoffmann.) [illegible] de la même manière. (Chateaub.)

— *Disposé à*, suivi d'un nom ou d'un pronom. Disposé à l'obéissance. Disposé à la mort. Disposé à la vengeance. Il en résulte que les animaux qui jeûnent sont déjà *disposés* à la putréfaction. (B. de St-P.)

[illegible]
[illegible] (Parny.)

— *Disposé à*, suivi d'un infinitif. Disposé à mourir. Disposé à combattre. Sitôt que nous avons pour ainsi dire la conscience de nos sensations, nous sommes *disposés* à rechercher ou à fuir les objets qui les produisent. (J.-J. Rouss.) Ces animaux sont naturellement doux et très *disposés* à se familiariser avec l'homme. (Buff.) La jeunesse n'est que trop *disposée* à prendre de mauvais principes qui flattent l'amour-propre, l'ignorance et la paresse. (La Harpe.) Les ambassadeurs trouvèrent Astolphe *disposé* à ne point troubler le pape dans la possession de Rome. (Anquet.)

— *Disposé en*. Il y a des montagnes solaires et lunaires dont les unes sont *disposées* en réverbère, comme celles de la Finlande, d'autres en parasol, comme celles de l'Éthiopie. (B. de St-Pierre.)

— *Disposé pour*, suivi d'un nom. Salle disposée pour le bal. Salon disposé pour la réception. On a disposé l'hôtel de ville pour la réception du prince. Tout était *disposé* pour une révolution. (Thomas.) Il fallait une voiture commode, *disposée* pour des voyageurs qui ne devaient pas s'arrêter en route. (Dulaure.)

— *Disposé pour*, suivi d'un infinitif. Les appartements du château sont *disposés* pour y recevoir le prince. Si j'avais autant pleuré mes péchés que j'ai pleuré pour vous depuis que je suis ici, je serais très bien *disposée* pour faire mes pâques et mon jubilé. (Mme de Sévigné.)

— *Disposé vers*. Je dirai donc, le beau est ce qui excite en nous l'idée de rapports *disposés* vers une même fin, selon des convenances analogues à notre nature. (G. Sand.)

— *Bien disposé, mal disposé*. Bien ou mal intentionné. Il est bien disposé envers vous. Il est mal disposé à l'égard de son frère.

— Qui a une certaine tendance de corps ou d'esprit. Il est disposé aux sciences. Je suis disposé à m'enrhumer.

— Qui est bien ou mal portant. J'avais été quelque temps assez bien *disposé*, mais tout d'un coup ma maladie m'a repris. (Malherbe.)

★ **DISPOSER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *disponere*, disposer; rad. *dis*, préf. partit.; *ponere*, poser). Poser, mettre, arranger avec justesse [illegible] fin. Il se dit des personnes et des choses. Disposer mal. Mal disposer. Disposer comme il faut. Disposer avec art. Disposer les parties d'un discours. Disposer les appartements d'une manière fort commode. Disposer ses troupes. Disposer son artillerie. La science d'un architecte, c'est de bien disposer les membres, les parties d'un bâtiment. Dieu, en créant le monde, a *disposé* toutes choses dans cet ordre admirable où nous les voyons. (Boss.) [illegible] de Dieu et la [illegible] a tellement *disposé* l'univers, qu'il n'y [illegible] la vie avec la prédication [illegible] Jésus-Christ. (Id.) Il avait *disposé* ces végétaux de manière qu'on pouvait jouir de leur vue d'un seul coup d'œil. (B. de St-P.) L'architecte les a *disposées* avec tant d'art, qu'elles se renvoient les sons comme plusieurs glaces multiplient un flambeau. (A. Martin.)

— Dans le même sens, en parlant de choses morales. Il faut de la sagesse pour *disposer* les moyens, de la fermeté pour surmonter les obstacles. (Mass.)

— Préparer à quelque chose, en parlant des personnes; les engager à faire ce qu'on désire d'elles. Disposer quelqu'un à demander pardon, à solliciter une faveur. Disposer une personne à la mort. Disposer un malade à recevoir les sacrements. *Disposez* cependant vos amis à bien faire. (Corn.) La grâce *dispose* les cœurs à profiter de la prédication d'une bonne doctrine. (Boss.) Dieu *disposa* lui-même, par une heureuse naissance, M. de Lamoignon à porter ses lois et à exercer ses jugements. (Fléch.) Il y a dans le cœur de celui qui prie un fonds de bonne volonté qui *dispose* à embrasser et à sentir la vérité. (Id.)

[illegible] commande en mon absence,
Disposez tout le monde à son obéissance. (Racine.)

— *Disposer quelqu'un pour une opération* ou *à une opération*. Le préparer à la subir.

— Arranger, préparer pour une fin, en parlant des choses. Disposer une salle pour le bal, pour la comédie, pour une réception.

Le [illegible] de l'attaquer Louis,
A [illegible] ses bataillons hardis. (Voltaire.)

— Assujettir. Déposer, remettre. Ils l'ont *disposé* entre les mains de quatre [illegible], le plus juste, le plus tempérant, le plus vaillant de la nation. (Mont.)

— *Disposer à*, suivi d'un nom. Disposer à la paresse. Disposer à la mort. Disposer à l'amour. Tant d'infortunes *disposèrent* le peuple à la vengeance. (Rayn.) Combien toutefois il vaut mieux n'avoir point à penser aux suffrages du monde, et se trouver *disposé* par la religion même à tous les sacrifices que l'opinion peut exiger de nous. (Mme de Staël.)

— *Disposer à*, suivi d'un infinitif. Disposer un malade à bien mourir. M. Ferber dit avec raison qu'en général les minéraux sont *disposés* à adopter des figures déterminées dans la fluidité humide. (Buff.)

— *Disposer pour*, suivi d'un nom ou d'un pronom. Il a disposé pour vous un appartement commode. On dispose un salon pour une fête.

— *Disposer pour*, suivi d'un infinitif. Disposer un salon pour recevoir ses amis, pour y donner un bal.

— Absol. Rendre enclin ou apte à une chose. Une nourriture insuffisante et une habitation humide *disposent* à la phthisie. (Acad.)

— Comm. Faire traite, tirer à vue sur un négociant. J'ai disposé sur vous pour telle date.

— **DISPOSER**, v. n. Prescrire, décider, ordonner. La loi ne *dispose* que pour l'avenir. (Acad.) Vous êtes maître ici, commandez, *disposez*. (Corneille.)

— Loc. prov. *L'homme propose et Dieu dispose*. Le succès de nos desseins dépend de Dieu; souvent ils tournent tout au contraire de ce que nous avions pensé.

— Ordonner en maître, faire d'une chose ou d'une personne ce qu'on veut. Les juges disposent de nos biens et de nos vies. Je ne dispose pas de moi comme je voudrais. Chacun peut à son choix *disposer* de son âme. (Rac.) Les faveurs dont je *dispose* appartiennent à la nation. (Nap.) L'humanité ne peut pas *disposer* d'elle-même, et s'accrocher à une poutre, la corde au cou. (L. Veuillot.)

Les taureaux aux autels tombent en sacrifice,
Les criminels tremblants sont traînés au supplice,
Les mortels généreux disposent de leur sort. (Voltaire.)

— Loc. prov. *Disposer d'une personne, d'une chose, comme des choux de son jardin*. En disposer sans réserve.

— *En disposer*. Se dit d'une puissance qui fait prendre aux événements un autre cours que celui que nous attendions. Dieu en avait *disposé* autrement. (Boss.) La prudence des dieux autrement en *dispose*. (Corn.)

— *Disposer de*. Donner, vendre, aliéner. Cet homme a disposé de sa maison. Disposer d'une terre. Il n'est pas toujours permis à une personne de *disposer* de ses biens, encore qu'elle en soit propriétaire exclusive. (Feul.) La faculté de *disposer* de ses biens se trouve subordonnée aux motifs d'utilité publique. (Id.)

— *Disposer que*. Le règlement dispose que la salle s'ouvrira à huit heures.

— **SE DISPOSER**, v. pron. S'arranger. Les soldats se disposent en ordre de bataille.

— Être arrangé. Comme les feuilles se *disposent* admirablement sur leurs tiges! (B. de St Pierre.)

— Se préparer. Se disposer à un voyage. Se disposer à partir. Il se *disposait* à venir lui-même à la tête d'une puissante armée. (Fléch.) Il se *disposait* à profiter de ces avantages. (Id.) Il avait été surpris se *disposant* à charger son [illegible] un amas de feuilles mortes qu'il avait enlevées dans une forêt de l'État. (Baudrill.)

— Se former, prendre l'habitude. Chacun se *dispose* à la sophistique et aux exercices de sa nation. (Malherbe.)

— [illegible] Quel spectacle pour elle au [illegible] *dispose*. (Racine.) Tout se *dispose* pour recevoir M. le duc. (Mme de Sévigné.)

DISPOSEUR, s. m. Celui qui dispose.

★ **DISPOSITIF, IVE**, adj. Qui dispose, qui prépare. Remède dispositif.

★ **DISPOSITIF**, s. m. Législ. Partie d'un jugement, d'un arrêt ou d'une ordonnance qui contient ce que les juges ou le législateur ont prononcé sur la question pendante. Le préambule de cet arrêté ne s'accorde guère avec le *dispositif*. (Acad.)

— *Dispositif d'une loi*. Ses dispositions.

— Plan suivant lequel une chose a été établie. L'emploi de cet appareil présente un avantage évident sur tous les autres *dispositifs*. (Viollet.)

— *Dispositifs de mines*. Opérations faites pour établir des mines.

★ **DISPOSITION**, s. f. pr. *diss-po-zi-cion*; rad. *disposer*. Action par laquelle on dispose, on arrange. Ses effets. J'ai fort senti cette dernière *disposition* de la Providence, dont je dois adorer tous les arrangements, faisant profession comme je fais d'être sa très humble servante. (Mme de Sévigné.)

— Position combinée de différentes parties qui doivent concourir au même dessein; combinaison. La disposition d'un bâtiment. La disposition des parties du corps, des organes. La disposition des différentes parties d'un jardin. Ces choses ne sont dans le chemin ni passions, ni sentiments, mais l'effet naturel et nécessaire de la *disposition* de sa machine. (La Bruy.)

— Situation. L'effroyable *disposition* des lieux. (Boss.)

— Préparatifs. Faire ses dispositions pour partir. Toutes vos dispositions sont-elles faites? Des vertus si pures furent comme autant de *dispositions* à une heureuse mort. (Fléch.) Ce furent là les *dispositions* intérieures de cette femme héroïque. (Boss.)

— État de la santé. Être en bonne disposition. Être en mauvaise disposition. La disposition habituelle. Comme ils avaient la *disposition* plus forte et plus gaillarde, ils ne pouvaient pas. (Malherbe.) Le climat influe sur la *disposition* habituelle des corps et par conséquent sur les caractères. (J.-J. Rouss.)

— Fig. État actuel, tournure. La disposition des esprits. La disposition des affaires. Antiochus n'attendait qu'une bonne *disposition* à ses affaires pour passer en Europe. (Malherbe.) Le succès changea tout à coup la *disposition* des esprits. (Barth.)

— Fig. Sentiment où l'on est à l'égard de quelqu'un. Vos juges sont dans une disposition favorable. Il a de bonnes dispositions pour vous. Elle voit les hommes sans autres *dispositions* que celles où elle se trouve pour ses amis ou pour ses frères. (La Bruyère.) Cela me mit dans la *disposition* de lui promettre ce qu'elle me demandait. (Mme de Sévigné.) Ses résolutions vous sont connues, et avant de les ébranler je dois m'assurer de vos *dispositions*. (J.-J. Rousseau.)

— Aptitude dont on est doué. Être doué des plus heureuses dispositions. Dieu découvre en nous mille *dispositions* cachées que nous ne connaissons pas et qui n'attendent que l'occasion pour paraître. (Mass.) Si la naissance peut donner les grandes *dispositions*, c'est l'application toute seule qui fait les grands hommes. (Id.) Né avec les plus heureuses *dispositions*, il fit les plus rapides progrès dans la carrière des sciences et des arts. (Barth.)

— Inclination, penchant. Il a des dispositions pour la musique. Hélas! ne portons-nous pas déjà dans notre fonds des *dispositions* assez favorables à l'iniquité, sans y en ajouter d'étrangères! (Mass.) Vous naissez avec des *dispositions* plus favorables à la vertu que le simple peuple. (Id.)

— Tendance, acheminement à quelque chose de plus ou de moins prochain, à quelque modification ou altération. Il paraît dans l'air de la disposition à la pluie.

— Tendance à. C'est une *disposition* naturelle à l'homme de regarder comme sien tout ce qui est en son pouvoir. (J.-J. Rouss.)

— Propension. Trop d'indulgence pour le coupable annonce une grande *disposition* à l'être. (La Bruy.)

— Fig. Volonté. Dieu vous maintienne dans cette *disposition*! (Mme de Sévigné.) Chrysanthe ne veut pas être vu avec Eugène; Eugène est pour Chrysanthe dans les mêmes *dispositions*. (La Bruyère.)

— Résolution. Si proche de moi, il aurait autant de facilité que de *disposition* à m'interrompre. (La Bruyère.) Je le confirmai dans ces *dispositions* louables. (J.-J. Rouss.)

— Dessein. Être en disposition de faire une chose. Quand je suis entré, il était en disposition de sortir.

— Faculté, droit de disposer de. Cela est en ma disposition entière, en ma disposition absolue. Je laisse cela à votre disposition. Ce n'est pas à ma disposition. Je lui offris tout ce qui était à ma disposition. Je vous offre tout ce qui est à ma disposition. Tout est à la disposition de Dieu. Tout est à votre disposition. Mettre une somme à la disposition de quelqu'un. Il est toujours dangereux de mettre son bonheur à la *disposition* d'un autre. (Boiste.) Moins sa manière d'être est à sa *disposition*, plus il demande fréquemment qu'on la change. (J.-J. Rousseau.)

— On le dit aussi en parlant des personnes. Il est entièrement à la disposition d'un tel. Il a des gens à sa disposition.

— A signifié État d'un corps qui est dispos, agilité. Il a toujours servi le roi à genoux, avec cette *disposition* que les gens de quatre-vingts ans n'ont jamais. (Mme de Sévigné.)

— Astrol. État et aspect des astres.

— B.-arts. Art de placer les figures d'un tableau ou d'un bas-relief convenablement entre elles, et aussi de leur donner une pose qui offre quelques contrastes, sans jamais sortir de la grâce, et par conséquent sans rien offrir de disparate aux yeux du spectateur. Poussin est de tous les peintres celui dont on peut étudier les tableaux avec le plus de fruit pour la belle *disposition* de ses figures et leur parfait accord ensemble. (Duchesne.)

— Hist. Nom qu'on donnait aux rescrits ou réponses des empereurs au sujet des procès sur lesquels on les consultait.

— Jurispr. Action par laquelle on dispose de quelque chose. Une sage disposition de son bien. Par la disposition qu'il fit de son bien. Disposition testamentaire. Une heureuse disposition. Une sage disposition. Une disposition maladroite. Dispositions gratuites. Convention d'un acte; ce qu'un acte, une loi, etc., ordonne. Les dispositions de cette loi sont très sages. Les dispositions d'une ordonnance. C'est une des dispositions de cet arrêté. La disposition que renferme cet article est très claire. Déroger à une disposition. Réformer les dispositions d'un jugement. Les juges ne peuvent prononcer par voie de disposition générale. La loi des Douze Tables contient des *dispositions* très cruelles. (Montesq.) Les *dispositions* des codes, des lois des Barbares, roulent presque toutes sur les troupeaux. (Id.) ‖ *Disposition caduque*. Chose ordonnée par un jugement qui demeure sans exécution à cause du décès de quelqu'un ou par quelque autre événement.

— Acte qui contient les dispositions. ‖ *Disposition de l'homme*. Expression qui s'applique à tout ce que l'homme ordonne. ‖ *Disposition à cause de mort ou de dernière volonté*. Acte fait en vue de mort, et par lequel on déclare ses dernières volontés. ‖ *Disposition gratuite*. Disposition faite par pure libéralité. ‖ *Disposition irrévocable*. Acte au sujet duquel on ne peut varier. ‖ *Disposition libre*. Acte fait par quelqu'un, de sa bonne volonté, sans aucune force ni contrainte, sans suggestion ni captation de personne. ‖ *Disposition onéreuse*. Acte qui transmet à quelqu'un une chose à titre onéreux. ‖ *Disposition pénale*. Disposition qui ordonne une peine. ‖ *Disposition prohibitive*. Celle qui, dans une loi ou dans une convention, défend un acte quelconque. ‖ *Disposition entre vifs*. Ce qui est ordonné par un acte entre vifs et qui doit avoir son exécution entre vifs.

— Pathol. État favorable au développement de telle ou telle affection dans lequel se trouve l'économie en général, un appareil, un système ou même un seul organe. La faiblesse de l'enfant à qui l'on dispose à se contourner. Voilà un pouls qui marque de la disposition à la fièvre. Ces douleurs annoncent des dispositions à la goutte. Les *dispositions* à telle ou à telle maladie sont rarement isolées, en plutôt il est rare qu'une maladie soit amenée par une seule *disposition*. (Parisel.) Les *dispositions* individuelles qui résultent de l'idiosyncrasie, aussi variables que nombreuses, aussi inexplicables que singulières, ne se montrent en dehors par aucun signe sensible. (Id.)

— Philos. scol. *Disposition prochaine*. État prochain où est une chose pour recevoir une nouvelle qualité, une nouvelle forme, et dans le sens opposé, *disposition éloignée*.

— Rhét. Arrangement des parties d'une œuvre littéraire. La disposition d'un discours. La disposition des scènes d'une tragédie. La disposition d'un poème. La rhétorique a trois parties, l'invention, la disposition et l'élocution.

— Stratég. Plan, arrangement. La disposition d'une bataille. Un général qui fait ses dispositions. Faire une belle disposition. Faire de belles dispositions. Des dispositions savantes. La *disposition* de cette bataille passe pour une des plus savantes qu'on ait jamais vues. (Volt.)

— *A dispositions*. Se dit de jupons dont la garniture est imprimée dans le jupon même.

★ **DISPROPORTION**, s. f. pr. *dis-pro-por-cion*; et. fr. *dis*, préfixe sépar., et *proportion*. Manque de proportion.

— En parlant des parties mal ordonnées d'un même tout. Les disproportions d'un dessin. Les disproportions d'un bâtiment. Il y a disproportion entre les membres supérieurs et inférieurs de cet homme.

— S'emploie aussi pour n'exprimer que le rapport en quelque sorte numérique de deux choses de même espèce, de deux qualités ou propriétés identiques. Disproportion de volume. Disproportion d'âge. Disproportion de talents. Disproportion de courage.

— Dans un sens collectif. Ce mariage ne peut avoir lieu, il y a trop de disproportion entre les parties, c'est-à-dire entre les attributs de chacune d'elles, comparés isolément, tels que la richesse, le rang, l'âge, etc. Si l'on ne voyait de ses yeux, pourrait-on s'imaginer l'étrange *disproportion* que le plus ou moins de pièces

de monnaie met entre les hommes? (La Bruy.)

***DISPROPORTIONNÉ, ÉE** part. pass. du v. Disproportionner. S'empl. adject. Mariage disproportionné. Leurs âges sont fort disproportionnés. Ces partages sont bien *disproportionnés*. (Acad.) Il ne peut y avoir chez de pareils peuples de ces fortunes *disproportionnées* qui se forment des dépouilles d'une multitude de familles réduites à la misère. (Condil.) Ceux dont la fortune ou les talents étaient moins *disproportionnés*, et qui s'étaient le moins éloignés de l'état de nature, gardèrent entre eux l'administration suprême, et formèrent une démocratie. (J.-J. Rouss.)

— *Disproportionné à*. Une récompense trop *disproportionnée* au mérite est une injustice, ou tout au moins une injure. (Nicole.) J'y trouvai le marié, et cette enfant de douze ans, qui est toute *disproportionnée* à ce roi d'Éthiopie. (Mme de Sévigné.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Disproportionner, ne donne ce mot que comme adjectif.

DISPROPORTIONNEL, ELLE adj. (pr. *di-spro-por-si-o-nel*). Didact. Qui n'est pas proportionnel. Des quantités disproportionnelles.

DISPROPORTIONNELLEMENT. adv. (pr. *di-spro-por-si-o-nè-le-man*). D'une manière disproportionnelle.

DISPROPORTIONNÉMENT. adv. (pr. *di-spro-por-si-o-né-man*). Néol. D'une manière disproportionnée, sans proportion.

DISPROPORTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *dis-pro-por-si-o-né*; du préf. *dis*, et *proportionner*). Oter les proportions. Disproportionner les conditions.

*** DISPUTABLE.** adj. 2 g. Qui peut être disputé. Cette question est disputable. Cela n'est pas disputable.

DISPUTAILLER. v. n. 1re conj. (pr. *di-spu-ta-lle*, *ll* mouill.). Disputer longtemps sur des choses peu importantes. Ils disputaillent sans cesse. Ils ne font que disputailler.

DISPUTAILLERIE. s. f. (pr. *di-spu-ta-lle-ri*, *ll* mouill.; rad. *disputailler*). Longue et minutieuse discussion sur des sujets de peu d'importance. Les *disputailleries* ne sont nullement propres à établir ni à conserver parmi les fidèles l'amitié réciproque que Jésus-Christ nous a si souvent recommandée. (Trév.)

DISPUTAILLEUR, EUSE. s. (pr. *di-spu-ta-lleur*, *ll* mouill.). Fam. Celui, celle qui a l'habitude de disputer. Quel disputailleur! C'est une disputailleuse. Quelque grand que soit un homme, il a besoin d'une femme avec laquelle il puisse être faible et *disputailleur*. (H. de Balzac.)

DISPUTANT. part. prés. du v. Disputer. Qui dispute.

> Qui pourrait cependant t'exprimer les cabales
> Que formait en ces lieux ce peuple de rivales,
> Qui toutes *disputant* un si grand intérêt,
> Des yeux d'Assuérus attendaient leur arrêt? (Racine.)

DISPUTANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de disputer, qui aime la dispute. Athènes fut subtile et *disputante*. (Merc.)

— Se prend substantiv. Les disputants.

> J'ai dit aux *disputants*, l'un sur l'autre acharnés :
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (Voltaire.)

DISPUTATEUR, TRICE adj. et s. Celui, celle qui discute, qui examine. Ou est le *disputateur* de ce siècle? (Mont.)

DISPUTATION s. f. (pr. *di-spu-ta-cion*, rad. *disputer*). On a donné ce nom, au XVIe et au XVIIe siècle, à une discussion publique sur un sujet presque toujours emprunté aux questions théologiques. Dans beaucoup de pays, on établit une suite de disputations solennelles entre des ministres luthériens ou calvinistes, d'une part, et des théologiens catholiques de l'autre; un certain nombre de thèses, déterminées à l'avance, étaient débattues en présence des magistrats et du peuple, qui prononçaient ensuite à la majorité des voix pour le maintien ou le changement de l'ancienne religion.

— Par extens. Gall m'a créé qu'un programme d'études, qu'un ensemble de matériaux qu'il a livrés en mourant aux *disputations* des hommes. (Raspail.)

*** DISPUTE.** s. f. (ét. lat., *dis*, préf. sépar.; *putare*, penser). Débat suscité entre des personnes qui diffèrent d'avis sur une même matière. Grande dispute. Vive dispute. Longue dispute. Dispute animée. Dispute opiniâtre. Dispute fatigante. Dispute bruyante. Dispute assourdissante. Avoir une dispute avec quelqu'un. Être en dispute. Entamer la dispute. Terminer la dispute. Il s'élève une dispute. La dispute s'enflamme. Dans le feu de la dispute. Les opinions divergentes produisent la dispute. L'entêtement joint au défaut d'attention à la juste valeur des termes, est ce qui prolonge ordinairement la *dispute*. (Laveaux.) Un peu avant sa mort, M. Pascal eut quelque *dispute* avec M. Arnauld sur le sujet des constitutions. (Racine.) La *dispute* s'échauffa bientôt sur la prééminence des deux villes. (Barth.) Les *disputes* de religion qui agitèrent les esprits en Allemagne, dans le Nord, en France et en Angleterre, retardèrent les progrès au lieu de les hâter. (Volt.)

— Conversation de personnes d'un avis différent. On s'instruit par la *dispute*. (La Bruy.) Nous eûmes une *dispute* assez vive sur la tyrannie des passions. (Barth.)

Combat d'esprit, de vive voix ou par écrit. La science de la religion a dégénéré en vaines subtilités et en une science des *disputes*. (Massillon.) Connaissez-vous un homme plus foudroyant dans la *dispute*? (J.-J. Rouss.) Si cet exemple ne guérit pas à jamais cet homme de la *dispute*, l'amour de la vérité ne le touche guère, il cherche à briller. (Id.) Les *disputes* de mots peuvent encore troubler le monde; on ne les prévient qu'en répandant la véritable instruction, celle des choses. (Lav.)

Être en dispute. En parlant des personnes, Avoir une discussion. Ces deux savants sont souvent en dispute. Quand on est en *dispute* de ce qui est raisonnable, on procède par la conjecture des volontés. (Malh.) ‖ En parlant des choses, Être l'objet d'une discussion. Il y a longtemps que cette matière est en dispute.

Esprit de dispute. Inclination à disputer sur des riens.

— *Dispute de mots*. Discussion qui ne roule que sur la valeur des termes.

— *Hors de dispute, sans dispute*. Incontestable. La force est très reconnaissable et sans *dispute*. (Pascal.)

— Exercice dans les écoles pour agiter des questions. Les disputes de l'école. Les disputes de la Sorbonne. Prendre part aux disputes. Assister aux disputes.

— Querelle, altercation. Les disputes de la rue, du cabaret. Avoir une dispute avec quelqu'un. Il fut tué dans une dispute. Il cherche *dispute* à ses voisins. (Acad.)

— *Être en dispute*. Se quereller.

— Action de disputer une chose.

> Va-t'en, et ne rends plus la victoire douteuse,
> La *dispute* [illegible] (Corneille.)

— *Mettre une chaire à la dispute*. S'est dit pour La mettre au concours.

— S'est dit aussi pour Disproportion. Il n'y a plus de *dispute* entre son corps de jupe et le mien. (Mme de Sévigné.)

DISPUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Disputer. S'empl. adjectiv. Empire disputé. Terre disputée. Gloire disputée. Victoire longtemps disputée. La chose a bien été trouvée d'assez d'importance pour être *disputée* devant un juge. (Malherbe.)

*** DISPUTER.** v. n. 1re conj. (rad. *dispute*). Raisonner pour ou contre sur divers objets. Je ne *dispute* point avec des gens qui font un livre tous les mois. (Malebr.) S'il *disputait* avec ardeur, ce n'est pas qu'il voulût assujettir le monde à ses opinions. (Boss.) Quand des hommes éclairés *disputent* longtemps, il y a grande apparence que la question n'est pas claire. (Volt.) Lutter, *disputer*, vaincre, voilà la vie d'un homme. (E. Renan.)

— Être en contestation, en débat. Ne soyez point étonné si je ne *dispute* pas avec vous sur plusieurs points de votre lettre. (J.-J. Rouss.)

> Et bien, régnez, cruel, contentez votre gloire,
> Je ne *dispute* plus. (Racine.)

— Se quereller. Disputer contre quelqu'un. Disputer avec fureur. Disputer à grand cris.

— *Disputer à*.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (Molière.)

— *Disputer contre*.

> [illegible]
> [illegible] (Racine.)

— *Disputer de*. Je ne *dispute* de mérite avec personne. (Malherbe.) La fureur de *disputer* des choses divines sans fin, sans règle, sans soumission. (Boss.) On *dispute* des goûts avec fondement. (La Bruy.) Je ne *dispute* pas des noms. (Id.)

— *Disputer si*. Oui, sire, on a presque oublié les noms de ces premiers conquérants qui jetèrent les premiers fondements de votre monarchie; on *dispute* même s'il faut les mettre au nombre de vos augustes prédécesseurs. (Mass.)

— *Disputer sur*. Voulons-nous perdre à *disputer* sur l'essence divine, ce temps si court, qui nous est donné pour l'honorer? (J.-J. Rousseau.) Nous avons si souvent *disputé* chez le docteur Gadinez sur les universaux et sur les degrés métaphysiques. (Le Sage.) Étant à Biarritz, on *disputa*, un jour, sur les situations difficiles où on peut se trouver. (Mérimée.)

— Rivaliser. Ces deux femmes disputent de beauté, d'esprit, de laideur. Ces deux maisons disputent de noblesse. Néron et Domitien disputent de cruauté.

> La lance et l'arc en main semblant leur adresse,
> Ils *disputent* d'ardeur, d'audace et de vitesse.
> (Delille.)

> Le castor, avec nous *disputant* d'industrie,
> De l'arbre [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (Chênedollé.)

— *Disputer avec*. Se dit dans le même sens.

> [illegible]
> Dont l'éclat brille à peine, et *dispute* avec l'ombre,
> J'entrevois le sujet de mon jaloux ennui. (Corneille.)

— Loc. prov. *Disputer sur la pointe d'une aiguille*. Discuter des choses futiles.

— *Disputer de la chape à l'évêque*. Se quereller pour la possession d'un bien qui ne reviendra à aucun des compétiteurs.

— Prov. *Des goûts et des couleurs il ne faut pas disputer*.

— **DISPUTER.** v. a. Contester pour emporter ou pour conserver quelque chose. Disputer un prix. Disputer une chaire de professeur. Disputer un rang, une qualité, une étape. Disputer le pas, la préséance. Disputer un poste. Disputer la victoire. Disputer l'empire. Il *disputait* à de nombreux ennemis les débris de son royaume. (Acad.) Depuis que M. de Vendôme avait réglé l'affaire, vous devez ne plus rien *disputer*. (Mme de Sévigné.) Il s'agit de venger l'humanité et non de *disputer* un peu de renommée. (Volt.) S'il faut s'en rapporter aux traditions anciennes, les premiers habitants de la Grèce n'avaient pour demeures que des antres profonds et n'en sortaient que pour *disputer* aux animaux des aliments grossiers et quelquefois nuisibles. (Barth.) Le génie de l'homme ne lui avait pas encore donné la domination sur les mers; l'art ne les avait pas *disputées* à la nature. (Lacép.) Que deviendraient la plupart des hommes, tous ceux qui gagnent leur pain de chaque jour par la sueur de leur front, qui chaque jour *disputent* leur existence précaire au besoin, à la misère, à la mort? (Bautain.)

> [illegible]
> Par des saccagements, le sang et le ravage,
> [illegible] (Volt.)

— On dit dans le même sens : *Disputer contre*.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (Racine.)

— *Disputer à*. Contester les qualités, le mérite, les titres, etc., que l'on accorde à quelqu'un, refuser de reconnaître en lui ces qualités. Ceux à qui personne ne dispute la supériorité de nom et l'antiquité de l'origine. (Boss.) Les races futures *disputeront* à la plupart des souverains les titres et les honneurs que leur siècle leur aura déférés, mais la gloire des secours publics accordés à la piété ne leur sera pas disputée. (Id.) L'empire sur les passions, voilà la véritable grandeur et la gloire réelle que personne ne peut nous *disputer*. (Mass.)

— *Disputer à*. Vouloir priver quelqu'un d'un avantage, d'une chose quelconque. Accessible à tous, il ne *disputait* pas même au dernier de ses sujets le plaisir de voir son souverain. (Mass.) Il a pu changer la face entière d'une nation belliqueuse, se faire rendre les hommages que ces citoyens *disputaient* même à leurs rois. (Id.) Je ne lui *dispute* point ses lettres de noblesse, mais je lui *dispute* ses titres au Parnasse. (Boil.)

— *Le disputer à*. Se dit elliptiq. pour Disputer l'avantage à, égaler. Le disputer à quelqu'un en vertu, en richesse.

Se dit aussi avec un nom de chose pour régime. Dans l'imagination des hommes qu'on quelques lettres, les rives du Jourdain le *disputent* à celles du Simoïs, de l'Eurotas et du Tibre. (Dussault.)

— *Disputer le terrain*. Se défendre pied à pied dans une bataille, contre une attaque. Les assiégés *disputèrent* longtemps le terrain. (Acad.)

— Fig. Se défendre aussi bien que l'on peut dans une dispute, dans une contestation, necéder sur chaque point que lorsqu'on y est forcé.

— *Disputer le pas*. Vouloir, prétendre passer le premier. J'ai renvoyé ton camarade pour avoir disputé le pas à un fiacre; tu ne *disputeras* le pas à personne : si tu me mènes vite, je te chasse. (Baron d'Holbach.)

— *Disputer que, ne pas disputer que*. Contester, ne pas contester que. Mlle de Montvaux avait quelque raison de ne *disputer* que je fusse officier général. (Ch. de Sévigné.) Elle ne *dispute* point que son esprit ne lui fasse du mal, ainsi que toute sorte d'application. (Mme de Sévig.)

— *Disputer à qui*. Se dit par ellipse au lieu de Disputer pour savoir à qui. Des nations vont périr et s'ensevelir sous ces murailles pour *disputer* à qui demeureront ces ruines. (Mass.)

> Entre Sénèque et vous, *disputez-vous* la gloire,
> A qui m'effacera plus tôt de sa mémoire. (Rac.)

— Fam. *Disputer quelqu'un*. Le quereller. Mme de Pontchartrain le *disputa*, et pour fin lui dit qu'elle pariait qu'il ne savait pas qui avait fait le Pater. (St-Simon.)

— Mar. *Disputer le vent*. Le prendre, le garder malgré ses variations.

— **SE DISPUTER.** v. pr. Prendre concurremment. L'homme agité par la passion se *dispute* le repos. (Boiste.) Les corbeaux, frappant l'air de leurs cris sinistres, s'assemblent autour des cadavres dont ils se *disputent* les lambeaux empoisonnés. (A. Mart.) Les sauvages se *disputent* leurs forêts, les nomades leurs pâturages. (Cuvier.)

— Être disputé. La supériorité en aucun genre ne peut se *disputer* et s'obtenir sans danger. (Boiste.)

— Fam. Se quereller. Ils se disputent à outrance. Ils se disputent comme des forcenés. Les hommes ardents passent leur vie à se *disputer* entre eux sans jamais se brouiller. (E. Renan.)

— S'interdire une chose, se priver d'une chose. Ils rompent les liens les plus tendres, les plus chers, dès que la foi leur en a découvert le danger; ils se *disputent* les plaisirs les plus innocents. (Mass.)

*** DISPUTEUR, EUSE** adj. Qui aime à disputer. Êtes-vous toujours disputeur? Esprit *disputeur*. (J.-J. Rouss.) La *disputeuse* ville d'Alexandrie. (Volt.) Les philosophies que l'on enseigne ont quelque tendance à te devenir *disputeuses* comme celles des anciennes écoles, car elles accoutument l'esprit à prendre des mots pour des choses, et à se contenter de cette espèce de savoir. (Ferry.)

— **DISPUTEUR, EUSE.** s. Querelleur, querelleuse. L'un des deux *disputeurs* tire son couteau, frappe son adversaire de cinq coups de couteau et le tue. (Alex. Dum.)

— Celui qui aime à discuter, à disputer. *Disputeur* opiniâtre. (Acad.) Zwingle fut tué dans une bataille, et ce *disputeur* emporté sut montrer qu'il n'était pas moins hardi combattant. (Bossuet.) Tu ne trouveras guère parmi nous de *disputeurs* comme notre savant maître Théobald Wolfsteinius. (Mérimée.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

DISQUALIFICATION. s. f. (pr. *di-ska-li-fi-ka-cion*; rad. *disqualifier*). Turf. Mise hors de concours pour infraction aux règlements des courses.

DISQUALIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Disqualifier. Un cheval disqualifié.

DISQUALIFIER. v. a. 1re conj. (*di-ska-li-fi-é*; ét. fr., *dis*, préf. négatif, et *qualifier*). Turf. Mettre hors de concours. On a disqualifié votre cheval.

SE DISQUALIFIER. v. pron. Déchoir, se déshonorer.

*** DISQUE.** s. m. (étym. gr., *diskos*, palet). Antiq. gr. Espèce de palet que les athlètes lançaient au loin pour faire paraître leur adresse et leur adresse. Le disque arrondi. Le disque pesant. Disque léger. Disque rapide. Disque agile. Disque sifflant. Lancer un disque. Disque de fer. Disque de cuivre. Que les antiquaires ne perdent point espoir, un jour peut-être on trouvera enfoui dans les sables de cette plage quelque *disque* monstrueux, tel que celui d'Éction. (Denne-Baron.) Le jet du *disque* servait aussi à mesurer les distances. (Id.)

> Des sucs de l'olive
> Imprégnant à flots d'or leur corps souple et nerveux,
> Au jeu du pesant *disque* ils s'exercent tous deux.
> (De Saint-Ange.)

— Nom qu'on donne à tout corps cylindrique à base circulaire très large, relativement à sa hauteur. Les *disques* d'or suspendus à ses oreilles luisaient sur son cou bronzé. (G. Flaubert.)

— Sorte de bouclier rond qu'on appendait dans les temples en l'honneur du héros.

— Nom donné à certains ustensiles de ménage, tels que plats, bassins qui avaient la forme du disque. Et les fumantes chairs sur les *disques* d'airain. (A. Chénier.)

— Corps apparent d'un astre. Le disque du soleil. Le disque de la lune. La grandeur des étoiles n'étant pas appréciable, on ne peut se servir de cette expression à leur égard. Le *disque* apparent du soleil et de la lune se divise en douze doigts ou parties; c'est par là qu'on mesure la grandeur de l'éclipse d'un de ces astres. (Denne-Baron.)

> Aux regards étonnés de la terre attentive
> Éclate du soleil le *disque* radieux. (Tissot.)

— Fig. Une clarté pâle qui étalait sur les ondes comme des *disques* de lumière. (G. Flaubert.)

— Arg. Le derrière. ‖ Pièce de monnaie.

— Acal. Genre de méduses, établi pour quatre espèces qu'on trouve sur les côtes du Pérou.

— Bot. Centre d'une fleur radiée. Le disque de cette fleur est jaune. ‖ Partie interne d'une feuille. ‖ Bourrelet qui entoure le centre de l'ovaire dans certaines fleurs.

— Ch. de fer. Plaque ronde, rouge d'un côté, blanche de l'autre, indiquant par la couleur qu'elle présente si la voie est libre ou non.

— Entom. Partie médiane de l'aile des insectes.

— Métall. Plaque.

— Moll. Partie convexe d'une coquille bivalve. ‖ Corps d'une coquille univalve.

— Opt. Grandeur d'un verre, d'un champ.

— Relig. Dans l'Église grecque, Grande patène sur laquelle on met le pain consacré.

*** DISQUISITION.** s. f. (pr. *di-ski-zi-cion*; ét. lat., *disquisitio*; rad. *quæro*, je cherche). Didact. Recherche exacte d'une vérité. Disquisition philosophique. Disquisition mathématique.

> Ciel! que d'écrits, de *disquisitions*,
> De mandements et d'explications! (Voltaire.)

DISRAËLI (Benjamin), vicomte de Beaconsfield. Célèbre écrivain et homme d'État anglais, né à Londres, 1805-1881, débuta dans la littérature par le roman de *Vivian Grey*, qui eut un grand succès, et entra dans la vie politique en 1837, comme membre de la Chambre des communes. Après avoir hésité quelque temps entre les whigs et les tories, il s'attacha définitivement à ces derniers, devint bientôt un de leurs premiers orateurs, combattit la politique libre-échangiste de sir Robert Peel, et obtint les fonctions de chancelier de l'Échiquier dans les trois ministères Derby, 1852, 1858 et 1866. En 1868, il remplaça lord Derby comme chef du cabinet, fut renversé par Gladstone et reprit son poste après les élections de 1874. Les principaux actes de ce dernier ministère furent l'occupation de Chypre, les guerres de l'Afghanistan, des Zoulous, du Transwaal, et la proclamation de la reine d'Angleterre comme impératrice des Indes. C'est à cette occasion que Disraëli reçut la pairie avec

le titre de vicomte de Beaconsfield. Les élections de 1879 ramenèrent M. Gladstone au pouvoir, et lord Beaconsfield fut, jusqu'à sa mort, le chef de l'opposition. Malgré l'activité de sa vie politique, Disraeli écrivit un grand nombre de romans qui le placent au premier rang parmi les écrivains de l'Angleterre moderne. Les principaux sont : *Henriette Temple, le Jeune Duc, Venise, Lothair, Vivian Grey, Histoire d'Alroy, Contarini Fleming, Coningsby, Sybil, Tancrède, Lothair* et *Endymion*.

DISRESPECTUEUX, EUSE adj. (pr. *diss-ress-pèk-tu-eu*). Peu respectueux, irrespectueux. Cet homme sera irrespectueux envers la postérité. (Diderot.) Peu usité.

DISRUPTIF, IVE. adj. Qui produit la disruption.

DISRUPTION s. f. (pr. *diss-rup-cion*; et lat., *dis*, préf.; *rumpere*, rompu). Rupture, fracture.

DISS. s. m. Bot. V. DIS.

DISSAGI. s. m. Besace en poil de chèvre en usage chez les Roumains.

DISSATISFACTION. s. f. (pron. *diss-ça-tiss-fik-cion*). Manque de satisfaction.

DISSÉCABLE. adj. Qui peut être disséqué.

DISSECTEUR. s. m. Disséqueur, celui qui dissèque.

— Anat. Instrument pour disséquer.

— A signifié Écorcheur.

* **DISSECTION.** s. f. (pr. *diss-cek-cion*; rad. *disséquer*). Action de disséquer, opération par laquelle on divise et met à découvert les différentes parties d'un corps organisé pour en connaître la structure ; résultat de cette opération. La dissection de l'homme. La dissection des animaux. Dissection des muscles. Dissection d'un membre. Dissection des muscles du tronc. La dissection des muscles du larynx. La dissection des muscles de l'épaule. La dissection des muscles de l'avant-bras. Dissection des muscles de la main. La *dissection* du corps humain a passé pour un sacrilège jusqu'à François Ier. (Legendre.) Les *dissections* de cadavres humains se font non seulement pour apprendre l'anatomie, mais aussi pour reconnaître les causes et le siège des maladies, et pour constater l'existence de certains délits, comme dans le cas d'empoisonnement. (J. Cloq.) Les instruments de *dissection* sont principalement les scalpels, les bistouris, les ciseaux de diverses espèces, les marteaux, les pinces et les tenailles incisives. (Id.) On ne peut constater l'origine des premières *dissections*. (Percy.)

— Corps disséqué. Les vitrines de ce musée renferment des dissections remarquables.

— Art ou collection de préceptes enseignant à mettre en évidence les organes ou parties d'organes qu'on veut étudier. L'histoire de la *dissection* se lie intimement à celle de l'anatomie. (Clermont.)

— Les dissections ont reçu des noms différents, suivant les organes sur lesquels on les fait, comme ostéotomie, syndesmotomie, myotomie, angiotomie, phlébotomie, etc. V. ces mots.|| Appliquée à l'homme, la dissection prend le nom d'Anthropotomie ; pratiquée sur les animaux, elle constitue la Zootomie, et sur les plantes, la Phytotomie.

— *Blessure de dissection.* Piqûre qu'on se fait en disséquant, et qui est souvent très grave.

— Fig. L'analyse est une *dissection* morale qui n'opère qu'en détruisant. (Mascaron.)

— Écon. dom. Manière de couper, de dépecer les viandes, la volaille, le gibier que l'on sert sur la table.

* **DISSEMBLABLE.** adj. 2 g. (ét. lat., *dis*, préfixe négat.; *similis*, semblable). Qui n'est pas semblable. Ces deux êtres sont bien dissemblables. Les mœurs sont plus *dissemblables* que les visages. (Boss.)

— Différent, tout autre. Il est dissemblable à lui-même. Il est bien dissemblable à ce qu'il était. Les hommes sont souvent *dissemblables* d'eux-mêmes. (Acad.)

— Ne s'entend que d'êtres de même forme, de même nature, dont on compare à la fois tout l'ensemble, ou bien une réunion de qualités ou propriétés.

— *Dissemblable à.* Quoique si *dissemblable* à mon premier (sonnet), j'aurais pourtant de la peine à le désavouer. (Racine.

— *Dissemblable de.* Tout ce qui est inférieur à l'infini en est infiniment *dissemblable.* (Fénelon.) La femme nous apparaît comme une créature profondément *dissemblable* de l'homme. (E. Legouvé.)

— *Dissemblable en.* Je leur suis cependant *dissemblable* en ce point. (Mairet.)

— DISSEMBLABLE. s. m. Hist. relig. Nom qui fut donné aux ariens, parce que ces hérétiques prétendaient que le Verbe était en tout dissemblable au Père.

DISSEMBLABLEMENT. adv. Avec dissemblance, d'une manière dissemblable.

* **DISSEMBLANCE.** s. f. (rad. *dissemblable*). Manque de ressemblance. Il y a une grande dissemblance entre eux. Toutes les feuilles des forêts et tous les brins d'herbe des champs semblables pour celui qui ne les voit que superficiellement, ont des *dissemblances* bien réelles aux yeux de l'observateur. (Seneb.)

DISSEMBLANT. part. prés. du verbe Dissembler.

DISSEMBLANT, ANTE. adj. Dissemblable. Ces deux êtres sont très dissemblants.

DISSEMBLER v. n. 1re conj. (et fr., *dis*, préfixe négat., et *sembler*). Ne point ressembler, différer. Dissembler à quelqu'un. Dissembler à quelque chose. Rien ne *dissemble* plus de lui que lui-même. (Diderot.)

* **DISSÉMINATION** s. f. (pron. *di-cé-mi-na-cion*; rad. *disséminer*). Semis naturel par la chute spontanée des graines parvenues à leur maturité. Les voies de la *dissémination* sont très variées ; les étudier, c'est élargir la route des jouissances douces que procure la botanique. (Guérin.) La nature attache la plante au sol, elle semble au premier aspect lui interdire les moyens de s'élancer au delà, et cependant elle a modifié cette loi par la *dissémination*. (Id.)

— *Dissémination des germes.* Hypothèse qui suppose la préexistence des germes, lesquels vont se loger là où ils doivent se développer.

— Par extens. Diffusion, dispersion. La *dissémination* des Européens sur toute la surface du Grand Océan sera la troisième grande époque de la civilisation. (Malte-Brun.)

— Fig. La dissémination des idées.

DISSÉMINATEUR, TRICE. adj. Qui dissémine.

— Substantiv. Ce vent est un puissant disséminateur des germes.

DISSÉMINÉ, ÉE part. pass. du v. Disséminer. S'empl. adjectiv. Il y a des montagnes à glace *disséminées* dans toutes les latitudes; leurs sommets sont assez attractifs pour y attirer sans cesse les vapeurs. (B. de St-P.) Il y a des vésicules d'air *disséminées* entre les muscles des animaux et leur peau. (Id.) Ce que j'avais trouvé *disséminé* dans cinq ou six personnes, j'ai trouvé tout cela dans une seule. (Th. Gaut.) Çà et là étaient *disséminées* des tentes où l'on vendait pendant le jour des pâtes épilatoires. (G. Flaubert.)

— Géol. *Parties disséminées.* Parties accessoires d'une roche réunies en paquets ou en pelotons dans certains points de cette roche.

DISSÉMINEMENT. s. m. Action de disséminer, état de ce qui est disséminé. Au lieu de corporations unies dans une action commune, il se produisit un *disséminement* général des ouvriers. (De Laborde.)

* **DISSÉMINER.** v. a. 1re conj. (et. lat., *dis*, préfixe partit.; *seminare*, semer). Semer, répandre çà et là. Disséminer la lumière. Disséminer la poussière. Que l'on ne s'étonne point si les plantes cultivées ne *disséminent* pas leurs graines avec le même succès. (Guérin.)

— Fig. L'empereur... *disséminait* le pouvoir comme ses armées. (Ségur.)

— Répandre par des écrits. Disséminer des erreurs.

— SE DISSÉMINER. v. pron. Être disséminé. Ces grains se disséminent de tous côtés. Des bruits fâcheux se disséminèrent.

* **DISSENSION.** s. f. (pr. *di-çan-cion*; et. lat., *dissensio*; de *dis*, préfixe séparat.; *sentio*, je sens). Discorde, querelle suscitée par la diversité des sentiments, des intérêts. Grande dissension. Dissension domestique. Dissensions civiles. Dissensions perpétuelles. Causer des dissensions. Apaiser les dissensions. Vivre en dissension. Être en dissension. Montesquieu a prétendu que les *dissensions* civiles n'avaient pas peu contribué à la grandeur de la république romaine. (Barré.)

DISSENT. s. m. (pron. *dis-sin*; mot angl. dérivé de *dissentir*). Ensemble des sectes séparées d'une Église établie.

DISSENTER. s. m. (pron. *di-cin-teur*; mot angl. qui signifie *dissident*). Hist. relig. Nom par lequel on désigne tous les chrétiens habitant l'Angleterre, qui n'appartiennent pas à l'Église anglicane.

DISSENTÉRISME. s. m. (pr. *di-cin-té-rissme*). Hist. relig. État des dissidents ou dissenters d'Angleterre.

— Leurs opinions.

DISSENTI, IE. part. pass. du v. Dissentir.

DISSENTIEUX, EUSE. adj. (pr. *di-çan-ci-eu*; du lat. *dissentire*, être en désaccord). Discordant. Pour ne guérir le cerveau par ces drogues tumultuaires et *dissentieuses*. (Mont.)

* **DISSENTIMENT.** s. m. (rad. *dissentir*). Opposition de sentiment, différence d'opinion. Les *dissentiments* font naître les dissensions. (Boiste.) On peut être en *dissentiment* sans être en dissension ; mais on ne peut guère être en dissension que parce qu'on est en *dissentiment* : ce sont les *dissentiments* qui font naître les dissensions. (Billot.) Au lieu de prendre vous-même parti pour ou contre, donnez des arbitres ou des juges à ceux dont les *dissentiments* provoquent les dissensions parmi vous. (Mercier.)

— Refus de consentir à une chose. La vengeance divine présuppose notre *dissentiment* entier pour la justice. (Mont.)

DISSENTIR. v. n. 2e conj. (ét. lat., *dissentio*, je diffère d'opinion ; rad. *dis*, préf. séparat.; *sentio*, je suis d'avis). Différer de sentiment, d'opinion.

— DISSENTIR. v. a. Refuser son consentement à. Afin qu'il vienne consentir ou *dissentir* le retrait. (Est. Pasq.)

DISSÉPALE. adj. 2 g. (ét. lat., *dis*, doublement ; *sepalum*, sépale). Bot. Qui est muni de deux sépales.

DISSÉQUANT. part. pass. du v. Disséquer. Qui dissèque. Des élèves disséquant un corps.

DISSÉQUANT, ANTE. adj. Pathol. Se dit d'un mode de dilatation morbide. | *Anévrisme disséquant.* Anévrisme qui se développe, non pas directement de dedans en dehors, mais sous l'influence d'une infiltration sanguine successive qui a séparé la tunique moyenne de la tunique extérieure.

DISSÉQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Disséquer. S'empl. adjectiv. Cadavre disséqué. Jambe disséquée. Animal disséqué. Fleur disséquée. Dans une autre lapine *disséquée* vingt-sept heures après l'accouplement, les cornes de la matrice et les cordons qui y aboutissent étaient encore plus rouges, et l'extrémité de ces conduits enveloppait l'ovaire de tous côtés. (Buff.) Le condamné déclara qu'il ne craignait point la mort, mais que l'idée d'être *disséqué* lui faisait beaucoup de peine. (Legendre.) Lorsqu'il entendit ensuite que son corps serait porté à l'amphithéâtre des chirurgiens pour y être *disséqué*, il s'écria, en joignant les mains d'un air très pénétré : Ah ! Dieu ! ayez pitié de moi ! (Id.) Il a été *disséqué*, pendant la dernière année scolaire de notre Faculté, près de seize cents cadavres de tout âge et de tout sexe. (Percy.)

— Fig. Un livre disséqué par les critiques.

— *Disséqué par.* Les fleurs d'une plante sont aussi bien créées pour leur servir de bouquets et de chapeaux, que pour être *disséquées* par les savants. (B. de St-P.) Dans l'individu de cette espèce *disséqué* par le célèbre Hunter, la longueur de la tête égalait en effet le quart ou à peu près de la longueur totale. (Lacép.)

— Bot. *Feuilles disséquées.* Feuilles étroites qui semblent coupées en long comme avec un scalpel.

* **DISSÉQUER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, préfixe séparat.; *secare*, couper). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je dissèque, tu dissèques, il dissèque*, etc., excepté au futur et au conditionnel. *Je disséquerai. Je disséquerais.* Couper, diviser les différentes parties d'un corps organisé pour en connaître la structure. Disséquer un corps humain. Disséquer un bras, une jambe, une cuisse, un pied. Disséquer un animal. Disséquer une plante. On voit une consultation de l'empereur Charles-Quint aux théologiens de Salamanque, pour savoir si en conscience on pouvait *disséquer* un corps, afin d'en connaître la structure. (Legendre.) Vésale est le premier qui ait *disséqué* des corps humains. (Id.) Edward Tyson a décrit et *disséqué* le sarigue femelle. (Buff.)

— Fig. Analyser. Disséquer un écrit. Disséquer son âme.

> Et lui, tempe, sans mettre à sa source première
> Un enfant dans ses jeux *dissèque* la lumière. (Del.)

— Absol. Ce chirurgien dissèque très bien.

— SE DISSÉQUER. v. pron. Être disséqué.

* **DISSÉQUEUR.** s. m. Celui qui dissèque. Bon disséqueur. Habile disséqueur. Disséqueur très adroit.

— Fig. Disséqueur des livres, des œuvres de l'esprit.

— Adjectiv. Un talent disséqueur.

— DISSÉQUEURS. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes scarabées.

* **DISSERTATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui disserte longuement, souvent. Ennuyeux dissertateur. Faire le dissertateur.

— Adjectiv. Un critique dissertateur.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot, ni son emploi comme adjectif.

DISSERTATIF, IVE. adj. Qui a rapport, qui tient à la dissertation.

* **DISSERTATION.** s. f. (pr. *di-cer-ta-cion*; rad. *disserter*). Examen attentif et détaillé, de vive voix ou par écrit d'une question. La dissertation ne roule ordinairement que sur un point ou quelques points d'une question donnée ; n'examine cette question que sous quelques-unes de ses faces générales, ce qui la fait différer du traité, qui embrasse sans exclusion tout ce qui a rapport à son objet. Savante dissertation. Exacte dissertation. Longue dissertation. Judicieuse dissertation. Dissertation polémique. Faire une dissertation sur une question. Madame Dacier se préparait à faire une *dissertation* bien longue et bien froide pour prouver que l'Amphitryon de Plaute est supérieur à celui de Molière. (Volt.) Ayant ouï dire que Molière voulait mettre sur la scène les Femmes savantes, elle supprima sa *dissertation* ; mais elle n'évita point la comédie. (Id.) Aspasie, que les *dissertations* des philosophes faisaient bâiller, s'était emparée d'un journal des modes qui était sur la cheminée. (X. de Maistre.) J'ai pour principe que l'histoire et la *dissertation* doivent être distinctes l'une de l'autre. (E. Renan.)

— Examen auquel on soumet un ouvrage littéraire pour éclaircir les faits, l'obscurité du texte, les dates incertaines, etc., etc.

— Composition latine ou française qu'on donne dans les classes ou certains examens, sur des sujets littéraires ou philosophiques.

DISSERTÉ, ÉE. part. pass. du v. Disserter. Bien que Disserter soit un verbe neutre, il a été employé activement. Cela retombe dans les cas qui viennent d'être *dissertés*. (St-Simon.)

* **DISSERTER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *disserere* ; de *dis*, préf. séparat. ; *sero*, j'enchaîne). Faire une dissertation, parler avec détail sur une matière quelconque, en observant une certaine suite dans ses raisonnements.

— Discourir sur. Disserter sur le bien et le mal. Disserter sur les choses divines. Nous avons fait une longue promenade, *dissertant* de toutes choses, particulièrement des petites dames. (Mérimée.)

— Absol. Un homme qui *disserte* est un homme à noyer. (La Chaussée.)

DISSERTEUR, EUSE adj. et s. Syn. de DISSERTATEUR. Ne craignez pas de faire la *disserteuse*, et ne rougissez point de joindre aux grâces de votre personne la force de votre esprit. (Volt.)

* **DISSIDENCE** s. f. (du lat. *dissidentia*, même signif.). Scission, schisme, grave différence d'opinions. L'assemblée paraissait unanime ; cette proposition y a fait naître une *dissidence* fâcheuse. (Acad.)

* **DISSIDENT, ENTE.** adj. (et., V. DISSIDENCE). Qui fait scission, qui se sépare de l'opinion du plus grand nombre, surtout en religion et en politique.

— Substant. Les presbytériens sont des *dissidents*, en Angleterre. (Acad.) Ces *dissidents* persécutés deviendront persécuteurs, lorsqu'ils seront les plus forts. (Diderot.) Ce fut sous le règne de Charles Ier que les *dissidents* anglais se montrèrent d'abord dans les deux grandes sociétés des presbytériens et des indépendants. (Ch. Coquerel.) L'Église ne peut rien sur les *dissidents* que les persuader. (Bersot.)

— *Les dissidents de Pologne.* Les luthériens et les Grecs schismatiques de ce pays.

DISSIGNE adj. (et. fr., *dis*, préf. séparat., *signe*). Qui a des signes différents. Quantités dissignes. Termes dissignes. Dissigne est opposé à Consigne.

— DISSIGNE. s. m. Algeb. Variation de signe.

* **DISSIMILAIRE** adj. 2 g. (et. lat. *dissimilaris*; forme de *dis*, préf. privat., et *similis*, semblable). Médec. Qui n'est pas de même nature, genre ou espèce. Parties dissimilaires. Muscles dissimilaires.

— Miner. *Cristal dissimilaire.* Cristal dont les bords et les angles sur lesquels agissent les décroissements, en subissent chacun deux, à l'exception d'un bord ou d'un angle qui ne subit qu'un seul décroissement.

— Moll. *Charnière dissimilaire.* Charnière d'une coquille bivalve qui n'est pas semblable sur les deux valves. || *Opercule dissimilaire.* Opercule qui n'a pas la forme de la coquille.

— Phys. *Corps dissimilaire.* Corps dont la poussière diffère sensiblement par sa couleur de la couleur de la masse.

DISSIMILARITÉ. s. f. Caractère de ce qui est dissimilaire.

DISSIMILATION. s. f. (pr. *di-ci-mi-la-cion*). Action de rendre dissemblable.

DISSIMILITUDE s. f. (et. lat., *dis*, préfixe privat.; *similitudo*, ressemblance). Différence, dissemblance, variété. La *dissimilitude* s'ingère d'elle-même en nos ouvrages, nul art ne peut arriver à la similitude. (Montaigne.) Quelle peine ordonnerons-nous aux ingrats ? Leur en donnerons-nous à tous un semblable, bien qu'il se trouvera tant de *dissimilitude* aux plaisirs qu'ils auront reçus ? (Malherbe.)

— Rhét. Lieu commun propre à la preuve et aux passions, et qui sert à invoquer la différence qui existe entre deux ou plusieurs objets, soit qu'on les compare ensemble dans leur état actuel, soit que l'on compare l'état présent d'un seul objet avec l'état passé.

* **DISSIMULATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui dissimule. Profond dissimulateur. Le monde est plein de *dissimulateurs* de la vérité. (Massillon.)

— Adjectiv. Une parole dissimulatrice.

— L'Académie ne donne ni le féminin de ce mot, ni son emploi comme adjectif.

* **DISSIMULATION.** s. f. (pr. *di-ci-mu-la-cion*). Action de dissimuler. La *dissimulation* de ce qui s'est passé en un lieu si célèbre ne me peut être que malhonnête et mal assurée. (Malherbe.)

— Art, soin, habitude de dérober, de cacher ses desseins, ses sentiments. Homme plein de dissimulation. S'armer de dissimulation. Être possédé de dissimulation. Porter à la dissimulation. Avoir une grande aptitude à la dissimulation. La *dissimulation* est indigne d'un honnête homme. (Fén.) Cet homme si secret dans le fond, paraît éloigné de la *dissimulation* jusqu'à approcher de la naïveté. (St-Réal.) Élisabeth, reine d'Angleterre, mettait la *dissimulation* au nombre des qualités nécessaires à un souverain pour régner. (Volt.) La *dissimulation* n'est pas toujours une fourberie. (Id.) La sincérité est le visage de l'âme, comme la *dissimulation* en est le masque. (S. Dubay.)

— Caractère de l'homme dissimulé. Tibère était d'une grande dissimulation.

DISSIMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Dissimuler. S'emploie adjectiv. Homme dissimulé. Femme dissimulée. Fuyez pour un moment l'homme colère, et pour toujours l'homme *dissimulé*. (Nic.) Son esprit était tellement *dissimulé*, qu'on l'offensait également en le flattant et en ne le flattant pas. (E. Renan.)

— Qu'on tâche de cacher. Affront dissimulé. Honte dissimulée. Colère dissimulée. Maladies dissimulées.

— *Dissimulé par.* Même la mort peut être *dissimulée* par ceux des survivants qui ont quelque intérêt à cacher pendant plus ou moins

de temps un décès dont la publication leur porterait un préjudice quelconque. (Marcadé.)

Phys. *Électricité dissimulée.* Électricité neutralisée par l'électricité de nom contraire d'un corps placé à petite distance et faisant l'office de condensateur.

Subst. C'est un *dissimulé*, une *dissimulée* (Acad.)

*** DISSIMULER.** v. a. 1re conj. (du lat. *dissimulare*, même signif.). Cacher, ne pas laisser apercevoir. Dissimuler sa faiblesse. Dissimuler ses défauts. Dissimuler son habileté. Ne *dissimule* pas mes défauts. (Fléch.) Nous *dissimulons* notre douleur par un silence criminel, et par une indigne timidité, vous leur *dissimulez* ou leur déguisez leurs péchés. (Id.) Mon tyran d'oncle ne m'écrit pas, ajouta-t-il, je lui ai pourtant envoyé mon adresse ; et je ne lui ai pas *dissimulé* ma situation. (Alph. Karr.) Tous les jours on voit des personnes qui postulent un emploi ou qui veulent être maintenues dans celui qu'elles occupent, *dissimuler* leurs maladies. (Marcadé.)

— Faire semblant de ne pas remarquer, de ne pas ressentir quelque chose. Dissimuler un affront. Dissimuler une injure. Il *dissimule* les mauvais offices. (La Bruyère.) Vous *dissimulez* les outrages du pécheur. (Mass.)

— Atténuer, rendre moins apparent. Ce corset dissimule les déviations de la taille.

— Fig. Dans le même sens. Ceux qui voient le mieux nos défauts sont ceux qui les *dissimulent* le plus volontiers. (Racine.)

— Absol. Il y a de l'art et de l'habitude à dissimuler. Savoir dissimuler. Apprendre à dissimuler. Qui ne sait *dissimuler* ne sait pas régner. (Louis XI.) *Dissimuler* n'est pas mon caractère. (Volt.) Et souvent dans la vie il faut *dissimuler*. (Id.) L'art de *dissimuler* est l'art de la vengeance. (Delille.)

> Ami qui ne sait pas l'art de *dissimuler*
> Des intrigues de cour ne doit pas se mêler. (Duclerc.)

— Employé affirmativement, il veut le subjonctif. Je dissimulerai toujours que j'aie été de votre avis.

Employé négativement, il demande l'indicatif. Je ne dissimule pas que je suis de votre avis.

— SE DISSIMULER. v. pron. Se cacher à soi-même. Il y a des jalousies que nous nous *dissimulons* par fierté. (Mass.)

Être caché. La joie ne peut se dissimuler. Sa joie lui échappe et ne peut plus se *dissimuler*. (La Bruy.)

Fam. Ne pas se laisser apercevoir. Je me dissimulai dans la foule.

DISSIPANT. part. prés. du v. Dissiper.

DISSIPANT, ANTE. adj. Qui entraîne à la dissipation. Une société dissipante.

*** DISSIPATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui dissipe son bien mal à propos. Vrai dissipateur. Tacite représente Pétrone non pas en *dissipateur* dans la débauche, mais en homme délicat dans un luxe poli et curieux. (St-Evrem.) Le *dissipateur*, dans un équipage doré, passe en fredonnant et plein d'indifférence devant l'hôpital où peut-être il ira mourir. (Denne-Baron.) On fuit le *dissipateur* ruiné. (Id.)

— Se dit des choses. Le jeu est le *dissipateur* des biens et des richesses. (J.-J. Rousseau.)

— Adjectiv. Une cour dissipatrice. Une administration dissipatrice. Un gouvernement *dissipateur*. (Acad.) On voit de vieux fous *dissipateurs*, riant sous leurs haillons, et cherchant de joyeux compagnons de leur délire. (Virey.)

Syn. comp. DISSIPATEUR, PRODIGUE. Le premier est en proie à une sorte de folie qui lui fait jeter à tous les vents et perdre bientôt sa fortune. Le second, dans ses profusions, dans sa libéralité, vertu inconnue à l'autre, peut mettre une certaine mesure, et ne pas aller jusqu'à se ruiner.

*** DISSIPATION.** s. f. pr. (di-ci-pa-cion ; rad. *dissiper*). Évaporation, déperdition insensible des parties d'un corps. La dissipation des esprits. La dissipation de la lumière. La dissipation des odeurs. Cela adoucissait le sang, réparait les *dissipations*, rafraîchissait la poitrine, redonnait des forces. (Mme de Sévigné.)

— Action de faire disparaître. La dissipation d'un mal, d'une douleur.

Action de dissiper. Se ruiner par ses dissipations. La dissipation des biens. La dissipation des finances. On ne parle que des *dissipations* de cette maison, depuis les plus grandes jusqu'aux plus petites choses. (Mme de Sévigné.) L'intempérance est un des vices qui engendrent le plus ordinairement la misère : elle la produit à la fois par deux conséquences différentes, par l'altération de la santé et par la *dissipation* des ressources. (De Gérando.)

— État de celui qui mène une vie dissipée, dissolue. Vivre dans la dissipation. Ce qui est dans les grands splendeur, somptuosité, est *dissipation*, folie, ineptie chez les particuliers. (La Bruy.) Cette horrible *dissipation* où l'on ne peut éviter d'être à la cour. (Racine.)

— Distraction d'esprit. S'attrister sans abattement, se réjouir sans *dissipation*. (Fléch.) Il vous faut de la *dissipation*. (Volt.) La *dissipation* sut à peine enfanter ces productions légères qui contiennent tant de réflexions même à Horace, méditant gravement des folies. (Virey.) La *dissipation* est insouciante. (Id.)

— Ce qui opère cette distraction. J'ai une idée si agréable de Marseille, que je suis assurée que vous n'avez pas pu vous y ennuyer, et je parie pour cette *dissipation* contre celle d'Aix. (Mme de Sévigné.)

Se dit au pluriel. Sans des rêves de béatitude céleste ou d'ambition mondaine, comment le moine eût-il trouvé des *dissipations* supportables entre les murs de son cloître ? (Virey.)

DISSIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Dissiper. S'emploie adjectiv. Troupeau dissipé. Troupes dissipées. Nuages dissipés. Cette grosse chaleur est *dissipée* sans orage. (Mme de Sévigné.) Au premier choc, les Romains furent *dissipés*, et les Gaules livrées, par suite, à de nouveaux pillages. (Anq.) Mais ce qu'il y a de certain, c'est que le nuage est *dissipé* et que je vois les choses aujourd'hui réelles et positives, comme j'espère que vous les verrez bientôt vous-même. (Alp. Karr.) C'est ordinairement sur la fin de l'automne que les caravanes se rassemblent : les brouillards du matin ne sont pas encore *dissipés*. (A. Guiraud.)

— Peu capable d'application. Tête dissipée. Esprit dissipé.

> Au retour du printemps de nos toits échappés
> Nous portons en cent lieux nos esprits *dissipés*. (Del.)

— Adonné aux plaisirs. Vie dissipée. Jeune homme dissipé. Jeune femme trop dissipée. Quelle différence de la vie que vous faites à Avignon, toute à la grande, toute brillante, toute *dissipée*, avec celle que nous faisons ici ! (Mme de Sévigné.) Des hommes *dissipés* par les plaisirs. (Mass.) J'avais obtenu, par un travail assez opiniâtre, au milieu d'une vie très *dissipée*, des succès qui m'avaient distingué de mes compagnons d'étude. (B. Constant.)

Substantiv. C'est un dissipé.

*** DISSIPER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, çà et là ; *separe*, semer). Épandre, éparpiller, écarter. Le soleil dissipe les nuages. Le soleil dissipe les brouillards. Comme le vent dans l'air *dissipe* la fumée. (Rac.)

— Fig. Votre amitié est d'une si bonne trempe, qu'elle ne se laisse point *dissiper*. (Mme de Sévigné.)

— Défaire, disperser. Dissiper une armée. Le vent dissipe les moucherons. Leurs forces réunies eurent bientôt *dissipé* les insurgés. (Anquetil.)

— Détruire. Dissiper les forces. Il *dissipe* les ennemis par des combats réitérés. (Fléch.) Voici un orateur qui *dissipe*, comme le vent *dissipe* la poussière, les indices qui accusaient le prétendu coupable de Saint-Omer. (Grimm.)

— Disperser, disséminer. Il a un peu *dissipé* les légions qu'on lui avait confiées. (Mme de Sévigné.)

— Chasser, éloigner, faire disparaître. La religion est à l'âme ce que la lumière est à l'œil ; l'une et l'autre viennent des cieux et *dissipent* les ténèbres. (Beauch.) ‖ Dans un sens analogue : Dissiper des illusions. Dissiper les craintes. Dissiper la jalousie.

— Éclipser, surpasser.

> Comte, c'est un effort à *dissiper* la gloire
> Des noms les plus fameux dont se pare l'histoire.
> (Corneille.)

— Faire cesser, apaiser. Dissiper une faction. Dissiper des troubles.

Distraire. Dissiper l'esprit. Dissiper l'ennui. Dissiper la douleur. Tout ce qui épanouit au dehors les facultés vitales, jeux, festins, danse, ivresse, chasse, voyage, guerre, etc., *dissipe* les esprits, disperse les idées, appelle distraction sur distraction. (Virey.) Il ne faut pas voltiger de lecture en lecture : ce qui ne servirait qu'à vous *dissiper* l'esprit. (Racine.)

— Absol. La diversité des objets *dissipe* trop. (Mme de Sévigné.)

— Consumer. Dissiper son bien. Dissiper son patrimoine. Il a tout dissipé. C'est notre tout que notre présent, et nous le *dissipons* ; et l'on trouve la mort. (Mme de Sévigné.) Un homme né dans les richesses, mais qui les a *dissipées* par ses profusions. (Boss.) D'un autre côté, les puissances chrétiennes avaient *dissipé* d'immenses richesses et consumé de nombreuses armées dans leurs sanglantes croisades. (Malte-Brun.)

— Absol. Les nains *dissipent* peu et engraissent par le repos. (Buff.)

— SE DISSIPER. v. pron. S'éparpiller, se disperser. Cette foule d'adorateurs qui l'environnaient se *dissipera* comme un vain nuage. (Massillon.) L'armée se *dissipa* sans être poursuivie. (Anquetil.) Frappez le pasteur, et le troupeau se *dissipera*. (Lemaistre de Sacy.)

— S'évanouir, disparaître. La fumée se dissipe. Les nuages se dissipent à l'approche du soleil. Les grands de la terre sont comme la fumée, qui s'enfle en s'élevant et se *dissipe* sans laisser de trace. (Lemaistre de Sacy.)

— Se dit, dans le même sens, en parlant de choses morales. Cette erreur s'est dissipée. Votre crainte se dissipera bientôt. À la fin, le charme s'étant *dissipé* par degrés, l'enthousiasme général se manifesta hautement. (Alf. Wailly.)

— Avec suppression du pronom.

> Elle voit *dissiper* sa jeunesse en regrets,
> Mon amour en fumée, et son bien en procès. (Racine.)

Se distraire, prendre de la dissipation. Vous êtes triste, il faut vous dissiper. Cela me fait souvenir de vous si vivement que je n'y puis résister : il faut promptement que je me *dissipe*. (Mme de Sévigné.)

Mener une vie dissipée. Les jeux et les assemblées où l'âme se *dissipe*. (Mass.)

Être consumé, détruit. Les dignités se perdent, les richesses se *dissipent*. (La Bruy.) Tout ce qui n'a que le monde pour fondement se *dissipe* et s'évanouit avec le monde. (Fléch.)

DISSITIFLORE. adj. (ét. lat., *dis*, à l'écart ; *situs*, place ; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont écartées les unes des autres.

DISSITIVALVE. adj. (ét. lat., *dis*, à l'écart ; *situs*, place ; fr. *valve*). Moll. Qui est formé de plusieurs valves écartées les unes des autres. ‖ DISSITIVALVES. s. m. pl. Groupe de mollusques bivalves, détaché des multivalves.

DISSOCHÈTE. s. m. pr. (di-so-kète ; ét. gr., δισσός, double, χαίτη, crin). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des mélastomacées, établi pour une quinzaine d'espèces qui croissent aux Moluques, à Java, etc.

DISSOCIABILITÉ. s. f. Caractère de ce qui est dissociable.

DISSOCIABLE. adj. Qui peut être dissocié.

DISSOCIAL, ALE. adj. (de *dis*, préfixe négat., et de *social*). Néol. Qui est antisocial. Que dans la nature de l'homme il existe certaines affections *dissociales*, ce fait, loin de nuire aux intérêts de la vertu, constitue, au contraire, une de ses sécurités les plus grandes. (Bentham.)

DISSOCIATION. s. f. pr. (di-so-ci-a-cion ; ét. lat., *dis*, préfixe négat. ; *socius*, compagnon). Rupture d'une association, dissolution d'une société. D'où naissent ordinairement matières d'aliénation et *dissociation*. (Mont.)

— Chim. Résolution d'un corps en ses éléments sous l'influence de la chaleur.

DISSOCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dissocier. S'empl. adjectiv.

DISSOCIER. v. a. 1re conj. Rompre une association, dissoudre une société.

— Chim. Désagréger les molécules d'un corps.

— SE DISSOCIER. v. pron. Rompre son association.

— Chim. Se désagréger, en parlant des molécules d'un corps.

DISSODIE. s. f. Bot. Syn. de LÉBÉTINE.

DISSOLÈNE. s. f. (ét. gr., δισσός, double ; λαῖνα, tunique). Bot. Genre d'apocynées de la Chine.

*** DISSOLU, UE.** adj. (ét. lat., *dissolutus*, même signif.). Débauché, libertin, impudique. Homme très dissolu. Femme très dissolue. Dissolu dans ses mœurs. Les plaisirs doux et permis qu'offre la nature, fades et ennuyeux pour l'homme *dissolu*, conservent tout leur agrément pour l'homme de bien. (Mass.)

En parlant des choses lascives. Chanson dissolue. Paroles dissolues.

— Qui porte au dérèglement. Discours dissolus.

— Qui est livré à la dissolution, au dérèglement. Vie dissolue. Mœurs dissolues.

— Dissous. (Rabelais.)

DISSOLUBILITÉ. s. f. État de ce qui est dissoluble. La *dissolubilité* des miasmes dans l'eau de l'atmosphère, non seulement les répand dans tout l'espace ouvert à l'air qui les contient, mais par cette dissolution, les fait adhérer aux surfaces avec lesquelles l'air les met en contact. (Hacquart.)

*** DISSOLUBLE.** adj. 2 g. (étym. lat., *dis*, préfixe partit. ; *solvere*, délier). Qui peut se dissoudre, être dissous. Métal dissoluble à l'eau. Corps dissoluble dans l'eau. L'iode est dissoluble dans l'eau.

— Jurispr. Qui peut être rompu. L'Assemblée législative déclara le mariage *dissoluble* par le divorce. (Compl. de l'Acad.)

*** DISSOLUMENT.** adv. D'une manière dissolue, licencieuse. Vivre dissolument. Parler dissolument. Écrire dissolument.

DISSOLUTÉ. s. m. Pharm. Produit d'une dissolution.

DISSOLUTEUR, TRICE. adj. et s. Qui dissout ou peut dissoudre.

*** DISSOLUTIF, IVE.** adj. Qui peut dissoudre, dissolvant. Remède dissolutif. Vertu dissolutive.

*** DISSOLUTION.** s. f. pr. (di-so-lu-cion ; rad. *dissoudre*). En général, Séparation des parties d'un corps qui se dissout. La dissolution d'un corps. La dissolution de l'iode, de la potasse.

Fig. Rupture. Dissolution du lien conjugal. La dissolution d'une société de commerce. La dissolution d'une réunion. Dissolution des chambres. Dissolution subite. Prompte dissolution. Dissolution inattendue. Ordonnance de dissolution. La dissolution de l'ordre social. La dissolution des empires. La séparation de biens ni même celle de corps n'opèrent la *dissolution* du mariage. (Encycl.) Je n'estime pas repos de ne pouvoir supporter le moindre mouvement du monde, mais bien une *dissolution* et languissement. (Malherbe.) La *dissolution* sociale semblait complète. (Montalemb.)

Dissolution du corps et de l'âme. Séparation du corps et de l'âme.

Fig. Débauche, dérèglement, incontinence. Être plongé dans la dissolution. Vivre dans la dissolution. L'un la cherche en la *dissolution* des festins. (Malherbe.) Des villes célèbres par leurs *dissolutions*. (Boss.) Pour se calmer dans les *dissolutions* qu'il sent bien ne pouvoir demeurer impunies. (Id.)

Chim. Opération par laquelle un corps liquide communique et fait à un autre corps, quel qu'il soit. Tantôt la *dissolution* n'est précédée d'aucune décomposition, tantôt au contraire le liquide qui dissout est décomposé. (Orfila.) ‖ Produit de cette opération, ou la chose dissoute. Cette *dissolution* est d'une belle couleur jaune. (Buffon.)

— Pathol. Se dit en parlant du sang, non pas pour désigner sa décomposition entière, mais la diminution de sa consistance. Dissolution du sang.

— Rhét. Fig. nommée aussi *disjonction*.

DISSOLVANT. part. prés. du v. Dissoudre. Des causes majeures dissolvant la société.

*** DISSOLVANT, ANTE.** adj. Qui a la vertu de dissoudre, dissolutif. Corps dissolvant. Acides dissolvants. Une foule de circonstances qui préviennent en grande partie, et même en totalité, l'action *dissolvante* de l'air, n'en provoquent pas moins d'abondantes transpirations. (Rollier.)

— Polit. Qui amène la dissolution et l'affaiblissement des principes d'ordre. Cause dissolvante.

— DISSOLVANT. s. m. Chim. Corps qui dissout. Un grand dissolvant. Un dissolvant actif. L'eau est un dissolvant. Les acides sont des dissolvants. L'eau régale est le *dissolvant* de l'or. (Acad.) Buvez de l'eau du bon Laumont, c'est un *dissolvant* universel : l'eau fond tous les sels. (Le Sage.) Les anciens croyaient à tort à l'existence d'un *dissolvant* général, auquel ils donnaient le nom d'alcaest. (Orfila.)

> Tantôt féconde pluie arrose nos campagnes,
> Tantôt *dissolvant* actif pénètre tous les corps. (Del.)

— Méd. Nom donné aux médicaments auxquels on a attribué la propriété de dissoudre les engorgements, les concrétions maladives, etc.

— Fig. Cause de dissolution. L'égoïsme est le *dissolvant* du corps social. (Boiste.) L'agiotage est le *dissolvant* le plus actif de la morale et de la fortune publique. (Rayn.) Le système libéral est le plus sûr *dissolvant* des associations trop puissantes. (E. Renan.)

*** DISSONANCE.** s. f. (étym. gr., δίς, deux fois ; lat. *sonare*, sonner.) Mus. Faux accord. Sauver une dissonance. Éviter la dissonance. Les *dissonances* sont : la seconde, la quarte lorsqu'elle frappe contre la basse et qu'elle est accompagnée de la quinte, la septième et la neuvième. (F. Benoist.) Jouez-en maintenant ; il n'y a point de *dissonance* à craindre. (Sallent.) ‖ *Dissonance majeure.* Celle qui se sauve en montant. ‖ Celle qui se forme par un intervalle superflu. ‖ *Dissonance mineure.* Celle qui se sauve en descendant. ‖ Celle qui se forme par un intervalle diminué. ‖ *Dissonance impropre.* Celle qui n'est point soumise à la préparation. ‖ *Dissonance propre.* Celle qui est soumise à la préparation. ‖ *Préparer une dissonance.* Faire entendre la même note comme consonance dans l'accord précédent. ‖ *Résoudre une dissonance.* La faire descendre diatoniquement sur une consonance. ‖ *Sauver une dissonance.* La faire suivre d'un accord convenable qui empêche qu'elle ne blesse l'oreille.

— Gramm. Réunion de plusieurs syllabes dures ou qui sonnent mal à l'oreille.

— Disparate dans le style, les idées. La dissonance du style. La dissonance des idées. Un système mal lié et plein de *dissonances*. (Leibnitz.)

— Par extens. Manque d'accord dans les choses quelles qu'elles soient. Si les complexions sont dans des conditions très contraires, si l'un est très irritable et l'autre très apathique, alors la *dissonance* se prononce. (Virey.) Ôtez les gradations parmi les êtres, et il n'y aura que *dissonance* et désordre. (Le P. Ventura.)

— Peint. Combinaison de couleurs désagréable à la vue. Un jaune brun, un jaune sombre forment comme une *dissonance* pour les yeux. (Mme de Staël.)

DISSONANT. part. prés. du v. Dissoner.

*** DISSONANT, ANTE.** adj. Mus. Qui n'est pas d'accord. Instruments dissonants. Tons dissonants. Voix dissonantes. Il entend une vedette jouant d'une guitare dont les sons *dissonants* lui font oublier le danger qui le menace. (Sallent.) Chaque harmonie *dissonante* produit quatre accords. (Diderot.)

— *Accord dissonant.* Accord sur lequel un chant ne peut se terminer et qui se résout en accord parfait. ‖ *Note dissonante.* Note qui, étant en dissonance avec la basse, se résout sur une note de l'accord suivant.

— Gramm. Désagréable à l'oreille. Une phrase dissonante.

— Se dit aussi du style. Le style *dissonant* est celui qui ne peint pas les objets avec les couleurs convenables. (Denne-Baron.)

— Fig. *Dissonant à.* Ce mien procédé est un peu *dissonant* à nos formes. (Montaigne.)

*** DISSONER.** v. n. 1re conj. Mus. Être dissonant, former une dissonance.

— Fig. Être en désaccord. Voilà deux idées qui dissonent. L'on ne voit plus *dissoner* que la fureur impuissante de quelques âmes incapables de s'élever à la hauteur d'un sentiment public. (Mirabeau.)

DISSOSTERNE. s. m. (ét. gr., δισσός, double ; στέρνον, sternum). Entom. Genre d'insectes co-

[illegible] longicornes, établi pour une espèce de Java.

*** DISSOUDRE**. v. a. 1re conj. (lat. *dis*, préfixe séparat.; *solvere*, délier). *Je dissous, tu dissous, il dissout; nous dissolvons, vous dissolvez, ils dissolvent. Je dissolvais. Je dissoudrai. Je dissoudrais. Dissous, dissolvons, dissolvez. Que je dissolve. Dissolvant. Dissous, dissoute.* Pénétrer et diviser un corps solide, liquéfier, fondre. L'eau dissout le sucre. L'eau régale dissout l'or. L'humidité dissout le sel. Dissoudre le cristal. Dissoudre les drogues. L'acide marin *dissout* très bien le fer. Buff. Le vinaigre peut dissoudre toutes les substances animales et végétales. Id. L'huile par ait *dissoudre* le soufre comme l'eau dissout les sels. Id. L'eau ne *dissout* point le soufre. Id.

— Fig. Faire cesser d'exister en dispersant les parties. Dissoudre une assemblée. Dissoudre une réunion. Dissoudre le corps social. Une religion seule peut lier les membres d'un corps social, que l'égoïsme tend à *dissoudre*. Bonald.

— Par extens. L'ombre avait disparu, et l'aube naissante avait commencé à *dissoudre* le feu des étoiles. (Gér. de Nerval.)

Détacher.

[illegible] (La Fontaine.)

— Fig. Détruire. Dissoudre un empire.

— Fig. Déclarer nul, rompre. Dissoudre un mariage. Un prêtre qui contracte un mariage pèche contre la discipline; mais, après l'avoir contracté, le *dissoudre*, c'est pécher contre le Décalogue. Mme de Maintenon.)

— Pathol. Faire disparaître. Dissoudre un engorgement.

SE DISSOUDRE. v. pron. Être dissous. Le sel se dissout aisément. Le sucre se dissout dans l'eau. On sait que le fer se *dissout* très aisément par les acides et par le soufre. Buff.)

— Être annulé. Cette société se dissout. Le mariage se *dissout* par la mort de l'un des conjoints.

Se disperser. Ce n'est point lorsque les troupes se *dissoudront* en bandes errantes, armées de glaives et provoquées par la faim, que de barbares égoïstes jouiraient en paix de leurs coupables refus à la patrie. Mirab.

— Cesser d'exister comme corps. L'assemblée se dissout.

— Être détruit. C'est une machine qui se dissout.

— Fig. Les partis ne peuvent se *dissoudre* qu'en les fondant dans le corps social, par une constitution libérale. (Boiste.) Une société ne se *dissout* que parce qu'une société nouvelle fermente et se forme dans son sein. (Guizot.)

— Syn. comp. DISSOUDRE, DÉLAYER, FONDRE. *Dissoudre* un corps solide, c'est le combiner avec un liquide de telle manière que la cohésion de ses molécules soit complètement détruite. L'eau *dissout* le sucre. *Délayer* un corps, c'est en faire pénétrer les parties par un liquide, sans qu'il y ait combinaison, ni désagrégation complète des molécules. La terre se *délaye* dans l'eau. *Fondre* un corps solide, c'est l'amener à l'état liquide par l'action de la chaleur. Le feu *fond* les métaux.

DISSOUS, OUTE. part. pass. du v. Dissoudre. S'empl. adjectiv. Un corps dissous. Sucre dissous. La liberté est un principe qui ne se perd jamais; s'il se perdait, la société politique serait *dissoute*. (Chateaubr.) Oui, Seigneur, pour les fidèles, la vie est changée et non perdue; et si la demeure terrestre de l'âme est *dissoute*, une habitation éternelle lui est préparée dans les cieux. (Villen.-Bargem.)

— *Dissous dans*. Un certain nombre de perles d'un grand prix, *dissoutes* dans cette rosée, devaient servir à achever la teinture de l'immortalité. (A. Martin.)

Dissous en. L'eau *dissoute* en vapeur de vient un air nouveau. Del.

— *Dissous par*. Cette assemblée a été *dissoute* par ordonnance royale.

DISSUADÉ, ÉE. part. pass. du v. Dissuader. S'empl. adject. Homme dissuadé. Femme dissuadée.

— *Dissuadé de*. Il a été dissuadé de son projet.

*** DISSUADER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, préf. extract.; *suadere*, persuader, conseiller). Détourner par la persuasion. Dissuader quelqu'un d'un voyage. Je l'ai dissuadé de voyager. Dissuader d'un dessein. Dissuader d'une résolution. Si le premier me persuade d'abord, l'autre me *dissuade* tôt après, de telle sorte que je ne sais auquel des deux je dois donner tort ou raison. (Henri IV.) On assure que plusieurs personnes l'en ont *dissuadé* en lui faisant craindre une fermentation naissante parmi les députés. (Las-Cases.)

— S'emploie presque toujours avec les deux régimes, le régime direct à l'égard de la personne, et le régime indirect à l'égard des choses.

— A signifié Conseiller le contraire.

— Absol. L'orateur dans le genre délibératif doit avoir deux objets principaux : persuader et dissuader.

— SE DISSUADER. v. pr. Être dissuadé. Se dissuader d'une chose. [illegible]

DISSUASIF, IVE. adj. Qui dissuade, qui est propre à dissuader. Argument dissuasif. Conclusion dissuasive.

*** DISSUASION**. s. f. (p on. *di-çu-a-zion*). Action de dissuader.

Effet des discours, des raisons qui dissuadent. L'orateur, dans le genre délibératif, a deux principaux objets : la persuasion et la *dissuasion*. (Acad.)

*** DISSYLLABE**. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; συλλαβή, syllabe). Gramm. Qui est de deux syllabes. Un mot dissyllabe. *Vertu* est dissyllabe.

— Poés. Dans la poésie grecque, et dans la poésie latine, il y a des pieds dissyllabes; tels sont le spondée, l'iambe, le trochée, le pyrrhique. || Quelques auteurs ont appelé *vers dissyllabes* nos vers de dix syllabes; mais c'est à tort, car, conformément à l'étymologie, ils doivent être nommés *décasyllabes*. Un de mes amis, examinant trois épîtres de Rousseau en vers *dissyllabes* qui excitèrent beaucoup de murmure il y a quelque temps... (Voltaire.)

— Il est plus souvent subst. m. Un dissyllabe. *Ia* fait diphtongue dans *diable*, il est dissyllabe dans *diamant*. *Ien* est diphtongue dans *bien, mien*, et dissyllabe dans *lien*. Ce vers est composé de *dissyllabes*. (Acad.)

*** DISSYLLABIQUE**. adj. 2 g. Qui concerne le dissyllabe.

— *Vers dissyllabique*. Vers de deux syllabes, ou composé de mots de deux syllabes.

DISSYLLABISME. s. m. État des langues qui ont pour racines des dissyllabes.

DISSYMÉTRIE. s. f. (ét. fr., *dis*, préf. séparat., et *symétrie*). Hist. nat. Défaut de symétrie.

DISTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *di-sta-ki-é*; ét. gr., δίς, deux fois; στάχυς, épi). Bot. Qui porte deux épis.

DISTAMESCHARELLINE. s. f. (pr. *di-sta mess-ka-rel-line*; étym. gr., δίς, deux fois; σταμίς, poutre; fr. *escharelline*). Zooph. Genre d'escharoïde.

*** DISTANCE**. s. f. (ét. lat., *distare*, être éloigné). Intervalle mesuré par une ligne droite joignant deux points placés à une distance quelconque. La distance d'un lieu à un autre. Pour calculer les *distances* de Saturne et de Jupiter. (La Bruy.) La lune n'est guère plus éloignée de nous que de trente fois le diamètre de la terre ou sa *distance* n'est que de cent mille lieues. Id. Le son faiblit à mesure que les *distances* augmentent. (Richer.) Quoique les *distances* des planètes au soleil soient considérables, cependant l'ensemble de leurs orbes n'est qu'un point dans l'espace, tant les autres astres en sont éloignés. (Coulier.)

Le cercle imaginé, qui de même intervalle
Du nord et du midi les *distances* égale. (Malherbe.)

— Éloignement, espace. Se dit des lieux et des temps. Cela m'empêche de sentir la *distance* d'un ordinaire à l'autre. (Mme de Sévigné.) Ceux que la *distance* des temps et des lieux éloigne de nos regards. (Mass.)

— *Tenir à distance*. Empêcher d'approcher. Tenir l'ennemi à distance. Tenir un adversaire à distance. Tenir la foule à distance.

— Par extens. Repousser la familiarité par une certaine réserve d'orgueil ou de dignité. Tenir ses favoris à distance. Ce prince sait tenir à distance ceux qui l'approchent.

— Fig. *Rapprocher les distances*. Détruire les inégalités entre les hommes. L'Evangile rapproche les *distances*. (Boiste.)

— Fig. Différence. La distance de tel être à tel être. Distances sociales. Quelle prodigieuse *distance* entre un bel ouvrage et un ouvrage parfait! (La Bruy.) L'honnête homme tient le milieu entre l'habile homme et l'homme de bien, quoique dans une *distance* inégale de ces deux extrêmes. (Id.) Quelle *distance* de cet usage à la mule de leurs ancêtres! (Id.) Cette *distance* s'affaiblit de jour en jour et est sur le point de disparaître. (Id.) La *distance* énorme que le hasard a mise entre eux et les grands. (Massillon.) Depuis soixante-cinq ans, on est tombé en France et à diverses reprises dans une grossière erreur : on a voulu, par des institutions politiques ou des lois civiles, combler certaines *distances*. (Saint-Prosper.) La *distance* des conditions rendait le mariage impossible. (Gér. de Nerval.)

Le mérite suffit pour remplir la *distance*
Que met entre deux cœurs le sang et la naissance. (Corneille.)

Vous régnez : vous savez combien votre naissance
Entre l'empire et vous avait mis de *distance*. (Rac.)
[illegible]
Le langage paraît et change à l'envers
Et de la brute à l'homme agrandit la *distance*. (Del.)

— Archit. Point d'où il faut considérer un édifice pour en saisir l'ensemble.

— Art milit. Espace entre les rangs et les subdivisions d'une colonne. Il est opposé à *intervalle*, mot qui désigne l'espace qui isole les groupes principaux d'une ligne de bataille.

— Astron. *Distance apparente de deux astres*. Angle formé par les rayons visuels qui passent par ces deux astres. || *Distance accourcie*. La vraie distance d'une planète au soleil, réduite à l'écliptique, et par conséquent la plus petite. La *distance* accourcie étant divisée par le cosinus de la latitude géocentrique, donne la *distance* vraie de la planète à la terre; et la *distance* vraie étant multipliée par le cosinus de la latitude héliocentrique, produit la *distance* accourcie de la planète au soleil. (Coulier.)

Distance aphélie des planètes. Celle où elles sont à leur plus grand éloignement du soleil. || *Distance lunaire*. Distance angulaire du centre de la lune au centre du soleil ou à une étoile. L'observation des distances lunaires permet de déterminer la longitude d'une façon très exacte et de régler les chronomètres. || *Distance moyenne des planètes*. Moyenne entre leur plus grande et leur plus petite distance du soleil. || *Distance périhélie*. Celle où elles occupent le point de leur orbite le plus rapproché du soleil. || *Distance polaire*. Arc de méridien céleste compris entre le pôle boréal et un astre. || *Distances proportionnelles*. Distances des planètes au soleil comparées avec l'une d'entre elles prise pour unité. || *Distances réelles*. Les distances de ces corps mesurées à l'aide de quelque mesure terrestre. || *Distance zénithale*. Angle que fait avec la verticale le rayon visuel qui passe par cet astre : c'est le complément de la hauteur de l'astre au-dessus de l'horizon. On le mesure ordinairement au moyen du théodolite.

Législ. Délai général fixé pour les ajournements, les citations, sommations et autres actes faits à personne ou à domicile. Un tableau des *distances* a été publié par la Fête du 25 thermidor an XI, et rectifié en divers points par différentes ordonnances postérieures. (Chabrol-Chaméane.)

Mar. *Un navire paraît à grande distance*, lorsque l'intervalle qui le sépare du point d'où il est aperçu est grand.

— Perspect. *Point de distance*. Point de concours à l'horizon sous un angle de 45 degrés.

— Turf. *Poteau de distance*. Poteau placé près du but et que doivent dépasser les chevaux.

— *De distance en distance*. loc. adv. De place en place.

DISTANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Distancer. S'empl. adjectiv. Manég. Se dit d'un cheval qui dans une course est dépassé par les autres coureurs. Cheval distancé.

— Fig. Élève distancé par ses condisciples.

*** DISTANCER**. v. a. 1re conj. (rad. *distance*). On met une cédille sous le *c* devant *a* et *o*. *Nous distançons. Distançant.* Turf. Espacer. Distancer des poteaux également. || Dépasser, en parlant d'un cheval de course.

— Fig. Cet intrigant distance tous ses rivaux. Mme Schontz qui *distançait* de trois blagues, disait-elle, tout l'esprit de ces dames. (H. de Balzac.)

*** DISTANT, ANTE**. adj. (du lat. *disto*, je suis éloigné). Qui est éloigné. Ces deux villes ne sont distantes l'une de l'autre que de dix kilomètres. Le froment ordinaire tire son origine de quelque partie de l'Asie peu *distante* de la Perse. (Castel.)

— Se dit aussi du temps. Ces deux époques sont fort distantes l'une de l'autre.

Bot. *Étamines distantes*. Celles qui sont plus ou moins éloignées.

— Entom. *Antennes distantes*. Antennes qui sont écartées l'une de l'autre à leur origine.

DISTASIS. s. m. Bot. Genre de composées, tribu des astéroïdées, établi pour une plante herbacée du Chili.

DISTÈGE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; στέγη, toit). Minér. Se dit des cristaux qui offrent des sommets superposés. Cristaux distèges. Chaux carbonatée distège.

DISTEIRE. s. m. (pr. *di-stère*, ét. gr., δίς, deux fois; σπεῖρα, crâne). Erpét. Genre de serpents hétérodermes non venimeux et aquatiques de l'Australie.

DISTEMME. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; στέμμα, couronne). Infus. Genre de zoophytes infusoires, établi pour une espèce de la mer Baltique.

DISTÉMONE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; στήμων, étamine). Bot. Qui a deux étamines. Fleur distémone.

DISTÉMONOPLÉANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δίς, deux fois; στήμων, étamine; πλέος, plus; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Dont les anthères sont en nombre double de celui des filaments des étamines. Plantes distémonopléanthérées. || DISTÉMONOPLÉANTHÉRÉES. s. f. pl. Famille de plantes distémonopléanthérées.

*** DISTENDRE**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dis*, préfixe augm.; *tendere*, tendre). Chir. Causer une tension violente. Distendre des muscles, des nerfs. Distendre les fibres. Un effort terrible *distendait* leurs membres. (G. Flaubert.)

— SE DISTENDRE. v. pron. Être distendu. La peau se distend sous ce violent effort.

DISTENDU, UE. part. pass. du v. Distendre. S'empl. adjectiv. Muscles distendus. Nerfs distendus. Fibre distendue. Les diverses cavités du corps peuvent être aussi *distendues*, soit par les fluides qu'elles sont destinées à recevoir, soit par des humeurs qui s'y amassent accidentellement. Jourd.) L'estomac est *distendu* par les aliments, la vessie par les urines, la vésicule du fiel par la bile. (Id.)

DISTÉNIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; στενός, resserré). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, établi pour six espèces des États-Unis, du Brésil et de l'île Maurice.

*** DISTENSION**. s. f. (rad. *distendre*). Action de tendre considérablement; état des corps qui éprouvent actuellement une tension violente. Dans le langage usuel, il signifie aussi Action d'étendre quelque chose brusquement et avec beaucoup de force. Distension des nerfs. Distension des muscles. Distension des fibres. On faisait jadis subir des tortures qui se donnaient par la *distension* des membres. (Laurent.)

— Trop grande extension. La distension d'une courroie.

— Art vétér. Entorse. || *Distension musculaire*. Lésion des muscles qui subissent trop d'extension.

Pathol. Tiraillement des tissus qui constitue l'entorse.

DISTÉPHANE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; στέφανος, couronne). Bot. Genre de composées hélianthées, fondé pour des arbrisseaux de l'île Maurice.

DISTER. v. n. 1re conj. (du lat. *distare*, même signif.). Vieux mot qui a signifié Être éloigné, être séparé, et dont le participe présent est encore usité dans l'adj. *distant*.

DISTÉRITE. s. f. Minér. Silicate double d'alumine et de magnésie.

DISTHÈNE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; σθένος, force; allusion à la double vertu électrique de ce minéral). Minér. Minéral qu'on trouve presque toujours sous la forme de deux cristaux collés l'un contre l'autre, très allongés, bleus ou blanchâtres, clivables avec beaucoup de netteté dans un sens parallèle à l'axe.

DISTHÉNIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui contient du disthène. Roches disthéniques.

DISTHYMIE. s. f. (ét. gr., δίς, préf. négat.; θυμός, cœur). Pathol. Abattement de l'esprit.

DISTICHIASE. s. f. (pr. *di-sti-ki-aze*; ét. gr., δίς, deux fois; στίχος, rangée, ordre). Pathol. Anomalie consistant dans une double rangée de cils, dont l'une se dirige vers le globe oculaire. La distichiase peut être regardée comme une variété de la trichiase.

DISTICHIE. s. f. (pr. *di-sti-ki*; ét. gr., δίς, deux fois; στίχος, rangée). Bot. Section du genre neckerie.

DISTICHME. s. m. (pron. *di-stikme*). Bot. Genre de plantes de la famille des cypéracées.

DISTICHOCÈRE. s. m. (pr. *di-sti-ko-cère*; étym. gr., δίς, deux fois; στίχος, rangée; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes coléoptères longicornes, propres à l'Australie.

DISTICHOPHYLLE. adj. 2 g. (pr. *di-sti-ko-file*; étym. gr., δίστιχος, qui a deux rangs; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles disposées sur deux rangs. Plante distichophylle.

DISTICHOPORE. s. m. (pr. *di-sti-ko-pore*; ét. gr., δίς, deux fois; πόρος, pore). Polyp. Genre de polypes qui habitent la mer Rouge et les côtes de l'île de Timor.

DISTIGMATE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; στίγμα, stigmate). Bot. Qui est muni de deux stigmates.

DISTIGMATIE. s. f. (pr. *di-stig-ma-ci*; rad. *distigmate*). Bot. État d'une plante qui est munie de deux stigmates. || Section de la famille des composées comprenant les synanthérées qui sont munies de deux stigmates.

DISTIGME. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; στίγμα, point, œil). Infus. Genre d'infusoires, établi pour quatre espèces pourvues de deux points en forme d'œil.

DISTILLABLE. adj. 2 g. Chim. Qui est susceptible de subir la distillation. Matière distillable.

*** DISTILLATEUR, TRICE**. s. Celui, celle qui distille, qui fait profession de distiller. Distillateur de liqueurs. Bon distillateur. Habile distillateur. Soigneux distillateur. Excellent distillateur. Distillateur renommé. Les *distillateurs* écossais, stimulés par un motif plus puissant que la gloire de perfectionner leur art, ont fait faire à ce genre de distillation des progrès si grands et si rapides qu'ils tiennent en quelque sorte du prodige. (Cadet-Gassicourt.)

— Il a été pris au figuré par quelques auteurs. Ils étaient rares chez nos pères, les *distillateurs* d'esprit. (L'abbé Coyer.) Le sommeil est un grand *distillateur* de pavots. Voiture.

*** DISTILLATION**. s. f. (pr. *di-sti-la-cion*; rad. *distiller*). Action de distiller. Opération qui a pour but de soumettre une substance à l'action de la chaleur, dans des vaisseaux clos, pour la réduire en produits qui diffèrent les uns des autres sous le rapport de la volatilité. Distillation à feu nu. Distillation au bain-marie. Distillation au bain de sable, de cendre, de limaille, de métaux, etc. Distillation avec intermède. Les vases propres à la *distillation* sont les alambics et les cornues que l'on place dans des fourneaux construits de manière à perdre le moins possible de calorique. (Guérin.)

— *Distillation par descendum*. Mode de distillation en usage autrefois, et qui consistait à mettre le feu sur le sommet et autour du vase dont l'orifice était renversé, en sorte que la vapeur ne pouvait s'élever et était obligée de descendre. || *Distillation par la vapeur surchauffée*. Ce procédé consiste à faire passer à travers certains liquides altérables par la chaleur comme les acides gras, un jet de vapeur surchauffée à 350° et 380°, qui les vaporise et les entraîne rapidement. || *Distillation fractionnée*. Lorsqu'un mélange liquide est soumis à l'action de la chaleur dans une cornue, il arrive généralement que le liquide le plus volatil domine dans les premières portions dis-

tillées et le liquide le moins volatil dans les derniers [illegible]

[illegible]

siste à extraire l'alcool des grains.

— Art de distiller. [illegible] jusqu'à nos jours de très grands progrès, et comme elle a été pendant très longtemps le seul moyen d'analyse qu'employaient les chimistes, elle a rendu de très grands services. (Cadet-Gassicourt.)

— [illegible] distillation. Une distillation de vinaigre. Distillation d'eau.

— Fig. Hormis le quart d'heure qu'il donne du pain à ses truites, il passe le reste dans des *distillations* et des distinctions de métaphysique. (Mme de Sévigné.)

*** DISTILLATOIRE.** adj. 2 g. Qui sert à distiller. Appareil distillatoire. Vase distillatoire. Etoffe distillatoire. Les appareils *distillatoires* ont des formes très variées, suivant la nature des substances auxquelles ils sont destinés. (Cadet-Gassicourt.)

Qui a rapport à la distillation. Art distillatoire.

— Bot. Se dit d'une plante dont la feuille as idiée est pleine d'un liquide sécrété, à ce qu'on croit, par les parois mêmes. Le nepenthès distillatoire.

DISTILLATOIRE. s. m. Appareil, vase, etc., etc., qui sert à distiller.

DISTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Distiller. S'empl. adjectiv. Eau distillée. Liqueurs distillées. Un centimètre cube d'eau distillée représente l'unité de poids appelée gramme. Arnaud de Villeneuve a été l'un des premiers chimistes qui aient fait connaître les liqueurs spiritueuses et aromatiques *distillées*. (Cad.-Gassicourt.)

Distillé par. Ce bitume liquide de Clermont est moins dur que celui de Gabian, et depuis le naphte, que je regarde comme le bitume le mieux *distillé* par la nature... (Buff.)

— Fig. Poison distillé. Venin distillé. Rage distillée. Haine distillée.

— Fig. Voilà une affaire bien distillée. Il a [illegible] *tillée*, dans la cime de son âme, dans l'oraison. (Mme de Sévigné.)

*** DISTILLER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *distillare*; rad. *stilla*, goutte qui tombe). Séparer à l'aide de l'alambic les parties volatiles des parties fixes ou moins volatiles d'un corps. Distiller des fleurs. Distiller à feu nu. Distiller au bain-marie. Distiller avec intermède. Distiller dans une cornue. Il est défendu de *distiller* et de fabriquer des eaux-de-vie et esprits dans la ville de Paris. (Chabr.-Cham.)

— Fig. L'auteur de Paris en miniature a dit que les procureurs *distillaient* goutte à goutte les pauvres plaideurs bien plus habilement que ne ferait un chimiste, et les réduisaient plus sûrement que lui au *caput mortuum*. (Sallent.)

— Absol. On ne sait pas exactement quel a été l'inventeur de l'art de *distiller*. (Cadet-Gassicourt.) Il arrive souvent, quand on *distille* à feu nu, qu'un soubresaut produit par une ébullition brusque soulève la cornue, qui se brise [illegible]

— Faire couler goutte à goutte.

— Fig.

[illegible]

— Fig. Épancher, verser, répandre. Distiller sa rage. Distiller du venin sur quelqu'un. Il est des hommes dont l'essence est de *distiller* l'imposture et la calomnie, comme il est des serpents dont la nature est de *distiller* le venin. (Vergniaud.) Il y a toujours eu dans le monde des alchimistes et des souffleurs qui ont *distillé* les choses humaines. (H. de Balz.)

[illegible]
En blâmant ses écrits, ai-je d'un style affreux
[illegible]

— Fig. Alambiquer. [illegible] avons beau nous *distiller* l'esprit là-dessus. (Malherbe.)

— Fam. Faire habilement. Il distille bien un carambolage.

— DISTILLER. v. n. Tomber goutte à goutte. Des gouttes d'eau *distillaient* de la voûte. (Acad.) Comme on voit *distiller* la gomme résineuse. (De Saint-Ange.)

[illegible]

— *Distiller de.* Il fit *distiller* du sang d'une pièce de monnaie qu'il rompit. (Fléchier.) La houille est formée d'un suc bitumeux qui *distille* du roc. (Buff.) Et le miel *distillait* de l'é[illegible] (Id.)

— *Distiller en.*

[illegible]

— [illegible]

SE DISTILLER. v. pron. Être distillé. Les [illegible] naigre et l'eau se *distillent* à l'alambic. (Guér.)

[illegible]

de mal. ‖ Saint-Simon l'a employé dans le sens de [illegible]

*** DISTILLERIE.** s. f. [illegible]

— Atelier de distillateur. Les distilleries [illegible]

— État de distillateur. S'adonner à la distillerie.

*** DISTINCT, INCTE.** adj. [illegible] ticle bien distinct. Tout est distinct dans la nature. Cette question en peut offrir deux *distinctes*, [illegible] vrai ou s'il ment. (J.-J. Rouss.)

— Nettement visible. Ces objets sont bien distincts.

— Clair, net. Voix distincte. [illegible] Termes distincts. Mots distincts. Choses distinctes.

— Exempt de confusion. Notion distincte.

— Bot. *Organe distinct.* Celui qui n'a ni connexion, ni adhérence avec les organes voisins. *Étamines distinctes.* [illegible] nent ni par les filets ni par les anthères. ‖ *Lobes distincts.* [illegible] tifs sont bien arrêtés. ‖ *Nervules distinctes.* Celles qui forment des cordons séparés dans le placentaire. ‖ *Stipules distinctes.* Stipules qui sont séparées l'une de l'autre dans toute leur longueur. ‖ *Tegmen distinct.* Celui qui est séparé de la lorique de manière à pouvoir en être détaché sans rupture [illegible]

— Minér. *Macarne [illegible] distincte.* Variété de magnésie dans laquelle les angles solides [illegible] tuées.

— Zool. [illegible] nexion ni adhérence avec les organes voisins.

*** DISTINCTEMENT.** adv. D'une manière distincte, clairement, nettement. Parler distinctement. Annoncer distinctement. Nous nous souvenons encore fort *distinctement* comme tout cela passe vite à Paris. (Mme de Sévigné.) Le jour achevait de venir, et les objets se montraient *distinctement*. (L. Viardot.)

DISTINCTIBLE. adj. 2 g. Qui est susceptible d'être distingué.

*** DISTINCTIF, IVE.** adj. Qui distingue, qui sert à faire reconnaître. Caractère distinctif. Signe distinctif. Marque distinctive. La fourbe[illegible] Mme de Puysieux. [illegible] la bardane se trouve dans son calice globuleux, dont les écailles sont terminées par des aiguillons crochus. (Castel.)

*** DISTINCTION.** s. f. (pron. *di-stink-cion*; rad. *distinct*). Division, séparation. Bible imprimée sans distinctions de versets. Dans toute [illegible] sances humaines, la netteté des *distinctions* préside à l'ordre, à la disposition, à la distribution régulière des parties. (Laurent.) Leurs *distinctions* sont [illegible] corps sont des chimères. (J.-J. Rouss.)

— Marque extérieure qui sert à distinguer. Les *distinctions* [illegible] ne confonde l'un avec l'autre. (La Bruy.) Il y avait entre eux des *distinctions* extérieures qui empêchaient qu'on ne prît la femme du praticien pour celle du magistrat. (Id.)

— Explication [illegible] position peut recevoir. Bonne distinction. Mauvaise distinction. Distinction subtile. Distinction captieuse. Se tirer d'embarras par une distinction subtile.

— Différence. Faire la distinction des amis et des connaissances. Faire la distinction des personnes. Le mérite met de la distinction entre les personnes. Tu sais trop la *distinction* des péchés véniels d'avec les mortels. (Boss.) Cette *distinction* importante du temps considéré en lui-même et du temps par rapport à l'éternité. (Id.) Dans la guerre, la *distinction* entre le héros et le grand homme est délicate. (La Bruyère.)

— Préférence. Aimer tous les hommes sans distinction. Je suis en furie contre le *Mercure galant*, qui loue tous ceux qui ont été à cette bataille, je dis même des louanges sans *distinction*, et il ne dit pas un seul mot du chevalier de Pompone. (Mme de Sévigné.)

— Prérogative, singularité avantageuse. Aimer les distinctions. Distinction flatteuse. Distinction honorable. Évitons d'avoir rien de commun avec la multitude; affectons au contraire [illegible] (La Bruy.) Toutes ces *distinctions* odieuses qui divisaient autrefois les hommes, sont anéanties par l'Évangile. (Mass.) Parmi tant de titres [illegible] est la seule *distinction* qu'ils affectent. (Id.)

— Dignité, titre honorifique qui est le plus souvent le résultat d'un mérite personnel. Il s'emploie souvent au pluriel dans ce sens. Les *distinctions* qui plaisent à ceux qui les reçoivent, offensent les autres. (Trév.) Les *distinctions* sont d'autant plus honorables qu'on ne [illegible]

— Égard. Traiter quelqu'un avec distinction. Vous m'en dites beaucoup de bien en me parlant de la *distinction* et de l'épanouissement qu'il a eus pour vous. (Mme de Sévigné.)

— Éclat de naissance. Personne de distinction. De quelque superbe *distinction* que se flattent les hommes, ils ont tous une même origine. (Boss.)

— Mérite. Personne de distinction. Officier de distinction. La *distinction* qui nous vient des [illegible] Mass.

— Supériorité. Exercer son état avec distinction.

— Élégance, dignité dans la tenue, dans les manières. La noblesse est l'ouvrage de la nature, la *distinction* est celui de l'art : l'une est née avec nous, l'autre s'acquiert. (G. Sand.)

— *Sans distinction.* Sans faire de différence, en mettant toutes choses au même point. Un souverain doit défendre tous ses sujets, sans distinction. Le dogme catholique proscrit toute espèce de [illegible] (J. de Maist.)

— Dr. can. Titre contenant plusieurs questions. La première partie de Gratien est divisée en cent une *distinctions*. (Trév.)

DISTINCTIVEMENT. adv. D'une manière distinctive.

DISTINGUABLE. adj. Qui peut être distingué.

DISTINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Distinguer. [illegible] couleurs qui tranchaient assez entre elles pour [illegible] Cuvier.

— Différent. Je ne connais pour les deux sexes que deux classes réellement *distinguées* : l'une, des gens qui pensent, l'autre, des gens qui ne pensent point; et cette différence vient presque uniquement de l'éducation. (J.-J. Rousseau.)

— Éminent, honorable, illustre. Homme distingué. Mérite distingué. Qualité distinguée. Emploi distingué. Naissance distinguée. Cette collection lui donne une place *distinguée* entre les législateurs. (Anquetil.) Il ne s'agit plus d'attribuer à un seul homme des facultés *distinguées* et une équité à toute épreuve. (Benj. Constant.) Que d'écrivains célèbres! que d'hommes [illegible]

— Qui n'est pas commun. Manières distinguées. Air distingué. Avoir des manières distinguées. Cette femme, malgré sa situation désavantageuse, avait montré dans plusieurs occasions un caractère *distingué*. (B. Const.) Ce à quoi l'on tenait surtout, c'est que l'enfant reçût une éducation *distinguée* et aristocratique. (A. Daudet.) Par convenance, les hommes eux-mêmes avaient choisi jusque-là les mots *distingués*. (É. Zola.)

— S'emploie comme formule de politesse. Croyez à ma considération distinguée.

— *Distingué de.* Un être distingué des autres êtres. Cet homme d'une capacité *distinguée* de toutes les autres. (Mme de Sévigné.) La bonne politique n'est pas *distinguée* de la bonne morale. (Mably.) Virginie parcourait avec ses regards distraits son vaste et sombre horizon, *distingué* du rivage de l'île par les feux rouges des pêcheurs. (B. de St P.)

— *Distingué en.* Distingué en vertu, en mérites de tous genres.

— *Distingué par*, suivi d'un nom de personne, signifie Qui est remarqué par. Les plus grandes renommées se trouvaient honorées d'avoir été *distinguées* par le général Bonaparte. (Thiers.)

Distingué par, suivi d'un nom de chose, dans le sens de Différencié par. Elles sont *distinguées* par des caractères si tranchés, qu'on ne peut ni les méconnaître ni les confondre avec aucune des autres. (Buffon.) Les mouches que j'avais observées étaient toutes *distinguées* les unes des autres par leurs couleurs. (B. de St-Pierre.)

— *Distingué par*, suivi d'un nom de chose, dans le sens de Remarquable par. Tous les siècles se ressemblent par la méchanceté des hommes; mais je ne connais que ces quatre âges *distingués* par les grands talents. (Volt.) [illegible] ment des hommes *distingués* par leur science et leur vertu, les papes les consultaient dans les affaires délicates. (Chateaub.)

*** DISTINGUER.** v. a. [illegible] *ghé*; ét. lat., *dis*, préf. extract.; *stinguere*, verbe inusité qui signifie marquer). Marquer par des caractères distinctifs les personnes et les choses, pour établir entre elles certaines différences; établir une différence entre. La nature a *distingué* les diverses races d'hommes. (Fén.)

— Reconnaître assez bien les objets aux caractères, aux qualités qui leur sont propres. Le brouillard empêche de distinguer les objets à très peu de distance. Ils vont perdre leur nom avec leurs eaux dans le sein immense de l'Océan, où l'on ne *distingue* point le Rhin, ni le Danube. (Boss.) Sémiramis parlait comme son fils Ninyas, on ne le *distinguait* pas à la parole. (Id.)

— Discerner par les sens. Distinguer les sons. Distinguer les odeurs. Il tremblait tellement, il parlait si bas, que tout autre que C[illegible] lie n'aurait su *distinguer* ce qu'il disait. (A. Daudet.)

— Discerner par l'opération de l'esprit. Distinguer le bien et le mal. Distinguer le juste et l'injuste. Distinguer l'ami et l'ennemi. Distinguer les naissances illustres et les naissances [illegible]

— Diviser, séparer. Distinguer [illegible] Distinguer les lieux. On *distingue* un peuple en lignées, et une armée en compagnies. (Malh.) Quand on a ainsi *distingué* l'éloquence du barreau de la fonction de l'avocat, et l'éloquence de la chaire du ministère du prédicateur, on voit qu'il est plus aisé de prêcher que de plaider. (La Bruy.)

— Être un caractère distinctif qui empêche de confondre entre elles les personnes ou les choses. Ce sont vos cheveux noirs qui vous distinguent surtout de votre sœur. C'est la raison qui *distingue* l'homme des autres animaux. (La Bruyère.)

— Élever au-dessus, [illegible] donner une certaine prérogative parmi les hommes; tirer du commun. Les talents et la [illegible] la philosophie. (Boiste.) Toutes les autres qualités superbes qui *distinguent* les hommes. (Bossuet.)

— Remarquer. Faire attention à. Le petit la Troche a passé des premiers à la nage; on l'a *distingué*. (Mme de Sévigné.)

— Traiter avec distinction. Distinguer quelqu'un. Dès qu'il parut à la cour, le prince le distingua d'une manière flatteuse. Elle savait estimer les uns sans fâcher les autres, et quoiqu'elle *distinguât* le mérite, la faiblesse ne se sentait pas dédaignée. (Boss.)

— Se dit d'une femme qui remarque un homme auquel elle pourra s'attacher. *Distinguer* un homme, ce n'est pas encore l'aimer. (Marivaux.)

— *Distinguer à.* Distinguer, reconnaître par le moyen de. Je vous ai distingué à votre démarche. Il était facile de la distinguer à ses cheveux blonds et à ses yeux bleus. On distinguait le monarque à sa démarche noble et majestueuse.

— *Distinguer à* [illegible] qu'il ne serait pas inutile de lui *distinguer* la première augmentation par une marque plus simple. (La Bruy.)

— *Distinguer de.* Ne pas confondre avec. Il se [illegible] morales. Une jeune personne ne peut *distinguer* dans un amant la flamme bienveillante et pure du véritable amour, des feux du désir. (Boiste.) Malheur à toi, si, à la vue du sang de ta femme et de ton fils, tu ne te possèdes assez pour te rappeler une ordonnance de police et *distinguer* un homme d'un autre! (Grimm.)

[illegible]

— Mettre de la préférence, [illegible]

[illegible]

— Avec un nom de chose pour sujet. Élever au-dessus de. Peut-être que les qualités de l'esprit, les grands desseins, les vastes pensées, pourront nous *distinguer* du reste des hommes. (Boss.) O homme! la raison ne te *distinguerait*-elle si glorieusement de la bête que pour te rendre de pire condition qu'elle? (Id.) Vos excès vous *distinguent* encore plus du peuple que votre sang. (Mass.)

— Quelquefois, simplement, Mettre de la différence entre deux ou plusieurs choses. En repassant sur tout le cours de leurs années, ils ne trouvent ni vertus ni actions louables qui les distinguent les unes des autres.

— On dit dans le même sens *Distinguer d'avec*. Ce qui *distingue* ses amis d'avec les autres hommes. (Bossuet.) Ces sentiments élevés qui *distinguent* les âmes royales d'avec les âmes du commun. (Fléch.)

— *Distinguer entre.* Je vous distinguerais entre mille. Peut-on douter de la Providence, et que le canon qui a été *distinguer* M. de Turenne entre dix hommes qui étaient autour de lui n'ait été chargé pour cela de toute éternité? (Mme de Sévigné.)

— *Distinguer par.* Mettre de la différence à cause. Recevant une foule d'amis comme si chacun eût été le seul, *distinguant* les uns par la qualité, les autres par le mérite. (La Bruy.)

— Remarquer, reconnaître par le moyen de. Je vous ai distingué par la couleur de vos cheveux. Elle m'a distingué par mes vêtements. On dit mieux *reconnaître à*.

— Scol. *Distinguer une proposition.* Marquer les différents sens qu'elle peut présenter.

— Absol. Vous aimez dans la vertu même tout ce qui *distingue*. (Massillon.)

— SE DISTINGUER. v. pron. Être différent de. L'homme se *distingue* des autres animaux par sa raison. (La Bruy.) Pour se *distinguer* des autres animaux qui ne se servent que de leurs dents et de leurs ongles, ils ont imaginé les lances, etc. (Id.)

— Se regarder comme différent de. Vous vous *distinguez* même dans votre esprit de ces

hommes [illegible] qui ont toujours [illegible] (Mass.)

[illegible]

— Se [illegible] Se distinguer dans les [illegible] Se distin[illegible]

Se distinguer en... [illegible] de se distinguer [illegible] par leur [illegible] leur grandeur [illegible] (Boss.) [illegible] travail, et [illegible] plus noble [illegible] Comme [illegible] par des largesses [illegible] plus grande [illegible] (Mass.)

DISTINGUO (pr. *distin...*) Phil. se dist[illegible] qui signifie *je distingue*, et que l'on [illegible] dans la [illegible] un argument, [illegible] dans un terme, et par conséquent dans une proposition, on reconnaissait deux sens, dont l'un offrait une vérité que l'on accordait, l'autre une erreur que l'on niait.

DISTINGUO, s. m. J'appréhende furieusement le *distinguo*; j'y ai déjà été attrapé. (Pascal.)

DISTIPSIDÈRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindelètes, [illegible] pour une espèce [illegible] de l'Australie, le distipsidère ondulé.

*** DISTIQUE.** s. m. (et. gr. δίς, deux fois; στίχος, vers). Litt. Assemblage de deux vers.

— Particulièrement, Deux vers qui forment un sens complet. Le distique sert souvent d'inscription [illegible], à un tableau, à un tombeau. Une élégance noble est l'âme du *distique*. (La Chaussée.)

Nous pouvons citer, comme exemples du genre, les deux épigrammes suivantes :

[illegible]

— Dans la poésie grecque et latine, il se compose d'un vers hexamètre et d'un vers pentamètre. Les Anciens ont composé une foule de poèmes tout en distiques, les Grecs sans s'assujettir à compléter le sens de deux vers en deux vers, les Latins en s'imposant, au contraire, cette gêne.

***DISTIQUE.** adj. 2 g. (et. gr. δίστιχος, sur deux rangs). Bot. Qui est rangé en deux séries disposées le long d'un axe commun, et dans le [illegible] à des hauteurs différentes, de manière qu'il y en ait alternativement une d'un côté et l'autre de l'autre. ‖ Se dit aussi des parties qui sont très rapprochées et forment deux rangs bien prononcés et de celles qui, partant de deux points opposés, sont attachées sur deux rangs seulement.

DISTOME. adj. (et. gr. δίς, deux fois; στόμα, orifice). Zool. Qui a deux bouches. Animal distome.

DISTOME. s. m. Helm. Genre de vers trématodes dont les espèces, assez nombreuses, [illegible] d'autres animaux; on en [illegible] dans l'homme et dans beaucoup de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibies et de poissons. On l'appelle aussi *fasciole* ou *douve*.

— Moll. Genre de mollusques acéphales.

— Polyp. Genre de polypes de la famille des alcyonaires, dont on connaît deux espèces, le distome rouge, qui habite les mers d'Europe, et le distome varié, qui se trouve sur les côtes d'Angleterre.

DISTOMIENS. s. m. pl. Helm. Famille de vers trématodes qui a pour type le genre distome.

DISTOMOGÈNE. adj. 2 g. (et. fr., *distome*; gr. γένος, origine). Pathol. Qui est produit par le distome ou fasciole. Maladies distomogènes.

DISTOMOGÉNOSE. s. f. (rad. *distomogène*). Pathol. Maladie produite par le parasitisme des distomes, fascioles, planaires et autres helminthes [illegible].

DISTOMOPSIS. s. m. (ét. fr., *distome*; gr. ὄψις, aspect). Helm. Genre de vers intestinaux.

*** DISTORDRE.** v. a. (4e conj. rad. *tordre*). Faire subir une torsion.

— Donner une entorse.

SE DISTORDRE. v. pron. Être distordu.

DISTORDU, UE. part. pass. du v. Distordre.

*** DISTORS, ORSE.** adj. Didact. Qui est de travers ou contourné. Yeux distors. Os distors. Régions articulaires distorses.

*** DISTORSION.** s. f. (et. lat. *distorsio*, dérivé de *distordere*, tordre). Torsion plus ou moins violente des parties des corps organisés, qui [illegible] plus ou moins à ce mouvement [illegible] de leur nature flexible ou inflexible. La distorsion des régions articulaires.

[illegible] Etat que présente le globe de l'œil lorsqu'il est entraîné vers l'un [illegible] de l'orbite, par [illegible] des muscles dont l'action [illegible] des autres.

— *Distorsion des os.* Courbure vicieuse des os chez les rachitiques. Expression impropre.

— Chir. Tiraillement qui produit l'entorse. [illegible]

DISTORTORTIL. adj. [illegible] *distortus*. Hist. nat. Qui est de travers. Coquille distorte.

DISTRACTIF, IVE. adj. V. DISTRACTILE.

DISTRACTILE. adj. 2 g. (et. lat. *distractilis*, forme de *dis*, [illegible] et *traho*, j'entraîne). Hist. nat. Qui s'éloigne, qui s'écarte naturellement [illegible] autre chose.

Bot. *Connectif distractile*. Celui qui s'écarte très sensiblement des loges de l'anthère.

*** DISTRACTION.** s. f. (pr. *di-strak-cion*; et. lat. *distractio*, forme de *dis*, et lat. *trahere*, traîner). Séparation et disjonction d'un corps ou d'une partie, extrait d'un tout. *Distraction* du corps et de l'âme. (Malherbe.)

Distraction d'une somme d'argent. Son emploi d'une manière autre qu'on ne se l'était proposé. Prélèvement fait sur une somme pour un emploi particulier. Il est fait une *distraction* de 10 pour 100 pour être distribuée aux employés. (Lachât.)

— Entraînement de l'esprit à une série de réflexions ou d'idées intérieures qu'il approfondit involontairement et avec un tel détachement de toute chose étrangère qu'il perd conscience des faits extérieurs. Être sujet à de fréquentes distractions. Avoir des distractions. La vie de La Fontaine ne fut, pour ainsi dire, qu'une *distraction* continuelle. (Diderot.) Kant était si sujet à ces *distractions* que, dans le cours de ses leçons publiques, il fixait continuellement sa vue sur un point pour n'être pas détourné de sa marche intellectuelle. (Virey.) L'illustre géomètre Lagrange était qualifié presque d'imbécile par ses contemporains les plus incapables de s'élever à toute la hauteur de son génie, à cause de ses continuelles *distractions*. (Id.)

— Inattention momentanée. Omettre quelque chose par distraction. Avoir des distractions continuelles. Causer des distractions. Donner des distractions. Avoir des distractions dans ses prières. Notre souvenir est au-dessus des *distractions*; c'est lui qui les fait aux autres. (Mme de Sévigné.) Le silence qui se manifesta tout à coup fit sortir Racine de sa funeste *distraction*. (St-Simon.)

— Acte de distrait. Commettre des distractions. Il gagna l'appartement de Cavoie, son ami, à qui il raconta l'histoire fâcheuse de sa *distraction*. (St-Simon.)

— Caractère du distrait. La *distraction* dont la vanité se fait gloire n'est souvent que la faiblesse d'une tête de linotte. (La Bruy.)

— Moyen de passer le temps, de se distraire de la douleur, des regrets, de l'ennui, d'un travail absorbant. Chercher des distractions. Trouver des distractions. N'avoir pas assez de distractions. Il faut avoir assez d'empire sur soi pour que les objets de *distraction* ne deviennent point des sujets d'occupation. (Boiste.)

— Chim. Acte quelquefois employé pour désigner la désunion des éléments qui composent un corps, lorsqu'elle s'opère avec difficulté.

— Chir. Séparation par force.

— Législ. *Demande en distraction.* Demande qui a pour objet de revendiquer un objet qui a été mal à propos compris dans une saisie mobilière. ‖ *Distraction de dépens.* Jugement par lequel on sépare la condamnation aux dépens des autres condamnations prononcées en faveur de la partie, en sorte que son avoué acquière la faculté de poursuivre, à son profit, l'exécution de la première. ‖ *Distraction de juridiction.* Transport d'une cause d'un juge à autre. ‖ *Distraction sur saisie.* Demande de celui qui se prétend propriétaire des objets saisis ou le partie d'iceux, s'oppose à la vente.

*** DISTRAIRE.** v. a. (4e conj. irrég. et défect. et. lat. *dis*, préf. sépar.; *trahere*, tirer). *Je distrais, tu distrais, il distrait, nous distrayons, vous distrayez, ils distraient. Je distrayais. J'ai distrait. Je distrairai. Je distrairais. Distrais, distrayons, distrayez. Que je distraye. Que j'eusse distrait. Distrayant. Distrait, distraite.* Séparer, tirer une partie d'un tout. Sur cette somme il faut distraire tant. Il faut distraire de ces papiers ceux qui regardent une telle succession.

— Quelques auteurs l'ont employé en ce sens dans le style soutenu. Tout notre être est agité par cette puissance de la nature, dont les combinaisons sociales nous avaient *distraits*. (Mme de Staël.)

— Fig. *Distraire d'avec.* Détacher de. Toutes confusions de voix nous bruiront aux oreilles sans que pour cela vous soyez *distrait* d'avec vous. (Malherbe.)

— Détourner à son profit. Distraire de l'argent. Distraire des effets. Distraire des papiers.

— Fig. Détourner l'esprit de ce qui l'occupait. On vient me distraire à tous moments, je ne puis lire une heure de suite. Distraire de quelque application. Distraire d'une pensée. Distraire des chagrins. Distraire d'une résolution. Distraire d'un dessein. Distraire d'un spectacle. Des [illegible] entrait dans la maison de Dieu, n'oubliait-elle pas qu'elle était reine? L'avez-vous vue *distraire* sa foi par un regard curieux ou par une parole indiscrète? (Fléch.)

[illegible]

— Détourner d'un dessein, d'une résolution, d'un sentiment. Rien ne peut le distraire de faire ce voyage, ou simplement de ce voyage. Les dieux de ce dessein puissent-ils le *distraire*! (Racine.)

[illegible]
Et je te traiterais comme j'ai fait mon frère. (Corn.)

[illegible] (Racine.)

Distraire la douleur. En détourner.

— Absol. Eh bien! cela *distrait* toujours un peu. (Mariv.)

Anc. jurispr. S'employait dans le sens de Démembrer. On a distrait cette ville d'un tel apanage. Si on décrète cette terre, il en faudra distraire tel fief. *Distraire la juridiction*. Se pourvoir devant un juge incompétent. *Opposition à fin de distraire*. Opposition qui a pour but la distraction d'un objet compris dans une saisie. ‖ *Distraire quelqu'un de ses juges naturels*. Le renvoyer devant une juridiction exceptionnelle.

— SE DISTRAIRE. v. pron. Se détourner de. Il se distrait de son travail. Il se distrait de ses occupations.

Ne pouvant se distraire
Du plaisir de la regarder. (Malherbe.)

Devenir distrait.

— Se divertir, prendre des délassements. Il faut vous distraire. Cette enfant s'ennuie, il faut qu'elle se distraie plus souvent.

— Être séparé. Ce fief ne peut se distraire de votre apanage.

— Techn. Se dit, dans la fabrication des glaces, du mercure qui disparaît dans l'amalgame.

DISTRAIT, AITE. part. pass. du v. Distraire. S'emploie adjectiv. Séparé, extrait de. Somme distraite d'une autre somme.

— Se dit d'un homme enlevé à ses juges naturels.

— Fig. Détourné. Mais nous fûmes *distraits* de cette scène par une scène non moins dangereuse pour nous. (Chateaub.) Les Israélites, naturellement religieux, n'étant *distraits* de leur culte par aucun de ces plaisirs inconnus dans la simplicité de leurs mœurs, aimaient, dans les moments de leur repos, à élever leur âme vers le ciel. (Ségur.)

— Qui, par préoccupation d'esprit, apporte peu d'attention aux choses auxquelles il faudrait en apporter. Homme distrait. Personne distraite. Le monde *distrait* qui les entourait ne savait pas bien dire s'ils étaient juifs ou chrétiens. (E. Renan.)

— Qui se livre habituellement à une série de réflexions, et les poursuit involontairement, en devenant étranger aux sensations extérieures. J'aime les gens *distraits*: les sots et les méchants ont toujours de la présence d'esprit. (Le prince de Ligne.) On devient *distrait* lorsqu'une forte passion ou une idée profonde absorbent l'esprit et le retirent dans l'intérieur. (Virey.) Les pensées d'amour rendent très *distraites* les jeunes personnes de l'un et de l'autre sexe. (Id.)

Un cerveau faible, étroit, qui ne tient qu'une chose,
Peut répondre en tout temps [illegible]
[illegible]
Peut bien être excusé s'il est un peu *distrait*. (Regnard.)

Il vous dit non pour oui, oui pour non [illegible]
[illegible]
[illegible]
On dit qu'il est *distrait*, moi je le prends pour [illegible] (Id.)

— Qui annonce de la distraction. Air distrait. Manières distraites. Accorder un coup d'œil *distrait*. (Diderot.)

Que vous dirai-je enfin? Je fuis des yeux *distraits*
Qui, me voyant toujours, ne me voyaient jamais. (Racine.)

— *Distrait par. Distrait* par des désirs sans cesse renaissants, obsédé d'impurs fantômes, l'esprit perd sa vigueur et sa fécondité, tout s'altère et dépérit, la mémoire s'éteint, le caractère s'énerve, le cœur se dessèche. (La Menn.) L'homme affligé y est *distrait* par la gaieté publique, et le faible s'y sent fortifié des forces de la multitude. (B. de St-P.)

— S'empl. substantiv. La Bruyère a peint le *distrait*, dans ses Caractères. (Acad.) Les *distraits* oublient tout, font souvent tout à contre-temps, donnent une chose pour l'autre, une idée en échange d'une entièrement contraire. (Virey.)

DISTRAITEMENT. adv. D'une manière distraite.

DISTRAT. s. m. (pr. *di-stra*; du lat. *distractus*, séparé, retiré). Anc. jurispr. Acte qui rompt un contrat ou le modifie.

DISTRAYANT. part. prés. du v. Distraire. Qui distrait. Les plaisirs me distrayant de mes études.

DISTRAYANT, ANTE. adj. Qui est propre à distraire. Spectacle distrayant. Lecture distrayante.

DISTRIBUABLE. adj. Qui peut être distribué.

DISTRIBUANT. part. prés. du v. Distribuer. Il remplissait toutes les parties des instruments ou de la voix, *distribuant* des traits de mélodie et d'harmonie, ainsi qu'un peintre habile aurait distribué les couleurs et les ombres. (Marmontel.)

DISTRIBUANT. s. m. Celui qui distribue la communion chez les protestants.

DISTRIBUÉ, ÉE. part. pass. du v. Distribuer. S'empl. adjectiv. Richesses distribuées. Argent distribué. Aumônes distribuées. C'est le long et d'un chaque côté de cet os que les fanons sont *distribués* et situés transversalement. (Lacép.)

— Disposé. Un appartement bien distribué.

— *Distribué à.* Aumônes distribuées aux pauvres. Sire, gardez cet or pour être *distribué* à ceux qui ne peuvent rien qui le regardent ne pouvoir défendre l'État sans ce secours. (Volt.) Il fallait lui faire son partage sur les présents qu'elle avait *distribués* à la société. (B. de St-P.) La planète des [illegible] été mise en pourpre et *distribuée* aux devots [illegible] contre les maladies et les infidèles. (Anquet.)

— *Distribué dans.* Des athlètes qui sont *distribués* dans les maisons. (La Bruy.) Les eaux sont *distribuées* dans toute la cité avec le plus grand art. (Malte-Brun.) Il me montra un planisphère céleste, et nous reconnûmes les principales étoiles *distribuées* dans les principales constellations. (J.-J. Barth.)

— *Distribué de.* Peuvent-elles partir de moi et être *distribuées* de ma main? (La Bruy.)

— *Distribué en.* Le sol était divisé en provinces ennemies, les hommes étaient *distribués* en classes rivales. (Mignet.)

Distribué par. Quatre cent mille écus *distribués* par ses ordres. (Boss.)

— Divisé en. A Pétersbourg, chaque marché est *distribué* par quartiers, destinés à la vente d'une seule espèce de marchandises. (B. de St-Pierre.)

— Peint. Ménagé. Des ombres mal distribuées.

*** DISTRIBUER.** v. a. (1re conj. et lat. *dis*, préfixe extract.; *tribuere*, accorder, donner). *Je distribue, nous distribuons. Je distribuais, nous distribuions, vous distribuiez. Que je distribue, que nous distribuions, que vous distribuiez*, etc. Diviser une ou plusieurs choses en parties, et [illegible] la répartition remplisse un but déterminé. J'approuve la manière dont vous *distribuez* votre temps et vos études. (Racine.)

— Partager entre plusieurs. Distribuer des aumônes, de l'argent aux pauvres. Distribuer des vivres aux soldats. Distribuer des récompenses. Distribuer des honneurs. L'Académie a *distribué* ses deux prix annuels; l'un destiné à l'ouvrage le plus utile, l'autre à l'encouragement d'un homme de lettres. (La Harpe.)

— Donner au hasard et avec profusion. Distribuer des coups de chapeau, des coups de poing, des bénédictions.

— Départir, dispenser. Ces rares talents que Dieu *distribue* aux hommes extraordinaires. (Boss.) Un titre pompeux [illegible] tous les honneurs du sacerdoce et en *distribue* aux autres les largesses, comme les faveurs. (Mass.) A quoi bon tant s'agiter pour des choses que le hasard *distribue* et que la mort [illegible] demain? (Id.) Il semble qu'on *distribue* exprès aux premiers de la cour l'air de hauteur et de fierté, afin qu'ils le *distribuent* en détail dans les provinces. (La Bruy.) Pourquoi n'est-il pas content de la noble destinée que la nature t'a *distribuée*? (Virey.)

— Diviser, ranger, disposer, mettre en ordre, à sa place. Distribuer les parties d'un discours. Distribuer les matières d'un ouvrage. Distribuer les chapitres d'un livre. Cet auteur a fait un beau traité; il en a bien distribué la matière. Il a distribué avec art toutes les parties de son sujet.

— Classer. On distribue les animaux en plusieurs classes.

— Placer, mettre en divers lieux. Distribuer des magasins sur la frontière. Distribuer les troupes selon les besoins de la défense. Dans les quatre parties du monde, la religion a *distribué* ses milices et placé ses vedettes pour l'humanité. (Chateaub.)

— Répartir, conduire en divers lieux. On a distribué l'eau dans tous les quartiers de la ville au moyen de divers canaux.

— Archit. *Distribuer un appartement.* Le diviser par pièces.

— B.-arts. Coordonner de façon à produire un certain effet. Bien distribuer les lumières et les ombres. Bien ou mal distribuer les parties d'un bâtiment. Bien ou mal distribuer les parties d'un jardin. Cet architecte a si mal *distribué* les parties de son plan, que l'édifice est sans grâce. (Duchesne.)

— Prat. *Distribuer un procès.* Le donner à un juge pour en faire le rapport.

Typogr. *Distribuer les balles.* Les frotter l'une sur l'autre par un mouvement circulaire et en sens inverse, pour y étendre l'encre également. N'est plus usité. ‖ *Distribuer le rouleau.* Se dit dans le même sens. *Distribuer les lettres*, ou absol. *distribuer*. Décomposer les pages après l'impression, en replaçant les lettres dans la casse.

— SE DISTRIBUER. v. pron. Se partager réciproquement. Se distribuer les rôles.

— Être distribué. Le sang se distribue du cœur dans les artères. Cette source se distribue dans tous les quartiers de la ville. Celles-ci (les eaux minérales), quand on n'a point beaucoup d'humeurs, sont douces et fondantes et consolantes, et elles se *distribuent* dans toutes les parties avec une onction admirable. (Mme de Sév.) Le médiateur par qui se *distribuent* les bienfaits et les récompenses. (Fléch.)

DISTRIBUTAIRE. s. 2 g. Celui, celle qui a reçu une part dans une distribution.

*** DISTRIBUTEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui distribue. Distributeur des grâces. Jésus-Christ est le *distributeur* de tous les biens. (Mass.) Cette gloire dont le démon est le véritable *distributeur*. (Pasc.)

— Celui ou celle qui distribue les lettres dans une commune où il n'y a pas de bureau de poste.

— DISTRIBUTEUR. s. m. Nom de divers appareils employés à distribuer la matière soumise à l'action des machines. | Appareil employé dans les machines à vapeur pour l'étude des [illegible] entre leurs diverses parties.

— DISTRIBUTRICE. s. f. Se disait des marchandes de rafraîchissements à la Comédie Française.

★ DISTRIBUTIF, IVE. adj. 2 g. Qui distribue.

— *Justice distributive.* Justice qui inflige des peines ou accorde des récompenses à chacun selon ce qui lui est dû.

— Gramm. Qui marque la distribution. Particule distributive. Phrase distributive. Sens distributif. *Noms de nombre distributifs.* Ceux qui indiquent de quelle manière les objets sont partagés. Ils allaient *deux à deux*.

— Log. *Sens distributif.* Celui où l'on considère une collectivité dans chacune des individualités qui la composent. Les jeunes gens sont inconsidérés, est une proposition vraie dans le sens collectif, mais fausse dans le sens *distributif*, parce qu'elle n'est pas sans exception. (Acad.)

★ DISTRIBUTION. s. f. (pr. *di-stri-bu-cion*; rad. *distribuer*. Action de diviser une ou plusieurs choses en parties, dont la répartition remplisse ensuite un but déterminé. Distribution du butin. Faire une distribution. Distribution des aumônes. Distribution des grâces. Distribution des postes et des emplois. Un évêque lui présenta un bréviaire où il était dit que Jésus Christ, en parlant de ce monde, avait laissé au pape la *distribution* des royaumes à sa volonté. Marmontel. Je supplie Votre Majesté de faire la *distribution* de cet or à ces braves Espagnols dont la valeur vous a conservé tant d'États en un jour. (Volt.)

> [illegible]
> D'avoir fait de ses biens la distribution
> Répand au fond du cœur un repos sympathique
> (Brousse.)

— Effet de cette répartition. La distribution des aumônes a sauvé une foule de malheureux.

— *Distribution des prix.* Solennité qui consiste à distribuer des récompenses dans un collège, un concours, etc. D'indiscrètes *distributions* de prix peuvent faire naître chez les jeunes gens un certain mépris pour ce qu'on devrait enflammer en eux le désir de la gloire. Dussault. Il me semble que souvent les *distributions* de prix ne sont propres qu'à faire aux parents une illusion fatale, qu'à éteindre pour le présent dans le cœur de la jeunesse le feu précieux de l'émulation. (Id.)

— Service du facteur qui porte les lettres à domicile. | Collection de ces lettres.

— Répartition. Distribution de différents corps d'armée.

— Classement. Distribution des mammifères en plusieurs familles.

— Disposition, arrangement. La distribution d'une matière par chapitres.

— *Distribution du travail.* Partage des travaux d'un atelier aux ouvriers selon leur spécialité.

— Archit. Répartition et arrangement des divers corps d'un bâtiment. || Manière dont sont disposées les pièces d'un appartement relativement au besoin du service. Bonne distribution. Heureuse distribution. Souvent un grand appartement mal distribué est bien moins commode qu'un petit dont la *distribution* est bien entendue. Feulet. *Distribution des ornements.* Leur arrangement symétrique suivant de certaines combinaisons. La distribution des métopes et des triglyphes.

— Dr. canon. *Distributions manuelles.* Distributions en nature et en argent que l'on faisait autrefois entre les membres d'un chapitre ecclésiastique pour les récompenser de leur présence quotidienne au service divin.

— Écon. polit. *Distribution des richesses.* L'ensemble des lois suivant lesquelles les produits sont partagés entre les travailleurs, les capitalistes et les propriétaires. Traité de la distribution des richesses.

— Hydraul. *Distribution des eaux.* Partage des eaux d'un réservoir, et leur direction par divers tuyaux dans les bassins et les fontaines dont elles doivent faire le service.

— Jurispr. *Distribution par contribution.* Action de diviser les deniers provenant des meubles vendus par suite de saisies-arrêts, saisies-exécutions, saisies-brandons et de ventes, entre des créanciers et au prorata de leurs droits.

— Littér. Arrangement, disposition. Distribution des parties d'un discours.

— Mécan. Ensemble des pièces d'une machine à vapeur destinées à faire communiquer alternativement les deux faces du piston avec la chaudière et le tuyau d'échappement.

— Peint. *Distribution de lumières.* Répartition et arrangement des masses de clair, de demi-tons et d'ombres.

— Pratiq. *Ordre de distribution.* Rôle des créanciers pour le partage d'un bien adjugé par décret.

— Prat. anc. Registre dans lequel le greffier garde-sacs au Parlement inscrivait toutes les requêtes du committitur, pour qu'elles fussent ensuite remplies par le président.

— Rhét. Figure qui consiste à énumérer par ordre les qualités d'un sujet.

— Typogr. Répartition, dans leurs cassetins, des lettres d'une forme qu'on vient de tirer. || Forme qui a été imprimée et doit être distribuée.

★ DISTRIBUTIVEMENT. adv. Log. Dans le sens distributif. Examiner distributivement. Discuter distributivement.

— Séparément, seul à seul.

★ DISTRICT. s. m. (ét. lat., *districtus*, resserré). Subdivision territoriale formant le ressort, l'étendue d'une juridiction judiciaire ou administrative.

— Ancienne subdivision d'un département, avant la création des arrondissements, qui sont plus étendus.

— Par extens. Territoire quelconque. J'habite un charmant district.

— Fig. Le district de la science, le district des lettres.

— Charge, fonction, ministère. Ayant le *district* des pansements et des drogues, je vendais souvent aux hommes de bonnes médecines de cheval. (Beaumarchais.)

— Fig. et fam. Compétence. Cela n'est pas de mon district. Il faudrait que cela passât un jugement par le confesseur, n'étant pas du *district* de M. de Pomponne, qui pourtant ne manquerait pas de l'appuyer, si la balle lui venait. (Mme de Sévigné.)

— Dr. féod. Étendue de chaque justice seigneuriale.

— Géogr. *District fédéral.* Nom donné, dans les républiques fédératives de l'Amérique, au territoire qui contient la capitale générale de la Confédération. Washington, capitale des États-Unis, est dans le district fédéral de Columbia. Le district fédéral de Mexico renferme la ville du même nom, capitale du Mexique.

— Hist. *Districts de Paris.* Division adoptée en 1789 pour la nomination des électeurs qui choisirent les députés élus aux États généraux. Cette organisation subsista encore quelque temps après, et servit de base à la division postérieure en *sections* ou *quartiers*.

DISTRICHE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois, στρίξ, τριχός, cannelure). Entom. Genre de coléoptères carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour quatre espèces des Indes orientales et de Madagascar.

DISTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; στῦλος, style). Bot. Qui a deux styles. Fleur distyle.

— Archit. Qui a deux colonnes. Porche distyle.

— Substant. *Un distyle.* Un porche distyle.

DISTYLIDE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; στῦλος, style). Bot. Genre de plantes de la famille des goodéniacées, établi pour une espèce d'Australie.

DISULFOBENZOLATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide disulfobenzolique avec une base.

DISULFOBENZOLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un éther sulfureux, de acide l'oxyphénol, qu'on nomme plus souvent *acide phénylène sulfureux*.

DISULFURIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide sulfurique que l'on prépare en Saxe et qu'on appelle aussi *acide sulfurique fumant*.

DISYNAPHIE. s. f. (ét. gr., δίς, deux fois; συναφή, lien). Bot. Genre de composées, tribu des eupatoriacées, établi pour une espèce de Montevideo.

DIT, ITE. part. pass. du v. Dire. S'emploie adjectiv. Proféré, prononcé. Paroles dites en l'air. Cela est si naturellement *dit*, que, si j'avais autant d'esprit que vous m'en croyez, je l'aurais trouvé au bout de ma plume. Mme de Sévig. Les plus grandes choses n'ont besoin que d'être *dites* simplement; elles se gâtent par l'emphase. (La Bruyère.) Ce fut sur cette dernière terre qu'on célébra la première messe qui ait été *dite* dans les îles de la mer du Sud. Malte-Brun. Cette plaisanterie, le calme avec lequel elle fut *dite*, fixa l'attention de Napoléon et fit la fortune du sergent. Las Cases.

— Surnommé. Louis XIV, *dit* le Grand. Louis VII, *dit* le Jeune. Pierre, *dit* le Cruel.

Dit par. Psyché eût voulu que ces fleurettes lui eussent été *dites* par un amant. (La Fontaine.)

— *Proprement dit.* Dans la signification propre, convenable, particulière. Les animaux de la terre proprement *dits*, tels que les quadrupèdes, offrent, dans la beauté et la grandeur de leurs formes, de nouvelles harmonies en amour. B. de St-P. Ce jaune doré, relevé d'un peu de vermillon, forme la couleur de l'aurore proprement *dite*. (Id.) Nous ne considérons ici que les montagnes hydrauliques et littorales proprement *dites*. (Id.)

— *Autrement dit.* En d'autres termes.

— Fixé, indiqué. A l'heure dite.

> A l'heure dite, il courut au logis
> De la cigogne, son hôte se [illegible] (La Fontaine.)

— *Cela dit.* Se dit elliptiquement pour : Cela étant dit, ou Après que cela fut dit. Cette tournure répond à l'ablatif absolu des Latins. Cela *dit*, maître loup s'enfuit et court encor. (La Fontaine.)

Cela soit dit en passant, ou tout simplement *soit dit en passant*.

> Semez entre eux la guerre,
> On veut n'avoir à ce eux nulle paix
> [illegible] (La Fontaine.)

— *C'est bien dit.* On a bien fait de le dire.

— *C'est bientôt dit.* C'est plus facile à dire qu'à faire.

Tout est dit. Tout est terminé.

Se le tenir pour dit. Ne pas revenir à la charge.

— *Mettons qu'il n'y ait rien de dit.* Je retire ce que j'ai dit, faites comme si je n'avais pas parlé.

— *Ce qui fut dit fut fait.* Le plan arrêté a été exécuté dans tous ses détails.

Il a quelquefois le sens de Soi-disant, quise fait passer pour, qui passe pour, soit à tort, soit avec un nom qualificatif. Un tel, dit le docteur un tel. Un tel, dit médecin. Un tel, dit avocat.

— Conclu, décidé. C'est dit. C'est une chose dite, n'en parlons plus. Voilà qui est dit.

— *Il est dit.* loc. impers. Il est dit des riches, dans l'Évangile, qu'ils entreront difficilement dans le royaume des cieux. Est-il *dit* que les eaux fussent dans une agitation assez grande pour enlever du fond des mers des coquilles et les transporter par toute la terre? (Buffon.)

— *Il est dit que.* Il est arrêté que. Il est dit que je serai toujours malheureux.

Il ne sera pas dit que je ne souffrirai pas. Il ne sera pas dit que vous commettrez cette lâcheté.

— A été d'un grand usage au Palais, et est encore employé pour empêcher les équivoques des relatifs. Ledit appelant. Ledit défenseur. Ledit un tel.

— Dans le même sens, on le joint à l'adverbe *sus*. Susdit, susdite. Le susdit Pierre. La susdite Jeanne.

— On le joignait aussi aux locutions adverbiales *ci-dessus, ci-devant, ci-après*, etc. Ci-dessus dit. Ci-dessus dite. Comme il a été ci-dessus dit. Ci-devant dit. Les devant dit Paul. Ci-après dit. Comme il sera ci-après dit. Mais toutes ces locutions sont aujourd'hui bannies même de la pratique.

— *Ce qui est dit est dit.* loc. adv. Il ne faut point revenir sur ce qu'on a dit.

★ DIT. s. m. Vieux mot qui se prend encore quelquefois dans le sens d'Apophtegme, sentence.

— Eut une application beaucoup plus générale dans l'origine et signifia Bon mot qui était de nature à caractériser un homme célèbre. Les dits notables de tel chevalier. Les dits notables des hommes illustres de Plutarque. On ne conte que ses *dits* pleins d'esprit et de raison. Mme de Sévigné. Il ne nous reste d'Alexandre que certains *dits* spirituels, d'un tour admirable, qui nous laissent une impression égale de la grandeur de son âme et de la vivacité de son esprit. (St-Évrem.)

> Toujours réglé et non dévots,
> De [illegible] posés et de bon mots,
> Nous [illegible] la [illegible] (Gresset.)

— *Dits et redits.* Nombreux propos sur le même sujet. Je me souviens fort bien qu'ils ne se font valoir et ne subsistent que sur les *dits* et redits, et les avis qu'ils donnent toujours pour animer et trouver de l'emploi. (Mme de Sévigné.)

> Tant par [illegible] que par dits et redits
> La belle eut de la beauté le prix. (Charles.)

— A signifié Discours ou énumération.

> En ces mots Minerve plaida,
> A ses dits le ciel s'accorda,
> Et chacun dit : Vive d'Assas ! (Voltaire.)

— A également signifié Parole, et se trouve avec cette signification dans tous les anciens tableaux. || Par extens., a signifié Promesse. De là ce proverbe encore en usage : *Il a son dit et son dédit.* Il n'est pas d'une parole sûre, il ne faut pas se fier à ses promesses, parce qu'il ne les tient pas. Tout Normand a son *dit* et son dédit. (La Font.)

— A signifié encore Récit, fable, et s'employait dans le titre des compositions narratives. Le dit des trois commères.

— Anc. procéd. Pièce où sont exposés les faits.

> Je produis, je [illegible]
> De dits, de contredits, d'enquêtes, compulsoires. (Rac.)

DITA. s. f. Écorce de l'*Echites scholaris*, arbre des Philippines.

DITAÏNE. s. f. Chim. Substance amère extraite de la dita et pouvant remplacer la quinine. On dit aussi *ditamine*.

DITARTRATE. s. m. Chim. Sel obtenu par la combinaison de l'acide ditartrique avec une base.

DITARTRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action de la chaleur sur l'acide tartrique.

DITASSA. s. m. (étym. gr., δίς, deux fois; τάσσω, je mets en ordre). Bot. Genre de plantes de la famille des asclépiadacées, établi pour environ douze espèces du Brésil.

DITAXION. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; τάξις, rang). Bot. Fruit capsulaire contenant deux séries de loges.

DITAXIS. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; τάξις, rang). Bot. Genre d'euphorbiacées, établi pour deux espèces d'arbrisseaux des Antilles.

DITÉRÉBÈNE. s. m. Chim. Corps obtenu en même temps que le térébène, et qu'on appelle aussi *métatérébène* et *colophène*.

DITÉTRAÈDRE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; τέτρα, quatre; ἕδρα, base). Minér. Qui est en [illegible] un tétraèdre, à sommets [illegible]. Minéral ditétraèdre.

DITÉTRYLE. s. m. Chim. Carbure d'hydrogène obtenu en comprimant à 20 ou 30 atmosphères le gaz qui se forme dans la distillation des huiles grasses.

DITHÉISME. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; θεός, dieu). Phil. Tout système philosophique et religieux qui admet deux dieux créateurs, deux maîtres de l'univers, dont l'un est le principe du bien, l'autre celui du mal.

DITHÉISTE. adj. 2 g. Phil. Qui appartient au dithéisme, qui a trait au dithéisme. Système dithéiste. École dithéiste. || Qui professe le dithéisme. Philosophe dithéiste.

— Substantiv. Un dithéiste. Une dithéiste.

DITHIOBENZOATE. s. m. Chim. Sel obtenu par la combinaison de l'acide dithiobenzoïque avec une base.

DITHIOBENZOÏQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide benzoïque dont tout l'oxygène est remplacé par du soufre.

DITHIONIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide formé par l'union d'une molécule d'acide sulfureux et d'une molécule d'acide sulfurique anhydre.

DITHMARSES (Pays des). Géogr. Partie du Holstein, au S.-O., sur l'Elbe et la mer du Nord. La ville principale est Meldorf.

★ DITHYRAMBE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; θύρα, porte; parce que, suivant la mythologie, Bacchus fut mis au jour en deux fois). Sorte de poésie lyrique faite et chantée en l'honneur de Bacchus, sur le mode phrygien. Beau dithyrambe. Dithyrambe plein d'enthousiasme. Arion de Méthymne est cité comme le plus ancien compositeur de *dithyrambes*. Dacheque. Le caractère du *dithyrambe* fut primitivement religieux comme une action de grâces; vif, rapide, pétillant et désordonné, comme la joie et l'ivresse d'une fête bachique. Id. Le *dithyrambe* eut l'ode en état d'ivresse, le chant de vertige extatique des autres élèves de Bacchus. P. de St-Victor.

— Danse en l'honneur de Bacchus.

— Par extens. Pièce de vers que caractérisent le désordre et l'inégalité des mesures, et qui respire l'enthousiasme et le délire poétique. Le dithyrambe de Delille sur l'immortalité. Le dithyrambe de M.-J. Chénier sur l'Assemblée nationale.

— Fig. Grandes louanges. Entonner un dithyrambe en l'honneur de quelqu'un.

★ DITHYRAMBIQUE. adj. 2 g. Qui appartient au dithyrambe. Chant dithyrambique. Vers dithyrambiques.

— Qui fait des dithyrambes. Poète dithyrambique. Auteur dithyrambique.

— Fig. Des louanges dithyrambiques.

DITHYRAMBIQUEMENT. adv. (rad. *dithyrambique*). A la façon du dithyrambe.

DITHYRAMBISTE. adj. Celui fait des dithyrambes. Poète dithyrambiste. Peu usité.

DITHYRE. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; θύρα, porte). Conchyl. Syn. de CONCHIFÈRE. Peu usité.

DITIOLE. s. f. (pr. *di-ci-ole*). Bot. Genre d'hyménomycès helvellacés, établi pour de petits champignons croissant en groupes sur les bois morts.

DITION. s. f. (pr. *di-cion*; du lat. *ditio*, même signif.). Vieux mot pour Domination.

★ DITO. adv. (ital. *detto*, dit). Mot italien adopté dans le commerce pour indiquer qu'une marchandise est la même que celle qui vient d'être nommée. Ex. : Vingt sacs de café à tant; trente *dito* à tant.

DITOME. adj. 2 g. (ét. gr., δίς, deux fois; τόμος, coupé). Syn. de BIVALVE.

— DITOME. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères carabiques, renfermant plusieurs espèces de l'Amérique méridionale.

DITOMITE. adj 2 g. Entom. Qui ressemble au ditome. || DITOMITES. s. m. pl. Groupe de la tribu des scaritides, famille des carabiques.

DITOMOPTÈRE. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; τόμος, coupé; πτερόν, aile). Entom. Genre d'hémiptères cicadelliens, établi pour une espèce fossile.

★ DITON. s. m. (ét. gr., δίς, deux fois; τόνος, ton). Mus. Intervalle composé de deux tons.

— *Demi-diton.* La moitié d'un diton, c'est-à-dire d'une tierce majeure.

— Mus. anc. Espace de deux tons considérés d'ensemble.

DITTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., διττός, double; γραφή, écriture). Pierre, marbre, papier portant deux inscriptions faites en des temps différents.

DITRACHYCÈRE. s. m. (pr. *di-tra-ki-cè-re*; ét. gr., δίς, deux fois; τραχύς, rude; κέρας, corne). Helminth. Genre de vers entozoaires qu'on trouve dans les déjections alvines de quelques individus.

DITRÉMATES. s. m. pl. (ét. gr., δίς, deux fois; τρῆμα, ouverture). Échin. Division de la classe des échinodermes.

DITRÈME. adj. (étym. gr., δίς, deux fois, τρῆμα, ouverture). Zool. Qui est pourvu de deux orifices.

— DITRÈMES. s. m. pl. Annel. Famille d'annélides à fourreau, tube ou coquille à deux orifices placés aux deux extrémités.

Échin. Division de la classe des échinodermes.

DITRIDACTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., δὶς, deux fois; τρεῖς, trois; δάκτυλος, doigt). Ornith. Qui a deux fois trois doigts devant et point derrière. || DITRIDACTYLES. s. m. pl. Tribu d'oiseaux [illegible].

DITRIGLYPHE. s. m. Archit. Espace entre deux triglyphes.

DITRINOME. adj. 2 g. [illegible] ment qui agissent chacune sur deux points différents.

DITROCHÉE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; τροχαῖος, trochée). Litt. anc. Pied de vers grec composé de deux trochées. On le nomme aussi [illegible].

DITROPE. adj. (étym. gr., δὶς, deux fois; [illegible]). Bot. Se dit de l'ovule [illegible] placer l'ovule dans la position d'un ovule droit.

DITROPIDE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; τρόπις, carène). Entom. Genre de coléoptères tubifères, établi pour deux espèces de l'Australie.

DITROQUE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; τροχὸς, anneau). Moll. Genre de coquilles formées de deux cônes soudés par la base.

DITRUPE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; τρύπα, orifice). Annél. Genre d'annélides, des côtes d'Angleterre et de la Méditerranée.

DITTERS DE DITTERSDORF (Charles), Compositeur allemand, né à Vienne, 1739-1799. [illegible] des cantates, 30 symphonies, 27 opéras-comiques, etc.

DITTIER. s. m. Litt. Composition poétique du moyen âge analogue au dit.

DITTOLOGIE. s. f. (ét. gr., διττὸς, double; λόγος, discours). Gramm. Synonymie.

DITTONCLAVIS. s. m. (ét. fr., *di*, préf.; *ton*; lat. *claris*, clef). Sorte de clavecin à deux claviers.

DITYLE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; τύλος, cheville). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, dont l'espèce type habite la Sibérie.

DIU. Géogr. Ile du golfe d'Oman, au S. de la presqu'île de Guzerate (Hindoustan). Elle a 13 kil. de longueur sur 3 de largeur; 4,000 hab. Elle renferme un port excellent, qui est fréquenté par les Persans et par les Arabes. Appartient aux Portugais.

DIUM. Géogr. anc. Cap de l'île de Crète, sur la côte N.; aujourd'hui cap *Sainte Croix*.

— DIUM. Ville ancienne de la Palestine, à l'E. du Jourdain, sur le versant occidental des monts de Galaad, dans la Batanée.

— DIUM. Ancienne ville de la Piérie (Macédoine), sur le golfe Thermaïque; aujourd'hui *Katrina*.

DIUQUE. s. m. Ornith. Espèce de pinson du Chili.

DIURE. s. m. (ét. gr., δὶς, deux fois; οὐρά, queue). Entom. Genre d'orthoptères, établi [illegible] une espèce de Java.

DIURELLE. s. f. (diminut. de *diure*). Infus. Genre d'infusoires, voisin des trichodes, établi pour deux espèces des eaux pures des marais.

DIURÈSE. s. f. (étym. gr., διὰ, avec; οὖρον, urine). Pathol. Excrétion abondante d'urine.

— *Diurèse colliquative*. Excrétion habituelle d'urine plus abondante que les boissons ingérées.

* **DIURÉTIQUE**. adj. 2 g. (ét. gr., διὰ, préfixe augm.; οὐρέω, j'urine). Qui a la propriété de stimuler la sécrétion de l'urine. Remède diurétique. Le nitrate de potasse, les asperges, la digitale et l'oseille sont des diurétiques. Le bluet est *diurétique*, vulnéraire, cordial et rafraîchissant; il guérit les piqûres des bêtes venimeuses et l'inflammation des yeux. (B. de St Pierre.)

> [illegible]
> [illegible] (Brossard.)

— Qui urine fréquemment. Cet animal est diurétique. Inusité.

— DIURÉTIQUE. s. m. Médicament diurétique. Les boissons acidules gazeuses sont des diurétiques. C'est un bon *diurétique* (Acad.)

DIURIDE. s. f. (ét. gr., δὶς, deux fois; οὐρά, queue). Bot. Genre d'orchidées néottiées, établi pour une vingtaine d'espèces des terres australes.

DIURIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte à la diuride. || DIURIDÉES. s. f. pl. Subdivision d'orchidées ayant pour type le genre diuride.

DIURNAIRE. s. m. (étym. lat., *dies*, jour). Hist. anc. Journal sur lequel les officiers du palais des empereurs grecs écrivaient jour par jour les actions du prince, ses ordres et ordonnances.

— Officier chargé de la rédaction de ce journal.

DIURNAL, ALE. adj. (rad. *diurne*). De chaque jour. Les actes diurnaux. V. *Actes diurnes* au mot DIURNE.

* **DIURNAL**. s. m. (du lat. *dies*, jour). Livre d'église qui contient l'office divin de chaque jour. Il y a des ecclésiastiques qui ne sortent jamais sans un *diurnal* sous le bras. (Denne-Baron.)

— Récit de ce qui se fait jour par jour.

— Sorte de journal de l'ancienne Rome qui renfermait les actes officiels et les nouvelles de la ville.

* **DIURNE**. adj. 2 g. (ét. lat., *diurnus*, journalier; rad. *dies*, jour). Qui a rapport au jour.

— Astron. *Mouvement diurne de la terre*. Rotation de notre planète sur son axe, d'occident en orient, en 24 heures. On sait que le mouvement *diurne* de la terre est égal et uniforme. (Buff.) || *Mouvement diurne des planètes*. Nombre de degrés parcourus en 24 heures par une planète. || *Mouvement diurne des étoiles*. Mouvement que les étoiles semblent accomplir d'orient en occident, par l'effet de la rotation de notre globe, et qui s'effectue aussi en 24 heures. || *Cercle diurne*. Cercle immobile parallèle à l'équateur dans lequel une étoile paraît se mouvoir par sa révolution diurne. || *Arc diurne*. Nombre de degrés qu'un astre décrit dans le cercle diurne entre son lever et son coucher. || *Arc semi-diurne*. Arc qu'une étoile décrit depuis son lever jusqu'à son passage au méridien, ou depuis son passage au méridien jusqu'à son coucher.

— Astrol. *Planètes diurnes*. Se disait de celles qui étaient douées de plus de calorique, par opposition à celles qui en avaient moins, qu'on appelait nocturnes.

— Bot. Qui s'ouvre et se ferme pendant le jour. Fleur diurne. Le souci des champs est une fleur diurne.

— Entom. Se dit de certains groupes d'animaux ailés qui cessent de voltiger et de chercher leur proie dès que le jour finit. Les insectes diurnes.

— Hist. rom. *Actes diurnes*. Écrits qui se publiaient sous les empereurs, et dans lesquels les diurnaires relataient jour par jour tous les événements politiques, les actes du sénat et du peuple, et les décrets impériaux.

— Ornith. Se dit de deux familles nombreuses de vautours et de faucons qui volent pendant le jour, par opposition à une autre famille du même ordre renfermant des oiseaux de proie qui ne volent que la nuit.

— Pathol. *Fièvre diurne*. Fièvre dont les accès se font sentir pendant le jour.

— Phys. *Variations diurnes*. Mouvements que l'aiguille de déclinaison éprouve tous les jours à l'est ou à l'ouest du méridien magnétique, quand ils sont réguliers et périodiques.

— Zool. Qui ne vit pas plus de vingt-quatre heures. Animal diurne. L'éphémère diurne.

— DIURNES. s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes de l'ordre des lépidoptères, qui volent pendant le jour.

— Ornith. Famille d'oiseaux de proie qui volent au soleil.

DIURNÉE. s. f. (rad. *diurne*). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, en dépit de son nom, voisin des teignes, et établi pour trois espèces européennes.

DIUS. Temps hér. Guerrier qui conduisit les Halézoniens au secours de Priam. || Un des fils de Priam.

DIV. Pharm. Abréviation employée dans les ordonnances médicales pour *dividatur*, qu'il soit divisé.

DIVA. adj. f. Néol. Mot emprunté de l'italien, où il signifie *divine*, et dont on se sert quelquefois en parlant des excellentes cantatrices. La diva Grisi.

— Substantiv. Le joli refrain de la *diva*. (A. Daudet.)

— Par extens. Toute femme pour laquelle on éprouve une enthousiaste admiration.

> La *diva*, celle qui m'a su plaire,
> La noble dame à qui j'ai donné mon amour,
> Hélas! m'avait ôté son appui tutélaire. (Th. Gautier.)

DIVAGANT, ANTE. adj. (rad. *divaguer*). Qui erre çà et là, qui fait des détours. Les rivières sont rarement d'un parcours facile et d'un régime régulier; elles sont plus ou moins sinueuses, parsemées d'écueils, *divagantes*, torrentielles ou pauvres d'eau. (Perdonnet.)

— Fig. Qui se perd en divagations. Esprit divagant. Les peintures les plus bouffonnes ou les plus sérieuses n'ont jamais atteint à la poésie *divagante* de ces femmes. (H. de Balz.)

DIVAGATEUR, TRICE. adj. Néol. Qui aime à divaguer. Vous êtes bien divagateur. Elle est divagatrice à l'infini.

— Qui annonce de la divagation. Éloquence divagatrice.

— S'empl. substant. Un divagateur. C'est un grand divagateur.

* **DIVAGATION**. s. f. (pr. *di-va-ga-cion*; rad. *divaguer*). Proprement, Action d'errer çà et là. La divagation des chiens est interdite dans ce jardin.

— Se dit aussi d'une rivière qui sort de son lit. Les *divagations* de ce fleuve causent beaucoup de dommages aux riverains.

— Fig. Écart involontaire de l'esprit hors du sujet, de la question. L'esprit et l'imagination, sans la logique, se perdent dans les *divagations*. (Boiste.) Les esprits mous et indécis, qui n'ont pas la force de marcher droit et ferme dans leur voie, sont sujets aux *divagations*. (Barré.)

— Ce que l'on dit ou écrit en s'écartant de son sujet, de la question. On pare mal les coups du raisonnement par les *divagations*. (Boiste.) Les odes de Pindare ne sont que de sublimes *divagations*. (Barré.) Quelques orateurs, et surtout des orateurs politiques, ont employé avec succès la *divagation* comme moyen oratoire. (Id.) Un journaliste en renom, remarquable par la poésie et la grâce coquette de son style, doit une grande partie de sa célébrité à l'originalité de ses *divagations*. (Id.)

— Rêverie incohérente de l'esprit.

DIVAGUANT. part. pass. du v. Divaguer. Une imagination divaguant sans cesse.

* **DIVAGUER**. v. n. 1re conj. (ét. lat., *dis*, çà et là; *vagari*, errer; rad. *vagus*, errant). Errer çà et là. Ceux qui laissent *divaguer* des fous ou des furieux étant sous leur garde, ou des animaux malfaisants ou féroces, sont passibles d'une amende de 6 à 10 francs, avec emprisonnement en cas de récidive. (Chabrol-Chaméane.)

> Qu'il est dur, au contraire, et scandaleux d'en voir
> [illegible],
> *Divaguer* en désordre et s'en presser d'attaques! (Corn.)

— Par extens. Je n'étais qu'une âme errante qui *divaguait* çà et là dans la campagne pour user les jours. (Lamartine.)

— Fig. S'éloigner de la question que l'on discute ou du sujet que l'on traite. Divaguer souvent. Ne faire que divaguer. Ce qui fait *divaguer* les historiens, c'est qu'ils ne saisissent jamais d'une vue assez haute l'ensemble des événements. (Proudhon.)

— SE DIVAGUER. v. pron. Se plonger dans une vague rêverie.

> Voyez comment
> On se *divague* [illegible],
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (Marmontel.)

DIVAGUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui divague.

DIVALE. s. m. Entom. Genre de coléoptères malacodermes, établi pour deux espèces du midi de la France et de l'Italie.

DIVALENT. s. m. (pr. *di-va-lan*). Chim. Quantité de deux équivalents.

* **DIVAN**. s. m. (du mot turc *diouân*, conseil d'État). Hist. ott. Nom qu'on donne à toutes les salles où les souverains musulmans et leurs premiers ministres tiennent conseil d'État ou donnent audience.

— Tribunal où les juges rendent la justice, chez les Turcs.

— Tout ce qui compose le personnel d'un conseil ou d'un tribunal.

— Conseil du Grand Seigneur. C'est le *divan* qui constitue le véritable gouvernement en Turquie, et qui supplée tant bien que mal à l'indolence, à l'incapacité du souverain. (De Tocqueville.)

— Par extens. La Porte Ottomane, le gouvernement turc. Les ordres du divan. Le divan a décidé que.

— Nous le disons quelquefois, et presque toujours dérisoirement, de quelques assemblées.

> Le vieux *divan*, désarmant sa vengeance,
> De l'exil borna la pénitence. (Gresset.)

— Nom que l'on donne, dans les grandes maisons turques, à une vaste salle ou antichambre autour de laquelle sont les portes des autres pièces de l'appartement, et où l'on reçoit les visites de cérémonie.

— Ce mot a passé dans notre langue pour signifier une Sorte de canapé sans dossier. || *Divan-lit*. Sorte de divan pouvant au besoin servir de lit. Le fond de l'atelier était entièrement rempli par un grand *divan lit* qui ne laissait de place, dans un coin, qu'à une psyché en acajou. (De Gonc.)

— *Café-divan*, ou absol. *divan*. Nom qu'on a donné à des cafés garnis de divans. Il y a eu à Paris plusieurs cafés-divans.

— *Divan-bey*. Chef de la magistrature persane, le président de la première cour de justice. || *Ressoul-divan*. Le même magistrat chez les Turcs.

— Premier secrétaire d'un prince indien.

— Litt. Recueil arabe de pièces en vers ou en prose, particulièrement celles qu'on a rassemblées depuis la mort de l'auteur. Chaque poésie du divan s'appelle ghazel. Les ghazels qui composent un *divan* doivent être distribués suivant l'ordre alphabétique de leurs rimes. (Compl. de l'Acad.) Le *divan* est parfait, lorsque le poète a régulièrement suivi dans les rimes de ses ghazels toutes les lettres de l'alphabet. (Demoust.)

DIVANI. s. m. Philol. Sorte d'écriture commune aux Turcs et aux Persans, et particulièrement usitée pour les lettres missives, les firmans et l'expédition des affaires des bureaux publics.

DIVARICATION. s. f. (pr. *di-va-ri-ka-cion*; radic. *divariquer*). Médec. Action d'étendre, d'écarter, d'ouvrir, d'élargir. La divarication d'une plaie. || Résultat de cette action.

DIVARIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Divariquer. S'empl. adjectiv. Bot. Dont les rameaux s'écartent en tous sens les uns des autres, et forment des angles très ouverts. Plante divariquée. La chicorée sauvage est divariquée.

— Chir. Plaie divariquée.

DIVARIQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *divaricare*, même signif.). Médec. Écarter, étendre, élargir. Divariquer une plaie.

* **DIVE**. adj. f. (du lat. *divus*, divin). Vieux mot qui a signifié Divine, déesse. J'ai pitié des princes qui sont si lâches et si peu courageux, qu'ils ne dédaignent pas de se soumettre à la *dive* fortune, et, pour un peu de crédit, adorer le veau d'or. (Gui-Patin.) Qui est celui de vous qui veut avoir le mot de la *dive* bouteille? (Rabelais.)

— DIVE. s. m. Myth. pers. Mauvais génie dans la religion de Zoroastre.

DIVE. Géogr. Rivière de France, naît dans le départ. de la Vienne, qu'elle sépare des Deux-Sèvres, passe à Moncontour et à Brézé, et se jette dans le Thoué (Maine-et-Loire), après un cours de 70 kil.

DIVELLENT, ENTE. adj. (pr. *di-vel-lan*; du lat. *divellere*, arracher). Didact. Qui arrache, qui sépare.

— Chim. *Affinité divellente*. Affinité qui, pour réunir deux éléments, les sépare d'autres éléments avec lesquels chacun des deux premiers était combiné de son côté. Les corps s'unissent sans affinités quiescentes et se séparent sans affinités *divellentes*. (Pelletan.)

— Minér. *Chaux carbonatée divellente*. Variété relative au rhomboïde, dans laquelle des faces naissent sur les angles inférieurs et se rejettent en arrière, comme pour fuir d'autres faces qui naissent sur les bords dont la réunion forme ces mêmes angles.

* **DIVERGENCE**. s. f. (rad. *diverger*). Disposition de deux ou plusieurs lignes qui, dans leur direction, partant d'un point commun et vont toujours en s'écartant de plus en plus les unes des autres, à mesure qu'elles s'en éloignent.

— Fig. Divergence d'opinions. Divergence d'idées. Outre les dissentiments que devait produire la diversité des intérêts, il y avait encore à redouter la *divergence* naturelle des opinions. (Thiers.)

— Alg. Marche irrégulière. || Non-convergence. || Tendance alternative vers diverses valeurs. || Acception de valeurs infinies.

— Bot. *Loi de la divergence des caractères*. Loi de Darwin d'après laquelle les formes organiques arrivent à présenter des groupes bien tranchés par la disparition rapide des formes intermédiaires.

— Minér. Disposition d'aiguilles, de cristaux ou de tissus filamenteux ou capilliformes, en manière de rayons qui s'écartent d'un même centre.

— Optiq. Marche des rayons lumineux projetés par un corps éclairant, et qui tendent continuellement à s'écarter les uns des autres. Divergence lumineuse.

— Phys. *Divergence électrique*. Rayonnement de l'électricité assez analogue, dans ses phénomènes à la divergence lumineuse.

* **DIVERGENT, ENTE**. adj. (ét. lat., *dis*, çà et là; *vergere*, se tourner). Se dit de toutes les choses qui, partant d'un point, s'écartent ensuite de plus en plus en avançant. Lignes divergentes. Rayons divergents. Deux lignes qui forment un angle sont *divergentes* du côté de l'ouverture de cet angle. (Montfer.) Les rayons lumineux qui partent d'un objet très voisin sont très *divergents*. (Richer.)

> Aux bas de Galilée un soleil [illegible]
> Tourne autour de son axe au centre du parterre;
> Les rayons *divergents* [illegible]
> De son disque rouge qui s'éteint sans retour. (Piis.)

— Fig. Différent, opposé. Avant de compléter notre opinion, nous allons exposer succinctement les opinions *divergentes* qui ont été émises sur cette matière. (J. Garnier.)

— Alg. *Série divergente*. Celle dont les termes croissent continuellement, de sorte que la somme quelconque de termes, loin d'approcher d'autant plus de la valeur totale de la série que ce nombre est plus grand, s'en éloigne au contraire davantage.

— Arachn. Se dit des aranéides dont les yeux sont sur deux lignes opposées et dirigées en sens contraire.

— Bot. *Camares divergents*. Ceux qui s'écartent les uns des autres. || *Cotylédons divergents*. Ceux qui s'éloignent l'un de l'autre par leur sommet. || *Folioles divergentes*. Les folioles qui, dans une fleur trifoliolée, redressées et rapprochées par leur base, pendant leur sommeil, s'écartent l'une de l'autre par leur sommet. || *Lobes divergents d'une anthère*. Ceux qui sont rapprochés ou confluents par l'une de leurs extrémités et écartés par l'autre. || *Nervures divergentes*. Celles qui se dirigent vers divers points de la périphérie de la feuille. || *Rameaux divergents*. Ceux qui sont très ouverts et verticillés. || *Stipules divergentes*. Celles qui s'écartent l'une de l'autre et se placent dans une direction horizontale relativement à la base de la feuille.

— Gramm. *Altérations divergentes*. Changements qui ont fait sortir des mots très différents du même primitif.

— Minér. Se dit d'une variété produite en vertu de deux décroissements, l'un simple, l'autre intermédiaire, en sorte que la loi des décroissements semble diverger à l'égard d'elle-même, en passant du premier au second. Fer oligiste divergent.

— Phys. *Rayons divergents*. Rayons qui s'écartent de plus en plus de leur foyer.

— DIVERGENTES. s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides dont les yeux sont sur deux lignes courbées en sens contraire.

DIVERGENTIFLORE. adj. 2 g. (ét. fr., *divergent*, lat. *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs divergentes. Plante divergentiflore.

*** DIVERGER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *dis*, çà et là; *vergere*, se tourner). On met *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous divergeons. Je divergeais. Divergeant*, etc. Partir d'un point et avancer en s'écartant de plus en plus, de manière à ne pouvoir plus se rencontrer. Se dit dans les sciences en parlant des lignes, des rayons lumineux et des rayons électriques, des rameaux d'une plante, etc. Lignes qui divergent. Rayons qui divergent. Les rameaux de cette plante divergent en tout sens. La fameuse pagode de Jagrenat s'élevait au centre de neuf avenues d'arbres toujours verts, qui *divergent* vers autant de royaumes. (B. de St-P.) En optique, on a nommé divergence la marche des rayons lumineux projetés par un corps éclairant et qui tendent continuellement à s'écarter les uns des autres, ou à *diverger*. (E. Richer.)

— Fig. Se dit en parlant des avis, des opinions contraires, des esprits divers. Le miroir de la vérité réunit ses rayons sur un objet, le prisme de l'erreur les fait *diverger* en tout sens. (Boiste.) Ainsi toute leur collection, loin de faire converger chaque proposition vers un centre commun, suivant les termes de l'instruction, les ferait *diverger* l'une de l'autre, sans qu'il fût possible de les rapprocher. (B. de St-P.) Il faisait *diverger* sur une multitude d'objets à la fois les faisceaux étincelants de son éloquence. (Ste-Beuve.)

— A été employé dans le sens actif pour signifier Faire diverger, lancer en sens divers.

> A l'aide du palais ma langue à propos...
> Le son qui, sur ma lèvre impatient d'éclore,
> *Diverge* ses rayons, forme ma voix sonore. (Lebrun.)

DIVERGINERVÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *divergent*, et *nerf*). Bot. Dont les nervures dirigées en ligne droite se portent en divergeant de la base au sommet.

DIVERGIVEINÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *divergent*, et *veine*). Bot. Dont les veines se portent en divergeant de la base au sommet. Feuilles divergiveinées.

*** DIVERS, ERSE.** adj. (du lat. *diversus*, même signif.). Qui est de nature, de qualités ou propriétés différentes, variées. Diverses fleurs. Diverses sortes d'étoffes. Mille personnages divers. Les divers intérêts des peuples. Les diverses sociétés. Les divers empires. Des couleurs changeantes, et qui sont *diverses* selon les *divers* jours dont on les regarde. (La Bruy.) Vit-on jamais en deux hommes les mêmes vertus avec des caractères si *divers!* (Bossuet.)

> Tout en tout est *divers*; ôtez-vous de l'esprit
> Qu'aucun être ait été composé sur le votre.
> (La Fontaine.)

> Le ciel est son pays, de mille astres divers
> Le cours toujours réglé l'annonce à l'univers. (Volt.)

— *Voir d'un œil divers.* Voir les choses à un autre point de vue qu'on ne les avait regardées jusque-là.

> L'homme qui nous attache en une autre famille
> Nous détache de celle où l'on a ... fille.
> On voit d'un œil *divers* des nœuds si différents,
> Et pour suivre un mari l'on quitte ses parents. (Corn.)

— Se dit aussi des choses morales. Avis divers. Opinions diverses. Sentiments divers. Propositions diverses. Jugements divers. Les *divers* sentiments n'ont pourtant qu'une voix. (Corn.) La Fable offre à l'esprit mille agréments *divers*. (Boil.)

— Poét. Mobile, inconstant, changeant. Où vous êtes trois ans la Fortune *diverse*. (Corneille.) O combien l'homme est inconstant, *divers!* (La Fontaine.)

Au pluriel, Plusieurs. En divers temps. En diverses fois. En divers lieux. Il a parlé à diverses personnes. Ils se cantonnent en *divers* quartiers. (La Bruy.) Il parle en un même jour dans *divers* tribunaux. (Id.) Les sommes incroyables qu'il a distribuées en *divers* temps. (Fléchier.)

*** DIVERSEMENT.** adv. En diverses manières, différemment. Les historiens en parlent diversement. On peut expliquer cela diversement. Cette nouvelle a été reçue diversement dans le monde. On a beau combiner *diversement* les idées politiques, les vérités morales restent immuables. (Chateaub.)

> Et courant vainement,
> La même erreur les fait errer *diversement*. (Boil.)

DIVERSICOLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *diversus*, varié; *color*, couleur). Bot. Dont la couleur varie suivant les individus. Champignons diversicolores.

DIVERSIF, IVE. adj. Qui marque la diversion. Particule diversive.

— Qui opère la diversion. Mouvement diversif.

DIVERSIFIABLE. adj. 2 g. Qui peut se diversifier, se varier. Matière diversifiable.

DIVERSIFICATION. s. f. (pr. *di-ver-si-fi-ka-cion*). Action de diversifier.

DIVERSIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Diversifier. S'emploie adjectiv. Plaisirs diversifiés. Conversation diversifiée. Les espèces de ce parterre sont agréablement diversifiées. Cette abondance *diversifiée* d'animaux et de toutes choses que la nature produit si libéralement. (Malherbe.) Une matière aussi vaste et aussi *diversifiée* que le sont les mœurs des hommes. (La Bruy.) Mais cet équilibre peut être coupé de mille et mille manières, et les effets qui en résultent sont *diversifiés* suivant la nature des êtres ou causes qui les éprouvent. (Lacépède.)

*** DIVERSIFIER.** v. a. 1re conj. (étym. lat., *dis*, çà et là; *vertere*, tourner; *facere*, faire). *Je diversifie, nous diversifions. Je diversifiais, nous diversifiions, vous diversifiiez. Que je diversifie, que nous diversifiions, que vous diversifiiez*, etc. Varier, différencier, en parlant de la nature, des formes, des propriétés ou qualités des objets que l'on compare. Diversifier des attitudes. Diversifier agréablement des figures. Diversifier les lectures, la conversation. Diversifier un poème. Dieu *diversifie* ainsi ce précepte de charité pour satisfaire notre faiblesse. (La Bruy.) Les différentes situations que la naissance et les dignités nous donnent dans le monde *diversifient* nos devoirs à l'égard de nos frères. (Massillon.) La diversité des lieux ne fait que *diversifier* nos malheurs. (Id.) Les plaisirs, presque tous épuisés par eux, ne leur offrent plus qu'une triste uniformité. Ils ont beau les *diversifier*, ils *diversifient* leur ennui. (Id.)

— Absol. La monotonie m'ennuie; j'aime à diversifier.

— SE DIVERSIFIER. v. pron. Être diversifié. Les fleurs se diversifient à l'infini sous les mains de la nature. Plus le peuple est nombreux, plus la nature des esprits et des intérêts se *diversifie*. (De Tocqueville.)

DIVERSIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *diversus*, varié; *flos*, fleur). Bot. Qui est composé de fleurs à corolles variables. Calathide diversiflore. Couronne diversiflore. Disque diversiflore. || Qui a les fleurs du centre régulières et celles de la circonférence irrégulières. Ombelle diversiflore.

DIVERSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *diversus*, divers; *folium*, feuille). Qui n'a pas les feuilles toutes semblables. Plante diversifoliée. Labiée diversifoliée.

DIVERSIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *diversus*, varié; *forma*, forme). Hist. nat. Dont la forme est inconstante et sujette à varier. On dit aussi *hétéromorphe*.

DIVERSIFRONDÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *diversus*, divers; *frons*, fronde). Bot. Qui a les frondes pinnatifides. L'hyménostachyde diversifrondée.

*** DIVERSION.** s. f. (ét. lat., *dis*, préf. séparat.; *vertere*, tourner). Action de détourner, action par laquelle on détourne.

— Spécialement, Action de diriger une attaque sur un point où l'ennemi n'est pas préparé à la recevoir, ou du moins ne l'est que très imparfaitement, afin de l'engager ainsi à détourner ses forces d'un autre point.

— Par extens. La *diversion* que la goutte fait aux entrailles de M. de Grignan. (Mme de Sév.)

— Fig. Cours différent imprimé aux choses. Faire diversion à sa douleur, à ses chagrins. On vient plus aisément à bout des passions extrêmes par la *diversion* que par l'opiniâtreté à les combattre directement. (Acad.) Les soins de la vie sont des *diversions* désagréables pour celui qui la passe dans les livres. (Boiste.) Ce jeune homme a été guéri de son amour par la *diversion* que fait dans son cœur l'amour de la gloire. (Id.) Je comprends que n'ayant nulle *diversion*, et n'étant entourée que de cette affaire, vous n'avez aucun repos. (Mme de Sévigné.) On éloigne même ces pensées, comme dangereuses à la valeur, ou redouble les plaisirs et les excès pour faire *diversion*. (Mass.) La jalousie étant le plus grand de tous les maux, on trouvera qu'exposer sa vie est une *diversion* agréable. (Stendhal.) Il y eut un moment de silence et de gêne, auquel l'arrivée d'un troisième personnage vint faire une heureuse *diversion*. (A. Daudet.)

— Polit. Action de porter la discussion sur un point éloigné.

DIVERSISPORÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *diversus*, divers; gr. σπορά, semence). Bot. Qui contient des sporidies de formes diverses. || DIVERSISPORÉES. s. f. pl. Ordre des gastéromyces, comprenant des champignons dont les conceptacles contiennent des sporidies hétéromorphes.

*** DIVERSITÉ.** s. f. (de *divers*). Différence, variété des formes, des qualités ou propriétés des objets que l'on compare. C'est l'opposé d'Uniformité. Diversité de types. Étrange diversité. Étonnante diversité. Agréable diversité. Le soleil brillait; tous les arbres étaient parés de perles et de cristaux; cette *diversité* ne déplaît point. (Mme de Sévigné.) Quelquefois les insectes n'ont d'autre défense que la *diversité* de leurs mouvements. (A. Martin.) C'est un grand agrément que la *diversité*. (Lamotte.)

> Il ne faut d'un seul côté pain
> *Diversité*, c'est ma devise. (La Fontaine.)
> Ce n'est pas ... le ...
> Que la *diversité* ne plait, etc ... (Id.)

— Se dit aussi des choses morales. Diversité de religion. Diversité d'occupation. Diversité d'humeurs. Diversité d'opinions. Diversité de sentiments. La diversité des avis et des connaissances. La *diversité* des religions et celle des langues entrent dans les vues de la Providence. (Boiste.) Quelque *diversité* qui se trouve dans les complexions ou dans les mœurs, le commerce du monde et la politique donnent les mêmes apparences. (La Bruy.)

— *Des diversités.* Des choses diverses, contraires, opposées.

> ... (Corneille.)

DIVERTI, IE. part. pass. du v. Divertir. S'empl. adjectiv. Détourné. Deniers divertis. Somme diverti... Hé quoi! toujours ma flamme *divertie!* (Mol.) Une flamme toujours *divertie* exprime, avec plus de retenue que le précédent, l'idée de tous les importunités continuelles qui empêchent le mouvement lancé de rejoindre sa belle ou de l'attendre en liberté. (Auger.)

— Amusé. Il a été fort diverti par ce bal.

DIVERTICULE. s. m. (ét. *di*, préf. indiquant éloignement; lat. *vertere*, tourner). Anat. Appendice creux ou en forme de cul-de-sac ou production latérale de l'intestin, constitué tantôt par l'écartement des fibres musculaires et formant hernie de la muqueuse sous le péritoine (*diverticule faux*), tantôt par un doigt de gant formé par toutes les tuniques et résultant de la persistance du conduit de la vésicule ombilicale (*diverticule vrai*).

*** DIVERTIR.** v. a. 2e conj. (étym. lat., *dis*, préf. partit.; *vertere*, tourner). Détourner. Divertir quelqu'un d'un dessein. Comme ils n'ont personne qui *divertisse* leur dangereuse inclination, ils se proposent des choses pernicieuses. (Malherbe.) Si notre condition était heureuse, il ne faudrait pas nous *divertir* d'y penser. (Pascal.) Après le sot bruit de coups qu'il a su *divertir* Mol. Pour *divertir* leur père de sa promesse. (Desperriers.)

> Rien ne sert de jouer ... mon esprit épuisé,
> Pour *divertir* l'effet de son coup ... (Corneille.)

> Votre feinte bonheur fait ... un amusement,
> Pour *divertir* l'effet de mon ressentiment. (Molière.)

— *Divertir des deniers.* Les employer à un usage différent de leur destination.

— Dérober, voler. Ce commis a diverti les deniers de sa recette.

— Distraire, récréer, réjouir, désennuyer. Divertir quelqu'un. Divertir les enfants. Les femmes veulent bien qu'on les aime tendrement, mais elles veulent qu'on les *divertisse*; et qui fait l'un sans l'autre ne fait rien. (Fontén.) Les femmes préfèrent même qu'on les *divertisse* sans les aimer, plutôt que de les aimer sans les *divertir*. (Id.) Fabrice, qui sait donner de l'enjouement à la conversation *divertit* tout la compagnie. (Le Sage.)

Divertir ses esprits. Leur donner une occupation différente.

> Vous pouvez ... *divertir* vos esprits
> ... (Corneille.)

— Absol. Les sottises ne *divertissent* point. (Molière.)

— SE DIVERTIR. v. pr. Se récréer, se réjouir, s'amuser, prendre du plaisir. Je me suis extrêmement *divertie* sur ces caprices de l'amour. (Mme de Sévigné.)

— *Se divertir à.* Ces jeunes gens se divertissent à jouer à la paume. Divertissez-vous à quelque chose. A quoi vous divertissez-vous? Vous voudriez vous divertir à mes dépens.

— *Se divertir de.* S'amuser aux dépens de. Ces messieurs se divertissent de mes travers. Un ridicule si bas, si grossier, qu'il n'est ni permis au poète d'y faire attention, ni au spectateur de s'en *divertir*. (La Bruyère.) Les Normands voulaient se *divertir* de nous. (Racine.) Apprendre des sages à se *divertir* des fous, voilà ce qui convient à des gens sensés. (Frédéric le Grand.)

— Se détourner.

> ... de ...
> ... (Malherbe.)

DIVERTISSABLE. adj. Qu'on peut divertir.

DIVERTISSANCE. s. f. Action de divertir ou de se divertir. Il invitait le maître de la maison et toute sa compagnie... à la bénédiction, au festin, à la *divertissance*, à la danserie et à tout ce qui en suit. (G. Sand.)

DIVERTISSANT. part. prés. du v. Divertir. Spectacles divertissant l'humanité.

*** DIVERTISSANT, ANTE.** adj. Qui est de nature à réjouir, à plaire, à divertir. Se dit des personnes et des choses. Personne divertissante. Conte divertissant. Spectacles, bals divertissants. Fêtes divertissantes. Humeur divertissante. Esprit divertissant. Cet embrasement, accompagné de mille cris plaintifs qui semblaient sortir du milieu des flammes, donna la pièce et ferma le théâtre d'une manière très *divertissante*. (Le Sage.)

*** DIVERTISSEMENT.** s. m. (rad. *divertir*). Mot générique qui embrasse toutes les inventions destinées à distraire et à récréer l'esprit, à dilater le cœur par le sentiment de la joie. Grand divertissement. Divertissement honnête. Divertissement public. Tous les grands *divertissements* sont dangereux pour la vie chrétienne; mais entre tous ceux que le monde a inventés, il n'en est pas qui soit plus à craindre que la comédie. (Pasc.) Pour les riches, qui, dans nos grandes cités, ont à leur disposition, au gré de leurs caprices, tous les *divertissements*, jardins publics, concerts, bals, festins, spectacles, la vie est un long jour de fête quand ils n'ont pas la goutte. (Ed. Barré.) Les fêtes sont des jours consacrés par la religion, par l'État, par la tradition, à la célébration des jeux et aux *divertissements*. (Id.)

> ...
> ... (Boileau.)

— Amusement, plaisir, joie, distraction que l'on goûte dans les divertissements. Quand son mari sera venu, je la remettrai entre ses mains et ne me mettrai plus en peine de son *divertissement*. (Mme de Sévigné.)

— Dans un opéra est une pièce de théâtre, toutes les danses et tout ce qui occupe l'attention pendant les entr'actes des œuvres lyriques ou dramatiques.

— S'est dit autrefois de toute chose qui détourne d'une occupation, et sans impliquer l'idée d'amusement. Sans *divertissement* aux occupations publiques, employer son temps à sa discrétion. (Malherbe.)

— Détournement. Divertissement de fonds. Rare dans ce sens.

— Jurispr. Soustraction commise par un cohéritier, ou l'un des époux, d'objets appartenant à une succession ou à une communauté.

— Mus. Morceau d'un genre facile et léger composé pour un ou plusieurs instruments. Divertissement pour piano ou pour violon.

DIVERTISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui divertit.

— Celui, celle qui détourne, qui éloigne. Mais si elle est une fois en retraite, fuyez-vous en aux autels des dieux, ... *divertisseurs* des maux, comme dit Platon. (Amyot.)

— Hist. *Les divertisseurs.* Jeunes seigneurs russes qu'on avait placés près du czar Pierre, pendant la régence de la princesse Sophie.

DIVES. Géogr. Rivière de France, naît dans le départ. de l'Orne, passe à Mézidon et Cabourg (Calvados), et se jette dans la Manche près de Dives. Cours 90 kil.

— DIVES. Bourg du canton de Dozulé, arr. et à 21 kil. O. de Pont-l'Évêque (Calvados), à l'embouchure de la Dives. Guillaume le Conquérant s'y embarqua, en 1066, pour s'emparer de l'Angleterre.

DIVEST. s. m. Anc. Jurispr. Action de dépouiller quelqu'un d'une possession.

*** DIVIDENDE.** s. m. (pr. *di-vi-dande*; ét. lat., *dividendus*, qui doit être divisé). Arithm. Nombre, quantité à diviser. Les chiffres du dividende. Le premier chiffre du dividende. Dividende total. Dividende partiel. A la gauche du dividende. A la droite du dividende.

— Comm. Part dans les bénéfices réalisés que l'on doit distribuer aux actionnaires d'une société.

— Financ. Payement de l'intérêt des emprunts publics.

— Prat. Part qui revient à chaque créancier dans une faillite.

— Adjectiv. *La fraction dividende.* Celle qui est à diviser.

DIVIDIVI. s. m. Comm. Nom sous lequel on désigne la gousse d'une espèce de césalpinie employée pour la teinture et le tannage des cuirs.

DIVIDUEL, ELLE. adj. Philos. Qui est composé de parties qu'on peut concevoir séparément.

*** DIVIN, INE.** adj. (ét. lat., *divinus*, divin). De Dieu, qui appartient à Dieu. Puissance divine. Divine Providence. Bonté divine. Magnificence divine. La majesté divine. La main divine. La miséricorde divine. Les divines miséricordes. La nature divine. La volonté divine. Les attributs divins. La parole divine. L'esprit divin. La protection divine. La vengeance divine. Les jugements divins. La justice divine. La sagesse divine. La divine Eucharistie. Le sanctuaire divin. Le sang divin de l'Agneau sans tache. Est-ce l'esprit *divin* qui s'empare de moi? (Rac.) Le culte domestique purifie et protège l'asile obscur où l'homme coule ses jours mortels; il en fait une sorte d'univers, rempli qu'il est de la puissance *divine*. (De Gérando.)

> ... de la nature,
> ... tableau,
> ...
> ... (Delille.)

— Qui provient de Dieu. La grâce divine. Avertissement divin. Songe divin. Lumière divine. Feu divin. Les oracles divins. Divin banquet. Enthousiasme divin. Bienfaits divins. Divines leçons. Un feu *divin* étincelle dans les yeux de ce guerrier. (Fén.)

> ...
> ... (Delille.)
> El... du Parnasse, ...
> J'ai chanté tablement ... (Berch.)

— Qui est l'ouvrage de Dieu. Les divines Écritures. Les livres divins. Les cantiques divins. Les divins Psaumes. La loi divine. Les monuments divins.

— Qui est envoyé de Dieu. Les divins prophètes. Les prophètes divins. Le divin pasteur.

— Mis au rang des dieux. Le divin Jules.

— Épithète donnée souvent à l'imitation des Anciens, à des hommes qui ont excellé dans quelque art, dans quelque science, au point de paraître s'élever au-dessus de la nature humaine. Le divin Platon. Le divin vieillard Hippocrate. Le divin Homère.

— A été aussi employé par les théologiens en

parlent les Pères de l'Église. Le divin Augustin. Le divin Homère.

— Qui appartient à Dieu, qui a Dieu pour objet. Culte divin. Honneurs divins. Service divin. [illegible] les choses divines. Les exercices [illegible] mystère. Ces mains destinées [illegible] si divins. Nos corps et nos [illegible] divins [illegible] Dorantien, [illegible] de [illegible] voulut recevoir les honneurs divins. [illegible] Renan.)

— Qui paraît être au-dessus des forces de la nature et de la portée commune de l'esprit humain. Invention divine. Charme divin.

— Qui, [illegible] par sa perfection, son excellence, [illegible] de la perfection, de l'excellence de la divinité. Ouvrage divin. Beauté divine. Les divines qualités. Qu'il est doux d'a[illegible] (Racine.)

[illegible]
(Laveau.)

— Par exagér. Bon, excellent, délicieux. Ad[illegible] vers du vin *divin* avec M. Colbert [illegible] en rendre compte. (Mme de Sév.)

[illegible] (Gresset.)

Mme de Sévigné a dit : *Il faisait divin*, pour il faisait un temps divin, un temps délicieux. J'ai [illegible] à Livry avec Corbinelli ; il faisait *divin*.

— *Service divin*. V. SERVICE.

— Polit. *Droit divin*. V. DROIT.

— Théol. *Les personnes divines*. Les trois personnes de la Trinité. *Le Verbe divin*. Le Fils de Dieu. ‖ *L'Être divin*. Dieu.

— Substantiv. *Le divin*. Ce qui est divin.

— S'est dit substantivement pour Docteur en théologie. Les divins.

*** DIVINATEUR, TRICE**. adj. (ét. lat., *divinator* ; rad. *divus*, divin). Qui devine, qui prévoit, qui pressent. Sens divinateur. Instinct divinateur. Jugeant que c'était le soleil qui imprimait cette température et cette disposition en la terre, de laquelle sourdait cette exhalaison *divinatrice*. (Amyot.) Platon dit que c'est l'office de la prudence de tirer des songes des instructions *divinatrices* pour l'avenir. (Mont.)

— Qui concerne les devins ou la divination. Laissez [illegible] l'astrologie *divinatrice* et l'art de l'indus, comme abus et vanitez. (Amyot.) Il était aussi [illegible] de la science *divinatrice*, et donnait autorité à toute façon de prognostics. (Montaigne.)

— A été pris aussi substantiv. pour désigner Celui qui exerce l'art de la divination. C'étaient *divinateurs*, enchanteurs et abuseurs du simple peuple. (Rabel.) Quand il venait à penser à ces *divinateurs* [illegible] et à d'autres de pareille farine. (J. Tahureau.)

*** DIVINATION**. s. f. (pr. *di-vi-na-cion* ; et. lat. *divinatio* ; rad. *divus*, divin). Art prétendu de prédire l'avenir. L'envie d'apprendre l'avenir fit que les Romains mirent tout en usage pour en avoir quelque connaissance, et la *divination* fut fort en vogue chez eux jusqu'au temps des empereurs chrétiens. (Fén.) Julien, qui n'apostasia que pour se livrer avec moins de scrupule à la *divination*, ne fut pas plus tôt parvenu à l'empire, qu'il fit rouvrir la fontaine, que les devins et [illegible] consultèrent comme par le passé. (Sallent.) Une des branches les plus importantes de la *divination* babylonienne était l'interprétation des naissances monstrueuses. (E. Renan.)

— Moyens pour l'exercer. L'esprit humain ne pouvant jamais connaître l'avenir, la vertu doit être sa *divination*. (Mme de Staël.)

— Par extens. La sagacité, la *divination* du bon sens est celle de l'érudition. (Villemain.)

— *Divination artificielle*. Chez les Grecs, Pronostic ou induction fondée sur des signes extérieurs, liés avec des événements à venir. ‖ *Divination naturelle*. Celle qui présageait les choses par un mouvement purement intérieur, et une impulsion de l'esprit indépendamment d'aucun signe extérieur.

— Chez les Romains, le ministère public n'existant pas, le soin de soutenir une accusation était laissé à un citoyen. Si plusieurs se présentaient pour remplir ce rôle, celui qui devait présider dans le jugement désignait l'un d'eux après une sorte de plaidoyer préliminaire ; ce choix s'appelait *divination*.

*** DIVINATOIRE**. adj. 2 g. Qui a rapport à la divination. Art divinatoire.

— Qui sert à deviner. Moyens divinatoires. Baguette divinatoire.

— *Interprétation divinatoire*. Celle qui ne s'appuie que sur des conjectures.

*** DIVINEMENT**. adv. Par la vertu, par la puissance divine. Divinement inspiré.

— Comme ferait un Dieu, excellemment. [illegible] Parler divinement. Écrire divinement. Chanter divinement. Les esprits [illegible] écrire *divinement* ; les bons esprits [illegible] raisonnablement. (La Bruy.) Sire, Votre Majesté juge *divinement* bien de toutes choses. (Mme de Sévigné.) Il fait *divinement* beau. (Id.)

— Cette expression exagérée s'établit du temps de H. Estienne. « Maintenant, dit cet auteur, [illegible] *divinement* bien, il lit *divinement* bien, il écrit *divinement* bien [illegible] aussi, il joue du luth *divinement* bien, il fait *divinement* bien, et quelques-uns se contentent de dire *divinement*, sans ajouter bien. »

DIVINIS (A). loc. lat. signifiant Des choses divines, et employée dans cette expression : *Suspendre a divinis*. Se dit d'un prêtre à qui l'autorité ecclésiastique a interdit la célébration des offices.

DIVINISATION. s. f. (pr. *di-vi-ni-za-cion*). Action de diviniser.

DIVINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Diviniser. S'empl. adjectiv. Oracle divinisé. Personne divinisée. Héros divinisé. Dès ses premières œuvres, l'imprimerie fut *divinisée*. (Crapelet.)

*** DIVINISER**. v. a. 1re conj. Reconnaître pour divin. Diviniser un oracle.

— Mettre au rang des dieux. Que l'Italie ait *divinisé* le Dante, cet excès d'enthousiasme est naturel et excusable. (La Harpe.) Il résultait de là que l'idole de la veille, dépouillée du prestige qui l'avait *divinisée*, n'était plus qu'une femme le lendemain. (Ch. Nodier.) Plus tard, la Grèce la *divinise* et la réunit au groupe étoilé des Dioscures. (P. de St-Victor.)

— Fig. Exalter outre mesure. Diviniser une amante. C'est un enthousiaste qui *divinise* tout ce qu'il aime. (Acad.)

— Sanctifier.

> Quand pour, [illegible] cette heure du trépas,
> [illegible] vous ne le direz pas !
> (Lamartine.)

— Absol. C'est un sentiment qui divinise.

— **SE DIVINISER**. v. pron. Se mettre au rang des dieux.

— S'élever très haut.

*** DIVINITÉ**. s. f. (ét. lat., *divinitas* ; rad. *divinus*, divin). Essence, nature de Dieu. La divinité du Verbe. La divinité de Jésus-Christ. L'image glorieuse de votre *divinité*, ô mon Dieu ! (Mass.) Ils ont dégradé Jésus-Christ de sa *divinité*. (Id.)

— Dieu lui-même. Nier la Divinité. Ne point reconnaître la Divinité, c'est renoncer à toutes les lumières de la raison. Craindre et respecter la Divinité. Honorer la Divinité. Quelle idée de la *Divinité* avons-nous ? Quel Dieu de chair et de sang nous formons-nous ? (Mass.) Il est difficile d'effacer l'opinion que ce grand monde forme de la *Divinité*. (Nicole.) Malgré l'antipathie naturelle à l'esprit humain pour reconnaître quelque chose au-dessus de lui, aucun n'a pu effacer de son âme l'opinion de la *Divinité*. (St-Réal.)

— Chez les païens, Nom collectif de tous les faux dieux. Les divinités des cieux. Les divinités de la terre. Les divinités des eaux. Les divinités des forêts. Les divinités des champs. Les divinités morales. Les divinités allégoriques. La divinité du lieu. Sombres divinités. Noires divinités. Avant qu'un culte impie eût taillé des *divinités* de bois et de pierre. (Mass.) La multitude des *divinités* égale celle des passions. (Id.) On reprochait aux Égyptiens que leurs *divinités* croissaient en abondance jusque dans leurs jardins. (St-Évrem.) Les plus méprisables *divinités* furent servies par les plus grands hommes. (J.-J. Rousseau.) Le soleil était la *divinité* principale de tous les peuples voisins de l'empire mexicain. (Chateaub.) Elle appartient à ce groupe de *divinités* pélasgiques qu'on pourrait appeler les ancêtres et les patriarches de l'Olympe. (P. de St-Victor.)

> Chaque vertu devient une *divinité* ;
> Minerve est la prudence, et Vénus la beauté. (Boileau.)

— Particulièrement, Déesse. La divinité des fleurs. Elle ne paraissait pas tant une dame mortelle qu'une *divinité* favorable à tous les malheureux. (Fléch.)

— Par exagér. Très belle femme. C'est une divinité. C'est une divinité sur cette terre. Une jeune *divinité* comme vous doit causer bien des révolutions dans le monde qui aime et qui est aimé. (H. de Balz.)

— Femme adorée, maîtresse. Vous êtes ma divinité.

> Une *divinité* de mille attraits pourvue
> Tient mon cœur dans les fers. (Voiture.)

— Tout objet d'idolâtrie. L'or est leur seule divinité. Il ne connaît d'autre divinité que la fortune. Sa femme est sa seule divinité.

— Fig. Puissance souveraine qui semble régler certaines choses. Le hasard seul, aveugle et farouche *divinité*, préside au cercle. (La Bruyère.)

> Il s'habillent en terre,
> [illegible] formant sur terre une *divinité*,
> [illegible] aller par elle à la félicité. (Boileau.)

— Hist. ecclés. A signifié Théologie. Maître en divinité. Étudier la divinité.

— Hist. rom. Titre que prenaient quelques empereurs romains. Théodose et Arcadius souffrirent que Symmaque, ce grand défenseur du paganisme, les traitât de *Votre Divinité*. (Fonten.) Nous voyons des inscriptions en l'honneur d'Arcadius et d'Honorius, qui portent : Un tel dévoué à leur *divinité*. (Id.)

*** DIVIS, ISE**. adj. Jurispr. Partagé, divisé. Se dit par opposition à *indivis*. ‖ *Posséder par divis*. Posséder par suite d'un partage. Peu usité.

— **DIVIS**. s. m. Partage. J'ai obtenu le divis.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

DIVISANT. part. prés. du v. Diviser.

DIVISANT, ANTE. adj. Qui divise. Une opération divisante.

DIVISE. s. f. Blas. Fasce qui n'a que la moitié de sa largeur ordinaire.

DIVISÉ, ÉE. part. pass. du v. Diviser. S'empl. adjectiv. Parti divisé. Nation divisée. La nation allemande est tellement *divisée* qu'on ne sait jamais si les efforts d'une moitié de cette nation sont un malheur ou une gloire pour l'autre. (Mme de Staël.) A cette époque, deux généraux français se trouvaient en Corse fort *divisés*. (Las-Cases.)

> Tenez entr'eux *divisés* les méchants ;
> [illegible]
> [illegible] (La Fontaine.)
> [illegible]
> Le vent souffle,... il est écrasé. (Stassart.)

— *Divisé dans*. L'Europe sera bientôt *divisée* partout dans les deux partis extrêmes de Marius et de Sylla. (Las-Cases.)

— *Divisé en*. Ainsi voilà l'espèce humaine *divisée* en troupeaux de bétail, dont chacun a son chef qui le garde pour le dévorer. (J.-J. Rouss.) Les péchés sont *divisés* en trois espèces : les péchés du corps, ceux de la parole, ceux de la volonté. (Volt.) Le bout du nez est large, de couleur presque noire, *divisé* en deux comme celui des lèvres ; les narines sont fort grandes. (Buff.) La terre était *divisée* en plusieurs lots, et chaque famille cultivait un de ces lots pour ses besoins. (Chateaub.)

— *Divisé par*. La seconde couche est de sept ou huit pieds d'épaisseur ; le charbon y est *divisé* par deux lits d'une terre très dure et d'une couleur noirâtre. (Buff.) Le blé a des harmonies avec la terre par ses racines *divisées* par filaments, qui y pompent leur nourriture. (B. de St-Pierre.)

— Bot. Se dit de tout organe qui, bien que formé en apparence d'une seule pièce, se partage profondément en plusieurs parties qui vont presque jusqu'à sa base. Androphore divisé. Ovaire divisé.

— Gramm. *Sens divisé*. Sens dans lequel on prend un adjectif ou un substantif, quand on l'applique à des êtres auxquels il a déjà cessé de convenir, qui ne sont plus ce que ce mot exprime. Jésus-Christ s'est exprimé dans le sens divisé quand il a dit : Les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent et les muets parlent.

DIVISÉMENT. adv. (rad. *diviser*). Séparément.

— A signifié Différemment. *Divisément* au pasteur de Phrygie. (Montaigne.)

— Dr. Opposé à Solidairement.

*** DIVISER**. v. a. 1re conj. (étym. lat., *dividere*, formé de *dis*, çà et là ; *iduere*, mot étrusque qui signifie Partager). Partager, séparer par parties, en parlant des choses composées. Diviser un nombre. Diviser une grandeur. Diviser une quantité. Diviser une armée. Diviser un troupeau. Diviser une somme d'argent entre plusieurs personnes.

— Se dit même en parlant des choses morales. Pour se guérir de l'amour, il faut le *diviser*, et laisser errer ses vœux de tous côtés. (St-Évremond.)

— Dans un sens particulier, Interrompre. Mais, hélas ! mes pensers, qui vous vient *diviser* ? (Corneille.)

— Établir des divisions dans. Le cardinal Mazarin avait cru qu'en *divisant* adroitement la magistrature, il préviendrait tous les troubles, mais on opposa l'inflexibilité à la souplesse. (Volt.) Le père Buffier, dans sa Logique, avait déjà remarqué combien il était important, pour la clarté d'une discussion, de *diviser* toute question en ses éléments, pour comparer un à un ceux qui sont identiques. (Billot.)

— Désagréger. Les eaux entraînent les sables, les terres, les graviers qu'elles peuvent *diviser*. (Buffon.)

— Mettre de la différence entre. Ces distinctions qui *divisaient* autrefois les hommes sont anéanties. (Mass.)

— Fig. Lorsque les factieux entreprenaient de *diviser* l'épiscopat, une voix commune de toute l'Église et de tout le peuple fidèle s'élevait contre cet attentat sacrilège par ces paroles remarquables : Un Dieu, un Christ, un évêque. (Boss.)

— Fig. Mettre en discorde, désunir. Diviser les esprits. Diviser les cœurs. Diviser les familles. Diviser les peuples, les nations. L'intérêt *divise* les âmes vulgaires. (Boiste.) Les jalousies *divisent* les citoyens comme elles *divisent* les nations. (Mass.)

> Un rien peut diviser les plus grands philosophes,
> Il faut moins pour brouiller les rois.
> (F. de Neufchâteau.)

— Absol. L'esprit humain a la fureur de *diviser* et de classer : il croit multiplier ses richesses en les séparant. (Thom.) *Diviser* pour comprendre est, en philosophie, un signe de faiblesse, comme en politique, *diviser* pour régner. (Mme de Staël.) *Diviser* pour régner était la maxime favorite de Mazarin. (Sallent.)

— *Diviser de*. Il ne veut pas même que son père les *divise* de lui dans son affection. (Boss.)

Diviser d'avec. Ces mers qui divisent la Grèce d'avec l'Italie.

> Cette [illegible] *diviser*
> [illegible] la chaîne mal brisée. (Gens.)

Diviser en. Diviser une somme en parties égales. Diviser un tout en plusieurs parties. Diviser un empire en provinces. On n'a pu encore trouver le moyen de diviser géométriquement un angle en trois parties égales. Les sauvages *divisent* l'année en douze lunes. (Chateaubriand.)

— *Diviser entre*. Diviser une somme d'argent entre plusieurs personnes. Le père divisa son bien également entre tous ses enfants.

— *Diviser par*. Diviser un régiment par pelotons.

— Arithm. Faire une division.

— Jurispr. *Diviser une cause*. La séparer en deux.

— Typogr. *Diviser un mot*. Le couper à la fin d'une ligne et en reporter la seconde partie au commencement de la suivante.

— **SE DIVISER**. v. pron. Se partager, se séparer par parties. Se diviser en sectes, en factions. Ils se *divisent* en des parties contraires. (La Bruyère.)

— Fig. Se désunir, entrer en discorde.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Otez-lui les moyens de se plus *diviser*. (Corneille.)
> Entre eux les cousins rarement sympathisent,
> Et les [illegible] (de Neufchâteau.)
> Les cœurs peuvent rester unis
> Quoique les esprits se divisent. (Voltaire.)

— N'être pas du même avis. Les juges se *divisèrent* sur la question de droit. (Chateaub.)

— Être divisé. La France se divise en départements. La terre se divise en deux grands continents. La rivière se divise en plusieurs branches. Vous savez bien que le Péloponnèse, aujourd'hui la Morée, se *divisait* en plusieurs provinces. (Volt.) La surface de ce bloc immense s'est *divisée* par l'impression des agents extérieurs. (Buffon.)

— Pouvoir être divisé. Les molécules de certains corps se divisent presque sans résistance.

— Arithm. Être exactement divisible, ne pas donner de reste à la division. Ce nombre peut se diviser par 4.

DIVISER. v. n. 1re conj. Deviser, causer. (Rabelais.)

*** DIVISEUR**. s. m. Celui qui divise.

— Antiq. rom. Nom qu'on donnait aux agents qui distribuaient dans chaque tribu les largesses par lesquelles les candidats achetaient les suffrages du peuple.

— Arithm. Nombre par lequel on en divise un autre appelé dividende. ‖ *Commun diviseur*. Nombre ou quantité qui divise exactement plusieurs autres nombres ou quantités. Plusieurs nombres ont pour commun diviseur tous les facteurs qui leur sont communs. *Plus grand commun diviseur*. Le plus grand nombre ou la plus grande quantité qui puisse diviser exactement plusieurs autres nombres ou plusieurs autres quantités. Soient les nombres 60, 620, 660, qui ont plusieurs diviseurs communs. De tous ces diviseurs, le nombre 20 est le plus grand ; c'est celui qu'on nomme le plus grand commun diviseur. Le plus grand commun diviseur entre plusieurs nombres n'est pas autre chose que le produit de tous les facteurs premiers, communs à tous ces nombres. *Diviseurs premiers*. Nombres premiers qui divisent exactement un nombre. 12 a pour diviseurs premiers 2 et 3.

— Chir. *Diviseur céphalique*. Sorte de céphalotome.

— S'empl. adjectiv. Membre diviseur, fraction diviseur. On divise une fraction par une fraction en multipliant la fraction dividende par la fraction diviseur renversée.

— *Appareil diviseur*. Appareil de vidange qui opère la séparation des matières solides d'avec les matières liquides.

DIVISI. s. m. pl. Mus. Mot indiquant que certains passages doivent être divisés entre deux exécutants.

*** DIVISIBILITÉ**. s. f. (rad. *divisible*). Puissance passive qu'a une quantité d'être divisée. La divisibilité à l'infini est l'hypothèse d'Aristote. La divisibilité à l'infini suppose une infinité de parties.

— Math. Qualité d'un nombre qui peut être divisé par un autre. La divisibilité d'un nombre par 9 se reconnaît lorsque la somme de ses chiffres est divisible par 9.

— Phys. Propriété qu'ont tous les corps de pouvoir être divisés en plusieurs parties, et ces parties elles-mêmes en pareilles plus petites, jusqu'à ce qu'elles échappent à nos sens et à nos instruments. La divisibilité des corps. ‖ *Divisibilité de la lumière*. Propriété qui permet de diviser en lumières moindres une lumière éclatante.

*** DIVISIBLE**. adj. 2 g. Qui peut être divisé. Matières divisibles. Il est impossible de déterminer jusqu'à quel point la matière est divisible. Si un atome a de l'étendue, il est *divisible* à l'infini ; ou s'il n'est pas *divisible* à l'infini, l'existence de l'étendue est incompréhensible. (Bayle.) On ne doit pas conclure que les corps sont *divisibles* à l'infini, puisqu'il ne nous est permis par aucun procédé d'en isoler les parties mêmes, et de les attaquer individuellement. (Jourd.)

— *Nombre divisible par un autre*. Celui qui contient ce dernier un nombre exact de fois. Par exemple : 24 est divisible par 2, 3, 4, 6, 8, et 12.

— Jurispr. *Obligation divisible*. Celle dont certaines parties peuvent être accomplies séparément. Une obligation est *divisible* quand elle a pour objet une chose qui est susceptible

la division, soit matérielle, soit intellectuelle. (Chabrol-Chaméane.)

DIVISIBLE. s. m. Ce qui est divisible.

DIVISIBLEMENT. adv. Néol. D'une manière divisible.

DIVISIF, IVE. adj. Qui divise, qui sert à diviser, à séparer. Nombre divisif. Propriété divisive d'un fluide.

— Chir. *Bandage divisif.* Celui qui sert à tenir certaines parties écartées les unes des autres.

* **DIVISION.** s. f. (rad. *diviser*). Opération par laquelle on réduit un tout en un certain nombre de parties. Division de la matière. La division des cercles se fait en 360 degrés. L'essence divine est incapable de *division* et de séparation. (Saint-Évremond.)

— Action de diviser par parties. La division de la France en départements.

— Partie d'un tout qui a été divisé. Les divisions d'une armée. Les divisions d'un ordre de bataille. Les divisions d'une escadre. Les divisions d'un livre. Le torse offre ces plans [illegible] les *divisions* de la vie. (P. de St-Victor.)

— Dans un lycée ou dans un collège, Section d'élèves d'une même classe, dirigés par le même professeur.

— Fig. Discorde, désunion. Divisions éternelles. Division fatale. Être en division. Semer la division. Fomenter la division. Entretenir la division. Des semences de division. Éteindre les divisions. Mettre la division dans une famille. Semer la division. Exciter la division. Profiter des divisions de ses voisins. M. de Pomponne [illegible] *sions.* (Mme de Sévigné.) Combien de larmes lui ont coûté ces *divisions* toujours trop longues, et dont on ne peut demander la fin avec trop de gémissements! (Boss.) Suis-je venu porter la *division* et le désordre dans l'armée des alliés? (Fén.) Vous représenterai-je ici cette fatale *division* que la jalousie et le désir de commander excitèrent dans les premières années [illegible] Les *divisions* politiques amenèrent un refroidissement de charité. (E. Renan.)

[illegible]

— Admin. Ensemble des bureaux réunis sous la direction d'un chef de division.

— Arithm. Opération par laquelle un premier nombre appelé dividende et un second nombre appelé diviseur étant donnés, on détermine un troisième nombre appelé quotient, qui est par rapport à l'unité ce que le dividende est par rapport au diviseur.

— Art milit. Partie d'une armée entière campée en ordre de bataille. La division de la droite. La division de la gauche. La division du centre. Les officiers généraux ont chacun leur poste fixe à quelqu'une des divisions. || Corps formé de deux brigades, avec de l'artillerie, de la cavalerie et du génie. Commander une division. Général de division. Les soldats de Ney et ceux de la *division* Gudin, veuve de son général, y étaient rangés sur les cadavres de leurs compagnons et sur ceux des Russes. (De Ségur.) || Réunion deux par deux et sur un même front des pelotons d'un bataillon. || *Division militaire.* Circonscription territoriale placée sous les ordres d'un général de division.

— Chir. Opération qui consiste à diviser, à couper certaines parties dans le but de remplir une indication thérapeutique.

— Écon. polit. *Division du travail.* Manière de distribuer le travail de telle sorte que chaque ouvrier n'en fasse qu'une seule partie, toujours la même, et acquière ainsi une grande habileté. La *division* du travail est un des plus [illegible] le moins de peine et de frais. (J. Garnier.)

— Hist. nat. Partie d'un organe divisé.

— Hist. relig. Fête que célébraient les chanoinesses de Remiremont et qui rappelait la séparation des apôtres, lorsqu'ils allèrent prêcher l'Évangile dans les diverses parties du monde.

— Mar. Réunion de trois bâtiments de guerre [illegible] Les divisions d'une escadre. L'armée navale se divise en trois escadres et chaque escadre en trois *divisions*. (Lecomte.) Une *division* de vaisseaux de haut-bord est commandée par un [illegible] *Chef de division.* Se disait d'un capitaine de vaisseau qui avait le droit de commander plusieurs navires.

— Minér. *Division mécanique.* Propriété qu'ont un grand nombre de minéraux cristallisés de se diviser mécaniquement dans des directions planes.

— Pathol. Séparation accidentelle de parties qui doivent naturellement être unies.

— Philos. Opération de l'esprit qui consiste à séparer un objet pour l'étudier à part. La *division* est l'instrument de l'analyse. (Gérusez.)

— Polit. Manière de consulter l'opinion de la Chambre, en Angleterre, en faisant passer d'un côté de la salle tous les membres qui adoptent la mesure proposée, et de l'autre tous ceux qui la rejettent. Demander la division. || *Scrutin par division.* Vote individuel. || *Division de la question, d'un article, d'un paragraphe.* [illegible] *Division des pouvoirs.* Séparation du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif.

— Prat. *Bénéfice de division.* Exception par laquelle la caution obtient que le créancier divise sa demande entre toutes les cautions. || *Sans division ni discussion.* Solidairement.

— Rhét. Indication des parties dont on va composer un discours. Division nécessaire. Division inutile. Division subtile. Division vicieuse. Quand l'orateur a bien conçu son sujet et qu'il l'a pénétré dans toute sa profondeur et dans toute son étendue, s'il est obligé d'y chercher une *division*, c'est un signe infaillible qu'il n'en a pas besoin. (Maury.) Les *divisions* nécessaires sont celles qui se présentent naturellement et sans peine. [illegible] de masses distinctes, il ne faut point de *division* expresse. (Id.)

— Typogr. Tiret qui sert à diviser les mots à la fin des lignes, ou à les unir, comme dans Très-Haut, c'est-à-dire, au-dessus, etc. Dans ce dernier cas, on l'appelle aussi *trait d'union.*

* **DIVISIONNAIRE.** adj. 2 g. Qui concerne une division.

— *Inspecteur divisionnaire.* Celui qui inspecte une circonscription.

— *Général divisionnaire.* Général de division.

— *Capitaine divisionnaire.* Capitaine de vaisseau qui commande une division.

— *Professeur divisionnaire.* Celui qui est chargé d'une division, autre que la première, dans une classe trop nombreuse pour un seul professeur.

— *Monnaie divisionnaire.* Monnaie qui représente les divisions de l'unité monétaire.

— DIVISIONNAIRE. s. m. Général de division.

DIVISOIRE. adj. (rad. *diviser*). Qui sépare. Un mur divisoire. Une ligne divisoire.

DIVITIAC. Druide et chef éduen, alla implorer le secours des Romains contre les Séquanais, les Arvernes et les Germains. Se séparant de son frère Dumnorix, il guida César dans le pays des Belges.

DIVITIAIRE. adj. (étym. lat., *divitiæ*, richesses). Qui a rapport à la richesse.

DIVOLTAIN ou **DIVOLTIN.** adj. m. (du préf. de redoublement *di*, et de l'ital. *volta*, fois). Se dit d'un ver à soie japonais qui produit de la graine deux fois par an.

DIVONA. Géogr. anc. Ville de Gaule, chez les Cadurci (Aquitaine Ire au IVe siècle); auj. *Cahors.*

* **DIVORCE.** s. m. (ét. lat., *divortium*, formé du préf. séparat. *di*, et de *vertere*, tourner). Rupture du lien conjugal. Le divorce dissout le mariage. Une femme, en Turquie, peut demander le *divorce*, si son mari ne lui donne pas une nuit dans la semaine. (Volt.) Solon, Lycurgue, Romulus et Numa permirent le *divorce*, mais ils y attachèrent l'infamie. (D'Alemb.) Un seul *divorce*, qui punit un mari de ses tyrannies, empêche des milliers de mauvais ménages. (Stendhal.)

[illegible]

— État de deux époux qui se sont désunis par le divorce. Être en divorce. Le *divorce* est honteux après la naissance des enfants. (Boiste.) Les enfants nés pendant le *divorce* n'ont pas pour père le mari divorcé. (Odilon-Barrot.)

— Par extens. Dissension entre des amis, des chefs, enfin entre toutes personnes unies par quelque lien moral. Cet homme est d'une étrange humeur, il faut faire divorce avec lui malgré soi.

[illegible]

— Fig. Renonciation volontaire aux choses auxquelles on était attaché. Faire divorce avec les plaisirs. Faire divorce avec le monde, avec la raison. Il faut faire divorce avec la vie, avec les mauvaises compagnies, et même avec les plaisirs, quand on veut songer sérieusement à son salut.

— Se dit aussi des choses, dans le sens de Désunion, séparation. Pourquoi mettre le *divorce* entre l'esprit et les sens? (St-Évrem.)

[illegible]

DIVORCÉ, ÉE. part. pass. du v. Divorcer. S'empl. adjectiv. Qui a fait divorce. Époux divorcés. Mari divorcé. Femme divorcée. Les deux époux sont réellement *divorcés*, et cependant ils ne peuvent se pourvoir ailleurs. (Volt.)

— S'emploie substantiv. Si les peuples anciens ont autorisé le divorce, ils n'en ont pas plus estimé les *divorcés*. (D'Alemb.)

* **DIVORCER.** v. n. 1re conj. Pour la douceur de la prononciation on met une cédille sous le *c* devant *a* et *o*. *Je divorçais, nous divorçons.* [illegible] Se séparer par le divorce. Deux époux qui divorcent.

— Fig. Rompre, se mettre en opposition avec [illegible]

[illegible]

— DIVORCER. v. a. Répudier par le divorce. Il a divorcé sa femme.

— Dissoudre, rompre le mariage. Divorcer un mariage.

— SE DIVORCER. v. pron. S'emploie dans le même sens que le neutre. Ces époux se sont divorcés.

— *Se divorcer d'avec.* Vous avez mis en butte Cicéron, comme s'il était à louer de s'être *divorcé* d'avec sa femme Térentia. (Cholières.)

DIVULGATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui divulgue, qui publie. Divulgateur de nouvelles. [illegible] un *divulgateur*, un colporteur de bonnes choses tirées des Anciens. (Ste-Beuve.)

— Adjectiv. [illegible]

* **DIVULGATION.** s. f. (pr. *di-vul-ga-cion*). Action de divulguer. Donner de la publicité à une nouvelle par la divulgation. La médisance suppose toujours dans celui à qui on peut la reprocher la *divulgation* de quelque défaut dont on aura été informé par sa propre observation, ou de quelque action répréhensible d'autrui. (Billot.) || Ses effets.

DIVULGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Divulguer. S'empl. adjectiv. Secret divulgué. Nouvelle divulguée. Mes faits par la gazette en tous lieux *divulgués*. (Corneille.) Il n'y a point d'affaire *divulguée* qui réussisse, mais surtout les affaires des malheureux. (Bussy-Rabutin.) D'un bienfait *divulgué* l'amour-propre s'offense. (Favart.)

* **DIVULGUER.** v. a. 1re conj. (et. lat. *dis*, préf. partit.; *vulgus*, vulgaire). Rendre vulgaire, public, ce qui n'était pas su. Divulguer un secret. On *divulgue* un secret, et le degré de culpabilité de cet acte se mesure à l'importance de la chose divulguée. (Billot.)

— SE DIVULGUER. v. pron. Être divulgué. Ces nouvelles se divulguent.

DIVULSER. v. a. 1re conj. (du lat. *divellere*, arracher). Séparer violemment.

DIVULSEUR. s. m. (rad. *divulser*). Chir. Instrument pour produire la dilatation de l'urètre dans les cas de rétrécissement.

DIVULSION. s. f. (rad. *divulser*). Action d'arracher, de séparer avec violence. Ce n'est pas altération en la masse entière et solide, mais sa dissipation et *divulsion*. (Mont.) Alors par sa subtilité et légèreté, la rupture fait le bruit; et le *divulsion*, à cause de la noirceur de la nuée, cause la lumière. (Amyot.)

— Bot. Dépouillement des feuilles, dont la fasciation constituerait le premier degré.

DIWOHART. s. m. Féod. Corvée exigée en Bretagne.

* **DIX.** adj. num. 2 g. (du lat. *decem*, même signif.). Nombre [illegible] premier dans l'ordre des nombres qui s'écrivent en chiffres arabes avec deux caractères [illegible] 10; mais par les Romains exprimé par un seul signe X, forme de deux V (cinq) opposés. Il suit immédiatement le nombre neuf dans l'ordre de la numération, et précède le nombre onze. Dix hommes. Dix arbres. Dix maisons. Dix ans. Dix mois. Dix siècles. [illegible] d'autres disent dix sages. Le nombre dix est devenu la base du calcul décimal chez les modernes. C'est une expérience faite que s'il se trouve *dix* personnes qui effacent d'un livre une expression, un sentiment, l'on en fournit aisément un pareil nombre qui les réclame. (La Bruy.) Si Jésus-Christ paraissait dans ce temple, au milieu de cette assemblée, pour nous juger, croyez-vous que le plus grand nombre de tout ce que nous sommes ici fût placé à la droite? croyez-vous qu'il s'y trouvât seulement *dix* justes, que le Seigneur ne put trouver autrefois en cinq villes tout entières? (Massillon.)

C'est folie [illegible]

— S'empl. avec ellipse d'un substantif précédemment exprimé. Il n'y resta que six jours, au lieu de dix qu'il s'était promis d'y passer. Il reçut vingt francs au lieu de dix.

— S'emploie pour un nombre indéterminé. Je vous l'ai répété dix fois. Je lui ai écrit dix lignes.

— Entre dans la composition d'autres nombres. Dix-sept. Dix-huit. Dix-neuf. Dix-sept cents soldats. Nous avons une époque certaine de la science des Chaldéens; elle se trouve dans les *dix*-neuf cent trois ans d'observations célestes envoyées de Babylone par Callisthène au précepteur d'Alexandre. (Volt.)

— *Dix* s'emploie quelquefois pour Dixième. Tome dix. Livre dix. Page dix. Charles dix. Léon dix. On écrit plus ordinairement Charles X, Léon X.

— DIX. s. m. Nom ou appellation du nombre dix lui-même. Le produit de dix multiplié par [illegible] le nombre dix. Un dix [illegible] chiffre romain. (Acad.)

— Nom que l'on donne, dans le jeu de cartes, à celles qui sont marquées de dix points. Un dix de cœur. Un dix de carreau. Un dix de trèfle. Un dix de pique. Trois dix font un brelan de dix. Je n'ai dans mon jeu que des dix. J'ai quatre dix dans mon jeu.

— *Le dix.* Se dit ellipt. pour Le dixième jour du mois. Le dix juin. Le dix juillet. Le dix août. || Pour savoir si l'on peut dire le dix juin ou le dix de juin, le dix mai ou le dix de mai, etc. V. CINQ.

— Loc. prov. *Quand nous serons à dix, nous ferons une croix.* Se dit pour marquer le mécontentement qu'on éprouve d'une chose trop répétée surtout lorsqu'elle est injuste, désagréable, etc.

— Hist. anc. *Conseil des Dix.* Conseil suprême établi à Athènes après le renversement des trente tyrans.

— Hist. mod. *Conseil des Dix.* V. CONSEIL. || *Journée du 10 août.* V. AOÛT.

— REM. GRAMM. *Dix* se prononce *di* devant une consonne ou une *h* aspirée. Dix cavaliers. Dix fantassins. Dix navires. Dix maisons. Dix chevaux. Dix héros. || Devant une voyelle ou une *h* muette, l'*x* a le son du *z*. Dix écus. Dix arpents. Dix hommes. Dix hirondelles. [illegible] octobre. Le dix juillet, etc. || Dans les nombres composés de dix, l'*x* a le son du *z*. Dix-sept. Dix-huit. Dix-neuf.

DIXE. s. f. (ét. gr., δίχα, doublement, par moitié). Entom. Genre de diptères némocères, établi pour quatre espèces européennes.

DIX-EN-DIX. s. m. Techn. Papier de mise en carte ainsi nommé par les dessinateurs de tissus, à cause des divisions d'un grand carreau, qui en contient dix petits.

— Adjectiv. Papier dix-en-dix.

DIX-HUIT. adj. num. 2 g. (pr. *di zuit*; n. t.) composé de *dix* et de *huit*). Nombre pair qui se compose de dix-sept plus un, ou de deux fois neuf, ou de dix plus huit. Dix-huit hommes. Dix-huit chevaux. Dix-huit francs.

— S'emploie quelquefois pour Dix-huitième. Louis dix-huit. Page dix-huit.

— DIX-HUIT. s. m. Nom ou appellation du nombre dix-huit lui-même. Le produit de dix-huit par quatre. Le quotient de dix-huit par trois.

— *Le dix-huit du mois*, c'est-à-dire Le dix-huitième jour du mois.

— On dit aussi par ellipse : C'est aujourd'hui le dix-huit.

— Se représente en chiffres arabes de cette manière, 18; en chiffres romains, XVIII.

— Il est toujours invariable. Un dix-huit. Deux dix-huit.

— Pop. *Un dix-huit.* Soulier ou habit réparé, ainsi nommé d'un jeu de mots, parce qu'il est deux fois neuf. || *Se mettre sur son dix-huit.* Mettre ses plus beaux habits.

— Ornith. Nom vulgaire du vanneau.

— Typogr. *In-dix-huit.* Format d'un livre dans lequel la feuille pliée en dix-huit parties forme trente-six pages. Un in-18, des in-18. || On dit adjectiv., dans ce sens, Ouvrage in-18, format-in-18.

DIX-HUITAIN. s. m. Comm. Espèce de drap qui se faisait dans le midi de la France, et dont la chaîne était formée de dix-huit cents fils.

— Adjectiv. Drap dix-huitain.

DIX-HUITIÈME. adj. num. 2 g. (ét. fr., *dix-huit*, et *ième*, désinence que l'on ajoute aux nombres cardinaux pour former les nombres ordinaux). Nombre ordinal de dix-huit; qui suit le dix-septième à son ordre. Le dix-huitième jour. La dix-huitième heure. Le dix-huitième homme. La dix-huitième page.

— S'empl. subst. Il est le dix-huitième de sa classe. C'est la dix-huitième.

— *La dix-huitième partie*, ou substantiv. *Le dix-huitième.* Chacune des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en dix-huit parties égales. Un dix-huitième. Quatre dix-huitièmes. Avoir part au dix-huitième. Avoir un dix-huitième.

— DIX-HUITIÈME. s. f. Mus. Intervalle de dix-sept degrés diatoniques, la double octave et une quarte. De l'*ut* grave au *fa* de la troisième octave, il y a une *dix-huitième*. (Compl. de l'Acad.)

— Jeux. Au piquet, Série de huit cartes d'une couleur, de l'as jusqu'au sept.

DIX-HUITIÈMEMENT. adv. En dix-huitième lieu.

* **DIXIÈME.** adj. numéral 2 g. (formé de *dix* et *ième*, terminaison que prennent tous les adjectifs numéraux. Nombre ordinal de dix. Le dixième mois. La dixième année. La dixième série. Le dixième jour. Le dixième régiment.

— *Il est arrivé lui dixième.* Il est arrivé en compagnie de neuf autres.

— S'empl. substantiv. Il est le dixième de sa classe. Quelle place faut-il qu'il prenne? La dixième.

— Arg. milit. *Passer au dixième.* Se dit dans les armes spéciales, de l'officier qui devient fou.

Il est passé au dixième, sous entendu Régiment.

—**DIXIÈME**. s. m. Chacune des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en dix parties égales. Avoir un dixième dans les bénéfices. Accorder à quelqu'un le dixième, les deux dixièmes. Avoir droit à un dixième. Il est héritier pour un *dixième*. (Acad.)

— Anc. législ. Impôt extraordinaire que les rois levaient dans les besoins pressants de l'État. Le dixième qui frappait les biens-fonds et s'élevait au dixième de leur valeur fut établi pour la première fois en 1710 et supprimé en 1719. On le remplaça par le vingtième.

— Législ. actuelle. Décime par franc perçu en sus des droits d'enregistrement. On l'appelle encore *décime d'enregistrement*.

— **DIXIÈME**. s. f. Mus. Intervalle qui comprend neuf degrés conjoints, et par conséquent dix sons diatoniques en comptant les deux qui le forment. C'est l'octave de la tierce, ou la tierce de l'octave, et la dixième est majeure ou mineure, comme l'intervalle simple dont elle est la réplique.

★ **DIXIÈMEMENT**. adv. En dixième lieu.

DIX-JURIDICTIONS (Ligue des). Géogr. V. GRISONS.

★ **DIXME**. s. f. Féod. V. DÎME.

DIXMER. v. a. 1re conj. V. DÎMER.

DIXMIER. s. m. Moissonneur qui prélève la dixième gerbe pour son salaire.

DIX-MILLE (Retraite des). Hist. anc. On donne ce nom à la retraite des Grecs auxiliaires de Cyrus le Jeune, après la mort de ce dernier à Cunaxa (401-399 av. J.-C.). Après avoir perdu Cléarque et les autres généraux, massacrés en trahison par les Perses, les Grecs, conduits par Xénophon et quatre nouveaux chefs, repoussèrent l'ennemi, et traversèrent par le pays des Carduques et l'Arménie, vers Cérasunte et Cotyora, sur le Pont-Euxin. Xénophon a raconté, dans l'*Anabase*, cette mémorable retraite.

DIXMUDE. Géogr. Ville de la Flandre occidentale (Belgique), sur la rive droite de l'Yser. Commerce de grains, de bestiaux, de chevaux. Exportation de beurre en France et en Angleterre. Dixmude a été prise plusieurs fois par les Français; 4,100 hab.

DIX-NEUF. adj. numér. 2 g. Nombre cardinal formé de *dix* et de *neuf*, qu'on écrit 19 en chiffres arabes et XIX en chiffres romains. Dix-neuf arbres. Dix-neuf hommes. Dix-neuf francs. Dix-neuf pommes.

— S'empl. avec ellipse d'un substantif précédemment exprimé. Il n'a reçu que quinze francs au lieu de dix-neuf.

— Se dit quelquefois pour Dix-neuvième. Tome dix-neuf. Page dix-neuf. Jean dix-neuf. On écrit plus ordinairement Jean XIX.

— **DIX-NEUF**. s. m. Nom ou appellation du nombre dix-neuf lui-même. Le produit de dix-neuf multiplié par cinq. Le nombre dix-neuf. Le numéro dix-neuf. Un dix-neuf.

— Pour savoir si l'on peut dire *le dix-neuf de mai* ou *le dix-neuf mai*, V. CINQ.

— Il est toujours invariable. Un dix-neuf. Deux dix-neuf.

DIX-NEUVIÈME. adj. numér. 2 g. (formé de *dix*, *neuf*, et *ième*, désinence de tous les adjectifs numér.). Nombre ordinal de dix-neuf. La dix-neuvième année. Le dix-neuvième jour. Le dix-neuvième mois. Le dix-neuvième régiment. La dix-neuvième olympiade. La dix-neuvième génération.

— *Il est arrivé lui dix-neuvième*. Il est venu en compagnie de dix-huit.

— S'empl. subst. Il est le dix-neuvième de sa classe. Quelle place aura-t-il? La dix-neuvième.

— **DIX-NEUVIÈME**. s. m. Chacune des parties d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en dix-neuf parties égales. Avoir un dix-neuvième dans les bénéfices. Accorder à quelqu'un le dix-neuvième, les deux dix-neuvièmes.

— **DIX-NEUVIÈME**. s. f. Mus. Intervalle qui comprend dix-huit degrés conjoints, et par conséquent dix-neuf sons diatoniques, en comptant les deux extrêmes.

DIX-NEUVIÈMEMENT. adv. En dix-neuvième lieu.

DIX-SEPT. adj. numér. 2 g. Terme numéral, nombre cardinal formé de *sept* et de *dix*, qu'on écrit 17 en chiffres arabes, et XVII en chiffres romains. Dix-sept hommes. Dix-sept femmes. Dix-sept arbres. Dix-sept francs.

— S'empl. avec ellipse d'un substantif précédemment exprimé. Il n'envoya que sept hommes au lieu de dix-sept.

— Se dit quelquefois pour Dix-septième. Tome dix-sept. Page dix-sept. Louis dix-sept. On écrit plutôt Louis XVII.

— **DIX-SEPT**. s. m. Nom ou appellation du nombre dix-sept lui-même. Le nombre dix-sept. Le numéro dix-sept. Un dix-sept.

— Pour savoir si l'on doit dire *le dix-sept de mai* ou *le dix-sept mai*, V. CINQ.

— Il est toujours invariable. Un dix-sept. Deux dix-sept.

DIX-SEPTIÈME. adj. numér. ord. 2 g. (pr. *diss-cè-tième*; ét. fr., *dix-sept*, et la désinence *ième*). Nombre ordinal de dix-sept. La dix-septième olympiade. La dix-septième année. Le dix-septième chapitre. Le dix-septième jour. Le dix-septième régiment.

— *Il est venu lui dix-septième*. Il est venu en compagnie de seize autres.

— S'empl. subst. Il est le dix-septième de sa classe. Prenez le dix-septième, la dix-septième.

— **DIX-SEPTIÈME**. s. m. Chacune des parties d'un tout qui est divisé ou que l'on conçoit divisé en dix-sept parties. Un dix-septième de la succession. Avoir le dix-septième des bénéfices. Quinze dix-septièmes. Dix-sept dix-septièmes valent un entier.

— **DIX-SEPTIÈME**. s. f. Mus. Intervalle qui comprend seize degrés conjoints, et par conséquent dix-sept sons diatoniques, en comptant les deux extrêmes. C'est la double octave de la tierce, et la dix-septième est majeure ou mineure comme elle.

— Jeux. Au piquet, Suite de sept cartes de la même couleur, de l'as au huit, ou du roi au sept.

DIX-SEPTIÈMEMENT. adv. En dix-septième lieu.

DIX-SEPT PROVINCES. Géog. Nom donné par quelques historiens aux possessions de Charles-Quint dans les pays qui formèrent depuis la Hollande et la Belgique.

★ **DIZAIN**. s. m. (rad. *dix*; on écrivait autrefois *dixain*). Couplet ou stance de dix vers. Un dizain. Des dizains. Un beau dizain.

> Or est passé ce temps où d'un bon mot,
> Stance ou *dizain*, on payait son écot.
>
> (Mme Deshoulières.)

— Chapelet composé de dix grains. Dire son dizain. Les chevaliers du St-Esprit sont obligés de dire chaque jour leur *dizain*. (Trév.)

— Paquet de dix jeux de cartes.

— Numism. Monnaie frappée sous Charles VIII, valant dix deniers. On l'appelait quelque fois *carolus*.

★ **DIZAINE**. s. f. Total de personnes ou de choses composé de dix. Une dizaine d'écus. Une dizaine de personnes. Une dizaine de francs.

— Nombre composé de dix unités. Une dizaine égale dix unités. Deux dizaines valent vingt unités. Cinq dizaines ou cinquante unités. Le chiffre qui représente les dizaines se place à la gauche des unités. Dans le nombre 75, le chiffre 7 représente les dizaines et 5 les unités.

— Nombre indéfini approchant de dix. Ils étaient une dizaine.

— Intervalle de dix jours. Revenez dans la dizaine.

— A été employé quelquefois comme synonyme de DÉCURIE.

— Ancien nom d'une subdivision de quartier dans une ville.

— Se dit quelquefois pour Dizain de chapelet.

— Techn. Grand carreau du papier de mise en carte.

★ **DIZAINIER**. s. m. V. DIZENIER.

★ **DIZEAU**. s. m. (rad. *dix*). Agric. Nom qu'on donne dans plusieurs lieux à des tas de gerbes qui attendent dans le champ le moment d'être enlevées. Anciennement la loi exigeait, en raison de la dîme, que ces tas ne fussent que de dix gerbes : de là leur nom. ‖ Pl., des *dizeaux*.

★ **DIZENIER** ou **DIZAINIER**. s. m. Chef d'une décurie ou dizaine. Sous l'ancienne constitution de la France, les quartiers de Paris étaient divisés en dizaines, à chacune desquelles se trouvait attaché une espèce d'officier municipal nommé dizainier. Les dizainiers étaient au nombre de seize par quartiers et avaient un cinquantenier à leur tête.

— Anc. législ. Juge d'un village ou d'un bourg.

DIZIER (Saint-). (*Sanctum Desiderium*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vassy (Haute-Marne), sur la Marne; 12,800 hab. C'est un des marchés régulateurs pour le fer et le bois. Dans la campagne de France, Napoléon livra son premier et son dernier combat aux alliés, sous les murs de Saint-Dizier (27 janvier, 26 mars 1814).

— **DIZIER** (Saint-) Comm. du cant. et de l'arr. de Bourganeuf (Creuse); 2,500 hab.

DJA. s. m. Gramm. ind. Nom d'une des consonnes palatales de l'alphabet sanscrit.

DJABI. s. m. Hist. ottom. Collecteur des revenus d'une mosquée.

DJAFAR. V. GIAFAR.

DJAFNAPATAM ou **JAFNAPATAM**. Géogr. Ville dans une petite île au N. de Ceylan et à 300 kil. de Colombo (Hindoustan). Climat très sain. Port accessible aux petits bâtiments; 25 à 30,000 hab. En 1782, elle était la capitale d'un royaume particulier qui renfermait encore 190,000 chrétiens.

DJAGATAÏ ou **ZAGATAÏ**. Fils de Gengis Khan, reçut, dans le partage des États de son père (1227), la Tatarie en deçà et au delà du Bélor ou Imaus, etc. Il mourut en 1248. Son nom resta à ces contrées comme à la dynastie qu'il fonda.

DJAGATAÏQUE ou **DJAGATÉEN**. s. m. Linguist. Dialecte du rameau ouigour des langues du groupe turc.

DJAGUERNAT ou **DJAGARNÂTHAT** ou **JAGRENAT**. Géogr. Ville de la présidence de Calcutta (Hindoustan), sur le golfe du Bengale, et un bras du Mahanaddy, à 480 kil. S.-O. de Calcutta. Trois grandes pagodes y attirent chaque année 300,000 pèlerins. La population permanente s'élève à environ 30,000 âmes.

DJAÏNA ou **DJÉNA**. s. m. V. JAINA.

DJAÏZÉ. s. m. Hist. ottom. Sorte de redevance que certains officiers des janissaires payaient à l'aga, à leur entrée en fonction, et que l'aga lui-même payait au grand vizir.

DJAMY. s. m. V. JAMI.

DJAMY (Abd-ar-Rhaman). Célèbre poète persan, né à Djam (Khorassan) en 1414, professa la doctrine des sofis. Admis à la cour de Hérat, il dédia aussi des poèmes aux sultans ottomans Mahomet II et Bajazet II. Il mourut en 1492. Grammairien, théologien et poète, il a écrit au moins 45 ouvrages différents.

DJANGAMA. s. m. Hist. ind. Nom que l'on donne à des religieux errants consacrés au culte de Siva.

DJANOUBE. s. m. Cordon à neuf fils porté par les brahmes.

DJAPA. s. m. Nom d'une prière indoue que doivent réciter les brahmes.

DJEBBA. s. f. Sorte de tunique ouverte, en soie de deux couleurs, que portent les Mauresques. Les manches de la *djebba* relevées laissaient voir deux bras énormes, déformés, chargés de bracelets. (A. Daudet.)

DJEBEDJI. s. m. (littér. *armurier*). Hist. ottom. Soldat d'un corps de troupes destiné à la garde et au transport des armes et munitions de guerre.

DJEBEL-AL-KAMAR (*monts de la lune*). Géogr. Chaîne de montagnes dans l'intérieur de l'Afrique, dont la position a été déterminée du 5e au 10e de lat. N., vers le 30e de long. E. On n'a pas de données précises à cet égard.

— **DJEBEL-AL-TARIK** (*montagne de Tarik*). Ancien nom de Gibraltar.

— **DJEBEL-AMOUR**. Portion du grand Atlas en Algérie, dans la province d'Oran, sur les confins de celle d'Alger. Le Taguin, affluent du Chelif au N., et plusieurs rivières du Sahara, au S., y naissent.

— **DJEBEL-NOUR** (*montagne de la lumière*). Montagne d'Arabie, près de Mécque, sur laquelle les musulmans croient que l'ange Gabriel apporta à Mahomet le premier livre du Coran.

DJEBIRAS. s. m. Gibecière de cuir portée au pommeau de la selle par les cavaliers algériens.

— On trouve aussi *djebira*. s. f. Les Arabes se servent de la peau de la panthère pour recouvrir la *djebira* qui couvre le devant de leur selle. (Alex. Dum.)

DJEDDAH. Géogr. Ville de l'Arabie (Hedjaz), sur la côte orientale de la mer Rouge, à 90 kil. O. de La Mecque, dont elle est le port. La rade, entourée de récifs, présente un bon mouillage; la ville est défendue par une citadelle. C'est le centre du commerce de la mer Rouge, et le point où débarquent beaucoup de pèlerins; 20,000 hab.

DJEFR-KITABI. s. m. Hist. ottom. Livre écrit en caractères magiques, qui contient les destinées des sultans ottomans et des souverains d'Égypte.

DJEHAD. s. m. Relat. Guerre sainte, chez les Arabes. Proclamer le djehad.

DJEHRI. s. m. Nom turc des fruits d'une espèce de nerprun employés dans le commerce pour la teinture jaune. On l'appelle aussi *graine jaune, graine de Perse, d'Andrinople* ou *de Morée*.

DJEINA. s. m. V. JAINA.

DJELALABAD. Géogr. Ville de l'Afghanistan, à 128 kil. E. de Kaboul et sur le Kaboul, ch.-l. d'une prov. du même nom. Les Anglais, en 1842, y soutinrent un siège célèbre. Popul. environ 1,200 hab.

DJELAL-EDDIN-ROUMI. Poète persan, né à Balkh en 1195, vécut longtemps à Konich, où il mourut en 1262 ou 1271. Fondateur des derviches Mewlewis; il est surtout connu par son poème de *Metsnewi*, recueil de fables, d'anecdotes, de méditations morales, qui a été traduit en allemand par Rossen, Leipzig, 1849.

DJELLABIA. s. f. Chemise de grosse laine qu'on porte au Maroc.

DJELUM, DJELEM, DJALEM ou **CHELUM**. Géogr. Rivière du Pendjâb (Hindoustan), ancien *Hydaspe*, sort du lac de Sesha-pag, dans l'Himalaya, arrose Kachemyr, traverse l'Himalaya par une profonde coupure et se jette dans le Tchinab. Cours d'environ 750 kil.

DJEMÂA. s. f. Conseil élu de la commune kabyle.

DJEMCHID. Personnage célèbre dans les traditions orientales. Il aurait été roi de Perse vers l'an 800 av. J.-C., aurait agrandi Istakhar ou Persépolis, et fait de nombreuses inventions utiles. La légende le fait détrôner et mettre à mort par l'Arabe Zôhac ou Dhohac.

DJEMNAH, DJAMNAH, DJOUMNAH, DJOMNAH. (en anglais *Jumna*). Géogr. Rivière de l'Hindoustan, qui descend du Djemnatry dans l'Himalaya, à l'O. des sources du Gange. Elle arrose Delhi, Agrah, Calpy, et se jette dans le Gange à Allahabad. Elle reçoit un grand nombre d'affluents venant des monts Windhya, le Tchambal, le Betouah, la Kiane, etc. Cours 1,200 kil.

DJEMNATRY. Géogr. Mont de l'Himalaya (Hindoustan), où le Gange et la Djemnah prennent leur source.

DJENGLE. s. m. V. JUNGLE.

DJENGLI. s. m. Sorte de fakir indien.

DJENGUIS-KHAN. V. GENGIS-KHAN.

DJENNÉ ou **JENNÉ**. Géogr. Ville du Soudan (Afrique), dans une île du Niger ou Djoliba, à 300 kil. S.-S.-O. de Tombouctou. C'est la capitale du bas Bambara. Le commerce est assez important. Popul. 8 à 10,000 hab.

DJERBA, ou **GERBA**, ou **ZERBI**. Géogr. Ile de la Tunisie, dans le golfe de Cabès. Commerce d'éponges, d'huiles fort estimées, d'étoffes de soie et de laines. 40,000 hab.

DJERENANG. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du calamis sang-de-dragon.

DJÉRI. adj. et s. m. Philol. Nom du caractère arabe particulièrement consacré aux brevets, diplômes, inscriptions, etc. Le djéri. Le caractère djéri.

DJÉRID ou **DJIRID**. s. m. Hist. ottom. Nom d'une sorte de course à cheval que font les pages du sérail, la main armée d'un bâton qu'ils lancent en l'air et qu'ils rattrapent au galop.

DJERME. s. f. Navig. Petite barque dont on se sert sur le Nil.

DJESMA. s. m. (littér. *séparation*). Philol. ar. Signe qui se place au-dessus de la lettre pour indiquer qu'elle est affectée d'une voyelle très brève. ‖ Dans la grammaire turque, il indique que la consonne qui le porte n'est affectée d'aucune voyelle.

DJESMÉ, ÉE. adj. Philol. Qui est affecté d'un djesma. Consonne djesmée.

DJESSELMIRE. Géogr. Ville du Radjepoutana (Hindoustan), capitale d'un pays sablonneux et aride du même nom, à 191 kil. N.-O. de Djoudpour. La popul. de l'État est de 250,000 h. environ.

DJEYPOUR, ou **DJINAGAR** (en anglais *Jeypoor*). Géogr. État du Radjepoutana, enclave dans la prov. de Delhi et au N. de l'Adjemir (Hindoustan).

DJEZIREH (**AL-**). Géogr. V. ALGEZIRAH et MÉSOPOTAMIE.

DJEZZAR (**AHMED-**). Pacha d'Acre, né en Bosnie vers 1735. Esclave en Égypte, il s'enfuit en 1773, devint gouverneur de Beyrouth pour les Druzes, puis d'Acre, 1775, et de Damas, 1784, pour les Turcs. Il défendit vaillamment Acre, 1799. Il mourut en 1805, avec le surnom de Djezzar, ou *le Boucher*, que ses cruautés lui avaient valu.

DJHA. s. m. Philol. Nom d'une consonne aspirée du sanscrit.

DJIDJELLI ou **GIGERY** (ancienne *Igilgilio*). Géogr. Ville d'Algérie, à 128 kil. N.-O. de Constantine, de l'arrondissement de Philippeville; port médiocre sur la Méditerranée; chef-lieu de cercle; popul. totale, 4,000 hab., agglomérée, 2,500.

DJIHOUN, ou **AMOU-DARIA** (ancien *Oxus*). Géograph. Fleuve d'Asie, qui vient des sommets glacés du Pouchtikhar, dans les monts Belour ou Bolor. Il reçoit de nombreux affluents, et se jette, par deux bras principaux, dans la mer d'Aral, après un cours de 1,650 kil. On dit que jadis un de ses bras au moins se jetait dans la mer Caspienne. En hiver, il est souvent gelé. Il arrose, dans le Turkestan, le Badakhchan, sépare le khanat de Koundouz du Darwas, traverse les pays de Boukhara et de Khiva.

— **DJIHOUN**. (*Pyramus*). Petit fleuve d'Asie Mineure, dans l'eyalet d'Adana, au S.-E. de la presqu'île. Il se jette dans le golfe d'Alexandrette. Cours de 200 kil.

DJIM. s. m. Philol. Cinquième lettre de l'alphabet arabe, équivalant à *dj*. ‖ Signe numérique de trois.

— Sixième lettre de l'alphabet turc et persan.

DJIMDJIMÉ. s. m. Hist. ottom. Espèce de chaussure turque.

DJIMILAH ou **DJEMILAH**. Géogr. Village d'Algérie, à 110 k. S.-O. de Constantine, sur un plateau abrupt, conserve encore beaucoup de ruines romaines; position militaire importante sur la route de Sétif à Constantine, dans le bassin de l'Oued-Kébir.

★ **DJINN**. s. m. Myth. mah. Nom des génies qui ne sont ni anges ni diables, bien que la plupart soient laids et monstrueux. Selon les uns, ce sont d'anciens monarques de la terre avant Adam, des salomons; d'autres leur assignent la même origine qu'aux séraphins.

> Est-ce un *djinn* qui là-haut siffle d'une voix grêle,
> Et jette dans la mer les créneaux de la tour?
>
> (V. Hugo.)

DJITTY. s. m. Lutteur indien.

DJIZGUI. s. m. Outil servant à inciser le pavot pour en extraire l'opium.

DJOLIBA. Géogr. V. NIGER.

DJORHAT. Géogr. Ville de la présidence et à 300 kil. N.-E. de Calcutta (Hindoustan), près du Brahmapoutre. C'était jadis la capitale de l'Assam.

DJOUAK. s. m. Flûte de roseau en usage dans l'Afrique du nord.

DJOUDPOUR ou **MERWAR**. Géogr. État du Radjepoutana, dans l'Hindoustan, à l'O. de l'Adjemir. Peu fertile, sablonneux, il donne du bétail, des chameaux, des chevaux, du sel et

du plomb. La capitale, qui a le même nom, a 150,000 âmes.

DJOUK. s. m. Bot. Racine d'une liliacée de la Sibérie que mangent les indigènes.

DJOUMADA. s. m. Chron. Nom de deux mois du calendrier musulman. *Djoumada 1er*, cinquième mois de l'année et *Djoumada 2e*, sixième mois.

DJOUTI. s. m. Prêtre parsi.

DJUNIMON. s. m. Métrol. Monnaie de cuivre du Japon, valant environ deux centimes.

DJURJURA. Géogr. V. JURJURA.

*** D-LA-RÉ.** (pr. *dé-la-ré*). Mus. Ancien terme de musique par lequel on désignait le ton de ré. Air en d-la-ré.

DMITRIEFF Ivan Ivanovitch. Poète russe, né dans le gouvernement de Simbirsk, 1760-1837; colonel, ministre de la justice, il a donné des fables, des nouvelles et des chansons devenues populaires.

DNIÉPER ou **DNIEPR**, ancien *Borysthène*. Géogr. Fleuve de la Russie d'Europe. Il naît dans les marais du plateau de Waldaï, arrose Viazma, Smolensk, Kiev, Mohilev, Kiev, Iekaterinoslav, Kherson, et se rend dans la mer Noire, entre Oczakow et Kinburn, par un vaste lac ou *liman* d'une profondeur médiocre. Son cours est de 1,630 kil. Après Iékaterinoslav, la navigation est interrompue pendant 60 kil. par des cataractes. Le Dnieper reçoit, à droite, la Bérézina, le Pripet, le Bouz, etc., et, à gauche, la Desna, la Vorkla, etc.

DNIESTER ou **DNIESTR**, ancien *Tyras* ou *Danaster*. Géogr. Fleuve de l'Empire austro-hongrois et de la Russie d'Europe, tributaire de la mer Noire. Il naît au mont Sloiczek, nœud des Karpathes et des collines de Podolie, arrose, en Galicie, Sambor, Halicz, etc.; en Russie, Choczim, Mohilev, Bender, et finit par une large bouche à Ackerman. Son cours est de 800 kil. environ. Il est très rapide et a un lit peu profond. Ses affluents sont peu importants.

*** DO.** s. m. Mus. Syllabe substituée à celle d'*ut* dans l'étude du solfège. Do, ré, mi, fa, sol, la, si, do.

DOBACHY. s. m. Relat. Nom donné, sur la côte de Coromandel, au principal domestique d'une maison; c'est en quelque sorte le domestique de confiance, celui qui commande à tous les autres.

DOBBOY, DOUBHOY, DUBHOY. Géogr. Ville de l'Hindoustan, dans la presqu'île de Guzerate. On y trouve les édifices et des sculptures remarquables.

DOBER. s. m. (pr. *do-berr*). Bot. Genre d'arbre de l'Arabie, dont le fruit est comestible.

DOBINE. s. f. Bot. Genre d'acérinées, établi pour un arbrisseau du Népaul.

DOBLON. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'or du Mexique qui valait 85 fr. 42 c.

DOBRAO. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'or du Portugal, dont la valeur a varié. Le dobrao pesait 31 grammes, et valait 90 fr. 51 c. On l'a appelé aussi *portugaise*.

DOBRIN. s. m. Moine d'un ordre religieux et militaire de l'ancienne Pologne.

DOBROUDJA, ou **DOBROUTCHA**, ou **DOBRODJA.** Géogr. Région de la Roumanie, entre la mer Noire, le Danube et l'ancien mur de Trajan; pays plat, souvent marécageux, produisant du blé et des chevaux; le bétail est élevé; le climat est malsain. La Dobroudja a été, à cause des nombreux canaux qui divisent le bas Danube, la route des invasions barbares. *Baba-Dagh* est la ville principale.

DOBROWSKYE. s. f. (de *Dobrowsky*, n. pr.). Bot. Genre de lobéliacées renfermant des plantes herbacées qui croissent au Cap.

DOBULE. s. m. Ichtyol. Nom d'une espèce d'able.

DOCE (Rio). Géogr. Fleuve du Brésil, descend des monts Itacolumi, traverse le pays des Botocoudos et le district Diamantin. Rapide et peu navigable, il a environ 400 kil.

DOCÈTE. s. m. (étym. gr., δοκητής, formé de δοκεῖν, paraître, sembler). Hist. relig. Nom donné à des hérétiques sectateurs de Marcion, vers l'an 200, qui prétendaient que Jésus-Christ n'était né, mort et ressuscité qu'en apparence.

DOCÉTIQUE. adj. Qui professe le docétisme.

DOCÉTISME. s. m. Doctrine des docètes.

DOCHE. s. f. Arg. Mère.

DOCHE (Joseph-Denis). Compositeur, né à Paris, 1766-1825. Maître de chapelle à Coutances, 1785, il revint à Paris en 1792 et devint chef d'orchestre du Vaudeville. Doche est l'auteur d'une foule d'airs devenus populaires, tels que celui de *Fanchon la Vielleuse*, etc. On lui doit aussi plusieurs messes à grand orchestre.

DOCHMAÏQUE. s. m. (pr. *dok-ma-ike*; du gr. δοχμή, palme, mesure). Litt. anc. Pied composé de cinq syllabes : une brève, deux longues et deux brèves.

DOCHMIAQUE. adj. (pr. *dok-mi-ake*). Se dit du vers grec ou latin dans lequel entrait le pied appelé *dochmius*.

— Substantiv. Le dochmiaque.

DOCHMIUS. s. m. (pr. *dok-mi-uss*; ét. gr., δοχμή, mesure de longueur). Pied de cinq syllabes composé d'une brève, deux longues, une brève et une longue.

DOCIDIE. s. f. (ét. gr., δοκός, poutre; εἶδος, forme). Bot. Genre de desmidiées, formé pour des plantes qui habitent les eaux douces, dans les étangs et les fossés des marais tourbeux.

*** DOCILE.** adj. 2 g. (ét. lat., *docilis*, formé de *docere*, instruire). Qui est propre à être instruit. Esprit docile. Naturel docile. Quel esprit avez-vous trouvé plus *docile?* (Boss.) Un cœur *docile* pour recevoir les impressions de la vérité. (Flech.)

— Qui a de la disposition naturelle à être instruit, à être gouverné. Enfant docile. Humeur, caractère docile. Assez *docile* pour profiter de la censure. (La Bruy.) Il est aussi *docile* à vos avis que sensible à vos bontés. (Volt.) Se rendre *docile* à la voix de la raison. (Barth.)

— Par extens. Facile à manier, à conduire. Il n'était pas encore en âge où il commence d'être *docile*. ... l'on ... des leçons, car je suis *docile* comme un enfant. Volt. D'Alembert était auprès d'elle comme un simple et *docile* enfant. Marmontel.)

— Se dit aussi du corps.

> Il fallut par ce travail son corps rendu *docile*,
> ... (BOILEAU.)

— Se dit aussi des animaux. Ce chien est fort docile. Le cheval est un animal docile. Les coursiers du soleil à sa voix sont *dociles*. (Boil.) Cette épreuve suffit pour les rendre *dociles*. (Buffon.)

— En poésie, on le dit aussi des choses inanimées. Tel qu'un ruisseau *docile*. (Rac.)

— *Docile à*, avec un nom de chose. Il est docile aux leçons de son maître. Docile au joug. Docile aux inspirations du ciel. Rendre *docile* au frein un coursier indompté. (Racine.) Il rendit ses passions *dociles* à la raison. (Mass.) Un enfant moins *docile* aux leçons de la vanité. (Id.)

— *Docile pour*. Ils sont encore assez *dociles* pour entendre la vérité. Flech. Un cœur *docile* pour recevoir les impressions de la vérité. Id.

— DOCILE. s. m. Celui qui est doué de docilité. Le *docile* et le ... sont susceptibles d'impressions; l'un en reçoit de bonnes, l'autre de mauvaises. La Bruy.

— Syn. ... DOCILE, FLEXIBLE, SOUPLE. L'homme *docile* n'a d'autre volonté que celle des autres; l'homme *flexible* peut résister, mais il cède; l'homme *souple* va au-devant des volontés des autres.

*** DOCILEMENT.** adv. D'une manière docile, avec docilité. Écouter docilement. Recevoir, suivre docilement un conseil.

DOCILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dociliser. S'empl. adjectiv. Qui est rendu docile, qui est façonné à la docilité. Enfant docilisé. Esprit docilisé.

DOCILISER. v. a. 1re conj. Rendre docile. Dociliser quelqu'un. L'art de dociliser les enfants.

— SE DOCILISER. v. pron. Devenir docile.

*** DOCILITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est docile; propension à la soumission, à se laisser conduire. ... Grande docilité. ... docilité d'esprit et de cœur. C'est un des ... d'une docilité exemplaire. Avec quelle *docilité* écoutait-il les instructions salutaires des prédicateurs évangéliques! Flech. Cette docilité est établie sur toute la terre; ce sentiment se trouve une *docilité* universelle parmi tous les peuples. (Mass.) Le ciel éclaire la bonne intention des pères, et récompense la *docilité* des enfants. J.-J. Rouss. ... de ... avis avec la *docilité* d'un enfant, et vous donne les miens avec le zèle d'un père. (Id.) Il étonna ses maîtres par sa *docilité*, et les Athéniens par la licence de sa conduite. Barth. Elle se mit à aimer cette femme avec une sorte de dévouement animal et à lui donner des *docilités* de chien. (De Goncourt.)

> ...
> ... (VOLTAIRE.)

*** DOCIMASIE** ou **DOCIMASTIQUE.** s. f. (... δοκιμασία, essai). Chim. Art de déterminer, par des essais en petit et variés, la nature et la proportion du métal contenu dans un minerai.

— Médec. *Docimasie pulmonaire*. Méthode expérimentale pour reconnaître si les poumons d'un fœtus ont respiré, et par suite si l'enfant est né vivant. Plusieurs moyens ont été proposés et tous reposent sur ce fait que, lorsque l'enfant a respiré, les poumons sont plus légers et plus volumineux.

DOCIMASISTE. s. 2 g. Didact. Qui s'occupe de docimasie; essayeur.

DOCIMASOLOGIE. s. f. (ét. gr., δοκιμάζω, j'éprouve, j'examine; λόγος, discours). Chirurg. Traité sur l'art de toucher, dans les accouchements.

DOCIMASOLOGIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui concerne la docimasologie.

*** DOCIMASTIQUE.** adj. 2 g. Chim. Qui concerne la docimasie. Action, opération docimastique.

— DOCIMASTIQUE. s. f. Syn. de DOCIMASIE. La *docimastique*. (Acad.)

DOCIMÈNE ou **DOCIMITE.** adj. Minér. Se disait d'une variété de marbre qui s'exploitait à Docimia, bourg voisin de Synnada en Phrygie; c'était le marbre synnadique des Romains.

— Substantiv. La docimite.

*** DOCK.** s. m. (... angl. *dock*, bassin). Comm. Signifiait autrefois en Angleterre, Bassin à flot et à niveau fixe ... Se dit aujourd'hui Ensemble de bassins bordés de magasins à plusieurs étages, qui servent d'entrepôts aux marchandises débarquées. Entre les bassins et les magasins, il y a un quai couvert d'un hangar; la superficie du quai se multipliant par celui des ... étages, le magasin qui le borde, jamais le déchargement n'est interrompu, jamais il n'y a d'encombrement comme dans les autres ports de commerce, faute de place sur le quai pour déposer les marchandises, parce qu'elles sont enlevées immédiatement par des machines, et placées soit au rez-de-chaussée, soit aux étages supérieurs. L'exploitation des docks est dévolue à des compagnies de commerce.

— Cale couverte pour la construction des vaisseaux.

— *Dock de carénage à flot* ou *dock flottant*. Cale rectangulaire qui peut recevoir les plus grands navires et sert à éviter l'abatage en carène.

— Anciennement on disait *doque*.

DOCKA. s. f. Mar. Bassin couvert qui reçoit un seul navire.

DOCLÉE. s. f. Crust. Genre de crustacés décapodes, désignés communément sous le nom d'*araignées de mer*, et ayant pour type la doclée hérissée.

DOCOPHORE. s. m. (ét. gr., δόκος, poutre; φορός, porteur). Entom. Genre d'insectes qui vivent sur tous les oiseaux, excepté sur les gallinacés et les pigeons, et dont le type est le docophore ocellé.

*** DOCTE.** adj. 2 g. (du lat. *doctus*, même signif.). Savant. Se dit particulièrement de celui qui réunit dans sa mémoire une grande quantité de faits ou qui est très érudit. Un homme docte. Un docte jurisconsulte. Un docte antiquaire. Et vous, *doctes* interprètes des lois. Boss. Tant d'autres personnages *doctes* et polis. La Bruy. Avoir plus de sots de nous rendre méchants que de paraître *doctes*. St-Évremond.

— En parlant des choses, Qui contient beaucoup de science, qui est fait avec art. De doctes veilles. Et que va devenir cette *docte* harangue? Corneille. De laisser aux peintres admirer le *docte* mélange des couleurs. (D'Alembert.)

> ...
> ... (MALHERBE.)

— DOCTE. s. m. Celui qui est instruit, un savant. Les doctes n'ont pas toujours la raison pour eux. Les *doctes* ne sont pas de cet avis. Acad. Quand le riche parle et parle de doctrine, c'est aux *doctes* à se taire, à écouter, à applaudir, s'ils veulent du moins ne passer que pour doctes. La Bruy.

— Autrefois, on disait plus souvent *docte*, au lieu de *savant*. Aujourd'hui, *docte* ne se dit guère que par ironie.

*** DOCTEMENT.** adv. Savamment, d'une manière docte. Il prêche doctement. Il a traité cette matière fort doctement. Celui-là, du moins, était un bon compagnon, qui causait volontiers et *doctement* de toute chose. (J. Sandeau.)

— Par iron. Il nous a prouvé *doctement* les vérités les plus triviales. (Acad.)

*** DOCTEUR.** s. m. (ét. lat., *doctor*, même signif., dérivé de *docere*, instruire, enseigner). Celui qui, après avoir étudié et subi ses examens dans une université, s'est promu solennellement au plus haut degré de la faculté dans laquelle il a étudié. Docteur en théologie. Docteur en droit. Il a été reçu docteur en médecine. Il espère passer bientôt docteur ès lettres. Votre frère a subi sa thèse et a été reçu docteur. Prendre le bonnet de docteur. Un *docteur* est souvent un grand sot. Desbarches). Convertir un *docteur* est la chose impossible. (Boil.) Le plus savant de ces *docteurs*, qui savait l'hébreu, l'arabe et l'indou, fut envoyé aux Indes orientales, le berceau de tous les arts et de toutes les sciences. B. de St-P. Puisque je tiens les *docteurs* à diplôme, je ne veux pas mourir sans leur reprocher l'extrême sévérité dont ils usent envers leurs malades. (Brillat-Savarin.)

> ...
> ...
> ...
> ...
> ... (DESTOUCHES.)

— *Docteur régent*. Se disait d'un docteur qui enseignait publiquement.

— *Docteur ubiquiste*. Celui qui n'avait pas étudié dans une des trois grandes écoles de Paris : la Sorbonne, le collège de Navarre ou la maison des Cholets.

— *Ôter le bonnet, le bonnet de docteur à quelqu'un*. Le dégrader, lui ôter la dignité de docteur.

— *Docteur*, pris pour Maître, pour celui qui en instruit un autre. Vos *docteurs* vous conduisent dans l'erreur. (Boss.) Au lieu d'être ici les maîtres et les *docteurs* des ... Mass.

— Fam. On appelle *docteur*, quoiqu'il n'en ait pas reçu le titre, un homme docte, savant, habile. Il est docteur en cette science. Il est docteur dans cet art. Je veux confondre le monde par ceux que le monde même révère, ... Boss. Les ignorants ... les *docteurs* et les ... (La Bruy.)

> ...
> ...

— *Faire le docteur.* Se donner des airs de savant.

— Par iron. Vous n'êtes pas un grand docteur. Il ... *Docteur* ... d'un argument frivole. Boil. Mais depuis quelques mois il s'est fait grand *docteur*. ... il est *docteur* et le prophète ... Sénèque était un *docteur* de cour qui philosophait dans la pompe et causait à son aise de la vertu. H. de Balzac.

— Il se prend quelquefois en mauvaise part. De vains docteurs. Ces chefs, ces *docteurs* célèbres du mensonge. (Mass.) Quoi que vos faux *docteurs* osent vous avouer. (Boil.) On chasse ces *docteurs* prêchant sans mission. (Id.)

— *Docteur de l'erreur et du mensonge*. Celui qui enseigne une doctrine fausse et erronée.

— Fig. et fam. *Docteur à la douzaine*. Ignorant. Oui, vous êtes un docteur, mais un docteur à la douzaine.

— Le pays. *Docteur en toute ...* d'Asnières, de rencontre, d'occasion ... *Docteur en soupe salée* ... est salée à point. || *De jeune docteur argument cornu*. || *J'ai une tête de docteur à dîner*. J'ai pour mon dîner une tête de veau.

— *Docteur en musique*. Nom donné aux musiciens, en Allemagne et en Angleterre.

— Peut se dire avec un nom de chose. Une conscience droite est le meilleur de tous les *docteurs*. (Mass.) Le besoin, *docteur* en stratagèmes, lui fournit celui-ci. (La Fontaine.)

— Absol. *Docteur* signifie Médecin. Avez-vous consulté le docteur? Que pense le docteur de votre état? Ah! *docteur*, souvenez-vous que quand vous m'avez défendu de boire, vous ne m'avez pas défendu de voir la bouteille. (Brill.-Sav.) Le *docteur* sort d'ici, il a pensé que j'avais une fièvre nerveuse et a ordonné une saignée pour laquelle il doit incessamment m'envoyer le chirurgien. Id. Le *docteur* avait apporté une espèce de distraction aux ennuis qui la dévoraient. (J. Sandeau.)

— Fig. L'art d'être malade est de suivre les inspirations de l'instinct et de la nature, qui est aussi le seul *docteur* des animaux. (Virey.)

— Anc. législ. *Docteur in utroque jure*. Docteur en droit civil et en droit canon.

Ellipt. et fig. *Docteur in utroque*. Homme instruit à la fois dans deux branches de connaissances, expert en deux arts différents, celui, par exemple, qui écrit bien en vers ou en prose.

— Iron. Celui qui a la prétention d'être habile en deux branches de connaissances. Il est docteur *in utroque*.

— Antiq. rom. *Docteur libraire*. Celui qui enseignait à copier et préparer les manuscrits. || *Docteur d'armes*. Celui qui enseignait l'escrime aux soldats.

— Hist. anc. *Docteur de la loi*, était chez les Juifs un titre d'honneur et de dignité. Malheur à vous, *docteurs* de la loi, qui vous êtes saisis de la clef de la science, et qui, n'y étant point entrés vous-mêmes, l'avez encore fermée à ceux qui voulaient y entrer! (Lem. de Sacy.) || On dit aussi *docteur en Israël*.

— Hist. ecclés. *Docteurs de l'Église*. Nom donné aux Pères dont les doctrines et les opinions sont suivies par l'Église. L'Église ... quatre : saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze et saint Jean Chrysostome; l'Église latine en reconnaît six : Saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire le Grand, saint Ambroise, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure. C'est ce qu'enseignent tous les saints *docteurs*. (Boss.)

— Titre donné aux principaux maîtres de la scolastique, en y ajoutant une épithète spécifique qui faisait connaître leur mérite. || *Docteur angélique*. Saint Thomas. *Docteurs irréfragables*. Les moines ... *Docteur extatique*. Denys le Chartreux. *Docteurs illuminés*. Raymond Lulle et Jean Tauler. *Docteur invincible*. Guill. Occam. ... *Docteur universel*. Alexandre de Halès. || *Docteur séraphique*. Saint Bonaventure. || *Docteur subtil*. Jean Duns ou Scot. || *Docteurs très chrétiens*. Jean Gerson et le cardinal de Cusa. || *Docteur très fondé*. Gilles, précepteur de Philippe le Bel.

— Dans l'Église grecque, Officier particulier chargé d'expliquer les Écritures. Celui qui explique les Évangiles est appelé *docteur des Évangiles*; celui qui explique les Épîtres de saint Paul, *docteur de l'Apôtre*, et celui qui explique les psaumes, *docteur du Psautier*.

— Littér. L'un des personnages de la comédie italienne; était donné comme une sorte de savant bavard et ridicule; il portait le vêtement noir des docteurs de l'Université de Bologne. A Paris, où on en fit un personnage encore plus ridicule qu'en Italie, le docteur prit

la culotte courte, la grande fraise et la veste à la Louis XIV. [illegible] du *docteur* ap[illegible] [illegible] [illegible] (Molière.)

— [illegible] Instrument qui sert à régler ou à essayer le cylindre gravé qu'on emploie pour l'impression sur toile.

— Adjectiv. Une femme docteur. Ah ! les femmes *docteurs* ne sont pas de mon goût ! (Mol.)

DOCTIFIQUE. adj. 2 g. (étym. lat., *doctus*, savant ; *facere*, faire, et. lat. *fieri*, devenir). Mot burlesque qui se dit des personnes et des [illegible] enseignement. Doctifique [illegible] université.

DOCTILOQUE. adj. 2 g. (étym. lat., *docte* [illegible]). Mot burlesque. Éloquent, qui parle avec éloquence.

DOCTISSIME. adj. 2 g. (du lat. *doctissimus*, superlat. de *doctus*, savant). Très savant. Il ne se dit qu'en plaisantant. Vous êtes un homme doctissime.

— Substantiv. Un doctissime.

* **DOCTORAL, ALE.** adj. (du lat. *doctor*, docteur). Qui appartient au docteur. Bonnet doctoral. Robe doctorale. Faut-il avoir reçu le bonnet *doctoral ?* (Boil.) Son front *doctoral* prit d'abord un aspect sévère. (Brill.-Sav.) || Pl., masc., *doctoraux*.

— Fig. et par iron. Se dit de la vanité ridicule de certains savants, ou de certains sots qui veulent passer pour savants. Air doctoral. Morgue doctorale. Il m'a dit cela d'un ton doctoral.

DOCTORALEMENT. adv. D'une manière doctorale, avec ou sur un ton doctoral. Parler doctoralement.

* **DOCTORAT.** s. m. (du lat. *doctor*, docteur). Degré, qualité de docteur. Recevoir le doctorat. Parvenir au doctorat.

— [illegible] Il a passé son doctorat.

* **DOCTORERIE.** s. f. (du lat. *doctor*, docteur). Ensemble des actes que faisait le récipiendaire en théologie pour être reçu docteur.

— Fam. et ironiq. Société, réunion de docteurs. Que vient faire ici toute cette *doctorerie* ? [illegible]

DOCTORESSE. s. f. Celle qui affiche des prétentions à la science, qui affecte de l'érudition. J'aime mieux m'abstenir de caresser les [illegible] [illegible] ne [illegible] que sur les âmes [illegible] est nul pour tous vos doc[illegible] *doctoresses*. (J.-J. Rouss.)

— Femme qui a reçu le doctorat.

DOCTORIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Doctorifier.

DOCTORIFIER. v. a. 1re conj. (et. lat., *doctor*, docteur ; *facere*, faire). Prend deux *f* aux deux premières personnes de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous doctorifions. Que vous doctorifiez*. Faire docteur.

DOCTORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Doctoriser. S'empl. adj. Qui a reçu le titre de docteur. Des charlatans doctorisés à peu de frais de science et d'argent.

DOCTORISER. v. a. 1re conj. (du lat. *doctor*, docteur). Conférer le grade, le titre de docteur ; doctoriser un charlatan.

— Fig. Rendre savant. Il promit de doctoriser un âne renforcé.

— SE DOCTORISER. v. pron. Être doctorisé ; recevoir le titre de docteur.

— Ce mot est expressif et s'emploie ironiquement.

* **DOCTRINAIRE.** adj. 2 g. Polit. Qui est partisan de la doctrine, qui est un homme à [illegible]. Maître doctrinaire. Député doctrinaire. [illegible] doctrinaire. École doctrinaire.

— [illegible] *Doctrinaire* se prend [illegible] Subtil, pédant. [illegible] religieuse du XVIe siècle tendant à introduire quelque chose de froid, de sec, de *doctrinaire*, de pointilleux dans l'esprit. (Chateaubriand.)

— Se disait des prêtres ou clercs séculiers [illegible].

— DOCTRINAIRES. s. m. pl. Hist. Nom donné, sous la Restauration, et le gouvernement de Juillet, à un parti composé d'hommes éminents, [illegible] Royer-Collard [illegible] politique [illegible] l'établissement et le maintien du régime constitutionnel. Les doctrinaires sont arrivés plusieurs fois [illegible] sous la monarchie de Juillet, avec MM. Guizot, de Broglie, Duchâtel, de Rémusat, Jaubert, etc. (Dict. Grégoire.)

Doctrinaires, ou *Prêtres de la doctrine chrétienne*, congrégation de clercs séculiers, fondée en 1593 par César de Bus, et confirmée par Clément VIII en 1597. Elle avait pour but d'enseigner le catéchisme au peuple. Avant la Révolution, elle dirigeait aussi de nombreux colléges.

— Hist. relig. Nom qu'on donnait aux calvinistes.

DOCTRINAIREMENT. adv. Néol. D'une manière doctrinaire ; en suivant les doctrines ; suivant le système des doctrinaires.

* **DOCTRINAL, ALE.** adj. (rad. *doctrine*). Phil. Se dit de ce qui appartient aux universités, les théologiens en matière de doctrine, de dogme ou de mœurs. Les universités donnent des jugements doctrinaux sur les livres. Les facultés de théologie ne portent, dans leurs censures, que des jugements doctrinaux. Le Parlement a demandé à la Sorbonne son avis doctrinal. Vous avez vu la réfutation de leur système erroné sur les jugements de l'Église, dans l'avis *doctrinal* des trente prélats. (De Fénelon.)

— Qui se rapporte à une doctrine quelconque. On pense à Rome à faire une exposition *doctrinale*. (Bossuet.)

— Par extens. *La gent doctrinale*. Ceux qui s'occupent de questions de doctrine.

— Philos. Se dit des dialogues de Platon, que ce philosophe a spécialement consacrés à établir dogmatiquement les points fondamentaux de sa doctrine. On divise tous les dialogues de Platon en doctrinaux et inquisitifs.

— DOCTRINAL. s. m. Livre destiné à l'enseignement, au moyen âge.

DOCTRINALEMENT. adv. D'une manière doctrinale.

DOCTRINARISME. s. m. Néol. Théorie ou système politique des doctrinaires.

— Par extens. Tout système qui dogmatise à la façon des doctrinaires.

DOCTRINARISTE. adj. et s. m. Polit. Partisan du système des doctrinaires.

* **DOCTRINE.** s. m. (du lat. *doctrina*, même signif.). Savoir, érudition. Grande doctrine. Profonde doctrine. Doctrine consommée. Il a une doctrine universelle. Cet homme a beaucoup de doctrine. Vous êtes au comble de la *doctrine* et de la vertu. (Malh.) Il est fort de toute l'Église par sa *doctrine*. (Bossuet.) Personnes célèbres par leur piété et par leur *doctrine*. (Racine.)

— Dans une acception plus usitée, Ce qu'enseigne une religion, une secte de philosophie, en particulier, relativement à la croyance et aux mœurs. La doctrine de l'Évangile. La doctrine de Socrate, de Platon. Bonne, fausse doctrine. Doctrine orthodoxe, dangereuse. Doctrine théologique, philosophique. Professer une doctrine impie. Combien de fois remonta-t-il jusqu'à ces sources anciennes et pures que Jésus-Christ a laissées à son Église, pour y puiser avec joie les eaux d'une *doctrine* salutaire ! (Fléch.) Le crédit et l'autorité du siècle étaient inutiles à une *doctrine* descendue du ciel ; elle se suffisait à elle-même dans l'univers. (Mass.) Ce n'est plus la *doctrine* de saint Paul, ni celle qu'on professe dans notre Église. (J.-J. Rouss.) Jeune encore, la réputation de Socrate m'attira auprès de lui, et la beauté de sa *doctrine* m'y retint. (Barth.)

> Et partout sa *doctrine*, en peu de temps portée,
> Fut du Gange et du Nil, et du Tage écoutée. (Boil.)
> Ainsi donc la routine
> Vous tient lieu de raison, et nous sert de *doctrine*
> (Andrieux.)

— *Doctrine catholique*. Enseignement de l'Église catholique, soit par des pièces symboliques, comme le symbole des apôtres, celui de Nicée, celui de Constantinople ou de saint Athanase, la profession de foi du pape Pie IV, les décisions des conseils œcuméniques ; soit par l'exposition et la défense où l'on démêle sur chaque article ce qui est précisément de la foi d'avec ce qui n'en est pas.

— Opinion, système. Une doctrine politique.

— *Doctrine médicale*. Ensemble des notions qui ont guidé les médecins dans la connaissance des phénomènes vitaux, et dans les formules qui constituent les lois de la pathologie.

— *Doctrine physiologique*. Doctrine en vertu de laquelle certains médecins attribuaient les causes des maladies à divers degrés d'irritabilité des organes.

— Par abstraction, il se dit aussi d'un point particulier de croyance. Il devrait souhaiter que la *doctrine* de l'impiété fût fausse ; une *doctrine* si triste, si humiliante pour l'homme, qui le confond avec la bête ; qui borne sa destinée à un petit nombre de jours rapides, inquiets, douloureux. (Mass.) Je ne vois guère, parmi les anciens empires, que les Chinois qui n'établirent pas la *doctrine* de l'immortalité de l'âme. (Volt.) Les Indiens eurent un frein de plus, en embrassant la *doctrine* de la métempsycose. (Id.) Le matérialisme est une *doctrine* contre nature, une *doctrine* abjecte. (Lacord.)

— Système de croyance et de morale que l'on a adopté, que l'on s'est fait à soi-même. Les *doctrines* sont la vie de l'intelligence et l'honneur de la raison humaine.

Doctrine ne s'emploie au pluriel que quand il s'agit de systèmes différents les uns des autres. Aussi l'on dit : *La doctrine du concile de Trente*, quoique ce concile ait établi plusieurs points de doctrine, mais on dit : *Comparez entre elles les doctrines des Anciens*, pour dire Les différents systèmes des Anciens.

— *Doctrine chrétienne*. Filles de la D. V. URSULINE.

— *Doctrine chrétienne*. Frères de la. V. FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

— Polit. Système qui date des premières années de la Restauration, et qui, rejetant le principe du droit divin des rois et celui de la souveraineté absolue du peuple, y substitue la souveraineté de la raison, supérieure aux peuples comme aux rois, et seul législateur véritable de l'humanité. Ce système, semi-libéral, semi-conservateur, n'accepte les faits, les institutions, qu'autant qu'il est possible de les trouver raisonnables ou du moins de les rendre tels. Maine de Biran, de Serre, Guizot et Royer-Collard en sont les fondateurs ; ce dernier surtout en est regardé comme le chef. Il n'a pas reçu un nom particulier, mais le nom générique de *doctrine*, parce qu'il porte sur des théories vagues, indécises, variables, des éléments obscurs, discordants, incompatibles.

— Ensemble des doctrinaires.

* **DOCUMENT.** s. m. (ét. lat., *documentum*, même signif. ; dérivé de *docere*, enseigner, instruire). Enseignement. Faites voir que vous profitez des bons *documents* qu'on vous donne. (Molière.)

— Signifie particulièrement, Titre, preuve par écrit. Il s'emploie ordinairement au pluriel. Vieux documents. Curieux, précieux documents. Fournir, posséder, apporter des documents. L'authenticité d'un document. Eusèbe manqua de *documents* pour nous raconter l'histoire du premier siècle de l'Église. (A. Maury.)

— Fig. Les théâtres nationaux sont les *documents* les plus précieux de l'histoire psychologique des peuples. (E. Souvestre.)

DOCUMENTAIRE. adj. Qui a un caractère de document.

— Comm. *Traité documentaire*. Traité accompagné de documents qui en sont la garantie.

DOCUMENTATION. s. f. (pr. *do-ku-man-ta-cion*). Travail par lequel on appuie une œuvre de documents.

DOCUMENTER. v. a. 1re conj. (rad. *document*). Instruire.

— Appuyer par des documents.

DODARTIE. s. f. (de *Dodart*, n. pr.). Bot. Genre de scrofulariées, qui a pour type la dodartie orientale, sous-arbrisseau rameux, à fleurs pourpres, de l'Asie septentrionale.

DODE DE LA BRUNERIE (Georges, vicomte). Né à Saint-Geoire (Isère), 1775-1851, élève de l'École du génie de Metz, 1794, général de division en 1813, dirigea les fortifications de Paris, 1840, et fut maréchal en 1847.

DODÉCABOSTRYCHA. s. f. (pr. *do-dé-ka-bo-stri-ka* ; ét. gr., δώδεκα, douze ; βόστρυξ, cirre). Acal. Genre d'acalèphes de la famille des diphydes.

DODÉCACORDE. s. m. (ét. gr., δώδεκα, douze ; χορδή, corde). Mus. Système de musique par lequel on ajoute quatre nouveaux tons aux huit qui existent déjà dans le chant ecclésiastique romain.

DODÉCACTIS. s. m. (ét. gr., δώδεκα, douze ; ἀκτίς, rayon). Échin. Genre d'échinodermes pédicellés, qui a pour type le dodécactis solaire.

DODÉCADACTYLITE. s. f. Médec. Inflammation de l'intestin duodénum.

DODÉCADE. s. f. (du gr. δώδεκα, douze). Philos. Groupe de douze personnes ou de douze choses. Les éons des gnostiques étaient classés par dodécades.

— Bot. V. DODÉCADIE.

DODÉCADÉNIE. s. f. (étym. gr., δώδεκα, douze ; ἀδήν, glande). Bot. Genre de laurinées, établi pour une plante qui croît dans le Népaul.

DODÉCADIE. s. f. (ét. gr., δώδεκα, douze). Bot. Genre de tiliacées, qui a pour type un grand arbre des forêts de la Cochinchine.

* **DODÉCAÈDRE.** s. m. (étym. gr., δώδεκα, douze ; ἕδρα, base). Géom. Solide dont la surface est composée de douze pentagones réguliers égaux.

— Minér. Cristal terminé par douze facettes triangulaires, quadrangulaires ou pentagones.

— S'empl. adjectiv. Didact. Forme dodécaèdre. Cristal dodécaèdre.

DODÉCAÉDRIQUE. adj. 2 g. Géom. Qui a rapport au dodécaèdre.

DODÉCAFIDE. adj. 2 g. (et gr., δώδεκα, douze ; lat. *findere*, fendre, diviser). Bot. Divisé en douze segments.

DODÉCAGONAL, ALE. adj. (rad. *dodécagone*). Géom. Qui a douze angles. Figure dodécagonale.

— Qui a pour base un dodécagone. Pyramide dodécagonale. Prisme dodécagonal.

* **DODÉCAGONE.** s. m. (ét. gr., δώδεκα, douze ; γωνία, angle). Géom. Polygone dont le contour ou périmètre a douze côtés. || *Dodécagone circonscrit*. Celui dont tous les côtés sont tangents à la circonférence d'un cercle. || *Dodécagone inscrit*. Celui qui a les sommets de tous ses angles situés sur la circonférence d'un cercle. || *Dodécagone régulier*. Celui qui a tous ses angles et tous ses côtés égaux.

— Fortif. Place fortifiée et entourée de douze bastions.

DODÉCAGYNE. adj. 2 g. (ét. gr., δώδεκα, douze ; γυνή, femme, pistil, en bot.). Bot. Qui a douze pistils, styles ou stigmates sessiles. Fleur dodécagyne. Plante dodécagyne.

DODÉCAGYNIE. s. f. (rad. *dodécagyne*). Bot. Ordre ou section de plantes qui ont douze pistils, styles ou stigmates sessiles.

DODÉCAGYNIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la dodécagynie.

DODÉCANDRE. adj. 2 g. (ét. gr., δώδεκα, douze ; ἀνήρ, ἀνδρός, mari, mâle). Bot. Qui a douze étamines. Fleur dodécandre. Plante dodécandre.

— Par extens. Qui a plus de dix, et généralement moins de vingt étamines.

* **DODÉCANDRIE.** s. f. (rad. *dodécandre*). Bot. Classe de plantes hermaphrodites qui ont de douze à dix-neuf étamines.

DODÉCANDRIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à la dodécandrie.

DODÉCANÈSES. Géogr. Nom par lequel on désignait les Cyclades, au moyen âge.

DODÉCANOME. adj. 2 g. (ét. gr., δώδεκα, douze ; νόμος, loi). Minér. Qui est produit par douze lois de décroissement. Cristal dodécanome.

DODÉCAPARTI, IE, ou **DODÉCAPARTIT, ITE.** adj. (étym. gr., δώδεκα, douze ; lat. *partitus*, partagé, divisé). Bot. Qui est divisé en douze parties. Corolle dodécapartie.

DODÉCAPÉTALE. adj. Bot. V. DODÉCAPÉTALÉ.

DODÉCAPÉTALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δώδεκα, douze ; πέταλον, pétale, feuille). Bot. Qui a douze pétales. Corolle dodécapétalée.

DODÉCAPHARMACUM. s. m. (pr. *do-dé-ka-far-ma-komm* ; ét. gr., δώδεκα, douze ; φάρμακον, remède). Anc. pharm. Onguent composé de douze ingrédients. On l'a appelé aussi *onguent des Douze Apôtres*.

DODÉCARCHIE. s. f. (ét. gr., δώδεκα, douze ; ἀρχή, commandement). Hist. anc. Gouvernement des douze rois qui se partagèrent l'Égypte vers l'an 680 av. J.-C. La dodécarchie ne dura qu'environ dix-huit ans.

DODÉCAS. s. m. (du gr. δώδεκα, douze). Bot. Genre de lythrariées, formé pour un arbrisseau très glabre qui croît à Surinam.

DODÉCASTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., δώδεκα, douze ; στῦλος, colonne). Se disait d'un temple grec qui avait douze colonnes sous le fronton.

DODÉCATÉMORIE. s. f. (ét. gr., δώδεκα, douze ; μόριον, partie). Géom. Douzième partie d'un cercle géométrique.

— Astron. Chacun des douze signes célestes considérés comme la douzième partie du zodiaque.

— Pharm. Médicament composé de l'extrait de douze plantes.

DODÉCATHÉON. s. m. (étym. gr., δώδεκα, douze ; Θεός, Dieu). Bot. Genre de primulacées, renfermant des plantes à fleurs roses ou blanches, indigènes de l'Amérique boréale.

DODÉCATOMORIE. s. f. V. DODÉCATÉMORIE.

DODÉCUPLE. adj. 2 g. (étym. gr., δώδεκα, douze). Qui contient douze fois, en parlant d'une chose douze fois aussi grande qu'une autre.

DODELINÉ, ÉE. part. pass. du v. Dodeliner. S'empl. adjectiv. Berceau dodeliné.

DODELINEMENT. s. m. Action de dodeliner.

DODELINER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *dondolare*, imprimer un léger mouvement). Bercer, remuer légèrement le berceau des enfants, pour les endormir.

— *Dodeliner la tête*. La remuer doucement, comme lorsqu'on commence à dormir. Lui-même se berçait en *dodelinant* la tête. (Rabel.)

— Neutral. *Dodeliner de la tête*. Pantagruel aperçut Panurge rêvassant et *dodelinant* de la tête. (Rabelais.) Poisson, qui avait voyagé sur mer, *dodelinait* de la tête pour approuver les détails. (E. Zola.)

— SE DODELINER. v. pron. Se bercer doucement pour s'endormir. Cet enfant se dodeline tout seul.

DODINAGE. s. m. (rad. *dodiner*). Techn. Appareil d'un second bluteau qu'on place sous le premier, et qui sert à séparer les gruaux du gros son.

— Manière de polir les clous à tapisser, en les plaçant et en les secouant dans un sac de toile serrée ou de peau, avec de l'émeri ou toute autre substance mordante.

DODINE. s. f. Art cul. Sorte de sauce qu'on faisait aux canards avec divers ingrédients.

* **DODINER (SE).** v. pron. 1re conj. (ét., V. DODELINER). Se dorloter, avoir beaucoup de soin de sa personne.

— Se balancer en marchant.

— DODINER. v. n. Horlog. Avoir un mouvement lent et mesuré. Ce balancier dodine bien, il a un bon mouvement.

— Fig. Être nonchalant. Le principal crut que je *dodinais* comme les autres. (Chateaub.)

— DODINER. v. a. Bercer. Dodiner un enfant.

— Fig. et fam. Caresser, réchauffer. Le soleil *dodine* la nature. (Chanson picarde.)

DODINETTE. s. f. Mot usité dans ce chant des berceuses : Dodo ! dodinette !

* **DODO.** s. m. (du mot *dors, dors*). Mot dont on se sert en parlant aux enfants et qui n'est d'usage que dans ces phrases : *Faire dodo*. Dormir. L'enfant fait dodo. *Aller à dodo*. Aller dormir, aller se coucher.

> *Dodo*, l'enfant *do*,
> L'enfant dormira tantôt. (Béranger.)

— Lit. L'enfant est dans son dodo. Le *dodo* avait filé chez les revendeurs du quartier. (É. Zola.)

— Ornith. Nom vulgaire du dronte. || Nom d'un oiseau fossile de la Nouvelle-Zélande.

DODON. Myth. Fils de Jupiter et d'Europe. Il avait donné son nom à l'oracle de Dodone.

DODONE. Géogr. anc. Ville d'Épire, au pied du mont Tomaros, dont les ruines sont peu

être au village de *Gardiki*, à 7 kil. N. de Janina; jadis célèbre par ses chênes prophétiques et par l'oracle de Jupiter.

— Fig. et fam. *C'est un chêne de Dodone*. C'est un inspiré, un prophète. Quand vous serez un chêne de *Dodone*. (Ducerceau.)

DODONÉ, ÉE ou **DODONÉACÉ, ÉE** adj. Bot. V. DODONIÉ.

DODONÉE. s. f. (de *Rambert Dodoens*, lat. *Dodonæus*, médec. belge) Bot. Genre de sapindacées, renfermant de petits arbres ou des arbrisseaux qui croissent sous les tropiques.

DODONÉEN, ENNE. s. Géogr. Ancien nom des habitants de l'Épire. || En particulier, Habitant, habitante de Dodone.

— adj. Qui a rapport à Dodone, à ses habitants ou à son oracle.

— *Continent dodonéen*. L'Épire.

— Myth. Surnom de Jupiter, qui avait à Dodone un oracle célèbre.

DODONIDE. adj. et s. f. Nom des nymphes qui élevèrent Jupiter.

DODONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une dodonée. || DODONIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes qui a pour type le genre dodonée.

DODRANS. s. m. Antiq. rom. Poids de neuf onces, les neuf douzièmes de l'as. || Les neuf douzièmes ou les trois quarts de quelque mesure que ce soit.

DODRANTAIRE. adj. 2 g. Antiq. rom. Qui concerne le dodrans.

Tables dodrantaires. Tables établies par la loi Valeria, et sur lesquelles on inscrivait le dodrans ou les trois quarts dont les débiteurs profitaient toutes les fois qu'ils payaient un quadrans ou 25 p. 100 pour abolir leurs dettes.

DODRANTAL, ALE. adj. (rad. *dodrans*). Métrol. Qui a neuf pouces de longueur. Mesure dodrantale.

* **DODU, UE**. adj. (ét. inconnue). Gras, potelé, qui a beaucoup d'embonpoint. Un homme dodu. Une femme dodue. Un chapon dodu. Ces pigeons sont *dodus*, mangez, sur ma parole. (Boileau.)

> Combien je regrette
> Mon bras si *dodu*,
> Ma jambe bien faite
> Et le temps perdu! (BÉRANGER.)

— Par extens. Une bourse dodue.

— Fig. *Paroles dodues*. Mauvaises paroles. Paroles sales.

— Substantiv. Vous avez pris là un mari de bonne mine, un gros *dodu* que tout le monde aimera. (Marivaux.)

DOÉGLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un produit acide extrait de l'huile de la *balæna rostrata*.

DOEL. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 60 kil. de Gand; 2,500 hab.

DŒLLINGÉRIE. s. f. (de *Dœllinger*, n. pr.). Bot. Genre de synanthérées astéroïdées, établi pour un petit nombre de plantes du Japon et de la Chine.

DŒRING (George-Christian-Guillaume-Asmus). Né à Cassel, 1789-1833, romancier et poète populaire, a aussi écrit des opéras, des drames, des tragédies.

DOFAN. s. m. Moll. Coquille du Sénégal, du genre vermet.

DOFF. s. m. Instrument de musique des Turcs, qui a la forme d'un tambour de basque.

DOFIN. s. m. Ichtyol. Poisson de l'Océan, appartenant au genre coryphène.

DOFRINES ou **ALPES SCANDINAVES**. Géogr. Nom général de la chaîne qui parcourt la Scandinavie du N. au S., depuis le cap Nord-Kyn jusqu'au cap Lindesnoes, sur une longueur de 1,500 kilom. On appelle spécialement *Dofrines* ou *Dovre-field* la seconde portion de cette ligne de hauteurs, comprise entre les monts *Kølen* au N. et les monts *Langfield* au S. Haute de 1,500 à 1,600 mètres en moyenne, elle a son point culminant dans le *Snæhætta* (2,389 mètres). Elle est couverte de forêts et présente d'assez larges plateaux et des marécages.

DOGADO. Géogr. Ancienne province maritime de la république vénitienne, correspondant à la province actuelle de Venise.

* **DOGARESSE**. s. f. Femme du doge. On dit aussi *dogesse*.

* **DOGAT**. s. m. Dignité de doge. Le dogat de Venise. Le dogat de Gênes. Exercer le dogat. Le dogat n'existe plus que dans l'histoire. || Durée du gouvernement du doge. Le dogat de Venise était à vie. Le dogat de Gênes était de deux ans.

DOG-CART. s. m. (étym. angl., *dog*, chien; *cart*, chariot). Voiture à deux roues très élevées, qui sert surtout à transporter les chasseurs et les chiens au lieu de la chasse. Il était d'humeur assez maussade quand il descendit de son *dog cart*. (O. Feuillet.) On m'avait donné une petite voiture en manière de *dog cart* suspendue autant qu'il le fallait pour me rompre les os. (E. About.)

* **DOGE**. s. m. (du lat. *dux*, chef). Hist. Titre que portait à Venise et à Gênes le premier magistrat de la république. Le doge de Venise n'était proprement qu'une vaine image, et un véritable fantôme de la majesté du prince, dont la république avait retenu toute l'autorité. Il ne faisait que prêter son nom au sénat; et le pouvoir était répandu sur toute la république, quoique les réponses se fissent au nom du doge. Je sais tout le respect qu'un *doge* a droit d'attendre. (C. Delavigne.)

— Hist. *Ordre du doge*. Ordre militaire de la république de Venise, appelé aussi *Ordre du prince de Venise*.

DOGESSE. s. f. Nom de la femme du doge. On dit plus communément *dogaresse*.

DOGGER-BANK. Géogr. Banc de sable de la mer du Nord, très fréquenté pour la pêche de la morue. Il s'y livra un célèbre combat naval entre les Anglais et les Hollandais, 5 août 1781.

DOGLAN. s. m. Mamm. Sorte de bouledogue à nez fendu.

DOGLING. s. m. Mamm. Espèce de baleine des îles Fœroë, qu'on croit être le nordcaper ou le mular.

DOGMATICIEN. s. m. Synon. de DOGMATISTE.

* **DOGMATIQUE**. adj. 2 g. Qui appartient au dogme, qui concerne le dogme. Terme dogmatique. Style dogmatique. En fait de science, il en coûte plus à l'amour-propre d'être timide et pyrrhonien, que d'être *dogmatique* et hardi. (Fontenelle.)

— *Esprit dogmatique*. Esprit qui n'aime qu'à dogmatiser, subtiliser. L'esprit *dogmatique* apporte chez les hommes la fureur des guerres de religion. (Volt.) || *Fait dogmatique*. Fait qui a rapport au dogme. || *Jugement dogmatique*. Jugement qui roule sur des dogmes et des matières qui ont rapport aux dogmes. || *Philosophie dogmatique*. Celle qui établit des dogmes dans la philosophie, par opposition à *philosophie sceptique*. || *Style dogmatique*. Style tranchant, procédant par affirmation. || *Théologie dogmatique*. Exposition du dogme chrétien.

— *Ton dogmatique*. Ton d'un homme qui affecte de dogmatiser. Parler d'un ton dogmatique. C'est la profonde ignorance qui inspire le ton *dogmatique*. (La Bruyère.) Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'avec ce ton *dogmatique* et froid, ils sont vifs, impétueux, et ont les passions très ardentes. (J. J. Rouss.)

— Méd. Se dit de médecins qui raisonnaient beaucoup sur les maladies.

— DOGMATIQUE. s. m. Le style dogmatique. Tel mot n'est d'usage que dans le *dogmatique*. (Acad.)

— La partie dogmatique d'un ouvrage.

— Il se dit aussi des personnes. Les *dogmatiques* décidaient présomptueusement de tout. (Boileau.)

— DOGMATIQUES. s. m. pl. Hist. Secte d'anciens médecins que l'on appelait ainsi parce que, pour se distinguer des méthodistes et des empiriques, ils avaient recours aux règles de la logique et de l'expérience pour se conduire dans le traitement des maladies.

DOGMATIQUE. s. f. Partie de la science juridique, dans le système de Bentham, qui étudie les lois, les examine, les critique, non pas au point de vue des textes et de leur application, mais dans leur rapport avec le droit naturel.

— Théol. Science qui se propose de réunir en un seul corps l'ensemble des dogmes d'une religion. Toutes les religions qui s'appuient sur une révélation ont un ensemble de croyances, de dogmes; mais la dogmatique proprement dite ne s'entend guère que du christianisme. Cette dogmatique se divise naturellement en trois parties distinctes: la dogmatique catholique, la dogmatique grecque et la dogmatique protestante.

* **DOGMATIQUEMENT**. adv. D'une manière dogmatique. Traiter une question dogmatiquement. Cette question n'a pas été prouvée dogmatiquement. Ce n'étaient pas là des textes arrêtés et fixés *dogmatiquement*. (E. Renan.)

— Fig. et par iron. D'un ton décisif et sentencieux. Les savants voudraient bien s'attribuer le droit de parler *dogmatiquement* de toutes choses, mais ils se trompent. (Nicole.)

DOGMATISATION. s. f. (pr. *dogh-ma-ti-za-cion*; rad. *dogmatiser*). Action d'ériger en dogme ce qui n'était qu'une opinion théologique.

DOGMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dogmatiser.

* **DOGMATISER**. v. n. 1re conj. (ét. gr., δογματίζω; rad. δόγμα, dogme). Enseigner une doctrine fausse et dangereuse. Il se dit principalement en matière de religion. Il dogmatise. Il se mêle de dogmatiser. Le plaisir de *dogmatiser* sans être repris ni contredit. (Boss.)

— Famil. et par extens. Parler par sentences et d'un ton décisif. *Dogmatisez*, commandez-nous, décidez vous, soyez absolu, prenez parti. (Ph. Chasles.)

— Fig. et iron. Débiter ses opinions, ses raisonnements en homme qui veut régenter. Il dogmatise éternellement. On est ennuyé de l'entendre dogmatiser. *Dogmatiser* en vers, et rimer par chapitres. (Boil.)

> Et de ... qui dans la chaire il a *dogmatisé*,
> Du ... (VILLEMAIN.)

— DOGMATISER. v. a.

> J'ai *dogmatisé* l'inconstance
> Et prêché l'infidélité. (CHAULIEU.)

* **DOGMATISEUR**. s. m. Celui qui dogmatise. Il se prend toujours en mauvaise part.

DOGMATISME. s. m. (rad. *dogme*). Philos. Disposition de l'esprit à affirmer et à croire, par opposition au scepticisme, qui est l'inclination au doute. L'histoire nous montre partout cette lutte du *dogmatisme* et du scepticisme. (J. Simon.)

— Dans son acception ordinaire, Méthode philosophique qui consiste à commencer par croire, par affirmer, par poser explicitement ou implicitement des principes pour en déduire des conséquences, ou pour se créer ce qu'on appelle un système. Le dogmatisme admet une certitude absolue. Le livre des Ruines est plein d'un *dogmatisme* négatif et d'affirmations scientifiques. (Ste-Beuve.)

— Médec. Ancienne théorie médicale qui se fondait sur l'application des théories physiques et de la philosophie à l'étude des phénomènes de la santé et de la maladie.

* **DOGMATISTE**. adj. et s. Philos. et Médec. Partisan des doctrines du dogmatisme. Un dogmatiste. Un philosophe dogmatiste.

— Celui qui soutient les dogmes d'une théologie.

— Médecin dogmatique.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **DOGME**. s. m. (pr. *doghme*; ét. gr., δόγμα, même signific., formé de δοκέω, je pense, je suis d'avis). Point décidé, principe reconnu, soit en philosophie, soit en religion. Ce n'est pas assez pour une religion d'établir un *dogme*, il faut encore qu'elle le dirige. Dans ce point de vue, le *dogme* de l'immortalité de l'âme affecte prodigieusement les hommes. (Montesq.) Au moins nous est-il permis de peser les probabilités et de nous servir de notre raison dans ce qui n'intéresse point nos *dogmes* sacrés, supérieurs à toute raison, et qui ne cèdent qu'à la morale. (Volt.) Afin de pénétrer dans les profondeurs de son *dogme*, elle voulait connaître au plus secret du temple la vieille idole. (G. Flaubert.) Il y a des moments, dans la croissance d'un *dogme*, où les jours valent des siècles. (E. Renan.)

— Signifie quelquefois l'Ensemble de tous les dogmes d'une religion. Le dogme et la morale. Le dogme et la discipline. L'unité dans le *dogme* n'est qu'une ambition fatale aux progrès du genre humain. (A. Martin.)

— Fig. et par extens. Se dit des principes politiques, littéraires, scientifiques, etc. Voilà mes *dogmes* et les maximes de ma politique. (D'Ablancourt.)

> Et sans s'assujettir aux *dogmes* de Bron...
> Tout ce qu'on fait est bon. (BOILEAU.)

— Théol. cathol. Doctrine établie en vertu d'une décision émanant de l'autorité compétente. Cette décision ne peut être rendue individuellement que là que soit dans l'Église l'autorité des Pères ou la prérogative des chefs, nul d'entre eux n'a jamais prescrit de dogmes. Les dogmes sont tous réputés d'origine divine; c'est l'Esprit Saint qui les a inspirés, soit aux apôtres, soit aux Pères des conciles; aussi sont-ils invariables. Ils sont l'expression de la vérité; on peut en changer la forme, jamais le fond. Les dispositions sur la discipline qui peuvent être modifiées sont des *statuts*, et non pas des dogmes.

* **DOGRE**. s. m. (du holl. *dogger*). Mar. Petit bâtiment pêcheur dans les mers du Nord, de l'Irlande, de l'Angleterre et du Pas-de-Calais, spécialement employé pour la pêche du hareng et du maquereau. Il est ponté et porte deux mâts.

— Il y a de grands dogres pour le cabotage; mais le nombre en est de plus en plus restreint.

* **DOGUE**. s. m. (ét. angl., *dog*, chien, dérivé du saxon *docke* ou *dogue*). Nom donné à une race de gros chiens, caractérisés par un museau court et plat, un nez retroussé, des lèvres épaisses et pendantes, et une tête grosse et large. Gros dogue. Dogue d'Angleterre.

— Fig. et fam. On dit d'un homme qui est de fort mauvaise humeur: *Il est d'une humeur de dogue*. || On dit aussi dans le même sens: *Il a de l'humeur comme un dogue*.

— Fig. Homme violent qu'on lance contre quelqu'un. Du faubourg Saint-Médard les *dogues* aboyèrent. (Voltaire.)

— Chass. Chien dont on se sert pour assaillir les sangliers et les loups.

— Mar. *Dogue d'amure*. Espèce de chaumard, garni d'un rouet, placé autrefois tribord et bâbord sur la muraille extérieure d'un bâtiment pour amener la grande voile.

DOGUER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *dogue*). Se heurter, se battre à coups de tête, en parlant des béliers et des moutons. Les béliers se *doguent* surtout dans le temps de la monte. (Tessier.)

DOGUET. s. m. Ichtyol. Nom donné par les pêcheurs à la jeune morue. || Un des noms de l'aiglefin.

* **DOGUIN, INE**. s. Mamm. Petit du dogue, mâle et femelle. Les doguins et les doguines s'apprivoisent facilement. Il mettra dans ses tableaux sa tout une, son *doguin*, les êtres et les choses accoutumées de son intérieur personnel. (De Goncourt.) || Dogue de petite race. Se dit particulièrement d'une race de chiens nommés aussi *dogues de Boulogne*, *dogues d'Allemagne* et *mopses*. La plus petite race de doguins était fort à la mode il n'y a pas longtemps sous le nom de *carlins*.

— Fig.

> Aboyez tant qu'il vous plaira,
> *Doguins* de l'état littéraire. (COL. JACQUES.)

Nom d'une race de cochon en Normandie.

DOGWOOD. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de piscidie.

DOHAIR. s. m. V. DOUAR.

* **DOIGT**. s. m. (pr. *do*; du lat. *digitus*). Anat. Nom donné à chacun des appendices séparés et mobiles qui terminent les extrémités supérieures et antérieures des animaux des trois premières classes, mammifères, oiseaux et reptiles, et qui sont composés, outre les parties molles, telles que les muscles, les vaisseaux et les nerfs, de petits os placés bout à bout, mobiles les uns sur les autres, et nommés *phalanges*. Le nombre des doigts dans les mammifères est de 1 à 5; dans les oiseaux, de 2 à 4; dans les reptiles, de 1 à 6. Le nombre des *phalanges* n'excède jamais 3 dans les mammifères, sauf les cétacés, 5 dans les oiseaux et dans les reptiles actuellement vivants. Les usages des doigts varient suivant qu'ils sont entourés vers leur extrémité par un ongle plat qui ne recouvre que la face supérieure, comme chez l'homme et les singes, ou par un ongle crochu et circulaire, comme dans les carnivores, ou enfin par un gros ongle, nommé *sabot*, qui enveloppe entièrement la dernière phalange et s'oppose à la préhension en favorisant la progression. Des membranes, nommées *palmures*, peuvent, en unissant plus ou moins les doigts entre eux, donner naissance à des nageoires, comme dans les loutres, le chien de Terre-Neuve, les morses, les baleines, le canard, le crocodile, etc. Des replis cutanés tendus entre les membres et leurs doigts, devenus alors très longs, permettent aux chauves-souris de se soutenir dans les airs comme les oiseaux. Chez l'homme, dans les bimanes et les quadrumanes, la merveilleuse disposition des *doigts* doit être considérée comme une des grandes causes de la supériorité de l'intelligence. (Guérin.) Il paraît que les oiseaux l'emportent sur les quadrupèdes par le toucher des *doigts*. (Buff.) Ils se servent de leurs *doigts* beaucoup plus que les quadrupèdes, soit pour saisir, soit pour palper les corps. (Id.)

> Vous ... l'araignée ... elle vit ...
> Dans tous les fils tremblant qu'entrelacent ses *doigts*. (DE FONTANES.)

— Chez l'homme, les doigts sont au nombre de cinq à chaque main et à chaque pied. Les doigts du pied ont reçu le nom d'orteils. Les doigts de la main ont reçu des noms particuliers: le premier se nomme *pouce*, le second, *index* ou *indicateur*, le troisième, *médius* ou *doigt du milieu*, le quatrième *annulaire*, le cinquième, *auriculaire* ou *petit doigt*. Ces doigts offrent entre eux des différences remarquables sous le rapport de la longueur, de la forme, du volume, de la mobilité, et sont soutenus chacun par trois phalanges, à l'exception du pouce, qui n'en a que deux; ils sont formés des tendons qui viennent de leurs muscles extenseurs, fléchisseurs, adducteurs et abducteurs; de gaines fibreuses, de ligaments, de capsules synoviales, de tissu corné, de vaisseaux, de nerfs, etc. Ces derniers sont très gros et très nombreux, ils se terminent spécialement dans la pulpe de l'extrémité des doigts, à laquelle ils donnent un tact très délicat. La peau qui recouvre les doigts offre une structure différente à leur face palmaire et à leur face dorsale. Doigt agile, léger, délicat, savant, subtil, délié, hardi, allongé, tremblant, errant, lourd, glacé, pesant, effilé, mignon, etc. Les ongles des doigts. Les jointures, les phalanges des doigts. Remuer les doigts. Compter par ses doigts ou sur ses doigts. Toucher du bout du doigt. Presser quelque chose du doigt. Cydias, après avoir toussé, relevé sa manchette, étendu la main et ouvert les *doigts*, débite gravement ses pensées quintessenciées. (La Bruy.) Le plus bel ouvrage du monde n'occupe que mes yeux et mes *doigts*, et pendant cela mon esprit s'ennuie. (Mlle de Scudéry.)

> Il part, et de ses *doigts* ... allongés
> Bout ... (FONT.)

— Fig. Les doigts se prennent pour la main. Ses divins attributs paraissent-ils mieux dans les cieux qu'il a formés de ses *doigts*? (Boss.)

> Aux maux de ma patrie, interdit et sans voix,
> J'ai vu souvent ma lyre échapper de mes *doigts*. (...)

— Signifie Les forces vitales, et poét., L'esprit, le génie.

> Ce ... vieillard ... qui s'avance
> Le Temps, dont je subis les lois,
> Sur ma lyre a glacé mes *doigts*. (VOLTAIRE.)

— *Compter sur* ou *par ses doigts*. Calculer en se servant de ses doigts.

— Fig. Calculer avec attention. Cent fois dans la route il avait calculé par ses *doigts* le fond de sa fortune. (Diderot.)

— *Souffler dans ses doigts*. Se réchauffer le bout des doigts avec son haleine.

> Combien en a-t-on ...
> ... *doigts* ... occupés. (RACINE.)

— S'emploie aussi figurément, en parlant de quelqu'un qui se morfond à attendre.

— *Se boucher les yeux en ouvrant les doigts*. Faire semblant de ne pas voir. Les femmes semblent ne pas regarder et se cachent les yeux de *doigts* entr'ouverts. (Desperriers.)

> ... Béatrix, sœur Claude, ... curieux mieux,
> Ouvrent les *doigts* pour ... (...)

— Fig. et fam. *Montrer quelqu'un au doigt*. S'en moquer publiquement et en signe de mépris. Si vous vous conduisez ainsi, on vous mon-

tier au doigt. Nous avons beau le montrer au *doigt.* (Mass.) Faut-il que les amants à deux *doigts* l'un de l'autre...? (M...) || On dit, dans le [illegible] *doigt.* Celui-là est regardé de tous avec curiosité ; on le montre du *doigt* [illegible] savant et éloquent. (La Bruy.)

—[illegible] *doigt.* Se dit en parlant d'une [illegible] || **Faire toucher au doigt.** Montrer clairement, d'une manière évidente. Je veux vous le faire toucher au doigt. [illegible] au doigt. On dit dans un sens analogue : [illegible]

— [illegible] Expression qui signifie Clairement, avec évidence. La grande femme s'est fort éclaircie avec Quanto, et a fait voir au *doigt* et à l'œil qu'elle était incapable d'approuver de nouveaux feux. (Mme de Sévigné.)

— ***Être servi au doigt et à l'œil.*** Être servi exactement, ponctuellement, au moindre signe.

— Fam. et par plaisanterie. *Cette montre va au doigt et à l'œil.* Cette montre est fort mauvaise, il faut souvent toucher aux aiguilles pour la mettre à l'heure.

— *Toucher du bout du doigt.* Toucher très légèrement. || Fig. S'occuper d'une affaire très délicatement. C'est une affaire qu'il est prudent de ne toucher que du bout du doigt.

— *Toucher quelque chose du bout du doigt.* En être très proche. Comment ! vous ne voyez pas cela ? vous le touchez du bout du doigt.

[illegible]
[illegible] (La Fontaine.)

— Fig. On dit d'une chose qui est sur le point d'arriver : *On y touche du bout du doigt, on la touche du doigt.* Il me semble que nous touchons ce jour du bout du *doigt,* tant le temps passe vite. (Mme de Sévigné.)

— On dit d'une chose fort sale, tant au moral qu'au physique : *Je n'y toucherais pas du bout des doigts.*

— *Savoir une chose sur le bout du doigt.* La savoir parfaitement. Il sait tout son Cujas sur le bout de son *doigt.* (Regn.) He ! mon Dieu ! je sais mon don Juan sur le bout du *doigt.* (Molière.) || *Se gratter la tête du bout du doigt.* Se dit d'un homme qui paraît avoir quelque cause de chagrin.

— ***Au bout des doigts.*** Sans peine, facilement. Ce tapotage vous est naturel, il est au bout de vos *doigts.* (Mme de Sévigné.) || *Avoir une ressource au bout des doigts.* Pouvoir vivre de son travail. || *Avoir mal au bout du doigt.* Avoir un mal insignifiant.

— *Avoir des yeux au bout des doigts.* Avoir le sens du toucher prodigieusement développé. Cette aveugle a des yeux au bout des doigts.

— *Avoir de l'esprit au bout des doigts.* Faire avec adresse, avec habileté des ouvrages de la main très délicats ; avoir le tact très fin, très délié. J'ai découvert un ouvrier qui a de l'esprit au bout des *doigts.* (H. de Balzac.) || *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts.* Avoir beaucoup d'esprit, faire paraître de l'esprit jusque dans les plus petites choses.

— Fam. *Mettre les quatre doigts et le pouce.* Prendre avidement et malproprement dans un plat ce qui est à sa portée. || Par extens. Agir sans ménagement et sans délicatesse.

— *Il avait les doigts faits à la main comme Minerve ou Arachné.* Il était très habile. (Rabelais.)

Être comme les deux doigts de la main, comme les deux doigts de la main. Vivre dans une union, dans une intimité parfaite. M. de Marseille (de Janson) vint hier au soir ; nous dînons chez lui ; c'est l'affaire des deux *doigts* de la main. (Mme de Sévigné.)

— *Les cinq doigts de la main ne se ressemblent pas.* Il n'y a point de choses, d'événements, de personnes qui se ressemblent exactement.

— *Les cinq doigts.* La main entière. Je répondis en lui couvrant la face de mes cinq *doigts.* (Voltaire.)

— *Ne faire œuvre de ses dix doigts.* Ne point travailler. Il n'a jamais fait œuvre de ses dix doigts. Vous ne voulez donc pas faire œuvre de vos dix doigts ?

— *Ne pas remuer le petit doigt.* Ne se donner aucun mouvement, ne s'aider en rien. Ne pas seulement remuer le petit *doigt* pour venir à mon secours ! (Alex. Dumas.)

— *Ne pas valoir le petit doigt de quelqu'un.* Lui être très inférieur.

— *Mettre le doigt dessus.* Deviner juste. Je ne vous dis rien que je ne vous mette le *doigt* dessus. (Malherbe.)

— *Mettre le doigt sur la plaie.* Deviner où est le mal.

— On dit d'un homme présomptueux, qui croit que tout lui est facile : *Il croit que pour réussir il ne faut que souffler et remuer les doigts.*

— [illegible] *sur les doigts.* Recevoir la punition, le châtiment de quelque faute, de quelque imprudence. Il a eu sur les doigts. || *Donner sur les doigts à quelqu'un.* Le punir, le châtier. Je vous donnerai sur les doigts. Vous m'avez [illegible] sur les *doigts* à Daniel, et vous ferez bien. (D'Alemb.)

— Fig. et fam. *Se mordre les doigts de quelque chose.* S'en repentir. Prenez-y garde, vous vous en mordrez les doigts. Si vous faites cette sottise, vous vous en mordrez les doigts. Vous avez trop de confiance en lui, vous pourriez bien un jour vous en mordre les doigts. Les trois en ont regret et se mordent les *doigts.* (La Fontaine.)

Se mordre les doigts, mordre ses doigts. Se donner beaucoup de peine. J'ai beau mordre mes *doigts.* (Boileau.)

— Loc. prov. *Les doigts lui démangent.* Se dit d'un homme qui a envie d'écrire ou de se battre, d'en attaquer un autre avec la plume ou l'épée.

Se lécher les doigts d'une chose, s'en lécher les doigts jusqu'au coude, ou s'en lécher les quatre doigts et le pouce. Déclarer que cette chose est excellente. *Je voudrais qu'il m'en eût coûté un doigt.* Je donnerais beaucoup pour que cela ne fût pas arrivé. || *Je n'en mettrais pas le doigt au feu.* Je me défie de la vérité de cela. || *Se mettre, se fourrer le doigt dans l'œil.* Se tromper complètement. Faire fausse route. Il s'est un peu fourré le *doigt* dans l'œil, le brave garçon. (De Goncourt.) || *Se fourrer le doigt dans l'œil jusqu'au coude.* Se tromper extrêmement. Se faire les plus grandes illusions. || *Être de la société du doigt dans l'œil.* Être du nombre des naïfs, qui conservent tardivement des illusions que l'expérience aurait dû détruire. || *Cela ne vous tirera pas les doigts.* Se dit d'une chose que l'on n'aura pas. || *Mettre le doigt sur la bouche.* Garder le silence. || *Mon petit doigt me l'a dit.* Locution qu'on emploie pour faire entendre aux enfants qu'on est instruit de leurs fautes, de leurs espiègleries. || *C'est une bague au doigt.* Se dit d'une chose de prix dont on peut toujours se défaire avec avantage. || Il se dit aussi d'un emploi, d'une place qui donne un bon traitement et peu d'occupation. Votre place vous laisse du loisir, c'est une bague au doigt. || *Ne mets ton doigt en anneau trop étroit.* Ne contracte pas d'alliance inégale, ou Ne te charge pas d'une affaire embarrassante. || *Ne fais point entrer de force un anneau dans ton doigt.* Il faut laisser mûrir une affaire, et ne point chercher à vaincre les obstacles par la violence. || *Qui a mal au doigt, gesir en doit.* || *Qui doit mord son doigt.* || *Entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt.* On ne doit point se mêler des affaires entre mari et femme. Ne mets jamais le *doigt* entre l'arbre et l'écorce. (C. Bonjour.) Molière travestit plaisamment ce proverbe : *Entre l'arbre et le doigt il ne faut pas mettre l'écorce.* || *Avoir le doigt entre deux pierres.* Se trouver dans une position difficile. C'est grande imprudence de mettre les gens entre leur conscience et leur intérêt, et comme le *doigt* entre deux pierres. (Charron.)

— Dans le langage de l'Écriture, quand il arrive quelque événement extraordinaire et singulier par la permission particulière de Dieu, on dit : *Le doigt de Dieu est ici.* Qui donc ne s'écrierait, à un si soudain changement : *Le doigt de Dieu est ici ?* (Boss.) On a peine à reconnaître le *doigt* de Dieu en ces rencontres, et l'on aime mieux attribuer les prospérités publiques ou particulières à une impuissante sagesse. (Fléch.) Je vois le *doigt* de Dieu marqué dans nos malheurs. (Volt.) Les cheveux noirs de Lélia, rejetés en arrière, laissaient à découvert ce front où le *doigt* de Dieu semblait avoir imprimé le sceau d'une mystérieuse infortune. (G. Sand.)

— Poét. Les poètes donnent à l'Aurore des doigts de rose avec lesquels elle ouvre les portes de l'Orient.

> Au moment où l'Aurore, avec des *doigts* de rose,
> Sépare en souriant la nuit d'avec le jour. (De Bern.)

— Fig. et par extens. Petite mesure équivalant à peu près à 27 millim. La rivière a augmenté de quatre doigts. L'épée lui entra de deux doigts dans le corps. Il lui enfonça deux doigts de son poignard dans le sein. Vous n'êtes pas plus grand que moi de deux doigts. Elle n'a pas grandi de deux doigts depuis trois ans. Il s'en manque quatre doigts que cette porte ne joigne. Que me sert d'être un suffisant homme à prendre les pieds d'un serpent, et savoir que c'est que quart, que *doigt* et que pouce ? (Malherbe.)

> Ce rochet qu'autrefois
> Le prélat trop jaloux lui rogna de trois *doigts.* (Boil.)

— Par exagér. Ce vent vous avait jetée rapidement sous une arche, à deux *doigts* du pilier. (Mme de Sévigné.) || On dit dans le même sens : Un doigt de vin. Un petit doigt de vin. Je n'ai bu, je n'ai pris qu'un doigt de vin. Veuillez me verser un doigt de vin.

— Par exagér. en parlant des femmes, on disait : *Mettre un doigt, deux doigts de rouge.* Les femmes de la cour ont vu que le peuple avait en horreur le rouge, qu'il s'obstine à nommer généralement du fard ; elles se sont appliqué quatre *doigts* non de fard, mais de rouge ; car, le mot changé, la chose n'est plus la même. (J.-J. Rouss.) || *Faire un doigt de cour à une femme.* Lui faire la cour, lui dire des galanteries pendant un moment. Voulez-vous me permettre de vous faire un doigt de cour ?

— Arg. *Doigt de mort.* Six dattes.

— Agric. Canal pour l'écoulement des eaux, renfermant des embranchements.

— Astron. Douzième partie du diamètre du soleil et de la lune. Cette éclipse de lune ne fut que de quatre doigts.

— Bot. *Doigt de Notre-Dame.* Un des noms vulgaires de la digitale.

— Conchyl. Nom des pointes émoussées d'un genre d'oursin. || *Doigt marin.* Nom vulgaire du solen manche de couteau.

— Escr. *Avoir des doigts.* Conserver à ses doigts le jeu convenable, lorsque la main s'enlève en déployant un coup ou en se replaçant.

— Horlog. Pièce de la quadrature d'une montre ou pendule à répétition, laquelle entre sur l'arbre de la grande roue de sonnerie, et sert à faire sonner les quarts, en ramenant la pièce des quarts dans son repos.

— Hist. nat. Chacun des deux articles de la pince des crustacés.

— Jeux. *Le doigt mouillé.* Jeu d'enfants où l'un d'eux, après avoir mouillé un de ses doigts, les présente tous à ses camarades pour qu'ils en choisissent chacun un, et celui qui prend le doigt mouillé gagne ou perd, suivant qu'il a été convenu. Jouer, tirer au doigt mouillé.

> L'une le veut, l'autre le veut aussi,
> Tirons au *doigt* mouillé. — Parbleu, non ! — Parbleu, si !
> (Lorrain.)

— Manég. Extrémité du pied du cheval, formée de trois phalanges, l'os du paturon, l'os de la couronne et l'os du pied.

— Métrol. Mesure de longueur chez les Égyptiens et les Grecs, valant environ 18 millimètres. || Mesure de longueur de divers pays et qui vaut : chez les Arabes, 20 millim. ; en Espagne, 17 millim. 41 ; en Portugal, 18 millim. 33 ; à Calcutta, 19 millim. 05 ; en Vénétie, 10 millim.

— Mus. *Avoir des doigts.* Avoir un bon doigté.

— Pathol. *Doigt à ressort.* Affection des muscles fléchisseurs des doigts qui n'en permet l'extension que jusqu'à un certain degré. || *Doigt hippocratique.* Raccourcissement de la première phalange avec élargissement et épaississement de la pulpe, qui fait ressembler le doigt à une tête de serpent.

— Pêch. *Pêcher au doigt.* Tenir la ligne à la main sans canne. || Mesure des mailles d'un filet.

— Techn. *Les doigts d'un gant.* Les parties d'un gant dans lesquelles entrent les doigts. || Petite pièce de la cadrature d'une répétition qui entre carrément sur l'arbre du barillet du ressort du petit rouage.

— *A deux doigts,* loc. adv. A très peu de distance. Être à deux doigts d'un précipice, de sa perte, de sa ruine, de sa mort.

— *A lèche-doigts,* loc. adv. Se dit des choses bonnes servies en trop petite quantité.

DOIGTÉ, ÉE, part. pass. du verbe Doigter. S'emploie adjectiv. Valse bien doigtée. Sonate régulièrement doigtée.

* **DOIGTÉ** ou **DOIGTER**, s. m. (pr. *doi-té* ; rad. *doigt*). Mus. Art, méthode de faire marcher, d'une manière convenable et régulière, les doigts sur un instrument. Bon doigté. Mauvais doigté. Principes du doigté. L'étude du doigté. L'art du doigté. Mécanisme du doigté. Le doigté du piano, du clavecin.

— *Doigté par extension.* Celui où le petit doigt s'allonge plus que de coutume pour atteindre une note sans déplacer la main. || *Doigté par glissé.* Celui où le doigt glisse d'une note noire sur une blanche. || *Doigté par substitution.* Celui qui s'effectue sur une note de quelque durée pour que le changement de position ne soit pas sensible.

— Par extens. Habileté mécanique dans un art quelconque.

* **DOIGTER**, v. n. 1re conj. (pr. *doi-té* ; rad. *doigt*). Mus. Faire marcher d'une manière convenable et régulière les doigts sur un instrument, principalement sur l'orgue, le piano, la harpe, le violon, etc. Les maîtres enseignent d'autres manières de *doigter,* fondées sur les mêmes principes, sujettes, il est vrai, à plus d'exceptions, mais par lesquelles, retranchant des sons, on gêne moins la main que par trop d'extension. (J.-J. Rouss.)

— S'empl. activ. et signifie ordinairement Indiquer avec des chiffres sur un morceau de musique les positions qu'il faut prendre sur l'instrument, et l'ordre dans lequel il faut se servir des doigts.

— Exécuter un morceau en posant les doigts convenablement. Il doigte bien ce passage.

— SE DOIGTER. v. pron. Être doigté.

* **DOIGTIER**, s. m. (pr. *doi-ti-é*). Ce qui sert à couvrir un doigt. Un doigtier de cuir. Un doigtier de linge.

— Artill. Coussin rembourré fixé à un doigt de gant, dont on se sert pour boucher la lumière d'un canon quand on le charge.

— Bot. Un des noms de la digitale pourprée et de la clavaire digitée.

— Chir. *Doigtier d'Asdrubali.* Petit instrument de fer qui s'adaptait au bout du doigt indicateur et qui servait à mesurer les dimensions du bassin ou à atteindre l'angle sacro-vertébral.

— Hist. relig. Morceau de toile que portaient les chanoines de Reims, au petit doigt de la main gauche, pour servir de manipule, lorsqu'ils célébraient au maître-autel.

— Techn. Dé de cuivre ouvert des deux bouts, avec une arête en saillie dans toute sa longueur, que les passementiers mettent à l'index de la main droite, pour frapper la trame chaque fois qu'ils l'ont passée dans la tête de la frange. || Sorte de petit fourreau de fer ou de cuivre dont se servent les grillageurs pour se préserver les doigts.

DOIL. Géogr. V. AUTHION.

DOÏNA. s. f. Sorte de poésie lyrique en Roumanie.

DOIRE. Géogr. Nom de deux rivières du Piémont (Italie), qui se jettent dans le Pô par la rive gauche.

— DOIRE (Dép. de la). Géogr. Département formé d'une partie du Piémont, et réuni à la France de 1803 à 1814. Borné par les départ. du Simplon au N., de la Sésia et de Marengo à l'E., du Pô au S., et du Mont-Blanc à l'O., il renfermait 3 arrond. : Ivrée, *chef-lieu,* Aoste et Chivas.

DOIS ou **DOIT**. s. m. Petit cours d'eau, dans le langage normand.

* **DOIT**. s. m. (3e pers. sing. prés. indic. du v. Devoir, pris substantiv.). Comptab. Le côté gauche d'un compte, dont le côté droit est désigné par le mot *avoir.*

— Comm. Le passif d'un négociant. Le *doit* de ce commerçant est inférieur à son avoir.

— *Doit et Avoir.* Le passif et l'actif dans le grand-livre d'un négociant.

DOITE. s. f. Techn. Grosseur des écheveaux du tisserand.

DOITÉE. s. f. (pron. *doi-té*). Comm. Petite quantité de fil ; aiguillée qui sert aux fileuses pour régler la grosseur du fil.

DOIZIEU. Géogr. Bourg du cant. de Saint-Chamond, arr. de St-Étienne (Loire) ; 2,200 h.

DOKHMA. s. m. Nom de tours où les Parsis de l'Inde conservent les cadavres de leurs coreligionnaires.

DOKRA. s. m. Métrol. Poids en usage à Bombay, qui vaut 8 gr. 820.

* **DOL**. s. m. (du gr. δόλος, tromperie). Manœuvre frauduleuse dont on se sert pour tromper une personne. Il n'est plus guère en usage qu'au Palais. Sans dol ni fraude. Il y a eu dol dans le contrat. Il a été convaincu de dol.

— *Dol autorisé.* Celui que la loi ne réprime pas et qui résulte des exagérations habituelles des marchands.

— *Dol bon.* Petites tromperies qui n'ont rien de blâmable en elles-mêmes, supposé qu'une tromperie, de quelque nature qu'elle soit, n'ait pas toujours quelque chose qui mérite le blâme.

— *Dol personnel.* Celui qui est employé par l'une des parties plaidantes pour obtenir une décision judiciaire à l'aide de moyens frauduleux.

DOL. s. m. Gros tambour dont on se sert dans la musique militaire.

DOL. (*Dola, Dolum*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de St-Malo (Ille-et-Vilaine) ; 4,500 hab. ; belle cathédrale. Boulevard de la Bretagne contre la Normandie, elle fut assiégée plusieurs fois dans les guerres des deux pays. En 1793, les Vendéens y battirent les républicains.

— DOL. Ancien pays de France (Bretagne), compris aujourd'hui dans l'arr. de St-Brieuc (Côtes-du-Nord).

DOLABELLA (Publius Cornelius). Tribun et consul romain. Il épousa Tullie, fille de Cicéron, la répudia, devint consul après la mort de César et se fit donner la Syrie ; mais assiégé par Cassius dans Laodicée, il se donna la mort, 43 av. J.-C.

DOLABELLE. s. f. (du lat. *dolabella,* petite doloire). Conchyl. Genre de mollusques, voisin des aplysies, et renfermant de gros animaux limaciformes, dont les mouvements sont très lents, et qui habitent l'Inde et l'Océanie.

— Techn. Petite doloire, sorte d'instrument aratoire.

DOLABRE. s. m. (en lat. *dolabrum*). Sorte de couteau dont on se servait autrefois dans les sacrifices.

— Espèce de hache de guerre en usage au moyen âge.

— Instrument de bûcheron et de cultivateur.

DOLABRIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *dolabra,* doloire ; *forma,* forme). Hist. nat. Qui est en forme de dolabre. Feuille dolabriforme. Coquille dolabriforme.

* **DOLAGE**. s. m. Techn. Action de doler.

— Gant. Action d'enlever, avec un couteau de forme particulière, nommé *doloir,* à la peau fortement tendue sur un marbre, assez de chair pour la rendre également mince et souple dans toutes ses parties.

DOLASPISTE. s. m. (ét. gr., δόλος, perfidie ; ἀσπίς, bouclier). Erpét. Serpent garni de plaques et armé de crochets à venin.

DOLAY (Saint-). Géogr. Bourg du cant. de La Roche-Bernard, arr. de Vannes (Morbihan). Grains, bestiaux, bois ; 2,800 hab.

DOLBEAU. s. m. V. DOLEAU.

* **DOLCE**. adv. (pr. *dôl-tché*). Mot italien employé en musique pour signifier Doux, doucement.

DOLCE ou **DOLCI** (Carlo). Célèbre portraitiste italien, né à Florence en 1616, mort en 1686.

DÔLE. (*Dola Sequanorum*). Géogr. Ch.-lieu d'arr. du dép. du Jura, à 46 kilom. de Lons-le-Saunier, près du Doubs et du canal de l'Est. Vestiges d'antiquités romaines ; tuiles, indigo, bonneterie, magnaneries. Elle fut jadis le siège du parlement de Franche-Comté et d'une université ; 13,200 hab.

— DÔLE (La). Montagne du Jura méridional, dans le canton de Vaud (Suisse). Sa hauteur est de 1,581 mètres.

— DÔLE (La). Ancien petit pays de France (Picardie), compris aujourd'hui dans l'arr. de Château-Thierry (Aisne).

DOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Doler. S'empl.

adjectiv. Bois dolé. Planche dolée. Cette table a été mal dolée. Ces douves n'ont pas été bien dolées.

★ **DOLÉANCE.** s. f. (rad. *dolent*. Plainte. Il ne s'emploie plus qu'au pluriel et dans le style familier. Faire ses doléances. Conter ses doléances. De grandes doléances. Écouter les doléances. Répéter ses doléances. Les *doléances* et les invectives des poëtes et des rhéteurs païens venaient trop tard. (Montalemb.)

[illegible]

— **DOLÉANCES.** s. f. pl. Hist. Demandes ou représentations contenues dans les cahiers des États généraux ou provinciaux, pour solliciter le redressement de quelque grief, la diminution ou la suppression d'un impôt, etc.

DOLEAU. s. m. (rad. *doler*). Techn. Outil de fer dont les ardoisiers se servent pour travailler l'ardoise.

★ **DOLEMMENT.** adv. (pr. *do-la-man*). D'une manière dolente. Il parlait dolemment.

★ **DOLENT, ENTE.** adj. (ét. lat., *dolere*, se plaindre). Triste, affligé, plaintif. Il ne se dit guère qu'en plaisantant et pour se moquer. Être dolent. Avoir un visage dolent, la mine dolente. Un ton dolent. Une voix dolente. Va ranimer ta *dolente* famille. (Volt.) Les derniers jours surtout, j'étais très *dolent* et mélancolique. (Mérimée.)

[illegible] (RAC.)

— *Elle est ma commère dolente.* Elle se plaint continuellement.

[illegible] (MOL.)

— Se prend substantiv., en parlant des personnes. Faire le dolent, la dolente.

DOLENTER (SE). v. pr. 1re conj. (rad. *dolent*). Se plaindre avec faiblesse, d'un ton triste et affligé. C'est-à-dire que si, il y a six mois, au moment où je me *dolentais* de ne pas avoir de maîtresse... (Th. Gaut.)

★ **DOLER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *dolare*, même signif.). Techn. Égaliser, aplanir, rendre unie, avec la doloire, la surface d'un morceau de bois. Doler des planches.

— Fond. Enlever avec un couteau les bavures du plomb qui se sont formées dans la lingotière.

— Gant. Parer, amincir les morceaux de peaux destinés à faire des gants.

— Tablett. Ébaucher, à la hache ou à la serpe, des cornes d'animaux pour en faire des cornets à jouer aux dés, au trictrac, etc.

— **SE DOLER.** v. pron. Être facile à doler. Ce bois se dole bien.

DOLÈRE. s. m. (du gr. δολερός, trompeur). Entom. Genre d'hyménoptères, ayant pour type le dolère de l'églantier, qui habite presque toute l'Europe.

DOLÉRINE. s. f. Géol. V. DOLÉRITE.

DOLÉRITE. s. f. (du gr. δολερός, trompeur, à cause de la ressemblance qu'ont les roches de cette espèce avec certaines variétés de diorite). Géol. Espèce de roche granitiforme, qui fait partie des terrains volcaniques, et qui est composée de feldspath, de pyroxène et de sous-titanate de fer.

DOLÉRITIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui contient de la dolérite. Roche doléritique.

DOLET. s. m. Chim. Sulfate de fer calciné ou rouge. || Peroxyde de fer.

DOLET (Étienne). Humaniste et imprimeur, surnommé le *grand Cicéronien*, né à Orléans, 1509-1546, publia un ouvrage érudit, *Commentariorum linguæ latinæ Tomi duo*, ce qui lui valut un privilége d'imprimeur. Dans la grande querelle des *cicéroniens*, il fut accusé par ses adversaires d'avoir imprimé des livres hérétiques ; il fut condamné à être pendu et brûlé. On a de lui : *Dialogue de Imitatione Ciceronis* ; *la Manière de bien traduire* ; *Second Enfer d'Étienne Dolet*, etc.

DOLETTES. s. f. pl. Petits éclats de bois qu'on détache en dolant.

DOLI. s. f. Métrol. Poids en usage en Russie, qui vaut 0 gr. 443.

DOLIAIRE. adj. 2 g. Moll. Qui ressemble à un dolium. — **DOLIAIRES.** s. f. pl. Famille de mollusques purpurifères ayant pour type le genre dolium ou tonne.

DOLIC. s. m. (du grec δολιχός, long). Bot. Genre de phaséolées, renfermant des plantes herbacées à belles fleurs blanches, pourpres ou violacées, qui sont répandues dans les régions tropicales, et que l'on cultive en France pour garnir les berceaux. Plusieurs espèces de dolic produisent des graines nourrissantes plus agréables que les haricots.

DOLICAON. s. m. (du gr. δολιχάων, vieux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, qui a pour type le dolicaon illyrien, de l'Europe méridionale.

DOLICHAIOS. Myth. Surnom de Jupiter, dérivé soit d'une île de Lycie, soit de *Doliche*, ville de Syrie.

DOLICHLASE. s. m. (pron. *do-li-kla-ze* ; ét. gr., δολιχός, long ; λάσιος, velu). Bot. Genre de synanthérées nassauviées, du Pérou.

DOLICHOCÉPHALE. adj. (pr. *do-li-ko-cé-fale* ; ét. gr., δολιχός, allongé ; κεφαλή, tête). Anthrop. Dont la boîte crânienne est ovale.

— Substantiv. Un dolichocéphale.

DOLICHOCÉPHALIE. s. f. (pr. *do-li-ko-cé-fa-li*). Anthrop. État d'un crâne dolichocéphale.

DOLICHOCÈRE. adj. 2 g. (pr. *do-li-ko-cère* ; ét. gr., δολιχός, long ; κέρας, corne). Entom. Qui a les cornes, les antennes longues. || **DOLICHOCÈRES.** s. m. pl. Sous-tribu de muscides à longues antennes.

DOLICHODE. s. m. (pr. *do-li-kode* ; du gr. δολιχώδης, long). Entom. Genre de diptères brachocères, établi pour le dolichode ferrugineux, originaire du Brésil.

DOLICHODÈRE. s. m. (pr. *do-li-ko-dère* ; étym. gr., δολιχός, long ; δέρη, cou). Erpét. Nom spécifique d'un reptile fossile de la famille des plésiosaures.

— Entom. Genre de coléoptères mélasomes, établi pour le dolichodère acumineux originaire de Madagascar.

DOLICHODROME. s. m. (pr. *do-li-ko-drome* ; ét. gr., δολιχός, long ; δρόμος, course). Hist. anc. Lieu où se faisaient de longues courses. ||Coureur qui parcourait, dans un temps donné, l'espace de douze stades, six en allant, et six en revenant.

DOLICHODROMIQUE. adj. (pr. *do-li-ko-dro-mike*). Qui a rapport aux courses du dolichodrome.

DOLICHOGYNE. s. f. (pr. *do-li-ko-jine* ; ét. gr., δολιχός, allongé ; γυνή, femme, en bot. style). Bot. Genre de synanthérées, établi pour des plantes suffrutescentes de l'Amérique australe.

DOLICHOLASION. s. m. Botan. V. DOLICHLASE.

DOLICHOLITHE. s. m. (pr. *do-li-ko-lite* ; étym. gr., δολιχός, long ; λίθος, pierre). Paléont. Vertèbre fossile de poisson. || Encrine fossile.

DOLICHONÈME. s. m. (pr. *do-li-ko-nème*). Bot. Syn. de MOLDENHAUÈRE.

DOLICHONYX. s. m. (pr. *do-li-ko-niks* ; ét. gr., δολιχός, long ; ὄνυξ, ongle). Ornith. Nom du troupiale mangeur de riz.

DOLICHOPE. s. m. (pr. *do-li-kope* ; ét. gr., δολιχός, long ; πούς, pied). Entom. Genre de diptères, qui a pour type le dolychope à crochets, insecte orné de couleurs brillantes et qui se trouve partout à terre, sur les tiges des herbes, etc.

DOLICHOPÈZE. s. m. (pr. *do-li-ko-pèze* ; étym. gr., δολιχός, long ; πέζα, plante du pied). Entom. Genre de diptères, famille des tipulaires, établi pour une espèce des environs de Hombourg.

DOLICHOPODE. adj. 2 g. (pron. *do-li-ko-pode* ; étym. gr., δολιχός, long ; πούς, pied). Entom. Qui a les pieds longs, les pattes longues. || **DOLICHOPODES.** s. m. pl. Tribu d'insectes diptères, qui a pour type le genre dolichope.

DOLICHOPODIDE. adj. (pr. *do-li-ko-po-dide*). Entom. Qui ressemble aux dolichopes. || **DOLICHOPODIDES.** s. m. pl. Tribu d'insectes diptères de la famille des syrphides.

DOLICHOS. s. m. (pr. *do-li-koss*). Bot. Syn de DOLIC.

DOLICHOSCÈLE. s. m. (pr. *do-li-ko-cèle* ; ét. gr., δολιχός, long ; σκέλος, jambe). Arachn. Genre de trachéennes, qui a pour type le dolichoscèle de Haworth, trouvé au Brésil.

DOLICHOSOME. s. m. (pr. *do-li-ko-zome* ; étym. gr., δολιχός, long ; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, qui a pour type le dasyte linéaire.

DOLICHOSTYLIDE. s. f. (pron. *do-li-ko-sti-lide*). Bot. Syn. de FULCALDÉE.

DOLICHOTE. s. m. (pr. *do-li-kote* ; ét. gr., δολιχός, long ; οὖς, ὠτός, oreille). Mamm. Genre de mammifères, voisin des agoutis, qui habite l'Amérique méridionale, et qui a la taille d'un fort lièvre.

DOLICHOTOME. s. m. (pr. *do-li-ko-tome* ; ét. gr., δολιχός, long ; τομή, taille). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, établi pour deux espèces originaires des Antilles.

DOLICHURE. s. m. (pr. *do-li-kure* ; ét. gr., δολιχός, long ; οὐρά, queue). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des sphégides, qui a pour type le pompile corniculé, insecte parasite, commun en France.

★ **DOLIMAN.** s. m. Habit turc en forme de veste, de robe ou de soutane, qui descend jusqu'aux pieds, et dont les manches étroites se boutonnent sur le poignet. Dans l'été, le doliman est en mousseline, en toile, en satin uni ou broché d'or, en soierie légère. Dans l'hiver, il est en drap fin, en velours, en soie ou en laine fourrée. Les Turcs portent en tout temps la pelisse sur le doliman.

DOLIOCARPE. s. m. (ét. gr., δόλιος, trompeur ; καρπός, fruit). Bot. Genre de dilléniacées, renfermant des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

DOLIOLE. s. f. (dimin. du lat. *dolium*, tonneau rond). Échin. Articulation cylindrique d'encrines fossiles.

— Acal. Animal qui habite la mer Méditerranée et que l'on croit être un véritable biphore, dont le corps gélatineux, sans viscères, imite un petit baril sans fond.

DOLIOLOÏDE. adj. 2 g. (ét. lat., *dolium*, tonneau ; gr. εἶδος, aspect). Hist. nat. Qui a la forme d'un petit tonneau. La chrysalide de la plupart des lépidoptères est doliolοïde.

DOLION. s. m. (du lat. *dolium*, tonneau). Métrol. Mesure des petits chez les Romains.

DOLIOPS. s. m. (ét. gr., δόλιος, artificiel ; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères longicornes, créé avec une espèce des îles Philippines, le doliops curculionide.

DOLIQUE. s. m. (du gr. δολιχός, long). Hist. anc. Longueur de douze ou de vingt-quatre stades.

— Bot. Syn. de DOLIC.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour une espèce du midi de l'Europe.

DOLIUM. s. m. (pr. *do-li-omm* ; mot lat.). Moll. Nom scientifique du genre tonne.

★ **DOLLAR.** s. m. Monnaie des États-Unis, en or ou en argent. Le *dollar d'or* est l'unité monétaire ; il vaut 5 fr. 18 c. Le *dollar d'argent* vaut 100 cents ou 5 fr. 34 c. Il y a aussi des pièces d'argent de 1/2 dollar, ou 2 fr. 50 c. ; 1/4 de dollar, ou 1 fr. 25 c. ; 1/5 de dollar, ou 1 fr. Les monnaies d'or qui portent cette unité sont le dollar, la pièce de 2 1/2 dollars, la pièce de 3 dollars, et les pièces de 10 et 20. Ces dernières sont frappées seulement en Californie.

— Le mot *dollar* correspond à l'allem. *thaler*, en bas allem. *daler*.

DOLLART (Le). Géogr. Golfe de la mer du Nord, entre Le Havre et la province de Groningue (Pays Bas). Long de 35 kil. sur 15, il est comme l'estuaire de l'Ems, qui s'y jette. Il a été formé par des irruptions de la mer en 1277 et 1287.

DOLLEQUIN. s. m. Anc. art milit. Courte épée à deux tranchants.

DOLLINÈRE. s. f. (de *Dolliner*, n. pr.). Bot. Genre de papilionacées hédysarées, renfermant quelques petits arbrisseaux de l'Inde.

DOLLON. Géogr. Bourg du canton de Vibraye, arr. de Saint-Calais (Sarthe). Fabrique de toiles ; grains, bétail ; 2,000 hab.

DOLLOND (John). Opticien anglais, né d'une famille de réfugiés français, 1706-1761. Il perfectionna le télescope réfringent et le microscope, et inventa le télescope achromatique.

★ **DOLMAN.** s. m. Art milit. Sorte de veste faisant partie de l'uniforme des hussards. Le dolman est aujourd'hui porté par les officiers d'infanterie. Prendre son dolman. Mettre son dolman. Les Hongrois, qui avaient emprunté cet habillement des Turcs (V. DOLIMAN), l'importèrent en France lorsqu'ils vinrent servir Louis XIV. Que le *dolman* bleu à tresses d'argent faisait ressortir avec grâce l'élégance de sa taille ! (J. Sandeau.)

★ **DOLMEN.** s. m. (pr. *dol-menn* : ét. celt., *tol*, table ; *men*, pierre). Antiq. celt. Monument druidique ou antérieur aux Celtes, formé d'une grande pierre plate posée sur deux pierres dressées perpendiculairement. On présume que les dolmens marquent le lieu où se trouvent des tombeaux de guerriers. On en rencontre encore un grand nombre dans nos départements de l'Ouest. Quelques-unes de ces cryptes étaient aussi anciennes que les *dolmens*. (V. Hugo.)

— *Demi-dolmen*. Pierre inclinée dont une extrémité porte à terre.

DOLMÉNIQUE. adj. Qui a rapport aux dolmens.

— *La race dolménique*. La race qui a élevé les dolmens.

DOLMON. s. m. Sorte de voiture qui s'ouvre à deux battants par le haut.

DOLOIR. s. m. Couteau de gantier pour doler les peaux.

★ **DOLOIRE.** s. f. (du lat. *dolabra*, même signif.). Techn. Sorte de hache à lame très large dont se servent les tonneliers et les charpentiers pour doler ou unir le bois. Égaler le bois avec une doloire. Tailler des douves avec la doloire.

— Instrument de maçon qui sert à corroyer la chaux et le sable.

— Outil antique ayant à peu près la forme de celui des tonneliers.

— Blas. Hache sans manche.

— Bot. *Feuilles en doloire*. Feuilles cylindriques à leur base, planes et élargies en dessus, épaisses d'un côté et tranchantes de l'autre.

— Chir. *Bandage en doloire*. Bandage roulé dans lequel les circonvolutions vont en biaisant, de manière que chaque tour recouvre les deux tiers de celui qui est au-dessous.

DOLOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Dôle.

— adj. Qui a rapport à Dôle ou à ses habitants.

DOLOMÈDE. s. m. (du gr. δολομήδης, qui emploie des ruses). Entom. Genre d'araignées, qui a pour type le dolomède dentelé qui se trouve aux environs de Paris. Les dolomèdes sont des araignées chasseuses, dont la manière de vivre est singulière et qui surprennent adroitement leur proie.

★ **DOLOMIE.** s. f. (de *Dolomieu*, n. pr.). Minér. Sorte de marbre primitif, de couleur blanche et à grains fins, qui, frotté contre un corps dur, devient phosphorique.

DOLOMIÉE. s. f. (rad. *dolomie*). Bot. Genre de composées synanthérées, établi pour une herbe du Népaul.

DOLOMIEU. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de La Tour-du-Pin (Isère) ; 2,500 hab.

DOLOMIEU (Déodat-Guy-Silvain-Tancrède GRATET DE). Né à Dolomieu (Isère), 1750-1801, chevalier de Malte, s'adonna avec ardeur aux sciences physiques, devint professeur à l'École des mines, fut de l'Institut, et suivit Bonaparte en Égypte. Forcé de revenir à cause de sa santé, il fut pris et retenu prisonnier dans un affreux cachot par le gouvernement napolitain ; il mourut de ce mauvais traitement. Il a laissé de nombreux *Mémoires*.

DOLOMISATION. s. f. (pr. *do-lo-mi-za-cion* ; rad. *dolomie*). Minér. Théorie de la formation des roches dolomitiques.

★ **DOLOMITE.** s. f. Minér. V. DOLOMIE.

DOLOMITIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui contient de la dolomie. Serpentine dolomitique.

DOLON. s. m. Mar. Ancien nom de la voile de misaine.

DOLOPES. s. m. pl. Géogr. Peuplade grecque que l'on place au S.-O. de la Thessalie, et en Épire, entre le Pinde et le haut Achéloüs.

DOLOPHONE. s. f. (ét. gr., δολοφόνος, qui tue par ruse). Arachn. Genre d'araignées de l'Australie.

DOLOPHRAGME. s. m. (ét. gr., δόλος, tromperie ; φράγμα, cloison). Bot. Genre de caryophyllées du Népaul, établi pour plusieurs espèces.

DOLOPIE. s. m. (ét. gr., δολοποιός, artisan de fourberies). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des élatérides, établi pour quatorze espèces d'Amérique, de Madagascar et d'Europe.

DOLORIFIQUE. adj. (ét. lat., *dolor*, douleur ; *facio*, je fais). Didact. Qui cause de la douleur.

DOLORIFUGE. adj. (ét. lat., *dolor*, douleur ; *fugo*, je mets en fuite). Med. Qui chasse la douleur.

DOLOSIF, IVE. adj. Qui tient du dol. Manœuvre dolosive.

DOLURE. s. f. Techn. Partie de chair attachée à la peau et que les mégissiers enlèvent avec le doloir.

DOLUS. Géogr. Bourg du cant. du Château, arr. de Marennes (Charente-Inf.). Draps ; vins et eaux-de-vie ; 2,500 hab.

D. O. M. Hist. Abréviation qui, dans les inscriptions sur les temples et sur les tombeaux, signifie *Deo optimo maximo*, au Dieu très bon et très grand.

★ **DOM.** s. m. (pr. *don* ; ét. bas-lat., *domnus*, abrév. de *dominus*, seigneur). Titre d'honneur que l'on applique aux religieux de certains ordres, tels que les bénédictins, les chartreux, etc. Les bénédictins veulent qu'on leur donne du *dom*. (Volt.)

— Par iron., en parlant de certains animaux. *Dom* pourceau raisonnait en subtil personnage. (La Fontaine.)

— Titre d'honneur qui, en Portugal, remplace le *don* des Espagnols. Il ne s'appliquait d'abord qu'aux princes et aux seigneurs ; il n'est plus aujourd'hui qu'une formule de politesse. Tout sous nos toits a le titre de *dom*. (Fulvy.)

[illegible] (CORN.)

DÔM. s. m. Mar. Sorte de caboteur indien.

★ **DOMAINE.** s. m. (pr. *do-mène* ; ét. bas-lat., *domanium* ; rad. *dominus*, maître). Dr. féod. Lieu dominant, manoir où le vassal venait rendre hommage à son seigneur. || *Domaine direct*. Celui qui donnait droit à l'hommage. || *Domaine utile*. Celui qui comprenait la perception des fruits.

— Ensemble des biens qui appartiennent à tous ou à l'État. On l'appelle également *domaine national*. En France, le domaine, ou domaine national, se divise en *domaine public*, celui qui comprend les biens placés en dehors du commerce et restant en jouissance commune, et en *domaine de l'État*, comprenant les biens dont l'État jouit propriétairement comme un particulier jouit d'une fortune privée. Le domaine public est administré par les trois ministres de la guerre, de la marine et des travaux publics, avec le concours du ministre des finances.

— *Être, tomber dans le domaine public*. Se dit particulièrement des ouvrages littéraires, des productions de l'esprit et de l'art, qui, après un certain temps déterminé par les lois, cessent d'être la propriété des auteurs ou de leurs héritiers.

— Désignait encore l'Ensemble des biens attachés à la souveraineté, et dont les revenus se versaient au trésor de la couronne. Le domaine de la couronne. Receveur du domaine. L'administration du domaine. Régie du domaine. Cette terre a été réunie au domaine. Il se contenta du revenu de son *domaine* royal. (Fléchier.)

— *Domaine privé*. Les biens qui sont la propriété d'un souverain, à quelque titre que ce soit.

— *Domaine de la couronne*. Nom donné, sous

la monarchie, aux biens appartenant à la liste civile.

— *Domaine extraordinaire*. Sous Napoléon Ier, on nommait ainsi le Produit des biens de conquêtes qui ne figurait pas au budget de l'État.

— Propriété foncière composée de terres arables, bois, etc., et de bâtiments d'exploitation et d'habitation. Le domaine peut ne former qu'une seule *ferme* ou une *métairie*, ou en comprendre plusieurs : il diffère d'une *campagne*, en ce que celle-ci ne comprend ordinairement qu'une maison d'agrément, avec un jardin, et tout au plus une très petite étendue de terres labourables. *Domaine* et *terre* sont synonymes, quoique ce dernier mot se prend pour *possession*. Étendre son domaine, ses domaines. Acquérir un nouveau domaine. Vendre un domaine. Beau domaine. Riche, vaste, magnifique domaine. L'échange d'un domaine.

> [illegible] que la Marne et la Seine,
> [illegible] tout fait en huit son *domaine*. (RACAN.)

— Par extens. Propriété, possession quelconque. Le domaine de la mer.

— Par anal. *Le domaine d'une science, d'un art*. L'étendue des objets sur lesquels s'exerce un art ou une science. Agrandir, étendre le domaine d'une science, d'un art. Le domaine de l'imagination. Le domaine de la politique. C'est leur ôter la vie (aux médecins) que de tirer la fièvre de leur *domaine*. (Mme de Sévigné.) On étendit le *domaine* de l'éloquence. (Barth.) Le socialisme envahit sournoisement le *domaine* de l'industrie. (J. Simon.)

— Fig. Puissance, autorité, souveraineté. Dieu qui a un *domaine* supérieur et absolu sur nous. (Bourdal.) Nos pensées qui n'ont pas Dieu pour objet sont du *domaine* de la mort. (Bossuet.) O mort ! où est ta victoire ? Ta main avare n'a rien enlevé à cette vertueuse abbesse, parce que ton *domaine* n'est que sur le temps. (Id.)

— Fig. et fam. *Être ou n'être pas du domaine de*. Être ou n'être pas de la compétence de. Cela n'est pas de son domaine. Cela n'était pas de votre domaine. Le beau est plutôt du *domaine* de l'imagination que de celui du raisonnement. (L. Pinel.) La vérité absolue n'est pas de notre *domaine*. (L. Jourdan.)

— Hist. *Domaine apanager*. Dotation territoriale des fils puînés des rois de France. || *Domaine casuel*. Ce qui appartenait au roi par droit de conquête ou acquisition. || *Domaine corporel*. Partie du domaine royal qui comprenait les biens meubles et immeubles. || *Domaines échangés et engagés*. Biens que le monarque était libre de détacher du domaine national, sous les rois des deux premières races, et dont il faisait concession à ses courtisans au détriment de l'État. Le principe de l'inaliénabilité du domaine ne fut nettement établi qu'en 1566, par les efforts du chancelier de l'Hôpital. || *Domaine fixe*. Ensemble des possessions et taxes appartenant au roi. || *Domaine forain*. Droit qu'avait le roi sur l'entrée et la sortie des marchandises. || *Domaine incorporel*. Partie du domaine royal qui comprenait les eaux et forêts et diverses taxes. || *Domaines nationaux*. Biens que, pendant la révolution de 1789, on confisqua sur les établissements dits de mainmorte, et plus spécialement sur les établissements ecclésiastiques, sur les émigrés et les déportés. || *Domaine royal*. Territoire possédé directement par le roi, au moyen âge.

— Législ. rur. *Domaine congéable*. Terre donnée à rente et dans laquelle le propriétaire peut rentrer à volonté, en remboursant les améliorations de toute nature qui ont été faites par le fermier. || *Domaine de chasse*. Droit de chasse sur une propriété.

DÔMAL, ALE. adj. Archit. Qui se termine en forme de dôme.

DOMALAIN. Géogr. Bourg du cant. d'Argentré, arr. de Vitré (Ille-et-Vilaine). Grains, bestiaux ; 2,200 hab.

★ **DOMANIAL, ALE**. adj. Qui est du domaine, qui appartient au domaine, qui concerne le domaine. Bien domanial. Rente domaniale. Droits domaniaux. Causes, affaires domaniales. Seigneur domanial.

DOMANIALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Domanialiser. S'empl. adjectiv. Droit domanialisé. Cette rente a été domanialisée.

DOMANIALISER. v. a. 1re conj. (rad. *domanial*). Néol. Joindre au domaine. Faire entrer dans le domaine. Domanialiser des terres. Le prince voudrait domanialiser ses biens. On a domanialisé les terrains délaissés.

— SE DOMANIALISER. v. pron. Être domanialisé.

DOMANIALITÉ. s. f. Caractère de ce qui est domanial. La domanialité des droits, des rentes.

DOMANIER. s. m. (rad. *domaine*). Employé dans l'administration des domaines. Un domanier sévère, scrupuleux.

— Fermier d'un domaine congéable.

— Féod. Celui qui possédait de grands domaines.

— Adjectiv. Droits domaniers.

DOMANISTE. s. m. Celui qui s'occupe de la jurisprudence domaniale, ou qui administre les domaines de l'État.

— Nom donné aux agents de l'administration des domaines.

DOMANITE. s. f. Minér. Schiste bitumineux.

DOMART. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Doullens (Somme) ; 1,200 hab.

DOMAT (Jean). Né à Clermont-Ferrand, 1625-1696, avocat du roi au siège présidial de cette ville, lié avec les solitaires de Port-Royal, ami de Pascal, reste le plus grand jurisconsulte du XVIIe siècle. Son livre, *les Lois civiles dans leur ordre naturel*, est comme la préface du code civil.

DOMBASLE. Géogr. Comm. du cant. de Saint-Nicolas-du-Port, arr. de Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; 2,700 hab.

DOMBASLE (Mathieu de). V. MATHIEU.

DOMBER. s. m. (pr. *don-bèr*). Jongleur indien.

DOMBES (Principauté de) (*Dumbensis pagus*). Géogr. Principauté comprise aujourd'hui dans l'arr. de Trévoux (Ain) ; elle faisait partie, en 1789, du gouvernement de Bourgogne. Elle était bornée au N. et à l'O. par la Bresse ; à l'O. par le Mâconnais et le Beaujolais, et au S. par le Lyonnais. Les villes principales étaient Trévoux, capitale, Amberieux, etc.

DOMBEY. s. m. Ichtyol. Poisson du genre heptatrème.

— Mamm. Sorte de bœuf sauvage du Caucase, appartenant au groupe des bonases.

DOMBEY (Joseph). Botaniste célèbre, né à Mâcon, mort au Pérou en 1794.

DOMBÉYA. s. m. (de *Dombey*, nom pr.). Bot. Genre de buttnériacées, comprenant de petits arbres ou des arbrisseaux couverts d'une pubescence étoilée, répandus à la Réunion et à Madagascar, et recherchés en Europe pour l'ornement des serres.

DOMBÉYACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un dombéya. || DOMBÉYACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre dombéya.

DOMBISTE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la principauté de Dombes.

— adj. Qui a rapport à cette principauté ou à ses habitants.

— Se dit d'une race de chevaux de la principauté de Dombes.

DOMBOUR. s. m. Violon kalmouck à deux cordes.

DOMBROWSKI (Jean-Henri). Né près de Cracovie, 1755-1818, combattit vaillamment en 1792 et 1794 contre les ennemis de la Pologne, forma les légions polonaises qui se distinguèrent au service de la France ; et, en 1806, leva 30,000 hommes dans son pays pour lutter contre les Russes. Il se distingua en 1809, en 1812 au passage de la Bérésina, en 1813. Alexandre Ier le fit entrer dans le comité chargé de réorganiser l'armée du royaume de Pologne et le nomma sénateur. Il a publié des *Mémoires*.

★ **DÔME**. s. m. (ét. gr., δῶμα, maison). Archit. Voûte semi-sphérique, en forme de coupe renversée, élevée au-dessus d'une église, d'un salon, d'un pavillon, etc. Le dôme des Invalides. Le dôme du Val-de-Grâce. Ce pavillon est fait en dôme. La plupart des bâtiments de Constantinople sont faits en dôme. Le dôme de Saint-Pierre, à Rome, est d'une élévation et d'une grandeur étonnante. Dôme élevé, majestueux, fastueux, arrondi, noble, riche, superbe, magnifique, imposant, grandiose. Le temple, monument unique d'architecture simple et majestueuse, est supporté par cent colonnes de jaspe oriental, et éclairé par un *dôme* qui imite la voûte des cieux. (Brill.-Sav.)

> Auguste bâtiment, temple majestueux
> Dont le *dôme* superbe, élevé dans la nue,
> Pare du grand Paris la magnifique vue. (MOLIÈRE.)

— *Dôme à pans*. Celui dont le plan est polygonal. || *Dôme surmonté*. Celui qui forme une portion de sphéroïde allongé. || *Dôme surbaissé*. Celui qui forme une portion de sphéroïde aplati. La partie intérieure et concave du dôme s'appelle *coupole*.

— Fig. Un dôme de verdure. Le dôme des cieux. Les *dômes* des forêts que les brises agitent. (Lamartine.)

> Parfois, lorsque tout dort, je m'assieds plein de joie
> Sous le *dôme* étoilé qui sur nos fronts flamboie.
> (V. HUGO.)

— Chim. Vaisseau de terre que l'on place, dans certaines distillations, par-dessus une cornue, afin d'obliger les flammes de rouler dessus. Le dôme d'un fourneau. || Partie supérieure du fourneau à réverbère.

— Géol. Élévation isolée de forme conique et d'origine volcanique.

— Hist. *Dôme* s'est dit pour Église cathédrale. Il y avait des pauvres nommés matriculiers, parce qu'ils étaient inscrits dans la matricule ou catalogue, soit du *dôme*, soit des autres églises. (Fleury.) || Encore aujourd'hui, en parlant de l'Italie, on prend le mot *dôme* dans la précision du sens étymologique, et on entend par ce nom l'Église principale d'une ville. Le dôme de Milan, de Sienne, d'Orvieto, etc.

— Mar. anc. Élévation en planches qui encadrait, de trois côtés seulement, l'ouverture du pont pratiquée sur le gaillard d'arrière des navires, pour descendre dans la batterie ou dans la chambre des officiers.

— Orfèvr. Partie supérieure ou couvercle des cassolettes, encensoirs et autres ouvrages semblables.

— Techn. Réceptacle métallique d'une chaudière tubulaire, placé au-dessus du corps de l'appareil, et dans lequel le conduit qui porte la vapeur aux cylindres prend son origine.

DÔME (Monts), ou *Chaîne des Puys*. Géogr. Portion des monts d'Auvergne, qui se détache du mont Dore et s'avance du S. au N. entre l'Allier et la Sioule. Composée de 60 cônes tronqués d'origine volcanique, elle tire son nom du sommet le plus élevé, le puy de Dôme (1,468 mètres).

DOMÈNE. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Grenoble (Isère) ; 1,900 hab.

DOMERAT. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Montluçon (Allier) ; 3,600 hab.

DOMERGUE (François-Urbain). Né à Aubagne (Provence), 1745-1810, grammairien, professeur au lycée Charlemagne, membre de l'Institut, 1795, a écrit : *Grammaire française simplifiée ; Grammaire générale analytique*, etc.

★ **DOMERIE**. s. f. (rad. *dom*). Mot qui s'appliquait à toute abbaye investie d'une puissance temporelle sur son territoire.

DOMESDAY-BOOK. s. m. V. DOOMSDAY-BOOK.

★ **DOMESTICATION**. s. f. (pr. *do-mess-ti-ka-cion*). Action de domestiquer, de rendre domestique, de sociabiliser, en parlant des animaux. Notre suprême contentement est de regarder défiler toutes les variétés de la *domestication*. (V. Hugo.)

DOMESTICISME. s. m. État de l'homme qui a perdu le sentiment, l'amour de l'indépendance, et qui s'attache servilement à quelqu'un comme un domestique à un maître. Le domesticisme politique. Le domesticisme des courtisans.

★ **DOMESTICITÉ**. s. f. État de domestique, condition d'une personne qui loue, à prix d'argent, son temps, ses facultés et ses services à une autre personne, qui passe dans sa maison, qui s'incorpore, en quelque sorte, à sa famille. La domesticité était inconnue aux Anciens ; chez eux il n'y avait que l'esclavage. Le fait de la domesticité impose des obligations réciproques au serviteur et au maître.

— Pris collectiv. Se dit de tous les domestiques d'une maison. La domesticité d'un palais. Réunir la domesticité de son château.

— Fig. et fam. *La domesticité du château*. Les personnes qui passent pour être le plus en crédit près du souverain.

— Fig. Bassesse à l'égard d'une personne dont on se rend esclave. Le patriarche de Constantinople, malgré les titres orgueilleux dont il parait sa servitude, tombait de plus en plus au premier rang de la *domesticité* impériale. (Montalembert.) Il est mêlé à toutes les faiblesses, à toutes les petitesses, à toutes les *domesticités*, à toutes les garde-robes de ce régime-ci. (Cormenin.)

— Par analog. État d'apprivoisement, d'asservissement auquel l'homme réduit certaines espèces d'animaux. La plupart des animaux dégénèrent dans l'état de *domesticité*. (Acad.) Dans l'état de *domesticité*, le pelage du cerf change du fauve au blanc. (Buffon.) La douceur de l'éducation suffit pour développer en eux jusqu'au plus haut degré l'instinct de la *domesticité*. (B. de Saint-Pierre.)

— Hist. Au moyen âge, la domesticité auprès des rois et des grands seigneurs non seulement n'avait rien d'avilissant par elle-même, mais elle était encore un privilège de la noblesse, et les princes francs, d'après un usage qu'ils avaient pris des Germains, avaient pour le service de leurs personnes des hommes d'une naissance illustre. Un prince, dans ce temps-là, regardait comme un honneur de passer la chemise ou de tenir la serviette du roi, quand il essuyait ses mains. La domesticité dite de cour, détruite par la Convention, fut rétablie par Napoléon.

★ **DOMESTIQUE**. adj. 2 g. (ét. lat., *domus*, maison). Qui est de la maison, de la famille ; qui appartient à la maison, à la famille. Vie domestique. Affaires domestiques. Chagrins domestiques. Exemples domestiques. Soins domestiques. Vertus domestiques. Vols domestiques. Malheurs domestiques. A la naissance de l'Évangile, les maisons des fidèles furent d'abord des églises *domestiques*. (Mass.) Les hommes sont gouvernés par diverses sortes de lois, par le droit naturel, enfin par le droit *domestique* qui vient de ce qu'une société est divisée en diverses familles qui ont besoin d'un gouvernement particulier. (Montesq.) Le bonheur *domestique* est, à la longue, le plus solide et le plus doux. (Volt.) L'attrait de la vie *domestique* est le meilleur contrepoison des mauvaises mœurs. (J.-J. Rouss.) Quand la famille est vivante et animée, les soins *domestiques* sont la plus chère occupation de la femme et le plus doux amusement du mari. (Id.) L'éducation *domestique* ou particulière est celle que l'enfant reçoit dans la famille, et elle commence avec la vie. (Bonald.) Philo présente une corbeille d'argent remplie de fils merveilleux, et place entre ses mains une quenouille d'or chargée de laine violette, symbole de sa royauté *domestique*. (P. de St-Victor.)

> Homère nous transmet des détails *domestiques*,
> Mêlés avec génie à des faits héroïques. (BERCHOUX.)

— *Esprit domestique*. Manière de voir qui concerne tout dans la maison.

— *Éducation domestique*. Celle qu'on reçoit dans la famille.

Économie domestique. Celle qui concerne le ménage.

— *Médecine domestique*. Celle qui consiste dans un petit nombre de préceptes et de formules dont font usage, sur elles-mêmes et sur leur famille, les personnes étrangères à l'art. Les dangers de la médecine *domestique* sont aujourd'hui connus de tous les gens sensés, et les écrits qui en traitent ont été, avec raison, marqués du sceau de la réprobation. (A. Becl.)

— *État domestique*. État d'une personne qui en sert une autre, moyennant des gages. || On dit dans le même sens : Emploi domestique. Fonction domestique. Services domestiques.

— Se dit aussi de l'état d'un animal apprivoisé ou asservi par l'homme. Il a eu de la peine à soumettre ce chien à l'état domestique. Il est faux que la castration rende les animaux *domestiques* plus propres au service de l'homme. (B. de St-P.) On peut rendre l'ara *domestique* sans en faire un esclave. (Buff.)

— Intérieur, du dedans, par opposition à Extérieur, du dehors. Guerres domestiques. Le récit de nos divisions domestiques. Être la proie des ennemis étrangers et domestiques. Les troubles *domestiques* de l'Angleterre. (Rayn.) Chaque nation a, là-dessus, ses leçons et ses exemples *domestiques*. (Mass.) Jacob, qui avait évité la guerre des étrangers, en éprouva une *domestique* quelque temps après. (Lemaistre de Sacy.)

> Ces voisins dont les pratiques
> De nos rages *domestiques*
> Ont allumé le flambeau. (MALHERBE.)

— Fig. Les Pères de l'Église, faisant le portrait d'une conscience déréglée, nous la dépeignent comme un bourreau *domestique* qui tourmente le pécheur. (Bourdaloue.)

— Antiq. *Dieux domestiques*. Les pénates, ou la maison elle-même. || *Tribunal domestique*. Tribunal de famille qui jugeait certaines causes chez les Romains.

— DOMESTIQUE. s. 2 g. Celui, celle qui sert dans une maison, dans une famille, moyennant des gages. Un bon domestique. Une domestique fidèle et intelligente. Un mauvais domestique. Prendre un domestique. Répondre de ses domestiques. Être bon, sévère pour ses domestiques. Les Anciens n'avaient pas de *domestiques*, mais des esclaves, et l'établissement du christianisme fit une œuvre d'autant plus grande qu'il détruisit l'esclavage, et permit seulement qu'un homme, pour une certaine récompense, rendît des services à un autre homme. (Rayn.)

> Faites cas d'un bon *domestique*,
> C'est un grand, mais rare trésor. (LEBRUN.)

> Rencontrer sous sa main *domestique* fidèle,
> Exact, vigilant, plein de zèle,
> C'est un des grands trésors qu'un homme puisse avoir.
> LENOBLE

> Tout *domestique*, en trompant un maître,
> Pense gagner indulgence plénière. (LA FONT.)

— S'emploie quelquefois en parlant des animaux domestiques pour le travail. Le bœuf est le *domestique* le plus utile de la ferme. (Buffon.)

— Hist. Il ne faut pas prendre le titre de *domestique* dans le sens restreint qu'on donne aujourd'hui à ce mot. Autrefois, et même encore du temps de Racine, les personnes attachées aux princes, même dans des charges considérables, étaient souvent désignées sous le nom de domestiques. Montaigne qualifie de *domestique* de saint Louis le sire de Joinville, qui était un très grand seigneur. Diodotus, *domestique* des rois précédents, s'empara du trône de Syrie. (Corneille.) Il faudrait avoir le cœur bien dur pour ne pas obéir à un maître qui entre dans les intérêts d'un de ses *domestiques* avec tant de bonté. (Mme de Sévigné.)

> J'ai découvert au roi les sanglantes pratiques
> Que formaient contre lui deux ingrats *domestiques*.
> (RACINE.)

— Amyot l'a employé dans le sens de Vivant avec lui : Il eut bien toujours en grande admiration le philosophe Antiochus de la ville d'Ascalon, mais il se fit familier de son frère Ariston, et le voulut avoir pour *domestique*.

— *Grand domestique*. Première dignité militaire de la cour de Constantinople, pendant la seconde moitié du Bas-Empire.

— DOMESTIQUE. s. m. Ensemble de personnes qui composent une maison, qui vivent ensemble. Intérieur d'une famille. Il vit heureux dans son domestique. Je ne veux point qu'on se mêle de mon *domestique*. (Acad.) Elle ne peut se souffrir dans l'enceinte d'une famille ; le sérieux d'un *domestique* lui devient insupportable. (Mass.) Dans mon petit *domestique*, nulle image de servitude et de dépendance ne troublait la bienveillance qui nous unissait tous. (J.-J. Rouss.)

— Ensemble des domestiques d'une maison. Il a un nombreux domestique. Une femme mondaine répand sur tout son *domestique* un air de licence et de mondanité. (Mass.) Je ne pourrais faire une plus incommode perte dans mon petit *domestique*. (Mme de Sévigné.) Le seul valet qui composait notre *domestique* me prit un jour à l'écart. (L'abbé Prévost.)

— Animal domestique.

— DOMESTIQUE. s. f. Hist. relig. On donnait ce nom, dans l'ordre de la Visitation, aux filles du troisième et dernier rang qui composaient cette congrégation.

DOMESTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Domestiquer. S'empl. adjectiv. Un lion bien domestiqué. Levrette bien domestiquée.

★ **DOMESTIQUEMENT**. adv. A la manière d'un domestique. Il lui est attaché domestiquement. Servir quelqu'un domestiquement. || Dans le domestique, dans le *chez soi*. J'aime à vivre domestiquement.

— Fam. Dans l'intimité, la familiarité. Il vit domestiquement avec nous. Ce mot est peu usité.

*** DOMESTIQUER.** v. a. 1re conj. (rad. *domestique*). Apprivoiser. Domestiquer un chien. Il domestiquait un chardonneret. Les bœufs ne sont pas si communs dans l'île Bourbon que les cochons et les chèvres; c'est de Madagascar qu'on y a apporté les premiers avec quelques taureaux; mais le peu de soin que l'on a pris de *domestiquer* ces animaux a fait qu'ils sont devenus sauvages, et qu'ainsi on n'en tire presque aucune utilité. (Buffon.)

— Rendre servile. Il domestiqua ses courtisans.

— Fig. Se rendre une chose familière. Il faut ôter à la mort son étrangeté, et la *domestiquer* à force d'y penser. (Montaigne.)

— DOMESTIQUER. v. n. Signifiait Être doux, familier, affable. Vous avez un patron qui vous conduisait en toute sûreté, vous mettait à l'abri des vents et de l'orage, vous faisait, par ses officiers, administrer justice en droit et équité, se communiquait, s'avoisinait, et *domestiquait* avec vous, vous chérissait infiniment. (Sat. Ménippée.)

— SE DOMESTIQUER. v. pron. S'apprivoiser.

— Devenir servile. Les hommes sans caractère se domestiquent aisément.

DOMET. s. m. Comm. Flanelle belge dont la chaîne est de coton.

DOMÈVRE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Toul (Meurthe-et-Moselle); 400 h.

DOMEYKITE. s. f. (de *Domeyko*, n. pr.). Minéral. Variété d'arséniate de cuivre.

DOMFRONT (*Domfrontium*, *Donnfrons*). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Orne, à 60 kil. N.-O. d'Alençon, ancienne capitale du pays d'Houlme; 4,800 hab. Ville triste et mal bâtie. L'église Notre-Dame est le seul édifice remarquable. Foires fréquentées; commerce actif en chevaux, grains, bestiaux, toiles et cuirs.

DOMICELLAIRE. s. m. (du latin *domus*, maison). Titre d'un des grands officiers des cours d'Allemagne.

Chanoine qui n'avait pas encore le droit de chapitre.

DOMICELLE. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de perroquet.

DOMICELLUS. s. m. Féod. Seigneur apanagé.

*** DOMICILE.** s. m. (étym. lat. *domicilium*, même signification, formé de *domus*, maison). Lieu où l'on fait sa demeure ordinaire, où l'on a fixé son principal établissement. J'ai établi mon domicile à Paris. C'est un homme sans domicile. Violation de domicile. Un homme qui n'a ni rentes ni *domicile*. (La Bruyère.) La vieillesse n'avait nulle part de *domicile* plus honorable qu'à Sparte. (Barth.) Je repris en compagnie du Barbarin le chemin de mon *domicile*. (Gér. de Nerval.)

— Par anal. Nid, terrier, lieu où un animal réside habituellement. Le *domicile* de l'écureuil est propre, chaud et impénétrable à la pluie. (Buffon.)

— *Élire domicile, faire élection de domicile*. Dans un sens général, Choisir un lieu pour y résider. Deux cigognes y avaient fait élection de *domicile*. (Alex. Dumas.)

Je [illegible] en cette ville
Le diable à pour jamais élu son domicile. (REGNARD.)

— *Domicile réel*. Lieu où l'on réside de fait. || *Domicile élu*. Domicile fictif que l'on déclare choisir pour y recevoir certaines notifications. Élire domicile. Faire élection de domicile. || *Domicile d'origine*. Domicile des parents. || *Domicile de secours*. Lieu où les indigents ont le droit de recevoir des secours.

— Astrol. Signe du zodiaque dans lequel une planète a plus de puissance que dans un autre.

— Polit. *Domicile politique*. Lieu où l'on exerce ses droits politiques. || On appelle par opposition *Domicile civil*, le domicile ordinaire. Le domicile politique et le domicile civil sont ordinairement réunis.

— *A domicile*. loc. adv. Au domicile, à la demeure de quelqu'un. Bains à domicile. Secours à domicile. Jugement signifié à domicile.

— Syn. comp. DOMICILE, DEMEURE, RÉSIDENCE. Le *domicile* est la demeure légale reconnue par la loi. La *demeure* est le lieu où on est établi dans le dessein d'y rester. La *résidence* est la demeure habituelle et fixe.

*** DOMICILIAIRE.** adj. 2 g. Qui concerne le domicile. N'est guère usité que dans cette phrase : *Visite domiciliaire*. Visite faite dans un domicile par autorité de justice. Recevoir une visite domiciliaire. Cependant quelques auteurs ont étendu son emploi. Nous voici assez loin de notre description *domiciliaire*; revenons-y sans plus tarder. (Th. Gaut.)

DOMICILIAIREMENT. adv. Comme dans un domicile.

— Fig. Le marchand ambulant se reconnaît au juron traditionnel *domiciliairement* établi sur ses lèvres. (R. Perrin.)

DOMICILIATAIRE. s. m. De comm. Tiers au domicile duquel la lettre de change est payable. Le domiciliataire est très usité en Angleterre; c'est généralement un banquier.

DOMICILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Se Domicilier. S'emploie adjectiv. Qui a un domicile fixe. On ne doit pas décréter si légèrement contre un homme *domicilié*, que contre un vagabond, un homme sans aveu. (Patru.)

— *Domicilié à*. Domicilié à Paris, à Marseille.

Par anal. En parlant des animaux. Les perdrix *domiciliées* et la caille passagère y nourrissent également leurs petits. (B. de St-P.)

— Banq. *Traite domiciliée*. Traite où l'on indique le domicile choisi par l'acceptant.

— Pêch. *Poissons domiciliés*. Poissons qui se trouvent toute l'année sur les mêmes côtes, tels que les soles, les limandes, etc.

— DOMICILIÉ. s. m. Antiq. gr. Celui qui avait son domicile à Athènes sans être citoyen.

*** DOMICILIER (SE).** v. pron. 1re conj. Ce verbe prend deux *i* aux 1re et 2e personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous nous domiciliions, vous vous domiciliiez*. *Que nous nous domiciliions*, etc. Prat. Fixer son domicile, établir sa demeure. Se domicilier en France. Se domicilier à Paris.

— DOMICILIER. v. a. Banq. Élire domicile pour une acceptation de traite. Domicilier une traite.

DOMIFICATION. s. f. (pr. *do-mi-fi-ka-ci on*; ét. lat., *domus*, maison; *facere*, faire). Astrol. Action de partager le ciel en ses douze maisons, pour dresser le thème ou l'horoscope de quelqu'un.

DOMIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Domifier. S'empl. adjectiv. Divisé en maisons. Le ciel a été domifié par cet astrologue.

DOMIFIER. v. a. 1re conj. (et. V. DOMIFICATION). Il prend deux *i* aux 1re et 2e personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous domifiions, vous domifiiez*. *Que nous domifiions, que vous domifiiez*. Astrol. Partager le ciel en ses douze maisons, pour dresser un horoscope. Les astrologues avaient domifié le ciel.

— SE DOMIFIER. v. pron. Être domifié.

DOMINANCE. s. f. Qualité, action de ce qui est dominant. Le but d'Hippocrate était d'observer les maladies, de voir s'il ne serait pas possible de trouver la raison de leur *dominance*. (Cabanis.)

DOMINANT. part. prés. du v. Dominer. Qui domine, qui exerce une domination.

— *Dominant sur*. N'oublions jamais que du haut du trône sublime où siège la nature, *dominant* sur le temps et sur l'espace, elle n'emploie qu'un petit nombre de puissances pour animer la matière. (Lacépède.)

*** DOMINANT, ANTE.** adj. Principal, prééminent, prédominant, qui l'emporte sur les autres objets de la même nature, tant au propre qu'au figuré. Goût dominant. Humeur dominante. Religion dominante. Passion dominante. Les qualités dominantes. Les hommes sincères et vertueux qui sont toujours les mêmes et qui s'assujettissent aux règles de la vertu, ne sauraient jamais être aussi agréables aux princes que ceux qui flattent leurs passions *dominantes*. (Fén.) Il est le seigneur *dominant* de tout le quartier. (La Bruy.) Dans les femmes comme dans les hommes, sitôt que le cœur s'anime, la gourmandise n'est plus un vice *dominant*. (J.-J. Rouss.) Le seul nom de verdier indique assez que le vert est la couleur *dominante* du plumage. (Buff.) La haine des Juifs était le sentiment *dominant* des villes syriennes. (E. Renan.)

— *Religion dominante*. Celle qui domine dans un pays.

— *Idée dominante*. Celle à laquelle toutes les autres se rapportent. Il y a dans ce livre une idée dominante à laquelle tout est subordonné. Cet homme est obsédé d'une idée dominante.

— *Passion dominante*. Passion qui l'emporte sur toutes les autres dans le cœur de l'homme, et qu'il faut réduire la première si l'on veut extirper celles qui l'accompagnent. La passion *dominante* des gentilshommes est le point d'honneur. (Pascal.) Sophie aime la vertu; cet amour est devenu sa passion *dominante* (J.-J. Rousseau.)

— Astrol. On appelle *Astre dominant*, l'ascendant ou l'astre qui est le plus fort et qui domine dans un horoscope.

— Féod. *Fief dominant*. Fief duquel relevaient d'autres fiefs. || *Seigneur dominant*. Seigneur de qui relevaient d'autres seigneurs.

— Gramm. *Voyelle dominante*. Celle sur laquelle on s'arrête dans une diphtongue. Par exemple, *a*, *é*, *o* sont les voyelles dominantes de *ia*, *ié*, *io*, dans les mots suivants : diable, moitié, télégramme.

— Hist. relig. *Père dominant*. Supérieur principal d'une province de cordeliers.

— Jurispr. *Fonds dominant*. Celui en faveur duquel une servitude est établie sur un fonds voisin.

— Métriq. *Syllabe dominante*. La syllabe sonore dans les rimes composées de deux syllabes. Par exemple, les syllabes composées en italique dans ces vers :

[illegible]
[illegible] (LA FONTAINE.)

— Minér. *Forme dominante*. Solide simple auquel on peut rapporter la forme du cristal.

— Mus. *Note dominante*. Autrefois, Note qui se répétait le plus souvent dans la finale; aujourd'hui, Le cinquième degré du ton, la quinte de la tonique.

*** DOMINANTE.** s. f. Ce qui est caractéristique dans une race, dans un individu. La passion de la chasse est la *dominante* d'une tribu de la race canine. (Toussenel.)

— Gram. [illegible]

— Mus. Celle des notes essentielles du ton qui fait la quinte au-dessus de la note tonique ou tonalité, et qui est ainsi nommée parce que c'est elle qui revient le plus souvent dans une mélodie. La tonique et la dominante déterminent le ton. *Sous-dominante*. La quatrième note au-dessus de la tonique. || *Accord de dominante*. Accord parfait sur la dominante.

— Dans le plain-chant, Note que l'on rebat le plus souvent, à quelque degré que ce soit de la note finale.

*** DOMINATEUR, TRICE.** s. (rad. *dominer*). Celui, celle qui domine, qui a une autorité, une puissance suprême. Dominateur de l'univers. Les dominateurs des nations. Les Romains furent les dominateurs de la Grèce. Insolent dominateur. Dominateur superbe, orgueilleux, fier, suprême, glorieux, passant, etc. Alexandre, le dominateur de toute l'Asie. Le titre de *dominateur* en Asie et en Afrique est un de ceux que Pompée ... Espagne, [illegible]. C'est à juste titre que parmi ses contemporains ... César a passé pour le *dominateur* ... (La Harpe.) Les flottes ne sont plus les *dominatrices* des mers. (Lanfrey.)

[illegible]

— Astrol. *Dominateur* ou *seigneur dominant*. Astre qui est le plus considérable, ou qui a le plus de degrés de puissance dans un horoscope.

— S'empl. adjectiv. Dominant, qui domine. Pouvoir dominateur. Un peuple dominateur. Esprit *dominateur*. Accent. Force *dominatrice*. Il ... fait servir une éloquence plus *dominatrice* à convertir en actes et en lois les hautes pensées de la philosophie. (Garat.) Colbert rendit la France *dominatrice* des mers. (Voltaire.)

— Qui annonce la domination. Ton dominateur.

[illegible]

DOMINATIF, IVE. adj. Qui a le caractère de la domination.

*** DOMINATION.** s. f. (pr. *do-mi-na-cion*; rad. *dominer*). Empire, pouvoir, autorité. Domination paternelle. Domination tyrannique. Étendre sa domination. Faire sentir tout le poids de sa domination. Affermir sa domination. S'affranchir de la domination. Le nom de roi, qui est une *domination*, quand elle est juste, préférable à toute autre sorte de gouvernement. (Malh.) Il aimait mieux une longue réputation de clémence, que l'éclat passager de la *domination*. (Barth.) Le victorieux usurpa la *domination* sous le nom de prince du sénat. (D'Ablanc.) La *domination* barbare fut acceptée comme une sorte de délivrance. (Montalemb.) Le sol d'Espagne n'a pas conservé une seule trace de la *domination* de la noblesse; cette terre, à cet égard, dans sa misère et sa nudité, est la plus fière de l'Europe. (Ed. Quinet.)

— Fig. Pouvoir, autorité, ascendant que l'on a sur les esprits. C'était une chose inouïe qu'on était ainsi une femme de la *domination* de son mari. (Mme de Sévigné.) Tous deux brûlaient de l'ardeur de se signaler, et d'obtenir cette *domination* sur les esprits qui flatte tant l'amour-propre, et qui, d'un théologien, fait une espèce de conquérant. (Volt.) La dévotion s'attribue une espèce de *domination* qu'elle exerce tous les jours avec un empire tyrannique. (St-Evremond.)

— Objet, contrée sur laquelle s'exerce la domination; domaine. A Fernambouc et autres places de la *domination* des Hollandais. (Rac.) Les Romains joignent la Syrie à leur vaste *domination* et englobent ce petit pays de Judée dans leur empire. (Volt.)

— DOMINATIONS. s. f. pl. Théol. cathol. Anges du premier ordre de la seconde hiérarchie céleste. Il sont ainsi nommés parce qu'on leur attribue une certaine autorité ou suprématie sur les anges inférieurs. C'est dans les parvis de la cité sainte et dans les champs qui l'environnent que sont à la fois réunis ou partagés les chœurs des chérubins et des séraphins, des anges et des archanges, des trônes et des *dominations*. (Chateaub.)

DOMINÉ. s. m. Minér. Espèce de marne pétrifiée facile à polir, que l'on trouve dans une rivière de l'île d'Amboine.

— Horti. Variété de pois.

DOMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Dominer. S'empl. adjectiv. Une femme ne a avec assez de faiblesse pour être *dominée*. (Voltaire.) La cour d'Angleterre était *dominée* comme en France. (Anquetil.)

— *Dominé de*. Jérusalem est *dominée* de toutes parts. (Chateaub.)

— *Dominé par*. Un homme d'esprit, *dominé* par un excessif amour-propre, ne paraît souvent ... (Beauchêne.) Ce bois était *dominé* par des sommets ... (Chateaub.)

*** DOMINER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *dominari*, même signif., formé de *dominus*, maître, seigneur). Commander souverainement, avoir une puissance absolue. Dominer sur les ... Il dominait sur l'Égypte. Alexandre domina sur l'Asie.

— Simplement, Commander, avoir autorité, pouvoir. Vouloir dominer. Aimer à dominer. Une grande ... qui ne veut être en ... son qui *dominait*. (St-Foix.)

[illegible] la ville.

— Fig. Il faut que la raison domine sur les passions. La raison doit dominer dans toutes nos actions. Le [illegible] *domine* sur les âmes les plus [illegible]. Sur les tristes [illegible] *domine*. (Boil.) La superstition *domine* avec tant ... lence sur notre esprit, qu'elle avait rendu féroce le peuple le plus doux [illegible].

— Pris absolument. Sa joie est troublée par la triste apparition de la mort; intrépide, il *domine* jusque entre ses bras, et au milieu le ... ou le monde *domine*. (Corn.) Quand la passion de la vertu vient à s'élever, elle *domine* seule et tient tout en équilibre. (J.-J. Rouss.) Il faut se garder de ces esprits ambitieux qui veulent *dominer* partout. (Port R.)

— Avoir une grande influence, jouer le rôle le plus important à la cour, dans la société, etc. Aimer à dominer. Vouloir dominer. Dominer par son esprit, par ses lumières, par sa sagesse, par son expérience, etc. Il ne manque jamais là un mauvais plaisant qui *domine* et qui est comme le héros de la société. (La Bruy.) Deux sortes de gens fleurissent dans les cours, et y *dominent* dans divers temps : les libertins et les hypocrites. (Id.)

— Fig. et par extens. Être plus élevé, en parlant de certains lieux, d'où l'on découvre une grande étendue de pays. Ce château domine sur toute la plaine. Cette tour domine sur tous les environs. Cette ville *domine* sur un bassin immense, dont l'aspect cause souvent une vive émotion. (Barth.)

[illegible]

— En parlant des choses physiques, Avoir plus de force, être en plus grande quantité, ressortir. Cette figure, cette couleur domine dans cette étoffe. Ce personnage domine dans ce tableau. La bile domine dans votre tempérament. Pour moi j'aime surtout que le poivre y *domine*. (Boil.) Comme l'âcreté des eaux de teinture *dominait*, elle trouvait que ça sentait beaucoup moins mauvais qu'à l'hôtel Boncœur. (É. Zola.)

— En parlant des choses morales. Ce qui *domine* dans notre conduite, c'est l'esprit du monde. (Mass.) Ce qui *domine* dans l'une, c'est la passion et le plaisir; et dans l'autre, c'est la vanité et la légèreté. (La Bruy.)

— *Dominer avec*. Il domine avec un orgueil insupportable. Il veut bien dominer, mais avec sagesse. Il dominait avec adresse.

Dominer chez. Je domine toujours chez moi. La femme veut toujours dominer chez elle et chez les autres.

[illegible]

— *Dominer dans*. L'acide qui domine dans tous les plâtres est l'acide vitriolique.

— *Dominer en*. Malgré les couronnes héréditaires attachées à cette maison, même dans la branche qui *domine* en Allemagne. (Boss.)

— *Dominer par*. J'aime mieux être taxée de caprice, que me laisser *dominer* par mes fantaisies. (J.-J. Rouss.)

— Astrol. Se dit des astres qui dominent en certains jours, en certaines heures et en certaines maisons de la figure céleste. Jupiter domine dans la dixième maison. Le soleil domine dans le Lion. Les heures planétaires sont les heures ou chaque planète domine à son tour.

— DOMINER. v. a. Maîtriser, gouverner. L'ambition domine les grands. Les vices et les passions dominent la plupart des hommes. Dominer les événements. Ainsi l'âme supérieure *domine* de tous côtés cette impétueuse grandeur. (Boss.) Puisque la mort, qui égale tout, les *domine* de tous côtés avec tant d'empire. (Id.) La mode ... les provinciales, mais les Parisiennes *dominent* la mode, et la savent plier chacune à son avantage. (J.-J. Rouss.)

[illegible]

— S'élever au-dessus d'un lieu, d'un espace voisin ou environnant. Une colline qui domine la plaine. Une forteresse qui domine la ville. Le pont de l'Elbe *domine* une vue magnifique. (M.-Brun.) Elle avait trois enceintes, et sur les hauteurs qui la *dominaient* se développait un mur fortifié de tours. (G. Flaubert.)

— SE DOMINER. v. pron. Se rendre maître de soi. Il ne peut se dominer. Dans cette circonstance il sut se *dominer*. (Acad.)

DOMINGO (Santo-). Géogr. Ville d'Haïti (Antilles), capitale de la République dominicaine, sur la côte S.-E., port à l'embouchure de l'Ozama; 16,000 hab.

— DOMINGO (Santo-) ou RÉPUBLIQUE DOMINICAINE. Ancienne colonie espagnole, comprenant la partie orientale d'Haïti. Le sol est fertile, mais mal cultivé; on exporte du bois d'acajou et du tabac. La population, de 250,000 hab., se compose d'Espagnols, de nègres, de mulâtres, tous très paresseux. La religion est le catholicisme. Les villes principales sont *Santo-Domingo*, Santiago, Puerto-Plata, Sa

mana. Conservée par les Espagnols de 1661 à 1795, cette contrée fut cédée à la France par la paix de Bâle; elle se émancipa et forma une république, souvent attaquée par la république d'Haïti, par les Espagnols, et menacée par les Américains du Nord.

DOMINGOIS, OISE s. Géogr. Habitant, habitante de Saint-Domingue.

— Adj. Qui appartient à Saint-Domingue ou à ses habitants. Ces relevés vous assiégeaient, et vous m'en faisiez tristement la confidence, quand un nègre *espagnol* vint me demander à la porte de votre case. (Rog. de Beauvoir.)

DOMINGUE Saint-. Géogr. V. HAÏTI.

★ **DOMINICAIN, AINE.** s. 2 g. Hist. relig. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Dominique. L'ordre des dominicains fut institué à Toulouse sous le nom de *Frères prêcheurs*, en 1215, par saint Dominique de Guzman, à l'occasion de la doctrine des albigeois, que ce saint combattit avec beaucoup de zèle. Ils portaient en France le nom de *jacobins*, parce que le premier couvent à Paris fut bâti dans la rue Saint-Jacques.

Arbitre. Religieux dominicains.

— DOMINICAIN. s. m. Ornith. Nom donné à un oiseau qui paraît être le muscicape bicolore. || Nom vulgaire d'un moineau.

— Entom. Espèce de moucherolle.

— DOMINICAINE. s. f. Ornith. Nom d'un oiseau du genre veuve.

DOMINICAIN, AINE s. Géogr. Habitant, habitante de Saint-Domingue, et surtout de la partie orientale, ou République dominicaine.

— Adj. Qui appartient à Saint-Domingue ou à ses habitants.

République dominicaine. V. DOMINGO (Santo).

★ **DOMINICAL, ALE.** adj. (et lat. *dominicalis*, même signif., forme de *dominus*, seigneur). Relig. chrét. Qui appartient au Seigneur, qui est du Seigneur.

— *Oraison dominicale*. Le Pater, prière que Jésus-Christ enseigna à ses apôtres. Réciter l'oraison dominicale. L'oraison dominicale est la plus belle des prières.

— Qui a rapport au dimanche. Le repos dominical.

— *Lettre dominicale*. Lettre qui, dans le calendrier ecclésiastique, marque tous les dimanches d'une année.

— DOMINICAL. s. m. Hist. ecclés. Voile dont les femmes se couvraient la tête lorsqu'elles s'approchaient de la sainte table pour recevoir la communion.

— Linge sur lequel les femmes recevaient l'hostie.

— DOMINICALE. s. f. Cours d'instructions que l'on fait dans certaines églises tous les dimanches qui n'appartiennent ni à l'avent ni au carême. Prêcher la dominicale ou les dominicales.

— La lettre dominicale.

DOMINICALIER. s. m. Hist. relig. Celui qui prêche une dominicale. Inusité.

DOMINION. s. m. Nom donné par les Anglais à la Confédération canadienne.

DOMINIQUE (La). Géogr. Une des petites Antilles, entre la Martinique et la Guadeloupe, appartient aux Anglais. Sa superficie est de 754 kil. carrés, la popul. de 28.000 hab. L'île a une mine de soufre. On y récolte du sucre, du café, du cacao. Il y a aussi beaucoup de bétail. La capitale est *Roseau* ou *Charleston*. Elle fut occupée par les Français en 1625 et cédée aux Anglais en 1763.

DOMINIQUE (Saint), dit *l'Encuirassé*. Mourut dans le monastère de Fonta-Vellano (Ombrie), en 1060. Fête, le 14 octobre.

— DOMINIQUE (Saint), ou, en espagnol, *Domingo de Guzman*. Né à Calahorra (Vieille-Castille), 1170-1221, archidiacre d'Osma, bon prédicateur, travailla avec son évêque à la conversion des hérétiques albigeois. En 1215, il créa l'ordre qui porte son nom, et qui fut approuvé par Innocent III en 1216. Quoique nommé le maître du sacré palais, il s'efforça de répandre partout, en France, en Italie, des maisons de son ordre. Il ne reste de lui que quelques *Lettres*. Il a été canonisé en 1234; on l'honore le 4 août.

— DOMINIQUE (Joseph BIANCOLELLI, dit). Acteur italien, né à Bologne, 1640-1688, joua avec entrain à Paris les rôles d'arlequin. Il eut deux fils : *Louis*, filleul de Louis XIV, ingénieur militaire, auteur de quelques comédies, mort en 1729; *Pierre-François*, 1681-1734, acteur comme son père, a composé surtout des parodies.

DOMINIQUIN (Domenico ZAMPIERI, dit le). Né à Bologne, 1581-1641, fils d'un cordonnier, élève d'Augustin Carrache, eut de nombreux ennemis, fut malheureux et mourut peut-être empoisonné. Il s'est élevé au rang des grands peintres par la correction du dessin, la simplicité du coloris, le naturel de l'expression. Son chef-d'œuvre est la *Communion de saint Jérôme*.

★ **DOMINO.** s. m. (mot bas-lat. dérivé de *dominus*, seigneur). Hist. ecclés. Nom que portait autrefois le camail avec capuchon, dont les prêtres se servent pendant l'hiver pour se garantir du froid.

— Cout. Habit de bal masqué, inventé dans le XVIII[e] siècle pour cacher les traits du visage et la forme du corps. Domino noir. Domino de taffetas bleu. Être en domino. Se cacher sous un domino. Une femme en *domino* s'était emparée de ma main. (Ch. Nodier.)

— Par extens. Personne revêtue d'un domino. Rencontrer un domino. Reconnaître un domino. Donner le bras à un domino.

— Jeu qui consiste ordinairement en vingt-huit petits morceaux d'os coupés en rectangle, marqués, à l'exception d'un seul qui est le double blanc, de points dans toutes les combinaisons depuis un jusqu'au double six. Jouer au domino. Jouer une partie de domino.

— *Faire domino*, ou elliptiq. *Domino*. Gagner la partie à ce jeu.

— Chacune des pièces de ce jeu. Il manque un domino à ce jeu. Les points de ce domino sont effacés.

— Réunion de toutes les pièces qui composent ce jeu. Apportez-nous un domino.

— Pop. Dent grande et laide, comparée à un domino. || *Jouer des dominos*. Jouer des dents, manger.

— Hort. Nom que, dans les environs de Paris, on donne au fruit d'un prunier non greffé.

— Ornith. Nom donné à plusieurs petits grosbecs de Java, des Moluques, etc., parce que leur plumage est varié de noir, de brun et de blanc.

— Techn. Sorte de papier marbré, peint de diverses couleurs.

★**DOMINOTERIE.** s.f.(rad.*domino*).Comm. Toutes sortes de papiers marbrés,peints et imprimés de diverses couleurs, et dont on se sert pour différents jeux, tels que le jeu de dames, de l'oie, du loto, etc. Vendre, trafiquer de la dominoterie.

★ **DOMINOTIER, ÈRE** s. Comm. Celui, celle qui vend ou qui fabrique de la dominoterie et des estampes. Il était enjoint aux syndics des libraires de visiter les *dominotiers*, imagiers et tapissiers, afin qu'ils n'imprimassent aucune peinture dissolue. (Furetière.)

— Ancien nom des graveurs sur bois jusque vers la fin du XV[e] siècle; plus tard on les appela *tailleurs d'histoires et de figures*. Le nom de *dominotiers* fut réservé à ceux qui fabriquaient ou vendaient des papiers imprimés et coloriés, pour servir à certains jeux, comme loto, jeu de l'oie, etc.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

— DOMINOTIER. s.m. Hort. Prunier non greffé.

DOMITE. s. f. (rad. *dôme*). Minér. Variété de trachyte, roche d'origine ignée qui compose toute la masse de la montagne du puy de Dôme.

DOMITIEN (Titus Flavius Sabinus). Fils de Vespasien et le dernier des douze empereurs qu'on appelle Césars, né à Rome l'an 51 de J.-C., succéda à Titus, son frère, l'an 81. Mit à mort un grand nombre de Romains distingués, excita contre les chrétiens la plus cruelle persécution, se livra aux plus infâmes débauches, et se fit élever des autels; fut assassiné l'an 96.

— DOMITIEN (Lucius Domitius Domitianus). Général de l'empereur Aurélien en Égypte, prit la pourpre impériale à Alexandrie vers l'an 288, et fut assassiné deux ans après.

DOMITIQUE. adj. Géol. Qui a rapport à la domite.

★**DOMMAGE.** s. m. (ét. bas-lat. *dommagium*; rad. *damnum*). Préjudice, perte, diminution de biens causée dans le dessein de nuire, ou par négligence. Faire du dommage. Recevoir du dommage. Éprouver un grand dommage. Réparer un dommage. Dommage notable. Causer un grand dommage. Tout homme qui contribue, de quelque manière que ce soit, à un *dommage*, doit le réparer. (Montesq.) Ils causèrent dans tout le pays un *dommage* inexprimable. (Volt.)

Beauté, par qui les dieux, las de notre *dommage*,
Ont voulu réparer les défauts de notre âge.
(MALHERBE.)

— Dégât causé par les animaux domestiques dans les terres, les prés, les vignes, etc.

Au travers d'un mien pré certain ânon passa,
S'y vautra, non sans faire un notable *dommage*.
(RACINE.)

— Perte causée par un cas fortuit. Dommage causé par les pluies, par la grêle.

Devant que d'aller en ce la tempête et l'orage
A leur teint défendu pas sent faire *dommage*.
(MALHERBE.)

— Fig. Chose fâcheuse, déplaisir, contrariété. Quel *dommage* que je ne puisse fuir avec toi! (Chateaub.) Hein! quel *dommage*, une belle fille pareille aller avec tous les hommes! (E. Zola.)

— *Au dommage de*. En souffrant un préjudice.

Ces arrogants, à leur *dommage*,
Apprendront un autre langage. (MALHERBE.)

— *En dommage*. En causant du préjudice. Ce troupeau est en dommage.

— Jurispr. *Dommages et intérêts*. Indemnité due à celui qui a souffert quelque dommage, par celui qui le lui a causé, ou qui en est responsable. Adjuger, se faire adjuger des dommages et intérêts. On peut être soumis à des dommages et intérêts, à raison d'une convention ou d'un quasi-contrat, d'un délit ou d'un quasi-délit. *Dommages et intérêts personnels*. Ceux qui sont dus pour le fait de la personne, comme pour avoir injurié ou blessé quelqu'un. *Dommages et intérêts réels*. Ceux que l'on doit à cause de la chose; telle est la garantie due par une femme, comme héritière, ou pour un héritage qu'elle a vendu avant son mariage.

— *C'est dommage, c'est grand dommage*. C'est un malheur, c'est une chose fâcheuse.

— *C'est dommage que*... Il est fâcheux que... C'est *dommage* que ce livre ait été condamné. Passe... C'est grand *dommage* que nous et les nôtres ayons séparés, nous étions bien propres à vivre dans une même ville. (Mme de Sévig.)

C'est dommage, Garo, que tu n'es point entré
Au conseil de celui que prêche ton curé. (LA FONT.)

— *C'est dommage de*. C'est *dommage* de la perte de cet enfant. (Mme de Sévigné.)

— Syn comp DOMMAGE, TORT, PERTE. *Dommage*, diminution de biens causée à quelqu'un. *Perte*, privation de quelque chose d'avantageux, d'agréable ou de commode. *Tort*, toute espèce de perte, de dérangement dans la fortune, dans la réputation, dans les projets, etc.

DOMMAGE. s. m. (ét. bas-lat. *doma*; gr. δῶμα, demeure). Terrain qui avoisine le bâtiment du charbonnage, dans les exploitations houillères de la Belgique.

DOMMAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Dommager. S'empl. adjectiv. Qui a souffert du dommage.

★ **DOMMAGEABLE.** adj. 2 g. (pr. *do-ma-jable*). Qui cause, qui apporte du dommage. Ce régime succulent serait moins *dommageable* s'il n'était formé que d'aliments très simples ou peu nombreux, puisque l'appétit s'arrêterait au niveau de la nécessité. (Virey.)

Son lo... *dommageable* ornement,
L'arrêtant à chaque moment,
Nuit à l'oiseau par un retardement.
Se repaît de ses jours dépendent. (LA FONT.)

Dommageable à. Les méchants livres sont fort dommageables au public. Demandez à un homme public une grâce injuste, *dommageable* à l'État. (Mass.)

DOMMAGEABLEMENT. adv. (pr. *do-ma-ja-ble-man*). D'une manière dommageable.

DOMMAGER. v. a. 1[re] conj. Le *g* est toujours suivi d'un *e* muet devant les voyelles *a* et *o*. *Nous dommageons. Je dommageai. Que je dommageasse. Dommageons*. Causer du dommage. Ce verbe n'est plus usité. On dit aujourd'hui *endommager*.

DOMMARTIN-SUR-YÈVRE Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Sainte-Menehould (Marne); 200 hab.

DOMME. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Sarlat (Dordogne); 1,700 hab.

DOMNE. s. f. (ét. lat., *domna*, pour *domina*, maîtresse, dame). Titre que l'on donnait aux religieuses, comme celui de *dom* aux religieux. La marquise de Montferrant entra chez les feuillantines et y prit le nom de *domne* Charlotte de Sainte-Claire. (P. Hélyot.)

DOMNE. Deux papes ont porté ce nom : DOMNE I[er], élu en 676, mort en 678. || DOMNE II. Mort en 972, trois mois après son élection.

DOMNONÉE *Vallée profonde*. Géogr. Nom donné à certains territoires du Sud de la Grande-Bretagne, Devon, etc. La retraite de plusieurs tribus bretonnes en Armorique, au V[e] et au VI[e] siècle, l'imposa à la région située entre le Couesnon et le Queffleux (rivière de Morlaix), comprenant les évêchés de Tréguier, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Dol.

DOMOÏDE. s. m. Géom. Forme polyédrique dérivant de la pyramide.

DOMPAIRE. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Mirecourt (Vosges); 1,400 hab.

DOMPIERRE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Moulins (Allier); 2,800 hab.

★ **DOMPTABLE.** adj. 2 g. (pr. *don-ta-ble*). Qui peut être dompté. L'adresse rend domptables les animaux les plus farouches.

— Fig. La fortune est *domptable* et l'amour ne l'est pas. (Du Ryer.)

— S'empl. le plus ordinairement avec la négative. Ce jeune homme n'est plus domptable. Ce cheval n'est pas domptable. Son caractère n'est plus domptable.

DOMPTAGE. s. m. (pr. *don-taje*). Action de dompter.

DOMPTAIRE. s. m. (pron. *don-tère*; rad. *dompter*). Écon. rur. Bœuf dressé qu'on attelle avec un bœuf non encore façonné au joug, pour y habituer ce dernier.

DOMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dompter. S'emploie adjectiv. Subjugué, vaincu, assujetti. Les esclaves les plus *domptés*, les provinciaux n'étaient point citoyens romains. (Volt.) Le taureau, l'âne, l'éléphant, le dromadaire, *domptés*, formaient autour de lui, en quelque sorte, une famille d'esclaves. (Salvandy.)

On y brave la foudre, on voit de tous côtés
Et la nature et l'art et l'ennemi *domptés*. (VOLT.)

— Fig. L'orgie *domptée* pendant un moment, menaça par intervalles de se réveiller. (H. de Balzac.)

— *Dompté par*. Un esprit abattu et comme *dompté* par l'accoutumance au joug, n'ose plus s'enhardir à rien. (Boil.) *Dompté* par une force inconnue, il accepte l'or qu'on lui présente. (Chateaubriand.)

DOMPTEMENT. s. m. (pron. *don-te-man*). Action de dompter.

État de ce qui est dompté.

★ **DOMPTER.** v. a. 1[re] conj. (pr. *don-té*; ét. lat., *domitare*, diminut. de *domare*). Vaincre, subjuguer, réduire sous l'obéissance. Dompter une nation. Dompter les peuples. Dompter les ennemis. Quand Dieu choisit quelqu'un pour être l'instrument de ses desseins, rien n'en arrête le cours; il enchaîne ou il *dompte* tout ce qui est capable de résistance. (Boss.) Il fallait commencer par *dompter* et par civiliser les hommes de ces climats. (Volt.) Nous n'avons pas réduit à l'esclavage les peuples que nous avons *domptés*, nous n'en forçons aucun de soumettre leur conscience à nos armes. (B. de St-P.) Les chevaliers teutoniques rendirent même un double service à l'humanité; car en *domptant* des sauvages, ils les contraignirent de s'attacher à la culture, et d'embrasser la vie sociale. (Chateaub.)

Tout fuit, tous ont fléchi sous la main qui les *dompte*;
Ils se sentent le trouble, ils recueillent la honte. (DEL.)

— Assujettir, apprivoiser, en parlant des animaux. Dompter un lion. Dompter un cheval. Dompter la férocité du tigre. Dompter un taureau furieux. Hercule dompte les monstres. L'homme a opposé les animaux aux animaux, subjuguant les uns par adresse, *domptant* les autres par la force. (Buff.) Ton bras eût *dompté* l'ours en fureur, et sur le sommet de la montagne tes pas auraient défié le chevreuil à la course. (Chateaub.) N'ai-je pas *dompté* plus d'un étalon farouche? (Mérimée.)

Le coursier indocile, inquiet, à de...
Échappe en bondissant au frein qui l'a *dompté*.
(ST-LAMBERT.)

— Fig. *Dompter la barbarie*. Rendre doux, humain, civiliser. Ils obéirent à l'homme dont l'esprit supérieur à son siècle sut *dompter* ou éclairer la barbarie. (Voltaire.)

— Fig. Maîtriser. Dompter ses passions, sa colère. La misère *dompte* le cœur le plus fier et le plus superbe. (Vaugelas.) Tels se laissent gouverner jusqu'à un certain point qui au delà sont intraitables; ni hauteur, ni souplesse, ni force, ni adresse, ne les peuvent *dompter*. (La Bruyère.) Quels courages Vénus n'a-t-elle pas *domptés*! (Racine.) Celui qui *dompte* son cœur vaut mieux que celui qui prend les villes. (Boss.) Je veux avoir au moins le mérite de *dompter* une passion si dangereuse. (Volt.) J'ai *dompté* la fougue impétueuse de ma jeunesse. (Id.) On ne transige point avec ses passions, il faut les *dompter* ou être asservi par elles. (Beauch.)

Quelque plaisir qu'on trouve à l'amour qui nous *dompte*,
On trouve à la fin tous les jours un peu de honte. (MOL.)

Ce pays, où cent murs n'ont pu te résister,
Grand roi, n'est pas en vers si facile à *dompter*. (BOIL.)

Pardonnez-moi, grands dieux, ce souvenir funeste;
D'un fou que j'ai *dompté* c'est le malheureux reste.
(VOLTAIRE.)

Celui qui *dompte* la fortune
Mérite seul le nom de grand. (J.-B. ROUSS.)

Les désirs passagers *domptant* la fantaisie,
Le penchant dominant nous suit toute la vie. (DELILLE.)

— Par extens. Les jeûnes, les disciplines, domptent les appétits charnels.

— Surmonter un obstacle physique. Dompter la nature. Dompter un fleuve, etc. Les Chinois ont repoussé, contenu, maîtrisé l'Océan, comme les Égyptiens *domptèrent* le Nil. (Raynal.) L'homme est trop faible, hélas! pour *dompter* la nature. (Volt.)

Cinq cités à la fois, sous les pesants marteaux
Font retentir l'enclume, et *domptent* les métaux. (DEL.)

— SE DOMPTER. v. pron. Être dompté.

— Se rendre maître de soi-même. Apprendre à se dompter.

★ **DOMPTEUR, EUSE.** s. (pr. *don-teur*). Celui, celle qui dompte. Le dompteur des monstres. Dompteur de bêtes. Dompteur des animaux. Ce prince est un dompteur de nations. Dompteur superbe, orgueilleux, farouche, fier. Théodose se voyait pour la seconde fois *dompteur* des tyrans et maître absolu des deux empires. (Fléch.) De longues éraflures zèbrent la peau du *dompteur* de monstres. (Th. Gaut.)

— Absol. Celui qui dompte, qui fait profession de dompter les bêtes féroces. Des dompteurs sont généralement attachés aux grandes ménageries.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

★**DOMPTE-VENIN** s.m. (pr. *don-te-ve-nin*). Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'asclépiade que l'on regardait autrefois comme un préservatif contre les venins.

DOMREMY-LA-PUCELLE. Géogr. Village du cant. de Coussey, arr. de Neufchâteau (Vosges); 300 hab. Patrie de Jeanne d'Arc.

★ **DON.** s. m. Titre d'honneur usité en Espagne. Il est aussi en usage en Italie pour les ecclésiastiques et les patriciens. Don Juan d'Autriche. V. DOM.

— Par ironie, en parlant de certains animaux. En ce sens on dit plutôt *dom*.

J'espère aussi loger en même gîte
Dame génisse auprès de *don* pourceau.
(DEMOUSTIER.)

★ **DON.** s. m. (du lat. *donum*). Présent, libéralité, largesse; ce qu'on donne librement sans y être obligé en aucune manière. Faire un don. Recevoir un don. Faire don d'une chose. Don précieux, riche, agréable. Don tardif, secret, suspect, perfide, funeste, fatal, exécrable. Don insigne, ineffable, propice, solennel, céleste, etc. J'ai toujours pour suspects les *dons* des ennemis. (Corneille.) Un *don* honnête à faire est toujours honnête à recevoir. (J.-J. Rouss.) Je ne puis vous offrir que les *dons* que je tiens de vous. (Id.) Il n'y a guère de parents qui ne soient disposés à regarder leurs enfants comme des

merveilles,qui ne les parent de tous les *dons* les plus brillants, qui ne voient en eux toutes les qualités, tous les talents. (Dussault.)

> Les spectacles, les dons, invincibles appas,
> Vous attiraient les cœurs du peuple et des soldats.
> (RACINE.)

> Un premier *don* oblige un homme de mérite,
> Le second l'importune et le reste l'irrite. (ANDRIEUX.)

— *En pur don.* D'une façon gratuite.

— *Don gratuit.* Celui qu'on fait de bon cœur, sans nulle contrainte.

— Offrande à la Divinité. Il me nourrit des *dons* offerts sur son autel. (Racine.)

— *Don de soi.* Sacrifice de sa personne, de ses intérêts.

— *Faire don de son cœur, faire don de sa foi.* Accorder à quelqu'un son amour. Le *don* de notre foi ne dépend de personne. (Rac.)

— *Don d'amoureuse merci.* Se disait des dernières faveurs qu'une femme accordait à un homme.

— Faculté extraordinaire accordée par une fée. La fée Urgèle lui fit un don.

— Fig. Avantage qu'on a reçu de Dieu, du ciel, de la nature, etc. Le ciel l'a enrichi de ses dons. Il a été comblé des dons de la nature. Le goût est un don de Dieu. Chacun a son *don* de Dieu, et il faut prendre garde de ne le vouloir pas servir dans le *don* d'un autre. (Nicole.) On n'y sentait jamais les doux zéphyrs, ni les grâces naissantes du printemps, ni les riches *dons* de l'automne. (Fén.) Ils ignorent la nature, ses commencements, ses progrès, ses *dons* et ses largesses. (La Bruy.) Rien n'est si rare que le beau naturel; c'est un *don* que vous avez; tirez-en donc tout le parti que vous pouvez. (Voltaire.)

> Quand j'aurais en naissant reçu de Calliope
> Les dons qu'à ses amants cette muse a promis.
> (LA FONTAINE.)

— On dit en vers et dans la prose poétique, *Les dons de Flore,* pour Les fleurs; *les dons de Pomone,* pour Les fruits; *les dons de Cérès,* pour La moisson, le grain, le pain; *les dons de Bacchus,* pour La vigne, la vendange, le vin. Quelquefois les *dons* de Comus arrivent sans qu'on les cherche. (Brill.-Sav.)

— Dans un sens analogue.

> Les dons de l'amitié doivent se publier;
> Ceux de l'amour doivent se taire. (PARNY.)

— Aptitude à quelque chose. Avoir le don de plaire. Je n'ai pas le *don* de placer si vite les noms sur les visages. (Mme de Sévigné.) L'éloquence était un *don* avant que d'être un art, et l'art même en serait inutile à qui n'en aurait pas le *don.* (Marmontel.)

> Cet heureux *don* de plaire,
> Qui mieux que la vertu sait régner sur les cœurs.
> (VOLTAIRE.)

— *Don des miracles.* Faculté d'opérer des miracles.

— Dans un sens analogue. Le don de prophétie, le don des langues, don spirituel, etc. Il y a diversité de *dons* spirituels; mais il n'y a qu'un même esprit. (Port-Royal.)

> Savez-vous pourquoi Jérémie
> A tant se fort se lamentait?
> C'est qu'il savait, par *don* de prophétie,
> Qu'un jour d'Arnauld le traduirait. (NOËL.)

— *Don des langues.* Faculté que le Saint-Esprit donna aux apôtres de parler toutes les langues. || Facilité à apprendre les langues.

— Fam. et ironiq. *Avoir le don des larmes.* Pleurer à volonté, pleurer pour peu de chose ou pour rien. Ne soyez jamais en peine de ceux qui ont le *don* des larmes; rien n'est dangereux quand on pleure. (Mme de Sévigné.)

— En mauvaise part, *Avoir le don de déplaire, le don de se faire haïr de tout le monde.* Les petits esprits ont le don de beaucoup parler.

— Prov. *Les dons qu'on prend lient les gens.* || *Le don humilie rocher et mont.* || *Petit don est le haim du plus grand don.* || *Tel don, tel honneur.* || *Il n'y a point de plus bel acquêt que le don.*

— Anc. cout. *Don mobile.* Certaine portion de la dot d'une femme, dont elle faisait don à son mari par le contrat de mariage. || *Don du matin.* Don que l'on faisait à la mariée le lendemain de ses noces, sous les rois de la première race. || *Dons corrompables.* Cadeaux faits aux juges avant la Révolution.

— Anc. jurispr. On appelait *Don,* Tout ce qui était accordé gratuitement au prince, ou par le prince. || *Don d'aubaine, de bâtardise, de déshérence.* Don que le roi faisait à quelqu'un de ses sujets des objets qui venaient à lui échoir par droit d'aubaine ou autre. || *Don de confiscation.* Don que le roi faisait de biens confisqués.

— Comm. Ce que les marchands en gros ont coutume de déduire sur le poids net des marchandises.

— Hist. *Don gratuit.* Subvention que le clergé et quelques-uns des pays d'États payaient au roi de France, avant la révolution de 1789. En général les dons gratuits n'étaient onéreux qu'au petit clergé. || *Dons patriotiques.* Offrandes faites à l'État par les citoyens.

— Hist. ecclés. *Saints dons.* Les Grecs appellent ainsi les symboles du corps et du sang de Jésus-Christ, non seulement après la consécration, mais même lorsqu'ils ne sont encore que du pain et du vin, après une simple bénédiction.

— Jurispr. *Don manuel.* Don fait sans écrit, de la main à la main. || *Don mutuel.* Donation mutuelle que se font le mari et la femme, de l'usufruit de leur bien, dont le survivant doit jouir.

— Philos. hermét. *Don céleste.* La matière de la pierre philosophale.

— Théol. *Dons du Saint-Esprit.* Biens spirituels que Dieu accorde aux âmes pour les porter à la perfection. Il y a sept dons du Saint-Esprit : le don de sagesse, d'intelligence, de science, de conseil, de piété, de force et de crainte de Dieu.

— Syn. comp. DON, PRÉSENT. Le *don* est la chose qu'on donne; le *présent* est non seulement la chose qu'on donne, mais la chose qu'on donne en la présentant. On fait *don* d'une terre, d'un château, d'une maison; on fait *présent* d'un bijou, d'un écrin, etc.

DON. (*Tanaïs*). Géogr. Fleuve de la Russie d'Europe, tributaire de la mer d'Azof, sort du lac d'Ivanow, dans le gouvernement de Toula, arrose Voronéje et finit près de la forteresse d'Azof, en face du port de Taganrog. Son cours, de 1,450 kil., est embarrassé par les sables. Ses principaux affluents sont, à droite, le Donetz, à gauche, le Manitch, etc.

— DON (Territoire des Cosaques du). Province de la Russie d'Europe. Borné par les gouvernements d'Astrakhan et de Saratoff à l'E., de Voronéje au N., d'Orel et d'Ekaterinoslav à l'O., du Caucase et des Cosaques de la mer Noire au S., il a une superficie de 160.277 kil. carrés et une popul. de 1,100,000 hab. Capitale, Novo-Tcherkask.

— DON. Rivière de France, qui naît dans les collines du Maine et se jette dans la Vilaine. Cours de 80 kil., dont 9 navigables. Elle arrose les départements de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure.

— DON. Rivière d'Angleterre qui passe à Sheffield et se jette dans l'Ouse (York), après un cours de 80 kil.

*** DONA** ou **DOÑA.** s. f. (pr. *do-na* ou *do-gna*). Titre d'honneur qu'on donne aux femmes en Espagne et en Portugal, et qui est le féminin de *Don.*

> Il aimait doña Sol, ce vieillard. Soixante ans
> Ont fait ses cheveux gris, un jour les a faits blancs.
> (V. HUGO.)

DONACE. s. f. (du gr. δόναξ, roseau). Conchyl. Genre de bivalves, dont les espèces nombreuses et variées en couleurs vivent sur les rivages, à peu de profondeur sous l'eau, enfoncées perpendiculairement dans le sable, et servent à la nourriture du peuple sur les côtes de la Manche et de la Méditerranée.

DONACIE. s. f. (du gr., δόναξ, roseau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des criocérides, renfermant des insectes de moyenne grandeur dont les formes sont agréables et l'éclat brillant.

DONACITE. adj. Entom. Qui ressemble à une donacie. || DONACITES. s. f. pl. Sous-tribu de criocérides, ayant pour type le genre donacie.

DONACOBIE. s. m. (ét. gr., δόναξ, roseau; βίος, vie). Ornith. Nom d'une espèce de carouge.

DONACODE. s. m. (ét. gr., δόναξ, roseau; εἶδος, forme.) Bot. Genre de plantes de la famille des zingibéracées, dont les espèces croissent aux Moluques.

DONALD. Nom de plusieurs rois d'Écosse : DONALD Ier, 195-216. Contemporain de Septime Sévère, qui construisit alors son fameux retranchement, fut le premier roi chrétien du pays. || DONALD II. Roi en 254, fut tué dans une bataille par DONALD III, roi des îles Hébrides, qui lui succéda et mourut assassiné, 254-260. || DONALD IV rétablit les fils d'Ethelred dans le Northumberland, où il propagea le christianisme, 647. || DONALD V, 854-859. Revisa les anciennes lois et se tu dans un soulèvement de ses sujets indignés de ses débauches. || DONALD VI. Mort en 904, prince vertueux, allié d'Alfred le Grand, vainquit les Danois. || DONALD VII est le même que *Duncan Ier.* || DONALD VIII. Fils du précédent, se saisit du trône en 1089, au détriment des enfants de Malcolm III, son frère, et fut renversé par Duncan II. Il tua ce dernier, 1095, mais fut encore déposé par son neveu Edgar, 1098. Il mourut en prison, 1103 ou 1105.

DONARIUM. s. m. (pr. *do-na-ri-omm*; mot lat.). Antiq. rom. Partie d'un temple où l'on conservait les offrandes. || L'offrande elle-même.

DONAT. s. m. (du latin *donatus,* gratifié). Hist. relig. Dans l'ordre de Malte, Laïque à qui le grand maître avait conféré la demi-croix, pour services rendus à la religion. Les donats formaient la cinquième classe de l'ordre.

DONAT. s. m. Philol. Nom donné, au XVe siècle, à des livres de grammaire en usage dans les écoles, parce qu'on les croyait tirés d'un traité d'Ælius Donatus, grammairien latin du IVe siècle.

DONAT (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Valence (Drôme). Soie, vins, grains; 2,500 hab.

DONAT. Nom de deux évêques schismatiques d'Afrique, dont les partisans prirent le nom de *donatistes.* Le premier était évêque de Cases-Noires (Numidie), et se fit un schisme vers 305. Le second, élu évêque schismatique de Carthage, 316, se porta aux plus grands excès contre les catholiques, et alluma une guerre civile qui désola l'Afrique.

— DONAT (Saint). Évêque de Besançon. Né en 592, mort en 660. Fête, le 7 août.

— DONAT (Ælius). Grammairien latin et maître de saint Jérôme (IVe siècle). On a de lui *Ars grammatica,* ouvrage qui a été populaire au moyen âge; *Enarrationes et Scholia* sur cinq pièces de Térence.

— Prov. *Donat est mort et Restaurat dort.* Ce proverbe, qui semble composé de deux noms propres, n'est qu'une sentence morale ou satirique. *Donat* est le mot latin il donne, et *restaurat,* il restaure, il soutient. En Provence, on dit : *Saint Donat est mort.*

DONATAIRE. adj. 2 g. Qui reçoit une donation.

Donataire de. Il a fait son fils aîné donataire de cette terre.

*** DONATAIRE.** s. 2 g. Celui, celle à qui on a fait une donation. La donation est nulle quand elle n'est pas acceptée par le donataire. Le *donataire* ne contribue point aux dettes avec l'héritier. (Louet.)

— Jurispr. *Donataire universel.* Celui auquel le donateur a donné tous ses biens en immeubles, ou tous ses meubles, ou les uns et les autres ensemble.

DONATELLO, plus connu sous le nom de *Donato.* Célèbre sculpteur, né à Florence en 1383, mort en 1466.

DONATERIE. s. f. Hist. relig. Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

*** DONATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui a fait, qui fait une donation. Le *donateur* peut révoquer la donation entre vifs tant qu'elle n'est point acceptée. Louet. Les donations demandent de la part du *donateur* un consentement qui soit libre et dégagé. (Id.)

— Dispensateur. Dieu est le donateur de toutes choses.

DONATI (Corso). Chef du parti des *noirs* ou guelfes à Florence, opposé à celui des *blancs* ou gibelins, qui se ralliait autour de Cerchi. Les chefs des deux partis avant été exilés, Donato se fit rétablir par Charles de Valois, 1301. Toutefois, il ne tarda pas à être poursuivi par les siens. Condamné à mort par contumace, il essaya une résistance inutile. Il se tua au moment où on l'arrêtait, 1308.

DONATIE. s. f. (pr. *do-na-ci*; de *Donati,* n. pr.). Bot. Genre de saxifragacées, qui a pour type une petite herbe croissant sur les rochers, dans les terres magellaniques.

DONATIF. s. m. (du lat. *donativum,* même signif.). Hist. rom. Don que la République romaine accordait à ses troupes qui étaient en campagne. Julie, femme de Sévère, fut appelée la Mère des camps, à cause des soins que cette bonne impératrice prenait des soldats, s'interposant pour augmenter les *donatifs.* (Trévoux.)

— Gratification faite par les empereurs aux soldats romains à leur avènement.

— S'est dit dans le sens de Présent.

*** DONATION.** s. f. (pr. *do-na-cion*; du lat. *donatio,* même signif.). Prat. Don fait par acte public. Faire une donation. Révoquer une donation. Donation pure et simple. Donation avec réserve d'usufruit. Donation frauduleuse. Vers le milieu du XIIIe siècle, le monastère de Saint-Savin reçut des *donations* considérables. (Mérimée.)

— L'acte même par lequel on fait une donation. La donation n'est pas revêtue de toutes les formalités requises par la loi.

— *Donation de.* D'où vous peut donc provenir une si grosse somme, après la *donation* entière que vous nous avez faite de vos biens et de votre argent? (Sallent.) Je me propose de vous en faire une nouvelle *donation*; il ne s'agit que de la présence du notaire. (Id.)

— On a comparé le véritable amour à une *donation* pure et simple, et l'amitié à une *donation* mutuelle, ce qui n'exprime pas mal ces caractères différents. (Noël.)

— *Donation à cause de mort.* Donation facultative faite en prévision de la mort. || *Donation contractuelle.* Donation faite dans un contrat de mariage. || *Donation entre vifs.* Disposition de certaines choses dont le donateur se dessaisit de son vivant en faveur de celui à qui il les donne. || *Donation manuelle.* Donation faite de la main à la main, sans écrit. || *Donation mutuelle.* Cession réciproque de biens. *Donation onéreuse.* Donation qui impose des obligations au donataire. | *Donation rémunératoire.* Celle qui se fait pour récompense de services rendus par le donataire au donateur.

*** DONATISME.** s. m. Hist. relig. Hérésie des donatistes.

*** DONATISTE.** s. m. Hist. relig. Nom d'anciens sectaires d'Afrique, ainsi nommés de Donat, auteur de leur doctrine, au commencement du IVe siècle. Ils soutenaient que la véritable Église avait péri partout, excepté dans leur parti; que le baptême et les autres sacrements conférés hors de leur secte étaient nuls, etc.

DONATO. Nom de trois doges de Venise : DONATO (François). Élu en 1545, garda la neutralité entre Charles V et Henri II. Il acheva le palais de Saint-Marc et mourut en 1553. || DONATO (Léonard). Élu en 1606, avait été sept fois ambassadeur à Rome. Un conflit s'éleva bientôt entre le nouveau doge et le pape Paul V. Après une guerre de plume où Donato se servit de Paolo Sarpi pour répondre à Bellarmin et à Baronius, la querelle fut apaisée par la médiation de Henri IV. Le doge mourut en 1612. || DONATO (Nicolas). Élu en 1618, ne régna qu'un mois, et son avènement donna lieu à des rixes sanglantes.

DONAUWERTH ou **DONAWERT.** Géogr. Ville de Bavière (cercle de Souabe), à 40 kil. N.-O. d'Augsbourg; 3,000 hab. Résidence des ducs de la Haute-Bavière jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Donauwerth fut ville impériale de 1308 à 1607. Les Français et Bavarois y furent battus par Marlborough en 1704, et y vainquirent en 1805, y vainquit le général [illegible].

DONAX. s. m. (du gr. δόναξ, roseau). Bot. Un des nombreux genres établis dans la famille des graminées. Il est formé de diverses espèces d'aronde. Cette belle graminée des provinces méridionales se voit aussi dans nos jardins, où sa hauteur dépasse souvent trois mètres.

*** DONC.** conj. (pr. *donk* devant une voyelle et au commencement ou à la fin d'une phrase, *don* dans les autres cas; ét. lat., prép. *ad,* et *tunc,* alors). Par conséquent. Sert à conclure un raisonnement. Votre maître vous aime, donc vous devez l'aimer. Il est votre père, donc vous devez le respecter. Je pense, donc je existe. Toutes les vertus sont raisons. Sont-elles raisons, elles sont *donc* droites; si elles sont droites, elles sont [illegible]. (Malh.) Comment *donc* ne pas user des biens avec une modération convenable, des biens que la Providence nous offre, surtout si nous continuons à les regarder comme des choses périssables? (Brill.-Sav.)

> Ne vous plaignez donc pas, [illegible]
> de vous voir [illegible]
> (L. A[illegible].)

— Sert à exprimer qu'une chose est ou doit être la conséquence, le résultat d'une autre. Il faut donc vous obéir! Vous avez donc bien que j'avais raison. Je suis *donc* un témoin de leur peu de puissance? (Rac.) La raison est la base et la garantie de la vertu; la raison n'a pas de prise sur les esprits faux; c'est *donc* peine perdue que de chercher à les convaincre. (Lévis.)

> [illegible]
> [illegible]
> (LA FONTAINE.)

— Sert à marquer l'étonnement, la surprise. Je suis donc destiné à vous survivre! Qu'avez-vous donc? Qu'ai-je donc fait pour que vous me traitiez de la sorte? Que faites-vous donc-là? Quoi donc! vous me résisteriez? Eh! d'où peut *donc* venir ce changement extrême? (Voltaire.)

— Sert quelquefois de transition. *Donc* un nouveau labeur à tes armes s'apprête. (Malh.)

— Pour rendre plus pressante une demande, une injonction, etc. Répondez donc. Donnez-moi donc cela. Mais dites-nous donc comment la chose s'est passée.

— Pris dans un sens abstrait et ironique. Allons donc! Laissez-moi donc tranquille. Allons *donc!* répondit-on, et la transaction n'eut pas lieu; seulement, de fait, le sort des classes inférieures fut adouci et rendu plus supportable. (De Cussy.)

— *Et donc.* S'est dit dans le même sens. N'est plus usité.

DONCASTER. (ancien *Danum*). Géogr. Ville d'Angleterre (York), sur le Don, à 6 kil. S. d'York; 16,000 hab. Moulins à farine, marchés aux grains renommés. Belle église du XIVe siècle. Courses de chevaux très suivies.

DONCHERY. Géogr. Ville du cant. et de l'arrond. de Sedan (Ardennes), sur la Meuse; 2,000 hab. Autrefois fortifié, Donchery a des usines métallurgiques. Le canal des Ardennes y commence.

DONCQUES. conj. Ancienne forme de DONC.

> Doncques si le pouvoir de parler m'est ôté,
> Pour moi, j'aime autant perdre [illegible]
> (MALHERBE.)

DONDAINE. s. f. Anc. art milit. Ancienne machine de guerre dont on faisait usage dans les sièges pour lancer de grosses pierres.

— Sorte de cornemuse du moyen âge.

— Philol. Vieux mot qui s'applique encore à des refrains de chansons triviales, et qui est ordinairement accolé au mot *dondon.*

DONDIE. s. f. Bot. Syn. de HACQUETIE.

DONDISIE. s. f. Bot. Genre de rubiacées, établi pour un petit arbrisseau glabre de l'Inde.

*** DONDON.** s. f. Femme ou fille qui a beaucoup d'embonpoint et de fraîcheur. Une grosse dondon. Une bonne grosse dondon. C'est une grosse dondon qui ne demande qu'à rire. Le marchand de la rue aux Ours marchait gravement, escorté de sa femme, une grosse *dondon* encore appétissante. (Ch. Monselet.)

> Cependant la reine Dondon
> [illegible]
> (SCARRON.)

— Philol. V. DONDAINE.

— DONDON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du dronte.

DONDOS. s. m. (pr. *don-doss*). Anthrop. Espèce d'albinos d'Afrique.

DONEAU (Hugues) (en lat. *Donellus*). Jurisconsulte, né à Châlon-sur-Saône en 1527, fut professeur à Bourges en 1551. Protestant, il fut sauvé par ses élèves lors du massacre de la Saint-Barthélemy; il passa à Heidelberg, puis à Leyde, 1579, et, enfin, à Altorf en Franconie, où il mourut en 1591. Savant interprète du droit romain, il a laissé des *Commentaria juris civilis.*

DONEGAL (Comté de). Géogr. Région de l'Irlande, dans l'Ulster, sur la côte N.-O. de

l'E. Borné au N. et à l'O. par l'océan Atlantique, à l'E. par les comtés de Londonderry et de Tyrone, au S. par ceux de Fermanagh et la baie de Donegal. Ce comté a une superficie de 4,830 kil. carr. et une popul. de 251,000 hab. Le sol est montagneux, en partie couvert par les montagnes et des marais. Villes principales : *Lifford*, Donegal, Ballyshannon, Raphoe, Buncrana, Letterkenny, Donegal, etc.

DONETZ (*petit Don*). Géogr. Rivière de la Russie d'Europe, naît dans le gouvernement de Koursk et se jette dans le Don ; cours, 1,000 kil.

DONG s. m. Métrol. Mesure de longueur valant environ 5 centimètres. || Mesure de poids équivalant à 3 gr. 90.

DONGES. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Saint-Nazaire (Loire-Inf.). Monuments druidiques, restes romains et du moyen âge. Exploitation de tourbe ; 3,000 hab.

DONGOLAVI. s. m. Linguist. Idiome nubien, parlé dans le Dongolah.

DONGOLAH. Géogr. Partie de la Nubie Maugrebine, située des deux côtés du Nil entre 18° et 19° 30' lat. N. Puissant royaume au moyen âge, il fut ruiné par les Chaykiéhs au XVIII^e siècle, conquis par les Mameluks, 1812, puis par Ibrahim-Pacha en 1820.

— DONGOLAH NOUVEAU ou MARAKAH. Ville du Dongolah, sur la rive gauche du Nil, résidence d'un pacha égyptien ; 5,000 à 6,000 hab.

— DONGOLAH VIEUX. Village de la Nubie, à 150 kil. au S. du Nouveau Dongolah, sur la rive droite du Nil. C'était une riche cité au moyen âge.

DONGON. s. m. Ornith. Grue de l'île de Luçon.

DONGRIS. s. m. (pr. *don-gri*). Comm. Sorte de toile de coton que l'on fabrique dans les Grandes Indes.

DÔNI. s. m. Bateau caboteur dans l'Hindoustan.

DONIE. s. f. Bot. Syn. d'OXYRIE et de GRINDELIE.

DONILLAGE s. m. (pron. *do-ni-llaje*, *ll* mouill.). Manuf. Mauvaise fabrication des étoffes de laine, qui rend ces pièces d'inégale largeur, parce que les trames qu'on y a employées ne sont pas toutes de la même qualité.

DONILLEUX, EUSE. adj. (pr. *do-ni-lleu*, *ll* mouill.). Manuf. Se dit d'une pièce ridée et mal unie, qui n'est ni carrée ni d'une largeur égale. Drap donilleux. Pièce donilleuse.

DONITAM. s. m. Secte philosophique des brahmes.

DONIZETTI (Gaetano). Célèbre compositeur de musique, né à Bergame, 1798-1848. Il imita d'abord Rossini, puis fut inspiré par Bellini. Il composait avec une singulière facilité, et ses ouvrages ont ses négligences et ses faiblesses. Il n'en a pas moins été l'un des premiers artistes de son temps. Parmi ses œuvres très nombreuses, on peut citer : *Anna Bolena*, *l'Elisir d'amore*, *Lucia de Lammermoor*, *la Fille du régiment*, *la Favorite*, *Don Pasquale*, etc., des messes, des sonates.

*** DONJON** s. m. (et. incert. ; probabl. le bas lat. *domnio*, de *dominus*, maître). Maîtresse tour attenante à un manoir féodal, tour flanquée de tourelles et d'autres constructions. Le donjon était parfois tout isolé ; c'était une tour construite de plusieurs corps de bâtiments plus ou moins étudiés. Elle était ordinairement de forme ronde ou polygonale, disposée de manière à être encore défendue quand tout le reste était occupé par l'ennemi. C'était la dernière retraite des assiégés ; on y conservait le trésor et les archives. Le plus célèbre donjon que l'on puisse voir encore aujourd'hui est celui de Vincennes, près Paris, commencé en 1337 par Philippe de Valois et achevé par Charles V, qui y fit longtemps sa résidence. Il devint par la suite une prison d'État où furent détenus successivement le cardinal de Retz, le grand Condé, Diderot, Mirabeau, Latude, et les ministres de Charles X, en 1830. Je suis allé de Bayonne à Cadix sans pouvoir trouver un seul reste de *donjon*, de manoir féodal. (E. Quinet.) L'étendue et les dimensions du *donjon* sont toujours proportionnées à celles de l'enceinte dont il doit compléter la défense. (Mérimée.)

[illegible]

— Par extens. Petite tourelle élevée sur la plate-forme d'une tour, et servant de guérite pour la sentinelle.

— Petit belvédère élevé au-dessus du toit de l'habitation, et dans lequel on va par plaisir, pour prendre le frais ou jouir d'une vue plus ou moins étendue.

[illegible]

DONJON (Le). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lapalisse (Allier) ; 2,300 hab.

*** DONJONNÉ, ÉE**. adj. Blas. Qui a un donjon. Château donjonné. Tourelle donjonnée.

DON JUAN. s. m. (du nom d'un personnage de Molière et d'Espagne). Séducteur. C'est un don Juan.

DON-JUANESQUE ou **DON-JUANIQUE**. adj. Qui est propre à un don Juan, à un séducteur. Une vie don-juanesque.

DON-JUANISER v. a. 1^re conj. Se conduire en don Juan.

— SE DON-JUANISER v. pr. Devenir un don Juan.

DON-JUANISME. s. m. Caractère, actes ou manières d'un don Juan.

DONKA, DONGA ou **DINGA**. Géogr. Pays de l'Afrique centrale, sur le Bahr-el-Abiad ou Nil supérieur, et le Kadak, son affluent. Il est habité par les Dinkas, peuple de pasteurs et de pêcheurs, musulmans et fétichistes.

DONNANT. part. prés. du v. Donner. Qui donne. Ces anges eurent tour à tour la forme humaine, et c'est ainsi que nous les peignons encore aujourd'hui en leur *donnant* des ailes. (Volt.) La nature, en *donnant* des ailes aux oiseaux, leur a départi les attributs de l'indépendance et les instruments de la haute liberté ; aussi n'ont-ils de patrie que le ciel qui leur convient. (Buff.) Jamais, pour ainsi dire, retrouve cette cité immortelle, en *donnant* sur ses ruines des détails jusqu'ici inconnus. (Chateaub.)

> Mortel il le pensait dont la verve manque
> Dès les bords d'un vers à mériter sa pensée,
> Et, *donnant* à ses mots une étroite prison,
> Voulut avec la rime enchaîner la raison. (Boil.)

*** DONNANT, ANTE** adj. Qui aime à donner. Il ne se dit guère qu'avec la négative. Il n'est pas donnant. Elle n'est pas donnante. Gervaise, très *donnante* de sa nature, lâchait à chaque instant des litres de vin, des tasses de bouillon, des oranges, des parties de gâteau. (É. Zola.)

— Fam. *Donnant donnant*. Se dit quand on ne consent à donner une chose qu'en recevant une autre chose. C'est un abrégé de L'un donnant et l'autre donnant aussi dans le même temps.

— DONNANT. s. m. Celui qui donne. Le donnant.

DONNAVI (Machine de). s. f. Techn. Machine hydraulique qui, d'elle-même et sans moteur apparent, élève l'eau du fond d'un puits à une grande hauteur.

*** DONNE**. s. f. (rad. *donner*). Jeux. Action de distribuer les cartes. Perdre sa donne. Changer sa donne. À moi la donne. À qui la donne ? || Manière de distribuer les cartes. Avoir une mauvaise donne.

— *Mal donne*. Erreur dans la donne. Il y a mal donne.

Prov. *Qui mal donne perd sa donne*.

— Arg. Regard. || *La donne souffle mal*. Le regard n'inspire pas confiance.

DONNE. s. f. (par contract. du lat. *domina*, dame, ou de l'italien *donna*, femme). Vieux mot qui se disait pour signifier Courtisane. C'est un débauché qui a toujours quelque donne chez lui.

DONNÉ, ÉE part. pass. du v. Donner. S'emploie adjectiv. Accordé, octroyé, attribué.

— *Donné à*. Rien n'est et plus agréable que les noms *donnés* à la plupart des retraites charmantes de ce labyrinthe. (B. de St-Pierre.) C'est à cette condition que la vie nous est *donnée*. (Barthélemy.)

— *Donné en*. Les ordres du sultan furent *donnés* en secret et exécutés en silence. (Volt.)

— *Donné par*. Tout ce que nous n'avons pas à notre naissance, et dont nous avons besoin étant grands, nous est *donné* par l'éducation. (J.-J. Rouss.) Si Locke eût été attentif à ces leçons *données* dans tous les animaux par la nature, il eût soupçonné que l'homme, malgré les préjugés qui entourent son berceau, a aussi des idées innées. (B. de St-P.)

— *Donné pour*. Les ordres furent *donnés* pour faire embarquer cent mille hommes qui étaient sur les côtes de Suède. (Volt.) Le maréchal de l'Hospital, qui lui avait été *donné* pour le conseiller et pour le conduire, secondait par sa circonspection ces ordres timides. (Id.)

Prov. *À cheval donné il ne faut pas regarder à la bouche, aux dents, à la bride*.

— *C'est un marché donné, c'est marché donné, c'est donné*. Cela a été vendu à très bas prix.

— Par extens. On en est quitte à bon marché. Quand une Mancini ne fait qu'une folie comme celle-là, c'est *donné*. (M^me de Sévigné.)

— *Bataille donnée*. Bataille qui a été livrée.

— En parlant d'une pièce de théâtre qui a été représentée. Cette comédie a été donnée hier.

— Accordé, consacré. Les jours *donnés* aux dieux ne sont jamais perdus. (La Fontaine.)

— Prononcé. Ne sachant si son arrêt est *donné*. (Pascal.)

— Chass. On dit d'un animal bien attaqué et promptement lancé, qu'*il est bien donné aux chiens*.

— Géom. *Quantité donnée*. V. DONNÉE. s. f. || *Cercle donné de grandeur*. Celui dont le diamètre seul est donné. || *Cercle donné de position*. Celui dont le centre est actuellement décrit sur un plan. || *Figure donnée d'espèce*. Celle qui est indiquée par des points ; trois points peuvent indiquer un triangle ; quatre points, un carré, un trapèze ou un losange.

— DONNÉ. s. m. Soldat invalide dont on mettait l'entretien à la charge d'un abbaye.

DONNÉE. s. f. Action de donner ; ce que l'on donne.

Signifie particulièrement, dans le langage familier, Largesse, distribution. Faire la donnée aux pauvres. Il y a donnée, il y aura donnée pour tous les indigents. Une donnée de pain, de viande, de vêtements.

> Tout au doit il prend son vol
> Pour s'en aller à la donnée. (La Fontaine.)

— Feuilles de mûriers placées chaque jour sur les claies pour la nourriture des vers à soie.

— Loc. prov. *C'est une donnée*. C'est un grand marché, une excellente affaire.

*** DONNÉE**. s. f. Aperçu, notion. J'ai la donnée de telle chose. On n'avait aucune *donnée* certaine pour déterminer le temps qui pourrait s'écouler depuis le premier coup de madère jusqu'au dernier verre de punch. (Brill.-Savarin.) Un cycle de légendes se forma sur cette *donnée*. (É. Renan.) La légende se plut à bâtir sur cette *donnée* des reconnaissances romanesques. (Id.)

— Renseignements. Avoir des données sûres, des données certaines sur une affaire.

— Litt. Point de vue sous lequel on envisage un sujet littéraire ; manière dont on conduit, dont on développe ce sujet. || *Donnée dramatique*. Arrangement, disposition, modification du fond d'un drame, d'une pièce de théâtre, selon qu'un auteur juge à propos de le faire, surtout selon que le commandent les exigences de la scène.

— Math. Nom par lequel on désigne certaines quantités connues qui, par voie d'analyse, conduisent à en découvrir d'autres, comprises sous la dénomination d'*inconnues* et qui font l'objet d'une question ou d'un problème. Tout problème ne renferme en général que deux sortes de grandeurs : les *données* et les *cherchées*, les *connues* et les *inconnues*.

— Philol. *Les Données*. Titre d'un ouvrage d'Euclide, qui se compose de 95 théorèmes géométriques.

— Sc. et arts. Chose accordée, sans preuve immédiate de certitude, mais reconnue comme axiome pour servir de base à une démonstration.

DONNE-JOUR. s. m. Petite ouverture pour donner du jour. || Pl., des *donne-jour*.

DONNEMARIE-EN-MONTOIS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Provins (Seine-et-Marne) ; 1,100 hab.

*** DONNER**. v. a. 1^re conj. (rad. *don*). Faire présent. Donner un château, une terre, une maison, un bijou, des étrennes, des livres, etc., etc. Voyez-moi plus souvent, et ne me *donnez* rien. (Rac.) Elle avait une magnificence royale, et l'on eût dit qu'elle perdait ce qu'elle ne *donnait* pas. (Boss.) Ils *donnent* à des étrangers ce qui appartient à leurs familles. (Fléch.) On leur arrache souvent ce qu'ils n'auraient pas voulu *donner*. (Montesq.) Ils comptent les mots obligeants qu'on leur dit, comme ailleurs les étrennes qu'on leur *donne*. (J.-J. Rousseau.) Si l'homme riche ne *donne* pas ce qu'il est obligé de *donner*, il passe pour un fripon ; s'il ne *donne* que cela, il passe pour un avare ; s'il *donne* plus, il passe pour une dupe. (Le prince de Ligne.) Je présentai alors à Paul le petit portrait qu'il avait *donné* à Virginie au bord de la fontaine des cocotiers. (B. de St-P.) Je lui ai *donné* mes bagues et tout ce que j'avais pour faire son voyage. (Id.) Il est bien rare que ce que nous *donnons* vaille le plaisir que nous avons de le *donner*. (Massias.)

> Donnez, pour les rejoindre à la grande famille,
> Au jeune homme un métier, une dot à la fille. (Del.)

— Absol. Donner libéralement, généreusement, cordialement. Donner avec effusion, avec délicatesse. Donner de bonne grâce, de mauvaise grâce. Donner avec regret, avec peine. Dans l'étude, c'est l'homme qui acquiert ; dans l'oraison, c'est Dieu qui *donne*. (Fléch.) Il n'appartient proprement qu'à Dieu de promettre, parce qu'il n'appartient qu'à lui de *donner*. (Id.) Il y a du plaisir de rencontrer les yeux de celui à qui l'on vient de *donner*. (La Bruy.) C'est rusticité que de *donner* de mauvaise grâce ; le plus fort et le plus pénible est de *donner* ; que coûte-t-il d'y ajouter un sourire ? (Id.) Jamais prince ne fut plus généreux, ne *donna* plus, n'accompagna ses dons de plus de grâce. (Volt.) C'est peu de *donner*, si l'on ne sait offrir. (Andr.) *Donner* est un si grand plaisir, qu'il ne faut jamais *donner* assez pour se priver de cette jouissance pendant le reste de sa vie. (Dubucq.)

> Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne,
> La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.
> (Corneille.)

— Dans un sens particulier et souvent absolu, Faire l'aumône. Donner aux pauvres la plus grande partie de son revenu. Donner beaucoup. Donner considérablement. Donner en secret. L'esprit méchant et le cœur bon, voilà la meilleure espèce d'homme ; je fais une épigramme contre un sot et je donne un écu à un pauvre. (Rivarol.) Qui *donne* aux pauvres prête à Dieu. (V. Hugo.)

> Tandis qu'en vos palais tout flatte votre envie,
> A genoux sur le seuil, y pleure bien souvent
> *Donnez* : peu de chose, je ne sais qu'un enfant,
> Un petit sou me rend la vie. (Guiraud.)

— *Donner jusqu'à sa chemise*. Être très généreux.

— Se dit aussi de tout ce qu'on reçoit de la Divinité, au physique et au moral, en parlant des personnes et des choses. C'est Dieu qui *donne* les grandes naissances, les grands mariages, les enfants, la postérité. (Boss.) Dieu l'avait arrachée comme par miracle des mains des ennemis du roi son père, pour la *donner* à la France : don précieux, inestimable présent, si seulement la possession en eût été plus durable. (Id.) Pour la *donner* à l'Église, il a fallu renverser tout un grand royaume. (Id.) Dieu lui *donne* des inclinations bonnes et bienfaisantes. (Mass.) Grande leçon d'humanité envers les peuples, que Dieu *donne* aujourd'hui aux princes et aux grands. (Id.) Elle remercie Dieu de lui avoir *donné* un cœur sensible et porté au bien. (J.-J. Rousseau.) Un père n'a point de choix et ne doit point avoir de préférence dans la famille que Dieu lui *donne*. (Id.)

— Dans un sens analogue, en parlant de la nature. La nature, en récompense, a *donné* à ce climat rude un ciel serein, un air pur. (Volt.) La nature lui *donna* le germe de toutes les vertus. (Barthél.) Ainsi la nature a *donné* aux arbres des forêts des espèces d'échelles propres à les escalader. (B. de St-P.)

— *Donner tout au monde*. Faire les plus grands sacrifices.

— *Donner un rival à quelqu'un*. Se dit d'une femme qui prend un amant quand elle en a déjà un ou qu'elle est mariée.

— *Donner quelqu'un au diable*. Le maudire.

— *Donner sa fille*. La marier, accorder sa main à quelqu'un. || On dit de même : *Donner en mariage*.

— Loc. prov. *On ne donne rien pour rien*. || *À donner donner, à vendre vendre*. Quand on donne il ne faut point faire acheter ce qu'on donne, et quand on vend il n'est point question d'user de libéralité. || *Qui donne tôt, donne deux fois*. Donner promptement, c'est ajouter au prix d'une grâce, d'un service que l'on vous demande. || *Donner tard, c'est refuser*. || *Qui donne au commun ne donne pas à un*. || *Qui peu donne veut qu'on vive*. || *Qui donne ce qu'il aime ne prend ce qu'il désire*. || *Donner et retenir ne vaut*. || *Donner un pois pour avoir une fève*, *donner un œuf pour avoir un bœuf*. || *Il ne donne pas sa part au chien*. Se dit d'une personne intéressée. || *Je lui ai donné son reste*. Je l'ai battu dans la discussion.

— Procurer quelque chose à quelqu'un pour son usage. Il m'a donné une très belle chambre.

— Administrer. Donner les sacrements de l'Église. Donner le baptême, l'eucharistie, la confirmation, l'extrême-onction.

— Particulièrement, en parlant d'un malade, Donner des remèdes. Donner une douche, un bain, une potion, un bouillon.

— Fournir. Donner des assurances, des gages, des sûretés, des preuves. Donner des otages. Donner une caution, un cautionnement, un nantissement, un répondant.

— Livrer, confier, mettre entre les mains. Donner une lettre, un paquet. Donner un dépôt. Donner des titres, des papiers à un homme d'affaires. Donner la garde, le soin d'une personne ou d'une chose à quelqu'un. Donner de l'argent à un domestique pour approvisionner la maison. Le roi lui *donna* toute la conduite de son fils. (Fléchier.)

> Et tout l'or de David, s'il est vrai qu'en effet
> Vous gardiez de David quelque trésor secret,
> Et tout ce que des mains de cette reine avare
> Vous avez pu sauver et de riche et de rare,
> Donnez-le. (Racine.)

— *Donner à l'essai, à l'épreuve*. Livrer une marchandise que l'acheteur a le droit de rendre si elle ne convient pas.

— Diriger, appliquer. Faire une action qui agit immédiatement sur quelqu'un ou sur quelque chose. Donner un coup. Donner un soufflet. Il lui donna un terrible coup de poing. Il aurait voulu lui donner des coups de bâton, un coup d'épée. Il lui donna de sa cravache autour du visage. Donner un coup de fouet. Un maître avare menaçait son valet de lui *donner* des coups de bâton, celui-ci lui répondit : Je n'en crois rien, parce que ce serait *donner* quelque chose. (Noël.) Il *donnerait* son couteau dans le ventre à celui qui l'accuserait de brûler les omelettes. (E. About.)

— Fig. Ce pieux édit *donna* le dernier coup à l'hérésie. (Boss.)

— *En donner du long et du large à quelqu'un, lui en donner tout le long de l'aune*. Le battre violemment ou Se moquer beaucoup de lui. *Donnons*-en à ce fourbe et du long et du large. (Molière.)

— Infliger. Donner un châtiment. Donner la question. Donner la bastonnade. Donner une punition.

> N'avez-vous jamais vu *donner* la question ?...
> — Hé ! monsieur, peut-on voir souffrir des malheureux ?
> — Bon ! cela fait toujours passer une heure ou deux.
> (Racine.)

— Pop. *Donner cinq et quatre*. Donner deux soufflets, de l'intérieur, puis du revers de la main ; dans le premier cas, les cinq doigts portent ; dans le second, le pouce se trouve en dehors.

— Fam. *Il ne se donne pas de coups de pied*. Se dit d'un homme qui parle avantageusement de lui-même.

— Fig. *Donner un coup d'épaule*. Aider quelqu'un. Il me donna un bon coup d'épaule.

— Fig. *Donner un coup de collier*. Faire un effort grand, mais de peu de durée.

— *Donner un coup de pied jusqu'à tel endroit*. Aller jusqu'à cet endroit. Il ne se dit guère qu'en parlant d'un endroit peu éloigné. Donnez un coup de pied jusque-là.

— Conférer, en parlant d'un titre, d'un grade.

— Imposer. Donner un surnom.

— Pop. *Donner des noms d'oiseaux*. Cajoler quelqu'un amoureusement.

— Accorder, octroyer. Donner un congé, une permission, une audience, un délai, une grâce. Donner sa voix, son vote, son suffrage. Don-

ner gain de cause. Donner un peu de repos, quelque relâche. Donner libre choix. Donner sa permission de faire. Donner la paix aux vaincus.

— Fig. Il n'y a jamais eu nation qui elle des Mèdes, qui ait donné action contre les ingrats. Malherbe. [illegible]

— *Donner le pas.* Accorder la préséance à quelqu'un.

Donner croyance. Ajouter foi.

— Par anal. Donner beaucoup à son plaisir, à ses plaisirs, à ses sens. Donner trop aux sollicitations, à la faveur, etc. Dans une affaire si délicate, on crut qu'il fallait tout *donner* au conseil et ne rien laisser à la fortune. (Fléch.) Cet aveu si terrible n'est qu'un discours que vous *donnez* à l'usage. (Id.) Un prince si exposé à tout l'univers ne *donne* rien aux spectateurs. (Boss.) Il craignait toujours de *donner* trop à la nature. (Id.)

C'est ainsi qu'on me voit [illegible]
Donner à tous mes sens ce [illegible] (L'Abbé Testu.)

— Employer, consacrer. Donner son temps aux affaires. La terre ne refuse ses biens qu'à ceux qui refusent de lui *donner* leurs peines. (Fén.) Vous ne *donnez* au soin de votre salut que ces vieux jours qui ne sont plus propres à la vanité. (Fléch.) Ils *donnent* les dehors à la religion, et gardent le cœur pour le monde. (Id.) N'ayant pu *donner* sa vie pour Dieu, elle résolut de lui *donner* au moins sa liberté. (Id.) Un plus grand nombre *donnent* quelques moments aux arts, au commerce. (Rayn.)

Donner sa journée, sa soirée, etc., *à quelqu'un.* La passer avec lui. Serez-vous assez aimable pour nous donner votre soirée ?

— *Donner son attention à quelque chose.* Employer, fixer, concentrer son attention sur une chose. L'attention qu'on *donne* à la connaissance des règles, et la crainte qu'on a de paraître les ignorer, diminuent le feu de l'imagination. (Condill.) Je n'avais plus de larmes à répandre, ni d'attention à *donner*. (Barth.) C'est l'attention qu'on *donne* aux bagatelles qui seule en fait des objets importants. (J.-J. Rouss.)

— *Donner à.* Abandonner à, sacrifier à. Mais *donnons* quelque chose à Rome qui se plaint. (Corneille.) Il a *donné* tous ses ressentiments à M. de Turenne. (Mme de Sévigné.)

— Absol. [illegible]

[illegible]
Je *donne* à la nature [illegible] (CORN.)

— *Donner pour.* Exposer, sacrifier. Donner sa vie pour Dieu, pour sa patrie. Donner ses jours pour sauver ceux d'un père, d'une mère, d'un enfant. Dans ce moment de crise, je *donnerais* tout l'espoir de ma vie pour vous avoir ici durant huit jours. (J.-J. Rouss.)

Donner des larmes, des pleurs à quelqu'un, au malheur de quelqu'un, etc. Donner des marques d'attachement, de compassion, etc., pour quelqu'un, en versant des pleurs. Donner des larmes à un ami. Donner bien des larmes à la perte d'un père. Voilà ce que nous avons à lui *donner* : des pleurs, des cris inutiles. Boss.

— *Donner des pleurs.* Corneille a employé cette expression dans le sens de Être cause des pleurs de quelqu'un, lui faire verser des larmes.

[illegible]
[illegible]

— Présenter, offrir, au propre et au figuré, en parlant des personnes et des choses. Donner quelqu'un pour guide, pour compagnon. Donner le bras, la main à une dame. Donner un siége. Donner à quelqu'un son chapeau, ses gants, son fusil, etc. Elle nous *donna* pour guide l'aîné de ses garçons, qui, après une demi-heure de marche, nous conduisit, à travers des marais, dans les bois d'Ermenonville. (B. de St-P.)

— Par anal. Donnez-moi un bon serviteur.

— *Donner la main.* Présenter la main à quelqu'un.

— Fig. Le remords donne la main au crime.

— *Donner sa main.* Prendre pour époux. ‖ *Donner la main* ou *les mains à.* Acquiescer à une chose.

Pourvu que votre cœur veuille *donner* les mains
Au dessein que j'ai fait de fuir tous les humains.
(MOLIÈRE.)

— *Donner une poignée de main.* Serrer la main en signe d'amitié.

— *Donner la patte.* Se dit d'un chien ou d'un autre animal qui présente la patte.

— *Donner le sein à un enfant.* Le faire téter.

— *Donner à boire et à manger.* Signifie quelquefois Tenir auberge. Ici on donne à boire et à manger.

— *Donner un bal, un dîner.* Y inviter.

— *Donner son congé à quelqu'un.* Le renvoyer.

— *Donner des avis, des conseils.* Conseiller.

— *Donner des leçons.* Instruire dans un art ou une science. ‖ Se dit aussi pour Être professeur.

— Fig. *Donner une leçon.* Corriger. Je lui donnerai une leçon. Ce malheur lui donne une bonne leçon.

— *Donner le bonjour, le bonsoir.* Souhaiter le bonjour, le bonsoir.

— *Donner la bénédiction.* Bénir.

— *Donner l'absolution.* Absoudre.

— *Donner passage.* Laisser passer.

Donner rendez-vous, [illegible] Indiquer le lieu et l'heure d'une rencontre.

Donner jour, donner heure. Fixer un rendez-vous.

Donner un rôle à un acteur. Le charger de le jouer.

— *Donner l'exclusion.* Exclure.

— *Donner prise.* Fournir une occasion contre soi.

Donner des verges pour se faire battre. Se dit à peu près dans le même sens.

— *Donner sa tête à couper.* Affirmer en [illegible]

— *Donner parole, donner sa parole.* Engager sa foi. Seigneur, vous le savez, j'ai *donné* ma parole. Racine. „ *Donner des paroles.* Amuser, leurrer par des paroles.

— *Donner au public.* Publier, en parlant d'une œuvre littéraire. Je ne *donnerai* jamais rien au public, que je ne vous consulte auparavant. (Mme de Sév.) Il se prépare à *donner* toute cette histoire au public. (D'Alemb.)

— Représenter, faire représenter devant le public. Donner une pièce de théâtre, une tragédie. Racine a donné *Britannicus* en 1669. Les comédiens français donnent aujourd'hui *le Malade imaginaire.* Il eut un son dans sa stalle, à l'orchestre de l'Opéra. On *donnait* les Huguenots. O. Feuillet.

— Fig. *Donner la comédie.* Faire rire de soi.

— Offrir un prix. Que donnez-vous de ces marchandises? Combien en donnez-vous? Vous donnez trop peu de ce cheval. N'en auriez-vous pas *donné* une obole? (L'abbé Barth.) J'aurais *donné* en sus le premier mois de mes appointements de ce grade. (B. de St-P.)

— *En donner à quelqu'un pour son argent.* Proportionner la récompense au service.

— *Je n'en donnerais pas une obole.* Se dit d'une chose à laquelle on n'attache aucun prix.

— Faire concevoir. Donner des espérances. Donner bonne opinion de soi. Donner mauvaise idée d'une chose. Une doctrine qui confond l'homme avec la bête, qui ne lui *donne* ni fin, ni destination, ni espérance. (Massillon.)

— Montrer, faire voir. Donner des marques d'amitié, de sensibilité, de reconnaissance, d'un bon cœur, d'un bon naturel. Les Crétois *donnèrent* à Télémaque et à Mentor toutes les marques d'une amitié sincère. Fénelon. Peut-être trouverai-je occasion de lui *donner* quelque jour une légère marque de reconnaissance. D'Alemb. Je ne veux pas retourner en France sans vous *donner* signe de vie. Volt. Le premier jour, il *donna* quelques signes d'embarras. J.-J. Rouss. Il avait déjà *donné* des marques publiques de sa douleur. (Barth.)

— Causer, procurer, occasionner, faire avoir, en bonne et en mauvaise part. Donner la fièvre, le mal de tête, le rhume. Le vent qui donne de la pluie. La chaleur qui donne de l'orage. Donner du chagrin, du dépit, de l'ennui, de la jalousie, de l'aversion, de la colère. Donner du mal, de la peine, de l'embarras. Donner de l'appétit. Donner de la joie, de la satisfaction. Donner du crédit, de la réputation, de l'influence. Donner de l'exercice, de l'occupation, du travail, etc. C'est ma solitude qui m'a *donné* cette fraîcheur et cette santé parfaite. Fén. L'intérêt et l'envie de leur plaire leur *donne* autant d'imitateurs de leurs actions, que leur autorité forme de prétendants à la grâce. (Mass.) Il faut des vues plus élevées pour éclairer, diriger cette importante administration, et lui *donner* un heureux succès. (J.-J. Rouss.) Acheter la paix d'un ennemi, c'est lui *donner* de quoi faire la guerre. (Id.) On met entre les mains des enfants des deux sexes une multitude de livres moraux et philosophiques, qui ne leur *donnent* que de l'ennui. B. de St-P. Je ne vous pardonne pas l'inquiétude que vous avez *donnée* ce matin à votre mère. Id. Peut-être, les anachorètes *donneraient* le goût des légumes secs. (L. Veuillot.)

[illegible]
(ST LAMBERT.)

— Fig. *Donner bien de l'exercice.* Susciter des embarras, des affaires. Je crains que vos ennemis ne vous donnent bien de l'exercice.

— *Donner du fil à retordre.* Susciter des difficultés.

— *Donner l'éveil.* Mettre quelqu'un sur ses gardes.

— *Donner l'alarme.* Signaler un danger.

— Communiquer, imprimer. Donner le mouvement, l'impulsion à une machine. D'ailleurs, l'appétit, cette émanation du ciel, *donne* à ce repas une vivacité inconnue dans les enclos, quelque bien décorés qu'ils soient. (Bril.-Sav.)

— Fam. *Donner le branle à une affaire.* V. BRANLE.

— Par extens. Donner la peste, la gale, la petite vérole, etc.

— Fig. Donner son zèle, son ardeur. Donner sa passion pour l'étude, ses goûts, son humeur, etc.

— Inspirer, suggérer. Donner du cœur, du zèle, de l'ardeur, du courage, de la hardiesse, de l'assurance. Donner de bons sentiments, des idées généreuses, le la piété, de la dévotion, de la vertu. [illegible] Voilà la pensée que je vous veux *donner*, mon cher comte, qui, comme vous voyez, n'est pas du dimanche gras. Mme de Sévigné. [illegible] *donnait* [illegible] La gloire *donne* [illegible] (Boss.) Son malheur lui *donne* de nouvelles lumières, mais ne lui *donne* pas de nouveaux penchants et un nouveau cœur. (Massillon.)

— *Donner son humeur, ses goûts à quelqu'un.* Les lui inspirer, les lui faire imiter.

— *Donner la mode.* L'inspirer.

— *Donner l'exemple.* Faire ce qui doit être imité.

— *Donner un exemple, donner en exemple.* Proposer comme modèle.

Et la postérité, dans toutes les provinces,
[illegible]

— Inspirer une vertu. Donner la force de résister à un vice. *Donnez* moi d'être plus chaste [illegible] Racine.

Fig. Avant que l'habitude du corps soit acquise, on lui *donne* celle qu'on veut sans danger. J.-J. Rouss. C'est le premier mouvement des grandes villes, que les hommes y deviennent autres qu'ils ne sont, et que la société leur *donne* un être différent du leur. [illegible] Il ne s'est presque jamais rien fait de grand dans le monde que par le génie et la fermeté d'un seul homme qui lutte contre les préjugés de la multitude, ou qui lui en *donne*. Volt. La nation était fière et sensible, on lui *donnant* de trop fortes émotions, on risquait de porter trop loin ses vices et ses vertus. (Barth.)

— Faire prendre une direction, une certaine forme. Donner de la pente à un terrain, de l'ampleur à une robe, dix mètres de hauteur à un mur, une forme ovale à une porte. Donner un beau poli à un métal, du lustre à une étoffe. Donner une attitude noble, aisée, naturelle, aux personnages d'un tableau.

— *Donner un tour piquant à sa pensée.* La rendre d'une manière piquante.

— *Donner un mauvais tour à une action.* La présenter d'une manière défavorable.

— *Donner un sens favorable à une chose.* L'interpréter d'une manière favorable.

— Attribuer, supposer. Donner tort. Donner raison. Donner tout l'honneur de la victoire. Il me donne des intentions que je n'ai pas. La gloire qu'on leur a *donnée*, d'être les plus reconnaissants de tous les hommes, fait voir qu'ils étaient aussi les plus sociables. Boss.) C'est en vain qu'on prétend *donner* aux choses humaines une solidité qui n'est pas dans leur nature. J.-J. Rouss. Les gens oisifs, toujours ennuyés d'eux-mêmes, s'efforcent de *donner* un grand prix à l'art de les amuser. Id. J'ai bien peur que nous n'ayons pas, à beaucoup près, les quinze lieues d'atmosphère qu'on *donnait* libéralement à notre cher globe. Volt.

— Dans un sens analogue : *Quel âge donnez-vous à cette personne ?* On ne vous donnerait pas plus de seize ans. Une vieille coquette demandait à un soldat combien il lui *donnait* d'années. — Pourquoi vous en *donnerais* je, lui dit-il, n'en prenez-vous pas assez ?

— Loc. *Je ne lui donne pas six mois à vivre.*

— *Donner des ridicules à quelqu'un.* Lui attribuer des ridicules.

— *Donner un crime, une réputation à quelqu'un.* J'ignore le détail du crime qu'on vous *donne.* (Molière.) Je me souviens toujours du soir qu'elle eut envie de voir Damon, sur la réputation qu'on lui *donne.* (Id.)

— De même encore on dit : *Donner de l'altesse, du monseigneur, de l'excellence*, etc. *Donner du respect*, etc.

— Garantir, faire prendre, faire passer pour. Je vous le donne pour un honnête homme. Je vous la donne pour la plus méchante femme du quartier. Achetez cette montre, je vous la donne pour excellente. Il me la donne pour le premier fripon du monde. Ils *donnent* leurs rêveries pour des inspirations. Boss. Nous nous faisons à nous-mêmes l'apologie de nos vices ; l'illusion peut-elle se dissiper lorsque tout ce qui nous environne nous la *donne* pour des vertus? Mass. Toute notre attention est de nous *donner* pour ce que nous ne sommes pas. (Id.) Entre dire de mauvaises choses, ou en dire de bonnes que tout le monde sait et les *donner* pour nouvelles, je n'ai pas à choisir. J.-J. Rousseau.)

— Imaginer, inventer. Les uns ne voulaient pas de Dieu ; les autres nous en *donnaient* un de leur façon, spectateur indolent des choses humaines. (Mass.)

— En termes de supposition. Donnez-lui. Donnez-moi. Qu'il me donne. *Donnez*-moi un royaume tout composé de véritables chrétiens : quelle paix ! quelle félicité ! quelle image du ciel sur la terre ! Mass. *Donnez*-moi des David et des Pharaon amis du peuple de Dieu, et ils pourront avoir des Nathan et des Joseph pour leurs ministres. (Id.)

— Produire, susciter, en parlant des personnes. C'est l'émulation qui *donne* aux empires des citoyens illustres, des ministres sages et laborieux, de vaillants généraux, des auteurs célèbres, des princes dignes de la gloire [illegible] Mass. C'est vous seul qui *donnez* à la terre [illegible] crédule croit que le hasard seul lui a *donné* des pères. (Id.)

[illegible]

— Fig. Cette doctrine ne donne que des illusions.

— Rapporter, en parlant des productions de la terre, etc. Ces arbres donnent beaucoup d'ombre. Cet arbre donne beaucoup de fruits. La terre, ainsi rafraîchie et humectée, *donnait* sans cesse de nouvelles fleurs. (J.-J. Rouss.) Il [illegible] un petit champ et un [illegible] *donnait* un tonneau de vin. De Gérando.

— Absol. Les blés ont plus donné cette année que l'année dernière. Les vignes ont-elles donné cette année ? Combien les pommiers ont-ils donné ?

— Dans un sens analogue, *La vente a bien* ou *mal donné.* La vente a été considérable, ou Il n'y a pas eu de débit.

— De même encore, on dit : Cette fontaine donne continuellement de l'eau. Cette source donne de l'eau à toute la ville.

— Enfanter, procréer. Sa femme lui a donné un fils. Elle lui a donné beaucoup d'enfants.

— Dans ce sens on dit aussi : *Donner le jour, la vie, l'être.*

[illegible]

— *Donner le jour, la vie*, signifie encore Laisser vivre. Je ne m'en suis vengé qu'en te *donnant* la vie. (Corneille.) ‖ Rendre à la santé. Ce docteur lui a donné la vie. ‖ Fig. Dilater le cœur, causer une vive joie. Cette bonne nouvelle lui donna la vie.

— *Donner naissance.* Causer, occasionner. Qui a donné naissance à ce bruit ? [illegible] *donné* naissance aux cardinaux, près des papes, produisent les chanoines près des évêques. (Chateaubriand.)

— *Donner cours à une monnaie.* La faire admettre. ‖ *Donner cours à une nouvelle.* La répandre.

— *Donner la mort, le trépas.* Tuer. Si j'avais dit un mot, on vous *donnait* la mort. (Volt.)

— Fig. Causer une douleur poignante. Ne lui dites pas cela ; vous lui donneriez la mort.

— Prescrire, dicter, imposer. Donner des lois à une nation. Numa donna plusieurs lois, et Lycurgue donna des lois aux Spartiates. Donner une décision. Les juges ont donné une sentence, un arrêt. Donner des ordres. Les juges s'assemblèrent tous dès le matin, et ne se séparèrent qu'après avoir *donné* un arrêt. Mme de Sévig.) Jusqu'à lui, il ne devait point s'élever en tout Israël un prophète semblable à Moïse, à qui Dieu parlât face à face, et qui *donnât* les lois à son peuple. Boss. Il faut qu'il *donne* des ordres où qu'il en reçoive. J.-J. Rouss. Son chef lemna ensuite et *donnez*-y des lois. Barth.

— Par anal. Donner un roi, un chef, un maître ; donner pour roi, pour chef, pour maître, etc. Grand Dieu ! quel fléau pour la terre ! quel présent faites-vous aux hommes dans votre colère, en leur *donnant* un tel maître ! (Mass.)

— *Donner des fers.* Réduire en servitude.

— Mettre. Donner une digue au torrent. Donner des bornes à son ambition. Donner un frein à ses passions. Ne se fit-elle pas une religion de *donner* un frein à sa langue? (Fléch.) Quelle fut sa constance dans ces jours d'aveuglement et de faiblesse, et combien *donna*-t-il de formes à sa fidélité et à sa prudence ! (Id.)

— Fournir matière à, occasion, sujet de. Donner à courir, à travailler.

— *Donner à entendre, à connaître.* Faire quelques signes, dire quelques mots qui donnent lieu de comprendre ce qu'on ne veut pas dire ouvertement.

— *Donner à penser, à songer, à réfléchir. Donner à parler. Donner à rire.* Se prennent dans le sens de Faire songer, faire parler, faire rire, à propos de soi.

— *Donner lieu à.* Susciter, motiver. Donner lieu à une querelle.

— Fig. *Donner jour à une affaire.* [illegible] l'idée, l'occasion d'une affaire ; faciliter une entreprise.

— *Donner à deviner.* Proposer quelque chose à deviner, ou Défier de deviner. ‖ On dit de même, *Je vous le donne en vingt, je vous le donne en cent, en mille*, etc. ‖ On dit dans le même sens : *Je le donne au plus habile.*

— Livrer. Donner un combat, une bataille, un assaut. David ne *donna* jamais un plus beau combat. (Boss.) De tous les combats que *donna* le grand Condé, ce fut celui où il prodigua le plus sa vie et celle de ses soldats. Volt. La nuit même, les Français et les Saxons *donnèrent* l'assaut. (Id.)

— *Donner la chasse aux ennemis.* Les poursuivre. ‖ On dit aussi dans le même sens : *Donner chasse, donner la chasse à un vaisseau.*

— *Donner comme.* Elle voit paraître ce que Jésus-Christ n'a pas dédaigné de nous *donner* comme l'image de sa tendresse : une poule

devenue mère, empressée autour de ses petits. (Bossuet.)

— Donner en... Les dieux leur ont donné en partage la valeur dans tous les combats, la prudence dans les conseils... [illegible] L'Espagne lui voulut donner le Luxembourg en pleine souveraineté. (Boss.)

Loc. prov. *En donner, en donner à garder*, donner au bale ou des vaites. [illegible] ... vous voulez donner! Molière.

[illegible]

(CORNEILLE.)

— Arg. Donner ... Chercher fortune. || Donner ... *Donner un pont*. Préparer une embûche, un piège, une ... || *Donner une affaire*. Parmi les voleurs, signaler ... les renseignements que l'on a recueillis sur un coup, un vol à commettre. ... Donner lecture de l'acte d'accusation. || ... Révéler une charge nouvelle contre un accusé.

— Art culin. *Donner le feu trop chaud, trop ardent* ... La faire cuire à trop grand feu. On dit dans le même sens : *Donner le four trop chaud à de la pâtisserie, à du pain.*

— Jeux. *Donner beau*. Donner lieu à celui contre qui l'on joue, à la paume ou au billard, de faire un beau coup.

— Fig. et fam. Se dit aussi de toutes les occasions qu'on donne à quelqu'un de faire facilement quelque chose.

— *La donner belle. La donner bonne*, sous-entendu ... En faire accroire. Vous nous la donnez belle! Ah! ça, mon petit, ... un ton familier et goguenard, vous me la donnez belle! J. Sandeau.

[illegible]

(LA FONTAINE.)

[illegible]

(VOLTAIRE.)

— *Donner les cartes*, et absol., *Donner*. Distribuer les cartes aux joueurs.

— Loc. *En donner d'une et en jouer d'une autre*, ou simplement *en donner d'une*. Chercher à tromper.

En donner de toutes les couleurs. Se dit dans le même sens.

— Jurispr. *Donner assignation*. Assigner par un exploit à comparaître devant un juge. || Par extens. Marquer, indiquer un certain lieu où l'on doit se trouver avec une personne.

— Manég. *Donner carrière*. Lâcher la bride au cheval.

— Par extens. Ne pas contenir. Donner carrière à son imagination.

— Mar. *Donner la route*. Déterminer l'aire de vent que doit suivre le bâtiment. | *Donner la bande*. ... || *Donner ... voile à un bâtiment*. Marcher aussi vite que lui sans déployer cette voile. || *Donner ... à la lame*. Augmenter le sillage quand on est vent arrière. || *Donner sonde, donner fonds, donner l'ancre*. Mouiller, jeter l'ancre. || *Donner cote*. S'échouer à la côte.

— Mus. *Donner le ton*. Faire entendre le *la* à un musicien, pour qu'il se règle sur le son de cette note avant l'exécution.

— Par extens. Servir de guide, de modèle. Ce sont les femmes qui *donnent* le ton dans cette société.

— Techn. *Donner un coup de rabot, un coup de lime, un coup de balai, un coup de peigne*, etc. Passer légèrement le rabot, la lime, le balai, le peigne, une ou plusieurs fois sur quelque chose, etc. || Étendre. Donner une couche de peinture sur un panneau.

— Vener. *Donner les chiens*. Lâcher les chiens, la meute, après la bête. On dit dans le même sens : *Donner le cerf aux chiens*. || *Donner à couvert*. ... la bête que l'on chasse. *Donner le relais*. Lâcher après la bête les chiens placés en relais. || *Donner le change*. Se dit de la bête qui trompe les chiens et les lance sur une fausse piste.

— Fig. *Donner le change*. Dérouter. Votre lettre m'a donné le change.

— DONNER v. n. Frapper, heurter, toucher.

— *Donner à*. Donner au but, en tirant à la cible.

— Fig. *Donner à*. Mettre du prix, attacher de l'importance à quelque chose. Les Anglais dans leurs tragédies *donnent* beaucoup plus à l'action que nous : ils parlent plus aux yeux ; les Français *donnent* plus à l'élégance, à l'harmonie, au charme des vers. Volt.

— *Donner à un bruit*. Y ajouter foi.

[illegible]

(MOLIÈRE.)

— *Donner à la grosse*. Placer son argent à la grosse aventure.

— *Donner à travers de*. Se jeter au milieu de quelque chose. Une partie de ses vaisseaux *donna* à travers, les autres allèrent à fond. [illegible]

— ... sans discernement. Un homme qui donne au travers des purgations et des saignées.

— *Donner chez*. ... Nous *donnions* chez les dames ... Molière.

— *Donner contre*. Donner contre un écueil, contre un banc de sable, contre un rocher, contre un mur. Je tombai, et mon visage alla *donner* contre le pied d'une table qui me fit saigner. (J.-J. Rouss.)

— *Donner dans*. Arriver juste; porter juste. Ce bonheur me paraît comme de *donner* droit dans le ... Mme de Sév.

— *Donner dans*. Tomber dans. Donner dans un piège, dans une embuscade. || Se jeter au milieu de. Donner dans une flotte, dans un carré d'infanterie.

— Par extens. Donner dans la musique, dans la peinture, dans les lettres, dans la philosophie, dans les mathématiques, etc. C'est une chose si peu noble que d'être glorieuse, que vous n'avez garde de *donner* dans ce défaut. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Se laisser prendre à. Donner dans le panneau. Donner dedans. Seigneur ours, comme un sot, *donna* dans ce panneau. (La Font.)

— Se livrer passionnément à. Donner dans le luxe, dans la prodigalité, dans le libertinage. *Donner* témérairement dans des projets insensés. (Boss.) *Donner* dans tous les excès et les crimes des nations. (Mass.) Tu *donnais* en plein dans l'héroïque et dans le triomphant. (Th. Gautier.)

— User d'ordinaire. Il donne continuellement dans l'hyperbole.

— Pop. *Donner dans*. S'adonner à. Fréquenter certaines personnes. Il donne dans la dévotion. Une bonne d'enfants qui donne dans le militaire.

— *Donner tête baissée dans une affaire*. S'y lancer avec ardeur et sans réflexion. Il *donnait* tête baissée au plus épais des chiffres, et les grosses colonnes ne lui faisaient pas peur. (A. Daudet.)

Donner à pleine tête dans. S'engager à l'étourdie dans une affaire. Croire une chose sans réflexion. Il ne faut point douter qu'elle ne *donne* à pleine tête dans cette tromperie. (Molière.)

— Fig. *Donner dans le sens de quelqu'un*. Être de son avis. || *Donner dans le galimatias*. Devenir inintelligible.

— Concentrer, exercer son action sur, avoir prise sur, en parlant de certaines choses. Le vent donne dans les voiles. Le soleil donne dans les yeux.

— Fig. *Donner dans l'œil, dans les yeux, dans la vue*. Plaire. Ce M. le comte qui va chez elle lui *donne* peut-être dans la vue. (Molière.)

— *Le vin donne dans la tête*. Il porte à la tête, il entête.

— *Donner de*. Donner d'estoc et de taille. Donner du pied dans le derrière de quelqu'un. Donner de la tête par terre en tombant.

— *Donner du nez en terre*. Donner la face contre terre.

— Fig. Échouer dans une entreprise. Il a voulu épouser cette jeune personne, mais il a donné du nez en terre.

— Fig. et pop. *Donner du cul et de la tête*. Employer toutes ses forces, tous ses moyens.

— Loc. prov. *C'est vouloir donner de la tête contre les murs*. C'est tenter une entreprise où il est impossible de réussir.

— Fig. et fam. *Ne savoir où donner de la tête*. Ne savoir que devenir, quel parti prendre pour se tirer d'affaire.

— *Donner des deux*. Piquer fortement un cheval de l'éperon pour hâter sa course.

— *Donner sur*. Avoir la vue sur. Cette maison donne sur la rue. Mes fenêtres donnent sur le jardin. Mon balcon donne sur le boulevard. Vos fenêtres *donnent* donc à présent sur le Palais-Royal ; j'aimerais mieux qu'elles *donnassent* sur la prairie et sur la petite rivière que je vois de mon lit. (Volt.) La chambre où l'on entrait ensuite *donnait* sur la rue. (G. de Nerv.)

— Fig. *Donner sur*. Critiquer quelqu'un ; en médire. Mme de Monaco voulut *donner* sur la bonne Tarente. Mme de Sévigné.

— *Donner sur les doigts à quelqu'un*. V. DOIGT. || *Donner sur les oreilles à quelqu'un*. Le maltraiter, le battre. Je vous donnerai sur les oreilles. Il veut vous donner sur les oreilles. || *Donner sur les nerfs*. Agacer. La conversation de cet homme donne sur les nerfs. || *Donner sur un plat, sur un mets*. Y revenir plusieurs fois. Il donna sur le poisson comme il avait fait sur la volaille. Je *donnai* sur le vin blanc d'Égine comme autrefois sur le vin de Santorin. (E. About.)

— Art milit. Prendre une part active à un combat, s'engager au feu, aller à la charge contre l'ennemi. Faire donner l'infanterie, la cavalerie, la grosse cavalerie. La garde impériale n'a pas donné. Vous attendrez ses premiers coups de canon pour *donner* : ce sera le signal. (Alex. Dum.)

— Chir. Suppurer, rejeter des matières purulentes. Cette plaie, ce vésicatoire donne, ne donne pas.

— Manég. *Donner dans les cordes*. Se dit d'un cheval attaché entre deux piliers, et tendant également les deux cordes, quand il avance.

— Mar. *Donner dans un port, dans une rade*. Y entrer. || *Donner à la côte*. S'y jeter.

— Vén. *Donner du cor*. En sonner. || *Donner de la voix*. Se dit des chiens qui aboient en chassant.

— SE DONNER, v. pron. Se livrer à quelqu'un. Se donner à quelqu'un. Ces peuples se donnèrent aux Romains. Mon opinion est qu'il faut se prêter à autrui, et ne se *donner* qu'à soi-même. (Montaigne.) Les Écossais, à qui il se *donne*, le livrent aux parlementaires anglais. (Boss.) A dix heures, elle se *donna* au reste de la France, qui venait lui faire sur cela son compliment. (Mme de Sévigné.)

— Dans un sens mystique, *Se donner à Dieu*. Fatigués du monde, ils se *donnent* à Jésus-Christ. (Fléch.) Elle se *donne* en proie à l'amour divin. (Boss.)

— De même, on dit que *Dieu s'est donné aux hommes*. Dans l'eucharistie, Jésus Christ se *donne* non plus en général à la nature humaine, mais à chaque fidèle en particulier. (Boss.)

— *Se donner au diable*. Lui livrer son âme par un pacte.

— Fig. Maudire son existence.

— En parlant d'une femme, Accorder les dernières faveurs. Elle s'est donnée à lui. Cette infortunée s'est donnée au plus lâche des hommes.

— En parlant des choses inanimées. Comme un fleuve majestueux et bienfaisant qui se *donne* à tout le monde. (Boss.)

— S'attacher, se dévouer. Une fois qu'il s'est *donné*, c'est pour toujours. (Fléch.) Jules Mazarin s'était *donné* à la France. (Boss.) *Donnez*-vous à vos peuples, à qui vous vous devez. (Massillon.)

— S'adonner. Un homme qui se donne tout entier au plaisir.

— *Se donner pour*. Se faire passer pour. Il se donne pour un homme courageux, et Dieu sait ce qu'il en est. Vous vous donnez pour un honnête homme, et cependant vous n'êtes rien moins que tel. Il se donne pour un homme de qualité. Tous les Gascons se donnent pour riches. Vous vous *donnez* pour une âme forte et au-dessus des faiblesses vulgaires, et vous allez vous exposer aux bassesses les plus humiliantes. (Mass.)

— *Se donner en spectacle*. Attirer sur soi l'attention.

— Être donné, communiqué. Ce mal se donne facilement.

— Être vendu. Cette marchandise ne se donne pas bon marché.

— Être représenté. Cette comédie se donne demain.

— Être publié. Un écrit scandaleux sous votre nom se *donne*. (Boileau.)

— Se livrer. La bataille d'Austerlitz se donna le 2 décembre 1805. Cette bataille fut la première qui se *donna*. (Volt.)

— Se présenter mutuellement. Se donner la main.

— Fig. *Se donner la main*. Être d'intelligence, agir de concert. Ces deux filous se donnent la main. Toute l'année n'est qu'un heureux hymen du printemps et de l'automne, qui semblent se *donner* la main. (Fén.)

— *Se donner le mot*. S'entendre pour agir de concert.

— Donner à soi. Se donner la mort. Son cheval s'est *donné* un écart. (Alex. Dum.)

— *Se donner des torts*. Se rendre coupable de torts.

— *Se donner de l'inquiétude*. S'inquiéter, souvent sans motif.

— *Se donner patience*. Prendre patience.

— *Se donner de la peine, du mal, du mouvement*. Prendre de la peine pour quelque chose.

— *Se donner la peine de*. Agir pour faire une chose.

— Loc. prov. *Se donner des talons dans le derrière*. Donner de grandes marques de joie. Il fallait voir comme il se donnait des talons dans le derrière. || Il signifie aussi Vivre en toute liberté. Dites donc, vous vous donnez joliment des talons dans le derrière.

— *Se donner au cœur joie, s'en donner. S'en donner à cœur joie, s'en donner tout son soûl*. Se livrer à quelque plaisir, à quelque jouissance, sans modération, sans retenue. J'espère que vous vous en êtes donné au cœur joie. Nous nous en donnâmes à cœur joie! Oh! comme nous nous en sommes donné!

Dieu sait, je pense,
Comme ils s'en donneraient (DESAUGIERS.)

— *Se donner du bon temps*. Mener une vie sans inquiétude.

— *Se donner carrière*. Suivre l'impulsion qu'on ressent.

— *Se donner de garde*. Éviter avec soin. Je venais l'avertir de se *donner* de garde. (Mol.)

— Se procurer, s'acquérir. Il faut savoir se *donner* des heures d'une solitude effective. (Boss.) Pierre profita de ces circonstances pour aguerrir ses troupes, et se *donner*, s'il pouvait, l'empire de la mer Noire. (Voltaire.) Il pourra se *donner* la considération que doit avoir un homme bien allié. (Id.) Je vais donc me *donner* le plaisir de répondre, article par article, à votre charmante lettre. (Id.)

— Fam. *Se donner quelque chose*. L'acheter. Je veux me donner un manteau pour cet hiver. Je veux, ce soir, me donner le spectacle. Je vous conseille de vous donner une pendule.

— S'attribuer, prendre. Il se donne l'honneur de ce succès. Se donner la gloire d'une chose qu'on n'a pas faite. Ces airs mystérieux qu'on se *donne*, ou pour couvrir son ambition, ou pour relever son crédit. (Fléch.) Ne se *donne*-t-elle pas une jeunesse empruntée? (Mass.)

— Fig. et fam. *Se donner les gants d'une chose*. S'en attribuer l'honneur. Il se donne les gants de cette réussite.

— *Se donner des gants*. Se vanter.

— *Se donner des airs*. Faire l'important, affecter des manières au-dessus de son état. Voyez donc comme il se donne des airs! Se donner des airs de grandeur. Je me sers d'un secrétaire ; je me *donne* des airs d'intendant. (Volt.)

— *Se donner l'air gai, l'air triste*, etc. Affecter, prendre un air gai, triste, etc.

— S'imposer. Les grenouilles voulurent se donner un roi. Vous croyiez n'avoir élu qu'un chef, et vous vous êtes donné un despote. Les êtres particuliers intelligents ne suivent pas constamment leurs lois primitives, et celles même qu'ils se *donnent*, ils ne les suivent pas toujours. (Montesq.)

— *Se donner de*. Se frapper. Se donner d'un poignard dans le sein. Se donner de la tête contre un mur.

— Fig. *Se donner de la tête contre un mur*. Tenter l'impossible.

— Arg. *Se la donner*. Fuir. || Se battre. || *Se donner de l'air*. S'enfuir.

— DONNER, s. m. Manière, action de donner. Comme le *donner* est de qualité ambitieuse et de prérogative, aussi est l'accepter qualité de soumission. (Montaigne.) Si le *donner* était chose désirable de soi. Malherbe.)

DONNET Ferdinand-François-Auguste, Prélat français, né à Bourg-Argental (Loire), 1795-1882. Il s'adonna d'abord avec succès à la prédication, fut nommé archevêque de Bordeaux, 1836, fut fait cardinal, 1852, entra au Sénat de l'Empire et y défendit à plusieurs reprises le pouvoir temporel, quoiqu'il appartînt au parti gallican.

★ **DONNEUR, EUSE** s. Celui, celle qui donne. On fait tort à ce grand et tout-puissant *donneur* de refuser son don, l'annuler et le défigurer. (Montaigne.) Je ne refuse pas d'être le preneur, afin qu'il soit le *donneur*. (D'Ablancourt.) Vous êtes un *donneur* insupportable. (J.-J. Roussseau.)

— *Donneur de*. Ces affables *donneurs* d'embrassades frivoles. (Molière.) Ils ne se souciaient point qu'on les remarquât dans la foule des *donneurs* de bonjours. (B. de Balz.) De législateurs, les conseillers d'État allaient être réduits au modeste rôle de *donneurs* d'avis. Cormenin. Plutarque me fait pitié de nous venir prôner tous ces *donneurs* de batailles. (P. L. Courier.)

Médecins au bon vieux temps de toutes parts,
De tous côtés lui viennent des *donneurs* de recettes.
(LA FONTAINE.)

— *Donneur d'eau bénite*. Celui qui se tient près du bénitier, dans une église, pour offrir l'eau bénite aux fidèles.

— *Donneur d'eau bénite de cour*. Celui qui fait de belles promesses sans intention de les tenir. On dit aussi simplement : *Donneur d'eau bénite*.

— *Donneur de bourdes*. Trompeur, menteur. Appelez-moi grand fourbe et grand *donneur* de bourdes. (Corneille.)

— Joueur qui donne les cartes.

— Comm. *Donneur d'ordre, donneur d'aval*. Celui qui passe son ordre, qui met son aval au dos d'une lettre de change.

— Comm. mar. *Donneur à la grosse*. Celui qui fait un contrat ou une obligation par écrit, pour assurer le corps ou les marchandises d'un vaisseau.

— Adjectiv. Cet homme n'est point donneur.

DONNEZAN. Géogr. Petit pays de France, compris aujourd'hui dans le dép. de l'Ariège et qui faisait jadis partie du grand gouvernement de Foix. Henri IV le réunit à la couronne.

DONNOLE. s. f. Mamm. Petit mammifère carnassier, du genre des martes, et dont les fourreurs français font quelquefois usage.

DONON. Géogr. Une des principales montagnes des Vosges, qui sépare la Lorraine de l'Alsace; 1,013 mètres.

★ **DON QUICHOTTE**. s. m. Héros d'un roman espagnol de Michel Cervantes ; type de la chevalerie errante.

— Par extens. et iron. Défenseur, protecteur, champion des dames. On rit quelquefois des *Don Quichottes*, mais on les estime. (Acad.)

— Fig. et par anal. Celui qui se fait le défenseur outré d'une cause, d'une erreur, d'un parti, etc. Avec un bon cœur, un esprit juste, une âme ardente, on se fait le Don Quichotte du genre humain.

— Personne grande et maigre. C'est un vrai Don Quichotte.

★ **DON-QUICHOTTISME**. s. m. Manie ridicule qui ressemble à celle dont était possédé Don Quichotte. Voilà du don-quichottisme tout pur.

— Quoique ce mot soit un nom composé, l'Académie l'écrit sans trait d'union.

★ **DONT**. pron. relat. invar. des 2 g. et des 2 nomb. (On le trouve écrit *d'ond* et *d'ont* dans les anciens auteurs ; ét. lat., *de-unde* ; formé de la prép. *de* et de *unde*, d'où). Il se dit des personnes et des choses, et s'emploie pour De qui, de quoi, duquel, de laquelle, desquels, desquelles.

— *Dont* pour *de qui*, se rapportant à une personne. C'est moi, vous dis-je, moi, *dont* le patron le sait. (Molière.) Ce qui m'intéresse, moi et tous mes semblables, c'est que chacun sache qu'il existe un arbitre du sort des humains,

dont nous sommes tous les enfants. (J.-J. Rouss.)

[illegible]

— *Dont* pour *duquel*. Une âme insensible est [illegible] *dont* [illegible] *dont* on est assuré de se repentir [illegible] L'homme, *dont* l'estomac et les intestins ne sont pas d'une très grande capacité relativement au volume de son corps, ne pourrait pas vivre d'herbe seule. (Buff.)

[illegible]

Il faut plaindre le sort du prince infortuné

[illegible]

— Pour *de laquelle*. [illegible] *dont* il se sent jusque dans ses racines. (Volt.) Les Japonais supportent avec une constance admirable toutes les incommodités de la vie, *dont* ils ne font pas grand cas. (Buff.) La vie de [illegible] *dont* on n'appela dit que la scène qui la termine. (S. Dubay.) L'ennui est une maladie *dont* le travail est le remède. (Lévis.) Le doute est une mer agitée *dont* la religion est l'unique port. (Id.)

[illegible]

— Pour *desquels*. Les imbéciles, *dont* l'âme est [illegible]

[illegible]

Nous impose [illegible] le fardeau nécessaire.

— Pour *desquelles*. Monsieur le chevalier [illegible] *dont* vous lui [illegible] (Mme de Sév.) Il n'y a pas de contradictions *dont* les hommes ne soient capables. (Vauven.) C'est une pédanterie insupportable et un soin des plus superflus de s'attacher à corriger dans les enfants toutes ces petites fautes contre l'usage *dont* ils ne manquent jamais de se corriger d'eux-mêmes avec le temps. (J.-J. Rouss.) [illegible] *dont* [illegible] paternelle. (Buff.) Les personnes *dont* les oreilles sont inégales ou insensibles se trompent souvent sur le côté d'où vient le son. (Id.)

[illegible]

— Pour [illegible] l'erreur *dont* elle était séduite. (Corneille.) La beauté me ravit partout où je la trouve, et je cède facilement à cette douce violence *dont* elle nous entraîne. (Molière.)

[illegible]

— *Dont*, employé elliptiquement [illegible] M. de Vignori, allant visiter une batterie, fut renversé par un cheval dans le fossé, *dont* il [illegible] (Mme de Sévigné.)

[illegible]

— Corneille a dit elliptiquement : *Voilà dont*, pour *Voilà ce dont*. Inusité aujourd'hui.

[illegible]

— *Dont* s'emploie pour *Au moyen duquel*, avec lequel, etc.; mais cet emploi est plus particulier à la poésie. Les six pattes armées de griffes avec lesquelles le papillon résiste aux vents dans le repos, la trompe roulée *dont* il pompe sa nourriture... (Buff.)

[illegible]

Comme pour prendre sa volée.

Quel pouvoir a brisé l'éternelle barrière

(Volt.)

— *Dont quelqu'un* signifie [illegible]

[illegible]

— Se place toujours avant le verbe et [illegible] capables. (Id.) Le sénat attachait à Rome des rois *dont* [illegible]

— Se met immédiatement avant le substantif duquel il est le régime, si ce substantif est sujet. Cet homme, *dont* le mérite est reconnu.

S'en sépare quand [illegible] le fatal génie... (J.-B. Rouss.)

— Avec les verbes *descendre, sortir*, etc., on emploie *dont*, lorsqu'on veut exprimer l'action morale d'être issu. L'hymen vous lie encore [illegible] *dont* vous sortez rappelez la mémoire. (Id.) Sans respect des aïeux *dont* elle est descendue. (Boil.)

Misérable! et je vis! et je soutiens la vue

[illegible]

Le corps, né de la poudre, à la poudre est rendu;
L'esprit retourne au ciel, dont il est descendu. (L. Rac.)

— On emploie *d'où* toutes les fois qu'il s'agit d'une action physique de sortie, de départ, d'éloignement. Comment avez vous pu entrer dans [illegible] ployé *dont* en ce sens. Rentre dans le néant *dont* [illegible]

[illegible]

— On doit employer *duquel, de laquelle, desquels*, etc., toutes les fois que le pronom relatif est précédé d'un substantif qui le sépare de celui avec lequel il est en relation.

— Après *c'est de*, on emploie toujours *que* et non *dont*. Ce n'est pas de vous que je me plains. C'est de lui que je veux parler. C'est de moi seul qu'il s'agit. Les phrases suivantes sont donc aujourd'hui vicieuses. Ce n'est pas de ces sortes de respects *dont* je vous parle. (Mol.)

Malgré les pleurs amers dont j'arrose ces lieux,
Ce n'est que du tyran dont je me plains aux dieux.

— Arg. *Dont auquel*. Incomparable. Ce qu'il y a de mieux dans un genre. Car moi, je suis un militaire *dont auquel*. (Vadé.)

— Bours. *Dont* suivi d'un nom de nombre indique [illegible] un, signifie que l'on peut annuler le marché en payant 1 franc.

DONTE. s. f. Techn. Corps du luth, du théorbe, etc., qui est fait d'éclisses taillées et pliées en côtes de melon et collées sur le tasseau.

DONTFON. s. m. Erpét. Sorte de caméléon que les nègres regardent comme un animal de mauvais augure.

DONTOSTÉMON s. m. (ét. gr., ὀδούς, dent; στήμων, filament). Bot. Genre de crucifères renfermant des herbes de la Sibérie, à fleurs blanches ou d'un pourpre pâle.

DONTOSTOME. s. m. (ét. gr., ὀδούς, dent; στόμα, ouverture). Moll. Genre établi pour réunir toutes les coquilles ayant des dents à l'ouverture.

DONTREIX. Géogr. Bourg du cant. d'Auzances, arr. d'Aubusson (Creuse); 2,100 hab.

DONVILLE. s. m. Hort. Espèce de poirier.

DONY (Jean-Jacques-Daniel). Né à Liége, 1759-1819, a découvert le zinc à l'état métallique; il imprima une grande activité à l'exploitation des mines de la *Vieille-Montagne*, à Moresnet, sur la route de Liége à Aix-la-Chapelle.

★ **DONZELLE.** s. f. (corrupt. de *demoiselle*). Terme [illegible] fille ou d'une femme d'une moralité fort équivoque. [illegible]

[illegible]

— Terme familier.

Lors à bon chat bon rat, et la pauvre donzelle
Était pour en avoir profondément dans l'aile

[illegible] risìon. L'air précieux n'a pas seulement infecté Paris, il s'est répandu dans les provinces, et nos *donzelles* ridicules en ont humé leur bonne part. (Mol.)

— Autrefois, Femme de distinction. Elle fait la *donzelle*, monsieur, et s'il vous plaît, je ne suis point un sot. (Hauteroche.)

— Bot. Genre de plantes fondé sur un petit arbre épineux des environs de Buenos-Ayres.

— Ichtyol. Espèce de poisson qui ressemble à l'anguille.

DONZENAC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Brives (Corrèze); 3,200 hab.

DONZIOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Donzy.

— adj. Qui appartient à Donzy ou à ses habitants.

— DONZIOIS. Pays de France, au nord du Nivernais, entre la Loire et l'Yonne; ch.-l. *Donzy*.

DONZY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Cosne (Nièvre); 3,600 hab. Forges, hauts fourneaux. Ancienne capitale du Donziois.

— DONZY. (*Dunensis ager*). Ancien petit pays de France, dans le Forez, compris aujourd'hui dans l'arr. de Montbrison (Loire).

DOODIE. s. f. (pr. *dou-di*; de *Dood*, n. pr.). Bot. Genre de fougères polypodiacées, qui comprend plusieurs espèces, toutes de l'Australie.

DOOMSDAY-BOOK [illegible] *book*. Hist. Nom anglais du grand rôle des propriétés foncières, que Guillaume le Conquérant fit dresser, de 1080 à 1086, d'après les procès-verbaux des enquêtes que ses délégués [illegible]

DOONGA. s. f. (pr. *doun-ga*). Navig. Sorte de bateau plat en usage sur le Gange.

DOOPUTTA. s. m. (pr. *dou-putt-ta*). Sorte d'écharpe de mousseline de l'Inde.

DOPATRION. s. m. Bot. Genre de scrofulariées contenant quelques plantes herbacées à fleurs bleues, indigènes de l'Inde.

DOPPIE. s. f. (en ital. *doppia*). Métrol. Ancienne monnaie d'or d'Italie, dont la valeur variait, selon les villes où elle avait cours, de 17 fr. 27 à 17 fr. 389. || On appelle aussi *doppie*, en Sardaigne, la double pistole qui vaut 40 fr.

DOPPLÉRITE. s. f. (de *Doppler*, n. pr.). Minér. Sorte de résine fossile.

DOQUET. s. m. Mus. Quatrième partie de trompette dans une fanfare de cavalerie. On dit aussi *toquet*.

DOR (Mont-). Géogr. V. MONT-DOR.

DORA. s. m. Bot. Espèce de sorgho.

★ **DORADE.** s. f. (rad. *dorer*). Ichtyol. Nom vulgaire du cyprin doré, importé en France, où il fait l'ornement de nos bassins, à cause de l'éclat et de la variété de ses couleurs. || Poisson de mer à écailles dorées.

— Astron. Constellation composée de vingt-neuf étoiles, et située au pôle austral de l'écliptique, [illegible] du peintre, la Réticule rhomboïde et le Grand Nuage.

★ **DORADILLE.** s. f. (rad. *doré*). Bot. Nom vulgaire des fougères du genre asplénie.

DORADON. s. m. Ichtyol. Poisson du genre coryphène ou dorade.

DORAGE. s. m. (rad. *dorer*). Action de dorer. Dorage d'un dôme.

— Art culin. Couche légère de jaune d'œuf dont on enduit la croûte de la pâtisserie.

— Techn. Action de couvrir d'une belle étoffe un chapeau commun, pour le faire paraître plus fin à l'extérieur.

DORALIS. s. m. (ét. gr., δόρυ, lance). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, tribu des aphidiens, qui a pour type le doralis du [illegible]

DORAMIE. s. f. Hortic. Variété de tulipe.

DORANCHER. v. a. 1re conj. Arg. Dorer.

DORANITE. s. f. Minér. Variété de chabasie.

DORAS. s. m. Ichtyol. Nom d'une espèce de poisson du genre silure.

DORASOME. s. m. (étym. gr., δορά, peau; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, qui a pour type le dorasome couvert, originaire de la Cafrerie.

DORAT (Le). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bellac (Haute-Vienne), sur la Sèvre; 2,900 h. Église du Xe siècle.

DORAT ou **DAURAT** (Jean). Né à Limoges, mort en 1588, fut directeur du collége de Coqueret, professeur de grec au Collége de France, 1560, reçut de Charles IX le titre de poëte royal; ses disciples, comme Ronsard, l'ont mis dans la pléiade.

— DORAT (Claude-Joseph). Né à Paris, 1734-1780, écrivit des tragédies médiocres, des héroïdes, des contes, des fables, quelques épîtres agréables; le genre fade et maniéré de Dorat a pourtant fait école.

— DORAT-CUBIÈRES. V. CUBIÈRES.

DORATANTHÈRE s. f. (ét. gr., δόρυ, [illegible] lance; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre de scrofularices, constitué pour une plante annuelle et ramifiée de la Sénégambie.

DORATION. s. m. Bot. Syn. de CURTISIE.

DORATOMYCE. s. m. (ét. gr., δόρυ, δόρατος, lance; μύκης, champignon). Bot. Genre de champignons filamenteux.

DORCACÉPHALE s. m. (ét. gr., δορκάς, chevreuil; κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, qui a pour [illegible]

DORCACÈRE. s. m. (ét. gr., δορκάς, chevreuil; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, qui a pour type le cérambyce barbu, du Brésil.

DORCADION s. m. (ét. gr., [illegible] daim). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, qui a pour type le dorcadion couleur de suie, commun dans les prairies d'Europe.

— Bot. Genre de mousses.

DORCAS. s. m., ou **DORCADE.** s. f. (du gr. δορκάς, chevreuil). Mamm. Nom spécifique de l'antilope gazelle.

DORCASCHÈME. s. m. (pr. *dor-ka-skème*; ét. gr., δορκάς, chevreuil; σχῆμα, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, dont les espèces sont originaires des États-Unis.

DORCASOME. s. m. (ét. gr., δορκάς, chevreuil; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, qui a pour type le cérambyce de l'hièble, joli insecte bleu, du Cap.

DORCATHÉRIUM. s. m. (pr. *dor-ka-té-ri-omm*; ét. gr., δορκάς, chevreuil; θηρίον, animal). Mamm. Nom scientifique des cerfs fossiles.

DORCATOME s. m. (ét. gr., δορκάς, chevreuil; τομή, portion). Entom. Genre de coléoptères [illegible] pour type le dorcatome de Dresde.

DORCE. s. m. Entom. V. DORCUS.

DORCHESTER (*Dorcestria, Durnovaria* ou *Durnium*). Géogr. Ch.-l. du comté de Dorset (Angleterre), à 184 kil. S.-O. de Londres, sur la Frome. Ville très ancienne, avec un camp romain appelé *Maiden Castle*, aux environs; 5,400 hab.

DORCUS. s. m. (ét. gr., δορκάς, chèvre sauvage). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des lucanides, établi pour un assez grand nombre d'espèces qu'on trouve en Sardaigne, dans les Pyrénées, en Australie, etc.

DORDOGNE (*Duranius*). Géogr. Rivière de France, naît dans le Puy-de-Dôme, au mont Dore, où elle est formée de deux ruisseaux, le Dore et la Dogne. Elle traverse la Corrèze, le Lot, la Dordogne et la Gironde. Au Bec-d'Ambès, elle se réunit à la Garonne pour former la Gironde. Elle reçoit la Cère, la Vézère et l'Isle. Son cours est de 465 kil., dont 292 sont navigables. Le flux y produit le *mascaret*, sorte de barre d'eau haute de 4 à 5 mètres qui remonte la rivière pendant 32 kil. et renverse tout sur son passage.

— DORDOGNE. Département du S.-O. de la France, dans le bassin de la Garonne, borné au N. par les départ. de la Charente et de la Haute-Vienne; à l'E. par ceux de la Corrèze et du Lot; au S. par celui du Lot-et-Garonne; à l'O. par ceux de la Gironde et de la Charente-Inférieure. Il a été formé du Périgord et de portions de l'Agénois, de l'Angoumois et du Limousin. Sa superficie est de 918,256 hect., et sa popul. de 492,000 hab. Il a pour chef-lieu Périgueux, et renferme cinq arrondissements : Périgueux, Bergerac, Nontron, Ribérac, Sarlat; 47 cantons, 582 communes. Il a un évêché à Périgueux et deux églises consistoriales. Il relève de l'académie et de la cour d'appel de Bordeaux, ainsi que du 12e corps d'armée (Limoges). Ce département présente de nombreux plateaux coupés d'étroites vallées, surtout dans les arrondissements de Nontron et de Sarlat [illegible] assez peu élevées des monts du Limousin et [illegible] L'industrie consiste dans les usines à fer, les papeteries, les tanneries, les huileries, distilleries, etc. Le département est arrosé par la Dordogne, l'Isle, la Haute-Vezère, la Dronne, etc.

DORDRECHT ou **DORT** (*Dordracum*). Géogr. Ville des Pays-bas (Hollande méridionale), à 15 kil. S.-E. de Rotterdam, sur un bras de la Meuse appelé la Merwède. Elle est dans une île, au milieu d'un lac. Moulins à huile, chantiers de construction, verres à vitre, raffineries de sel et de sucre; 28,000 hab.

— Hist. *Synode de Dordrecht*. Synode national, convoqué en 1618, et dans lequel les arminiens furent condamnés et excommuniés par les sociniens et les calvinistes, leurs adversaires.

— *Union de Dordrecht*. Assemblée qui se tint à Dordrecht en 1571, et dans laquelle les provinces de *Hollande*, de *Zélande*, de *Frise* et *d'Utrecht*, se déclarèrent indépendantes et nommèrent le prince d'Orange *stathouder*.

DORE (Mont) (*Duranius mons*). Géogr. Massif de montagnes, dans le S. du Puy-de-Dôme, qui donne son nom à la partie des monts d'Auvergne comprise entre la chaîne de la Margeride et celle des Dômes. Il a pour sommité principale le puy de Sancy (1,886 mèt.), la plus haute montagne de l'intérieur de la France.

— DORE. Rivière de France (Puy-de-Dôme), qui passe à Ambert et se jette dans l'Allier, après un cours de 130 kil.

— DORE. Ruisseau qui descend de la partie la plus élevée du mont Dore. Uni à la Dogne il forme la Dordogne (Puy-de-Dôme).

— DORE-L'ÉGLISE. Bourg. du cant. d'Arlanc, arr. d'Ambert (Puy-de-Dôme). Eaux minérales fréquentées; 2,000 hab.

DORÉ, ÉE. part. pass. du v. Dorer. S'emploie adjectiv. Clous dorés. Argent doré. Ceinture dorée. [illegible] (J.-B. Rouss.)

— Qui a des galons ou des broderies d'or. Un habit doré. Un laquais doré.

[illegible] (Malherbe.)

— Qui est en or. Il faudrait craindre peu pour la toison *dorée*. (Corn.)

[illegible] *dorée*. (Lacép.) Dans quelques-unes de ces mines, les

[illegible] *dorées*, à l'abondance des fruits, à la grâce et aux parfums des fleuves, les autels de la reconnaissance. (A. Martin.) Le soleil sur les monts cuit la grappe *dorée*. (Del.)

[illegible]

— Se dit aussi des objets auxquels les rayons du soleil donnent une couleur d'or. Il semble que le soleil repose éternellement sur [illegible] Sachet.) Ils arrivèrent par un de ces beaux matins d'automne doux et *dorés*, qui semblent un été apaisé, allégé de sa chaleur brûlante et [illegible]

— Fig. En parlant des cheveux blonds. Une chevelure dorée. Des cheveux dorés.

[illegible]

— Fig. Riche, abondant. Ils se retirèrent [illegible] deau.)

— Fig. et poét. Par des fers *dorés* se laisser enchaîner. (Corn.)

[illegible] des discours séduisants.

[illegible] d'une vieille femme recherchée dans sa toi-[illegible] ou de broderie d'or. Ce suisse est doré comme [illegible]

[illegible] En Angleterre, Gentilshommes qui avaient reçu l'ordre de chevalerie, et aux pieds desquels on attachait des éperons dorés.

[illegible] Milice irrégulière composée de jeunes gens de la classe riche et moyenne, qui, à l'instigation de Fréron, se forma dans Paris, vers la fin de 1794, pour soutenir les thermidoriens. || Par extens. Ensemble des jeunes gens riches et menant joyeuse vie. La jeunesse *dorée* de Paris n'est souvent que de la boue vernie. (L.-J. Larcher.)

— Philol. *Vers dorés*. Vers sentencieux attribués à Pythagore. || Il y a aussi les épîtres dorées de Guévare, le livre doré de Marc-Aurèle [illegible] dorée de Jacques de Voragine.

— Techn. *Vermeil doré*. V. VERMEIL.

— Vénér. *Fumées dorées*. Fumées de cerf qui sont jaunes.

— **DORÉ**. s. m. Techn. Dorure. Le doré d'une glace. Le doré d'un chandelier. Le doré d'une pendule.

— Bot. *Doré de soufre*. Espèce d'agaric d'un roux doré en dessus, d'un jaune de soufre en dessous, et qui croît aux environs de Paris.

DORÉ (Paul-Gustave). Peintre et dessinateur [illegible] 1832-1883 [illegible] fait un grand nombre de tableaux, dont quelques-uns de dimensions colossales; il s'est aussi exercé dans la sculpture. Mais son talent éclate surtout dans les nombreuses publications [illegible] *la Légende du Juif errant*, les *Contes drolatiques* [illegible] *Fables de La Fontaine*, *Don Quichotte*, les *Contes de Perrault*, la *Bible*, plusieurs poèmes de Tennyson, etc., etc. Toutes ces œuvres se distinguent par une verve, une originalité et une puissance d'imagination qui font de Doré un artiste unique dans son genre, et l'un des premiers parmi les dessinateurs du XIXe siècle.

DORÉAS. s. m. (pr. *do-ré-ass*). Comm. Mousseline ou toile de coton bleu blanc, qu'on apporte des Indes orientales, et particulièrement du Bengale.

DORÉE. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire des [illegible]

— Mince tranche de pain, sur laquelle on étend une couche de beurre ou de confitures.

— **DORÉES**. s. f. pl. Vénér. Fumées jaunes du cerf.

DORELOT. s. m. Enfant gâté. (Rabelais.)

DORÈME. [illegible] Bot. Genre de la famille des apiacées, formé [illegible] la Perse, et possédant des vertus médicinales.

DOR-EMUL [illegible] fleurs que les Anglais apportent des Indes [illegible]

***DORÉNAVANT** [illegible]

[illegible] Limousins fort simples demandaient à un pape [illegible] née vingt-quatre mois. (Sallent.)

[illegible] lors: Et le tronc sous les flots roule *dorénavant*.

— On a dit *Dorénavant que*, dans le sens de Tant que.

DORENI [illegible]

* **DORER**. v. a. [illegible] or). Enduire d'or moulu, couvrir de feuilles d'or. Dorer de la vaisselle. Dorer un calice. Dorer à plein or. Dorer des plafonds. On dore les métaux, le bois, le papier, etc.

[illegible] livrée.

[illegible] homme très fin, par allusion à l'or que l'on emploie pour dorer.

— Fig. [illegible]

— Fig. *Dorer les fers*. Cacher la servitude sous une apparence moins honteuse.

[illegible] Rendre plus doux, plus supportable, embellir.

[illegible]

— Fig. et par extens. Donner une couleur jaune. Les épis qui *dorent* nos guérets. (J.-B. Rousseau.) A la fin de juin, il n'est pas rare de rencontrer une pièce de blé qui *dore* une lieue de terrain. (E. About.)

— Fig. et poét. Couvrir de reflets dorés, en parlant du soleil, de la lumière. [illegible]

— *Doré de*. [illegible]

— Art culin. et Pâtiss. *Dorer au pâté* [illegible] avant de le mettre au four, afin qu'il prenne en cuisant une belle couleur jaune.

— Pharm. *Dorer la pilule*. La recouvrir d'une couche [illegible] l'amertume.

— Prov. *Dorer la pilule*. Adoucir par de belles paroles l'amertume d'un refus, d'un ordre, d'une proposition désagréable. Consoler d'une disgrâce, d'un refus, en l'accompagnant de promesses ou de paroles bienveillantes. Il s'entendait à *dorer* la pilule, cet ami-là. (De Guerle.) Vous vous entendez fort bien, d'ailleurs, à *dorer* les pilules les plus amères. (Mérimée.)

— Techn. *Dorer sur bois*. Appliquer de l'or [illegible] de sculpture, comme cadres pour tableaux, [illegible] *Dorer sur tranche*. [illegible] d'un livre.

[illegible] Appliquer plusieurs couches d'or en feuilles sur un lingot d'argent.

— **SE DORER**. v. pron. Être doré. Ces métaux ne se dorent pas facilement.

— Prendre une teinte jaune. Les moissons [illegible] soleil.

[illegible]

* **DOREUR, EUSE**. s. Celui, celle qui dore. [illegible] tre, sur carton, sur papier, etc.

DOREYENE. [illegible]

DORIE [illegible]

DORI [illegible]

DORIA [illegible]

DORIA (André) [illegible]

DORIDE. Géogr. anc. La *Doride d'Europe* était une région montagneuse de la Grèce ancienne, [illegible] par le haut Céphise. Les villes étaient: Acy[illegible] La *Doride d'Asie*, à l'O. de la Carie, sur la mer Égée, comprenait les villes d'Halicarnasse et de Cnide, Cos, dans l'île de ce nom, Lindos, Camiros et Ialysos, [illegible]

— **DORIDE**. Géogr. [illegible] de Phocide dans le royaume actuel de Grèce. [illegible] ciens.

DORIDÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à une doris.

DORIDIE. s. f. [illegible] Moll. Genre de mollusques gastéropodes, dont les espèces [illegible] surface de l'eau [illegible]

DORIE. s. f. Bot. Syn. de [illegible]

* **DORIEN, ENNE**. s. Géogr. Habitant, habitante de la Doride. [illegible] laquelle ils donnèrent le nom de *Doride*. De là, ils envahirent le Péloponnèse, au XIIe siècle av. J.-C., et s'emparèrent de la Messénie, [illegible] en Italie, etc.

— adj. Qui appartient à la Doride ou à ses habitants. Les usages doriens. Les mœurs doriennes.

— Litt. *Comédie dorienne*. Genre cultivé dans les cités doriennes.

— **DORIEN** ou **DORIQUE**. adj. [illegible] nasse, et passa ensuite aux Lacédémoniens et [illegible] que l'éolien et surtout que l'ionien, le plus doux et le plus pur des quatre dialectes. [illegible]

Mus. anc. [illegible]

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif et substantif masculin.

DORIÈNE. s. f. Bot. Syn. d'ACRONYCHIE.

DORIMÈNE. s. m. Hort. Œillet panaché, pourpre, sur un fond blanc.

DORINE. s. f. Bot. Genre de saxifragacées, renfermant des plantes herbacées annuelles à fleurs jaunes, sans corolle, qui croissent dans l'Europe, l'Asie médiane, le Népaul, etc.

DORINE. s. f. (de *Dorine*, nom d'une suivante dans la comédie *Tartufe* [illegible]

— Fig. Femme intrigante. C'est une Dorine.

DORIPPE. s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures, établi pour cinq espèces qui se trouvent dans la Méditerranée et l'Adriatique.

DORIPPIEN, ENNE. adj. Crust. Qui ressemble à un dorippe. || **DORIPPIENS**. s. m. pl. Tribu de crustacés qui a pour type le genre dorippe.

DORIPPITE. adj. 2 g. Crust. Syn. de DORIPPIEN.

* **DORIQUE**. adj. 2 g. Hist. Qui vient des D[illegible] qui appartient aux Doriens. Ordre dorique. Dialecte dorique, etc.

DORIQUE [illegible] force et la solidité, et qui se distingue principalement des autres ordres par l'absence de toute base, la colonne posant sur le soubassement [illegible] grec et le *dorique* romain. (Acad.) On a rapporté [illegible] Bruyère.)

— *Dorique grec*. Le véritable ordre dorique.

— *Dorique romain*. Altération du dorique grec, chez les Romains.

— *Un dorique*. Un petit ordre de pilastres. Un *dorique* règne dans tous les dehors. (La Bruy.)

— Philol. V. DORIEN.

DORIQUEMENT. adv. D'après le dialecte dorique. Mot employé doriquement.

DORIS. s. f. (de *Doris*, nom myth.). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, dont les espèces, ordinairement parées d'une couleur très agréable, vivent presque immobiles sous les pierres, dans la vase, entre les racines des plantes marines.

DORIS. Myth. Fille de l'Océan et de Téthys. Elle épousa son frère Nérée. Les 50 Néréides sont ses filles.

— **DORIS**. Astron. La 48e planète télescopique, découverte le 17 septembre 1857 par M. Goldschmidt.

DORISMÈNE. s. f. Hort. Anémone qui a ses grandes fleurs incarnates mêlées de blanc, et la peluche rougeâtre.

DORITIS. s. m. [illegible] Entom. Genre de lépidoptères diurnes, qui a pour type le doritis apollon, bel insecte des environs de Smyrne.

DORKING. adj. De *Dorking*, bourg d'Angleterre. Se dit d'une race de poules.

DORLÉANS (Louis), jurisconsulte, né à Paris, 1542-1629, prit une part considérable à la Ligue. Il composa [illegible] contre Henri IV, de 1586 à 1594, et soutint Mayenne contre les Seize. Proscrit après la rentrée de Henri IV à Paris, 1594, il se réfugia à Anvers, où il demeura neuf ans. Arrêté à son retour, mais relâché bientôt par l'ordre du roi, il s'attacha dès lors à Henri IV et à sa famille.

DORLOT, OTTE. s. [illegible] ser). Se dit dans Rabelais pour signifier Mignard [illegible] pour Enfant gâté.

DORLOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Dorloter. S'empl. adjectiv. Traité délicatement. Enfant dorloté. Petite fille dorlotée. Comme j'aime à être *dorlotée*, je ne suis pas fâchée que vous me [illegible] Mme de Sévigné.

* **DORLOTER**. v. a. [illegible] Fam. Traiter avec trop de délicatesse, avec des soins complaisants. Dorloter un enfant. Qui me *dorlotera* et me viendra frotter, lorsque je serai vieux? (Mol.)

Fig. [illegible]

— **SE DORLOTER**. v. pron. Se délicater, chercher ses aises. Dans quelques jours, je me propose de me *dorloter*, et de me guérir. Mérimée.

DORLOTINE. s. f. (rad. *dorloter*). Sorte de dormeuse assez longue pour s'y coucher entièrement.

DORMAILLER. v. n. 1re conj. Dormir d'un sommeil interrompu.

DORMAN. s. m. Ichtyol. Un des noms vulgaires de la torpille.

DORMANS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Épernay (Marne); 2,200 hab. Commerce de vins. Henri de Guise y battit les auxiliaires allemands des protestants français dans un combat où il reçut une balafre qui lui valut son surnom de *Balafré*, 1575.

DORMANS (Jean de). Cardinal, né à Dormans, fut d'abord avocat au Parlement, puis évêque de Beauvais, et, sous Charles V, chancelier de France. Il fonda le collège de Beauvais à Paris, 1370, et mourut en 1373.

DORMANT. part. prés. du v. Dormir. Qui dort. On voit des gens veillant la nuit et dormant le jour. Je connais des personnes dormant d'un sommeil si profond, que le bruit de la foudre ne les réveille pas. La belle au bois *dormant*. (Perrault.) Vous m'êtes, en *dormant*, un peu triste apparu. (La Font.) Les chiens [illegible] Buff.

[illegible]

— Fig. et prov. *Le bien lui vient en dormant*. Le bien lui arrive au moment où il y pense le moins.

* **DORMANT, ANTE**. adj. Plongé dans le sommeil. Nous disons que chez l'homme éveillé il y a percussion de tout l'organe, et chez l'homme *dormant* il n'y a qu'ébranlement de la partie qui avoisine le cerveau. (Brill.-Sav.)

[illegible] LA FONTAINE.

[illegible]

— Fig. La jeune fille sentait son âme, jus-

que-là *dormante*, se révéler à elle dans l'âme de Virginie. (Lamartine.)

Qui est immobile, qui ne coule pas, en parlant de l'eau. Les uns roulaient leurs eaux claires avec rapidité, d'autres avaient une eau paisible et *dormante*. (Fén.) Le saule aime un eau vive et l'aune une eau *dormante*. (Delille.)

[illegible]

— Par extens. et fig. *Eau dormante*. Se dit de tout ce qui est sans agitation. Les bons historiens fuient, comme une eau *dormante* et mer morte, des narrations calmes, pour regagner les séditions, les guerres, où ils savent que nous les appelons. (Montaigne.)

— Loc. prov. *Il ne faut pas se fier aux eaux dormantes*. Se dit de ceux qui cachent sous leurs passions sous une apparence froide.

Blas. *Animal dormant*. Celui qui est placé dans l'attitude du sommeil.

— Constr. *Pont dormant*. Pont qui ne se lève point, par opposition au pont-levis.

— Mar. *Manœuvres dormantes*. Les manœuvres d'un navire qui ne sont jamais dérangées, telles que les haubans.

—Pêch. *Lignes dormantes*. Celles qu'on laisse tendues au bord de l'eau, et qu'on visite de temps en temps pour voir si le poisson y a mordu.

— Techn. *Châssis dormant, verre dormant*. Châssis, verre qui ne s'ouvre point. || *Pène dormant*. Pène qu'on ne peut ouvrir ni fermer qu'avec la clef.

— DORMANT. s. m. Techn. Tout ouvrage de menuiserie et de serrurerie qui n'est point mobile. || Frise ou châssis de bois attaché dans la feuillure au haut d'une porte ou croisée cintrée, et qui sert de battements aux vantaux. Poser, sceller un dormant. || Panneau de fer formé d'enroulements, rinceaux, etc., qu'on place au-dessus d'une porte pour donner du jour. || Châssis fixe et immobile dans lequel vient s'emboîter le châssis mobile d'une croisée. Un *dormant* de croisée. (Acad.)

— Écon. dom. Espèce de plateau décoré et garni de cristaux, de fruits, etc., qu'on place sur la table au commencement du repas, et qui y reste jusqu'à la fin.

— Mar. Nom donné à tous les cordages placés à demeure. || *Faire dormant*. Fixer le dormant d'un cordage.

— Verr. Nom des barreaux de fer établis à demeure dans les fourneaux, pour supporter le charbon.

DORMANTS (Les Sept). Hist. Sept frères qui, fuyant la persécution, furent murés, par ordre de Dèce, dans une caverne, où ils restèrent endormis sous Théodose le Jeune. Les musulmans se sont emparés de la légende des Sept Dormants, et il y est fait souvent allusion dans *les Mille et une Nuits*.

DORMARS. s. m. Homme aimant à dormir. (Rabelais.)

DORMELLES. Géogr. Village du cant. de Moret, arr. de Fontainebleau (Seine-et-Marne); 700 hab. Clotaire II, roi de Neustrie, y fut défait par les Bourguignons et les Austrasiens, en 600.

★ **DORMEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui dort, qui aime à dormir, qui dort beaucoup. C'est un grand dormeur. Il faut réveiller ce dormeur. Les vieillards et les gens stupides sont dormeurs. [illegible] Méridale. Elle cherchait [illegible] minutes qu'elle allait passer auprès de la *dormeuse*. (...)

[illegible]

— Prov. *Jamais dormeur ne fait bon guet*.

— Adjectiv. C'est un animal dormeur.

— DORMEUR. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre éléotris.

— Crust. Petit crabe qui reste immobile dans les trous où il est venu se prendre.

★ **DORMEUSE.** s. f. Sorte de voiture de voyage dans laquelle on place un lit pour s'y coucher et y dormir à son aise.

— Sorte de fauteuil ou de chaise longue où l'on peut s'étendre pour se reposer, pour dormir. || *Demi-dormeuse*. Se dit dans le même sens.

— Nom de boucles d'oreilles formées d'une perle ou d'un diamant serrés par un écrou sur le côté extérieur de l'oreille.

— Bot. Nom vulgaire de l'hyosère.

DORMI. part. pass. du v. Dormir. Il est invariable. On dit : Toutes les heures que vous avez *dormi*, [illegible] *durant lesquelles*.

DORMILLE. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la loche.

DORMILLEUSE. s. f. (pr. *dor-mi-lleuze*, *ll* mouill.). Ichtyol. Nom vulgaire de la torpille.

DORMILON. s. m. Mamm. Espèce de singe du Mexique. On l'appelle aussi *monolique*.

★ **DORMIR.** v. n. 2e conj. (du lat. *dormire*, même signif. *Je dors, tu dors, il dort, nous dormons, vous dormez, ils dorment. Je dormais. Je dormis. Je dormirai. Dors. Que je dorme. Que je dormisse. Dormant. Dormi*. Reposer, être dans le sommeil. Dormir d'un profond sommeil. Dormir sur un lit, sur un canapé, dans un fauteuil. Avoir envie de dormir. Faire semblant de dormir. [illegible] Mme de Sév.) Quelle main assez adroite [illegible] (La Bruy.) Peut-on si bien prêcher qu'il ne dorme au sermon? (Boil.) Les Tartares, accoutumés à dormir en plein champ, devaient avoir l'avantage sur un peuple élevé dans une vie moins dure. (Volt.) Tandis que tout *dormait* encore, nous ne pûmes tromper votre vigilante amitié. (J.-J. Rouss.) Le cheval *dort* beaucoup moins que l'homme. (Buff.) Je passai donc la nuit sans *dormir*, et sans même être assoupi un seul instant. (Brill.-Sav.) [illegible] l'humanité, car l'homme qui *dort* n'est déjà plus l'homme social; la loi le protège encore mais ne lui commande plus. (Id.) [illegible] peut presque dire qu'ils ne *dorment* pas, cependant il est de vérité générale que le besoin de *dormir* est aussi impérieux que la faim et la soif. (Id.) Quand on n'a pas de maître, on peut *dormir* tranquille. (Ancelot.)

[illegible]
(LA FONTAINE.)

— *Dormir à bâtons rompus*. Avoir un sommeil interrompu.

—*Dormir comme un enfant Jésus*. Dormir avec calme.

— *Dormir d'un profond somme, d'un léger somme*. Être plongé dans un sommeil plus ou moins profond.

[illegible]
Ne sait pas qu'on bat l'instrument de tes larmes
[illegible]

— Fam. *Dormir de bon somme, d'un bon somme*. Dormir d'un sommeil doux et tranquille. [illegible] *Dormir comme une marmotte, comme un loir, comme une souche, comme un sabot*. Dormir longtemps et profondément.

— Par exagér. *Dormir debout, tout debout*. Éprouver le besoin du sommeil au point de s'assoupir, même sans être couché ou assis.

— *Conte à dormir debout*. Conte puéril ou ennuyeux. J'aime mieux le Tasse et les contes à *dormir* debout de l'Arioste. (Volt.)

— Fig. *Dormir sur les deux oreilles, sur l'une et sur l'autre oreille*. Être dans une grande sécurité, croire n'avoir rien à craindre.

— *Dormir en lièvre*. *Dormir les yeux ouverts*. Être toujours dans l'attente d'un péril.

[illegible]

Ne dormir que d'un œil. Être très vigilant.

[illegible]
(LA FONT.)

— *Il n'en dort pas*. Se dit d'un homme agité par de grandes préoccupations.

— Style bibl. *Dormir avec une femme*. Avoir commerce avec elle.

— Se dit aussi du sommeil des plantes. Ces fleurs dorment à l'heure où s'ouvrent les belles-de-nuit.

— Se dit d'un végétal à l'époque où la sève n'est pas en mouvement.

N'avoir point de cours, n'être point agité, en parlant de l'eau. Cette eau dort, paraît dormir. La Seine forme, en cet endroit, un enfoncement où l'eau dort. Il fait beau pêcher où l'eau dort.

[illegible]

[illegible] Les poètes font dormir les êtres inanimés. [illegible] sous la centre [illegible] Tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune. (Rac.) Les guerriers amollis laissent *dormir* leurs lances. (Delille.)

[illegible]

—Fig. et par extens., en parlant du sommeil de la mort. La tombe où *dormira* ma dépouille fragile. (Doigny.) Terre natale où *dorment* mes aïeux. (Campenon.) Ils *dorment* tous les trois du sommeil éternel. (B.-Lormian.)

[illegible]
Voulut les envoyer dormir en l'autre monde.
[illegible]

[illegible]

[illegible]
Couché dans son serment comme dans son armure.
(V. HUGO.)

— Être plein de sécurité. Nous ne *dormons* que parce qu'on dort au pied du Vésuve. (Mirabeau.)

— Fig. *Dormir en repos*. Vivre tranquille, sans aucune inquiétude. Au fond de mon cœur, j'ai un petit bien d'espérance; je ne sais d'où il vient ni où il va, et même il n'est pas assez grand pour que je puisse *dormir* en repos. (Mme de Sév.) Enfin, ma très chère, je me mets entre vos mains, et, connaissant votre fidélité, je [illegible] est un oreiller sur lequel on peut *dormir* en repos. (Volt.)

— Fig. Agir négligemment; laisser perdre ses droits faute d'agir. Tu *dors*, Brutus, et Rome est dans les fers. (Voltaire.) || *Cet homme ne dort pas*. Il est toujours attentif à ce qui regarde ses intérêts, et il épie et saisit toutes les occasions qui peuvent lui être favorables.

— Fig. *Dormir sur*. Se confier, se reposer sur. Je ne pense pas que nous soyons trompés quand nous *dormirons* sur leur vigilance et que nous nous reposerons sur leur travail. (Malherbe.)

— *Dormir sur une affaire, dormir dessus*. Réfléchir avant de prendre un parti. [illegible] || *Dormir sur le rôti*. Se reposer au moment où l'action est nécessaire. Ah çà, qu'est-ce que tu as donc? Est-ce que tu *dors* sur le rôti? (Fréd. Soulié.)

— *Laisser dormir un ouvrage*. Le garder pendant quelque temps pour le juger plus sainement quand l'imagination se sera calmée. *Laisser dormir une affaire*. Ne pas la poursuivre immédiatement, ou l'abandonner entièrement. || *Laisser dormir les lois*. En suspendre l'application.

— *Laisser dormir ses fonds, ses capitaux, son argent*. Ne pas les faire valoir.

— Loc. prov. *Il n'y a pire eau que l'eau qui dort*. Il n'y a pas de gens plus dangereux que ceux qui cachent leurs mauvais desseins sous de fausses apparences de douceur, ou sous un air sombre, taciturne, mélancolique. || *Il ne faut pas réveiller le chat qui dort*. Il ne faut pas réveiller la haine d'un ennemi qui nous laisse tranquille. Il ne faut pas renouveler une méchante affaire qui paraît assoupie. On a dit aussi : *Il ne faut pas éveiller le chien qui dort*. || *Qui dort dîne*. || *Qui dort grasse matinée, trotte toute la journée*. || *Qui dort jusqu'au soleil levant, vit en misère jusqu'au couchant*. || *Trop dormir cause mal vêtir*. || *Jeunesse qui veille et vieillesse qui dort, c'est signe de mort*. || *Il ne sait s'il dort ou s'il veille*. Il est tout déconcerté. || *Quand le vassal dort, le seigneur veille; quand le seigneur dort, le vassal veille*. Si l'un des deux néglige ses droits, l'autre en profite.

Anc. cout. *Un patronage laïque dort, quand le seigneur est hérétique*. Le seigneur ne peut alors exercer son droit, qui ne se perd pas, mais qui est suspendu. || *Laisser dormir noblesse*. Se disait lorsqu'un gentilhomme, voulant se livrer au commerce, déclarait, pour ne point perdre sa noblesse, qu'il n'entendait faire le commerce que durant un certain temps.

[illegible]
Et, par places plus, est [illegible] (LOUVET.)

Jeux. Les enfants disent que *leur toupie, leur sabot dort*, lorsque la toupie, le sabot tourne si vite que le mouvement est imperceptible.

— Mar. *Laisser dormir l'horloge*. Oublier de la remonter. || On dit de même que *le sablier dort*, quand on a négligé de le retourner. || On dit que *la rose des vents dort*, quand elle ne tourne pas lorsque le bâtiment change de route.

— Activem. *Dormez* votre sommeil, grands de la terre! (Boss.) Comme il lui laissait le loisir de *dormir* son sommeil. (J. Sandeau.) || On dit aussi, dans le langage familier : *Dormir un bon somme*.

— Avec ellipse de *pendant*. Dormir le jour, la nuit, nuit et jour. On reposait la nuit, on *dormait* tout le jour. (Boileau.)

— *Dormir la grasse matinée*. Dormir jusqu'à une heure avancée.

— Avec ellipse d'une proposition. *Dormir sa réfection*, c'est-à-dire Dormir tout le temps qu'il faut pour faire sa réfection. Lorsqu'on ne *dort* pas sa réfection, il arrive... que... on n'est... (Molière.)

— DORMIR. s. m. Action de celui qui dort. Perdre le dormir. Cette affaire l'occupe à tel point qu'il en perd le *dormir*. (Acad.) Une sécurité aussi profonde que le *dormir* même. (Malherbe.) Pendant le *dormir*, l'homme n'est point distingué des bêtes. (Mézé.) Le vrai *dormir* ne fut fait que pour eux. (La Font.) Le *dormir* nous dérobe presque la moitié de la vie. (Mlle de Scudéry.)

[illegible]
(LA FONTAINE.)

— En ce sens, *le dormir* ne prend point la marque du pluriel, et ne se lie jamais aux adjectifs. Ce serait donc une faute de dire: *Les dormirs; un grand, un bon dormir*.

★ **DORMITIF, IVE.** adj. (ét. lat., *dormitivus*, même signif., dérivé de *dormire*, dormir). Médec. Qui fait dormir, qui assoupit. Remède dormitif. Vous prendrez, ce soir, une potion dormitive.

— Substantiv. Prendre un dormitif. Le docteur lui a ordonné un dormitif. Le pavot est le dormitif le plus ordinaire. L'opium est un dangereux *dormitif*. (Acad.) On dit mieux *soporatif* ou *soporifère*.

DORMITION. s. f. (pron. *dor-mi-cion*; ét. lat., *dormitio*, sommeil, dérivé de *dormire*, dormir). Hist. relig. Mot par lequel on désigne, dans le langage chrétien, la mort de la sainte Vierge, qui ne fut, selon la tradition, qu'un sommeil de trois jours, après lesquels elle fut enlevée aux cieux.

DORMITOIRE. s. m. Lieu où l'on dort. Peu usité. Il ne faisait qu'un saut du *dormitoire* à la salle à manger. (Ch. Nodier.)

DORMOIR. s. m. (rad. *dormir*). Lieu de repos pour les troupeaux.

DORMOIRE. adj. Qui fait dormir. Usité dans l'ouest de la France.

DORNACH. Géogr. Bourg du cercle de Mulhouse (Haute-Alsace). Impressions sur étoffes; cotonnades, toiles; 3,900 hab.

DORNACH ou **DORNECK-BRUGG.** Village à 30 kil. N. de Soleure (Suisse), sur la rive droite de la Birse, près du château de ... Il a été le théâtre de la dernière victoire des Suisses sur les Autrichiens, 1499.

DORNE. s. f. Tablier, dans l'Aunis.

DORNES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nevers (Nièvre); 2,000 hab.

DOROBÉE. s. f. Bot. Section du genre séneçon.

DOROIR. s. m. Pâtiss. et Art culin. Petite brosse dont les pâtissiers et les cuisiniers se servent pour dorer la pâte.

DORON. s. m. (du gr. δῶρον, même signif.). Métrol. Ancienne mesure grecque qui valait à peu près un tiers de notre mètre.

★ **DORONIC.** s. m. (altération d'un mot arabe). Bot. Genre de composées sénécionidées, renfermant des plantes herbacées, vivaces, d'un port élégant, à larges et belles fleurs jaunes, qui se trouvent sur les montagnes élevées, et dont la racine, faiblement aromatique, possède la propriété de ranimer les forces vitales. *Doronic à feuilles de plantain*. Ancien nom de l'arnica de montagne.

— Pharm. Tisane faite avec le doronic.

DOROPHAGE. s. m. (ét. gr., δῶρον, présent; φάγω, je mange, je dévore). Celui qui vit de présents. Mot de Rabelais, pour peindre l'avidité des gens de justice de son temps.

DOROSE. s. m. (du gr. δορά, outre, sac de cuir). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tétrachètes, ne renfermant que trois espèces.

DOROTHÉE. s. f. Entom. Genre de libellules.

DOROTHÉE (Sainte). Vierge chrétienne, née à Alexandrie. Sous le règne de Maximin Daïa, elle fut dépouillée de ses biens et bannie, 311. Fête, le 6 février.

DOROTHÉE DE TYR. Théologien grec, martyrisé, dit-on, par l'ordre de Julien, 362.

DOROTHÉE (Saint). Né en Palestine, vivait vers 560. Moine d'un couvent près de Gaza, il mourut archimandrite du monastère de Majume, qu'il avait fondé.

DORQUE. s. m. Mamm. Espèce de cétacé du genre marsouin.

— Entom. Syn. de DORCUS.

★ **DORSAL, ALE.** adj. (du lat. *dorsum*, dos). Anat. Qui appartient au dos. Muscles dorsaux. Vertèbres dorsales. || *Épine dorsale*. Système des vertèbres d'un animal vertébré, depuis la partie inférieure du crâne jusqu'à l'extrémité du coccyx. || *Partie dorsale du pied, de la main*. Partie convexe de ces organes. *Vertèbres dorsales*. V. VERTÈBRE.

— Bot. et Zool. Épithète qui désigne constamment une partie insérée sur le dos d'un animal ou sur le revers d'un organe végétal. Arête dorsale. Nageoire dorsale.

— Géol. Qui naît de l'arête ou de la chaîne principale. Contrefort dorsal.

— Médec. *Consomption* ou *phtisie dorsale*. Dépérissement causé par des évacuations excessives de sperme.

— Substantiv. *Le grand dorsal*. Muscle situé à la partie postérieure, inférieure et latérale du tronc.

— DORSAL. s. m. Pièce d'étoffe ou de tapisserie placée au fond de certains meubles pour les garantir.

— Nom de draperies garnissant la partie du chœur où sont les clercs.

— DORSALE. s. f. Ichtyol. Nageoire située sur le dos des poissons.

DORSALÉ, ÉE. adj. (rad. *dorsal*). Zool. Dont le dos offre quelque particularité remarquable. || DORSALÉES. s. f. pl. Annél. Familles d'annélides.

DORSAY. s. m. (de *Dorsay*, n. pr.). Sorte de voiture anglaise.

— Sorte de vêtement.

DORSCH. s. m. Ichtyol. Un des noms vulgaires d'une petite espèce de morue qui habite les côtes de la mer Baltique.

DORSÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *dorsum*, dos). Zool. Dont le dos est coloré autrement que le reste du corps.

DORSET. Géogr. Comté d'Angleterre, au S.-O., borné au N. par Somerset et Wilts; à l'E. par Hants; à l'O. par Devon; au S. par la Manche; il a une superficie de 257,537 hect., et une population de 190,000 hab. Il est arrosé par la Lyme, la Brit, la Wey, la Frome, la Stour, etc. On l'appelle le jardin de l'Angleterre.

— DORSET. s. m. Nom d'une race de moutons de cette province. Les dorsets. C'est un dorset.

— Adjectiv. Ce mouton est de la race *dorset*.

DORSET (Thomas SACKVILLE, comte de), né à Withyam (Sussex). Poète, homme d'État, membre de [illegible] Angleterre, [illegible] et fut emmené [illegible] *Miroir* [illegible] des fortunes des [illegible] en vers [illegible] — **DORSET** (Edmund SACKVILLE, comte de), petit-fils du précédent, [illegible] avec le Parlement, [illegible] — **DORSET** (Charles SACKVILLE, [illegible]), petit-fils du précédent, 1637-1706, [illegible]

DORSIBRANCHE adj. 2 g. (ét. lat. [illegible]) [illegible] — **DORSIBRANCHES** [illegible] établi parmi les [illegible]lides.

DORSIFÈRE ou **DORSIGÈRE**. adj. 2 g. (ét. lat. *dorsum*, dos; [illegible]) Bot. Qui porte quelque chose [illegible] sur le dos. || *Feuilles dorsifères*. Celles qui portent sur le dos les parties de la fructification.

DORSIPARE. adj. 2 g. (ét. lat. *dorsum*, dos; *pario*, j'engendre). Zool. Dont les petits se développent dans la peau du dos de la mère. || **DORSIPARES**. s. m. pl. Erpét. Famille des pipas dans les batraciens, par allusion à la gestation dorsale de ces animaux.

DORSIPÈDE. adj. (ét. lat. *dorsum*, dos; *pes* [illegible]). Qui a les pattes dressées sur le dos.

DORSO-ACROMIEN. adj. m. Anat. Qui appartient au dos et à l'acromion. Muscle dorso-acromien.

— Substantiv. Le dorso-acromien.

DORSO-COSTAL. adj. [illegible] Anat. Qui appartient au dos et aux côtes. Muscle dorso-costal.

— Substantiv. Le dorso-costal.

DORSODYNIE. s. f. (ét. lat., *dorsum*, dos; gr. ὀδύνη, douleur). Pathol. Affection rhumatismale de la région dorsale.

DORSO-HUMÉRAL. adj. Anat. Qui appartient au dos et à l'humérus. Muscle dorso-huméral.

— Substantiv. Le dorso-huméral.

DORSO-INTERCOSTAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au dos et aux muscles intercostaux.

DORSO-LATÉRAL, ALE. adj. Anat. Se dit de certains muscles qui longent la région dorsale de certains insectes.

DORSOLON. s. m. (du lat. *dorsum*, dos). Entom. Pièce située entre le collier et l'écusson, qui donne insertion aux organes du vol.

DORSO-OCCIPITAL, ALE. adj. Art vét. Se dit des muscles étendus des apophyses trachéliennes et épineuses des premières vertèbres du dos à la protubérance occipitale.

— Substantiv. Le dorso-occipital.

DORSO-SCAPULAIRE. adj. Anat. Qui appartient au dos et à l'omoplate ou scapulum. Muscle dorso-scapulaire.

— Substantiv. Le dorso-scapulaire.

DORSO-SOUS-ABDOMINAL, ALE. adj. Anat. Se dit d'un muscle qui appartient au dos et à l'abdomen dans la grenouille.

— Substantiv. Le dorso-sous-abdominal.

DORSO-SUS-ACROMIEN. adj. Anat. Qui se rend à la face supérieure de l'apophyse acromion. Muscle dorso-sus-acromien.

— Substantiv. Le dorso-sus-acromien.

DORSO-TRACHÉLIEN. adj. Anat. Qui appartient au dos et aux apophyses transverses ou trachéliennes des vertèbres du cou. Muscle dorso-trachélien. || Se dit du muscle splénius du cou, qui s'étend des apophyses épineuses de quelques vertèbres du dos aux apophyses transverses des deux premières vertèbres du cou.

— Substantiv. Le dorso-trachélien.

DORSTÈNE ou **DORSTÉNIE**. s. f. (de *Dorsten*, n. pr.). Bot. Genre de morées, renfermant des plantes acaules ou subcaulescentes, propres à l'Amérique, où on les emploie contre la morsure des serpents, et cultivées dans les serres en Europe.

DORSUAIRE. s. f. Ichtyol. Poisson observé [illegible] un genre dans la division des abdominaux.

DORT. Géogr. V. DORDRECHT.

DORTHÉSIE. s. f. (de *d'Orthez*, n. pr.). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des cocciniens, ayant pour type la dorthésie characias, qui se trouve dans le midi de la France et même aux environs de Paris, sur les orties, le groseillier, le géranium, etc.

DORTMANNE. s. f. Bot. Genre de campanulacées, renfermant des plantes remarquables par leurs feuilles biloculaires.

DORTMUND. Géogr. Ville de Westphalie (Prusse), sur l'Emscher, affluent du Rhin, jadis ville impériale et [illegible] 67,000 hab.

* **DORTOIR**. s. m. [illegible] couche. C'est là qu'en un *dortoir* elle (la Mollesse) fait [illegible] (Boil.)

Dans les collèges et les pensions. Grande salle qui contient plusieurs lits [illegible] Voilà un dortoir bien propre, bien tenu. Ce collège est renommé pour ses beaux dortoirs. Les lits étaient toujours à leurs places [illegible] Cadet au [illegible] l'inspection [illegible] Dans les pensions, un surveillant doit coucher au dortoir. Toujours est-il que [illegible] dans son *dortoir* mélancolique, le petit Chose eut un sommeil très agité. (A. Daudet.)

* **DORURE**. s. f. Techn. Action de dorer, opération chimique au moyen de laquelle on couvre d'or une surface pour lui donner le brillant et la nature de [illegible] appliqué sur la surface de l'objet. [illegible] Dorure [illegible] Dorure à l'huile. Dorure au feu. Dorure au fond. Dorure en détrempe. Dorure sur bois, sur bronze, sur cuir, sur carton, etc.

— Fig. La politesse est une *dorure* qui trop souvent ne recouvre qu'un vil métal. (Dub.)

— Objet doré. Des soldats ont détruit le la mieux [illegible] de Boulle, pour avoir quelques *dorures* [illegible] (P. L. Courier.)

— Art culin. et Pâtiss. Préparation de jaunes d'œufs pour dorer les pâtes. || Couleur jaune donnée à l'aide de cette préparation. || *Dorure de carême*. Œufs de brochet délayés dans l'eau, dont on se sert pour jaunir les échaudés et les pièces de four.

— Comm. *Marchand de dorures*. Celui qui fait le commerce des matières d'or et d'argent, ou dorées et argentées.

— Manuf. Matière d'or ou d'argent propre à être employée dans les étoffes riches, soit en tissu, soit en broderie.

— Techn. Couvercle en gros papier couvert d'une mince couche de terre que l'on place sur le pot du petit fourneau qui sert à la cuisson des pipes.

DORVAL (Marie-Amélie-Thomas DELAUNAY, Mme), née à Lorient, 1801-1849, fut actrice des Funambules, et débuta à Paris, en 1818, à la Porte-Saint-Martin. Ses succès dans le drame la firent entrer au Théâtre-Français, 1834, où elle se montra l'interprète passionnée de la révolution romantique de cette époque.

DORVALIE. s. f. Bot. Syn. de FUCHSIA.

DORVEILLER. v. n. 1re conj. Être à moitié assoupi. Se dit dans quelques parties du Nord-Ouest.

DORVIGNY, auteur et acteur comique, né en 1733, mort en 1812, a composé pour les théâtres de second ordre un grand nombre de pièces, dont quelques-unes eurent de la vogue. Il passait pour être un fils naturel de Louis XV.

DORVILLIE. s. f. Entomol. Syn. d'ENDROMIDE.

DORYANTHE. s. m. (ét. gr., δόρυ, lance; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'amaryllidacées, formé pour une belle plante ligneuse, originaire de l'Australie, et dont les fleurs, assez nombreuses, sont grandes et d'un pourpre sombre.

DORYASPIS. s. m. (étym. gr., δόρυ, lance; ἀσπίς, écusson). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, qui a pour type le doriaspis argenté, petit insecte du Sénégal.

DORYBOLE. s. f. (étym. gr. δόρυ, lance; βάλλω, je lance). Antiq. Machine à lancer des traits.

DORYCÈRE. s. m. (ét. gr., δόρυ, lance, pique; κέρας, corne). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des dichètes, qui a pour type le dorycère des gazons, commun en France, particulièrement sur les fleurs de thamnée vulgaire.

DORYCNION. s. m. (du gr. δορύκνιον, nom d'une plante vénéneuse, chez les Grecs). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des herbes ou des sous-arbrisseaux à feuilles trifoliées, à fleurs en ombelles, indigènes du midi de l'Europe, etc. Il paraît que les Anciens empoisonnaient avec le suc de cette plante le fer de leurs lances.

DORYCNIOPSIS. s. m. (ét. fr., *dorycnion*; gr., ὄψις, aspect). Bot. Genre de papilionacées lotées, ayant pour type l'anthyllide de Gérard, herbe vivace à fleurs roses qui croît dans la région méditerranéenne.

DORYCTE. s. m. (ét. gr., δόρυ, lance). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des ichneumonides, qui a pour type le bracon oblitéré, commun en France et en Belgique.

DORYDION. s. m. (du gr. δόρυ, lance). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des cicadelliens, ayant pour type le dorydion douteux.

DORYLE. s. m. (du gr. δόρυ, lance). Entom. Genre de coléoptères tétramères, section des cycliques, qui a pour type le doryle xanthrope. || Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, famille des mutillides, qui a pour type le doryle du Cap, où on rencontre cet insecte dans le sable ou sous les pierres.

DORYLÉE (*Dorylæum*). Géogr. anc. Ville de Phrygie (Asie Mineure), près du Thymbris. En 1097, les Turcs Seldjoucides y surprirent une partie des croisés, mais Godefroy de Bouillon les battit.

DORYLITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un doryle. || **DORYLITES**. s. m. pl. Groupe de la famille des mutillides, qui a pour type le genre doryle.

DORYNOTE. s. m. (étym. gr., δόρυ, lance; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des cassidaires, qui a pour type la casside bidentée, indigène du Brésil.

DORYPHORE. s. m. (ét. gr., δόρυ, lance; φέρω, je porte). Antiq. Art milit. Nom que les Grecs du Bas-Empire donnaient aux soldats de la garde impériale, qui étaient armés d'une demi-pique. || Soldat de la garde du roi de Perse.

— Bot. Genre de monimiées, dont le type et unique espèce, l'athérosperme, est un assez grand arbre de l'Australie.

— Erpét. Genre d'iguaniens, établi pour un saurien de la Guyane et du Brésil.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, renfermant de grands et beaux insectes qui sont originaires d'Amérique, et dont la poitrine est armée d'une longue pointe dirigée en avant. Une de ses espèces, le *doryphora decemlineata*, nommé aussi *insecte du Colorado* ou simplement *colorado*, est un redoutable ennemi de la pomme de terre et s'attaque d'ailleurs à toutes les solanées.

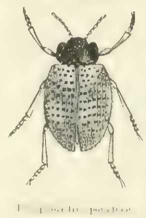

Doryphore (grossi)

— **DORYPHORES**. s. m. pl. Erpét. Groupe de batraciens.

DORYPLEURE. s. m. (ét. gr., δόρυ, pique; πλευρά, côté). Entomol. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des scutellériens, ayant pour type le pentatome bubale, qui se trouve à Cayenne.

DORYSCÈLE. s. m. (ét. gr., δόρυ, pique; σκέλος, cuisse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, fondé pour la cétoine à éperon, de Madagascar.

DORYSTÈTHE. s. m. (ét. gr., δόρυ, lance; στῆθος, poitrine). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi pour deux espèces de Cayenne. || Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, qui a pour type le dorystèthe des montagnes.

DORYTOME. s. m. (étym. gr., δόρυ, lance, pour trompe; τομή, coupure). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, qui vivent dans les deux continents, sous les écorces des saules, des trembles. On en connaît vingt-sept espèces.

* **DOS**. s. m. (du bas-lat. *dossum*, pour *dorsum*). Anat. Partie postérieure du corps des vertèbres, qui commence à la base du cou et s'étend jusqu'au bassin ou jusqu'à l'endroit où naissent les membres postérieurs, la où le bassin manque. Les poissons seuls font exception, et chez eux, comme dans un grand nombre d'animaux sans vertèbres, *dos* signifie simplement la Région opposée au dessous du corps, et étendue depuis la tête jusqu'à la queue, ou jusqu'à la terminaison complète de l'animal en arrière. Dans les mammifères, ce mot désigne spécialement la Région postérieure du tronc correspondant à la poitrine. Chez l'homme, les douze vertèbres dorsales, la partie postérieure des côtes et les deux omoplates forment la charpente du dos, sur laquelle se ramifient les muscles, des veines, des artères et des nerfs, et qui est recouverte d'une peau en général plus épaisse, plus opaque, plus dense, plus serrée que celle des autres parties du corps, et dont le tissu cellulaire est toujours plus ou moins chargé de graisse. Le dos d'un homme. Le dos d'un cheval, d'un mulet, d'un bœuf. Dos courbé. Dos voûté. L'épine du dos. Il était couché sur le dos. Ils sont debout, le *dos* tourné directement aux prêtres et aux saints mystères. (La Bruy.) Et dormir en plein champ le harnais sur le *dos* (Boil.) Le *dos* du coryphène plumier est brun. (Lacép. [illegible]) Cependant on m'avait étendu sur le *dos*. (Chateaub.)

[illegible]

— *Avoir le sac au dos*. Être soldat.

— Fig. *Avoir bon dos*. Être assez riche, assez fort pour supporter toutes les dépenses qu'on s'est obligé de faire. || Être insensible aux injures, aux mortifications, aux outrages. || *Avoir le dos solide*. Avoir de grandes ressources.

— *Plier, courber le dos*. Plier, être humble, s'abaisser. Il n'a jamais su plier le dos. || *Avoir, se mettre quelqu'un à dos*. L'avoir pour ennemi, s'en faire un ennemi. Il s'est mis son patron à dos. || *Avoir tout le monde à dos*. Avoir tout le monde contre soi. *Avoir quelque chose à dos*. Ne pas pouvoir s'en séparer. || *Donner à dos à quelqu'un*. Le battre. || Fig. Prendre parti contre lui. || *Se laisser manger ou tondre la laine sur le dos*. Souffrir des injustices, des torts, sans se plaindre. Il est si bon, si faible, qu'il se laisserait manger la laine sur le dos. Je vous assure bien qu'il ne se laissera pas manger la laine sur le dos.

— Fig. Je vous ôte cette affaire de dessus le *dos* tant que je puis. (Mme de Sévigné.)

— *Mettre, jeter tout sur le dos de quelqu'un*. Faire retomber sur quelqu'un tout le blâme d'une affaire. || *Cela ira sur son dos*. Se dit d'un dommage qui retombe sur un autre. || *Porter quelqu'un sur le dos*. En être importuné, ennuyé. || *Être sur le dos de quelqu'un*. L'ennuyer, l'importuner. || *Tomber sur le dos de quelqu'un*. Lui devenir à charge. L'accabler. Il faut que tout le mal tombe sur notre dos. (Molière.)

— *Être sur le dos*. Être malade, garder le lit. Je suis sur le dos depuis trois jours. || *Tourner le dos*. S'enfuir. Tourner le dos aux ennemis. Tourner le dos au plus fort du combat. || *Tourner le dos*. S'en aller. Pour moi, quand je leur parle, elles tournent le *dos*. (Dufresny.) || Fig. et fam. Quitter quelqu'un par indignation, par mépris. || Délaisser par ingratitude ou par égoïsme. Dans la mauvaise fortune, les amis vous tournent le dos. *La fortune lui a tourné le dos*. Elle lui est devenue contraire. *Tourner le dos où l'on veut aller*. Prendre un chemin opposé à celui qu'on devrait prendre. || *Tourner le dos à la mangeoire*. Se mettre dans une situation contraire à celle qu'exigerait la chose qu'on veut faire.

— On dit, en plaisantant, d'un bossu, que *la fortune l'a tourné le dos*.

— *Faire le gros dos*. Se dit du chat quand il relève son dos en bosse.

— Fam. *Faire le gros dos*. Faire l'homme d'importance. À force de dire des riens à l'oreille, le fat important et le *gros dos*, il en avait imposé à toute la cour. (St-Simon.)

— Pop. *Scier le dos*. Ennuyer. Vous me sciez le dos. || *J'en ai plein le dos*. J'en suis très ennuyé.

— Pop. *Avoir, être le dos au feu, le ventre à table*. Prendre toutes ses aises en mangeant.

— *A dos*. Derrière soi. Vous avez la forêt devant vous et la rivière à dos.

— Pop. *Bête à dos*. Bête de somme.

— *Faire la bête à deux dos*. Se livrer à l'acte vénérien. (Rabelais.)

— *A dos de*. Sur le dos de. Nous voyageâmes à dos de mulet.

— *De dos*. Par derrière. Je ne l'ai vu que de dos.

— Prov. *Battre quelqu'un dos et ventre*. Le battre avec excès. *Battre quelqu'un sur le dos d'un autre*. Le frapper, en frappant de sa faute sur un autre. *Il n'a pas une chemise sur son dos, une chemise à se mettre sur le dos*. Se dit d'une personne très pauvre. || *Elle met tout sur son dos*. Se dit d'une femme qui dépense pour sa toilette tout ce qu'elle gagne. || *Cela me fait froid dans le dos*. Se dit d'une chose qui cause une impression désagréable ou effrayante. || *Il tombe sur le dos et se casse le nez*. Se dit d'un homme à qui rien ne réussit. *Mal est caché à qui ne voit le dos*. Se dit des lâches et des poltrons. || *Le dos lui démange*. Il fait tout ce qu'il faut pour se faire battre.

— Par anal. *Le dos du pied, le dos de la main*. La partie supérieure opposée à la plante du pied, à la paume de la main.

— Fig. et par ext. *Le dos d'un livre*. Le derrière d'un livre. || *Dos brisé*. Dos fait en sorte que le livre reste tout ouvert à l'endroit où on l'ouvre. || *Dos plein*. Se dit d'une reliure où le dos adhère à la peau.

— *Le dos d'un papier écrit*. Le revers. || *Le dos d'un couteau, d'un rasoir*, etc. Le côté opposé au tranchant. || La partie d'une chose sur laquelle on appuie le dos. Le dos d'une chaise, d'un fauteuil, d'un siège, d'un carrosse.

— *Le dos d'un habit, d'une robe*, etc. La partie d'un habit, d'une robe, etc., qui sert à couvrir le dos.

— Poét. Surface. Les flots respectueux courbent leur *dos* humide. (Aignan.)

[illegible]

— Arg. *Dos d'azur, dos vert*. Souteneur, parce que les maquereaux, dont on a aussi donné le nom aux souteneurs, ont le dos bleu et vert. || Par abrév. *Dos*.

— Archit. *Dos d'âne*. Surface composée de deux plans ou de deux courbes inclinés l'un à l'autre par leur sommet, qui affecte ainsi la forme du dos de l'âne, dont la colonne vertébrale se laisse apercevoir assez fortement sous la peau.

— Bot. Partie saillante d'une strie; celle des faces d'une graine comprimée tournée du côté des parois du péricarpe; celle de la feuille carpellaire opposée à la suture formée par le rapprochement des bords de la feuille, et due à sa nervure moyenne. *Dos de crapaud*. Nom vulgaire de l'agaric maculé.

— Bouch. *Dos d'âne*. Ustensile de boucher.

— Chorég. *Dos à dos*. Figure dans laquelle les danseurs se tournent le dos. Faire un dos à dos.

— Entom. Partie supérieure du mésothorax et du prothorax, ou l'une ou l'autre de ces parties.

— Erpét. *Dos d'âne*. Nom vulgaire de la tortue à trois carènes.

— Hort. *Relever la terre en dos d'âne*. La relever de manière qu'elle forme talus de chaque côté, pour faciliter l'écoulement des eaux. Le *dos d'âne* diffère de l'*ados* en ce que celui-ci n'a qu'un côté. || *Dos de bahut* ou *dos de carpe*. Se dit d'une façon de relever le terrain d'un parterre.

— Jurispr. *Mettre, renvoyer des gens dos à*

dos. Dans un accommodement que l'on fait entre eux, les renvoyer chacun de son côté, sans donner d'avantage à l'un ni à l'autre. Le juge les renvoya dos à dos.

Mamm. *Dos brûlé*. Espèce ou variété d'âne qui porte sur le dos une large tache qui a la couleur de poil brûlé.

Mar. *Dos d'âne*. Ouverture en demi-cercle, faite à certains bâtiments, pour couvrir le bout de la manivelle du gouvernail.

— Métrol. Espèce de mesure pour le merrain, contenant 16 douves.

— Ornith. *Dos bleu*. Nom vulgaire de la sittelle ou torche-pot. || *Dos rouge*. Oiseau granivore de la Guyane.

DOSA (Georges), [illegible] fut élu roi de Hongrie, 1514, par les paysans qui avaient pris les armes contre la noblesse et le clergé. Il commit de cruelles [illegible], et ... au pouvoir de Jean, vayvode de Transylvanie, qui le fit mourir dans les tourments, en 1514.

DOSABLE. adj. Dont on peut faire le dosage. Une quantité dosable.

*** DOSAGE**. s. m. Action de doser. Dosage de l'oxygène. Dosage du mercure, du chlore. Dosage d'un mortier.

*** DOSE**. s. f. (ét. gr. [illegible], même signif., dérivé de [illegible], je donne). Pharm. Quantité d'un médicament qui doit être administrée en une seule fois, ou Mesure précise de chacun des ingrédients qui doivent entrer dans un médicament composé. Fixer, augmenter, diminuer la dose.

— *Dose réfractée*. Se dit d'une manière d'administrer certains médicaments qui consiste à en faire prendre à des intervalles plus ou moins rapprochés et par petites portions.

— Par extens. Quantité, mesure des choses qui entrent dans une composition quelconque. Une dose de sucre. Une dose de cassonade. Une dose de poivre. Dans le métal dont on fait les cloches on met une certaine dose de zinc.

Fam. et par comparaison. Quantité déterminée de quelque chose que ce soit. Vous n'avez guère à manger, il faut augmenter la dose ; doubler la dose. Bientôt je fis prendre à mon malade une forte tasse de mon élixir de vie ; il le but avec avidité, et voulait redoubler ; mais j'exigeai un ajournement de deux heures, [illegible] avant de me retirer (Brill.-Sav.) Non seulement il interdit l'usage du vin à son malade, mais encore il lui prescrivit de boire de l'eau à grandes doses. (Id.)

— Fig. et fam. Une dose d'amour, de folie. Une dose d'embonpoint, etc. Son teint avait doublé la *dose* de son incarnat naturel. (Scarr.) Je crois pourtant qu'il y a une *dose* de tendresse qui tient à votre personne et dont les autres mères ne tâtent pas. (Mme de Sévigné.) Je voulais hier prendre une petite *dose* de morale (Id.) Il est vrai qu'il est nécessaire, ... de ... une *dose* de respect envers qui savent vivre. (Id.) Dans ce livre, la *dose* des paroles est beaucoup plus forte, par rapport à celle des choses. (Fonten.) Il y a là un petit grain de folie, ou une grande *dose* de philosophie. Voilà ... dont toute la ... *dose* toutes les vertus qui accompagnent la jeunesse et la santé. (Brillat-Savarin.)

[illegible]

DOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Doser. S'empl. adjectiv. Cette médecine est bien dosée.

DO'SEH. s. m. Hist. relig. Nom d'une cérémonie religieuse des musulmans du Caire.

*** DOSER**. v. a. 1re conj. Pharm. Mettre la dose prescrite dans un remède, dans un médicament.

— Mesurer la quantité d'un médicament qu'on doit administrer à un malade en divers temps.

— Absol. Il ne sait pas doser. On parle de Thadée, médecin florentin, lequel, estant apelé par ... il ... *dose* à ... (Cholières.)

— Constr. Déterminer les quantités de matières qui doivent entrer dans la composition d'un mortier, d'un enduit, ... etc.

— **SE DOSER**. v. pron. Être dosé. Voilà comme se dose ce médicament.

DOSIMÉTRIE. s. f. (étym. fr., *dose* ; gr. [illegible]). Thérap. Mesure des doses.

— Médec. Système de médecine dérivé de l'homœopathie, qui est basé sur l'action des alcaloïdes absorbés à petites doses rapprochées.

DOSIMÉTRIQUE. adj. Qui a rapport à la dosimétrie.

DOSIN. s. m. Conchyl. Coquille du genre vénus.

DOSITHÉE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites, dont le type est la dosithée ornée, commune dans tous les bois, principalement ceux en buisson.

DOSITHÉE. Magicien juif de Samarie, disciple de saint Jean-Baptiste, aurait voulu se faire passer pour le Messie et fut le chef de la secte des *dosithéens*. Il se laissa mourir de faim.

DOSITHÉE (Saint). Disciple de saint Dorothée ; ... On célèbre sa fête le 23 février.

DOSITHÉEN. s. m. de *Dosithée*, nom de leur chef. Hist. relig. Membre d'une ancienne secte des juifs parmi les samaritains, dont les doctrines sont peu connues. Ils prescrivaient sous le précepte de ne rien faire le jour du sabbat, qu'ils demeuraient à la place et dans la posture où ce jour les surprenait, sans remuer, jusqu'au lendemain ; ils désapprouvaient les secondes noces.

DOSITIF, IVE. adj. Conn. Qui sert à doser.

DOSNOYER. v. a. [illegible] Vieux mot qui signifiait Passer la main sur le dos, cajoler, caresser.

DOSOLOGIE. s. f. (ét. fr. *dose*, [illegible]). doctrine. Méd. Syn. de POSOLOGIE.

DOSSAGE. s. m. (et lat. *dossum*, dos ; et par extens. peau). Anc. législ. Droit payé par ceux qui faisaient la pelleterie.

DOSSAL. s. m. Sorte de manteau de luxe du xe siècle.

DOSSE. s. f. (rad. *dos*). Techn. Première et dernière planche qu'on lève en refendant un arbre, laquelle est sciée d'un côté, tandis que l'écorce reste presque toujours de l'autre. || *Contre-dosse*. La planche qui se lève après la dosse.

— Planche qui sert à soutenir la surface d'une tranchée, quand on craint l'éboulement des terres. — Planche très épaisse qu'on place sur un échafaud, pour tenir lieu de plancher.

Jeux. Côte bombée de l'osselet.

DOSSEAU. s. m. (rad. *dosse*). Première planche détachée de chaque tronc.

DOSSERET. s. m. (rad. *dos*). Archit. Petit avant-corps en forme de pilastre ou seulement de mur, servant de pied-droit à un arc-doubleau, ou de jambage à une porte, à une fenêtre. — Petite pièce de fer qui l'on applique au dos d'une scie pour la tenir plus solide. Pièces de fer ... etc. — Espèce ... entre l'aigle d'une pièce et ... d'une croisée ou d'une porte. || V. DOSSIER.

DOSSI ou **DOSSO** (Les frères). Peintres, fondateurs de l'école de Ferrare, vivaient au XVIe siècle. L'aîné, DOSSO DOSSI, 1479-1560, excella dans le genre de l'histoire ; l'autre, *Jean-Baptiste*, réussit dans les grotesques et le paysage ; il mourut en 1545.

*** DOSSIER**. s. m. (rad. *dos*). Partie d'un siège qui sert à appuyer le dos, quand on est assis. Le dossier d'une chaise. Le dossier d'un fauteuil. Un banc qui n'a pas de dossier. Dossier trop bas, trop élevé, trop étroit, trop renversé.

— *Dossier d'un lit*. Pièce de bois qui joint les deux colonnes de derrière d'un lit, et sur laquelle le chevet s'appuie.

Pièce d'étoffe qui couvre le derrière du lit.

— Fond d'une voiture contre lequel on appuie le dos.

— Se dit aussi d'une baignoire.

— Partie de la hotte qui pose sur le dos de la personne qui la porte.

— Admin. Liasse ou assemblage de pièces, d'actes, de titres relatifs à une même affaire, et réunis dans une simple enveloppe appelée *chemise*, ou dans un portefeuille, ou dans un carton, suivant leur nombre et leur étendue. Examiner, étudier, classer un dossier.

— Autrefois les dossiers d'affaires ou de procédures portaient le nom de *sacs*.

— Dans les ministères, on appelle *Dossier* Toutes les pièces qui concernent une administration, une commune, un individu, etc., réunies aussi dans une chemise sur laquelle se trouve le nom de cette administration, de cette commune, de cet individu, etc.

— Archit. Petit mur élevé de quelques pieds au-dessus d'un comble ou d'un mur de pignon pour servir d'empattement à une souche de cheminée. On dit aussi *dosseret*.

— Mar. Large planche volante proprement travaillée, qui sert à adosser les officiers assis sur l'arrière d'un canot, et qui les sépare du patron.

Techn. Espèce de chape composée de deux branches de fer, ... etc., et qui sont reçues dans un manche de bois. De ... d'une cuvette.

DOSSIÈRE. s. f. (rad. *dos*). Techn. Bande de cuir fort large et fort épaisse, qu'on met sur la selle du cheval de limon, et qui sert à soutenir les brancards toujours à la même hauteur. || Partie du dos d'une cuirasse.

— V. *Dossière de selle*. Chaise. || *Dossière* ou *daussière*. Prostituée de bas étage.

DOSSOYAGE. s. m. Techn. Action de dossoyer.

DOSSOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Dossoyer.

DOSSOYER. v. a. 1re conj. (ét. bas-lat. *dossum*, dos, et par extens. peau). Techn. Purger les peaux de l'eau qu'elles contiennent du côté de la chair en les raclant avec le dos du fer à écharner.

DOST MOHAMMED. Émir de Kaboul, 1793-1863. Il a joué pendant quarante ans le principal rôle dans l'histoire politique de l'Asie centrale, et dans les guerres de la Perse, de l'Afghanistan, du Hérat et des Anglais, dont il fut d'abord l'adversaire et plus tard l'allié.

*** DOT**. s. f. (pr. *dott* ; ét. lat., *dos, dotis* ; rad. *do*, je donne). Bien qu'une femme apporte en mariage. Assigner la dot. Donner en dot. Constituer une dot. Dot considérable. Dot médiocre. Riche dot. Assurer une dot. Payer la dot. Marier sans dot. Mélite qui, avec une riche *dot*, apporte de riches dispositions à la consumer, et tout votre fonds avec sa *dot*. (La Bruy.)

[illegible]

— En Orient et dans la plupart des pays où la femme a rang d'esclave, c'est le mari qui paye la dot à la famille de sa femme, ou plutôt qui achète celle-ci.

Les filles ne ... porter pour *dot* à leurs maris ... la vertu ... *dot* ... Les ... sont la plus belle *dot* ... etc.

[illegible]

— ... qu'on donne à un monastère quand une fille se fait religieuse.

— Fam. *Épouser une dot*. Ne se marier que pour la dot.

— *Être amoureux d'une dot*. Courtiser une femme pour sa fortune.

— Jurispr. Ce que le mari donne à sa femme en faveur du mariage. || Ce que les pères, mères et autres ascendants donnent à leurs enfants, soit garçons, soit filles, en les mariant.

— REM. GRAMM. *Dot* a été du genre masculin. Aller chercher une femme qui se charge d'un grand *dot*. (Montaig.) N'ai-je pas franchy les bornes de ce grand *dot* qu'il me promet ? (Vaugelas.) C'est un prodige que cette petite ; son esprit est son *dot*. (Mme de Sévigné.)

[illegible]

*** DOTAL, ALE**. adj. Qui appartient à la dot, qui concerne la dot. Fonds dotal. Constitution dotale. Biens dotaux. Deniers dotaux.

Régime dotal. Celui sous lequel on se marie, ... conservent la propriété respective de tous leurs biens, meubles et immeubles, ... le mari, chef naturel de la société conjugale, ... des biens de la femme.

DOTATAIRE. adj. et s. Se dit de la personne qui reçoit une dot.

*** DOTATION**. s. f. (pr. *do-ta-cion* ; du bas-lat. *dotatio*). Action de doter un établissement d'utilité publique, une église, un hôpital, un corps, une compagnie, etc., pour supporter les charges propres à sa destination. ... dans l'église collégiale de Notre-Dame, où elle avait fait plusieurs belles fondations et *dotations*. (A. Chartier.)

— Le don fait, le revenu assigné à cet établissement. Dotation en rentes, en fonds de terre. Assigner, laisser telle somme ou telle propriété pour une dotation.

— Syn. de MAJORAT.

Dotation de la Légion d'honneur. Somme accordée sur le budget de l'État et établissement ... les revenus que ... la France, en 1814 et 1815, ... dans ... l'Empire.

— *Dotation de l'armée*. Caisse instituée par la loi du 26 avril 1855 et qui avait pour but de ... possible d'anciens soldats en leur payant une prime de rengagement ou de remplacement. Cette caisse, administrée par la caisse des dépôts et consignations, recevait les sommes versées pour l'exonération des jeunes gens ... et de plus les dépôts volontaires des militaires ... l'établissement ... de cette institution ... la dotation de l'armée, en 1868, ... supprimer.

— Hist. Ensemble des biens de l'ancien domaine extraordinaire, avec lesquels on récompensait les services civils et militaires, et dont l'institution remonte à l'an 1806. Napoléon ... les biens réservés dans les pays conquis et de la portion des contributions ... pas et ... de ses conquêtes. Aujourd'hui, le domaine extraordinaire est supprimé et se trouve réuni au domaine de l'État. Depuis 1814, un grand nombre de *dotations* ont fait retour à l'État, par l'extinction des donataires sans héritiers directs.

— Polit. *Dotation de la couronne*. Masse mobilière et immobilière des biens qui composaient la liste civile. Le domaine attribué à la reine ... de ... aux ... du roi, prenaient aussi le nom de *dotation*.

DOTE. s. m. (de *Doto*, naturaliste). Crust. Genre de décapodes, formé pour le dote sillonné, qui habite la mer Rouge.

DOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Doter. S'empl. adjectiv. Une fille bien dotée, richement dotée. Une ... bien dotée.

— *Doté par*. Elle croit que la fierté de Mme de Mondoville pourrait être blessée en apprenant que c'est par un bienfait que sa belle-fille est *dotée*. (Mme de Staël.)

[illegible] ... imperfections.

... *Dote de* ... rente d'injures (Gilbert.) Je dois une mention honorable à une fricassée de poulets de haute facture, telle qu'on n'en trouve qu'en province et si richement *dotée* de truffes, qu'il y en avait assez pour retremper le vieux Tithon. (Brill Savarin.)

[illegible]
Dans un cercueil *doté* de présents funéraires.
Mêler la cendre vierge aux cendres de ses pères.
[illegible]

DOTEL. s. m. Moll. Moule du Sénégal.

*** DOTER**. v. a. 1re conj. Donner, établir une dot. Assigner en dot un bien, un revenu, une somme. Doter une fille qui se marie ou qui entre en religion.

— Par extens. Assigner une dotation à un établissement utile pour qu'il puisse supporter ses charges. Doter un hôpital, un couvent, un collège, une église, une chapelle. Nos pères dotaient des églises et des couvents. L'Hôtel-Dieu de Paris possède près d'un million de revenu qui augmente chaque année ; les Parisiens l'ont *doté* à l'envi. (Volt.) Pendant dix siècles, les institutions monastiques ont *doté* l'Église à la fois d'une armée active et permanente et d'une réserve éprouvée. (Montalemb.)

— Fig. Partager avantageusement, favoriser, en parlant des qualités bonnes ou mauvaises, physiques ou morales, des richesses, etc. La nature l'avait trop bien doté. Les grâces dont la nature l'avait trop bien dotée.

[illegible]
Et que l'un des Capets, pour honorer leur nom,
[illegible]

— **SE DOTER**. v. pron. Se procurer une dot.

— S'emploie surtout au figuré dans le sens de Acquérir, par son travail, ses talents, des avantages qui tiennent lieu de dot.

DOTERELLE. s. f. Ornith. Espèce de petit pluvier.

DOTHAIM. Géogr. Ancienne ville de Palestine (Zabulon), près de laquelle Joseph fut vendu par ses frères.

DOTHIDÉE. s. f. (ét. gr., δοθιών, clou ; ἰδέα, forme). Bot. Genre de champignons épiphytes, difformes et noirâtres.

DOTHIDINE. s. f. (rad. *dothidée*). Bot. Genre de champignons.

DOTHIÉNENTÉRIE. s. f. (ét. gr. [illegible], bouton ; [illegible], intestin). Path. Maladie qui n'est qu'une forme de l'entérite aiguë et que l'on désigne sous le nom d'*entérite folliculeuse*. On écrit aussi *dothiénentérite*.

DOTO. s. m. Crust. V. DOTE.

— Moll. Syn. de DORIS.

DOTTIGNIES. Géogr. Comm. rurale de la Flandre occidentale (Belgique), à 14 kil. S.-E. de Courtrai. Tanneries, briqueteries ; commerce de lin, de fil, de toiles ; 4,300 h.

DOUAI. s. m. Mamm. Un des noms du taureau, en Provence.

DOUAI. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Nord, à 30 kil. S. de Lille, sur la Scarpe, siège d'une cour d'appel, d'une académie universitaire, de facultés des lettres, de droit, etc. C'est une ville bien bâtie, avec une belle citadelle, une école d'artillerie. Verreries, raffineries de sucre, filatures de coton, etc., commerce assez actif ; 29,200 hab.

*** DOUAIRE**. s. m. (pr. *dou-ère* ; ét. lat. *dotarium* ; rad. *dos, dotis*, dot). Anc. législ. Portion de biens, fixée par la coutume ou par contrat de mariage, que le mari donnait à sa femme pour en jouir en cas qu'elle lui survécût. Assigner, constituer un douaire. Réclamer son douaire. Ils ... jusqu'à présent chacune ... *douaire*. (Regnard.)

Il s'agit d'appeler un notaire :
[illegible]
(DESTOUCHES.)

Douaire coutumier. Douaire établi et ordonné par la coutume et consistant communément ... l'usufruit de la moitié des héritages possédés par le mari au jour des noces, et de ceux qui lui échoient en ligne directe. Le douaire coutumier a cessé d'exister, par la promulgation de la loi du 17 nivôse an II. Il y avait lieu qu'à défaut de ... par la coutume de Paris ... quelques autres coutumes, ... que ... *Douaire des enfants*. ... la femme passait de droit aux enfants après ... *Douaire préfix* ... *Douaire* ... *retour*. Douaire qui ne revenait pas à la succession du mari. || *Demi-douaire, mi-douaire*. Pension alimentaire accordée à la femme du vivant de son mari.

... J'assure à ma femme pour *douaire* l'immortalité. (Scarron.)

— Loc. prov. *Jamais mari ne paya douaire*. Se disait pour exprimer que la mort civile ne suffisait pas pour que l'on constituât un douaire.

— *Douaire* s'est dit autrefois pour Douairière. Mme de Tresse la *douaire* y sera en qualité de pere de la mariée. (Malherbe.)

*** DOUAIRIER.** s. m. Anc. législ. Enfant qui retenait le douaire à la succession de son père, et qui s'en tenait au douaire de sa mère.

— Adject. Enfant douairier.

*** DOUAIRIÈRE.** s. f. Veuve jouissant d'un douaire. Il ne se dit que des personnes d'un rang élevé. Jamais Mme la *douairière* de Rohan ne fera autant que ... (Patru.)

— Par ext. Veuve, vieille femme à prétentions. Ailleurs, c'est le piquet des vieilles *douairières*. (C. Delavigne.)

— Loc. fig. Par antiphrase. Se dit d'une jeune veuve.

[illegible]

— Fig. et par plaisant., en parlant d'une vieille dinde, d'une vieille poularde. Mais il faut parler ... jeune, car les honneurs de la daube sont réservés aux *douairières*. (Gr. de la Reynière.)

— Il est aussi adj. f. Reine douairière. Princesse *douairière*. (Acad.)

DOUAIR. s. m. V. DOUAR.

DOUAISIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Douai.

— adj. Qui a rapport à Douai ou à ses habitants.

DOUALLA. s. m. Linguist. Nom de l'un des idiomes parlés par les nègres de la côte occidentale d'Afrique.

*** DOUANE.** s. f. (de l'italien *doana*, sorte de droit, la *doana* établi pour créer des ressources au trésor public, ou de l'ar. *addiwan al dîwân*, lieu où se réunissent les percepteurs des droits). Lieu où l'on est obligé de porter les marchandises pour acquitter les droits auxquels elles sont assujetties à l'entrée ou à la sortie d'un État. Aller à la douane. Acquitter un droit à la douane.

— Taxe, droit imposé sur les divers articles de marchandises. Payer la douane, les douanes. Les *douanes* intérieures et les péages ont disparu avec l'ancien régime en France, et successivement dans la plupart des autres pays. (J. Garnier.) || *Tarif des douanes*. Ensemble des droits imposés.

— Le corps chargé de l'exécution du tarif et de la perception des droits. La *douane* est organisée presque sur le pied de guerre; ses 20,000 employés sont pour ainsi dire des soldats; ils ont un uniforme spécial; ils sont armés, soumis à une discipline sévère, et sont incessamment sur le qui-vive tout le long des frontières de chaque territoire européen. (C. Pecqueur.)

— L'institution administrative elle-même, dont le but principal est de protéger le commerce et l'industrie nationale contre la concurrence étrangère. L'action de la douane est assurée partout en Europe par un régime pénal très rigoureux. Une *direction générale*, dont le siège est à Paris, préside au système des douanes, et en concentre toutes les attributions.

— *Lignes de douanes*. Circonscriptions établies aux frontières et administrées par un directeur, le seul fonctionnaire qui a sous ses ordres des agents chargés de visiter les transports, de vérifier les marchandises et d'exercer une active surveillance à l'égard des fraudeurs qui s'échelonnent continuellement les défilés des frontières de terre et les bords des côtes, etc.

— L'origine des douanes remonte au moyen âge, à l'époque de la grande puissance commerciale de Venise. En France, Colbert fut le premier qui, partant de l'idée du *système mercantile*, et considérant le numéraire comme la mesure véritable de la richesse, voulut que la France exportât le plus et importât le moins possible, et publia un tarif en vertu duquel toutes les marchandises fabriquées à l'étranger furent interdites; c'est le système des prohibitions, des *tarifs protecteurs* de douane. Modifié par la Convention, rétabli en quelque sorte par Napoléon sous le nom de *blocus continental*, il est encore aujourd'hui en vigueur, quoique atténué, malgré les efforts des économistes. Le progrès en fait d'économie politique, a renversé la théorie de la *balance du commerce* et proclamé le principe de la *liberté commerciale*. Toute l'Europe semble entrer dans un grand mouvement de commerce qui paraît devoir amener tôt ou tard le triomphe de ce dernier principe.

— *Douane de Paris*. Établissement destiné principalement à faciliter aux négociants de la capitale l'accomplissement des formalités à remplir pour l'exportation de leurs produits. C'est surtout une douane de sortie où les marchandises sont soumises aux vérifications qui [illegible] lieu à la frontière.

— Fig. Le palais de Thémis est une *douane*, où [illegible] les ... se succèdent l'un à l'autre, [illegible] la substance de l'infortuné plaideur. (Noël.) Les pensées ne payent point de *douane* : non..., mais Sainte-Pélagie. (Id.)

DOUANÉ, ÉE. part. pass. du v. Douaner. Se dit des objets qui ont reçu le plomb de la douane. Ballot douané. Marchandises douanées.

DOUANER. v. a. 1re conj. Mettre le plomb de la douane à des marchandises. Avez-vous douané mes ballots?

— Visiter à la manière des douaniers. Mes camarades *douanaient* mon panier, n'y trouvaient que des fromages d'Olivet et des fruits secs. (H. de Balzac.)

— SE DOUANER. v. pron. Être douané.

*** DOUANIER, ÈRE.** adj. Qui a rapport à la douane. L'administration douanière. La ligne douanière. Dans le moyen âge, on ... aussi peu d'impôt *douanier*; mais il est à remarquer qu'il portait en général sur les marchandises à la sortie. (J. Garnier.) La réforme économique et *douanière* s'est faite, elle se fait ou elle se fera par l'action incessante de la science. (Id.)

— DOUANIER. s. m. Administ. Commis de la douane chargé de visiter les transports, de vérifier les marchandises et de surveiller les contrebandiers et les fraudeurs sur les frontières et sur les côtes. Les *douaniers* procédèrent à la visite de son bagage. (Acad.) Quant au déshonneur, je l'en relève, attendu que des soufflets appliqués par une belle main ne peuvent déshonorer le visage d'un *douanier*. (Fréd. B.)

— Arg. Absinthe pure, parce que sa couleur verte est comparée à celle de l'uniforme des douaniers.

DOUAR. s. m. (de l'arabe, *adouar* pluriel de *dar*, habitation). Espèce de village nomade des Arabes, principalement en Algérie. Il est formé par la réunion de tentes disposées en cercle, dont le milieu sert de parc pour renfermer les troupeaux pendant la nuit. La réunion de plusieurs *douars* forme une *ferka* (fraction), et plusieurs *ferka* une tribu. (L. Grégoire.) Sur le rivage opposé... pas une ville, pas un *douar*, pas un gourbi. (Alex. Dum.)

— On trouve aussi *Douare* et *Douair*.

DOUARNENEZ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Quimper (Finistère); 9,800 hab.

DOUAY (Charles-Abel). Général français, né à Besançon, 1809-1870. Se distingua en Algérie, en Crimée, en Italie, et fut tué à la tête de sa division, au combat de Wissembourg, dès le début de la malheureuse campagne de 1870-71.

DOUBLA. s. f. Métrol. Monnaie d'argent qui avait cours à Alger et à Tunis et valait environ 60 centimes.

*** DOUBLAGE.** s. m. (rad. *doubler*). Mar. Second bordage ou revêtement en feuilles de cuivre, de zinc ou en planches, qu'on met à la carène des vaisseaux destinés à des voyages de long cours, pour préserver cette partie et la garantir des piqûres des vers, et de tous les petits accidents qui attaqueraient les bordages. Le *doublage* en feuilles de cuivre rouge est reconnu le plus durable, le plus propre à la marche du navire, par la facilité avec laquelle le fluide glisse sur la surface polie, et enfin le moins attaquable aux chocs qui risqueraient de le crever, et aux coquillages ou herbes marines qui tentent de s'y fixer aux dépens de la vitesse du sillage. (J. Lecomte.) Les *doublages* en bois offrent peu des avantages reconnus aux *doublages* en cuivre. (Id.) || Bande de toile qui sert de renfort dans certaines parties de la face d'une voile.

— Dr. féod. Double des redevances que les vassaux payaient à leurs seigneurs, en certaines occasions.

— Manuf. Action de joindre deux fils simples pour en faire un fil composé. || Entortillement d'un fil de soie avec un autre qui s'est rompu dans le dévidage. || Défaut de fabrication consistant en ce que le fil de trame est double. || Addition de matière faite aux rubans pendant l'étirage.

— Typogr. Répétition plus ou moins imparfaite de quelques lettres ou de quelques mots sur l'impression.

DOUBLANT. part. prés. du v. Doubler. Qui double. Des vaisseaux doublant le cap de Bonne-Espérance.

DOUBLANT, ANTE. adj. Qui est propre à doubler un rôle, un acteur. On ne s'en sert guère qu'en parlant des acteurs qui en doublent d'autres. Les acteurs *doublants* ont tâché de nous en dédommager. (Grimm.)

— Anc. fin. *Taille doublante*. Taille double.

*** DOUBLE.** adj. 2 g. (et. lat., *duplex*, formé du gr. δύο, deux; πλέω, je plie). Qui est composé de deux objets semblables ou de même nature; qui vaut, qui pèse, qui contient deux fois autant. Il est opposé à Simple. Double portion ou portion double. Avoir double paye. Doubles louis. Double charge. Le *double* talent de savoir les choses anciennes, et de narrer celles qui sont nouvelles. (La Bruy.) Une *double* distribution, et de la nourriture pour le corps, et du pain de la parole de Dieu pour l'âme. (Fléchier.)

[illegible]

— Se dit de deux choses semblables placées l'une près de l'autre pour servir au même usage. Double porte. Double croisée. Double châssis. Double semelle. Un double rang de colonnes. Une double garde.

— *Double hectolitre*. Futaille contenant deux hectolitres.

— *Double décalitre, double boisseau*. Mesure contenant deux décalitres, deux boisseaux.

— *Double louis*. Pièce d'or valant deux louis.

— *Nouer à double nœud*. Nouer à deux nœuds, en faisant deux nœuds.

— *Fermer une porte à double tour*. La fermer en donnant deux tours de clef.

— *Double clef*. Clef ouvrant la même serrure qu'une autre clef.

— Poét. *Double mont, Double colline*. Le Parnasse.

[illegible] le *double* mont, [illegible] (BOILEAU.)

— Fig. et par extens. Se dit des choses plus fortes, qui ont une plus grande vertu que les autres de même nature. Double bière. Encre double. Catholicon double.

— Fam. On dit dans le même sens : *Double coquin, double fripon, double voleur*, etc. *Double* fils de putain, de trop d'orgueil enflé. (Molière.)

— Fig. Dissimulé, faux, fourbe, traître. Cœur double. Esprit double. Âme double. Les hommes *doubles* sont utiles en ce qu'ils apportent; mais il se faut garder qu'ils n'emportent que le moins qu'on peut. (Montaigne.) Seigneur, délivrez mon âme des langues *doubles* et trompeuses. (Port-R.) Il faut jouer au fin contre un esprit si *double*. (Corn.) Eh! traître, scélérat, âme *double* et sans foi. (Mol.) Ennemi des esprits *doubles* et des mauvais cœurs. (Fléch.)

Un cœur *double* aisément croit qu'un autre est coupable. [illegible]

— *Homme à double face*. Celui qui se montre tantôt sous un aspect, tantôt sous un autre.

— *Double mesure, double poids*. Mesure, poids que le marchand a en double et dont l'un est faux et est employé pour tromper ses clients.

— *Double jeûne, double morceau*. Se dit en parlant d'un homme qui se livre d'autant plus à sa passion que la chose est plus défendue.

— *Double emploi*. Répétition inutile ou vicieuse. Cette phrase fait double emploi, est un double emploi.

— Astron. *Étoile double*. Groupe de deux étoiles que l'on distingue avec le télescope, mais qui, à l'œil nu, ne s'offrent que comme un seul astre.

— Bot. Se dit de ce qui est composé de deux ou de plusieurs rangs. — *Calice double*. Calice composé de deux calices l'un dans l'autre. || *Fleur double*. Celle qui a acquis par la culture un plus grand nombre de feuilles que dans sa nature première. || *Périanthe double*. Périanthe composé d'un calice et d'une corolle.

— Chass. *Coup double*. V. COUP.

— Fig. *Coup double*. Vous avez fait dans nos cœurs la même impression profonde que vous dites que nous avons faite sur vous : ce coup *double* est bien heureux. (Mme de Sévigné.)

— Chim. *Sel double*. Celui qui résulte de la combinaison de deux autres sels.

— Comm. et Prat. *Double emploi*. Partie qui a été employée deux fois en recette ou en dépense, etc. || *Tenue des livres en partie double*. Méthode qui consiste à désigner le créancier et le débiteur dans la rédaction de tout article.

— Féod. *Double devoir*. Taille ordinaire doublée au profit du seigneur.

— Géom. *Point double*. Point où se coupent les deux branches d'une courbe.

— Gramm. *Lettre double*. Lettre composée de deux autres ou qui a la valeur de deux autres, comme *æ, œ, x*.

— Hist. nat. V. DOUBLE PANSE.

— Jeux. Au lansquenet, *Double carte*. Celle qui est déjà venue deux fois. || Fig. *Jouer sur carte double*. Avoir plus d'avantage que les autres. || Au trictrac, *Double doublet*. Se dit quand les points des dés sont pareils, et que l'on bat ou remplit de deux façons. || *Partie double*. Partie gagnée par douze points de suite. || Au domino, *Double as, double-deux*, etc. Dé sur lequel l'as, le deux, etc., est répété.

— Jurispr. *Double droit*. Peine pécuniaire imposée en certains cas, par exemple, quand on n'a pas fait dans le temps prescrit une chose déterminée. Celui qui néglige de faire enregistrer un acte paye double droit. || *Double décime*. Second décime ajouté provisoirement aux contributions. || *Double lien*. Parenté entre enfants du même père et de la même mère.

— Liturg. cathol. *Fêtes doubles*. Celles dont l'office est plus solennel que dans plusieurs autres que l'on appelle *semi-doubles* ou *simples*. Il y a des fêtes *doubles majeures* et des fêtes *doubles mineures*.

— Mar. *Poulie double*. Poulie à deux réas.

— Math. *Quantité double d'une autre*. Celle qui en contient une autre deux fois. || *Une raison est double* quand l'antécédent est double du conséquent. Ainsi le rapport de 6 à 3 est une raison double.

— Mus. *Intervalles doubles* ou *redoublés*. Ceux qui excèdent l'étendue de l'octave. || *Double bémol*. V. BÉMOL. || *Double coup de langue*. V. LANGUE. || *Double corde*. V. DOUBLE CORDE. || *Double dièse*. V. DIÈSE. || *Double croche*. V. CROCHE. || *Double fugue*. V. FUGUE. || *Double triple*. V. ce mot à son ordre alphabétique. || *Double quatuor*. Quatuor où chaque partie est doublée, et qui comprend deux premiers violons, deux seconds violons, deux altos et deux violoncelles. || Morceau composé pour un double quatuor.

— Pathol. *Fièvre double*. Fièvre intermittente qui, en dehors des accès ordinaires, a d'autres accès périodiques dans les jours intercalaires.

— Philol. *Double sens*. Phrase qui a deux significations différentes. || *Mot à double entente*. Mot qui a deux sens différents.

— Phys. *Double réfraction*. Phénomène consistant en ce que chaque rayon qui traverse certains cristaux se partage en deux rayons suivant une route différente.

— Prat. *Acte double*. Acte dont on fait deux originaux, pour en laisser un entre les mains de chacune des parties contractantes. À la fin de ces actes on met *fait double* ou *fait double entre nous*.

— DOUBLE. s. m. Une fois autant. Payer le double. Il a été condamné au double de l'amende. Ce nombre est le *double* de tel autre. (Acad.) Les nouvelles remarques qui avaient grossi du *double* mon édition. (La Bruy.)

— Se dit de ce qui est semblable. Le double d'un corps de logis.

— Copie. Le double d'un tableau, le double d'un traité, d'un acte.

— *Avoir des doubles dans sa bibliothèque, dans son herbier*, etc. Avoir deux ou plusieurs exemplaires du même ouvrage, deux ou plusieurs échantillons d'une même plante, etc.

— *Plier une chose en double, en plusieurs doubles*. La replier deux ou plusieurs fois sur elle-même.

— Fig. et fam. *Mettre les morceaux en double*. Manger précipitamment.

— *Faire une chose en double*. La faire vite. Manger en double.

— *Être en double*. Être pelotonné. Patrocle se jette sur Thestor, qui, saisi de frayeur sur son char magnifique, était tout en *double*. (Mme Dacier.)

— Saut à la corde où la corde passe deux fois sous les pieds du sauteur avant qu'il retombe à terre.

— Arg. milit. Sergent-major ou maréchal des logis chef, parce qu'ils portent un double galon.

— Écon. rur. *Doubles* ou *cocons doubles*. Cocons où se trouvent deux chrysalides.

— Féod. Droit nommé aussi *doublage*.

— Financ. *Double de compte*. Un des originaux de compte que le comptable retient par devers lui.

— Ichtyol. Genre de pleuronectes dont les deux côtés du corps sont colorés de la même façon.

— Jeux. *Parier double contre simple*. Parier deux contre un. || *Jouer à quitte ou à double*, ou simplement *jouer quitte ou double*. Jouer une nouvelle partie dans laquelle le perdant des précédentes met un enjeu égal aux pertes successives qu'il a subies, en sorte qu'il se trouve quitte s'il gagne ou double sa perte dans le cas contraire.

— Fig. et prov. Risquer tout pour se tirer d'un pas difficile, pour obtenir une chose qu'on désire vivement. La reine, presque au désespoir, résolut de jouer à quitte ou à *double*. (Retz.) Vendôme, à qui deux assauts avaient déjà mal réussi, joua quitte ou *double* et donna un troisième assaut. (Saint-Simon.)

— Aux dominos. Un dé double. J'ai deux doubles dans mon jeu.

— Mar. *Double d'un cordage*. Partie d'un cordage qui revient sur lui-même dans le sens de sa longueur, après avoir passé dans une poulie ou autour d'un point d'appui quelconque. || *Double d'une voile*. Voile qui revient sur elle-même.

— Métrol. Monnaie d'argent d'Alger et de Tunis, qui valait environ 2 fr. 95 cent. de France. || Ancienne monnaie française de deux deniers. Vous ne les auriez pas, s'il s'en fallait d'un *double*. (Molière.)

— Par mépris. *Cela ne vaut pas un double, je n'en donnerais pas un double*. Cela ne vaut absolument rien. Vous parlez de cette étoffe? je n'en donnerais pas seulement un double.

— Loc. fam. *Il y a tant, je vous donne tant, et pas un double avec*. Je ne vous donnerai pas davantage. || *N'avoir pas le double*. N'avoir pas d'argent, pas même un double. Il cajole des mieux, mais il n'a pas le *double*. (Corneille.)

— Mus. *Double d'un air*. Syn. de VARIATION. || Ancien nom du duo.

— Superst. Fantôme qui présente l'image d'une personne menacée de mort.

— Techn. *Doubles de voirines*. Nom donné aux pierres fines collées sur verre ou cristal de couleur, que l'on double ainsi d'épaisseur et d'éclat.

— Théât. Acteur, actrice en sous-ordre qui remplace au besoin dans les rôles les acteurs et les actrices en premier. Cet acteur n'est qu'un double. Il a un bon double. La pièce a été jouée par un double. Talma fut d'abord le double de Larive. L'absence des premiers acteurs excite une grande émulation parmi les *doubles*. (Grimm.) On dit plutôt aujourd'hui *doublure*. || *Mettre en double*. Confier un rôle ou une pièce à des doublures.

— *A double*. En deux personnes. Insensiblement je me sentis isolé dans cette même maison, dont auparavant j'étais l'âme, et où je vivais, pour ainsi dire, à *double*. (J.-J. Rouss.)

— *Au double*. loc. adv. Beaucoup plus. Vous m'avez rendu un bon office, je vous le rendrai au double. Il lui a fait un déplaisir, il le payera au double.

— DOUBLE. s. f. Le premier des quatre ventricules dans les ruminants.

— DOUBLE. adv. Doublement. || *Voir double*.

Voir les objets comme s'ils étaient doubles. Ou vous n'y voyez pas, ou vous y voyez *double*. (Berchoux.)

DOUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Doubler. S'empl. adjectiv. Une étoffe doublée.

[illegible]

Fig. C'est un brave doublé d'un sage.

Doublé avec. Les navires du commerce qui vont dans les mers d'Afrique et [illegible] orient de sont ordinairement *doublés* avec des planches de sapin portant de six à dix lignes d'épaisseur. [illegible]

Doublé en. [illegible] bâtiments de la marine royale, et même un grand nombre de ceux du commerce, sont *doublés* en cuivre. [illegible]

[illegible]

Jeux. Au billard. *Bille doublée.* Celle qui est faite au doublé. || Au trictrac. *Être doublé.* Ne pouvoir rendre deux dames parce qu'on n'a qu'un passage.

— Mathém. *Raison doublée.* Rapport de carrés. [illegible]

— Mus. Répété exactement à l'unisson ou à l'octave. Air doublé. Partie de violon doublée par l'alto.

— Pathol. *Fièvre doublée.* [illegible]

— Théât. Remplacé par une doublure. Ce chanteur est *doublé* par un excellent artiste.

— Fig. Ce diplomate est mal *doublé* par son secrétaire.

— Techn. *Verre doublé.* Couche mince de [illegible]

— Typogr. *Vers doublé.* [illegible] *Ligne doublée.* Celle dont la fin est transportée à la [illegible]

— DOUBLÉ. s. m. Au jeu de billard. Coup par lequel on fait toucher une bille contre une des bandes pour l'amener dans la blouse opposée ou sur une autre bille. Jouer le doublé. Faire une bille au doublé. Voilà un beau *doublé*. (Acad.)

— Tour double de la corde à sauter.

— Techn. Objet recouvert d'une mince plaque d'argent ou d'or. Cette vaisselle n'est que du doublé. Ces couverts sont en doublé. On dit mieux *plaqué*.

DOUBLE-AIGLE. s. m. Métrol. Monnaie d'or des États-Unis, valant 103 fr. 65. || Pl., des *doubles-aigles*.

DOUBLE-AIGUILLON. s.m. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre baliste. On dit aussi *double-épine*. || Pl., des *doubles-aiguillons*.

***DOUBLEAU.** s.m. Archit. Solive d'un plancher plus forte que les autres ; telles sont les solives d'enchevêtrure.

— A signifié Paire de vases ou de flacons.

[illegible] phabétique.

DOUBLE-AUBIER. s. m. Bot. Aubier recouvert d'un bois parfait, à cause d'une lésion produite par le froid dans un arbre. || Pl., des *doubles-aubiers*.

DOUBLE-BACHOT. s. m. Bateau à fond plat, employé à l'extraction du sable dans la Seine. || Pl., des *doubles-bachots*.

DOUBLE-BEC. s. m. Techn. Sorte de cuiller à l'usage des ciriers. || Pl., des *doubles-becs*.

DOUBLE-BÉCASSINE. s. f. Ornith. Un des noms de la grande bécassine.|| Pl., des *doubles-bécassines*.

DOUBLE-BIDET. s. m. Cheval plus fort que le bidet et qui peut s'employer au trait.

DOUBLE-BOSSE. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la baudroie et du chironecte.|| Pl., des *doubles-bosses*.

DOUBLE-BOUCHE s. f. Conchyl. Nom vulgaire du monodonte labié et du bitome de Soldani. || Pl., des *doubles-bouches*.

DOUBLE-BULBE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la bermudienne. || Pl., des *doubles-bulbes*.

DOUBLE-CANON. s. m. Typogr. Caractère d'imprimerie qui est entre le gros et le triple canon. || Pl., des *doubles-canons*.

DOUBLE-CARL. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'or du duché de Brunswick. Elle valait 41 fr. 14. || Pl., des *doubles-carls*.

DOUBLE-CENS. s. m. Dr. féod. Droit que l'on payait au seigneur, quand on faisait une acquisition ou un héritage. || Pl., des *doubles-cens*.

DOUBLE-CHAÎNE. s. m. Forçat des bagnes, qui porte une chaîne double. || Pl., des *doubles-chaînes*.

DOUBLE-CHALOUPE. s.f. Mar. Chaloupe de dimensions plus grandes que celles qu'on embarque sur les bâtiments. Les doubles chaloupes servent dans les ports ; quelques-unes sont pontées.

DOUBLE-CLOCHE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la primevère des jardins. || Nom vulgaire d'une espèce de datura. || Pl., des *doubles-cloches*.

DOUBLE-CORDE. s. f. Mus. Manière de jouer sur le violon, la viole, le violoncelle, etc., en touchant deux cordes à la fois, faisant ainsi deux parties différentes. || Pl., des *doubles-cordes*.

DOUBLE-CORPS. s. m. Techn. Réunion de deux corps placés l'un devant l'autre sur une même planche d'arcade. || Pl., des *doubles-corps*.

— Étoffe fabriquée d'après ce genre de montage.

DOUBLE-DÉ. s. m. Jeux. Nom donné aux dominos qui portent le même nombre de points sur chacune de leurs divisions. Il manque trois doubles-dés à ce domino.

DOUBLE-DENT. s .f. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses. || Pl., des *doubles-dents*.

DOUBLE-DOUBLET. s.m. Jeu de dés doubles. || Pl., des *doubles-doublets*.

DOUBLE-ÉPINE. s. f. Ichtyol. Poisson du genre baliste, nommé aussi *double-aiguillon*. || Pl., des *doubles-épines*.

DOUBLE-FEUILLE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une orchidée très commune en France. || Pl., des *doubles-feuilles*.

DOUBLE-FLEUR. s. f. Hort. Variété de poirier. || Fruit de ce poirier. || Pl., des *doubles-fleurs*.

DOUBLE-HENRI. s. m. Métrol. Monnaie d'or du XVIe siècle, en France, elle valait environ 12 livres.

DOUBLE-LANGUE. s. f. Bot. Fragon dont les feuilles portent chacune sur le milieu une seconde feuille.|| Pl., des *doubles-langues*.

DOUBLE-LIEN. s. m. Anc. cout. Privilège accordé, [illegible] consanguins. Ce droit [illegible] ; mais comme les parents germains appartiennent aux deux lignes, ils concourent dans la ligne paternelle, avec les consanguins, et dans la ligne maternelle, avec les utérins ; ils prennent ainsi double part.

DOUBLE-LIGNE. s.m. Ichtyol. Poisson de la Chine.|| Pl., des *doubles-lignes*.

DOUBLE-MACREUSE. s. f. Ornith. Espèce de canard plus gros que la macreuse ordinaire. || Pl., des *doubles-macreuses*.

DOUBLE-MAIN. s. f. Mus. Nom donné à un mécanisme aussi simple qu'ingénieux que [illegible] (Castil-Blaze.)

DOUBLE-MARCHEUR. s m. Erpét. Nom vulgaire de l'amphisbène. || Pl., des *doubles-marcheurs*.

*** DOUBLEMENT.** adv. Au double, à double titre, pour deux raisons, en deux manières. Doublement coupable. Doublement puni. [illegible] ples, et vous en serez *doublement* le maître. [illegible] notre cœur par des souvenirs lascifs et injustes ; nous faisons sans cesse revivre nos jours passés en ce qu'ils ont eu de criminel : ainsi nous vivons *doublement* pour le crime. (Id.)

*** DOUBLEMENT.** s. m. Action de doubler un nombre de personnes ou de choses.

[illegible]

— Anc. prat. Action de doubler. Enchérir par doublement et par tiercement.

— Art milit. Action de doubler les rangs ou les files d'un bataillon.

— Eaux et for. Surenchère augmentant le prix de moitié.

— Gramm. Action de doubler une lettre. Le doublement de la lettre *t* a lieu devant un *e* muet dans la plupart des verbes en *eter*.

— Hist. *Doublement du tiers.* Disposition en vertu de laquelle le tiers état eut deux fois [illegible] des États généraux de 1789. Louis XVI [illegible] du tiers, malgré l'assemblée des notables.

— Manèg. Changement de direction.

— Mar. Renfort donné aux deux pièces d'un écart.

— Mus. *Doublement des notes d'un accord.* Emploi simultané de la même note par plusieurs parties différentes.

DOUBLE-MÈTRE. s. m. Métrol. Mesure de longueur égale à deux mètres. Deux doubles-mètres de drap.

DOUBLE-MOUCHE. s. f. Ichtyol. Espèce de saumon. || Pl., des *doubles-mouches*.

DOUBLE-NINGRE. s.m. Jeux. Au romestecq, Réunion d'emblée, dans la même main, de deux cartes semblables, deux as, deux rois, etc.

DOUBLE-OCTAVE. s. f. Mus. Intervalle composé de deux octaves ; on l'appelle autrement *quinzième*.|| Pl., des *doubles-octaves*.

DOUBLE-PANSE. s. m. Hist. nat. Un des noms de la panse, ou rumen, ou herbier, le premier et le plus grand des quatre estomacs des mammifères ruminants. || Pl., des *doubles-panses*.

DOUBLE-PASSE. s. f. Art milit. Double pas en avant ou en arrière qu'on fait dans la manœuvre de l'escrime à la baïonnette.|| Pl., des *doubles-passes*.

DOUBLE-PESÉE. s. f. [illegible] de la balance. || Pl., des *doubles-pesées*.

DOUBLE-QUARTE. adj. f. Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente dans laquelle deux accès se manifestent tous les deux jours, ou qui a deux accès deux jours de suite, avec un jour d'intervalle. || Pl., *doubles-quartes*.

DOUBLE-QUOTIDIENNE. adj.f. Pathol. Se dit d'une fièvre qui a deux accès par jour. || Pl., *doubles-quotidiennes*.

*** DOUBLER.** v. a. 1re conj. Mettre le double, augmenter du double, mettre une fois autant. Doubler le nombre. Doubler la somme. Doubler la dépense. Doubler les gardes.

Fig. Augmenter, rendre plus fort. Il *double* et renforce les liens qui l'attachent à la vie. (La Bruy.) Voilà la véritable humilité du chrétien, c'est de trouver toujours sa tâche au-dessus de ses forces, loin d'avoir l'orgueil de la doubler. (J.-J. Rouss.) Ce bien inattendu *double* vos jouissances. (Berch.)

— *Doubler le pas.* Aller plus vite, au propre et au figuré. Cette douleur doit nous piquer jusqu'au vif ; non nous abattre, mais nous faire *doubler* le pas vers la vertu. (Boss.) Ce qui fit *doubler* le pas au marquis pour regagner son pays. (Grimm.) Je veux *doubler* le pas pour arriver plus vite. (Lemonn.)

— *Doubler une classe.* En suivre les cours une seconde année.

— Mettre double. Doubler du fil, de la soie, du coton, de la laine.

— Plier en double. Doubler une feuille de papier, une serviette, un drap.

— Arg. Voler.

— Archit. *Doubler un corps de logis.* Joindre un autre corps de logis à la face de derrière de celui qui est déjà fait.

— Art milit. *Doubler les rangs, doubler les files.* Faire placer l'un derrière l'autre les hommes qui étaient sur un rang, sur une file.|| *Doubler l'étape.* Faire l'étape double.

— Jeux. Au billard, *Doubler une bille.* La faire toucher contre un des bords du billard et revenir au bord opposé. Doubler une bille au milieu. Il a doublé sa bille au coin. || Dans ce sens, on dit absolument : *Doubler au milieu, doubler au coin*. J'ai doublé au coin.

— Manèg. On dit *Doubler les reins*, pour exprimer le saut que fait un cheval en voûtant son dos.

— Mar. Passer outre, laisser de l'arrière. Doubler un cap, un rocher. Ce ne fut qu'en 1740 que les Espagnols commencèrent à *doubler* le cap de Horn. (Rayn.)

Fig. Elle venait de *doubler* le cap de trente ans. (X. Marmier.) Je ne saurais vous dire combien j'ai vu de caractères estimables se briser en *doublant* ce cap de la vie. (B. de St-Pierre.)

[illegible] *Doubler un cap.* Éviter de passer dans une rue où l'on a des créanciers.

Doubler un bâtiment. [illegible] *Doubler l'ennemi.* [illegible] *Doubler ses garcettes.* Augmenter les tours et le nombre des tours, sur la tournevire, et le câble d'un grand bâtiment, lorsque l'effort du cabestan est considérable. *Doubler ses manœuvres.* En augmenter le nombre, afin que, si l'une est rompue, une autre la remplace. *Doubler le sillage* [illegible] *Doubler un vaisseau.* Le dépasser, marcher mieux que lui. || *Doubler ses voiles.* Les fortifier par de nouveaux lés de toile cousus sur ceux dont elles sont déjà composées.

— Techn. Mettre une doublure à une étoffe. Doubler un manteau. Vous avez mal doublé mon habit. Doubler de soie, de velours. Avez-vous doublé ma robe ? || Fixer une plaque mince d'argent ou d'or sur un métal plus commun.

— Théât. *Doubler un rôle, un acteur.* Jouer un rôle au défaut de l'acteur qui en est chargé en premier.

— Fig. Le maréchal de Villeroy *doubla* comme maréchal sous M. de Luxembourg. (St-Simon.)

— Typogr. [illegible] une chose déjà composée. Doubler un alinéa.

— Vener. Un cerf *double ses voies*. [illegible] après avoir été droit devant lui, il revient directement sur ses pas.

— DOUBLER. v. n. Devenir double, augmenter du double. La population de cette ville a presque doublé. Le nombre des spectateurs a doublé.

[illegible]

Constr. [illegible]

— Jeux. [illegible]

— Manèg. *Doubler en dedans* [illegible] *Doubler droit* [illegible] val, en lui faisant décrire un carré aux quatre coins du manège, et [illegible]

— Mar. *Doubler sur les avirons.* Redoubler d'ardeur dans la manœuvre des avirons

SE DOUBLER. v. pron. Être doublé, devenir double.

DOUBLE-RAIE. [illegible] sur le dos de deux points noirs entre deux points jaunes. || Pl., des *doubles-raies*.

DOUBLEREAU. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'argent. Doublereau de Bourgogne.

DOUBLE-REVERS. s. m. [illegible] lieu de laquelle coule un ruisseau. On l'appelle aussi [illegible]

DOUBLERIE. [illegible]

DOUBLE-ROME. s. m. Jeux. Réunion de deux rois ou de deux as dans une main, au romestecq. || Pl., des *doubles-romes*.

DOUBLE-SCIE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la biserrule pelerin, plante légumineuse.

DOUBLE-SIX. s. m. Arg. Poseur.

DOUBLE-SOURCIL. s. m. Ornith. Espèce de fauvette d'Afrique. || Pl., des *doubles-sourcils*.

*** DOUBLET.** s. m. [illegible] Doublet de deux. Doublet de trois, doublet de quatre, doublet de cinq, doublet de six. [illegible] Gagner par des doublets.

— Au billard. [illegible] *Jouer au doublet.* Jouer une partie où l'on ne tient compte que des doublets.

— Fig. Se dit de deux événements simultanés.

— Répétition d'un même fait, dans un ouvrage. De là ces singuliers *doublets* qui caractérisent le premier Évangile. (E. Renan.)

— Tour double de la corde à sauter. V. DOUBLÉ.

— Blas. Insecte montrant ses ailes doubles et de profil.

— Gramm. Nom donné à des mots qui, étant les mêmes au fond, diffèrent par des particularités d'orthographe ou de prononciation, et qui, par l'usage, ont obtenu des acceptions différentes. Ex.: Créance, croyance.

— Optiq. Loupe formée de deux lentilles pour diminuer l'aberration de sphéricité.

— Techn. Instrument dont les blondiers se servent pour assembler un ou plusieurs fils de soie en un seul. On dit aussi *doubloir*. || Outil pour mesurer et courber les fils de fer qui forment les dents des cardes. On dit aussi *doubleur*. || Pierre [illegible] difficile d'apercevoir la jointure.

— Nom du bissac, dans l'Aunis.

DOUBLE-TACHE. s. f. Ichtyol. Espèce de poisson de la Méditerranée, le labre bimaculé.

DOUBLETÉ, ÉE. adj. Comm. Se dit de certains taffetas façonnés dont la fleur offre deux couleurs.

DOUBLE-THOMAN. s. m. Métrol. Monnaie persane valant 22 fr. 47 c., selon l'ancien système, [illegible] récemment introduit en Perse. || Pl., des *doubles-thomans*.

DOUBLE-TIERCE. adj. f. Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente qui revient tous les jours à des heures telles que l'accès du premier jour correspond à celui du troisième, celui du second à celui du quatrième, etc. || Pl., des *doubles-tierces*.

DOUBLE-TRIPLE. s. f. Mus. Ancien nom d'une mesure à trois temps qui contient trois blanches. || Pl., des *doubles-triples*.

*** DOUBLETTE.** s. f. Mus. Jeu d'orgue d'étain qui sonne l'octave au-dessus du prestant.

— Échantillon de bois de chêne employé pour les bâtis de petite dimension et qu'on trouve dans le commerce par longueur variant de 1 m. 95 à 3 m. 90 sur 650 à 657 millimètres de largeur et 298 à 325 d'épaisseur.

— Arg. Voleuse.

— Métrol. Ancienne monnaie d'or de Sardaigne qui valait 9 fr. 87 c.

DOUBLEUR. s. m. (rad. *doubler*). Ouvrier qui plaque, qui fixe une plaque mince d'argent ou d'or sur un métal plus commun.

— Phys. Instrument qui sert à faire connaître l'état électrique d'un volume d'air donné.

***DOUBLEUR, EUSE.** s. Manuf. Celui, celle qui double la soie, le coton, la laine, etc., sur

[illegible] Doubleuse de laine [illegible].

— DOUBLEUSE. s. f. Techn. Machine qui en[illegible] la chaîne à suite entre les cylindres du moulin.

— [illegible] Machine qui sert à doubler les ru[illegible] de coton avant la filature.

DOUBLE-VUE. s. f. Syn. de DIPLOPIE.

DOUBLIER. s. m. (rad. double). [illegible] essuie-main dont les deux bouts sont réunis par une couture.

— [illegible]

— Tablier entourant tout le corps.

— Râtelier double au milieu d'une bergerie.

DOUBLIÈRE. s. f. Bête qui porte deux petits [illegible].

— Brebis de deux ans.

DOUBLIN. s. m. Arg. Pièce de dix centimes. Je n'ai pas un doublin.

DOUBLIS. s. m. (pr. [illegible]; rad. *double*). [illegible] des lattes, au-dessus de la chanlatte, c'est-à-dire au madrier refendu diagonalement d'une arête à l'autre, qui sert à former les égouts pendants.

— Partie basse d'un treillage. On dit aussi [illegible].

— Sorte d'araire pour les terres fortes.

DOUBLOIR. s. m. (rad. *doubler*). Techn. Machine dont les passementiers se servent pour soutenir les roquets à dévider la soie. || Syn. de DOUBLET.

* DOUBLON. s. m. (en esp. *doblon*). Métrol. Monnaie d'or d'Espagne, dont la valeur a beaucoup varié de 1497 à 1786. Après 1786, le doublon représenta 20 fr. 37 c. Le doublon d'Isabelle II (1848) vaut 100 réaux ou 26 francs. Aux Philippines, le doublon vaut 21 fr. 31 c. [illegible] métal ou *doublon* d'Espagne et deux angelots d'Angleterre. (Béroalde de Verville.) || Monnaie d'or de Gênes, qui valait 19 fr. 31 c. 46 mill.

— Techn. Feuille de tôle ployée en deux.

— Typogr. Répétition fautive d'un ou de plusieurs mots.

— DOUBLONS. s. m. pl. Languettes de métal doublées avant de passer sous le laminoir.

DOUBLON, ONNE. s. Écon. rur. Nom donné, dans certaines provinces, aux poulains, pouliches, veaux, génisses, mules, mulets, moutons, brebis, âgés de deux ans.

— Adjectiv. Poulain doublon. Brebis doublonne.

DOUBLOT. s. m. (pr. *dou-blo*). Manuf. Fil de laine double dont on fait les lisières du droguet.

* DOUBLURE. s. f. Étoffe dont on se sert pour en doubler une autre, ou dont une autre étoffe est doublée. Acheter, donner, mettre de la doublure. La doublure d'un manteau, d'un habit, d'une robe de chambre.

— Fig. Nos sottises sont la *doublure* nécessaire de nos vertus. (Ph. Chasles.)

— Fig. et prov. *Fin contre fin n'est pas bon à faire doublure*. On ne doit pas entreprendre de tromper aussi fin que soi, ou l'on n'y réussit pas.

— Pop. *Doublure de la chemise*. La peau, parce qu'elle touche la chemise.

— Carross. Panneau de bois blanc placé dans l'intérieur des voitures, pour porter la matelassure et la garniture d'étoffe.

— Constr. Bande de pierre rapportée derrière les tranches de marbre. || Cloison formée de planches clouées sur des traverses et destinée à recouvrir un mur humide.

— Orfèvr. Défaut qui provient de la fonte et du métal mal forgé.

— Tablett. Or ou argent dont sont revêtues intérieurement les tabatières d'écaille, de vernis ou autres, quand le dessus n'est pas de la même matière.

— Techn. Défaut occasionné par une soudure manquée. || Fente verticale ou longitudinale dans le fer.

— Théât. Suppléant, remplaçant. Cet acteur, cette actrice est une doublure. La doublure d'un tel, d'une telle. C'est une bonne, une mauvaise doublure, une doublure insignifiante, médiocre.

— Tiss. Nom donné par les tisseurs à une trame disposée de manière à former des brides à l'envers du tissu, et qui produit une convexité dans la partie qui y est opposée.

DOUBS (*Dubis*). Géogr. Rivière de France, naît dans le mont Risoux, arrose le département du Doubs, le canton de Berne (Suisse), puis, de nouveau, le département du Doubs, et ceux du Jura et de Saône-et-Loire. Le Doubs se jette dans la Saône à Verdun. Son cours est de 450 kil.; il est flottable sur 220 et navigable sur 73.

— DOUBS. Département de l'E. de la France, dans le bassin général du Rhône, formé de la principauté de Montbéliard et d'une partie de la Franche-Comté. Borné au N. par le territoire de Belfort et l'Alsace, au N.-O. par la Haute-Saône, au S.-O. par le Jura et à l'E. par la Suisse, il a une superficie de 522,755 hectares et une population de 311,000 hab. Le ch.-l. est Besançon. Il renferme 4 arrondissements : Besançon, Baume-les-Dames, Pontarlier, Montbéliard ; 27 cantons et 638 communes. Il forme la plus grande partie du diocèse de l'archevêché de Besançon. Il y a une église consistoriale protestante et une mission pour les anabaptistes. Il relève de la cour d'appel et de l'académie de Besançon et du 7e corps d'armée (Besançon). Divisé, selon les divers étages du Jura, en *Plaine*, *Moyenne-Montagne* et *Haute-Montagne*, il produit des pâturages, des bois, des céréales, du chanvre, du lin, des vins médiocres. Le département est traversé par le canal du Rhône au Rhin, par le Doubs et ses affluents, etc.

DOUC ou DOC. s. m. Mamm. Grande et jolie espèce de singe du genre guenon, originaire de la Cochinchine.

DOUÇAIN. s. m. Hort. V. DOUCIN.

DOUÇAINE. s. f. Mus. Espèce de hautbois qui n'est plus employé.

DOUCE. s. f. Métall. Mine douce de fer.

DOUCÉ. s. m. Sorte d'émeri.

* DOUCE-AMÈRE. s. f. Bot. Plante du genre morelle, dont les tiges sont sarmenteuses, colorées en gris verdâtre, s'enlaçant autour des végétaux qui les avoisinent, ce qui a fait surnommer cette plante *pourreau des arbres*. Depuis les racines jusqu'à l'origine des rameaux de l'année, toutes les parties ligneuses et recouvertes de l'écorce produisent, lorsqu'on les met dans la bouche, et à mesure que la salive les humecte, une saveur d'abord sucrée et bientôt amère, si on les mâche; mais peu de temps après, elle se dissipe et est remplacée par une nouvelle saveur sucrée analogue à celle de la réglisse. De là sans doute est venu le nom de *douce amère*, ou encore mieux d'*amère douce*, qu'on donne indistinctement à ce végétal. On l'appelle encore vulgairement *loque*, *vigne de Judée* ou *morelle grimpante*. || Pl., des *douces-amères*.

* DOUCEÂTRE. adj. 2 g. (pr. *dou-sâtre*). Qui est d'une douceur fade, insipide. Melon d'un goût douceâtre. Eau douceâtre. Sauce douceâtre.

— Fig. Une physionomie douceâtre. La vieille femme, trompée par la feinte franchise de Godefroid, laissa paraître sur son visage *douceâtre* un rire de satisfaction. (H. de Balzac.)

DOUCE-ENTE. s. f. Hort. Variété de pomme à cidre, grosse, blanche et rouge, douce, succulente, du Cotentin et du pays d'Auge. || Pl., des *douces-entes*.

* DOUCEMENT. adv. D'une manière douce, paisible, tranquille. Cela console et fait qu'on se soumet plus *doucement* à sa mauvaise fortune. (Mme de Sévigné.) Le mouvement le plus délicat de l'amour, c'est la langueur, qui, comme une flamme secrète, nous consume *doucement*. (St-Evrem.) Pour moi, je me meurs *doucement*. (Volt.) Jouissez tous deux de la vie comme vous pourrez, je la supporte assez *doucement*. (Id.) Mourir tranquillement, *doucement*, sans douleur. (Buff.) Le simple sommeil nous ôte nos chagrins plus *doucement* et plus sûrement qu'un livre de morale. (B. de St-P.)

— Avec modération. Avec un peu de raison, on peut goûter *doucement* les biens et s'accommoder patiemment aux maux. (St-Evrem.)

— Avec bonté, avec ménagement, sans humeur, sans emportement. Reprendre quelqu'un doucement. Traiter doucement les vaincus. Il en usa doucement avec ses domestiques. Vous vous êtes conduit trop doucement avec ce fripon. Partout où l'on agit *doucement* envers les animaux, ils sont gais et se plaisent avec l'homme. (Chateaubriand.)

— Sans ostentation, sans faste. La simplicité d'une vie particulière, qui goûte *doucement* et innocemment ce peu de biens que la nature nous donne. (Boss.) La fleur passe vite comme l'homme, mais elle rend *doucement* ses feuilles à la terre. (Chateaub.)

— Avec peu de bruit. Heurter doucement à la porte. Marcher doucement. Entrer doucement. J'ai gagné *doucement* la porte sans rien dire. (Boil.)

— Commodément, agréablement. Passer doucement sa vie. Vivre doucement à la campagne. On passe doucement son temps, quand on le partage entre l'étude et l'amitié.

— Légèrement, sans agitation, avec calme. Monsieur le chancelier sommeillait *doucement*. (Mme de Sévig.) Les nourrices sont souvent obligées de bercer l'enfant entre leurs bras et d'ébranler *doucement* son cerveau par des chants agréables et mélodieux. (Barth.)

— Fam. *Aller doucement en besogne*. Agir sans précipitation, avec prudence, avec réserve.

— Délicatement, avec adresse. S'y prendre doucement. Traiter une affaire doucement. Poser une chose à terre doucement. Informez-vous tout *doucement* de cela, et sans en faire de bruit. (Racine.)

— Sourdement, sans éclat. C'est une chose qu'il faut faire doucement.

> Est-ce donc là médire ou parler franchement?
> Non, non, la médisance y va plus *doucement*. (Boil.)

— Avec patience et résignation. Je sais souffrir mes malheurs assez *doucement* et sans importuner personne. (Scudéry.)

— Lentement. Marcher bien doucement. Un cheval qui va trop doucement. Travailler doucement. Si l'on travaille tous les jours aussi *doucement* qu'aujourd'hui, le procès durera encore un temps infini. (Mme de Sévigné.)

— Médiocrement bien. Se porter doucement. Un malade qui va doucement, tout doucement. Une entreprise qui va bien doucement, tout doucement.

— Lâchement, mollement. Travailler, agir trop doucement.

— DOUCEMENT. Sorte d'interjection qu'on emploie pour contenir ou réprimer la vivacité, la pétulance, l'impatience, etc., de quelqu'un. Doucement! vous parlez trop haut. Doucement! vous allez trop vite. *Doucement, doucement*, ne nous échauffons point. (Acad.) *Doucement!* diras-tu, que sert de s'emporter? (Boil.) A quoi bon ces grands mots? *Doucement*, je vous prie. (Id.)

DOUCE-MORELLE. s. f. Hort. Variété de pomme à cidre de la Seine-Inférieure. Elle est appelée aussi *dure-peau*. || *Douce morelle d'Aumale*. Autre variété de pomme à cidre, précoce, douceâtre, ronde et blanche, appelée aussi *grand vallée* et *blanc-mollet*. || Pl., des *douces-morelles*.

DOUCERETTE. s. f. Fille ou femme qui affecte un air doux, sage et modéré, dans l'intention d'en imposer. Faire la doucerette.

DOUCEREUSEMENT. adv. D'une manière doucereuse. Il y avait dans votre empressement à vous en saisir je ne sais quoi de *doucereusement* cruel. (Rog. de Beauv.)

* DOUCEREUX, EUSE. adj. Qui est doux sans être agréable, en parlant des choses physiques. Vin doucereux. Liqueur doucereuse. Fruit doucereux. Un vin rouge et vermeil, mais fade et *doucereux*. (Boil.)

— Fig. Qui affecte de la douceur, de la complaisance, de la politesse, de la bienveillance, de la soumission, etc. Un homme doucereux. Un air doucereux. Une mine doucereuse. Il est fin, cauteleux, *doucereux*, mystérieux. (La Bruy.) Ces *doucereux* Renauds, ces insensés Rolands. (Boil.) Appeler un homme *doucereux*, c'est lui dire une injure. (Scudéry.)

— Dans un sens analogue. Vers doucereux. Lettre doucereuse. Ton doucereux. Langage doucereux. Ne dire que des choses doucereuses. Un tissu de mots *doucereux*. (La Bruy.)

— DOUCEREUX. s. m. Celui qui cherche à plaire par une douceur affectée ou par des galanteries fades. C'est un doucereux. Faire le *doucereux* auprès des femmes. (Acad.) Je laisse aux *doucereux* ce langage affecté. (Boil.) Cet homme est un *doucereux* qui fait toujours le plaintif et le soupirant. (Mlle de Scudéry.)

— Qualité de ce qui est doucereux. Le *doucereux* devient bientôt insupportable.

* DOUCET, ETTE. adj. (dimin. de *doux*). Il ne se dit que des personnes, et signifie à peu près la même chose que Doucereux, mais en moins mauvaise part. Avoir un petit air doucet, une petite mine doucette. Elle semble *doucette*, mais c'est un petit démon. (Acad.)

> Mon Dieu, ma sœur, vous faites la discrète
> Et vous n'y touchez pas, tant vous semblez *doucette*.
> (MOLIÈRE.)

— DOUCET, ETTE. s. Doucereux. Un doucet. Une doucette. Faire le doucet, la doucette. C'est une petite *doucette*. (Acad.)

— DOUCET. s. m. Ichtyol. Nom d'une espèce du genre callionyme.

— Hortic. Variété de pomme à cidre de la Seine-Inférieure, de l'Eure et du Calvados, précoce, ronde, bien panachée de rouge et de jaune, trouvant sa place dans les desserts du printemps, et connue aussi sous les noms de *muscadet*, *rouget*.

— Vitic. Variété de raisin.

* DOUCETTE. s. f. (dimin. de *doux*). Bot. Nom vulgaire de la mâche commune.

— Arg. Lime.

— Chim. Mauvaise soude du Languedoc, produite par l'incinération de la plante du même nom.

— Comm. Légère étoffe de soie. || Mélasse ou sirop de sucre appelé aussi *roussette*.

— Ichtyol. Espèce de poisson dont la peau sert aux mêmes usages que celle du chien marin.

* DOUCETTEMENT. adv. (dimin. de *doucement*). Tout doucement. S'en aller doucettement. Se porter doucettement.

* DOUCEUR. s. f. (du lat. *dulcor*). Qualité de ce qui est doux; saveur douce. La douceur du sucre. La douceur du miel. La douceur du lait. La douceur des fruits. Douceur exquise, fade. Les fruits de nos jardins ont une *douceur* exquise. (Barth.) La nature a mis dans les aliments une *douceur* qui nous attire, et une vertu qui opère la conservation de notre espèce. (Id.)

> L'infortuné savoure, aux portes du trépas,
> Les derniers *douceurs* de son dernier repas.
> (BERCHOUX.)

— Qualité de ce qui est lisse, uni, doux au toucher. La douceur de la peau. La douceur d'une surface polie.

— Qualité de ce qui flatte agréablement l'ouïe, l'odorat, le tact, la vue. La douceur de la voix, du chant. La douceur de l'haleine, d'un parfum. La couleur verte des feuilles a beaucoup de douceur. La peau de la femme a plus de douceur que celle de l'homme. Tout annonce en ce pays la dureté de l'organe musical : les voix y sont rudes et sans *douceur*, les inflexions âpres et fortes, les sons forcés et traînants. (J.-J. Rouss.) Ils parlent une langue qui a de la *douceur*, même une sorte d'élégance. (Rayn.)

— Dans le sens de Température agréable, ni trop chaude ni trop froide. La douceur du climat, du temps. La douceur de l'air que nous respirons. La douceur de la saison, du printemps. C'est ce qui l'a empêchée d'aller en Provence, afin de joindre la *douceur* de l'air à celle du régime. (Mme de Sévigné.) Sur le soir, lorsque les vents sont tombés, chaque famille réunie va jouir de l'exercice de la promenade, de la *douceur* de l'air. (Rayn.)

— Qualité de ce qui flatte le cœur, qui procure à l'âme une jouissance agréable et paisible. Dès cet instant, nous éprouvâmes les *douceurs* d'une ancienne amitié. (Barth.) On ne sait pas quelle *douceur* c'est de s'attendrir sur ses maux et sur ceux des autres. (Id.) Il goûte dans leur société une *douceur* et une paix que son cœur ne connaissait plus depuis longtemps. (Id.) L'opulence et le rang de leurs époux ne les font jouir d'aucune *douceur*. (Rayn.) Chacun en l'écoutant retrouvait dans cette voix la *douceur* de sa patrie. (G. Flaubert.)

> Les *douceurs* où je nage ont une violence
> Qui ne se peut celer. (MOLIÈRE.)
> Et quand la nature attentive
> Cherche à calmer vos déplaisirs,
> Il faut même que je me prive
> De la *douceur* de mes soupirs. (J.-B. ROUSSEAU.)

Douceur de cœur. Inclination amoureuse.

> Il se rend complaisant à tout ce qu'elle dit,
> Et pourrait bien avoir *douceur* de cœur pour elle.
> (MOLIÈRE.)

— Fig. Agrément, plaisir qu'on trouve dans une chose. La douceur du repos, du sommeil. Goûter les douceurs de la vie, de la société. La douceur de la liberté. La douceur du commandement. La solitude a ses douceurs. Les douceurs trompeuses du siècle. La guerre a ses *douceurs*, l'hymen a ses alarmes. (La Font.) J'étouffe, je suis triste ; il faut que le vert naissant et les rossignols me redonnent quelque *douceur* dans l'esprit. (Mme de Sévigné.) Il ne manque rien à un roi que les *douceurs* de la vie privée. (La Bruyère.) Les nuits, plus tristes que les jours, lui ôtent la *douceur* de la compagnie, et ne lui donnent pas celle du repos. (Fléch.) Nous trouvons dans leur société une *douceur* qui se change en un ennui avec le reste des hommes. (Mass.) Il est temps que vous alliez goûter la *douceur* du sommeil. (Fén.) Allez au plus vite jouir des *douceurs* de la campagne. (Volt.) Je vous dois en grande partie la *douceur* de ma fortune. (Id.) Leurs lois les ont endurcis contre les travaux de la guerre, et non contre les *douceurs* du repos. (Barth.)

> N'envoyez pas, madame, à ce sort inhumain
> La gloire de finir du moins en vrai Romain.
> Après qu'il vous a plu de me rendre incapable
> Des *douceurs* de mourir en amant véritable. (CORN.)
> Dans les nobles *douceurs* d'un séjour plein de charmes,
> Tu n'es pas moins héros qu'au milieu des alarmes.
> (BOILEAU.)

— Fig. et par extens. Qualité de l'âme qui nous fait recevoir avec une humeur toujours égale et exempte de sévérité les discours et les actions d'autrui. Douceur d'esprit, de caractère. Incomparable douceur. Les charmes de la douceur et de l'affabilité. La *douceur* est la fleur de la charité. (Bossuet.) La première, la plus importante et la plus agréable qualité d'une femme est la *douceur*. (J. J. Rouss.) Ils présentent sans cesse le spectacle touchant de l'extrême courage joint à l'extrême *douceur*. (Barthélemy.)

— Par anal. *La douceur du visage, des yeux, des traits*, etc. Des yeux, des traits pleins de douceur. Elle croit voir dans la *douceur* de ces regards et de ce visage, la *douceur* d'une humeur paisible. (Boss.) La *douceur* et la majesté de son front est une image de celle de son âme. (Mass.) Stanislas avait une physionomie heureuse, pleine de hardiesse et de *douceur*. (Volt.) Les yeux noirs ont plus de force d'expression et plus de vivacité, mais il y a plus de *douceur* dans les yeux bleus. (Buff.)

— Façon d'agir douce et éloignée de toute violence. Gouverner avec douceur. Naturel enclin à la douceur. Il me parle avec douceur, avec beaucoup de douceur. Répondre avec douceur. Sévérité mêlée de douceur. Souvent de la justice il passe à la *douceur*. (Corn.) Il affecte pour vous une fausse *douceur*. (Racine.) Ce n'était pas en lui une *douceur* empruntée, où la politesse et les manières ont plus de part que le sentiment. (Mass.) La domination turque n'est jamais fatale qu'aux grands, et affecte de la *douceur* pour les peuples tributaires. (Volt.) Entraînant les esprits par la chaleur de son génie, après les avoir gagnés par la *douceur* de ses paroles. (Id.) On sait, d'après les témoignages des missionnaires même, avec quelle *douceur* les sauvages élèvent leurs enfants, et quelle affection ceux-ci portent à leurs parents. (B. de St-P.)

— *Douceur de*, suivi d'un infinitif. La douceur de commander. C'est une bien grande douceur de vivre avec ses amis.

> Cent fois je me suis fait une *douceur* extrême
> D'entretenir Titus dans un autre lui-même. (RAC.)
> Quelle *douceur* extrême
> De se voir caressé d'une épouse qu'on aime! (BOIL.)

— Chose flatteuse et agréable que l'on dit ou que l'on écrit à quelqu'un. J'ai dit à Mme de Coulanges toutes vos *douceurs*. (Mme de Sévig.) Elle me prie de vous faire mille *douceurs* de sa part. (Id.) Ayez la bonté de lui écrire un petit mot de *douceur*. (Volt.)

— Égards, ménagements qu'on a pour une personne. Faire une douceur. Accorder une douceur, des douceurs à quelqu'un. Cette conduite lui a attiré mille petites *douceurs*. (Mme de Sévigné.)

— Litt. *Douceur de style*. Qualité d'un style naturel, aisé, coulant, harmonieux. Une grande

douceur de style. Fénelon et Racine ont une grande douceur de style. Il faut que sa *douceur* flatte, chatouille, éveille. (Boileau.) Racine, avec une *douceur* et une élégance qui caractérisent les petites passions, exprime l'amour, ses craintes, ses emportements. (Condill.) Ils distinguent dans les ouvrages de Xénophon une suite d'accords dont la *douceur* et la mollesse caractérisent les grâces qui l'inspirent. (Barth.) Son style est pur et coulant, plein de *douceur* et d'harmonie. (Id.)

> Le malin a l plus simple et plus noble en son ton, [illegible]
> Respire la *douceur*, la tendresse et l'amour [illegible]

— Prov. *Il faut avoir mauvaise bête par douceur.* || *Plus fait douceur que violence.*

— *De douceur.* Jeu de billard. En poussant doucement la bille. Faire un carambolage de douceur.

— *En douceur*, loc. adv. Peu à peu, par une gradation insensible. Amener une planche en douceur. On m'écrit, d'ailleurs, que la discussion de l'adresse n'aura aucun intérêt, et que tout se passera en *douceur*. (Mérimée.)

— Avec douceur. Où l'on puisse en *douceur* couler quelques moments. (Corneille.)

— Avec modération, sans éclat. L'autre en toute *douceur* laisse aller les affaires. (Mol.)

— Sans blesser. Je le lui ai dit en douceur. || *Prendre les choses en douceur.* Ne point se formaliser de ce qu'il peut y avoir de désobligeant dans un procédé ou dans un discours. || On dit aussi : *Dans la douceur*. Je souhaite fort que les choses aillent dans la *douceur*. (Mol.)

— Arg. *Faire en douceur*. Commettre un vol sans violence. || *Mettre en douceur*. Voler quelqu'un après l'avoir circonvenu par des flatteries.

— Mar. *Filer en douceur, amener en douceur*. Filer doucement, sans secousse, un cordage tendu.

— DOUCEURS. s. f. pl. Profits, gratifications. Une place qui offre quelques douceurs, beaucoup de douceurs.

— Remise sur un objet vendu.

— Fig. et fam. Propos galants, cajoleries amoureuses. Conter, dire des douceurs à une femme, à toutes les femmes.

> S'en allez à l'abri d'une perruque blonde,
> De ses plus *douceurs* [illegible] le beau monde. (Boileau.)
>
> A le [illegible],
> Aux *douceurs* de [illegible]

— [illegible] Nos deux poètes se disent à peu près l'un à l'autre les *douceurs* que Molière a si agréablement rimées. (D'Olivet.)

— Friandises, sucreries. Donner des douceurs à un enfant. Les enfants aiment beaucoup les douceurs.

> Acceptez cependant quelque peu de *douceurs*
> [illegible] en ces lieux à conforter les cœurs.
> Les [illegible]
> (Collin d'Harleville.)

— Techn. Les parties d'une gravure les plus délicates, les moins chargées de tailles, et les plus éclairées.

* **DOUCHE**. s. f. (ital. *doccia*, dérivé de *ducere*, je conduis, parce que l'eau est conduite sur la partie malade au moyen d'un tuyau.) Médec. Opération qui consiste à faire tomber sur une partie du corps, dans un but de traitement, et d'une certaine hauteur, une colonne d'eau plus ou moins volumineuse. L'eau de la douche est chaude ou froide, pure ou tenant en dissolution des substances de diverse nature, comme les eaux minérales naturelles ou artificielles; elle est ordinairement contenue dans un réservoir assez élevé pour lui donner une certaine impulsion, et conduite par un tuyau d'un diamètre variable, à l'extrémité duquel se placent des ajutages de diverses formes qui déterminent le volume du liquide et lui donnent la direction voulue. Douche en masse, en arrosoir. Douche perpendiculaire, latérale, ascendante, horizontale, descendante. Donner, recevoir, prendre une douche, des douches.

— *Douche d'air, de gaz ou de vapeur.* Celle qui consiste à remplacer l'eau par un jet d'air, de gaz ou de vapeur. || *Douche oculaire.* Sorte de douche d'eau froide que l'on applique plusieurs fois par jour sur l'œil, dans le traitement de la conjonctivite. *Douches utérines.* Celles qui consistent à diriger le jet sur le col de l'utérus.

— Se dit par plaisanterie de tout liquide jeté sur une personne.

— Par extens. Se dit même d'un liquide absorbé, surtout du vin.

— Fig. Réplique ou correction très vive. Je lui ai administré une douche.

— Fig. et fam. *Avoir besoin d'une douche.* Se dit d'une personne qui ne veut pas entendre raison, par allusion à l'emploi spécial des douches dans l'aliénation mentale.

DOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Doucher. S'empl. adjectiv. Malade douché.

* **DOUCHER**. v. a. 1re conj. Donner une douche.

— SE DOUCHER. v. pron. Se donner soi-même une douche.

DOUCHEUR, EUSE. Celui, celle qui, dans les maisons de santé, prépare les douches.

DOUCHOBORTSE. s. m. (littéral. *lutteur d'âme*). Hist. relig. Membre d'une secte de l'Église russe qui accorde la même autorité aux livres canoniques et aux livres apocryphes de l'Écriture sainte. Cette secte proscrit le culte des images, le service militaire, les serments, la prêtrise, etc. Née sous le règne d'Anne, elle compte des sectateurs nombreux sur les bords du Don. On écrit aussi *douchobarzé* et *doukhobortse*.

DOUCHY. Géogr. Bourg du cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes (Nord); 2,400 hab.

DOUCI, IE. part. pass. du v. Doucir. S'empl. adjectiv. Glace doucie, bien ou mal doucie.

DOUCI ou **DOUCHI**. s. m. Techn. Opération par laquelle on prépare les glaces à recevoir le poli.

— État de la glace qui a reçu cette préparation.

— Atelier où se fait cette préparation.

DOUCIN. s. m. Hort. Variété de pommier sauvage, faible et petit, qu'on multiplie par marcotte pour y greffer des pommiers qu'on veut conserver à basses tiges. Il rapporte des fruits dès la deuxième ou troisième année. On en fait un fréquent usage dans les jardins.

— Nom des terres douces, dans l'Aunis, par opposition aux terrains pierreux.

— Défaut des vins qui leur enlève une partie de leur saveur. Ce vin a un goût de doucin.

— Phys. Eau douce mêlée d'eau de mer.

* **DOUCINE**. s. f. (rad. *doux*). Archit. Cimaise dont la moulure est concave par le haut et convexe par le bas.

— Ouverture de croisée dont la coupe est en doucine.

— Mus. anc. Sorte de vielle. || Sorte de trompette.

— Techn. Espèce de rabot qui sert aux menuisiers pour pousser des moulures. On distingue les doucines *ordinaires*, les doucines *à baguette*, *à lumière dans la main* et *à lumière dessus*. || Nom qu'on donnait à certaines pièces d'orfèvrerie.

DOUCINELLE. s. f. Vitic. Variété de raisin.

* **DOUCIR**. v. a. 2e conj. (rad. *doux*). Techn. Donner le poli à une glace. Doucir au moellon. Doucir à la roue.

— SE DOUCIR. v. pron. Être douci.

DOUCISSAGE. s. m. Miroit. Action de doucir; opération destinée à faire disparaître la rudesse de la surface produite par le frottement du sable, etc.

DOUCISSEUR. s. m. Ouvrier qui doucit les glaces.

DOUDEVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Yvetot (Seine-Inf.); 2,900 hab.

DOUDOU. s. m. Métrol. Monnaie valant 31 centimes, qui eut cours aux Indes orientales quand les Français commencèrent à s'y établir.

DOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Douer. S'emploie adjectiv. Ce savant avait la prétention de prouver mathématiquement que les castors sont *doués* de sensibilité. (A. Martin.) L'âme des animaux est *douée* d'une faculté bien plus puissante que la sensitive et l'intellectuelle; elle a une faculté morale. (B. de St-P.) Pourrait-on espérer de captiver jamais un génie *doué* de si brillantes ailes! (Mme de Staël.) La vérité est *douée* d'un caractère si puissant qu'elle se fait même ses ennemis. (Beauchêne.) En remontant un peu plus haut, on rencontre les corps *doués* de la vie animale, mais privés de locomotion. (Bull. Sav.) Le diaphragme de la baleine franche est *doué* d'une grande vigueur. (Lacépède.)

> De l'homme [illegible] *doué* d'un [illegible],
> [illegible] (Brachoux.)

— *Doué par.* L'animal n'a été *doué* par le Créateur que de la faculté de sentir. (Beauch.)

— *Heureusement doué.* Qui possède de rares et précieux avantages naturels. Être heureusement doué.

— Absol. *Un homme doué.* Se dit quelquefois d'un homme qui possède naturellement de grandes qualités, surtout de l'esprit.

DOUÉ. s. m. Écon. dom. En Bretagne, Lavoir public qui consiste ordinairement en un bassin carré, recevant les eaux d'une source et entouré de banquettes de bois sur lesquelles on bat le linge.

DOUÉ-LA-FONTAINE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saumur (Maine-et-Loire). Doué paraît très ancien et a été la résidence de quelques Mérovingiens. En 1793, les Vendéens y furent battus; 3,300 hab.

* **DOUELLE**. s. f. (et. V. DOUVE). Archit. Partie courbe d'une voûte ou partie cintrée d'un voussoir. La partie cintrée de la voûte, qui en forme le dessous, se nomme *douelle intérieure*, et la partie opposée, celle qui en forme le dessus, se nomme *douelle extérieure*.

— Techn. Syn. de DOUVE.

DOUELLIÈRE. s. f. Plantation de châtaigniers dont on fabrique des douelles.

DOUÉPÉE. s. f. Bot. Genre de crucifères brassicées, établi pour une plante à tige tortueuse et à fleurs roses, qui croît dans le nord de l'Inde.

* **DOUER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *dotare*, même signif.; formé de *dos*, *dotis*, dot, avantage). Jurispr. Donner, assigner un douaire. Il a doué sa femme de trente mille francs. Peu usité.

— Fig. L'époux *douait* sa femme par un baiser. (Michelet.)

— Dans le langage ordinaire. Avantager, favoriser, pourvoir, orner. Il ne se dit qu'en parlant des avantages, des faveurs qu'on reçoit du ciel, de la nature. Dieu l'a doué d'une grande vertu. La nature vous a doué d'un noble caractère. Le ciel a doué cette jeune personne d'une rare beauté. L'auteur de la nature, en *douant* l'homme d'une volonté libre, l'a visiblement destiné à être un agent moral. (La Rochefoucauld.)

DOUÉRA. Géogr. Ville de l'arr. et du dép. d'Alger (Algérie), à 23 kil. S.-O. d'Alger, sur la route de [illegible] Popul. totale, 2,700 hab.; [illegible] 1,000. Territoire [illegible], blé, tabac.

DOUET. s. m. V. DOUIT.

DOUGÉ. s. m. Techn. Ciseau plat pour fendre les ardoises.

DOUGERELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du mélampyre des champs.

DOUGLAS. Géogr. Nom de deux villes de la Grande-Bretagne. La première, située à 13 kil. S.-O. de Lanark et dans le comté de ce nom (Écosse), est le lieu de sépulture de la famille des Douglas. La seconde, anc. capitale de l'île de Man, sur la côte E., possède l'ancien château des comtes d'Athol; 12,000 hab.

DOUGLAS. Ancienne famille d'Écosse, ennemie des Anglais au XIVe siècle, rivale des Stuarts au XVe. *William* fut l'un des braves compagnons de Wallace; *Jacques* combattit avec Robert Bruce; *Archibald* et *William*, son neveu, luttèrent contre les Anglais. Au XVe siècle, *Archibald*, au service de la France, fut tué à Verneuil, 1424; *William* fut poignardé par Jacques II, en 1452; *Archibald*, ennemi de Jacques III, perdit ses deux fils à Flowden. Au XVIe siècle, *Gawain*, évêque de Dunkel, a traduit l'*Énéide* en vers et composé quelques poèmes; *Jacques*, régent d'Écosse en 1572, fut mis à mort en 1581, comme complice du meurtre de Darnley.

DOUGLASIE. s. f. (de *J. Douglas*, n. pr.). Bot. Genre de primulacées, contenant de petites plantes indigènes de l'Amérique.

DOUIDJAHA. s. m. Brahme indien qui a reçu l'investiture du triple cordon.

DOUIL. s. m. Écon. rur. Vaisseau dans lequel on transporte sur une charrette la vendange de la vigne au pressoir.

DOUILLAGE. s. m. Manuf. V. DONILLAGE.

DOUILLARD. s. m. (pr. *dou-llar*, *ll* mouill.). Arg. Celui qui est riche, qui a de l'argent (de la douille).

DOUILLART. s. m. (pr. *dou-llar*, *ll* mouill.). Mesure de capacité dont on se servait à Bordeaux pour le charbon de terre. Neuf douillarts faisaient un tonneau de trente-six barriques.

* **DOUILLE**. s. f. (pr. *dou-lle*, *ll* mouill.; étym. lat., *ductile*, gouttière). Partie creuse et ordinairement cylindrique d'un instrument, tel que la pique, la baïonnette, la bêche, etc., qui sert à l'adapter au manche, au canon de fusil, au bois, etc. La douille d'une baïonnette. La douille de cette bêche est cassée. Il a rompu sa lance à la douille.

— Cartouche toute préparée pour les fusils de chasse qui se chargent par la culasse.

— Cylindre de cuivre, de toile ou de carton qui reçoit la charge.

— Creux où l'on place la chandelle dans une lanterne, un flambeau, etc. On l'appelle aujourd'hui *bobèche*.

— *Douille de la croix.* Creux qui est au bas d'une croix, dans lequel on fait entrer le bâton pour la porter en procession ou la mettre sur son pied.

— Se disait de l'enveloppe des traversins et des matelas.

— Arg. Argent. || Cheveux. || *Douilles savonnées*. Cheveux blancs.

— Chim. Petit tuyau soudé sur le côté d'un appareil de distillation, et qui permet d'introduire un liquide sans enlever le couvercle de l'alambic.

— Géom. prat. Boîte dans laquelle les géomètres qui opèrent sur un terrain font entrer des bâtons pointus et ferrés qui soutiennent les instruments.

DOUILLER. v. a. 1re conj. Arg. Donner de l'argent.

* **DOUILLET, ETTE**. adj. (pr. *dou-llè*, *ll* mouill.; ét. lat., *ductilis*, maniable). Doux et mollet, tendre et délicat, en parlant des choses. Un lit douillet. Un oreiller douillet. Un fauteuil douillet. Avoir la peau douillette.

— En parlant des personnes, Trop délicat, très facile à incommoder, sensible à la plus légère douleur. Être douillet, fort douillet. Une femme douillette.

— Fam. On dit d'un homme qui a éprouvé des douleurs de goutte au pied et qui y éprouve encore de la faiblesse : *Il a encore le pied douillet*.

— Fig. L'amour-propre est *douillet* et mignard; il est fort malaisé à satisfaire (L'abbé Esprit.)

— Fam. *Un père douillet*. Se dit d'un homme qui a peur du moindre mal.

— Subst. Un douillet. Une douillette. Faire le douillet, la douillette. C'est un *douillet*, une *douillette*. (Acad.)

— Arg. Crim. Signifie aussi [illegible].

* **DOUILLETTE**. s. f. (pr. *dou-llète*, *ll* mouill.; rad. *douillet*). Espèce de robe ouatée qui se met par-dessus les autres vêtements, en hiver.

— Arg. Lime.

DOUILLETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Douilletter. S'empl. adjectiv. Enfant douilletté, trop douilletté.

* **DOUILLETTEMENT**. adv. (pr. *dou-llète-man*, *ll* mouill.). D'une manière douillette. Se traiter douillettement. Être douillettement couché sur un lit mollet.

DOUILLETTER. v. a. 1re conj. (pr. *dou-llè-té*, *ll* mouill.). Avoir [illegible] petits soins [illegible].

— SE DOUILLETTER. v. pron. S'écouter, prendre trop de soin de sa personne. Cet homme se douillette.

DOUILLEUX, EUSE. adj. V. DONILLEUX.

DOUILLON. s. m. Comm. Laine de qualité inférieure.

DOUILLURE. s. f. Arg. Chevelure.

DOUJAT (Jean). Jurisconsulte, né à Toulouse, 1609-1688, fut membre de l'Académie française en 1650, et doyen de la Faculté de droit à Paris, 1655. Il enseigna les éléments de l'histoire au dauphin, fils de Louis XIV. On a de lui un *Dictionnaire de la langue toulousaine*, 1638, et plusieurs ouvrages de droit canonique.

DOUKHOBORTSE ou **DOUKHOBORETZ**. s. m. V. DOUCHOBORTSE.

DOULAINCOURT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vassy (Haute-Marne); 1,000 hab.

DOULCIN. s. m. Échin. Nom vulgaire de l'oursin commun.

DOULE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons percoïdes qu'on trouve à la Réunion.

DOULEBSAIS. s. m. Comm. Sorte de mousseline des Indes

* **DOULEUR**. s. f. (du lat. *dolor*, même signif.). Physiol. Sensation pénible reçue par une partie du corps et qui être sensible et transmise par les nerfs au cerveau. Douleur de tête. Douleur d'estomac. Les douleurs de la goutte. Les douleurs de l'enfantement. Résister à la douleur. Être supérieur à la douleur. Sentir, éprouver une douleur, des douleurs en quelque partie du corps. Ce qui doit nous consoler et nous consoler, c'est que naturellement si la *douleur* est violente, elle est courte; si elle est légère, elle est longue. (Montaigne.) Il ne souffre pas même ses *douleurs* sérieusement. (Mme de Sév.) On ne pouvait lui toucher ce côté de la tête sans lui faire beaucoup de *douleur*. (Rac.) Elle n'a pas ressenti de ces *douleurs* aiguës qui font regarder la mort comme une consolation. (Fléch.) Les animaux, du moins ceux qui ont des sens, de la chair et du sang, sont des êtres sensibles comme nous; ils sont capables de plaisir et sujets à la *douleur*. (Buff.) La *douleur* du corps est le seul mal de la vie que la raison ne peut guérir ni affaiblir. (La Rochef.)

> Que l'homme est bien durant sa vie,
> Un parfait miroir de *douleurs*! (J.-B. Rousseau.)

— Absol. Les douleurs de l'enfantement. Cette femme est dans les douleurs

— Pris pour l'Ensemble des maux qui assiègent l'humanité. Moïse est le premier qui nous ait révélé notre origine et les mystères inouïs et profonds d'où sont sorties la *douleur* et la mort. (Villeneuve-Bargemont.)

— Fig. Peine de l'esprit et du cœur, effet que produit le mal fait à l'âme. Être accablé, pénétré, navré de douleur. Douleur vive, amère, cuisante, aiguë, âpre, concentrée, morbide, muette, sombre, sourde, solitaire, apathique, déchirante, délirante, effrénée, furieuse, irritée, tragique, farouche, obstinée, légitime, vraie, naïve, sincère, feinte, profonde, véhémente, immobile, tendre, délicieuse, aigrie, calmée, impuissante, etc. Être plongé dans la douleur. L'accent de la douleur. L'aiguillon de la douleur. Faire éclater sa douleur. Il n'y a de véritable mal dans la vie que les grandes *douleurs*. (Mme de Sév.) Vous savez la *douleur* générale pour cette perte. (Id.) Il restait seulement en lui une *douleur* douce et paisible, c'était plutôt une tristesse et un sentiment tendre, qu'une vive *douleur*. (Fén.) Une *douleur* excessive ne permet aucune réflexion. (Buffon.) La *douleur* enchaîne l'esprit comme le courage. (Balz.) Les *douleurs*, sourdes à la raison, écoutent le temps, qui les emporte et les endort de lassitude. (Massillon.) Il est des *douleurs* qui isolent du reste du monde. (Mme Cottin.) Oh! que de *douleurs* profondes peuvent être calmées par une simple parole et par une faible marque de bienveillance! (B. de St. P.)

> Il ne m'est plus permis dans ma *douleur* muette,
> De [illegible] mes pleurs [illegible] (Volt.)
> Ah! dans un long adieu dont la *douleur* s'irrite,
> Le cœur [illegible] (La Harpe.)

— Poét. et fig. Boire à la coupe des douleurs. Avoir épuisé la coupe des douleurs. Elle épuise en pleurant la coupe des *douleurs*. (Millev.)

— Employé pour Infortune. Connaître l'amour et ses folles *douleurs*. (Rac.)

> La tragédie en pleurs,
> D'Œdipe tout sanglant fit parler les *douleurs*. (Boil.)
> Naissez, [illegible] *douleurs*,
> Et sans [illegible] avec mes pleurs. (Parny.)

— Fig. Expression de la douleur.

> [illegible] des soupirs et des pleurs,
> [illegible] *douleurs*. (Boileau.)

— Fig. et fam. *Avaler la douleur.* Boire un coup.

— Popul. *Étrangler la douleur.* Boire un verre d'eau-de-vie ou d'une liqueur forte.

— *O douleur!* loc. exclam. Les enfants de Dieu

étaient étonnés de ne plus voir ni l'autel ni le [illegible]

[illegible]

Syn. [illegible] DOULEUR, CHAGRIN, TRISTESSE, AFFLICTION, DÉSOLATION, MAL. La *douleur* est [illegible]

DOULEVANT-LE-CHÂTEAU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vassy (Haute-Marne); [illegible]

DOULI. s. m. [illegible] Espèce de voiture dont on se sert aux Indes, moins honorable que le palanquin.

DOULLENS [illegible] Géogr. Ch.-l. d'arrond. du dép. de la Somme, à 33 kil d'Amiens, sur la rive gauche de l'Authie. Ancienne citadelle, aujourd'hui maison de détention. Commerce considérable de grains, de bestiaux, d'huiles et de toiles d'emballage; 4,700 hab.

* **DOULOIR (SE)**. v. pron. 3e conj. (du lat. *dolor*, douleur). Vieux mot qui signifiait Se plaindre de la douleur qu'on éprouve.

[illegible]

— Signifiait aussi Éprouver une souffrance. [illegible]

[illegible] c'est-à-dire Larmoie et se plaint quand elle veut.

DOULON. Géogr. Bourg du cant. de Carquefou, arr. de Nantes (Loire-Inf.); 4,100 hab.

* **DOULOUREUSEMENT**. adv. D'un ton [illegible] sentiment de douleur. Se plaindre douloureusement. Cette idée parut af[illegible]

***DOULOUREUX, EUSE**. adj. Qui cause de [illegible] La Bruy. Des plaies plus *douloureuses* et plus profondes. (Mass.) Les maux physiques sont bien moins cruels, bien moins *douloureux* que les autres. (J.-J. Rouss.) L'éruption des dents est [illegible]

— [illegible] Perte douloureuse. Séparation douloureuse. C'est une chose [illegible] chez soi quand il y a tant de bruit en Flandre. (Mme de Sévig.) Donne-moi le courage d'être barbare, et de te servir dignement dans un si [illegible] (J.-J. Rouss.)

[illegible]

— Par anal. Qu'on ne saurait toucher sans y causer de la douleur, en parlant des parties du corps. Avoir le pied douloureux. Tête douloureuse.

— Qui ressent de la douleur. Il y a des hommes qui sont *douloureux* partout. (Nicole.)

[illegible] (V. Hugo.)

— Par extens. Qui marque, qui exprime de la douleur. Cris douloureux. Il poussait de douloureuses plaintes. De nos cris *douloureux* la plaine retentit. (Rac.) Aux élans redoubles [illegible]

DOUM. s. m. Bot. Palmier d'Égypte et d'Arabie. Ses feuilles servent à fabriquer des paniers.

DOUMBAÏ. s. m. Mamm. Espèce de bœuf.

DOUPION. s. m. Comm. Sorte de soie grossière qui provient des cocons doubles.

— Cocon renfermant deux chrysalides à la fois.

DOUR. Géog. Bourg du Hainaut (Belgique). Houille, fers, tanneries; 9,900 hab.

DOURA ou **DOURAH**. s. m. Bot. Syn. de SORGHO. Ici les vertes pousses du maïs et du *dourah* se déroulent à perte de vue. (Drum [illegible])

DOURADINHA. s. m. Bot. [illegible] du Brésil.

DOURANI. s. [illegible] des Af[illegible]

— **DOURANIS**. s. m. pl. Géogr. Peuplade de l'Afghanistan, qui constitue la plus nombreuse, la plus puissante et la plus civilisée des quatre tribus du pays. Composée de 500,000 individus, agriculteurs et pasteurs, elle séjourne entre le désert de Perse à l'O. et la tribu des Ghildjis à l'E., au S. des monts du Khorassan.

DOURDAN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rambouillet (Seine-et-Oise), près d'une forêt et à la source de l'Orge; 3,100 hab. Jolie église gothique; château fort assez bien conservé. Dourdan était la capitale du Hurepoix.

DOURGAH-POUJAH. s. f. Myth. ind. La plus grande fête indienne, célèbre en l'honneur de [illegible] Kali.

DOURGNE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Castres [illegible]

DOURLACH. [illegible] V. DURLACH.

DOURNAZAC. Géogr. Bourg du cant. de Saint-Mathieu, arr. de Rochechouart (Haute-Vienne). Grains, vins; 2,100 hab.

DOURO. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de l'Espagne, qui vaut 20 réaux ou 5 fr. 19 cent. On l'appelle aussi *piastre forte*.

DOURO ou **DOUERO** [illegible] Géogr. Fleuve d'Espagne et de Portugal, naît sur le revers S.-O. de la Sierra d'Urbion, traverse les provinces de Soria, de Burgos et de Valladolid (Vieille-Castille), de Zamora (Léon), sépare l'Espagne du Portugal, puis la province de Beira de celles de Tras-os-Montes et de Duero. Il se jette, au-dessous de Porto (Portugal), dans l'océan Atlantique, après un cours de 700 kil. Il n'est navigable que pendant 130 kil., à cause de sa rapidité et des embarras que son lit présente.

DOUROUCOULI. s. m. Mamm. Nom d'une espèce de sapajou des bords de l'Orénoque.

DOURRA. s. m. Bot. Nom abyssin de la brotère.

DOURS. s. m. Le dos. (Rabelais.)

DOUSSE. s. f. Arg. Fièvre.

DOUSSIN. s. m. [illegible] res de l'oursin changeable.

— Arg. Plomb.

DOUSSINER. v. a. 1re conj. Arg. Plomber.

DOUTANCE. s. f. Se disait pour Doute [illegible]

* **DOUTE**. s. m. (rad. *douter*). Incertitude d'un esprit qui reste suspendu entre l'affirmation et la négation. Être en doute. Laisser dans le doute. Le doute est un état pénible. Doute bien mal fondé. Tirer, ôter, délivrer quelqu'un d'un doute. Laisser un doute, résoudre, lever, éclaircir un doute. Dans les recherches de sa foi, il lui était échappé quelque *doute*. (Fléch.) Les *doutes* succédèrent à l'ignorance, et produisirent des opinions licencieuses que les jeunes gens embrassèrent avec avidité. (Boss.) L'orgueil repousse le *doute*, et la raison l'accueille. (De Lévis.) Le *doute* naît dans le prit, la foi dans le cœur. (Beauchêne.) Les philosophes [illegible] leurs *doutes* et leurs objections. (Montalemb.)

[illegible]

— Crainte, appréhension. Dans le doute d'un accident fâcheux, il faut prendre ses précautions. Lors bon-homme se tait, car il a *doute* [illegible] Dans le *doute* mortel dont je suis agité. (Racine.) Je flotte dans un *doute* insupportable [illegible] la crainte du châtiment. (J.-J. Rouss.)

— Soupçon, conjecture. Délivre mon esprit de ce funeste *doute*. (Rac.) Mon talent est de former des *doutes*, mais ce ne sont pour moi que des *doutes*. (Bayle.)

— Scrupule. Il me reste quelque doute sur ce cas de conscience. Cette décision lui laisse encore des doutes. Un seul éclaircissement [illegible] *tes* ridicules. (Boil.) Notre docteur peut [illegible] lever tous les *doutes*. (Id.) Je n'aurai jamais besoin de conseil sur des *doutes* que la seule honnêteté peut résoudre. (J.-J. Rousseau.)

— Défaut de croyance à une religion; objection qu'on fait à ses dogmes. Ils nous vantent leurs *doutes* et nous défient d'y satisfaire et d'y répondre. (Mass.) Ils proposaient déjà contre tout culte rendu au Très-Haut ces *doutes* impies qui sont devenus le langage vulgaire de l'incrédulité. (Id.) Le *doute* est un blasphème. (Voltaire.)

Être en doute. Douter.

Laisser en doute une chose. Ne pas [illegible]

— *Laisser quelqu'un en doute*. Le laisser dans son incertitude.

— *Laisser quelque chose, une chose en doute* [illegible]

[illegible]

Mettre, révoquer une chose en doute. En contester la certitude. Nous ne devons aspirer qu'à découvrir une première expérience que personne ne puisse révoquer en *doute*, et qui suffise pour expliquer toutes les autres. (Volt.)

[illegible]

— Contester l'obligation d'un devoir. L'obéissance est mise en *doute*. (Boss.)

— *En doute de*. Doutant de.

[illegible]

Ce n'est pas de doute. [illegible] taine.

— Prov. *Le doute est le commencement de la sagesse*. ‖ *Dans le doute, abstiens-toi*.

— Litt. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur paraît comme en suspens, et dans le [illegible]

— Philos. *Doute philosophique ou méthodique*, [illegible] que ce [illegible] un moment, toutes les idées qu'on a reçues, afin d'en trouver une qui subsiste par elle-même. ‖ *Doute effectif*. Doute permanent, érigé en doctrine, et dans lequel l'homme se borne à rester spectateur de ce qui l'entoure, sans conclure ni rien affirmer. C'est là proprement dit le *scepticisme*.

— *Sans doute*. loc. adv. Assurément. Je suis surpris, sans *doute*, et c'est avec justice. (Rac.) [illegible] sans *doute* [illegible] Vous admirez sans *doute* cette fermeté. (Fléch.) Sans *doute* [illegible] Romains, mais nous [illegible] (Id.)

[illegible]

— Selon toutes les apparences. Mesdames, vous serez surprises sans *doute* [illegible] Sans *doute* vous ne [illegible] (Boss.) [illegible] n'étaient là que mes vœux et mes prières, les dernières sans *doute* que mon ministère me permettra de vous offrir dans ce lieu auguste... (Massillon.)

— Iron., quand on veut réfuter ou ridiculiser. L'âme ne sait plus ce qu'elle est; elle dit : Je suis une vapeur, un feu subtil, un air délié; sans *doute* une vapeur qui aime Dieu, un feu qui connaît Dieu, un air fait à son image. (Boss.) Admirable sans *doute* pour envelopper une dupe. (La Bruy.)

— Suivi de *que*. Sans doute que vous n'avez pas songé à cela.

— *Il est sans doute que*. On ne peut nier que. Il est sans *doute* que je suis un hérétique. (Pascal.)

— *Point de doute que*. Se dit elliptiq. pour Il n'y a point de doute que, il ne faut pas douter que. Point de *doute* qu'il ne soit bon de donner des prix; mais mieux vaudrait n'en pas donner que de les prodiguer. (Dussault.)

— On a dit aussi *Doute que*, dans le sens de De peur que. *Doute* qu'autres le voulussent faire imprimer. (Bayle.)

— *Hors de doute*. Incontestable. Cette chose est hors de doute. Jusqu'à ce qu'elle ait vu votre hymen hors de *doute*. (Corn.)

— REM. GRAMM. Anciennement, le mot *doute*, qu'on écrivait *doubte*, était du genre féminin, et Malherbe l'a toujours employé ainsi, tant en prose qu'en vers. Toutes *doubtes* éclaircies. [illegible]

— Syn. comp. DOUTE, IRRÉSOLUTION, INCERTITUDE. [illegible] ne connaît pas ce qui est arrivé ou ce qui arrivera, et qui, par conséquent, ne peut se prononcer en connaissance de cause; l'*irrésolution* est l'état d'une volonté qui a de la peine à se déterminer.

* **DOUTER**. v. n. 1re conj. (ét. lat., *dubitare*, même signif.). Être dans le doute, dans l'incertitude [illegible] Douter de tout. *Doute-je* de son crime ou de votre innocence? (Corn.) Thésée est mort, [illegible] (Rac.) [illegible] (Id.) Les uns *doutaient* de tout, les autres croyaient tout savoir. (Mass.) [illegible] à *douter* de la philosophie des Anciens, qu'il nous a appris à *douter* de la sienne. (Volt.)

Adieu, mais quand l'orage éclatera sur vous, [illegible]

— Avoir de l'incertitude sur une chose.

On doute en quelle part est le funeste lieu [illegible]

Hésiter. Que ferez-vous? J'en *doute*. (Corneille.)

— En matière religieuse. N'avoir point la foi, ne point croire. Je n'ai jamais *douté* des mystères de la religion [illegible] (Boss.) *Doute* de Dieu, *doute* des hommes, *doute* de moi-même, [illegible] elle, mais ne *doute* pas de l'amour, ne *doute* pas de ton cœur, Lelia! (G. Sand.)

Prends alors le milieu que doit prendre un chrétien,
Entre douter de tout, et ne douter de rien. (VILLEMIN.)

— Absol. Celle qui *doute* et qui cherche à s'éclaircir. (La Bruyère.) Il faut écouter, *douter*, s'informer. (Id.) Plus on *doute*, plus Dieu permet que les doutes augmentent. (Mass.) C'est avoir beaucoup avancé que d'avoir seulement appris à *douter*. (Malebr.)

En parlant des personnes. Avoir de la défiance, ne pas compter sur [illegible] Douter d'un ami. [illegible]

Ne pas douter de. Se flatter [illegible] saisir de quelque place dans l'Italie. (Fléch.)

Fam. *Ne douter de rien*. Se [illegible] décider sur toutes sortes d'affaires. Les étour[illegible]

— *Ne douter de rien* signifie aussi Voir tout [illegible]

— On dit dans le même sens, et d'une manière absolue : *Cet homme ne doute de rien*.

— *Ne doutons pas, n'en doutez pas*, [illegible] Voilà, n'en *doutons* point, le [illegible] guerre, n'en *doutons* pas, c'est pour nous donner une paix heureuse. (La Bruy.) N'en *doutons* pas, chrétiens, Dieu a préparé les voies. (Boss.)

N'en doutez, n'en doutez point, suivi de *que*. N'en *doutez* point, seigneur, que ce coup [illegible] (Corn.) [illegible]

— *Douter de*, suivi d'un infinitif. Balancer à, hésiter. Elle envoya emprunter un jour toute [illegible] d'être comme elle dès qu'elle l'aurait mise. [illegible] de l'accepter? (Boil.)

[illegible]

— *Douter*, suivi de *que*, régit toujours le subjonctif. Douter qu'une chose soit. Je doute qu'il puisse partir demain. Nous doutons qu'il vienne. Doutez-vous que je sois malade? Je *doute* que le ris excessif convienne aux hommes qui sont mortels. (La Bruy.) S'ils étaient nés plus tard, j'ose *douter* qu'ils fussent tels aujourd'hui qu'ils ont été alors. (Id.)

[illegible]

Quand *douter que* se trouve dans une phrase interrogative, on met ordinairement *ne*, à moins que *douter* ait un sens négatif tombant sur le verbe complément. Qui doute que cela soit vrai? Qui *doute* que la chasse ne soit de leur invention? (La Bruyère.)

— Quand *douter que* se trouve dans une phrase négative, le *ne* doit être placé devant le second verbe. Je ne doute pas que vous ne veniez me voir. Nous ne doutons pas que notre ami ne vienne bientôt. Je ne *doute* pas que la vraie dévotion ne soit la source du repos. (La Bruyère.)

[illegible]

Douter que, etc. [illegible]

[illegible] ou la renommée. (Fléch.) On *doute* si sa valeur [illegible] rois. (Mass.)

— *Douter si*, suivi de *ne pas*. [illegible] je *doute* encor si je ne t'aime pas. (Rac.) La conjonction *ne pas* [illegible] présente une nuance très délicate, elle affaiblit le doute, elle présente à peu près ce sens : Je crois que je t'aime encore.

[illegible]

— DOUTER. v. a. [illegible] de l'or que l'on *doutait*. (Molière.)

— S'est dit aussi pour Craindre, redouter. Je vous prie de me donner avis de la santé de M. le premier Président [illegible] de mer, et m'étonne bien qu'il ait pris cette résolution. (Malherbe.)

— SE DOUTER. v. pron. Pressentir, prévoir, soupçonner, conjecturer. Se douter de quelque chose. [illegible] qu'elle s'en *doute*. (Sall.)

— Fig. C'est un honnête ruisseau (le Clain) qui n'a pas l'air de se *douter* qu'il passe au [illegible] (J. Sandeau.)

Ne pas se douter de. Ne pas avoir la moindre idée de [illegible]

[illegible] son régime direct, le pronom *se*. Elle s'est doutée. Ils se sont doutés. Elles se sont doutées.

— Syn. comp. SE DOUTER, PRESSENTIR, SOUPÇONNER. *Se douter*, c'est [illegible] voir confusément par les lumières de l'esprit ou par le mouvement du cœur; *soupçonner*,

c'est être disposé à croire sur de faibles indices, et ordinairement en mauvaise part.

DOUTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui doute, qui est dans l'habitude de douter de tout. [illegible] douteurs. (Volt.)

Adjectiv. Je suis un peu *douteur*. Volt. [illegible] (Gérard de Nerval.)

*** DOUTEUSEMENT.** adv. Avec doute. On sait cela si *douteusement*, que j'aime presque autant n'en rien savoir. (Mlle de Scudery.) Les gens de bonne foi [illegible] des choses douteuses. (Le chev. de Méré.)

*** DOUTEUX, EUSE.** adj. (rad. *doute*.) Incertain, dont il y a lieu de douter. Un succès douteux. Un droit douteux. Une affaire douteuse. Probité douteuse. L'issue en est *douteuse* et le péril certain. (Corn.) [illegible] (Comte de Gramont.)

[illegible]

— Ambigu, équivoque. Faire une réponse douteuse. Et de ses derniers mots voyant le sens *douteux* [illegible] *douteuses* pour le salut. (Id.) Des abus dont l'injustice ne nous est pas *douteuse*. [illegible] Dans une question parfaitement *douteuse*, on peut choisir le parti qui plaît davantage. (L. Daniel.)

[illegible]

— *Mot douteux*. Mot qu'on peut interpréter dans un sens blessant.

— Se dit aussi d'un mot de la correction duquel on n'est pas sûr.

— Fig. Qui n'est pas fixe, déterminé.

[illegible]

— Dangereux. Il est *douteux* pour lui d'écouter les sanglots. (Corn.)

— Faible. Jour douteux. Lumière, clarté douteuse.

— Fig. Quelques idées... *douteuses*; on croit voir voltiger des objets mal terminés. (Brill.-Sav.)

— Qui hésite, qui est incertain à se décider.

[illegible]

— Dont on n'est pas sûr, sur qui on ne peut compter [illegible] (Boil.)

Fig. [illegible]

[illegible]

— *Douteux que*. Il est douteux que vous réussissiez.

— *Douteux si*. Il serait fort *douteux* si j'aurais ce bonheur une seconde fois. (J.-J. Rouss.)

— Entomol. *Lycose douteuse*. Espèce d'aranéide.

— Gramm. *Noms douteux*. Ceux dont le genre n'est pas bien déterminé, et que, par conséquent, les uns mettent au masculin, d'autres au féminin. *Équivoque* était un nom douteux.

— Monn. *Pièce d'or ou d'argent douteuse*. Pièce qu'on peut soupçonner d'être fausse, soit sous le rapport de la matière, soit sous le rapport de la fabrication.

— Prosod. *Voyelle douteuse, syllabe douteuse*. Celle qui, dans les vers, est longue ou brève, à la volonté du poète.

— **DOUTEUX.** s. m. Ce qui est douteux, ce dont il y a lieu de douter. Risquer le certain pour le *douteux*. (Acad.) Gardons-nous de mêler le *douteux* au certain. (Volt.)

DOUTIS. s. m. Comm. Toile de coton blanche et grossière qui vient des Indes, particulièrement de Surate.

DOUTY. s. m. Relat. Titre du principal magistrat, dans certaines parties de l'Afrique.

*** DOUVAIN.** s. m. Pièce de bois destinée à la fabrication des douves. || Syn. de DOUVE.

DOUVAINE. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Thonon (Haute-Savoie); 1,300 hab.

*** DOUVE.** s. f. (du lat. *dolium*, tonneau). Petite planche dolée qui forme le corps des ouvrages de tonnellerie. Tailler une douve, des douves. Les douves d'un tonneau, d'une barrique, d'une feuillette, d'une pipe, d'une cuve, d'une futaille. Douves de chêne, de châtaignier, d'acacia, de mûrier blanc, de hêtre, etc.

— *Douves droites ou de corps*. Celles qui [illegible] *Douves de fond*. [illegible] *Douves à oreilles*. [illegible] deux personnes peuvent porter la tinette.

— Planche sur laquelle on met les peaux de veau pour les ratisser et en enlever les parcelles de tan qui y restent attachées.

— Fossé qui sert de limite aux champs et d'écoulement aux eaux.

— En Basse-Normandie. Terrain habituellement baigné par les eaux plus ou moins stagnantes de la mer ou d'une rivière.

— Bot. *Petite et grande douve*. Noms vulgaires de deux espèces de renoncules vénéneuses qui croissent dans les marais.

— Constr. Habitation creusée dans le tuf sur les bords de la Loire. [illegible]

— Fortif. Contre-mur d'un fossé; [illegible] *Mur de douve*. [illegible]

— Helm. Nom vulgaire d'une sorte de ver plat, assez semblable à un planaire, et que l'on trouve dans le foie et la vésicule biliaire des mammifères domestiques et de l'homme lui-même.

DOUVE. Géogr. Rivière de France (Manche). Navigable depuis Saint-Sauveur-le-Vicomte, elle reçoit le Merderet et se jette dans la Taute, au-dessous de Carentan. Cours 69 kil.

DOUVÉ, ÉE. adj. Qui est rempli de petits vers nommés douves. || *Foie douvé*. Foie corrompu, rempli de douves.

DOUVELLE ou **DOUELLE.** s. f. (dimin. de *douve*). Techn. Petite douve.

DOUVERRET. s. m. Hort. Variété de pommes à cidre.

DOUVILLE. s. f. Hort. Variété de poires d'automne.

DOUVRES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Caen (Calvados); 1,900 hab.

— DOUVRES, en anglais *Dover*; ancien *Portus Dubris*. Ville maritime d'Angleterre (Kent), sur le pas de Calais, à 80 kil. S.-E. de Londres et 43 kil. N.-O. de Calais [illegible] 30,000 hab.

*** DOUX, OUCE.** adj. (du lat. *dulcis*). Dont la saveur est agréable au goût. Il est opposé à Aigre, piquant, âpre, salé, amer. Le lait, le miel, le sucre, sont doux. Orange douce. Pomme douce. Cerise douce. La plupart des vins d'Italie sont doux. Le lait des femelles herbivores est plus *doux* et plus salutaire que celui des carnivores. (J.-J. Rouss.)

— Fig. L'esprit de l'homme est un fruit sauvage, la culture seule peut le rendre *doux*. (Delille.)

— *Eau douce*. Celle des fleuves, des étangs, des fontaines, par opposition aux eaux de la mer, qui sont salées, etc. Poisson d'eau douce. [illegible]

— Fam. et par raillerie. *Marin d'eau douce*. Homme qui a navigué seulement sur les rivières, ou peu sur mer. || Celui qui n'a encore navigué que sur la Méditerranée.

— Fig. et fam. *Médecin d'eau douce*. Médecin qui ne prescrit que des remèdes faibles, [illegible]

Qui est agréable au toucher. Cela est doux au toucher. Avoir la peau douce. C'est doux comme du satin. Le poil de ce chat est [illegible] un drap bien doux. [illegible] et sec, sur une mousse fine, sans sable, sans herbe et sans rejetons raboteux. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Qui flatte agréablement l'oreille. Voix douce. Son doux. Un parler doux ou un doux parler. Douce harmonie. Des oiseaux [illegible] (B. de St-P.)

[illegible]

[illegible] (Brill.-Sav.)

— Fig. La vertu, qui jette un si *doux* parfum dans la mémoire des hommes, ne meurt jamais. (Fénelon.)

— Qui est agréable à la vue; qui n'a rien de trop éclatant, de trop vif, de discordant. Cela est doux à la vue. [illegible] doux à voir. Un jour doux. Une lumière douce. [illegible] Des contours doux et gracieux.

[illegible]

— *Vue douce*. Vue qui présente des repos agréables.

— Qui est aisé, naturel, facile. Des mouvements doux. Un doux maintien. || Dans un sens analogue : Des manières douces.

— Qui cause une impression agréable sur tout le corps. Une douce chaleur. Le feu est bien doux en hiver.

[illegible]

— Tempéré, modéré. Un air doux. Un feu doux. Une chaleur douce. Un temps bien doux. [illegible] (Buff.)

— *Il fait doux*. Se dit lorsque la température est tiède.

— *Un doux zéphyr*. Petit vent frais et agréable. Un doux zéphyr enflait nos voiles.

— Poét. La douce haleine des vents, du zéphyr.

— *Pluie douce*. Pluie fine, plus chaude que froide.

— *Douce influence*. Influence salutaire, agréable; qui agit avec quelque lenteur, etc. La douce influence du printemps. La douce influence de la parole de cet orateur sacré.

— Qui n'a rien de brusque. Un doux balancement. Les allures de ce cheval ne sont pas douces.

— Qui ne fatigue ni ne fait éprouver des cahots, des secousses. Une voiture douce. Une litière est plus douce qu'un fiacre. Un cabriolet fort doux. Les carrosses à ressorts sont plus doux que les carrosses à soupentes.

Qui est facile à monter, à gravir, à descendre. Un escalier doux. Une montée assez douce. Prendre une pente douce. La descente est fort douce.

— Fig. Parmi ceux qui veulent faire leur salut, le plus grand nombre cherchent le chemin le plus *doux*. (Brill.-Sav.)

Qui émeut, flatte agréablement l'esprit, le cœur, l'imagination. Un doux baiser. Un doux embrassement. Une douce étreinte. De doux entretiens. De douces jouissances. [illegible] René. (Chateaub.)

[illegible]

— *Douces paroles, doux propos*. Paroles obligeantes, flatteuses; propos tendres, galants. [illegible] en épanchant le cœur, en fait souvent échapper le secret. (Boss.)

Billet doux. V. BILLET.

Faire les doux yeux, les yeux doux. V. OEIL.

— Humain, bon, affable. Humeur douce. Caractère doux. Peuple doux et hospitalier. [illegible] monde; son grand cœur ni ne s'aigrit ni ne s'emporta contre elle. (Id.) Il fut religieux envers les dieux, et *doux* envers les hommes. (Id.) [illegible] et fort aimable. (Volt.) Les Arabes sont parvenus, par l'influence d'une éducation *douce*, à faire de leurs chevaux les premiers coursiers de l'univers. (B. de St-P.)

— *Doux comme un agneau, comme une fille, comme une pucelle*. Plein de bonté et de douceur. Avec Destin seul il était *doux* comme un agneau. (Scarron.) Philosophe comme Spinosa, *doux* comme une fille. (Voltaire.)

— *Entre doux et hagard*. Moitié doux, moitié rude.

— En parlant des animaux, il est opposé à Féroce, à cruel, à méchant. Parmi les animaux, les uns paraissent plus ou moins familiers, plus ou moins *doux*, plus ou moins féroces. (Buff.)

Supportable, qui n'est pas sévère. [illegible] (Boss.) [illegible] portable. (La Bruy.) De mes malheurs ce sont là les plus *doux*. (Rac.) Les conditions de la paix furent très *douces*. (Volt.)

Qui est moins pénible, moins désagréable, moins offensant que d'ordinaire, en parlant de certaines choses. Il ne faut jamais hasarder la plaisanterie, même la plus *douce* et la plus permise, qu'avec des gens polis ou qui ont de l'esprit. (La Bruy.) L'épigramme est bien *douce*, [illegible] le sien. (D'Alemb.) Ma mort sera *douce*, si je ne meurs point sans vous avoir vu. (Volt.)

— Calme, tranquille. Un doux sommeil. Un doux repos. Une douce gaieté. Une douce mélancolie. Une douce langueur. Le doux silence des bois. De doux loisirs. Mener une vie bien douce. Avoir de douces occupations. Le vent qui flottait dans nos voiles nous promettait une *douce* navigation. (Fén.) Vos bontés ajoutent infiniment à la quiétude de ma *douce* retraite. (Volt.) Le charme des *doux* loisirs est le prix d'une vie laborieuse. (J.-J. Rouss.)

Je voudrais entourer votre *douce* existence
[illegible]

— Qui indique, qui exprime, qui respire la douceur. Un doux sourire. Un doux regard. Un air doux et bienveillant. Être doué d'une physionomie douce.

— Avec l'auxiliaire *être* pris impersonnellement. Il est doux de mourir pour sa patrie. Il est doux d'être aimé. Il est doux de vivre en liberté. Il est *doux* de voir ses amis par goût et par estime, il est pénible de les cultiver par intérêt. (La Bruy.) Qu'il lui fut *doux* de sentir combien elle était chérie! (J.-J. Rouss.)

— Prov. *Ce qui est amer à la bouche est doux au cœur*. || *Les douces paroles n'écorchent point la bouche*.

— Art culin. *Mets trop doux*. Mets trop sucré. Cette crème est trop douce. Cette compote est beaucoup trop douce. Faites-nous un riz au lait bien doux. *Potage doux, trop doux; sauce douce, trop douce*. Potage, sauce où on n'a pas mis assez de sel ou d'épices. || *Sauce douce*. Sauce faite avec du sucre et du vinaigre.

— B.-arts. On dit d'un peintre qu'*il a un pinceau doux, une touche douce*, lorsque sa touche est fine, moelleuse et délicate. Le sujet demandait une touche légère et *douce*. Did. || *Effet doux*. Se dit d'un tableau qui présente une harmonieuse gradation des clairs aux ombres, et des couleurs brillantes aux couleurs graves.

— Comm. *Prix doux*. Prix modéré, conforme à la valeur réelle des marchandises. Ce chaland n'achète que dans les prix doux.

— Écon. dom. *Vin doux*. Vin qui n'a pas encore cuvé.

— Grav. Se dit d'un métal que le burin coupe aisément et nettement. || *Taille-douce*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Litt. *Style doux*. Style aisé, coulant, facile, sans rudesse. Le style de cet ouvrage est assez doux. Il y a dans les vers de Racine quelque chose de doux et d'harmonieux qui séduit || Dans un sens analogue, *Éloquence douce*. Celle qui plaît à l'esprit et s'insinue facilement dans le cœur. || De même aussi, en parlant d'un orateur sacré : *Une douce onction*. Parler avec une douce onction.

— Manég. *Cheval doux*. Cheval qui n'est ni fringant ni ombrageux.

— Médec. *Purgation, médecine douce*. Purgation, médecine peu active.

— Métall. Malléable, ductile, non cassant. Le cuivre fin est doux, mais l'alliage le rend aigre. Pour faire de l'acier on prend le fer le plus doux.

— Philol. Se dit des consonnes dont le son est relativement doux. Le *b* est une consonne douce. || En sanscrit, les consonnes des sept ordres se divisent en fortes, douces et nasales. En grec, les muettes des trois ordres se subdivisent en douces, fortes et nasales. || *Esprit doux*. Signe (') qui se place au-dessus d'une voyelle grecque initiale, pour indiquer qu'elle n'est pas aspirée.

— Techn. *Lime douce*. Lime dont les aspérités sont fines et peu saillantes.

— Pop. *A la douce*. Tout doucement, assez bien. Comment vous portez-vous? A la douce.

— Cri des rues poussé par les marchands de cerises douces.

— DOUX. adv. Doucement. Ce n'est jamais que par ellipse que cet adjectif, comme tous les adjectifs analogues, s'emploie adverbialement. En effet, *Aller tout doux*, c'est Aller *d'un pas tout doux*. *Tout doux, s'il vous plaît*, c'est pour Prenez-le *sur un ton tout doux*, etc.

— *Aller tout doux*. Aller lentement, sans se hâter, ne rien précipiter. Allons tout *doux*. (Corn.) On en va mieux quand on va *doux*. (La Fontaine.)

— *S'éclaircir tout doux d'une affaire*. En parler tranquillement, de sang-froid, sans s'emporter. Je m'en veux tout *doux* éclaircir pour elle. (Mol.)

— *Filer doux*. S'esquiver sans rien dire. ||

[illegible] Croire avec simplicité les choses les plus éloignées [illegible].

— [illegible]

— [illegible] *plait*. Doucement, prenez patience. Tout *doux!* [illegible]

— DOUX [illegible]

— Pop. *Doux*. [illegible] De la liqueur sucrée, par opposition au Dur, qui est l'alcool.

— [illegible]

— Hist. [illegible]

— Méd. [illegible] l'impression qu'ils exercent sur les organes à dans tous le même caractère. Pour donner une [illegible] liens.(Barb.) Si les *doux* sont oléagineux, leur digestion est plus difficile. (Id.)

— Syn. comp. DOUX, BÉNIN, HUMAIN. V. BÉNIN.

DOUX. Géogr. Affluent de droite du Rhône, qui finit à Tournon.

DOUX-AGNEL ou **DOUX À-L'AGNEAU** s. m. Hort. Variété de pomme à cidre, du Bocage, du Cotentin, etc. Le doux-agnel, de grosseur moyenne et d'un jaune mêlé de gris, doit son nom au plaisir que les brebis ont à le manger.

DOUX-AMER. adj. Se dit de ce qui est à la fois doux et amer.

DOUX-AUX-GUÊPES. s. m. Hort. Variété de pomme à cidre du Bessin, du Bocage, etc., douce, grosse et longue, d'une belle couleur rougeâtre ou violette, et dont les guêpes sont très friandes.

DOUX-BALLON. s. m. Hort. Variété de pomme à cidre du Cotentin, grosse, ronde et de couleur verte.

DOUX-BEL-HEURE. s. m. Hort. Variété de pomme à cidre du Cotentin, grosse, ronde, douce.

DOUX-COULANT, ANTE. adj. Qui coule, [illegible] La pente est si *doux-coulante* que chacun s'y laisse aller.(Nic.Pasq.) Dans cette expression, *doux* est adverbe, et par conséquent invariable.

DOUX-DAGORIE. s. m. Hort. Variété de pomme à cidre, du Bessin et du Bocage, douce, moyenne, rouge du côté du soleil.

DOUX-FLEURANT, ANTE. adj. Se disait pour Odorant, qui exhale une douce odeur. Si peut-on y arriver (à la vertu), qui en sait l'adresse, par des routes ombrageuses, gazonnées et [illegible]

DOUX-VERT. s. m. Hort. Nom de deux variétés de pomme à cidre, de Normandie, l'une allongée, l'autre arrondie, toutes deux vertes.

DOUZAIN. s. m. (rad. *douze*). Métrol. Petite monnaie de cuivre allié d'argent qui valait douze deniers (5 cent.). Les premiers douzains furent fabriqués en 1541, sous François I^er.

— *Avoir du douzain*. Être riche.

— Petite pièce de douze vers.

— *Un douzain de cartes*. Paquet de douze jeux.

— [illegible] celle de son époux, et qui consiste en douze douzaines ou douze centaines de pièces d'argent ou d'or.

* **DOUZAINE**. s. f. Nombre de douze. Assemblage d'objets de même nature au nombre de douze.Une douzaine de personnes.Une douzaine d'assiettes. Une douzaine de chemises.Acheter des livres par douzaine. Acheter, vendre à tant la douzaine. Quand je vins à [illegible] *douzaine* de personnes qui écrivissent raisonnablement.(Ménage.) [illegible] rent de plaisir quand ils virent la table prête, du linge blanc, trois couverts mis, et, à cha[illegible]

— [illegible]

— Nom qu'on donnait aux douze sergents du Châtelet.

— Conseil administratif de douze membres dans les îles de Guernesey et d'Aurigny.

— Se prend [illegible] une douzaine d'amis. Nous étions une douzaine de convives.Quand je le vis occupé, je m'approchai [illegible] de profondes blessures, par lesquelles le jus dut s'écouler jusqu'à la dernière goutte.(Brill.-Savarin.)

— Batt. d'or. Suite de douze poses, ou séries de coups de marteau frappés immédiatement l'un après l'autre.

— Comm. Ancien nom d'une sorte de drap anglais.

— Métrol. Mesure de terre qui exigeait un douzain de semence.

[illegible]

A la douzaine. loc. adv. De peu de valeur. Un poète à la douzaine. Un peintre à la douzaine. Que j'aimerais à savoir les cadences de Pauline, c'est-il sort une vocation à la *douzaine*, mais une vocation qui ne chante pas moins haut que l'or de Saint-Benoît! (M^me de Sévigné.)

— *Par douzaine*. En grand nombre.En grande quantité. Il est vrai que du Mans il en vient par *douzaine*. (Racine.)

— [illegible]

* **DOUZE**. adj. numéral invar. et. lat. *duodecim*; [illegible] Douze hommes. Douze femmes. Les douze apôtres. Les douze pairs de Charlemagne. Les douze mois de l'année. Les douze signes du zodiaque. Ils étaient douze à table. Nous nous sommes trouvés douze du même avis. Il est âgé de douze ans. Si Montréal [illegible] *douze* lui plus et un hameau. M^me de Sév. Parmi les Espagnols qui allèrent à la conquête des Indes, il y en eut qui firent vœu de massacrer *douze* Indiens par jour en l'honneur des *douze* apôtres. Rayn. Que le nombre des convives n'excède pas *douze*, afin que la conversation puisse être constamment générale.(Brill.-Sav.)

— Entre dans la composition d'autres nombres.Quatre-vingt-douze. Cent douze. Six cent soixante-douze. Pour les honoraires qui m'étaient dus et que je n'avais pas demandés, on m'apporta chez moi *douze* cents francs. (J.-J. Rouss.) Le pape interrogea lui-même soixante et *douze* chevaliers. (Volt.)

— S'emploie avec ellipse du substantif précédemment exprimé. Recevoir huit francs au lieu de douze. Se trouver quinze convives au lieu de douze.

— Se dit pour Douzième. Article douze. Chapitre, livre douze. Tome douze. Voir à la page douze. Sous le règne de Louis douze. Voltaire a écrit l'histoire de Charles douze. On écrit ordinairement Louis XII, Charles XII.

— Artill. anc. *Pièce de douze*. Pièce de canon dont le boulet pesait douze livres.

— Hist. or. *Combat des douze preux*. Combat d'honneur qui eut lieu, sous le règne de Kai-Khosrou, roi de Perse, entre douze Turcs et douze Persans, et où ceux-ci furent vainqueurs. Le combat des douze preux est fameux dans les annales de la Perse.

— Hist. rom. *Loi des Douze Tables*. Première législation des Romains qui ait été écrite et rendue publique. Dix tables furent l'œuvre des premiers décemvirs, 450 ans av. J.-C.; les deux autres sont dues aux seconds décemvirs, 449. Nous n'en avons que des fragments cités par divers auteurs. Cicéron parle avec enthousiasme de la loi des Douze Tables; elle a été, en effet, le fondement du droit romain.

— DOUZE. s.m. Nom ou appellation du nombre *douze* lui-même. Le produit de douze multiplié par douze est cent quarante-quatre.Mettre à la loterie, amener, tirer le douze.

— Chiffre qui représente ce nombre.Un douze romain. Un douze arabe.

— Le numéro douze.Il a tiré le douze.*Douze* est sorti au dernier tirage de la loterie.(Acad.)

— On dit quelquefois, en parlant d'une personne : *Le douze*, pour Le douzième. Être le douze.

— Se dit elliptiq. pour Le douzième jour du mois. Le douze de mai. Partir le douze. Arriver le douze, vers le douze. Le douze de la lune. Pour savoir si l'on peut dire le douze juillet, le douze août, etc., ou le douze de juillet, le douze d'août, etc. V. CINQ.

— Absol., en parlant des douze apôtres. Jésus appela les Douze. Il dit aux Douze. Un des Douze se leva. Alors l'un des *Douze*, appelé Judas Iscariote, s'en alla trouver le prince des prêtres.(Port-R.) Et, appelant les *Douze*, il commença à les envoyer deux à deux.(Bouh.) Il alla ensuite par les villes et les villages, prêchant et annonçant le royaume de Dieu, et les *Douze* étaient avec lui. (Simon.) Il dit aux *Douze* : Et vous, ne vous en allez-vous point aussi? (Péliss.)

— Comm. *Treize-douze*. Se dit, en librairie, du treizième exemplaire qu'on donne en sus à la [illegible] de la douzaine.

— Hist. mod. *Comité des Douze*. Commission formée par la Convention, le 18 mai 1793, sous l'influence des girondins, dont ce fut le dernier succès. Ce comité, composé de douze membres, était organisé contre la Commune de Paris. Sa lettre est renvoyée au Comité des *Douze* pour en connaître l'authenticité. (Thiers.)

— Impr. et Libr. *In-douze* ou *in-12*. adj. et s. m. V. IN-DOUZE.

— Mus. *Douze huit, douze quatre, douze-seize*. Noms de trois espèces de mouvement qui sont des décompositions du six-huit et du trois-quatre. Ils se marquent ainsi :

$$\frac{12}{8} \quad \frac{12}{4} \quad \frac{12}{16}$$

— Techn. *Douze-en-dix*. Papier de mise en carte dont chacun des grands carreaux a sa base divisée en douze parties et sa hauteur en dix.

— Adjectiv. Papier douze-en-dix.

[illegible]

DOUZE. Géogr. Rivière de France, arrose Cazaubon (Gers), Roquefort (Landes) et forme, avec le Midou, la Midouze à Mont-de-Marsan. Cours 112 kil.

DOUZENIER. s.m. Membre d'une douzaine, à Guernesey et Aurigny.

* **DOUZIÈME**. adj. 2 g. (rad. *douze*). Nombre ordinal de douze. La douzième semaine. Le douzième mois. Le douzième siècle. Le douzième jour de novembre.

— Se prend substantivement, avec ellipse d'un nom précédemment exprimé. [illegible] de sa troupe. (Acad.)

— Le douzième jour du mois. On dit plus communément *le douze*.

— DOUZIÈME. s. m. La douzième partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en douze parties égales. Un douzième dans les bénéfices. Le douzième d'un revenu. Avoir droit à un douzième. Héritier d'un douzième. Accorder, obtenir un douzième. Il est pour un *douzième* dans cette affaire. (Acad.)

— Féod. *Droit de douzième et de seizième*. Droit de douze deniers pour les hommes et six pour les femmes, qui était perçu par les comtes de Hainaut sur les serfs affranchis.

— On a jadis donné ce nom aux vêpres, parce que cette partie de l'office était chantée à la douzième heure.

— DOUZIÈME. s. f. Mus. Intervalle de onze degrés conjoints, c'est-à-dire de douze sons diatoniques, en comptant les deux extrêmes. C'est l'octave de la quinte.

* **DOUZIÈMEMENT**. adv. En douzième lieu; pour la douzième fois.

* **DOUZIL**. s. m. (étym. lat., *duciculus*, petit tuyau; de *duco*, je conduis). Fausset d'un tonneau. Otez le douzil.

DOVER. Géogr. V. DOUVRES.

DOW (Gérard). Peintre hollandais, né à Leyde, 1598-1680. Élève de Rembrandt, il s'occupa d'abord du portrait, puis de la représentation en petit de scènes domestiques. Il a été le peintre le plus exact, le plus minutieux de la nature, qu'il s'attachait à rendre jusque dans les moindres détails.

DOWER (Poudre de). Pharm. Mélange de poudre d'ipécacuana et d'opium.

DOWN. Géogr. Comté d'Irlande (Ulster), entre les comtes d'Antrim au N., d'Armagh à l'O., de Louth au S. et la mer d'Irlande à l'E. Superficie, 247.518 hectares; popul., 317.800 hab. Le profond lac Strangford en découpe la côte; le sol est montagneux. Importante exportation de toiles. Ch.-l. *Down*.

DOWNÉSIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères de la famille des hispites, établi pour une espèce du nord de l'Inde.

DOXASTIQUE. adj. 2 g. (du gr. δοξαστικός, qui a la faculté de penser, de juger). Didact. Se dit, en philosophie, d'une raison basée sur l'opinion, ou tirée de l'opinion qu'on a d'une science.

DOXOCOCQUE. s. m. (ét. gr., δόξα, forme; κόκκος, cochenille). Zooph. Genre de zoophytes infusoires, ayant pour type le doxococque globuleux.

DOXOLOGIE. s. f. (ét. gr., δόξα, gloire; λόγος, discours). Liturg. Prière pour célébrer la grandeur et la majesté de Dieu.|| Nom donné anciennement à l'hymne des Anges ou *Gloria in excelsis*. C'est la *doxologie majeure*. || Dernière strophe d'une hymne, qui est toujours relative à la glorification de la Trinité. || Le *Gloria Patri* est la *doxologie mineure*.

— Manifestation glorieuse de Jésus-Christ.

— La doxologie figure aussi dans la liturgie anglicane et dans d'autres liturgies protestantes.

DOXOLOGIQUE. adj. Qui a rapport à la doxologie.

DOYE. s. f. Vase, baquet. (Rabelais.)

* **DOYEN, ENNE**. s. (pr. *doi-ien*; et. lat., *decanus*, dizenier; rad. gr. δέκα, dix. On écrivait anciennement *dëean*, puis *dean*, et enfin, *doyen*. Le plus âgé, le plus ancien. Vous êtes mon doyen. Elle est votre doyenne. Cependant, comme il faut que tout finisse, le *doyen* donne le signal; on se lève, les hommes s'arment de leurs fusils, les dames de leurs chapeaux. (Brillat-Savarin.)

[illegible]

— Directeur d'une faculté universitaire. Le doyen de la Faculté des lettres, de la Faculté de médecine.

— Dans certaines universités, Chef éligible et temporaire qui portait le titre de doyen, sans en être le plus âgé ni le plus ancien reçu.

— Dans certaines compagnies, telles que les anciens Parlements, le collège des cardinaux, etc., Le plus ancien en réception. Le doyen des maréchaux de France. Le doyen de la Chambre des notaires.

— Le premier dignitaire et le président né du chapitre, dans une église collégiale. || Le second dans une cathédrale; le premier est un grand prévôt.

— Fig. et par plaisanterie.

[illegible] (LA FONTAINE.)

— *Doyen d'âge*. Le plus ancien en âge d'une compagnie.Le doyen d'âge de la Chambre des députés. Je suis le *doyen* de l'Académie, c'est la qualité que je vous souhaitais et que je vous souhaite encore. (Font.)

— Dans l'Église grecque, et particulièrement à Constantinople, du temps des empereurs, Officier laïque, sans caractère sacerdotal, chargé du cérémonial et de la décoration des églises.

— Dans quelques provinces de France, on appelle *Doyen* le Curé de canton.

— Par extens. Le prêtre le plus âgé. Enfin, le *doyen* des prêtres entonne l'hymne de reconnaissance; toutes les voix s'y joignent; les instruments s'y confondent : cet hommage des cœurs s'élève vers le ciel, et le service est fini. Brill.-Sav.

— Chef de la justice à Haïti.

— Au IX^e siècle, on appelait *Doyen* un Officier placé à la tête de plusieurs terres appartenant à un même seigneur et portant le nom de *décanie*.

— [illegible] *Doyen des bourgeois*. Titre que portait le premier des officiers municipaux de Verdun.|| *Doyen des doyens*. Le plus ancien des maîtres des requêtes dans les anciens Parlements.

— Hist. ecclés. Juge ecclésiastique qui était chargé de visiter un diocèse. || *Doyen rural*. Dignitaire ecclésiastique qui avait le droit d'inspecter les curés de campagne et les doyennés d'un diocèse. || Dignitaire qui assistait l'abbé dans ses fonctions, et qui surveillait dix moines.

— Hist. rom. Nom que les Romains donnaient au commandant de dix soldats, au président d'un tribunal de dix juges.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

DOYEN (Gabriel-François). Peintre, né à Paris, 1726-1806, élève de Carle Vanloo, se passionna à Rome pour les grands maîtres, et, à son retour, conquit une grande réputation par ses beaux tableaux d'histoire.

DOYENNE. s. f. (rad. *doyen*). Hist. ecclés. Supérieure de certains chapitres, de certaines abbayes de filles. Être nommée, élue doyenne. S'adresser à M^me la doyenne.

* **DOYENNÉ**. s. m. (rad. *doyen*). Dignité de doyen dans une église, dans un chapitre. Être pourvu d'un doyenné.

— Demeure du doyen. Aller au doyenné.

— Division d'un diocèse soumis à l'inspection d'un doyen. Un vaste doyenné. Inspecter un doyenné.

— Hort. Variété de poire [illegible] très fondante, qui se cueille en automne. || On distingue le *doyenné gris*, le *doyenné crotté*, le *doyenné du comice*.

DOYENNETÉ. s. f. Qualité de doyen. Ce mot ne s'emploie que lorsqu'il s'agit d'âge, et non pas de fonctions.

DOYET. Géogr. Bourg du cant. de Montmarault, arr. de Montluçon (Allier); 3,400 hab.

DOYOUSSA. s. m. Bot. Nom d'une graminée de l'Abyssinie.

DOZULÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pont-l'Évêque (Calvados); 900 hab.

DRAA. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Orient.

DRABAN. s. m. Ancien soldat d'élite chez les rois du nord de l'Europe. Charles dit qu'il s'appelait Carl et qu'il était *draban*. (Voltaire.)

DRABE. s. f. (étym. gr., δράβη, drave). Bot. Genre de crucifères alyssinées, renfermant de petites plantes annuelles, bisannuelles, presque toutes alpines, à fleurs jaunes ou blanches, qui croissent dans les régions froides ou tempérées des deux continents.

DRAC. s. m. (dimin. de *dragon*). Superst. Espèce d'esprit follet, d'être capricieux et malfaisant auquel on croit dans quelques parties du midi de la France.

DRAC (*Dracus*). Géogr. Rivière de France qui naît dans le massif du Pelvoux de Vallouise (Hautes-Alpes). Il se jette dans l'Isère, près de Grenoble. Cours, 145 kil.

DRACÉNA. s. m. (du lat. *dracæna*, dragon

femelle. Bot. Nom scientifique du genre dragonnier.

[illegible]

DRACÉNACÉ, ÉE. adj. (rad. *dracena*). Bot. Qui ressemble au dragonnier. || DRACÉNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre dragonnier.

DRACÈNE. s. f. (ét., V. DRACÉNA). Femelle du dragon.

— Anc. mar. Poupe ou gouvernail d'une galère où était représentée une dracène.

DRACHE. s. f. Nom que des pêcheurs de Terre-Neuve donnent à l'huile de morue non encore épurée.

* **DRACHME** ou **DRAGME.** s. f. (pr. *dra-ghme*; du gr. δραχμή, même signif.). Antiq. gr. Unité de monnaie, qui valait six oboles [illegible] la centième partie de la *mine*, qui était elle-même la soixantième partie du talent attique. [illegible] drachmes simples, des didrachmes et des tétradrachmes. Souvent, chez les écrivains grecs et romains, la drachme attique et le denier sont pris l'un pour l'autre comme ayant une valeur égale.

— Chez les Grecs modernes, la drachme vaut 1 franc, depuis qu'ils ont adopté le système décimal.

— La drachme juive valait un demi-sicle.

— Poids [illegible]. Dans le système actuel, la *drachme royale* vaut 1 gramme.

— En Turquie, il y a des drachmes d'une valeur de 3 grammes.

— Pharm. Gros, ou huitième de l'once dans les anciennes mesures.

— Fig. Il me semble qu'il y a dans cette lettre cinq ou six *drachmes* d'amour. (Volt.)

DRACHONIQUE. adj. Draconien. La loi *drachonique*. (Rabelais.)

DRACINE. s. f. (du lat. *draco*, dragon). Chim. Alcali qu'on dit avoir été trouvé dans la résine appelée *sang-de-dragon*.

DRACIQUE. adj. Chim. Dont la dracine fait la base. Sel dracique.

DRACO. Ichtyol. Nom scientifique de l'espèce la plus commune du genre vive.

— Erpét. Nom scientifique du genre dragon.

DRACOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., δράκων, dragon; κεφαλή, tête). Bot. Genre de labiées, [illegible] d'Amérique, et remarquables par l'élégance de leurs grandes fleurs bleues ou pourpres.

DRACOL. s. m. Chim. Syn. d'ANISOL.

DRACON. s. m. Dragon. (Rabelais.)

DRACON. Législateur athénien, vivait vers la vingt-neuvième olympiade, environ 660 ans av. J.-C. Il donna des lois criminelles si rigoureuses, que l'orateur Demade les disait écrites avec du sang. Ces lois demeurèrent [illegible] celles de Solon.

DRACONAIRE. s. m. (du gr. δράκων, dragon). Antiq. rom. Soldat qui portait une enseigne taillée en forme de dragon, ou sur laquelle était peinte un dragon. Sous Valentinien le Jeune, chaque cohorte avait son draconaire, et les chefs des draconaires marchaient auprès du prince, portant d'énormes dragons d'étoffe de pourpre dont les têtes étaient de métal, et qui étaient attachés à des piques dorées.

DRACONCULE ou **DRACUNCULE.** s. m. (du gr. δράκων, dragon). Ichtyol. Nom sous lequel on désigne la lyre.

— Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées. || Nom spécifique d'une armoise.

DRACONCULÉ, ÉE. adj. (rad. *draconcule*). Bot. Qui ressemble à l'estragon. || DRACONCULÉES. s. f. pl. Tribu d'aroïdées, ayant pour type le draconcule ou estragon.

DRACONCULOÏDE. adj. 2 g. Bot. Syn. de DRACONCULÉ.

* **DRACONIEN, ENNE.** adj. Hist. gr. Qui concerne Dracon, législateur d'Athènes. Les lois draconiennes appliquaient la peine de mort à toutes sortes de délits.

— Fig. Se dit des lois empreintes d'une rigueur impitoyable et barbare. [illegible]

DRACONIEN, ENNE. adj. Zool. Qui ressemble à un dragon. || DRACONIENS. s. m. pl. [illegible] Famille de reptiles sauriens.

DRACONIGÈNE. adj. 2 g. (ét. [illegible], dragon; [illegible]). Antiq. Qui est né d'un dragon. Se dit des habitants de Thèbes, parce que cette ville fut fondée par des hommes nés des dents d'un dragon.

DRACONINE. s. f. Chim. V. DRACINE.

DRACONITE. s. m. (ét. gr., δράκων, dragon). Polyp. Genre de polypiers fossiles de l'ordre des astrées.

— Pierre que Pline et quelques naturalistes anciens prétendaient se trouver dans la tête des dragons.

DRACONITIQUE. adj. 2 g. Astron. V. DRACONTIQUE.

DRACONNEAUX. s. m. pl. Petits dragons. (Rabelais.)

DRACONOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., δράκων, dragon; κεφαλή, tête). Zool. Qui a une tête de dragon.

DRACONOÏDE. adj. 2 g. Bot. nat. Syn. de DRACONIEN.

DRACONTE. s. m. ou **DRACONTIE.** s. f. (du gr. δράκων, dragon). Bot. Genre d'aroïdées qui a pour type le draconte polyphylle, plante herbacée, ex[illegible] à feuilles simples et à fleurs sans corolle.

DRACONTIASE. s. f. (pr. *dra-kon-ti-aze*; étym. gr., δρακόντιον, dragonneau). Pathol. Maladie causée par le dragonneau, et fréquente surtout parmi les esclaves des pays chauds.

DRACONTIÉ, ÉE. adj. (pr. *dra-kon-ti-é*). Bot. Qui ressemble à une dracontie. || DRACONTIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre draconte ou dracontie.

DRACONTION. s. m. Bot. V. DRACONTE.

DRACONTIQUE. adj. 2 g. [illegible] Astron. Qui a rapport au nœud de la lune. *Mois draconitique*. Temps de la révolution de la lune, par rapport à son nœud, c'est-à-dire Espace de temps que la lune, partant de son nœud ascendant appelé tête de dragon, emploie à revenir au même point.

DRACONTISOME. s. m. (pr. *dra-kon-ti-zome*; ét. gr., δράκων, dragon; σῶμα, corps). Terat. Genre de monstres unitaires, qui sont disposés comme les petits reptiles iguaniens appelés dragons.

DRACONTOCÉPHALE. adj. (étym. gr., δράκων, dragon; κεφαλή, tête). Zool. Qui a une tête de dragon.

DRACONURE. s. m. (ét. gr., δράκων, dragon; οὐρά, queue). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

DRACONYLE. s. m. (ét. gr., δράκων, dragon; ὕλη, matière). Chim. Hydrogène carboné blanc solide retiré du sang-de-dragon.

DRACOPHYLLE. s. m. (ét. gr., δράκων, dragon; φύλλον, feuille). Bot. Genre d'épacridées, renfermant des arbrisseaux ou des arbustes d'un port pittoresque, qui croissent en Australie.

DRACOPSIS ou **DRACONTOPSIS.** s. f. (étym. gr., δράκων, οντος, dragon; ὄψις, aspect). Bot. Genre de composées hélianthées, formé pour une plante annuelle, glabre, indigène du nord de l'Amérique.

DRACOSAURE. s. m. (pr. *dra-ko-zore*; ét. gr., δράκων, dragon; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles [illegible] à tête petite et à pattes palmées, d'une taille moindre que celle de nos crocodiles actuels.

DRACYLIQUE. adj. Chim. Se dit des combinaisons isomères des acides chloro, bromo, nitro et amidobenzoïques.

DRA-EL-MIZAN. Géogr. Comm. de l'arr. de Tizi-Ouzou (Algérie). Popul. totale 2,000 h., agglomérée, 650.

DRAG. s. m. (ét. angl., *to drag*, entraîner). Chasse à courre que les dames suivent en chariot.

* **DRAGAGE.** s. m. Action de draguer.

— Techn. Machine à draguer.

DRAGAN. s. m. Anc. mar. Syn. de DRACENE.

DRAGANTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'astragale qui produit la gomme adragante.

DRAGE. s. f. (rad. *drache*). Techn. Farine ou grain bruisiné, après qu'il a été brassé.

* **DRAGÉE.** s. f. (ét. bas-lat., *dragata*, du grec τράγημα, dessert). Confis. Amande quelconque, menu fruit, graine, morceau d'écorce ou de racine odoriférante, recouvert d'une pâte sucrée ou de sucre durci et cristallisé. Dragée lisse. Dragée perlée. Dragées de santé. Dragées d'amandes à la rose, au jasmin. Dragées d'anis, de chocolat. [illegible] Dragées [illegible], au chocolat. Anis superfins en dragées. L'usage veut qu'à l'époque d'un baptême ou au jour de l'an, on offre aux femmes et aux enfants des *dragées* de toute espèce. [illegible] Des angines, les embarras gastriques sont fréquemment la suite d'une consommation immodérée de *dragées*. (Id.) [illegible] que par une *dragée* qui s'était arrêtée dans l'œsophage. (Id.)

[illegible]

Dragées de baptême. Dragées que le parrain offre à sa commère, à l'accouchée et aux invités.

Dragées d'attrape. Dragées dans lesquelles on a mis quelque chose d'un goût désagréable, pour attraper ceux à qui on les offre.

— Fig. et fam. *Donner une dragée d'attrape*. Attraper.

La dragée est amère. La chose est dure à supporter.

— *Avaler la dragée*. Se résigner à quelque chose de fâcheux.

— *Tenir la dragée haute à quelqu'un*. Lui faire acheter cher un service, un plaisir; lui faire attendre longtemps ce qu'on lui a promis, ce qu'il désire.

— Fig. Pièce de monnaie d'or ou d'argent. Par provision, j'empocherai cette *dragée* perlée, laquelle se fait tant chercher. (Noël du Fail.)

— Fig. Nourriture peu substantielle. Il ne vit que de dragées.

— Pop. Projectile. Balle d'une arme à feu.

— Agric. Mélange de divers grains, tels que pois, fèves, vesces, lentilles, etc., qu'on sème ensemble et qu'on laisse croître en herbe pour la nourriture des bestiaux. *Dragée de cheval*. Nom vulgaire du blé sarrasin.

— Chass. Menu plomb pour tirer aux oiseaux. || *Écarter la dragée*, en parlant d'un fusil. Ne pas lancer le plomb bien serré et bien ensemble.

— Fig. et pop. *Écarter la dragée*. Laisser échapper de la salive de sa bouche en parlant.

— Écon. rur. Cocon renfermant un ver à soie qui n'a pas [illegible].

Minér. *Dragées de Tivoli*. Globules calcaires, [illegible] la couleur, la structure et le mode de formation rappellent parfaitement les dragées des confiseurs, et qui sont produits par des sources incrustantes, comme aux bains de Tivoli, près de Rome.

— Pharm. Pastille renfermant un médicament quelconque. || Espèce de pastilles contre le mal vénérien. Dragées antivénériennes. *Dragées de Keyser*. Pilules composées d'acétate de mercure, d'amidon, le [illegible] pour le traitement de la syphilis. [illegible] de Keyser qui se sentaient. (Sallentin.) || *Dragées purgatives*. Dragées au jalap. *Dragées de Saint-Roch*. Dragées [illegible] de Genève. *Dragées thermales*. Celles qui contiennent des sels produits par l'évaporation des eaux thermales. *Dragées vermifuges*. Dragées au semen contra.

DRAGÉIFICATION. s. f. (pr. *dra-jé-i-fi-ka-sion*; rad. *dragéifier*). Action ou manière de faire des dragées.

DRAGÉIFIER. v. a. (*Pr*. conj. et.fr. *dragée*, lat. *facere* faire. Mettre sous forme de dragées. Dragéifier des amandes.

* **DRAGEOIR.** s. m. (pr. *dra-joir*). Espèce de plat, ordinairement d'argent, dans lequel on servait des dragées. || Petite boîte d'or ou d'argent que l'on portait autrefois sur soi, et renfermant des dragées. A la table des rois ou des seigneurs, le drageoir servait à présenter les épices les plus délicates. Il fut en usage dès le XIVe siècle.

— Techn. Rainure ou filet fait avec le tour dans l'intérieur ou sur l'extérieur d'un cercle, au couvercle d'une montre, pour tenir le verre, etc.

* **DRAGEON.** s. m. (étym. goth., *draibjan*, pousser. Bot. et Agric. Jeune tige qui s'élève des racines rampantes des arbres, des arbrisseaux et même de plusieurs plantes, nommées à cause de cela *stolonifères*, peut te rejeton, et qui peut former un nouveau pied lorsqu'elle a acquis assez de force. Drageon de vigne. Drageon de prunier. Planter, transplanter des drageons. Détacher un drageon. Les arbres à bois mou et à racines traçantes sont plus sujets à produire des *drageons* que les autres. (Dict. de la Conv.) L'olivier pousse beaucoup de *drageons* sur ses racines superficielles. (Id.)

DRAGEONNEMENT. s. m. Action de drageonner.

* **DRAGEONNER.** v. n. 1re conj. Bot. et Agric. Pousser des drageons. Il est des arbres qui *drageonnent* beaucoup, les pruniers, les cerisiers, par exemple; il en est d'autres qui ne *drageonnent* jamais. [illegible] Couper la racine qui porte le drageon et la planter.

DRAGIER. s. m. (rad. *dragée*). Boîte à bonbons. Tout le monde avait son *dragier* dans sa poche, comme on a maintenant sa tabatière. (Sallent. Il est rapporté dans l'histoire du duc de Guise que, quand il fut tué à Blois, il avait son *dragier* à la main. (Vigneul de Marville.)

DRAGISTE. s. m. Celui qui fait des dragées.

* **DRAGME.** s. f. Métrol. V. DRACHME.

* **DRAGOMAN.** s. m. V. DROGMAN.

* **DRAGON.** s. m. (du gr. δράκων, même signif.). Myth. Animal fantastique, [illegible] des dieux, les ailes de l'aigle et la queue du serpent, [illegible] ses victimes par la seule fascination du regard. Il était consacré à Minerve, pour marquer que la [illegible] et à Bacchus, pour exprimer les fureurs de l'ivresse. Le dragon [illegible] en Orient; le christianisme [illegible] dans ses légendes, le moyen âge [illegible] ont servi particulièrement du dragon pour figurer le mal dans sa lutte contre le bien. On nous représente l'archange saint Michel terrassant le dragon infernal, ennemi du genre humain; la Vierge, mère du Rédempteur du monde, écrasant du pied la tête du dragon, par qui le mal est venu sur la terre. Debout sur son char traîné par des *dragons* ailés, il reçoit de Cérès une gerbe d'épis. P. le Saint-Victor.)

[illegible]

— Fig. et par extens. Surveillant incommode, personne qui veille sur la conduite d'une femme.

[illegible]

— *Endormir le dragon*. Tromper un surveillant incommode.

[illegible]

— *Faire le dragon*. Montrer une vertu farouche.

— [illegible] Oh! oh! tu vas faire la *dragonne* de vertu comme à ton ordinaire. (Dancourt.)

— Fig. Souci, chagrin, inquiétude. Je me fais des *dragons* aussi bien que les autres. (Mme de Sévig.) Vous savez comme je hais les remords; ce m'eût été un *dragon* perpétuel que de n'avoir [illegible]

[illegible]

— S'emploie adjectivement dans ce dernier sens. Cette femme est un dragon.

Art milit. Soldat de cavalerie de ligne, [illegible] mont. (Volt.)

[illegible]

— Art vét. Tache qui vient dans la prunelle des chevaux. Il a un dragon dans l'œil. || S'est dit aussi des hommes.

Artill. anc. *Dragon volant*. Grosse pièce qui avait un dragon ailé sur la culasse. *Dragon à feu*. Autre sorte de canon.

Astron. Constellation de l'hémisphère boréal, composée de 31 étoiles, selon Ptolémée; de 32, selon Tycho-Brahé; de 80, selon le Catalogue britannique. *La tête et la queue du dragon*. Les deux points opposés où le cercle de la lune coupe l'écliptique.

— Blas. Reptile qu'on représente avec deux pieds et une longue queue, sans ailes. *Dragon monstrueux*. Dragon ailé.

— Bot. *Dragon végétal*. Syn. de DRAGONNIER.

— Chevalerie. *Ordre du Dragon renversé*. Ordre de chevalerie institué en 1418, après la cérémonie du concile de Trente, par l'empereur Sigismond, et dont le sujet fut l'anathème porté contre les erreurs de Jean Huss et de Jérôme de Prague.

— Chim. Nom donné au salpêtre par les anciens chimistes. || *Sang-de-dragon*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Écrit. sainte. *Le dragon*. Le démon.

Entom. Espèce de papillon.

— Erpét. Petit reptile du [illegible] de la famille des sauriens. Ce curieux animal vit sur les arbres, dans les régions boisées de l'Inde; il se meut avec agilité, et la peau de ses flancs, qui

Dragon.

est étendue en forme de parachute, le soutenant par les côtés, le met à même de poursuivre rapidement les insectes dont il se nourrit, en sautant d'un arbre à l'autre comme s'il était pourvu d'ailes. La taille du dragon est à peine égale à celle de nos lézards verts. *Dragon de muraille*. Nom vulgaire du lézard de la Chine.

— Hist. Enseigne des cohortes romaines consistant en une pique surmontée d'une figure de dragon. || *Dragon blanc*. Étendard des anciens Saxons. *Dragon rouge*. Étendard des anciens Bretons. || *Dragon relevé*. Étendard des luthériens dans les guerres religieuses du XVIe siècle.

— Ichtyol. Poisson du genre pégase. *Dragon de mer*. Nom vulgaire de la vive.

Mar. Voile de la [illegible] ||*Dragon d'eau*. Ancien nom de la trombe. *Dragon de vent*. Ancien nom de l'ouragan.

— Monn. Banc à tirer où le métal acquiert une épaisseur égale.

— Myth. *Dragon de Colchide*. Il gardait la toison d'or. Il était fils de Typhon et d'Échidna, [illegible] Typhon [illegible] *Dragon des Hespérides*. Dragon à cent têtes [illegible] Hespérides. Il fut tué par Hercule, et Junon le plaça [illegible] la constellation du Serpent. || *Dragon de Castalie*. Monstre qui gardait la fontaine de Castalie. Il fut tué par Cadmus.

— Ornith. Nom d'un oiseau d'Amérique.

— Pharm. *Dragon mitigé*. Ancien nom du protochlorure de mercure ou mercure doux.

— Phys. Nom du cerf-volant, dans certaines parties de la France.

— Pyrotechn. Syn. de COURANTIN.

DRAGON, ONNE. adj. Qui a rapport aux dragons.

— Hist. [illegible] *Missions dragonnes*. [illegible] qui se firent en France, [illegible] protestants, sous le règne de Louis XIV, non par des moyens légitimes de persuasion, mais parce qu'on donnait des [illegible] [illegible] aux prêtres. Ce pays a [illegible] par des gens de la religion, [illegible] [illegible] par une mission dragonne [illegible] formulaire papistique. (Bayle.)

— *A la dragonne*. [illegible] cavalièrement, [illegible] petitement, sans façon, [illegible] faire l'amour à la [illegible] [illegible] dragonne.

— A la mode des dragons. Bonnet à la dragonne.

DRAGONAIRE. s. m. Antiq. rom. Soldat qui portait l'enseigne nommée dragon.

* **DRAGONNADE**. s. f. Nom des persécutions [illegible] par les dragons, sous le règne de Louis XIV, contre les calvinistes, par suite de la [illegible] de l'édit de Nantes. Elles commencèrent [illegible] 1684 et ne cessèrent qu'en 1715. [illegible]

— Fig. Violences, abus d'autorité.

***DRAGONNE**. s. f. (rad. *dragon*). Art milit. Galon d'or, d'argent, de soie, etc., qui est ordinairement terminé par un gland, et dont on garnit la poignée d'une épée ou d'un sabre.

— Anc. art milit. Batterie de tambour qui était particulière aux dragons.

— Erpét. Genre de reptiles sauriens, de la famille des lézards.

DRAGONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Dragonner. S'emploie adjectiv. Dragonné par des envieux. Vous ne seriez plus *dragonnée*, qui est un état violent. (Mme de Sévigné.)

— Blas. Se dit des animaux auxquels on ajoute une queue ou des ailes de dragon.

DRAGONNEAU. s. m. (rad. *dragon*). Conchyl. Nom vulgaire d'une jolie porcelaine, la cyprée plissée.

— Helm. [illegible] DRAGON.

— Helm. L'un des noms du filaire parasite de l'espèce humaine, qu'on appelle également *ver de Médine*. Son siège ordinaire est le tissu cellulaire sous-cutané des jambes et des cuisses. Ver aquatique du genre gordien. Les dragonneaux communs vivent dans les eaux des étangs, des fossés, des étangs d'eau vive, des rivières tranquilles. Ils passent dans beaucoup de bestiaux pour causer la mort aux hommes et aux animaux qui en avalent par mégarde en buvant.

— Ichtyol. Nom vulgaire du callionyme lyre.

— Techn. Grain de couleur qui nuit à la pureté du diamant.

DRAGONNER. v. n. 1re conj. (rad. *dragon*). Anc. art milit. Se conduire en dragon, ou comme on se conduisait dans les dragonnades.

— DRAGONNER. v. a. Fig. Harceler, importuner. Vous me dragonnez. Il ne cessera donc pas de la dragonner?

— SE DRAGONNER. v. pron. Fam. Se créer des inquiétudes, des tourments. Vous-même, qui êtes si habile à vous *dragonner*, vous aurez peine à trouver les sujets de désespoir. (Mme de Sévigné.)

DRAGONNET. s. m. (dimin. de *dragon*). Bot. Genre de plantes de la famille des aracées.

* **DRAGONNIER**. s. m. (rad. *dragon*). Bot. Genre d'asparaginées ou smilacées qui se compose de plantes arborescentes originaires des [illegible] du globe, et acquérant quelquefois des [illegible] colossales, surtout dans [illegible] [illegible] dont l'énorme pyramide de fleurs blanches répand un parfum très suave. On distingue encore le dragonnier commun qui fournit une des espèces de sang-de-dragon, et qui forme un médicament astringent.

DRAGUAGE. s. m. Techn. V. DRAGAGE.

* **DRAGUE**. s. f. (pron. *draghe*; de l'angl. *to drag*, traîner). Instrument qui sert à tirer des rivières ou des lieux couverts d'eau, les terrains qui se laissent facilement fouiller, tels que la vase, la terre franche, les sables et graviers. [illegible] d'une espèce de poche ou auget quadrangulaire en forte tôle, dont la face antérieure est enlevée, et la face postérieure armée d'une douille qui reçoit un manche en bois fort long; la direction de ce manche forme avec le fond de la drague un angle assez aigu, de manière que l'ouvrier, placé dans un bateau et la tirant à lui, puisse facilement la faire entrer dans le sol et la ramener chargée. [illegible] considérables, on sert [illegible] machine à draguer d'une espèce [illegible] [illegible] *à la drague* [illegible] [illegible] par des hommes ou par des [illegible], et même par une machine à vapeur. (F. Tourneux.)

— [illegible] servant à la recherche des noyés.

— [illegible] l'outillage d'une baraque de saltimbanque.

— Agric. *Drague à claie*. Instrument propre à [illegible] ramener à la surface la terre du fond.

— Brass. Grain cuit qui demeure dans le brassin, après avoir servi à faire la bière. On [illegible]

— Mar. [illegible]

bordages épais qu'on applique sur le fond d'une [illegible] [illegible] à être souvent échouée, afin de la garantir et de la maintenir [illegible] [illegible] nature exception. V. DRAGUE.

— Pêch. [illegible] appareil en [illegible] le fond de la mer, et qu'on [illegible] pour retirer de l'eau les effets submergés, soit pour pêcher des coquillages.

— Techn. Pinceau dont se sert le vitrier pour marquer le verre avec du blanc broyé. || Grand fleuret pour faire des trous de mine dans les roches.

DRAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Draguer. S'empl. adjectiv. Canal mal dragué. Cette rivière a besoin d'être draguée.

DRAGUELLES. s. f. pl. Grandes chausses à l'usage des pêcheurs.

* **DRAGUER**. v. a. 1re conj. Nettoyer une rivière ou un puits avec la drague, ou avec un bateau dragueur. Draguer un fleuve. Draguer du sable.

— Mar. Traîner une drague sur le fond de la mer avec une embarcation. || *Draguer une ancre*. Chercher à saisir une ancre dont la bouée est perdue. On se sert à cet effet d'un gros filin double traîné par deux chaloupes. || *Draguer un câble*, ou tout autre objet. Chercher à les retirer de l'eau à l'aide de grappins qu'on promène sur le fond de la mer. || *Draguer le fond*. Se dit d'une ancre qui chasse en traînant sur le fond.

— Pêch. Prendre des coquillages avec une drague. *Draguer à mort*. Draguer jusqu'à ce qu'on ait épuisé un banc de coquillages.

— SE DRAGUER. v. pron. Être dragué.

DRAGUETTE. s. f. Pêch. Petite drague.

* **DRAGUEUR**. s. m. Bateau qui porte une machine à draguer. On a établi un dragueur à l'entrée du port.

— Bâtiment normand destiné à la pêche du hareng, de la morue.

— Ouvrier qui drague.

— Arg. Saltimbanque. || Faiseur.

— Adjectiv. Bateau *dragueur*. (Acad.) Tout Paris a vu fonctionner sur la Seine une curieuse machine, connue sous le nom de bateau *dragueur*, qui enlevait des masses de sable considérables avec une étonnante promptitude, et qui a rendu de grands services dans les rivières à fond variable. (Biet.)

DRAGUIGNAN (*Draconum*, *Antcis*). Géogr. Ch.-l. du dép. du Var, à 864 kil. S. E. de Paris, près d'un affluent de l'Argens, le Pis ou l'Artuby, au pied de la montagne du Cygne ou Malmont; patrie du conventionnel Isnard; 9,200 h.

DRAGUT. Corsaire turc, né en Anatolie, mort en 1565, l'un des lieutenants de Barberousse; il fut pris sur les côtes de la Corse et transporté à Gênes. Après plusieurs années de captivité, il fut racheté par Barberousse et commanda plusieurs fois les flottes ottomanes.

DRAHEM. s. m. Métrol. Monnaie d'argent du Maroc, valant environ 0 fr. 40.

DRAILLE. s. f. Mar. Cordage qui passe au dessus des capelages des mâts et qui est étendu dans la direction des étais. C'est sur des drailles ou des étais qui en tiennent lieu qu'on glisse les principaux focs et les moyennes voiles d'étai. || *Draille de palan d'étai*. Corde employée à soutenir ce palan et à le mettre en direction.

* **DRAIN**. s. m. (ét. angl., *drain*, même signif.). Fossé de drainage. || Tuyau en terre cuite qui reçoit l'eau dans le drainage.

— Chir. Tube de métal, de caoutchouc, de gutta-percha, employé dans le drainage chirurgical.

DRAINABLE. adj. Qui peut être drainé.

* **DRAINAGE**. s. m. (rad. *drainer*). Agric. Opération ayant pour but d'assainir les terres humides par l'établissement de tranchées souterraines ou de tuyaux en terre cuite qui facilitent l'écoulement des eaux.

— Fig. *Le drainage des écus*. Action de retirer les écus de la circulation.

— Chir. *Drainage chirurgical*. Opération qui consiste à faire écouler les humeurs.

DRAINE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre grive.

DRAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Drainer. Terrain drainé.

* **DRAINER**. v. a. 1re conj. (rad. *drain*). Agric. Pratiquer le drainage. Drainer une prairie.

— Fig. Se dit aussi de l'écoulement des humeurs, de l'argent retiré de la circulation.

— Hort. Remplir de pierrailles le fond d'un vase, d'un pot de fleurs.

— SE DRAINER. v. pron. Être drainé.

DRAINETTE. s. f. Pêch. Filet dont on se sert à la dérive pour prendre de petits poissons.

DRAINEUR. s. m. Celui qui draine.

DRAINEUSE. s. f. Agric. Machine à drainer.

DRAISIENNE ou **DRAISINE**. s. f. (de *Drais*, n. pr.). Petite voiture composée de trois roues, deux derrière, liées par un essieu, l'autre devant. Les draisiennes possèdent un mécanisme par lequel un seul homme placé sur un siège fait tourner les roues et marcher la voiture. La roue de devant sert à diriger le mouvement et à faire prendre à la voiture une direction quelconque.

DRAKE. s. m. Nom donné à un bateau dont les pirates normands se servaient dans leurs incursions.

— Bot. Racine noire d'une plante appartenant à la famille des morées.

DRAKE (Francis). Né à Tavistock (comté de Devon), 1540-1596, servit sur des bâtiments de commerce; puis, animé par les Espagnols, conçut contre eux une haine qu'il put satisfaire en prenant leurs galions et pillant leurs villes d'Amérique. De 1575 à 1580, il fit le deuxième voyage autour du monde, tout en leur faisant éprouver de grandes pertes. Élisabeth le créa chevalier. Il recommença ses courses, força l'entrée de la baie de Cadix, 1587; contribua à la ruine de l'*Invincible Armada*, 1588, et mourut en mer près de Porto Bello. Il a attaché son nom à l'importation de la pomme de terre en Europe.

DRAKÉE. s. f. (de *Drake*, n. pr.). Bot. Genre d'orchidées aréthusées, établi pour une petite plante qui croît en Australie.

DRAM. s. m. Métrol. La 256e partie de la livre-poids anglaise.

DRAMATICIDE. s. 2 g. (ét. lat., *drama*, drame; *occidere*, tuer). Ennemi du drame; hostile à l'art dramatique. Ne se dit qu'en plaisantant.

* **DRAMATIQUE**. adj. 2 g. Qui appartient au drame. Ouvrage dramatique. Poème dramatique. Composition dramatique. Genre dramatique. Censure dramatique, etc. Le génie d'un peuple se peint dans ses ouvrages *dramatiques*. (Gramm.) La vérité *dramatique* exige de chaque personnage un langage conforme à sa condition. (L. Veuillot.)

— *Art dramatique*. Art de représenter sur le théâtre une action, soit imaginaire, soit historique, avec le développement de ses motifs et de ses conséquences, en mettant en scène les passions qui poussent à cette action ou qui l'entravent, de manière à intéresser et à émouvoir les spectateurs.

— *Forme dramatique*. Celle d'un ouvrage, autre qu'une pièce de théâtre, dans lequel l'auteur met en scène et fait parler les personnages. Employer les formes dramatiques. Ce romancier donne souvent à ses récits une forme, la forme dramatique.

— *Musique dramatique*. Musique propre aux pièces de théâtre.

— *Censure dramatique*. Censure officielle chargée d'examiner les pièces de théâtre.

— En parlant des personnes, Qui compose ou qui joue des drames, des pièces de théâtre. Auteur dramatique. Artiste dramatique.

— Fig. Qui intéresse, qui émeut vivement le spectateur. Situation dramatique. Intérêt dramatique. Scène fort dramatique. Sujet dramatique. Une situation quelconque, inventée ou réelle, est *dramatique*, lorsque la liberté de l'homme y est vivement intéressée, lorsqu'elle dévoile les replis secrets de l'âme, et met en jeu des passions diverses. (Soyer.)

— Par extens. Qui offre une peinture vive et animée de l'action, des événements racontés dans un poème épique, dans une histoire, etc., soit que l'auteur ait ou n'ait pas fait usage des formes dramatiques. Récit dramatique. Oraison funèbre très dramatique. Passage dramatique. Il y a dans ce discours des mouvements très dramatiques. L'oraison funèbre de Marc Aurèle, par Thomas, est placée dans un cadre fort *dramatique*. (Acad.)

— *Style dramatique*. Style passionné, plein d'images vives. Dans le même sens, il s'applique aux poètes épiques, aux orateurs, aux historiens, etc., dont les ouvrages offrent ce genre de mérite. Homère est éminemment dramatique; Tite Live et Salluste sont souvent *dramatiques*. (Acad.)

— DRAMATIQUE. s. m. Le genre dramatique, la forme dramatique. Exceller dans le dramatique. S'exercer au dramatique. Le *dramatique* donne beaucoup d'intérêt aux ouvrages de Platon. (Acad.)

— Ce qui, dans une pièce de théâtre, dans un récit, etc., excite particulièrement l'émotion. Il y a bien du *dramatique* dans cette scène. (Acad.)

DRAMATIQUEMENT. adv. D'une manière dramatique. Écrire, parler dramatiquement. Jouer un rôle, représenter un personnage dramatiquement.

DRAMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Dramatiser. S'empl. adject. Un sujet mal dramatisé.

DRAMATISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre dramatique. Eugène Delacroix excelle à *dramatiser* les sites et les perspectives. (P. de Saint-Victor.)

— *Dramatiser une aventure*. Y ajouter des circonstances théâtrales.

— Agir d'une manière théâtrale, donner trop d'importance à une chose. Les têtes exaltées éprouvent un besoin inné de *dramatiser* leur propre existence à leurs propres yeux. (G. Sand.)

— *Dramatiser par*. Leurs mots sont recueillis, colportés, prônés; on cherche à *dramatiser* par une mise en scène pittoresque le procès où ils figurent.

— Fig. Un ami de Mirabeau, qui était présent dans ses derniers moments, trouva qu'il *dramatisait* bien la mort; mais chacun, sans être Mirabeau, *dramatise* dans son petit coin et cherche à s'en faire accroire sur quelque chose. (L. Simond.)

— DRAMATISER. v. n. Faire des drames. Se dit par dénigrement dans cette acception.

— SE DRAMATISER. v. pron. Être dramatisé.

DRAMATISEUR. s. m. Celui qui est habile à dramatiser.

DRAMATISME. s. m. Art du drame.

DRAMATISTE. s. 2 g. (rad. *drame*). Celui, celle qui compose des pièces de théâtre. Un dramatiste. Une dramatiste. Il est peu usité.

* **DRAMATURGE**. s. 2 g. (du gr. δραματουργέω, je fais des drames). Auteur de drames, celui, celle dont les compositions théâtrales sont d'un genre mixte, et tiennent de la comédie et de la tragédie. Mercier, le plus fécond, le plus original, le plus pathétique et aussi le plus verbeux de tous les auteurs, est le dramaturge par excellence. Pourquoi le grand modèle des *dramaturges*, Shakspeare, n'a-t-il pas lui-même passé sous la patrie le peuple? Marmontel, Voltaire, peut-être sans y penser, cette le premier *dramaturge* et le premier romantique, en même temps que le critique le moins disposé à favoriser la littérature larmoyante et sentimentale. (Desroches.)

— Ce mot a été pris d'abord dans un sens de dénigrement, pour désigner ceux qui faisaient de l'art dramatique métier et marchandise.

DRAMATURGIE. s. f. (rad. *dramaturge*). Litt. Science des règles qui doivent présider à la composition d'une pièce de théâtre et à sa mise en scène. La dramaturgie est à la fois la poétique du drame et la théorie de l'art théâtral.

— Manie de composer des pièces de théâtre.

— Histoire du théâtre. || Catalogue raisonné de pièces dramatiques.

— Recherche de l'effet dramatique en peinture.

DRAMATURGIQUE. adj. 2 g. Litt. Qui appartient à la dramaturgie. Les feuilles dramaturgiques de Tieck méritent une mention particulière.

DRAMATURGIQUEMENT. adv. D'une manière dramaturgique.

DRAMATURGISTE. s. 2 g. Partisan du drame. Il y a peu de chose à dire après une opinion ainsi motivée, et certes on ne traitera pas Fréron de *dramaturgiste* ni de romantique. C'est donc l'un des arrêts les plus décisifs de la critique. (Desroches.)

* **DRAME**. s. m. (ét. gr., δρᾶμα; rad. δράω, j'agis). Théât. Dans le sens propre, signifie Action; dans le sens extensif, Action représentée au théâtre; dans l'acception moderne et restreinte, Action théâtrale, en vers ou en prose, d'un genre mixte entre la tragédie et la comédie, sérieuse par le fond, souvent familière ou comique par la forme, admettant tous les genres de personnages, exprimant toutes les sortes de sentiments et dans tous les tons. Représenter un drame, un drame en cinq actes. Drame terrible, monstrueux, larmoyant, insipide, saisissant, etc. Tous nos *drames* pleurants ne sont qu'un froid jargon. (Baour-Lormian.) Des prêtres en costume jouaient devant les initiés, vêtus de robes blanches, le *drame* hiératique du rapt de Proserpine et des douleurs de Cérès. (P. de Saint-Victor.) *Drame lyrique*. Pièce de théâtre mêlée de chant, ou entièrement mise en musique. On l'appelle aussi dans le premier cas *opéra-comique*, dans le second cas, *opéra*. Le drame lyrique est né en Italie; il a été précédé, en France, d'un genre de pièces à intermèdes chantés, dansés, à grand spectacle. C'est à Monsigny, je crois, qu'on doit le genre du *drame lyrique*. (Halévy.) || *Drame-vaudeville*. Pièce où l'action dramatique est mêlée de couplets.

— *Drame satyrique*. Pièce héroï-comique de la tétralogie dramatique à Athènes. Le chœur était toujours composé de satyres.

— *Drame liturgique*. Sujet sacré mis en action, et dont le principal élément est la musique. || *Drame religieux*. Drame dont le sujet est religieux.

— Fig. Suite, complication d'événements fâcheux terminés ordinairement par une catastrophe. La Révolution française fut un drame politique, un drame sanglant. Il connaissait personnellement ceux qui avaient joué un rôle dans le drame des derniers jours de Jésus. (E. Renan.)

DRAMME. s. m. Métrol. Mesure de capacité roumaine d'environ 1/3 de litre. || Unité de poids d'environ 3 gr. 20.

DRAMOMANE. s. 2 g. (rad. *dramomanie*). Celui, celle qui a la manie de faire des drames.

— Adjectiv. Auteur dramomane.

DRAMOMANIE. s. f. (ét. gr., δρᾶμα, drame; μανία, fureur). Néol. Manie de faire des drames.

Mal se Manie et Thalie,
La Parthe *dramomanie*
[illegible] (Parny.)

DRAN. s. m. Mar. Drosse de basse vergue.

DRANCY. Géogr. Comm. du cant. de Pantin, arr. de St-Denis (Seine); 500 hab. Combats des 29 novembre et 21 décembre 1870.

DRANET. s. m. (ét. angl., *dragnet*, même signif.; de *to drag*, traîner). Pêch. Petite seine dont on se sert sur la Manche.

DRAPEAUX

EUROPE

ASIE

Imprimerie BINGER ARENTS DES FOSSEZ & Cie

GARNIER FRÈRES, Editeurs, 6, rue des Saints-Peres, PARIS.

DRANGIANE. [illegible]

DRANGUEL. [illegible]

DRANGUETTE [illegible]

DRANSE. [illegible] *Dranse* [illegible] Evian et Thonon. La *Dranse* [illegible] du grand Saint-Bernard et se jette à Martigny dans le Rhône.

*** DRAP** s. m. [illegible] *drappus*, même signif.). Étoffe dont la chaîne et la trame [illegible] toutes sortes de couleurs, etc., les a fait adopter chez toutes les nations civilisées. Tisser des draps. Fouler, tondre des draps. Le napage, [illegible] Drap feutre. Bon drap. Drap commun. Drap d'Angleterre. Drap de Hollande. Drap de Sedan. Drap vieux de Louviers. Un habit de drap d'Elbeuf. [illegible]

[illegible]

Drap imprimé [illegible] *Drap zéphyr*. Drap dont le tissu est léger et n'a été que [illegible]

Les quatre draps. [illegible] le damas, le brocart d'or ou d'argent.

[illegible] tout ce qu'on veut. Avoir abondamment tout ce qui est nécessaire. L'imagination compose les plaisirs à sa poste, et se les taille en plein [illegible] (E. Pasq.) D'où vient que vous laissez tailler en [illegible] les choses ont leur fin. || *Vouloir avoir le drap et l'argent.* [illegible]

— [illegible] lit. Une paire de draps. Drap de dessous. Drap de dessus. Des draps très fins. Des draps [illegible]

— [illegible] et la vanité de ses ameublements dont il ne lui restera que le *drap* lugubre qui va l'envelopper dans le tombeau. (Mass.)

[illegible] Se mettre au lit, se coucher. Je vais me mettre entre deux draps.

[illegible] beaux. Mettez un Maure en de beaux *draps* [illegible]

[illegible] plement, *dans de beaux draps*.

[illegible] ment, ce qui compliquait la situation, c'était que le quartier, maintenant, fourrait Lantier et Virginie dans la même paire de *draps*. (É. Zola.)

— Cérém. relig. *Drap mortuaire.* Pièce de drap ou de velours noir, frangée de blanc, dont [illegible]

— Comm. *Drap d'or, drap de soie*, etc. Étoffe [illegible]

d'argent [illegible] || *Drap royal.* Sorte de drap léger fabriqué à Amiens dont la chaîne est d'organsin et la trame de laine [illegible]

[illegible] coquilles, et forme à leur surface un épiderme sous lequel sont cachées leurs brillantes couleurs. [illegible] coquille univalve.

— Cult. *Drap de pied.* Pièce de drap, de velours, etc., qu'on étend sur le prie-Dieu de certains personnages, et qui déborde en avant, de manière à leur servir de marchepied. Il y avait pour *drap* de pied un tapis étendu enmi la place. (Malherbe.)

— Entom. *Drap mortuaire.* Nom vulgaire d'une espèce du genre cétoine.

— [illegible] couleuvre du Bengale.

— Hist. *Camp du drap d'or.* V. CAMP.

— Hort. *Drap d'or.* Nom d'une tulipe. || Nom du crocus mésiaque. || Variété de pomme et de prune.

— Minér. *Drap mortuaire.* Espèce de lumachelle.

— Vén. *Drap de curée.* Toile sur laquelle on [illegible] chiens de faire la curée.

DRAPADE [illegible]

DRAPANO. Géogr. Cap qui se trouve sur la côte N. de l'île de Candie.

DRAPANT. part. prés. du V. Draper.

[illegible]

DRAPANT. s. m. (rad. *drap*). Celui qui fabrique les draps de laine.

— Techn. Planche sur laquelle le papetier met les feuilles de papier, à mesure qu'il les lève de dessus les feutres. || *Drapant de la chaudière.* Planche placée au bord de la chaudière, et sur laquelle on glisse la forme remplie de pâte.

— Adjectiv. *Drapier drapant.* Fabricant de draps, par opposition à *marchand drapier*, celui qui vend des draps.

DRAPARNALDIE. s. f. (de *Draparnauld*, [illegible]) type la draparnaldie étendue, végétal des eaux [illegible]

DRAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Draper. S'emploie adjectiv. Se dit d'une étoffe qui est tissée en fil de laine cardée, foulée, ramée, tondue [illegible] réduite à sa laize normale, et acquiert cette [illegible]

— *Bas drapés.* Bas de laine très épais, préparés de façon qu'ils ressemblent à du drap.

— Par extens. *Bien drapé.* Bien étoffé.

[illegible]

— Couvert de drap noir. Voiture drapée. Carrosse drapé. Au roulement des tambours *drapés*, des grenadiers portaient le corps de leur vaillant capitaine. (Chateaubriand.)

— Enveloppé d'un vêtement ample. Dans l'enfoncement des portiques, quelque prêtre apparaissait *drapé* d'un manteau sombre. (G. Flaubert.)

— [illegible] plis de ses vêtements avec ampleur, grâce et noblesse. || *Acteur drapé à l'antique.* Acteur qui porte le costume grec ou romain.

— Orné d'une draperie. Fenêtre drapée.

— [illegible] *pés* des rideaux en gros de Tours rouge, relevés par des cordons de soie à glands d'église. (H. de Balzac.)

— [illegible]

— Prov. *Vin bien drapé et de bonne laine.* Vin excellent.

— Bot. Se dit des parties couvertes de poils courts et tellement serrés qu'ils forment une espèce de tissu ressemblant à du drap.

[illegible]

— Hist. nat. Qui a la forme d'un morceau de drap ou d'un feutre. En zoologie, on applique cette épithète à certains corps feutrés; tels sont le tissu d'une espèce d'éponge, et les filaments entre-croisés d'une oscillaire.

*** DRAPEAU** s. m. (rad. *drap*). [illegible] morceau d'étoffe ou de linge. Le papier se fait avec de vieux drapeaux de linge. Ramasser [illegible]

— Prov. [illegible] *peau mouillé.*

[illegible] un enfant. Sécher les drapeaux d'un enfant. On dit plus ordinairement *langes*.

— En général, Pièce d'étoffe ordinairement de soie, attachée à une hampe, de manière qu'elle puisse se déployer et flotter en l'air, soit pour donner un signal, soit pour indiquer un point de ralliement, soit pour faire reconnaître la nation qui l'arbore, etc. Arborer un [illegible]

[illegible] France. (Napol.) D'après le principe que le *drapeau* est la France, les soldats se marient tout simplement devant le caporal; il faut faire finir ce scandale. (Id.) Viens, mon *drapeau*; viens, mon espoir. (Béranger.)

[illegible]

— Par extens. L'armée. L'honneur du drapeau.

— *Être sous les drapeaux.* Être en activité de service, être à son régiment. Il a passé dix ans [illegible] consternés désertent leurs *drapeaux*. (Volt.)

— [illegible] *les drapeaux d'un prince.* Servir dans ses troupes. Il y a de l'impiété à combattre sous les [illegible] ont combattu. (Régnier.)

— Fig. et fam. *Se ranger sous les drapeaux de quelqu'un.* Prendre, embrasser son parti.

[illegible] abandonner son propre parti, ses propres opinions. [illegible] ler ses opinions.

— *Planter, lever son drapeau, le drapeau de quelqu'un, de quelque chose.* Afficher hautement une opinion, un parti.

— Fig. Chef d'un parti. Garnotelle servait de *drapeau* et de ralliement à la critique purement lettrée. (De Gonc.)

— Loc. prov. *Assurez-vous que jamais vent de* [illegible] son lustre de ses lambeaux déchirés.

— Enseigne d'un régiment d'infanterie. Le [illegible]

[illegible] de drapeau.

[illegible] dont se servaient les veilleurs de tours et de beffrois pour signaler les mouvements de l'en[illegible] peau régimentaire de l'ancienne armée. || *Drapeau colonelle* ou *de la colonelle*. Drapeau régimentaire qui n'était pas d'ordonnance. || *Drapeaux au camp.* Drapeaux fichés en terre pour tracer le front de bandière.

— *Battre au drapeau.* Se dit d'une batterie de tambour qui a lieu lorsqu'un régiment reçoit ses drapeaux, ses guidons ou ses étendards.

— Hist. Les peuples les plus anciens ont eu [illegible] leur et un signe symbolique qui leur étaient [illegible] lettres de l'alphabet ou différents animaux; ceux des Romains étaient décorés de l'aigle, du minotaure, etc., etc., jusqu'à Marius, qui ne conserva que l'aigle aux ailes déployées, tenant un foudre dans ses serres. Les drapeaux [illegible] faite d'un voile de taffetas bleu avec l'image du saint, devint l'enseigne de la nation française. [illegible]

flamme de saint Denis, couleur de feu, dont on fait remonter l'origine à Dagobert. Sous Philippe Auguste, le drapeau était blanc parsemé de fleurs de lis d'or; Charles VI lui donna la couleur bleue et le partagea d'une croix blanche; le blanc fut repris sous Charles IX, Henri III et Henri IV. L'histoire du drapeau français est mal connue et serait à faire, parce que des usages féodaux, des motifs religieux, des ordonnances disparues, oubliées, ont seuls décidé de son emploi, de ses formes, de ses ornements. La couleur du drapeau n'a été réglée [illegible] tre diverse, mais partagée en général d'une croix blanche. Le drapeau blanc était dans le principe le drapeau de la colonelle, c'est-à-dire de la compagnie qui appartenait au colonel général de l'infanterie. A l'abolition de cette dignité, la royauté hérita en quelque sorte du drapeau blanc. Tous les drapeaux à couleurs variées avaient une cravate blanche en guise de consécration royale. Le hasard, beaucoup plus que la combinaison, donna naissance au drapeau tricolore. La Révolution prit d'abord [illegible] Le second empire rétablit l'aigle, que la révolution de 1870 a [illegible]

— *Drapeau rouge.* Drapeau qui, en vertu d'un décret de l'Assemblée constituante, devait être déployé chaque fois que l'on proclamait la loi martiale et que l'on se préparait à disperser un rassemblement par la force des armes. La Fayette a déployé le *drapeau* rouge du Champ-de-Mars le 17 juillet 1791. (Mignet.) || Le drapeau rouge a été, dans quelques circonstances, le signal de l'insurrection ou d'un incendie ou enfin de la résolution de se défendre jusqu'à la mort. || *Bénédiction des drapeaux.* Cérémonie solennelle faite, en présence des troupes et dans la principale église du lieu où se trouvait le régiment dont les drapeaux étaient consacrés. Pliés pendant la cérémonie les drapeaux étaient ensuite déployés et emportés avec toute la pompe militaire. || *Serment du drapeau.* Usage antique qui consiste à prêter serment aux enseignes. Chez les Romains, ce serment se faisait en présence des augures.

— Ch. de fer. *Drapeau-signal.* Petit drapeau de couleur dont se servent les gardiens des passages, aiguilleurs, etc., pour faire des signaux [illegible]

[illegible]

— Techn. Linge dont se sert le relieur pour essuyer les parties de la couverture d'un livre sur lesquelles on a mis de l'or. || Petit morceau de drap que l'ouvrier batteur d'or tient entre ses doigts pour y faire passer l'or battu.

— Typogr. Signe indiquant une intercalation à faire.

DRAPELÉ, ÉE. [illegible] pour Drapé.

DRAPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Drapeler.

DRAPELER. v. a. [illegible] *drapel*, drapeau). Techn. Défiler les chiffons pour la fabrication du papier.

DRAPELET. s. m. Petit drapeau.

DRAPELIER, ÈRE. s. (rad. *drap*). Chiffonnier, [illegible]

DRAPEMENT. s. m. B.-arts. Action de draper.

*** DRAPER.** v. a. 1re conj. (rad. *drap*). Fabriquer du drap. Draper une étoffe. Il est peu usité dans ce sens.

— Couvrir de drap. Ne se dit guère que des voitures, des chaises à porteurs, etc., que l'on couvre de drap noir ou de quelque autre couleur sombre, en signe de deuil. Draper un carrosse de noir. Draper de violet les carrosses de la cour. Faire draper de noir une chaise à porteurs.

— Absol. Le roi drape de violet. Le prince a drapé.

— Arranger, disposer en draperie. Draper des rideaux de satin.

— Orner, décorer d'une draperie. Draper les fenêtres d'un salon.

— Disposer avec ampleur, avec grâce, etc., les plis de ses vêtements. Ces lambeaux d'habillements que le peuple artiste *drape* encore avec art, donnent quelque chose de pittoresque à la populace. (Mme de Staël.) Ses robes de laine, faites de sa main, la *drapaient* comme un marbre antique. (O. Feuillet.)

— Fig. et fam. Censurer, railler, dire beaucoup de mal. On vous a bien drapé. C'est un censeur qui drape tout le monde. On a toujours tort de draper les absents. On dit qu'on l'a *drapé* dans certaine satire. (Boil.) [illegible]

[illegible] a fait bien *drapés*. (Mérimée.)

[illegible] les draperies [illegible] accessoires d'un tableau, d'une statue. Cet artiste drape très bien ses statues, il a le talent [illegible]

[illegible]

— Techn. Mettre de petits morceaux de drap aux sautereaux d'un clavecin, d'une épinette.

SE DRAPER [illegible]

—Disposer avec ampleur, grâce et noblesse, [illegible] d'un acteur habillé à la grecque ou à la romaine.Cet acteur se drape bien. Talma se drapait parfaitement.

— Faire l'important. Prendre une pose,une attitude théâtrale.

[illegible] dignité.

— Dire beaucoup de mal l'un de l'autre. Ils [illegible]

[illegible]

***DRAPERIE.** s. f. (rad. *drap*). Manufacture de drap. Établir une draperie. Travailler en draperie.

— Profession de celui qui fabrique des draps. [illegible] de draps. Il se fait dans cette ville un grand trafic de draperie. Le commerce de la draperie se soutient. Il est dans la draperie. Il a voulu se mettre dans la draperie.

[illegible] tous les draps [illegible] sés, les casimirs, les cuirs de laine, les flanelles [illegible] une des sources les plus fécondes de notre prospérité manufacturière.

— Fig. Des draperies de verdure. J'ai vu le soleil suspendu aux portes du couchant dans des draperies de pourpre et d'or. (Chateaubr.)

— Office de la maison du roi, qui s'occupait de draper.

[illegible] *Draperie d'enseigne*. Etoffe d'une enseigne, d'un drapeau, d'un étendard.

[illegible]

[illegible] tentures, qui sont très amples et qui forment des plis. De riches draperies. Disposer, relever des tentures en draperies.

DRAPÈTE. s. m. (du gr. δραπέτης, fugitif). Bot. Genre de daphnacées, formé pour un très petit arbrisseau qui croît dans les terres magellaniques.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des élatérides, établi pour neuf espèces, dont une d'Autriche et huit d'Amérique.

DRAPÉTISE. s. m. (du gr. δραπέτης, fugitif). Entom. Genre de diptères brachocères, qui a pour type le drapétise grêle, mouche de très petite taille et très agile.

*** DRAPIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui fabrique ou qui vend des draps.

— Hist. Dignitaire de l'ordre de Malte chargé [illegible] jets relatifs à l'habillement et à l'équipement des troupes.

— Adject. Fabricant drapier. Marchande drapière.

[illegible] ce nom.

DRAPIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur.

DRAPIÈRE. s. f. Techn. Grosse épingle courte dont les marchands se servent pour fermer leurs ballots.

DRAPIÉZIE. s. f. (de *Drapiez*, n. pr.). Bot. Genre de mélanthacées, formé pour une plante [illegible]

DRAPILLE. s. f. A signifié Chiffon.

DRASSE. s. m. (du gr. δράσσω, je saisis). Arachn. Genre d'aranéides qui a pour type le drasse brillant, insecte industrieux qui se renferme dans des cellules formées de soie très blanche, sous les pierres, dans les cavités des [illegible]

DRASTÈRE. s. m. (du grec δραστήριος, prompt). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, ayant pour type le drastère bimaculé, qui se trouve dans le [illegible]

*** DRASTIQUE.** [illegible] rad. δράω, j'agis, j'opère). Médec. Qui agit avec [illegible] jalap, la gomme-gutte, la coloquinte, sont drastiques. Purgatif, agent drastique.

— Fig. Qui agit énergiquement. Quelques [illegible] de la tragédie. (H. Blaze de Bury.)

[illegible] ritants que par une moindre puissance. (Barbier.)

DRATANTHÈRE. s. m. (ét. gr., δοράτιον, petite lance; [illegible]). Bot. Genre de [illegible]

DRAULLE. s. f. Pop. Pot de vin, menue [illegible]

DRAVE. s. f. Bot. V. DRABE.

DRAVE, en allemand *Drau*, *Dravus* des Anciens. Géogr. Rivière de l'empire d'Autriche, a deux sources: l'une descend du pic des Trois Seigneurs, et l'autre du col de Tolbach. La Drave coule entre les Alpes Styriennes au N. et les Alpes Carniques au S. Elle se dirige du N.-O. au S.-E. et se jette dans le Danube par la rive droite de ce fleuve. Cours 640 kil.

DRAVIDIEN, ENNE. adj. Linguist. Se dit des langues de l'Inde parlées avant l'invasion des peuples parlant sanscrit.

DRAVIDIQUE. adj. V. DRAVIDIEN.

DRAVIDISME. s. m. Étude des langues dravidiennes.

DRAVIDISTE. s. m. Celui qui étudie les langues dravidiennes.

DRAVIE ou **DRAVIÈRE.** s. f. Agric. V. DRAGÉE.

DRAVIRAS (Les cinq). Géogr. Nom collectif des cinq nations qui habitent la presqu'île du Dekkan.

DRAVIRIEN, ENNE. adj. V. DRAVIDIEN.

DRAVOIRE. s. f. V. DRAYOIRE.

*** DRAWBACK.** s. m. (pr. *dro-bak*; ét. angl., *to draw*, tirer; *back*, arrière). Comm. Espèce de prime à l'exportation de produits nationaux fabriqués avec des matières venues de l'étranger et frappées à leur entrée d'un droit de douanes, laquelle prime consiste dans la restitution des droits perçus à l'entrée. Les objets qui jouissent en France de *drawbacks* sont les sucres raffinés, les cotons filés, les tissus de coton, les soufres affinés, les meubles en acajou et feuilles de placage, le plomb ouvré, etc. Le commerçant qui importe cherche tous les moyens d'atténuer la valeur réelle de ses marchandises, pour éviter en partie de payer les droits, souvent énormes, auxquels elles sont assujetties, tandis que celui qui exporte tend à exagérer cette valeur pour obtenir un plus fort *drawback*. J. Garnier.

— Fig. Le *drawback* consistait en puces et en cousins gros comme des alouettes. Mérimée. Le *drawback* de ce voyage, c'est qu'on ne connaît pas les mœurs et les idées de ce peuple. [illegible]

DRAWING-ROOM. s. m. (pr. *dro-ouing roumm*; mot anglais signifiant *salon*). Sorte de salon de réception, où la famille se réunit après le repas et où l'on reçoit les étrangers.

DRAYAGE. s. m. (pr. *dré-iaje*; rad. *drayer*). Techn. Écharnement des peaux destinées au tannage.

DRAYE. s. m. Nom des chemins de troupeaux, dans les Alpes.

DRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Drayer. Cuir drayé. Peau drayée.

DRAYER. v. a. 1re conj. (pr. *dré-ié*). *Je draye, tu drayes, il draye*, etc. Techn. Travailler avec la drayoire. Drayer des peaux.

DRAYOIRE. s. f. (pron. *dré-ioire*). Techn. Instrument de corroyeur avec lequel on écharne les peaux.

DRAYURE. s. f. (pr. *dré-iure*). Techn. Rognure de cuir tanné, qui a été enlevée du côté de la chair avec la drayoire, et dont les corroyeurs se servent pour essayer les cuirs crépis.

*** DRÈCHE.** s. f. (ét. anc. haut-all., *drescan*, battre le blé). Orge dont on a arrêté la germination par le moyen de la chaleur, et qui sert à faire la bière. En Angleterre, la taxe sur la drèche est d'un grand rapport. [illegible] cette orge. On s'en sert comme engrais des terres, et comme nourriture des bestiaux.

— Marc de raisin épuré.

DRÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Drécher. S'empl. adjectiv. Des glands drêchés.

DRÉCHER. v. a. 1re conj. (rad. *drèche*). Écon. rur. Soumettre les glands à une opération qui consiste à les laisser germer dans une fosse après les avoir arrosés d'eau salée.

DRÉELITE. s. f. Min. Sulfate double de baryte et de chaux naturel.

DRÈGE. s. f. Pêch. Grand tramail dont on se sert pour prendre des gros poissons. || Pêche qui se fait avec ce filet.

— Techn. Peigne de fer pour séparer la graine du lin d'avec ses tiges.

DRÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Dréger. S'emploie adjectiv. Lin drégé.

DRÉGÉE. s. f. (de *Drège*, botaniste). Bot. Genre d'asclépiadacées, ne renfermant qu'un sous-arbrisseau volubile du Cap, à fleurs petites, d'un brun marron.

DRÉGER. v. a. 1re conj. Techn. On met un e après le g lorsque cette lettre est suivie d'un *a* ou d'un *o*. *Je drégeais. Nous drégeons. Drégeant.* Peigner avec la drège pour séparer les graines du lin d'avec ses tiges.

— **SE DRÉGER.** v. pron. Être drégé, peigné avec la drège.

DRÉGEUR. s. m. Bateau pour pêcher à la drège.

— Adjectiv. Bateau drégeur.

DREGNEU. s. m. Arg. Sorte de langage qui consiste à placer le mot *dregneu*, plus ou moins modifié, après chaque mot de la phrase. Parler en dregneu.

DREIGE. s. f. V. DRÈGE.

DREIGEUR. s. m. V. DRÉGEUR.

DREILING. s. m. Métrol. Petite monnaie d'argent ou de cuivre de Hambourg dont la valeur est de 1 fr. 527.

DREISSÈNE. s. f. Moll. Espèce de moule.

DREISSGER. s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en Bavière, équivalant à 1 lit. 158.

DRELIGNE. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de perche de mer.

DRELIN. s. m. (onomatopée). Fam. Bruit d'une sonnette. Les drelins de la sonnette.

— Se dit aussi du bruit que font les buveurs en frappant sur leurs verres avec un couteau, dans les refrains des chansons. Le drelin din din des verres.

— Interject. Drelin! drelin din din!

DRÉMOTHÉRION. s. m. (ét. gr., δρέμω, je cours; θήριον, animal). Mamm. Genre de mammifères fossiles, formé pour un ruminant très voisin des chevrotains, dépourvu de bois, et dont on a trouvé les débris dans le département de l'Allier.

DRENNE. s. m. Ornith. V. DRAINE.

DRENSER ou **DRENSITER.** v. n. 1re conj. (du lat. *drensare*, même signif.). Crier, en parlant du cygne; crier à la manière du cygne.

DRENTHE. (*Drentia*). Géogr. Province des Pays-Bas, bornée à l'E. par le Hanovre, au S. par Over-Yssel, à l'O. par la Frise, et au N. par la province de Groningue. Superficie 2,662 kil. carrés, pop. 111,000 hab. Sol plat, sablonneux, entrecoupé de marais et de tourbières. Ch.-l. *Assen*.

DRÉPANE. s. m. (du gr. δρέπανον, faux). Entom. Syn. de PLATYPTÈRE.

— **DRÉPANE.** s. f. Ichtyol. Genre de poissons, formé aux dépens des chétodons.

DRÉPANE (en lat. *Drepanum*). Géogr. anc. Ville et promontoire de Sicile, sur la côte occidentale. Adherbal y remporta sur Claudius Pulcher une victoire navale, 249 ans av. J.-C. Auj. *Trapani*.

DRÉPANIDIE. s. f. (ét. gr., δρέπανον, faux; εἶδος, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, qui a pour type la drépanidie clavipe, insecte du Brésil.

DRÉPANIS. s. m. (pr. *dré-pa-niss*; mot lat.). Ornith. Nom scientifique de l'hirondelle de rivage.

DRÉPANITINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble au drépanis. || **DRÉPANITINÉS.** s. m. pl. Famille d'oiseaux qui a pour type le genre drépanis.

DRÉPANOCARPE. s. f. (ét. gr., δρέπανον, faux; καρπός, fruit). Bot. Genre de papilionacées dalbergiées, formé pour des arbres ou des arbrisseaux indigènes de l'Amérique tropicale.

DRÉPANOCÈRE. s. m. (ét. gr., δρέπανον, faux; κέρας, antenne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, dont les espèces sont originaires du Cap.

DRÉPANOPHORE. adj. m. (ét. gr., δρέπανον, faux; φορός, porteur). Antiq. Qui est armé de faux. Char drépanophore.

— Helminth. Helminthe marin de la famille des némertins.

DRÉPANOPHYLLE. s. m. (ét. gr., δρέπανον, faux; φύλλον, feuille). Bot. Genre de fissidentées, fondé pour une très belle mousse qui croît par touffes au pied des arbres, à la Réunion, aux Antilles, etc.

DRÉPANOPTÉRYX. s. m. (ét. gr., δρέπανον, faux; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de névroptères myrméléonides, ne comprenant qu'une espèce, l'hémérobe phalénode.

DRÉPANOSTOME. s. m. (ét. gr., δρέπανον, faux; στόμα, bouche). Moll. Genre de gastéropodes pulmonés, qui a pour type le drépanostome nautiliforme, petite coquille assez commune dans l'Europe méridionale.

DRESDE (en all. *Dresden*). Géogr. Capitale du royaume de Saxe, sur l'Elbe, à 160 kil. S.-E. de Berlin. Elle renferme de nombreux monuments, de belles églises, le palais du roi, le Grand-Opéra, beaucoup d'établissements d'instruction, des galeries de tableaux magnifiques, des bibliothèques, etc., ce qui l'a fait surnommer la Florence de l'Allemagne. Orfèvrerie, bijouterie, instruments de précision, pianos, papiers peints, etc. Le commerce est facilité par de nombreuses lignes de chemins de fer. Bataille de 1813: 221,000 hab. environ.

— **DRESDE** (District de). Une des quatre divisions du royaume de Saxe. Villes principales: *Dresde*, chef-lieu; Meissen et Freyberg. Superficie: 4,336 kil. carrés, et 809,000 hab.

DRESSAGE. s. m. Action, manière de dresser. Le dressage des chevaux, des animaux. Faire subir à une glace l'opération du dressage.

— Se dit en parlant du fil de laiton à faire des aiguilles ou des épingles. Le dressage des aiguilles.

— Action d'ériger, de monter. On peut retarder le *dressage* de l'échafaud jusqu'à dix heures. (H. de Balzac.)

— Écon. rur. Partie de l'éducation des animaux qui a pour but de les exercer aux travaux auxquels ils sont destinés. Le dressage des chevaux.

— Hort. Palissage à sec qu'on fait après la taille.

— Métall. Préparation des meules de carbonisation.|| Opération qui consiste à rendre droites les barres de métal étirées.

— Techn. Opération qui consiste à ébarber les verres de montre dont les bords dépassent la circonférence donnée par le moule.

DRESSANT. part. prés. du v. Dresser.

[illegible]

DRESSANT. s. m. Min. Couche d'une mine qui occupe accidentellement la partie inférieure au lieu de la partie supérieure qu'elle occupe ordinairement.

DRESSE. s. f. (rad. *dresser*). Techn. Morceau de cuir qu'on met entre les deux semelles d'un soulier, pour le redresser quand il tourne.

— Position donnée aux fers pour la confection des velours de soie coupés, en faisant obliquer l'articulation de la partie inférieure du battant brisé.

— *Dresse d'un devis.* Sa rédaction.

DRESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Dresser. S'empl. adjectiv. Qui est droit, qui se tient droit, que l'on a mis droit, à qui l'on a donné une situation droite. Mât dressé. Vergues dressées. Cheval qui porte la tête bien dressée. En un instant l'échelle fut *dressée*. (V. Hugo.)

— Qui est monté, tendu, construit, élevé. Lit dressé. Tente dressée. Autel dressé. De superbes autels à leur gloire *dressés*. (Corn.) Les monuments *dressés* à la gloire. Fléch. Il y en avait *dressés* par ses soins et par ses bienfaits dans les villes de son gouvernement. [illegible] *dressés* dans toutes les rues, sur toutes les places, au-devant de tous les palais. (Brillat Savarin.) Nous trouvâmes dans un jardin voisin de la foire quatre tentes bien *dressées*. (Parny.)

[illegible]

— Dirigé en haut. Ces beaux fils qui ont leur fraise si bien *dressée*, et qui sont si parfumés. (Malherbe.)

— Dirigé. Une lunette d'approche dressée sur la mer.

— Tendu, mis en état, en parlant d'un piège, etc.

[illegible]

— Rédigé, préparé. L'acte de leur séparation est tout *dressé* chez le notaire. (La Bruy.)

— Arrangé, mis en état. Dessert bien dressé. Volaille dressée pour être mise à la broche. Des banquets sont *dressés*, le vin coule à grands flots. (Delille.)

— Formé, façonné. Ces mains *dressées* à porter la mort et la terreur. (Mass.) On se servit de portulans *dressés* par les pilotes et les hydrographes qui accompagnèrent les premiers navigateurs. (Malte-Brun.)

— Instruit, façonné, formé, en parlant des animaux. Les juments arabes sont si bien *dressées* qu'elles s'arrêtent tout court. (Buff.) Les fossés de sa forteresse ne sauraient arrêter les fantômes de la superstition, ni ces éléphants si bien *dressés* repousser loin de lui les noirs soucis. (B. de St-P.)

— Bot. Se dit des parties d'un végétal qui sont perpendiculaires au plan de leur base.

— **DRESSÉ.** s. m. Qualité de ce qui est parfaitement dressé. Se dit d'un animal dont on a fait l'éducation. Ce cheval, ce chien a le dressé. Le dressé de cette jument ne laisse rien à désirer.

DRESSÉE. s. f. Techn. Nom que donnent les épingliers à une botte de fil de cuivre d'un peu plus de 12 kilogrammes. Faire une dressée.

— Chaufourn. Couche de pierres dans un four cylindrique ou l'on brûle du charbon de bois.

DRESSEMENT. s. m. Techn. Action de redresser le fil de cuivre destiné à faire les épingles.

— Action de dresser, d'écrire un acte, une liste, etc.

***DRESSER.** v. a. 1re conj. (ét. ital., *drizzare*, même signif.; formé du préf. *de* et du lat. *rectus*, droit). Lever, tenir droit. Dresser la tête. Le cheval dresse les oreilles.

— Faire tenir droit, donner une situation droite, faire qu'une chose n'incline pas plus d'un côté que de l'autre. Dresser un mât.

— *Dresser sa crinière.* Se dit d'un cheval, d'un lion dont la crinière se hérisse de colère, de fureur, etc.

— Ériger, élever. Dresser des statues. Dres-

ser des autels. On a dressé un trophée sur le champ de bataille. *Dressons*-lui des autels sur des monceaux d'idoles. (Corn.) On y a substitué ensuite les pierres qu'ils avaient *dressées* ou entassées pour servir de mémorial à la postérité. (Boss.) On lui *dresse* une pompe funèbre où l'on s'attendait de lui *dresser* un triomphe. (Fléch.) Ses sujets lui ont presque *dressé* des autels. (Mass.) L'amant de sa patrie *dresse* dans son cœur une statue au grand écrivain. (Mme de Staël.)

> Et pourquoi ces lambeaux s'y pressent ?
> Oh ! dis-nous, quel est ce trône ?
> Quel temple leur a-t-on dressé ?
> (V. Hugo.)

— Monter, tendre, construire. Dresser un lit. Dresser une tente. Dresser un échafaud. Dresser un bûcher. Dresser un mur. L'empereur occupait celle de gauche, où on avait *dressé* son lit de campagne. (Las Cases.) On lui *dressa* la table à la porte de l'hôtellerie, pour qu'il eût plus frais. (Dalembert.)

— Fig. *Dresser une attrape*. Préparer une ruse, une tromperie.

> Et c'était par le conseil que m'avait vous trahie,
> Que j'avais avec lui vous ont dressé ma attrape.
> (Moliere.)

Dresser un piège. Le tendre, le mettre en état. Dresser un piège à loups.

Fig. *Dresser des pièges, des embûches à quelqu'un*. Essayer, s'efforcer de faire tomber une personne dans quelque inconvénient, dans quelque embarras. Tout *dresse* des pièges à la jeunesse des rois. (Massillon.) C'est le premier piège qu'il *dresse* à leur innocence. (Id.) Votre cœur lui-même vous *dresse* des embûches. (Id.) Le dernier même périt dans une embuscade que lui avaient *dressée* les Liguriens. (Anquet.)

Dresser des batteries de canons. Les mettre en état.

— Fig. et fam. *Dresser une batterie, ses batteries, de bonnes batteries*. Prendre les mesures nécessaires ou de puissants moyens pour faire réussir un projet. Dresser ses batteries contre quelqu'un. Nous en serons bientôt délivrés, j'ai déjà *dressé* mes batteries; et que ne demande-t-il à se battre? Veut-il une réparation d'honneur? (X. Marmier.)

— Faire, en parlant des choses qui exigent du soin, de l'exactitude. Dresser un plan. Dresser le plan d'un dictionnaire. Dresser une carte géographique. Dresser une statistique. Il faut *dresser* le plan d'une campagne ou la verra s'écarter de la chose. (La Bruy.) Je *dressai* à peu près mon plan sur les Phéniciennes d'Euripide. (Racine.)

— *Dresser un mémoire*. Extraire les articles d'un livre journal pour faire un compte.

— S'est dit dans le sens de Payer, régler, en parlant d'un compte, d'un mémoire. Il demande d'être *dressé* de quelques parties qu'il dit lui être dues. (Malherbe.)

— Instruire, former, façonner. Dresser un écolier. Dresser un enfant à la vertu, à la piété. Dresser quelqu'un de bonne main. Dresser un valet au service. Dresser des conscrits à la manœuvre. L'homme ne veut rien tel que la nature l'a fait, pas même l'homme; il le faut *dresser* comme un cheval de manège, contourner à sa mode comme un arbre de son jardin. (J.-J. Rouss.) Ils *dressaient* la jeunesse athénienne à disserter superficiellement sur toutes matières. (Buth.)

— Par extens. en parlant des animaux. Dresser un cheval. Dresser un chien couchant. De Luynes gagna les bonnes grâces de Louis XIII en *dressant* des pies-grièches à prendre des moineaux.

Fig. *Dresser sa prunelle*. La diriger du bas en haut.

Fig. *Dresser son intention*. La diriger vers une bonne fin.

— *Dresser l'oreille*. Devenir attentif, en parlant des hommes et des animaux. Au moindre bruit, le chien vigilant dresse l'oreille. Les deux jeunes femmes qui sont à ses côtés ont *dressé* leurs oreilles pointues. (Diderot.)

— *Dresser vers*. Diriger vers. Elle *dressa* donc ses pas vers le lieu où elle avait vu cette fumée. (La Fontaine.) *Dressons* notre promenade, ma fille, vers cette belle grotte où j'ai promis d'aller. (Molière.) Quelques usines aux toitures basses *dressaient* encore leurs longues cheminées vers un ciel couleur d'ardoise. (A. Daudet.)

— Archit. *Dresser d'alignement*. Élever un mur au cordeau.

— Art culin. Préparer, arranger, mettre en état. Dresser le potage. Dresser le fruit. Dresser le dessert. Dresser une volaille. Et il le fit entrer dans la salle à manger, où l'on *dressa* un souper à la hâte. (De Goncourt.) || *Dresser un pâté*. En monter les bords.

— Blanch. *Dresser du linge*. Le repasser, lui donner la forme qu'il doit garder. Dresser une cravate. Dresser un jabot.

— Chap. *Dresser un chapeau*. Lui donner la forme convenable.

— Charp. *Dresser une pièce de bois*. La cingler au cordeau, quand on veut l'équarrir.

— Cord. *Dresser le fil de métal*. Effacer les courbures qu'il a prises sur les bobines.

— Cordonn. *Dresser une botte*. En polir la tige avec les mains, après qu'elle a été râpée.

— Diplom. et Prat. Rédiger dans la forme ordinaire. Dresser des instructions pour un ambassadeur. Dresser un protocole. Dresser les articles d'un traité. Dresser un acte, une minute. Dresser un contrat de mariage. Dresser une obligation. Dresser une requête, un mémoire. C'est cette mère Agnès qui a depuis *dressé* les constitutions de Port-Royal. (Racine.)

— Écon. dom. *Dresser un buffet*. L'arranger, le garnir de sa vaisselle.

— Grav. *Dresser une pierre*. Enlever tous les traits que la scie a laissés sur cette pierre.

— Hort. *Dresser une planche*. La préparer pour semer ou planter.

— Imprim. *Dresser une forme*. Ranger les pages qui doivent composer une forme.

— Layett. Redresser les douves devant un feu sombre.

— Mar. Tourner, diriger. Dresser sa route vers le nord. Ce sens vieillit. || *Dresser un navire, un bateau*. Lui donner une situation droite. || *Dresser la barre du gouvernail*. La mettre parallèlement à la quille du bâtiment. || *Dresser les vergues*. Leur donner la position horizontale, les brasser carrées.

— Menuis. *Dresser le bois*. L'aplanir.

— Pav. *Dresser le pavé*. Frapper sur les pierres pour les égaliser, afin que le pavé soit bien uni.

— Plumass. *Dresser les plumes*. Leur donner la première façon. || Redresser la côte des plumes avec les doigts, pour juger de leur longueur et de leur largeur.

— Rel. Les relieurs appellent *dresser un livre*, le battre uniment.

— Serr. Aplanir les faces d'une pièce, soit avec la lime, soit avec le marteau.

— Tablett. *Dresser les pièces*. Les disposer en longueur, largeur et épaisseur, avant de les creuser.

— Techn. Unir, aplanir, rendre droit. Dresser une pierre, les côtés d'une pierre. Dresser une planche. Dresser une règle. || *Dresser une aiguille*. La limer après en avoir formé la pointe et l'avoir polie. || *Dresser* la faux, passer sous le marteau, après qu'elle a été recuite. || *Dresser une carde*. En niveler les pointes. || Chez les vergetiers, Redresser les soies tordues ou mal tournées. || *Dresser un niveau*. Aplanir un terrain. || *Dresser une allée*. La tracer, l'aplanir. J'ai fait *dresser* une allée aussi longue que la grande. (Mme de Sévigné.)

— Véner. *Dresser la voie*. Faire rabattre des chiens découplés pour indiquer la voie à des chiens frais. || Se tirer de l'embarras où l'on a été mis par les ruses de l'animal que l'on chasse.

— Verr. *Dresser les pannes*. Les mettre en état de servir.

— DRESSER. v. n. *Cette parole fait dresser les oreilles*. Se dit d'une parole qui excite une vive attention.

— Fig. *Cela fait dresser les cheveux à la tête*, ou simplement, *cela fait dresser les cheveux*. Cela fait horreur. Chaque mot sur mon front fait *dresser* mes cheveux. (Racine.) || On dit de même: *Les cheveux me dressent à la tête*. Les cheveux cependant me *dressaient* à la tête. (Boil.) Les cheveux me *dressèrent* l'autre jour à la tête. (Mme de Sévigné.)

— Vén. *Dresser par les fuites*. Se dit d'un animal qui, après avoir fait plusieurs ruses, fuit et perce droit devant lui.

— SE DRESSER. v. pron. Se tenir droit, debout. Se dresser sur la pointe du pied. Ce cheval se dresse sur les pieds de derrière.

> Le serpent se dressant tout à coup sur sa queue,
> Se déroule et s'élance et se tient debout.

— Se tenir droit. Je vis ses cheveux se *dresser* sur sa tête. (Barth.)

— Fig. Au milieu du lac immense se *dressait* une île toute noire. (G. Flaubert.) Deux grands murs crénelés remplis de barbacanes se *dressent* de chaque côté de la route. (Th. Gautier.)

— Être dressé. L'échafaud se dressait sur la place de la Révolution. Tout repris, les échafauds se *dressèrent*. (Chateaub.)

— Dresser à soi. On se couronne de ses propres mains, on se *dresse* un triomphe secret à soi-même. (Fléch.) Chacun voudrait lui dicter l'arrêt qu'il se *dresse* lui-même dans son esprit. (Id.)

— Se former, se façonner à. Se dresser à l'étude.

— Prov. *Un bon oiseau se dresse lui-même*.

DRESSEUR. s. m. Celui qui dresse. Un dresseur de chevaux.

— Techn. Ouvrier qui ouvre les peaux destinées à faire des gants. || Celui qui enfonce les pavés avec la demoiselle. || Charbonnier qui dispose les bûches du four à charbon. || Ouvrier qui dresse les berges d'un terrassement. || Tuyau de fer creux à l'usage des cardeurs, et qui sert à redresser les cardes.

— Adjectiv. Gantier dresseur.

DRESSEUSE. s. f. Nom donné à une repasseuse de linge dans quelques provinces.

DRESSIÈRE. s. f. Se disait de Ce qui redresse, de ce qui peut corriger. Oh! la belle *dressière* que la faute d'un autre! (Sat. Ménip.)

★ DRESSOIR. s. m. (rad. *dresser*). Écon. dom. Espèce de buffet sans portes, à plusieurs rangs ou gradins, où l'on étage la vaisselle et les objets dont on se sert pour la table. Ce meuble ornait jadis les salons, et les dames y plaçaient leurs joyaux d'or ou d'argent. Les comtesses et grandes dames avaient des dressoirs à trois gradins; les femmes de chevaliers, à deux gradins; les autres, sans gradins. Aujourd'hui, ce meuble ne se trouve plus que dans les campagnes. Les *dressoirs* des campagnards sont généralement garnis de vaisselle fleurie.

— Buffet pour faire égoutter la vaisselle.

— Grav. Plaque de fer dont les graveurs se servent pour dresser leurs pierres.

— Hort. Planche dont se servent les maraîchers pour dresser le terreau sur leurs couches.

— Lapid. Plaque de fer servant au polissage des diamants.

— Miroit. Instrument dont le miroitier se sert quand il met les glaces au tain, pour étendre et dresser la feuille d'étain sur la pierre.

— Techn. Outil de fer avec lequel les filassiers redressent les dents du seran. || Sorte de banc qui sert aux treillageurs à dresser les échalas.

DRESSO TREMPEUR s. m. (de *dresser* et *tremper*). Appareil pour tremper les limes.

DRET, DRETTE. adj. Ancienne forme de DROIT. De taille haute et *drette*. (La Fontaine.)

DREUX (*Durocasses*). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. d'Eure-et-Loir, à 33 kil. N. de Chartres, au confluent de l'Eure et de la Blaise. La ville est dominée par les ruines du château des anciens comtes. Dreux possède l'église de Saint-Étienne et la sépulture de la famille d'Orléans. Dreux fonde en 1188, combats en 1562 entre les calvinistes. 1562. Patrie de Rotrou, de Godeau, de Philidor; 8,300 hab.

DREUX (Robert DE FRANCE, comte de), cinquième fils de Louis VI, prit part à la deuxième croisade, en 1147, et mourut en 1188.

— DREUX (Philippe de), évêque de Beauvais, mort en 1217; prélat belliqueux, se croisa deux fois, combattit contre les Anglais, et se signala à la journée de Bouvines, en 1214.

— DREUX (Pierre de), surnommé *Mauclerc*. Issu de la même famille, et tige des ducs de Bretagne de la maison de Dreux.

— DREUX BRÉZÉ (Henri-Évrard, marquis de), Grand maître des cérémonies sous Louis XVI, est célèbre par l'incident qui marqua la fameuse séance du Jeu de paume, le 20 juin 1789. C'est à lui que Mirabeau adressa la fameuse apostrophe: « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes. » Il émigra avec la famille royale, reprit ses fonctions en 1815, fut nommé pair de France, et mourut en 1829.

DREVER. s. m. Métrol. Monnaie de billon de Prusse, qui valait environ 5 cent. de France.

DREVET (Pierre). Graveur, né à Sainte-Colombe en Dauphiné, 1664-1738, fut élève de Germain Audran, et se distingua par la pureté de son burin. — Son fils, nommé aussi *Pierre*, né à Paris, 1697-1739, ne se borna pas à portraiture, comme son père; il aborda la gravure des sujets historiques. Les portraits des personnages célèbres de leur temps ont été gravés par ces deux artistes. Celui de Bossuet, d'après H. Rigaud, par Drevet fils, est appelé par les connaisseurs le chef-d'œuvre de la gravure.

DREYER. s. m. Métrol. Monnaie de billon de Trèves, qui valait environ 4 cent. de France.

DREYLING s. m. Métrol. Monnaie du Holstein, qui valait un peu plus de 3 centimes.

DREYSE (Jean-Nicolas de). Armurier allemand, né à Sœmmerda, 1787-1867; inventa, en 1827, le fusil à aiguille.

DRIFF. s. m. Alchim. Préparation alchimique dont on composait l'arbre, et à laquelle on attribuait de grandes propriétés curatives et alexitères. On l'appelait aussi *pierre de Buttler*.

DRIFT s. m. Géolog. Nom donné par les géologues anglais et américains aux dépôts d'alluvions qui ont été soumis à l'action des courants.

DRIGUE. s. f. Ornith. Espèce de fauvette.

DRILE s. m. (du gr. δρίλος, ver de terre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille de serricornes, ayant pour type le drile blond doré qui se trouve aux environs de Paris.

DRILL. s. m. (pr. *drill*, *ll* mouill.). Mamm. Grand singe d'Afrique, qui se distingue du mandrill par sa tête entièrement noire.

— Agric. Instrument qui sert à la fois de charrue et de semoir. Il est tiré par un ou deux chevaux, forme des rigoles à quelque profondeur que ce soit, et en même temps, il répand dans chaque rigole la quantité de semence convenable, laquelle se trouve enterrée sur-le-champ par le même mécanisme.

DRILLAGE. s. m. (pr. *dri-llaje*, *ll* mouill.; rad. *driller*). Techn. Action de polir et d'arrondir le trou des aiguilles.

DRILLARD, DRILLE, DROUILLE. s. m. Agric. Nom du chêne dans quelques parties de la France.

★ DRILLE. s. m. (pr. *drille*, *ll* mouill.; de l'allemand *Trill*, serviteur, esclave). Signifiait Soldat.

— *Vieux drille*. Soldat qui a vieilli dans le service, qui a acquis de l'expérience.

— Se dit aussi quelquefois pour Vieux libertin, celui qui a vieilli dans la ruse.

— Fam. *Bon drille*. Bon vivant, compagnon de joyeuse humeur.

> Nous étions cinq ou six bons drilles,
> Qui voulions nous divertir.

— *Pauvre drille*. Pauvre diable, pauvre malheureux.

DRILLE. s. f. Techn. Espèce de porte-foret dont on se sert pour percer les métaux et les bois durs. On l'appelle aussi *trépan*.

DRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. a. Driller. Aiguilles drillées.

DRILLER v. n. 1re conj. (pr. *dri-lle*, *ll* mouill.). Se disait pour Courir, aller vite. Toute la cour *drille* à Compiègne. (Scarr.)

— Vagabonder.

— Faire l'aimable, le drille, le bon drille.

— Chiffonner, ramasser les drilles ou chiffons.

— A signifié Briller.

> On ne voit plus, à ce qu'on dit tant de soi, nul éclat,
> Driller à la lumière.
> (Régnier.)

DRILLER v. a. 1re conj. (pron. *dri-lle*, *ll* mouill.; de l'angl. *to drill*, percer). Techn. Soumettre au drillage. Driller des aiguilles.

★ DRILLES s. f. pl. (pr. *drille*, *ll* mouill.; ét. prob., celt. *dryll*, lambeau). Comm. Vieux chiffons pour faire du papier.

DRILLEUR. s. m. (pr. *dri-lleur*, *ll* mouill.). Ouvrier chargé du drillage.

DRILLEUX, EUSE. adj. (pr. *dri-lleu*, *ll* mouill.; rad. *drilles*). Couvert de haillons.

DRILLIER, ÈRE. s. Celui, celle qui ramasse les drilles, les vieux chiffons; chiffonnier.

DRILOSIPHON. s. m. (ét. gr., δρῖλος, ver de terre, lombric; σίφων, tube). Bot. Genre d'oscillariées, créé pour une algue filamenteuse qui croît sur les mousses, près de Trieste.

DRIMOSTOME. s. m. (ét. gr., δριμύς, pointu; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, qui a pour type un insecte originaire de Sierra-Leone.

DRIMYE. s. f. (du gr. δριμύς, âcre). Bot. Genre de liliacées, renfermant de petites plantes à racine bulbeuse du Cap de Bonne-Espérance.

DRIMYPHAGE. adj. et s. 2 g. (ét. gr., δριμύς, épicé; φάγω, je mange). Médec. Qui consomme beaucoup d'épices.

DRIMYPHAGIE. s. f. (rad. *drimyphage*). Médec. Usage habituel d'aliments fortement épicés.

DRIMYRRHIZÉES s. f. pl. Bot. Syn. d'AMOMÉES et ZINGIBÉRACÉES.

DRIMYS. s. m. (du gr. δριμύς, âcre). Bot. Genre de magnoliacées, renfermant des arbres ou des arbrisseaux qui croissent en Amérique.

DRIMYSPERME s. m. (ét. gr., δριμύς, âcre; σπέρμα, graine). Bot. Genre de daphnacées, établi pour un arbre de l'Inde.

DRIMYTIQUE. adj. 2 g. (rad. gr. δριμύς, âcre). Didact. Qui a de l'âcreté, qui concerne l'âcreté ou qui en provient.

DRIN. s. m. Bot. Sorte de graminée de l'Afrique que mangent les chameaux.

DRIN (ancien *Drilo*). Géogr. Petit fleuve d'Albanie (Turquie d'Europe), est dû à la réunion du Drin Blanc, qui descend des Alpes Dinariques, et du Drin Noir, qui sort du lac d'Okhrida. Le Drin a un cours d'environ 140 kil. et se jette dans la mer Adriatique.

DRINA (*Drinus* des Anciens). Géogr. Rivière de Bosnie (Turquie d'Europe), naît dans les Alpes Dinariques, et se dirige du S. au N., en séparant la Serbie de la Bosnie. Elle passe à Svornik et Losnicza, et se jette dans la Save, sur les confins militaires de l'Autriche. Cours 290 kil.

DRINGUE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la fauvette.

— Arg. Pièce de cinq francs en argent. || Diarrhée.

DRIPADE. s. f. Bot. Syn. d'ALSODÉE.

DRIS ou **DRISS** s. m. Pharm. V. DRIFF.

★ DRISSE s. f. (ét. ital. *drizzare*, dresser). Mar. Cordage qui sert à hisser, à élever et à placer une voile, une vergue, une flamme, un pavillon. Chaque drisse porte le nom de sa voile ou de sa vergue. Drisses simples. Drisses à caliornes. Drisses à itagues. || *Fausses drisses*. Cordages grées pour doubler ou remplacer les premières drisses.

DRITTEL. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Prusse, qui valait 1 fr. 23 cent. de France. || Mesure de capacité employée dans le Hanovre, équivalant à 10 lit. 383.

DROEMPT. s. m. Métrol. Mesure de capacité usitée en Allemagne, et qui varie, suivant les localités, de 4 hectol. 163 à 6 hectol. 198.

DRIVONETTE. s. f. Pêch. Sorte de filet. Syn. de DRAINETTE.

DROC. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'ivraie.

DROCHELEUSE. s. f. Dentellière belge qui fait le vrai réseau.

DROCHKA. s. f. V. DROSCHKI.

DROGAIL. s. m. Agric. Froment semé dans un champ où l'on vient d'en récolter.

DROGHEDA. Géogr. Ville maritime d'Irlande, dans le comté de Louth (Leinster), fut prise d'assaut en 1649 par Cromwell; 15,000 h.

★ DROGMAN. s. m. (pr. *drogh-man*; du gr. mod. δραγουμάνος, de l'arabe *tardjouman*, même sens). Interprète à Constantinople et dans les Échelles du Levant. Premier drogman. Il était premier drogman. Les drogmans de la Porte

[illegible]

DROGMANAT. s. m. [illegible]

DROGON. s. m. [illegible] coquille du genre triton.

*** DROGUE.** s. f. [illegible] générique des substances, tant minérales que végétales et animales, qui sont employées dans la médecine, dans l'industrie et dans les arts [illegible] résines, des baumes, etc.; elles sont indigènes ou exotiques. Vendre des drogues. Acheter des drogues. Vous allez mettre des *drogues* que vous ne connaissez pas dans des corps que vous connaissez encore moins. (Volt.)

[illegible] Faire valoir ce qu'on dit, ce qu'on fait, ce qu'on vend.

— Fig. et fam. Chose fort mauvaise en son espèce. C'est de la drogue. Ce n'est que de la drogue. Je vous ai donné de bon argent, et vous ne m'avez donné que de la drogue. Ces livres ne sont que de la drogue. Il veut donc ruiner sa santé ? Le cognac de Paris, une jolie *drogue !* (Ch. Monselet.)

— Pop. et triv. Homme, femme de rien. C'est [illegible] *drogue.* Se dit d'un homme ou d'une femme, et implique un caractère pire que celui de drogue. [illegible] vaut rien.

— *Aller en drogues* signifiait Aller en maraude.

— Bot. Un des noms vulgaires de l'ajonc.

— Jeux. Jeu de cartes en usage parmi les soldats et les matelots, dans lequel le perdant se met sur le nez un morceau de bois fourchu, qu'on appelle aussi *drogue,* et l'y garde jusqu'à ce qu'il ait gagné. Le jeu de la drogue. Faire une partie de drogue.

[illegible] *Harengs de drogue.* [illegible] pêle-mêle dans les barils.

— Techn. Bout de fer.

DROGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Droguer.

— Qui a pris des drogues, en parlant des personnes. Un malade drogué. Une malade droguée.

— Falsifié, en parlant des choses. Vin drogué. Liqueur droguée.

DROGUEMENT. s. m. Action de droguer.

*** DROGUER.** v. a. 1re conj. (pr. *dro-ghé ;* rad. *drogue*). Falsifier, altérer la qualité d'une substance. Droguer du vin, des liqueurs, etc.

—Fam. Donner beaucoup, donner trop de drogues. On vous a trop drogué. On ne fait que le droguer. Le sage Locke recommande fortement de ne jamais *droguer* les enfants. (J.-J. Rousseau.)

— *Droguer un mal.* Le traiter par beaucoup de drogues. Plus on *drogue* ce mal, et tant plus il s'empire. (Régnier.)

— Arg. Dire.

— DROGUER. v. n. Jeu. Jouer à la drogue.

— Par allusion, Attendre, se morfondre. Droguer pendant deux heures. Droguer à une porte. Vous *droguez* nuit et jour autour de sa maison. (G. Sand.) Pourquoi l'avait-on laissé *droguer* sur [illegible] de Saint-Denis ? É. Zola.

— SE DROGUER. v. pron. Se médicamenter. Se droguer trop. Ruiner sa santé à force de se droguer. A toutes les fatigues morales il joignait l'habitude de se *droguer* à la manière anglaise. (Mérimée.)

*** DROGUERIE.** s. f. (rad. *drogue*). Mot générique qui signifie Toutes sortes de drogues. Mettre des impôts sur la droguerie.

— Profession de droguiste. Commerce des drogues. Faire la droguerie. Il est dans la droguerie.

— Lieu où l'on vend des drogues. Tenir une droguerie. Acheter une droguerie.

— Falsification de denrées alimentaires.

— Fig. Ensemble de choses vaines, inutiles, de peu de valeur. Quand je vois les dames attachées à la rhétorique, à la judiciaire, à la logique et semblables *drogueries,* si inutiles à leurs besoins, j'entre en crainte que les hommes qui le leur conseillent le fassent pour avoir loi de les régenter sous ce titre. (Montaigne.) Les théâtres, les jeux, les farces, les spectacles, etc., et autres telles *drogueries,* étaient aux peuples anciens les appâts de la servitude, le prix de leur liberté, les outils de la tyrannie. (De la Boétie.)

— [illegible]

— Pêch. Pêche et préparation du hareng.

*** DROGUET.** s. m. (rad. *drogue*). Comm. Étoffe de laine dont la trame est ordinairement de fil et de coton. Droguet rayé. Un habit de droguet. Être vêtu de droguet. Droguet lisse, croisé, uni, rayé. || Étoffe de soie fabriquée à la petite tire. Droguet de soie. Droguet satiné. [illegible]

DROGUÉTIE. s. f. (pr. *dro-ghé-ti ;* de *Droguet,* n. pr.). Bot. Genre d'urticées, établi pour quelques plantes de l'île Maurice.

DROGUETIER. s. m. Techn. Fabricant de [illegible]

DROGUEUR. s. m. Droguiste. Vieux mot.

— [illegible] droguer. C'est un drogueur.

— Falsificateur de denrées.

— Arg. Filou qui quête pour des infortunes [illegible] croc bien vêtu et beau parleur.

— Mar. Navire qui pêchait et préparait le [illegible]

— Adjectiv. Un marchand drogueur.

*** DROGUIER.** s. m. (rad. *drogue*). Armoire, buffet ou cabinet renfermant une collection [illegible]

— [illegible]

*** DROGUISTE.** s. m. (pr. *dro-ghiste ;* rad. *drogue*). Celui qui fait le commerce en gros des drogues, c'est-à-dire de substances minérales, végétales ou animales qui s'emploient dans les aliments, dans la médecine et dans les arts. [illegible]

[illegible]

— Adjectiv. Marchand droguiste. Épicier *droguiste.* Acad.

*** DROIT, OITE.** adj. (ét. lat., *directus ;* rad. *rectus,* [illegible]) *droites* avec un pinceau de long poil noir au bout. (L. Ardant.)

[illegible] Tortueux, mal dressé, mal conformé.

— Qui suit la même direction. La ligne droite. Un chemin droit. Une rue droite. [illegible]

— [illegible] *La droite voie, la voie droite.* [illegible] *La ligne droite,* [illegible]

— Fam. *Être ou se tenir droit comme un cierge, comme un jonc, comme un I, comme une statue.* Se tenir extrêmement droit, ne courber le corps d'aucun côté.

— Qui est debout, perpendiculaire à l'horizon. Un mur droit. Un arbre droit.

— Qui est debout, par opposition à Assis ou couché, en parlant d'une personne qui est sur ses pieds.

— Qui a le poids, la valeur voulus. || *Monnaie droite de poids,* c'est-à-dire Qui a le poids réglementaire.

— Fig. Juste, honnête, équitable, sincère. Un cœur droit. Une âme droite. Une conscience droite. Un caractère droit. Une intention droite. [illegible] *droits* et plus souhaitables. (Id.) Un cœur *droit* est le premier organe de la vérité. J.-J. Rouss. [illegible] *droite* est préférable à l'orgueil des humbles. (Id.)

— Judicieux, qui juge sainement. Esprit droit. Intelligence droite. Sens droit. Raison droite. [illegible] *droite* raison. (Id.) [illegible] Bayle.

Opposé à Gauche. Le côté droit. Le bras droit. L'œil droit. L'oreille droite. La jambe [illegible] La main droite. Le flanc droit. L'aile droite d'une armée. La rive droite d'une rivière. Le côté droit du Sénat, de la Chambre des députés.

— Fig. *Être le bras droit de quelqu'un.* Être son principal agent.

— *A droit.* Du côté droit. [illegible]

— Anat. [illegible]

— Architect. Qui n'est pas de biais. || *Porte droite.* Celle dont la direction est perpendiculaire à l'entrée.

— Astron. *Sphère droite.* [illegible]

— Bot. [illegible]

— Géom. [illegible]

— Géom. *Angle droit.* Angle formé par deux lignes perpendiculaires l'une à l'autre. L'angle droit est de quatre-vingt-dix degrés. *Cône droit.* Solide formé par la révolution d'un triangle rectangle autour d'un des côtés de l'angle droit. || *Cylindre droit.* Solide formé par la révolution d'un rectangle autour d'un des côtés. *Ligne droite.* [illegible] *Prisme droit.* [illegible]

— Manég. *Être droit sur ses jambes.* Se dit d'un cheval, quand le devant du boulet tombe d'aplomb sur la couronne, d'où il résulte que le canon et le paturon sont sur une même ligne.

— Mar. *Mettre la barre droite.* [illegible]

— *En droite ligne,* loc. adv. Directement. Je suis venu en droite ligne.

— *Héritier en droite ligne.* Héritier direct.

— Substantiv. Anat. Droit de l'abdomen. Grand, petit droit antérieur de la tête. Droit antérieur, droit interne de la cuisse. Droit latéral de la tête. Droit antérieur, postérieur, interne, externe de l'œil.

— Géom. *Droit.* Angle droit. Les trois angles d'un triangle valent deux *droits.* On dit aussi *Un droit* pour Une ligne droite.

— Jeux. *Les droits.* Au jeu de paume, Côté [illegible]

— Manég. *Ramener un cheval par le droit.* [illegible]

— Numism. *Au droit.* A la face d'une médaille qui porte la figure.

— Techn. *Placer une chose au droit d'une autre.* Les placer de façon qu'elles soient au même aplomb ou sur le même alignement.

— Vénér. *Prendre, tenir le droit.* Se dit du chien qui prend, qui suit bien la voie.

— DROIT. adv. Directement, en droite ligne. Marcher droit, tout droit, droit devant soi. Aller droit à Paris, à Lyon, en Espagne. Tirer droit, viser droit. Donner droit dans la poitrine, tout droit dans les jambes. Ce chemin mène tout *droit* à Paris. (Acad.) Des dames m'ont proposé d'aller [illegible] *droit* dans l'arsenal. (Mme de Sév.) *Droit* aux ondes du Styx [illegible]

— Fig. *Marcher droit, aller droit.* Se bien conduire. Vous devez marcher *droit,* pour n'être pas berné. (Molière.)

— Fig. Sans tergiversation, sans hésitation, sans détours. Aller droit au but, droit en affaires [illegible] Malherbe. Un cœur qui marche *droit* dans la justice et dans la vérité. (Mass.)

Aller droit au fait. En venir immédiatement au point essentiel. Le bon abbé, qui va *droit* au fait, crut que nous étions riches à jamais. Mme de Sévigné.

— Fig. Avec droiture. Agir droit. Se conduire droit. Ne pas aller droit.

— Sainement. J'admire combien vous avez jugé *droit.* (Mme de Sévig.) Je vous prie de me mander si je pense *droit.* (Id.)

— *Droit sur.* Se tenir droit sur ses pieds. [illegible]

— Manég. *Guider un cheval droit, le faire partir en reculant droit.* Le faire aller sur une ligne droite.

— REM. GRAMM. On dit : *Ces femmes ne marchent pas droites,* c'est-à-dire en se tenant droites. Le mot *droites* marque ici une manière d'être, une qualité du substantif ; donc il est adjectif et doit prendre l'accord. En général, les mères exhortent leurs filles à se conduire avec sagesse ; mais elles insistent beaucoup plus sur la nécessité de se tenir *droites,* d'effacer leurs épaules. Fénelon. Les oreilles du chat [illegible] *droites.* (Buff.) Il n'y a point de sculpteur qui puisse faire une statue à l'imitation de l'homme, plus large et plus pesante par le haut que par le bas, laquelle puisse se soutenir *droite* et immobile sur une base aussi petite que ses pieds. B. de St-P. [illegible] *Ces femmes marchent droit, ne marchent pas droit,* c'est-à-dire directement devant elles. Ici, *droit* marque une circonstance du verbe, il le modifie ; il est donc pris adverbialement, et, par conséquent, il doit être invariable. Mère écrevisse qui reproche à sa fille de ne pas aller *droit,* et la fille qui lui reproche que sa mère va tortu, n'a point paru une fable agréable. (Volt.)

[illegible] (La Fontaine.)

— DROITE. s. f. Le côté droit, la main droite, la partie droite. Prendre sur la droite, à sa droite. La droite d'une armée. Les figures qui occupent la *droite* du tableau. (Acad.) Le roi poursuivit la *droite* de l'armée ennemie avec son aile gauche. (Volt.)

— *Donner la droite à quelqu'un.* Le mettre à sa droite pour lui faire honneur. || On dit dans le même sens : *Disputer la droite, céder, prendre la droite,* etc.

— Fig. En style de l'Écriture sainte. *Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu son Père.* Dieu, son Père, l'a glorifié et lui a communiqué tout son pouvoir.

[illegible] gneur, votre *droite* est terrible. (V. Hugo.)

— Loc. prov. *Que votre gauche ne sache point ce que fait votre droite.* [illegible] vres, il faut éviter l'ostentation.

— Géom. Se dit pour Ligne droite. Nulle courbe, ni nulle *droite* réelle, ne peut passer entre deux lignes réelles qui se touchent. (Voltaire.)

— Mar. *Droite de hauteur.* Droite normale à la direction azimutale de l'astre observé, qu'on peut tracer sur une carte marine.

— Polit. *La droite.* La partie droite de la salle où les membres d'une assemblée tiennent leurs séances. || Les membres qui siègent sur les bancs de cette partie de la salle. La droite se divise en *extrême droite* et en *centre droit.*

— *A droite.* loc. adv. Du côté droit, à main droite, par opposition à A gauche. Prendre à droite. Tourner à droite. Se placer à droite. Par file à droite.

— Substantiv. Art milit. *Un à droite.* Mouvement d'un homme ou d'une troupe vers la droite.

— *A droite et à gauche.* De tous côtés, de côté et d'autre. Frapper à droite et à gauche. Errer à droite et à gauche. Il entend à *droite* et à gauche différents propos sur son compte. J.-J. Rousseau. On dit aussi : *De droite et de gauche.*

— Fig. *Prendre à gauche et à droite.* Prendre, recevoir de toutes mains. Qu'un pillard prenne à *droite* et à gauche, rien au monde n'est plus naturel. J.-J. Rouss.

— Syn. comp. DROIT, DEBOUT. On est *droit* lorsqu'on n'est ni courbé ni penché ; on est *debout* lorsqu'on est sur les pieds. La bonne grâce veut qu'on se tienne *droit ;* le respect fait quelquefois tenir *debout.*

*** DROIT.** s. m. (du lat. *directum, rectum,* ce qui est droit). Faculté, pouvoir de faire, de jouir, d'exiger [illegible] Les efforts de la cour de Madrid pour recouvrer ses *droits* devaient être impuissants. (Id.) On perd souvent ses *droits* en voulant les étendre. (Id.) Un *droit* porté trop loin devient une injustice. (Id.) [illegible] est-ce à nous d'attenter ? (Id.) Ainsi naquit l'hospitalité, avec ses *droits,* réputés sacrés [illegible] Turgot. C'est le désir naturel qui fait le *droit,* la nature n'en connaît pas d'autre. (J.-J. Rouss.) Les lois sont faites pour nous protéger tous et pour assurer nos *droits.* (De Juss.) Les attentats contre les *droits* des citoyens étaient [illegible] La notion des *droits* de l'homme, les idées d'amélioration sociale gagnaient de toutes parts. (Id.)

[illegible]

— Dans une acception moins rigoureuse, mais analogue, Ce qui fait qu'une personne peut moralement exiger quelque chose d'une autre personne, ou se permettre quelque chose envers elle. Le droit du sang. Les droits de l'amitié. [illegible] par des bienfaits, des droits à la reconnaissance. Avoir des droits à l'estime publique. [illegible] les *droits* de ma fille. (Mme de Sévigné.)

— *De quel droit ?* Pour quelle raison ? De quel droit m'avez-vous insulté ?

— Par extens. Ce qui est juste. Avoir pour soi le droit et la raison.

— Ce qui est théoriquement ou légalement, par opposition au Fait, à ce qui existe réellement. Le *droit,* d'abord battu par le fait, finit par le battre. Chateaub.

— *Donner droit à quelqu'un.* Lui donner raison.

— *Droits parfaits, rigoureux et imprescriptibles.* Ceux dont on peut exiger l'effet même en employant la force. La défense de notre vie, de nos biens, de notre liberté, est un droit rigoureux.

— *Droits imparfaits* ou *non rigoureux.* Ceux dont on ne peut exiger l'effet par la force, parce que cette violence serait contraire aux droits d'autrui. Le droit d'obtenir les secours de nos semblables n'est qu'un droit imparfait.

— *Droits acquis.* V. ACQUIS, adj.

— *Droits de la guerre.* Lois qu'on doit observer en faisant la guerre.

— *Droits des neutres.* Droits reconnus aux

neutres, et que les belligérants doivent respecter.

— *Droits royaux* ou *régaliens*. Droits dépendant de la souveraineté, et dont la plupart dérivaient plutôt de la constitution féodale que de la nature même de la royauté.

— *Droits civils*. Ensemble des droits du citoyen.

— *Droit de cité*. Droit qui constitue le citoyen. || *Avoir droit de cité*. Être citoyen d'une ville. Nous avons *droit* de cité, pignon sur rue. (Gérard de Nerval.)

— ***Aller sur les droits de quelqu'un.*** Lui enlever ce qui lui appartient.

— *Une fille usante et jouissante de ses droits.* Une fille qui est majeure, et qui a la disposition de son bien.

— ***Droit à.*** Droit à une place, à une indemnité.

— *Droit de*, suivi d'un nom. Droit de succession, de propriété, d'aînesse. Droit de citoyen. Droit de vie et de mort. Le sel, le droit d'autrui, le droit d'un tiers. Avec de l'or, ils achètent à la fois le *droit* du crime et de l'impunité. (Ruth.) Les *droits* les plus sacrés sont les droits de l'honneur. (Colard.) La ruse ou la valeur sont les *droits* de la guerre. (Desforges.) Le corps législatif n'avait que le *droit* de proposition et d'exécution provisoire. (Léon Gallois.) Le *droit* de la force est devenu presque partout la première base de toute institution sociale. (Vivien.) Je n'arrive point à l'empire par *droit* de succession, mais par le vœu du peuple; j'en puis faire part à qui il me plaît. (Napoléon.)

— *Droit d'aînesse*. Droit qu'avait le fils aîné d'hériter seul.

— Abusiv. ***Le droit du plus fort.*** Le pouvoir oppressif que procure la force. || Par anal., on dit *Le droit de conquête*.

> [illegible]
> [illegible]
> (VOLTAIRE.)

— *Droit de*, suivi d'un infinitif. Le droit de commander. Le droit de parler. Le droit de se défendre. Ne savez-vous pas qu'il faut être père pour avoir *droit* de conseiller les enfants d'autrui? (J.-J. Rouss.) Tout homme a *droit* de risquer sa propre vie pour la conserver. (Id.) Ceux qui président opposent à cette licence le *droit* qu'ils ont d'écarter toutes les contestations. (Ruth.)

> [illegible]
> [illegible]
> (ID. [illegible])

— *Avoir droit de*. Avoir sujet de. Se dit des personnes et des choses. J'ai droit de craindre. Ce traitement, Madame, a *droit* de vous surprendre. (Rac.) La victoire aura *droit* de le faire renaître. (Corneille.)

— ***Avoir plein droit de.*** Avoir liberté entière de.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— ***Prendre droit de.*** S'arroger le droit de.

> [illegible]
> [illegible] droit de [illegible].
> Que tu sais peu durer et tôt t'évanouir! (CORNEILLE.)

— *Être en droit de*. Avoir le droit de. Pour être en *droit* de lui dire mes sentiments. (Mme de Sévigné.) L'honneur qu'il vous a fait de demander de vos nouvelles à votre courrier vous met en *droit* de le remercier. (Id.)

— Fig. En parlant des choses. Vous lirez... que les éclipses sont en *droit* d'effrayer le peuple. (Voltaire.)

— *Droit sur*. Souvenez-vous que sans cesse la patrie a des *droits* imprescriptibles et sacrés sur vos talents et sur vos vertus, sur vos sentiments et sur toutes vos actions. (Ruth.)

— ***Avoir droit sur la vie de quelqu'un.*** Pouvoir en disposer.

— ***Prendre droit sur.*** S'appuyer sur. Je prends *droit* sur ce qu'il nous a lui-même avoué. (Bossuet.)

— ***À droit de.*** loc. prép. À titre de. Je hais ces compliments à *droit* de parenté. (Corneille.)

— *À bon droit*. loc. adv. Avec raison, avec justice. C'est à bon droit qu'il se plaint. Qu'en tes prospérités à bon *droit* on soupire! (Malherbe.) || *À tort et à droit*. Sans examiner si la chose est juste ou injuste. Il veut ce qu'il veut, à tort et à droit. || *À tort ou à droit*. Avec droit ou sans droit. À tort ou à droit, il prétend que vous l'avez lésé.

— *De droit*. loc. adv. En vertu de la loi. Il est possesseur de droit de cette terre. || Par extens. Sans qu'il y ait lieu à contestation. Cette distinction revient de droit à ce savant. || ***De plein droit.*** En vertu de la loi seule, et sans qu'il soit besoin de jugement. La compensation s'opère de plein droit. || *À qui de droit, par qui de droit*. À qui on doit s'adresser, recourir; par qui a le droit de décider, d'ordonner. || ***Plus que de droit.*** Plus qu'il ne convient.

— Loc. prov. *Bon droit a besoin d'aide*. Quel que titre qu'on ait pour obtenir une place, une récompense, il ne faut pas négliger de se faire recommander. || *Abondance, surabondance de droit ne nuit pas*. || *Où il n'y a rien, le roi perd ses droits*. Il est inutile de demander le payement de ce que doivent les gens insolvables. || *C'est le droit du jeu*. C'est l'usage. || *À bon droit aider on doit*. || *Droit a droit revient*. || *Force passe droit*. || *Force n'est pas droit*. || *On ne doit le droit violer sinon à cause de dominer*.

— Légal. En général, législation ou ensemble de règles relatives à un même objet. La fidélité que le mariage impose aux deux époux est le plus saint de tous les *droits*. (J.-J. Rouss.) L'âme du *droit* hébraïque, c'est Jéhovah; du *droit* mahométan, c'est Allah; du *droit* européen, c'est le Christ. (Edg. Quinet.) Voltaire fait du *droit* chrétien le droit commun de l'humanité. (Id.)

— *Droit administratif*. Ensemble des règles qui régissent les rapports de l'administration avec les administrés. Il participe du droit politique par les liens qui l'unissent à l'organisation politique, et du droit civil par l'action qu'il exerce sur les droits et les intérêts privés.

— *Droit allemand*, ou mieux *Droit germanique*. Partie du droit en vigueur en Allemagne, qui appartient en propre à la nation, c'est-à-dire dont les sources ne dérivent pas de la législation romaine ou papale, non plus que des législations particulières de chaque État.

— ***Droit ancien.*** Réunion des lois qui ont cessé d'être observées, soit parce qu'elles sont tombées en désuétude, soit parce qu'on les a remplacées par des dispositions nouvelles.

— *Droit canon* ou *droit ecclésiastique*. Livre ou corps des lois ou canons de l'Église. Quoique l'expression *droit canon* soit généralement adoptée, il vaudrait mieux peut-être la réserver pour le livre ou corps des canons, et se servir de celle de ***droit canonique*** pour la science des canons. Le droit canonique, plus généralement, se divise en *droit oriental* et en *droit occidental*; le premier est à l'usage des Églises d'Orient, et le second gouverne l'Église d'Occident ou latine. Le droit canon a eu longtemps en France une autorité reconnue par le pouvoir temporel lui-même. Comme j'avais pris, à deux fins, mes premières inscriptions à l'école du *droit* canon... (Marmontel.)

— *Droit civil*. Ensemble des lois destinées à régler les matières civiles, par opposition aux autres branches de la législation générale, telles que le droit criminel, etc. Tout ce qui touche aux personnes, c'est-à-dire à la jouissance des droits civils et à la privation de ces droits, aux actes de l'état civil, au domicile, au mariage, au divorce, à la séparation de corps, à la paternité, à la filiation, à la tutelle, aux servitudes, aux donations, testaments, contrats ou obligations de toutes espèces, hypothèques, etc., forme la base du droit civil. Les matières civiles sont très nombreuses dans la législation des peuples policés, car elles s'étendent à tous les intérêts privés de l'homme. Le *droit* civil embrasse toutes les lois qu'un peuple s'est données, il est propre au peuple pour lequel il est fait; il se rapporte à la nature et au principe du gouvernement qui est établi ou qu'on veut établir. (Rogron.)

— ***Droit commercial.*** Ensemble des coutumes et des lois écrites destinées à régler les relations des négociants entre eux pour les opérations de leur commerce.

— ***Droit commun.*** Celui qu'on observe généralement et qu'on appelle ainsi par opposition aux dispositions qui l'abrogent en certains cas, et que, par ce motif, on nomme exceptionnelles.

— *Droit de copie*. Droit de propriété qu'un libraire acquiert sur un ouvrage littéraire, imprimé ou manuscrit.

— *Droit constitutionnel*. Collection des lois qui règlent l'organisation intérieure et l'exercice des pouvoirs souverains dans chaque État.

— *Droit cosmopolitique*. Droit général de l'humanité, celui qui s'applique à tous les pays, à tous les lieux.

— ***Droit coutumier.*** Partie de la législation qui se rapporte aux usages locaux passés en force de loi, par cela seul qu'ils sont observés depuis longtemps, sans que l'on connaisse précisément sur quelles bases les statuts reposent. Le *droit* coutumier du royaume était composé d'environ trois cents coutumes différentes, tant générales que locales, dont la plupart n'ont été rédigées par écrit que vers le XVe siècle. (Rogron.)

— ***Droit criminel.*** Ensemble des lois qui définissent les infractions contre la paix et la sécurité du pays et des habitants, en règlent la poursuite et en fixent les peines. Le droit criminel s'occupe surtout de la sûreté des personnes et de la protection matérielle des biens, à la différence du droit civil, qui a plus spécialement pour objet l'état des personnes et la propriété des choses.

— *Droit diplomatique*. Ensemble de tous les rapports qui peuvent s'établir entre les diverses nations par suite de conventions formelles; réunion de toutes les stipulations faites de peuple à peuple, soit pour garantir les intérêts généraux, soit même pour garantir les intérêts particuliers.

— ***Droit divin.*** Droit considéré comme émanant directement de Dieu. Une chose est de droit divin lorsqu'elle existe par l'effet d'une volonté formelle de Dieu. De *droit* divin, l'homme est le roi de la nature, et tout ce que la terre produit a été créé pour lui. (Brill.-Sav.) La liberté ne vient point du peuple, ne vient point du roi; elle ne sort point du *droit* politique, mais du *droit* de nature, ou plutôt du *droit* divin. (Chateaub.) || ***Droit divin.*** Droit de souveraineté que certaines familles prétendent tenir de Dieu. Un roi de droit divin. La monarchie de droit divin.

— ***Droit domestique*** ou ***de famille.*** Partie du droit civil qui règle tout ce qui se rapporte aux intérêts des époux, des enfants, et, en un mot, de la famille.

— *Droit écrit*. Celui qui est émané, tout de la loi... [illegible] la faveur de la loi relative. || *Pays de droit écrit*. Provinces dans lesquelles le droit romain était observé, par opposition aux *pays de droit coutumier*.

— *Droit étroit*. On appelle ainsi la partie de la législation qui est de *droit étroit*, c'est-à-dire qu'il faut rigoureusement en appliquer les termes et le texte, parce qu'elle s'éloigne des principes généraux et du droit commun. Les nullités et les incapacités sont de *droit* étroit. (Merl.)

— ***Cela est de droit étroit.*** Cela doit être observé à la rigueur.

— *Droit féodal*. Partie de la science du droit qui avait pour objet de régler les relations des seigneurs féodaux, soit entre eux, soit avec leurs vassaux. Le *droit* féodal était celui des seigneurs, des souverains de la France; c'était un *droit* public, politique, plutôt que civil. (Michelet.)

— ***Droit français.*** Ensemble des lois, des coutumes et des institutions diverses qui ont été ou qui sont encore en vigueur en France. Trois éléments, qui se sont combinés et fondus suivant les temps et les lieux, ont produit par leur mélange le droit français: ce sont les droits romain, canonique et germanique.

— ***Droit des gens.*** Les Romains entendaient par cette expression l'ensemble des lois généralement observées par toutes les nations, ou du moins par toutes celles qu'ils connaissaient. Pour éviter tout malentendu, on a proposé de l'appeler *droit international*, et cette expression a été adoptée. V. DROIT INTERNATIONAL. Le *droit* des gens qui s'observe présentement en Europe s'est formé de plusieurs usages venus en partie des Romains, en partie des lois germaniques, et il n'est arrivé que par degrés au point de perfection où il est aujourd'hui. (Encycl.) || *Contrats du droit des gens*. Contrats réglés par le droit des gens, et qui peuvent se former entre tous les hommes.

— ***Droit industriel.*** Ensemble des lois et règlements qui régissent l'industrie.

— ***Droit intermédiaire.*** Droit qui a régi la France dans l'intervalle des anciennes lois aux lois nouvelles.

— *Droit international*. Ensemble des lois qui régissent les nations entre elles. Les nations peuvent être considérées les unes vis-à-vis des autres comme des personnes morales, ayant des droits analogues à ceux des individus eux-mêmes. Ces droits sont absolus ou conditionnels; *absolus*, lorsque les nations les tiennent uniquement de la nature et de leur propre existence; *conditionnels*, en tant qu'ils résultent de circonstances variables et de conventions faites. Le droit international est intimement lié au système politique des peuples.

— *Droit judiciaire*. Collection des lois concernant l'organisation de la justice et les formes de la procédure.

— *Droit maritime*. Ensemble des lois, règlements et usages consacrés par le temps, suivi pour la navigation, le commerce par mer, et dans les rapports, soit hostiles, soit de bonne amitié, des puissances navales entre elles.

— *Droit militaire*. Ensemble des règles qui établissent les devoirs de l'homme de guerre, et punissent toute infraction à ces devoirs.

— *Droit municipal*. Droit qui autorise les habitants de la cité ou de la commune à élire les magistrats destinés à administrer les affaires locales et à surveiller les intérêts communs.

— ***Droit naturel.*** Règle que la nature prescrit à l'homme, et qu'il puise en lui-même pour diriger ses actions. Dans un autre sens, Autorisation que l'homme tient de la nature, d'aller librement à la fin qu'elle lui a marquée. Le droit naturel est un pouvoir moral dont nous sommes investis en naissant, pour faire respecter les desseins du Créateur à notre égard. Ce droit est antérieur à tout droit positif, antérieur à la société elle-même; il est invariable, indépendant des temps et des lieux; il sert de base à tous les droits écrits. Un très grand nombre de jurisconsultes et de philosophes n'admettent pas le droit naturel dans le second sens. Le *droit* naturel est un, il est le même pour tous les hommes, sur quelque point du globe qu'ils soient placés. (Vivien.) Le *droit* naturel n'est point formulé, mais il repose sur des bases généralement admises comme formant aux yeux du plus grand nombre les règles les plus sages de conduite. (Id.)

— ***Droit nouveau.*** Lois actuellement en vigueur.

— *Droit politique*. Ensemble des règles constitutives d'un État. Se divise en deux grandes sections: le *droit public interne* ou *constitutionnel* et le *droit public externe* ou *international*.

— *Droit positif*. Science de la législation; il fixe les principes qui doivent régler les rapports des hommes entre eux pour que la société se maintienne, et il détermine des peines pour l'infraction de ces principes.

— ***Droit privé.*** Celui qui règle les rapports entre les individus d'un même état social, d'un même pays.

— ***Droit public.*** Celui qui est relatif aux rapports entre les citoyens et les autorités d'un même pays, entre les gouvernés et les gouvernants, et qui peut aussi s'appeler *droit constitutionnel*. || ***Droit public*** a signifié aussi Droit des gens.

— ***Droit religieux.*** Partie de la législation qui règle la célébration extérieure du culte, et les rapports publics des hommes avec la Divinité.

— ***Droit romain.*** Règles prescrites aux anciens Romains par les lois proprement dites, les plébiscites, les sénatus-consultes, les constitutions des princes, les édits des magistrats, etc. Le corps du *droit* romain est le premier monument de la science, il en est aussi le plus célèbre, et toutes les institutions qui ont suivi en ont gardé l'ineffaçable empreinte. (Vivien.)

— ***Droit social.*** Droit positif et conventionnel de l'homme en société, par opposition au droit naturel, qui est imprescriptible et antérieur à toute convention sociale. Le *droit* social doit être arrêté dans une certaine forme; il n'a par lui-même aucune existence propre; on peut le voir naître avec la société, se développer et mourir avec elle. (Vivien.) La première conséquence du *droit* social a été d'autoriser le droit de guerre, qui entraîne à sa suite tous les droits résultant de la victoire par la force des armes. (Id.) Le *droit* social est multiple. Il se modifie suivant les temps, les lieux, les circonstances. (Id.)

— *Droit de visite*. V. VISITE.

— Admin. *Droit*, pris dans le sens d'Imposition, redevance. Droit de péage. Il m'a fallu payer les droits d'entrée. Droit d'octroi. Double droit. On a mis de nouveaux droits sur le bois et sur le vin. La Chambre a supprimé les droits universitaires. Frauder les droits. Droit d'enregistrement. Receveur des droits.

— Salaire alloué par un règlement, par la taxe, etc. Droit de greffe. Droit d'expédition, de rédaction. Il a payé le droit de dépôt. On lui a alloué un droit pour sa vacation. Droit de signature, de consultation, de présence.

— *Droits réunis*. Sous l'Empire, Administration qui percevait les impôts établis sur les boissons, le sel, le tabac, etc. Elle a pris, sous la Restauration, le titre d'*Administration* ou *Régie des contributions indirectes*. V. RÉGIE.

— Fig. *Payer le droit à la nature*. Mourir.

— Féod. *Droit d'armoiries*. Droit qu'avaient le seigneur haut justicier et le patron de faire mettre leurs armoiries dans les églises de leurs justices ou fondations. || *Droit de nouvel aveu*. Pouvoir qu'un seigneur avait de recevoir le serment de fidélité des aubains qui venaient demeurer dans sa terre, et de les acquérir comme vassaux par ce moyen. || *Droit d'asile*. Privilège en vertu duquel on ne pouvait arrêter un criminel qui s'était réfugié dans une église, un couvent ou une enceinte consacrée. || *Droit de bois*. Droit en vertu duquel le seigneur s'appropriait tout l'espace de terre dans lequel un bois s'était étendu hors de ses limites. || *Droit de bourgeoisie*. Droit dû au seigneur par tout habitant d'un bourg affranchi. || *Droit de bûche*. Grosse bûche que les vassaux devaient porter dans le feu de leur seigneur, et les officiers des trésoriers de France, dans celui de leur supérieur, la veille de Noël. || *Droit de confiscation*. Droit qu'avait le seigneur dominant de s'emparer du fief de son vassal pour cause de commise ou de félonie. || Droit en vertu duquel l'État s'appropriait les biens des condamnés à la mort civile ou à la peine capitale. || *Droit d'échelle*. Droit d'avoir dans sa seigneurie une échelle ou une potence, pour montrer que l'on possédait la haute justice. || *Droit de glaive*. Droit de connaître des crimes qui méritaient la peine de mort ou une autre peine afflictive. || ***Droit de gîte.*** Droit que les seigneurs avaient, en plusieurs lieux, d'habiter chez leurs vassaux. || *Droit de prélation*. Droit que certaines coutumes accordaient au seigneur de se faire préférer à l'étranger, lors de la vente d'un héritage. || *Droit de retenue*. Retrait féodal ou censuel. || *Droit du seigneur*. V. SEIGNEUR. || *Droits seigneuriaux*. Prérogatives diverses attachées aux seigneuries.

— Hist. *Déclaration des droits de l'homme*. Déclaration faite d'abord sous des formes purement théoriques par Condorcet, Pétion, Sieyès, Mirabeau, Carnot, Robespierre, etc., et proclamée au mois d'août 1789, sous forme de décret législatif, comme base première de la législation sociale. En proclamant les droits de l'homme, la France suivit l'exemple de l'Amérique du Nord, qui avait fait cette déclaration en 1776. || *Société des droits de l'homme*. Association formée en 1832 à l'instar de celles de 1789, et dont le but avoué était la république basée sur le droit souverain du peuple, et entraînant une refonte générale de l'ordre social. Le procès politique, dit *procès d'avril* 1835, porta un terrible coup à la société des droits de l'homme. || *Pétition de droits*. Acte par lequel les communes anglaises demandèrent que personne ne pût être contraint à aucun don, prêt ou bienveillance, sans le consentement des deux Chambres, et qu'aucun citoyen ne pût être emprisonné arbitrairement, etc. La loi martiale fut abolie, etc. Charles Ier sanctionna le bill de la pétition des droits en 1628. || *Bill de droits et libertés*. Acte célèbre, passé le 26 décembre 1689, par lequel les lords spirituels et temporels et les communes, assemblés à Westminster, déclarèrent les droits et libertés des sujets anglais, et établirent la succession à la couronne d'Angleterre.

— Jurispr. Science des lois. Étudier le droit. Savoir, enseigner le droit. Docteur, professeur,

[illegible] la faculté, l'école de droit. [illegible] les femmes le droit.

[illegible] les [illegible]

[illegible] partie du [illegible] jurisprudence.

— Pop. pour Justice. N'est juste que dans [illegible] *Faire droit* [illegible] Il [illegible] droit à sa plainte. Il s'est fait droit lui-même.

Avant faire droit. Avant le jugement définitif. [illegible] quelque chose qui [illegible] de la sentence.

— S[illegible] *droit*. Se rapporter à ce que [illegible]

— *Droit* [illegible] Droit contraire à la raison et à l'équité. *Droits d'avis*. V. AVIS. *Droit* [illegible]. Droit contraire au droit commun. || *Droit immobilier*. Droit qui a un immeuble pour objet. Les droits immobiliers sont réels ou personnels. || *Droit mobilier*. Droit qui a pour objet un effet mobilier. || *Droit personnel*. Droit qui suit la personne et les héritiers ou ayants cause [illegible] différence des droits réels, [illegible] ce droit passe aux héritiers, mais est [illegible] aux créanciers. Le désaveu de paternité est [illegible] d'un droit personnel. || *Droit réel*. Droit qui, comme la propriété [illegible] passe. *Droits successifs*. Droits qui font partie d'une succession. *Droit de suite*. V. SUITE.

[illegible] *droit strict*. Contrat pour lequel on [illegible] aux termes de l'acte, sans admettre aucune interprétation étrangère.

— Légis. *Demi-droit*. Amende fixée à la moitié du droit, et de laquelle sont passibles ceux qui n'ont point, dans le délai voulu, déclaré les biens à eux transmis.

— Législ. anc. *Droit d'amortissement*. Droit que l'on payait au roi, afin de pouvoir amortir un immeuble. *Droit d'ancienneté*. Droit de préséance attaché au rang de réception. || *Droit d'ancrage*. V. ANCRAGE. *Droit d'annexe*. V. ANNEXE. Droit d[illegible]. *Droit annuel*. V. ANNUEL. *Droit d'arrêt*. Droit qu'avaient les bourgeois de certaines villes de faire arrêter leurs débiteurs, sans aucune formalité, même avant d'avoir obtenu contre eux un jugement, lorsque le débiteur habitait hors de la ville. || *Droit d'assistance*. Droit payé aux officiers [illegible] les dépenses dont on requérait. || *Droit d'aubaine*. V. AUBAINE. *Droit de barrage*. V. BARRAGE. *Droit de bâtardise*. Droit de succéder à un bâtard décédé sans avoir testé, et sans enfants nés en légitime mariage. Ce droit appartenait ordinairement à l'État. *Droits de bienséance*. V. BIENSÉANCE. || *Droit de boîte*. Droit que l'on levait, sur la Loire, pour l'entretien du commerce et de la navigation sur cette rivière. *Droit de bris*. Droit en vertu duquel le seigneur ou les riverains recueillaient les épaves échouées sur la côte. *Droit de carnalage*. V. CARNALAGE. || *Droit de chevrotage*. V. CHEVROTAGE. *Droit de communication*. Celui qui était [illegible] au procureur, pour avoir pris connaissance des pièces produites par la partie adverse. || *Droit de congé*. Droit que percevaient les [illegible] en accordant la permission de transporter du vin d'un lieu à un autre. Droit que les capitaines et maîtres des bâtiments marchands payaient à l'amirauté pour obtenir la permission de mettre à la mer. || *Droit de congrier*. V. CONGRIER. || *Droit de conseil*. V. CONSEIL. *Droit de consulat*. Droit que les marchands des diverses nations payaient aux consuls qu'elles entretenaient dans les ports de la Méditerranée. *Droit de consultation*. Droit qui était attribué au procureur pour avoir donné son avis et au défendeur [illegible] la défense [illegible] *Droit de corrées*. Droit qu'était dû par les bouchers. Il consistait dans la remise [illegible] du cœur, du foie, des poumons, etc., des bestiaux qu'ils tuaient. || *Droit de côte*. Droit en vertu duquel les épaves [illegible] || *Droit de coutume*. Droit que l'on payait aux petits rois [illegible] la permission de [illegible] *Droits honorifiques*. Honneurs [illegible] *Droit de [illegible]* Droit attribué aux [illegible] *Droit de marcaige*. Droit dû au roi sur les paniers de poissons qui se vendaient à la halle. *Droit de ménage*. Droit qui se payait, dans certains marchés, pour la vente des grains. || *Droits, noms, raisons et actions*. Tous les droits et toutes les prétentions d'une personne. Dans cette locution, *droit* signifie Ce qui appartient à quelqu'un en vertu d'un titre légitime; *nom*, titre, [illegible] *raison*, [illegible] *action*, demande que l'on [illegible] *Droit de nouveaux acquêts*. V. ACQUÊT. *Droit d'offre*. V. OFFRIR. || *Droit de pain*. Droit que l'on payait, en certains lieux, pour maintenir le [illegible] consistait en une mesure de vin que livrait tous les ans chaque chef de famille. || *Droit de plaidoirie*. Ce qui était dû aux procureurs lorsqu'ils avaient [illegible] *Droit de prendre des [illegible]*. Droit accordé aux créanciers privilégiés [illegible] apothicaires de prendre en payement, à dire d'expert, [illegible] débiteur, à l'exclusion de tous autres créanciers [illegible] || *Droit de rapport*. Celui que les experts-jurés, arbitres, etc., payaient aux officiers de l'amirauté, pour obtenir des expéditions de rapport qu'ils étaient tenus de faire lorsqu'ils arrivaient de leurs voyages. *Droit de régale*. Droit qu'avait le roi de pourvoir aux bénéfices, et de jouir, pendant la vacance du siège épiscopal, des biens qui dépendaient de ces bénéfices. *Droit de réversion*. V. RÉVERSION. *Droit de révision*. Ce qui était attribué aux procureurs pour relire les écritures rédigées par les avocats, à l'effet de voir si elles ne renfermaient pas d'énonciations contraires aux intérêts de la cause. || *Droit de rivière*. Droit que le roi levait sur chaque muid de vin qui descendait ou qui remontait la Seine, l'Yonne, la Marne, etc., depuis leur source jusqu'à Rouen. || *Droit de rouage*. Droit seigneurial établi, en certains endroits, sur ce qui était vendu en gros et transporté par charrois; il se percevait avant que la roue commençât à tourner. *Droit de suite et conséquence du scau du Châtelet*. Droit en vertu duquel, lorsqu'un commissaire au Châtelet de Paris avait de son chef apposé des scellés, la juridiction de la prévôté de Paris pouvait faire procéder à l'inventaire. || *Droit de tonnage et pondage*. Droit que payaient, en Angleterre, les bâtiments marchands, à l'entrée ou à la sortie des ports de ce royaume. *Droit de transmission*. V. TRANSMISSION. || *Droits utiles*. Revenus en argent ou en produits. || *Droit de viduité*. Droit en vertu duquel le mari jouissait de tous les biens de sa femme décédée, lors qu'il en avait eu un enfant né viable. || *Droit de visite* ou *de visitation*. Celui qui était dû aux maîtres des six corps des marchands de Paris, ainsi qu'aux jurés des communautés des arts et métiers, lorsqu'ils faisaient leurs visites.

— Législ. rom. *Droit honoraire*. Droit fondé par les préteurs, les édiles et autres magistrats. Le droit prétorien formait la partie principale du droit honoraire. || *Droit latin*. Législation à laquelle les habitants de l'Italie étaient soumis sous la domination romaine, quant à l'acquisition du droit de cité, quant aux suffrages, aux emplois, aux mariages, etc. || *Droit prétorien*. Celui que les préteurs substituèrent graduellement au droit civil romain, en tempérant la rigueur de ce droit par d'habiles fictions, et convertissant en règles générales les décisions qu'ils avaient rendues pour certains cas particuliers. || *Corps du droit romain*. Il s'est dit des Pandectes, des Institutes, du Code de Justinien, revisé en 534, de treize édits de cet empereur concernant des intérêts locaux, et des constitutions ou Novelles qu'il publia depuis 535. On y a depuis ajouté le livre des fiefs des Lombards, étranger à la jurisprudence du droit romain.

— Métrol. *Droit de poids*. Se dit d'une pièce de monnaie qui a le poids prescrit par les ordonnances.

— Prat. *Chacun en droit soi*. Chacun pour ce qui le concerne et selon les droits qu'il a.

— Techn. *Droit d'homme*. Quantité d'ardoise brute qu'on donne à l'apprenti, dans les ardoisières d'Angers, quand il atteint ses quinze ans.

— Théât. *Droits d'auteurs*. Partie de la recette d'une représentation qui revient à l'auteur ou aux auteurs de la pièce. || *Droit des pauvres*. Partie de la recette perçue par l'Assistance publique.

— Véner. On appelle *droit* les différentes parties de l'animal tué qui reviennent au maître de la chasse, aux valets et aux chiens. || *Menus droits*. Les parties inférieures de l'animal, qu'on attache à la fourche, pour le dernier salaire des chiens.

***DROITEMENT**. adv. Équitablement, avec droiture. Agir droitement. Marcher droitement dans une affaire. Se conduire droitement.

— Employé pour Judicieusement, sainement. Penser droitement. Juger droitement de tout.

— Dans le sens d'Exactement. On dit que l'on sent la chair fraîche dans le pays de Quanto. On ne sait pas bien *droitement* où c'est. (Mme de Sévigné.)

DROITEURE. s. f. Min. Syn. de DRESSANT.

*** DROITIER, ÈRE**. adj. Qui se sert habituellement de la main droite. Il est opposé à *gaucher*. Un homme droitier. Une femme droitière. Une personne droitière.

— Substantiv. Un droitier. Une droitière.

— Fam. Un député de la droite.

*** DROITURE**. s. f. (rad. *droit*). Rectitude du cœur, pureté d'intention, franchise de la vertu. Agir avec droiture. Être renommé pour sa droiture. Avoir une grande réputation de droiture. Une conduite pleine de droiture et d'honneur. Tout cela fut traité avec une justesse, une *droiture*, une vérité que les plus grands critiques n'auraient pas eu le mot à dire. (Mme de Sévigné.) La *droiture* et l'honneur obtiennent tous les sentiments qui les accompagnent. (J.-J. Rouss.) Elle se flattait d'être née d'un père et d'une mère tous deux vertueux et bons, pleins de *droiture* et d'honneur. (Id.) Deux ou trois traits montrent avec quelle rapidité les principes de *droiture* et d'équité s'affaiblirent dans la nation. (Barth.) La *droiture* est un frein que l'on doit révérer. (Boissy.) La *droiture* en affaire est un mauvais moyen. (Picard.)

— A signifié Direction qui ne s'écarte ni à gauche ni à droite.

— Anc. cout. Sorte de redevance féodale.

— Grav. Taille raide, longue et mal contournée.

— Hist. *Ligue de dix droitures* ou *juridictions*. Ligue offensive et défensive qui se forma, en 1436, entre dix districts du nord et de l'est de la Rhétie.

En droiture. loc. adv. Directement, par la voie la plus prompte. Envoyer une lettre en droiture. Faire tenir des livres en droiture. Cet avis ne nous est pas venu en *droiture*. (Acad.) Je vous conseille fortement d'aller en *droiture* à Naples. (Mérimée.)

— Fig. Tout est bon et va en *droiture*. (Bossuet.)

— Syn. comp. DROITURE, RECTITUDE. La *rectitude* est une qualité intellectuelle, une qualité de l'esprit; la *droiture* est une qualité morale, une qualité du cœur.

DROITURIER, ÈRE. adj. Qui aime la droiture. Vieux.

— DROITURIER. s. m. Anc. lég. Seigneur qui avait des vassaux relevant de lui, et payant les droits pour leurs fiefs.

DROIZY ou **DROISSY** (*Trucem*). Géogr. Comm. du cant. d'Oulchy, arr. de Soissons (Aisne). Frédégonde y battit les Austrasiens en 593.

*** DROLATIQUE**. adj. 2 g. (rad. *drôle*). Plaisant, récréatif, malicieux, qui fait rire. Contes drolatiques. Discours drolatiques.

— Litt. *Songes drolatiques de Pantagruel*. Titre d'un recueil de cent vingt figures grotesques que l'on a attribué à Rabelais, mais sans aucune preuve authentique.

— DROLATIQUE. s. m. Ce qui est drolatique.

DROLATIQUEMENT. adv. D'une façon drolatique, malicieuse, amusante.

*** DRÔLE**. adj. 2 g. (du dan. *troll*, démon familier, esprit follet, ou du celt. *droll*, homme lourd et gauche). Gaillard, plaisant, original. Un homme drôle. Cette femme est bien drôle. Avoir une tournure drôle. Une démarche drôle. Faire un conte fort drôle. Une chose drôle. Ce Beaumarchais ne peut être un empoisonneur, il est trop *drôle*. (Volt.)

— Loc. prov. *Il est drôle comme un coffre*. Il est très drôle, très plaisant, très amusant.

— Fam. et pop. *Pas drôle*. Ennuyeux. Tu sais aussi bien que moi que tu n'es *pas drôle*. (G. Droz.) || Se dit aussi d'une chose fâcheuse, malheureuse. Une voiture l'a écrasé : ce n'est pas drôle.

— S'emploie substantiv. suivi de la préposition *de* et d'un substantif. C'est un drôle de corps. Vous avez une drôle d'idée. Voilà une drôle de femme. La destinée est une *drôle de chose*. (Voltaire.) C'était là une *drôle* de dot qu'elle lui apportait, elle ne pouvait vraiment pas l'encombrer de deux mioches. (É. Zola.)

— DRÔLE. s. m. *Le drôle de l'aventure*. Ce qu'il y a de plaisant dans l'aventure.

— DRÔLE. s. m. Homme ou animal fin, rusé, dont il faut plus ou moins se défier. C'est un *drôle* bien rusé. (Acad.) Et le *drôle* eut lapé le tout en un moment. (La Font.)

> Heureux si, quelquefois, pour combler la détresse,
> Le drôle, adroitement, [illegible] sa maîtresse,
> Son [illegible] [illegible] les sots,
> D'un [illegible] [illegible] les fl[illegible]
>
> (GOUNET.)

— Signifie particulièrement Homme dont la morale inspire peu d'estime, et qui, sans être tout à fait un fripon, n'est rien moins qu'un galant homme. Vous êtes un drôle. Vous n'êtes qu'un drôle. Chassez-moi donc ce drôle-là. C'est un grand drôle à qui je couperai les oreilles. Le *drôle* a moins d'honneur qu'un polisson, et plus de probité qu'un escroc. (Am.) Rien n'est précieux comme de n'avoir pour ennemis que de véritables mauvais *drôles*. (H. Heine.)

— *Faire de son drôle*. Mener une vie galante et dissipée. J'ai fait de mon *drôle* comme un autre. (Mol.)

— Se dit familièrement, pour exprimer un mécontentement passager. C'est un *drôle* dont je suis fort mécontent.

— Signifie quelquefois, dans une acception qui n'est point offensante, Un original, un plaisant. Le dauphin disait en parlant du cardinal de Rohan : C'est un prince très recommandable, un prélat très respectable, et un drôle bien découplé. Mirabeau appelait l'avocat Chapelier la fleur des drôles.

— *Un petit drôle*. Un enfant éveillé, malicieux. Eh ! voilà le plus pressant petit *drôle* qui soit au monde. (Brueys.) Les petits *drôles* l'insultaient et lui lançaient des pierres quand il traversait le village. (J. Sandeau.)

DRÔLÉE. s. f. Pot-de-vin, dans l'Indre.

*** DRÔLEMENT**. adv. D'une manière drôle, plaisante, malicieuse, originale, amusante. Se tirer drôlement d'affaire. Parler drôlement. Renvoyer drôlement une épigramme. Saisir drôlement la balle au bond.

— Iron. Nullement, tout au contraire. Je me suis *drôlement* amusé dans cette partie de campagne.

*** DRÔLERIE**. s. f. Chose drôle, plaisante, trait de bouffonnerie. Il nous a fait mille drôleries. J'ai écrit une petite *drôlerie* qui pourra vous amuser, si vous daignez l'ouïr. (Mérimée.)

— Bagatelle. C'est un rien, une drôlerie.

*** DRÔLESSE**. s. f. (rad. *drôle*). Femme méprisable et de mauvaise vie. Ne fréquentez pas cette femme, ce n'est qu'une drôlesse. Ils ne font nulle difficulté d'appeler « *drôlesses* » les demoiselles présidentes de l'orgie. (L. Veuillot.)

DRÔLETTE. adj. f. Diminutif de l'adjectif Drôle. Cette enfant est bien drôlette.

— Substantiv. C'est une drôlette.

DRÔLICHON, ONNE. adj. et s. Très fam. Assez drôle. Il a un air drôlichon. C'est un drôlichon.

DROLLE. s. m. Superst. Démon familier obéissant à qui l'évoque.

*** DROMADAIRE**. s. m. (du gr. δρομάς, coureur). Mamm. Nom d'une espèce du genre chameau, dont il se distingue par son museau moins renflé, le sommet de sa tête moins élevé, son cou plus court et sa bosse unique au lieu de deux. Son poil est doux, laineux, d'un gris presque blanc ou roussâtre. Le dromadaire est très commun dans l'Arabie, l'Égypte, la Barbarie, le Sénégal, la Perse. Il est plus vigoureux que le chameau et supporte plus facilement les privations. Il peut faire dix lieues par jour et porter jusqu'à six cents kilogrammes. Dans les caravanes, les dromadaires portent les voyageurs.

— Hist. anc. Moïse avait mis cet animal au rang des animaux impurs.

— Pop. Terme d'injure. Allez donc, grand dromadaire !

— Art milit. *Dromadaires de guerre*. Les Anciens se servirent, dans leurs guerres, de dromadaires. Les soldats montés sur ces animaux formaient une milice particulière. Lors de l'expédition en Égypte, Bonaparte la renouvela, et cette cavalerie fit beaucoup de mal aux Bédouins et aux Arabes. Outre le cavalier, chaque dromadaire portait des vivres et des munitions. Accroupi sur le dos de sa monture, le soldat la guidait à l'aide d'un anneau de fer passé dans les narines de l'animal.

— Entom. Nom d'une espèce de papillon. || Insecte hyménoptère.

— Ichtyol. Nom d'un poisson des mers d'Amboine.

DROMADAIRERIE. s. f. Service par dromadaires.

DROMAIE. s. m. Ornith. Nom scientifique du genre émou.

DROMALECTORES. s. m. pl. (du gr. δρόμος, course; ἀλέκτωρ, coq). Ornith. Famille d'oiseaux qui comprend les gallinacés coureurs.

***DROME**. s. f. (ét. inconnue). Mar. Assemblage de plusieurs mats, vergues, boute-dehors, etc., embarqués pour rechange, et les ensemble, que l'on tient à flot pour les conserver dans l'eau de la mer. || *Drome des embarcations*. Réunion des chaloupes et canots des bâtiments non armés.

— Pêch. Cordage qui sert à tenir la bouée arrêtée sur les filets des pêcheurs. On le nomme plus communément *orin*.

— Techn. Dans les grosses forges, Pièce de charpente, la plus forte de celles qui soutiennent le marteau.

DROME. s. m. (du gr. δρόμος, qui court). Ornith. Genre d'échassiers cultrirostres dont l'unique espèce est le drome ardéole, qui vit de pêche sur le littoral de la mer Rouge, de Madagascar et du Bengale.

— Entom. Espèce de papillon.

DRÔME. (ancienne *Druna*). Géogr. Rivière de France, naît dans les Alpes du Dauphiné, près du village de Valdrôme, traverse le lac de Luc-en-Diois, passe à Die, Crest, Livron, et, au-dessous [illegible] se jette dans le Rhône. Son cours est de 110 kil. Il est flottable sur 80 kil. La Drôme change souvent de lit.

— DRÔME. Département du S.-E. de la France, dans le bassin du Rhône, formé du Dauphiné et d'une partie de la Provence. Il renferme les anciens pays de Valentinois, Diois, Baronnies, Tricastin et Viennois (en partie). Borné au N.-E. par l'Isère, à l'E. par les Hautes-Alpes, au S.-E. par les Basses-Alpes, au S. par le Vaucluse, à l'O. par le Rhône, qui le sépare de l'Ardèche, il a une superficie de 652.155 hect. et une population de 314,000 hab. Le chef-lieu est Valence; il comprend 4 arrondissements (Valence, Die, Montélimar, Nyons), 29 cantons et 376 communes. Ce département dépend de la cour d'appel et de l'académie de Grenoble, et du 14e corps d'armée (Lyon). Évêché à Valence. Très montagneux à l'E., où les contreforts des Alpes atteignent de 1200 à 1,500 mètres, il n'est fertile que sur les bords du Rhône. Le climat est sain. Les produits agricoles les plus importants sont les vins, les fruits, etc. Les noyers, les châtaigniers, les oliviers abondent. Les volailles et les vers à soie sont l'une des richesses du pays. Fabrication de grosses draperies, ratines et serges; filature et tissage de la soie; ganteries de Valence, etc. Commerce important en bois, verres, poteries et porcs gras. Le Rhône, l'Isère, la Drôme, le Roubion, le Lez, l'Aigues et l'Ouvèze, sont les cours d'eau les plus considérables.

DROMÉE. s. m. (ét. gr., δρόμος, qui court). Ornith. Nom scientifique du genre émou ou emeu, genre d'oiseaux échassiers. V. CASOAR.

DROMICÉE. s. m. Ornith. Syn. d'ÉMEU et d'APTÉRIX.

DROMICIE. s. m. (du gr. δρομικός, coureur). Mamm. Sous-genre de mammifères marsupiaux du genre phalanger.

DROMIE. s. f. (du gr. δρόμιος, coureur). Crust. Genre de décapodes anomoures, ayant pour type la dromie vulgaire, crustacé indolent qui

se trouve dans l'Océan et dans la Méditerranée.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères [illegible] petits insectes presque tous [illegible], que l'on trouve au printemps, sous les écorces et sous les pierres.

DROMIEN, ENNE adj. Crust. Qui ressemble à une dromie. || **DROMIENS.** s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes qui a pour type le genre dromie.

DROMIQUE s. m. (du gr. δρομικός, bon coureur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, qui a pour type l'ancienne cicindèle [illegible], du Cap de Bonne-Espérance.

— Erpét. Genre de serpents venimeux.

DROMITE adj. 2 g. Crust. Syn. de DROMIEN.

DROMME. s. m. Anc. art milit. Pièce d'artillerie.

DROMOCOCCYX s. m. Ornith. Syn. de PIAYE.

DROMON. s. m. (du gr. δρόμος, course). Mar. Sorte de barque légère pour courir la mer. [illegible]

— Vaisseau de guerre à rames du moyen âge.

DROMORNITHE s. m. (et gr. δρομαῖος, coureur, et ὄρνις, oiseau). Ornith. Nom [illegible] oiseaux qui ne sont aptes qu'à marcher et à courir.

DROMOS. s. m. (étym. gr. δρόμος, course). Antiq. gr. Nom d'un champ de course. || Avenue bordée de sphinx à l'entrée des temples égyptiens.

DROMOSCOPIQUE. adj. (et gr. δρόμος, course, σκοπέω, je regarde). Didact. Qui a rapport à la course, à la marche d'un curseur.

— *Secteur dromoscopique.* Secteur que l'on engage dans une des ouvertures circulaires de la règle (lumière), pour corriger rapidement les relèvements et les routes.

DROMPT ou **DROMT** s. m. Métrol. V. DROFMPT.

DRONGAIRE. s. m. Antiq. Commandant d'un dronge.

DRONGE. s. m. Antiq. Subdivision de troupes dans les armées byzantines. Le dronge était un bataillon de mille à deux mille hommes.

DRONGEAR. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre drongo.

DRONGO. s. m. (mot madécasse). Ornith. [illegible] de passereaux dentirostres, dont la taille [illegible] de celle d'une alouette, et [illegible] la forme rappelle celle du corbeau. On les appelle aussi *oiseaux diables*, et les Hottentots les considèrent comme des oiseaux de mauvais augure.

DRONGRI. s. m. Ornith. Espèce de drongo.

DRONGUP. s. m. Ornith. Espèce de drongo.

DRONNE. Géogr. Rivière de France, naît dans le canton de Châlus (Haute-Vienne), baigne Brantôme, Ribérac, Coutras (Dordogne), et se jette dans l'Isle. Cours 170 kilom.

DRONOS. s. m. Expression familière qui signifie Coup, et qui est usitée dans l'Anjou et le Languedoc. [illegible] *dronos* sur les doigts. (Rab.)

DRONTE s. m. Ornith. Genre d'[illegible], forme [illegible] oiseau massif, impropre au vol, appelé aussi *cygne à capuchon*, et trouvé dans les îles Maurice et de la Réunion, mais dont la race paraît être éteinte aujourd'hui.

DRONTHEIM ou **TRONDHEIM.** Géogr. Ville de Norvège, située sur le Nid, au fond d'un golfe [illegible], à 408 kil. de Christiania. Commerce de bois, de poisson salé, de grains, d'huile de poisson, etc. Drontheim a été longtemps la résidence des rois, qui se font encore sacrer dans sa cathédrale ; 21,000 hab.

— DRONTHEIM. Diocèse ou province de (Géogr.), une des six grandes divisions de la Norvège. Il a une superficie de 50,000 kil. carrés, et une population de 257,000 hab.

DROP. s. m. (mot anglais). Appareil usité en Angleterre pour le chargement des navires.

— Hippodr. Obstacle qui nécessite un saut en contre-bas.

DROPACISME s. m. (et gr. δρωπακισμός, qui arrache, formé de δρωπαξ, j'enlève). Anat. et Méd. Dépilation, arrachement des poils.

DROPACISTE s. 2 g. (rad. *dropacisme*). Antiq. et rom. Esclave chargé d'épiler ou de [illegible] les poils au moyen d'un onguent appelé dropax.

DROPAX. s. m. (ét., V. DROPACISME). Antiq. gr. et rom. Onguent épilatoire.

— Pharm. Ancien nom de l'emplâtre de poix de Bourgogne.

DROPIQUE. adj. et s. 2 g. Nom d'une des dix tribus des Perses. Les Dropiques étaient nomades.

DROPS s. m. Mécan. V. DROP.

DROPT Géogr. Rivière de France, naît dans le dép. de la Dordogne, où elle arrose Eymet, traverse ceux de Lot-et-Garonne et de la Gironde et se jette dans la Garonne. Cours 128 kil.

DROSCE. s. f. Nom donné aux grains de rebut dans le Poitou.

DROSCHKI s. m. Cabriolet de place en Russie. Le droschki est une espèce de banc en forme de [illegible], monté sur quatre petites roues, et garni d'un dossier. On le conduit à grandes guides. On écrit aussi *drouski* et *droshky*. Une multitude de *droshkys* et de petites charrettes à transporter les bagages attendent à la porte le bon vent de visite. (Th. Gaut.)

DROSÉRACÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à une drosère. || **DROSÉRACÉES** s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre drosère.

DROSÈRE s. f. (du gr. δροσερός, couvert de rosée). Bot. Genre formé [illegible] de plantes basses et très délicates qui croissent dans les lieux marécageux de l'hémisphère austral, et qui sont recherchées dans les jardins pour leur élégance et leur singularité.

DROSÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre drosère. || **DROSÉRÉES** s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des droséracées, ayant pour type le genre drosère.

DROSOMÈTRE s. m. (et gr. δρόσος, rosée ; μέτρον, mesure). Phys. Instrument en forme de balance, pour mesurer la quantité de rosée qui se forme chaque jour.

DROSOMÉTRIE. s. f. (rad. *drosomètre*). Phys. Art de mesurer, d'évaluer la quantité de rosée.

DROSOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui concerne le drosomètre ou la drosométrie.

DROSOPHILE. s. f. (ét. gr., δρόσος, liquide ; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des muscidés, ayant pour type la mouche du vinaigre et établi pour seize espèces de la Cochinchine, de l'Europe, de l'Algérie et du Mexique. Ces espèces, qui sont blanches et qui marchent avec lenteur, recherchent les liquides et les substances fermentées.

DROSOPHYLLE s. f. (ét. gr., δρόσος, rosée ; φύλλον, feuille). Bot. Genre de droséracées, formé pour un petit sous-arbrisseau à fleurs d'un jaune pâle, très grandes, et disposées en cyme. Il croît dans la péninsule ibérique et dans les Canaries, à Ténériffe.

DROSSART. s. m. Titre honorifique, particulier à la noblesse dans certains pays du Nord. || Au moyen âge, il désignait, en Hollande et dans la basse Saxe, l'administrateur noble d'un bailliage ou d'un cercle qui rendait la justice au nom du seigneur. En 1822, le gouvernement de Hanovre rétablit ce titre pour les présidents des six régences de l'État.

DROSSE. s. f. (ét. ital., *trozza*, même sign.). Mar. Cordage tourné sur le cylindre de la roue du gouvernail pour le faire mouvoir. ||On donne aussi ce nom aux cordages qui servent à borner le recul des canons. " *Drosse de racage.* Cordage qui lie aux mâts les basses vergues et la vergue d'artimon.

DROSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Drosser. S'emploie adjectiv. Bâtiment drossé.

DROSSER. v. a. 1re conj. (rad. *drosse*). Mar. Entraîner. Se dit d'un bâtiment qui, malgré ses efforts, cède à un mouvement du vent, des vagues et des courants, qui pousse sa masse dans une direction autre que celle indiquée par son allure.

— Les marins disent : *Les courants nous drossent, nous n'attraperons pas à la bordée* c'est-à-dire que le capitaine tire bien vers le but qu'on veut atteindre, que le vent et la vitesse du bâtiment l'y conduiraient directement, mais qu'un courant l'entraîne de côté, en travers, et l'écarte peu à peu de la direction à suivre.

DROSSEUR s. m. V. DROUSSEUR.

DROST. s. m. V. DROSSART.

DROU. s. m. Hort. Variété de pommes.

DROUAIS ou **DREUGESIN** (le). *Durocassinus pagus*. Géogr. Ancien pays de France qui avait pour capitale *Dreux* (Eure-et-Loir).

DROUE. s. f. Agric. Nom vulgaire de diverses graminées qui fournissent un fourrage dur et de mauvaise qualité.

DROUÉ Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vendôme (Loir-et-Cher) ; 1,050 hab. Combat du 17 décembre 1870.

DROUET (Jean-Baptiste). Né à Sainte-Menehould, 1763-1824. Fils d'un maître de poste, il arrêta Louis XVI à Varennes, juin 1791, se fit partie, les membres de la Convention, fut prisonnier des Autrichiens de 1793 à 1795 ; devint sous-préfet de Sainte-Menehould, sous le Consulat et l'Empire. Proscrit en 1815, il vécut secrètement à Mâcon sous un faux nom.

— DROUET (Jean-Baptiste, comte d'Erlon). Né à Reims [illegible], en 1765, s'engagea comme simple soldat en 1782. Il était général de brigade en 1799, et de division en 1800. Créé pair de France pendant les Cent-Jours, il assista à la journée de Waterloo. Proscrit en 1815, il rentra en France après l'amnistie qui suivit le sacre de Charles X, 1825. Il fut appelé à l'activité par le gouvernement de Juillet, nommé maréchal de France en 1843, et mourut l'année suivante.

DROUILLASSE. s. f. Arg. Diarrhée.

DROUILLER s. m. (pr. *drou-llé*, *ll* mouill.). Bot. Un des noms vulgaires de l'alisier.

DROUILLES s. f. pl. (pr. *drou-lle*, *ll* mouill.). Féod. Petits présents que l'on faisait au seigneur, en sus des lods et ventes. ||Étrennes que l'on donnait aux officiers du seigneur en sus du prix de la vente. || Dans le langage usuel, Épingles, pot-de-vin.

DROUILLET. s. m. (pr. *drou-llè*, *ll* mouill.). Pêch. Petit filet monté sur des perches, qu'on présente contre le courant de la marée, pour prendre de petits poissons.

DROUILLETTE. s. f. pl. (pr. *drou-llète*, *ll* mouill.). Pêch. Sorte de filet [illegible], dont on se sert pour la pêche du maquereau.

DROUINE s. f. [illegible] (pr. *drouin*, havresac). [illegible] Nom du havresac que les chaudronniers ambulants portent sur le dos, et dans lequel ils serrent leur outil.

DROUINEUR s. m. Chaudronnier qui porte la campagne et qui porte une drouine sur le dos.

DROUINIER. s. m. V. DROUINEUR.

DROUJINE. s. f. Garde du corps des anciens grands-ducs de Russie.

— Par extens. Ce nom s'applique aujourd'hui à la milice ou à tout corps d'armée russe.

DROUOT (Antoine, comte). Général français, né à Nancy, 1774-1847, et qui fils d'un boulanger. À Lutzen, il devint général de division, 1813. Au combat de Hanau, il écrasa les Bavarois, et, pendant la campagne de France, révéla des talents de premier ordre. 1814. Nommé gouverneur de l'île d'Elbe par Napoléon, il désapprouva son retour en France, mais il le suivit et combattit à ses côtés à Waterloo, 1815. Traduit, en 1816, devant un conseil de guerre, et acquitté, il se retira à Nancy, et il [illegible] Restauration et Louis-Philippe lui firent. Nancy lui a élevé une statue en 1855.

DROUSSAGE. s. m. (rad. *drousser*). Techn. Premier cardage de la laine.

DROUSSE. s. f. Techn. Carde qui commence le travail du cardage.

DROUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Drousser. S'empl. adjectiv. Laine droussée.

DROUSSER. v. a. 1re conj. Techn. Carder la laine en long avec la droussette.

— SE DROUSSER. v. pron. Être cardé à drousser. Cette laine se drousse bien.

DROUSSETTE. s. f. (augm. de *drousse*). Techn. Grande carde à grosses dents qui commence à préparer le cardage, en brisant la laine et lui donnant la première façon.

DROUSSEUR, EUSE. s. (rad. *drousser*). Techn. Ouvrier, ouvrière qui, dans les filatures de laine, s'occupe du cardage. || Celui, celle qui donne le lustre au drap.

DROUYN DE LHUYS (Édouard). Diplomate français, né à Paris, 1805-1881. Il entra dans la diplomatie en 1830, fut élu député en 1842 et fit une vive opposition au gouvernement de Louis-Philippe. À la Constituante, il vota avec la droite, fut à deux reprises ministre des affaires étrangères du prince-président, puis ambassadeur à Londres, et ministre des affaires étrangères de l'Empire, de 1852 à 1855, et de 1862 à 1866. Après la chute de l'Empire, il vécut dans la retraite.

DROZ (Pierre-Jacques). Né à la Chaux-de-Fond, 1721-1790, s'est rendu célèbre comme mécanicien, par de nombreuses inventions. || Son fils, *Henri-Louis-Jacques*, 1752-1791, a fabriqué plusieurs automates, et, comme son père, a pratiqué l'horlogerie.

— DROZ (François-Xavier-Joseph). Né à Besançon, 1773-1850, capitaine des volontaires en 1792 ; servit jusqu'en 1796, fut professeur, puis entra dans l'administration des droits réunis. Il se fit connaître comme littérateur, publia un *Essai sur l'art oratoire*, des *Observations sur ses ma[illegible]*, un [illegible] *l'Art*, mais surtout un *Essai sur l'art d'être heureux*, 1806. Il écrivit dans plusieurs journaux sous la Restauration ; son *Éloge de [illegible]* lui ouvrit l'Académie française, 1825. On lui doit encore *Économie politique*, *Histoire du règne de Louis XVI*.

* **DRU, UE.** adj. (et celt. *drud*, hardi). Fort, vigoureux, en parlant des petits oiseaux prêts à s'envoler du nid. Ces moineaux sont drus. Ces passereaux sont déjà drus comme père et mère.

— Fig. et fam., en parlant des personnes. Gaillard, vif, gai. Ces enfants sont bien drus. Cette petite fille est toute drue. Vous voilà bien dru aujourd'hui ! Lucrèce jeune et *dru*, et bien taillé. (La Fontaine.) Jamais vous n'avez vu une maison si *drue* : elle va droit à son ménage, et dit déjà « mon mari ». (Mme de Sévigné.)

— Fig. Épais, touffu, serré. Ces blés sont fort drus. Une pluie drue et fine. L'herbe est bien drue dans cette prairie. La vieille découvrit dans un coin, sous les touffes les plus *drues*, un petit paquet fort bien troussé. (Ch. Nodier.)

— Se prenait autrefois substantiv. pour Compagnon, ami, amant.

— DRU. adv. En grande quantité, très serré. Semer dru. Tomber dru. Pleuvoir dru. La pluie, les balles, tombaient dru. Ces blés sont semés bien *dru*. (Acad.) || *Jaser dru.* Parler beaucoup et vite.

— *Aussi dru.* Aussi bien, également.

[illegible]

Prov. et par exagér. Les coups lui pleuvaient sur le dos dru comme grêle, dru comme mouches.

DRUDE. s. f. Maîtresse d'un bandit italien.

— Myth. Être qui tient à la fois de la nature divine et de la nature humaine.

DRUE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires du proyer.

DRUGE. [illegible] pois.

[illegible]

[illegible] de propos, lorsqu'on a plus qu'on ne pourrait désirer.

— Nom du fumier, dans le Dauphiné.

DRUGEON. s. m. Bot. Extrémité de la druge.

DRUGEON. Géogr. Affluent de gauche du [illegible].

DRUGEONNEMENT. s. m. (rad. *drugeon*). [illegible]

DRUIDAL, ALE adj. Qui a rapport aux druides.

— Par extens. Se dit des prêtres d'une autre religion [illegible] *druidisme* [illegible] extrême [illegible] grand [illegible] aux yeux dans une république [illegible]

* **DRUIDE.** s. m. (celt. *deru*, chêne). Ministre de la religion chez les anciens Gaulois. [illegible] *druid* [illegible], mais qui le cédèrent dans la suite aux [illegible] taient les hymnes divins et les exploits des héros. [illegible] ses, les druides ne [illegible] point de temples, et se réunissaient dans de sombres forêts [illegible] des victimes humaines. Les druides étaient en même temps médecins, astronomes, [illegible] Les druides [illegible] tout l'établissement du christianisme dans les Gaules mirent fin à la religion des druides; elle disparut vers le VIe siècle. Les *druides*, [illegible] gouvernaient, immolaient des victimes humaines [illegible]

— Fig. Le 9 thermidor venait de mettre un terme aux sacrifices sanglants des *druides* de la Révolution. (Ch. Nodier.)

DRUIDE. s. f. (du gr. δρῦς, chêne). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des tenthrédinées, [illegible] parviceps d'Angleterre.

* **DRUIDESSE.** s. f. Magicienne et prophétesse adjointe à l'ordre des druides, mais sans en partager les prérogatives. Presque toujours les druidesses se vouaient à une virginité perpétuelle. Quelquefois, elles assistaient à des sacrifices [illegible] la plupart habitaient des lieux sauvages. Le peuple [illegible] race, exercer un grand empire sur les Gaulois [illegible] *fatuæ*. Le peuple les croyait immortelles et [illegible] des secrets de la nature [illegible] *druidesses* [illegible] (Montalembert.)

* **DRUIDIQUE** adj. 2 g. Qui a rapport aux druides. [illegible] ble stérile, s'élève une longue suite de pierres *druidiques*. (Chateaub.)

DRUIDISER. v. n. 1re conj. Signifiait Parler comme un druide, comme un sage.

* **DRUIDISME.** s. m. Culte druidique, religion druidique. Cette puissante corporation, [illegible] *druidisme*. (Montalembert.)

DRULENGEN Géogr. Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. de Saverne (Bas-Rhin) ; [illegible] hab.

DRÛMENT adv. V. Dru.

DRUMMOND (Thomas). Célèbre ingénieur anglais, né à Édimbourg, 1797-1840. En 1835, il devint sous-secrétaire d'État pour l'Irlande. On lui doit la lampe qui porte son nom.

— *Lumière Drummond.* Chim. Lumière que l'on obtient en plaçant une pointe de [illegible] à peine visible [illegible] et d'hydrogène, et dont l'éclat est comparable à celui du soleil [illegible].

DRUNGARIEN, ENNE. s. Hist. relig. Nom que l'on donna aux manichéens vers le XIIe siècle.

DRUPACÉ, ÉE [illegible] Qui est de la nature du drupe [illegible] à un drupe.

[illegible]

DRUPACÉES s. f. pl. Tribu dans la grande [illegible], contenant tous les genres dont le fruit est un drupe, tels que la prune, la cerise, l'abricot, etc.

DRUPAIRE s. f. [illegible] Bot. Genre de champignons.

DRUPÂTRE s. m. Bot. Grand arbre des forêts de la Cochinchine.

***DRUPE** s. m. [illegible] olive, fruit [illegible] Bot. Fruit charnu [illegible] *nucelaine*. La pêche, l'abricot, la prune, la cerise, sont des exemples du drupe.

DRUPÉOLE s. m. [illegible] de *drupe*. Bot. Petit drupe.

DRUPÉOLÉ, ÉE adj (rad. *drupéole*). Bot. Qui a l'apparence d'un petit drupe.

DRUPERMIN s. m. Hort. Variété de pommes.

DRUPIFÈRE adj. 2 g. (étym. lat. *drupa*, drupe; *fero*, je porte, je produis). Bot. Qui porte des drupes.

DRUPOLE. s. f. Bot. V. DRUPÉOLE.

DRURIE. s. f. Droit féodal que les plaideurs [illegible] juges dans le Midi. Droit perçu dans le Béarn sur les concubines et les concubinaires.

DRUSE. s. m. Entom. Genre de névroptères de la famille des phryganides.

DRUSE. s. f. [illegible] Bot. [illegible] délicate qui croît dans les fissures des rochers humides, à l'île de Ténériffe.

DRUSE. s. f (de l'all. *Druse*, glande). Minér. Sorte d'incrustation formée à la surface d'un minéral par une multitude de cristaux d'une autre nature, implantés et fortement serrés les [illegible]

DRUSE ou **DRUZE**. s. m. Géogr. Nom d'une peuplade de Syrie, qui habite le versant occidental du Liban et presque tout l'Anti-Liban, depuis Beyrouth au N. jusqu'à Sour au S. [illegible] Rivaux des Maronites, ils les limitent au S. et [illegible] 15,000 hommes. Ils [illegible] fruits, du tabac, etc. Musulmans de la secte d'Ali, les Druses mêlent à leur culte des pratiques chrétiennes et idolâtres. Ils ont plusieurs femmes et se marient même entre frères et sœurs.

DRUSIFORME adj. 2 g. (étym. fr. *druse*, lat. *forma*, forme). Minér. Qui a la forme d'une druse ou d'un rognon.

DRUSILLAIRE adj. 2 g. (rad. *druse*). Minér. Qui affecte la forme de masses concrétionnées.

DRUSILLE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, originaire de Java.

DRUSIQUE adj. 2 g. (rad. *druse*). Minér. Qui a la forme d'une glande ou d'un rognon.

DRUSUS (Marcus Livius). Tribun du peuple [illegible] 122 [illegible] Caius Gracchus, alors tribun pour la seconde fois. Il affecta, dans l'intérêt du sénat, de se montrer plus populaire que Gracchus. Consul en 112, [illegible]

— DRUSUS (Marcus Livius), fils du précédent, tribun du peuple, 91, proposa de rendre les jugements aux sénateurs, d'introduire 300 chevaliers dans le sénat, de donner au peuple des terres, aux Italiens le droit de cité. Il fut assassiné.

— DRUSUS (Claudius Nero), fils de Livie et de Tiberius Nero, [illegible] J.-C., adopté par Auguste, combattit les Rhétiens, les Vindéliciens, les Germains [illegible]

DRUSUS César, fils de Tibère et de Vipsania, [illegible] 10 av. J.-C., [illegible]

DRUZE ou **DROUZE**. Géogr. V. DRUSE.

DRUZELLE s. f. Hort. Variété de pêche.

DRYADANTHE s. f. [illegible] Bot. Genre de rosacées, établi pour une petite plante [illegible] qui croît sur la crête des Alpes altaïques.

***DRYADE** s. f. (du gr. δρῦς, chêne). Myth. gr. Nom par lequel on désigne des divinités [illegible] errer autour de ceux qui leur étaient consacrés. V. HAMADRYADE.

[illegible]

***DRYADE**. s. f. Bot. Genre de rosacées renfermant des sous-arbrisseaux qui croissent sur les montagnes les plus élevées de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique.

— Arachn. Genre d'aranéides.

DRYADÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une dryade. || DRYADÉES. s. f. pl. L'une des tribus de la famille des rosacées.

DRYANDRE. s. m. (ét. gr. [illegible], chêne, [illegible], mâle). Bot. Genre de protéacées, formé pour un arbre du Japon.

DRYDEN (Jean). Célèbre poète anglais, né en 1631, mort en 1701. Dryden fit des comédies et des tragédies, et publia un *Essai sur la poésie dramatique* et des préfaces imitées de Corneille et de Racine. Il est mis à la tête des poètes classiques de l'Angleterre, pour l'élégance, l'harmonie, le goût.

DRYIN s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du poisson appelé aussi *appât* ou *équille*.

DRYINE s. f. (du gr. δρῦς, chêne). Erpét. Genre de couleuvres dont le museau est terminé par un petit appendice [illegible]

— Entom. Genre d'hyménoptères, famille des oxyuriens, renfermant des insectes indigènes.

DRYINIDE. adj. (ét. fr. *dryine*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble au genre dryine. || DRYINIDES. s. m. pl. Tribu d'insectes hyménoptères, ayant pour type le genre dryine.

DRYITE s. f. (du gr. δρῦς, chêne). Minér. Bois de chêne pétrifié.

DRYLLE. s. m. (du gr. δρῦς, chêne). Bot. Chêne femelle. || Gland de ce chêne.

DRYMAIRE. s. f. (du gr. δρυμός, forêt). Bot. Genre de caryophyllées, formé pour des plantes annuelles ou pérennes, grêles, à fleurs blanches, qui croissent dans l'Asie et dans l'Amérique tropicale.

DRYMÉIE. s. f. (du gr. [illegible]). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, qui pour type la drymeie obscure, que l'on trouve sur les fleurs du lierre.

DRYMIRRHIZÉ, ÉE. adj. (ét. gr., δρῦς, chêne; μύρον, parfum; ῥίζα, racine). Syn. d'AMOMÉE.

DRYMIS. s. f. Bot. V. DRIMYS.

DRYMODE. s. f. (du gr. δρυμώδης, rempli de forêts). Bot. Genre d'orchidées épidendrées, formé pour une petite plante épiphyte de l'Inde.

DRYMOÏQUE s. f. Ornith. Syn. de MÉRION et CYSTICOLE.

DRYMONAX. s. m. Ornith. Syn. de TYRAN.

DRYMONIE s. f. (du gr. [illegible]). Bot. Genre de gesnériées, renfermant des sous-arbrisseaux grimpant sur les arbres ou rampant sur terre dans l'Amérique tropicale.

DRYMOPHILE. s. m. (ét. gr., δρυμός, forêt; φιλέω, j'aime). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, qui a pour type le drymophile voilé.

— Bot. Genre de smilacées convallariées, formé pour une petite herbe pérenne, trouvée dans l'île de Diémen.

DRYMOPHLÉE. s. f. (ét. gr., δρυμός, forêt; φλοιός, écorce). Bot. Genre de palmiers inermes.

DRYNAS s. m. Erpét. Espèce de serpent à sonnettes.

DRYOBALANOPS s. m. (ét. gr., δρῦς, chêne; βάλανος, gland; ὄψ, aspect). Bot. Genre de diptérocarpées, établi pour le dryobalanops aromatique, arbre de l'île de Sumatra, qui fournit un camphre très estimé.

DRYOBATE. s. m. Ornith. Syn. de PIC.

DRYOCOPE. s. m. Ornith. Syn. de PIC et de PICUCULE.

DRYOCTÈNE. s. m. (ét. gr., δρῦς, bois dur; κτείνω, je tue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, qui a pour type le dryoctène [illegible] du Brésil.

DRYOMYZE. s. f. (ét. gr., δρῦς, bois; μύζω, je suce). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, formé pour des mouches qui vivent particulièrement dans les bois et qui déposent leurs œufs sur les ordures, les fruits gâtés, les champignons pourris.

DRYOPES s. m. pl. Géogr. anc. Tribu pélasgique qui donna son nom à différentes parties du monde grec; il ne resta qu'une partie à la contrée située entre la Thessalie, la Phocide et l'Étolie, appelée depuis Doride. Le fondateur était *Dryops*, fils du dieu fleuve Sperchius.

DRYOPHILE. s. m. (ét. gr., δρῦς, chêne; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, fondé pour le dryophile anobioïde, petit insecte trouvé dans les environs de Saumur.

— Bot. Genre de petits champignons gastéromycètes, qui croissent sur le chêne boréal.

DRYOPHIS. s. m. (ét. gr., δρῦς, chêne; ὄφις, serpent). Erpét. Genre de couleuvres d'arbres.

DRYOPHTORE s. m. (ét. gr., δρῦς, chêne; φθορά, destruction). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, qui a pour type le dryophtore lymexylon, petit insecte qui se trouve dans toute l'Europe, à l'extrémité des branches sèches des arbres séculaires.

DRYOPHTORIDE adj. 2 g. (ét. fr., *dryophtore*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un dryophtore. || DRYOPHTORIDES. s. m. pl. Famille d'insectes qui a pour type le genre dryophtore.

DRYOPHYLAX. s. m. (ét. gr., δρῦς, chêne; φύλαξ, gardien). Erpét. Genre d'ophidiens qui appartient aux couleuvres du groupe des coronelles.

DRYOPIC. s. m. (ét. gr., δρῦς, chêne; fr. *pic*). Ornith. Genre de picidés, établi pour une douzaine d'espèces de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique.

DRYOPS. s. m. (ét. gr., δρῦς, bois, chêne; ὄψ, aspect). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, qui a pour type le dermeste à oreille, petit insecte gris, de forme oblongue.

DRYOSCOPE. s. m. (ét. gr., δρῦς, chêne; σκοπέω, j'examine). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des pies-grièches.

DRYOSPIZE. s. f. (étym. gr. δρῦς, chêne; σπίζα, pinson). Ornith. Genre de passereaux.

DRYOTOME. s. m. Ornith. Syn. de PIC.

DRYPÈTE. s. m. (ét. gr., δρυπετής, olive verte). Bot. Genre d'euphorbiacées, formé pour trois espèces d'arbres ou arbrisseaux des Antilles, dont le fruit est un drupe monoloculaire et monosperme.

DRYPIDÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *drypis*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à une drypis. || DRYPIDÉES. s. f. pl. Tribu de plantes qui a pour type le genre drypis.

DRYPIS. s. f. (du gr. [illegible], je déchire). Bot. Genre de caryophyllées, formé pour la drypis épineuse, plante pérenne, très rameuse, basse, [illegible] du midi de l'Europe.

DRYPTE s. f. (du gr. δρύπτω, je déchire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, ayant pour type la drypte marginée, insecte d'un bleu verdâtre, qui se prend quelquefois aux environs de Paris dans les bois humides et marécageux.

DRYPTELYTRE. s. m. (ét. gr., δρύπτω, je déchire; ἔλυτρον, élytre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, qui a pour type le dryptélytre de Cayenne.

DRYPTITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à une drypte. || DRYPTITES. s. f. pl. Groupe d'insectes qui a pour type le genre drypte.

DRYPTOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., δρύπτω, je déchire; κεφαλή, tête). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des scutellériens, qui a pour type le dryptocéphale ponctué, du Brésil.

DRYPTODON s. m. (ét. gr., δρύπτω, je déchire; ὀδούς, dent). Bot. Genre de mousses acrocarpes, qui ont le port des grimmies et forment comme elles des épaisses touffes en coussinet sur les rochers et les pierres.

DRYPTOPÉTALE. s. m. (ét. gr., δρύπτω, je déchire; πέταλον, pétale). Bot. Genre de rhizophorées, formé pour un arbre ou un arbrisseau du Népaul.

DRYUDELLE s. m. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, formé pour des insectes voisins des dryinides et des dinètes.

DRYXO. s. m. Entom. Genre de diptères phytophages, fondé pour un gros insecte de l'île de Sumatra.

DSEREN. s. m. (pr. *dsè-renn*; de l'arabe *tseyran*, même signif.). Mamm. Nom d'une espèce d'antilope qui vit dans les déserts de la grande Tartarie.

DSISOO. Myth. Divinité japonaise qui préside aux grands chemins.

DSUDAM. s. m. Méd. Éléphantiasis des Arabes. On dit aussi *madsudam*.

***DU**, art. comp. m. s. pour *de le*. Ce mot retient la double valeur des deux mots dont il est formé. Nos pères ne connaissaient point la contraction. On trouve fréquemment dans les auteurs des XII[e] et XIII[e] siècles *de le* et *del* pour *du*. *De le* pour que nous departions *del* port de Venise (Villehardouin.) *Du* se met devant les mots commençant par une consonne ou par une *h* aspirée: *du trône*, *du héros*. On emploie au contraire *de l'* toutes les fois que la première lettre du mot suivant est une voyelle ou une *h* muette: *de l'argent*, *de l'héroïsme*. Quelquefois *du* bon or je sépare le faux. (Boil.) Les femmes sont la plus belle moitié *du* monde. J.-J. Rousseau. Sur les rives *du* Gange on voit fleurir l'ébène. (Del.) Le Nil *du* vert acanthe admire le feuillage. (Id.) Le marbre est l'ornement *du* foyer qu'il surmonte. Id.) L'odorat est l'avant-coureur *du* goût. (B. de St-P.)

— Se dit pour Par le, avec le. C'est acheter la paix *du* sang d'un malheureux. (Racine.)

— S'est dit pour Que le.

[illegible] MOLIÈRE.

— Pour les autres emplois de ce mot, V. DE et LE.

DÛ, UE part. pass. du v. Devoir. S'empl. adjectiv. La gloire n'est *due* qu'à un cœur qui sait souffrir la peine et fouler aux pieds les plaisirs. Fén. Refuser au mérite les applaudissements qui lui sont *dus* est une espèce d'injustice. Christine. C'est à la propriété que le calorique a de passer d'un corps dans un autre qu'est *due* l'invention du thermomètre. Aimé Martin. C'est une chose même digne de remarque que les découvertes les plus importantes sont *dues* à des ignorants. Id. Rendez ce qui est *dû* à l'égard leur de notre Dieu. (La Harpe). L'invention de la poudre à canon, et peut-être celle du télescope, sont *dues* au moine Roger Bacon. Condorcet. En Europe, toutes les institutions publiques sont *dues* à des particuliers. (Id.)

[illegible]

Prat. *La somme est due forme*. Se dit d'un acte rédigé régulièrement. | *Jusqu'à due concurrence*. Jusqu'à concurrence de ce qui est nécessaire.

DÛ. s. m. Ce qui est dû. Demander son *dû*. J'ai fait saisir sa terre pour la sûreté de mon *dû*. Acad.

— Par extens. Devoir, obligation. C'est le dû de ma charge. Pour le dû de ma conscience. Vous avez fait le *dû* de votre office. (Corneille.) Ce sens vieillit.

DUABANGA. s. m. Bot. Genre de lythrariées, établi pour un grand arbre des Indes, à fleurs blanches.

DUALINE. s. f. Chim. Nom d'une substance explosive.

DUALISÉ, ÉE. adj. (du latin *dualis*, de deux). Philos. Se dit d'un mode d'essor passionnel à double jeu dans le système de Fourier.

***DUALISME**. s. m. (du latin *dualis*, de deux). Philos. Caractère de tout système philosophique ou cosmogonique qui admet deux principes, la matière et l'esprit, en accordant une certaine égalité aux deux ordres de choses, ou en les supposant éternels. || Doctrine qui admet dans l'univers deux principes actifs, le génie du bien et celui du mal, en lutte perpétuelle l'un avec l'autre.

— Chim. Théorie qui regarde tous les corps composés comme des composés binaires.

DUALISTE. adj. 2 g. Philos. Qui a trait au dualisme.

— Qui a le caractère du dualisme.

DUALISTE s. m. Hist. relig. Nom sous lequel on désigne, en général, tous ceux qui soutiennent qu'il y a dans le monde deux principes éternels et nécessaires. Syn. de MANICHÉEN.

DUALISTIQUE adj. 2 g. Philos. Qui a rapport au dualisme, qui a le caractère du dualisme.

— Chim. Qui a rapport à la supposition qui admet que tous les composés sont binaires.

DUALITÉ. s. f. (du lat. *dualis*, de deux). Philos. Caractère de ce qui est double, de ce qui réunit deux êtres distincts. La dualité de l'être humain. La grande *dualité* qui fait le fond de la vie de ce peuple [illegible] E. Renan.

— Gramm. Caractère, usage du duel. Le grec et l'hébreu a conservé à la dualité une terminaison propre.

DUAN s. m. Littér. Poème des anciens bardes celtiques, dont la narration est interrompue par un grand nombre d'épisodes ou d'apostrophes. Les duans d'Ossian.

DUARCHIE. s. f. (ét. gr., δύο, deux; ἄρχειν, commander). Antiq. Gouvernement simultané de deux rois, comme à Sparte.

DUB. s. m. Erpét. Espèce de lézard d'Afrique.

DUBAN (Jacques-Félix). Architecte français, né à Paris, 1797-1870. Il eut le grand prix en 1823, étudia en Italie jusqu'en 1829, continua à Paris le palais des beaux-arts, commencé par son maître Debret, et, comme architecte du Louvre, 1848, acheva la galerie du bord de l'eau, la galerie d'Apollon, le salon carré, etc. Il entra à l'Institut en 1854, et fut nommé inspecteur général des bâtiments civils.

DU BARRY. V. BARRY (DU).

DU BARTAS (Guillaume DE SALLUSTE). Poète gascon, 1544-1590, soldat, employé dans plusieurs négociations, est surtout connu par ses ouvrages, qui eurent de son temps beau-

coup de réputation. Le poème qui lui fait le plus d'honneur est *la Première Semaine ou la Création*, on lui doit aussi un *Hymne sur la la tasie d'Ivry*.

DUBEAUTIE. s. f. (pr. *du-bo-ti*). Bot. Genre de composées sénecionidées, établi pour deux arbrisseaux des îles Sandwich.

DUBEAH. s. m. (mot arabe). Nom vulgaire de l'hyène dans le nord de l'Afrique.

DU BELLAY (Guillaume), seigneur de Langey. Homme de guerre et diplomate, né au château de Glatigny, près de Montmirail, 1491-1543, bon capitaine, gouverneur du Piémont, 1537, fut surtout négociateur en Italie, en Angleterre, en Allemagne. Il a laissé des *Mémoires* intéressants; *Instruction sur le faict de la guerre*; *Epitome de l'antiquité des Gaules*. — DU BELLAY (Jean). Frère du précédent, 1492-1560. Évêque de Bayonne, puis de Paris, cardinal en 1535, fut lieutenant général de Picardie et de Champagne, 1536, et fortifia Paris. Plus tard il fut évêque d'Ostie et doyen du sacré collège. Il a protégé les lettres, et a laissé *Francisci Francorum regis Epistola apologetica*, 1542; *Lettres*, etc. || DU BELLAY (Martin). Frère des précédents, mort en 1559, lieutenant général de la Normandie, a laissé des *Mémoires historiques*, de 1513 à 1547, en dix livres. || DU BELLAY (René). Frère puîné les précédents, mort en 1546, évêque de Grasse, du Mans, s'est principalement occupé d'horticulture. || DU BELLAY (Joachim). Neveu des précédents, né au château de Liré, en Anjou, 1524-1560, poète, a chanté, quoique ecclésiastique, l'amour et les plaisirs. Il a publié 115 sonnets en l'honneur d'Olive; 47 sonnets sur les *Antiquités de Rome*; 183, sous le titre de *Regrets*, des hymnes, des odes, etc. Sa *Défense et illustration de la langue française* fut comme le manifeste de la jeune école littéraire dont Ronsard fut le maître.

DUBERRIE. s. f. Erpét. Grand serpent des Antilles, encore peu connu des naturalistes.

DUBIENKA. Géogr. Ville du gouvernement de Lublin, sur le Boug (Pologne); 2,000 hab. Kosciuszko y battit les Russes en 1792.

DU BIEZ. V. BIEZ (OUDARD DU).

DUBITATEUR, TRICE. s. et adj. V. DUBITATIF. Celui, celle qui doute, qui a l'habitude de douter.

— S'emploie aussi adjectivement.

***DUBITATIF, IVE.** adj. (du lat. *dubitare*, douter). Qui sert à exprimer le doute. Proposition dubitative. *Si* est quelquefois une conjonction dubitative.

***DUBITATION.** s. f. (pr. *du-bi-ta-cion*, lat. *dubitatio*, même signif.). Doute que feint l'orateur, pour aller au-devant des objections qu'on pourrait lui faire.

— Action de révoquer en doute. *La dubitation de ce fait est chose inadmissible.*

DUBITATIVEMENT. adv. Néol. D'une manière dubitative; en doutant.

DUBLETYE. s. f. Métrol. Ancienne monnaie hollandaise, valant environ 20 centimes.

DUBLIN. Géogr. Capitale de l'Irlande, chef-lieu du comté de Dublin, dans le Leinster, à l'embouchure de la Liffey, à 445 kil. N.-O. de Londres. Siège du gouvernement de l'Irlande, d'archevêchés anglican et catholique; université *Trinity College*. Vaste bibliothèque, écoles, observatoire magnétique, hôpitaux, etc. Monuments assez nombreux, mais qui ne sont pas très remarquables. On y fabrique surtout des popelines; le commerce est plus développé que l'industrie. La population est de 339,000 h. Quelques auteurs disent que c'est l'*Eblana* [illegible] de Ptolémée, d'autres attribuent sa fondation à des hommes du Nord, qui l'appelèrent *Dubh Linn*, le *Marais noir*; elle fut prise par les Anglais en 1169.

DUBLIN. Comté de l'Irlande, dans le Leinster. Borné à l'E. par la mer d'Irlande, au N. par l'Est Meath, à l'O. et au S. par les comtés de Kildare et de Wicklow; il a 10 myriamètres carrés. Popul. d'environ 150,000 h. (la ville de Dublin non comprise).

DÜBNER (Frédéric). Philologue, né dans le Saxe-Gotha, 1802-1867, fut professeur à Gotha, puis vint à Paris en 1832 et fut attaché à la maison Firmin Didot. Il a pris une part active à la publication du *Thesaurus linguæ græcæ* d'Henri Estienne et de la grande collection grecque-latine, et a donné de bonnes éditions d'auteurs grecs. On lui doit aussi des grammaires grecque et latine et des ouvrages relatifs à l'enseignement.

DUBOIS (Guillaume). Prélat et homme d'État, né à Brive-la-Gaillarde en 1656. Chargé de l'éducation du duc de Chartres, qui fut depuis duc d'Orléans et régent, il instruisit et corrompit en même temps son élève. Nommé par lui conseiller d'État, il conclut contre l'Espagne la triple alliance (Angleterre, Hollande, France), 1717. Il déjoua encore la conspiration de Cellamare et obtint la disgrâce d'Alberoni, ministre du roi d'Espagne. Au milieu de ces succès diplomatiques, Dubois arrivait successivement, malgré ses vices et sa malhonnêteté politique, à l'archevêché de Cambrai, 1720, au cardinalat, 1721, à la dignité de principal ministre, 1722. Dubois concentrait sous sa main toute l'administration, quand il mourut à Versailles, épuisé de débauches et de fatigues, 10 août 1723.

— DUBOIS (Antoine, baron). Professeur à la faculté de médecine de Paris, né à Gramat (Lot), 1756-1837, fit partie de l'expédition d'Égypte. Il a perfectionné plusieurs instruments de chirurgie, et, entre autres le forceps, et [illegible] de l'École de [illegible] de la Faculté de Paris [illegible] l'hôpital pour [illegible].

— DUBOIS (Paul-François). dit *de la Loire-Inférieure*. Publiciste et député, né à Rennes, 1793-1874; fut d'abord professeur. En 1824, il fonda *le Globe*, qui eut bientôt une réputation européenne dans la politique comme dans la littérature. Après la révolution de Juillet, il devint inspecteur général, puis conseiller titulaire de l'Université et directeur de l'École normale. [illegible] député, une part active aux travaux parlementaires [illegible] opposition modérée. En 1848 on lui enleva la direction de l'École normale. Quoiqu'il ait peu écrit, il a exercé une grande influence par la vigueur de son esprit.

DUBOIS DE CRANCÉ (Edmond-Louis-Alexis). Général français, né à Charleville (Ardennes), 1747-1814, fut député aux États généraux, membre de la Convention, fut chargé de réduire Lyon, 1793, et se déclara contre Robespierre au 9 thermidor. Membre des Cinq-Cents, il fut nommé inspecteur général d'infanterie, 1798, et ministre de la guerre, 1799. L'opposition de Dubois au coup d'État du 18 brumaire lui valut une disgrâce complète.

DUBOISIE. s. f. (de *Dubois*, nom pr.). Bot. Genre de scrofularinées, établi pour un arbuste de l'Australie.

DUBOS (L'abbé Jean-Baptiste). Historien, né à Beauvais, 1670-1742, fut chargé de missions diplomatiques pendant la Régence; il entra, en 1720, à l'Académie française, et y remplit jusqu'à sa mort les fonctions de secrétaire perpétuel. On a de lui: *Histoire des Quatre Gordiens*, *Histoire de la Ligue de Cambrai*; *Histoire de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*.

DU BOURG (Anne). Né à Riom, 1521-1559. Professeur de droit à Orléans conseiller clerc au parlement de Paris, calviniste, fut arrêté par l'ordre d'Henri II, avec Louis Dufour, 1559, déclaré hérétique par l'évêque de Paris et brûlé le 20 décembre 1559.

— DU BOURG (Léonor-Marie DUMAINE, comte). Maréchal de France, 1655-1739, vainquit les Impériaux au combat de Rumersheim, 1709, et devint maréchal en 1724.

***DUC.** s. m. (pr. *duk*; du lat. *dux*, général, chef). Souverain d'un duché. Lorraine de ce titre remonte aux premiers temps de l'empire romain. En 276, sous l'empereur Probus, on voit le titre de *duc* porté par les gouverneurs d'armée, et beaucoup d'après par les proconsuls et les préteurs. Au IVe siècle, les ducs sont chargés du gouvernement des provinces, avec des pouvoirs civils et militaires; on en comptait treize dans l'empire d'Occident et douze dans celui d'Orient. L'invasion des Barbares permit à la plupart des ducs de se rendre indépendants dans leurs gouvernements. En France, dès le VIIIe siècle, les ducs de [illegible] d'Aquitaine transmettent leur pouvoir à leurs descendants, et au Xe siècle, sous les derniers Carlovingiens, tous les ducs avaient rendu leurs gouvernements héréditaires et en avaient fait des principautés héréditaires. Sous les Capétiens, la puissance territoriale des ducs diminua, et le titre de duc ne conféra plus [illegible] ne fut plus qu'une dignité. On distinguait les *ducs et pairs*, qui siégeaient au Parlement; les *ducs héréditaires* et les *ducs à brevet*, dont le titre n'était point transmissible.

[illegible]

— Titre d'honneur qui venait, en France, après celui de prince.

Les fils des empereurs de Russie prennent le titre de grands-ducs. C'est aussi le titre de quelques princes souverains. *Le grand-duc de Bade.*

Duc-comte. Grand d'Espagne qui possède à la fois un duché et un comté. On dit mieux *comte duc*.

Duc-duc. Titre particulier aux grands d'Espagne de la maison de Sylva, principaux [illegible] plusieurs duchés en leur personne. *Le duc-duc de Sylva.*

— *Duc-marquis*. Titre de celui qui réunit la qualité de duc à celle de marquis.

— On disait quelquefois *duc* pour Doge. *Le duc de Venise.*

Loc. prov. *C'est un duc à cornettes*. Se dit d'un homme qui prend le titre de duc sans avoir assez de fortune pour le soutenir convenablement.

— Hist. *M. le Duc*. A partir du XVIIe siècle, on désigna ainsi le fils aîné du prince de Condé, qui était duc d'Enghien.

Jeux. *Quinola duc, as duc*. Se dit, au reversis, d'un quinola, d'un as, donné à la bonne.

Techn. Voiture de luxe à deux places, avec sièges par devant et par derrière pour domestiques.

***DUC.** s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des chouettes. Ils se distinguent par deux plumes en forme de cornes ou d'oreilles, et ont autour des yeux un disque de plumes moins [illegible]; leur bec est plus grand que celui de la buse; le moyen duc ou hibou commun et le petit duc [illegible] se trouvent en Europe, en Afrique et en Amérique. Le grand duc, le plus grand de tous les oiseaux [illegible].

Duc.

niche dans les trous les vieux murs et des rochers. Il se nourrit de petits mammifères tels que lapins, lièvres, rats, etc., et d'oiseaux. Quelques uns prétendent qu'il attaque même de jeunes chevreuils. On le trouve dans l'est de la France, en Suisse, en Italie et en Asie.

— Bot. *Duc de Thol*. Variété de tulipe très recherchée. — *Duc de Kent*. Variété de [illegible] d'Angleterre, dont [illegible] est très al[illegible].

— Ichtyol. Poisson des mers du Japon.

***DUCAL, ALE.** adj. Qui appartient à un duc, à une duchesse. Palais ducal. Couronne ducale. Il avait son manteau ducal. Droits ducaux.

— Se disait aussi du dogat. La dignité ducale à Venise.

— DUCALES. s. f. pl. Lettres patentes du sénat de Venise.

DU CANGE (Charles DUFRESNE, seigneur). Historien et glossateur, né à Amiens, 1610-1688, avocat, trésorier de France, fut un des plus célèbres érudits du XVIIe siècle. On a de lui: *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ græcitatis*; *Historia Byzantina*; *Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français*, etc., etc.

DUCANGE (Victor-Henri-Joseph BRAHAIN). Né à La Haye, 1783-1833, écrivit des romans qui eurent de la vogue, et des drames, dont le plus célèbre est *Trente Ans, ou la Vie d'un joueur*.

DUCAS. Famille qui a donné quatre empereurs à Constantinople et à Nicée. Les empereurs sont: à Constantinople, *Constantin XI*, 1059-1067; *Michel VII*, 1071-1078; *Alexis V*, 1204; et à Nicée, *Jean Lucas Vatace*, 1222-1254.

DUCASSE. s. f. (mot formé de *dédicace* par une espèce d'aphérèse). Nom des fêtes patronales dans le pays flamand.

DUCASSE (Jean-Baptiste). Marin français, né dans le Béarn, mort en 1715, s'illustra au service de la Compagnie du Sénégal, fut nommé par Louis XIV gouverneur de St-Domingue, 1691, devint chef d'escadre, 1703, lieutenant général, et joua un rôle actif dans la guerre de la succession d'Espagne.

DUCASSIER, ÈRE. s. Celui, celle qui prend part à une ducasse.

***DUCAT.** s. m. (ital. *duc*, [illegible]; monnaie d'Italie, s'étant révoltée contre l'empereur Justin le Jeune, se fit *duc de Ravenne*, et frappa en son nom et à son effigie des monnaies d'or qui furent nommées *ducats*). Métrol. Petite monnaie d'or réelle et de compte, dont les diverses espèces, très multipliées, ont été longtemps en circulation dans une grande partie de l'Europe, dans l'empire d'Allemagne, en Danemark, en Suède, en Hollande, en Russie. Le ducat, en moyenne, valait 11 fr. 80 c.

— On frappe encore des ducats en Hollande et dans l'Autriche-Hongrie. En Hollande, le ducat vaut 11 fr. 77 c., et en Autriche 11 fr. 80 c.

— Il y avait aussi des ducats d'argent à Parme, à Naples, à Venise, en Dalmatie, etc. Le ducat d'argent valait de 4 à 5 francs.

— Petit poids pour les matières d'or, en usage en Autriche, ou il équivaut à 3 gr. 491, et en Allemagne à 3 gr. 459.

— Adjectiv. *Or ducat*. Or qui est au titre des ducats.

***DUCATON.** s. m. (dimin. de *ducat*). Métrol. Monnaie d'argent. Le ducaton de Hollande valait 6 fr. 85 c.; celui de Venise, 5 fr. 91 c.

[illegible]

— Il y avait aussi des demi ducatons et des quarts de ducatons.

DUCÉNAIRE ou **DUCENTAIRE.** adj. 2 g. (du lat. *duo*, deux; *centum*, cent). Didact. De deux cents; qui compte par deux cents.

Antiq. rom. *Procurateurs ducenaires*. Officiers chargés de lever l'impôt, ainsi nommés parce qu'ils recevaient un salaire de deux cent mille sesterces. Quelques uns [illegible] ce nom leur venait de ce qu'il levaient l'impôt des deux centièmes.

— DUCÉNAIRE OU DUCENTAIRE. s. m. Antiq. [illegible] des affaires peu importantes.

— Anc. art milit. Chef de deux cents soldats [illegible] au temps du Bas-Empire.

DUCENTAIRE. s. m. V. DUCÉNAIRE.

DU CERCEAU. V. CERCEAU (DU).

DUCEY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Avranches (Manche); 1,900 hab.

DUCHÂTEL. [illegible] V. TANNEGUY.

— DUCHÂTEL (Charles-Marie TANNEGUY, comte). Né à Paris, 1803-1866, prit une part active à la direction du *Globe*. Député en 1833, il [illegible] de la politique conservatrice et fut plusieurs fois ministre. Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et de l'Académie des beaux-arts.

DU CHÂTELET (Gabrielle-Émilie LE TONNELIER DE BRETEUIL, marquise). Née à Paris, 1706-1749, de bonne heure très instruite, mariée au marquis du Châtelet, se lia avec Voltaire, en 1733, et lui donna asile à Cirey. Sous sa direction, elle composa une *Dissertation sur la nature du feu*, les *Institutions de physique*, une *Lettre sur les forces vives*, une traduction des *Principes* de Newton, etc.

***DUCHÉ.** [illegible] État souverain d'un duc [illegible] Le duché de Bretagne [illegible] de Savoie [illegible].

[illegible] *duché* [illegible] Avec une comète de Plume [illegible] Il ne lui fallait plus qu'une *duché* de papier pour assortir tout l'équipage. (Malherbe.) Il remet la *duché* où elle était autrefois. (Mme de Sévigné.)

— *Duché femelle*. Duché que les femmes pouvaient posséder et qui se transmettait par elles.

— *Duché-marquisat*. Seigneurie, principauté d'un duc-marquis. Le duché-marquisat de Spolette et de [illegible].

— *Duché pairie*. s. m. Féod. Domaine que le roi avait érigé en duché avec la pairie. || Justice qui appartenait au duc dans ses terres. || *Duché pairie* était autrefois du genre féminin comme *duché*. Une duché-pairie.

DUCHÉ DE VANCY (Joseph-François). Poète dramatique, né à Paris, 1668-1704, composa les pièces sacrées destinées à Saint-Cyr: *Absalon*, *Débora*, *Jonathas*. Il a donné encore une tragédie, des odes, etc.

DUCHECKIE. s. f. Bot. Genre de liliacées asparagées qui se rapproche des [illegible].

DUCHEMMÉ. s. m. Tapis en poil de chèvre, fabriqué par les tribus nomades de l'Asie.

DUCHESNE (André). Historien, né à l'Île-Bouchard (Indre-et-Loire), 1584-1640, fut géographe et historiographe de Louis XIII. On a de lui: *Antiquités et Recherches de la grandeur et majesté des rois de France*, *Antiquités et Recherches des villes, châteaux*, etc., *de toute la France*; *Petri Abælardi et Heloissæ Opera*, *Historiæ Normannorum Scriptores antiqui*, *Historiæ Francorum Scriptores*.

DUCHESNE (Le père). V. HÉBERT.

Hist. *Le Père Duchesne*. Nom d'un journal qui, dans l'origine, était partisan de la monarchie constitutionnelle, et prit successivement des épithètes indéterminées. Plus tard, entre les mains d'Hébert, il devint quotidien; on y insérait les actes des assemblées nationales, mais il parlait surtout les attaques violentes et cyniques contre tous les hommes influents. *La Mère Duchesne*. Nom d'un journal qui parut à la même époque que *le Père Duchesne*, et avait des sentiments contre-révolutionnaires.

DUCHESNÉE. s. f. (de *Duchesne*, n. pr.). Bot. Espèce de fraisier de l'Inde.

DUCHESNOIS (Catherine-Joséphine RAFIN, dite Mlle). Célèbre tragédienne, née à Saint-Saulve-lès-Valenciennes, 1767-1835. Elle se fit d'abord remarquer dans une société d'amateurs, puis débuta à Paris dans le rôle de *Phèdre*, 1802. Duchesnois était douée d'une sensibilité excessive, dont son admirable voix faisait sentir les nuances les plus délicates. *Ariane* fut son plus grand succès.

***DUCHESSE.** s. f. Femme d'un duc. Madame la duchesse. La duchesse de Bellune. Voilà, madame la *duchesse*, ce que vous avez et ce qui me manque. (J.-J. Rouss.)

Héritière d'un duché, ou Dame revêtue de cette dignité par lettres patentes.

— Se dit d'une femme qui prend de grands airs. Elle fait la duchesse.

[illegible]

Bot. Variété de [illegible] nommée aussi *duchesse d'Angoulême*. — *Duchesse de Berry*. Variété de poire d'été.

— Chorég. Ancienne sorte de danse.

Diplom. *Lettres à la duchesse*. Écriture dans laquelle les pleins tiennent la place des déliés, et les déliés la place des pleins.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson appelé aussi *duc*.

— Mod. Sorte de nœud de rubans que les femmes portaient sur le haut du front.

— Techn. Espèce de chaise longue qui a un dossier et qui peut servir de lit de repos. || *Lit à la duchesse*. Grand lit à quatre colonnes et à baldaquin.

DUCHON, s. [illegible] Petite espèce de [illegible]

DUCIS [illegible] Poète, né à Ver[sailles] [illegible] d'œuvre original, *Abufar*, est de 1795. Il refusa une place au Sénat et composa dès lors de petites pièces de vers d'un tour simple et gracieux.

DUCLAIR. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de R[ouen] [illegible]

DUCLOS [illegible] plusieurs écrits légers, attira sur lui l'atten[tion] [illegible] 1750. Il donna alors ses *Con[sidérations]* [illegible]

DUCOS [illegible] puis entra au Sénat. Il fut banni en 1815 et mourut des suites d'un accident de voiture.

DUCQUET. s. m. (rad. *duc*). Ornith. Un des [illegible]

DUCRAY-DUMINIL (François-Guillaume) [illegible] *Petites-Affiches* [illegible] etc.

DUCREST DE VILLENEUVE (Alexandre) [illegible] préfet maritime à Lorient.

DUCROIRE [illegible] dises.

— Il se dit aussi du commissionnaire et du [illegible]

— Convention par laquelle un commissionnaire répond de la solvabilité des personnes avec lesquelles il traite.

DUCROT (Auguste-Alexandre), Général [illegible] général Wimpffen. Fait prisonnier, il s'évada, [illegible] quer par sa haine contre la République. Il a pu[blié] [illegible] *La Défense de Paris*.

*** DUCTILE** adj. 2 g. (ét. lat. *ductilis*, même signif.; dérivé de *ducere*, conduire). Didact. Qui peut être battu, tiré, allongé sans se rompre. Le plomb est ductile. L'or est le plus ductile de tous les métaux. Les corps les plus durs, et surtout les cristaux, ne sont point ductiles.

— Fig. L'homme est trop flexible, trop *ductile* pour n'avoir qu'une seule loi, à la manière des brutes. (Virey.)

DUCTILIMÈTRE [illegible] luer la ductilité des métaux.

*** DUCTILITÉ**. s. f. (rad. *ductile*). Didact. Qualité dont jouissent certains corps, et notamment les métaux, de s'étendre et de s'allonger sous le marteau, au laminoir et à la filière, [illegible] longue, la forme qu'ils avaient auparavant, ce en quoi ils se distinguent des corps élastiques. La ductilité de l'or. On sait avec quel succès l'art du verrier et celui de l'émailleur ont tiré parti de la ductilité du verre amolli par une haute température. L'or perd aussi sa *ductilité* par la percussion. (Buff.) La *ductilité* du [illegible] guère fourni qu'un vaudeville en deux actes. (Th. Gautier.)

DUCTIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat. *ductus*, conduit, étendu; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec allongé.

— DUCTIROSTRES. s. m. pl. Syn. de PHYMATIDES.

DUCTO-CONCHIEN. adj. m. (pr. *duk-to-kon-ki-ein*). Anat. Se dit d'un des muscles de l'oreille externe.

— Substantiv. Le ducto-conchien.

DUCULE. s. m. Ornith. Nom d'une variété du genre pigeon.

DUDAÏM s. m. [illegible] signif.). Bot. Plante du genre concombre, de la famille des cucurbitacées, qu'on a cru être la truffe ou le salep.

DU DEFFAND Mme. V. DEFFAND Mme DU.

DUDKA s. f. Mus. Sorte de flûte russe qui ne possède qu'une note. || Instrument [illegible]

DUDLEY. Géogr. Ville du comté de Worcester (Angleterre), à 12 kil. N.-O. de Birmingham; 47,000 hab. Centre de la fabrication du fer. Des mines très riches sont aux environs. Il y a aussi des gisements abondants de houille.

DUDLEY (Edmund), 1462-1510 [illegible] Henri VII [illegible] Jane Grey. Arrêté, il fut exécuté par ordre de Marie Tudor. | DUDLEY Robert, comte de Leicester [illegible] 1585-1587 [illegible] | DUDLEY Robert. Fils du précédent et de lady Howard Douglas, 1573-1639, se distingua à la prise de Cadix, 1596 [illegible] | DUDLEY Jean-Guillaume WARD, 1781-1833. Fut ministre des affaires étrangères dans le cabinet Canning, 1827-1829. On a publié sa curieuse correspondance.

DUDZEELE. Géogr. Bourg de la Flandre occidentale (Belgique), à 5 kil. de Bruges; 2,200 h.

*** DUÈGNE**. s. f. (de l'espag. *dueña*, maîtresse). Gouvernante, matrone qui est chargée de surveiller [illegible] *duegnes* [illegible] Saint-Prosper.

En Espagne, il y a des *duègnes d'honneur* ou dames du palais chargées d'accompagner la reine, et formant sa société obligée. En France, le mot *duègne* se prend toujours en mauvaise part; il signifie une vieille femme dont l'office consiste à veiller sur la conduite d'une jeune fille.

— Espèce de femme de charge ordonnant la dépense et le gouvernement intérieur du ménage.

— Par plaisanterie ou par dénigrement. Vieille duègne. Taisez-vous donc, maudite duègne!

— Théât. Actrice qui joue les duègnes, les vieilles femmes. Cette actrice est une excellente duègne.

DUÉITAM. s. m. Philos. Se dit pour Dualisme, dans la philosophie bouddhistique.

DUÉITAMISTE. s. m. Philos. Partisan du duéitam.

***DUEL**. s. m. (ét. lat. *duellum*, même signif.). Combat singulier, combat d'homme à homme à l'épée, au pistolet, etc. Se battre en duel [illegible] quelqu'un en duel. Il a tué son ami en duel. [illegible] On a porté une loi sur le duel, contre le duel. Ce ne fut pas un duel, mais une rencontre. La valeur aux *duels* [illegible] Sa fermeté, à laquelle nous voyons céder jusqu'à la fureur des *duels*. (Boss.) Le *duel* est le triomphe de la mode. (La Bruyère.)

[illegible]

— *Faire un duel à quelqu'un*. Le provoquer. Tu crains que pour elle on te fasse un *duel*. (Corneille.) Expression vieillie.

— Lutte quelconque entre deux adversaires. Un duel de plume. Un duel de paroles.

— Anc. législ. Combat singulier admis autrefois comme preuve juridique dans les questions douteuses.

*** DUEL**. s. m. (ét. lat., *dualis*, double). Gram. Nombre qui, dans les déclinaisons et les conjugaisons des langues grecque, sanscrite, hébraïque [illegible] tantis, et s'emploie presque toujours pour les choses qui sont naturellement doubles, comme les pieds, les mains, les oreilles, etc.

DUEL, ELLE. adj. Gramm. Qui se rapporte au duel. Le huron a un duel comme le grec, et deux premières personnes plurielles et *duelles*. (Chateaubriand.)

DUELECH. s. m. V. DULECH.

DUELLE. s. f. Anc. métrol. Ancien poids qui valait le tiers d'une once (10 grammes).

DUELLISME. s. m. Manie du duel.

*** DUELLISTE**. s. m. Celui qui se bat en duel [illegible] Saint-Évremond.

— Il se dit en particulier de celui qui se plaît à se battre en duel et qui en cherche les occasions. Un duelliste. Un grand duelliste. Un duelliste de profession.

— Adject. Un soldat *duelliste*, à qui Plutarque [illegible] prends que je crains moins la mort que le mépris. » (Helvétius.)

DUENECH s. m. Phil. hermét. Nom sous lequel les alchimistes [illegible] prétendue de la pierre philosophale, quand cette matière était devenue très noire.

DUERO Géogr. V. DOURO.

DUETTINO. s. m. (dimin. de *duo*). Mus. Composition très courte à deux parties. || Pl., des *duettinos*.

DUETTO. s. m. (dimin. de *duo*). Mus. Composition à deux parties.

DU FAIL (Noël), seigneur de La Hérissaye. Gentilhomme breton et conteur français du XVIe siècle. On a peu de renseignements sur sa vie. Les *Contes et Discours d'Eutrapel* ont fait sa réputation.

DUFAUR (Gui). V. PIBRAC.

DUFAURE (Jules-Armand-Stanislas). Avocat et homme d'État français, né à Saujon (Charente-Inférieure), 1798-1881 [illegible] attaqua la politique personnelle de l'Élysée. Après le 2 décembre, il rentra dans la vie privée, obtint une des premières places au barreau de Paris, et fut élu à l'Académie française en 1863. En 1871, envoyé à l'Assemblée nationale par la Charente-Inférieure, il fut nommé par Thiers ministre de la justice et vice-président du conseil. Après le vote de la constitution, il entra au ministère Buffet, devint président du conseil à la suite des élections de 1876, combattit l'amnistie et dut donner sa démission. Il garda une attitude très libérale après le 16 mai [illegible] mission de Mac-Mahon. Il était sénateur inamovible depuis 1876. Comme orateur, Dufaure se distinguait par une éloquence âpre, énergique, souvent ironique et d'une logique imperturbable.

DU FAY (Charles-François DE CISTERNAY). Né à Paris, 1698-1739. Intendant du Jardin du roi [illegible] Buffon [illegible] Il a laissé des *Mémoires* sur beaucoup de sujets.

DUFF. s. m. Sorte de tambour de basque, en usage chez les Arabes.

DUFFEL. s. m. Comm. Sorte de drap épais, croisé, qui se fabrique en Angleterre, en Belgique, en Hollande et en Prusse.

DUFFEL. Géogr. Bourg de la prov. d'Anvers (Belgique), à 10 kil. N. de Malines, sur la Nèthe. Commerce; tissage du lin; 4,900 hab.

DUFFER s. m. Sport. Cheval de course que le propriétaire retire après engagement lorsque l'on a parié sur lui.

DUFOUR (Guillaume-Henri). Général suisse, né à Constance, 1787-1875. Il a commandé l'armée libérale dans la guerre du Sonderbund et laissé des ouvrages militaires estimés.

DUFOURÉE. s. f. (de *Dufour*, naturaliste). Bot. Genre de lichens exotiques, caractérisés par un talle fruticuleux, à couche médullaire.

— Entom. Genre d'insectes hyménoptères, de la tribu des apiaires.

DUFOURIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *dufourie*; gr. *eidos*, aspect). Entom. Qui ressemble à une dufourie. || DUFOURIDES s. f. pl. Section de diptères, qui a pour type le genre dufourie.

DUFOURIE. s. f. (de *Dufour*, n. pr.). Entom. Genre de diptères de la famille des créophilées, qui a pour type la dufourie ouverte, insecte d'un beau noir de jais, brillant et velu.

DUFRAISSE (Marc-Étienne-Gustave). Écrivain et homme politique, né à Ribérac (Dordogne), 1811-1876. Il fut des membres les plus actifs du parti républicain sous Louis-Philippe et à l'Assemblée législative. Exilé au 2 décembre, il fit paraître en Suisse, où il s'était réfugié, son remarquable *Histoire du droit de paix et de guerre de 1789 à 1815*. Après le 4 septembre, il fut nommé préfet des Alpes-Maritimes et plus tard élu député de Paris à l'Assemblée nationale.

DUFRE. s. m. Conchyl. Coquillage indéterminé de la mer Rouge.

DUFRENITE. s. f. Minér. Phosphate de fer hydraté.

DUFRÉNOY (Adélaïde-Gilette BILLET, Mme). Poète française, née à Paris, 1765-1825. Ruinée par la Révolution, elle dut vivre de ses travaux littéraires. Elle a laissé des *Élégies* et des romans.

– DUFRÉNOY (Pierre-Armand). Géologue et minéralogiste, fils de la précédente, né à Sevran (Seine-et-Oise), 1792-1857. [illegible] la *Carte géologique de France*, 1841. Membre de l'Académie des sciences, professeur et directeur à l'École des mines, etc., il a publié, de 1819 à 1838, une série de mémoires très intéressants, entre autres un *Voyage métallurgique en Angleterre*.

DUFRÉNOYSITE. s. f. (de *Dufrénoy*, n. pr.). Minér. Arséniosulfure de cuivre ou de plomb.

DUFRESNIE. s. f. (de *Dufresne*, n. pr.). Bot. Genre de valérianées, établi pour une petite plante herbacée originaire de Perse, à fleurs très petites, rougeâtres.

DUFRESNOY [illegible] V. LENGLET.

DUFRESNY (Charles RIVIÈRE). Auteur dramatique, né à Paris, 1654-1724, était arrière-petit-fils de Henri IV et de la belle jardinière d'Anet. Il eut plusieurs charges qui ne l'enrichirent pas, s'occupa de musique, d'architecture, de jardins, et donna au Théâtre-Français plusieurs comédies étincelantes d'esprit : *l'Esprit de contradiction, la Coquette de village, le Faux Sincère*, etc.

DUGALD-STEWART. V. STEWART.

DUGAS-MONTBEL (Jean-Baptiste). Né à Saint Chamond, 1776-1834, renonça au commerce pour étudier le grec et s'occuper de littérature. Il traduisit l'*Iliade* et les poèmes homériques, avec commentaires. Il fut de l'Académie des inscriptions, et député de 1830 à 1834.

DUGAZON (Jean-Baptiste-Henri GOURGAULT, dit). Né à Marseille, 1743-1809, fut un comédien célèbre; composa quelques comédies médiocres pendant la Révolution, et fut professeur au Conservatoire.

— DUGAZON (Rosalie LEFEVRE, Mme). Née à Berlin, 1755-1821, excella dans les rôles de jeunes amoureuses et de soubrettes d'opéra-comique, puis obtint de nouveaux triomphes dans les rôles de *mères*. C'était la femme divorcée du précédent.

— DUGAZON. s. f. Théât. Rôle d'ingénue amoureuse ou de soubrette dans l'opéra-comique. Elle joue fort bien les dugazons. L'emploi de *dugazon* se divise en *jeune dugazon* et en *mère dugazon*. Elle a été remplacée au pied levé par Mme Manrique, une *dugazon* que semble patronner le Mémorial de notre ville. (Ch. Monselet.)

DUGHET (Gaspard), dit *le Guaspre*. Peintre, né et mort à Rome, 1613-1675, d'une famille originaire de Paris, a été élève et beau-frère du Poussin.

DUGOL. s. m. (littér. *pasteur*). Nom que les habitants de l'Araucana donnent à leurs sorciers.

DUGOMMIER (Jean-François COQUILLE). Né à la Basse-Terre (Guadeloupe), 1736-1794, lieutenant-colonel démissionnaire à la Révolution, fut élu à la Convention, et devint bientôt général de division. Il reprit Toulon, 1793, chassa les Espagnols du Roussillon, 1794, et fut tué en Catalogne, près de Figuières.

DUGONG. s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des cétacés, type de la deuxième famille des siréniens, dans la série des bipèdes. Il a quelque analogie avec les lamantins, et paraît faire le passage naturel des cétacés herbivores aux cétacés piscivores. On le trouve dans les mers de la Malaisie, du nord de l'Australie et dans la mer Rouge. Les Malais regardent la chair de cet animal comme délicieuse, et la réservent pour la table des princes.

DUGUAY-TROUIN (René). Né à Saint-Malo, 1673-1736, fils d'un armateur, se distingua comme corsaire, devint capitaine de frégate, se signala par de nombreux exploits dans la guerre de la succession d'Espagne; fut chef d'escadre en 1715, lieutenant général en 1728. Ses *Mémoires* ont été publiés en 1740.

DU GUESCLIN. V. GUESCLIN (DU).

DUGUET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du moyen-duc.

DUGUET (Jacques-Joseph). Né à Montbrison, 1649-1733, d'abord oratorien, s'attacha ensuite à Port-Royal. Théologien et moraliste, il a écrit : *Traité sur les devoirs d'un évêque; Règle pour l'intelligence des Écritures. Explication du livre de la Genèse*, etc.

DUGUÉTIE. s. f. (pr. *du-ghé-ci*; de *Duguet*, nom pr.). Bot. Genre d'anonacées, établi pour un arbre du Brésil, à feuilles alternes et lancéolées.

DU HAILLAN. V. HAILLAN (DU).

DUHALDÉE. s. f. (de *Du Hald*, n. pr.). Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour un sous-arbrisseau rameux de la Chine.

DUILIUS (Nepos). Consul romain, 160 av. J.-C., vainquit les Carthaginois à la bataille

navale de Myles, et obtint les honneurs du triomphe naval; on érigea sur le Forum une colonne en souvenir de sa victoire.

DUIM. s. m. Métrol. Mesure de longueur des Pays-Bas, qui vaut un centimètre.

★ **DUIRE.** v. n. 4e conj. (du lat. *decere*, convenir). Convenir, plaire, être à la convenance de quelqu'un. Il est familier, vieux, et ne s'emploie guère qu'à la 3e personne du présent de l'indicatif. Cela duit-il? Cela ne me duit pas. Tout *duit* aux gens heureux. (La Font.) Tout me convient, tout me plaît, tout me *duit*. (Volt.) L'histoire en est assez bouffonne, et je la conterai volontiers, si cela *duit* à l'aimable et joyeuse compagnie. (Ch. Nodier.)

— DUIRE. v. a. Signifiait Dresser, accoutumer, instruire.

— Fauconn. Affaiter un oiseau.

DUIS. s. m. (étym. lat., *ductus*, conduit). Lit artificiel créé à l'aide de digues parallèles qui contiennent et resserrent les eaux d'une rivière, pour rendre ce cours d'eau navigable.

DUIS ou **DUS.** Myth. celt. Dieu qui était adoré dans la Grande-Bretagne.

DUISANT. part. prés. du v. Duire.

DUISANT, ANTE. adj. Se disait de ce qui duit, de ce qui plait.

DUISBOURG. Géogr. Ville du royaume de Prusse, dans la province du Rhin. On croit que c'est l'ancien *Teutoburgum*; 26,000 hab. Fabriques de draps, de toiles et de savon. Commerce actif avec les Pays-Bas.

DUISIBLE. adj. (rad. *duire*). Convenable, qui plait, qui sied. (Rabelais.)

DUIT. s. m. (ét. lat., *ductus*, conduit). Pêch. Chaussée formée de pieux et de cailloux en travers d'une rivière. Pêcher sur un duit.

DUIT, ITE. part. pass. du v. Duire. S'empl. adjectiv. Un faucon duit.

DUITAGE. s. m. Techn. Disposition des duites.

— Action de compter les duites.

DUITE. s. f. (rad. *duire*). Techn. Fil que la navette conduit depuis une lisière jusqu'à l'autre, dans le tissage d'une étoffe.

— Les rubaniers appellent *duite*, la portion de la chaine qui lève ou baisse à chaque mouvement de marche.

— Double fil de chanvre servant à consolider une série horizontale de nœuds dans une tapisserie.

— *Fausse duite*. Défaut de fabrication dans les étoffes, provenant de ce que la trame ne passe pas régulièrement dans les fils de la chaine, parce que les fils des lices sont inégaux.

— Mar. Toron de fil fin pour faire la ligne d'amarrage et le menu filin. On écrit aussi *duitte*.

DUITÉ. s. f. (pr. *du-i-té*; ét. lat., *duo*, deux). Caractère de ce qui est double.

DUITÉ, ÉE. part. pass. du v. Duiter. Une trame duitée.

DUITER. v. a. 1re conj. (rad. *duite*). Techn. Passer la trame de gauche à droite entre les fils d'arrière tirés en avant, et les fils de devant.

— Compter les duites d'une pièce d'étoffe à l'aide du compte-fils.

DUITTE. s. f. V. DUITE.

DUJARDIN (Karl). Célèbre peintre, né à Amsterdam en 1635, fut élève de Berghem. Dujardin a surtout reproduit des scènes pastorales et des animaux. Il mourut en 1678, à Venise.

DULAURE (Jacques-Antoine). Né à Clermont-Ferrand en 1755, mort en 1835, fut membre de la Convention, du conseil des Cinq Cents et du Corps législatif. Après le 18 brumaire, il rentra dans la vie privée pour ne s'occuper que d'études littéraires et historiques, et publia un grand nombre d'écrits curieux et savants. Le plus important de ses ouvrages est l'*Histoire civile, physique et morale de Paris*.

DULBEND. s. m. Comm. Mousseline qui se fabrique à Constantinople.

DULCAMARA. s. f. (ét. lat., *dulcis*, douce; *amara*, amère). Bot. Nom spécifique de la morelle douce-amère.

DULCAMARINE. s. f. Chim. Substance particulière qui se trouve dans la douce-amère.

DULCE MELOS. s. m. (pr. *dul-cé mé-loss*; mots lat. signifiant *douce mélodie*). Mus. Tympanon à touches, en usage au moyen âge.

DULCIAN. s. m. Mus. Nom d'un ancien jeu d'orgue.

DULCIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *dulcis*, doux; *fero*, je porte). Néol. Qui porte la douceur avec soi, qui la produit.

DULCIFIANT. part. prés. du v. Dulcifier.

DULCIFIANT, ANTE. adj. Qui adoucit. Quelque petit clystère *dulcifiant*. (Molière.)

★ **DULCIFICATION.** s. f. (pr. *dul-ci-fi-ka-cion*). Chim. Action de dulcifier, de rendre doux des corps naturellement durs, amers, fades, etc. On dulcifie un certain nombre de liquides âcres, en les mêlant avec d'autres non caustiques. C'est ainsi que l'on opère la dulcification des acides minéraux, au moyen de l'alcool.

— Résultat de cette action.

— Métall. Affinage qu'on fait subir au plomb.

DULCIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Dulcifier. S'empl. adj. Rendu doux. Acides dulcifiés.

— Fig.

> La peste soit ton ris! Voilà tout mon courroux
> Déjà *dulcifié*. (MOLIÈRE.)

★ **DULCIFIER.** v. a. 2e conj. (ét. lat., *dulcis*, doux; *facere*, faire, rendre). Il prend deux *i* aux première et deuxième personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif: *Nous dulcifiions, vous dulcifiiez. Que nous dulcifiions, que vous dulcifiiez.* Chim. Tempérer la violence des acides par quelque mélange. On dulcifie les acides minéraux au moyen de l'alcool.

— Fig. J'en veux *dulcifier* mon amoureux souci. (Scarron.)

— SE DULCIFIER. v. pron. Devenir doux.

DULCIGNO (*Olcinium* ou *Olchinium*). Géogr. Ville d'Albanie (Turquie d'Europe), à 32 kil. S. de Scutari, est une place fortifiée. Excellent port sur l'Adriatique, qui a souvent abrité de redoutables pirates; 6,500 hab.

DULCIMER. s. m. (pr. *dul-ci-merr*). Guitare des pays du Nord, dont les cordes sont touchées avec des épingles métalliques.

DULCIN. s. m. Échin. Nom vulgaire de l'oursin comestible.

DULCIN. Hérésiarque de Novare, qui annonçait le règne du Saint-Esprit. Il fut brûlé avec sa femme, 1307, par l'ordre de Clément V.

DULCINE. s. f. Chim. V. DULCITE.

★ **DULCINÉE.** s. f. Dame des pensées de don Quichotte.

— Fam. et iron. Bonne amie, maîtresse. Il est allé voir sa dulcinée. Je l'ai trouvé chez sa dulcinée. Il s'est jeté aux pieds de sa dulcinée. Que d'auteurs se sont enfoncés sans guide dans le sacré vallon, y ont jeûné, veillé, pour écrire des élégies insipides à leurs *Dulcinées*. (De Bernis.)

DULCINISTE. adj. Qui suit la doctrine de Dulcin. Hérétique dulciniste.

— Qui appartient à la doctrine de Dulcin. Hérésie dulciniste.

— DULCINISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée par *Dulcin*, qui annonçait que la loi du Saint-Esprit commençait avec lui, 1307, que cette loi, toute d'amour et de charité, ordonnait aux fidèles de mettre tout en commun, même les femmes, et que la secte des dulcinistes héritait du pouvoir de l'Église romaine.

DULCITAMINE. s. f. Chim. Alcaloïde formé par la combinaison de l'ammoniaque, de la dulcite et de l'eau.

DULCITANE. s. f. Chim. Substance résultant de la transformation de la dulcite.

DULCITE. s. f. (du lat. *dulcis*, doux). Chim. Matière sucrée, insoluble dans l'alcool.

DULCOSE. s. f. Chim. Syn. de DULCITE.

DULE. s. m. (du gr. δοῦλος, esclave). Ornith. Genre d'oiseaux qui a pour type le tangara des palmiers.

DULECH. s. m. (pr. *du-lèche*). Méd. Sorte de concrétion calculeuse.

DULICHIUM. Géogr. anc. C'était la principale des îles Échinades, à l'embouchure de l'Achéloüs, au S.-O. de l'Étolie. Auj. *Neochori*.

DULICHION. s. m. (pr. *du-li-kion*; ét. gr., δολιχὸς, long). Bot. Genre de cypéracées, établi pour une plante herbacée originaire de l'Amérique boréale.

★ **DULIE.** s. f. (ét. gr., δουλεία, servitude, dérivé de δοῦλος, serviteur). Hist. relig. Il n'est usité que dans cette locution: *Le culte de dulie*. Le culte que l'on rend aux anges et aux saints, que l'Église regarde comme les serviteurs de Dieu. Le progrès du culte de *dulie* ou d'hyperdulie rendu à la Vierge mère est arrivé à son apogée. (L. Jourdan.)

DULIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'ariens fondée au IVe siècle par Dulius d'Alexandrie. || On a souvent donné ce nom à tous les ariens.

DULONG (Pierre-Louis). Physicien et chimiste, né à Rouen, 1785-1838. Élève de l'École polytechnique, s'occupa surtout de chimie, découvrit le chlorure d'azote en 1811, etc., puis fit des travaux de physique très intéressants avec Petit, sur les lois du refroidissement, avec Berzelius, sur l'eau et l'acide carbonique, etc. Il fut professeur à l'École normale, à la Faculté des sciences, à l'École d'Alfort, à l'École polytechnique; il devint directeur des études dans cette dernière école en 1830; membre de l'Académie des sciences, 1823, il en devint le secrétaire perpétuel après Cuvier, 1832.

DULONGIE. s. f. (de *Dulong*, n. pr.). Bot. Genre de célastrinées, établi pour un arbuste de la Colombie, la dulongie acuminée.

DUMANET. s. m. Pop. Nom donné à un personnage imaginaire, qui est le type du troupier crédule et naïf.

DUMANOIR ou **DU MANOIR** (Philippe-François PINEL). Auteur dramatique, né à la Guadeloupe, 1806-1865, fit ses études à Paris. On a de lui près de deux cents pièces, pour la plupart vaudevilles, qui ont eu du succès.

DUMARSAIS (César CHESNEAU). Grammairien, né à Marseille 1676-1756, avocat, puis précepteur; travailla à l'*Encyclopédie*. On a de lui: *Méthode raisonnée pour apprendre la langue latine*; *Traité des tropes*, son chef-d'œuvre; *Principes de grammaire*, etc.

DUMAS (Alexandre DAVY DE LA PAILLETERIE). Né à Jérémie (Haïti), 1762-1807, fils d'un riche colon et d'une négresse africaine, s'engagea à quatorze ans et devint général de division en 1793. Il se distingua aux Pyrénées-Orientales, aux Alpes, en Italie, et commanda la cavalerie en Égypte.

— DUMAS (Alexandre DAVY). Fils du précédent, né à Villers-Cotterets, 1803-1870, fut clerc de notaire, puis expéditionnaire dans les bureaux du duc d'Orléans, débuta, comme écrivain, en 1826, écrivit des vaudevilles sous le nom de Davy, mais ne fut connu qu'après le succès de *Henri III et sa Cour*, drame en 5 actes, 1829. Bibliothécaire du duc d'Orléans, il donna, en 1830: *Stockholm, Fontainebleau et Rome*. Dès lors, protégé par la famille royale, il obtint de grands succès comme romancier et comme écrivain dramatique. Doué d'une facilité remarquable de conception et de style, il aurait pu obtenir l'un des premiers rangs dans la littérature contemporaine, s'il n'avait pas gaspillé son talent dans une multitude d'œuvres, qu'il a composées soit seul, soit en collaboration. Néanmoins sa réputation a été européenne. Citons parmi ses pièces: *Antony*, 1831; *Charles VII chez ses grands vassaux*, tragédie, 1831; *Richard d'Arlington*, drame, 1831; *la Tour de Nesle*, drame, 1832; *Angèle, Catherine Howard*, 1834; *Kean*, 1836; *Caligula*, tragédie, 1837; *Mademoiselle de Belle-Isle*, comédie; *un Mariage sous Louis XV*, comédie, 1841; *les Demoiselles de Saint-Cyr*, comédie, 1843; *les Mousquetaires*, drame, 1845; *la Reine Margot*, drame, 1847; *le Chevalier de Maison-Rouge*, drame, 1847; *Monte-Cristo*, drame, 1849; etc. Ses romans sont aussi nombreux que ses drames; les plus populaires ont été: *le Capitaine Paul*, 1838; *Impressions de voyage*; *le Chevalier d'Harmental*; *une Fille du Régent*, *le Chevalier de Maison-Rouge*; *la Dame de Montsoreau*, *le Collier de la reine*, et surtout *les Trois Mousquetaires*, avec *Vingt Ans après* et *le Vicomte de Bragelonne*; *le Comte de Monte-Cristo*; *la Reine Margot*, etc., etc. Il a écrit des journaux, fondé le Théâtre Historique, publié des *Mémoires*, etc. Il restera cependant de cet esprit si vif et si fécond peu d'œuvres dignes d'être relues.

DUMASIE. s. f. (de *Dumas*, nom pr.). Bot. Genre de papilionacées phaséolées, établi pour des plantes herbacées et grimpantes du Népaul.

DUMASINE. s. f. (de *Dumas*, n. pr.). Chim. Huile empyreumatique qui se produit dans la distillation de l'acétate de chaux.

DUMASITE. s. f. (de *Dumas*, n. pr.). Minér. Espèce de chlorite qui se présente sous forme de lamelles verdâtres.

DUMBARTON (Comté de). Géogr. Comté situé en Écosse, entre ceux de Perth au N., de Stirling à l'E., de Renfreed au S., d'Argyle et la mer d'Irlande à l'O. Superficie 67,132 hect.; popul. 45,000 hab. Sol montagneux et peu fertile. Ch.-l. *Dumbarton*.

DUMÉCOLE. s. f. (ét. lat., *dumus*, buisson; *colere*, habiter). Ornith. Section du genre fauvette.

★ **DÛMENT.** adv. (rad. *dû*). D'une manière convenable.

— Prat. Selon les formes. Il a été dûment averti. Serez-vous dûment autorisé? Ce fripon a été dûment atteint et convaincu. Vous vous trompez, car la chose a été bien et dûment constatée.

> [illegible]
> [illegible] *dûment* [illegible]
> (A. DE MUSSET.)

DUMÉRIL (André Marie-Constant). Médecin et naturaliste, né à Amiens 1774-1860, professeur à la Faculté de médecine et au Muséum d'histoire naturelle, a écrit l'*Erpétologie générale* ou *Histoire naturelle des reptiles*.

DUMÉRILIE. s. f. (de *Duméril*, n. pr.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, qui a pour type la belle dumérilie originaire de l'Afrique centrale. || Genre de diptères, de la famille des calyptérées, établi pour une espèce du Brésil.

— Bot. Genre de composées chicoracées, établi pour un arbrisseau du Mexique.

DUMERSAN (Marion). Vaudevilliste et numismate, 1780-1849, attaché au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, a fait représenter plus de 200 pièces, souvent spirituelles et gaies, comme *les Saltimbanques*; on lui doit en outre: *Éléments de numismatique*; *Histoire du cabinet des médailles*. Il a aussi publié un recueil de *Chansons nationales*.

DUMESNIL (Marie-Françoise MARCHAND, dite). Tragédienne, née vers 1713, près d'Alençon, fut reçue sociétaire de la Comédie-Française en 1737. Elle remplissait avec un grand succès les rôles de reines et de princesses et arrachait des larmes aussi facilement qu'elle faisait frémir. Retirée de la scène en 1776, elle mourut en 1803.

DUMET. s. m. Duvet. (Rabelais.)

DUMETÉ, ÉE. adj. Duveté. (Rabelais.)

DUMÉTEUX, EUSE. adj. (du lat. *dumetum*, buisson). Vieux mot qui signifie Couvert de buissons.

DUMFRIES. Géogr. Comté d'Écosse (Grande-Bretagne), borné au N. par ceux de Selkirk, Peebles et Lanark, par Ayr et Kirkcudbright à l'O., par Roxburgh à l'E., et par le golfe de Solway au S. Superficie 327,369 hect.; popul. 178,500 hab. Couvert par les ramifications des monts Cheviots et par de vastes bruyères, il n'a que la cinquième partie de son sol cultivée. Ch.-l. *Dumfries*.

DUMICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *dumus*, buisson; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit dans les buissons, dans les taillis. || DUMICOLES. s. m. pl. Groupe du genre satyre, dont toutes les espèces se reposent de préférence sur les buissons.

DUMKA. s. f. Sorte de chant polonais.

DUMNONIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Ancien peuple de l'île de Bretagne au S.-O., vers la presqu'île de Cornouailles.

— adj. Qui appartient à ce peuple.

DUMNORIX. Chef gaulois de la nation des Éduens, frère de Divitiac. Il trahit plusieurs fois César, et fut tué, 54 av. J.-C.

DUMONT D'URVILLE (Jules-Sébastien-César). Né à Condé-sur-Noireau, 1790-1842, s'embarqua comme novice en 1807, devint très instruit, signala en 1820 la *Vénus de Milo*, qui est au Louvre; puis, sous les ordres de Duperrey, fit sur *la Coquille* un voyage de circumnavigation, 1822-1825. Capitaine de frégate, il fit sur *l'Astrolabe* un second voyage, 1826-1829, retrouva les débris du naufrage de La Pérouse, et enrichit beaucoup la science. Il fut chargé de conduire Charles X hors de France en 1830. Dans un troisième voyage, 1837-1840, il reconnut plusieurs des terres antarctiques et fut nommé contre-amiral. Il périt dans l'accident du chemin de fer de Versailles. Il a raconté ses *Voyages* et publié: *Mémoire géologique sur Santorin*; *Flore des Malouines*; *Résumé général des voyages autour du monde*.

DUMONTIE. s. f. (pron. *du-mon-ci*; de *Dumont*, nom pr.). Bot. Genre de floridées, ayant pour type la dumontie filiforme qui croît sous presque toutes les latitudes, mais plus fréquemment sous les zones tempérées.

DUMORTIÈRE. s. f. (de *Dumortier*, n. pr.). Bot. Genre de marchantiées, ayant pour type la dumortière poilue, plante qui croit sur la terre, dans des lieux humides et arrosés, à la Réunion, au Brésil, aux Antilles, etc.

DUMOULIN (Charles). Célèbre jurisconsulte français, né à Paris l'an 1500, mort l'an 1566. Il signait en latin *Molinæus*. Dumoulin a fait pour le droit français ce que Cujas a fait pour le droit romain. Son *Commentaire sur le titre des fiefs de la coutume de Paris* est un chef-d'œuvre de logique, de bon sens et d'érudition. Ce profond génie avait conçu dès lors l'idée d'un code unique pour la France.

DUMOURIEZ (Charles-François DUPÉRIER). Né à Cambrai, 1739-1824, fut de bonne heure officier, fut chargé par Choiseul de missions en Corse, en Pologne, et fut aussi l'un des agents particuliers de Louis XV. Louis XVI le nomma commandant de Cherbourg et maréchal de camp. L'appui des girondins le porta au ministère du 15 mars 1792. Il servit ensuite sous Luckner, commanda après La Fayette l'armée du centre, et s'illustra par la belle campagne de l'Argonne et la victoire de Valmy. Peu après, la victoire de Jemmapes, 8 octobre, lui livra les Pays-Bas autrichiens. Il noua des intrigues avec tous les partis; après la défaite de Nerwinden, 18 mars 1793, il s'entendit avec les Autrichiens, voulut entraîner son armée contre la Convention, et fut forcé de se réfugier auprès des chefs de la coalition. Il mourut en Angleterre. On a de lui: *Cahiers d'un bailliage qui n'a point envoyé de députés aux États généraux*; *Mémoires*, 2 vol.; *Campagnes du maréchal Schomberg en Portugal, de 1662 à 1668*.

DUMPLACHTER. s. m. Métrol. Mesure de longueur équivalant à 2 m. 341, en usage en Bohême.

DUMPLER. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui ne croyait ni au péché originel ni aux peines éternelles. Les dumplers sont encore appelés *dunkers* ou *duncers*.

DUMPLING. s. m. (pr. *doumm-pling*). Art culin. Sorte d'entremets anglais.

DUN. s. m. Sorte de langage d'argot dans lequel on ajoute *dun* à la fin des mots, en changeant l'*n* final contre la consonne initiale du mot suivant, ou en ajoutant cet *n* au mot suivant s'il commence par une voyelle. Parler dun.

DUN-LE-PALLETEAU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Guéret (Creuse); 1,700 hab.

— DUN-SUR-AURON. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Amand (Cher); 4,600 hab.

— DUN-SUR-MEUSE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montmédy (Meuse); 1,000 hab.

DÜNA. Géogr. V. DWINA.

DUNALIE. s. f. (de *Dunal*, n. pr.). Bot. Genre de solanées, établi pour un arbuste de la Nouvelle-Grenade, [illegible].

DUNALME. s. m. Hist. ott. Nom que les Turcs donnent aux réjouissances célébrées chez eux soit à l'occasion d'une victoire, soit à la première entrée du Grand Seigneur dans une ville. Ces réjouissances durent ordinairement sept jours et sept nuits.

DUNANTIE. s. m. (de *Dunant*, n. pr.). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des plantes herbacées du Mexique, à tige droite, cylindrique, pubescente.

DUNAR. s. m. Conchyl. Nom donné à une espèce de nérite du Sénégal.

DUNBAR (*Dunbarum*). Géog. Ville d'Écosse,

dans le comté de Haddington; 5,000 habit.; port. Aux environs sont les ruines de deux châteaux : celui de Barabeta, Édouard II vaincu à Bannockburn; celui de Dunbar reçut plusieurs fois Marie Stuart. Dunbar a été le théâtre d'une victoire d'Édouard Ier sur les Écossais en 1296, et de Cromwell sur les covenantaires écossais, 1650.

DUNBARIE. s. f. (de *Dunbar*, n. pr.). Bot. Genre de papilionacées phaséolées, établi pour des plantes herbacées originaires des Indes.

DUNCAN. Nom de deux rois d'Écosse : DUNCAN Ier, appelé aussi *Duncan III*. Avait été la-bord... tué par Macbeth, 1040. — DUNCAN II, fils naturel de Malcolm III, chassa l'usurpateur Donald VIII, mais, devenu odieux par ses violences, il fut tué par l'ordre de son rival, 1095.

DUNCANIE. s. f. Bot. Syn. d'ASAPHE.

DUNCANSBY. Géogr. Cap qui forme l'extrémité N. de la Grande-Bretagne, sur la mer du Nord, dans le comté de Caithness (Écosse).

DUNDALK. Géogr. Ch.-l. du comté de Louth (Irlande), sur la baie de Dundalk, à 80 kil. N.-O. de Dublin; 15,000 hab.

DUNDEE. Géogr. Ville du comté de Forfar et Angus (Écosse), sur l'estuaire du Tay; le port est accessible aux plus gros navires; on y arme pour la pêche de la baleine et de la morue. Fabriques de toiles à voiles; 143,000 hab.

DUNDUBIE. s. m. (mot sanscrit qui signifie *tambour*). Entom. Petit genre formé aux dépens des cigales, et qui a pour type la cigale vagabonde de Java.

*** DUNE.** s. f. (du celt. *dun, twn*, élévation, hauteur). Amas, monticule de sable mobile, de coquillages brisés, que l'on voit le long de l'Océan, principalement sur les côtes de France, de l'Écosse et de la Hollande, et, dans la Méditerranée, sur les côtes d'Égypte. Les dunes sont formées de sédiments ou débris de roches granitiques que la mer charrie, abandonne sur le rivage, et qui, à la longue, parvenues à une certaine hauteur, s'avancent dans les terres en une progression presque régulière. A partir de Boulogne, entre le Pas-de-Calais jusqu'au Texel, il y a des dunes considérables. On est parvenu à arrêter la marche des dunes, entre l'embouchure de la Gironde et celle de l'Adour, par la création de bois de pins. Du haut de cette *dune* on découvrait tout le pays, et l'on pouvait s'orienter. (V. Hugo.)

— *Dunes blanches*. Nom donné, dans la Gironde, aux dunes qui sont nues.

— On appelle spécialement *dunes* les eaux de la côte anglaise du comté de Kent, jusque vers l'embouchure de la Tamise. En 1639, la flotte espagnole y fut défaite par l'amiral hollandais Tromp. || On donne aussi le nom spécial de *dunes* à une ville française près de Dunkerque.

— Hist. *Bataille des Dunes*. Bataille gagnée par les Français, sous les ordres de Turenne, sur l'armée espagnole commandée par don Juan d'Autriche et le prince de Condé, juin 1658. La bataille des Dunes fut suivie de la prise de Dunkerque, et amena le traité des Pyrénées.

***DUNETTE.** s. f. (rad. *dune*, hauteur). Mar. Pont léger, élevé au-dessus du pont supérieur, mais seulement à l'arrière, et comprenant environ le quart de la longueur du bâtiment. Il domine le gaillard d'arrière, à peu près comme un balcon d'entresol domine une place. Sous la dunette sont distribués les logements les plus commodes, les plus aérés et les plus susceptibles d'embellissements. L'officier de quart s'y tient : son regard embrasse mieux l'horizon, le temps et la voilure qu'il surveille. Sur la *dunette*, le soir, dans les beaux temps, les passagers et les officiers trouvent ce complément d'un bon dîner de bord, le café et la liqueur qui leur ont été préparés. (J. Lecomte.)

DUNG. s. m. Métrol. Poids persan pour les pierres précieuses, équivalant à 0 gr. 775.

DUNGALY. s. m. Métrol. Mesure de capacité en Mysore, équivalant à 2 lit. 596. Dans l'Hindoustan, sa contenance varie de 0 lit. 175 à 0 lit. 92.

DUNI (Égide-Romuald). Né à Matera (Naples), 1709-1775, compositeur distingué, vint à Paris en 1757, et peut être regardé comme un des créateurs de l'opéra-comique français.

DUNIÈRES. Géogr. Bourg du cant. de Montfaucon, arr. d'Yssingeaux (Haute-Loire). Fabriques de rubans; grains, vins; 3,100 hab.

DUNKER. s. m. Secte religieuse fondée en Allemagne en 1708.

DUNKERQUE. s. m. Nom donné à une étagère sur laquelle on place des curiosités.

DUNKERQUE. *Église des Dunes*. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Nord, à 82 kil. N.-O. de Lille, port fortifié sur la mer du Nord, malheureusement ensablé, avec une belle rade. Construction de navires, toiles à voiles, corderies. Commerce de céréales, de bois, de lin, de suif, de houille, de vins, de soufre, etc.; on y arme pour la pêche de la morue. Cette ville, importante dès le Xe siècle, s'est rendue célèbre par ses corsaires; elle fut prise en 1646 par Condé, puis en 1658 par Turenne, qui dut la livrer aux Anglais. Louis XIV l'acheta aux Anglais en 1662; le traité d'Utrecht (1713) le força à en raser les remparts et à en combler le port. Les fortifications furent rétablies en 1783. En 1793, les Dunkerquois tinrent en échec l'armée anglaise pendant trois semaines, et permirent au général Houchard de gagner la bataille de Hondschoote. Patrie de Jean Bart; 37,400 h.

DUNKERQUOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Dunkerque.

— adj. Qui appartient à Dunkerque ou à ses habitants. Navire dunkerquois.

DUNOIS (*Dunensis pagus*). Géogr. Ancien pays de France, dans le gouvernement d'Orléanais, avait pour capitale *Châteaudun*. Il formait un fief, qui appartint au fils naturel de Louis, duc d'Orléans, le fameux bâtard, *comte de Dunois*.

— DUNOIS. Petit pays de France dans la Marche, auj. dans le départ. de la Creuse.

DUNOIS (Jean, comte DE LONGUEVILLE et DE), dit *le Bâtard d'Orléans*. Fils naturel de Louis d'Orléans, frère de Charles VI, et de Mariette d'Enghien, né à Paris, 1403-1468, fut élevé par Valentine de Milan, et devint l'un des meilleurs capitaines de Charles VII, depuis le siège de Montargis, 1427, jusqu'à la prise de Paris, 1436. Entraîné un instant dans la Praguerie, 1440, il recommença à lutter glorieusement contre les Anglais jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans. Maltraité par Louis XI, il entra dans la *Ligue du Bien public*.

DUNON. s. m. Sorte de langage d'argot dans lequel on ajoute *dunon* après chaque mot, en remplaçant l'*n* final par la première lettre du mot suivant. Parler en dunon.

DUNS SCOT (Jean). Théologien et philosophe, 1274-1308, né dans les Iles-Britanniques, élève d'Oxford, franciscain, docteur de l'Université de Paris, a soutenu le *réalisme* contre saint Thomas, et a été surnommé *Doctor subtilis*.

DUNSTAN (Saint). D'une noble famille de Vessex, 924-988, fut le favori du roi Athelstan, puis fonda le monastère de Glastonbury. Évêque de Worcester, puis archevêque de Cantorbéry, il fut le censeur des mauvais rois. On lui doit un livre, *Concordia regularum*.

*** DUO.** s. m. (du lat. *duo*, deux). Mus. Morceau de musique fait pour être chanté par deux voix, ou exécuté par deux instruments. Un beau duo. Duo de flûte, de violon. Chanter, jouer, exécuter un duo. Cette partition contient de beaux duos. Les *duos* qui font le plus d'effet sont ceux des voix égales, parce que l'harmonie en est plus rapprochée. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Duo d'injures, de compliments*, etc. Se dit d'une discussion violente qui éclate entre deux personnes, de l'échange de compliments ayant également lieu entre deux personnes, etc.

— Par extens. Je ne veux point parler ici des épouvantables concerts que la mer va donner peut-être, de ses *duos* avec les rocs... (Michelet.)

DUOBOLE. s. f. (ét. lat., *duo*, deux; *obolum*, obole). Métrol. Monnaie d'Égypte qui vaut environ 8 cent. de France.

DUOBUS (Sel de). Pharm. Sulfate de potasse.

— Alchim. *Opus ex duobus*. Un des noms de la pierre philosophale.

DUOC. s. m. Bot. Nom d'un arbre de la Cochinchine.

DUODÉCENNAL, ALE. adj. (de *duo* et *de cennal*). Qui embrasse douze ans. Une période duodécennale.

DUODÉCENNIE. s. f. (rad. *duodécennal*). Intervalle de douze ans.

DUODÉCIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *duo*, deux; *decem*, dix). Arithm. Qui se compte, se divise par douze. Calcul duodécimal. Les calculs duodécimaux ne sont plus en usage.

— *Système duodécimal*. Système de numération dont la base serait le nombre 12, et qui emploierait par conséquent douze caractères différents.

DUODÉCIMFIDE. adj. 2 g. (pron. *du-o-dé-cimm-fi-de*; ét. lat., *duodecim*, douze; *findo*, je fends). Bot. Qui est fendu en douze parties.

DUODÉCIMLOBÉ, ÉE. adj. (pr. *du-o-dé-cimm-lo-bé*; étym. lat., *duodecim*, douze; *lobus*, lobe). Bot. Qui est divisé en douze lobes.

DUODÉCIMO. adv. Douzièmement. C'est un mot latin qui est ordinairement indiqué par 12°; on l'emploie quand on énumère une série d'objets ou d'articles rangés par *primo, secundo, tertio*, etc.

DUODÉCIMPONCTUÉ, ÉE. adj. (pr. *du-o-dé-cimm-ponk-tu-é*; ét. lat., *duodecim*, douze; *punctum*, point). Entom. Qui est marqué de douze points colorés.

DUODÉCITERNAL, ALE. adj. (ét. lat., *duodecim*, douze; *ternus*, troisième). Minér. Qui a douze pans terminés par trois faces, en parlant des cristaux en prismes.

DUODÉCUPLE. adj. (ét. lat., *duodecim*, douze). Qui contient douze fois. Cent vingt est duodécuple de dix.

DUODÉNAIRE. adj. (ét. lat., *duodeni*, qui va par douze). Qui est disposé par douzaines.

DUODÉNAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport au duodénum.

DUODÉNITE. s. f. Médec. Inflammation du duodénum, caractérisée par une douleur sourde et profonde dans l'épigastre.

*** DUODÉNUM.** s. m. (pr. *du-o-dé-nomm*; ét. lat., *duodeni*, qui va par douze). Anat. Le premier des intestins grêles, dont la longueur est d'environ douze travers de doigt. Il occupe la partie profonde de l'abdomen; reçoit de l'estomac les substances alimentaires, élaborées par cet organe; leur fait subir une nouvelle élaboration qui consiste dans la pénétration des fluides muqueux, des sucs biliaires, pancréatiques, et dans la séparation de la pâte chymeuse en deux parties, l'une nutritive, destinée à être absorbée, l'autre excrémentitielle, devant être rejetée au dehors. L'intestin qui reçoit les aliments au sortir du pylore est le *duodénum*; il a été ainsi nommé parce qu'il est long de douze doigts. (Brill.-Sav.) Le chyle arrivé dans le *duodénum*, y reçoit une élaboration nouvelle, par le mélange de la bile et du suc pancréatique. Id. V. DIGESTIF. Appareil.

*** DUODI.** s. m. (étym. lat., *duo*, deux; *dies*, jour). Hist. Le deuxième jour de la décade, dans le calendrier républicain français.

DUODRAME. s. m. (étym. gr., δύο, deux; δρᾶμα, action). Littér. Pièce dramatique où il ne paraît que deux interlocuteurs.

DUONG. s. m. Métrol. Mesure de longueur annamite qui varie de 5 m. 25 à 6 m. 50.

DUO-STERNAL. adj. et s. (ét. lat., *duo*, deux; fr. *sternal*). Anat. Seconde pièce du sternum.

DUOTRIGÉSIMAL, ALE. adj. (ét. lat., *duo*, deux; *trigesimus*, trentième). Minér. Qui offre trente-deux facettes, en parlant de cristaux cristaux.

DUPANLOUP (Félix-Antoine-Philippe). Prélat français, né à Saint-Félix en Savoie, 1802-1878. Confesseur du duc de Bordeaux, il prêcha plusieurs carêmes, devint supérieur du petit séminaire de Paris, professeur d'éloquence à la Sorbonne, évêque d'Orléans, 1849, et membre de l'Académie française, 1854. Il publia un grand nombre de brochures et de mandements sur la liberté de l'enseignement, et d'autres questions politiques et religieuses, lutta contre les ultramontains, et se déclara, au concile de 1869, contre l'infaillibilité du pape, qu'il accepta ensuite. Député en 1871, sénateur en 1875, il fut un des principaux orateurs de la droite, surtout dans les questions d'enseignement. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons : *De l'Éducation, le Christianisme présenté aux hommes du monde, Nouveau Projet de mesure ... d'enseignement, De la Pacification religieuse*, etc., etc., puis des discours, les *Oraisons funèbres de P. de Ravignan, du général de Lamoricière*, une *Histoire de Notre-Seigneur Jésus Christ*, etc.

DUPATY (Charles-Marguerite-Jean-Baptiste MERCIER). Jurisconsulte et littérateur, né à La Rochelle, 1746-1788, avocat général, puis président à mortier au parlement de Bordeaux, a écrit : *Réflexions sur le droit criminel; Lettres sur la procédure criminelle; Lettres sur l'Italie*, etc. || DUPATY (Louis-Marie-Charles-Henri MERCIER). Sculpteur, fils aîné du précédent, né à Bordeaux, 1771-1825, abandonna le droit et la peinture pour la sculpture, et devint un artiste distingué, membre de l'Institut, conservateur de la galerie du Luxembourg. || DUPATY (Louis-Emmanuel-Félicité-Charles MERCIER). Littérateur, frère du précédent, né à Blanquefort (Gironde), 1775-1851, servit dans l'armée, fut ingénieur hydrographe, puis littérateur. Il a écrit des vaudevilles, des comédies d'intrigue, des opéras-comiques, une satire, et fut de l'Académie française en 1835.

*** DUPE.** s. f. (ét. inconnue; peut-être ce mot est-il une altération de *huppe*, nom d'un oiseau qui passe pour fort niais). Personne qui a été trompée, jouée, ou qui est facile à tromper. Une dupe, une vraie, une franche dupe. O la bonne dupe que vous êtes! Prendre quel qu'un pour sa dupe. Être la dupe de quelqu'un. Passer pour une dupe de quelqu'un. Passer pour une dupe. Trouver sa dupe. Faire bien des dupes. Être la dupe de sa bonne foi. Les hommes sont les *dupes* de l'action et de la parole. (La Bruy.) Mais personne ici n'en est la *dupe*, et il faut que vous veniez de bien loin pour l'avoir été. (J.-J. Rousseau.) Le temps des prophètes est passé; celui des *dupes* ne passera point. (Grimm.)

— *Dupe* se met au singulier, quoiqu'il se rapporte à un nom ou pronom au pluriel qui désigne plusieurs personnes trompées en même temps par le même moyen. Nous fûmes la dupe de son hypocrisie. Les honnêtes gens sont souvent la dupe des fripons. C'était là un des artifices de la gloire véritable, les médiocres seuls en sont la *dupe*. (E. Quinet.)

— On le met au pluriel quand il s'agit de plusieurs personnes qui ont été trompées successivement. Nous fûmes les dupes de cet usurier. Si nous savions ignorer la vérité, nous ne serions jamais les *dupes* du mensonge. (J.-J. Rousseau.)

— Par extens. *Être la dupe d'un marché, d'une affaire*. N'y pas trouver son compte. J'ai voulu conclure cette affaire, et j'en ai été la dupe.

Être sa dupe, sa propre dupe. Se tromper soi-même, se faire illusion.

— Fig. J'admire comme notre esprit est véritablement la *dupe* de notre cœur. (Mme de Sév.)

— *Dupe à*, suivi d'un infinitif. Et moi, la bonne *dupe* à trop croire un vaurien. (Molière.)

— Hist. *Journée des dupes*. Le 11 novembre 1630, Marie de Médicis et Gaston d'Orléans avaient arraché à Louis XIII malade la promesse de destituer son ministre, le cardinal de Richelieu. Celui-ci vole à Versailles, voit le roi, regagne sa confiance, et, non content d'avoir dupé ses adversaires, se venge bientôt d'eux avec une excessive rigueur.

— *Jeux*. Sorte de lansquenet, où celui qui tient la main se donne la première carte, et celui qui a coupé est obligé de prendre la seconde. On appelle *dupe*, celui qui a la main. Jouer à la dupe. Tenir la dupe. || On appelle aussi ce jeu *Jeu de Florentini*.

— Adjectiv. Il n'est pas si *dupe* que vous le pensez. (Acad.) Vous le croyez votre dupe? S'il feint de l'être, qui est plus *dupe* que vous? (La Bruy.) Il faut choisir, d'être *dupe* ou fripon. (Volt.) Ciel, rends-moi *dupe*, et rends-moi juste et sage. (Id.) Je suis navré que vous soyez *dupe* à ce point. D'Alemb.

— Se dit des choses qui ont le caractère de la duperie. Je fus outré d'un commencement si faible et si *dupe*. (St-Simon.)

DUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Duper. S'emploie adject. Être trompé. Un homme dupé. Une femme dupée. Être dupé comme un sot. Tel homme veut bien donner cent louis, qui ne veut pas être *dupé* de quinze. (Beaumarch.)

> En ce cas, les hommes sont *dupes*
> Par ces nombres simples de la gloire,
> Ils y sont toujours attrapés. (F. DE NEUFCH.)

— En parlant des choses, des sentiments. S'il ne faut que courir, leur attente est *dupée*. (Corneille.)

*** DUPER.** v. a. 1re conj. (rad. *dupe*). En faire accroire, tromper par ruse. Duper quelqu'un. On vous dupera. Il s'est laissé duper comme un niais. La nouveauté, fille de l'inconstance et sœur de la curiosité, *dupe* chaque jour ses amants et n'est abandonnée par aucun. (S. Dubay.)

— Se dit aussi des sentiments. Vous dupez notre espérance.

— Absol. Cet homme ne sait que duper.

— SE DUPER. v. pron. Se tromper soi-même.

— Se tromper mutuellement. Les fripons se dupent sans cesse.

*** DUPERIE.** s. f. (rad. *duper*). Tromperie, fourberie, filouterie. C'est une duperie, une franche duperie. Il semble qu'on regarde la sincérité comme une cause prochaine de *duperie*. (S. Dub.)

DUPÉRIER (Charles). Poète latin, né à Aix, 1620-1692, a été le rival de Santeuil.

DUPERRÉ. Géogr. Comm. de l'arr. de Miliana (Algérie). Popul. totale, 2,700 hab., agglomérée 510.

DUPERRÉ (Victor-Guy). Marin français, né à La Rochelle, 1775-1846, entra dans la marine le l'État en 1792, fut quatre ans prisonnier des Anglais, devint capitaine de frégate en 1806; fut contre-amiral en 1810; contribua à la prise de Cadix en 1823. Vice-amiral, 1826, préfet maritime à Brest, il fut chargé de diriger l'expédition maritime contre Alger, 1830, et contribua au succès de la campagne. Nommé amiral et pair de France, il fut trois fois ministre de la marine, 1834, 1839 et 1840.

DUPERREYE. s. m. (de *Duperrey*, n. pr.). Bot. Genre de convolvulacées, établi pour un arbrisseau de l'Australie, le duperreye soyeux.

DUPERRON (Jacques DAVY). Cardinal français, né à Saint-Lô, 1556-1618, fils d'un ministre protestant, acquit une grande instruction, se convertit au catholicisme, prononça les *Oraisons funèbres* de Ronsard et de Marie Stuart; prépara la conversion de Henri IV et devint évêque d'Évreux, en 1591. Il fut chargé de mission à Rome, combattit victorieusement les protestants et fut nommé cardinal, 1604. Il fut aussi archevêque de Sens et grand aumônier.

DUPETIT-THOUARS (Aristide). Capitaine de vaisseau, né en 1760 près de Saumur, fit partie de l'expédition d'Égypte, eut le commandement du *Tonnant*, et périt glorieusement à Aboukir, 1798.

— DUPETIT-THOUARS (Abel AUBERT). Marin français, né vers 1790, mort en 1864. En 1837-1839, il accomplit un voyage de circumnavigation sur la frégate *la Vénus* : il en a donné une relation. Chargé d'établir le protectorat français sur Taïti, il expulsa de l'île le missionnaire Pritchard, qui avait soulevé les naturels contre les Français. Désavoué par le gouvernement, il refusa l'épée d'honneur qui lui offrait l'opposition. Nommé vice-amiral en 1846, représentant de Maine-et-Loire en 1849, il entra à l'Académie des sciences en 1855.

*** DUPEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui dupe, que trompe. Peu usité. Le monde avec plaisir voit les dupeurs dupés. (Volt.) Les *dupeurs*, dame! ont beau jeu avec elles. (Gonzalès.)

Fam. *Dupeur d'oreilles*. Écrivain, poète, orateur dont le langage ou le style flatte l'oreille de manière à empêcher de voir, de juger ce qui manque à ses pensées.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

DUPEUTY (Désiré-Charles). Auteur dramatique, né à Paris, 1798-1865, a été l'un des vaudevillistes les plus féconds et les plus applaudis de son temps.

DUPHOT (Léonard). Général français, né à Lyon, 1770-1797, accompagna à Rome l'ambassadeur Joseph Bonaparte; il y fut tué, dans une émeute, par les soldats pontificaux.

DUPIN (Louis-Ellies). Historien ecclésiastique, né à Paris, 1657-1719, docteur en Sorbonne, a écrit la *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, en 61 vol. in-8°, immense travail, d'une assez grande impartialité. Dupin fut mêlé aux querelles suscitées par la bulle

Unigenitus, contre laquelle il se prononça; il eut l'idée de réunir à l'Église catholique l'Église grecque, et même l'Église anglicane. On lui doit encore : *Traité de la puissance ecclésiastique et temporelle; Histoire de l'Église en abrégé; Bibliothèque universelle des historiens*, etc.

— DUPIN (André-Marie-Jean-Jacques), dit *Dupin aîné*. Jurisconsulte, magistrat et homme politique, né à Varzy (Nièvre), 1783-1865. Fils d'un membre de la Législative, avocat en 1800, il publia un *Précis élémentaire du droit romain*, que la police fit supprimer. Il acquit une grande réputation au barreau. En 1815, au Corps législatif, il fit partie de l'opposition libérale. Sous la Restauration, il défendit plusieurs des victimes de la réaction royaliste, comme le maréchal Ney, puis Béranger le poète, *le Constitutionnel, les Débats*. Député en 1827, il prit part à la Révolution de 1830, entra dans le premier cabinet formé par Louis-Philippe, puis fut nommé procureur général à la cour de cassation. Il contribua à l'affermissement du nouveau gouvernement, fut président de la Chambre des députés de 1832 à 1840, puis l'un des chefs du tiers parti. Il fit plusieurs fois opposition à la politique royale, même sous le ministère du 29 octobre 1840. Le 24 février 1848, il chercha vainement à faire reconnaître le comte de Paris comme roi. Membre de l'Assemblée constituante, il joua un rôle assez considérable, appuya la politique de Louis-Napoléon après le 10 décembre, et fut président de l'Assemblée législative; il montra alors beaucoup d'impartialité et de fermeté. Au 2 décembre 1851, il protesta contre le coup d'État, donna sa démission de procureur général, qu'il reprit en 1857, quand l'empereur le fit entrer au Sénat. Il était membre de l'Académie française depuis 1831 et de l'Académie des sciences morales et politiques. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Principia juris civilis, tum romani, tum gallici; Précis historique du droit romain; Dictionnaire des arrêts modernes; Lois commerciales; Lois de procédure; Lois criminelles; Lois forestières; Lois des communes; les Libertés de l'Église gallicane; Précis historique du droit français; Traité des apanages; Procès du Christ; Manuel du droit public ecclésiastique français; le Morvan; Mémoires ou souvenirs du barreau*, etc., etc.

DUPLAIRE ou **DUPLICAIRE**. s. m. (et. lat., *duplicare*, doubler). Hist. rom. Soldat romain qui recevait une double paye.

DUPLEIX (Joseph). Gouverneur des établissements français dans l'Hindoustan, né à Landrecies (Nord), 1697-1763, fils d'un ancien directeur de la Compagnie des Indes, administra avec intelligence le comptoir de Chandernagor, 1730, puis fut gouverneur général à Pondichéry, 1742. Il voulut, profitant de l'anarchie des Indes, donner à la France de vastes territoires dans ce pays; il reçut du grand mogol les titres de *nabab* et de *radjah*, se distingua dans la guerre contre les Anglais; mais, en lutte contre La Bourdonnais, cassa la capitulation de Madras et brûla la ville, 1746. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, il reprit ses desseins, organisa les troupes indigènes ou *cipayes*, acquit toute la côte de Coromandel. Mais en lutte contre la Compagnie des Indes, sans cesse menacé par la jalousie des Anglais, il fut rappelé par Louis XV en 1754. Il réclama vainement 13 millions qu'il avait avancés, et mourut dans la misère.

DUPLESSIS. V. MORNAY, CHOISEUL, RICHELIEU.

* **DUPLICATA**. s. m. (du lat. *duplicare*, doubler). Double d'une dépêche, d'un brevet, d'un acte, d'un écrit quelconque. Le duplicata de cette dépêche lui a été envoyé par la poste. Le notaire m'a donné le duplicata de votre contrat de mariage. On délivre un duplicata d'un acte, soit pour assurer d'autant plus la preuve de certains faits, soit pour suppléer à l'original, lorsqu'il se trouve égaré ou détruit. L'usage des duplicata est très fréquent dans les rapports d'un gouvernement avec les colonies lointaines et avec ses agents diplomatiques.

— Chancell. Repli du parchemin redoublé de certaines lettres de chancellerie, sur lequel on écrit les arrêts d'enregistrement, de vérification, de serment.

— Fam. Reproduction, image.

Le don de plaire à ma belle
[illegible] de mes traits. (DESAUGIERS.)

— *Par duplicata, en duplicata* ou *pour duplicata*. loc. adv. Faire un reçu, une quittance par duplicata, en duplicata ou pour duplicata.

— Fig et fam. *Se marier par duplicata*. Contracter un second mariage du vivant du premier mari, ou de la première femme.

— On a dit aussi au singulier : *Un duplicatum*.

— L'Académie écrit au pluriel : *Des duplicata*. Nous trouverions plus logique d'écrire *des duplicatas*, comme des *opéras*.

DUPLICATEUR. s. m. (du lat. *duplicare*, doubler). Phys. Instrument propre à réunir les quantités très faibles d'électricité.

DUPLICATIF, IVE. adj. (du lat. *duplicare*, doubler). Didact. Qui double, qui opère la duplication.

DUPLICATILE. adj. 2 g. (rad. *duplicatif*). Entom. Qui est susceptible de se plier en travers.

***DUPLICATION**. s. f. (pr. *du-pli-ka-cion*; et. lat., *duplicatio*; rad. *duplex*, double). Action de doubler.

— Bot. V. DÉDUPLICATION.

— Géom. *La duplication du cube*. Problème qui consiste à construire un cube double d'un cube donné en volume.

— Math. Action de multiplier une quantité par le nombre deux.

— Mus. Sorte de périélèse qui se fait dans le plain-chant en doublant la pénultième note du mot qui termine l'intonation, lorsque cette pénultième est d'un degré immédiatement inférieure à la dernière.

DUPLICATO-CRÉNELÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les crénelures sont elles-mêmes crénelées.

DUPLICATO-DENTELÉ, ÉE. adj. Bot. Dont les dentelures sont elles-mêmes dentelées.

DUPLICATURE. s. f. (du lat. *duplicare*, doubler). Didact. Renversement d'une chose plate et mince sur elle-même.

— Anat. Plis que font les membranes en s'adossant avec elles-mêmes.

DUPLICIDENTÉ, ÉE. adj. (et. lat., *duplex, duplicis*, double; *dens, dentis*, dent). Zool. Qui a des dents doubles, ou un double rang de dents. ‖ DUPLICIDENTÉS. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères rongeurs.

DUPLICIPENNE. adj. 2 g. (et. lat., *duplex, duplicis*, double; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes ployées dans le sens de leur largeur. ‖ DUPLICIPENNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hyménoptères, qui ne comprend que les deux genres guêpe et masare.

* **DUPLICITÉ**. s. f. (du lat. *duplex, duplicis*, double). Didact. Qualité d'une chose qui est double, et qui devrait être unique. Il y a duplicité d'action dans cette tragédie. Ce verre est taillé de façon qu'il cause une *duplicité* d'images du même objet. (Acad.) Cette *duplicité* d'actions avait pu nuire à sa pièce. (Racine.) La *duplicité* de certaines grandes Églises paraît avoir été un fait réel. (E. Renan.)

— Fig. Mauvaise foi, habitude ou faculté de se contrefaire, de paraître autre que l'on est en effet. La duplicité de cœur. Il y a de la duplicité dans vos actions, dans vos paroles. La duplicité passait pour être le trait caractéristique des Grecs, et parmi eux Ulysse en était le type le plus complet. Il y a des circonstances où la finesse est bien voisine de la *duplicité*. (Encycl.) Quoique l'on puisse dire en faveur de la finesse, elle sera toujours une des nuances de la *duplicité*. (Id.) Une *duplicité* indigne, qui loue en face et déchire en secret. (Mass.)

On l'emporte souvent sur la *duplicité*
En allant son chemin avec simplicité. (GRESSET.)

— Térat. *Duplicité par inclusion*. Monstruosité d'un corps vivant qui en renferme un autre.

DUPLIPENNES. s. m. pl. (et. lat., *duplex*, double; *penna*, plume). Hist. nat. Famille d'insectes hyménoptères.

DUPLIQUE. adj. 2 g. (et. lat., *duplex*, double). Anc. mus. S'est dit quelquefois d'une consonance exprimée par un rapport double du rapport qui exprime une autre consonance.

* **DUPLIQUE**. s. f. (rad. *dupliquer*). Anc. prat. Réponse à une réplique. Il ne s'emploie guère qu'au pluriel. Les dupliques furent abolies par l'ordonnance de 1667.

* **DUPLIQUER**. v. n. (1re conj.) Anc. prat. Fournir des dupliques. Il n'était employé qu'avec le verbe *répliquer*. Après qu'on eut répliqué et dupliqué, la cause fut appointée.

DUPLOCÔNE. adj. 2 g. (et. lat., *duplex*, double; fr. *cône*). Didact. Qui a la forme de deux cônes superposés.

* **DUPONDIUS**. s. m. (pr. *du-pon-di-uss*). Antiq. rom. Poids de deux livres, ou monnaie valant deux as.

DUPONT DE NEMOURS (Pierre-Samuel). Né à Paris, 1739-1817, s'attacha à l'école de Quesnay et fut l'un des principaux économistes du XVIIIe siècle. Le suivit dans le *Journal de l'agriculture*, dans les *Éphémérides du citoyen*, seconda son ami Turgot, composa les *Mémoires sur la vie de Turgot*, 1782, et prépara le traité de commerce de 1783. Député aux États généraux, arrêté en 1793, sauvé par le 9 thermidor, il fut du conseil des Anciens. Il resta cinq ans aux États-Unis, et refusa toutes les fonctions que Napoléon lui offrit. Louis XVIII le nomma conseiller d'État; puis il alla mourir aux États-Unis. Parmi ses ouvrages, l'un des plus curieux est la *Physiocratie*.

— DUPONT DE L'ÉTANG (Pierre). Né à Chabanais (Charente), 1765-1840, devint général de brigade en 1793, et général de division en 1797. Il était chef d'état-major de Bonaparte à Marengo. Ses brillants services le destinaient au maréchalat, lorsque sa malheureuse capitulation à Baylen, 23 juillet 1808, le fit disgracier; il fut dégradé et retenu prisonnier au fort de Joux. Il fut ministre de la guerre en 1814, membre du conseil privé de Louis XVIII, 1815, député de 1815 à 1840.

— DUPONT DE L'EURE (Jacques-Charles). Né à Neubourg (Eure), 1767-1855, avocat en 1789, président à la Cour d'appel de Rouen, 1811, membre du conseil des Cinq-Cents, de la Chambre des représentants, en 1815, fut disgracié par la Restauration. Député de 1817 à 1848, il fut du parti de l'opposition avancée; peu de temps ministre de la justice en 1830, il donna sa démission le 27 décembre. En 1848, il présida le gouvernement provisoire, siégea à l'Assemblée constituante, mais ne fut pas réélu à la Législative.

— DUPONT (Paul). Imprimeur et député, né à Périgueux, 1796-1879. Après avoir passé plusieurs années dans la maison Didot, il réorganisa le vaste établissement typographique qui porte son nom, fut élu député officiel sous l'empire, et sénateur de la Dordogne en 1876. On lui doit une intéressante *Histoire de l'imprimerie*.

— DUPONT (Pierre). Poète et chansonnier, né à la Rochetaillée (Rhône), 1821-1870. Ses chansons rustiques, patriotiques et révolutionnaires, ont eu une grande vogue, souvent méritée. On cite particulièrement *les Bœufs, la Vigne, les Sapins, la Chanson de la soie*, etc.

DUPONTIE. s. f. (pr. *du-pon-ti*; de *Dupont*, n. pr.). Bot. Genre de graminées avénacées, établi pour une plante herbacée fort élégante, originaire des îles Melville.

DUPORT (Adrien). Né à Paris, 1759-1798, conseiller au parlement de Paris en 1789, fut député de la noblesse aux États généraux. Il plaida avec talent la cause de la liberté et de l'égalité civile; il contribua à faire introduire le jury dans la législation. Membre du tribunal criminel de Paris, en 1792, il quitta la France après le 10 août, revint après le 9 thermidor, et fut encore rejeté dans l'exil par le coup d'État du 18 fructidor.

DUPPE. s. f. Huppe. (Rabelais.)

DUPPEL. Géogr. Ville du Sleswig, sur la côte E., en face de l'île d'Alsen, a joué un rôle dans les deux guerres du Sleswig-Holstein. Dans la première, les Danois, vainqueurs des Allemands, 1848, y furent battus en 1849. Dans la seconde, Duppel fut emportée d'assaut par les Prussiens et les Autrichiens, après une vive résistance des Danois, 1864.

DUPPION. s. m. Comm. V. DOUPION.

DUPPLE. s. f. Amende du double. (Rabelais.)

DUPRAT (Antoine). Né à Issoire, 1463-1535, président du parlement de Paris, 1507, devint chancelier en 1515. Veuf en 1516, il fut nommé archevêque de Sens, puis cardinal en 1527. Il contribua à la conclusion du concordat, seconda François Ier dans ses expédients fiscaux, servit avec trop de zèle Louise de Savoie, surtout contre le connétable de Bourbon, fut poursuivi pour malversations et fut promoteur ardent des persécutions contre les protestants. Il espéra vainement devenir pape.

DUPRÉ. Joaillier, né aux environs de Grenoble, proposa au gouvernement de Louis XV, alors en guerre contre les Anglais, une sorte de feu grégeois, 1759. Le roi lui paya sa découverte par une pension de 2,000 livres, mais lui défendit d'en parler. Dupré mourut en 1772, et son secret périt avec lui.

— DUPRÉ (Jules). Paysagiste français, né à Nantes, 1812-1889, s'est placé au premier rang parmi les bons artistes.

DUPREZ (Gilbert-Louis). Célèbre chanteur français, né à Paris, 1806-1883. Élève de Choron, il débuta à Paris dans *le Barbier de Séville*, en 1825, chanta quelques années en Italie, et fut enfin engagé à l'Opéra comme premier ténor, avec Nourrit. A la réputation de chanteur il joignit celle d'un excellent professeur de chant. Il a publié *l'Art du chant, la Mélodie*, etc.

DUPUIS (Charles-François). Né à Trie-le-Château (Oise), 1742-1809, professeur, avocat, savant, membre modéré de la Convention, fit aussi partie du conseil des Cinq-Cents et du Corps législatif, qu'il présida. Il est surtout connu par son grand ouvrage sur l'*Origine des cultes*, où il essaye de rapporter à une source unique l'astronomie, les légendes, les symboles, les traditions du polythéisme. Membre de l'Institut, il publia deux *Mémoires sur les Pélasges* et une *Dissertation sur le zodiaque de Denderah*.

DUPUISIE. s. f. (de *Dupuis*, n. pr.). Bot. Genre d'anacardiacées, établi pour un arbre de la Sénégambie.

DUPUYTREN (Le baron Guillaume). Chirurgien célèbre, né en 1777, à Pierre-Buffière (Haute-Vienne), mort en 1835. Sa dextérité, son sang-froid, sa hardiesse, son esprit inventif, firent de lui le premier chirurgien de son époque. Il reçut de Louis XVIII le titre de baron et devint le premier chirurgien de Charles X. Il fit aussi partie de l'Institut. Dupuytren excellait dans le diagnostic. Ses leçons cliniques étaient remarquables par la clarté, le choix des expressions et l'enchaînement des idées. Ses travaux sont dispersés dans divers recueils spéciaux, le *Journal* de Corvisart, le *Répertoire d'anatomie*, les *Mémoires de l'Académie de médecine*, etc.

* **DUQUEL**. Pour *de le quel*. V. LEQUEL. L'odorat, au moyen *duquel* nous flairons les odeurs des corps qui en sont doués. (Brill.-Sav.)

DUQUESNE (Abraham). Né à Dieppe, 1610-1688, fils d'un capitaine de vaisseau, commandait une galère dès 1637. Il servit sous l'archevêque Sourdis, sous le marquis de Brézé; puis, au service de Christine de Suède, battit les Danois. Nommé chef d'escadre par Anne d'Autriche, il aida Colbert dans la réorganisation de la marine, devint lieutenant général en 1667, remporta les belles victoires de Stromboli, d'Agosta, de Palerme, 1676; châtia les corsaires de Tripoli, 1681, d'Alger, 1682-1683, et fut forcé de bombarder Gênes, 1684. A la révocation de l'édit de Nantes, Duquesne, qui était protestant, s'éloigna et alla mourir en Suisse.

DUQUESNOY (François). Célèbre sculpteur, surnommé *François Flamand*, né à Bruxelles, 1594-1646, s'attacha à traiter des sujets gracieux, travailla à Rome pour Urbain VIII, à Paris pour Richelieu. Il fut empoisonné par son frère, que dévorait une basse jalousie.

* **DUR, URE**. adj. (lat. *durus*, même signif.). En parlant des choses, Ferme, solide, difficile à pénétrer, à entamer. Du fer, du marbre. Cela est dur comme fer, comme le fer. Le porphyre est plus dur que le marbre. C'est en vain que la nature avait recélé les métaux précieux dans les masses les plus *dures*. (Buff.)

— Par opposition à Mou, tendre. Pain dur. Viande dure. Un lit très dur. Une chaise fort dure.

— *Œufs durs*. Œufs cuits jusqu'à ce que le jaune et le blanc ne soient plus liquides.

— *Eaux dures*. Celles qui, remplies de sels calcaires, sont impropres à cuire les légumes.

— Âpre. Vin dur. Elle cherchait des alcools plus forts, de l'eau-de-vie plus *dure*. (De Gonc.)

— En parlant des personnes, Rude, très sévère, insensible, inhumain. Un homme dur. Un maître fort dur pour ses domestiques. Un cœur dur. Avoir l'âme plus dure qu'un morceau de fer. La mort de M. de Saint-Romain me fait peur : je n'y vois pas un moment entre sa vie, *dure* et sèche pour la religion, et sa mort. (Mme de Sévig.) On dit que les vieillards sont *durs*, mais j'ai le malheur d'être sensible comme si je n'avais que vingt ans. (Volt.) Votre lettre a bien attendri mon vieux cœur, qui, pour être vieux, n'en est pas plus *dur*. (Id.)

Laisse mourir un homme et pouvoir l'empêcher,
[illegible] *dur*. (VALENTINE.)

— Par extens. Se dit des paroles, des manières, etc. Avoir les traits durs, des manières dures, un regard dur et farouche. Adresser des paroles dures et offensantes. Faire une réponse dure et sèche. Parler à quelqu'un en termes fort durs. Les mœurs y sont aussi *dures* que le climat. (Volt.)

— *Avoir l'oreille dure, être dur d'oreille*. Être un peu sourd, n'entendre pas bien. Pour les personnes que nous nommons vulgairement *dures* d'oreille, il n'est d'entretien facile que celui qu'elles peuvent goûter dans le tête-à-tête, et pour ainsi dire face à face. (Itard.)

— Fig. N'être pas maniable, être de difficile composition. Ces pestes de marins sont *durs* d'oreille, mais il ne faut pas encore désespérer. (Brueys.)

— Rude et désagréable à l'oreille. Une voix dure. Des vers bien durs. Un style dur. Une modulation dure. Une prononciation dure.

— Par extens.

[illegible]
[illegible] (Boil.)

— Pénible, austère. Les chartreux menaient une vie fort dure. La vie des trappistes est des plus dures. Les soldats dans les camps mènent une vie fort dure. Laissez-moi jouir d'un bien sans lequel la vie m'est *dure* et fâcheuse. (Mme de Sévig.) A ton âge, avec cette taille et cette figure-là, le métier te sera plus *dur* qu'à un autre. (A Daudet.)

— *Rendre à quelqu'un la vie dure*. Lui faire du mal, de la peine.

— Très sévère. On a fait sur la presse des lois fort dures.

— Fâcheux, affligeant. Une vérité dure à entendue. Se trouver dans une dure nécessité. Faire une réception fort dure. Y a-t-il rien de plus dur que de se voir calomnier par de pareilles gens? Vous ne pouvez empêcher que cet ordre de la Providence ne me soit *dur* et bien sensible. (Mme de Sévig.) Auguste aima mieux alors recevoir des lois *dures* de son vainqueur, que de ses sujets. (Volt.) Il avait le pressentiment d'une mauvaise nouvelle, *dure* à dire pour Coriolis, cruelle à entendre pour lui-même. (De Goncourt.)

— *Le temps est dur*. Il fait extrêmement froid. ‖ Se dit aussi du temps où tout est cher, où le travail manque. Les temps sont bien durs.

— Difficile, en parlant des personnes et des choses. Homme dur à émouvoir. Légume dur à cuire. Viande dure à digérer ou de dure digestion.

— Fig. et pop. *Cela est dur à digérer, à avaler*. Cela est difficile à croire ou difficile à supporter. ‖ *Homme dur à cuire*. Homme difficile à manier, qui s'est comme pétrifié dans ses habitudes, surtout dans le métier militaire. ‖ Substantiv. C'est un dur à cuire.

— *Fusil, pistolet*, etc., *dur à la détente*. Fusil, pistolet, etc., dont on a de la peine à faire partir la détente.

— Fig. *Il est dur à la détente*. Se dit d'un homme qui a de la peine à payer, à donner de l'argent. ‖ On dit, dans le même sens : *Dur à la desserre*.

[illegible] Il n'est désormais trop *dur* de reculer. (Racine.)

[illegible]
[illegible] (MALHERBE.)

— Difficile à diriger. Mais il est des esprits *durs*, indisciplinables. (Corneille.)

— Fig. et fam. *Tête dure*. Esprit peu ouvert. Il a la tête plus dure qu'un roc. ‖ On dit aussi, dans le même sens : *Intelligence dure, entendement dur*, etc.

— Opiniâtre. Qui a de la persistance. Nous

sommes-nous [illegible] l'esprit *dur* et laborieux ; [illegible] au travail. (Malherbe.)

— [illegible] Sommeil profond. Vous pouvez [illegible], vous pouvez danser, j'ai le sommeil *dur*. (A. Daudet.)

— [illegible] *la vie dure*. Résister à de nombreuses [illegible] de mort.

— Anat. *Parties dures*. Organes qui présentent de la consistance, tels que les os, les dents, les cartilages.

— Comm. *Marchandise* [illegible]. Marchandises qui ne se vendent pas facilement.

— Manég. *Réactions dures*. Fortes secousses communiquées par l'allure de certains chevaux. [illegible] Se dit trivialement [illegible] peu sensible au fouet ou à l'éperon.

— Mus. Se dit des intervalles et des accords qui blessent l'oreille quand ils sont trop répétés. || *B* [illegible]. Nom donné autrefois au *si*.

— [illegible] Poils sans élasticité.

— Peint. *Tableau dur*. Tableau dans lequel les ombres et les lumières contrastent beaucoup trop fortement. || On dit, dans le même sens : *Le* [illegible] *de ce tableau est dur, les tons en sont* [illegible]. On dit aussi : *Un peintre dur*.

— Techn. Dans le dessin et la calligraphie, Ce qui est marqué trop fortement, ce qui est raide ou heurté. Dessin correct, mais dur. Contours trop durs. Les traits de cette écriture sont fort durs. || On dit, dans le même sens : *Avoir le crayon dur, le pinceau dur*, etc.

— *Dur*. adv. Durement, difficilement. || *Entendre dur*. Être un peu sourd.

— [illegible] *Croire dur comme fer tout ce qu'on a* [illegible]. Être extrêmement crédule.

— Fam. Vigoureusement. Travailler dur.

— Profondément. Dormir dur.

— DUR, URE. s. Ce qui est ferme, solide. Le *dur* est le contraire du moelleux. (Acad.)

— Prov. et fig. *Quand l'un veut du mou, l'autre veut du dur*. Se dit en parlant de deux personnes qui ne s'accordent jamais.

— *En dire de dures à quelqu'un*. Lui dire des choses difficiles à croire, ou lui faire des reproches violents.

— Pop. *Du dur*. De l'eau-de-vie. Pour faire place aux petits verres de *dur*. (Th. Gautier.)

— Arg. *Dur, durin*. Fer.

— Pop. *Être dans son dur*. Être tout à sa besogne. Travailler sans distraction.

— *À la dure*. loc. adv. Durement. Traiter quelqu'un à la dure.

— Arg. *Voler à la dure*. Voler et assassiner.

— DURE. s. f. La terre nue.

— *Coucher sur la dure*. Coucher sur la terre, et, par extension, sur des planches ou quelque autre chose peu souple. Se dit plus particulièrement des religieux qui couchent durement. Le [illegible] couché sur la *dure*, dont à peine quelques heures, se relève, et, sous le beau firmament de l'Égypte, fait entendre sa voix nocturne sur les débris de Thèbes et de Memphis. (Chateaubriand.)

— Arg. Maison centrale.

DURA. Géogr. anc. Plaine de la Mésopotamie, dans laquelle Nabuchodonosor fit élever sa statue pour la faire adorer.

DURABILITÉ. s. f. Didact. État durable. Qualité de ce qui est durable. La *durabilité* d'une chose. (Condill.) Le sucre et l'alcool offrent au confiseur le moyen de communiquer la *durabilité*. (Pelouze.)

★ **DURABLE**. adj. 2 g. Qui doit durer longtemps. Ouvrage durable. Paix durable. Bonheur durable. Félicité durable. Cela n'est pas durable. Des monuments durables. Un état, un lien durable. Un songe peu durable. Une félicité durable et tranquille. Le monde n'a rien de solide, rien de *durable*. (Fléch.) Rien n'est *durable* sur la terre. (Mass.) Des feux si peu *durables*. (Rac.) L'Europe, cette partie du globe qui agit le plus sur toutes les autres, paraît avoir pris une assiette solide et *durable*. (Rayn.) Remplis de reconnaissance pour les compagnons de leur vie, ils leur élevèrent des monuments plus nombreux et plus *durables* que des temples. (B. de St-P.)

— *Durable à*. Qui dure jusqu'à. *Durable* à la postérité. (Corneille.)

— Syn. comp. DURABLE, CONSTANT. Une chose *durable* ne cesse point ; elle est ferme par sa propre solidité. Ce qui est *constant* ne change pas ; il est ferme par sa propre résolution.

DURABLEMENT. adv. D'une manière durable, susceptible de durée.

★ **DURACINE**. s. f. (étym. lat., *duracinus*, même signif.). Hort. Espèce de pêche, dont la chair est plus ferme que celle des autres pêches.

DURAILLE. s. f. Arg. Pierre. || Au pluriel, Des diamants.

DURAMEN. s. m. (pr. *du-ra-mènn* ; mot latin). Bot. Cœur du bois, ou bois proprement dit.

DURANCE. (*Druentia*). Géogr. Rivière de France, naît au mont Genèvre, passe à Briançon, Mont-Dauphin, Embrun, Sisteron et Cavaillon ; elle se jette dans le Rhône, sur la rive gauche du fleuve, à 8 kil. au-dessus d'Avignon. Cours 334 kil. Elle est sujette à de fréquents débordements.

DURANDAL ou **DURANDART**. s. f. Nom de l'épée de Roland dans les romans du moyen âge.

— Par extens. Toute épée de chevalier. Le chevalier jurait par sa *durandal*. (Chateaub.)

DURANGO. Géogr. État du Mexique, borné au N. par Chihuahua, à l'E. par Zacatecas et Cohahuila, au S. par Jalisco et Zacatecas, à l'E. par Cinaloa, superficie 95,295 kil. carrés ; popul. environ 200,000 hab. Sous la domination espagnole il formait, avec Chihuahua, l'intendance de Durango, ou province de Nouvelle-Biscaye. Les montagnes de la Sierra-Madre renferment de nombreuses mines d'argent ; capitale *Durango*.

DURANT. part. prés. du v. Durer.

DURANT, ANTE. adj. Qui dure. Une étoffe durante. Peu usité.

★ **DURANT**. prép. (rad. *durer*). Qui sert à marquer la durée. Durant l'hiver. Durant la vie. Durant son assoupissement. Durant la minorité du roi. Durant plusieurs siècles. Durant le temps de ses études. Durant son absence. Durant les jours de l'été. Durant toute l'éternité. Il s'était réfugié en France *durant* les malheurs de sa maison. (Bossuet.) J'ai cru remarquer quelquefois qu'il m'observait *durant* ces entretiens. (J.-J. Rousseau). Je suis jaloux de votre estime *durant* tous les moments de ma vie. (Id.) C'est un fait attesté que, *durant* cette scène d'horreur, pas un gémissement ne fut entendu. (Legris-Duval.)

— Se met quelquefois après le nom qu'il régit. Sa vie durant. J'ai demeuré à Lyon six ans durant. J'ai été professeur dans le collège trois ans durant. Je viens de me promener une heure *durant* avec eux. (Mérimée.)

— *Durant que* loc. conj. Dans le temps que... *Durant* qu'il dormait, je me suis dérobé d'auprès de lui. (Molière.) *Durant* que le peuple errait. (Boss.) *Durant* qu'on traitait la paix. (Rac.)

— Synon. comp. DURANT, PENDANT. *Durant* a rapport à la durée, et s'adapte, dans toute son étendue, à la chose à laquelle on le joint. *Pendant* a rapport à l'époque, et ne s'unit pas dans toute son étendue, mais seulement dans quelqu'une de ses parties.

DURANTE. s. f. (de *Durant*, n. pr.). Bot. Genre de verbénacées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

DURANTE (François). Compositeur de musique, né à Naples, 1693-1755, chef de cette fameuse école napolitaine qui a produit Pergolèse, Piccini, Paesiello, etc. Il ne composa guère que de la musique d'église.

DURANTISTE. s. m. Mus. Partisan de Durante ou de la mélodie.

DURAS (*Duracium*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Marmande (Lot-et-Garonne) ; 1,700 h. La terre de Duras fut érigée en marquisat, 1609, en duché, 1689, enfin, en duché pairie, 1757.

DURAS (Jacques-Henri DE DURFORT, duc de), Maréchal de France, né en 1626, mort en 1704, se distingua à Mariendal, à Nordlingue, et eut une grande part à la conquête de la Franche-Comté. — DURAS (Louis DE DURFORT, baron de). Frère du précédent, quitta le service de Louis XIV, pour celui de Charles II, devint vice-roi d'Irlande, et défit le duc de Monmouth à Sedjemoor.

DURAZZO (ancienne *Épidamne*, puis *Dyrrachium*). Géogr. Ville maritime de l'Albanie (Turquie d'Europe), sur l'Adriatique, à 82 kil. S. de Scutari, prise, en 1081, par Robert Guiscard, en 1502, par les Turcs ; environ 6,000 h.

DURBAN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Narbonne (Aude) ; 900 hab.

DURBAR. s. m. Sorte de cour plénière tenue par le gouverneur général des Indes anglaises.

DURBEC. s. m. Ornith. Genre de passereaux qui habitent le nouveau et l'ancien continent et qui se distinguent par leur bec très fort et bombé, recourbé supérieurement.

— Entom. Un des noms de la chenille de l'attelabe Bacchus.

DURCI, IE. part. pass. du v. Durcir. S'emploie adjectiv. Œufs durcis. Le givre, les frimas sont des brouillards *durcis*. (Delille.)

> Et ces nombreux canaux où les sucs épaissis
> En un solide bois par degrés sont *durcis*. (Delille.)

★ **DURCIR**. v. a. 1re conj. Rendre dur. Rendre plus dur. L'air durcit le corail. La grande chaleur durcit la terre. La trempe au suif ne *durcit* pas l'acier. (Buff.)

— Fig. Endurcir. On les *durcissait* aux travaux. (Bossuet.)

— DURCIR. v. n. Devenir dur. Le chêne durcit dans l'eau. Faire durcir des œufs. On sait qu'on fait *durcir* le bois en le passant au feu. (Buffon.)

— SE DURCIR. v. pron. Devenir dur ou plus dur. La pierre se durcit à l'air. La boue se durcit au soleil. Semblable aux arbres dont le tronc rude et noueux s'est *durci* par le nombre des années. (Fén.) Toutes les glaises se *durcissent* au feu. (Buff.) Quand il assura qu'à une certaine époque de l'année, l'eau de la rivière se *durcissait* à tel point que les hommes et les chevaux pouvaient aller dessus, le monarque s'écria : Oh ! monsieur l'ambassadeur, vous me dites là des choses impossibles ; je ne vous crois pas. (Sallent.)

★ **DURCISSEMENT**. s. m. État de ce qui est durci, ou action de se durcir. Le durcissement des os par le progrès de l'âge. Le durcissement des œufs dans l'eau bouillante.

DURCISSEUR. adj. m. Qui durcit. Un corps durcisseur.

DURDAT. Géogr. Bourg du cant. de Marcillat, arr. de Montluçon (Allier) ; 2,100 hab.

DURDO. s. m. Ichtyol. Poisson appelé aussi *corbeau*.

DUREAU DE LA MALLE (Jean-Baptiste-Joseph-René). Traducteur français, né à Saint-Domingue, 1742-1807. Lié avec Delille, il écrivit les notes de la traduction des *Géorgiques*, traduisit le *De Beneficiis* de Sénèque, Tacite, Salluste et une partie de Tite-Live. Il était de l'Académie française.

★ **DURÉE**. s. f. Espace de temps que dure une chose. La durée du monde. Le règne de ce prince fut de courte durée. Un état violent n'est pas de durée. Sa colère n'est pas de durée. Éternelle durée. Cette mode ne sera pas de durée. Il n'est rien ici bas d'éternelle *durée*. (Malherbe.) Tout ce qu'elle aimait devait être de peu de *durée*. (Boss.) L'homme, entraîné par le torrent des temps, ne peut rien pour sa propre *durée*. (Buff.) Il se peut que la modération dans les passions, la tempérance et la sobriété dans les plaisirs, contribuent à la *durée* de la vie (Id.) Les poètes se plaignirent de ce que le cou, étant trop court, s'opposait à la *durée* du plaisir de la dégustation. (Brill.-Savar.) Nous sommes donc parvenus à une telle progression alimentaire, que, si la nécessité des affaires ne nous forçait pas à nous lever de table, ou si le besoin du sommeil ne venait pas s'interposer, la *durée* du repas serait à peu près indéfinie. (Id.) Le peu de *durée* de notre séjour n'a permis à personne de visiter Capsali. (Gérard de Nerval.)

> Même tu leur promis, de ta bouche sacrée,
> Une postérité d'éternelle *durée*. (Racine.)

— Pris absolument, il se dit du temps, de la succession non interrompue des moments. L'espace et la durée. Que chacun contemple cette *durée* infinie qui le précède et qui le suit et, qu'y voyant sa vie renfermée, il regarde ce qu'elle en occupe. (Nicole).

— *Être de durée*. Être propre à durer longtemps. Cette étoffe n'est pas de durée. Les étoffes fabriquées avec cette soie ont beaucoup de lustre et peu de *durée*. (Rayn.)

— Prov. *Temps pommelé, pomme ridée et femme fardée, ne sont pas de longue durée.*

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir une note ou un silence.

— Syn. comp. DURÉE, TEMPS. La *durée* se rapporte aux choses, et le *temps* aux personnes. On dit la *durée* d'une action, et le *temps* qu'on met à la faire. La *durée* a aussi rapport au commencement et à la fin de quelque chose, et désigne l'espace écoulé entre le commencement et cette fin ; et le *temps* désigne seulement quelque partie de cet espace, ou désigne cet espace d'une manière vague.

DURELIN. s. m. Bot. Nom vulgaire du chêne rouge à larges feuilles.

DURÈME. s. m. Arg. Fromage.

★ **DUREMENT**. adv. D'une manière dure. Couché durement. Ce malheureux est durement étendu sur quelques fagots. Les trappistes dorment durement sur une planche de bois de chêne. Par la suite des temps, on se trouve bien *durement* sur ses genoux. (Mme de Sév.)

— Fig. Avec dureté. Vous lui parlez trop durement. Comme vous le traitez durement. Refuser durement. L'impossibilité qui s'est si *durement* présentée à mes yeux. (Mme de Sévigné.) Mais vraiment, je ne veux pas qu'on traite *durement* mon peuple. (Louis XIV.) Je défie que le roi les traite plus *durement* qu'elles ne font elles-mêmes. (Boil.) Vous me reprochez, avec votre politesse charmante, des choses que je me reproche plus *durement*. (Rayn.) Simon de Nantua prêchait quelquefois un peu *durement*. (De Jussieu.) Le judaïsme et le christianisme traitent plus *durement* la dépouille humaine (P. de Saint-Victor.)

— Avec austérité, péniblement. L'ordre, par ses travaux, pouvait être devenu riche, mais il est certain que le religieux vivait très *durement*. (Chateaub.)

— D'une manière saillante, fortement. Le corps d'un homme bien fait doit être carré ; les muscles doivent être *durement* exprimés. (Buffon.)

— Sans grâce, sans harmonie. Écrire durement. Versifier durement. Peindre durement.

★ **DURE-MÈRE**. s. f. Anat. La plus extérieure des trois membranes qui enveloppent le cerveau et le cordon rachidien ; elle est nommée *dure*, à cause de sa résistance très grande comparée à celle des deux autres membranes qui enveloppent l'encéphale, et *mère*, parce qu'on croyait qu'elle formait, par ses prolongements et ses expansions, toutes les membranes du corps. On la nomme aussi *méninge*.

— Fig. Les femmes se fichent des idées dans leur *dure-mère* absolument comme elles plantent des épingles dans leur pelote. (H. de Balz.)

DURE-PEAU. s. f. Vitic. Variété de raisin. || Pl., des *dures-peaux*.

★ **DURER**. v. n. 1re conj. (du lat. *durare*, même significat.). Continuer d'être. Certaines fleurs ne durent qu'un jour. Votre amitié n'a guère duré. Il y a un an que sa fièvre dure, que la fièvre lui dure. Est-ce que votre querelle dure encore ? Le spectacle dura cinq heures. Palais, nous *durons* moins que vous. (Mme Deshoulières.) Si l'état où je suis *durait* longtemps, la vie serait trop agréable. (Mme de Sév.) Lorsque le corps est bien constitué, peut être est-il possible de faire *durer* la vie quelques années de plus, en se ménageant. (Buff.) Cette institution, trop belle pour subsister longtemps, ne *dura* qu'environ un siècle. (Barth.) La digestion *dure* plus ou moins de temps, suivant la disposition particulière des individus. (Brill.-Sav.) Cet état *dure* peu ; bientôt tout disparaît, tout ébranlement cesse, et on tombe dans le sommeil absolu. (Id.) La guerre *durait* depuis vingt huit ans, la terre était imbibée de sang. (Anquetil.)

— Absol. Cela ne dure pas. Votre amitié durera-t-elle ? Cet usage se maintient avec le progrès des arts, parce que tout usage *dure*. (Condillac.)

> Un rien peut nous détruire, et l'ouvrage d'un Dieu
> *Dure* moins que celui des hommes. (Mme Deshoul.)
> Et l'absence de ce qu'on aime,
> Quelque peu qu'elle *dure*, a toujours trop *duré*. (Mol.)

— *Durer à quelqu'un*. Se dit d'un sentiment, d'une situation qui se prolonge. Si l'envie que vous avez de me connaître vous *dure* encore, venez. (Scarron.)

> C'est le dernier remède, et s'il y faut venir,
> Et que de mes malheurs cette pitié vous *dure*,
> Vous serez libre alors de venger mon injure.
> (Corneille.)

— On dit d'une personne à qui une cause quelconque fait paraître le temps long : *Le temps lui dure*. Le temps nous a bien duré. Je ne saurais vous dire combien le temps me dure pendant votre absence. Depuis que vous êtes partis, les jours m'ont *duré* des siècles. (Mme de Sévigné.)

— Impers. Il me dure de vous revoir.

— Pouvoir rester dans. Fatiguée et lasse de Paris, jusqu'au point de n'y pouvoir *durer*. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Ne pouvoir durer en place*. Ne pouvoir demeurer dans le même lieu, dans la même situation, soit par inquiétude, soit par vivacité.

— *Ne pouvoir durer dans sa peau*. Être inquiet, agité, tourmenté par quelque désir.

— Ne pas s'user facilement. Cette étoffe durera longtemps.

— Résister, en parlant des choses. On ne croit pas que la place *dure* longtemps. (Mme de Sévigné.)

— Continuer à vivre. Il s'est fait admirer tant qu'ont *duré* ses frères. (Corneille.) Ménélaüs dit qu'ils n'eussent pu *durer*, à cause de la puanteur de ces peaux. (Racine.)

— Garder ses dignités, sa fortune, en parlant des personnes. Il est aisé de *durer* quand on s'accommode aux conjonctures. (Mass.)

— Garder ses qualités, en parlant des choses. Voilà un vin qui durera.

— Supporter, résister à. Quelle sécheresse de conversation ! On n'y *dure* point, on n'y tient pas. (Molière.) Pensez-vous que je puisse *durer* à ses turlupinades perpétuelles ? (Id.)

— *Ne pouvoir durer de chaud, de froid* ou *au chaud, au froid*. Se dit pour Être incommodé par le chaud, le froid, etc. Il fait si chaud dans cette chambre qu'on n'y saurait durer. Il ne saurait durer du mal de tête. Je ne puis durer à ce bruit. Pouvez-vous durer à ce froid-là ?

— *Ne pouvoir durer avec quelqu'un*. Ne pouvoir vivre avec lui. On ne peut durer avec vous, tant vous êtes maussade et contrariant.

— *Durer contre quelqu'un*. Ne pouvoir demeurer avec lui. Il a tant bu, que je ne pense pas qu'on puisse *durer* contre lui. (Molière.)

— Loc. prov. *Il est bien novice pour durer longtemps*. Se dit d'un homme qui est très novice et qui n'a jamais vécu dans le monde. || *Courtoisie qui ne vient que d'un côté ne peut longuement durer*. Lorsque la politesse et les égards ne sont pas réciproques, l'intelligence ne peut être de longue durée. || *Faire vie, faire feu qui dure*. Ménager son bien, ne pas faire trop de dépense. || On le dit aussi par rapport à la santé.

> Qui veut voyager loin ménage sa monture ;
> Buvez, mangez, dormez et faisons feu qui *dure*.
> (Racine.)

— *Faire durer*. Prolonger. Il fera durer votre attente le plus possible.

DÜRER (Albert). Artiste célèbre, né à Nuremberg, 1471-1528, se distingua également comme peintre et comme graveur, perfectionna la gravure sur cuivre et sur bois, et inventa, dit-on, la gravure à l'eau-forte. On admire, dans ses nombreux ouvrages, une vérité parfaite, quoiqu'elle manque quelquefois de grâce. Les portraits exécutés par lui sont admirables d'expression. On doit aussi à Dürer plusieurs ouvrages sur la géométrie et la fortification. Nuremberg lui a élevé une statue.

★ **DURET, ETTE**. adj. (dimin. de *dur*). Qui est un peu dur. Ce mouton est duret. Cette poularde est durette.

DURET. s. m. Hort. Variété de pommes.

— Bot. Espèce d'érable originaire des Alpes.

DURET (Francisque). Né à Paris, 1804-1865, sculpteur, élève de Bosio, a produit beaucoup d'œuvres remarquables par l'énergie et en même temps par la grâce. Il a travaillé pour Versailles, la Madeleine, l'Hôtel de ville ; il a fait la fontaine monumentale de la place Saint-Michel.

★ **DURETÉ**. s. f. Qualité de ce qui est dur. La dureté du fer. La dureté du marbre.

— Par opposition à Ce qui est tendre. La

dureté d'un lit. La dureté de la viande. La dureté du pain.

— Fig. Insensibilité. Cet homme a une grande dureté de cœur. Vous avez beaucoup trop de dureté pour les pauvres. Traiter quelqu'un avec dureté. Vous souvient-il de la *dureté* et de l'opiniâtreté que vous aviez contre les larmes et les raisons de tous vos parents et amis? (Mme de Sévigné.) Quelle *dureté* est semblable à la nôtre, si un accident si étrange ne fait que nous étourdir pour quelques moments! (Boss.) O *dureté* des hommes, qu'une telle bonté ne touche et n'amollit pas! (Massill.) Ses camarades lui prodiguent d'autres épithètes déshonorantes, qu'il paraît s'attirer par la *dureté* qui perce dans son caractère. (Barth.)

— Pris en opposition de Bonté, douceur, compassion. Traiter un enfant avec trop de dureté. L'expérience confirme que l'indulgence pour soi, et la *dureté* pour les autres, n'est qu'un seul et même vice. (La Bruy.) Il y a une *dureté* de complexion, il y en a une autre de condition et d'état; on tire de celle-ci, comme de la première, de quoi s'endurcir sur la misère des autres, dirai-je même de quoi ne pas plaindre les malheurs de sa famille. (Id.) S'il est permis de tromper, c'est dans une occasion où il y aurait de la *dureté* à être sincère. (Id.)

— Par anal. Il se dit des manières, des discours, etc. La dureté de votre réponse m'a consterné. La dureté de sa physionomie, de son regard.

— Inhumanité. Le pacha de Salonique, qui portait la parole, déguisa la *dureté* de sa commission sous les termes les plus respectueux. (Voltaire.)

— Se dit encore des discours durs et offensants, et, dans ce sens, il s'emploie surtout au pluriel. Il lui a dit beaucoup de duretés. J'admire l'aigreur de Monsieur le coadjuteur: par où méritez-vous ces *duretés?* (Mme de Sévigné.)

— Fig. Défaut de ce qui est rude et désagréable à l'oreille. Dureté de style. Dureté de prononciation. La dureté d'une modulation.

— *Dureté d'oreille.* Difficulté d'entendre. Cet homme a une dureté d'oreille.

— *Dureté de ventre.* Constipation.

— Qualité de ce qui est lourd, pénible à supporter. Un temps où le salut des peuples rend la *dureté* des charges publiques nécessaire. (Massillon.)

— *Dureté du temps, d'un climat, d'une saison.* Rigueur de la température.

— Fig. *Dureté des temps.* Misère, difficultés de l'existence. Les juifs souffraient, comme tout le monde, de la *dureté* des temps. (E. Renan.)

— Sévérité. Je sais de votre loi la *dureté* barbare. (Volt.)

— *Dureté du travail.* Opiniâtreté à travailler.

— Chir. Tumeur durcie. Il est venu une dureté au sein.

— Dess. et Calligr. Ce qui a une grande raideur, qui est trop fortement marqué. Dureté de crayon, de pinceau. La dureté des contours. Les traits de votre écriture ont trop de dureté.

— Minér. Résistance qu'un corps présente à toutes les actions qui tendent à désunir ou au moins à écarter ses molécules.

— Peint. Crudité des tons. Il y a dans ce tableau quelque peu de dureté.

DURGAN. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du barbeau.

DURGANDE. s. f. (mot sanscrit qui signifie *qui a une mauvaise odeur*). Entom. Genre d'hémiptères, famille des réduviens, qui a pour type la durgande rouge, insecte de l'île de Java.

DURHAM (Comté de). Géogr. Comté au N.-E. de l'Angleterre, touchant à la mer du Nord. Les côtes seules sont fertiles; mais on y élève des bœufs renommés, et il y a beaucoup de houillères, des mines de plomb, des terres à poteries et à briques, des forges, etc.

— DURHAM (*Dunelmum*). Ch.-l. du comté de ce nom, à 412 kil. N.-E. de Londres, sur la Vear, ville fondée au Xe siècle, a de vieux édifices: château, cathédrale, université, collège catholique, etc.; 14,000 hab.

DURHAM. s. m. Race de bœufs du comté de ce nom. Un durham.

— Adjectiv. La race durham.

DURIÉE. s. f. (de *Durieu*, n. pr.). Bot. Genre de ricciées, établi pour la duriée héliophylle, algue du plus beau vert et d'une extrême délicatesse, qui vit au fond des lacs ou dans les marais spongieux, en Afrique et en Sardaigne. ‖ DURIÉES. s. f. pl. Sous-tribu d'hépatiques, établie dans la tribu des ricciées, et qui a pour type le genre duriée.

* **DURILLON.** s. m. (pr. *du-ri-llon*, *ll* mouill.; rad. *dur*). Petit calus, dureté qui se forme surtout aux pieds, aux mains, par l'épaississement de la peau. J'ai des durillons aux pieds. Avoir un durillon à la main.

— Art milit. Imperfection d'un canon de fusil produite par le défaut d'homogénéité du métal.

— Art vétér. Plaque dure, épaisse, qui se forme chez les bêtes de charge ou de trait, dans les parties soumises au frottement exercé par le collier, la selle, le bât, etc.

— Minér. Partie du marbre offrant une certaine analogie avec les nœuds du bois. ‖ Noyau calcaire qui reste au centre de la pierre à chaux, lors de sa calcination. On l'appelle aussi *marron*.

DURILLONNÉ, ÉE. part. pass du v. Durillonner. Métal durillonné. Chair durillonnée.

DURILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *du-ri-llo-né*, *ll* mouill.). Devenir dur.

— SE DURILLONNER. v. pron. Se couvrir de durillons.

DURINER. v. a. 1re conj. Arg. Ferrer.

DURION. s. m. (du gr. δούριος, de bois). Bot. Genre de sterculiacées bombacées, établi pour un arbre de l'Inde, dont les fruits sont volumineux et comestibles.

DURIONE. s. f. Bot. Fruit du durion.

DURISSE. s. m. Erpét. Nom d'une espèce du genre crotale, originaire d'Amérique.

DURISSIME. adj. 2 g. (ét. lat., *durissimus*, superlatif de *durus*, dur). Très dur. Ne se dit que par plaisanterie.

— DURISSIME. s. m. Archéol. Nom de l'épée de Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême. Armé de son glaive court, nommé *Durissime*, Guillaume coupa en deux, par le travers du corps, un Normand revêtu de sa cuirasse. (Compl. de l'Acad.)

* **DURIUSCULE.** adj. 2 g. Un peu dur. Il ne se dit que par plaisanterie. Votre pouls est duriuscule. Il est *duriuscule* pour ne pas dire repoussant... et même capricant. (Molière.)

— Qui choque l'oreille. Il y a quelques vers *duriuscules*. (Volt.)

DURIVENTRE adj. 2 g. (étym. lat., *durus*, dur; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre dur.

DURK ou **DIRK.** s. m. Poignard des montagnards écossais.

DURLACH ou **DOURLACH** *Turris ad lacum*. Géogr. Ville du grand-duché de Bade, à 8 kil. S.-E. de Carlsruhe; ancienne capitale du margraviat de *Bade-Durlach*; eaux minérales; 5,000 h.

DURMENT. s. m. Métall. Pièce qui appartient aux jumelles d'un bocard.

DURMENTOU. s. m. Métall. Pièce qui tient l'empoise des tourillons, dans les forges catalanes.

DUROC (Gérard-Christophe-Michel), duc de Frioul. Grand maréchal du palais de Napoléon Ier, né à Pont-à-Mousson en 1772, se distingua en Italie, en Égypte, à Austerlitz, à Essling, à Wagram et fut tué à Wurschen en 1813. Napoléon Ier lui portait une vive affection.

DUROCASSES. Géogr. anc. Ville des Carnutes, dans la Lyonnaise IVe. Auj. *Dreux*.

DUROCATALAUNUM ou **CATALAUNI.** Géogr. anc. Ville de la Belgique IIe (Gaule), au IVe siècle. Auj. *Châlons-sur-Marne*.

DUROCORTORUM ou **REMI.** Géogr. anc. Ville de la Belgique IIe (Gaule), au IVe siècle. Auj. *Reims*.

DUROI ou **DUROIS.** s. m. Tissu de laine serré, pour la confection de vêtements.

DUROIE. s. f. (de *Duroi*, n. pr.). Bot. Syn. de GENIPA.

DUROVERNUM. Géogr. anc. Capitale des Cantii, au S.-E. de la Bretagne (Bretagne Ire). Auj. *Cantorbery*.

DURRENSTEIN ou **DIERNSTEIN.** Géogr. Village d'Autriche, à 5 kil. O. de Krems, sur le Danube. Ruines du château où Henri VI retint Richard Cœur de lion, 1194. Mortier, enveloppé par 30,000 Russes, y livra en 1805, un combat glorieux.

DURTAL (*Duristallum*). Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Baugé (Maine-et-Loire), sur le Loir; papeteries. Château du XVe siècle, inachevé; 3,300 hab.

DURVILLÉE. s. f. (de *Durville*, n. pr.). Bot. Genre de fucacées, formé pour une algue des côtes du Chili, où elle sert d'aliment aux classes pauvres. La durvillée acquiert des dimensions énormes.

DURY. s. m. Comm. Toile de coton écru des Indes Orientales. ‖ *Dury-agra.* Toile de coton rayée de bleu et de blanc.

DU RYER (Pierre). Poète et traducteur, né à Paris, 1606-1658, fut secrétaire de César, duc de Vendôme, membre de l'Académie française, et historiographe de France. Il est l'auteur de 17 pièces de théâtre et d'une foule de traductions.

DUS. Myth. celt. V. DUIS.

DUSES ou **DUSIENS.** s. m. pl. Myth. celt. Génies malfaisants analogues aux faunes et aux satyres. Saint Augustin en parle, et on a retrouvé plusieurs de leurs images dans le sol de la Gaule.

DUSICYON. s. m. Mamm. Division du sous-genre chien, établie pour quatre espèces, ayant pour type le chien antarctique.

DUSIL. s. m. Econ. dom. V. DOUZIL.

DUSODYLE ou **DYSODYLE.** s. m. (du gr. δυσώδης, puant). Minér. Terre bitumineuse, foliée, houille et tourbe papyracée, qui se trouve à Meliti, près de Syracuse, en Sicile, où elle est assez répandue dans des marnes schisteuses.

DU SOMMERARD (Alexandre). Archéologue français, né à Bar-sur-Aube, 1779-1842, conseiller à la Cour des comptes, a recueilli avec passion une foule de monuments du moyen âge dans le vieil hôtel de Cluny. On a de lui: *Notice sur l'hôtel de Cluny et le palais des Thermes; les Arts au moyen âge.* Sa collection a formé le musée de Cluny.

DUSSAULT (Jean-Joseph). Critique, né à Paris, 1769-1824. Il fut un des fondateurs du *Journal des Débats* et y publia pendant trente ans des critiques fort remarquées. Ses articles réunis sous le titre d'*Annales littéraires*, et une édition de Quintilien dans la *Bibliothèque classique* de Lemaire, sont ses principaux ouvrages.

DUSSE. s. m. Arg. Signe conventionnel par lequel les voleurs au jeu se donnent des avis.

DUSSELDORF. Géogr. Ville de la Prusse Rhénane, ch.-l. de régence, sur la *Dussel* et la rive droite du Rhin, à 565 kil. S.-O. de Berlin. Château avec une belle galerie de tableaux et une bibliothèque; écoles polytechnique, de médecine, de peinture, académie des sciences. Soieries, glaces, lainage, raffineries; 95,600 hab.

DUTE. s. m. Métrol. Monnaie de cuivre des Pays-Bas, qui valait environ 1 cent. 25.

DUTGEN. s. m. (pr. *doutt-jène*). Métrol. Monnaie danoise qui valait environ 20 centimes.

DUTROA. s. f. Bot. Nom d'une espèce de stramoine qu'on trouve dans l'Inde, et dont l'absorption de la graine cause une joie folle.

DUTROCHET (René Joachim-Henri). Physiologiste, né à Néon (Indre), en 1776. On lui doit plusieurs ouvrages pleins d'idées neuves sur la physique et la physiologie. Il fut membre de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences, et mourut en 1847. Il a résumé lui-même ses travaux dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire anatomique et physiologique des végétaux et des animaux.*

* **DUUMVIR.** s. m. (pr. *du-omm-vir*; ét. lat., *duo*, deux; *vir*, homme). Hist. rom. Titre donné, dans l'ancienne Rome, à ceux qui exerçaient, au nombre de deux, des fonctions collectives. Il y avait autant de duumvirs que de commissions composées de deux membres. Les duumvirs capitaux avaient dans leurs attributions la haute justice; d'autres étaient chargés de l'administration municipale; d'autres avaient le département de la marine, l'intendance des temples, etc. Les plus considérables étaient ceux que Tarquin avait créés pour la garde des livres sacrés et pour la célébration des sacrifices; on ne pouvait sans eux consulter les livres sibyllins. Les duumvirs étaient nommés à vie; cependant, dans certaines circonstances, on créait des duumvirs temporaires, chargés de connaître des crimes de lèse-majesté et de lèse-nation.

— Hist. mod. Dans notre histoire contemporaine, on a souvent appliqué l'épithète de *duumvirs* aux deux membres les plus influents du comité de Salut public, Robespierre et Saint-Just.

DUUMVIRAL, ALE. adj. (pr. *du-omm-vi-ral*). Qui a rapport aux duumvirs. Les fonctions duumvirales.

* **DUUMVIRAT.** s. m. (pr. *du-omm-vi-ra*; rad. *duumvir*). Hist. rom. Nom que les anciens Romains donnaient à toute magistrature collective quand elle était attribuée à deux personnages. Dans l'origine, le duumvirat tirait son nom du nombre des officiers qui le composaient; plus tard, la qualification resta aux fonctions, quoique le nombre des fonctionnaires eût varié; c'était une charge à vie. Les nobles et les patriciens pouvaient seuls aspirer à la dignité générale du duumvirat, et cette dignité leur donnait des privilèges.

— Par anal. La Fayette, qui n'avait que la force armée, mais qui sentait dans Mirabeau toute la force morale, sourit à l'idée de ce *duumvirat* qui leur assurait l'empire. (Lamart.)

— Temps pendant lequel un duumvir exerçait sa charge. Sous le duumvirat de Cornélius.

— Physiol. Nom donné par Van Helmont à l'influence du ventricule et de la rate sur les autres organes.

DU VAIR (Guillaume). Moraliste et homme politique, né à Paris, 1556-1621, conseiller au parlement de Paris. Il défendit la loi salique dans les États généraux de 1593, fut premier président du parlement d'Aix en 1599, garde des sceaux, 1616, évêque de Lisieux en 1617. On a de Du Vair: *De la Constance; la Philosophie des stoïques, Traité de l'éloquence française.*

DUVAL (Alexandre-Vincent PINEUX). Auteur dramatique, né à Rennes, 1767-1842, aborda le théâtre comme acteur, puis comme auteur. *Maison à vendre*, 1801, et *Édouard en Écosse*, drame historique, en 1802, commencèrent sa réputation, qui fut brillante jusqu'en 1815. Il fut de l'Institut en 1812, et bibliothécaire de l'Arsenal, 1831.

— DUVAL (Georges-Louis-Jacques). Né à Valognes, 1777-1853, attaché au ministère de l'intérieur, a écrit de nombreux vaudevilles: *une Journée à Versailles, M. Vautour, Werther*, etc.; puis, *Souvenirs de la Terreur*, et *Souvenirs thermidoriens*.

DUVALIE. s. f. (de *Duval*, nom pr.). Bot. Genre de marchantiées, fondé pour une espèce de grimaldie, la duvalie rocheuse.

DUVAUA. s. m. (de *Duvau*, n. pr.). Bot. Genre d'anacardiacées, établi pour des arbres ou des arbrisseaux du Chili et de la Polynésie.

DUVAUCÉLIE. s. f. (de *Duvaucel*, n. pr.). Bot. Genre de plantes herbacées très grêles et fort belles, qui croissent à Madère.

— Entom. Genre de diptères de la famille des calyptérées, tribu des entomobies, fondé pour un insecte du Bengale.

DUVERGIER (Jean-Baptiste-Marie). Jurisconsulte français, né à Bordeaux, 1792-1877, avocat à la cour royale de Paris, président de section au conseil d'État en 1866, ministre de la justice et des cultes, en 1869. On lui doit: avec Guichet et Dufau, la *Collection des institutions, chartes et lois fondamentales des peuples de l'Europe et des deux Amériques*; la *Collection des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du conseil d'État*; *Table générale analytique et raisonnée des lois, décrets, ordonnances, etc., depuis 1788 jusques et y compris 1830*; *De l'effet rétroactif des lois*; *le Droit civil français suivant l'ordre du Code*; *Code de justice militaire pour l'armée de mer.*

DUVERGIER DE HAURANNE. V. SAINT-CYRAN.

— DUVERGIER DE HAURANNE (Prosper). Homme politique français, né à Rouen, 1798-1877. Entré fort jeune au *Globe*, il seconda d'abord la monarchie de Juillet, fut ensuite un des chefs de l'opposition dynastique et du parti réformiste. Élu à la Constituante et à la Législative, il vota avec la droite, fut exilé quelque temps au 2 décembre, et se rallia à la république de 1870. Il était membre de l'Académie française, et a écrit une remarquable *Histoire du gouvernement parlementaire en France*, de 1814 à 1848.

DUVERNET (MOUTON-). V. MOUTON-DUVERNET.

DUVERT (Félix-Auguste). Vaudevilliste, né à Paris, 1795-1876. Il débuta au Gymnase en 1823, par une petite pièce, *les Frères de lait*; ce premier succès fut suivi de beaucoup d'autres, sur les scènes du Gymnase, du Vaudeville, des Variétés, du Palais-Royal. Il a composé plus de 160 pièces en collaboration avec Lausanne et plusieurs autres auteurs.

* **DUVET.** s. m. (ét. bas-lat., *duma*, de l'all. *Daune*, même signific.). Ornith. Menue plume qui couvre quelques parties du corps de certains oiseaux, tels que les cygnes, les oies, l'eider, etc. Le duvet se compose de plumes fines et déliées dont la tige est faible, et qui sont garnies de barbes allongées, plus ou moins crêpues et non attachées ensemble. Chez les palmipèdes, le duvet est enduit d'une matière huileuse qui empêche l'eau d'y pénétrer. Le *duvet* le plus estimé est celui que l'oiseau s'arrache pour garnir son nid, et qu'on recueille dans le nid même. (Castel.)

— On nomme aussi *duvet* les premières plumes des jeunes oiseaux. Ces petits moineaux ont encore leur *duvet*. (Acad.)

— Se dit aussi pour désigner Le premier poil qui vient au menton et aux joues des adolescents.

> Son menton, qui, d'un *duvet* léger,
> A peine encore commence à s'ombrager. (MALFIL.)

> Je le vis arriver alors, la fleur de l'âge
> De son premier *duvet* ombrageait son visage. (DEL.)

— Par extens. Ce n'est point ce gazon fin qui semble faire le *duvet* de la terre, ce n'est point cette pelouse émaillée qui annonce sa brillante fécondité. (Buffon.)

— Fig. Ceux à qui a manqué cette sollicitude de mère, ce premier *duvet* et cette fleur d'une affection tendre, sont plus aisément que d'autres dénués du sentiment de la religion. (Sainte-Beuve.)

— *Duvet d'autruche.* Poil d'autruche se divisant en *fin d'autruche* et *gros d'autruche*.

— Se dit du poil fin et court qui croît chez certains animaux, surtout en hiver, autour du véritable pelage, dont les poils sont plus gros.

— *Duvet de cachemire.* Poil fin des chèvres de Cachemire.

— Se dit quelquefois pour Lit de plume.

> Là, parmi les douceurs d'un tranquille silence
> Règne sur le *duvet* une heureuse indolence. (BOIL.)

> Il ne va point chercher [illegible]
> Sur le *duvet* flottant [illegible] mollesse. (THOMAS.)

— Bot. Sorte de coton plus ou moins épais qui recouvre les feuilles ou les tiges de certaines plantes. Le dessous des écailles qui recouvrent les boutons des arbres est aussi garni de duvet. Là, d'un tendre *duvet* les arbres sont blanchis. (Delille.) ‖ Poils très déliés, courts, soyeux, qui couvrent certains fruits. Les pêches sont couvertes de duvet. Les coings sont couverts d'un duvet cotonneux. Je veux t'offrir des coings au *duvet* argenté. (Tissot.)

— Criblures de cochenille.

DUVETÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui est couvert de duvet.

— Bot. *Plantes duvetées.* Plantes qui sont couvertes de poils courts, doux et peu serrés.

— Ornith. *Plumes duvetées.* Plumes dont les barbes et barbules s'allongent en un duvet fin et soyeux.

* **DUVETEUX, EUSE.** adj. Qui a beaucoup de duvet.

— Fauconn. *Oiseau duveteux.* Oiseau qui a beaucoup de plumes très courtes, molles et délicates.

DUVEYRIER (Anne-Honoré-Joseph). Auteur dramatique, connu sous le nom de *Mélesville*, né à Paris, 1787-1865, d'abord avocat, substitut, donna sa démission en 1814, et travailla exclusivement pour le théâtre. Il devint le collaborateur de Scribe dans plus de 60 pièces, et a composé seul, ou en société avec Brazier, Merle, Carmouche, Bayard, Xavier, au moins 300 pièces, dont plusieurs ont eu beaucoup de succès.

— DUVEYRIER (Charles). Littérateur, frère du précédent, né à Paris, 1803-1866, disciple de Saint-Simon, écrivit pour le théâtre, souvent avec son frère et avec Scribe. Il a colla-

bore des siens poumons, et fut inspecteur général des prisons.

DUYONG. s. m. Mamm. Syn. de DUGONG.

DUZAMI. s. m. Phil. hermet. La pierre philosophale. Le grand œuvre.

DUZERVILLE. Géogr. Comm. de l'arr. de Bône (Algérie). Popul. totale, 3,500 hab., agglomérée, 530.

DWERGAR. s. m. (pron. *drer-gar*). Myth. scand. Demi-dieu pygmée qui s'adonne aux arts. Le langage des dwergars est l'écho des forêts.

DWIDJA. s. m. (pr. *dvid-ja*; litter., *deux fois n.*). Relig. ind. Nom de l'enfant régénéré par l'investiture du cordon sacré.

DWINA ou **DÜNA** du Nord. Géogr. Fleuve de Russie, tributaire de la mer Blanche. Il est formé par la Soukhona et la Witchegda, arrose les gouvernements de Vologda, d'Arkhangel, passe à Arkhangel et finit par un golfe de 37 k. Il a 670 kil. de cours. Il communique par un canal avec le Volga.

— DWINA ou DÜNA du Sud. Fleuve de Russie, tributaire de la Baltique, vient des lacs du Waldaï, arrose Witepsk, Polotsk, Drissa, Dunabourg, Riga, et finit dans le golfe de Livonie, près du fort de Dunamunde. Il est peu profond; son lit est embarrasse de rochers et d'herbes. Il a 800 kil. de cours. Il reçoit l'Oula, la Brissa, etc.

DYADE. s. f. (ét. gr., δυάς, nombre binaire, formé de δύο, deux). Philos. État imparfait dans lequel, suivant les pythagoriciens, tombe un être qui se détache de la monade, ou de Dieu. Les êtres spirituels émanés de Dieu s'enveloppent dans la dyade, et ne reçoivent plus que des impressions illusoires.

— Le nombre deux, une paire.

— Néol. Couple, en parlant de deux amis, de deux époux, de deux auteurs qui travaillent ensemble. Dyade littéraire.

DYADIQUE. adj. (rad. *dyade*). Binaire.

DYARCHIE. s. f. (ét. gr., δύο, deux; ἀρχή, pouvoir). Hist. anc. Gouvernement simultané de deux rois, comme celui qui fut établi à Sparte pour les deux fils jumeaux d'Aristodème. || Pays gouverné simultanément par deux rois.

DYARCHIQUE. adj. 2 g. Hist. anc. Qui a rapport à la dyarchie. Gouvernement dyarchique.

DYARQUE. s. m. (rad. *dyarchie*). Hist. anc. Nom donné à chacun des deux rois qui occupent simultanément le même trône.

DYASPINEL. s. m. Comm. V. DIASPINEL.

DYCK (Antoine VAN). V. VAN DYCK.

DYCKIE. s. f. (de *Salm-Dyck*, n. pr.). Bot. Genre de broméliacées, établi pour des plantes herbacées des montagnes du Brésil.

DYCTIDE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des diurnes, fondé pour une seule espèce, le dictide agondas, rapporté de Vanikoro.

DYCTIE. s. f. Entom. Genre de diptères qui se rencontrent parmi les herbes, et qui sont originaires de France et de Cayenne.

DYCTION ou mieux **DICTYON.** s. m. (du gr. δίκτυον, filet). Entom. Genre d'aranéides, dont la seule espèce connue est le dictyon de Reuss, originaire de l'Égypte.

DYD. s. m. Myth. slav. Nom d'un génie, chez les Slaves.

DYÉNHYLE. s. m. Chim. Groupe de composés chimiques comprenant le formyle, l'acétyle, etc.

DYER (John). Poète anglais, 1700-1778, né à Caermarthen (Galles). Son premier succès fut *Grongar hill*, 1727. A la suite d'une excursion en Italie, il donna les *Ruines de Rome*, 1740. Son livre le plus renommé, *la Toison d'Or*, parut en 1757.

DYKE. s. m. (de l'angl. *dyke*, filon). Géol. Masse de filons et de roches aplatie en forme de muraille, qui remplit l'intervalle entre les deux parois d'une fracture, et qui, se prolongeant presque toujours en ligne droite, interrompt ainsi la continuité des couches de part et d'autre. Ces dykes sont formés par des matières d'origine ignée ou analogues aux roches volcaniques.

DYLE (*Thilia*). Géogr. Rivière de Belgique, naît près de Fleurus, arrose Wavre, Louvain, Malines; reçoit la Demer, et se réunit à la Senne et à la Nèthe pour former le Rupel. Cours, 85 kil.

— DYLE (Département de la). Département formé du Brabant belge, de 1794 à 1814, avait 3 arrond.: Bruxelles, Louvain, Nivelles.

DYMPHNE (Sainte). Fonda, dit-on, la colonie d'aliénés de Gheel en Belgique, au VI[e] siècle. Fille d'un roi d'Irlande et convertie au christianisme, elle fut poursuivie jusqu'à Gheel par son père, qui, ne pouvant la ramener au paganisme, la tua.

DYMUSIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des scarabéides mélitophiles, ayant pour type la dymusie cyanée, de Java.

DYN. s. m. Relig. Nom spécial que les peuples mahométans donnent à la partie dogmatique de la religion, par opposition à *Islam*, tout ce qui tient au culte, au cérémonial.

DYNACTINOMÈTRE. s. m. (ét. gr., δύναμις, force; ἀκτίς, rayon; μέτρον, mesure). Photogr. Instrument destiné à mesurer la puissance des rayons.

DYNAME, DYNAMODE. s. m. ou **DYNAMIE.** s. f. (du gr. δύναμις, force). Mécan. Expression dont on se sert pour désigner l'unité de travail, afin d'évaluer l'effet d'une machine. Cette unité est le travail nécessaire pour élever 1,000 k. à un mètre de hauteur.

DYNAMÈNE. s. m. (du gr. δυνάμενος, puissant). Zool. Genre de polypes, voisin des sertulaires, et ayant pour type le dynamène operculé, qui habite les mers d'Europe et d'Amérique.

— Crust. Syn. de CYMODOCÉE.

— Ornith. Nom scientifique du coucou d'Orient.

— DYNAMÈNE. Astron. La 200[e] planète télescopique, découverte le 27 juillet 1879 par M. Peters.

DYNAMÈTRE. s. m. Techn. V. DYNAMOMÈTRE.

DYNAMÉTRIE. s. f. Art de se servir du dynamètre.

DYNAMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient au dynamètre.

DYNAMIDE. s. f. (ét. gr., δύναμις, force). Phys. Nom générique désignant les caloriques, la lumière, l'électricité et le magnétisme considérés ensemble.

DYNAMIE. s. f. (du gr. δύναμις, force). Mécan. Syn. de DYNAME.

— Méd. Excès de puissance dans les propriétés vitales des tissus.

DYNAMIOLOGIE. s. f. (ét. gr., δύναμις, force; λόγος, traité). Traité sur les forces considérées abstraitement.

*** DYNAMIQUE.** adj. 2 g. Qui concerne la dynamie. Problème dynamique. Puissance dynamique.

— *Effet dynamique*. Effet que produisent des forces qui font sortir un corps du repos.

— Biol. *État dynamique*. État d'un organisme considéré en fonction.

— Mécan. *Cheval dynamique*. Cheval vapeur.

— Phys. *Électricité dynamique*. Électricité considérée comme agent moteur.

— DYNAMIQUE. s. f. Phys. Partie de la mécanique qui a pour objet les lois du mouvement des corps, ou les lois de l'action des forces motrices. Traité de *dynamique*. (Acad.)

Dans un sens particulier, Science du mouvement des corps qui agissent les uns sur les autres, de quelque manière que ce puisse être, soit en se poussant, soit en se tirant par le moyen de quelque corps interposé entre eux, et auxquels ils sont attachés, comme un fil, un levier inflexible, un plan, etc.

DYNAMIQUEMENT. adv. (rad. *dynamique*). Au point de vue mécanique.

DYNAMISER (SE). v. pron. 1[re] conj. Prendre un caractère dynamique. En lui (lord Byron) se *dynamise* l'esprit de révolte d'une race. (Blaze de Bury.)

*** DYNAMISME.** s. m. (du gr. δύναμις, force, puissance). Philos. Système qui fait résulter de forces immanentes toutes les propriétés physiques de la matière.

— Force active d'un corps organisé.

— Méd. Hypothèse où l'on considérait les forces comme agissant indépendamment des conditions organiques.

DYNAMISTE. s. m. Philos. Partisan du dynamisme.

— Adjectiv. Qui a le caractère du dynamisme.

*** DYNAMITE.** s. f. (ét. gr., δύναμις, force). Chim. Substance explosive qui a pour base la nitroglycérine mélangée avec des corps qui en diminuent l'instabilité. La dynamite est surtout employée pour remplacer les poudres de mine.

DYNAMITERIE. s. f. Fabrique de dynamite.

DYNAMITEUR. s. m. Fabricant de dynamite.

DYNAMODE. s. m. V. DYNAME.

DYNAMOGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., δύναμις, force; γένεσις, génération). Médec. Traitement propre à raffermir les constitutions débiles.

DYNAMOGRAPHE. s. m. (ét. gr., δύναμις, force; γράφω, je décris). Phys. Dynamomètre qui enregistre les observations.

DYNAMOLOGIE. s. f. (ét. gr., δύναμις, force, puissance; λόγος, discours). Didact. Traité sur les forces considérées abstractivement.

DYNAMOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la dynamologie.

DYNAMOMAGNÉTIQUE. adj. Qui a rapport à la dynamique du magnétisme.

*** DYNAMOMÈTRE.** s. m. (étym. gr., δύναμις, force, puissance; μέτρον, mesure). Techn. Instrument qui sert à mesurer et à comparer la force relative des hommes et des bêtes de trait. On s'en sert pour apprécier la résistance des machines et évaluer les puissances motrices.

— Optiq. Instrument destiné à mesurer le grossissement d'une lunette. Dans ce sens, on écrit quelquefois, mais à tort, *dynamètre*.

— Dans la vignette ci-dessous, le ressort d'acier fixé par une de ses extrémités C porte à son extrémité opposée B une crémaillère D F, au bout de laquelle est suspendu le poids H, ou la traction que l'on veut mesurer. La crémaillère engrène avec un pignon A, dont l'axe porte une aiguille E, qui parcourt les divisions du cadran. En G est le crochet par lequel on suspend ou on fixe l'appareil.

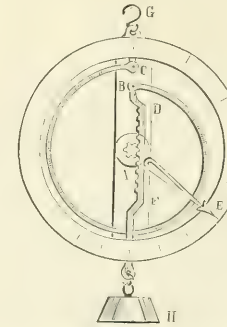

Dynamomètre.

— On emploie quelquefois le mot de *dynamomètre* comme syn. d'AUXOMÈTRE.

— Fig. C'est un *dynamomètre* dont la force doit augmenter à mesure qu'on monte dans les hautes zones de la société. (Brill.-Sav.)

— Opt. Instrument servant à mesurer le grossissement d'une lunette.

DYNAMOMÉTRIE. s. f. Didact. Mesure des forces, connaissance du dynamomètre.

DYNAMOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport au dynamomètre ou à la dynamométrie. Frein dynamométrique.

DYNAMOMÉTRIQUEMENT. adv. (rad. *dynamométrique*). Suivant la dynamométrie.

DYNAMOSCOPE. s. m. Méd. Instrument qui sert pour la dynamoscopie.

DYNAMOSCOPIE. s. f. (ét. gr., δύναμις, force; σκοπεῖν, examiner). Méd. Sorte d'auscultation qui se pratique en plaçant le doigt dans le tuyau auditif.

*** DYNASTE.** s. m. (du gr. δυνάστης, homme puissant). Hist. anc. Souverain dont les États étaient peu considérables, et qui ne régnait qu'avec la permission des grandes nations.

— Au moyen âge, Tout baron de l'empire jouissant dans son territoire des droits de souveraineté, avec siège et voix à la diète, et en général, tout prince et roi.

— Myth. On donnait le nom de *dynastes* aux dieux qui avaient, dit-on, régné sur l'Égypte: Vulcain, le Soleil, Saturne, etc. Ces dieux régnèrent, selon les chroniques égyptiennes, 3,984 ans.

— Entom. Syn. de SCARABÉE.

DYNASTIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *dynaste*; gr., εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un dynaste ou scarabée. || DYNASTIDES. s. m. pl. Famille de coléoptères qui a pour type le genre dynaste.

*** DYNASTIE.** s. f. (du gr. δυναστεία, autorité, puissance). Suite de rois ou de princes issus du même sang, et qui ont régné ou qui règnent encore dans un pays. La dynastie des Héraclides. La dynastie des Mérovingiens. La dynastie des Carlovingiens. La dynastie des Capétiens. La dynastie des Ommiades. La dynastie des Stuarts. La dynastie des Habsbourg. La dynastie des Hohenzollern. La dynastie des Romanoff. La dynastie de David. La dynastie de Cyrus. Les dynasties égyptiennes. Les dynasties assyriennes. Une ville prise par la famine lui paraissait un exploit insuffisant pour inaugurer brillamment une *dynastie*. (E. Renan.) On n'obtient de grands sacrifices d'une nation sans *dynastie* qu'en la terrorisant. (Id.)

— Fig. Succession d'hommes illustres dans une même famille. La dynastie des Geoffroy St-Hilaire. Vous pouvez... déjouer les espérances de vos ennemis, et fonder dans cette contrée la *dynastie* des Herbeau. (J. Sandeau.)

*** DYNASTIQUE.** adj. 2 g. Qui concerne une dynastie. Intérêt dynastique. Journal dynastique. Opposition dynastique.

— DYNASTIQUE. s. 2 g. Partisan d'une dynastie. Les dynastiques.

DYNASTITE. adj. 2 g. Entom. Syn. de DYNASTIDE.

DYNOMÈNE. s. f. Crust. Genre de décapodes, établi pour un petit crustacé voisin des dromies, qui a été rencontré sur les côtes de l'île Maurice.

DYOSTYLE. s. m. (ét. gr., δύω, deux; στῦλος, colonne). Archit. Façade formée de colonnes accouplées. La colonnade du Louvre est un dyostyle.

DYPLITITE. s. f. Minér. Espèce de phosphure de fer, de nickel et de manganèse.

DYPSIS. s. f. Bot. Genre d'arécinées, établi pour de petits palmiers de Madagascar.

DYRODÈRE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des scutelleriens, ayant pour type le dyrodère marginé, qui habite le midi de la France.

DYRRACHIUM. Géogr. anc. Ville de l'Illyrie grecque, sur l'Adriatique et dans le pays des Taulantiens. Colonie de Corcyre, elle fut, après la conquête romaine, le port où s'embarquaient les voyageurs qui se rendaient de Grèce à Brindes en Italie. Pompée y battit César en 48 av. J.-C. Aujourd'hui *Durazzo*.

DYS. (du gr. δύς). Préfixe qui emporte l'idée de peine, difficulté, malheur, et aussi de privation, négation; ce préfixe se place devant un grand nombre de mots en usage dans les sciences.

DYSANAGOGIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; ἀνάγω, je porte en haut). Médec. Difficulté de l'expectoration.

DYSANAGOGUE. adj. 2 g. (ét., V. DYSANAGOGIE). Médec. Qui est difficile à expectorer, à cracher.

DYSAPONOTOCIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; ἄπονος, sans douleur; τόκος, accouchement). Accouchement difficile exempt de douleur.

DYSARTHRITE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; ἀρθρῖτις, goutte). Médec. Goutte irrégulière.

DYSARTHROSE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; ἄρθρον, articulation). Médec. Mauvaise conformation d'une articulation.

DYSASPISTE. adj. 2 g. (ét. gr., δύς, marque de privation; ἀσπίς, plaque). Erpét. Qui n'a pas ou qui n'a que très peu de plaques sur le corps. || DYSASPISTES. s. m. pl. Division du groupe des hamadryas dispistes, comprenant les serpents qui n'ont qu'un petit nombre de plaques sur le corps.

DYSCARDIOTOPIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; καρδία, cœur; τόπος, lieu). Médec. Variation dans la position du cœur.

DYSCATABROSE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; καταβρώσκω, je mange). Médec. Difficulté d'avaler les aliments.

DYSCATAPOSE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; καταπίνω, je bois). Médec. Difficulté d'avaler les liquides.

DYSCHÉZIE. s. f. (pr. *di-ské-zi*; ét. gr., δύς, mal; χέζω, je vais à la selle). Médec. Difficulté d'aller à la selle.

DYSCHIRIE. s. f. (pr. *di-ski-ri*; étym. gr., δύς, difficilement; χείρ, main). Entom. V. DISCHIRIE.

DYSCHOLIE. s. f. (pr. *di-sko-li*; ét. gr., δύς, difficilement; χολή, bile). Médec. Dépravation de la bile.

DYSCHORISTE. s. f. (pr. *di-sko-risste*; du gr. δυσχώριστος, difficile à séparer). Bot. Genre d'acanthacées ruelliées, établi pour des arbrisseaux des Indes.

DYSCHROÏE. s. f. (pr. *di-skro-i*; ét. gr., δύς, mal; χρόα, peau). Médec. Altération de la couleur de la peau.

DYSCHROMATEUX, EUSE. adj. (pr. *di-skro-ma-teu*; ét. gr., δύς, mal; χρῶμα, couleur). Méd. Se dit des dermatoses qui sont caractérisées par un changement de couleur de la peau.

DYSCHROMATIQUE. adj. 2 g. (pr. *di-skro-ma-tike*; rad. *dischromateux*). Didact. Qui est d'une mauvaise couleur. || Qui altère la couleur.

DYSCHROMATOPE. s. m. (pr. *di-skro-ma-tope*). Méd. Malade affecté de dyschromatopsie.

DYSCHROMATOPSIE. s. f. (pr. *di-skro-ma-to-psi*; ét. gr., δύς, difficilement; χρῶμα, couleur; ὄψις, vue). Méd. Affection de la vue dans laquelle on n'apprécie pas certaines couleurs. || *Dyschromatopsie chromatique*. Celle où l'on distingue plus de deux couleurs, mais non toutes les nuances. || *Dyschromatopsie dichromatique*. Affection de la vue où l'on ne perçoit que deux couleurs, les teintes claires paraissant blanches, et les teintes foncées paraissant noires. || Syn. de DALTONISME.

DYSCHROME. s. m. (pr. *di-skrome*; ét. gr., δύς, mal; χρῶμα, couleur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, qui a pour type le dyschrome opaque.

DYSCHROMODERMIE. s. f. (pr. *di-skro-mo-der-mi*; étym. gr., δύς, difficilement; χρῶμα, couleur; δέρμα, peau). Méd. Altération de la couleur de la peau.

DYSCHYLIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; χυλός, chyle). Médec. Dépravation du chyle.

DYSCHYMIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; χυμός, suc, humeur). Médec. Dépravation et altération des humeurs.

DYSCINÉSIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; κινέω, je meus). Médec. Difficulté d'exécuter les mouvements volontaires.

DYSCLASITE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; κλαίω, je brise). Minér. Silicate hydraté de chaux naturel.

DYSCŒLIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; κοιλία, ventre). Méd. Difficulté d'aller à la selle.

*** DYSCOLE.** adj. 2 g. (ét. gr., δύς, difficilement; κόλον, nourriture). Se dit d'une personne avec laquelle il est difficile de vivre, à cause

de sa mauvaise humeur. Votre enfant *dyscole* gâte tout ce qu'il touche. J.-J. Rouss.

— Se dit au figuré d'une personne qui s'écarte de l'opinion reçue.

DYSCOLE. s. m. (du gr. δύσκολος, difficile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, qui a pour type le dolique memnonien d'Amérique.

DYSCOLÈTE. s. m. (du gr. δύσκολος, incommode). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des ichneumonides, qui a pour type le dyscolète lancifère d'Angleterre.

DYSCOLOBATHRISTE. adj. 2 g. pr. *dis-ko-lo-ba-tris-te* (ét. gr., δύσκολος, difficile; βάθρα, échasse). Ornith. Qui a les jambes en échasses. || DYSCOLOBATHRISTES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des omnoptènes, qui ont les jambes longues et presque semblables à des échasses.

DYSCOPIDOPTÈNES. s. m. pl. (ét. gr., δύς, mal; σκ... sabre; πτηνός, volatile). Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des haliptènes, dont les ailes ont à peu près la forme d'un sabre.

DYSCRASIE. s. f. (ét. gr., δύς, mal; κρᾶσις, constitution). Méd. Mauvais tempérament; altération des humeurs. Dyscrasie humorale.

DYSCRASIER. v. a. 1re conj. Méd. Rendre dyscrasique.

DYSCRASIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a les caractères de la dyscrasie.

DYSDACRYE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; δακρύω, je pleure). Médec. Altération des larmes.

DYSDÈRE. s. m. (ét. gr., δύς, préf. priv.; δέρη, cou). Entom. Genre d'araneïdes, qui a pour type le dysdère erythrina, assez commun dans toute la France, en Espagne, en Egypte.

DYSDERQUE. s. m. (ét. gr., δύς, préf. privat.; δέρκομαι, je vois). Entom. Genre d'hémiptères, famille des lygeens, qui a pour type le lygée de Kœnig.

DYSECCRISE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; ἐκκρίνω, je rejette). Médec. Excrétion difficile.

DYSECÉE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; ἀκούω, j'entends). Médec. Affaiblissement ou perte de l'ouïe. A peine la *dysecée* est-elle confirmée, que l'oreille cesse d'entendre distinctement les sons éloignés, les sons réfléchis, et ceux qui ne parviennent jusqu'à elle que par une sorte d'ondulation, ou qui se trouvent mêlés à d'autres, ou interrompus par le plus léger bruit. (Barb.) A un âge encore tendre, avant que l'enfant ait appris l'usage de la parole, de même que si elle est congénitale, la *dysecée*, comme la surdité de naissance entraîne, le mutisme. (Id.)

DYSECHIE. s. m. pr. *di-ze-ki*; ét. gr., δύς, préf. dimin.; ἐχίδιον, vipère). Erpét. Famille de serpents de l'ordre des aspistes, qui ont à la fois des dents ordinaires et des crochets à venin.

* **DYSENTERIE.** s. f. pr. *di-çan-te-ri*; du gr. δυσεντερία, douleur d'entrailles). Médec. Inflammation des intestins et des entrailles; espèce de flux de sang. Dysenterie aiguë. Dysenterie chronique. Il est mort d'une dysenterie. La *dysenterie* est une des maladies les plus funestes auxquelles l'humanité soit assujettie. (Cuv.) La *dysenterie* a fait, en Égypte, plus de ravages que la peste. (Id.) La *dysenterie* endémique est propre à certaines contrées du globe, qui doivent ce malheur à leurs localités. (Id.)

— Agric. Maladie du seigle qui donne aux fleurs de cette plante une couleur rouge pâle.

* **DYSENTÉRIQUE.** adj. 2 g. pr. *di-çan-te-rike*. Qui concerne la dysenterie. Flux dysentérique.

DYSÉPULOTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., δύς, difficilement; ἐπουλόω, je me cicatrise). Médec. Qui se cicatrise difficilement.

DYSÉRÈTES. s. m. pl. (ét. gr., δύς, incomplètement; ἐρέτης, rameur). Ornith. Famille de l'ordre des natocolymbes, comprenant des oiseaux qui nagent sur l'eau avec des moignons d'ailes.

DYSESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; αἴσθησις, sentiment). Médec. Diminution de la sensibilité, difficulté de sentir. Un projectile, lancé avec force, une balle de fusil entre autres, et surtout un boulet de canon, plonge les parties qu'il choque dans un état de *dysesthésie* des plus redoutables. (Jourd.)

DYSESTHÉTÉRIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; αἰσθητήριον, organe de la sensation). Médec. Lésion des sens externes.

DYSGALIE. s. f. (ét. gr., δύς, mal; γάλα, lait). Médec. Dépravation du lait.

DYSGÉNÉSIE. s. f. (ét. gr., δύς, mal; γένεσις, génération). Médec. Fonction pénible des organes génitaux.

DYSGÉNÉSIQUE. adj. (lat. *dysgenesic*). Physiol. Se dit de l'hybridité où les métis, stériles entre eux, sont féconds avec des individus d'une des deux races mères, mais ne produisent que des métis inféconds.

DYSGEUSIE. s. f. pr. *dis-gheu-zi*; (ét. gr., δύς, mal; γεῦσις, goût). Médec. Dépravation du goût.

DYSGRAPHIE. s. f. (ét. gr., δύς, mal; γράφω, je décris). Pathol. Vice de conformation d'un organe.

DYSGYMNOPHIDE. adj. 2 g. (ét. gr., δύς, incomplètement; γυμνός, nu; ὄφις, serpent). Erpét. Qui n'a que quelques écailles sur le corps. || DYSGYMNOPHIDES. s. m. pl. Section de l'ordre des strepsichrotes, comprenant les serpents qui n'ont que très peu d'écailles sur le corps.

DYSGYRIOPHIDES. s. m. pl. (ét. gr., δύς, incomplètement; γυρός, circulaire; ὄφις, serpent). Erpét. Section de l'ordre des strepsichrotes, comprenant des serpents qui ne peuvent rouler leur corps qu'incomplètement.

DYSHAPHIE. s. f. (ét. gr., δύς, préfixe diminut.; ἁφή, sens du toucher). Médec. Altération du sens du toucher.

DYSHARMONIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; ἁρμονία, harmonie). Trouble apporté indirectement dans le fonctionnement d'un organe.

DYSHÉMIE. s. f. (ét. gr., δύς, préfixe diminut.; αἷμα, sang). Médec. Altération du sang.

DYSHÉMORRHÉE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; αἷμα, sang; ῥέω, je coule). Pathol. Ecoulement difficile du sang.

DYSHÉRODIEN, ENNE. adj. (ét. gr., δύς, incomplètement; ἐρωδιός, héron). Ornith. Qui ressemble plus ou moins au héron. || DYSHÉRODIENS. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui se rapprochent beaucoup des hérons.

DYSHERPYLE. adj. 2 g. (ét. gr., δύς, difficilement; ἕρπω, je rampe). Erpét. Qui rampe difficilement. || DYSHERPYLES. s. m. pl. Famille d'ophidiens comprenant ceux qui rampent difficilement.

DYSHYDRIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; ὕδωρ, eau). Pathol. Altération de la sueur. || Difficulté de suer.

DYSIDE. s. m. (du gr. δυσειδής, difforme). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des serricornes, établi pour un petit insecte du Brésil, le dyside obscur.

DYSIDIE. s. m. (ét. gr., δύς, mal; εἶδος, apparence). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des féroniens, ayant pour type l'omasée morose, originaire de l'Amérique septentrionale.

DYSINTRIBITE. s. f. Minér. Minéral schistoïde ressemblant à la serpentine.

DYSLALIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; λαλεῖν, parler). Médec. Difficulté de parler.

DYSLITITE. s. f. Minér. Syn. de DYPLITITE.

DYSLOCHIE. s. f. (ét. gr., δύς, préf. priv.; λόχια, arrière-faix). Médec. Diminution, suppression des lochies.

DYSLOGISTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., δύς, préfixe priv.; λόγος, discours). Improbatif. Ce mot a été employé par Bentham.

DYSLUITE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; λύω, je dissous). Minér. Aluminate de zinc naturel.

DYSLYSINE. s. f. (étym. gr., δύς, difficilement; λύειν, dissoudre). Chim. Matière résinoïde extraite de la bile.

DYSMÉNIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; μήν, menstrue). Médec. Menstruation difficile.

DYSMÉNORRHÉE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; μήν, mois; ῥέω, je coule). Médec. Écoulement difficile des règles, écoulement menstruel accompagné de douleur.

DYSMÉNORRHIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient, qui a rapport à la dysménorrhée.

DYSMNÉSIE. s. f. (ét. gr., δύς, préf. priv.; μνῆσις, souvenir). Médec. Embarras ou perte de la mémoire.

DYSMOLGE. adj. 2 g. Erpét. Qui ressemble à une salamandre. || DYSMOLGES. s. m. pl. Section de batraciens comprenant ceux qui ressemblent beaucoup aux salamandres, comme les sirènes.

DYSMORPHIE. s. f. (ét. gr., δύς, mal; μορφή, forme). Pathol. Forme défectueuse du tube digestif.

DYSODE. s. f. (ét. gr., δύς, mal; ὄζω, je sens). Bot. Syn. de SÉRISSE.

— Entom. Syn. de DYSODIE.

— Minér. Chaux carbonatée fétide.

— DYSODES. s. m. pl. Ornith. Famille de grimpeurs, comprenant le genre hoazin dont la chair exhale l'odeur désagréable du castoréum.

DYSODIE. s. f. (du grec δυσώδης, puant). Bot. Genre de composées sénecionidées, établi pour des plantes herbacées du Mexique.

— Entom. Genre d'hémiptères, famille des aradites, établi pour un insecte du Brésil très remarquable par son corselet semi-lunaire.

— Médec. Nom donné à toutes les maladies caractérisées par des émanations fétides de la bouche, des fosses nasales, de l'estomac, des aisselles, des aines, etc. Dysodie cutanée. Dysodie nasale. Dysodie anale.

DYSODIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une dysodie. || DYSODIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des tagétinées qui a pour type le genre dysodie.

DYSODONTIASE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; ὀδούς, dent). Méd. Dentition difficile.

DYSODYLE. s. f. (ét. gr., δυσώδης, puant; ὕλη, matière). Minér. Un des noms du lignite feuilleté. || V. DUSODYLE.

DYSOPE. s. m. (ét. gr., δύς, mal; ὤψ, face). Mamm. Genre de chéiroptères insectivores, dont l'unique espèce est le dysope de l'Inde.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, établi pour une espèce de France et d'Allemagne.

DYSOPHYLLE. s. m. (étym. gr., δύς, mal; φύλλον, feuille). Bot. Genre de labiées, établi pour le dysophylle auriculaire, plante herbacée originaire des lieux humides de Java.

DYSOPIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; ὄπτομαι, je vois). Médec. Difficulté de voir, faiblesse de la vue. La dysopie n'est pas une maladie de l'œil, mais un symptôme de la plupart des affections de cet organe et des diverses parties qui le constituent.

DYSOREXIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; ὄρεξις, appétit). Médec. Perte, diminution de l'appétit; dégoût. Tout ce qui occupe beaucoup l'esprit et le moral, comme les travaux de cabinet, la colère, l'inaction, le défaut d'exercice, sont autant de causes de la *dysorexie*. (Jourd.)

DYSORNITHIE. s. f. (étym. gr., δύς, mal; ὄρνις, ὄρνιθος, oiseau). Ornith. Corbeau du Canada.

DYSOSMIE. s. f. (ét. gr., δύς, préf. priv.; ὀσμή, odeur). Médec. Difficulté, affaiblissement de l'odorat; diminution de la faculté de percevoir les odeurs.

DYSOSTOSE. s. f. (ét. gr., δύς, mal; ὀστέον, os). Chir. Maladie ou mauvaise conformation des os.

DYSOXYLON. s. m. (ét. gr., δύσοσμος, fétide; ξύλον, bois). Bot. Genre de méliacées, formé pour des grands arbres de Java, dont l'écorce et le bois exhalent souvent une odeur désagréable.

* **DYSPEPSIE.** s. f. (étym. gr., δύς, difficilement; πέψις, coction, digestion). Médec. Digestion laborieuse. Vice de la digestion qui donne lieu à la dépravation des aliments dans l'estomac. Dyspepsie symptomatique. Beaucoup de personnes ont la mauvaise habitude d'avaler les aliments avant qu'ils aient été mâchés suffisamment et qu'ils se soient imprégnés de la salive ainsi que des autres sucs exhalés dans la bouche; d'autres n'humectent point assez, par la boisson, les aliments solides dont ils se nourrissent. Ces habitudes vicieuses se joignent aux causes de la *dyspepsie*. (Fourn.)

DYSPEPSIQUE ou **DYSPEPTIQUE.** adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la dyspepsie.

— Qui est affecté de dyspepsie.

— Substantiv. Un dyspepsique.

DYSPERMASIE. s. f. Médec. Synon. de DYSPERMATISME.

DYSPERMATIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., δύς, difficilement; σπέρμα, sperme). Didact. Impuissant.

DYSPERMATISME. s. m. (ét. gr., δύς, difficilement; σπέρμα, semence). Médec. Émission lente, difficile ou nulle de la liqueur séminale. Dyspermatisme urétral, noueux, préputial, muqueux, hypertonique, épileptique, refluant, etc.

DYSPERMIE. s. f. (ét. V. DYSPERMATISME). Médec. Altération du sperme.

* **DYSPHAGIE.** s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; φαγεῖν, je mange). Médec. Difficulté d'avaler. Les diverses *dysphagies* suivent une marche tellement uniforme, qu'au premier coup d'œil et sans un examen très attentif, on serait tenté de les confondre ensemble et de les regarder comme absolument identiques. (Jourd.)

DYSPHANIE. s. f. (ét. gr., δυσφανής, qui paraît à peine). Bot. Genre de chénopodées, établi pour une petite plante herbacée de l'Australie.

DYSPHASIE. s. f. (étym. gr., δύς, difficilement; φάσις, élocution). Pathol. Difficulté de parler.

DYSPHONIE. s. f. (étym. gr., δύς, difficilement; φωνή, voix). Médec. Difficulté de produire des sons; altération, affaiblissement de la voix. Un des cas les plus extraordinaires de *dysphonie* est celui que l'on connaît sous le nom de voix convulsive. (Jourd.)

DYSPHORIE. s. f. (du gr. δυσφορία, anxiété). Médec. Etat de souffrance.

DYSPIONIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; πίων, gras). Médec. Dépravation de la graisse.

* **DYSPNÉE.** s. f. (du gr. δύσπνοια, respiration pénible). Médec. Difficulté de respirer; respiration pénible. Toute cause naturelle ou accidentelle qui est capable de gêner le libre développement des poumons est une cause de la *dyspnée*. (Petit.)

DYSPNÉIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à la dyspnée.

DYSPORE. s. m. Ornith. Syn. de FOU.

DYSPROPHÉRON. s. m. (ét. gr., δύς, difficilement; προφέρω, j'énonce). Littér. anc. Vice de style qui consiste à accumuler des mots longs et durs à prononcer.

DYSS. s. m. Syn. de DIS.

DYSSIALIE. s. f. (étym. gr., δύς, difficilement; σιαλίζω, je salive). Médec. Altération de la salive.

DYSSNITE. s. f. Minér. Variété de silicate de manganèse naturel.

DYSSPERMASIE. s. f. **DYSSPERMATISME.** s. m. V. DYSPERMASIE, DYSPERMATISME.

DYSSYMÉTRIE. s. f. (ét. gr., δύς, préf. priv.; συμμετρία, symétrie). Didact. Défaut de symétrie, comme lorsque les cristaux d'une substance minérale sont groupés en sens inverse.

DYSSYMÉTRIQUE. adj. 2 g. (lat. *dyssymetrie*). Qui manque de symétrie.

DYSSYNUSIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; συνουσία, coït). Médec. Inaptitude à exercer l'acte vénérien.

DYSTÉLÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; τέλειος, achevé; λόγος, discours). Hist. nat. Etude des organes manqués et avortés des plantes et des animaux.

DYSTHANASIE ou **DYSTHANATASIE.** s. f. (ét. gr., δύς, avec difficulté; θάνατος, mort). Médec. Mort lente et douloureuse, longue agonie. Cette cruelle *dysthanasie* est inconnue à l'homme préparé par la philosophie, autant qu'elle est commune chez les individus colériques, les méchants remplis de trouble et de confusion. (Virey.)

DYSTHÉLASIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; θηλάζω, j'allaite). Médec. Inaptitude de la femme à allaiter.

DYSTHERMASIE. s. f. (ét. gr., δύς, mal; θέρμη, chaleur). Dispositions organiques par lesquelle la chaleur développée est insuffisante.

DYSTHÉSIE. s. f. (du gr. δυσθεσία, mauvaise disposition). Médec. Mauvaise humeur, impatience dans les maladies.

DYSTHYMIE. s. f. (du gr. δυσθυμία, découragement). Médec. Morosité, abattement.

DYSTICHIASE. s. f. Médec. V. DISTICHIASE.

DYSTOCIE ou **DYSTOKIE.** s. f. (du gr. δυστοκία, difficulté d'accoucher). Médec. Accouchement laborieux, contre nature. La *dystocie* peut dépendre de l'étroitesse ou de la conformation vicieuse du bassin. (Jourd.)

DYSTOCOLOGIE. s. f. (ét. gr., δυστοκία, accouchement difficile; λόγος, discours). Médec. Discours, traité sur les accouchements laborieux.

DYSTOCOLOGIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à la dystocologie.

DYSTONIE. s. f. (ét. gr., δύς, difficilement; τόνος, ton). Médec. Altération du ton d'un tissu de quelque partie du corps.

DYSTRE. s. m. Chron. Cinquième mois de l'année syro-macédonienne. Il répond à notre mois de mars et à la fin de février.

* **DYSURIE.** s. f. (du gr. δυσουρία, rétention d'urine). Médec. Excrétion difficile, quoique plus ou moins complète, des urines, accompagnée d'une sensation incommode de chaleur et de douleur dans un point plus ou moins étendu du canal de l'urètre. La *dysurie* produite par l'usage de la bière se détruit en faisant prendre au malade un ou deux petits verres d'eau-de-vie. (Petit.)

DYSURIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui est attaqué de dysurie.

— Substantiv. Un dysurique. Une dysurique.

DYTICIDE ou **DYTICITE.** adj. 2 g. Entom. Qui ressemble au dytique. || DYTICIDES. s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères qui a pour type le genre dytique.

DYTIQUE. adj. 2 g. (du gr. δυτικός, plongeur). Ornith. Qui plonge.

— DYTIQUE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des ... , qui a pour type le dytique très large, trouvé dans les Vosges.

— DYTIQUES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui ont l'habitude de plonger.

DZAL. s. m. Philol. V. ZAL.

DZÈTA. s. m. Lettre grecque. V. ZÊTA.

DZHOL. s. m. Myth. Dieu des Arabes, le même que Saturne.

DZIEDZILIA. Myth. slave. Personnification divine de l'amour féminin, une des douze divinités célestes.

DZIEWA. Mythol. slave. Septième puissance placée sous les ordres de Ham, dont elle était à la fois la sœur et l'épouse.

DZIEWONIA. Myth. slave. Déesse des animaux et des oiseaux qui peuplent les forêts.

DZIGGETAI ou **DZIGITAI.** s. m. Mamm. Espèce du genre cheval. Il habite par troupes de vingt, trente et même cent individus, la Mongolie, l'Himalaya, etc. Ces animaux ont la taille du cheval, la forme et les oreilles de l'âne.

DZO. s. m. Métis du taureau yak et de la vache zebu.

DZOU'L-CADEH. s. m. Chron. Onzième mois de l'année dans le calendrier musulman.

DZOU'L-HEDJEH. s. m. Chron. Douzième mois de l'année dans le calendrier musulman.

DZOUNGARE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la Dzoungarie. Les *Dzoungares* sont des tribus kalmoukes, au nombre de vingt à trente mille familles.

— adj. Qui appartient à la Dzoungarie ou à ses habitants. Mœurs dzoungares.

DZOUNGARIE. Géogr. Contrée de l'Asie centrale, au S. de la Sibérie, à l'E. du Turkestan. Elle est arrosée par l'Ili, le Tchoui, etc. Les Chinois, qui s'en emparèrent au XVIIIe siècle, l'appelèrent *Thian-Chân-pe-lou*, pays au N. des monts Thian-Chân. Elle est habitée par les Mongols Éleuthes, les Dzoungares, etc. Les villes principales sont: Gouldja ou Ili, Tarbataï, etc. Les Russes ont étendu récemment leur domination sur ce pays, qui s'est détaché de l'empire chinois, et en ont formé la province de *Tarbagataï*.

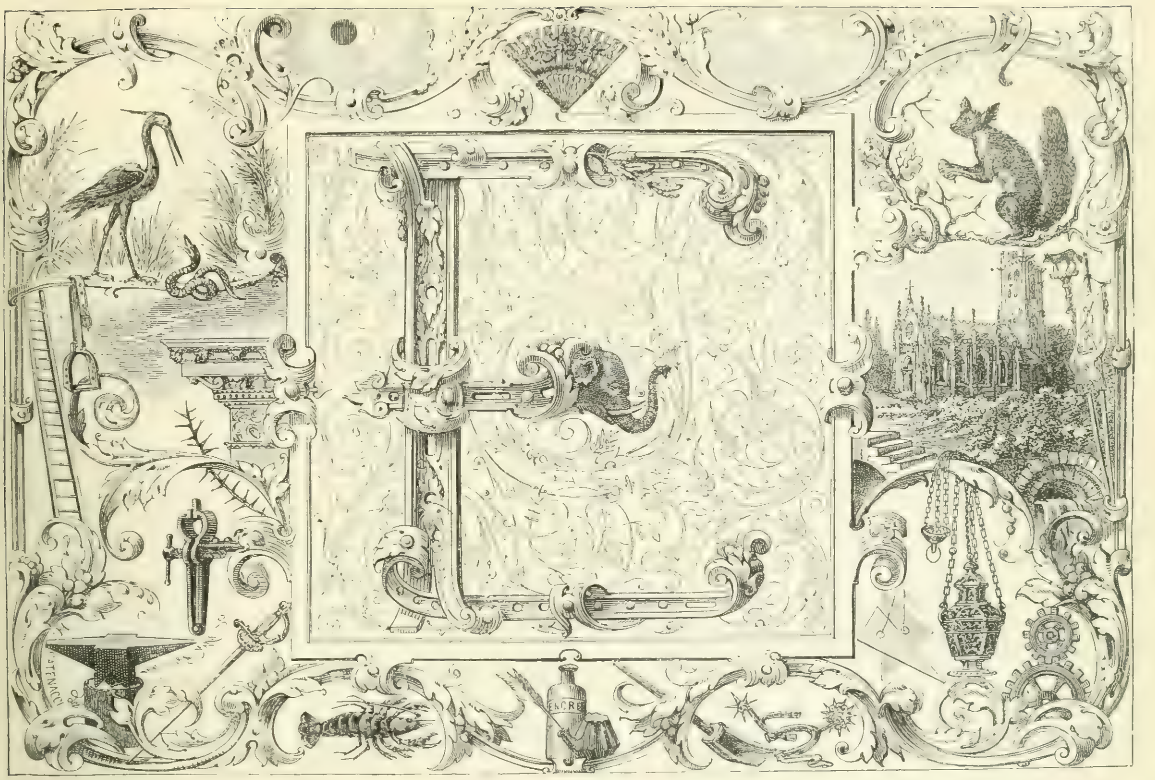

E s.m. (pr. *e*, selon la nouvelle épellation, ou *é*, suivant l'ancienne). Cinquième lettre de notre alphabet et seconde des voyelles. Dans l'alphabet grec, l'*e* bref *epsilon* occupe la même place, et il a à peu près la même forme : E, ε ; la forme de l'*e* long *êta* est toute différente : H, η. Un grand *E*. Un petit *e*. Un *e* accentué. Un *e* long. Un *e* bref.

— L'Académie ne reconnaît que trois sortes d'*e* : l'*e* fermé, l'*e* ouvert, et l'*e* muet. Port-Royal en compte quatre, et Dumarsais huit ou neuf. Il est incontestable que de l'*e muet* à l'*e fermé*, et de l'*e fermé* à l'*e ouvert*, il y a une infinité de gradations ou nuances qui entrent réellement dans la *langue parlée*, et qui ne peuvent être indiquées dans la *langue écrite*. Mais, sans nous arrêter aux diverses supputations qui en ont été faites, nous dirons qu'il se compose de cinq degrés ou nuances qui le font passer du grave au doux, jusqu'à ce qu'il se dégrade entièrement et ne se fasse plus entendre. Il y a donc cinq sortes d'*e* dans notre langue : trois *e* sonores, un *e* sourd ou demi-muet, et un *e* tout à fait muet. Le premier *e* sonore est l'*e* ouvert : *fête*, *tête*, *je cède*, *tu cèdes*, *il cède*, *ils cèdent*, *accès*, *succès*, *progrès*. Le second est l'*e* moyen ou demi-ouvert ; *nous fêtons*, *nous fêtâmes*, *vous fêtâtes*, *vous prêtâtes*, *nous cédions*, *nous possédions*. Le troisième est l'*e* fermé ou aigu : *fêter*, *prêter*, *prêcher*, *vous fêtiez*, *vous prêtiez*, *vous prêchiez*. Le quatrième est l'*e* sourd ou demi-muet, comme dans la première syllabe de *brelique*, *bretelle*. Le cinquième est l'*e* tout à fait muet : *vraie*, *gaiement*, *nous mangeons*, *nous mangeâmes*, *vous mangeâtes*, etc.

— DE L'*E* EUPHONIQUE. Cette sorte d'*e* muet sert seulement à adoucir le *g* et à lui conserver le son du *j*, comme dans *je vengeai*, *il partagea*, *nous mangeons*, *geai*, *pigeon*, *geôlier*, etc., qu'on prononce *je venjai*, *il partaja*, etc.

— Ë. L'*e* final, surmonté d'un tréma, est toujours muet : *aiguë*, *ciguë*, *exiguë*, *contiguë*, etc.

— L'*e* ne se fait pas entendre dans *Staël*, *Ruysdael*, *Maestricht*, *Caen*, etc.

— EE. Les deux *e* se prononcent comme un *i* dans les noms propres anglais : *Fleetwood*, *Freeman*, *Greenwich*, lisez : *Flitwoud*, *Friman*, *Grinn-ouitche*. *Spleen* se prononce aussi *spline*.

— EM a le son de *ein* dans *sempiternel*, *Memphis*, *Sempronius*, *semper virens*, *A Kempis*, *Nuremberg*, *Wurtemberg*, etc.

— EN. Ce son prend deux nasalités, la plus ordinaire est celle de *an*, l'autre est celle de *in*. Il prend le son de *an*, lorsqu'il est suivi d'une consonne : *prendre*, *reprendre*, *dépendre*, *tendre*, *enrichir*, *centaine*, *sens*, *talent*, *vent*, *content*, *lens*, *expédient*, *inconvénient*, *prudent*, *éloquent*, etc. Lisez *prandre*, *rapandre*, etc. Exceptés *agenda*, *appendice*, [illegible] *Antiens*, *rétention*, *pensum*, où il se prononce *ein* : *ajeinda*, etc. Il prend encore la nasalité de *an* dans *j'en tiens*, [illegible] *En en Rêve*. [illegible] *enorgueillir*, se prononcent [illegible] *an-nui*, *an-orgueillir*. || *Enivrer*, *enharnacher*, *enharmonique*, se prononcent *an-nivrer*, *an-harnacher*, *an-harmonique*. *Hennir*, *hennissement*, *henni*, *solennel* et leurs dérivés, changent l'*e* en *a* doux ; lisez *hanir*, *hanissement*, *hani*, *solanel*.

— EN se prononce *ein* dans *Benjamin*, *Pentièvre*, *Mentor*, *benjoin*, *benzoïque*, *compendium*, *effendi*, *Appenzel*, *Bender*, *Benarès*, *Camoens*, *Cavendish*, *Marienwerder*, *Oldenbourg*, *Orientation*, *Puffendorf*, *Rubens*, *Strehlasee*, *Wenceslas*, etc., etc. || *En* se prononce *ène* dans *Covent Garden*, *Coventry*, *Culloden*, *Dryden*, *Latzen*, *Philopœmen*, *Waldeck*, *Yemen*, *Kraken* ou *Kraan*, *Hayden* ou *Haydn*, *Groenland*. || *En* final, à la fin du mot, prend la nasalité de *ein* : *bien*, *rien*, *le mien*, *le tien*, *le sien*, *doyen*, *Enghien*, *chien*, *Athénien*, *Achéen*, *Européen*, etc. || Dans la terminaison *men*, la lettre *n* s'articule : *amen*, *dictamen*, *gramen*, *hymen*, lisez *amenn*, *dictamenn*, etc. || *Eden* se dit aussi *Édenn*. || *Examen* se dit *examein*. || Dans les verbes *tenir*, *venir* et leurs dérivés, *ien* prend la nasalité de *iin*, partout où cette diphtongue se rencontre. *Je viens*, *tu viens*, *il vient*, *je tiens*, *tu tiens*, *il tient*, *je viendrai*, *je tiendrai*, etc. Lisez, *je viins*, *tu viins*, etc. || *En* suivi de la lettre *n* perd sa nasalité. *Que je vienne*, *qu'il vienne*, *ennemi*, etc.

— EU, ŒU. Cette voyelle composée prend deux inflexions différentes : tantôt elle est forte ou grave, comme dans *eucharistie*, *Euménides*, *euphonie*, *eut*, *je veux*, *creux*, *feutre*, *calfeutrer*, *pleutre*, *neutre*, *jeudi*, *meule*, *veule*, *beugler*, etc. ; tantôt elle a une intonation douce, comme dans *peur*, *heure*, *malheur*, *cœur*, *sœur*, *seigneur*, *tilleul*, *filleul*, *œuvre*, *couleuvre*, etc.

— *Eu* ÉQUIVALANT À *u*. *Eu* a le son de l'*u* comme dans *j'eus*, *tu eus*, *il eut*, *nous eûmes*, *vous eûtes*, *ils eurent*, *j'ai eu*, *tu as eu*, etc., *j'aurai eu*, etc., *que j'eusse*, *que tu eusses*, *qu'il eût*, *que nous eussions*, *que vous eussiez*, *qu'ils eussent*, *que j'aie eu*, etc., *mangeure*, *vergeure*, *gageure*, *chargeure*, etc.

— E désigne le cinquième rang dans une série d'objets marqués des lettres de l'alphabet.

— Dans l'impression et dans l'écriture, E se met par abréviation pour *Excellence*, *Éminence*.

— Dans les calendriers ecclésiastiques, l'E est la cinquième des sept lettres qu'on nomme dominicales.

— Sur la boussole, ainsi que sur les cartes géographiques, E marque l'*Est* ou l'Orient.

— Chim. E désigne l'éthérine.

— Monn. La lettre E qu'on voit sur nos anciennes pièces de monnaies marque celles qu'on frappait à Tours, avant la Révolution.

— Mus. Sur les touches d'un clavier d'orgue, cette lettre indique les tons : E *mi la*.

— Philos. scol. E était le signe des propositions générales et négatives.

E. Préfixe initial. (du latin *e*, de). Cet *e* ajoute au mot qu'il sert à former une idée d'extraction, de sortie : *Écosser*, faire sortir de la cosse ; *érafler*, faire sortir, [illegible] *écheniller*, faire sortir, ôter les chenilles. Ses variétés sont *es*, *ex*, comme dans [illegible] *exhumer*. V. ES, EX.

ÉA. Myth. Nom d'une nymphe qui, pour échapper aux poursuites du fleuve Phasis, implora le secours des dieux, et fut changée en île.

— Géogr. anc. Ville et péninsule de la Colchide.

ÉACÉE. Géogr. anc. L'île d'Égine, ainsi nommée d'Éaque.

— ÉACÉES. s. f. pl. Antiq. Fêtes à Égine en l'honneur d'Éaque.

ÉACÈS. Père de Polycrate, roi ou tyran de Samos. On vantait ses immenses richesses.

ÉACIDE. Roi d'Épire, c'était le frère d'Olympias, reine de Macédoine, mère d'Alexandre le Grand. Il fut longtemps privé de son royaume par les intrigues du roi Philippe, son beau-frère. Vaincu par Cassandre dans une grande bataille, il mourut de ses blessures, 313 av. J.-C.

— ÉACIDES. *Eacidæ*. Nom patronymique des descendants d'Éaque : Pélée, Achille, Néoptolème, etc.

ÉALÉ. s. m. Mamm. Quadrupède d'Éthiopie, probablement fabuleux, dont parle Pline.

ÉANTÉES. s. f. pl. (du gr. Αἴας, αντος, Ajax). Antiq. gr. Fêtes instituées à Salamine, en l'honneur d'Ajax Télamonien.

EANTIS. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

ÉAQUE. Myth. Fils de Jupiter et d'Égine. Il régna dans l'île d'Œnopie, à laquelle il donna le nom de sa mère. La peste ayant ravagé son royaume, il pria Jupiter, son père, de le repeupler. Le père des dieux changea en hommes toutes les fourmis qui avaient leur gîte au pied d'un chêne ; et de là le nom de Myrmidons (du gr. μύρμηξ), donné au nouveau peuple d'Égine. Éaque devint l'un des trois juges des Enfers. Il eut pour descendants Télamon, Pelée, Achille, Ajax, etc.

ÉARIN. s. m. (du gr. ἐαρινός, printanier). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des ichneumoniens, ayant pour type le bassus glorieux.

ÉARINE. s. f. (du gr. ἐαρινός, printanier).

Bot. Genre d'orchidées pleurothallées, établi pour une plante herbacée de l'Australie.

EARL. Titre de noblesse d'origine danoise, introduit en Angleterre par Canut. Après la conquête de Guillaume le Bâtard, il subsista comme équivalent du titre français de *comte*. Il désignait alors les grands propriétaires, gouverneurs des *shires* ou *comtés*. D'abord le premier degré de la noblesse, il devint le second, lorsque Édouard III eut créé le premier duc, et le troisième lorsque Richard II eut créé le premier marquis.

EASTLAKE (Sir Charles Lock), Peintre anglais, né à Plymouth, 1793-1865, alla étudier en France, en Italie, en Grèce, et obtint un grand succès par ses paysages d'Italie et ses scènes empruntées à la campagne romaine.

EAST MAIN (*Maine de l'Est*). Géogr. Partie du Labrador, dans la Nouvelle-Bretagne. Commerce de fourrures. Ch.-l. *East Main*.

EATONIE. s. f. (d'*Eaton*, n. pr.). Bot. Genre de graminées festucacées, ayant pour type l'aire obtuse.

*** EAU.** s. f. (pr. *o*; du lat. *aqua*, même signific.). Fluide inodore, visible, transparent, sans odeur, d'une saveur indéfinissable, presque incompressible, très peu élastique, contenant en volume une partie d'oxygène sur deux d'hydrogène, et en poids 88,90 d'oxygène sur 11,10 d'hydrogène; ayant de l'affinité pour un très grand nombre de corps, ne se mêlant pas avec les huiles, les graisses et les résines; dissolvant la plupart des sels et un grand nombre de cristaux qui proviennent des matières végétales, tels que le sucre, etc. Le cristal des eaux. Le miroir des eaux.

> [illegible] le tranquille ombrage,
> [illegible] le cristal des *eaux*. (De Piis.)
> [illegible] montagne,
> [illegible] onde amie
> [illegible] (Millevoye.)
> [illegible] le cristal [illegible] blanche
> [illegible] *eaux* [illegible]
> [illegible] la blancheur du lis. (De Saint-Ange.)

— Fig. Pour y puiser avec joie les *eaux* d'une doctrine salutaire. (Fléchier.)

Parmi les substances qui se trouvent à l'état liquide sur la surface du globe que nous habitons, l'eau occupe le premier rang par son abondance et par son utilité. Sans elle il n'y a pas d'être organisé possible; aussi les Anciens l'avaient-ils comptée au nombre des quatre éléments.

— L'eau recouvre la plus grande partie de la superficie de notre planète. Sous le nom de mer, d'océan, elle remplit de vastes bassins, qui fournissent à l'atmosphère l'humidité nécessaire à la production des différents phénomènes météorologiques, et par suite à l'économie générale du globe. Elle forme en outre, à la surface de la terre, les ruisseaux, les torrents, les rivières, les fleuves, les marais, les étangs, les lacs; elle en pénètre même les profondeurs, puisque, à part quelques rares exceptions, elle apparaît dès qu'on creuse le sol. L'étendue de l'Océan et de ses ramifications est évaluée aux trois quarts environ de la surface terrestre; sa profondeur moyenne paraît être de 1,000 mètres.

— Se dit de toute masse considérable d'eau, soit mer, rivière, lac, étang. Passer l'eau. Suivre le courant, le fil de l'eau. Se jeter à l'eau, se jeter dans l'eau. Aller au fond de l'eau. Nager, flotter sur l'eau. Voyager par eau. Avoir de l'eau jusqu'aux épaules. Se promener sur le bord de l'eau. Nous les pressons sur l'*eau*, nous les pressons sur terre. (Corn.) Des mers pour eux il entr'ouvrit les *eaux*. (Rac.) Cette grande ville semble nager au-dessus des *eaux* et être la reine de la mer. (Fén.) Ces pays sont dévastés par les *eaux* mêmes qui les fertilisent. (Volt.) Ils sont errants sur la terre, ils sont rois sur les *eaux*. (Id.) Personne n'avait fait attention que, lorsque les vents d'occident soufflaient avec quelque violence, ils refoulaient les *eaux* de la Baltique vers l'orient. (Id.) On voyait des sources bouillonner et sortir de la terre et quelquefois des canaux plus profonds dans lesquels l'*eau* calme et paisible réfléchissait les objets. (J.-J. Rouss.) La surface de l'*eau*, unie et sans mouvement, se couvrait de couleurs lugubres dont les teintes variaient sans cesse. (Barth.) Plusieurs fois, pendant le jour et pendant la nuit, les *eaux* de la mer se portent alternativement au nord et au midi, et emploient le même temps à monter et à descendre. (Id.) Loin de lancer des bâtiments à l'*eau* par des apprêts coûteux et des machines compliquées, on introduisait dans le chantier la marée qui les enlevait. (Id.) Ces divers établissements ont été formés partout où il y avait quelque veine de terre végétale, et partout où les *eaux* pouvaient fertiliser un limon naturellement aride. (Raynal.) Ce fleuve n'est pas aussi navigable que le fait présumer la masse de ses *eaux*. (Id.) Les *eaux* pures de ce fleuve ne semblent couler que pour le bonheur de ce qui l'environne. (Id.) L'*eau* est un des beaux ornements de cet univers; point de paysage satisfaisant s'il n'offre des ruisseaux, des lacs, des cascades. Quoi de plus magnifique que le cours d'un grand fleuve? Quel spectacle plus imposant que celui d'une mer courroucée? (Forget.)

— *A fleur d'eau*. Au niveau de la superficie de l'eau. Batterie à fleur d'eau. Coup de canon à fleur d'eau.

En parlant des fleuves et des rivières, on dit: *Les eaux sont grosses, les eaux sont hautes, les eaux sont grandes*, c'est-à-dire qu'elles y coulent en un volume plus gros qu'à l'ordinaire, qu'elles sont montées jusque vers les bords, qu'elles ont débordé ou qu'elles vont déborder. — Par opposition, *Les eaux sont basses*, c'est-à-dire, Le volume des eaux est beaucoup moins considérable qu'à l'ordinaire.

— *Eau courante*. Eau vive, eau qui coule toujours. L'*eau* courante est le moteur le plus économique dont les hommes puissent disposer. (Forget.) ‖ *Eaux folles*. Sources qui produisent peu d'eau, et qui tarissent pendant les périodes de sécheresse. ‖ *Eaux mortes*. Celles qui ne coulent pas, telles que les eaux des étangs. Quand nous fûmes sortis du courant pour rentrer dans les *eaux* mortes, le soleil luisait déjà gaiement à leur surface. (Ch. Nodier.) Au bord d'une *eau* morte et rayonnante et se perdant sous des arbres transpercés d'un soleil couchant, des hommes et des femmes sont assis sur l'herbe. (De Gonc.) ‖ *Eaux vives et roulantes*. Celles qui coulent rapidement, abondamment, et que leur extrême fraîcheur rend peu potables.

— *Le tribut des eaux d'un fleuve, d'une rivière, d'un ruisseau, d'une fontaine*, etc. Se dit pour l'eau qu'ils répandent, qu'ils fournissent. On voit des ruisseaux qui apportent le tribut de leurs *eaux*. (Barth.)

— *Prendre de l'eau*. Se dit d'un cours d'eau à sec qui reçoit un afflux d'eau.

L'autre côté de l'eau. Se dit à Paris, pour désigner la rive de la Seine opposée à celle où l'on se trouve.

Des gens de delà l'eau. Des gens qui habitent au delà d'un fleuve, d'une mer. ‖ Fig. Des gens qui connaissent mal les nouvelles.

— *Marchands de l'eau*. Ancien nom des marchands qui faisaient par eau le commerce de Paris.

— Se dit pour Pluie. Le temps est à l'eau. Les blés, les prairies ont besoin d'eau. Depuis un mois, il ne fait que tomber de l'eau. Les savanes sont noyées par les eaux.

— On dit que *le ciel se fond en eau, se résout en eau*, quand il tombe des pluies abondantes.

— Fig. Cette jeune plante aussi arrosée des *eaux* du ciel. (Fléchier.)

— Eau appliquée aux divers usages domestiques. Un verre d'eau. Un seau d'eau. Puiser, tirer de l'eau. Boire de l'eau. Mettre de l'eau dans son vin. Eau tiède, eau chaude. Eau bouillante. Eau fraîche. Faire chauffer, tiédir, bouillir de l'eau. Un litre d'eau. Une bouteille d'eau. On leur donna d'autres habits, parce que les leurs étaient appesantis par l'*eau* qui les avait pénétrés, et qui coulait de toutes parts. (Fénelon.) Dieu vous comptera un verre d'*eau* donné en son nom, plus que tous les autres ne feront jamais pour tout votre sang répandu. (Boss.) On lava l'enfant avec de l'*eau* tiède, conformément au conseil d'Hippocrate. (Bart.) Les *eaux* y sont excellentes, et les vivres abondants. (Rayn.)

— Fam. *Buveur d'eau*. Celui qui ne boit que de l'eau, ou du vin fort trempé.

Eau potable. Eau qui peut être bue, qui peut servir à la cuisson des aliments. Elle doit être limpide, inodore et contenir en dissolution une proportion convenable d'air atmosphérique et d'acide carbonique.

Eau claire. Eau limpide, qui n'est pas bourbeuse.

— Fig. Se dit d'une chose qui n'a aucun résultat sérieux.

> Près du beau [illegible] vieux barbon
> Ne fait que de l'*eau claire*. (Dufresny.)

— *Eau claire*. Se dit aussi pour Eau pure, dans laquelle on n'a mis ni du vin, ni une autre liqueur.

— *Eau battue*. Celle que l'on a versée plusieurs fois d'un vase dans un autre. ‖ *Eau blanche*. Boisson alimentaire formée d'eau et de farine ou de son pour les animaux domestiques. ‖ *Eau de boudin*. Eau dans laquelle on a fait cuire des boudins. — Fig. *Tourner en eau de boudin*. Ne pas avoir de résultat. ‖ *Eau chalybée*. Un des noms de l'eau ferrée. ‖ *Eau ferrée*. Celle dans laquelle on a plongé un fer rouge à plusieurs reprises. ‖ Eau dans laquelle on a fait séjourner des clous rouillés. ‖ On dit aussi dans ce sens *Eau rouillée*. ‖ *Eau panée*. Eau dans laquelle on a fait tremper une croûte de pain. ‖ *Eau de poulet*. Bouillon de poulet. D'autres se sont guéris avec de la simple *eau* de poulet. Ricine. On me fait prendre tous les jours de l'*eau* de poulet. (Mme de Sévigné.) ‖ *Eau de riz*. Eau dans laquelle on a fait cuire du riz. ‖ *Eau rougie*. Eau mêlée d'une petite quantité de vin rouge. ‖ *Eau de savon*. Eau dans laquelle on a fait dissoudre du savon. ‖ *Eau de vaisselle*. Eau dans laquelle on a lavé la vaisselle.

— *Tenir eau*. Se dit d'un récipient qui ne laisse échapper l'eau par aucune fissure.

— *Porteur d'eau*. Celui qui porte l'eau dans les maisons.

— *Voie d'eau*. Quantité d'eau contenue dans les deux seaux du porteur d'eau.

— L'eau se présente à nous sous trois états différents: comme *liquide*, comme *vapeur*, comme *solide*.

— 1° *Comme liquide*. Aux températures comprises entre 0° et 100°, l'eau est liquide. Dans cet état, elle présente un phénomène remarquable, c'est que sa densité, au lieu d'augmenter constamment lorsque la température diminue, présente un maximum à 4°.

— 2° *Comme vapeur*. L'eau chauffée à 100° se réduit en vapeur, acquiert alors des propriétés tout à fait différentes et occupe un volume 1,700 fois plus grand que celui qu'elle occupait à l'état liquide.

— 3° *Comme solide*. Refroidie à 0°, l'eau se solidifie et prend le nom de *glace*. En se congelant, l'eau augmente considérablement de volume et sa force d'expansion est assez considérable pour qu'une bombe pleine d'eau éclate au moment de la congélation. La glace est plus légère que l'eau.

— L'eau prise à la surface ou dans le sein de la terre n'est jamais pure. Elle contient en solution ou en suspension une quantité plus ou moins grande de substances terreuses, alcalines ou métalliques, quelques gaz, du soufre, ou des matières végétales ou animales. Elle se purifie un peu par le repos, mais ce n'est que par la distillation qu'on l'obtient exempte de tous corps étrangers. L'eau la plus ordinaire est prise dans les sources, les puits, les rivières et les étangs; celle qui est fournie par la neige et la glace fondues, et celle qui provient de la pluie sont encore considérées comme des eaux ordinaires; cependant ces eaux ne sont pas toujours potables. Les unes, celles des sources et des puits, contiennent beaucoup trop de sulfate de chaux; on les appelle *eaux crues*. Celles des marais et des étangs, dites *stagnantes*, renferment des matières organiques plus ou moins corrompues. Enfin les eaux de neige et de glace ne sont pas assez chargées de l'air nécessaire à leur digestibilité. On purifie les premières en y ajoutant du carbonate de potasse qui précipite la chaux; les secondes se purifient par l'ébullition et l'agitation; les troisièmes par l'agitation seulement. Les eaux de pluie sont les plus pures de toutes, surtout si on a eu le soin de les recueillir dans des réservoirs, et si on a mis de côté les premières tombées.

— L'eau distillée conduit très imparfaitement le fluide électrique et très mal le calorique; elle réfracte la lumière, dissout beaucoup de gaz, peu de corps combustibles simples, quelques oxydes métalliques, beaucoup de sels, etc. Elle forme avec certains oxydes des composés appelés *hydrates*. A la température ordinaire, elle est décomposée par une série de métaux qui lui enlèvent son oxygène. L'estomac ne la digère que très difficilement, à moins qu'elle n'ait été brassée pendant quelque temps au contact de l'air.

— L'eau naturelle est la boisson la plus commune de l'homme et des animaux; la pharmacie en fait le véhicule des tisanes, des sirops, des potions, etc.

— Tous les êtres organisés, c'est-à-dire tous les végétaux et les animaux, sont composés de solides et de liquides; ceux-ci sont en plus grande quantité; et la base de tous ces liquides, c'est l'eau. On trouve de l'eau dans le sang et dans toutes les humeurs des animaux; on en trouve également dans la sève et dans tous les sucs des végétaux. C'est elle qui facilite le frottement des parties solides les unes sur les autres, et qui sert de véhicule aux substances assimilables que nos organes extraient de nos aliments, etc. Quelques corps inorganiques, quelques sels et oxydes métalliques, quelques pierres précieuses, renferment également une certaine quantité d'eau.

— Considérées sous le rapport des corps étrangers qu'elles contiennent, les eaux sont divisées en *eaux douces*, en *eaux salées* et en *eaux minérales*.

— 1° Les *eaux douces* ont, comme leur nom l'indique, une saveur peu prononcée, et leur température est égale à celle de l'atmosphère; elles sont courantes ou stagnantes, forment les lacs, les rivières, les marais, les étangs, etc., et nourrissent souvent dans leur sein des végétaux et des animaux dits *fluviatiles*, pour les distinguer des autres corps organisés que l'on trouve dans les eaux salées.

— 2° Les *eaux salées*, qu'il serait plus exact de nommer *eaux marines*, si certains grands lacs sans issue ne jouissaient pas de leurs propriétés, ont une saveur d'abord salée, puis amère et nauséabonde qui ne peut manquer de les bien caractériser et de les distinguer des eaux minérales proprement dites. Leur température est à peu près égale à celle de l'atmosphère, surtout dans leurs couches supérieures; dans leur sein vivent des animaux et des plantes, dits *animaux marins* et *plantes marines*. Sous le rapport de sa composition chimique, l'eau de la mer contient des sels dont la quantité varie pour l'Océan entre 3 et 4 pour 100, mais descend pour la mer Caspienne jusqu'à 0,6 pour 100; la salure n'est pas la même dans tous les temps; les variations en plus ou en moins dépendent évidemment des eaux douces qui y sont charriées en plus ou moins grande quantité dans un temps donné. L'eau du Grand Océan est plus salée que celle de la Baltique et de la mer Noire, moins que l'eau de la Méditerranée; du côté des pôles, l'eau est moins salée que dans les pays chauds; la portion d'eau de mer qui gèle et que l'on fait fondre ensuite est douce et potable. L'eau de la mer est conseillée à l'intérieur dans une foule d'affections chroniques, telles que les tumeurs scrofuleuses, la chlorose, etc. Mais c'est surtout en bains qu'on en fait usage.

— 3° Les *eaux minérales* sont des eaux de sources tenant en solution ou en suspension des substances minérales qui leur donnent des propriétés médicamenteuses. Sous le rapport des principes qui font la base de leur composition, les eaux minérales se divisent en cinq classes principales: *eaux salines, eaux gazeuses, eaux ferrugineuses, eaux sulfureuses, eaux iodurées*. On trouve des sources qui jouissent tout à la fois de propriétés salines et acidules, ferrugineuses et sulfureuses, etc. Sous le rapport de leur température, les eaux minérales sont *froides* ou *tempérées*, *chaudes* ou *thermales*. On distingue les eaux minérales *naturelles* et les eaux minérales *artificielles*, selon qu'elles ont été créées par la nature, ou préparées par les chimistes. Les *eaux minérales salines* sont celles qui tiennent en solution une grande quantité de matières salines auxquelles elles doivent leurs propriétés purgatives ou excitantes, selon qu'on les administre à hautes ou à petites doses; elles sont froides ou chaudes et peu altérables, d'une saveur amère, quelquefois piquante et nauséabonde, suivant la quantité et la nature de leurs sels. *Principales sources d'eaux salines thermales*. Celles de *Plombières* (Vosges) s'administrent en bain ou en boisson dans le traitement de la chlorose, des entérites chroniques, des scrofules, etc.; celles de *Luxeuil* (Haute-Saône) sont analogues à celles de *Plombières*; celles de *Bourbonne-les-Bains* (Haute-Marne) s'administrent en bains et en douches, rarement à l'intérieur, contre les fièvres quartes, les maladies du système lymphatique, les paralysies, etc.; celles de *Chaudes-Aigues* (Cantal) sont les sources les plus chaudes après celles de Carlsbad; celles de *Balaruc* (Hérault) s'administrent en bains, en douches ou en boisson, contre les paralysies, les rhumatismes, etc.; celles d'*Aix* (Bouches-du-Rhône) en bains contre les affections cutanées, les dartres; celles de *Bagnères-de-Bigorre* (Hautes-Pyrénées), en bains, en douches, en fomentations, en boissons, dans les affections mélancoliques, les flux immodérés, etc.; celles de *Néris* (Allier), en bains, en fumigations, en douches et à l'intérieur, dans les phlegmasies chroniques, quelques névroses, etc.; celles de *Lucques* (Italie), à l'intérieur et à l'extérieur, dans la goutte, la dyspepsie, les dégénérescences viscérales, etc. *Eaux salines froides*. Celles de *Sedlitz* (Bohême) s'administrent à la dose de 500 à 1,000 grammes par jour, pour les personnes lymphatiques et hypocondriaques, etc.; celles de *Seydschutz* (Bohême) sont analogues à celles de Sedlitz; celles d'*Epsom* (Angleterre), analogues aux deux précédentes; on préfère employer les sels qu'elles contiennent. Les eaux minérales gazeuses ont pour principe minéralisateur l'acide carbonique et se divisent en *acidules gazeuses* et en *alcalines gazeuses*; elles sont tantôt froides, tantôt thermales. Les premières sont rafraîchissantes, calment la soif, excitent légèrement les appareils digestif et urinaire; les secondes sont stimulantes et s'administrent en bains contre les affections cutanées, rhumatismales et arthritiques, etc. Les eaux gazeuses les plus importantes sont, pour les eaux thermales: celles du Mont-d'Or, de Clermont-Ferrand, de Vichy, de Bourbon-l'Archambault, de Dax, etc. Pour les eaux froides, celles de Pougues, de Bar, de Montbrison, de Langeac, de Seltz ou Selters, etc. Les eaux minérales ferrugineuses, appelées encore *eaux martiales, eaux chalybées*, contiennent, outre le métal qui leur donne leur nom, des sels de soude, de chaux, de magnésie, etc., et, prises à leur source, sont, pour la plupart, limpides, inodores, d'une saveur styptique et métallique; leur action sur l'économie est presque semblable à celle des préparations ferrugineuses. Les plus employées sont pour les eaux thermales, qui sont plutôt purgatives que toniques: celles de Carlsbad, de Tœplitz, etc.; pour les eaux froides: celles de Spa, de Forges, de Provins, de Passy près Paris. Les eaux minérales sulfureuses ou *hépatiques* sont des liquides extrêmement fétides, limpides, doux au toucher, d'une saveur salée très désagréable, d'une température ordinairement chaude, et dont les principes minéralisateurs sont l'hydrogène sulfuré, les hydrosulfates simples et les hydrosulfates sulfurés; elles jouissent des mêmes propriétés et se donnent dans les mêmes circonstances que le soufre et le foie de soufre. Elles sont froides ou thermales et se subdivisent, les premières, en celles qui dégagent du gaz hydrogène sulfuré par les acides sans précipiter du soufre, et celles qui, traitées par les acides, dégagent du gaz hydrogène et précipitent du soufre; les secondes, en celles qui dégagent du gaz hydrogène et précipitent du soufre, et celles qui dégagent du gaz hydrogène sulfuré sans précipiter du soufre. Il y a des eaux thermales sulfureuses à Baréges, à Saint-Sauveur et Cauterets (Hautes-Pyrénées), Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées), Saint-Amand (Nord), Aix-la-Chapelle (Prusse), Bade (grand-duché du même nom), Baden (Suisse), Baden (Basse-Autriche), Aix (Savoie). Il y a des eaux sulfureuses froides à Enghien, à quatre lieues de Paris. Les eaux minérales iodurées se donnent en boisson à petites doses, pures ou coupées avec du lait, ou bien en lotions, en bains, etc.; telles sont les eaux de Voghera, de Sales, de Castel-Novo d'Asti, en Piémont; d'Aix, en Savoie, et de Saint-Genis; on les emploie dans le traitement des goîtres, des affections scrofuleuses et des engorgements des viscères abdominaux.

— *Aller aux eaux*. Se rendre dans une localité où il existe des sources d'eaux minérales naturelles, afin d'y suivre un traitement. ‖ *Prendre les eaux*. Boire pendant quelque temps des eaux minérales.

— *Eaux factices*. Certain nombre de liquides

de compositions très variées, préparées pour les besoins de l'économie domestique, de la médecine ou des arts.

Eaux distillées, dites *essentielles*. Produit de la distillation au bain-marie de plantes fraîches et aqueuses, dont l'eau de végétation est assez abondante pour entraîner avec elle et retenir les principes odorants et volatils. Les fleurs fournissent peu d'eau essentielle, mais on en retire assez abondamment de plusieurs fruits. Les eaux de cette espèce les plus agréables sont celles de fraises, de framboises, de groseilles, de mûres, de nèfles, de prunes, de pêches, de cerises et d'abricots. Eaux distillées de plantes inodores. Eaux distillées de plantes odorantes. Eaux distillées aromatiques. Parmi les *eaux* distillées aromatiques, il en est de fort énergiques; telles sont celles de menthe poivrée, de sauge, de mélisse, de romarin. *L'eau* de fleurs d'oranger, que l'on emploie avec tant de succès dans les affections spasmodiques, est l'objet d'un commerce assez considérable. (Nysten.)

Eaux distillées spiritueuses. Ces eaux sont de l'alcool chargé par la distillation de l'arome des plantes. On les appelle aussi *esprits* ou *alcools*. Ainsi on dit indifféremment *eau distillée spiritueuse* de romarin, *alcool* de romarin, *esprit* de romarin. Eau de mélisse. Eau de Cologne. Eau de bouquet. Eau de miel d'Angleterre. Eau de la reine de Hongrie. Eau de Ninon. Plusieurs *eaux* distillées spiritueuses servent à faire des liqueurs de table ou des parfums de toilette. (Nyst.)

— ***Eau aérée.*** Celle qui contient de l'air. || *Eau albumineuse*. Mélange d'eau, de blancs d'œufs et de fleur d'oranger. || *Eau d'ange*. Ancienne eau aromatisée. || *Eau ardente*. Essence de térébenthine. || *Eau d'arquebusade*. Médicament dont la composition est la même que celle de l'eau vulnéraire, et dont on faisait principalement usage dans les plaies faites par les armes à feu. || *Eau de Belloste*. Liquide préparé avec parties égales d'acide hydrochlorique, d'eau-de-vie et de safran, avec ou sans addition d'eau. || *Eau bénite*. Dissolution de six grains de tartre stibié dans deux verres d'eau, que l'on fait prendre dans le traitement de la colique de plomb. || *Eau bénite de Gouland*. Vin antimonial. || *Eau blanche*, *eau de Goulard* ou *eau végéto-minérale*. Liqueur blanchâtre qui résulte du mélange de l'eau avec le sous-acétate de plomb liquide. || *Eau de Bonferme*. Eau composée de muscades, girofles, etc., macérés pendant quinze jours dans de l'alcool. S'emploie après les chutes ou coups reçus sur le crâne. || *Eau de Botot*. Eau dentifrice à laquelle on a donné le nom de son inventeur. || *Eau des carmes*. Eau spiritueuse, dont l'invention est attribuée à des religieux carmes. V. MÉLISSE. || *Eau de carrières*. Eau qui suinte de certaines espèces de pierres lorsque, au sortir de la carrière, elles ont été pendant quelque temps exposées à l'air. || *Eau de casse avec les grains* ou *émétisée*. Composé d'eau tiède, de casse en gousse, de sulfate de magnésie et d'émétique que l'on administre dans le traitement de la colique de plomb. || *Eau céleste*. Celle qui tient en dissolution un sel double de peroxyde de cuivre et d'ammoniaque, ou de l'ammoniaque et du peroxyde de cuivre. || *Eau de cerise, de prune*, etc. Se dit de l'eau-de-vie fabriquée avec des cerises, des prunes, etc. || *Eau de chaux*. Dissolution d'une partie de chaux vive éteinte dans 400 à 450 parties d'eau. || *Eau de Cologne*. Liqueur composée de diverses huiles volatiles de romarin, de fleur d'oranger, de lavande, que l'on dissout dans l'alcool et auxquelles on ajoute ensuite de l'eau de mélisse et de l'alcoolat de romarin. || *Eau de corne de cerf*. Eau ammoniacale obtenue par la distillation de la corne de cerf. || *Eau d'Égypte*, ou *eau grecque*, *mercuriale*, *africaine*. Solution pour noircir les cheveux. || *Eau d'empois*. Eau dans laquelle on a mis de l'empois. || *Eau de fleur d'oranger*. Eau obtenue par la distillation de l'eau ordinaire sur les fleurs de l'oranger. Orange s'est dit autrefois pour Oranger; de là la dénomination *Eau de fleur d'orange*, qui doit être rejetée aujourd'hui. || *Eau gazeuse* ou *acidule*. Eau chargée d'acide carbonique. || *Eau générale*. Alcoolat composé d'une foule de plantes aromatiques et de substances balsamiques et résineuses. || *Eau de goudron*. Eau obtenue en versant vingt parties d'eau commune sur une partie de goudron. || *Eau impériale*. Alcoolat composé avec plusieurs plantes aromatiques. || *Eau de javelle*. Chlorure de potasse liquide. || *Eau de laitue*. Eau obtenue en distillant à une douce chaleur des laitues cultivées, préalablement mondées et pilées. || *Eau de lavande*. Alcoolat où domine l'essence de lavande. || *Eau de Luce*. Composé d'huile volatile de succin rectifiée et d'ammoniaque, employé dans la morsure des animaux venimeux. || *Eau de magnanimité*. Alcoolat préparé avec la zédoaire, la cannelle, le poivre cubèbe, etc. || *Eau mercurielle*. Dissolution obtenue en versant de l'eau sur le protonitrate de mercure cristallisé. || *Eau mère*. Dissolution saline qui reste sur les cristaux après leur formation. || *Eau de miel*. Eau obtenue en distillant au bain-marie, un mélange de miel de Narbonne, de coriandre, d'eau de rose, d'eau de fleur d'oranger et d'alcool. || *Eau de mille-fleurs*. Liquide que l'on obtenait en décomposant, par le feu, l'urine et les excréments des vaches nourries avec des plantes qui étaient en fleur. || *Eau d'orge*. Boisson que l'on obtient en faisant bouillir dans de l'eau de l'orge mondé. || *Petites eaux*. Alcool faible qui sert à ramener les eaux-de-vie trop fortes à un degré inférieur. || *Eau phagédénique*. Médicament que l'on obtient en versant du sublimé corrosif dans de l'eau de chaux. || *Eau de Rabel*. Mélange d'acide sulfurique concentré et de trois parties d'alcool. || *Eau régale*. Liquide caustique provenant de l'action de l'acide nitrique sur l'acide hydrochlorique. || *Eau de la reine de Hongrie*. Alcoolat de romarin. || *Eau de rose*. Eau obtenue en distillant de l'eau commune sur des pétales frais de la rose des quatre saisons. || Fig. *C'est une personne à l'eau de rose*. Se dit d'une personne qui affecte une délicatesse exagérée. || *Eau seconde*. Mélange d'une partie d'eau-forte et de deux parties d'eau. || Nom donné également à une lessive caustique de potasse ou de soude, employée par les peintres, et nommée aussi *lessive des savonniers*. || *Eau sédative*. Liqueur composée d'eau salée, de camphre et d'ammoniaque liquide. || *Eau de Seltz artificielle*. Dissolution d'acide carbonique. || *Eau sulfureuse*. Dissolution de sulfure de sodium cristallisé, de carbonate de soude cristallisé et de chlorure de sodium. || *Eau vitale*. Limonade minérale préparée en ajoutant à de l'eau sucrée une quantité suffisante d'acide sulfurique ou d'eau de Rabel.

— Par extens. Larme. Avoir de l'eau dans les yeux. Puisqu'il est impossible qu'on n'ait de l'*eau* dans les yeux en la perte d'un ami, pour le moins il n'y faut pas avoir des rivières. (Malherbe.)

— Se dit pour Sueur. Être tout en eau, se mettre tout en eau. L'eau lui ruisselle sur le visage, lui dégoutte du visage.

— Fig. ***Suer sang et eau.*** Faire les plus violents efforts.

> Je suais sang et *eau* pour voir si, du Japon,
> Il venait à bon port au fait de son chapon.
>
> (RACINE.)

— Urine, en langage populaire. Faire de l'eau. Lâcher de l'eau. Retenir son eau. Laisser aller son eau. Montrer de son eau au médecin.

— Suc, en parlant de quelques fruits, particulièrement en parlant de la pêche et de la poire. Une poire d'une bonne eau. Une pêche d'une eau fort agréable.

— Éclat brillant des perles, des diamants et de quelques autres pierreries. Un diamant de la première eau. Une perle d'une très belle eau.

— Fig. C'est un coquin de la plus belle eau.

— Loc. prov. *Porter de l'eau à la mer, à la rivière*, ou ***porter l'eau à la mer***, etc. Porter des choses en un lieu où il s'en trouve déjà abondamment. Donner à un riche, c'est porter l'eau à la mer. || *C'est une goutte d'eau dans la mer*. C'est fort peu de chose ajouté à une grande abondance. || *Ne pas trouver de l'eau à la rivière* ou ***à la mer.*** Ne pas trouver les choses les plus simples, les plus faciles. || *Aller à l'eau chez un autre*. Empiéter sur ce qui lui appartient. || *Ne sentir que l'eau*. Être fade, insipide. Un fruit qui ne sent que l'eau. Cette sauce ne sent que l'eau. || *Battre l'eau* ou *donner un coup d'épée dans l'eau*. Perdre sa peine. || *Battre l'eau avec un bâton*. Prendre une peine inutile. || *Faire venir l'eau au moulin*. Attirer à soi les bénéfices. || *Être comme le poisson hors de l'eau*. Se trouver mal à l'aise, être hors du lieu où l'on voudrait être. || *Être heureux comme le poisson dans l'eau*. Être tout à l'aise, ne manquer de rien. || *Faire voir de son eau*. Montrer ce qu'on sait faire. || *Mettre de l'eau dans son vin*. Se modérer, devenir plus circonspect. Pour notre paroisse, je crois que je pourrai mettre de l'*eau* dans mon vin. (Mme de Sévigné.) || *Tenir quelqu'un le bec dans l'eau*. Le laisser en suspens. || *C'est le feu et l'eau*. Ce sont deux choses incompatibles, deux personnes antipathiques. || *Être comme le feu et l'eau*. Ne pouvoir s'accorder, ne pouvoir être ensemble sans se quereller. || *Il y a de quoi se jeter à l'eau*. C'est une chose désespérante. || ***Malin comme Gribouille, qui se jette à l'eau de peur de la pluie.*** Se dit populairement de celui qui, pour éviter un petit inconvénient, tombe dans un inconvénient beaucoup plus grave. || *Faire venir l'eau à la bouche*. Donner envie de quelque chose. Où je ne connais point votre humeur, ou Etna vous fait venir l'*eau* à la bouche : vous avez envie d'en écrire quelque chose de grand. (Malherbe.) || *Faire une chose comme on boirait un verre d'eau*, ou *comme s'il s'agissait de boire un verre d'eau*. Faire une chose facilement, sans gêne, sans scrupule. || *Il ne vaut, il ne gagne pas l'eau qu'il boit*. C'est un homme qui ne vaut guère, ou c'est un valet inintelligent et paresseux. || *Se noyer dans un verre d'eau*. Échouer contre des obstacles sans importance. || ***Une tempête dans un verre d'eau.*** Une querelle violente dans un petit cercle. || *Tant va la cruche à l'eau, qu'enfin elle se casse ou s'emplit*. V. CRUCHE. || *Se ressembler comme deux gouttes d'eau*. Se dit de deux personnes qui se ressemblent parfaitement. || *Ne pas avoir de l'eau à boire*. Être privé des choses les plus indispensables. || On dit d'un travail ou d'une entreprise *Qu'il n'y a pas de l'eau à boire*, pour faire entendre qu'elle ne procure pas des avantages suffisants. || *Croyez cela et buvez de l'eau*. Se dit pour exprimer son incrédulité sur une chose. || *Être au pain et à l'eau*. N'avoir à manger que du pain et à boire que de l'eau. || On dit de même *Condamner quelqu'un au pain et à l'eau*. || On dit à propos d'un homme silencieux et froid en apparence : *Il n'y a pire eau que l'eau qui dort*. || *Aller à bonne eau*. Mettre longtemps à faire un message, comme celui qui va loin pour chercher de l'eau, afin qu'elle soit bonne. || *Laisser couler l'eau*. Laisser aller les choses comme elles vont, ne point s'en mettre en peine. || *L'eau va toujours à la rivière*. La fortune vient toujours à ceux qui sont déjà riches. Quand ils le virent revenir du quai, suivi d'un facteur des messageries transportant sur une brouette de gros plis : *L'eau va toujours à la rivière*, le bonhomme a fait ses écus, disait l'un. (H. de Balz.) || *Revenir sur l'eau*. *Revenir à fleur d'eau*. Rétablir sa fortune, ses affaires. Recouvrer du crédit, rentrer en faveur. Comme tout change d'un moment à l'autre, la grande femme est revenue sur l'*eau* : elle est présentement aussi bien avec la belle qu'elle y était mal. (Mme de Sévigné.) || Se dit aussi d'une affaire que l'on reprend après l'avoir interrompue. Mon projet revient sur l'eau. || *Les eaux sont basses*. Il reste peu de vin, de liqueur dans le tonneau, dans la bouteille; l'argent commence à manquer. || *Nager entre deux eaux*. Se conduire de manière à ménager les intérêts de deux personnes, de deux partis, de deux factions; avoir une conduite indécise, douteuse; manquer de franchise; ne pas se prononcer. || *Tomber dans l'eau* ou *à l'eau*. Manquer, n'avoir pas lieu. Un projet tombé dans l'eau. || *Aller à vau-l'eau*. *Être à vau-l'eau*. Aller mal, ne plus laisser d'espoir, en parlant de l'insuccès d'une affaire, d'une entreprise. || *Suivre le fil de l'eau*. Se laisser aller au courant de l'eau. || Fig. Se laisser entraîner sans résistance. || *Nager en grande eau, en pleine eau*. Être dans l'abondance, jouir d'une grande fortune; être en position d'améliorer, d'avancer considérablement ses affaires. || *Il passera bien de l'eau sous les ponts entre ici et là* ou *d'ici à ce temps-là*. Se dit en parlant d'une chose qu'on ne croit pas devoir arriver bientôt. || *Pêcher en eau trouble*. Profiter du désordre des affaires publiques ou privées pour faire les siennes propres. || *On dirait qu'il ne sait pas troubler l'eau* ou *l'eau troubler*. Cet homme paraît simple, et ne l'est pas. || *Il jouerait les pieds dans l'eau*. Se dit de quelqu'un qui a la passion du jeu.

— Arg. ***Eau d'af.*** Eau-de-vie.

— Anc. législ. *Épreuve de l'eau*. Épreuve judiciaire du moyen âge. L'épreuve de l'*eau froide* consistait à plonger l'accusé dans un bassin, les membres liés; on le déclarait innocent si le corps surnageait. L'épreuve de l'*eau chaude* consistait à plonger l'accusé dans de l'eau chaude; on le déclarait innocent s'il ne manifestait aucune douleur.

— Art vétér. *Eaux des chevaux* ou *eaux aux jambes*. Maladie qui attaque les pieds des chevaux et qui a pour principal symptôme un suintement de sérosité à travers la peau de ces parties.

— Chap. ***Donner de l'eau à un chapeau.*** Lui donner du lustre.

— Chim. *Eau oxygénée*. Liquide résultant de la fixation par l'eau d'une molécule d'oxygène. L'eau oxygénée est un liquide incolore, inodore, doué de propriétés chimiques remarquables. Ce liquide oxyde certains corps et en désoxyde d'autres : le charbon, l'or, l'argent, le bioxyde de manganèse le décomposent en chassant la moitié de son oxygène sans s'unir avec ce gaz, tandis que l'oxyde d'argent, le permanganate de potasse et le bichromate de potasse sont décomposés par ce liquide. On prépare l'eau oxygénée en décomposant le bioxyde de baryum par l'acide chlorhydrique.

— Hydraul. ***Eaux naturelles.*** Celles qui, sortant d'elles-mêmes de terre, se rendent dans un réservoir et font jouer continuellement les fontaines. || ***Eaux artificielles.*** Celles qui sont élevées dans un réservoir par le moyen des machines hydrauliques. || *Eaux jaillissantes*. Celles qui sortent de terre en forme de jet. || Par extens. Celles qui s'élèvent en l'air au milieu des bassins, et y forment des jets, des bouillons, des gerbes, etc. On dit dans cette dernière acception : *Faire jouer les eaux, les grandes eaux, les petites eaux*. *Les eaux de Versailles*. *Les eaux de Saint-Cloud*. *Donner les eaux*. Se disait pour exprimer qu'on allait faire jouer les eaux.

— Législ. *Eaux dépendant du domaine public*. Celles à l'égard desquelles il ne peut exister aucune distinction de propriété, et qui dès lors restent en jouissance commune, comme la mer, les fleuves et les rivières navigables et flottables. La mer ne peut devenir la propriété d'aucun peuple; mais, d'après le droit des gens, toute nation dont le territoire touche à la mer exerce, dans un intérêt de défense naturelle, un droit de police ou de surveillance jusqu'à une certaine distance des côtes; en France, cette distance est fixée à quatre lieues en mer. Le littoral de la mer, c'est-à-dire le terrain que la mer couvre dans les plus hautes marées, est aussi une dépendance du domaine public. Nul ne peut détourner l'eau des fleuves et des rivières navigables, ou en affaiblir le cours par des tranchées, fossés ou canaux, sans une autorisation du gouvernement; mais il est loisible à chacun d'y puiser de l'eau et de s'approprier l'eau ainsi mise à part. Les petites rivières non navigables ni flottables sont du domaine public, selon les uns, appartiennent, selon les autres, aux personnes dont elles bordent les propriétés. L'opinion la plus commune est que les riverains de chaque côté sont propriétaires du lit de la rivière jusqu'à une ligne que l'on tire au milieu de ce lit. Ils peuvent user de l'eau de ces rivières dans le parcours de leur héritage, à la charge de la rendre à son cours ordinaire. Les ruisseaux appartiennent de droit aux propriétaires des héritages sur lesquels ils coulent; et par conséquent ceux-ci ont le droit de s'en servir pour l'irrigation de leurs fonds. La propriété du sol emportant celle du dessus et du dessous, celui dans l'héritage duquel jaillit une source est propriétaire de cette source comme le fonds même, et peut s'en servir comme bon lui semble, sauf les droits aux habitants d'une commune, d'un village ou d'un hameau, lorsqu'elle leur est nécessaire, le propriétaire ne peut en changer le cours. Les eaux pluviales appartiennent à celui qui les recueille sur son héritage; celles qui coulent sur la voie publique peuvent être réunies à leur passage par les propriétaires riverains qui le jugent convenable.

— *Eaux et forêts*. Expression collective par laquelle on désignait, avant 1789, une juridiction ou maîtrise chargée d'exercer la police sur les bois, la chasse, la pêche, et de statuer tant au civil qu'au criminel sur les contestations relatives à ces objets. L'administration des eaux et forêts n'a plus aujourd'hui qu'un droit de surveillance et de police; les questions de propriété sont dévolues aux tribunaux civils, et la répression des délits ou contraventions appartient aux tribunaux correctionnels ou de simple police.

— Liturg. cathol. *Eau bénite*. Eau consacrée par le prêtre. Cette consécration se fait ordinairement le dimanche avant la grand'messe, et avec plus de pompe la veille de Pâques et de la Pentecôte. L'Église catholique emploie l'eau bénite dans toutes les cérémonies du culte pour chasser les mauvais esprits, et la met à la disposition des fidèles à l'entrée des temples. Ils peuvent aussi en emporter dans leurs demeures. || Dans l'Église orientale, la bénédiction de l'eau a lieu solennellement le jour des Rois, en commémoration du baptême que Jésus-Christ reçut dans le Jourdain, des mains de saint Jean-Baptiste.

— ***Faire l'eau bénite.*** Faire la cérémonie de la bénédiction de l'eau.

— Fig. *Eau bénite de cour*. Fausses protestations de service, vaines assurances d'amitié. Donner de l'eau bénite de cour. Dans un sens analogue, on dit : C'est un donneur d'eau bénite, une donneuse d'eau bénite.

— Pop. ***Eau bénite de cave.*** Le vin.

— *Eau grégorienne*. Nom donné à l'eau bénite, mêlée de vin et de cendre, avec laquelle on purifie les églises polluées.

— ***Eau baptismale.*** Eau dont on se sert en donnant le sacrement du baptême. Il coulent sur des têtes humiliées les *eaux* salutaires du baptême. (Fléch.) || Le baptême lui-même.

— Fig. *L'eau de la foi*. Que l'*eau* d'une foi vive abreuve votre cœur. (Racine.)

— Manég. *Rompre l'eau à un cheval*. Interrompre un cheval pour qu'il boive à plusieurs reprises, surtout quand il a trop chaud. || *Abattre l'eau*. Essuyer avec la main ou avec le couteau dit de chaleur, le corps d'un cheval qui vient de sortir de l'eau ou qui est en sueur.

— Fig. *Rompre l'eau à quelqu'un*. Apporter quelque obstacle à sa fortune, à ses affaires.

— Manuf. *Donner de l'eau*, *donner une eau à un drap*. Lui donner du lustre.

— Mar. ***Faire de l'eau*** ou ***faire son eau.*** Faire sa provision d'eau douce, d'eau bonne à boire. || *Mettre à l'eau*. Lancer du chantier, pour le faire flotter, un bâtiment ou une pièce de bois quelconque. || *Même eau*. Celle qui ne donne pas de changement lorsqu'on fait le brassiage avec la ligne de sonde. || *Il y a de l'eau, il n'y a pas d'eau*. Se dit quand on peut ou quand on ne peut pas faire passer un navire sur une barre, un banc, le faire entrer dans un port, etc. || *Il y a de l'eau à courir*. Se dit d'un navire au large qui ne craint pas d'être jeté à la côte. || *Eaux d'un bâtiment*. Celles qui remplissent la trace qu'il laisse après lui dans sa route. || Un bâtiment *est dans les eaux d'un autre* lorsqu'il se trouve placé sur un des points de la direction prolongée de la quille de ce dernier ou qu'il reste à l'aire de vent opposée à celui où ce dernier gouverne. || Un bâtiment se *remet dans ses eaux* ou *prend ses eaux* quand il s'éloigne de cette situation. || ***Voie d'eau.*** Ouverture accidentelle faite à la carène, et par laquelle l'eau entre dans un bâtiment. Ce navire a une voie d'eau, a plusieurs voies d'eau. Étancher, boucher une voie d'eau. || *Faire eau*. Se dit d'un navire lorsque l'eau sur laquelle il flotte s'introduit dans sa cale. || *Être en grande eau*. Voguer en pleine mer loin des écueils. || ***Ligne d'eau.*** Celle que le niveau de la mer trace sur la carène d'un bâtiment chargé. || *Chef d'eau*. Se disait autrefois de la marée haute. || *Navire percé à l'eau*. Celui qui a reçu un boulet au-dessous de sa ligne de flottaison. || *Eau plate et courtoise*. Mer calme. || *Eau maigre*. Endroit peu profond. || *Eaux fermées*. Eaux prises par la glace, par opposition à *Eaux ouvertes*. || *Eaux mortes*. Petites marées qui arrivent dans les quadratures de la lune. || *Eaux vives*. Les grandes marées des syzygies. || *L'eau est étale*. Se dit de la marée arrivée à sa plus grande hauteur.

— Par extens. Il venait flâner dans les *eaux* du marin pour causer avec lui. (H. de Balz.) Je ne tardai pas à reconnaître combien son royalisme était intraitable, et de combien de ménagements il fallait user pour demeurer sans choc dans ses *eaux*. (Id.) Le chevalier avait jeté la sonde dans les *eaux* de son rival. (Id.)

— Mécan. Chacune des ouvertures de la noix d'un robinet. Robinet à une eau, à deux eaux, à plusieurs eaux. || ***Eau de condensation.*** Eau injectée dans le condenseur pour réduire la vapeur qui a agi sur le piston.

— Médec. Se dit des humeurs qui tombent du cerveau, ou qui sont renfermées en différentes parties du corps humain. Avoir de l'eau

[illegible] *de l'amnios.* Liquide dans lequel est plongé le [illegible] femme contiennent un peu d'albumine [illegible] accumulée dans les membranes séreuses, dans [illegible]

[illegible] lieu de la rivière.

— [illegible] éteignait un tison ardent tiré du foyer des sa[illegible] en entrant dans le temple, etc. L'*eau* lavait les souillures du corps et des vêtements ; le feu purifiait les métaux ; il fallait bien que l'eau et le feu purifiassent les âmes ; aussi n'y eut-il aucun temple sans *eaux* et sans feux salutaires. (Voltaire.)

— Pêch. [illegible]

— [illegible]

— Techn. *Eaux* [illegible] eaux chargées de matières en suspension ou [illegible] les autres sont nuisibles, soit aux plantes, [illegible] coup d'eau. || *Travailler à petite eau.* Faire une [illegible] des éperons en couleur d'eau. || *Vert d'eau.* Couleur d'un vert très clair. Une étoffe vert d'eau.

— Vèner. *Battre l'eau.* Se jeter dans la rivière ou dans un étang, en parlant de la bête que l'on chasse. Le cerf bat l'eau.

— Zool. On donne le nom d'*eaux* à certains liquides, à certaines humeurs que sécrètent les animaux.

EAU-BÉNITÉ, ÉE. part. pass. du v. S'Eaubeniter. S'empl. adjectiv.

EAU-BENITER (S'). v. pr. 1re conj. Fam. S'asperger d'eau bénite.

[illegible]

EAUBÉNITIER. s. m. Ancien syn. de BÉNITIER.

EAUBURON. s. m. Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons.

* **EAU-DE-VIE.** s. f. (ét. lat., *aqua*, eau ; [illegible] tant de l'alambic.

[illegible] eaux-de-vie nouvelles sont âpres au goût ; en vieillissant, elles perdent de leur alcool et deviennent douces et un peu sucrées. Le rhum, le tafia, le rack, le kirsch-wasser, etc., ne sont que des eaux-de-vie extraites de la canne à sucre, du riz, des merises, et qui, à raison de leur origine, présentent un arome particulier. L'eau-de-vie de grain, celle de pommes de terre, ont, au contraire, une saveur des plus désagréables. L'eau-de-vie a beaucoup d'u[illegible]

[illegible] maceutique obtenue en faisant macérer dans [illegible] 22 [illegible], 240 grammes de racine de jalap, 60 grammes de scammonée d'Alep, et 30 grammes de racine de turbith. C'est un purgatif énergique. || *Eau-de-vie de bois.* Sorte d'eau-de-vie des Charentes. Eau-de-vie premier bois, deuxième bois. || *Eau-de-vie camphrée.* Soluté de camphre dans l'alcool [illegible] comme résolutif dans les contusions, les entorses, les [illegible] qu'elles soient brisées.

* **EAU-FORTE.** s. f. Chim. Nom vulgaire [illegible] les arts, on s'en sert pour dissoudre différents métaux.

— Grav. Épreuve d'une planche qui n'a encore été préparée qu'à l'eau-forte, pour être ensuite terminée au burin, ou qui a été tout [illegible] l'ordre des choses raisonnées. (De Goncourt.)

EAUX-BONNES. Géogr. Village du cant. de Laruns, arrond. d'Oloron (Basses-Pyrénées). Eaux thermales très fréquentées, bienfaisantes surtout pour les maladies de poitrine.

EAUX-CHAUDES. Géogr. Village du cant. de Laruns, arr. d'Oloron (Basses-Pyrénées), à 5 kil. des Eaux-Bonnes, sur le Gave de Pau. Eaux thermales sulfureuses ; établissement de bains.

EAUZE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Condom (Gers) ; 4,400 hab. Vins estimés, dits vins du Gers ; fabrique d'eau-de-vie d'Armagnac. Cette petite ville occupe une partie de l'emplacement de l'ancienne *Elusa,* capitale de la Novempopulanie.

EAVAGIER. s. f. (rad. *cave*). Celui qui se sert d'appareils mus par un cours d'eau.

EAVE. s. f. Eau courante. Vieux mot.

EAVEUX, EUSE. adj. (rad. *eave*). Humide, pluvieux. Vieux mot.

ÉBADIEN, ENNE. adj. Qui appartient à une certaine tribu de chrétiens arabes de la province de Bagdad, ou à une certaine dynastie arabe autrefois régnant en Espagne.

ÉBADIEN, ENNE s. Celui, celle qui fait partie soit de la tribu, soit de la dynastie des Ébadiens.

ÉBAHI, IE. part. pass. du v. s'Ébahir. Il resta tout ébahi. Les poissons *ébahis* les regardent passer. (Boileau.) Le Libyen, *ébahi* de ces caresses, hésitait à répondre. (G. Flaubert.)

[illegible]

* **ÉBAHIR** (S'). v. pron. 2e conj. [illegible]

— **ÉBAHIR.** v. a. Jeter dans la stupéfaction. Peu usité.

* **ÉBAHISSEMENT.** s. m. (rad. *ébahir*). Étonnement qui a quelque chose de comique. [illegible] Malherbe

ÉBALAÇON. s. m. Manég. Espèce de ruade. Ce cheval fait des ébalaçons. Vieux mot.

ÉBALETTE. s. f. Sorte de baliste, d'arbalète. Vieux mot.

ÉBALIE. s. f. Crust. Genre de décapodes brachyures, ayant pour type l'ébalie pennée.

ÉBAQUÉ, ÉE. adj. (rad. *bac*). Se dit d'une figure très large.

ÉBARBAGE. s. m. Action d'ébarber. Ébarbage du papier.

ÉBARBÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébarber. S'empl. adjectiv. Papier ébarbé.

ÉBARBEMENT. s. m. Action d'ébarber résultat de cette action.

— Chir. Enlèvement de productions morbides végétantes.

* **ÉBARBER.** v. a. 1re conj. (ét., préf. sépar. *é*, et fr. *barbe*). Ôter la barbe, ôter les parties excédantes et superflues. Ébarber des plumes.

— Agric. Enlever les petites branches, les radicules, le chevelu des plantes ou des arbres [illegible]

Chir. Pratiquer l'ébarbement.

— [illegible] *Ébarber les tabacs* [illegible]

— Grav. Enlever, au moyen d'un outil, les bavures d'un trait, les inégalités du bord.

— Manuf. Couper les grands poils des lisières.

— Monn. Couper, rendre uni.

— Papet. Rogner. Ébarber du papier.

— Pav. Dégrossir les joints du pavé.

— Serr. Enlever, soit à la lime, soit au burin, les aspérités du fer que l'on veut polir.

ÉBARBES. s. f. pl. (rad. *ébarber*). Aspérités que présentent les lames de métal fondues.

ÉBARBEUSE. s. f. Nom d'une machine à ébarber.

* **ÉBARBOIR.** s. m. Outil servant à ébarber.

ÉBARBULÉ, ÉE. adj. Zool. Dépourvu de barbes ou de barbules.

ÉBARBURE. s. f. (rad. *ébarber*). Nom des bavures ou fragments enlevés au moyen de l'ébarboir. || Petite élévation qui se forme sur la planche du graveur, à chaque coup de burin.

ÉBARDOIR. s. m. Grattoir à trois ou quatre côtés, outil de menuisier.

ÉBAROUI, IE. part. pass. du v. Ébarouir. S'empl. adjectiv. Navire ébaroui. Bordage ébaroui. Barrique ébarouie.

ÉBAROUIR. v. a. 2e conj. Mar. Dessécher ; il exprime l'effet produit par le soleil sur le bois des navires. Le soleil ébarouit ce bordage.

— Neutral. Ce fût commence à ébarouir.

ÉBAROUISSAGE. s. m. (rad. *ébarouir*). Mar. Dessèchement qui disjoint les douves des futailles, les bordages des vaisseaux.

* **ÉBAT.** s. m. [illegible] *Prendre ses ébats.* Se divertir, passer le temps à se réjouir.

— Mouvement folâtre du corps. Les ébats des enfants.

— Techn. Syn. d'ÉBATTEMENT.

— Vèner. Promenade des chiens. || *Mener les chiens à l'ébat.* Les faire promener.

* **ÉBATTEMENT.** s. m. Ébat.

[illegible]

— Techn. Jeu de balancement d'une voiture entre ses brancards. Donner à une voiture tant de centimètres d'ébat ou d'ébattement.

* **ÉBATTRE** (S'). v. pron. 4e conj. (ét., préf. *es*, et *battre*). Fam. Se réjouir, se divertir. Elle était descendue avec ses compagnes pour s'*ébattre* sur le rivage. (D'Ablanc.)

— Se donner un mouvement folâtre. Là, qu'il coure, qu'il s'*ébatte*. (J.-J. Rouss.) La génisse s'*ébat* dans son herbe fleurie. (Th. de Banville.)

* **ÉBAUBI, IE.** part. pass. du v. s'Ébaubir. S'emploie adjectiv. [illegible] Moitié *ébaubi* et moitié satisfait de cet accueil, Joseph Platon s'était éloigné. (Roq. de Beauv.)

Se dit des choses. [illegible] Voltaire.

L'Académie, qui n'admet pas le verbe Ébaubir, ne donne ce mot que comme adjectif.

ÉBAUBIR (S'). v. pron. 2e conj. (ét. fr., *es*, préf. ; lat. *balbus*, bègue). Être stupéfait.

[illegible] (MAROT.)

ÉBAUCHAGE. s. m. Techn. Action d'ébaucher.

— Pot. Action de donner, seulement avec les mains, sans moule ni appui, une première forme à la terre molle.

* **ÉBAUCHE.** s. f. (rad. *ébaucher*). Peint. et Sculpt. Ouvrage commencé, ouvrage dont les principales parties sont seulement indiquées. La première opération du sculpteur, en présence d'un bloc, est de le dégrossir ; ce travail est ordinairement fait par des ouvriers, aidés par les moyens mécaniques, et que l'on nomme praticiens. L'artiste prend ensuite le ciseau et fait son *ébauche*, puis il revient sur son ouvrage pour lui donner le fini convenable à la position qu'il doit avoir. (Duchesne.)

— Fig. Se dit d'un livre, d'une pièce dramatique, d'une production quelconque de l'esprit, [illegible]

Par extens. Premiers indices. Dans les mouvements mêmes de son enfance, on découvrit [illegible] (Massillon.)

— S'emploie en mauvaise part en parlant de toute œuvre grossière et mal venue. Nous sommes aussi touchés de l'*ébauche* la plus grossière, dans les premières découvertes des arts, que des beautés les plus achevées, lorsque la perfection nous est une fois connue. (Voltaire.)

— Art. [illegible] Premiers traits, première esquisse d'un plan.

— Grav. Act. de préparer et de mettre par masses les ouvrages de gravure au premier trait de burin.

— Horl. Mouvement de montre dégrossi et prêt à passer dans les mains de l'ouvrier qui doit le perfectionner.

— Techn. *Ébauche* s'emploie dans plusieurs autres métiers, tels que la ciselure, la serrurerie, la menuiserie, la coutellerie, etc., où il désigne le commencement d'un travail.

— Syn. comp. ÉBAUCHE, ESQUISSE. L'*ébauche* est la première partie du travail dans un tableau, que l'on reprend ensuite pour le terminer ; l'*esquisse* est une première pensée faite avec prestesse, que l'on n'a pas l'intention de finir, et qui toujours est d'une petite dimension.

ÉBAUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébaucher. S'empl. adjectiv. Plan ébauché. Gravure ébauchée. Obermann, au contraire, c'est la rêverie dans l'impuissance, la perpétuité du désir *ébauché*. (G. Sand.) J'avais arrêté le plan des Martyrs ; la plupart des livres de cet ouvrage étaient *ébauchés*, je ne crus pas devoir y mettre la dernière main avant d'avoir vu les pays où ma scène était placée. (Chateaub.) On aurait dit quelque grosse tête *ébauchée* dans un bloc de pierre. (G. Flaubert.) Lombre les guettait leurs tours par la lune *ébauchées*. (V. Hugo.)

[illegible] (ALNAULT.)

ÉBAUCHEMENT. s. m. Action d'ébaucher.

* **ÉBAUCHER.** v. a. 1re conj. (étym. vieux fr., *bauche*, sorte de mortier à bâtir). Peint. et Sculpt. Donner les premiers traits à un ouvrage, en indiquer les principales parties. Ébaucher un tableau, une statue. Un peintre peint rarement au premier coup ; l'habitude est d'*ébaucher* un tableau en entier ; puis, d'en reprendre chaque partie pour les finir. (Duchesne.)

— Par extens. Donner les premiers traits à un travail, à un objet quelconque.

[illegible] (LA FONTAINE.)

[illegible] (LA HARPE.)

[illegible] (PARNY.)

— Fig. Se dit des ouvrages d'esprit. Ébaucher une tragédie. Ébaucher un poëme. Il eut la complaisance d'apporter plusieurs ouvrages qu'il avait *ébauchés* ou finis, et dont la plupart traitaient de la science des mœurs. (Barth.)

— Fig. *Ébaucher en.* Commencer par quelqu'un l'exécution d'un projet.

[illegible] (CHÉNIER.)

— Préparer en germe. La nature *ébauche*, par un acte unique, la forme primitive de tout être vivant. (Buff.)

— Fig. Donner une idée d'une chose. Mais de quel front osai-je *ébaucher* tant de gloire ? (Corneille.)

— Fig. Ébaucher un sourire. Les lèvres d'Akansie *ébauchèrent* un sourire d'admiration et de gratitude. (Chateaubriand.)

— Coutell. Donner un coup de lime à des lames.

— Épingl. Dégrossir la pointe d'une épingle sur la meule.

— Grav. Indiquer en masse les principaux objets d'une estampe.

— Joaill. Donner la première façon aux pierres et aux cristaux.

— Pot. Ouvrir une motte de terre placée sur le tour et former l'intérieur de la pièce.

— Techn. Donner en gros à une pièce la forme qu'elle doit avoir. || Poser sur la première couche une couleur plus légère et former les premières ombres. || Passer la filasse sur l'ébauchoir, lui donner la première façon. || Dégrossir le bois encore en bloc.

— **S'ÉBAUCHER.** v. pron. Être ébauché.

— Fig. Là s'*ébauchait* la préface de mes amours. (Gér. de Nerval.)

ÉBAUCHEUR. adj. Techn. Se dit d'un cylindre qui sert à étirer la loupe. Cylindre ébaucheur. On dit aussi *dégrossisseur*.

— **ÉBAUCHEUR.** s. m. Ouvrier qui commence les mouvements de montres et de pendules.

* **ÉBAUCHOIR.** s. m. Outil de bois ou d'ivoire dont les sculpteurs se servent pour ébaucher, pour modeler. Tout en parlant, elle modelait furieusement, tantôt avec l'*ébauchoir*, tantôt avec ses doigts. (A. Daudet.)

— Outil de charron, de charpentier, de modeleur en terre.

— Ciseau à deux tranchants servant à ébaucher les mortaises.

— Grand peigne à dents droites et grosses, servant à ébaucher le chanvre.

ÉBAUDI, IE. part. pass. du v. Ébaudir. S'empl. adjectiv. Ravi, transporté. Qui ne se possède plus. Vous êtes tout *ébaudi* de recevoir de moi une lettre datée de Sans-Souci. (Volt.)

Pour bien [illegible]
Par quel moyen notre fortune est faite. (VOLTAIRE.)

★ÉBAUDIR (S'). v. pron. 2e conj. (ét. fr., *es*, préf.; anc. allem. *bald*, hardi). Fam. Se réjouir avec excès en dansant, en sautant. J'étais donc une convive très gaie de cœur, mais fort triste de figure. Pour n'avoir pas l'air d'un parent malheureux, je m'*ébaudissais* à la noce. (Chateaub.) || *S'ébaudir la rate, s'ébaudir les esprits.* Se dit dans le même sens. A mal parler des gens il *s'ébaudit* la rate. (Voltaire.)

ÉBAUDIR. v. a. Récréer.

J'ébaudirai Votre Excellence
Par des airs de mon flageolet. (VOLTAIRE.)

ÉBAUDISE. s. f. (rad. *ébaudir*). Humeur joviale. Vieux mot.

★ÉBAUDISSEMENT. s. m. Action de s'ébaudir. Récréation, réjouissance.

ÉBAZIR. v. a. 2e conj. Arg. Assassiner.

EBBE ou **EBE**. s. m. (et. anglo-saxon, *ebba*, même signif.). Reflux de la mer.

— Loc. prov. *Ce qui vient de flot s'en retourne d'ebbe.* Se dit, en Normandie, d'un bien mal acquis. C'est l'équivalent du proverbe: *Bien mal acquis ne profite pas.*

EBBON. Archevêque de Reims, né en 775, d'une famille de serfs, reçut son siège de Louis le Débonnaire, son frère de lait, 816, présida le concile de Compiègne qui déposa l'empereur; fut lui-même emprisonné à Fulde, disgracié par Lothaire, et mourut évêque de Hildesheim, 851. || Il y a eu un évêque de Sens qui portait le même nom.

ÉBÉE. s. f. Vanne d'un canal. Vieux mot.

ÉBELINGIE. s. f. Bot. Syn. d'HARRISONIE.

ÉBÉNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ébène. — ÉBÉNACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, monopétales, hypogynes, qui a pour type le genre ébène.

ÉBÉNASTRE. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de plaqueminier et du cytise des Alpes.

★ÉBÈNE. s. f. (ét. gr., ἔβενος, même signif.). Bot. Nom donné à plusieurs espèces de bois ordinairement noirs, produits par divers arbres, presque tous de la famille des ébénacées, croissant en Amérique, en Afrique, et principalement dans l'Inde. Ces bois sont généralement durs, pesants, d'un grain fin et serré, et propres à prendre un beau poli. Les uns sont parfaitement noirs, les autres sont d'une couleur verte ou rouge foncée. Ébène noire, polie, brillante, dure. Sur les rives du Gange on voit noircir l'*ébène*. (Delille.) Les meubles en *ébène*, peu répandus, mais toujours de mode, offrent un aspect grave et sérieux qui les fait rechercher. (J. Garnier.) L'esclave souleva une sorte de harpe en bois d'*ébène*, plus haute qu'elle et triangulaire comme un delta. (G. Flaubert.)

— On imite l'ébène noire en faisant tremper le sycomore, le tilleul, le platane, l'érable ou le poirier, dans une teinture noire, faite ordinairement avec une forte décoction de campêche.

— Ouvrage, meuble en ébène. Des ébènes d'un beau travail.

— Fig. Couleur d'un très beau noir. Des cheveux d'ébène. Des sourcils d'ébène. L'ébène de ses cheveux, de ses sourcils. Un teint d'ébène. Des ailes d'ébène. L'Afrique, au teint d'*ébène*, a l'air un peu sauvage. (Castel.) Les flots en vain mouillent ses pieds d'*ébène* (de la jeune Africaine). (Millev.)

[illegible]
Des [illegible] *d'ébène*
([illegible])

La captive aux yeux noirs, aux longs cheveux *d'ébène*,
[illegible] dans la coupe [illegible] (MUSSET.)

— Bot. Syn. d'ÉBÉNIER. || *Ébène de Crète.* Anthyllide joubarbe. || *Ébène jaune.* Bignone des Antilles. || *Ébène Maurice.* Ébène noire, foncée, compacte, qui vient de l'Inde, des îles Maurice ou de Madagascar. C'est la plus belle et la plus recherchée. || *Ébène noire de Portugal.* Ébène du Brésil, qui a tantôt des veines rouges, tantôt des veines verdâtres. || *Ébène verte.* Espèce de plaqueminier.

— Mar. *Bois d'ébène.* Nom que les négriers donnent aux nègres esclaves.

— Minér. *Ébène fossile.* Nom sous lequel on distingue le lignite ou le jayet.

— Moll. Coquille du genre cérite.

— Voltaire a fait *ébène* masculin, en l'employant au figuré.

Je vis Martin Fréron, à la morale attaché,
Consumer de ses dents tout l'*ébène* [illegible]

— On trouve aussi dans Rabelais: Indice seule porte le noir *ébène*.

ÉBÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébéner. S'emploie adjectiv. Bois ébéné.

★ÉBÉNER. v. a. 1re conj. L'*é* de la seconde syllabe se change en *è* devant une syllabe muette. *J'ébène, tu ébènes, il ébène*, etc. Donner à du bois la couleur et l'apparence de l'ébène.

— S'ÉBÉNER. v. pron. Recevoir, prendre la couleur et l'apparence de l'ébène.

★ÉBÉNIER. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce du genre plaqueminier. || *Faux ébénier, aubours* ou *cytise des Alpes.* Petit arbre à fleurs en longues grappes jaunes pendantes, du genre cytise, de la famille des légumineuses. C'est ainsi que dans les Alpes, les *ébéniers* aux fleurs jaunes forment des berceaux ravissants autour des sapins conifères. (B. de St-P.) || *Ébénier épineux.* Espèce de palmier. || *Ébénier de montagne.* Nom de la bauhinie acuminée. || *Ébénier d'Orient.* Nom de la mimosa Lecbeck.

ÉBÉNIN, INE. adj. D'ébène, de couleur d'ébène.

★ÉBÉNISTE. s. m. (rad. *ébène*). Ouvrier qui ne s'occupe que de la confection des meubles destinés à orner les appartements, tels que lits, commodes, secrétaires, toilettes, etc. Dans l'origine, c'était le bois d'ébène qui servait exclusivement à faire ces meubles; de là est venu le nom d'*ébéniste*, et celui d'*ébénisterie*. Un bon *ébéniste* doit d'abord être un excellent menuisier, car il est obligé de faire la carcasse de tous les meubles, qu'il recouvre ensuite de plaques minces de bois précieux. (Moléon.)

— Adjectiv. Menuisier ébéniste.

★ÉBÉNISTERIE. s. f. Techn. Art de plaquer en ébène certains meubles; art de faire toutes sortes de meubles soignés et recouverts d'un placage quelconque.

— Ouvrage fait par l'ébéniste.

ÉBÉNOXYLE. s. m. (ét. gr., ἔβενος, ébène; ξύλον, bois). Bot. Syn. de MABA.

ÉBÉNUS. s. m. (pr. *é-bé-nuss*; mot lat.). Bot. Nom scientifique de l'ébénier.

ÉBERGEMENT. s. m. (rad. *berge*). P. et ch. Action de raviver les talus des berges, quand on cure les cours d'eau.

ÉBERGUER. v. a. 1re conj. (de *Bergen*, n. de ville). Pêch. Prendre les morues vivantes, leur enlever les entrailles, les yeux, la queue, la peau du dos et les nageoires supérieures.

ÉBERLUÉ, ÉE. part. pass. du v. Éberluer. S'empl. adjectiv. Qui a la berlue, qui est étonné, ébahi.

ÉBERLUER. v. a. 1re conj. Donner la berlue.

— S'ÉBERLUER. v. pron. Avoir la berlue.

ÉBERMÉYÈRE. s. f. (d'*Ébermeyer*, n. pr.). Bot. Genre d'acanthacées nelsoniées, établi pour deux espèces de l'Inde.

ÉBERNER. v. a. 1re conj. V. ÉBRENER.

ÉBERNEUR, EUSE. adj. V. ÉBRENEUR.

EBERSBERG. Géogr. Bourg de la Haute-Autriche, sur la Traun, affluent du Danube. Le 3 mai 1809, Masséna y battit les Autrichiens.

ÉBERTAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébertauder. S'empl. adjectiv. Drap ébertaudé.

ÉBERTAUDER. v. a. 1re conj. (rad. *bertauder*). Manuf. Tondre un drap en première coupe. Ébertauder du drap.

— S'ÉBERTAUDER. v. pron. Être ébertaudé.

ÉBET. s. m. (pr. *é-bett*). Pathol. Sensibilité excessive des dents.

ÉBÊTEMENT. s. m. Action ou résultat d'ébêtir, rendre bête, stupide. Syn. d'ABÊTISSEMENT.

ÉBÊTI, IE. part. pass. du v. Ébêtir.

ÉBÊTIR. v. a. 2e conj. (rad. *bête*). Rendre bête. Quand ils l'eurent *ébêti*, ils lui proposèrent de le faire moine ou prêtre. (Voltaire.) Syn. d'ABÊTIR.

— S'ÉBÊTIR. v. pron. S'abrutir.

ÉBÊTUDE. s. f. (rad. *ébêtir*). Pesanteur d'esprit, sottise, étourderie. Vieux.

ÉBEURRER. v. a. 1re conj. Ôter le beurre du lait. Ebeurrer du lait.

ÉBEYLIÈRES. s. f. pl. (rad. *ébée*). Ouvertures pour l'écoulement des eaux.

ÉBIBÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébiber.

ÉBIBER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, hors de; *bibere*, boire). Boire, aspirer un liquide.

ÉBIONISME. s. m. Doctrine des ébionites. Nous verrons bientôt, en effet, la chrétienté transjordanique continuer l'*ébionisme*. (E. Renan.)

ÉBIONITE. s. m. (de l'hébreu *ébion*, pauvre). Hist. relig. Nom donné à des hérétiques des premiers temps de l'ère chrétienne, espèce de chrétiens judaïsants, ennemis de saint Paul.

ÉBISELÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébiseler.

ÉBISÈLEMENT. s. m. Techn. Action d'ébiseler.

ÉBISELER. v. a. 1re conj. (rad. *biseau*). On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *J'ébiselle*, etc. *J'ébisellerais*, etc. Techn. Faire un trou en entonnoir de forme conique.

— Fact. d'orgues. *Ébiseler une planche.* La couper en dessous en inclinant.

ÉBISELURE. s. f. Techn. Résultat de l'action d'ébiseler.

ÉBLANINE. s. f. Chim. Substance jaune extraite de l'acide pyroligneux.

ÉBLÉ (Jean-Baptiste). Né à Saint-Jean-de-Rohrbach (Moselle), 1758-1812, soldat dès son enfance, devint général de division en 1793, dirigea l'artillerie dans plusieurs campagnes, et, en 1812, fut nommé commandant en chef des équipages de pont à la grande armée. Il s'immortalisa par son dévouement pour sauver les débris de l'armée au passage de la Bérésina, et mourut de ses fatigues.

ÉBLIS, IBBA ou **IBLIS**. (ét. ar., *ablis*, désespéré). Démon infernal, l'Azazel des Hébreux. Les *djinns*, supérieurs aux hommes et inférieurs aux anges, habitaient le pays des génies, le *Djinnistan*. Dieu envoya l'ange Iblis pour les exterminer; Iblis se révolta lui-même et fut précipité aux enfers.

ÉBLOSSES. s. f. pl. Nom des ciseaux à couper l'étoffe, dans le Bugey.

ÉBLOUI, IE. part. pass. du v. Éblouir. S'emploie adjectiv., et se dit des personnes et des choses.

[illegible]
[illegible] (DELILLE.)

— *Ébloui de.* [illegible] *ébloui* de l'éclat de sa fortune, elle fût entrée dans l'horreur et dans les ténèbres du tombeau. (Fléch.) Quiconque est *ébloui* du degré où la faveur et la fortune et la naissance l'ont placé, fait assez voir qu'il n'était pas fait pour monter si haut. (Mass.) C'est accordé pour ma part, dit-il, [illegible] tournant son beau sourire vers Colette, tout *ébloui* de sa nouvelle dignité. (A. Daudet.)

Mes yeux sont *éblouis* [illegible]
Et [illegible] tremblants [illegible]
(RACINE.)

— *Ébloui par.* Le vulgaire, *ébloui* par les réputations, croit que tout est estimable dans un objet estimé. (Barth.) Hamilcar baissait la tête, *ébloui* par ces présages de grandeur. (G. Flaubert.)

★ÉBLOUIR. v. a. 2e conj. (ét., préf. *es*; fr. *bleu* ou anc. haut all. *blôdi*, incertain). Frapper les yeux d'une lumière tellement vive qu'ils ne peuvent en supporter l'effet. Les rayons du soleil éblouissent la vue. Les panoplies suspendues les *éblouissaient* comme des miroirs. (G. Flaubert.)

— Absol. Le soleil, les éclairs éblouissent.

— Fig. Tenter, séduire par des raisonnements spécieux, par des apparences brillantes, par une diction élégante et facile, par un style qui a du nombre et de l'éclat. La fortune et les honneurs éblouissent les ambitieux. Les hypocrites ont toujours *ébloui* les simples par leurs spécieux dehors. (Fén.) Les plus hautes places sont toujours au-dessous des grandes âmes; rien ne les enfle et ne les *éblouit*, parce que rien ne jette un éclat plus brillant qu'elles-mêmes. (Massillon.)

— *Éblouir de.* En vain tu prépares le discours dont tu veux m'*éblouir*. (Rac.)

— *Éblouir par.* Je ne viens point vous *éblouir* par l'éclat des honneurs de la terre, pour nourrir votre esprit d'un récit spécieux de félicité mondaine. (Fléch.)

— *Se laisser éblouir.* Se laisser tenter ou séduire. Se laisser éblouir par l'éclat des grandeurs et des richesses, par l'amour du pouvoir. — On dit aussi d'un homme ridiculement fier ou orgueilleux, qu'*il se laisse éblouir par sa fortune*. Autant je mets de prix à l'estime des gens sensés, autant je méprise les jugements téméraires de la multitude qui se laisse *éblouir* par un faux éclat, et ne voit rien de ce qui est honnête. (J. J. Rouss.)

— *Se laisser éblouir à*, pour *par*. Elle ne se laissa point *éblouir* à l'éclat des dignités du siècle. (Fléch.)

— *S'éblouir de.* Je ne m'*éblouis* pas de cette illusion. (Corn.)

— S'ÉBLOUIR. v. pron. Être ébloui. Si de quelque haute falaise il regarde la mer en bas, il *s'éblouira*. (Malh.) Il (Louis XIV) était comme le soleil et ne *s'éblouissait* pas lui-même. (Ste-Beuve.)

ÉBLOUISSANT. part. prés. du v. Éblouir. Qui éblouit. Une lumière éblouissant la vue.

Et qui n'*éblouissait* [illegible]
[illegible] (RACINE.)

★ÉBLOUISSANT, ANTE. adj. Qui est propre à éblouir. Être éblouissant de jeunesse et de beauté, ou par sa jeunesse et par sa beauté. Elle était *éblouissante* en sortant de sa toilette. (J. J. Rouss.) J'avais voulu passer la nuit auprès de cet incendie et voir le soleil à son retour, déteindre de l'éclat de ses feux *éblouissants*. (Dupaty.) Les nuages pelotonnés errent en désordre dans l'étendue des cieux; ils se dissipent, et le firmament s'embellit en environne le monde d'un azur *éblouissant*. (Deleuze.)

Elle aimait trop le bal, c'est ce qui l'a tuée,
Le bal *éblouissant*, le bal délicieux. (V. HUGO.)

— Fig. Le titre *éblouissant* de général d'armée. (Corneille.)

★ÉBLOUISSEMENT. s. m. (pr. *é-blou-i-ce-man*; rad. *éblouir*). Trouble de la vue occasionné par l'impression d'une lumière éclatante, par le passage subit d'un lieu obscur dans un autre qui l'est moins, ou par l'action d'une cause interne, telle que l'afflux d'une grande quantité de sang vers la tête, ou l'approche d'une défaillance, etc. L'*éblouissement* est une affection légère qui cesse presque aussitôt qu'on s'est soustrait à la cause qui l'avait produite. (Chomel.) On voit survenir des *éblouissements* après des excès de table, des travaux intellectuels trop longtemps soutenus. (Id.) C'est vers le déclin de la vie que les *éblouissements* répétés sont des menaces redoutables. (Id.) Il regardait autour de lui avec méfiance et fermait un peu ses paupières dans l'*éblouissement* des flambeaux. (G. Flaubert.) La soirée était chaude et splendide, le jour s'éteignait dans l'*éblouissement* du gaz qui montait en lueurs bleues. (A. Daudet.)

— Fig. Quoiqu'il ne soit pas certain que le cœur ait part à tous les *éblouissements* de l'esprit. (Nicole.) Mais c'est par l'analyse que presque nos sciences finissent en *éblouissement*. (B. de St-P.) A travers les *éblouissements* mystiques, il songeait à Salammbô. (G. Flaubert.) Je comprends fort bien l'*éblouissement* et l'intérêt que dont avoir pu avoir la première vue de la vie orientale. (Mérimée.)

— Méd. Trouble momentané de la vue causé par une cause interne. Le sujet atteint d'éblouissement [illegible] devant les yeux des étincelles, des traits de feu, des points noirs, etc. L'éblouissement se produit dans les névroses, les altérations de la rétine, l'hystérie, l'épilepsie, etc.; parfois c'est le symptôme des perturbations profondes des centres nerveux.

EBN ou **IBN**. s. m. V. ABEN.

EBN-JUNIS. Astronome arabe du Xe siècle.

ÉBOITEMENT. s. m. Action de rendre boiteux. Vieux mot.

ÉBONITE. s. f. Nom donné au caoutchouc durci employé dans les appareils télégraphiques.

EBORACUM. Géogr. anc. Ancien nom de la ville d'York, en Angleterre. Elle fut la capitale des *Brigantes*, et, sous les Romains, de la *Flavia Cæsariensis*.

ÉBORGNAGE. s. m. (rad. *éborgner*). Hort. Opération qui consiste à supprimer le bourgeon après la chute des feuilles et avant que la sève se mette en mouvement, c'est-à-dire lorsqu'il forme encore un petit cône dont toutes les parties, appliquées les unes sur les autres, semblent être une masse solide. Les peu pratiquent l'*éborgnage*, surtout pour le pêcher, qui ne produit guère de bourgeon que sur ses rameaux. (Mirbel.)

ÉBORGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Éborgner. S'empl. adjectiv.

ÉBORGNEMENT. s. m. Action d'éborgner, résultat de cette action.

★ÉBORGNER. v. a. 1re conj. (rad. *borgne*). Priver d'un œil, rendre borgne. Éborgner un enfant. La petite vérole avait *éborgné* Phelipeaux, mais la fortune l'avait aveuglé. (Saint-Simon.)

— Par extens. Faire grand mal à l'œil. Parbleu! d'un coup de poing il faut que je t'*éborgne*. (Hauteroche.)

— Fig. Et de mauvais discours leur vertu n'*éborgnez*. (Regnier.)

— *Éborgner une maison, un appartement.* Lui enlever du jour en construisant devant un bâtiment ou en condamnant des croisées.

— Hort. Enlever avec l'ongle ou un instrument tranchant le bourgeon ou œil, lorsque l'arbre n'est plus en sève.

— S'ÉBORGNER. v. pron. Se rendre borgne. S'éborgner en tombant au milieu des broussailles.

— Par exagér. et fam. Se faire grand mal à un œil.

— Se crever un œil mutuellement. Ils vont s'*éborgner*, par saint George! (V. Hugo.)

ÉBOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébotter.

ÉBOTTER. v. a. 1re conj. (rad. *bot*, bout). Hort. Couper les grosses branches d'un arbre près du tronc, pour lui en faire pousser de nouvelles et le rajeunir.

— Techn. Couper la tête d'un clou, d'une épingle.

ÉBOUAGE. s. m. (rad. *ébouer*). P. et ch. Action d'ôter les boues. Ebouage des rues.

ÉBOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébouer. Rue ébouée.

ÉBOUER. v. a. 1re conj. (rad. *boue*.) Enlever la boue. Ébouer un chemin.

ÉBOUEUR. s. m. Ouvrier chargé d'ébouer.

— Machine servant à ébouer et qu'on appelle aussi *char ébouer*.

— ÉBOUEUSE. s. f. Balayeuse mécanique.

ÉBOUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébouffer.

ÉBOUFFER. v. a. 1re conj. (rad. *bouffer* ou *pouffer*). N'est employé que dans cette locution: *Ébouffer de rire.*

— S'ÉBOUFFER. v. pron. Éclater subitement de rire.

Ne manquez pas de le dire,
Dit Momus *s'ébouffant* de rire. (SCARRON.)

ÉBOUILLANTAGE. s. m. Action d'ébouillanter.

ÉBOUILLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébouillanter. S'empl. adjectiv. Cocons ébouillantés. Aïe, sacrebleu! je suis *ébouillanté*. (Labiche.)

ÉBOUILLANTER. v. a. 1re conj. (rad. *bouillant*). Techn. Tremper les cocons de vers à soie dans l'eau bouillante pour tuer les chrysalides.

— Se dit familièrement pour Renverser de l'eau bouillante sur. Ébouillanter le pied de quelqu'un.

— S'ÉBOUILLANTER. v. pron. Être ébouillanté.

— Se brûler avec de l'eau bouillante. S'ébouillanter en prenant un bain.

— Ébouillanter (se). S'ébouillanter la main.

ÉBOUILLI, IE. part. pass. du v. Ébouillir. Sauce ébouillie.

★ÉBOUILLIR. v. n. 2e conj. (rad. *bouillir*). Diminuer à force de bouillir. Faire ébouillir le pot.

— S'ÉBOUILLIR. v. pron. Se dit dans le même sens.

— Ce verbe ne s'emploie guère qu'à l'infinitif et au participe.

ÉBOULAGE. s. m. Tiss. Défaut provenant

d'une trame mal battue. On dit aussi *éclairci*.

ÉBOULÉ, ÉE, part. pass. du v. Ébouler. Un terrain éboulé. La muraille est presque éboulée. (Racine.)

ÉBOULÉE. s. f. Amas de terre qui s'éboule.

* **ÉBOULEMENT**. s. m. Chute de ce qui s'éboule. Éboulement des terres, d'un rocher, d'une muraille.

— État de ce qui est éboulé.

— Entassement de terres éboulées.

— Fig. La chute successive et rapide de toutes ses espérances.

* **ÉBOULER**. v. n. 1re conj. (rad. *boule*). Tomber en s'affaissant. Il se dit des amas de terre, des constructions qui s'affaissent.

— V. a. Ébouler de la terre.

S'ÉBOULER. v. pron. S'affaisser, s'écrouler. Ces terres se sont éboulées. Les pyramides de fruits s'*éboulaient* sur les gâteaux de miel. (G. Flaubert.)

— Fig. On la fortune s'*éboule*, ou elle se relève. (Raynal.)

ÉBOULEUX, EUSE. adj. Qui est sujet à s'ébouler. Terres ébouleuses.

* **ÉBOULIS**. s. m. (pr. *é-bou-li*). Amas de matières éboulées. Éboulis de terre, de sable, etc.

— Géol. Dépôt moderne disposé en talus.

ÉBOUQUETER. v. a. 1re conj. (rad. *bouquet*). On double la lettre *t* devant une syllabe muette. *J'ébouquette, tu ébouquettes*, etc. *J'ébouquetterai*, etc. Hort. Couper le bout du bourgeon à feuilles, pour fortifier le fruit.

ÉBOUQUEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui ôte avec des pincettes les nœuds du drap, les pailles des étoffes, etc.

ÉBOUQUINER. v. a. 1re conj. Vener. Détruire les bouquins trop nombreux dans les chasses réservées. Ébouquiner un parc.

ÉBOURGEONNAGE. s. m. Action d'ébourgeonner.

ÉBOURGEONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébourgeonner. S'empl. adjectiv. Arbre ébourgeonné.

ÉBOURGEONNEAU. s. m. Ornith. V. ÉBOURGEONNEUR.

* **ÉBOURGEONNEMENT**. s. m. (rad. *ébourgeonner*). Hort. Opération par laquelle on retranche d'un arbre les bourgeons superflus, afin de donner aux branches principales plus de vigueur et d'obtenir de meilleurs fruits, en dirigeant la sève convenablement.

SYNON. comp. ÉBOURGEONNEMENT, ÉBORGNAGE. L'*ébourgeonnement* s'exécute pendant la saison de la végétation, sur le bourgeon poussant ; l'*éborgnage* s'exécute pendant la morte saison, sur le bourgeon stationnaire. L'un et l'autre ont le même résultat définitif.

* **ÉBOURGEONNER**. v. a. 1re conj. Hort. Ôter à un arbre, à fruit les bourgeons superflus.

— Absol. L'horticulteur *ébourgeonne* avec le pouce et l'index ou avec un instrument tranchant. (Mirbel.)

— Écon. rur. Séparer la laine de qualité inférieure qui est autour des oreilles, au bas des cuisses et à la queue des moutons.

ÉBOURGEONNEUR. s. m. (rad. *ébourgeonner*). Ornith. Nom vulgaire du bouvreuil, oiseau qui mange les bourgeons. On l'appelle aussi *ébourgeonneau*, *ébourgeonneur*.

— Celui qui ébourgeonne.

ÉBOURGEONNOIR. s. m. (rad. *ébourgeonner*). Techn. Sorte de serpette fixée à un manche terminé par une lame tranchante, dont se servent les forestiers, les élagueurs, les jardiniers, pour couper, hors de la portée de la main, les bourgeons et les rameaux que l'on veut retrancher du tronc des arbres.

ÉBOURIFFANT. part. prés. du v. Ébouriffer. Qui ébouriffe. Une nouvelle ébouriffant tout le monde.

ÉBOURIFFANT, ANTE. adj. Néol. comiq. et burl. Extraordinaire, imprévu. Avoir un succès ébouriffant. Lamalgré des formes et des expressions ébouriffantes. Les jambes, qu'elles montrent jusqu'à la jarretière, sont d'une grosseur *ébouriffante*. (Mérimée.)

— ÉBOURIFFANT. s. m. Ce qui est ébouriffant. L'ébouriffant.

* **ÉBOURIFFÉ, ÉE**. part. pass. du v. Ébouriffer. S'empl. adjectiv. Qui a les cheveux ou la coiffure en désordre. Cette femme est ébouriffée. Elle arriva tout *ébouriffée*. (Acad.)

— On dit aussi Des cheveux ébouriffés. Il y a presque toujours un crâne épais et un cerveau puissant sous des cheveux *ébouriffés*. (G. Sand.)

Fig. On dit d'une personne qui paraît troublée, agitée, qu'*elle a l'air tout ébouriffée*. Il a d'abord été un peu *ébouriffé*, mais il s'est remis au ton de l'orchestre. (Voltaire.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Ébouriffer, ne donne ce mot que comme adjectif.

ÉBOURIFFER. v. a. 1re conj. (rad. *bourre* ou *bourre*, *fr*.). Mettre les cheveux en désordre. Ébouriffer ses cheveux.

— Surprendre extrêmement, rendre interdit. Je ne suis pas mal... [illegible] le prix du bonheur [illegible] (J.-J. Rousseau.)

— S'ÉBOURIFFER. v. pron. Mettre ses cheveux en désordre. Il s'ébouriffe complètement.

Fig. S'étonner.

ÉBOURIFFURE. s. f. État d'une tête ébouriffée.

— Fig. Quelqu'un qui avait de l'esprit sans doute, mais encore plus de prétention et d'affiche, beaucoup de faste et d'*ébouriffure*. (Ste-Beuve.)

ÉBOURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébourrer.

ÉBOURRER. v. a. 1re conj. Ôter la bourre des peaux.

ÉBOUSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébousiner. S'empl. adjectiv. Pierres ébousinées.

* **ÉBOUSINER**. v. a. 1re conj. Maçonn. Ôter le bousin de la pierre, c'est-à-dire ôter de la pierre la croûte terreuse et friable qui l'enveloppe. On ébousine les pierres avant de les tailler.

ÉBOUTAGE. s. m. Action d'ébouter. Éboutage des fils.

ÉBOUTER. v. a. 1re conj. Couper le bout d'une chose. Se dit surtout des fils adhérents au parchemin et à la dentelle du point d'Alençon. Ébouter les fils.

— Mar. Hacher ou scier le bout d'une pièce de bois de construction ou d'un mât pour juger de son état ou pour découvrir le grain du bois.

ÉBOUTEUSE. s. f. Ouvrière qui éboute.

ÉBOUTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébouturer. S'empl. adjectiv. Arbre ébouturé.

ÉBOUTURER. v. a. 1re conj. (rad. *bouture*). Hort. Enlever les drageons. Ébouturer un arbre, une plante.

ÉBOUYER. v. a. 1re conj. (rad. *boyau*). Pathol. Écraser, éventrer.

— S'ÉBOUYER. v. pr. Se fatiguer à un travail pénible.

ÉBRACTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est dépourvu de bractées.

ÉBRACTÉOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est dépourvu de bractéoles.

ÉBRACTÉTÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'ÉBRACTÉ.

ÉBRAGUETTÉ, ÉE. part. pass du v. Ébraguetter. S'empl. adjectiv. Qui n'a pas de braguette. Des soudards ébraguettés.

— Substantiv. Un ébraguetté. Voyant ces *ébraguettés*, nous les disions huguenots. (Bér. de Verv.) Vieux mot.

ÉBRAGUETTER. v. a. 1re conj. Ôter la braguette à quelqu'un. Ébraguetter un enfant.

ÉBRAISOIR. s. m. (rad. *braise*). Techn. Voûte pratiquée dans toute la longueur des fours à chaux pour y mettre le bois ou le charbon.

— Pelle dont on se sert pour tirer la braise d'un fourneau.

ÉBRANCHAGE. s. m. V. ÉBRANCHEMENT.

ÉBRANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébrancher. S'emploie adjectiv. Arbre ébranché. Les arbres restent ne peuvent être *ébranchés* sans danger avant qu'ils aient atteint vingt ou trente pieds de hauteur. (Noisette.)

— Blas. Se dit d'un arbre dont on a coupé les branches.

* **ÉBRANCHEMENT**. s. m. (rad. *ébrancher*). Agric. Opération qui consiste à couper ou à rompre les branches des arbres. Les *ébranchements* se font avec modération, parce que c'est un moyen de la sève attirée par les branches, en diminuant les parties... de l'arbre, pendant il prend de la force et du diamètre. (Noisette.)

— Résultat de cette opération.

* **ÉBRANCHER**. v. a. 1re conj. (rad. *branche*). Agric. Dépouiller un arbre de ses branches ou de quelques-unes seulement. Lorsque la foudre frappe un arbre, elle l'ébranche, et presque toujours il en meurt. Quand ils veulent transplanter ces arbres déjà grands, après qu'ils les ont *ébranchés* à un pied près du tronc, ils les déplacent. (Malherbe.) Il ne faut pas *ébrancher* un arbre jusqu'à son extrémité, ce qui le rendrait désagréable à la vue. (Noisette.)

— Brouter, paître, manger, ronger.

Le plus peu... [illegible]
On le chèvre [illegible] *ébranchant* les buissons.
(DE SAINT-ANGE.)

Fig. Le despote arrache l'arbre, le sage monarque l'*ébranche*. (Voltaire.)

— S'ÉBRANCHER. v. pron. Être ébranché.

ÉBRANCHOIR. s. m. Techn. Outil pour ébrancher. On dit plutôt *sécateur*.

ÉBRANLABLE. adj. 2 g. Qui peut être ébranlé.

ÉBRANLÉ, ÉE. part. pass du v. Ébranler. S'empl. adjectiv. Louis XIV se trouva maître absolu d'un royaume encore *ébranlé* des secousses qu'il avait reçues. (Volt.) Une fois ébranlée, l'âme en est *ébranlée* ; on vient d'apercevoir les Turcs. (Pouqueville.)

— Fig. Le peuple en... d'abord son cœur. Je ne serai point *ébranlé*. (La Harpe.)

Et que de ce... [illegible] n'a jamais chancelé?
Le prophète... [illegible] *ébranlé*. (RACINE.)

— *Ébranlé dans*. *Ébranlés* dans leurs croyances par les doctrines qui leur venaient de France, les colons ne fléchissaient plus leur genou qu'avec une sorte de répugnance. (Roger de Beauvoir.)

Ébranlé par. Le plus puissant empire est quelquefois ébranlé par les guerres civiles. La rétine est seule apte à ressentir l'impression de la lumière, à être *ébranlée* par l'attouchement délicat de ce fluide éminemment subtil. (Richer.) Si l'on place la main sur une cloche *ébranlée* par le choc de son battant, on éprouve un frémissement plus ou moins marqué. (Id.)

* **ÉBRANLEMENT**. s. m. Secousse, action par laquelle une chose est ébranlée. L'ébranlement des dents. L'*ébranlement* du carrosse m'a fait incommodé. (Racine.) Distinguons la sensation du sentiment : la sensation n'est qu'un *ébranlement* dans les sens, et le sentiment est cette même sensation devenue agréable ou désagréable par la propagation de cet *ébranlement* dans tout le système sensible. (Buff.) L'ouïe est un sens qui reçoit par l'intermédiaire de l'air l'*ébranlement* causé par les corps bruyants ou sonores. (Brill.-Savarin.)

— *Petits ébranlements*. Tremblements de terre où l'aire de la surface mise en mouvement n'est pas de plus de cent kilomètres de côté.

— Fig. Ébranlement de la fortune, du crédit, du pouvoir. Une excessive dépense, qui peut donner un grand *ébranlement* au poids que vous soutenez déjà avec peine. (Mme de Sévigné.) Je tâchais de m'étourdir moi-même par l'*ébranlement* de mes passions. (Fén.)

— Affaiblissement. L'ébranlement de la raison.

— Fig. Émotion. Craignons ces grands *ébranlements* de l'âme qui préparent l'ennui et le dégoût. (Fénelon.)

* **ÉBRANLER**. v. a. 1re conj. (rad. *branler*). Donner des secousses ; diminuer la solidité. Ébranler un mur, un bâtiment, un édifice, etc. Un grand tumulte monta en *ébranlant* les escaliers. (G. Flaubert.)

Archimède nouveau, [illegible] d'Etaine
Il s'ébranle... [illegible] que les traits de l'onde
Ont, jusque dans les mains, *ébranlé* les remparts.
(VOLTAIRE.)

— Mettre en branle. Ébranler une cloche.

Mettre en désordre. Cette attaque ébranla l'ennemi.

— Fig. Faire chanceler. Cette conspiration ébranla le trône. Et ma tête abattue *ébranlerait* la vôtre. (Corneille.)

— Diminuer, détruire, affaiblir. La disette et les maladies *ébranlèrent* leur espoir. Les malheurs et les disgrâces peuvent ébranler la constance. Les attaques les plus vives n'ébranlèrent jamais leur confiance. La majesté du roi en pensa être *ébranlée*. (Mme de Sévig.) *N'ébranlez* point des résolutions dont dépend le repos de mes jours. (J.-J. Rouss.) Il n'y a ni probité ni vertu qu'on ne puisse *ébranler*. (Rayn.)

— *Ébranler le crédit public*. Les dissensions intestines ébranlent le crédit public.

— *Ébranler la santé*. La rendre moins solide. Cet excès ébranlent votre santé.

— Mettre en péril. Son mariage a été renoué, après avoir été rudement *ébranlé*. (Mme de Sévigné.)

— Secouer. C'est là qu'un torrent impétueux se précipite sur un lit de rochers qu'il *ébranle* par la violence de ses chutes. (Barth.)

— Exciter, enflammer. Ils *ébranlaient* puissamment les imaginations et allumaient dans tous les cœurs la soif ardente des combats. (Barthélemy.)

— Fig. Toucher, émouvoir, attendrir, étonner. Ébranler l'esprit. Que faut-il pour *ébranler* la plupart même des autres hommes et les persuader? (Buff.) Que reste-t-il de Charles XII? Un nom qui retentit dans l'oreille comme un coup de canon, mais qui n'*ébranle* ni le cœur ni l'intelligence. (P. de St-Victor.)

— Manég. *Ébranler un cheval au galop*. Le faire passer d'une autre allure au galop.

— S'ÉBRANLER. v. pron. Être ébranlé. Les voûtes du temple s'ébranlèrent. Pendant les croisades, l'Europe entière parut s'ébranler. Les cloches s'ébranlent. Elle dit adieu à son domestique ; elle lui jette une bourse ; la voiture s'*ébranle*. (Alex. Dum.)

— Fig. Il répondit, sans s'*ébranler*, que la bataille n'était pas encore perdue. (Voltaire.)

— Art milit. Se mettre en mouvement. A la vue de l'ennemi, les premières lignes s'ébranlèrent. Tout étant disposé, l'ennemi s'*ébranle* sur toute la ligne. (Thiers.) Bagration, sans s'*ébranler*, dirigea alors quelques bataillons pour tourner Novi. (Id.) On s'*ébranla* dans la plaine sur trois lignes. (G. Flaubert.)

— Commencer à fuir. Les Suédois consternés s'*ébranlèrent*. (Voltaire.)

ÉBRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébraser. S'empl. adjectiv. Porte ébrasée.

* **ÉBRASEMENT**. s. m. Archit. Action d'ébraser. || Résultat de cette action.

* **ÉBRASER**. v. a. 1re conj. (et. V. EMBRASURE). Archit. Élargir en dedans une porte, une croisée. Ébraser une porte, une croisée.

ÉBRASURE. s. f. Archit. Embrasure de fenêtre qui est ébrasée.

ÈBRE (ancien *Iberus*). Géogr. Fleuve d'Espagne. Il prend sa source dans la Sierra-Sejos, coule du N. O. au S. E., arrose Frias, Logroño, Calahorra, Tudela, Saragosse, Fuentes, Mequinenza, Tortose, et se jette dans la Méditerranée, après un cours de 500 kil. Il reçoit à gauche l'Aragon, le Gallego et la Sègre ; à droite, le Xalon et le Guadalupe.

ÉBRÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébrécher. S'empl. adjectiv. Couteau ébréché. Dent ébréchée.

Je v... Ma... [illegible]
... [illegible] (Voltaire.)

— Par extens. *Ébréchées* par le temps, disjointes par l'envahissement de la végétation, les hautes tours tombent pierre à pierre. (Th. Gautier.)

— Fig. Un homme qui a ébréché sa fortune.

ÉBRÈCHEMENT. s. m. Action d'ébrécher. || Résultat de cette action.

* **ÉBRÉCHER**. v. a. 1re conj. (rad. *brèche*). Le second *é* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'ébrèche, tu ébrèches, il ébrèche*, etc. *J'ébrécherai, j'ébrécherais*. Faire une brèche. Ébrécher un couteau, un rasoir. A-t-il donc *ébréché* le sabre de son père? (V. Hugo.)

— Fig. Diminuer, amoindrir. Ébrécher son bien, sa fortune.

— S'ÉBRÉCHER. v. pron. Se faire une brèche.

— *S'ébrécher une dent*. Se casser une partie d'une dent.

— Fig. C'est une sottise qu'un homme d'esprit ne commet pas ; il y perd son esprit, il s'y *ébrèche*. (Balzac.)

Blanches... [illegible] mon [illegible] superbe,
Ou [illegible] *ébréchait*,
Roula [illegible] comme un [illegible] dans l'herbe,
Et Paris en a un hochet. (TH. GAUTIER.)

ÉBRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébrener. S'empl. adjectiv. Enfant ébrené.

* **ÉBRENER**. v. a. 1re conj. (rad. *bran*). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'ébrène, tu ébrènes*, etc. Nettoyer. || *Ébrener un enfant*. Le rendre propre.

ÉBRENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ébrène un enfant.

ÉBREUIL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gannat (Allier). Remarquable église romane ; 2,300 hab.

ÉBRIATION. s. f. (pr. *é-bri-a-cion* ; rad. *ébriété*). Action de s'enivrer. Vieux et inusité.

* **ÉBRIÉTÉ**. s. f. (du lat. *ebrietas*). État d'ivresse produit soit par des liqueurs spiritueuses, soit par toute autre cause.

ÉBRIEUX, EUSE. adj. (étym. lat., *ebrius*, ivre). Méd. Qui a rapport à l'ivresse. Délire ébrieux. Tremblement ébrieux.

ÉBRILLADE. s. f. (pron. *é-bri-llade*. *ll* mouill. ; et. ital. *briglia*, bride). Manég. Secousse donnée avec la bride pour arrêter ou pour faire tourner un cheval.

ÉBRIOSITÉ. s. f. (rad. *ébriété*). Habitude de l'ivresse ; état d'ébriété.

ÉBROÏCIEN, ENNE. s. (*Eburovicum*, ancien nom d'Évreux). Géogr. Habitant, habitante d'Évreux.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

ÉBROIN. Maire du palais de Neustrie, de 659 à 681, lutta contre les leudes de l'Austrasie et de la Bourgogne, que dirigeait Léodgher (saint Léger), évêque d'Autun. Victorieux jusqu'en 670, vaincu, enfermé à Luxeuil, bientôt délivré, il combattit avec une énergie sauvage, fit périr Léodgher, triompha des Austrasiens à Leucofao, fit assassiner le duc Martin dans une conférence, et périt lui-même assassiné par le leude Hermanfried.

ÉBRONDEUR. s. m. Métall. Ouvrier qui enlève l'oxyde produit par le chauffage du fer au contact de l'air.

ÉBROSSER. v. a. V. ÉBROUSSER.

ÉBROUAGE. s. m. (rad. *ébrouer*). Techn. Opération qui consiste à tenir les laines plongées dans de l'eau de son.

ÉBROUDAGE. s. m. (rad. *ébroudir*). Techn. Action de faire passer le fil de fer dans la filière.

ÉBROUDEUR. s. m. (rad. *ébroudir*). Ouvrier qui fait l'ébroudage.

ÉBROUDI, IE. part. pass. du v. Ébroudir. S'empl. adjectiv. Fil métallique ébroudi. || *Fil de fer ébroudi*. Fil de fer réduit par la filière au dernier degré de finesse.

ÉBROUDIN. s. m. (rad. *ébroudir*). Fil de fer qui a été amené par l'ébroudage.

ÉBROUDIR. v. a. 2e conj. (et. probable, v. fr. *brouder*, broder). Passer un fil métallique à travers la filière. Ébroudir des fils de fer.

ÉBROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébrouer. S'empl. adjectiv. Laines ébrouées.

* **ÉBROUEMENT**. s. m. (rad. *ébrouer*). Art vétér. Respiration rapide et convulsive.

— Irritation de la membrane muqueuse des fosses nasales.

— Espèce de ronflement du cheval à la vue d'un objet qui l'effraie.

Sorte d'éternuement des animaux domestiques.

* **ÉBROUER**. v. a. 1re conj. (étym. allem., *brühen*, laver à l'eau chaude). Teint. Laver, passer dans l'eau une pièce d'étoffe.

S'ÉBROUER. v. pron. Manég. Faire frémir ses naseaux avec bruit, en parlant du cheval, ronfler par frayeur en soufflant avec force. Les chevaux vifs s'*ébrouent* facilement. (Acad.) || Renifler.

— Par extens. Cette opinion est celle de notre gendarme, qui rit aux averses, qui rit aux

rafales, et *s'ébroue* comme un chien mouillé. (Maxime Du Camp.) Gérard avait coutume de *s'ébrouer* dans l'eau tout à l'aise. (E. About.)

ÉBROUEUSE. s. f. (rad. *brou* de noix). Femme qui casse des noix.

ÉBROUISSAGE. s. m. Techn. Action d'ébrouer une étoffe de laine.

ÉBROUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébrousser.

ÉBROUSSER. v. a. 1re conj. (étym., v. fr. *brosse*, broussailles). Agric. Effeuiller un arbre.

— Vitic. Ébourgeonner la vigne.

ÉBROUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébrouter. Feuilles ébroutées.

ÉBROUTER. v. a. 1re conj. (rad. *brout*). Débarrasser la feuille de mûrier des ramilles qui s'y trouvent mêlées.

ÉBRUITATION. s. f. (pr. *é-brui-ta-cion*). Néol. Action d'ébruiter.

ÉBRUITÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébruiter.

ÉBRUITEMENT. s. m. Action d'ébruiter.

* **ÉBRUITER.** v. a. 1re conj. (pr. *é-brui-té*; rad. *bruit*). Divulguer, rendre public. Ébruiter une affaire, une nouvelle.

— S'ÉBRUITER. v. pron. Se répandre dans le public. Il faut prendre garde que cette affaire ne s'ébruite. Cette nouvelle commence à s'ébruiter. Mais la chose *s'ébruita*, et dès le lendemain on ne se rencontrait point sans se parler. (Brill.-Sav.)

ÉBRUN. s. m. Agric. Un des noms vulgaires de l'ergot ou blé ergoté.

* **ÉBUARD.** s. m. Coin de bois fort dur servant à fendre des bûches.

ÉBÛCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Ébûcheter. S'empl. adjectiv.

ÉBÛCHETER. v. n. 1re conj. (rad. *bûchette*). Ramasser des brins de bois pour en faire des fagots.

ÉBULLIOSCOPE. s. f. (ét. lat., *ebullire*, bouillir; gr. σκοπέω, examiner). Appareil pour mesurer le degré d'alcool par l'ébullition.

* **ÉBULLITION.** s. f. (pr. *é-bu-li-cion*; ét. lat., *ebullitio*, forme de *ebullire*, bouillir). État d'un liquide qui bout, et son passage à l'état de vapeur. Lorsqu'on expose à l'action du feu un vase ouvert qui contient de l'eau, la chaleur pénètre à travers les parois du vase et atteint les couches liquides. L'eau s'échauffe, se dilate, devient spécifiquement plus légère, monte à la surface, et fait place à de l'eau moins chaude, et par conséquent plus pesante, qui s'échauffe de même, et monte à son tour.

— Fig. Je suis pour le bon sens, et ne saurais souffrir les *ébullitions* de cerveau de nos marquis de Mascarille. (Molière.) Sa tête, mise en *ébullition* par la séance si orageuse du grand séminaire, avait besoin d'être rafraîchie à l'air extérieur. (F. Fabre.)

— Art vétér. Congestion du tissu cutané chez les animaux.

— Chim. Effervescence, dégagement de bulles d'air résultant d'un mélange ou d'une combinaison de diverses substances.

— Médec. Éruption passagère qui survient à la peau avec ou sans mouvement fébrile.

— Phys. Lorsqu'on élève progressivement la température d'un liquide, il arrive ordinairement que, au moment où une certaine température a été atteinte, il se forme au sein du liquide des bulles de vapeur qui montent à la surface et se dégagent : ce mode de formation de vapeurs prend le nom d'*ébullition*. Les lois de ce phénomène sont les suivantes : 1° pour chaque substance, sous une même pression, il existe un point d'ébullition fixe, invariable; 2° pendant toute la durée de l'ébullition, la température reste stationnaire; dans ce cas, la chaleur fournie par le foyer active le changement d'état; toute la chaleur produite est employée à effectuer le travail nécessaire pour la transformation du liquide en vapeur; 3° pendant qu'un liquide bout, la force élastique de la vapeur est égale à la pression extérieure.

ÉBURIE. s. f. (du lat. *ebur*, ivoire). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des cérambycins, établi pour plus de cinquante espèces.

ÉBURINE. s. f. (du lat. *ebur*, ivoire). Matière obtenue au moyen de poudres d'ivoire ou d'os mélangées ou non à des substances agglutinatives.

ÉBURIPHORE. s. m. (ét. lat., *ebur*, ivoire; gr. φορέω, je porte). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, établi pour une espèce de Madagascar.

ÉBURNATION. s. f. (pr. *é-bur-na-cion*). Médec. Syn. d'ÉBURNIFICATION.

ÉBURNE. s. f. (du lat. *ebur*, ivoire). Moll. Genre de coquilles dont les espèces rentrent, l'une dans celle des ancillaires, les autres dans celle des buccins.

ÉBURNÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *eburneus*; rad. *ebur*, ivoire). Hist. nat. Qui prend la consistance de l'ivoire, qui ressemble à de l'ivoire, qui s'est converti en ivoire.

— Anat. *Substance éburnée des dents*. L'ivoire des dents.

— Pathol. Qui a subi l'éburnification. Cartilages éburnés.

ÉBURNÉEN, ENNE. adj. (du lat. *eburneus*, d'ivoire). Hist. nat. Qui a les caractères de l'ivoire. Transparence éburnéenne. Une blancheur *éburnéenne* marquait toujours sur leur corps l'endroit où la torentique divine avait opéré. (P. de St-Victor.)

ÉBURNIFICATION. s. f. (pr. *é-bur-ni-fi-ca-cion*; ét. lat., *ebur*, ivoire; *facere*, faire). Méd. Incrustation des surfaces articulaires par des phosphates de chaux qui leur donnent la blancheur et la consistance de l'ivoire. État particulier des os augmentés dans leur volume et leur dureté, conséquence d'une inflammation de leur tissu.

ÉBURNIFIÉ, ÉE. adj. (ét., V. ÉBURNIFICATION). Médec. Transformé en ivoire; se dit des cartilages.

ÉBURNIN, INE. adj. (étym. lat., *eburneus*; rad. *ebur*, ivoire). Hist. nat. Qui est d'ivoire ou analogue à l'ivoire.

ÉBURNINÉ, ÉE. adj. Moll. Qui se rapporte à l'éburne. ‖ ÉBURNINÉES. s. f. pl. Famille de mollusques gastéropodes.

ÉBURONS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Gaule-Belgique, à l'E. de la Meuse et à l'O. du Rhin.

ÉBUROVICES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Gaule (Lyonnaise IIe), faisait partie de la ligue des Aulerques. Leur capitale était *Ebroicum* (Évreux).

ÉCABOCHAGE. s. m. (rad. *écabocher*). Tech. Opération qui consiste à couper les caboches des feuilles de tabac.

ÉCABOCHER. v. a. 1re conj. (rad. *caboche*). Techn. Pratiquer l'écabochage.

ÉCACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Écacher. S'empl. adjectiv. Noix écachées.

— Fam. *Un nez écaché*. Un nez camus.

ÉCACHEMENT. s. m. Techn. Action d'écacher, état de ce qui est écaché.

— Chir. Meurtrissure produite par un écrasement.

* **ÉCACHER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *coactus*, pressé, serré). Écraser, froisser fortement. Écacher un fruit, un limaçon, en marchant dessus.

— Techn. Aplatir le fil au laminoir. ‖ Pétrir la cire pour la rendre également molle dans toutes ses parties. ‖ Comprimer en tous sens les feuilles de papier qui viennent d'être terminées. ‖ Dresser une lime, une faux, sur la meule.

— S'ÉCACHER. v. pron. Être écaché. Un croissant qui s'écache sur la meule.

— Écacher à soi. S'écacher le doigt.

ÉCACHEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui écache, qui aplatit. ‖ Celui qui pétrit la cire. ‖ Celui qui dresse les limes sur la meule.

ÉCADE. s. f. (de l'angl. *shad*). Ichtyol. Nom vulgaire de l'alose.

ÉCAFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Écaffer.

ÉCAFFER. v. a. 1re conj. Vann. Partager l'osier en deux pour ourdir.

ÉCAFIGNON. s. m. Pop. Odeur rebutante.

ÉCAFLOTE. s. f. (du lat. *scaffa*, cosse). Peau de légumes qui reste dans la passoire, quand la purée est passée.

ÉCAFOUILLER. v. a. 1re conj. Arg. Écraser en faisant rejaillir.

ÉCAGNE. s. f. (du bas-lat. *scagna*, même signif.). Portion d'un écheveau de soie.

ÉCAILLAGE. s. m. (pron. *é-ka-llaje*, *ll* mouill.). Opération qui consiste à enlever les écailles.

— Action d'écailler des huîtres.

— Défaut de la faïence, quand elle se lève en écailles.

— Sal. Action d'enlever les croûtes du sel.

* **ÉCAILLE.** s. f. (pron. *é-kalle*, *ll* mouill.; de l'ital. *squaglia*; nous avons longtemps écrit *schalle*, puis *escaille*, enfin *écaille*). Partie cornée, osseuse, quelquefois pierreuse, souvent transparente, colorée même et nuancée de mille manières, ayant forme de plaque ou de lame plus ou moins mince, ou de filaments plus ou moins déliés, adhérant à la peau de certains animaux d'une manière plus ou moins saillante. Les zootomistes divisent les écailles en trois genres : 1° les écailles *épidermiques*, produites par un renflement ou pincement de la peau dans toutes ses parties, et qui saillit plus ou moins à la surface du derme, en s'imbriquant ou non : tels sont les plaques et les tubercules squameux des pattes des oiseaux et des tortues, et les lames obliques des reptiles, qui se recouvrent plus ou moins ou s'imbriquent comme les tuiles d'un toit; 2° les écailles *dermiques*, celles qui se développent dans un enfoncement du derme; ce sont les véritables écailles des poissons; 3° les écailles *piliques*, celles qu'on a regardées comme des sortes d'ongles, parce qu'elles sont composées de poils ou filaments cornés agglutinés; telles sont les écailles des pangolins, celles de la queue des rats, des castors. Il y en a qui distinguent un quatrième genre, les écailles *pennaires*, produites par la réunion de toutes les barbes des plumes d'un oiseau, qui s'agglutinent entre elles et forment des pennes à palettes. Écaille riche, brillante, azurée, dorée, d'or, argentée, d'argent, épaisse, dure, forte, glissante, étincelante, vive, faible, légère, polie, unie, hérissée, mince, flexible, allongée, arrondie, etc. Les *écailles* qui revêtent le dos de la trigle caroline sont petites et dentelées. (Lacép.)

Son front large est armé de cornes menaçantes,
Tout son corps est couvert d'écailles jaunissantes.
(RACINE.)

[illegible] au bord de l'eau, et qui rebelle encore
Faisait [illegible] des écailles d'or. [illegible]

Le reptile
Glisse et fait [illegible] ses écailles luisantes. (DELILLE.)

— Fig. Voile, bandeau sur la vue. Jésus-Christ fit tomber en un instant des yeux de Saul converti cette espèce d'*écaille* dont ils étaient couverts. (Boss.)

— Fig. et fam. *Les écailles lui sont tombées des yeux*. Ses yeux sont dessillés.

— Enveloppe calcaire qui couvre et protège le corps des mollusques bivalves, particulièrement des huîtres. L'écaille d'une huître.

— Fig. *Laisser les écailles*. S'emparer de tout le profit d'une affaire, comme le juge de la fable *l'Huître et les Plaideurs*.

— Absol. Écaille de tortue. L'écaille sert à faire une multitude de petits meubles et ustensiles divers. Tabatière d'écaille. Tablettes couvertes d'écaille. Peigne d'écaille, étui d'écaille. Prendre de la corne pour de l'écaille. Amollir, travailler, mouler, aplatir l'écaille.

— *Écaille fondue*. Substance qui se compose des rognures et des tournassures d'écaille ramollies et comprimées à chaud dans des moules plongés dans l'eau bouillante. Cette écaille n'a presque plus de transparence et est très fragile.

— Par anal. Tout ce qui se détache des corps en petites parties minces et légères.

— Poussière plus ou moins brillante qui orne les ailes des lépidoptères et qui s'en détache au moindre frottement.

— *Écaille de Bergame*. Tapisserie qui se fabriquait à Bergame et qui tirait son nom de la forme de son dessin.

— Se dit quelquefois des Mailles d'une armure. On apercevait autour d'eux des cavaliers ayant une armure en *écailles* d'or. (G. Flaubert.)

Turnus a revêtu l'un de ses lourds cuissards,
Et déjà sur son sein, avide de batailles,
Sa cuirasse d'airain hérisse ses écailles. (DELILLE.)

— Delille l'a employé dans le sens d'Écale :

Le même suc, changeant de parfum, de saveur,
Donne aux pois une cosse, une écaille à la noix.

— Archit. Nom de petits ornements en forme d'écailles de poisson, qui se taillent sur des moulures rondes ou sur un toit, un dôme, etc. ‖ Nom donné aux ardoises étroites et arrondies qui servent à couvrir les dômes.

— Bot. Nom de petites lames minces, sèches, coriaces, quelquefois coloriées, qui couvrent, accompagnent ou protègent certaines parties des plantes; ensemble des folioles qui composent la bale et la glume des fleurs des graminées et des cypéracées; calices des chatons et des cônes dans les conifères et les cycadées; appendices membraneux qui ferment la gorge de la corolle des nérions; enveloppes des boutons à feuilles des arbres, avant leur épanouissement.

— Chevalerie. *Ordre de l'Écaille*. Ordre militaire établi en Espagne au XIIIe siècle ou au commencement du XIVe. Les chevaliers de cet ordre portaient sur un habit blanc une croix rouge écaillée, et faisaient vœu de combattre les Maures.

— Entom. Espèce de papillon nocturne.

— Ichtyol. *Grande écaille*. Espèce de chétodon.

— Monn. *Écaille d'acier*. Poudre d'acier qui se met sous le carré pour le hausser.

— Pathol. Nom donné aux portions minces et légères de l'épiderme qui se détachent de la peau dans différentes circonstances, et particulièrement dans la plupart des affections cutanées.

— Peint. Nom de parcelles qui se détachent ou menacent de se détacher d'un vieux tableau dont l'enduit s'est gercé.

— Bl. Couleur rouge écarlate.

— Savonn. Nom de tessons de pot ou de tuile vernissée sur lesquels on fait couler de la matière de savon pour connaître le degré de cuisson.

— Sculpt. Nom des parties minces qui se séparent des matières qu'on travaille.

— Techn. Tout ornement en forme d'écaille de poisson, que l'on emploie dans la menuiserie, la broderie, la tapisserie, etc. Croûte du pain, quand elle est soulevée. ‖ Croûte mince qui se forme à la surface du fer qu'on chauffe. ‖ *Écailles de bronze, de fer, de marbre*. Parcelles de ces matières qui se détachent quand on les travaille. ‖ *Écaille* ou *Écaille de mer*. Pièce de rocher délitée, fort dure, susceptible d'un grand poli, dont on se sert pour broyer les couleurs.

ÉCAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Écailler. S'empl. adj. A qui on a ôté les écailles. Poisson écaillé. Carpe écaillée.

— Qui se lève, se détache par écailles, par plaques minces et légères. Peau écaillée. Émaillure écaillée. Marbre écaillé.

— Disposé en forme d'écailles. Un toit formé de planches écaillées.

— Dans un sens que n'a pas le verbe. Qui est couvert d'écailles. Il y a beaucoup d'animaux qui engendrent sans copulation, comme les poissons *écaillés*, les huîtres, les pucerons. (Voltaire.)

— Blas. Se dit d'un animal dont les écailles sont d'un autre émail que le corps.

— Bot. Se dit d'une surface qui se détache successivement par plaques, qu'on dirait obtenues à l'aide d'un emporte-pièce.

ÉCAILLEMENT. s. m. (pr. *é-ka-lle-man*, *ll* mouill.). Action d'écailler; résultat de cette action. Écaillement d'un poisson.

— Action de s'écailler. Résultat de cette action. Écaillement d'un tableau.

— Techn. Écaille de cuivre que vendent les chaudronniers.

* **ÉCAILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *é-ka-llé*, *ll* mouill.). Ôter, enlever les écailles. Écailler une carpe, un brochet.

— *Écailler des huîtres*. Les ouvrir.

— Techn. Couvrir de dessins ou de ciselures en forme d'écailles. ‖ Donner la couleur de l'écaille à certains ouvrages. ‖ Gratter le plomb jusqu'au vif, pour le mettre en état de recevoir la soudure. ‖ *Écailler le caillou*. En détacher des fragments propres à faire des pierres à fusil.

— S'ÉCAILLER. v. pron. Se lever, se détacher, tomber par écailles, par parties minces et légères. Dans certaines affections cutanées, il arrive que la peau s'écaille. Un vieux tableau qui commence à s'écailler. Un bloc de marbre qui s'écaille sous le ciseau du sculpteur.

— Fig. Tel était couvert d'un beau vernis, il *s'écaille*, le sot se montre. (De Laborde.)

* **ÉCAILLER, ÈRE.** s. (pr. *é-ka-llé*, *ll* mouill.; rad. *écaille*). Celui, celle qui vend et qui ouvre des huîtres.

ÉCAILLETTE. s. f. Hist. nat. Petite écaille.

* **ÉCAILLEUX, EUSE.** adj. (pr. *é-ka-lleu*, *ll* mouill.). Qui s'enlève par écailles, qui se détache par plaques minces. Peau écailleuse. Dartre écailleuse. Ardoise écailleuse.

— Qui est accompagné ou revêtu d'écailles, qui a de l'analogie avec les écailles. Animaux écailleux. Le pangolin est écailleux. Parties écailleuses des végétaux. La bulbe du lis est écailleuse.

— Anat. Se dit de la moitié supérieure du temporal, et de la suture temporo-pariétale.

— Minér. Se dit de la cassure d'un minéral quand ses surfaces présentent de petites parties soulevées et prêtes à se détacher.

— ÉCAILLEUX. s. m. Ichtyol. Espèce de squale.

ÉCAILLIÈRE. s. f. (pr. *é-ka-llère*, *ll* mouill.; rad. *écailler*). Instrument qui sert à ouvrir les huîtres.

ÉCAILLON. s. m. (pr. *é-kall-on*, *ll* mouill.; rad. *écaille*). Art vétér. Ancien nom des dents canines du cheval.

— Techn. Principal ouvrier d'une ardoisière.

ÉCAILLURE. s. f. (pr. *é-ka-llure*, *ll* mouill.; rad. *écailler*). Techn. Pellicule qu'on enlève de la surface du plomb avec le grattoir.

— Zool. Test composé d'une série d'écailles.

ÉCALAGE. s. m. Action de caler une voiture.

* **ÉCALE.** s. f. (rad. *écaille*). Enveloppe extérieure de certains fruits. Écale de noix.

— Gousse de fève ou de pois.

— Se dit de la peau qui se détache des pois quand ils cuisent.

— Coquille d'œuf.

— Manuf. Portion de soie dont les fils sont contenus par une gomme blanche et légère.

— Mar. Syn. d'ESCALE.

— Monn. Endroit où se place celui qui met les flans.

— ÉCALES. s. f. pl. Fragments de grès pour pavage.

ÉCALÉ, ÉE. part. pass. du v. Écaler. S'empl. adjectiv. Noix écalées. Amandes écalées. Châtaignes écalées. Pois écalés. Œufs écalés.

— Écon. rur. *Terre écalée*. Celle qui, dans certains cantons, ne faisant partie d'aucune ferme, se loue isolément, sans bâtiments. On recherche beaucoup l'acquisition des terres écalées, parce que leur exploitation n'exige aucuns frais de réparation de la part du propriétaire.

* **ÉCALER.** v. a. 1re conj. Ôter l'écale. Écaler des noix, des amandes, des châtaignes, des pois.

— S'ÉCALER. v. pron. Se dépouiller de son écale. Les noix s'écalent d'elles-mêmes par une grande chaleur. Les pois s'écalent à l'eau bouillante.

— Techn. Se séparer par lames, en parlant d'une pièce de bois.

ÉCALEUR, EUSE. s. Celui, celle qui écale ou casse des noix.

ÉCALIPE. s. f. (rad. *écale*). Coquillage vide, à Boulogne-sur-Mer.

ÉCALOT. s. m. (rad. *écale*). Espèce de noix. ‖ Noix dépourvue de son écale.

— Entom. Un des noms vulgaires du hanneton.

ÉCALURE. s. f. (rad. *écaler*). Pellicule dure de certains fruits. Écalure de café.

ÉCALYPTRÉ, ÉE. adj. (étym. gr., ἀ priv.; καλύπτρα, voile). Bot. Qui est privé de coiffe. Hépatique écalyptrée.

ÉCALYPTROCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., ἀ priv.; καλύπτρα, voile; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit n'est pas couvert d'une coiffe.

ÉCAMET. s. m. Barrière des pièces de terre dans la Manche.

ÉCANE. s. m. Entom. Genre de coléoptères, ayant pour type le tritome glabre.

ÉCANÉ, ÉE adj. Déhanché, qui a la démarche d'une cane.

ÉCANG. s. m. (pr. *é-kan*). Instrument pour écanguer le lin, le chanvre, etc.

ÉCANGAGE. s. m. Techn. Action d'écanguer ; effet de cette action. L'écangage du lin, du chanvre.

ÉCANGUE. s. f. V. ÉCANG.

ÉCANGUÉ, ÉE part. pass. du v. Écanguer. Lin, chanvre écangué.

ÉCANGUER. v. a. 1re conj. (pr. *é-kan-ghé*; rad. *écang*). Briser le lin, le chanvre, etc., pour en séparer les fragments ligneux et les débris de la filasse du chanvre et des plantes textiles, etc.

— S'ÉCANGUER. v. pron. Être écangué.

ÉCANGUEUR, EUSE. s. (pr. *é-kan-gheur*). Celui, celle qui écangue.

ÉCAQUEUR. s. m. (*é-ka-keur*). Pêch. Celui qui met le hareng dans la caque.

ÉCARASSE s. f. Techn. Machine au moyen de laquelle on écarte la laine quand elle a été teinte.

ÉCARBOUILLÉ, ÉE part. pass. du v. Écarbouiller. S'empl. adjectiv. Figure, tête écarbouillée.

*** ÉCARBOUILLER** v. a. 1re conj. (pr. *é-kar-bou-llé*, ll mouill. ; du bas lat. *excarbunculare*, réduire en charbon, écraser). Pop. Écacher, briser, écraser.

— *Écarbouiller la chandelle, la mèche d'une chandelle*. En écarter les fils pour obtenir plus de lumière.

— Fam. et pop. Bouleverser, brouiller. Écarbouiller la tête à quelqu'un.

— S'ÉCARBOUILLER. v. pron. Se briser, s'écraser. S'écarbouiller la tête.

— Par extens. Se retirer vivement. || Se sauver.

ÉCARDONNEUR. s. m. (ét. lat. *e*, prép. priv. ; *carduus*, chardon). Ornith. Un des noms vulgaires du chardonneret.

*** ÉCARLATE**. s. f. (ét. inconn. ; on a proposé le latin *galaticus*, de la Galatie, province d'où les Anciens tiraient beaucoup de kermès, le arabe *sekirlat*, écarlate, et le persan *sekerlat*, même signif.). Couleur rouge fort vive, que l'on obtient en traitant la cochenille par la crème de tartre et le chlorure d'étain. Elle fut d'abord, et pendant longtemps, préparée en Hollande. Ce fut par les soins de Colbert, sous Louis XIV, que le procédé de cette teinture fut introduit en France. Pour teindre le drap en écarlate, on commence par lui donner une teinte de jaune avec le fustet, le quercitron ou le curcuma, on le plonge ensuite dans l'écarlate, on l'y laisse bouillir pendant une heure, puis on le lave à l'eau de rivière, et on le fait sécher. Une belle écarlate. Teindre en écarlate. Rouge comme écarlate, comme de l'écarlate. L'écarlate des Gobelins a joui pendant longtemps d'une grande réputation.

— *Écarlate de graine*. Le kermès. || *Graine d'écarlate*. La cochenille. || *Écarlate de Hollande*. Celle qui est faite avec la cochenille, la crème de tartre et le chlorure d'étain. || *Écarlate de Venise ou des Gobelins*. Celle qui est faite avec l'alun, la crème de tartre et le kermès.

— L'étoffe même qui a cette couleur. Un manteau d'écarlate, une pièce d'écarlate. Acheter dix mètres d'écarlate.

— Fig. et fam. *Des yeux bordés d'écarlate*, c'est-à-dire Des yeux extrêmement rouges.

— *Être rouge comme l'écarlate*. Être très rouge par suite d'une émotion ou pour quelque autre cause.

— Autrefois, ce mot désignait, non la couleur rouge, mais la perfection même de la teinture, d'où cette locution pléonastique. Il y avait de l'écarlate verte, de l'écarlate bleue, etc., etc.

— Fig. Se disait de ce qu'il y a de mieux en son genre, comme on dit aujourd'hui *la fleur*. La noblesse du Dauphiné est l'*écarlate* des gentilshommes de France.

— Bot. Nom vulgaire du lychnis croix de chevalier. || *Écarlate jaune*. Variété d'agaric.

— Erpét. Espèce de couleuvre de l'Amérique du Nord.

— Adjectiv. Du drap écarlate, de l'étoffe écarlate. Le rouge écarlate est la plus belle et la plus éclatante des couleurs. Une robe *écarlate*. Acad.

ÉCARLATIN. s. m. (rad. *écarlate*). Comm. Sorte d'étoffe de laine rouge.

— Espèce de cidre du Cotentin, en Normandie.

— Adjectiv. Cidre écarlatin.

*** ÉCARLATINE**. adj. f. Pathol. V. SCARLATINE, qui est plus étymologique, mais qui a moins d'analogie française.

ÉCARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Écarner. Pierre écarnée.

ÉCARNER. v. a. 1re conj. Détacher les carnes, les angles d'un objet. Écarner une pierre.

— Tann. Se dit pour Écharner.

ÉCARQUILLÉ, ÉE part. pass. du v. Écarquiller. S'empl. adjectiv. Les yeux écarquillés. Un homme apparut, un prêtre, avec son haut bonnet et les yeux *écarquillés*. (G. Flaubert.)

— Les jambes et les poches. Marcher *écarquillés* ainsi que des volants. (Mol.)

*** ÉCARQUILLEMENT**. s. m. (pr. *é-kar-ki-lle-man*, ll mouill.). Fam. Action d'écarquiller.

*** ÉCARQUILLER** v. a. 1re conj. (pr. *é-kar-ki-llé*, ll mouill. ; orig. inconn. ; peut être est-ce une corruption d'*écartiller*, écarteler, écarter). Écarter, ouvrir ; ne se dit guère qu'en parlant des jambes et des yeux. Un homme que l'obligeance Laffitte et Caillard dépose tout palpitant sur notre pavé par son, qui est là *écarquillant* les yeux, les oreilles, les bras et les jambes. (P. Vermond.)

Mais tout de les yeux assez écarquillés
Les petits yeux... ...
Les... ...
En joint ... leurs yeux ... (Musset.)

— Faire ouvrir, en parlant des yeux. La curiosité lui *écarquillait* les yeux. (Balzac.)

— S'ÉCARQUILLER. v. pron. Être écarquillé. Ses jambes, ses yeux qui s'écarquillaient.

ÉCARRER v. a. 1re conj. Mar. Réunir deux pièces de bois par écart.

ÉCARRIR et ses dérivés. V. ÉQUARRIR, etc.

ÉCARRURE. s. f. Cost. Se disait autrefois de la Carre d'un habit.

*** ÉCART**. s. m. (pr. *é-kar*; et ital., *scarto*, écart). Action de s'écarter, de changer de position. Un cheval qui a peur fait quelquefois un écart. Faire un écart pour éviter un coup.

— Marche irrégulière.

Se le sort... ...
... ... *écarts* ... (Musset.)

— Par extens. Au lieu d'aller directement, il fit un *écart* pour éviter son ennemi.

— Fig. Il sortit de chez le traiteur, faisant des *écarts* de poitrine, comme un homme fort content de sa personne. (Le Sage.)

— Habitation isolée, écartée. Il y a beaucoup d'écarts dans cette commune.

— Différence avec un point qui sert de terme de comparaison. Les écarts du thermomètre. L'écart d'une arme à feu.

— Empêchement, obligation désagréable. Je regarde cette Bretagne comme un *écart*, comme un voyage où je suis forcée par mes affaires. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Digression, divagation. Action de s'écarter du sujet que l'on traite. Les écarts de l'esprit, de l'imagination. Quel *écart!* dira-t-on peut-être ; tout à l'heure nous n'étions occupés que de ce qui nous touche, de ce qui nous entoure immédiatement ; tout à coup nous voilà parcourant le globe, et sautant aux extrémités de l'univers. (J.-J. Rouss.) On a voulu seulement arrêter les *écarts* du génie, et l'obliger, en le contraignant, à réunir ses forces. (Barth.)

— Action par laquelle on s'éloigne de la morale, des bienséances, de la raison. Les écarts de la jeunesse. La jeunesse, sans expérience, se laisse quelquefois entraîner dans de fâcheux écarts. Reprocher à quelqu'un des écarts de conduite.

— Anc. jurispr. Droit que plusieurs villes et certains seigneurs avaient sur les biens qui passaient des mains d'un bourgeois dans celles d'un forain.

— Art vétér. Blessure que se fait un cheval par un mouvement brusque et forcé des muscles locomoteurs ; résultat produit par un effort violent exercé sur le trot du cheval. Prendre, se donner un écart. || *Faux écart*. Écart très léger.

— Blas. Chaque quartier d'un écu divisé en quatre. Les armes principales de la maison se mettent au premier et au quatrième écart. On place au deuxième et au troisième écart les armes des alliances ou de la ligne maternelle.

— Bours. Différence de cours entre les valeurs à terme et les valeurs à prime.

— Charp. Longueur dont les bois se croisent dans les entures et les assemblages.

— Chorég. *Faire un écart*. Porter le pied de côté.

— Pop. *Le grand écart*. Écartement des jambes de façon que la surface intérieure des cuisses touche à terre.

— Jeux. Cartes que l'on met de côté, à certains jeux. Faire son écart. Jeter son écart. Ne point toucher à son écart.

— Litt. Absence de transition entre deux idées.

— Mar. Jonction de deux pièces de bois placées l'une au bout de l'autre, ou en partie l'une sur l'autre. Écart simple. Écart bout à bout. Écart carré. Écart plat, à mi-bois, à dent ou à croc, etc.

— Méd. Sorte de distension des muscles et des ligaments destinés à rapprocher deux parties. || Entorse de l'articulation coxo-fémorale.

— Pav. Nom donné aux fragments de grès propres à revêtir les fournils, etc.

— Techn. Ce qu'on rejette des chambres de vers à soie. || Jonction de laizes de toile. || Jonction de deux feuilles de tôle d'un vaisseau ou d'une chaudière.

— *A l'écart*. loc. adv. En un lieu détourné, écarté. Mener quelqu'un à l'écart. Il s'isola complètement et vécut à l'*écart*, refusant tout rapport avec les hétérodoxes. (E. Renan.)

— A part. Tirer quelqu'un à l'écart. Se mettre, se tenir, demeurer à l'écart. Ce Brutus qui, sur le point qu'on lui alla trouper la gorge, s'était tiré à l'*écart*, comme pour aller à ses affaires. (Malherbe.) Le roi des Numides se tenait à l'*écart*, dans une attitude discrète. (G. Flaubert.)

— *Tenir quelqu'un à l'écart*. L'empêcher de participer à quelque avantage.

— *Mettre à l'écart*. Réserver, mettre en réserve. Mettre à l'écart la moitié de son revenu.

— Fig. Faire abstraction. Mettre une question subsidiaire à l'écart. Quand il s'agit du bien public, on doit mettre l'intérêt privé à l'écart.

Laisser une chose de côté sans l'employer.

— Fig. *Se jeter à l'écart*. Faire des digressions. Il a souverainement deux choses, une grande défiance et une grande incertitude, de sorte qu'il se jette à l'*écart* à tout moment. (Mme de Sévigné.)

— *A l'écart de*. loc. prép. Loin de. Il vit à l'écart de la foule.

ÉCARTABLE adj. Jeux. Qui peut ou qui doit être écarté. Avoir un jeu écartable. Mon jeu est beau, il n'est pas écartable.

— Fauconn. Accoutumé à s'élever, à monter, en essor. Se dit des oiseaux qui s'élèvent très haut.

ÉCARTE. s. f. Gerçure de la peau des mains, dans la Drôme.

ÉCARTÉ, ÉE. part. pass. du v. Écarter. S'empl. adjectiv. dans les diverses acceptions du verbe. Isolé, détourné, solitaire. Qui est à l'écart. Un pays écarté. Une région écartée. Les bords écartés. Les chemins écartés. Un endroit écarté. Le sommet solitaire d'une montagne *écartée*. Massif de passé dans l'allée *écartée* où elle était, et dès qu'elle m'aperçut elle détourna les yeux de moi. (B. de St-P.)

Mais un ... ...
Se trouve en ces lieux *écartés* ... (La Font.)
En vain les ... de cet autre *écarté*
Des deux rayons du jour ignoraient la clarté. (Del.)

— *Histoire écartée*. Histoire d'un temps ou d'un pays éloigné.

— *Localité écartée*. Commune avec les écarts et les hameaux qui en dépendent.

— *Écarté de*. Éloigné, séparé. Horace les voyant l'un de l'autre *écartés*. (Corn.)

— *Écarté par*. Dispersé. Énée et ses vaisseaux par le vent *écartés*. (Boil.)

— Entom. Se dit des pattes des insectes, quand elles sont éloignées les unes des autres à leur base. ÉCARTÉES. s. f. pl. Arachn. Groupe d'araignées.

*** ÉCARTÉ**. s. m. Jeu de cartes qui se joue à deux, et pour lequel on prend chacun cinq cartes, avec faculté de les changer d'un commun accord, ou toutes les cinq à la fois, ou seulement en nombre moindre. Faire une partie d'écarté. Jouer à l'écarté. Dresser une table d'écarté.

ÉCARTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Écarteler. S'empl. adjectiv. Divisé en quatre. Un criminel condamné à être écartelé.

— Blas. *Écu écartelé*. Celui qui est partagé en quatre espaces égaux par une ligne horizontale et une perpendiculaire qui se croisent.

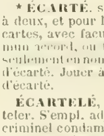

Blason : Écu écartelé.

Les quatre espaces sont nommés *quartiers*. || *Écartelé* se dit encore du sautoir, de la fasce, de la croix et autres pièces divisées dans le sens de l'écartelé.

— ÉCARTELÉ. s. m. Blas. Manière dont un écu est écartelé. Les premier et second quartiers sont ceux d'en haut, de droite à gauche ; les troisième et quatrième sont ceux d'en bas. || *Écartelé en sautoir*. Écu dont la partition est faite du *tranché* et du *taillé* par deux lignes diagonales, l'une à dextre, l'autre à senestre, qui se terminent aux angles de l'écu et le partagent en quatre triangles nommés aussi *quartiers*. Le premier quartier est en chef, le second à dextre, le troisième à senestre et le quatrième en pointe.

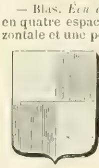

Blason : Écartelé en sautoir.

— ÉCARTELÉES. s. f. pl. Arachn. Groupe d'araignées.

*** ÉCARTÈLEMENT**. s. m. Action d'écarteler, résultat de cette action. L'écartèlement d'un grand criminel.

— Blas. Syn. d'ÉCARTELURE.

*** ÉCARTELER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ex*, de ; *quartellus*, quart). L'*e* de *eler* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'écartèle, tu écartèles*, etc. Séparer en quatre, mettre en quatre quartiers. On écartelait, en tirant à quatre chevaux, sous l'ancienne jurisprudence, ceux qui attentaient aux jours du roi. Ce supplice était connu chez les anciens. On n'employait pas toujours des chevaux. Quelquefois on attachait les jambes du patient à deux peupliers très élevés qu'on avait courbés ou ployés avec un grand effort, ensuite on les lâchait, et les deux arbres en se redressant déchiraient en lambeaux le corps du criminel.

— Par extens. Que deviendrais-je, ô ciel, si tous les insectes que j'ai mutilés, *écartelés*, empalés m'apparaissaient à cette heure ! (G. Sand.)

— Concasser, en parlant des grains de blé.

— Blas. Partager l'écu en quatre. Écarteler d'or et d'azur. Écarteler un écusson.

— S'ÉCARTELER. v. pron. Être écartelé.

*** ÉCARTELURE**. s. f. (rad. *écarteler*). Blas. Division de l'écu en quatre parties ou *écarts*. L'écartelure se faisant en *croix* ou en *sautoir*. On mettait les armes principales de la maison au 1er quartier et au 3e ; les armes des alliances ou de la ligne maternelle au 2e et au 4e.

*** ÉCARTEMENT**. s. m. Action d'écarter, de séparer. Résultat de cette action. Écartement des doigts. Écartement des ais d'une cloison. L'*écartement* des molécules par la chaleur est une loi générale et constante de la nature. (F. Pillon.)

— Espace existant entre deux objets écartés.

— Méd. État de parties écartées qu'on observe dans la séparation des os ou *diastase*, dans une sorte de désarticulation, les bords dentelés des os du crâne, dont les sutures sont entr'ouvertes ; dans le relâchement de la symphyse pubienne et la séparation du pubis, qui surviennent à la fin des grossesses ; dans les fentes de la cornée et des aponévroses de l'abdomen, produites par l'éraillement de leurs fibres. Un *écartement* bien connu des chirurgiens habiles qui pratiquent l'opération de la hernie inguinale, est celui qui s'opère dans le faisceau vasculaire, ordinairement placé à la partie postérieure de la bourse scrotale. (Laurent.)

— Monn. État du bouton de métal qui, dans l'essai de la coupelle, s'écarte et se fend, parce qu'il n'a pas eu assez de chaleur.

*** ÉCARTER**. v. a. 1re conj. (rad. *écart*). Faire que deux objets ne se touchent plus ou soient plus éloignés l'un de l'autre. Écarter les jambes. Écarter les branches d'un arbre. Écarter le lit du mur.

— Détourner, au propre et au figuré. Écarter quelqu'un de la bonne route, du droit chemin.

Il pas le jour fatal que la fureur des eaux
Presque aux yeux de l'Épire *écarta* nos vaisseaux. (Racine.)

— Empêcher d'approcher, tenir à distance. Écarter un enfant de la cheminée, du bord de l'eau. Laissez-moi de l'autel *écarter* une mère. (Rac.) Il remarqua un de leurs vaisseaux qui était presque semblable au nôtre et que la tempête avait *écarté*. (Fén.)

— Fig. Écarter l'orage. Écarter les soupçons. Écarter le malheur. Un esprit lumineux et un cœur droit réunis *écartent* les passions et les erreurs ; séparés, ils font, l'un des égoïsmes, l'autre des dupes. (Boiste.) Le travail *écarte* l'ennui, le vice et la misère. (Volt.)

— Dans un sens analogue, Écarter un coup de bâton.

— Éloigner, chasser. Écarter les fâcheux, les importuns, les indiscrets. Malgré ce même exil qui va les *écarter*. (Rac.) De tous deux il faut que je l'*écarte*. (Id.) Mon fils doit à mon arrivée de lui avoir *écarté* beaucoup de mauvaise compagnie. (Mme de Sév.) Sa sévérité pour l'ordinaire *écartait* de son maintien les grâces du sourire et les couleurs brillantes de la joie. (Id.) Quand vous avez trouvé des flatteurs, les avez-vous *écartés?* (Fén.) Cette déclaration d'un prince qu'on savait n'avoir jamais manqué à sa parole, fit revenir en foule ceux que la peur avait *écartés*. (Volt.) Ses favoris, par de fausses accusations, avaient *écarté* plusieurs de ses amis. (Barth.)

— Rejeter, repousser. Plus on avance en âge, plus il faut *écarter* de son cœur tout ce qui pourrait l'aigrir. (Volt.) Les mémoires secrets des contemporains sont suspects de partialité ; ceux qui écrivent une ou deux générations après, doivent user de la plus grande circonspection, *écarter* le frivole, réduire l'exagéré et combattre la satire. (Id.) *Écartez* d'injustes défiances, capables de réveiller quelquefois les sentiments qui les ont produites. (J.-J. Rouss.) Commençons par *écarter* les délibérations inutiles. (Id.) Dans plusieurs de ces lois, on s'est proposé d'*écarter* autant qu'il est possible les procès et les obstacles qui troublent les opérations du commerce. (Barth.)

— Éluder, ne pas accueillir, ne pas faire droit. Écarter une demande en justice par une fin de non-recevoir.

— Tenir au loin.

C'est un trésor si grand que ces mines fécondes
Que la nature *écarte* au bout des nouveaux mondes. (Corneille.)

— A certains jeux de cartes, Mettre à part, se défaire des cartes dont on ne veut point se servir. Écarter un roi, un as. Refuser d'écarter. Demander à écarter.

— Ôter ce qui couvre, ce qui cache, ce qui gêne. Écarter les cheveux qui couvrent le visage. Écarter un voile dont on a couvert une statue. Écarter un meuble. Les femmes se servent de leurs bois comme de pelles et de bêches pour *écarter* la neige qui cache les mousses et les plantes dont ils se nourrissent. (B. de St-P.) Pour passer plus loin, ils *écartèrent* une tapisserie. (G. Flaubert.)

Mais toujours sur mes yeux ma facile bonté
A remis le bandeau que j'avais *écarté*. (Racine.)

— Disperser, dissiper. Écarter la foule. Écarter les ennemis. D'un souffle l'aquilon *écarte* les nuages. (Rac.) Il *écarta* avec son épée les ombres qui voltigeaient autour de lui. (Fén.) Il *écarte* les uns par sa valeur, les autres par sa prudence. (Barth.)

— Éparpiller. Ce fusil écarte le plomb.

— Absol. Ce fusil écarte trop.

— Fig. et pop. *Écarter, écarter du fusil, écarter la dragée*. Cracher au visage des gens en leur parlant.

— S'ÉCARTER. v. pron. Au propre et au figuré. Se détourner d'une direction, s'éloigner. S'écarter de la route. S'écarter du chemin de

l'honneur. S'écarter du bon sens, de la droite raison, du respect, des bienséances. S'écarter de [illegible]. Les personnes sujettes à des distractions s'écartent souvent de leur chemin, de leur but, sans s'en apercevoir. Cette lettre [illegible] un peu dans le roman; mais dans la [illegible] il n'y a [illegible] jamais un sujet. Mme de Sévigné. La [illegible] la vérité; elle est un [illegible], l'on n'y arrive que par un chemin. L'on s'en écarte par mille. La Bruy. Mais ne t'écarte point; prends un fidèle guide. Rac. [illegible] de vous, on s'écarte, on s'empresse. [illegible] Jamais de la nature il ne faut s'écarter. Boil. Je n'ai pas cru m'écarter de la reconnaissance que je dois et que je conserve à un bienfaiteur. (Volt.) La nature ne s'écarte jamais des lois qui lui sont prescrites. (Buff.) Outre les routes dans lesquelles on s'égare par excès ou le défaut de sentiment, les lois ont tracé un sentier dont il n'est pas permis de s'écarter. Barthélemy.) C'est dans la nature que nous en devons trouver les lois, puisque ce n'est qu'en nous écartant de ses lois que nous rencontrons les maux. (B. de St-Pierre.)

[illegible]
(MALHERBE.)
[illegible]
(RACINE.)

— Fam. *Ne vous écartez pas.* Restez tout près. — Être écarté, en parlant des cartes. Les rois ne doivent pas s'écarter.

ÉCARTEUR. s. m. (rad. *écarter*). Celui qui provoque le taureau dans les courses.

— Adjectiv. Chir. *Leviers écarteurs.* Deux tiges qui longent les deux bords de la gouttière du spéculum et que l'on peut développer à volonté.

* **ÉCARTILLEMENT. ÉCARTILLER.** V. ÉCARQUILLEMENT, ÉCARQUILLER.

ÉCARVÉ, ÉE. part. pass. du v. Écarver. S'empl. adjectiv. Pièces de bois écarvées. Mâts écarvés.

ÉCARVER. v. a. 1re conj. Mar. Travailler les écarts sur un navire; réunir deux pièces de bois ou deux bordages entaillés [illegible]. Ajuster deux mâts bout à bout, pour n'en faire qu'un.

ÉCASTOPHYLLE. s. m. Bot. V. HÉCASTOPHYLLE.

ÉCATI, IE. part. pass. du v. Écatir. S'empl. adjectiv. Drap écati.

ÉCATIR. v. a. 2e conj. (rad. *catir*). Manuf. Presser légèrement le drap pour lui donner un apprêt, un lustre.

— S'ÉCATIR. v. pron. Être écati.

— On dit aussi, *catir, se catir.*

ÉCATISSAGE. s. m. Techn. Action d'écatir.

ÉCATISSEUR. s. m. Techn. Ouvrier chargé de l'écatissage.

ÉCATOIR. s. m. Fourbiss. Ciselet servant à resserrer l'une contre l'autre les différentes pièces d'une arme, particulièrement à sertir les pièces séparées d'une garde d'épée, et les faire tenir dans la monture.

ÉCAUDE. adj. 2 g. (et. lat., *e* priv.; *cauda*, queue). Litt. anc. Se dit des vers à la fin desquels il manque un ou plusieurs mots.

ÉCAUDE. s. f. Petit bateau très étroit pour les petits cours d'eau, en Normandie.

ÉCAUDÉ, ÉE. adj. (rad. *écaude*). Zool. Qui n'a pas de queue, qui a perdu la queue, qui en a une très courte. ‖ ÉCAUDÉS. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles batraciens.

ÉCAUSSINE. s. f. (d'*Écaussines*, n. géogr.) Sorte de pierre de construction, espèce de marbre commun.

— Géol. *Marbre des Écaussines.* Calcaire cristallisé que l'on trouve dans le terrain carbonifère. Il présente des veines qui sont des restes de polypiers et d'encrines; on le nomme aussi *petit granit.*

ÉCAUSSINES - D'ENGHIEN. Géogr. Commune du Hainaut (Belgique), à 26 kil. N.-E. de Mons. Carrières de pierres excellentes; 5,300 hab.

ÉCAVAGE. s. m. Syn. d'EXCAVATION. Vieux mot.

ÉCAVEÇADE. s. f. (rad. *caveçon*). Manég. Secousse donnée à la tête du cheval, avec le caveçon.

ÉCAYER. s. m. Petit bateau normand.

ECBALIE. s. f. (du gr. ἐκβάλλω, je lance dehors). Bot. Genre de cucurbitacées, plante qui croît dans les lieux incultes du midi de la France.

ECBASE. s. f. (ét. gr., ἐκ, hors de; βάσις, marcher). Rhét. Nom grec de la figure appelée plus ordinairement *digression.*

ECBATANE. Géogr. anc. Capitale de la Médie. Selon Hérodote, elle fut fondée par Déjocès, second roi des Mèdes. Elle se composait de sept enceintes concentriques, dont les murailles, peintes de couleurs différentes, se dominaient l'une l'autre. Dans l'enceinte centrale se trouvaient le temple de Mithra et le palais du roi. Elle fut prise par Cyrus et par Alexandre, et devint plus tard une des capitales des Parthes. Elle s'appelle aujourd'hui *Hamadan.* Il y avait deux autres *Ecbatane*, l'une dans la Perside, l'autre dans la Syrie, près du Carmel.

ECBOLADE. s. f. (ét. gr., ἐκβάλλειν, rejeter). Détritus, scories. Les ecbolades des mines du Laurium.

ECBOLÉ. s. f. (du gr. ἐκβολή, digression, écart). Altération du genre enharmonique, dans l'ancienne musique des Grecs, produite par l'élévation accidentelle d'une corde de cinq dièses au-dessus du ton ordinaire.

ECBOLIQUE. adj. 2 g. (du gr. ἐκβάλλω, expulsion). Médec. Qui est propre à hâter la sortie de l'enfant dans les accouchements difficiles, et même à déterminer l'avortement.

— Substantiv. Un ecbolique. Faire usage des ecboliques.

ECBYRSOME. s. m. (ét. gr., ἐκ, dehors; βύρσα, peau). Chir. Saillie de l'articulation d'un os au-dessus de la peau.

ECCANTHIS. s. m. (du gr. ἐκ, et κανθός, caroncule lacrymale). Chir. Excroissance de chair au coin de l'œil.

ECCATHARTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐκ, dehors; καθαρτικός, purgatif). Méd. Qui précipite et dissout; se dit des remèdes contre les obstructions.

— Substantiv. Faire usage d'un eccathartique.

* **ECCE HOMO.** s. m. (pr. *ek-cé-o-mo*; expression tirée du latin et signifiant *voilà l'homme*. Ce sont les paroles que prononça Pilate devant les Juifs, lorsqu'il leur livra Jésus-Christ ayant à la main un roseau pour sceptre et une couronne d'épines sur la tête). Statue ou tableau qui représente ainsi Jésus-Christ. Les plus remarquables *Ecce homo* ont été peints par Léonard de Vinci, le Titien, le Corrège, le Carrache, le Guide, Albert Durer, le Tintoret, Van Dyck et Rubens.

— Fig. et fam. Se dit d'un homme pâle et fort maigre. C'est un *ecce homo.* (Acad.)

ECCÉITÉ. s. f. (ét. lat., *ecce*, voilà). Scol. Qualité d'être présent.

ECCHONDROME. s. m. ou **ECCHONDROSE.** s. f. (pr. *ek-kon-drome* ou *ek-kon-droze*; ét. gr., ἐκ, hors; χόνδρος, cartilage). Méd. Tumeur cartilagineuse de l'extérieur des os.

* **ECCHYMOSE.** s. f. (pron. *ek-ki-moze*; ét. gr., ἐκ, dehors; χυμός, suc). Pathol. Signifie littéralement Effusion, sortie des liqueurs hors de leurs vaisseaux; dans un sens restreint, Tache de la peau produite par l'accumulation, l'extravasation du sang dans le tissu cellulaire sous-cutané. Elles sont ordinairement le résultat d'une contusion ou d'une contraction violente des muscles. Leur forme est irrégulière, et leur couleur rougeâtre ou bleu noirâtre, ou jaune, etc. Ecchymose accidentelle. Ecchymose symptomatique. Ecchymose légère, simulée. Signes diagnostiques de l'ecchymose.

* **ECCHYMOSÉ, ÉE.** part. pass. du v. Ecchymoser. S'emploie adjectiv. La plaie enfle, elle est rouge et *ecchymosée.* Raspail.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Ecchymoser, ne donne ce mot que comme adjectif.

ECCHYMOSER. v. a. 1re conj. (pr. *ek-ki-mo-zé*). Couvrir d'ecchymoses.

— S'ECCHYMOSER. v. pron. Se couvrir de taches livides, noirâtres ou jaunâtres, par suite de l'extravasation du sang. Les tissus ambiants s'infiltrent, s'enflamment, s'*ecchymosent*, se colorent d'irisations de mauvais augure. (Raspail.)

ECCHYMOTIQUE. adj. (pr. *ek-ki-mo-ti-ke*). Méd. Qui est de la nature de l'ecchymose.

ECCLÉSIAL, ALE. adj. Vieux mot. Syn. d'ECCLÉSIASTIQUE.

ECCLÉSIARCHISME. s. m. (ét. gr., ἐκκλησία, église; ἀρχή, commandement). Hist. Opinion qui ne reconnaît l'infaillibilité qu'à l'Église présidée par le pape et décidant dans les conciles.

ECCLÉSIARCHISTE. adj. Qui a rapport à l'ecclésiarchisme. L'opinion ecclésiarchiste.

— ECCLÉSIARCHISTE. s. Partisan de l'ecclésiarchisme. Un ecclésiarchiste.

ECCLÉSIARQUE. s. m. (ét. gr., ἐκκλησία, assemblée; ἀρχός, chef). Espèce de marguillier, de chantre, de sacristain, de bedeau, dans l'ancienne Église grecque. Les ecclésiarques convoquaient les paroissiens aux offices.

* **ECCLÉSIASTE.** s. m. (du gr. ἐκκλησιαστής, qui harangue dans une assemblée). Titre d'un livre de l'Ancien Testament, attribué par les uns à Salomon, et par les autres à des ministres de Zorobabel ou d'Ézéchias. L'auteur de ce livre fait le dénombrement des honneurs, des plaisirs, des richesses, et prouve qu'il n'y a de vrai bonheur que dans l'observation rigoureuse des commandements de Dieu. Cet ouvrage est un des livres sacrés dont l'interprétation est la plus difficile; les catholiques et les protestants le regardent comme inspiré.

— L'auteur lui-même de ce livre.

ECCLÉSIASTE. s. m. (du gr. ἔκκλησις, appel, évocation d'une affaire à un autre tribunal). Titre que prit Luther lorsqu'il commença ses attaques contre l'épiscopat.

ECCLÉSIASTICO-SLAVE. adj. Se dit quelquefois de l'ancienne langue slave.

* **ECCLÉSIASTIQUE.** adj. 2 g. (du gr. ἐκκλησιαστικός, même signif.). Qui appartient à l'Église, au clergé, ou qui concerne l'Église, le clergé. Auteur, écrivain ecclésiastique. Autorité ecclésiastique. Dignités ecclésiastiques. Ordre, hiérarchie ecclésiastique. Biens, revenus, fonctions ecclésiastiques. Histoire, discipline ecclésiastique. Assemblées ecclésiastiques. Censures ecclésiastiques. Je n'ai jamais pu concilier les louanges excessives que tous nos auteurs *ecclésiastiques* ont prodiguées à Constantin, avec les vices et les crimes dont toute sa vie a été souillée. (Volt.)

— *Écoles ecclésiastiques.* Écoles destinées à former des prêtres.

— *Comput ecclésiastique.* V. COMPUT.

— Diplom. S'est dit des lettres onciales, dans le moyen âge, parce que les ecclésiastiques se servaient exclusivement de ces lettres pour écrire la copie des actes passés par-devant eux.

— Stat. *Division ecclésiastique.* Celle d'après laquelle un pays est partagé, suivant la juridiction des ministres du culte, en diocèses, archevêchés, patriarcats, synodes, consistoires, etc., selon le rit ou la religion.

— ECCLÉSIASTIQUE. s. m. Membre du clergé, homme qui, dans la religion chrétienne, s'est [illegible]. Un prêtre ecclésiastique. Un ecclésiastique charitable, éclairé, tolérant, respectable. Un bon *ecclésiastique.* (Acad.)

— Synon. comp. ECCLÉSIASTIQUE, PRÊTRE. *Prêtre* et *ecclésiastique* sont généralement regardés comme synonymes; cependant le nom de *prêtre* a un sens plus restreint, il ne se donne qu'à celui qui a reçu l'ordre de la prêtrise; le nom d'*ecclésiastique* s'étend à tous les membres du clergé, au pape, aux évêques, aussi bien qu'aux prêtres, et jusqu'aux clercs initiés dans les premiers ordres.

* **ECCLÉSIASTIQUE.** s. m. (du gr. ἐκκλησιάζειν, haranguer, prêcher). Vingt-sixième livre de l'Ancien Testament, et le cinquième des livres sapientiaux. On avait coutume de le lire dans les assemblées religieuses, et c'est de là que son nom lui est venu. Il est divisé en trois parties : 1° Éloge et origine de la sagesse; 2° Avantages que procure la sagesse, et préceptes; 3° Éloge de Dieu et de ses œuvres, exemples de vertus, etc. Il a pour auteur Jésus, fils de Sirach, au IIIe siècle av. J.-C.

* **ECCLÉSIASTIQUEMENT.** adv. En ecclésiastique, comme il convient à un ecclésiastique. Vivre ecclésiastiquement. Se conduire, agir, parler ecclésiastiquement.

— Au point de vue des lois et règlements de l'Église. Le cardinal de Tournon était, *ecclésiastiquement* parlant, l'égal du cardinal de Lorraine. (H. de Balzac.)

ECCLÉSIE. s. f. (du grec ἐκκλησία, même signif.). Antiq. Assemblée des citoyens d'Athènes, qui se tenait dans l'Agora, le Pnyx ou le théâtre de Bacchus.

— Hist. ecclés. Assemblée générale de certains sectaires grecs.

ECCLÉSIEN. s. m. (du gr. ἐκκλησία, église). Hist. Nom donné par dénigrement à ceux qui, pendant les querelles des empereurs avec les papes, embrassaient le parti du saint-siège.

ECCLÉSIOLOGUE. s. m. (ét. gr., ἐκκλησία, église; λόγος, discours). Auteur qui a écrit l'histoire d'une ou de plusieurs églises particulières.

ECCLÉSIOPHOBE. adj. (ét. gr., ἐκκλησία, église; φόβος, crainte). Qui craint ou déteste l'Église.

ECCLÉSIOPHOBIE. s. f. (rad. *ecclésiophobe*). Haine ou crainte de l'Église.

ECCLINUSE. s. f. (du gr. ἐκκλινής, incliné). Bot. Genre de sapotacées, formé pour un grand arbre du Brésil.

ECCLISE. s. f. (ét. gr., ἐκ, hors; [illegible], inclinaison). Chir. Luxation.

ECCLISSE. s. m. (du gr. ἐκκλίνω, je plie). Infus. Genre d'infusoires [illegible].

ECCOBRIGA. Géogr. anc. Ville de Galatie (Asie Mineure), près de laquelle le consul Cnéius Manlius défit les Gallo-Grecs et les Tectosages, l'an 189 av. J.-C.

ECCOPÉ. s. f. (ét. gr., ἐκκοπή, [illegible], je coupe). Chir. Solution du crâne faite par un instrument tranchant qui a agi dans une direction perpendiculaire à la périphérie de la voûte crânienne.

ECCOPEUR. s. m. (étym. gr., ἐκκοπή; rad. κόπτω, je coupe). Chir. Instrument lithotripteur modifié, pour opérer la comminution des fragments de calculs urinaires.

ECCOPROTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐκ, dehors; κόπρος, excrément). Médec. Doux, laxatif. Se dit des purgatifs dont l'action se borne à évacuer les gros intestins. La casse, les tamarins, sont des médicaments eccoprotiques.

— Substantiv. Les eccoprotiques.

ECCOPTE. s. m. Entom. Syn. de ZYGOPS.

ECCOPTOGASTRE. s. m. Entom. Syn. d'HYLÉSINE.

ECCORTHATIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐκ, dehors; κορθάω, j'amasse). Médec. Qui désobstrue, qui a la propriété d'évacuer les amas d'humeurs répandues dans le corps.

ECCRÉMOCARPE. s. f. (ét. gr., ἐκκρεμής, suspendu; καρπός, fruit). Bot. Genre de bignoniacées, type des eccrémocarpées, établi pour cinq ou six espèces d'arbrisseaux grimpants du Pérou.

ECCRÉMOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient ou qui a rapport à l'eccrémocarpe. ‖ ECCRÉMOCARPÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre eccrémocarpe.

ECCRINOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἐκκρίνω, je sépare; λόγος, discours). Traité des sécrétions.

ECCRINOLOGIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui concerne l'eccrinologie.

ECDÉMIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔκδημος, étranger). Médec. Se dit d'une maladie qui tient à des causes étrangères aux localités qu'elle affecte et qui n'attaque pas les masses, par opposition à Endémique et Épidémique.

ECDIQUE. s. m. (ét. gr., ἐκ, de; δίκη, justice). Antiq. rom. Syndic des villes et communautés.

— Titre de certains magistrats qui dans les municipes remplissaient des fonctions analogues à celles des tribuns du peuple.

— Hist. ecclés. Titre d'un officier de l'Église de Constantinople.

ECDORE. s. f. (étym. gr., ἐκδορά; rad. δέρω, j'écorche). Médec. Excoriation en général, mais plus particulièrement du canal de l'urètre.

ECDUSIES ou **ECDYSIES.** s. f. pl. (du gr. ἔκδυσις, action de sortir de). Antiq. gr. Fêtes de Latone, célébrées en Crète, en mémoire de la métamorphose d'une jeune fille en homme opérée par cette déesse.

ECDYSANTHÈRE. s. f. (ét. gr., ἔκδυσις, action de se dépouiller; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre d'apocynacées, formé pour un arbrisseau qui croît dans les environs de Canton.

ÉCÉCHIRIA. (du gr. ἐκεχειρία, trêve). Myth. gr. Déesse des trêves ou des armistices, adorée en Élide.

ÉCÉLÉNORE. s. m. (ét. gr., εἰκελόνειρος, vain, inutile). Entom. Genre de coléoptères tétramères, établi pour deux espèces d'Australie.

ÉCEPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Écepper.

ÉCEPPER. v. a. 1re conj. (rad. *cep*). Arracher le cep.

* **ÉCERVELÉ, ÉE.** part. pass. du v. Écerveler. S'empl. adjectiv. Qui a l'esprit léger, évaporé, sans rectitude, sans jugement. Tête écervelée. Un jeune enfant bien écervelé. Il faut être bien *écervelé* pour agir ainsi. (Acad.) L'homme abandonné à une existence toute brutale demeure longtemps *écervelé* ou sans jugement, sans raisonnement exact. (Virey.)

— Substantiv. Un jeune écervelé. Un franc écervelé. Une petite écervelée. Agir, se conduire, parler en écervelé. Que veut dire cette petite *écervelée?* (Acad.) Qui? Cet *écervelé* qui mit l'Asie en cendre? (Boileau.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Écerveler, donne ce mot comme adjectif et substantif.

ÉCERVELER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *e* ou *ex*, préf. extract.; *cerebrum*, cervelle). Il prend deux *l* devant une syllabe muette. *J'écervelle, tu écervelles*, etc. Faire sauter la cervelle.

— Fig. Fatiguer l'esprit, casser la tête. Cet homme m'agace, m'écervelle.

— S'ÉCERVELER. v. pron. Se faire sauter la cervelle.

ECGONINE. s. f. (ét. gr., ἔκγονος, provenant). Chim. Substance obtenue en faisant réagir l'acide chlorhydrique sur la cocaïne.

* **ÉCHAFAUD.** s. m. (ét. bas-lat., *scafaldus*, même signif.). Nom donné à toute construction de bois dont la durée n'est que momentanée, et qui consiste tantôt en de simples planches posées sur des tréteaux, tantôt en une solide charpente servant d'amphithéâtre pour un spectacle ou une fête.

[illegible]
(DELILLE.)

— Par plaisant. Estrade sur laquelle jouent les comédiens.

— Assemblage de planches que soutiennent des cordes suspendues ou des pièces de bois enfoncées dans le mur, et sur lequel on monte pour bâtir, badigeonner, etc. Pour atteindre à la voûte du chœur, il eût fallu des *échafauds.* (Mérimée.)

— Fig. Les pièces justificatives sont l'*échafaud* avec lequel on bâtit, mais l'*échafaud* ne doit plus paraître quand on a construit l'édifice. (Voltaire.)

— Espèce de charpente dressée, soit pour l'exposition, soit pour l'exécution, des criminels. Monter sur l'échafaud. Porter sa tête sur l'échafaud. Dresser un [illegible]. Échafaud élevé, [illegible], sanglant, infâme, infamant. [illegible] Le [illegible] sa statue, se change souvent en *échafaud.* (Boiste.) Le crime fait la honte, et non pas l'*échafaud.* (Th. Corn.)

[illegible]
(DELAV.)
[illegible]
(HUGO.)

— Mar. Grand treillis de bois sur lequel on fait sécher la morue de Terre-Neuve. Il y a des marins qui disent *chafaud.*

* **ÉCHAFAUDAGE.** s. m. (rad. *échafauder*). Action de construire des échafauds pour bâtir, peindre, badigeonner, etc. Assemblage de ces échafauds. Le génie de l'architecte consiste à construire l'échafaudage le moins lourd et le plus solide possible.

— Fig. [illegible] par l'*échafaudage* de sa [illegible]

— [illegible] grands phrases, grand [illegible] pour établir un système frivole et inutile. Un échafaudage [illegible] Renverser d'un mot tout un échafaudage de [illegible] La Harpe. Les [illegible] comme un *échafaudage* d'ignorance et d'imposture. Vallone

ÉCHAFAUDÉ, ÉE part. pass. du v. Échafauder. S'empl. adjectiv., tant au propre qu'au figuré. Ces systèmes affreux *échafaudés* dans l'ombre. (V. Hugo.)

* **ÉCHAFAUDER.** v. n. 1re conj. Dresser des échafauds pour bâtir, pour peindre, pour décorer. Il faut échafauder. Il en coûtera beaucoup pour échafauder. Échafauder solidement, promptement, légèrement.

— Fig. Faire de grands préparatifs pour peu de chose.

— ÉCHAFAUDER. v. a. Entasser des objets les uns sur les autres. Échafauder des tables, des chaises.

— Fig. Échafauder des sophismes, des argumentations captieuses. Échafauder péniblement un système ridicule, insoutenable, fragile.

— Anc. législ. Faire monter, par sentence du juge, un criminel sur un échafaud et l'exposer avec un habillement ridicule à la risée du public.

— S'ÉCHAFAUDER. v. pron. Fig. et fam. Préparer l'échafaudage sur lequel on veut s'élever.

— S'appuyer, s'étager. Albergotti savait s'*échafauder* et aller de l'un à l'autre. (St-Simon.)

— Être échafaudé, au propre et au figuré. La base sur laquelle s'échafaude tout ce système philosophique.

ÉCHAFAUDEUR. s. m. (rad. *échafauder*). Pêch. Celui qui construit l'échafaud à sécher la morue.

ÉCHAFAUDIER. s. m. Pêch. Celui qui surveille les échafauds où sèchent les morues.

ÉCHAILLON. s. m. (d'*Echaillon*, n. géogr.). Minér. Roche fine de l'Isère, qu'on polit comme le marbre. Échaillon blanc. Échaillon rose.

ÉCHALADER. v. a. 1re conj. V. ÉCHALASSER.

* **ÉCHALAS.** s. m. (pr. *é-cha-la*; du pref. *e*, et du bas-lat. *carratium*; en gr., χάραξ, pieu). Agric. Perche mince ou bâton fiché en terre pour servir d'appui contre le vent, aux ceps de vigne, aux jeunes tiges, aux arbustes. On distingue trois sortes d'échalas : les premiers sont des pieux de deux à trois mètres de hauteur, et servent à soutenir les hautains suivant la coutume des environs de Pau; les seconds sont de un à deux, et supportent les ceps élevés de six à dix décimètres comme à Côte-Rôtie, à Bordeaux; les troisièmes ont généralement de huit à douze décimètres, et sont employés en Champagne, dans les environs de Paris, etc. Les premiers et les seconds sont à demeure en terre; les troisièmes sont enlevés de terre chaque année et replantés après la taille; la grosseur est toujours en proportion de la hauteur. Bois d'échalas. Botte d'échalas. Planter, ficher, arracher des échalas. Les meilleurs échalas sont ceux que l'on tire du tronc du chêne. Les pins, les jeunes sapins, les peupliers blancs ou noirs, les mûriers, etc., fournissent des échalas de seconde classe.

— Loc. fam. *Se tenir droit comme un échalas.* Se dit de quelqu'un qui affecte de se tenir droit. On dit, dans le même sens : *Il a avalé un échalas.*

— Pop. Jambe. Il ne tient plus sur ses échalas. || Grande personne très maigre. Je vois, dit elle, que vous me préférez cet *échalas*. (H. de Balzac.)

— Bâton de frêne propre à faire une raquette.

— Tringle pour treillage.

ÉCHALASSAGE. s. m. V. ÉCHALASSEMENT.

ÉCHALASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Échalasser. S'empl. adjectiv. Vigne échalassée.

* **ÉCHALASSEMENT.** s. m. Agric. Action d'échalasser. || Résultat de cette action.

* **ÉCHALASSER.** v. a. 1re conj. Agric. Garnir d'échalas. Échalasser une vigne.

— Absol. C'est le moment d'échalasser.

— S'ÉCHALASSER. v. pron. Être échalassé.

* **ÉCHALIER.** s. m. (ét., V. ESCALIER). Écon. rur. Haie sèche. Vos haies étaient bien trop frondues, vos fossés trop profonds, vos *échaliers* trop serrés pour cela. (Ch. Nod.) Enjambe les *échaliers* pour aller à travers champs. (V. Hugo.) || Petite échelle placée contre une haie et servant à passer par-dessus. Syn. d'ÉCHALIS.

ÉCHALIS. s. m. (rad. *échalier*). Écon. rur. Passage au-dessus d'une haie sèche.

* **ÉCHALOTE.** s. f. (du lat. *ascalonia*). Bot. Plante de la famille des liliacées, formant une espèce dans le genre ail. Sa racine est bulbeuse, d'une saveur moins forte que celle de l'ail proprement dit. Originaire de Palestine, l'échalote fut importée en Europe du temps de la première croisade. On en fait un grand usage dans la cuisine.

— *Échalote d'Espagne.* Dénomination impropre donnée quelquefois à la rocambole.

— Organ. Petite lame de laiton demi-cylindrique, mobile et vibrante, qui sert de languette aux tuyaux d'anche.

ÉCHAMÉ ou **ÉCHAMÉIS.** s. m. Agric. Dans quelques départements, Manière d'attacher les vignes pour les assurer contre les efforts des vents, en formant avec les perches des cadres qui unissent les échalas en tous sens.

ÉCHAMPEAU. s. m. Pêch. Bout de ligne auquel on attache l'hameçon pour pêcher la morue.

ÉCHAMPELÉ, ÉE. adj. Vitic. Qui n'a pas formé ses boutons avant les chaleurs ; se dit de la vigne.

ÉCHAMPER. v. a. 1re conj. V. ÉCHAMPIR.

ÉCHAMPI, IE. part. pass. du v. Échampir. S'empl. adjectiv. Moulures d'acajou échampies en or. Panneaux bleus échampis en noir.

* **ÉCHAMPIR.** v. a. 2e conj. (rad. *champ*). Peint. Détacher les objets du fond sur lequel on peint, soit en traçant les contours, soit par l'opposition des couleurs. Ne se dit qu'en parlant de la peinture d'ornement et de bâtiment.

— S'ÉCHAMPIR. v. pron. Être échampi.

— On dit aussi *Réchampir*.

ÉCHAMPLURE. s. f. Vitic. Maladie de la vigne, qui empêche les bourgeons de se former.

ÉCHANCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Échancrer. S'empl. adjectiv. Se dit des objets dont les bords semblent avoir été taillés ou découpés en arc. Le putois écoute devant lui ; aussi son oreille est *échancrée* sur le devant. (Aimé Martin.)

— Se dit généralement de toute découpure allant des bords à l'intérieur. Son corsage noir *échancré* en V laissait presque à découvert la moitié de deux seins d'ivoire. (E. Sue.)

— Bot. et Zool. Syn. d'ÉMARGINÉ. Il s'applique aux organes qui présentent sur leurs bords ou à leur sommet des sinuosités peu profondes. La dorsale s'élève au dessus de l'anus ou à peu près ; elle est triangulaire, un peu *échancrée* par derrière, et inclinée vers la nageoire de la queue. (Lacep.) Le demi-bec de cet oiseau est *échancré* à son extrémité. Buff.) Dans cet oiseau, le bec est très légèrement *échancré* vers la pointe. (Id.)

— ÉCHANCRÉES. s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides.

* **ÉCHANCRER.** v. a. 1re conj. (rad. *chancre* ; les *chancres, cancres* ou *cancers*, rongent la chair en forme d'arc). Tailler, évider, couper intérieurement en arc de cercle, en forme de croissant. Il se dit surtout des étoffes, de la toile, du cuir, du bois. Échancrer le collet d'un manteau, une housse de cheval, une table.

— Fig.

> Le temps, qui toujours marche, avait pendant deux nuits
> *Échancré* selon l'ordinaire
> De l'astre au front d'argent la face circulaire
> (La Fontaine.)

— Drap. *Échancrer les faux plis.* Les effacer.

— S'ÉCHANCRER. v. pron. Être échancré. Votre robe ne s'échancre pas assez au cou.

* **ÉCHANCRURE.** s. f. (rad. *échancrer*). Coupure faite vers les bords et en dedans, en forme d'arc ou de croissant. Échancrure d'une manche, d'un bassin de barbier. Là-dessus, Henri, enchanté de son succès, se hasarde jusqu'à froisser un nœud de satin voltigeant à l'*échancrure* du peignoir. (A. Daudet.) || Ce qui manque à l'objet échancré.

> J'en ai mangé cette *échancrure* ;
> Le reste vous sera suffisante pâture. (La Fontaine.)

— Par extens. Découpure formée à l'horizon par les sommets inégaux d'une chaîne de montagnes. Le croissant de la lune était alors sur la montagne des Eaux-Chaudes, dans l'*échancrure* de ses deux sommets. (G. Flaubert.)

— Anat. Enfoncement, entaille de forme et de grandeur variées, qu'on observe spécialement sur la circonférence ou sur les bords de certains os, et qui ne sont autre chose que des contours ou des formes que l'on a comparés à ceux de nos constructions mécaniques et architecturales. Échancrures ischiatiques. Échancrure nasale. Échancrure ethmoïdale. Échancrure parotidienne. Les échancrures que présentent les organes mous sont généralement appelées *fissures*.

— Bot. Entaille naturelle qui ressemble à une échancrure. Les feuilles de plusieurs plantes ont une échancrure à leur sommet.

— Géol. Se dit des empiètements en forme d'arc de la mer sur les terres. Il paraît évident, par les *échancrures* de toutes les terres que l'Océan baigne, par ces golfes que les irruptions de la mer ont formés, par ces archipels semés au milieu des eaux, que les deux hémisphères ont perdu plus de deux mille lieues de terrain d'un côté, et qu'ils l'ont regagné de l'autre. (Voltaire.)

— Mar. Coupure faite sur les côtés et le bas de la voile.

ÉCHANDOLE. s. f. (du lat. *scandula*). Constr. Petit ais de merrain servant à couvrir les toits en certaines localités

ÉCHANFREINER. v. a. 1re conj. (pr. *é-chan-fré-né* ; rad. *chanfrein*). Mécan. Raccourcir les dents d'une roue d'engrenage.

* **ÉCHANGE.** s. m. (rad. *changer*). Convention par laquelle on se donne réciproquement une chose pour une autre ; troc. L'échange s'opère par le seul consentement, de même que la vente. Il a été l'origine et le fondement du commerce. Celui qui avait besoin de blé offrait un équivalent en toute autre denrée. L'argent est l'intermédiaire des échanges. Créer des débouchés, c'est uniquement créer des facilités pour l'échange. Améliorer les conditions du transport et de la transformation des produits, c'est accroître la possibilité des échanges, développer la richesse publique et le bonheur national. Faire un échange, des échanges. Échange d'une chose contre une autre. La confiance est absolument nécessaire dans le commerce ; et, pour l'établir, il faut, dans les *échanges* de valeur pour valeur, une mesure commune qui soit exacte et reconnue pour telle. (Condill.) L'argent et l'or, ces gages d'*échange*, doivent être des mesures invariables. (Voltaire.) Les hommes se procurent par voie d'*échange* les produits et les services qui leur coûteraient trop cher par la production directe. (J. Garnier.)

> Aux *échanges* l'homme s'exerce,
> Mais l'impôt barre le chemin. (Béranger.)

— Fig. La parole est l'*échange* suprême, et l'interprète des dieux doit avoir la langue habile et agile. (P. de St-Victor.)

— *Échange à.* L'*échange* du gouvernement de Picardie à celui de Normandie. (Malherbe.)

— *Échange* s'est employé autrefois au féminin. Il aurait pensé faire une *échange*, et non pas un plaisir. (Malherbe.)

— *Commerce d'échange* ou *par échange*. Commerce où l'on fait seulement échange de marchandise, sans employer la monnaie.

— *Libre échange.* V. LIBRE-ÉCHANGE.

— Fig. Réciprocité. Échange de services, de bons offices. Échange d'amitié, de compliments, de paroles, de civilité. En mauvaise part. Échange d'invectives, d'injures, etc.

> Je ne t'adresse pas d'inutiles louanges,
> Et je ne songe point que tu me répondras ;
> Pour être proposés, ces illustres échanges
> Veulent être signés d'un nom que je n'ai pas.
> (A. de Musset.)

— Fig. et poét.

> Je les vois, par un doux échange,
> Ici mûrs, et là naissants,
> De leurs troubles et verdissants
> Faire un partage [illegible]. (Racine.)

— Remise réciproque des prisonniers faits de part et d'autre à la guerre. Cartel d'échange.

— *Échange d'enfants.* Arrangement que font deux familles de langue différente, et qui consiste à échanger, pour un certain temps, leurs enfants afin que ceux-ci se perfectionnent dans la langue qui leur est étrangère. Il est en échange pour apprendre l'anglais.

— Anc. jurispr. Droits de lods et ventes des biens échangés contre des rentes, ou d'héritages contre héritages.

— Diplom. Remise, communication, envoi réciproque. L'échange de pouvoirs entre plénipotentiaires. L'échange de ratifications d'un traité. Faire un échange des notes diplomatiques. Échange continuel de courriers entre deux capitales.

— Féod. Droits seigneuriaux faisant partie des petits domaines.

— Horl. *Roue, pignon d'échange.* Roue, pignon qui sert à changer la direction d'un mouvement.

— Techn. Opération qui consiste à faire disparaître le grain du papier.

— *En échange.* loc. adv. Par réciprocité. Donner en échange. Demander, recevoir en échange. Ils nous envoyaient leur or et leur argent; et nous leur portions peut-être en *échange* nos dérèglements et nos vices. (Mass.) Les peuples lui ont confié la puissance et l'autorité, et se sont réservé en *échange* ses soins, son temps et sa vigilance. (Id.)

— *En échange de.* loc. prép. En échange d'une montre, exiger un cheval. Le commerce se fait en échange d'argent ou de marchandises. Il m'a donné son cœur en *échange* du mien. (Scarron.)

ÉCHANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Échanger. S'empl. adjectiv. au propre et au figuré. Produits échangés. Denrées échangées. Prisonniers échangés. Ratifications, notes échangées. Courriers échangés. Bons offices échangés.

ÉCHANGEABILITÉ. s. f. (rad. *échangeable*). Qualité de ce qui est susceptible d'échange. L'*échangeabilité*, ou qualité d'être échangeable, résulte des trois causes que nous venons d'énoncer, et elle les résume. (J. Garnier.)

* **ÉCHANGEABLE.** adj. 2 g. Qui peut être échangé. Matières échangeables. Produits, denrées, marchandises échangeables. L'agriculture produit la seule richesse *échangeable* dont la mode ne passe point. (J. Simon.)

— En parlant des personnes. Un prisonnier échangeable contre un autre.

ÉCHANGEAGE. s. m. Techn. Action d'échanger le linge.

— Égalisation du grain du papier.

* **ÉCHANGER.** v. a. 1re conj. (rad. *changer*). Se conjugue comme *Changer*. Faire un échange. Échanger un objet contre un autre. Échanger une maison contre une pièce de terre. Échanger un tableau contre des livres. Échanger une montre contre un collier. Échanger du blé contre du vin, du sucre contre des étoffes. Lorsque deux hommes veulent *échanger* les produits qui se trouvent en leur possession réciproque, c'est que ces produits ont pour chacun des acquéreurs une valeur plus grande que pour chacun des vendeurs. (Lemon.)

— Se remettre, s'envoyer. Échanger des prisonniers.

— Se rendre réciproquement. Échanger des compliments, des politesses, des bons offices. Échanger des invectives, des injures. J'*échange* quelques salutations avec des Italiens qui demeurent à l'Aigle-Noir. (Gér. de Nerval.)

— De même encore, Échanger des coups. Des vaisseaux qui échangent quelques bordées. Deux troupes qui échangent des coups de fusil. Des portefaix qui échangent des coups de poing.

— Laisser une chose pour en prendre une autre. Pour qu'un seul de ces soldats parvienne à *échanger* son sabre contre une épée, combien faut-il qu'il y en ait de tués? (De Juss.)

— Fig. La femme qui *échange* sa modestie contre l'assurance perd au moins la moitié de ses charmes. (Boiste.)

— *Échanger pour.* Nous avons vu des nations *échanger* leur repos, leur liberté, pour la gloire, tant elle a de charmes. (Boiste.)

— Absol. Les peuples primitifs *échangent* plus qu'ils n'achètent et ne vendent.

— Blanch. Laver le linge à l'eau pour lui enlever tout ce qu'il est possible de dissoudre sans le secours des alcalis. On devrait dire plus correctement *essanger*.

— Diplom. Se communiquer réciproquement. Échanger des pouvoirs, des notes, des ratifications, des clauses, des courriers.

— Drap. Placer au milieu du carton les plis du drap qui étaient sur la tranche.

— Papet. Soumettre le papier aux manipulations de l'échange.

— S'ÉCHANGER. v. pron. Être échangé. Être donné ou reçu en échange. Rien au monde ne peut s'échanger contre la vertu.

— Fig. Des coups s'échangèrent entre eux.

ÉCHANGEUR. s. m. Celui qui fait des échanges.

ÉCHANGISTE. s. 2 g. Celui, celle qui fait un échange. Dans l'échange, les deux *échangistes* abandonnent chacun un objet valable pour avoir un autre objet valable, étant d'accord sur l'équivalence de ces objets. (J. Garnier.)

— *Libre échangiste.* V. LIBRE-ÉCHANGISTE.

ÉCHANLATE. s. f. V. CHANLATE.

* **ÉCHANSON.** s. m. (ét. lat., *scancio*; de l'anc. haut-all. *scencan*, verser à boire). Officier chargé de servir à boire à un roi, à un prince. Cette charge existait en Égypte. Dans la Fable, Ganymède est l'échanson des dieux. Charlemagne avait un maître des échansons. Ces échansons signaient les chartes royales et tenaient rang parmi les officiers. Au XVe siècle, ils n'exerçaient leurs fonctions qu'aux sacres, aux mariages, aux entrées des reines, etc. Louis XVIII avait rétabli l'office de premier échanson.

— On dit, par plaisanterie, de toute personne qui sert à boire : *C'est l'échanson, il fait l'échanson, soyez notre échanson*, etc.

ÉCHANSONNÉ, ÉE. part. pass. du verbe Échansonner. S'empl. adjectiv.

ÉCHANSONNER. v. a. 1re conj. Essayer, éprouver, comme les échansons goûtent le vin. Lisez hardiment, dames et demoiselles, il n'y a rien qui ne soit honnête ; mais si d'aventure il y en a quelques-unes de vous qui soient trop tendrettes, et qui aient peur de tomber en quelques passages trop gaillards, je leur conseille qu'elles se fassent *échansonner* par leurs frères ou par leurs cousins. (Bonav. Desperriers.)

* **ÉCHANSONNERIE.** s. f. (rad. *échanson*). Corps des officiers qui servent à boire.

— Lieu où l'on conserve les boissons, dans le palais du roi ou du prince.

ÉCHANT. s. m. Agric. Intervalle entre deux rangées de vigne, qu'on ensemence ou qu'on plante.

ÉCHANTIGNOLLE. s. f. (rad. *chanteau*). Techn. Morceau de bois qui, dans un comble, soutient le tasseau d'une panne.

— Morceau de bois emmortaisé pour recevoir en dessous l'essieu d'une charrette.

— ÉCHANTIGNOLLES. s. f. pl. Mar. Forts taquets placés quelquefois sous les flasques de l'affût des bouches à feu.

ÉCHANTIL. s. m. (étym., v. fr. *cant*, coin, morceau). Étalon de mesure. Vieux mot.

ÉCHANTILLER. V. ÉCHANTILLONNER.

* **ÉCHANTILLON.** s. m. (pr. *é-chan-ti-llon*, *ll* mouill.; rad. *échantil*). Petite portion prise sur un objet de commerce pour en faire apprécier la qualité et la valeur. Montrer, donner, envoyer un échantillon de drap, de toile, de blé, de vin, etc. Livre d'échantillons. Boîte d'échantillons. Carte d'échantillons, etc. Arlequin portait une grosse pierre sous son bras; on lui demandait ce que c'était. Il dit que c'était un *échantillon* d'une maison qu'il voulait vendre. (Mme de Sévig.)

— Fig. Si Madame la dauphine croit que tous les hommes et toutes les femmes aient autant d'esprit que cet *échantillon*, elle sera bien trompée. (Mme de Sévigné.) J'ai voulu toutefois offrir des *échantillons* de ce latin du moyen âge. (Montalembert.)

— Prov. et fig. *Juger de la pièce par l'échantillon.* Juger d'une personne ou d'une chose par le peu qu'on en sait ou qu'on en a vu.

— Aperçu d'une chose. Donner un triste échantillon de son caractère, de son naturel, des dispositions de son cœur. Nous avons eu un bel échantillon de sa vertu, de sa générosité,

de sa charité. Ce n'est qu'un petit *échantillon* de sa mauvaise humeur. (Molière.) Voilà un *échantillon* de l'urbanité de ce modèle des époux. (Mérimée.)

— Fig. et fam. *Donner* ou *montrer un échantillon de son savoir faire*. Faire voir ce dont on est capable. Il n'a donné qu'un échantillon de son savoir-faire.

— Escapade. Peut-être bien que ses parents l'eussent plus hautement mariée et ne l'eussent pas donnée au bonhomme, ce ne fut qu'un petit *échantillon* qu'elle a fait en sa jeunesse. (Les Quinze Joyes de mariage.)

— Archit. Forme, dimensions d'usage général et déterminées par des règlements, pour certaines espèces de matériaux. Briques d'échantillon, tuile d'échantillon, pavé d'échantillon.

— Arqueb. Marque qu'on prend pour preuve d'un coup tiré avec adresse.

— Charp. *Bois d'échantillon*. Pièces de bois qui ont une longueur, une épaisseur et une largeur déterminées.

— Comm. Contre-partie de la taille sur laquelle les débitants marquent la quantité de marchandises qu'ils vendent à crédit. || Planche de chêne de 25 centimètres de largeur et de 4 d'épaisseur. C'est un des types adoptés pour le commerce des planches à Paris.

— Constr. Partie des ardoises non recouverte par les ardoises superposées.

— Fond. Outil servant à former les moulures d'un canon sur la terre molle dont on couvre le trousseau.

— Horl. Outil servant à égaliser les roues de rencontre.

— Litt. et B.-arts. Fragment, morceau détaché d'un ouvrage d'esprit, d'une œuvre d'art, et suffisant pour donner une idée générale de l'ensemble. Échantillon d'un poème, d'un livre, d'un roman, d'une grande composition de peinture. || S'emploie avec un nom de personne. Le départ de cet acteur interrompit mon dessein, et fit naître l'envie à quelques-uns de mes amis de voir sur notre théâtre un *échantillon* d'Aristophane. (Racine.)

— Mar. Dimension, module, en parlant des pièces de bois qui entrent dans la construction des vaisseaux. Pièces d'un grand, d'un moyen, d'un petit échantillon. Pièces de même échantillon ou d'échantillon différent. On dit dans le même sens : Bâtiment d'un grand ou d'un faible échantillon.

— Métrol. Matrice originale avec laquelle on confronte un poids, une mesure, une monnaie.

ÉCHANTILLONNAGE. s. m. (pr. *é-chan-til-lo-naje, ll* mouill.). Action d'échantillonner. L'échantillonnage du fil. L'*échantillonnage* dans les forêts se fait surtout d'après les anciennes mesures. (Gourlier.)

ÉCHANTILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Échantillonner. S'empl. adjectiv. Du fil échantillonné.

*** ÉCHANTILLONNER.** v. a. 1re conj. (pr. *é-chanti-llo-né, ll* mouill.). Mettre, disposer par échantillon.

— Fig. Démembrer, morceler, diviser par parcelles. Des nations étrangères *échantillonnèrent* en parcelles l'État de Rome. (Et. Pasquier.) A la fin, Louis XI dépeça et *échantillonna* si bien la maison du duc de Bourgogne, qu'il lui en demeura de belles pièces. (Noël du Fail.)

— Absol. Faire une collection d'échantillons dans le commerce. Ce commis doit échantillonner avant son départ.

— Comm. Lever, couper des échantillons d'une pièce d'étoffe.

— Corr. Couper les issues des peaux.

— Métrol. Comparer un poids avec la matrice, une mesure avec l'étalon. Confronter avec le modèle.

— Techn. Façonner conformément à l'échantillon. Déterminer les dimensions de l'échantillon. Appliquer, adapter à l'échantillon.

— S'ÉCHANTILLONNER. v. pron. Être échantillonné. Être conforme à l'échantillon.

ÉCHANVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Échanvrer. S'empl. adjectiv.

ÉCHANVRER. v. a. 1re conj. (rad. *chanvre*). Écon. rur. Séparer la filasse de la chènevotte du lin et du chanvre.

— S'ÉCHANVRER. v. pron. Être échanvré.

ÉCHANVROIR. s. m. Sorte de sérançoir, instrument qui sert à échanvrer.

ÉCHAPOTER. v. a. 1re conj. (rad. *chapoter*, taillader). Techn. Enlever les parties endommagées de la porcelaine. Échapoter un vase.

ÉCHAPOTIN. s. m. Instrument pour échapoter.

*** ÉCHAPPADE.** s. f. (rad. *échapper*). Grav. Trait prolongé mal à propos, accident qui arrive lorsque le burin échappe.

— Nom donné aux lignes verticales que forment les pilets des divers planchers.

— Faienc. Séparation verticale ménagée entre des poteries qu'on fait cuire au four.

— *En échappade*. loc. adv. A la dérobée. Les regards partent en *échappade*. (Diderot.)

*** ÉCHAPPATOIRE.** s. f. Moyen adroit et subtil pour échapper, pour se tirer d'embarras; défaite, subterfuge. Trouver une échappatoire. Chercher une échappatoire. Avoir ses échappatoires toutes prêtes. On l'a mis à la Bastille, où il fait le fou, croyant que cette *échappatoire* le garantisse. (Malherbe.) Je ne chercherai pas de vaine *échappatoire*. (E. Augier.) N'ayez point recours à une de vos *échappatoires* ordinaires, et répondez-moi franchement. (Mérimée.)

— Adjectiv. Un savant théologien de taigne les moyens *échappatoires*. (G. Sand.)

ÉCHAPPE. s. m. (rad. *échapper*). Fauconn. Action de mettre le gibier en liberté pour lâcher sur lui l'oiseau de proie. — *Oiseau d'échappe*. Oiseau qui s'est développé de lui-même et sans qu'on ait pris aucun soin de l'élever.

— Passem. *Échappes*. Pièces du métier à galon.

ÉCHAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Échapper. S'empl. adjectiv. au propre et au figuré. D'un geste ou d'un soupir *échappé* pour lui plaire. (Racine.)

> Tancrède a [illegible]
> Le reste d'une armée au carnage *échappé*. (VOLTAIRE.)
> La rive les reçoit, son tutélaire ombrage
> Accueille les vaisseaux *échappés* à l'orage. (DELILLE.)

— Loc. prov. *N'est pas échappé qui traîne son lien*. N'est point délivré d'une passion celui qui en garde encore le souvenir.

— *Échappé à*. Le père, *échappé* à la tempête, arrivait dans le port désiré. (Fén.) Le ciel me rend un frère à ta rage *échappé*. (Rac.) Oui, c'est mon fils, te dis-je, au carnage *échappé*. (Volt.) Ces mêmes chevaliers, à peine *échappés* à la puissance ottomane, en devinrent les protecteurs. (Chateaub.)

— *Échappé de*. Voilà donc votre carnaval *échappé* de la fureur des réjouissances publiques. (Mme de Sévigné.) Un petit reste de noms et d'actions *échappé* de cette foule innombrable. (Massill.) Un seul tigre, *échappé* de la forêt, suffit pour alarmer tout un peuple. (Buff.) Les jeunes gens, à peine *échappés* de l'école, déclaraient que la science et le bon sens ne dataient que de leur arrivée dans ce monde. (A. Mart.) Un jour serein consolait la nature des ravages de la nuit. La terre, *échappée* comme d'un naufrage, en offrait surtout les débris. (Marmontel.) Revois ton cher Zamore *échappé* du trépas. (Voltaire.) C'était Sergeste, Anther, *échappés* du trépas. (Del.) Voyez ce papillon *échappé* du tombeau. (Id.)

> Tel, d'un coup incertain, par un prêtre frappé
> Rugit un fier taureau de l'autel *échappé*. (DELILLE.)

— *Échappé d'entre*. Pharaon voyant que le peuple juif était *échappé* d'entre ses mains. (Lemaistre de Sacy.)

— *Échappé entre*. L'été, de larges rayons du soleil, *échappés* entre les nuées brillantes que forment les pitons, tombent sur la cime des ormes et des peupliers. (Latouche.)

— *Cheval échappé*. Cheval qui rompt ses liens et prend la fuite.

— Fig.

> Toi-même qui fais tant le cheval *échappé*,
> Nous te verrons un jour songer au mariage. (CORN.)

— Fauconn. *Gibier échappé*. Celui que l'on tenait en main, et qu'on a lâché dans la campagne, pour le faire voler aux oiseaux de proie.

— Substantiv. Un échappé de galères. Un échappé de prison.

— *Un échappé de Charenton. Un échappé des Petites-Maisons*. Un fou, un écervelé, un étourdi.

— Homme que l'on soupçonne d'appartenir à telle ou telle race. C'est un échappé de juif.

— Fig. Homme qui a une ressemblance morale avec quelque type connu. C'est un échappé d'Ésope.

— Manég. Poulain engendré d'un cheval et d'une jument de races différentes. Cheval échappé de genet. Un échappé d'arabe.

*** ÉCHAPPÉE.** s. f. Fam. Action imprudente d'un jeune homme qui s'écarte de son devoir. Sans cette petite *échappée* dont vous vous accusez si galamment. (Voltaire.)

— Action d'échapper. Faisons cette petite *échappée* ; elle est pardonnable à deux enfants de famille. (Le Sage.)

— *Une échappée de vue*. Vue resserrée entre des arbres, des rochers, des montagnes.

— *Une échappée de beau temps*. Un moment pendant lequel le ciel s'éclaircit. Profiter d'une échappée de beau temps.

— Archit. Espace compris entre les marches d'un escalier tournant et le dessous de la révolution supérieure. || Espace ménagé pour le tournant des voitures, dans une cour ou dans une remise.

— Mar. Rétrécissement dans la construction de certaines parties de l'arrière d'un navire. Ce navire a une belle échappée, a peu d'échappée.

— Peint. *Échappée de lumière*. Jet de lumière passant entre deux corps pour éclairer d'autres objets, lesquels, sans cela, se trouveraient dans l'obscurité.

— Fam. et adv. *A l'échappée, par échappées*. Faire quelque chose à l'échappée ou par échappées, c'est-à-dire A la dérobée et par intervalles.

*** ÉCHAPPEMENT.** s. m. (rad. *échapper*). Mécan. et Horl. Mécanisme par lequel la dernière roue de la machine transmet au balancier ou au pendule l'action du poids ou du ressort, et qui arrête le mouvement du rouage pendant que le balancier achève une oscillation. Il sert à modérer, à régulariser le mouvement. Celui qui inventa l'échappement fut le véritable créateur des horloges à roues dentées. Échappement à recul, à repos, à vibrations, à roue de rencontre et à palettes libres, à pirouette, à ancre, à cylindre, à virgule, à chevilles.

— *Échappement à ancre*. C'est le mode généralement employé pour faire communiquer les rouages d'une horloge au pendule régulateur. Il consiste en une pièce en forme d'ancre suspendue à un axe horizontal. Cet axe reçoit du pendule un mouvement de va-et-vient autour de son point de suspension. Entre ces deux extrémités se trouve une roue qui est fixée au dernier arbre du mécanisme de l'horloge, et à laquelle le moteur (poids qui descend) tend constamment à donner un mouvement de rotation. Les deux extrémités de l'ancre portent deux petites pièces inclinées sous lesquelles les dents de la roue doivent glisser avant de s'échapper ; il en résulte une pression qui tend à augmenter sa vitesse ; de cette manière, l'ancre entretient le mouvement du pendule régulateur.

— *Échappement à cylindre*. Ce mode d'échappement est appliqué aux montres plates. L'axe du balancier régulateur muni d'un ressort spiral qui lui donne la propriété d'osciller de

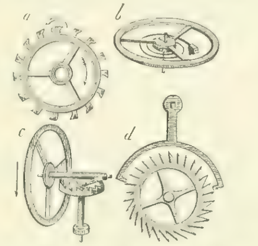

a, Échappement à cylindre ; *b*, échappement à cylindre (ressort spiral des montres plates) ; *c*, échappement à recul ; *d*, échappement à ancre.

lui-même), au lieu de porter deux palettes comme dans l'échappement à recul, est évidé dans sa moitié. Une roue d'échappement, placée dans un plan perpendiculaire à cet axe, engage ses dents dans cette portion évidée. En vertu des oscillations du balancier, l'axe tourne tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, et laisse échapper une dent de la roue d'échappement, en même temps qu'elle arrête l'autre. Pour la montre marine, on emploie un autre mode d'échappement dit *échappement libre*, qui permet aux montres de marcher pendant plusieurs mois sans se déranger sensiblement, et évite l'influence du moteur sur le régulateur.

— *Échappement à recul*. Il se compose d'une *roue de rencontre* dont les dents viennent rencontrer le régulateur, qui est une roue mobile autour d'un axe ; cette roue se nomme *balancier* ; elle est munie de deux palettes dirigées à angle droit l'une sur l'autre. Chaque fois qu'une des palettes vient choquer une des dents de la roue de rencontre, le balancier, qui n'a pas encore perdu tout son mouvement, fait reculer la roue d'une certaine quantité. Celle-ci choque alternativement les deux palettes, qui se meuvent l'une de l'avant à l'arrière, l'autre de l'arrière à l'avant.

— Action de s'échapper, de sortir. L'*échappement* de la vapeur dans les locomotives est utilisé pour activer le tirage du foyer. (Tourn.)

— Archit. Syn. d'ÉCHAPPÉE.

*** ÉCHAPPER.** v. n. 1re conj. (ét. bas-lat., *excappare* ; de *ex*, hors de, et *cappa*, chappe ; ou *excampare*, de *ex*, hors de, et *campus*, champ). S'évader, s'esquiver; sortir d'un lieu, cesser d'être dans un état, dans une situation, dans une circonstance où l'on se trouvait forcément et avec appréhension de quelque suite fâcheuse. Dans cette acception, il s'emploie ordinairement avec la préposition *de*, quand le régime est un nom de chose. Échapper de prison, des mains des gendarmes. Échapper d'un naufrage, d'un incendie. Échapper de la fureur, de la rage de ses ennemis. En quittant la cour, je me dérobai sans le savoir au péril qui me menaçait et dont je n'aurais pas *échappé*. (J.-J. Rousseau.) Que d'occasions peuvent renaître aussi dangereuses que celles dont vous avez *échappé* ! (Id.)

— Quand le régime est un nom de personne, *échapper* s'emploie avec la préposition *à*. Rome que tu tenais t'*échappe*. (Boss.) Seigneur, quelque Troyen vous est-il *échappé* ! (Rac.) A Pharaon ce peuple est *échappé*. (Id.)

— Absol. Se sauver. L'esprit enfermé dans ce logis obscur et mélancolique, autant de fois qu'il peut *échapper*, se tire en lieu découvert. (Malherbe.) Tes yeux cherchent en vain, tu ne peux *échapper*. (Rac.)

— N'être plus sous la dépendance. Néron m'*échappera* si ce frein ne l'arrête. (Rac.)

— Se dérober, se soustraire à, se préserver de. Dans cette acception, il prend la préposition *à*. Échapper à la poursuite de l'ennemi. Échapper à la tempête. Échapper aux recherches. Échapper à la médisance, à la honte, au repentir. Échapper au danger. Échapper à la misère. Échapper au glaive, à la mort. Ceux qui vivent sous ses yeux n'*échappent* guère à sa censure. (Mass.) L'assassin sous cette ombre *échappe* à ma rigueur. (Corn.) Comment à tant de coups serait-il *échappé* ? (Rac.) En Europe, afin d'*échapper* aux [illegible], on se ruine. (Chateaub.) Un jeune homme, non encore aguerri contre les dangers, est étonné d'avoir *échappé* au premier péril. (Id.)

> Ah ! que [illegible] *échappe* [illegible] vengeances,
> [illegible] (Rac.)

— Fig. Ne pas échapper à un dilemme pressant, à une argumentation serrée.

— Quitter brusquement. Il fuit, il m'*échappe*. (Racine.)

— N'être pas atteint, être épargné par. Il moissonna par le fer tranchant tout ce qui avait *échappé* au feu. (Fén.)

— Guérir d'une maladie. Il sera bien heureux s'il en *échappe*. (Mme de Sévig.)

— Être ravi, ôté, enlevé. S'évanouir, se dissiper, se perdre, en parlant des choses dont on est frustré, des biens que l'on voudrait, mais que l'on ne peut conserver, fixer. La vie, le temps, la santé, la force physique et morale, les richesses, les plaisirs, tout nous échappe. Un emploi, une place échappe au moment où l'on croyait la tenir, la saisir. L'espoir, trésor si doux, échappe souvent au malheureux qui n'a pas d'autre trésor. Le bonheur n'échappe-t-il pas plus ou moins à tout le monde ? Il me semble toujours que tout ce que j'aime, tout ce qui m'est bon va m'*échapper*. (Mme de Sév.) Comptez que les hommes insolents pendant la prospérité sont toujours faibles et tremblants dans la disgrâce : la tête leur tourne aussitôt que l'autorité absolue leur *échappe*. (Fén.) Les biens qu'ils ont acquis échappent de leurs mains avares. (Fléch.) Il tend en vain les mains à toutes les créatures qui lui *échappent*. (Mass.) La princesse leur *échappait* parmi des embrassements si tendres. (Boss.) Si vous voulez prospérer seul, la prospérité vous *échappera* souvent. (Rayn.) Tous les biens sont si fugitifs qu'alors qu'on les tient, il faut encore prévoir qu'ils doivent nous *échapper*. (Mme de Rémusat.)

— Ne pouvoir être acquis, obtenu. Vous courez après une fortune qui vous *échappe* toujours. (Mass.)

— N'être pas saisi, aperçu, découvert, remarqué. Que de petits insectes échappent à notre vue ! Des myriades d'étoiles échappent aux lunettes de l'astronome. Beaucoup d'objets échappent à la vue, les uns par leur grand éloignement, les autres par leur extrême petitesse. Qu'est-ce que des parties subtiles ? Y a-t-il des corps subtils en soi ? et ceux qui nous *échappent* aujourd'hui ne seraient-ils pas grossiers si nous avions d'autres organes ? (Condill.) Une chambre basse, pleine de mousquets et de poudre, avait *échappé* à la recherche tumultueuse des janissaires. (Volt.)

— Fig. Les causes de la plupart des phénomènes naturels échappent aux recherches des savants. Que de choses échappent à notre pénétration ! Le véritable sens d'un texte échappe souvent à bien des traducteurs. Il est rare qu'une sottise que l'on a imprudemment dite échappe à tous ceux qui l'ont entendue. Et puis, quand le sens m'*échappe*, je me mets en colère et je jette tout. (Mme de Sév.) Je vois que rien n'*échappe* à votre prévoyance. (Rac.) Vous changiez de caractère, de sentiment, vous *échappiez* à tout le monde. (Mass.) Les plus petites attentions qui semblaient devoir *échapper* à la supériorité de son génie n'*échappaient* pas à la bonté de son cœur. (Id.) Leurs vices obscurs comme leurs noms ont *échappé* à l'histoire. (Id.) Rien n'*échappait* à ses observations. (Volt.) Ces complaisances ne leur *échappent* pas, ils y sont sensibles. (J.-J. Rouss.)

— *Échapper à... par*. Les richesses nous sont enlevées par la violence des hommes, ou nous *échappent* par leur propre fragilité. (Fléch.)

— En parlant d'une chose qui d'elle-même sort d'un lieu, d'un endroit où elle était retenue, contenue, enfermée. Une canne qui échappe de la main. De l'eau qui échappe par une fente de rocher. Des larmes qui échappent des yeux. Des flammes qui échappent du sommet d'une montagne. Un essaim d'abeilles qui échappe d'une ruche. La redoutable épée *échappe* de ses mains. (Volt.)

— Fig. Quand je songe à tout ce que je cachais de mes craintes, et que le jeu qui m'en *échappait* faisait de si terribles effets. (Mme de Sévigné.) Le secret le plus intime *échappait* du fond de son cœur. (Fén.) Quelques actions louables, mais rares, qui *échappent* du milieu d'une foule de vices. (Massillon.) Ce sont des étincelles de foi qui, pour ainsi dire, nous *échappent*. (Id.) Dans la scène [illegible], il eut les notes, les cris d'une déclaration qui *échappe* et déborde. (De Goncourt.)

— Dans le même sens, *Échapper* s'emploie impersonnellement. Il lui est échappé un mot imprudent. Il lui échappe quelquefois des paroles inconsidérées, indiscrètes. Il lui échappe assez souvent des fautes, des négligences. S'il m'*échappait* un mot, c'est fait de votre vie. (Rac.) S'il m'*échappe* un baiser, ne t'en offense pas. (Corneille.) Il *échappe* toujours quelque péché à la fragilité humaine. (Bossuet.) Est-il *échappé* quelque indiscrétion à sa jeunesse ? (Id.) Puis-je penser qu'il ne lui serait jamais *échappé* d'indiscrétion ? (J.-J. Rousseau.)

— *Il lui est échappé de*, suivi d'un infinitif. Il lui est échappé de dire une chose très déplacée. Il lui *échappe* de parler contre ses intérêts et contre ses intentions. (La Bruy.)

> Pour vous nommer tyran, il fallait cent efforts.
> Ce mot ne m'a jamais *échappé* [illegible].
> (CORNEILLE.)

— [illegible] *S'est échappé*. Il [illegible] souvenir.

— [illegible] *échapper*. Laisser sortir, [illegible]

— [illegible]

— [illegible] Manifester imprudemment [illegible] par indiscrétion, par inadvertance. Laisser échapper un secret. Laisser échapper une parole piquante.

[illegible]

— *Laisser échapper des fautes, des traits* [illegible] blesse. Il semblait moins commettre des fautes [illegible] (Barth.)

— [illegible] Laisser échapper des mouvements de pitié, de générosité, de sensibilité. [illegible] laissa *échapper* des traits d'humanité pour les peuples. (Mass.)

— Perdre, ne pas saisir. Laisser échapper l'occasion. Vous êtes donc à Sainte-Marie, ne voulant pas laisser *échapper* un moment de la douleur que vous avez de la mort du pauvre chevalier. (Mme de Sévigné.)

— **REM. GRAMM.** Dans ses temps composés, ce verbe prend *avoir* et *être*. Avec *avoir*, il marque l'action [illegible] a *échappé* [illegible] le cerf *a échappé* aux chiens. Avec *être*, il [illegible] l'état. Il *est échappé* à la mort. Le cerf *est échappé* aux chiens. Combien d'hommes sont *échappés* aux périls par la seule vitesse de leurs chevaux! (Malh.) Quel bonheur qu'il soit *échappé* au péril [illegible] (Mme de Sévigné.) *Cette chose m'a échappé* signifie qu'on n'y a pas fait attention ou qu'on en a perdu la mémoire. J'ai retenu le chant, les vers m'ont *échappé*. (J.-B. Rouss.) || *Cette chose m'est échappée* signifie qu'on l'a faite par inadvertance. Cette parole m'est échappée. Si j'en crois quelques paroles qui vous sont *échappées*, votre famille est originaire de Grenade. [illegible] Les écrivains, il est vrai, n'ont pas toujours observé cette distinction. Malgré son chagrin, il sourit des paroles extravagantes qui lui ont *échappé*. (Fen.)

— **ÉCHAPPER.** v. a. Éviter. Nul ne peut *échapper* les mains de Dieu. (Bossuet.) Où avez-vous pris qu'un enfant qui n'a point de dents, et qui ne se soutient pas à dix-huit mois, ait *échappé* tous les périls? (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Vous ne l'échapperez pas*. Vous n'éviterez pas l'effet d'une menace.

— *L'échapper belle*. Éviter un grand danger. Je viens de l'*échapper* bien belle, je vous jure. (Molière.) Nous l'avons en dormant, Madame, *échappé* belle! (Id.) Je suis allé m'écrire chez la princesse Clotilde, dont le père l'a *échappé* belle. (Mérimée.)

— Manég. *Échapper un cheval*. Le faire partir de la main, le pousser à toute bride.

— **S'ÉCHAPPER.** v. pron. Se sauver, se soustraire, sortir de. S'échapper de prison. Parvenir à s'échapper des mains de l'ennemi. La fumée ne s'échappait que par une étroite ouverture. Toute la Bretagne était là : vous savez [illegible] de Bretons; elle est [illegible] Mme de Sévigné.) On eût dit que les flammes *s'échappaient* du sommet d'une montagne. (Barth.) Nous vîmes sur la colline des paysans qui couraient en frappant sur des vases d'airain, pour attirer un essaim d'abeilles qui venait de *s'échapper* d'une ruche. (Id.)

[illegible]

(Delille.)

— Fig.

[illegible]

(Racine.)

[illegible]

(V. Hugo.)

— Par extens. Sa voix *s'échappe* au travers des sanglots. (Boil.) Son secret *s'échappa* de son cœur. (Fen.) Ils ont dans le fond du cœur je ne sais quoi d'inquiet qui *s'échappe* si on leur ôte ce frein nécessaire. (Boss.) Des pleurs *s'échappèrent* de ses yeux. (J.-J. Rouss.)

[illegible]

(Racine.)

— Se dérober pour peu de temps à une société, à des occupations qui nous retiennent. Je m'*échapperai* quelquefois pour l'aller embrasser. (Bossuet.)

— Sentir que la vie, que l'existence s'en va. [illegible] *échappe* insensiblement à moi-même. (Fléch.)

— [illegible] disparaître. Il vit s'échapper le dernier espoir qui lui restait.

[illegible]

(Corneille.)

[illegible]

(Voltaire.)

— S'emporter [illegible] à dire ou à faire quelque chose contre la raison, la bienséance [illegible] des convenances, du savoir-vivre. S'échapper jusqu'à manquer de respect à un vieillard, jusqu'à injurier une femme. Vous vous *échapperez* sans doute en sa présence. (Corn.)

[illegible]

— Par extens. Mais comment comprimer le cœur d'une femme quand il *s'échappe* en violences de piété et d'amour? (L. Blanc.)

— Absol. Les âmes sans souplesse et sans apprêts étaient actives, entreprenantes, aimant ou haïssant à l'excès, toujours entraînées par les sens, toujours prêtes à *s'échapper*. (Barth.)

C'est à mon de souffler, et place à la [illegible]
Que ce soit sans chagrin, [illegible] *échapper*.
(Corneille.)

— Hort. Pousser de grandes et belles branches qui ne fructifient pas.

— Techn. Se découdre, en parlant d'une étoffe.

ÉCHAQUETTE. s. f. Archit. Se dit quelquefois pour Échauguette.

ÉCHARBON. s. m. Bot. Nom vulgaire des fruits des tribules.

ÉCHARBOT. s. m. Bot. Nom vulgaire de la châtaigne d'eau.

ÉCHARBOTTER. v. a. 1re conj. Fouiller. (Rabelais.)

* **ÉCHARDE.** s. f. (ét. lat., *ex*, de; *cardo*, corrupt. de *carduus*, chardon). Petit éclat de bois, ou épine, ou tout autre corps analogue, qui s'introduit accidentellement dans l'épaisseur de la peau.

— Piquant de chardon.

— Ichtyol. Nom vulgaire de l'épinoche.

ÉCHARDONNAGE. s. m. (rad. *échardonner*). Agric. Action d'enlever les chardons qui couvrent un terrain.

ÉCHARDONNÉ, ÉE part. pass. du v. Échardonner. S'empl. adject. Blé échardonné. Avoine échardonnée.

* **ÉCHARDONNER.** v. a 1re conj. Écon. rur. Ôter, couper, arracher, extirper les chardons d'un champ. Les habitants de ce lieu ayant du loisir et peu de terre à soigner, l'émoussaient, l'*échardonnaient*, le fumaient; l'herbe y venait. (B. de St-Pierre.)

— Faire passer la laine ou le drap par une machine munie de chardons.

— Absol. Nous allons échardonner.

ÉCHARDONNET. s. m. **ÉCHARDONNETTE.** s. f. Agric. V. **ÉCHARDONNOIR.**

ÉCHARDONNOIR. s. m. (rad. *échardonner*). Instrument de fer crochu et tranchant terminé par une douille dans laquelle s'ajuste un manche long d'un peu plus d'un mètre, et dont on se sert pour couper la racine des chardons dans les champs ensemencés.

ÉCHARGUET. s. m. (pr. *é-char-ghè*). Anc. art milit. Sentinelle. Celui qui fait le guet.

ÉCHARGUETTE. s. f. V. **ÉCHAUGUETTE.**

ÉCHARNAGE. s. m. (rad. *écharner*). Techn. Action de couper les pattes, les oreilles, les têtines et toutes les parties des peaux.

ÉCHARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Écharner. S'empl. adjectiv. Peau écharnée.

ÉCHARNEMENT. s. m. (rad. *écharner*). Mégiss. Action d'enlever toutes les parties charnues que le boucher a laissées adhérentes à une peau en dépouillant l'animal.

* **ÉCHARNER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *e* ou *ex*, privatif; *caro*, chair). Ôter d'une peau de bête, d'un cuir, la chair qui y est restée.

— **S'ÉCHARNER.** v. pron. Être écharné. Cette peau s'écharne facilement.

* **ÉCHARNOIR.** s. m. Instrument avec lequel on écharne.

* **ÉCHARNURE.** s. m (rad. *écharner*). Reste de chair enlevé du cuir. || Façon qu'on donne en écharnant.

ÉCHARPAGE. s. m. Action d'écharper la laine ou les autres matières textiles.

* **ÉCHARPE.** s. f. (de l'anc. haut-allem. *scherbe*, poche). Longue bande de taffetas, d'étoffe ou de dentelle d'or et d'argent, que les chevaliers portaient autrefois en ceinturon ou en bandoulière. Elle avait la couleur préférée par la dame de leurs pensées. L'écharpe servait aussi, par sa forme et par sa couleur, à distinguer les divers ordres de chevalerie et les partis politiques. Aux croisades, l'écharpe des soldats était blanche. Cette couleur fut aussi celle des armagnacs et des huguenots. Le rouge était la couleur de Henri III et de Charles IX; le vert, celle de Mazarin; l'isabelle, celle des Condé.

— Fig.

La nature...
[illegible] *écharpe* de monts entourant l'Helvétie...
(Masson.)

— Fig. *Changer d'écharpe*. Changer de parti.

[illegible] *écharpe* changeants,
[illegible]
Le sage dit, selon les gens :
Vive le roi! vive la ligue!
(La Fontaine.)

— Insigne des fonctions municipales, des fonctions de police. Le officiers municipaux, les commissaires de police, etc., portent des écharpes tricolores.

— En France, les commandants de place, les maréchaux, les officiers généraux, les membres de l'intendance ont une écharpe que la loi appelle ceinture.

— Cravate ou lien de drapeau.

— Sorte de vêtement ou d'ornement peu large et très long que les femmes drapent sur leurs épaules, et dont les deux bouts retombent par devant presque jusqu'à terre. Écharpe de soie, de velours, de cachemire, de dentelle, de crêpe, de gaze, de tulle, etc. Écharpe blanche. Écharpe richement brodée.

— Poét. *L'écharpe d'Iris*. L'arc-en-ciel.

[illegible] *l'écharpe* colorée
[illegible] la voûte des cieux...
Le ciel, en essuyant ses pleurs,
[illegible] avec Iris l'*écharpe* aux sept couleurs.
(Th. de Banville.)

— Archit. Nom donné à la ceinture qui semble serrer le coussinet de la volute contre le chapiteau de la colonne ionique.

— Blas. Bande qui représente un baudrier ou une ceinture.

— Chevalerie. *Ordre de l'Écharpe* ou *de la Bande*. V. **BANDE.**

— Chir. Bandage passé au cou, et employé pour tenir l'avant-bras fléchi sur le bras, dans le cas de plaie ou de fracture de ces parties, de fracture de la clavicule, de maladies de la main, etc. Grande écharpe. Écharpe moyenne. Petite écharpe.

— Chorégr. Nom donné à une figure du cotillon où le cavalier jette une écharpe sur les épaules de la dame qu'il choisit.

— Prov. et fig. *Le lit est l'écharpe de la jambe*. Il faut qu'une personne qui a la jambe malade se tienne au lit.

— Constr. Cordage ou pièce de bois au bout de laquelle est attachée une poulie, et qui fait à peu près l'office de chèvre. On s'en sert pour élever des fardeaux peu considérables. || Cordage dont les maçons se servent pour monter et conduire un corps qu'on veut élever. || Pièce de fer ou de bois qui soutient la roue d'une poulie et porte le boulon. || Réunion sur une même chape de plusieurs poulies ayant le même axe.

— Hydraul. Nom de tranchées faites en forme de croissant dans les terres, pour recueillir les eaux dispersées d'une montagne. || Bourrelet ou exhaussement suivant la ligne de plus grande pente d'une route inclinée, pour arrêter les eaux pluviales et les forcer à s'écouler dans les fossés. || Tirant de fer fixé, d'un bout, à la partie supérieure du poteau tourillon, et de l'autre, au bas du poteau busqué d'une porte d'écluse, pour empêcher les assemblages de céder sous l'action continue du poids de cette porte.

— Mar. Pièce de bois contournée qui part du dessus des bossoirs tribord et bâbord. || Armature qui entoure la caisse d'une poulie.

— Menuis. Pièce placée diagonalement dans un bâti.

— *En écharpe*. loc. adv. Obliquement, de biais. Recevoir un coup d'épée en écharpe. Tirer le canon en écharpe. || En sautoir, de droite à gauche. Le grand cordon de la plupart des ordres de chevalerie se porte en écharpe.

— Soutenu par une écharpe. Avoir le bras en écharpe. L'un avait le bras en *écharpe*, l'autre la mâchoire à demi emportée avec la tête bandée d'une *écharpe* noire. (Racine.)

— Loc. prov. *Avoir l'esprit en écharpe*. Être distrait. J'avais l'esprit en *écharpe*, et je ne songeais pas à ce que je faisais. (Molière.)

ÉCHARPE. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'espèces des genres baliste et chétodon.

ÉCHARPÉ, ÉE. part. pass. du v. Écharper. S'empl. adjectiv. Blessé grièvement d'un coup de sabre, etc. Bras écharpé. Visage écharpé. Jambe écharpée.

— Maltraité, presque détruit dans un combat. Un régiment écharpé.

ÉCHARPEMENT. s. m. Art milit. Marche d'une troupe qui écharpe, ou qui s'avance diagonalement.

* **ÉCHARPER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *charpir*, mettre en pièces, en *charpie*). Faire une grande blessure avec un coutelas, ou un sabre, ou un grand couteau, etc. Écharper le visage, le bras, etc.

— Par extens. Massacrer, maltraiter. Il ne faudrait qu'une parole de M. Ternisien pour vous faire *écharper* à l'instant. (F. Fabre.)

— Se dit, par ironie, d'un chirurgien. Il écharpe tous ses clients.

— Tailler en pièces. Écharper un régiment.

— Maçonn. Lier avec des cordes pour soulever.

— Techn. Diviser certaines matières en les battant ou les cardant. Écharper la laine à matelas.

— **ÉCHARPER.** v. n. Art milit. Marcher diagonalement ou en écharpe.

— **S'ÉCHARPER.** v. pron. Être écharpé. Cette laine s'écharpe difficilement.

— Se tailler ou se battre réciproquement. Deux régiments qui s'écharpent.

ÉCHARPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Écharpiller. S'empl. adjectiv.

— Écharpé, presque entièrement détruit. Il paraît que les Russes ont été *écharpillés* par les Turcs et par les vents. (Galiani.)

ÉCHARPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-char-pi-llé*, *ll* mouill.; rad. *écharper*). Voler, piller.

— Mettre en pièces.

— Techn. Diviser le crin neuf qui est en tresses.

— **S'ÉCHARPILLER.** v. pron. Être écharpillé.

— S'écharpiller l'un l'autre. Ils s'écharpillent entre eux.

ÉCHARPILLERIE. s. f. (pr. *é-char-pi-lle-ri*, *ll* mouill.). S'est dit pour Brigandage.

ÉCHARS, ARSE. adj. (du bas-lat. *excarpsus*, resserré; ou de l'ital. *scarso*, avare). Chiche, mesquin, avare. Les Espagnols sont fort chiches et *eschars* en leur vivre. (De la Porte.)

— Mar. Se dit des vents faibles et changeants. Vents échars.

— Monn. Qui est au-dessous du titre. Monnaie écharse.

— **ÉCHARS.** s. m. Métrol. Ce qui manque à l'aloi d'une pièce de monnaie. Cette monnaie a tant d'échars.

ÉCHARSÉ, ÉE. part. pass. du v. Écharser. S'empl. adjectiv.

ÉCHARSEMENT. adv. (rad. *échars*). Chichement, avaricieusement. Les vaisseaux leur furent fournis *écharsement*. (De la Porte.)

ÉCHARSER. v. a. 1re conj. (rad. *échars*). Diminuer le titre d'une pièce de monnaie.

— **ÉCHARSER.** v. n. Mar. Varier, faiblir, en parlant des vents. Le vent écharse.

ÉCHARSETÉ. s. f. (rad. *échars*). Anc. métrol. Défaut d'une pièce de monnaie trop légère, ou qui n'a pas le titre voulu. || *Écharseté de loi dans le remède*. Affaiblissement du titre d'une monnaie dans la limite légale. || *Écharseté de loi hors le remède*. Affaiblissement du titre au delà de la tolérance légale.

— Fig. Avarice, lésinerie.

ÉCHARSETÉ, ÉE. part. pass. du v. Écharseter.

ÉCHARSETER. v. a. 1re conj. (rad. *échars*). Métrol. Abaisser l'aloi prescrit pour les pièces de monnaie.

* **ÉCHASSE.** s. f. (de l'anc. flam. *schaetse*, même signif.). Nom donné à deux perches ou deux bâtons à chacun desquels est un fourchon, espèce d'étrier, où l'on pose le pied, soit pour paraître plus grand et divertir la foule, comme font quelquefois les bateleurs, soit pour marcher dans les marais, dans les sables, comme font les pâtres des landes. Les échasses servent aussi de jouets aux enfants. Les échasses ne s'élèvent pas au-dessus du genou et sont serrées aux jambes par des courroies, ce qui laisse à celui qui les monte les bras libres et la faculté de s'aider d'un bâton; celles des enfants se prolongent jusque par-dessus les bras et offrent ainsi un double point d'appui de part et d'autre : mais elles ont aussi l'inconvénient de gêner la marche en forçant l'enfant à se tenir courbé. Quelques-uns, montés sur des *échasses* et coiffés de plumes, s'attaquaient avec de longs bâtons. (Ger. de Nerval.)

— Fig. Se dit de ce qui fait paraître plus grand. L'hyperbole aux longues *échasses*. (Gresset.)

— Fam. *Être monté sur des échasses*. Avoir les jambes trop longues.

— Avoir des souliers trop hauts. C'était un petit homme ventru monté sur des *échasses*, tant ses souliers étaient hauts. (St-Simon.)

— Fig. *Monter sur des échasses*. Parler avec emphase, avec boursouflure; employer des grands mots; avoir l'esprit guindé. || Être plein de morgue, faire le grand, l'important, le renchéri. Si avons beau monter sur des *échasses*, encore faut-il marcher sur nos jambes. (Mont.) Si vous étiez grand, vous ne monteriez pas sur des *échasses*. (Lévis.)

— Prov. *Mieux vaut un pied que deux échasses*.

— Archit. Règle de bois large et mince, divisée en parties métriques, dont les ouvriers se servent pour mesurer les hauteurs des pierres. Se dit presque toujours au pluriel. || *Échasses d'échafaud*. Perches entées les unes au bout des autres pour construire des échafauds.

ÉCHASSE. s. f. Ornith. Genre de l'ordre des échassiers longirostres. Ces oiseaux se distinguent par la longueur de leurs tarses ou jambes, par un bec cylindrique et effilé, par de longues ailes, etc. Il y en a dans l'ancien et dans le nouveau monde. On les rencontre dans les lieux humides et sur le bord de la mer. Ils se nourrissent d'insectes aquatiques et de mollusques.

ÉCHASSERI. s. m. Hort. Variété de poire.

* **ÉCHASSIERS.** s. m. pl. (rad. *échasse*). Ornith. Ordre dans lequel on range tous les oiseaux de rivage, distingués par leurs tarses très allongés, et par leurs doigts petits et sans pouce. Il y a dans cet ordre cinq familles : les *brévipennes* (autruches, casoars); les *pressirostres*, au bec médiocre (outardes, vanneaux, etc.); les *cultrirostres*, au bec long, gros et fort (grues, cigognes, etc.); les *longirostres*, à bec très long, droit ou courbé (ibis, échasse); les *macrodactyles*, à doigts très longs (foulques, râles).

— Pop. Au singulier, Homme qui a de longues jambes.

— S'empl. adjectiv. Un oiseau échassier. Les oiseaux échassiers.

* **ÉCHAUBOULÉ, ÉE.** adj. Qui a des échauboulures.

* **ÉCHAUBOULURE.** s. f. (ét. lat., *calda*, chaude; *bulla*, bulle). Méd. Élevure, enflure qui vient sur la peau. Éruption de petites pustules boutonneuses, prurigineuses ou non, plus ou moins nombreuses et rapprochées, qui sont susceptibles de se manifester à la surface du

corps de l'homme et de presque toutes les espèces d'animaux.

— Art vétér. Maladie éruptive du bœuf et du cheval.

ÉCHAUDAGE. s.m. (rad. *échauder*). Techn. Action de blanchir les murs avec du lait de chaux.

— Lait de chaux qui sert à blanchir les murs.

— Opération qui consiste à faire macérer dans du lait de chaux les matières destinées à la préparation de la colle forte.

— Action de laver la vaisselle, dans quelques provinces.

— Action de passer de l'eau chaude dans les fûts neufs pour voir s'ils coulent.

ÉCHAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Échauder. S'empl. adjectiv. Marmite échaudée. Pâte échaudée. Volaille échaudée. Main échaudée.

— Fig. et pop. *Être échaudé*. Avoir eu affaire à un fripon.

— Loc. prov. *Chat échaudé craint l'eau froide*. On craint jusqu'à la plus simple apparence d'une chose qui nous a causé une grande douleur, un grand préjudice; on est soupçonneux quand on a été attrapé. || On dit aussi : *Chat échaudé ne revient pas en cuisine*.

— Agric. Se dit du blé dont le grain, maigre, sec, ridé et flétri, contient peu de farine. || Se dit pareillement des graines dont le germe périt, parce qu'on les a semées sur une couche trop chaude.

— Pêch. Se dit des harengs poussés à un feu trop vif.

*** ÉCHAUDÉ.** s. m. (ét. lat., *excaldatus*; rad. *caldus*, chaud). Sorte de pâtisserie faite de pâte échaudée. Les ouvrages de ces messieurs les beaux esprits ressemblent aux *échaudés*, dont le dedans est vide. (De Voisenon.)

— Siège pliant.

— Pâté de maisons entouré de trois rues en triangle.

— Hort. Plate-bande de forme triangulaire.

ÉCHAUDEMENT. s. m. Agric. État du blé et des graines qui sont échaudées.

— Sal. État d'un œillet qui cesse de produire du sel.

*** ÉCHAUDER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *excaldare*; rad. *caldus*, chaud). Laver avec de l'eau très chaude, bouillante. Échauder un pot de terre, une marmite de fer.

— Dans un sens analogue, Tremper un animal dans l'eau bouillante pour le dépouiller plus facilement de son poil. Échauder un cochon de lait, une volaille.

— Laver la vaisselle.

— Jeter de l'eau chaude sur quelque chose. Échauder de la pâte.

— Brûler vite et légèrement.

— Endommager quelque partie d'un corps vivant par l'action d'un liquide en ébullition. Échauder le bras, la jambe d'un enfant avec de l'huile bouillante.

— Fig. *Être échaudé*. Éprouver une perte. Il sera échaudé dans cette entreprise.

— Agric. Syn. de CHAULER.

— Techn. Laver un plafond de plusieurs couches d'eau de chaux.

— S'ÉCHAUDER. v. pron. Se brûler dans un liquide chaud, bouillant. S'échauder en versant de l'eau ou de l'huile bouillante.

— Fig. et fam. Être attrapé, recevoir quelque dommage ou quelque mal dans une affaire. Il s'y est échaudé. Je m'y suis échaudé. Je veux que mes critiques *s'échaudent* à injurier Sénèque en moi. (Montaig.) Il *s'échaudait* pour faire brûler autrui. (Bassomp.)

> Vont s'échauder en des provinces
> Pour le profit de quelque roi. (LA FONTAINE.)

— Agric. Se dit des plantes chargées de vapeurs dont le soleil fait noircir les bourgeons.

ÉCHAUDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui échaude.

ÉCHAUDI ou **ÉCHAUDIS.** s. m. Mar. Grosse boucle de fer triangulaire dans laquelle on passe la liure du beaupré, dans un vaisseau.

ÉCHAUDILLON. s. m. (pr. *é-cho-di llon*, *ll* mouill.; rad. *échauder*). Techn. Lopin de fer qu'on présente au feu pour le souder par les deux bouts lorsqu'il est chaud.

*** ÉCHAUDOIR.** s.m. Lieu où l'on échaude. || Vase pour échauder.

— Lieu où les drapiers, les teinturiers, etc., placent les chaudières dans lesquelles ils font cuire, nettoient, etc., les matières qui font l'objet de leur profession.

— Lieu dépendant des abattoirs, dans lequel on lave à l'eau chaude, pour ôter le poil ou la laine, les pieds de veau et de mouton, les têtes de veau, etc.

— Lieu où l'on cuisait jadis les abatis, à Paris.

ÉCHAUDOIRE. s. f. V. ÉCHAUDOIR.

ÉCHAUDURE. s. f. (rad. *échauder*). Effet produit par l'eau bouillante sur la peau.

*** ÉCHAUFFAISON.** s. f. (rad. *échauffer*). Médec. Mal, indisposition qui se manifeste par quelque éruption à la peau. Éruption causée par une vive chaleur.

ÉCHAUFFANT. part. prés. du v. Échauffer. Qui échauffe. Des aliments échauffant le sang.

*** ÉCHAUFFANT, ANTE.** adj. Qui augmente la chaleur animale, qui excite l'action organique des divers systèmes de l'économie. Il se dit des aliments, des boissons, des remèdes. Les épices sont échauffantes. Ce remède est échauffant. Les fruits *échauffants* par leurs huiles fournissent de la chaleur à notre estomac et une bile digestive à nos intestins. (B. de St-Pierre.)

— Le mot *échauffant* est peu employé par les médecins, qui lui préfèrent celui d'*excitant*, expression synonyme et plus rationnelle.

— Qui échauffe, augmente la chaleur. Suivant Aristote, le soleil doit sa faculté *échauffante* à l'action qu'il exerce en vertu de son mouvement circulaire sur le fluide éthéré qui l'environne. (Libes.)

— Pop. *Aliment échauffant*. Aliment propre à donner la constipation.

— Substantiv. Se dit pour Aliment, remède, médicament échauffant. Un échauffant. Des échauffants. Plusieurs médicaments rentrent à bon droit dans la classe des *échauffants*.

ÉCHAUFFE. s. f. (rad. *échauffer*). Tann. Étuve destinée à faire tomber le poil des cuirs.

— Travail qui consiste à soumettre les peaux à la chaleur de cette étuve.

ÉCHAUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Échauffer. S'empl. adjectiv. dans toutes les acceptions du verbe. Phédon a les yeux creux, le teint *échauffé*, le corps sec et le visage maigre. (La Bruy.) Locke, qui veut que les enfants se baignent l'été dans l'eau glacée, ne veut pas, quand ils sont *échauffés*, qu'ils boivent frais ni qu'ils se couchent par terre dans des endroits humides. (J.-J. Rouss.) Une barre d'acier *échauffée* s'allonge de quelques lignes. (A. Mart.) Dans l'airain *échauffé* déjà l'onde frissonne. (Del.)

— Fig. Notre pauvre ami était *échauffé*, et n'était pas tout à fait le maître de son émotion. (Mme de Sévig.) Quand on a quelque chose dans le cœur, on est *échauffé* et l'on parle. (Id.) Quand les esprits sont *échauffés*, plus une opinion est impertinente, plus elle a de crédit. (Volt.)

— *Échauffé à*. Excité à.

> Les meurtriers, en foule au carnage échauffés,
> Criaient à haute voix : Qu'on n'épargne personne,
> C'est Dieu, c'est Médicis, c'est le roi qui l'ordonne.
> (VOLTAIRE.)

— *Échauffé de*. D'une laide femme ils ont l'âme *échauffée*. (Regnier.)

— *Échauffé par*. Où sont donc ces imaginations, *échauffées* par un si beau soleil? (Mme de Sév.) L'été, presque toujours *échauffé* par le soleil, y produit les fleurs et les fruits en peu de temps. (Volt.) La terre, *échauffée* par le soleil, donne à l'homme l'existence. (Libes.)

— *Échauffé sur*. Je les trouvai *échauffés* sur une dispute. (Montesquieu.)

— *Bois échauffé*. Bois qui commence à se gâter, à se pourrir.

— *Teint échauffé*. Teint marqué de boutons, de taches.

— Pop. Constipé.

— ÉCHAUFFÉ. s.m. Odeur causée par une chaleur excessive ou par la fermentation. Cela sent l'échauffé. Sentir l'*échauffé*. (Acad.)

ÉCHAUFFÉE. s. f. Techn. Première opération des sauniers pour chauffer le fourneau.

*** ÉCHAUFFEMENT.** s.m. Action d'échauffer, ou résultat de cette action.

— Méd. Augmentation de chaleur du corps, caractérisée par un sentiment inaccoutumé d'ardeur, une tendance à la transpiration, de la soif, de la coloration au visage, de l'excitation, etc. Cet état mal défini, qui n'est pas encore la maladie, s'appelle actuellement *hyperthermie*, lorsqu'il ne se lie pas à une lésion profonde, dont il n'est que la manifestation apparente; il cède au repos, à la diète et à quelques bains frais. Dans le langage vulgaire, on donne le nom d'*échauffement*, tantôt à la constipation, tantôt à la diarrhée.

— Fam. Nom donné à la blennorragie légère.

— Fig. Se dit quelquefois d'une surexcitation morale.

— État du bois qui commence à se pourrir et à se couvrir de petites taches.

— État des grains ou des farines qui ont commencé à fermenter sous l'action de la chaleur.

— Art vétér. *Échauffement de la fourchette*. Maladie du pied des solipèdes.

*** ÉCHAUFFER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *excalefacere*; rad. *calor*, chaleur). Donner de la chaleur, rendre chaud. Il faut beaucoup de feu pour échauffer cette chambre. Il avait un si grand froid qu'on ne pouvait l'échauffer.

— Causer un excès de chaleur. Des veilles prolongées échauffent la poitrine. Le vin, les liqueurs spiritueuses, les épices, échauffent le sang.

— Absol. Ces aliments échauffent.

— Se dit quelquefois pour Constiper.

— Causer une fermentation dans les substances organiques. La chaleur qui échauffe les farines.

— Fig. Enflammer, exciter. Je ne me suis pas trouvé assez *échauffé* pour lui faire cette proposition. (Racine.) La lumière qui éclaire son esprit *échauffe* son cœur. (Volt.)

> Que dans tous vos discours la passion émue
> Aille chercher le cœur, l'*échauffe* et le remue. (BOILEAU.)
> L'Esprit saint me pénètre, il m'*échauffe*, il m'inspire
> Les grandes vérités que je vais révéler.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Se dit aussi des choses. *Échauffer* mes transports trop lents, trop retenus. (Racine.)

— Absol. La présence des troupes *échauffera*, ameutera, produira une fermentation universelle. (Mirab.)

— Fig. Mettre en colère, impatienter. Les mauvais procédés échauffent, irritent. || On dit dans le même sens : *Échauffer la cervelle, le sang, la bile, les oreilles à quelqu'un*. Si vous lui *échauffez* les oreilles, vous vous en repentirez. (Acad.) Elle me dit cent petites choses qui m'*échauffèrent* fort la cervelle; mais comme vous n'avez pas besoin qu'on vous *échauffe* plus que vous ne l'êtes, je ne vous les dirai point. (Mme de Sév.) Vous m'*échauffez* la bile avec vos airs posés. (Brueys.) Voilà plaisant objet pour vous *échauffer* la bile! (D'Alemb.)

— Prov. *Les cabaretiers, le mauvais train, échauffent les maisons*. Ils y logent les premiers pour sécher les plâtres.

— Manuf. *Échauffer une étoffe*. La rider en la foulant trop.

— Véner. Suivre avec ardeur. Échauffer la voie. || *Échauffer les faisans*. Exciter les femelles à la ponte par une nourriture échauffante.

— ÉCHAUFFER. v. n. Entrer en fermentation. Dans les fortes chaleurs de l'été, il arrive quelquefois que le vin échauffe. On dit mieux *S'échauffer*, dans cette acception.

— S'ÉCHAUFFER. v. pron. Devenir chaud, prendre de la chaleur. Les corps solides s'échauffent par le frottement. Notre hémisphère *s'échauffe* dans toute sa circonférence. (B. de St-Pierre.)

— Éprouver une augmentation réelle de chaleur vitale, une sorte d'irritation locale ou générale qu'accompagne ordinairement un sentiment d'ardeur plus ou moins incommode. On s'échauffe à la danse, à la course, et à la plupart des exercices violents qu'on prolonge au delà de la mesure ordinaire de ses forces. Les personnes faibles et irritables s'échauffent facilement; d'autres, au contraire, résistent très longtemps à la fatigue avant de s'échauffer. Elle était d'une gaieté si folle, elle a tant parlé jusqu'à onze heures, qu'elle s'est *échauffée*, n'a pu dormir, et aujourd'hui sa respiration est très difficile. (X. Marmier.)

— Fig. S'emporter, se mettre en colère. Les plus grands philosophes sont sujets à s'échauffer dans les discussions. Les esprits s'*échauffèrent*, les séditions se multiplièrent, les actes de violence se répétèrent d'une extrémité de l'empire à l'autre. (Rayn.) On dit dans le même sens : *S'échauffer le sang, s'échauffer la tête*.

— Fig. S'exciter, s'animer, se passionner, devenir plus ardent. Le jeu, la conversation, la querelle s'échauffe, ou commence à s'échauffer. Tout ceci s'*échauffe* beaucoup. (Mme de Sévigné.)

— *Le jeu s'échauffe*. On joue gros jeu, plus gros jeu.

— S'enflammer. L'orateur qui anime et précipite son discours, dont le ton, la voix, la physionomie et le geste indiquent la part vive qu'il prend à son sujet, s'échauffe. Le musicien, le poète, et même le savant, qui dans leurs productions sont entraînés avec élan et rapidité, s'échauffent en composant, et ils ne produisent jamais rien de mieux ou de plus beau que lorsqu'ils se sentent échauffés. Si ce jeune cerveau s'*échauffe*, si vous voyez qu'il commence à bouillonner... (J.-J. Rouss.)

— Fig. et par plaisant. *S'échauffer en son harnais*. Parler de quelque chose véhémentement, avec beaucoup d'émotion.

— *S'échauffer à*. Ainsi votre ambition, que la prière devait éteindre, s'y *échauffe*. (Boss.)

> Tu sais combien mon âme, attentive à ta voix,
> S'*échauffait* au récit de ses nobles exploits. (RAC.)

— *S'échauffer contre*. La persécution s'*échauffe* contre eux. (Bossuet.)

— *S'échauffer dans*. Son courage, qui n'agissait qu'avec peine dans les malheurs de la patrie, sembla s'*échauffer* dans les guerres étrangères. (Fléch.)

— *S'échauffer de*. Ôtez-moi ce bien inestimable, le demeurant de la vie ne voudra seulement qu'on s'en *échauffe*. (Malh.) Du salpêtre en fureur l'air s'*échauffe* et s'allume. (Boil.) S'il combattait les ennemis, elle levait ses mains innocentes au ciel, et nos armées s'*échauffaient* plus de l'ardeur de sa prière que de la chaleur du combat. (Fléch.)

— *S'échauffer par*. Son imagination s'*échauffait* par la candeur et la vertu, comme les autres s'enflammaient par leurs passions. (Volt.)

— *S'échauffer pour*. Le peuple s'*échauffera* pour un acteur comme il aurait fait pour les affaires. (Montesquieu.)

— *S'échauffer sur*. Mon homme s'*échauffa* là-dessus d'un zèle dévot. (Pascal.)

— *S'échauffer*, suivi d'un régime direct. Je vous proposerais d'en conférer avec nous, mais sitôt que l'on dispute on s'*échauffe* la vanité. (J.-J. Rousseau.)

— Se dit des substances organiques qui commencent à fermenter par l'effet de la chaleur humide. Ces grains s'échauffent déjà.

— Véner. *S'échauffer sur la voie*. Se dit des chiens qui suivent la voie avec trop d'ardeur.

*** ÉCHAUFFOURÉE.** s. f. (du v. fr. *chaufourer*). Entreprise mal concertée, téméraire, sans succès. C'est une échauffourée, ce n'est qu'une échauffourée. De toute cette *échauffourée*, bien des gens sont persuadés qu'il n'en arrivera que le retardement, c'est-à-dire la rupture du voyage de Fontainebleau. (Mme de Sév.) Dieu [illegible] d'une *échauffourée* qui lui fasse perdre [illegible] entièrement! (Id.) C'est, en effet, [illegible] dont on m'a lu un long rapport sur la petite *échauffourée* cléricale de Lormières. (F. Fabre.)

— Intrigue de cour maladroite. Échauffourée politique. La conspiration de Cellamare contre le Régent ne fut qu'une échauffourée politique.

— Rencontre imprévue, léger combat, à la guerre.

— Jeux. Aux échecs, Coup hardi, mais malheureux.

— Prat. Incident de procédure qui tourne à la confusion et aux dépens de la partie qui l'a fait naître.

*** ÉCHAUFFURE.** s. f. (rad. *échauffer*). Petite rougeur, élevure qui vient sur la peau dans une échauffaison. Ce n'est qu'une échauffure, qu'une légère échauffure.

— Altération des substances organiques échauffées.

— Écon. rur. Maladie particulière aux dindons.

— Techn. Plis marqués sur une étoffe par une pression trop forte ou trop prolongée. Il faut que le drap soit exposé le moins possible aux accidents, aux déchirures et aux *échauffures*. (Alcan.)

*** ÉCHAUGUETTE.** s. f. (étym. bas-lat., *scaraguaita*, troupe; du suédois *scara*, et du fr. *guetter*). Guérite, petite loge placée au haut d'un fort, d'où l'on découvre ce qui se passe aux environs. Avoir toujours quelqu'un à l'échauguette pour observer. D'ordinaire, les *échauguettes* avancent en encorbeillement hors du rempart, afin de permettre aux sentinelles d'en voir le pied. (Mérimée.)

— Fig. *Mettre en échauguette*. Mettre en sentinelle, faire faire le guet. Les guerres civiles ont cela de pire que les autres guerres, de mettre chacun en *échauguette* dans sa propre maison. (Montaigne.) — On dit de même : *Être en échauguette*. Faire le guet. Être en *échauguette* à voir de quel côté tombera la fortune. (Mont.)

— Fig. Voyons, comme d'une *échauguette*, de quel côté les affaires tourneront. (Et. Pasq.)

ÉCHAULÉ, ÉE. part. pass. du v. Échauler. S'empl. adjectiv. Blé échaulé.

*** ÉCHAULER.** v. a. 1re conj. Syn. de CHAULER.

ÉCHAUME. s. m. Mar. V. ÉCHOME.

ÉCHAUMER. v. a. 1re conj. Agric. Arracher le chaume après la moisson. Échaumer un champ.

ÉCHAUPRE. s. m. Nom du ciseau de maçon, dans le canton de Neuchâtel, en Suisse.

ÉCHAUX ou **ÉCHEAUX.** s. m. Écon. rur. Fossé, rigole pour recevoir les eaux d'une forêt, d'une prairie.

ÈCHE. s. f. Pêch. V. AICHE.

ÉCHEABLE. adj. 2 g. Qui peut, qui doit échoir. Se dit d'un billet, d'une lettre de change, d'une dette.

*** ÉCHÉANCE.** s. f. (rad. *échoir*). Terme où une promesse quelconque de payer doit être effectuée. Époque où l'on doit payer une dette, une lettre de change. Terme légal fixé pour le payement d'un billet. A l'échéance du terme. A l'échéance du billet. Le jour de l'échéance. Échéance à époque fixe, à tant de jours, à tant de mois, à tant d'usances de la date, à vue. Les traites et les billets qui ne sont pas acquittés, mais indéfiniment renouvelés à l'*échéance*, ne représentent aucune propriété; ce sont des capitaux fictifs. (J. Garnier.)

— Les billets eux-mêmes. Faire face à ses échéances. J'ai peu d'échéances le mois prochain.

— Par extens. Époque à laquelle on doit faire une chose quelconque.

> Le mois a trente jours, jusqu'à cette *échéance*
> Jeûnez, mes amis, par votre foi! (LA FONT.)

ÉCHÉANCIER. s. m. Carnet à l'usage des négociants, sur lequel ils inscrivent les échéances des effets à recevoir ou à acquitter. Échéancier de poche. Consulter son échéancier. Inscrire sur son échéancier.

ÉCHÉANDIE. s. f. Bot. Genre de liliacées conanthérées, établi pour une plante herbacée du Mexique.

ÉCHÉANT. part. prés. du v. Échoir. Qui échoit. Des billets échéant à telle époque.

— *Le cas échéant*. Si le cas se présente.

ÉCHÉANT, ANTE. adj. Qui est à échéance. Les billets échéants.

*** ÉCHEC.** s. m. (pr. *échek*; du pers. *sha*, roi). Terme qui s'emploie au jeu d'échecs lorsqu'on attaque le roi, et qu'on le force de se retirer ou de se couvrir. Échec au roi. Faire échec. Être en échec, être échec. Le roi est en échec. Donner échec. On n'est pas tenu d'avertir que la reine est en échec.

— *Échec et mat*. (en pers. *schah-mat*, roi vaincu). Coup par lequel le roi, étant mis en échec, ne peut ni se retirer, ni se couvrir, de sorte que l'adversaire a perdu la partie.

— Fig. On causa tout le soir, on joua aux échecs; ah! quel *échec* et mat on lui préparait à Saint-Germain! (Mme de Sévigné.)

— *Donner échec et mat à tous les plats*. Man-

ger gloutonnement, copieusement de tous les plats.

> Et comme il prit le morceau dedans le plat
> Qui .... des rois, ne fut échec et mat.
> (Regnier.)

Donner échec à une femme. Attaquer sa vertu.

— Fig. Perte considérable éprouvée par des troupes. Donner aux ennemis un grand échec. Recevoir un rude échec. C'était beaucoup de se tenir sur la défensive après un si rude *échec*. (Voltaire.)

— *Tenir une armée en échec.* Empêcher une armée de rien entreprendre, neutraliser ses opérations, paralyser ses mouvements. || *Tenir un pays en échec.* La tenir en crainte d'être attaqué. || *Tenir une population en échec.* L'empêcher qu'elle ne se soulève, la maintenir dans la soumission par la crainte.

— *Tenir quelqu'un en échec.* Le forcer de rester dans une position où il ne peut agir, où il ne sait quel parti prendre. La tolérance me tient aussi un peu en *échec*. (Volt.) || Renfermer dans de certaines limites, dans de justes bornes. En Angleterre, le Parlement a longtemps tenu en échec l'autorité royale. Un Parlement vendu ne tient en échec que la bourse et les libertés des regnicoles.

Tenir la raison, les lumières de quelqu'un en échec. Comprimer, paralyser ses facultés intellectuelles. Si vous voulez que cet homme trouve la vérité, chassez cette mouche qui tient sa raison en *échec*. (Pasc.)

— Dommage, atteinte, désappointement, insuccès. Échec à l'autorité, à la puissance, à la fortune, au crédit, à l'honneur. La faveur de Cinq-Mars pensa porter un rude échec au pouvoir du cardinal de Richelieu. Dans les jeux de bourse, plus d'un capitaliste a reçu de graves échecs. Ce gentilhomme a souffert un terrible échec en sa réputation. Le premier *échec* de l'adversité renversera tout cet édifice de philosophie. (Mass.)

> Et l'on ... que put si l'en taire
> Que son honneur ne reçut quelque *échec*
> (La Fontaine.)

> Et si de quelque *échec* notre faute est suivie,
> Nous disons ... (Boil.)

> Mais la ... de l'homme est si têtue
> Qu'il lui faut vingt *échecs* pour se croire battue.
> (E. Augier.)

— Adjectiv. Être échec. Être échec et mat. Son roi est déjà échec. Jamais personne n'a pu faire ce joueur échec et mat.

— Fig. *Être échec et mat.* Se trouver dans une situation pénible, être perdu sans ressource. Après la journée de Waterloo, on peut dire de Napoléon qu'il était échec et mat. La vie de la cour est un peu sérieuse, mélancolique, qui applique; il faut arranger toutes ses pièces, et, après toutes ses rêveries et toutes ses mesures, on est *échec* et quelquefois mat. (La Bruyère.)

ÉCHÉCHIRIA ou **ÉCHÉCHIRIE**. Myth. Déesse qui présidait aux trêves et aux suspensions d'armes. La statue de cette déesse était placée dans le temple de Jupiter, à Olympie.

* **ÉCHECS**. s. m. pl. (pr. *é-ché*). Jeu qui se joue à deux sur un damier composé de 64 cases. Chaque joueur a huit pions et huit pièces. Ces pièces sont : le roi et la reine, les deux tours placées aux angles du damier, les deux cavaliers placés des deux côtés près des tours, les deux fous placés des deux côtés, entre le cavalier et le roi, entre l'autre cavalier et la reine. Les tours vont verticalement et horizontalement, les fous sur une ligne diagonale, le cavalier marche de trois en trois cases, la reine en tous sens, excepté ceux du cavalier. Le jeu consiste à empêcher l'adversaire de faire échec au roi. L'invention de ce jeu est attribuée au Grec Palamède par les uns, et aux Chinois par les autres. || On donne aussi le nom d'échecs à l'ensemble des pièces dont on se sert pour jouer. Des échecs d'ivoire, de buis, d'ébène. Jouer aux échecs. Faire une partie d'échecs.

> Qu'un rival de Virgile, amoureux des campagnes,
> Fasse à l'homme des champs aplanir les montagnes,
> Et l'instruise dans l'art de jouer aux *échecs*,
> Pour qui les ... sont arides et secs. (Bergh.)

> Puisses-tu, renfermant dans un étroit carré,
> Avec deux seuls pions, un roi désespéré,
> Gagner aux jeux d'*échecs* un rival redoutable!
> (El. Johanneau.)

— Prov. *Au jeu des échecs, les fous sont les plus proches du roi.*

ÉCHÉE. s. f. (ét., bas-lat. *eschoata*, écheveau). Quantité de fil que l'on place à la fois sur le tour ou sur le dévidoir.

ÉCHÉES. s. m. pl. (ét. lat., *echea*; du gr. ἦχος, son). Vases d'airain que l'on plaçait anciennement dans les théâtres pour rendre les salles plus sonores.

ÉCHELADE. s. f. (rad. *écheler*). Anc. art milit. Escalade au moyen d'échelles.

ÉCHELAGE. s. m. (du lat. *scala*, échelle). Droit de poser une échelle sur l'héritage d'autrui, partout où les réparations et les constructions l'exigent.

—Techn. Partie du fourneau des grosses forges.

ÉCHELÉ, ÉE. part. pass. du v. Écheler. S'emploie adjectivement.

ÉCHELER. v. a. 1re conj. (du lat. *scala*, échelle). La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *J'échelle, tu échelles, il échelle,* etc. Appliquer l'échelle. Escalader. Ranger par échelle.

— Anc. législ. Exposer un criminel sur une échelle, pour lui faire faire amende honorable.

— Art milit. Échelonner.

— ÉCHELER. v. n. Monter par degrés, monter en échelle.

— Fig. Graduer, disposer comme les degrés d'une échelle. Nos opinions s'entent les unes sur les autres, la première sert de tige à la deuxième, la deuxième à la troisième; nous *échelons* ainsi de degré en degré; et advient de là que le plus haut monté a plus d'honneur que de mérite. (Mont.)

— S'ÉCHELER. v. pron. S'échelonner.

ÉCHELET. s. m. (rad. *échelle*). Ornith. Genre de l'ordre des passereaux ténuirostres, établi pour deux espèces de l'Océanie.

* **ÉCHELETTE**. s. f. (diminut. d'*échelle*). Sorte de petite échelle que l'on attache à côté du bât d'une bête de somme pour y placer, y accrocher des gerbes, des bottes de foin, de paille, etc.

— Espèce de ridelle qu'on met sur le devant d'une charrette et qui sert à retenir les objets dont la charrette est chargée.

— Petite échelle placée au fond d'un cuvier pour faciliter l'écoulement de la lessive.

— *Compte par échelette.* Celui où les acomptes sont imputés sur les intérêts avant de l'être sur le capital.

— Mar. Laize de toile à voile dont la tête ne correspond pas à la laize qui est au-dessus.

— Mus. Instrument formé de lames de bois dur qu'on touche avec une baguette terminée par une boule d'ivoire.

— Ornith. Nom vulgaire du grimpereau de muraille. || Syn. de TICHODROME.

— Techn. Outil du passementier.

ÉCHELEUR. s. m. (rad. *écheler*). Anc. tact. milit. Soldat d'un corps spécialement organisé pour monter à l'escalade. Charles XII avait une compagnie d'écheleurs.

— Fig. Qui pourrait supporter ces nouveaux Titans du siècle, ces *écheleurs* de ciel, qui pensent circonscrire Dieu, ses œuvres et leur créance aux limites de leur perquisition et de leur raison, ne voulant rien tenir pour vrai, s'il ne leur semble vraisemblable ? (Mlle de Gournay.)

ÉCHÉLIDE. Géogr. anc. Nom d'un bourg de l'Attique.

ÉCHELIER. s. m. (radic. *échelle*). Sorte d'échelle habituellement plus longue qu'une échelle ordinaire et composée d'un seul montant traversé de part en part par de fortes chevilles qui servent d'échelons.

* **ÉCHELLE**. s. f. (du lat. *scala*, même signif.). Ustensile composé de deux montants de bois unis et traversés de distance en distance par des bâtons appelés échelons, dont on se sert pour monter et pour descendre. Grande, moyenne, petite échelle. Monter avec une échelle, à une échelle, à l'échelle, sur une échelle. Tenir l'échelle, le pied de l'échelle, de peur qu'elle ne tombe. Une échelle qui glisse, qui se rompt, ou qui se brise. L'*échelle* de sauvetage détachée de ses crampons avait été déposée sur le plancher. (V. Hugo.)

> Vous seul, seigneur, vous ... une échelle à la main
> Vous portâtes la mort jusque sur leurs murailles
> (Racine.)

> Cependant les Latins, redoublant leurs assauts,
> Du siège commencé poursuivent les travaux;
> On voit au pied des murs les *échelles* dressées.
> (Delille.)

— *Échelle de corde.* Sorte d'échelle formée de cordes et pouvant s'attacher avec un crochet de fer à l'endroit où l'on veut monter. Jeter une échelle de corde. Monter par une échelle de corde. || *Échelle double.* Échelle qui sert à monter à l'assaut, et où deux soldats peuvent passer de front; ou bien Échelle à deux montants réunis par une charnière. || *Échelle à incendie.* Échelle de fer, portée sur un chariot, et se repliant sur elle-même, qui est destinée à porter du secours dans les incendies. || *Échelle de jardinier, de peintre* ou *de tapissier.* Échelle double, réunion de deux échelles qui se tiennent par le haut, et que l'on écarte à la base en les assurant au moyen d'un crochet. || *Échelle de meunier.* Espèce d'escalier droit et à jour.

— *Faire la courte échelle.* Se dit de plusieurs personnes qui montent les unes sur les autres, pour aider quelqu'un à escalader un mur, à atteindre un point élevé. On dit dans le même sens : *Escalader un mur à la courte échelle.*

— Fig. et fam. *Faire à quelqu'un la courte échelle.* Lui faciliter les moyens d'arriver au but qu'il se propose. || *Tenir l'échelle.* Se dit dans le même sens.

— Loc. prov. *Après lui il faut tirer l'échelle.* Signifiait primitivement, C'est un grand coquin un grand vaurien, par allusion à l'usage où l'on était de pendre, lorsqu'il y avait plusieurs complices, le plus coupable le dernier, et par conséquent de tirer l'échelle après lui, puisqu'il n'y avait plus personne à pendre. Oh! morguenne! il faut tirer l'*échelle* après ceti-là. (Molière.)

— En bonne part. *Après lui, il faut tirer l'échelle.* Se dit d'un homme qui a si bien fait, si bien travaillé, si bien opéré en quelque chose, que personne ne peut faire mieux.

— *Monter à l'échelle.* S'emporter pour peu de chose.

— Fig. Ce qui sert de moyen pour s'élever en dignité, en puissance, etc. Il faut se féliciter si les ambitieux montent aux grandeurs par l'*échelle* de la bienfaisance. (H. Walpole.) La fortune suscite des obstacles au prince qu'elle veut agrandir, et, par cette *échelle*, le fait monter au plus haut degré de puissance. (Machiav.)

— Fig. *L'échelle sociale.* Hiérarchie sociale, ensemble des diverses conditions sociales. A l'autre extrémité de l'*échelle* sociale, ils excitaient les mêmes sentiments de surprise et de sympathie. (Montalemb.) || Dans un sens analogue. *Échelle des êtres.* Enchaînement, gradation des êtres dans l'ordre universel.

— Moyen de mesure. Il faut se faire une *échelle* pour y rapporter les mesures qu'on prend. (J.-J. Rousseau.)

— Agric. Crible pour le nettoyage du grain.

— Anat. Nom donné quelquefois aux deux rampes du limaçon de l'oreille.

— Anc. législ. Gibet, potence. Condamner un coupable à être fouetté au pied de l'échelle.

— Loc. prov. *Sentir l'échelle.* Mériter la potence. Je sais me démêler des galanteries qui sentent tant soit peu l'*échelle*. (Mol.)

— Art milit. *Échelle tactique.* Évolution ou disposition de l'ancienne tactique appliquée surtout à la cavalerie, et répondant à peu près à un escadron.

— Bot. *Échelle de Jacob.* La palémone bleue.

—Comm. *Échelle de proportion.* Tableau graphique ou numérique, indiquant les variations successives de hausse ou de baisse éprouvées par les valeurs commerciales.

— Écon. polit. *Échelle mobile.* Système de tarifs variables appliqués à l'exportation et à l'importation des céréales. L'échelle mobile fut supprimée, en France, en 1861. Ce système de l'*échelle* mobile était venu de l'Angleterre, où, après avoir donné lieu à de très vives discussions, il a été remplacé par la liberté complète en 1846. (J. Garnier.)

— Féod. *Droit d'échelle.* Droit d'avoir dans sa seigneurie une échelle ou potence pour montrer que l'on possédait la haute justice.

— Géogr. *Échelles du Levant.* Ports de l'Asie occidentale visités par les navires du commerce européen, tels que Smyrne, Scala-Nova, Saïd, Tripoli, Beyrouth et même Alexandrie. Depuis les croisades, les *Échelles du Levant* furent fréquentées par les navires français, concurremment avec ceux de Barcelone, de Gênes et de Venise.

— *Échelles barbaresques.* Désignation générale des places de commerce situées sur les côtes de la Barbarie.

— Se dit aussi d'autres ports de l'Orient. Les échelles de l'Inde.

— *Faire échelle* ou *escale.* Relâcher dans quelque port du Levant.

— Géom. Géogr., Topog., Archit. Ligne divisée et subdivisée en plusieurs parties égales, servant de commune mesure aux parties d'un plan, d'un carte géographique, etc., et servant à indiquer le rapport des distances ou dimensions marquées sur la carte, sur le plan, etc., avec les distances et les dimensions réelles. Échelle de tant de kilomètres, de tant de mètres, de tant de lieues, etc. Prendre la distance sur l'échelle. Mesurer sur ou d'après l'échelle.

— Fig. *Opérer, travailler, disposer sur une grande échelle.* Embrasser un grand nombre d'objets, appliquer l'action à des choses considérables, importantes, à de grandes masses, et sur une grande étendue. || On dit, dans le sens contraire : *Opérer, travailler sur une petite échelle.* Une disposition semblable, mais sur une très petite *échelle*, s'observe dans quelques cryptes byzantines. (Mérimée.)

— *Échelle simple.* Ligne qui accompagne ordinairement un plan ou une carte, et qui est divi-

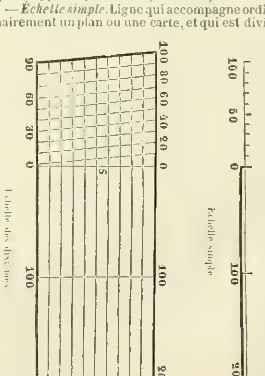

sée en un certain nombre de parties égales. Elle sert à marquer le rapport entre les distances portées sur le plan ou la carte, et les distances réelles sur le terrain. Si, par exemple, un décimètre sur le plan représente 1000 mètres sur le terrain, l'échelle est à $\frac{1}{1000}$.

— *Échelle des dixièmes* ou *de proportion.* Sorte de rectangle dans lequel une droite égale à une ouverture de compas, étant prise pour unité principale, on obtient, au moyen de certaines constructions par la règle et par le compas, des divisions et des subdivisions en dix parties égales de cette même unité. Ainsi qu'on le voit par la vignette ci-dessus, l'échelle de proportion se compose de onze lignes parallèles et équidistantes tracées horizontalement; les divisions sont portées sur la ligne du bas, comme dans l'échelle ordinaire et marquées sur les autres lignes par des perpendiculaires qui divisent l'échelle en casiers. Les dixièmes sont marqués seulement dans le casier de droite aux deux lignes supérieure et inférieure par les chiffres 0, 10, 20, etc.; des lignes obliques joignent le 0 de la ligne inférieure au 10 de la ligne supérieure, le 10 de la ligne inférieure au 20 de la ligne supérieure, etc., ce qui permet d'évaluer les dixièmes de l'unité adoptée pour l'échelle. Supposons que l'échelle est à $\frac{1}{1000}$; si l'on veut trouver sur le plan une longueur de 126 mètres, on place une pointe de compas sur la ligne verticale qui porte le chiffre 100 et la ligne horizontale qui porte le 6, l'autre pointe sur la ligne verticale du casier de droite qui porte le chiffre 2 sur la ligne inférieure, et l'on a la mesure demandée.

— Hist. sainte. *Échelle de Jacob.* Échelle mystérieuse que Jacob vit en songe, lorsqu'il était couché sur une pierre dans les champs de la Mésopotamie. Elle allait de la terre au ciel, et tous les anges de Dieu y montaient et en descendaient.

— Jurispr. *Tour de l'échelle.* Servitude qui donne le droit de placer une échelle sur l'héritage du voisin pour réparer son propre mur. || Espace d'un mètre qu'on possède au delà d'un mur de clôture.

— Mar. Degré de tout escalier fixe ou volant. Échelle d'entrepont. Échelle de dunette. Échelle de poupe, etc. || Escalier d'un quai. || Sorte de bec très avancé et triangulaire de certains bâtiments latins. || *Échelle de solidité* ou *de déplacement.* Tracé graphique indiquant le poids en tonnes que porte un navire. || *Échelle de pointage.* Tableau indiquant, suivant les distances, le point qu'il faut viser pour atteindre un navire ennemi. || Lieu où un bâtiment place une échelle ou une planche pour débarquer ses passagers ou ses marchandises.

— Math. *Échelle logarithmique.* Ligne droite divisée en parties inégales, et représentant les logarithmes des nombres, des sinus et des tangentes. || *Échelle arithmétique.* Progression arithmétique ou par quotient servant à régler la valeur relative des chiffres dans un système quelconque de numération. || *Échelle de pente.* Branche de la géométrie descriptive où sont déterminées, dans l'espace, les positions des surfaces connues seulement par leurs expressions analytiques.

— Min. *Échelle mobile.* Machine employée dans les mines au transport des ouvriers ou des chariots.

— Mus. Nom donné en général au système des sons de la musique, chez les divers peuples. || *Échelle chromatique.* Série des douze demi-tons que contient une octave dont on a divisé chaque ton entier en deux parties censées égales. || *Échelle enharmonique.* Série d'intervalles moindres qu'un demi-ton, et communément appelés *quarts de ton* ou *commas*, sur la considération desquels est fondé le genre enharmonique. || *Échelle naturelle* ou *diatonique.* Série des sept intervalles, cinq tons et deux demi-tons, dont se compose la gamme.

— Navig. *Échelle des ponts.* Divisions arbitraires ou véritables mesures linéaires, indiquées sur les piles des ponts pour faire connaître la hauteur de l'eau au-dessous d'un point qui est le zéro de l'échelle, et qui est établi soit au niveau des plus basses eaux, soit au niveau des points les moins profonds du lit.

— Pêch. Passage laissé libre dans le barrage d'un cours d'eau, et destiné à assurer la circulation du poisson.

—Perspect. *Échelle de front.* Droite parallèle à la ligne horizontale, et divisée en parties égales qui représentent des mètres ou des subdivisions du mètre. || *Échelle fuyante.* Droite verticale divisée en parties inégales qui représentent des mètres ou des divisions du mètre.

— Phys. et Chim. *Échelle d'un baromètre, d'un thermomètre,* etc. Série des divisions ou degrés qu'on trace sur ces instruments pour mesurer les mouvements, les dilatations, etc., des liquides contenus dans les tubes, etc.

— Relat. *Échelle sainte.* V. SCALA-SANTA.

— Techn. *Échelle campanaire.* Instrument à l'aide duquel les fondeurs donnent aux cloches les dimensions convenables. || Série de nuances dont on varie les couleurs dans la teinturerie.

ÉCHELLEMENT. s. m. Action d'écheler.

ÉCHELLES (Les). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chambéry (Savoie), sur le Guiers; 800 hab.

ÉCHELLET. s. m. Mus. V. ÉCHELETTE.

ÉCHELLIER. s. m. Bours. Celui qui achète des rentes fermes contre des rentes à terme.

* **ÉCHELON**. s. m. Degré, bâton d'échelle, petite pièce de bois qui joint les deux montants, et sur laquelle on pose les pieds successivement, soit pour monter, soit pour descendre

— **Fig.** Se dit de tout ce qui va par degrés. Nous pouvons supposer dans l'échelle de notre globe autant d'*échelons* que nous connaissons d'espèces. (Bonnet.) || Ce qui sert à s'élever d'un rang, d'un grade, à un rang, à un grade plus haut. || *Descendre un échelon* ou *d'un échelon*. Descendre d'un rang, d'un grade, au rang, au grade immédiatement inférieur.

— *Le dernier échelon.* Le point le plus élevé. Tous les hommes étaient montés au dernier *échelon* de la folie. (Voltaire.)

— Signifie quelquefois le Point le plus bas. Il est au dernier *échelon* de la morale. (Chateaubriand.)

— *D'échelon en échelon.* En passant par tous les degrés intermédiaires. Parvenir d'échelon en échelon aux premières dignités de la magistrature.

— *Par échelons.* De degré en degré. Leurs propos montaient par *échelons*, jusqu'au siège de la colère. (Noël du Fail.)

— Art milit. Rang de troupes; disposition d'une ligne de bataille de telle sorte que ses diverses parties se succèdent à des distances égales, la droite de la seconde partie se trouvant exactement en arrière sur la perpendiculaire de la gauche de la première, et ainsi de suite. || *Marcher en échelons.* Marcher avec ensemble, en conservant un certain ordre et toujours le même dans les rangs.

— Mar. Marche servant à poser les pieds pour monter.

— Techn. *Échelon de charrette.* Syn. d'RAYON.

ÉCHELONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Échelonner. S'empl. adjectiv. Troupes échelonnées.

— Fig. Disposé, rangé par ordre de dérivation, de filiation, de descendance. C'est faute de certains diminutifs et de mots *échelonnés*, soit qu'ils montent, soit qu'ils descendent, que toutes les nuances nécessaires nous échappent, que les erreurs naissent, et que les mauvais raisonnements s'ensuivent. (Merc.)

* **ÉCHELONNER.** v. a. 1re conj. Art milit. Ranger, disposer en échelons. Échelonner un corps d'infanterie, l'échelonner sur les hauteurs.

— Fixer à des époques distantes les unes des autres. Il échelonne ses échéances.

— S'ÉCHELONNER. v. pron. Se ranger, se disposer en échelons.

— Se suivre à époques distantes les unes des autres. Les payements s'échelonnent.

ÉCHENAÏS. s. f. (ét. gr., ἐχεναΐς, sorte de poisson). Bot. Genre de composées carduacées du Caucase.

ÉCHENAL, ÉCHENEAU, ÉCHENET. s. m. (rad. *cheneau*). Couv. Gouttière en bois pour recevoir l'eau des toits.

— Techn. Rigole servant de conduit au métal fondu, pour couler une cloche, un canon.

ÉCHÈNE ou **ÉCHÉNÉIDE.** s. m. (pr. *é-kène* ou *é-ké-né-ide*; ét. gr., ἔχειν, retenir; ναῦς, vaisseau). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens,

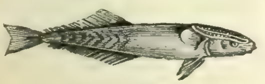

ayant pour caractères de porter sur la tête un disque grand et aplati, composé de lames dentelées ou épineuses, par lesquelles ces poissons se fixent aux rochers et aux vaisseaux. De là ce préjugé que l'échénéide pouvait arrêter subitement la course d'un vaisseau.

ÉCHENEAU. s. m. V. ÉCHENAL et ÉCHENO.

* **ÉCHENILLAGE.** s. m. (pr. *é-che-ni-llaje*, *ll* mouill.). Agric. Action d'écheniller, d'ôter les chenilles, de détruire leurs nids. C'est en hiver que se fait l'échenillage sur les branches des pommiers, des poiriers, des ormes, etc. Il existe une loi qui oblige les propriétaires et les fermiers à écheniller les arbres des grandes routes, des jardins, des vergers, des haies, etc.

ÉCHENILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Écheniller. S'empl. adjectiv. Arbres échenillés.

* **ÉCHENILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *é-che-ni-llé*, *ll* mouill.). Agric. Ôter, enlever, détruire les chenilles, faire l'échenillage.

— Fig. Peut-être est-il temps d'*écheniller* cette histoire des vils intérêts matériels. (H. de Balzac.)

— S'ÉCHENILLER. v. pron. Être échenillé. Ces arbres s'échenillent facilement.

* **ÉCHENILLEUR.** s. m. (pr. *é-che-ni-lleur*, *ll* mouill.). Ouvrier qui échenille.

— Se dit de tout animal qui détruit les chenilles dans les jardins.

— Ornith. Genre de l'ordre des passereaux dentirostres, de couleur noire ou d'un gris bleu mêlé de blanc, de rouge, etc.

* **ÉCHENILLOIR.** s. m. (pr. *é-che-ni-lloir*, *ll* mouill.). Agric. Instrument dont on se sert pour écheniller les arbres.

ÉCHENO ou **ÉCHENEAU.** s. m. (ét., V. ÉCHENAL). Fond. Bassin placé au-dessus du moule dans lequel on verse le métal en fusion, et d'où ce métal se communique aux tuyaux qui le distribuent dans toutes les parties de la figure.

ÉCHÉNOÏDE. adj. 2 g. (pron. *é-ké-no-ide*). Ichtyol. Qui ressemble à un échénéide. || ÉCHÉNOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons.

* **ÉCHEOIR.** v. n. V. ÉCHOIR.

ÉCHET. s. m. Anc. jurispr. Ce qui est échu, redevance.

ÉCHET. s. m. Techn. Se dit pour Écheveau. Les fils de Malines dont on se sert pour la fabrication et le raccommodage des dentelles se vendent en *échets* ou écheveaux.

ÉCHETLÉUS ou **ÉCHETLUS.** Myth. Nom donné à un fantôme qui combattit dans les rangs des Grecs à la bataille de Marathon, et à qui les honneurs héroïques furent décernés.

ÉCHETTE, ÉCHÈTE ou **ÉCHEUTE.** s. f. (rad. *échoir*). V. ÉCHUTE.

ÉCHEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Échever.

* **ÉCHEVEAU.** s. m. (étym. lat., *scapellus*, *scapulus*; rad. *scapus*, rouleau). Assemblage de fils de chanvre, de lin, de coton, de soie, de laine, etc., pliés et tournés les uns sur les autres au moyen du dévidoir. La longueur du fil est la même pour tous les écheveaux; ils ne varient entre eux que par le poids. On indique par des numéros combien il faut d'écheveaux pour une livre poids. Un écheveau, des écheveaux de fil. Dévider un écheveau de fil. Je lui fis présent alors d'un *écheveau* de lin cru et préparé dans les jardins du roi son père. (B. de St-P.)

— Fig. On n'aurait jamais fait à retourner sur le passé; c'est un *écheveau* qui ne finirait point. (Mme de Sévig.) Je l'ai reconduite à travers un *écheveau* de rues assez embrouillé. (Gér. de Nerval.)

— Anc. art milit. Assemblage de cheveux, de crins, de nerfs tordus, qui composait le ressort jaculateur des armes névrobalistiques.

— Comm. Assemblage de dix échevettes.

* **ÉCHEVELÉ, ÉE.** part. pass. du v. Écheveler. S'empl. adjectiv. Qui a les cheveux épars et en désordre. Un homme échevelé. Une femme échevelée. Cet enfant est tout *échevelé*. (Acad.) Elle accourt, l'œil en feu, la tête *échevelée*. (Boil.) Leurs femmes *échevelées* accourent de toutes parts pour les séparer. (B. de St-Pierre.)

— Fig. et fam. *Littérature échevelée. Style échevelé. Poète échevelé.* Se dit, en mauvaise part, de la littérature, du style d'un poète romantique.

— Fig. Des comètes échevelées. On y voit une espèce d'arbre dont le feuillage *échevelé* et les fruits en cristaux forment, avec les débris pendants, de beaux accords de tristesse. (Lamart.) Je trouve aisément la suite du cauchemar le plus capricieux et le plus *échevelé*. (Th. Gaut.)

> Le Danube, qui, par cinq fleuves,
> Tombe *échevelé* dans la mer. (V. Hugo.)

— Par extens. Se dit d'une personne dont la conduite est légère. On prétend qu'il y a, dans le continent italien, deux autres femmes de ministres plus *échevelées* qu'elle. (Mérimée.)

— Effréné, désordonné. Savez-vous ce qu'il faudrait pour finale? Une polka *échevelée*. (Mérimée.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Écheveler, ne donne ce mot que comme adjectif.

ÉCHEVELER. v. a. 1re conj. On double la lettre *l* devant un *e* muet. *J'échevelle, tu échevelles*, etc. Cependant, plusieurs écrivains se contentent de changer l'*e* muet de *eler* en *è*. Déranger les cheveux, les mettre en désordre.

— S'ÉCHEVELER. v. pron. Mettre ses cheveux en désordre. La crinière qui s'*échevèle*, la queue qui s'éparpille, ont quelque chose de pittoresque et de poétique. (Th. Gaut.)

— Fig. On dirait que leurs serpents dardant des jets de bave s'*échevèlent* déjà autour de leurs têtes. (P. de St-Victor.)

ÉCHEVELET. s. m. Petit écheveau.

ÉCHEVELLEMENT. s. m. Action d'écheveler. || État de ce qui est échevelé.

ÉCHEVER. v. a. 1re conj. Fuir. Il y a de la consolation à *échever* tantôt l'un, tantôt l'autre des maux qui nous guignent de suite. (Montaigne.) Vieux et inusité.

ÉCHEVÉRIE. s. f. (de *Échevéria*, n. pr.). Bot. Genre des crassulacées, établi pour une quinzaine de sous-arbrisseaux charnus, originaires du Mexique.

ÉCHEVETTAGE. s. m. Opération qui consiste à mettre le fil en échevettes.

ÉCHEVETTE. s. f. Comm. Petit écheveau. L'échevette est généralement de 100 mètres. Dix échevettes forment un écheveau.

* **ÉCHEVIN.** s. m. (du bas-lat. *scabinus*). Officier municipal chargé de la police et des affaires de la commune. Les échevins (*scabini*), institués par Charlemagne, remplissaient l'office de juges dans les plaids, assemblées où se rendait la justice, où se discutaient les affaires intéressant le district, où se faisaient les convocations militaires, etc. Il y en avait dans chaque district. Les échevins étaient nommés par le comte ou par le centenier, avec le consentement du peuple. Au commencement de la troisième race des rois de France, les comtes avaient pour aides les baillis, les prévôts et les échevins. A Paris, les échevins rendaient la justice sur les matières de police et de commerce. Ils furent supprimés en 1789.

— Admin. Titre des magistrats adjoints aux bourgmestres des villes des Pays-Bas. || Nom des marguilliers, dans certaines provinces. || Légiste nommé par le seigneur pour rendre la justice aux vassaux.

— *Échevins du palais.* Assesseurs du comte du palais, quand il rendait la justice, sous les Mérovingiens.

* **ÉCHEVINAGE.** s. m. Anc. législ. Charge d'échevin; ses fonctions; sa durée. || Corps des échevins. || Juridiction municipale d'une ville ou d'un bourg. L'échevinage de Paris fut aboli par Charles VI.

ÉCHEVINAL, ALE. adj. Qui concerne le corps des échevins. Juridiction échevinale.

ÉCHIASTRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour deux espèces de la Colombie.

ÉCHICÉRINE. s. f. Chim. Résine extraite de l'écorce de la dita.

ÉCHIDE. s. m. (du gr. ἔχις, vipère). Zool. Genre de serpents.

ÉCHIDNA. s. f. (pr. *é-kid-na*; du gr. ἔχιδνα, vipère). Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la constellation de l'Hydre.

ÉCHIDNA. Myth. Monstre de la Fable, moitié femme et moitié serpent, fille du Styx, mère de Cerbère, de l'Hydre de Lerne, de la Chimère, etc.

ÉCHIDNE. s. f. (pr. *é-kidne*; du gr. ἔχιδνα, vipère). Échin. Syn. d'ÉCHITE.

— Erpét. Genre d'ophidiens venimeux.

— Moll. Genre de mollusques céphalopodes.

* **ÉCHIDNÉ.** s. m. (pr. *é-kid-né*; du gr. ἔχιδνα, vipère). Mamm. Genre de mammifères de la famille des édentés, qui vivent dans les terriers, où ils se nourrissent d'insectes et de fourmis. Ils se roulent en boule comme les hérissons.

— Ichtyol. Espèce de murène.

ÉCHIDNINE. s. f. (pr. *é-kid-nine*; du gr. ἔχιδνα, vipère). Chim. Substance organique formant le principe actif du venin de la vipère.

ÉCHIDNITE. s. f. (pr. *é-kid-nite*; ét. gr., ἔχιδνα, vipère). Minér. Espèce d'agate qui est tachetée comme une vipère.

ÉCHIE. s. m. (pr. *é-ki*; ét. gr., ἔχις, vipère). Erpét. Genre de reptiles qui comprend les serpents armés de crochets à venin.

ÉCHIF, IVE. adj. (ét. allem., *scheu*, farouche). Vénér. Gourmand, vorace. Chien échif. Oiseau échif. Bête échive.

ÉCHIFFE ou **ÉCHIFFRE.** s. m. (ét. bas-lat., *schiffa*, guérite). Archit. Mur qui sert d'appui à un escalier, et qui en soutient toute la charpente. || Se dit aussi de la charpente elle-même.

ÉCHIGNER. v. a. 1re conj. (forme corrompue d'*échiner*). Rompre l'échine, et, par extension, Blesser, tuer. Je ne veux pas que vous alliez vous faire *échigner* mal à propos sur la contrescarpe. (Racine.)

— S'ÉCHIGNER. v. pron. Pop. Se battre. Alors donc ils se sont *échignés* en conscience. (É. Zola.)

ÉCHIGNOLE. s. f. Techn. Bobine qui sert à dévider et à disposer les soies que le passementier emploie dans ses ouvrages.

ÉCHILIDIUM. s. m. (pr. *é-ki-li-di-omm*). Zool. Genre d'entozoaires.

ÉCHILLON. s. m. (pr. *é-chi-llon*, *ll* mouill.). Nuée noire, ou trombe, dans le Levant.

ÉCHIMIN, INE. adj. (pr. *é-ki-min*). Mamm. Qui se rapporte à l'échimys. || ÉCHIMINS. s. m. pl. Tribu de rongeurs dont le type est l'échimys.

ÉCHIMIS ou **ÉCHIMYS.** s. m. (pr. *é-ki-miss*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs aux poils longs, durs, ressemblant à des épines, et vivant de fruits et de racines. || Syn. de PSAMMORYCTINS.

* **ÉCHIMOSE.** s. f. (pr. *é-ki-moze*). V. ECCHYMOSE.

ÉCHIMYSIDÉ, ÉE. adj. (pr. *é-ki-mi-zi-dé*). Mamm. Syn. d'ÉCHIMIN.

ÉCHIMYSITES. s. m. pl. (pr. *é-ki-mi-zite*). Mamm. Famille de rongeurs ayant pour type l'échimys.

ÉCHINACANTHE. s. m. (pron. *é-ki-na-kante*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ἄκανθα, acanthe). Bot. Genre d'acanthacées ruelliées, établi pour une herbe croissant au Népaul.

ÉCHINACÉE. s. f. (pr. *é-ki-na-cé*; ét. gr., ἐχῖνος, corps hérissé de piquants). Bot. Genre de composées hélianthées, établi pour cinq ou six espèces de plantes herbacées de l'Amérique méridionale.

ÉCHINADES. Géogr. anc. Groupe d'îles dans la mer Ionienne, à l'entrée du golfe de Corinthe. On y remarquait Égialée, Coronis, Dionysie, Chalcis, Pinava, Dulichium. On les appelle aujourd'hui les *Curzolaires*.

ÉCHINAIRE. s. f. (pr. *é-ki-nère*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson). Bot. Genre de graminées pappophorées, établi pour une plante annuelle du bassin méditerranéen.

ÉCHINALYSION. s. m. (pr. *é-ki-na-li-zi-on*). Bot. Syn. d'ELYTROPHORE.

ÉCHINANTHE. s. m. (pr. *é-ki-nante*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ἄνθος, fleur). Échin. Genre d'oursins.

— Bot. Syn. d'ÉCHINOPS.

ÉCHINANTHITE. s. f. (pr. *é-ki-nan-tite*; rad. *échinanthe*). Paléont. Oursin fossile.

ÉCHINARACHNIE. s. f. (pr. *é-ki-na-rak-ni*; ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants; ἀράχνιον, araignée). Échin. Division d'échinides.

ÉCHINARIACÉ, ÉE. adj. (pr. *é-ki-na-ri-a-cé*). Bot. Qui ressemble à une échinaire. || ÉCHINARIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes graminées.

ÉCHINASTÉRIN, INE. adj. (pr. *é-ki-na-sté-rin*). Échin. Qui ressemble à l'échinastre. || ÉCHINASTÉRINS. s. m. pl. Tribu d'échinodermes ayant pour type le genre échinastre.

ÉCHINASTRE. s. m. (pr. *é-ki-nasstre*; ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants). Échin. Genre d'astéries.

ÉCHINASTRÉE. s. m. (pr. *é-ki-na-stré*; ét. lat., *echinus*, oursin; *Astræa*, Astrée). Polyp. Genre de polypiers pierreux, établi pour cinq espèces des mers australes et intertropicales.

* **ÉCHINE.** s. f. (ét. celt., *chein*, dos). Rachis ou colonne vertébrale, tige osseuse qui s'étend depuis le milieu des épaules jusqu'au croupion, et qui est hérissée par les apophyses épineuses. Oh! oh! monsieur, répondit elle en redressant autant qu'elle le pouvait son *échine* courbée en cerceau pour me regarder de plus près, je ne fais tort à personne. (Ch. Nodier.)

— Fig. *Courber, plier l'échine.* Se soumettre avec bassesse. || *Il a l'échine dorsale, l'échine du dos très flexible.* Se dit d'un homme rampant.

— Pop. *Frotter, ajuster l'échine.* Donner des coups de bâton. Je vous ajusterai l'*échine*. (Molière.) || *Longue échine, maigre échine.* Se dit d'une personne fort maigre.

— Archit. Moulure principale du chapiteau dorique. Le chapiteau dorique a une échine très ample, taillée en biseau, accompagnée de trois ou de cinq petits filets ou listels. || Ornement du chapiteau ionien.

ÉCHINE. s. m. Bot. V. ÉCHINUS.

ÉCHINES. s. f. pl. Enveloppes épineuses des fruits comme les châtaignes. (Rabelais.)

ÉCHINÉ, ÉE. part. pass. du v. Échiner. S'emploie adjectiv. Qui a l'échine rompue. Un homme échiné par des coups de bâton.

— Tué, assommé de coups. Les fuyards furent presque tous échinés par les paysans.

— Excédé de fatigue. Un homme échiné pour avoir porté un fardeau trop lourd. Avec ça que l'ouvrier, *échiné*, sans le sou, méprisé par les bourgeois, avait tant de sujets de gaieté! (É. Zola.)

ÉCHINÉ, ÉE. adj. (pr. *é-ki-né*; du gr. ἐχῖνος, hérisson). Bot. Hérissonné, recouvert de poils ou de pointes dures et piquantes.

* **ÉCHINÉE.** s. f. (rad. *échine*). Partie du dos d'un cochon.

ÉCHINÉEN, ENNE. adj. (pr. *é-ki-né-ein*; du gr. ἐχῖνος, hérisson). Mamm. Qui ressemble au hérisson. || ÉCHINÉENS. s. m. pl. Famille de mammifères qui a pour type le genre hérisson.

ÉCHINELLE. s. f. (pr. *é-ki-nèle*; du gr. ἐχῖνος, hérisson, châtaigne). Bot. Genre d'algues d'eau douce.

— Infus. Genre d'infusoires de la famille des bacillariées, établi pour six espèces.

— Moll. Genre de gastéropodes à coquille univalve.

ÉCHINELLÉ, ÉE. adj. (pr. *é-ki-nel-lé*). Bot. Qui ressemble à une échinelle. || ÉCHINELLÉES. s. f. pl. Famille d'algues qui a pour type le genre échinelle.

— ÉCHINELLÉS. s. m. pl. Infus. Groupe d'infusoires, ayant pour type le genre échinelle.

* **ÉCHINER.** v. a. 1re conj. Rompre l'échine.

— Fig. et fam. Tuer, assommer dans un combat, dans une mêlée, dans une déroute; battre outrageusement.

— Par extens. Assommer, accabler de coups.

> On vous frappe notre homme,
> On vous l'échine, on vous l'assomme. (La Font.)

— Très fam. Accabler de fatigue. Ce travail m'échine.

— Fig. et fam. Critiquer sans ménagement, avec une grande violence.

— Absol. Des gens qui ne parlent que d'*échiner*. (Mol.)

— S'ÉCHINER. v. pron. Fam. Se donner beaucoup de peine, s'excéder de travail.

— Se rompre l'échine.

ÉCHINEUR. s. m. Arg. Journaliste qui critique avec violence, qui échine.

ÉCHINIDE. adj. 2 g. (pr. *é-ki-nide*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; εἶδος, forme). Zool. Qui ressemble à un oursin ou hérisson de mer. || ÉCHINIDES. s. m. pl. Division des radiaires échinodermes, renfermant toutes les espèces du grand genre oursin ou hérisson de mer.

ÉCHINIPÈDE. adj. (pron. *é-ki-ni-pède*; ét. lat., *echinus*, hérisson; *pes*, pied). Zool. Se dit d'un animal dont les pattes sont hérissées de piquants.

ÉCHINIPÈRE. s. m (pr. *é-ki-ni-père*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; πήρα, sac). Mamm. Section du genre péramèle.

ÉCHINITE. adj. (pr. *é-ki-nite*; du gr. ἐχῖνος, hérisson). Échin. Syn. d'ÉCHINIDE.

— ÉCHINITE. s. f. Paléont. Oursin fossile, oursin de mer pétrifié.

ÉCHINOBOTHRIE. s. f. (pr. *é-ki-no-bo-tri*;

et. gr., ἐχῖνος, hérisson; [illegible], alvéole). Helminth. Genre de vers cestoïdes.

ÉCHINOBOTRYON. s. m. (pr. *é-ki-no-bo-tri-on*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; βότρυς, grappe). Bot. Syn. de DEMATION.

ÉCHINOBRYSSE. s. m. (pr. *é-ki-no-brisse*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; βρύσσος, hérisson de mer). Échin. Genre d'échinides.

ÉCHINOCACTE. s. f. (pr. *é-ki-no-kakte*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; lat., *cactus*, artichaut). Bot. Genre de cactées.

ÉCHINOCARDE. s. m. (pr. *é-ki-no-karde*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; καρδία, cœur). Échin. Division [illegible] des spatangoïdes.

ÉCHINOCARPE. adj. (pr. *é-ki-no-karpe*; ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants; καρπός, fruit). Bot. Qui a des fruits hérissés de piquants.

— ÉCHINOCARPE. s. m. Grand arbre de l'île de Java, de la famille des bixacées.

ÉCHINOCAULE. s. m. (pr. *é-ki-no-kôle*; ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants; καυλός, tige). Bot. Genre de cryptonémiées, établi pour deux espèces, l'une des îles Mariannes, l'autre de l'Adriatique.

ÉCHINOCÈRE. s. m. (pr. *é-ki-no-cère*). Bot. Syn. de CERAMIE.

ÉCHINOCHLOÉ. s. m. (pr. *é-ki-no-klo-é*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; χλόη, herbe). Bot. Genre de plantes établi aux dépens des panics.

ÉCHINOCIDARIS. s. f. (pr. *é-ki-no-ci-da-riss*). Échin. Division des cidarites dans l'ordre des échinides.

ÉCHINOCLYPÉE. s. m. (pr. *é-ki-no-kli-pé*; ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants; lat., *clypeus*, plaque). Échin. Genre d'oursins, voisin des nucléolithes.

ÉCHINOCNÈME. s. m. (pr. *é-ki-no-knème*; ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants; κνήμη, tibia). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type se trouve à Canton.

ÉCHINOCÔNE. s. m. (pr. *é-ki-no-kone*). Échin. Syn. de GALÉRITE.

ÉCHINOCOQUE. s. m. (pr. *é-ki-no-koke*; ét. gr., ἐχῖνος, épine; κόκκος, noyau). Helminth. Genre de vers intestinaux de l'ordre des vésiculaires. Ils représentent des espèces de vésicules doubles ou simples, qui renferment de très petits animaux ayant le corps ovalaire et la tête armée de crochets et de suçoirs. On en a trouvé dans le corps de l'homme, et dans le bœuf, le mouton, le cochon, etc.

ÉCHINOCORYS. s. m. pl. (pr. *é-ki-no-ko-riss*; étym. gr., ἐχῖνος, hérisson; κόρυς, casque). Échin. Groupe d'échinides spatangoïdes. || Section des ananchytes.

ÉCHINOCORYTE. adj. (pr. *é-ki-no-ko-rite*). Échin. Qui concerne le genre échinocorys. || ÉCHINOCORYTES. s. m. pl. Groupe de spatangoïdes.

ÉCHINOCRINE. s. m. (pr. *é-ki-no-krine*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; fr., *encrine*). Échin. Genre d'échinodermes, voisin des encrines.

ÉCHINOCYAME. s. m. (pr. *é-ki-no-ci-ame*; ét. gr., ἐχῖνος, oursin; κύαμος, intestin). Échin. Genre d'oursins paracentriques dentés, que l'on trouve quelquefois dans les intestins de certains poissons, et surtout du turbot.

ÉCHINOCYSTIS. s. f. (pr. *é-ki-no-ci-stiss*; ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants; κύστις, vessie). Bot. Genre de cucurbitacées, voisin des concombres, établi pour une espèce de l'Amérique du Nord.

— Helminth. Genre de vers intestinaux.

ÉCHINODACTYLE. s. m. (pr. *é-ki-no-dak-tile*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; δάκτυλος, doigt). Paléont. Oursin fossile, pointe d'oursin.

ÉCHINODERMAIRE ou **ÉCHINODERME**. adj. 2 g. (pr. *é-ki-no-der-mère* ou *é-ki-no-derme*; étym. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau hérissée de tubercules, de pointes ou d'épines.

— ÉCHINODERME. s. m. Moll. Syn. d'ÉCHION.

— ÉCHINODERMES. s. m. pl. Zool. Classe d'animaux rayonnés, distingués par des suçoirs épars ou disposés sur tout le corps en séries longitudinales. Ils habitent les mers des con-

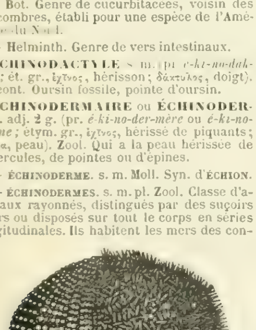

Échinodermes : Oursin. Les épines du test sont enlevées d'un côté.

trées chaudes. On les nomme aussi *cirrodermaires*, parce que de leur peau il sort de petits organes appelés *cirres*, au moyen desquels ils s'agitent et se fixent sur les corps. Leur organe digestif consiste en un canal à deux orifices, bouche et anus, ou en un seul orifice. Certaines de leurs parties, si on les coupe, se reproduisent naturellement. On divise cette classe en trois ordres : les holothurides, à corps allongé et à suçoirs nombreux ; les échinides ou oursins, et les stellérides ou astéries.

ÉCHINODION. s. m. (pr. *é-ki-no-dion*). Bot. Syn. d'ACANTHOSPERME.

ÉCHINODISCOÏDE. adj. (pr. *é-ki-no-dis-ko-ide*; et. fr., *échinodisque*; gr., εἶδος, aspect). Échin. Qui se rapporte au genre échinodisque. || ÉCHINODISCOÏDES. s. m. pl. Groupe d'échinides, ayant pour type le genre échinodisque.

ÉCHINODISQUE. s. m. (pr. *é-ki-no-diske*; ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de piquants; δίσκος, disque). Bot. Genre de papilionacées, tribu des dalbergiées, établi pour quatre ou cinq espèces de l'Asie tropicale.

— Échin. Genre d'oursins.

ÉCHINOENCRINE. s. m. (pr. *é-ki-no-an-krine*). Échin. Syn. d'ENCRINE.

ÉCHINOGALE. s. m. (pr. *é-ki-no-gale*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; γαλῆ, belette). Mamm. Genre de mammifères insectivores.

ÉCHINOGALÈRE. s. f. (pr. *é-ki-no-ga-lè-re*; ét. gr., ἐχῖνος, oursin; fr., *galérite*). Échin. Division des clypéastres.

ÉCHINOGLYQUE. s. m. (pr. *é-ki-no-gli-ke*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; γλυκύς, doux). Échin. Groupe de clypéastres.

ÉCHINOGYNE. s. f. (pr. *é-ki-no-jine*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; γυνή, femelle). Bot. Genre d'hépatiques.

ÉCHINOÏDE. adj. 2 g. (pr. *é-ki-no-ide*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; εἶδος, forme). Zool. Qui ressemble à un oursin.

ÉCHINOÏDIEN, ENNE. adj. (pr. *é-ki-no-i-di-ein*; rad. *échinoïde*). Mamm. Qui a des piquants comme un oursin. | ÉCHINOÏDIENS. s. m. pl. Tribu d'insectivores comprenant les échinogales, les gaérites, les hérissons, etc.

ÉCHINOLAMPE. s. m. (pr. *é-ki-no-lanpe*; ét. gr., ἐχῖνος, hérissé; λαμπάς, flambeau). Échin. Genre d'échinides.

ÉCHINOLÈME. s. f. (pr. *é-ki-no-lème*). Bot. Syn. d'ACICARPHE.

ÉCHINOLÈNE. s. f. (pr. *é-ki-no-lène*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; λαῖνα, enveloppe). Bot. Genre de graminées panicées, établi pour des plantes herbacées des contrées tropicales de l'Amérique.

ÉCHINOLYTRE. s. m. (pr. *é-ki-no-litre*). Bot. Syn. de FIMBRISTYLE.

ÉCHINOMÉLOCACTE. s. m. (pr. *é-ki-no-mé-lo-kakte*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; μῆλον, melon; lat. *cactus*, cactier). Bot. Nom donné par quelques botanistes à deux espèces de cactiers très basses, chargées d'épines, et mamelonnées de manière à ressembler à un melon.

ÉCHINOMÉRIE. s. f. (pr. *é-ki-no-méri*; ét. gr., ἐχῖνος, hérissé de poils; μηρός, jambe, tige). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour une plante herbacée de l'Amérique boréale.

ÉCHINOMÈTRE. s. m. (pr. *é-ki-no-mètre*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; μέτρον, mesure, terme de comparaison). Échin. Genre d'oursins, voisin des cidarites.

ÉCHINOMÉTRITE. adj. (pr. *é-ki-no-mé-trite*). Échin. Qui se rapporte à l'échinomètre. || ÉCHINOMÉTRITES. s. m. pl. Groupe d'échinides.

ÉCHINOMITRION. s. m. (pr. *é-ki-no-mi-tri-on*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; μίτρα, coiffe). Bot. Syn. de METZGERIE.

ÉCHINOMYIE. s. f. (pr. *é-ki-no-mi-i*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères, division des brachocères muscides, établi pour vingt-trois espèces d'Europe, d'Amérique et des îles Canaries.

ÉCHINOMYS. s. m. (pr. *é-ki-no-miss*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs.

ÉCHINON. s. m. Écon. rur. Boîte cylindrique dans laquelle on met le caillé dont on veut faire le fromage.

ÉCHINONÉE. s. f. (pr. *é-ki-no-né*; du gr. ἐχῖνος, hérisson). Échin. Genre d'échinodermes pédicellés.

ÉCHINONYCTANTHE. s. m. (pr. *é-ki-no-nik-tante*). Bot. Syn. d'ÉCHINOCACTE.

ÉCHINOPE. s. m. (pr. *é-ki-nope*; étym. gr., ἐχῖνος, hérisson; πούς, pied). Bot. Syn. d'ÉCHINOPS

— Mamm. Genre de monotrèmes.

ÉCHINOPÉ, ÉE. adj. (pr. *é-ki-no-pé*). Bot. Qui ressemble à un échinope. || ÉCHINOPÉES. s. f. pl. Division de la famille des cinarocéphales.

ÉCHINOPHILE. adj. 2 g. (pr. *é-ki-no-file*; ét. gr., ἐχῖνος, châtaigne; φίλος, ami). Bot. Se dit de quelques champignons qui croissent sur la coque épineuse des châtaignes.

ÉCHINOPHORE. adj. (pr. *é-ki-no-fo-re*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; φορός, porteur). Hist. nat. Qui porte des épines.

— ÉCHINOPHORE. s. f. Bot. Genre d'ombellifères smyrnées, établi pour quatre ou cinq espèces des contrées méditerranéennes.

— Conchyl. Nom vulgaire d'une coquille du genre cassidaire, fort commune dans la Méditerranée.

ÉCHINOPHTALMIE. s. f. (pr. *é-ki-nof-tal-mi*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ὀφθαλμία, ophtalmie). Pathol. Inflammation des paupières, dont les poils se hérissent.

ÉCHINOPHTALMIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-ki-nof-tal-mike*). Méd. Qui a rapport à l'échinophtalmie.

ÉCHINOPLAQUE. s. f. (pr. *é-ki-no-plake*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; πλάξ, croûte). Bot. Genre de lichens épiphylles, originaires de Cayenne.

— Échin. Section des clypéastres.

ÉCHINOPOGON. s. m. (pr. *é-ki-no-po-gon*; étym. gr., ἐχῖνος, hérisson; πώγων, barbe). Bot. Genre de plantes graminées.

ÉCHINOPORE. s. m. (pr. *é-ki-no-pore*; et lat., *echinus*, épineux; *porus*, pore). Polyp. Genre de polypiers pierreux des mers de l'Australie.

ÉCHINOPS. s. m. (pr. *é-ki-nopss*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ὄψ, aspect). Bot. Genre de composées cinarées, établi pour vingt-cinq espèces de l'hémisphère austral.

— Mamm. Genre d'insectivores, établi pour une espèce de Madagascar.

ÉCHINOPSÉ, ÉE, ou **ÉCHINOPSIDÉ, ÉE**. adj. (pr. *é-ki-no-pcé*, ou *é-ki-no-psi-dé*). Bot. Syn. d'ÉCHINOPE.

ÉCHINOPSILON. s. m. (pr. *é-ki-no-psi-lon*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ψίλον, aigrette). Bot. Genre de chénopodées, établi pour quelques plantes vivaces du bassin méditerranéen.

ÉCHINOPSIS. s. m. (pron. *é-ki-no-pciss*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ὄψις, apparence). Bot. Genre de cactées, établi pour des arbustes du Brésil et du Chili.

— Échin. Division du genre cidarite.

ÉCHINORHIN. s. m. (pron. *é-ki-no-rin*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ῥίν, museau). Ichtyol. Poisson du genre squale.

ÉCHINORHODE. s. m. (pr. *é-ki-no-rode*; étym. gr., ἐχῖνος, hérisson; ῥόδον, rose). Échin. Genre d'oursins, division des clypéastres.

ÉCHINORYNQUE. s. m. (pr. *é-ki-no-rinke*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; ῥύγχος, bec). Helmint. Genre de vers intestinaux, dont le corps est cylindroïde, élastique, en forme de sac.

ÉCHINOSINE. s. f. (pr. *é-ki-no-zine*; ét. lat., *echinus*, oursin; *sinus*, sein). Échin. Genre d'oursins, division des clypéastres.

ÉCHINOSOME. s. f. (pr. *é-ki-no-zome*; ét. gr., ἐχῖνος, épineux; σῶμα, corps). Entom. Genre d'orthoptères, famille des forficuliens, établi pour une espèce africaine.

ÉCHINOSOREX. s. f. (pr. *é-ki-no-ço-reks*; ét. lat., *echinus*, hérisson; *sorex*, musaraigne). Mamm. Genre de mammifères ayant pour type l'échinosorex gymnure.

ÉCHINOSPATANGUE. s. m. (pr. *é-ki-no-spa-tanghe*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; σπατάγγης, hérisson de mer). Zool. Genre d'oursins, division des clypéastres.

ÉCHINOSPERME. adj. 2 g. (pr. *é-ki-no-sperme*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines hérissées de poils rudes.

— ÉCHINOSPERME. s. m. Genre d'aspérifoliées cynoglossées, établi pour une quinzaine d'espèces et ayant pour type le myosotis lappule.

ÉCHINOSPHÉRITE. s. f. (pr. *é-ki-no-sfé-rite*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; σφαῖρα, sphère). Zool. Genre de radiaires.

ÉCHINOSTACHYS. s. m. (pr. *é-ki-no-sta-kiss*). Bot. Syn. de PYCNOSTACHYS.

ÉCHINOSTOME. adj. 2 g. (pron. *é-ki-no-stome*; ét. gr., ἐχῖνος, épineux; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche hérissée de dents ou de crochets.

— ÉCHINOSTOME. s. m. Helminth. Genre voisin des fascioles, établi pour une vingtaine d'espèces. || ÉCHINOSTOMES. s. m. pl. Famille de vers intestinaux.

ÉCHINOTE. s. m. (pr. *é-ki-note*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour une espèce du Cap.

ÉCHINULÉ, ÉE. adj. (pr. *é-ki-nulé*; du gr. ἐχῖνος, hérisson, châtaigne). Hist. nat. Qui est hérissé de petites épines ou de petits tubercules.

ÉCHINURE. adj. 2 g. (pron. *é-ki-nure*; ét. gr., ἐχῖνος, hérisson, châtaigne; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue hérissée d'épines.

ÉCHINUS. s. m. (pron. *é-ki-nuss*; du grec ἐχῖνος, hérissé de piquants). Bot. Arbuste de la Cochinchine ayant quelque analogie avec le mappe.

— Zool. Nom scientifique des genres hérisson et oursin.

ÉCHIOCHILON. s. m. (pron. *é-ki-o-ki-lon*; ét. gr., ἔχις, vipère; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre d'aspérifoliées borraginées, formé pour une plante de Tunisie.

ÉCHIOGLOSSE. s. m. (pr. *é-ki-o-gloce*; ét. gr., ἔχις, vipère; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées vandées.

ÉCHIOÏDE. s. m. (pr. *é-ki-o-ide*; ét. gr., ἔχις, vipère; εἶδος, forme, ressemblance). Bot. Genre de borraginées dont la semence a quelque ressemblance avec la tête d'une vipère.

ÉCHION. s. m. (pr. *é-ki-on*; du gr. ἔχις, vipère). Bot. Syn. de VIPÉRINE.

— Moll. Animal des coquilles bivalves du genre anomie.

ÉCHION. Myth. Un des guerriers qui naquirent des dents du dragon, semées par Cadmus. Il survécut à ses frères, et aida Cadmus à bâtir la ville de Thèbes.

ÉCHIONIDE. Antiq. gr. Descendant d'Échion. || Surnom des Thébains. V. ÉCHION.

ÉCHIOPSIS. s. m. (pr. *é-ki-o-pciss*). Bot. Syn. de LOBOSTEMON.

ÉCHIQUET. s. m. Menuis. S'emploie seulement dans la locution : *Pose en échiquet*. Pose des feuilles de parquet diagonalement par rapport aux murs.

* **ÉCHIQUETÉ, ÉE**. adj. (rad. *échiquier*). Didact. Rangé comme les cases d'un échiquier.

— Blas. Se dit de l'écu ou des pièces de l'écu qui sont divisées en carreaux alternatifs de métal et de couleur. || *Écu échiqueté*. Métal d'or et d'azur, d'argent et de sable. Dans le même sens, on dit *un échiquier*.

* **ÉCHIQUIER**. s. m. (pr. *é-chi-ki-é*; rad. *échec*). Tableau, petite tablette, ou sorte de damier dont on se sert pour jouer aux échecs. Il est divisé en soixante-quatre cases, ou carrés, dont trente-deux blancs et trente-deux noirs.

Connaissez l'échiquier,
Il n'offre à vos yeux qu'un très petit espace.
Mais assez grand pour le plus long combat.
(LE ROMAN.)

— Fig. Il (Napoléon) voulait voir clair sur son *échiquier*. (Ségur.) C'étaient les pions de l'*échiquier* bureaucratique. (H. de Balz.)

— Admin. angl. *Cour de l'Échiquier*. Juridiction anglaise dont les fonctions sont d'administrer les revenus du roi et de l'État. Elle remonte à Henri I[er], et est ainsi nommée à cause d'un tapis à damier sur lequel on faisait les comptes. || *Billets de l'Échiquier*. Promesse de payement que la cour de l'Échiquier fait aux individus sur lesquels l'État a une dette. C'est ainsi qu'on nomme les *bons du trésor* en Angleterre. La conception des billets de l'Échiquier est due au chancelier Montague, en 1695. On les émet pour la plupart de 500 et de 1,000 livres sterling, jamais au-dessous de 100 livres. || *Chambre de l'Échiquier*. Juridiction établie en Angleterre par Édouard III, pour juger en appel les décisions émanées de la cour du banc du roi et de la cour de l'Échiquier. Cette chambre est la principale après celle des pairs, à la révision de laquelle ses décisions sont soumises. || *Chancelier de l'Échiquier*. Ministre des finances, en Angleterre.

— Par extens. Trésor. Il ne sort jamais un schelling de son *échiquier*. (Volt.)

— Anc. jurispr. En Normandie, Justice souveraine, assemblée de magistrats et de délégués pour connaître de certaines affaires. || Plus tard, au commencement du X[e] siècle, sous les ducs de Normandie, Espèces d'assises où se rendaient les principaux seigneurs pour juger les affaires les plus importantes. Les prélats, les barons et les baillis royaux étaient tenus d'y assister. Cette juridiction était ainsi appelée du pavé en forme d'échiquier de la salle où se tenaient les séances, ou du bureau même autour duquel étaient les juges, et sur lequel on mettait un tapis divisé en plusieurs carreaux.

— Art milit. Ordre de bataille rangée, connu des Anciens et usité de nos jours, comprenant plusieurs carrés ou plusieurs subdivisions en forme de damier, qui, sur deux ou plusieurs lignes, forment l'ordre tant plein que vide. Aux beaux temps de la milice romaine, l'échiquier était le principe fondamental de la tactique des manipules des légions. Dans l'ancienne tactique française, l'échiquier était fondamental, et admis surtout comme moyen de favoriser le passage des lignes. Bonaparte le jugeait propre au mode d'action de l'avant-garde et aux passage des rivières par une armée en retraite ; Frédéric II employait fréquemment et avec une étonnante précision l'ordre en échiquier.

— Blas. Écu divisé régulièrement en plusieurs carrés, dont les uns sont de métal et les autres de couleur.

— Entom. Nom vulgaire d'une espèce du genre hespérie.

— Mar. Ordre de marche des armées navales, qui consiste à faire courir les vaisseaux de manière que leurs lignes se croisent comme celles d'un échiquier.

— Men. Compartiment composé de carrés parallèles aux côtés de l'ouvrage.

— Pêch. Filet carré, soutenu par deux demi-cerceaux auxquels est attachée une perche, et dont on se sert pour pêcher les goujons.

— Techn. Filet fait d'une gaze taillée en entonnoir et couronnée d'un cercle à son ouverture, avec une baguette plus ou moins longue pour manche, et qui sert aux enfants et aux naturalistes pour attraper des papillons. || Patron sur lequel les vitriers prennent leurs mesures. || Table à compter dont on se servait pour le calcul des impôts.

— *En échiquier*. loc. adv. De manière à former plusieurs carrés qui se croisent dans tous les sens. Planter des arbres en échiquier. Daller une salle en échiquier.

ÉCHIQUIER (Iles de l'). Géogr. Iles de l'archipel de l'Amirauté (Polynésie) ; elles ont été découvertes par Bougainville, en 1768. Elles sont entourées de récifs.

ÉCHIRÉTINE. s. f. Chim. Résine extraite de l'écorce de la dita.

ÉCHIS. s. m. (pr. *é-kiss*; ét. gr., ἔχις, serpent). Erpét. Sorte de serpent venimeux qu'on trouve dans les Indes.

ÉCHITE. s. f. (pr. *é-kite*; du gr. ἔχις, échite). Bot. Genre d'apocynacées, ayant pour type l'échite bifiore, arbuste volubile.

— Minér. Sorte d'agate.

ÉCHITE. s. m. Échin. Nom donné à un oursin fossile du genre clypéastre.

ÉCHITÉ, ÉE. adj. (pr. *é-ki-té*). Bot. Qui ressemble à une échite. || ÉCHITÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des apocynacées, ayant pour type le genre échite.

ÉCHIUM. s. m. (pr. *é-ki-omm*; du gr. ἔχις, vipère). Bot. Nom scientifique du genre vipérine.

ÉCHIURE ou **ÉCHIURIDE.** adj. 2 g. (pr. *é-ki-ure* ou *é-ki-u-ride*; étym. gr., ἔχις, épine; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue hérissée d'épines. || ÉCHIURIDES. s. f. pl. Annél. Famille d'annélides à sang rouge, du groupe des chétopodes abranches, ayant pour type le thalassème échiure.

ECHMALOTARQUE. s. m. (pr. *ek-ma-lo-tarke*; ét. gr., αἰχμάλωτος, captif; ἀρχός, chef). Antiq. Nom par lequel les Grecs désignent le chef que les Juifs créèrent pour les gouverner durant la captivité. Les *echmalotarques* ne pouvaient être pris que dans la tribu de Juda. (Compl. de l'Acad.)

ECHMANTHÈRE. s. f. (pr. *ek-man-tère*; ét. gr., αἰχμή, pointe; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Genre de la famille des acanthacées ruelliées, établi pour une seule espèce, sous-arbrisseau de l'Inde, à tiges et à rameaux cotonneux d'un blanc de neige.

ECHMATACANTHÉ, ÉE. adj. (pr. *ek-ma-ta-kan-té*; ét. gr., ἔχμα, ατος, appui, et fr. *acanthe*). Bot. Se dit des plantes qui ont un rétinacle sous chaque graine. || ECHMATACANTHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des acanthacées, caractérisée par la présence du rétinacle sous chaque graine.

ECHMÉE. s. f. (pr. *ek-mé*; étym. gr., αἰχμή, pointe). Bot. Genre de la famille des broméliacées, établi pour des espèces indigènes de l'Amérique tropicale.

a. Echmée discolore. b. fleur.

Les echmées sont des plantes herbacées, vivant en faux parasites sur le tronc des arbres, etc.

ECHMIE. s. f. (pr. *ek-mi*; étym. gr., αἰχμή, pointe). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes, ne renfermant qu'un petit nombre d'espèces remarquables par les lignes et les points d'argent dont leurs ailes sont ornées sur un fond bronzé et luisant.

ECHMOLÉPIDE. s. f. (pr. *ek-mo-lé-pide*; ét. gr., αἰχμή, pointe; λεπίς, écaille). Bot. Genre d'asclépiadacées périplocées, établi pour des arbrisseaux américains.

* **ÉCHO.** s. m. (pr. *é-ko*; du gr. ἠχώ, son). Phys. Réflexion du son par un obstacle qui l'empêche de se propager; son qui se répète à l'oreille après avoir été entendu directement. Si la surface réfléchissante est à 170 mètres de distance de la personne qui parle, le temps qui s'écoule entre le premier son et l'écho ou répétition du son, est d'une seconde. Ainsi, toutes les syllabes prononcées pendant une seconde seront répétées par l'écho. Un son déjà réfléchi peut se réfléchir encore s'il rencontre un nouvel obstacle dans sa direction; aussi existe-t-il des échos doubles, triples, etc. On appelle *multiples* ceux qui répètent un son un certain nombre de fois, et *syllabiques* ou *polysyllabiques* ceux qui répètent une ou plusieurs syllabes. On nomme *centre phonétique* le point où le son est produit, et *centre phonocamptique* celui où il est réfléchi. Écho retentissant, lointain, solitaire, redoublé, sonore. Entendre un écho. Faire écho. Les échos des montagnes, des forêts, des vallons. Les échos d'alentour. Avoir un bon écho, de l'écho. L'*écho* se plaît à redire les chansons des bergers, et à exprimer le son rustique de leurs musettes dans le creux de quelque rocher. (D'Ablanc.) Les dialogues des solitaires avec l'*écho* sont des entretiens très impartiaux, et, quelque rares que soient les choses dont ils lui font le récit, ils n'apprennent rien des réponses qu'il leur fait. (H. de Balz.) Parler et répliquer à un chœur impersonnel et confus, c'était converser avec un *écho*. (P. de St-Victor.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

Reproduction affaiblie. Lacordaire dit: Dans ces paroles il y a un *écho* de la colère biblique, le bruit lent d'un corps qu'on jette dans le sépulcre. (E. Quinet.) Un *écho* indistinct de tous ces événements se retrouve dans les traditions juives. (E. Renan.) L'*écho* des temps qu'il traverse retentit dans sa contemplation solennelle comme, dans un temple, un cri de douleur poussé au dehors. (P. de Saint-Victor.)

— Prov. *Dans la tempête adore l'écho.* Dans les troubles civils, retire-toi à la campagne. || *Quand les vents s'élèvent, rends tes hommages à l'écho.* Quand tes oreilles sont frappées de deux sortes de rumeurs, n'ajoute foi qu'au second rapport.

— Lieu où l'écho se produit. Ils faisaient répéter les doux sons de leurs flûtes à tous les *échos* d'alentour. (Fénelon.)

— Par anal. Lieu où convergent d'abord et d'où partent ensuite tous les bruits, toutes les nouvelles. Son salon était l'*écho* de tous les bruits, de toutes les médisances et de tous les commérages du département. (H. de Balzac.)

— Répétition en général. Je vous rendrais vos paroles, et ma lettre ne serait que l'*écho* de la vôtre. (Mme de Sév.) La Ligue n'a pour *écho* que la Fronde, misérable brouillerie qui se perdit dans le plein pouvoir de Louis XIV. (Chateaub.) Malheur à toute loi écrite qui n'est pas un fidèle *écho* de la loi morale! (J. Simon.)

> [illegible]
> Trouvera partout des *échos*. (LAMARTINE.)

— Adhésion. La motion de ce député n'a point trouvé d'écho dans la Chambre, mais elle en a trouvé dans le pays. Il y a de l'*écho* en France quand on prononce les mots d'honneur et de patrie. (Foy.)

> [illegible]
> Avec tous mes amis répéteront bravo! (VOLT.)

— Personne bavarde, qui rapporte ce qu'elle a entendu. Mon Dieu, ma fille, c'est bien moi qui vous prie de ne pas confier tout cela à vos *échos*. (Mme de Sévigné.)

— Personne qui non seulement répète les paroles mais encore les actes d'une autre, qui copie ses manières, etc. Le despotisme de Napoléon était tel qu'il avait réduit les hommes à n'être que des *échos* de lui-même. (Mme de Staël.)

— *Vers en écho* ou *rime en écho.* Espèce de vers ou de rime couronnée, avec cette différence que les mots qui constituent la rime couronnée sont répétés à la fin de chaque vers, au lieu qu'ici la rime en écho est hors du vers ou en forme un à elle seule.

> [illegible]
> Vers.
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Rage.
> [illegible]
> Vert. (JOACHIM DU BELLAY.)

> Daigne protéger notre chasse,
> [illegible]
> De monseigneur saint Godefroi,
> Roi.
> [illegible]
> [illegible]
> Nous t'édifierons un tombeau
> Beau. (V. HUGO.)

— Nom donné quelquefois aux nouvelles du jour dans un journal.

— Méd. *Écho métallique.* Retentissement que produit la toux dans la cavité pleurale contenant de l'air et un liquide, durant l'hydropneumothorax.

— Mus. Répétition adoucie ou affaiblie d'une ou plusieurs notes. Faire un écho sur l'orgue.

— Peint. *Échos de lumière.* Masses secondaires de lumière, subordonnées à la lumière principale et distribuées dans le tableau, de manière à appeler successivement la vue, autant qu'il se peut dans un ordre conforme à l'importance des objets, sans disputer d'éclat à la lumière principale, ni rompre l'unité d'effet.

ÉCHO. Myth. Nymphe, fille de l'Air et de la Terre, qui résidait sur les bords du Céphise. Elle était de la suite de Junon, et se chargeait de l'amuser par des récits intéressants, tandis que Jupiter s'oubliait dans les bras de ses maîtresses. La déesse, s'en étant aperçue, la punit en la privant de la parole, et en lui permettant seulement de répéter les derniers mots des discours qu'elle entendrait. D'autres assurent qu'éprise d'amour pour le beau Narcisse, elle n'essuya que des dédains et fut consumée de douleur. Elle fut changée en rocher, et il ne lui resta que la voix.

> *Écho* n'est plus un son qui dans l'air retentisse,
> C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.
> (BOILEAU.)

> [illegible]
> Mais insensé qui t'apprend ses secrets!
> Si les rochers ont souvent des oreilles,
> A trop parler ils sont aussi tout prêts. (MALFILÂTRE.)

— ÉCHO. Astron. La 60e planète télescopique, découverte le 15 septembre 1860 par M. Ferguson.

ÉCHOI. s. m. Action de sécher. Se dit dans quelques provinces de l'Ouest.

ÉCHOÏQUE. adj. 2 g. (pr. *é-ko-ike*; rad. *écho*). Litt. anc. Se dit des vers qui ont les deux dernières syllabes pareilles. || Se dit encore de deux vers dont le deuxième se termine par les mêmes mots qui commencent le premier.

* **ÉCHOIR.** v. n. irrég. 3e conj. (du lat. *ex*, de; *cadere*, tomber). *J'échois, tu échois, il échoit*, ou *il échet. J'échéais*, etc. *J'échus*, etc. *J'écherrai*, etc. *J'écherrais*, etc. *Que j'échoie*, etc. *Que j'échusse*, etc. *Échéant. Échu.* Être dévolu, arriver par le sort, par hasard, par cas fortuit. Cela m'échoit, m'écherrait, m'échéera, m'est échu en partage. L'homme de bon goût à qui *écherrait* un appartement de cette espèce, pourrait, avec un ciseau, abattre tous ces herbages. (Piron.)

— *Si le cas y échoit, y échet. Le cas échéant.* Si l'occasion arrive, s'en présente.

— Être imposé. Il y échoit amende, peine afflictive.

— Se dit aussi du temps préfix auquel on doit faire certaines choses, et des choses mêmes qui doivent se faire. Le terme échoit à telle époque. Le payement de ce billet écherra dans tel temps. La lettre de change est échue. Les quatre années sont *échues*, où les jeux se doivent célébrer. (Racine.)

— Fam. Réussir. Il s'emploie et se construit avec les adverbes *bien* et *mal*. Vous ne sauriez mal échoir. Je suis, vous êtes, il est mal échu. Peu usité en ce sens.

— Impers. Il lui est échu un héritage.

ÉCHOISELÉ, ÉE. part. pass. du v. Échoiseler. S'empl. adjectiv. Vignes échoiselées.

ÉCHOISELER. v. a. 1re conj. Agric. Donner une façon à la vigne pendant l'hiver.

— S'ÉCHOISELER. v. pron. Être échoiselé.

ÉCHOITE. s. f. (rad. *échoir*). Anc. cout. Succession collatérale.

ÉCHOME. s. m. (du lat. *scalmus*, même signif.). Mar. Cheville de bois ou de fer qui sert à tenir la rame.

ÉCHOMÈTRE. s. m. (pron. *é-ko-mètre*; ét. gr., ἠχώ, son; μέτρον, mesure). Phys. Espèce de règle ou d'échelle divisée en plusieurs parties, dont on se sert pour mesurer la durée des sons, et pour déterminer leurs intervalles et tous leurs rapports.

ÉCHOMÉTRIE. s. f. (pron. *é-ko-mé-tri*; ét. gr., ἠχώ, écho; μέτρον, mesure). Archit. Art de calculer, de combiner les échos. || Art de construire des bâtiments et surtout des voûtes qui produisent des échos. || Art de se servir de l'échomètre.

ÉCHOMÉTRIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-ko-mé-trike*). Didact. Qui concerne l'échomètre ou l'échométrie.

ÉCHONELÉ, ÉE. part. pass. du v. Échoneler. S'empl. adjectiv.

ÉCHONELER. v. a. 1re conj. On double la lettre *l* devant un *e* muet. *Il échonelle, nous échonellerons.* Ramasser l'avoine avec des rateaux, lorsqu'elle a été coupée.

ÉCHOPPAGE. s. m. (rad. *échopper*). Techn. Action d'enlever avec l'échoppe les filaments des lettres d'une page stéréotypée.

* **ÉCHOPPE.** s. f. (du bas lat. *scopa*, anc. haut-allém. *schupfa*, boutique). Petite boutique en appentis, adossée contre un mur, construite en planches, et couverte de planches ou de toile. Avoir une échoppe pour boutique. Travailler dans une misérable échoppe. Telle ravaudeuse raccommodant des bas dans une *échoppe* était une comtesse. (V. Hugo.)

— Arg. Atelier.

— Féod. *Droit d'échoppe.* Droit perçu par le seigneur justicier ou censier, sur les marchands qui, les jours de foire et de marché, installaient des échoppes le long de la rue.

* **ÉCHOPPE.** s. f. (du lat. *scalprum*, grattoir). Techn. Espèce de burin dont la face est plate et arrondie. || Pointe de graveur à l'eau forte. || Outil pour échopper le métal fondu. || Outil pour détacher les parcelles de métal qu'on voulait essayer. || Ciseaux dont se servent les serruriers pour leurs gravures grossières.

ÉCHOPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Échopper. S'empl. adjectiv.

* **ÉCHOPPER.** v. a. 1re conj. Techn. Travailler avec l'échoppe.

— Grav. et Fond. Graver, ôter les jets.

— S'ÉCHOPPER. v. pron. Être travaillé avec l'échoppe.

ÉCHOPPIER, ÈRE. s. Petit marchand, petite marchande établie dans une échoppe.

ÉCHORTER. v. n. 1re conj. Écon. rur. Avorter, en parlant des femelles des animaux domestiques. Expression de l'Ouest.

— Fig. Ne pas réussir.

— Prov. *Quand il tonne dans l'Avent, l'hiver échorte.*

ÉCHORTIN. s. m. (rad. *échorter*). Avorton.

ÉCHOTIER. s. m. (pr. *é-ko-ti-é*). Rédacteur d'un journal chargé des échos.

* **ÉCHOUAGE.** s. m. (rad. *échouer*). Mar. Endroit d'une côte ou d'une plage unie, propre à laisser reposer à l'abri du vent et de la mer un bâtiment à sec, soit légèrement incliné sur l'un des flancs, soit maintenu droit au moyen des béquilles. || Situation d'un bâtiment laissé à sec sur le rivage. On fit à Ambleteuse l'épreuve de sa proposition sur deux galères qu'on échoua, et elles soutinrent l'*échouage* pendant quinze jours sans aucun inconvénient. (Fontenelle.)

— S'emploie aussi dans le sens d'Échouement. Les plantes marines semblent destinées, par leur grand nombre et leur élasticité, à favoriser les *échouages* des barques, des marins et des pêcheurs. (Willaum.)

ÉCHOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Échouer. S'emploie adjectiv. Un navire échoué contre un rocher. Une frégate échouée à la côte. Une baleine échouée sur un banc de sable. On a vu une chaloupe et son équipage entrer dans la gueule ouverte d'un rorqual *échoué* sur le rivage de l'Océan. (Lacépède.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] *échoué*. (V. HUGO.)

— Fig. Un projet échoué. Une entreprise échouée. Il y a bien là un naufrage, une âme *échouée* au rivage de la vie. (Michelet.)

— Substantiv.

> [illegible]
> [illegible] l'Amérique.
> (LA FONTAINE.)

* **ÉCHOUEMENT.** s. m. Action d'échouer; choc d'un bâtiment contre un rocher, contre un banc de sable. Échouement volontaire, forcé. Échouement avec bris.

— Fig. Insuccès. Échouement d'un parti.

— Jurispr. *Échouement simple.* Échouement qui n'empêche pas de continuer le voyage et qui permet seulement d'intenter une action pour avaries. || *Échouement avec bris.* Échouement qui force à l'abandon du navire et qui donne lieu à une action en délaissement.

* **ÉCHOUER.** v. n. 1re conj. (ét. incertaine, lat. *cautes*, rocher, ou *scopulus*, écueil). Il prend un *i* tréma aux 1re et 2e personnes plurielles de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *J'échoue, nous échouons. J'échouais, nous échouions, vous échouiez. Que j'échoue, que nous échouions, que vous échouiez*, etc. Se dit des vaisseaux portés dans un endroit de la mer où ils ne peuvent flotter. Échouer sur un banc de sable.

— Donner contre un écueil, contre un rocher, etc. La frégate *échoua* contre un rocher, contre les brisants. (Acad.)

— Se dit aussi d'un objet quelconque. Une baleine qui échoue à la côte ou sur la côte.

— Se dit des personnes qui montent le vaisseau. Malgré tous nos efforts pour résister à la tempête, nous allâmes tristement échouer à la côte.

— Fig. Nous allons *échouer* tous au même rivage. (Lamartine.)

— Fig. Ne pas réussir. Il se dit, en ce sens, des personnes, des projets, des entreprises. On n'*échoue* jamais si vite dans les affaires que lorsqu'on n'y voit aucune difficulté. (Boiste.) Et les autres folies où la sagesse du cardinal Grimaldi avait *échoué*. (Mme de Sévigné.) Ceux qui réussissent dans le monde, nous les appelons heureux; ceux qui *échouent* nous paraissent dignes d'être plaints. (Mass.) On a vu la réputation la plus brillante *échouer* contre les mœurs du héros. (Id.) Il y a dans les affaires un point principal contre lequel toutes les chicanes *échouent*. (Volt.) Sa fortune *échoua* contre Rhodes. (Id.) L'expérience du philosophe, comme celle du pilote, est la connaissance des écueils où les autres ont *échoué*, et, sans cette connaissance, il n'est point de boussole qui puisse le guider. (Condill.)

— Fig. Nous étions restés quatre à table, après avoir vu *échouer* honteusement trente convives. (Gér. de Nerval.)

— Faire une fin malheureuse. Il revint à l'état d'épave *échouer* le long du trottoir parisien d'où il était parti. (A. Daudet.)

— Impers. Il est *échoué* beaucoup d'autres mariages depuis. (Mme de Sévigné.)

— *Faire échouer.* Les flots irrités font *échouer* le vaisseau. (Fléch.) Il remua tout pour faire *échouer* une élection à laquelle il n'avait point de part. (Volt.) Un des grands jeux du hasard, c'est de faire *échouer* l'homme prudent et prospérer l'homme téméraire. (S. Dub.)

— Activ. Échouer un bâtiment, une barque, un canot. Aimer mieux échouer un vaisseau que de le laisser prendre.

— A signifié Faire faire naufrage.

— S'ÉCHOUER. v. pronom. Même signification qu'*Échouer*, v. n. Les canots et les barques s'échouent pour nettoyer leur carène. Les bâtiments de guerre ne pourraient s'échouer sans danger, à l'exception des petits, qui s'appuient sur des béquilles. Souvent des glaces s'*échouent* à douze cents pieds de profondeur. (B. de St-P.)

— *Se faire échouer.* Faire échouer son vaisseau.

ÉCHOUERIE. s. f. (rad. *échouer*). Endroit propre à l'échouement d'un navire.

ÉCHOUX. s. m. V. ÉCHOUERIE.

ÉCHREF. Géogr. Ville de Perse sur la mer Caspienne; 12,000 hab.

ÉCHRÉFITE. s. m. (pr. *é-kré-fite*). Hist. musulm. Membre d'un ordre monastique turc.

ECHTERNACH. Géogr. Ville du Luxembourg hollandais, sur la Sûre. Étoffes de laine, porcelaines; ancienne abbaye; 4,000 hab.

ECHTRE. s. m. (pron. *ek-tre*; du gr. ἐχθρός, ennemi). Entom. Division du genre xoride, de la famille des ichneumoniens, établie pour trois espèces européennes.

— Bot. Syn. d'ARGÉMONE.

ÉCHU, UE. part. pass. du v. Échoir. S'empl.

à l'ordre de [illegible]. Une lettre de change échue.

— Venir, arriver par hasard, en parlant des personnes.

[illegible]

ÉCHUTE. s. f. (rad. *échoir*). Dr. féod. Succession d'un mainmortable passée au seigneur. || Droit à cette succession.

ÉCIDIE. s. f. (et gr. [illegible]). Bot. Genre de petits champignons parasites, tantôt épars, tantôt groupés en cercle, espèce dangereuse pour les végétaux sur lesquels ils vivent.

ÉCIDINÉ, ÉE adj. Bot. Qui ressemble à une écidie. || ÉCIDINÉES s. f. pl. Petite famille de champignons parasites formée aux dépens des [illegible].

ÉCIJA (*Astigis, Colonia Augusta Firma*). Géogr. Ville de la prov. de Séville (Espagne), sur le Xénil. Elle est jolie, possède quelques antiquités romaines et arabes. Industrie considérable; 2[illegible]000 hab.

ÉCIMABLE. adj. 2 g. Bot. Se dit d'un arbre qui peut s'écimer ou être écimé.

ÉCIMAGE. s. f. (rad. *écimer*). Agric. Sorte de labour qui consiste à ne labourer que la moitié du champ, c'est-à-dire à laisser sans labour alternativement autant de largeur de terre qu'on en retourne, et à recouvrir chacune de ces largeurs avec la terre retirée du sillon voisin.

— Action d'écimer ou d'étêter les arbres.

ÉCIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Écimer. S'emploie adjectiv. Champ écimé. Arbres écimés.

— Blas. *Chevron écimé*. Chevron dont la pointe est emportée.

* **ÉCIMER.** v. a. 1re conj. (rad. *cime*). Agric. Couper la tête ou la cime d'un arbre. Écimer ou étêter des saules, des peupliers, etc. || Pratiquer l'espèce de labour appelé écimage.

— Par anal. Écimer un monument.

— Fig. J'aimerois égualement qu'on m'ostast la vie, que si on me l'*essimoit* et retrenchoit. (Montaigne.)

ÉCIR. s. m. Nom donné, dans l'Auvergne, aux violentes rafales.

ECKLEIN. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches en usage dans le Wurtemberg, équivalant à 6 décil. 923.

ECKLONIE. s. f. (d'*Ecklon*, n. pr.). Bot. Syn. de TRIANOPTILE.

ECKMÜHL. Géogr. Village de Bavière, sur la Gross-Laber, à 20 kil. S. de Ratisbonne. Napoléon y remporta, le 22 avril 1809, une grande victoire sur les Autrichiens. Après la bataille, l'empereur donna au maréchal Davout le titre de prince d'Eckmühl.

ÉCLABOTER. v. a. 1re conj. Syn. d'ÉCLABOUSSER. Vieux mot.

ÉCLABOUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Éclabousser. S'empl. adjectiv. Un homme éclaboussé par un cheval. Une femme éclaboussée par un cabriolet. Un manteau, un habit éclaboussé. Il essuyait avec son bras sa figure *éclaboussée* de sang. (G. Flaubert.) Les boiseries et les carreaux de la vitrine, qu'on oubliait de laver, restaient du haut en bas *éclaboussés* par la crotte des voitures. (É. Zola.)

— Fig. Tel vers semble *éclaboussé* de l'écume que lance un coursier furieux. (P. de St-Victor.)

* **ÉCLABOUSSEMENT.** s. m. Action d'éclabousser.

* **ÉCLABOUSSER.** v. a. 1re conj. (ét. prob., v. fr. *esclafer*, faire éclater). Faire jaillir de la boue sur quelqu'un ou sur quelque chose. Guénaud sur son cheval en passant *m'éclabousse*. (Boileau.)

— Fig. et fam. Surpasser par le luxe, regarder avec hauteur, avec dédain, avec mépris. Ce parvenu éclabousse tout le monde.

— S'ÉCLABOUSSER. v. pron. Faire jaillir de la boue sur soi-même, en faire jaillir sur l'un et sur l'autre. Ces hommes en marchant s'éclaboussent entre eux.

— Par extens. Le capitaine, enjambant des corps morts et s'*éclaboussant* de sang, poursuivait son chemin. (Mérimée.)

* **ÉCLABOUSSURE.** s. f. (rad. *éclabousser*). Boue que l'on fait jaillir sur quelqu'un ou sur quelque chose. Être couvert d'éclaboussures.

— Par extens. Des *éclaboussures* de sang lui tachaient la face. (G. Flaub.) Elles fulguraient, pareilles à des *éclaboussures* de lait. (Id.)

— Fig. et fam. Mal qui arrive à un autre et dont on éprouve quelque chose.

— Fragment détaché d'un corps.

— Vénér. Nom des gouttes d'eau que la bête fait jaillir sur les bords du cours d'eau qu'elle longe.

ÉCLACTISME. s. m. (ét. gr., ἐκλακτίζειν, lever les jambes en l'air). Antiq. gr. Tour de force que faisaient des sauteurs, et qui consistait à lever une des deux jambes en arrière, assez haut pour qu'on la vît par-dessus leur tête.

ÉCLADOUÈRE. s. f. Chass. Sorte de filet à prendre les oiseaux.

ÉCLAFFER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui signifie Éclater.

— S'ÉCLAFFER. v. pron. S'éclater. S'éclaffer de rire.

* **ÉCLAIR.** s. m. (rad. *éclairer*). Étincelle vive et subite qui sillonne les nuées pendant l'orage, et précède presque toujours le bruit de la foudre. L'éclair est le résultat de l'union des deux électricités opposées. Comme la lumière se propage infiniment plus vite que le son, on aperçoit l'éclair longtemps avant d'entendre le bruit du tonnerre. Les éclairs de chaleur que l'on voit pendant l'été ont probablement pour cause une sorte de phosphorescence produite par des nuages isolés et fortement chargés d'électricité. On distingue plusieurs sortes d'éclairs : 1° les *éclairs sinueux* ou *fulminants*, formés d'une ligne lumineuse en zigzag qui a la plus grande ressemblance avec l'étincelle des machines électriques; 2° les *éclairs en masse* ou *en nappe*, qui consistent dans une illumination générale du ciel et qui sont probablement des éclairs qu'on ne voit qu'à travers un voile de nuages; 3° les *éclairs en boule* ou *sphériques*, qui sont des sphères lumineuses descendant du ciel avec une certaine lenteur. Elles arrivent sur le sol, y rebondissent souvent comme des corps élastiques, puis éclatent avec un bruit formidable en produisant tous les effets de la foudre. Le feu de l'éclair. Il fait des éclairs. L'illumination produite par les éclairs de la première et de la seconde espèce dure un temps à peine appréciable, et qui n'atteint certainement pas un dix millième de seconde. ([illegible].) Le ciel brille d'*éclairs*. (Racine.) Le ciel s'arma d'*éclairs* et de feux qui semblaient tomber sur la terre. (Fén.) L'*éclair* dans un ciel noir poursuit, croise l'*éclair*. (Gilb.) Le feu de l'*éclair* allumé par l'orage. (Rouch.) Pendant trois jours ces scènes cruelles se renouvelèrent à chaque pas, à chaque moment, à la lueur sombre des *éclairs*, au bruit sourd et continu de la foudre. (Barth.) L'*éclair* n'est pas plus prompt qu'un coup de sa caudale. (Lacépède.) Par le feu des *éclairs* le vaste ciel s'allume. (Denne-Baron.) Sur des ailes de feu l'*éclair* brille et serpente. (Baour-Lormian.)

> Les *éclairs* redoublés dans la profonde nuit
> [illegible] affreux [illegible] qui fuit. (VOLT.)

> Sur les flancs d'un nuage
> Les longs sillons de feu serpentent les *éclairs*.
> ([illegible].)

> Sous un ciel sans nuage on voit de longs *éclairs*
> Serpenter sur les monts et sillonner les airs.
> (SAINT-LAMBERT.)

> Plus savant [illegible] par quelques [illegible] de poudre,
> L'homme imite l'*éclair*, son bras lance la foudre.
> (DELILLE.)

> Les *éclairs* menaçants qui déchirent la nue
> Me montrent les horreurs d'une profonde nuit.
> (MICHAUD.)

— Se dit en général de Toute apparition subite et instantanée de lumière.

— Le feu du diamant. L'*éclair* du diamant jaillit de sa ceinture. (Bérang.) Le feu des diamants serpente en longs *éclairs*. (Thom.)

— Poét. Éclat, vivacité du regard. Les éclairs qui jaillissent de ses yeux. Des *éclairs* de ses yeux l'œil était ébloui. (Rac.)

> Hélas! sans frissonner quel cœur audacieux
> Soutiendrait les *éclairs* qui partent de vos yeux? (RAC.)

— Se dit aussi du style. Une lettre fort brillante et qui jetait partout des *éclairs*. (Meré.)

— Fig. Se dit de Tout ce qui passe vite, n'a qu'un instant de durée. Partir avec la célérité d'un éclair. Sa prospérité ne fut qu'un éclair. Un éclair de réputation. Les éclairs de la valeur. Des éclairs de génie. Nous nous acharnons les uns contre les autres pour un *éclair* de réputation, qui, hors de notre petit horizon, ne frappe les yeux de personne. (Volt.) Il y a dans son ouvrage mille traits de feu, et pas une demi-page de raison, ce sont des *éclairs* dans une nuit. (Id.) On dit que c'est un acteur qui a des moments et des *éclairs* admirables. (Id.) Nos douleurs sont des siècles, nos plaisirs sont des *éclairs*. (Lemontey.) Dans ce moment, quelques jeunes gens, qui passaient comme des *éclairs* auprès de nous, pensèrent renverser de graves personnages qui marchaient à pas comptés. (Barth.) Il faut tenter de regagner, par les voies souterraines, le monde que l'on n'a pas su ressaisir par l'*éclair* de l'esprit. (Edg. Quinet.) Ce point si étroit et si juste exige une décision, un *éclair* de bon sens, d'adresse, qu'on n'a guère hors de France. (Michelet.)

— *Comme l'éclair, comme un éclair*. Très vite. Il baisa la main et partit comme un *éclair*. (Hamilton.) Monsieur de Rennes a passé ici comme un *éclair*. (Mme de Sévigné.)

— Loc. fam. *Un éclair*, dans le même sens figuré de Rapide, rapidement. Monsieur le Prince, Madame la Princesse me vinrent dire un mot; Mme de Maintenon, un *éclair*; elle s'en allait avec le roi. (Mme de Sévigné.)

— Art culin. Espèce de gâteau.

— Chim. Fulguration, éclat du métal fondu, lumière étincelante du bouton d'or et d'argent resté sur la coupelle.

— Moll. Nom donné aux anomies.

— Pêch. *Éclair de harengs*. Lueur qui paraît sur la mer quand les harengs passent en troupes.

— *Par éclair*. loc. adv. Très vite, sans réflexion. Des ministres légers, sans soucis, sans nuages, voyant tout par *éclair* et décidant de même. (Necker.)

* **ÉCLAIRAGE.** s. m. Action d'éclairer, de se procurer une lumière artificielle. Les éclairages se font le plus souvent au moyen du suif, de la cire, de l'huile, des lampes, du gaz, etc.

— Effet de l'éclairage. L'éclairage de cette salle est insuffisant.

— Prix de l'éclairage. Payer trop cher pour l'éclairage de sa maison.

— Les corps employés à l'éclairage sont solides, liquides ou gazeux. Les premiers sont les chandelles et les bougies. L'usage des chandelles tend à disparaître de plus en plus et à être remplacé par les bougies, qui ont un immense avantage sous tous les rapports : combustion plus complète, lumière plus vive conservant toujours à peu près la même intensité. Les matières liquides utilisées pour l'éclairage domestique sont : les huiles grasses, les huiles de colza, d'œillette, de noix, les carbures d'hydrogène liquide, huiles de naphte, pétroles, schistes, huiles de goudron, etc.

— *Éclairage au gaz*. La découverte de l'éclairage au gaz est due à l'ingénieur français Philippe Lebon. Ses premières expériences eurent lieu de 1785 à 1786 au moyen des produits de la distillation du bois. A la mort de Lebon, l'ingénieur anglais Murdoch appliqua l'idée de Lebon et éclaira les ateliers du célèbre Watt au moyen du gaz extrait par distillation de la houille. En 1817, Windsor établit des appareils à gaz pour l'illumination du passage des Panoramas. Depuis cette époque, l'éclairage par le gaz est presque partout employé pour l'éclairage des villes. Le gaz propre à l'éclairage se tire de plusieurs substances différentes (huiles grasses, résines, mélange de goudron et de vapeur d'eau dirigé sur du coke incandescent, hydrogène obtenu par l'action de la vapeur d'eau sur le charbon, etc.), mais celui que produit la distillation de la houille est le plus économique et le plus employé : il se compose d'hydrogène protocarboné, d'hydrogène, d'oxyde de carbone, de vapeurs hydrocarbonées, d'azote et d'hydrogène bicarboné.

— *Éclairage électrique*. La découverte de l'immense pouvoir lumineux d'une décharge électrique à travers deux pointes de charbon (1813), devait faire pressentir la possibilité de son emploi pour l'éclairage public. C'est seulement en 1842 qu'eut lieu la première expérience sur la place de la Concorde ; mais à cette époque, la production de l'électricité exigeait des frais considérables; les moyens de la régulariser étaient trop imparfaits pour qu'on pût songer à l'appliquer en grand. Les générateurs électriques qui peuvent être employés avantageusement pour la production de cette lumière sont la pile de Bunsen et les machines d'induction électro-magnétiques, et en particulier la machine de Gramme. Les *lampes électriques* ou appareils propres à régulariser la lumière sont : la lampe à arc voltaïque de Foucault et Duboscq, les bougies électriques de Jablochkoff, de Wilde, de Jamin, etc.

— *Éclairage oxhydrique*. Mode d'éclairage, inventé par Tessié de Motay, qui consiste dans l'emploi de l'oxygène pour obtenir une vive lumière, en faisant arriver sur une baguette de chaux, de craie ou de magnésie un mélange d'oxygène et d'hydrogène ou un mélange d'oxygène et de gaz ordinaire. Cet éclairage présente l'inconvénient d'exiger une canalisation particulière et une grande dépense.

— Pop. et fig. L'argent que les joueurs mettent comme enjeu sur le tapis.

— Mar. *Éclairage des côtes*. Système de feux servant de points de repère aux navigateurs.

ÉCLAIRANT. part. prés. du v. Éclairer. Les arts, qui adoucissent les esprits en les *éclairant*, commencèrent un peu à renaître dès le douzième siècle. (Voltaire.)

ÉCLAIRANT, ANTE. adj. Qui a la propriété d'éclairer, de produire l'éclairage. La houille produit le gaz éclairant.

— Phys. *Pouvoir éclairant*. Intensité relative de la lumière d'un foyer.

ÉCLAIRCI, IE. part. pass. du v. Éclaircir. S'empl. adjectiv. Le temps est éclairci. Armes éclaircies. Diamant éclairci. Couleur éclaircie. Teint éclairci. Sirop éclairci. Bois éclairci. Voix éclaircie. Il tortille sa moustache *éclaircie* de quelques poils blancs et dresse son grand front encore agrandi parce qu'il se déplume. (A. Daudet.)

— Fig. Si jamais la vérité a dû être *éclaircie*, c'est, ce me semble, dans une telle occasion. (Volt.) Enfin, le moment vint où mes doutes allaient être *éclaircis*. (J.-J. Rouss.) La question était suffisamment *éclaircie*. (Barth.)

— Se dit des personnes, et figurément des choses pour signifier Informé, instruit. De vos desseins secrets on est trop *éclairci*. (Racine.) J'eusse voulu avoir le cœur *éclairci* une bonne fois sur la difficulté qu'il y aurait de parler au roi de cette affaire. (Mme de Sév.) Jusqu'à ce que l'on soit mieux *éclairci*, il est à présumer que des espèces monstrueuses ont pu naître de ces amours abominables. (Voltaire.)

> Allons, de mon erreur, hélas! trop *éclaircis*,
> Mêler nos pleurs au sang de mon malheureux fils!
> (RACINE.)

— *Éclairci par*. Ce sont les gorges de la Forêt-Noire, si vaste toujours, mais *éclaircie* par les routes et les cultures. (Gér. de Nerval.)

> Ma juste jalousie
> Par vos propres soupçons est trop bien *éclaircie*.
> (RACINE.)

* **ÉCLAIRCIE.** s. f. (rad. *éclaircir*). Espace clair et lumineux qui se forme entre les nuages sombres et épais qui surchargent l'atmosphère dans le mauvais temps.

— Espace découvert qui laisse la vue libre. Il aperçut dans une *éclaircie* un gros de cavaliers qui s'avançaient au trot entre la ville et le moulin. (Mérimée.)

— Clairière, endroit clair dans une sombre forêt, espace découvert. || Mode d'exploitation des bois et forêts par coupes partielles et périodiques, dans lequel on laisse les arbres conservés assez rapprochés pour garnir le bois, mais assez espacés pour être dans les conditions les plus favorables à leur bonne venue.

— Fig. Il se fit tout à coup une éclaircie dans mon esprit. L'*éclaircie* éblouissante de l'Iliade illumine un moment la sombre légende des Atrides. (P. de Saint-Victor.)

— *Éclaircie du jour*. Se disait des premiers rayons du jour.

— Hort. Action d'ôter les fruits trop abondants, pour favoriser ceux qu'on laisse.

* **ÉCLAIRCIR.** v. a. 2e conj. (rad. *clair*). Rendre clair, ou plus clair. Éclaircir le temps. Éclaircir la vue.

— Donner du lustre, polir, rendre luisant. Éclaircir un métal, de la vaisselle, des armes.

— Rendre moins serré, moins pressé ; diminuer le nombre. Éclaircir les arbres d'une forêt, les plantes d'une planche, les rangs, les bataillons, etc.

— Fam. *Éclaircir son bien*. En manger une bonne partie.

— Dissiper, en parlant des nuages, des vapeurs. Le ciel tout à fait *éclairci*. (Racine.)

> De toutes parts sont *éclaircis*
> Les nuages de nos soucis. (MALHERBE.)

— Rendre moins foncé, en parlant des couleurs. Éclaircir une couleur. Cette couleur est trop foncée, il faut l'éclaircir.

— Rendre plus vif et plus uni. Éclaircir le teint.

— Rendre moins épais, en parlant des liquides. Éclaircir un sirop, une sauce, une couleur.

— Rendre plus net et plus aigu. Éclaircir la voix.

— Diminuer, rendre moins nombreux. Qu'attendez-vous? que M. Savenay ait *éclairci* votre clientèle? (J. Sandeau.)

— Fig. Rendre clair. Toutes ces hypothèses faites au hasard, et qui ne portent que sur des fondements ruineux, n'ont point *éclairci* les idées, et ont confondu les faits. (Buff.) Il y a un artifice qui a souvent réussi aux astrologues, c'est de rendre leurs oracles d'une manière obscure et équivoque, et de laisser à l'événement le temps de les *éclaircir*. (Condill.)

— *Éclaircir une affaire, une question*. Donner, procurer des renseignements qui peuvent la rendre claire, la faire bien comprendre. Je vous *éclaircirai* un peu mieux l'affaire dont vous me parlâtes l'autre jour. (Mme de Sév.) Je le ferai de tout mon cœur et très facilement; mais commencez vous-même par m'*éclaircir* votre question. (J.-J. Rousseau.)

— *Éclaircir touchant*.

> Et vous *éclaircirez* le haut d'une aventure,
> Dont je n'ai pu tirer qu'une lumière obscure.
> (CORNEILLE.)

— Rendre moins sombre. N'*éclaircirez*-vous point ce front chargé d'ennuis? (Rac.) Il y avait des heures où mon chagrin était noir, quoique ma raison tâchât toujours de l'*éclaircir*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Rendre évident, intelligible, manifeste, débrouiller. *Éclaircir* des faits. (Buffon.)

— *Éclaircir quelqu'un de quelque chose*. L'en instruire. La sagesse nous *éclaircit* de ce qui est mal. (Malherbe.)

— *Éclaircir quelqu'un sur quelque chose*. Néarque l'ayant *éclairci* sur l'illusion du scrupule où il était par l'exemple du bon larron. (Corn.)

— Agric. Rendre moins épais les plantes, les feuilles, les fruits qui, placés trop près l'un de l'autre, se gêneraient mutuellement dans leur croissance.

— Techn. Polir les clous d'épingle en les remuant dans un sac avec du son. || Repasser les bas au chardon. || Lustrer une peau, du côté de la fleur, avec le suc de l'épine-vinette. || *Éclaircir la grille d'un fourneau*. La débarrasser de tout ce qui gêne le passage de l'air.

— S'ÉCLAIRCIR. v. pron. Devenir clair ou plus clair. Le temps s'éclaircit. L'horizon commence à s'éclaircir ou semble s'éclaircir. Le ciel s'éclaircit. Le soc de la charrue s'éclaircit en labourant la terre. Il me semble que c'était un gros nuage épais, noir, qui commence à s'*éclaircir*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. L'horizon politique s'éclaircit.

— Devenir moins épais. Cette sauce s'éclaircit.

— Devenir moins serré, moins pressé. Les rangs s'éclaircissent.

— Fig. La vérité s'éclaircit par la discussion. L'avenir s'éclaircit, paraît moins inquiétant, moins sombre, moins menaçant. C'est principalement faute de s'*éclaircir* qu'il y a tant de querelles. (Volt.) Mes idées commençaient à s'*éclaircir*, le passé se dégageait lentement de la nuit de mes songes. (Ch. Nodier.)

— *S'éclaircir avec*. Vous prenez le chemin de vous *éclaircir* avec l'archevêque. (Mme de Sév.)

— *S'éclaircir de*. Chercher à se rendre compte de. Il y a des gens fort alertes pour s'*éclaircir* des soupçons qu'ils ont sur certaines gens. (Mme de Sévigné.)

— S'instruire. En voulant s'*éclaircir* de bonne foi sur ces matières, il s'était enfoncé dans les ténèbres de la métaphysique. (J.-J. Rouss.)

— S'entendre, se comprendre. Il y a certains aveux obscurs qui s'*éclaircissent* quelquefois tout d'un coup. (Mme de Sévigné.) Et plus on parle, et moins on s'*éclaircit*. Voltaire.

ÉCLAIRCISSAGE. s. m. (rad. *éclaircir*). Opération qui consiste à polir la meule les verres de montre.

— Action d'éclaircir un bois, un plant.

ÉCLAIRCISSANT. part. présent du verbe Éclaircir.

ÉCLAIRCISSANT, ANTE. adj. Qui éclaircit. Un événement éclaircissant.

*** ÉCLAIRCISSEMENT.** s. m. (rad. *éclaircir*). Explication d'une chose obscure, de ce qui est douteux. Prendre, donner, tirer des éclaircissements. Cette fausseté fait un *éclaircissement* perpétuel de la vérité. Mme de Sévigné. Nous tâcherons de vous tourner des *éclaircissements*. Volt. Prendre des *éclaircissements* sur une matière. Barthélemy.

> Qui va seulement
> Ne daigne pas entrer en *éclaircissement*. (Pilon.)

— Explication dans une querelle, explication que l'on demande d'une parole ou d'une action dont on se trouve offensé. Demander un éclaircissement. En venir à un éclaircissement. Avoir un éclaircissement avec quelqu'un. Exiger un éclaircissement. Il y eut l'autre jour une extrême brouillerie entre Sa Majesté et Mme de Montespan : M Colbert travailla à l'*éclaircissement*. (Mme de Sévigné.) Les *éclaircissements* sont indignes de moi. (Voltaire.) Sans entrer dans des *éclaircissements* qui passaient évidemment sa portée, je le confirmai dans ces dispositions louables. (J.-J. Rousseau.) Les premiers *éclaircissements* plongèrent le poignard dans le sein de mon ami. (Barth.)

> Vous viendrez-vous sans cesse, et vos embrassements
> Ne se passeront-ils qu'en *éclaircissements*? (Racine.)

— *Homme à éclaircissements*. Homme susceptible et querelleur.

> Je connais son bon génie
> De me tirer de la manie
> Des tireurs d'*éclaircissements*. (Maynard.)

— S'est dit pour Proposition de duel. Je ne suis point homme d'*éclaircissement*. Corneille.

— Eaux et for. Éclaircie.

ÉCLAIRCISSEUR. s. m. Ouvrier qui nettoie, qui éclaircit. Éclaircisseur de fil de laiton.

— Celui qui explique. Éclaircisseur de textes.

*** ÉCLAIRE.** s. f. Bot. Nom vulgaire de la grande chélidoine, de la famille des renonculacées; petite plante dont les feuilles ressemblent à celles de la violette. Les fleurs sont d'un très beau jaune, les tiges faibles et rampantes. On la nomme aussi *ficaire*. Dans tous les endroits où était parvenue la lumière du soleil, on voyait jaillir de leurs joints bruts des poignées de mauvaises herbes, et surtout de la grande *éclaire* à fleurs jaunes. (Ch. Nodier.) *Petite éclaire*. Nom vulgaire de la renoncule ficaire.

— Pêch. Ouverture par laquelle le pêcheur de morues fait tomber le poisson dans le bateau.

ÉCLAIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Éclairer. S'empl. adject. Une maison, une chambre bien éclairée. Une salle de spectacle mal éclairée. Le firmament, qui est la demeure des dieux, ne paraît jamais si bien *éclairé*. La Font. Des valets silencieux, aux regards taciturnes, introduisaient, par de longues galeries à peine *éclairées*, dans la chambre solitaire qu'on lui destinait. (Chateaubr.) Près de Nyon, j'ai vu le mont Blanc assez à découvert; mais l'heure n'était pas favorable, il était mal *éclairé*. Sénancour.)

> D'abord des monts altiers la surface *éclairée*
> Se présente de loin de vapeurs entourée. (St-Lambert.)

— *Être logé et éclairé*. Avoir le logement et l'éclairage.

— *Ce jardin est trop éclairé*. Se dit d'un jardin ou la vue des voisins pénètre trop.

— Fig. Un homme éclairé. Un esprit éclairé. Les conseils des personnes éclairées. Un siècle éclairé. Les temps éclairés. Un juge éclairé. Un amateur éclairé de tous les beaux arts. Une raison très éclairée. Une politique éclairée. Une vertu éclairée. Une sagesse éclairée. Une amitié éclairée. Ceux qui demandent conseil le font plus souvent pour être applaudis que pour être *éclairés*. Saint-Évrem. Ces précautions sont les seules bonnes pour que la volonté générale soit toujours *éclairée*, et que le peuple ne se trompe point. J.-J. Rousseau. On a vu, en un demi-siècle, la cour de Scythe plus *éclairée* que ne l'ont jamais été la Grèce et Rome. (Volt.) L'âme n'est jamais forte que lorsqu'elle est *éclairée*. (Id.) Le public *éclairé* ne vengera de ces impertinentes critiques. (Id.) Les Romains, tout *éclairés* qu'ils étaient du temps d'Auguste, s'imaginaient encore des sortilèges tout comme nous. (Id.) Quand le peuple est plus *éclairé* que le trône, il est bien près d'une révolution. Rivar. Il y a, dit Condillac, deux sortes de barbarie : l'une qui précède les siècles *éclairés*, l'autre qui leur succède. (B. Const.) Les classes *éclairées* cherchent dans l'impiété un misérable dédommagement de leur servitude. (Id.) Approchez du Seigneur et vous serez *éclairé*. La Harpe.

— Mis en évidence.

> Le dédale des cours en se détours n'a serré
> Rien qui ne soit d'abord *éclairé* par les dieux. (La Fontaine.)

Observe, épie, surveille. Vous allez dans un monde où vous serez éclairé de près. La conduite des Khans est *éclairée* par les bachas voisins. (Volt.)

— *Éclairé de*. Le feuillage des arbres, *éclairé* en dessous de ses rayons safranés, brillait des feux de la topaze et de l'émeraude. (B. de St-P.) Ils arrivèrent vers le milieu de la nuit au pied de la montagne, dont les croupes étaient *éclairées* de plusieurs feux. (Id.)

> Je vous le dis [illegible] du soleil *éclairés*
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Qui des croyants attestaient les hommages. (Raynal.)

— *Éclairé en*. L'âge le rendra plus *éclairé* en honnêtes gens. Mol. On doit *éclairer* seulement et non pas *éclairer* en quelque chose. On disait aujourd'hui *connaisseur* en honnêtes gens.

— *Éclairé par*. Je lui parle donc en faveur de l'avenir, puisque le voilà *éclairé* par l'espérance. Mme de Sévig. A la seconde période de leur vie, les femmes doivent à la raison *éclairée* par le sentiment tous les avantages qui les distinguent. (Beauch.) Je me rappelle ma vie passée, comme l'on parcourt un ciel sans nuage, *éclairé* par un beau soleil. (De Ségur.) Quel fut son étonnement de se trouver tout à coup dans un vaste salon *éclairé* par douze roues de cristal! (A. Martin.) Les boutiques étaient *éclairées* par des lampes de fabrique italienne. (Chateaubriand.)

> Notre [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (Lebrun.)

— Peint. Se dit des parties d'un tableau, par rapport à la manière dont la lumière y est distribuée.

— Substant. Renonçant à la sotte vanité de contrefaire l'*éclairée* quand je ne le suis pas. Mme de Sévigné.

ÉCLAIREMENT. s. m. Action d'éclairer.

*** ÉCLAIRER.** v. a. 1re conj. (rad. *clair*). Jeter, répandre de la clarté, illuminer. Le soleil éclaire la terre. On se sert du gaz pour éclairer les rues, les maisons, les boutiques, les magasins, les grandes salles de café, etc. Les premiers rayons du soleil *éclairaient* une éminence couronnée par un temple élégant. Barthélemy.)

— Poét. Tandis que le soleil *éclaire* ce perfide. Racine. Ce jour presque *éclaira* vos propres funérailles. (Id.)

> Le jour que bientôt ces voûtes embrasées,
> [illegible]
> (Voltaire.)

— Fig. Porter la lumière. Le Seigneur, qui *éclairera* les ténèbres les plus épaisses... (Fléchier.)

— Fig. Donner de l'intelligence, instruire, faire voir clair en quelque chose. C'est un petit esprit vif et tout battant neuf que nous prenons plaisir d'*éclairer*. (Mme de Sév.) Il *éclaire* toute l'Église par sa doctrine. (Boss.) Celui qui *éclaire* ses semblables est un bon citoyen. Dumarsais.) Pour rendre les hommes meilleurs, il ne faut que les *éclairer*. Duclos. Le passé doit nous *éclairer* sur l'avenir. (Id.) Ce système *éclairera* les esprits. Voltaire. La science physique a *éclairé* les arts nécessaires. (Id.) Vos vertus étouffées n'*éclaireront* jamais les yeux de l'avenir. (J.-J. Rouss.) La vive et tendre amitié qui nous unit presque dès le berceau, nous a, pour ainsi dire, *éclairé* le cœur de bonne heure sur toutes les passions. (Id.) Les premiers tours qui s'introduisent dans une langue ne sont ni les plus clairs, ni les plus précis, ni les plus élégants; il n'y a qu'une longue expérience qui puisse peu à peu *éclairer* les hommes dans ce choix. Condillac. Vous avez *éclairé* son âme d'un rayon de votre lumière immortelle. Buff. Est-ce par des préceptes si vagues qu'on *éclaire* l'esprit? Barth. L'Espagne se vantait [illegible] éclairera pas sur ses États; [illegible] sera plus d'*éclairé* les routes. Chateaub.

— *Éclairer quelqu'un*. Répandre de la clarté autour de lui. La lune éclairait l'armée dans sa marche. Cette chandelle *éclaire* assez, monsieur, il n'est pas nécessaire d'en allumer une autre. Volt.) Le jour, qui vint *éclairer* Alonzo, justifia sa frayeur. Marmontel.

> Ce soleil qui dans sa route
> *Éclaire* [illegible] (J.-B. Rousseau.)

— Marcher, se tenir auprès de quelqu'un avec de la lumière, afin qu'il y voie clair. Vous m'éclairerez mal. Eclairez une personne qui descend un escalier. Dites au domestique qu'il vienne nous *éclairer*. Ac. Dans le temps que je lui donnais cet ordre, un homme entre dans ma chambre, un flambeau à la main : il *éclairait* une dame qui me parut belle. (Le Sage. *Éclairez* ces dames jusqu'en bas. Lebrun. On dit aussi dans le même sens. *Éclairer à quelqu'un*. *Éclairer* à une personne qui monte ou qui descend.

— Observer, épier, surveiller. Éclairer la conduite de quelqu'un. Ce [illegible] *éclaire* toutes ses actions, toutes ses démarches. (Acad.) Ceux mêmes dont les yeux les devaient *éclairer*. Racine.

> [illegible] affaire,
> [illegible]

— Absol. Éclairez! C'est un style qui *éclaire* et qui vous fait rentrer dans vous-même. Mme de Sévigné.

Art milit. *Éclairer sa marche*. Envoyer des éclaireurs en avant pour ne pas se laisser surprendre. *Éclairer l'ennemi*. Surveiller ses mouvements.

— Jeux. *Éclairer le tapis*. Mettre devant soi la somme que l'on veut jouer.

Peint. Distribuer les lumières d'un tableau, y répandre des clairs avec intelligence.

ÉCLAIRER. v. n. Donner de la clarté, étinceler, briller. Cette lampe n'éclaire pas. Les yeux des chats, les vers luisants *éclairent* pendant la nuit. Acad. Il y a des souterrains qui éblouissent au lieu d'*éclairer*. (Fléch.) Ma patrie est partout où le soleil *éclaire*. (Gér. de Nerval.)

Prov. *La chandelle qui va devant éclaire mieux que celle qui va derrière*. Il vaut mieux faire du bien de son vivant que par testament.

S'ÉCLAIRER. v. pron. Recevoir de la lumière. La terre s'éclaire aux premiers rayons du soleil.

Fournir à son éclairage. Ce commis est logé et nourri, mais il doit se blanchir et s'éclairer.

— Fig. Acquérir des connaissances, s'instruire mutuellement. Les provinces *s'éclairent*. Volt. Les esprits commencent à *s'éclairer*. Rayn. On la morale serait une idée fausse, qui il est vrai que plus on *s'éclaire* et plus on s'y attache. Mme de Staël. Les mères le conseillent pour mener le as filles dans le monde, les filles *s'éclairaient* auprès de lui avant d'y aller. De Goncourt.

— Art milit. Éclairer sa marche. Cette armée ne s'est pas *éclairée*.

*** ÉCLAIRER.** v. n. impers. 1re conj. Faire des éclairs. Il ne s'emploie qu'à la troisième personne. Il a éclairé toute la nuit. Il n'a fait qu'éclairer tout le temps.

ÉCLAIRETTE. s. f. (rad. *éclaire*). Bot. Nom vulgaire de la ficaire.

*** ÉCLAIREUR.** s. m. (rad. *éclairer*). Art milit. Celui qui va à la découverte. Il s'emploie ordinairement au pluriel, et se dit des petits détachements qu'on envoie pour visiter le pays dans lequel on veut s'avancer.

— Fig. Celui qui devance les autres et leur ouvre la voie. Les éclaireurs de l'avenir.

Mar. Bâtiment détaché en avant pour éclairer la marche de l'armée navale.

ÉCLAMÉ. adj. m. (du v. fr. *esclamder*, gauche, faible). Se dit d'un oiseau qui a l'aile ou la patte rompue. Serin éclamé.

ÉCLAMPSIE. s. f. (du gr. *ἐκλαμψις*, éclat, lueur passagère). Médec. Maladie convulsive spasmodique, aiguë, qui attaque les membres ou les muscles avec perte ou torpeur des sens.

ÉCLAMPTIQUE. adj. Qui a rapport à l'éclampsie.

— Qui est atteint d'éclampsie.

— Substantiv. Un éclamptique.

*** ÉCLANCHE.** s. f. (de l'anc. haut-allem. *hlancha*, flanc). Bouch. Épaule de mouton séparée du corps de l'animal. Grosse éclanche. Éclanche tendre. Jus d'éclanche.

ÉCLANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Éclancher.

ÉCLANCHER. v. a. 1re conj. Manuf. Effacer les faux plis d'une étoffe.

ÉCLANCHEUR. s. m. Manuf. Ouvrier qui éclanche.

*** ÉCLAT.** s. m. (pron. *é-kla*; rad. *éclater*). Fragment, partie détachée avec violence d'un corps dur. Éclat de bois, de pierre, de bombe. (Hippolyte.) Voit voler en *éclats* tout son char fracassé. Rac. Ils faisaient tomber les *éclats* des flèches attachées à leur peau noire. (G. Flaubert.)

> Un épais [illegible]
> [illegible]
> Le tonnerre [illegible] en *éclats*. (Volt.)

— Fente dans une pièce de bois.

— Son, bruit soudain, fracas. Un éclat de tonnerre. Les éclats de la foudre. Un grand éclat de rire. Rire aux éclats. Partir d'un grand éclat de rire. Le funeste *éclat* les plus grandes tempêtes. Madame... A tous les *éclats* [illegible], il froissait les épaules, et regardait de partout en place. Molière. Le tumulte, les cris perçants, les longs *éclats* de rire, [illegible] J.-J. Rousseau. La postérité, qui ne peut mesurer la gloire des grands et des héros que sur leurs actions, ne les entend de loin le bruit qu'ils ont fait dans le monde, et l'annonce avec plus d'*éclat* aux siècles suivants. (Barthélemy.)

> Qu'il règne dans le ciel, qu'il règne sur la terre,
> [illegible] l'*éclat* de son tonnerre. (Corneille.)

— Fig. Sur moi seul doit tomber l'*éclat* de la tempête. (Corneille.)

— Fig. *Un éclat de tonnerre*. Quelque chose d'atterrant.

— Fig. Bruit, rumeur, scandale. Cette affaire a fait de l'éclat. Assoupir une affaire pour éviter, prévenir, empêcher l'éclat. C'est trop vous assurer sur l'*éclat* d'un faux bruit. (Corneille.) Je réduis mon approbation au courage qu'il faut avoir pour soutenir tout l'*éclat* d'une telle affaire. (Mme de Sév.) Une aventure si publique fit l'*éclat* qu'on peut imaginer. (Hamilton.)

— *Faire éclat*. Se manifester d'une manière éclatante.

> Et [illegible]
> Que les filles de [illegible] (Corneille.)

Faire éclat d'une chose. La divulguer.

Faire éclat. Se livrer à une démonstration violente.

— *En venir à un éclat*. Prendre des mesures violentes.

— Lumière, lumière éclatante, lustre, brillant. Se dit de tout ce qui produit sur la vue une vive sensation. L'éclat du soleil. L'éclat du feu. L'éclat du marbre bien poli. L'éclat du diamant. L'éclat du teint, de la beauté. L'éclat des fleurs. La valeur de ces pierres brillantes n'est fondée que sur leur rareté et sur leur *éclat* éblouissant. Buffon. Le secret de la gloire réfléchissant l'*éclat* des meubles. Barth. L'*éclat* d'un cadre dépend beaucoup de la manière de se vêtir. (Id.) Peu contente des couleurs de la nature, elle en avait emprunté d'artificielles pour paraître avec l'*éclat* des lis et des roses. (Id.) La transparence et la netteté sont les qualités naturelles et essentielles au diamant; l'art y ajoute l'*éclat* et la vivacité des reflets. Rayn. Les végétaux dont les fleurs ont le moins d'*éclat* sont habités par les animaux dont les couleurs sont les plus brillantes. (B. de St-P.) D'un *éclat* varié que l'œillet le décore. (Fontanes.)

> Mère de la [illegible] *éclat* emprunté
> Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage. (Racine.)

> Tout les félicitait dans toute la nature,
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

Jet de lumière dans les phares.

Avoir de l'éclat. Se dit d'une femme brillante de jeunesse et qui a de belles couleurs.

— Fig. *Faire de l'éclat*. Se distinguer par une qualité. Cette vertueuse fille avait fait beaucoup d'*éclat* dans le monde par la beauté de son esprit. Racine.

— Fig. Quel homme eut jamais plus d'*éclat* que Jésus-Christ? (Pascal.) Il dit qu'il préférait les douceurs d'une vie privée à l'*éclat* de la royauté. (Fén.) Autrefois, l'*éclat* de la gloire couvrait de telles conduites, aujourd'hui elles le ternissent. Volt. Le héros se dédommage des vertus qui lui manquent par l'*éclat* de celles qu'il possède. J.-J. Rouss. Ses vertus rehaussaient l'*éclat* de sa naissance. (Barth.) L'*éclat* de son opulence et de son mérite excitait la jalousie. (Id.) On est plus sensible à l'appât de la fortune qu'à l'*éclat* de la vertu. (S. Dubay.)

> Les foudres, les lauriers, l'*éclat* de la victoire,
> Viennent couvrir de deuil les rayons de la gloire. (Delille.)

— *Aimer l'éclat*. Aimer le faste.

— Fig. et poét. Se dit aussi des pensées, du style. M. Necker dit que l'éloquence et la facilité de parler donnent un certain *éclat* aux pensées. Cette expression m'a paru belle et naturelle, le mot d'*éclat* est bien placé, ne le trouvez-vous pas? Mme de Sévig. Il y a cinq ou six endroits dans votre dernière lettre qui sont d'un *éclat* et d'un agrément qui ouvrent le cœur. Id.

— *Action d'éclat*. Action brillante.

— Agric. Fragment de végétal qui sert à produire un nouveau pied.

— Hort. Variété de pomme.

— Miner. *Éclat de Jersey*. Sorte de pierre à aiguiser.

ÉCLATABLE. adj. Qui peut éclater.

ÉCLATANT. part. prés. du v. Éclater. Qui éclate. Nous entendions les bombes éclatant avec un horrible fracas. La guerre sociale, *éclatant* peu de temps après, retarda seule les effets d'une haine qui devait plonger la république dans toutes les horreurs de la tyrannie et de la guerre civile. (Ségur.)

*** ÉCLATANT, ANTE.** adj. Qui a, qui jette de l'éclat; brillant, étincelant, resplendissant. Des couleurs, des pierreries éclatantes. Une lumière éclatante. Des diamants, des métaux éclatants. Un soleil *éclatant*, un soleil d'Italie, frappa ses premiers regards. Mme de Staël.) Il était en plein milieu du soir, le ciel était serein et le soleil *éclatant*. Lamart. Nos oiseaux à teintes sombres habitent des arbrisseaux à fleurs *éclatantes*. (B. de St-P.) L'étain pur est d'une couleur aussi *éclatante* que celle de l'argent. Lebes.

> Dans ce [illegible]
> Sur un char *éclatant* qui [illegible] (Voltaire.)
> Mais lorsque nous voyons,
> Des corps [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Les sept rayons [illegible] leurs couleurs. (Id.)
> O temple du soleil! ô palais *éclatants*!
> [illegible] (Chênedollé.)

— Fig. Riche, plein de faste, brillant. Toilette éclatante. Beauté éclatante. Style éclatant.

— Fig. Une gloire éclatante. Révolution éclatante. Expéditions éclatantes. Les plus éclatantes victoires. Méditer une vengeance éclatante. Les marques éclatantes de sa piété. Une conformité éclatante. Votre ami vous manquera d'une *éclatante* de toute la cour. Mme de Sévigné. Il a régné entre tous ces auteurs une émulation qui est souvent devenue une rébellion *éclatante*. Voltaire. Bientôt ses prospérités furent *éclatantes*. (Raynal.) Il rendit un témoignage *éclatant* à leur vertu ainsi qu'à leur

[illegible] Barth. La [illegible] époque de leur histoire [illegible] et de faits éclatants. (Id.)

[illegible]
[illegible] grand roi.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

— Par extens. Des filles [illegible] d'une carnation merveilleuse. (Gér. de Nerval.)

— Manifeste, [illegible] emblème *éclatant* fait pour occuper l'esprit bien plus que l'oreille. (J. de Maistre.)

[illegible]
[illegible]
DESTOUCHES.

Bruyant, étourdissant, sonore, qui a du retentissement, qui fait un bruit perçant. Ils [illegible] dit que le bruit *éclatant* des trompettes représentait l'éclat de la prédication des pasteurs. (Lemaistre de Sacy.) [illegible] les bois [illegible] *éclatantes*. (Buff.) [illegible] *éclatante*, la [illegible] les échos des forêts. (Michelet.) Je me vengerai! répondit-il avec un rire *éclatant* et infernal. (V. Hugo.)

[illegible]
[illegible]
CASIMIR.

— *Éclatant de*. Tous deux jeunes, tous deux *éclatants* de beauté. (Del.) Toutes les beautés de la cour *éclatantes* d'or, de pierreries, la tête nue. (Flor.) Des deux côtés brûle une lampe tout *éclatante* d'or et de clarté. (Lebrun.) Elle lève les yeux en haut, et voit dans une sphère *éclatante* de lumière et de gloire, celui qui ne semblait qu'un [illegible] aux yeux de l'ignorance et de l'envie. (Fortunes.) Les armées, *éclatantes* d'or et de pourpre, ne brillaient plus [illegible] et par la force. (De Ségur.) Les Romains, autrefois assis sur des escabelles à leurs banquets modestes, se couchèrent sur des lits somptueux, *éclatants* de pourpre, d'or et d'ivoire. (Id.) Il détourne la tête; est-il sûr de ce qu'il voit? c'est une vierge *éclatante* de jeunesse et de beauté. (Pichot.) Voyez la jeune Isaure *éclatante* d'attraits. (Legouvé.) La jeunesse, pleine d'espérance, t'appelle de nouveau vers cet avenir inconnu et tout *éclatant* de lumière. (X. Marmier.)

— *Éclatant en*.

[illegible]
[illegible]
[illegible] DE SAINT-VICTOR.

Éclatant par. Des tissus de plumes qui forment des dessins *éclatants* par les plus vives couleurs. (Voltaire.)

ÉCLATANT. s. m. Ornith. Espèce de grimpereau des côtes d'Afrique.

— ÉCLATANTE. s. f. Artif. Fusée très brillante.

ÉCLATÉ, ÉE. part. pass. du v. Éclater. Blas. Se dit de l'écu dont les divisions ne sont pas tracées en ligne droite, mais en zigzags, comme s'il avait été violemment rompu. || Se dit aussi des lances ou des chevrons rompus.

— Se dit de ce qui est fendu par éclats.

ÉCLATEMENT. s. m. Action de faire éclater une branche trop vigoureuse.

— Action d'éclater.

— Résultat de cette action.

* **ÉCLATER.** v. n. 1re conj. (ét. anc. haut-all., *skleizan*, rompre). Se rompre, se briser par éclats. Ce bois a éclaté. La bombe éclata en tombant. La chaudière du bateau à vapeur a éclaté.

— Retentir, faire du bruit, du fracas. Le tonnerre alors gronde, *éclate*; la tempête siffle et frémit. (Parseval-Grandmaison.)

— Fig. Sur eux quelque orage est tout près d'*éclater*. (Racine.)

— Par extens. L'incendie, le feu éclata.

— Fig. *La bombe va éclater*. On va divulguer une chose tenue secrète.

— Parler très haut. Il rit, il crie, il *éclate*. (La Bruyère.)

— *Éclater de rire*. Rire aux éclats, rire d'une manière bruyante. Il *éclate* de rire de voir dans son armoire son chien qu'il a serré pour sa cassette. (La Bruy.) || On dit aussi absolument dans ce sens *éclater*. De peur d'*éclater* à son nez. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Éclater en injures, en reproches, en invectives*, etc. S'emporter, se répandre en injures, faire des reproches, etc. N'attendez pas ici que j'*éclate* en injures. (Racine.) Sixte, Philippe, Rome, *éclataient* en menaces. (Voltaire.) Leur indignation *éclatait* en menaces et en débordements. (G. Flaubert.)

[illegible]
[illegible] VOLT.

— *Éclater en pleurs, en sanglots*. Je me promène seule, mais je n'ose me livrer à l'entre chien et loup, de peur d'*éclater* en cris et en pleurs. (Mme de Sévigné.)

— Absol. Les avocats *éclateront* de tous les deux partis. (Mme de Sévigné.)

[illegible]
[illegible] MOLIÈRE.

— On dit, dans le même sens: *Éclater contre*. Un homme *éclate* contre une femme qu'il n'aime plus. (La Bruy.)

— Briller. Tel le rapide éclair *éclate* et fend les cieux. (De Saint-Ange.)

— Briller, resplendir, éblouir, reluire, avoir de l'éclat. L'or *éclate* en ses vêtements. (Rac.) L'or *éclate* autant par-dessus les richesses, qu'un feu allumé *éclate* au milieu de la nuit. (Id.) Ces oiseaux dont le plumage *éclate* des plus vives couleurs. (Buff.) Leurs armes *éclataient* durant des batailles. (Volt.) Les rives s'effacent sous une teinte violette, tandis que les palais et les villas *éclatent* par intervalles au soleil levant. (G. de Nerval.)

[illegible]
[illegible] MALHERBE.

— Fig. Dans un sens analogue. Quoi! pour voir sur sa tête *éclater* ma couronne? (Corn.) Dis-lui par quels exploits leurs noms ont *éclaté*. (Rac.) La fleur de la jeunesse *éclate* sur son visage. (Fén.) Ainsi *éclatait* la grandeur de la France. (Mass.) Le sceptre les beaux-arts *éclate* dans son [illegible]. (Voltaire.)

— Surpasser en mérite, en vertu, etc. Hippocrate, père de la médecine, *éclata* au milieu des autres philosophes. (Bossuet.)

— Par extens. Se montrer, se manifester, se découvrir, paraître tout à coup. Jamais son zèle n'*éclate* d'une manière plus triomphante. (Mme de Sévigné.) A la vue d'Idoménée, les alliés sentirent que leur courroux se rallumait; mais les paroles de Mentor éteignirent ce feu prêt à *éclater*. (Fénelon.) Les menaces, la fureur guerrière et la cruelle vengeance *éclatent* dans leurs yeux farouches. (Id.) La rébellion et le fanatisme *éclatèrent* en Languedoc et dans les contrées voisines. (Volt.) Alors *éclatèrent* des disputes vives entre la cour et le Parlement. (Raynal.) L'aumônier des prisons lança vers le ciel un regard où *éclatèrent* toutes les angoisses de son âme. (F. Fabre.)

— Causer du scandale. L'affaire avait trop *éclaté* pour qu'on pût en voir le dénouement d'un œil indifférent. (X. Marmier.)

— *Faire éclater*. Il a cru qu'il y allait de sa conscience à faire *éclater* cette friponnerie. (Mme de Sévigné.) Une femme montrant une repartie sur tout son domestique un air de licence; chacun imite au dedans les passions qu'elle fait *éclater* au dehors. (Massillon.) Où est maintenant cet amour sublime qui sait élever les sentiments et faire *éclater* la vertu? (J.-J. Rousseau.)

— ÉCLATER. v. a. Briser en éclats. Vous allez éclater cette branche.

— Hortic. Séparer les pousses d'une plante pour la multiplier.

— Orfèv. Enlever l'émail de la surface d'une pièce d'or qui en était ornée.

— S'ÉCLATER. v. pron. Se briser en éclats. Cette pierre s'éclate. Le benjoin devient très gros et ne s'*éclate* jamais. (B. de St-Pierre.)

— Fig. Ses cris en tonnerre s'*éclatent*. (Malh.)

— *S'éclater de rire*. S'est dit pour Éclater de rire. Le premier qui les vit de rire s'*éclata*. (La Font.) Madame s'*éclata* de rire. (Mme de Sév.) On dirait aujourd'hui: *Éclata de rire*.

ÉCLECTE. s. m. Ornith. Sorte de perroquet des Moluques.

ÉCLECTICIEN, ENNE adj. Philos. De la secte éclectique.

— Substantiv. Un éclecticien.

ÉCLECTICISME s. m. V. ÉCLECTISME.

* **ÉCLECTIQUE.** adj. 2 g. (ét. gr. ἐκλεκτικός, choisi; forme de ἐκ, de; λέγω, je choisis). Littéralement, Qui choisit.

— Qui tient de l'éclectisme, qui forme l'éclectisme. Philosophie éclectique. Doctrines éclectiques. Méthode éclectique.

Qui professe l'éclectisme. Philosophe éclectique. Écrivain éclectique. Médecin éclectique. Secte éclectique.

— *Franc-maçonnerie éclectique*. Secte franc-maçonne qui ne reconnaît que trois grades: ceux d'apprenti, de compagnon et de maître.

— ÉCLECTIQUE. s. m. Partisan de l'éclectisme. Les éclectiques du XIXe siècle ont eu pour chef Cousin. Un *éclectique*, les *éclectiques*. (Acad.) Ces honnêtes *éclectiques* ont assuré un jour que, d'après le sens commun, ils consentiraient à croire à l'intelligence. (E. Quinet.)

— Philos. Nom de philosophes alexandrins qui faisaient profession de choisir entre les diverses écoles ce qu'ils y trouvaient de sage. Les éclectiques ne forment pas une secte; ils naissent après les longues discussions, tirant des systèmes les parcelles de vérité qu'ils recèlent, et cherchant à accorder les affirmations diverses à l'aide du bon sens. Ils sont les héritiers des théoriciens et des critiques [illegible] les adversaires des sceptiques. Au XIXe siècle, en France, l'école de philosophie dont M. Cousin a été le plus illustre représentant, s'est appelée *école éclectique*, et elle a rendu de grands services par ses écrits, et surtout par ses études historiques. (L. Grég.)

ÉCLECTIQUEMENT. adv. Néol. D'une manière éclectique.

ÉCLECTISER. v. n. 1re conj. Néol. Procéder d'après la méthode éclectique, suivre la méthode éclectique. Mot forgé par P. Leroux.

* **ÉCLECTISME.** s. m. (ét., V. ÉCLECTIQUE). Choix éclairé dans les idées déjà connues qu'on emploie pour former une science. Un *éclectisme* superficiel, comme celui qu'aiment les gens du monde soucieux de bien faire, était à la mode. (E. Renan.)

— Méthode de plusieurs philosophes, médecins et théologiens, qui consistait à prendre dans ceux qui les avaient devancés ce qu'il y avait de plus raisonnable, de mieux fondé, et qui leur paraissait toucher de plus près à la vérité. Celui qui le premier s'est occupé d'une science, après l'inventeur, et n'a pas adopté toutes ses vues, celui-là a donné naissance à l'*éclectisme* ou au syncrétisme, selon qu'il y a eu accord ou désaccord dans celles qu'il a prises. (Bordas-Demoulin.)

— Doctrine de l'école d'Alexandrie, ou école néoplatonicienne, fondée, à ce que l'on croit, par Potamon, et qui avait pour but principal de fondre l'aristotélisme et quelques maximes orientales dans le platonisme.

— Mélange que plusieurs écrivains ont fait des doctrines de l'école écossaise avec quelques principes de Platon et de Kant, tentative de conciliation entre le sensualisme et l'idéalisme.

— Doctrine d'une secte de philosophie fondée de nos jours par Victor Cousin, et qui, sans adopter de système particulier, recherche dans les écrits des autres philosophes ce qui paraît le plus conforme à la vérité. L'*éclectisme* suppose un système déjà formé, qu'il enrichit et qu'il éclaire encore. (V. Cousin.)

— Hist. ecclés. Doctrine d'une secte d'hérétiques qui prenaient dans toutes les autres sectes les opinions qui leur paraissaient les meilleures.

— Méd. Doctrine d'une secte de médecins qui avaient pour principe de choisir dans toutes les autres sectes les opinions les plus vraisemblables et qui paraissaient les mieux fondées.

ÉCLEFIN s. m. Ichthyol. V. AIGLEFIN.

ÉCLEGME s. m. (du gr. ἐκλείχω, je lèche). Pharm. anc. Médicament liquide, mais visqueux et d'une consistance assez épaisse, dont on se servait dans les maladies de l'arrière-bouche et des voies pulmonaires.

ÉCLI. s. m. (rad. *éclié*). Languette de bois éclaté.

ÉCLIDON. s. m. Agric. Traîneau des départements de l'Ouest.

ÉCLIÉ, ÉE adj. (et anc. haut-all. *klozan*, fendre). Mar. Se dit d'une vergue ou d'un mât qui, sans être rompu, a éprouvé l'effet d'une flexion extraordinaire.

ÉCLIGME. s. m. Pharm. anc. V. ÉCLEGME.

ÉCLIMÈTRE. s. m. (et. gr. κλίνω, j'incline; μέτρον, mesure). Boussole munie d'un niveau et d'une lunette mobile dans un plan vertical, pour mesurer les azimuts magnétiques et les pentes.

* **ÉCLIPSE** s. f. (du gr. ἔκλειψις, défaillance, abandon). Astron. Disparition passagère et plus ou moins complète de la lumière du soleil, par l'interposition d'un corps opaque entre cet astre et l'œil de l'observateur, ou disparition passagère et plus ou moins complète aussi, de la lumière réfléchie d'une planète, par l'immersion de cette dernière dans l'ombre projetée par une autre planète. Éclipse de soleil. Éclipse de lune. Éclipse de satellites. Éclipse d'une planète. Éclipse totale, partielle, annulaire, centrale d'un astre. La durée d'une éclipse. Annoncer, prédire une éclipse. La lune a ses éclipses. La lune souffre des éclipses. Rectifier la chronologie par les éclipses. Drusus, au rapport de Tacite, se servit d'une *éclipse* pour apaiser une sédition dans son armée. (Billot.) Les Mexicains jeûnaient pendant les *éclipses*, et leurs femmes se maltraitaient beaucoup, pensant que la lune avait été blessée par le soleil dans une querelle. (Id.)

— *Éclipse de lune*. Éclipse qui a lieu lorsque ce satellite traverse l'ombre que la terre, éclairée par le soleil, projette dans l'espace, ce qui l'empêche de recevoir la lumière du soleil et par conséquent le rend obscur et presque invisible.

— *Éclipse de soleil*. Éclipse qui a lieu lorsque la lune, dans sa révolution, interposant sa masse opaque entre le soleil et la terre, intercepte en tout ou en partie les rayons de cet astre et nous projette son ombre.

Éclipse annulaire. Celle qui ne cache qu'une partie centrale plus ou moins grande de l'astre éclairant qui déborde de tous côtés, comme un anneau lumineux. || *Éclipse apparente*. Celle dans laquelle l'astre éclipsé n'est pas privé de lumière, comme il arrive pour le soleil. || *Éclipse appulse*. Celle qui ne nous dérobe qu'un coin de l'astre. || *Éclipses centrales*. Éclipses dans lesquelles l'observateur se trouve au centre de l'ombre sur la ligne qui joint les centres de l'astre éclipsant et de l'astre éclipsé. || *Éclipse partielle*. Disparition d'une partie de l'astre. || *Éclipse totale*. Celle qui dérobe entièrement la vue de l'astre. || *Éclipse vraie*. Celle dans laquelle l'astre éclipsé est privé de lumière, comme il arrive pour la lune.

— Les éclipses ont été longtemps un objet de terreur pour quelques nations anciennes, et le sont même encore pour certains peuples qui n'en comprennent pas la cause. Les Grecs les attribuaient aux visites que Diane ou la Lune rendait, dans les montagnes de la Carie, à Endymion, dont elle était amoureuse. On imagina ensuite que les sorcières, surtout celles de Thessalie, attiraient la lune sur la terre par la force de leurs enchantements, et l'on faisait avec des chaudrons un grand vacarme pour la faire remonter à sa place. Les Romains avaient un peu les mêmes usages; ils allumaient un grand nombre de flambeaux élevés vers le ciel, pour rappeler la lumière de l'astre éclipsé. Ce phénomène était, selon eux, une espèce d'interruption de travail de la lune dont ils ne se rendaient pas bien compte. Les Indiens croyaient qu'un dragon malfaisant voulait dévorer la lune.

— Fig. Obscurcissement, dépréciation, en parlant d'une chose qui a brillé, qui a eu une grande renommée, comme l'intelligence, la gloire, une nation. Sa raison, son intelligence est sujette à des éclipses. Il n'y a point de gloire qui ne souffre de temps en temps quelques eclipses. Ce temps de désordre et de trouble où l'esprit ténébreux de discorde confondait le devoir avec la passion, où les astres les plus brillants souffrirent presque tous quelque *éclipse*. (Fléch.) La vertu la plus pure et la plus brillante a ses taches et ses *éclipses*. (Mass.)

— Disparition, absence en parlant des personnes. Ce qui me console de votre *éclipse*, c'est que le jour d'Aix nous était ruineux. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et fam. *Faire une éclipse*. S'absenter, disparaître tout à coup. Il a fait une éclipse.

ÉCLIPSÉ, ÉE. part. pass. du v. Éclipser. S'empl. adjectiv. Soleil éclipsé. Lune éclipsée. Ils pensent que la lune est *éclipsée* par des dragons aériens. (Buffon.)

[illegible]
Je vois déjà la lumière éclipsée
[illegible]
[illegible] PARNY.

— Fig. Disparu, passé.

[illegible]
[illegible] J.-B. ROUSSEAU.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] MALFILÂTRE.

— Fig. Surpassé en mérite, en vertu, en quelque avantage que ce soit.

[illegible]
[illegible] VOLTAIRE.

ÉCLIPSEMENT. s. m. (radic. *éclipser*). A signifié Disparition, suppression. En parlant de la réforme grégorienne, Montaigne a dit: L'*éclipsement* nouveau des dix jours du pape.

— Peu usité pour exprimer l'action d'éclipser.

* **ÉCLIPSER.** v. a. 1re conj. (rad. *éclipse*). Cacher, couvrir en tout ou en partie, en parlant d'un astre qui, par son interposition, en cache un autre, en intercepte la lumière. Éclipser le soleil. Éclipser la lune. Éclipser une étoile. La lune éclipse quelquefois le soleil.

[illegible]
[illegible]
[illegible] RICARD.

— Par extens. Obscurcir, faire disparaître. La lumière du soleil éclipse les étoiles.

— Fig. A la faveur de ces éminences, on *éclipse* une des trois vertus théologales. (Boss.)

— Fig. Surpasser, effacer, en parlant du mérite, des talents, de la gloire. Son nom *éclipsait* alors tous les autres noms. (Voltaire.) Corneille *éclipsa* tous les poètes tragiques qui l'avaient précédé. (Id.) Le nom du duc d'Enghien *éclipsait* alors tous les autres noms. (Id.) Cette ville *éclipsa* la gloire de sa rivale. (Raynal.)

— S'ÉCLIPSER. v. pron. Être éclipsé. Le soleil s'éclipse.

— Avec ellipse du pronom *se*.

[illegible]
[illegible] (MAIRET.)

— Par extens. S'obscurcir, disparaître. A l'approche du soleil les étoiles s'éclipsent. L'étoile qui guidait les mages s'*éclipsa* à la cour d'Hérode. (Fléchier.)

— Fig., en parlant des choses morales, S'évanouir, s'éteindre, passer. La gloire s'éclipse. La renommée s'éclipse. Réputation qui s'éclipse. Ah! comment s'est *éclipsée* tant de gloire. (Volney.)

Ce Dieu d'un seul regard confond toute grandeur,
Des autres devant lui s'*éclipse* la splendeur.
L. RACINE.

— En parlant des personnes, Disparaître, se soustraire aux regards, se retirer. Comment donc, t'*éclipser* au milieu d'un repas! (Dest.)

[illegible]
[illegible] (PIRON.)

— Être surpassé, perdre de sa gloire, déchoir de sa réputation. Tel brille au second rang qui s'*éclipse* au premier. (Voltaire.)

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] (DUBOS.)

— Se surpasser mutuellement. Elles s'étudiaient à s'*éclipser* les unes les autres. (G. Sand.)

— *S'éclipser dans*. S'éclipser dans le lointain. Un vaisseau qui s'éclipse dans les brumes éloignées. Le jeune dieu s'*éclipsa* dans les airs. (J.-B. Rousseau.)

— *S'éclipser de*. S'éclipser d'un salon. S'éclipser d'un repas. S'éclipser de la cour.

— *S'éclipser devant*. Toute lumière s'éclipse devant celle du soleil. L'autorité des grands noms s'*éclipsa* devant l'autorité des faits. (Rostan.)

Du temple de Janus les portes se fermèrent,
Et les [illegible] devant lui s'*éclipsèrent*.
(VOLTAIRE.)

ÉCLIPTE. s. f. (du gr. ἐκλιπής, imparfait). Bot. Syn. de BLAINVILLÉE.

ÉCLIPTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à

une éclipse. ÉCLIPTÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

★ **ÉCLIPTIQUE.** adj. 2 g. Astron. Qui a rapport aux éclipses. Conjonction écliptique. Termes écliptiques. Doigts, valeurs écliptiques. Il s'y restreint comme dans une ligne *écliptique*, et ses pas ne savent point d'autre chemin. (Malherbe.)

Doigts écliptiques. Les douze parties dans lesquelles on divise le diamètre apparent d'un astre éclipsé. || *Limites écliptiques.* Valeurs extrêmes où peuvent seulement avoir lieu les éclipses. On calcule au moyen des épactes les époques des conjonctions et les époques des oppositions, en retranchant des premières une demi révolution synodique, ou 14 jours 18 heures 22 minutes. On cherche ensuite la distance du soleil au nœud de la lune. Si cette distance est moindre que 13 degrés 33 minutes, l'éclipse de soleil arrivera infailliblement; si elle surpasse 19 degrés 44 minutes, l'éclipse est impossible. Il en est de même pour les éclipses de lune. Si la distance du soleil au nœud de la lune est moindre que 7 degrés 47 minutes, l'éclipse arrivera infailliblement; si elle dépasse 13 degrés 21 minutes, l'éclipse est impossible.
— Qui a rapport à l'écliptique. Orbite écliptique.

— **ÉCLIPTIQUE.** s. f. Orbe elliptique que décrit la terre dans son mouvement annuel autour du soleil, que ce dernier semble parcourir lui-même, et qui traverse la série des douze constellations zodiacales. On lui a donné ce nom parce que la lune se trouve toujours dans ce plan ou auprès, lorsqu'il y a éclipse. L'écliptique passe entre α du Bélier et la mâchoire de la Baleine, entre les Pléiades et Aldébaran, un peu au-dessus des Hyades, sépare les deux cornes β et ζ du Taureau, va au pied boréal μ et à δ des Gemeaux, puis à Régulus; de là traverse la Vierge un peu au-dessus de l'Epi, va au bassin austral α, au front β du Scorpion, à la tête du Sagittaire, enfin à la queue δ γ du Capricorne, et à λ du Verseau. Centre de l'écliptique. Axe de l'écliptique. Le soleil occupe le centre de l'écliptique. La déclinaison de *l'écliptique* est l'angle formé par le plan de *l'écliptique* avec le plan de l'équateur terrestre. (Acad.)
— *Axe de l'écliptique.* Droite perpendiculaire au plan de l'écliptique et passant par son centre. || *Obliquité de l'écliptique.* Angle de 23°28' formé par l'écliptique avec l'équateur, qu'elle coupe en deux points diamétralement opposés, nommés *points équinoxiaux.* || *Pôles de l'écliptique.* Extrémité de l'axe de l'écliptique sur la voûte céleste.

ÉCLISE. s. f. Mus. V. ÉCLYSE.

ÉCLISSAGE. s. m. (rad. *éclisser*). Chem. de fer. Système d'éclisse. || Pose d'éclisses.

★ **ÉCLISSE.** s. f. (rad. *clisse*). Éclat de bois en forme de coin.
— Art vét. Attelle qu'on pose sur le pied d'un cheval.
— Artill. Petit coin de sapin servant à assujettir les bombes et les obus dans les mortiers et les obusiers.
— Ch. de fer. Plaque destinée à joindre les rails entre eux.
— Chir. Petite plaque de bois ou de carton que l'on applique le long d'un membre fracturé, pour contenir les os dans une situation fixe.
— Écon. rur. Rond d'osier sur lequel on met égoutter le fromage.
— Mus. Côtés du corps d'un luth, d'un violon.
— Tonn. Osier fendu. || Bois de fente pour faire des seaux, des minots, des tambours.
— Techn. Bois qui forme les plis d'un soufflet. || Espèce de seringue. || Plaque de tôle pour assujettir les parties d'une pièce fracturée. || Second rang de bois dans le four à charbon. || Rond d'osier pour supporter un plat sur une table.
— **ÉCLISSES.** s. f. pl. Ancien instrument de pêche.

ÉCLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Éclisser. S'empl. adjectiv. Bras éclissé. Jambe éclissée.
— Garni d'éclisses. Rails éclissés.

★ **ÉCLISSER.** v. a. 1re conj. Chir. Mettre des éclisses le long d'une fracture. Éclisser le bras, la jambe.
— S'est dit pour Faire jaillir de l'eau contre quelqu'un ou quelque chose. On éclisse les oiseaux de proie en leur jetant quelques gouttes d'eau avec le doigt.

ÉCLISSETTE. s. f. dimin. d'*éclisse*. Petite éclisse.

ÉCLOGAIRE. s. 2 g. Philol. V. ÉGLOGAIRE.

ÉCLOGE. s. m. (du gr. ἐκλογεύς). Antiq. gr. Percepteur des impôts à Athènes.

ÉCLOGITE. s. f. (du gr. ἐκλογή, choix). Minér. Roche composée de disthène et de diallage.

★ **ÉCLOGUE.** s. f. V. ÉGLOGUE.

ÉCLOPE. s. f. Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des arbrisseaux à fleurs jaunes du Cap.

ÉCLOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Écloper. S'emploie adjectiv. Boiteux, estropié, dont la marche est pénible à cause de quelque incommodité. Être tout éclopé. Un cheval éclopé.

> La vieillesse a le pied tout éclopé, mais elle a la tête vive,
> Les vieillards éclopés [illegible] (Delille.)

— Blas. Qui est taillé et tranché inégalement. Écu éclopé. On croit que l'écu éclopé était propre aux bâtards.
— Substantiv. Un éclopé. Les éclopés. Un pauvre éclopé. Une pauvre éclopée.

ÉCLOPEMENT. s. m. État de ce qui est éclopé.

★ **ÉCLOPER.** v. a. 1re conj. (rad. v. fr. *clop*, boiteux). Rendre boiteux.
— **S'ÉCLOPER.** v. pron. Devenir éclopé. L'un *s'éclope*, l'autre s'enivre et se fend la tête. (Diderot.)

★ **ÉCLORE.** v. n. 4e conj. irrég. et défect. (ét. lat., *excludere*, mettre hors). Il ne s'emploie qu'à la 3e personne: *Il éclot, ils éclosent. Il éclora, ils écloront. Il éclorait, ils écloraient. Qu'il éclose, qu'ils éclosent.* Sortir de l'œuf, en parlant des animaux ovipares, des insectes. Des poussins qui viennent d'éclore. La chaleur fait éclore les vers à soie. Tout dans la ruche paraissait plongé dans la tristesse, si les jeunes abeilles qui *éclosent* chaque jour ne sortaient aux heures chaudes du jour pour s'ébattre au soleil. (Fraière.) Si la poule se lasse de couver, les petits ne pourront pas *éclore*. (De Juss.) On vend même au boisseau des poulets *éclos* dans les fours à œufs si célèbres de ce pays. (Gér. de Nerval.)
— Se dit aussi des œufs. Ces œufs écloront dans trois jours.
— Fig. Cela a fait perdre l'envie de faire des ballets, et y en avait tout plein de couvés qui n'*écloront* point. (Malherbe.)

> Vingt ans au pais [illegible]
> L'aurore [illegible] (Béranger.)

— S'ouvrir, s'épanouir, se déployer, en parlant des fleurs. L'air se pénètre du parfum des fleurs qui s'empressent d'*éclore*. (Barth.) Bientôt les orties blanches et jaunes, les fleurs du fraisier, sont remplacées par les coquelicots et les bluets, qui *éclosent* dans des oppositions ravissantes. (B. de St-Pierre.)

> [illegible]
> [illegible]

— Se former, en parlant des fruits.

> [illegible]
> [illegible] (Delille.)

— Luire, en parlant du jour.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (J.-B. Rousseau.)

— Fig. Développer. Une douce chaleur féconde, anime et fait *éclore* tous les germes de la vie. (Buffon.)
— Naître, surgir, se montrer, se réaliser pour la première fois. Ce projet, sur le point d'*éclore*, est pourtant encore un secret dont je ne suis pas le maître. (J.-J. Rouss.) Je vois les fruits de la philosophie *éclore*. (Volt.) Vers le temps de la guerre du Péloponèse, la nature redoubla ses efforts, et fit soudain *éclore* une foule de génies dans tous les genres. (Barth.) Chaque jour voit *éclore* quelque nouveau projet pour perfectionner les arts, ou du moins pour exciter le commerce. [illegible] (Malte-Brun.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (Racine.)
> [illegible]
> [illegible] (Boileau.)

— Au XVIe siècle, ce verbe s'employait activement et pronominalement. Deux serpents s'y *esclosent*, et tirent des œufs de dans [illegible] *esclouirent*. (Amyot.) Fust-ce en hyver, les [illegible] *esclorent*. (Ronsard.) Capable d'*éclore*, quand il le plaît, quelque accident qui n'ait [illegible] (Malherbe.) Enfin s'*écloront* des guerres civiles où toutes choses seront violées. (Id.)
— Techn. *Éclore un moulin.* S'est dit pour retenir les eaux du moulin.

ÉCLOS, OSE. part. pass. du verbe Éclore. S'empl. adjectiv. Les petits sont éclos. Fleurs qui sont écloses. Ces fleurs sont *écloses* cette nuit. (Acad.) L'homme naît comme la fleur, qui n'est pas plus tôt *éclose* qu'elle est foulée aux pieds. (Villeneuve-Bargemont.)

> Avant que l'air, les eaux et la lumière,
> [illegible]
> Fussent *éclos*, par un ordre immortel,
> Des vastes flancs de l'abîme éternel,
> [illegible] (J.-B. Rousseau.)

— Fig. Toi-même qui jouis maintenant d'une jeunesse si vive et si féconde en plaisirs, souviens-toi que le bel âge n'est qu'une fleur qui sera presque aussitôt séchée qu'*éclose*. (Fén.)

> Ta prestance et tes discours
> [illegible]
> [illegible] (Malherbe.)
> Celle-ci prévoyait jusqu'aux moindres orages,
> Et devant qu'ils fussent *éclos*,
> [illegible] (La Fontaine.)
> [illegible]
> Une reine nouvelle entre dans l'univers.
> [illegible]

★ **ÉCLOSION.** s. f. Action d'éclore. Sortie des petits hors de l'œuf, en parlant des animaux ovipares. Six semaines seulement séparent l'*éclosion* des vers de la récolte des cocons. (L. Reybaud.)
— Épanouissement, en parlant des fleurs.
— Fig. Éclosion d'un talent, d'un livre. Des étranges circonstances avaient marqué l'*éclosion* de cette œuvre magistrale. (A. Daudet.)

★ **ÉCLUSE.** s. f. (ét. lat., *e* ou *ex*, hors, dehors; *clausus*, fermé). Hydraul. Clôture; barrière faite de terre, de pierre ou de bois, sur une rivière, sur un canal, etc., ayant une ou plusieurs portes qui se lèvent et se baissent, ou qui s'ouvrent et se ferment pour retenir et pour lâcher l'eau. Bâtir une écluse. Écluse d'un moulin. De s'écluses et des pertuis. Ouvrir les écluses. Fermer les écluses. De temps immémorial, les écluses sont connues dans la Chine. Il ne paraît pas qu'elles aient été connues ou en usage en Europe avant le XVe siècle. En 1416, les habitants de Montargis, assiégés par les Anglais, usèrent du premier de ces moyens, en arrêtant par une *écluse* les eaux de la rivière de Loing. (Dict. de la Conv.)
— *Ouvrir, fermer, lever, baisser l'écluse*, par abréviation pour Ouvrir, fermer, etc., la porte ou la vanne de l'écluse.
— *Écluse carrée.* Celle qui n'a qu'un seul vantail qu'on élève et qu'on abaisse à volonté. || *Écluse de chasse.* Écluse dont les orifices d'écoulement peuvent être ouverts rapidement de manière à produire un courant assez fort pour *faire chasse*, c'est-à-dire pour entraîner les matières qui encombrent un point, un canal, etc. Retenue d'eau destinée à nettoyer un avant-bassin le port, etc. || *Écluse double.* Celle qui peut soutenir les eaux à deux hauteurs différentes. || *Écluse en éperon.* Celle dont les portes sont busquées et forment un angle. || *Écluse de fuite.* Celle qui est destinée à vider le trop-plein donné par une écluse de chasse. || *Écluse provisionnelle.* Réservoir destiné à inonder au besoin un fossé de forteresse. || *Écluse à sas.* Ouvrage composé de deux écluses séparées l'une de l'autre par un espace qu'on nomme *sas*, espace où l'on fait entrer le bateau qui doit monter ou descendre la chute que soutient l'écluse. || *Écluse simple.* Celle qui ne peut soutenir les eaux qu'à un seul niveau à la fois. || *Écluse à tambour.* Celle où l'on pratique dans le massif des bajoyers un petit canal voûté dont l'entrée est au delà des portes.
— Fig. En ouvrant les *écluses* du cœur, elle fait que le sang circule plus vite. (Desc.) Il lâche les *écluses* de l'Océan. (Racine.) Mais avant qu'il lâchât les *écluses* des cieux. (Boileau.) Dès qu'une nation a impolitiquement abattu les supériorités sociales reconnues, elle ouvre des *écluses* par où se précipite un torrent d'ambitions secondaires. (H. de Balzac.)
— Pop. *Lâcher les écluses.* Uriner.
— Pêch. Parc demi-circulaire fermé du côté de la mer par un mur en pierres sèches, dans lequel on ménage une ouverture grillée pour l'écoulement des eaux. On y parque des huîtres et autres coquillages, quelquefois du poisson.
— Techn. Compartiment qui sert à entrer dans les travaux à air comprimé, ou à en sortir. || Plaque de fer forgé, qui sert, dans les fonderies, à diriger le métal en fusion.

ÉCLUSE (L'). Géogr. Forteresse française de l'arr. de Gex (Ain), bâtie sur un rocher du Jura qui domine le cours du Rhône. Elle fut prise par les Autrichiens (1814-1815), qui avaient violé la neutralité de la Suisse.

ÉCLUSE (L'), en hollandais *Sluys* ou *Helvoet-Sluys*. Ville de Zélande (Pays-Bas), port sur la mer du Nord. En 1340, une flotte française y fut détruite par Édouard III, roi d'Angleterre; 2,000 hab.

ÉCLUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Écluser.

ÉCLUSEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un champignon comestible.

★ **ÉCLUSÉE.** s. f. (rad. *écluse*). Quantité d'eau qu'il faut tirer du canal supérieur pour faire monter ou descendre un bateau d'un canal à l'autre, soit qu'il y ait une ou plusieurs écluses successives. || Quantité d'eau coulant depuis qu'on a lâché l'écluse jusqu'au moment où on l'a fermée.
— Comm. Demi-train de bois qui peut passer par les écluses.

ÉCLUSEMENT. s. m. (rad. *écluser*). Manœuvre par laquelle, dans les travaux à air comprimé, on amène l'air dans le compartiment d'entrée. || *Éclusement pour sortir.* Manœuvre inverse. On dit aussi: *décléclusement.*

ÉCLUSER. v. a. 1re conj. Fermer au moyen d'une écluse.
— Dans les travaux à air comprimé, Entrer dans l'écluse, ou Opérer l'éclusement.
— Arg. Pisser.
— Constr. Garnir, munir d'écluses. Écluser un canal, un étang.
— Navig. Faire passer un bateau par une écluse. Écluser un bateau.

ÉCLUSETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'un champignon auquel on attribue des qualités malfaisantes.

ÉCLUSIER, ÈRE. adj. Navig. Qui tient, qui a rapport à l'écluse.
— *Porte éclusière.* Porte d'une écluse.

★ **ÉCLUSIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui gouverne une écluse.
— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

ÉCLYPTIQUER. v. a. 1re conj. Éclipser, troubler. (Rabelais.)

ÉCLYSE. s. f. (ét. gr., ἔκλυσις; de ἐκλύω, je délie). Mus. anc. Abaissement, altération d'un ton dans le genre enharmonique.

ÉCMATACANTHÉES. s. f. pl. Bot. V. ECH-MATACANTHÉES.

ECMÈLE. adj. 2 g. (étym. gr., ἐκ, privatif; [illegible]), se dit en Mus. anc. Qui ne peut faire partie [illegible] mélodie.

ECNÉPHIAS. s. m. (du gr. ἐκνεφίας, tempête). Météor. Vent violent qui semble s'élancer des nuages.

ECNOME. Géogr. anc. Promontoire sur la côte S. de la Sicile, auj. cap [illegible] *monte Serrato* ou *di Licata*. Victoire navale des Romains sur les Carthaginois 256 av. J.-C.

ÉCOBAN. s. m. V. ÉCUBIER.

ÉCOBU. s. m. Nom donné, dans l'Anjou, à toute terre qui a été laissée en friche pendant plus de trois années.

★ **ÉCOBUAGE.** s. m. Agric. Action d'écobuer. Opération qui consiste à écroûter la surface du sol et à brûler sur place les tranches de gazon ainsi enlevées. L'*écobuage* est éminemment utile dans [illegible] Moyennes. L'effet de l'*écobuage* est de détruire les substances organiques [illegible] immédiatement propres à la végétation (Id.)
— Par extens. Brûlis de terres mêlées de racines et de branchages.

ÉCOBUE. s. f. (rad. *écobuer*). Pioche recourbée comme une houe, ou mieux, Sorte de houe large et tranchante qui tire son nom de l'usage fréquent qu'on en fait pour écobuer les terres.
— On nomme aussi *écobues* toutes les petites broussailles et les racines enlevées des terres défrichées.

ÉCOBUÉ, ÉE. part. pass. du v. Écobuer. S'empl. adjectiv. Terres écobuées. Sol écobué. La rotation des récoltes dans des terres nouvellement *écobuées* doit dépendre entièrement de la nature du sol. (J. Sinclair.)

★ **ÉCOBUER.** v. a. 1re conj. (ét. inconnue). Agric. Écroûter la surface du sol, et brûler sur place les tranches de gazon ainsi enlevées. Écobuer des terres arides pour les fertiliser.

ÉCOBUEUR. s. m. (rad. *écobuer*). Celui qui fait l'écobuage.

ÉCOBULE. s. f. (ét. lat., *scopæ*, balai). Bot. Nom de la canche gazonnante.

ÉCOCHELAGE. s. m. (rad. *écocheler*). Agric. Réunion de l'avoine ramassée par tas pour en former des gerbes.

ÉCOCHELÉ, ÉE. part. pass. du v. Écocheler. S'empl. adjectiv.

ÉCOCHELER. v. a. 1re conj. On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *J'écochelle. J'écochellerai.* Agric. Ramasser l'avoine par tas pour en former des gerbes.

ÉCŒURANT. part. prés. du v. Écœurer.

ÉCŒURANT, ANTE. adj. Capable d'inspirer du dégoût. Boisson écœurante.

ÉCŒURÉ, ÉE. part. pass. du v. Écœurer. Elle est écœurée.

ÉCŒUREMENT. s. m. Action d'écœurer. L'abus des meilleurs mets peut amener l'écœurement.
— Fig. Elle essayait de fuir l'horrible tristesse, l'*écœurement* sinistre où l'avait sorte de Mort venait de la plonger. (A. Daudet.)
— État de celui qui est écœuré.

★ **ÉCŒURER.** v. a. 1re conjug. (rad. *cœur*). Dégoûter. Cette viande m'écœure.
— Fig. Votre conduite m'écœure. Cette lecture m'*écœure*. (Acad.)
— **S'ÉCŒURER.** v. pron. Se dégoûter.

★ **ÉCOFRAI** ou **ÉCOFROI.** s. m. (du bas-lat. *escofferius*, marchand de cuir). Grosse table dont se servent plusieurs artisans pour tailler et préparer leur ouvrage.

ÉCOIN. s. m. Sorte d'instrument de bois.

★ **ÉCOINÇON** ou **ÉCOINSON.** s. m. (rad. *coin*). Archit. Pièce de maçonnerie ou de menuiserie qui cache et dissimule les angles que forment les parois d une chambre.
— Morceau rapporté à des pièces qui ne sont pas assez larges d'un bout.
— Pierre qui fait l'encoignure de l'embrasure d'une porte, d'une fenêtre.
— Bureau pour mettre dans un angle.

ÉCOINE. s. f. Rabot pour faire le logement de la baguette du fusil. V. ÉCOUANE.

ÉCOISSON. s. m. Agric. Dans les Deux-Sèvres, Sillon plus court que les autres.

ÉCOLAGE. s. m. (rad. *école*). Rétribution que payent les écoliers.
— État d'écolier.
— Enseignement d'école.

★ **ÉCOLÂTRE.** s. m. (rad *école*). Ecclésiastique qui dirigeait l'école attachée ordinairement à la cathédrale, et qui plus tard fut chargé d'exercer une surveillance sur les maîtres. L'école du diocèse. Il jouissait du titre de chanoine et d'une prébende, avec droit d'institution et de juridiction.
— Professeur chargé, dans chaque cathédrale, d'enseigner gratuitement la philosophie et les belles-lettres aux écoliers pauvres.
— Chancelier ou notaire des abbayes.

ÉCOLÂTRIE. s. f. Charge, emploi d'écolâtre.

★ **ÉCOLE.** s. f. (du lat. *schola*, ou du gr. σχολή, loisir). Lieu, établissement public où l'on enseigne un ou plusieurs arts, une ou plusieurs sciences, etc. C'était principalement comme ville l'*école* qu'Athènes exerçait un singulier prestige. (E. Renan.)
— Établissement d'instruction élémentaire.

Ces écoles sont désignées aussi sous le nom d'écoles primaires. Maître d'école. Maîtresse d'école. Cour de l'école. École de village. Aller à l'école. Envoyer un enfant à l'école. Ouvrir une école. Tenir école. Au sortir de l'école. Les [illegible] n'allaient point à l'école. (Re[illegible])

— *École laïque*. École dirigée par un instituteur ou une institutrice laïque. || *École congréganiste*. École dirigée par des frères ou les sœurs. || *École mutuelle*. Celle où les élèves, nommés *moniteurs*, participent à l'enseignement. Je réponds que dans mon pays on les met aux *écoles mutuelles* dès le berceau. (Gér. de Nerval.)

— ***Maître, maîtresse d'école.*** Celui, celle qui dirige une école primaire.

— Prov. et fig. *Prendre le chemin de l'école*. Prendre le plus long. || On dit aussi et plus [illegible] : *Prendre le chemin des écoliers*.

— *Faire l'école buissonnière*. Ne pas aller en classe, en parlant d'un écolier. On a voulu assigner une origine historique à cette locution, mais il est plus naturel de penser qu'elle a été *faite* [illegible] par la [illegible] *prendre* ou *se donner campos*, en faisant allusion aux escapades des petits vauriens qui, au lieu d'aller à l'école, vont courir les champs et chercher des nids d'oiseaux dans les haies et les buissons. || Fig. Manquer à des exercices, à des fonctions qu'on doit remplir avec d'autres personnes.

— *Tenir école*. Enseigner.

— *[illegible]*. Se dit d'une chose que l'on sait à fond.

— Loc. prov. *Renvoyer quelqu'un à l'école*. Lui faire sentir son ignorance, son manque d'instruction.

— Prov. *On est savant quand on revient de l'école*. Quand on a reçu un renseignement, on ne commet plus les mêmes fautes qu'auparavant.

— Établissement d'enseignement spécial d'un ordre plus élevé. École de droit. École de médecine. École de dessin. École de musique, etc.

— *École d'administration*. V. ADMINISTRATION.

— *Écoles d'agriculture*. Écoles instituées sous le nom de *fermes-modèles*, pour former de jeunes agronomes et leur apprendre principalement la mise en pratique des théories nouvelles de l'agriculture.

— *Écoles d'application*. Nom donné en général aux écoles spéciales dans lesquelles ne sont admis que les sujets qui ont déjà terminé ou du moins complété suffisamment leurs études générales. Ainsi les écoles de droit, de médecine, etc., sont des écoles d'application ; mais on réserve particulièrement ce nom à celles qui ont pour but spécial de former des sujets pour les diverses branches des services publics. || ***Écoles d'application d'artillerie et du génie.*** Ces deux écoles ont été réunies en 1802 en une seule école, organisée définitivement en 1831, établie à Metz, et transférée à Fontainebleau en 1871. Cette école ne se compose que d'élèves sortant de l'École polytechnique, qui y entrent avec le rang de sous-lieutenant, y restent de deux à trois ans, et sont envoyés après examen dans l'arme de l'artillerie ou du génie de terre ou de mer. || *École d'application du corps d'état-major*. École établie à Paris en 1818, et destinée à former des officiers pour le service de l'état-major. Elle a été remplacée, par décret du 15 février 1875, par l'*École supérieure de guerre*. || ***École d'application du génie maritime.*** École établie à Lorient en 1791, dans le but de former des ingénieurs chargés de diriger la construction des vaisseaux de la marine militaire.

— *École d'artillerie*. École qui comprend le matériel et le personnel nécessaires à l'instruction des hommes attachés à l'artillerie.

— ***Écoles d'arts et métiers.*** Écoles où l'on enseigne les arts mécaniques, et où l'on forme des mécaniciens pour la marine, les chemins de fer et l'industrie. Il y en a trois : l'une à Châlons-sur-Marne, une autre à Angers, et une troisième à Aix.

— ***École des beaux-arts.*** École située à Paris et définitivement organisée en 1825 ; elle se divise en deux sections : l'une comprend la peinture et la sculpture, l'autre l'architecture. Les cours sont gratuits, et les élèves vainqueurs aux grands concours annuels sont entretenus pendant cinq ans à Rome aux frais de l'État. Elle remonte à Mazarin, 1648. Des écoles des beaux-arts existent dans beaucoup de villes de France et de l'étranger ; on cite celles de Lyon, de Gand, d'Anvers, de Bruges, de Munich, de Vienne, de Florence (académie de Saint-Luc), etc.

— ***Écoles des canonniers.*** Bâtiments sur lesquels les matelots apprennent le maniement des canons de marine. Il y en a deux, une à Brest, l'autre à Toulon.

— *École de cavalerie*. École instituée à Saumur en 1825 ; elle recevait d'abord les élèves sortant de Saint-Cyr et destinés à la cavalerie. Depuis 1855, elle ne reçoit que les officiers d'ins[illegible] [illegible] les sous-officiers d'instruction, les élèves maréchaux ferrants.

— *Écoles centrales*. Écoles instituées par la Convention nationale, le 2 février 1795, pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts. Il devait y avoir une école centrale par 300,000 hab. ; ces écoles cessèrent d'exister en 1803, et furent remplacées par les lycées et les facultés. || *École centrale des arts et manufactures*. École établie à Paris pour former des ingénieurs civils. La durée de ses cours est de trois ans. || *École centrale des travaux publics*. Nom que porta d'abord l'École polytechnique.

— *Écoles charitables*. Écoles fondées en 1686 par le P. Barri, minime, pour l'instruction des enfants.

— ***École des chartes.*** Établissement destiné à former des archivistes paléographes, et créé à Paris par ordonnance de Louis XVIII en 1821. L'enseignement est de trois années.

— *Écoles chrétiennes*. Écoles constituées au commencement du XVIIIe siècle, dirigées par les membres d'une congrégation appelés *frères de la doctrine chrétienne*.

— ***Écoles de droit*** ou ***Facultés de droit.*** V. FACULTÉ.

— *Écoles ecclésiastiques*. Écoles destinées à former les sujets pour le sacerdoce. Il y a une école ecclésiastique dans chaque diocèse.

— *Écoles élémentaires*. V. ci-après ÉCOLES PRIMAIRES.

— *Écoles d'équitation*. V. ÉQUITATION et ÉCOLE DE CAVALERIE.

— *École des eaux et forêts* ou *École forestière*, à Nancy, depuis 1824. Elle reçoit les jeunes gens déjà bacheliers ès sciences qui se destinent au service des eaux et forêts, et qui satisfont à l'examen d'entrée. La durée des cours est de deux ans ; les élèves qui subissent convenablement l'examen de sortie ont rang de garde général des forêts.

— *École française d'Athènes*. Cette école, établie à Athènes en 1846, est destinée à perfectionner de jeunes professeurs de l'Université dans l'étude de la langue, de l'histoire et des antiquités de la Grèce. Les candidats doivent être agrégés et deviennent membres de l'École après un examen ; la durée de leur séjour en Grèce est de trois ans.

— *École française* ou *Académie de France à Rome*. École fondée par Colbert en 1666, et établie depuis 1800 dans la villa Médicis. Elle reçoit les jeunes gens qui ont remporté les grands prix à l'École des beaux-arts ; ils y passent cinq ans, aux frais de l'État, sous un directeur nommé par le gouvernement pour six ans.

— *Écoles des frères*. V. ÉCOLES CHRÉTIENNES.

— *École des fusiliers*. École établie à Lorient pour former les fusiliers de la marine.

— ***Écoles d'hydrographie.*** Écoles établies dans les principaux ports. Elles ont été instituées par Colbert, et préparent des capitaines au long cours et des maîtres de cabotage. Nul ne peut commander un navire du commerce sans avoir satisfait aux examens qui suivent les cours d'hydrographie.

— ***École des langues.*** École instituée en 1794 pour fournir un instituteur de langue française dans chaque commune des départements où l'on parle l'idiome breton, catalan, allemand ; cette école n'exista jamais qu'en projet.

— ***École des langues orientales vivantes.*** École établie auprès de la Bibliothèque nationale, en 1795. On y enseigne l'arabe littéral, l'arabe vulgaire, le persan, le turc, l'arménien, le grec moderne, l'hindoustani, le chinois, le malais, etc., toutes langues d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce.

— ***École libre des sciences politiques.*** École libre fondée en 1871 pour préparer aux carrières diplomatique, financière et administrative.

— ***École de Mars.*** École instituée en 1794 pour y donner à six jeunes citoyens de chaque district de la République, envoyés à Paris sous le nom d'*élèves de Mars*, une éducation révolutionnaire, toutes les connaissances et les mœurs d'un soldat républicain. Son existence fut éphémère.

— ***Écoles maternelles.*** Un des noms donnés aux salles d'asile.

— *Écoles de médecine* ou *Facultés de médecine*. V. FACULTÉ. || *Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie*. Écoles établies dans les principales villes, et n'accordant que le diplôme d'officier de santé.

— ***École des mines.*** École créée à Paris en 1783, et rétablie en 1816. Elle est destinée à former des ingénieurs des mines. Elle reçoit des élèves sortant de l'École polytechnique ou admis à la suite d'un concours. Les études durent trois années.

— ***École des mineurs.*** École pratique fondée en 1816 à Saint-Étienne (Loire), pour donner gratuitement des connaissances en minéralogie à des élèves qui n'y sont admis qu'après concours.

— ***École des mousses.*** École établie à Brest, à bord d'un vaisseau, pour l'instruction des mousses et la formation des équipages de la marine. Elle comprend des élèves de treize à quinze ans.

— *Écoles de navigation*. Écoles établies dans les ports, pour enseigner gratuitement aux navigateurs les mathématiques, la navigation et l'usage des instruments nautiques.

— ***École navale***, à Brest. Cette école est établie depuis 1852. Elle reçoit, après examen, des élèves de treize ans au moins et seize ans au plus. La durée des études est de deux ans ; les élèves qui satisfont aux examens de sortie ont le grade d'aspirant de marine de 2e classe.

— *École normale de gymnastique*. École établie à la Faisanderie, près de Joinville, dans le but de former des professeurs de gymnastique pour l'armée. Elle se recrute dans tous les corps de l'armée.

— ***Écoles normales primaires.*** Écoles destinées à former des instituteurs ou des institutrices primaires. Chaque département doit avoir une école normale primaire de jeunes gens, et une école normale primaire de jeunes filles. Aujourd'hui, presque tous les départements possèdent la leur. Les élèves y sont admis de dix-huit à vingt-trois ans, et ne deviennent instituteurs ou institutrices qu'après avoir obtenu un brevet de capacité délivré par une commission d'examen spéciale.

— *École normale supérieure*, à Paris. École destinée à former des professeurs pour l'enseignement secondaire. Son établissement fut décrété par la Convention en 1794, mais elle fut fermée l'année suivante. Napoléon Ier rétablit l'École normale par le décret qui organisa l'Université (17 mars 1808). En 1822, accusée de sympathie pour les doctrines de l'opposition, elle fut supprimée, et rétablie quatre ans après, sous le nom d'*École préparatoire*. En 1830, elle reprit son ancien nom ; aujourd'hui, l'École normale renferme plus de 100 élèves boursiers qui suivent les cours pendant trois ans, et se présentent aux diverses agrégations après avoir satisfait aux examens de sortie.

— ***Écoles de pharmacie.*** Écoles où l'on apprend la chimie, la physique, l'histoire naturelle, etc., dans le but d'obtenir le diplôme de pharmacien.

— ***École polytechnique***, à Paris. École destinée à fournir des sujets à un grand nombre de services publics, mines, poudres et salpêtres, ponts et chaussées, corps des ingénieurs hydrographes, à la marine et aux armes spéciales. Créée par la Convention (1794), soumise au régime militaire par Napoléon Ier (1808), licenciée par Louis XVIII (1816), reconstituée l'année suivante, et subordonnée au ministère de l'intérieur, elle a repris, depuis 1830, son caractère militaire. La durée des cours est de deux ans. Les élèves sortants doivent passer deux ou trois ans dans des écoles d'application.

— ***École des ponts et chaussées.*** V. PONTS ET CHAUSSÉES.

— ***École pratique des hautes études.*** École d'enseignement supérieur établie à la Sorbonne, et destinée à compléter l'enseignement presque exclusivement théorique des Facultés. Elle comprend deux sections : celle des sciences proprement dites, et celle des sciences historiques et philosophiques.

— ***Écoles primaires.*** Écoles où les enfants reçoivent l'instruction indispensable à tous les hommes, et les premières notions morales. Ils y apprennent la lecture, l'écriture, les éléments de la grammaire française, le calcul, le système métrique, l'histoire et la géographie. Dans les *Écoles primaires supérieures*, on donne en outre des notions pratiques de physique, d'histoire naturelle, d'agriculture et d'hygiène, et l'on enseigne l'arpentage, le nivellement, le dessin linéaire et le chant. La loi du 28 juin 1833 a constitué les Écoles primaires ; cette loi a été plusieurs fois modifiée dans ses parties secondaires.

— ***École régimentaire.*** École formée près des différents corps de l'armée, ou dans les corps mêmes, dans le but de développer ou de commencer l'instruction des hommes qui appartiennent à ces corps. On distingue trois sortes d'écoles régimentaires : les écoles d'artillerie, les écoles de génie et les écoles primaires.

— ***Écoles secondaires.*** Celles dans lesquelles on enseignait les langues latine et française, les premiers principes de géographie, de l'histoire et des mathématiques ; elles se distinguaient en *écoles secondaires communales*, et en *écoles secondaires privées*, aujourd'hui institutions. Le nom d'école secondaire n'est plus en usage que pour les écoles ecclésiastiques, dans lesquelles sont des jeunes gens qui se destinent au ministère des autels.

— *École des sous-officiers*. École militaire établie à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), où des sous-officiers choisis dans tous les régiments font un stage de six mois. A l'expiration des cours, ils reviennent dans leurs régiments, et sont portés sur le tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant.

— ***Écoles spéciales de commerce.*** Écoles où on enseigne l'histoire et la géographie, les mathématiques, la physique et la chimie, le droit commercial, la tenue des livres, le dessin linéaire et les langues étrangères. Il y a aussi à Paris une École spéciale de commerce fondée vers 1820.

— *École spéciale militaire* ou *École de Saint-Cyr*. École établie à Saint-Cyr en 1808, et réorganisée en 1832. Elle est destinée à former des officiers pour la cavalerie, et surtout pour l'infanterie. Les candidats doivent être bacheliers ès sciences, et subissent un examen d'entrée ; la durée des cours est de deux ans, après lesquels les élèves sont sous-lieutenants si les examens de sortie leur ont été favorables.

— ***École supérieure de guerre.*** École destinée à former des officiers d'état-major. Elle se recrute au concours parmi les capitaines et lieutenants de toutes armes et remplace l'ancienne École d'application du corps d'état-major.

— *École des travaux de campagne*. École créée en 1876 à Versailles, dans le but de former des instructeurs pour les travaux de champ de bataille. Les officiers qui y sont admis y puisent un enseignement qui les met à même de remplir les fonctions d'instructeur, et, au besoin, de remplacer les officiers du génie pour les travaux de campagne en temps de guerre.

— ***École de trompettes.*** École créée le 1er juin 1731, à l'hôtel royal des Invalides, et réunie en 1823 à l'École de cavalerie, pour enseigner à des élèves l'art de la trompette, ainsi que les mathématiques, la lecture et l'écriture, l'escrime, l'équitation et la gymnastique.

— ***Écoles vétérinaires.*** Écoles destinées à former des maréchaux et des médecins vétérinaires ; elles sont au nombre de trois : Maisons-Alfort, Lyon, Toulouse. La durée des études est de quatre ans.

— Local où les élèves vont en classe.

— Tous les élèves, ou les professeurs et les employés d'une école. Transférer une école d'une ville dans une autre. Mettre en rumeur toute l'école.

— ***Les écoles.*** Les élèves des facultés et écoles supérieures.

— Fig. Ce qui est propre à former, à donner de l'expérience, à instruire en quelque manière, en bien ou en mal. L'école du malheur est dure, mais profitable. Pour un esprit sage et observateur, le grand monde est une excellente école de sagesse et de vertu. Se former à l'école d'un bon maître, à l'école du bon goût. Apprendre l'économie à l'école de la pauvreté. Tenir école de mauvaises mœurs, de libertinage. Les bienséances inséparables du rang, et qui sont comme la première *école* de la vertu, etc. (Massillon.) La cour fut pour lui une *école* de sagesse et de vertu. (Bouh.) L'adversité, disait-elle, est une rude *école* à laquelle on profite vite. (J. Sandeau.)

> Thémis les vices détruira ;
> L'honneur ouvrira son *école*. (MALHERBE.)

— *L'école du monde*. Manières que donne la fréquentation de la bonne société.

— *Être à l'école de quelqu'un*. Se régler sur lui.

— ***Être à bonne école*** ou ***en bonne école.*** Être avec des gens capables de bien instruire. || On dit, dans un sens opposé : ***Être à mauvaise école.***

— Fam. *Il faut aller à votre école pour apprendre cela*. Il faut apprendre cela de vous.

— S'est dit dans le sens de Maître ou Maîtresse.

— Par opposition à Science du monde. Cela sent l'école. C'est parler en termes de l'école.

> Je verrai, par mes soins, la vieille erreur détruite,
> L'*école* avec la cour heureusement instruite.
> (Mlle DE LA VIGNE.)

— Secte ou doctrine de quelque philosophe ou docteur célèbre. L'école d'Épicure. L'école de Zénon. L'école de Platon, d'Aristote. L'école de Kant. L'école de Condillac. L'école de Descartes. Les jésuites, intéressés à soutenir leur confrère sur une doctrine que toute leur *école* s'était avisée d'embrasser... (Rac.) Oh ! le bel argument, digne de leur *école !* (Boil.) Autant d'*écoles*, autant de sentiments. (Mass.)

— Les diverses écoles de philosophie sont ; les écoles ***ionienne, italique, éléatique, atomistique***, *mixte, sophistique* (550-440 avant J.-C.) ; les écoles ***cynique, cyrénaïque, mégarique, platonicienne***, *aristotélicienne* ou *péripatéticienne, stoïque, épicurienne* et *sceptique* (324-215 avant J.-C.) ; les écoles d'*Alexandrie, juive, gnostique*, ***néoplatonicienne, scolastique, ecclésiastique, cartésienne***, *baconienne* (jusqu'au XVIIIe siècle) ; les écoles *sensualiste, idéaliste, sceptique* ***écossaise, kantienne, leibnitzienne, idéologique, physiologique, théologique*** et ***éclectique, critique, positiviste***, et ***naturaliste*** (au XVIIIe et au XIXe siècle).

— *Combats d'école*. Luttes sur des points de doctrine.

— Absol. Enseignement de la théologie et de la philosophie scolastique. Saint Thomas d'Aquin est appelé l'Ange de l'école. S'en tenir aux termes de l'école. Argumenter d'après les règles de l'école. Posséder parfaitement la philosophie de l'école. La philosophie moderne s'est affranchie du langage de l'école.

— Secte littéraire. L'école classique. L'école romantique. L'école réaliste. L'*école* classique est poétique, élevée, aidant à l'imagination, admettant ses créations, les colorant avec richesse et pureté, aimant la beauté, la choisissant dans le monde moral, physique et idéal, négligeant tout ce qui ne saurait agrandir ou plaire ; l'*école* romantique est savante et grave, aimant la vérité, la recherchant et la peignant sans choix, telle qu'elle se présente, doutant de ce qu'elle ne saurait prouver, ne voulant ni plaire ni consoler, mais instruire, et repoussant enfin toute illusion. (Viollet-Leduc.)

— Manière spéciale en littérature. L'école de Shakspeare. L'école de Racine. L'école de Voltaire.

— Manière spéciale en beaux-arts, en peinture. L'école allemande. L'école hollandaise. L'école florentine. L'école vénitienne. L'école française. L'école de Girodet. L'école de David. Ce tableau est de telle école, il est d'une bonne école.

— En musique. L'école de Gluck, l'école de Grétry, l'école de Mozart, l'école de Rossini, l'école de Beethoven. Il y a de l'école dans ce morceau, c'est un morceau d'école. On a réuni les différents systèmes de compositions musicales dans trois classes générales : l'école française, l'école italienne et l'école allemande.

— En politique, L'école de Pitt. L'école de Fox. L'école de Castlereagh. L'école doctrinaire. L'école radicale.

— En histoire, L'école fataliste. L'école philosophique. || *École historique*. Celle qui recherche les causes des événements. || *École descriptive*. Celle qui s'attache surtout à raconter.

— *Faire école*. Avoir des imitateurs.

— *Dire, révéler les secrets de l'école*. Divulguer les secrets d'une cabale, d'une coterie. Cette expression remonte, dit-on, à la loi fondamentale de l'école de Pythagore, qui défendait de communiquer aux profanes les dogmes de sa doctrine.

— Art milit. *École du soldat*. Série d'exercices qui ont pour but l'instruction individuelle du soldat. || *École de peloton*. Exercices qui ont trait aux diverses formations d'un peloton, soit en bataille, soit en colonne. || *École de compagnie*. Exercices exécutés en considérant la compagnie comme unité tactique, soit sur le pied de paix, soit sur le pied de guerre. || *École de bataillon*. Exercices relatifs aux diverses formations ou évolutions d'un bataillon. || *École de régiment* ou *évolutions de ligne*. Exercices qui concernent les divers mouvements que peut exécuter un régiment dans tous les cas où il peut se trouver.

— Recueil de ces divers exercices. Une école du soldat, de peloton, etc.

— Hist. Dès la plus haute antiquité, il y a eu des écoles publiques chez les Perses et dans la Grèce. Sparte avait aussi ses écoles; celles d'Athènes étaient célèbres; on y apprenait à lire et à écrire aux petits enfants, puis, lorsqu'ils étaient un peu moins jeunes, on leur enseignait la grammaire, la poésie et la musique; Homère y était particulièrement lu. Si l'on s'en rapporte à Plutarque, il y avait des écoles pour la jeunesse à Gabies, en Étrurie, même avant le temps de Romulus. Des rhéteurs grecs fondèrent à Rome des écoles de rhétorique, des écoles de grammaire et des écoles de philosophie. Étendant leurs conquêtes, les Romains établirent partout des écoles municipales, en Espagne, dans la Gaule, en Germanie et dans la Grande-Bretagne. Ces grandes écoles municipales avaient disparu vers la fin du v^e siècle; mais le christianisme les remplaça aussitôt par de nouveaux établissements : 1° les écoles dites *cathédrales* ou épiscopales, parce que chaque siége épiscopal avait la sienne; 2° les écoles *monastiques*, dont les plus florissantes étaient celles de Luxeuil, en Franche-Comté, et de Lérins dans les îles d'Hyères. A la fin du VIII^e siècle, Charlemagne releva l'éclat des anciennes écoles et en créa de nouvelles; il en institua une, entre autres, qui le suivait partout dans ses voyages, et qui, pour ce motif, fut appelée école *palatine* ou *du palais*. Aux XI^e et XII^e siècles, ces écoles fort multipliées firent place aux classes et aux colléges, dont le nom ne fut plus donné qu'à des établissements d'instruction spéciale.

— Hist. byzant. Corps de troupe de la garde impériale à Constantinople. Les sept *écoles* formaient un effectif de 35,000 hommes. (Compl. de l'Acad.)

— Jeux. Au trictrac, *Faire une école*. Oublier de marquer ses points ou en marquer mal à propos. || Fig. *Faire une école*. Faire une faute, une sottise, par ignorance, par étourderie, par méprise, etc. Faire une école en politique, une école à la guerre, une école dans un salon. || Interj. *Quelle école!* Quelle sottise. || *Mettre à l'école, marquer l'école*. Marquer pour soi autant de points que l'adversaire a oublié d'en marquer ou qu'il en a marqué de trop.

— Manég. *Ce cheval a de l'école*. Ce cheval est dressé au manége. || *Cheval hors d'école*. Cheval qui a oublié son exercice. || *Pas d'école*. Allure par laquelle on modère l'ardeur d'un jeune cheval. || *Basse école*. Exercices pour apprendre à monter à cheval. || *Haute école*. Exercices de la voltige.

— Mar. *Vaisseau-école*. Vaisseau sur lequel est installée l'école de marine.

— Pêch. Rassemblement de morues pour frayer.

ÉCOLER. v. a. 1^{re} conj. (rad. *école*). S'est dit pour Enseigner.

ÉCOLÉRÉ, ÉE. adj. Excité par la colère.

ÉCOLERIE. s. f. Ensemble des écoliers.

* **ÉCOLIER, ÈRE**. s. Celui, celle qui va à l'école, au collége. Écolier de sixième, de rhétorique, de philosophie. Bon, mauvais écolier. Écolier indocile, soumis, indisciplinable. Que d'*écoliers* ont brillé dans la routine des classes et se sont éclipsés dans la vaste sphère des lettres! (B. de St-Pierre.)

> Et ne sais bête au monde pire
> Que l'écolier, si ce n'est le pédant. LA FONTAINE.
> [illegible] qui s'érige en barbon,
> Je [illegible] qui vous parle en Caton
> Est [illegible] un animal bernable. (VOLTAIRE.)

— Les défauts des écoliers ont donné lieu à plusieurs dictons proverbiaux : *Menteur comme un écolier. Gourmand comme un écolier. Avoir un appétit d'écolier.*

— La Fontaine a dit, pour exprimer le laisser-aller des écoliers dans leur manière de vivre : *Tout est aux écoliers couchette et matelas.*

— Fam. *Faire une faute d'écolier*. Faire une faute qui marque beaucoup d'inexpérience ou d'incapacité.

— Fam. *Se divertir comme un écolier en vacances*. S'en donner à cœur joie.

— Fig. La sagesse vole bien d'une autre aile. Les mains ne sont point ses *écolières*; c'est aux esprits qu'elle communique ce qu'elle sait. (Malherbe.)

— Loc. fam. *Tour d'écolier, malice d'écolier*. Espièglerie du genre de celles que font les écoliers.

— *Réciter d'un ton écolier*. Réciter d'une manière monotone, fatigante.

— *Style d'écolier*. Mauvais style, accusant l'inexpérience, l'incapacité dans la manière d'écrire.

— Loc. prov. *Les écoliers ont passé par là*. Se dit, en Normandie, des ravages du vent, comparables aux dégâts que commettraient des écoliers. || *Prendre le chemin des écoliers*. Prendre le chemin le plus long.

— Celui qui apprend d'un maître. Dans ce sens, il doit être joint avec quelque autre mot qui désigne l'art qu'on apprend ou le maître qui l'enseigne. On dit : Bon écolier dans le manége; un maître de musique ou de danse a des écoliers ou des écolières.

— Par extens. Un disciple, un apprenti en toutes choses où l'on a besoin d'instruction. Ne savez-vous pas bien que je suis une *écolière* qui n'entends rien à la beauté des vers italiens? (M^{me} de Sévigné.) Je me maintiens l'*écolier* de la sagesse, je ne consulte plus qu'elle. (St-Evremond.)

> [illegible]
> Ce maître dangereux conduit tout de travers.
> LA FONTAINE.

— Novice en quelque chose. Ce n'est qu'un écolier en géométrie.

> [illegible] tout nouveau,
> [illegible] un lutin me troubler le cerveau! [illegible]

— Fig. Celui qui a un air gauche, emprunté, de mauvaises manières. Avoir la contenance d'un écolier.

> [illegible] bien fait et cavalier?
> Ne vois-tu rien en lui qui sente l'écolier?
> [illegible]
> [illegible]
> Peu de [illegible] gens de cour sont mieux taillés que lui.
> [illegible]

— Fig. et fam. *Ce n'est qu'un écolier*. Se dit d'un homme peu habile dans un art, dans une profession.

— Fam. *Cet homme sera toujours écolier, ne sera jamais qu'écolier*. Cet homme ne saura jamais rien qu'imparfaitement, sera toujours novice en toutes choses.

— A signifié aussi Savant. Je m'en vais devenir un grand *écolier*. (Malherbe.)

— Hist. Nom qu'on donnait aux étudiants qui fréquentaient les écoles au moyen âge. Le caractère turbulent des écoliers ne cessa de se manifester par des scènes immorales et scandaleuses. Ils prenaient la plus grande part aux fêtes des fous, de l'âne, etc. L'existence des écoliers était en général fort dure et fort misérable. || *Écoliers étrangers*. Écoliers qui venaient des provinces ou des pays étrangers étudier dans les diverses universités du royaume. Un écolier étranger n'était point soumis au droit d'aubaine. || *Écoliers jurés*. Nom que l'on donnait à ceux qui possédaient des lettres d'écoliers conférant le privilége de scolarité. || *Lettres d'écolier*. Diplômes qui ne s'obtenaient qu'après six mois d'étude dans l'Université, et sur le témoignage du régent dont on suivait les leçons. Une interruption de six mois dans les études entraînait la perte de ces lettres.

— Le titre d'*écolier* se portait dans le monde. Seigneur *écolier*, je viens d'apprendre que vous êtes le seigneur Gil Blas de Santillane, l'ornement d'Oviedo et le flambeau de la philosophie. (Le Sage.)

— Hist. ecclés. *Congrégation des Écoliers*. Ordre de chanoines réguliers qui fut fondé en Italie près de Bologne.

— **ÉCOLIÈRES**. s. f. pl. Titre des chanoinesses du Mans, deux ans après leur réception.

— Adjectiv. Qui a rapport à l'école, qui a le caractère de l'écolier. La gent écolière. Sa conversation est moins *écolière*. (H. de Balzac.)

— *Papier écolier*. Papier à l'usage des écoliers.

ÉCOLLAGE. s. m. (rad. *colle*). Tann. Écharnement des peaux.

ÉCOLLETÉ, ÉE. part. pass. v. Écolleter. S'empl. adjectiv. Vase écolleté. Salière écolletée.

ÉCOLLETER. v. a. 1^{re} conj. (du lat. *collatatus*, dilaté, amplifié, précédé du préf. extract. *e* ou *ex*). On double le *t* devant une syllabe muette. *J'écollette*. Orfèv. Élargir au marteau, échancrer, façonner une pièce d'orfèvrerie sur la bigorne.

— **S'ÉCOLLETER**. v. pron. Être écolleté.

ÉCOLLETTE. s. f. (rad. *écolleter*). Orfèv. Diminution dans la circonférence.

ÉCOMMOY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. du Mans (Sarthe); 3,700 h. Fabriques de toiles, commerce de beurre. Combat du 11 janvier 1871.

* **ÉCONDUIRE**. v. a. 4^e conj. (ét. lat., *e* ou *ex*, hors, dehors; *conducere*, conduire). Conduire dehors, éloigner. *Éconduire* un lion rarement se pratique. (La Fontaine.)

— Refuser doucement, adroitement et avec ménagement. Il faut *éconduire* avec civilité ceux qui nous font quelque prière, quand on ne leur veut rien accorder. (Trév.) Déjà à la cour depuis longtemps, elle avait *éconduit* les hommages du plus haut parage. (Stendhal.)

— Congédier; se débarrasser d'un importun.

— Techn. Conduire hors, en parlant de l'eau. On éconduit l'eau par l'égout.

ÉCONDUISEMENT. s. m. (rad. *éconduire*). S'est dit pour exprimer l'action de mettre quelqu'un hors de chez soi.

ÉCONDUISEUR. s. m. Celui qui éconduit.

ÉCONDUIT, ITE. part. pass. du v. Éconduire. S'empl. adjectiv. Personne éconduite. Se voyant *éconduit* et moqué, il ne garda plus de mesure. (Bussy-Rabutin.)

— Prov. *On n'est pas battu et éconduit tout ensemble*. Se dit pour exciter quelqu'un à faire quelque demande.

ÉCONDUITE. s. f. Action d'éconduire.

* **ÉCONOMAT**. s. m. (pr. *é-ko-no-ma*). Charge, emploi, office d'économe; ses attributions. Obtenir l'économat d'un collége, d'un hospice.

— Lieu où se tient l'économe, où il a ses bureaux. Aller à l'économat.

— Administration des revenus d'un évêché, d'une abbaye et autres bénéfices, pendant la vacance. Les *économats* prennent leur origine de ce qu'il y avait autrefois des ecclésiastiques commis dans les cathédrales pour recevoir tout le revenu de l'Église, tant celui de l'évêque que du chapitre. (Trév.)

— Bureau de cette administration.

* **ÉCONOME**. adj. 2 g. Qui a de l'économie, qui est ménager, qui sait épargner la dépense. Quand on ne s'enrichit que lentement et à force de travail, on peut être *économe*; mais on dissipe quand l'argent se reproduit facilement et paraît devoir se reproduire toujours en plus grande quantité. (Condillac.)

— Fig. C'est un homme économe de paroles.

— Substantiv. Ne confondez pas l'économe avec l'avare.

— **ÉCONOME**. s. 2 g. Celui, celle qui a soin de la dépense d'une maison, d'un château. Adressez-vous à l'*économe*, à la *économe*. [illegible] Tel croit être un bon père de famille et n'est qu'un vigilant *économe*. (J.-J. Rousseau.)

— Celui qui régit un domaine, un établissement public. L'économe d'un hôpital, d'un collége.

— Fig.

> [illegible]
> [illegible] VOLTAIRE.

— Religieux ou religieuse qui administre les finances d'une maison. || Adjectiv. en ce sens. Le père économe. La mère économe.

— Celui qui administrait les revenus d'un bénéfice vacant.

— Signifiait Défenseur, protecteur, avocat, et se disait particulièrement de ceux qui défendaient les droits et les biens des églises, des abbayes, des monastères.

— *Économe ecclésiastique*. Celui qui administrait les biens de l'église, sous la surveillance de l'évêque.

— Anc. prat. *Économe séquestre*. Celui entre les mains duquel on mettait des biens en séquestre.

— Mamm. Rongeur du genre des campagnols.

* **ÉCONOMIE**. s. f. (lat. et gr. *oikonomia*; formé de οἶκος, maison; νέμω, j'administre). Ordre dans la dépense d'une maison, dans la conduite d'un ménage, dans l'administration d'un bien. Économie profitable, sordide, vulgaire. Petite, large, grande économie. Avoir de l'économie. Vivre avec économie. On voit régner chez lui une admirable économie. La plus stricte économie régnait dans sa dépense. Elle ne s'amuse que de la règle et de l'*économie* de sa maison. (M^{me} de Sévigné.) Le travail chasse la misère, et c'est l'*économie* qui l'empêche de revenir. (De Juss.) On ne peut pas dire que l'*économie* est une vertu; elle peut servir le méchant comme l'homme de bien...; mais il est très rare qu'elle prostitue au vice le secours de ses lumières et de ses conseils. (Ferry.) L'*économie*, fille de la sagesse et d'une raison éclairée, sait se refuser le superflu pour se ménager le nécessaire. (J. Garnier.) Il est certain que l'*économie* est la plus sotte et la plus stérile des vertus. (E. About.)

— Ce qui est épargné, mis en réserve. Prendre sur ses économies.

— Fig. *Les fruits de l'économie*. Ce que l'on épargne. Donner aux pauvres le fruit de ses économies.

— Fig. Économie de temps, de paroles, etc. On veut ménager des restes de beauté; cette *économie* ruine plutôt qu'elle n'enrichit. (M^{me} de Sévigné.)

— Prov. et fig. *C'est une économie de bouts de chandelles*. C'est une épargne sordide dans les petites choses.

— Conduite réglée sur les circonstances du temps, du lieu et des personnes. L'Église souffre quelquefois les scandales par *économie*. (Trévoux.)

— Harmonie des parties, des qualités. Sage emploi. Dispensation régulière. Ce n'est pas assez d'avoir de grandes qualités, il faut en avoir l'*économie*. (La Rochef.) Il faut de l'*économie* dans les plaisirs; l'âme s'ennuie d'être toujours dans la même assiette. (St-Evrem.)

— Fig. Disposition relativement à l'effet, habile distribution des parties; ordonnance de l'ensemble et des détails. L'économie d'un tableau, d'un bas-relief. L'économie d'un discours, d'une pièce de théâtre. Quelle *économie* dans les sujets! (Racine.)

— Se dit des choses morales. L'économie de la création. L'économie d'un gouvernement. C'est surtout de l'*économie* morale que dépend la prospérité publique, ainsi que la prospérité privée. (De Vitry.) On voit sans cesse Bossuet éclaircir l'Ancien Testament par le Nouveau, saisir l'*économie* de la religion, et en balancer les parties pour en faire un tout harmonieux et sublime. (L'abbé Maury.)

— *Économie politique*. Science qui traite des intérêts de la société, qui embrasse les principes relatifs à la formation, à l'accroissement et à la consommation des richesses. Les divers modes suivant lesquels le travail et les capitaux productifs concourent à la production des valeurs forment le principal objet de ses recherches. Quesnay, médecin attaché à la cour de Louis XV, proclama le premier que la richesse d'une nation ne consiste pas essentiellement dans l'or ou l'argent qu'elle possède, mais dans les choses mêmes au moyen desquelles on peut se procurer l'or et l'argent. Cette vue saine et incontestable changea totalement la face de l'*économie* politique. (Say.) L'*économie* politique est de toutes ces sciences celle qui se rend plus spécialement et plus directement compte de la physiologie et de l'organisation ou de l'économie de la société humaine. (J. Garnier.)

— *L'économie politique* désignait autrefois Ce qui a rapport à la constitution des États.

— *Économie publique* ou *nationale*. Ensemble des règles qui concernent les intérêts d'une nation en particulier.

— *Économie sociale*. Science qui embrasse dans leur ensemble tous les intérêts moraux et matériels de la civilisation. L'objet principal qu'elle se propose est l'amélioration réelle et progressive de l'homme physique et de l'homme moral.

— *Économie industrielle*. Ensemble des règles qui se rapportent à la production industrielle.

— *Économie charitable*. État des règles et de l'organisation des institutions de bienfaisance.

— *Économie rurale* ou *agricole*. Ensemble des diverses branches d'industrie qui se rapportent à la culture du sol et au moyen d'en tirer le meilleur parti, par tous les moyens d'exploitation dont on dispose. L'agronome fait de la science pure, et les principes de l'*économie* rurale indiquent à l'agriculteur s'il y a une bonne application à faire des découvertes du savant. (J. Garnier.) || On dit aussi *économie rustique*. Je trouve que le bruit de la basse-cour, le chant des coqs, le mugissement du bétail, l'attelage des chariots, les repas des champs, le retour des ouvriers, et tout l'appareil de l'*économie* rustique, donnent à cette maison un air plus champêtre, plus vivant et plus gai. (J.-J. Rousseau.)

— *Économie domestique* ou *privée*. Ensemble des règles générales qui régissent l'emploi de chaque chose dans un ordre qui fasse éviter les pertes; l'épargne judicieuse des divers objets de consommation; l'exacte appréciation des besoins réels, l'art d'y pourvoir avec sagesse et prévoyance. L'*économie* domestique renferme les principes qui sont le plus propres à procurer un genre de vie en harmonie avec sa condition, et une somme de bonheur telle que l'homme raisonnable, qui sait se contenter de ce qu'il a, se trouve satisfait. (De Moleon.) L'*économie* domestique consiste non pas à augmenter indéfiniment, mais à bien distribuer et à employer sagement le revenu de chaque famille. (De Vitry.)

— *Économie organique*. L'ensemble et la coexistence harmonique de tous les êtres vivant à la surface du globe; la disposition harmonieuse de toutes les parties qui entrent dans la constitution de chacun de ces êtres; l'exercice régulier des fonctions des corps, et le petit nombre de moyens mis en œuvre pour la manifestation des phénomènes de la vie. La science de l'*économie* organique a pour objet la connaissance de la structure des corps vivants (anatomie), et celle de leurs fonctions (physiologie), et elle fait ainsi marcher de pair les deux sciences qu'elle renferme. (Laur.) L'*économie* organique se divise naturellement en *économie* animale et en *économie* végétale. (Id.)

— *Économie animale*. L'ensemble des parties qui constituent l'homme et les animaux.

— *Économie végétale*. Ensemble des lois qui régissent l'organisation des végétaux.

— *L'économie présente*. Le monde tel qu'il est constitué.

— Constr. *Économie d'un bâtiment*. L'art de ménager le terrain, de distribuer les appartements de la manière la plus convenable et la plus commode.

— Hist. *Économies royales*. Les biens affectés en Pologne pour l'entretien de la maison du roi.

— Théol. *Économie légale*. Manière dont Dieu jugea à propos de conduire son peuple par le ministère de Moïse. || L'*ancienne économie* se prend dans le même sens. || *Économie évangélique*. Se dit par opposition à Économie légale, et renferme tout ce qui appartient à l'alliance de grâce que Dieu a faite avec les hommes par Jésus-Christ.

— Syn. comp. ÉCONOMIE, ÉPARGNE, MÉNAGE, PARCIMONIE. L'*économie* est la règle conservatrice d'une fortune petite ou grande. L'*épargne* est une restriction apportée à la dépense. Le

[illegible] est [illegible] les consommations intérieures. La *[illegible]* est [illegible].

* **ÉCONOMIQUE.** adj. 2 g. Qui concerne l'économie, qui épargne la dépense, qui diminue [illegible] Un procédé économique. Un poêle économique. Il nourrit tous ses gens de soupe [illegible] Étienne.

— Qui concerne le gouvernement d'une famille, d'un État. Aristote fit un traité des sciences politiques avant l'*économique*. (B. de St-P.)

— Qui a rapport à [illegible] politique. On peut se [illegible], en se tenant au point de vue [illegible] vaut mieux, pour [illegible], le consommer [illegible] possible. (J. Garnier.)

— ÉCONOMIQUE. s. m. Anc. législ. Exécuteur testamentaire.

— ÉCONOMIQUE. s. f. Partie de la philosophie morale relative au gouvernement d'une famille, d'un État. Les Anciens avaient des traités [illegible] On a [illegible], dans ces derniers temps, [illegible] l'économie politique comme une science moderne; ce n'est, sous [illegible] C'est une règle d'*économique* aussi bien que de politique. (Acad.) L'économie politique, ou l'*économique* peut être ainsi définie : la science des lois naturelles et générales du travail et de l'industrie humaine. (J. Garnier.)

— Titre d'un traité de Xénophon sur l'administration des biens privés.

* **ÉCONOMIQUEMENT.** adv. Avec économie. Vivre économiquement.

— Selon les principes de l'économie politique ou sociale.

ÉCONOMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Économiser. S'empl. adjectiv. Des revenus économisés.

* **ÉCONOMISER.** v. a. 1re conj. Administrer, gouverner, dispenser, répartir avec économie. Il a bien *économisé* les revenus de cette terre. (Acad.)

— Fig. *Économiser son temps, sa vie, ses forces physiques, ses facultés intellectuelles et morales.* En régulariser l'emploi, en modérer sagement l'action. Économiser le temps, c'est économiser la vie.

— Épargner, mettre en réserve. Économiser le bois, la chandelle. Économiser le quart de son revenu.

— Absol. Économiser pour l'avenir.

S'ÉCONOMISER. v. pron. Être économisé. De tous les biens, la santé est le plus précieux, c'est pourtant celui qui s'économise le moins.

ÉCONOMISME. s. m. Système des économistes.

* **ÉCONOMISTE.** s. m. (rad. *économie*). Celui qui s'occupe spécialement d'économie politique, de l'agriculture, du commerce, des subsistances, de l'impôt, etc., en vue du soulagement et du bien-être des peuples.

— Hist. *Secte des économistes.* Réunion des partisans d'un système de prospérité publique, fondé principalement sur les progrès de l'agriculture et la libre exportation des grains, qui, dans le XVIIIe siècle, par l'organe de Quesnay, de Turgot, et d'autres philosophes, cherchait à établir une nouvelle théorie de la richesse et du gouvernement. Il était sans doute naturel que les nouveaux *économistes* trouvassent dans la démonstration des avantages palpables de l'industrie une argumentation puissante en faveur de l'agriculture; mais rien ne justifiait l'idée de fonder exclusivement sur les résultats de l'exploitation du sol les principes de l'économie sociale. (Aubert de Vitry.)

— Adjectiv. La secte économiste.

ÉCONOMISTIFICATION. s. f. [illegible] (rad. *économie*). Prétendu système d'économie servant à mystifier ceux qui y croient. Ah! que l'*économistification* est une belle chose en théorie! (L'abbé Galiani.)

ÉCOPAGE. s. m. (rad. *écoper*). Arg. et pop. Réprimande. Coup.

— Par extens. Le mauvais lot, la mauvaise chance dans une chose.

* **ÉCOPE.** s. f. (lat. [illegible]), vaisseau de bois). Techn. Pelle creuse en bois, servant à puiser de l'eau à une petite profondeur, et à la rejeter à une petite distance. Dans les déblais, après une pluie ou lorsqu'on trouve quelque amas d'eau, on emploie aussi l'*écope*, mais on la suspend à une sorte de pyramide formée par trois pièces de bois réunies au sommet. (Lenormand.)

— Par extens. Tout ce qui a la forme d'une *écope*. Les becs sont des espèces d'*écopes* d'une matière cornée, qui servent aux oiseaux pour prendre leurs aliments solides et liquides. (B. de St-Pierre.)

— Machine pour épuiser l'eau des bateaux, des fondations, des petits étangs, etc.

— Grande cuiller servant à enlever de dessus son dépôt un liquide clarifié.

— Petite soucoupe pour écrémer le lait.

— Hort. Ustensile en bois pour arroser.

— Mar. Sorte de pelle de bois longue, étroite, creuse et recourbée, qui sert à prendre et à lancer de l'eau pour mouiller les voiles; à jeter de l'eau sur la carène d'un navire, soit pour le laver, soit pour amortir l'action du feu lorsqu'on le chauffe. On vide l'eau des bateaux avec l'écope à main.

ÉCOPER. v. a. 1re conj. Mar. Vider avec une écope.

— ÉCOPER. v. n. Pop. Recevoir des coups. Tais-toi ou tu écoperas. || Par extens. Avoir le plus mauvais sort, la plus mauvaise part.

— Signifie aussi Boire.

ÉCOPERCHE. s. f. et, à tr. [illegible] *perche*. Techn. Longue pièce de bois portant une poulie à son extrémité. On s'en sert pour élever les matériaux et les supports.

— Appareil composé d'une perche élevée verticalement à une hauteur suffisante, arrêtée solidement par des haubans, qui porte en haut une pièce de bois horizontale, fixée à la perche par un lien en forme de potence, et dont le tout est assemblé à tenons et à mortaises.

ÉCOQUER. v. a. 1re conj. (rad. *coq*). Chass. Détruire les coqs surabondants nuisibles aux couvées de faisans, perdrix, etc.

— Dans le langage du Boulonnais, Faire une coche. Écoquer une aiguille.

ÉCOQUETER. v. a. 1re conj. V. ÉCOQUER.

ÉCORAGE. s. m. Pêch. Action d'écorer.

ÉCORÇAGE. s. m. Techn. Action d'écorcer, résultat de cette action. L'écorçage des arbres. On dit aussi *écorcement*.

* **ÉCORCE.** s. f. (du lat. *cortex*, même signif.). Enveloppe extérieure qui recouvre le tronc et les branches des plantes. Elle est formée de parties superposées qu'on nomme épiderme; de couches corticales composées de mailles allongées fibreuses, superposées, et de couches subéreuses. Un arbre ou arbrisseau dicotylédone dont on enlève l'*écorce* est en danger de mort, à moins qu'il ne soit abrité de manière que le cambium qui se forme à sa superficie du bois puisse régénérer l'enveloppe herbacée et les couches corticales. (Mirbel.) Enlever l'*écorce* d'un arbre, c'est couper la communication entre les feuilles et les racines, c'est donc priver celles-ci des sucs élaborés qu'elles recevaient par des liberières. Id. Les *écorces* sont le lieu de plusieurs sécrétions végétales très importantes, puisque c'est en elles qu'existent les réservoirs ou vaisseaux de sucs propres. (Payen.)

— Considérée sous ses différentes propriétés, l'écorce nous fournit des sucs très abondants : les pins, les sapins, les mélèzes, nous donnent la résine; l'écorce du tilleul nous fournit la corde à puits; celle du chêne, le liège et le tan; le lin et le chanvre nous donnent des fibres flexibles avec lesquelles on fait des fils de toiles, des cordes, etc. Les Indiens font des étoffes avec l'*écorce* du peuplier. (Chateaubriand.)

— Prov. *Juger du bois par l'écorce.* Juger d'une chose par la seule apparence.

> On juge du bois par l'écorce
> Et du dedans par le dehors. (Scarron.)

— Prov. *Il ne faut pas mettre le doigt entre le bois et l'écorce, entre l'arbre et l'écorce.* V. BOIS.

> Si pensez qu'on soit,
> Entre l'arbre et son écorce
> Jamais on ne doit,
> Comme on dit, mettre le doigt. (Piis.)

— Par extens. Enveloppe qui couvre certains fruits. Écorce d'orange. Écorce de grenade. L'écorce du riz. L'écorce du blé. L'écorce du seigle.

— Fig. *Quand on a pressé l'orange, on jette l'écorce.* On dédaigne l'homme dont on a tiré tous les services qu'il pouvait rendre. J'aurai besoin de lui encore un an au plus : quand on a pressé l'orange, on jette l'*écorce*. (Frédéric II.)

— Poét. *L'écorce des eaux.* La glace.

> L'hiver, qui, si longtemps avait blanchi nos plaines,
> N'enchaîne plus le cours des paisibles ruisseaux,
> Et les jeunes zéphyrs de leurs chaudes haleines
> Ont fondu l'écorce des eaux. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. La théologie est la plus souvent comme une noire *écorce* aux fruits bons et doux de la renaissance philosophique. (Gér. de Nerval.) Elle avait l'*écorce* du cœur dure comme le corps. (De Goncourt.)

— Fig. Superficie, apparence. A toute autre communication je ne prête que l'*écorce* de mon attention. (Mont.) Le pécheur ne voit de tout ce qui est autour de lui que la surface et l'*écorce*. (Massillon.)

> Le peuple, qui voit tout, se lient [illegible] par l'écorce,
> S'attache à son effet [illegible] juger de sa force. (Garnier.)

— *Sous l'écorce de.* Sous l'apparence de. Une sève maligne et corrompue se cache souvent sous l'*écorce* de la politesse. (La Bruy.)

— Archit. Partie latérale des volutes du chapiteau ionique.

— Conchyl. *Écorce de citron.* Belle espèce de cône. || *Écorce d'orange.* Autre espèce du même genre.

— Géol. *Écorce de la terre.* Ensemble des couches et des amas de matières minérales dont le globe est couvert, et qui forment pour ainsi dire son enveloppe épidermique. On dit aussi *la croûte du globe*.

— Pharm. Substance médicamenteuse provenant d'arbres dont on n'emploie que l'écorce. On les distingue en trois classes principales : les *écorces amères* et *astringentes*, telles sont celles du merisier, du marronnier; les *écorces aromatiques* et *stimulantes*, comme celles du cannelier, du simarouba; et les écorces *âcres, caustiques, vésicantes*, comme celles du sureau, de l'hièble. Il est nécessaire, pour les usages de pharmacie, que les *écorces* qu'on emploie soient en général bien sèches et saines, débarrassées des mousses et des lichens. (Guersent.) || *Écorce d'angélina.* Écorce des Antilles, employée avec succès comme vermifuge. || *Écorce d'angusture.* Autre écorce employée également comme vermifuge. *Écorce de barbatimao.* Nom brésilien des écorces astringentes de diverses espèces d'acacia. || *Écorce caryocostine* ou *caryostine.* Cannelle blanche. || *Écorce de coto.* Écorce d'une graminée de Bolivie employée comme antidysentérique. || *Écorce éleuthérienne.* Cascarille. || *Écorce de girofle.* Cannelle giroflée. *Écorce de grenadier.* Écorce employée comme vermifuge ou ténifuge. *Écorce des jésuites, écorce du Pérou, écorces du Kin.* Anciens noms du quinquina. *Écorce de Lavola.* Écorce de la badiane anisée. *Écorce de Massoy.* Écorce qu'on croit provenir d'une espèce de laurinée. *Écorce de Poggereba.* Écorce d'Amérique employée contre la dysenterie, le flux hépatique, etc. || *Écorce de Sogmida.* Écorce employée dans l'Inde comme tonique. || *Écorce de Surinam.* Écorce employée autrefois comme vermifuge. || *Écorce de Winter* ou *de Magellan, écorce sans pareille.* Écorce employée comme antiscorbutique.

— Teint. Plusieurs espèces d'écorces sont employées en teinture; telles sont : l'*écorce d'aune*, qui donne une couleur fauve clair; l'*écorce de noyer*, qui renferme une matière colorante brune utilisée pour la teinture de la laine, etc.

ÉCORCÉ, ÉE. part. pass. du v. Écorcer. S'empl. adj. Bois écorcé. Les arbres dont le tronc est *écorcé* continuent de vivre, pendant un temps plus ou moins considérable. (Mirb.) L'aubier d'un arbre *écorcé* se durcit beaucoup, et c'est un des moyens les plus propres pour augmenter la densité du bois. (Francœur.)

ÉCORCELER. v. a. 1re conj. Arch. V. ÉCOCHELER.

ÉCORCEMENT. s. m. Action d'écorcer, d'enlever l'écorce. L'écorcement du riz, du blé, des arbres. On doit défendre l'*écorcement* pour les bois taillis, et le permettre pour les futaies. Buffon. Lorsqu'on pratique l'*écorcement* pour donner au bois plus de dureté, on choisit de grands arbres, qui sont arrivés au maximum de leur croissance. (Mirbel.)

* **ÉCORCER.** v. a. 1re conj. Ce verbe prend une cédille sous le second *c* devant les voyelles *a, o. Nous écorçons, j'écorçais, nous écorçâmes*, etc. Oter l'écorce, l'enveloppe. Écorcer un arbre. Écorcer des bois de vente. Il faut se loger dans les Indes pour y être à l'abri de la chaleur, des pluies et des insectes; il faut y cultiver le riz, le sarcler, le battre, l'*écorcer*, le faire cuire. (B. de St-Pierre.)

— S'ÉCORCER. v. pron. Être écorcé. Il y a des arbres qui s'écorcent facilement.

ÉCORCHANT. part. prés. du v. Écorcher. Qui écorche. Une octave écorchant les oreilles.

ÉCORCHANT, ANTE. adj. Discordant, qui cause une impression désagréable à l'oreille. Une octave écorchante.

ÉCORCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Écorcher. S'empl. adj. On sépare entièrement les deux cuisses d'une grenouille *écorchée*. (A. Mart.)

— Loc. prov. *Brave comme un lapin écorché.* Très poltron.

— Fig. L'esprit qui porte un si pesant corps est *écorché* de sa charge. (Malherbe.)

— Fig. Auquel on fait payer trop cher. Il n'y a point de gîte, point d'hôtellerie où l'on soit mieux traité et moins *écorché* qu'on ne l'est à Magallon. (Le Sage.)

— Blas. Qui est peint tout entier de gueules, c'est-à-dire de couleur rouge. Animal écorché.

— Substantiv. Celui, celle qui est écorchée. Ce sont des *écorchés* qui marchent, qui hurlent, qui délirent. (Alex. Dumas.)

— ÉCORCHÉ. s. m. Homme ou animal dépouillé de la peau, et dont les muscles sont vus à découvert. Dessiner d'après l'*écorché*. (Acad.) L'étude de l'*écorché* est une des plus importantes qu'ait à faire le dessinateur. (Boutard.) Le morceau le plus remarquable est un *écorché* vêtu d'une feuille de vigne pour l'édification des jeunes médecins. (E. About.)

— Conchyl. V. ÉCORCHÉE.

— Jurispr. *Annotations à l'écorché.* Annotations à court terme.

* **ÉCORCHÉE.** s. f. Moll. Nom vulgaire du cône géographique.

ÉCORCHELER. v. a. 1re conj. V. ÉCOCHELER.

* **ÉCORCHEMENT.** s. m. Action d'écorcher. L'écorchement a été un supplice pratiqué sur des hommes vivants. L'*écorchement* des castors se fait en commun après la chasse. (Chateaubriand.)

* **ÉCORCHER.** v. a. 1re conj. (du bas-lat. *excorticare*, enlever l'écorce). Dépouiller un animal de sa peau.

> Si j'écorche les animaux,
> Vous, messieurs, tous les jours, vous écorchez les hommes. (Saint-Ustin.)

— Surcharger le peuple d'impôts. Écorcher le peuple.

— Exiger beaucoup plus qu'il ne faut pour des droits, des salaires, des marchandises, des fournitures, etc.

> Les scribes, les huissiers. Ouf! ouf! je n'en puis plus!
> Ose-t-on écorcher les gens de cette sorte?
> Pour enterrer ma femme exiger cent écus! (Pons de Verdun.)

— Déchirer la peau, faire une écorchure. Vous m'avez écorché le pouce.

— Enlever à un arbre une partie de son écorce. Écorcher un arbre.

— Laisser une trace superficielle. La charrue écorche la plaine. Un sentier pierreux, en zigzag, *écorche* la montagne verte de sa traînée blanchâtre. (H. Taine.)

— *Écorcher un sujet.* En parler superficiellement.

— Par extens. *Écorcher la gorge, le palais.* Avoir une saveur aigre, trop piquante ou extrêmement âpre. Ce vin écorche le palais.

— *Écorcher l'oreille* ou *les oreilles.* Causer une impression désagréable à l'oreille.

— Fig. Dire des choses désagréables.

> Et des louanges pareilles
> De nos dames à présent
> N'écorchent point les oreilles. (La Fontaine.)

— *Écorcher une langue.* La parler mal, prononcer mal les mots. Louis XV disait un jour au dauphin que Mme de Pompadour parlait parfaitement l'allemand. — Oui, sire, lui dit le prince, mais on trouve qu'elle *écorche* furieusement le français. (Noël.) J'*écorche* le grec aussi couramment que l'anglais, l'italien et le français. (E. About.) || On dit dans le même sens: *Écorcher le nom de quelqu'un, écorcher un mot.* Le mal prononcer, le défigurer.

— *Écorcher un auteur.* Le comprendre mal.

— Absol.

> Il permettra de tondre et non pas d'écorcher,
> De recueillir le fruit, mais non l'arbre arracher. (Le P. Lemoine.)

— Pop. *Écorcher le renard.* Vomir.

— Loc. prov. *Autant vaut, autant fait celui qui tient que celui qui écorche.* Le complice d'un crime est aussi coupable que celui qui en est l'auteur. || *Jamais beau parler n'écorcha la langue.* Il est toujours bon de parler honnêtement. || *Il crie comme si on l'écorchait.* Se dit de quelqu'un qui se plaint beaucoup, qui jette de grands cris pour peu de chose. || *Il ressemble aux anguilles de Melun, il crie avant qu'on l'écorche.* V. ANGUILLE. || *Écorcher l'anguille par la queue.* Commencer une chose par l'endroit le plus difficile. || *Il n'y a rien de si difficile à écorcher que la queue.* Il n'y a rien de plus difficile dans une affaire que la conclusion. || *Il faut tondre les brebis et non pas les écorcher.* Il ne faut pas accabler le peuple d'impôts.

— Art milit. *Écorcher une fortification.* L'endommager extérieurement. || On dit dans le même sens : *Écorcher une muraille.*

— Sculpt. Enlever une certaine épaisseur à la surface d'une figure, modèle en terre ou en plâtre, pour faire de cette figure ainsi amoindrie le noyau de la figure en bronze qu'on se propose de couler dans un moule levé dessus.

— *A écorche-cul.* Loc. adv. En glissant, en se traînant sur le derrière. Il est difficile d'empêcher les enfants de jouer à écorche-cul.

— Fig. Par force, de mauvaise grâce. Il ne fait jamais les choses qu'à écorche-cul.

— S'ÉCORCHER. v. pron. S'enlever de la peau. || Être écorché. || Se faire une écorchure. Je me suis écorché à la jambe, au bras.

— Loc. prov. *Il ne s'écorche pas.* Il parle très avantageusement de lui-même.

* **ÉCORCHERIE.** s. f. Lieu où l'on écorche les animaux.

— Action de faire payer trop cher.

— Fig. Hôtellerie où l'on fait payer plus cher qu'il ne faut. || Concussion, vol.

* **ÉCORCHEUR.** s. m. Celui dont le métier est d'écorcher les bêtes.

— Fig. et fam. Celui qui fait payer trop cher.

— Ornith. Espèce de pie-grièche qui attaque les petits oiseaux.

— ÉCORCHEURS. s. m. pl. Hist. Nom donné pendant la guerre de Cent Ans, entre la France et l'Angleterre, à de nombreux soldats qui, abandonnant leurs drapeaux et se réunissant en corps d'armée, massacrèrent les habitants, incendièrent les maisons, etc. || Nom donné aussi aux Français qui, dans la révolte des Pays-Bas contre le duc de Bourgogne, en 1437, entrèrent dans le Hainaut et causèrent de grands maux.

* **ÉCORCHURE.** s. f. (rad. *écorcher*). Enlèvement superficiel de la peau. Il s'est fait une écorchure.

— Endroit de la peau écorchée. Plaie légère produite par un frottement violent et dans laquelle les couches les plus superficielles de la peau ont été enlevées ou déchirées.

> En très bonne santé j'arriverais ici
> Si je n'étais porteur d'une large écorchure. (Regnard.)

— Fig. Les écorchures de l'amour-propre.

— Arts et mét. Manque d'un brin de fil.

ÉCORCIER. s. m. Tann. Bâtiment, magasin de tanneur où l'on place les écorces.

ÉCORÇON. s. m. Techn. Fragment d'écorce.

ÉCORE. s. f. Mar. V. ACCORE.

— Pêch. *Feuille d'écore.* Feuille où est inscrit le résultat d'un écorage.

ÉCORÉE. s. f. Archit. Partie latérale des volutes du chapiteau ionique.

ÉCORER. v. a. 1re conj. Mar. V. ACCORER.

— Pêch. Tenir les comptes d'un bateau pêcheur.

ÉCOREUR. s. m. (rad. *écorer*). Celui qui,

sur un bateau de pêche, tient compte du poisson livré aux marchands.

— A Dieppe, Agent qui inscrit toutes les ventes de poissons.

ÉCORNAGE. s. m. Arg. Se dit d'un genre de vol. Le *vol à l'écornage* consiste à couper, à l'aide d'un diamant, la vitre d'une devanture ou d'une fenêtre, pour pénétrer ensuite dans le lieu où l'on veut commettre le vol.

ÉCORNE. s. f. (rad. *écorner*). S'est dit pour Dommage, affront.

ÉCORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Écorner. S'empl. adjectiv. Animal écorné. Bête écornée. Livre écorné. La statue, *écornée* en vingt endroits par les balles... (Mérimée.)

— Fig.

Tout couvert d'un édit qui rogne mes finances,
Sur mes biens écornés je règle mes dépenses (Voltaire)

— Substantiv. Arg. *Un écorné*. Un inculpé, un prévenu.

ÉCORNEMENT. s. m. Action d'écorner.

— État de ce qui est écorné.

★ **ÉCORNER**. v. a. 1re conj. (rad. *corne*). Rompre la corne ou les cornes à un animal. Écorner un bœuf, un taureau.

— Loc. prov. *Il fait un vent à écorner les bœufs*. Se dit d'un vent violent.

— Casser, abattre, émousser un angle, des angles. Écorner un bastion, une table. *Écorner un livre*. Casser un des coins de la reliure, ou Abîmer les angles des feuillets. || Par extens. Faire des cornes à ce livre.

— Fam. Diminuer, ôter une partie. Écorner sa terre, son bien, son traitement, sa pension. Vous méritez assurément une autre fortune que celle que vous avez, mais encore faut-il que vous en jouissiez tranquillement et qu'on ne vous l'*écorne* pas. (Voltaire.)

— Fig. et fam. *Écorner la foi conjugale*. Manquer à la foi conjugale.

— Éluder. De cette façon, François Ier *écorna* l'impudence de quelques Italiens. (Pasq.)

— Écornifler. Il avait *écorné* quelques petites choses. (Hamilton.)

— Arg. Injurier. *Écorner les boucards*. Couper les vitres des magasins ou des boutiques, pour s'y introduire et voler.

— Art milit. *Écorner un convoi*. Surprendre une des extrémités d'un convoi.

— S'ÉCORNER. v. pron. Se rompre une corne ou les cornes. Une vache qui s'est écornée en tombant.

— Fig. Une fortune qui s'écorne tous les jours.

ÉCORNEUR. s. m. Arg. Ministère public; magistrat qui requiert contre l'accusé.

ÉCORNIFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Écornifler. S'empl. adjectiv.

★ **ÉCORNIFLER**. v. a. 1re conj. (rad. *écorner*). Fam. Chercher à manger aux dépens d'autrui, chercher de bons repas, prendre un repas auquel on n'est point invité.

— Fig. Je m'en vais *écorniflant* par-ci par-là des livres les sentences qui me plaisent. (Montaigne.)

— Absol. Il passe sa vie à écornifler.

★ **ÉCORNIFLERIE**. s. f. Action d'écornifler. L'*écornifierie* est vue par tout le monde. (D'Ablancourt.)

★ **ÉCORNIFLEUR, EUSE**. s. Celui, celle qui écornifle. Les *écornifleurs* n'entendant jamais sonner midi ne se précautionneront pas pour dîner en ville. (Gherardi.)

Nous sommes dans ces lieux à l'abri des visites
Des sots, écornifleurs et de froids parasites.
(Regnard.)

Aussitôt que l'on eut servi,
Tout aussitôt nous fut ravi
Par ces friands *écornifleurs*. (Scarron.)

— Par extens. Celui qui prend ce qui ne lui appartient pas.

— Fig. Je fais plus de cas d'un cordonnier que de tous ces *écornifleurs* du Parnasse. (Volt.)

★ **ÉCORNURE**. s. f. (rad. *écorner*). Éclat emporté de l'angle d'une pierre, d'un marbre, etc. || Brèche qui en résulte.

ÉCOS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. des Andelys (Eure); 600 hab.

ÉCOSSAIN. s. m. (rad. *écosse*). Agric. Dans quelques contrées, Grain de froment auquel reste attachée la bale florale et même quelquefois la bale calicinale, lors du battage.

ÉCOSSAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Écosse.

— ÉCOSSAIS. s. m. Dialecte des Écossais des basses terres.

— Philosophe de l'école écossaise.

— Certaine disposition de couleurs dans les étoffes. C'est un bel écossais.

— Pop. *En écossais*. Sans pantalon.

— ÉCOSSAISE. s. f. Comm. Étoffe à carreaux et à lignes croisées carrément de différentes couleurs.

— Techn. Instrument de fer pour fourgonner.

— adj. Qui appartient à l'Écosse ou à ses habitants, qui vient de l'Écosse. Étoffe écossaise. Dessin écossais.

— Pop. *Hospitalité écossaise*. Hospitalité généreuse et gratuite.

— *Garde écossaise*. Première compagnie des gardes du corps du roi de France avant 1789.

— *École écossaise*. École philosophique, appelée aussi *école du sens commun*, qui, partant de ce fait, que, à la différence des vérités acquises, les vérités premières sont inhérentes et communes à toutes les intelligences, et faisant consister la philosophie tout entière dans la méthode, 1° ramène l'étude de l'esprit humain à celle des attributs et des phénomènes de l'esprit, la seule partie observable et par conséquent connaissable de la réalité spirituelle; 2° réduit les moyens de connaître les phénomènes de l'esprit à l'observation et à l'expérience; 3° demêle de l'objet même de la science les vérités antérieures qu'elle présuppose et en donne la liste. Cette école, opposée au sensualisme, établit un ordre d'affections différentes de celles qui naissent de la sensibilité physique, et leur donne pour source une sensibilité qu'elle appelle *morale*. Elle distingue trois sens moraux: le sens du vrai, le sens du beau et le sens du bon, auxquels elle rapporte la plus grande part de la vie humaine. Reid et Stewart sont les deux chefs de l'école écossaise.

— *Étoffe écossaise*. V. ÉCOSSAISE.

— Fr.-maçonn. *Rite écossais*. Une des grandes subdivisions de la franc-maçonnerie.

ÉCOSSAS. s. m. (rad. *écosse*). Sculpt. Feuille convexe formant palmette.

ÉCOSSE (*Scotland*, anc. *Caledonia*). Géogr. L'un des trois royaumes qui forment le *royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, occupe toute la partie de la Grande-Bretagne au N. de la Tweed, des monts Cheviot et du golfe de Solway. Les côtes sont très découpées et forment beaucoup de presqu'îles, de *firth* ou *loch*, golfes allongés : à l'E., sur la mer du Nord, les golfes du Forth et du Tay, puis, après le cap Kinnaird, les firth de Murray et de Dornoch; au N., le détroit de Pentland, entre les caps Duncansby et Wrath, sépare l'Écosse des Orkney; plus au N. sont les Shetland, qui dépendent également de l'Écosse; à l'O., sur l'Atlantique, la côte, encore plus découpée, présente un enchevêtrement bizarre d'îles, de détroits, de *loch* (Linnhe, Fyne, de la Clyde, etc.), de presqu'îles (Cantire, Galloway); le passage de Barra, le Petit Minch et le Minch septentrional séparent les îles de la côte du groupe des Hébrides ou Western. En Écosse, il y a trois massifs de montagnes à peu près distincts : au N., les *montagnes d'Inverness, de Ross, Sutherland*, dirigées du N. au S.; puis, après la grande dépression où passe le canal Calédonien, du loch Linnhe au golfe de Murray, le massif des *Grampians*, plus épais, couvre l'Écosse centrale du N.-E. au S.-O.; ce pays des Highlands (hautes terres) est âpre, sauvage; les sommets les plus élevés (Ben-Nevis, Ben-Cruachan, Ben-Macdhui, etc.) n'ont pas plus de 1,300 mètres; au S. des vallées du Forth et de la Clyde, les *Cheviot-Hills* forment un troisième massif, qui s'étend jusqu'à la frontière de l'Angleterre. Les fleuves sont nombreux, mais d'un cours peu étendu : dans le versant de l'O., la Clyde, dans le versant de l'E., la Ness, la Spey, le Doveran, le Tay, le Forth, enfin la Tweed. L'Écosse est renommée pour le nombre et la beauté de ses lacs : loch Lomond, loch Katrine, Nail, Earn, Tay, Leven, Ness, Shin, etc. Le canal Calédonien unit les deux mers; le canal de Forth et Clyde joint ces deux fleuves, etc. On divise l'Écosse en *Terres basses* ou *Lowlands*, au S. E., vallées fertiles et peuplées; et en *Terres hautes, Highlands*, comprenant les deux massifs du centre et du nord. Les produits du sol sont semblables, mais inférieurs à ceux de l'Angleterre du Nord; il y a de nombreux et beaux pâturages; on vante les bœufs d'Ayr, les moutons de la race Cheviot, les moutons à tête noire (black-faced) des Highlands. Il y a un vaste bassin houiller avec du minerai de fer dans les vallées de la Clyde et du Forth; des eaux minérales; on exploite du granit, du marbre, des ardoises, etc. Les côtes et les cours d'eau abondent en poissons. L'industrie, bien inférieure à celle de l'Angleterre, a pourtant des centres importants, surtout Glasgow et la vallée de la Clyde, Paisley, Dumfries, Aberdeen, Dundee, etc. L'Écosse, dont la capitale est *Edimbourg*, est divisée en 33 comtés; sa superficie est de 78,895 kil. carrés; sa population, le 3,800,000 hab. L'Église presbytérienne est l'Église établie; l'instruction est florissante à tous les degrés; il y a 4 universités, à Edimbourg, Glasgow, Aberdeen et Saint-Andrews.

— Hist. Les premiers habitants de l'Écosse, les Calédoniens, hommes des forêts, de race celtique, furent refoulés dans les Highlands par les Romains, qui, pour les contenir, élevèrent les murs d'Agricola, puis d'Adrien, de la Tyne au golfe de Solway, puis de Septime Sévère, du Forth à la Clyde. Les Calédoniens ou Pictes, peut-être renforcés par les Scots venus de l'Irlande, après avoir ravagé le pays des Bretons, furent repoussés par les Anglo-Saxons, convertis au christianisme par saint Colomban, et réunis pour ne former qu'un seul royaume sous Kenneth II, au IXe siècle. Mais l'anarchie, entretenue par la puissante indépendance des chefs de clans, laissa la royauté très faible; les Écossais, menacés par les rois d'Angleterre, furent sur le point de succomber à la fin du XIIIe siècle, mais furent sauvés par l'héroïsme des Wallace, des Bruce, des Douglas. La dynastie des Stuarts commença à régner en 1371; tous ses princes furent malheureux, et ce fut cependant un Stuart, Jacques VI d'Écosse, qui monta sur le trône d'Angleterre en 1603. Mais l'Écosse n'a été définitivement unie à l'Angleterre qu'en 1707; les deux Parlements n'en firent plus qu'un, et dès lors le royaume, malgré le souvenir qu'il garda longtemps de ses anciens rois, suivit les destinées de l'Angleterre.

— ÉCOSSE (Nouvelle-), ou *Acadie*. Presqu'île de l'Amérique du Nord, entre le golfe Saint-Laurent, l'Atlantique, la baie de Fundy et le Nouveau-Brunswick. Ce pays fait partie du *Dominion of Canada*. Popul., 450,000 hab. Ch.-l. *Halifax*, bon port sur l'Atlantique; villes principales : Windsor, Kentville, Liverpool, etc. Mines de fer, de cuivre et de houille; pêcheries très abondantes. Les habitants sont d'origines très diverses et de religions très variées. Sébastien Cabot découvrit ce pays (1497); Verrazzani lui donna son nom d'Acadie (1524); Champlain fonda Port-Royal (1604); la France et l'Angleterre s'en disputèrent la possession; celle-ci l'acquit en 1713.

ÉCOSSE. s. f. V. COSSE.

ÉCOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Écosser. S'emploie adjectiv. Poix écossés. Fèves écossées.

★ **ÉCOSSER**. v. a. 1re conj. Oter la cosse, les cosses. Écosser des pois, des fèves. Écosser des haricots.

— S'ÉCOSSER. v. pron. Être écossé. Toutes les légumineuses s'*écossent*. (Rozier.)

ÉCOSSETTE. s. f. Bottillon de betteraves.

★ **ÉCOSSEUR, EUSE**. s. Celui, celle qui écosse. Écosseur de pois. Écosseuse de fèves.

ÉCOSSINE. s. f. V. ÉCAUSSINE.

ÉCOSSISME. s. m. Fr.-maçonn. Nom des systèmes maçonniques qui se disent originaires de l'Écosse.

ÉCOSSONNEUX. s. m. (rad. *écosse*). Ornith. Un des noms vulgaires du bouvreuil.

★ **ÉCOT**. s. m. (pr. *é-ko*; ét. celt. *escot*, fait de *scot*, *scolant*, contribution). Quote-part, dépense de chacun dans un repas. Simon de Nantua, qui aimait la compagnie, proposa de souper tous ensemble en payant chacun son *écot*. (De Juss.) « Chacun son *écot* » est une devise romaine que nous avons traduite en français. (E. About.)

— Dépense faite par chaque personne, chez un traiteur, pour un repas. Avoir 20 francs d'écot.

— La totalité de la dépense d'un repas.

— Fig. et fam. *Payer, fournir son écot*. Amuser les convives pendant le repas.

De payement d'un bon mot
A ceux qui le traitaient tu payes ton écot. (Corneille.)

— Dans un sens plus général. Il nous a apporté des nouvelles, il a bien payé son *écot*. (Acad.)

— Loc. prov. *Il a beau se taire de l'écot, qui rien n'en paye*. On ne doit pas parler de ce qui ne nous coûte rien.

— Par extens. Compagnie, société de personnes qui mangent dans une auberge, dans un cabaret, et où chacun doit payer son écot. Il n'y a point de jour où il n'y ait quelque nouvel *écot*, et souvent deux ou trois qui ne se connaissent pas. (Racine.) Je trouve que vous avez un grand pot au-feu: M. de Grignan, monsieur le Chevalier, Martillac; je ne sais point de quel *écot* est Pauline. (Mme de Sévigné.)

— *Être de tous écots*. Se mêler de toutes choses.

Il n'arrive rien dans le monde
Qu'il ne faille qu'elle en fonde : la fortune en répondit :
Nous la faisons de tous écots. (La Fontaine.)

— *Parlez à votre écot*. Parlez à votre tour, et en proportion de votre importance.

Taisez-vous, vous parlez à votre écot.
Je vous défends tout net d'oser dire un seul mot. (Mol.)

★ **ÉCOT**. s. m. (du celt. *scot*, *scód*, menue branche verte, coupée ou arrachée). Admin. forest. Éclat de bois qui reste sur un arbre mal coupé.

— Ardois. Petit bloc d'ardoise qui reste adhérent aux foncées.

— Blas. Représentation d'un tronc d'arbre garni de quelques branches rompues.

— Techn. Action qu'on fait subir au fil de fer, en le faisant passer dans la seconde machine pour lui enlever des espèces de côtes que la première machine a laissées. || Action de graisser les fils qu'on doit passer par la filière.

ÉCÔTAGE. s. m. (rad. *côter*). Action d'ôter les côtes des feuilles de tabac.

— Enlèvement des côtes du fil de fer par le tréfileur.

ÉCOTARD. s. m. (rad. *écot*). Anc. mar. Pièce de bois servant à porter et à conserver les haubans.

ÉCÔTÉ, ÉE. part. pass. du v. Écôter. S'emploie adjectiv.

— Blas. *Tronc écoté*. Tronc dont les menues branches sont coupées.

ÉCÔTER. v. a. 1re conj. Oter les côtes des feuilles de tabac.

— Techn. Travailler le fil de fer dans la seconde machine de tréfilerie. || Oindre de quelque matière grasse les fils de fer qui doivent être passés à la filière.

— S'ÉCÔTER. v. pron. Être écôté. Les feuilles de tabac s'écôtent facilement.

ÉCOTER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Payer son écot, sa part.

ÉCÔTEUR. s. m. Ouvrier chargé de faire l'écôtage. Écôteur de tabac. Écôteur de fer.

ÉCOUAGE. s. m. Anc. cout. Visite judiciaire du cadavre d'une personne dont la mort n'a pas été naturelle.

Visite d'un chemin, d'une rivière.

ÉCOUAILLES. s. f. pl. (rad. v. franç., *coue*, queue) Écon. rur. Laine que l'on coupe sous les cuisses et la queue des moutons, et qui est souvent de mauvaise qualité.

ÉCOUANE. s. f. (et *écouenne*, pref. *ex*, et *couenne*). Techn. Lime plate qui diffère des autres limes en ce qu'elle est taillée de larges sillons parallèles entre eux et perpendiculaires à la longueur de la lime. On l'a aussi *écouenne*.

— Monn. Lime dont on se sert pour réduire les pièces d'or et d'argent au poids ordonné.

ÉCOUANÉ, ÉE. part. pass. du v. Écouaner.

ÉCOUANER. v. a. 1re conj. (rad. *écouane*). Réduire la monnaie au poids prescrit.

— Limer, dégrossir, raper avec l'écouane. Ce n'est que la matière qu'on veut *écouaner* qui occasionne les différentes sortes d'écouanes. (Lenormand.)

— S'ÉCOUANER. v. pron. Être écouané.

ÉCOUANETTE. s. f. (dimin. d'*écouane*). Techn. Outil formé d'une plaque de fer à grosses dents.

ÉCOUBER. v. a. 1re conj. Agric. V. ÉCOBUER.

ÉCOUCHE. s. f. Techn. Espade dont les ouvriers se servent pour préparer le lin et le chanvre.

ÉCOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Écoucher. S'empl. adjectiv.

ÉCOUCHÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Argentan (Orne), sur l'Orne; 1,400 hab. Ancienne place forte du moyen âge.

ÉCOUCHER. v. a. 1re conj. Techn. Préparer le lin et le chanvre avec l'écouche.

ÉCOUCHURES. s. f. pl. Brins de lin, tiges de chanvre, dépouillés de leur écorce.

ÉCOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Écouer. S'emploie adjectiv. Chien écoué. Chat écoué.

ÉCOUEN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pontoise (Seine-et-Oise); 1,400 hab. Beau château, construit par le connétable de Montmorency. L'édit d'Écouen (1559) décrétait la peine de mort contre les protestants. Napoléon Ier, en 1808, fonda à Écouen une maison d'éducation pour les filles ou nièces des membres de la Légion d'honneur.

ÉCOUENNE ou **ÉCOUÈNE**. s. f. V. ÉCOUANE.

ÉCOUER. v. a. 1re conj. (du préf. *e*, et du v. fr. *coue*, queue). Couper la queue à un animal. Écouer un chien. Écouer un chat. Il ne se dit que dans quelques provinces.

ÉCOUET. s. m. (rad. v. fr., *coue*, queue). Anc. mar. Grosse corde qui va en diminuant par un bout et qui sert à amarrer la grande voile et celle de misaine.

ÉCOUFLE. s. f. (étym. celt., *skoul*, milan). Ornith. Nom vulgaire du milan, qui fait son vol sans bruit et entrecoupe l'air presque sans battre l'aile.

— Espèce de cerf-volant que les enfants font voler en l'air quand il fait du vent; ainsi nommé de l'*écoufle*.

ÉCOULAGE. s. m. (rad. *couler*). Opération par laquelle on fait couler le jus du raisin.

— Action de faire marcher les bois flottés le long des cours d'eau.

— Opération qui consiste à faire tomber l'eau de chaux des peaux écharnées en les raclant avec le dos d'un couteau.

ÉCOULARD. s. m. (rad. *écouler*). Vitic. Cep de vigne dont la fleur coule, dans l'Aunis.

ÉCOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Écouler. S'empl. adjectiv. A Rome, l'on ne trouve guère que les débris des monuments publics, et ces monuments ne retracent que l'histoire politique des siècles *écoulés*. (Mme de Staël.) L'intervalle d'un mois allait être *écoulé* depuis la mort de sa douce et sainte compagne. (Villeneuve Bargemont.) Bien des années s'étaient *écoulées* sans recevoir d'elle aucune marque de souvenir. (B. de St-Pierre.)

— *Écoulé dans*. Déjà plusieurs mois s'étaient *écoulés* dans le bonheur. (A. Martin.)

★ **ÉCOULEMENT**. s. m. Action d'écouler, de s'écouler. L'écoulement des eaux, des gaz. L'*écoulement* des corpuscules qui s'exhalent des corps. (Acad.)

— Fig. Il se fait un perpétuel *écoulement* et dissipation d'esprit par les actions de notre corps. (Trév.)

— Fig. Se dit aussi des choses spirituelles.

Il montre aussi de ce coin de cieux
Les plus doux écoulements du [illegible]
(Massillon.)

— Se dit aussi en parlant de la foule. L'écoulement du peuple. L'écoulement des personnes dans une église, dans une salle de spectacle.

— Exportation, vente, débit des marchandises, des produits, etc. Écoulement de la vente. Le débouché est la condition de l'échange; il n'y a pas d'échange sans débouché, sans possibilité d'*écoulement* des produits. (J. Garnier.)

— Pathol. Maladie dont le principal phénomène est l'écoulement d'un liquide. || *Écoulement aigu*. Celui qui est abondant et accompagné d'un appareil de symptômes tenant à la nature de la maladie. Écoulement naturel, accidentel. || Dans le langage vulgaire on nomme ainsi la blennorragie, la blennorrhée et la leucorrhée.

[illegible]
libre dans le vide, depuis la surface supérieure jusqu'au niveau de l'orifice. || *Écoulement électrique*. Matière électrique tant effluente qu'affluente actuellement en mouvement, et qui sort soit du corps électrisé, soit des autres corps avoisinants, et même de l'air qui l'environne.

*** ÉCOULER (S')** [illegible] *ler*). Couler hors en parlant des liquides et des fluides. Ce torrent s'écoule. Le vin s'écoulait du tonneau. Un torrent s'*écoule* bien vite quand on ne fait rien pour le retenir. (Fénelon.)

[illegible]
Et repetait en s'*écoulant* :
[illegible]

— Fig. Suivre une pente insensible selon le cours naturel des choses. Le temps s'écoule. L'argent s'écoule. Les générations des hommes [illegible] (Fén.) Leurs années se poussent successivement comme des flots ; ils ne cessent de s'*écouler*. (Boss.) Sa gloire, trahie, s'*écoulait* à nos yeux avec le torrent de la lave revoltée. (Gér. [illegible])

— [illegible] Le sang que la terre a bu est un vengeur qui ne s'*écoule* point. (Racine.)

— Par anal. La foule s'écoule. Des flots de peuple s'écoulent.

— S'esquiver. Je me suis écoulé tout doucement.

— Se débiter, se vendre, être exporté. Les produits de ce département s'écoulent par plusieurs débouchés.

— Avec ellipse du pronom. Faire écouler les eaux.

— Par anal. Faire écouler la foule d'une église, d'une place publique, d'une salle de spectacle, etc.

— [illegible] *flot*. Une descendre entièrement jusqu'au port de leur navigation les bois jetés à bûche perdue sur une rivière ou un ruisseau.

— ÉCOULER. v. a. Débiter, vendre. Écouler des marchandises, des denrées, des produits agricoles.

— S'est dit pour Faire couler, passer. Mon âme est toujours agitée de crainte, d'espérance, et surtout de voir les jours *écouler* ma vie sans vous et loin de vous. (Mme de Sévigné.)

[illegible]

— Techn. *Écouler le cuir*. En faire sortir l'eau dont il s'est chargé dans le tonneau ou lorsqu'on l'a foulé aux pieds.

ÉCOUPE ou **ÉCOUPÉE**. s. f. (rad. *écope*). Mar. Balai pour nettoyer un vaisseau.

— Agric. Sorte de large pelle de fer.

ÉCOURGÉE. s. f. V. ESCOURGÉE.

*** ÉCOURGEON**. s. m. V. ESCOURGEON.

ÉCOURONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Écouronner. S'empl. adjectiv.

ÉCOURONNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *e* ou *ex*, préfixe privat. ; *corona*, couronne). Oter la couronne, la cime.

ÉCOURS. s. m. (rad. *cours*). Canal qui, dans les salines, amène l'eau à la vasière.

ÉCOURTÉ, ÉE. part. pass. du v. Écourter. S'empl. adject. Rendu court. Habit écourté. Perruque écourtée. Cheveux écourtés.

— Fig. J'insiste encore sur le cinquième acte. Il est si *écourté* qu'il ne nous a fait aucun effet. (Volt.) Vous autres qui avez un peu de loisir, écrivez-nous de longues lettres, à nous misérables qui ne pouvons répondre qu'en billets *écourtés*. (Id.)

— Se dit aussi d'un animal à qui on a coupé les oreilles, la queue.

— Substantiv.

[illegible]

*** ÉCOURTER**. v. a. 1re conj. Diminuer, rendre court. Écourter les cheveux. Écourter un manteau, un jupon.

— Se dit aussi en parlant des animaux. || *Écourter un chien, un cheval*. Lui couper la queue et les oreilles.

— Fig. Retrancher ce qui est nécessaire. Se dit en parlant des ouvrages d'esprit. Écourter une préface, un chapitre. Écourter un roman.

— S'applique aux autres choses. Nous écourtons notre conversation.

— S'ÉCOURTER. v. pron. Être écourté, abrégé.

ÉCOURUE. s. f. (rad. *courir*). Temps des basses eaux dans la Mayenne.

ÉCOUSSAGE. [illegible]

ÉCOUSSE. s. f. Techn. V. ÉCOUCHE.

ÉCOUSSURE. s. f. Écon. rur. Dans le département de la Haute-Garonne, Portion du produit brut de la récolte que l'on abandonne aux manouvriers pour tous les travaux de la moisson et du battage, jusqu'à l'entrée du grain dans les greniers et la construction des pailliers.

ÉCOUTABLE. adj. Qui peut ou doit être écouté.

ÉCOUTANT. part. prés. du v. Écouter. Qui écoute. Des rois écoutant leurs sujets. Une personne écoutant attentivement. Des enfants écoutant aux portes.

*** ÉCOUTANT, ANTE**. adj. Qui a l'habitude d'écouter.

[illegible] *écoutants*.
Mme de Sévigné.

[illegible]
Et [illegible] la voix pareille ? (Id.)

— Hist. eccles. Pénitent admis aux instructions avec les catéchumènes, et qui était obligé de se retirer de la nef pendant les prières. L'ordre le moins avancé des catéchumènes.

*** ÉCOUTE**. s. f. Lieu d'où l'on écoute sans être vu ; tribune fermée par des jalousies.

— S'emploie ordinairement au pluriel. Il y avait en Sorbonne des écoutes où se tenaient les docteurs pour entendre les disputes publiques. La tribune aux écoutes.

— Fig. et fam. *Être aux écoutes*. Être attentif à recueillir ce qui se dit, ou à remarquer ce qui se passe dans une affaire, afin d'en tirer avantage. || Espionner.

— Art milit. Puits de mine, galerie de mineur d'où l'on peut entendre si le mineur ennemi travaille et chemine.

— Mar. Cordage attaché au coin inférieur d'une voile, pour servir à la déployer et à la tendre, de manière qu'elle reçoive l'impulsion du vent. Écoutes d'artimon. Écoutes du petit hunier. Écoutes à queue de rat. Fausses écoutes. Écoutes de revers. Border les écoutes. Haler sur les écoutes. Aller entre deux écoutes. Les écoutes des différentes voiles se distinguent entre elles par les noms des voiles auxquelles elles appartiennent. || *Avoir le vent entre deux écoutes*. Avoir vent arrière. *Être sous l'écoute d'un bâtiment*. Être près de lui sous le vent. || *Coup d'écoute*. Action de forcer sa voilure. || *Fausse écoute*. Cordage servant à renforcer l'écoute pendant un coup de vent.

— Véner. Oreille du sanglier.

*** ÉCOUTE**. adj. f. (rad. *écouter*). Ne s'emploie que dans cette locution familière : *Sœur écoute*. Religieuse qui accompagne au parloir une autre religieuse ou une pensionnaire.

ÉCOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Écouter. S'empl. adject. Dont on accueille les discours, les propositions. Un amant écouté.

D'un deuil frivole écarte le nuage,
Et [illegible]
C'est un aile [illegible]
L'amant [illegible] (BERNARD.)

— Se dit des discours, des propositions elles-mêmes. Prière écoutée. Demande écoutée. Propositions écoutées.

— Dont on suit les avis. Un père écouté. Une mère écoutée.

— Dont on suit les inspirations, les mouvements. Nature écoutée. Cœur écouté. Conscience écoutée. Le sang de vos rois crie et n'est point écouté. (Racine.) Les haines et les jalousies étaient seules *écoutées*. (Rayn.) Il n'y a dans ce chaos que les passions qui soient *écoutées*. (Id.)

— *Écouté de*. Tous les hommes sont écoutés de Dieu, quand ils le prient avec un cœur pur. Un bon père doit toujours être écouté de ses enfants.

— *Écouté par*.

Et la [illegible]
Par les timides Grecs [illegible] (RACINE.)

— Manég. *Mouvements écoutés*. Mouvements faits avec justesse et précision. || *Pas écouté*. Pas d'un cheval qui se balance entre les talons, sans se jeter ni sur l'un ni sur l'autre.

ÉCOUTEMENT. s. m. Action d'écouter.

*** ÉCOUTER**. v. a. 1re conj. (du lat. *auscultare*, même signif.). Prêter l'oreille pour entendre. Ouïr attentivement. Votre âme en m'*écoutant* paraît toute interdite. (Rac.) Et je ne puis douter en vous *écoutant* que les dieux ne vous aient envoyé ici pour adoucir mes maux. (Fén.) Je n'essayai pas de lui parler, elle ne m'eût point *écouté* ni même entendu. (J.-J. Rouss.) On entend tout ce qui frappe l'oreille, l'organe n'a qu'à se laisser aller à toutes les impressions qu'il reçoit ; on n'*écoute* au contraire que ce qu'on veut entendre par préférence, et l'organe agit pour se fermer en quelque sorte à tout bruit qui pourrait nous distraire. (Condill.) Ma tante [illegible] avec tant de confiance de la Divinité, que le malade en l'*écoutant* la croyait présente. (B. de St-Pierre.)

— Absol. Souvenez-vous que la nature nous a donné deux oreilles et une seule bouche, pour nous apprendre qu'il faut plus écouter que parler. On se rend agréable quand on *écoute* volontiers et sans jalousie, et qu'on laisse avoir de l'esprit aux autres. (St-Evrem.) Celui qui *écoute* emploie souvent mieux son temps que celui qui parle. (De Jussieu.)

— *Cet acteur sait écouter*. Se dit d'un acteur qui est bien en scène quand il ne parle pas.

— A l'impératif. *Écoute, écoutez*. Se dit pour appeler quelqu'un. Écoute, manant !

— Il est employé souvent par les orateurs à l'impératif pour exciter, pour réveiller l'attention sur un objet important. *Écoutez*, admirez et plaignez son trépas. (Corn.) *Écoutez*, et prenez garde surtout de ne pas *écouter* avec mépris l'ordre des avertissements divins. (Bossuet.) Bajazet, *écoutez*, je sens que je vous aime. (Racine.)

— *Écoute s'il pleut*. Locution employée substantivement pour désigner un moulin qui ne va que par des écluses destinées à retenir l'eau de pluie. || Pl., des *écoute s'il pleut*.

— Fig. Promesse illusoire, mauvaise défaite, espérance très incertaine de choses qui n'arriveront peut-être pas.

— Fig. et fam. *C'est un écoute s'il pleut*. C'est un homme qui se fie à de vaines promesses, à un espoir mal fondé.

— *Écouter aux portes*. Être d'une curiosité indiscrète et, par extension, Se tenir au courant des choses secrètes. Il ne faut pas qu'on nous surprenne *écoutant* aux portes. (Picard.)

— *N'écouter que d'une oreille*. Ne donner qu'une faible attention à ce qui se dit.

— Loc. prov. *Qui parle sème ; qui écoute recueille*.

— Épier les discours de quelqu'un. Ami, dans ce palais on peut nous *écouter*. (Corn.) Le sort de ceux qui *écoutent* est d'entendre rarement leur éloge. (Beaumarchais.)

[illegible] (RACINE.)

— Par extens. Prêter une grande attention à quelque chose. J'avais un fauteuil à l'orchestre, à droite, dans un petit coin peuplé de vieux habitués qui n'*écoutent* que le ballet. (L. Halevy.)

— Donner audience, entendre les raisons d'un plaignant, l'exposé d'une affaire. Notre sage magistrat *écoutait* également le riche et le pauvre. (Bossuet.)

— *Écouter quelqu'un en confession*. Entendre sa confession.

— Se prêter à, se montrer favorable à. A peine l'armée fut assemblée qu'on *écouta* des propositions d'accommodement. (Voltaire.) On n'*écoute* jamais les excuses d'un gouvernement quand il explique pourquoi il n'a pas réussi. (Thiers.)

— Fig. Suivre les avis, les conseils. Obéir, obtempérer. Écouter un père, une mère, un ami. Écouter la voix de la justice. Écouter sa conscience. Je condamnais Burrhus pour *écouter* Narcisse. (Rac.) J'espère que vous m'aiderez à mettre quelque appareil sur les blessures de ce cœur malade qui ne peut encore *écouter* la raison que par l'organe du sentiment. (J.-J. Rousseau.) *Écoutez* votre conscience, elle vous dicte votre devoir. (Id.)

— Obéir aux impulsions du cœur, aux mouvements de l'âme, aux instincts de la nature. Écouter son propre penchant, etc. La reine commençait à *écouter* la voix de la nature. (Volt.) Vous n'avez *écouté* que la noblesse de votre âme. (Id.) Je n'ai *écouté* que mon cœur, que les mouvements de mon cœur. (Id.)

— *Écouter son mal*. S'inquiéter trop de son mal.

— *N'écouter que soi-même*. Ne consulter que ses propres inspirations.

— Prêter une oreille attentive, favorable, exaucer. Écouter les gémissements des justes. Si votre amour peut *écouter* mes pleurs. (Corn.) Il remercia Neptune d'avoir *écouté* ses vœux. (Fénelon.)

Mais des infortunes écoutant la douleur,
Le ciel, juste [illegible] (MME MALTIN.)

— Prendre plaisir à entendre quelqu'un, consentir aux propositions de quelqu'un. Une jeune personne qui écoute un jeune homme. Un prince qui écoute les flatteurs. Gardez-vous d'*écouter* les paroles douces. (Fénelon.)

Je vois qu'un fils perdu, épris de vos beautés,
Vous a parlé d'amour, et que vous l'écoutez. (RACINE.)

— Ajouter foi.

Et le ciel me punit d'avoir trop écouté
D'un oracle imposteur la fausse obscurité. (VOLTAIRE.)

— Examiner, juger une chose. Le choix est glorieux et vaut bien qu'on l'*écoute*. (Molière.)

— *Écouter avec*. Écouter avec attention. Écouter avec mépris. Il *écoutait* avec patience, et répondait avec douceur. (Fléchier.)

Tout le camp immobile
L'écoute avec frayeur, et regarde Eriphyle. (RACINE.)

— *Écouter comme*. *Écoutez* comme il parle par la bouche de son prophète. (Bossuet.) *Écoute*, *écoute*, enfin, comme j'ai combattu. (Corn.)

— *Se faire écouter*. Captiver l'attention.

— Loc. prov. *Sonne comme il écoute*. Se dit par plaisanterie lorsqu'une personne croit mal à propos entendre du bruit ; par renversement d'*écoute comme il sonne*.

— Manég. *Écouter son cheval*. Être attentif à ne point le déranger de ses airs de manège, etc.

— S'ÉCOUTER. v. pron. Mettre de la prétention et une recherche affectée dans sa manière de parler. On dit aussi dans ce sens *s'écouter parler*. Il n'y a pas de gens que l'on écoute moins que ceux qui s'*écoutent* le plus. (Naudé.) Vous êtes bien maîtresse de mettre de la pédanterie dans vos phrases, de vous *écouter* en parlant. (Mme de Genlis.) Voltaire n'était pas comme beaucoup de personnes d'esprit, qui s'*écoutent* parler avec une telle satisfaction d'elles-mêmes, qu'il n'en reste plus pour autrui. (Mme d'Abrantès.) Longtemps je n'ai pu croire à ce qui était ; je me suis *écouté* et observé attentivement. (Th. Gautier.)

— *S'écouter trop*. S'inquiéter trop de sa santé, de sa passion ou de son intérêt.

— *Le temps s'écoute*. Se dit des intervalles de calme complet qui se produisent par un temps sombre.

*** ÉCOUTEUR, EUSE**. s. Celui ou celle qui écoute, qui cherche à pénétrer le secret d'autrui. Vous me savez assez alerte pour voir les gens sans qu'ils m'aperçoivent, et assez maligne pour persifler les *écouteurs*. (J.-J. Rouss.) Au milieu des *écouteurs* on remarquait les juifs à leur air triomphant. (Alex. Dumas.) Seul, le prêtre est l'*écouteur* de la femme au bonnet. (De Goncourt.)

— Fam. *Écouteur aux portes*. Indiscret.

— Prov. *A fol conteur sage écouteur*. Un homme sage supporte avec indulgence les divagations d'un fou.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

— ÉCOUTEUR. adj. m. Manég. V. ÉCOUTEUX.

*** ÉCOUTEUX**. adj. Manég. Distrait, qui hésite à prendre une allure ; se dit du cheval qui ne part pas franchement.

*** ÉCOUTILLE**. s. f. (pron. *é-kou-tille*, *ll* mouill. ; rad. *écoute*). Mar. Ouverture carrée, pratiquée au milieu du pont d'un bâtiment pour descendre dans l'intérieur ; les écoutilles correspondent les unes aux autres pour faciliter les chargements et les déchargements. Grande écoutille. Ouvrir, fermer les écoutilles.

ÉCOUTILLON. s. m. (pr. *é-kou-ti-llon*, *ll* mouill. ; dimin. d'*écoutille*). Mar. Trappe pratiquée dans le panneau d'une écoutille.

ÉCOUTOIR. s. m. (rad. *écouter*). Instrument qui facilite l'audition ; cornet acoustique de fer-blanc ou autre matière, que les sourds approchent de leurs oreilles pour mieux entendre.

Déjà pour écouter son oreille peu sûre,
Orgon vers lui tend [illegible] *écoutoir*. (DELILLE.)

ÉCOUVETTE. s. f. (du lat. *scopæ*, brindilles). Techn. Longue brosse à manche, dont l'apprêteur se sert pour asperger d'eau les plaques employées à chauffer les étoffes pendant le pressage. || Tampon de chiffon mouillé ou petit balai dont les forgerons se servent pour réunir ou humecter le charbon quand il brûle trop vite. || Petit balai de bouleau employé pour faire tomber les épluchures du drap qu'on vient d'épinceter.

*** ÉCOUVILLON**. s. m. (pr. *é-kou-vi-llon*, *ll* mouill. ; ét., V. ÉCOUVETTE). Techn. Vieux linge attaché à un long bâton, avec lequel on nettoie le four du boulanger.

— Artill. Instrument composé d'un bâton à l'une des extrémités duquel se trouve une brosse cylindrique pour nettoyer les canons et à l'autre extrémité un gros bouton en bois appelé *refouloir* pour les bourrer.

— Chir. Brosse de cuir ou d'éponge pour nettoyer les canules employées dans la trachéotomie.

— Mar. *Écouvillon d'abordage*. Écouvillon dont la hampe est faite d'un bout de filin et dont on se sert quand les sabords sont fermés ou quand deux bâtiments sont trop rapprochés pour qu'on puisse faire usage de l'écouvillon ordinaire.

— Techn. *Écouvillon de tube*. Baguette dont on se sert pour nettoyer les petits tubes.

ÉCOUVILLONNAGE. s. m. (pr. *é-kou-vi-llo-naje*, *ll* mouill.). Action d'écouvillonner.

ÉCOUVILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Écouvillonner. S'empl. adjectiv.

ÉCOUVILLONNEMENT. s. m. (pr. *é-kou-vi-llo-ne-man*, *ll* mouill. ; rad. *écouvillonner*). Chir. Action de se servir de l'écouvillon. L'*écouvillonnement* est indispensable aussitôt après l'incision de la trachée. (Nysten.)

*** ÉCOUVILLONNER**. v. a. 1re conj. (pr. *é-kou-vi-llo-né*, *ll* mouill.). Techn. Nettoyer un four avec l'écouvillon. Écouvillonner le four.

— Artill. Se servir de l'écouvillon pour nettoyer une pièce d'artillerie.

— Métall. Mouiller légèrement le charbon.

— S'ÉCOUVILLONNER. v. pron. Être écouvillonné.

ECPÉRISPASME. s. m. (étym. gr., ἐκ, de ; περί, autour ; σπάσμα, contraction). Antiq. milit. Évolution des troupes grecques qui équivalait à trois quarts de conversion.

ECPHONÈME. s. m. (ét. gr., ἐκφώνημα, élévation de la voix). Didact. Élévation de la voix par des exclamations qui expriment une passion violente ou une surprise.

ECPHOROME. s. m. (ét. gr., ἐκφόρημα, saillie). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour deux espèces.

ECPHRACTIQUE. adj. 2 g. (du gr. ἐκφράσσω, je débouche). Médec. Apéritif, désobstruant.

— Substantiv. Un ecphractique. Des ecphractiques.

ECPHRASTE. s. m. (ét. gr., ἐκ, préf. priv.; φράζω, j'énonce). Antiq. Celui qui interprète, qui traduit d'une langue dans une autre.

ECPHYMOTE. s. m. (ét. gr. ἔκφυμα, excroissance). Erpet. Genre de reptiles sauriens de la famille des iguaniens, établi pour une espèce d'Amérique.

ECPHYSE. s. f. (ét. gr., ἐκ, hors de; φύσις, nature). Appendice d'une partie quelconque du corps.

ECPHYSÈSE. s. f. (du gr. ἐκφύσησις, action de souffler). Médec. Expiration, expulsion prompte de l'air hors des poumons.

ECPIESME. s. f. (du gr. ἐκπιέζω, je presse). Chir. Fracture du crâne avec esquille enfoncée qui comprime et blesse le cerveau.

ECPLECTIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à l'ecplexie.

ECPLÉOPE. s. m. (ét. gr., ἔκπλεως, complet; πούς, pied). Erpet. Genre de reptiles sauriens, établi pour une espèce du Brésil.

ECPLÉROME. s. m. (du gr. ἐκπλήρωμα, complément). Chir. Coussinet, remplissage pour rendre plus uniforme l'application des bandages.

ECPLEXIE. s. f. (du gr. ἔκπληξις, stupeur, effroi). Médec. Délire causé par une terreur subite.

ECPTOME. s. m. (du gr. ἔκπτωμα, chute). Chir. Déplacement des os luxés.

ECPYÈME. s. m. (du gr. ἐκπύημα, abcès). Médec. Abcès, suppuration.

ECPYÉTIQUE. adj. 2 g. (rad. *ecpyème*). Suppuratif.

ÉCRABOUILLER (S'). v. pr. 1re conj. Se fracasser, s'écraser. Le papa Coupeau, qui était zingueur comme lui, s'était *écrabouillé* la tête sur le pavé de la rue Coquenard, en tombant un jour de ribote, de la gouttière du nº 25. (E. Zola.)

ÉCRABOUIR (S'). v. pron. 2e conj. Techn. V. ÉCACHER.

ÉCRACHE. s. m. Arg. Passeport.

ÉCRACHER. v. a. 1re conj. Arg. Montrer son passeport.

ÉCRAI. s. m. Agric. Milieu de la raie faite par la charrue.

ÉCRAIGNE. s. f. Veillée de village, endroit où elle a lieu. Quelquefois, s'il fait beau temps, les filles des vignerons vont d'*écraigne* à autre se visiter, et là font des demandes les unes aux autres. Tabourot. Les pauvres gens, à Dijon, tiennent leurs veillées l'hiver en quelques caves, et ces assemblées conservent encore le nom d'*écraigne*. (La Monnoye.)

ÉCRAINIER. s. m. (rad. *écran*). Ancien nom des layetiers.

*** ÉCRAN.** s. m. (de l'angl. *screen*, même signif.). Sorte de petit meuble d'appartement dont on se sert pour se garantir de l'ardeur du feu. Il est ordinairement en carton, avec une queue en bois tourné, peint ou verni. Écran à main.

— *Écran à pied.* Petit meuble que l'on place devant le feu pour se garantir d'une trop grande chaleur à la figure; il est formé d'un petit cadre, couvert de taffetas vert, glissant dans une coulisse et soutenu par une crémaillère, à la hauteur qu'on désire.

— Par extens. Tout ce qui peut remplir l'office d'un écran. Mettez-vous devant moi pour me servir d'écran.

— Toile blanche tendue sur un châssis dont les dessinateurs et les graveurs se servent pour amortir l'éclat du jour.

— Archit. Barrière à jour qui sépare le chœur ou une chapelle de la nef.

— Ch. de fer. Plaque de tôle placée sur la locomotive pour protéger le mécanicien contre le mauvais temps.

— Phys. Tableau blanc sur lequel on fait tomber l'image d'un objet.

— Techn. Cercle de bois couvert d'une toile dont les verriers s'entourent la tête pour garantir leurs yeux de l'action du feu. || Plaque suspendue devant le foyer d'une forge. || Plaque de tôle pour boucher le cendrier d'une machine à vapeur.

ÉCRANCHER. v. a. 1re conjug. Techn. V. ÉCLANCHER.

ÉCRAPER. v. a. 1re conj. (ét. angl., *to scrape*, ratisser). Décrotter, gratter.

ÉCRAPETTE. s. f. (rad. *écraper*). Balai de chiendent employé sur les côtes de la Manche.

ÉCRASABLE. adj. Qu'on peut écraser.

ÉCRASAGE. s. m. Action d'écraser. Résultat de cette action. Le seul écueil à éviter dans un *écrasage* mécanique du raisin serait le broyage des rafles et des pépins. (Morogues.)

ÉCRASANT. part. prés. du v. Écraser. Qui écrase. Des enfants écrasant des mouches, des araignées.

*** ÉCRASANT, ANTE.** adj. Qui est propre à écraser.

— Fig. Qui étourdit, qui humilie. L'insolence de la politesse froide est plus *écrasante* cent fois que la hauteur. (Le pr. de Ligne.)

— *Écrasant pour.* En regard de la philosophie avare du XVIIIe siècle, philosophie *écrasante* pour les esclaves, l'Église seule, vraiment philosophe et libérale, ouvrit à leurs désirs, jusque-là comprimés, le chemin des facultés humaines. (Roz de Beauvoir.)

— Art milit. *Forces écrasantes.* Forces très supérieures.

ÉCRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Écraser. S'emploie adjectiv. Fruits écrasés. Pommes écrasées. Les fruits ainsi amoncelés sont jetés avec une pelle de bois dans l'aire du tour où ils doivent être *écrasés*. (Morogues.)

> [illegible]

— Fig. Que peut faire une amitié sans cet amas d'épines? On en sont les douceurs? Elle est *écrasée*, elle est étouffée. (Mme de Sévigné.)

> [illegible]

— Aplati. Un nez écrasé. Une construction écrasée.

— *Une personne écrasée.* Celle dont la taille est courte, ramassée.

— *Écrasé de.* Écrasé de visites. Écrasé d'affaires. Écrasé de travaux. Écrasé d'ennuis. Les taxes communales sont assez lourdes et le paysan se plaint d'en être *écrasé*. (E. About.)

Écrasé par. Le faible écrasé par le fort. La chicane a pu être *écrasée* par la justice. (Volt.)

— *Écrasé sous.* Ce fruit a été écrasé sous les pieds. Un homme écrasé sous le poids d'un fardeau.

> Les serpents sifflent de la littérature,
> Abreuvés de poisons et rampant dans l'ordure,
> Sont toujours *écrasés* sous les pieds des passants.
> (Voltaire.)

— Bot. Syn. de DÉPRIMÉ.

— Ch. de fer. *Rail écrasé.* Rail dont le champignon est décollé.

— Moll. Se dit d'une coquille dont l'une des spires est peu rapide par rapport à l'autre.

ÉCRASÉE. s. f. (rad. *écraser*). Min. Effondrement produit dans les anciennes fouilles.

ÉCRASEMENT. s. m. Action d'écraser; état de ce qui est écrasé.

— Fig. L'écrasement de l'amour propre.

— Chir. *Écrasement linéaire.* Opération qui consiste à couper par écrasement et par constriction.

— Mécan. *Écrasement des chaudières.* Enfoncement des tôles d'une chaudière par la pression atmosphérique.

*** ÉCRASER.** v. a. 1re conjug. (du scand. *krassa*, broyer). Aplatir et briser par le poids, par un effort. Écraser une araignée, un insecte avec le pied. Écraser des fruits. Écraser les raisins dans un pressoir. Écraser le grain sous la meule. Écraser la vendange dans les cuves, des baquets. Il sera très avantageux d'*écraser* le raisin plus uniformément à l'aide d'un procédé mécanique. (Morog.) La presse à cylindre, tout en extravasant le jus, *écrasait* encore la pulpe de la pomme. (Id.)

> Mais tel est le parti du faible et du vainqueur,
> Nous exposons-nous pas le lion à la rigueur,
> Casse la tête à l'homme en écrasant le serpent.
> (La Fontaine.)

— Absol. Dans plusieurs vignobles on *écrase* au-dessus de la cuve en piétinant les grappes sur un grillage en bois, en sorte que le jus s'écoulant aussitôt n'empêche pas l'écrasage. (Morogues.)

— *Écraser sous.* Il te peut, en tombant, *écraser sous sa chute*. (Corneille.)

— Détruire, anéantir, réduire à rien. Alexandre écrasa le royaume d'Asie. La puissance romaine écrasa toutes les autres. Détournons les tempêtes qui menacent d'*écraser* l'empire des sultans. (J.-J. Rousseau.)

— Ruiner, ôter toute ressource. Écraser un peuple, un État par des impôts excessifs. Il tombe sur lui avec une barbarie que rien ne peut adoucir; il l'*écrase*, et rien ne peut assouvir sa fureur, tant qu'il reste au malheureux quelque ressource. (Massill.) On dit dans le même sens: Écraser un négociant.

— Avoir, remporter un grand avantage. Écraser son adversaire dans une discussion, dans un débat. Pascal traita ses adversaires, non comme des gens qu'il combattait, mais comme des gens qu'il *écrasait*. (Le P. Daniel.)

— Perdre, déconsidérer, décrier. Une calomnie perfide suffit souvent pour écraser un homme.

— En parlant des choses morales, Écraser le vice. Écraser la vertu. Il faut d'une main soutenir l'innocence, et de l'autre *écraser* le crime. (Voltaire.)

— Émousser. Vous n'avez pas, comme Trenmor, *écrasé* votre sensibilité sous la méditation. (G. Sand.)

— Fig. Fatiguer, excéder. On *écrase* ici ce jeune prince de fêtes et de plaisirs qui l'ennuient. (D'Alemb.) || On dit dans un sens analogue: Fatiguer à force d'importunités. Des solliciteurs qui écrasent un ministre.

— Surcharger. Écraser quelqu'un de travail.

— Faire paraître moins grand, rapetisser, peser sur, au propre et au figuré. Un pavillon qui écrase le reste de l'édifice. Le sentiment du bonheur *écrase* l'homme. (J.-J. Rousseau.) C'est trop d'*écraser* les gens de son luxe et à la fois de leur prouver qu'on ne se ruine pas. (Ste-Beuve.) Les plafonds, chargés de figures gigantesques furibondes, *écrasent* leurs salles mesquines. (Gér. de Nerval.)

— *Écraser la capsule.* [illegible] sur la cheminée de l'arme. (O. Feuillet.)

— *Écraser un grain.* [illegible] Écraser des tomates. [illegible]

— Manuf. [illegible]

— S'ÉCRASER. v. pron. [illegible] *s'écrasent*. (Morogues.)

— *Se faire écraser.* [illegible] *écrasé* [illegible] (B. de St-Pierre.)

— S'aplatir. S'écraser le pouce, la main, le pied, entre deux pierres.

— Se meurtrir. Ce fruit s'est écrasé en tombant.

[illegible] — Par extens. [illegible] (E. Sue.)

ÉCRASEUR. s. m. Celui qui écrase. Bénissons le ciel de ce qu'il y a dans Paris un certain nombre de riches avares, [illegible] empêche de rouler voiture. Cette ville, sans cela, [illegible] *écraseurs* pour [illegible] (Sallentin.)

— Chir. *Écraseur linéaire.* Instrument servant à l'écrasement linéaire.

ÉCRASIS. s. m. [illegible] État de ce qui paraît écrasé, surchargé. Les ombres de la gorge [illegible] et les mains sont à peine colorés. (De Gonc.)

ÉCRASURE. s. f. Débris d'un objet écrasé.

— Partie du velours où le poil est écrasé.

ÉCRÉCELLE. s. f. Ornith. V. CRÉCERELLE.

ÉCRELET. s. m. Sorte de laitage suisse. || Sorte de pain d'épices.

ÉCRÉMAGE. s. m. Action d'écrémer. Écrémage du lait.

— Techn. Action de dégager le verre fondu des scories qui se présentent à la surface.

ÉCRÉMAISON. s. f. Verr. V. ÉCRÉMAGE.

ÉCRÉMÉ, ÉE. part. pass. du v. Écrémer. S'empl. adjectiv. Lait écrémé.

*** ÉCRÉMER.** v. a. 1re conj. L'é de la seconde syllabe se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'écrème, tu écrèmes, il écrème*, etc. *J'écrémerai*, etc. *J'écrémerais*, etc. Oter la crème de dessus le lait.

— Fig. Oter le dessus d'une chose, la superficie.

— Fig. Prendre le meilleur d'une affaire, d'un ouvrage. Écrémer un livre, une bibliothèque.

— Verr. Enlever les scories qui se forment à la surface du verre fondu.

— S'ÉCRÉMER. v. pron. Être écrémé.

ÉCRÉMIÈRE. s. f. Conchyl. Espèce de [illegible] pour écrémer le lait.

ÉCRÉMILLON. s. m. [illegible] Nom donné, dans le Calvados, au lait écrémé qu'on donne aux jeunes veaux.

ÉCRÉMOCARPE. s. m. Bot. V. ECCRÉMOCARPE.

ÉCRÉMOIR. s. m. ou **ÉCRÉMOIRE.** s. f. (rad. *écrémer*). Artif. Morceau de corne ou de fer-blanc dont les artificiers se servent pour rassembler les matières broyées.

— Ustensile de bois pour écrémer le lait.

Verr. Ustensile en usage pour débarrasser le verre fondu de ses scories.

ÉCRÉMURE. s. f. Verr. V. ÉCRÉMAGE.

ÉCRÉNAGE. s. m. Fond. de caract. Action d'écréner. L'écrénage est une façon que l'ouvrier donne à certaines lettres longues dont la partie supérieure ou inférieure excède le corps et porte à faux.

ÉCRÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Écréner. S'empl. adjectiv. Lettre écrénée.

ÉCRÉNER. v. a. 1re conj. (rad. *cran*). L'é de la seconde syllabe se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'écrène*, etc. *J'écrénerai*, etc. *J'écrénerais*, etc. Fond. de caract. Évider le dessous d'une lettre. On écrène en dégageant légèrement la partie de l'une lettre qui fait saillie hors du corps, afin qu'elle puisse se loger facilement dans le vide que lui présentera une autre lettre qui lui sera contiguë.

— S'ÉCRÉNER. v. pron. Être écréné.

ÉCRÉNEUR. s. m. (rad. *écréner*). Techn. Ouvrier qui pratique l'écrénage.

ÉCRENNE. s. f. V. ÉCRAIGNE.

ÉCRÉNOIR. s. m. Fond. Instrument qui sert à écréner.

ÉCRÊTÉ, ÉE. part. pass. v. Écrêter. S'emploie adjectiv. Bastion écrêté.

ÉCRÊTEMENT. s. m. (rad. *écrêter*). Agric. [illegible] tion, etc.

*** ÉCRÊTER.** v. a. 1re conj. Art milit. Enlever la crête, le sommet d'un mur, d'un bastion, d'une palissade, etc. Le canon a déjà écrêté le bastion.

— Enlever la crête à un coq.

— Agric. Couper les sommités du blé de Turquie [illegible] ver.

[illegible] *Écrêter* [illegible] L'abaisser.

S'ÉCRÊTER [illegible]

*** ÉCREVISSE** [illegible] L'*écrevisse* commune est ordinairement d'un [illegible] son. Cependant on rencontre des individus [illegible] sont bleus. (Baudry de Balzac.) Les *écrevisses* présentent [illegible] vie s'étend au delà de vingt ans, et sa taille [illegible] Nerval.)

> [illegible]

— *Yeux d'écrevisse.* [illegible] crétions pierreuses qu'on trouve dans l'estomac des écrevisses lorsqu'elles sont sur le point de muer et auxquelles on a, autrefois, attribué des propriétés merveilleuses.

— Fig. et fam. *Éplucher des écrevisses.* [illegible] *écrevisses*. (Mme de Sévigné.) Quand vous serez ici, en épluchant des *écrevisses*, nous repasserons votre lettre au roi. (Id.)

— Fam. *Aller à reculons comme les écrevisses.* Se dit de quelqu'un qui recule en affaires au lieu d'avancer.

> [illegible]
> (La Fontaine.)

— *Être rouge comme une écrevisse.* Avoir le visage très rouge.

— Arg. Cardinal. || *Écrevisse de rempart.* Surnom donné par les marins aux fantassins en garnison dans les ports.

— Fig. *Avoir une écrevisse dans la tourte.* Être un peu fou. Avoir quelque chose de dérangé dans le cerveau.

[illegible]

— Art culin. L'écrevisse est un mets assez recherché [illegible] employées comme aliment [illegible] *écrevisses* arrangées en forme de pyramide.

— Astron. *Le signe de l'Écrevisse*, appelé aussi le *Cancer*. L'un des signes du zodiaque. Le soleil entre au signe de l'Écrevisse vers la fin de juin.

— Litt. Vers grec ou latin appelé aussi *vers rétrograde* ou *récurrent*, qui présente un sens quand on le lit à rebours.

[illegible]

— Techn. Grandes tenailles dont on se sert [illegible] trainer vers l'enclume. || Pierre à chaux qui a [illegible]

[illegible]

ÉCREXIS. s. f. (du gr. ἔκρηξις). Chir. Rupture [illegible]

ÉCRIÉ, ÉE [illegible]

ÉCRIER [illegible] Techn. Nettoyer le fil de fer avec du grès.

*** ÉCRIER (S')** [illegible] mation de douleur ou d'admiration. [illegible]

se [illegible] : Tout est perdu, c'en est fait [illegible] de mon petit [illegible], s'est-elle [illegible] dans mes bras. (Mérimée.)

[illegible]

— S[illegible] le plus vieux [illegible] tant qu'il put. (La Fontaine.)

— S'écrier. [illegible] dira. (Molière.)

— [illegible] il pâlit, il s'écrie. (Boileau.)

ÉCRILLE. [illegible] ou nettoie le fil de fer.

* **ÉCRILLE.** s. [illegible] (ital. *crille*, pour grille). Pêch. Sorte de claie pour [illegible] d'un étang.

* **ÉCRIN.** s. m. (ét. lat., *scrinium*, coffret). Techn. Sorte de petit coffret destiné à renfermer des pierreries et des bijoux.

— Fig. *C'est [illegible] de son écrin.* C'est [illegible] le mieux, le plus beau.

— Les joyaux contenus dans l'écrin. Chez [illegible] l'écrin est [illegible] de la vertu. (Mérimée.)

— Fig. J'étais l'un de ses plus grands amis, et dans le sein duquel il déployait plus volontiers l'*écrin* de ses pensées. (Pasquier.)

ÉCRINIER. s. m. S'est dit pour Celui qui fait des écrins.

* **ÉCRIRE.** v. a. [illegible] (lat. *scribere*). [illegible] *Écrit.* Tracer, figurer, former des lettres, des caractères, des signes. Dans ce sens, il s'emploie toujours absolument. Savoir écrire. Apprendre à écrire. Enseigner, montrer à écrire. Écrire bien, écrire mal. Écrire sur du papier, sur des tablettes, sur un mur, sur du sable, sur une ardoise. Écrire avec une plume, avec un crayon, avec du charbon. Écrire avec de l'encre, avec du sang. Écrire en grosses lettres, en petits caractères, en lettres capitales.

— *Écrire comme un chat.* Écrire très mal.

— [illegible] *pour écrire.* Se dit de quelqu'un qui chante très mal.

— Représenter, indiquer, noter, exprimer par le moyen de l'écriture. Écrire son nom, son adresse. Écrire sa dépense journalière.

— Orthographier. Écrire correctement un mot. Comment écrivez-vous ce mot? Je ne sais de quelle manière écrire ce mot.

— *Écrire une page.* La remplir de mots et de lettres. [illegible] Écrire un morceau de musique, écrire une addition, une division.

— [illegible] (La Bruy.)

[illegible] (Th. Gautier.)

— Fig. Graver profondément, empreindre. Dieu a écrit sa loi dans nos cœurs.

— Mettre ses pensées, ses souvenirs, ses sentiments, ses raisons, etc., par écrit. Écrire une lettre, un billet, une missive, un discours, un message, une dépêche, etc. Vous aimez mieux m'*écrire* vos sentiments que vous n'aimez à me les dire. (Mme de Sévigné.) Les grands capitaines *écrivent* leurs actions avec simplicité. (Montesquieu.) Je lui ai *écrit* deux lettres auxquelles il n'a pas répondu. (J.-J. Rouss.) Il est beau d'*écrire* ce que l'on pense, c'est le privilège de l'homme. (Volt.) [illegible] (De Jussieu.)

— Absol. S'engager par écrit. Il ne suffit pas de donner des paroles, il faut écrire.

— *Écrire à quelqu'un.* Lui écrire une lettre, des lettres. Écrire plusieurs fois à un ami sans recevoir de réponse. Je vous *écrirai* tous les soirs; mais je n'enverrai ma lettre que le samedi au soir ou le dimanche. (Mme de Sév.) Je suis tellement libertin quand j'*écris*, que le premier tour que je prends règne tout du long de ma lettre. (Id.) Je vous *écrirai*, je vous donnerai mon adresse. (J.-J. Rouss.) Il y a quelque temps que je ne lui ai *écrit.* (Volt.) Je suis presque toujours réduit à vous *écrire* d'une main étrangère. (Id.)

[illegible] (Voltaire.)

— *Écrire quelque chose à quelqu'un.* Lui faire savoir quelque chose par lettre. Écrire à un fils la mort d'un père. Écrire à un journaliste les nouvelles du lieu.

— [illegible] *Écrire à quelqu'un de Paris, de Lyon, de Naples, etc.* Écrire à quelqu'un *en datant sa lettre* de Paris, de Lyon, de Naples, etc.

— [illegible] *de bonne encre* ou *de bonne encre.* Écrire d'un ton ferme et sévère, soit pour adresser de vifs reproches, soit pour intimer un ordre formel. J'*écrivis* à la grande-duchesse une lettre d'assez bonne encre, et je lui annonçai ma visite. (Mérimée.)

— Particulièrement. Composer un ouvrage d'esprit, une œuvre littéraire, philosophique, scientifique, etc. Écrire un traité, un livre, un poème, une notice, un système, etc. Écrire de nombreux, d'excellents ouvrages. Écrire l'histoire. Écrire une histoire. A qui daignerez-vous communiquer vos lumières, si ce n'est à [illegible] la patrie et la vérité, et qui ne cherche [illegible] l'historien, en flatteur, [illegible] en guerrier, mais en philosophe? (Volt.) Je ne me déguise point, en *écrivant* ces lignes, qu'une classe d'écrivains n'y verra qu'un sujet de moquerie. (B. Const.)

[illegible] (Voltaire.)

— *Écrire des volumes.* Écrire beaucoup, considérablement. Combien de volumes n'a-t-on pas écrits sur cette question! Le sujet est vaste, immense; on écrirait des volumes.

— Absol. [illegible] Se mêler d'écrire. [illegible] jour et nuit. Écrire en prose. Écrire en vers. Écrire avec une étonnante facilité. Ainsi je me suis promis et je me promets de ne plus *écrire.* (J.-J. Rouss.) J'ose agir sans rien entendre, ainsi que j'ose *écrire.* (Volt.) C'est dans les lieux où il a *écrit* qu'on peut juger de l'exactitude de ses descriptions et de la vérité de ses couleurs. (Barthél.) Jamais on n'a tant *écrit* qu'aujourd'hui, parce que jamais on n'a si peu inventé. (La Harpe.) Mme Deshoulières tient le premier rang parmi les femmes qui ont *écrit* en vers. (Id.) Il faut dire la vérité : ils ont *écrit* plus par besoin pour les prêtres que par amour pour les hommes. (B. de St-Pierre.)

> Un sot en *écrivant* fait tout avec plaisir,
> Il n'a point en ses vers l'embarras de choisir. (Boil.)

— Se dit spécialement en parlant du style. Écrire clairement, élégamment, purement, brillamment. Écrire lourdement, obscurément, platement, pédantesquement. L'art, le talent d'écrire. Bien des gens parlent d'une manière parfaite, mais ne savent pas écrire. Un des plus sûrs moyens de plaire en *écrivant* n'est pas tant de penser et de dire, que de faire penser et dire les autres. (Bouhours.) Qui ne sait se borner ne sut jamais *écrire.* (Boil.) Nos coutumes capricieuses, qu'on n'a commencé à rédiger par écrit que depuis cinq cents ans, nous apprennent assez combien l'art d'*écrire* était rare alors. (Volt.) Qu'on remonte de siècles en siècles, on verra que plus notre langue a été barbare, plus nous avons été éloignés de connaître la langue latine, et que nous n'avons commencé à *écrire* bien en latin que quand nous avons été capables de le faire en français. (Condill.) Ceux qui *écrivent* comme ils parlent, quoiqu'ils parlent très bien, *écrivent* très mal. (Buffon.) Le talent d'*écrire* peut devenir une puissance dans un État libre. (Mme de Staël.)

> Quoi que vous *écriviez*, évitez la bassesse,
> Le style le moins noble a pourtant sa noblesse. (Boileau.)

— *Écrire au courant de la plume. Écrire à la diable.* Écrire rapidement, sans hésiter, sans mettre beaucoup de temps, ni de réflexion.

— Faire une composition musicale. Écrire un opéra, un opéra-comique, un ballet, une symphonie, une ouverture, un quadrille, une valse, un galop, une romance, etc.

— Absol. Grétry, Paesiello, Mozart, Beethoven, ont beaucoup écrit.

— *Écrire de.* Qui *écrit* comme vous d'un style mâle et nerveux? (Volt.) Non, un amant n'est jamais ridicule quand il *écrit* d'un pareil style. (L. Halévy.)

— *Écrire de.* Écrire sur un sujet, sur une personne. Il n'*écrit* jamais de moi. (Mme de Sév.)

> Muses, quand finira cette longue remise
> De contenter Gaston, et d'*écrire* de lui? (Malherbe.)

— *En écrire à quelqu'un.* Écrire à quelqu'un sur une affaire ou relativement à une affaire. Je vous en *écrirai* sur-le-champ. (Voltaire.)

— *Écrire que.* Écrire que l'on ne peut se rendre à une invitation, qu'il est impossible que l'on rende un service demandé, etc. On a *écrit* que l'état des sauvages est le véritable état de l'homme. (Voltaire.)

— *Écrire sur.* Vous dites que je ne vous ai point *écrit* sur le mariage de ma nièce. (Mme de Sévigné.) On me demande si je suis prince ou législateur, pour *écrire* sur la politique. (J.-J. Rouss.) Je veux t'*écrire* un mot sur tes sots ennemis. (Voltaire.)

— Comm. *Écrire une partie en banque.* Écrire sur les registres de la banque le nom de celui à qui il a été cédé quelque somme. || *Écrire sur le journal, sur le grand-livre.* Porter sur ces registres, en recette ou en dépense, les débits et crédits partiels qui se font journellement dans le négoce.

— Jeux. *Piquet à écrire.* Variété du jeu de piquet.

— Prat. Exposer, déduire ses raisons, ses prétentions dans une requête, dans un mémoire. Être appointé à écrire et produire. Écrire dans une affaire. Écrire pour le défendeur. Un avocat qui écrit, mais qui ne plaide pas.

— Fam. *A mal exploiter bien écrire.* Se dit lorsqu'un homme, ayant manqué à quelque formalité par écrit, écrit ensuite la chose, non pas comme il l'a faite, mais comme il devait la faire. Cette locution a vieilli.

— S'ÉCRIRE, v. pron. Correspondre. S'écrire souvent, longuement, régulièrement. S'écrire des lettres cordiales, affectueuses, tendres, charmantes. Deux amis séparés n'ont pas de meilleure jouissance que de s'écrire.

— S'orthographier. Autrefois ce mot s'écrivait ainsi. Je ne me rappelle plus comment ce mot s'écrit.

— Écrire son nom sur la liste d'un concierge, pour marquer qu'on est venu prendre des nouvelles du maître ou de la maîtresse de la maison. On dit aussi *s'écrire* ou *se faire écrire à la porte de quelqu'un* ou *chez quelqu'un.* Je suis allé m'*écrire* chez la princesse Clotilde, dont le père l'a échappé belle. (Mérimée.)

— Être écrit, exprimé par écrit. De pareilles choses ne devraient jamais s'écrire.

> Nous ne nous sommes vus depuis quatre ans ensemble,
> Et, qui plus est, *écrit* l'un à l'autre, me semble. (Mol.)

ÉCRISÉE. s. f. V. ÉGRISÉE.

ÉCRIT, ITE. part. pass. du v. Écrire. S'emploie adject. Discours écrit. Conventions écrites. Langue écrite. Si vous voulez bien parler et bien écrire, n'écoutez et ne lisez que des choses bien dites et bien *écrites.* (Boiste.) Un bon livre est de l'expérience *écrite.* (Id.) L'allégorie de Job fut certainement *écrite* en arabe, puisque les traductions hébraïque et grecque ont conservé plusieurs termes arabes. (Volt.) La loi doit être la justice *écrite.* (De Lévis.)

— *Langue écrite.* Langue littéraire par opposition à Langue parlée.

— Loc. prov. *Ce qui est écrit est écrit.* Rien ne sera changé à ce qui a été écrit; ce que l'on a décidé, ce dont on est convenu par écrit sera maintenu.

— Fig. *Cela était écrit au ciel. C'était écrit.* Il était résolu, dans les décrets de la Providence, que cela serait. De même on dit, *La destinée des hommes est écrite au ciel,* et, dans un sens analogue : *Cela était écrit dans le livre du Destin.*

— Absol. et impers. *Il est écrit que.* Il est enseigné que. Il est écrit dans l'Évangile que l'homme ne sera pleinement heureux que dans le ciel. Il est écrit dans Platon que ce monde sublunaire n'est que le pâle reflet, l'ombre du monde supérieur. Il est écrit dans le cœur de tout homme que le vice aura son éternel châtiment, et la vertu sa récompense éternelle.

— *Il est écrit que,* se dit encore familièrement et par dépit, lorsqu'on éprouve quelque contrariété, quelque guignon constant. Il est écrit que rien ne me réussira. Il est écrit que je serai toujours dupe de ma bonne foi. Il est écrit que je ne gagnerai jamais au jeu.

— Orthographié. Écrire était écrit autrefois *escrire.*

— Couvert d'écriture. Papier écrit, parchemin écrit. Une feuille de papier écrite d'un côté, écrite des deux côtés.

— Composé, en parlant des ouvrages d'esprit. Le poème des Saisons est monotone, dénué de verve et d'intérêt, quoiqu'on y remarque quelques morceaux *écrits* avec agrément et élégance. (La Harpe.) Un poème sur les échecs, *écrit* avec facilité, me paraît une espèce de tour de force, vu la nature du sujet. (Id.)

— *Cela n'est pas écrit.* Se dit d'un ouvrage mal fait.

— Fig. Marqué, empreint, gravé. Porter le malheur écrit sur son visage. Porter son crime écrit sur son front. La bassesse de son âme est écrite sur sa figure. L'ennui me paraît *écrit* et gravé sur son visage. (Mme de Sév.) Les traits découvrent la complexion et les mœurs, mais la mine désigne les biens de la fortune : le plus ou moins de mille livres de rente se trouve *écrit* sur les visages. (La Bruy.) Les lois de Dieu ne sont point *écrites* sur des parchemins intelligibles aux seuls savants. (B. de St-P.)

— *Écrit de.* J.-J. Rousseau laissa des Confessions écrites de sa main.

— *Écrit par.* Chaque règne de leurs empereurs a été *écrit* par des contemporains. (Volt.) Dieu n'a pas voulu que ces choses divines aient été *écrites* par des mains profanes. (Id.)

— *Écrit pour.*

> Et vous qui du saint joug connaissez tout le prix,
> Cet [illegible] pour vous que ces vers sont écrits. (L. Racine.)

— Moll. *Cône écrit.* Cône marqué de lignes colorées.

* **ÉCRIT.** s. m. Ce qui est écrit. Quel est cet écrit? Que signifie cet écrit? Tirer un écrit de sa poche. Déplier un écrit. Commencer la lecture d'un écrit.

— *Un mot d'écrit.* Une lettre très courte. Je vous ai envoyé un mot d'écrit.

— *Par écrit.* loc. adv. En écrivant, dans un écrit. Mettre par écrit, rédiger par écrit, exposer par écrit. Mettre une adresse par écrit. Exposer ses raisons par écrit.

— On dit familièrement : *Coucher par écrit.*

— *Mettre une chose par écrit* ou *en écrit pour s'en ressouvenir.* En prendre note, l'écrire sur quelque morceau de papier. Je mettrai mes arguments par *écrit* pour disputer avec vous. (Molière.)

— Acte, mémoire, portant promesse, convention. Rédiger un écrit. Faire un écrit. Écrit simple, double, triple. Écrit sous seing privé.

> Il signe un bon contrat écrit en bonne forme,
> Et sera condamné tantôt sur son écrit. (Racine.)

— Témoignage qu'on donne en apposant sa signature. Reconnaître son écrit. Nier son écrit. Plaider contre son écrit. Donner son écrit. Refuser son écrit.

— Prov. *Les paroles s'envolent, les écrits restent.*

— Ouvrage d'esprit, ordinairement de peu d'étendue. Un écrit politique. Un écrit séditieux. Un écrit incendiaire. Un écrit plein de sagesse, d'esprit, de bon goût. On m'ennuie à mon tour des plus pesants *écrits.* (Volt.) Boileau, correct auteur de quelques bons *écrits.* (Id.) Outre des réflexions très saines sur les devoirs des hommes, et très affligeantes sur leur injustice, Hésiode a semé dans cet *écrit* beaucoup de préceptes relatifs à l'agriculture. (Barthélemy.)

> Mais je lui disais, moi, qu'un fond *écrit* assomme,
> Qu'il ne faut que ce [illegible] (Molière.)

> Le duc, le prélat, le guerrier, le docteur,
> Lisaient pour tous *écrits* des billets au porteur. (Voltaire.)

> L'ami Fréron, ce [illegible]
> D'*écrits* qu'on jette dans la rue,
> Sourdement de sa main crochue
> Mutilera votre héros. (Id.)

> De cette absence, hélas! trop douloureuse,
> Vos *écrits* seuls me consolent parfois. (Parny.)

— *Écrit anonyme.* Écrit, manuscrit ou imprimé, dont l'auteur ne se nomme point, ne se fait point connaître.

— *Écrit pseudonyme.* Écrit dont l'auteur prend un autre nom que le sien, un nom supposé.

— *Écrit polémique.* Écrit dans lequel on combat l'opinion d'un adversaire.

— Au pluriel, Ouvrages d'esprit quelconques, livres, traités, manuscrits ou imprimés. Les écrits de Bossuet, de Fénelon, de Racine, de Corneille, de Voltaire, de Rousseau. Ma conduite et mes *écrits* parlent pour moi à ceux qui voudront les écouter. (D'Alemb.)

> Il n'est beauté dans nos *écrits*
> Dont vous ne connaissiez jusqu'aux moindres traces. (La Fontaine.)

— *Écrits périodiques.* Journaux, revues.

— Fig. *Écrits mort-nés.* Écrits qui, à leur apparition, ne trouvent point de lecteurs.

— Leçons écrites sous la dictée. Des écrits de philosophie. On dit maintenant des *cahiers.*

— Jurispr. *Preuve par écrit.* Preuve qui résulte d'un écrit, par opposition à Preuve testimoniale. || *Instruction par écrit.* Instruction dans laquelle les parties exposent leurs moyens seulement par écrit, après quoi un des juges fait rapport à l'audience. On dit de même : *Procès par écrit,* et, dans un sens analogue, *Instruire une affaire par écrit.*

ÉCRITE. s. f. (rad. *écrit*). Anc. prat. Convention, concordat, atermoiement.

* **ÉCRITEAU.** s. m. (rad. *écrit*). Inscription en grosses lettres qu'on met sur du papier, sur du bois, etc., pour faire connaître quelque chose au public. Mettre un écriteau. Placer des écriteaux au-dessus d'une porte cochère. Bayle était dans l'usage, le jour qu'il consacrait à recevoir des visites, de mettre le matin un *écriteau* sur la porte de sa maison. (Sallentin.)

— Affiche annonçant un appartement, une boutique, etc., à vendre ou à louer.

— *Mettre écriteau.* Annoncer par un écriteau qu'une chose est à vendre ou à louer.

— *Mettre un écriteau à une femme.* L'afficher par ses propos ou ses démarches.

— Inscription placée autrefois au-dessus de la tête du condamné lors de son exposition publique.

— Syn. comp. ÉCRITEAU, INSCRIPTION. L'*écriteau* est l'énoncé d'un avis donné au public, écrit en grosses lettres, ou imprimé en gros caractères, et n'ayant qu'un intérêt de circonstance. L'*inscription* se grave sur la pierre ou sur le marbre et sur un monument quelconque, pour conserver la mémoire d'une chose ou d'une personne.

* **ÉCRITOIRE.** s. f. (rad. *écrire*). Petit vase destiné à recevoir de l'encre, et dans lequel on trempe le bec d'une plume lorsqu'on veut écrire. Écritoire d'écolier. Écritoire portative. Écritoire de corne, d'argent, d'ivoire, de cristal, etc. Qu'il soit huit jours sans regarder son *écritoire,* il ressuscite. (Mme de Sévig.) On dit que le lamentable d'Arnaud pleurait dans son *écritoire* quand il voulait faire un écrit bien larmoyant. (Duss.)

— Petit meuble qui contient ou renferme les choses nécessaires pour écrire, comme encre, papier, plume, canif, etc. Écritoire de bureau.

— Fig. et fam. *Écrire contre quelqu'un en* ou *à pleine écritoire.* Écrire sans ménagement.

— *Les nobles d'écritoire.* Nom que la noblesse d'épée donnait autrefois par mépris aux gens de robe.

— *Greffier de l'écritoire.* V. GREFFIER.

— S'est dit pour Un lieu, pour un cabinet où l'on écrit.

— Nom des cellules où les moines copiaient les manuscrits.

— Lieu où se tenaient les assemblées des maîtres jurés charpentiers de la ville et des faubourgs de Paris.

* **ÉCRITURE.** s. f. (du lat. *scriptura*). Art de communiquer les idées et de représenter la parole par des signes, des caractères de convention. Écriture hiéroglyphique, alphabétique. Écriture en lettres. Chaque peuple a son écriture, qui diffère plus ou moins de celle des autres peuples. L'écriture des Européens se lit en allant de gauche à droite; l'écriture des Orientaux va de droite à gauche. L'opinion qui fait les Phéniciens auteurs de l'*écriture* alphabétique est très vraisemblable. (Volt.)

— *Écriture alphabétique.* Celle qui représente les éléments des syllabes. || *Écriture démotique.* Écriture cursive des anciens Égyptiens. || *Écriture hiéroglyphique.* Écriture sacrée des Égyptiens, qui représentait soit des sons,

soit des mots || *Écriture idéographique*. Celle qui représente directement les idées. *Écriture phonétique*. Celle qui représente les sons. || *Écriture syllabique*. Celle qui ne décompose pas les syllabes.

— Caractères écrits; manière de former les caractères. Écriture lisible, illisible, belle, jolie, informe, bâtarde, ronde, coulée. Écriture anglaise. L'écriture gothique. L'écriture cursive. Le Grec lui arracha des mains un autre de papyrus chargé d'*écritures* phéniciennes. (G. Flaubert.)

— Chose écrite, telle que lettres, travail, etc. Vous voyez que votre tête ne vaut plus que vous l'épuisez par des *écritures* infinies. (Mme de Sévigné.) Retranchez donc vos *écritures*, ma chère enfant, et commencez par moi. (Id.)

— Prov. *Il est bien aisé de nature ... qui ne peut lire son écriture.*

— Action d'écrire. Il me dit encore pis que pendre de cette chienne d'*écriture*. (Mme de Sévigné.)

— *Écriture*, opposé à Langage. Je serais d'avis de bannir ce mot de l'*écriture*; il l'est du langage. (Malherbe.)

— *Écriture sainte*, ou absol. *l'Écriture, les Écritures*. La Bible, l'Ancien et le Nouveau Testament. On distingue, dans l'Écriture, le sens *littéral*, présenté par les paroles elles-mêmes, et le sens *mystique*, indiqué par les choses que les paroles signifient.

— Prov. et fig. *Concilier les Écritures*. Accorder les choses qui paraissent contraires.

— Jurispr. On distingue l'écriture publique ou authentique, l'écriture de commerce et l'écriture privée. || *Écritures privées*. Celles qui émanent de simples particuliers. || *Écriture publique ou authentique*. Celle qui fait foi par elle-même jusqu'à l'inscription de faux, étant reçue par une ou plusieurs personnes publiques.

— Moll. Nom vulgaire de diverses coquilles des genres cône, vénus, cythérée, etc., qui sont marquées de traits imitant plus ou moins l'écriture. Écriture arabique. Écriture chinoise. Écriture hébraïque.

— ÉCRITURES. s. f. pl. Comm. Les lettres, livres, registres d'un négociant, banquier, industriel, etc.; en général, ce qu'ils écrivent dans les livres qui contiennent tous les détails relatifs à leurs affaires.

— *Écritures de commerce*. L'ensemble des livres exposant l'actif et le passif d'un banquier, d'un négociant. Le Code de commerce déclare banqueroutier frauduleux tout commerçant failli qui aura supposé des dettes passives et collusoires en faisant des *écritures* simulées. (J. Garnier.)

— *Tenir les écritures*. Tenir les livres, les registres d'un négociant, d'un banquier, etc. || *Écritures en partie double*. Écritures tenues par *débit* et par *crédit*, de telle sorte que ces deux parties se contrôlent réciproquement, et qu'il est facile de connaître d'un seul coup d'œil la situation de chaque compte.

— *Expert en écritures*. Celui qui est chargé de vérifier la tenue d'une comptabilité ou de reconnaître une écriture déguisée, l'auteur d'un écrit anonyme, etc.

— Financ. *Écritures de banque*. Les billets que les banquiers ou négociants se donnent réciproquement, pour se céder en acquits de lettres de changes ou autres dettes, une partie ou le tout en compte de banque.

— Particulièrement, Manière de tenir les livres, relativement aux monnaies qui ont cours dans un pays.

— *Commis aux écritures*. Expéditionnaire, commis employé à écrire, à copier.

— Mar. Papiers, registres, passeports, etc., qui se trouvent dans un navire, et qui peuvent donner des éclaircissements sur les qualités des passagers et sur les marchandises qui composent la cargaison.

— Prat. Actes signifiés par les avoués dans le cours d'une instance.

— Vitic. Bourgeons à fruit des vignes, dans l'Aunis.

ÉCRITURÉ, ÉE. part. pass. du verbe Écriturer.

ÉCRITURER. v. a. 1re conj. Faire des copies, des écritures.

ÉCRITURERIE. s. f. (rad. *écriture*). Manie d'écrire.

ÉCRITURIER. s. m. Celui qui écriture.

ÉCRIVAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Écrivailler.

★ **ÉCRIVAILLER**. v. n. 1re conj. (pr. *é-kri-va-llé, ll* mouill.; rad. *écrire*). Écrire beaucoup et mal.

— Fam. Écrire. Comme il faut bien faire quelque chose, j'*écrivaille* un peu. (Mérimée.)

— Activ. Écrivailler des romans.

ÉCRIVAILLERIE. s. f. (pr. *é-kri-va-lle-ri, ll* mouill.; rad. *écrivailler*). Manie de publier de mauvais livres, d'écrire beaucoup. L'*écrivaillerie* semble être quelque symptôme d'un siècle débordé. (Montaigne.)

★ **ÉCRIVAILLEUR, EUSE**. s. (pr. *é-kri-va-lleur, ll* mouill.; rad. *écrivailler*). Mauvais auteur qui écrit beaucoup, à tort et à travers. Je demandai un autre censeur, et, pour le mettre à couvert de la fourrée des *écrivailleurs*, je priai le magistrat qui présidait alors à la librairie de m'en donner un qui gardât l'anonyme. (Fréron.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

★ **ÉCRIVAIN**. s. m. Maître d'écriture, ou Personne dont l'occupation ordinaire consiste à écrire.

— *Écrivain public*. Celui qui écrit pour le public des lettres, des mémoires, moyennant une rétribution.

— Auteur qui compose des livres. Bon écrivain. Méchant écrivain. Il n'y a aucun *écrivain* médiocre qui n'ait de l'esprit, et qui, par là, ne mérite quelque éloge. (Volt.) Il serait aisé de prouver que les *écrivains* les plus célèbres dans tous les genres n'ont jamais été élevés dans les collèges. (B. de St-P.)

Sous la langue, en un mot, l'auteur le plus divin, Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain. (Boileau.)

— *Écrivain de*.

Mais ne parlons point des [illegible] De libelles [illegible] (Voltaire.)

— S'applique surtout, en ce sens, à la beauté des pensées, aux agréments du style, à la couleur, etc. Je regarde Racine et Boileau comme les seuls *écrivains* de leur temps qui aient eu un parler incorrect, qui aient toujours employé des couleurs vives et copié fidèlement la nature. (Volt.)

— Se dit aussi en parlant d'une femme. Mmes de Sévigné, de Staël, etc., sont des écrivains célèbres.

— Absol. *C'est un écrivain*. Se dit d'un auteur distingué.

— Fig., en parlant de Dieu et de la nature considérée comme un livre.

Mais sans cesse le doigt du céleste écrivain Tend le [illegible] le plus [illegible] (Lamartine.)

— Chanc. rom. *Écrivain apostolique*. Secrétaire de la chancellerie romaine.

— Entom. Nom vulgaire de l'eumolpe.

— Hist. Officier du roi de Perse placé près des satrapes, et qui recevait des communications directes du roi.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de perche.

— Jurispr. *Expert-écrivain*. Maître d'écriture assermenté près d'un tribunal. L'art des experts *écrivains* est aussi peu fondé que l'art calligraphique; des procès récemment jugés ont prouvé qu'il est rarement possible de s'assurer qu'un écrit a été tracé par une personne qui le nie. (Franc.) *Écrivains jurés*. Corporation d'experts en écriture abolie en 1789.

— Mar. Celui qui, sur un vaisseau, est chargé des écritures, et tient registre de ce qui est dans le vaisseau et de tout ce qui s'y consomme.

— Syn. comp. ÉCRIVAIN, AUTEUR. *Écrivain* se dit de ceux qui ont donné des ouvrages de belles lettres, ou même simplement des commentaires, des compilations; mais il s'entend surtout de ce qui a rapport à la force des pensées et aux agréments du style. *Auteur* s'applique à tout genre d'écrire, mais il se prend plutôt pour le fond que pour la forme. Un *écrivain* peut n'être qu'un compilateur; mais un *auteur* doit créer.

ÉCRIVANT. part. prés. du v. Écrire. Qui écrit.

Et s'en[illegible] L'absence, [illegible] (A. M[illegible])

ÉCRIVANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude, la manie d'écrire. La secte *écrivante*, cabalante, intrigante, dirigeante de l'Encyclopédie. (Linguet.)

ÉCRIVASSERIE. s. f. Manie d'écrivassier.

★ **ÉCRIVASSIER, ÈRE**. s. (rad. *écrivain*). Terme de mépris. Auteur qui écrit beaucoup et très mal, écrivailleur. Bien différent de ces *écrivassiers* qui ne cessent de faire des livres sur des livres, et de ressasser des idées qu'on trouve partout. (De Font.) Les moralistes n'ont pas manqué à Baudouin, depuis l'auteur de la Religieuse, jusqu'au dernier *écrivassier* d'art. (De Goncourt.)

— Adjectiv. La gent écrivassière.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

ÉCRIVE. s. f. (rad. *écrou*). Arbre d'écrou de la presse à apprêter les draps.

ÉCRIVEUR, EUSE. s. Copiste, maître à écrire. Celui, celle qui écrit.

ÉCRIVEUX, EUSE. adj. Fam. Qui écrit volontiers. Ce n'est point un *écriveux*, mais il paraît aimer en toute occasion. (Mme de Sévigné.) La marquise de Villette n'est pas *écriveuse*. (Mme de Coulanges.)

ÉCROS. s. m. Lisière de drap.

ÉCROTAGE. s. m. (rad. *écroter*). Enlèvement de la superficie de la terre des ouvrois des salines. || La terre même qui provient de l'enlèvement des ouvrois, et qu'on passe à la fonte sous le nom de *deblai*.

ÉCROTÉ, ÉE. part. pass. du v. Écroter. S'empl. adjectiv. Ouvroir écroté.

ÉCROTER. v. a. 1re conj. (rad. *croûte*). Enlever la première terre d'un ouvroir de la saline.

— S'ÉCROTER. v. pron. Être écroté.

★ **ÉCROU**. s. m. (ét. lat. *scrobis*, trou). Techn. Trou fileté par lequel passe une vis. Écrou taraudé. Écrou brisé. Écrou fileté.

— Se dit aussi de l'ensemble, formé d'un morceau de matière solide, ordinairement en métal ou en bois dur, dans lequel on a pratiqué un trou cylindrique dont la surface intérieure est sillonnée d'une crénelure hélicoïdale, qui commence à un des bords du trou et se termine à l'autre bord. Écrou mobile. Écrou immobile.

★ **ÉCROU**. s. m. (ét. bas-lat., *scroa*, cédule). Jurispr. Acte d'emprisonnement, ou procès-verbal indiquant le jour où une personne a été mise en prison, la cause pour laquelle elle a été arrêtée, et l'autorité qui a donné l'ordre d'arrestation. Le procès-verbal d'*écrou* doit contenir plusieurs formalités dont l'inobservation entraîne la nullité de l'emprisonnement. (Chabrol.)

— *Lever un écrou*. Relâcher un prisonnier.

ÉCROUÉ, ÉE. part. pass. du v. Écrouer. S'empl. adjectiv. Voleur écroué.

ÉCROUELLE. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la crevette des ruisseaux.

— Ornith. *Agasse écrouelle*. Nom vulgaire du pic épeiche.

ÉCROUELLÉ, ÉE. adj. Qui est atteint des écrouelles.

— Substantiv. Un écrouellé. Des écrouellés.

★ **ÉCROUELLES**. s. f. pl. (et lat. *scrofulæ*, même signif.). Pathol. Maladie chronique dans laquelle le système lymphatique est particulièrement affecté; elle se manifeste par la dégénérescence tuberculeuse des glandes superficielles, et spécialement des glandes du cou. Les médecins modernes donnent aux écrouelles le nom de *scrofules*, vulgairement *humeurs froides*.

— Hist. La tradition attribuait aux rois de France dont les mains avaient reçu l'onction de la sainte ampoule le don de guérir cette maladie. Il n'est pas question de ce privilège avant le XIe siècle, et le P. Daniel dit, dans son *Histoire*, que Robert, fils et successeur de Hugues Capet, fut le premier à qui Dieu accorda cette grâce. Les rois touchaient toujours les *écrouelles* après le sacre, en prononçant ces paroles « Le roi te touche, Dieu te guérisse ! » L. Greg.)

ÉCROUELLET. s. m. (rad. *écrouelles*). Art vét. Tumeur à la région cervicale chez le bœuf.

ÉCROUELLEUX, EUSE. adj. Qui a rapport aux écrouelles.

— Qui a les écrouelles.

— Substantiv. Un écrouelleux.

— Nom donné, sous le Directoire, aux incroyables, à cause de leur immense cravate. On appelait *écrouelleux* ceux qui cachaient leur menton dans leur cravate. (V. Hugo.)

★ **ÉCROUER**. v. a. 1re conj. (rad. *écrou*). Écrire sur le registre de la geôle le jour où une personne est mise en prison, la cause pour laquelle elle a été arrêtée.

— Par extens. Emprisonner.

— S'ÉCROUER. v. pron. Être écroué.

★ **ÉCROUES**. s. f. pl. (ét. lat. *écrou*). Anc. cout. Administration des revenus de la maison du roi et des princes. || Déclaration que les vassaux donnaient à chaque mutation de seigneur. || Écritures en justice qui renfermaient les faits et raisons des parties. || Rôles que les receveurs des amendes donnaient aux sergents pour forcer les contribuables à payer. || On a écrit quelquefois *écrou* au lieu d'*écroue*.

ÉCROUI, IE. part. pass. du v. Écrouir. S'empl. adject. Métal écroui. Monnaie écrouie. Quelques métaux ne peuvent être *écrouis* sans précaution, il en est qui se déchirent ou qui se brisent. (Baudrimont.)

★ **ÉCROUIR**. v. a. 2e conj. Battre un métal à froid pour le rendre plus dense et plus élastique. On écrouit par le martelage, par l'action du balancier, par celle du laminoir, ou par celle de la filière. L'action du balancier en *écrouissant* les monnaies, leur fait acquérir de la dureté et augmente leur durée. (Baudrimont.)

— S'ÉCROUIR. v. pron. Être écroui. Un fil qui vient d'être tiré dans l'ouverture d'une filière, ne peut y être repassé ensuite, sans qu'il faille employer une certaine force; il s'allonge et s'*écrouit* encore. (Baudrim.)

ÉCROUISSAGE. s. m. Techn. Action d'écrouir. Dans l'horlogerie, toutes les pièces de laiton sont durcies par l'*écrouissage*. (Francœur.) En général, l'*écrouissage* augmente la densité des corps, il les rend plus durs, plus tenaces, et quelquefois plus cassants. (Baudr.)

★ **ÉCROUISSEMENT**. s. m. (pr. *é-krou-i-ce-man*). Techn. Action d'écrouir. Résultat de cette action. Tous les métaux acquièrent un excès de dureté par l'*écrouissement*. (Lenorm.)

— Propriété qu'ont certains métaux, l'or, le fer, le cuivre, le platine, l'argent, etc., de devenir plus durs, plus denses, plus élastiques, lorsqu'ils sont battus au marteau et à froid.

ÉCROULÉ, ÉE. part. pass. du v. S'écrouler. S'emploie adjectiv. Maison écroulée. Ces galeries *écroulées* dessinaient les places publiques. (Volney.)

★ **ÉCROULEMENT**. s. m. (rad. *écrouler*). Chute, éboulement, en tout ou en partie, de terres, de murailles, d'édifices, etc.

— Résultat de cet éboulement.

— Fig. Ruine. L'*écroulement* de toute la fortune d'un tyran apprend qu'il existe un être qui préside aux destinées. (Le Texier.) [illegible] Les *écroulements* les croient et les [illegible] font de la lumière. (V. Hugo.) Il se tenait en lui comme un *écroulement* de ses dernières énergies et de ses derniers orgueils. (De Gonc.)

★ **ÉCROULER (S')**. v. pron. (rad. *croule*). Tomber en s'affaissant par l'affaissement des bases. Le pont naturel, en s'*écroulant*, avait [illegible] le tombeau d'Adalbert [illegible] Château, Tombeaux, trônes, palais, tout périt, tout s'*écroule*. (Del.)

— Souvent on fait ellipse du pronom. Faire écrouler une maison.

— [illegible] (Massillon.) L'empire s'*écroula* de toutes parts. (Raynal.)

— Syn. comp. S'ÉCROULER, S'ÉBOULER. Ces deux mots s'emploient pour exprimer l'action de ce qui tombe avec plus ou moins de bruit et de fracas; mais *s'écrouler* se dit des murailles et des bâtiments; *s'ébouler* ne s'entend que de la terre qui s'affaisse et vient en roulant couvrir sa base.

ÉCROÛTAGE. s. m. Action d'écroûter une friche, une terre inculte.

ÉCROÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Écroûter. S'empl. adjectiv. Pain écroûté.

ÉCROÛTEMENT. s. m. Action d'écroûter; résultat de cette action.

★ **ÉCROÛTER**. v. a. 1re conj. Ôter la croûte. Écroûter le pain.

— Agric. Détacher la surface d'une terre inculte en tranches plates plus ou moins épaisses que l'on soumet ensuite à l'incinération.

— S'ÉCROÛTER. v. pron. Être écroûté.

★ **ÉCRU, UE**. adj. (rad. *cru*). Manuf. Qui n'a pas été lavé, blanchi, passé à l'eau bouillante, qui n'a pas subi le décreusage. *Soie écrue*. Celle qui n'a point été mise à l'eau bouillante. *Fil écru*. Celui qui n'a point été lavé. || *Toile écrue*. Celle qui n'a point été blanchie.

— Techn. *Fer écru*. Fer mal corroyé, plein de scories. || *Cuir écru*. Celui qui n'a pas été préparé à l'eau.

— ÉCRU. s. m. Qualité de ce qui est écru.

— Étoffe écrue. Des écrus chinois.

ÉCRUES. s. f. pl. Agric. Bois qui ont nouvellement crû sur des terres labourables.

ÉCRYSIE. s. f. (du gr. ἔκρυσις, écoulement). Médec. Écoulement de la liqueur fécondante qui n'a pu se former en fœtus.

ÉCRYTHME ou **ÉCRYTHMIQUE**. adj. 2 g. (ét. gr., ἐκ, hors de; ῥυθμός, proportion). Méd. Très irrégulier. Pouls écrythme.

ECSARCOME. s. m. (ét. gr., ἐκσάρκωμα, formé de ἐκ, hors de; σάρξ, σαρκός, chair). Pathol. Tumeur fongueuse qui se développe dans beaucoup de maladies.

ECTADION. s. m. (ét. gr., ἐκτάδιος, allongé). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des apocynacées, établi pour une espèce du Cap.

ECTASE. s. f. (du gr. ἔκτασις, extension). Pathol. Distension de la peau. || Tension morbide de l'iris.

— Pros. gr. Allongement d'une syllabe brève.

ECTASIE. s. f. Pathol. V. ECTASE.

ECTATIQUE. adj. Qui concerne l'ectasie.

ECTATOPS. s. m. (ét. gr., ἐκτατός, étendu; ὤψ, œil). Entom. Genre d'insectes hémiptères hétéroptères, famille des lygéens, établi pour deux espèces de Java.

ECTATOSOME. s. m. (ét. gr., ἐκτατός, étendu; σῶμα, corps). Entom. Genre d'orthoptères, famille des phasmiens, établi pour deux espèces australiennes.

ECTÉNIE. s. f. (ét. gr., ἐκτένεια, extension). Sorte de litanie de la liturgie grecque.

ECTENOPSIDE. s. f. (ét. gr., ἐκτενής, étendu; ὄψις, face). Entom. Genre de diptères brachocères de la famille des tabaniens, établi pour une espèce.

ECTHÉLYNSIE. s. f. (du gr. ἐκθήλυνσις, mollesse). Chir. Relâchement d'un bandage. || Flaccidité de la chair et de la peau.

ECTHÈSE. s. f. (du gr. ἔκθεσις, exposition). Hist. relig. Profession de foi d'Héraclius en faveur du monothéisme.

ECTHÉSIEN. s. m. Sectateur de l'ecthèse d'Héraclius.

ECTHLIMME. s. m. (du gr. ἔκθλιμμα, contusion). Chir. Ulcération superficielle de la peau produite par une forte compression.

ECTHLIPSE. s. f. (ét. gr., ἔκθλιψις, de ἐκθλίβω, je romps). Pros. lat. Élision d'une *m* finale.

ECTHYME. s. m. (du gr. ἔκθυμα, éruption). Pathol. Pustule, tubercule fugace. || *Ecthyme fébrile*. L'urticaire.

ECTHYMOSE. s. f. (du gr. ἐκθύμωσις, irritation). Pathol. Agitation, ébullition du sang.

ECTILLOTIQUE. adj. 2 g. (du gr. ἐκτίλλω, j'arrache). Médec. Qui est propre à épiler, à ôter de quelques parties du corps les poils superflus.

— Substantiv. Un ectillotique.

ECTIME. s. m. (ét. gr., ἐκ, de; τιμή, honneur). Entom. Genre de lépidoptères, tribu des nymphaliens, établi pour une espèce de la Guyane [illegible]

ECTINE. s. m. (ét. gr., ἐκτενής, allongé). Entom. Genre d'insectes coléoptères de la famille des sternoxes, établi pour six espèces européennes.

ECTINOGONIE. s. f. (étym. gr., ἐκτείνω, j'étends; γωνία, angle). Entom. Genre de coléop-

tères pentamères, de la tribu des buprestides, établi pour une espèce du Chili.

ECTOBIE. s. f. (ét. gr., ἐκτὸς, en dehors; βίος, vie). Entom. Genre d'insectes orthoptères, voisin des blattes, qui vit en Europe.

ECTOCARPE. s. m. (ét. gr., ἐκτὸς, au dehors; καρπὸς, fruit). Bot. Genre d'algues marines de la famille des phycoïdées.

ECTOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un ectocarpe. || ECTOCARPÉES. s. f. pl. Tribu d'algues marines ayant pour type le genre ectocarpe.

ECTOCYSTÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἐκτὸς, en dehors; κύστις, vessie). Bot. Qui a les spores placés en dehors des filaments. || ECTOCYSTÉES. s. f. pl. Groupe de cryptogames comprenant des algues et des champignons.

ECTODERME. s. m. (ét. gr., ἐκτὸς, en dehors; δέρμα, peau). Anat. Feuillet externe du blastoderme.

— Zool. Peau extérieure des mollusques.

ECTODERMIQUE. adj. Anat. et Zool. Qui a rapport à l'ectoderme.

ECTOME. s. f. (du gr. ἐκτομή, coupure). Chir. Excision, amputation.

ECTOPAGE. s. m. (ét. gr., ἐκτὸς, en dehors; παγεὶς, fixé). Térat. Monstre double dont les deux corps sont réunis latéralement.

— Adjectiv. Monstre ectopage.

ECTOPAGIE. s. f. (rad. *ectopage*). Anat. Réunion de deux corps par les côtes de la poitrine.

ECTOPAGIEN, ENNE. adj. (rad. *ectopage*). Anat. Se dit des monstres doubles dont les poitrines sont assemblées par le côté.

ECTOPAGIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'ectopagie.

ECTOPARASITE. s. m. (ét. gr., ἐκτὸς, en dehors; fr. *parasite*). Zool. Parasite extérieur.

ECTOPHLÉODE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐκτὸς, en dehors; φλοιὸς, écorce). Bot. Se dit des lichens qui croissent à la surface extérieure des plantes.

ECTOPHYTE. s. m. (ét. gr., ἐκτὸς, en dehors; φυτὸν, plante). Bot. Nom donné aux végétaux parasites vivant à l'extérieur des plantes.

ECTOPIE. s. f. (ét. gr., ἐκ, hors de; τόπος, lieu). Chir. Genre de déviations organiques comprenant celles qui sont caractérisées par une anomalie quelconque, dans la situation en particulier.

ECTOPISIE. s. f. (ét. gr., ἐκ, hors de; τόπος, lieu). Chir. Situation anormale d'un viscère.

ECTOPISTE. s. m. (ét. gr., ἐκτὸς, en dehors; πιστὸς, fidèle). Ornith. Section du genre pigeon.

ECTOPOCYSTE. s. f. (ét. gr., ἔκτοπος, déplacé; κύστις, vessie). Chir. Déplacement de la vessie.

ECTOPOCYSTIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à l'ectopocyste.

ECTOPOGONE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐκτὸς, en dehors; πώγων, barbe). Bot. Dont l'ostiole est garni de dents doubles ou fendues, qui composent un péristome externe. || ECTOPOGONES. s. m. pl. Tribu de mousses comprenant celles qui, par leur orifice, composent un péristome externe.

ECTOSPERME. s. m. (étym. gr., ἐκτὸς, en dehors; σπέρμα, semence). Bot. Genre d'algues d'eau douce.

ECTOZOAIRE. s. m. (ét. gr., ἐκτὸς, en dehors; ζῶον, animal). Entom. Nom donné aux insectes vivant sur la partie externe du corps humain, par opposition à Entozoaire.

ECTRICHODIDE. adj. (pr. *ek-tri-ko-dide*; ét. fr. *ectrichodie*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte au genre ectrichodie. || ECTRICHODIDES. s. m. pl. Groupe d'hémiptères hétéroptères ayant pour type le genre ectrichodie.

ECTRICHODIE. s. f. (pr. *ek-tri-ko-di*; ét. gr., ἐκτρέχω, je cours). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des réduviens, établi pour plusieurs espèces du Brésil.

ECTRIMUCE. s. f. Chir. Ulcération de la peau dans les parties du corps en contact avec le lit.

ECTRODACTYLE. s. f. (ét. gr., ἔκτρωσις, avortement; δάκτυλος, doigt). Chir. Absence d'un ou de plusieurs doigts.

ECTROGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἐκτρόω, je fais avorter; γένεσις, production). Térat. Production des anomalies par défaut de développement de certains organes.

ECTROME. s. m. (ét. gr., ἔκτρωμα, avortement). Entom. Genre d'hyménoptères porte-scie, établi pour une seule espèce.

ECTROMÈLE. s. m. (rad. *ectromélie*). Térat. Monstre qui manque d'un ou de plusieurs membres.

ECTROMÉLIE. s. f. (ét. gr., ἔκτρωσις, avortement; μέλος, membre). Térat. Monstruosité par avortement des membres.

ECTROMÉLIEN, ENNE. adj. Térat. Qui a rapport aux ectromèles. || ECTROMÉLIENS. s. m. pl. Famille de monstres caractérisée par l'avortement d'un ou de plusieurs membres.

ECTROMÉLIQUE. adj. 2 g. Qui a le caractère de l'ectromélie.

ECTROPHYSE. s. f. (ét. gr., ἐκτροπή, renversement; φύσις, nature). Méd. État des paupières retournées et ne recouvrant plus l'œil.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des cycliques, du Brésil.

★ **ECTROPION.** s. m. (du gr. ἐκτρόπιον, renversement des paupières). Médec. Nom donné au renversement des paupières en dehors, de sorte qu'elles ne peuvent plus recouvrir complètement le globe de l'œil. On appelle cette maladie *éraillement des paupières*. Elle a lieu par la rétraction de la peau après la guérison d'un ulcère, d'une plaie, d'une brûlure à la paupière, etc.; elle peut venir aussi du gonflement ou du relâchement de la membrane conjonctive.

ECTROSE. s. f. (ét. gr., ἔκτρωσις, même signif.). Médec. Avortement.

ECTROSIE. s. f. (du gr. ἔκτρωσις, avortement). Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des festucacées, établi pour deux espèces de l'Australie.

ECTROTIQUE. adj. 2 g. (du gr. ἐκτρόω, je fais avorter). Médec. Se dit des médicaments qui font avorter.

— *Méthode ectrotique*. Emploi de la cautérisation pour faire avorter certaines pustules.

— Substantiv. Un ectrotique.

ECTRYCHODIE. s. m. Entom. V. ECTRICHODIE.

ECTYLOTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐκ, hors de; τύλος, calus, durillon). Chir. Qui consume; qui résout les callosités.

— Substantiv. Un ectylotique.

★ **ECTYPE.** s. f. (du gr. ἔκτυπος, image relevée). Antiq. Empreinte d'un cachet, d'une médaille, d'une copie figurée de quelque inscription ou autre monument antique.

ECTYPIQUE. adj. 2 g. (rad. *ectype*). Néol. Qui est d'une conformité parfaite, qui est pareil à l'empreinte d'un sceau.

★ **ÉCU.** s. m. (ét. lat., *scutum*, formé du grec σκῦτος, bouclier). Bouclier de formes diverses, oblong ou quadrangulaire, large du haut, quelquefois échancré dans cette partie et se terminant par une pointe, à l'usage des chevaliers et hommes d'armes, qui le portaient au cou ou à l'arçon de la selle, et au moment du combat le suspendaient au bras gauche. L'écu était fait ordinairement en bois couvert de cuir et garni d'un bord en métal, quelquefois seulement en cuir bouilli; les adeptes en chevalerie le portaient uni jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu par quelque haut fait le droit d'y faire peindre des emblèmes propres à les rappeler; celui des chevaliers était orné de figures héraldiques et souvent d'emblèmes et de devises amoureuses. L'usage de l'écu s'est conservé jusqu'au temps de François Ier, où il a été remplacé par la rondelle ou rondache. Après le char funèbre) venaient les honneurs, à savoir les éperons, les gantelets, l'*écu*. (Malherbe.)

— Pièce de monnaie ainsi nommée parce qu'elle était chargée de l'écu de France, de l'écu des armoiries de nos rois, et dont la valeur et le poids ont changé selon les temps. || *Écu blanc* ou *louis d'argent*. Monnaie d'argent frappée sous Louis XIV. Il y en avait de 3 francs, de 1 fr. 50 c., de 75 c., et de 25 c. || *Écu à la couronne*. Monnaie d'or frappée sous Charles VI, et qui valait 22 sous 6 deniers; elle est ainsi nommée à cause de la couronne qui était sur l'écu. || *Écu à la croisette*. Nom que le peuple donna, sous François Ier, aux écus d'or au soleil, parce qu'ils portaient une petite croix carrée. || *Écu heaume*. Monnaie frappée sous Charles VI, et ainsi nommée à cause du heaume ou casque que portait l'écu. Il avait plus de valeur que l'écu à la couronne. || *Écu d'or*. Monnaie frappée par Philippe VI et Jean II, et dans laquelle le premier de ces princes est représenté tenant un écu ou écusson parsemé de fleurs de lis. || *Écu d'or au soleil*. Monnaie frappée sous Louis IX et Charles VIII, avec un soleil à dragons au-dessus de la couronne. || *Double écu d'or*. Monnaie d'or frappée sous Henri II, portant quatre H couronnées et un croissant, avec cette devise : *Donec impleat orbem*. || *Écu du palais*. Jeton aux armes de France, dont les gens de justice se servaient pour faire leurs calculs. || *Écu au porc-épic*. Monnaie d'or fabriquée sous Louis XII, et dont l'écu était soutenu par deux porcs-épics, devise de ce prince. La valeur en était la même que celle des écus d'or au soleil. || *Écu à la lanterne*. Monnaie dont parle Rabelais, et que l'on croit être un demi-teston d'argent. || *Écu au sabot*. Monnaie mentionnée par Rabelais, et qui doit être un ancien écu d'or dont le champ d'armoiries se rétrécissait par le bas en forme de sabot ou de toupie. || *Écu à la salamandre*. Monnaie frappée sous François Ier et ayant une salamandre de chaque côté de l'écu. || *Écu sol*. Nom de la plus ancienne monnaie d'or appelée écu.

— *Écu de six livres tournois*. Ancienne monnaie de France qui a valu 5 francs 80 c. avant d'être supprimée. || *Écu de trois livres*. Ancienne monnaie de France qui, avant d'être supprimée, valait 2 fr. 75 c. || *Petit écu*. Se disait dans le même sens. || *Écu-quart*. Ancienne monnaie de compte valant 64 sous. On payait les épices de messieurs du Parlement en écus-quarts. || *Quart d'écu*. Ancienne monnaie d'argent qui valait quinze ou seize sous. C'est un valet qui a un quart d'*écu* par mois, et sa vie. (Malherbe.)

— Signifie encore, dans le sens absolu, Trois francs. On dit en ce sens : *Cinquante écus*, pour Cent cinquante francs; *cent écus*, pour Trois cents francs; *mille écus*, pour Trois mille francs.

> Vous pensiez n'y gagner que mille écus de rente,
> Sachez que la demande en avait trois fois plus. (Volt.)
>
> Au fond d'une taverne il fixe sa demeure,
> Et gagne, sans bouger, deux mille écus par heure.
> (Colnet.)

— Nom donné à la pièce de monnaie en argent qui vaut cinq francs. Un écu de cinq francs. Les écus de cinq francs pèsent 25 grammes, sont au titre de 900 millièmes, et ont 37 millimètres de diamètre.

— Nom de plusieurs monnaies réelles mises en circulation dans plusieurs pays et que l'on peut rapporter à trois types principaux : l'écu d'Italie (*scudo*), l'écu d'Espagne (*escudo*), et l'écu allemand (*rixdale*).

— Voici un tableau authentique de la valeur qu'avaient en francs les écus étrangers les plus répandus.

Écu d'Autriche depuis 1753	2,5975
— de Bâle	4,56
— des États du pape	5,3850
— de Piémont	7,07
— de Prusse	4,7163
— de Sardaigne	4,70
— de Sicile	5,10
— de Venise	6,70
— de Zurich	4,70

— *Écu de banque* ou *dollar d'Angleterre*. Monnaie anglaise valant 5 fr. 41.

— Fig. et fam. Argent, richesses, argent comptant. Avoir des écus. Amasser des écus. Avare qui amasse des écus. Avoir des écus à remuer à la pelle.

> Et croyant son grand cœur, à pleines mains versait
> Et les écus et les pistoles
> Sur ceux de ses sujets que le sort maltraitait.
> (L'Héritier.)

— Par exagér. *Avoir des écus à remuer à la pelle*. Être fort riche.

— Fam. *N'avoir pas un écu vaillant*. Être fort pauvre. || *Mettre écu sur écu*. Thésauriser.

— Loc. prov. *Voici le reste de notre écu, de nos écus*. Se dit, en plaisantant, d'une personne qu'on voit arriver avec regret dans une compagnie. Ah! ah! voici justement le reste de notre *écu!* je ne vois que chagrins de tous côtés. (Molière.) || *C'est le père aux écus*. Se dit d'un homme qui a beaucoup d'argent comptant. || *N'avoir plus ni écu ni targe*. N'avoir plus aucune arme défensive. N'avoir plus ni or ni menue monnaie. || *Être au bout de ses écus*. N'avoir plus de ressources. || *Écu changé, écu mangé*. || *Cela ne lui fait pas plus de peur qu'un écu à un avocat*. Cela ne lui cause aucune frayeur. Il le prend volontiers, sans façon. || *Les vieux amis et les vieux écus sont les meilleurs*, ou plus brièvement, *vieux amis, vieux écus*.

— Anc. art milit. *Écu de campagne*. Somme allouée au cavalier pour les cent cinquante jours de quartier d'hiver.

— Astron. *Écu de Sobieski*. Constellation placée par Hévélius dans l'hémisphère austral, entre Antinoüs, le Sagittaire et le Serpentaire.

— Blas. Champ qui renferme les pièces des armoiries. Un écu écartelé.

— Chevalerie. *Écu d'or*. Nom d'un ordre de chevalerie institué en 1370 par Louis le Bon, duc de Bourbon. Chevalier de l'Écu d'or. Ordre de l'Écu d'or.

— Comm. Papier de petite dimension. Écu double.

— Entom. Seconde pièce du thorax des insectes.

— Mar. *Écu de mer*. Congé délivré dans quelques ports de l'Europe du Nord pour un navire qui a déchargé sa cargaison.

ÉCUAGE. s. m. (rad. *écu*). Anc. jurispr. Droit féodal auquel un écuyer était tenu envers son seigneur féodal pour s'exempter du service ou pour se faire remplacer.

— Service auquel l'écuyer était tenu envers le fief dominant.

— Blas. Droit de porter l'écu.

ÉCUANTEUR. s. m. Techn. Creux que présente le dehors d'une roue de voiture. || Inclinaison des raies sur le moyeu d'une roue.

★ **ÉCUBIER.** s. m. Mar. Trou rond percé à l'avant d'un bâtiment pour y faire passer les câbles ou les chaînes. || *Écubiers d'embossage*. Écubiers pratiqués à l'arrière dans la batterie basse. || *Écubier de pont*. Ouverture pratiquée dans le pont et garnie d'un manchon en fer; elle sert de passage aux chaînes pour aller à la fosse aux chaînes. || *Guirlande d'écubiers*. Pièce de bois placée au-dessous des écubiers pour renforcer cette partie. || *Tape d'écubier*. Cylindre de bois avec une échancrure pour laisser passer les chaînes dont on ferme les écubiers à la mer.

★ **ÉCUEIL.** s. m. (pr. *é-keull, ll* mouill.; ét. lat., *scopulus*; du gr. σκόπελος, même signif.). Tout rocher, banc à fleur d'eau ou caché sous l'eau, contre lequel les navires viennent parfois s'endommager, se briser. Toucher un écueil. Donner sur un écueil ou contre un écueil. Chenaler dans les écueils. Les basses, les battures, les brisants, les hauts-fonds, les récifs, sont autant d'écueils différents. Écueil dangereux, périlleux, terrible, redoutable, couvert, glissant, inévitable, orageux. Errant dans toute l'étendue des mers, il parcourt tous les *écueils* les plus terribles. (Fén.) Nous passâmes au travers des *écueils*, et nous vîmes de près toutes les horreurs de la mer. (Id.) Cette côte est hérissée d'*écueils* presque tout entière. (Volt.)

— Fig. Tout obstacle que l'homme rencontre dans la vie et contre lequel sa raison peut échouer, sa vertu, son honneur, sa réputation, etc., se briser. L'écueil du bonheur, de la tranquillité, de la fortune. La vertu portée à l'excès est à elle-même son propre écueil. Il est surtout deux écueils où se brisent la plupart des hommes : c'est l'amour et l'ambition. L'écueil le plus ordinaire des princes, des femmes et des écrivains, c'est la flatterie. Un redoutable écueil pour les esprits supérieurs, c'est l'envie. La religion met à couvert des *écueils* (Mass.) La fausse gloire et la fausse modestie sont les deux *écueils* de ceux qui écrivent leur propre vie. (De Retz.) La haine et la flatterie sont deux *écueils* où la vérité fait naufrage. (La Rochef.) Mme de Lavardin est toujours entêtée de votre vrai mérite, et du peu de cas que vous faites de votre beauté, qui est l'*écueil* de toutes les femmes. (Mme de Sévigné.) Voilà des *écueils* à ma constance, et ces *écueils* se rencontrent souvent. (Id.) Combien de rois brisés à ce funeste *écueil!* (Racine.) La dispute du libre arbitre, cet autre *écueil* de la raison humaine, mêlait sa source intarissable de querelles absurdes à ce torrent de haines théologiques. (Voltaire.) Si vous regardez la science en elle-même, vous entrez dans une mer sans fond, sans rives, toute pleine d'*écueils*. (J.-J. Rousseau.) Les princes et les ministres sont entre deux *écueils* : la paresse et les détails. (De Lévis.)

> Toi donc, qui de mérite et d'honneurs revêtu,
> Des *écueils* de la cour as sauvé ta vertu... (Boil.)
>
> A mes vœux orgueilleux sans guide abandonné,
> De quels *écueils* nouveaux je marche environné!
> (Voltaire.)

— Mar. *Relever un écueil*. Prendre note d'un écueil qui n'est pas indiqué sur les cartes. A son retour, le navire qui a relevé l'écueil communique son observation à son gouvernement; si cette découverte est de nouveau reconnue, l'écueil est indiqué sur la carte, et la plus grande publicité lui est donnée; si l'écueil n'a pas été retrouvé, il est seulement indiqué comme douteux.

ÉCUEILLÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Châteauroux (Indre); 2,000 hab.

★ **ÉCUELLE.** s. f. (pr. *é-kuel, ue* forment diphtongue; du lat. *scutella*). Pièce de vaisselle d'argent, d'étain, de bois, de terre, qui sert le plus communément à mettre du bouillon, du potage, etc. Même un gueux aime son écuelle. Un gueux à qui l'on prend son *écuelle* de bois est aussi affligé qu'un roi à qui l'on prend sa couronne. (Mlle Cornuel.)

> Et descendre là-bas, où, sans choix de personnes,
> Les *écuelles* de bois s'égalent aux couronnes.
> (Régnier.)

— Contenu d'une écuelle. Une écuelle de soupe.

— Pop. *Prendre l'écuelle aux dents*. Se mettre à manger. || *Manger à la même écuelle*. Se disait autrefois des convives que l'on rangeait par couples, homme et femme, et qui n'avaient qu'une assiette pour eux deux. D'où est venu le sens figuré. Être d'accord, uni, s'aimer, vivre ensemble, marcher de pair.

— Loc. prov. *Rogner l'écuelle à quelqu'un*. Lui retrancher de sa subsistance, de son revenu. || *Verser son écuelle*. Ne pas bien faire ses affaires. || *Mettre tout par écuelles*. Ne rien épargner pour faire faire grande chère à quelqu'un. || *Tout va par écuelles*. Se dit dans le même sens. || *Se raccommoder à l'écuelle comme les gueux*. Se réconcilier en buvant. || *Être propre comme une écuelle à chat*. Être très propre, et quelquefois Être très sale. || *Il est pâle comme une écuelle de vendange*. Se dit d'un homme dont la face est rubiconde. || *Il a plu dans son écuelle*. Se dit d'une personne à qui il est arrivé beaucoup de bien. || *Il n'y a dans cette maison ni pot-au-feu ni écuelles lavées*. Se dit d'une maison en désordre ou tout manque pour la cuisine, ou il n'y a rien à manger. || *Qui s'attend à l'écuelle d'autrui, dîne souvent par cœur*, ou *a souvent mal dîné*. Celui qui croit dîner ailleurs que chez lui ne trouve souvent rien à manger, ne dîne pas. || *J'aime mieux mon écuelle vide que rien dedans*. J'aime mieux n'avoir rien que d'avoir quelque chose seulement en apparence.

— Anc. cout. *Écuelle* ou *escutelle*. Droit des pauvres dans les biens du roi, sorte de *denier à Dieu* ou d'aumône. || *Archer de l'écuelle*. Archer qui était chargé d'arrêter les mendiants et de les mener à l'hôpital.

— Bot. *Écuelle d'eau*. Nom vulgaire de l'hydrocotyle commune, plante ombellifère qui croît dans les marécages, et dont les feuilles font souvent le godet en dessus.

— Ichtyol. Disque formé par la jonction des deux nageoires ventrales qu'on observe dans quelques poissons.

— Mar. Plaque de fer sur laquelle tourne le pivot du cabestan.

— Techn. Vide compris entre deux filets d'une vis.

★ **ÉCUELLÉE.** s. f. Contenu d'une écuelle. Donner une écuellée de soupe à un pauvre. Le chien, tout haletant, après avoir happé en trois tours de langue une énorme *écuellée* d'eau, reprit son poste. (Th. Gautier.) Tout ce que tu voudras, rien qu'une *écuellée* de soupe aux choux. (Mérimée.)

ÉCUELLIER. s. m. Marchand ambulant d'écuelles et de poteries grossières.

ÉCUIAGE. s. m. Anc. législ. État, condition, service d'écuyer.

— *Tenir une terre en écuiage*. Tenir une terre seigneuriale à condition de rendre au seigneur

les services d'un écuyer et d'aller à la guerre avec lui.

ÉCUIREX. s. m. Mamm. Ancien nom de l'écureuil.

ÉCUISSAGE. s. m. Action d'écuisser un arbre.

ÉCUISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Écuisser. S'empl. adjectiv. Arbre écuissé.

***ÉCUISSER.** v. a. 1re conj. (rad. *cuisse*). Eaux et for. Rompre un arbre en l'abattant.

— **S'ÉCUISSER.** v. pr. Être écuissé. Un arbre qui s'écuisse.

ÉCULA. s. m. Ichtyol. Espèce de poisson que l'on trouve dans la mer Rouge.

ÉCULÉ, ÉE. part. pass. du v. Éculer. S'empl. adjectiv. Ces bottes sont tout éculées. Il s'éloigna donc, faisant résonner sur les dalles ses souliers *éculés*. (Mérimée.)

***ÉCULER.** v. a. 1re conj. (rad. *cul*). S'abaisser par derrière sur le talon, en parlant des souliers et des bottes. Éculer des souliers. Éculer des bottes.

— Cir. *Éculer de la cire.* La façonner en pains.

— **S'ÉCULER.** v. pron. Être éculé. Des souliers, des bottes qui s'éculent.

ÉCULLY. Géogr. Bourg du cant. de Limonest, arr. de Lyon (Rhône); 3,000 hab.

ÉCULON. s. m. (rad. *éculer*). Cir. Vase à deux becs, de cuivre ou de fer-blanc, servant à remplir les planches à pains.

ÉCUMAGE. s. m. Techn. Action d'écumer.

ÉCUMANT. part. prés. du v. Écumer. Qui écume. Des corsaires écumant les mers.

***ÉCUMANT, ANTE.** adj. Qui jette, qui produit de l'écume. Il s'emploie élégamment en vers et dans la prose poétique. Les flots écumants. Les vagues écumantes. L'onde écumante. Sang écumant. Des ruisseaux de sang coulaient autour de lui; les roues de son char étaient teintes d'un sang noir, épais et *écumant*, à peine pouvaient-elles passer sur des tas de corps morts écrasés. (Fén.) Là s'élance en grondant la cascade *écumante*. (Delille.)

> Dans le vase écumant dont Latran l'empoisonne,
> Sur des feux [illegible] l'onde bouillonne.
> J.-B. BARBEAU.

> Naguère une [illegible]
> Ami, [illegible]
> Une [illegible]
> [illegible]
> (V. HUGO.)

— Qui se couvre d'écume. Rochers écumants. J'entends le bruit lointain des rochers *écumants*. (Delille.)

— Qui jette de l'écume, de la bave, en parlant des hommes et des animaux. Cheval écumant. Bouche écumante. Elle monte un cheval *écumant*, fougueux et semblable à ceux que Castor domptait pour les combats. (Fén.) Quels gestes! quelles grimaces! quelles contorsions! nos yeux étaient pleins de fureur et nos bouches *écumantes*. (Le Sage.)

> Il vain [illegible] ardents,
> Et dans leurs [illegible]
> Il plongera sa main et brisera leurs dents.
> J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. Animé à l'excès. Un cercle de sangliers *écumants*, car ce n'étaient plus des hommes, enveloppait les jeunes gens, qui soutenaient avec une grande résolution leur situation difficile. (P. Chasles.)

— *Écumant de.* Écumant de colère. Écumant de rage.

***ÉCUME.** s. f. de l'anc. haut-allem. *scûm*, même signif.). Mousse blanchâtre qui surnage sur un liquide agité, en ébullition ou en fermentation. L'écume blanche. L'écume argentée. L'écume blanchâtre, flottante. L'écume bouillonnante. L'écume des flots. L'écume des vagues. L'*écume*, qui d'abord couronne les vagues comme des panaches, retombe sur leurs flancs et les veine de mille accidents bizarres qui les font ressembler à du marbre. (Lecomte.) La surface plombée de la mer se creuse, et se sillonne de larges *écumes* blanches. (Bern. de Saint-Pierre.) L'imagination primitive démêlait mille affinités fuyantes entre la blancheur des *écumes* et celle des jeunes filles. (P. de Saint-Victor.)

— Scorie des métaux en fusion.

— Bave de quelques animaux, lorsqu'ils sont échauffés ou en colère. L'écume d'un cheval. L'écume d'un chien. L'écume lui sort de la bouche. Écume sanglante. Écume venimeuse, empoisonnée.

> Ils ne connaissent plus ni le frein, ni la voix;
> En [illegible] impuissants leur maître se consume;
> Ils rougissent le mors d'une sanglante écume. RAC.

— Par extens. Bave mousseuse que jette un homme en colère.

— Sueur qui s'amasse sur le corps d'un cheval. Ce cheval était couvert d'*écume*. Acad.

— Fig. Ramas de gens vils et méprisables. L'*écume* des sociétés policées peut former quelquefois une société bien ordonnée. (Raynal.) Les révolutions ne sont que des vagues, où il ne faut être ni *écume*, ni fange. (V. Hugo.)

— Arg. Étain en fusion.

— Archit. Nom donné au mâchefer employé dans les ouvrages de rocaille.

— Bot. *Écumes printanières* ou *crachats de coucou.* Plaques écumeuses que l'on rencontre souvent sur les plantes, surtout sur la luzerne et sur les églantiers, au printemps, et qui sont dues aux larves d'un insecte nommé *cercope*.

— Minér. *Écume de fer.* [illegible] *Écume de manganèse.* Manganèse terreux. *Écume de mer.* Terre magnésienne fort tendre et blanche dont on fait les pipes très recherchées. Nom donné à ces pipes elles-mêmes. *Écume de terre.* Substance calcaire, blanc jaunâtre, [illegible] Ce minéral se rencontre en Thuringe et en Misnie, dans les fissures des montagnes calcaires.

— Pathol. *Écume bronchique.* Écume produite par l'agitation du mucus bronchique dans certains cas d'asphyxie, d'asthme, etc.

— Zool. et Bot. *Écume de mer.* Nom qu'on donne sur nos côtes à un composé de plantes marines et de polypiers que les vagues jettent sur le rivage, et [illegible] terres.

— Zooph. *Écume de mer.* Nom de quelques alcyons.

ÉCUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Écumer. S'emploie adjectiv. Pot écumé.

***ÉCUMÉNICITÉ, ÉCUMÉNIQUE, ÉCUMÉNIQUEMENT.** V. OECUMÉNICITÉ, OECUMÉNIQUE, OECUMÉNIQUEMENT.

***ÉCUMER.** v. n. 1re conj. Jeter de l'écume, se couvrir d'écume. La mer écume. Le vin et la bière écument. Écumer de rage, de colère. Le quadrupède *écume* et son œil étincelle. (La Fontaine.)

— **ÉCUMER.** v. a. Oter l'écume. Écumer le pot, la marmite, du sirop, [illegible]

— Fig. et fam. *Écumer les marmites.* Vivre en parasite.

— *Écumer le pot de quelqu'un.* Faire pour lui les affaires de la maison.

— Fig. Prendre çà et là, [illegible] J'attendrai Gondes avec impatience, et laisserai bien assurément écumer mon pot à qui voudra. Mme de Sévigné. Que ne puis-je la point écumer [illegible] donner le temps de respirer! [illegible]

— *Écumer sa rage.* S'y livrer.

— Prendre çà et là. Écumer des livres, des nouvelles. M. de Vendôme arrivera affamé, et fort bien intentionné d'*écumer* ce qui reste d'argent dans cette province. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Écumer les mers, les côtes.* Exercer la piraterie. Les corsaires ne cessaient d'*écumer* toutes les mers et de faire mille ravages. (Vaugelas.) Marchands phéniciens et phrygiens, corsaires d'Épire et de Thrace *écumaient* le littoral et les îles. (P. de Saint-Victor.)

— Par extens. Écumer les grands chemins.

— Fauconn. *Écumer sa proie.* Se dit d'un oiseau qui passe sur sa proie sans s'arrêter, ou qui court sur le gibier que lancent les chiens.

— **S'ÉCUMER.** v. pron. Être écumé.

ÉCUMERESSE. s. f. (rad. *écumer*). Techn. Grande écumoire de raffineur de sucre.

ÉCUMETTE. s. f. (rad. *écumer*). Techn. Petite écumoire.

***ÉCUMEUR.** s. m. Celui qui écume. Il ne s'emploie que figurément. || *Écumeur de marmites.* Parasite.

— *Écumeur de mer.* Nom qu'on donne aux pirates et à leurs bâtiments. On disait aussi, absolument *Un écumeur*.

— Par extens. *Écumeur littéraire.* Celui qui s'empare de ce qu'ont écrit les autres et qui en tire profit. Les *écumeurs* de la littérature recueillent avec avidité ces petites pièces dont le principal mérite est dans l'à-propos, et en chargent leurs feuilles, etc. (Volt.)

> Un troupeau de [illegible]
> Des beaux esprits écumeurs [illegible] VOLT.

***ÉCUMEUX, EUSE.** adj. Qui jette, qui produit l'écume, qui est couvert d'écume. Flots écumeux. Torrent écumeux. On a toujours en bas, à gauche ou à droite, un beau torrent, fougueux et *écumeux*. (Michelet.)

> Votre [illegible]
> Du Rhin [illegible]
> BARTHE.
> Alors [illegible]
> Et la [illegible] DELILLE.
> [illegible]
> Prend [illegible]
> A. DE MUSSET.

*** ÉCUMOIRE.** s. f. Ustensile de cuisine fait en forme de cuiller plate, percée de plusieurs petits trous, qui sert à écumer.

— *Il a la figure comme une écumoire.* Se dit de ceux qui ont la figure très marquée de la petite vérole.

— Fond. Sorte de cuiller pour ôter la crasse des métaux fondus.

— Mar. Plaque de métal percée de trous pour égaliser et polir le fil de caret.

ÉCURAGE. s. m. Action d'écurer, de nettoyer; résultat de cette action.

— Métall. Nettoyage de la tôle destinée à la fabrication du fer-blanc.

ÉCURÉ, ÉE. part. pass. du v. Écurer. S'emploie adjectiv. Vaisselle écurée.

ÉCUREAU. s. m. (rad. *écurer*). Manuf. Ouvrier qui nettoie les cardes, les chardons.

ÉCURÉE. s. f. Garniture d'une serrure de sûreté, brasée et mise sur le tour pour être dressée.

ÉCUREMENT. s. m. (rad. *écurer*). Agric. Raie qui traverse un champ ensemencé et qui sert à faciliter l'écoulement des eaux.

*** ÉCURER.** v. a. 1re conj. (du lat. *curare*, tenir propre). Nettoyer, frotter, éclaircir avec [illegible] Écurer la vaisselle, les chaudrons, les poêlons, les chenets, etc.

— [illegible] Écurer un puits.

— *Écurer du son.* En [illegible] qu'il contient. La méthode économique est l'art de faire la plus belle farine, d'en tirer la plus grande quantité possible, [illegible] sans les réduire en poudre. (Soulange-Bodin.)

— Manuf. *Écurer le* [illegible] *les chardons.* Les débarrasser [illegible] gent en parant les draps.

— Prov. *Il faut aller à Pâques* [illegible] Il faut aller à confesse.

— **S'ÉCURER.** v. pron. Se nettoyer. S'écurer les dents, les oreilles, les ongles.

— Être écuré. Ces ustensiles s'écurent bien.

ÉCURETTE. s. f. (rad. *écurer*). Techn. Grattoir de luthier.

— Gratt[oir] pour nettoyer les chardons.

*** ÉCUREUIL.** s. m. [illegible] même signif. Mamm. Genre formant une petite famille de sciuriens, se composant de quatre genres, qui sont les *écureuils proprement dits*, les *pteromys*, les *polatouches* ou *sciuroptères*, les *tamias* ou *écureuils de terre*. Les écureuils ont les mœurs tellement semblables, que l'on peut donner de leur histoire une esquisse qui [illegible] L'écureuil est un joli petit animal qui n'est qu'à demi sauvage, et qui, par sa gentillesse, par sa docilité, par [illegible] le soin [illegible] bois, [illegible] les fruits, des amandes, des noisettes, de la faine et du gland, composent sa nourriture ordinaire. Il est propre, vif, très alerte, très éveillé, très industrieux; il a les yeux pleins de feu, la physionomie fine, le corps nerveux, les membres très dispos; sa jolie figure est encore rehaussée, parée, par une belle queue en forme de panache, qu'il relève jusque sur sa tête, et sous laquelle il se met à l'ombre. (Buffon.)

— *Écureuil barbaresque* ou *de Barbarie*, ou *écureuil palmiste*. Nom vulgaire du rat palmiste. || *Écureuil du Canada, écureuil gris, écureuil de Virginie.* Noms vulgaires du petit-gris. || *Écureuil de la Caroline, écureuil suisse, écureuil de terre.* Sorte de tamia. || *Écureuil épileptique.* Nom vulgaire d'une espèce de loir. || *Écureuil jappant.* Nom vulgaire du cynomys social. || *Écureuil orangé.* Syn. de COQUALLIN. || || *Écureuil volant.* Nom vulgaire des polatouches.

— Fig. et fam. *C'est un écureuil, il est vif comme un écureuil.* Se dit d'un jeune homme très vif et toujours en mouvement.

— Loc. prov. *Mettre les écureuils à pied.* Couper les arbres.

— Entom. Nom d'un papillon de nuit.

— Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons.

*** ÉCUREUR, EUSE.** s. Celui ou celle qui écure la vaisselle.

— Celui, celle qui écure les chardons.

*** ÉCURIE.** s. f. (étym. bas-lat., *scura*; anc. haut-allem. *skûra*, étable; de la rac. sanscrite *sku*, couvrir). Lieu destiné à loger des chevaux, des mulets, etc. Des *écuries* pour trois cents éléphants, avec des magasins pour leurs caparaçons. (G. Flaubert.)

— Loc. prov. *Fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors.* Prendre les précautions quand le mal est arrivé. || *C'est un cheval à l'écurie.* C'est une chose qui demande beaucoup de frais d'entretien, sans être d'aucune utilité.

— *Écuries d'Augias.* V. ÉTABLE.

— *Entrer quelque part comme dans une écurie.* Y entrer grossièrement, sans politesse.

— *Il sent l'écurie; il a été élevé dans une écurie.* Se dit d'un homme très mal élevé.

— *Langage d'écurie.* Langage grossier.

— Par extens. Logement malpropre. Cette chambre est une véritable écurie.

— Train, équipage comprenant écuyers, pages, carrosses, chevaux, etc.

— Ensemble des chevaux de course d'un propriétaire ou d'une société.

— Mar. *Écuries flottantes.* Bâtiments destinés au transport de la cavalerie.

ÉCURIEU. s. m. Blas. Ancienne forme du mot ÉCUREUIL, qui s'est conservée dans l'explication des armoiries.

ÉCURY-SUR-COOLE. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Châlons-sur-Marne (Marne); 350 hab.

*** ÉCUSSON.** s. m. (du lat. *scutum*, bouclier). Blas. Écu d'armoiries. Elle me conta les torts de sa fille de n'avoir point rempli son *écusson* d'une souveraineté. (Mme de Sévigné.)

> Sous ces vénérables donjons
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Aux Tancrèdes, aux Azolans,
> Les [illegible] DE MUSSET.

— Petit écu sur un plus grand.

— Fig. *Ajouter à son écusson.* Illustrer sa race par ses propres mérites.

— Fig. Cette alliance entre l'honneur et la liberté compose ce que j'appelle l'*écusson* politique de M. de Chateaubriand. (Ste-Beuve.)

— Archit. Ornement en forme de rosace sur lequel se détache un heurtoir, une boucle, un bouton de porte, etc.

— Art vét. Tache de forme variable située sur les mamelles de la vache, et qui se prolonge plus ou moins avant vers la région périnéale.

— Bot. Nom des tubercules ou concavités que portent les lichens en fructification. || Tache qui se fait sur la graine des céréales.

— Entom. Partie postérieure du corselet, entre les ailes, du côté du dos, dans les insectes ailés.

— Géol. *Écussons fossiles.* Fragments d'échinites ou d'oursins fossiles, qui ont la forme d'un écusson.

— Hortic. Petit morceau d'écorce d'arbre, muni d'un bouton, que l'on enlève pour l'appliquer sur le bois d'un autre arbre. || *Écusson à œil poussant.* Celui que l'on pose au printemps, et dont le développement se fait aussitôt. || *Écusson à œil dormant.* Celui qui ne se pose qu'en été, et qui ne se développe qu'au printemps suivant.

— Ichtyol. Nom de plaques calcaires recouvrant le corps de certains poissons, comme les esturgeons.

— Mar. Ornement chargé le plus ordinairement d'armes et de figures que l'on place à l'arrière d'un vaisseau.

— Méd. Petit sachet piqué, taillé en écusson, dans lequel on met des poudres stomachiques. || Morceau de peau sur lequel on étend quelque substance médicamenteuse, et qu'on applique sur les téguments.

— Moll. Lame calcaire placée sur le dos de la coquille des pholades et des térédines.

— Monn. Côté d'une pièce de monnaie où se trouve l'écu du prince.

— Ornith. Nom de lames cornées qui recouvrent les pieds des oiseaux.

— Techn. Petite plaque de fer qu'on met sur les serrures pour le passage de la clef, ou qui sert à l'ornement.

ÉCUSSONNABLE. adj. 2 g. Hort. Qui peut être écussonné.

ÉCUSSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Écussonner. S'empl. adject. Hist. nat. Qui est muni d'un écusson, ou dont l'écusson offre quelque particularité remarquable.

— Greffé en écusson. Arbre écussonné.

— Qui porte un écusson d'armoiries. Porte écussonnée.

*** ÉCUSSONNER.** v. a. 1re conj. Hort. Greffer en écusson; lever un écusson, et le placer dans une incision faite à l'écorce d'un autre arbre.

— Se prend absolument. L'art d'écussonner.

*** ÉCUSSONNOIR.** s. m. (rad. *écussonner*). Petit instrument tranchant et pointu, assez semblable à un couteau dont le manche serait terminé par une espèce de spatule, servant à opérer la greffe en écusson.

ÉCUYAGE. Anc. législ. V. ÉCUIAGE.

*** ÉCUYER.** s. m. (ét. bas-lat., *scutarius*; de *scutum*, écu). Gentilhomme qui portait l'écu d'un chevalier. C'était un jeune noble qui, après avoir été page, varlet, damoiseau, se préparait, au service de son patron, à devenir lui-même chevalier.

— *Écuyer de bouche.* Celui qui rangeait sur la table de l'office les plats destinés à être servis.

— *Écuyer de corps.* Celui qui accompagnait son seigneur à la guerre, portait sa bannière et parait les coups qui lui étaient destinés.

— *Écuyer d'honneur.* Celui qui veillait au service du château et escortait son maître pour contribuer à la pompe de sa suite.

— *Écuyer de main.* Celui qui donnait la main au prince, à la princesse, pour monter en voiture.

— *Écuyer tranchant.* Écuyer qui se tenait debout derrière la table et découpait les mets. On désigne encore aujourd'hui sous ce nom l'officier qui coupe les viandes à la table d'un prince, d'un souverain. C'est alors que l'on vit des *écuyers* tranchants. (Berch.)

— *Écuyer d'une grande dame, d'une princesse.* Celui qui accompagne une dame, et qui, par rapport à elle, est moins qu'un égal, et plus qu'un simple domestique.

— Titre qu'on donnait, dans le XVIIIe siècle, aux simples gentilshommes et aux nouveaux anoblis.

— Membre de la deuxième classe de la basse noblesse, en Espagne.

— Celui qui avait l'intendance de l'écurie d'un prince.

— *Grand écuyer.* Celui qui présidait, à la cour, à tout ce qui concernait les écuries du roi; on l'appelait aussi *M. le Grand*.

— *Premier écuyer de la grande écurie.* Officier venant immédiatement après le grand écuyer.

— *Premier écuyer de la petite écurie.* Celui qui s'occupait des chevaux spécialement destinés au monarque.

— Celui qui dresse des chevaux de manège, qui est habile dans l'art de l'équitation, qui enseigne cet art.

— Fig.

> [illegible] écuyers, sur Pégase montés,
> Ils [illegible] l'Olympe et les grandes [illegible] BERCH.)

— *Bon écuyer.* Bon cavalier, qui monte bien à cheval.

— Celui qui fait les exercices à cheval dans un cirque.

— [illegible] Maître [illegible] d'un [illegible].

— [illegible]

— Constr. Rampe d'un escalier.

— [illegible] autre.

— Vitic. [illegible] d'un cep de vigne.

★ ÉCUYÈRE. s. f. [illegible]

[illegible] les exercices d'équitation. Ce cirque a d'excellentes écuyères.

— [illegible] Comme les écuyers.

— *Bottes à l'écuyère.* Grandes bottes pour monter à cheval.

★ ECZÉMA. s. m. (ét. gr., ἐκζεῖν, bouillonner). Méd. Maladie de la peau caractérisée par l'apparition de vésicules, petites, transparentes, réunies en groupes, entourées d'une très légère rougeur, sur différents points du corps. Aiguë ou chronique, cette dermatose détermine des démangeaisons plus ou moins vives; les vésicules se crèvent et laissent écouler une sérosité en général assez abondante; tantôt il se forme des croûtes très petites, tantôt une nouvelle éruption se produit et entretient le mal.

ECZÉMATEUX, EUSE. adj. Qui a rapport à l'eczéma.

ÉDACITÉ. s. f. (ét. lat., *edacitas*, voracité; [illegible]). Néol. Latinisme dont on se sert [illegible] d'une force qui consume et détruit lentement. L'édacité du temps. L'édacité des flots de l'Océan.

★ EDDA. s. f. [illegible]. Nom commun de deux anciens monuments de la littérature scandinave. L'une, en vers, est un recueil de chants mythologiques, historiques et didactiques composés du VI^e au VIII^e siècle, écrits au XII^e, et découverts en 1643 par l'évêque Brynjolf Sveinsson. Ils retracent les prophéties des dieux, la description du séjour des bienheureux, l'histoire des combats d'Odin et des héros. L'Edda en prose, postérieure à la précédente, est un mélange de récits historiques et de préceptes de poésie, de grammaire et de rhétorique destinés au Scaldes.

EDDYSTONE-ROCKS. Géogr. Bancs de récifs à 25 kil. S.-O. de Plymouth. Depuis 1696, un phare éclaire ces parages dangereux.

ÉDÉE. s. f. Myth. anc. Surnom de Circé.

ÉDÈLE. s. f. Ornith. Syn. d'ORTHOTOME.

ÉDELFORSE ou **ÉDELFORSITE.** s. f. Minér. Substance blanche, compacte ou fibreuse, qui fond en verre blanc, et qu'on trouve dans le calcaire spathique à Édelfors, en Smolande. ‖ Zéolithe rouge d'Edelfors, en masse presque compacte, et qui n'est apparemment qu'une variété de heulandite.

EDELINCK (Gérard). Célèbre graveur, né à Anvers, 1640, mort à Paris, 1707. Il travailla sous la direction de Poilly, et fut chargé par Louis XIV de travaux importants. Il donna à ses planches une variété de tons, une couleur, qui transformèrent l'art de la gravure.

ÉDÉLITE. s. f. (du grec ἄδηλος, obscur). Minér. Substance minérale qu'on trouve à Édelfors, en Suède, dans les fentes du trapp, et qui se présente en petites masses tuberculeuses de couleurs variables entre le gris, et le jaunâtre, le verdâtre ou le rouge pâle. On classe généralement l'édélite parmi les mésotypes. Bergmann en a fait une zéolithe siliceuse.

ÉDÉLITHE. s. f. Minér. Variété de prehnite découverte en Écosse; on la rencontre aussi en Alsace.

ÉDELSPATH. s. m. Minér. Variété de feldspath qui a la transparence de la gomme.

ÉDÉMON. s. m. (du gr. αἰδήμων, timide). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des apostasimérides, très voisin des cryptorynches, et ayant pour type l'édémon ponctué de l'Afrique australe.

★ ÉDEN. s. m. (pr. *é-denn*; en hébr. *délices, volupté*). Paradis terrestre, séjour habité par le premier homme avant sa désobéissance. L'Écriture rapporte que c'était un jardin délicieux d'où sortait un fleuve qui se partageait en quatre branches que l'on croit être l'Euphrate, le Tigre, le Phase et l'Araxe. Les auteurs anciens et les modernes sont partagés sur la situation de l'Éden; mais on croit généralement qu'il était dans l'Arménie, vers les sources des quatre fleuves que nous avons nommés. Moïse dit qu'il était plein de beaux arbres dont les fruits étaient d'une délicieuse fraîcheur, et que parmi eux Dieu avait planté l'arbre de vie, qui rendait immortels ceux qui mangeaient de son fruit, et l'arbre de la connaissance du bien et du mal, qui donnait la mort.

— Fig. Lieu, séjour délicieux, ravissant, plein de charmes. Chercher un Éden. Se créer un Éden. Soupirer après un Éden. Quelle imagination humaine, dans ses rêves de bonheur, n'a pas placé quelque part son Éden? L'Éden du cœur est partout où l'on aime. Il demeurait souvent de longues heures, silencieux, immobile, à contempler l'*Éden* perdu et regretté. (J. Sandeau.)

— Nom que, par extension et figurément, on a donné, dans l'Asie, à plusieurs endroits qui, par leur situation agréable, leur fertilité, rappelaient en quelque sorte le paradis terrestre. ‖ [illegible] dont parle le prophète Amos, située entre le Liban et l'Antiliban, et ayant Damas pour capitale. ‖ Nom d'une ville de Cœlésyrie, [illegible] située sur une campagne des plus fertiles. ‖ Nom d'un village près de Tripoli, sur le chemin du Liban, où quelques-uns ont placé le paradis terrestre. ‖ [illegible] donnent à l'île [illegible] de Gezar, située immédiatement au-dessus de la jonction du Tigre et de l'Euphrate.

— Philos. Dans le langage des fouriéristes, Première des huit périodes dont se compose, selon eux, toute l'histoire passée, présente et future de l'humanité. On la nomme aussi *période édénique*.

ÉDÉNIEN, ENNE. adj. (rad. *Éden*). Philos. Qui appartient à l'âge d'or, à l'état primitif de l'homme, quand on suppose que cet état, tout rempli d'innocence et de bonheur, fut suivi d'une déchéance.

— *Période édénienne.* V. ÉDEN.

— ÉDÉNIEN. s. m. Homme qui a vécu pendant la période édénienne.

ÉDÉNIQUE. adj. V. ÉDÉNIEN.

ÉDÉNISME. s. m. (rad. *Éden*). État de l'homme dans la période édénienne.

ÉDÉNITE. s. f. Minér. Variété d'amphibole qui se trouve avec la chondrodite dans un calcaire spathique, près d'Édenville, en Amérique.

ÉDENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Édenter. S'empl. adjectiv. Vieille femme édentée. Peigne édenté. Scie édentée.

> [illegible]
> [illegible] (VOLTAIRE.)

— Crust. Qui n'a pas de mandibules proprement dites, ou qui les a transformées en filets faisant partie d'un suçoir. Crustacés édentés.

— Mamm. Qui a l'appareil dentaire plus ou moins incomplet.

— Substantiv. Un édenté. Une édentée. Il y a beaucoup d'*édentés* à Carlsbad. (Chateaub.)

— ÉDENTÉS. s. m. pl. Crust. Section de la classe des crustacés comprenant les deux ordres des xiphosures et des siphonostomes, animaux qui n'ont pas de mandibules proprement dites.

— Mamm. Ordre de la classe des mammifères comprenant des animaux dont l'appareil dentaire est plus ou moins incomplet. Les bradypes, les tatous, les pangolins, sont des édentés. Les *édentés* forment le huitième ou dernier ordre des mammifères (Acad.)

★ ÉDENTER. v. a. 1^re conj. (ét. lat., *e* priv.; *dens*, dent). Arracher ou rompre les dents, priver de ses dents. Édenter quelqu'un. Il y a des tyrans qui ont fait édenter des martyrs, des criminels.

— Se dit plus particulièrement en parlant des instruments qui ont des dents. Édenter une scie. Édenter un peigne.

— S'ÉDENTER. v. pron. Perdre ses dents. Une scie qui s'édente.

ÉDÈRE. s. f. Bot. V. ŒDÈRE.

ÉDERN. Géogr. Bourg du cant. de Pleyben, arr. de Châteaulin (Finistère); 2,200 hab.

ÉDESSE. s. f. (d'*Édesse*, n. géogr.). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des scutellériens, qui a pour type l'édesse antilope de l'Amérique méridionale.

ÉDESSE. Géogr. anc. Ville de l'ancienne Mésopotamie; fut la capitale d'une principauté française, de 1097 à 1146. Le sac d'Édesse détermina la seconde croisade. Elle fut saccagée par Noureddin, sultan d'Alep; auj. *Orfa*.

— *École d'Édesse.* École de philosophie chrétienne des premiers siècles.

ÉDESSENUM. s. m. (pr. *é-dess-cé-nomm*; d'*Édesse*, où il fut préparé pour la première fois). Pharm. Collyre que l'on croyait propre à guérir en un jour. Il est inusité.

ÉDESSIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *édesse*; gr. εἶδος, forme). Entom. Qui a de la ressemblance avec l'édesse. ‖ ÉDESSIDES. s. m. pl. Groupe de la grande division des brévirostres, renfermant une vingtaine de genres, formés aux dépens du genre édesse.

ÉDÉTA. Géogr. anc. Ville de la Tarraconaise, qui a donné son nom aux Édétains.

ÉDÉTAIN, AINE. s. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Espagne tarraconaise, à l'est des Celtibères.

EDFOU. (anc. *Apollinopolis magna*, *Atbo* des anciens Égyptiens). Géogr. Bourg de la Haute-Égypte, sur le Nil, à 80 kil. S. de Thèbes; 2,000 h. Ruines de deux temples magnifiques à moitié envahis par les sables.

EDGAR, *le Pacifique.* Roi d'Angleterre, monta sur le trône en 959, subjugua l'Écosse et une partie de l'Irlande, réforma les mœurs des ecclésiastiques et donna des lois à ses États. Il mourut en 975.

— EDGAR. *Atheling.* Petit-fils d'Edmond Côte de fer, roi d'Angleterre, fut privé de sa couronne par Harold, qui lui donna le comté d'Oxford. Guillaume le Conquérant lui confirma la possession de ce comté, 1066, mais Edgar s'enfuit en Écosse et essaya en vain une expédition dans le Northumberland; il se soumit, 1070, obtint une pension, et fut le dernier représentant de la branche masculine des princes anglo-saxons.

EDGE-HILL. Géogr. Colline du comté de Warwick (Angleterre); Charles I^er y fut battu par les parlementaires, 1642.

EDGEL. s. m. Relig. mus. Le terme fatal de la vie, qu'on ne peut ni avancer, ni reculer.

EDGEWORTH (Richard LOWELL). Mécanicien anglais, né à Bath, 1744-1817; établit un télégraphe dès 1767, fit plusieurs inventions remarquables; député de l'Irlande, il plaida courageusement la cause des Irlandais, 1798. ‖ EDGEWORTH (Marie). Fille du précédent, 1767-1849, a écrit des romans et des traités d'éducation estimés. Ses principaux ouvrages ont été traduits en français. ‖ EDGEWORTH DE FIRMONT (Henri-Allen). Prêtre irlandais, cousin des précédents, confesseur de Madame Élisabeth, accompagna Louis XVI à l'échafaud, suivit Louis XVIII à Mittau, et mourut en soignant des prisonniers français atteints d'une maladie contagieuse. Il a laissé des *Mémoires*.

EDHARZ. s. m. (mot allem.). Minér. Genre de résine naturelle brûlant très facilement, découverte dans le comté de Devon (Angleterre).

ÉDHÉMITE. s. 2 g. Hist. relig. Nom de certains ermites musulmans que l'on trouve en Perse, et dont l'ordre fut institué par Ibrahim Edhem.

ÉDICTAL, ALE. adj. (du lat. *edictus*, part. pass. de *edicere*, statuer). Hist. Qui appartient aux édits, aux ordonnances.

ÉDICTÉ, ÉE. part. pass. du v. Édicter. Prescription édictée.

★ ÉDICTER. v. a. 1^re conj. Prescrire par un édit. Édicter une peine.

ÉDICULE. s. m. (dimin. du lat. *ædes*, temple). Espèce de baldaquin, petite construction sous laquelle on plaçait la statue du dieu dans un temple, ou les dieux lares dans une maison particulière, et, par extension, Petit temple, petit édifice. On apercevait sous des bosquets de térébinthe des *édicules* de forme différente. (G. Flaubert.) Il est facile de reconnaître un sarcophage vide, à cannelures ondées, dans un *édicule* ou une espèce de crypte voûtée. (Mérimée.)

— S'est dit, au moyen âge, de petites églises en miniature qu'on plaçait dans la main d'une statue pour indiquer que cette statue était celle du fondateur d'un monument chrétien.

— Actuellement, Se dit en parlant de petits édifices quelconques servant à divers usages. Les édicules de la Compagnie des omnibus.

— Archit. Ornement architectural sculpté en forme d'édifice. Les frises romanes mêmes sont parfois ornées d'*édicules* sculptés. (Ch. Blanc.)

— Conformément à l'étymologie, beaucoup écrivent *ædicule*. On fait souvent ce mot féminin. La petite édicule où se tenait la marchande de journaux.

— ÉDICULE. s. m. Dieu qui présidait aux édifices.

ÉDIFIANT. part. prés. du v. Édifier. Des ouvriers édifiant un temple. Des mères édifiant leurs enfants. Des discours édifiant les auteurs.

★ ÉDIFIANT, ANTE. adj. Qui porte à la vertu ou à la piété par ses discours ou par l'exemple. Conduite édifiante. Exemple édifiant. Paroles édifiantes. Sermon très édifiant. Prêcher d'une manière édifiante. Il n'y a rien que d'*édifiant* dans toute sa conduite. (Trév.) Il dit qu'il vous a trouvé plongé dans les lectures les plus *édifiantes*. (D'Alemb.) Le détail triste et *édifiant* de sa pénitence. (Id.)

— Iron. C'était quelque chose d'*édifiant* que de la voir à table. (Hamilton.)

— Bibliogr. *Lettres édifiantes.* Recueil de lettres écrites par les missionnaires sur la géographie, l'histoire, les mœurs, les sciences, les arts, l'industrie des peuples qu'ils évangélisaient. Lorsque les jésuites firent paraître la correspondance connue sous le nom de *Lettres édifiantes*, elle fut citée et recherchée par tous les auteurs; on s'appuyait de son autorité, et les faits qu'elle contenait passaient pour indubitables. (Chateaub.)

★ ÉDIFICATEUR. s. m. (rad. *édifier*). Celui qui construit un édifice. Peu usité.

★ ÉDIFICATION. s. f. (pr. *é-di-fi-ka-cion*; rad. *édifier*). Construction, surtout quand il s'agit de grandes églises, de temples, de palais, de grands édifices publics. L'édification du temple de Salomon. L'édification d'une cathédrale.

— Fig. Impression, effet des bons exemples de piété ou de vertu que l'on reçoit ou que l'on donne; disposition intérieure de l'âme qui s'élève et s'unit à Dieu, s'excite au bien et forme de généreuses résolutions pour son avancement spirituel. Vie pleine d'édification. Conduite pleine d'édification. Cela est de peu d'édification. Prêcher avec édification. Vous devenez le modèle du peuple, l'*édification* des familles. (Fléchier.) Chacune des paroles d'un vrai prêtre du Seigneur est une véritable *édification*. (Denne-Baron.) Je n'ai prétendu en aucune façon écrire un ouvrage d'*édification*. (Montalembert.) Elles lui parlaient du dernier et récent miracle qui avait été le bruit et l'*édification* de Rome. (De Gonc.)

— *Édification à.* Sa mort est d'une singulière *édification* à toute l'Église. (Boss.) Répands-la par toute la terre et par tout le val Travers, enfin qu'elle soit en *édification* à tous les fidèles. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Instruction. Je vous dis cela pour votre édification. Je vais, pour l'*édification* du public, rassembler, preuves en mains, quelques tours de passe-passe qui ont illustré en dernier lieu la littérature. (Voltaire.)

★ ÉDIFICE. s. m. (rad. *édifier*). Bâtiment remarquable par son étendue, son élégance, et d'une composition plus ou moins compliquée. Bel édifice. Magnifique édifice. Les édifices publics. Élever un édifice. Construire un édifice. La structure d'un édifice. La façade d'un édifice. Au milieu de nos murs s'élèvent encore, et subsisteront toujours des *édifices* sacrés. (Mass.) Les deux *édifices* pieux et augustes où la valeur, d'un côté, et la noblesse du sexe de l'autre, trouveront jusqu'à la fin des ressources sûres et publiques. (Id.) Après les lettres, il n'est pas de moyen plus efficace que les *édifices* pour rendre un peuple recommandable auprès des races présentes et futures. (Teyssèdre.) De tous les *édifices* de la Grèce, nous ne connaissons que les ruines de plusieurs de ses temples et de quelques-uns de ses amphithéâtres. (Id.) Un *édifice* utile, c'est un *édifice* parfaitement approprié à sa destination. (Mérimée.)

— Fig. Se dit de certaines choses formées par le concours, l'assemblage, la combinaison de plusieurs autres. Elle avait pour coiffure sa couronne héraldique posée sur l'*édifice* léger de ses cheveux blonds. (O. Feuillet.)

> C'est pour eux qu'elle étale et l'or et le brocart,
> . . . .
> Et qu'une main savante, avec tant d'artifice,
> Bâtit de ses cheveux le galant *édifice*. (BOIL.)

> Les Grecs [illegible] avec art [illegible],
> D'un [illegible] monstrueux en [illegible] l'*édifice*. (DEL.)

— Fig. S'emploie encore fort élégamment en parlant des desseins, des entreprises, des systèmes, enfin de toute œuvre de génie un peu vaste ou remarquable par ses combinaisons. L'édifice féodal. L'édifice de la philosophie. Qu'est-ce que l'homme? Un reste de lui-même, un *édifice* ruiné qui conserve encore quelque chose de la beauté et de la grandeur de sa première forme. (Boss.) Vous renverserez tout cet *édifice* d'orgueil, d'injustice et de prospérité, qui s'était élevé sur les débris de tant de malheureux. (Mass.) En vain, ô mon Dieu! nous travaillons ici-bas à un *édifice* de grandeur et de puissance; si vous n'y mettez vous-même la main, ce n'est plus qu'un *édifice* de boue, qui, loin de passer à nos descendants, ne survit pas même au premier qui l'a élevé. (Id.) On sert mal la patrie quand on la sert aux dépens des règles saintes; c'est saper les fondements de l'*édifice* pour l'embellir et l'élever plus haut; c'est, en affaiblissant ses principaux appuis, y ajouter de vains ornements qui hâtent sa ruine. (Id.)

> C'est par [illegible] de sa grandeur douce consolatrice,
> De la sainte [illegible] tu fondas l'*édifice*. (DELILLE.)

— Anc. cout. *Édifice abloquié et solivé.* Signifiait, dans l'ancienne coutume d'Amiens, Une maison de bois construite sur un soubassement de pierre ou de brique élevé de deux pieds environ.

ÉDIFICIAL. adj. m. Myth. anc. Surnom de Jupiter adoré dans l'intérieur des édifices.

ÉDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Édifier. S'emploie adject. Temples édifiés. Églises édifiées.

— Fig. Touché. Il était tout édifié du sermon. Il s'en retourna édifié de ce discours. Je suis très édifié de sa conduite. Je fus même fort *édifié* que M. Rose voulût bien mettre Dieu devant le roi. (Racine.)

— Fig. et fam. Content, satisfait. Il est tout édifié des procédés de cet homme. Votre mère est très *édifiée* de la modestie de votre habit. (Racine.)

— A le sens de Scandalisé, avec la négation, ou avec l'adverbe *mal*. On est fort mal édifié de vos discours. Nous ne sommes pas trop édifiés de vos paroles. Il est assez mal édifié de ce que son frère a fait.

★ ÉDIFIER. v. a. 1^re conj. (étym. lat., *ædes*, temple, maison; *facere*, faire. *J'édifie, tu édifies, il édifie, nous édifions, vous édifiez, ils édifient. J'édifiais, tu édifiais. J'édifiai, nous édifiâmes. J'édifierai. Que j'édifie, que nous édifiions, que vous édifiiez, qu'ils édifient*). Archit. Bâtir, construire. Édifier un temple. Édifier un palais. Ils n'*édifient* rien, ils ne travaillent pas en commun. (Buff.)

— Fig. L'or n'*édifie* pas l'Église, mais la détruit. (Clément XIV.)

— Par extens. Fonder, établir. Détruire d'une main ce que vous *édifierez* de l'autre. (Mass.)

— Porter à la piété par ses exemples ou par ses discours. C'est au mysticisme de la religion chrétienne que ce mot doit cette signification. Édifier le prochain. Édifier les fidèles. Édifier les gens de sa maison. Édifier sa famille. Édifier tout le monde par son exemple. Je cherche à vous *édifier* plutôt qu'à vous plaire. (Fléch.) Il laissa ces vents de doctrine qui enflent pour s'en tenir à la charité qui *édifie*. (Massillon.)

— Fig. et fam. Satisfaire par son procédé, donner bonne opinion de soi. La conduite qu'il tient dans cette affaire édifie tout le monde. Je ne suis pas trop édifié de ce que vous faites.

— Instruire. Je vous édifierai à ce sujet.

— Absol. Vous êtes envoyé pour *édifier* et non pas pour détruire. (Acad.) Le temps a deux

pouvoirs : d'une main il renverse, de l'autre il *relève*. Chateaub. La vertu *édifie* et ne peut même agir sans *édifier*. (De Maistre.)

— S'ÉDIFIER v. pron. Être édifié, construit. Le temple s'édifie.

— S'édifier soi. Il s'édifie aux lectures pieuses.

— S'édifier mutuellement, réciproquement. On s'édifie à l'entendre discourir des vérités de la religion. Afin de *s'édifier* l'un l'autre par les bonnes œuvres qu'ils font. [illegible]

— S'instruire, se renseigner, apprendre les détails. Je voudrais m'édifier sur ce point.

*** ÉDILE** s. m. (étym. lat. *ædilis*, formé de *ædes*, édifice). Hist. anc. Magistrat romain qui devait prendre soin de la ville, c'est-à-dire de ses édifices publics, des temples, des théâtres, des bains, des basiliques, des portiques, des aqueducs, des égouts et des routes publiques ; il inspectait aussi les maisons des particuliers et examinait si elles étaient dans un état de solidité assez [illegible] pour compromettre la sûreté des passants, examinait les objets mis en vente au forum, brisait les faux poids et les fausses mesures, limitait la dépense des funérailles, réprimait l'usure, condamnait à l'amende ou bannissait les femmes de mauvaise vie, veillait à ce qu'on n'augmentât pas le nombre des divinités, donnait des jeux publics, censurait les pièces qui devaient être jouées sur la scène, et punissait non seulement les actions, mais même les paroles scandaleuses.

— *Édiles plébéiens*. Nom des deux premiers édiles établis par le peuple romain en même temps que les tribuns, l'an de Rome 261. Ils décidaient des affaires d'un intérêt médiocre, dont les tribuns leur abandonnaient la connaissance. Quelque temps après leur institution, on les nomma aux comices par tribus, ainsi que les magistrats inférieurs.

— *Édiles curules*. Nom des deux édiles qui furent ajoutés, en l'an de Rome 389, aux édiles plébéiens. Ils étaient choisis, dans le principe, alternativement dans les classes plébéienne et patricienne, et plus tard pris sans distinction dans l'une et dans l'autre ; ces édiles portaient la robe prétexte, avaient le droit d'images, pouvaient siéger dans le sénat et y donner leur avis, prenaient le siège curule pour administrer la justice, et leurs personnes étaient sacrées.

— *Édiles céréales*. Nom des deux édiles créés par Jules César. Ils étaient chargés de pourvoir à l'approvisionnement de la ville et de donner au peuple les jeux des céréales.

— S'emploie dans le style soutenu, en parlant des magistrats municipaux de la ville de Paris ou d'autres grandes cités, parce que leurs attributions comprennent une partie de celles des édiles romains.

— Par extens. Les castors ont un gouvernement régulier ; des *édiles* sont choisis pour veiller à la police de la république. (Chateaub.)

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, ayant pour type l'*édile* [illegible].

ÉDILICIEN, ENNE. adj. Antiq. rom. Qui appartient aux édiles. Fonctions édiliciennes. Édit édilicien.

— Qui a rempli les fonctions d'édile. Personnage édilicien.

— *Questeur édilicien*. Celui qui avait l'âge requis pour aspirer à l'édilité, dignité à laquelle on ne parvenait qu'en passant par la questure.

— *Pureté édilicienne*. Expression proverbiale chez les Latins, qui signifiait Pureté parfaite.

ÉDILITAIRE. adj. Qui a rapport aux édiles, à l'édilité.

*** ÉDILITÉ.** s. f. Hist. anc. Charge, dignité des édiles. Obtenir l'édilité. Exercer l'édilité. Il paraît que l'*édilité* subsista, avec quelques changements, jusqu'au règne de Constantin. (Savagner.)

— Temps que durait cette magistrature. Pendant son édilité.

— Se dit quelquefois des magistratures municipales modernes.

— Par extens. Actes de l'autorité municipale.

ÉDIMBOURG. Géogr. Capitale de l'Écosse, ch.-l. du comté de Mid-Lothian, à 3 kil. S. du golfe du Forth, occupe trois collines parallèles, unies par des ponts d'une manière pittoresque. Elle comprend la vieille ville et la ville neuve ; on y voit beaucoup de monuments de différents âges, le palais d'Holyrood, l'université, célèbre par sa belle bibliothèque, le palais de justice, l'église de Victoria-Hall, le château, l'hôpital Donaldson, le monument de Walter Scott. Il s'y est développé un grand nombre d'établissements scientifiques et littéraires qui lui ont valu le surnom d'*Athènes du Nord*. Patrie de Hume, Robertson, Blair, Dugald Stewart, Walter Scott, Brougham, Mackintosh, etc. ; 230,000 hab.

— ÉDIMBOURG ou MID-LOTHIAN. Comté d'Écosse, au S. du golfe de Forth ; 300,000 hab. ; ch.-l. *Édimbourg*. Terrain accidenté partout, montagneux au S. ; produit de la houille, du fer, du granit.

ÉDIN. s. f. Nom poétique d'Édimbourg.

— Personnification de cette ville.

ÉDINGTONITE s. f. (de *Edington*, n. pr.). Minér. Substance d'un blanc grisâtre, demi-transparente, vitreuse, fusible en verre limpide, et faisant gelée dans les acides. Les minéralogistes regardent l'édingtonite comme une espèce de l'ordre des silicates alumineux.

ÉDINITE s. f. (de *Edin*, n. pr.). Minér. Minéral trouvé dans les basaltes d'Édimbourg, avec la prehnite. Elle est composée de silice, de chaux, de soude, d'acide carbonique, d'alumine et d'oxyde d'étain.

ÉDIOLE s. f. Petit chapelet découvert en usage à Milan.

*** ÉDIT.** s. m. (pr. *é-di*; du lat. *edicere*, statuer par avance sur les choses). Loi, ordonnance, constitution du souverain. Édit du prince. Publier un édit. Révoquer un édit. Renouveler un édit. Faire un édit. Les édits des empereurs romains. Un édit de Justinien.

— Particulièrement, dans l'ancien régime, Constitution faite par le prince pour modifier quelques points de loi ou créer quelque établissement général. Vérifier un édit. Enregistrer un édit. Faire un édit. Révoquer un édit. Retirer un édit. Renouveler un édit. Les édits des rois de France. Les *édits* se déclaraient au roi s'ils étaient dans les compagnies souveraines. (Trév.) Les *édits* se scellent en cire verte, pour marquer par cette couleur qu'ils sont perpétuels et irrévocables de leur nature. (Id.) Les *édits* sont signés du roi et visés par M. le chancelier, et scellés du grand sceau de cire verte sur des lacs de soie verte et rouge. (Id.)

— Nous avons beaucoup d'édits qui portent le nom du lieu où ils ont été donnés, ou des choses qu'ils ont pour objet, et dont voici les principaux : *Édit d'Amboise*. Édit donné par Charles IX à Amboise, en janvier 1572, et qui prescrit une nouvelle forme pour l'administration de la police dans toutes les villes du royaume. || *Édit d'août*. Un des édits de pacification accordés aux réformés, donné à Saint-Germain, août 1570. || *Édit de la Bourdaisière*. Édit donné par François Ier à la Bourdaisière, le 18 mai 1519, pour régler la forme des évocations. || *Édit de Chanteloup*. Édit rendu au dit lieu par François Ier, mars 1545, pour confirmer l'édit de la Bourdaisière sur les évocations, et en expliquer quelques dispositions. || *Édit de Châteaubriant*. Édit rendu audit lieu par Henri II, en 1551, et ayant pour but la punition de ceux qui s'étaient séparés de l'Église romaine pour aller à Genève et autres lieux de religion contraire à la religion catholique, apostolique et romaine. *Édits de Crémieu*. Édits rendus par Louis XIII pour obvier aux abus qui se commettaient en matières bénéficiales. Ils sont au nombre de six. *Édit de Crémieu*. Règlement fait par François Ier, le 19 juin 1536, pour déterminer la juridiction des baillis, sénéchaux et sièges présidiaux, avec les prévôts châtelains et autres juges ordinaires inférieurs, et les matières dont les uns et les autres doivent connaître. || *Édit des duels*. Édit contre les duels, rendu par Louis XIV, en août 1679, pour renouveler encore plus sévèrement les défenses portées par les précédents ordonnances sur la matière. || *Édit des institutions ecclésiastiques*. Édit de Louis XIV, rendu en septembre 1691, portant suppression des anciens offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques, et création de nouveaux pour enregistrer tous les actes concernant les titres et capacités des ecclésiastiques. *Édit des insinuations laïques*. Édit de 1703, qui étend la formalité de l'insinuation à tous les actes translatifs de propriété et autres dénommés dans cet édit. || *Édit de Melun*. Règlement donné à Paris par Henri III, ayant la discipline ecclésiastique pour objet, et tirant son nom de ce qu'il fut fait sur les plaintes du clergé de France assemblé à Melun. || *Édit des mères* ou *de Saint-Maur*. Édit de Charles IX (1567), réglant l'ordre dans lequel les mères doivent succéder à leurs enfants dans les pays de droit écrit. || *Édit de Nantes*. Édit promulgué par Henri IV, le 15 avril 1598, en faveur des protestants, à qui il accordait le libre exercice de leur religion, l'admission aux charges et dignités de l'État, et à qui il en accordait de payer la dîme au clergé catholique et de chômer extérieurement les fêtes catholiques. La révocation de cet édit par Louis XIV exila du royaume les protestants, qui furent rappelés sous Louis XVI. *Édit de pacification*. Édit rendu par Charles IX pour réprimer les violences que les catholiques et les réformés commettaient entre eux. Nom de plusieurs édits de Henri III et de Louis XIII, rendus pour les mêmes motifs. || *Édit de Paulet* ou *de la Paulette*. Édit du 12 décembre 1604, qui établit le droit annuel pour les offices. || *Édit perpétuel*. Édit portant confirmation du traité de Gand, 1577, publié par don Juan d'Autriche. Un autre édit du même nom, 1667, portant abolition du stathoudérat dans les provinces de Hollande. || *Édit des petites dates*. Édit de Henri II, 1550, ayant pour but de réprimer l'abus qui se commettait au sujet des petites dates que l'on retenait de France à Rome pour résignation de bénéfices, en ce que les impétrants retenaient ces dates, et n'envoyaient point la procuration pour résigner. || *Édit des présidiaux*. Édit de Henri II, portant création des présidiaux, et déterminant leur pouvoir. *Édit de Romorantin*. Édit donné par François II, au dit lieu, 1560, pour ôter la connaissance du crime d'hérésie aux juges séculiers, et attribuer à cet égard toute juridiction aux ecclésiastiques. || *Édit des secondes noces*. Règlement de François Ier, défendant aux femmes veuves qui se remarient de faire des donations excessives à leurs nouveaux maris, et leur enjoignant de réserver aux enfants de leur premier mariage les biens à elles acquis par la libéralité de leur premier mari. *Édit de la subrogation des procès*. Acte de 1665, portant que les exploits seraient [illegible] quelque acte où seraient tenus de consigner préalablement une certaine somme, selon la nature de l'affaire.

— *Chambre de l'édit*. V. CHAMBRE. || *Édit bursal*. Nom que prenaient les édits et les lettres qui avaient pour objet principal l'établissement de droits et d'impôts.

— Hist. anc. Chez les Romains, Cité où qui appelait un citoyen devant le juge. Règlement fait par certains magistrats pour être observé durant le temps de leur magistrature. *Édits des édiles*. Ceux que les édiles faisaient pour les particuliers, sur les matières qui étaient de leur compétence. *Édit perpétuel* ou *édit du préteur*. Compilation de tous les édits rendus par les préteurs et par les édiles curules, faite, d'après les ordres de l'empereur Adrien, par le jurisconsulte Salvius Julianus. *Édit du préteur*. On donnait quelquefois aux prêteurs publiaient avec... [illegible] pour faire connaître les principes d'après lesquels il se proposait d'administrer la justice. *Édit provincial*. Abrégé de l'édit perpétuel. Il ne contenait que la partie à appliquer aux provinces et non pour la ville de Rome. *Édit urbain*. Celui que le préteur publiait à Rome.

— Sous les empereurs, Nom donné aux constitutions des princes, aux lois nouvelles faites de leur propre mouvement, et qui différaient des rescrits et des décrets en ce que les décrets étaient des réponses à des cas qu'on n'avait pas prévus, ou abolissaient, et changeaient les lois anciennes. *Édit d'union*. Acte du 12 février 405, publié par Honorius contre les manichéens et les donatistes, et qui tendait à réunir tous les peuples à la religion catholique.

ÉDIT, ITE. adj. (ét. V. ÉDIT, subst.). Publié par voie d'impression. Opposé à Inédit.

ÉDITANT. part. prés. du v. Éditer.

ÉDITANT, ANTE adj. Néol. Qui édite, qui écrit des livres. La race envahissante et *éditante* envahit bientôt cette maison. (J. Janin.)

ÉDITÉ, ÉE. part. pass. du v. Éditer. S'emploie adjectiv. Ouvrage édité. Un livre nouvellement édité.

— Se dit encore, au Palais, des lois ou ordonnances citées dans les arrêts ou jugements, et sur lesquelles les magistrats basent leurs considérants.

*** ÉDITER.** v. a. 1re conj. (du lat. *edo*, je mets au jour). A signifié Publier, proclamer, en parlant d'une ordonnance, d'une loi. Éditer une loi. Éditer une ordonnance.

— Publier, mettre au jour, en parlant d'une œuvre littéraire, éditer des ouvrages.

— Se dit de tout ce qui s'imprime : gravures, musique, etc.

— S'ÉDITER v. pron. Être édité. Les œuvres de cet auteur s'éditent à Paris.

— Publier ses propres ouvrages. C'est lui-même qui s'édite.

*** ÉDITEUR.** s. m. (rad. *éditer*). Homme de lettres qui revoit et publie les ouvrages d'un autre. Savant éditeur. Éditeur zélé, [illegible] Éditeur consciencieux. Érasme fut un grand *éditeur* d'anciens ouvrages. (Du Rozoir.) Tel *éditeur* a fait sa réputation comme écrivain par une longue préface en tête du livre qu'il s'est chargé de publier. (Id.) *Éditeur* consciencieux de Bayle et de Voltaire, M. Beuchot a pris rang dans la littérature. (Id.)

— Titre que prennent certains libraires qui publient des ouvrages à leurs frais. Dans le XVIe et le XVIIe siècle, les *éditeurs* s'occupaient exclusivement de l'impression des auteurs anciens. (Du Rozoir.) Je connais peu de libraires pour qui le titre d'*éditeur* ne soit pas une usurpation. (Id.)

— En général, Tout individu qui publie les ouvrages d'un autre.

— *Éditeur responsable*. Dans la presse périodique, Celui qui doit répondre, tant devant l'autorité qu'envers les particuliers, de ce qui s'imprime dans son journal.

— Fig. et prov. Celui qui, par un moyen quelconque, propage une nouvelle sous sa responsabilité. M. un tel est éditeur responsable de ce bruit.

— Celui sur lequel on fait retomber, on fait peser la responsabilité de ce qu'a pu dire ou faire un parti, une coterie ou simplement une autre personne. C'est l'éditeur responsable de tel prince, de telle fraction de la Chambre. Bathilde se mariait pour être libre, pour avoir un *éditeur* responsable. (H. de Balzac.)

— Celui qui fait paraître de la musique, des estampes, etc.

— Antiq. rom. Nom qu'on donnait à Rome aux magistrats ou aux simples particuliers qui donnaient des spectacles à leurs frais.

— Adjectiv. Libraire éditeur.

On trouve le féminin *éditrice*.

ÉDITHE (Sainte). Fille d'Edgar, roi d'Angleterre, abbesse de Wilton 961-984. Refusa le trône et mourut à 23 ans.

— ÉDITHE Reine d'Angleterre, fille du comte Godwin et femme d'Édouard le Confesseur, partagea les disgrâces de sa famille, mort vers 1075.

ÉDITIME s. m. (étym. lat. *æditimus*, gardien des *ædituus*, gardien d'un temple. Antiq. rom. Officier préposé à la garde des temples. Les éditimes étaient dépositaires du trésor, des vases et de tout ce qui servait au culte. On les nommait aussi quelquefois *édiles*.

*** ÉDITION** s. f. (pr. *é-di-sion*; rad. *éditer*). Impression et publication d'un livre, soit par l'auteur, soit par un autre. [illegible] soit qu'il ait été imprimé [illegible] Les éditions des Elzévirs. Éditions classiques. Édition des classiques latins. Édition des classiques français. Édition des œuvres de Voltaire. Première édition. Seconde édition. Troisième édition. Cinquantième édition. Deux éditions. [illegible] Plusieurs [illegible] les *éditions* sont les meilleures, parce que [illegible] auteurs Bayle [illegible] une seconde *édition* qui n'avait pas plus de lignes que dans la première [illegible] de plomb encore, mais où sont les gens qui s'en aperçoivent ? [illegible] *éditions*, mais [illegible] *éditions* rares et [illegible] l'*édition* [illegible] Du Rozoir. [illegible] Au fond, cela n'est pas fort. Mérimée.

— Ouvrage considéré relativement à l'impression. Belle édition. Édition magnifique. Édition fautive. Édition correcte. Édition ornée de gravures. [illegible] Peut-on imputer les vers [illegible] à l'auteur cette misérable *édition* est parsemée ? Voltaire. Si je vois [illegible] *édition* [illegible] libraires ont faite, on n'aurait certainement pas ce reproche à me faire. (Id.)

— Tous les exemplaires d'un ouvrage qui ont été imprimés en une fois. L'édition entière [illegible].

— Se dit également d'un ouvrage manuscrit publié avant la découverte de l'imprimerie. Il en donna l'*édition* grecque qui est venue jusqu'à nous. E. Renan.

— *Édition de l'écrin* ou *de la cassette*. Édition d'Homère préparée par Aristote, ou, suivant Strabon, par Callisthène et Anaxarque, pour Alexandre le Grand, et ainsi nommée parce que ce prince la fit renfermer dans un coffre précieux trouvé parmi les dépouilles de Darius.

— *Édition* [illegible]. V. INCUNABLE.

— *Édition compacte*. V. COMPACT.

— *Éditions des six villes*. Se dit en parlant des six éditions ou recensions d'Homère faites sur les manuscrits trouvés à Marseille, à Sinope, à Chios, à Argos, et dans les îles de Chypre et de Crète.

— *Édition princeps*. Première édition d'un auteur ancien. Édition princeps de Virgile, du Tasse. Consulter une édition princeps.

— Fig. À cette lice si nombreuse et brillante, vous devinez que c'est un seigneur de nouvelle *édition*. (Trév.) C'est-à-dire De nouvelle date, de nouvelle création.

EDMOND (Saint). Roi d'Estanglie, en Angleterre, fut pris par les Danois et décapité en 870. Sa fête se célèbre le 20 novembre.

— EDMOND (Saint). Archevêque de Cantorbéry en 1234, ne à Abendon ; le pape Grégoire IX le nomma pour prêcher la croisade. Il accepta ensuite avec peine le siège de Cantorbéry et eut quelques différends avec le roi Henri III. Édmond se retira en France, au monastère de Soissac, et fut canonisé par le pape Innocent IV 1249.

— EDMOND. Nom qu'ont porté deux rois d'Angleterre. EDMOND Ier, fils d'Édouard Ier, succéda en 940 à Ethelstan, son frère, à l'âge de dix-sept ans, vainquit les Danois, et périt assassiné par un proscrit, Leof, en 949. EDMOND II, dit *Côte de fer*. Succéda en 1016 à son père, Ethelred, partagea son royaume avec Canut, roi de Danemark, et mourut assassiné en 1017.

— EDMOND PLANTAGENET DE WOODSTOCK, comte de Kent. Second fils d'Édouard Ier, conspira contre son frère Édouard II, puis voulut le rétablir ; il fut pris et exécuté en 1329.

EDMONDIE. s. f. (d'*Edmond*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, de la famille des synanthérées.

EDNE s. m. (gr. *hedna*, même sens). Présent de noces.

ÉDO. s. m. (et. gr. *hedô*, je ronge). Ent. en Nom générique des genres magdalis, rhinode, thamnophile.

ÉDOCÉPHALE s. m. (et gr. *aidoia*, parties de la génération ; *kephalê*, tête). Genre de monstres autosites dont le nez a la forme d'un pénis.

ÉDOCÉPHALIE. s. f. Anat. Difformité du nez de l'édocéphale.

ÉDOCÉPHALIEN, ENNE adj. Anat. Qui est difforme par édocéphalie. Monstre édocéphalien.

ÉDOCÉPHALIQUE adj. 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'édocéphalie.

ÉDŒITE. s. f. (pr. *é-dé-i-te* ; ét. gr. *aidoion*, organes de la génération). Chir. Inflammation des grandes lèvres ou parties génitales externes chez les femmes.

ÉDŒOBLENNORRHÉE. s. f. (pr. [illegible]) Écoulement muqueux par les organes de la génération.

ÉDŒODYNIE s. f. (pr. *é-dé-o-di-nî* ; ét. gr. *aidoia*, parties de la génération ; *odunê*, douleur)

leur. Pathol. Douleur qui se fait sentir aux organes de la génération.

ÉDŒOGRAPHE. s. m. (pr. *é-dé-o-grafe*; ét. gr., αἰδοῖον, organes de la génération; γράφω, je décris). Anat. Celui qui écrit sur l'édœographie.

ÉDŒOGRAPHIE. s. f. (pr. *é-dé-o-gra-fi*; étym. gr., αἰδοῖον, organes de la génération; γραφή, description). Anat. Description des organes de la génération. Inusité.

ÉDŒOGRAPHIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-dé-o-gra-fike*; rad. édœographie). Qui concerne la description des organes génitaux.

ÉDŒOLOGIE. s. f. (pron. *é-dé-o-lo-ji*; ét. gr., αἰδοῖον, organes génitaux; λόγος, discours). Anat. Traité sur les organes de la génération.

ÉDŒOLOGIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-dé-o-lo-jike*). Anat. Qui a rapport à l'édœologie.

ÉDŒOLOGISTE. s. m. (pr. *é-dé-o-lo-jiste*; ét. gr., αἰδοῖον, parties génitales; λογιστής, qui raisonne). Anat. Qui traite des parties génitales.

ÉDŒOPSOPHIE. s. f. (pr. *é-dé-o-pso-fi*; ét. gr., αἰδοῖον, parties sexuelles; ψοφέω, faire du bruit). Pathol. Émission sonore de gaz, par les organes de la génération, l'urètre, le vagin, la matrice. Le symptôme de l'*édœopsophie* ne se présente guère que lorsqu'il y a une fistule établie entre ces organes et quelques points du conduit digestif. (Cruveilhier.)

ÉDŒOPSOPHIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-dé-o-pso-fike*). Pathol. Qui est relatif à l'édœopsophie.

ÉDŒOTOMIE. s. f. (pr. *é-dé-o-to-mi*; ét. gr., αἰδοῖον, organes générateurs; τομή, incision). Anat. Dissection des parties génitales.

ÉDŒOTOMIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-dé-o-to-mike*). Anat. Qui concerne l'édœotomie.

ÉDŒOZOAIRE. adj. 2 g. (pr. *é-dé-o-zo-ère*; ét. gr., αἰδοῖον, organes générateurs; ζῷον, animal). Hist. nat. Se dit des animaux chez lesquels prédominent les organes sexuels.

ÉDOLIE. s. f. Ornith. Nom scientifique du genre drongo. Section du genre coucou, dont le coucou noir est le type. On dit aussi *édolius*.

ÉDOLIEN, ENNE. adj. Ornith. Qui a de la ressemblance avec l'édolie. ‖ ÉDOLIENS. s. m. pl. Groupe d'oiseaux, ayant pour type le genre édolie.

ÉDOLIUS. s. m. Ornith. V. ÉDOLIE.

ÉDOM. (en hébr., *roux, rouge*). Surnom que valut à Ésaü, fils d'Isaac et frère de Jacob, la couleur de son teint et de ses cheveux.

ÉDOMITES. s. m. pl. (d'*Édom*, n. pr.). Nom qu'on donnait quelquefois aux Iduméens.

ÉDONIDE. Géogr. anc. Pays de l'ancienne Thrace, au pied du mont Édon, entre le Strymon et le Nestos; elle fut conquise par Philippe, père d'Alexandre.

ÉDONIDES. Myth. Nom qu'on donne aux bacchantes, parce qu'elles célébraient leurs orgies sur le mont Édon, en Thrace.

ÉDONIEN, ENNE. s. Nom d'un peuple de Thrace, et qui, par extension, s'appliquait à tous les Thraces.

— Adjectiv. Le peuple édonien.

— Myth. Surnom de Bacchus.

ÉDOSSAGE. s. m. Action d'édosser.

ÉDOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Édosser. S'empl. adjectiv. Sol édossé. Terrain édossé. Terre édossée.

ÉDOSSER. v. a. 1re conj. (formé de *é*, préfixe priv., et de *dos*). Peler, ôter la superficie, en parlant du sol. Édosser le sol. La pratique d'*édosser* le sol est blâmable, puisque, si elle donne moyen d'améliorer une localité, elle produit une longue stérilité dans une autre. (Rozier.)

— Techn. Exprimer l'eau qui se trouve du côté de la chair, dans la peau qu'emploie le parcheminier.

ÉDOSSOYER. v. a. 1re conj. V. ÉDOSSER.

ÉDOSTOME. s. m. Mamm. Syn. de DESMODE.

ÉDOUARD. Nom qu'ont porté trois rois d'Angleterre de la dynastie saxonne, et six de la dynastie des Plantagenets.

— ÉDOUARD l'*Ancien*. Roi des Anglo-Saxons, fils d'Alfred le Grand, régna de 901 à 925. Soumit les Danois, occupa la Mercie, et eut pour successeur son fils naturel Athelstan. ‖ ÉDOUARD *le Martyr*. Roi des Anglo-Saxons, fils d'Edgar, régna de 975 à 978. Sacré à quinze ans par saint Dunstan, il eut à lutter contre Elfrida, sa belle-mère, qui le fit assassiner. ‖ ÉDOUARD *le Confesseur*. Roi des Anglo-Saxons, fils d'Éthelred II, 1041-1066, fut rappelé de l'exil par Godwin, chef du parti national; eut à lutter contre lui, parce qu'il favorisait les Normands; donna un code à ses sujets; mérita son surnom à cause de sa chasteté, et mourut sans désigner de successeur.

— ÉDOUARD Ier. Roi d'Angleterre, 1272-1307, fils de Henri III, avait montré beaucoup d'activité, de courage et de franchise avant d'être roi; il était allé combattre en Orient, 1270-1272. Il résolut de réunir les diverses parties de la Grande-Bretagne, soumit les Gallois, se crut le maître de l'Écosse lorsqu'il eut fait nommer Baliol, qu'il traita en vassal; mais eut à lutter contre le patriotisme de Wallace, de Bruce, et mourut en marchant contre ce dernier. Par ses lois, il a confirmé les libertés parlementaires de l'Angleterre. ‖ ÉDOUARD II. Fils du précédent, roi d'Angleterre, 1307-1327, fut un prince faible, gouverné par ses favoris Gaveston, les Spencer. Battu par les Écossais à Bannock-Burn, 1313, à Blackmoor, 1321; en lutte contre les barons anglais et contre sa femme Isabelle de France, il fut déposé juridiquement, puis assassiné par ses ordres. ‖ ÉDOUARD III. Fils du précédent, né en 1312, roi d'Angleterre, 1327-1377, fit emprisonner sa mère coupable et pendre le favori Mortimer; combattit victorieusement les Écossais; puis commença la grande guerre de Cent Ans contre la France. Soutenu par les Flamands, les Allemands, Jean de Montfort, duc de Bretagne, il réclama la couronne de France comme petit-fils de Philippe IV, fut vainqueur à la bataille navale de l'Écluse, envahit la France en 1346, et remporta sur Philippe VI la grande victoire de Crécy, suivie de la prise de Calais, 1347. La guerre recommença pendant le règne de Jean II, qui fut battu et pris à Poitiers par le Prince Noir, 1356; Édouard imposa à la France l'onéreux traité de Brétigny, 1360. Mais Charles V, aidé de Du Guesclin, fit perdre aux Anglais toutes leurs conquêtes. Édouard dut consentir à une trêve, et ses dernières années furent peu glorieuses, attristées par la mort de son fils et par les désordres de sa vie, qui lui enlevèrent l'affection de ses sujets. ‖ ÉDOUARD IV. Fils de Richard, duc d'York, chef de la *Rose blanche*, proclamé roi après la mort de son père, régna de 1461 à 1483. Il battit les Lancastriens, Warwick, qui s'était déclaré pour Marguerite d'Anjou, fit une expédition en France et signa avec Louis XI le traité de Pecquigny, 1475. Il accorda les plus grandes faveurs aux parents de sa femme Élisabeth Woodville, fit périr son frère Clarence, et mourut jeune par suite de ses débauches. ‖ ÉDOUARD V. Fils du précédent, fut mis à mort par son oncle et son tuteur Richard de Glocester, avec son jeune frère le duc d'York, Richard, 1483. ‖ ÉDOUARD VI. Fils de Henri VIII et de Jeanne Seymour, né en 1538, roi de 1547 à 1553, laissa le pouvoir aux régents, le duc de Somerset, son oncle, puis l'ambitieux duc de Northumberland. Sous son règne, le protestantisme s'établit en Angleterre.

— ÉDOUARD. Prince de Galles, fils d'Édouard III, 1330-1376, surnommé le *Prince Noir*, à cause de la couleur de son armure, se distingua à Crécy, fut gouverneur de Guyenne, ravagea le Languedoc en 1355 et remporta la victoire de Poitiers, où le roi Jean II fut pris, en 1356. Plus tard, il soutint Pierre le Cruel, roi de Castille, contre son frère Henri de Transtamare, battit et prit Du Guesclin à Navarette, 1367; mais il tomba malade, souleva la Guyenne par sa rapacité, saccagea Limoges, et alla mourir en Angleterre.

— ÉDOUARD PLANTAGENET. Fils de George, duc de Clarence, et d'Isabelle, fille du comte de Warwick, *le faiseur de rois*, fut le dernier descendant mâle du roi Henri II. Richard III le tint en prison; Henri VII l'enferma à la Tour de Londres et le fit décapiter comme complice de l'imposteur Perkins Warbeck.

— ÉDOUARD DE LANCASTRE. Prince de Galles, fils de Henri VI et de Marguerite d'Anjou, fut pris à Tewkesbury et massacré par les frères d'Édouard IV, 1471.

— ÉDOUARD CHARLES. V. CHARLES-ÉDOUARD.

— ÉDOUARD Ier. Fils de Jean Ier, roi de Portugal, 1433-1438, fut battu devant Tanger, et mourut de la peste.

ÉDOUARD (Ile du Prince-). Géogr. Ile de l'Amérique anglaise, dans le golfe de Saint-Laurent, au N. de la Nouvelle-Écosse, dont elle est séparée par un étroit canal. Elle a 5,628 kil. carrés de superficie, et 110,000 hab. Chef-lieu, *Charlottetown*. Sol plat, fertile; pâturages. Pêche active.

ÉDOUARDE. s. f. (d'*Édouard*, n. pr.). Bot. Genre de légumineuses renfermant des arbres de l'Australie et des îles Sandwich.

ÉDRÉANTHE. s. m. (ét. gr., ἑδραῖος, stable; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des campanulacées wahlenbergiées, établi pour des plantes herbacées, indigènes de l'Amérique méridionale.

ÉDRED. Roi des Anglo-Saxons, 946-955, battit les Danois, réduisit Malcolm, roi d'Écosse, à la condition de vassal, et accorda à saint Dunstan une grande influence dans l'État. Il eut pour successeur son neveu Edwy.

* **ÉDREDON.** s. m. (ét. suéd., *eider*, nom de l'animal qui le produit; *dun*, duvet). Nom donné aux plumes à tiges très faibles et à barbules molles et longues qui recouvrent l'estomac des palmipèdes et plus particulièrement celui de l'eider des mers glaciales. Mol édredon. Léger édredon. Édredon élastique. Dans ces rudes climats, le chasseur robuste retiré sous une hutte, enveloppé de sa peau d'ours, dort d'un sommeil tranquille et peut-être profond, tandis que le mol *édredon* transporté chez nous sous les lambris dorés appelle en vain le sommeil sur la tête toujours agitée de l'homme ambitieux. (Buff.) L'*édredon* est si élastique et si léger que deux ou trois livres peuvent se comprimer en une pelote à tenir dans la main, et se dilater jusqu'à remplir le couvre-pied d'un grand lit. (H. de Balzac.)

> Et la mousse à leurs pieds, dans sa verte épaisseur
> A du mol *édredon* l'élastique douceur. (CASTEL.)

— Sorte de couvre-pied qui se compose d'un grand sac rempli de ce duvet. Édredon de soie. Édredon de soie bleue. Acheter un édredon.

— Fig. Couche molle, douce. L'innocence dort et repose sur la dure; le crime veille et s'agite sur le mol *édredon*. (Sallent.)

— Arg. *Édredon de trois pieds*. Paille. Coucher dans un garni, au dortoir, sur l'*édredon* de trois pieds. (Privat d'Anglemont.) ‖ *Faire l'édredon*. Se dit de l'action de voler, accomplie par une fille publique au détriment de l'homme qu'elle a attiré chez elle.

— Adjectiv. *Drap édredon*. Drap souple et fort dont on fait des vêtements d'hiver.

ÉDRIOPHTALME. adj. 2 g. (ét. gr., ἑδραῖος, stable; ὀφθαλμός, œil). Crust. Qui a les yeux sessiles. ‖ ÉDRIOPHTALMES. s. m. pl. Groupe de la classe des crustacés malacostracés, comprenant ceux qui ont les yeux sessiles.

ÉDRIS. Myth. Prophète des Arabes et des musulmans, à qui Dieu envoya, selon la tradition, des livres qui renfermaient les principes de toutes les connaissances et de toutes les sciences. Il fut enlevé au ciel. Édris est probablement l'Hénoch des Hébreux.

ÉDRIS. Petit fils d'Abdallah et descendant de Mahomet. Il a été la souche des Édrissites, famille arabe qui régna en Afrique et fut exterminée par les sultans fatimites.

ÉDRISI. Géographe arabe, né à Ceuta, 1099-1164, étudia à Cordoue, fut protégé par Roger II de Sicile, et, grâce à lui, put réunir beaucoup de documents, dresser une carte du monde connu et composer un *Traité de géographie*, qui a été traduit par M. A. Jaubert.

ÉDRISSITE. s. 2 g. Hist. Nom patronymique des descendants d'Édris. Les Édrissites, qui forment une dynastie arabe, régnèrent en Afrique de 785 à 919. La dynastie des Édrissites s'éteignit à l'époque où les Fatimites se rendirent maîtres de toute l'Afrique septentrionale.

ÉDUCABILITÉ. s. f. (rad. *éducable*). Néol. Aptitude à être éduqué, instruit; disposition à recevoir les principes d'éducation. Mais le fatalisme, nul n'y peut croire devant les faits universels qui nous montrent des prodiges d'*éducabilité* jusque dans la nature africaine. (Pecqueur.)

* **ÉDUCABLE.** adj. 2 g. (rad. *éduquer*). Qui est apte à recevoir de l'éducation. Médiocrement *éducable*, le pinson répète, d'un merveilleux timbre d'acier, la chanson de son bois natal. (Michelet.) Claudie est adroite, active et intelligente; c'est une fille remarquablement *éducable*. (G. Sand.)

ÉDUCATEUR, TRICE. adj. Qui concerne l'éducation, qui donne l'éducation.

— *Dialogues éducateurs*. Dialogues de Platon dans lesquels ce philosophe emploie la méthode socratique pour tirer la vérité des aveux mêmes de ses interlocuteurs.

— Substantiv. Celui qui donne l'éducation. Il est leur ami, leur *éducateur* et leur maître. (Montalembert.)

— Celui qui élève des animaux. Éducateur d'abeilles.

ÉDUCATIF, IVE. adj. Qui est propre à l'éducation. Cours *éducatif* de langue maternelle. (Colart.)

* **ÉDUCATION.** s. f. (pr. *é-du-ka-cion*; ét. lat., *educatio*, action d'élever, de nourrir). Action et art de développer les facultés physiques, intellectuelles et morales d'un enfant ou d'un jeune homme, conformément à certains principes, en donnant à ces facultés une direction fixe et habituelle. Bonne éducation. Éducation soignée. Livre d'éducation. Maxime d'éducation. Règle d'éducation. Recevoir une bonne éducation. *Éducation* morale. (Acad.) *Éducation* physique. (Id.) L'*éducation* ne donne pas les talents, elle ne fait que les développer, et puisque les talents sont différents, il serait raisonnable que l'éducation variât pareillement. (Trév.) La manière dont on élevait les enfants des rois est admirée par Platon et proposée aux Grecs comme le modèle d'une *éducation* parfaite. (Boss.) Il n'y a guère qu'une bonne *éducation* ou qu'une naissance honnête qui rende les hommes capables de secret. (La Bruy.) L'art et l'*éducation* toute seule ne sauraient faire un homme de mérite; le naturel ne le peut guère plus, et j'aimerais mieux une *éducation* excellente avec un naturel médiocre que le plus riche naturel du monde avec une *éducation* médiocre. (St-Réal.) L'*éducation* de l'homme commence à sa naissance. (J.-J. Rouss.) L'*éducation*, l'institution, l'instruction, sont trois choses aussi différentes dans leur objet que la gouvernante, le précepteur et le maître. (Id.) L'*éducation* est l'art de manier et de façonner les esprits. (Rollin.) L'*éducation* a pour but de développer simultanément les facultés physiques, morales et intellectuelles. (Boniface.) La première *éducation* apprend à soumettre l'instinct à la volonté, et cette espèce d'instruction est commune à l'homme et aux animaux. (Lévis.) L'*éducation* est pour l'esprit ce que les aliments sont pour le corps: la nourriture développe et fortifie les membres, lorsqu'elle est saine et vivifiante; comme une *éducation* forte donne à l'intelligence un développement heureux, à l'âme une noble énergie. (Mme Laya.) L'*éducation* est quelque chose de simple et de pratique, qui exige peu de théorie, mais beaucoup de soin; peu de préceptes, mais beaucoup d'amour. (Laurentie.)

— Système qui régit l'éducation des enfants chez un peuple ou une nation. Éducation française. Éducation allemande. L'*éducation*, pour être conforme au génie du gouvernement, doit imprimer dans les cœurs des jeunes citoyens les mêmes sentiments et les mêmes principes. (Barth.) L'*éducation* nationale était toute militaire. (Rayn.) La vieille *éducation* grecque, destinée dans son principe à former le citoyen libre, devint la loi pédagogique du genre humain. (E. Renan.)

— Par extens. Des nations chez lesquelles l'*éducation* politique est si peu avancée laissent toujours des craintes pour la liberté. (Chateaubriand.)

— *Maison d'éducation*. Maison où l'on instruit des enfants.

— *Éducation physique*. Dans un sens particulier, Ensemble des soins nécessaires pour développer la constitution des enfants. A la rigueur, l'*éducation* physique d'un enfant commence dès qu'il est conçu. (Teyssèdre.)

— *Éducation professionnelle*. Éducation qui a pour but d'enseigner une profession.

— *Première éducation*. Soins et enseignements donnés dans la première enfance.

— Connaissance et pratique des usages de la société, par rapport aux manières, aux égards, à la politesse. Ce jeune homme est sans éducation. Cet homme n'a point d'éducation. Il manque tout à fait d'éducation. Dans l'*éducation* façonnière des riches, on ne manque jamais de rendre les enfants poliment impérieux, en leur prescrivant les termes dont ils doivent se servir pour que personne n'ose leur résister. (J.-J. Rousseau.)

— Écon. rur. Soin qu'on prend d'élever certains animaux utiles à l'homme; art de les multiplier et d'en tirer le plus grand usage possible. L'éducation des troupeaux. Éducation des abeilles. Éducation des vers à soie. Éducation des bêtes à laine. Leurs travaux se sont bornés jusqu'ici à l'*éducation* des bestiaux. (Rayn.)

— Se dit dans le même sens, en parlant de l'art d'élever les plantes. Éducation des plantes. L'éducation de cette plante est difficile.

ÉDUCATIONNEL, ELLE. adj. (pr. *é-du-ka-cio-nel*). Qui a rapport à l'éducation. Système éducationnel.

ÉDUCTE. s. m. (ét. lat., *eductus*, produit). Pathol. Syn. de BLASTÈME.

ÉDUCTION. s. f. (pr. *é-duk-cion*; ét. lat., *e*, hors de; *ductus*, conduit). Mécan. Sortie de la vapeur qui a produit son effet sur le piston.

ÉDUCTUM. s. m. (pr. *é-duk-tomm*; ét. lat., *educere*, conduire hors). Chim. Substance extraite d'une matière végétale ou animale, où elle existait toute formée.

ÉDUEN, ENNE. s. Géogr. anc. Nom d'un peuple puissant de la Gaule celtique, qui habitait les pays situés entre la Loire, la Saône et le Rhône. On les voit, appuyés par César, soumettre facilement leurs voisins et recevoir le titre d'amis et de frères du peuple romain. Autun était la capitale des Éduens.

— Adjectiv. Le peuple éduen.

* **ÉDULCORATION.** s. f. (pr. *é-dul-ko-ra-cion*; rad. *édulcorer*). Chim. Opération qui consiste à verser de l'eau sur certaines matières pulvérulentes pour les dépouiller des substances acides, alcalines, salines, etc., qu'elles peuvent contenir, et qui leur communiquent une saveur plus ou moins désagréable.

— Pharm. Addition d'une certaine quantité de sucre, de miel ou de sirop à une substance dont on veut adoucir ou masquer la saveur désagréable.

— Fig. Adoucissement. Il les mord crûment et sans *édulcoration* oratoire. (Cormenin.)

ÉDULCORÉ, ÉE. part. pass. du v. Édulcorer. S'empl. adjectiv. Tisane édulcorée. Breuvage édulcoré. Médicament édulcoré.

— Fig. et fam. Adouci, mitigé. Colère *édulcorée*. (Barthélemy.)

* **ÉDULCORER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, préf. modificatif; *dulcis*, doux). Chim. Dépouiller des substances pulvérulentes des parties acides, salines, alcalines, etc., qu'elles peuvent contenir, par le moyen de l'édulcoration.

— Adoucir une substance par l'addition du sucre, du miel ou d'un sirop. Édulcorer un médicament, une tisane. On *édulcore* les poudres, les acides, les potions, afin de les rendre moins désagréables à prendre. (Cadet-Gassicourt.) Ils m'apprenaient aussi comme on *édulcore* une absinthe, et quand ces messieurs jouaient au billard, c'était moi qui marquais les points. (A. Daudet.)

— Fig. Adoucir. Édulcorer un blâme.

— S'ÉDULCORER. v. pron. Être édulcoré. Cette potion s'édulcore avec du sucre.

ÉDULE. adj. 2 g. (ét. lat., *edulis*, dérivé de *edo*, je mange). Hist. nat. Qui est susceptible d'être mangé, qui peut servir d'aliment. Lotus édule.

ÉDUQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Éduquer. S'emploie adjectiv. Homme bien éduqué, mal éduqué. Je sais que ce sont des gens instruits, qui ont été *éduqués* au collège. (Mérimée.)

ÉDUQUER. v. a. 1re conj. (ét., V. ÉDUCATION). Donner de l'éducation, élever. Ne s'emploie que dans le langage familier.

> Pauvres sujets! que naîtra-t-il d'utile
> D'un pareil choix? Un tigre *éduquer* un lion!
> (DORAT.)

ÉDUSE. s. f. (d'*Édusa*, n. myth.). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycli-

ques. Les éduses ont le corps couvert de poils fins, sétiformes, et leurs étuis offrent des houppes de poils assez épaisses. Elles appartiennent aux terres australes.

EDWARDSIE. s. f. (de *Milne-Edwards*, n. pr. Bot. Genre de papilionacées sophorées, établi pour des arbustes de la Réunion et de la Nouvelle-Zélande.

EDWARSITE. s. f. Minér. Minéral d'un rouge hyacinthe trouvé dans les gneiss de Norwich, et qui n'est vraisemblablement qu'une variété de monazite.

EDWIN. Roi de Northumberland, mort vers 633, épousa Édilberge, fille du roi de Kent, qui amena avec elle le missionnaire Paulin, et convertit son mari au christianisme. Grâce à sa puissance, il acquit le titre de bretwalda, qui lui donnait la suprématie sur les autres rois de l'heptarchie; mais, attaqué par deux d'entre eux, Penda et Cadwalla, il fut tué.

EDWY, *le Beau*. Roi des Anglo-Saxons, 955-958, fils d'Edmond Ier, successeur d'Édred. Il combattit Edgar, son frère, et dut se contenter du pays au sud de la Tamise. Ayant épousé Elgiva ou Éthelgive, sa parente, il s'attira les censures de saint Dunstan et d'Odon, archevêque de Cantorbéry. Edgar, son frère, lui succéda.

EECKE. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 14 kil. de Gand; 2.200 hab.

EECKEREN. Géogr. Ville de Belgique, province d'Anvers; 3,500 hab. Fabriques de tissus de soie. Boufflers y battit le général hollandais Obdam, en 1703.

EECKLOO. Géogr. Ville de Belgique, prov. de Flandre orientale, sur la Liève; 10,300 hab. Commerce de grains, de toiles et de lainages; culture de tabac.

EERNEGHEM. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 20 kilom. de Bruges; 3.800 hab.

EESSEN. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 40 kilom. de Bruges; 2.000 hab.

EF. s. m. (abréviation du mot *effet*). Arg. Habillement; objets à l'usage du corps. || *Faire de l'ef.* Se faire remarquer.

ÉFAUFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Éfaufiler. S'empl. adjectiv. Ruban éfaufilé. Soie éfaufilée. Étoffe éfaufilée.

* **ÉFAUFILER.** v. a. 1re conj. (de *faufiler*). Tirer d'un bout d'un ouvrage quelques fils de la trame pour en connaître la qualité ou pour en faire de la ouate. Éfaufiler un ruban. Éfaufiler de la soie.

— S'ÉFAUFILER. v. pron. Être éfaufilé. Du linge qui s'éfaufile.

* **EFENDI.** s. m. V. EFFENDI.

* **EFFAÇABLE.** adj. 2 g. Qui peut être effacé. Il n'y a point d'écriture qui ne soit effaçable avec de l'eau-forte. Ce mot n'est guère usité, puisqu'*ineffaçable* le soit beaucoup.

EFFAÇAGE. s. m. Action d'effacer.

EFFACÉ, ÉE. part. pass. du v. Effacer. S'empl. adjectiv. Écriture effacée. Dessin effacé. Mot effacé. Ligne effacée. Signature effacée. Ce qui n'est écrit que sur le marbre et sur l'airain est bientôt *effacé*. (Mass.)

— *Médaille effacée*. Médaille qui n'a plus d'empreinte.

— Par extens. Opposé à Saillant. Épaules effacées. Ce soldat a les épaules effacées.

— Fig. *Un caractère effacé.* Se dit d'un caractère qui n'a rien de saillant.

— Se dit de couleurs qui ont perdu de leur éclat. Un mouchoir noir, un manteau gris *effacé*, une vieille jupe... (Mme de Sévigné.) Les œufs de cette fauvette sont fond bleu verdâtre, et portent deux sortes de taches : les unes peu apparentes et presque *effacées*, répandues également sur sa surface. (Buff.)

— Fig. Obscur. Il a une position bien effacée dans le monde.

— Fig. Oublié, pardonné. Je vous pardonne : tout est effacé. Ici toutes les pensées ont leur étendue; elles ne sont ni détournées ni *effacées*. (Mme de Sévigné.)

— *Effacé à.*

> Et l'on te reconnait aux marques de l'affront
> Mieux qu'à l'huile sacrée *effacée* à ton front! (V. Hugo.)

— *Effacé de.* Je vous rappelle un songe *effacé* de votre âme. (Rac.) En vain les histoires parleront de nous; nous serons *effacés* du livre de vie et des histoires éternelles. (Boss.) Si nous exécutons en secret la sentence dans la prison, il sera alors *effacé* du souvenir des hommes, et tu respireras plus à l'aise, faible cœur. (X. Marmier.) Que les pécheurs soient *effacés* de la terre, que les méchants soient anéantis. (La Harpe.)

> Il ne regarde pas les rivaux qu'il efface;
> Il ne songe qu'à ceux dont il est *effacé*. (F. DE NEUFCH.)

— *Effacé en.* Effacé en générosité. Effacé en courage. Effacé en beauté. Effacé en esprit. Toutes les dames qui étaient dans l'assemblée furent *effacées* en beauté par cette jeune étrangère. (Le Sage.)

— *Effacé par.* Il est effacé par la magnificence de son rival. Elle est effacée par la beauté de sa rivale. La honte de l'expédition de Scythie fut bientôt *effacée* par une conquête importante. (Barthélemy.) Ces richesses sont *effacées* par de nouvelles richesses. (A. Martin.) C'est moins sous son règne, à demi *effacé* par l'injuste histoire, que sur le livre de ses Pensées qu'il faut mesurer cette âme. (P. de St-Victor.)

* **EFFACEMENT.** s. m. Action d'effacer; état de ce qui est effacé. L'effacement d'un mot, d'une ligne.

— Fig. Parfois elle avait dans les yeux l'absence et *l'effacement* d'un regard d'aveugle. (De Goncourt.)

— Action de se mettre à l'écart. Il a évité le coup par un rapide effacement du corps.

— Fig. L'*effacement* du dauphin ne déplaisait pas à Louis XIV. (Lémart.)

— Absence d'originalité, de relief. Effacement des caractères.

— Myst. Action d'effacer les péchés. Le jeûne est l'*effacement* des péchés. (Port-Royal.)

* **EFFACER.** v. a. 1re conj. (de *e* ou *es*, préf. privatif, et de *face*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous effaçons. J'effaçais. Nous effaçâmes*, etc. Faire disparaître, en parlant de l'image, du caractère, des traits, de l'empreinte, des couleurs de quelque chose. Effacer les traits et les couleurs d'un tableau. Effacer une ligne. Effacer un mot. Jamais ni le souffle empesté du midi, qui sèche et qui brûle tout, ni le rigoureux aquilon, n'ont osé *effacer* les vives couleurs qui ornent ce jardin. (Fén.) La gravure noire consiste à couvrir toute une surface de petits points noirs, qu'on adoucit, affaiblit, amatit, qu'on *efface*. (Diderot.)

> Et, la flamme à la main, *efface* tous ces noms
> Que Rome y consacrait à leurs fils affronts. (RAC.)

— Par extens. La mort, qui avait éteint ses yeux, n'avait pu *effacer* toute sa beauté, et les grâces étaient à demi peintes sur son visage pâle. (Fénelon.)

> Deux puissants [illegible] qu'elle a eu de pudeur
> De son front [illegible] *efface* la [illegible]. (RAC.)

— Fig. Faire disparaître, détruire, anéantir. Cent fois il m'a avoué que cet endroit de sa vie avait terni sa vertu et presque *effacé* la gloire de tous ses travaux. (Fén.) Je ne veux rien voir en vous de ce que la mort y *efface*. (Boss.) Que je crucifie le monde à son tour; que j'en *efface* tous les traits et toute la gloire. (Id.) Les honneurs sont des titres spécieux que le temps *efface*. (Fléch.) Les premières impressions *effacent* les dernières. (B. de St-P.) Rome a bien *effacé* les parjures de Troie. (Del.)

> C'est sans les oublier qu'on quitte ses parents,
> L'amour [illegible] par ses premiers caractères. (CORN.)
> Jour, qui fais la couleur, et toi, nuit, qui l'*effaces*,
> Exaltez sa grandeur. (Id.)

— Fig. Réfuter, détruire les raisons d'un adversaire. Ce sens est rare. Vos discours par les leurs ne sont pas *effacés*. (Corn.)

— Fig. Faire oublier. La Provence m'est devenue fort chère; elle m'a *effacé* la Bretagne. (Mme de Sévigné.) La mort n'a pas encore *effacé* la tache imprimée sur sa conduite. (Barthélemy.)

— On dit dans le même sens : Effacer la mémoire, le souvenir d'une chose, effacer de la mémoire, du souvenir. La déclaration de nos fautes au tribunal de la pénitence les *efface* de notre souvenir. (Mass.) Cette impression est telle qu'il est impossible de l'*effacer* de ma mémoire et de mes sens. (J.-J. Rouss.) L'espace et le temps de quelques semaines éloignèrent, *effacèrent* à peu près chez madame Gervaisais la mémoire de la semaine sainte. (De Gonc.)

— Pardonner, faire pardonner. Effacer des fautes. Effacer une injure. Les caresses n'ont point *effacé* cette injure. (Rac.)

— Fig. Surpasser, l'emporter par sa vertu, par son mérite, par ses talents, par une qualité ou un avantage quelconque. Vos sentiments sont d'une perfection qui *efface* tout. (Mme de Sévigné.) Je retournerai à ce Chaseu qui vous plaît tant. Je suis pourtant assuré que Bussy l'*effacerait* un peu, si vous le voyiez aujourd'hui. (Bussy.) Je me plais à répéter ces belles paroles, elles *effacent* tous les discours les plus magnifiques. (Boss.) Tout cela donnait à la cour de Louis XIV un air de grandeur qui *effaçait* toutes les autres cours de l'Europe. (Volt.) Le roi goûtait une joie pure d'avoir un fils qui l'imitait sans l'*effacer*. (Id.)

— Dans certains exercices du corps, comme l'escrime, la danse, le manège, on dit *Effacer le corps, effacer une épaule*, pour dire Les tenir dans la position qui donne le moins de prise, le plus de grâce. Effacer l'épaule gauche. Effacer les épaules.

— *Effacer de.* Dès que les richesses n'iront pas se perdre dans un petit nombre de familles, il n'y aura pas de ces jouissances exclusives qui insultent à la misère publique et qui semblent *effacer* du nombre des hommes la plupart des citoyens. (Condill.) M. de la Vrillière a prié Mme de Cassini, de la part du roi, d'*effacer* Mélanie de son répertoire. (Grimm.)

> Disputez-vous la gloire
> A qui m'*effacera* plutôt de sa mémoire. (RACINE.)

— *Effacer en.* Antiloque *effaçant* tous les Grecs en vitesse. (Aignan.)

> Mais ton orgueil ici se serait-il flatté
> D'*effacer* Orosmane en générosité? (VOLTAIRE.)

— *Effacer par.* Il *effaça* par sa magnificence tous ceux qui parurent à ce carrousel. (Acad.) Cependant sa renommée *effaçait* alors les autres noms par le grand art de plaire et de se faire valoir, que jamais on ne posséda mieux que lui. (Volt.)

— Absol. Ajoutez quelquefois et souvent *effacez*. (Boileau.) L'ennui n'avilit ni ne dégrade, mais il *efface*, il détruit. (G. Sand.)

— Arg. Manger, absorber une chose. || *Effacer un plat.* Manger ce qu'il contient.

— S'EFFACER. v. pron. Être effacé. Tout ce qui a fin ne peut être long, car tout ce qui est sujet à finir s'*efface* nécessairement au dernier moment, et on ne peut compter de longueur en ce qui est entièrement effacé. (Boss.) Les sentiments de religion sont la dernière chose qui s'*efface* en l'homme. (Id.) Votre gloire ne s'*effacera* jamais de la mémoire des hommes. (Mass.) L'intervalle des jours écoulés s'*effaça* dans sa mémoire. (G. Flaubert.)

> Les pilotes du fils d'Éson,
> Dont le nom jamais ne s'*efface*,
> Ont gagné la première place
> En la fable de la toison. (MALHERBE.)

> La nature est trop forte, et ses aimables traits,
> Imprimés dans le sang, ne s'effacent jamais. (VOLT.)

— Fig. Disparaître peu à peu. Des voiles blanches se balancent au loin, et les rives s'*effacent* sous une teinte violette. (Gér. de Nerval.)

— Fig. Un homme ne doit jamais s'*effacer* devant un homme. (Sainte-Beuve.)

— Perdre son empreinte spéciale. Les caractères s'effacent aujourd'hui.

— S'effacer réciproquement. Les victoires et les conquêtes sont de tous les siècles et de tous les règnes; elles s'*effacent* pour ainsi dire les unes les autres dans nos annales. (Mass.)

— Se placer de côté, de manière à présenter moins de surface. Par un mouvement instinctif, Frantz s'*effaça* le plus qu'il put derrière la colonne. (Alex. Dumas.)

— Art milit. Rentrer dans l'alignement.

— Mar. Se dit d'un navire qui, étant embossé, présente le flanc à un bâtiment, à un fort, etc. Le navire s'efface.

EFFACEUR, EUSE. s. Celui, celle qui efface.

* **EFFAÇURE.** s. f. Ce qui est effacé, soit par accident, soit à dessein. Cette page était pleine d'effaçures. L'effaçure n'empêche pas qu'on ne lise encore quelque chose de ce qui était écrit.

— Fig. Il faut traiter notre vie comme nous traitons nos écrits; mettre en accord, en harmonie, le commencement, le milieu et la fin; nous avons besoin pour cela d'y faire beaucoup d'*effaçures*. (J. Joubert.)

EFFANAGE. s. m. Agric. Action d'effaner, opération qui consiste à couper la sommité des feuilles des plantes graminées, pour empêcher la sève de s'élever trop rapidement. Effanage des blés. Effanage du seigle. On doit faire l'*effanage* avant que les épis soient montés. (Rozier.)

EFFANÉ, ÉE. part. pass. du v. Effaner. S'empl. adjectiv. Blés effanés.

* **EFFANER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *e*, préfixe privat., et *fanes*). Agric. Enlever les fanes ou feuilles des plantes; couper la sommité des feuilles une ou plusieurs fois, en parlant des blés et des autres plantes graminées. Effaner les froments. Effaner l'orge. Effaner le maïs. Effaner l'avoine. Souvent il ne faut *effaner* dans une pièce de terre que certaines places où la végétation est trop rapide. (Rozier.)

— Absol. Le plus souvent ce sont des hommes ou des femmes qui *effanent* avec une faucille. (Rozier.)

— S'EFFANER. v. pron. Être effané.

EFFANEUR, EUSE. s. Agric. Celui, celle qui effane les plantes. Un effaneur. Une effaneuse.

EFFANURES. s. f. pl. Agric. Ce qu'on a retiré des blés et de plantes qu'on a effanées. Effanures de blé. Effanures de maïs. Il est nécessaire de laisser flétrir les *effanures* une journée avant de les donner aux bestiaux. (Rozier.)

— Rétribution payée aux moissonneurs et aux batteurs, dans l'Ain.

EFFARADE. s. f. État d'une personne effarée.

EFFARÉ, ÉE. part. pass. du v. Effarer. S'emploie adjectivement. Visage effaré. Air effaré. N'êtes-vous pas trop heureux de venir nous offrir votre air *effaré* pour nous faire rire? (J.-J. Rouss.) J'ai rencontré la face *effarée* des ombres dispersées par un souffle de la nuit. (G. Sand.) Accroupis par groupes inégaux, ils se regardaient, *effarés*, et ne parlaient pas. (G. Flaubert.) Ses grands yeux *effarés* considéraient la foule des barbares autour de lui. (Id.) Leur marche *effarée* simulait l'inquiétude des âmes cherchant le repos de la sépulture. (P. de Saint-Victor.)

> Il la quitte à ces mots. Son amante *effarée*
> Demeure le teint pâle et la vue égarée. (BOILEAU.)

— Blas. Se dit de la licorne qui est représentée droite, comme les animaux dits rampants.

— Substantiv. Un effaré. Il s'en est allé comme un *effaré*. (Mme de Genlis.)

* **EFFAREMENT.** s. m. (radic. *effarer*). Trouble qui se manifeste par un air hagard et inquiet. L'effarement où vous jette une telle douleur.

— Fig. Dans l'*effarement* de ma conscience, je m'imaginais que ma honte n'était déjà plus un mystère. (J. Sandeau.)

* **EFFARER.** v. a. 1re conj. (étym. lat. *efferare*; de *e*, préf.; *ferus*, farouche). Causer à quelqu'un un trouble qui se manifeste par un air hagard et inquiet. Que lui avez-vous dit qui l'ait si fort effaré?

— Mettre quelqu'un hors de lui.

— S'EFFARER. v. pron. Être effaré, devenir effaré. [illegible] s'effarer pour si peu de chose. C'est un homme sujet à s'effarer.

EFFAROUCHANT. part. prés. du v. Effaroucher. Qui effarouche. Des enfants effarouchant des oiseaux.

EFFAROUCHANT, ANTE. adj. Qui est propre à effaroucher, qui donne de l'ombrage. Je sais que ces assemblées si *effarouchantes* ne seront pas rétablies. (J.-J. Rouss.)

EFFAROUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Effaroucher. S'empl. adjectiv. Pigeon effarouché. Colombes effarouchées. Gibier effarouché. Femme effarouchée. Jeune fille effarouchée. Ce qui augmentait son bonheur, c'était de voir ses amis *effarouchés*, et que personne n'osait plus l'aborder. (Voltaire.) Ne voilà-t-il pas encore cette imagination *effarouchée*? (J.-J. Rousseau.) Je vous aime de tout [illegible] encore l'âme tout *effarouchée* de [illegible]. (Volt.) Il faut être un peu familiarisé avec l'antiquité pour n'être point *effarouché* des actions et des discours énigmatiques des prophètes juifs. (Id.) Les enfants sont rassurés comme ils sont *effarouchés*, sans qu'on sache pourquoi. (V. Hugo.)

— Blas. Se dit du chat qui est représenté droit sur ses pattes de derrière. || Se dit d'un chat lorsqu'il est en action rampante. Chat effarouché.

— Pathol. *Goutte effarouchée.* Goutte troublée par un accident.

— Substantiv.

> Là les pauvres *effarouchés*
> Peuvent [illegible]. (PIRON.)

EFFAROUCHEMENT. s. m. Action de s'effaroucher.

— État de celui qui est effarouché.

* **EFFAROUCHER.** v. a. 1re conj. (du préf. *e*, et de *farouche*). Rendre farouche. Épouvanter, effrayer, faire éloigner. Effaroucher les pigeons. Effaroucher le gibier. On effarouche facilement les animaux timides.

— Fig. Rendre moins traitable, rebuter, éloigner, choquer. Si vous lui faites cette proposition, vous l'effaroucherez. Je cherche à le familiariser avec les objets qui l'*effarouchent*, en les lui présentant de manière à ce qu'ils ne soient plus dangereux pour lui. (J.-J. Rouss.) L'innocence opprimée m'attendrit, la persécution m'indigne et m'*effarouche*. (Voltaire.) Ils joignirent à ces mœurs aristocratiques un peu de cet esprit financier qui *effarouche* tant l'agriculteur. (B. de St-P.) Tout ce qui est prévu et officiel dans la présentation d'un homme *effarouche* l'imagination. (Stendhal.) Ces vêtements orientaux *effarouchent* le monarque grec. (P. de Saint-Victor.)

> Et ceux que vos rigueurs ne font qu'*effaroucher*
> Peut-être à vos bontés se laisseront toucher. (CORN.)

— Fig. *Effaroucher les pigeons.* Éloigner les personnes qui apportent du profit.

— Absol. S'il est austère, il *effarouche*. (La Bruyère.)

— Arg. Voler. Qu'est-ce qu'a *effarouché* ma veste? (H. Monnier.)

— S'EFFAROUCHER. v. pron. Être effarouché. C'est un homme qui s'effarouche aisément. Mon cheval s'est effarouché.

— Fig. Je connais sa vertu prompte à s'*effaroucher*. (Racine.) Mes affaires sont en bon train, car elle ne s'est pas bien *effarouchée* en m'entendant lui dire : M'aimerez-vous? (H. de Balzac.)

> [illegible]
> Je crains qu'en l'apprenant son cœur ne s'*effarouche*. (CORNEILLE.)

> Mais, dès qu'on veut tenter cette vaste carrière,
> Pégase s'effarouche et recule en arrière. (BOILEAU.)

— *S'effaroucher de.* Il s'effarouche d'un rien.

> Je sais que vos attraits, encor dans leur printemps,
> [illegible]. (VOLT.)

EFFARVATTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre fauvette.

EFFAUCHETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Effauchetter. S'empl. adjectiv. Avoines effauchettées.

EFFAUCHETTER. v. a. 1re conj. Agric. Ramasser les avoines avec le fauchet, pour les lier en bottes et les apporter à la maison. Effauchetter les avoines.

— Absol. Hâtez-vous d'effauchetter avant que la nuit vienne.

EFFAUMER. v. a. 1re conj. Agric. V. EFFANER.

EFFAUTAGE. s. m. Techn. Merrain de rebut.

* **EFFECTIF, IVE.** adj. (ét. lat., *effectus*, effet). Qui est réel et positif. Armée de trente mille hommes effectifs. Il a dix mille écus effectifs dans son coffre. Il a consigné le prix de cette terre en deniers effectifs.

— Fig. Ceux qui sont les moins exacts en civilités sont souvent ceux qui ont le plus de désirs *effectifs* de nous rendre des services réels. (Nicole.) Quand je songe que toute ma bonne volonté ne produit rien d'*effectif*, je suis honteuse de tout ce que vous dites. (Mme de Sévigné.) Il ne s'arrêta pas à la protection; il passa jusqu'aux assistances *effectives*. (Fléch.) Les a-t-il amusés par des caresses, quand ils attendaient de lui des services *effectifs*? (Id.) La pauvreté, la honte et la mort, sont des choses trop *effectives* pour eux. (Boss.) Les papes,

[illegible] de l'[illegible] l'investiture [illegible]

[illegible] qui ne promet rien [illegible] aussi [illegible] et *effectif*. [illegible]

[illegible] Apparent, extérieur, [illegible] colère, une fureur effective. || *Amour effectif.* Amour qui [illegible]

— [illegible] Nombre qui répond au chiffre qui représente réellement l'état et le [illegible] l'effectif de [illegible]

— Nombre relevé chaque jour officiellement [illegible]

— Compt. milit. Relevé des contrôles annuels.

EFFECTION. s. f. [illegible] lat. [illegible] C'est [illegible] géométrique des problèmes et des équations.

* **EFFECTIVEMENT.** adv. (rad. *effectif*.) Réellement, en effet. Cela arrivera effectivement. Il ne vous trompe pas, cela est effectivement vrai. Effectivement, il se noya, comme on l'avait appréhendé. Les hommes se forment des idées de vertu qu'ils ne pratiquent jamais *effectivement*. (Nic.) Le repos est une chose [illegible] pas *effectivement* tâchent de le goûter par l'imagination et par la pensée. [illegible]

— Avec effet. Agir effectivement.

EFFECTIVITÉ. s. f. État de ce qui est effectif.

EFFECTRICE. adj. f. (rad. *effet*.) Didact. Qui produit un effet. Cause effectrice. On dit plus souvent *cause efficiente*.

EFFECTUATION. s. f. (pr. *é-fèk-tu-a-cion*.) Action d'effectuer. L'effectuation d'un projet, d'un dessein.

— Ses effets.

EFFECTUÉ, ÉE. part. pass. du v. Effectuer. S'emploie adjectiv. Promesse effectuée. Quelques jours encore, et cette transformation de la douleur sera *effectuée*. (Villeneuve-Bargemont.)

* **EFFECTUER.** v. a. 1re conj. (ét. lat. *effectus*, effet; rad. *facere*, faire.) L'*u* prend un tréma à l'imparfait de l'indicatif et au présent du subjonctif. *J'effectue, nous effectuons. J'effectuais, vous effectuiez, vous effectuiez. Que j'effectue, que nous effectuions, que vous effectuiez*, etc. Mettre à effet. Effectuer une promesse. Vous nous avez donné des espérances pour cette grâce; *effectuez*-les, monsieur, je vous en conjure. (Mme de Simiane.)

— Mettre en exécution. Effectuer ses projets.

— Réaliser. Effectuer un payement. Effectuer une somme.

— Absol. Il ne suffit pas de projeter, il faut aussi effectuer.

— Mathém. Faire un calcul qui n'est qu'indiqué. Effectuer une opération.

— **S'EFFECTUER.** v. pron. Être effectué. Sa promesse ne tardera pas à s'effectuer. Une partie de ses projets commençait à s'*effectuer*. (Voltaire.)

EFFÉLURES. s. f. pl. (rad. *feurre*.) [illegible]

EFFEMELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Effemeller. [illegible]

EFFEMELLER. v. a. 1re conj. (rad. *femelle*, c'est-à-dire moins fort.) Retrancher le bois mort ou mauvais dans une forêt. Vieux mot.

EFFÉMINANT. part. prés. du v. Efféminer. [illegible]

EFFÉMINANT, ANTE. adj. Énervant. Plaisirs, arts efféminants.

EFFÉMINATION. s. f. (pr. *é-fé-mi-na-sion*; rad. *efféminer*.) État d'un individu mâle dont la structure sexuelle est imparfaite, la puberté inerte, languissante, et qui est ordinairement caractérisé par le défaut de vigueur, l'absence de la barbe ou des poils, par une peau blanche, satinée et lisse, par des formes potelées, des membres arrondis, avec un pouls débile, accusant une complexion timide, énervée.

— Par extens. et [illegible] État de faiblesse produit par l'abus des jouissances énervantes ou par l'abus de soi-même, qui rompt toutes les fibres du tempérament et détruit les natures les plus robustes. La plupart des nations ont attaché le mépris, l'idée de la couardise et de l'*efféminalion* à l'[illegible]. (Virey.)

— Dans un sens métaphorique. État de mollesse provenant de mœurs trop douces, d'habitudes sédentaires, attestant des goûts féminins.

EFFÉMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Efféminer. S'empl. adjectiv. Qui est imparfait dans [illegible] sa puberté. Homme efféminé. En général, l'avortement des organes reproducteurs n'est [illegible] les deux sexes, et il en résulte un grand nombre d'individus [illegible]

— Par extens. Qui est affaibli par l'abus des plaisirs.

— Qui a les mœurs trop molles, trop douces, des habitudes trop sédentaires, des goûts féminins. Alcibiade était efféminé. Les princes d'Orient étaient efféminés. Ces princes invisibles et *efféminés*. (Mass.)

— Se dit aussi d'une femme qui est d'une délicatesse et d'une débilité excessives, comparativement aux autres femmes, et qui se distingue de celles par des défauts [illegible] qui distinguent les hommes efféminés des autres hommes. Que cette jeune fille est efféminée!

— Se dit aussi des choses. Cœur efféminé. Mine efféminée. Visage efféminé. Air efféminé. Naturel efféminé. Mœurs efféminées. Luxe efféminé. Habitudes efféminées. C'est pour lui que se font tous les soirs de bal et des mascarades *efféminées*. (Malherbe.) La beauté le les [illegible] *efféminé*. (Boil.) Le [illegible] ne doit point affecter de [illegible] *efféminé*. (Boss.) Non, non, le fils d'Ulysse ne sera jamais vaincu par les charmes d'une vie lâche et *efféminée*. (Fén.)

— Substantiv. Un efféminé. L'*efféminé* est honteux et défiant, par sa propre misère, dans les approches d'un autre sexe, devant lequel on ne peut plus se montrer homme. (Virey.)

— Fig. Celui qui a des goûts féminins, de mœurs trop douces, des habitudes de mollesse. Il n'y a guère que des *efféminés* qui puissent avoir de ces sentiments-là. (Acad.) L'*efféminé* ne s'environne plus que d'objets de ses délices; il est peureux, faux, mobile, sujet à de petites colères pour une piqûre d'épingle, avide et avare. (Virey.)

EFFÉMINEMENT. adv. D'une manière efféminée. Vivre efféminément.

* **EFFÉMINER.** v. a. 1re conj. (étym. lat. *effeminare*, même signif.; rad. *femina*, femme.) [illegible] Rendre les mâles inhabiles à la génération. On efféminait les individus en les soumettant à la castration, ou en leur froissant les testicules dans l'enfance.

— Au moral, Rendre délicat et faible comme une femme. Les spectacles du théâtre ne sont propres qu'à amollir et à *efféminer* la jeunesse. (St-Évrem.) Il résulte du bain la mollesse qui avait *efféminé* tant de rois de l'Asie. (Volt.)

— Affaiblir, ôter toute énergie. Un amour vertueux dans ses jouissances n'*efféminait* ni les corps ni les âmes. (Virey.)

— **S'EFFÉMINER.** v. pron. Devenir efféminé.

* **EFFENDI.** s. m. (mot turc dérivé de l'anc. gr. αὐθέντης, qui agit de sa propre autorité). Hist. ott. Titre que les Ottomans donnent aux hommes revêtus des charges civiles ou pourvus de quelque emploi dans les bureaux, et généralement à tous ceux qui ont étudié les lois, aux savants et aux gens de lettres; ce titre se met à la suite du nom propre. Abdulkérim-Effendi. Fichi-Mohammed-Effendi. Nassaf-Abdallah-Effendi. Mohammed-Arif-Effendi.

— Ils donnent aussi à ce mot un sens moins étendu, et le bornent à la signification de Maître d'écriture, écrivain ou secrétaire.

— Titre de politesse; maître, seigneur.

— *Reis-effendi*. Ministre des affaires étrangères.

EFFÉRÉ, ÉE. adj. Fier, indompté. (Rabelais.)

EFFÉRENT, ENTE. adj. (du lat. *efferens*, qui importe). Anat. Se dit des vaisseaux absorbants qui sortent des ganglions lymphatiques pour se porter vers le canal thoracique. Vaisseaux efférents. Les vaisseaux efférents se distinguent des vaisseaux déférents.

— Se dit des nerfs qui portent les actions du centre à la périphérie.

* **EFFERVESCENCE.** s. f. (ét. lat., *effervescentia*; formé de *e* préf., et *fervere*, bouillir). Chim. Dégagement rapide d'un fluide aériforme, traversant un liquide sous forme de bulles qui viennent crever à la surface et produisent dans ce liquide un bouillonnement plus ou moins fort. Être en effervescence. Faire effervescence. Entrer en effervescence. Les alcalis font effervescence avec les acides. Quelquefois l'*effervescence* est produite par des gaz existant tout formés dans les liquides et s'y trouvant dans des quantités plus ou moins grandes. (De Montègre.) D'autres fois l'*effervescence* est le résultat du dégagement d'un gaz formé à l'instant même par une décomposition. (Id.) Lorsque l'*effervescence* est produite par un gaz existant d'abord dans un liquide, elle est toujours proportionnée à la différence qui existe entre les conditions où se trouve actuellement le liquide, et celles dans lesquelles le mélange avait été fait. (Id.)

— Sorte de fermentation que l'on a longtemps crue, à tort, dans les écoles, se développer dans le sang et les humeurs, et à laquelle on attribuait les affections fébriles et autres phénomènes semblables. L'effervescence du sang. L'effervescence des humeurs. Le sang entre en effervescence. La fièvre n'est autre chose qu'une fermentation ou *effervescence* immodérée, introduite dans le sang et les humeurs. (De Willis.) Les fruits rouges et rafraîchissants, comme les fraises et les cerises, paraissent au commencement de l'été, saison ou notre sang, dont ils ont la couleur, entre en *effervescence*. (B. de St-P.)

— Fig. Extrême vivacité, fougue, impétuosité, emportement. Cela s'appelle donc, comment dites-vous, ma fille? des *effervescences* d'humeur. (Mme de Sévigné.) L'*effervescence* des têtes provençales est cause que tous les amusements sont tumultueux et bruyants. (Malte-Brun.) L'*effervescence* [illegible] (Denne-Baron.) Il est prudent aux rois de calmer l'*effervescence* du peuple avant les premiers bouillons de sa colère. (Id.)

* **EFFERVESCENT, ENTE.** adj. Qui est susceptible de faire effervescence. Liquide effervescent. Matières effervescentes.

— *Boisson effervescente*. Boisson où il entre du bicarbonate de soude et du jus de citron, ou de l'acide tartrique.

— Fig. Qui est vif, animé, prêt à s'emporter. Tête, âme effervescente. Jeunesse effervescente. Les grands poètes ont placé à côté de ces âmes *effervescentes* des sages pour amortir leurs passions. (Denne-Baron.)

* **EFFET.** s. m. (étym. lat., *effectus*, fait, effet, dérivé de *efficere*, faire, procurer, causer, produire). Ce qui est produit par quelque cause, résultat. Il s'emploie au physique et au moral. Effet surprenant. Effet naturel. Effet extraordinaire. Otez la cause, vous ôterez l'effet. Bon, prompt, mauvais, faible effet. Effet inattendu. Effet incroyable. Effet subit. Produire de l'effet. Faire de l'effet. Faire son effet. Il n'y a pas d'effet sans cause. Ce serait une contestation bien inégale, que des paroles d'un pauvre gentilhomme comme je suis, avec les *effets* d'un prince tel que vous êtes. (Malherbe.) Expliquez-nous les *effets* surprenants des plantes, des métaux, des éléments. (Mass.) Nous ignorons par quelles lois le mouvement opère tous ces *effets*. (Condillac.) La face de la terre qui nous paraît si solide ne devait-elle pas être à l'abri d'un pareil *effet*? (Buff.) Les exceptions particulières ne détruisent pas l'*effet* de la cause générale. (Id.) Qu'est-ce qu'un prodige dans la nature, sinon un *effet* plus rare que les autres? (Id.) Les plus grands *effets* peuvent sortir des causes les plus mesquines. (E. Renan.)

[illegible]

— *Avoir, produire son effet.* Amener le résultat prévu. La poudre aura son *effet* ordinaire. (Mme de Sévigné.) L'*effet* ne serait pas plus grand si un astre tout à coup touchait la terre elle-même et la foudroyait de lumière. (Michelet.)

— Au moral on dit: Bon effet. Mauvais effet. L'effet de la colère. L'effet de l'ambition. L'effet de la vertu. L'effet de la crainte. L'effet de la faiblesse. Leurs soupirs sont plutôt les *effets* d'une crainte humaine que les fruits d'une solide pénitence. (Fléch.) Peut-être que ce coup du ciel qui vient de dissiper ce gros nuage est un *effet* des intercessions de cette princesse. (Id.) Peuples, qui ressentez les *effets* de son exacte équité. (Id.) Le premier *effet* de la grâce de Jésus-Christ, c'est de leur faire sentir combien ils s'en étaient rendus indignes. (Id.) Dans le monde politique, comme dans le monde physique, un grand événement a des *effets* très étendus. (Rayn.) Vos sciences et vos arts surpassaient notre intelligence, et ne peuvent être que les *effets* d'un pouvoir divin. (B. de Saint-Pierre.)

[illegible]

— *Faire effet, faire son effet.* Produire son résultat naturel. Quand il est besoin que cette vérité fasse son plein *effet*. (Corneille.)

— Impression. Rien ne produit un plus mauvais *effet* que de gueuser avec un habit neuf. (Le Sage.)

— *Faire effet, faire de l'effet.* Produire une impression. Votre clocher que vous avez paré d'une balustrade qui doit faire un très bel *effet*. (Mme de Sévigné.) Il n'y a pas un ton, pas une parole qui ne fasse un bon *effet*. (Id.) Madame de Chantenay avait été fort belle et faisait encore, malgré ses quarante-huit ans, un certain *effet*, le soir, aux lumières. (L. Halévy.)

— Fam. *Faire l'effet de.* Avoir l'air de, ressembler à. Il me fait l'effet d'être fou.

— *Pour cet effet, à cet effet, à l'effet de.* Pour l'exécution de quoi. Il partit pour cet *effet* de l'hôtel de Longueville. (Malherbe.) Les unes et les autres sont, pour cet *effet*, taillées à peu près de la même manière. (B. de St-P.)

— *A quel effet?* Pourquoi? à quelle intention? A quel effet est-il venu ici?

— *C'est l'effet de.* C'est le propre de. C'est l'*effet* de l'amour-propre d'aimer à être aimé; c'est l'*effet* d'un bon cœur d'aimer à aimer. (Boiste.)

— Prov. *Il n'y a pas d'effet sans cause.*

— Exécution d'une chose; acte. En venir des paroles aux effets. Mettre des propositions à effet. Voyons l'effet de ses promesses. Pour avancer l'*effet* de ce discours fatal. (Corn.) Les *effets* de César valent bien ses paroles. (Id.) Sans reculer plus loin l'*effet* de ma parole. (Rac.) Quand Dieu par plus d'*effets* montra-t-il son pouvoir? (Id.) Les Hollandais devaient plus que tout autre peuple presser l'heureux *effet* de ces apparences pacifiques. (Volt.)

[illegible]

— *Homme d'effet.* Homme qui fait ce qu'il dit.

— Loc. prov. *Les effets sont les mâles, et les promesses sont les femelles.* Ce sont les effets seulement qui font valoir les promesses. || *Plus de paroles que d'effets.* Se dit d'une personne qui promet beaucoup et tient peu.

— Au pluriel. Objets dont une personne se sert habituellement. Emporter ses effets. On lui a pris ses effets, le peu d'effets qu'il avait. La malle est un coffre qui sert à emporter les *effets* de voyage. (H. de Balzac.) || *Effets mobiliers* ou simplement *effets*. Les valeurs actives, les biens meubles, quelle que soit la forme dans laquelle ils existent. Les effets d'une succession. C'est un banqueroutier; il a détourné, caché, soustrait ses *effets*. (Acad.)

— Arg. *Faire un effet de biceps.* Montrer avec ostentation sa force musculaire. || *Faire un effet de linge.* Chercher à attirer l'attention sur la beauté de son linge. || *Effet de poche.* Étalage de l'argent que l'on porte sur soi.

— Admin. fin. *Effets publics.* Titres d'obligations ou d'emprunts émis par l'État, par des établissements publics ou par des compagnies autorisées par le gouvernement.

— B.-arts. Sensation, émotion que fait éprouver à l'âme du spectateur la vue d'une œuvre d'art. Ce tableau produit un bel effet. Le but de l'artiste est de produire de l'*effet* sur l'amateur, qui doit en retirer des émotions homogènes, propres à l'identifier avec le motif traité. (Delestre.) Notre Poussin émeut par l'admirable *effet* que cause la variété de ses productions, constamment empreintes d'une poésie évangélique forte et communicative. (Id.) || Concours des différentes parties de l'exécution propres à produire cette émotion dans l'âme du spectateur. C'est dans ce sens que l'on dit: Tableau à effet. Statue à effet. Monument à effet. Un bel effet de lumière. Un bel effet de clair obscur. || *Mettre un tableau à l'effet.* Le placer à l'endroit où il est le mieux.

— Comm. *Effet de commerce.* En général, Toute promesse ou engagement écrit de payer une somme, contracté par les commerçants entre eux à l'occasion de leurs transactions. Les *effets* de commerce sont des instruments qui ne tirent pas, comme la monnaie, leur valeur d'une richesse qui leur soit propre. (J. Garnier.) || Plus particulièrement, Promesse rédigée sous une certaine forme reconnue légale, forme qui rend les auteurs signataires justiciables des tribunaux de commerce; et, dans un sens encore plus restreint, Toute créance susceptible d'être mise en circulation dans le commerce. Le billet à ordre, la lettre de change, sont des effets de commerce. || *Effet au porteur.* Effet payable au porteur. || *Livre des effets à recevoir et à payer.* Livre appelé aussi *rescontre* ou *échéancier*, sur lequel le négociant inscrit tous les détails relatifs aux effets à recevoir et à payer, dont il est question dans les écritures.

— Jeux. Au billard, Mouvement produit dans la bille par une certaine manière de la frapper. || Procédé, rondelle placée au bout de la queue.

— Jurispr. Dans la langue du droit, *Effet* est, comme dans sa signification ordinaire, corrélatif du mot *cause*. C'est dans ce sens que l'on dit: Toute cause légale a son effet légal. Dans l'ordre législatif, comme dans l'ordre naturel, il n'y a point d'effet sans cause. Ce qui est nul ne peut produire aucun effet. Une cause illégitime ne peut produire un effet légitime. || *Sortir son plein et entier effet.* Se dit d'un jugement entièrement exécuté. || *Effets civils.* Conséquences que la loi attache à tous les actes qu'elle autorise, ou à tous les faits qu'elle reconnaît comme capables de constituer une obligation. || *Effet rétroactif.* Effet qui se reporte en arrière, qui remonte à un temps antérieur à la cause qui le produit.

— Litt. Émotion ou de terreur ou de plaisir, ou de joie ou de tristesse, que cause à l'auditeur ou au spectateur un discours, un drame. Ce discours fit un grand effet. Cette pièce fait de l'effet. Quel grand *effet* ce discours n'a-t-il pas dû faire dans l'esprit et dans l'âme des auditeurs! (La Bruy.) Il est bien rare qu'une pièce mal jouée produise de l'*effet*, si ce n'est un *effet* tout contraire à celui que l'auteur a cherché. (Ed. Lemoine.) Il est arrivé souvent qu'une œuvre médiocre, à laquelle des artistes distingués prêtaient l'appui de leurs talents, a produit un immense *effet*. (Id.) || C'est encore dans ce sens qu'on dit l'*effet dramatique*, pour désigner cette partie de l'art qui consiste à jeter dans l'âme du spectateur des émotions de terreur ou de plaisir, de joie ou de tristesse. Cette science de l'*effet* dramatique, jamais personne ne l'a possédée plus complètement que Talma. (Ed. Lemoine.) Je garde mes *effets* pour le jour de la première. (De Goncourt.)

— Manég. Mouvement de la main qui sert à conduire un cheval.

— Mus. Impression agréable et forte produite sur l'oreille et l'esprit des auditeurs. Trouver les choses d'effet. Les instruments à vent ont fait connaître de nouveaux effets d'orchestre. Les effets sont simples ou composés, selon qu'on y trouve séparément ou à la fois des effets d'intonation, de rythme, de timbre, d'intensité, de caractère et d'harmonie.

J'ai chanté dans mes derniers vers
Les doux effets de l'harmonie. (AIMÉ MARTIN.)

— *En effet.* loc. adv. Véritablement. Reine de nom, mais en *effet* captive. (Racine.) Ce n'est pas assez de porter le nom de chrétien, il faut l'être en *effet*. (Mass.)

[illegible]

— *En effet* sert souvent de conjonction pour relier deux idées. Il prétend qu'en effet il a raison. En effet, qui peut douter que la vérité ne soit préférable au mensonge? Le roi, dont le discernement est si juste, devait la choisir entre

toutes les personnes de sa cour pour un emploi si important : il la choisit en *effet* pour lui confier ce royal enfant. (Fléch.) La grandeur des rois est toute dans l'amour de leurs peuples ; ce sont eux qui perpétuent de siècle en siècle la mémoire des bons princes ; et quelle gloire en *effet* pour un roi de régner encore après sa mort sur le cœur de ses sujets. (Mass.)

> Je connais mon devoir et vous celiez au vôtre.
> Rien ne vous engageait à m'aimer en *effet*. (RACINE.)

— *En effet* annonce, au commencement d'une proposition, qu'on va donner une preuve de ce qu'on vient de dire. Elle croyait que c'était n'avoir point d'esprit que de ne point l'employer, ou à s'instruire de ses devoirs, ou à vivre en paix avec le prochain ; en *effet*, qu'est-ce que l'esprit dont les hommes paraissent si vains ? (Fléch.) Vous connaissez l'ardeur de son zèle et l'étendue de sa charité ; en *effet*, messieurs, qui pourrait dire avec quel légitimité il possède tous les biens que le monde estime ? (Id.)

— S'emploie dans le même sens dans le corps de la phrase. Les victoires sont toujours des bienfaits d'un Dieu irrité contre les hommes : quel spectacle, en *effet*, nous offre celle même que nous venons de remporter ? (Mass.) Rien ne parle plus à l'âme, en *effet*, que le service divin sur un vaisseau. (Mme de Staël.)

> Qui croirait en *effet* qu'une telle entreprise
> Du trône d'Assuérus... [illegible]
> Qu'un peuple tout entier, tant de fois triomphant,
> N'eût fait sa conquête que la main d'un enfant ?
> (RACINE.)

— *Par l'effet*. Par les actes. Effectivement.

> Pour marquer aux souverains qu'ils devaient par l'*effet*
> Répondre dignement au grand choix qu'il en fait.
> (CORNEILLE.)

EFFEUILLAGE. s. m. (pron. *é-feu-lla-je*, *ll* mouill. ; rad. *effeuiller*). Agric. Action de retrancher aux arbres une certaine quantité de feuilles, ordinairement pour que les fruits, frappés par les rayons du soleil, acquièrent de la couleur et mûrissent plus promptement. L'effeuillage des arbres. L'effeuillage de la vigne. L'*effeuillage* n'est pas sans danger pour la santé des arbres. (Thouin.)

***EFFEUILLAISON**. s. f. (pr. *é-feu-llè-zon*, *ll* mouill. ; rad. *effeuiller*). Agric. Époque de la chute des feuilles. L'*effeuillaison* varie selon les espèces de plantes, et dans chaque espèce selon l'état de la saison. (Rozier.)

— C'est à tort que quelques botanistes ont fait ce mot synonyme de DÉFEUILLAISON.

— Action d'effeuiller.

EFFEUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Effeuiller. S'empl. adjectiv. Arbre effeuillé. Branche effeuillée. Fleur effeuillée. Maintenant il ne m'arrive plus de rencontrer sur mon chemin une fleur *effeuillée*. (X. de Maistre.) Les jours de fête, on répandait des eaux de senteur dans la nef, et le sanctuaire était jonché de fleurs et de lianes *effeuillées*. (Chateaub.)

EFFEUILLEMENT. s. m. (pr. *é-feu-lle-man*, *ll* mouill. ; rad. *effeuiller*). Agric. État des arbres dépouillés de leur feuillage ou qui s'en dépouillent. L'effeuillement des bois.

* **EFFEUILLER**. v. a. 1re conj. (pr. *é-feu-llé*, *ll* mouill. ; et. lat. *e* priv. ; *folium*, feuille). Ôter les feuilles, dépouiller, priver de feuilles. Effeuiller une branche d'arbre, un arbre. Effeuiller la vigne. On *effeuille* avec raison la vigne dans les climats froids et humides, pour faire mûrir le raisin. (Thouin.) Lorsqu'on transplante un arbre à l'époque du commencement ou de la fin de la sève, on l'*effeuille* pour mieux assurer sa reprise. (Id.) On *effeuille*, dans le Midi, les mûriers, pour procurer de la nourriture aux vers à soie. (Id.)

— Détacher les pétales d'une fleur. Effeuiller une fleur. Effeuiller une rose. Effeuiller une marguerite. Les hommes, semblables aux enfants, ont *effeuillé* les plantes pour les connaître, et ils ont tiré à peu près les mêmes résultats. (Bern. de St-Pierre.)

> Ôter le voile à la pudeur,
> N'est-ce pas *effeuiller* la rose ? (JEUSIN.)

— Fig. Le mariage *effeuille* mes espérances une à une. (Balzac.) Et dire que toutes ces belles fleurs de rhétorique amoureuse, je les avais *effeuillées* en l'honneur d'une femme de chambre ! (A. Daudet.)

— S'EFFEUILLER. v. pron. Être effeuillé. Une branche détachée du tronc de l'arbre s'effeuille bientôt. Une rose étiolée s'effeuille au moindre souffle.

> Pour garder l'éclat du matin,
> Le bouton se tient sous la feuille,
> Tandis qu'en découvrant son sein
> La rose pâlit et s'effeuille. (JEUSIN.)

— Fig. Des illusions qui s'effeuillent.

EFFEUILLEUR, EUSE. s. (pr. *é-feu-lleur*, *ll* mouill.). Agric. Celui, celle qui effeuille les arbres pour en faire mûrir les fruits ou pour fournir du fourrage aux bestiaux. Un effeuilleur. Une effeuilleuse. Un *effeuilleur* trop avide fait périr beaucoup de raisins, ou bien, suivant la circonstance, il s'oppose à leur entière maturité. (Rozier.)

EFFEUILLURE. s. f. (pr. *é-feu-llure*, *ll* mouill. ; rad. *effeuiller*). Produit de l'effeuillage des arbres. Ramasser l'effeuillure des arbres.

EFFIANCÉ, ÉE. s. Fiancé, fiancée. (Rabelais.)

EFFIAT Antoine COIFFIER DE RUZÉ, marquis d'). Maréchal de France et surintendant des finances, 1581-1632. Il conclut le mariage de Henriette de France avec Charles Ier, essaya de remédier au désordre des finances, que Richelieu ne surveillait pas assez. Il servit au siège de La Rochelle comme maréchal de camp, en Italie, 1630, comme lieutenant général, devint maréchal de France, 1631, et général en chef de l'armée d'Alsace. Il mourut presque au début de la campagne. Henri, marquis de Cinq-Mars, fut un de ses fils.

* **EFFICACE**. adj. 2 g. (ét. lat., *efficax* ; rad. *efficere*, faire). Qui produit son effet, au physique comme au moral. Moyen efficace. La philosophie est un remède *efficace* contre les traverses de la fortune. (Trév.) Malgré l'union de l'âme et du corps on demeurera immobile, si Dieu n'accorde à la volonté toujours *efficaces* avec nos efforts. (Malebr.) Vous travaillez... aux hommes rien de plus *efficace* pour effacer leurs péchés que la grâce de les reconnaître. (Bossuet.)

— Qui atteint le but poursuivi, en parlant des personnes. Ceux-là seuls sont d'*efficaces* défenseurs de la religion qui en même temps professent la foi chrétienne et acceptent la la liberté. (Guizot.)

— *Efficace sur*. Qui produit un effet sur. Vos paroles sont *efficaces* sur mon esprit. (Mme de Sévigné.)

— Théol. *Grâce efficace*. Grâce qui a son effet par elle-même et nullement du consentement de la volonté.

* **EFFICACE**. s. f. Synonyme peu usité d'EFFICACITÉ. L'efficace d'un remède. L'efficace d'un discours. L'efficace de la grâce. L'*efficace* de la grâce est la vertu par laquelle elle produit infailliblement son effet, sans blesser le libre arbitre, qui peut toujours lui refuser son consentement. (Trév.) Votre exemple aura une *efficace* toute particulière. (Port-Royal.) On n'ignore pas qu'une louange en grec est d'une merveilleuse *efficace* à la tête d'un livre. (Molière.) Toute la grâce de l'Église, toute l'*efficace* du Saint-Esprit est dans l'unité. (Boss.)

***EFFICACEMENT**. adv. D'une manière efficace. Travailler efficacement à quelque chose. Dieu dispose efficacement de notre cœur. La grâce agit *efficacement* dans nos cœurs quand elle y trouve des dispositions. (Trév.) Il faudrait avoir sa prudence pour ne dire que ce qu'il faut, son éloquence pour le dire *efficacement*. (Fléch.) Plus tard il contribua *efficacement* à leur appel. (De Ségur.)

— Il a aussi signifié, mais rarement, De tout son cœur, tout de bon. Vouloir efficacement.

EFFICACIEN. s. m. Théol. Partisan de la grâce efficace.

* **EFFICACITÉ**. s. f. (rad. *efficace*). Force qui détermine d'une manière certaine et infaillible l'effet qu'une cause est destinée à produire. L'efficacité physique ou morale d'un remède. L'efficacité des prières.

* **EFFICIENT, ENTE**. adj. (étym. lat., *efficiens*, part. pr. du v. *efficere*, faire, causer, produire). Qui produit certain effet. Il ne s'emploie guère qu'au féminin avec le mot cause. Cause efficiente. On croit que le soleil est la cause efficiente de la lumière. Vous, la reine et la cause *efficiente* de la santé des autres, ayez soin de la vôtre. (Mme de Sévigné.)

EFFIGIAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'effigie.

* **EFFIGIE**. s. f. (du lat. *effigies*, image, représentation). Figure, représentation qu'on fait d'une personne. Après la mort des rois et des grands princes, on expose leur effigie en public. L'*effigie* du roi a été vue durant onze jours. (Malherbe.) D'un côté, le Verbe touche à son Père par sa spiritualité ; de l'autre, il s'unit à la chair par son *effigie* humaine. (Chateaub.) Elle demeurait en contemplation devant ces *effigies* de dieux et de déesses matérielles et sacrées. (De Gonc.)

— Fig. Le tigre se fait chat pour jouer avec les débiles césars qui règnent en *effigie* sur le monde. (P. de Saint-Victor.)

— Empreinte d'une monnaie ou d'une médaille représentant la tête d'un personnage, d'un prince, le symbole d'un état, d'une ville. Frapper monnaie à l'effigie de quelqu'un. Médaille à l'effigie de Louis XIV, de la république. L'usage de frapper monnaie à l'*effigie* du prince ne remonte pas en France au delà de quelques siècles. (Leblet.) Certains Juifs rigoristes allaient jusqu'à ne pas vouloir toucher une monnaie présentant une *effigie*. (E. Renan.)

— Fam. Se dit quelquefois pour Pièce de monnaie. Cotillon avait perdu vingt-cinq francs, consommation comprise. Alors il tira son reste de sa poche et le vida sur la table de marbre il contenait cinq *effigies*. (Ch. Monselet.)

— Fig. Nous étalons une conscience qui n'est que la fausse *effigie* de la nôtre. (Massillon.)

— Fig. Corps d'une personne qui a perdu toute son intelligence. Il ne nous reste plus que son effigie. Mme de Grussol est grosse et nulle autres ; j'allai hier lui dire adieu, et à l'*effigie* de Mme de Montausier. (Mme de Sévigné.)

— Anc. législ. *Exécution par effigie*. Celle qui consistait à faire afficher par l'exécuteur des hautes œuvres, à un poteau dressé sur une place publique, l'extrait du jugement de condamnation prononcé contre un individu contumax, lorsqu'il s'agissait de la peine des galères, du fouet ou du bannissement. Quand la condamnation emportait la peine capitale, on pendait un mannequin représentant le coupable, ou l'on exposait un tableau représentant son exécution. ‖ En ce sens, on dit : Il fut pendu en effigie. Il eut la tête tranchée en effigie. Il fut exécuté en effigie. L'exécution par effigie, en matière criminelle, n'était pas en usage chez les Romains ; elle nous vient particulièrement des Grecs, chez lesquels on faisait le procès aux absents, ou les y exécutait en effigie, ou bien on écrivait leurs noms avec leur condamnation sur des colonnes.

— Syn. comp. EFFIGIE, IMAGE, FIGURE, PORTRAIT. V. IMAGE.

EFFIGIÉ, ÉE. part. pass. du v. Effigier. S'empl. adjectiv. Ce banquier a été effigié.

EFFIGIER. v. a. 1re conj. Faire l'effigie de quelqu'un, lui dresser une statue.

— Anc. jurispr. Exécuter un criminel en effigie. Effigier un criminel condamné par contumace. Il est inusité.

EFFILAGE. s. m. Techn. Action d'effiler. ‖ Résultat de cette action.

EFFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Effiler. S'emploie adjectiv. Toile effilée. Tissu effilé. Ruban effilé. La charpie est faite de linge effilé.

— *Linge effilé*. Se disait d'un linge de deuil bordé de frange de fil. Il porte le grand deuil, son linge est *effilé*. (Regnard.)

— Par extens. Mince et long, étroit et allongé, délié. Personne effilée. Tête effilée. Visage effilé. Un grand homme effilé. On tenait souvent effilée à force de vouloir se faire une taille déliée et dégagée. Avoir la taille *effilée*, le visage *effilé*. (Acad.) Presque tous dans ce temps sont minces de corps, la taille est *effilée*, les cuisses et les jambes sont menues. (Buff.) Le kabassou nous paraît être le plus grand de tous les tatous ; il a la tête plus grosse, plus large, et le museau moins *effilé* que les autres. (Id.) La langue de la fauvette à tête noire est *effilée* et fourchue par le bout. (Id.)

— *Avoir la langue effilée*. Se dit parmi le peuple ; c'est une faute ; il faut dire *affilée*. V. AFFILÉ.

— Agric. Se dit d'une plante qui s'étiole et qui pousse de longues tiges grêles.

— Bot. Se dit d'une plante dont les parties allongées, comme la tige et les ramifications, les pétioles et les pédoncules, sont très longs, grêles, droits et amincis de la base au sommet. Plante effilée.

— Chass. Se dit d'un chien fatigué, énervé, pour avoir travaillé trop jeune ou à outrance. Chien effilé.

— Manég. *Cheval effilé*. Cheval qui a l'encolure trop déliée.

— Zool. Se dit d'un animal dont le corps est long et grêle. La belette est effilée. La fouine est très effilée.

— EFFILÉ. s. m. Comm. A signifié Linge bordé d'une espèce de frange de fil, et qu'on portait dans le deuil. Être en effilé. Porter de l'*effilé*. (Acad.)

— La frange elle-même.

* **EFFILER**. v. a. 1re conj. (rad. *fil*). Défaire un tissu fil à fil. Effiler de la toile. Effiler des rubans.

— Allonger, rendre long et mince. Il *effila* sa moustache d'un mouvement machinal. (A. Daudet.)

— Agric. V. AFFILER.

— Chass. Énerver, fatiguer. On court risque d'*effiler* les chiens quand on les fait chasser trop jeunes ou trop longtemps les premières fois. (Baudrill.)

— Coiff. *Effiler les cheveux*. Les faire paraître moins touffus, en coupant les mèches en pointe.

— S'EFFILER. v. pron. Être effilé. Ce ruban s'effile. Cette étoffe s'effile. Border une étoffe pour empêcher qu'elle ne s'effile.

— Devenir plus mince. Taille qui s'effile. Visage qui s'effile. Racines qui s'effilent.

— Se dit des fils de laine qui n'ont pas assez de torsion.

— Ressembler à un effilé.

EFFILEUR. s. m. (rad. *effiler*). Ouvrier qui met en menus morceaux des bois et autres objets.

EFFILOCHAGE. s. m. Techn. Action d'effilocher.

EFFILOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Effilocher. S'empl. adjectiv. Chiffons effilochés.

EFFILOCHÉE. s. f. (rad. *effilocher*). Toute substance filamenteuse provenant de chiffons ou de pailles, et soumise à l'action d'instruments qui en ont détruit la texture pour la convertir en pâte de papier. L'un des procédés consiste à faire macérer pendant plusieurs heures l'*effilochée* dans une lessive. (Gaultier de Claubry.) L'*effilochée* des feuilles de maïs perd beaucoup au lavage. (Id.)

* **EFFILOCHER**. v. a. 1re conj. (rad. *fil*). Papet. Détruire la toile et le tissu des chiffons et les réduire aux éléments des fils. Effilocher des chiffons.

— Syn. d'EFFILOQUER.

— Absol. Il faut effilocher.

— S'EFFILOCHER. v. pron. Être effiloché. Cette diminution s'explique par la moindre torsion du fil de la trame, par l'absence de la colle qui empêche la chaîne de s'*effilocher*. (Alcan.)

EFFILOCHES. s. f. pl. V. EFFILOQUES.

EFFILOCHEUR, EUSE. s. Ouvrier, ouvrière qui effiloche les chiffons.

— EFFILOCHEUSE. s. f. Machine à effilocher le coton.

— Adjectiv. Machine effilocheuse.

Papet. *Cylindre effilocheur*. Cylindre armé de lames de fer qui n'ont qu'une ... et un fort talon à leur face extérieure, et dont les intervalles sont très larges.

EFFILOCHURES. s. f. pl. (rad. *effilocher*). Produit de l'effilochage.

— *Effilochures des bois tinctoriaux*. Poudre obtenue par le broiement des bois de teinture.

EFFILOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Effiloquer. S'empl. adjectiv. Soie effiloquée.

EFFILOQUEMENT. s. m. Action d'effiloquer.

— État de ce qui est effiloqué.

* **EFFILOQUER**. v. a. 1re conj. (rad. *fil*). Techn. Effiler de l'étoffe de soie pour faire de la ouate. Effiloquer un ruban.

— S'EFFILOQUER. v. pron. Être effiloqué. Le degré de torsion convenable pour la fabrication des cordes est lorsque le fil rompra plutôt que de s'effiloquer.

EFFILOQUES. s. f. pl. (rad. *effiloquer*). Nom qu'on donne à toutes les soies non torses, qu'on appelle aussi *soies folles*, parce que leur extrême légèreté ne leur permet pas de soutenir le moindre effort.

— Superfluités qui se trouvent sur les lisières ou même sur le ruban.

— Soies légères de rebut.

EFFILOQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui effiloque.

EFFILURE. s. f. (rad. *effiler*). Techn. Fils ôtés d'un tissu, d'une étoffe. Pour coudre ce sac ou cette poche, je me servis des *effilures* de mon linceul, en guise de fil, et avec un brin de balai que j'avais fendu avec mes dents, j'en avais fait une aiguille. (Dellon.)

EFFIMERIE. s. f. Pathol. Fièvre qui ne dure qu'un jour. Vieux mot.

EFFIOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Effioler. S'empl. adjectiv. Blés effiolés.

EFFIOLER. v. a. 1re conj. (rad. *fiole*, altérat. de *feuille* ; de l'ital. *foglia*). Ôter la tige ou la feuille des blés, lorsque, avant l'hiver, elle pousse trop fort. Il faut effioler ces blés.

— Se dit en plusieurs endroits pour Effaner, effeuiller. Effioler des blés.

— Techn. Exprimer l'eau qui se trouve du côté de la chair, dans la peau qu'emploie le parcheminier.

EFFISANSE. s. f. Pouvoir de produire des effets. Vieux mot.

EFFLAGELLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e* priv. ; *flagellum*, coulant). Bot. Se dit d'une plante qui manque de coulants, par opposition à d'autres espèces qui en sont munies.

EFFLAGITATION. s. f. (pr. *é-fla-gi-ta-ci-on* ; ét. lat. *efflagitatio* ; rad. *flagitare*, supplier). Vive instance, prière, supplication. L'efflagitation de la presse et de la tribune.

EFFLANCHÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Efflanqué.

EFFLANQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Efflanquer. S'empl. adjectiv. Cheval efflanqué. Bête efflanquée.

— Fig. Se dit, dans le style de la critique, des compositions sans vigueur et sans nerf. Style efflanqué. Prose efflanquée.

— Art vétér. *Rage efflanquée*. Maladie qui resserre les flancs des vieux chiens de chasse.

— Chass. Dont les flancs se sont retirés en dedans. Un cheval efflanqué. Un chien efflanqué.

— Fam. et iron. S'empl. substantiv. en parlant d'un Homme maigre et élancé. C'est un grand efflanqué.

* **EFFLANQUER**. v. a. 1re conj. (ét. fr. *é*, préfixe priv. ; *flanc*). Rendre maigre au point d'avoir les flancs creux et abattus. Efflanquer un cheval à force de le faire travailler.

— Horl. Passer entre les ailes d'un pignon une lime en forme de couteau, pour donner aux faces de ces ailes la figure convenable, et pour en diminuer l'épaisseur.

— S'EFFLANQUER. v. pr. Devenir efflanqué.

EFFLEURAGE. s. m. Techn. Action d'effleurer, en terme de chamoiseur.

EFFLEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Effleurer. S'empl. adjectiv. Arbrisseau effleuré. Un mur effleuré par la balle. Dans les champs *effleurés* il court, vole et fend l'air. (Delille.) Quelquefois, je sentais ma face comme *effleurée* par le vol d'un oiseau nocturne. (Ch. Nodier.)

— Fig. Question effleurée. Une vérité effleurée.

— Fig. En parlant de l'esprit, du moral d'une personne. C'est la maladie et la mort de son voisin dont il est question ; il n'en est pas *effleuré*, il n'en est pas troublé. (Mme de Sévigné.)

EFFLEUREMENT. s. m. Action d'effleurer.

* **EFFLEURER**. v. a. 1re conj. (ét. fr. *é*, préf. priv. ; *fleur*). Agric. A signifié, au propre, Ôter les fleurs. Effleurer une rose. Effleurer une anémone.

— Par extens. Enlever quelque peu de la superficie d'une chose. La grêle a un peu entamé ce fruit, elle n'a fait que l'effleurer. Dans la Russie centrale, on ne connaît que l'araire, instrument qui ne fait qu'*effleurer* la terre. (Malte-Brun.)

— Toucher légèrement. Le lieutenant fut

aussi blessé, mais fort légèrement, le coup n'ayant fait [illegible] la peau. (Le Sage.) L'herbe [illegible] *fleur*. [illegible] Les Anglais *effleurèrent* dans leurs [illegible] quelques parties des frontières françaises. (Anquet.)

[illegible]

— Fig. dans un sens analogue [illegible] Ce trait de générosité n'*effleura* pas l'âme de Pison. (La Bletterie.) La fortune ne vous a seulement pas *effleuré* [illegible]. Si quelquefois encore une image de bonheur *effleura* mes désirs, ce bonheur n'était plus celui qui m'était propre. (J.-J. Rouss.) Cette orgueilleuse pensée n'a jamais *effleuré* mon âme. (Montalembert.)

[illegible]

— Traiter superficiellement, ne pas approfondir. Effleurer une question. Effleurer un sujet. Je n'ai que le mérite d'avoir osé *effleurer* le premier en public ce qu'il eût approfondi s'il eût voulu. (Volt.) Un esprit ingénieux *effleure* à peine les sujets. (A. Martin.)

[illegible]

— Fig. et dans un sens analogue. Après avoir *effleuré* ce grand homme pour esquisser son portrait... (Diderot.)

— Chamois. Détacher de la peau, du côté du poil, toutes les parties qui l'empêchent d'être douce et maniable.

— Menuis. Dresser le parement des planches jointes ensemble. Syn. d'AFFLEURER.

— S'EFFLEURER. v. pron. Être effleuré. Une matière qui s'effleure au lieu de se traiter à fond.

EFFLEURI, IE. part. pass. du v. Effleurir. S'emploie adjectiv. Minéral effleuri. Substance effleurie.

*** EFFLEURIR (S').** v. pron. 2e conj. (ét. lat., *e* priv.; *flos*, fleur). Chim. Se recouvrir d'une matière pulvérulente; tomber en efflorescence, en poudre. Un minéral qui s'effleurit. La seconde couche est de sept à huit pieds d'épaisseur, le charbon y est divisé par deux lits d'une terre très dure et de couleur noirâtre; cette terre est très vitriolique et *s'effleurit* à l'air. (Buff.)

— S'emploie aussi quelquefois neutralement. Ce minéral effleurira au contact de l'air libre.

EFFLEUROIR. s. m. (rad. *effleurer*). Techn. Peau d'agneau qui sert au parcheminier pour essuyer le blanc qu'il a répandu sur le parchemin.

EFFLEURURE. s. f. (rad. *effleurer*). Techn. Rognure qui provient de l'effleurage de la peau.

EFFLORAISON. s. f. (rad. *floraison*). Action d'entrer en fleur.

EFFLORÉ, ÉE. part. pass. du v. Efflorer.

EFFLOREMENT. s. m. (rad. *efflorer*). Vieux mot qui a signifié Action d'effleurer et Résultat de cette action.

EFFLORER. v. a. 1re conj. (rad. *flor*, qui a signifié *fleur*). Vieux mot qui signifiait Effleurer.

*** EFFLORESCENCE.** s. f. (ét. lat., *efflorescentia*, formé de *ex*, hors de, et *floresco*, je fleuris; rad. *flos*, fleur). Acte par lequel la floraison commence; premier moment où elle a lieu.

— Fig. La justice est l'*efflorescence* de notre âme. (Proudhon.)

— Nom qu'on donnait autrefois à plusieurs substances pulvérulentes ou floconneuses, minérales ou végétales, et que l'on obtenait par la sublimation.

— Par anal. Poussière fine et céracée qui se trouve sur certains fruits, comme les prunes, le raisin.

— Phénomène que présentent diverses substances, à la surface desquelles une matière pulvérulente se manifeste, par l'effet de la perte ou de l'absorption de l'eau.

— Couche saline qui se produit sur les murs salpêtrés, sur quelques terres schisteuses.

— Oxyde métallique qui se présente à la surface de quelques mines de cobalt, de manganèse ou autres.

— Pathol. Exanthème qui a pour caractère le changement de couleur et l'élévation légère de la peau sous forme de pustules, de phlyctènes, de bourgeons, de boutons ou autres aspérités. Avoir des *efflorescences* sur la peau. (Acad.)

*** EFFLORESCENT, ENTE.** adj. (rad. *efflorescence*). Qui est en voie de floraison. Plantes efflorescentes.

— Qui est couvert d'une poussière fine et céracée, comme certains fruits. Fruits efflorescents.

— Qui est couvert d'une substance pulvérulente ou floconneuse, minérale ou végétale.

— Qui est revêtu d'une couche saline, comme les murs salpêtrés, et quelques terres schisteuses. Murs efflorescents.

— Qui est couvert d'un oxyde métallique, comme quelques mines de cobalt ou de manganèse.

— B.-arts. Se dit d'un morceau délicat et fort travaillé de sculpture ou d'architecture.

— Bot. Se dit de certains champignons qui ressemblent à une efflorescence étalée à la surface des corps.

EFFLORESCENTS. s. m. pl. Bot. Division de la tribu des champignons aérogastres, comprenant ceux qui ressemblent à une efflorescence étalée à la surface des corps.

EFFLOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Efflotter. S'emploie adjectiv. Vaisseau efflotté. Frégate efflottée.

EFFLOTTER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *e*, préf. priv.; *flotte*). Mar. Séparer un ou plusieurs vaisseaux d'une flotte. Un coup de vent efflotta notre vaisseau. Vieux.

*** EFFLUENCE.** s. f. (pr. *é-flu-ance*; ét. lat., *e*, préf. priv.; *fluo*, je coule). Phys. Émanation de corpuscules qui rayonnent de certains corps.

— *Effluences électriques.* Les rayons de matière électrique qui sortent d'un corps actuellement électrisé.

*** EFFLUENT, ENTE.** adj. (pr. *é-flu-an*; rad. *effluence*). Phys. Qui émane, qui coule. Se dit de la matière qui émane des corps. Matière effluente. La matière électrique tant effluente qu'affluente est assez subtile pour passer à travers les corps très durs et très compacts. (Nollet.)

*** EFFLUVE.** s. m. (ét. lat., *effluvium*; formé de *e*, hors de; *fluere*, couler). Toute matière impondérable qui s'exhale des marais, des lacs, des étangs, des souterrains, etc., de toutes les substances, soit minérales, soit animales, soit végétales, répandues à la surface du globe, dans l'état sain, dans le travail de la décomposition, ou dans l'état de putréfaction. Effluve subtil. Effluve morbifique. Effluve embaumé. Effluve pestilentiel. Il est des individus doués d'organes susceptibles de recevoir l'impression des *effluves* les plus subtils, les plus déliés, à un si haut degré, que les odeurs qui, par leur faiblesse et leur éloignement, sont insensibles pour l'odorat de la plupart des hommes, frappent celui de ces êtres, très remarquables sous ce rapport. (Fournier.) Tous les corps sont plus ou moins odorants, et les *effluves* qui en émanent sont caractérisés par une odeur spécifique. (Id.) Les *effluves* qui s'élèvent des substances végétales vivantes deviennent plus odorants à raison de la température de l'air atmosphérique. (Id.)

— Fig. Les effluves de la passion. C'était l'haleine divine qui courait sur la petite Église et la remplissait d'*effluves* célestes. (E. Renan.)

— *Effluves magnétiques.* Émanations présumées du fluide magnétique.

— REM. GRAMM. On trouve quelquefois ce mot du genre féminin. Aussi l'enveloppait-il de toutes les *effluves* magnétiques d'une séduction. (A. Daudet.)

EFFLUX. s. m. V. EFFLUXION.

EFFLUXION. s. f. (pr. *é-fluk-sion*; ét. lat., *effluxio*; formé de *e*, hors de; *fluo*, je coule). Expulsion du fœtus hors de la cavité de l'utérus dans le premier temps de la conception. L'effluxion prend le nom d'*avortement* après trois mois.

EFFODIENT, ENTE. adj. (ét. lat., *e*, hors; *fodere*, creuser). Mamm. Qui creuse. || EFFODIENTS. s. m. pl. Ordre de mammifères qui renferme les tatous, les oryctéropes, les fourmiliers et les pangolins.

EFFONCÉ, ÉE. adj. Vieux mot employé pour Défoncé.

EFFONDEMENT. adv. Vieux mot qui s'employait dans le sens de Avec profusion.

EFFONDER. v. a. 1re conj. (rad. *fond*). Anc. mar. Couler bas. Inusité.

EFFONDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Effondrer. S'emploie adjectiv. Terre effondrée. Sol effondré.

*** EFFONDREMENT.** s. m. Action d'effondrer. L'effondrement des terres. Celui qui plaindra la dépense de l'*effondrement* ne tardera pas à se repentir de sa parcimonie. (Rozier.)

— Action de s'effondrer. || Résultat de cette action.

— Géolog. *Cratère d'effondrement.* Affaissement de terrain attribué à un tremblement de terre.

*** EFFONDRER.** v. a. 1re conj. (rad. *fond*). Agric. Remuer, fouiller la terre à la profondeur de plusieurs pieds, et quelquefois en y mêlant des engrais. Effondrer les terres pierreuses.

— Absol. Il y a une nécessité indispensable d'*effondrer*, lorsque sous la couche de terre où l'on plante l'arbre il se trouve un banc de gravier, de tuf, d'argile, etc. (Rozier.) Toutes les fois qu'on a de grandes plantations à faire, c'est le cas d'*effondrer*. (Id.)

— Enfoncer, rompre, briser. Effondrer un coffre. Effondrer une armoire, un buffet. Ces voleurs s'étaient barricadés dans cette chambre: il a fallu *effondrer* la porte pour les prendre. (Trév.)

— Accabler par la pesanteur. Vous chargez trop ce plancher, vous l'effondrerez.

— Vider, préparer de la volaille, du poisson pour manger. Effondrer de la volaille. Effondrer du poisson. On se sert plutôt du mot *vider*.

— Techn. Tirer à la rame outre mesure, en parlant d'une étoffe de laine. Effondrer un drap. || Tirer à poil une vieille couverture.

— Neutral. Affaisser. La terre effondre. Vous chargez trop ce plancher, il effondrera.

— S'EFFONDRER. v. pron. Être effondré. La terre avait été fouillée en cet endroit, elle s'est effondrée. Peu usité.

— Fig. L'empire s'*effondrait* lentement dans la honte et le mépris. (Montalemb.)

EFFONDREUR, EUSE. adj. et s. Agric. Celui, celle qui effondre. Bon effondreur.

*** EFFONDRILLES.** s. f. pl. (pr. *ef-fon-drille*, *ll* mouill.). Parties grossières qui se trouvent au fond d'un vase, d'un vaisseau dans lequel on a fait cuire ou infuser quelque chose. Les effondrilles du bouillon.

EFFORCÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Efforcer. Tous se sont *efforcés* de la pouvoir sauver. (Mairet.)

EFFORCÉMENT. adv. En faisant des efforts. Vieux mot.

*** EFFORCER (S').** v. pron. 1re conj. (rad. *force*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Je m'efforçais. Efforçons-nous.* Faire des efforts pour venir à bout de quelque chose. S'efforcer de soulever un fardeau. S'efforcer de vaincre. Trois fois le jeune vainqueur s'*efforça* de rompre ces intrépides combattants. (Boss.)

— Ne pas assez ménager ses forces en faisant quelque chose. Il s'est efforcé à courir. Ne vous efforcez point à parler.

— Absol. Faire effort sur soi. Feignez, *efforcez*-vous. (Rac.)

— Il se dit aussi des actions de l'esprit. Il aimait les louanges; et il est à souhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'*efforce* de les mériter. (Volt.)

> Et ce lâche attentat n'est qu'un trait de l'envie,
> Qui s'*efforce* à noircir une si belle vie. (CORNEILLE.)

— Avec un nom de chose pour sujet. La nature s'y *efforce* de faire du bien aux hommes, mais les hommes n'y ont pas secondé la nature. (Volt.)

— *S'efforcer à.* Il s'efforce à crier. Il s'efforce à parler, à marcher. Il s'efforce à porter ce fardeau. Il faut s'efforcer à gagner la vie éternelle. Laissez-moi m'*efforcer*, cruel, à vous haïr. (Volt.)

> Et quand Rome s'*efforce* à m'arracher son cœur,
> Elle suit le courroux d'un Dieu juste et vengeur.
> (CORNEILLE.)

— *S'efforcer de.* Il s'efforce d'agir. Il s'efforce de plaire. Il s'efforce de parvenir. Il s'efforce de paraître indifférent.

> Quand un autre à l'instant, s'*efforçant* de passer,
> Dans le même embarras se vient embarrasser. (BOIL.)
> *Efforcez*-vous du moins de paraître fidèle,
> Et je m'*efforcerai*, moi, de vous croire telle. (MOL.)

— Syn. comp. S'EFFORCER À, S'EFFORCER DE. *S'efforcer à* est subjectif, et exprime l'effort, la fatigue de celui qui peine pour faire une chose. *S'efforcer de* est objectif et fait penser au résultat poursuivi plutôt qu'aux efforts de celui qui le poursuit. Ce convalescent *s'efforce à* marcher. Cet orateur *s'efforce de* persuader ses auditeurs.

EFFORCES. s. f. pl. Cisailles employées pour la tonte des moutons.

*** EFFORT.** s. m. (rad. *force*). Contraction musculaire plus ou moins forte qui a pour objet de résister à une puissance extérieure ou de la vaincre, ou d'accomplir une fonction naturelle devenue accidentellement laborieuse, contraction propre à toutes les parties du corps humain qui jouissent de la contractilité et de l'extensibilité. On peut diviser les efforts en deux espèces: ceux qui sont soumis à notre volonté et ceux qui en sont indépendants. Dans le premier sens, on dit: Faire des efforts pour soulever ou pour porter un fardeau. Faire des efforts pour résister à un choc, à une percussion. Employer tous ses efforts. Faire beaucoup d'efforts. Faire des efforts impuissants. Se consumer en efforts impuissants. Les efforts que l'on fait pour courir, lutter, danser. Faire des efforts pour déclamer, chanter. Faire des efforts pour mâcher les aliments, les avaler. Faire des efforts pour gravir, sauter, nager. Augmenter les efforts. Accélérer les efforts. Déterminer les efforts. Se livrer à des efforts immodérés. Les *efforts* auxquels on se livre dans l'âge mûr sont immédiatement suivis d'accidents souvent fort graves. (Fournier.) || Dans le second sens, on dit: Les efforts que font le diaphragme, et les muscles abdominaux, dans le vomissement. L'effort des intestins. L'effort des muscles de l'abdomen dans le travail de l'enfantement. Les efforts que fait le cœur en obéissant au stimulus du sang. Les *efforts* de l'utérus dans le travail de l'enfantement sont prodigieux. (Fourn.) Les *efforts* excessifs produisent quelquefois, comme nous l'avons dit, la déchirure ou la rupture de la fibre musculaire. (Id.) Le cœur peut se rompre par un *effort* trop violent. (Id.)

— Force avec laquelle une cause en général tend à produire un effet.

— En parlant de l'homme, Emploi de ses forces pour parvenir à un but. Faire tous ses efforts. Se consumer en efforts. Redoubler ses efforts. Tourner ailleurs ses efforts. Seconder les efforts de quelqu'un. Faire de vains efforts. L'enfant fait continuellement des *efforts* inutiles qui épuisent ses forces ou retardent leur progrès. (J.-J. Rouss.) L'*effort* humain le plus violent n'arrivera jamais au delà. (Th. Gaut.)

— Mouvements de vigueur de plusieurs personnes réunies dans un même but. Mettre une province à couvert des efforts de l'ennemi. L'armée fera un dernier *effort* pour emporter la place. (Trév.)

— Dans l'ordre des choses morales, Emploi de toutes ses facultés, de tous ses moyens pour parvenir à un but. Faire des efforts d'esprit. Faire des efforts de mémoire, d'imagination, d'éloquence, de génie. Il leur en coûte si peu de se concilier les cœurs; il ne faut pour cela ni *effort* ni étude. (Mass.) Dans les nécessités extraordinaires, sa charité faisait de nouveaux *efforts*. (Boss.) J'espère que les grandes passions qui font faire de grands *efforts*, me donneront du courage. (Volt.) Malgré tous les *efforts* du génie, il faut plusieurs siècles à une science avant qu'elle puisse être réduite à des principes simples. (Rayn.) Il y eut un moment où l'Italie fit un *effort* désespéré pour enfanter un peuple. (E. Quinet.)

> Les *efforts* d'Euphémie ont été superflus,
> Et l'amour de Bayard s'en irrite encor plus.
> (DE BELLOY.)

> Je verrai par l'*effort* de votre obéissance
> Où doit aller celui de ma reconnaissance.
> (CORNEILLE.)

— Dans l'ordre des choses physiques, Force avec laquelle un corps en mouvement tend à produire un effet. Effort de l'eau contre un navire. Effort que doivent soutenir les vergues. Effort que soutiennent les ancres. Résister aux efforts des vagues. Vaincre les efforts du vent, les efforts de la tempête. La mesure de tout *effort* est la quantité de mouvement qu'il produit, le résultat de l'obstacle qu'il a surmonté ou tendu à surmonter. (Condill.) La route se dégrade sous l'*effort* des sources perdues. (H. Taine.)

> Il n'est rien de si beau comme Caliste est belle,
> C'est une œuvre où nature a fait tous ses *efforts*.
> (MALHERBE.)

— Dans un sens analogue, Penchant qu'ont certains corps à un mouvement qui leur est propre. Les corps pesants font effort pour descendre. Un corps qui se meut suivant une courbe fait *effort* à chaque instant pour s'échapper par la tangente. (Lav.) Un coin qu'on pousse dans une pièce de bois fait *effort* pour la fendre. (Id.)

— Dans un sens moins rigoureux, mais analogue, on dit l'effort d'une voûte. L'effort d'un poids pour emporter la balance. En ce sens, il est à peu près synonyme de Poids, pesanteur.

— Effet produit par une cause élevée à un degré plus ou moins haut de puissance, et qui a eu des obstacles ou une résistance quelconque à vaincre.

— En ce sens, on dit au physique: C'est un effort de la puissance humaine.

— Au moral on dit: Un effort de génie. Un effort de mémoire. Un effort de vertu. Un effort d'héroïsme. Des efforts d'imagination. Effort de reconnaissance. Effort de courage. Cet ouvrage est un effort d'esprit. Ce discours est le dernier effort de l'éloquence. Cet *effort* de vertu couronne sa mémoire. (Corn.) Le second chant surtout nous paraît un *effort* et un chef-d'œuvre de l'art. (Volt.)

— On a dit, poétiquement et dans un sens énergiquement figuré, l'*Effort de votre vue* pour l'*Effet de votre présence.*

> J'aime; n'abusez pas, prince, de mon secret.
> Au milieu de ma haine il m'échappe à regret,
> Mais enfin il m'échappe, et cette retenue
> Ne peut plus soutenir l'*effort* de votre vue.
> (CORNEILLE.)

— *Effort contre.* Tant d'âmes insensées ne font *effort* contre elles-mêmes que pour vaincre, au lieu de leurs passions, les remords de leur conscience. (Boss.)

> Attendrons-nous la mort,
> Ou ferons-nous contre elle un généreux *effort*? (RAC.)

— Fam. *Faire un effort.* Faire un petit sacrifice. Il fait un effort et consent à payer les dettes de son fils. Mais, Frosine, as-tu entretenu la mère touchant le bien qu'elle peut donner à sa fille? Lui as-tu dit qu'il fallait qu'elle s'aidât un peu, qu'elle fît quelque *effort*? (Molière.)

— *Faire l'effort de.* Prendre la peine de. Elle a fait l'*effort* de venir voir ce joli appartement. (Mme de Sévigné.)

— *Effort de*, suivi d'un infinitif. Après qu'on a fait l'*effort* de renoncer à soi-même. (Boss.) C'est aux hommes un trop grand *effort* que celui de se refuser à cette éclatante beauté. (Id.)

— *Faire effort pour.* Faire *effort* pour s'élever. (Boss.)

— *Faire un effort pour.* N'attendez pas que je fasse ici un dernier *effort* pour vous émouvoir. (Fléchier.)

> Et son courroux mourant fait un dernier *effort*,
> Pour reprocher aux dieux sa défaite et sa mort.
> (CORNEILLE.)

— *Faire des efforts pour.* Le culte a subsisté malgré tous les *efforts* que chaque siècle a faits pour le détruire. (Mass.) Je les remerciais de la haute idée qu'ils avaient de moi, et leur promis de faire tous mes *efforts* pour la soutenir. (Le Sage.)

— *Faire effort à*, s'est dit dans le même sens. Faites *effort* à plaire autant que l'on vous plaît. (Corn.) Quelque *effort* que je fasse à lire dans son âme. (Id.) Et quelque *effort* qu'on fasse à rompre ces beaux nœuds. (Id.)

— *Effort sur.* Faisons donc cet *effort* sur notre douleur. (Boss.)

> Lui seul combat encor les vertueux *efforts*,
> Que sur les conjurés fait ce juste remords. (CORN.)
> Je ne vous blâme pas d'avoir eu mes faiblesses;
> Mais faites même *effort* sur ces lâches tendresses. (Id.)

— *Faire effort sur soi-même.* Se résoudre à faire une chose qui répugne. || *Faire un effort* se prend dans le même sens.

— *Se faire un effort.* M'étant fait cet *effort*, j'ai fait ma sûreté. (Corn.)

— *Se faire effort.* Pour de pareils amis il faut se faire *effort*. (Corn.)

— *Se faire des efforts.* Malgré tous les *efforts* que je pourrais me faire. (Corn.)

— *Coup d'effort.* Coup audacieux.

> C'est rendre la pareille à tes grands coups d'*effort* :
> Tu m'as sauvé la vie et j'empêche ta mort.
> (CORNEILLE.)

— *Sans effort.* Facilement. On te croirait toujours abattu sans *effort*. (Corneille.)

— Art vétér. Mouvement forcé d'une articulation. Effort des reins. Effort de cuisse. Effort du grasset. Effort du jarret. || Extension violente de quelques-uns des muscles, des tendons et des ligaments de l'articulation affectée. Effort violent. Lorsque l'*effort* a été violent, l'animal n'est pas libre de reculer. (Roz.)

— Pathol. Incommodité qui résulte d'une trop forte tension des muscles. || Particulièrement, Hernie produite par quelque effort violent. || Tiraillement douloureux de quelques muscles, produit par une contraction violente, ou par la rupture de quelques fibres charnues. || Plus particulièrement, Tiraillement douloureux qu'on éprouve à la région lombaire, en soulevant un fardeau trop pesant.

EFFOUAGE. s. m. (du lat. *focus*, feu). Anc. cout. Impôt qui se payait par feu, par famille.

EFFOUEIL. s. m. Produit de l'élève du bétail. Vieux mot.

EFFRACTEUR. s. m. (radical *effraction*). Antiq. rom. Criminel coupable de vol avec effraction.

* **EFFRACTION.** s. f. (pr. *è-frak-sion*; ét. lat., *fractum*, supin de *frangere*, briser). Fracture, rupture que fait un voleur pour dérober. Vol avec effraction. C'est à l'aide d'*effraction* que le plus ordinairement l'assassin ou le voleur s'introduisent dans la maison qu'ils veulent dépouiller, ou chez la victime qu'ils veulent frapper. (Teulet.)

EFFRACTIONNAIRE. adj. (pr. *è-frak-si-o-nère*). Qui a commis une effraction. Voleur effractionnaire.

EFFRACTURE. s. f. (rad. *fracture*). Chir. Fracture du crâne avec enfoncement de fragments.

— Jurispr. rom. Effraction.

* **EFFRAIE.** s. f. (rad. *effrayer*). Ornith. Oiseau du genre des chouettes et de l'ordre des oiseaux de proie, qu'on trouve dans presque toute l'Europe, en Asie, en Afrique et dans les deux Amériques. L'*effraie* est le plus bel oiseau de son genre. (Baudrill.) Les sons désagréables de l'*effraie* et l'idée du voisinage des cimetières et des églises inspirent de l'horreur et de la crainte aux personnes superstitieuses, qui regardent cet oiseau comme l'oiseau funèbre, le messager de la mort. (Id.)

EFFRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Effranger. Haillons effrangés.

EFFRANGER. v. a. 1re conj. (rad. *frange*). Effiler aux bords. Effranger un linge.

— Fig. Le jet d'eau *effrange* sur leurs fleurs ses dentelles d'argent. (Clément de Ris.)

— **S'EFFRANGER.** v. pron. Être effrangé. Cette robe s'effrange.

EFFRAYABLE. adj. Qui est susceptible de s'effrayer.

EFFRAYANT. part. prés. du v. Effrayer. Qui effraye. Des songes terribles effrayant son esprit.

* **EFFRAYANT, ANTE.** adj. Qui cause de la frayeur, qui fait naître dans l'âme une agitation violente par l'image d'un mal véritable ou apparent. Spectacle effrayant. Songe effrayant. Figure effrayante. C'est une situation terrible que celle où, n'ayant plus devant soi qu'un *effrayant* avenir de douleurs, on ne peut se réfugier dans le passé, par le souvenir de bonnes œuvres. (Boiste.) Quand ces animaux sont en chaleur, ils ont une espèce de rugissement *effrayant* et qu'on entend de fort loin. (Buff.) Un crépuscule *effrayant*, formé par la lutte des ténèbres et d'une clarté sinistre, répand une horreur silencieuse. (Deleuze.) Des religieuses donnèrent alors un exemple *effrayant* de la chasteté chrétienne. (Chateaub.) L'aspect d'une de ces grandes aurores boréales ne laisse pas d'être *effrayant*. (Cuvier.) Tout était *effrayant* et personne n'était effrayé. (V. Hugo.)

> Le roi d'un noir chagrin paraît enveloppé;
> Quel présage *effrayant* cette nuit la frappé. (RACINE.)
> Dans un ordre *effrayant* trois attaques [illegible]
> [illegible] (VOLTAIRE.)

— Se dit aussi des personnes. Cet homme est effrayant.

— *Effrayant de.* Sa tête se montrait *effrayante* de laideur et de génie. (Thiers.)

> Et le couple immobile, *effrayant* de pâleur,
> Tendait encor sa main glacée. (L. BELMONTET.)

— *Effrayant pour.* Mais au moment si *effrayant* pour la nature, où l'homme paraît mourir, alors délivrée de la prison du corps et des liens des sens, alors l'âme commence à jouir d'elle-même. (L'abbé de Beauvais.)

EFFRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Effrayer. S'empl. adjectiv. Femme effrayée. Enfant effrayé. Âme effrayée. Conscience effrayée. Des familles *effrayées* fuient devant l'ennemi. (Fléchier.) N'êtes-vous pas *effrayé* de vous représenter alors sous la foudre d'un Dieu vengeur! (Massillon.) J'entendais de toutes parts des cris confus; j'apercevais sur le rivage une partie des Égyptiens *effrayés* qui couraient aux armes. (Fénelon.) La vieille vint ouvrir, et prenant les personnes qui étaient avec moi pour des huissiers de justice qui n'entraient pas dans cette maison sans sujet, elle demeura fort *effrayée*. (Le Sage.) Les enfants, qui s'étaient d'abord enfuis tout *effrayés*, se familiarisèrent jusqu'à jouer entre les genoux des religieux. (Chateaubriand.)

> Ses yeux, comme *effrayés*, n'osaient se détourner
> [illegible] (RACINE.)

— Fig.

> [illegible]
> [illegible]
> Les flots *effrayés* remontent à leur source [illegible]
> L'astre pompeux du jour s'arrête dans sa course. (L. RACINE.)

— Par extens. Qui annonce l'effroi, où se peint l'effroi. De mon front *effrayé* je craignais la pâleur. (Racine.)

> Et je pourrais donner à vos yeux *effrayés*
> Le spectacle sanglant que vous me préparez.
> (RACINE.)

— *Effrayé de*, suivi d'un nom. Durant les premiers âges, les hommes, *effrayés* de tout, n'ont rien vu de mort dans la nature. (J.-J. Rousseau.) Bientôt, *effrayé* des menaces du ciel, il s'est avancé vers la caverne, d'où sortaient des hurlements effroyables. (Barth.) Don Sanche, *effrayé* de ce dessein, fait publier qu'il donne la place à quiconque voudra la défendre. (Chateaubriand.)

— Par exagér. et fam. Je suis effrayé des dépenses que vous faites.

— *Effrayé de*, suivi d'un infinitif. Philoclès, *effrayé* de voir tant de malice dans les hommes, prit un parti plein de modération, et déclara à toute l'armée que Timocrate était innocent. (Fén.) Télémaque était *effrayé* de voir combien les rois étaient plus rigoureusement tourmentés que les autres coupables. (Id.)

— *Effrayé par. Effrayés* par des fantômes politiques et moraux, ils cherchent d'abord à en perdre le respect. (B. de St-P.)

— Blas. *Cheval effrayé.* Cheval peint dans une action rampante.

— Substantiv. Tantôt en le voyant j'ai fait de l'*effrayée*. (Corneille.)

* **EFFRAYER.** v. a. 1re conj. (rad. *effroi*). Se conjugue comme *Payer*. Donner de la frayeur, épouvanter, soulever dans l'âme une agitation violente par l'idée d'une image terrible. Effrayer un enfant. Effrayer une femme. Cet événement a effrayé tout le monde. Effrayer les oiseaux. La liberté n'*effraye* que les âmes faibles et corrompues. (Boiste.) N'importe que cette comparaison soit indigne de lui, pourvu qu'elle nous *effraye*, et qu'en nous *effrayant* elle nous sauve. (Boss.) Jamais le fusil meurtrier n'a *effrayé* ces paisibles enfants de la nature. (B. de St-Pierre.) Allez voir de près ce qui vous *effraye*, et le plus souvent vous rirez vous-même de votre frayeur. (De Jussieu.)

— Dans un sens adouci. Un si grand travail m'effraye. L'avenir m'effraye. L'esprit a toujours un brillant qui nous blesse, et l'homme qui en a beaucoup nous *effraye* peut-être. (H. de Balzac.)

— Absol. Ceux-là *effrayent* et rebutent, ceux-ci consolent et attirent. (Fléchier.)

— *Effrayer de.* De merveilles sans nombre *effrayer* les humains. (Racine.)

> Assez d'autres sans moi d'un style moins rapide
> [illegible] (BOILEAU.)

— *Effrayer par.* Effrayer quelqu'un par la menace. Effrayer les oiseaux par des cris. Effrayer les enfants par un air de colère.

— **S'EFFRAYER.** v. pron. Être effrayé. Il lui faut peu de chose pour qu'il s'effraye. Être sujet à s'effrayer.

— *S'effrayer à.* S'effrayer à la vue de quelque chose. S'effrayer à l'aspect d'une scène terrible. S'effrayer au bruit du canon. Cheval qui s'effraye au moindre bruit.

— *S'effrayer de.* S'effrayer de peu de chose. S'effrayer d'une personne. Enfin, d'un chaste amour pourquoi vous *effrayer*? (Racine.) J'ai vu des gens vouloir, par des surprises, accoutumer les enfants à ne *s'effrayer* de rien la nuit. Cette méthode est très mauvaise, elle produit un effet contraire. (J.-J. Rouss.) Si l'on mesurait l'abîme du vice, on *s'effrayerait* d'en approcher. (De Juss.)

> On le voit
> *S'effrayer* [illegible] (BOILEAU.)

— Se rebuter. Vous vous effrayez trop de cette tâche.

* **EFFRÉNÉ, ÉE.** adj. (étym. lat., *e* priv.; *frenum*, frein). Littéralement, Qui n'a pas de frein, de bride. Il ne s'emploie au propre que dans la science héraldique. Cheval effréné.

— Fig. Qui est emporté, que rien n'arrête, qui est sans frein, sans retenue. Soldat effréné. Peuple effréné. L'homme *effréné* est d'autant plus féroce qu'il était plus malheureux; il se venge de son humiliation, de ses longues misères. (Boiste.) Une piraterie *effrénée* battait la mer Égée, dans ces temps antiques. (P. de St-Victor.) Les conquérants les plus *effrénés* ont un but, un plan, une convoitise. (Id.)

> Comment! il vient d'avoir l'audace
> [illegible]
> Et de joindre encor la menace
> [illegible] (MOLIÈRE.)
> On vit avec horreur une muse *effrénée*
> Dormir chez un greffier la grasse matinée. (BOIL.)

— Se dit aussi des choses morales. Ambition effrénée. Amour effréné. Licence effrénée. Des besoins effrénés. Passions effrénées.

> [illegible]
> Aux [illegible] *effrénés* [illegible] (VOLT.)
> [illegible]
> [illegible] *effrénés*
> (SAINT-LAMBERT.)

EFFRÉNEMENT. s. m. (rad. *effréné*). Absence de toute retenue, de tout frein; déchaînement des passions.

EFFRÉNÉMENT. adv. (rad. *effréné*). Sans retenue, sans frein. Inusité.

EFFRIQUÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Vif, éveillé.

EFFRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Effriter. S'empl. adjectiv. Terre effritée. Champ effrité. La terre *effritée* n'a plus de consistance. (Roz.) Le seul moyen de réparer une terre *effritée* consiste dans la multiplication des engrais. (Id.) Une terre est *effritée*, rendue stérile, par les lavages répétés qui lui enlèvent les principes solubles propres à la végétation. (Gaub.)

EFFRITEMENT. s. m. Action d'effriter une terre.

— État d'une terre effritée. L'*effritement* produit par les récoltes non alternées est dans bien des parties de la France encore un mal déplorable, dû souvent à l'ignorance, quelquefois à l'avidité des cultivateurs. (Gaubert.)

* **EFFRITER.** v. a. 1re conj. (étym. fr., *e* préf. priv., et *fruit*). Agric. Épuiser, rendre stérile, en parlant des terres, soit par les lavages répétés qui leur enlèvent les principes solubles propres à la végétation, soit par la culture trop prolongée de la même plante ou des plantes qui y cherchent le même aliment et à la même profondeur, ou enfin par des labours trop fréquents. Effriter la terre. Effriter un champ. Effriter le sol. Toute racine chevelue *effrite* la terre à peu de profondeur. (Roz.) Les labours trop multipliés et surtout coup sur coup n'*effritent* pas la terre tout à fait. (Id.) Nous devons prémunir les propriétaires contre l'avidité des fermiers infidèles, qui trop souvent *effritent* les terres pour longtemps, en cultivant, à la fin du bail, les grains les plus productifs plusieurs années de suite. (Gaubert.)

— **S'EFFRITER.** v. pron. Être effrité. Un sol sans engrais s'effrite.

— Se dit des pierres qui se résolvent en poussière. Ce mur s'effrite.

* **EFFROI.** s. m. (rad. fr. *frayeur*). Terreur soudaine, grande frayeur, épouvante. Porter l'effroi. Répandre l'effroi. Trembler d'effroi. Pâlir d'effroi. Inspirer de l'effroi. Un effroi mortel. Glacer d'effroi. Remplir d'effroi. Produire de l'effroi. Redoubler l'effroi. Calmer l'effroi. Mourir d'effroi. Long effroi. Muet effroi. Morne effroi. Subit effroi. Effroi silencieux. Vague effroi. Lâche effroi. Effroi pusillanime. Juste effroi. Effroi respectueux. Effroi religieux. Saint effroi. Le trouble de l'effroi. La pâleur de l'effroi. La ville est pleine de tumulte; un mortel *effroi* glace tous les esprits. (Barth.) C'est un grand mal et un terrible despotisme que celui qui vient inspirer l'*effroi* à des citoyens paisibles. (Bally.) Il était saisi d'*effroi*, ses yeux ne se mouvaient point. (Id.) Ces plantes causent une sorte d'*effroi* : elles ont l'air d'appartenir à une nature violente et dominatrice. (Mme de Staël.) La reine avec la nuit l'*effroi* silencieux. (Baour-Lormian.) La pâleur de l'*effroi* sur le visage empreinte. (De Saint-Ange.) Il refuse, avec un *effroi* religieux, de fouler les tapis splendides tendus sous ses pas. (P. de St-Victor.)

> Dieu permit à la mort d'interrompre ses lois,
> [illegible]
> (VOLTAIRE.)

— Ce qui cause de l'effroi. La superstition et le fanatisme sont la honte et l'*effroi* de l'humanité. (Boiste.) Ce bras, jadis l'*effroi* d'une armée ennemie. (Corn.) Vous serez l'*effroi* et la terreur de vos voisins. (Mass.) Les gendarmes sont l'*effroi* des méchants et la sauvegarde des bons citoyens. (Dupin.)

— Se dit, au pluriel, des spectacles effrayants que présente la nature. Les effrois du désert. Les effrois de l'Océan. La légende scandinave, de génie haut et terrible, a fantastiquement exprimé les *effrois* de la montagne. (Michelet.)

— *Effroi de.* Je préfère la tristesse d'un regret imaginaire à l'*effroi* d'être sans cesse assiégé par le crime. (J.-J. Rouss.) Il nous guérit moins de nos maladies qu'il ne nous en inspire l'*effroi*. (Id.)

— *Avec effroi.* J'aurais vu les apprêts de ma sépulture avec moins d'*effroi* que ceux de mon mariage. (J.-J. Rouss.) On demande avec *effroi* au général ce qu'annonce un pareil présage. (Barthélemy.)

— *Sans effroi.* Le commun des hommes, surtout ceux de la campagne, voient la mort sans *effroi*. (J.-J. Rouss.) Celui qui feint d'envisager la mort sans *effroi* ment. (Id.)

— Chass. *Partir d'effroi.* Se dit en parlant du cerf, lorsque quelqu'un ou quelque chose le fait partir en l'inquiétant, ou en lui faisant peur.

EFFROISSER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *effringere*, même sens). S'est dit pour Réduire en pièces.

* **EFFRONTÉ, ÉE.** adj. (étym. fr., *e*, préf. privat., et *front*; comme le front est le siège de la pudeur, on a dit que les impudents n'avaient point de front). Qui n'a pas de honte, impudent, qui parle d'un air insolent, qui n'observe ni les usages de la politesse, ni les devoirs de l'honnêteté, ni les règles de la bienséance. Homme effronté. Femme effrontée. Il est bien effronté. Elle est bien effrontée. Ils étaient servis par des jeunes filles qui étaient habillées peu modestement, et qui paraissaient assez *effrontées*. (Bouhours.)

— Loc. prov. *Effronté comme un page.* Très effronté, expression que l'effronterie des pages a fait passer en proverbe.

— Qui annonce de l'effronterie. Regards effrontés. Air effronté. Yeux effrontés. Quand, chez les femmes, l'impudence est jointe à la laideur, elle devient encore plus sensible et plus choquante, et il est sûr qu'on couvrirait plutôt de soufflets que de baisers un visage laid et *effronté*. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des choses morales. Désirs effrontés. Zèle effronté. Et l'on de zèle *effronté* couvrant son attentat. (Corn.) Étouffe dans son sang ses désirs *effrontés*. (Racine.)

— Par extens. Se dit aussi des choses physiques. Luxe effronté.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] *effront.*
> Elle étale à leurs yeux les flancs qui t'ont porté.
> (THOMAS.)
> [illegible]
> Et mille autres encore, *effrontés* ornements,
> [illegible]
> (GILBERT.)

— S'empl. substant. en parlant des personnes. Un effronté. C'est une *effrontée*. (Acad.) Ce parasite est un *effronté* qui se fourre partout. (Trév.) Toute jeune fille qui a quinze ans ne s'est pas senti quelquefois monter au visage l'aimable rougeur de la modestie et de la pudeur, plus tard sera certainement comptée parmi les *effrontées*. (Denne-Baron.)

> Je veux dans la satire un esprit de candeur,
> Et fuis un *effronté* qui prêche la pudeur. (BOIL.)

— Hist. relig. Nom qu'on donna à des hérétiques sortis des antitrinitaires et des osiandrites, qui parurent vers l'an 1534. Leur baptême consistait à se racler le front jusqu'au sang avec un fer et à y appliquer de l'huile. Ils soutenaient que le Saint-Esprit n'est autre chose qu'une inspiration sentie dans l'âme et que c'est une idolâtrie de l'adorer.

— **EFFRONTÉE.** s. f. Sorte de coiffure de femme.

> La [illegible]
> [illegible] les attraits,
> [illegible]
> [illegible] *effrontée*.
> (BOURSAULT.)

* **EFFRONTÉMENT.** adv. D'une manière effrontée, impudemment. Regarder effrontément. Parler effrontément. Rire effrontément. Soutenir effrontément un mensonge. Le vice semble chercher *effrontément* le grand jour. (Massillon.)

> Et d'adresse un honnête homme à [illegible] *effrontément*
> Avec ceux qui [illegible] (DESTOUCHES.)

* **EFFRONTERIE.** s. f. (rad. *effronté*). Hardiesse, audace qui prend sa source dans un vice de l'âme, se manifeste dans les regards, dans les gestes, dans les paroles, dans les actions d'une personne, et consiste ordinairement dans le mépris ou du moins l'oubli des usages de la politesse, des devoirs de l'honnêteté et des règles de la bienséance. Avoir de l'effronterie. Étrange effronterie. Quelle effronterie! Honteuse effronterie. L'*effronterie* est l'avorton de l'audace. (Rivar.) L'impudence de Thersite dans l'Iliade est un tableau achevé de l'*effronterie* populaire; celui de l'*effronterie* cynique est Diogène, qui, comme un chien crotté, salit de ses pieds fangeux les riches tapis de Platon. (Denne-Baron.) L'*effronterie* théocratique est la plus révoltante par son contraste avec l'humilité évangélique. (Id.) Longus a peint l'*effronterie* villageoise dans Lycinion, femme de Chromis, dont il fait contraster l'impudique expérience avec l'ignorance naïve de Chloé. (Id.)

> L'*effronterie*, en France, est un vice à la mode,
> [illegible]
> (LA FONTAINE.)

— Se dit quelquefois, par analogie, du caractère de certains animaux. L'effronterie d'un chien. L'effronterie d'un moineau.

EFFROUER. v. a. 1re conj. Mot du vieux français encore usité dans la Manche pour signifier Mettre en miettes.

* **EFFROYABLE.** adj. 2 g. Qui soulève dans l'âme un sentiment d'effroi. Il se dit des choses physiques et morales. Spectacle effroyable. Pensée effroyable. Regards effroyables. Cris effroyables. Péril effroyable. Elle est d'une tristesse *effroyable*. (Mme de Sév.) Sommeil si précipitée et si *effroyable* pour nous. (Boss.)

— Qui cause de l'horreur. Monstre effroyable.

— Par hyperbole. Très laid. Femme effroyable. Homme effroyable. Figure effroyable.

— Excessif. Dépense effroyable.

— Prodigieux, étonnant. C'est une chose effroyable combien il m'en coûte. L'étendue des cieux est effroyable. Cela donne une *effroyable* idée de notre éloignement. (Mme de Sévigné.) L'Éros d'Anacréon a l'*effroyable* fécondité de l'abeille à qui il le poète le compare. (P. de St-Victor.)

> Quoique les Alpes chenues
> Les couvrent de toutes parts,
> Et fassent monter aux nues
> Leurs *effroyables* remparts. (MALHERBE.)

— Subst. Caractère de ce qui est effroyable. L'effroyable.

***EFFROYABLEMENT** adv. (rad. *effroyable*). [illegible] ... Il n'est pas usité [illegible].

[illegible] ... Il est effroyablement laid. Dépenser effroyablement.

— [illegible] C'est effroyablement [illegible].

EFFRUITÉ, ÉE. part. pass. du v. Effruiter. S'empl. [illegible]. Arbre effruité.

EFFRUITER. v. a. [illegible] *fruit*. Ôter le fruit. Effruiter un arbre. Effruiter un verger.

— [illegible] la terre [illegible].

— **S'EFFRUITER.** v. pron. S'effriter.

EFFULGURATION. s. f. [illegible] *fulguratio*, [illegible]. Action de jeter un vif éclat.

EFFUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Effumer. S'empl. adjectiv. Tableau effumé.

EFFUMER. v. a. [illegible] Peint. Peindre [illegible], rendre les objets moins sensibles.

— **S'EFFUMER.** v. pr. Être effumé.

— Fig. S'est dit dans le sens de Se répandre. S'effumer en paroles.

EFFUNDRER. v. a. [illegible] pr. *effondrer*; et lat. [illegible] *fundere*, verser. S'est dit pour Verser, répandre.

***EFFUSION.** s. f. (lat. *effusio*, forme de [illegible] *effusum*, supin de *effundere*, verser). Action de verser. [illegible] le vase [illegible] Que l'effusion du vin [illegible] (Mme de Sévigné.)

[illegible]
[illegible] RACINE.)

— Écoulement, épanchement du sang ou des autres liquides qui entrent dans l'organisation de l'économie animale. Effusion de sang. Effusion des humeurs. Il tout craindre, dans une plaie, que la trop grande *effusion* de sang ne donne la mort. (Trév.) *L'effusion* suppose la division ou la rupture des vaisseaux, ou réservoirs qui contiennent le liquide, et dans d'autres cas elle est le produit d'une exhalation active, tant d'un suintement passif. Petit [illegible] tout ce qui peut blesser, former des contusions, des ruptures, de violentes distensions, causera l'*effusion* des humeurs. Id.

— Dans un sens spécial. *Effusion de sang* se dit pour meurtres, grands massacres. Il y eut une grande effusion de sang dans cette bataille. Le règne de ce tyran n'a été qu'une longue effusion de sang. Le droit de la force, dans les luttes nationales, implique l'*effusion* du sang. (Proud'hon.)

— Diffusion, action par laquelle une chose s'étend. L'effusion de la lumière.

— Par extens., on le dit des choses morales. L'effusion de la grâce divine. L'effusion de la colère de Dieu. Dieu punira les pécheurs dans toute l'*effusion* de sa colère. (Abbé de Choisy.) Si l'ardeur d'un sang qui s'enflamme le rend vif, emporté, colère, on voit le moment d'après toute la bonté de son cœur dans l'*effusion* de son repentir. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Vive et sincère démonstration de confiance, d'amitié, de tendresse. Effusion de cœur. Effusion de tendresse. C'est ici une *effusion* de mon cœur, plutôt qu'un ouvrage de mon esprit. (Fléch.) Il y a peu de gens qui puissent recevoir l'*effusion* de cœur des autres sans partie[illegible] à leur corruption. (Nicole.) Les hommes échangent des poignées de main loyales, des *effusions* fraternelles. A. Daudet. Héliodore meurt en pleine jeunesse : le poète le pleure avec *effusion*. (P. de St-Victor.)

— *Effusion de l'âme*. Prières adressées à Dieu avec ferveur.

— Astron. *Effusion du Verseau*. Portion de la constellation du Verseau, représentée sur les cartes célestes par l'eau qui sort de l'urne. Le passage des planètes par l'effusion du Verseau.

— Philos. herm. Purification de la pierre philosophale.

***ÉFOURCEAU.** s. m. (ét. lat., *furca*, fourche). Machine composée d'un essieu, de deux roues et d'un timon, qui sert à transporter des fardeaux très pesants, tels que les troncs d'arbre, les grosses poutres.

ÉGA. s. m. [illegible] Entom. Genre de [illegible] des carabiques, établi pour une espèce de Cayenne.

— Crust. Genre de crustacés isopodes, renfermant trois espèces, dont une a été trouvée dans la mer d'Écosse.

ÉGA. Myth. Fille du Soleil et nourrice de Jupiter. Elle fut placée parmi les constellations.

ÉGA ou **EGA**. Grand seigneur de Neustrie, était l'ami du roi Dagobert, qui, en mourant, lui confia la reine Nanthilde et son fils Clovis II, 638. Il fut maire du palais de Neustrie et mourut peu de temps après, 639.

ÉGADES ou **ÉGATES**. Géogr. anc. Petites [illegible] Sicile. *Combat des îles Égates*. Immense bataille navale dans laquelle le consul Lutatius Catulus défit complètement la flotte carthaginoise et mit fin à la première guerre punique 242 av. J.-C.).

ÉGAGE. s. m. Sorte de droits féodaux perçus par les seigneurs hauts justiciers dans le Dauphiné.

ÉGAGRE. s. f. (gr. *aix, aigos*, chèvre; *agrios*, sauvage). Mamm. Chèvre sauvage.

ÉGAGROPILE. s. m. (gr. *aigagros*, chèvre sauvage, et *pilos*, balle de laine). Art vétér. Concrétion qui se forme dans l'estomac et dans les intestins de divers mammifères, par l'accumulation les poils, les soies, les fils qui ont servi à la nourriture de ces animaux, ou des poils qu'ils ont détachés de leur corps en se léchant, ou bien encore des matières dont ils se nourrissent, et des molécules et des matières diverses, qu'un goût dépravé leur a fait rechercher. On les nomme aussi *bézoards d'Allemagne, pelotes* et *gobbes*.

— Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'algue. *Égagropile de mer*. Fibres, racines des zostères et d'autres hydrophytes réunies en boules, touffes autour de quelque fragment de tige, que les eaux de la mer roulent et déposent sur le rivage.

— Adjectiv. Embarras égagropile.

ÉGAGROPILIFORME. adj. Qui a la forme de l'égagropile. Calcul égagropiliforme.

ÉGAIL. s. m. (pr. *é-gall, ll* mouill.). Chass. V. AIGUAIL.

ÉGAILLER. v. a. 1re conj. (pron. *é-ga-llé, ll* mouill.). Disperser, dans les départements de l'Ouest.

— **S'ÉGAILLER.** v. pron. Se disperser.

***ÉGAL, ALE.** adj. (ét. lat., *æqualis*, égal; rad. *æquus*, juste). Pareil, le même, semblable, soit en nature, soit en qualité, soit en quantité. Se dit des personnes et des choses physiques ou morales. Deux lignes égales. Deux sommes égales. Des poids égaux. Êtres égaux. Deux choses respectivement égales à une troisième sont égales entre elles. Deux personnes d'un âge égal. Faire des parts égales. On sait qu'il faut de l'ordre et des rangs pour le maintien de la société; mais, hors de l'État, tous les gens honnêtes sont *égaux*: celui qui ne sait pas cela est bien inférieur. (La Rochef.) Dieu joint à ces avantages une *égale* réputation. (Fléch.) Le danger est presque *égal* en celui qui souffre et en ceux qui l'assistent. Id. La mesure de nos destinées n'est pas *égale*. (Mass.) Quand même dans le droit que se forme l'impie les choses seraient *égales*. Id. Les passions sont les mêmes dans le peuple et parmi les puissants, mais il s'en faut bien que le crime soit *égal*. Id. La valeur et la conduite furent si *égales* de tous côtés, que la victoire resta toujours indécise. (Volt.) Pour fondre le platine et l'argent mêlés en parties *égales*. (Buff.) Je sais que nous ne sommes pas tous *égaux*. (X. Marmier.)

— *Toutes choses égales*. Se dit de choses entre lesquelles il n'y a pas différence.

— *La partie est égale, n'est pas égale*. Se dit d'une partie de jeu, d'une lutte, où les deux adversaires ne sont pas de même force.

— *Tenir la balance égale*. Être juste et impartial à l'égard d'adversaires qu'on a à juger.

— *Faire tout égal*. Traiter tout le monde de la même façon.

— Prov. *Cela est égal comme deux œufs*. Se dit de deux choses tout à fait semblables.

— Qui a les mêmes droits. La nature a fait les hommes égaux. Devant l'œil immortel tous mortels sont *égaux*. (Ginguené.)

— Qui est uni, qui est de niveau. Plancher égal. Cette plaine n'est pas égale. Chemin égal.

— Qui est uniforme. Style égal. Conduite égale. Tenir toujours une conduite égale dans les affaires. Marcher d'un pas égal. Sa bonté constante et toujours *égale*. (Boss.) Un style trop *égal* et toujours uniforme. (Bo.l.)

[illegible]
Suivre d'un pas *égal* mes fortunes diverses. RAC.

— Fig. Qui est toujours le même. Caractère égal. Âme égale. Esprit toujours égal. Humeur sans cesse égale. La santé des femmes est trop variable pour qu'elles puissent avoir l'humeur *égale*. (Boiste.) S'il ne faisait paraître un cœur toujours *égal*. (Corn.) Mais je m'alarme trop et Rome est plus *égale*. Id. Soit qu'il fallût se modérer dans les prospérités ou se soutenir dans les malheurs de la guerre, son âme fut toujours *égale*. (Fléch.) Elle soutint avec humilité et avec douceur les plus rudes tribulations de la vie, et toujours *égale*, toujours magnanime, etc. Id. Ce qui couronne la vie de cette princesse, c'est qu'elle fut toujours *égale*. Id. Vous étiez né doux, *égal*, accessible. (Mass.)

— *Égal à soi-même*. Qui ne se dément pas. Virgile a fait son héros modéré, pieux, et par conséquent *égal* à lui-même. (Fén.)

— Indifférent. Cela m'est égal. Les crimes les plus affreux et les vertus les plus pures, tout est *égal* selon vous. (Mass.)

— *C'est égal*. Se dit familièrement pour Quoi qu'il en soit.

— *Égal à*, suivi d'un nom ou d'un pronom. Rien n'est *égal* à sa grandeur suprême. (Corn.) Et pour toi mon estime est *égale* à mon amour. Id. As-tu rien connu d'*égal* à ma misère? Id. De mon rang des enfers, à mille autres *égale*. (Rac.) Quel trouble au mien peut être *égal*? Id.

[illegible]
[illegible] (CRÉBILLON.)

— *Marcher égal à*. Et moi qui marche *égale* au souverain des cieux. (Delille.) Vous marcherez *égal* aux dieux de votre rang. (Gresset.)

[illegible] (VOLT.)

— Quand cet adjectif est sans régime, on peut le mettre avant ou après son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie. Une conduite égale. Une égale conduite.

Avec un régime, il se met toujours après. C'est à tort que Gresset a dit :

Le [illegible] *égale* douceur
[illegible]

— Arithm. *Nombres égaux*. Nombres qui ne diffèrent que par la manière dont ils sont formés, comme 2 et 6:3.

— Bot. Qui ne présente aucune aspérité, qui est identique de forme, de disposition, de hauteur. *Aigrette égale*. Aigrette composée de soies ayant à peu près la même longueur. || *Étamines égales*. Celles qui sont aussi longues les unes que les autres. || *Ombelle égale*. Ombelle qui a les fleurs du centre égales à celles de la circonférence. *Polygamie égale*. Ordre comprenant celles des plantes syngénèses dont toutes les fleurs sont hermaphrodites.

— Géom. Se dit des figures que l'on peut superposer. Triangles égaux. || S'emploie quelquefois pour Équivalent, quand la superposition n'est pas possible, à cause de la différence des figures.

— Médec. *Pouls égal, respiration égale*. Se dit de mouvements réguliers. On entendait dans l'ombre la respiration *égale* d'un homme endormi. (V. Hugo.)

— Mus. anc. *Système égal*. Système d'Aristoxène, qui divisait chaque tétracorde en trente parties égales.

— **ÉGAL, ALE.** s. Celui, celle qui est pareil, semblable à un autre ; qui est de la même nature, qui occupe le même rang. Il ne faut se battre que contre son égal. Il faut vivre civilement avec ses égaux. Il est son *égal* en mérite. (Acad.) Elle est votre *égale*. Id. Les hommes sont plus indignés d'une injustice de leurs *égaux* que d'une violence de leurs maîtres. (Boiste.) L'un ne veut point de maître, et l'autre point d'*égal*. (Corn.) Mille gens ont la manie d'aimer mieux se faire supporter par les grands que de vivre familièrement avec leurs *égaux*. (La Bruy.) Une mère qui n'eut jamais son *égale*. (Boss.) Cette doctrine nous apprend à respecter nos maîtres, à souffrir nos *égaux*. (Massill.) Des *égaux*! dès longtemps Mahomet n'en a plus. (Volt.)

[illegible]
[illegible] (DE PARNY.)

— *Être sans égal, n'avoir point d'égal*. Exceller en quelque chose, l'emporter sur tous. En amour, en fierté, le coq n'a point d'*égal*. (Ross.) Le pigeon en amour ne connaît point d'*égal*. (Delille.) Une tendresse qui ne saurait avoir d'*égale*. (Mme de Sév.)

— *Marcher l'égal de*.

Par la science rendu terrible à mon rival,
Je régnais la terre et marchais son *égal*. (Volt.)
[illegible]
Qui [illegible] (VOLTAIRE.)

— *Traiter d'égal*. Traiter quelqu'un comme s'il n'y avait pas de différence de condition.

[illegible]
Ils prennent droit tous deux de me traiter d'*égal*. (Regnard.)

— *A l'égal*. loc. adv. Également. Je suis craint à l'*égal* sur la terre et sur l'onde. (Corneille.)

— *A son égal*. En comparaison de lui. La perte de l'univers n'est rien à son *égal*. (Massillon.)

— *A l'égal de*. loc. prép. Autant que, aussi bien que. Rome se fera craindre à l'*égal* du tonnerre. (Corn.) Fuir cet hyménée à l'*égal* de la mort. (Id.) A l'*égal* des Persans je veux qu'on les honore. (Racine.)

Comètes que l'on craint à l'*égal* du tonnerre,
Cessez d'épouvanter les peuples de la terre. (Volt.)

— En comparaison de. Philippe n'était rien à l'*égal* d'Alexandre. (Trév.) Cette vie est peu de chose à l'*égal* de celle que nous attendons après la mort. Id.

— *A l'égal de*, avec un infinitif.

[illegible]
A l'*égal* de vous rendre un [illegible] (REGNARD.)

— **ÉGALES.** s. f. pl. Jeux. Se dit, au whist, de deux cartes qui se suivent dans la même main.

— **LES ÉGAUX.** s. m. pl. Nom que se donnaient les partisans de Babeuf en raison du but qu'ils poursuivaient : l'égalité en tout et partout.

ÉGALABLE. adj. Qu'on peut égaler.

ÉGALADE. s. f. Variété de châtaigne.

ÉGAL-À-TOUS. s. m. Mar. Pavillon de signaux qui n'a pas de numéro propre, mais qui prend le numéro de celui qui est au-dessus de lui.

ÉGALÉ, ÉE. part. pass. du v. Égaler. S'emploie adjectiv. Corneille ne peut être *égalé* dans les endroits où il excelle. (La Bruy.)

— *Égalé par*. Sa vanité ne pouvait être *égalée* que par sa haine pour la démocratie. (J.-J. Barthélemy.)

— Astron. Corrigé par des équations. Anomalie égalée.

— Fauconn. Moucheté. Oiseau égalé.

ÉGAL-ÉCHANGE. s. m. Écon. polit. Échange qui ne donne ni perte ni profit, parce que les objets échangés sont de même valeur. Néologisme.

***ÉGALEMENT.** s. m. (rad. *égaler*). Égalisation.

— Législ. Distribution avant partage entre des enfants dont l'un avait reçu un avancement d'hoirie.

***ÉGALEMENT.** adv. D'une manière égale, autant, pareillement. Se dit au physique et au moral. Ces deux phrases sont également bonnes. Traiter tout le monde également. Également chéri et respecté. Également agréable et utile. Tous vous savent gré, mais non *également*. Malherbe. Il faut qu'un prince soit *également* délicat, et dans les choses et dans les manières. (Nic.) Un père doit aimer également ses enfants. Il écoutait *également* le riche et le pauvre. (Boss.) On ne parle point de maîtres ceux qui s'aiment également, mais ceux qui sont *également* aimés de la fortune. (St-Évr.) Les caresses et le mépris de la fortune sont *également* à craindre. (Volt.) Combien de feuilles, de graines, de baies, se perdent dans nos prairies et dans nos forêts, dont les préparations pourraient nous être *également* utiles! (B. de St-Pierre.)

Je [illegible] qu'à l'amour [illegible]
[illegible] *également* aimé. (RAC.)

Et le riche et le pauvre, et le faible et le fort
Vont tous *également* de la vie à la mort. (VOLT.)
La Balance [illegible]
Suspend *également* et la nuit et le jour. (ROUCH.)

— Aussi, de même. Cette trêve est *également* l'ouvrage de la valeur et de la prudence du roi. (Racine.)

***ÉGALER.** v. a. 1re conj. (rad. *égal*). Rendre égal, en parlant des personnes. La mort égale tous les hommes. La mort vous *égale* tous. (Mme de Sévigné.) Elle ne voit dans les hommes que le titre de fidèle qui les *égale* tous. (Mass.) Un anéantissement éternel va bientôt *égaler* le juste et l'impie. (Id.)

— En parlant des choses physiques. Égaler les parts et les portions. Égaler les biens des personnes. Égaler deux nombres.

Quand la Balance enfin, relevant le soleil,
Égale au jour la nuit, le travail au sommeil. (DEL.)

— En parlant des choses morales. Égaler les conditions des hommes. Égaler le supplice et l'offense. Égaler l'amour et la haine.

Être égal à. Un frère dont la réputation ne pouvait *égaler* le mérite. (Fléch.) La multitude des divinités *égala* celle des passions. (Mass.) La gloire des conquêtes et des triomphes a-t-elle rien qui égale ce plaisir ? (Id.) Ses succès ont *égalé* ses désirs. Id.

[illegible]
[illegible] (CORN.)
Quels [illegible] quels triomphes *égalent*
Le spectacle [illegible] (RACINE.)
Et [illegible]
De votre exil à peine ont *égalé* la durée. (DELILLE.)

— Mettre en comparaison. Il n'y a personne qu'on lui puisse égaler. Ces deux hommes que la voix commune de toute l'Europe *égalait* aux plus grands capitaines des siècles passés. (Bossuet.)

Il n'est [illegible]
Qu'elle daigne *égaler* à ses [illegible] (CORNEILLE.)

— Se rendre égal à quelqu'un en vertu, en courage, en mérite, etc. Ce prince égale Alexandre. Cet auteur a égalé les Anciens. Tout ce qui vous passe ou vous *égale* vous contraint et vous gêne. (Massi.)

[illegible]
[illegible] (CORNEILLE.)

— Représenter parfaitement. Un portrait que tous les traits de l'éloquence ne pourront jamais *égaler*. (Fléch.)

— Rendre pareil, semblable. Ne me dites pas que la délicatesse de notre poitrine *égale* nos âges. (Mme de Sévigné.)

— Parvenir à. Atteindre à telle ou telle perfection. Jamais votre père n'a *égalé* votre sagesse. (Fén.)

— Aplanir, rendre uni. Égaler une allée. Égaler un chemin. En ce sens, on dit mieux *égaliser*.

Égaler en. Égaler en mérite. Égaler en vertu. Égaler en beauté. Égaler en talents. Égaler en droit.

[illegible]
[illegible] (BOIL.)

— *Égaler par*. Le gibbar peut *égaler* la baleine franche par sa longueur, mais non par sa grosseur. (Lacépède.)

— **S'ÉGALER.** v. pron. Se rendre égal. L'autre, dès sa première bataille, s'*égala* aux maîtres les plus consommés. (Boss.)

— Se mettre de pair avec. Il usurpe tous mes droits en s'*égalant* à moi. (Boil.)

[illegible]
[illegible] (BOIL.)

— Se prétendre égal. Il s'égale à tout ce qu'il y a de plus grand.

ÉGALEUR, EUSE. adj. Qui égale.

— **ÉGALEURS.** s. m. pl. Hist. V. NIVELEUR.

ÉGALI, IE. part. pass. du v. Égalir. S'emploie adjectiv. Roue égalie. Fusée égalie.

ÉGALIR. v. a. 2e conj. (rad. *égal*). Horlog. Rendre égal. || *Égaler une roue*. Rendre les dents égales entre elles, de même que les vides qui les séparent. || *Égalir une fusée au ressort*. Mettre tous les points de l'hélice qui couvre toute la surface de la fusée dans un tel rapport avec le ressort contenu dans le barillet, que ce ressort ne tire pas avec une force plus grande dans un point que dans un autre.

— Techn. Distribuer également dans la soie

l'eau qui reste par places après les coups de torse.

ÉGALISAGE. s. m. (rad. *égaliser*). Se dit pour Égalissage. Les poussiers et produits de l'*égalisage* n'ont besoin que d'être remis en pâte pour être reportés au travail. Gauthier de Claubry.

— Action d'égaliser la poudre à canon ou la poudre de chasse.

— Action de donner le même poids à des sacs remplis de graines.

— Tiss. Action de placer tous les maillons à la même hauteur. ‖ Ustensiles qui servent à ce travail.

ÉGALISATEUR, TRICE. adj. Qui égalise.

★ ÉGALISATION. s. f. (pr. *é-ga-li-za-cion*). Prat. Action d'égaliser.

ÉGALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Égaliser. S'empl. adjectiv. Terrain égalisé. Allée égalisée. Chemin égalisé.

★ ÉGALISER. v. a. 1re conj. (rad. *égal*). Rendre égal. Il ne se dit qu'en parlant des choses. Égaliser les lots d'un partage. L'amour égalise toutes les conditions. Lorsque la mort a *égalisé* les fortunes, une pompe funèbre ne devrait plus les différencier. (Montesquieu.)

— Unir, aplanir. Égaliser le sol. Égaliser le terrain.

— Absol. En toute construction, *égaliser*, c'est démolir. (De Ségur.)

— *Égaliser les cheveux.* Les couper de la même longueur.

— *Égaliser la poudre.* La tamiser après l'avoir mise en grains.

— Tiss. Faire l'égalisage.

— **S'ÉGALISER.** v. pron. Devenir égal à. Le rang s'égalise au mérite. ‖ On le trouve quelquefois avec un nom de personne. Les amants et les complices, de quelque rang qu'ils soient, s'*égalisent* entre eux. (Boiste.)

ÉGALISEUR. s. m. Celui qui égalise.

— Celui qui fait l'égalisage.

ÉGALISOIR. s. m. (pr. *é-ga-li-zoir*). Techn. Crible qui sert à passer la poudre à canon pour en égaliser les grains.

ÉGALISSAGE. s. m. (rad. *égal*). Action d'égalir.

— Horlog. *Égalissage d'une roue.* Opération qui consiste à en rendre les dents égales entre elles de même que les vides qui les séparent.

ÉGALISURES. s. f. pl. Grains de poudre égalisés.

★ ÉGALITAIRE. adj. 2 g. Qui aime l'égalité, qui fait prévaloir le système de l'égalité. Une société égalitaire.

— Qui est partisan de l'égalité absolue et du partage égal entre tous les membres de la société.

— Se dit aussi des choses. Doctrine égalitaire. Système égalitaire. Nous allons voir l'impôt *égalitaire* écraser le peuple. (Proudhon.)

— Substantiv. Un égalitaire.

ÉGALITAIREMENT. adv. D'une façon égalitaire.

★ ÉGALITÉ. s. f. (rad. *égal*). Conformité, parité, rapport entre des personnes ou des choses égales. L'égalité des êtres. L'égalité des personnes et des choses. L'égalité des conditions. La douce *égalité* qui règne ici rétablit l'ordre de la nature, forme une instruction pour les uns, une consolation pour les autres, un lien d'amitié pour tous. (J.-J. Rouss.) Il n'y a point d'amitié sans *égalité*. (Id.) L'*égalité* des partages est admise dans la succession; mais il est loisible à chacun d'accroître, s'il le peut, son patrimoine par son industrie ou de le diminuer par sa bienfaisance, ses prodigalités ou son ineptie. (La Revellière-Lepeaux.)

Point de bonheur, point de paix en ménage
Sans des consommations [illegible] ... (Gresset.)

— *Égalité naturelle* ou simplement *égalité*. Celle qui est entre tous les hommes par la constitution de leur nature. Quoique Dieu et la nature aient fait tous les hommes égaux, en les formant d'une même boue, la vanité humaine ne peut souffrir cette *égalité*. (Boss.)

— Persistance à demeurer dans un état convenable, à se comporter toujours de la même manière en parlant des personnes et des choses. Égalité du pouls. Égalité d'un mouvement. Égalité d'humeur. Égalité de caractère. Égalité de style. Avoir une égalité d'humeur que rien n'altère. Montrer de l'égalité dans tous les événements de la vie. Tenons-nous de l'humanité, de la douceur et de l'*égalité* d'une si bonne maîtresse. (Massillon.)

[illegible]
[illegible] (Boileau.)

— Simplicité réciproque dans les manières, dans le ton. Heureuse égalité. Douce égalité. Aimable égalité. Vivre dans une parfaite égalité. Établir l'égalité. Observer l'égalité. L'*égalité* dans les relations sociales contribue puissamment à l'agrément de la vie et au bonheur de la société. (La Revellière-Lepeaux.)

— État de ce qui est égal, plan, uni. L'égalité d'un terrain. L'égalité d'une surface.

— Alg. Syn. peu usité d'ÉQUATION.

— Anc. jurispr. *Égalité comprise par contrat de mariage.* Égalité résultant de la promesse qu'avaient faite le père et la mère, en mariant un de leurs enfants, de ne pas avantager les autres à son préjudice.

— Astron. *Cercle d'égalité* ou *équant*. Cercle dont on fait usage pour expliquer l'excentricité des planètes et la réduire plus aisément au calcul.

— Géom. *Raison d'égalité.* Raison ou rapport entre deux quantités égales. ‖ *Proportion d'égalité ordonnée.* Celle dans laquelle deux termes d'un rang ou d'une suite sont proportionnels à autant d'autres termes d'un autre rang ou d'une autre suite. ‖ *Proportion d'égalité troublée.* Celle dans laquelle deux termes d'un rang sont proportionnels à autant de termes d'un autre rang dans un ordre inverse et interrompu.

— Jeux. Pendant la Révolution, Nom donné aux figures de cartes qui avaient remplacé les valets. *Jeu de l'égalité.* Jeu qui se joue avec trois dés et un tableau divisé en six cases.

— Polit. *Égalité absolue.* Celle qui, se basant sur l'égalité naturelle et rejetant toutes les conventions sociales, admet comme possible un état policé dans lequel aucun homme ne l'emporterait sur un autre, sous quelque rapport que ce fût, soit du fait de la société, soit du fait même de la nature. L'*égalité* métaphysique est une chimère qui ne saurait être le but des lois, et qui serait plus nuisible qu'avantageuse. (D'Alembert.) Établissez cette *égalité*, vous verrez bientôt les membres de l'État s'isoler, l'anarchie naître, et la société se dissoudre. (Id.) Établissez, au contraire, l'*égalité* morale, vous verrez une partie des membres opprimer l'autre, le despotisme prendre le dessus et la société s'anéantir. (Id.) L'*égalité* est au cimetière, mais elle n'est que là. (Lévis.)

— Dans un sens moins rigoureux, Droit qu'ont tous les citoyens d'un pays d'être soumis aux mêmes charges, admissibles à tous les emplois, et jugés par les mêmes tribunaux et selon les mêmes lois, quels que soient d'ailleurs leurs titres, leurs dignités et leur fortune. Égalité politique. Égalité civile.

— Turf. On dit qu'un cheval est *coté égalité*, quand on n'ose pas parier contre lui plus qu'il n'est parié en sa faveur.

— *A égalité.* En admettant que les choses dont on parle sont égales. A égalité de droits vous obtiendrez ce poste.

— *Avec égalité.* loc. adv. En parties égales, en portions égales. Distribuer avec égalité.

— *Mettre en égalité.* Ne pas mettre de différence.

ÉGALURE. s. f. (rad. *égal*). Fauconn. Mouchetures du dos d'un oiseau de vol. Ce faucon a le dos tout parsemé d'égalures.

★ ÉGARD. s. m. (pron. *é-gar*; rad. *garder*). Considération, circonspection, respect, déférence, attention. Avoir des égards pour les princes. Un homme fort circonspect, tout rempli d'égards. La connaissance des *égards* est une partie bien essentielle de la bonne éducation. (Acad.) La vieillesse instruite, vertueuse et douce, commande les *égards*. (Boiste.) Il est naturel d'avoir des *égards* les uns pour les autres, la société nous y porte. (Roubaud.) Ils avaient pour sa personne des *égards* et des déférences qu'ils ne devaient pas à sa couronne. (Mass.) Les *égards* sont moins sujets que les services à trouver des ingrats. (J.-J. Rouss.) On doit des *égards* aux vivants, on ne doit que la justice aux morts. (La Mothe.) Les *égards* vont aux grands, aux riches, aux puissants de la terre; ils viennent, non pas toujours, il est vrai, de ceux qui souffrent ou qui sont faibles, mais trop souvent de la part de ceux qui sont placés sur la ligne intermédiaire qui sépare ces deux points extrêmes de notre civilisation. (Ed. Héreau.) Respectez-vous, les *égards* ont leur prix. (Aubert.)

— Ménagement accordé par la générosité, la crainte, les passions. Avoir des égards pour l'infortune. Regagnez par des *égards* sages et adroits ceux que vos succès fatiguent. (Lacretelle aîné.) Les hommes, en s'assemblant en société, se sont, en quelque sorte, obligés à des *égards* réciproques, pour se rendre plus agréables les uns aux autres. (St-Evrem.)

— S'est dit pour Point à considérer. Une chose de si grande étendue a trop d'*égards* et de nuances. (Méré.)

— *Avoir égard à.* Considérer, faire attention à. Avoir égard au mérite des personnes. Avoir égard aux prières, aux sollicitations de quelqu'un. Si l'on n'avait eu *égard* qu'aux qualités naturelles de l'âme, à la droiture, à l'innocence, combien d'âmes obscures, nées avec toutes ces vertus, auraient dû vous être préférées! (Mass.) On a parlé ce matin des requêtes, qui sont de peu d'importance, sinon autant que les gens de bien y pourront avoir *égard* en jugement. (Mme de Sévig.)

— *Eu égard à.* loc. prép. Ayant égard à. Eu égard à la qualité de l'affaire. Eu égard à sa jeunesse.

— *Eu égard que* a vieilli; on dit maintenant *Eu égard à ce que.*

— *Par égard à* ou *pour.* En considération de. Par *égard* au déclin de mes ans. (Voltaire.)

— *Sans égard pour.* Sans avoir égard à. Il a agi sans égard pour votre mérite.

— *A l'égard de.* loc. prép. Pour ce qui regarde, pour ce qui concerne. A l'égard des propositions que vous me faites. Manquer de considération à l'égard de quelqu'un. Mandez-moi si en Provence le Parlement ne fait pas à l'*égard* du lieutenant général comme au gouverneur. (Mme de Sévigné.) A l'*égard* du profond secret que vous me promettez, vous n'en êtes pas le maître. (J.-J. Rouss.)

— Envers. A mon égard. A notre égard. A votre égard. A leur égard. A son égard. A ton égard. Je suis toujours le même à votre égard. Ils sont également criminels à l'*égard* de ceux qu'ils condamnent ou par erreur ou par malice. (Fléch.) A l'*égard* des gens qui parlent en du mal. (Buffon.) Voilà, mon fils, les raisons du parti que j'ai pris à votre *égard*. (J.-J. Rouss.) Pour moi, j'ai déjà vu changer le public cinq ou six fois à mon *égard*. (Id.) Les Anglais n'ont été injustes envers aucun pays ni à l'*égard* d'aucun homme. (B. de St-P.)

— Relativement à. La propreté est à l'*égard* du corps ce qu'est la décence dans les mœurs. (Boiste.) ‖ On dit, en ce sens : *A cet égard*. Par rapport à cet objet. La cupidité rend l'homme injuste envers les autres hommes; et quelle autre doctrine que celle des chrétiens a jamais mieux réglé nos devoirs à cet *égard*? (Mass.)

— En comparaison de, en proportion de. La terre est petite à l'égard du soleil.

— *A différents égards, à certains égards, à tous égards.* Sous différentes vues, sous certains points de vue, sous tous les rapports. En vérité, je ne connais point d'homme plus droit, plus franc, plus généreux, plus respectable à tous *égards*, que ce bon gentilhomme. (J.-J. Rouss.) Le peuple n'a perdu un, à quelques *égards*, n'est point du tout civilisé. (Mme de Staël.)

★ ÉGARD. s. m. Droit coutum. Juré d'une communauté. Il y avait des *égards* à Paris, à Amiens, à Lille et dans d'autres villes du nord de la France. (Comp. de l'Acad.)

— Hist. relig. Dénomination d'un tribunal, d'une commission spéciale dans l'ordre de Malte, pour juger les procès qui s'élevaient entre les chevaliers.

ÉGARDÉ, ÉE. adj. Droit cout. Se disait autrefois d'une étoffe visitée et marquée par les égards.

ÉGARDISE. s. f. Droit cout. Jurande, fonction des égards. ‖ Temps pendant lequel les égards faisaient leurs visites.

ÉGARÉ, ÉE. part. pass du v. Égarer. S'emploie adjectiv. Des voyageurs égarés.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] (Millevoye.)

— Où l'on peut s'égarer. Des routes égarées. Des chemins égarés. Des sentiers égarés. Les solitudes les plus *égarées*. (Malherbe.) Il commença à marcher avec crainte dans ces routes *égarées*, où il s'était engagé. (B. de St-P.)

— Par extens. Qui est à l'écart et comme perdu. Je vous disais combien je hais ce temple *égaré*, séparé, mal placé. (Mme de Sévigné.)

— Qui va en s'égarant, en se détournant du droit chemin. Marche égarée. Course égarée. Pas égarés.

— Aventuré. Si vous aviez gagé pour l'affirmative, vous tiendriez votre argent, sinon pour perdu, au moins bien *égaré*. (Malherbe.)

— Dispersé de côté et d'autre. Des cailloux égarés sur la route. Des voix égarées dans une élection.

Je ne pouvais penser qu'ayant reçu sa foi,
Quelques vœux *égarés* pussent rien contre moi.
(La Fontaine.)

— Se dit d'une chose qui n'est pas à sa place, que l'on a perdue pour le moment, mais qu'on espère retrouver. Un livre égaré. Il a retrouvé ses papiers, qui n'étaient qu'égarés.

— Fig. Dont on ne trouve pas l'origine; dont on ne peut suivre la filiation. Sa nièce est d'une branche *égarée* et séparée depuis longtemps. (Mme de Sévigné.)

— Trompé. Égaré par de faux bruits. Le public, toujours *égaré* dans son enthousiasme, vous dresse des statues et les brise pour vous en casser la tête. (Voltaire.)

— Qui ne suit plus le chemin de la vertu, du devoir. Une jeune fille égarée. Une femme est presque toujours *égarée* par son cœur. (La Rochefoucauld.) Pour vous les beaux *égarés*! je dois vous plaindre plutôt que vous blâmer; car vous ne me comprendriez pas. (E. Scribe.)

— Fig. Éperdu, troublé. Tu me vois un tantôt un peu, *égaré*. (Racine.)

[illegible]
[illegible]
[illegible] (Voltaire.)

[illegible]
Alors que, parcourant l'immensité du ciel,
Nous comptions ces soleils, de la voûte éthérée
[illegible] (Mme Tastu.)

— Qui annonce de l'égarement, du trouble, en parlant des choses. Vue égarée. Des yeux égarés. Air égaré. Sa bouche encore ouverte, et ses yeux *égarés*. (Corn.) Son œil tout *égaré* ne nous reconnaît plus. (Rac.) Je la vois, à la lueur de la lampe sépulcrale, jeter autour d'elle des regards *égarés*. (X. de Maistre.) L'orgueil dit à l'humble vertu : Tu n'es qu'une illusion; et jetant des yeux *égarés* vers les cieux, il ajoute : Il n'y a d'autre dieu que moi dans l'univers. (B. de St-Pierre.)

[illegible]
Demeure le teint pâle, et la vue *égarée*. (Boileau.)
Hélas! une fausse image
Trompe mes yeux *égarés*;
[illegible]
[illegible]
[illegible] (Voltaire.)

— Fig. Par extens. Qui est dans un état d'égarement d'esprit, en parlant des personnes. C'est un homme égaré. Femme un peu égarée. Son œil tout *égaré* ne nous reconnaît plus. (Rac.) L'assemblée ne sachant ce que voulait dire le prédicateur, le crut un peu *égaré*. (Bouh.)

— Quelquefois il signifie Qui a quelque chose de farouche. Je le trouvai fort ému, un visage enflammé, des yeux *égarés*, tel qu'un homme qui vient de faire un mauvais coup. (Trev.)

— On dit dans le même sens : Tête égarée. Esprit égaré. Cerveau égaré. Cervelle égarée.

— *Égaré à.* C'est là qu'il cherche l'Européen *égaré* à la poursuite de ces ruines fameuses. (Chateaub.)

— *Égaré dans.* Souvent égarés dans leur ivresse religieuse, ils se prennent l'un l'autre pour une divinité. Toute maîtresse fut adorée, tout amant fut idolâtre. (B. de St-P.) Le Dante feint qu'il se trouve *égaré* dans une forêt qui le conduit au pied d'une montagne. (La Harpe.)

Un misérable peuple *égaré* dans les bois,
Sans villes, sans états, sans maîtres et sans lois. (Rac.)

— *Égaré par.* Le goût de nos artistes a été *égaré* par celui de nos bourgeois. (B. de St-P.)

— Myst. Qui a quitté l'Église pour embrasser l'hérésie. Ames égarées.

— Par extens. Qui ne rentre point dans la pratique des vertus chrétiennes. Brebis égarées. Les troupeaux *égarés* reviennent en foule. (Boss.) Je vois des enfants *égarés* revenir en foule au sein de leur mère. (Fléch.)

— Pathol. Se dit de l'expression de la figure d'un malade qui n'est pas en harmonie avec les circonstances ordinaires dans lesquelles il se trouve, et qui indique une émotion forte de l'âme.

— **ÉGARÉ, ÉE.** s. Celui qui est égaré, celle qui est égarée. Un égaré. Une égarée. Des égarés. Recueillir les *égarés*. (Boss.)

★ ÉGAREMENT. s. m. (rad. *égarer*). Action de s'écarter, par méprise, du chemin que l'on doit suivre. Résultat de cette action. Peu usité au propre.

— Fig. Erreur, en parlant de l'esprit. Les égarements des philosophes. Les égarements de l'esprit. Les égarements de la raison. Long égarement. Fréquent égarement. Voyons les voies d'honneur et de gloire que la providence de Dieu lui ouvrit dans le monde, avant que sa miséricorde le retirât des voies de la perdition et de l'*égarement* de ses pères. (Fléch.) Quand une fois les hommes se livrent à la superstition, ils ne font plus de pas pour aller d'*égarements* en *égarements*. (Condill.) Je faisais un crime à la métaphysique des *égarements* de ceux qui la cultivaient. (Id.)

— Trouble de l'âme dont le paroxysme est le délire. Être dans l'égarement. Son égarement se peint dans ses yeux. Triste égarement. Sombre égarement. De noirs égarements. Les égarements d'Oreste agité par les furies. Elle eut, en le regardant, une expression d'*égarement* de terreur, puis un subit assaut de tout son corps. (A. Daudet.)

— On dit en ce sens : *Égarement d'esprit*, pour Aliénation d'esprit, délire.

— *Égarement de cœur.* Amour déraisonnable. ‖ Dans un sens adouci. On dit Les doux égarements, les tendres, les aimables égarements du cœur.

— Désordre, dérèglement de mœurs. Les égarements du cœur. Vous qui sûtes pardonner mes *égarements*, comment ne pardonneriez-vous pas la honte qu'a produite leur repentir? (J.-J.Rouss.) Revenu de mes longs *égarements*, je fixai cet instant la fin de ma ... de mon retour à mes devoirs. (Id.)

[illegible]
Dans quels *égarements* l'amour jeta ma mère! (Rac.)

— Action de perdre, d'égarer. L'égarement d'un dossier, d'une lettre.

★ ÉGARER. v. a. 1re conj. (ét., *e*, préf.; *garer*). Détourner du droit chemin, fourvoyer. Le guide nous a égarés. J'ai prévenu ce matin le lever du soleil, mes pas incertains m'ont *égaré* dans la campagne. (Barth.)

— Perdre pour le moment. Égarer des papiers. Égarer un livre. Égarer un objet.

— *Égarer de.* Ce guide nous égara du chemin.

— Fig. Jeter dans l'erreur, écarter des principes, des règles. La prospérité nous égare. L'erreur nous égare. Êtes-vous en faveur, tout manège est bon; vous ne faites point de fautes, tous les chemins vous mènent au terme; autrement tout est faute, rien n'est utile, il n'y a point de sentier qui ne vous *égare*. (La Bruy.) Je vous conjure de choisir, pour aller au bonheur, une route plus sûre que celle qui nous a si longtemps *égarés*. (J.-J. Rouss.) Ce n'était pas les sophistes qu'il fallait réconcilier à la religion, c'était le monde qu'ils *égaraient*. (Chateaubriand.)

— Fig. Jeter dans le désordre, dans le trouble. Vos attraits avaient ébloui mes yeux; jamais ils n'eussent *égaré* mon cœur. (J.-J. Rouss.) Le dépit m'avait *égaré*. (Parny.)

[illegible]
[illegible] (Volt.)

— *Égarer l'esprit.* Troubler l'esprit. Cette maladie lui a égaré l'esprit.

— *Égarer ses pas.* Se promener çà et là, au hasard. Soit qu'aux bois de Délos il *égare* ses pas. (Comte de Valois.)

— *Égarer sa vue, sa pensée.* Porter sa vue, sa pensée au hasard, sur des objets divers.

Qu'il est doux d'*égarer* sa vue et sa pensée
[illegible] (Roucher.)

[illegible]

loin du kan, dans un faubourg écarté de la [illegible] venus chercher un asile auprès de cette chaumière. [illegible]

— [illegible] rent.

[illegible]

[illegible] aime à s'égarer dans les détours des bois.

[illegible]

[illegible] main?

[illegible] nocente. (Ducis.)

— [illegible] pris à leurs dépens la route de la vie, ils vous [illegible]

— [illegible] pour parler d'autre chose. S'égarer dans ses [illegible]

— Avoir des distractions. Il rêve fort à rien [illegible]

— Fig. Se jeter dans des dérèglements de mœurs. Il s'*égara* dans les passions qui ont perdu Salomon. (Boss.) Vous croyez que sans [illegible] vous voyez tout prêt à s'*égarer*. (Id.)

[illegible] esprit s'égare. Je sens que ma tête s'égare.

[illegible]

— [illegible] garer dans un pays inconnu. S'égarer dans les rues de la capitale. Quelques jours après nous être *égarés* plus qu'à l'ordinaire dans des vallons, dans des montagnes où l'on n'apercevait aucun chemin, nous ne savons plus retrouver le [illegible] une forêt à quelque distance de la cataracte de [illegible]

— [illegible] ter par mégarde. Je m'étais par hasard *égaré* d'un frère et de tous ceux de notre suite. (Molière.)

[illegible] tiennes. La brebis qui s'*égare* est renvoyée à son pasteur. (Fléch.)

ÉGARROTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Égarrotter. Se prend adjectiv. Art vét. Qui s'est blessé au garrot, en parlant d'un cheval. Cheval égarrotté. Jument égarrottée.

ÉGARROTTER. [illegible]

ÉGAUD [illegible]

ÉGAUDIR. [illegible] se réjouir). Réjouir, divertir. Mot qu'on ne trouve [illegible]

— **S'ÉGAUDIR.** v. pron. Se réjouir, se divertir. Il n'aime qu'à s'égaudir.

ÉGAULER. v. a. 1re conj. Ébrancher, enlever les gaules. Égauler un peuplier.

ÉGAYANT [illegible]

ÉGAYANT, ANTE [illegible] égayants.

ÉGAYÉ, ÉE part. pass. [illegible] ploie adjectivement. Compagnie égayée. Esprit égayé. Style égayé. Appartement égayé. Les mystères les plus augustes et les plus terribles, *égayés* par tous les attraits d'une harmonie recherchée. (Mass.) Les bœufs dociles présentent leurs épaules au joug qui les unit [illegible] simple de l'alouette qui s'élève et plane au- [illegible] fresques dans le style de Pompeia, représen- [illegible]

ÉGAYEMENT. s. m. Action d'égayer.

ÉGAYEMENT [illegible]

***ÉGAYER.** v. a. 1re conj. (rad. *gai*). Se con- [illegible]

[illegible] dre moins triste, moins sombre. Vous voyez qu'il *égaye* sa triste solitude par des vers et de [illegible] peu ces événements terribles. (Id.) Il n'y a rien de si sombre que ne puisse *égayer* l'adresse de [illegible] la triste saison. (Rayn.)

[illegible] tion. Égayer une fête.

[illegible]

[illegible] dre plus agréable, plus intéressant, le traiter d'une manière plus riante, plus fleurie, en y faisant entrer certains agréments. Égayer un sujet. Égayer une matière. Égayer son style. Il ne faut point se servir d'expressions fleuries dans un sujet triste, ce n'est pas là qu'il faut *égayer* son style. (St-Evremond.) Cela *égayerait* un peu toute cette métaphysique. (Th. Gaut.)

— Iron. et fam. Siffler une pièce de théâtre.

[illegible] donner plus de jour, le rendre plus libre, plus gai.

[illegible] deuil moins grand, moins exact, moins régulier.

[illegible] en faire parade. Ces vers où je m'ébats pour *égayer* ma force. (Régnier.) Mais la princesse a voulu *égayer* sa dextérité. (Molière.) Vieilli en [illegible]

— Hort. *Égayer un espalier*. Le palisser si proprement que les deux branches soient également partagées des deux côtés et qu'il n'y en ait pas plusieurs ensemble. || *Égayer un arbre*. L'ébrancher, le rendre moins touffu. On dit dans le même sens : Égayer une allée, une forêt.

— Techn. *Égayer du linge*. V. **AIGUAYER**.

— **S'ÉGAYER.** v. pron. [illegible] Rousseau.)

[illegible]

— Être égayé. L'esprit s'égaye par les bons mots. Le cœur s'égaye par la bienfaisance.

— Se distraire. Il faut vous égayer un peu. [illegible] dans la prairie.

— Sortir du ton de la conversation, de son sujet, pour dire des choses gaies. Cet homme s'égaye. Il n'est pas permis de s'égayer en traitant un sujet sérieux.

[illegible] En plaisanter, le railler. Un satirique s'égaye aux dépens de son prochain. || *S'égayer avec* s'est pris dans le même sens. Et je vais m'*égayer* avec lui comme il faut. (Molière.)

— *S'égayer de*. Fier de ses hautes qualités, s'*égayant* de ses vices, il séduisait par ses flatteries. (Thiers.)

— Se livrer sans contrainte à une chose. Le poète s'*égaye* en mille inventions. (Boileau.)

— Natat. V. **AIGUAYER**.

ÉGAYOIR. s. m. (rad. *aiguayer*). Nom, en Lorraine, d'une mare où l'on baigne les chevaux.

EGBERT, *le Grand*. Roi des Anglo-Saxons, 800-836, exilé, servit sous Charlemagne, fut pro- [illegible] les royaumes de l'heptarchie. Les Danois commencèrent alors leurs incursions, mais furent battus par Egbert à Hengstone Hill (Devon.)

ÉGÉATE. s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante des villes appelées Égées.

— adj. Qui appartient à ces villes ou à leurs habitants.

ÉGEBRA. s. m. Métrol. Petit poids pour les matières d'or et d'argent de Guinée et de Nigritie équivalant à 16 g. 03.

ÉGÉE. Myth. Fils de Pandion, roi d'Athènes, vainqueur de ses neveux, les Pallantides, fut forcé de fournir à Minos, roi de Crète, un tri- [illegible] Thésée, son fils, tua le monstre. Égée crut qu'il [illegible]

— Géogr. *Mer Égée*. Ancien nom de l'Archipel.

ÉGÉEN. adj. m. Surnom donné à Neptune, [illegible]

ÉGÉENNE [illegible]

ÉGÉES [illegible] Nom de plusieurs villes de la Grèce et de l'Asie Mineure.

ÉGÈLE. s. f. Bot. Nom qu'on donne, dans quelques provinces, au sorbier des oiseaux.

ÉGELO. s. f. Bot. Nom vulgaire du Cytise des Alpes.

ÉGÈNE. adj. (du lat. *egenus*, même signif.). Nécessiteux, indigent. (Rabelais.)

ÉGÈNE. s. f. Arachn. Genre d'arachnides dont l'espèce type est l'égène tilocalis.

ÉGÉNÈTE. adj. et s. m. [illegible] Myth. anc. Surnom d'Apollon chez les Caucasiens.

ÉGÉON. s. m. (d'*Égéon*, n. myth.). Crust. Crustacé de la mer Méditerranée, genre des macroures.

ÉGÉON. Myth. Fils de Cœlus ou de Pontus et de la Terre. Géant armé de cent bras, délivra Jupiter dans la guerre des dieux, et devint une divinité marine.

ÉGÉONE. s. f. Crust. Coquille fossile de la Transylvanie.

ÉGER ou **ÉGRA**. Géogr. Ville du royaume de Bohême (Autriche), sur l'Éger; 12,000 hab. Ch.-l. du cercle du même nom; autrefois ville forte. Wallenstein y fut assassiné. Éger fut prise par le maréchal de Belle-Isle 1742, pendant la guerre de la succession d'Autriche. Aux environs, bains d'eaux thermales d'Egerbrd.

ÉGERAN. s. m. ou **ÉGERANE**. s. f. Minér. Variété d'idocrase d'Éger, en Bohême.

ÉGÉRIE. s. f. (d'*Égérie*, nom myth.). Bot. Genre de rubiacées.

— Crust. Genre d'oxyrynques, ayant pour type l'égérie arachnoïde, de la côte de Coromandel.

— Entom. Genre de lépidoptères formé aux dépens des sésies et ayant pour type le sphinx apiforme de Linné. || Genre de diptères, établi aux dépens des hylémyies pour une espèce qui se trouve dans les endroits humides.

— Moll. Syn. de **GALATÉE** et de **LUCINE**.

ÉGÉRIE. Myth. Nymphe changée en fontaine par Diane. Numa publia qu'elle lui dictait ses lois de la part des dieux, dans leurs entretiens secrets du bois d'Aricie. Près de Rome, dans le vallon de la Caffarella, se trouvent la grotte et la fontaine d'Égérie.

— Nom d'une autre divinité qui présidait aux accouchements, et que l'on prétend avec raison n'être que Junon-Lucine.

— Se dit d'une femme dont on prend conseil, surtout en politique. Ma sœur, jusqu'à présent, fut ma seule *Égérie*. (A. de Muss.)

— Fig. Toute chose dont on s'inspire, quand le nom est féminin. La bouteille est l'*Égérie* de ce grand politique.

— **ÉGÉRIE.** Astron. La 13e planète télescopique, découverte le 2 novembre 1850 par M. de Gasparis.

ÉGÉRITE. s. f. (ét. gr., αἴγειρος, noir). Bot. Genre de champignons très petits et parasites dont on ne connaît que deux espèces, l'égérite candide et l'égérite soyeuse.

ÉGERMAGE. s. f. Action d'égermer.

ÉGERMER. v. a. 1re conj. Dépouiller de son germe. Égermer de l'orge pour la fabrication de la bière.

ÉGERSIS. s. f. (ét. gr., ἔγερσις, réveil). Antiq. gr. Chanson que l'on chantait chez les anciens Grecs au réveil des nouvelles mariées.

EGERTON (Francis), duc de Bridgewater 1729-1803. Construisit le canal qui fait communiquer les deux grandes villes de Manchester et de Liverpool. Cette entreprise fit la fortune du duc de Bridgewater, en donnant à la navigation un merveilleux développement.

ÉGESTE. Géogr. anc. V. **SÉGESTE**.

ÉGESTIF, IVE. adj. (ét. lat., *egero*, j'expulse; sup. *egestum*). Physiol. Se dit des organes et des actes au moyen desquels un animal expulse des substances qu'il a ingérées.

EGGEBAS. s. m. Métrol. Mesure de poids employée sur les côtes de Guinée, équivalant à 21 gr. 5.

ÉGIALÉE. Myth. Une des trois Grâces. || Une des sœurs de Phaéton. || L'un des fils d'Adraste et l'un des Épigones, le seul qui mourut à la seconde guerre de Thèbes. || Premier roi de Sicyone.

ÉGIALÉE. (*Ægialus*). Géograph. anc. Nom grec, commun à plusieurs pays et à plusieurs villes sur les bords de la mer. On désigna surtout ainsi la contrée maritime qui prit ensuite le nom d'*Achaïe*.

ÉGIALIE. s. f. (ét. gr., αἰγιαλός, bord de la mer). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, tribu des scarabéides, voisin des géotrupes, et ayant pour type l'égialie globeuse du nord de la France.

ÉGIALINE. s. f. (ét. gr., αἰγιαλός, bord de la mer). Bot. Genre proposé mais non adopté pour une variété de la kœlérie villeuse.

ÉGIALITE. adj. 2 g. (ét. gr., αἰγιαλίτης, vivant sur le bord de la mer). Ornith. Se dit d'oiseaux qui habitent les rivages.

— **ÉGIALITE.** s. m. Entom. Genre de coléoptères, famille des térédyles, ayant pour type l'égialite débile, originaire de l'Amérique occidentale.

— **ÉGIALITE.** s. f. Bot. V. **ÉGIALITIDE**.

— **ÉGIALITE.** s. m. Ornith. Syn. de **CHARADRIUS**.

ÉGIALITIDE. s. f. (ét. gr., αἰγιαλῖτις, croissant sur le bord de la mer). Bot. Syn. d'**ÉGIALINE**.

— **ÉGIALITIDES.** s. m. pl. Ornith. Famille d'échassiers de l'Australie, ayant pour type le genre égialite.

ÉGICÈRE. s. m. (étym. gr., αἴξ, chèvre; κέρας, corne). Bot. Genre type de la famille des égicérées, établi pour cinq espèces de petits arbres qui, comme les mangliers, croissent dans les lieux immergés des îles et des rivages de l'océan Pacifique. || Syn. de **CÉRATODON**.

ÉGICÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un égicère. || **ÉGICÉRÉES.** s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones comprenant le seul genre égicère.

ÉGICON. s. m. Bot. Syn. d'**ÉGILOPS**.

ÉGIDE. adj. et s. 2 g. Nom patronymique des descendants d'Égée.

— Citoyen de la troisième des dix tribus athéniennes formées par Clisthène.

— Membre d'une des tribus de Sparte.

*** ÉGIDE.** s. f. (ét. gr., αἰγίς, ἴδος, peau de chèvre). Myth. Bouclier couvert de la peau de la chèvre Amalthée, appartenant d'abord à Jupiter, qui en fit présent à Pallas. Cette déesse y plaça la tête de Méduse, qui changeait en pierre tous ceux qui osaient y porter les yeux.

[illegible]

— Poét. et par extens. Bouclier.

[illegible]

— Fig. Protection, ce qui met à couvert. Sa protection a été mon égide contre mes ennemis. Il me sert d'égide. Il est mon égide.

> Ami de votre maître, allez devant ses pas,
> Être encor son *égide* au milieu des combats.
> DE BELLOY.

> [illegible]
> Sut opposer au sort l'*égide* du malheur,
> [illegible]

ÉGIDIEN. s. m. (du latin *Egidius*, Gilles). Numism. Monnaie frappée par les comtes de Toulouse, à Saint-Gilles, en Languedoc.

ÉGIDION. s. m. (ét. gr., αἰγίδιον, chevreau). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, tribu des scarabéides, établi pour deux espèces, l'égidion sans barbe de la Guadeloupe et l'égidion petit chevreau du Brésil.

ÉGIDIUS. Général gallo-romain, mort en 464. Né en Auvergne, il servit sous Aétius, puis sous Majorien, gouverna les Francs de Tournai, qui venaient de chasser le roi Childéric, fit la guerre avec avantage à Théodoric, roi des Wisigoths. Il eut pour fils le patrice Syagrius.

ÉGILOPE. s. f. Bot. V. **ÉGILOPS**.

ÉGILOPINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'égilops. || **ÉGILOPINÉES.** s. f. pl. Famille de plantes graminées, qui a pour type l'égilops.

*** ÉGILOPS.** s. m. (ét. gr., αἰγίλωψ, œil de chèvre; formé de αἴξ, chèvre; ὤψ œil, parce que les chèvres sont, dit-on, fort sujettes à cette maladie, ou parce que ceux qui en sont atteints tournent les yeux comme font ces animaux). Pathol. Maladie que les Anciens confondaient avec l'anchilops et même avec la fistule lacrymale et le rhyas ou consomption de la fistule lacrymale. || Ulcère qui résulte de l'anchilops parvenu à sa maturité et ouvert. Ulcère qui diffère de la fistule lacrymale en ce que les organes excréteurs des larmes ne sont point malades, que la tumeur à laquelle il doit naissance se trouve située immédiatement sous la peau, enfin, que le larmoiement, lors qu'il survient, n'est dû qu'à la pression exercée sur le sac lacrymal par le gonflement inflammatoire, et non à l'affection propre de ce réservoir ostéo-membraneux, ou à l'obstruction du canal nasal.

— **ÉGILOPS.** s. m., ou **ÉGILOPE.** s. f. Bot. Genre de plantes graminées, voisin des triticées, dont quatre espèces croissent naturellement dans la France méridionale : l'égilops ové, l'égilops triaristé, l'égilops trioncial, l'égilops squarreux. || Nom spécifique d'un chêne à fruits comestibles qui croît dans le midi de l'Europe et surtout en Grèce, et qu'on appelle communément *avelanède*, et *gallon du Levant* ou *de Turquie*.

ÉGINE. s. f. (d'*Égine*, n. myth.). Acal. Genre de méduses, famille des équorides, comprenant trois espèces de l'océan Pacifique septentrional.

ÉGINE. Géogr. Petite île de la Grèce, dans le golfe d'Athènes, appelé aussi golfe d'Égine. On y a découvert en 1811 de nombreuses statues, dites *marbres d'Égine* aujourd'hui à Munich. Auj. *Enghia*. Elle fait partie du nome d'Attique et Béotie, a un bon port et 10,000 h.

— **ÉGINE.** Astron. La 91e planète télescopique, découverte le 4 novembre 1866 par M. Borrelly.

ÉGINÈTE. s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante de l'île d'Égine. Les *Éginètes* étaient fort habiles aux exercices du corps; ils ont remporté d'innombrables victoires au pugilat et à la lutte appelée pancration. (Golbéry.) Thucydide vante l'ancienne marine des *Éginètes*. (Id.)

— adj. Qui appartient à cette île ou à ses habitants. Coutumes éginètes. Mœurs éginètes. Fêtes éginètes. Statues éginètes. Flotte éginète.

— B.-arts. *Statues éginètes*. Statues importantes pour l'histoire de l'art, que l'on voit dans la bibliothèque de Munich et qui furent

découvertes en 1811 à Égine, en faisant des fouilles dans le temple de Jupiter panhellénien, qu'elles avaient autrefois décoré. Ces statues sont au nombre de 17. La plus remarquable est une Minerve d'une dimension plus forte que grandeur naturelle. Le caractère propre de ces ouvrages est une parfaite imitation de la nature.

Antiq. gr. *Fêtes des Éginètes*. Fêtes de Neptune que l'on célébrait à Égine et qui duraient sept jours.

— ÉGINÈTE. s. f. Monnaie d'Égine.

ÉGINÉTIE. s. f. (pr. *é-ji-né-cî*). Bot. Genre d'orobanchées, établi pour des herbes parasites originaires des Indes. Syn. de BOUVARDIE.

ÉGINÉTIQUE. adj. 2 g. Qui tient d'Égine, qui appartient à Égine.

— Archit. *École éginétique*. Genre d'architecture et de sculpture architecturale que l'on remarque dans les monuments d'Égine. Pausanias mentionne l'école éginétique. Les statues découvertes à Égine ont révélé aux modernes les beautés de l'école éginétique.

ÉGINHARD. Historien franc, 771-844; fit partie de l'*école palatine* établie par Charlemagne, fut le conseiller de ce prince, prit part aux grandes affaires du temps, fut nommé par Louis le Débonnaire gouverneur de son fils aîné Lothaire, et mourut au monastère de Seligenstadt. Il a écrit les *Annales* de son temps et une *Vie de Charlemagne*, l'œuvre la plus remarquable de cette époque.

ÉGINIE. s. f. Entom. Genre de diptères de la famille des mésomydes, fondé sur une seule espèce, l'éginie cylindrique.

ÉGINOPSIDE. s. f. (ét. fr., *égine*; gr. ὄψις, aspect). Acal. Genre de méduses à quatre bras.

ÉGIOCHUS adj. m. (pr. *é-jio-kuss*; [illegible]). Myth. gr. Surnom de Jupiter armé de l'égide.

ÉGIPAN. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre, et le dieu *Pan*). Nom que les anciens donnaient à des esprits ou lutins qui rôdaient, selon eux, dans les forêts et les campagnes. || Satyre. || Monstre moitié homme, moitié bouc, dont parle Pline l'Ancien.

— On trouve quelquefois ce mot écrit avec un *y*. Si l'on en croit Pomponius Méla, les satyres, les femmes et les *égypans* habitaient l'Afrique. (Alex. Dum.)

ÉGIPHILE. s. f. (ét. gr., αἴξ, chèvre; φίλος, ami). Bot. Genre de verbénacées, type de la tribu des égiphilées, ainsi nommées parce que les chèvres aiment à en brouter les jeunes pousses. On en connaît une quarantaine d'espèces originaires de l'Amérique tropicale, où on les connaît sous le nom vulgaire de *bois cabri*.

ÉGIPHILÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des plantes qui ressemblent à une égiphile. || ÉGIPHILÉES. s. f. pl. Tribu de verbénacées ayant pour type le genre égiphile.

ÉGIRE. s. f. (ét. gr., αἰγίς, écusson). Bot. Syn. de MÉSOGLOIE.

ÉGIRINE. s. f. (d'*Ægir*, divinité scandinave). Minér. Variété de pyroxène.

ÉGIRINON. s. m. (du gr. αἰγείρινον). Pharm. Onguent dont le chaton du peuplier noir était le principal ingrédient.

ÉGIS. s. f. (du gr. αἰγίς, égide). Pathol. Tache blanche de la cornée.

— Antiq. Nom par lequel on désignait la peau de chèvre dont se couvraient les habitants primitifs de la Grèce.

ÉGISTHE. Temps hér. Fils de Thyeste, élevé chez son oncle Atrée, tua ce dernier, mais ne put empêcher Agamemnon et Ménélas, les Atrides, de reprendre la couronne. Il séduisit Clytemnestre, femme d'Agamemnon, tua ce prince à son retour de Troie, et fut mis à mort par Oreste.

ÉGITHALE. adj. 2 g. (ét. gr., αἰγίθαλος, mésange). Ornith. Se dit des oiseaux qui se nourrissent de mouches.

— ÉGITHALE. s. m. Genre d'oiseaux ayant pour types la mésange penduline et la mésange à moustache.

— ÉGITHALES. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des sylvains, dans la méthode de Vieillot.

ÉGITHE. s. m. (ét. gr., αἴγιθος, linotte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des clavipalpes, établi pour dix-sept espèces indigènes de l'Amérique intertropicale.

ÉGITHINE. s. m. (ét. gr., αἴγιθος, linotte). Ornith. Genre de l'ordre des oiseaux sylvains, famille des chanteurs, renfermant deux espèces, l'égithine quadricolore et l'égithine atripenne.

ÉGLANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Églander. S'empl. adjectiv. Cheval églandé.

ÉGLANDEMENT. s. m. Art vétér. Action d'églander.

ÉGLANDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *e* priv.; *glandula*, glande). Art vétér. Extirper les glandes sous-linguales d'un cheval atteint de la morve.

ÉGLANDULEUX, EUSE adj. (ét. lat. *eglandulosus*). Hist. nat. Qui est privé de glandes.

ÉGLANT. s. m. Fruit de l'églantier, en Dauphiné.

★ **ÉGLANTIER.** s. m. (ét. v. fr., *aiglent*, du latin *aculeus*, aiguillon). Bot. Genre de rosacées, fondé pour un arbrisseau défendu par des épines fortes et recourbées, qui pousse dans les bois, sur le bord des chemins, dans les haies, couronné de ses fleurs blanches ou roses [illegible] les buissons [illegible] ses branches [illegible] Aux fleurs de l'églantier succèdent des fruits ovoïdes [illegible] renferment des semences [illegible] poil [illegible] qui s'en sépare aisément. Si ce poil s'attache aux doigts ou à quelques parties nues, il pénètre la peau et y cause des démangeaisons importunes; c'est ce qui a fait donner à ces fruits le nom de *gratte-cul*. Une branche d'églantier. Une fleur d'églantier. Les fleurs de l'*églantier*, malgré leur élégance, ne sauraient rivaliser avec celles de la plupart des autres rosiers. (Spach.) Les fruits de l'*églantier* sont employés en Allemagne à faire d'excellentes confitures. (Id.) Les *églantiers* épanouissent leurs guirlandes fraîches et variées. (B. de St-Pierre.)

— Ichtyol. Nom donné à une espèce de [illegible].

★ **ÉGLANTINE.** s. f. Bot. Fleur de l'églantier. Une touffe d'églantines. Une guirlande d'églantines. Un bouquet d'églantines. Orner ses cheveux d'églantine. Mettre une couronne d'églantines à son chapeau. L'églantine est l'emblème de la poésie.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] DOVALLE.

— L'églantine fut partie des fleurs décernées aux poètes aux Jeux Floraux de Toulouse. Il n'y eut d'abord que la violette; dans la suite, on y ajouta l'églantine et l'amarante d'or, le souci, le lis et la primevère d'argent. L'églantine est le prix réservé aux discours.

— Nom vulgaire de l'ancolie.

ÈGLE. s. m. (ét. gr., αἴγλη, éclat). Bot. Genre de rutacées aurantiées, établi pour deux ou trois espèces des contrées tropicales de l'Inde et de l'Afrique occidentale. L'*ègle marmelos* du Malabar passe pour une panacée universelle.

ÉGLÉ. s. f. (d'*Églé*, n. myth.). Entom. Genre de diptères mésomydes, dont l'espèce type est l'églé vulgaire.

ÉGLÉ. (du gr. αἴγλη, éclat, splendeur). Myth. Mère des Grâces, qu'elle eut du Soleil. || L'une des trois Grâces, [illegible].

ÉGLÉ. Astron. La 96e planète télescopique, découverte le 17 février 1868 par M. [illegible].

ÉGLÉE. s. f. (ét. gr., αἴγλη, éclat). Crust. Genre de décapodes, famille des ptérygures, établi pour une espèce des côtes du Chili.

ÉGLEFIN. s. m. Ichtyol. Espèce de gade se rapprochant de la morue. V. AIGREFIN.

ÉGLÈTE. s. f. (d'*Églète*, n. myth.). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique, et dont l'espèce type est l'églète de Saint-Domingue.

ÉGLÈTE. Myth. gr. Surnom d'Apollon dans l'île d'Anaphe.

ÉGLETONS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Tulle (Corrèze); 1,900 hab.

★ **ÉGLISE.** s. f. (ét. gr., ἐκκλησία, assemblée; radic. καλέω, j'appelle). Assemblée des chrétiens; ensemble des fidèles répandus dans toute la terre, ou des fidèles d'une ville, d'une province ou même d'une famille. L'Église d'Orient. L'Église d'Occident. L'Église latine. L'Église gallicane. L'Église des Gaules. L'Église d'Italie. L'Église d'Espagne. L'Église d'Angleterre. Le schisme de l'*Église* d'Orient d'avec celle d'Occident a causé de grands désordres. (Trévoux.)

— *Église d'Abyssinie*. Église schismatique qui ne reconnaît en Jésus-Christ qu'une seule nature. Comme la primitive Église chrétienne, elle célèbre les agapes et ne donne le baptême qu'aux adultes. Comme les juifs, elle pratique la circoncision, observe le repos du samedi et n'admet que certaines viandes. Elle reconnaît pour chef le négous d'Abyssinie, et est subordonnée au patriarche copte d'Alexandrie.

— *Église anglicane*. V. ANGLICAN.

— *Église catholique, apostolique et romaine*. Toute la société des catholiques unis de communion avec le souverain pontife. Dès le second siècle, temps auquel vivait saint Irénée, l'Église de Rome était déjà nommée la mère et la maîtresse des autres églises. Elle est aujourd'hui la seule des Églises apostoliques qui subsiste. Fondée par les apôtres saint Pierre et saint Paul, elle a envoyé la lumière de l'Évangile dans tout l'Occident et a toujours été regardée comme le centre de l'unité catholique; elle a pour maxime que quiconque n'est pas soumis au pontife romain n'appartient pas au troupeau de Jésus-Christ. On dit aussi en parlant de cette Église : l'*Église romaine*, au simplement l'Église. Les commandements de l'Église. L'enseignement de l'Église. La bonté de l'Église. Les canons de l'Église. A la puissance de l'Église. Les lois de l'Église. Le pape est le chef de l'Église. Les conciles de l'Église. Les cérémonies de l'Église. L'unité de l'Église. L'unité de l'*Église* renferme nécessairement l'unité de communion. (Nicole.) L'*Église* est un corps unique, dont tous les membres sont liés ensemble, en sorte que tout ce qui n'appartient point à ce corps unique n'est point l'*Église*. [illegible] L'universalité est un des caractères les plus éclatants qui appartiennent à l'*Église*. (Id.) [illegible] *Église*. (Id.) [illegible] de l'*Église* [illegible] de la doctrine [illegible] *Église*, [illegible] Bossuet.) L'*Église*, [illegible] (Id.) [illegible] entrèrent dans le sein de l'*Église* que pour la blesser de plus près par une vie scandaleuse. (Fléchier.)

> [illegible]
> [illegible]

Église catholique française. Église fondée en 1830 par l'abbé Châtel, et qui cessa d'exister [illegible]. Cette Église, [illegible] quelques dogmes et les principes politiques de la [illegible] romaine, a été reconstituée par le P. Hyacinthe Loyson, et a surtout pour base le rejet de l'infaillibilité papale, du célibat des prêtres et la célébration des offices dans la langue nationale.

Église constitutionnelle. Église qui accepta la constitution civile du clergé, au début de la Révolution française.

— *Églises chrétiennes*. Sociétés séparées de l'Église catholique par le schisme et l'hérésie.

— *Église du désert*. [illegible] Églises protestantes dont les membres persécutés se retirèrent dans les Cévennes et dans les monts du Vivarais.

— *Église évangélique*. Église formée en 1817 de la réunion des cultes luthérien et calviniste, dans quelques États de l'Allemagne.

— *Église gallicane*. Église de France, catholique romaine par ses dogmes, mais française par ses institutions. L'Église gallicane, ayant un chef spirituel, le pape, et un chef temporel, le roi, avait à établir ses libertés vis-à-vis de chacun d'eux. A l'égard du pape, elle y réussit facilement avec l'aide du roi et des parlements. En effet, en 1257, une bulle pontificale accordait que les officiers royaux ne pourraient encourir l'excommunication en obéissant au roi; une autre bulle, de 1266, défendait de mettre en interdit les domaines du roi. La pragmatique sanction de Bourges, rendue par Charles VII (7 juillet 1438), d'après les décrets du concile de Bâle, statua que les élections des prélats seraient faites canoniquement, que les taxes levées par la cour de Rome seraient supprimées, que les États ne seraient plus mis en interdit, et qu'avant d'en appeler au pape on devait épuiser tous les degrés de juridiction [illegible] Louis XI [illegible] malgré le Parlement et l'Église de [illegible] François Ier la remplaça par le concordat de 1516. Cet acte abolissait les élections des évêques et des abbés et accordait au roi la nomination, au pape l'investiture; il a été maintenu jusqu'à la Révolution. La déclaration du clergé de France, 1682, rédigée par Bossuet, formula les quatre articles suivants : 1o Les papes ne peuvent ni déposer les rois, ni délier les sujets du serment de fidélité; 2o les conciles œcuméniques sont supérieurs au pape; 3o les actes du souverain pontife doivent être conformes aux canons; 4o les sentences du pape ne sont irréformables que si elles ont été sanctionnées par l'Église. Ces principes, combattus par les papes, furent seulement tolérés par eux jusqu'à la Révolution française. Le premier consul en fit la base du concordat (5 juillet 1801), et ordonna que tous les professeurs de théologie jureraient de les observer [illegible] pour [illegible] clergé français.

— *Église grecque* ou *Église d'Orient*. Dénomination par laquelle on désigna d'abord les Églises fondées par les apôtres dans la Grèce, puis toutes les provinces soumises plus tard à l'empereur d'Orient et dans lesquelles on parlait grec. Aujourd'hui, Secte de la grande Église chrétienne, répandue en Russie, en Turquie et en Grèce. Elle a été fondée au IXe siècle par Photius, patriarche de Constantinople, et affermie au XIe par le patriarche Michel Cérularius. Beaucoup de tentatives furent faites pour réunir les deux Églises, spécialement aux conciles de Lyon (1274) et de Florence (1439). L'hostilité de l'Église grecque et de l'Église latine, dans un temps où le pontife de Rome disposait des trônes [illegible] de l'Occident, eut une grande influence sur les destinées de l'Empire d'Orient. L'Église grecque n'admet pas que le Saint-Esprit procède du Fils, n'accepte que les canons des huit premiers conciles œcuméniques et nie l'existence du purgatoire; elle célèbre ses offices en langue vulgaire, administre le baptême par l'immersion du corps tout entier, et la communion sous les deux espèces du pain et du vin; elle ne veut dans les édifices sacrés d'autres images que des tableaux et d'autre musique que la voix humaine, enfin elle ne reconnaît pas la suprématie du pape. En Russie, le chef de la religion est le czar; partout ailleurs, le patriarche de Constantinople. On la nomme aussi *Église grecque schismatique*.

— *Église grecque orthodoxe*. Nom donné aux chrétiens de l'Église grecque qui ont reconnu la suprématie du pape et sont revenus à l'Église romaine.

— *Église d'Occident* ou *Église latine*. Dans le principe, Nom collectif des Églises d'Italie, d'Espagne, d'Afrique, des Gaules et des pays du Nord.

— *Petite Église*. Classe d'ecclésiastiques et de catholiques qui se refusèrent à reconnaître le concordat conclu entre Pie VII et Napoléon, concordat par lequel le nombre des diocèses français était diminué, et par lequel le pape [illegible] leur radiation de la liste des émigrés.

— *Église presbytérienne*. [illegible] d'Écosse.

— *Église primitive*. [illegible] qui vivaient à la naissance de l'Église.

— *Églises réformées*, ou *protestantes*. Ensemble des communautés religieuses qui se séparèrent de Rome dans la première moitié du XVIe siècle et fondèrent de nouveaux rites et de nouveaux dogmes. Ces sociétés sont peu [illegible] et présentent des différences très [illegible] sur l'administration du clergé, sur le culte et sur la doctrine. Les principales sont celles des [illegible], les *calvinistes*, les *anglicans*, les *presbytériens*, etc.

— *Retrancher quelqu'un de l'Église*. L'excommunier.

— *Faire, contracter un mariage en face de l'Église*. Se marier avec toutes les cérémonies et toutes les solennités de l'Église.

— Fig. Ensemble de personnes qui professent les mêmes doctrines. L'église saint-simonienne. La petite église doctrinaire.

— Société des pasteurs qui sont les premiers administrateurs de l'Église, qui y ont autorité. L'Église et l'État. Séparer l'État et l'Église. En vain on dirait que l'*Église* est dans l'État; l'*Église*, il est vrai, est dans l'État pour obéir au prince dans tout ce qui est temporel, [illegible] elle n'en dépend jamais pour aucune fonction spirituelle. (Mass.) [illegible] tant à l'*Église*, n'a point acquis le droit de l'asservir; les princes, en devenant les enfants de l'*Église*, ne sont pas devenus ses maîtres. (Id.) L'empereur, disait saint Ambroise, est au dedans de l'*Église*, mais il n'est pas au-dessus d'elle. (Id.) L'*Église* demeure sous les empereurs convertis aussi libre qu'elle l'était sous les empereurs idolâtres et persécuteurs. (Id.) Que les princes ne se flattent pas que l'*Église* tomberait s'ils ne la portaient dans leurs mains. (Fénelon.) Malgré les tempêtes du dehors et les scandales du dedans, l'*Église* demeure immortelle; pour vaincre, elle se contente d'obéir, de souffrir, de mourir. (Id.)

— *Cour d'église*. Juridiction de l'archevêque ou de l'évêque.

— *Conseiller d'Église*. Ecclésiastique qui faisait partie d'une cour laïque.

[illegible] Entrer dans l'Église. Un homme d'Église. Gens d'Église. [illegible] l'Église, [illegible] J.-J. Rousseau. [illegible] la profession des armes et celle de l'*Église*. (Lav.)

Les gens d'Église. Le clergé.

— *Être, se faire, se mettre d'Église*. Entrer dans l'état ecclésiastique.

— Édifice consacré à l'exercice public du culte chrétien catholique, et dont le plan comporte, comme parties essentielles, le sanctuaire et le chœur, pour le clergé, la nef en vue de l'autel pour le peuple, la sacristie et le clocher [illegible] des monuments [illegible]. Aller à l'église. Venir de l'église. Entrer à l'église. Sortir de l'église. Belle église. Magnifique église. Église riche, vaste, petite église. Église catholique. Église nouvelle. Vieille église. Construire, bâtir une église. Renverser les églises. Fermer les églises. Se réfugier dans une église. Le porche, les bas côtés, la nef et le chœur d'une église. L'autel de l'église. Le clocher de l'église. Les cloches de l'église. Chant d'église. Église métropolitaine. Église pontificale. Église patriarcale. Église cathédrale, collégiale, paroissiale. Église en croix grecque. Église en croix latine. Église en rotonde. Église simple. Église cathédrale. L'église de Notre-Dame, de Saint-Eustache. L'église de Saint-Paul. L'église de Saint-Pierre. La première *église* [illegible] publiquement [illegible], celle de Saint-Sauveur à Rome, fondée par Constantin, [illegible] par les lettres du pape Nicolas VII (Trév.) Les voûtes de l'*église*, les autels, les colonnes, les saints se retirent sous des voiles funèbres. (Chateaub.) A l'extérieur, une *église* doit, au premier coup d'œil, respirer la grandeur et la dignité. (Duchesne.) Les tours, lorsqu'elles sont d'une bonne proportion, donnent aux *églises* [illegible] (Id.)

Grande église. [illegible] droits de la principale église du lieu.

— S'est dit par excellence, au moyen âge, des cathédrales et des paroisses.

— *Église* [illegible] *Église collégiale*. Église desservie par des chanoines. || *Église conventuelle*. [illegible] || *Église à bas côtés*. Celle qui a une galerie voûtée de chaque côté. || *Église à doubles bas côtés*. Celle qui a deux galeries de chaque côté. || *Église métropolitaine*. Siège d'un archevêque métropolitain. || *Église paroissiale*. Église desservie par un curé. || *Église patriarcale*. Siège d'un patriarche. || *Église pontificale*. Église du souverain pontife, Saint-Pierre de Rome. || *Église souterraine*. Église bâtie sous une autre qui est au rez-de-chaussée.

[illegible]
[illegible] *glise.*

[illegible] *Pilier d'église* [illegible] l'église et qui s'acquitte mal de ses devoirs de [illegible] *On peut boire* [illegible] *une grande église.* On peut boire un petit coup dans un grand verre.

[illegible] Malte.

[illegible] Assemblée des fidèles qui sont sur la terre. || *Église souffrante.* [illegible] || *Église triomphante.* Assemblée des fidèles qui sont déjà dans la gloire.

— Techn. Girouette en fer-blanc qu'on met [illegible]

— Syn. comp. ÉGLISE, TEMPLE. Ces deux mots signifient un édifice consacré au culte de la Divinité. A l'égard du paganisme et de la religion protestante, on se sert du mot *temple*, dans tous les styles ; à l'égard de la religion romaine, *église* se dit dans le style ordinaire, et *temple* dans le style pompeux.

ÉGLISE (États de l'), ou *États pontificaux*, [illegible] Les États de l'Église, constitués depuis le VIIIe siècle, comprenaient avant 1860 la Romagne, les Marches, l'Ombrie et la Campagne de Rome ; ils étaient divisés en vingt provinces. Le pape en était le souverain temporel. A la suite des événements de 1859-1860, le territoire des États pontificaux ne [illegible] Civita-Vecchia, Rome, Velletri, Frosinone. Au mois de septembre 1870, le gouvernement italien occupa Rome et les États pontificaux, qui, à la suite du plébiscite du 2 octobre, furent réunis au royaume d'Italie. Ils forment la province de Rome, divisée en 5 arrondissements, qui correspondent aux anciennes légations. Rome est devenue la capitale du royaume d'Italie, malgré les protestations du pape Pie IX.

ÉGLISE-NEUVE-D'ENTRAIGUES. Bourg du cant. de Besse, arr. d'Issoire (Puy-de-Dôme). Céréales, fourrages ; 2,200 hab.

ÉGLISIER. s. m. Homme d'église. Se dit par dénigrement.

ÉGLOGAIRE. s. 2 g. (rad. *églogue*). Philol. Celui, celle qui fait des extraits des auteurs qu'il lit.

ÉGLOGITE. [illegible] Géol. Roche verte et rouge formée par un mélange de diallage, de grenat, de quartz et de feldspath.

ÉGLOGISTE. adj. et s. [illegible] églogues. Poète églogiste. Les églogistes. Les plus fameux églogistes sont Théocrite, Virgile, Segrais, Fontenelle et André Chénier.

* **ÉGLOGUE.** s. f. (ét. gr., ἐκ, préf. extract.; [illegible]) recueils de morceaux détachés, d'extraits d'auteurs anciens, à des choix de pièces de poésie.

— Poésie pastorale, genre qui a généralement pour but de retracer les événements de la vie champêtre. Les églogues de Théocrite, les églogues de Virgile. L'*églogue* est l'imitation des mœurs champêtres dans leur plus agréable simplicité. (Marmontel.) Virgile était fait pour orner l'*églogue* de toutes les grâces de la nature, si, au lieu de mettre ses bergers à sa place, il se fût mis lui-même à la place de ses bergers. (Id.) L'amour a toujours été la passion dominante de l'*églogue*, par la raison qu'elle est la plus naturelle aux hommes, et la plus familière aux bergers. (Id.)

[illegible]

— Syn. comp. ÉGLOGUE, IDYLLE. L'*églogue* diffère peu de l'*idylle* ; quelquefois même on les confond. Cependant il semble que l'usage veut dans l'*églogue* plus de mouvement et plus d'action, et que dans l'*idylle* on se contente de trouver des images, des récits ou seulement des sentiments. L'*églogue* aussi prend quelquefois l'essor et chante les actions des héros ou des sujets nobles et élevés, mais il faut toujours qu'elle fasse sentir sa simplicité au milieu des récits pompeux.

ÉGLON. Hist. s. Roi des Moabites, conquit le pays des Israélites avec l'aide des Ammonites et des Amalécites, et l'opprima pendant 18 ans, 1345-1327 av. J.-C. Il fut tué par Aod, un des juges suscités par Dieu.

ÉGLOUTERONNAGE. s. m. Techn. Action d'égloutronner. Églouteronnage de la laine.

ÉGLOUTERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. [illegible]

ÉGLOUTERONNER. v. a. 1re conj. (rad. *glouteron*). Techn. Enlever les glouterons de la laine. Églouteronner la laine.

ÉGLOUTERONNEUR. s. m. (rad. *égloute-ronner*). Techn. Cylindre qui détache les glouterons.

ÉGLOUTERONNEUSE. s. f. (rad. *églouteronner*). Techn. Machine composée de plusieurs [illegible]

EGMONT. Géogr. Un des ports les plus vastes et les plus commodes qu'il y ait en Amérique, situé dans l'île de Falkland occidentale.

EGMONT (LAMORAL, comte d'), prince de Gavre, baron de Fiennes, 1522-1568. Brave capitaine, [illegible] il se distingua [illegible] Saint-Quentin et Gravelines [illegible] des Pays-Bas, perdit [illegible] Philippe II, fut arrêté avec le comte de Horn, par le duc d'Albe et décapité à Bruxelles.

ÉGNAFER. v. a. 1re conj. Arg. Étonner, causer de la surprise, de l'émerveillement.

ÉGO. Pronom de la première personne en latin. Il s'emploie dans notre langue dans cette expression toute latine : *Alter ego.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

ÉGOBOLE. adj. et s. m. (ét. gr. αἴξ, chèvre, [illegible]). Myth. gr. Surnom de Bacchus chez les Potniens, qui lui sacrifiaient une chèvre.

— ÉGOBOLE. s. m. Antiq. gr. Sacrifice d'une chèvre [illegible] en l'honneur de [illegible]

ÉGOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre; κεφαλή, tête). Ornith. Nom d'un oiseau confusément décrit dans Aristote, et que l'on croit être la grande barge aboyeuse qui, étant effrayée, jette un cri pareil au bêlement étouffé des boucs et des chèvres.

ÉGOCÈRE. s. m. (ét. gr., αἴξ, bouc; κέρας, corne). Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires, type de la tribu des égocérides, ayant des antennes fusiformes en cornes de bélier, et établi pour une espèce du Bengale.

— Myth. Un des noms de Pan.

— ÉGOCÈRE. s. f. Mamm. Sous-genre du genre antilope.

ÉGOCÉRIDE. adj. 2 g. (ét. fr. *égocère*; [illegible]). Entom. Qui ressemble à un égocère.

ÉGOCÉRIDE. s. f. Bot. Genre de plantes de la tribu des chicoracées.

— ÉGOCÉRIDES. s. f. pl. Entom. Tribu de lépidoptères crépusculaires.

ÉGOCÉROS. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre; κέρας, corne). Astron. Nom donné par quelques auteurs à la constellation du Capricorne.

— Bot. V. AIGOCÉROS.

ÉGOCHLOÉ. s. f. (pr. *é-go-klo-é*; ét. gr., αἴξ, bouc; χλόη, herbe). Bot. Syn. de GILIE.

ÉGOGÉ, ÉE. part. pass. du v. Égoger. S'emploie adjectiv. Peau de veau égogée.

ÉGOGER. v. a. 1re conj. *J'égoge, nous égogeons, vous égogez. J'égogeais, nous égogions, ils égogeaient. J'égogeai. En égogeant.* Techn. Enlever les oreilles et la queue d'une peau de veau.

ÉGOHINE ou **ÉGOÏNE.** s. f. Techn. Sorte de scie à main.

ÉGOÏSER. v. n. 1re conj. (du lat. *ego*, moi). Parler trop de soi. Quand on *égoïse* ainsi brièvement et bonnement, il n'y a pas si grand mal. (Bertier.)

— Ne s'occuper que de soi.

* **ÉGOÏSME.** s. m. (pr. *é-go-isme*; du lat. *ego*, je, moi). Amour exclusif de soi, concentration vicieuse de tout en soi, rapport exagéré de tout à soi. Vil égoïsme. Misérable égoïsme. Quand l'infortune est générale dans un pays, l'*égoïsme* est universel. (Boiste.) L'amour du plaisir vaut encore mieux qu'un *égoïsme* aride. (Mme de Staël.) L'*égoïsme* rétrécit [illegible] l'âme, [illegible] étouffer par là les qualités qu'elle renfermait ; [illegible] bien [illegible] d'un égoïste d'être [illegible] (Livry.) L'*égoïsme* est le plus puissant et le plus saisissable des mobiles humains. (E. Renan.) L'*égoïsme* n'est pas en France un mal qui dure. (A. Barb.)

— Opinion qui permet que l'homme rapporte tout à lui, n'existe que pour lui. Aux dépens des autres. Tous les maux de la France ont pour cause l'*égoïsme* des corps et des partis. (Mme de Staël.)

— Philos. Ensemble de penchants et d'instincts qui portent l'homme à songer à sa conservation || Opinion de certains philosophes qui pensent qu'on ne peut être sûr que de sa propre existence.

— S'emploie au pluriel. Une révolution, ses causes et ses statuts, ne sont qu'un long combat d'*égoïsmes*. (Boiste.)

* **ÉGOÏSTE.** adj. 2 g. (rad. *égoïsme*). Qui n'aime que soi, qui rapporte tout à soi. Homme égoïste. Femme égoïste. Âme égoïste. Cœur égoïste. Je hais presque également la richesse *égoïste* et la science avare. (Delille.)

— Qui dénote, qui annonce de l'égoïsme en parlant des choses. Conduite égoïste. Discours égoïste.

— Qui ne s'occupe, ne parle que de soi.

— Qui sacrifie les autres à lui-même. L'homme de la nature est le plus *égoïste* de tous, celui de la vraie religion l'est le moins. (Boiste.) La faiblesse est *égoïste*, ne comptez pas sur son assistance. (De Lévis.)

— Philos. Qui a l'opinion de l'égoïsme. || Qui pense que l'on n'a de certitude que celle de sa propre existence. Philosophe égoïste. || *Penchants égoïstes.* Penchants qui portent l'homme à songer à sa conservation.

— ÉGOÏSTE. s. 2 g. Celui, celle qui est égoïste. C'est un *égoïste*, une *égoïste*. (Acad.) L'*égoïste* a le cœur dans la tête. (Boiste.) L'*égoïste*, toujours surchargé de lui-même, erre péniblement dans la vie ; comme l'avare, il est sans cesse agité par la crainte. Emprisonné dans les limites du moi humain, il devient l'inexorable geôlier de lui-même. (Pougens.) Tout pour lui, rien pour les autres, voilà le code de l'*égoïste*, et il n'en est point de mieux observé. (S. Dubay.) L'*égoïste*, n'aimant que lui, n'est aimé de personne. L'*égoïste* [illegible] un suicide moral. (Guiston.) Un *égoïste* se garderait bien d'être misanthrope, il s'aime trop pour fuir ceux dont il peut recueillir des avantages. (Livry.) Comme tous les *égoïstes*, il était très exigeant sur la fidélité des autres. (E. Renan.)

ÉGOÏSTEMENT. adv. D'une manière égoïste.

ÉGOÏSTIQUE. adj. 2 g. (rad. *égoïste*). Qui appartient à l'égoïsme. Le philosophisme *égoïstique* de nos jours. (Guénée.)

ÉGOÏSTIQUEMENT. adv. (rad. *égoïstique*). D'une manière égoïste, en égoïste. Vivre égoïstiquement. Agir égoïstiquement.

ÉGOÏTÉ. s. f. (ét. lat., *ego*, moi). Néol. Le moi, l'amour excessif de son individualité.

ÉGOLÉTHRON. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre; ὄλεθρος, mort). Bot. Herbe mentionnée dans Pline, et dont on a fait successivement une renoncule, une azalée, une clandestine, etc. Selon ce naturaliste, l'égoléthron croissait aux environs d'Héraclée, était dangereuse pour les chevaux, les chèvres, les moutons, rendait le miel vénéneux, etc.

ÉGOLIE. s. f. (d'*Égolius*, n. myth.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des nitidulaires, dont l'espèce type est originaire de l'Australie.

ÉGOLIEN, ENNE. adj. (étym. gr., αἰγωλιός, hibou). Zool. Qui ressemble au hibou. || ÉGOLIENS. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

ÉGOLOGIE. s. f. (ét. gr. [illegible] moi; [illegible] discours). Phrase dictée par l'égoïsme.

ÉGOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui tient de l'égologie.

ÉGOMARATHRON. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre; μάραθρον, fenouil). Bot. Section du genre cachryde.

ÉGOMET. s. m. (ét. lat., *egomet*, moi-même ; rad. *ego*, je, moi). Nom que quelques écrivains ont donné aux partisans de l'égomisme.

ÉGOMISME. s. m. (ét., V. ÉGOMET). Philos. Pyrrhonisme insensé qui consiste à se croire le seul être existant.

ÉGOMISTE. s. m. (rad. *égomet*). Celui qui ne croit qu'à la réalité du moi.

ÉGOMORPHE. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères longicornes, tribu des lamiaires, indigène du Brésil, de Cayenne et de l'Amérique septentrionale, et ayant pour type l'égomorphe titillateur.

ÉGONYCHON. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre ; ὄνυξ, ongle). Bot. Syn. de LITHOSPERME.

ÉGOPHONE. adj. 2g. Pathol. Se dit du malade chez qui l'on observe le phénomène de l'égophonie. Malade égophone.

— Substantiv. Un égophone. Une égophone.

ÉGOPHONIE. s. f. (ét. gr., αἴξ, chèvre; φωνή, voix). Pathol. Mode de résonnance de la voix à travers le stéthoscope, lorsqu'on explore avec cet instrument la poitrine d'un individu qui a dans l'une des plèvres un épanchement d'une médiocre abondance. L'égophonie a beaucoup d'analogie et coïncide souvent avec la bronchophonie, qui n'est que le retentissement de la voix dans les divisions des bronches, elle indique cependant des états pathologiques particuliers qui proviennent de causes différentes. L'*égophonie* se manifeste ordinairement du premier au troisième jour de la pleurésie, et ne subsiste ordinairement que peu de jours dans l'état aigu. (Brichet.)

ÉGOPHONIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à l'égophonie.

ÉGOPITHÈQUE. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre; πίθηκος, singe). Nom d'un animal fabuleux décrit par Nicéphore, et qui avait les cornes, la barbe, les pieds de derrière d'une chèvre, avec les mains d'un singe.

ÉGOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., αἴξ, chèvre ; πούς, pied). Hist. nat. Dont les pattes ressemblent aux pieds d'une chèvre.

— ÉGOPODE ou ÉGOPODION. s. m. Bot. Genre de plantes ombellifères amminées, dont les folioles offrent quelque ressemblance avec un pied de chèvre. L'égopode est connu en Europe sous le nom de *podagraire*, et se mange en salade.

ÉGOPOGON. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre; πώγων, barbe). Bot. Genre de graminées agrostidées, fondé pour des espèces originaires de l'Amérique méridionale.

ÉGOPRICON. s. m. Bot. Syn. de MAPROUNIER.

ÉGOPROSOPE. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre; πρόσωπον, face). Entom. Syn. de CLOSTÈRE.

ÉGORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Égorger. S'emploie adjectiv. Homme égorgé. Femme égorgée. De princes *égorgés* la chambre était remplie. (Rac.) Ici tombe le fils *égorgé* sur son père. (Id.) On ne plaint pas non plus un mouton qu'on voit paître quoiqu'on sache qu'il sera bientôt *égorgé*, parce qu'on juge qu'il ne prévoit pas son sort. (J.-J. Rousseau.) Depuis trois ans ils sont *égorgés*, proscrits, sans patrie, dans la république qu'ils ont contribué puissamment à fonder. (Thiers.)

> La [illegible] Vendée, en sa fatale guerre,
> De Français *égorgés* couvrait au loin la terre.
> (DELILLE.)

— Fig. Sur l'autel sont *égorgés* tous les désirs. (Fénelon.)

— *Égorgé par.* Le mari par sa femme en son lit *égorgé*. (Corn.)

— Pêch. *Harengs égorgés.* Ceux dont on a enlevé la tête en les préparant.

— Substantiv. L'égorgé et l'égorgeur.

ÉGORGEMENT. s. m. Action d'égorger.

— Par exagér. J'avais entendu hurler la plus horrible chanson qui ait été inventée pour l'*égorgement* de l'humanité. (F. Soulié.)

ÉGORGEOIR. s. m. Lieu où l'on égorge. Les prisons devinrent des égorgeoirs.

— Anc. mar. Cargue provisoire dont on se servait, en arrivant au mouillage, pour serrer les huniers en chemise.

* **ÉGORGER.** v. a. 1re conj. (ét. fr., *e*, préf. priv., et *gorge*). On met un *e* après le *g* quand celui-ci doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous égorgeons. J'égorgeai, nous égorgeâmes*, etc. Couper la gorge. Égorger un bœuf, un mouton. Le père Fatutto lui-même, tout poli qu'il est, a *égorgé* deux poulets. (Voltaire.)

— Par extens. Tuer, massacrer. Les habitants égorgèrent toute la garnison. Il renvoie même avec des présents des assassins venus pour l'*égorger* sur son trône. (Boss.) Ils n'avaient pu vous vaincre, ils vous ont *égorgés*. (Aimé Martin.)

> [illegible]
> Qu'on *égorge* ainsi l'innocence [illegible]

— Par exagér. Combien un médecin *égorge*-t-il de monde ? (Boursault.)

— Dans un sens adouci, Tourmenter, faire souffrir au propre et au figuré.

> [illegible]

— Faire perdre les bonnes grâces, la faveur. Bissy *égorgeait* en secret le cardinal de Noailles auprès de Mme de Maintenon. (Saint-Simon.)

— Fig. et fam. Ruiner quelqu'un, lui porter un préjudice considérable. Dans l'embarras où il se trouve, c'est l'égorger que de lui demander de l'argent.

— Faire payer trop cher. Cet aubergiste égorge les voyageurs.

— Absol. Ils ne se contentent pas de voler, ils égorgent.

— Anc. mar. Serrer les huniers au moyen des égorgeoirs.

— S'ÉGORGER. v. pron. S'entre-tuer, se massacrer mutuellement. Ces deux hommes se sont égorgés pour un mot. N'en doutons plus, Olympe, ils se vont *égorger*. (Racine.) Vous tremblez de mourir, et vous vous *égorgez*. (Volt.)

> [illegible]

— Se couper la gorge à soi-même. Le malheureux s'est égorgé pendant la nuit. « Quel artiste va périr ! » dit-il en s'*égorgeant* d'une main maladroite. (P. de St-Victor.)

— Fig. Est-ce ainsi que l'on achète et que l'on vend, quand on est un peu raisonnable et habile, et qu'on ne veut pas s'*égorger*. (Mme de Sévigné.) Fuir Paris, ce serait m'*égorger* de ma main. (Gresset.)

— Être égorgé. Les victimes s'*égorgent* dans le parvis. (Fléchier.)

ÉGORGETAGE. s. m. (rad. *égorgeter*). Techn. Opération qui consiste à écharner très soigneusement certaines peaux.

ÉGORGETER. v. a. 1re conj. (dimin. d'*égorger*). Autrefois, Achever un blessé en lui coupant la gorge avec un couteau, au défaut du gorgerin. Mot dont s'est servi Rabelais.

— Techn. Pratiquer l'égorgetage.

ÉGORGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui égorge.

— Celui qui fait métier d'assassiner ou de faire assassiner. Les larmes sont contagieuses, ne vous y fiez pas, on a vu pleurer des *égorgeurs*. (Boiste.)

— Nom donné particulièrement à ceux qui massacrent un grand nombre de victimes, surtout quand il s'agit des crimes qui ont pour cause des animosités publiques. Les égorgeurs de la Saint-Barthélemy, de Nîmes et d'Avignon. Les égorgeurs des journées de Septembre.

ÉGORGILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Égorgiller.

ÉGORGILLER. v. a. 1re conj. (rad. *égorger*). Égorger tout doucement, hypocritement.

— Fig. Nuire beaucoup avec hypocrisie.

ÉGORHIN. s. m. (ét. gr. αἴξ, chèvre; ῥίς, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cérambycins, établi pour une espèce, l'égorhin d'Australie. || Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, voisin du genre aterpe, et ayant pour type l'égorhin du Chili.

ÉGOSÉRIS. s. f. (ét. gr., αἴξ, chèvre; σέρις, chicorée). Bot. Section du genre barkhausie.

ÉGOSILLÉ, ÉE part. pass. du v. Égosiller. S'empl. adject.

* **ÉGOSILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *é-go-zi-llé*, *ll* mouill. ; ét. fr., *e* préf. privat., et *gosier*). Faire mal au gosier à force de crier ou de chanter. Ces cris m'ont égosillé.

— S'est dit pour Égorger, tuer. Il *égosilla* femme et enfants. (Mont.)

— **S'ÉGOSILLER.** v. pron. Se faire mal au gosier à force de crier ou de chanter. Il s'égosille. Il s'égosille à force de chanter. Les claqueurs n'existent pas ici, c'est le vrai public qui s'*égosille* à crier bravo. (E. About.)

— Se dit aussi d'un oiseau qui chante beaucoup et fort haut. Cette fauvette s'égosille.

ÉGOSOME. s. m. (ét. gr., αἴξ, chèvre; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des prioniens, ayant pour type l'égosome scabricorne, qui se trouve dans la forêt de Fontainebleau.

ÉGOS-POTAMOS. Géogr. anc. V. ÆGOS-POTAMOS.

ÉGOSTÈTHE. s. f. (étym. gr., αἴξ, chèvre; στῆθος, poitrine). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des scarabéides, section des phyllophages, ayant pour type l'égostèthe maritime du Cap de Bonne-Espérance.

ÉGOTHÈLE. s. m. (étym. gr., αἴξ, chèvre; θηλή, mamelle). Ornith. Genre d'engoulevent gris cendré à longs poils, à barbules formant la crête frontale, fondé pour une espèce de l'Australie, et ainsi nommé d'après l'idée populaire que l'engoulevent tetait les chèvres.

ÉGOTISME. s. m. (ét. gr., ἐγώ, je, moi). Manie, habitude ridicule de parler de soi, de donner une importance excessive au pronom *moi* dans ses discours. Ce mot, qui se trouve dans la langue anglaise, a paru nécessaire à quelques écrivains français. Il n'a pas le sens odieux du mot *égoïsme*.

ÉGOTISTE. adj. 2 g. (rad. *égotisme*). Qui a l'habitude ridicule de parler toujours de soi. Un homme égotiste. Une femme égotiste.

— Qui appartient à l'égotisme.

— Substantiv. Un égotiste. Une égotiste.

ÉGOU. s. m. Bot. Nom de l'hièble, dans le midi de la France.

ÉGOUEN. s. m. (pr. *é-gou-an*). Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre marginelle.

ÉGOUGEOIR ou **ÉGOUGEOIRE.** s. f. (rad. *égout*). Crevasse par laquelle l'eau se perd dans les mines.

ÉGOUSSER. v. a. 1re conj. Écosser. (Rabelais.)

* **ÉGOUT.** s. m. (pr. *é-gou*; ét., V. ÉGOUTTER). Archit. Canal souterrain destiné à recevoir et à emporter les eaux sales, les ordures et les eaux pluviales. Il est ordinairement construit en meulières hourdées avec mortier hydraulique, et se compose d'un radier ou lit portant sur une forme en béton, et fermé par une voûte en plein cintre qui porte sur deux petits murs latéraux. De distance en distance sont des regards pour la chute des eaux et des immondices, ainsi que pour le service du curage. Construire un égout. Curer un égout. Déboucher un égout. Le curage des égouts. L'égout est bouché, les eaux regorgent. De toutes les constructions élevées pour le bien public, les *égouts* sont, sans contredit, dans les grandes villes, les plus utiles; car, sans eux, point de salubrité. (F. Ratier.) Le principal défaut de la disposition des *égouts* de Paris, c'est qu'elle ne leur permet de recevoir les eaux ménagères qu'après qu'elles ont parcouru à découvert les ruisseaux des rues. (Id.) A Londres, il existe en général un *égout* principal au milieu de la rue, dans lequel vont se rendre directement des maisons, et par un conduit sous la chaussée, toutes les eaux ménagères et même les matières des latrines. (Id.) Dans les villages des environs de Paris, sans exception, les rues servent d'*égouts* aux maisons dont elles sont formées, et auprès desquelles se trouve un cloaque plus ou moins infect. (Morog.) || Il y a aussi des égouts à ciel ouvert.

— Fig.

> [illegible]
> [illegible]
> Salit mon pied que, dans ses crues,
> [illegible] TH. GAUTIER.

— Fig. Lieu où se rendent, où affluent tous les gens de mauvaise vie. Les capitales sont les *égouts* des empires. (Boiste.) Au moral, siége des passions basses. Le cœur du prolétaire est, comme celui du riche, un *égout* de sensualité bouillonnante, un foyer de crapule et d'imposture. (Proudhon.)

— Pop. *Rat d'égout.* Nom donné par plaisanterie aux égoutiers.

— La chute et l'écoulement des eaux qui viennent de quelque endroit. Il a recueilli l'égout de plusieurs fontaines.

— Chute des eaux pluviales du haut des combles.

— Écoulement des eaux pluviales et des immondices qu'elles entraînent.

— Par analog. Dans le langage ordinaire, séton, fontanelle, plaie dans laquelle on laisse un conduit pour la sortie du pus ou du sang corrompu.

— Agric. Fossé pour l'écoulement des eaux.

— Art vétér. *Égout nasal.* Petit orifice appartenant au conduit lacrymal chez le cheval.

— Miroit. Table, tuyau, planche, pour faire égoutter les glaces.

— Techn. Nom donné aux dernières tuiles ou ardoises qui sont au bas d'un comble, et vont jeter les eaux pluviales en avant du mur. ||*Égout de plomb.* Plaque ou canal de plomb servant au même usage. || Pente d'un toit. Toit à un seul égout. || Dans les raffineries, Liqueur égouttée et teinte de la couleur du sirop, mais moins chargée de sucre.

ÉGOUTIER. s. m. Celui qui est chargé du curage et de l'entretien des égouts publics. Un pauvre égoutier. [illegible] *égoutiers* [illegible] Les *égoutiers* sont exposés à des accidents fâcheux, savoir : outre l'asphyxie, à être noyés par les orages, qui souvent remplissent les voûtes avant que les ouvriers aient pu gagner les regards de sortie. (Id.) Quelquefois les *égoutiers* sont affectés d'une inflammation des paupières et de la conjonctive oculaire. (Id.)

— **ÉGOUTIER, ÈRE.** adj. Qui a rapport aux égouts. Ouvrier égoutier. Émanations égoutières.

ÉGOUTTAGE. s. m. Action de faire égoutter une chose.

— Agric. *Égouttage du sol.* Opération qui consiste à diminuer l'humidité au moyen de fossés empierrés.

ÉGOUTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Égoutter. S'emploie adjectiv. Fromage égoutté. Champ égoutté. Les prés et les bois ne peuvent être *égouttés* qu'au moyen de fossés, dont la profondeur varie suivant les dispositions du sol. (Rozier.)

ÉGOUTTEMENT. s. m. Action d'égoutter, de s'égoutter.

— Agric. *Égouttement des terres.* Art de débarrasser les terres de la surabondance d'humidité qui nuirait à la végétation. Le cultivateur doit connaître parfaitement l'*égouttement* des terres. (Rozier.)

* **ÉGOUTTER.** v. n. 1re conj. (étym. lat., *e*, hors de; *gutta*, goutte). Faire écouler goutte à goutte.

— *Égoutter une chose.* Faire écouler comme goutte à goutte le liquide dont cette chose est imprégnée. Égoutter le linge. Égoutter la vaisselle. Égoutter le fromage.

— *Égoutter le lait.* Faire tomber le petit-lait du lait caillé.

— Agric. *Égoutter les terres.* Faire écouler l'eau qui pourrait séjourner dans les terres froides et argileuses.

— Chand. *Égoutter la chandelle.* La mettre sécher sur l'établi.

— Chap. Dresser les chapeaux tout chauds.

— Miroit. *Égoutter une glace.* Lui faire écouler le vif-argent quand on l'étame.

— **S'ÉGOUTTER.** v. pron. Être égoutté. Le linge s'égoutte. Le fromage s'égoutte. Thraséas fait à Jupiter Libateur une libation du sang qui s'*égoutte* de son artère appauvrie par l'âge. (P. de Saint-Victor.)

— Il est ordinairement précédé d'un autre verbe, avec ellipse du pronom personnel. Faire égoutter le linge. Laisser égoutter le fromage. Mettre égoutter la vaisselle.

ÉGOUTTEUR. adj. m. Techn. Se dit d'un rouleau qui sert à faire égoutter le papier. Rouleau égoutteur.

ÉGOUTTIER. s. m. (rad. *goutte*). Liquide tombant goutte à goutte. Se dit dans la Manche.

* **ÉGOUTTOIR.** s. m. Ustensile sur lequel on fait égoutter quelque chose.

— Agric. Syn. d'ÉCLISSE.

— Chand. Auge de bois disposée sur l'établi du chandelier.

— Min. Conduit pour l'écoulement des eaux d'une galerie de mine.

— Miroit. Table sur laquelle on fait égoutter les glaces.

— Papet. Planche placée debout sur une partie du tour de la cuve du fabricant de papier.

— Techn. Baquet dans lequel le cartonnier fait égoutter les formes. || Appareil pour faire égoutter la vaisselle. || Appareil pour faire égoutter les bouteilles.

* **ÉGOUTTURE.** s. f. (rad. *égoutter*). Dernières gouttes qui tombent de ce qu'on fait égoutter. Ils ont bu tout le vin, je n'ai eu que l'égoutture, que les égouttures.

— On le trouve figurément dans La Harpe, dans le sens de Dernier des ouvrages, reste des ouvrages publiés. Inusité.

ÉGRA. Géogr. V. ÉGER.

ÉGRAFFIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Égraffigner. S'empl. adjectiv. Avoir le visage égraffigné, tout égraffigné.

ÉGRAFFIGNER. v. n. 1re conj. (du lat. *graphium*, style de fer, ou espèce de griffe dont les Anciens se servaient pour écrire). Vieux mot qui signifiait autrefois Écrire mal et peu lisiblement.

— Activ. S'emploie encore dans le sens d'Égratigner, qui l'a remplacé. Les chats lui avaient tout *égraffigné* le visage. (Trév.)

ÉGRAFFIGNURE. s. f. (rad. *égraffigner*). Égratignure. Vieux mot.

ÉGRAILLER. v. a. 1re conj. Arg. Prendre, [illegible]

ÉGRAIN ou **ÉGRIN.** s. m. (radic. *grain*). Hort. Jeune poirier ou jeune pommier provenant des graines de fruits cueillis dans les forêts ou de fruits employés à faire du cidre, qu'on réserve dans les pépinières, à raison de la beauté de sa tige, pour être greffé en fente à l'âge de trois ou quatre ans et plus.

* **ÉGRAINER** et ses composés. V. ÉGRENER, etc.

ÉGRAMINAGE. s. m. (rad. *égraminer*). Techn. Action d'égraminer.

ÉGRAMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Égraminer.

ÉGRAMINER. v. a. 1re conj. Techn. Enlever à une peau toute la chair superflue.

ÉGRAPPAGE. s. m. Agric. Action d'égrapper les raisins, les groseilles, etc. Égrappage du raisin, des groseilles.

ÉGRAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Égrapper. S'empl. adjectiv. Raisins égrappés. Groseilles égrappées. Les raisins *égrappés* fournissent des vins moins spiritueux et plus disposés à graisser. (Chaptal.) Presque tous les raisins destinés à former des vins pour la boisson sont *égrappés*. (Id.)

ÉGRAPPEMENT. s. m. V. ÉGRAPPAGE.

* **ÉGRAPPER.** v. a. 1re conj. (rad. *grappe*). Agric. Séparer de leur grappe les grains de certains fruits. Égrapper les raisins. Égrapper des groseilles. Dans les environs de Bordeaux, on *égrappe* [illegible] lorsqu'on se propose d'avoir du bon vin. (Chaptal.) On n'*égrappe* point les raisins blancs. (Id.) Dans tous les pays où la culture de la vigne et la fabrication du vin sont conduites avec intelligence, on *égrappe* le raisin avant de le laisser fermenter. (Gaubert.)

— Se dit dans quelques parties de la France pour Faire sortir les grains de la bale.

— *Faire égrapper.* Les raisins qu'on fait *égrapper* fournissent des vins qui tournent plus aisément au gras.

— Absol. Les procédés pour *égrapper* varient selon le pays. (Gaubert.)

— Min. Séparer de la mine de fer les grappes ou gravois qui s'y trouvent mêlés. Égrapper la mine.

— **S'ÉGRAPPER.** v. pron. Être égrappé. Ces raisins s'égrappent facilement.

ÉGRAPPOIR. s. m. Agric. Instrument à égrapper le raisin. Dans le Médoc, qui produit les meilleurs vins de Bordeaux, on n'a pour tout *égrappoir* qu'un simple râteau. (Morog.)

— Min. Lavoir où l'on sépare la mine de fer du sable qui s'y trouve mêlé.

ÉGRATERONNAGE. s. m. Action d'égrateronner.

ÉGRATERONNER. v. a. 1re conj. (rad. *grateron*). Retirer les gratérons qui se trouvent dans la laine.

ÉGRATERONNEUSE. s. f. (rad. *grateron*). Machine servant à l'égrateronnage de la laine.

— Adjectiv. Machine égrateronneuse.

ÉGRATIGNANT. part. prés. du v. Égratigner.

ÉGRATIGNANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude d'égratigner.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] Mme [illegible]

ÉGRATIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Égratigner. S'empl. adjectiv. Main égratignée. Nez égratigné.

— Grav. *Cette planche n'est qu'égratignée.* Le cuivre n'a pas été coupé avec hardiesse et netteté.

— Peint. Syn. de SGRAFFITE.

* **ÉGRATIGNER.** v. a. 1re conj. (ét., V. GRATTER). Faire une légère déchirure à la peau avec les ongles, une épingle ou tout autre corps semblable. Ces épines vous égratigneront.

— Prov. et fig. *S'il ne peut mordre, il égratigne.* Se dit d'une personne qui cherche à satisfaire sa méchanceté d'une manière ou d'une autre.

— Se dit aussi en parlant des choses. De magnifiques ronces *égratignent* au passage la caisse de la voiture. (V. Hugo.)

— Fig. Blesser légèrement par quelque trait malin.

> J'aime mieux un franc ennemi
> [illegible]

— Fig. Il y a certaines pensées qui *égratignent* la tête. (Mme de Sévigné.)

— Faire une légère médisance.

— Agric. Labourer peu profondément. Égratigner le sol.

— Grav. Ne pas couper nettement le cuivre.

— Passem. Découper les peaux.

— Peint. Se dit d'une certaine manière de peindre à fresque. V. SGRAFFITE.

— Techn. Se dit d'une certaine façon que l'on donne à quelques étoffes de soie avec la pointe d'un fer. Égratigner du satin.

— **S'ÉGRATIGNER.** v. pron. Se déchirer légèrement la peau avec les ongles, etc. S'égratigner la main. S'égratigner le nez, la figure. Ils se sont égratigné le visage. Ils se sont égratignés dans les broussailles.

— Se déchirer l'un l'autre. Ces deux enfants ne sauraient jouer sans s'égratigner.

ÉGRATIGNEUR, EUSE. adj. Qui égratigne. Il se dit des personnes et même des animaux. Enfant égratigneur. Chat égratigneur.

— Substantiv. C'est un égratigneur, une égratigneuse.

— Passem. Ouvrier, ouvrière qui se sert de l'égratignoir.

ÉGRATIGNOIR. s. m. (rad. *égratigner*). Techn. Fer tranchant et dentelé en forme de [illegible] dont se servent les passementiers pour découper la superficie d'une pièce de satin.

* **ÉGRATIGNURE.** s. f. Légère blessure qui se fait en égratignant. Une égratignure sur le visage. Se faire une égratignure avec une épingle. Petite égratignure. Une forte égratignure.

— Marque qui reste quand on a été égratigné. Qui vous a fait cette égratignure?

— Se dit quelquefois d'une blessure de peu d'importance. Ce n'est qu'une égratignure. Ce n'est qu'une légère égratignure.

> [illegible]
> [illegible]
> M[illegible]

— Petite écorchure faite à un objet quelconque. L'égratignure d'une tapisserie.

— Loc. prov. et fig. *Ne pouvoir souffrir la moindre égratignure.* Être peu endurant, trop délicat.

— Chass. Trace légère que laisse le cerf en marchant sur la terre dure. Je ne puis juger cet animal, je ne vois que des égratignures, il ne fait que des égratignures.

ÉGRATTONNAGE. s. m. (rad. *gratter*). Techn. Action d'éplucher la laine à la main.

ÉGRAU. s. m. Pêch. Filet dont on se sert pour la pêche dite Jagude.

ÉGRAVILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Égravillonner. S'empl. adjectiv. Motte d'oranger égravillonnée.

* **ÉGRAVILLONNER.** v. a. [illegible] *é-gra-vi-llo-né*, *ll* mouill.; rad. *gravier*). Hort. Détacher avec la pointe d'un instrument une partie de la terre engagée entre les racines d'un arbre qui a été levé en motte et qu'on veut replanter. Égravillonner un arbre. On égravillonne un arbre, afin que ses racines puissent mieux goûter la bonne terre dont on [illegible]

— Absol. Il est nécessaire d'*égravillonner* toutes les fois qu'on dépote et qu'on décaisse. (Rozier.)

ÉGRAVOIR. s. m. Techn. Nom que les paumiers-raquetiers donnent à un outil de fer terminé par une pointe qui s'élève entre deux coupants, ressemblant en petit à un pareil instrument dont les tonneliers se servent pour percer les tonneaux.

ÉGREFIN. s. m. Ichtyol. V. AIGREFIN.

ÉGRÉGIAT. s. m. (pr. *é-gré-jia*; ét. lat., *egregius*, excellent, distingué). Antiq. rom. Dignité de certains officiers du Bas-Empire, placés immédiatement au-dessous des perfectissimes. L'égrégiat donnait à ceux qui en étaient investis le privilége de ne pouvoir être appliqués à la question, ni punis des mêmes supplices que les plébéiens.

ÉGRÉGORES. (littéral. les *vaillants*). Antiq. hébr. Anges qui, suivant le livre d'Hénoch, épousèrent les filles de Seth et donnèrent naissance aux géants.

* **ÉGRENAGE.** s. m. Agric. Action d'égrener.

— Peint en bât. Action d'enlever les grains du plâtre.

ÉGRÈNE. s. f. Techn. Ferrement qu'on applique à des pièces assemblées pour empêcher qu'elles ne s'écartent.

ÉGRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Égrener. S'empl. adjectiv. Épis égrenés.

— Comm. Se disait, en parlant des étoffes, pour Qui n'est pas emballé. Étoffe égrenée. Je vous envoie dix pièces de serges égrenées. Inusité.

— Dr. *Biens égrenés.* Biens détachés d'un ensemble.

ÉGRENÉ. adj. m. Agric. Qui ne se prête pas à changer de compagnon, en parlant des bœufs d'attelage.

ÉGRÈNEMENT. s. m. Artill. Dégradation produite à la hauteur de la charge par la fusion de l'étain dans les bouches en bronze.

* **ÉGRENER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *e* priv.; *granum*, grain). L'*e* de *gre* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'égrène. J'égrènerai.* Agric. Faire sortir le grain de l'épi, la graine des plantes, séparer les grains de raisin des pédicules qui les portent. Égrener des épis. Égrener des fruits.

— *Faire égrener.* La sécheresse fait égrener le raisin.

— *Égrener son chapelet.* En faire passer les grains entre ses doigts.

— Fig. Tous les clochers *égrènent* dans les airs leurs colliers de perles sonores. (Th. Gaut.)

— Dor. Unir la surface d'une pièce passée au jaune, et enlever les grains ou les poils de brosse. || Enlever légèrement les grains de la surface d'une pièce [illegible]

— **ÉGRENER.** v. n. Se dit d'un rasoir qu'on ébrèche pour voir s'il est bon. Ce rasoir égrène mal.

— **S'ÉGRENER.** v. pron. Se séparer des pédicules, sortir de l'épi, se détacher des plantes, en parlant des grains et des graines. Le blé s'égrène lorsqu'il est trop mûr. Quand on tarde à vendanger, le raisin s'égrène.

— Fig. Se disposer en file. Des vols de colombes s'*égrènent* çà et là en longs chapelets dans l'azur du ciel. (Gér. de Nerv.)

ÉGRENEUR. s. m. (rad. *égrener*). Celui qui égrène.

[illegible] Hypocrite qui affecte [illegible]

ÉGRENEUSE. s. f. (rad. *égrener*). Machine [illegible] plantes textiles.

ÉGRENOIR. s. m. [illegible] [illegible]

ÉGRET. s. m. (rad. *aigre*). Vitic. Verjus.

ÉGRETTE. s. f. [illegible] Nom vulgaire du héron.

ÉGRÈVE. [illegible] et [illegible] 2,000 hab.

ÉGRIGNÉ, ÉE. [illegible]

★ **ÉGRILLARD, ARDE.** adj. [illegible] Qui est [illegible] C'est un jeune homme [illegible] on l'applique. Je te vois *égrillard* autant qu'on le peut être. (Corn.) Dites donc, il est un peu *égrillard*, le journal de Célestin. (Ch. Monselet.)

[illegible] esprit égrillard. Humeur égrillarde. Manières égrillardes.

[illegible]

— Substantiv. C'est un *égrillard*, une *égrillarde*. (Acad.)

[illegible]

— ÉGRILLARD. s. m. Pêch. V. ÉGRILLOIR.

ÉGRILLOIR. s. m. (pr. *é-gri-lloir*, *ll* mouill.; rad. *grille*.) Écon. rur. Grille qui empêche le poisson de sortir d'un étang, et qui est ordinairement faite avec des pieux liés ensemble. || Déversoir.

ÉGRISAGE. s. m. Lapid. Action d'égriser le diamant.

— Marbr. Opération qui précède le polissage du marbre, et qui consiste à faire disparaître les trous que le ciseau et la scie ont laissés sur la surface du marbre en le frottant avec un morceau de grès, ou bien avec des molettes sous lesquelles on met du grès pilé et de l'eau.

ÉGRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Égriser. S'emploie adjectiv. Diamant égrisé.

★ **ÉGRISÉE.** s. f. Lapid. Poussière du diamant dont on se sert pour polir ce corps en le frottant contre un autre, et pour la gravure en pierres fines, art dont la découverte a été faite en 1476 par Louis de Berquen.

★ **ÉGRISER.** v. a. 1re conj. (ét. all., *Gries*, petits fragments). Lapid. Frotter l'un contre l'autre deux diamants montés chacun sur un bâton destiné à cet objet, pour les ébaucher et former les facettes qu'on veut leur donner.

— Marbr. *Égriser le marbre*. Commencer à le polir.

— Miroit. Frotter deux glaces l'une sur l'autre ou frotter le bord d'une glace sur une planche avec du grès pour en parer ou dresser l'épaisseur.

★ **ÉGRISOIR.** s. m. (rad. *égriser*). Techn. Boîte qui renferme l'égrisée, et au-dessus de laquelle on frotte les diamants pour recevoir la poudre.

ÉGROTANT, ANTE. adj. (ét. lat., *ægrotare*; rad. *æger*, malade). Qui est d'une santé débile, d'une constitution maladive et souvent attaquée.

— Substantiv. Monsieur Gorgibus, y aurait-il moyen de voir l'urine de l'*égrotante*? (Mol.)

ÉGRUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Égruger. S'empl. adjectiv. Sel égrugé. Sucre égrugé.

★ **ÉGRUGEOIR.** s. m. (rad. *égruger*). Écon. dom. Vase qui sert à réduire en poudre, avec un pilon, le sel, le sucre, etc.

— Instrument qui consiste en une espèce de banc, avec un râteau à l'une de ses extrémités, et qui sert à peigner le chanvre ou le lin pour en faire tomber la graine.

— Machine à écraser le raisin.

— Arg. Chaire à prêcher.

— Artif. Sorte d'ustensile servant à écraser la poudre pour en faire du pulvérin.

★ **ÉGRUGER.** v. a. 1re conj. (ét. bas-lat. *exgrumicare*; formé de *ex*, hors de; *grumus*, grumeau, masse.) Se conjugue comme *Gruger*. Casser, briser, mettre en poudre dans l'égrugeoir. Égruger du sel.

— User par le frottement ou autrement.

— [illegible] femelle.

ÉGRUGEURE. s. f. (pron. *é-gru-jure*; rad. *égruger*). Parties menues d'un corps dur séparées par le frottement.

ÉGUE. [illegible] Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des lucanides, fondé pour quatre espèces originaires de Sumatra et de l'Australie.

ÉGUEULÉ, ÉE. part. pass. du v. Égueuler. S'empl. adjectiv. Vase égueulé.

— S'empl. substantiv. au figuré, en parlant d'une personne qui dit des grossièretés. C'est un égueulé. C'est une franche égueulée.

★ **ÉGUEULEMENT.** s. m. (rad. *égueuler*). [illegible] Artillerie, provenant le plus souvent des battements du boulet quand il sort du canon, ou de ce que l'alliage de la pièce est trop doux.

★ **ÉGUEULER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, priv. [illegible]) [illegible] son goulot en le cassant. Égueuler une cruche. Égueuler un pot.

— Artill. Altérer la bouche d'une pièce d'artillerie. Le boulet a égueulé cette pièce.

— S'ÉGUEULER. v. pron. Être égueulé. La cruche s'est égueulée. Le pot s'est égueulé. Cette pièce de canon s'est égueulée.

— Fig. et fam. *S'égueuler à force de parler*. Il se fait mal à la gorge à force de crier, de parler.

ÉGUILLAC. s. m. (pr. *é-gu-i-llak*, *ll* mouill.). Ichtyol. Nom d'une espèce de squale.

ÉGUILLE. s. f. (pron. *é-gu-ille*, *ll* mouill.). Ichtyol. Nom du spare orphie et de l'ammodyte appât.

— Bot. Espèce de cerfeuil. || *Éguille rouge*. Petit agaric des environs de Paris, que l'on reconnaît à sa rougeur de carmin, et au mamelon central de son chapeau.

— Entom. V. ÉGUILLETTE.

— Techn. Flèche de charrette, dans quelques localités.

ÉGUILLETTE. s. f. (pr. *é-gu-i-llète*, *ll* mouill.). Bot. Cerfeuil peigne de Vénus.

— Entom. Espèce de chenille qui vit sur la ronce.

— Mar. Pièce de bois que l'on met sur le serrage pour renforcer un navire qui porte beaucoup de canons. || Menue corde servant à lacer les bonnettes et à d'autres usages semblables. || *Éguillettes de mâts*. Mâts servant à renforcer ceux d'un vaisseau ou d'une machine à mâter. || *Éguillettes de pontons*. Pièces de bois posées sur le haut des côtés d'un ponton où l'on amarre les attrapes. || *Éguillettes de voiles*. Bosses ou cordages servant à tenir la tête des grandes voiles dans les râteaux.

ÉGUISHEIM. Géogr. Bourg de l'anc. arr. de Colmar (Haute-Alsace); 2,000 hab.

ÉGUISIER. s. m. (d'*Éguisier*, n. pr.). Espèce d'irrigateur.

ÉGUZON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de la Châtre (Indre); 1,700 hab.

ÉGYPIUS. s. m. (ét. gr., αἰγύπιος, vautour). Ornith. Genre de vautours, ayant pour type le vautour arrian ou cendré, commun en Sardaigne.

ÉGYPTE. (du gr. Αἴγυπτος). Géogr. Vaste contrée de l'Afrique, nommée par les Hébreux *Misraim*, *Masr* par les Arabes, *Chemi* par les Coptes, *Elkabit* par les Turcs. Bornée au N. par la Méditerranée, à l'E. par la mer Rouge et l'Arabie, avec laquelle elle communique par l'isthme de Suez, à l'O. par le désert de Barkah, et au S. par la Nubie; et naturellement divisée en trois grandes régions, la Basse-Égypte ou Delta, aujourd'hui Bahari, la Moyenne Égypte, Égypte du milieu ou Heptanomide, et l'Égypte Supérieure ou Thébaïde.

— Ce pays, parcouru du sud au nord par le Nil, offre un sol plat, en majeure partie aride, couvert de sables brûlants et principalement constitué par la pierre calcaire et par une infinité de coquillages et de pétrifications, sauf le Delta et une longue et étroite bande de terre végétale qui traverse le désert, encaissée entre deux chaînes de montagnes et arrosée par le Nil, qui la fertilise par ses débordements réguliers.

— L'aspect de l'Égypte est d'une monotonie dont on peut se faire difficilement l'idée. Son climat, où la neige et la glace sont inconnues, est des plus chauds; il y règne de très mauvais vents, ceux qui soufflent du nord en octobre, et le vent embrasé du midi en juin: on le nomme *khamsyn* en Égypte, et *simoun* dans le désert.

— La richesse et la variété de la végétation y sont infinies. La terre porte chaque mois des fleurs et des fruits. Le blé, le maïs, le riz, la canne à sucre, les plantes potagères, le dattier, le lin, le grenadier, l'oranger, le séné, la vigne, le figuier, le cotonnier, l'olivier, l'indigotier, l'aloès, tous les arbres fruitiers d'Europe y donnent d'excellents produits.

— L'Égypte est divisée en 7 gouvernements principaux, nommés *moudyrliks*, partagés en 64 départements ou *mamourliks*, et subdivisés en cantons ou *nazirliks*. Le vice-roi, tributaire du sultan, porte depuis 1867 les titres d'altesse et de *khédive*. Son pouvoir est absolu. Depuis 1866 une sorte d'assemblée représentative ou consultative prend part à l'administration.

— La superficie totale de l'Égypte est évaluée à 1,021,354 kilom. carr., mais celle du sol cultivable n'est que de 27,688 kilom. carrés, dans la vallée du Nil et dans quelques oasis; le reste est composé de déserts. La population est d'environ 7,000,000 d'habitants, que l'on rapporte à quatre races principales: les Coptes, les Kenous ou Barabras, les Arabes et les Turcs. Le reste de la population se compose de Grecs, de Juifs, d'Arméniens et de commerçants européens. Le mahométisme est la religion dominante; toutes les croyances y sont tolérées.

— Hist. L'histoire de l'Égypte remonte à une haute antiquité. Les premières tribus qui la peuplèrent venaient de l'Abyssinie ou du Sennaar; mais on ne sait à quelle époque se fit cette migration. Les anciens habitants appartenaient à une race d'hommes tout à fait semblable aux habitants actuels de la Nubie, et non aux Coptes, comme le veulent quelques savants. D'abord sauvages et nomades, les premiers Égyptiens ne se réunirent que très tard en corps de nation. Le gouvernement fut d'abord théocratique. La nation était divisée en trois ordres ou castes : les prêtres, les militaires et le peuple. La science appartenait exclusivement aux prêtres. La mécanique, la géométrie, l'astronomie leur étaient familières. Ils inventèrent l'écriture et les signes hiéroglyphiques. Le gouvernement théocratique fut renversé par une révolution qui mit un chef militaire à la tête des affaires. Dès ce moment, le pays fut gouverné par des rois, ou pharaons, dont on compte trente dynasties, sous lesquelles la suprématie appartint successivement à Memphis, à Thèbes et aux villes du Delta. Rhamsès le Grand et les autres princes de la XVIIIe dynastie, dont les Grecs ont fait un seul personnage sous le nom de Sésostris, étendirent leurs conquêtes jusqu'à l'Euphrate et à l'Arménie, et portèrent à son apogée la puissance de l'Égypte. Après eux, cette puissance ne fit plus que décroître et le pays fut définitivement soumis par Cambyse, fils de Cyrus. Les Perses y régnèrent jusqu'à ce qu'Alexandre vint à la tête d'une armée de Grecs renverser leur domination. A la mort de ce grand homme, Ptolémée, l'un de ses généraux, se déclara roi d'Égypte, et fut le chef de la dynastie grecque qui gouverna ce pays pendant près de trois siècles. Cette famille fut détrônée par César-Auguste, empereur des Romains, et l'Égypte perdant même le nom de nation, devint une simple province de l'empire romain et fut gouvernée par un préfet, jusqu'à ce que les Arabes en firent la conquête au nom du calife Omar, en 640 après J.-C. En 887, elle tomba au pouvoir des Turcomans, détrônés en 1257 par la dynastie des Mamelouks-Baharites. Ceux-ci la conservèrent jusqu'en 1517, époque à laquelle elle fut conquise par Sélim Ier, sultan des Turcs. De 1798 à 1802 eut lieu cette brillante expédition d'Égypte qui fut plus utile à la science qu'à la politique de la France. Bonaparte tenta de fonder sur les bords du Nil une grande colonie européenne; mais l'expédition échoua. Les Anglais débarquèrent à leur tour en Égypte dans l'intention de conquérir ce pays; ils n'y restèrent que sept mois (17 mars-14 septembre 1807). Les mameluks, les pachas ottomans se livrèrent de terribles combats; enfin un corps d'Albanais, commandé par Méhémet-Ali, se révolta contre la Porte, qui ne le payait pas, et mit son chef à la place du pacha. Méhémet-Ali fut pour l'Égypte une sorte de Pierre le Grand; il fit massacrer tous les Mameluks (1811), détruisit la puissance des Wahabites d'Arabie, soumit la Nubie, le Dongolah, le Sennaar et le Kordofan; et, si les événements de 1840 lui ôtèrent Chypre et la Syrie, ils lui assurèrent la possession de l'Égypte comme vice-royauté héréditaire vassale de l'empire turc. Aidé par les hommes et les sciences de l'Europe, il augmenta sa puissance et les ressources de son pays, auquel le canal de Suez, entre la Méditerranée et la mer Rouge, rend de jour en jour son ancienne importance commerciale. En 1883, une révolte d'Arabi-Pacha contre le khédive motiva l'intervention des Anglais qui prirent le Caire et établirent sur l'Égypte leur protectorat plus ou moins effectif.

— Myth. La religion égyptienne était un monothéisme pur, se manifestant extérieurement par un polythéisme symbolique. La mythologie des Égyptiens est fondée sur la trinité ou triade, formée des trois parties d'Amon-Ra, savoir: Amon ou Osiris (le mâle et le père), Mouth ou Isis (la femelle ou la mère), et Kons ou Horus (le fils enfant). La déesse Bouto, compagne d'Amon-Ra, avait eu de Phtha (l'esprit créateur) Phré ou le soleil, d'où descendirent tous les autres dieux. Outre ces divinités, les Égyptiens adoraient aussi l'ichneumon, le bœuf Apis, le crocodile, l'ibis, des plantes, adorations grossières qui étaient basées sur l'utilité ou la crainte, mais qui n'étaient que des actes purement symboliques.

— *Fuite en Égypte*. Voyage de Marie, mère de Jésus, et de saint Joseph, qui se retirèrent en Égypte pour échapper aux fureurs d'Hérode. Tableau qui représente la sainte famille faisant ce voyage. Une Fuite en Égypte. Avoir une belle Fuite en Égypte de tel maître.

— Dans le style mystique, le mot *Égypte* se prend pour le monde impie et corrompu.

— *Sortir de l'Égypte*. Se faire religieux, abandonner les habitudes mondaines.

— *Retourner en Égypte*. Reprendre des habitudes vicieuses.

— *Regretter les oignons d'Égypte*. Regretter le passé, comme les Israélites dans le désert.

— *Papier d'Égypte*. Papier fait avec du papyrus, dont on s'est servi jusqu'au XIIe siècle.

ÉGYPTIAC. s. m. (pr. *é-jip-ci-ak*; ét. lat. *Ægyptiacus*, égyptien). Pharm. Médicament composé dans lequel il entre du miel, du vinaigre et de l'acétate de cuivre, autrefois employé comme détersif; aujourd'hui on ne s'en sert que dans l'art vétérinaire.

— Adjectiv. Onguent égyptiac.

ÉGYPTIAQUE. adj. 2 g. (du lat. *Ægyptiacus*, même signif.). Se dit quelquefois pour Égyptien.

Canon égyptiaque. Ouvrage de Marsham, dans lequel cet auteur a comparé et mis en ordre les dynasties égyptiennes mentionnées par Diodore, Eusèbe et le Syncelle.

— ÉGYPTIAQUES. s. f. pl. Titre de l'histoire d'Égypte de Manéthon. Les Égyptiaques de Manéthon.

★ **ÉGYPTIEN, ENNE.** adj. (pr. *é-jip-ci-in*). Géogr. Qui appartient à l'Égypte ou à ses habitants. Les rois égyptiens. Les prêtres égyptiens. La doctrine des anciens prêtres *égyptiens* repose sur un panthéisme à la fois physique et intellectuel. (Audiff.)

— *Vieille chronique égyptienne*. Liste des dynasties égyptiennes, embrassant un espace de 36,525, qui a été donnée en grec par George le Syncelle, et qui n'a d'autorité qu'à partir de la seizième dynastie, qui commence 2271 ans av. J.-C.

— *Tableau des dynasties égyptiennes*. Liste que Manéthon, grand prêtre égyptien, traduisit des monuments hiéroglyphiques en grec, sous le règne de Ptolémée Philadelphe, et par ordre de ce prince, et qui nous a été conservée par Eusèbe et Jules l'Africain.

— *Année égyptienne*. Année de 365 jours en usage chez les Égyptiens. Elle se divisait en 12 mois de 30 jours, suivis de cinq jours complémentaires ou épagomènes. Mais rétrogradant ainsi tous les quatre ans d'un jour, elle était vague et ne s'accordait avec l'année solaire qu'au bout de 1,461 ans. Auguste la rendit fixe en y ajoutant six jours complémentaires tous les quatre ans.

— *Salle égyptienne*. Nom que les Romains donnaient à une salle à manger entourée d'un rang de colonnes qui supportaient une terrasse extérieure, et un second étage de colonnes entre lesquelles se trouvaient les fenêtres.

— Beaux-arts. *Architecture égyptienne*. Art architectonique des anciens Égyptiens, architecture qui eut pour type ordinaire un édifice taillé dans le roc même, une espèce de caverne.

— Hist. relig. *École égyptienne*. Gnostiques panthéistes d'Égypte.

— Myth. Surnom donné à Jupiter, Apollon et Hercule, chez les Grecs. || *Jupiter égyptien*. Osiris, chez les Grecs. || *Apollon égyptien*. Orus, chez les Grecs.

— Substantiv. Habitant, habitante de l'Égypte. Les Égyptiens sont un des peuples les plus célèbres de l'antiquité. Il y avait un véritable dualisme chez les *Égyptiens*: à Osiris tout le bien, à Typhon tout le mal. (Audiff.) En général, les sciences et les arts paraissaient s'être élevés beaucoup plus haut chez les *Égyptiens* que chez aucune autre nation. (Id.)

— Nom donné quelquefois aux vagabonds appelés aussi *bohémiens*.

— Fam. Nom donné aux soldats français qui avaient fait la campagne d'Égypte. La plupart des égyptiens étaient affectés d'ophtalmie.

— Arg. Acteur de dernier ordre.

— ÉGYPTIENNE. s. f. Étoffe de laine qui n'est plus en usage.

— Typogr. Sorte de caractère gras dont on se sert pour les titres et les sous-titres.

ÉGYPTOLOGIE. s. f. (étym. gr., Αἴγυπτος, Égypte; λόγος, traité). Étude relative à l'ancienne Égypte.

ÉGYPTOLOGIQUE. adj. Qui a rapport à l'égyptologie.

ÉGYPTOLOGUE. s. m. Celui qui s'occupe d'égyptologie.

ÉGYPTUS. Temps hér. Fils, selon quelques-uns, de la fille du fondateur de Memphis, et, selon les Grecs, de Bélus; prince juste et vertueux, qui mérita de donner son nom au pays où il régnait; eut cinquante fils, qui épousèrent les cinquante filles de Danaüs, et furent égorgés par leurs femmes la première nuit de leur mariage. V. DANAÏDES.

★ **EH!** interj. d'admiration, de surprise, etc. Eh! qui aurait pu croire qu'il en serait ainsi? *Eh!* la peur se corrige-t-elle? (La Font.) Beaux-arts, *eh!* dans quel lieu n'avez-vous droit de plaire? (Del.) *Eh!* qui n'a pas pleuré quelque perte cruelle? (Id.)

— *Eh!* Se redouble pour faire entendre ce qu'on ne veut pas dire. *Eh! eh!* je sais bien ce que je veux dire.

— *Eh quoi! Eh bien!* Les mots *quoi*, *bien*, qui font partie du style interjectif, viennent ajouter une force et une valeur particulières.

[illegible]

— *Eh donc!* s'emploie pour exciter. *Eh* donc! que fais-tu de toutes ces qualités, bélître? (Picard.)

— Chass. Exclamation employée pour égayer le limier, et qui précède ordinairement toutes les autres manières de lui parler.

— Syn. comp. EH, HÉ. V. HÉ.

ÉHAMOTE. s. f. Relat. Nom que les habitants d'Otaïti donnent à la case où se réunissent leurs chefs.

★ **ÉHANCHÉ, ÉE.** adj. (ét. fr., *é*, préf. priv.; *hanche*). Vieux mot qui a signifié Déhanché.

— Manég. Qui a l'os qui forme la hanche plus bas que celui de l'autre côté, par suite de quelque effort. Cheval éhanché.

ÉHERBÉ, ÉE. part. pass. du v. Éherber. Une allée éherbée.

★ **ÉHERBER.** v. a. 1re conj. (rad. *herbe*). Agric. Arracher les mauvaises herbes et les

chardons qui nuisent aux plantes et aux blés. On dit aussi *sarcler*.

EHLITE. s. f. Minér. Phosphate de cuivre hydraté, de couleur verte, trouvé à Ehl, dans la Prusse Rhénane.

*** ÉHONTÉ, ÉE.** adj. (ét. fr., *é*, préf. priv.; *honte*). Qui a perdu toute honte, qui se [illegible] avec une extrême impudence de l'honnêteté et de l'honneur. Un homme éhonté. Une femme éhontée.

[illegible]

— Fig.

[illegible]

— Substantiv. Cette femme est une éhontée.

ÉHONTÉMENT. adv. D'une manière éhontée.

ÉHOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Éhouper. S'empl. adjectiv. Arbre éhoupé. Branche éhoupée.

*** ÉHOUPER.** v. a. 1re conj. (rad. [illegible]). Eaux et for. Priver de sa houppe, couper la tête d'un arbre. Éhouper un arbre. Il est défendu d'éhouper les arbres. On dit aussi *écimer*.

— Particulièrement. Séparer les têtes du trèfle de leur tige. Éhouper le trèfle.

— L'Académie écrit *houppe* par deux *p* et *éhouper* par un seul *p*. Il serait bon d'éviter de pareilles contradictions, qui compliquent inutilement l'orthographe.

EHRAM. s. m. Comm. Sorte de tapis fabriqué à Philippopoli.

EHRENBERG (Christian-Gottfried). Naturaliste et géographe allemand, 1795-1876. De 1820 à 1826, il fit un voyage remarquable en Égypte, Abyssinie, Arabie et Syrie. Il en a consigné les résultats dans son *Voyage d'un naturaliste dans l'Afrique septentrionale et l'Asie occidentale*. En 1829, il explora avec Humboldt et Rose l'Asie centrale et particulièrement le plateau de l'Altaï. Ehrenberg est un des fondateurs de l'étude scientifique des animaux infusoires; c'est par eux qu'il explique la phosphorescence de la mer, les pluies de sang, la neige rouge sur les Alpes et sur l'Etna, etc. Ses théories se trouvent particulièrement exposées dans l'ouvrage intitulé *De l'Organisation complète des animaux infusoires*, son œuvre principale.

EHRENBERGIE. s. f. (d'*Ehrenberg*, nom pr.). Bot. Syn. d'AMAIOUVIER et de KALLSTRÆMIE.

EHRENBERGITE. s. f. (d'*Ehrenberg*, n. pr.). Minér. Substance amorphe analogue à l'épistilbite.

EHRENBREITSTEIN. Géogr. Forteresse en face de Coblentz, sur la rive droite du Rhin (Prusse), bâtie sur un rocher escarpé.

EHRESBOURG. Forteresse des anciens Saxons, en avant du Weser, auj. *Marsberg*. Prise par Charlemagne dans sa première expédition, 772.

EHRÉTIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient du genre ehrétie. || EHRÉTIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ehrétie.

EHRÉTIE. s. f. (d'*Ehret*, n. pr.). Bot. Genre d'aspérifoliées de la famille des borraginées, établi pour une trentaine d'espèces, ayant pour type l'ehrétie à feuilles minces des Antilles.

EHRÉTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'ehrétie. || EHRÉTIÉES. s. f. pl. Tribu de borraginées, ayant pour type le genre ehrétie.

EHRHARTE. s. f. (de *Ehrhart*, nom pr.). Bot. Genre de graminées oryzées, établi pour des herbes du Cap.

EHRHARTIE. s. f. Bot. Syn. d'AJOUVÉ.

EICHHORN (Jean-Gottfried). Théologien, historien et orientaliste allemand, né dans la principauté de Hohenlohe, 1752-1827, a écrit : *Introduction à l'Ancien Testament; Introduction au Nouveau Testament; les Prophètes hébreux; Histoire de la littérature; Histoire des trois derniers siècles; Histoire de la Révolution française, etc.*

EICITE. s. 2 g. Hist. relig. V. HICÈTE.

EICOSAÈDRE. s. m. Géomét. V. ICOSAÈDRE.

EICOSIPENTARQUE. s. m. (ét. gr., εἴκοσι, vingt; πέντε, cinq; ἀρχή, commandement). Hist. milit. Commandant de vingt-cinq hommes dans la milice actuelle de la Grèce.

EICOSTOLOGUE. s. m. (ét. gr., εἰκοστός, vingtième; λόγος, discours). Antiq. gr. Magistrat chargé de recouvrer les impôts sur les marchandises, à Athènes.

*** EIDER.** s. m. (mot allem.). Ornith. Espèce d'oiseau du genre canard, ordre des palmipèdes, caractérisé par un bec allongé remontant très haut sur le front, par son plumage blanchâtre, son ventre et sa queue noirs. Il habite les mers glaciales, vit de poissons, de plantes et d'insectes, niche sur des terres baignées par la mer, construit son nid de fucus et le recouvre de son duvet, duvet que l'on nomme dans le commerce *édredon*.

EIDER ou **EYDER.** Géogr. Fleuve de l'Allemagne du Nord, prend sa source dans le Holstein, coule entre le Schleswig et le Holstein, et se jette dans la mer du Nord, à Tonningen, après un cours de 175 kil., navigable depuis Rendsbourg.

— Le canal dit *de l'Eider* ou *de Kiel*, construit de 1774 à 1784, fait communiquer la mer du Nord avec la Baltique au moyen de ce fleuve.

EIDOPSARE. s. m. (pr. *é-do-psare*; ét. gr., εἶδος, apparence; ψάριον, petit mets). Ornith. Genre d'étourneaux dont le type est l'étourneau à double ceinture.

EIDOTROPE. s. m. (ét. gr., εἶδος, forme; τρέπω, je tourne). Jeu d'optique où l'on montre des formes diverses.

EIDSVOLD. Géogr. Ville de Norvège, à 38 kil. N. de Christiania; 4,000 hab. C'est là que l'Assemblée de 1814 a voté la constitution norvégienne.

EIFEL. Géogr. Plateau de 500 mètres de haut et de 100 kil. carrés, entre le Rhin, la Moselle et la Roer, dans la Prusse Rhénane. Il touche, à l'E., au Hundsrück, à l'O., aux Ardennes orientales.

EIGNES. s. f. pl. (pr. *è-gne*). Écon. agric. Nom donné, dans la Champagne, aux marcs de raisin.

EILAMIDES. s. f. pl. (pron. *é-la-mide*; ét. gr., εἰλαμίδες; rad. εἴλω, j'enveloppe). Anat. Les méninges ou les enveloppes du cerveau.

EILÈME. s. m. (pr. *è-lème*; du gr. εἰλεός, passion iliaque). Pathol. Douleur fixe occupant une position quelconque du conduit intestinal, et que le malade compare à la sensation que produirait un clou enfoncé dans cet endroit.

EIMER. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, usitée en Allemagne, en Hongrie et en Suisse, et variant de 28 lit. 96, à Altona, à 247 lit. 97, à Ulm. || L'eimer employé dans le Wurtemberg pour la chaux et les charbons équivaut à 293 lit. 937.

EIMMART (Georges-Christophe). Célèbre mathématicien et astronome, né à Ratisbonne en 1638, mort en 1705. On a de lui un ouvrage intitulé : *Lettres des astronomes célèbres*.

EIN. s. m. Pêch. V. HAIM.

EINOMÉNIE. s. f. (pr. *é-no-mé-ni*; ét. gr., εἷς, un; μήν, mois). Bot. Genre d'aristolochiées peu connu.

EINSIEDELN. (Notre-Dame-des-Ermites). Géogr. Ville du canton de Schwitz (Suisse). Célèbre abbaye de bénédictins; pèlerinage au 14 septembre. Zwingle fut curé d'Einsiedeln avant de l'être de Zurich; Paracelse y naquit; 8,400 hab.

EIRARE. s. m. (pr. *é-rare*). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, établi pour deux espèces, dont une fossile.

EIRÈNE. s. f. (pr. *é-rène*; d'*Eiren*, n. pr.). Acal. Genre d'acalèphes médusaires.

EISEN (Charles). Peintre et graveur, 1721-1778, a illustré les œuvres de La Fontaine et de Dorat et les *Métamorphoses* d'Ovide.

EISENAPATITE. s. f. (pr. *é-zé-na-pa-tite*; ét. allem., *Eisen*, fer; fr., *apatite*). Minér. Apatite ferrugineuse trouvée en Bavière et ayant quelque analogie avec la triphylline.

EISENCHROME. s. m. (pr. *é-zenn-krome*; ét. allem., *Eisen*, fer; fr., *chrome*). Minér. Espèce de chromite de fer rencontré en Allemagne.

EISENGLIMMER. s. m. (pr. *é-zenn-glimerr*). Minér. Mine de fer micacée grise, regardée à tort par quelques auteurs comme du fer spéculaire.

EISENHARDITE. s. f. Bot. Syn. de EYSENHARDTIE.

EISENKRIESEL. s. m. (pr. *é-zenn-kri-é-zel*). Minér. Caillou ferrugineux de couleur brune, rougeâtre ou jaune.

EISENNIÈRE. s. f. (pr. *é-ze-ni-ère*). Minér. Limonite creuse, nommée aussi *pierre d'aigle*.

EISENRAM. s. m. (pr. *é-zenn-ramm*). Minér. Hématite friable réduite en paillettes brillantes, ou mine de fer micacée rouge.

EISENROSE. s. m. (pr. *é-zenn-roze*). Minér. Variété d'hématite contenant du titane, trouvée dans les Alpes.

EISENSPATH. s. m. (pr. *é-zenn-spatt*; ét. all., *Eisen*, fer; fr., *spath*). Minér. Carbonate naturel de fer que l'on rencontre dans les terrains houillers.

EISENVITRIOL. s. m. (pr. *é-zenn-vi-tri-ol*; ét. all., *Eisen*, fer; fr., *vitriol*). Minér. Sulfate de protoxyde de fer hydraté.

EISÉTÉRIES. s. f. Antiq. gr. Fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Jupiter et de Minerve.

EISLEBEN. Géogr. Ville de Prusse (prov. de Saxe); 8,000 hab. Ville ancienne, où l'on remarque le château des comtes de Mansfeld. Patrie de Luther.

EISODIQUE. adj. Anat. V. ISODIQUE.

EISSAUGUE. s. f. (pr. *é-ço-ghe*). Pêch. Filet qui ressemble à la seine.

EISSPATH. s. m. (ét. allem., *Eis*, glace; fr., *spath*). Minér. Silicate d'alumine naturel ayant la transparence de la glace.

*** ÉJACULATEUR, TRICE.** adj. (rad. *éjaculation*). Anat. Qui sert, qui contribue à l'éjaculation. Conduits ou canaux éjaculateurs. Muscles éjaculateurs.

— Fig. Les tortues et les autruches couvent leurs œufs de [illegible] quelquefois [illegible] Montaigne.

[illegible] adjectif masculin.

*** ÉJACULATION.** s. f. (pron. *é-ja-ku-la-cion*; rad. [illegible]). Action de lancer, de darder.

[illegible] les profondeurs semblent troublées par des *éjaculations* [illegible]

— Anc. phys. Émission [illegible].

— Hist. nat. Émission vive de l'eau lancée par les ascidies lorsque [illegible] les saisit, et par quelques mollusques acéphales, qui [illegible] ont un moyen de progression; car, en lançant subitement leur eau intérieure, ils sont refoulés en arrière. || Prestesse avec laquelle le caméléon lance sa langue gluante sur les insectes pour les y attacher, et ensuite la retire pour les avaler. || [illegible] leurs ennemis en leur lançant avec bruit une vapeur âcre et pénétrante.

— Physiol. Sortie vive de diverses sécrétions du corps, comme le lait, le sperme, la salive.

— Particulièrement. Acte par lequel la liqueur spermatique renfermée dans les vésicules séminales, et l'humeur prostatique contenue dans ses propres couloirs, sont exprimées dans l'urètre et lancées hors de ce canal [illegible] constance qui y est relative.

— Relig. Prière fervente et qui part du sentiment.

ÉJACULATOIRE. adj. 2 g. Syn. d'ÉJACULATEUR.

ÉJACULÉ, ÉE. part. pass. du v. Éjaculer. S'empl. adjectiv.

*** ÉJACULER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, hors de; *jaculari*, de *jacere*, jeter). Physiol. et Hist. nat. Lancer avec force hors de soi. Certains reptiles *éjaculent* une humeur caustique sur les personnes ou les animaux qui veulent les saisir. (Acad.)

— Abs. [illegible] le sperme.

ÉJAMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Éjamber. S'empl. adjectiv. Feuille éjambée.

ÉJAMBER. v. a. 1re conj. (rad. *jambe*). Techn. Enlever la côte longitudinale d'une feuille de tabac.

ÉJARD. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce d'érable dans le midi de la France.

ÉJARRAGE. s. m. Techn. Action d'éjarrer, d'enlever les poils jarreux des peaux destinées à faire des chapeaux.

ÉJARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Éjarrer. S'empl. adjectiv. Peau éjarrée.

ÉJARRER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *e* privat.; *jarre*). Techn. Enlever les poils jarreux des peaux avant d'en prendre le poil pour le feutrage.

ÉJECTEUR. s. m. (ét., V. ÉJECTION). Engin pour rejeter l'eau en dehors d'un navire.

— Mécan. Tuyau de sortie de la vapeur.

ÉJECTION. s. f. (pr. *é-jèk-cion*; ét. lat., *e*, hors de; *jacere*, jeter). Physiol. Action de rejeter les matières fécales, les crachats, l'urine.

— Matière rejetée. Éjections abondantes.

— Par ext. *Éjections volcaniques*. Matières vomies par un volcan.

ÉJOINTAGE. s. m. Action d'éjointer.

ÉJOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Éjointer. S'empl. adjectiv. Oiseau éjointé.

ÉJOINTER. v. a. 1re conj. (rad. *joint*). [illegible] à un oiseau. Éjointer un faucon.

ÉJOO. s. m. Bot. Sorte de crins épais qui garnissent la base des feuilles de certaines espèces de palmiers et dont on couvre les cabanes à Sumatra.

ÉJOUI, IE. part. pass. du v. Éjouir.

ÉJOUIR. v. a. 2e conj. (rad. *joie*). Se disait autrefois dans le sens de Réjouir. Cette nouvelle m'éjouit le cœur.

— S'ÉJOUIR. v. pron. Se réjouir. Elle *s'éjouit* de ce qu'elle a, sans désirer ce qu'elle n'a point. (Malherbe.)

[illegible]

ÉJOUISSANCE. s. f. (rad. *éjouir*). S'est dit dans le sens de Réjouissance, joie.

ÉJULATION. s. f. (pr. *é-ju-la-cion*; du lat. *ejulatio*, même signif.). Plainte douloureuse mêlée de sanglots.

EJUSDEM FARINÆ. Latinisme passé dans le langage familier, signifiant : De la même farine, et par extension, Du même genre.

EKATERINENBOURG. Géogr. Ville de Russie, gouvernement de Perm; 25,000 hab. Mines d'or, école des mines, arsenal, hôtel des monnaies, fonderie de canons, forges très importantes.

EKATERINOSLAV. Géogr. Ville de Russie, ch.-l. du gouvernement du même nom, sur le Dniéper, au S.-O. de Moscou; 34,000 hab. Fondée par Catherine II, en 1787; archevêché, séminaire théologique; foires pour les laines. Le gouvernement [illegible] *terres noires* et produit beaucoup de céréales, de chanvre et de plantes oléagineuses; il renferme des mines de houille et élève beaucoup de chevaux et de moutons; 1,532,000 hab. et 67,720 kil. carrés.

ÉKEBERGIE. s. f. (d'*Ékeberg*, n. pr.). Bot. Genre de méliacées, établi pour deux arbres du Cap et du Sénégal.

ÉKEBERGITE. s. f. (d'*Ékeberg*, n. pr.). Minér. Variété compacte de wernérite, trouvée à Hesselkulla (Suède).

EKHKILI. s. m. Linguist. Idiome arabe.

ÉKIAM. s. m. Sacrifice d'un bélier dans la religion brahmanique.

EKMANNITE. s. f. Minér. Silicate de fer et de manganèse.

EL. s. m. Métrol. Nom du mètre dans les Pays-Bas.

EL. Vieux pronom personnel de la troisième personne, dont le féminin *elle* est seul usité.

E-LA. s. m. Mus. Ancien nom du *mi*.

ELA. Hist. s. Roi d'Israël, 919-918 av. J.-C., succéda à son père Baasa, et fut assassiné par Zamri.

ÉLABORABLE. adj. 2 g. Qui peut être élaboré, qui est susceptible d'élaboration.

ÉLABORANT. part. prés. du v. Élaborer.

ÉLABORANT, ANTE. adj. Qui fait la fonction d'élaborer. La cellule élaborante.

ÉLABORATEUR, TRICE. adj. Qui fait la fonction d'élaborer. L'organe *élaborateur* de la sensibilité. (Raspail.)

*** ÉLABORATION.** s. f. (pr. *é-la-bo-ra-cion*). Physiol. Action d'élaborer, de s'élaborer; changements divers que subissent les substances assimilables par l'action des organes vivants, avant de servir à la nutrition des animaux ou des végétaux. L'élaboration du chyle. L'élaboration de la sève. Une lente élaboration. Élaboration normale ou bonne. Élaboration vicieuse ou anormale. Élaboration digestive. Élaboration respiratoire. Élaboration assimilatrice. Élaboration sécrétoire, morbide.

— Litt. Action d'élaborer, de travailler avec soin, de perfectionner graduellement. L'élaboration des travaux de l'esprit. L'élaboration indique les divers degrés de soins apportés par les auteurs dans la composition de leurs œuvres.

ÉLABORÉ, ÉE. part. pass. du v. Élaborer. S'empl. adject. Aliments élaborés. Chyme élaboré. Chyle élaboré. Sève élaborée. Les aliments sont *élaborés* dans l'estomac, lors de la formation du chyme, qui à son tour est *élaboré* dans les intestins avant de fournir le chyle. (H. Cloq.) La récolte du vin sera précédée par celle de la soie, ouvrage de ce ver rampant qui habille l'homme de feuilles d'arbres *élaborées* dans son sein. (Rayn.)

— Fig. Travaillé avec soin, en parlant d'une œuvre intellectuelle. Ouvrage élaboré avec soin. Poème bien élaboré. Discours mal élaboré.

*** ÉLABORER.** v. a. 1re conj. (du lat. *labor*, travail). Physiol. Préparer un produit par un long travail. Il se dit surtout des opérations cachées qui ont lieu dans les corps organiques et par lesquelles les substances assimilables subissent les changements nécessaires pour la nutrition. L'estomac élabore les aliments. Les intestins élaborent le chyme. L'action organique des glandes salivaires, du foie, des reins et de tous les vaisseaux de la peau, transforme le sang, l'*élabore* pour en former la salive, la [illegible] (Richer.)

— Se dit aussi des travaux de l'intelligence. Élaborer un poème. Élaborer un discours. Élaborer ses idées. Élaborer son style. Les sociétés de commerçants, où l'on *élaborait* les lois, choisissaient les inspecteurs des finances. (G. Flaubert.)

— S'ÉLABORER. v. pron. Être élaboré. La bile s'élabore dans le foie. Les aliments s'élaborent dans l'estomac. La sève liquide, absorbée par les racines des plantes, s'*élabore* dans leurs parties foliacées. (Acad.)

— Fig. L'esprit humain, moins étendu, moins noyé parmi les opinions vulgaires, s'*élabore* et fermente mieux dans la tranquille solitude. (J.-J. Rousseau.) Les Évangiles s'*élaboraient* par une intime communication de tous les partis qui constituaient l'Église. (E. Renan.)

ÉLABRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e* priv.; *labrum*, labre). Entom. Qui n'a pas de labres. Insecte élabré. Aranéides élabrées.

ÉLACATE. s. m. (ét. gr., ἠλακάτη, quenouille). Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens scombéroïdes de la mer des Indes.

ÉLACHESTE. s. m. (pr. *é la-kesste*; du gr. ἐλάχιστος, très petit). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, tribu des chalcidiens.

ÉLACHIE. s. f. (pr. *é-la-ki*; du gr. ἐλαχύς, petit). Bot. Genre de composées, établi pour une plante herbacée de Chine.

ÉLACHISTE. s. f. (pr. *é-la-kisste*; du gr. ἐλάχιστος, très petit). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont l'espèce type est l'élachiste blancardelle.

ÉLACHISTE. s. f. (pr. *é-la-ki-ste*; du gr. ἐλάχιστος, très petit). Bot. Genre d'algues parasites, originaires de l'océan Atlantique.

ÉLACHOTHAMNE. s. m. (pron. *é-la-ko-ta-mne*; ét. gr., ἐλαχύς, petit; θάμνος, buisson). Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour un arbuste de l'Australie.

ÉLACHYPTÈRE. s. f. (pr. *é-la-ki-ptère*;

ét. gr. [illegible] Entom. Genre de lépidoptères [illegible] espèces [illegible] l'Allemagne.

ÉLAÈNE. s. m. (ét. gr., ἔλαιον, huile). Chim. [illegible] distillation d'acide hydroléique.

É-LA-FA. s. m. Anc. mus. Nom donné au [illegible]

ÉLAGABALE. Myth. [illegible] en Syrie, [illegible] pierre conique. Cette pierre fut transportée à Rome [illegible] et la statue de Vesta.

*** ÉLAGAGE.** s. m. (rad. *élaguer*). Opération qui consiste à supprimer les branches d'un arbre, et plus spécialement les branches inférieures [illegible] opération utile. Le premier [illegible] avant le mouvement de la sève. (Id.) Nous conseillons [illegible] user de préférence sur les jeunes sujets. (Gaubert.) || Nom donné aux branches qu'on a coupées en élaguant les arbres.

— Fig. Cette scène aurait besoin d'élagage.

ÉLAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Elaguer. S'empl. adjectiv. Arbres élagués. Forêt élaguée. Branches élaguées.

— Fig. Un passage élagué dans un roman.

*** ÉLAGUER.** v. a. 1re conj. [illegible] Supprimer [illegible] Élaguer les arbres. [illegible] les sèves. (Id.) || Eclaircir un arbre en coupant une partie de ses branches. Élaguer des arbres fruitiers.

— Par extens. Oter, retrancher parmi plusieurs choses celles qui paraissent inutiles. En ce sens, on peut lui donner le nom de la chose à retrancher pour complément direct. L'homme embellit la nature même, il la cultive, l'étend, la polit, en *élague* le chardon et la ronce. (Buff.)

— Retrancher dans un ouvrage d'esprit ce qui l'allonge inutilement et nuit à sa force, à son éclat. Élaguer une scène. Élaguer un exorde. Élaguer un discours. Élaguer un poëme. On s'imagine qu'en *élaguant* les détails scientifiques, on est sûr de plaire à ce qu'on appelle les gens du monde. (Malte-Brun.)

[illegible]

— Fig. Écarter. Il avait commencé par *élaguer* tous ceux qui lui pouvaient donner le moindre ombrage. (St-Simon.)

— Absol. C'est l'œuvre d'un homme qui choisit, *élague*, combine. E. Renan.)

— Syn. [illegible] ÉLAGUER, ÉMONDER. *Élaguer un arbre*, c'est en retrancher les branches superflues et nuisibles soit à son développement, soit à la nourriture des branches fécondes. *Émonder un arbre*, c'est le rendre propre et agréable à la vue, par la soustraction de tout ce qui le gâte et le défigure.

*** ÉLAGUEUR, EUSE.** adj. et s. Celui qui élague. Un élagueur. Une élagueuse. Les *élagueurs* emploient la serpe, l'ébranchoir et la houlette pour élaguer les arbres. (Roz.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

ÉLAGUEUR. s. m. Sorte de serpe en scie servant à élaguer les arbres.

ÉLAHIOUN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane qui reconnaît un premier moteur et une substance spirituelle détachée de toute matière.

ÉLAÏDATE. s. m. (du grec ἔλαιον, huile). Chim. Genre de sels qui résultent de la combinaison de l'acide élaïdique avec les bases salifiables.

ÉLAÏDINE. s. f. (du gr. ἔλαιον, huile). Chim. Substance solide résultant de l'action de l'acide hyponitrique sur les huiles d'olive, d'amande douce, de noisette et de noix d'acajou.

ÉLAÏDIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui tient de l'élaïdine. || *Acide élaïdique*. Acide particulier qui résulte de la saponification de l'élaïdine.

ÉLAÏLE. s. m. Chim. Syn. de ÉTHYLÈNE.

ÉLAÏNE. s. f. (du gr. ἔλαιον, huile). Chim. Portion des huiles grasses qui reste liquide au-dessous de la température ordinaire. On la [illegible]

ÉLAÏQUE. adj. Chim. Syn. d'OLÉIQUE.

ÉLAÏS. s. m. (du gr. ἐλαία, olivier). Bot. Nom scientifique de l'olivier. || Nom d'un palmier qui croît en Guinée, naturalisé dans l'Amérique méridionale, et dont les fruits fournissent une huile comestible.

— Arachn. Genre d'araignées d'eau.

ÉLAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Élaiser. S'emploie adjectiv. Flans élaisés.

ÉLAISER. v. a. 1re conj. Monn. Frapper les flans sur l'enclume avec le flattoir.

ÉLAITER. v. a. 1re conj. Syn. de DÉLAITER.

ÉLALDÉHYDE. s. f. Chim. Modification isomère de l'aldehyde.

ÉLAM. Hist. s. Fils de Sem, fut le père des *Élamites* qui peuplèrent le pays de Suse.

— Par extens. Nom donné aux Perses ou aux Mèdes. Élam prend déjà son carquois.

ÉLAMBICATION. s. f. pl. [illegible] Chim. Analyse des eaux minérales pour en connaître les propriétés médicales.

ÉLAMÈNE. s. f. (ét. gr., ἐλάμενος, brillant). Crust. Genre de décapodes brachyures, établi pour une espèce de la mer Rouge.

É-LA-MI. s. m. Mus. Mi de l'ancien solfège.

ÉLAMITE. adj. et s. 2 g. (d'*Élam*, n. pr.). Géogr. anc. Peuple d'Asie à l'est de l'Assyrie et de la Susiane, que quelques auteurs regardent comme les ancêtres des Perses.

ÉLAMPE. s. m. (ét. gr., λάμπω, je brille). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des chrysidiens, qui correspond au genre chrysis.

*** ÉLAN.** s. m. et. celt. *elain*, [illegible] Mamm. Espèce de cerf connu des naturalistes et des Anciens sous le nom d'*alces*, animal qui atteint la taille du cheval, porte un bois fort pesant, habite les contrées septentrionales en deçà du cercle polaire en Europe et en Asie, et s'étend plus loin en Amérique. Il habite en général

Tête d'élan.

les forêts basses et humides et les lieux marécageux. Il vit vingt ans environ. Sa chair passe pour légère et nourrissante.

— *Élan d'Afrique*. L'antilope bubale. || *Élan des Anglo-Américains*. Le cerf du Canada. || *Élan du cap de Bonne-Espérance*. Nom donné au condoma, ou antilope canna.

*** ÉLAN.** s. m. (rad. *élancer*). Effort subit et plus ou moins violent, par lequel on s'élance. Prendre son élan pour franchir un fossé. Faire un élan pour se sauver des mains de quelqu'un. Un cheval qui ne va que par élans. Les élans du cerf. Faire des élans.

— *N'avancer que par élans*. N'avancer que par brusques mouvements.

— Se dit aussi de la voix.

[illegible]

— Fig. Se dit quelquefois dans le même sens au figuré. Les élans de l'esprit, les élans de l'imagination. Arrêter les élans de l'esprit. Cette espèce de suprématie étrangère comprime dans les républiques espagnoles l'*élan* du génie national. (Chateaub.)

— Fig. Par anal. Mouvement subit de l'âme qui la porte avec ardeur vers un objet qu'elle aime, ou qui exprime vivement un sentiment d'aversion ou de douleur. Un élan de zèle. Un élan d'amour. Des élans de patriotisme. Des élans de dévotion. Des élans d'amour de Dieu. Les élans de l'enthousiasme. Cette persuasion m'arrache des *élans* de reconnaissance et d'attendrissement. (J.-J. Rouss.) Loin de rapetisser la pensée, le christianisme se prête merveilleusement aux *élans* de l'âme, et peut enchanter l'esprit aussi divinement que les dieux de Virgile et d'Homère. (Chateaub.) Les passions sont l'*élan* de l'homme vers la destinée. (Mme de Staël.) C'est par un *élan* intérieur que l'immortalité se révèle. (Edg. Quinet.) En cousant son trousseau, sa robe de noce qu'elle faisait elle-même, il lui venait subitement des *élans* de reconnaissance. (A. Daudet.) Ce fut chez elle une succession de mouvements ardents, les agitations et les *élans* d'une dévotion vive que la piété appelle des « aspirations ». (De Goncourt.)

— Fig. Chaleur, enthousiasme. Ce jeune homme a de l'élan. Ces vers sont froids, il n'y a pas d'âme, pas d'élan. Les alarmes pour la fortune troublent autant le commun des hommes que la crainte de la mort, et n'inspirent [illegible] Mme de Staël.

— Mar. [illegible]

ÉLANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Élancer. S'emploie adjectiv. Une taille élancée. Le prince de Léon était un grand garçon *élancé*, laid et vilain au possible. (Saint-Simon.)

[illegible]
AIMÉ MARTIN.

— Fig.

[illegible]
DELILLE.

Élancé à.

[illegible]

— *Élancé dans.*

[illegible]
La cascade à grand bruit précipite ses flots.

— *Élancé de.*

Les amants, élancés de leur couche natale,
Montent, et sur les flots confidents de leurs feux,
Forment à leur amante un cortège nombreux.
DELILLE.

— *Élancé vers.*

Et leur âme, soudain vers le ciel élancée,
De leur patrie en deuil emportait la pensée.
A. MARTIN.

— Blas. Se dit du cerf qui est représenté courant. Cerf élancé.

— Bot. Qui est beaucoup plus long que ne sembleraient le comporter ses autres dimensions. Plante élancée. Tige élancée.

— Eaux et for. *Arbre élancé*. Arbre qui a beaucoup de hauteur et peu de grosseur. || *Branche élancée*. Branche longue, dégarnie d'autres branches et peu grosse à proportion.

— Manég. *Cheval élancé*. Cheval dont le corps est efflanqué.

— Mar. Qui est dévoyé, en parlant des couples de l'avant. Couples élancés.

— Moll. Dont le cône spiral avance beaucoup plus en hauteur qu'en largeur. Spire élancée. Coquille élancée.

*** ÉLANCEMENT.** s. m. (rad. *élancer*). Action de faire un élan. Les oiseaux volent alors par *élancement*, leur queue ni leurs ailes ne leur servent plus de rames ou de gouvernail, pour nager dans le fluide des cieux. (Raynal.)

Eh! qui peut, sans rougir de l'injustice humaine,
Voir ces coursiers rivaux, leurs violents efforts,
[illegible]
Tout leur corps en travail sous le fouet qui les presse,
[illegible]
DELILLE.

— Fig. Mouvement affectueux et subit de l'âme. En ce sens, il n'est guère usité qu'au pluriel. Les élancements de l'âme vers Dieu. Agir tantôt par des réflexions profondes, tantôt par des illuminations soudaines qui sont les *élancements* du génie. (Thom.) Il faisait des soupirs, de grands *élancements*. (Mol.)

— État de ce qui est élevé, élancé. Nous remarquerons d'abord, à l'extérieur, la hauteur de sa façade et l'*élancement* de toute la construction. (Mérimée.)

— Mar. Partie arbitraire de la construction d'un navire, qui rend son avant aigu et lui donne de la pente et de la saillie du côté de la mer qu'il va parcourir. L'élancement d'un navire. Ce vaisseau a beaucoup d'élancement. L'*élancement* est pris en dehors de la longueur totale du navire considéré d'après sa quille, contribue à la grâce et à l'élégance d'un bâtiment, et lui donne un air coureur et impatient. (Lecomte.)

— Pathol. Sensation douloureuse comparée par les malades à celle que produirait un instrument aigu qui traverserait la partie souffrante. Élancement douloureux. Élancements redoublés. Sentir des élancements. Éprouver des élancements. Cela me cause de grands élancements. Les élancements qu'on ressent dans le mal de dents. Il n'est pas rare de ressentir des *élancements* fugaces et très pénibles dans des affections légères : tels sont ceux que ressentent les personnes qui ont des cors aux pieds, surtout dans les variations atmosphériques. (Charb.)

*** ÉLANCER.** v. a. 1re conj. (du latin *lancea*, lance). Se conjugue comme *Lancer*. Pousser, lancer en avant et avec impétuosité. Peu usité.

— Fig. Ses imaginations élancent les miennes. La crainte, le désir, l'espérance, nous *élancent* vers l'avenir. (Boiste.)

— ÉLANCER. v. n. Faire éprouver des élancements douloureux. Ne s'emploie qu'à la troisième personne du singulier et du pluriel. Le doigt m'élance. Sentir quelque chose qui élance.

— S'ÉLANCER. v. pron. Se porter, se jeter en avant subitement et avec impétuosité. S'élancer au travers des flots, des bataillons. Quand son roi lui dit : « Pars, » il s'*élance* avec joie. (Rac.) Les astres ne quittent pas leur séjour pour aller éclairer une autre terre, la terre ne s'*élance* pas en haut pour aller prendre leur place. (Mass.) Toutes les volontés se soulèvent contre les obstacles, de même qu'un torrent s'*élance* en mugissant au-dessus du rocher qui s'oppose à son cours. (Barth.)

— Par extens. Les violons et les trompettes de l'orchestre, les voix de cantatrices s'*élançant* des tribunes. (G. de Nerval.)

— Fig. Quand notre âme est éveillée par le discours ou par l'exemple, elle s'*élance* au delà de son ordinaire. (Mont.) Plus les envieux veulent abaisser mon esprit, plus il croît, plus il s'*élance*. (Boil.) La dévotion, comme toutes les passions, s'*élance* en vain vers le bonheur ; il n'y a que la piété qui l'atteigne. (Mass.) Trop occupés des objets d'utilité, les esprits ne peuvent pas s'*élancer* dans la carrière de l'imagination. (Rayn.) Sully y puisa cet orgueil généreux qui s'*élance* à la gloire par la vertu. (Thom.)

Dans ses émotions je vois votre âme altière,
[illegible]
[illegible]

— S'élever tout en restant mince. La taille de cette jeune fille s'élance. Cette tour est si haute qu'elle semble s'élancer vers les nuages. Quant aux arbres qu'on élague, il faut avoir soin de leur conserver un certain nombre de branches, dont l'inclinaison, modérant le cours de la sève, fait prendre de la consistance à la tige et l'empêche de s'*élancer*. (Rozier.)

— *S'élancer à.* Un froid tardif est venu rattrister la nature, qui, après un long hiver, s'*élançait* au printemps. (Stendhal.)

[illegible]
[illegible]
Tel on te vit jadis aux rives de la Seine
Briguer l'empire ou le trépas. (LEBRUN.)

— *S'élancer contre.* Contre moi sur mon banc je le vois qui s'*élance*. (Boil.) Aussitôt contre Évrard vingt champions s'*élancent*. (Id.)

— *S'élancer dans.* La flamme en jets brillants s'*élance* dans les airs. (Delille.)

— *S'élancer de.* Que dis-tu, s'écria Aben-Hamet, s'*élançant* du siège où il était à demi couché, tu comptes le Cid parmi tes aïeux! (Chateaubriand.)

— *S'élancer en avant.* L'ambitieux s'*élance* en avant; il regarde toujours où il veut aller, et jamais d'où il est venu. (Boiste.)

— *S'élancer sur.* S'élancer sur l'ennemi. S'élancer sur quelqu'un. S'élancer sur son adversaire.

— *S'élancer vers.* S'élancer vers quelqu'un. S'élancer vers son ami pour le secourir. Des fusées qui s'élancent vers les cieux. Tout à coup s'*élançant* vers sa base fragile. (Delille.)

ÉLANCEUR. s. m. (rad. *élancer*). Ornith. Oiseau d'Afrique peu connu des naturalistes.

ÉLANDRÉ, ÉE. adj. Eaux et for. Dont la tige est trop élevée relativement à sa grosseur. Se dit en parlant du baliveau. Baliveau élandré.

ÉLANE ou **ÉLANION.** s. m. Ornith. Genre d'oiseaux rapaces dont l'espèce type, l'élane milanoptère, se trouve en Afrique.

ÉLANES. s. f. pl. Landes. (Rabelais.)

ÉLANGIDE. s. f. Bot. Genre d'orchidées de l'île Maurice.

ÉLANGUEUR. s. m. (rad. *langue*). Pêch. Instrument auquel on attache par la tête les morues que l'on vient de prendre.

ÉLANIE. s. f. Ornith. Espèce de gobe-mouches.

ÉLANION. s. m. Ornith. V. ÉLANE.

ÉLANTHE. s. m. (ét. gr., αἰόλος, panaché; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de labiées, établi pour une plante originaire de l'Inde.

ÉLANUS. s. m. (pr. *é-la-nuss*). Ornith. Section du genre milan.

ÉLAPHE. s. m. (du gr. ἔλαφος, cerf). Vieux mot qui a signifié Cerf, et qu'on retrouve encore dans plusieurs mots dérivés du grec.

ÉLAPHÉBOLE. adj. f. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; βολή, coup). Myth. Surnom donné à Diane chasseresse.

ÉLAPHÉBOLIES. s. f. pl. (rad. *élaphébole*). Antiq. Fêtes en l'honneur de Diane, que célébraient les habitants de la Phocide, en mémoire d'une action dans laquelle ils avaient eu l'avantage sur les Thessaliens, et où ils avaient dû en partie la victoire au secours qu'ils avaient reçu de leurs femmes.

ÉLAPHÉBOLION. s. m. (rad. *élaphébole*). Chron. Mois des Athéniens qui fut d'abord le troisième, et qui plus tard devint le neuvième.

— Chez les Athéniens, Espèce d'agapes pendant lesquelles on se régalait particulièrement avec des gâteaux pétris de graisse, de miel et de sésame.

ÉLAPHIDION. s. m. (ét. gr., ἐλαφίδιον, dim. de ἔλαφος, cerf). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi pour un grand nombre d'espèces d'Amérique.

ÉLAPHIE. s. f. (du gr. ἔλαφος, cerf). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, très commun en Europe.

ÉLAPHIEN, ENNE. adj. (du gr. ἔλαφος, cerf). Mamm. Qui tient du cerf. || ÉLAPHIENS. s. m. pl. Section de la famille des ruminants, comprenant le genre cerf.

ÉLAPHINIS. s. f. (ét. gr., ἐλαφίνης, petit cerf). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, dont l'espèce type est la cétoine cendrée du Cap.

ÉLAPHIS. s. m. Erpét. V. ÉLAPS.

ÉLAPHOBOSCON. s. m. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; βόσκω, je nourris). Bot. Panais sauvage.

ÉLAPHO-CAMÉLUS. s. m. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; κάμηλος, chameau). Mamm. Ancien nom du lama.

ÉLAPHOCÉRATITE. s. m. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; κέρας, corne). Paléont. Corps organisé fossile que les uns regardent comme une corne de cerf pétrifiée, et d'autres comme un polypier coralloïde branchu.

ÉLAPHOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des

scarabéides phyllophages, fondé pour une espèce trouvée en Sardaigne.

ÉLAPHOGRAPHE. s. 2 g. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; γράφω, j'écris). Didact. Auteur qui traite des cerfs, qui écrit sur les cerfs.

ÉLAPHOGRAPHIE. s. f. (rad. *élaphographe*). Didact. Traité sur les cerfs.

ÉLAPHOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui tient à l'élaphographie, qui regarde les cerfs. Traité élaphographique.

ÉLAPHOÏDE. s. m. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; εἶδος, forme). Erpét. Espèce de couleuvre.

ÉLAPHOMYCE. s. m. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; μύκης, champignon). Bot. Genre de gastéromycètes, établi pour des champignons souterrains et dépourvus de racines, vulgairement appelés *truffes de cerf*.

ÉLAPHOPSE. s. m. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; ὄψις, apparence, extérieur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, originaires du Brésil.

ÉLAPHORNITHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔλαφος, cerf; ὄρνις, oiseau). Ornith. Qui tient en même temps du cerf et de l'oiseau. || ÉLAPHORNITHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux, qui ne comprend que le genre casoar.

ÉLAPHRE. s. m. (ét. gr., ἐλαφρός, agile). Entom. Genre de coléoptères carabiques, renfermant de petits insectes qui habitent le bord des étangs, des mares, des fossés à moitié desséchés.

ÉLAPHRIE. s. f. (ét. gr., ἐλαφρίζω, je soulage). Bot. Genre de burséracées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Amérique. La médecine emploie la résine de quelques-unes de ses espèces pour le traitement des ulcères invétérés.

ÉLAPHRIEN, ENNE. adj. Entom. Qui a rapport à l'élaphre. || ÉLAPHRIENS. s. m. pl. Section de la famille des carabiques, dont fait partie le genre élaphre.

ÉLAPHROPE. s. m. (ét. gr., ἐλαφρός, agile; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des térédyles, originaire des environs de la mer Caspienne.

ÉLAPHROPÈZE. s. f. (ét. gr., ἐλαφρός, agile; πέζα, plante du pied). Entom. Genre de diptères tanystomes, établi pour une espèce commune dans les bois aux mois de juin et juillet.

ÉLAPHUS. s. m. (pr. *é-la-fuss*; du gr. ἔλαφος, cerf). Mamm. Nom scientifique du genre cerf.

ÉLAPOÏDITE. s. m. (ét. fr., *élaps*; gr., εἶδος, aspect). Erpét. Genre de couleuvres.

ÉLAPOMORPHE. s. m. (ét. fr., *élaps*; gr., μορφή, forme). Erpét. Genre d'ophidiens d'Amérique.

ÉLAPS. s. m. (du gr. ἔλαψ, nom d'une espèce de couleuvre). Erpét. Genre d'ophidiens venimeux, renfermant plusieurs espèces du groupe des vipères, et originaire des régions australes de l'ancien et du nouveau continent.

ÉLAQUIR. s. m. Chim. Sulfate de fer calciné jusqu'au rouge.

ÉLARGI, IE. part. pass. du v. Élargir. S'empl. adjectiv. Fossé élargi. Allée élargie. Parc élargi. Dans les flancs *élargis* de leur vaste contour. (Boil.) Le canard a le bec *élargi* par le bout, et boit en barbotant. (B. de St-P.)

— Se dit d'un prisonnier mis en liberté.

— Accordé comme une largesse. L'esprit de la grâce nous est *élargi*. (Bossuet.)

— Bot. Se dit de tout organe qui, à sa base ou à son sommet, est plus large transversalement que dans le reste de son étendue.

* **ÉLARGIR.** v. a. 2e conj. (rad. *large*). Rendre plus large. Élargir une robe. Élargir des souliers. Élargir un fossé, un parc, une allée, un chemin.

— Par extens., dans le sens métaphorique. Ainsi vous *élargirez* un peu les voies du ciel. (Bossuet.)

— Rendre plus étendu. Élargir ses domaines. L'apôtre chercha bientôt à *élargir* ce petit cercle de croyants. (Renan.) Il songeait à *élargir* le champ assez étroit de sa première mission. (Id.)

— Fig. Rendre plus vaste, plus étendu, donner plus d'extension à, en parlant des choses morales. Élargir ses idées. Élargir la sphère de ses connaissances. Les sots par leurs consolations maladroites *élargissent* les blessures du cœur. (Boiste.) La solitude *élargit* les pensées. (Montaigne.) S'ils voulaient donner dix ou douze poëmes de cette nature au public, ils *élargiraient* peut-être les règles encore plus que je ne fais. (Corn.)

— Mettre hors de prison, rendre la liberté à. Élargir quelqu'un. On l'a élargi moyennant caution.

— Grav. *Élargir les tailles*. Rendre plus larges les espaces qui séparent les tailles.

— Manég. *Élargir son cheval*. Lui faire serrer le mur dans le manège, ou lui faire embrasser un plus grand espace de terrain. Élargissez votre cheval.

— S'ÉLARGIR. v. pron. Être élargi. D'un côté cet ovale se termine par un côté très étroit, relevé longitudinalement en arête, et *s'élargit* à son extrémité pour former la nageoire de la queue. (Lacép.) Il avait autour de la tête un mouchoir sur lequel *s'élargissait* lentement une plaque de sang. (V. Hugo.)

— Marquer de la gaieté, du contentement, en parlant du visage.

> Selon la pensée où son esprit se plonge,
> Sa face, à chaque instant, s'élargit ou s'allonge.
> (PIRON.)

— Fig. Ceux qui aiment la vérité seront fort aises de cette découverte; on aime à voir la nature s'*élargir*. (Volt.) La sphère de la nature s'*élargissait* pour nous de tous côtés. (Id.)

— S'étendre. L'horizon s'élargit à mesure qu'on avance.

— Avec un nom de personne pour sujet. Prendre plus de terrain, d'espace; étendre, agrandir sa terre, son parc. Il s'est élargi de ce côté. Le grand chemin l'empêche de s'élargir.

— Fig. Tout le soin du grammairien est en l'agencement des paroles. Il s'*élargit* bien quelquefois jusqu'à l'histoire. (Malherbe.)

— Se mettre en liberté. Ça, pour nous *élargir*, sautons par la fenêtre. (Racine.)

— Anc. mar. Gagner le large.

* **ÉLARGISSEMENT.** s. m. Action d'élargir, de donner plus d'extension à.

— Résultat de cette action, augmentation de largeur. L'élargissement d'un fossé.

— Fig. Dilatation, expansion. A travers la candeur et la piété la plus pure, un reste d'humanité, inséparable de l'homme, faisait goûter au duc de Beauvilliers un *élargissement* de cœur et d'esprit imprévu. (St-Simon.)

— Action de mettre au large, de rendre la liberté à un prisonnier. Ordonner l'élargissement. Obtenir l'élargissement. Il est singulier que les dispositions du code d'instruction criminelle permettent pour ainsi dire à tous les fonctionnaires d'ordonner l'emprisonnement, et ne laissent à personne le droit d'autoriser l'*élargissement*. (Teulet.) Dans l'état actuel de notre législation, l'*élargissement* ne peut résulter que d'un jugement ou d'un arrêt qui, en purgeant définitivement l'accusation, déclare qu'il n'y a pas lieu de retenir le prévenu prisonnier. (Id.)

* **ÉLARGISSURE.** s. f. (rad. *élargir*). Ce qu'on ajoute à une chose pour la rendre plus large. L'élargissure d'un corps de jupe. Mettre une élargissure à un habit.

EL-ARROUCH. Géogr. Comm. de l'arrond. de Philippeville (Algérie). Popul. totale, 3,500 hab.; agglomérée, 750.

ÉLASME. s. m. (ét. gr., ἔλασμός, lamelle). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des chalcidiens, fondé pour une seule espèce de France et d'Angleterre.

ÉLASMIE. s. f. (du gr. ἔλασμα, lame). Mamm. Plaque transversale qui, chez les baleines, tient lieu de dents, et pend des parties latérales du palais dans la bouche.

ÉLASMOSCÉLIS. s. m. (ét. gr., ἔλασμός, lamelle; σκέλις, jambe). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, familles des fulgoriens, dont l'espèce type habite le Cap.

ÉLASMOSE ou **ÉLASMOSINE.** s. f. (du gr. ἔλασμός, lamelle). Min. Tellurure de plomb aurifère de Nagyag. || Tellurure de plomb simple.

ÉLASMOTHÈRE. s. m. (ét. gr., ἔλασμός, lame; θηρίον, bête sauvage). Paléont. Genre fondé pour une espèce voisine des rhinocéros fossiles.

ÉLASSONYX. s. m. (ét. gr., ἐλάσσων, petit; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, fondé pour une espèce originaire de la Cafrerie.

ÉLASTE. adj. 2 g. (du gr. ἐλαστής, qui pousse). Entom. Se dit des organes élastiques abdominaux qui rendent certains insectes aptes à sauter.

— Substantiv. Un élaste. Des élastes.

ÉLASTICINE. s. f. (rad. *élastique*). Chim. Substance constitutive des organes élastiques des plantes.

* **ÉLASTICITÉ.** s. f. (rad. *élastique*). Phys. Propriété en vertu de laquelle certains corps reprennent leur état primitif sans se rompre, ni se désagréger, dès que cesse la cause mécanique passagère qui en avait changé la forme ou le volume. C'est par l'élasticité qu'une lame d'acier que l'on a recourbée se redresse aussitôt qu'on l'abandonne à elle-même; c'est à l'élasticité qu'empruntent leur force les ressorts en spirale qui animent les montres et les autres machines destinées à donner la mesure du temps.

— Par extens. Élasticité des membres.

— Fig. L'*élasticité* du gouvernement représentatif est ce qui fait surtout sa supériorité et sa force. (É. de Girardin.)

— Aptitude de l'esprit ou des facultés morales à réagir contre les impressions pénibles, à se prêter rapidement et facilement aux circonstances. La misère avait affaibli les ressorts de l'âme de M. André; le bien-être leur a rendu l'*élasticité*. (Voltaire.) La pensée d'une femme est douée d'une incroyable *élasticité*. (H. de Balzac.) Dumouriez, avec la rapidité de mouvement qui égalait l'*élasticité* de ses conceptions, arriva à Bruxelles. (Lamartine.)

— Bot. Propriété qu'ont les parties de certains fruits de se désunir subitement lorsqu'elles ne peuvent plus être rappelées à leur précédent état. Mais cette espèce d'élasticité semble se perdre avec son premier effet, et être plutôt une destruction par ressort qu'une tendance à reprendre un état naturel.

ÉLASTIFICATION. s. f. (pr. *é-la-sti-fi-ka-cion*; étym. fr., *élastique*; lat., *facere*, faire). Didact. Opération qui consiste à rendre une chose élastique.

* **ÉLASTIQUE.** adj. 2 g. (du gr. ἐλαστής, qui pousse). Phys. Se dit de tout corps à la fois flexible et susceptible de reprendre sa première forme. Les gaz sont très élastiques. Les corps solides sont plus ou moins élastiques. Les liquides sont peu ou point élastiques. La plupart des corps deviennent moins *élastiques*, lorsqu'on les comprime trop longtemps ou lorsqu'on en fait un usage continuel. (Orfila.) Lorsque l'on comprime un corps *élastique*, quelques-unes de ses molécules intégrantes se trouvent rapprochées dans un sens, tandis que d'autres subissent, dans un autre sens, un écartement à peu près égal au rapprochement des premières. (De Villiers.)

> Comment, pour pomper l'air de l'active trachée,
> La spirale *élastique* en leur sein est cachée. (DELILLE.)

— Se dit aussi de la force, de la vertu, de la propriété qui rend la matière élastique. Force élastique. Vertu élastique. Propriété élastique. Corps qui a la vertu élastique.

— Fig. Le cou de l'homme est *élastique*; tôt ou tard sa tête courbée se relève. (Boiste). Les liens qui nous attachent à des objets chéris sont *élastiques*; plus nous nous éloignons, plus ils nous retirent. (Id.)

— *Conscience élastique*. Conscience peu scrupuleuse. Ceux qui n'ont point la conscience *élastique* passent pour des niais en politique. (Larcher.)

— Se dit des choses dont on peut, à volonté, élargir ou restreindre le sens et la portée. Mot élastique. Loi élastique. Contrat élastique. Aimer est le mot le plus *élastique* et le plus vague que l'homme ait inventé. (G. Sand.)

— Fabriqué avec une matière élastique. Balle élastique. Bretelles élastiques.

— Anat. Se dit des parties destinées à se prêter aux mouvements qui les allongent, et à produire, par une sorte de rétraction, d'autres mouvements en sens opposé. Tissus élastiques. Corps élastiques. Les tissus *élastiques* ne sont autre chose qu'une sorte de chair plus dense, recevant, dans quelques organes, des filets nerveux bien manifestes, qui, dans les circonstances de plus forte excitation, produisent des contractions spasmodiques. (Laur.)

— Bot. *Arille élastique*. Celle qui s'étend jusqu'à un certain point à mesure que la graine qu'elle renferme prend un plus grand volume, mais se déchire enfin et se retire sur elle-même par un mouvement subit. || On dit aussi : *Filet élastique d'étamine. Pollen élastique. Valves élastiques.*

— Comm. *Gomme élastique*. V. CAOUTCHOUC.

— Géom. *Courbe élastique*. Courbe que forme une lame de ressort fixée horizontalement par une de ses extrémités à un plan vertical, et chargée à l'autre extrémité d'un poids qui la fait courber.

— Se dit adjectiv. et substantiv., au masculin, des ressorts que l'on met aux bretelles, et des bretelles mêmes qui sont à ressort. Bretelles élastiques. Bretelles à élastiques. Des bottines à élastiques. Des élastiques. Remettre un *élastique*. (Acad.)

— S'emploie quelquefois comme substantif pour Gomme élastique. Une balle d'élastique.

— ÉLASTIQUE. s. f. Géom. Courbe élastique.

— Anat. Un des éléments qui constituent les tissus élastiques.

ÉLATCHE. s. f. Comm. Étoffe de soie et de coton fabriquée aux Indes.

ÉLATE. s. m. (du grec ἐλάτη, pique). Bot. Genre de palmiers originaires de l'Inde.

ÉLATÉE. Géogr. Ville de l'ancienne Grèce, en Phocide, sur le Céphise, auj. *Élefta*. Position qui commande la Grèce centrale; prise par Philippe de Macédoine, en 338.

ÉLATER. s. m. (pr. *é-la-terr*; du gr. ἐλατήρ, qui meut). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des sternoxes, appelé plus communément *taupin*. On en connaît plusieurs espèces qui ont la propriété, lorsqu'elles sont sur le dos, de se lancer en l'air comme par l'effet d'un ressort, ce qui les a fait appeler vulgairement *scarabées à ressort*. La larve de l'élater du blé, une des principales espèces, cause un grand préjudice au blé, lorsqu'elle apparaît en assez grand nombre.

Élater du blé : 1. Insecte. 2. Larve.

ÉLATÈRE. s. m. (ét. gr., ἐλατήρ, qui meut). Bot. Nom des filets élastiques, membraneux, tordus, qui, dans quelques hépatiques, fixent au placenta les graines auxquelles ils adhèrent, et les dispersent à l'époque de la maturité.

— Pharm. Suc purgatif.

ÉLATÉRIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *élater*; gr., εἶδος, aspect). Entom. Qui a rapport au genre élater ou taupin. || ÉLATÉRIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, ayant pour type le genre élater.

ÉLATÉRIE. s. f. (rad. *élatère*). Bot. Nom générique de tout fruit qui, parvenu au terme de sa maturité, se partage naturellement en autant de coques distinctes qu'il offre de loges. || *Élatérie des anciens*. Suc épaissi du concombre sauvage, que les anciens conservaient un grand nombre d'années sans qu'il éprouvât la moindre altération. V. ÉLATÉRIUM.

ÉLATÉRIEN, ENNE. adj. Entom. Syn. d'ÉLATÉRIDE. || ÉLATÉRIENS. s. m. pl. Famille non adoptée de coléoptères comprenant plusieurs individus au nombre desquels sont les élatérides.

ÉLATÉRINE. s. f. Chim. Matière cristallisable provenant du suc de l'élatérium.

ÉLATÉRIOSPERME. s. m. (ét. gr., ἐλατήριον, purgatif; σπέρμα, graine). Bot. Genre de plantes euphorbiacées, établi pour des arbres habitant les bois montagneux de Java.

ÉLATÉRITE. s. f. (du gr. ἐλατήρ, qui pousse). Minér. Substance brune, tirant sur le noir ou le vert foncé, molle et élastique; fusible, à une faible température, en une matière visqueuse.

ÉLATÉRIUM. s. m. (pr. *é-la-té-ri-omm*; ét. gr., ἐλατήριον, purgatif). Bot. Genre de cucurbitacées cucumérinées, établi pour des plantes de l'Amérique.

— Pharm. Extrait de concombre sauvage, qu'on emploie contre l'hydropisie.

ÉLATÉROMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἐλατήρ, ressort; μετρέω, je mesure). Didact. Appareil qu'on adapte aux machines à vapeur et aux machines à condensation, pour connaître l'élasticité avec laquelle l'air raréfié ou condensé dans le récipient, ou la vapeur contenue dans le cylindre de la machine, réagit contre la pression de l'air atmosphérique.

ÉLATÉROMÉTRIE. s. f. (rad. *élatéromètre*). Phys. Art de déterminer la tension des vapeurs et des gaz.

ÉLATÉROMÉTRIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'élatéromètre.

ÉLATH. Géogr. anc. Ville de l'ancienne Arabie, au fond du golfe Élanitique; c'est de là que partaient les vaisseaux de Salomon pour Ophir. Auj. *Akabah*.

ÉLATHINE. s. f. Chim. Liquide oléagineux, insoluble dans l'eau, extrait des huiles de goudron.

ÉLATINE. s. f. (rad. *élatérium*). Chim. Résine molle et verte qui existe dans les fruits de l'élaterium mordant.

— Bot. Genre de plantes servant de type à la famille des élatinées, et comprenant des plantes herbacées et indigènes.

ÉLATINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'élatine. || ÉLATINÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre élatine.

ÉLATITE. s. f. Minér. Variété d'hématite.

ÉLATOBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐλάτη, rame; βράγχια, branchies). Moll. Qui a les branchies rameuses ou lamelleuses. || ÉLATOBRANCHES. s. m. pl. Classe de mollusques qui renferme les acéphales à branchies lamelleuses.

ÉLATOSTEMME. s. m. (ét. gr., ἐλάτη, rame; στέμμα, couronne). Bot. Genre de plantes urticées, établi pour des arbrisseaux aqueux des îles de l'Asie australe et de l'Océanie.

ÉLATOSTEMMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'élatostemme. || ÉLATOSTEMMÉES. s. f. pl. Groupe d'urticées ayant pour type le genre élatostemme.

ÉLAVAGE. s. m. (rad. *élaver*). Techn. Opération du papetier consistant à blanchir les chiffons.

* **ÉLAVÉ, ÉE.** adj. (ét. lat., *e*, augm.; *lavatus*, lavé). Chass. Molasse et blafard en couleur, qualité qui, chez la bête à chasser et le chien, est une marque de faiblesse. Poil élavé. Robe élavée.

ÉLAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Élaver. Qui a subi l'opération de l'élavage.

ÉLAVER. v. a. 1re conj. (rad. *laver*). Pratiquer l'opération de l'élavage. Élaver des chiffons.

ÉLAVEUSE. s. f. (rad. *élaver*). Techn. Pile servant à élaver les chiffons.

— Adjectiv. Pile élaveuse.

ÉLAYLE. s. m. (ét. gr., ἔλαιον, huile; ὕλη, matière). Chim. Hydrogène bicarboné, brûlant avec une belle flamme.

ÉLAYLMERCAPTAN. s. m. Chim. Corps résultant de l'action du chlorélayle simple sur le sulfhydrate de sulfure de potassium.

ELBE. (anc. *Albis*). Géogr. L'un des plus grands fleuves d'Allemagne. Il prend sa source en Bohême, dans les monts des Géants, à une hauteur de 1,384 mètres, roule de chute en chute au bas des montagnes, et n'est plus à Kœniggratz qu'à 188 mètres de hauteur; il coule d'abord du N. au S., puis du S.-E. au N.-O., entre en Saxe, pénètre en Prusse, se partage en plusieurs bras qui entourent des îles vastes et fertiles, et se jette dans la mer du Nord, en face de Cuxhaven, par une embouchure encombrée de bancs de sable et qui a 15 à 20 kil. de largeur. Son cours est de 680 kil.

— ELBE (Ile d'). (anc. *Ilva* ou *Æthalia*). Ile de la mer Tyrrhénienne, entre la Corse et la Tos-

cane, est séparée de la côte italienne par le canal de Piombino; elle a 26 kil. de l'E. à l'O. et 20,000 hab. Sol montagneux, côtes rocheuses et découpées, climat doux et salubre malgré les brusques changements de vent. Grandes richesses minérales mal exploitées; Ch.-l. Porto-Ferrajo, sur la côte N. L'île d'Elbe appartint longtemps aux Pisans, puis [illegible] aux seigneurs de Piombino, aux [illegible] de Toscane, à l'Espagne, au royaume de Naples. En 1814, Napoléon Ier y fut relégué; elle fut ensuite donnée au grand-duc de Toscane; elle dépend aujourd'hui de la province de Livourne (Italie).

ELBÉE (GIGOT D'), né à Dresde, d'une famille française (1752-1794), [illegible] jusqu'en 1784, devint l'un des chefs des Vendéens, et généralissime après la mort de Cathelineau. Il fut battu à Cholet, blessé, pris à Noirmoutier, et fusillé.

ELBERFELD. Géogr. Ville de la province Rhénane (Prusse), à 30 kil. E. de Dusseldorf; 94,000 hab. Industrie très active, velours, rubans, soieries, dentelles, étoffes de coton, toiles peintes, teintureries en rouge.

* **ELBEUF.** s. m. Drap fabriqué à Elbeuf. [illegible] *elbeuf*. [illegible] (Acad.)

— Vêtement en drap d'Elbeuf.

ELBEUF. (anc. *Elborium*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rouen (Seine-Inf.), sur la rive gauche de la Seine; 23,200 hab. Tribunal de commerce, chambre consultative des manufactures. Grand centre manufacturier pour la fabrication des draps.

ELBEUVIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante d'Elbeuf.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. Coutumes elbeuviennes.

ELBING. Géogr. Ville de Prusse (prov. de Prusse), port sur la rivière d'Elbing et sur le canal de Nogath, à 80 kil. E. de Dantzig; commerce de blé, chanvre et suif, fabrication de tabac, constructions navales; 36,000 hab.

ELBROUZ ou **ELBOURZ.** (*Montagne des nuages*). Géogr. Partie centrale du Caucase, énorme muraille composée de pics superposés, couverts de neiges éternelles et n'offrant aucun passage entre les deux versants; 5,425 mètres. Partie de la chaîne qui limite au N. le plateau de la Perse.

ELCAJA. s. m. Bot. Grand arbre d'Arabie, dont la graine est employée en pharmacie.

ELCATHORAX. s. m. (ét. gr., ἕλκος, blessure; θώραξ, poitrine). Ornith. Nom du bruant des haies.

ELCÉSAÏTE ou **ELCÉSAÏEN, ENNE.** Hist. relig. V. ELKASAITE.

ELCHE. (anc. *Hice*). Géogr. Ville d'Espagne, prov. d'Alicante, à S.-O. de la mer, sur l'Elda; 20,000 hab. Climat délicieux; on y trouve un bois de palmiers, le seul qui existe en Europe.

ELCHINGEN. Géogr. Village de Bavière, sur le Danube, à 15 kil. N.-E. d'Ulm. Victoire du maréchal Ney sur les Autrichiens, le 14 octobre 1805; le vainqueur reçut le titre de *duc d'Elchingen*.

ELCOSE. s. f. (ét. gr., ἕλκος, ulcère). Pathol. Solution de continuité, avec perte de substance, faite dans les parties molles par l'action de causes corrosives.

* **ELDORADO.** s. m. (ét. esp., *el*, le; *dorado*, doré, en or). Nom d'un pays imaginaire que l'on plaçait dans l'Amérique du Sud, à l'E. des Andes et au N. du fleuve des Amazones. Orellana, compagnon de Pizarre, qui descendit l'Amazone, accrédita ces fables, et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle on ne cessa d'aller à la recherche de l'Eldorado.

— Fig. Pays imaginaire où chacun vit au sein de l'abondance et des richesses. Vivre dans un eldorado. Habiter un eldorado.

— Par extens. Pays très fertile. Tout y est en abondance, c'est un vrai eldorado.

ÉLÉAGNÉ, ÉE. adj. (pr. *é-lé-agh-né*). Bot. Qui ressemble à l'éléagnus ou chalef.

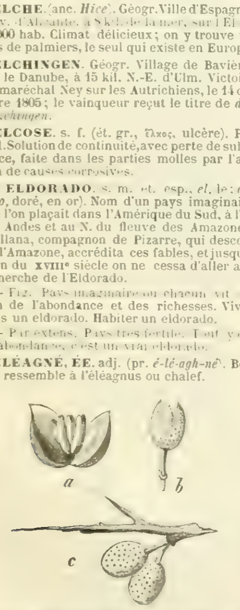

[illegible]

— ÉLÉAGNÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, établie pour des arbres des régions tempérées de l'hémisphère boréal.

ÉLÉAGNOÏDE. adj. 2 g. (pr. *é-lé-agh-no-ide*; ét. fr., *éléagnus*; gr., εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à un éléagnus. || ÉLÉAGNOIDES. s. f. pl. Famille de plantes qui sont pour la plupart des arbres ou des arbrisseaux tortus et touffus, et qui ont pour type le genre éléagnus.

ÉLÉAGNUS. s. m. (pr. *é-lé-agh-nus*; ét. gr., ἐλαία, olivier; ἁγνός, chaste). Bot. Nom scientifique du genre chalef.

ÉLÉALE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, établi pour une espèce originaire de la Tasmanie.

ÉLÉANTHE. s. m. Bot. Syn. d'HEXISIE.

ÉLÉATE. s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante d'Élée.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— ÉLÉATES. s. m. pl. Philosophes grecs établis à *Élée*, qui eurent pour maître Xénophane, et pour représentants Parménide et Zénon d'Élée. Ils niaient à la fois l'autorité des sens et celle de la raison, croyaient au panthéisme et inventèrent la dialectique.

* **ÉLÉATIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à l'école d'Élée. Doctrines éléatiques. École physicienne éléatique.

— Substantiv. Philosophe éléatique. Un éléatique. Les *éléatiques*. (Acad.) On dit aussi *éléates*.

ÉLÉATISME. s. m. Doctrine de l'école éléatique.

ÉLÉAZAR. (*Dieu sauveur*). Nom porté par un grand nombre de Juifs: ÉLÉAZAR. Fils d'Aaron, grand prêtre. || ÉLÉAZAR. Fils d'Onias, grand prêtre, envoya à Ptolémée Philadelphe les 72 vieillards qui firent la version des Septante, 277. || ÉLÉAZAR. Vieillard qui fut livré au supplice dans la persécution d'Antiochus Epiphane, 168 av. J.-C., pour avoir refusé de manger de la chair de porc. || ÉLÉAZAR. Le dernier des cinq frères Machabées. || ÉLÉAZAR. L'un des chefs des Juifs révoltés contre les Romains, se défendit avec acharnement dans la forteresse de Massada.

ÉLÉCAMPE. s. f. Chim. Syn. d'INULINE.

ÉLECTE. s. m. (du latin *electus*, choisi). Antiq. milit. Soldat romain appelé à servir dans les cohortes prétoriennes.

* **ÉLECTEUR, TRICE.** s. (ét. lat., *e*, préf. extract.; *legere*, choisir). Celui, celle qui a le droit de concourir à une élection, d'élire à une charge, office, dignité, etc.

— Particulièrement. Celui qui a le droit de concourir à l'élection d'un député, droit que possède, depuis 1848, tout Français, âgé de vingt et un ans, jouissant des droits civils et politiques.

— *Électeurs des grands collèges.* Électeurs payant 500 fr. de contributions, qui, sous la Restauration, se réunissaient au chef-lieu de chaque département pour nommer un certain nombre de députés. || *Électeurs des petits collèges* ou *d'arrondissement*. Électeurs payant plus de 300 fr. de contributions, qui se réunissaient dans les chefs-lieux d'arrondissement, pour nommer les députés qui n'étaient point à la nomination des grands collèges. Après 1830, le cens fut abaissé à 300 fr. et l'unité de collège établie.

— *Électeurs municipaux.* Les habitants de chaque commune, qui élisent les membres du conseil municipal.

— *Électeurs sénatoriaux.* Nom donné aux députés, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement et délégués des conseils municipaux réunis pour élire les sénateurs amovibles.

— *Assemblée des électeurs.* V. ASSEMBLÉE ÉLECTORALE.

— S'est dit particulièrement des princes d'Allemagne qui contribuaient à l'élection de l'empereur. Dans le principe, ces électeurs étaient les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne; les ducs du Palatinat, de Brandebourg, de Saxe, et le roi de Bohême.

— *Le grand électeur.* L'électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, qui posa les fondements de la grandeur à laquelle sa maison parvint dans la suite.

— *Grand électeur.* Nom que Sieyès, dans son projet de constitution, donne au chef suprême de l'État, fonctionnaire inamovible et irresponsable. || L'un des six grands dignitaires créés par Napoléon Ier. Le grand électeur convoquait le Corps législatif et les collèges électoraux, et recevait le serment des présidents des assemblées élues.

— ÉLECTRICE. s. f. Femme d'un électeur, en Allemagne. Madame l'électrice de Bavière.

— Nom donné à des religieuses qui nommaient leur abbesse.

* **ÉLECTIF, IVE.** adj. Qui est institué par élection. Roi électif. Empereur électif. Pape électif. Juge électif. Chambre élective.

— Qui se donne par élection. Couronne élective. Trône électif. Emploi électif. Papauté élective. Les magistratures électives des Anciens. La royauté élective de la Pologne.

— Chim. *Affinité élective.* Force en vertu de laquelle un corps simple opère la décomposition d'un composé binaire, parce qu'il semble y avoir choix entre lui et l'élément qu'il enlève à ce dernier. || *Attraction élective.* Force qui détermine la décomposition d'un composé binaire par un corps simple ou par un autre composé binaire.

— Physiol. *Sensibilité élective.* Celle qui établit un rapport spécial entre un organe et tel ou tel corps que la sensibilité organique semble choisir. || *Affinités électives.* Modifications apportées dans l'organisme selon le milieu dans lequel il se trouve normalement ou pathologiquement.

* **ÉLECTION.** s. f. (pr. *é-lek-cion*; ét., V. ÉLECTEUR). Action d'élire, de choisir, de prédestiner à quelque chose. Faire une élection. Contribuer à une élection. Assister à une élection. Concourir à une élection. L'élection des députés. L'élection d'un roi. L'élection d'un empereur. L'élection d'un académicien. L'élection d'un président. L'élection d'un secrétaire. Procès-verbal d'élection. L'*élection* s'étend ou se resserre selon que le gouvernement affecte la forme aristocratique, monarchique ou démocratique. (Tailland.) L'*élection* peut aussi bien se rapporter au pouvoir exécutif qu'au pouvoir consultatif. (Savagner.)

— Concours de suffrages, choix d'une personne fait par plusieurs pour une fonction publique. Approuver une élection. Confirmer une élection. Élection qui plaît à tout le monde. L'*élection* des rois se faisait par le peuple. (Buff.) Le roi Stanislas alla à Dantzick pour faire échouer une *élection* à laquelle il n'avait point de part. (Volt.) Les anciens Grecs ou Romains ne reconnaissaient pour hommes libres que ceux qui pouvaient participer aux *élections*. (Sismondi.)

— *Élection directe.* Celle qui confère immédiatement les fonctions auxquelles il s'agit de pourvoir. || *Élection indirecte.* Celle qui désigne soit d'autres électeurs qui doivent eux-mêmes faire le choix, soit des candidats parmi lesquels un autre pouvoir doit nommer. || *Élection à deux, trois degrés.* Élection faite par deux, trois séries successives d'électeurs.

— Choix personnel et volontaire.

> Quand je lui voyais bien servie
> [illegible] (MALHERBE.)
>
> Je viens vous faire voir que votre affection
> N'a pas été [illegible] *élection*. (CORNEILLE.)
>
> Dérober Andromède à cette *élection*,
> C'est dérober sa mère à sa punition. (Id.)

— *Avoir une élection pour quelqu'un.* Éprouver de l'attachement, un entraînement vers quelqu'un. Parlez un peu au cardinal de vos machines, des machines qui aiment, des machines qui ont une *élection* pour quelqu'un. (Mme de Sévigné.)

— Alg. S'est dit dans le sens de Permutation.

— Dr. féod. *Clause d'élection d'ami.* Clause par laquelle l'acquéreur d'un immeuble féodal ou censuel se réservait la faculté de rétrocéder ce même immeuble à un ami.

— Écon. rur. Choix des animaux destinés à la reproduction.

— Hist. Nomination aux charges cléricales, qui, dans les premiers temps, étaient toutes le résultat de l'élection, depuis les plus humbles jusqu'aux plus éminentes.

— Dans l'ordre civil, Juridiction populaire dont les membres étaient élus par les justiciables, et n'avaient d'abord d'autre mission que celle de faire entre tous les habitants une juste répartition des impôts extraordinaires.

— Toute l'étendue du pays qui était du ressort de ce tribunal.

— *Pays d'élection.* Circonscriptions financières soumises à la juridiction des élus. Les états généraux de 1356 ayant ordonné que les impôts seraient levés par des commissaires pris dans leur sein, ces envoyés choisirent des sous-commissaires chargés de lever les taxes dans les localités moins importantes; ces derniers furent appelés *élus*, et le pays soumis à leur action se nomma *élection*. Charles V transforma les élus en fonctionnaires royaux: ils connaissaient de l'assiette des tailles, des aides et des autres impôts, ainsi que des cinq grosses fermes. L'expression de *pays d'élection* était opposée à celle de *pays d'états*.

— Jurispr. *Élection de command.* Indication que fait l'adjudicataire direct, de la personne qui a commandé ou qui est censé avoir commandé d'acquérir pour elle.

— *Faire élection de domicile.* Fixer sa résidence à. || Déclaration légale du domicile élu.

— Math. S'est dit pour Permutation.

— Méd. Choix que l'on fait d'un temps, d'un lieu, d'un procédé ou d'une partie du corps pour administrer un médicament ou pratiquer une opération. Temps d'élection. Lieu d'élection.

— Pharm. Choix des drogues qui doivent entrer dans un médicament.

— Philos. Faculté de choisir entre plusieurs déterminations. Je puis vouloir et ne vouloir pas: il y a en moi une *élection*. (Fénelon.) Et ceux-ci, faisant leur *élection* pour la gloire, dressent leurs pièges et tendent leurs toiles en des lieux spécieux, relevés, rares et illustres. (Fr. de Sales.)

— Théol. Choix que Dieu fait de ses créatures pour l'accomplissement de ses desseins. L'*élection* du peuple juif est le choix que Dieu en a fait pour l'attacher particulièrement à son culte et à son service, et pour en faire naître le Messie. (Trévoux.) || Action par laquelle Dieu a prédestiné de toute éternité ses élus à la jouissance de la béatitude céleste. L'élection de Dieu est gratuite. Dieu rompit tous ses liens et, le mettant dans la liberté de ses enfants, le fit passer de la région des ténèbres au royaume de son fils, à qui il appartenait par son *élection* éternelle. (Fléch.) || *Créature d'élection.* Créature parfaite. || *Vase d'élection* ou *instrument d'élection.* Créature choisie de Dieu pour le glorifier.

— REM. GRAMM. *Élection* a un sens actif et un sens passif. L'*élection du peuple* est l'Élection faite par le peuple (sens actif). L'*élection d'un député* est le Choix fait de ce député (sens passif).

ÉLECTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *é-lek-cio-né*). Néol. Agir pour préparer une élection; faire une élection.

ÉLECTIONNEUR. s. m. (pr. *é-lek-cio-neur*). Faiseur d'élections.

ÉLECTIVEMENT. adv. (rad. *électif*). Au moyen de l'élection, par l'élection.

ÉLECTIVITÉ. s. f. (rad. *électif*). Hist. Faculté d'être élu, qualité de la personne élective. L'électivité des rois de Pologne.

— Phys. Affinité de certaines substances pour certains éléments anatomiques qui en modifient la propriété.

ÉLECTORABILITÉ. s. f. Néol. Qualité de celui qui est propre à devenir électeur.

* **ÉLECTORAL, ALE.** adj. (rad. *électeur*). Qui est relatif au droit d'élire, aux élections. Cens électoral. Droit électoral. Loi électorale. Si la charte avait immobilisé le système *électoral*, nous aurions été à tout jamais monarchistes, oligarques ou démocrates. (Tailland.)

— Qui est formé d'électeurs. Corps électoral. Collèges électoraux. Assemblée électorale.

— *Réunion électorale.* Réunion d'électeurs pour discuter les titres des candidats.

— *Collège électoral.* V. COLLÈGE.

— Qui appartient, qui est propre à un électeur de l'Empire. Palais électoral. Bonnet électoral. Dignité électorale. Altesse électorale.

— *Prince électoral.* Titre que portait le fils aîné d'un électeur de l'Empire.

ÉLECTORALEMENT. adv. (rad. *électoral*). En forme d'élection.

* **ÉLECTORAT.** s. m. (pr. *é-lek-to-ra*). Dignité, qualité d'électeur. L'*électorat* dans l'Empire est la plus grande dignité après celle de l'empereur et du roi des Romains. (Lav.)

— Territoire d'un électeur en Allemagne.

— Droit d'élire un député.

ÉLECTRAGOGUE. adj. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; ἀγωγός, qui conduit). Phys. Qui développe de l'électricité.

ÉLECTRE. s. f. (du grec ἤλεκτρον, ambre). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour un arbrisseau du Mexique.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi aux dépens du genre cidarie.

— Minér. Or blanc des Gaules.

— Polyp. Genre de polypiers flexibles, ayant pour type l'électre verticillée des mers d'Europe.

ÉLECTRE. Temps héroïq. Fille d'Agamemnon et de Clytemnestre, sœur d'Oreste et d'Iphigénie, sauva son frère Oreste, encore enfant, l'aida à venger la mort de son père et épousa Pylade.

— ÉLECTRE. Astronom. Une des étoiles des Pléiades, qui a disparu. || La 130e planète télescopique, découverte le 17 février 1873 par M. Peters.

ÉLECTRICIEN. s. m. Celui qui s'occupe spécialement d'électricité, soit au point de vue théorique, soit au point de vue pratique. Le dernier né de tous ces termes nouveaux — *électricien*, — est assez joli, il faut le reconnaître. (J. Claretie.)

— Adjectiv. Un ingénieur électricien.

ÉLECTRICISME. s. m. Didact. Système qui embrasse tous les phénomènes électriques.

* **ÉLECTRICITÉ.** s. f. (du gr. ἤλεκτρον, ambre, succin, substance dans laquelle on a reconnu d'abord l'électricité). Phys. Force physique, dont la nature est encore inconnue. L'existence de cette force nous est démontrée par les effets qu'elle produit, savoir: l'attraction et la répulsion réciproques des corps électrisés, la chaleur ou la lumière qu'elle engendre, les actions mécaniques ou chimiques auxquelles elle donne naissance, enfin les sensations qu'elle détermine sur notre organisme. Tous les corps sont naturellement et habituellement pénétrés des éléments de l'*électricité*. (Haüy.) L'une et l'autre *électricité* mise à l'état de liberté jouit d'une force expansive qui tend à en écarter les parties, les porte à la surface des corps, et est cause de la répulsion mutuelle des corps revêtus d'une *électricité* de même nature. (Id.) L'une des *électricités* est entraînée vers l'autre par leur tendance mutuelle à se combiner, et cette tendance est la cause de l'attraction mutuelle qui porte les uns vers les autres les corps revêtus d'*électricités* différentes. (Id.) Il existe des rapports tellement intimes entre la chaleur et l'*électricité*, que l'une accompagne la production de l'autre, et *vice versa*. (Becquerel.) Pour l'*électricité* qu'est l'espace ou le temps? (Michelet.)

— L'électricité que manifestent les diverses substances n'est pas toujours la même. Dufay, physicien français, le premier, établit par l'expérience l'existence de deux sortes d'électricités: l'une appelée *positive*, qui se développe sur un bâton de verre frotté avec une étoffe de laine; l'autre, *négative*, qui se développe sur un bâton de résine frotté également avec la laine. Dufay démontra en outre que les *électricités de même nom se repoussent*, et que les *électricités de nom contraire s'attirent*. Mais le frottement n'est pas le seul moyen de manifester les propriétés électriques. Les actions mécaniques, physiques et chimiques, la chaleur, la lumière, les organismes vivants, etc., sont autant de sources d'électricité plus

ou moins puissantes; de plus, les phénomènes électriques ne se bornent pas seulement à des attractions et à des répulsions, à des décharges électriques accompagnées de phénomènes calorifiques et lumineux; le plus souvent, le fluide électrique est en mouvement avec une vitesse qu'on évalue à 85,000 lieues par seconde; il produit alors des phénomènes magnétiques, chimiques, calorifiques, lumineux. L'électricité se présente donc à nous sous deux formes: 1° à l'état *statique*; 2° à *l'état dynamique*. || *Électricité statique*. Accumulation de l'électricité à la surface des corps, qui se manifeste par des attractions et des répulsions, par le phénomène de l'étincelle électrique, etc. || *Électricité dynamique*. Nom donné à l'électricité en mouvement, par opposition à celui d'*électricité statique*, qui s'applique à l'étude des phénomènes manifestés par l'électricité accumulée sur des conducteurs déterminés.

— *Électricité animale*. Production d'électricité dans les corps vivants, et ensemble des phénomènes qui en sont la cause ou le résultat. On lui donne aussi le nom d'*électro-physiologie*.

— *Électricité atmosphérique*. Lorsque le ciel est serein, l'atmosphère est presque constamment chargée d'électricité positive; elle peut devenir négative quand il pleut ou sous l'influence de phénomènes orageux; dans ce dernier cas, l'air se trouve chargé d'électricité tantôt positive, tantôt négative. On étudie l'électricité atmosphérique à l'aide de l'électroscope à feuille d'or, que l'on surmonte d'une tige terminée en pointe. Les causes de cette électricité sont très diverses: le frottement des couches d'air contre le sol ou entre elles, les phénomènes chimiques, la végétation, l'évaporation, sont considérés comme les sources de *l'électricité atmosphérique*.

— *Électricité par influence*. Un corps électrisé produit à distance une décomposition de fluide neutre dans un conducteur voisin: il repousse l'électricité de même nom que celle dont il est chargé et attire l'autre; on donne à cette action le nom d'*électrisation par influence*.

— *Électricité médicale*. L'application de l'électricité à la médecine a pris depuis plusieurs années une très grande extension. A ce point de vue, on distingue trois modes d'application de l'électricité: 1° *l'électricité statique*; 2° le *galvanisme* ou les *courants continus*; 3° *l'électricité d'induction* ou les *courants induits*. Le premier procédé est à peu près abandonné. Aujourd'hui, on n'emploie plus que les courants continus et les courant sinduits par la méthode dite *électrisation localisée*, ou *faradisation*, du nom de Faraday.

— Par extens. Télégraphe électrique. Nous avons appris cela par l'électricité.

— Fig. Gœthe apprenait de Voltaire le don magique de communiquer la vie, *l'électricité*, à des multitudes. (E. Quinet.)

ÉLECTRIFICATION. s. f. (pr. *é-lek-tri-fi-ka-cion*; et fr., *électricité*; lat., *facere*, faire). Phys. Action de rendre électrique.

*** ÉLECTRIQUE**. adj. 2 g. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre, succin). Phys. Qui a rapport, qui tient à l'électricité. Phénomène électrique. Commotion électrique. Aigrette électrique. Atmosphère électrique. Bain électrique. Balance électrique. Courant électrique. Décharge électrique. Force électrique. Frictions électriques. L'expérience, comme la théorie, démontre que la couche *électrique* n'est pas la même sur tous les points d'un même corps autre que la sphère. (Becquerel.) Les effets *électriques* qui ont lieu dans l'action de la lumière sur les liquides se compliquent des effets qui se manifestent au contact de la lumière et des lames de platine servant à accumuler les premiers. (Id.)

— Qui produit, qui développe l'électricité. Vertu électrique.

— Qui sert à électriser ou à faire des expériences sur l'électricité. Machine électrique. Batterie électrique. Canon électrique. Carreau électrique. Cerf-volant électrique. Conducteur électrique. Tension électrique.

— Qui peut se charger d'électricité, et donner lieu aux phenomènes électriques, au développement de l'électricité. Matiere électrique. Corps électriques. Le verre est électrique. La résine est électrique.

— Fig. Coup d'œil électrique. Impression électrique. Parole électrique. A peine les girondins eurent-ils vu Dumouriez qu'il furent convaincus; son esprit était *électrique*, il frappait avant qu'on eût eu le temps de discuter. (Lamartine.) Notre race, entre toutes, *électrique* et nerveuse, avec ce don brillant, a un defaut fatal, la mobile imagination. (Michelet.)

— *Aigrette électrique*. Jet de lumière qui s'échappe sous forme de gerbe d'une pointe métallique placée sur le conducteur d'une machine électrique en mouvement. || *Atmosphère électrique*. V. ATMOSPHÈRE. || *Bain électrique*. V. BAIN. || *Balance électrique*. V. BALANCE. || *Batterie électrique*. V. BATTERIE. || *Canne électrique*. V. CANNE. || *Canon* ou *pistolet électrique* ou *de Volta*. V. CANON, PISTOLET. || *Carillon électrique*. V. CARILLON. || *Carreau électrique*. V. CARREAU. || *Cerf-volant électrique*. V. CERF-VOLANT. || *Commotion électrique*. V. COMMOTION. || *Conducteur électrique*. V. CONDUCTEUR. || *Courant électrique*. V. COURANT. || *Danse électrique*. V. DANSE. || *Décharge électrique*. V. DÉCHARGE. || *Étincelle électrique*. V. ÉTINCELLE. || *Fluide électrique*. V. FLUIDE. || *Force électrique*. Force d'attraction et de répulsion d'un corps électrisé. || *Frictions électriques*. Passage de l'électricité à la surface du corps humain, d'où résulte un fourmillement, une légère excitation et la sensation d'une toile d'araignée. || *Lumière électrique*. V. LUMIÈRE. || *Machine électrique*. Machine destinée à produire l'électricité. La machine électrique de Ramsden consiste en un plateau de verre auquel on imprime un mouvement de rotation et qui tourne entre quatre coussins. En face du plateau sont disposés des conducteurs métalliques soutenus par des pieds de verre et terminés par des branches contournées qui embrassent le plateau; l'intérieur

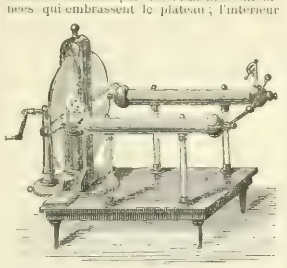

Machine électrique de Ramsden.

de ces branches est garni de pointes. Le plateau, par son frottement contre les coussins, se charge d'électricité positive, laquelle agit par influence sur l'électricité neutre des conducteurs, la décompose en électricité positive qui se fixe sur leur surface et en électricité négative qui, s'écoulant par les pointes, fait passer le plateau à l'état neutre. || *Œuf électrique*. V. ŒUF. || *Pendule électrique*. V. PENDULE. || *Pistolet électrique*. V. PISTOLET. || *Plateau électrique*. V. PLATEAU. || *Télégraphe électrique*. V. TÉLÉGRAPHE.

— Zool. Se dit de plusieurs animaux qui peuvent développer à volonté des phénomènes d'électricité. Gymnote électrique.

ÉLECTRIQUEMENT. adv. (rad. *électrique*). Au moyen de l'électricité.

— A la façon de l'électricité.

ÉLECTRISABLE. adj. 2 g. (rad. *électriser*). Susceptible d'acquérir d'une manière quelconque les propriétés électriques. Corps électrisable.

ÉLECTRISANT. part. prés. du v. Électriser. Qui électrise. Les machines électrisant les corps. Des discours électrisant la multitude.

ÉLECTRISANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de développer l'électricité. Corps électrisant. Matiere électrisante.

— Fig. Qui produit dans l'âme des commotions vives, promptes, fortes, puissantes, analogues à celles que le fluide électrique produit sur le système nerveux. Éloquence électrisante. Regards électrisants. Paroles électrisantes.

*** ÉLECTRISATION**. s. f. (pr. *é-lek-tri-za-cion*; rad. *électriser*). Phys. Opération qui a pour but de developper dans un corps quelconque ou chez un individu les phénomènes électriques. Électrisation par frottement. Électrisation par communication, par bain. Électrisation par frictions. Électrisation par étincelles. Électrisation par courant. Électrisation par contact. Électrisation par chaleur. Électrisation par compression.

— *Électrisation localisée*. Application locale de l'électricité à chacun des organes. || *Électrisation statique*. Application, au traitement des maladies, de l'électricité statique.

ÉLECTRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Électriser. Se prend adjectiv. Corps électrisé. Animal électrisé. L'air y est *électrisé* au point que le poil des animaux pétille au plus léger frottement. (A. Martin.) Grey découvrit seul les moyens de la communication de l'électricité à de très grandes distances du corps *électrisé*. (Senebier.) Si le fer se porte vers l'aimant, si l'ambre frotté attire les corps légers situés dans sa sphère d'électricité, c'est dans l'impulsion d'un fluide sortant de l'aimant ou du corps *électrisé*, qu'il faut chercher la cause de ces phénomènes. (Libes.)

— Fig. Avoir l'âme électrisée. Être électrisé par l'éloquence. D'Artagnan, ivre de joie, *électrisé* d'amour, croyait presque à la tendresse de Milady. (A. Dumas.)

*** ÉLECTRISER**. v. a. 1re conj. (rad. ÉLECTRICITÉ). Phys. Donner à un corps la vertu de produire des phénomènes électriques, et le mettre en état de communiquer cette même vertu à d'autres corps. Électriser par le frottement. Électriser par influence. Électriser en plein air. Électriser dans le vide. Il y a deux manières d'*électriser* les corps: par frottement et par influence. (Brisson.)

Absol. A ces mots, Mme de S*** ayant tiré quelques étincelles, toutes les dames voulurent l'imiter, et voilà notre grande académie *électrisant*, raisonnant, expliquant, comme ces messieurs font. (A. Martin.)

— Fig. Animer, enflammer, faire une impression vive et profonde. Électriser les cœurs. Éloquence qui électrise. Le discours de leur chef les *électrisa* tellement qu'à la première attaque tous les retranchements furent emportés. (Acad.)

— **S'ÉLECTRISER**. v. pron. Être électrisé. La résine s'électrise par le frottement.

— Fig. S'exalter, s'enthousiasmer. Tous les cœurs s'électrisèrent à ces paroles. Si l'opinion s'échauffe et s'*électrise*, on se réunit, on s'entend, on adresse au Parlement des pétitions. (E. Laboulaye.)

ÉLECTRISEUR, EUSE. s. Phys. Celui, celle qui électrise.

— Médecin qui emploie l'électricité comme moyen curatif.

ÉLECTRITION. s. f. (pr. *é-lek-tri-cion*). Physiol. Mode de sensibilité qui nous conduit à la perception de l'état électrique des corps extérieurs.

*** ÉLECTRO-AIMANT**. s. m. Phys. Nom donné à un cylindre de fer doux entouré d'un fil métallique isolé qui forme autour de lui un grand nombre de spires et dans lequel l'aimantation est produite par le passage d'un courant voltaïque dans le fil, et cesse aussitôt que cesse le courant.

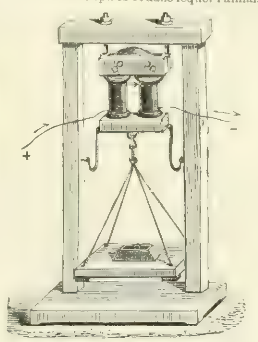

Électro-aimant.

L'électro-aimant peut affecter différentes formes appropriées aux usages qu'il doit remplir. Souvent on lui donne la forme d'un fer à cheval. La figure ci-dessus représente le premier électro-aimant, construit en 1831 par M. Pouillet. On peut, comme l'indique cette figure, attacher au fer doux un plateau qu'on a chargé de différents poids. Lorsque l'*électro-aimant* a des dimensions un peu considérables et que la pile est elle-même un peu forte, l'*électro-aimant* peut supporter des poids de plusieurs centaines de kilogrammes. (Focillon.)

ÉLECTRO-BIOLOGIQUE. adj. Phys. Se dit des phénomènes électriques qui accompagnent les actes vitaux.

ÉLECTRO-CAPILLAIRE. adj. Phys. Se dit des effets produits par deux liquides conducteurs de l'electricité, séparés par une cloison à interstices capillaires.

ÉLECTRO-CAPILLARITÉ. s. f. Phys. Propriété électrique des tubes capillaires.

ÉLECTRO-CAPILLO-CHIMIE. s. f. Didact. Ensemble des phénomènes électro-chimiques modifiés par l'influence des parois des tubes capillaires.

ÉLECTRO-CAPILLO-CHIMIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient à l'électro-capillo-chimie.

ÉLECTRO-CAUSTIQUE. adj. Chir. Se dit d'une application à la chirurgie de la chaleur obtenue par les appareils électriques.

*** ÉLECTRO-CHIMIE**. s. f. Didact. Système de chimie dans lequel la théorie des phénomènes chimiques repsse sur l'application des lois connues de l'électricité.

ÉLECTRO-CHIMIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'électro-chimie. Théorie électro-chimique. La connaissance des effets électriques produits dans les actions moléculaires, et en particulier dans les actions chimiques, est indispensable pour concevoir la théorie des appareils *électro-chimiques* simples et composés à courant constant. (Becquerel.)

ÉLECTRO-CHIMISME. s. m. Didact. Théorie dans laquelle tous les phénomènes chimiques généraux et particuliers des corps sont expliqués par les lois de la polarité électrique.

ÉLECTRODE. s. f. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; ὁδός, route). Phys. Point par lequel un courant électrique pénètre dans un corps.

ÉLECTRO-DYNAMIE. s. f. (rad. *électricité* et *dynamie*). Phys. Force du courant d'une pile. Unité de force de l'électricité en mouvement.

ÉLECTRO-DYNAMIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui est susceptible de donner lieu à un courant électrique. Corps électro-dynamiques.

*** ÉLECTRO-DYNAMIQUE**. s. f. Partie de la physique qui traite de l'action réciproque des courants électriques les uns sur les autres et sur les aimants.

ÉLECTRO-DYNAMISME. s. m. Physiq. Ensemble des phénomènes électro-dynamiques.

ÉLECTRO-GALVANIQUE. adj. 2 g. Phys. Se dit quelquefois pour désigner le fluide électrique, lorsqu'on parle des effets de la pile voltaïque.

ÉLECTRO-GALVANISME. s. m. Phys. Ensemble des effets électro-galvaniques.

ÉLECTROGÈNE. adj. (étym. gr., ἤλεκτρον, ambre, d'où électricité; γεννάω, je produis). Qui produit l'électricité. Appareil électrogène.

— **ÉLECTROGÈNE**. s. m. Phys. Cause inconnue des phénomènes de l'électricité.

ÉLECTROGÉNÈSE ou **ÉLECTROGÉNIE**. s. f. (rad. *électrogène*). Physiol. Production de l'électricité par les tissus vivants.

ÉLECTROGRAPHE. adj. et s. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; γράφω, j'écris). Didact. Auteur qui écrit sur l'électricité.

ÉLECTROGRAPHIE. s. f. (rad. *électrographe*). Traité sur l'électricité.

ÉLECTROLOGIE. s. f. (étym. gr., ἤλεκτρον, ambre, succin; λόγος, discours). Didact. Traité sur le succin. || Traité sur l'électricité.

ÉLECTROLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'électrologie.

ÉLECTROLYSABLE. adj. 2 g. Phys. Qui est susceptible d'être électrolysé. Corps électrolysable.

ÉLECTROLYSATION. s. f. (pr. *é-lek-tro-li-za-cion*; rad. *électrolyser*). Analyse, décomposition d'un corps par l'électricité.

ÉLECTROLYSE. s. f. Chim. V. ÉLECTROLYSATION.

ÉLECTROLYSÉ, ÉE. part. pass. du v. Électrolyser. S'empl. adjectiv. Corps électrolysé. Matière électrolysée.

ÉLECTROLYSER. v. a. 1re conj. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; λύω, je dissous). Analyser, décomposer par le moyen de l'électricité. Électrolyser un corps.

ÉLECTROLYTE. s. m. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; λύω, je dissous). Corps dont les éléments sont décomposés par l'électricité.

ÉLECTROLYTIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a les caractères d'un électrolyte.

— Qui se fait par électrolysation.

ÉLECTROLYTIQUEMENT. adv. Phys. Par des procédés électrolytiques.

ÉLECTRO-MAGNÉTIQUE. adj. 2 g. Phys. Se dit de la force qui produit les phénomènes de l'électro-magnétisme.

*** ÉLECTRO-MAGNÉTISME**. s. m. Phys. Ensemble des phénomènes magnétiques qui sont produits par l'électricité ou par l'action mutuelle de corps électrisés et d'aimants.

— Théorie des actions et réactions des courants sur les aimants et des aimants sur les courants.

ÉLECTRO-MÉTALLURGIE. s. f. Phys. Travail des métaux au moyen de l'électricité.

*** ÉLECTROMÈTRE**. s. m. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; μετρέω, je mesure). Phys. Instrument propre à déterminer d'une manière approximative la quantité de fluide électrique dont un corps est chargé. Électromètre de Volta. Électromètre à cadran. Électromètre de Carvallo. Électromètre de Péclet. Le meilleur *électromètre* et le seul qui puisse permettre de mesurer exactement les effets de l'électricité, est la balance de torsion. (Gault. de Claubry.)

— *Électromètre à cadran*. Électromètre ordinairement adapté à la boule du conducteur de la machine électrique, et composé d'une tige conductrice à laquelle est fixé un demi-cercle d'ivoire sur lequel sont tracées des divisions. Au centre de ce cercle est une petite aiguille d'ivoire terminée par une balle de sureau, servant à indiquer l'énergie de l'électricité par le nombre de divisions qu'elle parcourt.

ÉLECTROMÉTRIE. s. f. (rad. *électromètre*). Phys. Partie de la physique qui a pour objet de mesurer l'électricité.

ÉLECTROMÉTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à l'électrométrie. Expérience électrométrique.

ÉLECTROMICROMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; μικρός, petit; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer les plus petites quantités d'électricité.

ÉLECTROMICROMÉTRIE. s. f. (rad. *électromicromètre*). Phys. Art de mesurer les plus petites quantités d'électricité.

ÉLECTROMICROMÉTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à l'électromicrométrie.

ÉLECTROMOTEUR, TRICE. adj. 2 g. Phys. Qui produit ou développe l'électricité. Appareil électromoteur. Substance électromotrice.

— *Force électromotrice*. Celle qui s'exerce entre les substances hétérogènes, aux surfaces de jonction, produit la décomposition des fluides naturels, dont chacun se disperse, et empêche leur recomposition.

— S'emploie presque toujours substantivement au masculin, pour désigner tout appareil propre à développer l'électricité par le simple contact de corps de différente nature. Un électromoteur. La pile de Volta est un *électromoteur* métallique. (Orfila.)

— Pathol. Appareil électrique destiné au traitement des maladies.

ÉLECTRO-MUSCULAIRE. adj. Physiol. Se dit des phénomènes de contraction produits dans les muscles par l'électricité.

★ **ÉLECTRO-NÉGATIF, IVE.** adj. Qui se porte au pôle positif de la pile de Volta.

ÉLECTROPHILE. s. m. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; φιλέω, j'aime). Phys. Partisan de l'électricité employée comme moyen thérapeutique.

★ **ÉLECTROPHORE.** s. m. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; φορός, je porte). Phys. Instrument propre à rendre l'électricité sensible à volonté. Il est composé de deux parties circulaires, dont l'un, inférieur, est de résine et se nomme communément le gâteau de l'électrophore; l'autre, supérieur, est en bois, et offre à sa surface une feuille d'étain collée, et porte à son centre un manche de verre qui sert à l'isoler. Cet instrument a été inventé par Wilck.

ÉLECTRO-PHYSIOLOGIE. s. f. Physiol. Ensemble des phénomènes physiologiques produits par l'électricité.

ÉLECTRO-PHYSIOLOGIQUE. adj. Physiol. Qui a rapport aux phénomènes physiologiques produits par l'électricité.

ÉLECTRO-POLAIRE. adj. Phys. Se dit d'un conducteur qui possède un pôle positif et un pôle négatif.

ÉLECTRO-PONCTEUR. s. m. (pr. *é-lek-tro-ponk-teur*). Médec. Celui qui pratique l'électro-poncture.

ÉLECTRO-PONCTURE. s. f. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; *pungere*, piquer). Thérap. Sorte de traitement thérapeutique qui consiste à administrer l'électricité au moyen d'aiguilles implantées dans l'épaisseur des tissus. L'administration de l'*électro-poncture* exige une pile galvanique, des conducteurs et des aiguilles à acuponcture. (Forget.) L'*électro-poncture* est un moyen énergique, car il emporte les effets combinés de l'électrisation et de l'acuponcture, et il porte directement l'électricité dans les tissus. (Id.)

ÉLECTRO-PONCTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Électro-poncturer. S'empl. adjectiv. Avoir été électro-poncturé.

ÉLECTRO-PONCTURER. v. a. 1re conj. (rad. *électro-poncture*). Thérap. Électriser au moyen d'aiguilles implantées dans les tissus des parties.

★ **ÉLECTRO-POSITIF, IVE.** adj. Phys. Qui se porte au pôle négatif de la pile voltaïque. Corps électro-positif.

★ **ÉLECTROSCOPE.** s. m. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre; σκοπέω, je découvre). Phys. Instrument propre à déterminer l'espèce d'électricité dont un corps est chargé. L'électroscope ordinaire se compose d'une cloche de verre C renversée sur un plateau *b* et maintenue sur ce plateau par quatre colonnettes de cuivre 1, 2, 3, 4. La partie supérieure de la cloche est enduite 7, 7, d'une couche de gomme laque pour la rendre plus isolante. Le bouton métallique *a* est terminé par une tige de métal qui traverse la cloche C;

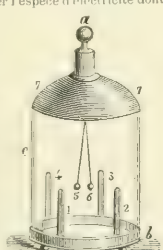

Électroscope

à sa partie inférieure se trouvent deux petits trous dans lesquels on passe deux fils de métal au bout desquels on fixe de petites balles de sureau. Si on touche le bouton *a* avec un corps électrisé, les deux balles 5, 6 s'écartent immédiatement. Les *électroscopes* sont plus ou moins sensibles, selon l'intensité de l'électricité dont on veut reconnaître l'existence. (Becquerel.) Le plus sensible et le plus simple *électroscope* est sans contredit une boule de moelle de sureau attachée à l'extrémité d'un long fil de soie, ou la réunion de deux pendules semblables: le degré d'éloignement des boules de la verticale indique en même temps jusqu'à un certain point la quantité d'électricité. (Gaultier de Claubry.)

ÉLECTROSCOPIE. s. f. (ét. gr., ἤλεκτρον, ambre, succin; σκοπέω, je considère). Phys. Partie de la physique qui recherche de quelle espèce d'électricité un corps est animé.

ÉLECTROSCOPIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à l'électroscopie. Recherches électroscopiques.

ÉLECTRO-SÉMAPHORIQUE. adj. Se dit d'un système de signaux électriques ayant pour but de faire communiquer les navires avec la terre.

ÉLECTRO-STATIQUE. adj. Phys. Se dit des effets de la pile voltaïque ordinaire et de la machine électrique.

ÉLECTRO-SUBSTRACTEUR. s. m. Phys. Instrument destiné à empêcher la formation de la grêle.

ÉLECTRO-TÉLÉGRAPHIQUE. adj. Phys. Qui a rapport au télégraphe électrique.

ÉLECTRO-THÉRAPEUTIQUE. adj. Qui a rapport à l'électricité employée comme moyen thérapeutique.

— **ÉLECTRO-THÉRAPEUTIQUE.** s. f. Application de l'électricité à la thérapeutique.

ÉLECTRO-THERMIE. s. f. Méd. Emploi de la chaleur provenant de sources électriques pour certaines opérations.

ÉLECTRO-THERMIQUE. adj. Méd. Qui concerne l'électro-thermie.

ÉLECTRO-TRIEUSE. s. f. Techn. Machine servant à séparer le minerai de fer de substances étrangères au moyen d'aimants.

ÉLECTROTYPE. s. m. Coquille de cuivre formée par dépôt électro-métallique, et reproduisant une gravure typographique.

ÉLECTROTYPIE. s. f. Art de recouvrir d'une couche métallique, par voie électro-chimique, les clichés et autres objets analogues.

ÉLECTROTYPIQUE. adj. Qui a rapport à l'électrotypie.

ÉLECTRO-VITAL, ALE. adj. Physiol. Se dit des phénomènes électriques accompagnant les actes vitaux.

ÉLECTRO-VITALISME. s. m. Physiol. Système dans lequel on explique les actes vitaux par l'électricité.

ÉLECTRUM. s. m. (pr. *é-lek-tromm*; ét. gr., ἤλεκτρον, même signif.). Alliage d'or et d'argent très estimé des anciens.

ÉLECTRYON. Roi de Mycènes, fils de Persée et d'Andromède, père d'Alcmène, tué par Amphitryon, son gendre.

★ **ÉLECTUAIRE.** s. m. (ét. lat., *electuarium*; dérivé de *eligere*, faire choix). Pharm. Composé pharmaceutique d'une consistance molle, un peu plus épaisse que le miel, que l'on obtient avec des poudres, des pulpes, des extraits, du sirop, du miel, etc. Électuaire laxatif. Électuaires émollients. Électuaires narcotiques. Électuaires toniques. Les *électuaires* toniques sont ceux que l'on fait avec des substances amères ou styptiques. (Barbier.) C'est moi qui avais reçu du génie de la montagne le talisman au moyen duquel on connaît le secret des maladies, et les *électuaires* spéciaux que la nature a produits pour y porter remède. (Ch. Nodier.)

ÉLÉDONE. s. f. (ét. gr., ἐλεδώνη, poulpe). Moll. Genre de céphalopodes cryptobranches, ayant pour type l'élédone musquée.

— Entom. Genre de coléoptères taxicornes dont le type est l'élédone agaricole.

ÉLÉE. Géogr. anc. Ville d'Italie, en Lucanie, à l'embouchure de l'Hélès. Patrie de Parménide et de Zénon d'Élée. Auj. *Castellamare della Bruca.*

— Philos. gr. *École d'Élée.* École philosophique fondée au VIe siècle av. J.-C., par Xénophane de Colophon, qui eut pour successeur Parménide et Zénon. Cette école continua l'école italique et tomba dans l'idéalisme et le panthéisme le plus absolu.

ÉLÉÉMOSINE. s. f. Aumône. (Rabelais.)

ÉLÉEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante d'Élée, d'Élis, d'Élos ou de l'Élide.

— adj. Qui a rapport à un de ces pays ou à ses habitants.

— Myth. Surnom de Jupiter adoré à Élis.

ÉLÉENCÉPHALE. s. f. (ét. gr., ἔλαιον, huile; ἐγκέφαλον, cerveau). Chim. Matière grasse trouvée dans la substance cérébrale.

ÉLÉÈNE. s. m. (du gr. ἔλαιον, huile). Chim. Carbure d'hydrogène.

ÉLÉÉRINE. s. f. (étym. gr., ἔλαιον, huile; ἔριον, laine). Chim. Principe du suint, voisin de l'oléine.

ÉLÉÉRIQUE. adj. Chim. Acide résultant de la saponification de l'éléérine.

ÉLEF-D'EAU. s. m. (radic. *élever*, et *eau*). Ancien nom du flux.

★ **ÉLÉGAMMENT.** adv. (pr. *é-lé-ga-man*; rad. *élégant*). Avec élégance. Cette noblesse que saint Grégoire appelle si *élégamment* la noblesse personnelle. (Boss.)

— D'une manière pure, coulante, agréable. Écrire élégamment. Parler élégamment. Nous savons nous plaindre *élégamment.* (Boil.)

★ **ÉLÉGANCE.** s. f. (radic. *élégant*). Sorte d'agrément qui ressemble assez à la grâce, si ce n'est que celle-ci est souvent un don de la nature, et l'autre un résultat de l'art. L'élégance consiste, dans les individus, à avoir une taille svelte, flexible, les membres délicats, les mouvements souples et en harmonie avec le sexe, l'âge, la condition. On reconnaît toujours d'où provient l'*élégance*: elle s'apprend, et ressort de toutes les habitudes d'une haute civilisation. (Cesse de Bradi.) On peut citer l'*élégance* des Françaises, des Polonaises, des Espagnoles, et la grâce des créoles. (Id.)

— Agrément qui résulte de la tournure, du maintien, de la manière d'être, de la toilette, de l'air des individus doués de cette qualité. L'élégance du maintien, de la tournure. Manières remplies d'élégance. Avoir un air d'élégance. Demeurer dans un palais, ne porter que des habits d'un grand prix, ne se servir que de meubles fragiles et précieux, ne voir et n'entendre que des gens polis, avoir pris dès son enfance des leçons de danse et de gymnastique d'un maître habile, donnera presque indubitablement une tournure, un maintien, une manière d'être remplie d'*élégance*. (Cesse de Bradi.) Sans beauté, la seule *élégance* des manières et de la parure donnent de l'attrait à quelques femmes. (Id.) L'*élégance* des manières et des vêtements est la première parure de la femme, tandis qu'elle n'est pour l'homme qu'un avantage secondaire. (Ourry.)

— Qualité analogue que l'on remarque chez certains animaux qui ont reçu des formes, une tournure alerte, svelte, flexible, délicate. Telles sont certaines races de chiens et de chevaux. L'élégance du lévrier, du cheval de course.

— En parlant des choses artistiques, Agrément qui résulte d'une coupe, d'une forme, de proportions qui annoncent la légèreté, la flexibilité, la délicatesse, sans exclure la solidité. L'*élégance* du dessin plait plus que la régularité. (Acad.) L'*élégance* s'applique aux proportions de l'architecture, à la distribution des fabriques, des statues qui embellissent un jardin, à la coupe d'une voiture. (Cesse de Bradi.) Pour les ameublements, les formes, les étoffes, le choix des couleurs, les ornements, décident de leur *élégance.* (Id.)

— Heureux choix de mots et de tours, d'où résulte un langage correct, précis, fidèle en tout aux règles de la langue, au sens de la pensée, aux lois de l'usage et du goût, libre avec noblesse, et déguisant l'étude et la gêne sous un air facile et naturel. Élégance exquise. Élégance affectée. Langage plein d'élégance. Avoir de l'élégance dans le langage. La langueur et la mollesse du style sont les écueils voisins de l'*élégance.* (Marmont.) Madame de Sévigné, de qui l'on a dit qu'elle n'était jamais recherchée et jamais commune, écrivait des lettres avec une rare *élégance.* (Cesse de Bradi.) Toutes les compositions n'exigent pas au même degré l'*élégance* du style, qui est quelque chose de plus que sa pureté et sa correction. (Ourry.)

— S'emploie en ce sens au pluriel pour désigner un Recueil de tournures et de phrases toutes faites que l'on donne pour modèle aux écoliers. Les élégances latines. Les écoliers se servent des épithètes de Textor et des *élégances* poétiques pour faire leurs vers. (Furetière.)

— Math. Simplicité et facilité. L'élégance d'une opération.

★ **ÉLÉGANT, ANTE.** adj. (ét. lat., *elegans*, élégant, poli, choisi; dérivé de *eligere*, choisir). Qui a de la justesse et de la grâce dans les proportions. Se dit principalement des choses considérées sous le rapport des formes. Meuble élégant. Pavillon élégant. Taille élégante. Le coracias est un oiseau d'une taille *élégante.* (Buffon.)

— Se dit aussi en parlant des animaux. Le lévrier est élégant. Les chevaux de course sont fort élégants.

— Qui est d'un goût fin et délicat. Architecture élégante.

— Qui est poli, facile et plein de grâce. Langage élégant. Tour élégant. Expression élégante. Discours élégant. Style élégant. Nous n'avons du moins en Espagne aucun auteur moderne capable de joindre à un style aussi *élégant*, aussi facile, une telle force de pensée, une telle richesse d'imagination. (X. Marmier.)

> Jeune la M..., j'ai relu,
> Vos jolis vers datés de Nantes,
> Et de ces rimes *élégantes*
> Le tour aisé m'a beaucoup plu. (Parny.)

— Par extens. Se dit de tous les ouvrages de l'art susceptibles d'élégance. Parure élégante. Coiffure élégante.

— Qui est recherché, gracieux, noble dans sa parure, dans ses manières. Jeune homme élégant. Femme élégante.

— Qui parle, qui écrit élégamment. Orateur élégant. Écrivain élégant. Auteur élégant.

— Math. Simple et facile. Solution élégante. Démonstration élégante.

— **ÉLÉGANT, ANTE.** s. Personne recherchée dans son air, son ton, sa parure, ses manières, son langage. C'est un de nos *élégants*, une de nos *élégantes.* (Acad.) La Chaumière est le Tivoli du quartier latin; les *élégants* y ont des bonnets ronds, et les fashionables des vestes de velours. (A. de Musset.)

— L'*élégant*. Ce qui est élégant.

— Moll. *Élégante striée.* Espèce de mollusque, autrement dit cyclostome élégant.

ÉLÉGI, IE. part. pass. du v. Élégir. S'empl. adjectiv. Pièce de bois élégie.

ÉLÉGIAMBIQUE. adj. (de *élégie*, et *iambe*). Métr. anc. Se dit d'un vers composé du second hémistiche de l'élégiaque, et d'un iambique dimètre.

ÉLÉGIAN. s. m. Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens sciénoïdes.

★ **ÉLÉGIAQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à l'élégie, qui convient à l'élégie. Style élégiaque. Vers élégiaques. Poésie élégiaque. Genre élégiaque. Chants élégiaques. Si l'iambe n'a pas eu la préférence dans la poésie *élégiaque* comme dans la poésie dramatique, c'est que l'élégie était mise en chant. (Marmontel.) Les poètes déposèrent leurs sentiments, presque toujours empreints d'une tristesse singulière, dans des rêveries poétiques, qu'il faut de toute nécessité assigner au genre *élégiaque.* (Tissot.)

— *Vers élégiaque.* Nom que les Anciens donnaient au vers pentamètre, parce qu'il servait plus que tout autre à exprimer la tristesse.

— Qui fait des élégies. Poète élégiaque. Ovide se montre assez souvent poète *élégiaque* dans ses Héroïdes, jamais ou presque jamais dans ses Tristes: on dirait qu'il n'avait point de voix pour chanter ses propres douleurs. (Tissot.)

— Fig. Triste, plaintif, lamentable. Voix élégiaque.

— Substantiv. Les élégiaques anciens et modernes. Millevoye s'est distingué parmi les élégiaques modernes. Les *élégiaques.* (Acad.)

— Il signifie aussi les vers élégiaques.

★ **ÉLÉGIE.** s. f. (ét. gr., ἐλεγεία, formé de ἒ ἒ, hélas; λέγειν, dire). Petit poème dont les plaintes et la douleur sont le principal caractère, et dont le style est généralement simple, délicat et surtout naturel, parce que le sentiment parle sans affectation. Bien que le caractère principal de ce genre de poésie soit la tristesse, l'élégie parfois s'élève à la hauteur de la poésie héroïque. L'*élégie*, dans sa simplicité touchante et noble, réunit tout ce que la poésie a de charmes, l'imagination et le sentiment. (Marm.) Comme les froids législateurs de la poésie n'ont pas jugé l'*élégie* digne de leur sévérité, elle jouit encore de la liberté de son premier âge. (Id.) C'est vraisemblablement sur un tombeau que l'*élégie* fit entendre pour la première fois ses tristes accents. (Tissot.) L'*élégie* déplore aussi les désastres d'une nation, et s'élève alors à toute la hauteur, à toute l'éloquence de la poésie lyrique. (Id.)

> D'un ton un peu plus haut, mais pourtant sans audace,
> La plaintive *élégie*, en longs habits de deuil,
> Sait, les cheveux épars, gémir sur un cercueil:
> Elle peint des amants la joie et la tristesse,
> Flatte, menace, irrite, apaise une maîtresse. (Boil.)

— Par extens. Plaintes, lamentations quelconques. A la moindre chose il fait des élégies. Je t'assure que je ne m'amusai point à faire des *élégies* sur mon infortune. (Le Sage.)

— Pièce de vers dont le caractère essentiel était, chez les Anciens, d'être composée de vers hexamètres et de pentamètres entremêlés; quant aux sujets, ils n'étaient pas nécessairement tristes, ils pouvaient être très variés. Les élégies de Tibulle. Les élégies de Properce. Les élégies d'Ovide.

— Bot. Genre de restiacées, établi pour des plantes herbacées du Cap.

— Mus. anc. Sorte de nome pour les flûtes.

ÉLÉGIOGRAPHE. s. m. (ét. fr., *élégie*; gr., γράφω, j'écris). Littér. Auteur d'élégies.

ÉLÉGIOGRAPHIE. s. f. (rad. *élégiographe*). Littér. Art d'écrire les élégies; composition élégiaque.

ÉLÉGIOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Littér. Qui concerne l'élégiographie. Dissertation élégiographique.

ÉLÉGIR. v. a. 2e conj. (rad. *léger*). Techn. Rendre plus mince, diminuer l'épaisseur par le moyen des moulures. Élégir une pièce de bois.

— Pousser des moulures en ornements saillants, et former des champs dans le même bois.

ÉLÉGISSEMENT. s. m. Technol. Action d'élégir.

ÉLEICHIE. s. f. Pierre précieuse taillée en forme de poire. (Rabelais.)

ÉLÉIOTE. s. f. (ét. gr., ἕλειος, de marais). Bot. Genre de papilionacées hédysarées, établi pour des plantes herbacées indigènes des Indes.

ÉLÉIS. s. m. (ét. gr., ἐλαία, olivier). Bot. Genre de palmiers cocoïnés, établi pour des arbres de l'Afrique et de l'Amérique tropicales. La médecine tire de deux espèces d'éléis des produits employés en pharmacie, et les indigènes des pays où ils croissent les emploient dans l'économie domestique.

ELEISON. s. m. (pr. *é-lé-i-zonn*). Mot grec signifiant *ayez pitié* et qui se chante à la messe. On dit plutôt, *kyrie eleison*, c'est-à-dire Seigneur, ayez pitié.

ÉLÉLÉIDE. s. f. Antiq. gr. Un des noms des bacchantes.

ÉLÉLÉUS. s. m. Myth. gr. Un des noms de Bacchus.

ÉLÈME. adj. (mot turc). Se dit d'un raisin trié pour faire du raisin sec.

★ **ÉLÉMENT.** s. m. (pr. *é lé-man*; du lat. *elementum*, même signif.). Nom qu'on donnait dans l'ancienne physique à quatre substances principales: l'air, le feu, la terre et l'eau, substances que l'on croyait simples parce qu'on ne savait pas les décomposer, et qu'on les supposait être les principes constituants de tous les corps. On disait en ce sens, et l'on dit encore dans le style ordinaire et dans le style poétique: Les quatre éléments. Le mélange des éléments. Le choc des éléments. Le combat des éléments. La mer est un élément perfide, infidèle. Le feu est un élément destructeur. Celui qui s'est emparé de l'imagination des hommes en leur offrant le paradis terrestre, les ferait battre contre les *éléments.* (Boiste.) Des *éléments* rivaux l'alliance et la haine. (De Flins.)

> Quand l'harmonie, architecte du monde,
> Développant, dans cette nuit profonde,
> Les *éléments* pêle-mêle diffus
> Vint débrouiller leur mélange confus.
> (J.-B. Rousseau.)

> Quand il eut débrouillé la confuse matière,
> Entre les *éléments* séparés à jamais
> Il établit les lois d'une éternelle paix. (De Saint-Ange.)

> Alors du globe ému les longs ébranlements
> Détruiront sans retour les lois des *éléments.*
> (Denne-Baron.)

— *L'humide, le liquide élément, le perfide élément*, signifie en poésie, l'Eau, la mer.

> Par ton énorme tronc, en esquif façonné,
> De l'humide *élément* le sein est sillonné. (Dulard.)

— Dans l'état actuel de la science, Corps simple, élémentaire ou réputé tel, faute de moyens suffisants de décomposition, et destiné à constituer, soit seul, soit réuni à d'autres corps analogues, les différents corps composés qui se rencontrent dans la nature. Le soufre et l'oxygène sont les éléments de l'acide sulfurique. Au lieu du terme *élément*, dont le sens est trop vague, on préfère aujourd'hui employer le terme de *corps simple*, ce qui signifie seulement qu'il n'a pas encore pu être décomposé par nos moyens.

— Les anciens philosophes ont beaucoup abusé du mot élément. Thalès de Milet affirmait que l'eau était l'élément unique, ou principe de l'univers. Anaximandre soutenait que c'était l'infini, sans dire toutefois ce que c'était que l'infini. Anaximène et Archélaüs prétendaient que l'air était l'élément unique, et Anaxagore, qui s'est le plus rapproché des idées de nos chimistes actuels, pensait que les éléments étaient des particules en tout semblables entre elles. Héraclite regarda le feu comme le seul élément. Avant lui, Xénophane avait dit que c'était la terre; Épicure assura enfin que c'étaient les atomes ou parties indivisibles des corps. Ce fut Empédocle qui établit le système des quatre éléments, système qui fut adopté par Hippocrate, Platon, Aristote, Galien, et qui traversa les siècles sans que le moindre doute s'élevât sur sa vérité. Malgré les efforts de quelques hommes de génie, qui, sentant toute la défectuosité de ce système, tentèrent de le modifier, sinon de le renverser complètement, il nous faut arriver jusqu'au XVIIIe siècle pour savoir ce qu'on doit entendre par élément.

— Par extens. Toute chose qui entre dans la composition d'une autre, qui lui sert de base, de principe, qui concourt avec d'autres à la former. Il se dit des choses physiques et des choses morales. Les éléments d'un médicament. Les éléments du langage. Les éléments d'un ouvrage. Il y a là tous les éléments d'un bon livre. Des éléments de prospérité. Les éléments du bonheur. Une conduite irréprochable, la justice et la douceur, voilà les vrais *éléments* de l'autorité paternelle. (De Jussieu.)

— Milieu dans lequel vit et se meut un animal. L'élément du poisson est l'eau. L'air est l'élément de l'homme et des animaux terrestres. Les poissons n'avaient pas besoin d'un des organes du son dans un *élément* qui n'est pas sonore. (B. de St-P.)

— Fig. Chose, lieu, compagnie, etc., qui plaît, qui convient le mieux. Être dans son élément. La guerre est son élément. L'étude est son élément. Dès qu'il a quitté la campagne, il est hors de son élément. On ne vit pas hors de son *élément*. (Ducerc.) Il vivait aux combats comme en son *élément*. (Malherbe.) Ce monde de professeurs, de philosophes et de gens d'esprit était le véritable *élément* d'Adrien. (E. Renan.)

— Au pluriel. Principes d'une science, les premiers linéaments de tout art, les documents primordiaux qu'on inculque à l'enfance. Apprendre les éléments d'une science. En être aux éléments, aux premiers éléments. || Éléments d'algèbre. Éléments d'histoire. Éléments de physique.

— Arg. de joueur. Argent mis au jeu.

— Anat. *Éléments organiques*. Principes constitutifs des organes.

— Astron. *Éléments des orbites des planètes*. Données nécessaires pour déterminer la situation des planètes à un instant quelconque.

— Géom. *Éléments d'une ligne, d'une surface, d'un solide*. Parties infiniment petites dont on peut supposer que la ligne, la surface, le solide, sont formés. || Chacune des quantités dont la connaissance est nécessaire pour déterminer une figure.

— Gramm. *Élément voyelle, élément consonne*. Se dit en parlant des lettres qui composent un mot considéré comme radical. L'élément consonne s'altère plus rarement que l'élément voyelle dans la formation des dérivés.

— Mus. *Élément métrique*. Partie de la mesure résultant de la division de chaque temps en deux ou trois notes de même valeur. L'élément métrique de la mesure à deux temps est une noire. || *Éléments musicaux*. Ensemble des notes qui composent un morceau.

— Pathol. *Éléments d'une maladie*. Les divers phénomènes constants ou pathognomoniques qui la composent et dont on peut opérer l'analyse ou la séparation. || Dans l'école de Montpellier, Maladie simple, groupe de symptômes particuliers, congénères, allant presque toujours ensemble, reconnaissant des causes spéciales, ayant leur invasion, leur marche et leur terminaison, attaquant indifféremment tel ou tel système, tels ou tels organes, quoique pouvant affecter exclusivement chacun d'entre eux. || *Éléments morbides*. Différents principes de trouble auxquels on peut ramener l'ensemble des maladies.

— Philos. anc. Catégories ou prédicaments. Aristote a établi dix éléments.

— Philos. herm. *Élément froid*. L'eau ou le mercure.

— Phys. Couple des plaques de zinc et de cuivre, soudées par toute leur surface, dont on se sert pour construire les piles voltaïques dites à auge.

* **ÉLÉMENTAIRE**. adj. 2 g. (pr. *é-lé-man-tère*). Qui a le caractère d'élément. Corps élémentaires. Les anciens chimistes admettaient des corps élémentaires, un feu élémentaire, des qualités élémentaires.

— *Corps, substance élémentaire*. Substance indécomposée, sinon indécomposable.

— Qui sert de première base. La sévère distinction des pouvoirs est un principe *élémentaire* de la science politique. (Vacherot.)

— Qui expose les principes généraux d'un art ou d'une science. Ouvrage élémentaire. Traité élémentaire. Livre élémentaire.

— *Mathématiques élémentaires*. Les premières parties d'un cours complet de mathématiques, comprenant l'algèbre, la géométrie et la trigonométrie.

— *Classes élémentaires*. Celles où on enseigne les éléments, les choses les plus simples.

— Peu compliqué, très simple de forme. Une construction élémentaire.

— Fig. Le despotisme est le plus *élémentaire* des gouvernements. (Vacherot.)

— Facile à comprendre. Ce que vous dites là est élémentaire.

— Anat. *Tissus élémentaires*. Ceux qui forment les éléments anatomiques des autres tissus.

— Anc. phys. *Feu élémentaire*. Calorique en général, feu primitif, qu'on supposa dérobé au ciel par Prométhée, et qui depuis serait devenu la propriété de tous les hommes.

— Chim. *Affinité élémentaire*. Celle qui s'exerce quand un corps composé agit par un de ses éléments plutôt que par l'autre.

— Minér. *molécules élémentaires*. Celles qui par leur combinaison produisent les molécules intégrantes, ou la nature même de chaque minéral.

— Myth. *Esprits élémentaires*. Esprits qui passaient pour présider aux quatre éléments.

— Zool. et Bot. *Parties élémentaires*. Tissus qu'on retrouve semblables à eux-mêmes dans toutes les parties des animaux et des végétaux.

ÉLÉMENTÉ, ÉE. adj. (pron. *é-lé-man-té*). Composé d'éléments. Les corps élémentés.

ÉLÉMENTOLOGIE. s. f. (pr. *é-lé-man-to-lo-ji*; et fr., *élément*; gr. λόγος, discours). Science des éléments anatomiques.

ÉLÉMI. s. m. Substance résineuse qui découle d'un arbre de la famille des térébinthacées, et dont on distingue deux espèces dans le commerce : l'*élémi oriental* ou *vrai élémi* et l'*élémi bâtard*. L'une nous est apportée de Ceylan ou d'Éthiopie, l'autre se recueille au Brésil.

— Adjectiv. Gomme élémi.

ÉLÉMIFÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *élémi*; lat., *fero*, je porte). Bot. Qui donne ou produit de l'élémi. Amyris élémifère.

— **ÉLÉMIFÈRE**. s. f. Syn. d'**AMYRIDE**.

ÉLÉMINE. s. f. Chim. Résine cristallisée de l'élémi du Brésil.

ÉLÉMOSINAIRE. adj. 2 g. (du lat. *eleemosyna*, aumône). Qui a rapport à l'aumône. De tout son corps on ne voyait que les mains, qui sortaient tremblotantes par l'ouverture du manteau, pour agiter l'écuelle *élémosinaire*. (Th. Gautier.)

— **ÉLÉMOSINAIRE**. s. m. Hist. Officier qui distribuait les aumônes. Frà Angelo s'approcha de l'*élémosinaire*. (G. Sand.)

ÉLEN. s. m. (pr. *é-lenn*). Bot. Nom vulgaire de l'élyme des sables et du roseau des sables.

ÉLENCHE. s. m. (pr. *é-linche*; ét. gr., ἔλεγχος, argument). Abrégé. Vieux mot.

ÉLENCHIE. s. f. (pr. *é-lin-chi*; du lat. *elenchus*, même signif.). Antiq. Perle oblongue, piriforme.

ÉLENCHOS. s. m. (pr. *é-lin-koss*; mot gr. qui signifie Argument principal, sujet de la discussion). Philos. scol. On ne l'employait que dans cette locution : *Ignorance de l'élenchos*. Sophisme qui consiste à prouver toute autre chose que ce qui est en question.

ÉLENCHUS. s. m. (pr. *é-lin-kuss*; ét. gr., ἔλεγχος, blâme). Entom. Genre de rhipiptères, établi pour trois espèces, dont l'une de l'île Maurice.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille univalve.

ÉLENCTIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-link-tike*; ét. gr., ἐλέγχω, je réfute). Théol. Qui regarde la controverse. Se dit de la partie de la théologie qu'on nomme aussi Théologie scolastique, et qui est opposée à la Théologie positive. Théologie élenctique.

ÉLÉNOPHORE. s. m. (ét. gr., ἑλένη, corbeille; φέρω, je porte). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour une espèce des pays méditerranéens.

ÉLÉNOPHORIES. s. f. (ét. gr., ἑλένη, petites corbeilles d'osier; φέρω, je porte). Antiq. gr. Fêtes de Diane à Athènes, pendant lesquelles on portait mystérieusement des objets sacrés dans de petites corbeilles d'osier.

ÉLÉOCARPE. s. m. (ét. gr., ἐλαία, olivier; καρπός, fruit). Bot. Genre de tiliacées, indigènes des Indes orientales, et dont on cultive plusieurs espèces dans nos serres chaudes.

ÉLÉOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'éléocarpe. || **ÉLÉOCARPÉES**. s. f. pl. Famille de tiliacées ayant pour type le genre éléocarpe.

ÉLÉOCÉRAT ou **ÉLÉOCÉRATÉ**. s. m. (ét. gr., ἔλαιον, huile; fr., *cérat*). Pharm. Cerat.

ÉLÉOCÉRÉOLÉ. s. m. (ét. gr., ἔλαιον, huile; lat. *cereus*, de cire). Pharm. Cérat onctueux.

ÉLÉOCHARIS. s. m. (pr. *é-lé-o-ka-riss*; ét. gr., ἕλος, marais; χάρις, grâce). Bot. Genre de plantes aquatiques.

ÉLÉOCOQUE. s. m. (ét. gr., ἔλαιον, huile; κόκκος, grain). Bot. Genre d'euphorbiacées originaires de l'Asie tropicale, desquelles on tire une huile siccative.

ÉLÉODATE. s. m. Chim. Genre de sels formés par la combinaison de l'acide éléodique avec les bases salifiables.

ÉLÉODE. s. m. (du gr. ἔλαιον, huile). Chim. Partie fluide des huiles volatiles.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères mélasomes, tribu des blapsides, établi pour vingt-huit espèces de la Californie.

ÉLÉODÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἔλαιον, huile). Onctueux.

— **ÉLÉODÉES**. s. f. pl. Bot. Groupe de plantes oléagineuses.

ÉLÉODENDRE. s. m. (pr. *é-lé-o-dindre*; ét. gr., ἔλαιον, huile; δένδρον, arbre). Bot. Genre de célastracées éléodendrées, indigènes de Maurice, de l'Asie tropicale et du Cap.

ÉLÉODENDRÉ, ÉE. adj. (pr. *é-lé-o-din-dré*). Bot. Qui ressemble à l'éléodendre. || **ÉLÉODENDRÉES**. s. f. pl. Tribu de célastracées ayant pour type le genre éléodendre.

ÉLÉODENDRON. s. m. Bot. V. **ÉLÉODENDRE**.

ÉLÉODIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui tient de l'éléode. Quelques chimistes l'ont dit de l'acide oléoricinique.

ÉLÉODON. s. m. Moll. Syn. d'**ÉLEDONE**.

ÉLÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἐλαία, olivier; γράφειν, écrire). Traité sur l'olivier.

ÉLÉOLATE. s. m. Pharm. V. **ÉLÉOLÉ**.

ÉLÉOLÉ. s. m. (du gr. ἐλαία, olivier). Pharm. Médicament qui a une huile quelconque pour excipient.

ÉLÉOLIQUE. adj. 2 g. (rad. *éléolé*). Pharm. Qui a une huile pour excipient. Médicament éléolique.

ÉLÉOLITHE. s. m. (ét. gr., ἐλαία, olivier; λίθος, pierre). Minér. Minéral vitreux, d'un éclat gras et d'une couleur verdâtre ou rougeâtre, que l'on trouve dans la syénite, en Norvège. On la nomme aussi *pierre grasse*.

ÉLÉOME. s. m. Entom. Syn. de **LITHOPHILE**.

ÉLÉOMÈLE. s. m. (étym. gr., ἔλαιον, huile; μέλι, miel). Pharm. Baume huileux, épais, doux, évacuant, produit par un arbre de Syrie.

ÉLÉOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἔλαιον, huile; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à faire connaître la densité des huiles. || Syn. d'**OLÉOMÈTRE**.

ÉLÉOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à l'éléomètre.

ÉLÉONÈME. s. f. (ét. gr., ἐλαία, olivier; νῆμα, filament). Bot. Genre d'algues marines, voisin des arthrocladies.

ÉLÉONORE. s. f. (d'*Éléonore*, n. pr.). Entom. Libellule déprimée.

ÉLÉONORE DE GUYENNE ou **ALIÉNOR**. Fille de Guillaume IX de Guyenne, 1122-1204, épousa Louis VII, roi de France, 1137, protégea les troubadours, mais scandalisa son mari, surtout à la deuxième croisade, et fut répudiée au concile de Beaugency, 1152. Elle épousa alors Henri Plantagenet et lui apporta sa dot magnifique. Jalouse de la belle Rosemonde, elle la fit périr et excita ses fils contre leur père. Elle gouverna l'Angleterre pendant la croisade de Richard Cœur de Lion, se retira dans l'abbaye de Fontevrault, et défendit encore la cause de son dernier fils Jean. Elle fit rédiger un code maritime, les *Rôles d'Oléron*.

— **ÉLÉONORE DE PROVENCE** (Sainte). Reine d'Angleterre, fille de Raymond-Bérenger V, épousa Henri III, et, comme sa sœur Marguerite, reine de France, elle se rendit célèbre par sa piété. A la mort de son mari (1272), elle se retira au couvent d'Ambresbury, où elle mourut (1291). On l'honore le 1er juillet.

— **ÉLÉONORE DE CASTILLE**. Fille de Henri II, roi de Castille, épousa en 1375 Charles III le Noble, roi de Navarre, dont elle eut huit enfants; elle mourut en 1416.

— **ÉLÉONORE DE GUZMAN**. Aimée du roi de Castille Alphonse XI, dont elle eut Henri de Transtamare. Après la mort d'Alphonse, elle fut étranglée par ordre de la reine Constance de Portugal et de son fils Pierre le Cruel (1350).

— **ÉLÉONORE TELLEZ**. Femme de don João d'Acunha, aimée du roi de Portugal Ferdinand Ier, fut cédée au roi par son mari, et proclamée reine (1371). Elle se fit haïr par ses intrigues, sa cruauté et sa conduite immorale; après la mort de Ferdinand, l'infant don João la chassa et tua son favori don Fernandez d'Andeiro. Elle fut enfermée par le roi de Castille, son gendre, au couvent de Tordesillas, et y mourut (1406).

— **ÉLÉONORE D'AUTRICHE**. Sœur aînée de Charles-Quint, 1498-1558, fille de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, fut la femme d'Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, puis de François Ier, roi de France (1530). Veuve sans enfants (1547), elle quitta la France et mourut à Talaveira.

ÉLÉOPHAGE. adj. et s. 2 g. (ét. gr., ἐλαία, olive; φάγω, je mange). Qui mange des olives, qui se nourrit d'olives. Les Provençaux sont éléophages.

ÉLÉOPTÈNE. s. m. (ét. gr., ἔλαιον, huile; πτηνός, volatile). Chim. Partie des huiles volatiles qui reste liquide au-dessus de la température ordinaire.

ÉLÉOSACCHARUM. s. m. (pr. *é-lé-o-çak-ka-romm*; ét. gr., ἔλαιον, huile; σάκχαρ, sucre). Pharm. Huile mêlée avec du sucre.

ÉLÉOSÉLINE. s. f. (ét. gr., ἔλαιον, huile; σέλινον, persil). Bot. Genre d'ombellifères daucinées, établi pour des plantes herbacées indigènes des contrées méditerranéennes et du Mexique.

ÉLÉOSÉLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'éléoséline. || **ÉLÉOSÉLINÉES**. s. f. pl. Tribu d'ombellifères ayant pour type le genre éléoséline.

ÉLÉOSPONDE. s. f. (ét. gr., ἔλαιον, huile; σπονδή, libation). Antiq. gr. Libation d'huile en l'honneur d'un Dieu.

ÉLÉOTHÈSE. s. m. (ét. gr., ἔλαιον, huile; τίθημι, je place). Antiq. Esclave qui frottait d'huile les baigneurs.

ÉLÉOTHÉSION. s. m. (ét. gr., ἔλαιον, huile; τίθημι, je place). Antiq. Partie du bain ou de la palestre où l'on s'enduisait le corps d'huile et de parfums.

ÉLÉOTHREPTE. s. m. (ét. gr., ἐλαία, olive; θρεπτός, qui est nourri). Ornith. Espèce d'engoulevent.

ÉLÉOTRIS. s. m. (ét. gr., ἐλεωτρίς, nom d'un poisson du Nil). Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens gobioïdes, dont l'espèce type, répandue dans les eaux des Antilles, est l'éléotris dormeur.

* **ÉLÉPHANT**. s. m. (du gr. ἐλέφας, éléphant). Mamm. Nom du plus grand des mammifères terrestres, remarquable par ses défenses redoutables, sa trompe, instrument de tact, de préhension et d'odoration, par sa masse et sa force prodigieuses unies au caractère le plus doux et à une grande finesse dans les instincts. Il constitue à lui seul la famille des proboscidiens, ordre des pachydermes, et est caractérisé par une peau ordinairement noirâtre, calleuse, épaisse, nue ou à peu près et comme inorganique, des pieds terminés par cinq doigts enveloppés dans l'épaisseur des téguments et ne se dessinant au dehors que par des ongles attachés sur le bord d'une espèce de sabot. Monter un éléphant. Gouverner un éléphant. Dresser un éléphant. Réduire un éléphant en captivité. Dès la plus haute antiquité, on a soumis les *éléphants*, non à la domesticité, ils n'en sont pas capables, mais à la captivité; on les a dressés à faire le service de bêtes de somme et de trait, et, avant l'invention des armes à feu, on les employait très utilement à la guerre. En Orient, les éléphants sont connus dès la plus haute antiquité, et nous savons par Justin et Diodore que les Indiens s'en servaient pour se défendre contre Sémiramis. L'*éléphant* est d'un caractère assez doux et d'une grande docilité. (Duponchel.) L'*éléphant* approche de l'homme autant du moins que la matière peut approcher de l'esprit. (Buff.) Sous ses pas l'*éléphant* ébranle la terre, de sa main il arrache les arbres. (Id.)

> L'admirable *éléphant*, dont le colosse énorme
> Cache un esprit si fin dans sa masse difforme,
> Qui, pour son rare instinct, dans un corps si grossier,
> Presque pour ses vertus adoré un peuple entier,
> L'*éléphant* est en un mot, qui sait si bien connaître
> L'injure, le bienfait, ses tyrans et son maître.
>
> (DELILLE.)

— *Éléphant blanc*. Éléphant atteint d'une maladie analogue à l'albinisme. Animal adoré par les Hindous, et spécialement par les Siamois et les Birmans. Ils croient que les âmes des rois ou des héros passent dans le corps des éléphants blancs, et regardent comme une faveur inappréciable la possession de ces animaux rares.

— *Éléphant de guerre*. Éléphant qu'on employait dans les batailles.

— *Éléphant mammouth*, ou simplement *mammouth*. Sorte d'éléphant fossile.

— Fam. Se dit d'une personne très grosse. C'est un éléphant. Les dames, que j'avais laissées minces comme des fuseaux, sont devenues comme des *éléphants*. (Mérimée.)

— Par extens. Ce qui est relativement très grand. L'autruche est l'*éléphant* des oiseaux. (Buffon.) La basse, cet *éléphant*, ce mammouth des instruments à cordes. (Th. Gautier.)

— Loc. prov. *Faire d'une mouche un éléphant*. Donner beaucoup d'importance à une chose qui en a très peu. Tant y a que cela n'est rien; je le vous ai voulu dire afin qu'à l'accoutumée on ne vous fasse pas d'une mouche un *éléphant*. (Malherbe.)

— Comm. Sorte de papier.

— Chevalerie. *Ordre de l'Éléphant*. Ordre de chevalerie institué au XIIe siècle, par le roi de Danemark Canut IV, en mémoire de la bravoure d'un chevalier danois qui avait tué un éléphant en Palestine. Il fut renouvelé en 1452 par Christian Ier, et soumis à des statuts en 1693, par Christian V. Cet ordre n'a qu'un seul degré, celui de chevalier. Il se confère seulement aux monarques, aux princes, aux grands fonctionnaires du royaume et aux personnages illustres de l'étranger. Il a pour devise : *Magni animi pretium*.

— Ichtyol. Nom d'un centrisque appelé aussi *bécasse de mer*.

— Mamm. *Éléphant de mer*. Nom vulgaire du morse et du phoque à museau ridé.

— Numism. L'éléphant remplace la tête de Jules-César sur les premières médailles que fit frapper le dictateur, parce que, selon Servius, *cæsar* signifiait éléphant en langue punique. Représenté sous les pieds de César, dans d'autres médailles, il rappelle la victoire du dictateur sur Juba. || L'éléphant est encore le symbole de l'éternité, sur les médailles de Philippe l'Arabe. || Sur les médailles des empereurs, il marque que plusieurs de ces animaux avaient paru dans les jeux publics.

ÉLÉPHANT (Ile de l'). Géogr. Une des Nouvelles-Shetland, dans l'océan Austral, découverte en 1819.

— ÉLÉPHANT (Ile de l'). Ile de la Sénégambie formée par le Sénégal, à 160 kil. de son embouchure; elle renferme le comptoir français de *Podor*.

— ÉLÉPHANT. Rivière de l'. Fleuve d'Afrique dans la colonie du Cap, tributaire de l'Atlantique.

ÉLÉPHANTA. Géogr. Petite île dans la baie et à 9 k. E. de Bombay, célèbre par son temple souterrain taillé dans le roc, haut de 39 mètres, et dont la voûte est soutenue par 49 colonnes colossales.

ÉLÉPHANTAIRE. s. m. Antiq. rom. Celui qui conduisait un ou plusieurs éléphants.

ÉLÉPHANTARQUE. s. m. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; ἄρχος, commandant). Antiq. gr. Chef d'une compagnie de soldats portés par des éléphants. Les *éléphantarques* baissaient la tête sous les pieds des phalanges. (G. Flaubert.)

ÉLÉPHANTE. s. f. Mamm. Femelle de l'éléphant.

ÉLÉPHANTEAU. s. m. Petit d'éléphant.

ÉLÉPHANTIAQUE. adject. Monstrueux comme un éléphant.

— Qui est atteint d'éléphantiasis.

— Substantiv. Un éléphantiaque, une éléphantiaque.

ÉLÉPHANTIASIQUE. adj. Médec. Qui a rapport à l'éléphantiasis. Symptômes éléphantiasiques. Une maladie qui a des caractères éléphantiasiques.

— Qui est affecté d'éléphantiasis.

— Substantiv. Un éléphantiasique.

* **ÉLÉPHANTIASIS.** s. f. (rad. *éléphant*, parce que, dans cette maladie, la peau se couvre de rugosités semblables à celles de la peau de l'éléphant). Pathol. Nom qu'on donne à des affections différentes qu'on distingue les unes des autres en ajoutant au mot éléphantiasis un autre mot. Les estropiés, les lépreux, les êtres déformés par l'*éléphantiasis* n'échappent pas à cette saumure implacable. (P. de St-Victor.) || *Éléphantiasis des Arabes*. Affection caractérisée principalement par une intumescence plus ou moins volumineuse ou plus ou moins dure de la peau et des tissus cellulaires adipeux sous-jacents, intumescence résultant d'inflammations partielles et réitérées du derme et des vaisseaux et ganglions lymphatiques. || *Éléphantiasis de Cayenne*. Variété de la lèpre à laquelle on a aussi donné le nom de *mal rouge*. || *Éléphantiasis des Grecs*. Affection grave de la peau, caractérisée par des tubercules plus ou moins larges, précédés de taches rouges ou fauves. || *Éléphantiasis des Indes*. Maladie très fréquente à l'île de la Réunion, caractérisée par des taches peu saillantes, rouges, livides, jaunâtres, suivies de tumeurs indolentes dans le tissu cellulaire. Les phalanges s'ulcèrent, les os du nez se carient, et un dépérissement progressif emporte le malade. || *Éléphantiasis de Java*. Variété de la lèpre caractérisée par des tumeurs blanches fort grosses qui se développent aux orteils et aux doigts et ressemblent aux engorgements scrofuleux. Les tumeurs s'ulcèrent, et, gagnant le tronc, rongent jusqu'aux os mêmes.

— Art vétér. Maladie particulière au gros bétail du midi de la France.

ÉLÉPHANTIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *éléphant*; gr., εἶδος, aspect). Mamm. Qui ressemble à un éléphant. || ÉLÉPHANTIDES. s. m. pl. Famille de pachydermes ayant pour type le genre éléphant.

ÉLÉPHANTIDE. s. f. Capitale fabuleuse du pays des éléphants, dans La Fontaine :

[illegible]

ÉLÉPHANTIN, INE. adj. Mamm. Qui a la forme et la légère courbure d'une défense d'éléphant. || Qui ressemble à un éléphant.

— D'éléphant. La gent éléphantine.

— Divers. *Livre éléphantin*. Livre fait de tablettes d'ivoire où les Romains inscrivaient les édits, décrets, etc.

— ÉLÉPHANTINE. s. f. Sorte de flûte phénicienne en ivoire.

— ÉLÉPHANTINS. s. m. pl. Mamm. Classe de mammifères ayant pour type le genre éléphant.

ÉLÉPHANTIN, INE. s. Géogr. Habitant, habitante d'Éléphantine.

— Adj. Qui appartient à Éléphantine ou à ses habitants.

— Chron. Qui a régné à Éléphantine. Les rois éléphantins. Les rois éléphantins forment la cinquième dynastie ou la dynastie éléphantine, selon Manéthon.

— On dit aussi substantiv. Les éléphantins.

ÉLÉPHANTINE. Géogr. anc. Ile du Nil, à 6 kil. au N. des cataractes de Syène. Carrières de granit exploitées par les anciens Égyptiens. Ruines nombreuses de temples et de fortifications construites par les Égyptiens et les Romains contre les Éthiopiens. La ville moderne d'*Assouan* est en face d'Éléphantine.

ÉLÉPHANTIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'éléphant.

— Pathol. Qui est affecté d'éléphantiasis. Partie éléphantique. Jambe éléphantique. Homme, femme éléphantique.

— Substantiv. Un éléphantique. Une éléphantique.

ÉLÉPHANTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; γράφω, j'écris). Didact. Traité ou histoire de l'éléphant. Cette éléphantographie est de tel auteur.

ÉLÉPHANTOÏDE. adj. 2 g. (étym. fr., *éléphant*; gr., εἶδος, ressemblance). Mamm. Qui a de la ressemblance avec l'éléphant. || ÉLÉPHANTOIDES. s. m. pl. Classe d'animaux qui se rapprochent de l'éléphant.

ÉLÉPHANTOPE. s. m. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; πούς, pied). Bot. Genre de composées vernoniées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale.

ÉLÉPHANTOPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'éléphantope. || ÉLÉPHANTOPÉES. s. f. pl. Groupe de synanthérées qui a pour type le genre éléphantope.

ÉLÉPHANTOPÈDE. adj. (ét. lat., *elephantus*, éléphant; *pes*, pied). V. ÉLÉPHANTOPODE.

ÉLÉPHANTOPÉDIE. s. f. (rad. *éléphantopède*). Médec. V. ÉLÉPHANTOPODIE.

ÉLÉPHANTOPHAGE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; φάγω, je mange). Qui se nourrit de chair d'éléphant. Peuple éléphantophage.

— ÉLÉPHANTOPHAGES. s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple éthiopien qui se nourrissait principalement de chair d'éléphant.

ÉLÉPHANTOPODE. adj. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; πούς, pied). Mamm. Qui a des pieds semblables à ceux de l'éléphant.

— ÉLÉPHANTOPODES. s. f. pl. Bot. Sous-tribu de vernoniacées qui a pour type le genre éléphantope.

ÉLÉPHANTOPODIE. s. f. (rad. *éléphantopode*). Médec. Éléphantiasis qui attaque les extrémités inférieures.

ÉLÉPHANTORNITHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; ὄρνις, oiseau). Ornith. Qui tient de l'éléphant et de l'oiseau, par quelques unes de ses qualités. || ÉLÉPHANTORNITHES. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui renferme le dronte, remarquable surtout par son corps lourd et massif comme celui de l'éléphant.

ÉLÉPHANTUSIE. s. f. (du grec ἐλέφας, ivoire). Bot. Syn. de PHYTÉLÉPHAS.

ÉLÉPHAS. s. m. (pr. *é-lé-fass*; mot grec). Mamm. Nom scientifique de l'éléphant.

— Bot. Syn. de RHINANTE ou COCRÈTE.

ÉLÉPHASTOME. s. m. (ét. gr., ἐλέφας, éléphant; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, fondé pour une espèce de l'Australie.

ÉLESMATIS. s. m. Alchim. Oxyde de plomb obtenu par la calcination.

ÉLÉSYCES. s. m. pl. Géogr. anc. Tribu ligure qui habitait sur la rive droite du bas Rhône (Gard), chassée au IVe siècle av. J.-C. par les Volkes Arécomikes.

ÉLÉTIQUE. s. f. (ét. gr., εἰλητικὸς, rampant). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des vésicants, établi pour une espèce du Sénégal.

ÉLETTARIE. s. f. (de *elattari*, nom indien de cette plante). Bot. Genre de zingibéracées, établi pour des plantes herbacées des Indes tropicales.

ÉLEUSINE. s. f. (d'*Éleusine*, n. myth.). Bot. Genre de graminées chloridées, établi pour une plante annuelle répandue dans toutes les parties tropicales du globe.

ÉLEUSINE. adj. f. Myth. Surnom de Cérès, adorée à Éleusis. Cérès Éleusine.

ÉLEUSINIES. s. f. pl. Myth. Fêtes de Cérès et de Proserpine, célébrées dans plusieurs villes de la Grèce et principalement à Éleusis. On les nommait aussi *mystères d'Éleusine*, ou simplement *mystères*. C'était à Éleusis que se célébraient ces *Éleusinies*, qui furent le saint des saints du polythéisme. (P. de St-Victor.)

— *Grandes éleusinies*. Celles qu'on célébrait au mois boédromion, et qui furent instituées, dit-on, par Érechthée, ou par Orphée, qui appliqua à Cérès ce que les Égyptiens faisaient en l'honneur d'Isis.

— *Petites éleusinies*. Celles qui se célébraient au mois d'anthestérion, et qui furent, dit-on, instituées en l'honneur d'Hercule.

ÉLEUSIS. s. f. (d'*Éleusis*, nom myth.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, fondé pour une espèce originaire de Madagascar.

ÉLEUSIS. Géogr. anc. Bourg de l'ancienne Attique, à 16 kil. N.-O. d'Athènes, près du golfe Saronique; auj. *Lepsina*. Éleusis fut pillée au commencement de la guerre du Péloponèse par Archidamus, roi de Sparte, et, après cette guerre, par les Trente Tyrans. Périclès y avait consacré un temple à Cérès, qui fut détruit par Alaric, roi des Wisigoths. Ce qui faisait la célébrité d'Éleusis, c'étaient ses mystères, auxquels on se préparait par le jeûne, la prière et la contemplation; les initiés s'appelaient *époptes* ou voyants. Il y avait peine de mort contre celui qui dévoilait les mystères.

ÉLEUTH. s. m. Linguist. Dialecte mongol.

ÉLEUTHÉRANTHÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; ἀνθηρὸς, fleuri). Bot. Qui n'a point les anthères soudées ensemble. Plantes éleuthéranthérées.

— ÉLEUTHÉRANTHÉRÉE. s. f. Plante de Saint-Domingue.

ÉLEUTHÉRATES. s. m. pl. (du gr. ἐλεύθερος, libre). Entom. Division de la classe des insectes, comprenant ceux qui ont les mâchoires nues et libres.

ÉLEUTHÈRE. s. m. (du gr. ἐλεύθερος, libre). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des ténébrionites, établi pour une seule espèce, originaire de Java.

ÉLEUTHÈRE (Saint). Douzième pape, 177-192. Il aida par saint Irénée, docteur de Lyon, dans sa lutte contre les montanistes, et envoya les missionnaires Fugacius et Damien dans la Grande-Bretagne pour y prêcher la foi. On l'honore le 26 mai.

— ÉLEUTHÈRE (Saint). Évêque de Tournay, en 496, lutta contre le paganisme et l'hérésie qui se partageaient la Gaule Belgique, et mourut d'une blessure à la tête reçue dans une sédition des hérétiques, 532. On l'honore le 20 février.

ÉLEUTHÉRÉ, ÉE. adj. (du gr. ἐλεύθερος, libre). Bot. Se dit des plantes d'une tribu des myodaires. || ÉLEUTHÉRÉES. s. f. pl. V. ÉLEUTHÉRIÉES.

ÉLEUTHÈRES. s. m. pl. Géogr. anc. Tribu gauloise du pays de Rodez, au N. des Cadurques.

— ÉLEUTHÈRES. Bourg sur les confins de l'Attique et de la Béotie, dont l'acropole dominait la route d'Athènes à Thèbes. Les murs subsistent encore.

ÉLEUTHÉRIE. s. f. (étym. gr., ἐλευθερία, liberté). Antiq. gr. Gouvernement libre d'un État grec indépendant.

— Bot. Syn. de NECKÉRIE.

ÉLEUTHÉRIES. s. f. pl. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre). Antiq. gr. Fêtes de la liberté dans l'ancienne Grèce, instituées en mémoire de la bataille de Marathon, consacrées à Jupiter libérateur, et célébrées tous les ans, dans la plaine de Platées.

ÉLEUTHÉRODACTYLE. adj. (étym. gr., ἐλεύθερος, libre; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts libres.

— ÉLEUTHÉRODACTYLE. s. m. Erpét. Genre de rainettes.

— ÉLEUTHÉRODACTYLES. s. m. pl. Mamm. Ordre de marsupiaux ayant les doigts libres.

ÉLEUTHÉROGYNE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; γυνή, femme). Bot. Dont l'ovaire n'a point d'adhérence avec le calice.

ÉLEUTHÉROGYNIE. s. f. (rad. *éleuthérogyne*). Bot. Classe renfermant les plantes monocotylédones et dicotylédones dont l'ovaire est libre.

ÉLEUTHÉROMACROSTÉMONE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; μακρός, grand; στήμων, étamine). Bot. Qui a les étamines libres et inégales. || ÉLEUTHÉROMACROSTÉMONES. s. f. pl. Plantes à étamines libres et inégales.

ÉLEUTHÉROMANE. adj. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; μανία, folie). Amant passionné de la liberté. Le parti éleuthéromane.

— Substantiv. Les éleuthéromanes.

ÉLEUTHÉROMANIE. s. f. (rad. *éleuthéromane*). Amour passionné de la liberté.

ÉLEUTHÉROPHOBE. adj. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; φοβέω, je crains). Se dit des hommes qui ont horreur de la liberté. Parti éleuthérophobe.

— Substantiv. Les éleuthérophobes.

ÉLEUTHÉROPHOBIE. s. f. (rad. *éleuthérophobe*). Crainte, horreur de la liberté.

ÉLEUTHÉROPHYLLE ou **ÉLEUTHÉROPHYLLINE.** adj. 2 g. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; φύλλον, feuille). Bot. Qui est muni de feuilles libres et distinctes. || ÉLEUTHÉROPHYLLES ou ÉLEUTHÉROPHYLLINES. s. f. pl. Famille d'hépatiques renfermant celles qui ont les feuilles libres.

ÉLEUTHÉROPODE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; πούς, pied). Ichtyol. Qui a les pieds ou les nageoires pectorales séparées. || ÉLEUTHÉROPODES. s. m. pl. Famille de poissons holobranches, osseux, thoraciques, dont le corps est arrondi et dont les catopes sont séparées.

ÉLEUTHÉROPOME. adj. 2 g. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; πῶμα, opercule). Ichtyol. Qui a l'opercule dépourvu de membrane. || ÉLEUTHÉROPOMES. s. m. pl. Famille de poissons cartilagineux, ayant l'opercule privé de membrane.

ÉLEUTHÉROSTÉMONE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; στήμων, étamine). Bot. Qui a les étamines libres de toute adhérence. || ÉLEUTHÉROSTÉMONES. s. m. pl. Famille de plantes.

ÉLEUTHÉROTECHNIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-leu-té-ro-tek-nike*; ét. gr., ἐλεύθερος, libre; τέχνη, art). Didact. Se dit des sciences qui étudient les moyens par lesquels l'homme communique ses idées.

ÉLEUTHÉROTHÈLE. adj. 2 g. (étym. gr., ἐλεύθερος, libre; θηλή, mamelon). Bot. Qui a l'ovaire libre.

ÉLEUTHÉRURE. s. m. (ét. gr., ἐλεύθερος, libre; οὐρά, queue). Mamm. Genre de chéiroptères carnassiers de la tribu des roussettes, établi pour une seule espèce d'Afrique.

ÉLEUTHO. Myth. Déesse qui présidait aux accouchements.

ÉLEVABLE. adj. (rad. *élever*). Susceptible d'élévation.

— Susceptible d'éducation.

* **ÉLEVAGE.** s. m. Écon. rur. Action, manière d'élever les animaux domestiques. L'élevage des bœufs, des moutons, de la volaille.

— *Élevage des vins*. Soins que l'on donne aux vins pour les amener à leur plus grande qualité.

* **ÉLÉVATEUR.** adj. m. Anat. Se dit des muscles qui ont pour usage d'élever certaines parties. Le muscle élévateur de l'œil, de la lèvre supérieure, etc.

— Mar. Se dit d'un appareil destiné à soulever les navires dans un bassin de radoub. Appareil élévateur.

— ÉLÉVATEUR. s. m. Anat. L'élévateur de l'œil. L'*élévateur* de la lèvre supérieure. (Acad.)

— Mar. Appareil élévateur.

— Techn. Engin pour monter le blé dans les greniers.

* **ÉLÉVATION.** s. f. (pr. *é-lé-va-cion*). Action d'élever, exhaussement. L'élévation d'un mur. Donner plus d'élévation à une muraille.

— Ses effets. Une élévation de cent mètres.

— Terrain élevé, éminence. Monter sur une élévation. Descendre d'une élévation. Une élévation bornait la vue de ce côté.

— Accroissement, augmentation. Élévation de température.

— *Élévation de la voix*. Ton plus haut que le ton ordinaire. On jugea qu'il était en colère à l'élévation de sa voix.

— Augmentation, hausse, en parlant du prix, de la valeur des choses. Élévation dans les denrées.

— Noblesse, sublimité, pompe, en parlant du style. L'élévation du style.

— Fig. Action d'élever ou de s'élever à un état plus considérable. Des projets de fortune et d'élévation. Les obstacles qui s'opposent à l'élévation de quelqu'un. L'élévation ou la décadence des empires. Ceux qui ne pouvaient souffrir son *élévation* se crurent enfin obligés d'y consentir. (Fléchier.) Le ciel faisait servir à son *élévation* et sa faveur et ses disgrâces. (Id.) Tout ce qui favorise leur *élévation* s'accorde toujours avec leur conscience. (Mass.)

— Fig. Haut degré de puissance, de fortune. Il était un grand exemple du malheur de ceux qui naissent dans l'*élévation*. (Fén.) Ils deviennent quelquefois insolents quand ils se trouvent dans une plus grande *élévation*. (Fléch.) L'*élévation* a ses assujettissements et ses inquiétudes. (Mass.) S'est-il frayé un chemin à l'*élévation* où le choix du prince et le bonheur de l'État l'ont placé, par une valeur indiscrète? (Id.) Son *élévation* va lui creuser elle-même son précipice. (Id.)

— Grandeur dans les sentiments, l'esprit, les talents, etc. L'élévation du caractère. L'élévation de l'esprit. L'élévation de l'âme. L'élévation du cœur. Avoir beaucoup d'élévation dans l'âme, dans les pensées. L'on disait l'autre jour en bon lieu que l'on ne connaissait point d'homme au-dessus des autres hommes, que lui et M. de Turenne : le voilà donc seul dans ce point d'*élévation*. (Mme de Sévigné.) La véritable *élévation* de l'esprit, c'est de pouvoir sentir toute la majesté et toute la sublimité de la foi. (Mass.) Quelle innocence! quelle *élévation* de sentiments! (Id.) Plus éloigné encore par l'*élévation* de son caractère que par celle de sa naissance, d'une basse adulation. (Id.) Louis eut toujours dans l'âme une *élévation* qui le portait aux grandes choses. (Volt.) L'*élévation* est une des plus nobles dispositions de l'âme; elle tend sans cesse vers le beau, et mène toujours vers les idées libérales et grandes. (Livry.) Plus on a d'*élévation* dans l'âme ou dans l'esprit, moins on est sujet à la hauteur. (S. Dub.) L'*élévation* de l'âme, ou mégalopsychisme, était enseignée dans les écoles de la Grèce en même temps que l'atticisme. (Denne-Baron.)

— *Avoir beaucoup d'élévation dans l'esprit*. Avoir un esprit sublime et capable des plus grandes choses.

— Détachement de tous les objets de la terre pour aspirer au ciel, soit par la contemplation, soit par l'extase, soit par la ferveur de l'oraison mentale. L'élévation est le partage des âmes vives et aimantes. Quelle magnanimité, quelle *élévation* au-dessus de tous ces vains objets qui forment tous les désirs et toutes les espérances des hommes! (Mass.) Placé dans un point d'*élévation* d'où le monde entier et toutes ses grandeurs ne lui paraissaient plus qu'un atome. (Id.)

— Archit. Description en lignes verticales et horizontales d'un monument, abstraction faite de sa profondeur. Élévation géométrale. Élévation perspective. Élévation du portail d'une église. Élévation de la façade d'un palais. L'élévation de la façade principale d'un château, d'une maison.

— Astron. *Angle d'élévation*. Angle que fait avec le plan d'horizon le rayon visuel d'un observateur mené à un astre ou à un point quel-

conque de la sphère céleste. || *Angle d'élévation du pôle*, ou plus simplement *élévation du pôle*. Angle que fait le plan d'horizon avec le rayon visuel dirigé de chaque point de la terre au pôle visible de la sphère céleste. On dit aussi *élévation d'une étoile*. || *Élévation de l'équateur*. Arc du méridien compris entre l'horizon du lieu et le point où le méridien est coupé par l'équateur.

— Balist. Inclinaison de l'axe longitudinal de la pièce d'artillerie avec l'horizon. On dit plutôt *angle de projection*. || D'autres appellent aussi dans le même art l'Angle formé par la droite qui joint l'orifice de la bouche à feu avec le point le plus élevé de la courbe, et par une ligne horizontale située dans le plan de cette courbe.

— B.-arts. *Élévation de croix*. Tableau ou dessin représentant Jésus en croix, tandis qu'on dresse l'instrument du supplice.

— Bot. Hauteur du lieu où croît une plante au-dessus du niveau de la mer.

— Chir. *Élévation dans le traitement des plaies*. Emploi d'appareils pour maintenir les membres lésés plus haut que le reste du corps.

— Géom. Projection, sur un plan vertical parallèle à l'une des faces, de l'objet que l'on veut représenter. Élévation d'une machine et, en général, de tout corps susceptible d'une description géometrique.

— Liturg. Moment de la messe où le prêtre élève successivement vers le ciel et l'hostie consacrée et le calice, après les avoir adorés lui-même par une profonde génuflexion. En être à l'élévation. Sonner l'élévation. Luther avait d'abord conservé dans le sacrifice de la messe l'*élévation* et l'adoration des symboles eucharistiques. (Denne-Baron.) || Motet chanté à l'élévation de l'hostie. Chanter une élévation.

— Mar. Plan sur lequel est projetée la hauteur de l'étrave et de l'étambot sur la quille d'un vaisseau que l'on veut construire. || Hauteur des façons d'un vaisseau.

— Mathém. Formation d'une puissance, d'une quantité.

— Mécan. *Angle d'élévation*. Angle qu'une ligne de direction fait avec l'horizon.

— Mus. Temps sur lequel on lève la main. || *Élévation de voix*. Passage d'un ton à un ton plus haut.

— Pathol. *Élévation du pouls*. Mouvement du pouls lorsqu'il devient plus plein et plus fréquent qu'à l'ordinaire.

— Perspect. Représentation d'un bâtiment dont les parties reculées paraissent en raccourci.

— Rhét. Figure de rhétorique qui consiste à se récrier avec ironie sur l'excellence d'une chose, afin de la rabaisser réellement.

ÉLÉVATOIRE. s. m. (rad. *élever*). Chir. Nom qu'on a donné à divers instruments de chirurgie dont on se sert pour relever les pièces d'os qui ont été enfoncées, ou pour soulever et détacher la portion d'os qui a été séparée par la couronne du trépan. Élévatoire ordinaire. Élévatoire triploïde. L'élévatoire de Petit.

— Adjectiv. Machine élévatoire. Appareil élévatoire.

* **ÉLÈVE.** s. 2 g. (rad. *élever*). Celui, celle qui est nourri par quelqu'un.

— Celui, celle qu'on instruit en quelque science. Bon élève. Mauvais élève. Élève docile. Élève indocile. Élève intelligent. Les progrès d'un élève. Instruire des élèves. Se faire aimer de ses élèves. Se faire respecter de ses élèves. L'enfance de l'auguste monarque que nous regardons comme votre protecteur et votre *élève* surpasse déjà les vœux de la nation. (Mass.) J'ai choisi mon *élève* parmi les esprits vulgaires, pour montrer ce que peut l'éducation sur l'homme. (J.-J. Rouss.)

— On le dit aussi d'un homme qui est formé de la main d'un autre, qui s'attache à lui en prenant ses instructions et suivant ses exemples. Mazarin était à certains égards l'élève de Richelieu en politique.

— Fig. Cet odieux chrétien, l'*élève* de la France. (Voltaire.) Soyons d'assez fidèles élèves du paganisme pour profiter des idées justes de nos adversaires. (H. Rigaud.) Aujourd'hui est l'*élève* d'hier. (E. Legouvé.)

— Particulièrement, Celui, celle qui étudie les arts du dessin sous un maître. Élève du Pérugin. Élève de Raphaël. Élève de Michel-Ange. Élève du Tintoret. Le Tintoret était élève du Titien. Gros était élève de David, qui lui-même l'était de Vien. Les élèves de Paul Delaroche. Les élèves d'Ingres. Les élèves de Delacroix.

— Celui qui est instruit dans un lycée, un collège, une pension, etc.

— S'emploie pour désigner les jeunes gens qui suivent les cours des écoles spéciales. Élève de l'École de Saint-Cyr. Élève de l'École polytechnique. Élève de l'École de Saumur. Élève de l'École des chartes. Élève de l'École des arts et métiers. Élève du Conservatoire. || *Élève de marine*. Titre des jeunes gens reçus à l'École navale. Les *élèves* de marine avaient autrefois, sous le titre d'aspirants, l'égrillarde et bruyante réputation des pages de la cour. (Lecomte.) || On dit indifféremment Étudiant ou Élève en médecine.

— Autrefois, chaque médecin avait un élève chez lui, à qui il donnait la table et le logement, et qui voyait les malades de moindre qualité, tandis que le patron visitait les malades importants. Cet abus a été signalé par Le Sage d'une manière fort piquante dans les chapitres où il représente Gil Blas chez le docteur Sangrado.

— Nom que prenaient autrefois les membres adjoints des académies des sciences et des inscriptions. Dans l'Académie royale des sciences, il y a vingt *élèves*; dans celle des inscriptions, il y a dix *élèves*. (Fonten.) Les *élèves* devaient travailler de concert avec les pensionnaires. (Id.) Nous ne craignons pas de comparer à un des plus grands sujets qu'ait eus l'Académie un simple *élève* tel qu'était M. Amontons. (Id.) Le nom d'*élève* n'emporte parmi nous aucune différence de mérite; il signifie seulement moins d'ancienneté et une espèce de survivance. (Id.)

— *Élèves de la patrie*. Qualification que donne un arrêté du 24 décembre 1800 aux élèves des prytanées et lycées, boursiers du département.

— *Élèves de la rue de Thionville*. Nom que portaient les élèves d'une école de déclamation établie par Cailhava en 1795 dans la rue de Thionville, depuis rue Dauphine, dans le local de la société littéraire appelé Musée.

— *Théâtre des Jeunes Élèves*. Théâtre fondé par Belfort et Bruneau en 1799, dans l'emplacement de l'école de la rue de Thionville, et ayant pour but d'exercer les jeunes talents dans l'art dramatique. Il fut supprimé en 1807. || Ce nom a été celui d'un théâtre analogue dirigé par Comte, et situé dans le passage Choiseul.

— Écon. rur. Animal qu'un nourrisseur de bestiaux ou un propriétaire de haras a obtenu par les montes, et qu'il a fait venir dans son établissement. || Jeune animal dont le développement et l'éducation ne sont pas terminés.

— Hort. Nom donné aux plantes que l'on a semées et dont on a eu des variétés nouvelles. Faire des élèves.

— Syn. comp. ÉLÈVE, DISCIPLE. V. DISCIPLE.

* **ÉLÈVE.** s. f. (rad. *élever*). Action d'élever les animaux domestiques, élevage. Il s'appelle Yousef et se livre à l'*élève* des vers à soie. (Gér. de Nerval.) Encourager la production du beurre, c'est non seulement encourager l'*élève* des bestiaux, mais c'est encore faire fleurir l'agriculture. (Mérimée.) L'*élève* des bestiaux occupe peu de monde et entraîne peu de dépenses. (Ed. About.)

— Particulièrement, en parlant de la race chevaline. Élève de chevaux. Élève chevaline. L'*élève* chevaline est presque tout entière dans un accouplement combiné assez sagement, quant à la taille, à l'ensemble, au sang et à une certaine symétrie, pour que son produit puisse réunir la force physique, l'aptitude au travail, l'activité, les facultés de vélocité progressive, toutes les qualités relatives, enfin, qui distinguent l'espèce dont on veut une production. (Vaulabelle.)

— S'applique également aux plantes provenant de semis.

ÉLEVÉ, ÉE part. pass. du v. Élever. S'emploie adjectiv.

— Haut. Les montagnes les plus *élevées* sont ordinairement composées, au sommet, de roc vif, de granite, de grès et d'autres matières vitrifiables, qui ne contiennent que peu ou point de coquilles. (Buffon.) Sa taille était plus *élevée* que celle de Virginie, son teint plus rembruni et son nez plus aquilin. (B. de St-P.) Il était, dit Joseph, de marbre blanc, si *élevé* qu'on le peut voir de fort loin. (Chateaub.) Corinne le remarqua, et bientôt, à ses traits, à son costume, à sa taille *élevée*, elle le reconnut pour un Anglais. (Mme de Staël.)

— Placé, situé à une certaine hauteur. Cet arbre ne se plaît que sur les lieux secs et *élevés*; mais nous en avons un autre pour les vallées et les lieux humides. (B. de St-P.) Le bruit du canon se fait entendre dans le séjour *élevé* du tonnerre. (X. de Maistre.)

— Fig. Ce Dieu que j'ai eu l'audace d'offenser est autant *élevé* au-dessus de moi que l'être l'est du néant. (Mass.)

— Dressé. Il porte la tête élevée.

— Augmenté. Une température élevée. Un prix élevé.

— Fig. Élevé aux honneurs, aux emplois, aux dignités, etc. Plus elle fut *élevée*, plus elle fut modeste. (Fléchier.) Ils ne sont *élevés* que pour être au peuple une occasion de chute et de scandale. (Mass.) Plus ils sont *élevés*, plus le dérèglement des mœurs les dégrade. (Id.) Il fallait qu'ils l'humiliassent afin qu'il fût *élevé*, et sa gloire avait besoin de la haine. (Lemaistre de Sacy.)

[illegible]

— Fig. Éminent. Un poste élevé. Un rang élevé. Une position élevée.

[illegible]

— Grand, magnanime. Un esprit sage et élevé. Un cœur élevé. Les esprits forts et élevés. Des génies élevés. Un jugement vaste, élevé. Un cœur plus noble et plus élevé. Des sentiments plus élevés que ceux des autres hommes. Un courage *élevé* toute peine surmonte. (Malh.) Cela suppose dans l'éléphant des sentiments *élevés* au-dessus de la nature commune des bêtes. (Buff.) Il règne dans tout l'ouvrage de Klopstock une âme *élevée* et sensible. (Mme de Staël.) Sa naissance est obscure, mais son âme est infiniment *élevée*. (Barthél.)

— [illegible]

— Construit, bâti, édifié, érigé, dressé. Des forteresses inaccessibles *élevées* de toutes parts. (Mass.) Ces asiles saints et religieux *élevés* au milieu de nous. (Id.) Que de riches tombeaux *élevés* en tous lieux! (Rac.) On ne sait point encore d'après quel modèle furent *élevées* ces demeures des fées dont l'Espagne nous offre les ruines. (Chateaub.) Si l'on étudie les monuments *élevés* depuis l'ère romaine jusqu'à la Renaissance, l'histoire de chaque style d'architecture sera la même. (Mérimée.)

— Établi. Ce tribunal, *élevé* pour perpétuer parmi nous le goût et la politesse. (Mass.) L'imprimerie, ce puissant agent de la liberté, fut *élevée* en France par un tyran. (Chateaub.)

— Fig. Qui s'est produit, qui est né. Détruis donc les soupçons *élevés* contre toi. (Lemercier.)

— *Élevé au-dessus de*. Mais enfin on prépare deux palans, l'un pour tourner le cétacé, et l'autre pour tenir sa gueule *élevée* au-dessus de l'eau. (Lacép.) Ces globes immenses et si infiniment *élevés* au-dessus de nous. (Id.)

— *Élevé entre*. La barrière éternelle entre nous *élevée*. (Voltaire.)

— *Élevé par*. Près de la cité d'Alexandre on apercevait le petit monceau de sable *élevé* par la piété d'un affranchi et d'un vieux soldat aux mânes du grand Pompée. (Chateaub.)

> Il est un temple *élevé* par l'erreur,
> Où la brillante et volage faveur...
> [illegible]
> [illegible]

— *Élevé pour*. Les théâtres ne sont *élevés* que pour fournir à vos délassements criminels. (Fléch.) Il est vrai que de notre temps tous les édifices sont légers et fragiles : palais, églises, théâtres, semblent être *élevés* pour un jour. (Mlle C. Robert.)

— *Élevé sur*. L'écuyer suivait le chevalier à la guerre, portait sa lance et son heaume *élevé* sur le pommeau de sa selle. (Chateaub.)

— *Élevé vers*. Des regards élevés vers les cieux. Je ne puis faire d'autre personnage que de souhaiter, et de tenir les mains *élevées* vers le ciel. (Mme de Sévigné.)

— Qui reçoit ou a reçu de l'éducation, qui est ou qui a été instruit. Homme bien élevé. Tout prince qui écrit comme une femme de chambre a été fort mal *élevé*. (Voltaire.) Bonne mère, si ton fils sait beaucoup de choses, défie-toi de tout ce qu'il sait : s'il a le malheur d'être *élevé* à Paris et d'être riche, il est perdu. (J.-J. Rousseau.) Ne vous pressez pas de juger les jeunes gens par cette règle, surtout ceux qui, ayant été *élevés* comme ils doivent l'être, n'ont aucune idée des peines morales, qu'on ne leur a jamais fait éprouver. (Id.) La chevrette produit ordinairement deux faons qui, *élevés*, nourris ensemble, prennent une si forte attention pour l'un et pour l'autre, qu'ils ne se quittent jamais. (Buff.) Un homme bien *élevé* aime encore mieux qu'il en coûte à sa bourse qu'à son amour-propre. (B. de St-P.)

— *Élevé à*. *Élevé* à vivre d'humeur et de caprice, tout ce qui les gêne et les contraint les accable. (Mass.)

— *Élevé dans*. Les jeunes demoiselles françaises sont toutes *élevées* dans les couvents jusqu'à ce qu'on les marie. (J.-J. Rouss.)

> *Élevé* dans le sein d'une chaste héroïne,
> [illegible]

— *Élevé dans*, suivi du nom de la chose qu'on apprend. *Élevés*, non pas dans la science qui enfle, mais dans la charité qui édifie. (Fléch.) Les seigneurs avaient été *élevés* dans les conspirations; c'était l'art de la cour. (Volt.) Oh! il n'est pas possible à un homme *élevé* dans la nature de comprendre les dépravations de la société. (B. de St-P.) *Élevée* dans la religion chrétienne, Clotilde en inspira l'estime à Clovis. (Anquetil.)

— *Élevé pour*. Il faudrait que le gouverneur eût été *élevé* pour son élève, que les domestiques eussent été *élevés* pour leur maître, que tous ceux qui l'approchent eussent reçu les impressions qu'ils doivent lui communiquer. (J.-J. Rousseau.)

— A le même sens, en parlant des animaux. Les petits *élevés* en cage, s'ils sont à portée d'entendre le rossignol, perfectionnent leur chant et le disputent à leur maître. (Buffon.) M. de la Pigeonnière a eu un perroquet mâle et un femelle dans la ville de Marmande, en Agenois, qui, pendant cinq ou six années, n'ont pas manqué chaque printemps de faire une portée qui a réussi et donné des petits que le père et la mère ont *élevés*. (Id.)

— Manèg. *Cheval élevé du devant*. Celui qui a trop longues les jambes de devant.

— Mar. *Pôle élevé*. Pôle qui est au-dessus de l'horizon du lieu où on se trouve. || *Latitudes élevées*. Celles qui s'éloignent de l'équateur.

— Moll. *Spire élevée*. Spire de coquillage qui s'accroît plus en hauteur qu'en diamètre.

— Myst. Qui est dirigé vers. Prière élevée à Dieu. Prières élevées vers le ciel. Dieu veut que ses soldats demeurent fermes et *élevés* vers le ciel, et qu'ils ne se courbent vers la terre que le moins qu'il leur est possible. (Lemaistre de Sacy.)

— Pathol. *Pouls élevé, respiration élevée*. Pouls précipité, respiration précipitée.

— Substantiv. C'est un mal élevé.

— ÉLEVÉ. s. m. Chorég. Action d'étendre les genoux après les avoir pliés.

ÉLÈVEMENT. s. m. Action d'élever, élévation. L'ambition consiste à désirer l'*élèvement* pour l'*élèvement*. (Pascal.)

— Fig. *Élèvement* d'une âme à la pensée de Dieu. (Port-Roy.) Peu usité.

* **ÉLEVER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *elevare*; formé de *e*, hors de; *levare*, lever). L'*e* de *le* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'élève, tu élèves, il élève*, etc. Lever en haut, faire monter. Le soleil élève les vapeurs. Le voile de brouillards que le soleil *élève* au matin. (J.-J. Rousseau.)

— Placer, mettre plus haut. Élever un tableau. Élever un plancher. Élever un plafond. C'est la nation qui *éleva* vos ancêtres sur le bouclier militaire, et les proclama souverains. (Mass.) Constantin, devenu la conquête de la croix, fit *élever* ce signal de toutes les nations au milieu de ses armées. (Id.)

— Fig. *Élever ses pensées, son cœur vers Dieu*. Les diriger uniquement vers lui.

— Rendre plus haut, donner plus d'élévation à. Élever un mur. Élever une maison.

— *Élever dans*. Nos hameaux dans les airs n'*élèvent* point leurs faîtes. (Lebrun.)

— Dans un sens analogue.

> [illegible]
> (Millevoye.)

— *Élever la tête*.

> [illegible]
> *Élevant* la tête et le [illegible]
> Vient interrompre son ramage. (Florian.)

— Dans un sens métaphorique, Faire monter à une certaine hauteur, faire dominer. Cette sagesse souveraine qui semble se jouer des hommes en les *élevant* sur les ruines les uns des autres. (Mass.) Les ministres qui ont outré la puissance des rois l'ont toujours affaiblie, et ils n'ont *élevé* leurs maîtres que sur la ruine de leurs États. (Id.)

— Placer dans l'élévation. Il vous a *élevés*, il vous a fait naître au milieu de l'éclat et de l'abondance. (Mass.)

— Absol. L'audace détruit, le génie *élève*, le bon sens conserve et perfectionne. (Fontanes.) Les humbles seuls ont le ressort caché qui *élève*. (Gratry.)

— Fig. Investir de quelque dignité, faire parvenir aux honneurs, au pouvoir, à la fortune, à la gloire, etc. On dit dans le même sens : Élever quelqu'un à une dignité. Élever quelqu'un aux honneurs, aux dignités. Faire élever les sujets les plus dignes aux places les plus distinguées. Sa modestie l'a élevé à une place que le choix du prince lui avait d'abord destinée. Votre puissance renverse ceux que votre puissance avait *élevés*. (Fléch.) C'est Dieu seul qui *élève* les grands et les puissants. (Mass.) Pour *élever* un seul de leurs enfants plus haut que ses ancêtres, ils sacrifient tous les autres. (Id.)

> Enfin, vous l'emportez, et la faveur du roi
> Vous *élève* en un rang qui n'était dû qu'à moi.
> (Corneille.)

> [illegible]
> [illegible]
> (Voltaire.)

— *Élever sur, au-dessus de*. Placer au-dessus de. Vous que la naissance et le rang *élèvent* sur le commun des fidèles. (Mass.) Les places qui nous *élèvent* sur les peuples ne sont établies que pour eux. (Id.)

— *Élever au-dessus de*. Faire monter à un plus haut degré, dans un sens moral. Cette noblesse de sentiment qui l'*élevait* au-dessus de sa propre grandeur. (Fléch.) La vertu nous *élève* au-dessus de nous-mêmes. (Mass.)

— *Élever au-dessus de*. Rendre insensible à, rendre supérieur à, dans un sens moral. La religion seule les *élève* au-dessus des événements et de l'envie. (Mass.) La religion nous *élève* au-dessus de nos passions. (Id.)

— *Élever au-dessus de*, en parlant d'une raison supérieure. L'esprit de Dieu *élève* quelquefois au-dessus des règles d'une vertu et d'une prudence commune ces grandes âmes qu'il destine à combattre l'orgueil. (Fléch.) Elle a *élevé* son esprit au-dessus des fausses idées des hommes. (Id.)

— Fig. *Élever à*. Qui est le stupide que la beauté d'un tel spectacle n'*élève* à la contemplation? (Malherbe.) Ainsi la fortune, en voulant l'abattre, l'avait *élevé* à la véritable gloire, qui est celle de la sagesse. (Fén.)

— *Élever à, jusqu'à*, en parlant de la grandeur spirituelle dans l'ordre de la grâce. La foi l'*élève* jusqu'au plus haut des cieux. (Mass.) Dieu l'a humilié devant les hommes pour l'*élever* jusqu'à lui. (Fléch.)

— *Élever à*. Égaler à, en parlant des sentiments.

> [illegible]
> [illegible]
> (Corneille.)

— Fig. *Élever une chose au rang d'une autre*. Lui attribuer, ou Lui donner une égale importance, un mérite égal.

— Fig. *Élever quelqu'un jusqu'aux nues, jusqu'au ciel, jusqu'aux astres*. Lui donner des louanges excessives.

— Fig. Vanter. En disant cela je prétends *élever* bien haut les charmes de votre présence. (Mme de Sévigné.)

> J'ai beau devant les yeux lui remettre Hippolyte,
> Parler de ses attraits, *élever* son mérite. (Corn.)

— Fig. Donner plus de noblesse, de grandeur,

de sublimité. Élever l'âme. Élever les sentiments. Élever le cœur. Élever l'esprit. La religion élève l'homme, le matérialisme le rabaisse. (Boiste.) Les grandes occupations élèvent et soutiennent l'âme. (Vauven.) Ce qui élève l'esprit devrait toujours élever l'âme. (Id.) Dieu élève leur esprit pour en faire les conducteurs de son peuple. (Fléch.) La nature élève le caractère physique de ses ouvrages à un caractère moral sublime, en les réunissant autour de l'homme. (B. de St-P.)

— Enorgueillir. La prospérité nous élève, l'affliction nous abat. (Mass.)

— Fig. *Élever son style.* Prendre un ton plus noble dans son style.

— Fig. Augmenter. Élever le prix d'une chose. Élever le taux de l'intérêt. Élever la valeur de la monnaie. Élever la temperature d'un lieu, d'un liquide, d'un corps.

— *Élever la voix, le ton.* Parler plus haut qu'à l'ordinaire.

— Fig. *Élever la voix.* Parler avec plus de hauteur, avec plus d'assurance qu'il ne convient. Il ne vous convient pas d'élever ici la voix.

— Fig. *Élever la voix pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un.* Parler hautement, ouvertement pour lui, en sa faveur. On ne peut trop *élever* sa voix en faveur de l'innocence opprimée. (Volt.) — On dit, dans le sens opposé : *Élever la voix contre quelqu'un.*

— *Élever les paroles.* Parler haut, sur un ton élevé. Plus haut que les auteurs *élevant* ses paroles. (Molière.)

— Faire entendre. Élever un cri. Élever une plainte.

— Construire, bâtir, dresser, ériger. Élever un édifice. Élever un mur. Élever une maison. Élever un pavillon. Élever des monuments, des autels, des statues. Elever des fortifications. Il n'est pas vrai que, quand les Anciens *élevaient* des statues à quelque vice, cela signifiait qu'ils aimassent ce vice. (Montesq.) On avait *élevé*, dit cet auteur, une haute palissade de bambous d'environ cent pas en carré. (Buff.)

— *Élever à.* Il *élève* des monuments superbes aux grandes actions des conquérants. (Mass.) Nous leur avons *élevé* des statues, et nous les bannirons peut-être un jour. (Barth.)

— Fig. L'art d'*élever* sur un patrimoine obscur une fortune monstrueuse aux dépens même de l'équité et de la bonne foi. (Mass.) J'ai vu sur ma ruine *élever* l'injustice. (Racine.) Ils penseront judicieusement qu'il était absurde d'exiger que les hommes qui ont vieilli sous un ciel ardent pour *élever* l'édifice d'une grande fortune... (Rayn.) C'est rêver que d'*élever* des systèmes purement gratuits. (Condillac.)

— *Élever autel contre autel.* Former un parti contre un autre.

— Établir, fonder. Élever un trône. Élever un empire. Quoi ! un bras de chair soutiendrait plus sûrement les royaumes que la main de Dieu qui les a *élevés !* (Mass.)

— Faire naître, susciter, opposer. Élever des doutes. Élever des difficultés. Elever des doutes sur la réalité d'un fait. La lecture de ce livre a élevé des doutes, des scrupules, dans mon esprit. Au travers même des nuages qu'un corps corruptible et mourant *élève* jusque dans l'esprit, les yeux éclairés de la foi découvrirent la main paternelle qui le frappait. (Massillon.)

— Nourrir dès l'enfance jusqu'à l'adolescence. Avoir de la peine à élever un enfant. Cette femme n'a pu élever aucun de ses enfants. Après ceux qui avaient remporté quelque avantage à la guerre, les plus honorés étaient ceux qui avaient *élevé* beaucoup d'enfants. (Boss.) Ce n'est que dans la maison paternelle qu'on prend du goût pour sa maison, et toute femme que sa mère n'a point *élevée* n'aimera point *élever* ses enfants. (J.-J. Rouss.)

— Se dit dans le même sens en parlant des animaux. Élever des animaux. Élever des chevaux. Élever des chiens. Élever de la volaille Élever des oiseaux. Les loriots ne sont point faciles à *élever* ni à apprivoiser. (Buffon.) Les loirs faisaient partie de la bonne chère, chez les Romains ; ils en *élevaient* en quantité. (Id.)

— Faire croître, en parlant des végétaux. Élever des plantes. Élever des arbres.

— Instruire, donner de l'éducation à. Élever la jeunesse. Élever les enfants. La manière dont on *élevait* les enfants des rois est admirée par Platon, et proposée aux Grecs comme le modèle d'une éducation parfaite. (Bossuet.) Combien de jeunes filles fit-elle *élever* dans des communautés de vierges chrétiennes ! (Fléchier.) Le fataliste *élève* l'enfant pour le tyran, Rousseau pour la révolution (Michelet.)

— Former, faire prendre l'habitude de. Élever un enfant à la vertu. Toute leur attention était d'*élever* leurs enfants à la vertu. (Montesq.) Vous êtes faible, madame, parce qu'on vous a *élevée* à la faiblesse. (Bussy.)

— Mar. ***Élever un bâtiment.*** Se diriger vers lui. Cette expression s'explique par la raison que le bâtiment vers lequel on se dirige semble monter, s'élever en effet à l'horizon à mesure qu'on s'en approche.

— Math. *Élever une quantité au cube.* Former sa troisième puissance. — *Élever une perpendiculaire sur un plan, sur une droite.* Tracer cette perpendiculaire.

— Mus. ***Élever le ton d'un morceau.*** Transposer un morceau, pour qu'on puisse l'exécuter sur un ton plus haut que celui dans lequel il a été composé.

— Prat. Faire naître, présenter une preuve ou une fin de non-recevoir. Élever un conflit.

— S'ÉLEVER. v. pron. Monter en haut, en parlant des personnes et des choses. Les brouillards s'élèvent aux approches du soleil. A mesure que l'on *s'élève*, on découvre, en se retournant, Naples et l'admirable pays qui l'environne. (Mme de Staël.) Montre-toi à moi comme tu t'y montreras lorsque, dégagée du poids de son argile mon âme, *s'élevant* de la terre vers le soleil, abordera aux rivages d'un orient éternel ! (B. de St-P.) Celles-là (les mouches) *s'élevaient* en l'air en se dirigeant contre le vent. (Id.)

— Fig. Cet hymne nocturne qui *s'élevait* au ciel avec ce sentiment de mélancolie. (Gér. de Nerval.)

— Être élevé. On voit par cette énumération que le terrain de Marly-la-Ville a été autrefois un fond de mer qui s'est *élevé* au moins de soixante-quinze pieds. (Buff.)

Le temps s'élève. Se dit du temps qui s'éclaircit.

— Prendre de l'élévation. Le terrain s'élève à mesure qu'on avance. Les montagnes, disposées en amphithéâtre, vont toujours en *s'élevant* vers l'est. (Barginet.)

— Fig. Parvenir à une situation plus élevée. Il n'eut besoin pour *s'élever* dans sa profession ni de sollicitations, ni d'artifices. (Fléch.) Lapouille fils aura besoin de *s'élever* beaucoup pour atteindre où son père est parvenu. (L. Veuillot.)

— Fig. *S'élever à.* Il *s'élève* ainsi par degrés et par son seul mérite au suprême commandement. (Fléch.) Cette maison s'est *élevée* au rang qu'elle tient en France par une longue succession de vertus. (Id.) L'homme qui contemple la nature, qui l'étudie, *s'élève* par degrés au trône intérieur de la toute-puissance. (Buff.)

— Fig. *S'élever à, s'élever jusqu'à.* Se mettre de pair. Traiter d'égal à égal. Ils ont beau descendre jusqu'à nous, nous n'oserions nous élever jusqu'à eux.

— *S'élever à.* Parvenir à comprendre, se mettre à la hauteur d'un certain ordre de choses qui échappent au commun des hommes. S'élever à la connaissance de Dieu. S'élever aux notions, aux idées d'ordre, de justice. S'élever aux sublimes spéculations de la philosophie.

— *S'élever à de hautes considérations sur un sujet.* Présenter, développer sur un sujet de hautes considérations.

— *L'esprit de l'homme ne peut s'élever jusque-là.* Il n'est point donné à l'homme de comprendre cela.

— *S'élever à, s'élever jusqu'à,* dans un sens mystique. S'élever à Dieu par la foi. S'élever à Dieu par la prière. S'élever jusqu'à Dieu par l'extase. Seul de toutes les créatures visibles, l'homme avait le droit de *s'élever* jusqu'à vous. (Massillon.)

— *S'élever au-dessus de.* Être plus haut que. Un prince pieux se démêle toujours de la foule des autres princes dans la postérité ; sa tête et son nom *s'élèvent* au-dessus de toute cette multitude, comme celle de Saül *s'élevait* au-dessus de toute la multitude des tribus. (Mass.) Tout ce qui *s'élève* au-dessus d'eux leur devient odieux et insupportable. (Fléch.)

— *S'élever au-dessus de,* marquant un degré de perfection dans la vertu, dans la piété, etc. Il s'était *élevé* au-dessus des vertus humaines. (Fléch.) C'est ainsi qu'elle *s'élevait* au-dessus d'elle-même et de la mort qu'elle craignait. (Id.)

— *S'élever au-dessus de.* Se rendre insensible, inaccessible à. S'élever au-dessus des passions. S'élever par la foi au-dessus des faiblesses de la nature. S'élever au-dessus des prévoyances inquiètes de l'avenir. S'élever au-dessus des misérables inquiétudes de la vanité. Il s'est *élevé* par une austère sagesse au-dessus des craintes et des complaisances humaines. (Fléch.) Sachons nous *élever* au-dessus de la tempête, et les flots seront domptés. (Napoléon.)

— Prov. ***La vérité, comme l'huile, s'élève au-dessus de tout.*** Tôt ou tard la vérité se fait jour.

— *S'élever contre.* Se soulever, s'armer contre. Alberstat avait été pris par le pays, qui s'était *élevé* contre lui. (Malherbe.) Les rois *s'élèvent* contre les rois, les peuples contre les peuples. (Mass.)

— ***S'élever contre quelqu'un.*** Se déclarer contre lui, contre ce qu'il propose.

— ***S'élever contre une proposition.*** La combattre. On dit dans le même sens : S'élever contre une opinion, s'élever contre un témoignage, etc. Toute hauteur qui *s'élève* contre la science de Dieu. (Mass.) Grégoire *s'éleva* avec autant de vigueur que d'autorité contre cette étrange prétention. (Montalembert.)

— *S'élever contre.* Dans le langage de la Bible, Accuser, porter témoignage contre. Le fils s'élèvera contre son père. Mon péché s'élèvera contre moi.

— Par extens. Des charges considérables s'élèvent contre lui.

— *S'élever de.* S'enorgueillir, être fier de. Nous nous *élevions* de tant de prospérités. (Massillon.)

— Absol. Celui qui s'élève sera abaissé.

— Naître, surgir. Une horrible tempête s'est élevée tout à coup. Quoique le vent se fût si subitement *élevé*, le temps était beau, la voûte du ciel était d'un bleu d'azur. (P. Hennequin.)

— Fig. Des difficultés étranges s'élevaient dans cette affaire. Des doutes que je ne puis combattre s'élèvent dans mon esprit. Un peuple doit *s'élever* des cendres de Pergame. (Del.) Le remords *s'éleva* dans mon cœur. (Volt.)

— Se dit des sons qui deviennent plus aigus. Le diapason s'élève de jour en jour.

— Se faire entendre, en parlant de la voix, des sons, du bruit. Il s'élève un grand bruit. Il *s'élève* une voix qui crie : Victoire ! (Fléch.) Que de voix plaintives *s'élèvent* au ciel contre des hommes nés pour le malheur des autres hommes ! (Mass.)

> Et que ma voix, *s'élevant* dans les airs,
> Mêle les chants légers à leurs brillants concerts.
> (A. Martin.)

— S'augmenter. La température s'élève.

— Fig. Monter à, en parlant d'une somme, d'un nombre. Ce nombre s'élève à cinq cents. Le nombre des personnes tuées s'éleva à quatre cents. Le total s'éleva à vingt mille francs.

— Être construit, être érigé. Rome voyait *s'élever* au milieu de ses murs les idoles diverses de tant de peuples soumis. (Mass.) Près des murs de cette ville *s'élève* un édifice superbe. (Fléch.)

— Fig. Il *s'élève* dans le cœur de chaque sujet un monument plus durable que l'airain et le bronze. (Id.)

— Se dresser. Une montagne qui s'élève. Un rocher qui s'élève. Une chute d'eau bruyante qui se précipite dans une tranquille vallée, ou un âpre et noir rocher qui *s'élève* au milieu d'une plaine de verdure, ajoute à la beauté du paysage. (B. de St-P.)

— *S'élever sur.* A l'est, le château de Stolpen *s'élève* sur une base de colonnes basaltiques. (Malte-Brun.)

— Être établi. Au milieu du palais de nos rois *s'élève* un tribunal auguste. (Fléch.)

— *S'élever sur les débris de.* S'élever sur les débris de sa patrie. Un nouveau monde s'élève insensiblement sur les débris de celui que nous avons vu en y entrant.

— Se dit de la peau, de l'enveloppe d'une chose qui s'enfle. Sa peau s'élève facilement. L'écorce des arbres s'élève dans certaines maladies.

— Être élevé, nourri, entretenu, en parlant des enfants, des animaux, des plantes. Les oies s'élèvent dans ces campagnes.

— Recevoir de l'éducation. Ces enfants s'élèvent dans les lycées.

— Élever pour soi. Sur les débris de cette gloire humaine votre pieux et auguste bisaïeul sut s'en *élever* une plus solide et plus immortelle. (Mass.)

— Astron. anc. *S'élever sur.* S'approcher de l'apogée de son déférent.

— Mar. ***S'élever en latitude.*** S'éloigner de l'équateur. || ***S'élever en longitude.*** S'écarter du premier méridien. || ***S'élever au vent*** ou ***dans le vent.*** S'approcher de l'origine du vent. || ***S'élever de la côte.*** S'en écarter. || ***S'élever à la lame.*** Lui céder facilement. || ***S'élever aux yeux.*** Se dit d'un navire qui se rapproche.

— Impers. Il paraît, on voit naître. Il *s'éleva* dès lors parmi les fidèles des hommes ignorants et superstitieux. (Mass.) Mais lorsqu'une fois il s'est *élevé* des villes capitales, ces villes établissent une différence marquée entre deux nations. (Volt.) S'il n'y avait pas eu à Rome des foules de misérables, il ne s'y serait pas *élevé* des Catilina. (B. de St-P.)

*** ÉLEVEUR, EUSE.** s. (rad. *élever*). Celui, celle qui fait venir, produit des bestiaux et particulièrement des chevaux. Éleveur de bestiaux. Éleveur de la race chevaline. Être éleveur. Cette pensée domine chez la plupart des *éleveurs*. (De Vaulabelle.) Il est un principe qui trouve à peu près d'accord tous les *éleveurs* doués de quelque intelligence ou de quelque instruction. (Id.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

*** ÉLEVURE.** s. f. (rad. *élever*). Pathol. Nom générique sous lequel on désigne tous les exanthèmes dans lesquels il y a tumefaction du tissu de la peau. Avoir le visage plein d'élevures. Avoir des élevures sur la peau. Il lui vint une ébullition de sang qui lui fit sortir quelques *élevures* par tout le corps. (Malherbe.)

*** ELFE.** s. m. (mot allem.). Myth. Nom que la mythologie du moyen âge donne à des êtres surnaturels, divinités subalternes dont les unes, d'une nature généreuse et bienfaisante, ont, dit-elle, le visage plus beau que le soleil, et les autres, d'un caractère haineux et méchant, sont plus noires que la nuit. Les elfes sont petits, légers et jolis. Les enfants nés le dimanche ont seuls le privilège de les voir. Il a salué au bord des fontaines l'*elfe* dont la robe blanche traîne un ourlet mouillé parmi l'herbe verte. (Th. Gautier.)

— Nom donné aux génies des Scandinaves.

ELFINE. s. f. Myth. Femme d'un elfe. Les elfines sont des fées jeunes et belles qui apparaissent tantôt sous la forme d'un cheval, tantôt sous celle d'une belle femme qui se balance sur les eaux, tantôt sous celle d'une jeune fille timide qui cherche un asile dans les cabanes des bergers.

ELFSBORG. Géogr. Une des 24 préfectures de la Suède, dans le Gothland, sur la frontière de Norvège. Ch.-l. *Wenersborg ;* 287,000 hab.

ELGÉBAR. s. m. Astron. Nom arabe de l'étoile de première grandeur qui se trouve dans le pied d'Orion.

ELGIN, MORAY ou **MURRAY.** Géogr. Comté situé au N.-E. de l'Écosse, sur la côte S. du golfe de Murray. Il a 217,000 hectares et 40,000 hab., plus agriculteurs qu'industriels. Une enclave du comté d'Inverness le divise en deux parties. Ch.-l. *Elgin.*

ELGIN (Thomas BRUCE, comte de KINCARDINE et d'). Antiquaire anglais, 1769-1842. Il servit d'abord son gouvernement comme diplomate, puis quitta les affaires et visita la Grèce. Il y rassembla une collection précieuse de statues, de bas-reliefs, de colonnes, de chapiteaux, de vases de marbre, de bronzes, de camées, de monnaies grecques, et publia les résultats de son voyage. Il transporta sa collection en Angleterre en 1814. Ses marbres sont au British-Museum, sous le nom de Marbres d'Elgin.

ELHABOR. s. m. Astron. Nom arabe de l'étoile Sirius.

EL-HADI. Quatrième calife abbasside, 785-786, triompha de son compétiteur Hussein, et eut pour successeur son frère Haroun-al-Raschid.

ELHIN. s. m. (pr. *é-line*). Bot. Espèce de souchet qui croît à Ceylan dans les rizières, et dont la présence indique aux habitants de cette île un terrain propre à la culture du riz.

ELHUYARITE s. f. (d'*Elhuyar*, nom pr.). Minér. Variété d'allophane.

ÉLIACIN. Roi de Juda, fils de Josias, fut placé sur le trône par le roi d'Égypte Néchao, 608 av. J.-C., fut prisonnier par l'armée de Nabuchodonosor, et transporté chargé de chaînes à Babylone. Il avait régné 11 ans.

— ÉLIACIN. Personnage de la tragédie d'*Athalie,* désigné aussi sous le nom de *Joas.* On en a fait le type de ceux qui, dans leur jeunesse, sont l'unique espoir d'un parti. || Ce nom est aussi employé pour désigner un enfant candide, innocent. C'est un Eliacin.

ÉLIAGE s. m. Écon. rur. Syn. de SOUTIRAGE.

ÉLIASITE. s. f. (d'*Élias*, nom d'une mine de Bohême). Minér. Variété mélangée d'urane oxydulé.

ÉLICHRYSE. s. f. Bot. V. HÉLICHRYSE.

ÉLICIE. s. f. Éclair, lumière subite. (Rabelais.)

ÉLICITE adj. 2 g. et. lat., *elicitus*, part. d'*elicio,* j'attire). Philos. scolast. Qui part immédiatement de la volonté. Actes élicites. Les actes élicites sont opposes aux actes commandés. La volonté ne peut être forcée par rapport à ses actes élicites.

ÉLICOPIDE. s. m. Entom. V. HÉLICOPIDE.

ÉLIDE. s. f. Entom. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon.

ÉLIDE. Géogr. anc. Pays de l'anc. Grèce, au N. O. du Péloponnèse. Sur sa frontière était le mont Érymanthe ; elle était arrosée par le Pénée, l'Alphée, l'Énipée et le Ladon. Villes principales : Élis, Pise et Pylos. On y trouvait l'*Élide propre,* la *Pisatide* et la *Triphylie.* Près de Pise était la célèbre *plaine d'Olympie,* où la Grèce entière se réunissait tous les quatre ans pour la célébration des jeux Olympiques. L'Élide fut d'abord habitée par les Épéens, puis par les Étoliens venus avec les Héraclides. A partir du VIIIe siècle avant l'ère chrétienne, ce pays fut gouverné par un conseil de 90 membres à vie, et par 10 *hellanodiques* ou directeurs des jeux. L'Élide et l'Achaïe composent aujourd'hui un des dix nomes ou départements du royaume hellénique. Ch.-l. *Patras ;* 150,000 hab.

ÉLIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Élider. S'empl. adjectiv. Lettre élidée. Voyelle élidée. Il est probable que dans la langue latine on ne prononçait pas les voyelles *élidées.* (Dehèque.)

*** ÉLIDER.** v. a. 1re conj. (du lat. *elidere,* étouffer). Faire une élision, retrancher une voyelle finale, la supprimer dans l'écriture ou dans la prononciation. Élider une voyelle. Mettre une apostrophe dans l'écriture à la place de la voyelle qu'on élide. On élide dans la prononciation l'*e* féminin, quand il est suivi d'une voyelle ou d'une *h* muette.

— A signifié Détruire, faire disparaître. Élider les efforts de sa partie.

— S'ÉLIDER. v. pron. Être élidé.

ÉLIDIPTÈRE. s. f. (forme irrégulière de *hélicoptère*). Entom. Genre d'homoptères de la famille des fulgoriens, établi pour cinq espèces, dont trois sont européennes, les autres du Brésil et du Sénégal.

ÉLIDRION. s. m. Métall. Alliage de cuivre, d'or et d'argent. Inusité.

ÉLIE. s. f. Entom. Genre de scutellériens hétéroptères, ayant pour type l'élie acuminée, commune en Europe, en Afrique et en Asie.

ÉLIE (Saint-). Géogr. Volcan du territoire d'Alaska, sur la frontière de l'Amérique anglaise, près des côtes du Grand Océan ; 5,113 mètres.

ÉLIE. Prophète, originaire de Thisbé, ville de la tribu de Gad, devint célèbre autant par la généreuse liberté avec laquelle il reprocha aux rois d'Israël et de Juda leurs crimes et leur impiété, que par la multitude des prodiges qui accompagnèrent sa mission. Il fut enlevé au ciel vers 800 avant J.-C. ; il laissa son manteau à Élisée, avec sa puissance prophétique.

ÉLIE DE BEAUMONT (Jean Baptiste-Jacques). Jurisconsulte français, 1732-1786, renonça, à cause de la faiblesse de sa voix, à la carrière d'avocat, qui lui promettait des succès, et acquit par ses Mémoires judiciaires une grande réputation ; le plus connu est le *Mémoire pour les Calas*, publié à Paris en 1762.

— **ÉLIE DE BEAUMONT** (Jean-Baptiste-Armand-Louis-Léonce). Géologue, né à Canon (Calvados), 1798-1874, ingénieur des mines, professeur à l'École des mines et au Collège de France, 1829-1832, membre de l'Académie des sciences, 1835, secrétaire perpétuel de cette société, après la mort d'Arago, fut nommé sénateur en 1852, quoiqu'il fût resté étranger à la politique. Il fut chargé, avec son collègue Dufrénoy, sous la direction de M. Brochant de Villiers, de recueillir tous les éléments d'une carte géologique de la France. Les travaux préparatoires furent immenses ; Élie de Beaumont s'occupa presque exclusivement des recherches géologiques et publia plusieurs ouvrages qui s'y rattachent. On lui doit aussi de nombreux et intéressants mémoires.

ÉLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Élier. S'emploie adject. Soutiré. Ce qu'on appelle la fermentation insensible ou la maturation des vins dépend beaucoup de la manière dont les vins auront été soignés, *éliés* et encavés. (Pelouze.)

ÉLIÉE. s. f. (de *Élie*, n. pr.). Bot. Genre de plantes hypéricinées, voisin du mille-pertuis, établi pour un arbrisseau de Madagascar.

ÉLIEN, *le Sophiste* (Claudius Ælianus Sophista). Écrivain grec, mort vers 260 de notre ère, né à Préneste. De ses nombreux ouvrages il nous reste : *Histoires variées*, en quatorze livres, extraits trop souvent altérés d'un grand nombre d'auteurs ; *De la Nature des animaux*, en dix-sept livres, recueil d'anecdotes qui contient beaucoup de fables ; et *Épîtres rustiques*.

ÉLIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante d'Élis ou de l'Élide.

— adj. Qui a rapport à Élis ou à ses habitants.

— *Droit élien*. Corps de droit romain formé par Sextus Ælius.

ÉLIER. v. a. 1re conj. (de *é*, préf., et *lie*). Proprement, Ne pas laisser plus longtemps sur la lie, en parlant des vins. Syn. de SOUTIRER. Élier des vins.

ÉLIÉZER. Serviteur d'Abraham, fut chargé par son maître de trouver une épouse à Isaac ; il ramena de Mésopotamie Rébecca.

— ÉLIÉZER. Prophète hébreu du IXe siècle avant l'ère chrétienne.

ÉLIF. s. m. Gramm. or. Première lettre de l'alphabet arabe, de l'alphabet persan et de l'alphabet turc. Elle n'a pas de prononciation propre ; n'est souvent employée que pour prolonger le son de la voyelle précédente, ou celle dont elle supporte le signe. || Signe numérique de l'unité.

* **ÉLIGIBILITÉ.** s. f. (rad. *éligible*). Réunion des conditions requises pour pouvoir être élu. Contester l'éligibilité de quelqu'un. Conditions d'éligibilité. Cens d'éligibilité. La destruction du cens d'*éligibilité* sera un des premiers bienfaits de la réforme électorale. (Arm. Marrast.)

— *Cens d'éligibilité*. Ce que doit payer d'impôts un citoyen, pour pouvoir être choisi comme membre d'une assemblée représentative, dans le système censitaire.

* **ÉLIGIBLE.** adj. 2 g. (du latin *eligere*, élire). Qui a les conditions nécessaires pour être élu, qui peut être élu. Être éligible pour la députation. N'être pas éligible. Sont *éligibles*, sans condition de domicile, tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans.

— S'empl. subst. Combien y a-t-il d'*éligibles* dans ce département ? (Acad.)

ÉLIGMODONTE. s. m. Mamm. V. HÉLIGMODONTE.

ÉLIGNITE. s. f. (étym. lat., *e*, hors de ; *lignum*, bois). Bot. Exostose, excroissance ligneuse.

ÉLIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Élimer. S'empl. adjectiv. Habit élimé. Ce linge est tout élimé. Sa culotte de velours de coton était *élimée* jusqu'à la corde. (J. Sandeau.)

— Fig. C'est bien la petite passion la plus *élimée*. (Crébillon fils.)

— Fauconn. Oiseau élimé.

* **ÉLIMER (S').** v. pron. 1re conj. (ét. fr., *é*, préf. augment. ; *limer*). S'user à force d'être porté. Cette étoffe s'est élimée en très peu de temps. Peu usité.

— ÉLIMER. v. a. User, en parlant des étoffes. Élimer une étoffe à force de la porter.

— Fig. Polir, user, affaiblir. Il n'a point *élimé* son génie dans le frottement des querelles littéraires. (Mercier.)

— Alg. Faire disparaître une ou plusieurs inconnues des équations où elles se trouvent.

— Fauconn. Purger l'oiseau, le mettre en état de voler au sortir de la mue. Élimer l'oiseau.

ÉLIMINATEUR, TRICE. adj. Qui sert à éliminer. Méthode éliminatrice.

— Physiol. *Fonctions éliminatrices*. Opérations vitales par lesquelles des matériaux devenus nuisibles à l'organisme sont versés aux surfaces et chassés au dehors.

— ÉLIMINATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui élimine.

* **ÉLIMINATION.** s. f. (pr. *é-li-mi-na-cion*). Action d'éliminer, de chasser, d'expulser, de faire disparaître. La vérité ne se découvre que par la discussion des hypothèses et l'*élimination* patiente de l'erreur. (Proudhon.)

— Action d'écarter les plus faibles candidats dans un concours, pour ne laisser continuer la lutte qu'entre les plus forts.

— Math. Opération algébrique par laquelle, étant donné un nombre déterminé d'équations qui contiennent un nombre égal d'inconnues, on trouve une équation qui ne contient qu'une seule inconnue, dont la valeur fait connaître ensuite celle de toutes les autres.

— Physiol. Opération vitale par laquelle les matériaux devenus nuisibles à l'organisme sont versés aux surfaces et chassés au dehors.

ÉLIMINATOIRE. adj. Qui élimine. L'examen éliminatoire.

ÉLIMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Éliminer. S'empl. adjectiv. Des noms éliminés d'une liste.

— Math. Se dit d'une inconnue qu'on a fait disparaître.

* **ÉLIMINER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *eliminare*, formé de *e*, préf. extract. ; *limen*, porte). Expulser, mettre dehors. Ne s'emploie guère en ce sens que dans le style familier. Il faut quinze jours pour chasser l'étranger, et dix-huit cents ans pour *éliminer* la monarchie. (V. Hugo.)

— Fig. Retrancher, ôter de. Éliminer des noms d'une liste.

— Alg. Faire évanouir une quantité, la faire disparaître d'une équation. Simplifiez, éliminez.

— Méd. Éliminer un poison, une escarre.

— S'ÉLIMINER. v. pron. Être éliminé. Ces noms-là peuvent s'éliminer de la liste des candidats.

ÉLINCOURT. Géogr. Comm. du cant. de Clary, arr. de Cambrai (Nord); 2,000 hab.

ÉLINE. s. f. (du gr. ἔλινος). Antiq. gr. Chanson des tisserands.

ÉLINGUE. s. f. (ét. angl., *sling*, fronde). Mar. Cordage, le plus souvent en double, de diverses grosseurs, qui sert à élever toutes sortes de fardeaux pour charger ou pour décharger un navire. Élingues à pattes. Élingue d'embarcation. || Filin garni d'un croc pour mettre un canot à la mer ou l'en retirer.

— Cordage employé dans les corderies pour le commettage.

— Sorte de fronde.

— Ichtyol. Lotte de mer, espèce de gade.

ÉLINGUÉ, ÉE adj. (pr. *é-lin-ghé* ; ét. lat., *e*, hors de ; *lingua*, langue). Bot. Qui n'a point de langue.

— Entom. Qui a la bouche obtuse, sans trompe.

ÉLINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Élinguer. Se prend adjectiv. Fardeau élingué. Barrique élinguée.

ÉLINGUER. v. a. 1re conj. (pr. *é-lin-ghé*). Mar. Se servir d'une élingue pour enlever, hisser un fardeau quelconque au moyen d'un palan qui fait effort sur l'élingue. Élinguer un fardeau. Élinguer les barriques.

— Emporter par-dessus bord.

— Fig. *Que le diable m'élingue si ce n'est pas vrai*. Que le diable m'emporte, si, etc., expression figurée dont se servent fréquemment les matelots pour confirmer leurs récits.

ÉLINGUET. s. m. (pr. *é-lin-ghè*). Mar. Pièce de bois qui sert à arrêter le cabestan.

ÉLIOMYS. s. m. (ét. gr., ἐλειός, loir ; μῦς, rat). Mamm. Section du genre loir.

ÉLIONURE. s. f. (ét. gr., ἐλειός, loir ; οὐρά, queue). Bot. Genre de graminées andropogonées, renfermant cinq espèces de l'Amérique méridionale, toutes remarquables par leur odeur forte et aromatique.

ÉLIOSE. s. f. (ét. gr., ἕλος, marais ; ἰός, miasme). Méd. Miasme des marais.

ÉLIQUE. adj. 2 g. Philol. Se dit de l'une des variétés du dialecte éolien. Dialecte élique.

* **ÉLIRE.** v. a. 4e conj. irrég. (ét. lat., *eligere*, même signif. ; rad. *legere*, choisir). Se conjugue comme *Lire*. Nommer à une dignité, à une fonction, à une place, par la voie des suffrages. Élire un député. Élire un roi, un magistrat. Élire un pape, un empereur. Élire le plus digne. Élire à la pluralité des voix. Élire au sort.

— Aussi employé dans le sens de Choisir. Et quel conseil vous me faites *élire* ? (Mol.) Le roi dit à son fils d'*élire* un gouverneur. (Corn.) Ces deux fauvettes ne s'écartaient pas beaucoup de la maison, et elles *élisaient* leur domicile de préférence sur un grand sapin. (G. Sand.)

> L'âme de cette ingrate est une âme de cire,
> Matière à toute forme, incapable d'élire. (MALHERBE.)
> Venez donc, puisqu'enfin vous ne daignez élire
> Un plus charmant époux. (RACINE.)

— *Élire sa sépulture*. Marquer le lieu où l'on veut être enterré.

— Jurispr. *Élire domicile*. Assigner un lieu certain et connu où tous les actes de justice puissent être signifiés. Élire domicile chez son avoué.

— Myst. Prédestiner par élection à la gloire éternelle. Ceux que Dieu a élus jouiront de la béatitude éternelle.

— Techn. *Élire les osiers*. Séparer en les récoltant ceux qui peuvent servir à l'industrie.

ÉLIS. Géogr. anc. Ville de l'anc. Élide, sur le Pénée, patrie de Pyrrhon, chef des sceptiques, et de Phédon, chef de l'école d'Élis. Cyllène lui servait de port. Auj. *Kaloscopi* (Belle-Vue).

— Philos. *École d'Élis*. Secte de philosophie qui se rapproche de l'école mégarique.

ÉLISA BONAPARTE. V. BONAPARTE.

ÉLISABETH (Sainte). Parente de sainte Anne, mère de la vierge Marie. Elle épousa le grand prêtre Zacharie et fut la mère de saint Jean-Baptiste.

— ÉLISABETH DE HONGRIE (Sainte), fille d'André II, roi de Hongrie, femme de Louis IV, *le Saint*, landgrave de Thuringe, 1207-1231, montra dès son enfance une piété ardente et extatique, une profonde compassion pour les malheureux et une charité sans bornes. Veuve en 1227 avec trois jeunes enfants, elle fut privée de la régence par son beau-frère Henri Raspon. Elle mourut à l'âge de 24 ans. L'Église l'honore le 19 novembre.

— ÉLISABETH D'ANGOULÊME. Reine d'Angleterre, était destinée par son père à Hugues de Lusignan, comte de la Marche ; mais, le jour de son mariage, elle fut enlevée par Jean sans Terre, roi d'Angleterre, qui l'épousa. A la mort de son mari, 1216, elle épousa son ancien fiancé. Elle se réfugia bientôt à l'abbaye de Fontevrault, où son fils Henri III, roi d'Angleterre, lui éleva une statue.

— ÉLISABETH DE PORTUGAL (Sainte). Fille de Pierre III, roi d'Aragon, et de Constance de Souabe, épousa Denis le Libéral, roi de Portugal. A la mort de son mari, elle se réfugia au couvent de Sainte-Claire, à Coïmbre, et fonda le monastère des Clarisses ; elle y mourut en 1336. Elle est honorée le 8 juillet.

— ÉLISABETH DE POLOGNE. Reine de Hongrie, épousa, 1319, Charobert d'Anjou et de Sicile, roi de Hongrie et eut de lui trois fils. Louis le Grand, qui devint roi de Pologne ; André, qui épousa Jeanne, reine de Naples ; Étienne, duc d'Esclavonie. Elle mourut en 1381.

— ÉLISABETH DE BOSNIE. Épousa, 1363, Louis le Grand, roi de Pologne et de Hongrie, devint, à la mort de son mari, 1382, régente pour sa fille, la reine Marie. Mais Charles de Durazzo, parent de Louis, se fit couronner à Albe Royale ; il fut massacré par le palatin Nicolas de Gora, et vengé par Jean de Horwarth, ban de Croatie, qui surprit Élisabeth et la jeta dans une rivière.

— ÉLISABETH WOODVILLE. Reine d'Angleterre, était fille de Richard Woodville, depuis lord Rivers, et de Jacqueline de Luxembourg, duchesse de Bedford. Veuve de John Grey, elle inspira une vive passion à Édouard IV, qui l'épousa en 1464. Chassé du trône par le comte de Warwick, que ce mariage avait blessé, le roi se réfugia aux Pays-Bas et la reine à Westminster. Elle en sortit après le triomphe d'Édouard et devint veuve en 1483. Richard de Glocester fit périr ses deux fils ; Henri VII l'enferma dans un couvent. Elle mourut à Barmondsey en 1488.

— ÉLISABETH D'ANGLETERRE. Fille du roi d'Angleterre Édouard IV et d'Élisabeth Woodville, épousa Henri VII, qui unit ainsi les deux branches de Lancastre et d'York. Elle mourut en 1502.

— ÉLISABETH. Reine d'Angleterre, fille de Henri VIII et d'Anne de Boleyn, née en 1533, devint reine, à la mort de sa sœur Marie, 1558. Femme supérieure, elle fonda l'Église anglicane par le *bill des 39 articles*, 1562 ; elle se fit le défenseur du protestantisme contre Philippe II, soutint les réformés de France et des Pays-Bas, les presbytériens d'Écosse contre sa rivale Marie Stuart. Elle retint celle-ci prisonnière de 1568 à 1587, et la laissa périr sur l'échafaud. Elle encouragea les corsaires anglais dans leurs courses contre les Espagnols, et fut très populaire lorsqu'elle présida à la défense de l'Angleterre, menacée par l'*Invincible Armada* de Philippe II, qui fut détruite par les tempêtes, 1588. Son pouvoir fut presque absolu à l'intérieur, avec ses tribunaux d'exception, la *Chambre étoilée* et la *Cour de haute commission* ; les Anglais lui pardonnèrent son despotisme, parce qu'elle défendait le protestantisme, parce qu'elle assurait leur supériorité maritime et protégeait leur industrie. Son règne fut illustré par Bacon, Spencer, Shakspeare. Elle se para toute sa vie du nom de *reine vierge* ; ses principaux favoris furent Leicester et Essex, qui se révolta contre elle et fut exécuté ; ses principaux ministres furent Bacon, Walsingham et surtout Cecil. Avec elle finit la branche des Tudors, en 1603. Jacques VI d'Écosse lui succéda.

— ÉLISABETH STUART. Fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre, épousa l'électeur palatin Frédéric V, le détermina à accepter la couronne de Bohême, 1619, et mourut à Londres, après la défaite et la spoliation de son mari.

— ÉLISABETH. Fille de la précédente, 1618-1680, reçut les leçons de Descartes à Leyde, et eut un savoir assez remarquable pour que le philosophe en fit l'éloge dans la dédicace des *Principes de philosophie*.

— ÉLISABETH DE VALOIS. Reine d'Espagne, 1545-1568, fille de Henri II, promise à Édouard VI, roi d'Angleterre, destinée à don Carlos, fils de Philippe II, épousa Philippe lui-même, 1559. Ce mariage se fit contre son gré, il fut malheureux, et Élisabeth mourut à 23 ans.

— ÉLISABETH D'AUTRICHE. Reine de France, 1554-1592, fille de l'empereur Maximilien II, épousa le roi Charles IX, montra au milieu des passions furieuses de son temps un caractère doux et attachant. Elle prodigua à son époux les soins les plus touchants, et, après l'avoir perdu, 1574, elle se retira près de son frère, l'empereur Rodolphe II.

— ÉLISABETH DE FRANCE. Reine d'Espagne, fille de Henri IV, 1602-1644, épousa le roi Philippe IV. Elle obtint la disgrâce du ministre Olivarès, décida le roi à prendre le commandement de ses troupes et se chargea du gouvernement. Elle mourut trop tôt pour le bien de l'Espagne. Elle fut la mère de Marie-Thérèse, qui épousa Louis XIV.

— ÉLISABETH FARNÈSE. Reine d'Espagne, 1692-1766, fille d'Odoard II, duc de Parme, épouse de Philippe V, 1714, chassa Mme des Ursins et donna le pouvoir à Albéroni. Elle le seconda dans ses réformes et dans ses projets aventureux, l'abandonna ensuite, et s'efforça pendant trente ans de donner des États en Italie à ses fils : don Carlos devint roi des Deux-Siciles ; don Philippe, duc de Parme et de Plaisance. Elle se retira à la mort de Philippe V, 1746.

— ÉLISABETH PETROVNA. Impératrice de Russie, 1709-1762, fille de Pierre le Grand et de Catherine, vécut d'abord dans une retraite voluptueuse, puis s'empara de la couronne, en détrônant et emprisonnant le jeune Ivan VI, 1741. Elle enleva aux Suédois une partie de la Finlande (traité d'Abo, 1743) ; lutta contre Frédéric II dans la guerre de Sept Ans, fonda une université à Moscou, une Académie des beaux-arts à Pétersbourg, et laissa le trône à son neveu Pierre III. On lui a reproché les désordres de sa conduite.

— ÉLISABETH-CHRISTINE. Reine de Prusse, 1715-1797, fille de Ferdinand-Albert, duc de Brunswick-Wolfenbuttel, épouse délaissée, mais estimée, de Frédéric II, a écrit plusieurs ouvrages de morale en allemand et en français.

— ÉLISABETH (Philippine-Marie-Hélène DE FRANCE, Madame). Sœur de Louis XVI, née à Versailles, 1764-1794, connue par sa bienfaisance inépuisable et son dévouement à sa famille, partagea ses infortunes, et, condamnée par le tribunal révolutionnaire, périt sur l'échafaud, 10 mai 1794.

ÉLISABETHPORT. Géogr. Ville d'Afrique (colonie du Cap), sur la mer des Indes et la baie d'Agoa. Port fréquenté.

ÉLISABETHTOWN. Géogr. Ville des États-Unis (New-Jersey) ; 21,000 h. Port étroit et peu profond.

ÉLISANT. part. prés. du v. Élire. Qui élit. Des électeurs élisant un député.

ÉLISANT, ANTE. adj. Qui est chargé d'élire.

— ÉLISANT. s. m. Nom des trois cardinaux que le collège charge de procéder à l'élection d'un pape, quand le conclave ne peut réussir par le scrutin.

— Nom des membres du clergé chargés d'élire les évêques, dans les premiers temps de la monarchie française.

— ÉLISANTE. s. f. Religieuse du Calvaire ayant droit de suffrage au chapitre général.

ÉLISE. Traduction d'*Élisa* ou *Élissa*, un des noms de Didon, reine de Carthage.

ÉLISÉE. Prophète hébreu, mort à Samarie, vers 835 av. J.-C. ; disciple d'Élie, se rendit célèbre par ses prédictions et ses miracles.

ÉLISEUR. s. m. (rad. *élire*). S'est dit autrefois pour Électeur. Les éliseurs de l'empire.

* **ÉLISION.** s. f. (ét. lat., *elisio* ; rad. *elidere*, étouffer). Gramm. Suppression d'une voyelle finale à la rencontre d'une autre voyelle.

— L'élision signale le plus souvent sa présence dans l'écriture par une apostrophe (') : *l'amour*, *l'honneur*, et borne son action aux voyelles *a*, *e*, *i*. Ainsi l'on dit : *L'homme, l'émail, l'âme, j'aime, s'il vient*, pour *le homme, le émail, la âme, je aime, si il vient*.

— L'élision s'opère également dans la prononciation, lorsqu'un mot terminé par un *e* muet est immédiatement suivi d'un mot commençant par une voyelle ou une *h* non aspirée. Ainsi, au lieu de *Père illustre, table ovale, insecte ailé, donc harmonie, honnête homme*, il faut, négligeant l'*e* final du premier mot de ces diverses locutions, et confondant sa dernière syllabe avec la première du mot qui suit, dire : *Pér'illustre, tabl'ovale, insect'aile, donc harmonie, honnêt'homme*.

ÉLISSÉEN, ENNE. adj. Antiq. Se dit quelquefois des Carthaginois et de ce qui appartient à ce peuple, à cause d'*Élissa*, fondatrice de Carthage. Les pères élisséens.

— Substantiv. Les Élisséens.

ÉLISSUS. s. m. (ét. gr., *ἐλίσσω*, je roule). Entom. Section du genre circellion.

ÉLIT, ITE. Ancien part. pass. du v. Élire. Si riche gemme en Orient *élite*. (Ronsard.)

* **ÉLITE.** s. f. (rad. *élire*). Ce qu'il y a de mieux, de plus parfait dans chaque espèce d'individus ou de choses. Troupe d'élite. Soldat d'élite. L'élite de la noblesse. L'*élite* de leurs troupes était là. (Racine.) Pour l'*élite*, l'existence assurée est une exception. (P. de St-Victor.) Il y eut, sous le règne de Louis-Philippe, une petite *élite* de femmes bourgeoises qui eurent le goût des choses d'intelligence. (De Goncourt.)

— Opération mentale ou physique par laquelle on sépare d'un tout ce qui est de nature à en former l'élite. Faire l'élite d'une biblio-

tique. Faire l'élite des marchandises d'un magasin. Ce n'est pas toujours une chose aussi facile qu'on pourrait le croire, que de faire l'élite de ce qu'il y a de mieux dans un objet ou dans un sujet quelconque. (Billot.)

— S'est dit dans le sens de Choix, élection.

[illegible]

— *Compagnies d'élite.* Nom qu'on donnait aux compagnies de voltigeurs et de grenadiers des régiments d'infanterie.

— ÉLITE. s. m. Nom donné, à l'École militaire de Saint-Cyr, à l'élève qui a obtenu l'épaulette.

ÉLITÉ, ÉE. part. pass. du v. Éliter.

ÉLITER. v. a. 1re conj. (rad. *élite*). Expression dont le peuple se sert pour dire Choisir dans une marchandise, telle que fruits, légumes, etc., ce qu'il y a de meilleur. Vous élitez ma marchandise.

ÉLIXATION. s. f. (pr. *é-lik-sa-cion*; étym. lat., *elixatio*, dérivé de *elixare*, faire bouillir). Pharm. Mot employé par quelques auteurs comme syn. de DÉCOCTION.

★ **ÉLIXIR** s. m. (étym. ar. *al aksir*, la quintessence). Pharm. Médicament composé de plusieurs substances tenues en dissolution dans l'alcool, ou teinture alcoolique composée. Excellent élixir. Précieux élixir. Élixir antiasthmatique. Élixir antiscrofuleux. Élixir antiseptique.

[illegible]
(Desnoyers.)

— Fig. Comment donc, ma chère âme, *élixir* de mon cœur, avez-vous entrepris la fin de ma vie? (Marivaux.)

— La substance la plus pure que l'on tire de certaines choses, et que l'on nomme aussi *teinture, quintessence, extrait.*

— Fig. Boive qui voudra l'*élixir* du protestantisme, du philosophisme et de tout autre drogue en isme. (J. de Maistre.)

[illegible]
(Boileau.)

— Pop. *Élixir de hussard.* Eau-de-vie de qualité inférieure.

ÉLIXO. s. m. Alchim. Nom donné à Mercure et au soleil.

ELKAÏTE. adj. et s. Hist. relig. Synonyme d'ELKASAÏTE.

EL-KANTOUR. Géogr. Comm. de l'arr. de Philippeville (Algérie). Popul. totale 2,100 hab.

ELKASAÏTE. s. Hist. relig. Membre d'une secte judéo-chrétienne fondée en Syrie au commencement du IIe siècle par un certain Elkasai, qui maintenait la loi mosaïque et admettait un grand nombre d'incarnations successives du Christ. En Arabie, les *elkasaïtes*, comme les ébionites et les judéo-chrétiens en général, vécurent jusqu'à l'islam et se confondirent avec lui. (E. Renan.)

— Adjectiv. La secte elkasaïte. Les doctrines elkasaïtes.

ELKE. s. m. Mamm. Syn. d'ELAN.

EL-KEF. Géogr. V. KEF (EL-)

ELKÉID. s. m. Astron. L'étoile η de la Grande Ourse.

ELKERKÉDON. s. m. Mamm. Nom du rhinocéros, en Perse.

ELKYSMOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἕλκυσμός, traction; λόγος, traité). Phys. Étude des phénomènes qui se rapportent aux tremblements de terre.

ELKYSMOMÈTRE. s. m. (ét. gr. ἕλκυσμός, traction; μέτρον, mesure). Mécan. Dynamomètre de traction.

ELKYSMOMÉTRIE. s. f. (rad. *elkysmomètre*). Physiq. Art de mesurer les forces de traction.

ELL. s. m. (mot angl.). Métrol. Mesure de longueur en usage en Angleterre pour les étoffes.

ELLAGATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide ellagique avec une base salifiable.

ELLAGIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide qui se forme par la combinaison spontanée de l'infusion de noix de galle.

ELLAGITE. s. f. Minér. Variété de scolésite ferrifère.

ELLBUTH. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du flet à Dunkerque.

★ **ELLE.** pron. personnel fém. de la 3e pers. (du lat. *illa*, elle; le masculin *el* était usité dans notre vieille langue). Elle fait. Elle dit. Elles vont. Elles parlent. Elle chante. Elles dansent. Elle est jolie. Elles sont jolies.

— Il désigne les êtres représentés dans le discours par des noms féminins. Stockholm est une ville que sa situation particulière rend admirable. *Elle* se trouve située presque au milieu de la mer Baltique, au commencement du golfe Bothnique. (Regnard.) Fers, tombez de ses mains : le sceptre est fait pour *elles*. (Voltaire.)

— Il fait les fonctions de sujet et de complément direct et indirect d'un verbe.

— Comme sujet, il n'a qu'une forme, *elle*, et précède toujours les verbes.

[illegible]
Que lorsque de la Fable elle emprunte la voix.
(Boileau.)

— Il y a deux formes pour le complément direct, ce sont *la* et *elle*; *la* précède toujours le verbe, et *elle* le suit. N'avoir qu'une femme et ne chérir qu'elle est une loi de Dieu. Qui chérit son erreur ne *la* veut point connaître. (Corneille.)

[illegible]
(Gresset.)

— *Elle* n'est guère employé comme complément direct qu'avec un mot qui le modifie, comme dans l'exemple cité plus haut, ou par pléonasme, quand le complément direct est déjà marqué par *la*. Je *l'ai* vue, *elle* et son frère.

— Comme complément indirect, il a aussi deux formes, *lui* et *elle*. Venez avec moi, je vous ferai parler à *elle*. (Mol.)

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il *lui* faut ressembler.
(Molière.)

— *Elle* s'emploie mieux comme complément indirect quand il est suivi de *même*. J'ai parlé à elle-même.

— Il n'a également au pluriel, comme sujet, qu'une forme, *elles*. Honorez les femmes, *elles* sèment des roses célestes sur le cours de notre vie terrestre. (Boiste.) Si les femmes cherchent à donner du ridicule à une nouvelle venue, il est sûr qu'elle est plus jolie qu'*elles*. (Volt.) Dans ce dernier cas, *elles* est sujet; il est sûr qu'elle est plus jolie qu'*elles* ne sont jolies.

— Comme complément direct, il a deux formes, *les* et *elles*; *les* se place avant le verbe, et *elles* après. Ces bonnes mères! elles ne sont pas égoïstes, elles aiment elles et leurs enfants.

Les grandes passions naissent dans un grand cœur,
Qui *les* sent fortement sait en être vainqueur.
(De Piis.)

— Il a également deux formes comme complément indirect, *leur* et *à elles*. On me dit que ma femme et mes filles étaient à la promenade dans la forêt; je les cherchai, et, dès que je les vis, j'allai, je courus à elles. Ce qui fait que les femmes sont peu touchées de l'amitié, c'est qu'elle *leur* paraît fade après l'amour. (La Rochefoucauld.)

— Comme complément des prépositions, il n'a qu'une forme, *elles*. Il ne dépend point de nous d'avoir ou de ne point avoir des passions; mais il dépend de nous de régner sur *elles*. (J.-J. Rousseau.)

Toi, fille de la Nuit, quand les ombres fidèles
Des champs aériens remplissent l'azur,
Sans éclipser les sœurs, tu répands auprès d'*elles*
Un feu tranquille et pur.
(Mme Tastu.)

D'autres d'une voix immortelle
Vous pendront d'heureux jours en de joyeux accord,
Moi, la douleur m'éprouve, et mes chants viennent d'*elle*.
(V. Hugo.)

— *A elle, à elles,* se traduisant par *y*. Si toutes les femmes étaient inconstantes et légères, ce serait folie de s'y attacher. Les choses de la terre ne valent pas qu'on s'*y* attache. (Nicole.) Tous les jours vont à la mort, le dernier *y* arrive. (Mont.)

La pauvre *Babouinette*! hélas! lorsque j'*y* pense,
Elle ne manquait pas une seule audience.
(Racine.)

|| Lorsqu'il s'agit des personnes, il est des cas où l'emploi de *y* au lieu de *à elle, à elles,* est indispensable, et d'autres où il peut être admis, surtout quand il se rapporte à des noms qui expriment toute une espèce. L'usage doit être ici le seul guide.

— *A elle, à elles,* se traduisent quelquefois par *lui, leur,* même en parlant des choses. J'ai fait réparer ma *maison*, je *lui* ai donné un air neuf. Nous trouvâmes votre *procession* admirable; je ne crois pas qu'il y en ait une en France qui *lui* ressemble. (Mme de Sévig.)

— *D'elle, d'elles,* se traduisent en général par *en* lorsqu'il est question d'êtres inanimés, de choses. Celui qui est dans la *prospérité* doit craindre d'*en* abuser. (Fén.) J'aime trop la *valeur* pour *en* être jaloux. (La Harpe.) On revient d'une *erreur* à force d'*en* rougir. (De Bell.)

D'elle, d'elles, même en parlant des personnes, se traduisent quelquefois par *en*. Cette *femme* qu'on remarque par sa légèreté fait la passion des gens et son mari *en* est jaloux. (Mariv.) Les Troglodytes aimaient leurs *femmes* et *en* étaient tendrement chéris. (Montesq.)

— *D'elle, d'elles,* ne sauraient se dire comme exprimant un nom collectif de personnes. Ainsi on dira : Quelque terrible que parût cette *armée*, le héros s'*en* approcha sans crainte, et non : s'approcha d'*elle* sans crainte.

— Précédé des propositions *avec, avant, après, elle* se dit des choses même inanimées. Cette rivière dans ses débordements entraîne *avec elle* tout ce qu'elle rencontre, elle ne laisse rien *après elle*. Les frontières de la Flandre espagnole étaient presque sans fortifications et sans garnisons; Louis n'eut qu'à se présenter devant *elles*. (Volt.)

— *D'elle-même.* Spontanément. La flamme du bûcher *d'elle-même* s'allume. (Racine.)

— Pour les autres emplois du pronom *elle*, V. IL, LUI, LEUR.

ELLE. s. f. Métrol. Ancienne mesure de longueur usitée en Allemagne, variant de 0 m. 5676 à 1 m. 20.

ELLÉ. Géogr. Rivière de France (Morbihan), s'appelle, après sa jonction avec l'Isolle, *rivière de Quimperlé*.

ELLÉBORASTRE. s. m. Bot. Section du genre ellébore.

★ **ELLÉBORE.** s. m. (ét. gr., ἐλλέβορος, même signif.). Bot. Genre de renonculacées elléborées, établi pour une dizaine d'espèces d'herbes vivaces répandues dans les parties montueuses de l'Europe, parmi lesquelles on remarque : l'ellébore à fleurs roses ou ellébore noir appelé vulgairement *rose de Noël*; l'ellébore fétide ou *pied-de-griffon*, l'ellébore à fleurs vertes et l'ellébore d'Orient ou ellébore des anciens.

Ellébore

— *Ellébore blanc.* Nom vulgaire de la racine du vératre blanc. || *Ellébore d'hiver.* Nom vulgaire de l'éranthe d'hiver.

— Médec. Nom qu'on donne à divers agents thérapeutiques appartenant à des familles différentes.

— Les anciens employaient dans leur thérapeutique, comme un médicament perturbateur, l'ellébore d'Orient, abondant sur les monts Athos et Olympe, à Delphes, aux environs de Marseille. Il jouissait d'une haute réputation pour la guérison de la folie; ce qui le fit passer en proverbe.

— Loc. prov. *Il a besoin d'une dose d'ellébore.* Se dit d'un individu dont les actes ne paraissent pas être dictés par une raison bien saine.

Souvent notre bon sens malgré nous s'évapore,
Et nous aurions besoin tous d'un grain d'ellébore.
(Regnard.)

Ma commère, il faut vous purger
Avec quatre grains d'*ellébore*. (La Fontaine.)

— Fig. Bon sens.

Vous le voyez, sans mes vœux j'errez encore;
Et vous auriez besoin de mon peu d'*ellébore*.
(Molière.)

ELLÉBORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de l'ellébore. || ELLÉBORÉES. s. f. pl. Quatrième tribu de la famille des renonculacées.

ELLÉBORÉINE. s. f. Chim. Corps neutre extrait de l'ellébore qui agit comme un poison narcotique.

ELLÉBORÉTINE. s. f. Chim. Poudre amorphe de couleur verdâtre provenant du mélange de l'elléborine avec de l'acide sulfurique.

★ **ELLÉBORINE.** s. f. (rad. *ellébore*). Bot. Nom que les Anciens donnaient à l'astrance à feuilles étroites. || Chez les modernes, Genre d'orchidées renfermant des plantes de l'Europe méridionale.

— Chim. Résine molle que l'on a trouvée dans la racine de l'ellébore d'hiver, et qui est la partie active de cette racine.

ELLÉBORISÉ, ÉE. adj. Pharm. Qui est mêlé d'ellébore.

ELLÉBORISER. v. a. 1re conj. Méd. Purger avec l'ellébore.

ELLÉBORISME. s. m. Médec. Méthode de traitement des maladies par l'ellébore. L'*elléborisme* faisait un des points capitaux de la thérapeutique des Anciens. (Nyst.)

ELLÉBOROÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *ellébore*; gr. εἶδος, ressemblance). Bot. Qui ressemble à l'ellébore.

— ELLÉBOROÏDE. s. m. Syn. d'ÉRANTHE.

ELLÉRIENS. s. m. pl. Nom de membres d'une secte fondée par le visionnaire Eller, mort en 1750; il se faisait passer pour le Christ.

ELLESQUE. s. m. (du gr. ἔλλεσχος, qui est bien connu). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour quelques espèces d'Europe et d'Australie.

ELLEVIOU (Jean). Chanteur célèbre, né à Rennes, 1769-1842, débuta dans la comédie italienne en 1790, fut plus tard sociétaire du théâtre Feydeau, et obtint les plus grands succès de 1801 à 1813.

ELLEZELLES. Géogr. Ville de Belgique (Hainaut), à 29 kil. de Tournai; 5,700 hab. Filatures de lin.

ELLIANT. Géogr. Bourg du cant. de Rosporden, arr. de Quimper (Finistère). Bois, fourrages, bestiaux; 3,700 hab.

ELLIMÉNISTE. s. m. (ét. gr., ἐλλιμενιστής, batelier, passeur). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour onze espèces de l'Afrique australe.

ELLIMIE. s. f. Bot. Syn. d'OLIGOMÉRIDE.

ELLIOT (Ebenezer). Poète populaire de l'Angleterre, 1781-1849, composa des pièces énergiques contre les cabarets (*Alehouses*) et les lois sur les céréales (*Cornlaw*). Ces lois furent abolies. On a publié ses *Œuvres poétiques*, et ses *Œuvres posthumes*.

ELLIOTIE. s. f. (d'*Elliot*, n. pr.). Bot. Genre d'éricacées andromédées, établi pour un arbrisseau de l'Amérique du Nord.

ELLIPANTHE adj. 2 g. (ét. gr., ἐλλιπής, incomplet; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les fleurs incomplètes, ne renfermant que des étamines ou des pistils.

ELLIPSAIRE. s. f. (rad. *ellipse*). Moll. Genre de mollusques, voisin des mulettes.

★ **ELLIPSE.** s. f. (du gr. ἔλλειψις, manquement, défaut, omission). Gramm. Figure de construction qui consiste à supprimer, dans une phrase, un ou plusieurs mots, afin d'ajouter à la précision sans rien ôter à la clarté. Quand on dit: *Dieu est bon, l'homme méchant*, il y a ellipse du verbe *est : Dieu est bon, l'homme est méchant.* On parle par ellipse lorsqu'on retranche des mots qui seraient nécessaires pour rendre la construction pleine. Cette figure doit son introduction dans les langues au désir naturel d'abréger le discours. En effet, elle le rend plus vif et plus concis, et lui donne un plus grand degré d'intérêt et de grâce. Il n'y a rien de plus commun que l'ellipse dans le langage ordinaire. Dans la langue usuelle, dit Marmontel, le besoin que l'on a communément de dire vite plutôt que de bien dire a introduit infiniment plus de ces abréviations que dans la langue soigneusement écrite; et c'est pour cela que le style familier en admet dans toutes les langues beaucoup plus que le style noble. Certains grammairiens prétendent que l'ellipse, pour être bonne, doit être autorisée par l'usage. Nous ne sommes pas de leur avis, et nous pensons, avec Condillac, qu'il suffit qu'elle soit autorisée par la raison. « Vous pouvez, dit-il, « vous permettre ces sortes de tours toutes « les fois que les mots sous-entendus se sup- « pléeront facilement. Ne demandez pas si une « expression est usitée, mais considérez si « l'analogie autorise à s'en servir. » Je m'ennuie beaucoup de vous, pour me servir d'une *ellipse* que vous affectionnez. (Mérimée.)

— Il y a deux sortes d'ellipses : les unes qui consistent à ne pas répéter un ou plusieurs mots déjà exprimés; les autres où les mots sous-entendus ne sont pas exactement les mêmes que ceux qui sont exprimés.

— Nous avons déjà eu occasion de faire remarquer que la préposition *de*, marquant un rapport de qualification, doit être généralement précédée d'un substantif. Si, dans une phrase, il arrive que ce substantif soit sous-entendu par ellipse, c'est à l'analyse à le rétablir. Trop *ami* des plaisirs, et *trop des* nouveautés. (Volt.) C'est-à-dire, trop ami des plaisirs et trop *ami* des nouveautés. Ce n'est pas un petit avantage *que de* les pouvoir mépriser. (Boileau.) C'est-à-dire, que *l'avantage* de les pouvoir mépriser. L'affaire est *d'importance*. (Corn.) C'est-à-dire, L'affaire est *une affaire* d'importance. A la cour, mon fils, *l'art* le plus nécessaire n'est pas *de* bien parler, mais *de* savoir se taire. (Volt.) C'est-à-dire L'art le plus nécessaire n'est pas *l'art* de bien parler, mais *l'art* de savoir se taire.

— L'adjectif se supprime souvent devant la préposition *à*. Les *affronts* à l'honneur ne se réparent point. (Corn.) C'est-à-dire Les affronts *faits* à l'honneur. L'appareil des grandeurs *au pauvre* est une injure. (Volt.) C'est-à-dire Est une injure *faite* au pauvre. Si tu portes *un cœur* à sentir le dépit. (Mol.) C'est-à-dire Si tu portes un cœur *propre* à sentir le dépit. Je suis *homme à* m'intéresser aux jeunes gens. (Id.) C'est-à-dire Je suis homme *disposé, porté* à m'intéresser, etc.

— Quand il y a dans une phrase plusieurs propositions régies par le même verbe, ce verbe, qui est exprimé dans la première, peut se sous-entendre dans toutes les autres. Cette ellipse est très belle et très usitée. Une femme inconstante *est* celle qui n'aime plus; *une légère*, celle qui déjà en aime un autre; *une volage*, celle qui ne sait si elle aime, ni ce qu'elle aime; *une indifférente*, celle qui n'aime rien. (La Bruy.) L'imposture *est* le masque de la vérité; *la fausseté*, une imposture naturelle; *la dissimulation*, une imposture réfléchie; *la fourberie*, une imposture qui veut nuire; *la duplicité*, une imposture qui a deux faces. (Vauven.) La force de l'homme *naît* de sa faiblesse, son génie *de* ses besoins, sa grandeur *de* son abaissement. (A. Mart.) Les beautés de la nature nous *attestent* l'existence d'un Dieu; et les misères de l'homme, *les vérités* de la religion. (B. de St-P.) L'Indien du Pérou *adore* le soleil; celui du Bengale, *le Gange* qui fertilise ses campagnes; le noir Iolof, *l'Océan* qui rafraîchit ses rivages; le Samoïède du Nord, *le renne* qui le nourrit. (Id.) Le chardonneret *se plaît* dans les dunes sablonneuses; l'alouette *dans* les prairies; le rossignol *dans* les bocages, le long des ruisseaux; le bouvreuil, dont le chant est si doux, *dans* l'épine blanche. (Id.) La gloire de l'ambition *est* de monter, et celle de la vertu *de* descendre. (Id.)

— L'ellipse du verbe est très fréquente dans les seconds membres de phrases, dans les op-

positions. Ma vengeance est perdue, et *mes desseins* trahis. (Corn.) Ma crainte est dissipée, et *mes ennuis* cessés. (Id.) Ce malheur semble moindre, et moins rudes *ses coups*. (Id.) Votre colère est juste et *vos pleurs* légitimes. (Id.) Le cœur est pour Pyrrhus, et les *vœux* pour Oreste. (Rac.) Le peuple jouit des refus du prince et *les courtisans* de ses grâces. (Montesq.) Vous régnez. Londre est libre, et *vos lois* florissantes. (Volt.) Son regard est brûlant, *ses pas* désordonnés. (Delille.) Quelques grammairiens ont voulu condamner l'ellipse dans ces sortes de phrases. Ils disaient que le verbe étant au singulier dans le premier membre de la phrase, l'ellipse ne pouvait pas dans le second membre le supposer au pluriel. Mais l'usage l'a emporté, et c'est avec raison. L'esprit n'éprouve en effet aucun embarras ; on n'a pas besoin de réflexion pour sentir la totalité du sens et saisir les rapports de tous les mots entre eux. A la vérité, il faut supposer au pluriel un verbe qui rappelle le même verbe qui est au singulier; mais les sujets qui sont au pluriel conduisent naturellement à ces changements de nombre. L'ellipse peut également avoir lieu quand le verbe est au pluriel dans le premier membre de phrase, et devrait être au singulier dans le second. Ses yeux *étaient* déjà presque éteints et *sa voix* défaillante. (Fén.) Ses yeux *étaient* vifs et perçants, *sa voix* douce, *ses paroles* simples et aimables. (Id.) Ses États *étaient* ravagés, *son château* de Gottorp pris, *sa ville* de Tonningue pressée par un siège opiniâtre. (Volt.) Les lois *étaient* en oubli, *les finances* au pillage, *la discipline* militaire à l'abandon. (Marm.) Ses chants sont la nature, et *son poème* un monde. (Delille.)

— Les ellipses de phrases ou de membres de phrases ont surtout lieu dans les réponses qui suivent immédiatement la demande, l'interrogation. Vous manque-t-il quelque chose? *Rien*, c'est-à-dire *Il ne me manque* rien. Quand irez-vous à la ville? *Demain*, pour *J'irai* demain.

— Elles sont aussi habituellement occasionnées par l'emploi du conditionnel et du subjonctif. *Accepteriez*-vous cette faveur? On sous-entend *si on vous l'offrait*. *Fussiez-vous* au fond de l'abîme, la main puissante de Jupiter vous en retirerait. On sous-entend *quand bien même le sort, votre destin voudrait que vous fussiez*, etc.

—L'ellipse a souvent lieu dans les inversions. *Heureux* qui voit ses torts! l'adversité rend sage. (Haum.) C'est-à-dire Heureux est celui qui voit ses torts. Au doux plaisir d'aimer *heureux* qui s'abandonne! (Du Trembl.) C'est-à-dire Heureux est celui qui s'abandonne, etc.

— Elle est aussi d'un très fréquent usage dans les comparaisons. Tout antécédent fait supposer un conséquent, de même que toute comparaison a essentiellement deux termes. Si un terme corrélatif est supprimé, le raisonnement doit le rétablir. Il mangea *tant* et plus. C'est-à-dire Il mangea tant *qu'il put manger* et plus *qu'il ne devait manger*. Le sort le veut *ainsi*. (Acad.) C'est-à-dire Le sort veut que cela *soit* ainsi *que cela est*. L'orateur parla *ainsi*. (Id.) C'est-à-dire Ainsi *que je vais le dire*. L'Afrique n'est pas si peuplée *que l'Europe*. (Wailly.) C'est-à-dire Que l'Europe *est peuplée*. En s'approchant des plus grands hommes, on s'étonne de les trouver *si petits*. (Boiste.) C'est-à-dire Si petits *qu'ils le sont*. Nous sommes corps *autant qu'esprit*. (Pasc.) Nous n'avons pas autant de pouvoir sur les magistrats *que sur les confesseurs*. (Id.) Louez autant leur équité *que leur vaillance*. (Boss.) Chacun pleurait leur mort autant *que celle de son père*. (Id.) Peut-on mener dans le monde une *telle vie?* (Id.) Hâte-toi, mon ami, tu n'as pas *tant* à vivre. (La Font.) Il ne faut pas *tant d'art* pour conserver ses jours. (Id.) *Ainsi que la vertu*, le crime a ses degrés. (Rac.) Et qu'on parle de nous *ainsi que de nos pères*. (Id.) J'ai choisi saint Denis *comme vous* saint André. (Voltaire.) Les chevaux turcs ne sont jamais si bien proportionnés *que les barbes*. (Buff.) Aussitôt tout fut perdu ; c'était un enfant *autant que mort*. (J.-J. Rouss.) Il est plus honteux d'ignorer *que d'apprendre*. (Lebrun.) Les saveurs des plantes sont bien plus développées dans la zone torride *que dans les autres zones*. (B. de St-P.) Un scarabée, un hanneton, sont, eu égard à leur grosseur, six fois plus robustes *qu'un cheval*. (A. Mart.) Jamais on n'eut *si beau sujet* d'écrire. (Id.) Quel bien plus grand *que les lettres?* (Villem.)

> Si tu n'avais servi qu'un meunier comme moi,
> Tu ne serais pas si *malade*. (La Fontaine.)

— Il faut remarquer que, dans les comparaisons, bien que l'adjectif soit à un genre dans le premier membre de phrase, l'ellipse peut le sous-entendre à un autre genre dans le second membre. Je suis plus *grande* que *mon frère*. Je suis plus *grand* que *ma sœur*. L'âme des femmes coquettes n'est pas moins *fardée* que *leur visage*. (St-Evrem.) La faiblesse est plus *opposée* à la vertu que *le vice*. (La Bruy.)

— La différence du singulier au pluriel, du masculin au féminin, ne change point la nature des propositions ; mais la différence des temps peut la changer entièrement ; aussi n'est-il pas permis de sous-entendre au passé ou au futur un verbe qui est au présent dans le premier membre. On peut donc trouver une licence dans les vers suivants :

> J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
> Chrétienne dans Paris, musulmane en ces lieux. (Volt.)

Le poète veut que l'on sous-entende *je suis* devant *musulmane*, et suivant la grammaire on doit sous-entendre *j'eusse été*, ce qui est contraire au sens.

— Plusieurs grammairiens veulent qu'on répète le verbe dans les phrases où un membre est affirmatif et l'autre négatif. Suivant eux, Corneille a fait une ellipse irrégulière en disant *L'amour n'est qu'un plaisir, et l'honneur un devoir*. Aussi l'Académie a-t-elle proposé dans le temps de refaire ainsi le vers : *L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur est un devoir*. Cependant il existe des cas où l'ellipse du verbe est admise, quoique l'une des propositions soit négative et l'autre affirmative. Cela a lieu surtout avec la conjonction *mais*. L'harmonie ne frappe pas seulement l'oreille, *mais* l'esprit. (Boil.) C'est-à-dire Mais *elle frappe aussi* l'esprit. On ne doit pas écrire tout ce qu'ont fait les rois, *mais* seulement ce qu'ils ont fait de digne de la postérité. (Volt.) C'est-à-dire Mais *on doit écrire* seulement ce qu'ils ont fait de digne de la postérité. Cette construction est trop souvent employée par nos meilleurs écrivains pour qu'on puisse la rejeter. La répétition du verbe serait inutile ici, puisqu'elle entraverait le mouvement, sans rien ajouter à l'expression de la pensée. La conjonction *mais* nous révèle assez, par elle-même, dans quel sens est pris le membre de phrase qui vient après.

— Dans une proposition, il y a toujours un verbe ; on le supprime quelquefois lorsque le sens de la phrase conduit naturellement l'esprit au rétablissement de ce verbe. Vous, seigneur, imposteur ? (Rac.) C'est-à-dire Vous, seigneur, *vous seriez* imposteur ! Je vous reconnais là, toujours vous-même. (Volt.) C'est-à-dire *Vous êtes* toujours vous-même. Chansons que tout cela. (Mol.) C'est-à-dire *Ce sont des* chansons que tout cela. Bagatelles, bagatelles ; c'est pour me faire peur. (Mol.) *Ce sont des* bagatelles, *vous me contez là* des bagatelles. Un peu plus de pouvoir, madame, sur vous-même. (Corn.) Que de fausses raisons pour me cacher la vraie ! (Id.) Je vous pardonne cette affaire-là. Trop de bonté, madame. (Mol.) Encor ? Cent autres coups pour cette autre imprudence. (Id.) Nul bien sans mal, nul plaisir sans mélange. (La Font.) Hélas ! plus de repos, seigneur, et moins d'éclat. (Rac.) Du latin ! de mon temps, du latin ! un gentilhomme en eût été déshonoré. (St-Evrem.) Allons, de la gaieté ! (Dorat.) Des mœurs, ô mon ami, rien ne dispense d'elles. (Marm.) Point de grâce pour les méchants. (Id.)

> Un bon livre, un ami, la liberté, la paix ;
> Faut-il pour être heureux former d'autres souhaits ?
> (Voltaire.)

— Géom. Surface plane terminée par une courbe du second ordre, qu'on peut obtenir en coupant le cône droit par un plan oblique par rapport à l'axe, et de manière que ce plan ne puisse rencontrer la base du cône, à moins qu'on ne suppose cette base prolongée au delà du solide.

> En vous voyant briller en l'honneur de ce jour,
> Où l'astre des saisons dans son ellipse immense,
> En cessant de monter s'arrête en apparence. (Lemierre.)

— Mus. Suppression d'un accord réclamé par les règles de l'harmonie.

ELLIPSÉ, ÉE, part. pass. du v. Ellipser. S'empl. adjectiv. Mot ellipsé. Préposition ellipsée. Verbe ellipsé. C'est une proposition tout entière qui a été ellipsée.

ELLIPSER. v. a. 1re conj. Néol. Faire une ellipse ; retrancher, supprimer un mot, une proposition dans une phrase, afin de lui donner plus de rapidité et de concision. Ellipser un verbe. Ellipser une préposition.

ELLIPSOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἔλλειψις, ellipse ; κεφαλή, tête). Crust. Genre de la classe des trilobites, dont on ne connaît qu'une seule espèce.

ELLIPSOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ἔλλειψις, ellipse ; γλῶσσα, langue). Erpét. Genre de reptiles amphibiens, voisin des salamandres, dont deux espèces existent au Japon.

ELLIPSOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἔλλειψις, ellipse ; γράφω, j'écris). Géom. prat. Instrument propre à tracer des ellipses.

ELLIPSOÏDAL, ALE. adj. Qui a la forme d'un ellipsoïde.

ELLIPSOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., ἔλλειψις, ellipse ; εἶδος, ressemblance). Qui a la forme d'une ellipse. Graine ellipsoïde. Embryon ellipsoïde. Spore ellipsoïde. Drupe ellipsoïde. Capsule ellipsoïde. Crémocarpe ellipsoïde. Érème ellipsoïde. Calice ellipsoïde.

— ELLIPSOÏDES. s. f. pl. Arachn. Grande race d'arachnoïdes, qui ont l'abdomen ellipsoïde et les yeux non portés sur une avance de la tête.

*** ELLIPSOÏDE**. s. m. Géom. Surface fermée, engendrée par une ellipse tournant autour d'un de ses axes de grandeur invariable, tandis que l'autre prend toutes les valeurs du rayon d'une autre ellipse concentrique placée dans un plan perpendiculaire à l'axe fixe. L'*ellipsoïde de révolution* est un solide dont toutes les sections, suivant un axe, sont des ellipses égales ; elle est engendrée par la révolution d'une demi-ellipse autour de l'un de ses axes ; quand la demi-ellipse tourne autour de son grand axe, il est dit *allongé* ; quand elle tourne autour de son petit axe, il est *aplati*.

— ELLIPSOÏDE. s. f. Ligne courbe dont la forme approche de celle de l'ellipse. Surface terminée par une ellipsoïde.

ELLIPSOLITHE. s. m. (étym. gr., ἔλλειψις, ellipse ; λίθος, pierre). Moll. Genre de mollusques à spires elliptiques.

ELLIPSOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἔλλειψις, ellipse ; λόγος, traité). Géom. Traité sur la manière de tracer des ellipses.

ELLIPSOSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., ἔλλειψις, ellipse ; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des graines elliptiques.

ELLIPSOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr. ἔλλειψις, ellipse ; στόμα, bouche). Moll. Se dit des coquilles univalves dont l'ouverture est ovale. ‖ ELLIPSOSTOMES. s. m. pl. Famille de mollusques asiphonobranches, comprenant ceux dont l'ouverture est elliptique.

*** ELLIPTICITÉ**. s. f. Géom. Qualité d'une figure elliptique. L'ellipticité de l'orbite de la terre est démontrée.

— Gramm. Qualité d'une phrase, d'une tournure elliptique.

*** ELLIPTIQUE**. adj. Géom. Qui appartient ou qui a rapport à l'ellipse. Segment elliptique. Arc elliptique. *Compas elliptique*. Compas servant à décrire une ellipse.

— Qui a la forme d'une ellipse. Figure elliptique.

— Bot. Se dit de diverses parties des plantes. Hile elliptique. Silicule elliptique. Capsule elliptique. Pétale elliptique. Feuilles elliptiques. Les urnes elliptiques des mousses. Les fleurs à réverbères *elliptiques* sont celles qui représentent des formes de coupes ovales, plus étroites du haut que du milieu. (B. de St-P.)

— Géom. En forme d'ellipse.

— Gramm. Qui renferme une ellipse. Phrase elliptique. Façon de parler elliptique. Tour elliptique. Ce mot est employé d'une manière elliptique.

— Math. *Fonctions elliptiques*. Classe de fonctions algébriques à deux périodes. *Intégrales elliptiques*. Intégrales dans lesquelles rentre, sous un radical carré, un polynôme du quatrième degré au plus.

*** ELLIPTIQUEMENT**. adv. (rad. *elliptique*). Gramm. Par ellipse, en faisant une ellipse. S'exprimer elliptiquement. Un grand nombre d'adjectifs s'emploient elliptiquement comme adverbes. *Parler bas*, se dit elliptiquement pour *Parler d'un ton bas*.

— Géom. En forme d'ellipse. Figure tracée elliptiquement.

ELLIS (Henri). Voyageur anglais, 1721-1806, conduisit une expédition à la recherche du passage du Nord-Ouest, en 1746-47. Il hiverna dans la rivière Hayes, par 57° 80' de lat. N., et, au mois de juin 1747, il s'avança vers le nord jusqu'au 66e degré, sans trouver de passage. Il voulait continuer ses recherches jusqu'à la baie Repulse, mais les officiers de l'expédition furent d'avis de retourner en Angleterre. Ellis fit paraître la relation de ses voyages.

ELLISIE. s. f. (d'*Ellis*, n. pr.). Bot. Genre d'hydrophyllées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique.

ELLOBE. s. m. (du gr. ἔλλοβος, enfermé dans une cosse ou dans une gousse). Bot. Genre de scrofulariées gratiolées, établi pour une plante herbacée de Java.

ELLOCARPE. s. m. Bot. Synon. de CÉRATOPTÉRIS.

ELLOPIE. s. f. (d'*Ellopia*, n. géogr.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes qui ne renferme que deux espèces.

ELLORA. Géogr. Village de l'Hindoustan (Nizam), fameux par ses temples souterrains. Dans les collines voisines, on a taillé trois galeries souterraines, l'une au-dessus de l'autre, longues de 8 kil., et où sont réunies toutes les divinités indiennes.

ELLOUL. s. m. Chron. Douzième mois de l'année dans le calendrier israélite.

ELLYCHNIE. s. f. (pr. *el-lik-ni* ; du gr. ἐλλύχνιον, mèche d'une lampe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des lampyrides, établi pour seize espèces de l'Amérique.

ELLYCHNOTÈTE. s. m. (pr. *el-lik-no-tète* ; ét. gr., ἐλλύχνιον, mèche ; τίθημι, je place). Instrument en métal destiné à faciliter l'introduction de la mèche dans le bec d'une lampe.

*** ELME** (Feu Saint-). s. m. Météore lumineux regardé comme une aigrette électrique ou quelque gaz en flamme, et qui se produit quelquefois en mer, par un temps d'orage et des nuits obscures. Le feu Saint-Elme se manifeste en forme de flammes ou vapeurs lumineuses, voltigeant aux extrémités des vergues, des mâts des navires. On le nomme aussi *feu Saint Nicolas*.

— Était connu des anciens navigateurs sous le nom de *Castor et Pollux*. S'il était double, ils le considéraient comme un indice de beau temps ; s'il n'en paraissait qu'un, c'était le présage funeste d'une tempête imminente.

ELME (Saint-). Géogr. Fort de la frontière de France, arr. de Céret (Pyrénées-Orientales), sur une hauteur en vue de Collioure et de Port-Vendres.

ELMIDE. s. f. (ét. gr., ἕλμινς, ver). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi pour une vingtaine d'espèces de l'Europe et de l'Amérique.

ELMINIE. s. m. (ét. gr., ἕλμινς, ver intestinal). Moll. Genre de cirripèdes sessiles dont la coquille présente un cône quadrangulaire allongé.

ELMIS. s. m. Entom. V. ELMIDE.

ELMITE. adj. Entom. Qui ressemble au genre elmide. ‖ ELMITES. s. m. pl. Groupe d'insectes ayant pour type le genre elmide.

ELMULKI. s. m. Hist. ott. Un des vizirs subordonnés au grand vizir.

ELNE (anc. *Illiberis*). Géogr. Bourg du cant. et de l'arrond. de Perpignan (Pyrénées-Orientales), sur la rive gauche du Tech ; 3,100 hab. Église remarquable ; commerce de bestiaux. Dans l'antiquité, Elne était grande et florissante. Elle déchut sous la domination romaine, et au temps de Tibère elle n'était qu'un village. Reconstruite sous Constantin, elle reçut le nom de *Helena*, mère de cet empereur. Sous les Wisigoths, elle fut la résidence d'un évêque et l'une des sept villes de la Septimanie. En 1793, prise par les Espagnols, elle fut reprise par Dugommier.

ÉLOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Élocher. S'empl. adjectiv. Arbre éloché. Plante élochée.

ÉLOCHER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, hors ; *loco*, je place). Agric. En parlant d'une plante, d'un arbre, l'Ébranler comme si on voulait l'arracher. Élocher un arbre.

— A signifié Arracher, renverser en général.

> Neptune s'en venait, d'un ... ,
> De la terre *élocher* le massif fondement. (Baïf.)

— Techn. Détacher un pot à fondre le verre du siège auquel son fond était collé.

ÉLOCULAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *e*, priv. ; *locula*, loge). Bot. Se dit du péricarpe, quand on n'y aperçoit pas le moindre vestige de cloisons.

*** ÉLOCUTION**. s. f. (pr. *é-lo-ku-cion* ; ét. lat., *eloqui*, parler haut ; formé de *e*, préfixe extract. ; *loquor*, je parle). Manière dont on s'exprime, énonciation de la pensée par la parole. Élocution nette. Élocution facile, pure, élégante. Élocution simple, belle, noble, sublime. Élocution figurée, imagée, pittoresque. La plus simple expression du jugement est du ressort de l'élocution.

— Par extens. Partie de la rhétorique qui a pour objet le choix et l'arrangement des mots dans un discours. Les principales qualités de l'*élocution* sont la clarté, la correction, l'ornement. (Champagnac.) La correction est la qualité la plus indispensable de l'*élocution*. (Id.) L'*élocution* est le vêtement de la pensée. (Id.)

ÉLODE. V. HÉLODE.

ÉLODICON. s. m. Musiq. Instrument à touches et à vent. Il consiste en une espèce d'orgue dans lequel les tuyaux sont remplacés par des plaques de métal, fixées d'un seul côté et mises en vibration par un soufflet.

*** ÉLOGE**. s. m. (ét. gr., ἐλλόγιον, formé de ἐν, dans ; λόγος, discours). Témoignage avantageux que l'on rend à quelque personne ou à quelque chose, en considération de son excellence. Éloge durable. Éloge mérité. Juste éloge. Éloge éclatant. Éloge brillant, magnifique, pompeux. Éloge honorable. Éloge sincère. Éloge adroit, fin, délicat. Faire l'éloge de quelqu'un. Donner des éloges. Recevoir des éloges. Mériter des éloges. Mendier des éloges. Solliciter des éloges. Faire l'éloge de la pauvreté. Faire l'éloge de la beauté. Synésius a fait l'*éloge* de la pauvreté, Favorinus de la laideur, Érasme de la folie, etc. (Acad.) L'*éloge* est un hommage dû aux talents et aux vertus ; il anime les arts, il excite l'émulation ; mais il faut le dispenser à propos. (Fén.) Il faut avoir le courage de dire à son siècle ce que nos contemporains font de noble et d'utile. Les justes *éloges* sont un parfum que l'on réserve pour embaumer les morts. (Volt.) Les *éloges* que nous donnons à nos ennemis les accusent plus que ne feraient nos plaintes. (Lingrée.)

> Un *éloge* insipide et sottement flatteur
> Déshonore à la fois le héros et l'auteur. (Boileau.)

— Discours fait à la louange de quelqu'un. Éloge funèbre. Éloge historique. Éloge académique. L'éloge de Bossuet. L'éloge de Racine. L'éloge des femmes. Si Plutarque n'eût écrit que les *éloges* des hommes illustres, on ne les lirait pas plus aujourd'hui que le Panégyrique de Trajan, qui coûta tant d'années à Pline le Jeune. (B. de St-P.)

— *Éloge funèbre*. Discours prononcé dans la cérémonie des funérailles, à la louange de l'individu ou des personnages que l'on regrette.

— *Éloge académique*. Éloge composé pour être lu dans une académie.

— *Éloge historique d'un académicien*. Biographie de chaque académicien, écrite par le secrétaire pour être consignée dans les mémoires de l'Académie.

— *Faire l'éloge de quelqu'un*, avec un nom de personne pour sujet. Le louer. Il ne perd pas une occasion de faire votre éloge.

— Avec un nom de choses pour sujet. Être un témoignage favorable pour lui. Voilà des choses qui font son *éloge*. (Mme de Sévig.)

— *Être reçu avec éloge*. Être reçu avec la note la plus élevée à un examen de l'école de droit. ‖ Se dit aussi d'autres examens.

ÉLOGIÉ, ÉE. part. pass. du v. Élogier. S'emploie adjectiv. Personne élogiée.

ÉLOGIER. v. a. 1re conj. *J'élogie, tu élogies, il élogie, nous élogions, vous élogiez, ils élogient. J'élogiais, tu élogiais, il élogiait, nous élogions, vous élogiiez, ils élogiaient. Que nous élogiions, que vous élogiiez*, etc. Louer, faire l'éloge de.

— S'ÉLOGIER. v. pron. Se louer, faire son propre éloge. Au lieu de *s'élogier* dans ses propres journaux, qu'on ne lit pas, il se faisait donner, dans les journaux de ses adversaires, tous les éloges qu'on y donne quotidiennement et

sans mesure aux pâtes le nafé, au kaifa, aux biberons artificiels, aux allumettes chimiques, etc. (A. Karr.)

ÉLOGIEUSEMENT. adv. D'une manière élogieuse.

* **ÉLOGIEUX, EUSE** adj. Qui est rempli d'éloges, de louanges. Discours élogieux, paroles élogieuses.

— Qui donne des éloges. Un orateur élogieux.

ÉLOGISTE. s. m. Celui qui écrit, qui compose des éloges.

— Adjectiv. Un auteur élogiste.

ÉLOHIM s. m. (mot hébreu qui signifie *dieux*). Antiq. hébr. Nom par les livres saints donnent aux divinités qu'étaient adorées par les peuples de la terre de Chanaan, lors de l'arrivée des Israélites.

ÉLOHISTE. adj. Se dit de certains passages du Pentateuque où Dieu est nommé Élohim, et que certains critiques croient d'une autre époque que les passages où il est nommé Jehovah.

ÉLOI Saint (*Eligius*). Né à Catillac, près de Limoges, 588-659, artiste en métaux, trésorier de Clotaire II, conseiller de Dagobert, engagea le Breton Judicael à se soumettre; devint évêque de Noyon et prêcha l'Évangile aux Flamands, aux Frisons, aux Suèves. On a de lui 17 *Homélies*. C'est le patron des artisans qui se servent du marteau. On l'honore le 1er décembre.

— Loc. prov. *Froid comme le marteau de saint Éloi*.

ÉLOIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Éloigner. S'empl. adjectiv. Qui est loin, au loin, dans le lointain. Pays éloigné. Contrée éloignée. Je ne me charge point des fadaises dont on croit faire plaisir aux gens *éloignés*. (Mme de Sévigné.) L'existence humaine, attaquée dans ses parties les plus nobles, sent bientôt le poison s'étendre jusqu'aux parties les plus *éloignées*. (B. Constant.) Les lièvres, les gazelles, les lapins, les gerboises, les rats, les taupes, distinguent les bruits les plus *éloignés*. (Aimé-Martin.)

— *Éloigné*, sous le rapport du temps. Temps bien éloigné. Époque bien éloignée. Si les bonnes gens vivent encore, ils ne sauraient être fort *éloignés* du dernier moment de leur course. (La Fontaine.) Elles bénissaient Dieu de leur sécurité personnelle, dont le sentiment redoublait par celui du danger *éloigné*. (B. de St-P.)

— Écarté, mis à distance. Importun éloigné. Solliciteur éloigné.

— Fig. Pensée éloignée. Désir éloigné.

— Différent. Nous disons beaucoup de choses *éloignées* de la coutume. (Malherbe.) L'esprit de l'Église est bien *éloigné* de ces maximes. (Pascal.) Cela compose une singularité fort *éloignée* de l'économie qu'elle pratique en d'autres endroits. (Mme de Sévigné.)

> [illegible]
> [illegible]
> (CORNEILLE.)

— Qui ne tient à quelqu'un que par un grand nombre d'intermédiaires en parlant des liens du sang. Parent éloigné.

— *Éloigné de*. Quoique éloignés de leur patrie, ils visitèrent l'Irlande de très bonne heure, peut-être dès le VIIe siècle. (Malte-Brun.) Il crut avant Colomb que les rivages de l'Espagne n'étaient pas très *éloignés* de ceux de l'Inde. A peine fus-je *éloigné* d'Éléonore, qu'une douleur profonde remplaça ma colère. (B. Constant.) L'Académie n'est *éloignée* de la ville que de dix stades. (Barth.)

> Ne croyez point pourtant qu'*éloigné* de l'Asie,
> J'en laisse les Romains tranquilles possesseurs. [illegible]

— Fig. *Éloigné de*. Admirez combien mon cœur est *éloigné* de toute vengeance. (Mme de Sévigné.) Les philosophes économistes étaient *éloignés* de la connaissance des hommes et des choses. (La Harpe.) Claude, frère de Germanicus, avait été retenu jusqu'alors *éloigné* de tout emploi, pour raison de son inaptitude. (Anquetil.)

> Ah! seigneur! quel chagrin du mal qui m'opprime.
> Votre cœur aisément se montre magnanime! (RACINE.)

— *N'être pas éloigné de faire une chose.* Avoir l'intention de la faire, n'y avoir pas de répugnance. N'être pas éloigné de rendre service à quelqu'un. N'être pas éloigné de prendre une bonne résolution. N'être pas éloigné de concevoir de la haine pour quelqu'un.

— *Être éloigné de compte.* N'être pas d'accord avec quelqu'un.

— *Être éloigné de son compte.* Se tromper. Je suis fort éloigné de mon compte, à vous en croire.

— *Bien éloigné que.* S'est dit pour Bien loin que. Bien éloigné que les explications excusent le livre... (Bossuet.)

— Bot. *Feuilles éloignées.* Celles qui sont placées les unes à l'égard des autres à une plus grande distance qu'elles ne le sont dans la plupart des plantes. || *Lobes éloignés.* Ceux qui sont tenus à une distance notable l'un de l'autre, soit par le filet, soit par le connectif.

— Ichtyol. *Écailles éloignées.* Celles qui sont éparses à la surface du corps de l'animal, sans se toucher.

* **ÉLOIGNEMENT.** s. m. Action d'éloigner, de s'éloigner. Rétablir l'ordre par l'éloignement des factieux. Ce prince a rétabli ses affaires par l'*éloignement* du ministre qui le trompait. (Acad.) Ne craignez pas que je parle ici de rétablissement et d'*éloignement*, de prisons et de liberté. (Fléch.) ceux qui demandaient son *éloignement* faisaient eux-mêmes son éloge. (Id.)

> [illegible]
> [illegible]
> (CORNEILLE.)

— *Éloignement de nouvelles.* Absence, manque de nouvelles. Dans un entier *éloignement* de toute sorte de nouvelles, et vivant enfin sur nos reflexions. (Mme de Sévigné.) Nous sentons vos peines dans l'*éloignement* des nouvelles de Philisbourg. (Id.)

— Fig. Être dans l'éloignement des affaires. Vivre dans l'éloignement des affaires. Dans l'éloignement du monde. Depuis qu'il vit dans l'éloignement du monde, sa vie est calme et heureuse. Les régents avaient laissé autant qu'ils l'avaient pu le prince d'Orange dans l'éloignement des affaires.

— [illegible], oubli. L'éloignement de Dieu. L'éloignement de ses devoirs. Vivre dans l'éloignement de Dieu, des choses de Dieu. L'éloignement de Dieu est une chose terrible. Est-ce donc ici cet heureux retour que je vous promets depuis si longtemps? Non, messieurs, vous ne verrez encore à cette fois qu'un plus déplorable *éloignement*. (Boss.)

— Absence, temps pendant lequel on est éloigné. Éloignement de sa patrie. Triste éloignement. Douloureux éloignement. Long éloignement. Pendant son éloignement. L'État souffrira de son *éloignement*. (Fléch.) Je prévois la rigueur d'un long *éloignement*. (Rac.) N'emportez pas l'opinion d'avoir rendu votre *éloignement* nécessaire. (J.-J. Rouss.)

— Distance de temps ou de lieu, intervalle. L'éloignement de deux villes. Grand éloignement. Éloignement immense. L'éloignement de deux époques. L'*éloignement* de nos demeures nous empêche de nous voir souvent. (Acad.) Nos alliés ont ressenti dans le plus grand *éloignement* combien la main de Louis était secourable. (Boss.) L'*éloignement* où étaient les anciennes et les nouvelles conquêtes du centre de l'autorité, fit juger qu'elles languiraient jusqu'à ce qu'on leur eût accordé une administration indépendante. (Rayn.)

— Lointain. On voit dans l'éloignement une tour, un rocher. La vue est admirable en ce lieu-là : on y voit des coteaux, des prairies, la rivière qui serpente, et Paris en l'*éloignement*. (Acad.)

— Fig. *Il voit de grands biens en éloignement.* Se dit d'un homme qui n'est pas riche, mais à qui il peut échoir un jour quelque grande succession. On dit dans un sens analogue : Voir les choses en éloignement. Cette imagination, autrefois si vive, ne lui représentait plus le monde qu'en *éloignement*. (Fléch.)

— Retard.

> Le moindre *éloignement*
> A votre impatience est un cruel tourment. (RACINE.)

— Fig. Antipathie, aversion, soit pour les personnes, soit pour les choses. Avoir de l'éloignement pour une personne. Avoir de l'éloignement pour le mariage. L'application à ses devoirs, l'*éloignement* de tout intérêt (Fléchier.) Notre *éloignement* pour eux. (Mass.)

— Peint. Effet de la perspective linéaire, ou aérienne et du clair-obscur, qui consiste à faire paraître en arrière les uns des autres, et jusque dans un grand lointain, les objets figurés sur le plan vertical d'un tableau. L'éloignement du paysage est bien rendu dans ce tableau.

* **ÉLOIGNER** v. a. 1re conj. (rad. *e*, pref., et *loin*). Écarter, placer, mettre, porter, envoyer à une distance plus ou moins grande de. Éloigner une personne. Éloigner une chose d'une autre. La nature n'emploie d'affreux contrastes que pour *éloigner* l'homme de quelque site périlleux. (B. de St-P.) L'Inddinne reprit : « Je vous dirai ce que je sais, parce que vous avez *éloigné* les mouches du corps de mon fils et que vous venez de dire de belles paroles sur le Grand Esprit. » (Chateaub.)

> Je sais qu'un juste effroi l'*éloignant* de ces lieux,
> L'a fait pour quelques mois disparaître à nos yeux.
> (RACINE.)

— Remettre à un moment, à une époque reculée, retarder, différer. Éloigner la paix. Éloigner le bonheur. Cet événement a bien éloigné la paix. Cet accident peut éloigner votre départ. La Russie avait essuyé des révolutions qui *éloignaient* encore la réforme et les arts. (Volt.)

— Fig. Éloigner des affaires. Éloigner du monde. Éloigner d'un emploi. Ce voyage paraît ridicule à bien des gens, et semble l'*éloigner* encore de l'épiscopat ; pour moi, je dis qu'il l'en approchera. (Mme de Sévig.)

— *Éloigner de*, avec l'infinitif.

> [illegible]
> A ceux que ma [illegible] *éloignait* de régner.
> (CORNEILLE.)

— Fig. Rejeter, repousser, chasser loin de soi. Éloigner une pensée. Éloigner toute crainte. Éloigner toute idée de jalousie. Ces pensées qui m'ont occupée m'ont *éloigné* et délayé celles que j'avais apportées de Provence, dont j'étais dévorée. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Aliéner, inspirer de la répugnance à. Éloigner les cœurs. L'égoïsme éloigne les cœurs. Loin d'éloigner les âmes, un tel sentiment ne peut que les rapprocher. Votre conduite éloignera de vous tous les esprits.

— S'est employé autrefois dans le sens actif pour Quitter, abandonner, s'éloigner. Vous ne m'êtes jamais plus présent que quand je vous *éloigne*. (Malherbe.) Ses vaisseaux en bon ordre ont *éloigné* la ville. (Corn.)

> [illegible]
> [illegible] (SCARRON.)

— Augmenter la distance apparente. Cette lunette éloigne les objets.

— Absol. Ce côté de la lunette éloigne.

— **S'ÉLOIGNER.** v. pron. S'absenter, s'en aller de, se retirer, s'enfuir loin de. Cette pensée ne s'*éloigne* pas de moi. (Mme de Sévigné.) En s'*éloignant*, elle jeta sur moi des regards qui remplirent mon cœur de confiance et d'espoir. (X. de Maistre.) Le jeune Pétrarque, emmené par ses parents, répandit des larmes amères en s'*éloignant* des rivages de l'Italie. (Mme de Genlis.) Les populations descendent des hauteurs pour travailler et remontent pour se reposer; elles s'*éloignent* du bruit dès qu'elles ont le bien-être. (Lamart.)

> Des nuits l'inégale courrière
> S'*éloigne* et pâlit à nos yeux. (DE BERNIS.)
> De ces funestes lieux qu'il s'écarte, qu'il fuie,
> Qu'il [illegible] s'*éloigne* et ma gloire et ma vie.
> (VOLTAIRE.)

— Être éloigné. L'olivier s'éloigne peu de la Méditerranée.

— Fig. S'éloigner de la vertu. S'éloigner des règles du devoir. S'éloigner de la pratique des vertus. Si l'on connaissait tout le charme de la vertu, on ne s'en *éloignerait* que par démence. (Bruix.)

— *S'éloigner des vues de quelqu'un*. Ne pas les partager.

— *Ne pas s'éloigner de*. Être presque disposé à. Il ne s'éloigne pas d'accepter mes propositions.

— Être différent. Deux systèmes qui s'éloignent beaucoup l'un de l'autre.

— Peint. Paraître dans le lointain, dans un grand lointain, en parlant des objets figurés sur le plan vertical d'un tableau, et que l'effet de la perspective linéaire ou aérienne, du clair-obscur présente les uns en arrière des autres. Le paysage s'éloigne fort bien dans ce tableau.

— Syn. comp. **ÉLOIGNER, ÉCARTER, METTRE A L'ÉCART.** On *éloigne* ce que l'on veut mettre et tenir à une distance, on *écarte* ce dont on veut se débarrasser pour toujours, et l'on ne fait que *mettre à l'écart* ce qu'on veut reprendre. On *éloigne* les traîtres, on *écarte* les flatteurs, on *met à l'écart* les importuns.

ÉLOMYIE. s. f. (ét. gr., ἕλος, marais; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères athéricères, renfermant des espèces européennes, dont le type est l'élomyie nebuleuse.

ÉLONGANTHE. adj. 2 g. (ét. lat., *e*, augmentatif; *longus*, long; gr. ἄνθος, fleur). Bot. Qui a ses fleurs disposées en épi un peu allongé.

ÉLONGATION. s. f. (pron. *é-lon-ga-cion;* étym. lat., *e*, augment.; *longus*, long). Astron. Éloignement apparent d'une planète relativement au soleil, c'est-à-dire l'angle formé entre les deux rayons visuels menés de l'œil à la planète et au soleil. || *Élongation de deux planètes.* Différence qui se trouve entre leurs mouvements.

— Chir. Extension pratiquée pour réduire une fracture ou une luxation.

— Pathol. Luxation imparfaite dans laquelle les ligaments d'une articulation sont distendus et le membre allongé sans déboitement complet.

ÉLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Élonger. S'empl. adjectiv. Terre élongée. Escadre élongée. Manœuvre elongee.

ÉLONGER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, augmentatif; *longus*, long). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous élongeons. Nous élongeâmes*, etc. Mar. Aller, se placer le long de quelque chose. Élonger un vaisseau. Élonger une escadre.

— *Élonger une terre.* Suivre le rivage avec un navire sous voiles, pour en contourner d'assez près les bords.

— Absol. Les embarcations abordent les quais, le bord, en *élongeant* adroitement pour les toucher sans secousse. (Willaumez.)

— Signifie aussi Allonger, étirer, éloigner.

— *Élonger un cordage.* L'étendre de manière que plusieurs hommes halent dessus à la fois, pour défaire les coques qui s'y forment lorsqu'il est neuf ou mouillé. *Élonger une ancre.* Recevoir dans une chaloupe une ancre et le câble qui y est attaché, et la porter à une certaine distance du navire, où, après avoir été jetée à la mer, elle sert à retenir le bâtiment au moyen de son câble.

ÉLONGIS. s. m. (pr. *é-lon-ji ;* rad. *élonger*). Mar. Nom de deux barres en chêne placées sur les faces latérales des bas mâts, dans le sens de la longueur du bâtiment, où elles servent à supporter ce léger plancher que l'on voit comme premier étage dans l'appareil de mâture d'un navire.

ÉLONION. s. m. Entom. Syn. de **COPROPHILE.**

ÉLOPE. s. m. (ét. gr., ἔλλοψ, nom d'un poisson inconnu). Ichtyol. Genre de clupes, formé pour deux espèces belles et argentées.

ÉLOPHILE. s. m. (étym. gr., ἕλος, marais; φίλος, ami). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des brachystomes originaires d'Europe.

— **ÉLOPHILE.** s. f. Erpét. Genre de rainettes.

ÉLOPHORE. s. m. (ét. gr., ἕλος, marais; φορός, porteur). Entom. Genre de coléoptères pentamères hydrophiliens, famille des palpicornes, fondé pour de petits insectes qui habitent les eaux stagnantes, nagent mal et volent rarement.

ÉLOPHORIE. s. f. (ét. gr., ἕλος, marais; φορία, abondance). Entom. Genre de diptères de la famille des calyptérées, fondé pour trois espèces, dont une des environs de Paris.

ÉLOPHOS. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalenites, établi pour huit espèces des Alpes.

ÉLOPIENS. s. m. pl. (rad. *élope*). Ichtyol. Petite famille de malacoptérygiens abdominaux, de la famille des clupéides.

* **ÉLOQUEMMENT.** adv. (pr. *é-lo-ka-man*). D'une manière éloquente, avec éloquence. Parler éloquemment. Écrire éloquemment. Ceux qui s'en plaignent tous les jours le plus *éloquemment* ne laissent pas de s'y plaire. (Fléch.)

> Pendant tous ces discours le Caméléon moderne
> Parlait *éloquemment*, et ne se lassait point. (FLORIAN.)

* **ÉLOQUENCE.** s. f. (ét. lat., *eloquentia ;* formé du préfixe *e*, et de *loquor*, je parle). Art de bien parler.

— Dans son acception la plus étendue, Art de faire passer avec rapidité et d'imprimer avec force dans l'âme des autres le sentiment profond dont on est pénétré. La force de l'éloquence. Éloquence mâle, forte, énergique, puissante. Éloquence électrisante. Éloquence sublime. Éloquence solide, nerveuse, vive, véhémente, victorieuse, foudroyante. Éloquence entraînante. Vaincre, entraîner par son éloquence. Triompher des obstacles par la force de l'éloquence. L'*éloquence* est l'art de bien dire ce qu'il faut, tout ce qu'il faut, et rien que ce qu'il faut. (La Rochef.) L'*éloquence* est la reine du monde. (A. de Montesq.) L'*éloquence* est la liaison des idées qui intéressent. (Le pr. de Ligne.) L'*éloquence* est l'expression juste d'un sentiment vrai. (La Harpe.) L'*éloquence* est une solide et forte raison accommodée au goût et au sens général des hommes. (Péliss.) L'*éloquence* est l'art d'exciter des sensations. (Trublet.) Hermès est donc un dieu de l'*éloquence*, non point véhémente ni grandiose, mais persuasive et déliée. (P. de St-Victor.)

> Je hais les pièces d'*éloquence*
> Hors de leur place, et qui n'ont pas de fin.
> (LA FONTAINE.)

— Qualité de ce qui produit ou peut produire dans l'âme des autres les mêmes effets, les mêmes impressions que l'éloquence. L'éloquence de la physionomie. L'éloquence du geste. L'éloquence du regard. Il y avait dans le ton de sa voix, dans son regard, je ne sais quelle *éloquence*, plus forte que ses paroles mêmes. (Acad.) Le marbre animé par l'art a de l'*éloquence*. (Boiste.) Le silence et la rougeur sont l'*éloquence* de la pudeur offensée, de la vérité trahie, de la conscience coupable. (Id.) Les larmes sont l'*éloquence* des femmes. (St-Évremond.) Ah! que la vérité nous donne d'*éloquence!* (C. Delav.) L'*éloquence* du cœur persuade aisément. (Ribouté.)

> Croyais-tu que son cœur, contre toute apparence,
> Pour la persuader, trouvât tant d'*éloquence!* (RACINE.)
> Qui [illegible]
> Du geste, du regard la muette *éloquence*
> [illegible] séducteur préparait la puissance. (DEL.)

— Art d'orner un discours, de tourner ou de résoudre les difficultés d'une cause, de tirer d'un sujet tout ce qu'il contient, talent dont les Anciens faisaient le partage exclusif de la tribune ou du barreau, et que nous avons étendu à tous les genres de discours. L'éloquence de la tribune. L'éloquence de la chaire. Éloquence académique, religieuse. Éloquence fleurie, féconde, verbeuse. Éloquence docte, diserte. Éloquence harmonieuse.

— *Les trois genres d'éloquence.* Classification suivant laquelle Aristote a rangé les diverses compositions de l'art oratoire. Ces trois genres sont : le genre délibératif, le genre démonstratif et le genre judiciaire.

— On a aussi divisé l'art oratoire en plusieurs genres d'éloquence auxquels on rapporte les discours des orateurs, selon le lieu et les circonstances dans lesquelles ces discours sont prononcés. Ces genres sont : l'éloquence de la chaire ou éloquence religieuse, l'éloquence de la tribune, ou éloquence politique ou parlementaire ; l'éloquence du barreau ou judiciaire ; l'éloquence des camps ou éloquence militaire ; l'éloquence académique ; l'éloquence des livres, etc.

— *Éloquence* se dit quelquefois pour Rhétorique. Les règles de l'éloquence.

— *Pièce d'éloquence.* Œuvre littéraire travaillée suivant les règles de la rhétorique. Se prend ordinairement en mauvaise part. Gardez-vous bien d'y toucher, vous en feriez des pièces d'*éloquence*. (Mme de Sévigné.)

— Ensemble des œuvres en prose d'une littérature par opposition à la poésie. Un cours d'éloquence latine est professé à la Sorbonne.

— Myth. *Dieu de l'éloquence.* Mercure.

* **ÉLOQUENT, ENTE.** adj. Qui a de l'éloquence; qui persuade, touche, émeut, élève l'âme. Homme éloquent. Quel homme éloquent que Démosthène! Orateur éloquent. Être naturellement éloquent. Il devait à la nature

d'être le plus *éloquent* des hommes, et au travail d'être le premier des orateurs de la Grèce. (Barthélemy.)

— Se dit également des discours et des ouvrages [illegible] style. [illegible] éloquent. Style éloquent. Ouvrage éloquent. Termes éloquents.

— Qui est capable de produire les mêmes effets, de faire la même impression qu'un discours éloquent. Larmes éloquentes. Silence éloquent. Geste éloquent. Regard éloquent.

— Fig. *La colère est éloquente.* La colère rend quelquefois éloquent.

[illegible] *Il n'y a rien de plus éloquent que l'argent comptant.* On persuade facilement ceux que l'on paye.

ÉLORN. Géogr. Rivière de France (Finistère), passe à Landerneau et se jette dans l'Océan, près de cette ville.

ÉLOSIE. s. f. (ét. gr., ἕλος, marais). Erpét. Genre de rainettes, établi pour une espèce du Brésil.

ÉLOTHERIUM. s. m. (pr. *é-lo-té-ri-omm*; ét. gr., ἕλος, marais; θηρίον, bête fauve). Paléont. Genre de suilliens fossiles.

ÉLOTOTOTL. s. m. Ornith. Nom mexicain du dacnis.

ÉLOUGES. Géogr. Bourg de Belgique, à 18 kil. O. de Mons (Hainaut); [illegible] hab. [illegible]

ÉLOY (Saint-). Géogr. Bourg [illegible] Montaigut, arr. de Riom (Puy-de-Dôme); 3,200 hab. Mines de houille importantes.

ELPHÉGÉE. s. f. Bot. Syn. de PSIADIE.

ELPHIDE. s. f. Moll. Genre de coquilles microscopiques.

ELPHINSTONE (John). D'origine écossaise (1720-1775), il passa au service de la Russie en 1768, avec le grade de contre-amiral, contribua à la victoire navale de Chio, à l'incendie de la flotte turque dans la baie de Tchesmé, 7 juillet 1770, et proposa à Spiritoff de forcer les Dardanelles et de s'emparer de Constantinople. L'amiral s'y refusa, et Elphinstone, desservi auprès de l'impératrice, se retira en Angleterre.

ELPIDE. s. f. (du gr. ἐλπίς, espérance). Se dit dans la locution : *Abbé de Sainte-Elpide*, c'est-à-dire Abbé en espérance.

ELSA. Astron. La 182e planète télescopique, découverte le 7 février 1878, par M. Palisa.

ELSCHEERE. s. m. (pr. *el-chère*). Astron. Un des noms de Sirius.

ELSENEUR ou **HELSINGOR**. Géogr. Ville de l'île de Seeland (Danemark), sur le Sund, à 38 kil. N. de Copenhague; 9,000 hab. Forteresse de Kronborg qui commande l'entrée du détroit. C'est à Elseneur que les Danois percevaient sur les navires le droit de péage à l'entrée de la Baltique; ce droit a été racheté, en 1865, par les nations commerçantes.

ELSGAU (*Alsgaugensis pagus*). Géogr. Ancien pays sur les frontières de l'Alsace et de la Suisse; villes pr.: Porentruy et Delle.

ELSHOLTZIE. s. f. (de *Elsholtz*, n. pr.). Bot. Genre de labiées menthoïdées, établi pour plusieurs espèces des Indes. || Syn. de COUROUPITE.

ELSTER. Géogr. Nom de deux rivières de l'Allemagne : la Nord. *Elster Noir*, affluent de l'Elbe, prend sa source en Lusace et se perd au-dessous de Torgau; cours de 180 kil. L'*Elster Blanc*, affluent de la Saale, prend sa source en Saxe, passe à Plauen, Greitz, Gera, et finit au-dessous de Halle. Poniatowski s'y noya en 1813; cours de 230 kilomètres.

ELTACH. s. m. Sorte de résine. [illegible]

ÉLU, UE. part. pass. du v. Élire. S'empl. adjectiv. Les candidats élus. Roi élu. Magistrat élu. M. Ducis a été *élu* pour remplir à l'Académie la place de M. Voltaire; il a eu presque toutes les voix. (La Harpe.)

— Se disait aussi des évêques choisis, mais non encore sacrés.

— Jurispr. *Domicile élu*. Domicile désigné pour y recevoir les actes de justice.

— **ÉLU**. s. m. Tout homme qui a été choisi à la pluralité des voix, dans un corps ou une assemblée pour remplir quelque fonction ou exercer quelque charge. Le nouvel *élu*. (Acad.)

— Par extens. Élu de la gloire, de la fortune.

[illegible]

— S'emploie aussi au féminin. L'élue d'un couvent de religieuses.

— Fig. Personne pour laquelle on éprouve une affection toute particulière. Il est l'élu de son âme. Il avait pour son *élue* cette idolâtrie que le défaut d'espoir rend si douce et si mystérieuse dans ses pieuses manifestations. (H. de Balzac.)

— Hist. Nom qu'on donnait aux magistrats d'une élection, parce que, originairement, ils étaient élus par leurs concitoyens pour faire la répartition et juger les contestations auxquelles le retard des contribuables ou la fraude pouvaient donner lieu. || *Élu du peuple*. Titre que portait le premier magistrat municipal à Naples. || *Élu du conseil*. Nom des juges consuls de Bordeaux.

— Hist. ecclés. S'est dit, dans les premiers siècles de l'Église, des catéchumènes suffisamment instruits pour recevoir le baptême. || Les manichéens donnaient ce titre à ceux qui possédaient [illegible]

[illegible]

— ÉLUE. s. f. Femme [illegible] Madame [illegible]

[illegible]

* **ÉLUCIDATION**. s. f. (pr. *é-lu-si-da-cion*; lat. *elucidatio*). Action d'élucider. Élucidation d'un texte, d'un passage.

ÉLUCIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Élucider. S'empl. adjectiv. Affaire élucidée.

* **ÉLUCIDER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *lux*, lumière). Éclaircir, rendre lucide. Élucider une affaire. Élucider une question.

— S'ÉLUCIDER. v. pron. S'éclaircir. L'affaire peut s'élucider.

ÉLUCUBRATEUR, TRICE. adj. et s. Qui se livre à des élucubrations, à des travaux d'érudition longs et assidus.

ÉLUCUBRATIF, IVE. adj. Qui est propre aux élucubrations, aux recherches. Génie élucubratif. Esprit élucubratif.

* **ÉLUCUBRATION**. s. f. (pr. *é-lu-ku-bra-cion*; lat. *elucubratio*, même sign.). Ouvrage composé à force de veilles et de travail. Élucubration [illegible] *élucubrations* du [illegible] les choses de la gueule. (Gr. de la Reynière.) En songeant quelquefois aux *élucubrations* auxquelles la latitude de mon sujet m'a entraîné, j'ai eu sincèrement la crainte d'avoir pu ennuyer. (Brill.-Sav.)

— Les veilles, les travaux mêmes qu'un ouvrage a coûtés.

ÉLUCUBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Élucubrer. S'empl. adjectiv. Ouvrage élucubré.

ÉLUCUBRER. v. a. (ét. lat., *elucubrare*, travailler la nuit, veiller). Composer à force de veilles. Élucubrer un ouvrage.

ÉLUDABLE. adj. 2 g. Que l'on peut éluder. La question n'est pas éludable.

ÉLUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Éluder. S'empl. adjectiv. Question éludée. Difficulté éludée.

[illegible]

* **ÉLUDER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *eludere*; [illegible]). Éviter avec adresse. Éluder une question, une difficulté. L'esprit *élude* quelquefois avec succès les obstacles que les règles lui opposent. (Beauch.) Au fond, c'était *éluder* la difficulté plutôt que la résoudre. (B. de St-Pierre.)

— [illegible] sans effet; [illegible] Éluder une promesse. Éluder les traités. Éluder les poursuites, les artifices de quelqu'un. Éluder une loi. Il a toujours *éludé* l'abrogation de ces lois, qu'il avait souvent promise. (Benj. Constant.)

[illegible]

— S'est dit dans le sens de Tromper.

[illegible]

— Absol. Il ne cherche qu'à éluder.

— S'ÉLUDER. v. pron. Être éludé. Ce sont des promesses qui s'éludent toujours.

— [illegible]

[illegible]

ÉLUDEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui élude toutes les questions. Éludeur éternel.

ÉLUDORIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔλαιον, huile; ὕδωρ, eau). Peint. Se dit d'un genre de peinture qui s'exécute en faisant passer le pinceau à travers une eau très claire, pour atteindre le fond sur lequel on couche les couleurs à l'huile. Peinture éludorique. Le procédé de la peinture *éludorique*, inventé par Montpetit, donne à l'huile toute la délicatesse de la miniature. (Bout.)

ÉLUER. v. a. 1re conj. Nettoyer, laver. (Rabelais.)

ÉLUL. s. m. Chron. V. ELLOUL.

ÉLURE. s. m. [illegible] Mamm. Ancien nom de l'animal que nous appelons vulgairement civette.

ÉLUROPE. s. m. (ét. gr., αἴλουρος, chat; πούς, pied). Bot. Genre de graminées, voisin des dactyles, établi pour une espèce des parties humides du littoral méditerranéen.

ÉLURUS. s. m. (ét. gr., αἴλουρος, chat). Myth. égypt. Divinité des Égyptiens, représentée ordinairement sous la figure d'un homme ou d'une femme, avec une tête de chat.

ÉLUSAIN, AINE. s. Géogr. Habitant, habitante d'Eauze (anciennement Elusa).

— adj. Qui a rapport à Eauze ou à ses habitants.

ÉLUSATES. s. m. pl. Géogr. anc. Tribu de l'anc. Gaule, dans la Novempopulanie, voisine des Auskes; cap. *Elusa* (Eauze).

ÉLUSION. s. f. Tromperie. Vieux mot.

ÉLUTHÉRIE. s. f. Bot. Syn. de GUARÉE.

ÉLUTIAN. adj. Épuré. (Rabelais.)

ÉLUTRIATION. s. f. (pr. *é-lu-tri-a-cion*; ét. gr., λουτήριον, vase). Anc. chim. Action de verser d'un vase dans un autre.

— Décantation d'une liqueur dans laquelle on a délayé une substance réduite en poudre.

ELVAN. s. m. Minér. Roche porphyrique.

ELVAS (anc. *Alba*). Géogr. Ville de Portugal, à 64 kil. N.-E. d'Evora (Alentejo); 11,000 hab. Évêché. Forteresse, arsenal, fonderie de canons. Contrebande active sur la frontière voisine d'Espagne. Prise par Junot en 1808.

ELVASIE. s. f. (d'*Elvas*, n. pr.). Bot. Genre d'ochnacées castelées, établi pour un arbrisseau du Brésil.

ELVELLACÉ, ÉE. adj. Bot. V. HELVELLACÉ.

ELVELLE. s. f. Bot. V. HELVELLE.

ELVEN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vannes (Morbihan); 3,400 hab.

ELVEND. Géogr. Chaîne de montagnes de la Perse qui soutient le plateau de la Perse à l'O., continuée vers le S.-E. par les monts Bakhtery.

ELVIRE. s. f. (d'*Elvire*, n. pr.). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour une espèce de l'Amérique.

ELVISURA. s. f. (anagramme de [illegible]). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des scutellériens, établi pour une espèce du Sénégal.

ELWANDU. s. m. Mamm. Espèce de babouin de Ceylan.

ELWART (Antoine-Amable-Élie). Compositeur français, né à Paris, 1808-1877. Il fut élève de Lesueur et de Fétis et remporta le grand prix de Rome en 1834. On lui doit un [illegible] et *d'harmonie*. Il fit représenter des quatuors, [illegible] torios, des messes, etc. Il a écrit un poème didactique en quatre chants : *Harmonie* [illegible] *Histoire de la Société des concerts du Conservatoire*; *Histoire des concerts populaires de musique classique*, etc.

ÉLYMAÏS. Géogr. anc. Ville de l'anc. Perse, près de Suze, habitée par les *Élyméens* ou *Élamites*.

* **ÉLYME**. s. m. (ét. gr., ἔλυμος, même signif.). Bot. Genre de graminées hordéacées, qui croît dans les endroits sablonneux des côtes de la mer.

— Antiq. gr. Sorte de flûte phrygienne.

ÉLYMÉE. Géogr. anc. Ville de l'anc. Macédoine, dans le pays appelé *Élyméotide*. Auj. *Grevno*.

ÉLYMÉEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante d'Élymaïs ou de l'Élymaïde.

— adj. Qui a rapport à Élymaïs ou à ses habitants.

— Myth. Surnom de Jupiter à Élymeus.

ÉLYMÉOTIDE. Géogr. anc. Contrée de l'ancienne Macédoine.

ÉLYMÉOTE. s. 2 g. Habitant, habitante d'Élymée ou de l'Élyméotide.

— adj. Qui a rapport à Élymée, à l'Élyméotide, ou à leurs habitants.

ÉLYNANTHE. s. m. (ét. gr., ἔλυμος; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de cypéracées, établi pour des herbes feuillues de l'Afrique.

ÉLYNE. s. f. (ét. gr., ἔλυμος, branche). Bot. Genre de cypéracées, tribu des élynées, établi pour une espèce des montagnes de la Laponie.

ÉLYNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre élyne. || ÉLYNÉES. s. f. pl. Tribu de cypéracées ayant pour type le genre élyne.

* **ÉLYSÉE**. s. m. (ét. gr., [illegible]; arrivée; plaine où arrivent les âmes). Myth. Séjour délicieux, destiné aux mânes des hommes vertueux qui s'étaient signalés par des actions utiles à l'humanité, par des exploits héroïques ou par quelque mérite éclatant. Les poètes mythologues, en décrivant l'Élysée, ont épuisé tout ce que l'imagination peut offrir de plus riant, de plus beau, de plus enchanteur. Virgile y conduit son héros dans le sixième livre de l'*Énéide*, et nous en a laissé une ravissante peinture; mais rien n'égale le tableau qu'en a fait Fénelon dans son *Télémaque*. Le délicieux Élysée. L'heureux Élysée. Le paisible Élysée. L'immortel Élysée.

[illegible]

(J.-B. ROUSSEAU.)

— Le mot *Élysée*, même en vers, prend toujours l'article. Gresset a eu tort de dire :

[illegible]
Sauvent du souffle de la mort.

Il fallait *de l'Élysée*.

— Par anal. Lieu agréable arrosé par des eaux limpides et planté de beaux arbres. Vivre dans un Élysée. C'est un Élysée. (Acad.) Pour cet effet, je choisirais une des îles de la Seine, dans les environs de Paris, enfin d'en faire un *Élysée*. (B. de St-P.)

— Nom donné à des lieux publics où se tiennent des bals et autres divertissements. Il y a des moulins, des cabarets et des tonnelles, des *élysées* champêtres et des ruelles silencieuses. (Gér. de Nerval.)

— ÉLYSÉE. Palais [illegible] du Faubourg-Saint-Honoré. Bâti en 1718 par Molet pour le comte d'Évreux, il fut habité par Mme de Pompadour, le financier Beaujon et la duchesse de Bourbon. Il devint propriété de la nation [illegible] Napoléon Ier, qui y descendit après la bataille de Waterloo, au duc de Berry, au roi Louis-Philippe. Il fut la résidence du prince-président et a été restauré en 1854. C'est aujourd'hui la résidence du président de la République.

* **ÉLYSÉEN, ENNE**. adj. Myth. Qui appartient à l'Élysée, aux champs Élysées. Bonheur élyséen. Repos élyséen.

— Qui demeure, qui habite à l'Élysée. Ombres Élyséennes.

* **ÉLYSÉES**. adj. m. pl. Myth. Ne s'emploie [illegible] *Les champs Élysées*. [illegible]

— *Champs-Élysées*. Magnifique promenade située dans l'enceinte de Paris, entre la place de la Concorde et l'arc de triomphe de l'Étoile.

ÉLYSIE. s. f. Moll. Syn. d'ACTÉON.

* **ÉLYSIENS**. adj. m. pl. Syn. poétique d'ÉLYSÉES. [illegible]

[illegible]

ÉLYTRAIRE. s. m. (ét. gr., ἔλυτρον, étui). Bot. Genre d'acanthacées nelsoniées, établi pour une espèce herbacée de l'Inde.

* **ÉLYTRE**. s. m. (ét. gr., ἔλυτρον, gaine, étui). Entom. Enveloppe coriace et dure qui, dans les insectes coléoptères et orthoptères, recouvre et protège les ailes inférieures, qui sont membraneuses et plissées en travers chez les premiers et en long chez les seconds. Quelques-uns font ce mot du genre féminin.

— Annél. Écailles du dos des annélides.

— Bot. Nom des conceptacles communs qui, dans quelques algues et certains lichens, renferment les conceptacles particuliers des séminules. Syn. de THÈQUE.

ÉLYTREMPHRAXIE. s. f. (pr. *é-li-tran-fra-ksie*; ét. gr., ἔλυτρον, vagin; ἔμφραξις, obstruction). Pathol. Obstruction du vagin.

ÉLYTRHÉMIE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον, vagin; αἷμα, sang). Pathol. Congestion sanguine du vagin.

ÉLYTRICULE. s. f. (dimin. d'*élytre*). Bot. Chacune des petites fleurs dont la réunion forme une fleur composée.

ÉLYTRIGIE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον, gaine). Bot. Genre de plantes graminées.

ÉLYTRITE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον, vagin). Pathol. Inflammation du vagin.

ÉLYTRO-BLENNORRHÉE. s. f. Pathol. Blennorragie vaginale.

ÉLYTRO-CAUSTIQUE. adj. (ét. gr., ἔλυτρον, vagin; fr. *caustique*). Chir. Se dit d'une pince servant à la cautérisation du vagin.

ÉLYTROCÈLE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον, vagin; κήλη, tumeur). Chir. Hernie à travers les parois du vagin.

ÉLYTROCLASIE. s. f. (étym. gr., ἔλυτρον, vagin; κλάσις, rupture). Pathol. Rupture du vagin.

ÉLYTRODON. s. m. (ét. gr., ἔλυτρον, étui; ὀδούς, dent). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, établi pour trois espèces d'Europe.

ÉLYTROGONE. s. m. (ét. gr., ἔλυτρον, étui; γωνία, angle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des phyllobides, établi pour une espèce de la Nouvelle-Guinée.

— ÉLYTROGONE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des cycliques, établi pour deux espèces de Saint-Domingue.

ÉLYTROÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., ἔλυτρον, gaine, enveloppe; εἶδος, ressemblance). Anat. Qui ressemble à une gaine. Membrane élytroïde.

ÉLYTROÏTE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον, gaine). Pathol. Inflammation du vagin.

ÉLYTROPAPPE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον, étui; πάππος, aigrette). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour six espèces du cap de Bonne-Espérance.

ÉLYTROPHORE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον, gaine; φορός, qui porte). Bot. Genre de graminées festucacées, ayant pour type l'élytrophore articulée.

ÉLYTROPLASTIE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον, vagin; πλάσσω, restaurer). Chir. Opération par laquelle on répare une perte de substance dans le vagin.

ÉLYTROPTÈRE. adj. (ét. gr., ἔλυτρον, gaine; πτερόν, aile). Entom. Se dit des insectes dont les ailes antérieures sont des élytres. || ÉLYTROPTÈRES. s. m. pl. Ordre d'insectes qui sont plus généralement désignés sous le nom de *coléoptères*.

ÉLYTROPTOSE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον, vagin; πτῶσις, chute). Chir. Renversement du vagin en dehors.

ÉLYTRORRAGIE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον,

vagin; [illegible] couler). Pathol. Écoulement de sang par le vagin.

ELYTRORRAGIQUE. adj. 2 g. Méd. Qui a rapport à l'élytrorragie.

ÉLYTRORRHAPHIE. s. f. (ét. gr., [illegible], vagin; [illegible], suture). Chir. Suture dans le vagin.

ÉLYTRORRHÉE. s. f. (ét. gr., [illegible], vagin; [illegible], je coule). Méd. Écoulement muqueux par le vagin.

ÉLYTROSPHÈRE. s. f. (ét. gr., [illegible], gaine; σφαῖρα, sphère). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des curculionides, établi pour trois espèces du Brésil et de la Colombie.

ÉLYTROSTÉNIE. s. f. (ét. gr., ἔλυτρον, vagin; [illegible], étroit). Pathol. Rétrécissement du vagin.

ÉLYTROTOME. s. m. (ét. gr., ἔλυτρον, vagin; [illegible], incision). Chir. Ciseaux servant à l'élytrotomie.

ÉLYTROTOMIE. s. f. (radic. *élytrotome*). Chir. Incision du vagin.

ÉLYTRURE. s. m. (ét. gr., ἔλυτρον, gaine; οὐρά, queue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de l'Océanie.

ELZÉRINE. s. f. (d'*Elzérine*, n. pr.). Polyp. Genre de polypiers flexibles, établi pour trois espèces des côtes de la Méditerranée et de la mer de Chine.

★ **ELZÉVIR.** s. m. Philol. Nom qu'on donne aux éditions que l'on doit à la famille des Elzévir. Bel elzévir. Posséder toute la collection des elzévirs.

ELZÉVIR ou **ELZÉVIER.** Nom de plusieurs imprimeurs célèbres du XVIe et du XVIIe siècle, tous de la même famille, et établis à Amsterdam et à Leyde. Les Elzévir se sont immortalisés par les belles éditions sorties de leurs presses.

★ **ELZÉVIRIEN, ENNE.** adj. Philol. Qui appartient aux elzévirs.

— Qui a été adopté ou publié par les Elzévir et les éditeurs qui les ont imités. Édition elzévirienne. Format elzévirien.

ÉMA. s. f. Ornith. Nom d'une autruche américaine.

ÉMACIATION. s. f. (pr. *é-ma-ci-a-cion*; rad. *émacier*). Didact. Amaigrissement, maigreur considérable.

★**ÉMACIÉ, ÉE.** part. passé du v. Émacier. S'empl. adjectiv. Pathol. Qui a beaucoup maigri. Homme émacié. Femme émaciée. Voyez ces êtres hâves, rabougris, *émaciés*, bossus et boiteux, à poitrine resserrée, qui végètent à peine. (Virey.)

— Arachn. Se dit d'espèces dont une des parties du corps est déprimée.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Émacier, ne donne ce mot que comme adjectif.

ÉMACIEMENT. s. m. Syn. d'ÉMACIATION. Dans ce physique, le monde ne voulait voir que le tourment de la pensée, les stigmates du travail, l'*émaciement* de la spiritualité. (De Goncourt.)

ÉMACIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *emaciare*; formé de *e*, préf., et *macies*, maigreur). Ce verbe prend deux *i* de suite aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *J'émaciais, nous émaciions*, etc. *Que nous émaciions, que vous émaciiez.*

— S'ÉMACIER. v. pron. Devenir maigre. Que de constitutions herculéennes j'ai vues s'*émacier* au souffle des imprudences et des excès! (Raspail.)

ÉMAGE. s. m. Anc. cout. Droit levé sur le sel en Bretagne.

ÉMAGEAT. s. m. Hort. Radis noir du Médoc.

★**ÉMAIL.** s. m. (pr. *é-mall*, *ll* mouill.; ét. ital., *smalto*, dérivé du lat. *maltha*, sorte de ciment). Sorte de vernis vitreux, transparent ou opaque, dont on se sert pour recouvrir, par la fusion, la porcelaine, la faïence, la poterie, le verre et les métaux. L'émail le plus simple, et celui qui sert de base à tous les autres, est l'émail que l'on obtient par la calcination du plomb et de l'étain. Émail blanc. Émail coloré. Émail opaque. Employer des émaux colorés pour la peinture sur porcelaine, sur faïence. Cadran d'émail. Perles d'émail. Collier d'émail. Chapelet d'émail. Des yeux artificiels en émail. Peindre sur émail. Peintre en émail. Peinture en émail. Fabriquer de l'émail. Les *émaux* sont généralement tirés de Venise, où ils sont réputés pour leur bonne qualité, et surtout la faculté bien précieuse pour les peintres en *émail*, de pouvoir subir plusieurs feux sans se décomposer. (Bontemps.) On croit que Jean Toutin, orfèvre à Châteaudun, qui le premier, vers 1630, imagina de faire des *émaux* de belles couleurs opaques, et de les employer à peindre des portraits inaltérables, ainsi que des sujets historiques. (Duchesne aîné.) Ils insèrent des yeux d'*émail* dans les cavités de son masque. (P. de Saint-Victor.)

— Ouvrage émaillé. Être connaisseur en émaux. Ce peintre ne réussit pas également bien dans les différents émaux.

> La fève de Moka [illegible]
> Vont verser leur nectar dans l'émail du Japon. (Del.)

— *Émail des dents.* Substance d'un blanc laiteux, lisse et polie à sa surface, qui revêt la couronne des dents.

— Fig. et poét. *L'émail des dents.* L'éclat des dents fort blanches, et même les dents blanches elles-mêmes.

> [illegible] la couleur du corail,
> [illegible] (Del.)
> [illegible] plus blanc que la laine
> [illegible] (Millevoye.)

— *Émail* s'est dit, dans un sens métaphorique, pour Cadran d'une horloge, d'une montre.

> C'est pour [illegible] que le temps a [illegible]
> Et [illegible]
> Le cercle [illegible] notre existence
> L'airain mobile qui s'avance
> Marque l'instant fatal qui va [illegible] séparer
> (Demoustier.)

— Fig. et poét. Grande et agréable diversité de couleurs et de fleurs. Riche émail. Vif émail. Émail étincelant, brillant, luisant, varié, bigarré. Tendre émail. Émail changeant, éblouissant. L'émail des fleurs. L'émail des prés. L'émail d'un parterre. L'émail des champs. L'émail du gazon. L'émail frais dont le printemps orne les prés. Le tendre *émail* de la fougère. (Rac.) Toutes les cousines et les sœurs avaient de beaux habits tout neufs, de différentes couleurs, avec beaucoup de pierreries; cela faisait le plus bel effet du monde, comme l'*émail* d'un parterre. (Mme de Sévigné.) Tu pares les rochers d'un *émail* gracieux. (Castel.)

> Le temps [illegible] épuré et colore ces pierres
> Dont [illegible] au vif émail des fleurs (Del.)
> De l'émail [illegible] des champs et des prairies
> [illegible] (Castel.)

— Par extens. Heureusement, l'enfance est protégée d'une candeur résistante, d'un *émail* sur lequel glissent toutes les souillures. (A. Daudet.)

— *Émail des volcans.* Lave vitreuse.

— Blas. Nom des couleurs, métaux et fourrures dont un écu est chargé. On compte en armoiries deux métaux : l'or et l'argent; cinq couleurs : l'azur, le gueules, le pourpre, le sinople et le sable; deux fourrures : le vair et l'hermine. Dans la gravure du blason, l'*or* est figuré par un pointillé; l'*argent* est représenté tout blanc; l'*azur* est figuré par des hachures horizontales; le *gueules*, par des hachures verticales; le *pourpre*, par des hachures diagonales de dextre à senestre; le *sinople*, par des hachures diagonales de senestre à dextre; le *sable*, par des hachures horizontales et verticales; le *vair* est figuré par quatre tires ou rangées de pièces d'argent en forme de cloches de jardin renversées, sur un champ d'azur; quand les pointes du premier rang sont appointées avec celles du second, et celles du troisième avec celles du quatrième, la fourrure se nomme *contre-vair*. L'*hermine* est figurée par un champ d'argent semé de mouchetures de sable; on appelle *contre hermine* un champ de sable semé de mouchetures d'argent. Les Anglais comptent deux couleurs de plus : la *sanguine* et l'*orangé*.

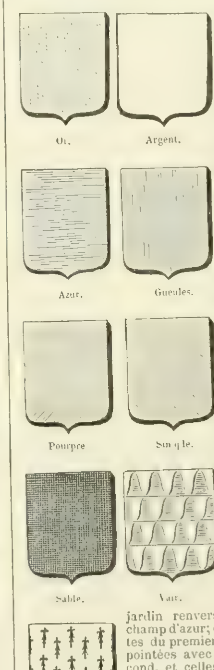

— Conchyl. Matière analogue à l'émail qui recouvre la surface intérieure des coquilles. J'ai plusieurs de ces coquilles dont l'*émail* est bien conservé. (Buff.) Et le changeant *émail* qui peint les coquillages. (Del.)

— Techn. *Émaux de basse taille.* Plaques d'or et d'argent ciselé, que l'on recouvrait d'un léger émail. || *Émail champlevé.* Se distingue de l'émail cloisonné en ce que l'email fondu est placé dans les cases creusées dans le métal même. ||*Émail cloisonné.* Émail fabriqué par la soudure de petites lames sur une plaque de fond. || *Émaux de niellure.* Bijoux d'or ou d'argent émaillés de noir. || *Émaux d'orfèvre.* Ceux qui sont contenus dans une partie creusée dans le métal. || *Émaux des peintres.* Plaques de métal émaillées sur lesquelles on faisait des tableaux. || *Émail photographique.* Poudre fine d'émail que l'on dépose au moyen d'un blaireau sur la glace préparée, après son exposition à la lumière. Cette poudre s'attache aux parties qui n'ont pas subi l'action de la lumière, à cause de leur état hygrométrique persistant; les parties impressionnées retiennent aussi une petite quantité de poussière et donnent les demi-teintes et les blancs. On détruit le collodion par l'acide sulfurique et on passe au feu. || *Émail de la porcelaine, de la faïence.* Matière vitreuse dont on l'enduit. || *Émail en relief.* Celui dont la surface est inégale. || *Émaux en taille d'épargne.* Sorte d'émaux sur une gravure en taille douce. || *Émail usé.* Celui qu'on a usé pour le rendre égal et poli. Il est opposé à *émail en relief.*

ÉMAILLAGE. s. m. (pron. *é-ma-llaje*, *ll* mouill.). Action d'émailler; résultat de cette action.

— Sorte de maquillage, auquel se soumettent certaines femmes pour cacher leurs rides et se donner l'aspect de la jeunesse.

ÉMAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Émailler. S'empl. adjectiv. Une montre émaillée.

— Fig. Orné, embelli de fleurs. Parterre émaillé de fleurs. Prairie émaillée de fleurs. Des prés émaillés de fleurs. Des campagnes émaillées de fleurs. Nos tapis verts, nos rives *émaillées*. (Lebrun.)

> Le parterre [illegible]
> [illegible] plus grande. (Malfilâtre.)

— Par extens. C'est dans les terres de l'Inde que les perroquets *émaillés* de mille couleurs se perchent sur les rameaux gris des palmiers. (B. de St-Pierre.)

— Fig. Cet ouvrage est *émaillé* de tours fins et de réflexions délicates. (Mém. de Trévoux.)

— Ironiquement. Il faut espérer que toutes ces platitudes *émaillées* de fautes grammaticales et prosodiques qu'on appelle des livrets ont fait leur temps. (Th. Gautier.)

★ **ÉMAILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *é-ma-lle*, *ll* mouill.). Travailler en émail, appliquer de l'émail sur quelque chose. Orner, embellir avec de l'émail. Émailler une bague. Émailler de l'or. Émailler de la porcelaine.

— Fig. Orner, embellir, par la variété et l'éclat des couleurs. Le printemps émaille les prairies de fleurs. Mille fleurs naissantes *émaillaient* le tapis vert dont la grotte était environnée. (Fén.) Vois comme le muguet s'abreuve du ruisseau caché; vois comme il *émaille* la verdure de ses fleurs nombreuses. (Deleuze.)

> Le bluet [illegible]
> *Émaillera* les champs de la blonde Cérès. (Ducerceau.)

— Fig. Émailler son style d'expressions brillantes.

> Oh! [illegible] il faut ouïr ces conversations
> Que la flore du change *émaille* d'actions. (Ossian ?)

— Pratiquer sur une personne l'opération dite *émaillage*.

— S'ÉMAILLER. v. pron. Être émaillé. Certains métaux s'émaillent plus facilement que d'autres.

— Fig. Le gazon s'émaille de fleurs. Au mois de mai, on voit les prairies s'émailler de mille sortes de fleurs. Il est si agréable de voir l'eau bleue s'*émailler* de flocons d'argent. (H. Castille.)

ÉMAILLERIE. s. f. (pron. *é-ma-lle-ri*, *ll* mouill.). Art de fabriquer les émaux.

★**ÉMAILLEUR, EUSE.** s. (pr. *é-ma-lleur*, *ll* mouill; rad. *émailler*). Techn. Artiste qui travaille les émaux, qui en couvre et en orne certains métaux, tels que l'or et le cuivre, ou qui en fait à la lampe plusieurs sortes d'ouvrages curieux. Ce nom, qui devrait être propre aux industriels qui fabriquent et façonnent les émaux, s'est étendu cependant aux orfèvres et aux joailliers qui montent les pierres précieuses, aux lapidaires qui les contrefont, aux artistes qui peignent sur émail, aux marchands verriers, couvreurs de flacons et bouteilles d'osier, aux faïenciers, enfin aux patenôtriers et boutonniers en émail et en verre.

— Fig.

> L'adroit et gentil *émailleur*
> Qui brillanta les Géorgiques,
> Des poëtes académiques
> Delille est encor le meilleur. (Lebrun.)

— Celui qui travaille les tubes et les tiges de verre.

— Techn. *Lampe d'émailleur.* Appareil qui consiste en un bec de chalumeau alimenté par un soufflet. La flamme est celle qui est fournie par le gaz; cet appareil sert à travailler le verre et l'émail.

— ÉMAILLEUSE. s. f. Femme qui pratique l'opération de l'émaillage sur le visage.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

ÉMAILLEUX, EUSE. adj. (pr. *é-ma-lleu*, *ll* mouill.). Qui est en émail ou de la nature de l'émail.

ÉMAILLOÏDE. s. m. (pr. *é-ma-llo-ide*, *ll* mouill.; ét. fr., *émail*; gr., εἶδος, forme). Techn. Travail qui a pour but de couvrir les métaux d'un coloris semblable à celui de l'émail.

★**ÉMAILLURE.** s. f. (pr. *é-ma-llure*, *ll* mouill.; rad. *émailler*). Application de l'émail sur quelque autre matière.

— Art d'émailler. Apprendre l'émaillure.

— Ouvrage qu'on a émaillé.

— Fauconn. Nom de taches rouges qu'on voit sur les pennes des oiseaux de proie.

ÉMANATEUR. s. m. (rad. *émaner*). Techn. Appareil pour favoriser l'émanation de certains produits volatils, spécialement du goudron.

ÉMANATIF, IVE. adj. (rad. *émaner*). Philos. Qui se rapporte à l'émanation.

★ **ÉMANATION.** s. f. (pr. *é-ma-na-cion*; ét. lat., *emanatio*, effusion, dérivé de *manare*, couler, découler). Phys. Dégagement des fluides impondérables qui se détachent des différents corps animaux, végétaux ou minéraux, par l'action simultanée de l'air et de l'eau, sans décomposition apparente du corps qui les produit. Émanation odoriférante. Émanation subtile. Émanation végétale. Émanation animale. Émanation minérale. Émanation lumineuse. Émanation électrique. Émanation magnétique. Toute odeur est produite par *émanation*; les molécules détachées du corps odorant se répandent dans l'air environnant, et viennent affecter l'organe olfactif en nous causant une sensation de plaisir ou de malaise. (Richer.) L'*émanation* odoriférante exerce en plus d'une circonstance de pernicieux effets sur l'économie animale. (Id.)

— Les fluides émanés eux-mêmes. Les odeurs sont les émanations de certains corps. Nous sommes ordinairement avertis par l'odorat de la présence de ces *émanations* miasmatiques qui accompagnent les maladies. (Richer.) Nous voyons plusieurs insectes, les mouches, les pucerons, les papillons, les vers, vivre et pulluler parfaitement bien au sein d'une atmosphère infectée d'*émanations* putrides. (Id.) D'autres plantes conservent sur les hauteurs, par leur feuillage rampant et leurs racines superficielles, les *émanations* de poussière que les vents y déposent. (B. de St-P.) Un air épais et chaud monte aux joues, chargé d'*émanations* végétales. (H. Taine.)

— Fig. Votre autorité n'est qu'une émanation de la puissance divine. Le symbolisme mythologique est une *émanation* de la pensée guerrière. (Proudhon.)

— Philos. *Système de l'émanation.* Théorie cosmogonique suivant laquelle Dieu aurait fait sortir de lui-même, par voie d'écoulement, la matière et la forme du monde. Ce système équivaut au panthéisme. || Dans le système d'Épicure, comme dans celui de Démocrite, Se dit de certaines images qui, selon ces deux philosophes, s'échappent des objets et agissent sur les organes de l'homme pour produire la sensation.

— Phys. *Émanation lumineuse.* Dans l'hypothèse de Newton touchant la propagation du fluide lumineux, Émission de particules impondérables que les corps lumineux lancent hors d'eux-mêmes, et qui suivent la ligne droite pour parvenir jusqu'à l'organe de la vue. Le système de l'émanation lumineuse, qui a prévalu jusqu'à nos jours par l'habitude qu'avait prise le monde savant de reconnaître l'infaillibilité du physicien anglais, a été de nos jours peut-être irrévocablement détruit par Young, Fresnel et Arago, qui ont renouvelé le système des ondulations.

— Théol. chrét. Manière dont le Fils procède du Père, et le Saint-Esprit du Père et du Fils.

ÉMANATISTE. adj. et s. Théol. Qui a rapport au système de l'émanation; qui en est partisan.

ÉMANCHE. s. f. (rad. *manche*). Blas. Pièce de l'écu formée de pointes triangulaires.

ÉMANCHÉ. adj. m. Blas. Se dit de l'écu couvert d'émanches.

ÉMANCIPATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui émancipe. Prométhée a été l'*émancipateur* primitif. (Michelet.)

— Adject. Société émancipatrice.

★ **ÉMANCIPATION.** s. f. (pr. *é-man-ci-pacion*; rad. *émanciper*). Acte par lequel une personne qui est sous la puissance paternelle ou sous l'autorité d'un tuteur en est affranchie. L'émancipation d'un mineur. Révoquer une émancipation. Aussitôt que l'*émancipation* du mineur est prononcée, le conseil de famille lui nomme un curateur, à l'effet de l'assister dans la reddition de compte que lui fait son tuteur. (Taillefer.) Dès le jour où l'*émancipation* a été révoquée, le mineur rentre en tutelle et y reste jusqu'à sa majorité accomplie. (Id.) L'*émancipation* d'un fils s'opère ordinairement par la seule déclaration du père ou de la mère, reçue par le juge de paix assisté de son greffier. (Chabrol-Chaméane.) L'*émancipation* d'un mineur résulte de la délibération qui l'a autorisée et de la déclaration que le juge de paix, comme président du conseil de famille, fait dans le même acte. (Id.)

— État de celui qui est émancipé.

— Par analogie. Affranchissement d'une dépendance quelconque. Émancipation des colonies. Dans l'*émancipation* des républiques, la population lombarde s'était relevée la première. (E. Quinet.)

— *Émancipation de la femme.* Doctrine sociale qui réclame pour les femmes les mêmes droits civils et politiques que ceux qui sont accordés aux hommes.

— Fig. Émancipation intellectuelle. Le bien ne peut être émancipé sans entraîner à sa suite une certaine *émancipation* du mal. (Montal.) L'*émancipation* de l'esprit humain a été

dans la réforme, un fait plus qu'un principe, un résultat plus qu'une intention. (Guizot.)

— Anc. jurispr. *Émancipation des gens de mainmorte.* Concession que les seigneurs faisaient à leurs serfs, de toutes les franchises dont jouissaient les hommes libres.

— Dr. féod. Acte par lequel le seigneur concédait à son vassal la liberté, les prérogatives et les franchises dont jouissaient les hommes libres, en l'affranchissant des droits auxquels il était assujetti par sa naissance.

— Hist. Acte qui était nécessaire à Rome pour affranchir de la puissance paternelle non seulement un mineur, mais aussi un homme fait. Lorsqu'un père voulait émanciper son fils, il le vendait trois fois fictivement en présence de sept témoins, dont un portait une balance pour peser un prix imaginaire. || Ensemble des faits par lesquels les villes et les communes s'affranchirent de la domination des seigneurs. L'émancipation des communes.

— *Émancipation des catholiques.* En Angleterre, modification des serments de suprématie et de foi et hommage, décrétée par un bill du 10 juin 1829, qui a permis aux catholiques d'entrer au parlement et de remplir, à quelques exceptions près, tous les emplois publics.

— Hist. ecclés. Situation des religieux promus à une dignité qui les affranchissait de l'obéissance due à leurs supérieurs. || Situation des monastères exemptés par le pape de la juridiction de l'ordinaire. || *Lettre d'émancipation.* Lettre qui déliait un abbé appelé à un évêché, de tout engagement envers sa communauté, et un religieux promu à une abbaye, du serment d'obéissance à son abbé.

— Philos. *Émancipation de la chair.* Réaction contre les doctrines spiritualistes, prêchée par l'école saint-simonienne.

ÉMANCIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Émanciper. S'empl. adjectiv. Mineur émancipé. Enfant émancipé. Fille émancipée. Peuple émancipé. Noir émancipé. Dans la législation française actuelle, le mineur est *émancipé* de plein droit par le mariage.

— Fig. Libre, affranchi. Les peuples chez lesquels la parole est *émancipée* sont faits pour servir d'organe à tous, et plaider les uns pour les autres. (Edg. Quinet.)

— Qui prend trop de liberté. Vous vous êtes bien émancipé. C'est un garçon émancipé.

— Substantiv. Un émancipé. Un jeune émancipé.

— Signifie aussi Esclave noir émancipé. On tenta d'abord d'établir la masse des *émancipés* dans les colonies de nègres de la côte occidentale africaine. (Dict. de la Conv.)

*** ÉMANCIPER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *emancipare* ; formé de *e*, et *mancipare*, dérivé de *manceps*, acquéreur). Affranchir par un acte légal une personne qui est sous la puissance paternelle ou sous l'autorité d'un tuteur. Émanciper un fils, une fille. Émanciper un mineur. Se faire émanciper. Le père de famille *émancipait* son fils en lui donnant un soufflet. (Michelet.) Un père ou une mère *émancipent* leurs fils par leur seule déclaration devant le juge de paix. (Id.) Les pères et mères naturels ont le droit d'*émanciper* leurs enfants reconnus, comme les pères et mères légitimes. (Chabrol-Chameane.)

— Fig. Émanciper le peuple. Avant d'*émanciper* cette multitude, il eût fallu l'instruire. (Acad.) Le progrès, après avoir *émancipé* l'esclave, après avoir *émancipé* le serf, travaille encore éperdument à *émanciper* le prolétaire. (E. Pelletan.)

— S'ÉMANCIPER. v. pron. Être émancipé. Un enfant qui peut s'émanciper.

— Fig. Se donner trop de licence, sortir des bornes du devoir, de la bienséance. La jeunesse doit toujours se laisser conduire, et tâcher de ne point s'*émanciper*. (Racine.)

— Ne pas garder la mesure nécessaire et convenable à l'état où l'on est. Vous vous émancipez trop. Il s'est un peu trop, il s'est extrêmement émancipé dans cette occasion.

— S'affranchir. L'esprit humain a mis longtemps à s'émanciper. Le christianisme, débarrassé d'une attache gênante pour lui, s'*émancipe* de plus en plus. (E. Renan.)

— *S'émanciper à.* Il s'est émancipé à lui parler peu respectueusement. Qu'il ne s'*émancipe* pas jusqu'à insulter la reine, ni l'honneur d'aucune autre dame, car je me fâcherais et le ferais pendre. (Anquetil.)

— *S'émanciper avec.* On risque beaucoup de s'*émanciper* avec les souverains. (Boiste.)

— *S'émanciper de.* J'eusse mieux fait de m'*émanciper* tout à fait des bienséances de mon sexe, n'étant pas née pour m'y assujettir. (Christine de Suède.)

ÉMANDIBULÉ, ÉE. adj. Zool. Qui est dépourvu de mandibules.

ÉMANDRONAGE. s. f. Vitic. Ébourgeonnage de la vigne dans le Puy-de-Dôme.

ÉMANÉ, ÉE. part. pass. du v. Émaner. S'emploie adjectiv. Parfum émané des fleurs. Lumière émanée du soleil. Effluves émanés des corps.

— Fig. Issu, sorti, né de. Tout ce que la débauche et la corruption ont de plus honteux : les trahisons, les assassinats et les poisons ; de plus noir : le concours de tous les crimes les plus atroces : voilà ce qui forme le tissu de l'histoire de Constantinople ; voilà la source pure d'où nous sont *émanées* les lumières dont notre siècle se glorifie. (J.-J. Rouss.) L'histoire d'un animal sauvage est donc bornée à un petit nombre de faits *émanés* de la simple nature. (Buffon.)

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

*** ÉMANER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *e*, préf. extract. ; *manare*, couler). Découler, provenir de. Se dit particulièrement des parties très subtiles et très déliées qui se détachent et s'exhalent des corps. Les corpuscules qui émanent des corps odorants. Dans le système de Newton, on suppose que la lumière émane du soleil.

— Tirer son origine. Le Verbe *émane* du Père éternel, et le Saint-Esprit *émane* du Père et du Fils. (Acad.) Ces coutumes *émanent* moins directement du dogme de l'immortalité de l'âme que de celui de la réformation des corps. (Mont.) La liberté *émane* de Dieu, qui livra l'homme à son franc arbitre. (Chateaub.) Toute existence *émane* de l'Être éternel. (La Mennais.) L'amour, même le plus pur, *émane* des sens. (Laténa.)

ÉMANISTE. s. m. Phil. Partisan du système des emanations.

ÉMANUÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e* priv. ; *manus*, main). Mamm. Qui est privé de mains.

— ÉMANUÉS. s. m. pl. Famille de mammifères privés de mains.

ÉMARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Émarger. S'empl. adjectiv. Note émargée.

— Dont on a coupé la marge. Une page émargée.

*** ÉMARGEMENT.** s. m. Action d'émarger. On fait courir après les messagers d'État, déjà en route ; ils reviennent : on reprend l'arrêté, et, par l'*émargement* qu'un renvoi indique, on ajoute : et au roi de Sardaigne aussi. (Sallentin.)

— Ce qui est porté en marge d'un compte, d'un inventaire, etc.

— Payement du traitement.

— *Feuille, état d'émargement.* Feuille où sont inscrits les traitements des employés, et où ils signent en marge pour acquitter.

*** ÉMARGER.** v. a. 1re conj. (rad. *marge*). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *J'émarge, tu émarges, il émarge, nous émargeons, vous émargez, ils émargent. J'émargeais, tu émargeais,* etc. *J'émargeai,* etc. *Émargeant.* Porter, arrêter quelque chose en marge d'un compte, d'un inventaire, etc. Émarger une observation. Émarger une note.

— Couper la marge. Émarger une page.

— Absol. Émarger au compas.

— Signer un reçu en marge d'un état, d'un compte. Cet employé émarge l'état d'[illegible].

— Dans un sens plus étendu, Marquer par un signe ou une signature en marge. Émarger sur la liste électorale les noms des électeurs qui ont voté.

— Absol. Avez-vous émargé ? Je ne peux pas mettre madame votre mère à l'amende ; elle n'*émarge* pas. (L. Halévy.)

ÉMARGINATIROSTRE. adj. (étym. lat., *emarginatus*, échancré ; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec échancré. Syn. de CRÉNIROSTRE.

ÉMARGINATURE. s. f. (du lat. *emarginatus*, échancré). Bot. Échancrure légère et terminale.

ÉMARGINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *emarginatus* ; rad. *margina*, marge). Bot. Qui est terminé par un sinus rentrant ou une entaille arrondie.

ÉMARGINULE. s. f. (dimin. d'*émarginé*). Moll. Genre de coquilles univalves qui a pour caractère principal d'offrir une légère échancrure à l'extrémité d'un sillon interne.

ÉMASCULATEUR, TRICE. s. (rad. *émasculer*). Celui, celle qui enlève ou détruit les organes générateurs d'un animal mâle. Quoique les lois condamnent les *émasculateurs* à la peine des travaux forcés, elles n'ont pas encore pu parvenir à en détruire la race ; il y a même des femmes qui s'en mêlent. (Laurent.)

ÉMASCULATION. s. f. (pr. *é-mass-ku-la-cion*). Castration ; action d'émasculer.

— Fig. Émasculation morale.

ÉMASCULÉ, ÉE. part. pass. du v. Émasculer. S'empl. adjectiv. Homme émasculé. Animal émasculé. Bête émasculée.

— Fig. Un esprit émasculé.

ÉMASCULER. v. a. 1re conj. (étym. lat., *e* priv. ; *masculus*, mâle). Chir. Enlever ou détruire les organes générateurs d'un animal mâle. Émasculer un animal. Émasculer un taureau. Émasculer un cheval.

— Fig. Émasculer l'intelligence. Mutiler l'âme d'un peuple, *émasculer* son intelligence, qu'y a-t-il de plus honteux, de plus horrible ? (Th. Gautier.)

ÉMATHIE. Géogr. anc. Province de l'anc. Macédoine, au N. de l'Haliacmon et à l'O. de l'Axius ; ch.-l. *Édesse.*

ÉMATHIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de l'Émathie ou de la Macédoine.

— adj. Qui a rapport à ce pays où à ses habitants.

— Poét. *Les champs émathiens.* La plaine de Philippes. || Nom donné quelquefois à la Macédoine entière.

ÉMATHION. s. m. (d'*Émathion*, n. myth.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, établi pour six espèces de l'Amérique méridionale.

EMBA. Géogr. Fleuve du Turkestan, dans le pays des Kirghiz, affluent de la mer Caspienne ; 500 kil. de cours.

EMBABEH. Géogr. Village de la Basse-Égypte, sur la rive gauche du Nil. Là fut livrée la bataille dite *des Pyramides*, le 20 juillet 1798.

EMBABILLÉ, ÉE. adj. (pr. *an-ba-bi-llé*, *ll* mouill. ; rad. *babil*). Qui a une mauvaise langue, qui est bavard. Il est populaire.

EMBABOUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Embabouiner. S'empl. adjectiv. Un homme embabouiné. Une femme embabouinée.

— Mar. *Bâtiment embabouiné.* Bâtiment en mauvaise position, engagé dans une mer difficile, pris entre des écueils.

*** EMBABOUINER.** v. a. 1re conj. (ét., bas-lat. *babuinare*, orner de miniatures). Amadouer par des caresses, amener à son but par des paroles flatteuses. Embabouiner quelqu'un. Se laisser embabouiner par une femme. Ils *embabouinèrent* le pauvre duc de Sully. (St-Simon.)

— S'EMBABOUINER. v. pron. Être embabouiné.

— Mar. S'engager dans un passage périlleux.

EMBÂCLE. s. m. (rad. *bâcler*). P. et ch. Amoncellement de glaçons formant une espèce de barrage dans un cours d'eau, au moment d'une débâcle. L'eau trouva enfin un libre cours dans toute la longueur de l'*embâcle*. (L. Figuier.)

— Embarras quelconque dans les cours d'eau.

EMBADES ou **EMBATES.** s. f. pl. (ét. gr., ἐμβατεύω, je mets le pied dans). Antiq. gr. Cothurnes, chaussures que portaient les comédiens, et qui allaient également aux deux pieds.

EMBAGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embaguer.

EMBAGUER. v. a. 1re conj. (rad. *bague*). Mettre des bagues. Embaguer une femme. Vieux mot.

EMBÂILLONNER. v. a. V. BÂILLONNER.

*** EMBALLAGE.** s. m. Action d'emballer, résultat de cette action. Faire un emballage de marchandises, de meubles. De nos jours, l'art de l'*emballage* a fait beaucoup de progrès, et, grâce à une foule de petites inventions, de moyens ingénieux, on transporte à de longues distances une quantité de choses très fragiles, telles que chapeaux de femme à plumes, gazes montées, etc., qui se placent si artistement dans des boîtes, que le tout parvient en Amérique sans être seulement froissé. (De Moléon.)

— Tout ce qui sert à emballer, comme papier, carton, caisses, tonneaux, cordages, etc.

— *Toiles d'emballage.* Toiles tissées à large maille, destinées à envelopper les objets que l'on fait voyager, ou les caisses dans lesquelles on renferme ces objets. Il y a des toiles d'emballage qui sont bitumineuses.

EMBALLE. s. f. Mar. Nom donné à des vents périodiques, soufflant pendant l'été dans la Méditerranée.

— Pop. *Faire des emballes.* Faire des embarras.

EMBALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emballer. S'empl. adjectiv. Marchandises emballées.

— Fam. Mis en voiture, en parlant des personnes. Une fois les trois amis *emballés* dans leur fiacre, je repris le chemin de la maison. (H. de Balzac.)

— Fig. et fam. Trompé. Emballé par des hâbleurs.

— Terminé avec rapidité. Quant à la baronne Dudevant, ce fut bien lestement *emballé*, comme nous disions au quartier latin. (G. Sand.)

— *Emballé !* S'emploie comme interjection pour Perdu ! achevé !

EMBALLEMENT. s. m. (rad. *s'emballer*). Mouvement soudain et irréfléchi. Méfiez-vous des *emballements*, des coups de colère où l'on voudrait vous pousser. (A. Daudet.)

*** EMBALLER.** v. a. 1re conj. (rad. *balle*). Mettre dans une balle, dans une caisse. Emballer des marchandises. Emballer des meubles. Emballer des livres.

— Absol., en parlant des marchands qui se préparent à partir. Tous les marchands ont déjà emballé.

— Fig. et pop. *Emballer quelqu'un.* Mettre quelqu'un en voiture pour une destination quelconque. Je l'ai *emballé* (mon ami) hier pour Turin, où il ne restera que quelques jours. (Mérimée.) || Mettre quelqu'un en prison.

— Fig. et fam. Séduire quelqu'un en le trompant. Il fut si bien veillé, relayé, tourmenté, qu'ils l'*emballèrent*. (St-Sim.)

— Avaler, engloutir. (Rabelais.)

— S'EMBALLER. v. pron. Être emballé.

— Se mettre en voiture.

— Se surcharger de vêtements.

— Prendre le mors aux dents, en parlant d'un cheval.

— Fig. S'emporter, se passionner facilement. Il s'emballe à tout propos.

*** EMBALLEUR.** s. m. Techn. Ouvrier qui fait le métier d'emballer les objets que le commerce ou les particuliers expédient, soit par terre, soit par mer, dans toutes les parties du monde. Les emballeurs, à Paris surtout, sont généralement connus sous le nom de *layetiers.*

— Pop. Hâbleur.

— Arg. Agent de police. || *Emballeur de refroidis.* Croque-mort.

— Adjectiv. Layetier emballeur.

— *Préposé emballeur.* Douanier chargé de veiller aux emballages.

— *Cheval emballeur.* Cheval qui a des dispositions à s'emballer.

EMBALLONURE. s. f. (ét. gr., ἐμβάλλω, j'enferme ; οὐρά, queue). Mamm. Genre de petites chauves-souris dont la queue est enveloppée dans la membrane interfémorale, et qui est propre à l'Amérique méridionale.

EMBALLOTTER. v. a. 1re conj. Mettre en ballot. Vieux mot.

EMBALUCHONNER. v. a. 1re conj. (rad. *baluchon*). Arg. Empaqueter.

EMBANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Embander. S'empl. adjectiv. Un enfant embandé. Un enfant dont le corps et les bras sont libres pleurera moins qu'un enfant *embandé* dans son maillot. (J.-J. Rouss.)

EMBANDER. v. a. 1re conj. (rad. *bande*). Envelopper, serrer dans des bandes. Embander un enfant dans son maillot.

— S'EMBANDER. v. pron. Être embandé.

EMBANQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embanquer. S'empl. adjectiv. Navire embanqué. Canons embanqués.

EMBANQUER. v. a. 1re conj. (rad. *banc*). Techn. Passer les canons d'organsin au centre, pour se disposer à ourdir.

— S'EMBANQUER. v. pron. Être embanqué.

— EMBANQUER. v. n. Mar. Arriver sur un banc, particulièrement sur le grand banc de Terre-Neuve, où se fait la pêche de la morue. On dit aussi *s'Embanquer.*

EMBAPHION. s. m. (pr. *an-ba-fion* ; étym. gr., ἐμβάφιον, écuelle). Entom. Genre de coléoptères hétéromères établi pour une espèce trouvée à Arkansas, dans la région des montagnes Rocheuses.

EMBAR. s. m. Métrol. Mesure de capacité de Suède, équivalant à 78 lit. 515.

EMBARBE. s. f. Techn. Ficelle bouclée pour le lissage des dessins, dans les manufactures.

EMBARBÉ, ÉE. part. pass. du v. Embarber. S'empl. adjectiv. Jeune homme embarbé.

EMBARBER. v. a. 1re conj. (rad. *barbe*). Mettre de la barbe.

— S'EMBARBER. v. pron. Se mettre de la barbe.

EMBARBOTTER (S'). v. pr. 1re conj. (rad. *barbotter*). S'embarrasser dans ses phrases.

EMBARBOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Embarbouiller. Visage embarbouillé.

— Embarrassé dans ses discours.

EMBARBOUILLER. v. a. 1re conj. Barbouiller. Embarbouiller ses doigts de confitures.

— Troubler quelqu'un, lui faire perdre le fil de ses idées.

— S'EMBARBOUILLER. v. pron. Se barbouiller.

— Ne plus se reconnaître dans ses discours, dans une affaire. Les conférences continuaient à Rastadt ; Villars s'y *embarbouilla* si mal qu'il fallut le désavouer. (Saint-Simon.)

*** EMBARCADÈRE.** s. m. (rad. *embarquer*). Mar. Nom donné par les Espagnols et les Portugais, lors de la découverte de l'Amérique, aux points de la côte le plus favorablement situés dans le voisinage des grandes villes, où il était possible d'embarquer les marchandises et les expéditions de toute nature provenant de ces villes, et destinées à l'exportation. La Vera-Cruz était et est encore l'embarcadère de la ville de Mexico.

— Par extens. Nom donné à des massifs de maçonnerie, des espèces de jetées qui, du rivage, s'avancent dans la mer, en s'élevant à la hauteur d'une embarcation, pour faciliter les embarquements. Ces mêmes massifs ou jetées, servant également aux débarquements, s'appellent aussi *débarcadères.*

— Pente en blocage ou en degrés pour descendre au niveau d'une pièce d'eau.

— Ch. de fer. Lieu où se font les chargements des marchandises et où les voyageurs se réunissent pour monter en wagon.

*** EMBARCATION.** s. f. (pr. *an-bar-ka-cion* ; rad. *embarquer*). Mar. Bateau non ponté allant à la voile et à rames. Les embarcations du bord sont : la chaloupe, un grand canot, un petit canot, le canot de l'état-major, le canot et la yole du commandant. Chaque embarcation a son équipage, son gréement et son armement.

— Petit bâtiment, navire, en général.

EMBARDAGE. s. m. Mar. Action d'embarder.

— Navig. fluv. Moment où un bateau entre sous une arche de pont.

EMBARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Embarder. S'empl. adjectiv. Vaisseau embardé. Frégate embardée.

— Navig. fluv. Engagé sous l'arche d'un pont.

EMBARDÉE. s. f. (radic. *embarder*). Mar. Mouvement de rotation alternatif de gauche à droite et de droite à gauche, que le vent ou un

courant considérable imprimé à l'avant d'un navire à la cote. [illegible] les embardées sur tribord et sur bâbord.

EMBARDELLEMENT. s. m. Constr. Se dit des petites pièces placées en chevron [illegible] les unes sur les autres, comme les es[illegible] et de roulon, en parties [illegible] les ornements les murs [illegible].

EMBARDER. v. n. 1re conj. Mar. Faire une embardée ou des embardées.

— Navig. fluv. Engager un bateau sous une arche de pont.

— Pop. Se tromper.

EMBARELLA. s. f. Bot. Nom d'une espèce de [illegible] de Ceylan.

EMBARGER. v. a. 1re conj. Embarquer. Vieux mot.

*** EMBARGO.** s. m. (pr. *an-bar-go*; mot emprunté de l'espagnol, venant du bas-lat. *im[illegible]*, séquestre). Séquestration, arrêt de navires et de marchandises. Le mot *embargo* fut [illegible] dans la langue anglaise bien avant que [illegible] l'eussions adopté; sous Louis XV, on [illegible] *interdiction de commerce*. Mettre l'embargo. Prononcer l'embargo. Maintenir l'embargo. Lever l'embargo. L'embargo est l'obstacle que, par des motifs présumés fondés sur l'intérêt public, un gouvernement apporte au départ de tous ou de quelques-uns des vaisseaux qui se trouvent dans les ports de sa domination, sans distinguer s'ils appartiennent à ses sujets ou à des étrangers, dans la vue soit d'employer ces navires à son service, soit d'empêcher des communications avec ses ennemis. Quelquefois l'embargo se fait en pleine mer. Cette mesure n'est pas hostile; elle diffère de celle par laquelle un gouvernement, déclarant la guerre à un autre, frappe d'arrêt ou de séquestre les navires appartenant à la nation ennemie. Le bey a commencé par mettre l'*embargo* sur tous mes biens, navires, palais, et ce qu'ils contiennent... (A. Daudet.)

— Par extens. Empêchement ou interdiction de commerce.

— Fig. On a mis l'embargo sur tous les journaux de ce parti.

EMBARGUER. v. n. 1re conj. Arg. Rentrer.

EMBARILLAGE. s. m. (pr. *an-ba-ri-llaje*, *ll* mouill.). Action de mettre en baril, dans un baril. Embarillage des sardines.

EMBARILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Embariller. S'empl. adjectiv. Sardines embarillées. Figues embarillées. Des pains de cire embarillés.

EMBARILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ba-ri-llé*, *ll* mouill.; rad. *baril*). Mettre en baril. Embariller des sardines. Embariller de la poudre.

— S'EMBARILLER. v. pron. Être mis en baril.

EMBARQUANT. part. prés. du v. Embarquer.

EMBARQUANT, ANTE. adj. Qui est embarqué sur un navire à quelque titre que ce soit.

EMBARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embarquer. S'empl. adjectiv. Passagers embarqués. Troupes embarquées. Marchandises embarquées.

— Fig. Parti. Le voilà embarqué pour Paris.

— Fig. Engagé, lié par. Et dans un fol amour ma jeunesse *embarquée*. (Rac.) Je suis *embarquée* dans la vie sans mon consentement; il faut que j'en sorte, cela m'assomme. (Mme de Sévigné.)

— *Embarqué à.* Occupé à. Saintrailles, gouverneur et gentilhomme de la chambre de Monsieur le Duc, étant *embarqué* au jeu, le petit prince se déroba bien finement. (Bussy.)

*** EMBARQUEMENT.** s. m. (pr. *an-bar-ke-man*). Mar. Action d'embarquer; introduction à bord d'un navire de tout ou partie du personnel et du matériel qu'exige sa destination militaire ou commerciale.

— Relativement aux personnes qui prennent passage sur un bâtiment, *Embarquement* signifie Action de s'embarquer. L'*embarquement* était devenu impraticable. (Anquetil.)

— Inscription d'un marin au rôle d'équipage, d'un passager au registre du bord. || *Avoir deux ans d'embarquement.* Être resté pendant ce même temps au rôle d'équipage d'un bâtiment.

— *Troupes d'embarquement.* Troupes portées à bord d'un bâtiment et destinées à aller combattre au delà des mers.

— Fig. Engagement dans une affaire, surtout dans une intrigue.

> [illegible] *embarquement*
> [illegible]
> (SALLENTIN.)

— Comm. Frais pour embarquer une cargaison. Ces marchandises ont coûté mille francs d'embarquement.

*** EMBARQUER.** v. a. 1re conj. (rad. *barque*). Mettre dans une barque, dans un vaisseau, dans un navire; prendre à bord. Embarquer des marchandises, une cargaison. Embarquer des troupes, des passagers. Embarquer le matériel et le personnel de guerre.

— *Embarquer en grenier.* Embarquer sans emballer. Embarquer en grenier le blé, le biscuit, le sel, etc.

— *Embarquer un coup de mer, un paquet de mer*, ou absol. *embarquer*. Recevoir une forte lame par-dessus bord.

— Par extens. Faire monter dans un véhicule quelconque. Je viens d'embarquer mes visiteurs dans l'omnibus du chemin de fer.

— Fig. Engager à quelque chose, entraîner dans quelque entreprise. Il se prend presque toujours en mauvaise part. Embarquer quelqu'un dans une mauvaise affaire. Embarquer quelqu'un dans une intrigue. Vous embarquer dans une excessive dépense, qui peut donner un grand ébranlement au poids que vous soutenez déjà avec peine. (Mme de Sévigné.) Je ne voudrais pas vous *embarquer* dans une mauvaise querelle. (Mérimée.)

— Absol. Monter à bord. J'embarquerai demain.

— Arriver à bord par force majeure. On dit que la mer *embarque*, lorsque les lames, passant par-dessus la muraille du navire, tombent dans la cale par les écoutilles. Sous les tropiques, on voit quelquefois des bancs de poissons volants *embarquer* par les sabords, c'est-à-dire tomber dans la batterie, en s'élançant par les sabords.

— *Faire embarquer quelqu'un.* Lui faire prendre passage sur un bâtiment, ou l'enrôler dans l'équipage.

— S'EMBARQUER. v. pron. Monter à bord, prendre passage sur un bâtiment. S'embarquer à Toulon. S'embarquer pour les Antilles. S'embarquer sur un navire de commerce, sur un bateau à vapeur, sur le vaisseau amiral. Agir dans la colère, c'est s'*embarquer* pendant la tempête. (Boiste.) Qui tremble dès le port, ne doit point s'*embarquer*. (Dest.) Il y resta jusqu'au retour du pilote du port, qui s'était *embarqué* pour aller le reconnaître, suivant l'usage. (B. de St-P.)

— Par extens. Monter dans un véhicule quelconque. Ils se sont embarqués à la gare de Lyon.

— Fig. S'engager à quelque chose ou dans quelque chose. S'embarquer dans une pauvre affaire, dans une fausse démarche. S'embarquer légèrement, imprudemment, dans un procès, dans une discussion. J'ai bien voulu m'*embarquer* et me presser les côtes pour faire sa fortune, et je ne le veux pas pour l'envoyer à Quimper. (Mme de Sévigné.)

> Comme en de certains temps il fait bon s'expliquer,
> En d'autres il vaut mieux ne s'y point *embarquer*.
> (CORNEILLE.)

— *S'embarquer à*, suivi d'un nom, dans le sens de Se livrer, s'adonner. S'embarquer au jeu. Je ne sais pourquoi je m'*embarque* à tout ce discours. (Mme de Sévigné.)

— *S'embarquer à*, suivi d'un infinitif. Attendant à juger d'une personne après qu'ils se sont *embarqués* à l'aimer. (Malherbe.) Il s'*embarquait* à payer aux États cent mille francs plus qu'il n'avait de fonds. (Mme de Sév.) Je coupe court, parce que je ne veux pas m'*embarquer* à vous dire les sentiments de mon cœur là-dessus. (Id.) Cela est plaisant, que je m'*embarque* à vous dire, pour une simple maigreur, tout ce qu'on dirait pour les plus grands malheurs. (Bussy.)

— *S'embarquer dans.* Laissez-moi la liberté de vous écrire, sans vous *embarquer* dans des réponses qui m'ôteraient le plaisir de vous mander des bagatelles. (Mme de Sévigné.) Je ne m'*embarquerai* point dans un récit que vous saurez encore mieux par lui-même. (Mme de Coulanges.)

> Puis de là s'*embarquant* dans la nouvelle guerre,
> A vaincu la Hollande ou battu l'Angleterre.
> (BOIL.)

— Loc. prov. *S'embarquer sans biscuit.* Entreprendre un voyage sans être pourvu du nécessaire; s'engager dans une entreprise sans avoir les moyens de réussite, ou sans prendre les précautions voulues.

> Tu sais que souvent il en cuit
> Pour s'être, comme on dit, *embarqué* sans biscuit.
> (DESTOUCHES.)

— On dit aussi, dans le même sens : *S'embarquer sans boussole.* Il faut savoir lire dans les astres pour s'*embarquer* sans boussole. (C. Fée.)

*** EMBARRAS.** s. m. (pr. *an-ba-ra*; rad. *barre*). Obstacle, en général. Il est bien plus empêché de tout cet *embarras*, que s'il avait à faire un poème épique. (Mme de Sévigné.) Toute pensée rigoureusement avouée est dans le gouvernement du monde un *embarras*. (E. Renan.)

— En particulier, Objet matériel qui entrave une route, un chemin, une rue; qui gêne la circulation. Les embarras de la place publique. Les embarras du marché. Un embarras de voitures, de charrettes. Un embarras causé par la foule. A certaines heures, la place, délivrée des *embarras* du marché, offre un champ libre à ceux qui veulent jouir du spectacle de la foule, ou se donner eux-mêmes en spectacle. (Barthélemy.)

> Quand l'un a tiré à l'instant [illegible] efforçant de passer
> Dans le même *embarras* se vient embarrasser. (BOIL.)

— Fig. Ce qui nuit à la commodité, à la tranquillité, à la régularité de la vie, etc. Depuis que ce corps est devenu mortel, il semble n'être plus pour moi qu'un *embarras*, et qu'un attrait pour me porter au mal. (Boss.) La mort n'ôte rien au juste que l'*embarras* du corps terrestre qui l'éloignait de Dieu. (Mass.) Trop de bien est utile à ceux qui ont trop de bien, il leur ôte l'*embarras* du superflu. (La Bruyère.) Il se fait un *embarras* de sa propre fortune. (Boil.)

— *Causer de l'embarras à quelqu'un.* Être de trop chez une personne, l'obliger à faire des frais ou à se mettre à l'étroit, pour vous recevoir et vous loger.

— Pop. *Ce n'est pas l'embarras.* Ce n'est pas cela qui embarrasse.

— Fam. *Mettre une fille dans l'embarras.* La rendre enceinte.

— Confusion de choses difficiles à expliquer, à débrouiller, à mettre en ordre. Ce qui s'oppose à l'expédition prompte d'une affaire. Grand embarras. Embarras inexplicable. Il y a beaucoup d'embarras dans votre procès, dans vos affaires, dans la succession qui vous est échue. L'art de former un nouvel *embarras*. (Boil.) Je cherchais à lever l'*embarras* d'une succession embrouillée. (J.-J. Rouss.)

— Grande importance mise à de petites choses.

— *Faire un embarras, de l'embarras.* Causer une gêne, occasionner du dérangement à quelqu'un. Il serait fâcheux qu'elle vous fît un *embarras* pour revenir. (Mme de Sévigné.)

— *Faire de l'embarras à quelqu'un.* L'arrêter, le contrecarrer dans ses desseins. Il n'y avait point de compétiteur qui lui fît de l'*embarras*. (Mme de Sévigné.)

— *Faire de l'embarras, beaucoup d'embarras.* Se donner de grands airs, afficher de grandes prétentions.

— On dit, dans le même sens : *Un faiseur d'embarras, une faiseuse d'embarras.* Quelquefois même, le peuple personnifie l'embarras dans l'individu qui fait l'important. *Voyez donc monsieur l'embarras! Voyez vous madame l'embarras?*

— Difficulté quelconque. Éprouver de l'embarras. Rencontrer des embarras. Discerner d'où provient tel ou tel embarras. Être assujetti à mille embarras. Se jeter dans de prodigieux embarras. Triompher d'un grand embarras. Succomber à de petits embarras. L'*embarras* où il est d'accommoder les conduites de l'Église dans les premiers siècles avec celles d'aujourd'hui. (Mme de Sévigné.) Sitôt qu'on sort de l'ordre naturel, tout a son *embarras* pour bien faire. (J.-J. Rouss.) Toute la peine s'évanouit, tous les *embarras* disparaissent, tout devient facile et coulant, tout prend à mes yeux une face riante. (Id.)

— Gêne domestique, gêne pécuniaire. Un père de famille dans l'embarras. Un négociant dans l'embarras. Il me soulageait dans mon *embarras*. (Fén.)

— Peine qui résulte de la multitude des affaires. Être ennemi du travail et de l'embarras. L'indolence craint l'embarras. Les grands n'aiment ni la peine, ni l'examen, ni l'embarras. L'administration des affaires publiques entraîne nécessairement de nombreux embarras. Se trouver dans un embarras d'affaires le plus grand du monde. Il s'est montré dans les plus grands *embarras* paisible et dégagé. (Boss.) Il n'interrompit jamais le cours de ses bonnes œuvres dans ses plus grands *embarras* d'affaires. (Fléch.) Vous devinez combien cela entraîne d'*embarras*. (Volt.)

— Gêne, malaise extérieur qui résulte de la nécessité de parler, de se prononcer, d'agir. Ne pouvoir cacher son embarras. Laisser apercevoir son embarras. Dissimuler adroitement, froidement, son embarras. Trahir son embarras par les regards, les gestes, la contenance. L'*embarras* irritant de ne s'oser parler. (Racine.) La dame le comprit, se troubla encore davantage et cacha son *embarras* sous un grand air de dignité. (A. Daudet.)

— Irrésolution, perplexité, incertitude. Embarras d'esprit. Embarras de cœur. Flotter entre mille embarras. Être dans un étrange embarras, dans un cruel embarras. Leur raison, qu'ils prennent pour guide, ne présente à leur esprit que des conjectures et des *embarras*. (Boss.) Vous me plongez dans le plus grand *embarras* où je me puisse trouver. (Volt.) Je ne vois qu'un moyen de sortir de l'*embarras* où je suis, c'est que la main qui m'y plonge m'en retire. (J.-J. Rouss.)

— *Embarras de*, suivi d'un infinitif. Il n'a point en ses vers l'*embarras* de choisir. (Boil.)

— Arg. Drap de lit.

— Pathol. *Embarras gastrique.* Surabondance, amas accidentel de saburre ou de matières muqueuses, résultant d'une altération de sécrétion des follicules muqueux de la membrane interne de l'estomac et même des intestins, d'où encore le nom d'*embarras intestinal* donné aussi à cette sorte de maladie. || *Embarras des premières voies.* État marqué par la bouche pâteuse, la langue chargée, etc., et qu'on attribue à un arrêt de la migration des aliments dans l'appareil digestif.

— Syn. comp. EMBARRAS, TIMIDITÉ. L'*embarras* est extérieur et tient aux circonstances; la *timidité* tient au caractère et ne se produit pas toujours au dehors.

EMBARRASSANT. part. prés. du v. Embarrasser. Qui embarrasse. Des voitures embarrassant une rue. Des humeurs embarrassant le cerveau. Des difficultés embarrassant l'esprit.

> Cette réflexion *embarrassant* notre homme :
> On ne dort point, dit-il, quand on a tant d'esprit.
> (LA FONTAINE.)

*** EMBARRASSANT, ANTE.** adj. Qui cause ou qui peut causer de l'embarras, qui est incommode, qui gêne. Des bagages embarrassants. Un fardeau embarrassant. Des charrettes embarrassantes. L'animal, revêtu d'une peau nouvelle, sort de cette espèce de fourreau, qui n'était plus pour lui qu'un corps *embarrassant*. (Lacépède.)

— Se dit des personnes. Un homme embarrassant. Une femme embarrassante. Un enfant embarrassant.

— Fig. Des affaires embarrassantes. Une entreprise embarrassante. Une situation, une position embarrassante. Une question embarrassante. Un argument embarrassant. Un soin embarrassant. Mourir est la chose du monde la plus simple pour un honnête homme, et la plus *embarrassante* pour un scélérat. (Boiste.) Ma situation devint *embarrassante*, je commençais même à faire diète, il fallait prendre promptement un parti. (Le Sage.)

> Je serais affranchi du commerce des [illegible],
> Et n'aurais pour mon corps nuls soins *embarrassants*.
> (BOSSUET.)

— EMBARRASSANT. s. m. Ce qui cause de l'embarras. L'embarrassant, c'est de commencer.

EMBARRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Embarrasser. S'empl. adjectiv. Chemin embarrassé. Rue embarrassée.

— Fig. Dans les temps *embarrassés* et malheureux, tout ce qui passe pour mystère est odieux. (De Retz.)

— Empêtré, entortillé.

> L'essieu crie et se rompt. L'intrépide Hippolyte
> Voit voler en éclats tout son char fracassé;
> Dans les rênes lui-même il tombe *embarrassé*.
> (RACINE.)

— Fig. Troublé, gêné dans sa contenance. Le prieur se sentit *embarrassé* en entrant dans la chapelle. (Le Sage.) Voulez-vous voir un personnage bien *embarrassé*? placez un homme entre deux femmes avec chacune desquelles il aura des liaisons secrètes, puis observez quelle sotte figure il fera. (J.-J. Rouss.)

— *Air embarrassé, contenance embarrassée.* Air, contenance d'une personne qui éprouve de l'embarras, du trouble, de la gêne. Ici, Jeannette baissa les yeux d'un air *embarrassé*. (X. de Maistre.)

— Qui ne sait que faire, que dire, que répondre. La question n'était pas peu délicate pour un homme naturel, aussi je fus fort *embarrassé*. (Le Sage.) Les gens d'esprit ne sont jamais *embarrassés* de prouver tout ce qu'ils veulent. (Ch. Nodier.) Tu as l'air *embarrassée* comme si tu avais quelque chose à me demander. (Mérimée.)

— Irrésolu, incertain. Il est tellement *embarrassé* qu'il ne sait quel parti prendre. (Lav.) Résolu et déterminé au dedans, lors même qu'il paraissait *embarrassé* au dehors. (Boss.) C'est faute de plan, c'est pour n'avoir pas assez réfléchi sur son objet, qu'un homme d'esprit se trouve *embarrassé*, et ne sait par où commencer à écrire. (Buff.)

— Qui est en mauvais état. Affaires embarrassées. Ses affaires sont assez embarrassées || On dit, dans le même sens : Un homme embarrassé dans ses affaires.

— Qui manque de clarté. Style embarrassé. || On dit aussi : *Des idées, des notions embarrassées.*

— *Prononciation embarrassée.* Prononciation lente et mal articulée.

— Compliqué comme intrigue, en parlant des pièces de théâtre. C'est l'incommodité des pièces *embarrassées*, qu'en termes de l'art on nomme implexes, par un mot emprunté du latin, telles que sont Rodogune et Heraclius. (Corneille.)

— Qui est enceinte en parlant d'une femme. Ma fiancée, qui avait peur que je ne revinsse pas, étant déjà *embarrassée*, pensa mourir du regret de sa noce perdue. (P.-L. Courier.)

— *Embarrassé à.* Un acteur qui est *embarrassé* à jouer un rôle. (Lav.) Je suis fort *embarrassé* à choisir ce que j'aimerais mieux que vous eussiez, ou un rhumatisme, ou de la tiédeur pour moi. (Bussy.)

— *Embarrassé avec.* Ils sont muets et *embarrassés* avec les savants. (La Bruy.)

— *Embarrassé de.* Toutes nos sœurs sont à vêpres, *embarrassées* d'une méchante musique; et moi j'ai eu l'esprit de m'en dispenser. (Mme de Sévigné.) Je n'étais plus *embarrassé* que d'une chose, je ne savais de quelle façon entamer la parole. (Le Sage.) Je ne fus pas *embarrassé* de ma contenance avec ces messieurs : dès le soir même, en soupant, je me parai, comme eux, d'un dehors sage. (Id.) Les côtes de la Suède, d'un accès assez généralement difficile, sont *embarrassées* d'une infinité de rochers et de beaucoup de petites îles. (Raynal.) Les jeunes gens rougissaient, *embarrassés* qu'ils étaient de leur couronne. (Chateaub.)

— *Embarrassé de sa personne.* Se dit d'un homme qui ne sait quelle contenance avoir.

— Pathol. Qui éprouve un commencement d'obstruction. Le président Amelot, après avoir fait hier mille visites, se trouva un peu *embarrassé* sur le soir, et tomba dans une apoplexie épouvantable. (Mme de Sévigné.)

— Se dit des organes eux-mêmes. Estomac embarrassé. Poitrine embarrassée. || *Langue embarrassée.* Langue qui est gênée dans ses mouvements, qui n'articule pas distinctement. Et dès le premier mot ma langue *embarrassée*... (Rac.) || *Tête embarrassée.* Tête dont les idées se troublent.

— Fig. J'eus le cœur un peu *embarrassé* à Villeneuve-Saint-Georges, en revoyant ce lieu où nous pleurâmes de si bon cœur au lieu de rire. (Mme de Sévigné.)

EMBARRASSEMENT. s. m. Vieux mot qui signifie Action d'embarrasser.

* **EMBARRASSER.** v. a. 1re conj. Causer de l'embarras. Embarrasser la place publique. Embarrasser la rue. Embarrasser le chemin, la route.

— Gêner l'action, empêcher la liberté du mouvement. Un vêtement trop serré ou trop étroit embarrasse le jeu des organes. Les longs plis d'un manteau embarrassent la marche de celui qui en est couvert.

—Entortiller. Le chasseur l'embarrassa dans son lasso.

— Fig. Ce sont des témoins qui vous *embarrassent* et vous gênent. (Mass.) On doit éviter les divisions et les sous-divisions, parce qu'elles *embarrassent* l'esprit. (Condill.)

— Apporter des entraves à une chose. Embarrasser la marche, l'expédition, la conclusion d'une affaire.

— Embrouiller, compliquer, rendre obscur. Embarrasser une affaire, un procès, une question, une phrase. Loin de décorer nos histoires, ils ne font que les obscurcir et les *embarrasser*. (Mass.)

— Mettre en peine, donner de l'irrésolution, jeter dans la perplexité. Oui, mais de cette mort la suite m'*embarrasse*. (Corn.) Quel prodige nouveau me trouble, m'*embarrasse*? (Rac.) Ce grand nombre d'actions dont je dois parler m'*embarrasse*. (Fléch.) Au reste, messieurs, je viens de bon cœur vous apprendre ce secret qui vous a tant *embarrassés*. (J.-J. Rouss.)

— Rendre confus. Modérez des bontés dont l'excès m'*embarrasse*. (Rac.)

— *Embarrasser à*, suivi d'un infinitif. De grosses bottes embarrassent à marcher. L'empereur n'était guère en état de faire exécuter ce décret, étant lui-même assez *embarrassé* à se défendre contre le Turc. (Racine.)

— *Embarrasser avec*. Vous m'embarrassez avec vos questions.

—*Embarrasser dans* ou *en*. Pour *embarrasser* l'homme en des nœuds plus subtils. (Boil.)

> Et montre-nous [illegible] de tes amis,
> Qu'[illegible] fausses propres [illegible] *embarrasse* [illegible]. (B[illegible].)

— *Embarrasser de*.

> T[illegible] m'*embarrasser* de mille autres vertus
> T[illegible] de plus [illegible] (F[illegible])

— *Embarrasser par*. Embarrasser la rue par des tas de pierres.

— Fig. Embarrasser une âme faible par des propositions captieuses. Embarrasser l'esprit par des sophismes, par des subtilités, par des objections.

— Absol. L'abondance des biens ne nuit pas, mais quelquefois elle embarrasse. Sa vue *embarrassait*. (Boil.)

— Pathol. Obstruer. L'usage trop exclusif et trop longtemps continué des aliments farineux, du lait, des viandes salées, celles surtout dont la chair est compacte, suffit pour embarrasser l'estomac.

—**S'EMBARRASSER.** v. pron. S'empêtrer, s'entortiller. S'embarrasser dans des filets, dans des broussailles, dans des cordages. Avec mon pistolet le cordon s'*embarrasse*. (Corn.)

— Fig. S'unir, se mêler. Ces personnages épisodiques doivent s'*embarrasser* si bien avec les premiers qu'une seule intrigue brouille les uns et les autres. (Corneille.)

—S'inquiéter, se soucier, se mettre en peine. S'embarrasser de l'issue d'une entreprise. S'embarrasser de ce qu'un ennemi peut penser ou dire. Toutes ces règles sont d'un long détail, dont je ne leur conseille pas de s'*embarrasser*. (Racine.) Je ne sais comment je me suis *embarrassée* dans ces moralités? (Mme de Sév.)

— Se mêler de. S'embarrasser d'une affaire. S'embarrasser d'une discussion délicate. A quoi bon vous *embarrasser* de ces choses-là? Ne vous *embarrassez* point de lire ce grand mémoire. (Mme de Sévigné.)

— Se troubler. S'embarrasser devant un prince, devant une assemblée imposante, devant ses juges.

— Dans un sens analogue. Au récit d'une grande action, notre âme s'*embarrasse*, notre cœur s'émeut, la voix nous manque, nos larmes coulent. (Diderot.)

— S'embrouiller. En sa propre fourbe un menteur s'*embarrasse*. (Corn.)

—*Sa langue s'embarrasse*. Se dit de quelqu'un qui balbutie.

— *S'embarrasser dans*. L'âme qui s'est éloignée de la source de son être ne reconnait plus ce qu'elle est; elle s'est *embarrassée* dans toutes les choses qu'elle aime. (Boss.)

— *S'embarrasser dans ses discours*. Perdre la suite de ses discours, le fil de ses idées.

— *S'embarrasser de tout*. Se faire de la peine pour la moindre chose. || *Ne s'embarrasser de rien*. Ne se soucier, ne s'inquiéter d'aucune chose.

— *S'embarrasser de quelqu'un*. Prendre soin de lui. Il voulut bien *s'embarrasser* de cet enfant. (Acad.)

> [illegible] l'air [illegible]
> [illegible] du [illegible]
> [illegible]

— S'emplir, éprouver un commencement d'obstruction, en parlant des canaux, de la poitrine, etc.

— Se gêner, s'apporter mutuellement des entraves. Ces deux puissances d'un ordre si différent ne s'unissent pas mais *s'embarrassent* mutuellement quand on les confond ensemble. (Boss.) Ses passions se multiplient, ses projets *s'embarrassent*. (Mass.)

—Embarrasser à soi. S'embarrasser les pieds dans des broussailles.

EMBARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Embarrer. S'empl. adjectiv. Cheval embarré.

EMBARREMENT. s. m. Action d'embarrer; résultat de cette action.

EMBARRER. v. a. 1re conj. (rad. *barre*). Enfermer avec des barres, prendre entre des barres.

— Mar. *Embarrer un levier, un anspect*. Le placer de façon à pouvoir diriger convenablement le canon.

— **EMBARRER.** v. n. Verr. Saisir le creuset par sa ceinture.

— Engager un levier sous un fardeau pour le soulever.

— Mar. Faire tourner la barre [illegible] nail plus qu'il n'aurait fallu.

— **S'EMBARRER.** v. pron. Se prendre entre des barres. Se dit d'un cheval qui s'est pris la jambe entre les barres de l'écurie.

EMBARRIQUER. v. a. 1re conj. Mettre en barrique.

EMBARRURE. s. f. (rad. *embarrer*). Art vétér. Excoriation, déchirure provenant de ce qu'un cheval s'est embarré.

— Chir. Fracture du crâne, dans laquelle une esquille passe sous la portion saine de l'os, et comprime plus ou moins le cerveau.

— **EMBARRURES.** s. f. pl. Couvr. Plâtres que l'on fait de chaque côté des faîtières pour les sceller.

—Techn. Plateau formé par les traverses du bard.

EMBAS. adv. Mot tout à fait inusité, que plusieurs auteurs du XVIIe siècle ont employé pour la loc. *En bas*. On l'employait même avec la préposition *en* repétée. On lit dans Perrault: *Descendre en embas*.

EMBASE. s. f. (pr. *an-baze*; rad. *base*). Arqueb. Toute partie de métal sur laquelle une autre pièce vient s'appuyer. || *Embase de bague*. Partie du bourrelet de la douille d'une baïonnette.

—Artill. Renfort de métal aux tourillons des bouches à feu, pour empêcher le ploiement de ces tourillons et le vacillement entre les flasques et l'affût, vacillement qui, au moment de l'explosion, peut occasionner la rupture de l'affût.

—Coutell. Partie renflée du couteau à gaine, qui pose sur le manche ou sur la virole.

— Couvr. Lame de plomb ou de zinc placée au bas d'un arêtier de comble couvert en ardoise.

—Forg. *Embase d'enclume*. Différence de niveau entre l'enclume et sa bigorne. || Assiette qu'on réserve sur l'arbre de la grande roue en le forgeant, pour recevoir celle-ci, et la soutenir par un côté.

— Men. Partie d'un ouvrage de menuiserie qui repose sur une autre pièce.

—Serr. Socle d'un barreau de rampe ou de grille. || Partie saillante d'une espagnolette profilée au droit des lacets qui tiennent la tige. || *Embase de clef*. Petite moulure sous l'anneau.

* **EMBASEMENT.** s. m. (rad. *embase*). Archit. Espèce de base continue en manière de large retraite au pied d'un édifice.

EMBASICÈTE. s. m. (ét. gr., ἔμβασις, entrée; κοίτη, commerce avec une femme). Antiq. rom. Homme livré à une infâme débauche. || Vase de forme obscène dans lequel les Anciens buvaient quelquefois pendant leurs orgies.

EMBASIUS. adj. m. Myth. Surnom sous lequel était invoquée une divinité par ceux qui étaient sur le point de s'embarquer.

EMBASSURE. s. f. (de *en*, et *bas*). Verr. Parois du four du verrier, depuis le plan de la base jusqu'à la naissance de la voûte.

EMBASTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Embastiller. S'empl. adject. Personne embastillée. Ville embastillée.

— Fig. Liberté embastillée.

EMBASTILLEMENT. s. m. (pr. *an-bass-ti-lle-man, ll* mouill.; rad. *embastiller*). Action de mettre à la Bastille. Résultat de cette action. L'embastillement du grand Condé. L'embastillement de Latude.

— Par extens. Action de mettre dans une prison quelconque par l'effet d'un abus de pouvoir. Embastillement d'un écrivain, d'un journaliste.

— Action d'entourer de bastilles, de forts. L'embastillement d'une ville. L'embastillement de Paris.

— Fig. Action de gêner, d'entraver, de comprimer par la violence. L'embastillement de la parole, de l'opinion, de la presse, de la liberté d'un peuple.

EMBASTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bas-ti-llé, ll* mouill.; rad. *bastille*). Mettre à la Bastille, dans une bastille ou prison d'État.

— Par extens. Enfermer dans une prison quelconque, par l'effet d'un abus de pouvoir. [illegible] citoyen. Rien ne réussit moins aux gouvernements despotiques que d'embastiller les hommes libres.

— Entourer de bastilles, de forts. Embastiller une ville. Embastiller Paris.

— Fig. Gêner, entraver, comprimer par la violence. Embastiller la liberté, l'opinion, les droits politiques d'un peuple.

EMBASTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Embastionner. S'empl. adjectiv. Entouré de bastions. Ville embastionnée.

EMBASTIONNEMENT. s. m. Action d'embastionner. L'embastionnement de Paris.

EMBASTIONNER. v. a. 1re conj. (rad. *bastion*). Entourer de fortifications. Embastionner une ville.

* **EMBATAGE.** s. m. Techn. Action d'embatre, d'appliquer des bandes de fer sur une roue; résultat de cette action.

EMBÂTAGE. s. m. (rad. *bât*). Action d'embâter; résultat de cette action. Embâtage d'un mulet.

EMBATAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Embatailler. S'empl. adject. Soldats embataillés. Armée embataillée.

EMBATAILLEMENT. s. m. (pr. *an-ba-ta-lle-man, ll* mouill.; rad. *embatailler*). Art milit. Action de passer de l'ordre en colonne à l'ordre en bataille.

EMBATAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an ba-ta-llé, ll* mouill.). Ranger en bataille. Embatailler un escadron. Embatailler une armée.

— **S'EMBATAILLER.** v. pron. Se ranger en bataille.

EMBATAILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Embataillonner. S'empl. adject. Soldats embataillonnés.

EMBATAILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ba-ta-llo-né, ll* mouill.; rad. *bataillon*). Art milit. Former des soldats, des compagnies en bataillon. Mettre en bataillon.

— **S'EMBATAILLONNER.** v. pron. Être mis ou se mettre en bataillon.

EMBATE. s. m. Entom. V. AMBATE.

EMBÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Embâter. S'empl. adject. Ane embâté. Bête de somme embâtée.

— Fig. et fam. Une personne embâtée d'une autre personne ou d'une chose incommode.

* **EMBÂTER.** v. a. 1re conj. (rad. *bât*). Mettre le bât. Embâter une bête de somme, un cheval, un âne, une mule, un mulet.

— Faire un bât, fabriquer un bât.

— Fig. et fam. Charger d'une chose ou d'une personne incommode. Embâter quelqu'un d'une affaire désagréable. Embâter quelqu'un d'un imbécile, d'un fâcheux, d'un importun. Vous nous avez *embâtés* d'un homme insupportable. (Volt.)

— **S'EMBÂTER.** v. pron. Être embâté.

— Fig. et fam. Se charger d'une mauvaise affaire, d'une personne fâcheuse. S'embâter d'une femme acariâtre.

EMBATÉRIE. s. f. (ét. gr., ἐν, vers; βαίνω, je marche). Antiq. gr. Espèce de marche militaire. On remarquait surtout l'embatérie des Spartiates.

EMBATÉRIEN, ENNE. adj. Antiq. gr. Qui est relatif à l'embatérie. Rythme embatérien. Flûte embatérienne. Sacrifice embatérien.

EMBATEUR. s. m. Charron qui fait l'embatage.

EMBATOIR. s. m. (rad. *embatre*). Techn. Fosse longue et étroite, ordinairement pleine d'eau, dans laquelle les taillandiers et les maréchaux ferrants placent debout les roues des voitures qu'ils veulent ferrer.

EMBÂTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Embâtonner. S'empl. adj. Des gens embâtonnés.

— Archit. Rempli d'un bâton. Cannelure embâtonnée.

* **EMBÂTONNER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-bâ-to-né*; rad. *bâton*). Armer d'un bâton. Embâtonner ses gens.

— Archit. Remplir les cannelures d'une colonne de figures de bâtons.

— **S'EMBÂTONNER.** v. pr. S'armer d'un bâton.

* **EMBATRE.** v. a. 4e conj. (rad. *battre*). Techn. Couvrir, garnir une roue de bandes de fer. Embatre les roues d'une charrette.

— **S'EMBATRE.** v. pron. Être embattu, garni de bandes de fer.

— S'est dit pour Arriver, s'abattre. Je m'*embatis* sur une caverne cachée. (Montaigne.)

EMBATTÉS. s. m. pl. Mar. Vents réglés qui soufflent sur la Méditerranée, après la canicule. On dit plutôt *vents étésiens*.

EMBATU, UE. part. pass. du v. Embatre. S'empl. adjectiv. Des roues embatues.

***EMBAUCHAGE.** s. m. Action d'embaucher un ouvrier, de l'engager, de le retenir pour travailler dans une boutique.

— Bienvenue, repas qu'un ouvrier paye à ses camarades, lorsqu'il est admis à travailler chez un maître.

— *Embauchage militaire*. Provocation à la désertion. Action de faire passer des soldats à l'ennemi. Le crime d'embauchage est puni de mort.

— Fig. Action de se concilier des partisans par des moyens illicites. Embauchage d'électeurs. Embauchage de conspirateurs.

EMBAUCHE. s. f. Écon. rur. Prairie propre à engraisser le bétail. On doit plutôt dire *embouche*.

EMBAUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Embaucher. S'empl. adjectiv. Ouvriers embauchés. Embauché dans une boutique, dans un atelier. Soldats embauchés. Embauché dans un parti d'insurgés, sous un drapeau ennemi.

EMBAUCHÉE. s. f. (rad. *embaucher*). M[illegible]. Moment [illegible] après leurs repas du matin et [illegible] travaux.

EMBAUCHEMENT. s. m. S'est dit quelquefois pour Embauchage. Action d'embaucher. Résultat de cette action. [illegible] les ouvriers.

* **EMBAUCHER.** v. a. 1re conj. (rad. *bauche*). Mettre en bauche ou en boutique. Retenir, engager un ouvrier, le prendre à son service.

— [illegible], Enrôler par adresse. Il l'a *embauché* tout adroitement. (Acad.)

— En mauvaise part. Entraîner, attirer un ouvrier d'un atelier dans un autre.

— Dans la même acception. *Embaucher des soldats*. Les entraîner dans un service étranger ou ennemi. On l'accuse d'avoir *embauché* plusieurs soldats. (Acad.) Le sang coulait partout; les clubs *embauchaient* les régiments. (Lamartine.)

— Enrôler dans un parti, ou Entraîner dans une action politique. Un conspirateur qui embauche des partisans. Un préfet qui embauche des électeurs pour le candidat officiel.

— Les ouvriers emploient le verbe *Embaucher* dans le sens de Commencer ou ébaucher un ouvrage. Il est, dans ce cas, synonyme d'Ébaucher.

— **S'EMBAUCHER.** v. pron. Être embauché.

— Pratiquer l'embauchage l'un sur l'autre.

* **EMBAUCHEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui embauche, qui engage.

— Se disait surtout de celui qui enrôlait des soldats.

— Par extens. Les princesses étaient les *embaucheuses* des factions. (Lamart.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce substantif.

* **EMBAUCHOIR.** s. m. (rad. *embaucher*). Techn. Espèce de jambe de bois formée de quatre pièces, le devant et le derrière de la jambe séparés par une planche en coulisse qu'on enfonce plus ou moins pour élargir la botte. Au bout de la pièce de devant est fixé, à charnière, le bout du pied. Embauchoirs de bottes. C'est sur l'*embauchoir* qu'on place les bottes pour les cirer. (Lenorm.) On dit aussi *embouchoir*, qui est préférable.

EMBAUCHURE. s. f. (rad. *embaucher*). Techn. Fourniture générale des ustensiles nécessaires dans une fabrique de sel.

EMBAUDER. v. a. 1re conj. Arg. Prendre par force, voler avec violence.

EMBAUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Embaumer. S'empl. adjectiv. La belle Cléopâtre fut embaumée et retrouvée intacte, 126 olympiades après, par l'empereur Héraclius. Sous le pontificat de Sixte IV, on découvrit le cadavre embaumé de Tulliola, fille de Cicéron.

— Fig. Ils sont morts *embaumés* d'espérance et de gloire. (Barthel.)

> Dans un pur [illegible], chastement *embaumés*,
> Ils gardent au fond d'eux l'âme qu'ils ont aimée.
> (TH. GAUTIER.)

— Par extens. Chambre embaumée. La nature embaumée. La brise embaumée. Les jardins embaumés. Lorsque les navigateurs pénétrèrent pour la première fois dans l'océan Pacifique, ils virent se dérouler au loin des flots que caressent éternellement des brises *embaumées*. (Chateaub.)

— *Embaumé de*. Un zéphyr léger rafraîchissait l'atmosphère, et l'air était *embaumé* du parfum des fleurs. (Deleuze.) Jamais les plaines de l'heureuse Arabie ne furent *embaumées* d'un air plus réjouissant et plus pur que celui qui enivre mes sens et ravit mon âme. (Id.)

> Heureux! il trouve enfin ce vent consolateur,
> *Embaumé* des parfums que le rivage exhale. (DEL[illegible])

— Fig. Esprit embaumé de vérité, de poésie. Cœur embaumé de vertu, d'amour.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] *embaumé* d'antique souvenir. (LAMART.)

* **EMBAUMEMENT.** s. m. Action d'embaumer, d'employer des baumes ou des matières balsamiques.

— Action de conserver par l'emploi des baumes; particulièrement, Action de garantir par ce procédé les cadavres ou corps morts de la putréfaction. Les Egyptiens pratiquaient l'embaumement, non seulement des hommes, mais encore des animaux sacrés.

— L'usage des embaumements date des premiers âges de la civilisation; les peuples, en recourant à ce moyen de conservation, ont voulu pieusement honorer les morts et chercher à les soustraire à la loi naturelle de la décomposition; toutefois, cet usage n'a guère été général que chez les Égyptiens et chez les Guanches, anciens habitants des îles Canaries. Les Égyptiens avaient trois sortes d'embaumements : les pompeux, les médiocres et les simples. Tout leur système peut se réduire aux opérations suivantes : 1° vider toutes les cavités du corps, soit en retirant les viscères, qu'ils lavaient dans une liqueur aromatique, soit en les dissolvant par une liqueur caustique; 2° enlever aux corps leur graisse et leurs parties muqueuses par l'action du natrum

longtemps [illegible] la dessiccation des [illegible] dans une étuve, les [illegible], les emmailloter dans un nombre considérable de bandelettes trempées [illegible] aromatiques, les décorer ensuite de divers ornements, et les enfermer [illegible] des espèces de étuis en bois [illegible] humaine.

* **EMBAUMER.** v. a. 1re [illegible] *me*; rad. *baume*. Empl[illegible] matières balsamiques [illegible] ment de la corruption [illegible] ps, c'est leur donner un simulacre d'immortalité. Joseph fit embaumer Jacob son père. Nous lisons dans l'histoire ancienne qu'Alexandre fit embaumer Darius, que des Égyptiens et des Chaldéens l'embaumèrent lui-même peu de temps après. Aujourd'hui, on embaume à peu de frais un cadavre.

— [illegible] une larme chaude qui filtre goutte à goutte, et qui tombe en secret sur la mémoire pour la [illegible] (Lamart.)

— Par extens. Parfumer, remplir de bonne odeur. Au printemps, les fleurs embaument la nature. Les orangers fleuris embaument l'air. Embaumer une chambre avec des fleurs ou des essences. Toute la montagne qui domine Terracine est couverte d'orangers et de citronniers qui *embaument* l'air d'une manière délicieuse. (Mme de Staël.)

— *Cette [illegible] embaume la bouche*. Elle a une saveur exquise.

— Fig. Les vertus embaument le cœur.

— Absol. Ce vin embaume. Ces liqueurs embaument. Les Égyptiens surtout avaient poussé l'art d'*embaumer* à un haut degré de perfection. (Bouillet.)

— S'EMBAUMER. v. pron. Être embaumé. Dans l'ancienne Égypte, tous les morts *s'em[illegible]*.

— Se parfumer.

* **EMBAUMEUR.** s. m. (pr. *an-bô-meur*). Celui qui embaume les corps morts.

— Adjectiv. L'Égypte ne recula pas devant le problème; ce peuple *embaumeur* se fit fossoyeur. (P. de St-Victor.)

EMBAUSSER. v. a. 1re conj. (rad. *bau*). Mar. Garnir de ses baux. Embausser un vaisseau.

EMBAVIÉRÉ, ÉE. adj. Qui a les mâchoires déboîtées. (Rabelais.)

EMBDEN. Géogr. V. EMDEN.

EMBECQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embecquer. S'empl. adjectiv. Petits oiseaux embecqués. Hameçon embecqué.

EMBECQUER ou **EMBÉQUER.** v. a. 1re conj. (rad. *bec*). Donner la becquée à un petit oiseau.

— Fam. Forcer quelqu'un à manger.

— [illegible] Faire manger de force la volaille pour l'engraisser.

— [illegible] Attacher l'appât à la pointe d'un hameçon.

EMBECQUETER. v. n. 1re conj. (rad. *bec*). Mar. S'avancer en dedans d'un cap, à l'entrée d'un détroit, d'un canal, etc.

EMBÉGUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Embéguiner. S'empl. adject. Religieuse embéguinée. Les traitant de folles, d'*embéguinées*. (Racine.)

— Fig. Entiché. Vous serez toujours *embéguiné* de vos apothicaires. (Molière.)

* **EMBÉGUINER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-bé-ghi-né*; rad. *béguin*). Coiffer d'un béguin, envelopper la tête d'un linge en forme de béguin. D'un crêpe noir Hécube *embéguinée*. (Racine.)

— Fam. et iron. Faire prendre à une femme l'habit religieux.

— Fig. Persuader, entêter, infatuer. Embéguiner quelqu'un d'une idée, d'une opinion. Tout ce qui tient une plume s'est donné le mot pour *embéguiner* le peuple. (Proudhon.)

— Dans un sens analogue, Embéguiner quelqu'un d'une personne, d'une femme.

— S'EMBÉGUINER. v. pron. Mettre un béguin.

— Mettre une coiffure quelconque. S'embéguiner d'un capuchon.

— Se mettre en tête; s'infatuer. S'embéguiner d'une folle idée, d'une opinion bizarre.

— S'enamourer. S'embéguiner d'une femme.

— S'enticher. S'embéguiner d'un intrigant, d'un hypocrite.

— Ce mot est familier, et se prend presque toujours en mauvaise part.

EMBÉLIE. s. f. Bot. Genre de myrsinacées, tribu des ardisiées, comprenant des arbrisseaux de l'Asie tropicale, souvent grimpants au moyen de denticules appliqués sur les pétioles.

EMBÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une embélie. || EMBÉLIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes ayant pour type le genre embélie.

EMBELINÉ, ÉE. part. pass. du v. Embeliner. S'empl. adject. Une fille embelinée.

EMBELINER. v. a. 1re conj. Capter, endoctriner. Embeliner une fille.

— S'EMBELINER. v. pron. S'endoctriner.

EMBELLE. s. f. (pr. *an-bè-le*). Mar. Partie du corps d'un bâtiment comprise entre les deux gaillards.

EMBELLI, IE. part. pass. du v. Embellir. S'empl. adject. Un palais embelli. Des jardins embellis. Une jeune fille embellie.

> [illegible]

— *Em[illegible] de*. Un esprit embelli des attraits [illegible]. Un cœur embelli des charmes [illegible]. Le [illegible] divise [illegible] ses vagues sur elle; mais l'onde transparente laisse voir ses attraits *embellis* d'une douceur nouvelle. (Deleuze.)

> [illegible]
> [illegible] (A. Musset.)

— *Embelli par*. Les dehors de cette ville sont *embellis* par le Pénée, qui roule auprès de ses murs des eaux extrêmement claires. (Barth.) Il n'attache du prix aux richesses que lorsque, tempérées et *embellies* par les vertus, elles nous mettent en état de nous couvrir d'une gloire immortelle. (Id.) Viens avec cette figure céleste où brille la lumière de la raison *embellie* par la vivacité de l'esprit et la sensibilité du cœur. (Deleuze.) Elle était pourtant très jolie, *embellie* par l'air des champs qui allait si bien à sa beauté luxuriante. (A. Daudet.)

— Par extens. Exagéré. Récit embelli.

* **EMBELLIE.** s. f. (rad. *embellir*). Mar. Changement favorable et passager du temps ou de l'état de l'atmosphère. Boulanger profita habilement de ce qu'en terme de marine on appelle une *embellie*. (Alex. Dum.)

— Lorsqu'il s'agit d'un bâtiment à rames, Intervalle séparant des lames qui se succèdent. Dans les Antilles, pour se rembarquer, on pousse la pirogue à l'eau, perpendiculairement à la lame, en profitant de l'embellie; si le moment n'est pas bien choisi, il arrive quelquefois que la pirogue s'emplit, ou, tout au moins, que ceux qui la montent sont couverts par la lame.

— Fig. Circonstance favorable.

* **EMBELLIR.** v. a. 2e conj. (pr. *an-bé-lir*; rad. *bel*). Rendre beau ou plus beau, orner, ajouter à des objets des formes ou des accessoires qui les rendent agréables, précieux, intéressants, etc. Embellir un édifice. Embellir une magnifique et délicieuse maison. Embellir un jardin, un parc. La toilette embellit une personne. Le soleil embellit la nature. Cette essence embellit le teint. Il fallait le soleil pour *embellir* et éclairer ce grand théâtre du monde. (Boss.) Flore *embellit* des champs l'aridité sauvage. (Volt.) Des prairies riantes, des arbres superbes *embellissent* les environs de la ville. (Barth.) De pareils monuments *embellissent* une ville. (Id.) Leur admiration s'accroît insensiblement lorsqu'ils examinent à loisir ces temples, ces portiques, ces édifices publics, que tous les arts se sont disputé la gloire d'*embellir*. (Id.) Paul, à l'âge de douze ans, plus robuste et plus intelligent que les Européens à quinze, avait *embelli* ce que le noir Domingue ne faisait que cultiver. (B. de St-P.) Dieu fit le monde; l'homme l'*embellit*. (Delille.) En parcourant les sentiers de la nature, ne doit-on pas s'attendre au spectacle varié que présentent des champs agrestes et sauvages à côté de ces plaines riantes qu'a *embellies* l'industrie? (Libes.)

> La vertu, le talent, le [illegible] la bonté,
> Ont le don d'*embellir* la plus laide figure.
> (De La Bretonne.)

— Fig. Vous auriez pu honorer notre siècle, et *embellir* peut-être nos histoires. (Mass.) Chaque jour *embellissait* le règne de Louis. (Id.) La vérité simplement énoncée ne suffit pas, il faut l'animer, l'*embellir*. (Id.) Ils défigurent le langage, ne pouvant l'*embellir*. (Volt.) Inséparable de la poésie, la musique empruntait ses charmes, ou plutôt elle lui prêtait les siens, et toute son ambition était d'*embellir* sa compagne. (Barth.) D'autres traits pourraient *embellir* son éloge, et ne sont pas nécessaires à sa mémoire. (Id.) La poésie *embellit* la vérité. (La Serre.)

> [illegible]
> [illegible] *embellir* la vie et doit-elle [illegible] (Castel.)

— Orner aux dépens de la vérité. Embellir un conte, une histoire. Ce n'est pas ici une de ces vaines images que le discours *embellit*. (Mass.) La fiction n'*embellit* que l'histoire des hommes; elle dégrade celle de la nature. (B. de St-P.) Je n'ai jamais atténué ni *embelli* le bien que je rencontrais sur mon chemin. (Montalembert.)

— *Embellir de*. On élève sur les débris de la gloire du mort la gloire du vivant; on *embellit* de ses dépouilles et de ses vertus celui qui prend sa place. (Mass.)

— Absol. La tristesse n'embellit pas.

— EMBELLIR. v. n. Devenir beau ou plus beau. Une jeune personne qui se forme et embellit de jour en jour.

— Loc. prov. *Ne faire que croître et embellir*. Devenir tous les jours plus grand et plus beau. Cette jeune fille ne fait que croître et embellir.

— Fig. et par plaisanterie, soit en bien, soit en mal, *Cela ne fait que croître et embellir*. Cela augmente de plus en plus. Ce jeune homme s'enfonce de plus en plus dans le libertinage. Cela ne fait que croître et embellir.

— S'EMBELLIR. v. pron. Devenir beau ou plus beau, agréable ou plus agréable, etc. Pendant qu'Oronte augmente avec ses années son fonds et son revenu, une fille naît dans quelque famille, s'élève, croît, s'*embellit*, et entre dans sa seizième année. (La Bruyère.) Quand je me promène dans mon champ, tout rit, tout s'*embellit* à mes yeux. (Barth.) Tout renaissait pour s'*embellir*; tout s'*embellissait* pour plaire. (Barthélemy.)

— *S'embellir de*. Paris s'*embellissait* des dépouilles des nations. (Massill.) Les campagnes fertiles s'*embellissaient* des premiers rayons du soleil. (Barthél.) De rameaux étrangers un arbre s'*embellit*. (Delille.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

EMBELLISSANT. part. prés. du v. Embellir. Qui embellit. Des monuments embellissant une ville.

EMBELLISSANT, ANTE. adj. Qui donne de l'attrait, de la grâce, ou plus d'attrait, plus de grâce. Heureuses les imaginations *embellissantes!* elles goûtent jusqu'au désabusement un bonheur idéal. (Boiste.)

* **EMBELLISSEMENT.** s. m. (pr. *an-bé-li-ce-man*). Action d'embellir. L'embellissement d'un palais, d'un temple, d'un jardin, d'une place publique. Ils concouraient avec plaisir à l'*embellissement* de la nouvelle ville. (Barth.)

— Ce qui sert à embellir; ornement. Cette forêt est un grand embellissement à ce palais. Les embellissements sont nombreux et augmentent de jour en jour dans la ville de Paris. Ajouter de nouveaux embellissements à un édifice.

— Fig. Les figures de mots et de pensées sont les embellissements du discours. La science est l'embellissement de l'esprit. La bonté est l'embellissement de l'âme. La politesse est l'embellissement de la société. Le goût le plus exquis doit présider à la répartition des embellissements d'un objet quelconque.

— Traits imaginés que l'on ajoute à un récit.

EMBELLISSEUR. s. m. (rad. *embellir*). Néol. Celui qui a la manie des embellissements.

— Se dit surtout par dénigrement. Nos embellisseurs ne sont que des badigeonneurs.

EMBÉQUER. v. a. 1re conj. V. EMBECQUER.

EMBÉRIZE. s. m. (ét. allem., *Emmeris*, même signif.). Ornith. Nom scientifique du genre bruant. || Ortolan jaune.

EMBÉRIZIDÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *embérize*; gr., εἶδος, aspect). Ornith. Qui ressemble à un embérize ou bruant. || EMBÉRIZIDÉES. s. f. pl. Section de la famille des fringillidées qui a pour type le genre embérize.

EMBÉRIZINÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. d'EMBÉRIZIDÉ.

EMBÉRIZOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *embérize*; gr., εἶδος, forme). Ornith. Qui a la forme d'un embérize.

— EMBÉRIZOÏDE. s. m. Genre d'oiseaux d'Amérique, voisins des tangaras. L'embérizoïde est un oiseau de plaine, à bec court, courant avec vitesse dans les herbes épaisses.

— EMBÉRIZOÏDES. s. m. pl. Famille de passereaux, qui a pour type le genre embérizoïde.

EMBERLIFICOTÉ. part. pass. du v. Emberlificoter.

EMBERLIFICOTER. v. a. 1re conj. Pop. Embarrasser. Pourvu que Marianne ne soit pas là; parce que, quand elle est là, ça me gêne, ça m'*emberlificote*. (Marville.)

— S'EMBERLIFICOTER. v. pron. S'embarrasser. Il s'emberlificote dans ses discours. Mais il s'*emberlificota* dans les jupons qui lui barraient le chemin, et faillit tomber. (É. Zola.)

EMBERLIFICOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui emberlificote.

EMBERLUCOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Emberlucoquer.

* **EMBERLUCOQUER (S').** v. pron. 1re conj. S'emplir la tête de chimères, de fadaises, etc., se coiffer d'une idée, d'une opinion; s'entêter d'une chose.

— EMBERLUCOQUER. v. a. Emplir la tête de chimères semblables à celles que les moines ont coutume de loger sous leurs capuchons de bure. On a écrit *emburelucoquer*. N'*emburelucoquez* jamais vos esprits de ces vaines pensées. (Rabelais.)

— Offusquer. La fumée du vin commençait à *emburelucoquer* les parties du cerveau. (Rabelais.)

— Tromper, attraper.

EMBERNAGRA. s. m. Ornith. Nom d'une espèce du genre tangara.

EMBERNAGROÏDE. adj. 2 g. (étym. fr., *embernagra*; gr., εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble à un embernagra. || EMBERNAGROÏDES. s. m. pl. Sous-famille établie dans le genre tangara, et dont l'embernagra est le type.

EMBERQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Emberquiner, qui n'est pas usité. S'emploie adjectivement. Pop. et fam. Qui rappelle la morale naïve et enfantine de Berquin.

* **EMBESOGNÉ, ÉE.** part. pass. du v. Embesogner. S'empl. adjectiv. et ne se dit que familièrement et par plaisanterie. Un homme *embesogné*. (Acad.) Messire Jean de Luxembourg était fort *embesogné* sur les frontières de la comté de Guise. (Chroniques de Monstrelet.) Vous verrez bientôt près de quatre cents vers que j'ai faits sur le roi. J'y suis fort *embesogné*, parce qu'il m'a dit que je lui montre que je l'aime et qu'il me fera du bien. (Malh.)

— L'Académie ne donne que le participe du verbe Embesogner, qu'elle déclare inusité.

EMBESOGNEMENT. s. m. (pr. *an-be-zo-gne-man*; rad. *besogne*). Occupation, embarras.

EMBESOGNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-be-zo-gné*; rad. *besogne*). Mettre à la besogne, donner de la besogne. Je me console aisément de ce qui adviendra ici quand je n'y serai plus; les choses présentes m'*embesognent* assez. (Montaigne.)

— S'EMBESOGNER. v. pron. Se mettre à la besogne, se donner de l'occupation.

EMBÊTANT. part. prés. du v. Embêter.

EMBÊTANT, ANTE. adj. Pop. Ennuyeux. Cela est embêtant. Cet homme est embêtant. Il m'a dit que j'étais sa petite femme, mais c'est bien *embêtant* d'être la femme d'un homme. (H. de Balzac.)

EMBÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Embêter. S'empl. adjectiv. Une personne embêtée. Il est embêté par ses créanciers.

EMBÊTEMENT. s. m. Action d'embêter; stupidité, ennui. Un maillet, dont le bruit sans pareil, en frappant sur le ciseau sonore, est bien le plus puissant topique pour l'*embêtement* d'un cerveau. (Guérin.) L'état de cloutier, s'il n'avait rien de flatteur en lui-même, à cause de la saleté de la forge et de l'*embêtement* de toujours taper sur les mêmes morceaux de fer, était un riche état. (É. Zola.)

— Ce mot, quoique fort usité, est de la plus grande trivialité.

EMBÊTER. v. a. 1re conj. (rad. *bête*). Rendre bête. Mot trivial.

— Fig. Ennuyer, assommer. Hein! ne m'*embête* pas! répondit Coupeau, très contrarié. (E. Zola.) Tous les matins il sort de son bouge avec son chien, son pliant, son affreuse musique, et se dit: « Allons *embêter* le duc de Mora. » (A. Daudet.)

— S'EMBÊTER. v. pron. S'ennuyer. Gaudron ne s'*embêtait* pas, se trouvait bien là, offrait seulement de se mettre à table tout de suite. (É. Zola.)

EMBÊTERIE. s. f. État de celui qui est embêté.

EMBÊTISER. v. a. 1re conj. (rad. *bêtise*). Pousser à la bêtise.

EMBEURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Embeurrer. Se prend adjectiv. Du pain embeurré.

EMBEURRER. v. a. 1re conj. Couvrir d'une couche de beurre. Embeurrer son pain.

EMBICHETAGE. s. m. Techn. Distance entre le centre de la petite platine de la cage d'une montre et le centre de la grande platine; cette distance est réglée de telle sorte que le mouvement, roulant sur la charnière qui tient à la grande platine, puisse sortir en entier, sans obstacle.

EMBIDE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à une embie. || EMBIDES. s. m. pl. Division de névroptères, qui a pour type le genre embie.

EMBIE. s. f. (du gr. ἔμβιος, robuste). Entom. Genre de névroptères qui a pour type l'embie égyptienne.

EMBIEN, ENNE. adj. Entom. Syn. d'EMBIDE.

EMBIRA. s. m. Bot. Nom d'une espèce de xylopie dont le fruit est utilisé comme épice au Brésil et à la Guyane. || Nom donné par les Brésiliens à tout arbre dont l'écorce peut être employée à faire des liens.

EMBIRATANHA. s. f. Bot. Espèce de fromager du Brésil.

EMBITÉ, ÉE. adj. Verr. Se dit du verre fondu qui n'est plus assez liquide pour être soufflé.

EMBLA. Myth. Nom que les peuples du Nord donnent à la première femme.

EMBLAISON. s. f. (rad. bas-lat., *bladum*, semence, grain). Agric. Saison des semailles.

EMBLASONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Emblasonner. Un homme emblasonné.

EMBLASONNER. v. a. 1re conj. Honorer d'un blason. Emblasonner un roturier.

* **EMBLAVAGE.** s. m. Agric. Action d'emblaver, d'ensemencer en blé. L'emblavage d'un champ, d'une terre.

EMBLAVÉ. s. f. (rad. *emblaver*). Anc. jurispr. Terre où l'on a récemment semé du blé.

EMBLAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Emblaver. S'empl. adjectiv. Champ emblavé. Terres emblavées.

* **EMBLAVER.** v. a. 1re conj. (rad. bas-lat., *bladum*, fruit, semence). Agric. Ensemencer en blé. Emblaver des terres. Le sol rend beaucoup plus qu'autrefois depuis qu'on n'emblave plus chaque année que le quart ou le tiers au plus des terres arables. Autrefois, on en emblavait généralement la moitié. Cela se pratique encore dans les pays où la coutume des jachères n'est pas abolie.

— Ensemencer, en général. Emblaver un champ de betteraves.

— S'EMBLAVER. v. pron. Être emblavé.

* **EMBLAVURE.** s. f. (rad. *emblaver*). Agric. Terre ensemencée en blé. Les emblavures ont besoin d'engrais abondants et souvent répétés.

EMBLAY. s. m. (pr. *an-blè*). Agric. Partie d'une charrue.

EMBLAYER. v. a. 1re conj. (pr. *an-blè-ier*). Embarrasser. Se dit dans l'Ouest.

★ EMBLE. s. m. V. AMBLE.

EMBLÉ, ÉE part. pass. du v. Embler.

★ EMBLÉE (D'). loc. adv. du v. inus. *embler*, enlever, dérober [illegible]

— [illegible] *Prendre un bâtiment d'emblée*. [illegible]

— Pathol. *Bubon d'emblée*. V. BUBON.

[illegible]

★ EMBLÉMATIQUE adj. 2 g. [illegible]

EMBLÉMATIQUEMENT. adv. D'une manière emblématique.

EMBLÉMATOLOGIE s. f. (ét. gr., ἔμβλημα, emblème; λόγος, traité). Traité sur les emblèmes.

EMBLÉMATURE. s. f. Ensemble d'emblèmes, peinture allégorique. (Rabelais.)

★ EMBLÈME. s. m. (ét. gr., ἔμβλημα, même signif.). Image symbolique accompagnée ou non d'une légende. Petit tableau qui exprime allégoriquement une pensée. Emblème ingénieux. Composer un emblème. Expliquer un emblème. L'usage des emblèmes est presque aussi ancien que les premiers monuments de l'histoire. Alciat a composé un recueil d'emblèmes. La grande difficulté de l'*emblème* c'est qu'il doit dire quelque chose d'ingénieux, et ne le dire qu'à demi. (Marm.) Plus l'objet de l'*emblème* sera noble, plus il donnera d'élévation et de grandeur à la pensée. (Id.)

— Symbole. Le coq est l'emblème de la vigilance. Un serpent qui se mord la queue est l'emblème de l'éternité, chez les Égyptiens. La fumée est l'emblème d'[illegible]. Un torrent qui se précipite, un sablier ailé, une horloge, sont l'emblème du temps qui s'envole. Un calice avec une hostie est l'emblème de la foi catholique. Si le Verbe a choisi le pain pour se voiler, c'est que le froment est un *emblème* noble et pur de la nourriture divine. (Chateaub.) En se cachant sous l'*emblème* du pain, le Verbe est pour l'œil du corps un objet sensible. (Id.)

— Par extens. On appelle *emblèmes*, les figures allégoriques dont on fait le corps des devises.

— Attribut. Les emblèmes de la royauté. Les emblèmes de la prudence. Les emblèmes de la force.

— Pop. Mensonge. Mauvaise défaite. Todore [illegible] *emblèmes* ! (Ch. Monselet.)

— Antiq. gr. et lat. Nom dont les Grecs et après eux les Latins se servirent pour désigner tous les ouvrages de marqueterie, les pavés en mosaïques, les images des pièces assemblées de diverses couleurs, la broderie des habits et généralement tous les ornements attachés aux meubles.

— Ornith. Genre de passereaux conirostres, établi pour une espèce qui habite l'Australie.

— Syn. comp. EMBLÈME, DEVISE. Les paroles de l'*emblème* ont toutes un sens achevé ; celles de la *devise* ne s'entendent bien qu'étant jointes à une figure.

EMBLÉMIE. s. f. (ét. gr., ἐμβάλλω, j'insère). Bot. Genre de graphidées établi pour deux espèces caractérisées par des lirelles concolores avec le talle.

EMBLÉMIR. v. a. 2e conj. Arg. Tromper, donner de mauvaises raisons, de mauvaises excuses.

EMBLÉPHARIS. s. m. Erpét. Syn. d'EUBLEPHARIDE.

EMBLER. v. n. 1re conj. (ét. bas-lat., *imbulare* ; du lat. *involare*, enlever en volant). Vieux mot qui a signifié Voler, dérober, ravir. On lit dans les anciens commandements de Dieu :

[illegible]

— Prov. *Il est bien larron qui larron emble.*

— V. AMBLER.

— S'EMBLER. v. pron. Fuir un danger.

EMBLEUR. adj. et s. m. V. AMBLEUR.

EMBLIC. adj. m. Pharm. *Myrobolan emblic*. V. MYROBOLAN.

EMBLIER. v. a. 1re conj. (rad. *emblayer*). Mar. Encombrer.

EMBLIQUE. s. m. (ét. ar., *amledj*, même signif.). Bot. Genre d'euphorbiacées formé pour deux arbres ou arbrisseaux de l'Inde, dont les fleurs simulent les folioles d'une feuille pennée.

EMBLOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embloquer. S'empl. adjectiv. Corne emboquée.

EMBLOQUER. v. a. 1re conj. (rad. *bloc*). Techn. Aplatir un morceau de corne chaud entre deux plaques.

— A signifié Entasser, mettre en bloc.

EMBLOUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Emblouser. Un valet emblousé.

EMBLOUSER. v. a. 1re conj. (rad. *blouse*). Vêtir d'une blouse. Emblouser un paysan.

— S'EMBLOUSER. v. pron. Se vêtir d'une blouse.

EMBLURE. s. f. Agric. Champ ensemencé de blé. On dit plutôt *emblavure*.

EMBOBELINÉ, ÉE et **EMBOBINÉ, ÉE.** part. pass. des v. Embobeliner et Embobiner.

EMBOBELINER ou **EMBOBINER.** v. a. 1re conj. (rad. *bobine*). Mots qui ont signifié et qui signifient encore dans quelques provinces, Enjôler. On le trouve dans la Satire Ménippée. C'est le préfet qui les a tous *embobelinés*, répliqua le vieillard. (Mérimée.)

— Signifie, au propre, Enrouler autour d'une bobine.

— S'EMBOBINER. v. pron. Être enroulé autour d'une bobine.

EMBODINURE. s. f. Mar. V. EMBOUDINURE.

★ EMBOIRE. v. a. et irr. 4e conj. (rad. *boire*). Se conjugue comme *Boire*. Sculpt. Frotter d'huile fondue un moule de plâtre, pour empêcher la matière qu'on y coule de s'y attacher.

— Pomper, imbiber. (Rabelais.)

— S'EMBOIRE. v. pron. Se dit d'un tableau dont les couleurs deviennent ternes, mates, et se confondent. Un tableau qui s'emboit.

— Se dit également des couleurs. Les couleurs de ce tableau s'emboivent.

EMBOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Emboiser. S'empl. adjectiv. Il a été emboisé par ses amis.

EMBOISER. v. a. 1re conj. (rad. v. fr., *boise*, trompeur). Pop. Engager quelqu'un par de petites flatteries, par des cajoleries ou des promesses, à faire ce qu'on souhaite de lui.

EMBOISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui emboise. C'est un emboiseur. C'est une emboiseuse.

EMBOÎTAGE. s. m. (rad. *emboîter*). Mise en boîte.

EMBOÎTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emboîter. S'empl. adjectiv. Des os emboîtés les uns dans les autres. Les Anglaises sont *emboîtées* et guindées dans leur taille. (Mirabeau.) L'extrémité du lac Léman, tout *emboîtée* dans les quais de la ville, est couverte en partie de ces laides cabanes qui servent de moulins à eau ou de buanderies. (Gér. de Nerval.)

— Fig. Une scène bien emboîtée dans ses limites.

— Chorég. Se dit d'un pas dans lequel le danseur conserve la position appelée emboîture. Pas de bourrée emboîté.

★ EMBOÎTEMENT. s. m. État, position de deux choses qui s'emboîtent l'une dans l'autre. L'emboîtement des os. L'emboîtement des mortaises d'une charpente.

— Anc. art milit. Espèce d'entrelacement des soldats qu'on faisait tirer à la fois, sur quatre et même cinq rangs, de façon que les armes des derniers rangs ne pussent pas nuire aux premiers.

— Cosmol. *Emboîtement des mondes.* Système d'après lequel les différents mondes seraient emboîtés les uns dans les autres.

— Physiol. *Emboîtement des germes.* Théorie d'après laquelle les germes d'êtres vivants ne se forment pas, mais existent tout formés dans les ancêtres.

★ EMBOÎTER. v. a. 1re conj. (rad. *boîte*). Enchâsser, faire entrer une chose dans une autre. Emboîter des os les uns dans les autres. Emboîter des tuyaux. Emboîter des cloches de melon l'une dans l'autre. C'est une merveille de voir comme la nature *emboîte* les os les uns dans les autres. (Acad.)

— Enfermer dans une boîte. Emboîter des cigares.

— Fig. On s'étonne de voir cette rude et vive nature se plier ainsi et se laisser *emboîter* dans les formes de versification les plus symétriques. (Villemain.)

— Anc. monn. *Emboîter des pièces d'or* ou *d'argent*. Les mettre dans une boîte d'essai, fermant à trois clés, dont l'ancien garde, l'essayeur et le maître avaient chacun une.

— Art milit. *Emboîter le pas.* Marcher les uns derrière les autres, en se rapprochant tellement, que le pied de chaque homme vient se poser à la place où était celui de l'homme qui le précède. Il entendit bientôt les pas de son capitaine qui *emboîtaient* ses pas. (Alex. Dumas.)

— Fig. Se soumettre, céder, faire exactement comme un autre. Le curé, de la force de d'Artagnan sur le latin, surveillait soigneusement le jésuite pour *emboîter* le pas avec lui et répéter ses paroles comme un écho. (Alex. Dumas.)

— Rel. Mettre dans sa reliure un livre qui en est ôté.

— S'EMBOÎTER. v. pron. Être emboîté. Les mortaises d'une charpente doivent être bien justes, pour que les pièces s'emboîtent très exactement les unes dans les autres. Des tuyaux de bois ou de métal s'emboîtent les uns dans les autres pour conduire de l'eau.

— [illegible] Nous nous emboîtâmes [illegible] *même valeur* dans une [illegible] qui vous pressent comme un étau et rendent la chute presque impossible. (Gér. de Nerv.)

— Fig. Sa taille élancée *s'emboîte* dans la gaîne informe d'une momie. (P. de St-Victor.)

★ EMBOÎTURE. s. f. Endroit où [illegible] s'emboîtent. L'emboîture des os. L'emboîture de deux [illegible].

— Insertion d'une chose dans une autre. Emboîture bien juste. Emboîture bien faite.

— Fig. Nous honorerons nos écrits en compilant Plutarque, et en remettant dans leur *emboîture* naturelle les membres de l'histoire naturelle qu'il en a détachés. (Le P. Catron.)

— Chorég. Position dans laquelle les jambes sont tellement rapprochées qu'elles paraissent emboîtées l'une dans l'autre.

— Méd. S'est dit pour Énarthrose.

— Men. Barre de bois qu'on met à des tenons, mortaises ou rainures, au bout de planches assemblées. Mettre une emboîture à une porte, à une fenêtre.

EMBOLE. adj. 2 g. (ét. gr., [illegible], piston). Bot. Qui est en forme de piston. Cette épithète est donnée à plusieurs trichiacées.

EMBOLE. s. f. (ét. gr., ἔμβολος, éperon de navire, formé de ἐν, dans, et βάλλω, je jette). Antiq. gr. Éperon de la proue des navires. On l'appelait *rostre* chez les Latins.

— Tête du bélier avec lequel on battait les murailles des places assiégées.

— Anat. Articulation par emboîtement réciproque.

— Bot. Genre de champignons non adopté.

— Chir. Réduction des os luxés.

— Litt. anc. Sorte d'entr'acte satirique.

— Mamm. Axe osseux des cornes du bœuf.

— Pathol. V. EMBOLIE.

EMBOLÈME. s. m. (ét. gr., ἔμβολον, cheville). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des oxyuriens.

★ EMBOLIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans ; βάλλειν, jeter). Pathol. Obstruction d'une artère par des caillots fibrineux.

— Ce mot a désigné autrefois le Piston d'une seringue et tout objet jouant un rôle analogue.

EMBOLINE. s. f. Bot. Espèce d'elléborine.

EMBOLIQUE. adj. Qui a rapport à l'embolie ou à l'injection.

EMBOLISATION. s. f. (pr. *an-bo-li-za-cion*). Pathol. Formation d'une embolie.

EMBOLISE. s. f. ou **EMBOLISME.** s. m. (ét. gr., ἐμβολισμός, de ἐμβάλλω, je pousse). Anc. chir. Action d'injecter, d'infiltrer ou d'intercaler dans les tissus. || Action de réduire une luxation.

★ EMBOLISME. s. m. (ét. gr., ἐμβολισμός, de ἐν, en ; βάλλω, je jette). Chron. Intercalation. Addition que faisaient les Grecs, tous les deux ou trois ans, d'un troisième mois à l'année lunaire, pour la faire cadrer à peu près avec l'année solaire.

EMBOLISMÉEN, ENNE. adj. Chron. Syn. d'EMBOLISMIQUE. Jour embolisméen. Mois embolisméen. Année embolisméenne.

★ EMBOLISMIQUE. adj. 2 g. (rad. *embolisme*). Chron. Intercalaire. Se dit des mois surajoutés dans certaines années par les chronologistes, pour former le cycle lunaire de dix-neuf ans. Mois embolismique. Le mois embolismique était quelquefois plein et quelquefois cave.

— Se dit également de l'année dans laquelle ce mois était ajouté. Année embolismique. La troisième, la cinquième et la huitième année de chaque octaétéride, étaient des années embolismiques.

EMBOLITE. s. f. Minér. Chlorobromure d'argent naturel.

EMBOLOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔμβολον, coin ; εἶδος, forme). Antiq. gr. En parlant des anciennes troupes grecques, Qui est disposé en embolon, ou qui forme une convexité du côté de l'ennemi. Arrangement emboloïde des troupes.

EMBOLON. s. m. (du gr. ἔμβολον, éperon, proue de vaisseau). Anc. art milit. Ordre tactique usité dans la milice grecque. C'était l'arrangement d'une troupe [illegible] convexe, ayant moins de front que de profondeur. L'embolon était un ordre offensif, non [illegible].

★ EMBONPOINT. s. m. (formé de *en bon point*, c'est-à-dire en bon état). État du corps dans lequel la quantité de graisse est proportionnée à la taille et au développement des os. Par extension, se dit aussi de l'état des personnes trop grasses. Avoir de l'embonpoint. Avoir trop d'embonpoint. Prendre de l'embonpoint. Recouvrer son embonpoint. Il a beaucoup perdu de son embonpoint. Ces bœufs, ces chevaux, etc., ont repris leur *embonpoint*. (Acad.) Bientôt un *embonpoint* excessif défigure tous leurs traits. (Barth.) La disposition à l'*embonpoint* varie sous plusieurs rapports, tels que l'âge, le sexe, les tempéraments et différentes circonstances. (Charbonnier.)

[illegible]

— Fig. Quant à l'ouvrage, il est maigre, mais il est aisé de lui donner de l'*embonpoint* dans une seconde édition. (D'Alemb.) Law crut avoir rendu à la France son *embonpoint* ; il ne la rendit que bouffie. (Montesq.)

— S'est dit [illegible] dans le sens de Prospérité.

[illegible]

EMBOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Emboquer. S'empl. adjectiv. Des bœufs emboqués. Des dindons emboqués.

EMBOQUER. v. a. 1re conj. (rad. lat., *bucca*, bouche). Introduire le manger dans la bouche des bœufs, des moutons, dans le bec des chapons, des dindons, des oies, etc., pour accélérer leur engraissement.

EMBORDER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Border.

EMBORDURÉ, ÉE part. pass. du v. Embordurer. S'empl. adjectiv. Tableau embordure. Estampe embordurée.

★ EMBORDURER. v. a. 1re conj. (formé de *en*, et de *bordure*). Mettre une bordure à un tableau, à une estampe. Faire embordurer un tableau. Peu usité.

EMBORISME. s. m. Pathol. Anévrisme.

★ EMBOSSAGE. s. m. (rad. *embosser*). Mar. Position d'un vaisseau à l'ancre qui présente son travers ou son flanc, soit pour se défendre contre d'autres vaisseaux, soit pour battre un fort, soit enfin pour protéger l'entrée d'un passage ou d'un mouillage quelconque.

— *Ligne d'embossage.* [illegible] bosses. Une ligne d'embossage [illegible] d'un port est la meilleure de toutes les défenses [illegible]. Plusieurs fois, durant les guerres de l'Empire, les ports du Havre et de Boulogne ont été préservés par des lignes d'embossage. Brueys avait établi sa ligne d'*embossage* dans la rade d'Aboukir [illegible] parallèle au rivage. (Lebas.)

EMBOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Embosser. S'empl. adjectiv. Vaisseau de guerre embossé. Flotte embossée.

— Fig. Je n'avais entrevu qu'un homme *embossé* dans son manteau comme disent les Espagnols, et le chapeau rabattu sur les yeux. (E. Gonzalès.)

★ EMBOSSER. v. a. 1re conj. (rad. *bosse*, sorte de cordage). Mar. Faire présenter le travers à un vaisseau dans un mouillage, pour battre un fort ou se défendre d'autres vaisseaux qui seraient au large. Embosser un vaisseau en ligne droite, en ligne courbe, sur deux lignes endentées.

— S'EMBOSSER. v. pron. Être embossé. Une frégate, un vaisseau s'*embosse* lorsqu'il travaille à prendre un grelin ou une aussière par l'arrière, après avoir fait frapper à fouet le bout sur un des câbles mouillés. (Willaum.)

EMBOSSURE. s. f. (rad. *embosser*). Mar. Amarrage fait sur un câble mouillé, avec un grelin ou une aussière qui servent à embosser. L'embossure diffère de la *croupière*, en ce que la dernière est amarrée beaucoup moins avant sur le câble, ou plus rapprochée du bord.

— *Faire une embossure, faire ses embossures.* Se disposer à embosser.

EMBOTHRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un embothrion. || EMBOTHRIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes ayant pour type le genre embothrion.

EMBOTHRION. s. m. (ét. gr., ἐν, dans ; βόθριον, petite fosse). Bot. Genre de protéacées, contenant des arbrisseaux ou des arbustes glabres, indigènes de l'Amérique antarctique.

EMBOTTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Embotteler. Foin embottelé.

EMBOTTELER. v. a. 1re conj. Écon. rur. Mettre en bottes. Embotteler le chanvre.

EMBOUCANER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *boucaner*). Se couvrir en parlant du temps, dans l'Ouest.

— EMBOUCANER. v. n. Pop. Exhaler une mauvaise odeur.

EMBOUCAUTAGE. s. m. Pêch. Action d'emboucauter.

EMBOUCAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emboucauter.

EMBOUCAUTER. v. a. 1re conj. Mettre en boucaut. Emboucauter la morue.

EMBOUCHE. s. m. Pré consacré à l'engrais des bestiaux. C'est ce qu'on nomme dans d'autres localités *herbage de graisse, pré* ou *prairie d'embouche*.

EMBOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Emboucher. S'empl. adjectiv. Cor embouché. Trompette, flûte embouchée. Il (Néron) entend siffler le fouet des Furies, et la trompette funéraire *embouchée* par un fantôme invisible sonner autour du tombeau d'Agrippine. (P. de St-Victor.)

— Fig. *Personne embouchée.* Personne à qui l'on a donné le mot, à qui l'on a fait la leçon.

— Fig. et pop. *Être mal embouché.* Être grossier, mal appris dans son langage. Avoir l'habitude de parler impertinemment, de dire ou des injures ou des paroles indécentes. Un homme mal embouché. Une femme mal embouchée. D'ailleurs, Nana elle-même devenait mal *embouchée*, au milieu des conversations sales qu'elle entendait continuellement. (É. Zola.)

— Blas. *Trompe, trompette embouchée, cornet embouché.* Se dit lorsque l'émail du bout de ces instruments est différent de celui du corps.

— Manég. *Cheval embouché.* Cheval à qui l'on

a mis le m[illegible] aux inflexions du mors.

— Mar. [illegible] Bateau qui entre [illegible] Bateau embouché [illegible]

EMBOUCHEMENT. s. m. Action d'[illegible]

*** EMBOUCHER**. v. a. 1re conj. [illegible] Mus. Mettre à sa bouche un instrument à vent, afin d'en tirer des sons. Emboucher une trompette, une flûte, un cor. Il avait plus d'une [illegible] deau.)

[illegible] en plaisantant et pour parler d'un auteur dont [illegible]

[illegible]

— Mar. Pénétrer dans une embouchure, en parlant d'un vaisseau.

— S'EMBOUCHER. v. pron. Se jeter, en parlant d'un fleuve, d'une rivière. La Loire s'embouche dans l'Océan. Le Rhône s'embouche dans la Méditerranée.

[illegible] Instrument qui s'embouche avec peine.

EMBOUCHI. s. m. Sorte de trompette en ivoire de Guinée.

***EMBOUCHOIR**. s. m. (rad. *emboucher*). Arqueb. Pièce d'armurerie qui embrasse l'extrémité [illegible] munition; sur le derrière est un entonnoir donnant passage à la baguette.

— Mus. Syn. d'EMBOUCHURE.

— Techn. V. EMBAUCHOIR.

***EMBOUCHURE**. s. f. (rad. *emboucher*). Mus. Partie des instruments à vent qu'on met contre les lèvres ou dans la bouche pour tirer des sons de ces instruments. Chaque instrument à vent a son embouchure particulière. Celles de la trompette, du cor, du trombone, du serpent, ont la forme d'un petit entonnoir dans des proportions différentes. Celle de la flûte n'est qu'un trou ovale fait à l'instrument même; celle du flageolet est un bec; celle de la clarinette est un bec qui porte une anche; le hautbois, le cor anglais, le basson, ont pour embouchure une anche composée de deux languettes de roseau fort minces.

— Manière de jouer des instruments à vent. C'est de la manière de gouverner l'embouchure que dépend la qualité du son.

— *Avoir une bonne embouchure*. Tirer de beaux sons d'un instrument. Une bonne embouchure est souvent le résultat d'une conformation particulière des lèvres.

— Anatom. Point par lequel des vaisseaux moindres communiquent avec des vaisseaux plus grands et y déchargent le sang de la circulation.

— Artill. Ouverture du canon. On dit plus ordinairement *bouche*.

— Chaudr. Entrée. L'embouchure d'une marmite. L'embouchure du fourneau.

— Fortif. Nom donné à certaines ouvertures que l'on a pratiquées de distance en distance le long de l'enceinte d'une place de guerre pour donner passage aux bouches à feu qui défendent les approches.

— Géogr. phys. Extrémité inférieure d'un fleuve, d'une rivière. Endroit par lequel cette rivière se jette par un ou plusieurs bras, appelés aussi bouches, dans une autre rivière ou dans un fleuve, ce fleuve dans la mer. L'embouchure du Rhône. L'embouchure de la Seine, de la Loire, de la Gironde. Les embouchures présentent divers phénomènes géologiques. Elles sont entourées de terres d'alluvion qui occupent quelquefois de vastes espaces. *L'embouchure* du Mississipi offre un grand nombre de passes, qui n'ont point de stabilité. (Raynal.) Cette rivière, après avoir formé dans son cours une foule d'îles vastes, fertiles et bien peuplées, va se perdre dans l'Océan par plusieurs *embouchures*. [illegible]

— Géol. Cratère. L'embouchure d'un volcan. Inusité.

— Manèg. Partie du mors qui entre dans la bouche du cheval. Embouchure rude, facile. Avoir plusieurs sortes d'embouchures pour les chevaux. || Sensibilité de la bouche du cheval.

— Mar. Entrée d'un port. Le port d'Acapulco [illegible] *embouchures*, dont une petite île forme la séparation. (Raynal.)

— Technol. Entrée d'un vase. En un vase à long col et d'étroite *embouchure*. (La Fontaine.) Côté le plus large du pertuis d'une filière par où l'on fait passer le lingot ou le fil qu'on veut tirer.

EMBOUCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emboucler. S'empl. adjectiv.

— Blas. Qui est garni d'une boucle. Collier embouclé. Pièce embouclée.

EMBOUCLER. v. a. 1re conj. [illegible] Attacher avec une boucle. On dit plus ordinairement *boucler*.

— S'EMBOUCLER. v. pron. [illegible]

EMBOUDINURE. s. f. Mar. Garniture que l'on fait à la cigale ou à l'organeau d'une ancre, avec des tours [illegible] multipliés, serrés obliquement, et bien roustés par plusieurs guirlandes de ligne, pour préserver l'étalingure d'un câble du contact du fer.

EMBOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embouer. S'empl. adjectiv. Muraille emboué.

***EMBOUER**. v. a. 1re conj. Constr. [illegible] de boue. Embouer une muraille.

— Salir de boue. Embouer quelqu'un. Aga! le vilain! comme il a *emboué* ma paillasse de [illegible]

[illegible] réputation de quelqu'un.

— S'EMBOUER. v. pron. Se couvrir de boue.

EMBOUQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embouquer. S'emploie adjectiv. Vaisseau embouqué. Frégate embouquée.

*** EMBOUQUEMENT**. s. m. (rad. *embouquer*). Entrée d'un passage entre des îles, cayes ou autres écueils.

*** EMBOUQUER**. v. n. 1re conj. (rad. *bouche*). Mar. Donner dans un détroit, dans un canal ou une passe pour les traverser. Il est opposé à Débouquer.

— Activ. Embouquer une passe.

EMBOUQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Embouquiner. Chambre embouquinée.

EMBOUQUINER. v. a. 1re conj. (rad. *bouquin*). Remplir, entourer, environner de bouquins. Embouquiner une chambre, un appartement, un magasin. Vous voulez m'embouquiner.

— S'EMBOUQUINER. v. pron. Remplir ses magasins de bouquins. Il est incontestable que les libraires sont peu jaloux d'acquérir de bons livres, et à plus forte raison de *s'embouquiner*. (Bull. de l'alliance des arts.)

EMBOURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Embourber. S'empl. adjectiv. Cocher embourbé. Charrette embourbée. Cheval embourbé.

Le [illegible]
[illegible] (LA FONTAINE.)

— Fig. *Une personne embourbée*. Une personne embarrassée, engagée dans une mauvaise affaire.

— *Embourbé dans*. L'homme ne peut subsister uniquement *embourbé* dans les vils intérêts de la terre; il a besoin de respirer aussi la pensée. [illegible]

[illegible]
[illegible] (LA FONT.)

— Loc. prov. et fam. *Jurer comme un charretier embourbé*. Jurer beaucoup, avec un extrême emportement.

— *C'est la diligence embourbée*. Se dit d'une affaire dont on ne peut venir à bout, ou d'une personne trop lente.

EMBOURBEMENT. s. m. Action d'embourber. État de ce qui est embourbé.

*** EMBOURBER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-bourbé*; rad. *bourbe*). Mettre dans un bourbier, plonger dans la bourbe. Embourber une voiture.

— Par extens. Embourber des voyageurs.

— Fig. et fam. Engager dans une mauvaise affaire, de manière qu'il soit difficile de s'en retirer. Embourber quelqu'un dans une entreprise malheureuse.

— *Embourber son adversaire dans une discussion*. Le forcer de se jeter dans des divagations, de se perdre dans des raisonnements absurdes.

— Neutral. J'aime à laisser les sots suffisants *embourber* et empêtrer encore plus qu'ils ne sont, et si avant, s'il est possible, qu'enfin ils se reconnaissent. (Montaigne.)

— S'EMBOURBER. v. pron. Se mettre dans un bourbier.

— *Ce cocher s'est embourbé*. Ce cocher a embourbé sa voiture.

— Fig. Plusieurs pauvres musiciens *s'embourbaient* derrière le char de Lulli. (Halévy.)

— *S'embourber dans une mauvaise affaire*. S'y engager assez avant pour qu'il soit très difficile d'en sortir.

— S'embarrasser dans des explications. Cet avocat s'embourbe dans la discussion.

— Pathol. Se charger d'humeurs épaisses ou corrompues. Dans les épilepsies, le cerveau s'embourbe.

EMBOURDÉ, ÉE. part. pass. du v. Embourder. S'empl. adjectiv. Navire embourdé. Frégate embourdée.

EMBOURDER. v. a. 1re conj. (rad. *bourde*, pieu). Mar. Accorer un vaisseau échoué pour qu'il ne tombe pas sur le côté.

— S'EMBOURDER. v. pron. Être embourdé.

— Il vieillit. On dit *accorer*.

EMBOURDIGUE. s. f. (radic. *bourdigue*). Pêch. Nom donné à certains goulets qui séparent les différentes chambres des bourdigues.

EMBOURGEOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Embourgeoiser. S'empl. adjectiv. Une société embourgeoisée.

EMBOURGEOISEMENT. s. m. Action d'embourgeoiser ou de s'embourgeoiser.

— État d'une société embourgeoisée. Anatole goûtait l'*embourgeoisement* de cet intérieur, le bonheur du pot-au-feu. (De Gonc.)

EMBOURGEOISER. v. a. 1re conj. (rad. *bourgeois*). Donner le caractère bourgeois. Embourgeoiser la littérature.

— S'EMBOURGEOISER. v. pron. Prendre le caractère bourgeois.

EMBOURRAGE. s. m. Techn. Action d'embourrer, opération qui se fait en prenant une certaine quantité de bourre provenant de la tonte des draps. Pour pratiquer l'embourrage, on choisit la plus douce et la plus fine, on l'enduit d'une quantité d'huile égale à son poids, c'est un mélange de 8 1/2 d'huile de navette 1/2 d'huile d'olive; la bourre ainsi préparée, on l'étale à la main sur la carde, puis on la fait entrer dans le fond de la dent avec une brosse. *L'embourrage* doit être uniforme partout, et remplir le fond de la dent jusqu'au croc ou l'angle. (Alcan.)

EMBOURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Embourrer. S'empl. adjectiv. Fauteuil embourré. La bourre embourrée. Selle embourrée.

EMBOURREMENT. s. m. Action d'embourrer; état de ce qui est embourré.

*** EMBOURRER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-bou-ré*; rad. *bourre*). Garnir de bourre. Embourrer un fauteuil, une chaise, un divan, une selle de cheval.

— On dit plus communément *rembourrer*.

— Techn. Cacher les défauts d'une pièce de poterie à l'aide d'un mélange de terre et de chaux. || *Embourrer une carde*. Se dit des matières provenant du cardage qui obstruent les intervalles des dents de la carde.

— S'EMBOURRER. v. pron. Être embourré.

EMBOURREUR. s. m. Rembourreur. (Rabelais.)

EMBOURRURE. s. f. Ce qui sert à embourrer, à garnir de bourre. || Grosse toile qui couvre la matière dont le tapissier embourre certains meubles. Ceux dont le corps grêle le grossissent d'*embourrures*. (Montaigne.)

— S'est dit pour Fourrure, doublure bourrée.

EMBOURSAGE. s. m. (rad. *embourser*). Techn. Opération qui consiste à aplatir les cuirs avec un maillet.

EMBOURSÉ, ÉE. part. pass. du v. Embourser. S'empl. adjectiv. De l'argent emboursé. Une somme emboursée.

EMBOURSEMENT. s. m. (pr. *an-bour-ce-man*). Action d'embourser; résultat de cette action.

*** EMBOURSER**. v. a. 1re conj. (pr. *an bour-cé*; rad. *bourse*). Mettre en bourse, mettre dans une bourse.

— Fig. Et que si, en tout le territoire, n'étaient que trente coups de bâton à gagner, il en *embourserait* toujours vingt-huit et demi. (Rabelais.)

[illegible]
[illegible] (RÉGN.)

— Absol. Ce que nous jouons est pour les pauvres, et non pour *embourser*. (Acad.)

— Techn. *Embourser une peau*. L'aplatir.

— S'EMBOURSER. v. pron. Être emboursé, mis en bourse.

EMBOUSÉ, ÉE. part. pass. du verbe Embouser.

EMBOUSER. v. a. 1re conj. (rad. *bouse*). Enduire de bouse.

EMBOUT. s. m. (pron. *an-bou*; rad. *bout*). Tuyau qui fait le bout d'une canne.

— Chir. Partie inférieure du stéthoscope. || Instrument de caoutchouc ou de toute autre substance, qui s'ajoute aux sondes, au spéculum, pour en faciliter l'entrée dans les organes ou dans une plaie.

EMBOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Embouter. Une canne emboutée.

— Blas. *Pièce emboutée*. Pièce terminée par une virole d'argent, ou qui a l'extrémité d'un autre émail que le corps.

EMBOUTEILLAGE. s. m. (rad. *embouteiller*). Techn. Action de mettre un liquide en bouteilles. L'embouteillage du vin, du cidre.

EMBOUTEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Embouteiller. S'empl. adjectiv.

EMBOUTEILLEMENT. s. m. Syn. d'EMBOUTEILLAGE.

EMBOUTEILLER. v. a. 1re conj. (rad. *bouteille*). Mettre en bouteilles. Embouteiller du cidre, de la bière. Embouteiller de l'encre.

— S'EMBOUTEILLER. v. pron. Être embouteillé. Certains liquides gazeux s'embouteillent difficilement.

EMBOUTEILLEUR. s. m. Celui qui embouteille.

EMBOUTER. v. a. 1re conj. Garnir d'un embout. Embouter un parapluie.

EMBOUTI, IE. part. pass. du v. Emboutir. S'empl. adject. Corniche emboutie. Canne emboutie.

EMBOUTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Emboutiquer.

EMBOUTIQUER. v. a. 1re conj. (rad. *boutique*). Anc. cout. Mettre en boutique, en parlant du sel.

*** EMBOUTIR**. v. a. 2e conj. (pr. *an-bou-tir*). Techn. Garnir d'un embout. || Rendre une plaque de métal convexe d'un côté et concave de l'autre.

[illegible] l'argent sur l'étampe.

— Archit. Revêtir de métal une corniche ou tout autre ornement de bois, pour les préserver de la pourriture.

— Techn. Faire des ornements en tôle repoussée. || Garnir de cuir un cylindre.

— S'EMBOUTIR. v. pron. Être embouti.

EMBOUTISSAGE. s. m. Action d'emboutir, résultat de cette action.

EMBOUTISSEUR. s. m. [illegible] Techn. Ouvrier qui emboutit.

EMBOUTISSOIR. s. m. Techn. Plaque de fer qui sert à emboutir.

— Machine qui sert à emboutir.

— Poinçon pour fabriquer les têtes de clous.

EMBOUVETÉ, ÉE. part. pass. du v. Embouveter.

EMBOUVETER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bou-ve-té*; rad. *bouvet*). Anc. mar. et Men. Assembler à rainure et à languette les bordages d'un franc-bord les uns dans les autres.

EMBRACELÉ, ÉE. part. pass. du v. Embraceler. S'empl. adject. Femme embracelée.

EMBRACELER. v. a. 1re conj. (rad. *bracelet*). La lettre *l* se double devant une syllabe muette. *J'embracelle, tu embracelles, il embracelle*, etc. Mettre un bracelet. Embraceler son bras. Embraceler une femme. On ne s'est pas contenté de laisser *embraceler*, enchaîner ou embaguer sa femme, sans faire semblant d'en voir rien. (Henri Estienne.)

— S'EMBRACELER. v. pron. Être embracelé.

EMBRAISER. v. a. 1re c. Ancienne forme orthographique du v. EMBRASER.

— Garnir de braise. Embraiser une chaufferette.

EMBRANCHÉ, ÉE, part. pass. du v. Embrancher. S'empl. adject. Tuyaux embranchés. Chemins embranchés.

***EMBRANCHEMENT**. s. m. (rad. *embrancher*). Division du tronc d'un arbre, subdivisée ordinairement elle-même en rameaux.

— Réunion de plusieurs chemins qui se croisent. A ce moment, la voiture arrivait près de Saint-Ouen, à l'*embranchement* de la route de Saint-Denis et du chemin de la Révolte. (E. Sue.)

— Chemin moins important qui part de la route principale.

— Particulièrement. Nom que prend un chemin de fer qui se détache d'une autre ligne avec laquelle il a une origine et une portion de parcours communes. Le chemin de fer de Paris à Versailles, sur la rive droite, est un *embranchement* de celui de Paris à Saint-Germain, dont il se détache au delà du pont d'Asnières, après un parcours d'environ quatre kilomètres. (F. Tourneur.)

— Fig.

[illegible]
[illegible]
le ne trouverai pas un autre *embranchement*.
(E. AUGIER.)

— Anat. Division d'un muscle, d'un nerf, d'un vaisseau, etc., en plusieurs branches.

— Didact. Division principale d'une science.

— Géogr. phys. Chaîne secondaire de hauteurs, qui, se détachant de la chaîne principale, prend, à une distance plus ou moins grande du point de départ, une direction parallèle ou légèrement inclinée à l'axe de la chaîne, et forme les grandes vallées longitudinales.

— Hist. nat. Nom donné aux grandes divisions du règne animal et du règne végétal. Ces divisions ont été introduites pour la première fois dans la science par Cuvier. En zoologie, Cuvier considère le monde animal comme pouvant être ramené à quatre formes générales, à quatre plans généraux de structure d'après lesquels tous les animaux semblent avoir été modelés. Ces quatre formes types partagent le règne animal en quatre grandes divisions qui sont: les *rayonnés*, les *articulés*, les *mollusques* et les *vertébrés*. En botanique, dans la méthode dite naturelle, on a divisé le règne végétal en trois *embranchements*: les *acotylédones*, les *monocotylédones* et les *dicotylédones*. Chacun de ces groupes se subdivise en familles, ordres, tribus, genres, etc.

— Techn. Pièce de charpente posée de niveau dans l'enrayure d'un pavillon. || Ramification de tuyaux de conduite d'eau, de gaz, etc. || Nœud de soudure de tuyaux.

*** EMBRANCHER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-bran-ché*; rad. *branche*). Joindre, réunir, lier ensemble, comme une branche se lie au tronc.

— Réunir plusieurs routes, plusieurs chemins.

— Techn. Joindre plusieurs tuyaux ensemble, sous un angle plus ou moins aigu. || Lier l'empanon avec le coyer par une pièce de charpenterie.

— S'EMBRANCHER. v. pron. Être embranché, former embranchement.

— *S'embrancher à*. Deux routes qui s'embranchent à tel endroit.

— *S'embrancher avec*. Le chemin de fer de Saint-Germain s'embranche avec celui de Versailles.

EMBRAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embraquer. S'empl. adjectiv. Cordage embraqué. Manœuvre embraquée.

EMBRAQUER. v. a. 1re conj. (rad. *braquer*). Mar. Haler sur une manœuvre, tendre sur un cordage, commencer à le raidir.

— Fig. Finir un travail quelconque.

— S'EMBRAQUER. v. pron. Être embraqué.

EMBRASÉ, ÉE part. pass. du v. Embraser. S'empl. adjectiv. Charbons embrasés. Maisons embrasées. Car on n'a trouvé du soufre en nature que dans les mines dont les vapeurs se sont enflammées, et qui ont été elles-mêmes *embrasées*. (Buff.)

— Par extens. *Air embrasé, atmosphère embrasée.* [illegible] (Mme de Sévigné.) [illegible] (B. de St-Pierre.) La fraîcheur naissante de la nuit calmait les feux de la terre *embrasée*. (Volney.)

[illegible]

— Fig. Esprit embrasé. Cœur embrasé. Embrasé d'amour. Embrasé de colère. Embrasé de jalousie. L'ardeur dont je suis *embrasée*. (Rac.) Toujours de son amour votre âme est *embrasée*. (Id.)

Dites, dites, seigneur, qu'il est bien malaisé
[illegible]

— Fig. Toute la France était *embrasée* de guerres civiles. (Bossuet.)

— *Embrasé par.* Oswald était bien loin de ce calme : il se sentait *embrasé* par les charmes de Corinne. (Mme de Staël.)

★ **EMBRASEMENT.** s. m. (pr. *an-bra-ze-man*). Action d'embraser ou de s'embraser. État d'un corps dans lequel le calorique s'est développé avec intensité ; feu violent et général. L'embrasement d'une maison. L'embrasement d'un navire. L'embrasement de la ville de Troie. Grand embrasement. Vaste embrasement. Long, rapide, affreux embrasement.

La flamme dévorait les toits de mes ancêtres,
Et de l'*embrasement* les torrents furieux
De leur comble enflammé s'élançaient vers les cieux.
(Delille.)

— Fig. Trouble violent de l'âme ; conflagration des passions. Il est difficile d'éteindre un grand incendie, et plus difficile d'éteindre les embrasements du cœur. La bonne d'Escars m'a fait souvenir de ce que j'avais dit à la duchesse de l'*embrasement* du célestin. (Mme de Sévigné.)

— Combustion politique, grand désordre social. L'embrasement a déjà gagné les provinces.

— Archit. V. ÉBRASEMENT.

— Syn. comp. EMBRASEMENT, INCENDIE. L'*incendie* peut amener l'embrasement ; l'*embrasement* est la plus haute période où puisse arriver l'incendie.

★ **EMBRASER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-bra-zé*, rad. *braise* ou *brasier* ; on écrivait anciennement *embraiser*). Mettre en feu. Embraser des tisons, du charbon. Embraser une maison, une ville. Une étincelle de feu *embrase* les forêts et les campagnes. (Mass.) Au pied de l'île de Fano ou de Calypso, on apercevait une flamme allumée par des pêcheurs ; avec un peu d'imagination, j'aurais pu voir les nymphes *embrasant* le vaisseau de Télémaque. (Chateaub.)

[illegible]
Il ne sorte [illegible] des feux qui [illegible]
(Racine.)

— Par extens., Rendre très chaud. Le soleil embrase l'atmosphère.

— Fig. Éclairer. Les premiers rayons *embrasent* au loin la plaine d'Héliopolis. (Gér. de Nerval.)

— Échauffer, allumer, en parlant des passions, particulièrement du feu de l'amour et des fureurs de la guerre. Pendant vingt ans, la guerre a embrasé l'Europe. L'amour de Dieu, de la vertu, de la patrie, embrase tout noble cœur.

C'est moi qui, les rendant l'un de l'autre jaloux,
[illegible]

— Exciter, exalter, transporter, enthousiasmer. Embraser l'esprit, embraser l'imagination. Le moine rendit le baiser qui avait *embrasé* son sang. (L. de Wailly.)

— *Embraser de.* Mais de quoi aurait servi ce doux sentiment, si l'amour n'avait *embrasé* les cœurs de ce feu charmant qui anime tous les êtres. (A. Mart.)

[illegible]
Un long baiser . . .
[illegible]

— *Embraser par.* *Embrasez* par nos mains le couchant et l'aurore. (Rac.)

— Archit. V. ÉBRASER.

— S'EMBRASER. v. pron. Prendre feu.

— Concevoir une violente passion. S'embraser pour une femme. S'embraser pour les sciences. L'âme qui s'en approche s'enflamme et s'*embrase*. (Fléch.)

— Se soulever, s'exalter. Mainte ville s'*embrasa*, dont les passions religieuses semblaient assoupies. (L. Blanc.)

— *S'embraser de.* De l'amour de son Dieu son cœur s'est *embrasé*. (Rac.)

EMBRASEUR. s. m. Celui qui embrase.

★ **EMBRASSADE.** s. f. (pr. *an-bra-çade*). Action de deux personnes qui s'embrassent. Donner une embrassade. Recevoir une embrassade. Aimer les embrassades. Se faire mille embrassades, les plus tendres embrassades. Je t'embrasse, et j'espère que cette *embrassade* [illegible] (Mme Campan.)

[illegible]

EMBRASSANT. part. prés. du v. Embrasser. Qui embrasse. Des enfants embrassant leur mère.

[illegible]
De leurs tendres enfants sur la pierre écrasés.
(Malherbe.)

EMBRASSANT, ANTE. adj. Qui aime embrasser, qui a l'habitude d'embrasser. Ces enfants ne sont pas embrassants.

— Bot. Syn. d'AMPLEXICAULE.

EMBRASSE. s. f. (pr. *an-bra-ce* ; rad. *embrasser*). Techn. Bande d'étoffe ou ganse de fil ou de soie, qui est attachée à une patère, et qui sert à tenir les rideaux drapés.

EMBRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Embrasser. S'empl. adjectiv. Serré dans les bras. Une mère embrassée par ses enfants.

— Par extens. Les mères portent leurs petits et les tiennent *embrassés* dans leur trompe. (Buffon.)

— Saisi par la vue ou par l'intelligence. Le point de vue embrassé de cet endroit. Les faits embrassés par la mémoire de cet homme.

— Suivi, en parlant d'une opinion. Le parti embrassé par ce député.

— Blas. *Pointe embrassée.* Pointe qui, ayant pour base tout le côté droit de l'écu, porte son sommet au milieu du côté gauche, de manière à laisser voir une partie du champ, en haut et en bas.

— Bot. *Préfoliation embrassée.* Mode de préfoliation dans laquelle chaque feuille pliée en deux dans sa longueur recouvre la suivante. ‖ *Préfoliation demi-embrassée.* Préfoliation où la moitié seulement d'une feuille est recouverte par la suivante.

EMBRASSÉE. s. f. Embrassade. Vieux mot. Donner une *embrassée*. (Montaigne.)

★ **EMBRASSEMENT.** s. m. (pr. *an-bra-ce-man*). Action d'embrasser, de s'embrasser. Long embrassement. Un doux, un tendre, un étroit embrassement. Un froid, un triste embrassement. Répondre aux embrassements. Fuir les embrassements. Se dérober, se refuser aux embrassements. [illegible] par de si étroits *embrassements* ; [illegible] Je serrais les bras, mais j'avais déjà perdu ce que je tenais ; la princesse leur échappait parmi des *embrassements* si tendres. (Boss.) C'est avoir une très mauvaise opinion des hommes, [illegible] croire, dans un grand poste, leur imposer par des caresses étudiées, par de longs et stériles *embrassements*. (La Bruy.) De tendres *embrassements* suivirent de près cette reconnaissance. (Barthélemy.)

Allez, et soutenant l'honneur de vos aïeux,
[illegible]

— Il signifie quelquefois Conjonction de l'homme et de la femme ; dans ce sens, il se dit surtout au pluriel. Embrassements légitimes. Embrassements illégitimes. Achille naquit des embrassements de Thétis et de Pélée.

— Dans un sens mystique. Il n'y a point de plus pur *embrassement* ni de plus chaste jouissance que celle de Dieu. (Bossuet.)

[illegible]
(Malfilâtre.)

— Se dit aussi des animaux. D'un robuste taureau les fiers *embrassements*. (Domergue.)

— Fig. Enlacement. Du cep lascif les longs *embrassements*. (Du Bellay.) Qu'un autre soit plus heureux que moi, et que de longs *embrassements* unissent la liane et le chêne ! (Chateaubriand.)

[illegible]

★ **EMBRASSER.** v. a. 1re conj. (rad. *bras*). Serrer entre ses bras, étreindre dans ses bras, en signe d'amitié ou d'amour. Ce petit enfant se mit à l'*embrasser* avec les deux mains. (Vaugelas.) La seule espérance de vous *embrasser* les comble de joie. (Fén.) Rien n'est égal au désir que j'ai de vous *embrasser*. (D'Alembert.)

— Donner un baiser, des baisers. Embrasser un père, une mère, une épouse, un enfant. Embrasser sur les deux joues. Je vous *embrasse* mille fois de me remercier de vos éventails. (Mme de Sévig.) Laisse-moi t'*embrasser* à la pincette, tiens, comme cela... (De Goncourt.) Je te dis que M. de Gallerande vient de t'*embrasser* là, derrière un portant. (L. Halévy.)

J'allais [illegible]
Je ne l'ai point encore *embrassé* d'aujourd'hui. (Rac.)

Eh bien, ma fille, *embrassez* votre père,
Il vous aime toujours. (Id.)

— Expression d'amitié, d'attachement, que l'on emploie en écrivant à quelqu'un. Je vous *embrasse* tous deux de tout mon cœur, et, par modestie, j'y joins madame votre femme. (Mme de Sévig.) Je vous *embrasse* avec la plus tendre amitié. (Volt.) Je vous *embrasse* du meilleur de mon cœur, du fond de mon cœur. (Id.) Je vous *embrasse* de toutes mes pauvres forces. (Id.) Je vous *embrasse* de toute mon âme, avec la plus vive tendresse ; je vous *embrasse* bien fort. (Id.) Adieu, je vous *embrasse* tendrement. (J.-J. Rousseau.)

— Entourer de ses bras. N'avoir pas les bras assez longs pour embrasser un arbre. Approchons de ces deux autels ; respectez le premier, [illegible] le second, c'est celui de l'Amitié. (Barthél.)

— En signe de supplication, on dit : *Embrasser les genoux* [illegible] pieds du roi, et lui *embrasse* les genoux. (Mme de Sévigné.) Respectable vieillard, j'*embrasse* tes pieds : pardonne-moi si tu veux que je me relève. (Gramm.)

— *Embrasser son écu.* S'est dit pour L'empoigner fortement avant le combat.

— Fig. Qu'un stoïque aux yeux secs vole *embrasser* la mort. (A. Chénier.)

— Enlacer. Le lierre embrasse le chêne. La vigne embrasse l'ormeau. Les plantes parasites embrassent tous les arbres qui peuvent leur servir d'appui.

— Ceindre, environner. La mer embrasse la terre. Le ciel embrasse la terre et la mer. Les fortifications de cette ville embrassent un vaste terrain.

— Occuper, remplir. Cette armée embrasse une vaste plaine.

— Fig. Comprendre, contenir, renfermer. La puissance de Dieu embrasse tout, sa bonté embrasse tous nos besoins. L'esprit de l'homme ne peut embrasser beaucoup de choses. Un grand cœur voudrait embrasser l'infini. [illegible] *embrassait* sans peine les plus grandes affaires. (Boss.) Son grand génie *embrassait* tout, l'antique comme le moderne, l'histoire, la philosophie, la théologie, la plus sublime, et les arts avec les sciences. [illegible] *embrasse* les petits objets, les grands confondent la vue. (Volt.) Je vous ai fait courir à perte d'haleine dans l'intérieur de la ville, vous allez d'un coup d'œil *embrasser* les dehors. (Barthél.) Nous avons pu *embrasser* du regard toute la colline de Pabur [illegible] verte de lebus. (Gér. de Nerval.) Son attention avait trop à *embrasser* pour reconnaître [illegible] De Gonc.) Ce que ma conviction *embrasse* aujourd'hui, ce qu'elle étreint avec violence, demain je le déclarerai faux peut-être. (L. Blanc.)

— Adopter, faire choix. Se déclarer pour, s'attacher à. Embrasser la carrière du barreau, la carrière des armes. Embrasser l'état religieux. Embrasser la vertu. La saine doctrine. Embrasser la sagesse. Embrasser le christianisme. Embrasser une opinion. Embrasser un système de vie. Embrasser un parti. *Embrasser* un état, une profession. Achille *embrasse* comme vous ces nobles sentiments. (Corn.) Plusieurs maisons non seulement admirèrent cette réforme, mais résolurent même de l'*embrasser*. (Racine.) Ailleurs on *embrassait* la superstition pour elle même. (Volt.) Il fallait qu'une génération nouvelle, formée par ses soins, *embrassât* enfin ces idées de bonheur et de gloire, que n'avaient pu supporter leurs pères. (Id.) Les Indiens eurent un frein de plus, en *embrassant* la doctrine de la métempsycose. (Id.) Les peuples barbares qui conquirent l'empire romain ne balancèrent pas un moment à *embrasser* le christianisme. (Montesquieu.) On se détermina par nécessité à un parti sage, qu'avec plus de lumières on aurait *embrassé* par choix. (Rayn.) Celui qui *embrasse* le mahométisme le vient subjet turc en tout point. (Gér. de Nerval.)

— Par extens. Embrasser la défense du faible, du pauvre, de l'opprimé, de l'innocent. La pitié dans notre âme *embrassant* sa défense. (Delille.)

[illegible]
J'étais vierge : une vierge *embrassa* ma défense.
(D. Saint-Ange.)

— Dans un sens mystique. La charité *embrasse* Dieu comme un bien qui lui est uni. (Bossuet.)

— Saisir. Embrasser l'occasion. L'occasion est belle, il la faut *embrasser*. (Rac.)

— Entreprendre une affaire, s'en charger. Embrasser beaucoup d'affaires. Embrasser trop de choses à la fois. Embrasser un projet de conquête, le projet de conquérir l'Asie.

A peine cette vierge eut l'affaire *embrassée*
Qu'aussitôt Jupiter, en son trône remis,
Vit selon son désir la tempête cessée. (Malherbe.)

— *Embrasser contre.* Vous pouvez seul contre eux *embrasser* sa défense. (Rac.)

— *Embrasser pour étouffer.* Se dit pour exprimer l'action d'un faux ami qui caresse quelqu'un pour le mieux trahir. *J'embrasse* mon rival, mais c'est pour l'étouffer. (Rac.)

— Prov. *Qui trop embrasse mal étreint.* Il ne faut pas entreprendre trop de choses à la fois.

— Manég. Faire de grands pas et prendre beaucoup de terrain en maniant sur les voltes. Ce cheval embrasse. ‖ *Embrasser bien son cheval.* Le serrer avec les cuisses pour être plus ferme.

— S'EMBRASSER. v. pron. Se presser dans les bras l'un de l'autre ; se tenir unis, confondus. S'embrasser fraternellement, tendrement, étroitement.

— Être embrassé, au propre et au figuré. De si vastes connaissances ne peuvent s'embrasser.

EMBRASSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a la manie d'embrasser à tout propos. Quel embrasseur ! C'est une perpétuelle embrasseuse.

— EMBRASSEUR. s. m. Techn. Bande de fer qui embrasse les tourillons d'une pièce d'artillerie, pendant le forage.

EMBRASSOIRES. s. f. pl. (rad. *embrasser*). Sorte de tenailles.

EMBRASSURE. s. f. (pr. *an-bra-çure* ; rad. *embrasser*). Techn. Assemblage de deux rais de la grande roue d'un moulin, ou de deux raies parallèles de la signolle d'un moulin, qui tiennent à une même traverse. ‖ Assemblage de quatre rayons placés dans les lumières pratiquées au grand arbre d'une roue de [illegible]

★ **EMBRASURE.** s. f. (pr. *an-bra-zu-re* ; et. [illegible]) [illegible] donner passage à la bouche d'une pièce. [illegible] les embrasures d'une place assiégée. Dégorger, [illegible]

— Archit. Ouverture pratiquée dans l'épaisseur des murs d'une maison, d'un appartement, d'une chambre, pour y placer les portes et les fenêtres. ‖ Biais qu'on donne à l'épaisseur des murs, à l'endroit des fenêtres. Le capitaine lui prit respectueusement la main, et la conduisit dans une *embrasure* de fenêtre éloignée. (Mérimée.)

— Techn. Partie d'un fourneau où passe le cou de la cornue.

— EMBRASURES s. f. pl. Métall. Vides pratiqués dans le massif d'un haut fourneau.

EMBRAYAGE. s. m. (pr. *an-brè-iage*). Mécan. Action d'embrayer. Il y a plusieurs modes d'embrayage. Lorsqu'une communication de mouvement doit avoir lieu entre deux poulies au moyen de cordes ou de courroies, l'embrayage se fait en plaçant à la main, ou au moyen d'un levier, la courroie sur ces deux poulies. L'embrayage entre deux roues dentées, dont les arbres peuvent à volonté s'écarter ou se rapprocher, se fait en les rapprochant de manière que les dents engrènent. Les moyens d'*embrayage* et de désembrayage sont indispensables dans les machines à vapeur et surtout dans les locomotives, pour changer la direction de leur mouvement et les faire marcher tantôt en avant, tantôt en arrière. Appareil qui permet, dans les usines, de mettre en action ou de laisser en repos un mécanisme dépendant du moteur principal.

— *Pièce d'embrayage.* Pièce servant à embrayer.

EMBRAYÉ, ÉE. part. pass. du verbe Embrayer. S'empl. adjectiv. Courroie embrayée.

EMBRAYER. v. a. 1re conj. (pr. *an-brè-ié* ; rad. *en*, et *brayer*, s. m.). Mécan. Mettre en communication deux pièces de machine qui se commandent, c'est-à-dire dont l'une doit communiquer à l'autre l'impulsion du moteur.

— Rendre un outil, un mécanisme, indépendant du moteur principal.

— S'EMBRAYER. v. pron. Être embrayé.

EMBRECELAT. s. m. Métall. Nom des scories et battitures qui tombent pendant le martelage.

EMBREF. s. m. (pr. *an-bref* ; de *en*, et *bref*). Anc. cout. Original d'un acte dans lequel on insérait certaines clauses par abréviation. Se disait surtout dans le Hainaut et le Cambrésis.

EMBRELAGE. s. m. Techn. Action d'embreler.

EMBRELÉ, ÉE. part. pass. du v. Embreler. S'empl. adjectiv. Chargement embrelé.

EMBRELER. v. a. 1re conj. (pr. *am-bre-lé*). Techn. Fixer un chargement sur une voiture par des cordages.

— S'EMBRELER. v. pron. Être embrelé.

EMBRELOQUÉ, ÉE. adj. (rad. *breloque*). Garni de breloques. Un ventre embreloqué.

EMBRENAGE. s. m. (ét. prov., *bren*, son). Techn. Opération qui consiste à passer les peaux dans du son.

EMBRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Embrener. S'empl. adjectiv. Un enfant embrené. Une chemise embrenée.

— Fig. J'ai été pur dans un temps où tout était *embrené*. (P.-L. Courier.)

EMBRÈNEMENT. s. m. Action d'embrener. État de ce qui est embrené.

★ **EMBRENER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-brené* ; rad. *bran*). L'avant-dernier *e* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'embrène, il embrène*, etc. Salir de matière fécale.

[illegible]
[illegible] le bec. (Régnier.)

— Fig. *Embrener quelqu'un.* L'engager mal à propos dans une mauvaise affaire.

— Techn. *Embrener une peau.* Lui faire subir l'opération de l'embrenage.

— S'EMBRENER. v. pron. Être embrené.

— Fig. S'engager dans une mauvaise affaire.

— Ce verbe est populaire et bas.

EMBREVADE. s. f. Bot. Genre de légumineuses [illegible] Maurice.

EMBREVAGE. s. m. (rad. *embrever*). Tiss. Ordre fixe du croisement de la chaîne avec la trame [illegible].

EMBREVÉ, ÉE. part. pass. du v. Embrever. S'empl. adjectiv. Solives embrevées.

EMBREVEMENT. s. m. [illegible] Techn. Action d'embrever; résultat de cette action.

EMBREVER. v. a. [illegible]

— S'EMBREVER. v. pr. [illegible]

EMBREVURE. s. f. Anc. cout. Syn. d'EMBREF.

EMBRICONNER. v. a. 1re conj. (rad. *bricon*, trompeur). Friponner, tromper. Embriconner quelqu'un. Inusité.

EMBRIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Embrider. Cheval embridé.

EMBRIDER. v. a. 1re conj. Brider. Vieux mot.

EMBRIGADÉ, ÉE. part. pass. du v. Embrigader. S'empl. adjectiv. Régiments embrigadés.

* **EMBRIGADEMENT.** s. m. (pr. *an-bri-ga-de-man*). Action d'embrigader; résultat de cette action.

— [illegible] des. Embrigadement des gardes champêtres.

— Enrôlement dans un but quelconque.

— [illegible]

— Hist. Fusion des régiments de ligne et des bataillons de volontaires qui s'opéra pendant la Révolution.

* **EMBRIGADER.** v. a. 1re conj (pr. *an-bri-ga-dé*; rad. *brigade*). Art milit. Réunir deux régiments pour en former une brigade. Il s'est dit surtout à l'époque de la Révolution, où l'on a donné aux régiments le nom de *demi brigades*.

— Distribuer par brigades des troupes ou des agents d'un service public.

— Introduire dans les cadres d'une brigade. Le reste est *embrigadé* et travaille pendant quelques semaines. (Gér. de Nerval.)

— Enrôler. Ces conspirateurs ont cherché à nous embrigader. Désormais, l'administration est décidée à n'*embrigader* que les fonctionnaires dont elle aura besoin. (E. Texier.)

EMBRITHE. s. m. (ét. gr., ἐμβριθής, pesant). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides, établi pour trois espèces ayant pour type l'embrithe mâle de la Cafrerie.

EMBRITHITE. s. f. (ét. gr., ἐμβριθής, pesant). Minér. Sulfure double d'antimoine et de plomb découvert en Sibérie.

***EMBROCATION.** s. f. (pr. *an-bro-ka-sion*; du gr. ἐμβρέχω, j'imbibe). Chir. Fomentation avec un liquide gras sur une partie malade. || Nom donné au liquide employé pour cette opération.

EMBROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Embrocher. S'empl. adjectiv. Un gigot embroché. Une volaille embrochée.

— Fig. et famil. *Un homme embroché*. Un homme percé d'un coup d'épée.

EMBROCHEMENT. s. m. Art culin. Action d'embrocher, résultat de cette action. L'embrochement d'une volaille, d'un gigot.

***EMBROCHER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-bro-ché*; rad. *broche*). Art culin. Mettre en broche, mettre à la broche. Embrocher une pièce de bœuf. Embrocher une volaille, un gigot.

— Enfiler, accrocher en perçant. Lorsque les pies-grièches sont rassasiées, elles *embrochent* les insectes aux longues épines des buissons. (A. Maria.)

— Fig et fam. *Embrocher quelqu'un*. Le percer d'un coup d'épée.

— Absol. Le chef de cuisine a ordonné d'embrocher.

— S'EMBROCHER. v. pron. Être embroché.

— Fig. et fam. S'enferrer, se jeter de soi-même sur le fer de son adversaire.

— Se percer l'un l'autre.

EMBROCHEUR. s m. Celui qui embroche.

— [illegible] du corps des gens

EMBRONCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Embroncher. S'empl. adjectiv. Tuiles, ardoises [illegible].

EMBRONCHER. v. a. 1re conj. Techn. Ranger des tuiles, des ardoises, de manière qu'elles s'emboîtent les unes avec les autres.

— Charp. Engager des pièces de bois les unes sur les autres.

— S'EMBRONCHER. [illegible]

EMBROQUEMENT. s. m. Techn. Action de brocher une étoffe. Vieux mot.

EMBROQUER. v. a. 1re conj. Arg. Regarder.

EMBROUILLAGE. s. m. (rad. *embrouiller*). Pop. Embarras.

EMBROUILLAMINI. s. m. (rad. *embrouiller*). Brouillamini, confusion. Il y a au troisième acte un *embrouillamini* qui me déplaît. (Voltaire.)

EMBROUILLARDER (S'). v. pr. 1re conj. (rad. *brouillard*). Pop. Commencer à n'y voir plus clair à cause de l'ivresse.

EMBROUILLÉ, ÉE. part pass. du v. Embrouiller. S'empl. adjectiv. Procès embrouillé. Esprit embrouillé. Une embrouillée. Vitres embrouillées. [illegible]

EMBROUILLÉ ... sant le sacrifier à la fureur de son père. (Mme de Staël.)

[illegible]

— Mar. *Temps embrouillé*. Se dit lorsque le ciel est chargé de brouillards.

* **EMBROUILLEMENT.** s. m. (pr. *an-brou-lle-man*, *ll* mouil.; rad. *embrouiller*). Trouble, confusion, désordre. L'embrouillement d'une affaire. Les embrouillements d'un procès, d'une question. L'embrouillement de l'esprit. L'embrouillement des idées.

— Action d'embrouiller, état de ce qui est embrouillé. Embrouillement d'un écheveau.

* **EMBROUILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-brou-llé*, *ll* mouill.; rad. *brouiller*). Obscurcir. L'humidité, la vapeur embrouille les vitres.

—Mettre de la confusion, emmêler. Embrouiller des fils.

— Fig. Mettre du trouble, de la confusion, du désordre. Embrouiller une affaire, une question. Embrouiller l'esprit, les idées. Combien de fois *embrouillons*-nous notre esprit de colère ou de tristesse par de telles ombres, et nous insérons en des passions fantastiques qui nous altèrent et l'âme et le corps. (Montaigne.) *Embrouiller* un digeste de loi. (Volt.)

> Des marauds dont le vin embrouillait la cervelle
> Vidaient à coups de poing une vieille querelle.
> (CORNEILLE.)

— Troubler, embarrasser. Il m'embrouille avec tous ses récits, auxquels je ne comprends rien. Sera bien fin qui pourra l'*embrouiller*. (Lamotte.)

> Vous, mon vieux rêveur, fuyons de sa présence:
> Qu'il ne m'*embrouille* encor de quelque confidence.
> (CORNEILLE.)

— Empêtrer quelqu'un dans une affaire compliquée. Si vous l'*embrouilliez* en quelque procès, et l'en débrouilliez tout aussitôt, qui douterait que vous ne fussiez un méchant homme? (Malherbe.)

— Absol. Toutes ces discussions embrouillent.

— Loc. prov. *Ni vu, ni connu, je t'embrouille*. Se dit d'une chose à laquelle on ne comprend rien.

— Mar. *Embrouiller des voiles*. Les joindre ensemble.

— S'EMBROUILLER. v. pr. Devenir embrouillé. Un écheveau qui s'embrouille.

—Fig. Nous aimons nous *embrouiller* en la vanité, comme conforme à notre être. (Montaigne.)

— Fig. Se compliquer. Au désordre où déjà les affaires commençaient de s'*embrouiller*. (Malherbe.)

— Fig. Perdre le fil de son discours, la suite de ses idées.

— Embarrasser à soi.

> [illegible]
> (CORNEILLE.)

— Mar. Devenir sombre et se charger de vapeurs. Le ciel, le temps s'embrouille.

EMBROUILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui embrouille, qui a l'habitude de jeter de la confusion dans les choses.

EMBROUILLURE. s. f. Syn. d'EMBROUILLEMENT. Vieux mot.

EMBROUSSAILLÉ, ÉE. adj. (rad. *broussaille*). Embarrassé de broussailles.

— Fig. Un de ces inextricables romans de Frédéric Soulié, ténébreux, *embroussaillé*. (A. Daudet.)

— Fig. L'un des franciscains, maigre, noir et sec comme une caroube, avait une terrible physionomie de pirate sous ses sourcils *embroussaillés*. (A. Daudet.)

— Fait de broussailles.

EMBRUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Embruger. Vers à soie embrugés.

EMBRUGER. v. a. 1re conj (rad. *bruyère*). Écon. rur. Disposer la bruyère pour faire grimper les vers à soie.

EMBRUINÉ, ÉE. adj. (rad. *bruine*). Agric. Gâté, brûlé par la bruine. Blés embruinés. Plantes embruinées.

***EMBRUMÉ, ÉE.** part. pass. du v. Embrumer. S'empl. adjectiv. Ciel embrumé. Un horizon *embrumé*. (Acad.)

— Fig. Esprit embrumé.

— [illegible]

EMBRUMER. v. a. 1re conj. (pr. *an-bru-mé*; rad. *brume*). Charger de brouillards. Le [illegible]. Le voisinage de la mer embrume le ciel.

— Fig.

> [illegible]

S'EMBRUMER. v. pr. Se charger de brume. Le ciel s'embrume.

— Fig. Mon imagination s'embrume.

EMBRUN ou **EMBRUNI.** s. m. Mar. Ciel couvert de brouillards. || Espèce de brume que les vagues forment en se brisant et qu'elles font tomber sur un bâtiment. De temps en temps l'*embrun*, montant à plus de cent pieds, le couronnait (le cap) d'un gigantesque panache (Alex. Dum.)

— Nom d'un vent dans les Pyrénées.

EMBRUN (*Ebrodunum*). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. des Hautes-Alpes, à 30 kil. E. de Gap. Place forte dominant la vallée de la Durance; belle cathédrale. Commerce [illegible]. Capitale des Caturiges, de la province des Alpes-Maritimes, archevêché, etc.; 4,000 hab.

EMBRUNCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Embruncher.

— Fig. Enveloppé. Il est tout *embrunché* dans les fourrures. (V. Hugo.)

EMBRUNCHER. v. a. 1re conj. Charpent. V. EMBREVER.

— Mot employé dans le Rhône pour signifier Cacher, couvrir.

EMBRUNE. s. f. (rad. *brun*). Bot. Un des noms de l'airelle.

EMBRUNI, IE. part. pass. du v. Embrunir. S'empl. adject. [illegible] *embruni* par la nuit tombante. (G. Sand.)

— EMBRUNI. s. m. Mar. V. EMBRUN.

EMBRUNIR. v. a. 2e conj. Rendre brun ou plus brun.

— Assombrir. Quel voile obscur *embrunit* ce flambeau? (Ronsard.)

—Fig. Ne direz-vous pas à votre amie inquiète les pensées qui *embrunissent* votre front chéri? (H. de Balzac.)

— Peint. Peindre d'une couleur trop brune.

— S'EMBRUNIR. v. pron. Être embruni

EMBRUNOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante d'Embrun.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— EMBRUNOIS. Géogr. Petit pays du Dauphiné, ancien apanage des comtes d'Embrun.

EMBRUYER. v. a. 1re conj. (rad. *bruyère*). Mettre les vers à soie sur la bruyère. V. EMBRUGER.

EMBRYOCTONIE. s. f. (*an-bri-ok-to-ni*; ét. gr., ἔμβρυον, embryon; κτείνω, je tue). Chir. Opération qui consiste à faire périr le fœtus dans le sein de sa mère, pour faciliter l'accouchement.

EMBRYOGÉNAIRE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'embryogénie.

EMBRYOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; γενεά, naissance). Anat. et Physiol. Formation et développement de l'embryon jusqu'au moment de la naissance. L'*embryogénie* est [illegible] (E. Renan.)

EMBRYOGÉNIQUE. adj. Qui a rapport à l'embryogénie.

EMBRYOGÉNISTE. s. m. Qui s'occupe d'embryogénie.

EMBRYOGRAPHE. s. m. (rad. *embryographie*). Didact. Celui qui écrit sur l'embryon.

EMBRYOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; γράφω, je décris). Didact. Partie de l'anatomie qui donne la description de l'embryon.

EMBRYOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'embryographie.

EMBRYOLOGIE. s. f. (étym. gr., ἔμβρυον, embryon; λόγος, discours). Didact. Traité sur l'embryon.

EMBRYOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'embryologie.

EMBRYOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'embryologie. Syn. d'EMBRYOLOGUE.

EMBRYOLOGUE. s. m. (rad. *embryologie*). Didact. Auteur d'un traité sur l'embryon.

EMBRYOMORPHE. adj. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; μορφή, forme). Méd. Qui a la forme embryonnaire. || Se dit de productions morbides des ovaires, du testicule, etc.

* **EMBRYON.** s. m. (pr. *an-bri-on*; ét. gr., ἔμβρυον, formé de ἐν, dans; βρύω, je germe, je pousse). Anat. Ce mot, pris à la lettre et dans toute sa latitude, devrait s'appliquer au fœtus pendant tout le temps qu'il est renfermé dans le sein de sa mère. Pris dans le sens restreint et ordinaire, il signifie plus que *germe* et moins que *fœtus*; il désigne le rudiment d'un corps organisé et ses premiers progrès, soit dans l'utérus, pour les animaux vivipares, soit dans l'œuf fécondé pour les oiseaux et les autres ovipares. L'embryon prend le nom de *fœtus*, lorsque son corps est suffisamment développé pour qu'on aperçoive distinctement les traits caractéristiques de l'espèce. La durée de l'état [illegible] de l'embryon varie beaucoup chez les différents vertébrés. Dans l'espèce humaine, cette durée est de trois mois; à cette époque seulement, l'embryon est mis en communication de circulation avec la mère. Il arrive, chez quelques mammifères, que l'embryon passe directement à l'existence aérienne et pulmonaire, se greffe à la tétine de la mère, et paraît se nourrir par une véritable digestion intestinale; c'est la loi commune des ovipares; il n'y a, parmi les vivipares, que les marsupiaux qui en offrent l'exemple. Le germe est l'*embryon* sans vie, sans organisation apparente; l'*embryon* est le germe accru et animé; le fœtus est l'*embryon* dont les organes sont distincts, et l'enfant est un fœtus qui voit le jour et qui respire. (Is. Bourdon.) L'*embryon* humain n'est d'abord qu'un corps arrondi et privé de membres, long de deux lignes, dans lequel on ne distingue ni le cœur, ni le cerveau, ni les os, ni les muscles; il est blanc, muqueux, semblable à un ver; au bout de quarante jours, il a la grandeur d'une fourmi, il est long de cinq à six lignes, il pèse de quinze à vingt grains, il offre une tête reconnaissable et quelques vestiges des membres, il acquiert à cinquante jours la grosseur d'une abeille; à deux mois, il est déjà long de deux pouces. (Id.)

— Botan. Germe organisé contenu dans la graine; première ébauche du végétal naissant. L'embryon se forme sur l'ovule, où il est uni à la plante mère par un fil utriculaire nommé

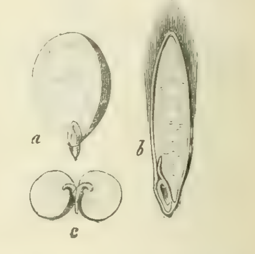

Embryons: *a*, [illegible] de la [illegible]; *b*, embryon [illegible]; *c*, embryon à [illegible] cotylédons [illegible].

suspenseur. Quand il n'y en a qu'un, l'embryon est *monocotylédone*; quand il y en a deux, il est *dicotylédone*. Dans les plantes monocotylédones, l'embryon est le plus souvent droit et cylindro-conique et le cotylédon l'enveloppe; dans les plantes dicotylédones, les deux cotylédons naissent à une même hauteur de la tigelle, en face l'un de l'autre, comme deux feuilles opposées.

— Fig. et iron. *C'est un embryon, ce n'est qu'un embryon*. Se dit d'un homme très petit.

— Fig. Objet, œuvre en formation. Son drame n'est encore qu'à l'état d'embryon. Tout ce qu'il rêve, tout ce qui est dans son cerveau à l'état d'*embryon*, il le croit déjà formulé, réalisé. (A. Daudet.)

EMBRYONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvu d'embryons. || EMBRYONÉS. s. m. pl. Grande division du règne végétal comprenant les plantes qui portent un embryon.

EMBRYONELLE. s. f. (rad. *embryon*). Bot. Corps reproducteur des plantes cryptogames.

EMBRYONIFÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *embryon*; lat., *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte ou qui renferme un embryon.

EMBRYONIFORME. adj. 2 g. Hist. nat. Qui a la forme d'un embryon.

* **EMBRYONNAIRE.** adj. 2 g. Hist. nat. Qui a rapport à l'embryon. L'état *embryonnaire* de beaucoup d'animaux n'offre aucune similitude avec l'être accompli. (Is. Bourdon.) Il ne faut pas appliquer à la vie *embryonnaire* les lois de la vie de l'âge mûr. (E. Renan.)

— Fig. Qui est à l'état d'embryon. La langue de ces sauvages est embryonnaire. Le travail *embryonnaire* de l'avenir est une des visions du philosophe. (V. Hugo.)

— Bot. *Sac embryonnaire*. Syn. d'EMBRYON.

EMBRYONNAIREMENT. adv. A l'état embryonnaire.

EMBRYONNAL, ALE. adj. Synon. d'EMBRYONNAIRE.

EMBRYONNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvu d'embryon. V. EMBRYONÉ.

EMBRYOPARE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; lat. *pario*, j'enfante). Zool. Qui met au monde de simples embryons.

EMBRYOPÉRITONIE. s. f. (rad. *embryon*, et *péritoine*). Pathol. Grossesse dans le péritoine.

EMBRYOPHTORIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; φθορά, destruction). Anat. Qui tue l'embryon.

EMBRYOPLASTIQUE. adj. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; πλάσσω, je forme). Qui appartient à la constitution de l'embryon. Cellules embryoplastiques.

EMBRYOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon; πτερόν, aile). Bot. Genre de plantes indéterminé.

EMBRYOSAC. s. m. Bot. Syn. d'OVULE.

EMBRYOTÈGE. s. m. (étym. gr., ἔμβρυον,

embryon ; [illegible], couverture. Bot. Sorte de calotte qui recouvre une partie de l'embryon, dans certaines graines.

EMBRYOTHLASE ou **EMBRYOTHLASIE.** [illegible] *an-bri-o-tlaze* [illegible] Chir. Opération qui consiste à démembrer le fœtus dans le sein de la mère.

EMBRYOTHLASTE. s. m. (rad. *embryothlase*). Chir. Instrument propre à briser les [illegible] fœtus, pour en faciliter l'extraction dans les accouchements laborieux.

EMBRYOTOCIE [illegible] Monstruosité qui consiste en [illegible] sa matrice.

EMBRYOTOME. s. m. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon ; τομή, section). Chir. Instrument propre à dépecer le fœtus dans le sein de sa mère.

EMBRYOTOMIE. s. f. (rad. *embryotome*). Anat. Dissection du fœtus.

— Chir. Dépècement d'un fœtus mort dans la matrice.

EMBRYOTOMIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à l'embryotomie.

EMBRYOTROPHE. s. m. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon ; τρέφω, je nourris). Hist. nat. Enveloppe, annexe de l'embryon dans une graine ou dans un œuf.

EMBRYULCE. s. m. (ét. gr., ἔμβρυον, embryon, ὁλκή, action d'entraîner). Chir. Instrument propre à extraire le fœtus, dans certains accouchements laborieux.

EMBRYULCIE. s. f. (rad. *embryulce*). Chir. Extraction du fœtus à l'aide d'instruments.

EMBRYULE. s. m. [illegible] Nom donné aux premiers rudiments de l'embryon.

EMBRYULIPARE. adj. 2 g. Hist. natur. V. EMBRYOPARE.

EMBU, UE. part. pass. du v. Emboire. S'emploie adjectiv.

— EMBU. s. m. Peint. Espèce de tache, ton terne et noir propre à un tableau qu'on n'a pu empêcher de s'emboire. Avoir de l'embu. L'embu disparaît à mesure que le tableau se sèche. On hâte la disparition de l'*embu*, d'elle-même assez lente, en passant un blanc d'œuf sur le tableau embu. (Boutard.)

— Mar. On dit *qu'une toile à voile a de l'embu*, quand elle est cousue lâche à sa ralingue.

— Techn. Allongement produit par la tension sur une étoffe coupée en biais.

* **EMBÛCHE.** s. f. [illegible] *busquer*). Entreprise secrète, piège caché, machination occulte pour attirer quelqu'un, pour le surprendre et pour lui nuire. Tendre, dresser une embûche. Échapper à une embûche. Se sauver d'une embûche. Découvrir, déjouer les embûches de ses ennemis. De qui se rend trop [illegible] dit. (St-Prosp.)

— Fig. Piège, appât, séduction. Dresser des embûches à la vertu, à la pudeur. Les apparences cachent les *embûches* qu'on nous tend. (Mass.) Votre cœur lui-même vous dresse des *embûches*. (Id.)

[illegible]

— Se disait autrefois pour Embuscade. Le mari et le gentilhomme son parent étoient en *embusche* en un detroit par où notre bon curé devoit passer. (Les Cent Nouv. nouv.)

[illegible]

EMBÛCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Embûcher. Signifiait anciennement Placé en embuscade. Serpent *embûché* sous les fleurs. (Ronsard.)

— Eaux et for. Qui est mis en coupe. Bois embûché.

— Vèner. Qui est entré dans le bois. Cerf embûché.

EMBÛCHEMENT. s. m. (rad. *embûcher*). Action de se placer en embuscade, de tendre des embûches. Vieux et inusité.

[illegible]

EMBÛCHER. v. a. 1re conj. Signifiait anciennement Tendre une embûche, mettre en [illegible]

— Eaux et for. Commencer la coupe d'un bois.

— Vèner. *Embûcher la bête*. La faire rentrer dans le bois, dans son buisson, dans son gîte.

— S'EMBÛCHER. v. pron. Vèner. Entrer dans le bois, en parlant d'une bête qui est poursuivie.

— Anciennement on disait *S'embûcher*, dans le sens de S'embusquer.

EMBUER. v. a. 1re conj. Néol. Emplir de buée, et, par extension, de larmes qui forment comme un nuage sur les yeux. L'idée... d'*embuer* de grosses larmes ces jolis yeux clairs lui parut insupportable. (A. Daudet.)

EMBUFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Embuffler. S'empl. adjectiv.

EMBUFFLER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Mener par le nez, [illegible] à la manière dont on mène les buffles.

— Fig. Tromper, séduire. Je ne m'étonne plus de ceux que les singeries d'Apollonius et [illegible] Montaigne.

EMBUFFLETÉ, ÉE [illegible]

EMBUGH. s. m. Agric. Puisard.

EMBUNEAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Embuneauter. S'emploie adjectivem. Terre embuneautée.

EMBUNEAUTER. v. a. 1re conj. Agric. Fumer une terre. Se dit dans les départements français voisins de la Suisse.

EMBUNGULA. s. m. Myth. afr. Prêtre du Congo. Les *embungulas* passent pour être fort savants en magie. (Noël.)

EMBURELUCOQUER [illegible] V. EMBERLUCOQUER [illegible]

EMBUS. s. m. Mar. V. EMBUC.

* **EMBUSCADE** [illegible] *embusquer*). Lieu couvert, bois, ravin, etc., où l'on a caché des troupes pour surprendre, pour attaquer l'ennemi à l'improviste ; la troupe elle-même ainsi cachée. Préparer, disposer, tendre, dresser, fouiller, enlever une embuscade. Donner, tomber dans une embuscade. Sortir d'une embuscade. La bataille de la Trébia fut gagnée par Annibal sur Sempronius à l'aide d'une *embuscade* célèbre dans l'histoire de Rome. (Bard.) Maurice de Saxe cite comme une des plus habiles *embuscades* celle de l'armée du prince Eugène à Luzzara. (Id.)

— La troupe même qui doit occuper l'embuscade. Le sergent Laplace posa son *embuscade*. (Hamilton.)

— *Se mettre, se tenir, être en embuscade*. Se cacher ou être caché de manière à pouvoir surprendre l'ennemi au passage. Se mettre en embuscade dans un ravin de facile issue, derrière une colline, dans une vigne, dans des grains sur pied.

— Dans un sens analogue, Se dit de toute personne qui se cache pour en surprendre une autre. J'étais en *embuscade* au coin de la rue, prêt à le saisir dès qu'il paraîtrait. (Acad.) || Se dit aussi des animaux. Un projet d'*embuscade* occupe le renard. (Del.)

— Fig. Elle se mettait en *embuscade* pour surprendre les cœurs. (Hamilton.)

EMBUSQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Embusquer. S'empl. adjectiv. Soldats embusqués. Troupes embusquées. Renard embusqué. Le loup sait se tenir prudemment *embusqué*. (Del.) Les pirates *embusqués* se jetaient sur elles et les traînaient, pieds et poings liés, dans leur barbuc. (P. de St-Victor.)

— Fig. Dissimulé, caché. Des aloès et des nopals *embusqués* dans des pierres. (Gér. de Nerval.)

* **EMBUSQUER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-bu-ské* ; étym. lat., *in*, dans ; bas-lat. *boscus*, bois). Mettre en embuscade. Embusquer des soldats derrière un village, contre une chaussée.

— S'EMBUSQUER. v. pron. Se mettre en embuscade.

— Par analogie. Se cacher pour attendre ou surveiller quelqu'un.

EMBUT. s. m. (ét. lat., *in*, dans ; *butis*, tonneau). Vieux mot pour Entonnoir. On ne faisait que lui entonner vin en gorge avec un *embut*. (Rabelais.)

EMBUVAGE. s. m. (rad. *emboire*). Techn. Raccourcissement de la chaîne par le tissage.

EMDEN ou **EMBDEN.** Géograph. Ville de Prusse (ancien royaume de Hanovre), dans le cercle d'Aurich. Port important sur le golfe de Dollart, près de l'embouchure de l'Ems ; 15,000 hab. Rade vaste et excellente, dont l'entrée est éclairée par le phare de l'île de Borkum.

ÉMÉ. s. m. Ornith. V. ÉMEU.

ÉMÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Émécher. Cheveux éméchés.

— Fam. Dans un état voisin de l'ivresse. A plusieurs reprises, après des journées de désœuvrement passées de chantier en chantier, de cabaret en cabaret, il était rentré *éméché*. (E. Zola.)

ÉMÉCHER. v. a. 1re conj. (rad. *mèche*). Mettre en mèches. Émécher des cheveux.

— S'ÉMÉCHER. v. pron. Être mis en mèches.

— Pop. S'enivrer. Il s'éméchera ce soir.

ÉMÉNADIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la tribu des mordellones qui a pour type l'éménadie bimaculée, insecte qui se trouve dans le midi de la France, et dont la larve vit et se métamorphose dans la racine de l'éryngé champêtre.

EMENDANDA. s. m. pl. (pr. *é-min-dan-da* ; mot latin). Typogr. Corrections qu'il faut faire.

ÉMENDATEUR. s. m. (pr. *é-man-da-teur* ; rad. *émender*). Celui qui corrige un texte.

ÉMENDATIF, IVE. adj. (pr. *é-man-da-tif* ; rad. *émender*). Qui réforme. Châtiment émen[illegible]

ÉMENDATION. s. f. (pron. *é-man-da-cion* ; rad. *émender*). Correction, réforme. Vieux et inusité dans cette acception.

— A été employé pour Amende.

— Correction d'un texte.

— Litt. Figure de pensée qui consiste à dire une chose un peu hardie, en paraissant se reprendre ou demander pardon aux auditeurs.

ÉMENDÉ, ÉE. part. pass. du v. Émender. S'empl. adjectiv.

— Prat. *Décision émendée*. Décision corrigée, réformée, infirmée.

* **ÉMENDER.** v. a. 1re conj. (pr. *é-man-dé* ; du lat. *emendare*, même signif.). Prat. Corriger, réformer, infirmer. Émender une décision. Dans les juridictions supérieures, tout arrêt d'infirmation se termine par la formule suivante : La cour a mis et met l'appellation, et ce dont est appel au néant : *émendant*, et faisant ce que les premiers juges auraient dû faire, elle infirme leur décision, et ordonne, etc.

— Réformer, corriger. Émender le texte d'un auteur ancien. Vieux en ce sens.

ÉMERALDINE. s. f. (rad. *émeraude*). Chim. Substance vert-pré extraite de la rosaniline.

* **ÉMERAUDE.** s. f. (du gr. σμάραγδος, même significat.). Minér. Substance vitreuse, fusible, [illegible] roches subordonnées en renferment aussi. L'émeraude est très recherchée ; la plus belle, la plus estimée, est la variété d'un beau vert qui [illegible] de chrome. L'émeraude s'électrise par le frottement seulement. [illegible] rure de chaux. || *Émeraude orientale*. Télésie verte.

— Fig. [illegible]

— Par extens. Le vert, la couleur verte. L'*émeraude* des rameaux. (Racine.)

[illegible]

— [illegible] cantharide nichée dans la corolle de la rose en relève le carmin par son vert d'*émeraude*. (B. de Saint-Pierre.)

— Alchim. *Émeraude des philosophes*. La rosée de mars et celle de septembre.

— Entom. Cétoine d'un vert émeraude.

— Ornith. *Émeraude améthyste*. Nom d'un colibri vert et bleu.

— Adjectiv. Qui a la couleur de l'émeraude. Vert émeraude.

— ÉMERAUDES. s. m. pl. Ornith. Groupe de colibris.

ÉMERAUDINE. s. f. (rad. *émeraude*). Entom. Nom vulgaire de la cétoine dorée.

— Minér. Dioptase.

ÉMERAUDINÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui a la couleur verte de l'émeraude, qui ressemble à l'émeraude.

ÉMERAUDITE. s. f. (rad. *émeraude*). Minér. Nom de plusieurs variétés vertes de diallage, dont l'une est aussi appelée *vert de Corse*.

ÉMÈRE. s. m. Bot. V. ÉMÉRUS.

ÉMERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Émerger. S'empl. adjectiv.

— Bot. *Végétal émergé*. Végétal qui, étant ordinairement plongé dans l'eau, s'élève parfois à la surface.

ÉMERGEANT. part. prés. du v. Émerger.

ÉMERGEANT, ANTE. adj. Jurispr. *Dommage émergeant*. Se dit d'une chose où l'on perd, loin d'y gagner.

ÉMERGEMENT. s. m. (rad. *émerger*). Action de s'élever au-dessus des eaux. Émergement des montagnes.

* **ÉMERGENCE.** s. f. (rad. *émerger*). Lieu d'où sort une source.

— Fig. Apparition soudaine. Il est impossible que le prince et que les intérêts que sa mission est de défendre consentent à se réduire et à s'annihiler devant les principes en *émergence* et les droits nouveaux qui se posent. (Proudhon.) || Circonstance pressante. Dans une telle émergence, il faut aviser promptement.

— Anat. *Point d'émergence*. Point d'où sort un nerf.

— Phys. *Point d'émergence*. Point par lequel un rayon lumineux sort d'un milieu qu'il a traversé.

* **ÉMERGENT, ENTE.** adj. [illegible] Phys. Qui sort d'un milieu après l'avoir traversé. Rayon émergent.

[illegible] laisse à découvert.

— Chron. *L'an émergent*. Celui qui commence une période, une ère.

— Minér. Se dit d'un cristal composé de six prismes rhomboïdes, dont cinq [illegible] duire un prisme unique, et le sixième semble sortir de cet assemblage en faisant des angles rentrants avec les deux prismes adjacents.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

* **ÉMERGER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *e*, préf. [illegible]) parlant d'une source. La fontaine le Sprudel, à Carlsbad, *émerge* de terre entre l'église et la Tèple. (Chateaubriand.)

— Sortir en montant, sortir d'où l'on était plongé, s'élever. Les Açores *émergèrent* du sein des flots. (Chateaub.) Du milieu du lac sacré *émergeait* une montagne. (Id.)

— Fig. Que des profondeurs de l'Orient *émerge*, dans sa splendeur, celui qui dissipera ces ténèbres. (Lamart.)

* **ÉMERI.** s. m. (ét. gr., σμύρις, rad. σμάω, je frotte, je polis). Minér. Composé métallique fort pesant et fort dur formé d'alumine, de silice et d'oxyde de fer, d'une couleur grise, rougeâtre ou noirâtre. L'émeri passa longtemps pour une mine de fer, mais les parties [illegible] de cuivre et de fer. Il est d'un fréquent usage dans l'industrie et les arts, et sert à brunir l'or, à couper et à tailler le verre, le marbre, les pierreries, à l'exception du diamant. Il polit le fer, l'acier, les glaces, les pierres les plus dures.

— *Potée d'émeri*. Matière séchée qui tombe en boue de la meule des lapidaires, et qui contient de la pierre d'émeri en poudre.

— *Bouché à l'émeri*. Se dit de flacons dont le goulot et le bouchon sont polis avec de l'émeri pour que le bouchage soit plus parfait.

— Tache noire sur certains marbres.

ÉMERIAU (Maurice-Julien, comte). Amiral français, né à Carhaix, 1762-1845. Il se distingua dans la guerre d'Amérique sous le comte d'Estaing, et combattit à Aboukir de manière à mériter les félicitations de Nelson et de Bonaparte, 1798. Sous l'Empire, il devint vice-amiral, commanda l'armée navale de la Méditerranée, défendit avec succès Toulon contre une flotte anglaise, 1813, et fut mis à la retraite en 1816.

ÉMERIC ou **HENRI.** Roi de Hongrie, régna de 1196 à 1204. Successeur de son père, Bela III, [illegible] perdit la ville de Zara, que lui enlevèrent les Vénitiens avec l'aide des croisés, 1202, et eut pour successeur son fils Ladislas III.

ÉMERICIE. s. f. Bot. Syn. de VALLARIDE.

ÉMERILITE. s. f. (rad. *émeri*). Minér. Espèce de chlorite qu'on trouve dans une mine d'émeri de l'Asie Mineure.

* **ÉMERILLON.** s. m. (pr. *é-me-ri-llon*, ll mouill. ; ét. lat., *merula*, merle). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de faucon qui habite l'Europe et le nord de l'Amérique ; on le trouve en France et en Allemagne, dans les forêts montueuses qui confinent aux campagnes. C'est le plus petit des oiseaux du genre faucon. L'émerillon est courageux et hardi, et il fond sur les plus grands oiseaux ; lorsqu'il a saisi sa proie, il s'enlève avec la rapidité de l'éclair. Quand l'*émerillon* passe le long d'une haie qui recèle des oisillons, sa vue glace à un tel point d'épouvante les pauvrets cachés dans le feuillage, qu'ils restent saisis de terreur et se laissent prendre sans chercher à fuir. D'Orbigny.)

— Anc. art milit. Canon très long et étroit.

— Cord. Petit crochet qui a un bouton tournant sur un bois percé, et qui sert à accrocher le fil, dans les corderies.

— Mar. Croc de poulie ou de palan destiné à se prêter à la rotation des manœuvres sur elles-mêmes. Croc à émerillon. || Fort crochet tournant sur bout de chaîne, que les marins emploient pour pêcher le gros poisson.

— Techn. Outil de boutonnier. || Crochet du rouet à filer les cordes à boyaux.

* **ÉMERILLONNÉ, ÉE.** part. pass. du v. Émerillonner. S'empl. adjectiv. Gai, vif, éveillé. Être émerillonné. Avoir l'œil émerillonné. Je vous trouve bien *émerillonnée* aujourd'hui. (Acad.)

[illegible]

— Substantiv. Un émerillonné. Une émerillonnée. Faire l'émerillonnée. Vous nous feriez grand plaisir de nous donner cette petite *émerillonnée*. (Mme de Sévig.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Émerillonner, ne donne ce mot que comme adjectif.

ÉMERILLONNER. v. a. 1re conj. (rad. *émerillon*, petit oiseau de proie). Regarder avec un œil d'émerillon, avec la vivacité de l'émerillon ; convoiter des yeux. Danton a passé quatre ans à *émerillonner* la succession. (Fa[illegible])

— S'ÉMERILLONNER. v. pron. Devenir jovial.

ÉMÉRIS. s. m. Bot. V. ÉMÉRUS.

ÉMERISÉ, ÉE. part. pass. du v. Émeriser. S'emploie adjectiv. Toile émerisée.

ÉMERISER. v. a. 1re conj. Couvrir d'émeri. Émeriser du papier, de la toile.

ÉMÉRITAT. s. m. (ét. lat., *e*, à cause de ; *meritum*, mérite). Chez les Romains, Récompense accordée à un soldat après plusieurs

[illegible] Auguste [illegible] plus haut [illegible] une énorme [illegible].

— [illegible] Qualification des [illegible] services ont [illegible] fixé par les [illegible] récompense de [illegible] trente ans de services, [illegible] dans une pension [illegible] du traitement [illegible] activité.

*ÉMÉRITE [illegible]. Se dit de celui qui, ayant exercé un emploi pendant un certain temps, le quitte pour jouir de la récompense de ses mérites. Professeur émérite. Docteur émérite.

— [illegible] quelqu'un qui a [illegible] temps [illegible] chose. Un joueur émérite. Un [illegible] Il n'y avait [illegible] que [illegible] Moi, je fus, le mauvais écolier que j'étais, me fis bandit *émérite*. (Th. Gautier.)

[illegible]
[illegible] (Voltaire.)

*ÉMERSION. s. f. (et lat. *emersion*, supin de *emergo*, j'émerge). Action d'émerger. L'*émersion* [illegible] est un des phénomènes les plus curieux et les plus considérables dont le [illegible] est aujourd'hui le théâtre. (A. Maury.)

— Astron. Réapparition d'un astre qui vient d'être éclipsé. L'émersion des satellites de Jupiter. L'occultation et l'émersion ont joué un grand rôle [illegible] la vitesse de translation de la lumière.

— *Minute ou scrupule d'émersion*. Arc que le centre de la lune décrit depuis l'instant où elle commence à sortir de l'ombre de la terre jusqu'à la fin de l'éclipse.

— Phys. Réapparition d'un solide qui remonte à la surface d'un fluide plus pesant que lui, et dans lequel il a été jeté ou plongé.

*ÉMERUS. s. m. (pr. *é-mé-russ*). Bot. Séné bâtard.

ÉMERVEILLABLE. adj. 2 g. (rad. *émerveiller*). Admirable, étonnant, prodigieux. Inusité.

[illegible]
[illegible]
[illegible] (Malherbe.)

ÉMERVEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Émerveiller. S'empl. adjectiv. Une personne émerveillée.

[illegible] bien montre son front royal qui tremble
Au peuple émerveillé [illegible]. (V. Hugo.)

— *Émerveillé de*. Les [illegible], qui n'avait jamais entendu parler de la Baltique, fut *émerveillé* de la [illegible] de cette mer. (Malte-Brun.) *Émerveillée* d'un spectacle aussi extraordinaire, elle descend à la hâte. (A. Martin.) Quand elle pénétra chez eux, elle resta *émerveillée* de la propreté du logis. (E. Zola.)

— *Émerveillé de*, suivi d'un infinitif. Nanon fut tout *émerveillée* de voir une robe de chambre en soie verte à fleurs d'or et à dessins antiques. (H. de Balz.)

— *Émerveillé par*. Nous sommes *émerveillés* par une espèce de charme ou avec une vive satisfaction, à la considération d'un objet qui nous paraît merveilleux, prodigieux, supérieur à notre intelligence. (Lav.)

ÉMERVEILLEMENT. s. m. (pr. *é-mer-vè-l-e-man*, [illegible]). État d'une personne émerveillée. Mon *émerveillement* dure toujours que le fils de Samuel Bernard nous ait fait banqueroute, et qu'il ait trouvé le moyen de fricasser huit millions obscurément et sans plaisir. (Volt.) Comme il s'entend à traduire l'étonnement, l'*émerveillement* de ces jeunes regards trompés avec des tours d'adresse! (De Gonc.)

*ÉMERVEILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-mer-vè-llé*, *ll* mouill.; rad. *merveille*). Jeter dans l'étonnement, donner de l'admiration à. Cet événement émerveilla tout le monde.

— Absol. Le jour, cette vallée *émerveille*. (V. Hugo.)

— S'ÉMERVEILLER. v. pron. Être émerveillé. Il n'y a pas de quoi s'émerveiller.

— *S'émerveiller de*. Qui ne s'émerveillerait de l'entendre raconter de si prodigieux événements.

ÉMERY (Michel PARTICELLI, sieur d'). Italien du pays de Sienne, vint en France avec Mazarin, qui le fit contrôleur général des finances en 1643, et surintendant en 1648. Il imagina une multitude d'édits bursaux, tomba devant les colères du Parlement et du peuple en 1648 [illegible] 1650.

ÉMÈSE. [illegible] (ét. gr. [illegible], vomissement). Entom. Genre d'hémiptères, de la famille des géocorises, comprenant des insectes qui se traînent lentement sur leurs longues pattes [illegible], et qui habitent les régions méridionales.

ÉMÈSE [illegible]. Géogr. Ville de la Cœlésyrie [illegible] temple du Soleil, dont Héliogabale [illegible] dévastée par les Arabes, les Turcs, les Mongols, les Mamelouks [illegible] de terre au XIIe s. [illegible] Victoire d'Ibrahim Pacha sur les Turcs, en 1832; auj. *Homs*.

ÉMÉSIDE. adj. 2 g. (ét. fr. *émèse*, [illegible]). Entom. Qui ressemble à un émèse.
— ÉMÉSIDES. s. m. pl. Famille d'hémiptères qui a pour type le genre émèse.

ÉMÉSIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante d'Émèse.

— adj. Qui appartient à Émèse ou à ses habitants.

ÉMÉSIS. s. m. (ét. gr., ἔμεσις, vomissement). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des érycinides, de la Guyane.

ÉMÉSODÈME. s. m. (ét. fr. *émèse*; gr. [illegible], corps). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, ayant pour type l'émésodème domestique, insecte d'un brun jaunâtre qui se trouve communément en Italie et en Espagne.

ÉMÉTICITÉ. s. f. (rad. *émétique*). Didact. Propriété, vertu d'un médicament qui produit le vomissement.

ÉMÉTINE. s. f. (rad. *émétique*). Chim. Alcaloïde végétal, substance blanche, pulvérulente, inaltérable à l'air, peu soluble dans l'eau froide, très fusible et composée de carbone, d'azote, d'hydrogène et d'oxygène. L'émétine est contenue dans l'écorce de l'ipécacuanha gris; elle n'a ni odeur ni saveur désagréables, elle est seulement amère et peut s'administrer dissoute dans l'eau pure.

*ÉMÉTIQUE. s. m. (du gr. ἐμέω, je vomis). Pharm. Sel blanc, cristallisant en octaèdres, transparent, efflorescent, décomposable à la chaleur, inodore, d'une saveur métallique, soluble dans l'eau. Appliqué sur la peau et sur les membranes muqueuses, l'émétique agit comme irritant. Prendre de l'émétique. Donner de l'émétique. [illegible] D'une façon générale, on appelle ainsi les substances capables de produire le vomissement, mais ce terme s'applique plus spécialement au tartre stibié, l'*émétique* par excellence. A la dose de cinq à quinze centigrammes pour les adultes, délayés dans un verre d'eau tiède non sucrée, l'émétique produit d'abondants vomissements qu'entretient et facilite l'ingestion d'eau tiède.

— Chim. Nom donné au tartrate double de potasse et d'antimoine.

— ÉMÉTIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit des sels dont l'émétine fait la base.

— *Vin émétique*. Vin où l'on a fait infuser de l'antimoine.

— *C'est le vin émétique*. Se dit figurément pour C'est la dernière ressource. Il faut que j'aie une conversation avec Sa Majesté; c'est le vin *émétique*. (Bussy.)

ÉMÉTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Émétiser. S'empl. adjectiv. Tisane émétisée.

*ÉMÉTISER. v. a. 1re conj. Mêler de l'émétique dans quelque boisson. Émétiser une boisson. Émétiser une tisane.

— Faire prendre de l'émétique. Émétiser un malade.

ÉMÉTO-CATHARTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔμετος, vomissement; καθαρτικός, purgatif). Médec. Se dit des médicaments formés par l'association des émétiques et des purgatifs. Médicament émétocathartique. On se sert des médicaments émétocathartiques lorsqu'on veut agir sur toute la longueur du canal intestinal.

— Substantiv. Un éméto-cathartique.

ÉMÉTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἐμετὸς, vomissement; γράφω, j'écris). Didact. Celui qui écrit sur les vomitifs.

ÉMÉTOGRAPHIE. s. f. (rad. *émétographe*). Didact. Traité sur les vomitifs.

ÉMÉTOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'émétographie.

ÉMÉTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἐμετὸς, vomissement; λόγος, discours). Didact. Traité des vomissements et des vomitifs.

ÉMÉTOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'émétologie

ÉMETTEUR. s. m. Celui qui émet. L'émetteur de papier-monnaie est l'État.

*ÉMETTRE. v. a. 4e conj. irrég. (ét. lat., *emittere*; formé de *e*, hors de, et *mittere*, envoyer). Se conjugue comme *Mettre*. Produire au dehors.

— Signifie en particulier Mettre en circulation. Émettre du papier-monnaie. Émettre de nouveaux billets.

— Exprimer. Émettre un avis. Émettre ses opinions. Émettre des vœux. Émettre ses idées.

— Prat. *Émettre appel*. Interjeter appel.

ÉMEU. s. m. (ét. lat., *emotus*, mis dehors). Fauconn. Excrément que rendent les oiseaux de proie. Ce faucon se porte parfaitement, car il rend bien son émeu.

— Ornith. Un des noms du casoar à casque.

ÉMEULAGE. s. m. Action d'émeuler la nacre.

ÉMEULÉ, ÉE. part. pass. du v. Émeuler. Nacre émeulée.

ÉMEULER. v. a. 1re conj. (rad. *meule*). Passer à la meule.

* ÉMEUTE. s. f. (ét., *ému*, part. pass. du v. *émouvoir*). Mouvement tumultueux, sédition. Émeute populaire. Émeute terrible, menaçante. Les *émeutes* furent assez nombreuses sous la république romaine, et pourtant, dirigées par les Gracques, elles ne parvinrent point à renverser le pouvoir romain. (Ourry.) Il crut que cette *émeute* du peuple se ralentirait d'elle-même, et que la crainte reprendrait bientôt la place de cette fureur passagère. (Volt.) Hébert contre Danton, c'est l'*émeute*. (V. Hugo.) Les *émeutes* contre les chrétiens n'étaient point rares. (E. Renan.)

— Fig.

Vos vers [illegible],
Ont fait *émeute* au Parnasse. (Millevoye.)

ÉMEUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Émeuter. S'empl. adjectiv. Peuple émeuté.

ÉMEUTER. v. a. 1re conj. Exciter à la sédition, soulever une émeute.

— Fig. On *émeute* toute une famille. (Bourd.)

ÉMEUTI, IE. part. pass. du v. Émeutir.

* ÉMEUTIER, ÈRE. s. (rad. *émeute*). Néol. Celui, celle qui fait partie d'une émeute. Ce fut alors que l'on créa un mot nouveau, celui d'*émeutier*, pour qualifier les mauvais sujets et certain nombre de gamins de la capitale, toujours disposés, les uns à former le noyau du mouvement, les autres à se grouper autour. (Ourry.) Polignac est un *émeutier*. (V. Hugo.)

— S'emploie adjectiv. Il est un point de vue plus vrai, plus pur, plus élevé que toutes les déclamations et les conspirations *émeutières*. (G. Sand.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

ÉMEUTIR. v. n. 2e conj. (rad. *émeu*). Fauconn. Rendre l'émeu, en parlant des oiseaux de proie. Cet oiseau se porte bien, car il émeutit sans difficulté.

— Se dit pour Rendre toute sorte d'excrétions.

— ÉMEUTIR. v. a. Hist. Dans l'ordre de Malte, Requérir une dignité.

— S'ÉMEUTIR. v. pron. Être émeuti.

ÉMEUTITION. s. f. (pr. *é-meu-ti-cion*). Hist. Action d'émeutir, de requérir une dignité dans l'ordre de Malte.

ÉMEX. s. m. (altérat. du lat. *rumex*, patience, oseille). Bot. Genre de polygonées, établi pour une herbe annuelle qui croît en Europe, en Amérique et au Cap.

EMGALO. s. m. Mamm. Pachyderme de l'Afrique qui ressemble au sanglier.

ÉMIADIAPENTE. s. f. (ét. gr., ἡμι, demi; διὰ, par; πέντε, cinq). Mus. anc. Quinte diminuée, chez les Grecs.

ÉMIAULE. s. f. (rad. *miauler*). Ornith. Nom vulgaire de la mouette, sur les côtes de la Normandie. Grande émiaule. Petite émiaule.

ÉMIDIE ou ÉMIDIUS. s. m. (du lat. *æmidus*, gonflé). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, ayant le port des agriotes, et qui a pour type l'eucnémide géant de Mannerheim.

ÉMIDITON. s. m. (ét. gr., [illegible], à demi; δὶς, deux fois; τόνος, ton). Mus. anc. Tierce mineure, chez les Grecs.

ÉMIÉ, ÉE. part. pass. du v. Émier. Des trois façons qu'on donne à la terre, afin que le grain, la trouvant plus *émiée*, s'enracine plus facilement... (Malherbe.)

* ÉMIER. v. a. 1re conj. (rad. *mie*). Émietter.

ÉMIETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Émietter. S'emploie adjectiv. Pain émietté. Cassonade émiettée.

ÉMIETTEMENT. s. m. Action d'émietter, de séparer sous les doigts les parties d'un corps mou et friable.

* ÉMIETTER. v. a. 1re conj. (du lat. *mica*, miette). Réduire en miettes, en petites parties. Émietter du pain. Émietter de la cassonade. On se sert assez fréquemment de la houe pour *émietter* les terres. (Raspail.)

— Fig.

Ces chants que [illegible] *émiette*
Tombent à la vague inquiète
Qui n'a jamais rien entendu. (V. Hugo.)

— S'ÉMIETTER. v. pron. Se réduire en miettes. Ce pain s'émiette.

— Fig.

Douce mère inquiète
Dont la bonté partout dans la maison [illegible] *émiette*.
(V. Hugo.)

ÉMIGRANT. part. prés. du v. Émigrer. Qui émigre.

*ÉMIGRANT, ANTE. adj. et s. Celui, celle qui émigre pour aller s'établir hors de son pays.

— Nom donné, sous la Révolution, à ceux qui sortaient de France par opposition au nouveau gouvernement. Les nobles émigrants. Les émigrants. Les émigrantes.

— S'applique aussi aux animaux, surtout aux oiseaux. Les grues *émigrantes* passent dans des régions où, en plein jour, l'œil les distingue à peine. (G. Sand.)

— S'est dit pour Émigrette.

* ÉMIGRATION. s. f. (pr. *é-mi-gra-cion*; rad. *émigrer*). Action de quitter son pays pour aller s'établir dans un autre. Émigration volontaire. Émigration forcée. L'émigration des nobles et des prêtres pendant la Révolution française. L'invasion de l'empire de Byzance par les Turcs causa l'*émigration* d'une foule de Grecs. (Depping.) Jamais, à vrai dire, il ne s'était montré très chaleureux à l'endroit de l'*émigration*. (J. Sandeau.)

— État des personnes émigrées. Être dans l'émigration. Vivre dans l'émigration. Souffrir les maux de l'émigration. Leur émigration fut longue et douloureuse.

— S'entend particulièrement de l'émigration qui eut lieu en France à la suite des changements qui s'opérèrent dans le gouvernement de l'État, en 1789. A l'époque de l'émigration. Pendant l'émigration.

— Les personnes émigrées. Émigration nombreuse. Une partie de l'émigration. Toute l'émigration. Cependant toute l'*émigration* n'avait pas renoncé au projet de reconquérir sa patrie. (Depping.)

— Zool. Passage annuel et régulier de certains animaux d'une contrée dans une autre. Émigration des oies. Émigration des hirondelles. Émigration des harengs.

ÉMIGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Émigrer. S'empl. adjectiv. Peuples émigrés. Peuplades émigrées. Familles émigrées.

— S'empl. substantiv. Un émigré. Une émigrée. Loi contre les *émigrés*. (Acad.)

— S'entend particulièrement des prêtres et des nobles qui quittèrent la France sous la Révolution, pour éviter la persécution qu'ils redoutaient. Vendre, confisquer les biens des émigrés. Rendre leurs biens aux émigrés. Le retour des émigrés. Des lois sévères furent rendues contre les émigrés. Il fut défendu sous peine de mort de faire passer des secours aux émigrés. Le corps des *émigrés*, peu redoutable à cause de la faible organisation et du peu d'accord qui régnait entre les combattants, devint la risée des républicains, qui ne se lassèrent pas de répandre leur mépris dans des caricatures avidement accueillies par le public. (Depping.) Rentré sous un faux nom, il obtint à la longue sa radiation de la liste des *émigrés*. (J. Sandeau.)

* ÉMIGRER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *emigrare*; formé de *e*, hors de, et *migrare*, changer de demeure). Quitter son pays pour aller s'établir dans un autre. Les Grecs *émigraient* en foule pour s'établir dans les colonies qu'ils avaient fondées en Italie, dans l'Asie Mineure, dans la Thrace, sur la côte septentrionale de l'Afrique. (Depping.) Les Juifs, réduits en esclavage par les Égyptiens, *émigrèrent* dans l'Arabie déserte et finirent par s'établir dans la Palestine. (Id.) Toutes deux *émigrèrent* le même jour, suivirent la même route et choisirent le même coin de terre pour y vivre plus rapprochées. (J. Sandeau.)

— Changer de contrée en parlant des oiseaux et d'autres animaux. Les hirondelles émigrent tous les ans.

— *Émigrer sur*. C'est le long des fils d'araignée que les petites cochenilles *émigrent* sur les nopals voisins. (B. de St-P.)

— Il se conjugue avec les deux auxiliaires *avoir* et *être*. Avec *avoir* il désigne l'action d'émigrer, et avec *être* le résultat de cette action. L'Académie n'admet que l'emploi de l'auxiliaire *avoir*.

ÉMIGRETTE. s. f. Petit instrument qui consiste en un disque de bois, d'ivoire ou d'écaille, creusé dans son pourtour à une certaine profondeur, et traversé par un cordon qu'une légère secousse fait enrouler autour de la rainure, de sorte que le disque remonte le long de la corde. Jeu de l'émigrette.

ÉMILE (PAUL-). Élève de Fabius Cunctator, consul avec Terentius Varron; fut vaincu et tué à la bataille de Cannes, 216 av. J.-C.

— ÉMILE (PAUL-). Fils du précédent, 227-158 av. J.-C., préteur en Espagne, vainqueur des Liguriens, est surtout célèbre par la défaite de Persée, roi de Macédoine, à Pydna, 168 av. J.-C., et par son magnifique triomphe de trois jours. Il fut le père de Fabius Æmilianus et de Scipion Émilien.

— ÉMILE (Saint). Martyr en Afrique en 205, sous le règne de Septime-Sévère. Fête le 22 mai.

ÉMILIE. s. f. Bot. Genre de composées sénécionidées renfermant des plantes annuelles et rameuses répandues dans l'Inde orientale, à fleurs d'un jaune safrané, ou citrin, ou pourpres.

ÉMILIE. Géogr. anc. et mod. Province de l'anc. Gaule Cispadane, créée après la mort de Constantin, en 337, entre la Ligurie à l'O. et la Flaminie à l'E.; villes principales *Bononia* et *Placentia*.

— De nos jours, on a appelé *Émilie* les territoires de Parme, de Modène et des Romagnes, annexés au royaume d'Italie par décret du 18 mars 1860.

ÉMILIEN (Caius Marcus Æmilianus). Empereur romain, 253. Gouverneur de Pannonie et de Mœsie sous Gallus, il fut proclamé par ses troupes, défit Gallus, qui fut massacré avec son fils Volusianus à Interamna; mais il fut battu lui-même à Spolète par Valérien et égorgé par ses soldats.

— ÉMILIEN. Un des généraux romains qui prirent la pourpre pendant l'anarchie militaire du règne de Gallien. Il régna sur l'Égypte, de 259 à 268, fut fait prisonnier par Théodote, lieutenant de Gallien, et étranglé dans sa prison.

ÉMILIENNE (Voie). Géogr. anc. Construite par le censeur Æmilius Scaurus, en 110 av. J.-C., elle prolongeait la voie Flaminienne d'Ariminum à Aquilée. Elle donna son nom, en 337, à la province d'Émilie, qu'elle traversait.

ÉMILION (Saint-). Géogr. Bourg du cant.

et de l'arr. de Lab[illegible] Gir[illegible] ; 3 000 hab. [illegible]

ÉMINCÉ, ÉE. part. pass. du v. Émincer. S'empl. adjectiv. Viande émincée. [illegible]

— **ÉMINCÉ.** s. m. Art culin. [illegible] coupée en tranches fort minces. Un émincé de [illegible] émincé. Un *émincé* de gigot, de poularde. (Acad.)

★ **ÉMINCER.** v. a. [illegible] [illegible] Émincer de la viande.

ÉMINE. s. f. Métrol. Ancienne mesure de superficie en usage dans le midi de la France, où elle variait depuis 7 ares et demi jusqu'à 50 ares et demi.

— Mesure de capacité de Suisse, qui varie de 1 litre 35 à 15 litres 25. ‖ L'émine est encore usitée en Italie, où elle varie de 20 litres à 23 litres 01.

ÉMINÉE. s. f. (rad. *émine*). Métrol. Ancienne mesure [illegible] de Provence, qui équivalait à un huitième d'hectare.

ÉMINEH. Géogr. Cap de la Turquie d'Europe, sur la mer Noire, à l'extrémité des Balkans.

— **ÉMINEH-DAGH.** Nom turc des Balkans; anc. *Hæmus*.

★ **ÉMINEMMENT.** adv. (pr. *é-mi-na-man*; rad. *éminent*). Par excellence, au plus haut point, au souverain degré. Posséder éminemment une qualité, une science, une vertu. Les règles sont inutiles au génie, il possède *éminemment* le sentiment du beau, et les règles ne sont autre chose que ce sentiment réduit en méthode. (Beauch.) L'Amérique du Nord, pays *éminemment* bourgeois, dévorera incessamment l'Amérique du Sud. [illegible]

— Philos. scol. Se dit par opposition à Formellement.

★ **ÉMINENCE.** s. f. (pr. *é-mi-nance*; du lat. *eminentia*, élévation). Topogr. Expression générique qui sert à désigner toute élévation de terrain au-dessus du niveau du sol. Les collines, les buttes, les montagnes, sont des éminences.

— Fig. Grande supériorité, soit de caractère, soit d'intelligence. L'éminence de sa vertu est telle qu'elle le met à l'abri des attaques de l'envie. Il étonna le monde par la supériorité de son génie et l'*éminence* de sa vertu. (Montalembert.)

— Titre de dignité que l'on donna, à partir du VIIᵉ siècle, aux évêques et ensuite aux cardinaux exclusivement. Ce titre leur fut conféré par Urbain VIII, par un décret du 10 janvier 1630. Ils quittèrent alors les titres d'*illustrissime* et de *révérendissime* qu'ils s'étaient attribués jusque-là.

— Par extens. Personne à laquelle on accorde ce titre. Il marche gravement ainsi qu'une *Éminence*. (Lamartine.)

— En ce sens, il s'écrit avec une capitale. Votre *Éminence* est-elle allée à la cour ? (Acad.) On lui donne de l'*Éminence*. (Id.)

— Anat. Saillie que présentent nos organes, soit dans l'état de santé, soit dans l'état de maladie. [illegible] *Éminence* [illegible] *Éminences mamillaires*. Tubercules médullaires entre les bras et la moelle allongée. ‖ *Éminences portes*. Saillies de la partie moyenne du foie. ‖ *Éminence thénar*. Partie saillante du pouce dans le creux de la main.

— *Par éminence. En éminence*. loc. adv. Éminemment. Surtout. Par-dessus tout. Vous n'avez rien, ni dans votre esprit, ni dans votre cœur (celui-là par *éminence*), ni dans votre personne, qui ne m'y entraîne fortement. (Mᵐᵉ de Sévig.)

★ **ÉMINENT, ENTE.** adj. (pr. *é-mi-nan*; du lat. *eminere*, s'élever au-dessus). Haut, élevé. Lieu éminent.

— Apparent. Ayant au lieu le plus *éminent* de son visage les marques de son malheur et de l'avantage de son ennemi. (Malherbe.)

— Fig. Emploi, poste éminent. Place, dignité éminente.

— Excellent, supérieur. Un homme éminent. Une doctrine éminente. Une vertu éminente. [illegible] *éminente* [illegible] gesse, la plus utile est la prudence. (Barth.)

[illegible]

★ **ÉMINENTISSIME.** adj. 2 g. (superlat. d'*éminent*). Qui est très éminent. L'éminentissime cardinal de Richelieu. Dès que l'*éminentissime* cardinal sera arrivé, nous commencerons. (V. Hugo.)

ÉMINIMS. s. m. pl. Espèces. Mot hébreu employé par Rabelais.

ÉMIOLION. s. m. (mot grec). Mus. anc. Mesure à cinq temps, chez les Grecs.

★ **ÉMIR.** s. m. (mot arabe qui signifie *prince*, *chef*, [illegible]). Titre de toute personne revêtue d'une autorité quelconque, dans les pays de langue arabe, de toute personne revêtue d'une autorité quelconque.

— Titre [illegible] aujourd'hui en Turquie aux descendants de Mahomet. Il s'en trouve dans toutes les classes de la société, même parmi les mendiants. Les émirs par leur mère sont plus estimés que ceux qui le sont du chef de leur père. Les émirs se distinguent par la couleur verte qui règne surtout dans la mousseline de leur turban. Les vieux scheiks vénéraient l'*émir* jeune et prudent. (V. Hugo.)

— *Émir al-ma* ou Émir de l'eau, et *Émir al-bahr* ou Émir de la mer. Titre que portait, dans les premiers temps de la domination mahométane en Espagne, l'officier chargé de la surveillance des côtes et de la direction des armements maritimes. De ce nom vient celui d'*amiral*. ‖ *Émir al-moumenin*. Chef ou commandeur des croyants. Titre qui fut donné aux successeurs d'Omar, et qui resta l'apanage des califes ommiades et ensuite des califes abbassides. On se servait ordinairement de ce titre, *commandeur des croyants*, lorsqu'on adressait la parole à ces princes. ‖ *Émir al-moslemin*. Chef des musulmans. C'était un titre de moindre importance que celui d'*émir al-moumenin*; il fut donné comme marque de distinction aux princes almoravides d'Afrique et d'Espagne, qui reconnaissaient la suprématie des califes de Bagdad. ‖ *Émir al-omra*. Chef des chefs. Titre donné au commandant des soldats turcomans qui formaient la garde des califes abbassides.

ÉMIS, ISE. part. pass. du v. Émettre. S'emploie adjectiv. Papier émis. Proposition émise. Vœux émis. Des opinions librement émises.

★ **ÉMISSAIRE.** s. m. (ét. lat., *emissarius*, formé de *e*, hors de, *mitto*, j'envoie). Agent que l'on envoie secrètement pour sonder les sentiments et les desseins d'autrui, pour faire quelque proposition, quelque ouverture, pour semer des bruits, [illegible] Envoyer des émissaires. Faire semer de faux bruits par ses émissaires. Découvrir, arrêter des émissaires. S'il vous a remis la lettre de Rosine, c'est sans doute un des *émissaires* du comte. (Beaum.) Infâmes suborneurs, *émissaires* du diable, dont vous faites ici l'office, et qui puisse vous emporter tous... (Id.)

— Anat. *Émissaires de Santorini*. Petites branches veineuses qui font communiquer les veines intérieures et les veines extérieures de la tête.

— S'empl. adjectiv. *Canal émissaire*. Canal d'écoulement souterrain. Le canal émissaire, ou substantiv. l'Émissaire du lac Fucin.

— Philos. *Canal émissaire*. Voie par laquelle les disciples de Pythagore croyaient qu'un objet lançait hors de lui les particules de sa propre substance qui se dirigeaient vers l'œil de l'observateur.

— Bibl. *Bouc émissaire*. V. BOUC.

ÉMISSIF, IVE. adj. (rad. *émis*, part. pass. du v. *émettre*). Phys. Qui a le pouvoir, la faculté d'émettre du calorique ou de la lumière. Pouvoir émissif.

★ **ÉMISSION.** s. f. (ét., V. ÉMISSIF). Action d'émettre.

— *Émission des vœux*. Prononciation solennelle des vœux.

— *Émission de voix*. Acte par lequel on produit au dehors un son de l'organe vocal. ‖ Produit de cet acte, considéré abstractivement de sa tonalité, dont le plus ou moins d'élévation constitue l'intonation.

— Financ. Action de mettre en circulation. Émission de papier-monnaie. Émission de rentes. Il n'est presque pas de jour où une compagnie quelconque ne fasse une émission d'actions ou d'obligations. L'*émission* est dite faite au pair quand le prêteur donne en échange du titre qu'il reçoit la somme que ce titre représente. (Dict. de la Conv.) Comme mesure financière, l'*émission* des assignats était très critiquable. (Thiers.) ‖ *Opération à émission*. Opération à terme sur une valeur qui n'existe pas encore, mais dont on prévoit l'émission prochaine.

— Médec. et Physiol. Action par laquelle un liquide est poussé hors du corps. L'émission du sperme. L'émission de l'urine. La manière dont se fait l'émission de certains liquides fournit des moyens de reconnaître et de signaler diverses affections des organes destinés à cette action. ‖ *Émission sanguine*. Saignée.

— Philos. Terme employé par Pythagore et [illegible] par laquelle ils prétendaient qu'il sort de l'objet [illegible] contrent et s'embrassent les unes les autres à mi-chemin, d'où elles retournent ensuite dans l'œil, et portent, par là, dans notre âme, l'idée des objets.

— Phys. Action par laquelle un corps fait sortir hors de lui des atomes provenant de sa propre nature, ou de quelque autre substance qui lui est unie. L'émission de la lumière. L'émission des corpuscules odorants.

ÉMISSIONNAIRE. s. m. Celui qui fait une émission.

— Adjectiv. Banquier émissionnaire.

ÉMISSIONNISTE. [illegible] rapport à la théorie de l'émission de la lumière. Qui est partisan de cette théorie.

ÉMISSOLE. s. f. Ichtyol. Genre de chondroptérygiens, formé aux dépens des squales.

★ **EMMAGASINAGE.** s. m. Action d'emmagasiner, de mettre, de garder en magasin. L'emmagasinage des marchandises. L'emmagasinage [illegible] d'emmagasinage.

EMMAGASINATEUR, TRICE. adj. Qui emmagasine. Récipient emmagasinateur.

— Substantiv. Corps qui emmagasine une force.

EMMAGASINÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmagasiner. Marchandises emmagasinées.

EMMAGASINEMENT [illegible] *gasiner*). Placement des marchandises dans un magasin. L'emmagasinement des marchandises.

— Accumulation. Emmagasinement de connaissances.

— Photogr. Abs[illegible] substance soumise à l'insolation, puis conservée dans l'obscurité.

★ **EMMAGASINER.** v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *magasin*). Mettre dans un magasin, ou en magasin, diverses marchandises, pour préparer un approvisionnement dont on peut avoir besoin, et mettre les objets destinés à la vente à l'abri de toute avarie ou de tout accident. Emmagasiner des marchandises. On devrait encourager en Europe la culture d'un blé qu'on ne peut *emmagasiner*. (B. de St-Pierre.)

— Par anal. Ce garçon *emmagasine* dans sa chambre un tas de curiosités achetées à bon marché. (H. de Balzac.)

— Fig. J'ai vu autant et plus de tableaux que vous ; ma tête en a *emmagasiné* plus que tous les potentats du monde n'en peuvent acquérir. (Grimm.)

— Absol. Il y a certaines règles pour bien emmagasiner, et il faut les connaître si on ne veut pas s'exposer à des pertes.

— Photogr. Absorber la lumière solaire.

— **S'EMMAGASINER.** v. pron. Être mis en magasin.

— Photogr. Se dit de l'emmagasinement de la lumière. La lumière s'emmagasine.

EMMAGASINEUR. s. m. Celui qui emmagasine.

EMMAIGRI, IE. part. pass. du v. Emmaigrir. Jeune fille emmaigrie. Je crains déjà que vous ne soyez *emmaigrie* et dévorée. (Mᵐᵉ de Sévigné.) Nous vous pardonnerons de n'être pas *emmaigrie* de notre absence. (Coulanges.)

★ **EMMAIGRIR.** v. a. 2ᵉ conj. (rad. *maigre*). Rendre maigre. Le café engraisse l'un, il *emmaigrit* l'autre. (Mᵐᵉ de Sévigné.)

— **EMMAIGRIR.** v. n. Devenir maigre.

— **S'EMMAIGRIR.** v. pron. Devenir maigre.

[illegible]
Pour m'aller *emmaigrir* avec un tel chagrin !
[illegible]

EMMAIGRISSEMENT. s. m. Action d'emmaigrir.

EMMAILLER (S'). v. pron. 1ʳᵉ conj. (rad. *maille*). S'enchevêtrer, comme les mailles d'une chaîne. Peu usité.

EMMAILLOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmailloter. S'empl. adjectiv. Enfant emmailloté. J.-J. Rousseau demandait que les enfants ne fussent pas emmaillotés.

— Fig. Pensée emmaillotée dans les mots.

— Par extens. Qui est à l'étroit dans ses vêtements.

— Par anal. Les arbres... sont d'une hauteur extraordinaire, avec des troncs noueux *emmaillotés* de plantes parasites. (Th. Gaut.)

— Entom. *Nymphes emmaillotées*. Celles dont l'enveloppe laisse voir les diverses parties de l'insecte parfait qui s'y trouve emmailloté.

EMMAILLOTEMENT. s. m. Action, manière d'emmailloter. L'emmaillotement des enfants. Les liaisons et *emmaillotements* des enfants ne sont plus nécessaires, et les mères lacédémoniennes élevaient les leurs en toute liberté de mouvements de membres, sans les attacher ni plier. (Mont.)

★ **EMMAILLOTER.** v. a. 1ʳᵉ conj. (radic. *maillot*). Envelopper [illegible] *ter* l'enfant et d'enchaîner ses membres par [illegible] (Barthélemy.)

— Par extens. Serrer comme dans un maillot. Elle *emmaillota* son pied droit de manière à le grossir excessivement. (Mᵐᵉ de Genlis.) Lorsque Malherbe veut, par exemple, parler d'un enfant qui meurt en naissant, il représente la mort l'*emmaillotant* dans le tombeau. (Noël.)

— Fig. Gardons-nous de croire que le créateur nous ait donné la raison pour l'*emmailloter*. (J. Simon.)

— Arg. *Emmailloter un môme*. Préparer un vol.

— **S'EMMAILLOTER.** v. pron. S'envelopper, se serrer dans ses vêtements.

— Envelopper à soi. Le major Chasot s'était *emmailloté* la tête. (Volt.)

— Théât. Revêtir un maillot en parlant d'un danseur.

EMMAILLOTEUR. s. m. Celui qui emmaillote.

— Fig. *Emmailloteurs* de vanité blessée. (Chateaubriand.)

— Pop. Tailleur.

EMMALADIR. v. a. 2ᵉ conj. Rendre malade.

— **EMMALADIR.** v. n. Devenir malade.

EMMANCHAGE. s. m. Action d'emmancher.

EMMANCHÉ [illegible] gle pyramidal qui s'avance du bord au centre de l'écu.

EMMANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmancher. S'empl. adjectiv. Couteau bien emmanché. Cognée bien emmanchée. Navire emmanché. Frégate emmanchée.

[illegible] che. Ce sont belles armes, mais elle sont mal *emmanchées*. (Mont.)

— Fig. Entamé, commencé. Une affaire emmanchée, bien emmanchée. Que dites-vous de cette affaire ? comment vous paraît-elle *emmanchée* ? (Mᵐᵉ de Sévigné.)

— *Emmanché à gauche*. Se dit d'une affaire mal engagée ; de choses faites à contresens. Il est sage naturellement, et par une suite de pensées *emmanchées* à gauche, il joue le fou et le débauché. (Mᵐᵉ de Sévigné.)

— *Emmanché de*. Le héron au long bec *emmanché* d'un long cou. (La Font.)

— Blas. Se dit des armes qui ont un manche d'un émail différent. ‖ Se dit aussi des partitions de l'écu où les pièces s'enclavent en forme de triangles pyramidaux.

— Peint. *Membre bien emmanché, mal emmanché*. Membre qui se lie bien ou mal au corps.

★ **EMMANCHEMENT.** s. m. Action d'emmancher. L'emmanchement d'un outil. L'emmanchement des couteaux.

— Dess. Assemblage des membres avec le tronc de la figure, ou des parties des membres les unes avec les autres, au moyen des articulations.

★ **EMMANCHER.** v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *manche*). Mettre un manche à un outil, à un instrument. Emmancher une cognée.

— Fig. et pop. Entamer, commencer une affaire.

— **EMMANCHER.** v. n. Mar. Entrer dans la Manche ou tout autre bras de mer.

— **S'EMMANCHER.** v. pron. S'ajuster au manche.

— Fig. C'est une affaire qui s'emmanche mal. Je ne vois point comme toute cette charge se pourra *emmancher*, à moins que Lauzun ne prenne le guidon en payement. (Mᵐᵉ de Sév.)

★ **EMMANCHEUR.** s. m. Techn. Ouvrier qui emmanche des instruments.

★ **EMMANCHURE.** s. f. (rad. *emmancher*). Techn. Ouverture pratiquée à la partie supérieure d'un habit, d'une robe, d'une chemise, etc., pour y adapter les manches ou pour laisser passer les bras.

EMMANDRINÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmandriner. S'empl. adjectiv.

EMMANDRINER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *mandrin*). Techn. Syn. de MANDRINER.

EMMANNEQUINÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmannequiner. S'empl. adjectiv. Arbre emmannequiné.

★ **EMMANNEQUINER.** v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *mannequin*). Hortic. Mettre les racines d'un arbre qu'on vient de lever avec la motte dans un panier à claire-voie, qu'on appelle à Paris un mannequin, afin d'empêcher cette motte de se briser. Il faut emmannequiner cet arbre. On *emmannequine* principalement les arbres verts, dont les racines sont si délicates, que quelques [illegible] suffisent pour les frapper de mort. (Roz.)

★ **EMMANTELÉ, ÉE.** part. pass. du v. Emmanteler. S'emploie adjectiv. Enveloppé d'un manteau.

— Fig. Les bœufs *emmantelés* de noir craignent plus les mouches, qu'estans d'autre couleur. (O. de Serres.)

— Art milit. Revêtu d'une enceinte fortifiée. Place emmantelée.

— Ornith. Se dit d'une espèce de corneille qui est de plumage gris cendré sur les ailes, et noir sous le ventre. Corneille emmantelée.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Emmanteler, ne donne ce mot que comme adjectif.

EMMANTELER. v. a. 1ʳᵉ conj. (rad. *manteau*, anciennement *mantel*). L'*e* de la syllabe *te* se change en *è* devant un *e* muet. *J'emmantèle* [illegible] d'un manteau.

— Fig.

[illegible]

— Art milit. Revêtir une place d'une enceinte fortifiée, par opposition à *démanteler*.

EMMANUEL. (mot hébreu qui signifie *Dieu avec nous*) [illegible]

— **EMMANUEL** *le Fortuné*. Roi de Portugal, 1495-1521, successeur de son cousin Jean II, vit les grandes découvertes des Portugais et la fondation de leur empire des Indes. Il publia le *Code Emmanuel* et augmenta beaucoup le pouvoir royal.

— **EMMANUEL** Iᵉʳ, II, III, IV, ducs de Savoie. V. CHARLES-EMMANUEL.

— **EMMANUEL PHILIBERT** [illegible]

[illegible]

EMMARCHEMENT. [illegible] Charp. Entaille faite dans les limons, pour recevoir les marches d'un escalier. Ligne d'emmarchement.

— Disposition des marches d'un escalier.

— Gradins d'un pays montueux.

[illegible]

EMMARGER. [illegible] Mettre dans les marges.

EMMARGOUILLÉ, ÉE. [illegible]

EMMARINÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmariner. S'empl. adjectiv. Vaisseau emmariné.

[illegible] née.

EMMARINER. v. a. 1re conj. (rad. *en*, et *marin*). Mar. Garnir un vaisseau de monde et le mettre en état de naviguer. Emmariner un navire. || Accoutumer à la mer. Emmariner une personne.

— S'EMMARINER. v. pr. [illegible] pouvoir être emmariné. Ce vaisseau ne peut s'emmariner. || S'accoutumer à la mer.

EMMARQUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmarquiser.

EMMARQUISER. v. a. 1re conj. [illegible] quis, donner le titre de marquis.

— S'EMMARQUISER. v. pron. Prendre la qualité de marquis. || Ne se dit qu'ironiquement.

EMMASCARADÉ, ÉE. adj. Qui est en mascarade. Acteur emmascaradé.

EMMASQUER. v. a. 1re conj. [illegible]

EMMASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmasser. S'empl. adjectiv. Troupes emmassées.

EMMASSEMENT. s. m. (rad. *emmasser*). Art milit. Évolution de la tactique moderne, qui consiste à réunir l'infanterie en masse, à former les masses dans les grandes manœuvres.

EMMASSER. v. a. 1re conj. (rad. *masse*). Art milit. Réunir en masse, former les masses. Emmasser les troupes.

— S'EMMASSER. v. pron. Être emmassé.

EMMASTOQUER (S'). v. pron. 1re conj. Arg. Se bien nourrir.

EMMATELOTAGE. s. f. (rad. *emmateloter*). Mar. Désignation de deux matelots qui doivent avoir le même hamac.

EMMATELOTER. v. a. 1re conj. (rad. *matelot*). Mar. Classer deux par deux les hommes d'équipage pour l'emplacement du hamac.

EMMAÜS. Géogr. anc. Bourg de Judée, à 11 kil. N. de Jérusalem.

EMME. s. f. (pr. *emm*). Nom de la lettre M.

EMME. s. f. (pr. *emm*). Techn. Nom que l'on donne, dans les ouvrages de terrassements, aux profils qui sont faits de distance en distance, soit en déblai ou tranchée, soit en remblai, pour déterminer la forme que l'on veut donner à une digue, à une chaussée, à un rempart, etc. Ce mot vient de la lettre M, dont il est la prononciation ; et en effet, ces sortes de profils sont ordinairement composés de plusieurs lignes qui se joignent sous différents angles, à peu près comme les jambages de cette lettre. Les emmes servent à constater le cube des terres déblayées. Dans quelques pays, ces sortes de tranchées se nomment *plumées*.

EMME. Géogr. Nom de deux rivières de Suisse. [illegible] sa source à l'O. de Brienz (Oberland bernois) et se perd à Emmenholz (canton de Soleure). La *petite Emme*, affluent de la Reuss, prend sa [illegible]

EMMÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmécher. S'empl. adjectiv.

EMMÉCHER. v. a. 1re conj. (rad. *mèche*.) Techn. Mettre une mèche dans la gorge d'une pièce d'artifice.

EMMÊLAGE. s. m. Action de s'emmêler, en parlant [illegible]

EMMÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmêler. S'empl. adjectiv. Écheveau emmêlé. Cheveux emmêlés. Là se trouvaient des petits arbres noueux, plantés l'un près de l'autre, *emmêlés*, tordus, hérissés. (L. Gozlan.)

— Fig. Embarrassé, compliqué. Rien de si *emmêlé* que la marche des planètes dans le système de Ptolémée. (Amyot.)

EMMÉLÉE. s. f. (ét. gr. [illegible]). Antiq. gr. Sorte de danse grave et tragique en usage chez les Grecs. || Air propre à cette danse.

EMMÊLEMENT. s. m. Action d'emmêler, [illegible]

* **EMMÊLER.** v. a. 1re conj. (rad. *mêler*). Brouiller, confondre. Emmêler de la soie, du fil. Emmêler un écheveau. Emmêler des filets de pêche. Emmêler ses cheveux.

— Fig. Emmêler une affaire.

— S'EMMÊLER. v. pron. Être troublé, brouillé. Du fil qui s'emmêle.

EMMÉLÉSIE. [illegible] Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénides.

EMMÉLIE. s. f. V. EMMÉLÉE.

EMMÉNAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Emménager. [illegible] plus vites à la course, et plus commodément *emménagés*. (Page.)

* **EMMÉNAGEMENT.** s. m. (rad. *emménager*). Action de ranger des meubles dans un nouveau logement.

— Par extens. Cette enceinte était très utile à l'industrie agricole, et fort commode pour l'*emménagement* du bétail et de la récolte. (G. Sand.)

— Mar. Opération qui consiste à pratiquer des compartiments dans l'intérieur d'un vaisseau.

— EMMÉNAGEMENTS. s. m. pl. Compartiments et logements pratiqués dans l'intérieur d'un navire. Les soutes, les faux ponts, les chambres d'officiers, etc., sont des *emménagements*. (Acad.)

* **EMMÉNAGER.** v. n. 1re conj. (rad. *ménage*). Ranger des meubles dans un nouveau logement, après leur transport d'une maison dans une autre.

— EMMÉNAGER. v. a. *Emménager quelqu'un*. L'aider à transporter ses meubles dans un nouveau logement, à les ranger, etc.

— Mar. Diviser en compartiments tout l'espace compris entre les murailles d'un vaisseau, pour y loger le personnel naval et l'approvisionnement général en vivres, munitions, voiles et cordages, etc.

— S'EMMÉNAGER. v. pron. S'installer dans un nouveau logement. Il lui a fallu huit jours pour *s'emménager*. Acad. Se fournir de meubles en se mettant en ménage. Il coûte beaucoup quand on se marie à *s'emménager*. (Trév.)

— Mar. Être emménagé. Se dit d'un bâtiment en état de recevoir son installation.

EMMÉNAGOGRAPHE. s. m. (ét. fr., *emménagogue* ; gr. γραφή, description). Didact. Celui qui écrit sur les emménagogues.

EMMÉNAGOGRAPHIE. s. f. (rad. *emménagographe*). Didact. Traité sur les médicaments emménagogues.

EMMÉNAGOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'emménagographie.

* **EMMÉNAGOGUE.** adj. 2 g. (ét. gr. ἐμμηνα, règles, menstrues ; ἄγω, je pousse, je conduis). Médec. Qui agit sur le flux menstruel, qui favorise l'écoulement des menstrues. C'est à l'action stimulante des médicaments diffusibles que nous devons rapporter leur effet *emménagogue*. (Boyer.)

— Substantiv. Un emménagogue. Des emménagogues. Les *emménagogues* excitants et diffusibles ont une influence marquée sur l'écoulement des règles. (Boyer.)

EMMÉNAGOLOGIE. s. f. (ét. fr., *emménagogue* ; gr., λόγος, discours). Médec. Dissertation, traité sur les remèdes emménagogues.

EMMÉNAGOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'emménagologie.

EMMÉNANTHE. s. f. (ét. gr., ἐμμενής, persistant ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'hydrophyllées, renfermant des plantes herbacées, dressées, ramifiées, qui habitent la Californie.

EMMENÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmener. S'empl. adjectiv. Un malfaiteur emmené par la garde. Une jeune fille emmenée par son amant.

* **EMMENER.** v. a. 1re conj. (formé de *e*, hors de, et *mener*). Se conjugue comme *Mener*. Mener quelqu'un d'un lieu où l'on est en quelque autre lieu. La rapidité du temps, qui travaille autant contre nous que pour nous, en *emmenant* nos chères créatures, comme il nous les amène. (Mme de Sév.) Il *emmène* captif ce premier auteur de notre captivité. (Mass.)

— En parlant des animaux et des choses. Emmener des marchandises. Des soldats qui emmènent des bestiaux.

EMMÉNOLOGIE. s. f. (ét., V. EMMÉNAGOLOGIE). Médec. Traité sur les phénomènes, les périodes ou les dérangements des menstrues.

EMMENOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmenotter. S'empl. adjectiv. Voleur emmenotté.

* **EMMENOTTER.** v. a. 1re conj. (rad. *menottes*). Mettre des fers ou des menottes aux pieds ou aux mains.

EMMÉORRHIZE. s. f. Bot. Genre de rubiacées, formé pour un arbrisseau volubile du Brésil.

EMMERCIMENT. s. m. Hist. Amende pécuniaire proportionnée au délit, à la faute.

EMMERDÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmerder.

EMMERDEMENT. s. m. (rad. *emmerder*). Triv. Contrariété, ennui.

EMMERDER. v. a. 1re conj. Triv. Salir de merde.

— Fig. et triv. Ennuyer, mépriser.

— S'EMMERDER. v. pron. Se salir avec de la merde.

— Fig. S'ennuyer beaucoup.

EMMÉSOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., ἐμμέσος, qui est au milieu ; στόμα, bouche). Échin. Se dit des échinodermes qui ont la bouche placée au milieu du corps. || EMMÉSOSTOMES. s. m. pl. Famille d'oursins.

EMMESSÉ, ÉE. adj. (rad. *messe*). Qui a entendu la messe. Vieux mot.

EMMÉTRAGE. s. m. Constr. Action d'emmétrer.

EMMÉTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmétrer. S'empl. adjectiv. Travaux emmétrés.

EMMÉTRER. v. a. 1re conj. (rad. *mètre*). Constr. Disposer des matériaux pour faciliter un métré.

EMMÉTROPE. adj. et s. (ét. gr., ἐν, dans ; μέτρον, mesure ; ὤψ, œil). Méd. Qui a la vue ordinaire.

EMMÉTROPIE. s. f. (rad. *emmétrope*). Méd. Vue dont la portée est moyenne.

EMMEUBLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmeubler. S'empl. adjectiv. Maison emmeublée.

EMMEUBLEMENT, s. m. (rad. *meuble*). Se dit dans le langage populaire pour Ameublement.

EMMEUBLER. v. a. 1re conj. (rad. *meuble*). Signifie, dans le langage familier, Meubler. Mettre quelqu'un dans ses meubles. Vendre ou louer des meubles.

— S'EMMEUBLER. v. pron. Être emmeublé.

EMMEULAGE. s. m. Agric. Action d'emmeuler, de réunir en meules les foins qui viennent d'être coupés. Résultat de cette action.

EMMEULÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmeuler. S'empl. adjectiv. Foins emmeulés.

EMMEULER. v. a. 1re conj. (rad. *meule*). Agric. Mettre, réunir en meules les foins fraîchement coupés. Il ne faut emmeuler les foins qu'après les avoir bien fait sécher.

— S'EMMEULER. v. pron. Être emmeulé.

EMMI. prép. (pr. *an-mi* ; ét. lat., *in*, en, dans, et *medium*, milieu ; on le trouve écrit *en mi* de deux mots, et *emmi* d'un seul mot dans nos ancien sauteurs ; l'*n* de *en* s'étant changée en *m* par la règle d'attraction, on a dit *emmi* pour *enmi*). S'est dit pour Au milieu. Il n'est plus usité. S'étant tout du long du jour promené *emmi* la place. (Malherbe.)

EMMIELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmieller. S'emploie adjectiv. Gâteau emmiellé. Liqueur emmiellée. Je n'ai jamais pu remarquer quelle sorte de becquée la mère leur apporte, sinon qu'elle leur donne à sucer sa langue encore tout *emmiellée* du suc tiré des fleurs. (Buff.) Afin de remplir ma coupe d'un vin de Samos *emmiellé*. (Gér. de Nerval.)

— Fig. *Paroles emmiellées*. Paroles doucereuses, mais peu sincères, faites pour tromper en caressant.

— Fig. Un parler *emmiellé* de sa lèvre coulait. (Ronsard.) On vous écrira une lettre *emmiellée*. (Volt.) Tout ce que le blason exhume de cercueils, la prose fleurie et les mensonges *emmiellés* des poëtes, ne peuvent ennoblir des actions blâmables ni justifier un crime. (Pichot.)

— Agric. Couvert d'une matière blanche et poisseuse.

* **EMMIELLER.** v. a. 1re conj. (ét. gr., ἐν, dans ; μέλι, miel). Enduire, remplir de miel.

— Mettre du miel dans une liqueur, dans une boisson quelconque. Emmieller du cidre.

— Fig. Ce sont des moqueurs qui se plient à notre bêtise pour nous *emmieller* et attirer par ces opinions et espérances convenables à notre mortel appétit. (Mont.) O muse, je t'invoque, *emmielle*-moi le bec. (Régnier.)

— Fig. *Emmieller les bords du vase*. Faire passer ce qui est pénible au moyen de quelque douceur préalable.

— Bas et pop. Emmerder. Coupeau cria qu'on était chez soi, qu'il *emmiellait* les voisins. (É. Zola.)

— Mar. *Emmieller un étai*. Remplir le vide qui est le long des torons des cordes dont l'étai est composé.

* **EMMIELLURE.** s. f. (rad. *emmieller*). Art vét. Topique composé, que certains hippiatres appliquent sur le pied des chevaux, pour adoucir ou détendre la corne.

— Agric. Amaigrissement des blés qui restent longtemps verts et mûrissent difficilement.

EMMINÉ, ÉE. adj. (rad. *mine*). Qui a telle ou telle mine. Un homme mal emminé. Il a les yeux gros et fort enfoncés en la tête, les narines fort ouvertes, et à le prendre tout ensemble, il est extrêmement mal *emminé*. (Malherbe.)

EMMINEUR, EUSE. s. (rad. *minot*). Techn. Celui, celle, qui était employé autrefois à mesurer le sel, à le mettre en minots.

EMMITONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmitonner. S'empl. adjectiv. Femme emmitonnée. On le trouvait *emmitonné* dans les martres jusqu'aux oreilles. (Mont.)

EMMITONNER. v. a. 1re conj. (rad. *miton* ou *mitaine*, sorte de gant fourré, sans doigts). Envelopper dans une étoffe douce et moelleuse.

— Fig. *Emmitonner quelqu'un*. Le circonvenir, l'endormir sur ses intérêts.

— S'EMMITONNER. v. pron. Être emmitonné.

EMMITOUFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmitoufler. S'empl. adjectiv. Vieillard emmitouflé. C'était autrefois la coutume en France, que, lorsque les gens d'une noce bourgeoise étaient sur le point de se séparer, chacun gantait ses mitaines, et on se donnait des coups les uns aux autres, avec la main fermée et ainsi *emmitouflée* ; [illegible] ces. (Le Duchat.)

— Prov. *Jamais chat emmitouflé ne prit souris*. Pour agir avec liberté, il ne faut être embarrassé de rien.

— Fig. Dès que j'aurai la tête moins *emmitouflée*, je reverrai ce procès avec attention. (Voltaire.)

* **EMMITOUFLER.** v. a. 1re conj. (du v. fr. *moufle*, *mitoufle*, gant). Envelopper de fourrures la tête et le cou, pour les tenir chaudement. La Wauters, qui devait, en sortant de son théâtre, chanter l'air de la Nuit, de la Flûte enchantée, venait d'entrer tout *emmitouflée* dans ses capuchons de dentelles. (A. Daudet.)

— Fig. *Emmitoufler* le droit, envelopper le géant-peuple de flanelle et le coucher bien vite. (V. Hugo.)

— S'EMMITOUFLER. v. pron. Être emmitouflé.

— On dit: *Cette femme s'emmitoufle, est emmitouflée dans ses coiffes*, pour dire qu'elle se couvre la tête d'une façon exagérée.

EMMITRÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmitrer. S'empl. adjectiv. Évêque emmitré.

EMMITRER. v. a. 1re conj. (rad. *mitre*). Donner la mitre à un évêque, le sacrer.

— S'EMMITRER. v. pron. Être emmitré.

EMMONITE ou **EMMONSITE.** s. f. (d'*Emmons*, n. pr.). Minér. Variété de strontianite des États-Unis.

EMMORPHOSE. s. f. (étym. gr., ἐν, dans ; μορφή, forme). Entom. Mode particulier de métamorphose de certains insectes.

EMMORTAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmortaiser. S'empl. adjectiv.

* **EMMORTAISER.** v. a. 1re conj. (rad. *mortaise*). Techn. Faire entrer dans une mortaise le bout d'une pièce de bois ou de métal.

— S'EMMORTAISER. v. pron. Être emmortaisé.

* **EMMOTTÉ, ÉE.** part. pass. du v. Emmotter. S'empl. adjectiv. Arbre emmotté. Plante emmottée. Les Génois vendent de jeunes orangers, de jeunes citronniers *emmottés*. (Acad.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Emmotter, ne donne ce mot que comme adjectif.

EMMOTTER. v. a. 1re conj. (rad. *motte*). Environner, couvrir de mottes de terre la racine des arbres ou des plantes.

— S'EMMOTTER. v. pron. Être emmotté.

EMMOUFLAGE. s. m. Action d'emmoufler.

EMMOUFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmoufler. S'empl. adjectiv.

EMMOUFLEMENT. s. m. Céram. Action d'emmoufler ; résultat de cette action. Avant ou pendant l'*emmouflement*, les pièces doivent être séchées et chauffées dans un séchoir voisin du moufle, et celui-ci porté et tenu même à une assez haute température tant que dure l'*emmouflement*. (Brongniart.)

EMMOUFLER. v. a. 1re conj. Céram. Mettre des poteries dans un moufle. Emmoufler dans des moufles fixes, dans des moufles mobiles.

EMMOUSTACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmoustacher. S'emploie adjectiv. Qui a, qui porte des moustaches.

EMMOUSTACHER. v. a. 1re conj. Garnir de moustaches, mettre des moustaches.

— S'EMMOUSTACHER. v. pron. Se mettre des moustaches. || Laisser croître ses moustaches.

EMMUCHÉ, ÉE. adj. Se disait autrefois pour Caché. Ce vieux mot s'est conservé chez les campagnards de la Beauce et de la Normandie.

EMMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmuler. S'empl. adjectiv. Richesses emmulées.

EMMULER. v. a. 1re conj. (rad. *meule*). S'est dit pour Amonceler.

EMMURAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmurailler. S'empl. adjectiv. Ville emmuraillée.

EMMURAILLER. v. a. 1re conj. Entourer d'une muraille. Qui la voudroit *emmurailler* comme Strasbourg, Orléans ou Ferrare, il ne seroit possible. (Rabelais.)

EMMURÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmurer. S'empl. adjectiv. Une ville *emmurée* de hautes murailles. (Amyot.)

— EMMURÉE. s. f. Religieuse cloîtrée de l'ordre de Saint-Dominique, à Rouen.

EMMURER. v. a. 1re conj. (radic. *murer*). Entourer, environner de murs.

— Fig. La nature nous laisse aller par le monde, tous libres et déliés ; mais nous nous lions nous-mêmes, nous emprisonnons et *emmurons*, en nous astreignant et réduisant à peu de petite et étroite place. (Amyot.)

— S'EMMURER. v. pron. Être emmuré.

EMMUSCADINÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmuscadiner. S'empl. adjectiv.

EMMUSCADINER. v. a. 1re conj. (rad. *muscadin*). Parer comme un muscadin.

— S'EMMUSCADINER. v. pron. Fam. Se parer comme un muscadin.

EMMUSELÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmuseler. S'empl. adjectiv. Chien emmuselé.

— Blas. Se dit d'un animal qui est représenté

avec une muselière d'un autre métal que son corps.

★ EMMUSELER. v. a. 1re conj. (pr. *an-mu-ze-lé*; rad. *museler*). Se conjugue comme *Museler*. Mettre une muselière à un animal.

Par extens. Bâillonner. Les voleurs l'emmusèleront.

Fig. Amorcer, séduire. Les citoyens... [illegible] les imposteurs se servent pour l'*emmuseler* et le conduire où ils veulent. (J.-B. Rouss.)

S'EMMUSELER. v. pron. Être emmuselé.

EMMUSQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Emmusquer. S'empl. adjectiv. Mouchoir emmusqué. Femme emmusquée.

EMMUSQUER. v. a. 1re conj. (radic. *musquer*). Parfumer de musc.

— S'EMMUSQUER. v. pron. Être emmusqué.

ÉMODES (Monts). Géogr. anc. Ancien nom de l'Himalaya occidental.

ÉMODINE. s. f. Substance cristallisable, orangée, qu'on retire de la racine de rhubarbe.

ÉMOELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Émoeller. S'empl. adjectiv. Os émoellé.

ÉMOELLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-moi-lé*; formé du préf. *é*, hors de, et de *moelle*). Ôter la moelle d'un os.

S'ÉMOELLER. v. pron. Être émoellé. Un os qui s'émoelle bien.

★ ÉMOI. s. m. (ét., préf. séparat. *es*; anc. haut-allem. *magan*, pouvoir. Perte de pouvoir). Chagrin, inquiétude, tourment.

[illegible]

— Sensation agréable. Dans ce cas, *émoi* doit être accompagné d'une épithète. Un doux émoi. Un joyeux émoi.

— Techn. Fort plancher de bois établi entre quatre jumelles, sur le sommier du pressoir à cidre.

ÉMOÏ. s. m. Ichtyol. Poisson du genre polynème, de la mer du Sud.

ÉMOL. s. m. Philos. Nom d'un des génies que reconnaissaient les gnostiques basilidiens.

★ ÉMOLLIENT, ENTE. adj. (pr. *é-mol-li-an*; ét. lat. *emollire*, amollir; de *e* augmentat., et *mollis*, mou). Méd. Qui a la vertu de relâcher, de ramollir les tissus... [illegible] ... La propriété *émolliente* a un caractère qui lui est propre et qui la distingue des autres propriétés médicinales; les effets qu'elle provoque sont constants. (Coste.)

— Pharm. *Espèces émollientes*. Feuilles sèches de mauve, de guimauve, etc. ‖ *Farines émollientes*. Farines de seigle, de lin, d'orge.

— Fig. C'est un écrivain émollient.

— ÉMOLLIENT. s. m. Un médicament émollient. Des émollients. Les émollients sont opposés aux astringents. Émollient aqueux. Faire usage des *émollients*. (Acad.) Les *émollients* aqueux conviennent dans le cas de sécheresse. (Rozier.)

— Fig. Ses trois enfants lui servirent d'*émollient* pour éteindre les ardeurs de sa probité. (H. de Balz.)

★ ÉMOLUMENT. s. m. (ét. lat., *emolumentum*, gain, profit, fait de *molere*, moudre; proprement, le profit qu'un meunier tire de son moulin). Rétribution attachée à une fonction quelconque.

— Revenu casuel par opposition à la rétribution fixe qui constitue le véritable traitement payé par le trésor. Dans ce sens, il s'emploie plus généralement au pluriel. La loi attribue aux officiers ministériels des *émoluments*, en outre du remboursement de leurs avances. (Teulet.)

— Par extens. Gain, profit, avantage. [illegible]

— Jurispr. La part revenant à quelqu'un dans une chose à laquelle il a droit. [illegible] ... *lument*. (Chabot de Champeaux.)

ÉMOLUMENTAIRE. adj. 2 g. Prat. Qui concerne les émoluments. Portion émolumentaire.

ÉMOLUMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Émolumenter. S'empl. adj. Travail émolumenté.

ÉMOLUMENTER. v. n. 1re conj. (pr. *é-mo-lu-man-té*). Cumuler les émoluments. L'abus que certains percepteurs ont fait du casuel ... [illegible] ... *émolumenter*, qui se prend toujours en mauvaise part. On dit un palais d'un officier ministériel, qu'il cherche à *émolumenter*, c'est-à-dire à tirer des émoluments ou des frais, lorsqu'il multiplie sans besoin les vacations et les écritures pour gagner davantage.

— Par extens. Gagner, faire quelque profit dans une affaire quelconque. Inusité.

ÉMONCTION. s. f. (pr. *é-monk-cion*; ét. lat., *emunctum*, supin de *emungere*, moucher, tirer dehors). Évacuation des humeurs superflues; action de se moucher.

★ ÉMONCTOIRE. s. m. (radic. *émonction*). Méd. Tout organe destiné à donner une issue aux excrétions soit naturelles, soit artificielles, à l'aide desquelles l'économie rejette hors d'elle toutes les matières qui lui sont hétérogènes, tout celles qui viennent du dehors, que celles qui se sont formées dans son sein. Les Anciens considéraient avec plus de raison les organes digestifs comme les *émonctoires* spéciaux de la digestion; la perspiration pulmonaire comme l'*émonctoire* de la respiration. (Chaussier.)

— *Émonctoires artificiels*. Cautères, vésicatoires.

★ ÉMONDAGE. s. m. (rad. *émonder*). Arboric. Action d'émonder. L'émondage des arbres. Les instruments propres à l'émondage. La saison de l'émondage.

ÉMONDATION. s. f. (pron. *é-mon-da-cion*; rad. *émonder*). Pharm. Opération consistant à retirer des substances... [illegible]

ÉMONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Émonder. S'empl. adjectiv. Arbre émondé. Arbres émondés. Allée émondée. On voit souvent des arbres frappés d'une vieillesse prématurée reprendre de la vigueur et porter des fruits abondants après avoir été *émondés* et rajeunis. (Rozier.)

— Fig. Tout ce qui est du domaine de la poésie est *émondé* avec une rigueur impitoyable. (Th. Gautier.)

ÉMONDEMENT. s. m. Action d'émonder; État de ce qui est émondé.

★ ÉMONDER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, hors de; *mundus*, pur, net). Arboric. Nettoyer un arbre, le débarrasser des mousses, des lichens, des gales, du bois mort, des chicots, des chancres, des ulcères, des plantes parasites. On émonde les arbres fruitiers en plein vent, ceux qui forment les massifs des jardins anglais, les allées et les charmilles. Cet autre *émonde* un arbre et plante ses rameaux. (Del.)

— Se dit aussi pour Couper les pousses latérales d'un arbre.

— Absol. C'est le moment d'émonder.

— Nettoyer des grains, les dépouiller de leur peau, de leur enveloppe. Émonder le riz, les lentilles, les pois, l'orge, etc.

— Fig. Débarrasser du superflu. Émonder un livre de détails inutiles.

— Techn. *Émonder la bourre*. Éplucher et battre la bourre dont les fondeurs se servent pour fabriquer certains moules.

— **S'ÉMONDER.** v. pron. Être émondé.

★ ÉMONDES. s. f. pl. Branches coupées en émondant ‖ Fagots faits avec ces branches. On fait des fagots avec les *émondes*. [illegible]

— Vénér. Fientes d'oiseau de proie.

— Au singulier, Nom donné dans l'Ouest aux arbres qu'on exploite en têtards.

ÉMONDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui émonde, qui ôte les branches superflues. Saules, dont l'*émondeur* effeuillait la couronne. (Lamartine.)

[illegible]

— Celui, celle qui nettoie les grains.

— **ÉMONDEUR.** s. m. Agric. Instrument qui sert à l'émondage des arbres. ‖ Sorte de crible.

ÉMONDOIR. s. m. Instrument servant à émonder les arbres.

ÉMORCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Émorceler. S'empl. adjectiv. Terre émorcelée.

ÉMORCELER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Morceler.

— Fig. C'est *émorceler* la majesté du roi en autant de parcelles que vous faites de chambres. (Et. Pasq.)

ÉMORCELLEMENT. s. m. (pr. *é-mor-cè-le-man*). S'est dit pour Morcellement. Était leur traite un *émorcellement* du royaume de France en plusieurs pièces souveraines. (Et. Pasq.)

ÉMORFILAGE. s. m. Action d'émorfiler; résultat de cette action.

ÉMORFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Émorfiler. S'empl. adjectiv. Outil émorfilé.

ÉMORFILER. v. a. 1re conj. Ôter le morfil et les vives arêtes d'une pièce de métal.

— S'applique aussi au cuir.

S'ÉMORFILER. v. pron. Être émorfilé.

ÉMOSS. s. f. Arg. Émotion.

ÉMOSSE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'un arbrisseau de la Guyane.

ÉMOTIF, IVE adj. Physiol. Qui est relatif aux émotions; qui les suscite.

★ ÉMOTION. s. f. (pr. *é-mo-cion*; du lat. *emotus*, ému). Mouvement... [illegible] ... *motion* ... M^me de Sévigné.

— Ébranlement dans l'âme, agitation causée par quelque passion. Le cœur... [illegible] ... Les émotions de l'âme. Émotion vive, forte, légère, rapide. Émotion douce, lente ... éprouver de l'émotion. Vous ... l'*émotion* ... (M^me de Sévigné.) ... des oiseaux lui causera-t-il une *émotion* voluptueuse, si les accents de l'amour et du plaisir lui sont encore inconnus? (J.-J. Rouss.) Une âme qui veut mais ... sera ... ses *émotions* appelle toute la nature à son secours, et se fait une langue nouvelle. (Buffon.) De tous les besoins factices, le plus dangereux est celui des *émotions*. (De Lévis.) Corinne se livrait au charme de cette soirée, et s'en pénétrait avec joie; Oswald ne pouvait cacher son *émotion*. (M^me de Staël.)

— Étonnement des esprits. Cette nouvelle inattendue lui causa une grande émotion. Il est capable de recevoir sans *émotion* tout le pis qu'on lui puisse apprendre. (M^me de Sévig.) Le prélat se réveille, et, plein d'*émotion*... (Boil.)

En *émotion*. [illegible] ... *tions* pour remercier et le héros et l'héroïne. (M^me de Sévigne.)

— Se dit aussi du tumulte intérieur, des mouvements soudains qui agitent la foule ... [illegible] ... Je ne puis vous dire ce soir, ni le ... le dénouement de cette *émotion*. M^me de Sévig. Les *émotions* du peuple furent bientôt ... une consternation générale. (Vol.)

— Se prend pour Émeute, sédition. Il est dangereux de se trouver au milieu d'une émotion populaire.

— Pathol. Petite agitation fébrile.

— Syn. comp. **ÉMOTION, TROUBLE.** L'*émotion* est un mouvement de l'âme qui dénote une passion douce, mais qui ne va pas jusqu'à la troubler. Le *trouble* est une vive agitation de l'âme excitée par une passion violente et qui la met hors d'elle-même.

ÉMOTIONNABILITÉ. s. f. (pr. *é-mo-cio-na-bi-li-té*; rad. *émotionnable*). Nos... Faculté de s'émouvoir.

ÉMOTIONNABLE adj. (pr. *é-mo-cio-na-ble*; rad. *émotion*). Qui s'émeut facilement.

ÉMOTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Émotionner. S'empl. adjectiv. Elle était très blanche et si *émotionnée*, qu'elle avait failli tomber. (É. Zola.)

ÉMOTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *é-mo-cio-né*). Causer des émotions.

— S'ÉMOTIONNER. v. pron. Éprouver de l'émotion. Monsieur Cardinal n'avait pas le temps de *s'émotionner* dans une journée pareille. (L. Halévy.)

ÉMOTIVITÉ. s. f. (rad. *émotion*). Aptitude à s'émouvoir. Impressionnabilité. Il y a entre la mobilité et l'*émotivité* la même différence que celle qui existe entre le mouvement et l'émotion. (Cerise.)

ÉMOTTAGE. s. m. (rad. *émotter*). Agric. et Hort. Action de briser les morceaux de terre qui sont restés unis après avoir été soulevés avec la charrue ou tout autre instrument. Dans les champs, l'émottage se fait à force de herser.

ÉMOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Émotter. S'empl. adjectiv. Champ émotté. Jardin émotté. Terre émottée.

ÉMOTTEMENT. s. m. Action d'émotter; résultat de cette action.

★ ÉMOTTER. v. a. 1re conj. (rad. *motte*). Agric. Briser les mottes de terre qu'a soulevées la charrue ou tout autre instrument. On émotte avec la herse. On émotte aussi avec des rouleaux armés de dents. En général, la nécessité d'*émotter* vient de ce que le labour n'a pas été fait ou à l'époque ou de la manière qu'il devait l'être. (Roz.)

— Raffin. Casser ou écraser les grosses agglomérations de sucre.

— **S'ÉMOTTER.** v. pron. Être émotté.

ÉMOTTEUR, EUSE. s. Agric. Celui, celle qui émotte.

— **ÉMOTTEUR.** s. m. Raffin. Instrument propre à concasser les sucres agglomérés. Transporté au grenier, le sac est détaché par un autre homme, puis ouvert, et le contenu en est versé dans une traînée qui alimente un *émotteur*. (Soulas-Bodin.)

ÉMOTTOIR. s. m. (rad. *émotter*). Agric. Instrument dont on se sert pour briser les mottes de terre.

ÉMOU. s. m. Ornith. Genre d'échassiers ... [illegible] ... se trouve principalement dans les Montagnes Bleues. Sa chair a, dit-on, le goût de celle du bœuf.

ÉMOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Émoucher. S'empl. adjectiv. Cheval émouché.

— Dont on a ôté le bouton. Fleuret émouché.

★ ÉMOUCHER. v. a. 1re conj. (rad. *mouche*). Chasser les mouches. Émoucher un cheval.

— Par extens. Frapper, battre. Je me fit *émoucher* les épaules. (Le Sage.)

[illegible]

— Escr. *Émoucher un fleuret*. En ôter la mouche ou le bouton pour l'aiguiser et en faire de la sorte une arme offensive.

— **S'ÉMOUCHER.** v. pron. Être émouché.

★ ÉMOUCHET. s. m. (ét. bas-lat., *muscetus*, de *musca*, mouche, à cause de son plumage moucheté). Ornith. Nom sous lequel on désigne toutes les petites espèces de faucons. ‖ Nom que les oiseleurs de Paris donnent à la crécerelle, et particulièrement à la femelle de cette espèce.

— Fig. La tête seule, une petite tête d'*émouchet*, regard d'acier et bec de proie, restait impassible avec ses trois cheveux blancs hérissés... (A. Daudet.)

— Art vétér. Crin de la queue d'un cheval.

— Techn. Nom que donnent les tanneurs à la queue des animaux dont ils préparent les peaux.

ÉMOUCHETAGE. s. m. Techn. [illegible] (Kauffmann.)

ÉMOUCHETÉ, ÉE. part. pass. du v. Émoucheter. S'empl. adjectiv. Ciseau émoucheté.

ÉMOUCHETER. v. a. ... Techn. Casser la pointe d'un instrument aigu.

— Techn. *Émoucheter les rubans*. Leur donner le fini.

ÉMOUCHETEUR. s. m. (rad. *émoucher*). Celui qui chasse les mouches. On dit mieux *émoucheur*.

★ ÉMOUCHETTE. s. f. (rad. *mouche*). Sorte de caparaçon à mailles ou treillis dont on couvre toutes les parties du cheval harnaché ... [illegible] ... autour de cette couverture pendent de petites cordes appelées volettes ... [illegible]

— Ornith. Syn. d'ÉMOUCHET.

ÉMOUCHEUR, EUSE. s. (rad. *émoucher*; on lit dans Rabelais *émoucheteur*). Celui, celle qui chasse les mouches.

[illegible]

★ ÉMOUCHOIR. s. m. ... Queue de cheval attachée à un manche dont on se sert pour chasser les mouches.

★ ÉMOUDRE. v. a. 4e conj. irrég. (rad. *moudre*). Se conjugue comme *Moudre*. Techn. Donner le tranchant aux instruments de fer ou d'acier, à l'aide d'une meule qui tourne sur elle-même, qu'on arrose avec de l'eau, et sur laquelle on appuie, pendant son mouvement de rotation, l'instrument que l'on veut émoudre. Émoudre des couteaux, des ciseaux, etc.

— User sur la meule une surface métallique pour la rendre unie. Émoudre un canon de fusil.

ÉMOULAGE. s. m. Techn. Action d'émoudre.

ÉMOULERIE. s. f. (rad. *émoudre*). Techn. Opération par laquelle on fait porter une lame sur une lime en mouvement, jusqu'à ce que celle-ci soit entièrement blanche.

★ ÉMOULEUR. s. m. Techn. Celui qui émoud les couteaux, les ciseaux et autres instruments tranchants.

ÉMOULU, UE. part. pass. du v. Émoudre. S'empl. adjectiv. Couteaux émoulus. Hache émoulue.

— *Combattre à fer émoulu*. Combattre tout de bon et à outrance. Ce pas d'armes n'était pas dangereux, on n'y combattait pas à fer *émoulu*. (Volt.)

— Fig. et fam. *Il est frais émoulu*. Se dit d'un homme qui sort d'un établissement d'éducation, ou qui a approfondi quelque matière depuis peu de temps. Il est frais émoulu d'algèbre Monsieur est frais *émoulu* du collège. (Molière.)

ÉMOUSSAGE. s. m. (rad. *émousser*). Agric. Opération ayant pour objet de détruire les mousses qui nuisent à différentes espèces de cultures. Émoussage des gazons. Émoussage des arbres.

— Action d'enlever les mousses ou les lichens qui recouvrent les toits en chaume.

— Action d'émousser, dans la fabrication des fleurs artificielles.

ÉMOUSSE. s. f. Nom donné, en Vendée et en Bretagne, à un Vieil arbre creux. Un gros vieux arbre creux et mort où un homme peut se fourrer comme dans une gaine, ces sauvages appellent ça une *émousse*. (V. Hugo.)

ÉMOUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Émousser. S'empl. adjectiv. Rasoir émoussé. Hache émoussée. Ne la déchire point par un fer *émoussé*. (Delille.)

Les mortels, plus instruits, en sont moins inhumains.
[illegible] (Volt.)

— Fig. Se dit des sens qui ont perdu leur finesse, leur vitalité. Goût émoussé. Sens émoussés. Esprit émoussé. Les sens ... [illegible] ... *sés* de cette façon. (Buff.)

[illegible]

— *Émoussé par*. Je veux passer d'une expérience ... [illegible] ... *émous-sé* par ... la rétine peut être *émoussée* par un long usage. (Richer.) Aussi, quand mon palais est *émoussé* par l'âge. (Delille.)

— Blas. Se dit d'un instrument de fer sans pointe.

— Bot. Se dit d'organes dépourvus de pointe.

ÉMOUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Émousser (rad. *mousse*, subst.). S'empl. adjectiv. Qu'on a dépouillé de sa mousse. Arbre émoussé. Prairie émoussée.

ÉMOUSSEMENT. s. m. Action d'émousser; état de ce qui est émoussé.

— Fig. Affaiblissement. Émoussement du caractère.

★ ÉMOUSSER. v. a. 1re conj. (rad. *mousse*;

[illegible] instrument tranchant, moins aigu, moins tranchant; leur ôter entièrement la pointe ou le tranchant, soit [illegible] tranchant d'un sabre. Émousser la pointe d'une [illegible]

— [illegible] lant du goût, de l'esprit, des désirs, etc. [illegible] émousse le plaisir. Les longues peines émoussent l'esprit. La libéralité des dames est trop [illegible]

— Énerver, affaiblir, en parlant des sens. Une finesse de sens que tout cultive et rien [illegible] sereine reconnaît pour cause tout ce qui peut *émousser* la sensibilité de la rétine. (Richer.)

[illegible] *lon*. En transformer les coins en pans, de façon que le carré devienne un octogone.

— S'ÉMOUSSER. v. pron. Être émoussé. Les lancettes s'émoussent. L'acier de Damas coupe le fer sans s'émousser. Si mes épées pouvaient un peu s'*émousser* et ne me pas percer. [illegible]

— Fig. *S'émousser sur*. Il y a cent traits qui [illegible] enfin qui porte le coup de la mort. (Volt.)

— [illegible] cité. Toutes les sensations s'*émoussent* à force de se reproduire. (G. Sand.)

★ ÉMOUSSER. v. a. 1re conj. (rad. *mousse*, [illegible]) à différentes cultures, soit en les arrachant, soit en les faisant périr. Émousser un arbre. Émousser une pépinière. Émousser une prairie [illegible] la cendre non lessivée ou de la chaux vive, mais dans une moindre proportion. (Roz.)

— Chez les fleuristes, Séparer les pétales adhérents provenant de la même coupe.

— S'ÉMOUSSER. v. pron. Être émoussé.

ÉMOUSSOIR. s. m. Ce qui rend mousse, moins aigu. Ne se dit qu'au figuré. La politesse [illegible] pérités de notre caractère. (J. Joubert.)

ÉMOUSSOIR. s. m. Hortic. Instrument propre à émousser les arbres. La lame, le manche d'un émoussoir. Un émoussoir à flamme. La lame des *émoussoirs* de M. Noisette est unie et un peu tranchante d'un côté, pour enlever les lichens sur les écorces lisses; de l'autre côté, elle est finement dentée, pour les écorces à surface raboteuse. (Thouin.)

ÉMOUSTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Émoustiller. S'emploie adjectiv. Homme émoustillé. Jeune fille émoustillée.

★ ÉMOUSTILLER. v. a. 1re conj. (pron. *é-mous-ti-llé, ll* mouill.; rad. *moustille*). Stimuler, mettre en bonne humeur, exciter à la gaieté, rendre plus vif, plus animé. Sa mère, en lui donnant un jeune maître de chant, faisait tout de son mieux pour l'*émoustiller*, mais cela ne réussit pas. (J.-J. Rousseau.) Peut-être avait-il besoin, pour *émoustiller* sa royale maîtresse, de pavaner ainsi sous ses fenêtres en compagnie de Suzanne Bloch. (A. Daudet.) Elle savait se montrer juste assez coquette pour *émoustiller* le poète et lui faire apprécier son bonheur. (Id.)

— Absol. Ce vin émoustille.

— S'ÉMOUSTILLER. v. pron. Être émoustillé.

ÉMOUVANT. part. prés. du v. Émouvoir.

★ ÉMOUVANT, ANTE. adj. Qui émeut. Une situation émouvante. Une tragédie émouvante. La fascination de la grenouille ou de l'oiseau par la vipère est le drame le plus *émouvant* qui se puisse voir. (Toussenel.)

ÉMOUVEMENT. s. m. Action d'émouvoir; résultat de cette action.

ÉMOUVER. v. a. 1re conj. Pop. Émouvoir.

ÉMOUVEUR. s. m. Celui qui émeut, qui agite.

— [illegible] citent le peuple à la sédition. Le duc de Bourgogne fit pendre dedans Paris plusieurs de leurs complices et des principaux *émouveurs* du commun, auxquels il fit couper les têtes. (Monstrelet.)

★ ÉMOUVOIR. v. a. 3e conj. irrég. (du lat. *emovere*, faire changer de lieu). Se conjugue comme *Mouvoir*. Mettre en mouvement, mouvoir.

[illegible]

— Agiter, en parlant des effets physiques. Le soleil émeut les vapeurs.

— Exciter, soulever, en parlant des flots, d'une tempête, etc. Il ne faut qu'un faible vent pour émouvoir les flots. Le vent commençait à émouvoir les flots. Poussière *émue* par la course de quelque troupeau. (Malherbe.)

— Troubler les sens. La vue du supplice l'émut à tel point qu'il s'évanouit.

— [illegible] citer quelque mouvement, quelque passion. Plus on a le cœur tendre et l'imagination vive, plus on doit éviter ce qui tend à les *émouvoir*. (J.-J. Rousseau.)

[illegible]

— [illegible] est facile, difficile [illegible]

[illegible]

[illegible] Louvet.

Des [illegible] exciter, soulever. Les [illegible] la multitude.

[illegible]
Qu'enfin tu pourrais vivre, et ne rien *émouvoir*.
[illegible]

[illegible] *émouvoir à sédition* [illegible] exciter à la sédition. Inusité.

— Agiter [illegible] Cette ne [illegible] *émeut* les humeurs [illegible] Son sang [illegible] s'allume et circule violemment. Mme de Sévigné.

— Fig. et fam. *Émouvoir la bile de quelqu'un*. Exciter sa colère.

— Susciter, produire, faire naître.

[illegible]

Fig. *Émouvoir* [illegible] *une querelle, une dispute*, etc. Exciter, faire naître une sédition, une querelle, etc.

— Fam. *C'est lui qui a ému la noise*. C'est lui qui a soulevé la querelle.

— Prov. et fig. [illegible] *émouvoir les frelons*. Il ne faut point se faire d'ennemis, quelque petits qu'il soient.

— Absol. On n'*émeut* point sans être *ému*. (Turgot.) La persuasion s'insinue et pénètre par tous les moyens de séduire, d'intéresser et d'*émouvoir*. (Marm.)

[illegible]
Et le don d'*émouvoir* et celui d'inventer.
La Harpe.

Philos. *L'objet émeut la puissance*. La présence de l'objet fait naître le désir.

— S'ÉMOUVOIR. v. pron. Être ému. Cependant l'appareil nutritif s'*émeut* tout entier. (Brillat-Savarin.)

— S'élever, se soulever. Les vagues commencent [illegible]

— Par extens., en parlant des émotions populaires. Le peuple commençait à s'*émouvoir*. [illegible]

— Se troubler, être touché. Il ne saurait parler sans s'émouvoir. C'est un homme qui ne s'*émeut* de rien. (Acad.) Parle sans t'*émouvoir*. (Corn.) Le peuple romain plus qu'un autre s'*émouvait* par les spectacles. (Montesq.)

— S'attendrir. [illegible] à son aspect, je [illegible] *émouvoir*. [illegible] jusqu'à pleurer. J.-J. Rouss. [illegible] s'*émeuvent* de compassion pour nos [illegible] Frédéric.

— Se dit des choses inanimées ou personnifiées. Le Sénat s'*émeut*, demande sa grâce. P. de St-Victor.) L'enfer s'*émeut* au bruit de Neptune en furie. (Boil.)

Au seul bruit répandu de sa marche étonnante,
[illegible] Boileau.

— Être suscité.

[illegible]
[illegible] (La Fontaine.)

— Impers. Il s'émut une grande tempête, une grande querelle.

— Magnan. Se dit de la graine des vers à soie quand elle commence à blanchir. Les cocons s'émeuvent.

ÉMOUY, AMOY ou **HIA-MEN**. Géogr. Ville de la Chine, prov. de Fo-kien. Port excellent dans le détroit de Formose, ouvert aux marines de tous les pays depuis 1842.

EMPABUNGO. s. m. Mamm. V. EMPACASSA.

EMPACASSA. s. m. Mamm. Buffle ou bubale du Congo.

EMPAFFE. s. f. Arg. Drap de lit.

EMPAFFER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *paff*). Pop. S'griser.

EMPAGANISER. v. a. 1re conj. (du baslat. *paganus*, païen). Donner le caractère du paganisme.

S'EMPAGANISER. v. pron. Prendre le caractère du paganisme. Nos mœurs s'empaganisent.

★ EMPAILLAGE. s. m. Action ou art d'empailler les animaux.

— Action d'empailler, de garnir de paille. Empaillage de chaises.

— Action d'entourer de paille certains végétaux, pour les préserver du froid.

— Mar. Abri pratiqué dans certains bateaux.

EMPAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Empailler. S'empl. adjectiv. Oiseau empaillé. Chaise empaillée. Le premier jongleur, environné des huit gardiens du temple, vêtu de longs habits, et portant un hibou *empaillé* sur la tête, verse du baume de copalme sur la flamme, et offre un sacrifice au soleil. (Chateaub.) Des crocodiles, des singes, des boas *empaillés*, souriaient aux vitraux de l'église. (H. de Balzac.)

Fig. Mais la tradition embaumée, *empaillée*, palpable, simulant la vie, comment la braver? P. de St-Victor.

Substantiv. Fig. *Un empaillé, une empaillée*, [illegible] lente et maladroite.

EMPAILLEMENT. s. m. Techn. Action d'empailler les chaises, de les couvrir de pailles tressées sur lesquelles on s'assied.

— Action d'entourer les plantes de paille à cause du froid.

— Action de mettre dans du fumier de la paille, des feuilles, des herbes.

— Action de mettre litière aux animaux.

Écon. rur. Nom donné à l'ensemble des pailles qui proviennent des récoltes de céréales. Le premier soin du fermier doit être de ne vendre aucun chaume, *empaillement* ou fourrage, jusqu'à concurrence bien entendu de ses propres besoins, et en suppléant à ceux qui lui manquent à l'aide des feuilles d'arbres, et des aiguilles de pins qu'il peut ramasser dans les bois. (De Morogues.)

★ EMPAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-pa-llé, ll* mouill.; rad. *paille*). Techn. Garnir de paille. Empailler des chaises.

— Envelopper de paille. Empailler des ballots, des boîtes, etc.

— *Empailler des animaux*. Les remplir de matières propres à les conserver dans les cabinets d'histoire naturelle. Pour *empailler* les oiseaux il faut, après avoir fait sortir par le bec les aliments contenus dans l'estomac, ouvrir l'abdomen de l'anus au sternum en saupoudrant légèrement toutes les parties avec du plâtre; on bourre le corps avec du coton ou de la filasse. (Boquillon.) C'est là qu'on analysait, qu'on [illegible] qu'on *empaillait* les animaux. (Ch. Nodier.)

— Hort. *Empailler les cloches*. Les emboîter les unes dans les autres, ayant soin de mettre entre elles un peu de paille, afin qu'elles ne se cassent pas, lorsqu'on les retire pour les conserver dans les serres. || *Empailler les pieds de cardons et d'artichauts*. Les entortiller de paille, pour les faire blanchir en interceptant la lumière. || *Empailler des arbres d'espalier*. Les abriter par un petit paillasson, lorsqu'ils sont exposés à la trop grande ardeur du soleil. || *Empailler des arbres fruitiers placés dans des terres cultivées*. Les garnir de liens de paille jusqu'à une certaine hauteur, afin qu'ils ne soient endommagés ni par les bestiaux ni par les charrues. || On empaille aussi les arbres et arbustes qui craignent les gelées d'hiver.

★ EMPAILLEUR, EUSE. s. (pr. *an-pa-lleur, ll* mouill.). Techn. Celui, celle qui empaille les chaises. || Celui, celle qui prépare les animaux morts pour les conserver.

EMPALANGE. s. m. Mamm. Buffle d'Afrique.

EMPALÉ, ÉE. part. pass. du v. Empaler. S'empl. adjectiv. Homme empalé. Et celui qui dirait publiquement à un derviche qu'il en [illegible] *empalé*. (Voltaire.) Je veux bien croire, nous dit-il, que cet Italien a été pendu, puisque moi-même j'ai été *empalé*. (J. Janin.) Ces torches vivantes, ces chrétiens *empalés* et enduits de cire. (P. de St-Victor.)

★ EMPALEMENT. s. m. Action d'empaler; genre de supplice en usage chez les Turcs.

★ EMPALEMENT. s. m. (rad. *pale*). Techn. Petite vanne de moulin. Vannage d'une usine.

★ EMPALER. v. a. 1re conj. (pr. *an-pa-lé*, rad. *pal*). Ficher un pal aigu dans le fondement d'un homme, et le faire sortir par-dessous l'aisselle.

— Par extens. Transpercer des insectes avec une épingle pour une collection.

— Enfoncer une pièce dans un objet quelconque.

— Fig.

[illegible]

— Arg. Tromper, duper.

— S'EMPALER. v. pron. Être empalé par accident ou se faire une blessure analogue.

EMPALETOQUÉ, ÉE. adj. (rad. *paletoq*). [illegible] *paletot*. [illegible] Rabelais [illegible] d'un paletot. Le paletot était une espèce de casaque à coqueluchon dont la pointe ressemblait à la tête d'une huppe; voilà pourquoi Rabelais dit : *Empaletoqué* comme une huppe. Cormenin s'est servi de ce mot dans son *Livre des orateurs*.

EMPALMAGE. s. m. (du lat. *palma*, paume de la main). Opération d'escamotage qui se pratique avec la paume de la main.

EMPAMPRÉ, ÉE. adj. (rad. *pampre*). Garni de pampre. Thyrse empampré.

★ EMPAN. s. m. (pr. *an-pan*; ét. all., *spannen*, étendre). Espace compris entre l'extrémité du pouce et celle du petit doigt dans leur plus grand écart. Long d'un empan, de deux empans. Son crâne avait à peine six *empans*. (G. de Nerval.) Mais ce roseau, repais-toi de [illegible] courage, ton aile en deviendra plus grande d'une aune et ta serre d'un *empan*. (P. de St-Victor.)

— Brod. et Passem. L'étendue des deux bras.

EMPANACHAGE. s. m. Action d'empanacher ou de s'empanacher.

EMPANACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Empanacher. S'empl. adjectiv. Casque empanaché [illegible]
La Fontaine.

★ EMPANACHER. v. a. 1re conj. (rad. *panache*). Garnir de panaches ou d'un panache. Empanacher un casque.

— S'EMPANACHER. v. pron. Être empanaché.

— Fig. On s'*empanache* [illegible] Lamartine.)

EMPANDA. Myth. Déesse protectrice des villages, chez les Romains.

EMPANISSURE. s. f. Tiss. Tache qui souille plusieurs fils contigus dans une chaîne

EMPANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Empanner. S'empl. adject. Navire empanné. Frégate empannée.

★ EMPANNER. v. a. 1re conj. (rad. *panne*). Mar. Mettre un vaisseau dans une situation telle qu'il ait les voiles orientées pour le maintenir sans faire de sillage. Empanner un navire. On empanne sous diverses allures et avec plus ou moins de voiles.

— EMPANNER. v. n. Se dit d'un [illegible] qué par le côté de l'écoute de ses voiles.

EMPANNON ou **EMPANON**. s. m. (ét., V. EMPENNER). Charp. Chevron qui ne va pas jusqu'au haut du faîte, mais qui s'assemble dans l'arêtier à tenon et à mortaise. || *Empannon délardé*. Celui qui, employé dans une croupe en biais, a ses faces latérales taillées ou délardées perpendiculairement au plan de trait. || *Empannon déversé*. Celui qui, employé dans une croupe en biais, conserve ses faces latérales aussi en biais, par rapport au plan du toit.

— Anc. art milit. Partie d'une flèche qu'on garnissait de plumes. || Plumes qui garnissaient la flèche. || La flèche elle-même.

— Charr. Se dit des extrémités postérieures des côtés du brancard qui passent entre le lissoir de derrière et reçoivent les consoles de fer qui soutiennent les moutons de derrière.

EMPANSEMENT. s. m. (rad. *panse*). Art. vét. Gonflement de la panse, chez les bêtes à laine.

EMPANTOUFLÉ, ÉE. adj. (rad. *pantoufle*). Chaussé de pantoufles.

— Enfermé dans une enveloppe. *Empantophlé*. (Rabelais.)

EMPAPILLOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empapilloter.

EMPAPILLOTER. v. a. 1re conj. (rad. *papillote*). Garnir de papillotes.

EMPAPINÉ, ÉE. adj. Qui est empêtré, englué.

— Fig. Ils ouvrirent le garde-manger, où ils trouvèrent ce pauvre prisonnier *empapiné* d'œufs, de fromage, de lait et autres choses. (Cent Nouv. nouv.)

EMPAQUETAGE. s. m. Action d'empaqueter.

EMPAQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Empaqueter. S'empl. adjectiv.

— Fig. Enveloppé comme un paquet. Pourquoi, estimant un homme, l'estimez-vous tant enveloppé et *empaqueté*. (Mont.) Si l'hiver [illegible] *empaqueté* dans sa robe de chambre. (Dacier.) Ainsi l'un dans l'autre *empaquetés*, portons-les là-haut sur quelque roche, friande pâture aux vautours. (P.-L. Courier.)

[illegible]
La Fontaine.

— Fig. Pressé, foulé. Nous étions six *empaquetés* dans un carrosse. (Laveaux.)

★ EMPAQUETER. v. a. 1re conj. (rad. *paquet*). On double le *t* devant une *e* muet. *J'empaquette, tu empaquettes* [illegible]. Mettre quelque chose en paquet. Empaqueter des habits, du linge, des livres.

— Envelopper comme on enveloppe un paquet. Est-ce par zèle aussi que vous avez *empaqueté* les yeux de ma mule? et votre cataplasme lui rendra-t-il la vue. (Beaumarchais.)

— Fig. On m'a *empaqueté* pour Commercy. (Voltaire.)

— S'EMPAQUETER. v. pron. Être enveloppé.

— Fig. et fam., en parlant des personnes, Être enveloppé soigneusement. S'empaqueter dans un large manteau.

— S'entasser dans un étroit espace.

EMPARADISÉ, ÉE. part. pass. du v. Emparadiser. S'empl. adjectiv. Homme emparadisé. Imagination emparadisée.

EMPARADISER. v. a. 1re conj. (rad. *paradis*). Mettre en paradis, placer dans un état de délices.

— Philol. *L'art d'emparadiser les âmes*. Titre d'un livre ascétique du XVIIe siècle.

— S'EMPARADISER. v. pron. Être emparadisé.

— Fam. Se placer au spectacle dans les loges du comble, vulgairement appelées *paradis*.

EMPARAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Emparager. S'empl. adjectiv. *Fille emparagée*. Fille unie à une personne d'une condition sortable.

EMPARAGEMENT. s. m. (rad. *emparager*). S'est dit pour désigner un Mariage sortable.

EMPARAGER. v. a. 1re conj. (rad. v. fr. *parage*, noblesse). Prend un *e* après le *g* quand la

terminaison commence par *a* ou *o*. Marier convenablement une fille.

— S'EMPARAGER. v. pron. Être emparagé.

EMPARAGIÉ, ÉE. adj. (rad. *parage*). S'est dit pour Riche en famille, bien apparenté.

EMPARE. s. f. Ferrure transversale d'une porte, qui entre dans le gond.

EMPARÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Emparer. Ce participe passé s'accorde toujours, et est toujours précédé de son régime direct qui est *se*. Les contes de fées ne m'amusent plus depuis que les spectres et les brigands se sont *emparés* des vieux châteaux. (A. Martin.) J'entends le gazouillement confus des hirondelles qui se sont *emparées* du toit de la maison. (X. de Maistre.) Là, ma main s'était *emparée* machinalement du portrait de M^me de Haut-Castel, et l'autre s'amusait à ôter la poussière qui le couvrait. (Id.) Une horrible émulation de richesses et de luxe s'était *emparée* des premiers hommes de l'État. (Delille.) Les croisés s'étant *emparés* de Jérusalem, arrachèrent le tombeau de Jésus-Christ des mains des infidèles. (Chateaub.) Comment s'est-elle *emparée* de vous? Comment, dans son délire, vous a-t-elle arraché aux liens des convenances? (X. Marmier.)

EMPAREMENT. s. m. Action de s'emparer.

EMPARENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emparenter. S'emploie adjectiv. Femme emparentée.

EMPARENTER. v. a. 1^re conj. (rad. *parent*). Être ou devenir parent de quelqu'un; donner à quelqu'un des parents par alliance.

— S'EMPARENTER. v. pron. Être emparenté.

★ **EMPARER (S').** v. pron. 1^re conj. (ét. lat., *in*, dans; *parare*, préparer). Se saisir d'une chose par force ou par adresse; s'en rendre maître en prévenant les concurrents, en écartant ceux qui ont quelque droit à y prétendre. S'emparer d'un héritage, d'une maison, d'une place, d'un trône. Les Hollandais parvinrent à *s'emparer* du cabotage de l'Asie. (Raynal.) Sélim mit fin à tant de révolutions en *s'emparant*, en 1776, de l'Égypte et de la Syrie. (Chateaubriand.)

— Fig. Les grands croient être seuls parfaits, n'admettent qu'à peine dans les autres hommes la droiture d'esprit, l'habileté, la délicatesse, et *s'emparent* de ces riches talents, comme de choses dues à leur naissance. (La Bruy.) Le despotisme bannit toutes les formes de la liberté; l'usurpation, pour motiver le renversement de ce qu'elle remplace, a besoin de ces formes; mais en s'en *emparant* elle les profane. (B. Constant.) L'État crut faire acte d'habileté en *s'emparant* de la superstition pour la régler. (E. Renan.)

— Fig. *S'emparer de la conversation*. Parler toujours, sans vouloir souffrir d'interlocuteur.

— Fig. *S'emparer de quelqu'un, de l'esprit de quelqu'un*. Le dominer. Celui qui ne *s'empare* pas fortement, puissamment de la femme, n'en est estimé ni aimé. (Michelet.)

— Fig. Dominer, maîtriser, en parlant des passions, des idées, des sentiments. L'amour s'est emparé de son cœur. Une terreur panique s'empara des vainqueurs. Quand l'ambition, la jalousie, la haine, la colère se sont une fois *emparées* de quelqu'un, etc. (Acad.) Les habitudes de l'enfance et le préjugé de l'éducation *s'emparent* de nous avant que nous ayons le temps de réfléchir. (Fénelon.) Quand le despotisme *s'empare* de la liberté, il faut que l'armée se refuse à le soutenir. (M^me de Staël.) Quand une idée est vraie, elle *s'empare* des âmes et finit toujours par triompher. (E. Laboulaye.)

> Bientôt l'amour, fertile en tendres sentiments,
> S'empara du théâtre ainsi que des romans. (Boileau.)

— Chim. Absorber par combinaison. La graisse, qui est très avide d'oxygène, rancit en s'en *emparant*, lorsqu'elle reste quelque temps exposée à l'air. (Richerand.)

EMPARESSER. v. n. 1^re conj. (rad. *paresse*). Devenir paresseux.

EMPARFUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Emparfumer. S'emploie adjectiv. Temple emparfumé.

EMPARFUMER. v. a. 1^re conj. (rad. *parfumer*). S'est dit pour Parfumer, embaumer.

— S'EMPARFUMER. v. pron. Être emparfumé.

EMPARLÉ, ÉE. adj. (rad. *parler*). Vieux mot qui signifiait Éloquent, babillard. Celui, celle qui a la parole facile. Un prince bien *emparlé*. (Et. Pasq.)

EMPARLERIE. s. f. (rad. *parler*). S'est dit pour Babil, propos, discours.

EMPARLIER. s. m. (rad. *parler*). Signifiait Avocat, orateur.

EMPARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Emparquer. Moutons emparqués.

EMPARQUER. v. a. 1^re conj. (rad. *parc*). Mettre dans un parc. Emparquer des brebis.

— Fig. Séduire. Charost se laissa *emparquer*. (Saint-Simon.)

EMPAS. s. m. (de l'ital. *impassare*, mettre des entraves). S'est dit pour Entraves. Et durera ce temps de passe-passe, jusques à tant que mars ait mis les *empas*. (Rabelais.)

EMPASME. s. m. (ét. gr. [illegible], je répands). Pharm. Poudre parfumée qu'on répand sur le corps pour en absorber la sueur et en chasser la mauvaise odeur.

EMPASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Empasser. S'empl. adjectiv. Abcès empassé.

EMPASSER. v. a. 1^re conj. Chir. Faire venir à suppuration.

— S'EMPASSER. v. pron. Être empassé.

EMPASTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Empasteler. S'empl. adjectiv. Étoffe empastelée.

EMPASTELER. v. a. 1^re conj. (rad. *pastel*). On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *J'empastelle, tu empastelles, il empastelle. J'empastellerai. J'empastellerais*, etc. Teint. Donner le bleu aux étoffes par le moyen du pastel.

— S'EMPASTELER. v. pron. Être empastelé.

EMPÂTAGE. s. m. (rad. *empâter*). Techn. Première opération de la fabrication du savon, qui a pour but de combiner chimiquement l'alcali aux corps gras. L'*empâtage* présente de nombreuses et graves difficultés: il faut fournir au corps gras la lessive caustique nécessaire peu à peu, et à une densité convenable, afin que le savon, en se formant, ne puisse ni se dissoudre dans la liqueur, ni s'y réunir en grains trop gros et trop durs. (Darcet.)

EMPÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empâter. S'empl. adjectiv. Tableau empâté. Langue empâtée. Mains empâtées. Volailles empâtées. Les dames, sanglées dans leur corsage, avaient des bandeaux *empâtés* de pommade, où le jour se reflétait. (E. Zola.)

— *Oie empâtée*. Oie engraissée avec de la pâte.

— Embarrassé, recouvert. La jetée que fit construire le conquérant, tout *empâtée* par les sables, ne montre plus les traces d'un travail humain. (Gér. de Nerval.)

— Géol. Se dit des roches formées de fragments unis par une pâte. || *Texture empâtée*. Texture des roches empâtées.

— Grav. *Des chairs bien empâtées*. S'entend du travail des tailles et des points lorsqu'il rend bien le moelleux des chairs.

— Manég. *Cheval empâté*. Cheval aux formes épaisses. *Jarret empâté*. Jarret trop charnu.

— On dit d'une manière analogue: *Un homme empâté*.

— Mus. *Voix empâtée, exécution empâtée*. Voix, exécution qui manque de netteté.

— Techn. *Scie empâtée*. Scie qui a retenu de la sciure entre ses dents.

EMPATELINÉ, ÉE. part. pass. du v. Empateliner. S'empl. adjectiv.

> Il l'a si bien embobiné,
> Et si bien empateliné,
> Qu'il a tiré tout d'un coup d'œil. (R. Belleau.)

EMPATELINER. v. a. 1^re conj. (rad. *patelin*). Caresser, séduire par des manières souples et artificieuses.

★ **EMPÂTEMENT.** s. m. État de ce qui est pâteux ou empâté. L'empâtement d'une substance.

— Chir. Gonflement œdémateux du tissu cellulaire qui, pressé par les doigts, en conserve l'empreinte.

— Écon. dom. Action d'engraisser de la volaille avec de la pâte. L'empâtement des dindons.

— Grav. Effet produit par le mélange des points, des tailles et des hachures.

— Méd. Engorgement des viscères abdominaux et de quelques organes. L'empâtement du foie, des glandes, de la langue.

— Mus. *Empâtement des sons*. Effet qu'on obtient en les fondant. || *Empâtement de la voix*. État d'une voix grasse et voilée.

— Peint. Opération par laquelle on couvre et l'on charge plus ou moins de couleur la toile d'un tableau. || État d'un tableau sous le rapport de la couche de couleurs dont il est formé. Empâtement abondant. Bon, mauvais empâtement.

EMPATENÔTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Empatenôtrer. S'empl. adjectiv. Quand ces siècles ont porté de ces fils, la France a porté des sages qui leur ont bien fait connaître que les royautés ne se sont maintenues [illegible] mains *empatenôtrés*. (Pamphl. de la Ligue.)

EMPATENÔTRER. v. a. 1^re conj. (rad. *patenôtre*). Fournir de patenôtres.

— S'EMPATENÔTRER. v. pron. Être empatenôtré.

★ **EMPÂTER.** v. a. 1^re conj. (rad. *pâte*). Remplir un moule de pâte.

— *Empâter les mains*. Les couvrir de pâte ou de quelque autre substance qui produit l'effet de la pâte.

— Remplir de pâte les trous d'une meule de moulin.

— Rendre pâteux. Cela empâte la bouche, la langue, etc.

— Écon. dom. Engraisser la volaille avec de la pâte.

— Grav. Produire par la gravure un effet identique à l'empâtement d'un tableau.

— Mus. *Empâter les sons*. Les unir, les marier d'une manière suave et moelleuse.

— Peint. *Empâter un tableau*. Le couvrir de couleur épaisse. *Empâter* se prend toujours en bonne part, quoique l'on puisse peindre fort bien aussi en étendant les couleurs légèrement. Un tableau bien empâté, bien nourri de couleurs. || *Empâter une figure*. Manière particulière à quelques peintres de préparer leur tableau, qui consiste à mettre les couleurs chacune à sa place, sans d'abord les mêler ou les fondre ensemble. Cette figure n'est qu'empâtée.

— S'EMPÂTER. v. pron. Devenir pâteux.

EMPÂTEUR. s. m. Écon. rur. Celui qui empâte la volaille.

EMPATRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Empatronner. S'empl. adjectiv. Intrigant empatronné.

EMPATRONNER (S'). v. pron. 1^re conj. (rad. *patron*). S'est dit pour Se rendre maître dans une maison, dans une affaire, se faire le patron de quelque entreprise dans le sens qu'on donne aujourd'hui au verbe *s'impatroniser*.

EMPATTAGE. s. m. Action d'empatter, d'attacher, de fixer avec des pattes. L'*empattage* des [illegible] s'opère à l'aide de deux petites scies circulaires montées sur un même arbre, et espacées par une rondelle que l'on change suivant l'épaisseur des empattements. (Ste-Preuve.)

EMPATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empatter. S'empl. adj. Montant empatté. Roue empattée.

★ **EMPATTEMENT.** s. m. État de ce qui est empatté.

— Archit. Saillie ou plus grande épaisseur des fondations sur le plan vertical du mur auquel elles servent de base. Cette saillie est plus ou moins forte, selon le plus ou moins d'épaisseur et de poids des constructions surélevées.

— Bot. Nom donné à la base des hydrophytes, qui sert à les fixer sur les rochers ou sur les corps auxquels elles sont attachées.

— Charp. Se dit des pièces de bois qui servent de base et de support à une grue.

— Hortic. Endroit de la tige d'où sort le rameau.

— Mar. Longueur des torons décommis dans un cordage épissé. || Action d'enlacer ces mêmes torons.

EMPATTER. v. a. 1^re conj. (rad. *patte*). Techn. Faire des empattures, garnir de pattes un ouvrage de menuiserie, de serrurerie ou d'ébénisterie.

— Charr. Faire les pattes des rais d'une roue.

— Const. Fonder la maçonnerie qui sert de pied à un mur. || Unir les pièces de bois qui servent de base à une grue.

— Mar. Faire des empattures; joindre, dans la construction d'un navire, deux pièces de bois juxtaposées. || Croiser les torons d'un cordage les uns entre les autres, avant de passer les bouts opposés entre d'autres torons pour en faire une épissure.

— S'EMPATTER. v. pron. Être empatté.

EMPATTURE. s. f. (rad. *empatter*). Techn. Assemblage bout à bout de deux pièces de bois, au moyen de pattes ou tenons.

— Mar. Étendue en largeur et en longueur des surfaces par lesquelles deux pièces de bois se touchent.

EMPÂTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Empâturer. S'empl. adjectiv. Troupeau empâturé.

EMPÂTURER. v. a. 1^re conj. (rad. *pâture*). Faire paître. Mener paître. || Il est à regretter que ce verbe ne soit plus en usage, car l'idée qu'il présente ne peut plus être rendue que par une périphrase.

— S'EMPÂTURER. v. pron. Être empâturé.

EMPAUME. s. f. (ét., V. EMPAUMER). Const. Saillie conservée sur les parements quand on taille une assise ou un tambour de colonne.

EMPAUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Empaumer. S'empl. adjectiv. Éteuf empaumé. Balle empaumée.

— Fig. Empaumé par un enjôleur.

★ **EMPAUMER.** v. a. 1^re conj. (rad. *paume*). Prendre, saisir dans la paume de la main.

— Fig. *Empaumer une affaire*. La saisir, la poursuivre avec chaleur.

— Fig. Se faire quelqu'un, se rendre maître de son esprit; l'enjôler. Je vois qu'il a, le traître, *empaumé* son esprit. (Molière.) Tu connais l'art d'*empaumer* une fille. (Volt.)

> Notre vieux pontife [illegible]
> [illegible] (Voltaire.)

— Fig. et fam. *Empaumer la parole*. La prendre, s'en emparer.

— Jeu de paume. Recevoir une balle sur le milieu de la main, de la raquette ou du battoir, de la manière la plus favorable pour la renvoyer.

— Fig. *Empaumer la balle*. Saisir l'occasion.

— Vener. *Empaumer la voie*. Prendre la voie, suivre la piste, être dans la droite voie du gibier. || On dit qu'un chien *empaume* la voie lorsqu'il la trouve et se met à la suivre.

— S'EMPAUMER. v. pron. Être empaumé. Donner à plein dans quelque tromperie.

★ **EMPAUMURE.** s. f. (pr. *an-pô-mure*; rad. *paume* de la main). Chass. Le haut du bois du cerf et du chevreuil, qui est large, renversé et terminé par plusieurs andouillers.

— Techn. La partie du gant qui couvre la paume de la main.

EMPAVÉ. s. m. Arg. Carrefour.

EMPEAU. s. m. (pr. *an-po*; de *en* et *peau*). Hort. Greffe en couronne.

EMPÉCER. v. a. (lat. et ital., *impeciare*, enduire de poix). Mar. Goudronner.

EMPÊCHANT. part. prés. du v. Empêcher.

EMPÊCHANT, ANTE. adj. Qui empêche. La longueur de leurs piques était *empêchante*. (Malherbe.) Le joug le plus *empêchant* que le monde impose. (Bossuet.)

EMPÊCHE. s. f. S'est dit pour Empêchement.

EMPÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Empêcher. S'empl. adjectiv. Qui est dans l'impossibilité d'agir, qui ne peut remplir les devoirs de sa fonction. Pour le préfet *empêché*. (Acad.) Dis-lui que je suis *empêché*, et qu'il revienne une autre fois. (Mol.) Un point sans plus tenait le galant *empêché*. (Id.)

> Je suis bien *empêché* [illegible]
> [illegible]

— *Empêché à*. Nos nécessités ne nous coûtent que peu de chose; c'est aux délices que nous sommes *empêchés*. (Malherbe.) Il est fort *empêché* à tromper sa femme, qui croit son fils en santé à Epoisses, et il est mort. (M^me de Sévig.) J'étais fort *empêché* à [illegible] dans le désespoir quatre mille familles de mes concitoyens. (Mérimée.)

> [illegible]
> [illegible] (La Fontaine.)
> [illegible]
> Que les plus [illegible] y sont bien *empêchés*.
> (Regnier.)

— Fam. *Homme empêché à rendre ses comptes*. Homme embarrassé, qui est dans une grande anxiété d'esprit.

— *Empêché de*. Ils entrent en une confusion si grande, qu'ils sont quelquefois bien *empêchés* de se trouver. (Malherbe.) Tous les commentateurs sont fort *empêchés* de dire le sens de ces deux derniers vers. (Racine.) [illegible] bien *empêché* de dire ce qui arrivera de ce ménage. (M^me de Sévigné.)

— Fam. *Homme empêché de sa personne, de sa contenance*. Homme qui ne sait comment se tenir, qui est dans un grand embarras. Les vieux s'y assit de côté, ex[illegible] l'air *empêché* de sa personne. (Mérimée.)

— Fig. *Il a les mains empêchées*. Il ne peut rien faire.

— Substantiv. *Faire l'empêché*. Affecter les embarras que donnent les grandes affaires.

★ **EMPÊCHEMENT.** s. m. Ce qui empêche de faire une chose, ou qu'une chose ne se fasse; obstacle, opposition. Mettre un empêchement à l'exécution d'un projet. Ôter, vaincre, lever un empêchement.

> Mon goût cherche l'empêchement;
> Quand j'aime sans peine j'aime [illegible] (Marmontel.)

— *Empêchement de la langue*. Gêne dans la prononciation.

— Astron. *Empêchement de lumière*. Position d'une planète tardive qui se trouve entre deux planètes véloces.

— Dr. can. *Empêchements dirimants, empêchements prohibitifs*. Obstacles apportés par l'Église au sacrement du mariage.

— Dr. civ. *Empêchement dirimant*. Les *empêchements* ou incapacités qui font un obstacle légal à la célébration du mariage civil sont 1° le lien d'un premier mariage existant; 2° la parenté à certains degrés; 3° l'adoption; ces trois cas d'incapacité sont déclarés *empêchements dirimants*. || *Empêchement prohibitif*. Empêchement qui ne rend pas le mariage nul.

★ **EMPÊCHER.** v. a. 1^re conj. (étym. lat. *impedicare*, formé de *in*, dans, et *pedica*, piège). Apporter de l'opposition, faire obstacle. Empêcher un mariage. Empêcher un procès. Empêcher la délivrance d'une somme. Je fais ce serment de vous *empêcher* la fatigue du voyage, et à moi la douleur. (M^me de Sév.) Alors je demandai à Néoptolème comment Ajax Télamonien n'avait pas *empêché* cette injustice. (Fén.)

> Quoi! madame, faut-il que mon peu de puissance
> *Empêche* les [illegible] (Corneille.)

— Faire obstacle à quelqu'un. Oui, j'ai juré sa mort, rien ne peut m'*empêcher*. (Molière.)

— *Empêcher à quelqu'un*. Il croyait que l'archiduc était de ses amis, et qu'il ne lui *empêcherait* pas. (Malherbe.)

— En parlant des objets matériels. Cette digue empêche les inondations. Cette muraille empêche la vue.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (Corneille.)

— Fig. Embarrasser. Nous *empêchons* nos pensées en général, et des causes et conduites universelles, qui se conduisent très bien sans nous, et laissons en arrière notre fait. (Mont.) S'il attaque une place, il y va d'une telle manière tant croire que s'il l'avait prise, il en serait bien *empêché*. (Malherbe.)

— Par extens. Faire qu'une chose n'ait pas son action ordinaire. Trop de jeunesse et trop de vieillesse *empêche* l'esprit. (Pascal.)

— Suivi d'un verbe, il régit la préposition *de* avec l'infinitif, ou bien la conjonction *que* avec le subjonctif.

— *Empêcher de*. Il est bon d'*empêcher* ces emplois fastueux d'être donnés peut-être à des âmes méchantes. (Boil.) Il s'agit moins de l'*empêcher* de mourir que de le faire vivre. (J.-J. Rousseau.) Quel cas voulez-vous que je fasse d'un esprit qui ont toute la peine du monde à l'*empêcher* de se faire dominicain? (Grimm.)

— *Empêcher que*. Pourquoi croyez-vous que les Romains fussent si jaloux de mettre leurs aigles et leurs dieux à la tête de leurs légions, sinon pour *empêcher* que le tumulte et l'agitation des guerres ne fît oublier ce qu'on doit aux dieux qui y président? (Mass.)

[illegible]

négation, il faut mettre *ne*. La pluie empêche d'aller se promener, *empêche* qu'on *n'aille* se [illegible] (Racine.) Il marche, dort, mange et boit comme les autres, mais cela n'*empêche* pas qu'il ne soit fort malade. (Mol.) La pluie presque continuelle *empêche* qu'on ne se promène dans les cours et dans les jardins. (Id.) *Empêchez* qu'elle ne se mêle d'aucune affaire. (Volt.) Le mot propre est souvent difficile à rencontrer, et quand il est trouvé, la gêne du vers et la rime *empêche* qu'on ne l'emploie. (Id.) Cette cure secrète de Sévère est un mauvais artifice qui n'*empêche* pas que la cure ne soit publique. (Id.) Les plus violentes cabales n'ont jamais eu lieu que contre des ouvrages de mérite et n'ont point *empêché* qu'on les entendît. (La Harpe.) Toutes les pratiques anciennes et modernes n'*empêcheront* pas que l'on ne viole les lois de la nature, et que l'on ne soit rebelle à Dieu en coupant volontaire- [illegible]

[illegible]

Ainsi que le berger ne passe le monarque. (Boileau.)

[illegible]

— [illegible] que ceux d'Autriche empiètent cet État. (Malh.)

[illegible]

— S'EMPÊCHER v. pron. [illegible] s'abstenir de. Le perfide, il n'a pu s'*empêcher* de pâlir. (Rac.) Notre cher et malheureux ami a parlé [illegible] gieux. (Chateaub.)

— [illegible] aujourd'hui. Les religieuses avaient plus d'un moyen pour *s'empêcher* en justice de lui rien rendre. (Racine.)

EMPÊCHEUR [illegible]

EMPÉDOCLE. Philosophe grec d'Agrigente, vivait vers 444 av. J.-C.; il fut le chef du parti populaire, législateur, poète, médecin, et regardé comme un magicien, comme un dieu. On dit qu'il se jeta dans le cratère de l'Etna, afin de cacher sa mort. Il nous reste près de 500 vers de ses deux ouvrages *sur la Nature* et *sur les Expiations*. C'est un libre dis- [illegible]

EMPÉDOCLÉE. s. f. (d'*Empédocle*, n. pr.). Bot. Genre de dilléniacées, formé pour un arbrisseau brésilien à feuilles alternes et à fleurs blanches.

EMPÉDOCLÉEN, ENNE. adj. Philos. Qui a[illegible]

— *Doctrines empédocléennes*. Mélange des principes de Pythagore et de ceux de l'école d'Ionie.

EMPÉGIÉ, ÉE. adj. (rad. *piège*). S'est dit pour Attrapé, pris au piège.

★ **EMPEIGNE**. s. f. (ét. bas-lat., *impedia*; de *in*, dans; *pes*, pied). Techn. Cuir ou étoffe qui forme le dessus du soulier et qui couvre le cou-de-pied.

EMPEIGNÉ, ÉE. [illegible] Se dit de la disposition des fils dans la chaîne.

EMPEIGNEMENT. s. m. (rad. *empeigné*). Techn. Disposition des fils dans la chaîne.

EMPELLEMENT [illegible] Pelle ou bonde qui s'élève ou s'abaisse à volonté pour retenir ou faire sortir l'eau d'un lac, d'un étang, d'un canal.

EMPELOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empeloter. S'empl. adj. Fil empeloté. Oiseau empeloté.

EMPELOTEMENT. s. m. Action d'empeloter; résultat de cette action.

EMPELOTER. v. a. 1re conj. (rad. *pelote*). Techn. Mettre en pelotes. Se dit du fil, des tresses, etc.

— S'EMPELOTER. v. pron. Fauconn. Se dit de l'oiseau qui ne peut digérer la nourriture qu'il a avalée.

EMPELOTONNAGE. s. m. Action d'empelotonner. L'empelotonnage du fil, de la soie.

EMPELOTONNÉ, ÉE [illegible] Empelotonner. S'empl. adjectiv. Fil empelotonné.

EMPELOTONNEMENT. s. m. (rad. *pelo-ton*). Art milit. Évolution pour former le peloton d'infanterie. Deux pelotons qui se recou[illegible]

EMPÊNAGE [illegible] d'une serrure montée sur trois pênes.

EMPÊNÉ, ÉE [illegible]

EMPÊNER [illegible]

— S'EMPÊNER. [illegible]

EMPENNAGE [illegible] Action de garnir une flèche de plumes.

EMPENNE. s. f. (étym. lat., *penna*, plume). Anc. art milit. Aileron de plume que l'on adaptait à une flèche pour assurer la justesse de son vol.

— Blas. *Empennes*. Plumes qui garnissent la flèche.

EMPENNÉ, ÉE. part. pass. du v. Empenner. S'empl. adjectiv. Flèche empennée.

[illegible]

— *Tout empenné*. S'est dit pour Tout d'une pièce, tout droit. [illegible] brusquement enlevé hors de terre, rechut toutes fois tout *empenné* (Mont.)

— Fig. On nous plaque les sentences de Cicéron en la mémoire, toutes *empennées* comme des oracles, où les lettres et les syllabes sont [illegible]

— Blas. [illegible]

— Bot. *Feuille empennée*. Feuille ailée.

EMPENNELAGE [illegible]

EMPENNELÉ, ÉE [illegible] penneler. S'empl. adj. Ancre empennelée.

EMPENNELER. v. a. 1re conj. Il double l'*l* [illegible] ancre, la [illegible] tenir plus sûrement un vaisseau contre de forts courants, une grosse mer ou un vent violent.

— S'EMPENNELER. [illegible]

EMPENNELLE. s. f. [illegible] ment un empennelage.

★ **EMPENNER** [illegible]

— S'EMPENNER. v. pron. Être empenné.

EMPENOIR [illegible] sont également tranchantes [illegible]

★ **EMPEREUR** [illegible]

— Ce titre, que, dans le principe, les soldats romains donnaient à tout général d'armée et [illegible]

— *Empereur* se dit absolument des empereurs romains, tant que l'empire subsista dans son intégrité, c'est-à-dire depuis Auguste jusqu'à Théodose le Grand. Je veux être *empereur* ou simple citoyen. (Corn.)

— Après la chute de l'empire, la qualification d'*empereur* s'accordait au prince cou[illegible] le fut Charlemagne.

— [illegible] Rome, en 1508 [illegible]

— [illegible] d'Allemagne, sans autre dénomination. Les troupes de l'Empereur. Les États de l'Empereur.

— *L'Empereur* se dit aussi absolument en France de l'empereur Napoléon Ier. Du temps de [illegible]

— Titre par lequel on désigne quelques anciens souverains du nouveau monde. Des empereurs gouvernaient le Mexique et le Pérou [illegible] la conquête espagnole. Les empereurs [illegible] sont plus souvent appelés Incas. Montézuma et Guatimozin furent les derniers empe[illegible]

[illegible]

— Le souverain de l'Angleterre ne prend point le titre d'empereur, comme chef du Royaume-Uni, bien que l'on appelle ses États [illegible] s'applique au Parlement des trois royaumes [illegible] très celui d'impératrice des Indes.

— Fig. Il venait d'être proclamé *empereur* des pochards. (É. Zola.)

— On appelait ainsi autrefois dans les collèges, l'écolier qui était le premier de sa classe.

— Arg. Vieux soulier d'occasion.

— Hist. nat. On a donné le nom d'*empereur* à divers animaux qui se distinguent aux yeux des amateurs par une grande taille ou par [illegible] brillant diadème; dans l'entomologie, à un papillon diurne, l'argynne paphie, connu vulgairement sous le nom de tabac d'Espagne; dans l'ichtyologie, au xiphias espadon dans l'erpétologie, au boa devin; dans la conchyliologie, à plusieurs coquilles variées. Tous ces noms ne sont employés que par les marchands.

— Métrol. Monnaie d'or frappée à l'effigie d'un empereur d'Allemagne.

EMPERIÈRE. s. f. S'est dit pour Impératrice. Et avec raison, Pindarus appelle la coutume, la reine et *emperière* du monde. (Montaigne.)

EMPERLÉ, ÉE part. pass. du v. Emperler. S'emploie adjectiv. L'une travestie en garçon, coiffée d'un morion, laissant l'autre vêtue en garce, coiffée d'un attifet *emperlé*. (Montaigne.)

EMPERLER. v. a. 1re conj. Orner de perles.

— Fig. *Emperler le style*. Ils disent que Malherbe *emperle* trop son style. (Courval.)

— Fig.

[illegible]
Qui tous les ma[illegible]
[illegible]on, les fleurs. (Scarron.)

— S'EMPERLER. v. pron. S'orner de perles.

EMPERNA. s. m. Pêch. Ne s'emploie que dans [illegible] l'on nomme enceinte: *Faire emperna*, Disposer les filets pour cette pêche.

EMPERON. s. m. Sorte de bois pour le charronnage.

EMPERRUQUÉ, ÉE [illegible] perruque.

★ **EMPESAGE**. s. m. Techn. Action d'empeser du linge avec de l'empois; façon dont une chose est empesée.

EMPESÉ, ÉE. part. pass. du v. Empeser. S'empl. adj. Col. empesé. Collerette empesée.

[illegible] j'éclatais. (F. Fabre.)

— *Style empesé*. Style dans lequel on remarque une trop grande affectation d'arrangement, d'exactitude, de purisme.

— Fig.

[illegible]
[illegible]ollégiaux. [illegible]

— Mar. Se dit d'une voile mouillée pour la rendre plus impénétrable au vent, par un très petit frais. Voiles empesées. Peu usité.

— EMPESÉ, ÉE. s. Celui, celle qui a l'air empesé.

— *L'empesé*. s. m. Ce qui est guindé, privé de naturel.

★ **EMPESER**. v. a. 1re conj. (rad. *empois*. [illegible]) linge avec de l'empois. Les blanchisseuses trempent dans de l'empois très affaibli la partie qu'elles veulent *empeser*, et en passant dessus le fer chaud, elles fixent dans le linge l'empois, qui lui donne la raideur nécessaire. (Lenormand.)

— Fig. Cet auteur empèse trop son style.

— Mar. *Empeser les voiles*. Les mouiller par un très petit frais, pour les rendre plus impénétrables au vent.

— S'EMPESER. v. pron. Être empesé.

★ **EMPESEUR, EUSE**. s. Celui ou celle qui empèse.

— Plus particulièrement, Ouvrier qui fait son état d'encoller les tissus et étoffes. L'art de l'*empeseur* est une partie importante pour [illegible] (Lenorm.) On le nomme plus communément *encolleur*.

— Fig. M. l'abbé de La Chambre appelait le père Bouhours, en qui l'on prétendait qu'il y avait plus d'art et de contrainte que de naturel, l'*empeseur* des muses. (Duclos.)

EMPESTANT. part. prés. du v. Empester.

EMPESTANT, ANTE. adj. Qui empeste. Une odeur empestante.

EMPESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empester. S'empl. adjectiv. Pays empesté. Ville empestée.

[illegible] Quel coup affreux du sort
[illegible] vous fait chercher la mort?
(Voltaire.)

— Qui peut donner la peste. Un air empesté.

— Qui sent très mauvais. Fi! ne m'approchez pas: votre haleine est *empestée*. (Molière.)

— Fig. Tant que le breuvage *empesté* remplit la bouche et tapisse l'organe, la sensation est confuse et l'état supportable. (Brill.-Savar.) L'Église était plus que jamais *empestée* par l'hérésie. (Montalemb.) J'ai voulu peindre la déchéance fatale d'une famille ouvrière dans le milieu *empesté* de nos faubourgs. (É. Zola.)

[illegible]
Où le mensonge règne et répand son poison. (Rac.)

— EMPESTÉ, ÉE s. Personne atteinte de la peste. Fuyez cet empesté.

★ **EMPESTER**. v. a. 1re conj. (du lat. *pestis*, peste). Répandre la peste.

— Répandre, communiquer une odeur fétide et désagréable. Nous avons un égout collecteur qui a *empesté* la ville pendant trois mois. (Mérimée.)

— Fig. Répandre des erreurs. Les différentes sectes s'accusent mutuellement d'avoir *empesté* le monde de leurs hérésies. (Marmontel.)

— Absol. Son haleine empeste. Ce cadavre empeste.

EMPÉTRACÉ, ÉE. ou **EMPÉTRÉ, ÉE**. adj. Bot. Qui ressemble à un empétrum. ‖ EMPÉTRACÉES. s. f. pl. Famille d'arbrisseaux qui a pour type le genre empétrum.

EMPÊTRANT. part. prés. du v. Empêtrer.

EMPÊTRANT, ANTE. adj. Qui gêne, embarrasse, qui cause un empêchement. La bossette m'a fait peur: c'est un jeu traître et *empêtrant*. (Mme de Sévigné.)

EMPÊTRE. s. m. (ét., V. EMPÊTRER). Écon. rur. Entrave pour lier les animaux, en Normandie.

EMPÊTRÉ, ÉE part. pass. du v. Empêtrer. S'empl. adjectiv. Homme empêtré. Cheval empêtré.

[illegible] orgueil. (Mme de Sévig.) La raison *empêtrée* des passions ne nous sert non plus que les ailes aux oiseaux englués par les pieds. (Charron.)

— *Style empêtré*. Style confus, embarrassé.

— Zool. Se dit des mammifères à membres courts et pouvant à peine marcher.

EMPÊTREMENT. s. m. (rad. *empêtrer*). Obstacle, empêchement.

★ **EMPÊTRER**. v. a. 1re conj. (étym. lat., *in*, dans; bas-lat. *pastorium*, entraves). Lier la jambe d'un cheval ou d'une autre bête que l'on [illegible]

— Par extens. Embarrasser dans une chose [illegible] *empêtré* ses jambes dans les ronces du champ, trébucha et s'étendit gentiment sur le chaume. (J. Sandeau.)

— [illegible] quelques rebelles; on les réduit bientôt en *em*[illegible]

— Fig. Embarrasser. Vous nous avez empêtrés d'un homme fort incommode.

— Fam. Engager. Empêtrer quelqu'un dans une mauvaise affaire.

— S'EMPÊTRER. v. pron. Être empêtré. Elle eut peur, fit un pas en arrière, et, *s'empêtrant* dans sa traîne, tomba avec un grand cri. (A. Daudet.)

— Fig. et fam. *S'empêtrer d'une femme*.

[illegible]
Qui s'est acoquiné, dans ce taudis champêtre,
A la triste moitié dont il s'est *empêtré*. (La Chauss.)

— Fig. S'astreindre. Ainsi se ruinent de santé ceux qui se laissent *empêtrer* à des régimes contraints et s'y astreignent superstitieusement. (Montaigne.)

— Fig. L'esprit humain ne fait que fureter et quêter, et va sans cesse tournoyant, bâtissant et *s'empêtrant* en sa besogne, comme nos vers à soie, et s'y étouffe. (Montaigne.)

— Fig. *S'empêtrer dans une mauvaise affaire, dans des embarras*. S'engager malheureusement dans une affaire, dans des embarras. Une fois engagé dans les voies tortueuses qui s'écartent du droit chemin, on s'y enfonce, on s'y *empêtre*. (J. Sandeau.)

EMPÊTROIR. s. m. (rad. *empêtrer*). Entrave pour les jambes du patient qu'on va exécuter.

EMPÉTRUM. s. m. (pr. *an-pé-tromm*; étym. gr. ἐμπετρος, qui croît sur les rochers). Bot. Genre de plantes formé pour de petits arbrisseaux de la famille des bruyères, procombants, très rameux, indigènes de l'Europe et de l'Asie boréale.

EMPEURÉ, ÉE. adj. Saisi de peur.

EMPHANE. adj. (ét. gr., [illegible], brillant).

[illegible] emphase.

*** EMPHASE.** s. f. [illegible] Affectation [illegible] supplice que d'entendre prononcer de médiocres vers avec toute l'*emphase* d'un mauvais [illegible]

[illegible]

— Rhét. Figure de pensée qui consiste à employer un mot dans un sens plus étendu, plus énergique que sa signification ordinaire, [illegible]

EMPHASÉ, ÉE. part. pass. du v. Emphaser. S'empl. adjectiv.

[illegible]

EMPHASER. v. a. 1re conj. Dire avec emphase. Je vais te peindre ces devoirs qu'ici tu [illegible]

EMPHASISTE. s. m. Celui qui parle ou [illegible] Racine.)

*** EMPHATIQUE.** adj. 2 g. Qui a de l'emphase. Se dit de ce qui a rapport aux personnes. Discours, prononciation, ton emphatique. Le luxe *emphatique* de l'Orient choquait la noble simplicité des Grecs. (P. de St-Victor.)

— Qui parle avec emphase. Orateur, auteur emphatique.

— S'emploie souvent dans un sens analogue à celui d'Emphase, figure de pensée. Mot pris dans un sens emphatique.

— Gramm. Se dit de certaines lettres et de leur emploi dans la langue hébraïque.

*** EMPHATIQUEMENT.** adv. D'une manière emphatique.

EMPHRACTIQUE ou **EMPLASTIQUE** adj. 2 g. (du gr. ἐμφράσσω, j'obstrue, je bouche). Pharm. Se dit des substances ou médicaments qui bouchent les pores, comme la cire, la graisse, etc. Application emphractique.

— Substantiv. Un emphractique. Des emphractiques.

EMPHRAGME [illegible] truction). Chir. Obstacle que la position du fœtus apporte à sa sortie dans les accouchements difficiles.

EMPHRAXIE. s. f. [illegible] ἐμφράσσω, j'obstrue). Médec. Embarras, obstruction ou réplétion des conduits ou des cavités par une matière que son abondance ou ses qualités rendent morbifique.

EMPHYSÉMATEUX, EUSE. adj. Méd. Qui est de la nature de l'emphysème. Tumeur emphysémateuse. Un jeune homme dont la maison était en feu, se précipita dans la rue d'une fenêtre du second étage, et dans sa chute se fractura le crâne. Le soir même de l'accident, il devint *emphysémateux*, et respirait avec peine; il mourut dans la nuit. (Breschet.)

*** EMPHYSÈME.** s. m. (du gr. ἐμφυσάω, j'enfle en soufflant). Pathol. Tuméfaction molle, crépitante, sans changement de couleur à la peau, sans douleur produite par l'accumulation d'air dans le tissu cellulaire. L'*emphysème* est un des accidents les plus fréquents des plaies pénétrantes du thorax ou des fractures des côtes. Il survient fréquemment dans les plaies pénétrantes faites avec une baïonnette, une épée, un stylet ou tout autre instrument à lame étroite. (Breschet.) L'*emphysème* peut encore survenir à la suite de lésions d'autres organes que les poumons. Les gaz qui se développent dans les voies de la digestion peuvent quelquefois produire des crevasses de ces organes, et passer dans le tissu lamineux des parties voisines. Les animaux ruminants sont assez sujets à cette sorte d'*emphysème*. (Charb.)

EMPHYTE. s. m. (ét. gr., ἔμφυτος, inséré). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des tenthrédiniens, qui a pour type l'emphyte [illegible]

*** EMPHYTÉOSE.** s. f. (ét. gr., ἐμφύτευσις, de ἐν, dans; φυτεύω, je plante). Jurispr. Bail à longues années. L'effet propre et particulier du bail emphytéotique est d'opérer la translation et l'aliénation à temps de la propriété de l'immeuble donné en *emphytéose*. (Bousq.) Telle maison serait louée dix écus, telle autre quinze, par un bail d'*emphytéose* perpétuelle. (E. About.)

*** EMPHYTÉOTE.** s. 2 g. Celui, celle qui jouit d'un bien à titre d'emphytéose. L'*emphytéote* acquiert sur sa chose un droit de propriété dont il peut disposer par donation, vente, échange ou autrement, avec la charge toutefois des droits de bailleur. (Chab.-Cham.) L'*emphytéote* n'est qu'un fermier à longues années, il n'est aussi qu'un détenteur précaire, puisqu'il possède par autrui. (Bousq.)

*** EMPHYTÉOTIQUE.** adj. 2 g. Jurispr. Qui appartient à l'emphytéose.

— *Bail emphytéotique.* Contrat par lequel le [illegible] la charge d'y faire certaines améliorations utiles. Le bail *emphytéotique* ne se fait pas ordinairement pour moins de vingt ans, ni pour plus de quatre-vingt-dix-neuf années. L'État, les communes, les établissements publics dûment autorisés, en font particulièrement usage. (Chabrol-Chaméane.)

— [illegible] que paye le preneur d'un bail emphytéotique en reconnaissance du domaine direct réservé par le cédant.

EMPHYTIE [illegible] plante). Bot. Maladie qui attaque les plantes d'une contrée.

EMPICORIS. s. m. (pr. *an-pi-ko-riss*; ét. gr., ἐμπίς, cousin; κόρις, punaise). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères qui a pour type l'empicoris marbré.

EMPIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *empis*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à une empis. || EMPIDES. s. f. pl. Famille de diptères, qui a pour type le genre empis.

EMPIÈCEMENT. s. m. (rad. *pièce*). Pièce mise sur certaine partie d'un vêtement pour la rendre plus solide.

EMPIÉGÉ, ÉE. part. pass. du v. Empiéger. S'empl. adjectiv.

EMPIÉGER. v. a. 1re conj. (rad. *piège*). Prendre au piège.

— Fig. Tant que je vivrai, je ne serai qu'un sot, et une chaleur de tête m'*empiégera* comme un sot. (Diderot.)

— Fig. Tromper. Empiéger quelqu'un.

— S'EMPIÉGER. v. pron. Être pris au piège.

— Fig. Être attrapé.

EMPIERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Empierrer. S'empl. adjectiv. Route empierrée.

*** EMPIERREMENT.** s. m. Action d'empierrer; résultat de cette action.

— Agric. Empilement de pierres dans un trou ou dans un fossé, pour donner de l'écoulement aux eaux entre leurs interstices.

— Constr. Grossier revêtement de pierre.

— P. et ch. Lit de pierres destiné à consolider [illegible]

*** EMPIERRER.** v. a. 1re conj. (rad. *pierre*). P. et ch. Garnir une route de pierres pour la conserver, l'affermir.

— Agric. Empiler des pierres dans un trou, dans un fossé.

— S'EMPIERRER. v. pron. Être empierré, être garni de pierres.

EMPIÉTANT. part. prés. du v. Empiéter.

EMPIÉTANT. adj. m. (rad. *pied*). Fauconn. Qui a les pieds bons et beaux. Oiseau empiétant.

— Blas. Qui tient sa proie dans ses serres.

EMPIÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empiéter. S'empl. adjectiv. Usurpé, pris sur autrui. Terrain empiété. Champ empiété. Héritage empiété.

— Véner. Qui a les pieds bons et beaux. Un chien bien empiété.

*** EMPIÉTEMENT.** s. m. Action d'empiéter. Résultat de cette action.

— Par anal. Les empiétements de la mer sur la terre.

— Fig. Les empiétements d'une autorité sur une autre.

*** EMPIÉTER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-pié-té*; rad. *en* et *pied*). L'*é* de *éter*, se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'empiète, tu empiètes, il empiète*, etc. *J'empiéterai, tu empiéteras*, etc. *J'empiéterais, nous empiéterions*, etc. Usurper. Empiéter une toise, plusieurs sillons sur un champ. Empiéter un arpent.

— Fig. Les Guises soudain après la mort du roi Henri *empiétèrent* le maniement de toutes les affaires du royaume. (Pasquier.) Il lui coûtera une armée de cinquante mille hommes et quatre millions d'or, pour empêcher que ceux d'Autriche *empiètent* cet État. (Malherbe.) Le peuple leur laissa *empiéter* le pouvoir suprême, dont ils usèrent tyranniquement. (Boss.)

— Absol. Empiéter sur un terrain, sur un champ.

— Par extens. Gagner, s'étendre. Ils n'étaient pas (ses yeux) d'une grandeur surprenante, et ils n'*empiétaient* pas sur le reste de la figure. (E. About.)

— Par anal. Se déborder sur quelque chose, couvrir un terrain voisin. La mer empiète sur les côtes. La rivière empiète tous les jours de [illegible]

— Fig. Entreprendre au préjudice de. Empiéter sur les droits, sur l'emploi, sur les attributions de quelqu'un. Empiéter autant qu'on peut. N'*empiétons* point sur l'horrible fonction des démons. (J.-J. Rouss.)

— *Se laisser empiéter à.* Se laisser gagner par une chose. Se laisser *empiéter* aux préventions. (Méré.)

— Constr. Donner du pied. Empiéter une colonne.

— Fauconn. Enlever la proie avec les pieds. Les faucons empiètent, quand ils assomment la proie en la liant.

EMPIÉTEUR. s. m. Celui qui empiète. L'*empiéteur* est condamné à la restitution du champ. (A. Dum.)

EMPIFFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Empiffrer. S'emploie adjectivem. Fam. Qui a mangé excessivement; gorgé; devenu gras et replet. Un enfant empiffré.

— *Empiffré de.* [illegible] de pâtisseries.

*** EMPIFFRER.** v. a. [illegible]

— [illegible]

— S'EMPIFFRER. [illegible]

EMPIFFRERIE. s. f. Action d'empiffrer ou de s'empiffrer; effet de cette action.

EMPIGÉ, ÉE. part. pass. [illegible] S'empl. adjectiv.

EMPIGER. v. a. [illegible]

EMPILAGE. s. m. [illegible]

— [illegible] empilée. Dans la première année de l'empilage. [illegible]

EMPILE. s. f. [illegible] hameçon, et qui s'ajustent aux lignes ou cannes.

EMPILÉ, ÉE. part. pass. du v. Empiler. S'emploie adjectiv. Mis en pile. Bois empilé. Livres empilés. Boulets empilés. Écus empilés.

— [illegible] empilés.

*** EMPILEMENT.** s. m. Action d'empiler. || État de ce qui est empilé.

*** EMPILER.** v. a. [illegible] Mettre en pile. Empiler du bois. Empiler des livres, des paquets. Empiler du fumier. Empiler des boulets, des bombes. Empiler des écus.

— Jeux. *Empiler les dames.* Les mettre en tas sur la première flèche du trictrac.

— Pêch. Attacher à une empile. Empiler des hameçons.

— [illegible] empile.

— S'EMPILER. v. pron. Être mis en pile. Les écus s'empilent chez lui.

EMPILEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui empile les marchandises.

— EMPILEUR. s. m. Celui qui était préposé à l'empilement des bois.

EMPIPEUR. s. m. (rad. *pipe*). Celui qui arrange les harengs saurs dans les tonnes.

EMPIRANCE. s. f. [illegible] Défectuosité ou altération des monnaies.

— Comm. Diminution de valeur des marchandises pendant un trajet.

*** EMPIRE.** s. m. (du lat. *imperium*). Gouvernement dans lequel la souveraine puissance est réunie dans une seule personne qu'on appelle empereur.

— Étendue des pays soumis à la domination d'un empereur. C'est en ce sens que l'on dit : L'empire romain. L'empire d'Orient. L'empire d'Occident. L'empire de Trébizonde. L'empire d'Allemagne. L'empire français. L'empire du Mogol. L'empire chinois. L'empire de Russie. L'*empire* de Russie est le pays de la terre où les hommes sont le plus malheureux. (De Custine.)

— *Haut-Empire.* Empire romain avant sa décadence et son démembrement, c'est-à-dire depuis Auguste jusqu'à Constantin, ou jusqu'à Théodose le Grand. Se dit par opposition à *Bas-Empire*. || *Le Bas-Empire.* L'empire romain à son temps de décadence, que les uns font commencer au règne de Valérien, et les autres à celui de Constantin; et plus particulièrement l'empire grec de Constantinople depuis Constantin, selon les uns, ou Arcadius, selon les autres, jusqu'à sa chute, en 1453. L'histoire du Bas-Empire. Médaille du Bas-Empire. Les écrivains du Bas-Empire. || *Le saint-empire.* L'empire romain rétabli en Occident par Charlemagne [illegible] Titre officiel de l'empire d'Allemagne de 962 à 1806. || *Le Céleste-Empire.* La Chine.

— *Empire d'Orient.* V. ORIENT (Empire d').

— [illegible] V. OCCIDENT (Empire d').

— [illegible] V. ROMAIN (Empire).

— [illegible] V. ALLEMAGNE.

— *Empire byzantin.* V. ORIENT (Empire d').

— *Empire grec.* V. ORIENT (Empire d').

— [illegible] pendant qu'il fut sous la domination des croisés de race latine, de 1204 à 1261. Le territoire de l'empire [illegible] comtés, baronnies féodales, et le doge de Venise [illegible] l'empire.

— *Empire* s'est dit particulièrement et absolument de l'ancien empire d'Allemagne. Les électeurs de l'Empire. Les princes de l'Empire. Les cercles de l'Empire. || On dit aussi le *saint-empire*. Prince du saint-empire. Comte du saint-empire. Marquis du saint-empire.

[illegible] Empire fondé par Napoléon III. Ministre de l'Empire. Général de l'Empire. Baron de l'Empire. Il a servi sous l'Empire.

— [illegible] 330. (Compl. de l'Acad.)

— [illegible] sous la domination d'un souverain puissant, quel que soit son titre. L'empire d'Alexandre fut partagé entre ses généraux. Le vaste empire [illegible] parties du nouvel *empire*. (Montesq.)

[illegible]

— Ensemble des peuples soumis à un souverain puissant. Porter au prince les vœux de tout l'empire. Tout l'*empire* a vingt fois conspiré contre nous. (Rac.) Les révolutions du palais n'ont pas retardé d'un moment les progrès de la félicité de l'*empire*. (Volt.)

— Puissance politique, domination plus ou moins étendue d'un peuple, abstraction faite [illegible] vernement intérieur. Fonder des empires. Subjuguer des empires. Renverser des empires. L'établissement et la décadence des empires. Affaiblir les forces d'un empire. Il est à croire que le genre humain, dans les climats favorables, jouissait autrefois d'une vie plus saine et plus heureuse que depuis l'établissement des grands *empires*. (Volt.) Les législateurs et les enthousiastes n'ont guère songé qu'à se faire des *empires*. (B. de St-P.) La France possédait autrefois dans l'Amérique septentrionale un vaste *empire*. (Chateaub.) Le génie crée ou régénère les *empires*; le caractère seul les soutient ou les élève. (S. Dubay.)

[illegible]

— Temps qu'a régné un empereur. Sous l'empire d'Auguste. Le cours ne fut pas long d'un [illegible]

— État, qualité d'un empereur, et par extension, d'un souverain puissant quelconque. Naître pour l'empire. Être destiné à l'empire. Soutenir le poids, le fardeau de l'empire. Aspirer à l'empire. Parvenir à l'empire. Dans l'espoir d'élever Bérénice à l'*empire*. (Rac.) Vous qui l'avez appelé de si loin à l'*empire*. (Id.) Néron, s'ils en sont crus, n'est pas né pour l'*empire*. (Id.)

[illegible]

— [illegible] *pire*. Rien n'est capable de le faire céder.

— Droit de commander sur, domination absolue sur. Un autre était chargé de l'*empire* du monde. (Rac.) Les ennemis avaient paru céder à la France l'*empire* des deux mers. (Mass.) Il [illegible] (Volt.)

— Pouvoir, commandement absolu, domination, puissance, autorité. Exercer un empire despotique dans sa maison, sur ses domestiques, [illegible] un empire tyrannique sur ses amis. Avoir un empire absolu sur quelqu'un. Sa vertu toute seule lui donnait sur toute l'Europe un *empire* [illegible] (Mass.)

[illegible]

— *Traiter quelqu'un avec empire.* Le traiter [illegible]

— [illegible] *empire* de l'homme les animaux qui rampent sur la terre, les oiseaux qui volent dans les airs. (Massillon.)

[illegible]

— Fig. Se dit dans le même sens de l'ascendant, du pouvoir que l'on a sur les cœurs, sur les esprits, sur les passions, sur soi-même. Avoir de l'empire sur soi, sur les esprits, sur les cœurs. Exercer un tyrannique empire sur les opinions. Je connais tout l'*empire* que j'ai sur mon amie, et je ne crains point d'en abuser en l'exerçant en votre faveur. (J.-J. Rouss.) Une fois il embrassa ses genoux avec violence, et semblait avoir perdu tout *empire* sur sa passion. (Mme de Staël.)

— *Exercer, avoir de l'empire sur soi-même.* Commander à ses passions.

— Fig. Ascendant, pouvoir, influence que les choses morales exercent sur nous. L'empire de la vertu, de la beauté, de la raison, des passions. L'empire de la mode. Vos conseils sur mon cœur n'ont eu que trop d'*empire*. (Racine.) [illegible] l'*empire*. (Id.) La conscience n'a plus crié que faiblement contre l'*empire* de la passion. (Mass.) L'*empire* de la beauté est passager; mais celui de la vertu subsiste toujours. (St-Evrem.) L'*empire* de la coutume est bien plus vaste que celui de la nature. (Voltaire.) Vous joignez l'*empire* de la [illegible] L'*empire* de la mode est faux et passager. (Chabanon.) Serez-vous délivré de l'*empire* des [illegible] (J.-J. Rous.) Je [illegible] moi-même l'*empire* de ma volonté. (Id.) Vous [illegible] despotique *empire* de la sagesse et des bien-

[illegible] des relations fabuleuses. (D'Alembert.)

[illegible]

[illegible] la *rue de Galilée*, se nommait *empereur de Galilée*. Il avait juridiction sur les clercs de procureurs près de la Chambre des comptes.

— Myst. *Empire céleste*. Le royaume des cieux.

— Navig. fluv. *Côté d'empire*. Nom donné par les bateliers au côté gauche de la Saône et du R[illegible] par opposition au côté droit dit *côté du* [illegible].

— [illegible] l'Empire français [illegible] Napoléon I[illegible] Une pendule empire [illegible] qui est de mauvais goût, passé de mode. [illegible] il est du goût le plus *empire* que je connaisse. (Gér. de Nerv.)

EMPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Empirer. S'empl. adjectiv. Mal empiré. Fortune empirée. Position, situation empirée. Depuis la révolution, ce défaut national me semble *empiré*. (Morellet.)

★ **EMPIRÉE**. s. m. V. EMPYRÉE.

EMPIREMENT. s. m. (pr. *an-pi-re-man*). Action d'empirer, état pire que le précédent. On ne peut nier que ce qui nous peut faire vivre heureusement ne soit bon; car il n'est point susceptible d'*empirement*. (Malherbe.)

★ **EMPIRER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-pi-ré*). Rendre pire, faire devenir de pire qualité, de pire condition, mettre en pire état. Empirer son mal. Empirer sa condition. Empirer un marché. Le malheur *empire* les mauvais caractères; il améliore les bons. (Boiste.) La douleur ni la pauvreté ne nous *empirent* point. (Malherbe.)

— Fam. *Empirer son marché*. Rendre sa situation moins bonne.

— *Empirer quelqu'un*. Nuire à sa santé. Ils m'ont très assuré que la vendange de cette année m'aurait *empirée*. (Mme de Sévigné.)

— EMPIRER. v. n. Devenir pire, être, tomber en pire état. Les affaires empirent. Une maladie empire. Un malade empire. La condition des peuples *empire* presque toujours par les fréquentes mutations de gouvernements. (Boiste.) J'ai peur de mon état qui *empire* sans cesse. (J.-J. Rousseau.) Le vulgaire croit que le monde *empire* à mesure qu'il vieillit. (Id.)

— Comm. Se gâter, se corrompre. Ces marchandises empirent.

— Anc. prov. *Un qui amende vaut mieux que deux qui empirent*. Un homme dont la conduite s'améliore offre plus de garantie que plusieurs dont la moralité va en décroissant.

— S'EMPIRER. v. pron. Devenir pire. Leur état allait *s'empirant*. (Bossuet.)

EMPIRICUS (Sextus). Philosophe du commencement [illegible] notre ère. Il était médecin de l'école *empirique*, c'est-à-dire expérimentale, d'où lui vint son surnom. Il a exposé l'abrégé de la doctrine des sceptiques dans les 3 livres de ses *Hypotyposes pyrrhoniennes*, et a [illegible] 11 livres *contre les Mathématiciens*.

★ **EMPIRIQUE**. adj. 2 g. (pr. *an-pi-ri-ke*; ét. gr., [illegible]; formé de [illegible], essai). Qui appartient à l'empirisme; qui n'est fondé que sur l'expérience. Idée, pensée empirique. Médecin empirique.

— Log. *Définition empirique*. Définition des idées considérées telles qu'elles sont fournies par l'expérience. On l'oppose à Définition ennoématique.

— Phys. *Formule empirique*. Formule qui n'a [illegible]

— EMPIRIQUE. [illegible] qui fait dériver toutes nos idées de l'expérience; celui qui donne à l'expérience une importance exclusive. Les *empiriques* sont opposés aux idéalistes. (Acad.)

— Médec. Médecin qui ne s'appuie que sur l'expérience. — Se prend surtout en mauvaise part. [illegible] sans étude, sans méthode, [illegible] Charlatan, vendeur de drogues [illegible] par de prétendus [illegible] connaissance [illegible] empirique. Audacieux empirique [illegible] enthousiaste. Il y a souvent [illegible] fanatisme dans l'empirique [illegible] qui le traite. La secte des empiriques a commencé en Sicile. Les premiers empiriques furent Apollonius et Glaucias. Les empiriques s'opposaient aux dissections du corps humain.

★ **EMPIRIQUEMENT**. adv. D'une manière empirique.

★ **EMPIRISME**. s. m. (pr. *an-pi-rissme*; rad. *empirique*). Système établi sur la seule observation, et dans lequel n'entre aucune théorie. Dogmes du empirisme. Empirisme outré. Les préjugés de l'empirisme. On ne peut expliquer la nature ni l'action des causes humaines. *L'empirisme* est l'unique ressource que l'on ait pour y remédier. (Quesnay.)

— Méd. Pratique des charlatans. Un aveugle empirisme. L'empirisme a régné longtemps sur nos places publiques. La science et la civilisation ont heureusement anéanti l'empirisme.

— Philos. Système de philosophie dans lequel l'origine de nos connaissances est uniquement attribuée à l'expérience, et même à la seule expérience des sens. L'empirisme de Locke est moins absolu que l'empirisme condillacien. Toute philosophie qui s'attache exclusivement à recueillir des faits sans s'occuper de les lier entre eux par une synthèse, L'empirisme écossais. La théorie sans la pratique est un véritable *empirisme*. Say. Les [illegible] dépourvues de la connaissance exacte de l'être et satisfaction et de son mécanisme, ne peuvent être, et ne sont en effet, qu'un aveugle *empirisme*. Bostan.

EMPIRISTE. s. m. Partisan de l'empirisme.

EMPIS. s. f. (pr. *an-piss*; étym. gr., ἐμπίς, moucheron). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, ayant pour type l'empis opaque, insecte qui vit de proie et qui se trouve en Europe, en Algérie, au Chili, etc.

EMPIS Adolphe Dominique-Florent-Joseph SIMONIS). Littérateur, né à Paris, 1795-1868. Il entra à l'Académie française en 1847 et fut directeur de la Comédie-Française de 1856 à 1859; il fut alors nommé inspecteur général des bibliothèques. Il a composé des tragédies lyriques *Sapho, Hercule à Trachine, Jeanne d'Arc, Vendôme en Espagne, Romulus*; des drames, qui ne manquent pas de hardiesse: *Bothwel, un Jeune Ménage*; des comédies, en vers et en prose, dans lesquelles on reconnaît de la finesse d'observation.

EMPISSEMENT. s. m. (rad. *pisser*) Art vétér. État de la mamelle d'une vache engorgée de lait.

EMPITE. adj. 2 g. Entom. Syn. d'EMPIDE.

EMPLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Emplacer. S'empl. adjectiv. Sel emplacé.

★**EMPLACEMENT**. s. m. (pr. *an-pla-ce-man*; rad. *place*). Lieu considéré sous le rapport des avantages qu'il offre comme propre à l'assiette d'un bâtiment, d'un jardin, d'un parc, etc. Bel emplacement. Emplacement magnifique. Bon emplacement. Emplacement favorable. Emplacement d'un jardin, d'une maison. Choisir un bel emplacement pour établir une usine, une maison de commerce, une maison d'éducation. Charles XII, lui, ne veut de la terre que *l'emplacement* d'un camp et le terrain d'une bataille (P. de St-Victor.) || Place qui est ou qui a été occupée par une ville ou par un monument, etc. L'emplacement d'une maison. L'emplacement du Louvre. L'emplacement de Ninive. Tout cet *emplacement* de Lacédémone est inculte, le soleil l'embrase en silence et dévore incessamment le marbre des tombeaux. (Chateaubr.) N'est-il pas singulier que, dans une ville aussi fameuse que Carthage, on en soit à chercher *l'emplacement* même de ses ports? (Id.)

— Espace de terrain environné de rues, de bâtiments. Emplacement à vendre, à louer.

— Sal. Action de décharger et de placer le sel dans les lieux de dépôt. || Manière dont les masses de sel sont disposées dans les greniers.

EMPLACER. v. a. 1re conj. (pr. *an-pla-cé*; rad. *place*). Se conjugue comme *Placer*. Ne se dit que du sel et signifie Le mettre dans les greniers où il doit être déchargé, conservé et distribué. Emplacer du sel.

EMPLAGE. s. m. (pr. *an-plaje*). Action d'emplir. Inusité.

— Action d'ouiller, chez les marchands de vin.

— Constr. Masse d'éclats de pierres qu'on mêle au mortier pour les jeter entre deux rangs de pierres taillées.

EMPLAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Emplaigner. S'empl. adjectiv.

EMPLAIGNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-plè-gnié*). Techn. Garnir les draps avec les chardons. On dit plus communément *lainer*.

EMPLAIGNEUR. s. m. Techn. Celui qui emplaigne, qui garnit les draps avec la croix de chardons. On dit mieux *laineur*.

EMPLANQUER. v. a. 1re conj. Arc. Ant[illegible] ver.

EMPLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emplanter. S'empl. adjectiv.

EMPLANTER. v. a. 1re conj. (pr. *an-plan-té*). Hort. Syn. de PLANTER.

EMPLANTURE. s. f. (rad. *emplanter*). Mar. Encastrement dans lequel est planté le pied des deux principaux mâts, à bord d'un bâtiment.

— Nom d'un plant quelconque en Franche-Comté.

EMPLASTIQUE. adj. 2 g. (pr. *an-plass-tike*; du gr. ἐμπλαστικός, qui enduit). Qui a les caractères d'un emplâtre. || Qui sert à faire les emplâtres. Onguent emplastique.

— Qui sert à coller.

EMPLASTRATION. s. f. (pr. *an-plass-tra-cion*; ét. gr., [illegible]; rad. [illegible], j'enduis). Chir. Action de couvrir d'un emplâtre.

— Hort. Action d'enter en écusson.

EMPLASTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Emplastrer. S'empl. adjectiv.

EMPLASTRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-pla-stré*; étym., V. EMPLASTRATION). Hort. Enter en écusson.

★ **EMPLÂTRE**. s. m. (pron. *an-plâtre*; ét., V. EMPLASTRATION). Préparation pharmaceutique solide, qui se ramollissant par la chaleur, et adhérant plus ou moins aux parties sur lesquelles on l'applique. Emplâtre stomachique, céphalique, styptique, hépatique, astringent, conglutinatif. Les plus usités sont l'emplâtre de Vigo, les vésicatoires, le diachylum. Mme Fouquet a donné un *emplâtre* à la reine qui l'a guérie de ses convulsions. (Mme de Sévig.)

— Par extens. Mastic dont on recouvre les plaies des arbres.

— Fig. Je vous dis et vous douze que tous ces médecins n'y feront rien, rien que de l'eau [illegible] claire; que votre fille a besoin d'autre chose que de rhibarbe (rhubarbe) et de séné, et qu'un mari est un *emplâtre* qui garit (guérit) tous les maux des filles. (Molière.)

— Fig. et fam. Ce qui couvre un mal, le cache et ne le guérit pas. Mettre un emplâtre à une affaire, à sa fortune.

— Personne qui est ordinairement infirme. C'est un *emplâtre*. (Acad.) Elle a un *emplâtre* de mari. (Mol.)

— Par extens., et dans un sens analogue, Personne qui n'a aucune vigueur d'esprit, qui est incapable d'agir comme il convient, et qui ne fait qu'apporter de l'embarras dans les affaires dont elle se mêle. C'est un pauvre emplâtre. Quel emplâtre que cet homme-là!

— Fig. et fam. *Donner un emplâtre à quelqu'un*. Lui donner un soufflet.

— Prov. *Où il n'y a point de mal, il ne faut point d'emplâtre*.

— Arg. de joueur. Portée de cartes préparée pour tricher au jeu.

— Arg. de voleur. Empreinte.

— Ce mot a été indifféremment masculin ou féminin jusqu'au XVIIIe siècle. Une *emplâtre* qui me défigure. (Racine.)

EMPLÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Emplâtrer. S'empl. adject.

— Fig. Il y en avait une (fenêtre), au troisième, où s'étalait une couche d'enfant *emplâtrée* d'ordure. (É. Zola.)

EMPLÂTRER. v. a. 1re conj. (pron. *an-pla-tré*; rad. *emplâtre*). Techn. Étendre le vernis sur une peau, pour faire prendre à cette peau la couleur de l'or.

— Mettre un emplâtre.

— Gêner. Tous ces gens-là nous emplâtrent.

— Pop. Donner un soufflet.

EMPLÂTRIER. s. m. (pron. *an-pla-tri-é*). Pharm. Lieu où l'on prépare, où l'on conserve les emplâtres.

EMPLECTITE. s. f. (ét. gr., ἐμπλεκτός, tressé). Minér. Variété de bismuth sulfuré cuprifère de Saxe.

EMPLECTON. s. m. (pr. *an-plek-ton*; ét. gr., [illegible], j'entrelace). Antiq. rom. Manière de construire un mur, en formant les deux surfaces de pierres polies seulement à l'extérieur, et en remplissant l'intervalle de ciment et de pierres jetées au hasard. L'emplecton des Romains était moins solide que celui des Grecs, parce que ces derniers reliaient entre elles, par de grandes pierres transversales, les deux surfaces extérieures du mur.

★ **EMPLETTE**. s. f. (pr. *an-plète*; du vieux fr. *emploicte*, du v. *employer*). Achat de quelque marchandise, d'un meuble, d'un vêtement, d'un livre, etc. Bonne emplette. Mauvaise emplette. Faire emplette de quelque chose. Faire des emplettes. Cette femme est allée faire des emplettes. Ce marchand a fait grande emplette d'étoffes. Quand il a acheté ce diamant il croyait faire une bonne emplette, et il s'est trompé. Vous avez fait là une belle emplette!

> Un bloc de marbre était si beau
> Qu'un statuaire en fit l'emplette. (LA FONTAINE.)

— Chose achetée. Jolie emplette. Belle emplette. Rare emplette. Voyez mon emplette. Je vais vous montrer mes emplettes.

— *Être en emplette*. Se disait d'un marchand qui allait acheter ses marchandises. || *Faire ses emplettes, aller aux emplettes*. Se dit dans le même sens.

— *Être de bonne emplette*. Être avantageux à acheter. Marchandise de bonne emplette.

— Fig. Avoir bon air. La dame était de bonne *emplette*. (La Font.)

EMPLEURE. s. m. (ét. gr., ἐμπλευρος, j'attaque en flanc.) Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la tribu des [illegible], ayant pour type l'empleure sombre, commun en Europe.

EMPLÈVRE. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; πλευρόν, membrane). Bot. Genre de diosmées, formé pour un arbrisseau du Cap, remarquable par l'absence de corolle et de disque.

EMPLI, IE. part. pass. du v. Emplir. S'empl. adjectiv. Rendu plein. Coffre empli. Vase empli. Armoire emplie. Bouteille emplie. Sac empli. J'ai le cœur malade et d'amertume *empli*. (V. Hugo.)

EMPLI. s. m. (pr. *an-pli*). Raffin. Lieu voisin des fourneaux où l'on place les formes vides. || Quantité de formes que l'on a remplies. Ces formes sont du même empli. Voilà l'empli de ce matin. || Seconde cuite du sucre réunie à la première.

— Se dit aussi dans la savonnerie.

★ **EMPLIR**. v. a. 2e conj. (pr. *an-plir*; du lat. *implere*, même signif.). Rendre plein. Emplir un tonneau, une bouteille de vin, d'eau, de quelque liqueur. Emplir un sac de blé, un coffre de marchandises. Emplir une armoire de hardes. Emplissez vos poches de fruits. J'apercevais une [illegible] vide sur le rivage, *emplissons*-le de [illegible]

— Par abus. Couvrir. Il *emplit* de sang trois serviettes. (Racine.)

— Fig. Emplir la terre de sa folie. Emplir une ville d'une nouvelle. Un tel amour si fort, si profond, si complet, *emplit* tout, comble l'âme. (Michelet.) Les hurlements aigus des femmes *emplissaient* les maisons. (G. Flaubert.) Alors je ne voyais rien, j'étais tout entier à ces beaux projets d'avenir dont les enfants *emplissent* leurs heureuses journées. (A. Daudet.) Au sortir du carnage dont ils *emplirent* Jérusalem, les croisés allèrent pieds nus, pleurant et chantant, jusqu'au saint sépulcre. (H. Taine.)

— Fig. et fam. *Emplir bien son pourpoint*. Être gros et gras; manger beaucoup.

— EMPLIR. v. n. Techn. Faire un empli.

— Mar. Avoir une voie d'eau.

— S'EMPLIR. v. pron. Devenir plein. Le navire s'emplissait tellement d'eau qu'il était près de couler bas.

— Fig.

> Ah! quand l'amour tabou bouillonne dans nos têtes
> Quand notre cœur se gonfle et s'emplit de tempêtes!
> (V. HUGO.)

— Syn. comp. EMPLIR, REMPLIR. *Remplir* c'est *emplir* de nouveau achever d'*emplir*.

EMPLISSAGE. s. m. Action d'emplir. Emplissage d'une barrique.

EMPLOCIES. s. f. pl. (pr. *an-plo-ci*; ét. gr. ἐμπλόκια, formé d'ἐμπλέκω, j'entrelace). Antiq. gr. Fête athénienne où les femmes paraissaient avec leurs cheveux tressés.

★ **EMPLOI**. s. m. (pr. *an-ploi*; ét., V. EMPLOYER). Application d'une chose à un usage. L'emploi du temps. L'emploi de ses biens. L'emploi de ses revenus. L'emploi d'un moyen. L'emploi d'une phrase, d'une locution, d'un mot. L'emploi du merveilleux. L'emploi du verbe. Bon emploi. Mauvais emploi. Faire un digne emploi de sa fortune. Avoir l'emploi de son patrimoine. *L'emploi* du fer dans les constructions. (Acad.) On ne s'approprie les choses qu'on possède que par leur *emploi*. (J.-J. Rouss.) Si vous ne pouvez prolonger ma vie, au moins ne l'abrégez pas, en m'ôtant *l'emploi* du peu d'instants qui me sont laissés par la nature. (Id.) *L'emploi* de la charrue remonte à la plus haute antiquité. (Raspail.)

— Par extens. et dans le langage ordinaire, *Double emploi*. Tout ce qui a été inutilement répété.

— *Emploi du travail, des capitaux*. Action de les appliquer à l'industrie.

— Occupation. Les pauvres femmes du voisinage sont soignées et traitées par des sœurs dressées à cet *emploi*. (Racine.)

> Heureux qui vit chez soi,
> De régler ses désirs faisant tout son emploi!
> (LA FONTAINE.)

— *Faire son emploi d'une chose*. S'y occuper.

> [illegible]
> (MOLIÈRE.)

— Commission. Donner de l'emploi à quelqu'un. Ne vous chargez pas de cet emploi.

— Charge, office, rôle. Emploi important. Grand emploi. Bel emploi. Emploi honorable. Emploi ruineux. Pénible emploi. Donner un emploi. Être sans emploi. Demeurer sans emploi. Chercher de l'emploi. Aspirer aux emplois. Accepter, refuser un emploi. Se bien acquitter de son emploi. Avoir de grands emplois. Avoir les plus beaux emplois dans l'épée, dans la robe. N'avoir qu'un petit emploi. Il est plus facile de paraître digne des *emplois* qu'on n'a pas, que de ceux que l'on exerce. (La Rochef.) Toutes sortes d'*emplois* ne conviennent pas à toutes sortes de personnes. (St-Evrem.) Ils avaient des maximes de gouvernement, des conseils réglés pour les maintenir, et une grande subordination dans tous les *emplois*. (Boss.) Il n'y a dans ces vastes États d'autre noblesse que celle des *emplois*. (Volt.) Je me suis rendu justice il y a longtemps, j'étais incapable du plus petit *emploi*. (J.-J. Rouss.) Il remplit d'abord avec distinction les *emplois* auxquels sa naissance et sa sagesse l'avaient appelé. (Barthélemy.) La carrière des honneurs et des *emplois* n'est pas fermée à qui-

conque a les talents nécessaires pour y parvenir. (Rayn.) L'homme célèbre, que cependant le sort avait forcé d'accepter un *emploi* misérable dans une société qui pourtant sait ce qu'il vaut. (Gér. de Nerv.)

— Compt. Application qu'on fait d'une somme dans la recette ou dans la dépense; l'action d'en faire mention soit en dépense, soit en recette. Il n'a pu justifier l'emploi des deniers qu'on lui a confiés. — *Faux emploi*. Somme portée en dépense, sans que la dépense ait été faite.

— Jurispr. et Financ. Collocation de certains deniers ou capitaux. Régler l'emploi des deniers qui proviennent d'une vente. Il n'a pu justifier de l'emploi de ces fonds. L'emploi d'une dot, des capitaux d'un mineur. Être garant du défaut d'emploi ou de remploi. Quittance d'emploi.

— Mar. *Emploi du temps*. Règlement prescrivant l'heure et la durée des divers services.

— Théât. Rôle dont un acteur est spécialement chargé. Avoir l'emploi, tenir l'emploi des rois, des valets, des soubrettes, des amoureuses. || Dans le même sens, on dit : Les rôles d'un emploi. Un chef d'emploi.

EMPLOICTER. v. a. 1re conj. Employer. (Rabelais.)

EMPLOMBADURE. s. f. Mar. Mot employé dans le sens d'Épissure, en Provence.

EMPLOMBER. v. a. 1re conj. (rad. *plomb*). Mar. Garnir de plomb la poignée des avirons. || Se disait des nefs qu'on doublait de plomb. || Épisser, en Provence.

EMPLOYABLE. adj. 2 g. Susceptible d'être employé.

EMPLOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Employer. S'empl. adjectiv. Qui est mis en usage, qui sert à un but quelconque. Argent bien employé, mal employé. Depuis, cet ornement a été *employé* à Constantinople dans la dégénération de l'art. (Chateaub.) Oh! qu'est-ce que cela fait, reprit le père Goriot, puisque les douze mille francs sont *employés?* (H. de Balzac.) Je résolus de me raidir jusqu'à la fin du drame, de ne pas en manquer une scène, d'assister à l'entière expiation de cette vie si malheureusement *employée*. (J. Janin.)

— *Employé à*. Onze jours furent *employés* à cette opération, et pendant ce temps, il ne prit aucun repos et ne se permit aucune distraction. (Aimé Martin.)

— En parlant des personnes, Occupé à quelque chose, appliqué à quelque travail, à quelque opération. Employé aux travaux du labourage. Les grands capitaines n'ont point de meilleur remède à la desobéissance des soldats que de les tenir continuellement *employés*. (Malherbe.) Gédéon, surpris à cette nouvelle, représenta sa bassesse, et dit à l'ange que, sa famille étant une des moindres familles de tout Israël, il ne pouvait être *employé* à ce grand ouvrage. (Lemaistre de Sacy.) Je restai sous la tutelle de mon oncle Bernard, alors *employé* aux fortifications de Genève. (J.-J. Rouss.) Des forçats *employés* à ces funérailles, aucun ne survécut. (E. Guinot.)

— *Employé à*, suivi d'un infinitif. Employé à faire du bien. Employé à porter les lettres, les journaux. Les maris, dit-on, ne se soucient point de tous ces talents. Vraiment, je le crois, quand ces talents, loin d'être *employés* à leur plaire, ne servent que d'amorce pour attirer chez eux de jeunes impudents qui les déshonorent. (J.-J. Rouss.) Les uns étaient *employés* à faire des briques et des tuiles; les autres à bâtir des magasins, des cabanes; d'autres à déblayer, à aplanir le terrain, à porter des poutres, à former des chemins. (Michaud.)

— *Employé avec*. Remède employé avec succès. Argent employé avec gain. Les matières minérales, végétales et animales, étaient *employées* avec succès. (Delille.) Il n'est presque point de vers descriptifs chez les modernes, où la Fable n'ait été *employée* avec quelque avantage. (Michaud.)

— *Employé comme*. Le ressort de l'air est *employé* comme moteur dans le fusil à vent. (Libes.)

— *Employé dans*. Procédé employé dans les arts mécaniques. Mot employé dans la langue. Phrase employée dans le discours. Style employé dans le poème épique. Dès qu'on eut cessé de croire aux nymphes, aux dryades, à Flore, à Pomone, et à toutes les divinités champêtres, les images vagues de la mythologie durent être moins fréquemment *employées* dans les poésies bucoliques. (Michaud.)

— *Employé en*. Somme employée en folles spéculations. Revenu employé en bonnes œuvres. La soirée tout entière fut *employée* en enfantillages, et le père Goriot ne se montra pas le moins fou des trois. (H. de Balzac.)

— *Employé par*. Matière employée par l'ouvrier. Temps employé par la terre à tourner sur elle-même. Les éléments aveugles sont *employés* par une intelligence très clairvoyante. (B. de St-P.) De véritables cris d'appel, de véritables signes de détresse, ont été *employés* par les dauphins frères réunis auprès de Saint-Tropez. (Lacépède.) Robert, moine, pour peindre la défaite de cette armée, se sert précisément de la comparaison *employée* par J.-B. Rousseau. (Chateaub.)

— *Employé pour*. Puissance employée pour le bien. Argent employé pour soutenir la guerre. Jamais la force ne fut *employée* pour empêcher ses pleurs. (J.-J. Barth.) Quant au vin, il ne doit être *employé* pour les enfants que comme remède. (B. de St-P.) L'apologue étant *employé* communément pour rendre une vérité plus sensible, il ne peut être écrit avec trop de simplicité. (Arnault.)

— Express. proverb. *C'est bien employé*. C'est bien fait, bien agi. Poussez, c'est moi qui vous le dis; ce sera bien *employé!* (Molière.) Je suis méchante, cela m'a réjouie; c'est bien *employé!* (Mme de Sévigné.)

— **EMPLOYÉ, ÉE.** s. Celui, celle qui a un emploi. Commis de bureau. Un employé dans la régie des tabacs. Un employé du ministère de l'intérieur, de l'octroi. Avoir beaucoup d'employés. Mettre un *employé* à la retraite. (Acad.)

— Ch. de fer. *Employé-pilote*. Celui qui accompagne un train pendant un certain temps pour s'assurer qu'il n'y a pas d'interruption sur la voie.

— Écon. pol. Celui qui cède son travail à un autre, par opposition à celui qui le fait faire et que l'on nomme *employeur*. C'est dans cette catégorie qu'il faut mettre les divers agents qui prennent le nom d'*employés*. (J. Garnier.)

— L'Académie ne donne pas le féminin du substantif.

* **EMPLOYER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-ploi-ié*; ét. lat., *implicare*, impliquer, mettre dans). Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve toujours l'*y* qui se trouve dans l'infinitif, excepté avant une syllabe muette. *J'emploie, tu emploies, il emploie, nous employons, vous employez, ils emploient. J'employais, nous employions*, etc. *J'employai*, etc. *J'emploierai. J'emploierais*, etc. *Emploie, employons, employez. Que j'emploie, que nous employions*, etc. *Que j'employasse*, etc. Mettre en usage, appliquer à un service, à un but quelconque. Employer de l'étoffe. Employer de l'argent. Employer des remèdes. Bien employer son temps. Mal employer son temps. Employer tout son esprit, toute son industrie, tous ses soins, toute son éloquence. Employer le crédit de ses amis. Employer ses amis. Employer toutes sortes de moyens. Employer ses bons offices. Employer la douceur. Employer la violence, les châtiments, les coups. Employer un genre, un style, une phrase, une locution, un mot. Employer les termes propres, les tours les plus élégants. Oserais-je dans cet éloge *employer* la fiction et le mensonge? (Fléch.) Cet auteur a *employé* tout son temps et tout son esprit à se consumer sur la tournure des vers, et n'a jamais songé à acquérir des idées. (La Harpe.) Nous avons *employé* huit heures à toutes nos courses, et il était quatre heures de l'après-midi. (Chateaub.) Malheureux que je suis, j'ai donc *employé* le mensonge et l'hypocrisie dont j'avais horreur! (E. Scribe.) C'est une folie d'*employer* son argent à acheter un repentir. (De Juss.)

— Donner de l'occupation, de l'emploi à quelqu'un; faire servir quelqu'un à un but quelconque. Employer un grand nombre d'ouvriers. Employer un agent à de grandes affaires, dans de grandes négociations. Employer quelqu'un dans les finances. Employer un officier dans l'armée d'Afrique. Employer quelqu'un sur les frontières, sur les côtes, dans les bureaux de tel ministère. Il les employait dans ses expéditions. Il est permis d'acheter des secours et d'*employer* des âmes que l'avarice jette dans les dangers. (Fléch.) C'est à Dieu seul à nous *employer* selon les vues qu'il s'est proposées. (Massillon.)

— *Employer à*. Employer son bien à de folles dépenses. Employer un terrain à la culture. Employer ses trésors au salut public. Employer de l'argent aux nécessités de l'État. Je reprends donc ce mot pour l'*employer* à tout le reste du monde. (Mme de Sévigné.) Il n'*employa* pas beaucoup de temps à ce beau panégyrique. (Boss.) J'ai *employé* à cette recherche toutes les forces de ma raison. (B. de St-P.)

— *Employer à*, suivi d'un infinitif. Employer le temps à s'instruire. Employer son autorité à faire des heureux. Elle *employait* son temps à procurer du repos. (Boss.) J'ai *employé* deux heures à parcourir à pied la voie douloureuse. (Chateaubriand.)

— *Employer contre*. Employer son talent contre la vérité. Employer son autorité contre les faibles. Employer la ruse, la perfidie contre quelqu'un. Employer toutes sortes d'arguments contre son adversaire. Employer la trahison contre son pays. Les biens, les talents du corps et de l'esprit, n'étaient destinés qu'à élever nos cœurs jusqu'à Dieu, et nous les *employons* contre lui-même. (Mass.) On n'*employa* pas la violence contre les chrétiens; mais on leur prodigua le mépris. (Chateaub.)

— *Employer dans*. Employer un mot, une phrase, une locution dans le discours. Employer les figures, les métaphores dans un ouvrage purement philosophique. Employer un nouveau procédé dans les arts mécaniques, dans la pharmacie, dans la chirurgie. Employer un remède dans un moment inopportun. Les poètes *emploient* dans les détails ce même merveilleux que leurs prédécesseurs avaient *employé* dans l'ordonnance et la conception de leurs ouvrages. (Michaud.) Il n'a *employé* le merveilleux dans sa Henriade que comme oc-[illegible]

— *Employer en*. Employer son bien en folles dépenses. Employer la plus grande partie de son revenu en charités, en aumônes. En leur faveur *employez* mon crédit. (Rac.)

— Dans le sens de Employer dans. Employer un procédé en mécanique, en pharmacie, en chirurgie. [illegible]

— *Employer pour*. Employer son autorité pour le bien, pour le salut du peuple. Employer son revenu pour soulager les malheureux. La lumière de l'étoile la plus voisine de la terre *emploie* dix ans pour venir jusqu'à nous. (Arago.)

— Loc. prov. *Employer le vert et le sec*. Employer toutes sortes de moyens pour réussir à quelque chose.

— Compt. *Employer une somme en recette*. S'en charger en recette. || *Employer une somme en dépense*. Porter cette somme dans la dépense du compte. || *Employer une somme en reprise*. Reprendre et retirer une somme dont on s'est d'abord chargé en recette, mais que l'on reprend [illegible], parce que réellement on ne l'a pas [illegible]. *Employer quelqu'un sur un état*. Mettre quelqu'un [illegible] sur l'état de dépense, sur l'état de ceux qui doivent être payés.

— **S'EMPLOYER.** v. pron. Être employé, être mis en usage. Ce mot, cette tournure s'emploie dans la littérature moderne. Ce procédé s'emploie en mécanique. Ce traitement s'emploie en médecine.

— En parlant des personnes, S'appliquer, s'occuper. S'employer à l'étude. S'employer à rendre service aux malheureux. La résolution qu'ils avaient prise de s'*employer* à la vertu. (Malherbe.) Je veux à le servir m'*employer* tout entière. (Rac.)

[illegible]

— *S'employer pour*. Agir pour quelqu'un. S'employer pour quelqu'un, pour un jeune homme. Il s'est employé pour moi de la manière la plus bienveillante. Il s'est employé pour lui obtenir cette charge. Je n'aime pas à manquer de parole, quand j'ai promis de m'*employer* pour quelqu'un. (Racine.)

EMPLOYEUR. s. m. Écon. polit. Celui qui emploie les travailleurs. L'exécution d'un produit exige le concours de plusieurs connaissances. J.-B. Say a signalé : 1° le travail du savant; 2° celui de l'entrepreneur, ou *employeur*. (J. Garnier.)

EMPLUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Emplumer. S'empl. adjectiv. Garni de plumes. Oiseau emplumé. Les abeilles irritées se jetèrent sur toute la famille *emplumée*, il y eut des blessés et des morts. (Fraiière.)

— Chir. anc. *Suture emplumée*. Suture d'une plaie qui se faisait en liant les fils sur une tige de plume.

— Ornith. Qui a les jambes garnies de plumes.

EMPLUMEMENT. s. m. (rad. *emplumer*). Action de garnir de plumes.

— Anc. législ. Châtiment qui consistait à couvrir de plumes une personne enduite d'abord d'une matière gluante.

* **EMPLUMER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-plumé*; rad. *plume*). Garnir de plumes les marteaux d'un clavecin. Emplumer un clavecin. Il n'est plus usité qu'en ce sens.

— **S'EMPLUMER.** v. pr. Fig. Réparer ses pertes, s'enrichir. Cet homme s'est bien emplumé dans cette maison.

— Pop. Rétablir sa santé, engraisser. S'emplumer à vue d'œil.

— S'orner de plumes.

EMPLURE. s. f. (pr. *an-plure*; rad. *emplir*). Techn. Feuille de vélin que les batteurs d'or mettent à l'extrémité de leurs outils, afin d'amortir la violence des coups.

EMPNEUMATOSE. s. f. (pr. *an-pneu-ma-toze*; ét. gr., ἐμπνευμάτωσις; formé de ἐν, dans; πνέω, je souffle). Pathol. Emphysème, tympanite ou météorisme.

EMPOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Empocher. S'empl. adjectiv. Sommes empochées. Argent empoché.

* **EMPOCHER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-po-ché*; rad. *poche*). Fam. Mettre en poche avec empressement, avec avidité. Empocher de l'argent. Empocher des fruits, des gâteaux. Si j'avais *empoché* ces pistoles, elles me pèseraient comme un remords. (Al. Dumas.)

— Mettre du blé en sac.

— Fig. Son chef lui adressa des mots très durs qu'il lui fallut bien *empocher*. (Acad.) Nana se traînait, *empochait* toujours des tatouilles de son père. (É. Zola.)

— Absol. Elle chantait pouille et *empochait*. (Saint-Simon.)

— **S'EMPOCHER.** v. pron. Fam. Être mis en poche.

EMPOIGNADE. s. f. (rad. *empoigner*). Action de contester, de discuter violemment. C'était alors de terribles *empoignades*, des discussions dont le père sortait vaincu, dompté par la logique de sa fille. (A. Daudet.)

EMPOIGNANT. part. prés. du v. Empoigner.

EMPOIGNANT, ANTE. adj. Qui empoigne.

— Fig. et fam. Une scène empoignante.

EMPOIGNE. s. f. Action de saisir avec la poigne. De temps en temps, dans des embrassades à pleine *empoigne*, résonnaient des baisers goulus. (De Gonc.)

— Syn. de **POIGNÉE.** Saisir un objet avec des empoignes.

— Pop. *Il a acheté cela à la foire d'empoigne*. [illegible]

EMPOIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Empoigner. S'empl. adjectiv. Fam. Bâton empoigné. Cognée empoignée. Épée empoignée.

— Pop. Arrêté, saisi. Voleur empoigné. Homme empoigné. Femme empoignée. Filou empoigné par les sergents de ville.

— Blas. Se dit des flèches en faisceaux, rassemblées par le milieu, comme celles qui figurent dans les armes des États de Hollande.

EMPOIGNEMENT. s. m. (pr. *an-po-gne-man*). Pop. Action d'empoigner, d'arrêter. Résultat de cette action. L'empoignement d'un filou, d'un escroc.

* **EMPOIGNER.** v. a. 1re conj. (rad. *poigne*). Fam. Prendre et serrer avec le poing. Empoigner quelqu'un par les bras, par les cheveux. Empoigner un objet. Pour bien jouer à la paume, il faut bien empoigner sa raquette. Il *empoigna* un tromblon gorgé de chevrotines et le déchargea. (V. Hugo.)

— [illegible]

> [illegible] et prompte à s'éloigner,
> Aussitôt qu'elle s'offre, il la faut *empoigner*.
>
> (TRISTAN.)

— Par extens. et fam. Arrêter, saisir. Empoignez cet homme-là.

— Par extens. Ne pas quitter quelqu'un.

— Par anal. Nu comme un bon lutteur, *empoignant* le roc nu de ses fortes racines, il (l'arolle) attend l'avalanche, indomptable et superbe. (Michelet.)

— Fam. Causer une forte émotion. Ce roman m'a empoigné.

— Critiquer. S'attaquer à quelqu'un par paroles ou écrits.

— Arg. de théâtre. Siffler.

— **S'EMPOIGNER.** v. pron. Fam. Être empoigné. Ce manche ne s'empoigne pas aisément.

— Fam. Disputer. Au dessert, monsieur Cardinal et le sénateur s'*empoignèrent* sur le coup d'État. (L. Halévy.)

— Pop. Se battre, se prendre aux cheveux, à la gorge. Ils se sont empoignés, on a eu beaucoup de peine à les séparer.

EMPOIGNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui empoigne.

EMPOINTAGE. s. m. (pr. *an-poin-taje*; rad. *empointer*). Techn. Action de fabriquer la pointe d'une épingle ou d'une aiguille.

EMPOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empointer. S'empl. adjectiv.

EMPOINTER. v. a. 1re conj. (pr. *an-poin-té*; rad. *pointe*). Techn. Contenir les plis d'une pièce d'étoffe par quelques points d'aiguille. || Fabriquer la pointe d'une épingle ou d'une aiguille.

EMPOINTERIE. s. f. Lieu où l'on empointe les aiguilles ou les épingles.

EMPOINTEUR. s. m. (pr. *an-poin-teur*). Techn. Celui qui empointe les pièces d'étoffe. || Celui qui fabrique la pointe des épingles et des aiguilles.

EMPOINTURE. s. f. (rad. *empointer*). Mar. Nom donné aux deux coins supérieurs d'une voile carrée où les ralingues de côté et de têtière se réunissent aux deux capelages de la vergue, de manière à former de chaque côté un œillet qui sert de passage aux rabans. || *Cosses d'empointures*. Cosses fixées sur les ralingues aux empointures. || *Rabans d'empointures*. Rabans qui servent à fixer à la vergue les empointures lorsqu'on envergue la voile ou qu'on prend un ris. || *Prendre une empointure*. Fixer une empointure à un adent d'une vergue. Le raban d'empointure est bagué sur la vergue à l'adent; il passe dans la cosse d'empointure de l'arrière à l'avant et revient sur la vergue; on fait ainsi deux ou trois tours. || *Contre-empointure*. Elle se compose de trois ou quatre tours de rabans passés dans la cosse et autour de la vergue perpendiculairement; on arrête par une demi-clef.

* **EMPOIS.** s. m. (pron. *an-poi*; rad. *poix*). Sorte de colle faite avec de l'amidon, et dont on se sert pour rendre le linge plus ferme et plus clair. Empois blanc. Empois bleu. Eau d'empois. Mettre de l'empois. Passer du linge à l'eau d'empois. Mettre du linge à l'empois.

EMPOISE. s. f. (pr. *an-poize*; du v. franç. *poiser*, peser). Mécan. Coussinet sur lequel s'appuient, dans les machines, les tourillons des axes tournants. On écrit aussi *empoese*.

EMPOISONNANT. part. prés. du v. Empoisonner.

EMPOISONNANT, ANTE. adj. Qui empoisonne. Une odeur empoisonnante. Il nous prendra quelque humeur *empoisonnante*, dont nous serons tous étonnés. (Mme de Sévigné.)

EMPOISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Empoisonner. S'empl. adjectiv. Qui a pris du poison, à qui on a donné du poison. Un chien empoisonné. Un homme empoisonné. Une femme empoisonnée. Britannicus est mort *empoisonné*. (Racine.)

— Par extens. Infecté de poison. Un mets empoisonné. Des flèches empoisonnées. Des fruits empoisonnés. Une fontaine empoisonnée. Un puits empoisonné. Une plaie empoisonnée. Des armes empoisonnées. Un poignard empoisonné. En un mot, une grande partie de la terre ne serait qu'un vaste marais *empoisonné* et habité par des monstres, sans le travail as-

[illegible] de la race [illegible] (Volt.) C'est un arsenal [illegible] quelquefois et reprend [illegible] (B. Constant.) Lorsque les habitants [illegible] voisines du Kamtchatka trouvent des baleines endormies, ils [illegible] sans bruit, les percent [illegible] (Lacép.)

— Par exagér. Mauvais, nuisible, [illegible]. Vin empoisonné. Viande empoisonnée.

[illegible]

— Fig. [illegible] l'esprit et les mœurs. Des louanges empoisonnées. Les [illegible] J'ai dû [illegible] (Ra[illegible])

[illegible] le fond des [illegible]

— [illegible], rempli d'amertume. Joie empoisonnée. Plaisir empoisonné. Existence empoisonnée. Douceur empoisonnée du crime. Le charme de voir ces bonnes gens heureux n'est point *empoisonné* par l'envie, on s'intéresse à eux véritablement. (J.-J. Rouss.)

— *[illegible]* [illegible] empoisonné de factions et de révoltes. Un discours empoisonné de [illegible] maximes. Une vie empoisonnée de remords.

[illegible] un [illegible] dangereux [illegible] (Volt.)

— *Empoisonné par*. Prince empoisonné par son médecin. Général empoisonné par un traître. || Fig. Discours empoisonnés par la flatterie. Vie empoisonnée par la misère. Conduite empoisonnée par la médisance. De tels discours sont *empoisonnés* et par la dignité de celui qui parle, et par la maligne et flatteuse approbation de ceux qui écoutent. (Fléchier.) Toutes les sociétés sont *empoisonnées* par le défaut de sincérité. (Mass.) Antigone, fils d'Aristobule, *empoisonné* par les pompeiens, fait la guerre à son oncle Hircan, et appelle les Parthes à son secours. (Chateaubriand.)

*** EMPOISONNEMENT**. s. m. Action d'empoisonner. Résultat de cette action. Horrible empoisonnement. Empoisonnement raffiné. L'empoisonnement est un crime capital. L'empoisonnement est un homicide clandestin.

— Au sens actif. Empoisonnement de Britannicus. || Au sens passif. Les empoisonnements de Locuste.

— Bot. Suspension ou arrêt de végétation causé par diverses substances et en particulier par les matières minérales. Cet effet constitue un véritable *empoisonnement*. (Nysten.)

— Fig. Le pays, grâce aux journaux, est saturé des préjugés dont un seul, poussé à fond, suffirait à l'*empoisonnement* de la masse. (Proudhon.)

— Jurispr. Attentat à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées, et quelles qu'aient été les suites de cet attentat.

— Méd. Ensemble des symptômes produits par un poison. Les empoisonnements peuvent être divisés en trois groupes : 1° les empoisonnements instantanés, dont l'invasion est brusque et la terminaison rapide ; tels sont ceux par l'acide cyanhydrique, le cyanure de potassium ; 2° les empoisonnements aigus, c'est-à-dire ceux qui se manifestent violemment au bout de quelques heures ; 3° les empoisonnements lents ou chroniques dont les accidents se déclarent à la longue et simulent une maladie lente.

*** EMPOISONNER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-poi-zo-né* ; rad. *poison*). Donner, faire prendre du poison. Empoisonner une personne. Empoisonner un chien. Il la maltraitait souvent, et, chose incroyable ! il l'*empoisonna* jusqu'à neuf fois ; mais elle fut toujours secourue si à propos qu'elle en revint. (Grimm.)

— Par exagér.

[illegible]

— Par extens. et dans un sens analogue, Infecter de poison. Empoisonner une source. Empoisonner un poignard, des armes, des flèches. Empoisonner des viandes, des fruits. Empoisonner une fontaine, un puits. Empoisonner une plaie.

— *Empoisonner des [illegible]*. Jeter dans des terres des choses propres à faire mourir les chiens, afin d'empêcher la chasse.

— *Empoisonner un étang, une rivière*. Y jeter des substances propres à faire mourir le poisson.

— Fig. Respirer encore un air qu'ils *empoisonnent*. (Voltaire.)

— Avoir des qualités vénéneuses qui peuvent produire l'empoisonnement, en parlant de certaines substances. La noix de galle empoisonne les chiens.

— Absol. Il y a des champignons qui empoisonnent.

— Par extens. Remplir d'une odeur infecte, morbifique, en parlant des personnes et des choses. Lorsqu'on eut remué la terre, il en sortit une vapeur qui empoisonna tous les travailleurs.

— Absol. L'haleine de cet homme empoisonne. Cet homme [illegible] empoisonne. [illegible] empoisonne.

— Communiquer une maladie contagieuse. L'arrivée de ce vaisseau contaminé, a empoisonné la ville.

— Produire un effet nuisible quelconque. Maison que les souris empoisonnent. Jardin qu'empoisonnent les mauvaises herbes.

— Fig. Corrompre l'esprit et les mœurs, en parlant de [illegible], de mauvais exemples, de [illegible]. Empoisonner les esprits. Empoisonner la jeunesse. Empoisonner [illegible]. Empoisonner l'enseignement. Empoisonner une génération tout entière. Cette doctrine a empoisonné beaucoup d'esprits. Ces maximes sont capables d'empoisonner la jeunesse. La négligence empoisonne quelquefois les actions les meilleures. Ses maîtres avaient *empoisonné* par la flatterie son beau naturel. (Fénelon.)

— Au sens moral, Troubler, altérer, remplir d'amertume ; causer des chagrins, des regrets durables. Empoisonner l'existence. Empoisonner le plaisir. Empoisonner la douceur de la vie. Empoisonner une passion criminelle. Ce souvenir empoisonnait ma vie. Des plaisirs que la crainte empoisonne. Cette action empoisonne le reste de ses jours. Cette idée empoisonne ma joie. La méfiance empoisonne les relations sociales. Cette pensée n'est bonne qu'à *empoisonner* ma vie. (Voltaire.) Mon père, un amour malheureux, une passion pour un être doué de toutes les vertus, pour un homme ou plutôt pour un Dieu, a *empoisonné* son existence. (L. de Wailly.) La mort même, qui *empoisonna* tant de plaisirs, n'y offre que des perspectives consolantes. (B. de St-P.)

— Donner un tour malin, défavorable, dangereux, odieux à ce que les autres ont fait ou dit. Empoisonner les choses les plus innocentes. Empoisonner un ouvrage. C'est un mauvais esprit, une mauvaise langue qui empoisonne tout. Il avait un fonds de mauvaise humeur, capable d'*empoisonner* toutes les joies du monde. (St-Evrem.) Le monde *empoisonne* d'ordinaire les choses qu'il ne comprend pas. (Bouhours.)

— Fig. *Empoisonner de*. Empoisonner un royaume de factions et de révoltes. Pallas de ses conseils *empoisonne* ma mère. (Rac.)

Et chez les anciens, jamais un poète [illegible]
N'*empoisonna* de [illegible] son art assassin. (Boileau.)

— Fig. *Empoisonner par*. Corrompre. Empoisonner l'esprit par les flatteries. Empoisonner la santé par de mauvaises doctrines. Empoisonner la moralité publique par la corruption.

— Fig. Dénaturer, envenimer. Empoisonner les discours et les actions d'autrui par la médisance, par de malicieuses interprétations.

— *Empoisonner pour*. Cette pensée empoisonne pour moi les plus douces jouissances.

— **S'EMPOISONNER**. v. pron. Prendre du poison, se faire mourir par le poison. Cet homme s'est empoisonné. Cette femme s'est empoisonnée.

— Fig. Être dénaturé, être envenimé. Tout s'empoisonne dans la bouche du calomniateur. Tout s'*empoisonne* entre les mains de cette funeste passion ; la piété la plus avérée n'est plus qu'une hypocrisie mieux conduite. (Mass.)

— *S'empoisonner avec*. Il s'est empoisonné avec de l'opium, de l'arsenic.

— Fig. Se corrompre. Notre goût s'empoisonne dans ce milieu.

*** EMPOISONNEUR, EUSE**. s. (rad. *empoisonner*). Celui ou celle qui donne, qui fait prendre du poison. Il fut condamné comme empoisonneur. Sous Louis XIV on condamnait au feu les empoisonneurs. L'*empoisonneur* d'Annibal, de mon maître. (Corn.)

— Fig. et par exagér. Celui, celle qui vend des substances mauvaises ou nuisibles. Le meilleur cuisinier n'est que le plus habile *empoisonneur*. (A. Rion.) Ohé ! maître Orsini, notre hôte, tavernier du diable, double *empoisonneur*. (Alex. Dumas.)

Dans le monde entier,
Jamais *empoisonneur* ne sut mieux son métier. (Boileau.)

— Fig., au sens moral. Homme qui débite une morale pernicieuse, une mauvaise, une fausse doctrine. C'est un empoisonneur public. De tels poètes sont des *empoisonneurs* publics, auxquels il faut interdire tout commerce. (Rollin.)

— Adjectiv. Qui contient du poison. L'*empoisonneuse* coupe a son remède encore. (La Font.)

— Fig. Nuisible, pernicieux, funeste.

Loin du trône nourri, de ce fatal honneur,
[illegible] (Racine.)

EMPOISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Empoisser. S'empl. adjectiv. Fil empoissé. Cordages empoissés. Navire empoissé.

— Barbouillé d'une matière gluante. Les doigts empoissés de confitures.

*** EMPOISSER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-poi-cé* ; rad. *poix*). Enduire de poix. Empoisser des cordages. Empoisser des navires. On dit mieux *poisser*.

EMPOISSONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Empoissonner. S'empl. adjectiv. Peuplé, repeuplé, garni de poissons. Un étang empoissonné. Un canal empoissonné.

— Par extens. Abondant en poissons, bien servi de poissons. Une rivière bien empoissonnée. Une table bien empoissonnée.

*** EMPOISSONNEMENT**. s. m. Action ou manière d'empoissonner. Faire l'empoissonnement d'un étang.

*** EMPOISSONNER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-poi-ço né* ; rad. *poisson*). Peupler, repeupler, garnir de poissons. Empoissonner un étang, des fossés, un canal. Pour empoissonner un étang, il faut un millier de petits poissons par chaque arpent.

— **S'EMPOISSONNER**. v. pron. Se garnir, être garni de poissons. Ce fossé s'empoissonne. Ce canal s'est beaucoup empoissonné.

EMPOIVRER (S'). v. pron. 1re conj. Arg. S'enivrer.

EMPOLÉMIE. s. m. (ét. gr., ἐμπολέμιος, qui a rapport à la guerre). Antiq. gr. Nom par lequel on désignait, en temps de guerre, la charge des archagètes ou rois de Lacédémone.

EMPOLÉUS. adj. m. (pr. *an-po-lé-uss* ; ét. gr., ἐμπολέω ; formé de ἐν, dans ; πωλέω, je vends). Myth. Surnom de Mercure. Mercure Empoléus était le patron des marchands et des cabaretiers.

EMPOMMAGE. s. m. (rad. *empommer*). Accident par lequel un bœuf peut s'étouffer en avalant une pomme. Se dit en Normandie.

EMPOMMER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *pomme*). S'étouffer en avalant une pomme. Ces vaches se sont empommées.

EMPORE. s. m. (ét. gr., ἐμπόριον, marché). Méd. Autrefois, Réservoir que l'on supposait recevoir les esprits animaux filtrés par le pulpe médullaire de toute la substance cendrée du cerveau.

EMPORÉTIQUE. adj. 2 g. (pron. *an-po-ré-tike* ; ét. gr., ἐμπορέω, je passe à travers). Pharm. Qui sert à filtrer les liqueurs. Papier emporétique.

EMPORIES. Géogr. anc. Ville d'Hispanie (Tarraconaise), chez les Indigètes, sur la Méditerranée. Aujourd'hui *Ampurias*.

— **EMPORIES**. Ville de Sardaigne, aujourd'hui *Castel-Sardo*.

— **EMPORIES**. Contrée de l'Afrique propre, près de la petite Syrte.

EMPORIQUE. adj. 2 g. (du gr. ἐμπορικός, marché). Antiq. Se disait d'une espèce de papier d'Égypte très commun et employé aux emballages. Papier emporique.

EMPORITAIN, AINE. adj. Géog. anc. Qui appartient à la ville d'Empories et à ses habitants.

— Subst. Habitant, habitante de la ville d'Empories. Un Emporitain, une Emporitaine.

EMPORIUM. s. m. (pr. *émm-po-riomm* ; du gr. ἐμπόριον, marché). Antiq. rom. Lieu où les Romains établissaient un marché, une espèce de comptoir en pays ennemi, et qu'ils fortifiaient pour avoir leurs subsistances. Victumries, près de Plaisance, était un emporium que l'on avait fortifié pendant la guerre des Gaulois.

EMPORT. s. m. Dr. Action d'emporter. Désertion avec emport d'effets militaires.

— *A l'emport de*. loc. adv. D'une égale étendue.

EMPORTAGE. s. m. Argot. Sorte de filouterie pratiquée par les emporteurs.

EMPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emporter. S'empl. adjectiv. Les blessés furent *emportés* du champ de bataille. (Acad.) Le plus jeune sourit *emporté* dans ses bras. (St-Lambert.) La chose fut *emportée* d'une rapidité que rien ne pouvait arrêter. (Volt.)

— Pris d'assaut. Tous les postes furent *emportés* en deux jours. (Rac.) Ils reprenaient leur pouvoir d'assaut, et Rome avait à redouter d'être *emportée* ainsi de vive force. (A. Guiraud.)

— Séparé violemment. Il a eu le poignet *emporté* d'un coup de canon. (Mme de Sévigné.)

— Tué, détruit. Je ne comprends pas dans ce calcul ni les femmes, ni les enfants, ni les vieillards *emportés* par la faim, les séditions et les flammes. (Chateaub.)

— Entraîné. Nos sentiments, nos cœurs l'un vers l'autre *emportés*. (Voltaire.)

— En parlant des personnes et des animaux capables de passions, Qui est violent, colère, irritable, fougueux, transporté par une passion quelconque. Un homme emporté. Une femme emportée. Un cheval emporté. Le jeune homme *emporté* veut arracher par la violence de l'homme mûr sa confiance et son amitié. (X. Marmier.)

— Se dit également du caractère, des passions, du style, de l'éloquence, etc. Caractère emporté. Désirs emportés. Passion emportée. Éloquence emportée. De bonne heure il s'était fait connaître par ses désordres, ses querelles et une éloquence *emportée*. (Thiers.) Si la monarchie et la démocratie sont sœurs, on ne s'en douterait guère, car l'une est aussi douce, tranquille et modérée, que l'autre est pétulante, *emportée* et tracassière. (S. Dubay.)

— *Emporté dans*. Il arriva donc qu'*emporté*, sans m'en douter, dans cette foule d'arguments en sens contraire... (J. Janin.)

— *Emporté de*. Emporté d'un désir curieux. Emporté d'une fougue insensée.

— *Emporté par*, dans le sens propre. Or il arriva que le pauvre mourut, et fut *emporté* par les anges dans le sein d'Abraham. (Chateaub.) *Emportés* par les courants du pôle, ils vont achever de se fondre dans les latitudes les plus tempérées. (B. de St-P.)

— Dans le sens figuré. *Emporté* par l'ardeur des plaisirs de l'amour, l'homme aime avec fureur. (Rostan.)

Et son cœur, *emporté* par l'erreur qui l'abuse,
Cherche partout la mort que chacun lui refuse. (Corneille.)

— *Emporté sur*. *Emportés* sur leur trace avec la rapidité d'une flèche, les cavaliers, pressant de l'éperon, se précipitent de toute la vitesse de leurs chevaux sur les fuites du cerf. (X.-B. Saintine.)

— Substantiv. Vous êtes un emporté. C'est une folle, une *emportée*. (Acad.) Dieux ! que cet *emporté* me cause de tourments ! (Corneille.)

*** EMPORTEMENT**. s. m. Proprement, Action d'emporter. Inusité en ce sens.

— Fig. Mouvement violent, déréglé, causé par quelque grande passion. Emportement de colère, de débauche. Emportement monstrueux. Ce n'est que l'ivresse, l'*emportement*, l'extinction de toute raison qui la rend heureuse. (Massillon.) Ils n'ont plus d'autre règle que l'*emportement* de leurs désirs. (Id.) L'*emportement* de la femme de Putiphar s'est conservé jusqu'à nous. (Id.) Le désordre des mœurs et l'*emportement* des passions. (Fléch.) On en jugeait par quelques *emportements* de jeunesse sur lesquels il ne faut jamais juger les hommes. (Volt.) Cet *emportement* de haine n'était pas seulement dans le peuple. (Id.) Les *emportements* qu'il avait eus étaient vite retombés. (G. Flaubert.)

— Se prend quelquefois en bonne part. L'emportement de sa valeur. L'emportement de sa joie, de son amour. Vingt années employées dans l'ambassade de Hollande n'avaient point éteint un feu et un *emportement* de valeur qui lui coûta la vie. (Volt.)

Les [illegible] *emportements*, qu'un beau feu leur inspire,
[illegible] les élever et non pas les détruire. (Corneille.)

— Vif témoignage d'indignation. Noble emportement. Juste emportement. Pardonnez cet *emportement*, messieurs, à une juste indignation. (Fléch.)

— Accès de colère. Grand emportement. Terrible emportement. Emportement violent. Horrible emportement. Emportement ridicule. Avoir de fréquents emportements. Se livrer à de violents emportements. Se laisser aller à d'affreux emportements.

Et ne savez-vous pas, dans mes *emportements*,
Que mon cœur démentait ma bouche à tous moments ? (Racine.)

*** EMPORTE-PIÈCE**. s. m. Techn. Outil tranchant, dont le contour de la partie tranchante a un périmètre égal à celui que doit avoir la pièce découpée. (Pl. des *emporte-pièce*.)

— Fig. Raison efficace et contre laquelle on n'a rien à dire. Autorité puissante ; intercession à laquelle on ne peut résister. Cet argument fut un véritable emporte-pièce. Le favoritisme est de nos jours encore le meilleur emporte-pièce.

— Fam. Orateur, écrivain, prédicateur, satirique très mordant.

— Adjectiv. Un passage emporte-pièce.

— *A l'emporte-pièce*. loc. adv. Nettement.

*** EMPORTER**. v. a. 1re conj. (rad. *en*, et *porter*). Enlever, ôter d'un lieu, porter hors d'un lieu. Emporter un malade. Emporter un blessé. Emportez vos meubles. Chactas reprit le chemin de son pays, *emportant* ces précieux restes, qui résonnaient sur ses épaules comme le carquois de la mort. (Chateaub.)

— Loc. prov. *Vous ne l'emporterez pas en paradis*. Se dit pour exprimer qu'on se vengera un jour ou l'autre.

— *Que le diable vous emporte ! que le diable m'emporte ! le diable m'emporte !* Locutions familières et assez grossières pour donner plus d'énergie à ce que l'on affirme.

— Porter avec soi. Emportez ce livre, vous le lirez à loisir. Il ne revient jamais d'un voyage sans avoir emporté une bonne partie de ce qu'il a *emporté*. (X. Marmier.) Le bureau des longitudes accorda à M. Cook la montre marine ou le garde-temps qu'il avait *emporté* dans son second voyage. (La Harpe.)

— Fam. *Emporter ses cliques et ses claques*. S'en aller avec tout ce qu'on a. || Pop. Mourir.

— Fig. *J'emporte* du chagrin de mon fils. (Mme de Sévigné.) Ces biens lui échappent, il n'en *emporte* avec lui que l'amour, que le regret de les perdre, que le crime de les avoir acquis. (Mass.) N'*emportez* pas l'opinion d'avoir rendu votre éloignement nécessaire. (J.-J. Rousseau.) Vivre jour et nuit sous un masque doré qu'on *emporte* au tombeau. (E. Quinet.)

— Arracher, entraîner par une force naturelle ou acquise. La débâcle a emporté plusieurs ponts. La voiture a emporté cette borne. Le courant emporte le vaisseau. Ce boulet est attaché à une longue queue, de l'extrémité de laquelle descend obliquement une foliole fort allongée, avec laquelle le vent l'*emporte* au loin en pirouettant. (B. de St-P.)

Voyez-vous ces [illegible] que le flot menaçant
Pousse, enlève, repousse, *emporte* en mugissant ? (Esménard.)

— Loc. prov. *Autant en emporte le vent*. Se dit d'un discours frivole qui ne doit rien produire, d'une promesse, d'une menace, qui ne doit point avoir d'effet. Ne vous alarmez point de ses menaces, autant en emporte le vent. Ne croyez point à ses serments, autant en emporte le vent.

— Fig. Faire réussir promptement, en dépit

de tous les obstacles. Emporter une affaire. Emporter une chose de haute lutte.

> Il combattit Antoine avec tant de courage,
> Qu'il emportait déjà sur lui quelque avantage.
> (CORNEILLE.)

— *Emporter un choix.* Le faire accepter. Que votre seul mérite *emporte* ce grand choix. (Corneille.)

— *Emporter la balance.* Avoir l'avantage. Enfin votre rigueur *emporta* la balance. (Racine.)

— *Emporter que.* S'est dit pour Obtenir, faire décider que. Le célèbre Vauban *emporta* que la ville serait attaquée séparément du château. (St-Simon.)

— Fig. Se rendre maître de. Emporter une place. Emporter une place d'emblée. Emporter tous les postes en peu de temps. Emporter une forteresse, une défense, une redoute.

— Fig. Entraîner, pris en bonne part. La jeunesse et la fortune l'*emportent* victorieux jusqu'au fond des Indes. (Racine.)

— Fig. Jeter dans quelque excès blâmable, dominer, entraîner. L'ambition l'emportait. L'amour du plaisir l'emporte. Il est difficile d'arrêter celui que les grandes passions emportent.

> La fureur les *emporte*, et, sourds à cette fois,
> Ils ne connaissent plus ni le frein ni la voix. (RACINE.)

> Mais déjà devant eux une chaleur guerrière,
> *Emporte* loin du bord le bouillant Lesdiguière.
> (BOILEAU.)

— *Emporter à.* La colère l'a emporté à la vengeance. Moi-même où m'*emportait* une aveugle colère? (Rac.)

> Je sais trop à quel excès de rage,
> La vengeance d'Hélène *emporta* mon courage. (RACINE.)
> Le souvenir des siens, l'orgueil de sa naissance,
> L'*emporte* à tous moments à braver ma puissance.
> (CORNEILLE.)

— *Se laisser emporter à.* Se laisser emporter à la vengeance. La jeunesse se laisse emporter aux plaisirs. Je me suis laissé *emporter* au plaisir de me renouveler à moi-même toutes ces aimables idées. (Mme de Sévigné.) Mais docile autant que courageux, le cheval ne se laisse point *emporter* à son feu. (Buff.)

> Mais à quelle fureur me laissant *emporter*,
> Contre ses tristes jours vais-je vous irriter? (RACINE.)

— Emmener. Alors, mes yeux mouillés de larmes suivaient sur vos horizons une voile lointaine, *emportant* vers d'autres mondes un ami malheureux. (B. de St-P.)

— Fig., dans un sens analogue. Une douleur que le temps *emporte* avec tout le reste. (Boss.) Le temps *emporte* jusqu'à la force et à la ferveur de la pitié. (Fléch.) Tout est *emporté* par cette suite rapide de moments qui passent. (Id.) Pallas n'*emporte* pas tout l'appui d'Agrippine. (Racine.)

— Fig. Avec un nom de personne pour régime, Tuer, faire mourir. Cette fièvre l'emporta. Dans cette ville, le choléra emporta la moitié de la population. Il espérait que les maladies *emporteraient* bientôt des gens aussi malpropres. (H. Taine.)

— Détruire, faire cesser, faire disparaître. Un remède qui emporte la fièvre. Une chose qui emporte les taches. Je donnais mon linge à une blanchisseuse de la rue Poulet; mais elle m'*emportait* tout avec son chlore et ses brosses. (É. Zola.)

— Séparer violemment. Le coup de canon vient donc, et *emporte* le bras de Saint-Hilaire, qui montrait cette batterie. (Mme de Sévigné.)

— Par exagér. Il m'emportait la figure avec ses ongles, si je le laissais faire!

— *Emporter la pièce.* Entraîner avec la chose ce qui la tenait attachée. Il ne voulait arracher que le bouton, mais il a emporté la pièce. || Fig. Ce sont choses qu'il faut auprès de nous, mais non pas les y coller, afin que quand la fortune voudra les prendre, pour les porter en quelque autre part, elles s'en aillent sans *emporter* la pièce. (Malherbe.) || Arriver rapidement au but qu'on veut atteindre. Cette héroïde est courte; mais elle va au fait et *emporte* la pièce. (Grimm.) || Faire des satires, des railleries très mordantes. C'est un homme qui *emporte* la pièce. (Acad.)

— Fig. Entraîner, attirer après soi, par une suite nécessaire. La vie emporte la mort. Cette condamnation emporte la confiscation des biens. La ruine de Rennes *emporte* celle de la province. (Mme de Sévigné.) Une grande reconnaissance *emporte* avec soi beaucoup de goût et d'amitié pour la personne qui nous oblige. (La Bruy.) Chez les Grecs, la prise d'une ville *emportait* son entière destruction. (Montesq.)

— *La forme emporte le fond*, ou *le fond emporte la forme.* Dans le jugement d'un procès, la forme prévaut sur le fond, ou le fond sur la forme.

— Comporter. Les piliers de ces arches *emportent* seize pieds sur chaque face. (Chateaubriand.)

— *L'emporter.* Exceller, prévaloir, avoir le dessus. Cet avis l'emporta. L'homme ne diffère pas beaucoup de l'homme, mais celui-là doit l'*emporter* qui a reçu de son éducation le courage de lutter contre la nécessité même. (Boiste.) Des questions oiseuses, où l'on ne s'intéresse pas pour le fond de la vérité, mais seulement pour la gloire de l'avoir *emporté*. (Massillon.)

— *L'emporter sur.* La sagesse l'*emporta* toujours sur la folie. (Boiste.) La conscience l'*emporte* sur l'opinion publique. (Id.) Le bon sens l'*emporte* sur l'esprit, l'instruction sur l'érudition. (Id.) La réalité l'*emportait* sur la poésie. (Ed. Quinet.) Le régime libéral et contractuel l'*emporte* de jour en jour sur le régime autoritaire. (Proudhon.)

> Ton art, belle Genlis, l'*emportant* sur le nôtre,
> Ne fut perdu qu'à un sexe, et charme l'un et l'autre.
> (LA HARPE.)

— *L'emporter sur... en.* Les femmes vont plus loin en amour que la plupart des hommes, mais les hommes l'*emportent* sur elles en amitié. (La Bruyère.)

— *L'emporter sur... par.* Le roi l'*emportait* sur tous ses courtisans, par la richesse de sa taille et par la beauté majestueuse de ses traits. (Voltaire.)

— Prov. *Le plus fort l'emporte.*

— Véner. *Le vent emporte la voie.* Se dit du vent qui empêche les chiens de sentir la piste.

— S'EMPORTER. v. pron. Être emporté, pouvoir être emporté. Prenez tout ce qui peut s'emporter. On lui donna tout ce qui pouvait s'emporter sans effort. Cela s'emporte facilement.

— Fig. Ne pouvoir être retenu, gouverné, en parlant d'un cheval ou de tout autre animal qui se laisse mener ordinairement. Ce cheval s'emporte.

— Fig. Se livrer, s'abandonner à toute sa force, à son impétuosité. Le style de Julien est vif, animé, spirituel; saint Cyrille s'*emporte*, il est bizarre, obscur et contourné. (Chateaub.)

— Fig. Se fâcher violemment, se mettre en colère. Il s'emporte aisément. Les gens bilieux s'emportent facilement. Ah! vous êtes dévot et vous vous *emportez!* (Mol.) Il s'*emporte* contre ses juges avec plus de fureur encore qu'il n'en avait étalé contre ses ennemis. (Volt.)

> Trop chaud ami qui l'est il s'*emporte* à tous coups
> Pour un tourbe insolent qui se moque de nous
> (CORNEILLE.)

— Fam. *S'emporter comme une soupe au lait.* Se dit d'une personne qui se met vite en colère, mais pour peu de temps.

— *S'emporter à.* Mais tous deux s'*emportant* à plus d'irrévérence. (Corneille.) N'imitez pas le cynisme où se sont *emportés* plusieurs écrivains, qui n'avaient que cette manière de faire parler d'eux. (La Harpe.)

— *S'emporter en, dans.* Hélas! que je m'*emporte* en regrets superflus! (Voltaire.)

> Si bien qu'enfin, outré de tant d'indignités,
> Je m'allais *emporter* dans les extrémités. (CORNEILLE.)

— Hortic. Ne pousser que du haut et presque point du bas et des côtés. Cet arbre s'emporte.

— Vén. Se dit des chiens trop ardents dans la poursuite du gibier.

EMPORTE-TERRE. s. m. Techn. Instrument avec lequel on enlève la motte de terre qui entoure les racines d'une plante que l'on transporte. || Pl., des *emporte-terre.*

EMPORTEUR. s. m. (rad. *emporter*). Arg. Filou qui, avec la bête et le bachotteur, s'entend pour duper un niais au billard.

EMPOSIEUX. s. m. pl. (ét. fr., *en*; prov. *potz*, puits). Nom donné dans le Jura à de vastes entonnoirs naturels où se précipitent certains cours d'eau et les eaux pluviales.

EMPOTAGE. s. m. (rad. *empoter*). Action de mettre en pot, en parlant des confitures, des conserves, des sirops.

— Bouillon dont on mouille les potages.

— Hort. Action de planter un végétal dans un pot. L'empotage des végétaux. Les *empotages* et les rempotages sont usités en jardinage pour la culture des végétaux étrangers des climats chauds. (Thouin.)

EMPOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empoter. S'empl. adjectiv. Confitures empotées. Sirops empotés. Végétal empoté. Arbuste empoté.

— Pop. Maladroit. Quel homme empoté! Une autre, *empotée*, avait amené ses deux mioches, qu'elle traînait à droite et à gauche, grelottant et pleurant. (É. Zola.)

— Substantiv. Un empoté, une empotée.

EMPOTEMENT. s. m. Action d'empoter.

* **EMPOTER.** v. a. 1re conjug. (radic. *pot*). Écon. dom. Mettre en pot. Empoter des fruits, des confitures, des conserves, des sirops.

— Hort. Planter un végétal dans un pot. Empoter des fleurs. On empote des végétaux étrangers des climats chauds et des arbres et des arbustes d'une difficile reprise à la transplantation.

— S'EMPOTER. v. pron Être mis en pot.

EMPOUDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Empoudrer. Vêtements empoudrés.

EMPOUDRER. v. a. 1re conj. (rad. *poudre*). Couvrir de poudre, de poussière. Empoudrer sa robe.

EMPOUILLE. s. f. pr. *an pou-lle, ll mouill.* Prat. Nom donné aux fruits, à la récolte, à la moisson encore sur pied.

EMPOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Empouiller. Terre empouillée.

EMPOUILLER. v. a. 1re conj. (rad. *empouille*). Se dit dans quelques localités pour Semer les blés.

EMPOULETTE. s. f. Mar. V. AMPOULETTE.

EMPOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Empouper. S'empl. adjectiv. Pris en poupe. Vaisseau empoupé.

EMPOUPER. v. a. 1re conj. (rad. *poupe*). Mar. En parlant du vent, Prendre un vaisseau en poupe.

— S'EMPOUPER. v. pron. Être pris en poupe.

EMPOURPRÉ, ÉE. part. pass. du v. Empourprer. S'empl. adjectiv. Coloré de rouge ou de pourpre. Les bords empourprés de l'horizon. Des raisins empourprés. Des fleurs empourprées. Cette côte vermeille, ces collines *empourprées* qui semblent des nuages, c'est l'île même de Vénus. (Gér. de Nerv.)

— *Empourpré de.* Le gemma *empourpré* de la vigne et le bourgeon cotonneux du pommier se gonflent et se crèvent. (B. de St-P.)

— Revêtu de la pourpre. Cardinal empourpré.

* **EMPOURPRER.** v. a. 1re conj. (rad. *pourpre*). Colorer de pourpre ou de rouge. Si je me souille, j'ai de quoi laver ma tache; et rien ne laisse de trace derrière moi que mon manteau quand le soleil l'*empourpre*. (E. Quinet.) De grandes flammes *empourpraient* le ciel par derrière. (G. Flaubert.)

> Dès que l'aube empourprait les bords de l'horizon,
> Il menaient leurs troupeaux. (LA FONTAINE.)

— S'EMPOURPRER. v. pron. Devenir pourpre. Le ciel s'empourpre à l'horizon. Sa voix s'enflait, ses joues s'*empourpraient.* (G. Flaubert.) Un joli ruisseau descend de la montagne, encaissé entre deux murs de pierres roulées qui s'*empourprent* de pavots et de mauves sauvages. (H. Taine.)

EMPOUSE. s. f. V. EMPUSE.

EMPOUSTEUR. s. m. Arg. Escroc, filou. Vendeur de produits de mauvais aloi.

EMPOUTAGE. s. m. Techn. Action d'empouter.

EMPOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Empouter. Corde empoutée.

EMPOUTER. v. a. 1re conj. Techn. Passer dans les trous de la planche d'arcade, dans le métier à la Jacquard.

EMPOUTRERIE. s. f. (rad. *poutre*). Techn. Ensemble des deux poutres qui soutiennent le plancher du beffroi d'un moulin.

* **EMPREINDRE.** v. a. 4e conj. irrég. (ét. lat., *imprimere*, imprimer; fait de *en*, dans; et *premere*, presser). *J'empreins, nous empreignons, ils empreignent. J'empreignais. J'empreignis. J'empreindrai. J'empreindrais. Empreins, empreignons. Que j'empreigne, que nous empreignions. Que j'empreignisse. Empreignant.* Il n'est guère usité qu'à l'infinitif, au participe passé *empreint* et dans les temps composés. Imprimer une figure, un dessin, des traits sur une surface. Empreindre une figure. Empreindre une marque. Empreindre des caractères. Voilà de la monnaie préparée, il ne reste plus qu'à l'empreindre. Il dut empreindre le sceau dans la cire.

— Fig. Empreindre une idée dans l'esprit. La nature a *empreint* ces sentiments dans le cœur de tous les hommes. (Acad.) Chaque peuple a, comme chaque écrivain, sa forme intellectuelle, que le premier *empreint* dans sa langue, le second dans son style. (La Mennais.)

— S'EMPREINDRE. v. pron. Être imprimé, être appliqué sur un corps, une surface.

— Fig. Cette longue histoire que je vous raconte doit s'élever, s'abaisser, s'*empreindre* de mille couleurs. (Villemain.)

EMPREINT, EINTE. part. pass. du v. Empreindre. S'empl. adjectiv. Imprimé. Leurs pas étaient empreints sur la neige, sur le sable. Monnaies où la croix était *empreinte.* (Racine.)

— Fig. Visible à l'esprit, observable, sensible. Un caractère de grandeur est empreint sur tous les monuments de cette époque. La douceur, la tristesse, la majesté qui est empreinte sur son visage. Ce sont des sentiments empreints dans le cœur de tous les hommes. L'idée de celui qui nous a créés est *empreinte* profondément au dedans de nous. (Boss.) L'auguste majesté sur votre front *empreinte.* (Rac.)

> Le nombre est infini des paroles *empreintes*,
> Que regarde l'Apôtre en ces lumières saintes.
> (MALHERBE.)

— *Empreint de.* Je ne vois rien là à comparer à ce spectacle dont mes yeux sont toujours *empreints.* (Lamartine.)

* **EMPREINTE.** s. f. Action d'empreindre, résultat de cette action. Empreinte en creux. Empreinte en relief. L'empreinte d'une clef, d'un cachet, d'un sceau, d'une pierre gravée, d'une médaille. L'empreinte des pas sur la neige, sur le sable. La balle avait laissé son *empreinte* sur la cuirasse. (Acad.) En sortant de table, il retrouve ses parquets et ses meubles souillés d'*empreintes* inconnues. (Gér. de Nerval.) Le feu qui dévora Phèdre et Médée respecte ce sein tranquille sur lequel les sculpteurs venaient prendre l'*empreinte* des coupes de l'autel. (P. de St-Victor.)

> Les herbes dont les feuilles peintes
> Gardent les sanglantes *empreintes*,
> De la fin tragique des rois. (MALHERBE.)

— Fig. L'empreinte du génie. L'empreinte du doigt de Dieu. L'empreinte de la loi éternelle. Les hommes sont comme les monnaies, il faut les prendre pour leur valeur, quelle que soit leur empreinte. Chacun met à ce qu'il fait l'*empreinte* de son caractère. (Beaum.) Ses périls portèrent toujours l'*empreinte* de son cœur. (Gress.) L'éducation peut métamorphoser un sot en savant; mais elle n'effacera jamais l'*empreinte* originelle. (Beauch.) L'ouvrage étonne, mais c'est l'*empreinte* divine dont il porte les traits qui doit nous frapper. (Buff.)

> [illegible] l'amour et la crainte,
> [illegible] une éternelle *empreinte.*
> (MALHERBE.)

— Anat. Nom donné aux inégalités qu'on remarque à la surface des os, et qui sont tantôt déprimées, tantôt élevées.

— Mar. *Cabestan à empreinte.* Sorte de cabestan.

— Géol. Figure laissée sur une pierre par une plante, un insecte, un poisson, etc. On trouve beaucoup d'empreintes de poissons qui n'ont point leurs analogues vivants.

— Par extens. Pierre chargée d'empreintes fossiles.

— Peint. Première couche de couleur étendue sur la toile avant le dessin.

EMPRENDRE. v. a. 4e conj. S'est dit autrefois pour Entreprendre.

EMPRÈS. adv. Après, auprès de. Vieux mot.

EMPRESSANT, ANTE. adj. Qui cause de l'empressement.

EMPRESSANT (S'). part. prés. du v. s'Empresser. En s'*empressant* beaucoup, ils faisaient les zélés et les importants. (Boss.)

EMPRESSÉ, ÉE. part. pass. de v. s'Empresser. S'emploie adject. Qui se donne beaucoup de mouvement, soit pour venir à bout de quelque chose, soit pour prévenir quelqu'un et lui complaire en toutes choses. C'est un homme très empressé. Femme empressée. Je l'ai vue tendre, *empressée*, attentive. (J.-J. Rouss.)

> Doutez-vous qu'à ses pieds nos tribus *empressées*?
> Mais pourquoi me flatter de ces vaines pensées?
> (RACINE.)

— Qui témoigne, qui annonce de l'empressement, en parlant des choses. Ardeur empressée. Zèle empressé. Air empressé. Manière empressée. Il sait vous faire coup sur coup des questions *empressées*, sur votre santé, sur vos affaires. (La Bruyère.)

> Réchauffé dans son sein, dans ses bras caressé
> Et lui-même insensible à son zèle *empressé*,
> De mon retour enfin un souris fut le gage. (L. RACINE.)

— *Empressé à.* M. de Coulanges est si *empressé* à voir vos lettres. (Mme de Sévigné.) Sa famille trop *empressée* à exécuter ce pieux projet. (Boss.) Avez-vous pris soin de faire parler les hommes les moins *empressés* à vous plaire? (Fén.) La jeunesse, et surtout les femmes, sont les plus *empressées* à accueillir les nouveautés dont la mode compose son cortège. (Beauch.) Comme il avait étudié ce cœur si faible et si bon, *empressé* à se dévouer, à protéger. (A. Daudet.)

— *Empressé autour de.* Lorsqu'ils furent en état de parler, tous ces Phéniciens *empressés* autour d'eux voulaient savoir leurs aventures. (Fén.) Je les ai vus soumis, autour d'elle *empressés.* (Volt.)

— *Empressé de.* Je n'ai point d'enfants; mais ceux de mon hôtesse sont plus *empressés* de me plaire qu'à leurs parents. (B. de St-P.)

— Substantiv. Faire l'empressé. Faire l'empressée. Il fait l'*empressé* auprès de cette femme. (Acad.) Va, vient, fait l'*empressée.* (La Fontaine.)

* **EMPRESSEMENT.** s. m. Action de s'empresser; mouvement de celui qui recherche une chose avec ardeur. Agir avec empressement. Marquer de l'empressement. Accueillir quelqu'un avec empressement. Avoir beaucoup d'empressement pour quelque chose. Il recueillait avec *empressement* ses discours ainsi que ses exemples. (Barth.)

> Malgré l'*empressement* d'un curieux désir,
> Il faut pour lui parler attendre son loisir. (CORN.)
> A cet *empressement*, à cette noble ardeur,
> Qui ne reconnaîtrait l'appétit d'un auteur? (COLNET.)

— Hâte. Le trop grand *empressement* qu'on a de s'acquitter d'une obligation est une espèce d'ingratitude. (La Rochef.) Ce qui augmente l'*empressement* que j'ai de vous voir, c'est pour ne point penser en aveugle sur des vérités qui me sont si sensibles. (Mme de Sévigné.) Ce matin je me suis levé de bonne heure, et avec l'*empressement* d'un enfant je suis allé m'enfermer dans l'île déserte. (J.-J. Rousseau.) Le mal est fait, c'est une nécessité qu'il l'endure; tout mon *empressement* ne servirait qu'à l'effrayer davantage et augmenter sa sensibilité. (Id.) Il court après la flatterie avec autant d'*empressement* que la flatterie court après les autres princes. (Barthél.)

— Soins empressés, bons offices, surtout au pluriel. Témoigner de l'empressement auprès d'une personne. Avoir beaucoup d'empressement pour quelqu'un. L'ingrat est-il touché de mes *empressements?* (Racine.) Soleri m'a conté les *empressements* de recevoir M. de Grignan à Avignon. (Mme de Sévigné.) Je le vis redoubler d'*empressement* et de tendresse pour moi. (J.-J. Rouss.) Ils reçoivent les étrangers avec beaucoup d'*empressement* et les traitent avec magnificence. (Barth.) Je vous conjure de me mettre en état de répondre à des *empressements* si honorables. (Volt.) La jeune fille s'avoue en soupirant qu'elle ne peut répondre aux *empressements* qu'il lui témoigne. (Stendhal.)

— Iron. Affectation de bienveillance.

— S'emploie aussi avec un nom de chose pour sujet. La vertu ne perce point la foule, elle n'a ni avidité, ni *empressement;* elle se laisse oublier. (Fénelon.)

EMPRESSER. v. a. 1re conj. (rad. *presser*).

[illegible] en parlant d'un cordage, d'une bouline.

***EMPRESSER (S')**. v. pron. 1re conj. (rad. *presse*). Se donner beaucoup de mouvement, [illegible] pour venir à bout de quelque chose, soit pour prévenir quelqu'un et lui complaire en toutes choses. C'est un homme qui s'empresse à tout. (Acad.) Tout s'*empresse*, tout part. (Rac.) De quelle sagesse dois-je vous entretenir? Ce n'est pas de celle du siècle, qui s'*empresse* et qui s'inquiète. (Mass.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (Boileau.)

— *S'empresser à*. Ne semble-t-il pas qu'il ne montre une figure si douce et un air si touchant qu'afin que tout ce qui l'approche s'intéresse à sa faiblesse et s'*empresse* à le secourir? (J.-J. Rouss.) Il dit : à grand bruit toute la horde se lève et s'*empresse* à quitter son campement sinistre. (Mérimée.)

> Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal,
> Ou même s'*empressant* aux autels de Baal,
> Se fait initier à ses honteux mystères,
> Et blasphème le nom qu'ont invoqué leurs pères.
> (Racine.)

— *S'empresser auprès de, autour de*. Un autre s'*empressait* auprès de la Middleton. (Hamilton.)

— *S'empresser de*. Ceux qui rendent compte des ouvrages doivent rarement s'*empresser* de les juger. (Volt.) Au bruit de son arrivée, les principaux de la nation, mêlés avec la multitude, s'*empressent* de se rendre auprès d'un héros qui, depuis un si grand nombre d'années, remplit la terre de son nom. (Barth.) Adieu, dit le Portugais en s'*empressant* de gagner la porte quand Eugène entra dans un petit salon coquet, gris et rose, où le luxe semblait n'être que de l'élégance. (H. de Balzac.)

— *S'empresser pour*. Narcisse plus hardi s'*empresse* pour lui plaire. (Racine.)

— Syn. comp. S'EMPRESSER DE, S'EMPRESSER À. On s'*empresse de* faire une chose qui n'a pas un but marqué hors de la personne qui agit. Je m'*empresse* de marcher. On s'*empresse à* faire une chose qui a un but marqué hors de de la personne qui agit. Je m'*empresse* à faire ma cour. Je m'*empresse* à le secourir.

EMPRIE. s. f. Entom. Syn. de DOLÈRE.

EMPRIMERIE. s. f. (rad. *imprimer*). Techn. Grande cuve de bois dans laquelle les tanneurs mettent les cuirs pour qu'ils y rougissent.

EMPRISE. s. f. (de l'espag. *empressa*). Chevalerie. Entreprise chevaleresque; vœu de prendre part à un pas d'armes; promesse de combattre. || Signe extérieur que le chevalier portait jusqu'à l'accomplissement de son vœu. || *Emprise à l'écu pendant*. Exercice qui consistait à suspendre son écu à un passage, pour jouter avec tous ceux qui viendraient toucher l'écu du bout de leur lance.

— Action de prendre une portion de terrain pour une appropriation quelconque.

— Anc. prat. *Emprise de testament*. Dans la coutume de Douai, Acte judiciaire par lequel l'héritier ou l'exécuteur testamentaire s'engageait à remplir toutes les clauses du testament.

— P. et ch. Largeur mesurée de l'axe d'une route au sommet du talus de remblai.

EMPRISONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Emprisonner. S'empl. adjectivem. Homme emprisonné. Malfaiteur emprisonné.

— Par analogie. Les rois d'Espagne étaient emprisonnés dans l'étiquette. Les ondes dans leur lit étaient *emprisonnées*. (Rac.) Les vents *emprisonnés* brisant la voûte par un feu qui se précipite sur la terre, donnent naissance à la foudre. (Libes.) Chaque langue est *emprisonnée* une fois pour toutes dans sa grammaire. (Renan.)

> [illegible] *emprisonnée* en ces étroits canaux
> S'irrite, se déploie, et s'allonge en rameaux. (Mich.)

— Fig. Et pourtant, il faut vous plaindre à quelqu'un, car la douleur qui reste *emprisonnée* dans le cœur le ronge et le dévore. (Alph. Karr.)

***EMPRISONNEMENT**. s. m. (rad. *emprisonner*). Action de mettre en prison. Il en a tant coûté pour l'emprisonnement de ce criminel. Procès-verbal d'emprisonnement. Procéder à l'emprisonnement d'un criminel. Le débiteur dont l'*emprisonnement* est déclaré nul, ne peut être arrêté pour la même dette qu'un jour au moins après sa sortie. (Bousq.)

— Détention d'un prisonnier. Son emprisonnement a duré longtemps. Si le ravisseur n'avait pas encore vingt et un ans, il sera puni d'un *emprisonnement* de deux à cinq ans. (Bousq.)

— *Emprisonnement cellulaire*. Peine qui consiste à enfermer le condamné seul dans une cellule.

*** EMPRISONNER**. v. a. 1re conj. (ét. fr., *en*, et *prison*). Mettre en prison. Emprisonner quelqu'un. Faire emprisonner quelqu'un. Emprisonner un malfaiteur. Emprisonner un débiteur. Emprisonner un voleur.

— Par extens. Tenir trop à l'étroit. Cette bottine emprisonne votre pied.

— Fig. Enfermer, enclore. Les eaux débordées furent *emprisonnées* dans un étroit espace. (Acad.)

— Fig. Circonscrire. Le théâtre est avant tout chose de fantaisie; je ne comprends donc pas qu'on l'*emprisonne* dans un système. (Alex. Dumas.)

— Se dit des gaz, des liquides qui ne peuvent s'échapper.

— S'empl. absol. Le créancier qui avait fait emprisonner était tenu de pourvoir à la nourriture de son débiteur.

— S'EMPRISONNER. v. pron. S'enfermer comme dans une prison. S'emprisonner dans sa maison. S'emprisonner dans sa chambre. S'emprisonner dans un couvent.

— Fig. Être enfermé. Ce sentiment ne s'emprisonne pas au fond du cœur.

EMPRISONNEUR. s. m. Celui qui emprisonne.

EMPROSTATE. s. m. (du gr. ἔμπροσθεν, en avant). Antiq. Nom des soldats ou rangs de la milice grecque qui formaient le front de la phalange.

EMPROSTHOCYPHOSE. s. f. (ét. gr., ἔμπροσθεν, devant; κυφὸς, courbé). Méd. Courbure de l'épine dorsale ou du sternum en avant.

EMPROSTHOMÉLOPHORE. s. m. (ét. gr., ἔμπροσθεν, devant; μέλος, membre; φέρω, je porte). Térat. Monstre douteux qui porterait des membres accessoires en avant du thorax.

EMPROSTHOTONIE. s. m. Méd. V. EMPROSTHOTONOS.

EMPROSTHOTONOS. s. m. (ét. gr., ἔμπροσθεν, en avant; τόνος, tension). Méd. Espèce de tétanos dans lequel la tension spasmodique se remarque particulièrement dans la contraction des muscles fléchisseurs de la tête, du cou, du thorax, de l'abdomen et des lombes, et surtout des masséters.

*** EMPRUNT**. s. m. Action d'emprunter. Faire un emprunt. Aller aux emprunts. Recourir aux emprunts. Argent d'emprunt.

— Acte par lequel le prêteur cède à l'emprunteur l'usage d'une valeur. L'emprunt suppose la restitution ultérieure de la valeur empruntée, soit en une seule fois, soit au bout de certains termes.

— La chose empruntée. Vivre d'emprunts. Ce qu'ils trouvaient le plus lâche après le mensonge, était de vivre d'*emprunt*. (Boss.)

— Fig. Cet écrivain fait beaucoup d'emprunts à ses contemporains.

— Fig. Ce qui est étranger, par opposition à Naturel. Vertu d'emprunt. Beauté d'emprunt. Nom d'emprunt. Une femme qui n'est belle que parce qu'elle est parée, est une fausse belle : elle n'est belle que par *emprunt*. (Balz.) Je n'ai jamais été gai que par *emprunt*. (Volt.) Il s'imaginait savoir le grec, dont il n'avait qu'un usage d'*emprunt*. (E. Renan.)

> L'une paraît gentille,
> Pour savoir se servir une beauté d'*emprunt*,
> Mettre un visage blanc sur un visage brun. (Regnard.)

— *Par emprunt*. D'une manière furtive, précaire. Racines qui ne sont encore tendres et qui ne tiennent que par *emprunt*. (Malherbe.) Nous tenons la vie et les biens comme par *emprunt*. (Racine.)

— Agric. *Terres d'emprunt*. Terres enlevées au voisinage pour exécuter un remblai ou tout autre travail.

— Eaux et for. *Arbre d'emprunt*. Arbre d'une ancienne vente qui sert de pied cornier à une nouvelle vente.

— Fin. *Emprunts publics*. Valeurs empruntées par un gouvernement au nom de la société qu'il représente. Sous bien des rapports l'emprunt public ne diffère de l'emprunt particulier qu'en ce qu'il se fait par le gouvernement au nom et au compte des particuliers.

— *Emprunt forcé*. Emprunt contracté par l'État, en imposant à tous les contribuables une certaine somme comme avance de fonds, proportionnée à la cote de leurs impositions. Les *emprunts* forcés ou imposés par l'autorité, dans des moments difficiles et sous la pression d'influences révolutionnaires ou despotiques, à une certaine classe de citoyens, sont des expédients injustes, peu praticables, peu pratiqués et peu productifs. (J. Garnier.)

— Fam. Se dit aussi d'une somme qu'on ne peut refuser de prêter à un particulier.

— Hist. Levée d'argent que le roi faisait sur les villes et les communautés en leur donnant remboursement à prendre sur quelques droits qu'il établissait en même temps. Province exempte de tous impôts, emprunts et contributions. || *Caisse d'emprunt*. Caisse où chacun, de 1673 à 1716, était admis à déposer les fonds qu'il voulait faire valoir.

— Jeux. Jeu de cartes qui se joue à jeu complet et jusqu'à six personnes.

— Mar. Passage qui mène à la traverse d'un bateau foncet.

EMPRUNTÉ, ÉE. part. pass. du v. Emprunter. S'empl. adjectiv. Somme empruntée. Argent emprunté.

— Qui n'est pas propre à la personne ou à la chose dont il s'agit. Autorité empruntée. La lumière de la lune est une lumière empruntée. Ornements empruntés. Toute leur majesté est empruntée. Un mot *emprunté* du latin. (Acad.) Il y a une infinité de choses que par faute de noms propres il faut nommer de noms *empruntés*. (Malherbe.)

— Fig. Beauté empruntée. Charmes empruntés. Je l'ai surprise avant qu'elle eût fabriqué son teint et désarmée de ses charmes *empruntés*. (St-Evrem.)

> Même elle avait encor cet éclat *emprunté*
> Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,
> Pour réparer des ans l'irréparable outrage.
> (Racine.)

> Sans art, sans ornements, sans attraits *empruntés*,
> Elle était belle enfin de ses propres beautés.
> (Quinault.)

— Signifie quelquefois Gêné, embarrassé, en parlant de l'air, de la contenance. Que dites-vous de ma fille, marquis? Elle a l'air un peu *empruntée* : mais avec de l'éducation ne tiendrait-elle pas sa place dans le monde? (Restif de la Bretonne.)

— *Emprunté à*. Tout ce que les monuments de l'antiquité païenne renferment de haute philosophie et de vérité est incontestablement *emprunté* aux Écritures sacrées. (Villeneuve-Bargemont.)

— *Emprunté de*. La liberté qu'on a présentée aux hommes à la fin du siècle dernier était *empruntée* des reliques anciennes. (B. Const.) Blanca choisit une zambra, danse expressive que les Espagnols ont *empruntée* des Maures. (Chateaubriand.)

— Mus. *Accord emprunté*. Accord par emprunt.

*** EMPRUNTER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, préf., et *promutuari*, emprunter). Demander et recevoir en prêt. Emprunter de l'argent. Emprunter de l'argent à usure, à gros intérêts. Emprunter un cheval. Emprunter des livres. Le ministère *emprunta* de l'argent de tous côtés. (Volt.) Je soussigné confesse devoir à M. Blaizac la somme de huit cents écus, pour le plaisir qu'il m'a fait de m'en *emprunter* quatre cents. (Id.) Homère rapporte qu'il neigeait à Ithaque quand Ulysse arriva, ce qui l'obligea d'*emprunter* un manteau du bon Eumée. (B. de St-Pierre.) L'homme qui donne deux sous de son bien est plus riche que celui qui *emprunte* dix mille francs (De Juss.) Je chargerai un de mes amis, fort lancé dans la société russe d'ici, d'*emprunter* pour moi les poésies détachées. (Mérimée.) Lorsque l'État et les communes *empruntent* pour faire des dépenses et des consommations improductives, ils anticipent sur l'avenir. (J. Garnier.)

— On dit dans un sens analogue : Emprunter le masque de la vertu. Emprunter les apparences de la vérité. Si l'on *emprunte* le masque de la vertu, elle nous l'arrache bientôt du visage. (Mont.) *Emprunter* les fausses couleurs de la rhétorique. (Boss.) D'un suppliant *emprunter* le langage. (Racine.) De Sidrac elle *emprunte* l'image. (Boil.)

— Fig. Tirer, recevoir. Les magistrats *empruntent* toute leur autorité du roi. (Trév.) Les désirs *empruntent* toute leur noblesse de leurs sujets. (Id.) La langue la plus parfaite serait celle qui, sans rien *emprunter* d'aucune autre, aurait suivi les progrès d'un peuple éclairé. (Condill.) On dit que c'est de lui que les sages de la Grèce *empruntèrent* l'art de renfermer les maximes (Barth.) Les Grecs ont *emprunté* des Égyptiens l'idée de la forme des temples. (Id.) Enfin, c'est dans le sein de la terre que nous allons chercher un éternel repos, ou plutôt c'est là que nous allons déposer les éléments que nous lui avons *empruntés*. (B. de St-P.) Cicéron et Macrobe n'ont trouvé de raisonnable dans la physique d'Épicure que ce qu'il avait *emprunté* de Démocrite. (Libes.) Ici la scène *empruntait* à son milieu un aspect imposant. (A. Daudet.)

— Feindre. L'orgueil *emprunte* les sentiments de la vertu. (Mass.)

— Prendre, se servir de, avoir recours à. Emprunter le nom de quelqu'un. Il faut que la religion, pour plaire, *emprunte* les joies et tout l'appareil du siècle. (Mass.) Était-il juste d'*emprunter* mon nom pour abuser de ma maîtresse? (d'Ablanc.) Il *emprunta* l'autorité du roi. (Fléch.) Il *empruntait* la voix de son confesseur pour demander pardon à tout le monde. (Boss.)

> Ta générosité doit répondre à la mienne,
> Et pour venger un père *emprunter* d'autres bras.
> (Corneille.)

> Marche sans *emprunter* d'ailes de ton effroi,
> Je ne cours pas après les lâches comme toi. (Id.)

— *Emprunter de*. Tirer de. C'est la seule chose que j'*emprunte* de cet auteur. (Racine.)

— Dans un sens ironique et familier, S'approprier indûment.

> On a mis en prison mademoiselle Rose :
> Ses maîtres l'ont surprise, alors qu'elle *empruntait*
> A leurs tiroirs l'argent qu'elle nous remettait.
> (Ponsard.)

— Quand ce verbe a pour régime indirect un nom de chose, il se joint ordinairement à ce régime par la préposition *de*. La lune emprunte sa lumière du soleil.

> Aimez donc la raison : que toujours vos écrits
> *Empruntent* d'elle seule et leur lustre et leur prix.
> (Boileau.)

— S'il a pour régime indirect un nom de personne, il prendra encore la préposition *de*, lorsque la chose empruntée n'ôte rien à celui qui la prête. Emprunter son autorité du roi. Emprunter des pensées d'un auteur. Je n'ai rien *emprunté* de Perse, ni d'Horace. (Boil.)

> Cette foule de rois, les consuls, le sénat,
> Qui tous de mon amant *empruntaient* leur éclat.
> (Racine.)

— Il prendra la préposition *à*, le régime indirect étant un nom de personne, s'il est question d'un effet dont quelqu'un se dessaisit pour en laisser l'usage à un autre. J'ai emprunté mille francs à mon frère.

— S'emp. absol. On donne quelquefois des avis de peur d'en recevoir, comme celui qui *emprunte* le premier de peur qu'on ne lui demande. (Noël.) En général, quand nous dépensons ou désirons dépenser plus que nous n'avons à dépenser, nous *empruntons* ou cherchons à *emprunter*. (Pecqueur.)

— Prov. *Ne choisit pas qui emprunte.*

— Arithm. Opération qui, dans la soustraction, consiste, lorsqu'un chiffre est trop faible, à l'augmenter d'une unité de l'ordre immédiatement supérieur pour rendre la soustraction possible.

— Jeux. Obtenir, moyennant finances, une carte qu'on n'a pas et qu'il faut jouer.

— Mus. Se dit d'un tuyau d'orgue qui reçoit le vent destiné à un autre.

— S'EMPRUNTER. v. pron. Être emprunté.

— Emprunter l'un à l'autre.

*** EMPRUNTEUR, EUSE**. s. Celui, celle qui emprunte, qui a l'habitude d'emprunter. Un emprunteur. Une emprunteuse. C'est un personnage fort mauvais que celui d'emprunteur. Il faut que l'*emprunteur* soit majeur. (Mol.) Le crédit suppose chez l'*emprunteur* un travail productif capable de payer le profit du capital. (J. Garnier.)

> Que faisiez-vous au temps chaud?
> Dit-elle à cette *emprunteuse*. (La Fontaine.)

— S'empl. adjectiv. Personne très emprunteuse.

> Ici gît un prélat d'*emprunteuse* mémoire,
> Qui toujours prit et jamais ne rendit.
> Seigneur, s'il est dans votre gloire,
> Ce ne peut être qu'à crédit. (***)

— Se dit aussi de certaines choses morales. Esprit emprunteur. Mémoire emprunteuse. Depuis que je travaille pour vous, les ressorts de mon esprit *emprunteur* sont diablement usés! (Regnard.)

EMPSALMISTE. s. m. (ét. gr., ψαλμὸς, psaume). Nom des médecins qui prétendaient guérir des plaies ou des maladies en prononçant certaines paroles, telles que les versets des psaumes

EMPSYCHOSE. s. f. (pr. *an-pci-koze*; ét. gr., ἐμψυχόω, j'anime; formé de ἐν, dans, et ψυχή, âme). Philos. Action d'animer. Union de l'âme avec le corps.

EMPTION. s. f. (pr. *an-pcion*; du lat. *emptio*, achat; rad. *emere*, acheter). Syn. d'ACHAT.

— Antiq. rom. Manière de rédiger un testament prescrite par la loi des Douze Tables. Le testateur disposait, par une vente simulée, de toute sa fortune en faveur d'un particulier qui devenait ainsi légataire universel, ou qui transmettait les biens aux légataires.

EMPTOÏQUE. adj. 2 g. (du gr. ἐμπτύω, je crache). Médec. Qui crache le sang.

— Qui a rapport aux crachements de sang.

EMPTOTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐν, dans; πτοέω, je consterne). Qui est sujet à tomber. || Qui résulte d'une chute.

EMPUANTI, IE. part. pass. du v. Empuantir. Mes cheveux exhalaient une odeur de corne brûlée, dont j'étais tout *empuanti*. (Edm. About.)

*** EMPUANTIR**. v. a. 2e conj. (radic. *en*, et *puer*). Rendre puant. Empuantir l'eau. L'eau qui croupit et les végétaux qui tombent en pourriture empuantissent les marais.

— Remplir d'une mauvaise odeur. Voilà un cloaque qui empuantit tout le voisinage.

— Infecter. Il empuantit tout le monde de sa mauvaise haleine.

— Fig. Elle empuantit la ville de ses débauches.

— S'EMPUANTIR. v. pron. Se corrompre, devenir puant. L'eau s'empuantit à force de croupir.

— S'infecter mutuellement.

*** EMPUANTISSEMENT**. s. m. (rad. *empuantir*). État d'une chose qui devient puante. Il faut craindre l'*empuantissement* des eaux. (Trév.) Elle mangea de l'ail et de l'échalote, et cacha avec leur *empuantissement* l'odeur de ses ivresses. (De Gonc.)

EMPUSAIRE. s. f. (radic. *empuse*). Bot. Genre d'orchidées pleurothallées, établi pour une espèce du Népaul.

EMPUSE. s. f. Nom donné aux fausses idées par les philosophes du XVIe et du XVIIe siècle.

EMPUSE. s. f. (d'*Empuse*, n. myth.). Entom. Genre d'orthoptères ayant pour espèces principales l'empuse putinicorne, bel insecte qui se trouve dans le midi de l'Europe et en Égypte.

EMPUSE. Myth. Spectre horrible qu'Hécate faisait voir aux condamnés, lequel avait un pied d'airain et un pied d'âne.

*** EMPYÈME**. s. m. (ét. gr., ἐμπύημα; rad. πύον, pus). Médec. Amas et collection de pus dans une cavité, et plus particulièrement dans celle de la poitrine.

— Chir. Opération qui a pour but de faciliter l'écoulement de ces matières.

EMPYÈSE. s. f. (radic. *empyème*). Médec. Abcès profond. || Abcès de l'arrière-cavité de l'œil.

EMPYÉTIQUE. adj. Pathol. Qui a le caractère de l'empyème.

— Qui a un empyème.

EMPYOCÈLE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; πύον, pus; κήλη, tumeur). Pathol. Accumulation du pus dans le scrotum.

EMPYOMPHALE. s. m. (ét. gr., ἐν, dans;

πύον, pus; ὀμφαλός, ombilic). Pathol. Tumeur suppurée de l'ombilic.

EMPYOSE s. f. (ét. gr., ἐν, dans; πύον, pus). Pathol. Production de l'empyème.

EMPYRÉAL, ALE. adj. Didact. Qui a rapport à l'empyrée.

★ **EMPYRÉE**. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; πῦρ, feu). Nom donné au plus haut des cieux, au lieu où l'on suppose que les bienheureux jouissent de l'éternelle béatitude. D'après les idées erronées de l'Almageste de Ptolémée, les Anciens comptaient dix espèces de cieux, tous concentriques les uns aux autres, en forme de globe, et dont l'empyrée occupait la partie la plus éloignée du centre.

— Poét. Ciel. Ces mondes, ces soleils, flambeaux de l'*empyrée*. (Rouch.)

> L'œil aime...
> A compter la foule azurée
> Des étoiles dans l'*empyrée*. (LAMARTINE.)

— Fig. *Être dans l'empyrée.* Vivre dans les délices.

— *Être toujours dans l'empyrée.* Être dans les nuages, se perdre dans le sublime.

— S'empl. adjectiv. Le ciel empyrée. Minerve s'en retourne au ciel *empyrée*. (Racine.)

★ **EMPYREUMATIQUE**. adj. 2 g. Chim. Qui tient de l'empyreume. Odeur empyreumatique. Huile empyreumatique. Le goût et l'odeur empyreumatiques sont des qualités recommandables pour la plupart des liqueurs alcooliques. L'odeur *empyreumatique* est due à une portion de la substance organique décomposée par la chaleur et surtout à la partie huileuse. (Cadet-Gassicourt.)

★ **EMPYREUME**. s. m. (ét. gr., ἐμπύρευμα; rad. πῦρ, feu). Saveur, odeur particulière que les matières animales et végétales contractent quand elles sont chauffées trop fortement et trop longtemps. On évite l'empyreume en distillant au bain-marie. On a cherché vainement à imiter l'empyreume avec du caramel pour le communiquer à l'eau-de-vie. Comme les substances animales ou végétales sont les seules qui contiennent de l'huile ou un corps gras, lorsqu'on expose au feu une substance inconnue, et qu'elle exhale une odeur d'empyreume, on peut en conclure que cette substance est organique.

EMPYROOPHYTE. s. m. (ét. gr., ἐμπυρόω, je brûle; φυτὸν, plante). Hist. nat. Plante dont le suc exerce une action caustique.

EMS. Géogr. Petite ville de Prusse (ancien duché de Nassau), sur la Lahn, à 22 kil. de Coblentz; 2,700 hab. Elle doit sa prospérité à ses bains d'eau minérale.

— Hist. *Punctations d'Ems.* Convention conclue à Ems par les princes ecclésiastiques de Mayence, Cologne, Trèves et Salzbourg, en 1786, pour interdire les appels à Rome et s'affranchir de l'autorité des nonces.

— **EMS.** (anc. *Amasius* ou *Amisus*). Fleuve de l'Allemagne du Nord. Il prend sa source dans le Teutoburger-Wald, près des sources de la Lippe, coule dans un pays plat, passe près de Munster, arrose Lingen, Meppen et finit dans le golfe de Dollart. Cours 380 kil.

— **EMS-OCCIDENTAL.** Département du premier Empire français, ch.-l. *Groningue*, formé, en 1810, d'une partie de la Hollande.

— **EMS-ORIENTAL.** Département du premier Empire français, ch.-l. *Aurich*, formé, en 1810, d'une partie de la Hollande.

— **EMS-SUPÉRIEUR.** Département du premier Empire français, ch.-l. *Osnabruck*, formé, en 1810, d'une partie du Hanovre et de la Westphalie.

ÉMU, UE. part. pass. du v. Émouvoir. S'emploie adjectiv. Être fort ému. Les sens émus. Homme ému. Femme émue. Je n'ai point été fatiguée ni *émue*. (Mme de Sévigné.) Elle a vu la mort dans son plus terrible appareil sans en être *émue*. (Fléchier.)

> Mais du pupitre sort une voix effroyable.
> Brontin en est *ému*. (BOILEAU.)

— Mis en mouvement. C'est la seule vue d'une lettre cachetée, que je n'ai point ouverte, qui m'a *ému* mes vapeurs. (Mme de Lafayette.) Il faut rapaiser notre sang, qui a été terriblement *ému* pendant le voyage. (Mme de Sévigné.)

— Répandu, soulevé, en parlant des choses. Poussière *émue* par la course de quelque troupeau. (Malherbe.)

— Fig. Ton âme est calme et tranquille, les objets s'y peignent tels qu'ils sont; mais la mienne, toujours *émue* comme une onde agitée, les confond et les défigure. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Ebranlé.

> Sous les coups redoublés tous les bancs retentissent,
> Les murs en sont *émus*. (BOILEAU.)

— Fig. Touché, attendri, mélancolique. Ces yeux qui n'ont *émus* ni soupirs, ni terreur. (Racine.) On sort d'une représentation le cœur encore tout *ému* du récit de l'infortune d'un héros fabuleux. (Massillon.) Je vous assure que mon cœur a été bien *ému*. (Voltaire.) Des heures entières, nous restions dans la contemplation rêveuse, jamais froide, *émue* toujours. (Michelet.)

— Fig. Irrité, déchaîné. Il calme les orages *émus*. (Boss.) Il n'arriva qu'une fois à Platon d'être un peu *ému* contre un de ses esclaves. (Fénelon.)

— Excité, en émeute. Je vois le peuple *ému* pour prendre son parti. (Corneille.)

— Pop. Légèrement ivre. Il commence à être ému. Il était hier légèrement ému. Est-ce qu'il serait un peu *ému*? (Ch. Monselet.)

— *Ému à.* Voilà pourquoi nous sommes *émus* à la vue du petit tertre qui couvre les cendres d'un enfant aimable par le souvenir de son innocence. (B. de St-P.) Je défierais l'imagination la moins religieuse de n'être pas *émue* à cette rencontre de tant de peuples au tombeau de Jésus-Christ. (Chateaub.) Son oreille (du sauvage) ne se sent pas *émue* aux doux ramages des chantres des bois. (Virey.)

— *Ému de.* Marguerite, au récit de Mme de Latour, fut *émue* de pitié. (B. de S.-P.)

> Lui seul ne s'émeut point ... est par ... de ...
> Il parle froidement d'une gloire éternelle. (L. RACINE.)

— *Ému par.* Le cœur *ému* par ces conversations pieuses, je portais souvent mes pas vers un monastère voisin de mon nouveau séjour. (Chateaubriand.)

> Les mortels ... courant ... admirer les fêtes
> Que verront alors ... les ... par les tempêtes,
> Des combattants plongés dans le sein des ...
> (LE FRANC DE POMPIGNAN.)

★ **ÉMULATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui est animé du sentiment de l'émulation. On est émulateur de ceux à qui l'on voudrait ressembler. Il y a plus d'envieux de sa gloire que d'*émulateurs* de sa vertu. (Trév.)

— S'empl. adjectiv. Leur espèce fut de tout temps, comme l'on sait, plus qu'aucune autre *émulatrice* de la nôtre. (Richer.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot ni son emploi comme adjectif.

★ **ÉMULATION.** s. f. (pron. *é-mu-la-cion*; rad. *émule*). Sentiment noble qui nous pousse à imiter et même à surpasser par des efforts louables et généreux ce que nous admirons dans les autres. Noble, belle, louable émulation. Manquer d'émulation. Exciter l'émulation de la jeunesse. Donner de l'émulation. L'*émulation* est un aiguillon à la vertu. (Fénel.) Platon dit que l'envie est la fille de l'*émulation*. (St-Evrem.) La force des jeunes chevaux et leur ardeur ne se marquent ordinairement que par des signes d'*émulation*. (Buff.) L'*émulation* est un des sentiments les plus caractéristiques de l'espèce humaine. (St-Prosper.) Tous les petits rois barbares mettaient leur *émulation* à rendre service aux Athéniens. (E. Renan.)

— Syn. comp. **ÉMULATION, ENVIE.** L'*émulation* admire les actions louables et tâche de les imiter; l'*envie* leur refuse les louanges qui leur sont dues. L'*émulation* est généreuse, elle ne songe qu'à surmonter son rival; l'*envie* est basse et ne tend qu'à abaisser un concurrent. L'*émulation* est une vertu; l'*envie*, un vice.

★ **ÉMULE.** s. m. (du lat. *æmulus*, rival). Concurrent, rival, compétiteur. Il est l'émule d'un tel. C'est son émule. Surpasser tous ses émules. Autrefois notre *émule*, à présent notre appui. (Voltaire.)

> Le généreux Pelée eut pitié de nos larmes
> Il ... et ton *émule* et ton compagnon d'armes. (DEL.)

— Antagoniste. Achille avait en Hector un digne émule.

— Se dit aussi de deux personnes regardées comme étant d'un mérite égal, en quelque art, en quelque profession.

— Fig. Se dit en parlant des choses. Londres fut de tout temps l'*émule* de Paris. (Volt.)

> L'amiante allongeant ses membranes soyeuses,
> ... changeant en fil ... le tissu ...
> ... de la flamme, et l'*émule* du lin. (DELILLE.)

— S'emploie aussi au féminin. Carthage était l'*émule* de Rome, la digne *émule* de Rome. (Acad.)

ÉMULER. v. a. 1re conj. (rad. *émule*). Rivaliser d'émulation, devenir l'émule de quelqu'un. La pâque finie, chacun retourne en son pays, fier de pouvoir *émuler* avec les musulmans le titre de pèlerin. (Volney.) Peu usité.

★ **ÉMULGENT, ENTE.** adj. (du lat. *emulgens*, qui trait). Anat. Qui porte le sang. || *Veines, artères émulgentes.* Celles qui portent le sang aux reins.

★ **ÉMULSIF, IVE.** adj. (ét., V. **ÉMULSION**). Méd. Qui produit du lait végétal. Se dit des semences des dicotylédones, avec lesquelles on peut faire des émulsions, et qui sont oléagineuses, telles que les amandes douces et amères, les noix, noisettes et avelines, etc. Les semences de melon, de concombre, de citrouille, sont aussi émulsives.

ÉMULSINE. s. f. (rad. *émulsif*). Chim. Ferment contenu dans les amandes.

★ **ÉMULSION.** s. f. (ét. lat., *emulsio*, rad. *mulgere*, traire, tirer du lait). Espèce de lait végétal fort différent du lait animal dont il n'a que l'apparence, et formé par l'huile des amandes que leur mucilage rend miscibles à l'eau. On prépare les émulsions avec toutes les semences dont les cotylédons pilés avec de l'eau forment un lait d'amande. Le sirop d'orgeat étendu d'eau est une véritable émulsion. Émulsion camphrée. Émulsion purgative. Émulsion térébenthinée. Émulsion huileuse. Quand on laisse reposer quelque temps une *émulsion*, elle se sépare en deux parties, et l'huile monte à la surface comme dans le lait. (Cadet-Gassicourt.)

ÉMULSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Émulsionner. S'empl. adjectiv. Potion émulsionnée.

ÉMULSIONNEMENT. s. m. Pharm. Action d'émulsionner.

— Physiol. Division des substances absorbées par l'estomac qui leur permet de traverser les vaisseaux chylifères.

★ **ÉMULSIONNER.** v. a. 1re conj. Mêler avec une émulsion. Émulsionner une potion.

— Physiol. Diviser les substances de façon qu'elles puissent traverser les vaisseaux chylifères.

ÉMUS. s. m. (pl. *emus*), (ét. gr., ἐμύς, tortue). Entom. Genre de coléoptères pentamères, voisin des staphylins.

ÉMUS. Myth. gr. Roi changé en montagne pour avoir pris le nom de Jupiter.

ÉMYDE. s. f. (ét. gr., ἐμὺς, tortue). Erpét. Genre de l'ordre et de la famille des chéloniens, qui renferme des tortues d'eau douce.

— Paléont. Syn. de **ÉLODITE.**

ÉMYDE, ou **ÉMYDOÏDE.** adj. 2 g. Erpét. Syn. **ÉMYDÉ.**

ÉMYDÉ, ÉE. adj. Erpét. Qui ressemble à une émyde. || **ÉMYDÉES** s. f. pl. Famille de reptiles chéloniens, ayant pour type le genre émyde.

ÉMYDIE. s. f. (rad. *émyde*). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des lithosides.

— Infus. Genre d'infusoires systolides, tribu des tardigrades.

ÉMYDIENS. s. m. pl. (rad. *émyde*). Erpét. Famille de chéloniens comprenant les espèces qui vivent dans les eaux stagnantes.

ÉMYDINE. s. f. (rad. *émyde*). Chim. Substance granuleuse extraite des œufs de tortue.

ÉMYDO-SAURIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἐμύς, ὐδος, tortue; σαῦρος, lézard). Erpét. Qui tient à la fois des tortues et des lézards. || **ÉMYDO-SAURIENS.** s. m. pl. Famille de reptiles ayant pour type le crocodile.

ÉMYSAURE. s. m. (ét. gr., ἐμὺς, tortue; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de tortues ayant pour type la tortue serpentine de l'Amérique du Nord.

★ **EN.** prép. (pr. *an*; en gr. ἐν; en lat. *in*, dans). Cette préposition sert, comme la préposition *dans*, à marquer un rapport d'intériorité, c'est-à-dire le rapport qui existe entre une personne ou une chose, et le lieu, l'espace, etc., qui la renferme, le milieu où elle est placée, et dans lequel elle exerce son action, son influence. Voyager en pays étranger. Vivre en province. Aller en Suisse. Tenir des oiseaux en cage. Mettre quelqu'un *en* prison. (Acad.) Avoir un dessein *en* tête. (Id.)

— *En* se met devant les noms de pays et de provinces, quand on les emploie sans article. En France. En Espagne. En Italie. En Angleterre. En Chine. En Amérique. En Asie. ||On emploie *dans*, avec l'article. Dans la France. Dans l'Espagne. Dans l'Italie. Dans l'Amérique. Dans la Chine. Dans l'Asie. || Avec les noms de villes, on ne se sert jamais de *en*. Dans Paris. A Paris. Dans Lyon. A Lyon. Cependant autrefois on mettait fréquemment *en* devant un nom de ville à la place de *à*. *En* Lacedémone, le pancrace et le ceste étaient défendus. (Malherbe.) Il mescontenta sa noblesse, qui l'alla d'un cœur franc saluer *en* Avignon. (Pasquier.) J'écrivis *en* Argos pour hâter ce voyage. (Racine.)

> Avant qu'à ... toute ... en ... passe en ...,
> ... mari ... l'on sent, en Alger ... (... ASSERT.)

— La préposition *en* se place devant les mots qui marquent :

— 1° L'état, la manière d'être, la disposition d'une personne ou d'une chose. Être en vie, en bonne santé, en appétit. Être en bonne humeur, en colère, en fureur, en verve. Être en crainte, en espérance, en doute. Être en danger. Être tout en eau, tout en nage. Une femme en couche. Une vigne en fleur. Du blé en herbe. Un portrait en pied. Une allée en pente. Une armée en bataille. Être en pénitence. Un enfant en nourrice. Être en apprentissage. N'être plus en fonction. Être en possession d'un bien. Être en armes. Être en paix. Être en guerre. Vivre en paix, en repos. Être en liberté. Être en chance, en bonheur. Être en extase. Être en vigueur. Être en usage. Un liquide en effervescence, en ébullition. Une bête en chaleur. Lorsque les dattiers sont *en* fleurs, les Arabes vont couper des rameaux mâles pour féconder les femelles. (Castel.)

— 2° Le genre d'occupation. Être en affaire. Être en oraison. Être en prières. Être en instance.

— 3° Le résultat d'un changement de nature, une modification quelconque. Être métamorphosé en fleur. Se résoudre en pluie. S'en aller en fumée, en vapeur. Mettre en pièces. Tomber en défaillance. Aller, tomber en décadence. Mettre en couleur, teindre, colorer en bleu, en rouge, etc. Mettre en lambeaux. Mettre en désordre. Mettre en déroute. Un habit en lambeaux. Des cheveux en désordre. Une armée en déroute. Narcisse fut métamorphosé *en* fleur. (Acad.) Il pense voir *en* pluie dissiper cet orage. (Rac.) Leur piété a trois écueils à craindre qui peuvent changer *en* vices toutes leurs vertus. (Mass.) On croyait déjà voir ces temples changés *en* mosquées. (Fléch.) Le bon n'est que le beau mis *en* action. (J.-J. Rousseau.) La guerre se change *en* intrigues. (Volt.) Tout se change *en* passions dans le cœur de l'homme. (Mme de Staël.) Les hommes érigent facilement *en* obligations pour les autres ce dont ils s'arrogent sans façon la dispense. (S. Dubay.) Ici le baume coule en ruisseaux odorants. (Delille.) Des algues pourprées furent suspendues *en* guirlandes aux flancs des rochers de l'Océan. (B. de St-P.) L'onde se change *en* vin dans ... la ... parfumée; on la savoure dans la pêche, l'orange, l'ananas; elle se teint *en* bleu dans la violette, dore le souci, argente le lis, colore *en* pourpre l'œillet, et verdit le feuillage. (A. Martin.)

> Les [illegible]
> Ne [illegible] (RAC.)
> L'att... [illegible]
> S... [illegible] (L...)
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] *en* [illegible]
> Redescendent *en* pluie ou tombent *en* orages. (BIGNAN.)

— 4° La forme d'une chose. Des arbres taillés en buisson. Se terminer en pointe. S'élever en pyramide, en forme de pyramide. Mettre quelque chose en boule. Des perles en poire. Une fenêtre en ogive. Le second genre des arbres funèbres renferme ceux qui s'élèvent *en* obélisque ou *en* pyramide. (B. de St-P.) Les plantes aquatiques, au lieu d'avoir leurs feuilles creusées *en* gouttière, les ont unies et lisses, comme les glaïeuls, qui les portent *en* lames de poignard ou renflées dans le milieu *en* lames d'épée. (Id.) Les feuilles des nymphæas sont planes et contournées *en* cœur. (Id.)

— 5° Le genre de culture. Ce terrain a été mis en potager. Mettre une partie de terrain en vigne. Cet arpent est en vigne. Ce terrain est en potager.

— 6° Le mode de division. Partager une armée en deux corps. Diviser une pomme en deux, en trois, en quatre. Un poème en quatre chants. Une comédie en cinq actes. J'ai une extrême tristesse de voir que mon âme se soit divisée *en* deux corps aussi faibles que le vôtre et le mien. (Voiture.)

— 7° L'espèce de vêtement qu'une personne a sur elle, la chaussure qu'elle a aux pieds. Être en veste. Être en chemise. Être en manteau. Être en uniforme. Être en habit de chasse. Être en redingote. Être en paletot. Être en blouse. Être en blanc, en bleu, en rouge, en noir. Être en deuil. Être en bottes. Être en pantoufles. Germinie croisait des femmes portant la canne de leur mari, des lorettes *en* soie au bras de leurs frères *en* blouse. (De Gonc.)

— 8° L'espèce de costume, de travestissement. Être en général. Être en soldat. Être en bourgeois. Une femme habillée, travestie en homme. Un espion déguisé en ermite. Se costumer en turc. Ce matin il était *en* commissionnaire, et une heure après, *en* beau monsieur. (Scribe.)

— 9° L'espèce, la nature de la chose, de la qualité, de l'action dont on parle. La récolte en vin. Terre fertile en blé. Être riche en immeubles. Fortune qui consiste en rentes sur l'État. Posséder tant en argent et en billets. Parler d'une personne en bien ou en mal. Vois-tu, je ne veux pas être un juge *en* peinture. (Rac.) La Normandie, comme vous savez, est une terre fertile *en* pommiers. (Regnard.) Le lait en hiver est plus crémeux, et plus riche par conséquent *en* beurre. (Morogues.) La monarchie est un océan pacifique, et la démocratie une mer agitée, semée d'écueils et fertile *en* naufrages. (Dubay.)

— 10° Le genre de profession, d'état, de métier. Docteur en médecine. Menuisier en bâtiments. Ouvrier en soie. Tourneur en bois, en ivoire. Peintre en bâtiment, en miniature.

— 11° La matière dont une chose est faite. Une table en marbre.

— 12° La manière dont une chose se fait. Expliquer une chose en deux mots. Se ruiner en folles dépenses. Aller quelque part en trois sauts, en toute hâte. Voyager en poste. Dire une chose en secret. Parler en cachette à quelqu'un. Se rendre en droite ligne chez une personne. Elle est coiffée *en* perfection. (Mme de Sévigné.) Je veux, *en* tapinois, faire la guerre à l'œil. (Regn.) On s'assemble *en* tumulte, *en* tumulte on décide. (Volt.) Le poisson volant est de la grosseur d'un hareng; il vole *en* troupe et d'un seul jet aussi loin qu'une perdrix. (B. de St-P.) Il signe un bon contrat écrit *en* bonne forme. (Racine.)

> Le superbe animal, agité de tourments,
> Exhale sa douleur en longs mugissements. (BOILEAU.)

— 13° Le langage ou le genre d'écriture dont on fait usage. Écrire un livre en français, en grec, en latin, en italien, etc. Traduire en prose. Improviser en vers. Parler en anglais. Écrire en ronde, en bâtarde, en gros, en fin. Écrire en grosses lettres. Comédie en vers. Drame en prose. Inscription en caractères grecs, en hiéroglyphes.

— 14° La destination d'une chose. Armer en course, en guerre. Mettre en vente. Mettre en gage, en dépôt. Donner en otage. Livrer en proie. Arborer un drapeau noir en signe de deuil.

— 15° Le motif qui fait agir, ou le but qu'on se propose. Faire une chose en haine de telle personne, en considération de ses services. En reconnaissance de ses bienfaits. En vue de lui plaire. Donner une chose en échange d'une autre. En mémoire de moi. En exécution de tel arrêt. Payer une somme en déduction d'une autre.

— 16° Les divers sentiments que nous éprouvons à l'occasion de certaines personnes ou de certaines choses. Avoir en horreur. Prendre quelqu'un en amitié, en grippe, en haine. Prendre une parole en bonne, en mauvaise part

— 17° La conformité. En bonne philosophie

En bonne p[illegible]. En bonne justice. En conscience. Je vous le dis en vérité. En effet.

— S'emp[illegible] *comme, à la ma[illegible]* [illegible] il n'est rien de plus com[illegible] [illegible] plus conforme au génie de notre langue que cet emploi. Vivre en homme de bien, en bon chrétien. Agir en roi. Commander en maître, en chef. Parler en étourdi, en écervelé. Se battre en désespéré. Traiter en esclave. Pour vivre en honnête homme il faut avoir du bien. [illegible] obligée à me[illegible] vo lontés. (Mol.) Je vous dirai franchement et *en* ami, que le mariage n'est pas votre fait. (Id.) [illegible] une gloire [illegible] lorsque nous vivons *en* infâmes ? (Id.) Puisque entre humains vous vivez *en* vrais loups. (Id.) Il fallut pour cet an vivre *en* mère affligée. (La Font.) [illegible] veux-tu que l'on te traite ? [illegible] (Racine.) *En* père aussi tendre que sage, il lui représentait les horreurs de ces sortes d'engagement. (Bourdaloue.) Guillaume le Conquérant avait traité les Anglais *en* esclaves qu'il ne craignait pas. (Volt.) La conscience nous avertit *en* ami avant de punir *en* juge. (Stanisl.) Ceux-ci avaient fui *en* désespérés. (Anquet.)

[illegible] (Molière.)
[illegible]
[illegible] (Racine.)
[illegible]
[illegible] (La Fontaine.)
[illegible]
Deux coursiers à longues oreilles. (Id.)
Messieurs les sots, je dois, *en* bon chrétien,
[illegible] (Volt.)
[illegible]
[illegible] (Id.)

— S'emploie aussi avec la signification de *durant, pendant*. En hiver. En été. En automne. En tout temps. En temps de guerre. En temps de paix. En ces temps de calamité. En votre absence. En plein jour. En plein soleil. En même temps.

[illegible] *en* même temps
L'herbe qui les offusque et vit à leurs dépens. (Castel.)

— Se met également devant l'indication d'une époque. En 1830. En l'an 500 de la fondation de Rome. En l'an 700 de l'hégire.

— S'emploie pour marquer le temps qu'on emploie à faire une chose. En une heure. En peu de temps. En mille ans. L'Écriture sainte marque que Dieu fit ce grand ouvrage *en* six jours. (Lemaistre de Sacy.) C'est dans ces forêts torridiennes que des ouragans nécessaires, au défaut des hivers, détruisent *en* un jour des légions d'insectes qui s'y multiplient toute l'année. (B. de St-P.) L'écureuil a les ongles si pointus, et les mouvements si prompts, qu'il grimpe *en* un instant sur un hêtre dont l'écorce est fort lisse. (Buff.)

— *En* s'emploie pour *à*. Faites la besogne que vous avez *en* la main. (Malherbe.) Je fais ce qu'*en* ma place un bon prince doit faire. (Corn.) Je n'avais *en* main que ma houlette. (Fénelon.) ‖ Pour *sur* Les moins sévères lois *en* ce point sont d'accord. (Corneille.) Le roi fit son entrée dans Stockholm sur un cheval alezan, ferré d'argent. ayant le sceptre à la main et la couronne *en* tête. (Voltaire.) ‖ Pour *avec*. Bien souvent on ennuie *en* termes magnifiques. (Boil.)

— *En*, qui répugne absolument à recevoir l'article, s'il n'est pour ainsi dire effacé par l'élision. s'accommode de tous les pronoms et de tous les suppléants de l'article. Ce cher parent fut heureux dans sa naissance, dans son mariage, *en* ses enfants, *en* ses emplois. (Patru.) Un danseur de corde ne fait que vouloir, et à l'instant les esprits coulent avec impétuosité, tantôt dans certains nerfs et tantôt *en* d'autres. (Fén.) Il ne faut point avoir de mollesse *en* sa vie. (Regnard.) Un bon mot *en* ce siècle est un fort argument. (De Bern.) Je sais quel est le peuple : on le change *en* un jour. (Volt.)

Le mérite a toujours des charmes éclatants,
Et quiconque peut tout est aimable *en* tout temps.
(Corneille.)

[illegible]
Le mépris suit de près la faveur qu'on rejette.
(Molière.)

[illegible]
[illegible] (Lafosse.)
En un cœur généreux, de remords combattu,
La honte de la chute affermit sa vertu. (Lafosse.)

— Se place souvent devant le participe présent d'un verbe, lorsqu'on veut exprimer une action qui a une durée, dans l'intérieur de laquelle, s'il est permis de le dire, on est censé être ; il indique le terme dans lequel l'action principale est comprise, comme le contenu dans le contenant. On apprend en vieillissant. Parler en tremblant. Le mal va en augmentant. Un ruisseau qui va en serpentant. On n'est pas où l'on pense *en* me faisant injure. (Mol.) On hasarde de perdre *en* voulant trop gagner. (La Font.) Les yeux, *en* la voyant, saisiraient mieux la chose. (Boil.) Il riait *en* me regardant ; son ris était malin, moqueur et cruel. (Fén.) *En* disant ces mots, Mentor prit une lyre. (Id.) *En* parlant ainsi, de profonds soupirs interrompaient toutes mes paroles. (Id.) *En* le laissant ainsi maître de ses volontés, vous ne fomentez point ses caprices. (J.-J. Rouss.) *En* faisant des heureux, un roi l'est à son tour. (Volt.) Le bœuf, *en* paissant l'herbe, acquiert autant de chair que l'homme ou que les animaux qui ne vivent que de chair et de sang. (Buff.) Locke [illegible] des idées innées, il fournissait des arguments à l'anarchie et au matérialisme. (B. de St-P.) Neptune *en* souriant entend sa plainte amère. (Delille.)

[illegible]
[illegible]
La graine *en* se gonflant boit le suc qui l'arrose ;
C'est un œillet naissant, c'est un lis, une rose. (Delille.)

— *En* sert aussi à former plusieurs locutions, adverbiales. En avant. En arrière. En dehors. En dedans. En haut. En bas. En dessus. En dessous. En travers. En long. En large. En biais.

— *En avant.* V. avant S'emploie quelquefois substantivement. Ces mystérieuses perles qui donnaient à son regard cette flamme, à tout son être cet *en avant* si vibrant et si extraordinaire. (A. Daudet.)

— Fig. *Avoir quelqu'un en tête.* L'avoir pour adversaire.

— *Avoir quelque chose en tête* Y penser toujours.

— *Il est en moi de faire une chose.* Se dit pour exprimer qu'on en a le pouvoir.

— *En tant que.* loc. conj. Selon que, autant que, comme.

— *En son nom.* De son chef, personnellement.

— *De... en.* Aller de province en province. Tomber de fièvre en chaud mal. Aller de mieux en mieux. Voltiger de fleur en fleur. Courir de belle en belle. De fil en aiguille. De point en point. V. de.

— rem. gramm. L'on a souvent cherché à établir les nuances qui distinguent les deux propositions *en* et *dans*. La principale différence c'est que *en* se met devant les mots non déterminés, et *dans* devant les noms déterminés, *En* France, *dans* la France. En outre, *en* s'emploie généralement lorsqu'il s'agit d'un état permanent, d'une action qui a nécessairement une durée plus ou moins longue, souvent illimitée ; tandis que *dans* sert, au contraire, lorsqu'on veut exprimer un état transitoire, une action relative à quelque circonstance particulière ou limitée dans sa durée. Ainsi un homme *en prison* est un homme retenu en prison pour un certain temps ; un oiseau *en cage* est un oiseau toujours retenu dans une cage. Mais dire qu'un homme est *dans* une prison, n'indique pas qu'il y soit retenu ; on met un oiseau *dans* une cage provisoirement pour le transporter d'un lieu dans un autre.

— *En ville, dans la ville.* Quand on dit d'une personne qu'elle est *en ville*, c'est dire qu'elle n'est pas chez elle. En disant qu'elle est *dans la ville* cela signifie qu'elle n'est pas hors de la ville. ‖ *Être en campagne* signifie qu'on est en mouvement, qu'on est en marche, hors de chez soi. Il ne faut pas confondre cette expression avec *être dans la campagne, à la campagne*, qui signifie qu'on a les champs pour séjour. ‖ Il y a également une différence entre *être en maison, en épée, en robe*, etc., et *être dans la maison, dans l'épée, dans la robe*. *Être en maison*, c'est Être domestique, *être dans la maison*, c'est se trouver dans la maison. Un avocat est *en* robe lorsqu'il a revêtu la robe pour faire acte de sa profession ; mais il est *dans* la robe parce que, sa profession ne pouvant s'exercer sans la robe, la robe en est devenue le symbole. On explique de même *Être en épée* ou *dans l'épée*, et toutes autres locutions analogues.

— Dans la prononciation, *en* se lie avec la syllabe suivante devant une voyelle ou une *h* muette *En Angleterre, en Italie, en été, en hiver, en homme, en un moment, en arrivant.* Prononcez comme s'il y avait *an-n-Angleterre, an-n-Italie, an-n-ete, an-n hiver*, etc. Mais si le mot suivant commence par une consonne ou par une *h* aspirée, l'*n* ne se fait point sentir. *En France, en citoyen, en trois heures, en héros.*

— en, préfixe, entre dans la composition de certains mots, et conserve à peu près le même sens que la préposition *en. Encaisser*, c'est mettre *en* caisse ; *entasser*, c'est mettre *en* tas ; *endormir*, c'est mettre, plonger *dans* le sommeil ; *ensanglanter*, c'est mettre *dans* le sang ; *enivrer*, c'est mettre *dans* l'ivresse. Lorsque le mot qui suit *en* commence par une des lettres *b, p* ou *m*, l'*n* de *en* se change en *m : embaumer, empailler, emmailloter*, etc

★ **EN.** pron rel. 2 g et 2 nombres. (du lat. *inde*, de là ; on écrivait anciennement, *end, ent*). De là, de lui, d'elle, d'eux, d'elles, de cela. Ce mot tient toujours lieu de la préposition *de* et d'un mot déjà exprimé, ou même d'une phrase, d'une proposition précédemment énoncée et qu'on ne veut pas répéter. Revient-il de la ville ? Oui, il *en* revient, c'est-à-dire Il revient de là, il revient de la ville.

— *En*, relatif à des personnes et signifiant *de lui, d'elle, d'eux, d'elles*. Vous me confirmez dans la bonne opinion que j'*en* ai. (Mme de Sévigné.) Cette femme qu'on remarque par sa légèreté fait la passion des gens, et son mari *en* est jaloux. (Mariv.) Les princes sont surtout ceux qu'on peut le moins se flatter de bien connaître. La renommée *en* parle rarement sans passion. (Rayn.) Si nous repoussons les femmes avec ingratitude, après *en* avoir reçu tant de soins, elles s'éloignent sans se permettre un murmure. (Ségur.)

— *En* relatif à des choses. Les limites des sciences sont comme l'horizon ; plus on *en* approche, plus elles reculent. (Mme de Necker.) La mort nous a si bien investis qu'il n'y a plus de moyen d'*en* échapper. (Malherbe.)

Ma sœur, quelle voix nous appelle ?
J'*en* reconnais les agréables sons. (Racine.)

En moissonnant trop tôt les roses du bel âge,
On n'*en* recueille point les fruits. (Bernis.)

La faveur a son prix. L'imprudent *en* abuse,
L'hypocrite *en* médit, et l'honnête homme *en* use.
(Delille.)

Le fou vers les plaisirs s'élance avec ardeur.
Le sage *en* prend le miel, mais sans blesser la fleur.
(Id.)

— *En*, tenant la place de propositions entières ; dans ce cas, tantôt il reporte l'esprit sur ce qu'on a dit, tantôt il le fixe sur ce qui va être dit. A qui saurons-nous gré, si nous n'*en* savons point aux dieux ? (Malherbe.)

J'aime mieux, n'*en* déplaise à la gloire, [toire
Vivre au monde deux jours, que mille ans dans l'his-
(Molière.)

Et l'on ne saurait s'*en*, sans *en* être piqué,
Possédé par un autre un cœur qu'on a manqué. (Id.)

Tout donner au plaisir n'est pas de la sagesse,
Tel qui pense autrement, même avant sa vieillesse,
S'*en* repentira tôt ou tard. (Arnault.)

— S'emploie, suivant quelques grammairiens, comme complément direct. Pour avoir de vrais amis il faut être capable d'*en* faire et digne d'*en* avoir. (La Rochef.) Le glaive a tué bien des hommes ; la langue *en* a tué bien plus. (Fr. de Neufch.) Mais il ne faut pas croire que le pronom *en* représente à lui seul le complément direct ; il n'en est qu'une partie. En effet, ce mot se décomposant toujours par *de ce, de cet, de cette, de ces*, avec l'énonciation du nom déjà exprimé ou sous-entendu, il ne saurait venir immédiatement après un verbe dans l'analyse logique ; il y a nécessairement entre lui et ce verbe un nom que l'ellipse permet de sous-entendre, mais que l'on doit rétablir dans la construction pleine. Ainsi, lorsqu'en parlant de fruits, je dis : *J'en mange, en*, qui se traduit par *de ces objets en question*, est le fragment de cette expression : *plusieurs, quelques-uns de ces objets* ; et c'est cette expression entière qui est le complément direct du verbe *manger* ; *je mange quelques-uns de ces objets dont j'ai parlé*, c'est-à-dire des fruits.

— « Lorsque *en*, dit l'Académie, est suivi d'un adjectif se rapportant au mot que ce pronom rappelle, on peut ordinairement le résoudre par ce mot seul, sans la préposition *de*. A-t-il des protecteurs ? Il *en* a de très puissants. Il a des protecteurs très puissants. A-t-il des amis ? Il n'*en* a qu'un seul. Il n'a qu'un seul ami. C'est la seule récompense qu'il ambitionne, il n'*en* veut point d'autre. Il ne veut point d'autre récompense. » L'Académie se trompe étrangement. Sans doute, en parlant de protecteurs, on peut dire qu'une personne *en* a de très puissants, et cela signifie réellement qu'elle a *des* protecteurs puissants. Mais dire, comme l'Académie, que dans ce cas *en* se résout par le mot *protecteurs* seul sans la préposition *de*, c'est commettre une erreur toute matérielle, et cette assertion est d'ailleurs démentie par la traduction même donnée par l'Académie, où la préposition *de* revient nécessairement et forcément, car qu'est-ce autre chose que *des*, si ce n'est *de* et *les* contractés ? Et quand l'Académie, analysant cette phrase : C'est la seule récompense qu'il ambitionne, il n'*en* veut point d'autre, la traduit par : Il ne veut point d'autre *récompense*, elle ne s'aperçoit pas qu'elle ne fait qu'expliquer le mot *autre*, et que cette explication ne touche en rien au mot *en*. Dans la phrase qui nous occupe, *en* est pour *de toutes les récompenses qu'on pourrait lui offrir*, donc *en* ne se traduit pas seulement par un nom, mais par un nom et la préposition *de*.

— En général, on se sert du pronom *en* lorsqu'il est question d'êtres inanimés, de choses ; et s'il s'agit, au contraire, de personnes, on doit employer *de lui, d'elle, d'eux, d'elles*, etc., pour en rappeler l'idée. On dit avec *en* : Le zèle est une vertu qu'on n'estime plus : on s'*en* moque comme d'un usage qui convenait à la grossièreté de nos pères. (Fléch.) Celui qui est dans la prospérité doit craindre d'*en* abuser. (Fén.) On revient d'une erreur à force d'*en* rougir. (De Belloy.) J'aime trop la valeur pour *en* être jaloux. (La Harpe.) On dit, au contraire, avec *de lui, d'elle*, etc. Hercule, qui avait vaincu tant de monstres, ne pouvait vaincre cette passion (l'amour), et le cruel enfant Cupidon se jouait *de lui*. (Fén.) Timocrate ne perdait pas un moment pour me faire remarquer cette intelligence, et pour m'obliger à perdre Philoclès pendant que je pouvais encore m'assurer *de lui*. (Id.) Numa avait de longues conversations avec la nymphe Égérie ; on ne voit pas que César en eût avec Vénus, quoiqu'il descendît d'*elle* en droite ligne. (Volt.)

Qui rit d'autrui
Doit craindre qu'en revanche on rie aussi de lui
(Molière.)

Ce qu'on donne aux méchants toujours on le regrette,
Pour tirer *d'eux* ce qu'on leur prête,
Il faut que l'on en vienne aux coups.
(La Fontaine.)

Eh ! qui pourrait compter les bienfaits d'une mère !
A peine nous ouvrons les yeux à la lumière,
Que nous recevons *d'elle*, en respirant le jour,
Les premières leçons de tendresse et d'amour. (Ducis.)

— Mais cette règle n'est pas absolue : souvent aussi les écrivains font usage de *en* pour les personnes, et emploient *de lui, d'elle, d'eux, d'elles*, pour les choses. Un vieillard amoureux mérite qu'on *en* rie. (Corn.) On ne saurait dire si Ésope eut sujet de remercier la nature ou de se plaindre *d'elle*. (La Font.) Les Troglodytes aimaient leurs femmes et *en* étaient tendrement chéris. (Montesq.)

D'un vaillant homme mort la gloire se publie,
Mais j'*en* fais moins de cas que d'un poltron en vie.
(Th. Corneille.)

Auprès d'Anselme encor nous vous excuserons,
Pour *en* pouvoir tirer ce que nous désirons. (Molière.)

De ces cœurs défiants l'espèce atrabilaire
Ressemble, je le vois, aux chevaux ombrageux.
Il faut les aguerrir pour venir à bout d'*eux*. (Piron.)

Dès que le faible oiseau peut essayer ses ailes,
Loin du sein de sa mère il vole sans appui ;
Il est seul dans le monde, et Dieu prend soin de *lui*.
(Chénier.)

Un seul jour vit périr Thémar et sa mémoire :
Sa veuve a des dieux sourds ayant ses vœux offerts
N'*en* fut pas entendue et tomba dans nos fers.
(Chateaubriand.)

— Employé comme pronom, c'est-à-dire comme relatif, le mot *en* ne peut rappeler qu'un nom déterminé. Les efforts pour augmenter sa fortune empêchent d'*en* jouir. (Boiste.) Ceux qui ont des torts ne peuvent souffrir d'*en* avoir. (Lemare.) Je ne serais pas sitôt chez vous qu'il m'*en* faudrait revenir. (Malherbe.) ‖ Les phrases suivantes ne sont donc pas exemptes de reproche. Il est faux qu'on ait fait fortune, quand on ne sait pas *en* jouir. (Vauven.) Il n'y a point de gens qui aient plus souvent tort que ceux qui ne peuvent souffrir d'*en* avoir. (La Rochefoucauld.)

Et déjà vous avez fait maîtresse ?
— Si je n'*en* avais fait, j'aurais bien peu d'adresse.
(Corneille.)

— Le pronom *en* ne doit non plus se rapporter ni au sujet ni au complément du verbe de la proposition où il figure. La phrase suivante est donc incorrecte. La civilité est un devoir d'*en* recevoir. (La Rochef.)

— *En* s'emploie avec plusieurs verbes dont il change ou modifie la signification, et donne lieu à une foule de gallicismes qu'il n'est pas toujours très facile d'expliquer. *En* est-ce assez, ô ciel ! (Corn.) Mais, Néarque *en* est donc ? (Id.) Il *en* tient, le bonhomme, avec tout son phébus. (Mol.) Bon ! bon ! tu voudrais bien ici m'*en* donner d'une. (Id.) Ayant... sur ce qui n'*en* peut mais déchargé sa colère. (Id.) Mais c'*en* est trop, Cléone. (Racine.) Je ne sais point encore comme ces gens de guerre *en* usent à l'égard des pauvres bourgeois. (Mme de Sévig.) Présentement je ne sais plus où j'*en* suis ; les honneurs et les représentations me feront périr, si vous n'avez soin de moi. (Id.) Camille repartit à Brennus, qu'étant dictateur, on n'avait pu rien arrêter sans sa participation. La dispute s'échauffant, on *en* vint bientôt aux armes. (Vertot.) Eh ! peut-on être heureux sans qu'il *en* coûte rien ? (Lafosse.) La vertu malheureuse *en* est plus respectable. (Chénier.) Il *en* est de l'esprit des hommes par rapport à celui des femmes, comme du rouge à l'égard du rose. (Ste-Foix.) Le théâtre doit *en* imposer aux yeux, qu'il faut toujours séduire les premiers. (Volt.) Il y a du danger à trop approfondir, il faut le plus souvent s'*en* tenir aux surfaces (Mme du Deffand.) Je ne m'*en* prends qu'au vice et jamais à la loi. (Fabre d'Églant.) Soupçonner mon amour ! j'*en* appelle à vous-même. (Chateaub.) J'*en* suis pour mon argent et ma réputation. (P.-L. Courier.)

C'*en* est fait, mes amis, il n'est plus de patrie,
Plus d'honneur, plus de lois, Rome est anéantie.
(Voltaire.)

— Lorsque le verbe est à l'impératif, le pronom *en* se met toujours avant le verbe, si la phrase est négative. N'en parlez pas. N'en donne pas. N'en mange pas. N'en prenons pas. N'en versez pas. N'en prêtez pas. N'en jugez pas mal. N'en dites pas de mal. N'en lisez pas. N'*en* disputons plus ; chacun a sa pensée. (Mol.) ‖ Mais s'il n'y a point de négation, le pronom *en* se place après le verbe, et si celui-ci est terminé par un *e* muet, on intercale une *s* entre le verbe et le pronom, qu'on réunit par un trait d'union. Donnes-en. Manges-en. Parlez-en. Donnez-en. Prenons-en. Versez-en. Brûlez-en.

Mais ne m'enlevez pas ces fruits de nos amours.
— Eh bien ! jouissez-*en*, possédez-les toujours.
(Longepierre)

— Hors de l'impératif, le pronom *en* précède toujours le verbe, que la phrase soit ou non négative. J'en pense bien. Il en veut. J'en désire. Je n'en pense pas mal. Pour n'en pas dire de mal. Il n'en veut pas. Vous en aurez. Vous n'en aurez pas. On vous en donnera. On ne vous en donnera pas. L'homme consomme, engloutit lui seul plus de chair que tous les animaux ensemble n'*en* dévorent. (Buff.)

Qui peut de son secret me cacher la moitié
En dit trop et trop peu, m'offense et me soupçonne.
(Voltaire.)

Quelle amie oserait m'ouvrir une retraite ?
Je n'en ai pas besoin... Partout on peut souffrir.
(Andrieux.)

— Lorsque les pronoms personnels sont combinés avec *en*, ils se mettent toujours avant ce pronom. Dispense-m'en. Inquiète-t'en. Blâme-l'en. Étonnons-nous-en. Détournez-vous-en. Retirez-les-en. Ne m'en dispense pas. Ne t'en inquiète pas. Ne l'en blâme pas. Ne nous en étonnons pas. Ne vous en détournez pas. Ne les en retirez pas. Je m'en vengerai. Tu t'en vas. Il ou elle s'en réjouit. Nous l'en gronderons. Il nous en aurait prévenus. Nous vous en empêcherons. Ils ou elles s'en garderont. Vous les en empêcherez. Je ne m'en vengerai pas. Tu ne t'en iras pas. Il ou elle ne s'en réjouit pas. Nous ne l'en avertirons pas. Il ne nous en aurait pas prévenus. Nous ne vous en empêcherons pas. Ils ou elles ne s'en garderont pas. Vous ne les en empêcherez pas. Parlez-m'en. Donne-t'en. Répondez-lui-en. Promets-nous-en. Mettez-vous-en. Portez-leur-en. Ne m'en parlez pas. Ne t'en donne pas. Ne lui en répondez pas. Ne nous en promets pas. Ne vous en mettez pas. Ne leur en portez pas. Vous

m'en parlerez. Il t'en enverra. Il ou elle s'en promettait. Vous lui en adresserez. Il nous en fait. Il vous en parle. Ils ou elles s'en donnent. Nous leur en ôterons. Vous ne m'en auriez pas parlé. Il ne t'en eût pas envoyé. Il ou elle ne s'en est pas promis. Vous ne lui en eussiez pas adressé. Il ne nous en doit pas. Il ne vous en parle pas. Ils ou elles ne s'en soucient pas. Nous ne leur en ôterons pas. En toute chose, fais ce que tu dois, et quelle que soit l'opinion du vulgaire, ne t'*en* inquiète pas. (Boiste.) Répondez-m'*en*, vous dis-je. (Racine.) Va, va-t'*en* commencer, il ne me faut plus rien. (Mol.) Puisque c'est une chose qui doit vous faire tant de plaisir, ma chère, ne m'*en* veuillez donc pas. Mme de Sévigné. On s'exprimerait donc mal en disant *Je me suis en allé. Je ne me serais pas en allé*. Le pronom *en* ne doit jamais être séparé des pronoms personnels; il faut dire *Je m'en suis allé. Je ne m'en serais pas allé.* Le pauvre homme et la pauvre femme tombaient des nues; j'ai ajouté beaucoup de choses honnêtes, et je m'*en* suis allé emportant leurs bénédictions. (De Boufflers.) A mon arrivée dans cette petite ville, je descendis chez les meilleures gens du monde, et je crois que je ne m'*en* serais pas allé si facilement sans la nécessité qui m'obligeait à continuer mon voyage. (J.-J. Rouss.)

— Lorsque *en* se trouve en rapport avec deux verbes dont le dernier est à l'infinitif, l'usage ordinaire, surtout en prose, est de le placer entre ces deux verbes. Je dois en parler. Il faut en profiter. Vous pouvez en jouir. Elle veut en être instruite. Vous pensez en venir à bout. Il espérait s'en rendre maître. Nous devons en être satisfaits. Ils peuvent en user. Le temps ne parait long qu'à ceux qui ne savent qu'*en* faire. (S. Dubay.) Le premier élan du peuple est précieux, il faut savoir *en* profiter. (Napol.) || Cependant ce pronom peut aussi se placer devant le premier verbe; mais cette transposition semble plus particulièrement réservée au style poétique ou oratoire. Vous en croyez venir à bout. Il en pensait devenir maître. Nous en devons être satisfaits. Ils en peuvent user. J'en dois parler. Vous en pouvez jouir. N'y a-t-il pas assez de terre dans l'univers pour en donner à tous les hommes plus qu'ils n'*en* peuvent cultiver? (Fén.)

> La mort est un remède à tous les maux, mais
> Et l'on n'en doit se servir le plus tard que l'on peut.
> (Molière.)

> Demain. Le temps est court et le terme est prochain.
> Il en faut profiter. (Ducis.)

— L'emploi de *en* ou de *son, sa, ses, leur, leurs*, présente aussi quelques difficultés. V. SON.

— Dans la prononciation, si *en* est devant un verbe commençant par une voyelle ou par une *h* muette, l'*n* se lie avec le verbe. *Vous en êtes assuré, en a-t-on parlé, pour en honorer les dieux, nous en avons reçu des nouvelles.* Prononcez *vous an-n-êtes assuré, an-n-a t-on parlé, pour an-n-honorer les dieux, nous an-n-avons, reçu des nouvelles.* Mais si *en* est après le verbe, l'*n* ne se lie point avec le mot suivant, lors même que ce mot commence par une voyelle. *Allez-vous-en au jardin, parlez-en au ministre, faites-en habilement revivre le souvenir, va-t'en où tu voudras, donnez-m'en un, parlez-en à votre frère.*

ÉNACHSYS. Myth. Divinité malfaisante des Yakoutes.

ÉNADELPHIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; ἀδελφός, frère). Térat. Inclusion d'un fœtus dans un autre.

ÉNAGONIEN. adj. (ét. gr., ἐν, dans; ἀγών, combat). Myth. gr. Surnom de Mercure, honoré à Olympie comme dieu des athlètes.

ENAIGRIR. v. a. 2e conj. (pron. *an-é-grir*; rad. *aigre*). Rendre plus aigre.

— Fig.

> Ta douleur, Cléophon, sera donc incurable,
> Et les sages discours
> Qu'apporte à ta douleur un ami secourable
> L'enaigrissent toujours. (Malherbe.)

ÉNALCIDE. s. f. Bot. Syn. de TAGÈTE.

ÉNALIOSAURIENS. s. m. pl. (ét. gr., ἐνάλιος, marin; σαῦρος, lézard). Erpét. Ordre de reptiles fossiles qui sont presque sans analogie avec les animaux aujourd'hui connus.

ÉNALLAGE. s. f. (ét. gr., ἐναλλαγή, changement; de ἐναλλάσσω, je change). Gramm. Sorte d'ellipse qui consiste à changer les modes, les temps. Ainsi parla le prince, et courtisans *d'applaudir*, c'est-à-dire et les courtisans *s'empressèrent* d'applaudir. V. la préposition DE.

ÉNALLOCHROME. s. f. Chim. Syn. de BICOLORINE.

ÉNALLOSTÈGUE. adj. (ét. gr., ἐναλλαξ, différent; στέγη, toit). Foram. Qui a des loges réunies sur plusieurs points distincts. || ÉNALLOSTÈGUES. s. m. pl. Famille des foraminifères, comprenant ceux dont les loges sont assemblées en tout ou en partie par alternement, ou empilées sur deux ou trois axes distincts sans former une spirale régulière.

ÉNAMBUC (Diel d'). V. DENAMBUC.

ÉNAMOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Énamourer. S'empl. adjectiv. Rempli d'amour. Mais elle ne paraissait pas plus *énamourée* de lui que le premier jour. (G. Sand.)

— Substantiv. Quelque pauvre *énamourée* va s'y repaître de doux souvenirs. (P.-L. Courier.)

* **ÉNAMOURER (S')** v. pron. 1re conj. (de l'ital. *innamorare*, même signif.). Devenir amoureux. Se prendre d'amour. Je n'entends pas de celles qui leur sont conjointes par mariage, mais des autres dont ils s'*énamourent*. (Ét. Pasquier.)

— ÉNAMOURER. v. a. Causer de l'amour, remplir d'amour, rendre amoureux.

ÉNANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Énancher.

ÉNANCHER. v. a. 1re conj. Techn. Former la place de la branche de l'épingle avant celle de la tête. On dit aussi *énaucher*.

ÉNANCRÉ, ÉE. adj. (rad. *ancre*). Mar. Se disait autrefois pour Ancré.

ÉNANGLE. adj. (rad. *angle*). Qui est dans un angle, un coin. Vieux mot.

ÉNANTÈSE. s. f. (ét. gr., ἐναντίον, vis-à-vis de). Anat. Rencontre des vaisseaux ascendants et descendants.

ÉNANTHÈME. s. m. (ét. gr., ἐν, en; ἀνθεῖν, fleurir). Pathol. Éruption qui se produit intérieurement.

ÉNANTIOPATHIE. s. f. (ét. gr., ἐναντίος, opposé, contraire; πάθος, affection). Médec. Système consistant à traiter les maladies par des médicaments propres à produire des symptômes opposés à ceux de ces maladies elles-mêmes.

ÉNANTIOPATHIQUE. adj. 2 g. Méd. Qui a le caractère de l'énantiopathie.

ÉNANTIOSE. s. f. (du gr. ἐναντίωσις, opposé). Philos. Opposition, contradiction; chacune des dix oppositions qui, dans le système des pythagoriciens, étaient la source de toutes choses. Aristote développe ainsi la décade des énantioses: « Le but et l'indéterminé; l'impair et le pair; l'un et le multiple; la droite et la gauche; le mâle et la femelle; l'immobile et ce qui est mû; la ligne droite et la courbe; la lumière et les ténèbres; le bien et le mal; le carré et le long. »

— Gramm. Sorte d'antithèse.

— Méd. Traitement par les contraires.

ÉNANTIOTRÈTE. adj. 2 g. (ét. gr. ἐναντίος, opposé; τρητός, perforé). Infus. Dont la bouche et l'anus sont situés à l'opposé l'un de l'autre. || ÉNANTIOTRÈTES. s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires.

ÉNAPHALODE. s. m. (du gr. ἐναφαλώδης, laineux). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour deux espèces du Mexique et des États-Unis.

ENARBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enarbrer. S'empl. adjectiv. Pignon enarbré. Roue enarbrée.

— Manèg. *Cheval enarbré*. Cheval cabré.

ENARBRER. v. a. 1re conj. (pron. *an-nar-bré*; rad. *arbre*). Techn. Monter et fixer une roue ou un pignon sur un arbre ou sur une tige.

— S'ENARBRER. v. pron. Il se disait autrefois d'un cheval qui piaffe et se cabre.

ÉNARGÉE. s. f. Bot. Syn. de CALLISÉMÉE.

ÉNARGIE. s. f. (du gr. ἐνάργεια, évidence). Philol. anc. Figure de pensée que décrit Quintilien, et qui a de l'analogie avec l'hypotypose.

ÉNARGITE. s. f. (ét. gr., ἐναργής, évidence). Minér. Sulfure de cuivre arsénifère du Pérou.

ÉNARIE. Géogr. anc. Ile d'Italie au S.-O de la Campanie. Aujourd'hui *Ischia*.

ÉNARME. s. m. (du gr. ἐναρμόζω, j'adapte). Anc. art milit. Poignée du bouclier ou le bouclier lui-même.

ÉNARRABLE. adj. 2 g. (rad. *énarrer*). Néol. Que l'on peut décrire, exprimer, raconter. Ne s'emploie que par opposition ou par allusion à son composé *inénarrable*.

ÉNARRATION. s. f. (pron. *é-nar-ra-cion*). Néol. Action d'énarrer, de raconter. || Longue narration.

— Hist. relig. Nom donné aux homélies, dans l'Église latine.

ÉNARRÉ, ÉE. part. pass. du v. Énarrer.

ÉNARRER. v. a. 1re conj. (du lat. *narrare*, raconter). Néol. Narrer, raconter longuement.

— S'ÉNARRER. v. pron. Être énarré. S'énarrer avec élégance.

ENARRHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enarrher.

* **ENARRHEMENT, ENARRHER.** V. ARRHEMENT, ARRHER.

ENARRHEUR. s. m. (rad. *enarrher*). Celui qui donne des arrhes.

ÉNARTHROCARPE. s. m. (ét. gr., ἐνάρθρος, articulé; καρπός, fruit). Bot. Genre de crucifères raphanées, établi pour trois ou quatre espèces d'Égypte, de Syrie et de l'île de Chypre.

ÉNARTHROCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un énarthrocarpe. || ÉNARTHROCARPÉES. s. f. pl. Famille de crucifères qui a pour type le genre énarthrocarpe.

ÉNARTHRODIAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport aux énarthroses.

ÉNARTHROS. s. m. (ét. gr., ἐνάρθρος, articulé). Nom de tiges de polypiers crinoïdes.

ÉNARTHROSE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; ἄρθρωσις, jointure, articulation). Anat. Articulation diarthrodiale, lâche et mobile, dans laquelle la tête d'un os est reçue dans la cavité profonde d'un autre, et peut se mouvoir en tous sens.

ÉNASÉ, ÉE. part. pass. du v. Énaser. S'est dit pour Qui a perdu le nez. Justinien tout essaurillé et *énasé* qu'il étoit, est réintégré en son royaume. (Pasq.)

ÉNASER. v. a. 1re conj. (du lat. *nasus*, nez). Se disait pour Couper le nez, arracher le nez.

— S'ÉNASER. v. pron. Se frapper violemment le nez.

ÉNAUCHER. v. a. 1re conj. V. ÉNANCHER.

ÉNAULT (Étienne). Littérateur français, 1817-1883, a écrit un grand nombre de romans, dont les principaux sont: *la Vallée des pervenches, le Portefeuille du docteur, l'Homme de minuit* et *le Vagabond*, ces deux derniers en collaboration avec L. Judicis.

ÉNAUTE. s. m. (ét. gr., ἀεὶ, toujours; ναύτης, nautonier). Antiq. gr. Magistrat de Milet qui connaissait des différends maritimes.

EN-BAS (EN). loc. adv. Du côté du bas. Vous avez mis les fleurs *en en-bas?* (Molière.) Peu usité.

EN-BELLE. s. f. Mar. Embellie.

ENBEVRER. v. a. 1re conj. (rad. *bevre*, boire). Se disait autrefois pour Remplir.

— Fig. Inculquer une doctrine, en pénétrer.

— S'ENBEVRER. v. pron. Se remplir, se pénétrer.

ENBOHÉMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enbohémer.

ENBOHÉMER. v. a. 1re conj. (rad. *bohème*). Néol. Enrôler dans la bohème.

— S'ENBOHÉMER. v. pron. S'enrôler dans la bohème.

EN ÇA. adv. V. ÇÀ.

ENCABANAGE. s. m. (rad. *encabaner*) Action de mettre des vers à soie sur des claies. Encabanage des vers à soie.

ENCABANÉ, ÉE. part. pass. du v. Encabaner. S'empl. adjectiv. Vers à soie encabanés.

ENCABANEMENT. s. m. (rad. *encabaner*). Mar. anc. Partie de l'intérieur d'un vaisseau, qui se rétrécit depuis la ligne du fort jusqu'au plat-bord.

ENCABANER. v. a. 1re conj. (rad. *cabane*). Mettre des vers à soie sur des claies.

* **ENCABLURE.** s. f. Mar. Longueur d'un câble de cent vingt brasses ou de 200 mètres environ. || Mesure de distance surtout entre les vaisseaux en escadre. Être à dix encablures du vaisseau amiral.

ENCADASTRER. v. n. 1re conj. (rad. *cadastre*). Faire le cadastre.

— ENCADASTRER. v. a. Faire entrer dans le cadastre.

ENCADDIRES. s. m. pl. Antiq. Prêtres carthaginois attachés au culte des dieux Abbadirs.

ENCADENASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Encadenasser. Prisonnier encadenassé.

ENCADENASSER. v. a. 1re conj. (rad. *cadenas*). Enchaîner, lier, garrotter. Encadenasser des captifs.

ENCADRÉ, ÉE. part. pass. du v. Encadrer. S'emploie adjectiv. Une gravure encadrée. Un portrait encadré. Il y avait une monstrueuse tête de guerrier romain dessinée à l'estompe par la fille de l'aubergiste, et *encadrée* dans quatre baguettes de bois peint en noir. (G. Sand.)

— Par extens. Bordé. Lettre de faire part encadrée de noir. Gravure encadrée dans le texte. Une vaste plaine encadrée par une chaîne de montagnes. Une charmante maison de campagne encadrée de vertes prairies. Les maisons alignent sans monotonie leurs croisées *encadrées* de marbre vert. (H. Taine.)

— Dans un sens analogue. La lune rayonnait encadrée de légers et blancs nuages. La douce figure de cette jeune fille était agréablement encadrée de cheveux blonds.

— Fig. Une anecdote adroitement encadrée dans un sujet y jette de la variété, en relève souvent l'aridité ou la sécheresse. L'éloge de la reine avait été très adroitement encadré dans le discours.

— Art milit. Mis dans le cadre d'un régiment, d'un corps d'armée. Conscrits encadrés dans une compagnie. || Dont le front est placé entre les encadrements. Peloton encadré.

— Minér. Se dit des cristaux dont les arêtes présentent une sorte de cadre autour d'une forme simple, déjà existante dans la même espèce.

* **ENCADREMENT.** s. m. Action d'encadrer, ce qui sert à encadrer. Faire un bel encadrement, un riche encadrement. Dorer, bronzer un encadrement. Sculpter un encadrement. L'encadrement d'un tableau.

— Fig. Ce qui ressemble à un cadre, ce qui produit un effet analogue. Des arbres formant un encadrement à un paysage.

— Archit. Nom des ornements servant d'entourage à un panneau, à une fenêtre.

— Art milit. Sergent et caporal formant la gauche d'un bataillon.

* **ENCADRER.** v. a. 1re conj. (rad. *cadre*). Placer dans un cadre. Encadrer une estampe, un tableau.

— Border. Au loin, les Alpes grisâtres encadraient sévèrement ce vaste et magnifique paysage.

— Dans un sens analogue. De longs et brillants rideaux de pourpre encadraient le soleil couchant.

— Par extens. Entourer de manière à faire ressortir la beauté des formes. Des cheveux noirs et lustrés encadraient cette blanche et délicieuse figure. Une coiffure de dentelles encadrait son joli visage. Une robe de satin rose encadrait sa taille élégante. Une longue barbe encadrait sa mâle figure. La mère attacha au cou de l'enfant une de ces collerettes d'alors qui *encadraient* si bien d'un tuyauté de linge blanc la joue de l'enfance. (De Gonc.)

— Placer comme dans un cadre. Laissons reposer les campagnes tranquilles où j'aime le plus à *encadrer* mes récits. (G. Sand.)

— Fig. Insérer dans un ouvrage d'esprit, comme digression, comme épisode, etc. Encadrer habilement une anecdote dans un sujet.

— *Une tête à encadrer*. Se dit ironiquement de quelqu'un qui est très laid.

— Art milit. *Encadrer un peloton*. Le former de tous les officiers, sous-officiers et caporaux nécessaires pour les manœuvres.

— S'ENCADRER. v. pron. Être encadré; se prend au propre et au figuré.

* **ENCADREUR.** s. m. Celui qui encadre, qui fait des cadres.

ENCAGÉ, ÉE part. pass. du v. Encager. S'empl. adjectiv. Oiseaux encagés.

— Fig. et fam. Mis en prison. Il est encagé.

> Connaissez-vous certain rimeur obscur
> [illegible]
> [illegible] (Voltaire.)

— Se dit des pièces d'artillerie versées en cage. Une pièce encagée.

ENCAGEMENT. s. m. Action d'encager. Pour que le caractère du roi Louis XI soit mieux conservé, ce prince, tout en proposant les pièces de Gringoire, médite l'*encagement* du cardinal La Balue. (L. Veuillot.)

* **ENCAGER.** v. a. 1re conj. (rad. *cage*). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *J'encageais, nous encageons*, etc. Mettre en cage. Encager des oiseaux.

— Fig. et fam. Encager un enfant dans une pension. Encager une fille dans un couvent. || Mettre en prison. Sans le courage du seigneur de Mendoza, j'étais repris et *encagé* à Ségovie. (Mérimée.)

— S'ENCAGER. v. pron. Être encagé.

— Se tenir enfermé chez soi.

ENCAISSABLE. adj. Qui peut être encaissé.

ENCAISSAGE. s. m. Hort. Action d'encaisser. L'encaissage d'une plante, d'un arbuste.

— Action de mettre en caisse. Encaissage de marchandise.

ENCAISSANT. part. prés. du v. Encaisser.

ENCAISSANT, ANTE. adj. Qui forme un encaissement. Quand le minéral ou les roches *encaissantes* ont peu de consistance, on ménage de distance en distance des massifs intacts. Les minerais sont abattus en morceaux aussi gros que possible et séparés sur place des morceaux stériles de roche *encaissante*.

* **ENCAISSE.** s. f. (rad. *caisse*). Banq. Ce qui est en caisse. L'encaisse s'élevait à 25,000 fr.

— *Encaisse métallique*. Valeurs en métaux précieux.

ENCAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Encaisser. S'empl. adjectiv. Un arbuste encaissé. Des marchandises encaissées.

— Par extens. Pressé, serré. Les voyageurs étaient encaissés dans une diligence.

— Reçu, perçu. De l'argent, des fonds encaissés. Le marché fut conclu, le million *encaissé*. (V. Hugo.)

— *Fleuve encaissé, rivière encaissée*. Fleuve, rivière dont les bords sont escarpés et élevés de beaucoup au-dessus de la surface de l'eau. Je trouve une rivière profondément *encaissée* et toute couverte de cabanes en bois. (Gér. de Nerv.) Un joli ruisseau descend de la montagne, *encaissé* entre deux murs de pierres roulées qui s'empourprent de pavots et de mauves sauvages. (H. Taine.) || Dans le même sens, on dit: Un chemin encaissé, une route encaissée.

— *Lieu encaissé*. Lieu resserré et dominé par des hauteurs. Un vallon encaissé. Une ville encaissée.

* **ENCAISSEMENT.** s. m. Action d'encaisser, de mettre dans une caisse. Résultat de cette action. L'encaissement d'une pacotille.

— Artill. Dépôt et rangement des armes portatives dans des caisses destinées à cet usage.

— Comm. Action de recevoir de l'argent, des valeurs et de les mettre en caisse. || Payement effectif du montant d'un effet de commerce. || *Faire la réserve de l'encaissement*. Stipuler dans une transaction qu'un titre commercial, un billet, une lettre de change, n'opère libération ou payement qu'autant que la condition de l'encaissement est remplie.

— Hortic. Action de mettre un arbre, un arbrisseau, un arbuste, dans une caisse remplie de terre. L'encaissement d'un oranger, d'une plante exotique. || *Faire un jardin par encaissement*. Y planter des arbres dans des trous garnis de bonne terre.

— Ponts et ch. Ouvrage de charpente, en forme de caisse de grande dimension, que l'on remplit de maçonnerie ou de pierres sèches, pour former un batardeau ou pour défendre les piles d'un pont des affouillements. *Fonder une pile, une culée de pont, un mur de quai, etc., par encaissement*. Faire supporter cette pile, cette culée, ce mur, par des assises qui ont été trans-

portées et posées sur leurs fondations au moyen de grandes caisses [illegible] que l'on nomme *caissons*. || *Encaissement d'une rivière*, *d'un fleuve*. État d'une rivière, d'un fleuve qui se trouve [illegible] bordés d'une barrière de roches resserrées entre des rives élevées. || *Encaissement d'une route*. V. ENCAISSER. Tranchée creusée dans le sol d'une route ou d'une rue et remplie de cailloux. || Déblai sur lequel on met un lit de sable pour soutenir le pavage.

*** ENCAISSER.** v. a. 1re conj. Mettre, placer dans une caisse. Encaisser des marchandises.

— Comm. Mettre en caisse, serrer dans une caisse de l'argent, des fonds, des valeurs.

— Hort. Mettre un arbre, un arbrisseau, un arbuste dans une caisse remplie de terre. On encaisse les plantes exotiques, qui doivent être rentrées dans les orangeries et les serres pour y passer l'hiver. On encaisse aussi les arbres de pleine terre, pour en obtenir des fleurs et des fruits précoces, en les chauffant pendant l'époque des froids.

— Pont et ch. *Encaisser une route*. Creuser l'emplacement [illegible] être occupé par la route [illegible] pour substituer au sol [illegible] de la terre, de pierrailles et même [illegible] susceptibles de résistance. *Encaisser une rivière, un fleuve*. Disposer des berges artificielles plus ou moins rapprochées du lit de cette rivière, de ce fleuve, placer des digues continues sur les deux rives pour régulariser le cours et la profondeur de l'eau.

— Par extens. Se dit des hauteurs qui resserrent naturellement un cours d'eau, une route, etc. En cet endroit, le Clain, s'élargissant avec les coteaux qui l'*encaissent*, forme un bassin... (J. Sandeau.)

— S'ENCAISSER. v. pron. Être encaissé, dans toutes les acceptions du verbe.

— S'enfoncer de façon à être dominé par des hauteurs. Une vallée qui s'encaisse entre deux montagnes.

ENCAISSEUR. s. m. Comm. Négociant qui encaisse.

ENCALIFOURCHONNÉ, ÉE. adj. (rad. *califourchon*). Qui est à califourchon. Familier et burlesque. Proserpine dit en parlant de Pluton qui l'enlève :

> Un ramoneur de cheminée
> Me tient [illegible].
> (D'Assoucy.)

ENCALMINÉ, ÉE. adj. (rad. *calme*). Mar. Se dit d'un navire qui est sous l'influence d'un temps calme.

ENCALYPTE. s. f. (ét. gr., ἐγκαλύπτω, je cache). Bot. Genre de mousses vivaces à tiges rameuses, qui croissent en gazon sur la terre dans les régions froides et tempérées de l'hémisphère septentrional.

ENCALYPTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une encalypte. — ENCALYPTÉES. s. f. pl. Tribu de mousses acrocarpes, qui a pour type le genre encalypte.

ENCAMPANEMENT. s. m. (du lat. *campana*, cloche). Mar. Évasement d'une bouche à feu.

*** ENCAN.** s. m. (corruption de *inquant*, qui se dit encore dans plusieurs provinces et qui est formé du latin *in quantum*, pour combien; cri public qui se fait par un huissier pour indiquer le prix des marchandises mises en vente, ou pour répéter le prix offert par les enchérisseurs) Vente publique des marchandises ou de meubles, qui se fait, volontairement ou par autorité de justice, par l'intermédiaire d'officiers ministériels, au plus offrant et dernier enchérisseur. L'encan n'est qu'une simple vente aux enchères. Une loi défend de vendre à l'encan les marchandises neuves. Mettre à l'encan. Acheter à l'encan.

— Fig. *Vendre, mettre à l'encan*. Prostituer pour de l'or, trafiquer d'une chose. Vendre sa conscience à l'encan. Mettre son vote, son suffrage à l'encan. Une femme qui met son honneur à l'encan. Un homme puissant qui met les places à l'encan. Dans la décadence de l'empire romain, les soldats vendaient à l'encan le trône des Césars. La conscience privée était à l'*encan*. (Lamart.)

> [illegible] d'acheteurs, de chalands,
> [illegible]
> [illegible] plumes,
> [illegible] de volumes?
> (Satirique.)

— On dit de même en parlant d'une personne : Se mettre à l'encan, se vendre à l'encan.

ENCANAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Encanailler. S'empl. adjectiv. Un homme encanaillé. Une femme encanaillée.

ENCANAILLEMENT. s. m. Action d'encanailler, de s'encanailler. L'*encanaillement*, prélude aristocratique, commence ce que la Révolution devait achever. (V. Hugo.)

*** ENCANAILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-ka-na-illé*, ll mouill.; rad. *canaille*). Mêler, accointer, mettre en rapport avec de la canaille.

— *Encanailler une compagnie*. Y introduire une ou plusieurs personnes qui ne sont pas faites pour y être admises.

— S'ENCANAILLER. v. pron. Hanter, fréquenter de la canaille, se lier avec de la canaille. Un homme [illegible] garde de s'encanailler. On s'encanaille dans la compagnie des gueux, des débauchés, des mal famés. Il est vrai que le siècle s'*encanaille* furieusement. (Mol.) Mon cher duc, c'est ce soir que je m'*encanaille*. (Id.) La résolution est prise, il faut que je devienne mal prise, quoi qu'il en coûte; et, pour cet effet, je vais absolument rompre avec ces petites gens dont je me suis *encanaillée*. (Dancourt.) Ce verbe est très familier.

ENCANTEUR. s. m. Celui qui vend à l'encan.

ENCANTHIS. s. m. (pr. *an-kan-tiss*; ét. gr., ἐν, dans; κανθός, angle de l'œil). Méd. Tumeur qui est causée par l'augmentation du volume de la caroncule lacrymale, dans le grand angle de l'œil, et qui présente quelquefois un caractère cancéreux.

ENCAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Encaper. S'empl. adjectiv. Navire encapé.

ENCAPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Encapeler. S'empl. adjectiv. Cordage encapelé.

ENCAPELER. v. a. 1re conj. Mar. Se disait autrefois pour Arrêter, fixer un cordage.

ENCAPER. v. n. 1re conj. (rad. *cap*). Mar. Donner entre deux caps.

— Activ. Encaper le navire.

ENCAPITONNER. v. a. 1re conj. Mettre autour de la tête. (Rabelais.)

ENCAPUCHONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Encapuchonner. S'empl. adjectiv. Jamais tête *encapuchonnée* ne fut propre à notre métier. (Guy Patin.) La nature a mis le sucre tout pur dans la sève d'un roseau, et la farine dans les grains *encapuchonnés* du maïs. (B. de St-P.) Les hommes du désert écoutaient immobiles, tout *encapuchonnés* dans leurs vêtements de laine grise. (G. Flaubert.)

— Manèg. *Cheval encapuchonné*. Cheval qui ramène l'extrémité de la tête contre le poitrail.

— Ornith. *Cygne encapuchonné*. Nom vulgaire du dronte.

— Véner. Se dit d'un faucon dont on enveloppe la tête d'un capuchon pour l'empêcher de voir avant qu'on le lance.

— ENCAPUCHONNÉ. s. m. Hist. ecclés. Nom donné à certains religieux, disciples de Wiclef, qui parurent en Angleterre vers l'an 1387.

*** ENCAPUCHONNER (S').** v. pr. 1re conj. (rad. *capuchon*). Se couvrir la tête d'un capuchon, ou de toute autre étoffe en affectant la forme. Encapuchonner plaisamment, drôlement.

— Par extens. Embrasser l'état religieux.

— Manèg. Se dit d'un cheval qui rapproche trop la tête du poitrail. Ce cheval a une tendance à s'encapuchonner.

— ENCAPUCHONNER. v. a. Couvrir d'un capuchon.

— Ironiq. *Encapuchonner quelqu'un*. Lui faire embrasser la vie monastique.

ENCAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Encaquer. S'empl. adjectiv. Harengs encaqués. Sardines encaquées.

— Fig. Voyageurs encaqués dans une voiture.

*** ENCAQUEMENT.** s. m. Action, manière d'encaquer, de placer dans une caque. La manière d'encaquer le hareng a été imaginée en Hollande, en 1416, par Wilhem Bulkels, et sa découverte a paru si utile que celui qui l'a faite est considéré comme un des hommes qui ont le mieux mérité de leurs semblables.

*** ENCAQUER.** v. a. 1re conj. (rad. *caque*). Mettre dans une caque. Encaquer des harengs.

— Fig. et fam. Presser les gens, les entasser les uns sur les autres. Encaquer des spectateurs dans une salle de spectacle, des voyageurs dans un wagon, dans une voiture. || Se dit aussi en parlant des choses. On m'a conté qu'il (Henri IV) avait *encaqué* dans la Bastille plus de 50 millions de notre monnaie. (Volt.)

— S'ENCAQUER. v. pron. Être encaqué; être entassé.

*** ENCAQUEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui range des harengs dans une caque.

ENCARCANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Encarcanner. Condamné encarcanné.

ENCARCANNER. v. a. 1re conj. (rad. *carcan*). Néol. Mettre au carcan. Encarcanner un prisonnier.

ENCARDITE. s. f. (rad. *cardite*). Moll. Nom des bucardes fossiles.

— Échin. S'est dit quelquefois des noyaux intérieurs des échinodermes fossiles.

ENCARPE. s. m. (ét. gr., ἔγκαρπος, qui porte du fruit). Archit. anc. Guirlande composée de feuillages, de fruits et de fleurs. Perrault nomme *encarpes* trois petits ornements, en forme de gousses de fève, qu'on ajuste à l'angle où l'ove se marie avec la volute.

ENCARRADE ou **ENCARADE.** s. f. Arg. Porte d'entrée.

ENCARRAILLADE. s. f. Métall. Mine grillée propre à servir dans les fours catalans.

ENCARRASSER. v. a. 1re conj. Se dit dans le Bordelais pour Mettre les futs les uns sur les autres afin qu'ils tiennent moins de place.

ENCARRÉ, ÉE. adj. Engravé, échoué, en parlant d'un vaisseau. (Rabelais.)

ENCARRELÉ, ÉE. adj. Garni de carreaux.

ENCARRER. v. n. 1re conj. Arg. Entrer.

ENCART. s. m. (ét., V. ENCARTER). Rel. Pages détachées de la feuille à la pliure et formant un petit cahier qui s'intercale au milieu du cahier principal.

ENCARTAGE. s. m. Impr. Action d'encarter.

— Techn. Représentation des dessins destinés aux étoffes brochées. || Insertion de cartons dans les plis des étoffes.

ENCARTATION. s. f. (pr. *an-kar-ta-cion*; rad. *encarter*). Rel. Opération de l'encart.

ENCARTÉ, ÉE. part. pass. du v. Encarter. Pages encartées. Drap encarté.

*** ENCARTER.** v. a. 1re conj. (rad. *carte*). Imprim. Mettre, insérer un carton, une portion de feuille, à l'endroit où ce carton, cette portion de feuille doit être. Encarter dans une feuille in-12 les huit pages qui se placent entre les huit premières et les huit dernières pages de la feuille.

— Mettre les feuilles imprimées entre des cartons pour les satiner à la presse hydraulique.

— Techn. Placer des cartons entre les plis du drap qu'on se propose de catir à chaud.

— S'ENCARTER. v. pron. Être encarté.

ENCARTONNAGE. s. m. Action d'encartonner, de mettre sur du carton. L'encartonnage des dentelles. L'*encartonnage* de cette étoffe se paye 1 franc, l'emballage de 1 fr. 50 c. à 2 fr. 50 c. (Kaufmann.)

ENCARTONNEMENT. s. m. État d'une chose encartonnée. L'encartonnement d'une gravure, d'une estampe.

ENCARTONNER. v. a. 1re conj. Syn. d'ENCARTER.

ENCARTOUCHAGE. s. m. (rad. *encartoucher*). Action de mettre de la poudre dans les cartouches.

ENCARTOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Encartoucher.

ENCARTOUCHER. v. a. 1re conj. (rad. *cartouche*). Mettre une poudre explosive dans des cartouches.

***EN-CAS.** s. m. (rad. *cas*). Supplément, chose préparée pour servir en cas de besoin. Ce banquier a toujours un en-cas disponible.

— *En-cas de nuit* ou simplement *en cas*. Collation tenue en réserve dans la chambre à coucher. L'en-cas du roi. Le prince, s'étant levé avec appétit, se fit servir son *en-cas* de nuit. (Acad.)

— Sorte de voiture. || Sorte d'ombrelle qui peut servir de parapluie.

— Hist. Table dressée dans les châteaux du moyen âge pour les hôtes qui pouvaient survenir.

ENCASQUER. v. n. 1re conj. Arg. Entrer. || Se jeter avec colère sur quelqu'un.

ENCASSURE. s. f. (rad. *cassure*). Techn. Entaille faite par le charron au lissoir de derrière et à la sellette du devant pour y placer les essieux des roues.

ENCASTAGE. s. m. Techn. Action d'encaster.

ENCASTE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens.

ENCASTÉ, ÉE. part. pass. du v. Encaster. S'empl. adjectiv. Poteries encastées.

— Numism. Se dit d'une monnaie formée de l'avers et du revers de deux autres médailles.

ENCASTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Encasteler. S'empl. adjectiv.

— Se dit d'un homme à l'esprit étroit.

— Art vétér. *Cheval encastelé*. Cheval qui souffre d'une encastelure.

*** ENCASTELER (S').** v. pron. 1re conj. (ét. bas-lat., *incastellare*, entourer de murailles, par comparaison de la corne du cheval avec une muraille). Art vétér. Se dit d'un cheval dont le talon devient trop étroit et la fourchette trop serrée.

*** ENCASTELURE.** s. f. (rad. *encasteler*). Art vétér. Difformité du pied du cheval qui consiste dans le rétrécissement du sabot en arrière, par suite de l'aplatissement des quartiers et du rapprochement des talons, qui se portent l'un vers l'autre, au préjudice de la fourchette, dont ils repoussent et compriment la base.

ENCASTER. v. a. 1re conj. (rad. *en* et *casette*). Céram. Syn. d'ENCASTRER.

— S'ENCASTER. v. pron. Être encasté.

ENCASTEUR. s. m. (rad. *encaster*). Céram. Ouvrier qui dispose les pièces avant de les mettre au feu.

ENCASTILLAGE. s. m. (pr. *an-kas-ti-lla-je*, ll mouill.; rad. *encastiller*). Mar. Élévation de l'arrière et de l'avant, et toute la partie du vaisseau qui se voit depuis la ligne d'eau jusqu'au haut du bois.

ENCASTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Encastiller.

— Mar. Se dit d'un navire très élevé dans les parties qui dominent le pont.

ENCASTILLEMENT. s. m. (pr. *an-ka-sti-lle-man*, ll mouill.). Action d'encastiller. || Effet de cette action.

ENCASTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ka-sti-llé*, ll mouill.; rad. *en*, et *castel*, château). Enchâsser, mettre à l'abri dans un endroit; enfermer comme dans un castel.

— S'ENCASTILLER. v. pron. Être encastillé.

ENCASTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Encastrer. S'empl. adjectiv. Tableau encastré dans un lambris. Elle était *encastrée* dans le mur de transept, sous la retombée de l'arc que forme l'ouverture de l'abside. (Mérimée.) Il alla leur montrer la maison voisine, une maison construite avec de la pierraille *encastrée* dans du ciment rouge. (De Gonc.)

— Fig. Le drame naissant semblait *encastré* dans le rituel de Bacchus. (P. de St-Victor.)

— Numism. Se dit d'une fausse médaille soudée sur une autre.

*** ENCASTREMENT.** s. m. Action d'encastrer; résultat de cette action.

— Artill. Entaille demi-circulaire faite sur les flasques d'un affût de canon. || Entaille dans la platine d'une arme à feu pour y placer le bassinet.

*** ENCASTRER.** v. a. 1re conj. (ét. bas-lat., *castulum*, coffre). Techn. Enchâsser, joindre deux pièces en les faisant pénétrer l'une dans l'autre au moyen d'une entaille.

— Céram. Arranger les pièces de poterie dans des étuis. Encastrer des faïences, des poteries, des porcelaines.

— S'ENCASTRER. v. pron. Être encastré. Ces deux choses ne s'encastrent pas bien l'une dans l'autre.

ENCASTREUR. s. m. Celui qui encastre les poteries.

EN-CATAAL. adj. et s. m. (rad. *cataal*). Anat. Une des pièces primitives de la vertèbre.

ENCATALEPSIE. s. f. (ét. gr., ἐν, contre; κατάληψις, invasion). Patholog. Apoplexie, catalepsie.

ENCATALOGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Encataloguer.

ENCATALOGUEMENT. s. m. Action d'encataloguer.

ENCATALOGUER. v. a. 1re conj. (rad. *catalogue*). Cataloguer.

— Inscrire sur une liste les artistes d'un théâtre.

ENCAUME. s. m. (ét. gr., ἔγκαυμα, composé de ἐν, et de καίω, je brûle). Médec. Pustule produite par une brûlure. || Cicatrice que laisse une brûlure. || Ulcère de la cornée transparente et de la sclérotique, qui donne souvent lieu à la fonte de l'œil.

ENCAUSSEMENT. s. m. Art vétér. Nom vulgaire de l'hydropisie chez les moutons.

ENCAUSTE. s. m. (ét. gr., ἐγκαυστής, qui peint à l'encaustique). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la tribu des clavicornes, comprenant de grands et beaux insectes, ornés, sur un fond noir, de taches fauves variées.

*** ENCAUSTIQUE.** s. f. (du gr. ἐγκαίω, je brûle). Peint. Mode de peinture que les Anciens avaient le secret d'employer, au moyen de cires coloriées et liquéfiées au feu. On attribue l'invention de l'encaustique à Aristide de Thèbes, qui vivait vers l'an 340 av. J.-C., et le perfectionnement à Praxitèle.

— Préparation de cire dont on imprègne le marbre d'une statue à l'aide d'un réchaud à main, pour la préserver des mousses, ou seulement pour lui donner une teinte plus douce.

— Nom de diverses préparations dont la cire fait la base, et dont on enduit les plafonds, lambris, meubles, parquets, etc., etc., dans le double but de les garantir de toute altération et de leur donner un lustre et un brillant qui les rendent agréables à l'œil.

— S'empl. adjectiv. Préparation encaustique. Peinture *encaustique*. (Acad.)

ENCAUSTIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Encaustiquer. Parquet encaustiqué.

ENCAUSTIQUER. v. a. 1re conj. (rad. *encaustique*). Frotter d'encaustique. Encaustiquer un meuble.

ENCAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Encaver. Mis en cave. Vin encavé. Barriques encavées. Ce qu'on appelle la fermentation insensible ou la maturation des vins dure en général beaucoup plus qu'on ne le croit ordinairement : l'époque est spéciale pour chaque nature de raisins, et dépend beaucoup de la manière dont les vins auront été soignés, éliés et *encavés*. (Pelouze.)

— Par plaisant. Tombé dans une cave.

> Il sont sur ma parole,
> L'un et l'autre *encavés*. (Racine.)

*** ENCAVEMENT.** s. m. Action d'encaver, effet de cette action.

*** ENCAVER.** v. a. 1re conj. (rad. *cave*). Mettre en cave. Ne se dit qu'en parlant des boissons. Encaver une pièce de vin. Encaver de la bière.

— S'ENCAVER. v. pron. Être encavé. Ces grosses futailles s'encavent difficilement.

*** ENCAVEUR.** s. m. Celui qui encave, qui met des pièces de vin en cave. Un adroit encaveur.

ENCAVURE. s. f. (rad. *encaver*). Chir. Ulcère de la cornée, qui est étroit, profond, semblable à un petit fossé.

*** ENCEINDRE.** v. a. 4e conj. irrég. (ét. lat., *in*, dans; *cingere*, ceindre, entourer). Se conjugue comme *Ceindre*. Enfermer, entourer, environner. Enceindre une ville de murailles, un fossé de palissades.

— Entourer comme d'une ceinture. Cette rivière enceint la ville.

— Syn. comp. ENCEINDRE, CEINDRE, ENTOURER, ENVIRONNER. V. CEINDRE.

ENCEINT, EINTE. part. pass. du v. Enceindre. S'emploie adjectiv. Entouré. Une ville enceinte de murailles, de fossés, de palissades.

— *Femme enceinte*. Femme grosse. Une femme enceinte de son premier enfant. Une femme enceinte de six mois. Lorsqu'elle était *enceinte* de son premier enfant. (Acad.) La femme, énorme, étalant son ventre de femme *enceinte*, dont sa jupe, de violet cru, élargissait encore la rondeur. (E. Zola.)

* **ENCEINTE**. s. f. (rad. *enceindre*). Circuit, tour, circonférence. L'enceinte des murailles.

— Ce qui forme clôture autour d'un espace. Une enceinte de fossés. Une enceinte de murailles. Une double, une triple enceinte.

— Par extens. Troupe qui entoure quelqu'un. Des soldats formant une enceinte autour de leur général.

— L'espace même qui est clos, entouré. Réserver une enceinte pour le roi et pour sa suite. Vous entrez dans une *enceinte* au bord du Tibre, et vous dites : C'est ici qu'est l'Église de France; vous vous trompez, l'Église de France est en France. (E. Quinet.) Il s'arrêta devant les trois marches d'ébène qui conduisaient à la seconde *enceinte*. (G. Flaubert.)

> Athènes, si longtemps de la gloire amoureuse,
> Fit fleurir tous les arts dans son *enceinte* heureuse.
> (BERCHOUX.)

— Salle plus ou moins vaste dans l'intérieur d'un édifice. L'enceinte de la Chambre des députés. L'enceinte d'un tribunal. Pénétrer dans l'enceinte.

> Que ma voix remplisse cette *enceinte* :
> J'ai gouverné sans peur, et j'abdique sans crainte.
> (DE JOUY.)

— Ceinture naturelle. Une enceinte de forêts. Une enceinte de rochers. Une *enceinte* de montagnes, qui se termine à la mer, forme la plaine ou le bassin d'Athènes. (Chateaubriand.)

— Fig. Ils se renfermèrent dans l'*enceinte* d'une retraite austère. (Massillon.)

— Fortif. Ligne magistrale, ensemble de bastions et de courtines formant la clôture ou l'escarpe du corps d'une place. On donne le nom de *première enceinte* à l'enveloppe de murailles et de terre-pleins qui entourent, y compris le chemin couvert, une forteresse, quand la place est, en outre, munie d'une double enceinte.

— Hippodr. *Enceinte de pesage*. Endroit où l'on pèse, selle et fait promener les chevaux avant la course.

— Pêch. Espèce de parc que forment rapidement au milieu de la mer des matelots montés sur des chaloupes, pour entourer les poissons de passage et voyageant par troupes.

— Véner. Endroit qu'on entoure de toiles, de filets, ou de chasseurs, pour y prendre ou tuer du gibier. || Cercle marqué par des branches d'arbres dans un bois, pour détourner le cerf et savoir exactement le lieu où il se cache. || *Double enceinte*. Piège à loups.

ENCEINTER. v.a. 1re conj. (ét., V. ENCEINDRE). S'est dit dans le vieux langage pour Rendre enceinte.

> Tant y vint Milon, tant l'aima
> Que la demoiselle *enceinta*.
> (MARIE DE FRANCE.)

ENCEINTRER. v. a. 1re conj. Arg. Rendre, faire devenir enceinte. Il a enceintré cette fille.

ENCEINTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Enceinturer.

ENCEINTURER. v. a. 1re conj. (rad. *ceinture*). Se disait autrefois pour Rendre une femme enceinte.

ENCELADE. s. m. (d'*Encelade*, n. pr.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des carabiques, qui a pour type l'encelade géant, très grand insecte de Cayenne.

ENCELADE. Myth. Géant, fils du Tartare et de la Terre. Jupiter, pour le punir de son orgueil, le frappa de la foudre et l'ensevelit sous le mont Etna.

— ENCELADE. Astron. Un des satellites de Saturne.

ENCÉLIALGIE. s. f. (ét. gr., ἐγκοίλια, intestins; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans les intestins.

ENCÉLIALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'encélialgie.

ENCÉLIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κοιλία, cavité). Bot. Genre de synanthérées, tribu des sénécionées, renfermant des sous-arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

ENCÉLION. s. m. (ét. gr., ἐγκοίλια, intestins). Bot. Genre d'algues voisin des aspérocoques.

ENCÉLITE. s. f. (du gr. ἐγκοίλια, intestins). Pathol. Inflammation des intestins. Entérite.

ENCELLULÉ, ÉE. part. pass. du v. Encelluler. S'empl. adjectiv. Moine encellulé. Détenus encellulés. Femmes encellulées.

— Fig. Nous sommes tous encellulés dans ce vaste univers.

— ENCELLULÉ, ÉE. s. Celui, celle qui est dans une cellule.

ENCELLULEMENT. s. m. Action d'encelluler; état d'une personne encellulée.

ENCELLULER. v.a. 1re conj. (rad. *cellule*). Mettre, enfermer dans une cellule. Encelluler une personne, une religieuse.

— Mettre des prisonniers dans des cellules. Encelluler des détenus.

— S'ENCELLULER. v. pron. Être encellulé.

— Se mettre, s'enfermer dans une cellule. Un moine qui s'encellule.

ENCÉNIES. s. f. pl. (du gr. ἐγκαίνια, dédicace). Antiq. gr. Fête de l'inauguration d'un temple. || Réjouissances, quand on avait achevé la construction d'un édifice, et, selon Suidas, au commencement d'une grande entreprise nationale.

— Antiq. hébr. Fête célébrée par les juifs en mémoire de la purification par Judas Macchabée. || Fête juive en mémoire de la dédicace du temple par Salomon. || Fête juive en mémoire de la dédicace du temple par Zorobabel.

— Hist. ecclés. Fête que célébraient les premiers chrétiens à l'occasion de la dédicace d'un temple.

* **ENCENS**. s. m. (pr. *an-can*; du lat. *incensum*, brûlé, en prenant l'effet pour la cause). Substance gommo-résineuse qui découle de plusieurs arbres, et dont l'espèce la plus précieuse, nommée aussi *oliban*, est l'*encens indien* produit par le *boswellie thurifère*, très abondant aux environs de Calcutta. L'encens nous arrive en larmes rubicondes ou jaune clair, ovales, ordinairement de la grosseur d'une fève, demi-transparentes, fragiles, répandant, quand on les brûle, une odeur balsamique délicieuse, et d'une saveur légèrement amère. L'encens indien est appelé *encens mâle*; celui d'Arabie, *encens femelle*; le plus commun porte le nom de *manne d'encens*. Grain d'encens.

— Depuis un temps immémorial, on brûle l'encens sur les autels. Les païens employaient ce parfum dans leurs sacrifices, il remplaça les herbes sauvages brûlées devant les idoles. Une aveugle fureur poussait les pères à immoler leurs enfants, et à les brûler à leurs dieux, au lieu d'*encens*. (Raynal.) || On fait aussi usage de l'encens dans les cérémonies du culte catholique. Brûler de l'encens. Faire fumer l'encens. Bénir, offrir l'encens. Donner de l'encens. || Offert d'abord à Dieu, l'encens le fut bientôt aux grands de la terre. On en brûla devant les princes, puis devant les seigneurs.

— Fig. Flatterie, hommage, compliment, louange, adulation. Encens légitime, mercenaire, vulgaire, mérité, dû, insipide, fade, flatteur. Les rois aiment l'encens. L'encens lui porte à la tête. Je consens à tout ce que fait Mme de Coulanges pour son temple; elle n'en aura pas si souvent notre *encens*, mais elle l'en estimera peut-être davantage. (Mme de Sévigné.) Il est difficile qu'on ne mêle pas quelques grains de son propre *encens* à celui qu'on reçoit des autres. (Fléch.) Le vice obtient l'*encens* qu'on refuse à l'honneur. (Satiriques.)

> Et ces hautes vertus que de vous il hérite
> Vous donnent votre part aux *encens* qu'il mérite.
> (CORNEILLE.)
>
> Retirons-nous d'un camp où, l'*encens* à la main,
> Le fidèle Taxile attend son souverain. (RACINE.)
>
> Je ne puis, en esclave à la suite des grands,
> A des dieux sans vertus prodiguer mon *encens*. (BOIL.)
>
> Les champs et la nature animent ses accents,
> Et ce bonheur si pur a son fermier *encens*. (LEBRUN.)

— *Donner un grain d'encens*. Glisser un mot flatteur, un mot d'éloge.

— *Encens de cour*. Promesse sans fondement. V. *Eau bénite de cour* au mot EAU.

— Prov. *Selon les gens l'encens*. On doit mesurer la louange au mérite de la personne.

— Poét. Quelques auteurs ont employé *encens* au pluriel. Mais quoique nos *encens* le traitent d'immortel. (Corn.)

> Cet empire que tient la raison sur les sens
> Ne fait pas renoncer aux douceurs de ces *encens*. (MOL.)
>
> En un mot, je ne vous tiens le plus sot, à mon sens,
> Qu'un auteur qui partout va gueuser des *encens*. (ID.)

— Bot. Nom donné au romarin officinal. || *Encens blanc* et *encens de Thuringe*. Résine sécrétée par les pins. || *Encens d'eau*. Le sélin des marais. || *Encens marbré*. Résine sécrétée par les sapins.

— Féod. *Droit de l'encens*. Droit de se faire encenser pendant la messe.

ENCENSÉ, ÉE. part. pass. du v. Encenser. S'empl. adj. Autel encensé. Évêque encensé.

— Fig. Flatté, adulé. Roi encensé. Riche encensé.

— En parlant des choses inanimées. Vices encensés. Vertus encensées. Jamais l'orgueil d'un peuple ne fut plus magnifiquement *encensé*. (P. de St-Victor.)

— *Encensé par*.

> Les maîtres toutefois par l'erreur *encensés*
> Jamais impunément ne furent offensés. (RACINE.)
>
> A l'autel de l'Amour, par moi trop *encensé*,
> Je veux porter encor mes pas et mon hommage.
> (PARNY.)

— Substantiv. L'encenseur et l'encensé.

* **ENCENSEMENT**. s. m. (pr. *an-çan-ce-man*). Action d'encenser. Suivant le rit actuel de l'Église catholique, les encensements sont très multipliés; on les prodigue aux morts; il n'est pas de bénédiction solennelle qui n'en soit accompagnée. Autrefois en France, les seigneurs avaient droit à certains encensements, et le refus de cet honneur était une source intarissable de procès et de ridicules. Ils n'invoquèrent plus le Seigneur avec la solennité des *encensements* et des victimes. (Mass.)

* **ENCENSER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-çan-ce*; rad. *encens*). Brûler de l'encens devant quelqu'un ou quelque chose. Encenser l'autel. Encenser l'évêque. Encenser le clergé. Encenser le peuple. Encenser le temple. Encenser le cercueil d'un mort. Les premiers chrétiens refusaient d'encenser les idoles et volaient courageusement au martyre. De larges fleurs étrangères balançaient leurs urnes sous mon balcon, comme pour m'*encenser*. (Th. Gaut.)

— Absol. On encense pendant la messe.

— Fig. Honorer, rendre un culte, rendre hommage. Encenser les faux dieux. Il y a encore sur la terre bien des peuples ignorants qui encensent les faux dieux. Vénus vous a-t-elle forcé d'*encenser* ses autels? (Rac.)

> Pendant que du Dieu d'Athalie
> Chacun court *encenser* l'autel. (RACINE.)

— Dans un sens analogue, mais en bonne part. Encenser la vertu, la sagesse. La vertu mérite qu'on l'encense.

> A paré en beaux vers célébrait la sagesse,
> Et Socrate amoureux *encensait* la beauté. (DELILLE.)

— Flatter, louer avec excès. Encenser les rois, les princes, les puissants de la terre, les favoris de la fortune. On *encense* et on adore l'idole qu'on méprise. (Mass.) Tous ceux qui l'*encensaient*, le voyant sans ressource, changèrent leurs flatteries en des insultes sans pitié. (Fén.)

— Dans le même sens, Se dit des défauts et des vices. Pour gagner les hommes, il n'est point de meilleure voie que de donner dans leurs maximes et d'*encenser* leurs défauts. (Molière.)

— Fam. *Encenser à tour de bras*. Louer à l'excès, sans mesure.

— Manèg. Faire un mouvement de bas en haut avec la tête, en parlant d'un cheval. Ce cheval encense.

— S'ENCENSER. v. pron. Se donner de l'encens, se louer soi-même excessivement.

— Se louer mutuellement. Ces deux écrivains s'encensent à qui mieux mieux.

* **ENCENSEUR**. s. m. (pr. *an-çan-ceur*; rad. *encenser*). Celui qui donne de l'encens. Inusité au propre. On appelle *thuriféraire* celui qui encense à l'église.

— Fig. Louangeur, flatteur. Fade encenseur. Encenseur éternel, importun, fatigant, insupportable. Encenseur de profession. Qui dit courtisan dit encenseur. Haïr, fuir, mépriser les encenseurs. C'est une peste que la parole des encenseurs. C'était autrefois la coutume de louer les gens en face; mais c'était une mauvaise coutume, qui exposait l'*encenseur* et l'encensé aux méchantes langues. (Volt.)

ENCENSIER. s. m. Bot. Espèce de romarin qui exhale en brûlant une odeur d'encens.

* **ENCENSOIR**. s. m. (pr. *an-çan-çoir*; rad. *encenser*). Cassolette surmontée d'un couvercle en forme de dôme, et suspendue à de petites chaînes, dont on se sert à l'église pour encenser. Tenir, porter, présenter, agiter, balancer l'encensoir. L'*encensoir* est ici dans la main des bourreaux. (Lemierre.)

— Fig. *Donner de l'encensoir*, *un coup d'encensoir*; *donner de l'encensoir sur le nez*, ou *sur le nez*, ou *au travers du visage*. *Casser le nez à coups d'encensoir*. Donner en face des louanges exagérées.

> Mais un auteur novice à répandre l'encens,
> Souvent à son héros, dans un bizarre encens,
> Donne de l'*encensoir* au travers du visage. (BOILEAU.)

— Fig. et poét. Sacerdoce, pontificat, autorité spirituelle, puissance ecclésiastique. Qui porte l'*encensoir* ne peut porter l'épée. (Lemierre.)

> Qu'est-il besoin, Nabal, qu'à tes yeux je rappelle
> De Joathan et de moi la fameuse querelle,
> Quand j'osai contre lui disputer l'*encensoir*? (RACINE.)
> ...
> Met dans les mêmes mains le sceptre et l'*encensoir*.
> (VOLTAIRE.)
>
> Quel droit as-tu reçu d'enseigner, de prédire,
> De porter l'encensoir et l'autel ... (ID.)

— *Toucher à l'encensoir, mettre la main à l'encensoir*. S'ingérer dans des fonctions ecclésiastiques, empiéter sur le pouvoir spirituel.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral qu'on nomme aussi *Autel*.

— Bot. V. ENCENSIER.

ENCÉPHALALGIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur dans l'encéphale.

ENCÉPHALALGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'encéphalalgie.

ENCÉPHALARTOS. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; κεφαλη, tête; ἄρτος, pain). Bot. Genre de cicadées renfermant des arbres ou des arbrisseaux recherchés et cultivés en Europe en raison de la beauté de leur port, qui simule celui des palmiers.

ENCÉPHALE. adj. 2 g. Qui est renfermé dans le cerveau. Se dit particulièrement de vers de la famille des hydatides, qui se développent dans le cerveau.

* **ENCÉPHALE**. s. m. (pr. *an-cé-fale*; ét. gr., ἐν, dans; κεφαλή, tête). Anat. Ensemble des appareils organiques renfermés dans le crâne; et, par extension, Ensemble des centres nerveux contenus dans le crâne et dans la colonne vertébrale.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des taxicornes, qui a pour type l'encéphale submacule de l'Australie. || Genre de coléoptères pentamères, de la famille des brachélytres, qui a été réuni aux gyrophènes.

ENCÉPHALHELCOSE. s. f. (ét. gr., ἐγκέφαλος, cerveau; ἕλκωσις, ulcération). Pathol. Ulcération du cerveau.

ENCÉPHALIE. s. f. Pathol. Maladie de l'encéphale.

ENCÉPHALION. s. m. Bot. Syn. de NÉMATELIE.

* **ENCÉPHALIQUE**. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'encéphale, qui est placé dans la tête. Organe encéphalique. Vaisseaux encéphaliques. Membranes encéphaliques. Masse encéphalique.

ENCÉPHALITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'encéphale ou de la substance du cerveau. La frénésie, ou méningite, et l'*encéphalite* sont encore aujourd'hui confondues par la plupart des nosologistes, et bien qu'elles diffèrent d'une manière essentielle, il est pour ainsi dire impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, de les distinguer l'une de l'autre, et d'en fixer les symptômes caractéristiques. (Jourdan.)

ENCÉPHALITHE. s. f. (ét. fr., *encéphale*; gr. λίθος, pierre). Minér. Pierre figurée imitant le cerveau de l'homme.

ENCÉPHALITIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui concerne l'encéphalite.

ENCÉPHALOCÈLE. s. f. (ét. fr., *encéphale*; gr. κηλή, tumeur, hernie). Chir. Hernie du cerveau à travers les parois du crâne. Lorsque l'*encéphalocèle* est congénitale, elle dépend de l'ossification tardive des fontanelles ou de quelque vice de conformation; si elle n'est qu'accidentelle, elle résulte d'une grande perte de substance des parois du crâne, produite par certaines fractures, par la carie, par l'application de plusieurs couronnes de trépan, etc. (J. Cloq.)

ENCÉPHALOCÉLIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à l'encéphalocèle.

ENCÉPHALODIALYSE. s. f. (ét. fr., *encéphale*; gr. διάλυσις, dissolution). Pathol. Ramollissement, dissolution du cerveau.

ENCÉPHALODIALYTIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'encéphalodialyse.

ENCÉPHALOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *encéphale*; gr. εἶδος, forme). Didact. Qui a l'apparence de l'encéphale.

— ENCÉPHALOÏDE. s. m. Matière cérébriforme, homogène, d'un blanc laiteux, à peu près semblable à la substance médullaire du cerveau, quoique moins liante, et formant le plus souvent les tumeurs appelées vulgairement squirreuses ou cancéreuses. L'*encéphaloïde* peut exister sous trois formes différentes : elle est enkystée, rassemblée en masses irrégulières et sans kystes, ou infiltrée dans le tissu d'un organe. (Laennec.)

— Zooph. Nom donné anciennement à une espèce de madrépore.

ENCÉPHALOLITHE. s. m. (ét. fr., *encéphale*; gr. λίθος, pierre). Pathol. Concrétion cérébrale.

ENCÉPHALOLITHIASE. s. f. (ét. fr., *encéphale*; gr. λιθίασις, maladie de la pierre). Pathol. Formation de concrétions calculeuses dans le cerveau.

ENCÉPHALOLITHIQUE. adj. 2 g. (rad. *encéphalolithe*). Pathol. Qui a rapport aux concrétions cérébrales.

ENCÉPHALOLOGIE. s. f. (ét. fr., *encéphale*; gr. λόγος, discours). Didact. Traité sur l'encéphale.

ENCÉPHALOMALACOSE. s. f. (ét. fr., *encéphale*; gr. μαλακός, mou). Pathol. Ramollissement du cerveau.

ENCÉPHALOPATHIE. s. f. (ét. fr., *encéphale*; gr. πάθος, maladie). Pathol. Maladie du cerveau.

ENCÉPHALOPATHIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'encéphalopathie.

ENCÉPHALOPHTARSIE. s. f. (ét. fr., *encéphale*; gr. φθείρω, je corromps). Pathol. Lésion organique du cerveau.

ENCÉPHALOPHTARTIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui concerne l'encéphalophtarsie.

ENCÉPHALOPHYME. s. m. (ét. fr., *encéphale*; gr. φῦμα, enflure). Pathol. Tumeur développée dans le cerveau.

ENCÉPHALORRAGIE. s. f. (ét. fr., *encéphale*; gr. ῥαγὰς, rupture). Pathol. Hémorragie cérébrale.

ENCÉPHALORRAGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'encéphalorragie.

ENCÉPHALOSCOPIE. s. f. (ét. fr., *encéphale*; gr. σκοπέω, j'examine). Anat. Examen, étude de la structure du cerveau.

ENCÉPHALOSISME. s. m. (ét. fr., *encéphale*; gr. σισμός, sifflement). Pathol. Commotion cérébrale.

ENCÉPHALOSISMIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'encéphalosisme.

ENCÉPHALOTHLIPSE. s. f. (étym. fr., *encéphale*; gr. θλίψις, compression). Pathol. Oppression, écrasement, contusion du cerveau.

ENCÉPHALOTHLIPTIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'encéphalothlipse.

ENCÉPHALOTOMIE. s. f. (ét. fr., *encéphale*; gr. τομή, section). Anat. Dissection de l'encéphale ou cerveau.

ENCÉPHALOTOMIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à l'encéphalotomie.

ENCÉPHALOZOAIRE. adj. 2 g. et fr. *encep*[illegible] Zool. Se dit d'un [illegible] l'un cerveau.

— [illegible]. Un encéphalozoaire.

ENCERCLÉ, ÉE. part. pass. du v. Encercler. S'empl. adjectiv.

ENCERCLER. v. a. 1re conj. Entourer d'un cercle. || Entourer comme un cercle.

ENCERCUEILLI, IE. part. pass. du v. Encercueillir. S'empl. adjectiv.

ENCERCUEILLIR. v. a. 2e conj. (pr. *an-cer-keu-lir*. [illegible]) Mettre au cercueil, dans un cercueil. Vieux mot.

ENCEZA. s. f. [illegible] de pêche qui se fait en Catalogne, de jour ou de nuit, avec le [illegible].

ENCHAGRINÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchagriner. S'empl. adjectiv. Femme enchagrinée.

ENCHAGRINER. v. a. 1re conj. (rad. *chagrin*). Attrister. Enchagriner un enfant.

ENCHAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchaîner. S'empl. adject. Un prisonnier enchaîné. Un chien enchaîné. D'espace en espace, on voit des tigres et des lions *enchaînés*, afin qu'ils ne troublent point la fête. (Chateaubr.) J'étais debout, *enchaîné* au milieu de l'assemblée. Le sacrifice achevé, le mico prend la parole, et expose avec simplicité l'affaire qui assemble le conseil. (Id.)

— Par extens. Retenu, arrêté. Insensiblement leurs sillons s'aplanissent, et, sur une mer immobile, le navire, comme *enchaîné*, cherche inutilement dans les airs un souffle qui l'ébranle. (Marmontel.)

— Fig. Qui est sous le joug. Ils adorent la main qui les tient *enchaînés*. (Racine.) Que si le gouvernement voulait suppléer par son activité propre à l'activité de l'opinion *enchaînée*. (B. Constant.)

— Se dit du mariage. *Enchaînée* à Guzman par des liens éternels. (Voltaire.)

— *Enchaîné à*. Les malheurs sont souvent *enchaînés* l'un à l'autre. (Rac.)

> [illegible] l'une à l'autre *enchaînés*,
> [illegible] (Rac.)
> De mon devoir esclave infortunée,
> A [illegible] *enchaînée*. (Id.)

— *Enchaîné de*. Quoi ! toujours *enchaîné* de ma gloire passée. (Racine.) C'est-à-dire Retenu par la crainte de déshonorer, de ternir ma gloire passée.

— *Enchaîné par*. Enchaîné par l'amour, par le devoir, par l'honneur. Enchaîné par un serment. Enchaîné par la crainte de déplaire. Les événements sont *enchaînés* les uns les autres par une fatalité invincible. (Volt.) *Enchaînés* par leurs systèmes, les botanistes se sont attachés particulièrement à considérer les plantes du côté des fleurs. (B. de St-P.)

— *Enchaîné sur*.

> [illegible]
> [illegible] (Racine.)

— Bot. Qui offre l'apparence d'anneaux disposés à la suite les uns des autres, et constituant une chaîne. Rameaux enchaînés.

— Litt. *Rimes enchaînées*. Nom donné quelquefois aux rimes battelées.

* **ENCHAÎNEMENT.** s. m. Action de mettre à la chaîne. Enchaînement des prisonniers.

— Fig. Suite, liaison, connexion entre des choses de même qualité ou propriété, et dépendant les unes des autres. L'enchaînement des êtres, des idées, des causes et des effets, des événements. Un enchaînement de propositions, de paradoxes, de preuves. Un enchaînement de malheurs. Avoir de l'enchaînement. Manquer d'enchaînement. Toute la suite de sa vie parut un *enchaînement* continuel de crimes monstrueux. (Fénelon.) Ils en faisaient un Dieu sans puissance et sans liberté ; ils l'assujettissaient à un *enchaînement* fatal d'événements. (Mass.) Certaines lectures engageantes amusent le cœur par un *enchaînement* de passions agréablement exprimées. (Fléchier.) Ce ne fut qu'un *enchaînement* de fêtes, de plaisirs, de galanteries depuis le mariage du roi. (Voltaire.) La nature, dans l'*enchaînement* méthodique des innombrables anneaux de sa création n'a point laissé d'espace vide. (Ch. Nodier.)

> Par quels secrets ressorts, par quel *enchaînement*
> [illegible] (Racine.)

* **ENCHAÎNER.** v. a. 1re conj. Lier, attacher avec une chaîne. Enchaîner un tigre. Enchaîner un fou furieux. Enchaîner un captif. Enchaîner des forçats. De cent chaînes d'airain son bras va m'*enchaîner*. (Volt.)

— Fig. Subjuguer, soumettre, réduire par la force. Enchaîner une nation, une ville, un peuple. Ou il *enchaîne*, ou il aveugle, ou il dompte tout ce qui est capable de résistance. (Boss.) On n'*enchaîne* pas les bras de vingt millions d'hommes en *enchaînant* leur pensée. (La Harpe.)

> [illegible] malheureux ne sert qu'à le gêner,
> Et [illegible] il le faut *enchaîner*
> (Boileau.)

— *Enchaîner* [illegible] *sa promesse*. L'obliger à [illegible].

> Ma[illegible] promis
> De[illegible] (Corneille.)

— Arrêter, contenir. Enchaîner la valeur, le courage, la colère, la fureur. Enchaîner les passions. Un obstacle *enchaîna* pendant quelque temps la valeur du général. (Volt.) Peu à peu l'artiste se fait un système technique qui l'*enchaîne*, et dont il ne peut s'affranchir ni s'écarter. (Diderot.)

> [illegible] empêchent de se manifester.
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> (Corneille.)

— Refroidir, glacer, suspendre l'action de l'esprit, le jeu des organes. Le froid excessif des hivers, qui suspendait le cours des fleuves, *enchaînait* toute l'activité des hommes. (Raynal.)

> Elle approche, elle hésite, elle craint, elle admire ;
> [illegible] (J.-B. Rousseau.)

— Dans un sens analogue. Le froid enchaîne les rivières.

> [illegible]
> [illegible]
> (J.-B. Rousseau.)

— Rattacher à, subordonner à, concilier avec, rendre inséparable de. On était encore loin du véritable but de la politique, qui consiste à *enchaîner* au bien commun tous les ordres de l'État. (Voltaire.) C'est ainsi que j'*enchaînais* tous les vices de la corruption à la suite des richesses. (Raynal.)

> Maudit soit le premier dont la verve insensée
> [illegible] (Boileau.)

— *Enchaîner la victoire à son char, à ses armes, à ses drapeaux*. Être toujours vainqueur. Dans un sens analogue, en parlant d'une coquette : *Enchaîner un amant, des amants à son char*.

— Attacher, captiver. Enchaîner les cœurs par sa beauté, par les bienfaits, par la vertu, par la douceur, par la piété.

> Une âme généreuse
> [illegible] (Lebrun.)

— Coordonner, établir entre des choses une dépendance, une relation mutuelle. Enchaîner des preuves. Enchaîner les sciences entre elles. Dieu a enchaîné merveilleusement entre eux tous les êtres de la création par une gradation insensible, depuis l'ange radieux jusqu'au plus petit atome de poussière.

— S'ENCHAÎNER. v. pron. Se lier. Les vérités s'enchaînent les unes aux autres. Dans le monde matériel comme dans le monde moral, les causes s'enchaînent aux effets. Les scènes les plus finement traitées s'*enchaînent* mal. (Mérimée.)

— Se mettre à la chaîne soi-même.

— Fig. S'attacher. Moi-même à votre char je me suis *enchaînée*. (Racine.)

ENCHAÎNEUR. s. m. (rad. *enchaîner*). Min. Ouvrier chargé d'accrocher et de décrocher les bennes.

* **ENCHAÎNURE.** s. f. (rad. *enchaîner*). Enchaînement, en parlant des ouvrages d'art.

— S'emploie aussi quelquefois au fig. L'*enchaînure* des rapports qu'un être peut avoir avec tous les autres, la filiation de ceux que l'attention présente à la raison, en un mot, cette vue claire et détaillée de la marche de la nature dans la production des effets, forme ce qu'on appelle la théorie d'un phénomène. (Senebier.)

ENCHALAGE. s. m. (rad. *enchaler*). Techn. Action d'empiler le bois pour le service d'une saline.

ENCHALÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchaler. S'empl. adject. Bois enchalé.

ENCHALER. v. a. 1re conj. Techn. Empiler le bois pour le service d'une saline.

— S'ENCHALER. v. pron. Être enchalé.

ENCHALEUR. s. m. (rad. *enchaler*). Techn. Ouvrier qui fait l'enchalage, qui empile du bois dans une saline.

ENCHAMBIE. s. f. Espèce de mandoline africaine.

ENCHAMBREMENT. s. m. (rad. *enchambrer*). Action de circonscrire une source d'eau minérale.

ENCHAMBRER. v. a. 1re conj. (rad. *chambre*). Mettre les vers à soie sur la bruyère.

ENCHANTATION. s. f. (pr. *an-chan-ta-cion* ; rad. *enchanter*). Se disait pour Enchantement.

ENCHANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchanter. S'empl. adjectiv. Ensorcelé. Un homme enchanté. Une femme enchantée. Un animal enchanté.

— Fait par enchantement. Plein d'enchantements. Palais enchanté. Armes enchantées. Paroles enchantées. Ils ont bien voulu me laisser voir d'ici le dessous des cartes, qui est *enchanté* pour vous. (Mme de Sévigné.) Plusieurs d'entre eux se jetaient dans les ondes, et suivaient à la nage la nacelle *enchantée*. (Chateaubriand.) Ce que je n'avouerai pas sans un peu de honte, c'est que l'attrait qui me portait vers la pantoufle *enchantée* absorbait mes facultés. (X. de Maistre.) Il aurait fallu qu'il portât une armure *enchantée* pour qu'elle résistât aux coups de son adversaire. (Alex. Dumas.)

> Cette grotte *enchantée* et ce [illegible] magique,
> De Fingal, nous dit-on, fut la demeure antique
> (Delille.)

— Merveilleux, extraordinaire, délicieux. Lieux enchantés. Séjour enchanté. Jardins enchantés. Il y eut hier au soir une fête, extrêmement *enchantée* à l'hôtel de Condé. (Mme de Sévigné.) Le docteur arriva à la pagode par l'avenue de bambous qui côtoie le Gange et les îles *enchantées* de son embouchure. (B. de St-P.) Tout se trouve dans les rêveries *enchantées* où nous plonge le bruit de la cloche natale. (Chateaub.) Le premier pavillon qu'on découvre sur ces rives *enchantées* est celui de la mort, qui flotte au-dessus de toutes les félicités humaines. (Id.) C'était à cette heure-là un lieu *enchanté* que cette allée de tilleuls. (A. Karr.)

> Dans cet asile *enchanté*
> Pourquoi l'amour heureux n'a-t-il pas une place ?
> (Parny.)

— Satisfait, ravi, émerveillé, charmé. Être enchanté. Je suis enchanté. Le vieillard *enchanté* se livre à l'épanchement de son cœur. (J.-J. Rouss.) D'autres fois, il offre à l'œil du spectateur *enchanté* les campagnes délicieuses de l'antique Sicile. (X. de Maistre.)

> Cette avait [illegible] fois aux Romains *enchantés*
> Fait applaudir ses vers, au théâtre chantés.
> (Andrieux.)

> Ce n'était point, Égine, un feu tumultueux
> De mes sens *enchantés* enfant impétueux (Voltaire.)
> Sous mes yeux *enchantés* la nature rassemble
> Ce qu'elle a de beautés et d'horreurs tout ensemble.
> (Roucher.)

— *Enchanté de*. Nos cœurs *enchantés* de l'amour du monde. (Boss.) Tout le monde est *enchanté* ici de sa vertu et de sa politesse. (Volt.)

> Un médecin doué d'une douce faconde
> Va partout au hasard promettant la santé,
> On sait qu'il trompe tout le monde,
> Tout le monde en est *enchanté*. (F. de Neuf.)

— Dans le style de la conversation, pour témoigner son consentement, sa satisfaction, on dit elliptiquement : *Enchanté de*, pour *Je suis enchanté de*. Adieu, monsieur le duc ; *enchantée* de votre obligeance. (Eug. Scribe). *Enchantée* d'être en pays de connaissance, dit la comtesse. (H. de Balzac.)

— *Enchanté par*. Là, de saints muets, comme un peuple *enchanté* par un philtre, accomplissent sans paroles les vendanges. (Chateaub.)

> Non que, par les yeux seuls lâchement *enchantée*,
> J'aime en [illegible] (Rac.)

— Liturg. *Pain enchanté*. Se dit pour Pain à chanter, pain bénit.

ENCHANTELAGE. s. m. Action d'enchanteler, de mettre dans le chantier.

ENCHANTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchanteler. S'empl. adjectiv. Bois enchantelé.

* **ENCHANTELER.** v. a. 1re conj. (rad. *chantier*). Il prend deux *l* devant un *e* muet. *J'enchantelle, tu enchantelles, il enchantelle*, etc. Mettre dans le chantier. Enchanteler du bois.

— Mettre sur deux trains ou pièces de bois, pour élever au-dessus de terre. Enchanteler un tonneau de vin.

— S'ENCHANTELER. v. pron. Être enchantelé.

* **ENCHANTEMENT.** s. m. Action d'enchanter, d'ensorceler par des paroles ou des opérations magiques. L'enchantement se pratiquait pour évoquer les démons, jeter les maléfices et aussi pour guérir les maladies. Faire un enchantement. Faire des enchantements. Formule d'enchantement. Les enchantements de Médée. Les enchantements d'Armide. Les enchantements de Merlin. Défaire, conjurer, briser, rompre un enchantement.

> Dans le sein de la mort ses noirs *enchantements*
> Vont troubler le repos des ombres. (J.-B. Rouss.)

— État de la personne ou de la chose qui est enchantée ou ensorcelée par un charme, par une opération magique. L'enchantement de Renaud. Qui ne prendrait ceci pour un *enchantement* ? (La Font.) Je ne comprends pas par quel *enchantement* vous auriez pu ne les pas rencontrer. (Racine.)

— Chose merveilleuse, surprenante, ravissante. Donner une fête magnifique qui ressemble à un enchantement, qui n'est qu'une succession d'enchantements. Il y a de l'*enchantement* à la magnificence de votre château. (Mme de Sévig.) Malgré tous ces *enchantements* de la terre enrichie par l'art humain, l'instinct de la vie immortelle proteste. (Edg. Quinet.)

— État voluptueux des sens, de l'esprit ou de l'âme. Être dans l'enchantement. Rester dans l'enchantement. Jouer une symphonie, représenter un opéra qui produit un enchantement général. Ainsi disparaît tout à coup la figure du monde, ainsi s'évanouit l'*enchantement* des sens. (Mass.) Les pavots que le sommeil, par l'ordre des dieux, répand sur la terre, apaisent tous les noirs soucis par leurs charmes, et tiennent toute la nature dans un doux *enchantement*. (Fén.) Ce doux *enchantement* de vertus a disparu comme un songe. (J.-J. Rousseau.) Cette riche culture, ce paysage si varié, si romantique, le tiennent dans un état d'*enchantement*. (Roques.)

— Joie très vive. Il est plongé dans l'enchantement. M. de Catinat, au milieu de l'*enchantement* de la victoire, comparait le plaisir que lui causaient ses triomphes guerriers avec celui que lui avaient fait ressentir autrefois ses triomphes de collège. (Duss.)

— *Comme par enchantement*, ou *comme par un enchantement*, loc. adverb. Se dit pour exprimer la rapidité ou la facilité avec laquelle s'est faite ou s'est opérée une chose qui semblait demander beaucoup de temps ou offrir de grandes difficultés. Les années paraissent longues, quand elles sont encore loin de nous ; arrivées, elles disparaissent, et nous échappent en un instant, et nous nous trouvons, comme par un *enchantement*, au terme fatal qui nous paraît encore si loin. (Massillon.) De superbes édifices sortent comme par *enchantement* du sein de la terre. (Id.)

* **ENCHANTER.** v. a. 1re conj. (lat. *incantare* ; rad. *cantus*, chant, conjuration, charme. Les conjurations se chantaient dans l'antiquité). Charmer, ensorceler par des sons, par des paroles, par des opérations prétendues magiques. Il y a encore aujourd'hui des gens assez simples pour croire qu'il existe des sorciers capables d'*enchanter* les hommes et les animaux.

— Par extens. Adoucir, au point de faire oublier. Un baume qui adoucit tous les maux, un charme qui les *enchante*. (Bossuet.)

— Fig. Séduire, engager, entraîner par la persuasion du langage, l'attrait des promesses, la douceur de la possession. Les paroles flatteuses *enchantaient* son cœur. (Fén.) Tout ce qui nous *enchante* s'évanouit avec nous. (Fléchier.) Le monde nous occupe, les sens nous *enchantent*. (Boss.) La figure du monde nous saisit et nous *enchante*. (Massill.) Là, pour nous *enchanter*, tout est mis en usage. (Boil.) Il (Pluton) *enchante* les morts qu'il effrayait autrefois. (P. de St-Victor.)

— Causer un vif et délicieux plaisir, ravir en admiration. Le spectacle de la nature enchante les esprits élevés et les cœurs purs. La musique enchante les imaginations ardentes et les âmes sensibles.

> Sont que de ses douces merveilles
> Sa parole *enchante* les sens. (Malherbe.)

— Absol. Ici tout enchante.

— S'ENCHANTER. v. pr. Être ravi de plaisir.

— Se plaire mutuellement. Ils se sont enchantés dès qu'ils se sont vus.

— Syn. comp. ENCHANTER, CHARMER, RAVIR. V. CHARMER.

ENCHANTERIE. s. f. (radic. *enchanter*). Effet résultant d'une science, d'une conjuration magique.

* **ENCHANTEUR, ERESSE.** adj. Qui enchante, qui ravit, qui charme. Regard enchanteur. Maintien enchanteur. Voix enchanteresse. Discours enchanteur. Plume enchanteresse. Style enchanteur. Spectacle enchanteur. Plaisir enchanteur. D'un regard *enchanteur* connaît-il le poison ? (Rac.) Le spectacle *enchanteur* de la nature n'est connu que de l'homme. (A. Martin.)

> Mais les traits *enchanteurs* en offraient à son père
> La douce ressemblance et le vivant portrait. (Del.)
> On oubliait ses attraits *enchanteurs*
> Dès que sa voix frappait ses auditeurs. (Gresset.)

— ENCHANTEUR, ERESSE. s. Celui, celle qui enchante par des paroles, par des opérations prétendues magiques. Célèbre enchanteur. Fameuse enchanteresse. Les sirènes étaient des enchanteresses. Armide l'enchanteresse. Un des enchanteurs les plus fameux est sans contredit l'enchanteur Merlin, qu'on fait vivre en Écosse au ve siècle, et qui joue un grand rôle, par ses enchantements, dans les romans de *la Table ronde*. Circé l'*enchanteresse*. (Acad.) Tout l'univers est plein de maudits *enchanteurs !* (La Fontaine.)

> Il fit tant que l'*enchanteresse*
> Prit un autre poison peu différent du sien. (La Font.)

— Par extens. Celui, celle qui fait des choses merveilleuses. Mlle Scudéry étant à Versailles : Ce palais, lui dit-on, est vraiment un palais enchanté. — Oui, répondit-elle, mais il faut que l'*enchanteur* (Louis XIV) y soit. (Sall.)

— Fig. Celui, celle qui cherche à tromper, à séduire par le charme, l'adresse, l'artifice du langage. Se défier des enchanteurs. Le monde est plein de dangereux enchanteurs. Parmi les femmes elles-mêmes, que d'aimables mais perfides enchanteresses !

— En bonne part, Celui, celle qui charme, qui séduit, qui captive, qui attache, par les avantages du corps, par les dons de l'esprit et du cœur, par les grâces de toute sa personne. Les poètes sont des enchanteurs. Une femme jeune, belle, spirituelle, est une douce enchanteresse.

— En parlant de certaines choses qui impressionnent délicieusement les sens, les facultés intellectuelles ou morales. La poésie, la musique sont des enchanteresses. La vertu est une divine enchanteresse. Le travail lui-même est un enchanteur qui fait oublier l'inanité et les peines de la vie. Le pinceau de Boucher est un *enchanteur* qui suspend toutes les fonctions de l'âme pour ne laisser agir qu'une tendre admiration. (De Gonc.)

> Pour vous, la poésie aimable *enchanteresse*,
> De myrte et de laurier a bordé le Permesse. (Castel.)

— *Enchanteur de*.

> Mais qui peut compter tes merveilles,
> *Enchanteresse* de nos sens ! (L. Racine.)

ENCHAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchaper. S'empl. adjectiv. Vins enchapés, marchandises enchapées.

ENCHAPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchapeler. S'empl. adjectiv. Tête enchapelée.

ENCHAPELER. v. a. 1re conj. (du v. fr. *chapel*, chapeau). Mettre un chapeau de fleurs sur sa tête.

— S'ENCHAPELER. v. pron. Être enchapelé.

ENCHAPER. v. a. 1re conj. (rad. *chape*, couverture). Comm. Enfermer un tonneau de vin dans un second tonneau.

— Par extens. Enfermer un baril, soit de

poudre, soit de toute autre marchandise, dans un second baril.

— S'ENCHAPER. v. pron. Être enchapé. Les vins de Chypre s'enchapent dans des futailles doubles et cerclées.

ENCHAPERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchaperonner. S'empl. adjectiv. Être enchaperonné. Avoir la tête enchaperonnée. Jeune fille enchaperonnée. Dans les funérailles royales, le grand maître, les maîtres des cérémonies, les hérauts d'armes, ceux qui conduisaient le deuil étaient *enchaperonnés*.

ENCHAPERONNEMENT. s. m. Action d'enchaperonner; résultat de cette action.

* **ENCHAPERONNER.** v. a. 1re conj. (rad. *chaperon*). Couvrir la tête d'un chaperon.

— Ven. Envelopper la tête du faucon d'un chaperon. Un page portait sur le poing un faucon qu'il venait d'enchaperonner.

— S'ENCHAPERONNER. v. pron. Se couvrir la tête d'un chaperon.

ENCHAPURE. s. f. (rad. *chape*). Art milit. Morceau de peau qui saisit la chape ou le cadre d'une boucle et qui la fixe à une courroie.

ENCHARACTIQUE. adj. 2 g. (pr. *an-ka-ra-ktike*). Chir. Qui a rapport à l'encharaxie.

ENCHARAXIE. s. f. (pr. *an-ka-rak-ci*; ét. gr., ἐν, dans; χαράσσω, je sillonne). Chir. Scarification.

ENCHARBONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Encharbonner. Pantalon encharbonné.

ENCHARBONNER. v. a. 1re conj. (rad. *charbon*). Souiller de charbon. Encharbonner un vêtement.

— S'ENCHARBONNER. v. pron. Se salir de charbon.

ENCHARBOTTÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Embarrassé, entravé.

— V. Hugo a dit *encharibotté* : Monsieur, vous avez l'air tout *encharibotté*.

ENCHARGÉ, ÉE. part. pass. du v. Encharger. S'empl. adjectiv. Message enchargé.

ENCHARGER. v. a. 1re conj. (rad. *charger*). Recommander vivement, donner charge, charger de faire une chose. On m'a *encharge* de prendre garde que personne ne me vît. (Mol.) Il est vieux et populaire.

— S'ENCHARGER. v. pron. Être enchargé.

ENCHARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Encharner. S'empl. adjectiv. Meuble encharné.

ENCHARNER. v. a. 1re conj. (rad. *charnière*). Techn. Mettre des charnières à un coffre. Encharner une armoire, une malle, un secrétaire.

— S'ENCHARNER. v. pron. Être encharné. Cette boîte s'encharne.

ENCHARNIÉ, ÉE. part. pass. du v. Encharnier. S'empl. adjectiv. Vignes encharniées.

ENCHARNIER. v. a. 1re conj. (rad. *charnier*). Vitic. Soutenir une vigne avec des charniers ou échalas.

— S'ENCHARNIER. v. pron. Être encharnié.

ENCHARRON. s. m. (rad. *charrée*). Nom, en Normandie, d'une toile remplie de cendres, qu'on met sur le linge dans la cuve de lessive.

ENCHARTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchartrer. S'empl. adjectiv. Homme enchartré.

ENCHARTRER. v. a. 1re conj. (rad. *chartre*). S'est dit pour Emprisonner.

— S'ENCHARTRER. v. pron. Être enchartré.

ENCHÂSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchâsser. S'empl. adjectiv. Perle enchâssée. Aben-Hamet aperçut le nom de Boabdil *enchâssé* dans des mosaïques. O mon roi, s'écria-t-il, qu'es-tu devenu? (Chateaub.) Une pierre lumineuse, *enchâssée* à son front dans un symbole obscène, éclairait toute la salle. (G. Flaubert.) L'homme est là *enchâssé* tout vif dans le panneau de cèdre, comme un oiseau de proie cloué sur une porte. (P. de St-Victor.)

— Par extens. S'emploie pour exprimer ce qui est naturellement à demeure, et comme si on l'y avait fixé. Les dents sont enchâssées dans les alvéoles. L'œil est enchâssé dans l'orbite.

— Fig. La modestie est belle, *enchâssée* à propos. (Boursault.) Nous savons tous les mots dont ils se servent; mais jamais, ce me semble, nous ne les avons vus si bien placés ni si bien *enchâssés*. (Mme de Sévigné.) C'était un petit coin de verdure *enchâssé* dans la route grise. (Edm. About.)

— Bot. Se dit des graines, quand elles sont fixées une à une dans les fossettes d'un placenta alvéolaire. La graine de l'orme est *enchâssée* au milieu d'une foliole ovale. (B. de St-Pierre.)

— Numism. *Pièce enchâssée.* Pièce formée de deux qualités différentes de cuivre, en sorte qu'une partie paraît enchâssée dans l'autre.

ENCHÂSSEMENT. s. m. État de ce qui est enchâssé.

* **ENCHÂSSER.** v. a. 1re conj. (rad. *en*, et *châsse*). Mettre dans une châsse.

> Qui de l'une ou du maître est fait pour se lasser ?
> Je consulte à qui je dois de le faire enchâsser.
> (LA FONTAINE.)

— Fig. Quand il sortira une vérité de la bouche de ce petit abbé (l'abbé Dubois), je la ferai *enchâsser*. (Mme d'Hauterive.)

— Encastrer, fixer, incruster dans du bois, dans de la pierre, dans de l'or, de l'argent, ou toute autre matière. Enchâsser des rubis, des perles. Enchâsser un diamant, un saphir. Enchâsser du corail.

— Fig. Se dit de ce qu'on ajoute, de ce qu'on intercale dans un discours, dans un ouvrage d'esprit. Il a enchâssé avec adresse l'éloge du prince dans son discours. L'esprit est le vrai instrument par lequel nous *enchâssons* nos œuvres au temple de l'immortalité. (Est. Pasquier.)

— S'ENCHASSER. v. pron. Être enchâssé.

* **ENCHÂSSURE.** s. f. Action d'enchâsser. Ses effets. L'enchâssure de cette bague est belle et riche.

— Fig. Ces pensées sont ingénieuses, mais elles pèchent par leur *enchâssure*.

ENCHASTELER. v. a. 1re conj. (rad. v. fr., *chastel*, château). Anc. mar. Munir de châteaux sur l'arrière et l'avant. Enchasteler un navire. Vieux mot.

ENCHATONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchatonner. S'emploie adjectiv. Diamant enchatonné.

— Méd. Se dit des calculs lorsqu'ils sont engagés dans les cellules vésicales.

ENCHATONNEMENT. s. m. Techn. Action d'enchatonner. Effet de cette action.

ENCHATONNER. v. a. 1re conj. (rad. *chaton*). Techn. Fixer une pierre précieuse dans un chaton.

— S'ENCHATONNER. v. pron. Être enchatonné, s'incruster dans un chaton. Cette émeraude s'enchatonne bien.

ENCHÂTRE. s. f. (radic. *encastrer*). Pièce dans laquelle on en encastre une autre.

ENCHAULAGE. s. m. Chaulage.

ENCHAULER. v. a. 1re conj. V. CHAULER.

ENCHAUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchaumer. S'empl. adj. Grange enchaumée.

ENCHAUMER. v. a. 1re conj. (rad. *chaume*). S'est dit pour Couvrir de chaume.

— S'ENCHAUMER. v. pron. Être enchaumé.

ENCHAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchausser. S'empl. adj. Légumes enchaussés.

— Blas. Se dit d'un écu lorsqu'il est taillé obliquement depuis le milieu de l'un de ses côtés jusqu'à la pointe du côté opposé. Les écus sont enchaussés à dextre ou à sénestre selon que l'écu est taillé à droite ou à gauche.

— Hort. *Plante enchaussée.* Plante couverte par le pied.

ENCHAUSSENAGE. s. m. Techn. Action d'enchaussener les peaux.

ENCHAUSSENÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchaussener. S'empl. adjectiv. Peaux enchaussenées.

ENCHAUSSENER. v. a. 1re conj. (rad. *chaux*). Techn. Plonger les peaux dans une lessive de chaux, pour en détacher facilement le poil.

— S'ENCHAUSSENER. v. pron. Être enchaussené.

ENCHAUSSENOIR. s. m. (rad. *enchaussener*). Techn. Cuve pour enchaussener.

* **ENCHAUSSER.** v. a. 1re conj. (rad. *chausser*). Hort. Couvrir des légumes de paille ou de fumier pour les faire blanchir, ou pour les garantir de la gelée. Enchausser des pieds de céleri, d'artichauts.

— Techn. *Enchausser une roue.* Y mettre des rayons.

— S'ENCHAUSSER. v. pron. Être enchaussé.

ENCHAUSSUMER. v. a. 1re conj. Techn. Syn. d'ENCHAUSSENER.

ENCHAUSSUMOIR. s. m. Techn. Syn. d'ENCHAUSSENOIR.

ENCHAUX. s. m. (rad. *chaux*). Techn. Vase rempli de chaux liquide; chaux détrempée.

ENCHEIRÈZE. s. f. (pr. *an-ké-rèze*; ét. gr., ἐν, dans; χείρ, main). Anat. Procédé pour faciliter une opération.

ENCHÉLYDE. s. f. (pr. *an-ké-lide*; ét. gr., ἔγχελυς, anguille). Helmint. Genre d'animalcules infusoires des eaux corrompues, qui offrent la forme de petites anguilles.

ENCHÉLYDIE. s. f. (pr. *an-ké-li-di*; ét. gr., ἔγχελυς, anguille). Helmint. Genre d'helminthes voisin des vibrions.

ENCHÉLYEN, ENNE. adj. (pr. *an-ké-li-ein*; ét. gr., ἔγχελυς, anguille). Infus. Qui se rapporte au genre enchélyde. || ENCHELYENS. s. m. pl. Famille d'infusoires ayant pour type le genre enchélyde.

ENCHÉLYOÏDE. adj. 2 g. (pr. *an-ké-li-o-ide*; ét. gr., ἔγχελυς, anguille; εἶδος, forme). Ichtyol. Qui ressemble à une anguille. || ENCHÉLYOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons.

ENCHÉLYOPE. s. m. (pr. *an-ké-li-ope*; ét. gr., ἔγχελυς, anguille; ὤψ, aspect). Ichtyol. Blennie vivipare.

ENCHÉLYSOME. adj. 2 g. (pr. *an-ké-li-zome*; ét. gr., ἔγχελυς, anguille; σῶμα, corps). Ichtyol. Se dit des poissons qui ont le corps long et cylindrique comme celui de l'anguille.

ENCHÉNOPE. s. f. (pr. *an-ké-nope*; ét. gr., ἔγχος, épée; ἐνωπή, face). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des membraciens.

ENCHÉNOT. s. m. (rad. *chéneau*). Techn. Rigole en bois dans une ardoisière, conduisant l'eau du fond jusqu'au puisard.

ENCHEOIR. v. a. 3e conj. (rad. *choir*). Anc. prat. S'est dit pour Tomber, succomber. || *Encheoir de son appel.* Succomber en appel.

* **ENCHÈRE.** s. f. (radic. *cher*). Offre d'un prix plus élevé que la mise à prix, ou que le prix déjà offert par un autre. Il s'applique aux choses qui se vendent ou se donnent à bail au plus offrant. Vente aux enchères, à l'enchère, à la chaleur des enchères. Mettre aux enchères, à l'enchère. Faire vendre aux enchères une maison, un terrain. Le commissaire priseur reçoit les enchères. Ouvrir les enchères. Crier les enchères.

— *Au feu des enchères.* Dans une vente à l'encan. Cette galerie se vendra au feu des enchères.

— Fig. *Mettre aux enchères les places, les dignités, les honneurs.* Les vendre à qui en offre le prix le plus élevé.

— Fig. *Il est à l'enchère, sa conscience est à l'enchère.* Se dit d'un homme prêt à vendre au pouvoir sa plume, ses opinions, son vote.

— *Couvrir une enchère.* Offrir un chiffre plus élevé que celui de la mise à prix ou du dernier enchérisseur.

— Admin. *Enchère au rabais.* Celle qui a lieu dans les adjudications au rabais faites par le gouvernement, lorsqu'un entrepreneur, ayant offert de faire tel genre d'ouvrage pour un certain prix, un autre enchérisseur offre de le faire pour un moindre prix.

— Anc. cout. *Enchère de quarantaine.* Annonce d'une enchère qui devait avoir lieu quarante jours après.

— Procéd. *Folle enchère.* Offre qui dépasse la valeur réelle de la chose vendue et à laquelle l'enchérisseur ne peut satisfaire. Vente, revente sur folle enchère. Poursuivre la folle enchère. Frais de folle enchère. || Se dit aussi de la différence en moins entre le prix de la seconde adjudication et celui de la première; cette différence est à la charge de l'adjudicataire qui a provoqué la folle enchère.

— Fig. et fam. *Payer la folle enchère.* Porter la peine de sa témérité, de son imprudente conduite. Vous pourriez bien porter la folle *enchère* de tous les autres, et vous n'avez point de père gentilhomme. (Molière.)

ENCHÉRI, IE. part. pass. du v. Enchérir. S'emploie adjectiv. Marchandises enchéries. Il ne m'est pas possible de parler d'ici sur cet article, qu'en vous assurant en général que le pain est fort *enchéri*. (Mme de Sévigné.)

* **ENCHÉRIR.** v. a. 2e conj. (rad. *enchère*). Mettre enchère sur une maison, sur un objet exposé en vente publique, un immeuble.

— Absol. Enchérir sur quelqu'un. Il a appelé des gens pour enchérir.

— Fig. Ajouter à ce qu'un autre a fait, le surpasser, soit en bien, soit en mal. Il n'y a pas moyen d'*enchérir* ce que vous m'avez écrit. (Balzac.) Inusité. On dit aujourd'hui *enchérir sur*. Il enchérit sur la magnificence du roi. Enchérir sur l'éloquence des Anciens. On *enchérit* encore sur les résolutions des dernières assemblées. (Rac.)

— *Enchérir sur une idée.* L'élever plus haut, la pousser plus loin. || *Ce mot enchérit sur tel autre.* Il ajoute à l'idée que tel autre exprime.

— On dit aussi *L'enchérir sur*. Le Provençal a de quoi l'*enchérir* par-dessus le Grec. (Malh.)

— Absol. en ce sens. Phèdre *enchérit* souvent par un motif de gloire. (La Fontaine.)

— Activ. et par extens. Élever le prix d'une marchandise. Enchérir une denrée. Cet armateur a fort enchéri ses cotons. Le journalier ayant *enchéri* son travail, plusieurs colons laissèrent leur héritage en friche. (Voltaire.)

— S'est dit pour Chérir, aimer tendrement.

— ENCHÉRIR. v. n. Devenir plus cher, augmenter de prix. Les soieries ont beaucoup enchéri.

* **ENCHÉRISSEMENT.** s. m. (rad. *enchérir*). Élévation de prix. L'enchérissement des denrées. Une mauvaise récolte amène l'enchérissement des blés. Le peuple souffre de l'enchérissement des vivres.

— Fig. Exagération. Ces *enchérissements* déhontés que la chaleur première nous suggère en ce jeu (les plaisirs de l'amour), sont non indécemment seulement, mais dommageablement employés envers nos femmes. (Mont.)

* **ENCHÉRISSEUR, EUSE.** s. (rad. *enchérir*). Celui ou celle qui fait, qui met une enchère. Vendre au plus offrant et dernier enchérisseur. Il y a eu grande lutte entre les enchérisseurs. Premier, second enchérisseur.

— Fig. Celui qui va au delà, qui enchérit sur une chose. Les Grecs, grands imitateurs et grands *enchérisseurs* sur les fables orientales, métamorphosèrent tous les dieux en hommes ou en bêtes. (Volt.)

— *Fol enchérisseur.* Celui qui fait une folle enchère.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

ENCHETIBER. v. a. 1re conj. Arg. Arrêter.

ENCHEVALEMENT. s. m. (rad. *chevalet*). Constr. Étai d'une maison pour y faire des reprises en sous-œuvre.

ENCHEVAUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enchevaucher. S'emploie adjectiv. Poutres enchevauchées.

ENCHEVAUCHER. v. a. 1re conj. (rad. *chevaucher*). Techn. Faire une enchevauchure.

— S'ENCHEVAUCHER. v. pron. Être enchevauché.

ENCHEVAUCHURE. s. f. (rad. *enchevaucher*). Techn. Jonction de deux pièces, dont l'une couvre l'autre en partie, comme les tuiles, les ardoises, etc. || Jonction d'une pièce de bois, d'une dalle, d'une tuile, par feuillure ou par recouvrement.

ENCHEVÊTRÉ, ÉE. part. pass du v. Enchevêtrer. S'empl. adjectiv. Fil enchevêtré.

— Par extens. Se dit des choses enchevêtrées l'une dans l'autre, c'est-à-dire si confusement mêlées les unes aux autres qu'il est difficile de les séparer, d'y mettre de l'ordre.

— Fig. *Phrase enchevêtrée.* Phrase embrouillée. De longues périodes enchevêtrées.

ENCHEVÊTREMENT. s. m. Action d'enchevêtrer; effet de cette action. L'enchevêtrement d'un taureau.

— Fig. L'enchevêtrement des pensées, des périodes.

* **ENCHEVÊTRER.** v. a. 1re conj. (du lat. *incapistrare*). Proprement, Mettre un chevêtre, un licou. Ce taureau était si méchant qu'il a fallu l'enchevêtrer.

— Fig. Embarrasser, embrouiller. Enchevêtrer son style.

— Charp. Joindre des solives par un chevêtre.

— S'ENCHEVÊTRER. v. pron. Être enchevêtré.

— En parlant d'un cheval, Se prendre le pied de derrière dans la longe de son licou. Ce cheval s'est enchevêtré.

— S'embrouiller. Fil qui s'enchevêtre.

— Fig. J'ai tâché de démêler cet écheveau confus qui s'*enchevêtrait* dans mon âme. (Th. Gautier.)

— Fig. et fam. S'embarrasser, se fourvoyer dans une affaire, dans ses raisonnements. Il s'est enchevêtré dans ce procès, il aura peine à s'en tirer. L'orateur s'enchevêtra dans une période ronflante et interminable.

ENCHEVÊTREUR. s. m. Celui qui enchevêtre, qui embrouille.

* **ENCHEVÊTRURE.** s. f. (rad. *enchevêtrer*). Archit. Assemblage des solives d'un plancher à l'endroit où l'on veut placer un foyer, ou faire passer des tuyaux de cheminée. Solives d'enchevêtrure. Il faut de la solidité aux solives d'enchevêtrure.

— Art vétér. Blessure qu'un cheval se fait à un pied en s'enchevêtrant. Ce cheval arabe boite d'une enchevêtrure.

ENCHEVILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Encheviller. S'emploie adjectiv. Serrure enchevillée.

— Pathol. Se disait autrefois d'une suture que l'on pratiquait en glissant une cheville dans l'anse du fil, à chaque point que l'on tirait en recousant une plaie. Suture enchevillée.

ENCHEVILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-che-vi-llé*; *ll* mouill.; rad. *cheville*). Maintenir par des chevilles.

ENCHIDIÉE. s. f. (pr. *an-ki-di-é*; ét. gr., ἔγχος, javelot; ἴδιος, propre). Bot. Arbrisseau de la famille des euphorbiacées, tribu des phyllantées. Les habitants d'Amboine l'ont appelé *arbre des javelots*, parce que ses feuilles sont employées à la guérison des blessures faites par ces armes.

ENCHIFRENÉ, ÉE, part. pass. du v. Enchifrener. S'empl. adjectiv. Nez enchifrené.

* **ENCHIFRÈNEMENT.** s. m. (rad. *enchifrener*). Embarras dans le cerveau, dans le nez, causé par un rhume. Les chanteurs redoutent l'enchifrènement.

* **ENCHIFRENER.** v. a. 1re conj. (rad. *chanfrein*). Causer un enchifrènement, un rhume de cerveau qui embarrasse le nez. L'air froid m'a enchifrené.

— S'ENCHIFRENER. v. pron. Être enchifrené. Je me suis tout à coup enchifrené.

ENCHIRIDION. s. m. (pr. *an-ki-ri-dion*; ét. gr., ἐν, dans; χείρ, main). Polygr. Petit livre renfermant des préceptes et de précieux enseignements. L'Enchiridion d'Épictète, de saint Augustin.

ENCHOCÈRE. s. m. (pr. *an-ko-cère*). Entom. Syn. de XIPHOCÈRE.

ENCHONDROME. s. m. (pr. *an-kon-drome*; ét. gr., ἐν, dans; χόνδρος, cartilage). Chir. Tumeur composée de substance cartilagineuse.

ENCHOPHORE. s. m. (pr. *an-ko-fore*; ét. gr., ἔγχος, lance; φορός, porteur). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des fulgoriens, établi pour cinq espèces qui proviennent du Brésil et de la Nouvelle-Guinée.

ENCHOPHYLLE. s. m. (pr. *an-ko-file*; ét. gr., ἔγχος, épée; φύλλον, feuille). Entom. Genre d'hémiptères homoptères de la famille des membraciens.

ENCHORIAL, ALE. adj. (pr. *an-ko-ri-al*; ét. gr., ἐν, dans; χωρίον, contrée). Paléogr. Se dit d'une des trois sortes d'écriture dont se compose le système graphique des anciens Égyptiens. L'écriture enchoriale dérive de l'hiératique ou sacrée.

— S'empl. subst. L'enchoriale admet des signes symboliques et contient plus de caractères phonétiques que les autres genres d'écriture.

ENCHORIQUE. adj. 2 g. V. ENCHORIAL.

ENCHROÏTE. s. f. (pr. *an-kro-ite*; ét gr., ἐν,

dans; χρῶα, couleur). Minér. Cuivre arséniate vert.

ENCHYLÈNE. s. m. (pr. *an-ki-lene*; ét. gr., [illegible]; [illegible], enveloppe). Bot. Genre de [illegible], renfermant quatre ou cinq espèces indigènes de l'Australie.

ENCHYLION. s. m. (pr. *an-ki-lion*; ét. gr., [illegible]; χυλός, suc). Bot. Genre de lichens, de la section des collémacées.

ENCHYME. s. m. (pr. *an-kime*; ét. gr., ἐγχέω, je répands). Pathol. Action de remplir. Réplétion. Peu usité.

ENCHYMOME. s. m. (pr. *an-ki-mome*; ét. gr., ἐγχέω, je répands). Pathol. Distribution, circulation naturelle du sang dans les vaisseaux.

★ **ENCHYMOSE.** s. f. (pr. *an-ki-moze*; ét. gr., ἐγχέω, je répands, ou ἐγχυμός, juteux). Pathol. Effusion soudaine du sang dans les vaisseaux cutanés, causée par une violente commotion. La joie, la terreur, [illegible], peuvent produire l'enchymose.

ENCHYSIDÉRITE. s. f. (pr. *an-ki-ci-dérite*; ét. gr., ἐγχέω, je répands; σίδηρον, fer). Minér. [illegible] pyroxènes très ferrugineux et de couleurs très foncées.

ENCHYTE. s. m. (pr. *an-kite*; ét. gr., ἐγχέω, je verse dans). Antiq. rom. Gâteau des Romains qui se faisait dans un moule.

ENCHYTRÉ. s. m. (pr. *an-ki-tré*; ét. gr., ἐν, dans; χύτρα, pot). Annél. Genre de lombricinés, petite espèce de vers de terre très commune dans les pots à fleurs.

ENCHYTRIE. s. f. (pr. *an-ki-tri*; étym. gr., ἐγχέω, je verse). Antiq. gr. Nom donné aux femmes qui portaient l'eau lustrale aux funérailles.

ENCIBLE. adv. Arg. Ensemble.

ENCIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Encirer. S'emploie adjectiv. Toile encirée.

ENCIREMENT. s. m. Techn. Action d'encirer. Effet de cette action.

ENCIRER. v. a. 1re conj. (rad. *cire*). Techn. Enduire, imbiber de cire. Encirer une toile. Encirer un parquet.

— S'ENCIRER. v. pron. Être enciré.

ENCIS. s. m. ou **ENCISE.** s. f. (du lat. *cæsus*, tué). Anc. légis. Meurtre d'une femme enceinte ou de l'enfant qu'elle portait.

ENCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Enciter. S'empl. adjectiv. Personne encitée.

ENCITEMENT. s. m. Action d'enciter.

ENCITER. v. a. 1re conj. (ét., V. EXCITER). Exciter, provoquer, animer.

— S'ENCITER. v. pron. Être encité. Vieux et inusité.

ENCKE (Jean-François). Astronome allemand, né à Hambourg, 1791-1865. Secrétaire de l'Académie des sciences de Berlin, directeur de l'Observatoire, fut chargé de continuer la publication des *Annuaires astronomiques* commencée par Bode, détermina l'orbite de la comète de 1860, la distance de la terre au soleil; conçut l'idée d'un milieu diaphane, répandu partout, qu'il appela l'éther, publia la *Nouvelle Méthode pour calculer les perturbations des planètes*, et entreprit dans le nouvel observatoire de Berlin une série d'observations régulières publiées sous ce titre : *Observations astronomiques faites à Berlin*.

ENCLASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Enclasser. S'empl. adjectiv. Livres enclassés.

ENCLASSEMENT. s. m. (rad. *enclasser*). Classification, action de classer, de mettre en ordre. On dit mieux *classement*.

ENCLASSER. v. a. 1re conj. (rad. *classer*.) Ranger par ordre, par classe. Enclasser les matelots. On dit mieux *classer*.

— S'ENCLASSER. v. pron. Être enclassé.

ENCLAVANT. part. prés. du v. Enclaver.

ENCLAVANT, ANTE. adj. Qui enclave. Les propriétés enclavantes et les propriétés enclavées. Les pièces enclavantes.

ENCLAVATION. s. f. (pr. *an-kla-va-cion*; rad. *enclaver*). Mar. Fosse où l'on conserve les bois de mâture ou de construction dans de l'eau de mer. || Système de pieux disposés dans cette fosse pour maintenir les bois.

★ **ENCLAVE.** s. f. Se dit d'un terrain enfermé, enclavé dans un autre sans en être une dépendance. Ce champ est une enclave qui donne droit de passage sur la propriété qui l'entoure. Huit cents hectares sans une *enclave* quand on réunit Noriolis et la Roche-Targé; voilà bien l'affaire d'un grand chasseur. (L. Halévy.)

— Pays entouré de tous côtés par un autre pays. La principauté de Monaco était une enclave de Gênes. Le comtat Venaissin était une des enclaves de la France.

— Se dit aussi d'une portion de place ou de surface quelconque qui anticipe sur une autre, en sorte qu'elle la rétrécit ou en diminue la superficie.

— Archit. Engagement d'un corps dans un autre. || Partie avancée d'un cabinet, d'un escalier, etc., qui empiète sur une pièce.

— Dr. ecclés. Église située dans un diocèse auquel elle n'appartenait pas. Cette paroisse est une enclave de tel évêché.

— Jurispr. anc. *L*[illegible] *d'une juridiction*. Toutes les terres et justices qui ressortissaient à une juridiction supérieure. Ce présidial fut réuni à tel bailliage avec toutes ses enclaves.

— ENCLAVES. s. f. pl. Hydraul. Enfoncements ménagés dans les faces des bajoyers d'une écluse, afin d'y loger de grandes portes pour faciliter le passage des bateaux.

ENCLAVE D'ARTOIS. Géogr. Petit territoire de l'ancien comté d'Artois, comprenant 13 paroisses, près de Montreuil, distrait de l'Artois par le traité de Madrid, 1516. Il fut exempt des tailles et gabelles jusqu'à la Révolution.

ENCLAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Enclaver. S'empl. adjectiv. Deux fiefs enclavés l'un dans l'autre. Une province *enclavée* dans un royaume voisin perd bientôt sa physionomie nationale. (Mirab.)

— Se dit des personnes. Ces tribus indiennes, *enclavées* dans les défrichements des blancs, ont pris quelque chose de nos mœurs. (Chateaub.)

— Fig. Remâchant telle indignité et l'ayant *enclavée* sur son cœur. (Noël du Fail.)

— Blas. *Écu enclavé*. Celui qui est divisé en plusieurs parties entrant carrément l'une dans l'autre. Un écu enclavé de quatre pièces.

— Diplom. *Lettres enclavées*. Lettres qui sont enfermées dans d'autres lettres plus grandes; on se servait surtout de ces lettres pour illustrer les titres et les initiales des anciens manuscrits.

— Mar. Retenu par les glaces. Navire enclavé.

— Pathol. Se dit de l'enfant immobile dans le détroit de la matrice, et dont la position présente le caractère de l'enclavement.

★ **ENCLAVEMENT.** s. m. Action d'enclaver; effet de cette action.

— Pathol. État de la tête du fœtus, quand elle ne peut franchir le détroit supérieur du bassin.

★ **ENCLAVER.** v. a. 1re conj. (étym. lat., *in*, dans; *claudere*, fermer). Enfermer, enclore une chose dans une autre. On ne l'applique guère qu'en parlant d'une pièce, d'une terre, d'un héritage, d'un territoire ou d'une juridiction, d'un diocèse. Enclaver une pièce de terre dans une autre. Il a enclavé une partie de la forêt dans son parc.

— Constr. *Enclaver une pierre*. La mettre en liaison avec d'autres, ainsi qu'on le pratique dans les raccordements.

— Jurispr. Attacher à une juridiction supérieure.

— Mar. Mettre une pièce de bois dans une enclavation. || Introduire le bout d'un cordage dans sa rablure. || *Enclaver un navire*. Se dit des glaces qui le retiennent.

— Techn. Engager, encastrer une pièce de bois dans un mur, des solives dans les entailles d'une poutre. || Arrêter, fixer une pièce de bois avec des boulons de fer.

— S'ENCLAVER. v. pron. Être enclavé. Ces deux diocèses s'enclavent l'un dans l'autre. Ces deux pièces s'enclavent fortement.

ENCLAVURE. s. f. (rad. *enclaver*). S'est dit pour Clôture.

— Portion de terrain enclavé.

ENCLENCHE ou **ENCLANCHE.** s. f. (rad. *clenche*). Mécan. Coche d'une pièce destinée à être mise en mouvement, dans laquelle s'engage le bouton d'une seconde pièce qui suivra le mouvement de la première, et qu'on peut en séparer instantanément.

ENCLENCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enclencher. Pièce enclenchée.

ENCLENCHEMENT. s. m. (rad. *enclencher*). Mécan. Mise d'une pièce en état d'agir quand on voudra.

ENCLENCHER. v. a. 1re conj. (rad. *clenche*). Mécan. Rendre plusieurs pièces d'un mécanisme solidaires par l'enclenchement.

ENCLESTRE. s. f. Anc. mar. Pièce de bois d'une tartane.

ENCLIANDRE. s. f. (ét. gr., ἐγκλίνω, je penche; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, étamine). Botan. Variété de fuchsia.

★ **ENCLIN, INE.** adj. (ét. lat., *inclinis*, penché). Porté de son naturel vers quelque préférence. Être enclin au bien, être enclin au mal. Ce mot exprime plus généralement l'idée du mal que celle du bien. Cet homme est enclin à l'ivrognerie, à la colère, à la médisance. Plus *enclin* à blâmer que savant à bien faire. (Boileau.) L'homme est de son naturel *enclin* à louer le passé aux dépens du présent. (Grimm.)

> Un certain animal difficile à connaître,
> Et de qui la nature est fort *encline* au mal.
> (MOLIÈRE.)

> Ses sentiments étaient assez suivis
> Par la [illegible] aux nouveautés *encline*. (VOLTAIRE.)

— Courbé, incliné. (Rabelais.)

ENCLIN. s. m. Action de s'incliner. Nous ferons un *enclin* de tête toutes les fois que nous nous rencontrerons. (Saint François de Sales.)

ENCLINER. v. a. 1re conj. Incliner. (Rabelais.)

ENCLINOMÈNE. s. m. (ét. gr., ἐγκλινόμενος, même signif.). Gramm. gr. Mot assez court pour perdre son accent en s'appuyant sur un autre. Les enclinomènes se divisent en proclitiques et enclitiques.

— Adjectiv. Les mots enclinomènes.

ENCLIQUETAGE. s. m. (rad. *encliqueter*). Techn. Appareil composé d'un crochet, d'un cliquet et de son ressort manœuvrant ensemble, qui s'oppose à la rétrogradation de la puissance ou de la résistance dans les machines. || Action de cet appareil.

ENCLIQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Encliqueter. S'emploie adjectiv. Machine encliquetée.

ENCLIQUETER. v. a. et n. 1re conj. (rad. *cliquet*). Se conjugue comme *Cliqueter*. Techn. Se dit de l'action d'un cliquet engagé dans les dents d'un rochet. || Faire un encliquetage. Arrêter par un encliquetage.

— S'ENCLIQUETER. v. pron. Être encliqueté.

★ **ENCLITIQUE.** s. f. (étym. gr., ἐν, sur; κλίνω, j'incline). Gramm. Se dit de certains mots qui, s'appuyant sur le mot précédent, semblent ne faire qu'un avec lui. Ces mots, très communs chez les Grecs, se rencontrent dans la langue latine et même dans la langue française. En latin, les monosyllabes *que*, *ce*, *ne*; en français, *je* dans *aimé-je*, *ce* dans *est-ce*, sont des enclitiques.

— *Enclitique* est ordinairement du féminin, parce qu'on sous-entend *particule*; mais, d'après l'Académie on le fait quelquefois du masculin en sous-entendant *mot*.

— On appelle souvent *enclitiques* les enclitiques véritables et les proclitiques, c'est-à-dire tous les enclinomènes.

— Adjectiv. Particule enclitique.

ENCLOÎTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Encloîtrer. S'empl. adjectiv. Religieux encloîtré. Religieuse encloîtrée.

> Ce mystique *encloîtré*, fier de son indolence
> Tranquille au sein de Dieu, qu'y peut-il faire? Il pense.
> (VOLTAIRE.)

ENCLOÎTRER. v. a. 1re conj. (rad. *en*, et *cloître*). Renfermer dans un cloître.

— S'ENCLOÎTRER. v. pr. Être encloîtré. Il est clair que, si tous les garçons et toutes les filles s'*encloîtraient*, le monde périrait. (Volt.)

★ **ENCLORE.** v. a. 4e conj. défect. (rad. *en*, et *clore*). Se conjugue comme *Clore*. Clore de murailles, de fossés, de haies. Enclore un verger. Enclore les faubourgs dans la ville.

— Par extens. Enfermer dans un clos, dans un espace que l'on enceint. Enclore un pré, une pièce d'eau dans un parc.

— Renfermer, contenir.

> Et je porte à manger
> A ceux qu'*enclôt* la tombe noire. (LA FONTAINE.)

— Mar. *Enclore un écueil, un banc de sable*, etc. En faire le tour.

— Techn. Enfermer dans l'auge ou ferrer en même temps les deux parties de la tête d'une épingle.

— S'ENCLORE. v. pron. Être enclos.

— Entourer de murs sa propriété.

ENCLOS, OSE. part. pass. du v. Enclore. S'empl. adjectiv. Pré enclos. Cour enclose. Une lettre que vous trouverez *enclose* dans ce paquet. (Malherbe.) Figurez-vous une enceinte carrée, pavée et *enclose* de murs. (E. About.)

— Blas. *Lion enclos*. S'applique au lion d'Écosse, enfermé dans un double trescheur.

★ **ENCLOS.** s. m. (rad. *enclore*). Espace contenu dans une enceinte de maisons, de murs, de fossés, de haies, etc. L'enclos du Pré-aux-Clercs. Grand enclos. Petit enclos. L'enclos Saint-Lazare. Comprendre dans l'enclos. Renfermer dans l'enclos. L'enclos du Louvre. Un homme est estimé sacrilège, qui dérobe quelque chose de sacré, combien qu'en quelque part qu'il la mette, ce ne puisse être que dans l'*enclos* du monde. (Malherbe.) A une portée de trait du bout du village, on apercevait des *enclos* pompeusement nommés parcs. (Defauconpret.)

> Je n'appelle plus Rome un *enclos* de murailles
> Que ses proscriptions comblent de funérailles.
> (CORNEILLE.)

— Il se prend aussi pour l'Enceinte même. Faire un enclos. Réparer son enclos. Ils aperçurent un *enclos* de pierres sèches. (G. Flaub.)

— Techn. Demi-cercle de bois à l'usage des épingliers.

ENCLOSAURIEN. s. m. pl. (ét. gr., ἐγκλοιός, attaché avec un collier; fr. *saurien*). Erpét. Classe de grands reptiles fossiles.

ENCLOTI, IE. part. pass. du v. Enclotir. S'empl. adjectiv. Lièvre encloti.

ENCLOTIR. v. n. 2e conj. (rad. *clos*). Vén. Se dit d'un lapin ou de tout autre gibier qui entre en terre. Les limiers ont fait enclotir ce renard.

— S'ENCLOTIR. v. pron. Être encloti.

ENCLOTURE. s. f. (rad. *enclore*). Techn. Tour de la broderie.

ENCLÔTURE. s. f. (rad. *enclore*). Ce qui sert de clôture.

ENCLOUAGE. s. m. Art milit. Action d'enclouer une pièce de canon.

ENCLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Enclouer. S'empl. adjectiv. Canon encloué. Batterie enclouée. Or il arriva que la veille de l'inspection tous les canons du Polygone furent *encloués*. (Las-Cases.)

— Arg. Sans vigueur, sans énergie.

★ **ENCLOUER.** v. a. 1re conj. (radic. *clou*). Art milit. Enfoncer avec force un clou dans la lumière d'un canon pour empêcher l'ennemi de s'en servir. Après avoir enlevé la batterie, nous enclouâmes les canons.

— Fig. Arrêter, empêcher, entraver. La douleur *encloue* l'esprit comme le courage, et arrache le masque à la gravité. (Balzac.)

— Fig. Interrompre ce qu'on a commencé. Mes Origines de la langue italienne ont été longtemps *enclouées*. (Menage.)

— Anciennement, Syn. d'ENCLORE.

— Arg. et fig. Mettre une chose en gage. Sa montre est enclouée il y a beau temps.

— Art vétér. Piquer un cheval jusqu'au vif avec un clou, en le ferrant. Un cheval fougueux est aisé à enclouer.

— S'ENCLOUER. v. pron. Art vétér. Être encloué. Se dit d'un cheval qui se blesse au pied avec un clou, avec un fragment de verre, ou tout autre objet tranchant ou piquant. Ce cheval de course s'est encloué.

— Fig. S'enferrer, se prendre dans son propre piège, s'embarrasser dans ses arguments. Je vous y prends, monseigneur, voilà que vous vous *enclouez* vous-même. (Bouchon-Dubournial.)

ENCLOUEUR. s. m. Soldat chargé d'enclouer les pièces de canon.

★ **ENCLOUURE.** s. f. (pron. *an-klou-ure*). Plaie, incommodité d'un cheval encloué. Ce cheval souffre d'une enclouure. Il boitera longtemps de son enclouure.

— Fig. et fam. Embarras, obstacle, difficulté. Voilà bien où est l'enclouure. J'ai trouvé l'enclouure de cette affaire. De l'argent, dites-vous : ah! voilà l'*enclouure*. (Molière.)

> Il n'est plus question
> Que de gagner son frère, et c'est là l'*enclouure*.
> (DESTOUCHES.)

★ **ENCLUME.** s. f. (ét. lat., *incus*, *incudis*, même signif.). Techn. Masse de fer habituellement portée par un bloc de bois, sur laquelle on bat le fer, l'argent et les autres métaux. Enclume de maréchal, de serrurier, d'orfèvre, de taillandier.

> Que sous nos marteaux enflammés
> A grand bruit l'*enclume* résonne. (J.-B. ROUSS.)

> Et le marteau pesant, sur l'*enclume* bruyante,
> Ne forgeait point encor l'épée étincelante. (DELILLE.)

— Fig. La religion réformée est une *enclume* qui a déjà usé bien des marteaux. (Théodore de Bèze.) Racine le fils a bien l'*enclume* de son père, mais il n'a pas son marteau. (J.-B. Rousseau.)

— Fig. *Remettre un ouvrage sur l'enclume*. Retoucher, donner une meilleure forme à un ouvrage de littérature.

— Loc. prov. *Être entre le marteau et l'enclume*. Craindre le péril, avoir à souffrir des deux côtés. Être embarrassé à se déterminer entre deux partis, entre deux personnes qui ont des intérêts contraires. Je me vois de tous côtés entre l'*enclume* et le marteau. (Voltaire.) || *Il faut être enclume ou marteau*. Se dit quand on est dans la position où il faut opter entre souffrir le mal ou en faire. || *Il vaut mieux être marteau qu'enclume*. Mieux vaut battre que d'être battu.

— Anat. Osselet de l'oreille intérieure qui a quelque ressemblance avec une enclume; il reçoit le choc et les impressions d'un autre os, nommé le marteau.

— Passem. Sorte de bigorne crénelée de sillons plus ou moins profonds et larges, pour maintenir et façonner les ferrets ou afférons des ferrets.

— Techn. Billot rond des paumiers-raquetiers, sur lequel est fixée debout une broche de fer, et à côté une courte lame de fer. || Outil pour tailler l'ardoise. || Carré d'acier où les maîtres teinturiers gravaient leur nom pour marquer les étoffes.

★ **ENCLUMEAU** ou **ENCLUMOT.** s. m. (diminut. d'*enclume*). Techn. Petite enclume portative.

ENCLUMETTE. s. f. (diminut. d'*enclume*). Agric. Petite enclume portative à l'usage des faucheurs.

— Techn. Morceau de fer employé par le boisselier pour soutenir les planches qu'il veut clouer, et pour river les clous.

ENCOCHE. s. f. (rad. *coche*). Techn. Nom que les sabotiers donnent à un établi disposé de façon à assujettir le sabot sous la main de l'ouvrier.

— Entaille que fait le boulanger sur le morceau de bois appelé taille, pour marquer le nombre des pains qu'il fournit à crédit.

— Mar. *La voile est encoche*. Se dit pour constater la plus grande hauteur à laquelle puisse s'élever une vergue qui porte une voile.

— Serr. Entaille ou coche sur le pêne ou sur la gâchette d'une serrure pour lui servir d'arrêt.

ENCOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Encocher. S'empl. adject. Flèche encochée.

ENCOCHEMENT. s. m. Action d'encocher.

★ **ENCOCHER.** v. a. 1re conj. (rad. *coche*). Mettre la corde d'un arc dans la coche d'une flèche. Encocher une flèche.

— Pris par Rabelais dans un sens érotique, et dans le sens de Ficher, mettre dans le cran.

— Serr. Entailler la gâchette ou le pêne d'une serrure.

— Techn. Faire des coches sur un morceau de bois, soit pour des repères, soit pour marquer des fournitures de pain. || Chez les boisseliers, Planter des chevilles dans les trous pratiqués au fond d'un vaisseau d'osier, afin qu'elles serrent et soutiennent les osiers. || Assujé-

bler les chantiers au moyen de coches dans l'exploitation du bois de flottage.

ENCOCHURE. s. f. (rad. *encocher*). Mar. Entaille ou coche à l'extrémité de la vergue ou l'on amarre le bout des voiles.

ENCOCONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Encoconner. Vers à soie encoconnés.

ENCOCONNER. v. a. 1re conj. (rad. *cocon*). Mettre les vers à soie sur la bruyère.

ENCOFFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Encoffrer. S'empl. adjectiv. Argent encoffré. Somme encoffrée.

* **ENCOFFRER.** v. a. 1re conj. (rad. *coffre*). Mettre, serrer dans un coffre. Il se dit ordinairement des choses que l'on met sous clef par avarice, par méfiance, ou par friponnerie. Au lieu de tenir une maison honorable et selon son rang, il préfère encoffrer son revenu. Il ne dort que d'un œil auprès de l'or qu'il encoffre. Il a encoffré l'argent destiné aux malheureux. Il a encoffré l'argent qu'on lui avait donné pour paraître dans cette ambassade.

— Fig. et fam. Se dit quelquefois pour Mettre en prison. On a encoffré ce tireur de laine, ce voleur.

ENCOIFFER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *coiffe*). S'enticher. On s'entête et on s'*encoiffe*. (Pascal.)

* **ENCOIGNURE** ou **ENCOGNURE.** s. f. (pr. *an-ko-gnure*; rad. *coin*). Angle rentrant formé par la jonction de deux murailles. Pierre d'encoignure. Ménager une armoire dans une encoignure.

— Par extens. Petit meuble que l'on place dans les angles des appartements. Une encoignure de bois de palissandre.

— Mar. Ganse qui entoure les cosses à l'envergure des voiles.

ENCOLÉRÉ, ÉE. adj. (rad. *colère*). Mis en colère; provoqué par la colère. Parole encolérée.

* **ENCOLLAGE.** s. m. Action d'encoller, effet de cette action. Appliquer un encollage.

— Techn. Couche de colle que l'on passe sur les moulures et les sculptures avant de peindre, d'apprêter ou de dorer. || L'effet de l'encollage est de donner aux matières sur lesquelles on l'applique une consistance qui facilite le travail, en assure la durée, ou lui donne une apparence, un lustre qui en rehausse le prix. || Préparation pour boucher les pores du bois et le préserver de la piqûre des vers. || *Toile d'encollage.* Toile encollée. || *Encollage blanc.* Blanc délayé dans un bain de colle de parchemin, et qui sert à donner une couche très chaude.

ENCOLLÉ, ÉE. part. pass. du v. Encoller.

* **ENCOLLER.** v. a. 1re conj. (rad. *colle*). Techn. Étendre, appliquer sur quelque chose, bois ou étoffe, un apprêt fait de colle, de gomme, ou de toute autre matière. Encoller une toile avant de l'imprimer, un store avant de le peindre. Encoller la chaîne des étoffes.

— Dor. Donner une certaine préparation au bois que l'on veut dorer. Encoller des sculptures, des moulures.

— Mar. *Encoller une ancre.* En souder la croisée à la verge.

ENCOLLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Encolleter. Lapin encolleté.

ENCOLLETER. v. a. 1re conj. (rad. *collet*). Prendre dans un collet.

— S'ENCOLLETER. v. pron. Pêch. Être encolleté dans un filet. Harengs qui s'encollettent.

ENCOLLEUR. s. m. Ouvrier qui encolle les chaînes d'un tissu.

— ENCOLLEUSE. s. f. Machine à encoller.

ENCOLLURE. s. f. (rad. *colle*). Soudure, réunion. Mot peu usité.

ENCOLONNEMENT. s. m. (rad. *colonne*). Art milit. Disposition des troupes en colonne.

ENCOLPISME. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; κόλπος, vagin). Pathol. Injection dans le vagin.

ENCOLPITE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κόλπος, sein). Pathol. Inflammation du vagin.

* **ENCOLURE.** s. f. (rad. *col*). Partie du cheval qui s'étend depuis la tête jusqu'aux épaules et au poitrail. Belle encolure. Maigre encolure. Ce cheval a l'encolure fine. L'encolure épaisse, chargée, déchargée. Il est trop chargé d'encolure. Il a l'encolure d'un cheval anglais, d'un arabe, d'un barbe.

> Chez lui deux bons chevaux de pareille *encolure*
> Trouvaient dans l'écurie une pleine pâture
> (BOILEAU.)

— Fig. et fam. en parlant des personnes, L'air, l'apparence, les dehors. On ne l'emploie guère qu'en mauvaise part. Il a l'encolure d'un sot. C'est un fripon, et il en a bien toute l'encolure. Il a l'encolure d'un tapageur, d'un fier-à-bras.

— *Être d'encolure à.* Avoir l'air, l'apparence de.

> Aussi que vous cherchiez de ces sages coquettes
> Qui bornent au babil leurs faveurs plus secrètes,
> Et qui ne font l'amour que de babil et d'yeux
> Vous êtes d'*encolure* à vouloir un peu mieux
> (CORNEILLE.)

— Manèg. *Encolure de cygne.* Celle dont la courbe est marquée vers la tête. || *Encolure fausse.* Celle qui ne s'unit pas d'une manière insensible avec les épaules et le poitrail. || *Encolure penchée.* Celle qui est trop développée dans le bord supérieur. || *Encolure renversée de cerf.* Celle dont le contour, l'arc et la rondeur se trouvent en dessus, quand elles devraient se trouver en dessous. || *Encolure rouée.* Celle dont la courbe est bien prononcée dans toute sa longueur. || *Encolure bien sortie.* Celle qui s'assemble agréablement avec le poitrail et les épaules.

— Mar. Nom que l'on donne à la hauteur du milieu de chaque varangue, tribord et bâbord, au-dessus de la sablure de la quille. || Épaisseur de la courbe au point de jonction de ses branches. || *Ligne d'encolure.* Courbe passant par le milieu de toutes les varangues d'un navire.

— Serr. Réunion de plusieurs pièces de fer soudées les unes aux autres.

— Taill. Dégagement de l'habit autour du cou.

ENCOMBOMA ou **ENCOMBOMATE.** s. m. Antiq. gr. Espèce d'habit que portaient les jeunes filles; selon quelques écrivains, c'était seulement le manteau des esclaves.

ENCOMBRANCE. s. f. (rad. *encombrer*). Embarras, malheur, peines. Gardez-moi d'*encombrance*. (Fabliaux.)

— Se dit des marchandises qui, plus volumineuses que lourdes, sont d'un chargement embarrassant, d'un arrimage difficile.

ENCOMBRANT. part. prés. du verbe Encombrer.

> Et puis, il revenait avec la grande armée,
> *Encombrant* de butin sa France bien-aimée,
> Son Louvre de géant (V. HUGO.)

* **ENCOMBRANT, ANTE.** adj. Qui cause de l'encombrement. En admettant que le transport des marchandises *encombrantes*, engrais, fourrages, charbons, etc., se fasse à meilleur marché ou plus commodément par la voie navigable que par les chemins de fer, les canaux sont plus favorables au développement de l'agriculture et de certaines branches d'industrie ou de commerce. (A. Perdonnet.)

— Fig. Les bourgeois de Paris conçoivent périodiquement l'idée burlesque de perpétuer leur figure, déjà bien *encombrante* par elle-même. (H. de Balzac.)

* **ENCOMBRE.** s. m. (ét., V. ENCOMBRER). Empêchement, obstacle, accident. Il est arrivé sans encombre. M. de B*** est arrivé en bonne santé à Paris, sans *encombre*. (Simiane.)

> Perrette sur sa tête ayant un pot au lait
> Bien posé sur un coussinet,
> Prétendait arriver sans *encombre* à la ville. (LA FONT.)

— On l'employait autrefois au propre et surtout au pluriel pour Les débris qui encombrent une place, un passage, une rue.

ENCOMBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Encombrer. S'empl. adjectiv. Cette route est encombrée de voitures. Passage encombré.

— *Encombré de.* La cour était *encombrée* de charrettes, de bétail, de fumier, de volailles, de tous les instruments de la vie rustique. (Lamartine.) La porte du monastère était *encombrée* de carrosses du matin au soir, et les plus nobles et les plus belles dames de Madrid confessaient au prieur leurs secrètes peccadilles. (L. de Wailly.)

— Fig. Ils n'ont pas l'esprit *encombré* de dissertations et de théories, comme nous l'avons depuis Diderot et Gœthe. (H. Taine.)

— *Encombré par.* Les marches de notre palais sont *encombrées* par nos victoires. (G. Flaubert.)

— Jurispr. *Mariage encombré.* Dans la coutume de Normandie, Position des époux lorsque le mari avait aliéné une dépendance de l'héritage de sa femme. || *Bref de mariage encombré.* Action intentée par la femme pour rentrer dans la possession de ses biens indûment aliénés par son mari.

* **ENCOMBREMENT.** s. m. Action d'encombrer. État de ce qui est encombré. Ces matériaux causent beaucoup d'encombrement dans la rue. Pour éviter l'encombrement, les voitures entreront par un côté, et sortiront par l'autre. Le patron amena la voile, et prit les rames pour se guider plus sûrement dans l'*encombrement* tumultueux du port. (A. Daudet.)

— Comm. Existence sur une place de commerce d'une quantité de marchandises trop considérable pour être absorbée par la demande. Si, par le flot des concurrences, la production surabonde, il y aura *encombrement* et vente à perte. (Proudhon.)

— Mar. Embarras qui provient de marchandises d'un gros volume et exigeant beaucoup d'espace, telles que les balles de plumes, de chanvre, de liège; on fait le prix du fret des marchandises, selon la place qu'elles occupent dans le vaisseau, selon leur encombrement. || *Tonneau d'encombrement.* Unité adoptée pour le fret des objets encombrants et valant environ 1,500 décimètres cubes.

* **ENCOMBRER.** v. a. 1re conj. (étym. bas lat., *incombrare*, formé de *combri*, abatis, coupe de bois). Obstruer, embarrasser. Encombrer un passage. Encombrer une rue. Une foule de voitures encombrent le passage. Des navires, des embarcations de toute sorte encombrent le golfe. Les voitures *encombrent* la vaste chaussée, les piétons *encombrent* les vastes trottoirs. (L. Veuillot.)

— Fig. Ils encombrent toutes les carrières.

— Fig. Surcharger, accabler quelqu'un de. Si nous n'écrivons pas le soir l'événement du matin, le travail nous *encombre*. (Chateaub.) C'était la une drôle de dot qu'elle lui apportait, elle ne pouvait vraiment pas l'*encombrer* de deux mioches. (É. Zola.)

— Mar. Obstruer la cale et jusqu'à l'entrepont d'un navire.

— S'ENCOMBRER. v. pron. Être encombré. Les rues s'encombrent de voitures. Les fossés s'encombrent de pierres et de terre apportée par les eaux.

— Fig. Les capitaux s'encombrent. La cervelle imaginative travaille, s'*encombre* de rêves. (H. Taine.)

ENCOMBREUX, EUSE. adj. (rad. *encombrer*). Difficile, fâcheux, ombrageux, hargneux. Je la trouve si *encombreuse* et si ennuyeuse. (Roman de la Rose.)

ENCOMBRIER. s. m. (rad. *encombrer*). Vieux mot qui signifiait Embarras, perte, dommage. L'âme bien préparée contre la mort, la superstition, les douleurs et autres *encombriers* de l'humaine nécessité. (Montaigne.)

ENCOMÉDIENNÉ, ÉE. part. pass. du v. Encomédienner. S'empl. adjectiv. Il a été encomédienné.

ENCOMÉDIENNER. v. a. 1re conj. (rad. *comédien*). Enrôler parmi des comédiens. Scarron est l'inventeur de ce mot burlesque et hors d'usage.

— S'ENCOMÉDIENNER. v. pron. Prendre l'état de comédien.

— Par extens. Fréquenter des comédiens, des comédiennes.

ENCOMIASTE. s. m. (du gr. ἐγκώμιον, éloge). Panégyriste. L'archevêque de Lyon, parlant de Jacques Clément, s'écrie : « Bienheureux confesseur et martyr de Dieu, que je serais volontiers le paranymphe et l'*encomiaste* de tes louanges ! » (Sat. Ménip.) Il est vieux et inusité.

ENCOMIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἐγκώμιον, louange; γράφω, j'écris). Qui écrit des éloges.

— Titre que portaient dans l'antiquité des hommes de lettres, chargés d'écrire la vie des princes.

ENCOMIOLOGIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐγκώμιον, éloge; λόγος, parole, discours). Art poét. Qui a rapport à un éloge.

— *Mètre encomiologique*, ou subst. l'*encomiologique*. Mètre employé dans les panégyriques; on distingue l'*encomiologique archiloquien*, et l'*encomiologique stésichorien*.

ENCOMION. s. m. Litt. Nom grec d'un poème lyrique dans lequel on faisait l'éloge d'un personnage.

ENCOMMENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Encommencer. On poursuivit la chose *encommencée*. (La Fontaine.)

ENCOMMENCEMENT. s. m. S'est dit pour Commencement.

ENCOMMENCER. v. a. 1re conj. (rad. *commencer*). S'est dit pour Commencer.

ENCOMMISSIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Encommissionner.

ENCOMMISSIONNEMENT. s. m. Action d'encommissionner.

ENCOMMISSIONNER. v. a. 1re conj. (rad. *commission*). Confier un projet à une commission.

* **ENCONTRE.** s. f. (rad. *contre*). Événement, aventure, rencontre.

— *A l'encontre de.* Loc. prépositive dont on se sert dans le sens de Contre. On disait autrefois au palais, *plaider pour un tel, à l'encontre d'un tel*, pour un tel contre un tel.

— A l'opposé de. A l'*encontre* de l'homme, la femme n'est point avilie par la domesticité. (Proudhon.)

— En face, à la rencontre de. L'héroïne s'avança courageusement à l'*encontre* des douleurs. (Chateaubriand.) Nous autres, gens de guerre, nous risquons souvent notre poitrine, à l'*encontre* des épées. (V. Hugo.)

— Fig. et fam. *Aller à l'encontre de quelque chose.* Y mettre obstacle, s'y refuser. Il marche toujours à l'encontre de mes desseins. || Absol. Cela est juste, personne ne va à l'encontre.

— Anc. prat. *Vendre à l'encontre de soi-même.* Être soi-même l'acquéreur d'un bien, en feignant de l'avoir vendu. Il n'est pas loyal de vendre à l'encontre de soi-même.

— Mar. Deux bâtiments sont *à l'encontre* l'un de l'autre lorsqu'ils courent dans des directions opposées mais parallèles, l'une ayant les amures à bâbord, et l'autre à tribord.

— *Encontre.* prép. Contre. Ce n'est coup sûr *encontre* tous esclandres. (La Fontaine.) Inusité.

— L'Académie ne donne que la locution *A l'encontre.*

ENCONTRÉIS. s. m. Vieux mot employé dans le sens de Choc, mêlée.

ENCONTREMONT. adv. (de *encontre* et *mont*). Navig. fluv. En remontant le courant.

ENCONTREVAL. adv. (de *encontre* et *val*). Navig. fluv. En descendant le courant.

ENCONVENANCE. s. f. S'est dit dans le vieux langage pour Arrangement, pacification.

ENCONVENANCER. v. a. 1re conj. (rad. *convenance*). Concilier, arranger à l'amiable. || S'est dit encore dans le sens de Promettre, accorder. Inusité dans ces deux sens.

ENCONVENANT, ANTE. adj. A été employé pour Convenu, promis.

ENCOPE. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; κοπή, division, section). Echin. Nom d'une petite division de la famille des oursins.

ENCOPE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κοπή, coupure). Pathol. Blessure faite par un instrument tranchant.

ENCOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Encoquer.

ENCOQUER. v. a. 1re conj. (ét. V. ENCOCHER). Mar. Faire rouler un anneau de fer, ou la boucle d'un cordage le long de la vergue, pour l'y fixer. On dit aussi *capeler*.

ENCOQÛRE. s. f. (pr. *an-ko-kure*). Mar. Action d'encoquer; résultat de cette action. || Partie de la vergue où l'on encoque.

ENCORBELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Encorbeller. S'emploie adjectivement.

* **ENCORBELLEMENT.** s. m. (rad. *corbeau*). Archit. Saillie portant à faux au delà du plan vertical d'un mur, et soutenue par des corbeaux. Des lits de briques, en *encorbellement* les uns au-dessus des autres, forment des corniches. (Mérimée.)

— Fig. La philosophie ne doit pas être un *encorbellement* bâti sur le mystère pour le regarder à son aise. (V. Hugo.)

ENCORBELLER. v. a. 1re conj. (rad. *corbeau*). Archit. Construire un encorbellement.

ENCORDAGE. s. m. (rad. *corde*). Techn. Ensemble des cordes employées au montage d'un métier à tisser.

ENCORDÉ, ÉE. part. pass. du v. Encorder.

ENCORDER. v. a. 1re conj. (radic. *corde*). Techn. Faire l'encordage.

* **ENCORE.** adv. de temps. (du lat. *ad hanc horam*, à cette heure). S'emploie pour marquer que l'état ou l'action dont il s'agit s'est continué, se continue ou se continuera jusqu'au temps indiqué par le verbe ou par les autres circonstances du discours. Il est encore grand jour. Il n'est pas encore arrivé. Je n'ai pas encore la force de me lever. Il vivra encore dans dix ans. Il n'est pas encore le maître. Il n'est pas encore venu. Il n'était pas encore averti. Il n'est pas encore jour, encore nuit. Comment! vous n'avez pas encore fini? Il n'est pas encore majeur. On ne l'a pas entendu encore murmurer. Une terre inconnue et peut-être fabuleuse où nul mortel n'a pu *encore* aborder. (Mass.)

— *Pas encore* se dit pour Non pas encore, quand on répond à une interrogation. Est-il arrivé? Pas encore.

— De nouveau. Versez-nous encore une rasade. Je le verrai encore une fois.

> Allez, en lui jurant que votre âme l'adore,
> A de nouveaux mépris l'encourager *encore*. (RACINE.)

— Outre cela, de plus. Outre son travail ordinaire, on le chargea encore de... On ajoute *encore* à cela qu'on honore leurs cendres d'un reste d'éloge; on ajoute *encore* cette vaine décoration à celle de leur pompe funèbre. (Mass.) N'est-ce pas assez pour eux de ramper et de rendre des hommages, faut-il *encore* leur aggraver le joug par le mépris? (Id.)

> C'est peu d'être agréable et charmant dans un livre,
> Il faut savoir *encore* et converser et vivre. (BOILEAU.)

— Davantage. Ah! laisse à ma fureur le temps de croître *encore*. (Rac.)

— Malgré tout cela. Ose-t-il croire *encor* son crime pardonnable? (Corneille.)

— Sert quelquefois à donner plus de force à l'adjectif précédé de *plus*, et dans ce cas il se place avant cet adverbe ou après l'adjectif. Ce maître de la nature, plus grand *encore* par le titre de serviteur fidèle de la maison du Seigneur. (Mass.) Dieu vous élèvera *encore* plus haut que vos ancêtres. (Id.)

— Placé au commencement d'une proposition, il exprime une restriction qui enchérit sur ce qu'on vient de dire. Ce mot n'est guère usité qu'en physique, encore ne l'emploie-t-on que fort rarement. L'homme n'aime que lui, et *encore* ne s'aime-t-il guère. (Alph. Karr.)

— Suivi de la conjonction *mais*, il s'oppose à *non seulement*. Non seulement il est libéral, mais encore il est prodigue. Non seulement il refuse tout secours aux malheureux, mais encore il ajoute à leur misère.

— *Mais encore* s'emploie interrogativement pour insister. Parlez donc. — Non. — Mais encore?

— *Encore si.* Du moins si. Encore s'il voulait se relâcher sur cet article, on pourrait lui accorder le reste.

> *Encor* si vous naissiez à l'abri du feuillage
> Dont je couvre le voisinage,
> Vous n'auriez pas tant à souffrir. (LA FONTAINE.)
>
> *Encor* si tes exploits, moins grands et moins rapides,
> Laissaient prendre courage à nos muses timides,
> Peut-être avec le temps, à force d'y rêver,
> Par quelque coup de l'art nous pourrions nous sauver
> (BOILEAU.)

— S'emploie comme une sorte d'interjection, lorsqu'on blâme quelqu'un d'une nouvelle faute, d'une marque d'obstination répétée. Eh quoi! encore! ou tout simplement Encore!

— *Encore que*, loc. conj. Bien que, quoique, veut toujours le subjonctif. C'était une grande princesse, *encore* qu'elle fût prisonnière. (Malherbe.) *Encore* que cette précipitation ne soit pas pour vous, j'en profiterai pour vous bien recevoir. (Mme de Sévigné.) *Encore* que les rois de Thèbes fussent les plus puissants de tous les rois d'Égypte, jamais ils n'ont entrepris sur les dynasties voisines. (Boss.) L'envie honore le mérite, *encore* qu'elle s'efforce de l'avilir. (Marmontel.) Les magnificences de Louis XIV,

encore qu'un peu personnelles, ont laissé un meilleur souvenir que les lésineries de Louis XI. (E. About.)

> [illegible] que son retour,
> [illegible] cette heure [illegible]
> [illegible] devoir le [illegible] sans [illegible].
> [illegible] flamenche, et [illegible]
> [illegible]

— Substantiv. Les mais, les si, les [illegible].

— *D'encore en encore.* En poursuivant toujours. D'encore en encore il est [illegible] savoir ce qu'il voulait.

— REM. GRAMM. Pour la [illegible] du vers, il est permis [illegible] de supprimer l'*e* final.

> [illegible]
> [illegible] athlète [illegible]
> [illegible] perdus.
> [illegible] espère plus. (RACINE.)
> [illegible] et plus [illegible]
> [illegible] le trésor. [illegible]
> [illegible]
> *Encor, encor, encor !*
> Par [illegible]
> Et sans [illegible] (DÉSAUGIERS.)

— SYN. [illegible] ENCORE, AUSSI. *Encore* a plus de rapport au nombre et à la quantité; sa propre énergie est d'ajouter et d'augmenter. Quand il n'y en a pas assez, il en faut *encore*. *Aussi* est plus relatif à la similitude et à la comparaison. Il exprime surtout la conformité et l'égalité dans les choses. Le corps est-il malade, l'esprit l'est *aussi*.

ENCORNAIL. s. m. (pron. *an-kor-nall*, *ll* mouill.; rad. *corne*). Mar. Demi-rouet de poulie. || Place qu'il occupe dans certains clans au bout d'un mât ou d'une vergue.

ENCORNAT. s. m. (rad. *corne*). Anc. mar. Jaumière. || Partie de la corne qui embrasse le mât.

— Moll. V. ENCORNET.

* **ENCORNÉ, ÉE.** part. pass. du v. Encorner. S'empl. adjectiv. Qui a des cornes, qui porte des cornes. Animal encorné.

> [illegible] de compagnie
> Avec son ami bouc, des plus haut *encornés*.
> (LA FONTAINE.)

— Blessé à coups de corne. Encorné par un bœuf.

— Garni de corne. Un arc encorné.

— Art vétér. Qui est dans le voisinage de la corne, en parlant du javart, maladie qui vient au pied du cheval. Javart encorné. || *Atteinte encornée.* Blessure que se fait un cheval à la partie interne du boulet et qui atteint le dessous de la corne.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Encorner, ne donne ce mot que comme adjectif.

ENCORNEILLER. v. a. 1re conj. Engouer quelqu'un de Corneille. Mot créé par Voltaire.

ENCORNER. v. a. 1re conj. (rad. *corne*). Donner des cornes.

— Pop. Tromper un mari.

> Et par le moyen de Dalila
> *Encorné* la [illegible] (SCARRON.)

— Percer à coups de cornes.

> Aurions-nous eu le loup si ma chèvre héroïque
> N'avait *encorné* le bandit ? (F. DE NEUFCH.)

— Techn. Garnir un arc de corne à ses deux extrémités.

ENCORNET. s. m. (rad. *cornet*). Moll. Petite espèce de calmar qui sert d'appât pour la pêche de la morue. || *Encornet gigantesque.* Poulpe à huit bras. || On dit aussi *encornat*.

ENCORNETÉ, ÉE. part. pass. du v. Encorneter. Femme encornetée.

ENCORNETER. v. a. 1re conj. (rad. *cornet*). Il prend deux *t* devant une syllabe muette. *J'encornette, tu encornettes, il encornette, nous encornetons*, etc. *J'encornetterai.* Mettre en cornets, dans un cornet. Encorneter des dragées. Encorneter du café. Les épiciers encornettent leurs denrées.

— Mettre une cornette. Encorneter une religieuse.

— Fam. S'est dit par extension pour Ajuster, parer une femme.

— S'ENCORNETER. v. pron. S'affubler d'une cornette. Elle s'était *encornetée* avec une grâce charmante. (Marmontel.)

> Le temps venu d'attraper le galant,
> [illegible] l'air [illegible]
> [illegible] (LA FONTAINE.)

ENCORNURE. s. f. (rad. *corne*). Les cornes des bœufs ou des vaches. || Manière dont elles sont placées.

ENCOSTE. s. m. (rad. *côte*). Anc. jurispr. Introduction indirecte d'un jugement interlocutoire.

ENCOSTÉ. adv. S'est dit pour A côté.

ENCOTILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Encotillonner. Dirigé par une femme ou par les femmes.

ENCOTILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ko-ti-llo-né*, *ll* mouill.; rad. *cotillon*). Soumettre aux volontés d'une femme. Cette femme finira par [illegible] encotillonner.

— S'ENCOTILLONNER. v. pron. Se laisser diriger par des femmes.

ENCOTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Encotonner.

ENCOTONNER. v. a. 1re conj. (rad. *coton*). Garnir de coton, de duvet.

> [illegible] l'âge
> Nous vient *encotonner* de barbe le visage.
> (RONSARD.)

— S'ENCOTONNER. v. pr. Se garnir de coton, de duvet.

ENCOTYLE. s. f. (ét. gr., *en*, dans; *kotylê*, creux). Antiq. gr. Espèce d'exercice gymnastique. Deux joueurs formaient un creux avec leurs mains réunies, un autre joueur y appuyait son genou et se faisait porter ainsi en équilibre.

ENCOUARDI, IE, part. pass. du v. Encouardir. S'empl. adjectiv. Homme encouardi. Femme encouardie.

ENCOUARDIR. v. a. 2e conj. (rad. *couard*). Vieux mot qui signifiait Rendre lâche, poltron, couard.

ENCOUBERT. s. m. Mamm. Sous-genre de mammifères de l'ordre des édentés, du genre tatou, qu'on trouve au Paraguay, où il vit dans

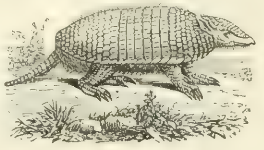

Encoubert.

des terriers. Sa tête, qui a beaucoup d'analogie avec celle de la belette, lui a fait donner quelquefois le nom de *tatou-belette*.

ENCOUDER. v. a. 1re conj. (rad. *coude*). Vitic. Couder les sarments dans les jeunes vignes. Locution locale particulièrement en usage dans l'Yonne.

ENCOULOIR. s. m. (rad. *couler*). Techn. Pièce de bois entaillée d'une fente où passe l'étoffe à mesure qu'on la tisse.

ENCOURAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Encourager. S'empl. adjectiv. Homme encouragé. Femme encouragée. Ce jeune homme a besoin d'être encouragé.

— Fig. Excité, animé. Le commerce encouragé. L'industrie encouragée. La culture des terres a surtout été *encouragée*. (Volt.)

> La règle avec la paix, sous des abris tranquilles,
> Aux arts *encouragés* assura des asiles. (VOLT.)

— *Encouragé à.* Encouragé à bien faire. Encouragé à étudier. Encouragé à poursuivre une carrière honorable. Le méchant par le prix au crime *encouragé*. (Corn.)

— *Encouragé par.* Encouragé par l'exemple de son père. Encouragé par ses antécédents glorieux. *Encouragé* par ses premiers succès, Vincent vient lever, au milieu de la capitale, l'étendard de la charité. (L'abbé de Beauvais.) Le talent *encouragé* par les honneurs et animé par un grand sujet peut s'élever au-dessus de lui-même. (La Harpe.) Les plus grossiers barbouilleurs sont *encouragés* par le succès. (Id.)

ENCOURAGEANT. part. prés. du v. Encourager. Qui encourage. Des professeurs encourageant leurs élèves. Des mères encourageant leurs enfants, les encourageant à bien faire.

* **ENCOURAGEANT, ANTE.** adj. Qui est de nature, qui est propre à encourager. Des paroles encourageantes. Des exemple encourageants. Ce mauvais succès n'est guère *encourageant*. (Acad.)

* **ENCOURAGEMENT.** s. m. Action d'encourager.

— Ce qui encourage, ce qui sert à encourager. L'homme a besoin d'encouragement. Les éloges et les récompenses sont des encouragements pour la vertu, pour le mérite. Le repos, qui sert de délassement aux travaux passés, et d'*encouragement* à d'autres, n'est pas moins nécessaire à l'homme que le travail même. (J.-J. Rousseau.) Il paraît absurde qu'au lieu des *encouragements* que méritent ceux qui tentent des découvertes, un État purement commerçant mette des entraves à leur industrie. (Raynal.)

— Dans un sens particulier, Subvention, récompense administrative. En France il faut des encouragements pour développer l'instinct colonisateur.

— *Société d'encouragement.* Société composée de savants qui est destinée à propager, par le moyen de prix et de récompenses, le goût des arts et de l'industrie.

* **ENCOURAGER.** v. a. 1re conj. (rad. *courage*). On met un *e* après le *g* quand il doit être suivi de *a*, *o*. *Nous encourageons. J'encourageais. Encourageant*, etc. Inspirer, donner du courage. Encourager ses élèves. Encourager ses soldats. Il voulut *encourager* la noblesse qui défend la patrie et les agriculteurs qui la nourrissent. (Volt.) Sémiramis... *encourageait* l'armée. (Id.) Ces plaintes publiques *encourageaient* les factieux. (Id.)

— Pousser plus loin dans la même voie. Le matérialisme *encourage* les Nérons. (Voltaire.)

— Exciter, protéger, favoriser. Encourager l'industrie, les arts, le commerce, l'agriculture. Il ne faudrait pas que la religion *encourageât* les dépenses des funérailles. (Montesquieu.) Sully *encouragea* surtout l'agriculture. (Volt.) Je ne dirai rien de la gravure en médaille qu'une chose, c'est que la gloire des souverains est intéressée à l'*encourager*. (Diderot.)

— Dans un sens analogue. Encourager la vertu, encourager le talent, encourager le mérite. Il a cherché ces talents jusque dans les boutiques et dans les forêts pour les mettre au jour et les encourager.

— *Encourager le vice, le crime, la révolte.* Exciter, pousser au vice, au crime, à la révolte.

— *Encourager à.* Encourager à bien faire, à la patience, à pratiquer la vertu, à être sobre. Le prêtre l'encourageait à mourir en chrétien. Il faut que votre pieux exemple *encourage* les personnes de votre sexe et de votre rang à croire qu'on s'ennoblit encore en perfectionnant sa raison, et que l'esprit donne des grâces. (Volt.)

> Allez, en lui jurant que votre âme l'adore,
> A de nouveaux mépris l'*encourager* encore. (RAC.)

— *Encourager dans.* Engager à persévérer. Encourager quelqu'un dans une résolution.

— S'ENCOURAGER. v. pron. Être encouragé.

— S'encourager l'un l'autre, mutuellement. Vous vouliez qu'ils pussent s'*encourager* l'un l'autre. (Mass.)

— S'encourager soi-même.

ENCOUREMENT. s. m. Jurispr. Peine qu'un acte doit légalement encourir.

* **ENCOURIR.** v. a. irrég. 2e conj. (ét. lat., *incurrere*; formé de *in*, dans, et *currere*, courir). Se conjugue comme *Courir*. Attirer sur soi, mériter, s'exposer à. Il se prend toujours en mauvaise part. Encourir une amende. Encourir les peines portées par la loi. Encourir les censures ecclésiastiques. Encourir l'excommunication. Encourir l'indignation publique. Encourir le déshonneur, l'infamie, la honte, l'opprobre, le mépris, la haine. Encourir la disgrâce du roi, le châtiment de Dieu. Certains écrivains ont *encouru* la haine de tous les gens de lettres par la manière outrageante dont ils en ont traité quelques-uns. (Encycl.) Dussé-je *encourir* la colère du peuple, je lui dirai hardiment la vérité. (Barnave.) Le vicomte d'Orthez désobéit aux ordres sanglants de Charles IX, sous peine d'*encourir* la disgrâce et peut-être la vengeance du roi. (Millot.)

— S'ENCOURIR. v. pron. Se mettre à courir en toute hâte vers. Il est vieux et inusité.

> L'associé des frais et du plaisir
> S'*encourut* en haut en certain vestibule.
> (LA FONTAINE.)

ENCOURRE. v. a. 4e conj. Ancienne forme du mot ACCOURIR.

ENCOURTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Encourtiner. Lit encourtiné.

ENCOURTINER. v. a. 1re conj. (rad. *courtine*). Garnir de rideaux, de tapisseries. Encourtiner un lit.

— Entourer d'une sorte de courtine.

ENCOURU, UE. part. pass. du v. Encourir. S'empl. adjectiv. Subir la peine encourue.

ENCOURUE. s. f. (rad. *cours*). Jurispr. anc. Courant d'une rente, des intérêts d'une somme prêtée. Les intérêts sont dus pour dix années, sans préjudice de l'encourue.

ENCOUTURE. s. f. Mar. Disposition des madriers encouturés.

ENCOUTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Encouturer. S'empl. adjectiv.

ENCOUTURER. v. a. 1re conj. (rad. *couture*). Mar. Croiser des bordages un peu l'un sur l'autre, au lieu de les joindre carrément. On dit aussi *border à clin*.

ENCRAGE. s. m. Typogr. Action d'encrer, de charger, d'imprégner d'encre les balles ou les rouleaux pour imprimer.

ENCRAINÉ, ÉE. adj. Anc. art vétér. Blessé au garrot.

ENCRASICHOLE. adj. m. (pr. *an-kra-zi-kole*; ét. gr., *en*, dans; *kara*, tête; *cholê*, bile). Ichtyol. Se dit d'une espèce d'anchois dont la tête contient une substance amère.

ENCRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Encrasser. S'emploie adjectiv. Habit encrassé. Peau encrassée.

* **ENCRASSEMENT.** s. m. Action d'encrasser, résultat de cette action.

* **ENCRASSER.** v. a. 1re conj. (rad. *crasse*). Rendre crasseux, remplir de crasse. Les cheveux longs chez les hommes encrassent les habits.

— Obstruer de scories. Houille qui encrasse les grilles.

— ENCRASSER. v. n. Devenir crasseux. Il laisse encrasser ses habits. Laisser encrasser sa peau.

— S'ENCRASSER. v. pron. Être encrassé. Des vêtements qui s'encrassent. Des étoffes qui s'encrassent aisément.

— Fig. et fam. S'avilir en fréquentant mauvaise compagnie, se mésallier. Il s'est encrassé par ce mariage. Il s'encrasse dans ces mauvaises compagnies.

— Fig. Contracter des habitudes mauvaises et dont on ne se défait qu'avec peine. Il ne pourra se blanchir facilement la conscience, tant elle s'est encrassée.

— Fig. Dégénérer, faiblir. Son esprit s'encrasse.

ENCRATIQUE ou **ENCRATITE.** s. m. (du gr. *enkratês*, continent, chaste). Hist. relig. Nom d'une secte chrétienne fondée vers l'an 150, par Tatien. Ses membres soutenaient qu'Adam n'était pas sauvé et traitaient le mariage de corruption et de débauche; de là leur nom d'*encratites*, ou continents. Ils s'abstenaient de chair et même de vin, qu'ils remplaçaient par l'eau dans l'eucharistie.

ENCRAVATÉ, ÉE. part. pass. du v. Encravater.

ENCRAVATEMENT. s. m. (rad. *encravater*). Action de mettre sa cravate ou de mettre une cravate à un autre.

ENCRAVATER. v. a. 1re conj. Mettre une cravate.

— S'ENCRAVATER. v. pr. Mettre sa cravate.

* **ENCRE.** s. f. (ét. bas-lat., *incaustrum*, d'où les Italiens on fait *inchiostro*). Toute liqueur servant à tracer les caractères des manuscrits, à dessiner, imprimer, et en général composée de tannin et d'acide gallique, unis à l'oxyde de fer et tenus en suspension dans l'eau par une solution de gomme. Bonne encre. Encre luisante. Encre coulante. Encre épaisse, trop blanche. Bouteille d'encre. Cornet à encre. Encre double. Encre indélébile. Encre à écrire. Encre à marquer. L'*encre* est d'autant meilleure et moins altérable qu'il s'y trouve plus de gallate, comparativement à la quantité de tannin. (Pelouze.) Je crèverais plutôt que d'avouer ce que tu dis, et je te soutiendrai mon opinion jusqu'à la dernière goutte de mon *encre*. (Mol.)

— Se dit aussi de toutes les compositions liquides qui servent à écrire, quelle qu'en soit d'ailleurs la couleur. Encre rouge. Encre verte. Encre bleue. Encre jaune. Encre de couleur. || *Encres autographiques.* Celles avec lesquelles on écrit sur un papier préparé pour transporter les caractères sur les pierres lithographiques. || *Encre bleue.* Dissolution de bleu de Prusse dans l'acide oxalique. || *Encre de la Chine* ou de *Chine*. Composition sèche et noire qu'on tirait d'abord de la Chine et dans laquelle entrent de la gélatine, du noir de fumée et un peu de camphre. || *Encre de conservation.* Espèce d'encre propre à conserver le dessin sur pierre, quand le tirage doit être suspendu. || *Encre à copier.* Encre qui sert à reproduire sur une feuille de papier humide les caractères qui ont été écrits sur une feuille sèche. L'encre ordinaire à laquelle on ajoute du sucre et un excès de gomme jouit de cette propriété. || *Encre à écrire.* Encre formée d'un principe colorant, dissous ou tenu en suspension dans de l'eau plus ou moins épaissie. Pour l'encre ordinaire, ce principe est celui qui résulte de la réaction du sulfate de fer sur la noix de galle ou l'acide tannique; quelquefois on y ajoute du sulfate de fer ou une décoction de bois de campêche. || *Encre d'imprimerie.* Pâte liquide qui consiste dans un mélange de noir de fumée et d'huile de lin cuite. || *Encre indélébile.* Encre qui présente à un très haut degré la propriété de résister plus ou moins aux actions chimiques et mécaniques auxquelles on peut soumettre l'écriture. || *Encre pour le linge.* Dissolution de nitrate d'argent épaissie à la gomme. La place sur laquelle on veut écrire est préparée avec une solution de carbonate de soude. || *Encre lithographique.* Encre servant à l'impression lithographique proprement dite, et à peu près semblable à l'encre d'imprimerie. || *Encre oléique.* Encre mêlée d'huile dont la poste se sert pour timbrer ses dépêches. || *Encre rouge.* Encre formée d'une dissolution ammoniacale de carmin, de cochenille, ou de bois de Brésil, avec addition d'alun et de crème de tartre. || *Encre sympathique* ou *de sympathie*. Nom donné aux liquides qui ne laissent aucune trace bien sensible des caractères formés par eux sur le papier, et que des agents physiques ou chimiques font reparaître sous diverses couleurs.

— Fig. Mille soupçons plus noirs que l'*encre* s'emparèrent de son imagination. (Hamilton.) L'égoïsme écrit à l'*encre* le mal qu'on lui cause, et au crayon le bien qu'on lui fait. (Ségur.) Quelques maisons de maraîchers basses et neuves, petits cubes blancs dessinés dans cette nuit d'*encre*, rompaient seules la monotonie de la vue. (A. Daudet.)

— *Suer de l'encre.* Être très embarrassé.

— Fig. Écrits, ouvrages littéraires.

> Cent fois plus malheureux et plus infâme encore
> Est ce fripier d'écrits que l'intérêt dévore,
> Qui vend au plus offrant son *encre* et ses fureurs.
> (VOLTAIRE.)

— Loc. prov. *Écrire de bonne encre, de la bonne encre à quelqu'un.* Lui écrire en termes peu mesurés et même menaçants. J'écrivis à la grande-duchesse une lettre d'assez bonne *encre* et je lui annonçai ma visite. (Mérimée.) || *C'est la bouteille à l'encre.* Ce n'est pas une affaire claire. || *Être dans la bouteille à l'encre.* Être dans le secret d'une intrigue, au courant d'une affaire équivoque. *Il n'y a plus d'encre au cornet.* Se dit en parlant d'un homme dont l'esprit est épuisé; ou, dans un autre sens, qui n'a plus que le souffle.

— Rabelais a écrit au masculin *fin encre* pour *fine encre*.

— Bot. *Plante à encre.* Nom vulgaire de la coriarie à feuilles de thym, plante de la Nouvelle-Grenade dont le suc est très bon pour l'écriture.

— Hist. du Bas-Emp. *Encre sacrée.* Encre rouge pourpre qui servait aux empereurs pour signer leurs actes; il y allait de la peine de mort pour celui qui avait en sa possession de l'encre sacrée, ou cherchait à corrompre l'officier chargé de ce dépôt.

— Moll. Liqueur noire contenue dans le corps des seiches et qui n'est autre que la sepia.

ENCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Encrer. S'emploie adjectiv. Formes encrées.

ENCRÈCHEMENT. s. m. (rad. *crèche*). Enceinte de pieux pour préserver les fondations d'une construction hydraulique.

ENCRENÉ, ÉE. adj. Techn. Se dit du fer que l'on forge au sortir de l'affinerie, lorsqu'il passe sous le marteau après la seconde chaude.

ENCRENÉE. s. f. Techn. État mince du fer encrené.

ENCRÊPÉ, ÉE. part. pass. du v. Encrêper. S'empl. adjectiv. Être tout encrêpé.

ENCRÊPER. v. a. 1re conj. Garnir de crêpe. Encrêper un chapeau.

— S'ENCRÊPER. v. pron. Se dit dans le style plaisant pour Prendre un crêpe, se vêtir d'habits de deuil. Allez vous *encrêper*, sans perdre un seul instant. (Regnard.)

* **ENCRER.** v. a. 1re conj. Typogr. Charger, imprégner d'encre, les balles ou les rouleaux pour imprimer.

— Chez les imprimeurs en taille-douce, Faire entrer l'encre dans les tailles d'une planche gravée au moyen du tampon.

— ENCRER. v. n. Prendre l'encre, en parlant des lettres. Ces lettres n'encrent pas comme il faut.

— S'ENCRER. v. pron. S'enduire d'encre.

ENCREUR. adj. m. Techn. Qui sert à encrer. Godet encreur.

— *Rouleau encreur.* Rouleau servant à mettre l'encre dans la presse typographique.

* **ENCRIER.** s. m. Petit vase où l'on met de l'encre, et où on la prend avec la plume. Encrier d'argent. Encrier de bronze. Encrier de verre. Encrier de porcelaine. Savez-vous à quoi je compare cette mort de Marie-Thérèse? A un *encrier* qu'on a renversé sur la carte géographique de l'Europe. (Galiani.)

— Bot. Nom qu'on donne à diverses espèces de champignons. Encrier farineux. Encrier à fleurs. Encrier sac.

— Techn. Espèce de planche ou de table carrée sur laquelle les imprimeurs prennent avec les balles ou le rouleau l'encre dont ils noircissent la forme.

ENCRINE. s. f. (ét. gr., ἐν, en forme de; κρίνον, lis). Zooph. Genre de polypiers échinodermes, que l'on considère comme des curiales portées sur une tige articulée.

ENCRINITE. s. f. (rad. *encrine*). Échin. Genre d'encrines fossiles qui renferme l'encrine moniliforme, grande et belle espèce caractéristique. Les encrinites commencent à paraître dans la craie et deviennent de plus en plus nombreuses à mesure qu'on descend vers les formations les plus anciennes des terrains de transition. Les *encrinites* sont des amas de petits corps de différentes figures, articulés les uns avec les autres, et qui ainsi réunis, donnent naissance à des espèces de lames longues sillonnées transversalement, qui, par leur réunion, représentent en quelque façon la fleur de lis. Lorsque les *encrinites* sont composées de cinq de ces lames, le total porte le nom de pentacrinite. (P. Gervais.)

Encrinite moniliforme.

ENCRINITIQUE. adj. 2 g. Géol. Se dit d'un terrain qui renferme des encrines fossiles. Terrain encrinitique.

ENCRINOÏDIEN, ENNE. adj. (ét. fr., *encrine*; gr. εἶδος, aspect). Zool. Qui ressemble aux encrines. || ENCRINOIDIENS. s. m. pl. Animaux dont la nature se rapproche de celle des encrines.

ENCRINOS. s. m. Échin. Articulation des tiges d'encrines.

ENCRIVORE. adj. (ét. fr., *encre*; lat. *voro*, je dévore). Qui détruit les taches d'encre. Savon encrivore.

— ENCRIVORE. s. m. Chim. Mélange d'acide oxalique et d'acide tartrique employé pour enlever les taches d'encre.

ENCROISÉ, ÉE. part. pass. du v. Encroiser. S'empl. adject. Fils encroisés.

ENCROISEMENT. s. m. Techn. Action d'encroiser, de faire un encroix.

— État des fils encroisés.

ENCROISER. v. a. 1re conj. Techn. Croiser les fils d'une partie ourdie. On encroise les fils en les disposant sur l'ourdissoir tels qu'ils doivent être passés dans les lices et dans le peigne.

ENCROIX. s. m. (rad. *croix*). Techn. Division que le tisserand établit, au moyen de chevilles, entre les fils destinés à former la chaîne d'une étoffe.

— Fil de coton que le teinturier croise sur des chevilles, afin de pouvoir le teindre sans le mêler.

ENCROTTÉ, ÉE. part. pass. du verbe Encrotter.

ENCROTTER. v. a. 1re conj. Remplir de crotte. Les rues sont encrottées.

* **ENCROUÉ, ÉE.** part. pass. du v. S'Encrouer. Se prend adjectiv. et se dit d'un arbre qui, en tombant, s'est embarrassé dans les branches d'un autre arbre. Il y a des ordonnances relatives aux bois encroués.

— Par extens. Se dit de tout ce qui s'attache en tombant.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe S'Encrouer, ne donne ce mot que comme adjectif.

ENCROUER (S'). v. pron. 1re conj. (ét. bas-lat., *incruciatus*, dérivé de *crux*, croix). S'embarrasser dans les branches d'un autre arbre, en parlant d'un arbre qui est tombé.

ENCROÛTANT. part. prés. du verbe Encroûter.

ENCROÛTANT, ANTE. adj. Zool. Qui enveloppe naturellement les corps, et forme autour d'eux une sorte de croûte plus ou moins épaisse. Polypier à lames encroûtantes.

— Qui est revêtu d'une croûte. Polypier encroûtant.

ENCROÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Encroûter. S'empl. adject. Tableau encroûté.

— Fig. et fam. *Être encroûté de préjugés.* Avoir beaucoup de préjugés. || *Un pédant encroûté.* Un homme d'une extrême pédanterie.

> J'aime le vrai, je me plais à l'entendre,
> J'aime à le dire, à gourmander mon gendre,
> A bien mater cette lâche
> Et l'air pédant dont il est *encroûté*. (VOLTAIRE.)

— Substantiv. C'est un encroûté.

ENCROÛTEMENT. s. m. (rad. *encroûter*). Phys. Se disait autrefois, dans le système de Descartes, de l'état des tourbillons à l'extérieur desquels il se forme des masses de matière, qui, plus tard, deviennent les planètes.

— Action de s'encroûter. Il se forme dans les chaudières des encroûtements qui offrent souvent de grands dangers.

* **ENCROÛTER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *incrustare*, incruster, revêtir; fait de *crusta*, croûte). Archit. Enduire un mur, lier des pierres avec un mortier.

— Couvrir d'une croûte. La poussière en croûte ce tableau.

— Fig. La paresse encroûte l'intelligence.

— S'ENCROÛTER. v. pron. Se couvrir d'une croûte.

— Fig. Se dit de l'esprit et du cœur. *L'esprit de cet auteur s'encroûte.* L'esprit de cet auteur s'alourdit. || *Cet homme s'encroûte.* Il devient stupide. *Le cœur des vieillards s'encroûte.* Il devient plus dur, moins généreux.

— Anc. phys. Se garnir d'une espèce de croûte, en parlant des tourbillons de Descartes.

ENCUI. adv. S'est dit autrefois pour Aujourd'hui.

ENCUIRASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Encuirasser. S'empl. adject. Chevalier encuirassé.

— Par extens. Un corps encuirassé de poussière, des vêtements encuirassés de boue.

— Fig. La conscience d'un libertin ne se nettoie pas facilement quand elle est trop encuirassée.

— Zool. Couvert d'un test, d'une enveloppe solide. Crabe encuirassé.

* **ENCUIRASSER (S').** v. pron. 1re conj. Mettre sa cuirasse, revêtir sa cuirasse.

— Par anal. Mettre un corset. Les femmes s'obstinent à *s'encuirasser*. (J.-J. Rousseau.)

— Par extens. et fam. Se couvrir d'une croûte. Des vêtements qui s'encuirassent de poussière, de boue, de graisse. Des métaux qui s'encuirassent d'une croûte de rouille, de poudre.

— Sans régime indirect. Se salir, devenir crasseux. Ses vêtements s'encuirassent.

— ENCUIRASSER. v. a. Couvrir d'une cuirasse.

— Couvrir de poussière.

— Fig. Je vis qu'Argenson ne se dépouillerait pas de cette vieille peau jésuitique que ses fonctions de la police avaient collée et *encuirassée* en lui. (St-Simon.)

ENCUISINÉ, ÉE. part. pass. du v. Encuisiner.

ENCUISINER. v. a. 1re conj. Mettre en rapport avec la cuisine ou les cuisiniers. Encuisiner quelqu'un.

— S'ENCUISINER. v. pron. Fréquenter la cuisine; se mêler à des domestiques. Il appartient au style burlesque.

ENCULASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Enculasser. S'empl. adjectiv. Fusil mal enculassé.

ENCULASSER. v. a. 1re conj. Arqueb. Placer la culasse au canon d'une arme à feu. Cet arquebusier a mal enculassé ce fusil, c'est-à-dire il a mal appliqué la culasse.

— S'ENCULASSER. v. pron. Être, pouvoir être enculassé. Ce pistolet s'enculasse bien.

ENCUVAGE. s. m. Écon. dom. Action d'encuver le linge.

— Agric. Action d'encuver la vendange.

— Techn. Composé de trois cuirs et de six bandes que le hongroyeur met ensemble dans la cuve pour les préparer. || Foulage que les hongroyeurs font subir aux peaux.

ENCUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Encuver. S'emploie adjectiv. Linge encuvé. Vendange encuvée.

ENCUVEMENT. s. m. Tann. Action d'encuver les peaux.

— Conduit souterrain propre à recevoir les conduites de gaz.

* **ENCUVER.** v. a. 1re conj. Mot dont les blanchisseurs, les tanneurs et les vendangeurs se servent pour dire Mettre dans la cuve, ranger dans le cuvier.

ENCYANTHE. s. m. (ét. gr., ἔγκυος, plein, gros; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'éricacées, tribu des andromédées, indigène de la Chine.

ENCYCLÈME. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; κύκλος, cercle). Antiq. Machine circulaire et couverte qui, dans les théâtres antiques, représentait l'intérieur d'une chambre.

ENCYCLIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κύκλος, cercle). Bot. Genre d'orchidées, tribu des dendrobiées, du Brésil.

— Phys. Nom que les physiciens donnent aux cercles concentriques qui se forment à la surface de l'eau tranquille lorsqu'on y laisse tomber un corps.

* **ENCYCLIQUE.** s. f. (ét. gr., ἔγκυκλος, circulaire; forme de ἐν, dans, et κύκλος, cercle). Lettre que le pape adresse au clergé et aux fidèles lorsqu'il veut faire connaître sa pensée sur quelque point de dogme ou de discipline ecclésiastique. L'encyclique du pape Grégoire XVI au sujet de La Mennais.

— Adjectiv. Une lettre *encyclique*. (Acad.)

— Par extens. Se dit de toute lettre circulaire adressée par une autorité religieuse autre que le pape. Saint Paul, en avançant dans sa carrière, avait pris le goût des épîtres *encycliques*. (E. Renan.)

— *Code encyclique.* Nom qu'on donnait au moyen âge à un règlement disciplinaire adopté par un synode ou un concile, et que l'on envoyait aux différentes Églises.

ENCYCLOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une encyclographie.

ENCYCLOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; κύκλος, cercle; γράφω, j'écris). Collection réunie de traités sur toutes les branches des connaissances humaines, ou sur toutes les divisions et subdivisions d'une science. Encyclographie médicale.

ENCYCLON. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; κύκλος, cercle). Antiq. gr. Robe longue dont se couvraient les femmes grecques.

ENCYCLOPÈDE. s. m. Expression par laquelle Voltaire désigne les auteurs de l'*Encyclopédie : J'attends* l'*encyclopède* d'Alembert, avec son imagination et sa philosophie.

* **ENCYCLOPÉDIE.** s. f. (ét. gr., ἐγκύκλιος, circulaire; παιδεία, éducation, enseignement). Nom que les Grecs donnaient à l'enchaînement de toutes les notions qui devaient entrer dans l'éducation d'un homme libre, c'est-à-dire d'un homme jaloux de ne rien ignorer de ce qui concerne l'homme.

— Science universelle, enseignement de toutes les connaissances humaines.

— Titre qu'on donne à cette espèce de livres qui ont la prétention de former un répertoire universel des connaissances humaines, soit dans toute leur étendue, soit plutôt en abrégé et de manière à n'en rien omettre de fondamental ou d'essentiel. Encyclopédie méthodique. Encyclopédie du XVIIIe siècle. Encyclopédie du XIXe siècle. Encyclopédie des Gens du monde. Encyclopédie nouvelle. Encyclopédie pittoresque. Encyclopédie catholique. Publier une encyclopédie. Résumer la science d'une époque, marquer avec précision le point où elle est arrivée, puis la divulguer et la répandre, telle est la tâche importante des encyclopédies.

— S'entend particulièrement de l'Encyclopédie du XVIIIe siècle, de Diderot et d'Alembert, publiée de 1751 à 1777. L'*Encyclopédie* est un habit d'arlequin où il y a quelques morceaux de bonne étoffe et trop de haillons. (Volt.) Il n'est presque pas un article de l'*Encyclopédie* qui ne prêche le doute philosophique, le déisme, ou le matérialisme, ou l'athéisme. (Lebas.) Le pape a écrit un bref à M. le maréchal de Biron pour le remercier d'empêcher les soldats aux gardes de lire l'*Encyclopédie*. (Grimm.)

— Titre qu'on donne quelquefois à tort à des ouvrages spéciaux qui embrassent le total d'une science particulière. Encyclopédie de droit. Encyclopédie des sciences mathématiques. Plusieurs maisons voulurent même avoir leurs livres généraux, leurs *encyclopédies* d'histoire naturelle. (Michelet.)

— Par extens. Ouvrage qui traite de beaucoup de sciences, d'un grand nombre de sujets, quel que soit d'ailleurs son titre. L'ouvrage de Pline l'Ancien est une véritable encyclopédie.

— Partie d'un dictionnaire qui développe un sujet dont on n'a donné d'abord qu'une analyse succincte.

— Fig. Se dit d'une personne qui possède des connaissances universelles. Cet homme-là est une véritable encyclopédie. Sa tête est une véritable encyclopédie. Comment voulez-vous qu'on s'ennuie avec une pareille femme? C'est une *encyclopédie* vivante. (L. Halévy.)

— *Encyclopédie méthodique.* Encyclopédie dont les articles sont disposés, non suivant l'ordre alphabétique des mots, mais suivant l'ordre logique des matières.

* **ENCYCLOPÉDIQUE.** adj. 2 g. (rad. *encyclopédie*). Qui comprend, qui embrasse toutes les sciences. Recueils encyclopédiques. Ouvrage encyclopédique. Publication encyclopédique. Journal encyclopédique. Magasin encyclopédique. Annales encyclopédiques. Revue encyclopédique.

— Qui a le caractère de l'encyclopédie. Dictionnaire encyclopédique.

— Dans un sens particulier, qui a rapport à l'Encyclopédie du XVIIIe siècle. Rousseau se séparait de Diderot, de Grimm, de la maison d'Holbach et enfin de cette armée *encyclopédique* dans laquelle il était enrôlé. (Villemain.)

— *Arbre encyclopédique.* Tableau, index, guide des lecteurs qui veulent recueillir dans une encyclopédie, soit toutes les notions qui s'y trouvent disséminées par articles rédigés suivant l'ordre alphabétique, sur une science ou sur un art, soit des aperçus sur diverses sciences ou arts liés entre eux par des rapports quelconques, soit enfin des vues générales sur l'ensemble des connaissances humaines.

— Fig. *Avoir une tête, une érudition encyclopédique.* Posséder de grandes connaissances en tout genre. Leibnitz avait une tête encyclopédique.

ENCYCLOPÉDISME. s. m. Philol. Système, principes des encyclopédistes.

* **ENCYCLOPÉDISTE.** s. m. Auteur qui compose une encyclopédie ou du moins qui prend une part active à sa rédaction.

— Il s'applique particulièrement aux écrivains de la grande Encyclopédie du XVIIIe siècle. Les *encyclopédistes* n'atteignirent pas leur but; ils n'élevèrent pas aux créations de l'esprit humain un monument digne de leur richesse et de leur gloire. (Lebas.) Les *encyclopédistes* réussirent fort bien à propager leurs doctrines et à faire pénétrer leur esprit dans la société. (Id.)

— adj. Qui a rapport aux encyclopédistes. Le mouvement encyclopédiste.

ENCYCLOPOSIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans, κύκλος, cercle; πόσις, action de boire). Antiq. gr. Action de boire à la ronde, en commençant par la droite de l'amphitryon.

ENCYE. s. f. (ét. gr., ἔγκυος, plein). Entom. Genre de coléoptères pentamères lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, ayant pour type l'encye de Commerson.

ENCYLIGLOTTE. Filet, attache de la langue. (Rabelais.)

ENCYONÈME. s. f. (ét. gr., ἔγκυος, plein; νῆμα, filament). Bot. Genre d'algues filamenteuses, de la tribu des diatomées.

ENCYPROTYPE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐν, dans; κύπρος, cuivre; τύπος, type, empreinte). B.-arts. Qui est dessiné, gravé sur le cuivre.

ENCYRTE. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; κύρτος, filet). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants de la tribu des chalcidiens, qui a pour type l'encyrte du citronnier.

ENCYRTITE. adj. Entom. Qui ressemble au genre encyrte. || ENCYRTITES. s. m. pl. Division de la famille des chalcidiens.

ENDACIN. s. m. Bot. Espèce de champignon.

ENDACRYE. s. f. (étym. gr., ἐνδακρυς, qui verse des larmes). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, voisin des cossus, formé pour un seul individu des contrées méridionales de l'Europe.

ENDADELPHE. adj. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; ἀδελφός, frère). Térat. Monstre double ayant ses deux parties tellement soudées qu'elles paraissent n'en faire qu'une.

ENDAHOLLA. s. m. Bot. Genre de crassulacées d'Abyssinie.

ENDALE. s. m. Entom. Synon. de NOTIOPHILE.

ENDANCHÉ, ÉE. adj. (rad. *dent*). Blas. Se dit de l'écu ou des parties de l'écu dont les bords sont entaillés de petites pointes ou de dents.

ENDANGION. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; ἀγγεῖον, vase). Bot. Couche plus intérieure des cellules, dans les conceptacles des floridées.

ENDARTÉRASIE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; ἀρτηρίασις, dilatation des artères). Pathol. Anévrisme de la membrane interne de l'aorte.

ENDARTÉRITE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; fr. *artérite*). Pathol. Inflammation de la membrane interne des artères.

ENDAUBAGE. s. m. (rad. *endauber*). Art culin. Manière de mettre en daube une volaille, une pièce de viande. || Ensemble des ingrédients épicés qui servent à composer une daube.

— Mar. Nom donné aux comestibles préparés pour être mangés en mer.

ENDAUBÉ, ÉE. part. pass. du verbe Endauber.

ENDAUBER. v. a. 1re conj. Art culin. Mettre en daube, accommoder en daube.

ENDAUBEUR. s. m. Mar. Celui qui fait les endaubages.

ENDAZÉ ou **ENDAZEH.** s. m. Métrol. Mesure de longueur employée autrefois en Turquie pour les étoffes; elle équivalait à 653 millimètres.

ENDÉANS. prép. (abrév. d'*en dedans*). Dans l'intervalle, la limite, le délai de. Je vous livrerai vos marchandises *endéans* les six mois. Ancienne locution.

ENDEAVOUR. Géogr. Partie de l'Australie, dans la Nouvelle-Galles méridionale, depuis le fleuve *Endeavour* jusqu'à la baie de la Trinité.

— ENDEAVOUR. Détroit entre l'Australie et les îles du Prince-de-Galles.

ENDÉCADÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Endécader.

ENDÉCADER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *décadi*). Se disait, à l'époque de la Révolution, pour S'endimancher. Les muscadins s'endécadaient avant d'aller au club.

★ **ENDÉCAGONE**. s. m. V. HENDÉCAGONE

ENDÉCAGYNE. adj. 2 g. V. HENDÉCAGYNE.

ENDÉCANDRE. **ENDÉCANDRIE**. **ENDÉCANDRIQUE**. V. HENDÉCANDRE, HENDÉCANDRIE et HENDÉCANDRIQUE.

ENDÉCAPHYLLE.adj.V.HENDÉCAPHYLLE.

ENDÉCASYLLABE. adj. 2 g. V. HENDÉCASYLLABE.

ENDÉCHER. v. a. 1re conj. Arg. Ruiner. Mettre dans la dèche.

ENDÉE. s. m. (ét. gr., ἐνδεής, qui manque de). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, ayant pour type l'endée pur de la côte de Guinée.

ENDELLIONE. s. f. Minér. Sulfure triple d'antimoine, de cuivre et de plomb, découvert près d'Endellione (Angleterre).

ENDÉMATIE. s. f. Hist. anc. Sorte d'air de danse en usage dans les fêtes, à Argos.

ENDÉMENÉ, ÉE. adj. (rad. *démener*). Qui se démène. Lorsque trop curieuse et trop *endémenée*. (Régnier.)

ENDÉMICITÉ. s. f. État d'une maladie endémique.

ENDÉMIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; δῆμος, peuple). Maladie commune aux habitants d'une contrée. La goutte est une *endémie* très répandue en Westphalie. (Virey.)

ENDÉMIOLOGIE. s. f. (ét. fr., *endémie*; gr. λόγος, traité). Didact. Traité des endémies.

★ **ENDÉMIQUE**. adj. 2 g. (rad. *endémie*). Qui est particulier, propre à un peuple, à une nation. Peu de contrées sont plus exposées que la Hollande à toutes les affections *endémiques* qui résultent d'un sol humide. (Virey.)

— Par extens. L'ivrognerie est le vice *endémique* des climats rigoureux. (Mérimée.)

— Bot. Se dit d'un genre ou d'une famille de plantes, dont toutes les espèces croissent dans un même pays.

ENDÉMIQUEMENT. adv. D'une façon endémique.

ENDENTE. s. f. (rad. *dent*). Techn. Liaison de deux pièces de bois, qui, de distance en distance, entrent l'une dans l'autre au moyen de dents.

ENDENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Endenter. S'empl. adject. Garni de dents. Roue endentée.

— Se dit familièrement en parlant des personnes ou des animaux. Les requins ont la gueule bien endentée. Les Normandes ont, en général, la bouche mal endentée. Tous gens bien *endentés*. (La Font.) Ajoutez que nous sommes six enfants, tous bien *endentés*. (E. About.)

— Blas. Se dit d'un pal, d'une bande et autres pièces composées de triangles alternes de divers émaux. || Se dit des pièces de l'écu dont les bords sont entaillés de petites dents.

— Diplom. V. ENDENTURE.

ENDENTEMENT. s. m. Action d'endenter; effet de cette action.

— Charp. V. ENDENTE.

— Mar. Sorte d'engrenage entre deux pièces de bois, sur lesquelles on fait des dents pour les unir en les posant l'une sur l'autre bien ajustées. || Disposition de vaisseaux rangés sur deux lignes parallèles de telle façon que ceux d'une ligne correspondent aux intervalles de l'autre.

★ **ENDENTER**. v. a. 1re conj. Mettre des dents à une roue ou à toute autre machine.

— Charp. Réunir deux pièces de bois par des dents placées de distance en distance sur leur longueur, et dont elles se pénètrent.

— Mar. Joindre des pièces de mâts, vergues, au moyen d'adents en saillie et en retraite. || Ranger des vaisseaux en endentement.

— S'ENDENTER. v. pron. Être endenté.

ENDENTS. s. m. pl. Constr. Endentement.

ENDENTURE. s. f. (rad. *dent*). S'est dit pour Ensemble des dents. Belle endenture.

— Anc. mar. Contrat dont le titre était divisé en deux parties découpées capricieusement.

— Diplom. Chirographe ou charte-partie, dont la marge, séparée de la souche, offre une section dentelée, au lieu d'être en ligne droite.

ENDÉONOSE. s. f. (ét. gr., ἔνδεια, défaut; νόσος, maladie). Pathol. Maladie par défaut.

ENDÉPIDERME. s. m. Anat. Syn. d'ÉPITHÉLIUM.

ENDÉQUE. s. f. (ét. gr., ἕνδεκα, onze. Échin. Groupe d'échinodermes détaché des astéries.

ENDÉRIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἐν, dans; δέρος, peau). Anat. Se dit pour Sous-cutané.

ENDERMIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐν, dans; δέρμα, peau). Thérap. Se dit d'une méthode qui consiste à appliquer les médicaments à la surface du derme, préalablement dénudé par l'action de vésicatoires, ou sur celle des tissus sous-cutanés.

ENDERMOSE. s. f. Méd. Application de la méthode endermique.

EN-DESSOUS. s. m. Mar. La face d'une voile enverguée qui est tournée vers l'arrière.

EN-DESSUS. s. m. Mar. La face d'une voile enverguée qui est tournée vers l'avant.

ENDETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Endetter. S'empl. adjectiv. Oui, j'aimerais mieux être la marquise la plus *endettée* de toute la cour, que de demeurer veuve du plus riche financier de France. (Dancourt.) En 1683, à la mort de Colbert, l'État n'était point *endetté*. (J. Garnier.)

> Il est depuis cinq ans à Paris, de bon compte
> J'arrive, je le trouve encore au premier pas,
> *Endetté*, vagabond, sans ce qu'on ne sait pas. (PIRON.)

— *Endetté de*. Quant aux finances, la France et l'Angleterre, pour s'être fait la guerre, se sont trouvées *endettées* chacune de trois milliards de nos livres. (Volt.)

ENDETTEMENT. s. m. Action de s'endetter. Endettement public.

★ **ENDETTER**. v. a. 1re conj. Charger de dettes.

— S'ENDETTER. v. pron. Faire des dettes. L'honnête homme n'aime pas à s'endetter.

ENDÊVÉ, ÉE. part. pass. du v. Endêver. Se prend adjectiv. Mutin, irritable, emporté. Il faut être bien endêvé pour s'obstiner à soutenir cela.

— Substantiv. C'est un endêvé, une endêvée. Il fait l'*endêvé*. (Acad.)

★ **ENDÊVER**. v. n. 1re conj. (ét. inconnue). Ressentir un grand dépit de quelque chose. Faire endêver quelqu'un. Il endêve de voir qu'on ne fait pas attention à lui. Il endêvait de ne pouvoir entrer au théâtre. Enfin tout jusqu'à la bonne Perrine, qui était si bonne fille et que les enfants de chœur faisaient tant *endêver*. (J.-J. Rouss.) Il n'est pas extraordinaire qu'un épicier ne perde pas l'occasion de faire *endêver* un prince. (Mérimée.)

ENDHYMÉNINE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; ὑμήν, membrane). Bot. Membrane interne des graines de pollen.

ENDIABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Endiabler. S'empl. adjectiv. Possédé du diable. Peu à peu l'opinion s'établit que les hommes naissent *endiablés* et damnés. (Voltaire.)

— Enragé, furieux. C'est un esprit endiablé qui ne songe qu'à mal faire. Je viens de dire que vous étiez fou, le terme est trop faible; c'est archifou, c'est ensorcelé, c'est *endiablé* que j'aurais dû dire. (Ch. de Bernard.)

— Plein d'ardeur, de mouvement. C'est un homme d'affaires vif et passionné, entraînant, *endiablé*, terrible pour aller à son but. (Michelet.)

— *Être endiablé*. Être acharné. C'est être bien *endiablé* après mon argent. (Molière.)

— *Être endiablé de*. Avoir la manie de. Chacun est *endiablé* de me croire habile homme. (Molière.)

— Mal en point, embrouillé. Sa fortune est à sa manière aussi *endiablée* que la mienne. (Rabelais.)

— *Un chemin endiablé*. Un chemin très mauvais, périlleux. Une pluie continuelle, des chemins *endiablés*. (Mme de Sévigné.)

— Substantiv. C'est un *endiablé*, une *endiablée*. (Acad.) Familier.

★ **ENDIABLER**. v. n. 1re conj. Se donner au diable, enrager. Ah! vous *endiablerez*, mon vieux cousin maudit. (V. Hugo.) || *Faire endiabler quelqu'un*. Le tourmenter à plaisir. Familier.

— S'ENDIABLER. v. pron. S'opiniâtrer. Chacun s'est *endiablé* à me croire médecin. (Molière.)

ENDIAMANTÉ, ÉE. adj. Garni de diamants. Cette femme est endiamantée.

— Par extens. Nuit endiamantée.

— Fig. Style endiamanté.

ENDIANDRE. s. m. (ét. gr., ἔνδιος, sans abri; ἀνήρ, ἀνδρός, homme, en bot. étamine). Bot. Genre de laurinées cryptocaryées, établi pour quelques espèces de l'Australie.

ENDIE. s. f. (ét. gr., ἔνδεια, manque). Gramm. Retranchement d'une ou plusieurs lettres, comme dans *chartier* pour *charretier*.

ENDIGAGE. s. m. Eaux et for. S'est dit pour Action d'endiguer.

— Droit que l'on attribue à un particulier d'acquérir les parties du rivage qu'il pourra soustraire aux eaux de la mer au moyen de digues. La loi du 16 septembre 1807 autorise le gouvernement à céder aux conditions qu'il jugera convenables les lais et relais de la mer et le droit d'endigage.

ENDIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Endiguer. S'empl. adjectiv. Étang endigué.

— Fig. Des libertés endiguées.

★ **ENDIGUEMENT**. s. m. (rad. *endiguer*). Eaux et for. Action de construire une digue pour opposer un obstacle aux inondations de la mer, des fleuves, des étangs, des cours d'eau.

— Travaux faits pour endiguer.

— Droit nommé aussi *endigage*.

★ **ENDIGUER**. v. a. 1re conj. Eaux et for. Contenir des eaux à l'aide d'une digue.

— Fig. Endiguer la liberté.

ENDIMANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Endimancher. S'emploie adjectiv. Homme endimanché. Femme endimanchée. C'était la fête du village; la place, l'église et la mairie étaient *endimanchées*. (V. Hugo.) L'un aurait l'air d'un fort de la halle *endimanché*, l'autre d'une marchande de poisson. (Gér. de Nerval.)

— *Endimanché de*. Des hommes diaprés de guenilles, ou *endimanchés* d'habits à grands revers et à collets crasseux, traînaient sur le marbre de grands sabres dont la lame devait être encore gluante de sang. (E. Gonzalès.)

ENDIMANCHEMENT. s. m. Parure d'une personne endimanchée. Tout l'intérieur bourgeois du beau soldat est illuminé par l'éclat de cet *endimanchement* militaire. (E. Bergerat.)

★ **ENDIMANCHER (S')**. v. pron. 1re conj. (rad. *dimanche*). Mettre ses plus beaux habits. Le samedi, mes pauvres juifs *s'endimanchent* de leur mieux pour envahir les synagogues. (E. About.)

> Le lendemain, le baron s'*endimanche*,
> Pour assister au banquet solennel. (B.-LORM.)

— Fig. La vanité n'est que l'art de s'*endimancher* tous les jours. (H. de Balz.)

— ENDIMANCHER. v. a. Vêtir quelqu'un de ses habits de fête, du dimanche. La fermière a endimanché ses filles.

ENDINION. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; ἴνιον, nuque). Anthrop. Point situé au centre de la croix de l'endocrane, au niveau de l'inion de l'exocrane.

ENDIOMÈTRE. s. m. Phys. V. EUDIOMÈTRE.

ENDIPTE. s. m. Bot. Syn. de PHACÉLIE.

ENDITER. v. a. 1re conj. Vieux mot employé pour Indiquer, accuser.

★ **ENDIVE**. s. f. (ét. gr., ἔντυβον, même signif.). Bot. Un des noms vulgaires de la chicorée cultivée.

— *Endive marine*. Ulve laitue.

ENDIVISIONNEMENT. s. m. (rad. *endivisionner*). Art milit. Formation d'une division par la réunion de deux pelotons.

ENDIVISIONNER. v. a. 1re conj. Art milit. Former les régiments en divisions.

ENDIZELÉ, ÉE. part. pass. du v. Endizeler.

ENDIZELER. v. a. 1re conj. Mettre en dizeaux.

ENDLICHÈRE. s. f. Bot. Syn. d'EMMÉORRHIZE.

ENDOBLASTE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; βλαστός, germe). Physiol. Nom donné aux noyaux d'épithélium entourés par le périblaste.

ENDOBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; fr. *branchies*). Annél. Qui a les branchies internes. || ENDOBRANCHES. s. m. pl. Groupe d'annélides à branchies internes.

ENDOCARDE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; καρδία, cœur). Anat. Membrane qui tapisse l'intérieur du cœur.

ENDOCARDIAQUE. adj. (rad. *endocarde*). Méd. Se dit des bruits et des phénomènes qui se produisent à l'intérieur du cœur.

ENDOCARDITE. s. f. (rad. *endocarde*). Pathol. Inflammation de la membrane qui tapisse l'intérieur du cœur.

ENDOCARPE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; καρπός, fruit). Bot. Membrane qui revêt la cavité intérieure du péricarpe des fruits, et qu'on appelle chair dans la pêche, et pulpe dans le raisin.

— Genre de lichens angiocarpes, type de la famille des endocarpées.

ENDOCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un endocarpe. || Qui a les fruits à l'intérieur. || ENDOCARPÉES. s. f. pl. Famille de lichens ayant pour type le genre endocarpe.

ENDOCARPON. s. m. Bot. Syn. d'ENDOCARPE.

ENDOCÉPHALE. adj. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête cachée.

— ENDOCÉPHALE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la tribu des chrysomélides, indigènes du Brésil.

— ENDOCÉPHALES. s. m. pl. Moll. Syn. d'ACÉPHALES.

ENDOCÉRAS. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; κέρας, corne). Moll. Genre de nautiles fossiles.

ENDOCERVICITE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; lat. *cervix*, col). Pathol. Inflammation de la muqueuse du col utérin.

ENDOCHORION. s. m. (pr. *an-do-ko-rion*; ét. gr., ἔνδον, en dedans; fr. *chorion*). Anat. Feuillet interne du chorion.

ENDOCHROME. s. m. (pr. *an-do-krome*; ét. gr., ἔνδον, en dedans; χρῶμα, couleur). Bot. Cellule qui, dans les algues filamenteuses, contient la matière colorante de chaque segment.

ENDOCLADIE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; κλάδος, rameau). Bot. Genre d'algues, établi pour une espèce du Brésil.

ENDOCRANE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; fr. *crâne*). Anthropol. Surface interne de la cavité crânienne.

ENDOCRANITE. s. f. (radic. *endocrane*). Pathol. Inflammation de la paroi interne du crâne.

ENDOCTORER. v. a. 1re conj. (rad. lat., *doctor*, docteur). Faire quelqu'un docteur. Il l'*endoctora* moyennant sa pécune. (Boulanger de Chalussay.)

ENDOCTRINABLE. adj. Qui peut être endoctriné.

ENDOCTRINÉ, ÉE. part. pass. du v. Endoctriner. S'empl. adjectiv. Personne endoctrinée. Les préjugés des esprits *endoctrinés* sont plus opiniâtres que les illusions des imaginations incultes. (De Custine.)

ENDOCTRINEMENT. s. m. Action d'endoctriner. || Résultat de cette action.

★ **ENDOCTRINER**. v. a. 1re conj. (de *en* et *doctrine*). Instruire quelqu'un, enseigner quelque science ou doctrine. Il le feit très bien *endoctriner* par Aristoteles. (Rabelais.)

— Donner des instructions sur un point précis. Il s'acquittera bien de sa commission, je l'ai *endoctriné* comme il faut. (Acad.) Cette Valavoire ne me dit point que vous eussiez été mal, vous l'aviez bien *endoctrinée*. (Mme de Sévig.)

— Faire la leçon.

> Mais toujours critiquer en vers pieux et froids
> Sans daigner seulement *endoctriner* les rois
> (GILBERT.)

— *Endoctriner quelqu'un*. L'abuser par des promesses fallacieuses, l'amener à faire ce qu'on veut de lui. Trop de tribuns ont endoctriné la multitude.

— S'ENDOCTRINER. v. pron. S'instruire mutuellement.

ENDOCTRINEUR. s. m. Celui qui endoctrine; pédant. On y concentre toujours l'art dans la seule manière de Corneille et de Racine; on y cite avec emphase quelques pages de Bossuet, et là finit la théorie de ces *endoctrineurs*. (Merc.) Ce mot ne s'emploie que dans un sens de dénigrement.

ENDOCYME. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; κύειν, être grosse. Térat. Monstre double composé d'un fœtus contenu dans le corps de l'autre.

ENDOCYMIE. s. f. (rad. *endocyme*). Térat. Monstruosité par inclusion.

ENDOCYMIEN, ENNE. adj. (rad. *endocyme*). Térat. Qui contient un corps plus ou moins développé dans son intérieur.

— Substantiv. Un endocymien.

ENDOCYMIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui a rapport à l'endocymie.

ENDODAQUE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; δώδεκα, douze). Bot. Genre douteux de la famille des aristolochiées.

ENDODERME. s. m. (étym. gr., ἔνδον, en dedans; δέρμα, derme). Bot. Couche d'utricules placée entre le liber et le système ligneux.

— Polyp. Couche muqueuse interne séparée de l'ectoderme par le mésoderme.

ENDODONTITE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; ὀδούς, dent). Pathol. Inflammation de la membrane qui tapisse la cavité des dents.

ENDOESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; αἴσθησις, sensation). Philos. Sensibilité intérieure ou sentiment interne, avec toutes ses nuances.

ENDOGASTRITE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; γαστήρ, ventre). Pathol. Irritation de la membrane muqueuse de l'estomac.

ENDOGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; γεννάω, j'engendre). Bot. Se dit des végétaux dans lesquels l'accroissement se fait par le centre de la tige, de manière que les parties de nouvelle formation refoulent de dedans en dehors celles de la formation ancienne. || Couche de cellule du pistil ou de l'archégone des mousses.

— Minér. Se dit des roches formées dans la partie la plus centrale de la terre.

— ENDOGÈNES. s. m. pl. Bot. Grande division du genre végétal.

ENDOGÉNÈSE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; γένεσις, génération). Physiol. Formation de cellules à l'intérieur d'autres cellules.

ENDOGONE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; γόνος, rejeton). Bot. Genre de champignons.

— Couche intérieure du fruit, formant la capsule dans les mousses et les hépatiques.

ENDOLEUQUE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; λευκός, blanc). Bot. Syn. de MÉTALASIE.

ENDOLORI, IE. part. pass. du v. Endolorir. S'empl. adjectiv. Qui ressent de la douleur. Bras endolori. Tête endolorie. Sa main douce et légère sait aller chercher tout ce qui les blesse et faire poser plus mollement leurs membres *endoloris*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Une âme endolorie. Le contact de la vie des autres était devenu blessant pour ses pensées *endolories*. (De Goncourt.)

— Syn. comp. ENDOLORI, DOULOUREUX. *Endolori* s'applique plus particulièrement à ce qui ressent de la douleur, et *douloureux* à ce qui la cause.

★ **ENDOLORIR**. v. a. 2e conj. Causer de la douleur.

— S'ENDOLORIR. v. pron. Devenir douloureux. Son bras s'endolorit.

ENDOLORISSEMENT. s. m. (rad. *endolorir*). Néol. État d'une partie devenue douloureuse.

ENDOLYMPHE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; fr. *lymphe*). Anat. Liquide albumineux contenu dans l'oreille interne.

ENDOMÉTRITE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; fr. *métrite*). Pathol. Inflammation de la muqueuse de l'utérus.

ENDOMIE. s. f. (étym. gr., ἔνδομος, affr[illegible]). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélydes, de l'Italie.

ENDOMMAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Endommager. S'empl. adjectiv. Les moissons ont été endommagées. Ils ont dîné miraculeusement sur notre dîner, qui était déjà un peu *endommagé*. (Mme de Sévigné.)

ENDOMMAGEMENT. s. m. Néol. Action d'endommager. || État de ce qui a été endommagé.

* **ENDOMMAGER.** v. a. 1re conj. Causer du dommage. Endommager un tableau, un livre. Le tonnerre a endommagé la flèche de l'église. La pluie endommage les moissons. Endommager sa santé. On ne s'élève point à cette importante fonction sans *endommager* sa fortune. (Diderot.)

— S'ENDOMMAGER. v. pron. Être endommagé.

ENDOMYCHE. s. m. (pron. *an-do-mike*; ét. gr., ἔνδον, en dedans; μυχός, lieu retiré). Entom. Genre de coléoptères trimères, de la tribu des fongicoles, d'un beau rouge écarlate.

ENDOMYCHIDE. adj. 2 g. (pr. *an-do-mi-kide*; ét. fr., *endomyche*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui a le caractère d'un endomyche. || ENDOMYCHIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères trimères.

ENDOMYQUE. s. m. Entom. V. ENDOMYCHE.

ENDONARTÉRITE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; [illegible] artère). Pathol. Inflammation de la membrane interne des artères.

ENDONENTÉRITE. s. f. (étym. gr., ἔνδον, en dedans; ἔντερον, intestin). Pathol. Inflammation de la membrane interne des intestins.

ENDONÉPHRITE. s. f. (étym. gr., ἔνδον, en dedans; fr. *néphrite*). Pathol. Inflammation de la membrane qui tapisse le bassinet du rein.

ENDOPARASITE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; fr. *parasite*). Zool. Parasite interne.

ENDOPÉRICARDITE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; fr. *péricarde*). Pathol. Inflammation simultanée de l'endocarde et du péricarde.

ENDOPHLÉBITE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; φλέψ, veine). Pathol. Inflammation de la membrane interne des veines.

ENDOPHLÉON. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; φλοιός, écorce). Bot. Nom donné au liber.

ENDOPHLOÉE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; φλοιός, écorce). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, qui se trouvent sous l'écorce du hêtre, dans la forêt de Fontainebleau.

ENDOPHORE. s. m. Bot. Syn. d'ENDOPLÈVRE.

ENDOPHRAGME. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; φράγμα, cloison). Bot. Diaphragme interposé entre les cellules dont les algues marines sont formées.

ENDOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; φύλλον, feuille). Bot. Genre de champignons, voisin du genre urédo.

ENDOPLÈVRE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; πλευρά, côté). Bot. Pellicule intérieure de la graine.

ENDOPOGONE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; πώγων, barbe). Bot. Genre d'acanthacées echmatacanthées, dont la lèvre supérieure de la corolle est velue intérieurement; on en connaît trois ou quatre espèces de l'Inde.

— Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

ENDOPTÈRE. s. f. Bot. Syn de GATYONE.

ENDOPTILE. adj. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; πτίλον, petite plume). Bot. Embryon de certaines plantes dont la gemmule est entièrement renfermée dans sa cavité cotylédonaire. || Se dit aussi des plantes qui ont des graines de ce genre.

ENDOR. Géogr. anc. Ville de Judée, près du mont Thabor (tribu d'Issachar). La pythonisse d'Endor, interrogée par Saül dans sa grotte, évoqua l'ombre du prophète Samuel, qui prédit au roi la défaite de Gelboë et sa mort.

ENDORHIZE. adj. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; ῥίζα, racine). Bot. Dont la radicule ne s'allonge presque pas, mais donne naissance à des radicelles simples. || ENDORHIZES s. m. pl. Grande division des végétaux correspondant aux monocotylédones.

ENDORHIZÉ, ÉE. adj. Bot. Qui produit un endorhize. Plante endorhizée.

ENDORIME. s. f. Bot. Syn. de BALDUINE.

ENDORMAGE (À L'). loc. adv. Arg. Se dit d'un vol commis sur une personne que l'on a endormie à l'aide d'un narcotique.

ENDORMANT. part. prés. du v. Endormir. Qui endort. De longs discours endormant les auditeurs.

ENDORMANT, ANTE. adj. Qui est propre à endormir. Il mâche de l'opium, dont il ignore la qualité *endormante*. (Volney.)

— Fig. Qui accable d'ennui. Ouvrage endormant. Lecture endormante.

ENDORMEMENT. s. m. (rad. *endormir*). Assoupissement.

— Fig. L'endormement de la nature. Peu usité.

* **ENDORMEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui endort. Le plus grand *endormeur*, c'est un corps à la [illegible]. (Mercier.)

— Par extens. Ce qui calme, ce qui rend moins vif. Le tabac est le plus puissant *endormeur* de l'énergie humaine. (J. Lecomte.)

— Fig. Flatteur, enjôleur, celui qui, par ses flatteries ou ses promesses, entretient quelqu'un dans une inaction préjudiciable.

— Fig. et prov. *C'est un endormeur de mulots, de couleuvres.* C'est un homme qui sait adroitement amuser avec de belles promesses.

— Arg. Valeur à l'enchère.

— Hist. *Endormeurs*, s'appliquait, à l'époque de la Révolution qui a précédé la défaite des Girondins (31 mai et 2 juin 1793), à ceux qui conseillaient d'épuiser les moyens légaux avant d'employer les ressources extrêmes, la dictature et la terreur.

— Ichtyol. Nom vulgaire de la torpille.

— Jurispr. anc. Malfaiteur qui, pour dépouiller plus facilement ses victimes, les endort au moyen de quelque drogue jetée dans les aliments.

— Ornith. Nom vulgaire de la crécerelle.

— ENDORMEUSE. s. f. Chanson pour endormir les petits enfants.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

ENDORMI, IE. part. pass. du v. Endormir. S'empl. adjectiv. Comme il était déjà tard, les nymphes entrèrent et la trouvèrent encore tout *endormie*. (La Font.)

— Se dit des organes. Il a les yeux endormis.

— Fig. Engourdi. Jambe endormie.

— Enseveli. Là, plus d'un brave est *endormi*. (C. Delavigne.)

— Qui n'a ni activité, ni énergie. Esprit endormi. Cœur endormi. Caractère endormi. Ma prudence n'est pas tout à fait *endormie*. (Corn.) Vos bons mots réveillaient sa langueur *endormie*. (Colnet.) Sa lyre baisse de ton pour bercer leurs âmes *endormies*. (P. de St-Victor.)

On [illegible]
Et [illegible]
T[illegible] bras *endormi*. (Corn.)

— *Endormi dans.* Les autans, *endormis* dans leurs cavernes ténébreuses, surpris d'y revoir tout à coup la lumière, se réveillent furieux. (B. de St-Pierre.)

— *Endormi par.* La Suède *endormie* par des négociations. (Volt.)

— *Endormi sous.*

[illegible]
[illegible]

— *Endormi sur.* On se plaint souvent de la fortune quand on ne devrait accuser que soi; on la cherche bien loin et avec beaucoup de peine, tandis qu'elle est *endormie* sur le seuil de la porte. (Beauch.)

— Arg. mar. *Navire endormi.* Celui qui, après avoir été arrêté, n'avait pas encore repris son erre.

— Substantiv. L'endormi. Hé! l'endormi, il faut se réveiller. Une belle *endormie*. (Acad.) || *Faire l'endormi*. Feindre d'être endormi. Elle fait l'endormie.

— Arg. Juge.

— ENDORMIE. s. f. Bot. Nom populaire de la pomme épineuse.

— Loc. prov. *Avoir mangé de l'endormie.* Avoir un sommeil profond et un réveil difficile.

* **ENDORMIR.** v. a. et irrég. 2e conj. Se conjugue comme *Dormir*. Faire dormir. Endormir un enfant. Bercer un enfant pour l'endormir. Le son des cloches, qui réveille les chantres et les enfants de chœur, *endort* les chanoines. (La Bruyère.)

— Par exag. Ennuyer excessivement, fatiguer jusqu'à provoquer le sommeil, en parlant d'une personne ou d'une chose. Je vous *endormirai* quelque jour des affaires de cette province. (Mme de Sévigné.) *J'endormirai* monsieur tout aussi bien qu'un autre. (Racine.)

— Par extens. Apaiser, engourdir. Le chirurgien a eu soin d'endormir le bras avant de le couper. Il y a des remèdes qui endorment la goutte, aucun ne la guérit. Cette attitude forcée m'a *endormi* la jambe. (Acad.) Où les chirurgiens ne peuvent guérir la plaie, ils sont contents de l'*endormir* et pallier. (Montaigne.)

— Fig. J'ai été à la campagne, où je n'ai songé qu'à *endormir* mon esprit. (Mlle de Scudéry.) Coligny lui-même, bien convaincu de l'épuisement du calvinisme, s'attache à *endormir* sa prudence accoutumée. (L. Blanc.) Elle essayait de s'éloigner de lui, de fuir ces baisers, ces caresses, cet enlacement passionné qui *endormait* d'ordinaire les scrupules, les remords de la faible créature. (A. Daudet.)

— Fig. Amuser quelqu'un, afin de le tromper ou de l'empêcher d'agir. Endormir quelqu'un avec de belles promesses. Cette incertitude *endort* elle-même notre vigilance. (Volt.)

— Fig. Ensevelir.

La [illegible]
[illegible] (V. Hugo.)

— Absol. *Ce roman endort.* Sa lecture n'offre pas d'intérêt, elle fatigue, elle ennuie.

— Arg. Tuer.

— S'ENDORMIR. v. pron. Commencer à dormir. Il ne peut s'endormir.

[illegible]

— Fig. Cesser, se reposer. Le jour s'endort. Les bruits s'endorment. La mer s'endort. Les couleurs *s'endorment* comme dans l'ombre du passé et le voile du fané. (De Gonc.)

[illegible]

— Fig. S'apaiser. Le remords *s'endort* durant un destin prospère et s'aigrit dans l'adversité. (J.-J. Rousseau.)

— Rester indifférent, inactif. Cet usurier ne s'endort pas sur ses intérêts. Si vous vous endormez ainsi, vous perdrez votre procès. Il nous faut quelque chose de nouveau pour nous réveiller; on *s'endort*; et le grand bruit est cessé jusqu'à la première occasion. (Mme de Sévigné.)

[illegible]
Laissaient leur scept[illegible]

— *S'endormir dans les plaisirs.* Y demeurer, y croupir. Le mérite en repos *s'endort* dans la paresse. (Boil.) On *s'endort* dans l'amour des biens de la terre. (Boss.) Les douces erreurs et les songes sur lesquels notre esprit *s'endort*. (Massillon.)

[illegible]

— Poés. *S'endormir du sommeil de la tombe, du dernier sommeil*, etc. Mourir. Il *s'endormit* du sommeil des justes. (Massillon.) Mais il me semble que l'ombre de Chapelle s'est *endormie*. (A. Martin.) || En style biblique on dit : *S'endormir dans le Seigneur*. Le pauvre M. de Saintes s'est *endormi* cette nuit au Seigneur d'un sommeil éternel. (Mme de Sévigné.)

[illegible]

— *S'endormir au.*

[illegible]

— *S'endormir dans.* Il *s'endort* dans une lâche et molle oisiveté. (Boil.)

— *S'endormir de.* Le loir six mois entiers *s'endort* d'un lourd repos. (Delille.) Je me suis *endormi* d'un profond sommeil, et je me suis réveillé, parce que le Seigneur m'a pris sous sa protection. (La Harpe.)

— *S'endormir sur.*

[illegible]

— Express. prov. et fam. *Ne pas s'endormir.* Se montrer actif et vigilant pour ses intérêts. Ce sera trop tard assurément : il y a des gens qui ne s'endorment pas. (Mme de Sévigné.) Être un joyeux et bon vivant. || On dit dans le même sens *Ne pas s'endormir sur le rôti*. Lorsqu'il nous ferme, il ne s'agit pas ici de *s'endormir* sur le rôti. (Scribe.)

— *Parlez à lui, il s'endort.* Se dit d'un homme qui ne songe pas à ce qu'on lui dit.

ENDORMISSEMENT. s. m. (rad. *endormir*). Se disait autrefois pour Assoupissement. L'habitude de l'ivrognerie cause un certain endormissement. Comme si les auditeurs eussent été assoupis dans un *endormissement* de l'esprit. (Sat. Ménip.) Votre lettre m'a fait plaisir, parce qu'elle m'a réveillé d'un *endormissement* où j'étais et m'a donné sujet de faire travailler ma mémoire. (Malherbe.)

ENDORRHIZE. adj. Bot. V. ENDORHIZE.

* **ENDOS.** s. m. (pr. *an-do*). Syn. d'ENDOSSEMENT.

ENDOS. s. f. Arg. Échine.

ENDOSCOPE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; σκοπεῖν, examiner). Chir. Appareil destiné à explorer l'urètre et la vessie.

ENDOSCOPIE. s. f. Chir. Examen de l'urètre au moyen de l'endoscope.

ENDOSIPHIE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; σίφων, tuyau). Annel. Ordre d'annelides.

ENDOSIPHIÉ, ÉE. adj. (rad. *endosiphie*). Annel. Qui est renfermé dans un tube.

— ENDOSIPHIÉS. s. m. pl. Groupe d'annélides comprenant plusieurs espèces parmi lesquelles on remarque les amphitrites, aphrodites, serpules, etc.

ENDOSMOMÈTRE. s. m. (ét. fr., *endosmose*; gr. μετρέω, je mesure). Phys. Instrument au moyen duquel on rend sensibles et mesurables les phénomènes de l'endosmose.

ENDOSMOMÉTRIE. s. f. (rad. *endosmomètre*). Phys. Action de mesurer l'intensité de l'endosmose.

ENDOSMOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui se rattache à l'endosmomètre ou à l'endosmométrie.

* **ENDOSMOSE.** s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; ὠσμός, impulsion). Phys. Double courant qui s'établit entre deux liquides de densité différente, et séparés par une cloison membraneuse.

ENDOSMOSER. v. a. 1re conj. (rad. *endosmose*). [illegible]

— S'ENDOSMOSER. v. pron. Subir une action endosmotique.

ENDOSMOTIQUE. adj. Phys. Qui a rapport à l'endosmose.

ENDOSPERME. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; σπέρμα, graine). Bot. [illegible] il concourt à le développer en lui fournissant sa substance. || Genre de papilionacées, établi pour un arbrisseau grimpant de Java. || Genre d'algues, voisin des nostocs.

ENDOSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un endosperme. || Qui concerne le genre endosperme. || ENDOSPERMÉES. s. f. pl. Division d'algues filamenteuses cloisonnées, vertes, ayant pour type le genre endosperme.

ENDOSPERMIQUE. adj. Bot. [illegible] compagné d'un endosperme. Embryon endospermique.

ENDOSPORE. s. f. (ét. gr. ἔνδον, en dedans; σπορά, semence). Bot. Membrane mince qui tapisse l'intérieur de certaines spores.

ENDOSPORÉ, ÉE. [illegible] Bot. Dont les semences ou spores sont situées à l'intérieur.

ENDOSSAGE. s. m. V. ENDOSSURE.

* **ENDOSSE.** s. f. (rad. *endosser*). Le faix, toute la peine, la responsabilité de quelque chose.

— *Vous en aurez l'endosse de cette affaire.* Vous en êtes responsable. Il faut que vous ayez l'*endosse* de toutes mes affaires, mon pauvre. (Mme de Sévigné.) *Avoir l'endosse d'un procès*. En avoir la peine, l'embarras. Il est familier et peu employé.

— Arg. Épaule.

ENDOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Endosser. S'empl. adjectiv. Cette valeur a été endossée par des gens solvables.

— *Endossé de.*

[illegible]

— Mis sur le dos. Un habit endossé.

— Fig. Me voilà *endossé* de l'oraison funèbre de Gresset. (D'Alembert.)

— Agric. *Labour endossé*. Labour dont les sillons sont séparés par une crête élevée.

* **ENDOSSEMENT.** s. m. (rad. *endosser*). Ce qu'on écrit au dos d'un acte. On dit plus souvent aujourd'hui *endos*.

— Comm. Ordre qu'on écrit au dos d'un billet, d'une lettre de change, pour en transférer la propriété à quelqu'un. Endossement en blanc.

— Dr. cout. Quittance que le seigneur ou son receveur donnait au dos du contrat de vente d'un héritage dépendant de sa seigneurie.

— Techn. V. ENDOSSURE.

* **ENDOSSER.** v. a. 1re conj. Placer sur le dos. Endosser le harnais, la cuirasse.

— *Endosser la cuirasse.* [illegible] *Endosser le harnais* [illegible] en ce sens non seulement à la profession militaire mais encore à toutes les professions. Cet avocat est infatigable, il endosse le harnais tous les jours. || *Endosser la soutane*. Se faire prêtre. [illegible] semble avoir recommencé à vivre. (Montalembert.)

— Fig. Charger quelqu'un d'une mission fâcheuse. On l'a endossé de cette mauvaise commission. Je ne veux pas endosser cette responsabilité.

— Fig. *Endosser un enfant*. Le reconnaître.

— Agric. Relever, au moyen de la charrue, les sillons dans leur milieu.

— Comm. *Endosser* [illegible] *billet*. Mettre au dos, avec sa signature, l'ordre de payer à un autre la somme énoncée dans le corps de la lettre, du billet. || *Endosser en blanc.* Signer un titre qui ne porte encore aucune mention.

— Jeux. Charger de la perte ou en être chargé. Endosser toute la dépense à un autre. J'ai tout endossé.

— Techn. Faire le dos d'un volume relié.

— S'ENDOSSER. v. pron. Être endossé.

* **ENDOSSEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui endosse une lettre de change, un billet, etc.

— Fig. et très fam. Un autre a fait l'enfant, mais il est l'endosseur.

— Techn. Ouvrier relieur qui fait l'endossure.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

ENDOSSURE. s. f. (rad. *endosser*). Papet. Opération par laquelle un relieur prépare le dos d'un livre.

ENDOSTÉITE. s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; [illegible]). Pathol. Inflammation de la face interne du canal médullaire des os longs.

ENDOSTOME. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans; στόμα, bouche). Bot. Ouverture que présente à son sommet la membrane interne de l'ovule.

ENDOTHELIUM. s. m. (pr. *an-do-té-li-omm*; ét. gr., ἔνδον, en dedans; θηλή, mamelon). Anat.

Epithelium de l'app[illegible] des séreuses et [illegible]

ENDOTHÈQUE s. f. (ét. gr., ἔνδον, en dedans, [illegible]) Bot. Membrane interne d'une [illegible]

ENDOTHERMIQUE adj. (ét. gr., ἔνδον, en dedans, [illegible] chaud) Chim. Se dit [illegible] qui se forment avec absorption de chaleur.

— Physiol. *Réaction* [illegible] de la lumière décomposant l'acide carbonique dans la respiration végétale.

ENDOTOSCOPE. s. m. (ét. gr., ἔνδον, en dedans, [illegible] j'examine). Méd. Instrument [illegible] pour voir dans l'oreille.

ENDOTRIC. s. m. Bot. V. ENDOTRICHE.

ENDOTRICHE s. f. (ét. gr. ἔνδον, en dedans; θρίξ, poil). Bot. Genre de gentianées, établi pour des gentianes dont la corolle est velue à la gorge.

ENDOTRICHÉ, ÉE. adj. (rad. *endotriche*). Bot. Qui est velu à l'intérieur.

ENDOTROPE. s. m. (ét. gr. ἔνδον, en dedans; τρόπις, carène). Bot. Genre d'asclépiadacées, tribu des cynanchées, établi pour des arbrisseaux volubiles de l'Australie et de l'Inde orientale.

ENDOUAIRER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Assurer un douaire.

ENDOUILLETTER. v. a. 1re conj. Revêtir d'une douillette.

ENDOUSSEURE. s. f. Archit. Dernier revêtement. (Rabelais.)

ENDOUZAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Endouzainer. S'empl. adjectiv.

ENDOUZAINEMENT. s. m. (rad. *endouzainer*). Action de mettre par douzaines.

ENDOUZAINER. v. a. 1re conj. Mettre, séparer par douzaines.

— S'ENDOUZAINER. v. pron. Se mettre par douzaines.

ENDRACH ou **ENDRACHION** s. m. Bot. Syn. de HUMBERTIE.

ENDRESSIE. s. f. Bot. Genre d'ombellifères sésélinées, formé pour une seule espèce qui croît sur les Pyrénées.

ENDRIAGUE. s. m. Autre forme du mot ANDRIAGUE. J'ai fait tant de chemin, avec vos romanciers à la mode, sur le dos des serpents ailés, des *endriagues* et des griffons. (Ch. Nodier.) Je combattrais parmi des tourbillons de flamme et de fumée, des orques, des *endriagues* et des dragons. (Th. Gaut.)

ENDRIVET. s. m. Mar. Bannière qu'on hissait en tête du mât principal.

ENDROGUER (S'). v. pron. 1re conj. Néol. (rad. *drogue*). Se gâter le corps ou l'esprit par de mauvaises choses.

— Arg. Chercher un vol à commettre.

* **ENDROIT**. s. m. (rad. *en, droit*). Partie déterminée d'un espace. Endroit propre à bâtir. Endroit convenable, large, resserré. Arriver d'un endroit. Aller à un endroit. Élever une maison, un palais dans un endroit. Être enterré dans un endroit. On trouve des cantons fertiles, quoiqu'en certains *endroits*, par l'inégalité du terrain, la culture exige de grands travaux. (Barthél.) J'ai observé cette égalité de hauteur dans les *endroits* où j'ai voyagé. (Buff.)

— Toute place ou toute partie d'une chose quelconque. Visiter tous les endroits d'une maison. Éprouver de la douleur à tel endroit du corps. Choisir dans un gigot l'endroit le plus cuit. Il dit que la ville a des *endroits* faibles et mal fortifiés. (La Bruyère.)

— Fig. Dans un *endroit* de l'âme si profond et si retiré que les sens n'en soupçonnent rien. (Bossuet.) Notre petite comtesse nous manque cet hiver, voilà un *endroit* de mon cœur qui vous ferait pitié. (Mme de Sévigné.) Je vous parcours, je vous dévide, je vous redévide, je passe par mille *endroits* tristes, fâcheux, d'autres doux et sensibles. (Id.)

— Ville, pays. Être de tel endroit. Être né en tel endroit. Les lettrés de l'*endroit* citaient, à l'appui de cette opinion, l'exemple du czar Pierre le Grand. (J. Sandeau.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (A. DE MUSSET.)

— Fam. et prov. *Être de son endroit*. Être étranger ou peu habitué aux usages du monde, de la bonne société.

— Source, origine. La conjuration d'Amboise, qui est l'*endroit* par où ont commencé toutes les guerres. (Bossuet.) Je ne vous manderai plus guère de nouvelles, mais ce que je vous dirai, il sera bon, vient directement des bons *endroits*. (Mme de Sévigné.)

— Partie, passage d'un discours, d'une poésie, d'une œuvre d'esprit. Bel endroit d'une comédie, d'une tragédie. Les plus beaux endroits de Corneille et de Molière. Il y a dans cette comédie des endroits d'un comique parfait. Cet endroit-là me fait pleurer, et je suis assurée qu'il vous serre le cœur. (Mme de Sév.) Je suis lasse d'écrire, et non pas de lire tous les *endroits* tendres et obligeants que vous avez semés dans votre lettre. (Id.) Il chanta plusieurs *endroits* de cet opéra. (Racine.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (REGNARD.)

— Moment, partie de la vie. Je n'oublierai jamais cet *endroit* de ma vie, il me semble qu'il nous a fait une liaison particulière. (Mme de Sévigné.) Il y a des *endroits* dans la vie qui sont bien amers, et bien rudes à passer. (Id.)

— Point, côté. L'hypocrite se trahit toujours par quelque endroit. Du jour de ma naissance, d'incroyables malheurs les assaillirent par vingt *endroits*. (A. Daudet.)

— Fig. et fam. *Endroit sensible*. Ce qui intéresse le plus. Prendre quelqu'un par son endroit sensible. Cherchons pour l'attaquer quelque *endroit* plus sensible. (Racine.) L'*endroit* le plus sensible était de jouir du nom de Bavière. (Mme de Sévigné.)

— *Endroit faible*. Le point sur lequel on est le plus facilement attaquable. Prendre quelqu'un par son endroit faible. Ce sur quoi on est le moins fort, le moins préparé. Dans son examen il a échoué sur la physique, qui était son endroit faible.

— *Bel* ou *vilain endroit*. Ce qui séduit, ou ce qui produit une impression fâcheuse. Se montrer, se faire connaître par son plus bel endroit, par son vilain endroit.

— Le beau côté d'une étoffe. L'endroit de ce drap. L'endroit de cette soierie.

— Fig. Je vous fais voir l'envers des événements que l'histoire ne montre pas; l'histoire ne montre que l'*endroit*. (Chateaubriand.)

— Fam. *A l'endroit de*. A l'égard de, envers, relativement à. Être respectueux à l'endroit des magistrats. Harpagon était fort chatouilleux à l'endroit de sa cassette. La sagesse a de l'amitié à l'*endroit* de tous les hommes. La folie n'a pas même de l'humanité à l'*endroit* de ses amis. Malherbe. Le métier des espions n'a pas dû être facile à mon *endroit*. (Gér. de Nerv.) D'aventure, est-ce que vous avez des desseins à mon *endroit*? (Th. Gaut.)

— *En son endroit*. A son égard. Quel moyen aurai-je de me revancher en son *endroit*? (Malherbe.) Toujours hautaine et rude en son *endroit*. (La Fontaine.)

— Syn. comp. ENDROIT, LIEU, PLACE. Le *lieu* est l'espace considéré comme un tout; l'*endroit* une partie de cet espace; la *place* est le lieu ou l'endroit considéré relativement à une personne ou à une chose qui l'occupe.

ENDROMIDE. s. f. (du gr. ἐνδρομίς, fourrure). Antiq. gr. Chaussure propre à la course, à la chasse. Diane et ses nymphes chaussaient l'endromide.

— Antiq. rom. Robe de bain garnie de poils, de fourrures, imitée des Gaulois.

— Couverture dont on se couvrait après les exercices gymnastiques.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, ayant pour type le bombyx versicolore.

ENDROMIDE. adj. Entom. Qui ressemble au genre endromide. ‖ ENDROMIDES. s. f. pl. Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes.

ENDUCAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-duka-ller, ll* mouill.). Mettre en relation avec des ducs. Enducailler ses amis.

— S'ENDUCAILLER. v. pron. Être en relation avec des ducs. Collé exprime avec humeur les désagréments qu'il éprouvait en travaillant pour les grands seigneurs, en s'enducaillant, c'est son mot. C'est dans ce sens que Duclos lui recommandait à chaque élection de ne pas s'*enducailler*. (Arnault.)

* **ENDUIRE**. v. a. 4e conj (du lat. *inducere*, même signif.). Couvrir d'un enduit. Enduire une muraille de plâtre. Enduire un vaisseau de goudron. Enduire un bassin de ciment.

— Par analogie.

> Ote d'autour de chaque roue
> Ce malheureux mortier, cette maudite boue
> Qui jusqu'à l'essieu les *enduit*. (LA FONT.)

— ENDUIRE. v. n. Fauconn. Digérer bien la chair. Cet oiseau enduit bien.

— S'ENDUIRE. v. pr. Se couvrir d'un enduit.

— Être couvert d'un enduit.

ENDUISANT. part. prés. du v. Enduire.

ENDUISANT, ANTE. adj. Qui est propre à enduire. Une masse enduisante.

ENDUIT, ITE. part. pass. du v. Enduire. S'empl. adjectiv. Un mur enduit de plâtre. Les boutons des fleurs sont couverts d'écailles *enduites* d'un léger vernis, sur lequel l'eau glisse sans laisser d'humidité. (A. Martin.) Il y a des pitons *enduits* de terre comme ceux de la plaine des Cafres. (B. de St-P.)

— Fig. Mais si vos intentions sont seulement *enduites* du bien public. (Nic. Pasq.)

* **ENDUIT**. s. m. (rad. *enduire*). Techn. Couche de chaux, de plâtre, de ciment, de bitume. Enduit de ciment romain. Enduit de plâtre. ‖ Matière molle ou liquide propre à être étendue sur la surface d'un corps. Un enduit de goudron. Le vernis est un enduit conservateur.

— Fig. Il ne faudra pas beaucoup de temps pour le débarrasser de l'*enduit* pédagogique des jeunes écoles. (G. Sand.)

— Archit. Revêtement de mur qu'on fait en plâtre, en mortier de chaux, en sable, pour en rendre la surface plane et unie.

— Pathol. Couche de matière purulente qui se forme à la surface de quelques organes. Enduit bilieux, jaune, blanc, noir, fuligineux.

— Physiol. *Enduit fœtal*. Couche de matière blanchâtre qui recouvre la peau de beaucoup de nouveau-nés.

— Techn. Couche de matière quelconque qu'on applique sur les toiles, les bois, etc., pour boucher les pores, détruire les effets de l'humidité. Enduit hydrofuge.

ENDURABLE. adj. Qu'on peut endurer.

ENDURANCE. s. f. Qualité de celui qui endure. Les Prussiens ont mis du sang dans toutes leurs races d'artillerie (chevaux), et ont obtenu, de la sorte, la rapidité et l'*endurance* que le sang seul peut donner. (Journ. off.)

ENDURANT. part. prés. du v. Endurer.

* **ENDURANT, ANTE**. adj. Patient, qui souffre aisément les contrariétés, les injures. Un homme endurant. Une femme endurante. Ce soldat est peu endurant. Ainsi, quoique les hommes fussent devenus moins *endurants*, et que la pitié naturelle eût déjà souffert quelque altération, cette période du développement des facultés humaines, tenant un juste milieu entre l'indolence de l'état primitif et la pétulante activité de notre amour-propre, dut être l'époque la plus heureuse et la plus durable. (J.-J. Rousseau.)

— Syn. comp. ENDURANT, PATIENT. L'homme *endurant* supporte avec constance des injures, des persécutions, par faiblesse, par prudence ou par lâcheté. L'homme *patient* souffre avec calme et dignité, par grandeur, par élévation d'âme.

ENDURCI, IE part. pass. du v. Endurcir. S'emploie adjectiv. Corps endurci. Cheval endurci. Criminel endurci. Peuples endurcis. Ils étaient plus robustes et plus *endurcis* que les autres peuples. (Volt.) Vraiment il fallait être un coupable bien *endurci* pour résister à une prière aussi touchante. (A. Daudet.)

> Quelle haine *endurcie*
> [illegible] (RACINE.)

— *Endurci à*. Endurci à la fatigue, aux coups, au travail, aux intempéries de l'air, aux privations, à la douleur, aux injures, aux affronts. Ces peuples sont fort *endurcis* au travail. (Buff.)

— *Endurci dans*. Cet homme est endurci dans le vice. Un tyran dans le crime *endurci*. (Rac.) Il n'était point comme elle *endurci* dans le crime. (Volt.)

— *Endurci par*. Les mains sont endurcies par le travail.

> Hippolyte, *endurci* par de sauvages lois,
> Entend parler d'amour pour la première fois. (RAC.)

— ENDURCI. s. m. Relig. Celui chez qui tout sentiment de piété s'est éteint. Ces hommes ne peuvent goûter les vérités évangéliques : ce sont des *endurcis*. (Acad.)

* **ENDURCIR**. v. a. 2e conj. (du lat. *indurescere*, même signif.). Rendre dur. Le grand air endurcit la pierre. On endurcit le fer en lui donnant une nouvelle trempe.

— Par extens. Rendre fort, robuste. Le travail endurcit le corps.

— Fig.

> Il faut agir de force avec de tels esprits,
> Seigneur, et qui les flatte *endurcit* leurs mépris. (CORN.)

— Fig. Rendre insensible. L'adversité endurcit les hommes. Votre patience donnera sujet à l'ingrat de s'amender, et quand cela ne serait pas, vos reproches ne pourraient de rien servir qu'à l'empirer. Ne lui *endurcissez* pas le front. (Malherbe.) Les richesses *endurcissent* le cœur. (Fléch.) Un cœur qu'ont *endurci* la fatigue et les ans. (Rac.) Il attendrit la sœur, il *endurcit* les frères. (Id.) Si la tristesse attendrit l'âme, une profonde affliction l'*endurcit*. (J.-J. Rousseau.) La superstition *endurcit* les cœurs. (Volt.) Rien n'*endurcit* comme le métier de criminaliste et de tortionnaire. (P. de St-Victor.)

— Fig. *Endurcir à*. Habituer à. Endurcir de bonne heure les enfants au travail, aux intempéries de l'air, aux exercices gymnastiques. *Endurcissez* leurs corps aux intempéries des saisons, des climats, à la faim, à la soif, à la fatigue. (J.-J. Rouss.) Une éducation mâle et militaire les *endurcissait* de bonne heure à la fatigue, et les familiarisait avec le danger. (Id.) Les travaux rustiques les ont d'avance *endurcis* à la guerre. (Id.) ‖ Dans un sens analogue. Endurcir le caractère aux injures. Endurcir l'âme aux coups de l'adversité. ‖ Rendre ferme contre. Endurcir le cœur au plaisir. La doctrine stoïcienne endurcissait l'âme à toutes les misères de la vie.

— *Endurcir dans*. La vieillesse l'*endurcit* dans le crime. (Mass.)

— Absol. L'ambition endurcit.

— Relig. Abandonner à ses égarements. Dieu endurcit le cœur des pécheurs. Le Seigneur avait endurci le cœur d'Holopherne.

— S'ENDURCIR. v. pron. Devenir dur. S'endurcir à l'air. S'endurcir à force de marcher. Le corail s'*endurcit* à l'air. (Lav.) La peau des mains s'*endurcit* à force de travailler. (Id.) Nous faisons plaisir aux arbres que nous arrosons de peur que la terre qui n'est point remuée, venant à s'*endurcir* par la sécheresse, ne soit occasion de les faire endurer. (Malh.)

— Fig. *S'endurcir à*. S'accoutumer à se rendre insensible à. S'endurcir au travail, à la douleur, aux affronts. Le carme, le feuillant s'*endurcit* aux travaux. (Boil.) Il avait acquis avec art l'habitude de n'être pas aisément troublé, et s'était *endurci* aux distractions. (Fontenelle.)

— Être insensible, impitoyable. S'endurcir à la voix de la souffrance. S'endurcir aux cris des malheureux.

— *S'endurcir à*, suivi d'un infinitif. Il n'y avait pas jusqu'à ses chagrins et ses peines, qu'elle ne comptât pour des avantages, en ce qu'ils avaient empêché son cœur de s'*endurcir* aux malheurs d'autrui. (J.-J. Rouss.) Loin de s'*endurcir* à supporter les révolutions des saisons et des climats, chacun aspire à se soustraire à leurs influences. (Virey.)

— *S'endurcir contre*. Il s'*endurcit* contre les cris de sa conscience. (Mass.) Les hommes corrompus s'*endurcissent* bientôt contre tout ce qui pourrait les toucher. (Fén.)

— *S'endurcir dans*. Contracter l'habitude de. S'endurcir dans le vice, dans le crime.

* **ENDURCISSEMENT**. s. m. (pr. *an-dur-ci-ce-man*; rad. *endurcir*). État de ce qui devient dur.

— Fig. Endurcissement à la fatigue.

— Fig. Opiniâtreté, entêtement. Il prenait mon refus pour de l'*endurcissement*. (Pascal.)

— Relig. Opiniâtreté d'une âme sans piété, sans vertu. Un grand endurcissement. Horrible endurcissement. Tomber, mourir dans l'endurcissement.

> Qu'est-elle souvent, qu'un amas
> De sacrilèges, d'attentats,
> D'*endurcissements* invincibles? (CORNEILLE.)

— Pathol. *Endurcissement du tissu cellulaire*. Maladie des enfants nouveau-nés dans laquelle une portion ou la totalité des téguments offre de la dureté.

ENDURE. s. m. Zooph. Genre de polypiers.

ENDURÉ, ÉE. part. pass. du v. Endurer. S'empl. adjectiv. Froid enduré. Faim endurée. Soif endurée. Injure endurée.

> Souvent avec prudence un outrage *enduré*
> Aux honneurs les plus hauts a servi de degré. (RAC.)

* **ENDURER**. v. a. 1re conj. (du lat. *indurare*, supporter). Souffrir, éprouver. Endurer une grande chaleur. Endurer de la douleur. Endurer un froid glacial. Endurer de la misère. Tous les maux qu'une esclave *endure* dans les fers. (Corn.) Le pays n'étant pas propre pour le vignoble, ils *enduraient* grande disette de vin. (Montalemb.)

— Par extens. *Endurer* la rigueur du froid malgré sa vieillesse. (Boss.) Il est dans la nature de l'homme d'*endurer* patiemment la nécessité des choses, mais non la mauvaise volonté d'autrui. (J.-J. Rouss.) Elle avait par avance, pour tout *endurer*, l'insensibilité de son corps mis au tombeau. (De Gonc.)

— Permettre, tolérer. Pourquoi endurez-vous ces plaisanteries blessantes. Il faut de ses amis *endurer* quelque chose. (Mol.)

— Fam. *Endurer que, ne pas endurer que*, avec le subjonctif. N'endurez pas qu'on maltraite vos enfants. Elle ne pouvait *endurer* qu'on lui dît... (Bossuet.)

> Vous qui sans désespoir ne pouviez *endurer*
> Que Pyrrhus d'un regard la voulût honorer. (RAC.)

— *Endurer de*, avec l'infinitif. Mais haïr un rival, *endurer* d'être aimée. (Corneille.)

— Absol. Enfant, tu es venu au monde pour *endurer*; *endure*, souffre et tais-toi. (Montaigne.) J'*endure* de vos belles paroles, parce qu'elles viennent de vous. (Malherbe.)

> Tu vois quelle inconstance accompagne les hommes,
> Faciles à fléchir quand il faut *endurer*. (MALHERBE.)
> On recommande assez la patience aux autres,
> Mais il s'en trouve peu qui veuille *endurer*. (CORNEILLE.)

— Mar. Diminuer l'effort produit sur les avirons. ‖ *Endure bâbord* ou *tribord! Endure partout!* Commandements en usage dans la marine pour diminuer l'effort sur les avirons afin de favoriser un mouvement.

— S'ENDURER. v. pron. Être enduré. De tels outrages ne sauraient s'endurer.

— Syn. comp. ENDURER, SOUFFRIR, SUPPORTER. *Souffrir*, c'est sentir actuellement de la douleur, de la peine. *Endurer*, c'est de plus éprouver la peine qui résulte de la durée du mal. *Supporter* a rapport au courage qui lutte contre le mal.

ENDURIR. v. a. 2e conj. S'est dit autrefois pour Endurcir.

ENDUSTOME. s. m. (ét. gr., ἐνδύω, je couvre; στόμα, bouche). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes du Sénégal.

ENDYALITE. s. f. Minér. Minéral de couleur rose.

ENDYMATIE. s. f. Antiq. gr. Danse des Argiens.

ENDYMION. s. m. Bot. Genre de liliacées hyacinthées, ayant pour type l'hyacinthe améthyste qui croît en France.

ENDYMION. Myth. Berger d'une rare beauté qui fut condamné par Jupiter à un sommeil perpétuel pour une insulte faite à Junon. Diane, qui l'aimait, le transporta dans une grotte de la Carie, où elle venait le visiter. On attribuait les éclipses de lune à ces visites.

— Prov. *Sommeil d'Endymion*. Sommeil long et profond. Dormir le sommeil d'Endymion.

ENDYTIS. s. m. (ét. gr., ἐνδύω, je recouvre). Liturg. Ancien nom des couvertures d'autel.

ÉNÉADE. Myth. Descendant d'Énée ou compagnon d'Énée.

— Nom donné quelquefois aux Romains par les poètes.

ÉNÉAS. s. m. Mamm. Petit animal qui ressemble beaucoup au sarigue.

ÉNÉATEUR. s. m. Antiq rom. Trompette

attaché aux escadrons de cavalerie romaine, selon Suétone.

ÉNÉDREYTE. s. m. (ét. gr., ἐνεδρευτής, qui est en embuscade). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides orthocères, de la Touraine.

ÉNÉE. s. m. (d'*Énée*, n. myth.). Entom. Papillon des Indes.

ÉNÉE. Myth. Selon Homère était fils de Vénus et d'Anchise ; il fut l'un des braves défenseurs de Troie, échappa à l'incendie de sa patrie, perdit sa femme Créuse, mais sauva son vieux père et son fils. Les traditions acceptées par Virgile dans son *Énéide* le montrent errant sur les mers, abordant à Carthage, où l'amour de Didon essaye vainement de le retenir, puis abordant dans cette Italie promise par les destins à ses descendants. Époux de Lavinie, fille du roi Latinus, vainqueur de Turnus, roi des Rutules, il se noya dans le Numicus. Les Romains l'adorèrent sous le nom de *Jupiter Indigète*.

ÉNÉICOLLE. adj. 2 g. (ét. lat., *æneus*, d'airain ; *collum*, cou). Hist. nat. Qui a le cou bronzé.

ÉNÉIDE. s. f. Philol. Poème de Virgile, dont Énée est le héros.

ÉNÉIDE. s. m. Genre de lépidoptères de l'Amérique méridionale.

ÉNÉILÈME. s. m. (étym. gr., ἐν, dedans ; εἴλημα, enveloppe). Bot. Membrane interne de la graine.

ÉNELÉ, ÉE. part. pass. du v. Éneler.

ÉNELER. v. a. 1re conj. Agric. Ôter les nèles, synonyme dans beaucoup de pays des nielles des blés.

— Dépouiller un animal de sa laine.

ÉNÉLÉUM. s. m. (pr. *é-né-lé-omm* ; ét. gr., οἶνος, vin ; ἔλαιον, huile). Pharm. Mélange de vin et d'huile.

ÉNÈME. s. m. (ét. gr., ἐν, dans ; αἷμα, sang). Méd. Médicament appliqué par les Anciens sur les plaies sanglantes.

ÉNÉMION. s. m. (du gr. ἐμέω, je vomis). Bot. Genre de renonculacées elléborées de l'Amérique du Nord.

ÉNÉMITE. s. m. Médec. Syn. d'ÉNÈME.

ÉNÉMITIQUE. adj. 2 g. (rad. *énémite*). Pharm. anc. Se disait des médicaments appliqués sur les plaies saignantes.

ÉNENGAS. s. m. pl. Géogr. Peuplade nègre, sur la côte occidentale de l'Afrique.

ÉNÉOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. lat., *æneus*, d'airain ; gr. κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête bronzée.

ÉNÉOPTÈRE. s. f. (étym. gr., ἄφωνος, muet ; πτερόν, aile). Entom. Genre d'orthoptères de la famille des grilloniens, dont le type est l'énéoptère brésilien.

ÉNÉORÈME. s. m. (ét. gr., ἐν, dans ; αἰωρεῖν, élever, suspendre). Pathol. Matière légère et blanchâtre en suspension dans l'urine en repos.

* **ÉNERGIE.** s. f. (ét. gr., ἐν, dans ; ἔργον, ouvrage, action). Force, puissance, vertu, action, efficacité. L'énergie d'un remède. L'énergie musculaire. L'énergie des sinapismes. Les animaux tirent d'eux-mêmes, ou de leur appareil nerveux surtout, l'*énergie* excitatrice. (J. Virey.) C'est la terre à l'état sauvage livrée aux *énergies* aveugles de la production. (P. de St-Victor.) A la fin, elle cédait à l'affaissement de toutes ses *énergies* physiques et morales. (De Goncourt.)

— Fig. Force morale, vigueur de l'âme. Un caractère plein d'énergie. Déployer de l'énergie. L'énergie de l'âme. L'énergie des passions. L'homme porte en lui-même une *énergie* naturelle qui le tourmente, et que le goût, le caprice ou l'ennui tournent vers les tentatives les plus singulières. (Rayn.) L'humanité possède en soi assez d'*énergie* morale pour refaire un monde nouveau sur un idéal. (E. Quinet.)

— Intensité d'action dans les choses publiques et privées. Napoléon déploya une grande énergie dans ses revers. Le conspirateur Malet avait pris ses mesures avec énergie.

— Se dit aussi du style, de la parole. La parole de cet orateur a bien de l'énergie. Il y a dans la Bible des images d'une grande énergie. Parler avec énergie. Discours plein d'énergie. Je n'ai jamais entendu parler notre langue avec plus d'*énergie* et de justesse. (Volt.) Se piquer de n'avoir pas d'accent, c'est se piquer d'ôter aux phrases leur grâce et leur *énergie*. (J.-J. Rousseau.)

— Phys. *Énergie dynamique*. Élément qui se transforme en chaleur, travail ou force, sans changer de valeur numérique.

— Théol. Une puissance de la Divinité. Photin niait la Trinité, et ne reconnaissait qu'une seule énergie dans le Père, le Verbe et l'Esprit.

— Syn. comp. ÉNERGIE, FORCE. La *force* est la faculté d'agir puissamment ; l'*énergie* est ce qui meut vivement cette faculté, ce qui l'anime dans son action.

* **ÉNERGIQUE.** adj. 2 g. Qui a de l'énergie. Médicament énergique. Homme énergique. Parole énergique. Style énergique. Mesures énergiques. Apostrophe énergique. Caractère énergique. En négligeant la langue des signes qui parlent à l'imagination, on a perdu le plus *énergique* des langages. (J.-J. Rouss.) Que ne donnerait pas l'Italie, si elle pouvait seulement pour unique liberté se rassasier un jour en public des formes *énergiques* de sa langue politique du moyen âge ! (E. Quinet.)

— ÉNERGIQUE. adj. et s. Gramm. ar. Un des quatre modes de l'aoriste, qui s'emploie pour ajouter de la vigueur à l'expression. L'énergique ou la forme énergique.

— ÉNERGIQUES. s. m. pl. Hist. relig. Nom des calvinistes qui soutenaient que l'eucharistie n'est point le corps, mais la seule vertu, la puissance énergique de Jésus-Christ.

— Arachn. Famille du genre olios, dont le type est l'olios colombien.

* **ÉNERGIQUEMENT.** adv. D'une manière énergique. Se conduire énergiquement. Parler énergiquement.

ÉNERGISÉ, ÉE. part. pass. du v. Énergiser.

ÉNERGISER. v. a. 1re conj. (rad. *énergie*). Néol. Rendre énergique. Donner de l'énergie.

— S'ÉNERGISER. v. pron. S'exciter à l'énergie.

* **ÉNERGUMÈNE.** s. 2 g. (ét. gr., ἐν, dans ; ἔργον, action). Théol. Possédé du diable, tourmenté par les mauvais esprits.

— Fig. et fam. Celui qui manifeste ses sentiments par des gestes furieux ou des discours exaltés. Quand on la contredisait, c'était une petite *énergumène*. (Le Sage.) Il n'est point de faction qui n'ait ses *énergumènes*. (Voltaire.)

— Par extens. *Énergumène* de sensibilité. (J.-J. Rousseau.)

ÉNERTHÉNÈME. s. f. (ét. gr., ἔνερθεν, au-dessous ; νέμος, bois). Bot. Genre de gastéromyces, croissant sur les chênes dépouillés de leur écorce.

ÉNERVANT. part. prés. du v. Énerver.

* **ÉNERVANT, ANTE.** adj. Qui est propre à énerver. Il y a plus de maladies de faiblesse ou d'atonie sous les températures chaudes ou *énervantes*. (Virey.)

— Fig. Les terreurs énervantes du despotisme. Ne nous abandonnons donc pas à la fascination *énervante* de ce faux idéal qui, du haut du Vatican, plane sur toute la race romaine. (E. Quinet.)

ÉNERVATION. s. f. (pr. *é-ner-va-cion* ; formé du préfixe extractif *e*, et du latin *nervus*, nerf). Hist. Supplice qui consistait à appliquer le feu sur les jarrets et les genoux du patient ; il était en usage sous la première et la seconde race des rois de France.

— Fig. L'*énervation* des mœurs et la dissipation font le désaccord de l'esprit. (Michelet.)

— Art vétér. Section de deux tendons à la tête d'un cheval.

— Bouch. Introduction d'une lame de couteau entre le crâne et les premières vertèbres d'un bœuf, ce qui amène la mort instantanée.

— Pathol. Découragement du malade. Faiblesse morale. || Abattement des forces physiques. || Interruption aponévrotique de la longueur des fibres charnues d'un muscle.

— Syn. comp. ÉNERVATION, AFFAIBLISSEMENT. *Affaiblissement* exprime, en général, toute diminution de forces. *Énervation*, qui est peu usité, se prend dans le même sens, en offrant l'idée d'une plus grande durée.

ÉNERVE. adj. 2 g. (rad. *nerf*). Bot. Se dit des feuilles sans nervures, comme celles de la tulipe.

ÉNERVÉ, ÉE. part. pass. du v. Énerver. S'empl. adject. Homme énervé.

— Fig. Esprit énervé. Style énervé.

> [illegible] à la terre et [illegible],
> Ton esprit *énervé* [illegible] dans la mollesse [illegible] (Volt.)

— Par extens. Qui a les nerfs agacés. Je me sens tout énervé aujourd'hui.

— Bot. Se dit de feuilles sans nervures.

— Mar. *Cordages énervés*. Cordages avariés.

— Techn. *Ressort énervé*. Ressort qui a perdu son élasticité.

— ÉNERVÉ, ÉE. s. Celui, celle qui a subi le supplice de l'énervation.

— *Les énervés de Jumièges*. On nomme ainsi deux fils de Clovis II, qui, d'après une légende du XIIe siècle, se révoltèrent, et eurent les nerfs des bras et des jambes coupés ; ils furent ensuite abandonnés dans un bateau sur la Seine et recueillis par les moines de Jumièges.

ÉNERVEMENT. s. m. Action de celui qui s'énerve par des excès ; effet de cette action.

— Fatigue quelconque des nerfs. Ses *énervements* l'abandonnèrent, et ce fut une ardeur d'action folle et continuelle. (G. Flaubert.)

* **ÉNERVER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, préf. extract. ; *nervus*, nerf). Enlever la force, le nerf. Le trop grand usage du vin est capable d'*énerver* un homme. (Acad.) L'abus des parfums blase le sens de l'odorat, *énerve* et amollit le corps. (Maquel.)

— Par extens. Affaiblir, en parlant des choses. Une délicatesse exagérée énerve la langue.

— Fig. En parlant des choses morales. C'est une étude qui énerve l'âme. Tout ce qui rend l'autorité injuste et odieuse l'*énerve* et la diminue. (Mass.) On *énerve* la religion quand on la change. (Boss.) Les femmes, dont l'armée était trop remplie, poussaient les cris qui *énervaient* encore le courage. (Volt.) Les profusions, dans un temps où il fallait n'employer l'or que pour avoir du fer, *énervèrent* son autorité. (Id.) Il faut aimer la vérité, la voiler, mais ne pas l'*énerver*. (O. Feuillet.) La tyrannie *énerve* les faibles, les mine, les hébète. (P. de St-Victor.)

> Et notre luxe asiatique
> N'a point [illegible] sa vigueur. (J.-B. Rousseau.)

> [illegible] la paresse [illegible],
> [illegible] le génie. (Delille.)

— Absol. La chaleur excessive *énerve* et accable. (Lav.)

— Art vétér. Couper le tendon des muscles releveurs de la lèvre supérieure du cheval, pour donner plus de grâce et de finesse au nez.

— Hist. Appliquer au patient le supplice de l'énervation.

— S'ÉNERVER. v. pron. Être énervé. Nos bras ne se sont point *énervés* dans les arts de la mollesse. (Rayn.) Les nations se sont *énervées* en voulant *énerver* les nations rivales. (Id.)

— Fig. Perdre son énergie, sa force. Leur langage s'*énervait* en se polissant. (Acad.) L'empire s'*énerve* par le relâchement de la discipline. (Bossuet.) Son âme si résolue s'*énerve* sous le coup de cette parole séductrice. (Montalembert.)

ENÉTANT, ANTE. adj. (pr. *a-né-tan* ; ét., *en* et *étant*). *Bois enétant*. Bois sur pied.

ENEYÉ, ÉE. part. pass. du v. Éneyer. Cannes éneyées.

ÉNEYER. v. a. 1re conj. (pr. *é-né-ié*). Techn. Ôter les nœuds du bois, avant de le fendre.

ENFAGOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfagoter. Qui est vêtu d'une façon ridicule. Vieille femme enfagotée.

ENFAGOTER. v. a. 1re conj. (rad. *fagot*). Entasser, surcharger d'habits lourds et ridicules. Enfagoter un enfant. Il est très familier et peu usité.

— S'ENFAGOTER. v. pron. Se parer sans goût, se surcharger de vêtements. Cette femme s'habille avec goût, mais sa sœur s'enfagote.

ENFAISSELER. v. a. 1re conj. Se disait autrefois pour Empaqueter, mettre en faisceaux.

ENFAÎTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfaiter.

* **ENFAÎTEAU.** s. m. (rad. *enfaîter*). Archit. Tuile creuse qui se place sur le faîte d'une maison ou d'un édifice.

* **ENFAÎTEMENT.** s. m. (rad. *enfaîter*). Couvr. Table de plomb qui se met sur le faîte des maisons couvertes d'ardoises. Des crochets de fer arrêtent et soutiennent les *enfaîtements*. (Acad.)

* **ENFAÎTER.** v. a. 1re conj. Couvrir le faîte d'une maison avec de la tuile, du zinc ou du plomb.

— Mettre des objets dans une mesure de manière qu'ils en dépassent un peu le bord.

* **ENFANCE.** s. f. (ét. lat., *infantia* ; de *infans*, enfant). Le premier âge de la vie humaine ; celui pendant lequel l'être humain n'a pas encore l'usage de la parole.

— L'âge où l'être humain ne possède que les premiers rudiments de la parole et de la raison. Cet âge, dans l'acception ordinaire, s'étend depuis la naissance jusqu'à l'adolescence, époque à laquelle les organes se sont déjà développés d'une manière remarquable. Enfance aimable, gracieuse, timide, faible, tendre, naïve, folâtre, innocente, docile, volage. La naïveté, l'ingénuité, les amabilités, les grâces, les charmes, les joies, les caresses de l'enfance. Les maladies, les chagrins de l'enfance. Elle a vu son *enfance* élevée avec eux. (Rac.) Quel soin ne prit-elle pas de votre *enfance* ! (Fléch.) L'*enfance* de cet auguste monarque surpasse déjà les vœux de toute la nation. (Mass.) Dans l'*enfance*, nous faisons sans secours des progrès qui paraissent aussi rapides qu'étonnants. (Condill.) L'*enfance* a des charmes si doux. (Ducis.)

— Se dit de celui ou de celle qui est dans l'âge de l'enfance. L'enfance et la vieillesse s'appuient toutes deux sur leur faiblesse. Les soldats n'épargnèrent ni la beauté, ni la vieillesse, ni l'enfance. Nous plaignons le sort de l'*enfance*, et c'est le nôtre qu'il faudrait plaindre. (J.-J. Rouss.) Elle fit approcher une femme qui avait élevé son *enfance*. (Barth.) Un léger défaut de prononciation prêtait à ses paroles les grâces naïves de l'*enfance*. (Id.)

> Heureuse, heureuse l'*enfance*
> Que le Seigneur instruit et prend [illegible] défense ! (Racine.)

— Puérilité, action d'enfant, état semblable à celui d'un enfant. Dans cette acception, il a un pluriel. Faire une enfance, des enfances. S'amuser à des enfances. Passer son temps à des enfances. Dans une longue *enfance* ils l'auraient fait vieillir. (Rac.) Ils ne sont guère empressés chez ces petites filles, ils ne font que des *enfances*. (Mme de Sévigné.)

> [illegible], sans craindre sa naissance,
> [illegible] d'une éternelle *enfance*. (Rac.)

— Âge de la vie où l'homme, ayant perdu l'usage de sa raison, n'a plus la conscience de son être ni celle de ses actes. Être en enfance. Tomber en enfance. Un peuple est la proie des courtisans sous un enfant roi, ou sous un roi en *enfance*. (Mass.) L'omnipotence fait retomber en *enfance* l'homme qui n'est pas de taille à la supporter. (P. de St-Victor.)

— Commencement de ce qui est susceptible d'accroissements et de progrès. L'enfance du monde. L'enfance des arts, des sciences, des lettres, de l'industrie, du commerce, de la civilisation, etc. L'enfance d'un empire, d'une monarchie, d'une république. L'enfance d'Athènes, de Rome. Quand le monde plus innocent était encore dans son *enfance*. (Boss.) Dans cette *enfance*, ou, pour mieux dire, dans ce chaos du poème dramatique. (Racine.) L'âge d'or, âge heureux du monde en son *enfance*. (De Saint-Ange.) L'art des fortifications était encore dans son *enfance*. (Volt.) Il faut espérer que notre raison ne restera pas dans une éternelle *enfance*. (Barth.) Vers les temps de la bataille de Marathon, la peinture et la sculpture sortirent de leur longue *enfance*. (Id.) La science, d'ailleurs, était [illegible] *enfance*. (O. Feuill.)

— Pathol. *Bouton de l'enfance*. Petite tumeur qui occupe le point central de la ligne médiane de la voûte palatine chez les petits enfants et gêne la succion et la déglutition.

— Physiol. Période de la vie qui s'étend depuis la naissance jusqu'à l'âge de sept ans. Elle comprend : 1° la première enfance, qui finit à l'éruption des premières dents de lait (sept à huit mois) ; 2° la seconde enfance, qui s'étend de la première dentition jusqu'au commencement de la dentition permanente.

— Syn. comp. ÊTRE DANS L'ENFANCE, ÊTRE EN ENFANCE. *Être dans l'enfance*, c'est être dans le premier âge de la vie où l'on n'a pas encore le plein usage de la parole et de la raison ; *être en enfance*, c'est être sur la fin de sa carrière, avoir perdu la raison, sinon la parole, par suite de l'épuisement des organes.

ENFANÇON. s. m. (rad. *enfant*). Fam. Petit enfant. Il est très ancien dans notre langue.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (La Fontaine.)
> [illegible]
> [illegible] petits *enfançons*. (J.-B. Rousseau.)

* **ENFANT.** s. 2 g. (ét. lat., *infans*, formé de *in*, préfixe négat., et de *fari*, parler). Littéral., Garçon ou fille qui n'a pas encore l'usage de la parole. || Par extension. Garçon ou fille en bas âge, qui est dans l'enfance ou qui n'a pas encore l'usage de la raison. Un enfant à la mamelle. Un enfant mort-né. Un enfant charmant. Un enfant mutin. Tenir un enfant sur les fonts baptismaux. Des jeux d'enfant. L'Amour est représenté sous les traits d'un joli enfant. Un gros enfant. Un enfant doux comme un agneau. Un enfant aux blonds cheveux. Un ange d'enfant. Un amour d'enfant. Un bijou d'enfant. Enfant gracieux, vif, léger, aimable, enjoué, mutin, docile, laborieux, espiègle, frais, étourdi, bruyant, doux, tapageur. L'*enfant* était moins à l'étroit, moins gêné, moins comprimé dans l'amnios, qu'il ne l'est dans les langes. (J.-J. Rouss.) Voulez-vous que l'*enfant* garde sa forme originelle, conservez-la dès qu'il vient au monde. (Id.) Romulus permit d'exposer les *enfants* difformes et monstrueux. (Montesq.) La vie de l'*enfant* est fort chancelante jusqu'à l'âge de trois ans. (Buffon.)

— En général, on est *enfant* jusqu'à douze ans ; on donne souvent ce nom aux adolescents impubères.

> L'un vieillard, l'autre *enfant*, non pas des plus petits,
> Mais garçon de quinze ans, si j'ai bonne mémoire. (La Fontaine.)

— Les *petits enfants* sont entre la première année, inclusivement, et la cinquième ou la sixième ; les *jeunes enfants* sont entre cet âge et celui où l'enfance expire. Un jeune *enfant* couvert d'une robe éclatante. (Rac.)

— En parlant d'une très jeune fille. Une belle enfant. Une enfant si douce, si aimable. Une pauvre enfant. Une méchante enfant.

— Au pluriel, le féminin est rarement usité, quoique ce ne soit pas une faute. J.-J. Rousseau a dit : Les femmes sont de grands *enfants*. || Une mère qui aurait perdu ses filles, et qui n'aurait pas eu de garçon, dirait : Mes *enfants* sont toutes *mortes*.

— *Enfant gâté*. Se dit d'un enfant entouré par sa famille de la sollicitude la plus tendre. Il se prend quelquefois en mauvaise part, en parlant d'un enfant dont les parents supportent tous les caprices avec une indulgence qui va jusqu'à l'aveuglement.

— Par extens. Personne à qui l'on passe tous ses caprices. Cet homme est l'enfant gâté de tous ses amis.

— *Enfant terrible*. Enfant qui répète étourdiment ce qu'il a entendu dire, et qui blesse ainsi profondément ceux à qui il s'adresse.

— Par extens. Se dit d'une personne dont les paroles maladroites compromettent la cause. L'enfant terrible d'un parti.

— *L'Enfant Jésus*. Nom donné à Jésus enfant, aux statuettes ou dessins qui le représentent.

— On dit proverbialement : *Être sage comme l'Enfant Jésus*.

— *Être un enfant*. Rester faible, peu instruit, peu avancé dans une branche que l'on cultive. En physique, ce sera toujours un enfant. On n'est qu'un enfant dans sa propre langue, quand on ne lit que les auteurs de son temps.

— *Se comporter, se tenir, agir comme un enfant, parler comme un enfant*. Agir avec étourderie, tenir des discours frivoles, peu sensés. Ce collégien s'est tenu à table comme un enfant. Ce vieillard radote, il parle comme un enfant. || Dans un sens analogue, on dit : *Faire l'enfant, Être enfant*. Elle est *enfant* au delà de ce qu'on peut imaginer. (Mme de Sévigné.) Pendant que les philosophes radotent et font les *enfants*. (J.-J. Rousseau.) Eh ! mon Dieu ! Marianne, que vous êtes *enfant !* (Marivaux.)

— *Faire l'enfant*. Signifie aussi Affecter une ignorance, une naïveté que l'on n'a pas. Allons ! ne faites pas l'enfant.

— *Être innocent comme l'enfant qui vient de naître*. L'être tout à fait.

— Fam. *C'est un jeu d'enfant, ce n'est qu'un*

[illegible] que l'on [illegible] Se dit d'une affaire grave [illegible] engagement [illegible] [illegible] pas un jeu d'enfant.

— Terme de familiarité affectueuse [illegible] qu'à un inférieur ou à quelqu'un plus jeune que soi, pour le flatter. Ma belle enfant, toute la société a été enchantée de vous. || Pour le consoler. Allons, mon enfant, comptez sur mon amitié. [illegible] ma chère enfant. || Pour lui ordonner quelque chose. Partez, [illegible] enfant. || Pour l'e[illegible] [illegible] et marchons à l'ennemi! Et le vin donc, mes *enfants!* ça cou[illegible] comme l'eau coule à la Seine. (É. Zola.)

[illegible]

— Fig. et fam. *Bon enfant, bonne enfant*. Celui, celle [illegible]. Il est aimable et gai, c'est vraiment un bon enfant. La Lisette de Béranger est une bonne et joyeuse enfant. La jeune Eudoxe est une [illegible] Il est *bon enfant, bien bon enfant* de croire cela, de se prêter à de telles complaisances, pour Il est bien simple de croire, de se prêter, etc.

[illegible]

—Fils ou fille, quel que soit leur âge, par relation au père et à la mère, ou à l'un des deux seulement. Avoir des enfants. Rester veuve avec [illegible] enfants. [illegible] ses sujets comme ses enfants. (Mass.) [illegible] de la [illegible] [illegible] J.-J. Rousseau.) Je laisse à mes *enfants* le plus précieux des héritages, celui d'une bonne renommée. (Id.) Mes chers *enfants*, dit-il, [illegible] à ses fils il parlait. (La Fontaine.)

[illegible]
(La Fontaine.)

—*Enfant abandonné* ou *enfant trouvé*. Celui qui n'a aucune famille, ou qui, appartenant à une famille, est réduit à n'avoir d'autre recours que la charité publique; se dit particulièrement des enfants qu'on trouve exposés et dont le père et la mère ne se font pas connaître. La charité [illegible] *Enfant adoptif*. Celui au profit duquel un étranger fait, dans les formes légales, une déclaration d'adoption. L'enfant adoptif est mis absolument sur la même ligne que l'enfant légitime. || *Enfant adultérin*. Celui qui est né du commerce de deux personnes dont l'une ou l'autre ou toutes les deux étaient mariées à un tiers. || *Enfant chéri*. Enfant de famille qui était avantagé aux dépens de tous les autres; celui des enfants auxquels on attribue la quotité disponible || *Faire enfant chéri*. Avantager un de ses enfants. || *Enfant émancipé*. Enfant affranchi légalement de la tutelle. || *Enfant impubère*. Celui qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté. || *Enfant incestueux*. Celui qui est né de personnes entre lesquelles le mariage est prohibé pour cause de parenté ou d'alliance. Avant 1789, on confondait tous ces enfants sous la dénomination de *bâtards*. *Enfants communs*. Enfants nés de deux personnes unies par un mariage légal. || *Enfant légitimé*. Celui qui, né hors le mariage, a obtenu [illegible] de légitimation. [illegible] *enfants légitimés*, ceux qui, bien que bâtards, recevaient du prince des lettres de légitimation. || *Enfant majeur*. Celui qui a atteint l'âge de majorité. || *Enfant mineur*. Celui qui est encore dans les liens de la minorité. || *Enfants naturels*. Enfants nés hors le mariage, ou déclarés non légitimes, bien que nés pendant le mariage. || *Enfant naturel simple*. Celui qui est né de personnes capables de s'unir par le mariage au moment de sa conception. || *Enfant posthume*. || Enfant né après la mort de son père. || *Enfant pubère*. Celui qui a atteint l'âge de puberté. || *Enfant reconnu*. Enfant né hors du mariage, mais dont les parents se déclarent dans l'acte de l'état civil ou dans un acte authentique.

— [illegible] en parlant d'une femme; Engendrer, en parlant d'un homme. Jupiter enleva Protogénée, femme de Locrus, et lui fit un *enfant*. (Racine.)

— *Mal d'enfant*. Le travail de l'accouchement.

— *Enfant de l'amour*. Celui qui est né hors mariage.

[illegible]
(Voltaire.)

— *Enfant de Melchisédech*. Celui dont l'origine est inconnue.

— *Enfant du premier lit*. Enfant d'un premier [illegible] *Enfant du second, du troisième lit*. Enfant d'un second, d'un troisième mariage, etc. Si j'avais des *enfants* d'un second lit, je me croirais la grand'mère de ceux du premier. (J.-J. Rousseau.)

— Fam. *C'est bien l'enfant de sa mère*. Il ressemble beaucoup à sa mère; il en a ou les traits, ou les manières, ou les qualités ou les [illegible]

— *Enfant de famille*. Enfant en puissance de père et de mère. || Signifie aussi Enfant de bonne maison.

— *Traiter quelqu'un en enfant de bonne maison*. Le traiter sévèrement, le châtier. Cette locution ne s'emploie plus.

— *Enfants de la patrie*. Nom qu'on donnaaux enfants trouvés, sous la Révolution.

— *Enfants bleus. Enfants gris. Enfants rouges*. Orphelins ainsi nommés d'après la couleur de leur uniforme, et qu'autrefois on élevait dans les hospices.

— *Enfants assistés*. Nom des enfants élevés dans les hospices.

—*Enfants de troupe*. Fils de militaires élevés dans les casernes, aux frais de l'État. Les pupilles de la garde étaient, en partie, des enfants de troupe.

— Pop. *Enfant de la balle*. V. BALLE.

— Descendant. Les enfants d'Abraham.

[illegible]
(La Fontaine.)

— *Petits-enfants*. Les enfants des enfants, les arrière-petits-enfants, en quelque degré qu'ils soient.

— Se dit parfois en parlant des petits des animaux. Son père le laissait courir sans souliers, et, pour faire le philosophe, disait même qu'il pouvait bien aller tout nu, comme les *enfants des bêtes*. (G. Flaubert.)

[illegible]
(La Fontaine.)

[illegible]
(Delille.)

— En parlant des végétaux.

[illegible]
(L. Racine.)

— *Être l'enfant de telle ou telle ville, de tel ou tel pays*. Y être né. Enfant de Paris, de Lyon, de Bordeaux, de Marseille.

— Ce qui est le produit, le résultat, personne ou chose, d'un objet quelconque personnifié. Les *enfants* de la gloire et de la magnificence sont rarement les *enfants* de la sagesse et de la vertu. (Mass.)

[illegible]
Noirs *enfants* du dépit, ennemis de ma gloire,
[illegible]
(Corneille.)

[illegible]
(Delille.)

— Prov. et fig. *Les menteurs sont enfants du diable*. Les menteurs sont inspirés par le diable. [illegible] *De fol et d'enfant se doit-on délivrer*. || *Il n'y a plus d'enfants*. Se dit pour exprimer que la malice est précoce aujourd'hui. *Cet enfant a trop d'esprit, il ne vivra pas*. Se dit d'un enfant très intelligent dont la santé inspire des craintes; se prend aussi très souvent ironiquement.

— Arg. *Enfant de chœur*. Pain de sucre. || *Enfant de giberne*. Enfant de troupe. || *Enfant de trente-six pères*. Fils dont la mère a eu des amants. || *Enfant de maître Jacques. Enfants de Salomon. Enfant du père Soubise*. Noms des membres de trois sociétés de compagnonnage.

— Admin. des hôp. *Enfants trouvés*. Nom des hospices où on recueille les enfants trouvés, et les orphelins. On l'a mis aux Enfants trouvés. || L'*Enfant Jésus*. Nom d'un hospice de Paris, où les enfants des pauvres sont soignés gratuitement pendant leurs maladies.

— Alchim. *Les enfants de la nature*. Les quatre éléments. || *Enfant des philosophes*. Le mercure.

— Art dram. *Enfants sans-souci*. Nom d'une troupe de baladins que s'adjoignirent les frères de la Passion, et qui rompaient l'uniformité et la tristesse de leurs mystères par leurs farces et leurs chansons. Leur chef se nommait *prince des sots*.

— Art milit. *Enfants perdus*. Se disait autrefois des soldats détachés qui commençaient une attaque. Le capitaine Rodrigue de Villandr commandait les enfants perdus à la bataille de Bouvray. || Par extens., on l'applique aux personnes que l'on pousse en avant dans quelque entreprise périlleuse, ou qui s'y jettent d'elles-mêmes.

— Astron. *Enfants de Dercéto*, ou *enfants d'Atergatis*. Un des noms de la constellation des Poissons.

— Cult. cathol. *Enfant de chœur*. V. CHOEUR.

— Écrit. sainte. *Enfant prodigue*. Titre d'une parabole célèbre de l'Évangile, dans laquelle un enfant, après avoir obtenu de son père la part qui lui revenait de son bien, s'en va en pays étranger, où il dissipe tout en débauches.

— Par extens. Fils de famille qui se range, après une vie dissipée, et rentre au foyer paternel.

— *Les enfants de lumière*. Ceux qui sont illuminés par les vérités de l'Évangile. Que les enfants de ce siècle apprennent aujourd'hui de moi la prudence des *enfants* de lumière. (Fléch.) || *Les enfants des ténèbres*. Les gentils, les idolâtres, et, par extens., les hérétiques. || *Les enfants des hommes*. Les hommes. Cela s'applique presque toujours en mauvaise part à ceux qui vivent dans l'iniquité. || *Enfants de Dieu*. Tous les hommes sont les enfants de Dieu. Tous les chrétiens sont les enfants de Dieu par la grâce; tous les fidèles sont enfants de Dieu et de l'Église. Différente des autres mères, qui mettent hors d'elles-mêmes les *enfants* qu'elles produisent, l'Église n'engendre les siens qu'en les recevant dans son sein, qu'en les incorporant à son unité. (Boss.) Elle vient recueillir les *enfants* de Dieu sous ses ailes. (Id.) Si le monde exige tant des *enfants* de la terre, qu'est-ce que Dieu ne doit pas demander des *enfants* du ciel? (Massillon.) || *Enfants de l'Église*. Les chrétiens catholiques.

— Hist. *Enfants de France*. Dénomination particulière aux enfants, petits-enfants et frères et sœurs du roi régnant. || *Enfants d'honneur*. Gentilshommes qu'on élevait avec les princes. || *Enfants de cuisine*. Marmitons de la cuisine du prince. || *Enfants de langues*. Enfants que, Français de naissance ou nés de Français établis dans le Levant, étaient élevés aux frais du gouvernement et instruits spécialement dans les langues orientales pour être employés comme drogmans ou interprètes. Cette institution date de Louis XIV. On dit aujourd'hui les *jeunes de langue*.

— Jurispr. *Droit des douze enfants*. Usage qui accordait l'exemption de tout impôt aux parents qui avaient douze enfants.

— Mamm. *Enfant du diable*. Nom vulgaire des moufettes.

— Mar. *Enfant trouvé*. Celui qui s'est caché à bord pour naviguer et ne se montre qu'après le départ du navire.

— Moll. *Enfant au maillot*. Nom vulgaire des coquilles terrestres du genre maillot.

— Styl. poét. On appelle les poètes, les *enfants d'Apollon*; les guerriers, les *enfants de Mars*; les médecins, les *enfants d'Esculape*, les cultivateurs, les *enfants de Cérès de Triptolème*. L'Amour personnifié se nomme l'*enfant ailé*, l'*enfant de Paphos*, l'aimable *enfant de Gnide*, l'*enfant de Cypris*, *de Cythère*. Mais de l'*enfant ailé* redoutez le carquois. (Mollev.)

[illegible]

—*Un enfant de Loyola, de saint Bruno, de saint Dominique*. Un jésuite, un trappiste, un dominicain, celui qui s'est incorporé à l'une ou à l'autre de ces familles religieuses, dont le fondateur est regardé comme le père spirituel.

— *D'enfant*. loc. adv. Digne d'un enfant. C'est une conduite d'enfant.

— ENFANT. adj. m. Qui est dans l'enfance, qui est en bas âge. Un roi enfant.

— Fig. *Un peuple enfant*. Un peuple qui ne fait que commencer son existence; un peuple qui débute sur la scène politique, qui en est aux premiers éléments de la civilisation, des arts, des sciences, de l'industrie, etc.

— Qui a le caractère de l'enfant. J'aurais eu peine à croire qu'il y eût des spectateurs assez *enfants* pour aller voir cette imitation. (J.-J. Rousseau.)

— Poét. En parlant des choses. Bords où mes pas *enfants* suivaient Napoléon. (V. Hugo.)

— Syn. comp. ENFANT, PUÉRIL. La qualité d'*enfant* s'applique aux personnes; celle de *puéril* a leurs discours ou à leurs actions.

ENFANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfanter. S'empl. adjectiv. Un fils enfanté dans la douleur. Dans le fond de la Thrace un barbare *enfanté*. (Racine.)

— Fig. Produit. Un système laborieusement enfanté.

— *Enfanté de*.

Neptune est un vain nom, et le coursier ardent
[illegible]

— *Enfanté par*. La plupart des vices sont enfantés par l'oisiveté. Des théories dangereuses ou ridicules, enfantées par des esprits malfaisants ou désœuvrés.

ENFANTEAU, ENFANTELET. s. m. **ENFANTELETTE**. s. f. (rad. *enfant*). Anciens diminutifs d'Enfant. Dors, cher *enfantelet*, vrai portrait de ton père. (Clotilde de Surville.)

***ENFANTEMENT**. s. m. Action d'enfanter, de mettre un enfant au monde; accouchement; couches. Les douleurs de l'enfantement. Hâter l'enfantement. L'enfantement a été laborieux. Les épouses hurlent ton nom dans la douleur des *enfantements*. (G. Flaubert.)

— S'est dit des animaux. Avez-vous observé l'*enfantement* des biches? (Sacy.)

— Fig. L'enfantement de la liberté. L'hiver est un long et pénible *enfantement* du printemps. (A. Karr.)

— Fig. et fam. *Être dans les douleurs de l'enfantement*. Se dit d'un auteur qui compose avec beaucoup de peine.

* **ENFANTER**, v. a. 1re conj. Accoucher, mettre au monde un enfant. L'Écriture sainte dit. Une vierge concevra et enfantera un fils. Enfanter un garçon, une fille. Inusité, si ce n'est dans le style poétique ou biblique.

— Par extens. Une terre dépossédée d'elle-même ne peut *enfanter* un peuple indépendant. (E. Quinet.)

Cieux! répandez votre rosée,
Et que la terre *enfante* son Sauveur! (Racine.)
Sitôt que le devoir l'ordonne,
La France *enfante* les soldats. (Lamotte.)

— Fig. Produire, causer, avoir pour effet. Enfanter péniblement un volume. Enfanter un projet. Enfanter des miracles, des prodiges, des maux. Dieu remua le ciel et la terre pour *enfanter* ses élus. (Boss.) L'adulation *enfante* l'orgueil. (Mass.) Ces monstres qu'il a plu à la Providence de permettre que la nature *enfantât*. (Mass.) Les auteurs se donnent des contorsions pour *enfanter* des expressions de génie. (Barth.) Le méchant a été en travail pour produire l'injustice; il a conçu le mal et *enfanté* le crime. (La Harpe.) Ces esprits débiles n'ont pas la force d'*enfanter* les idées générales. (H. Taine.) En condamnant les fureurs que souffla le sombre génie de la Ligue, on a trop oublié ce qu'il *enfanta* d'héroïsme. (L. Blanc.)

Qui regarde les biens ou la condition
N'a qu'un amour avare ou plein d'ambition,
[illegible]
(Corneille.)

Bienheureux Scudéri, dont la fertile plume
[illegible] (Boil.)

— Prov. et fig. *La montagne a enfanté une souris, c'est la montagne qui enfante une souris*. Ce grand projet, cette belle entreprise, cette promesse si vantée, n'a rien produit, ne produit rien qui réponde à l'espérance qu'on en avait conçue.

— Théol. myst. *Enfanter une âme en Jésus-Christ* ou *à Jésus-Christ*. La rendre digne du Sauveur.

— Absol. Enfanter dans la douleur. La loi de Moïse obligeait les femmes juives à se présenter au temple pour être purifiées, quarante jours après qu'elles avaient enfanté.

— S'ENFANTER. v. pron. Être enfanté.

— Syn. comp. ENFANTER, ACCOUCHER, ENGENDRER. V. ACCOUCHER.

* **ENFANTILLAGE**. s. m. (pr. *an-fan-ti-llaje, ll* mouill.; rad. *enfant*). Discours, manières qui n'appartiennent qu'à l'enfance; puérilités, bagatelles. Les enfantillages ne conviennent pas à un homme grave. Se fâcher pour si peu de chose est un enfantillage. Faire des enfantillages. Dire des enfantillages. N'aimer que les enfantillages. Et l'*enfantillage* reprenant le dessus, il se mit à rire de leur détresse comme de la chose la plus plaisante du monde. (A. Daudet.)

— Syn. comp. ENFANTILLAGE, PUÉRILITÉ. *Enfantillage* a plus de rapport aux actions; *puérilité* en a davantage aux discours. Faire des *enfantillages*, dire des *puérilités*.

ENFANTILLER. v. n. 1re conj. (pr. *an-fan-ti-llé, ll* mouill.). Vieux mot qui signifie Se livrer à des enfantillages.

* **ENFANTIN, INE**. adj. Qui tient de l'enfant. Visage enfantin. Air enfantin. Voix enfantine. Manières enfantines. Venez faire parler vos esprits *enfantins*. (Racine.) D'une main *enfantine* elle apprit à gouverner le mors d'un coursier. (J.-J. Rousseau.)

— Se prend substantivement. Et je le crois (le monde) trop vieux barbon pour faire l'*enfantin* et le virginal sans se rendre ridicule. (Th. Gautier.)

ENFANTIN (Barthélemy-Prosper ENFANTIN, dit *le Père*). Né à Paris, 1796-1865, élève de l'École polytechnique, accepta de Saint-Simon mourant la mission de faire connaître la doctrine saint-simonienne, et la développa dans *le Producteur*. En 1830, il devint, avec Bazard, l'un des deux *Pères suprêmes*. Ils se séparèrent bientôt sur des questions de morale; les doctrines d'Enfantin, soutenues dans *le Globe*, le firent condamner à un an de prison, en 1832, et la société saint-simonienne fut forcée de se séparer. Il alla en Égypte et finit par exercer des fonctions importantes dans l'administration du chemin de fer de Paris à Lyon. On lui doit: *Doctrine de Saint-Simon; Économie politique et saint-simonienne; Colonisation de l'Algérie*; etc.

ENFANTISE. s. f. Enfantillage.

ENFANTOMER. v. a. 1re conj. (radic. *fantôme*). Se disait autrefois pour Ensorceler, charmer. Troubler les sens.

ENFARGER. v. a. 1re conj. Mettre des entraves à un cheval.

ENFARINÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfariner. S'empl. adjectiv. Arlequin avait la figure noire, et Pierrot le visage enfariné. Ce bloc *enfariné* ne me dit rien qui vaille. (La Font.)

— Qui a une connaissance superficielle.

[illegible]
Connaîtront Macare et Thélème. (Voltaire.)

— Fig. et fam. *Être enfariné d'une opinion, d'une doctrine*, etc. Être prévenu en faveur de cette opinion, de cette doctrine. Il est enfariné du platonisme.

— Prov. et pop. *Venir la gueule enfarinée*. Venir mal à propos et avec une sotte confiance. Je hais ce style de dire toujours que tout est de nos amis; c'est un air de gueule *enfarinée* qui n'appartient qu'à qui vous savez. (Mme de Sévigné.) Cette gueule *enfarinée*, qui m'a obligée de vous dire de si bon cœur une fausseté, ne m'empêchera pas de vous en mander peut-être encore. (Id.)

* **ENFARINER**. v. a. 1re conj. Poudrer de farine. Pour jouer le rôle du bailli, il enfarina sa tête.

— Fig. et fam. Endoctriner quelqu'un. Le prévenir en faveur de. Enfariner quelqu'un d'une opinion, d'un système.

— S'ENFARINER. v. pron. Se couvrir de poudre, de farine. S'enfariner en traversant un moulin.

— Fig. et fam. *S'enfariner d'une science*. N'en prendre qu'une connaissance superficielle. Pour arriver aux dignités de l'Église, il faut non seulement s'*enfariner* de théologie, mais

se faire un grand fond de politique. (Abbé de Bonzi.)

ENFASCIÉ, ÉE. adj. Affecté de fasciation. Dans les vignes attaquées par le phylloxera, l'épiderme des racines est crevassé, enfascié.

★ **ENFER.** s. m. (pr. *an fèrr* ; et. lat. *infernus*, bas, sous-entendu *locus*, lieu). Lieu souterrain où les damnés subissent le châtiment de leurs crimes. Il est le contraire de Ciel et de Paradis. Les supplices de l'enfer. L'épouvante de l'enfer. Les feux de l'enfer. L'enfer attend les réprouvés. Les démons de l'enfer. Menacer de l'enfer. Tomber dans l'enfer. Précipiter dans l'enfer. Jésus-Christ a brisé les portes de l'enfer. Songez que ce qui paraît le plus effrayant à la plupart des hommes est ce qu'ils n'ont jamais vu, et ne peuvent jamais voir... l'*enfer*. (Mme de Sévig.) L'*enfer* de Dante ne ressemble à aucun des innombrables *enfers* que la sombre mélancolie des poètes a inventés. (Ch. Nodier.)

— Le pluriel n'ajoute rien à la signification de ce mot. La discorde rentrait dans les *enfers* d'où elle était sortie. (Boss.)

— Les peines mêmes que souffrent les réprouvés.

— Au pluriel, *Enfers* ou *Limbes*. Lieu où les âmes justes attendaient la délivrance du Messie. Jésus-Christ est descendu aux enfers.

— Dans la Bible, signifie quelquefois La mort, le tombeau. Jacob dit qu'il pleurera Joseph jusque dans l'enfer. Voulez-vous donc, dit-il encore, entraîner par la douleur mes cheveux blancs dans les enfers? Job demande à Dieu qu'il le protège dans l'enfer.

— *Enfers* au pluriel, signifie encore les lieux souterrains où les païens croyaient que les âmes allaient après la mort. Les champs Élysées, séjour des bienheureux, et le Tartare ou les méchants étaient tourmentés, faisaient partie des enfers. Cerbère gardait les portes des enfers. Orphée descendit aux enfers pour y chercher Eurydice. Je suis roi des *enfers*, Neptune est roi de l'onde. (Quin.)

— En ce sens, s'emploie aussi au singulier.

> L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie ;
> Pluton sort de son trône, il pâlit, il s'écrie. (Boileau.)

— *Le roi des enfers*, Pluton. || *La reine des enfers*, Proserpine. || *Les trois juges des enfers*, Minos, Éaque et Rhadamanthe. || *Les filles d'enfer*. Les Furies. Hé bien! filles d'*enfer*, vos mains sont-elles prêtes? (Racine.)

— *Enfer* se prend aussi pour Les démons, les puissances de l'enfer. L'enfer tout entier s'est déchaîné pour le perdre. Ces foudres de bronze que l'*enfer* a inventées pour la destruction des hommes. (Fléchier.) Je pense qu'avec eux tout l'*enfer* est chez moi. (Boileau.)

— Autrefois on ne mettait point d'article devant *enfer*. Les flammes d'*enfer*. (Mass.)

> Qui ne pensait que les Furies
> Viendraient des abîmes d'*enfer*? (Malherbe.)

— Lieu où l'on est extrêmement gêné, tourmenté. C'est un enfer, un vrai enfer, un véritable enfer. Ce monde, hélas! est bien un autre *enfer*. (Volt.)

— Fig. L'*enfer* pour les femmes est la vieillesse. (St-Evremond.)

> Combien n'a-t-on pas vu de belles aux doux yeux,
> Avant le mariage anges si gracieux,
> Tout à coup se changeant en bourgeoises sauvages,
> Vrais démons, apporter l'*enfer* dans leurs ménages?
> (Boileau.)

— Par extens. Nom donné aux lieux de débauche, aux maisons de jeu. Que de fortunes s'engloutissent dans les *enfers* de Regent's-street!

— Endroit d'une bibliothèque où l'on tient enfermés les livres regardés comme dangereux. Il voudrait jeter à l'enfer tous les livres de ses ennemis.

— Peine extrême, douleur cuisante, violent supplice, remords poignants de la conscience. Avoir l'enfer dans le cœur. Porter l'enfer avec soi. Porter son enfer avec soi. Les méchants portent leur enfer avec eux. Dieux! qui me délivrera de cet enfer?

— *Tison d'enfer*. Homme très méchant, femme très méchante qui excite au mal, ou en donne l'exemple. Cet homme est capable de toutes les bassesses, c'est un tison d'enfer. || On dit dans le même sens : C'est une Furie d'enfer, un monstre échappé de l'enfer. Les jésuites appelaient Pascal, l'auteur des *Provinciales*, un tison, une porte d'enfer. Et comment prouver qu'on n'est pas une porte d'*enfer*? (Pasc.)

> La chien en sacrifie au démon de la France
> Les bouts trop élevés de vos aimés d'*enfer*. (Mathurin.)

— Fam. *Jouer un jeu d'enfer*. Jouer très gros jeu. A Frascati, l'on jouait souvent un jeu d'enfer.

— *Aller un train d'enfer*. Aller fort vite. Ces voitures, au risque d'écraser les passants, vont d'un train d'enfer.

— Fig. Ce prodigue aura bientôt dévoré son patrimoine, il y va d'un train d'enfer.

— *Feu d'enfer*. Feu très vif, très grand. Dans les usines à gaz, il y a un feu d'enfer.

— *Faire un feu d'enfer*. Se dit, à l'armée, d'un feu rapide et bien nourri de l'infanterie et des batteries. A Waterloo, l'artillerie de la garde faisait un feu d'enfer.

— Art culin. *Faire griller quelque chose au feu d'enfer*. Le faire griller à un feu de charbons très ardents, le faire saisir. Cette grillade a été mise au feu d'enfer.

— Chim. Nom donné par les Anciens à un appareil au moyen duquel ils obtenaient le précipité *per se* (deutoxyde de mercure rouge). || On a donné aussi ce nom à un matras à fond plat dans lequel on mettait le mercure métallique. Son col était effilé à la lampe, pour donner passage à l'air. Il sert à l'oxydation du mercure.

— Écon. rur. Citerne où viennent s'épancher les eaux qui ont été mêlées avec le marc d'olive, pour extraire l'huile qu'elles contiennent. || *Huile d'enfer*. Huile qu'on en tire.

— Jeux. Pénitence imposée, dans les jeux à gages.

— Techn. Endroit où sont les fourneaux et les bouilleurs d'une machine à vapeur.

— Typogr. Cassetin destiné à recevoir les mauvaises lettres que trouve le compositeur; on dit mieux aujourd'hui *cassetin du diable*.

ENFERMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfermer. S'empl. adjectiv. Ce qui restait de cette florissante armée courait risque plus que jamais d'être *enfermé* sans ressource. (Volt.)

— *Enfermé dans*. Enfermé dans une chambre, dans une prison. Des habits enfermés dans une malle. Fidèle à sa douleur et dans l'ombre *enfermée*. (Rac.) Laissa dans le sérail Bajazet *enfermé*. (Id.) J'ai trouvé ce billet *enfermé* dans son sein. (Id.) Et ces riens *enfermés* dans de grandes paroles. (Boil.) Robinson est un prisonnier, *enfermé* dans une île, obligé de chercher et en lui et dans la nature. (Michelet.) L'Anglais a une éducation excessivement spéciale, et il est presque toujours *enfermé* étroitement dans cette spécialité. (Id.) Les momies de seconde classe sont *enfermées* dans des bâches moins riches et sous des suaires plus grossiers. (P. de St-Victor.)

> A de [illegible] le chien a continué
> Vont [illegible] et dans sa coque *enfermé*.
> (F. de Neufchateau.)

— *Enfermé par*. Enfermé par l'ordre du roi. L'armée française enfermée par des forces supérieures.

— *Navire enfermé*. Navire pris par les glaces, ou dans les terres.

— Moll. Qui est pourvu de coquille.

— S'empl. subst. *Sentir l'enfermé* ou mieux *le renfermé*. Cette chambre sent l'*enfermé*. (Acad.)

— ENFERMÉS. s. m. pl. Moll. Famille comprenant parmi les acéphales testacés tous les animaux de cet ordre qui sont pourvus de coquilles.

★ **ENFERMER.** v. a. 1re conj. (étym. fr., *en*, dans; *fermer*). Mettre dans un lieu d'où il soit très difficile et impossible de sortir. Enfermer quelqu'un dans sa chambre. Enfermer un prisonnier dans un cachot, un oiseau dans une cage, un bandit dans sa loge. Enfermer entre quatre murailles. Après avoir *enfermé* dans le bercail son paisible troupeau, le berger revient gaiement à sa cabane. (Delenze.)

> Sans attendre qu'ici la fortune ennemie
> L'*enferme* dans un cachot le reste de sa vie. (Boil.)
> Avant qu'un peu de terre, obtenu par prière,
> Pour jamais sous la tombe eût *enfermé* Molière.

— Fig. Enfermer quelqu'un dans des arguments, dans un cercle vicieux.

— Particulièrement. Mettre, détenir dans une maison de force, de correction, dans un hôpital de fous. Enfermer quelqu'un à cause de ses déportements. Cet homme est fou à enfermer.

— Fig. et prov. *Enfermer le loup dans la bergerie*. Fermer une plaie trop tôt, faire rentrer un mal qu'il fallait attirer au dehors. || Mettre ou laisser quelqu'un dans un lieu où sa présence peut aisément causer du dommage.

— Par extens. *Enfermer son chagrin, sa honte, sa douleur*, etc. Se tenir à l'écart, cacher sa honte, son chagrin à tous les yeux.

— Fig. Contenir, comprendre. Enfermer sa clémence dans son cœur. Les harangues de Démosthène enferment de grandes beautés. Cette sagesse dont la prévoyance s'étend aux siècles futurs, et *enferme* dans ses desseins l'éternité tout entière. (Boss.) La sainte Bible *enferme* des enseignements sublimes. (Id.) Son cœur n'*enferme* point une malice noire. (Racine.) L'absolu, le nécessaire *enferme* en soi l'idée d'unité et d'infinité. (La Mennais.)

— Avoir pour conséquence. La qualité de menteur *enferme* l'intention de mentir. (Pascal.)

— Serrer une chose avec soin, dans un meuble, dans un lieu qui ferme. Enfermer des habits dans une armoire, des bijoux dans un écrin, des livres dans un cabinet, de l'or dans une caisse, des papiers dans un secrétaire.

— Absol. Enfermer à clef, sous clef, sous la clef.

— Clore de toute parts. Enfermer un camp de palissades. Enfermer un champ de haies, de fossés. Enfermer un jardin de treillages, un parc de murailles.

— Cerner, environner pour empêcher qu'on ne sorte d'un lieu. Enfermer l'ennemi de toutes parts. Enfermer un corps de troupes dans un ravin, entre deux rivières. Le roi de Prusse, habile le plus d'un genre, *enferma* de tous côtés la ville de Dresde. (Volt.) Il voulut *enfermer* Charles XII entre deux armées. (Id.)

— Envelopper, garder, entourer.

> De [illegible]
> Enferme [illegible]
> (Corneille.)

— S'ENFERMER. v. pron. Se retirer dans un lieu qu'on ferme, pour y demeurer seul et en sûreté. Le misanthrope s'enferme et ne voit personne. Jacques Ferrand s'*enferma* dans son cabinet avec le docteur Bradamanti. (E. Sue.)

— *S'enfermer dans un cloître*. Renoncer au monde, se faire religieux. Charles Quint, fatigué de sa grandeur et de sa gloire, s'enferma dans un monastère.

— *S'enfermer avec un malade*. Se dévouer à un malade et rester avec lui jusqu'à la fin de sa maladie.

— *S'enfermer dans une place*. S'établir dans une place pour la défendre pendant un siège.

— Fig.

> Ma flamme par Hector fut jadis allumée ;
> Avec lui dans la tombe elle s'est *enfermée*.
> (Racine.)

— Se contenir l'un l'autre. Ces trois choses ne se séparent jamais et s'*enferment* l'une l'autre. (Bossuet.)

ENFERMERIE. s. f. Affectation à s'enfermer. Peu usité. Quoique cela fût devenu le secret de la comédie, la même *enfermerie*, la même cacherie furent toujours de même. (St-Simon.)

ENFERMEUR. s. m. Celui qui enferme. Ne se dit que par ironie et en mauvaise part.

— Adjectiv. La princesse de Conti, qu'il chérissait, lui donna chez elle un asile impénétrable aux recherches du cardinal *enfermeur*. (Linguet.)

ENFERMIER. s. m. Infirmier. (Rabelais.)

ENFÉRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enféronner. Porc enféronné.

ENFÉRONNER. v. a. 1re conj. (rad. *feron*, fil de fer). Passer un fil de fer dans le nez des porcs pour les empêcher de fouiller la terre avec leur groin. Usité en Normandie.

ENFERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enferrer. S'empl. adjectiv. Ennemi enferré.

— Fig. *Orateur enferré*. Celui dont l'argumentation tourne contre sa cause.

★ **ENFERRER.** v. a. 1re conj. Techn. Percer avec un fer, avec une épée, un épieu, une baïonnette, une pique, une lance, etc. Enferrer un combattant. Enferrer son ennemi en pleine poitrine d'un coup de lance.

— Signifiait autrefois Charger de fers, de chaînes. Puis le fit lier et *enferrer* de grosses chaînes : préalablement le fit occire. (Rabel.)

— Techn. Placer les coins de fer dans les joints des blocs d'ardoise.

— S'ENFERRER. v. pron. Venir se jeter sur le fer de son ennemi. Lorsqu'on engage mal son épée, on court le risque de s'enferrer. S'enferrer jusqu'à la garde.

— Fig. Se nuire à soi-même par des paroles, des raisonnements ou une conduite inconsidérée; se contredire.

— Donner dans le piège qui vous est dressé. Se prendre au piège que l'on avait dressé soi-même.

ENFERRURE. s. f. (rad. *enferrer*). Techn. Placement de coins de fer dans un bloc d'ardoise.

— Se disait autrefois pour Chaîne.

ENFEU. s. m. (rad. *enfouir*). Dans l'Anjou, Sépulture de famille. Maurice de Craon fit bâtir dans l'église des cordeliers d'Angers un *enfeu* pour la sépulture de ceux de sa maison. (Compl. de l'Acad.)

ENFEUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfeuiller.

ENFEUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-feu-llé*, *ll* mouill. ; rad. *feuille*). Couvrir de feuillages. On le trouve dans Rabelais.

— Garnir de feuilles. Tous les ans, la nature enfeuille les arbres.

— S'ENFEUILLER. v. pron. Se couvrir de feuilles. Les arbres s'enfeuillent au soleil de mai.

ENFIANÇAILLES. s. f. pl. Fiançailles. Rabelais.

ENFICELÉ, ÉE. part. pass. du v. Enficeler. S'empl. adjectiv. Chapeaux enficelés.

ENFICELER. v. a. 1re conj. Se conjugue comme *Ficeler*. Techn. Serrer avec une ficelle. Les chapeliers et les fabricants de tabac emploient ce mot.

— S'ENFICELER. v. pron. Être enficelé.

ENFIELD. s. m. (pr. *ein-fîld* ; d'*Enfield*, n. géogr.). Art milit. Fusil de munition se chargeant par la culasse.

ENFIELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfieller. S'empl. adjectiv. Cœur enfiellé. Langue enfiellée. Plume enfiellée.

ENFIELLER. v. a. 1re conj. Se disait pour Teindre de fiel, mêler de fiel, remplir de fiel. On doit ensucrer les viandes salubres à l'enfant, et *enfieller* celles qui lui sont nuisibles. (Montaigne.)

— Fig. Rendre amer; aigrir, ulcérer. Pour *enfieller* le plus doux miel des hommes. (Rons.) La tristesse *enfielle* notre vie et empoisonne toutes nos actions. (Char.) Qui m'a donc *enfiellé* de la sorte contre toi? (Th. Gaut.)

> Tout son habile [illegible]
> De l'honneur [illegible]

— S'ENFIELLER. v. pron. Être enfiellé.

ENFIÉRIR. v. n. 2e conj. Devenir fier. Nul homme n'enfiérit tant et si vite qu'un parvenu. Il est vieux et inusité.

ENFIÉVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfiévrer. S'empl. adjectiv. Malade de la fièvre.

— Fig. Transporté d'une passion violente. Enfiévré d'amour, de colère, de haine, de jalousie.

ENFIÈVREMENT. s. m. État de celui qui est enfiévré; action d'enfiévrer.

ENFIÉVRER. v. a. 1re conj. L'é de la seconde syllabe se change en è devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. J'*enfièvre*, tu *enfièvres*, il *enfièvre*, etc. J'*enfiévrerai*, etc. J'*enfiévrerais*, etc. Donner, causer la fièvre. Les eaux des marais enfièvrent les habitants de la plaine. En temps de peste, l'imagination vous exerce à sa mode, et *enfièvre* votre santé même. (Montaigne.)

— Fig. Quand il trouvait des marais, leur putréfaction est évidente, leur stagnation est malsaine, leur fermentation *enfièvre* les peuples. (V. Hugo.)

— Par extens. Agiter comme par la fièvre. D'en parler seulement, il exhale un tel feu qu'il m'a presque *enfiévré* de sa passion, moi qui n'y ai que voir. (Beaumarch.)

— ENFIÉVRER. v. n. Prendre la fièvre.

— S'ENFIÉVRER. v. pron. Être enfiévré.

ENFIGNEUR. s. m. Arg. Pédéraste.

★ **ENFILADE.** s. f. (rad. *enfiler*). Suite, continuation de choses disposées sur une même ligne ou sur une même file.

— Longue suite d'appartements dont les portes sont ouvertes sur une même ligne droite. Une longue enfilade de chambres. Langlée a fait tendre son beau lit dans la chambre de la Contenseaux, qui est ouverte pour allonger l'*enfilade*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et fam. *Longue enfilade de phrases, d'arguments, d'épithètes*, etc. Suite longue et ennuyeuse de paroles. Les rhéteurs s'égarent souvent dans une enfilade de phrases pompeuses et vides.

— Pop. Suite de pertes ou de malheurs successifs.

— Art milit. Nom donné à des tranchées, des lignes de troupes, de fortifications, qui sont droites et qui peuvent être aisément balayées par le canon de l'ennemi. Enfilade franche. Enfilade courbe. Battre une enfilade. Tirer par enfilade. || Ligne droite que suit un projectile qui peut agir parallèlement à un chemin couvert, aux défenses d'une place, etc.

— Hort. Longue suite de salles de verdure.

— Jeux. Au trictrac, Difficulté que l'on éprouve à faire passer les dames d'un côté du tablier à l'autre. Éviter l'enfilade. Perdre la partie par une enfilade. || Au whist, Action de transporter à la partie suivante les points excédants de la partie précédente.

— Mar. Action de tirer des boulets de canon dans le sens de la longueur. A Navarin, le vaisseau du commodore anglais reçut une bordée d'enfilade.

— *En enfilade*. loc. adv. Se dit de plusieurs pièces de plain-pied qui communiquent successivement. Des chambres en enfilade.

ENFILAGE. s. m. Arg. Arrestation opérée sur le coupable surpris en flagrant délit.

ENFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfiler. S'empl. adjectiv. Aiguille enfilée. Perles enfilées. Anneaux enfilés. Les Chinois se servaient pour leurs calculs de petites boules *enfilées* dans des fils d'archal. (Volt.) A des cornes d'antilope étaient *enfilés* des bagues, des bracelets. (G. Flaubert.)

— Fig. La suite de nos cupidités est comme celle des causes, de qui les stoïques tiennent que les destins sont *enfilés*. (Malh.)

— Art milit. Battu en ligne droite.

— Blas. Se dit de pièces rondes et ouvertes passées dans des fasces, des lances, des bandes, etc.

— Jeux. Qui a subi l'enfilade.

— Mar. *Frégate enfilée*. Celle qui a été battue en enfilade.

ENFILE-AIGUILLES. s. m. Techn. Instrument pour enfiler les aiguilles. || Pl., des *enfile-aiguilles*.

★ **ENFILER.** v. a. 1re conj. Passer un fil ou quelque autre chose par le trou d'une aiguille, d'une perle, etc. Enfiler les grains d'un chapelet, les perles d'un collier. Enfiler une aiguille.

— Par anal. Tout en parlant, la patronne lui *enfilait* le panier au bras et la poussait vers la porte. (E. Zola.)

— Pop. *Enfiler des perles*. Travailler avec nonchalance.

— *Nous ne sommes pas ici pour enfiler des perles*. Nous ne sommes pas ici pour nous occuper de bagatelles ou de choses inutiles.

— Fam. *Enfiler un chemin, une route, une allée*. S'engager dans un chemin, dans une route, dans une allée.

— *Enfiler le degré*. S'échapper rapidement par un escalier. || *Enfiler la ruelle*. S'enfuir. || *Enfiler la venelle*. S'enfuir à la hâte. Il fut contraint d'*enfiler* la venelle. (La Font.)

— Absol. *Enfiler à droite, à gauche*. Prendre cette direction.

— Fig. et fam. *Enfiler un discours*. S'engager dans un long discours. L'assemblée sera bientôt distraite et ennuyée, si vous enfilez un discours interminable.

— Fig. et pop. Engager quelqu'un dans une partie déloyale, tromper, enjôler. Les escrocs

du bon ton enfilent les provinciaux dans les tripots et les [illegible].

— S'ouvrir sur. Une porte qui enfile une chambre.

— Art milit. *Enfiler une tranchée.* La battre en ligne droite. Le canon des remparts enfile la tranchée. Vauban conseillait aux ingénieurs de tracer la tranchée de manière à n'être pas enfilée par les batteries de la place.

— On dit dans un sens analogue : *Le vent enfile une rue.*

— Escr. Passer son épée au travers du corps de son adversaire. C'est un spadassin, il *enfile* un homme sans remords ni vergogne. (Volt.)

— Jeux. Au trictrac, Prendre de suite un grand nombre de trous.

— Mar. *Enfiler un bâtiment.* Tirer des coups de canon sur un bâtiment ennemi dans le sens de sa longueur.

— Techn. Passer la tête d'une épingle à l'endroit où elle doit être sertie ou rivée. || *Enfiler des fleurs.* Faire passer par leur centre le fil de fer sur lequel on monte le cœur. *Enfiler des boutons.* Les traverser d'un fil de fer qui va du centre à la base.

S'ENFILER. v. pron. Être enfilé.

— Fig. Il ne peut ni prévoir les choses futures ni se ramentevoir les passées ; et partant il n'en peut savoir les conséquences : or c'est de cela que s'*enfile* l'ordre et l'entre-suite des choses. (Malh.)

— Prov. et fig. *Cela ne s'enfile pas comme des perles.* Cela est plus difficile à faire qu'il ne paraît.

— Fig. Se laisser entraîner dans une perte considérable. En faisant toujours paroli, il s'est enfilé dans une perte de dix mille piastres.

— Pop. S'endetter.

— S'enfuir. Dès qu'on le menace, il s'enfile. Peu usité.

— Se jeter soi-même sur le fer de son ennemi. Il fit un faux pas et s'enfila lui même sur l'épée de son adversaire.

— Arg. *S'enfiler des briques.* Jeûner.

— Jeux. Au trictrac, Perdre forcément le tour. S'enfiler pour avoir trop pressé son jeu.

ENFILEUR, EUSE. s. (rad. *enfiler*). Techn. Ouvrier, ouvrière, qui passe les têtes des épingles dans les branches, et qui les prépare à être pressées entre les deux têtoirs.

— Ouvrier, ouvrière qui enfile des perles.

— Fig. et en mauvaise part. Enfileur de paroles. Enfileur de mots, de discours.

> Ces *enfileurs* de dactyles
> Gonflés de phrases imbéciles. (Gresset.)

— Pop. Enjôleur. C'est un enfileur.

ENFILURE. s. f. Action d'enfiler. L'enfilure des perles.

— Fig. Suite, enchaînement. Une belle *enfileure* de paroles courtoises. (Montaigne.) Le destin n'est qu'une *enfilure* de causes accrochées l'une à l'autre. (Malh.)

★ **ENFIN.** adv. (ét. lat., *in*, dans ; *finis*, fin ; on disait anciennement, *en la fin*). Pour finir, pour conclusion, en un mot, après tout, bref. Enfin ce long procès est terminé. La politique de Tibère n'était point d'accord avec ses passions particulières ; *enfin* l'homme d'État cédait continuellement à l'homme. (Montesquieu.) Quelques lecteurs demanderont ce que je trouve *enfin* de si beau dans l'action d'Alexandre. (J.-J. Rouss.)

— A la fin. Enfin je vous rencontre. Enfin les mauvais jours sont passés, et nous touchons au printemps. Nous avons couru de grands dangers, mais enfin nous sommes sauvés.

> On se peut assurer
> Qu'il est maintenant au ciel, et qu'*enfin* il console
> Ceux qu'il a tant fait pleurer. (Malherbe.)

> *Enfin* vous l'emportez, et la faveur du roi
> Vous élève en un rang qui n'était dû qu'à moi. (Corneille.)

> *Enfin* Malherbe vint, et, le premier en France,
> Fit sentir dans les vers une juste cadence. (Boileau.)

— *Enfin!* employé comme exclamation, indique la satisfaction que l'on éprouve de voir une chose se terminer.

ENFLACQUÉ, ÉE. adj. Arg. Condamné, emprisonné.

ENFLACQUER (S'). v. pron. 1re conj. Arg. Se perdre.

ENFLAMBER. v. a. 1re conj. (rad. *flamber*). Enflammer.

ENFLAMMAISON. s. f. Signifiait autrefois Inflammation, incendie.

ENFLAMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enflammer. S'emploie adjectiv. Une maison enflammée. Le Vésuve enflammé. Une tumeur enflammée.

> Le salpêtre *enflammé*
> Du tube brûlant chasse l'air comprimé. (Delille.)

— Fig. Ces flambeaux, ce bûcher, cette nuit *enflammée.* (Racine.)

— Qui a la couleur de la flamme. Elle se sauve dans les bras de sa mère et cache dans ce sein [illegible] son visage *enflammé* de honte. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Vif, brûlant, plein de feu. Des yeux enflammés. Des soupirs enflammés. Des paroles enflammées. Ces discours *enflammés* que vous ferez au dedans des cœurs. (Boss.) Ses joues *enflammées*, ses lèvres de corail, ses dents brillantes, son cou d'albâtre, sur un fond de verdure, frappèrent tous les regards. (X. de Maistre.)

— Fig. Surexcité. La Bretagne est plus *enflammée* que jamais. (Mme de Sévigné.)

— Irrité. Aussitôt que ce naturel plein de feu était *enflammé*, sa sagesse l'abandonnait, et il n'était plus le même homme. (Fén.)

— *Enflammé de.* Toujours du même amour tu me vois *enflammé.* (Rac.) *Enflammé* du zèle de la religion et de l'amour de la patrie. (Fléch.)

— *Enflammé par.*

> Par l'amour *enflammé*, dans sa barbare joie,
> L'Érèbe impatient attend sa proie. (Millevoye.)

— Blas. Se dit d'un cœur, d'une grenade, d'un volcan ou d'une autre pièce d'où il sort de la flamme.

— Pathol. Qui a de l'inflammation. Une tumeur enflammée.

ENFLAMMEMENT. s. m. État de ce qui est enflammé.

★ **ENFLAMMER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *inflammare* ; rad. *flamma*, flamme). Mettre en flammes, en feu, embraser. Enflammer une maison.

— Fig. Échauffer, donner de l'ardeur, de la chaleur. Les spiritueux enflamment le sang. La colère enflamme les yeux. La honte enflamma son visage.

— Exciter, encourager, animer. Je sais combien est pur le zèle qui t'*enflamme.* (Rac.) Un guerrier que la colère *enflamme.* (Boil.) Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples et pour *enflammer* les fanatiques. (Volt.) Un essaim de délateurs toujours odieux, mais toujours redoutés, *enflamme* ces guerres intestines. (Barthélemy.) La sévérité des lois ne saurait éteindre dans les cœurs le désir de plaire, et les précautions de la jalousie ne servent qu'à l'*enflammer.* (Id.) La liberté *enflamme* le génie, elle élève le cœur. (Chateaub.)

— Allumer les feux de l'amour, rendre amoureux. Ses beaux yeux enflamment tous les cœurs. La passion qui m'enflamme. Puisqu'un si grand mérite a pu vous *enflammer.* (Corn.)

— Pathol. Causer de l'inflammation. Cette blessure lui enflamme le bras.

— S'ENFLAMMER. v. pron. Être enflammé. Les pyrites humectées par l'eau s'*enflamment* d'elles-mêmes. (Buff.)

— Fig. Dès que le lion aperçut le tigre, son œil s'enflamma de fureur. Tout mon sang, de colère et de honte s'*enflamme.* (Racine.) Que la guerre s'*enflamme* et jamais ne finisse. (Id.) Ces désirs s'*enflamment.* (Fléch.) Ne donnez pas le nom d'hommes courageux à ceux qui sont agités de passions désordonnées, et dont le courage s'*enflamme* et s'éteint avec elles. (Barth.) Ils sourient en voyant le Français qui s'*enflamme*, qui, au mot de patrie et de gloire, va se faire casser les os. (H. Taine.)

— *S'enflammer par.* Cette indigne passion se nourrit et s'*enflamme* par les remèdes mêmes qui guérissent les autres passions. (Mass.)

— *S'enflammer pour.* Un jeune homme ardent s'*enflamme* pour un objet aimable, cela n'est pas extraordinaire. (J.-J. Rouss.)

— Médec. Prendre les caractères de l'inflammation. Cette plaie s'est enflammée.

— Syn. comp. ENFLAMMER, ALLUMER. Communiquer le feu, c'est *allumer* ; mettre subitement en flammes, c'est *enflammer.*

ENFLANELLER. v. a. 1re conj. Couvrir de flanelle.

— S'ENFLANELLER. v. pron. Se couvrir de flanelle. Mon tailleur voulait me forcer à porter une ceinture de flanelle sur la peau, parce que je lui dois mille écus ; à cela je lui ai répondu : O tailleur, donnez-moi quittance, et je m'*enflanelle*, pour vous conserver ma pratique, puisque vous y tenez tant. (E. Sue.)

— Arg. *S'enflaneller de.* Boire quelque chose de chaud.

ENFLANQUER. v. a. 1re conj. Arg. Perdre.

ENFLAQUER. v. a. 1re conj. Arg. Revêtir.

ENFLE. s. m. Sorte de jeu de cartes.

ENFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfler. S'empl. adjectiv. Un corps enflé. Ballon enflé. Les joues enflées. Avoir le pied enflé.

— Grossi. Une rivière enflée. Des voiles enflées. *Enflé* du tribut de plusieurs rivières et des dons humides du ciel, le Nil s'avance avec une majesté progressive, et, déroulant ses vagues, il arrose des empires florissants. (Deleuze.)

— Fig. Plus grand, lorsqu'il paraît tout seul, que tant d'autres ne le sont, *enflés* de tout le faste et de toute la pompe qui les environne. (Massillon.)

— *Un mémoire enflé.* Celui dans lequel les marchandises sont mises à un prix trop élevé, ou autre que celui dont on est convenu.

— Fig. Plein, rempli. *Enflés* de tant d'audace. (Boil.) Ce vainqueur, *enflé* de ses titres, tombera lui-même à son tour. (Boss.)

> Et quand je puis venir *enflé* d'une nouvelle,
> Donner à son repos une atteinte mortelle,
> C'est lors que plus il m'aime. (Molière.)

— Fam. *Être enflé comme un ballon.* Être excessivement enflé. Le joyeux Falstaff avait le ventre enflé comme un ballon.

> La quinteuse déesse incessamment repose,
> Le cœur gros de chagrin, sans en savoir la cause ;
> N'ayant pensé jamais, l'esprit toujours troublé,
> L'œil chargé, le teint pâle, et l'hypocondre *enflé.* (Voltaire.)

— Dans un sens absolu, *Être enflé.* Être hydropique.

— Fig. Orgueilleux, entiché. Un gentillâtre enflé de ses titres. Pauvre créature *enflée* au-dessus de ta condition. (Malherbe.) *Enflé* de tant de succès et de la prise de Fribourg. (Boss.)

— *Style enflé.* Style ampoulé. || *Rôle enflé.* Rôle d'un caractère exagéré.

— Animé, excité. Cœur, courage enflé. Espérances enflées.

— *Enflé par.*

> Il franchit tout . . . .
> Et les rocs menaçants et les gouffres profonds,
> Et les torrents *enflés* par les débris des monts. (Delille.)

— Bot. Se dit en parlant d'une partie membraneuse et renflée, dont la partie moyenne est resserrée à son sommet de manière à paraître gonflée d'air.

— Conchyl. Se dit d'une coquille lorsqu'elle a l'air d'avoir été gonflée, telle que la vénus enflée.

— Jeux. Se dit, à l'enfle, du joueur qui ne peut fournir la couleur demandée et qui doit ramasser les cartes qui ont été jouées.

— Philol. *Enflés, points enflés.* Certains raisonneurs du XVIIe siècle désignaient par cette expression les molécules de la matière.

— Substantiv. *Un enflé.* Un gros homme.

— *L'enflé.* s. m. Ce qui est enflé. L'enflé et l'ampoulé.

— ENFLÉE. s. f. Arg. Vessie.

— Syn. comp. ENFLÉ, GONFLÉ, BOUFFI, BOURSOUFLÉ. *Enflé* offre l'idée d'une fluide dans le corps ; *gonflé* offre l'idée d'une forte tension par plénitude ; *bouffi*, l'idée d'une enflure grave et flasque ; *boursouflé*, l'idée d'une enflure de la peau, comme dans une brûlure.

ENFLE-BŒUF. s. m. Entom. Nom vulgaire du carabe doré. On nomme ainsi ce coléoptère, parce que, dit-on, il fait enfler les bestiaux qui l'ont avalé.

ENFLÉCHER. v. n. 1re conj. Mar. Monter aux mâts, aux hunes, en s'élançant sur les cordages appelés enfléchures.

ENFLÉCHURE. s. f. (rad. *flèche*). Mar. Nom donné à des menus cordages qui traversent les haubans et servent d'échelons pour monter aux mâts, aux hunes. || *Faire enfléchure, les enfléchures.* Enflécher.

ENFLEMENT. s. m. Action d'enfler. || Effet de cette action.

★ **ENFLER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *in*, dans ; *flare*, souffler). Grossir ; gonfler en remplissant de vent, de fluide. Enfler les joues. Enfler un ballon. Enfler une cornemuse. L'hydropisie enfle le corps. Les pluies enflent les torrents, les rivières. Champagne, au sortir d'un long dîner qui lui *enfle* l'estomac. (La Bruy.)

— *Enfler les voiles.* Les frapper et les déployer en parlant du vent.

— Fig. Le vent du bonheur enfle nos voiles.

— Fig. *Enfler le courage. Enfler le cœur.* Augmenter le courage. Cette victoire enfla le cœur à nos bataillons. Le sang de Jupiter doit *enfler* leur courage. (Rac.) || *Enfler les espérances.* Donner de nouveaux motifs d'espérer.

— Remplir.

> Aussitôt tu verras poëtes, orateurs,
> De tes titres pompeux *enfler* leurs dédicaces. (Boil.)

— Fig. Agrandir. Les gens en place *enflent* et grossissent leur âme et leur discours naturel selon la hauteur de leur siège magistral. (Montaigne.)

— Fig. *Enfler la renommée de quelqu'un.* En faire grand cas, l'exalter, la publier.

> Ma voix, depuis dix ans qu'il commande une armée,
> A-t-elle refusé d'*enfler* sa renommée ? (Corneille.)

— *Enfler son style.* Écrire d'un style ampoulé.

— *Enfler la voix, le son.* Les rendre plus forts. Il *enflait* sa petite voix de la façon la plus comique. (E. About.)

— *Enfler la dépense.* Ajouter au nombre ou au prix des objets, afin de bénéficier sur la dépense. Le maître d'hôtel enfla la dépense. || On dit de même : *Enfler un mémoire, un compte.* || Dans un sens analogue : *Enfler le cahier, enfler les rôles.* Y mettre des choses inutiles, afin de les grossir. Huissiers et avoués sont très âpres à enfler les rôles.

— Fig. Enorgueillir, rendre vain. Tous ces biens qui vous *enflent* au-dessus de l'humanité. (Malherbe.) Ce prince, que ni sa naissance, ni sa valeur, ni la victoire elle-même, ne peuvent *enfler.* (Boss.) La prospérité ne l'avait point *enflé*, l'adversité ne l'abattit pas. (Fléch.) Les plus hautes places sont toujours au-dessous des grandes âmes ; rien ne les *enfle* et ne les éblouit, parce que rien n'est plus haut qu'elles. (Mass.)

— Arg. Boire.

— Orfèv. Agrandir au marteau, sur la bigorne, les parties inférieures des pièces d'argenterie, qui doivent former le ventre, comme aux pots à l'eau, aux cafetières.

— ENFLER. v. n. S'emploie surtout au propre. Le genou lui enfle à vue d'œil. La Seine enfle. Les poisons font enfler le corps.

— *Le lait enfle.* La chaleur le fait soulever.

— Fig. La science, le succès enfle.

— Jeux. A l'enfle, Prendre toutes les cartes qui ont été jouées.

— S'ENFLER. v. pron. Devenir plus gros par l'introduction du vent, d'un fluide, etc., ou par une cause de maladie. La Garonne s'enfle. Son pied commence à s'enfler. Ce torrent qui s'*enfle* et s'élève à grands flots. (Boss.)

> La chétive pécore
> S'*enfla* si bien qu'elle creva. (La Fontaine.)

— Fig. Un levain d'orgueil qui s'*enfle.* (Fléchier.) Il paraîtrait bien plus pardonnable à ceux qui naissent, pour ainsi dire, dans la boue, de s'*enfler*, de se hausser. (Mass.) Nous autres juges ne nous *enflons* pas d'une vaine science. (Montesq.) Le trésor n'a pas besoin de s'*enfler* des faibles débris d'une famille malheureuse. (Voltaire.)

— Prendre un langage ampoulé.

> Un poëte s'*enfle*, se guinde,
> Et se croit au sommet du Pinde. (La Motte.)

ENFLEURAGE. s. m. Techn. Action d'enfleurer.

ENFLEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfleurer. S'empl. adjectiv. Pommade enfleurée.

ENFLEURER. v. a. 1re conj. (radic. *fleur*). Terme de parfumeur qui signifie Implanter des fleurs dans un vase rempli de graisse qu'on veut charger de leur odeur.

— S'ENFLEURER. v. pron. Être enfleuré.

ENFLEURI, IE. adj. Garni de fleurs. Une forêt d'arbres tout *enfleuris* de blanc et de rose. (Bürger.)

★ **ENFLURE.** s. f. (rad. *enfler*). Pathol. Tumeur, grosseur, gonflement, bouffissure qui survient extraordinairement sur quelque endroit du corps. La morsure d'une bête venimeuse produit l'enflure. La ponction diminue l'enflure de l'hydropisie. Toutes les tumeurs sont des enflures.

— Par anal. Gonflement des vagues de la mer.

> Les *enflures* des mers sont autant de miracles
> Qu'enfante leur sein orgueilleux. (Corneille.)

— Fig. Orgueil, vanité. L'orgueil est une *enflure* du cœur qui se grossit lui-même ; c'est pourquoi il faut piquer cette *enflure*, pour en faire sortir le vent qui la cause. (Nicole.)

— Fausse image du grand, du noble. Enflure du style, du pathétique, dans le style, dans la pensée. Je hais les mots d'*enflure.* (Pascal.) On distingue deux sortes d'*enflures* : l'une consiste dans des pensées simples et vulgaires et qu'un esprit faux s'efforce de rendre grandes et pompeuses ; l'autre, est le sublime outré, ou ce que la critique appelle le gigantesque. (Lav.)

— Véner. Première poussée du bois des chevreuils.

ENFOLIE. s. f. Vitic. Marcotte de vigne employée pour les plantations nouvelles.

ENFOLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfolier. S'empl. adjectiv. Creuset enfolié.

ENFOLIER. v. a. 1re conj. (rad. *feuille*). Frapper le creuset dans lequel on a fait fondre de l'argent pour en détacher les feuilles collées aux parois.

ENFONÇAGE. s. m. Action d'enfoncer, d'empiler. L'enfonçage du hareng dans un baril.

— Mar. L'une des avaries ordinaires à la charge de l'armateur.

— Techn. Action de mettre le fond à un tonneau. || Effet de cette action.

ENFONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfoncer. S'empl. adjectiv. Chemin enfoncé. Façade enfoncée. Portes enfoncées. Les bâtiments étaient extrêmement bas et *enfoncés.* (Racine.) Des cordes partant de mon cou, de mes pieds, de mes bras, allaient s'attacher à des piquets *enfoncés* en terre. (Chateaub.)

> Il sait qu'en son absence une porte *enfoncée*
> Introduit des filous avides de butin,
> Dans sa maison qu'ils ont forcée. (F. de Neufch.)

> Et le soc *enfoncé* dans un terrain docile,
> Sous ses robustes mains donne un sillon facile. (St-Lambert.)

— *Un lieu enfoncé.* Un endroit retiré, solitaire. || *Terrain enfoncé.* Terrain qui n'est pas au niveau du reste, qui est profond et forme cavité.

— Fig. Se dit d'un homme secret, dissimulé. Il n'était pas de ces hommes *enfoncés* et impénétrables, sur le cœur desquels un voile fatal est toujours tiré. (Mass.)

— *Avoir les yeux enfoncés dans la tête.* Avoir les yeux creux. L'encoubert a le museau aigu, les yeux petits et *enfoncés*, la langue étroite et pointue. (Buff.)

— *Avoir la tête enfoncée dans* ou *entre les épaules.* Représentez-vous un petit homme haut de trois pieds et demi, extraordinairement gros, avec une tête *enfoncée* entre les deux épaules. (Le Sage.)

— *Être enfoncé dans les affaires jusqu'aux sangles.* Y être engagé fort avant. || Dans un sens analogue on dit aussi. *Être enfoncé jusqu'au cou.* Il s'est *enfoncé* jusqu'au cou dans le combat de Saint-Antoine. (Racine.)

— *Avoir l'esprit enfoncé dans la matière.* Se dit d'un homme épais et stupide. Mon Dieu, ma chère, que ton père a la forme *enfoncée* dans la matière ! que son intelligence est épaisse, et qu'il fait sombre dans son âme ! (Molière.)

— *Être enfoncé dans ses méditations, dans l'étude*, etc. Être profondément occupé. Je suis *enfoncé* dans des travaux pénibles qui partagent mon temps avec la colique. (Volt.) Il resta deux ans sans peindre, enfermé et *enfoncé* dans l'étude du dessin. (De Gonc.)

— *Enfoncé dans la cour.* Il est fort *enfoncé* dans la cour ; c'est tout dit. (Molière.)

— Culbuté, détruit. Les bataillons enfoncés demandèrent quartier.

— Par extens. Se dit populairement d'un homme battu, mis à bout de ressources. Voilà notre adversaire enfoncé.

— Bot. Se dit des feuilles dont les intervalles des nervures sont creux. || Se dit des sutures des valves, lorsqu'elles sont placées au fond d'un sillon plus ou moins profond. || Se dit encore des tubercules d'un lichen, quand ils sont plongés dans la substance même de la plante. || Se dit enfin des racines fusiformes qui pénètrent profondément en terre.

*** ENFONCEMENT.** s. m. Action d'enfoncer. L'enfoncement d'un clou dans la muraille, d'un pilotis dans les fondations.

— Action de rompre, de briser. L'enfoncement d'une porte, d'une barricade.

— Creux. Il y avait un *enfoncement* par lequel on pouvait entrer dans le camp. (Richelet.) En avant des chaises s'étendait la plage avec son sable piétiné et plein d'*enfoncements* de pas. (De Gonc.)

— Ce qui paraît le plus éloigné, le plus reculé dans un lointain. Voyez quelle belle prairie dans l'enfoncement de la vallée! Dans l'enfoncement du théâtre, on admirait le palais des doges.

— Archit. Partie d'une façade qui forme un arrière-corps derrière un ou plusieurs pavillons. L'enfoncement de la façade du Luxembourg. Une armoire pratiquée dans l'*enfoncement* d'un mur. (Marivaux.)

— Constr. Profondeur des fondations d'un bâtiment, d'un édifice. || Profondeur d'un puits dont la fouille doit se faire jusqu'à un certain nombre de pieds au-dessous des plus basses eaux.

— Mar. Endroit enfoncé dans une baie, dans une rade. Abri pour un vaisseau. Se haler dans l'enfoncement. Nous mouillâmes dans l'enfoncement.

— Peint. Nom des bruns sans reflets qui se trouvent dans le milieu des plis des draperies. || *Il y a beaucoup d'enfoncement dans ce tableau.* L'effet de la perspective des fonds y est bien rendu.

*** ENFONCER.** v. a. 1re conj. (rad. *en*, et *foncer*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous enfonçons. J'enfonçais*, etc. Pousser vers le fond, mettre au fond. Enfoncer un vase dans l'eau.

— Faire pénétrer avant par force. Enfoncer des pilotis dans les fondations, un clou dans la muraille. L'intrépide Paul, suivi de Domingue, allait d'une case à l'autre, malgré la fureur de la tempête, assurant une paroi avec un arc-boutant, et *enfonçant* là un pieu. (B. de St-Pierre.) Un apprenti *enfonce* son couteau par derrière dans le corps du premier soldat français, qui tombe sans faire un mouvement. (H. Taine.)

— Fig. Ces sentences *enfoncent* la vérité dans notre souvenir. (Diderot.) La solitude et les bois inspirent une certaine tendresse qui ne sert qu'à *enfoncer* le trait qu'on voulait arracher. (St-Évremond.) *Enfonçons* dans son cœur le trait qui la déchire. (Volt.) Au lieu de glaives, il (le stoïcisme) n'a que des sarcasmes à *enfoncer* au cœur de Néron. (P. de St-Victor.) Chaque pas qu'il faisait l'éloignait de Paris, de son bruit, de ses lumières, l'*enfonçait* plus profondément dans la nuit et le silence. (A. Daudet.)

> *N'enfonçons* toutefois ni votre œil, ni le mien,
> Dans ce profond abîme où nous ne voyons rien.
> (CORNEILLE.)

— *Enfoncer son chapeau sur sa tête.* Faire que la tête entre plus avant dans le chapeau.

— Fig. et fam. *Enfoncer son chapeau.* Prendre une attitude de fanfaron. Faire des bravades, ou Prendre une résolution hardie, un parti vigoureux, dans quelque circonstance périlleuse. Vous avez beau enfoncer votre chapeau et faire le matamore, vous ne m'effrayez pas. Ma foi! il *enfonça* son chapeau, et l'épée à la main, il se jeta sur l'escorte. (Mariv.)

— Rompre, briser en poussant, en pesant. Enfoncer une porte. Enfoncer un plancher. Les bombes enfoncèrent les voûtes de l'église. En *enfonçant* la voûte de ces bastions, on devait trouver deux cavités assez vastes et assez profondes pour engloutir toutes les dépouilles de Marseille. (E. Guinot.) Mais François lui avait *enfoncé* une côte à une joute qui eut lieu à Neuliac en 1810, et Ivan en était mort. (E. Souvestre.) La pointe de l'épée du capitaine me coupa la lèvre supérieure et m'*enfonça* une dent. (Ch. Nodier.)

— Fig. et fam. *Enfoncer une porte ouverte.* S'efforcer pour vaincre un obstacle imaginaire.

— Serrer quelqu'un par des raisonnements, le sonder, le pénétrer. Il y a des gens qui ne payent que de mine; ils n'ont pas, si j'ose le dire, deux pouces de profondeur; si vous les *enfoncez*, vous rencontrez le tuf. (La Bruy.)

— Pop. et fam. Surpasser. Cet acteur enfonce tous ceux qui ont joué ce rôle avant lui. Vous n'êtes pas de force au piquet; je vous *enfonce*. (Gavarni.)

— Déjouer. Il croyait me mettre dedans, mais je l'ai enfoncé. Il m'apprenait la vie qu'il fallait mener pour ne pas être *enfoncé*. (E. Sue.)

— Dépouiller, faire perdre. On l'a enfoncé jusqu'à son dernier écu.

— S'est dit dans le sens de Pénétrer, examiner à fond. Enfoncer une question.

— Art milit. *Enfoncer un bataillon carré, un escadron, enfoncer les rangs.* Les percer, les rompre, les renverser, en les abordant.

— Fig. Les mains élevées à Dieu *enfoncent* plus de bataillons que celles qui frappent. (Bossuet.)

— Fauconn. Se dit de l'oiseau qui fond sur sa proie en la poussant jusqu'à la remise. L'épervier vient d'enfoncer la perdrix.

— Imprim. *Enfoncer une ligne.* Mettre un cadratin au commencement d'une ligne.

— Manég. *Enfoncer les éperons dans le ventre du cheval.* Les lui faire sentir avec violence. *Enfonçant* donc les éperons dans les flancs de mon cheval, je courus sur les Turcs. (Chateaubriand.)

— Techn. Rendre plus creux. Enfoncer un plat. Enfoncer le burin dans la planche de cuivre. || Placer le fond à une futaille. || Joindre ensemble toutes les parties d'un ouvrage de layeterie.

— ENFONCER. v. n. Aller au fond. La chaloupe enfonça dans la mer. Le mulet fit un faux pas, et enfonça jusqu'au poitrail dans la boue. Nous étions faits comme des gens qui sortent d'un bourbier où ils ont *enfoncé* jusqu'aux oreilles. (Regnard.) Malgré la polissure du sol, il lui semblait que ses pieds *enfonçaient*. (G. Flaubert.)

— Entrer bien avant en quelque lieu. Enfoncer avant dans une mine pour y suivre le filon.

— Fig.

> Sachez qu'il ne faut que glisser
> Sur les plaisirs : ce sont des terres
> Marécageuses et légères,
> Où l'on doit craindre d'*enfoncer*. (NIVERNAIS.)

— Fig. Montrez aux femmes combien elles sont capables d'*enfoncer* dans les difficultés de droit. (Fénelon.)

— S'ENFONCER. v. pron. S'affaisser, pénétrer bien avant vers le fond. S'enfoncer dans la boue. S'enfoncer dans l'édredon.

— Fig. Je n'ai réussi qu'à nous *enfoncer* jusqu'au cou dans les dettes et dans la misère. (A. Daudet.)

— S'effondrer. Il y avait tant de monde que le parquet s'enfonça sous le poids.

— Être ou paraître dans un enfoncement. Une plaine qui s'enfonce dans l'intérieur des terres. Une vallée qui s'enfonce entre deux montagnes. La voûte du ciel bleu s'*enfonçait* à l'horizon, d'un côté dans le poudroiement des plaines, de l'autre dans les brumes de la mer. (G. Flaubert.) Une palissade crevée ouvrait un passage qui semblait s'*enfoncer* au milieu des plâtras d'un chantier de démolitions. (É. Zola.)

— Fig. Les années s'*enfoncent* et se perdent sans retour dans l'abîme des temps. (La Bruy.)

— Pénétrer dans un lieu, dans une direction. Depuis trois jours j'ai pris la fuite, et après avoir erré dans la campagne, je me suis *enfoncé* dans ces souterrains. (A. Filon.) Mais il s'*enfonça* brusquement dans la forêt, en dirigeant toujours sa course vers le nord. (B. de St-P.) Il s'était *enfoncé* dans le sud, par la rive droite du fleuve. (G. Flaubert.)

— Pénétrer au vif, jusqu'au vif. Le cousin se sert du tuyau de sa pompe comme d'un pieu, pour s'*enfoncer* dans un des pores de la peau. (B. de St-Pierre.)

— Fig. Se livrer tout entier à une passion. Un homme qui s'enfonce dans la débauche, dans le jeu. Elle s'*enfonçait* chaque jour dans un goût plus sauvage d'isolement et d'éloignement des vivants. (De Goncourt.) A chaque nouvel ennui, elle s'*enfonçait* dans le seul plaisir de faire ses trois repas par jour. (E. Zola.)

— Fig. *S'enfoncer dans l'étude.* Écarter toute préoccupation qui pourrait détourner de l'étude. En voulant s'éclairer de bonne foi sur ces matières, il s'était *enfoncé* dans les ténèbres de la métaphysique. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *S'enfoncer dans la rêverie.* S'y plonger tout entier.

— Pop. et fam. Se tromper, se ruiner. Il a pensé me faire accroire ce mensonge, il s'est enfoncé. La veine a changé, il s'est enfoncé. Jamais il ne fut une telle dissipation : on est quelquefois dérangé; mais de s'abîmer et de s'*enfoncer* à perte de vue, c'est ce qui ne devrait point arriver. (Mme de Sévigné.)

— Se ruiner mutuellement.

— Enfoncer à soi. On s'*enfonce* une aiguille dans le doigt, un filet nerveux a été lésé, voilà un état maladif. (Petit.)

— Arg. de théât. Échouer.

*** ENFONCEUR.** s. m. Celui qui enfonce.

— Fig. et fam. Écrivain qui critique sans ménagement.

— Pop. *Enfonceur de portes ouvertes.* Homme qui se vante d'avoir vaincu des difficultés qui n'existaient pas. Ce fanfaron se pose en héros; c'est un enfonceur de portes ouvertes.

— Arg. Filou qui se fait agent d'affaires, payeur de rentes, agent de remplacement, usurier, escompteur. Le plus habituellement on l'appelle *ogre*.

ENFONÇOIR. s. m. (rad. *enfoncer*). Techn. Espèce de pilon, de masse qui sert à fouler les peaux.

— Par extens. Tout outil avec lequel on enfonce un objet dans un autre.

*** ENFONÇURE.** s. f. (rad. *enfoncer*). Cavité, creux, dépression. La rue est pleine d'enfonçures.

— Fig. Il y a dans les sciences des étendues et *enfonçures* très inutiles que nous ferions mieux de laisser là. (Mont.)

— Anat. Ancien nom de l'articulation dite *arthrodie*.

— Pathol. Affaissement du crâne produit par un choc violent.

— Techn. Se dit des pièces qui forment le fond d'un tonneau, d'une futaille. L'enfonçure de cette barrique n'est pas solide. || Assemblage des ais que l'on met au fond d'un lit pour soutenir la paillasse et les matelas.

ENFONDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfondrer. S'empl. adjectiv. Chemin enfondré.

— Fig. Ce n'est donc pas de merveille si Plutarque ayant eu tant d'instruction et de maîtres éloignés du chemin de la vérité spirituelle et des prédécesseurs *enfondrés* en l'abîme d'ignorance, y est demeuré. (Montaigne.)

ENFONDREMENT. s. m. (rad. *enfondrer*). S'est dit pour Destruction, renversement.

ENFONDRER. v. a. 1re conj. (rad. *fond*). S'est dit pour Enfoncer. Des chemins j'en évite volontiers les costez pendants et glissants, et me jette dans le battu le plus boueux et *enfondrant*, d'où je ne puisse aller plus bas. (Montaigne.)

— S'ENFONDRER. v. pron. Être enfondré.

— Se dit encore dans certains pays pour S'effondrer.

ENFONTANGÉ, ÉE. adj. Paré d'une fontange. Te voilà assez bien *enfontangée*, à ce qu'il me semble. (Dancourt.)

ENFORCÉ, ÉE. part. pass. du v. Enforcer. S'empl. adjectiv. Retranchement enforcé. Fille enforcée. Vieux et inusité.

ENFORCER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Forcer, violer.

ENFORCEUR. s. m. (rad. *enforcer*). Qui force et use de violence.

ENFORCI, IE. part. pass. du v. Enforcir. S'empl. adjectiv. Enfant enforci par un bon régime. Cheval enforci. Vin enforci.

*** ENFORCIR.** v. a. 2e conj. (pr. *an-for-cir*; rad. *force*). Rendre plus fort. La bonne nourriture a enforci ces poulains.

— Rendre plus épais. Enforcir un mur, une haie.

— *Enforcir la monnaie.* Se disait pour Augmenter la valeur des espèces.

— ENFORCIR. v. n. Devenir plus fort. Ce vin enforcira à la gelée. Ce conscrit enforcira à la fatigue.

— Prendre de l'épaisseur, de l'embonpoint. Cet enfant enforcit tous les jours.

— S'ENFORCIR. v. pron. Être enforci. Loin de s'enforcir, il s'affaiblit de plus en plus. Les enfants s'enforcissent par la gymnastique.

— Manég. Se dit d'un cheval qui se développe et devient fort et vigoureux.

— En Normandie et en Bretagne, on dit encore *forcir* au sens neutre pour *enforcir*.

ENFORCISSEMENT. s. m. (rad. *enforcir*). Action d'augmenter la valeur de la monnaie.

ENFORESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enforester. S'empl. adjectiv. Enfoncé dans une forêt à ne pas savoir comment en sortir. Voyageur enforesté. || Planté en bois, en forêts. Bruyères enforestées.

ENFORESTER. v. a. 1re conj. Planter un terrain en bois, en forêts.

— Anc. admin. Annexer aux forêts de l'État.

— S'ENFORESTER. v. pron. S'engager dans un bois, s'égarer dans une forêt.

ENFORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Enforger. S'empl. adjectiv. Mains enforgées.

ENFORGER. v. a. 1re conj. (rad. *forge*). Charger de chaînes. Et pour lors les *enforger* de pieds et de mains. (Montaigne.)

— S'ENFORGER. v. pron. Être enforgé.

ENFORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enformer. S'empl. adjectiv. Chapeau enformé. Moulure enformée.

ENFORMER. v. a. 1re conj. Techn. Donner à une pièce quelconque une forme grossière, ébauche de la forme qu'elle doit avoir.

— *Enformer un bas, un chapeau.* Les mettre sur la forme.

— Orfèvr. *Enformer le marli.* Border un plat d'une moulure intérieure.

ENFOUI, IE. part. pass. du v. Enfouir. S'empl. adjectiv. Mis, caché en terre. Fumier enfoui. Cassette enfouie. Les trésors *enfouis* offensent Hermès comme réfractaires à l'échange universel. (P. de St-Victor.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (LAMARTINE.)

— Par analog. Il (le château) est *enfoui* dans la verdure comme un nid d'oiseau. (Th. Gaut.)

— Situé dans un fond. La prison de la Conciergerie est enfouie sous le Palais de justice.

— Enfoncé. De grands yeux enfouis sous d'épais sourcils.

— Fig. Jamais des édifices exposés à l'air ne se sont ainsi maintenus, et ce souvenir *enfoui* s'est retrouvé tout entier. (L. de Wailly.) C'est le moment où la parole, jusque-là *enfouie* dans le mystère, devient vie, réalité. (E. Quinet.) L'on eût dit qu'elle répondait bien moins à lui qu'à elle-même, à une pensée tentatrice *enfouie* sous sa résistance. (A. Daudet.)

*** ENFOUIR.** v. a. 2e conj. (ét. lat., *in*, dans; *fodere*, creuser). Mettre, cacher en terre. Enfouir de l'argent. Enfouir un animal mort.

— Fig. Dérober à la vue, cacher à la connaissance. Enfouir la vérité.

— Par extens. Placer avec intention ou par mégarde une chose dans un endroit où il est difficile de la découvrir parmi d'autres choses.

— Fig. Se dit des talents qu'on laisse inutiles, des avantages du corps que l'on cache. Ranimez, je vous prie, sa noble ardeur; il ne faut pas qu'il *enfouisse* un si beau talent. (Volt.) Celui-là est maudit qui, désertant sa tâche, *enfouit* le talent que la Providence lui a confié pour le faire valoir. (La Mennais.)

— Retirer dans un lieu reculé. Ils emportent de ces opulentes contrées d'immenses dépouilles qu'ils vont *enfouir* dans leurs incultes et misérables déserts. (Raynal.)

— Hort. Couvrir de terre. Enfouir du fumier. Enfouir des plantes, de jeunes arbres.

— S'ENFOUIR. v. pron. Se cacher, se blottir, se réfugier. Le lièvre alla s'enfouir au plus épais du taillis.

— Fig. Se retirer dans un lieu reculé. Après la perte de sa fortune, il alla s'*enfouir* au fond de l'Auvergne. (Diderot.)

ENFOUISSABLE. adj. Qui peut être enfoui. L'or est facilement enfouissable.

*** ENFOUISSEMENT.** s. m. Action d'enfouir, de cacher en terre.

*** ENFOUISSEUR.** s. m. Celui qui enfouit, et plus particulièrement Celui qui cache un trésor dans la terre.

— Entom. Nom générique de divers insectes du genre nécrophore.

ENFOURAILLER. v. a. 1re conj. Arg. Arrêter, mettre en prison.

ENFOURCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfourcher. S'empl. adjectiv. Cheval enfourché.

ENFOURCHEMENT. s. m. (rad. *enfourcher*). Techn. Assemblage de chevrons sur un faîte, lorsque ces chevrons sont unis à tenons et à mortaises ouvertes. || Sorte d'assemblage de pièces de menuiserie. || Extrémité d'une barre de fer séparée en deux branches. || Ensemble des cordes et des ficelles de l'empoutage dans le tissage.

— Archit. Angle solide formé par la rencontre de deux douelles de voûte.

— Hort. Espèce de greffe.

*** ENFOURCHER.** v. a. 1re conj. (rad. *en*, et *fourche*). Monter à cheval jambe deçà, jambe delà. Enfourcher un cheval. Il est familier.

— Fig. Enfourcher une idée, une opinion.

— Fam. Percer avec la fourche. Au moment où le loup allait se lancer sur lui, il l'a enfourché.

— Mar. V. AFFOURCHER.

— S'ENFOURCHER. v. pron. Être enfourché.

ENFOURCHIE. adj. f. (rad. *fourche*). Vener. On dit qu'un cerf a la tête *enfourchie*, quand les dards du sommet forment la fourche.

ENFOURCHURE. s. f. Techn. Naissance de la fourche que forment les deux jambes d'un pantalon.

— Se dit aussi d'un arbre. C'est ordinairement sur l'*enfourchure* d'un arbre que les écureuils établissent leur domicile. (Buff.)

— Manég. Partie du corps entre les cuisses.

— Vén. Se dit de la tête d'un cerf dont l'extrémité du bois affecte la forme d'une fourche.

ENFOURNAGE. s. m. Techn. Action d'enfourner, de mettre au four.

ENFOURNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfourner. S'emploie adjectiv. Pain enfourné. Pâte enfournée.

— Fig. Engagé. Combat désavantageusement *enfourné*. (St-Simon.)

— Enfoncé, absorbé. Enfourné dans la lecture.

ENFOURNÉE. s. f. (rad. *enfourner*). Techn. Action de mettre au four le pain ou la pâtisserie. On dit mieux *fournée*.

ENFOURNEMENT. s. m. (rad. *enfourner*). Action d'enfourner. Enfournement du pain, des briques, des poteries.

— Fig. Ce qui est de telle importance que de là dépend le bon *enfournement* de notre campagne. (Richelieu.)

— Techn. Suite des opérations d'une verrerie, depuis l'instant de la première fonte, jusqu'à ce que le verre soit entièrement affiné et prêt à être travaillé.

*** ENFOURNER.** v. a. 1re conj. Techn. Mettre dans le four. Enfourner le pain. Enfourner de la pâtisserie.

— Fig. Tous les soirs on lève une dalle, un omnibus apporte les morts de la journée, et on les *enfourne* là dedans l'un après l'autre. (E. About.)

> [illegible]
> [illegible] (MAROT.)

— Fam. Enfourner de gros morceaux de nourriture dans sa bouche.

— Absol. Pour bien faire du pain, il faut bien *enfourner*. (Régnier.)

— Fig. *Bien enfourner, mal enfourner.* Bien débuter dans une affaire, mal débuter. Son entreprise n'aura pas de succès, il a mal enfourné.

— Prov. et fig. *A mal enfourner on fait les pains cornus.* Le fâcheux résultat d'une affaire provient ordinairement de la mauvaise direction des le principe.

— Techn. Mettre [illegible] les matières [illegible] au verre par leur fusion.

— [illegible] Au lenoût, dès le principe.

— S'ENFOURNER. v. pron. Être enfourné.

[illegible] Montaigne.

— [illegible] chemin, [illegible] dans [illegible]

— Fig. et fam. [illegible] *s'est enfourné dans une mauvaise affaire*. Il s'est engagé dans une mauvaise voie, dans une affaire qui ne pourra que lui nuire.

ENFOURNEUR [illegible] *enfourner*. Techn. Ouvrier qui dispose les briques dans le fourneau.

— Boulang. Celui qui met le pain au four.

— Verr. Celui qui enfourne la matière dans les verreries.

ENFOURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfourrer. S'empl. adjectiv. Feuillets enfourrés. Collier enfourré.

ENFOURRER. v. a. 1re conj. (rad. *fourrer*). Techn. Se dit des batteurs d'or qui mettent les cauchers ou feuillets de vélin dans les fourreaux.

— [illegible] En bourrer l'intérieur.

— S'ENFOURRER. v. pron. Être enfourré.

ENFRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfranger. S'empl. adjectiv. Rideaux enfrangés.

ENFRANGER. v. a. 1re conj. Garnir de franges. Enfranger des rideaux.

ENFRASQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfrasquer. S'empl. adjectiv. Bosquet enfrasqué.

— Fig. Les voilà (les jurisconsultes) *enfrasqués* et embrouillés en l'infinité des figures et partitions. (Mont.)

ENFRASQUER. v. a. 1re conj. [illegible] *frasca*, rameau). Couvrir de feuillage.

— Fig. Embrouiller, embarrasser.

— S'ENFRASQUER. v. pron. Être enfrasqué.

— Fig. Ne vaut-il pas mieux demeurer en suspens que de s'*enfrasquer* en tant d'erreurs que l'humanité a produites? (Montaigne.)

ENFRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfrayer. S'empl. adjectiv. Cardes enfrayées.

ENFRAYER. v. a. 1re conj. (rad. *frayer*). Techn. Mettre en train des cardes neuves.

ENFRAYURE s. f. [illegible] *enfrayer*. Techn. Première portion de laine, préparée avec des cardes neuves.

ENFREIGNEUR. s. m. Celui qui enfreint.

★ **ENFREINDRE.** v. a. 4e conj. (ét. lat., *infringere*, rompre, briser). *J'enfreins, nous enfreignons. J'enfreignais, nous enfreignions. J'enfreignis. J'ai enfreint. J'enfreindrai, nous enfreindrons. Enfreins, enfreignons. Que j'enfreigne, que nous enfreignions. Que j'enfreignisse, que nous enfreignissions. Enfreignant.* Violer, désobéir, transgresser, contrevenir à. Il se dit des lois, des traités, des engagements, des règles, de tout ce qui lie moralement. Enfreindre la loi. Enfreindre un vœu. Il a enfreint nos conventions. C'était la première loi du devoir que rien ne nous eût permis d'*enfreindre*. (Voit.) Telle est la loi sacrée de la nature qu'il n'est pas permis à l'homme d'*enfreindre*. (J.-J. Rousseau.) Il a fallu tant de règlements pour surveiller l'exercice de cette profession dangereuse qu'il lui est impossible de ne pas en *enfreindre* quelqu'un. (L. Veuillot.)

> [illegible]

— S'ENFREINDRE. v. pron. Être enfreint. Les lois ne doivent pas s'enfreindre.

ENFREINT, EINTE. part. pass. du v. Enfreindre. S'emploie adjectiv. Vœu enfreint. Loi enfreinte.

ENFRÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfréner. S'empl. adjectiv. Cheval enfréné.

ENFRÉNER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Mettre un frein. Enfréner un cheval fougueux. Inusité.

— S'ENFRÉNER. v. pron. Être enfréné.

ENFRIMER [illegible] Arg. Dévisager. Regarder fixement quelqu'un.

ENFROQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfroquer. S'emploie adjectiv. Moine enfroqué.

— ENFROQUÉ. s. m. Ils ne s'attendaient guère à rencontrer les *enfroqués* à cheval comme des dragons de feu sur les poutres embrasées des édifices de Saragosse. (Chateaub.)

★ **ENFROQUER.** v. a. 1re conj. Revêtir d'un froc. Faire moine. Il ne se dit qu'en plaisantant et par mépris. Il n'est bon à rien, il faut l'*enfroquer*. (Acad.)

— S'ENFROQUER. v. pron. Être enfroqué. Il quitta le monde et s'enfroqua.

ENFUI, IE. part. pass. du v. s'Enfuir. S'empl. adjectiv. Une personne enfuie.

— Fig. Disparu, passé, évanoui. Les années enfuies. Les plaisirs enfuis. Il regrette sans cesse sa jeunesse *enfuie*.

★ **ENFUIR (S').** v. pron. 2e conj. irrég. (rad. *en*, et *fuir*). S'éloigner avec vitesse de quelque lieu. Ne me parlez pas de cela, ou je m'enfuis. J'ai vu le moment où le voleur allait s'enfuir. Elle s'est enfuie d'un pas rapide. Ils se sont enfuis de tous côtés. S'enfuir au loin. S'enfuir en désordre. Elles servent aujourd'hui à laver le linge [illegible], et nous y vîmes des [illegible] des injures en s'*enfuyant* [illegible].

— [illegible] pronom. Vous me tourmentez, vous me forcez à fuir.

— S'écouler rapidement. Puis l'eau s'enfuit [illegible] la pente, jusqu'à la rencontre du [illegible] (H. Taine.)

— Fig.

> [illegible]
> [illegible]
> (LAMARTINE.)

— Couler d'un vase par quelque fente. Prenez-y garde, votre huile s'enfuit. Le vin s'enfuit. Votre lait va s'enfuir. || Il se dit aussi du vase même [illegible] liqueur sort. Cette dame jeanne est fêlée, elle s'enfuit. Cette futaille est mal reliée, elle s'enfuit. Je trouvai que jamais les tetons de sa nourrice ne s'*enfuyaient*; la fantaisie me prit de croire qu'elle n'avait pas assez de lait. (Mme de Sévigné.) || *Fuir*, en ce cas, s'emploie plus ordinairement.

— Loc. prov. *Ce n'est pas là que le pot s'enfuit*. Ce n'est pas là que l'affaire est en péril; ce n'est pas là le reproche que l'on peut adresser à une personne.

— Se répandre par-dessus. Le lait bouillant monte et s'enfuit. La bière mousse et s'enfuit.

— Fig. Disparaître.

> [illegible]
> [illegible]
> (MME MARTIN.)

— Par extens. Les rivages s'enfuient loin de nous.

— Fig. Passer, s'évanouir, s'éloigner. Mon bonheur s'est enfui pour jamais. Dans ce dernier moment où le monde s'*enfuit* et l'éternité approche. (Mass.) Il me vient très souvent contre mes rivaux les idées qui s'*enfuient* au grand jour. (Volt.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (LAMARTINE.)

— *S'enfuir avec*. Son âme furieuse s'*enfuit* avec tout son sang. (Fén.)

— *S'enfuir dans*. S'enfuir dans une maison. S'enfuir dans une église. S'enfuir dans la campagne. S'enfuir dans les bois.

> [illegible]
> [illegible]
> (DELILLE.)

— *S'enfuir de*. S'enfuir de la prison. S'enfuir de la maison paternelle. S'enfuir de quelque lieu. Après avoir ouvert une porte avec peine, je m'*enfuis* de ma chambre. (J.-J. Rouss.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (BÉRANGER.)

— REM. GRAMM. Autrefois s'*enfuir* s'écrivait en deux mots comme *s'en aller*. Lequel s'*en estoit fui* et retiré aux Pays-Bas. (Montaigne.) Mais aujourd'hui *en* ne se détache point du radical *fuir*. Ce serait donc une faute bien grossière que de dire : il *s'en* est *fui*. Toutefois il ne faut pas croire avec Girault-Duvivier et Littré qu'on ne puisse pas dire ils s'en sont *enfuis*. Quand le complément indirect de *s'enfuir* est remplacé par *en*, ce pronom doit être exprimé comme avec tout autre verbe; mais dans aucun cas la particule *en* ne doit être séparée du reste du verbe *s'enfuir*. Il s'en est *enfui*. Mlle de Chaulnes y était; sans ce gouverneur, le marié s'en serait *enfui*. (Mme de Sévigné.)

ENFUMAGE. s. m. Action d'enfumer.

— Techn. Défaut de la porcelaine dure que l'on attribue à la fumée produite pendant la cuisson.

ENFUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfumer. S'empl. adjectiv. Il n'y a si vil praticien qui, au fond de son étude sombre et *enfumée*, ne se préfère au laboureur qui jouit du ciel et qui fait de riches moissons. (La Bruy.) Enfin nous arrivons dans une taverne fort *enfumée*. (Gér. de Nerval.)

— Gêné par la fumée. Renard enfumé dans son terrier.

— Se dit de verres noircis par la fumée pour regarder le soleil. Verres enfumés.

— Troublé par les fumées du vin.

> [illegible]
> [illegible] *enfumé*?
> (BOILEAU.)

— B.-arts. *Tableau enfumé*. Tableau noirci par la fumée ou par l'action du temps. Je ne distinguais rien que des piliers vermoulus, des tableaux *enfumés*, des pans de mur verdâtres. (H. Taine.)

— Techn. *Porcelaine enfumée*. Porcelaine devenue d'un gris jaunâtre pendant la cuisson.

— Zool. Se dit de quelques animaux dont le corps sombre et brun semble avoir reçu une teinte de fumée.

— ENFUMÉ. s. m. Erpét. Nom vulgaire des amphisbènes.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre chétodon.

★ **ENFUMER.** v. a. 1re conj. Noircir par la fumée. Les chandelles enfument le plafond, les meubles. Les faussaires enfumaient les parchemins pour les faire paraître vieux.

— Incommoder par la fumée. Vous allez nous *enfumer* si vous mettez du bois vert au feu. (Académie.)

— Fig. Enorgueillir, par allusion à la fumée de l'encens. Gardez qu'un sot orgueil ne vous vienne *enfumer*. (Boil.)

— Étendre une teinte rousse sur un tableau, ou l'exposer à la fumée.

— Chass. *Enfumer des renards, des blaireaux*. Les obliger par la fumée à sortir de leur terrier. || On dit dans le même sens : *Enfumer les abeilles*, pour les obliger à sortir de leur ruche.

— Techn. Faire un feu doux dans le fourneau à briques afin de le chauffer par degrés.

— S'ENFUMER. v. pron. Devenir enfumé. Mes rideaux se sont enfumés.

— S'environner de fumée. Nous n'avions que du bois vert pour faire notre feu, et nous nous sommes bien enfumés. Les Lapons s'enfument pour se préserver des moucherons.

ENFUMOIR. s. m. (rad. *enfumer*). Écon. rur. Ustensile employé dans le transvasement des abeilles.

ENFUNESTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfunester. S'emploie adjectiv. Jour enfunesté. Année enfunestée.

ENFUNESTER v. a. 1re conj. Néol. Rendre funeste. Enfunester la vie.

ENFUSTER. v. a. 1re conj. Artill. Munir d'un affût. Enfuster un canon. Vieux mot.

— *Enfuster du vin*. Le mettre en fûts.

ENFÛTAGE. s. m. Action de mettre le vin dans les fûts.

ENFUTAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enfutailler. S'empl. adjectiv. Des vins enfutaillés avec soin.

ENFUTAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *en-futa-llé*, *ll* mouill.). Comm. Mettre en futailles. Enfutailler des vins.

— S'ENFUTAILLER. v. pron. Être enfutaillé. Le vin peut s'enfutailler.

ENGADDI. Géogr. anc. Ville de Judée (tribu de Juda), près de l'embouchure du Jourdain, dans la mer Morte. Près de là était le désert du même nom.

ENGADINE (en allem. *Innthal*). Géogr. Vallée de la Suisse (canton des Grisons), renferme l'Inn supérieur. Elle est bordée de hautes montagnes, telles que le Martensbrück et le Maloïa; elle est très profonde et a 75 kilomètres de long sur 2 de large; sauvage et déserte dans sa partie haute, elle est riche et peuplée dans sa partie basse; 12,000 hab. calvinistes. L'Engadine fit partie du Tyrol et fut le théâtre des combats du duc de Rohan contre les Autrichiens, 1635-1636.

ENGAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Engager. Mis en gage. Ses effets, sa montre, même les bijoux de sa femme sont engagés.

— Embarrassé, empêtré. Ses pieds se trouvèrent engagés dans les ronces.

— Retenu, comprimé. Fer engagé dans la plaie. Le geôlier prend la lampe et ouvre la porte d'un souterrain au fond duquel on aperçoit Socrate les fers aux mains et les jambes *engagées* dans une grosse pièce de bois. (B. de St-P.)

— Qui a pénétré. Engagé dans une passe étroite et difficile. Engagé dans un défilé.

— Placé. Le plus grand des malheurs est d'être engagé dans un état au-dessus de ses forces.

— Fig. Blanca se trouva bientôt *engagée* dans une passion profonde, par l'impossibilité même où elle crut être d'éprouver jamais cette passion. (Chateaub.) Il ne parle qu'à un piqueur, *engagé* dans une dissertation à perte de vue sur les fumées du cerf que l'on va lancer. (Mérimée.)

— Lié par une obligation. Il s'est engagé dans cette affaire par des actes qu'il ne peut révoquer. M. d'Harouys était *engagé* aux États avant que de l'être avec sa femme. (Mme de Sévig.)

— Lié par une promesse. Elle est engagée pour la première valse.

— *Avoir sa parole engagée, être engagé de parole*. Être lié par sa parole.

> J'étais, par les doux nœuds d'une amour mutuelle,
> *Engagé* de parole avec que cette belle. (MOLIÈRE.)

— Attaché. Esprits indépendants encore faibles de cœur, par certaine fibre de famille, ils restent plus ou moins *engagés* au passé. (Michelet.)

— Astreint à. Il est engagé par son poste à des frais de représentation. La religion dispense de ces devoirs ceux qui n'y sont point *engagés* par un caractère particulier. (Fléch.)

— Enrôlé. Soldat engagé. Matelot engagé.

— Dans un sens analogue : Engagé au théâtre.

— Déterminé à. Engagé à bien faire. Engagé à mal faire. Engagé à mettre ses projets à exécution. De peur qu'ils ne fussent malheureusement *engagés* à faillir toujours parce qu'ils avaient failli une fois. (Boss.)

— Fig. Commencé, provoqué. Combat engagé. Partie engagée. Querelle engagée. Discussion engagée. Une escarmouche engagée trop témérairement avec les Turcs. Il me paraît que M. de Montausier ne ménagera guère la maison de Polignac, de faire rompre par son opiniâtreté un mariage si *engagé* et si assorti. (Mme de Sévigné.) Les discussions critiques et philologiques *engagées* avec les érudits, les hellénistes et les hébraïsants, ne sont pas pour tout le monde. (La Harpe.)

— Archit. *Colonne engagée*. Celle dont on suppose une partie enfoncée dans le mur. Là, sans doute pour cacher la vue de ces quatre piliers, on multiplia les colonnes *engagées*. (Mérimée.)

— Écon. polit. *Capital engagé*. Capital qui n'est plus disponible.

— Jurispr. *Domaine engagé*. Domaine que le souverain concède avec la faculté d'y rentrer en remboursant le prix.

— Mar. *Batterie engagée*. Batterie encombrée d'objets. *Manœuvre engagée*. Cordage qui ne peut fonctionner par suite d'un accident. || *Navire engagé*. Navire couché sur le flanc. || *Vergue engagée*. Vergue dont l'extrémité est arrêtée par un cordage.

— Sport. *Cheval engagé*. Cheval inscrit pour prendre part à une course.

— ENGAGÉ. s. m. Comm. Nom que l'on donnait autrefois à celui qui, voulant s'établir aux Indes, s'engageait à servir pendant trois ans la personne qui lui faisait des avances pour le voyage, ou lui en promettait pour son établissement. On appelait aussi les *engagés*, les trente-six mois de service.

— Celui qui a contracté un engagement volontaire dans l'année. Un nouvel *engagé*. (Acad.) || On dit également un *engagé volontaire* || *Engagé conditionnel*. Jeune soldat ayant contracté un engagement d'un an, en vertu de la loi du 27 juillet 1872. On dit aussi *volontaire d'un an*.

ENGAGEABLE. adj. Qui peut être engagé.

ENGAGEANT. part. prés. du v. Engager. Des pères engageant leurs enfants à combattre et à mourir pour la patrie.

★ **ENGAGEANT, ANTE.** adj. Qui est attrayant, dont la nature est de flatter, d'attirer, d'engager. Il se dit des personnes et des choses. Manières engageantes. La cour ne vit jamais rien de plus *engageant* que la princesse Anne de Gonzague. (Boss.)

> Elle attira [illegible]
> Par des airs *engageants* (BÉRANGER.)

★ **ENGAGEANTES.** s. f. pl. Ancienne parure de femmes : nœud de rubans sur le sein. || Espèce de manches de soie, de velours, ou de dentelle qui pendaient au bras. Et comme les grandes *engageantes* de dentelles pleurant sur les bras, se modèlent, se dessinent!... (De Gonc.)

> [illegible] *engageantes*,
> Son beau [illegible] (VOLTAIRE.)

★ **ENGAGEMENT.** s. m. Action d'engager quelque chose; l'effet de cette action. Mettre en gage. Engagement de meubles. Engagement de bijoux.

— Se dit aussi de l'acte même, ou de la reconnaissance qui renferme l'énoncé d'un engagement. Un engagement du Mont-de-Piété.

— Promesse, obligation, par lesquelles on est lié, engagé. Former un engagement, des engagements. Enfreindre son engagement. La voie des armes où les *engagements* de la naissance et le service du prince vous appellent. (Massillon.) Renfermé dans les modestes emplois de la robe, il ne jetait seulement pas les yeux sur les *engagements* éclatants, mais périlleux de l'épée. (Fléch.) Le but de nos désirs serait de nous débarrasser entièrement de cette glu, qui fait une contrainte et un *engagement* dont on voudrait être tiré. (Mme de Sévigné.)

— *Faire honneur à ses engagements*. Payer ce qu'on doit; et fig. Tenir tout ce qu'on a promis.

— Ce qui engage. C'est un engagement sacré. L'*engagement* ne compatit point avec mon humeur. (Molière.)

> Et ne l'a-t-on point dit par quel *engagement*
> [illegible] *engagement*? (RACINE.)

— Attachement. Que de cœurs préparés n'opposent à la force de la vérité que nous leur annonçons que les longs *engagements* qui les lient à vos mœurs et à vos plaisirs! (Mass.)

— *Engagement de cœur*. Liaison d'amour, de galanterie. Bérénice n'ayant pas ici avec Titus les derniers *engagements* que Didon avait avec Énée. (Racine.) Il ne voit dans la honte de ces *engagements* qu'une faiblesse innocente. (Mass.) En violant ses *engagements*, elle m'affranchit des miens. (J.-J. Rouss.)

— Acte par lequel on s'engage. || Traité que signe pour un temps plus ou moins long un acteur avec un théâtre. C'était un *engagement* pour nous deux dans un théâtre de la banlieue parisienne; elle à raison de cent francs par mois; moi à raison de cinquante. (A. Daudet.)

— Combat qui a lieu entre des corps détachés ou entre deux bâtiments de guerre. Nous avons eu un engagement avec l'avant-garde ennemie. Après quelques douteux engagements, le général proposa la bataille aux Allemands. L'escadre n'ayant pas rallié la corvette, celle-ci profita de la nuit pour éviter un engagement imprudent.

— On l'emploie quelquefois, en parlant de ceux qui s'engagent à servir quelqu'un pour un certain temps. Je fis mes conditions d'*engagement* avec le major et vingt hommes qui devaient, sous ses ordres, m'accompagner jusqu'au pied de l'Himalaya. (V. Jacquemont.)

— Pendant la Révolution française, la Convention effaça le mot de *domesticité* et le remplaça par celui d'*engagement*.

— *Engagement à*. La jouissance d'un grand revenu lui pouvait être dans la suite un *engagement* à demeurer sans vocation dans l'état ecclésiastique. (Fléch.)

— *Engagement dans*. La grandeur de la mai-

son d'où elle était sortie n'était pour elle qu'un *engagement* plus étroit dans le schisme de ses ancêtres. (Boss.)

— *Engagement de*. Ce premier succès est un engagement d'en mériter d'autres. Dans l'*engagement* où je suis de vous parler des grandeurs d'un saint. (Fléch.)

— Art milit. Dans un sens particulier, Se dit de l'enrôlement volontaire d'un soldat. On ne peut contracter l'engagement militaire avant l'âge de dix-huit ans. || *Engagement conditionnel*. Nom donné à l'engagement contracté par les volontaires d'un an. || S'appliquait autrefois à l'argent même que le soldat recevait en s'enrôlant. Chaque homme a reçu cent francs d'*engagement*.

— Escr. *Engagement de l'épée*. Attaque faite pour assujettir avec son épée le demi-fort ou le faible de celle de son ennemi, afin d'être maître de la ligne droite et de forcer l'adversaire à n'agir qu'en deux temps ou plus.

— Féod. Seigneurie engagée. Cette terre est un engagement.

— Jurispr. Généralement, Tout acte par lequel on oblige un bien envers une autre personne, comme à titre de gage ou d'hypothèque. || Acte par lequel on cède à quelqu'un la jouissance d'un bien pour un temps déterminé.

— Sport. Lettre que le propriétaire d'un cheval adresse aux commissaires des courses pour leur annoncer qu'il a l'intention de faire courir ce cheval.

★ **ENGAGER**. v. a. 1re conj. (rad. *gage*). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi de *a*, *o*. *Nous engageons. J'engageais*, etc. Mettre en gage. Donner en gage. Engager ses meubles, sa vaisselle d'argent.

> Saint-Amant n'avait rien.
> Mais quoi ! las de traîner une vie importune,
> Il *engagea* ce rien pour chercher la fortune.
> (Boileau.)

— Donner pour assurance. Engager sa charge. Engager une maison à des créanciers. Robert *engagea* à Guillaume le Roux la Normandie pour subvenir aux frais de son armement. (Voltaire.)

— Fig. *Engager sa foi, sa parole, son honneur*. Donner sa foi, sa parole, son honneur pour assurance.

> Et je puis hautement vous *engager* ma foi
> Que vous ne vous plaindrez du prince, ni du roi.
> (Corneille.)

— *Engager son cœur, sa foi, sa main*, etc. Offrir, donner son cœur, sa foi, sa main, aimer. Mon père, avant de la connaître, Julien avait déjà *engagé* sa foi à une fiancée toute belle, toute céleste. (L. Wailly.) Je lui prête mon bras sans *engager* mon âme. (Corneille.)

> Quelle douceur extrême
> D'*engager* à ce Dieu son amour et sa foi !
> (Racine.)

— Lier par quelque obligation. Ce traité engage tous les signataires. Cette démarche n'engage à rien.

— Fig. Lier, joindre, unir. Un serment solennel nous engage tous deux. Un secret terrible nous engage l'un à l'autre. Songez-vous quel serment vous et moi nous *engage*? (Corn.)

— Enrôler. La guerre nous menace-t-elle? on engage beaucoup de soldats. On dit dans le même sens, Engager des matelots pour l'équipage d'un navire marchand, pour faire la pêche de la baleine.

— Faire contracter un engagement. Le directeur de l'Opéra a engagé cette cantatrice.

— Prendre des gens à gages. Engager un domestique. Engager une bonne. Engager un valet. Engager une nourrice. Engager une cuisinière.

— Dans un sens analogue, Prendre à son service, pour un temps. Engager une vingtaine d'hommes pour se faire accompagner dans une course périlleuse.

— Embarrasser, empêtrer. Engager un bateau dans le sable.

— Arrêter, retenir.

> Malheur donc à celui qu'une affaire imprévue
> *Engage* un peu trop tard au détour d'une rue !
> (Boileau.)

— Commencer, provoquer. Les tirailleurs engagèrent le feu. Les hussards escarmouchaient mais sans engager le combat. Wurmser ne voulait pas engager le combat, mais Bonaparte le força à l'accepter.

— Dans le même sens, on dit : Engager la partie. Engager la discussion. Engager la querelle. Engager une conversation.

— Fig. *Engager le combat, un combat*. Provoquer, commencer une querelle.

— *Engager à*. Décider par la persuasion, par des raisons ou des prières à faire quelque chose. Il m'a engagé d'aller voir cette pièce, qu'il dit être charmante. On l'avait engagé à venir débuter à Paris. Il m'a engagé à solliciter pour lui. Engager à une pénitence longue et laborieuse. *Engageant* les uns à l'écouter avec plaisir, les autres à lui répondre avec confiance. (Fléch.)

> Roxane s'offense,
> Nous *engagea* tous deux par sa fatalité,
> A la tasser tout de sa crédulité.
> (Racine.)

— Fig. Entraîner, attirer. Les erreurs où les derniers de ses pères l'avaient *engagé*. (Boss.)

> Si toutefois l'ardeur de son noble courage
> L'*engageait* quelque jour au delà de ses droits.
> (J.-B. Rousseau.)

— Dans un sens analogue. Le beau temps engage à la promenade. Où est celui que quelque passion favorite n'*engage* pas constamment dans certaines rencontres ? Une se conduire que d'après l'impression forte que les choses font sur son imagination ? Cantillac. Cette passion, irritée par les peines, nous *engage* insensiblement à aller plus loin que nous ne voudrions. (Regn.)

— Inviter. Il m'engagea à déjeuner.

— *Engager à*. Être un engagement, un motif de faire une chose, astreindre à. Votre profession vous *engage* à une vie pénitente. (Fléch.) Cet intérêt a longtemps *engagé* les Anglais et les Hollandais à tenir, autant qu'ils l'ont pu, la balance égale entre les princes du Nord. (Voltaire.)

— *Engager dans*. Voilà ce qui m'a *engagé* dans ce terrible récit. (Mme de Sévigné.)

> Et le peuple, le moins porté à le partager,
> S'étonne que quelle il soit *l'engage*. (J.-J. Rousseau.)

— *Engager de*. Je revins hier au soir de Pomponne, où Mme de Pomponne nous avait *engagés* d'aller. (Mme de Sévigné.) Le grand avantage de mon grand père l'*engagea* de suivre la mode du temps et de mettre ses deux aînés pages de Louis XIII. (St-Simon.)

— *Engager en*... Qui vous *engage* en des réparations infinies. (Massillon.)

— Faire entrer dans un parti. Elle *engage* la Hollande dans les intérêts du roi. (Boss.) Une église, un prélat m'*engage* en sa querelle. (Boil.)

— Absol. Cela n'engage à rien.

— Archit. Faire pénétrer une construction dans une autre.

— Escr. *Engager le fer*. Saisir avec le fort de son épée le faible de celle de l'adversaire, en sorte qu'il ne peut détourner le fer. || Quelquefois il signifie seulement, Toucher le fer de son ennemi. Engagez de quarte, et tirez de tierce.

— Mar. *Engager un cordage*. Introduire l'extrémité d'un cordage entre deux objets qui le serrent et l'empêchent de céder.

— Sport. *Engager un cheval*. Le faire inscrire pour une course.

— **ENGAGER**. v. n. Mar. On dit qu'*un navire engage*, quand il est couché sur le flanc par une violente rafale.

— **S'ENGAGER**. v. pron. Être mis en gage. Ces effets ne s'engagent pas facilement.

— S'endetter, accumuler ses dettes. Ce négociant est fort endetté, et, chaque jour, il s'engage de plus en plus.

— *S'engager pour*. Servir de caution à quelqu'un. Il s'est engagé pour son associé et s'est ruiné.

— S'embarrasser, s'empêtrer. Le pied du dragon s'engagea dans l'étrier.

— Fig. Nous nous *engageons* de toutes parts. (Bossuet.)

— *S'engager à*. S'obliger, promettre. Je me suis *engagé*, maître Jacques, à donner ce soir à souper. (Mol.) Les entrepreneurs qui s'étaient *engagés* à fournir des vivres aux Moscovites exécutèrent avec le grand vizir le marché qu'ils avaient fait avec le czar. (Volt.)

> J'attends même encore un mien parent garçon,
> A qui j'ai fait le bec, et qui se sont *engagé*
> A venir traverser ce maudit mariage.
> (Regnard.)

— *S'engager de*, se dit dans le même sens que *s'engager à*. Voyez quelle gageure ces pauvres gens se sont *engagés* de soutenir. (Mme de Sév.) Les rois s'*engageaient* de ne plus donner les biens ecclésiastiques. (Montesq.) Ainsi, les Saxons payèrent à Pepin, dans une de ces assemblées, une redevance de trois cents chevaux, qu'ils s'étaient *engagés* de payer tous les ans à pareille époque. (Anquet.)

— S'obliger à servir quelqu'un pour un certain temps. Les matelots qui vont à la pêche dans les mers du Sud s'engagent pour deux et trois ans. Il s'était *engagé* au service de Carthage. (G. Flaubert.)

— Contracter un engagement. Ce chanteur va s'engager à l'Opéra-Comique.

— *S'engager à quelqu'un*.

> Qui s'engage envers,
> Se fait de leurs lois d'inévitables lois.
> (Rotrou.)

— Entreprendre. Son imagination ne s'*engage* à rien qu'elle ne soutienne avec toute la grâce et tous les tons nécessaires. (Mme de Sévigné.)

— Se lier. Je me suis tellement *engagée* d'amitié avec cette petite. (Mme de Sévigné.)

— Pénétrer, s'avancer beaucoup, entrer fort avant. S'engager dans un défilé. Les zouaves s'engagèrent dans le ravin, à la poursuite des Arabes. Il parvint jusqu'à la hauteur du soupirail, s'y *engagea* et disparut. (G. Flaubert.) On les laissa s'*engager* dans la rue de Sallach, jusqu'à la porte de chêne doublée de plaques d'airain. (Id.) Nous nous *engageons* sous une voûte d'aspect grandiose. (Ger. de Nerv.) Après avoir quitté la place et nous être *engagés* dans les rues. (Id.) Il renvoya ses gens, et, sa serviette sous le bras, s'*engagea* sur le pont de la Concorde. (A. Daudet.)

— Fig. Nous ne trouvons, hélas ! après nous y être *engagés* imprudemment, qu'un chemin âpre et difficile. (Mass.) Voilà pourtant toutes les absurdités qu'il faut dévorer, quand on s'*engage* dans le faux principe qui vient d'être combattu. (Rayn.)

— *S'engager dans*. Il s'est *engagé* dans des complaisances, des douceurs, des bontés, des facilités dont il me paraît que vous devez lui tenir compte. (Mme de Sévigné.)

— *S'engager dans les liens du mariage*. Se marier. On dit poétiquement dans le même sens, S'engager sous les lois de l'hymen.

> A peine ai-il d'Eve...
> Sous les ... de ... l'hymen ... s'*engage*. ...

— *S'engager dans les ordres*. Recevoir les ordres sacrés.

— Absol.

> Je ... *s'engager*.
> Mais quand ... un engagement
> (Malherbe.)
> Et ... par ... bat ...
> Mille exemples fameux pourraient t'autoriser :
> Mais ... (Corneille.)

— Commencer, naître, s'élever. Le combat s'engagea et se décida en faveur de notre escadre. Les Autrichiens étaient vaincus avant que l'action s'engageât. Elle le fit asseoir sur un divan à côté d'elle, et la conversation s'*engagea*. (A. Daudet.)

— Art milit. S'enrôler. Hoche et Lefebvre s'engagèrent comme simples volontaires dans un bataillon de l'armée du Rhin.

— Jeux. Proposer de tenir contre un joueur.

— Mar. *S'engager sous voile*. Se dit d'un bâtiment pris en travers par un coup de vent violent, qui le fait fortement incliner.

— Pathol. Se dit d'un organe dont les fonctions deviennent embarrassées chez un malade. La poitrine s'engagea. La tête est lourde, s'engage, on craint une congestion au cerveau.

— Syn. comp. **ENGAGER, OBLIGER**. *Engager* exprime un devoir moins strict qu'*obliger*. || **S'ENGAGER, PROMETTRE, DONNER SA PAROLE**. *Promettre*, c'est faire espérer, par le discours, un avantage à quelqu'un, sans que rien puisse forcer à l'accomplissement. *S'engager*, c'est contracter par écrit ou en présence de témoins, une obligation formelle. *Donner sa parole*, c'est promettre sur son honneur, sur sa loyauté.

★ **ENGAGISTE**. s. 2 g. Entrepreneur qui engage des ouvriers.

— Jurispr. anc. Celui qui tenait quelque domaine, quelque droit par engagement. Il ne s'appliquait guère qu'aux domaines du roi. Les engagistes des domaines du roi.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

ENGAINANT. part. prés. du v. Engainer. Qui engaine.

ENGAINANT, ANTE. adj. Didact. Qui enveloppe comme dans une gaine.

— Bot. *Feuille engainante*. Celle dont la base forme un tube cylindrique qu'engaine la tige, comme dans les graminées.

— Conchyl. Se dit des coquilles qui sont coniques et sans spire proprement dite. Coquilles engainantes.

ENGAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Engainer. S'emploie adjectiv. Couteaux engainés. Sabre engainé. Épée engainée.

— Bot. Se dit de la tige lorsqu'elle est développée par des bases de feuilles ou par des pétioles engainants. Tige engainée.

— Ornith. Qui a le bec garni d'une gaine. Échassier engainé.

— Sculpt. *Statue engainée*. Se dit d'une statue dont les membres sont remplacés par une espèce de gaine dans laquelle ils semblent renfermés.

— **ENGAINÉS**. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux échassiers.

★ **ENGAINER**. v. a. 1re conj. Mettre dans une gaine. Engainer des instruments de chirurgie. Engainer des couteaux.

— Bot. En parlant des feuilles, Envelopper les tiges par leur base. Des feuilles qui engainent une tige.

— **S'ENGAINER**. v. pron. Se rouler autour. Des feuilles s'*engainant* réciproquement sur deux rangs opposés. (Poiret.)

ENGALLAGE. s. m. Teint. Action d'engaller.

ENGALLÉ, ÉE. part. pass. du v. Engaller. S'empl. adjectiv. Étoffe engallée.

ENGALLER. v. a. 1re conj. Tremper une étoffe dans une infusion de noix de galle. Engaller une étoffe.

— **S'ENGALLER**. v. pron. Être engallé.

ENGAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Engamer.

— Arg. Enragé.

ENGAMER. v. a. 1re conj. (de l'anc. haut-all. *gaman*, jeu). Signifiait autrefois Instruire, enseigner.

— **ENGAMER**. v. n. Pêch. Se dit du poisson quand il avale l'hameçon.

ENGANE. s. f. Comm. Espèce de soude.

ENGANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enganter. Le vaisseau fuyait à toutes voiles dans la crainte d'être enganté.

— Fam. Coiffé, engoué. Il est enganté de cette personne.

ENGANTER. v. a. 1re conj. (rad. *gant*). Mar. Courir sur un bâtiment, l'approcher d'une manière sensible. Le sloop fuyait à toutes voiles, dans la crainte qu'on ne l'engantât.

— Fig. Prendre, dominer. Ce jeune homme modèle était méprisé de la demoiselle de comptoir qui pendant longtemps avait espéré l'*enganter*. (H. de Balzac.)

— Arg. Voler.

— **S'ENGANTER**. v. pron. S'engouer. S'enganter le quelqu'un. Il s'est enganté de cette jeune fille. (...)

— Mar. S'approcher de très près.

ENGANYMÉDER. v. a. 1re conj. (de *Ganymède*, nom myth.). Abuser honteusement d'un jeune homme. Mot burlesque et très libre.

> ...
> (Sarrazin.)

ENGARAIRE. adj. (ét. bas-lat. *angariare*, soumettre à la corvée). Féod. Qui est sujet à la corvée.

EN-GARANT. adv. (rad. *garant*). Mar. Expression affectée surtout à faire entendre qu'on doit prendre de grandes précautions pour filer sur retour un cordage qui est en action.

ENGARDE. s. f. (rad. *garde*. Vitic. Nom qu'on donne dans quelques vignobles à un sarment qu'on taille extrêmement long, dans l'intention de le faire porter beaucoup de fruits aux bourgeons qui en sortent.

— Agric. Engourdissement des arbres. C'est l'état des arbres qui, plantés même en saison convenable, ne poussent point, quoiqu'ils se conservent vivants.

ENGARDER. v. a. 1re conj. (rad. *garder*). Empêcher, garder de, prendre garde, observer. (Rabelais.)

ENGARRE. s. f. (rad. *garre*). Pêch. Filet lesté par un de ses côtés avec des bagues de plomb, que deux bateaux font avancer en le maintenant toujours tendu.

ENGAROTTÉ, ÉE. adj. (rad. *garrot*). Art vétér. Blessé au garrot. Cheval engarrotté.

ENGASTRILOGUE. s. 2 g. (ét. gr., ἐν, dans; γαστήρ, ventre; λόγος, parole). Syn. d'**ENGASTRIMYTHE**.

ENGASTRIMANDRE. s. 2 g. V. **ENGASTRIMYTHE**.

ENGASTRIMYSME. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; γαστήρ, ventre; μῦθος, parole). Manière de parler qui fait que la voix ne semble pas sortir de la bouche. *Engastrimythisme* serait plus correct et plus conforme à l'étymologie.

ENGASTRIMYTHE. s. 2 g. (étym. gr., ἐν, dans; γαστήρ, ventre; μῦθος, parole). Ventriloque. Nom donné aux personnes qui ont la faculté de rendre, sans remuer la bouche et les lèvres, des sons indépendants et différents de ceux de la voix ordinaire, et qui semblent partir de l'estomac ou du ventre.

ENGASTRIMYTHISME. s. m. V. **ENGASTRIMYSME**.

ENGASTROMANTE. s. m. (étym. gr., ἐν, dans; γαστήρ, ventre; μάντις, devin). V. **ENGASTRIMYTHE**.

ENGAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Engaver. S'empl. adjectiv. Des pigeonneaux engavés.

ENGAVER. v. a. 1re conj. (rad. *gaver*). Ornith. Se dit de certains oiseaux qui nourrissent leurs petits en dégorgeant dans leur bec. Le pigeon engave ses petits en faisant glisser dans leur œsophage ses aliments réduits en chyle, et seulement amollis, humectés, quand les pigeonneaux ont plus de force.

— Écon. rur. Signifie, dans le nord de la France, Engraisser la volaille. Dans le Bas-Rhin, on engave les oies en leur introduisant de force la nourriture dans le bec.

— **S'ENGAVER**. v. pron. Être engavé. C'est à cette époque que la volaille s'engave.

— Par extens. et pop. Se gorger de nourriture. Un gourmand qui s'engave.

ENGAZONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Engazonner. S'empl. adjectif. Des terrains engazonnés.

ENGAZONNEMENT. s. m. (rad. *engazonner*). Action de couvrir de gazon.

— Propriété de se couvrir de gazon. Les prairies naturelles ont perdu l'*engazonnement* naturel et la permanence, pour acquérir les propriétés des prairies artificielles. (Morog.)

ENGAZONNER. v. a. 1re conj. Couvrir de gazon. Engazonner une tombe, un jardin, une éminence.

— **S'ENGAZONNER**. v. pron. Se couvrir de gazon. Les prairies étaient une surface de terrain assez fertile, assez humide pour pouvoir s'*engazonner* naturellement de plantes pour la plupart de la famille des graminées. (Morog.)

ENGÉ, ÉE part. pass. du v. Enger. Embarrassé. Me voici engé de ce lourdaud.

★ **ENGEANCE**. s. f. (du lat. *ingignere*, engendrer). Race. Il ne se dit proprement que de certains animaux domestiques, et particulièrement de quelques espèces de volailles. Des poules d'une grande engeance. Les ... chinoises sont d'une belle engeance.

— Par extens. Se dit de tous les animaux.

> ...
> (La Fontaine.)

— En parlant des personnes, il se dit en mauvaise part et comme une flétrissure. C'est une engeance de scélérats que toute cette famille. Maudite engeance !

> Procurez des enfants
> Qui puissent hériter de vous en droite ligne
> De tous collatéraux l'*engeance* est trop maligne.
> (Regnard.)

— Se dit parfois d'une seule personne.

> Ah ! malheureuse *engeance* ! Apanage du diable !
> C'est toi qui m'as joué ce tour abominable. (Regnard.)

— [illegible]

[illegible]

— [illegible] plate encore en [illegible] Embarras d'autres [illegible] secret [illegible] Littré.

ENGEANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Engeancer. S'empl. adjectiv. Embarrassé. [illegible]

ENGEANCER. v. a. 1re conj. [illegible] Expression [illegible] Embarrasser [illegible] Qui diable vous [illegible]

— S'ENGEANCER. v. pron. [illegible] s'engeancer d'un pareil [illegible]

ENGEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Engeigner.

ENGEIGNER. v. a. 1re conj. [illegible] Surprendre [illegible] attraper.

[illegible]

— [illegible]

— S'ENGEIGNER. v. pron. S'abuser soi-même.

ENGEL. s. m. Métrol. Ancienne unité de poids [illegible] en Hollande. Valait 1 gr. 537.

ENGEL (Jean-Jacques). Auteur dramatique allemand, né à Parchim, Mecklembourg-Schwerin, en 1741, mort en 1802, fut d'abord théologien, puis philosophe et mathématicien, ensuite [illegible] prince royal de Prusse, plus tard Frédéric-Guillaume III, et devint directeur [illegible] de Berlin, de 1787 à 1793.

ENGELBERGE. Impératrice, morte en 890. Elle épousa l'empereur Louis II, fils de Lothaire, fut accusée d'adultère par les comtes d'Anhalt et de Mansfeld, et défendue victorieusement en champ clos par Boson, comte d'Arles, qui reçut le titre de roi et la main d'Hermengarde, fille de Louis II. A la mort de son mari, 875, elle fit agrandir le patrimoine de son gendre et mourut prisonnière en Allemagne.

ENGELÉ, ÉE. part. pass. du v. Engeler.

— Substantiv. *C'est un engelé.* C'est un jeune homme peu dégourdi.

ENGELER. v. a. 1re conj. (rad. *geler*). Se conjugue comme *Geler*. Geler tout à fait.

ENGELHARDTIE. s. f. (d'*Engelhardt*, n. pr.). Bot. Genre de juglandées, établi pour une dizaine de grands arbres de l'Asie tropicale.

ENGELMANN (Godefroy). Un des inventeurs de la lithographie, né à Mulhouse, 1788-1839. Il établit une imprimerie à Mulhouse, puis à Paris, 1816, perfectionna toute la partie matérielle de l'art, et inventa la *chromolithographie*, ou impression en couleur. Il a publié un *Manuel du dessinateur lithographe*.

*** ENGELURE.** s. f. (ét. lat., *in*, en; *gelu*, gelée). Pathol. Sorte de gonflement inflammatoire, espèce d'érésipèle phlegmoneux de la peau et du tissu cellulaire sous-jacent, avec ou sans ulcération, et dont la naissance dépend de l'action locale du froid, ou plutôt de l'impression alternative d'une température chaude et froide, mais en même temps humide. Avoir des engelures aux doigts, aux mains, aux orteils, aux talons, aux coudes, au nez, aux oreilles, aux lèvres. Les engelures sont plus fréquentes aux mains qu'aux pieds et au visage. Engelures ulcérées. Engelures difficiles à guérir. Les *engelures* naissent d'une manière lente et successive. (Jourd.) Jamais le froid ne détermine les *engelures;* toujours elles proviennent de l'exposition subite d'une partie échauffée à une température froide; mais surtout de celle d'une partie engourdie par le froid à une [illegible]

ENGEN. Géogr. Ville du grand-duché de Bade, à 40 kil. de Constance, sur l'Aach; 2,300 hab. Victoire du général français Moreau sur les Autrichiens, le 3 mai 1800.

ENGENCEMENT. s. m. V. AGENCEMENT.

ENGENCER. v. a. 1re conj. V. AGENCER.

ENGENDRABLE. adj. Qui peut être engendré.

ENGENDRANT. part. prés. du v. Engendrer. Qui engendre.

ENGENDRANT, ANTE. adj. Qui est susceptible d'engendrer. Force engendrante.

— ENGENDRANT. s. m. Celui qui engendre. Cette émanation constitue fortement le système nerveux de l'être engendré, le rend d'autant plus vivace et vigoureux que l'*engendrant* est plus robuste. (Virey.)

ENGENDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Engendrer (rad. lat. *genus*, race). S'empl. adjectiv. L'être engendré.

— *Engendré de.* Cet indice est équivoque, puisque de jeunes chevaux *engendrés* de vieux étalons ont aussi les salières creuses. (Buff.)

— Causé, déterminé. Passions engendrées par [illegible]

— Fig. Produit, éclos. Toutes les idées ne sont pas encore *engendrées.* (Chateaub.)

ENGENDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Engendrer (rad. *gendre*). Qui a pour gendre. Expression [illegible] par Molière: Voici M. Diafoirus le père et M. Diafoirus le fils qui viennent nous rendre visite. Que vous serez bien *engendré!*

ENGENDREMENT. s. m. Action d'engendrer; résultat de cette action.

*** ENGENDRER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *ingenerare*, même signif.; rad. *genus*, race). Produire son semblable par voie de génération. Il se dit de l'homme et des animaux mâles, surtout. Engendrer des enfants. Que si quelqu'un a la fortune si bonne que de sa lumière les ombres de son parentage puissent être éclairées, ne fait-il pas un bien inestimable à ceux qui l'ont *engendré!* (Malherbe.) La Genèse dit que Tharé l'avant *engendré* à soixante et dix ans, il vécut jusqu'à deux cents ans. (Volt.)

— En parlant des végétaux. Chaque arbre porte des semences propres à *engendrer* son semblable. (Bossuet.)

— Absol. Tout ce qui *engendre* est vivant. (Bossuet.)

— Par extens. Produire, faire naître. La débauche engendre des maladies. Les brouillards engendrent des fluxions. Il n'est pas un vice qui ne puisse *engendrer* cent maladies. (De Jussieu.)

— Fig. Avoir pour effet, pour résultat, surtout en mauvaise part. Le jeu échauffe les têtes et engendre les disputes. L'oisiveté engendre le vice. Allons, morbleu! il ne faut point *engendrer* de mélancolie. (Mol.) L'union même *engendre* les folâtres querelles, et l'on ne s'agace mutuellement que pour montrer combien on est sûr les uns des autres. (J.-J. Rousseau.)

— Prov. *La familiarité engendre le mépris.* Trop de facilité, trop d'abandon dans ses relations, affaiblit les égards que les hommes se doivent entre eux, surtout le respect que l'inférieur doit à son supérieur. || *Il n'engendre point de mélancolie, la mélancolie.* C'est un homme insoucieux et d'une gaieté expansive.

— Géom. Être censé décrire quelque figure par son mouvement. Le développement d'une courbe engendre une autre courbe. Le point qui engendre une cycloïde. La ligne *engendre* toutes les formes, comme le rayon de lumière toutes les couleurs. (B. de St-P.)

— Théol. On dit dans le dogmatique: Le Père engendre le Fils de toute éternité. Tout ce que l'Eglise *engendre*, elle se l'unit très intimement; en cela différente des autres mères, l'Église n'*engendre* ses enfants qu'en les recevant et en les conservant dans son sein. (Boss.)

— S'ENGENDRER. v. pron. Être engendré, être produit. La perle s'engendre dans la mer. L'or, l'argent, les diamants s'engendrent dans le sein de la terre. Les querelles s'engendrent facilement entre les gens du peuple.

— Syn. comp. ENGENDRER, ACCOUCHER. V. ACCOUCHER.

ENGENDRER. v. a. 1re conjug. (rad. *gendre*). En style comique, Donner pour gendre. Voulez-vous que Chrysanthe ait le cerveau perdu au point de m'*engendrer* d'un cadet tout au plus qui ne possède rien? (J.-B. Rouss.)

> D'autant plus que par là je contredis ma femme
> Qui voudrait m'*engendrer* d'un grand complimenteur
> Qui ne dit pas un mot sans dire une fadeur.
> (DESTOUCHES.)

— S'ENGENDRER. v. pron. Prendre un gendre. Ma foi! je m'*engendrais* d'une belle manière! (Molière.)

ENGENDREUR. s. m. Celui qui engendre.

ENGENS. s. m. pl. (pr. *an-jan;* rad. *engin*). Vèner. Équipages de chasse. Vieux et rarement employé.

ENGEÔLEMENT. s. m. V. ENJÔLEMENT.

*** ENGEÔLER.** v. a. 1re conj. V. ENJÔLER.

*** ENGEÔLEUR, EUSE.** s. V. ENJÔLEUR.

*** ENGER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-je*). Charger, embarrasser. Votre père se moque-t-il de vouloir vous *enger* de son avocat de Limoges? (Mol.) Il est vieux, familier, et tout à fait hors d'usage.

ENGERAI. s. m. Agric. Sorte de râteau qu'on adapte à la faux.

ENGERBAGE. s. m. Agric. Action d'engerber les blés qui sont en javelles.

ENGERBÉ, ÉE. part. pass. du v. Engerber. S'empl. adjectiv. Blés engerbés.

ENGERBEMENT. s. m. Agric. Action d'engerber les blés qui sont en javelles.

*** ENGERBER.** v. a. 1re conj. Agric. Mettre en gerbe le blé qui est en javelles.

— Par extens. Entasser les gerbes, soit dans une grange, soit en plein air; former des gerbiers. Un paysan reconnaît un Dieu dans le blé qu'il *engerbe* dans sa grange et dans le vin qu'il entonne dans sa cave. (B. de St-P.)

— Entasser des choses les unes sur les autres. Engerber des sacs de blé. Engerber des tonneaux.

— Arg. Arrêter, mettre en prison.

— Artill. Ranger des barils de poudre dans un magasin.

— S'ENGERBER. v. pron. Être engerbé.

ENGERMER. v. a. 1re conj. (rad. *germe*). Il s'est dit pour Ensemencer.

ENGHIEN. Géogr. Ville de Belgique, dans le Hainaut; 3,900 hab.

— ENGHIEN-LES-BAINS. Village du cant. de Montmorency, arr. de Pontoise (Seine-et-Oise), à 16 kil. de Paris; 1,800 hab. Eaux sulfureuses; bains très fréquentés.

ENGHIEN (François DE BOURBON-VENDÔME, comte d'). Frère du roi de Navarre Antoine, du cardinal de Bourbon Charles, et du prince de Condé Louis, 1519-1545, gagna la bataille de Cérisoles, en 1544.

— ENGHIEN (Louis-Antoine-Henri DE BOURBON-CONDÉ, duc d'). Fils de Louis Henri Joseph de Bourbon, prince de Condé, né à Chantilly en 1772, fusillé à Vincennes, en 1804. Suivit ses parents à l'étranger en 1789, se distingua dans l'*armée de Condé*, déposa les armes à la suite du traité de Lunéville, 1801, et s'établit à Ettenheim, dans le grand-duché de Bade. Le premier consul, le regardant comme un complice de Cadoudal, le fit arrêter et conduire à Paris. Le duc, traduit devant une commission militaire, fut condamné à mort et fusillé dans les fossés du château de Vincennes, le 21 mars 1804.

ENGIBATES. s. m. pl. (ét. gr., ἐγγείβατα; de ἄγγεῖον, vase; βαίνω, je marche). Antiq. rom. Petites figures creuses qui se mouvaient dans des vases pleins d'eau en imitant la voix humaine ou le chant des oiseaux, par le jeu caché d'une machine hydraulique. || Figurines placées dans l'eau et dont on étudiait les mouvements pour en tirer des présages.

ENGIDE ou **ENGIDITE.** adj. 2 g. (ét. fr., *engis;* gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un engis. — ENGIDES ou ENGIDITES. s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, ayant pour type le genre engis.

*** ENGIN.** s. m. (pron. *an-gin;* du latin *ingenium*). Signifiait Esprit, adresse, expédient, ruse.

— Se dit encore quelquefois dans cette locution proverbiale: *Mieux vaut engin que force.*

— Machine, instrument. Le tyran Phalaris prenait plaisir d'avoir plusieurs *engins* propres à tourmenter les criminels. (De la Porte.) Rabelais, anticipant les temps qui ne sont pas encore, veut qu'il s'essaye à faire des *engins*, des machines qui remuent, travaillent elles-mêmes. (Michelet.)

— Art milit. Nom générique donné jadis à toutes les machines de guerre, avant l'usage des canons. Engins de guerre, engins à feu. || *Engins à verge.* Les diverses espèces de catapultes, les pierriers, etc.

— Mar. Terme de mépris qu'on applique à un petit bâtiment mal construit et mal armé.

— Mécan. Machine triangulaire qui sert à enlever des fardeaux par le moyen d'un treuil à bras qui dévide un câble.

— Techn. Machine placée dans le comble d'un moulin pour enlever le blé, la farine. || Treuil qui sert à tourner un moulin vers le côté d'où souffle le vent. || Machine établie sur le chef d'une carrière pour enlever les blocs d'ardoise. || Planche garnie de clous pour dresser le fil de fer.

— ENGINS. s. m. pl. Chass. et Pêch. Pièges, filets, collets pour la chasse et la pêche. De là naîtront *engins* à vous envelopper. (La Font.) || *Engins prohibés.* Sorte d'instruments de chasse ou de pêche défendus parce qu'ils détruiraient trop de gibier ou de poisson.

— Au singulier, en ce sens. *Engin* à prendre les rats. (Scarron.)

— Fig. *Engin* à prendre les sots. (Volt.)

ENGINADURE. s. f. (rad. *engin*). Mar. Amarrage au moyen duquel on réunit deux pièces de bois qui doivent se fortifier l'une l'autre dans le sens de leur longueur.

ENGINIER. s. m. Techn. Faiseur d'engins.

ENGINITE. adj. Entom. V. ENGIDE.

ENGIPONNÉ. adj. Enjuponné, vêtu d'une robe. *Veau engiponné.* Veau en robe de docteur. (Rabelais.)

ENGIRONNER. v. a. 1re conj. (rad. *giron*). Envelopper, environner.

ENGIS. s. m. (pr. *an-jiss*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, renfermant des insectes de petite taille, qui se tiennent dans les champignons pourris et sous l'écorce des arbres aux environs de Paris.

ENGISOME. s. m. (ét. gr., ἐγγίζω, je m'approche). Chir. Syn. d'EMBARRURE.

ENGLAINÉ, ÉE. adj. Syn. de BARBELÉ.

ENGLANDÉ, ÉE. adj. Blas. V. ENGLANTÉ.

ENGLANTÉ, ÉE. adj. (rad. *gland*). Blas. Qui porte des glands. S'applique à un chêne qui porte des glands d'un autre émail que l'arbre.

ENGLE-FONTAINE. Géogr. Bourg du cant. du Quesnoy, arr. d'Avesnes (Nord); 2,000 hab.

ENGLESTRE. s. m. Pêch. Partie du filet nommé tartane.

ENGLISH. s. m. (pr. *an-gliche*). Arg. et pop. Anglais.

ENGLOBÉ, ÉE. part. pass. du v. Englober. S'emploie adjectiv. Compris. Terres englobées dans un domaine. Plusieurs réponses englobées dans la même lettre.

*** ENGLOBER.** v. a. 1re conj. (rad. *globe*). Réunir plusieurs choses pour en former un tout. Englober une prairie dans un parc. Englober tous les comptes dans un article général. Englober tous les événements d'une période historique sans les analyser. L'empire romain ne fut pas assez flexible pour se prêter ainsi aux nécessités des communautés qu'il *englobait.* (E. Renan.)

— S'ENGLOBER. v. pron. Être englobé.

ENGLOUTI, IE. part. pass. du v. Engloutir. S'empl. adjectiv. Des morceaux engloutis sans être mâchés. Des vaisseaux engloutis au fond des mers. Une fortune engloutie. Des espérances englouties. Nous voyons des montagnes affaissées, des rochers fendus et brisés, des contrées *englouties.* (Buffon.) Et deux nouveaux verres d'absinthe sont confectionnés, battus, *engloutis.* (Ch. Monselet.)

— *Englouti dans.* Toutes ces petites républiques furent *englouties* dans une grande. (Montesquieu.) Le sol spongieux tremblait autour de nous, et à chaque instant nous étions près d'être *engloutis* dans les fondrières. (Chateaub.)

> Assez dans ses sillons votre sang *englouti*
> A fait fumer le champ dont il était sorti. (RACINE.)

— *Englouti par.* Entraîné par la rapidité du courant, il est enfin *englouti* par un tourbillon, et il la perd de vue pour jamais. (Deleuze.)

*** ENGLOUTIR.** v. a. 2e conj. (ét. lat., *in*, dans; *glutire*, avaler). Avaler gloutonnement. Il engloutit les morceaux sans les mâcher. Une baleine engloutit de gros poissons tout entiers. Les gros brochets engloutissent les carpes. Un d'eux s'étant écarté, notre malade le vit *engloutir* par un chien avide. (Boss.)

— Par extens. Absorber, faire disparaître. Toute l'Europe sait que la mer a *englouti* la moitié de la Frise. (Voltaire.) Que d'hommes et de richesses l'Océan a *engloutis!* (Millev.) Ces avantages sont balancés par des tremblements de terre qui ont quelquefois *englouti* des villes entières. (Barth.) La Suisse a vu des montagnes entières, sur plusieurs lieues de long descendre et *engloutir* des vallées, des villages. (Michelet.) Le sol s'ouvrit subitement et l'*engloutit* debout sur son char. (P. de St-Vict.)

— Fig. Pouah! vous m'*engloutissez* le cœur! (Molière.) J'ai toujours été accablé d'occupations assez frivoles qui *engloutissent* tous mes moments. (Volt.)

— Fig. Accaparer, cumuler.

> Sans cesse vous brûlez de voir tous vos parents
> *Engloutir* à la cour, charges, dignités, rangs. (BOIL.)
> S'il *engloutit* à jamais l'héritage
> Dont la nature avait fait mon partage. (VOLTAIRE.)
> D'avides héritiers
> *Engloutissent* déjà toute cette richesse,
> Ces terres, ces palais, etc. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Consumer, dissiper de l'argent, des richesses. Il a englouti en peu de temps toute cette riche succession. (Acad.) Pourquoi les quatre mille francs destinés à cette vaisselle ont-ils été *engloutis* encore dans cet équipage? (Mme de Sévigné.)

— *Engloutir dans.*

> L'effort des vagues profondes
> *Engloutissait* dans les ondes
> Bergers, cabanes, troupeaux. (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Engloutir sous.* Un naufrage l'*engloutit* sous les flots. (Mass.)

— S'ENGLOUTIR. v. pron. S'absorber, se perdre. Et dans cet abîme il va se perdre et s'*engloutir* pour toujours. (Mass.) Et Pompéi s'*engloutit* sous les flots de la lave brûlante. (Merc.)

— Syn. comp. ENGLOUTIR, ABSORBER. V. ABSORBER.

ENGLOUTISSANT. part. prés. du v. Engloutir. Qui engloutit.

ENGLOUTISSANT, ANTE. adj. Qui engloutit, qui a l'habitude d'engloutir. Le rossignol est extrêmement âpre à la proie, *engloutissant* et avide. (Michelet.)

***ENGLOUTISSEMENT.** s. m. Action d'engloutir. Résultat de cette action.

— Fig. Seules les formes idéales échappent aux *engloutissements* de la durée, et perpétuent pour nous les œuvres et les pensées parfaites. (H. Taine.)

> Moi que, sans mon aveu, l'aveugle destinée
> Embarqua sur l'étrange et frêle bâtiment,
> Je ne veux pas non plus, muette et résignée,
> Subir mon *engloutissement.* (Mme ACKERMANN.)

ENGLOUTISSEUR. s. m. Celui qui engloutit.

— Adjectiv. *Le chien engloutisseur.* Cerbère.

ENGLUAGE. s. m. Action d'engluer.

ENGLUANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Engluanter. S'empl. adjectivem. Il était tout *engluanté* d'une potée de son qu'il pétrissait pour ses canards. (L. Gozlan.)

ENGLUANTER. v. a. 1re conj. (rad. *gluant*). Enduire d'une matière visqueuse comme de la glu.

— S'ENGLUANTER. v. pron. Être engluanté.

ENGLUÉ, ÉE. part. pass. du v. Engluer. Des oiseaux englués.

— Enduit de glu. Baguette engluée.

— Fig. Il les veut convaincre et les y laisse longtemps *englués.* (Nicole.) C'est par là que je suis le plus fortement *englué.* (Th. Gautier.)

— Anc. expr. prov. *La chevêche est engluée.* Les voleurs sont pris au piège.

ENGLUEMENT. s. m. (pr. *an-glu-man*). Action d'engluer; résultat de cette action.

— S'est dit des humeurs. Engluement des humeurs au haut du nez.

— Hort. Composition avec laquelle on recouvre les plaies des arbres, et même leur tige entière pour les garantir du froid et du chaud, les conserver sains et vigoureux ou pour faciliter la reprise d'une greffe. L'argile, ou mieux la glaise, mélangée avec la bouse de vache, est le plus simple et le meilleur des engluements. On écrit aussi *englument.* On lie les

lanières et on enveloppe le tout avec un des *englumens* cités plus haut. (Vilmorin.)

*** ENGLUER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-glu-é*; rad. *glu*. J'englue, nous engluons. J'engluais, nous engluions, vous engluiez, etc. Que nous engluions, que vous engluiez, etc. Frotter, enduire de glu. Engluer des branches pour prendre des oiseaux.

Prendre avec de la glu. Engluer des oiseaux.

Fig. Ces louanges étaient belles et bonnes, mais je n'étais pas assez sot pour m'en laisser *engluer*. (St-Simon.) Que celui qui a mis le pied sur les gluaux de l'amour tâche de s'en tirer promptement, et de n'y pas laisser *engluer* ses ailes. (Mirab.) Enduisons-le de cire et de miel; *engluons*-le des pieds à la tête. (J. Sandeau.)

— S'ENGLUER. v. pron. Se prendre à la glu. Des oiseaux qui viennent de s'engluer. Un linot qui s'est englué les ailes.

En général, Se prendre à une matière gluante quelconque. Des mouches s'engluent sur la peinture fraîche.

— Fig. Se prendre à un piège. Il voulait nous tromper, il s'est englué lui-même.

ENGLUMEN. s. m. (pr. *an-glu-menn*). Hort. V. ENGLUMENT.

ENGLYPHIQUE. adj. 2 g. (ét. gr. *en*, dans; *gluphê*, gravure). Qui a rapport à la gravure. Procédé englyphique.

ENGOBAGE. s. m. Techn. Action d'engober.

ENGOBE. s. m. Techn. Substance terreuse qui sert aux potiers à recouvrir une pâte céramique pour en changer la couleur.

ENGOBÉ, ÉE. part. pass. du v. Engober. S'empl. adjectiv. Pâte engobée.

ENGOBER. v. a. 1re conj. (radic. *engobe*). Techn. Recouvrir d'un engobe une pâte céramique.

— S'ENGOBER. v. pron. Être engobé.

— Se gorger de nourriture, dans le patois normand.

ENGOMMAGE. s. m. Techn. Action d'engommer. Engommage des toiles.

ENGOMMÉ, ÉE part. pass. du v. Engommer. S'empl. adjectiv.

ENGOMMER. v. a. 1re conj. (pr. *an-go-mé*). Enduire de gomme. On dit ordinairement *gommer*.

— Céram. Couvrir les cazettes d'un émail très chargé de plomb.

— S'ENGOMMER. v. pron. Être engommé.

ENGONASE. s. m. (ét. gr. *en*, dans; *gonu*, genou). Astron. Nom donné à la constellation d'Hercule que l'on représente agenouillé.

ENGONATE. s. m. (étym., V. ENGONASE). Antiq. rom. Cadran tracé sur des superficies triangulaires. || Horloge solaire qui était supportée par un Hercule à genoux.

ENGONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Engoncer. S'empl. adjectiv. Une personne engoncée dans son habit, sous son chapeau.

— Qui a le cou enfoncé dans les épaules. Montaigne n'était rien moins que beau ni jeune, bien fait, mais un peu gras, *engoncé* et fort rouge. (St-Simon.)

ENGONCEMENT. s. m. État d'une personne engoncée.

*** ENGONCER**. v. a. 1re conj. (de *en*, et *gond*; *engoncer* étant comparé à l'état d'une porte mise en ses gonds). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. Il *engonçait*. *Engonçant*. Rendre la taille lourde, épaisse, contrainte, gênée, en parlant d'un vêtement qui produit ce mauvais effet.

— S'ENGONCER. v. pron. Être engoncé. S'engoncer dans sa cravate.

ENGORDE. s. m. Bot. Plante du Brésil, de la famille des graminées; elle sert à la nourriture des chevaux.

ENGORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Engorger. S'empl. adject. Égout engorgé. Tuyaux engorgés. Pompe engorgée. Veines engorgées.

— *Engorgé de*. Vaisseaux engorgés d'humeurs.

— *Engorgé par*.

> On doit priser ces honnêtes enfants
> Qui de Satan ont évité les pièges,
> Et dont le cœur engorgé fait du bien
> [illegible] Voltaire.

— Fig. Les vaisseaux se cabraient les uns sur les autres, comme une cavalerie *engorgée* dans un défilé. (P. de St-Victor.)

— Art vétér. *Cheval engorgé*. Cheval dont les jambes sont gonflées par le sang et les humeurs. Ce cheval a les jambes engorgées. Cette jument est engorgée.

— Artill. *Canon engorgé*. Canon dont la lumière se trouve bouchée.

— Constr. *Moulure engorgée*. Moulure sur laquelle il y a une couche trop épaisse de peinture.

— Manuf. *Drap engorgé*. Drap que le foulon n'a pas entièrement dégraissé.

— Techn. *Moulins engorgés*. Ceux dont les roues ne tournent pas parce que l'eau est trop haute.

*** ENGORGEMENT**. s. m. (rad. *engorger*). Embarras dans un tuyau, dans un canal. L'engorgement du gaz a fait crever les tuyaux de conduite. L'engorgement d'une pompe, d'un égout, d'un moulin.

— Fig. Ce qui gêne, embarrasse. Une seule affaire ne finissant point, il se faisait un *engorgement* qui arrêtait et perdait toutes les affaires par des lenteurs qui n'avaient point de fin. (St-Simon.)

— Fig. *Engorgement des finances*. Embarras dans leur administration. || Arrêt dans la circulation des valeurs.

— Bot. Obstacle à l'écoulement de la sève dans les plantes et les arbres.

— Min. Nœud qu'on rencontre dans le toit ou dans le sol des veines de charbon de terre.

— Pathol. Réplétion, embarras, distension des vaisseaux circulatoires par l'abondance et l'épaississement des fluides. L'engorgement du foie est dangereux. On remédie à l'engorgement des vaisseaux par la saignée.

*** ENGORGER**. v. a. 1re conj. (rad. *en*, et *gorge*). Se conjugue comme *Gorger*. Boucher un tuyau, un canal. Les immondices ont engorgé le grand égout. La suie a engorgé les tuyaux de ce calorifère.

— Bot. Embarrasser les vaisseaux par où coule la sève d'un arbre, d'une plante.

— Pathol. Former obstacle à l'écoulement du sang, des humeurs. Le sang ne circule plus, il engorge les vaisseaux.

— Tech. Garnir un coffre de toile, faire la gorge d'une malle. || Remplir d'une composition convenable l'âme ou le trou vide qu'on a laissé à l'orifice d'une pièce d'artifice.

— S'ENGORGER. v. pron. Être engorgé. Les tuyaux du poêle s'engorgent. Les veines s'engorgent.

— Mar. Se combler de sable, de galets. Un havre, un chenal, un port qui s'engorge.

ENGORGEUR. s. m. (rad. *engorger*). Celui qui, avec les lèvres, donne du grain aux pigeons.

ENGOUANE-PASTRE. s. m. (ét. prov., *enganar*, attraper; *pastre*, pâtre). Ornith. Un des noms de la lavandière.

ENGOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Engouer. S'empl. adjectiv. Une personne engouée à force de crier ou de manger.

— Fig. Épris, entiché. Une femme engouée d'un freluquet. Un homme engoué d'une opinion, d'un système. Elle est *engouée* de vous, c'est son mot. (Mme de Sévig.) Notre duchesse de Bourgogne, qui, malgré tout son mérite, est un peu trop *engouée* de la danse, des bals et des mascarades. (Mme de Maintenon.)

*** ENGOUEMENT** ou **ENGOÛMENT**. s. m. (pr. *an-gou-man*). Empêchement causé par quelque chose qui engoue, qui obstrue. Il y a engouement dans l'estomac des personnes qui ont trop mangé. État de celui qui est engoué.

— Fig. Prévention, entêtement, admiration, enthousiasme pour une chose et plus souvent pour une personne. Avoir de l'engouement. Ne pas guérir, ne pas rabattre de son engouement. Avoir un engouement étrange, inconcevable, inguérissable. L'engouement du public pour le mélodrame accuse son mauvais goût. Auprès de l'*engouement* la sagesse est sans prix. (Du Trembl.) L'*engouement* n'a pas de durée. (Id.) L'amour peut s'égarer dans ses premières affections et surtout par l'éducation; il y puise des fantaisies et des *engouements*. (B. de St-P.) L'*engouement* tombe, et l'échec qu'éprouve l'amour-propre rend injuste envers l'objet trop apprécié. (Stendhal.) Il se trompe quelquefois, il a des *engouements* ridicules et des retours injustes, mais il vit et vivifie. (E. About.)

— Art vétér. *Engouement du feuillet*. Accumulation de matières alimentaires durcies, entre les lames du feuillet. || *Engouement du jabot*. Réplétion excessive du jabot.

— Pathol. Obstruction de la cavité d'un organe, par le séjour des matières qui s'y amassent. Il y a engouement des bronches, quand les mucosités s'y accumulent; engouement des intestins, quand les matières qui doivent les parcourir y séjournent. *Engouement d'une hernie*. Arrêt et accumulation des matières dans l'anse intestinale que contient le sac herniaire.

— Syn. comp. ENGOUEMENT, ENTÊTEMENT. L'*engouement* est l'attachement aveugle de celui qui s'est fait une idée exagérée du mérite d'une personne ou d'une chose. L'*entêtement* est la persévérance, le mal chronique, si l'on peut dire ainsi, de l'engouement.

*** ENGOUER**. v. a. 1re conj. (radic. *gave*). J'engoue, nous engouons. J'engouais, nous engouions, vous engouiez. Que j'engoue, que nous engouions, que vous engouiez, etc. Embarrasser, obstruer le gosier. Ce dindon avala un morceau trop gros qui l'engoua.

— S'ENGOUER. v. pr. Être engoué. S'engouer en mangeant avec trop de gloutonnerie. S'engouer à force de crier.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— Fig. S'enthousiasmer, se passionner, s'exalter. Beaucoup de lecteurs s'engouent des plus pauvres livres.

> [illegible]
> [illegible]
> (J.-B. Rousseau.)

— *S'engouer en faveur de*. Vous avez encore un autre défaut, c'est de vous prévenir, et, comme on dit, de vous *engouer* à l'excès en faveur de certains ouvrages. (D'Alembert.)

— Absol. Il ne faut pas plus s'engouer que critiquer sans réflexion. Le penchant à s'*engouer* est un signe de faiblesse. (Jouffroy.)

— Pathol. S'embarrasser, s'obstruer. L'intestin s'est engoué.

ENGOUFFRANT. part. prés. du v. Engouffrer. Qui engouffre.

ENGOUFFRANT, ANTE. adj. Qui est susceptible d'engouffrer.

— ENGOUFFRANTS. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui engouffrent les insectes en volant.

ENGOUFFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Engouffrer. S'empl. adjectiv. Perdu dans un gouffre. Le torrent roule *engouffré* dans les cavernes qu'il a creusées. (H. Taine.)

— Retiré dans un fond. Nous manquions tout à fait de fourrages, fort *engouffrés* entre les deux camps et acculés au Rhin. (Saint-Simon.)

— Fig. La vérité est engouffrée dans de profonds abîmes où la vue humaine ne peut pénétrer. (Montaigne.)

— Fig. Anéanti, dévoré. Fortune engouffrée dans une mauvaise spéculation.

*** ENGOUFFRER (S')**. v. pron. 1re conj. (rad. *gouffre*). Se précipiter dans un gouffre. Il se dit des rivières ou des torrents qui disparaissent en se précipitant avec fracas dans un gouffre, dans quelque ouverture de la terre. Le Rhône s'engouffre à seize kilomètres au-dessous de Genève.

— On le dit aussi des tourbillons de vent qui entrent avec violence dans quelque endroit resserré. Le vent s'engouffrait sous les arches du pont. Le vent s'engouffre dans la cheminée.

— Fig. S'anéantir, se perdre. Que de fortunes viennent s'engouffrer dans les jeux de bourse! Il a vu toute sa fortune s'engouffrer dans les maisons de jeu.

— Se retirer dans la retraite.

> Votre Sainteté s'en ira
> Toute réduite en sa pensée
> [illegible]
> [illegible]

— ENGOUFFRER. v. a. Attirer, faire tomber, disparaître dans un gouffre. La mer engouffra nos vaisseaux. La rivière, grossie, *engouffrait* avec fracas sous les arches ses eaux rougeâtres et bourbeuses. (F. Fabre.)

> [illegible]
> [illegible]
> B. [illegible]

— Fig. et fam. Faire disparaître comme dans un gouffre. Ce gourmand engouffre les morceaux. Gargantua engouffrait à chaque repas d'énormes pièces de viande. Aussitôt que le vacarme des bagages qu'on *engouffrait* dans la cale ouverte lui permit de se faire entendre... (A. Daudet.)

— Fig. Dévorer. Dissipateur qui engouffre rapidement son patrimoine.

ENGOUJURE. s. f. Mar. Espèce de rainure disposée en travers, sous les caisses des mâts de hune et de perroquet, et destinée à recevoir le braguet.

ENGOULANT. part. prés. du v. Engouler. Qui engoule. Des affamés engoulant de gros morceaux.

ENGOULANT, ANTE. adj. Blas. *Meuble engoulant*. Celui qui est représenté engloutissant dans sa gueule une pièce des armoiries. Dans les armes de Milan, qui porte d'argent à la bisse ou guivre d'azur, à lissant de gueules couronné d'or, la guivre est engoulante.

ENGOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Engouler. S'empl. adjectiv.

— Blas. Se dit des diverses pièces, bandes, croix, sautoirs, dont les extrémités sont engagées dans la gueule d'un lion, d'un dragon, dans le bec de l'aigle, etc.

— S'est dit aussi d'un vêtement ayant une ouverture pour passer la tête. Chape engoulée. Manteau engoulé.

ENGOULE-AOÛT. adj. Se dit de la fête de saint Pierre ès liens, au commencement d'août. La date de la Saint-Pierre *engoule-août* est en tête de plusieurs chartes des XIe, XIIe et XIIIe siècles.

ENGOULEMENT. s. m. [illegible] Nom donné à la bouche d'une rivière, d'un ravin, d'un fossé. Vieux et inusité.

*** ENGOULER**. v. a. 1re conj. (rad. v. fr., *goule*, gueule). Saisir tout d'un coup avec la gueule. Ce chien lui engoula la jambe à belles dents.

— Avaler tout d'un coup. Engouler des alouettes rôties.

— Blas. Se dit des pièces dont les extrémités entrent dans les gueules d'animaux.

— S'ENGOULER. v. pron. Être engoulé.

— Ce verbe est vieux, et ne se dit plus que dans le peuple.

ENGOULEUR. s. m. (rad. *engouler*). Gourmand, glouton. Vieux et trivial.

*** ENGOULEVENT**. s. m. (rad. *engouler* et *vent*). Ornith. Genre de passereaux fissirostres, comprenant des oiseaux nocturnes de forme massive, qui varient pour la taille de la grosseur d'une grive à celle d'un chat-huant, et dont le bec, démesurément fendu, leur a fait donner le nom vulgaire de *crapauds volants*. Les engoulevents sont très agiles à la marche, et perchent très rarement.

ENGOURDI, IE. part. pass. du v. Engourdir. S'emploie adjectiv. Un bras engourdi. Des membres engourdis. Organes engourdis. Comme tout a un terme dans la nature, si le froid devenait trop rigoureux ou durait trop longtemps, les quadrupèdes ovipares *engourdis* périraient. (Lacépède.) Quand les Samoïèdes tombent [illegible], leurs chiens viennent les couvrir de leur corps. (Alibert.) L'esclave secoue la rosée qui glace son corps *engourdi*. (P. de St-Victor.)

[illegible] adroit pour voler. Vous me trouvez l'air d'un fripon qui n'aura pas les mains *engourdies* pour emporter l'argent d'une maison. (Marivaux.)

— Fig. Esprit engourdi. Courage engourdi. Ardeur engourdie. Tout reveillait l'amertume de la douleur, un peu *engourdie* par les ténèbres et le repos de la nuit. (Villen.-Bargemont.)

— Froid, insensible. Cœur engourdi. Âme engourdie. Laissons donc aux cœurs *engourdis* par la prospérité et l'égoïsme leurs maximes arides et impitoyables. (Villen.-Bargemont.)

> [illegible]
> [illegible]

[illegible]

*** ENGOURDIR**. v. a. 2e conj. (rad. *en*, et *gourd*). Faire éprouver un engourdissement. Ôter ou diminuer le mouvement, le sentiment, dans le corps ou dans quelque partie du corps. En Russie, le froid engourdissait les soldats de la grande armée. La torpille engourdit la main de celui qui la touche.

— Fig. La paresse engourdit l'esprit. Les voluptés engourdissent la vertu. La mollesse engourdit le courage. L'égoïsme engourdit le cœur. Il se prenait à tout ce qui pouvait *engourdir* son impatience, en attendant l'heureux moment de son retour. (Hamilt.) La misère réveille enfin nos génies, que le plaisir avait *engourdis*. (Le Sage.)

— Absol. Le sommeil engourdit. Les narcotiques engourdissent.

— S'ENGOURDIR. v. pron. Être engourdi. Les mains, les pieds s'engourdissent par le froid. Tout le corps s'engourdit par la vieillesse. Ses membres épuisés s'*engourdissent*, et le cours du fleuve l'entraîne. (Fen.)

— Fig. L'esprit s'engourdit par l'oisiveté. Le cœur s'engourdit au sein des plaisirs.

— Zool. Tomber dans le sommeil d'hiver, en parlant de certains animaux. L'écureuil ne s'*engourdit* pas comme le loir pendant l'hiver. (Buff.) La marmotte est sujette plus qu'un autre animal à s'*engourdir* par le froid. (Id.)

ENGOURDISSANT. part. prés. du v. Engourdir. Qui engourdit.

ENGOURDISSANT, ANTE. adj. Qui jette dans l'engourdissement. Se dit au propre et au figuré. Cette sécurité *engourdissante* qu'inspire une haute fortune territoriale. (Virey.)

*** ENGOURDISSEMENT**. s. m. (rad. *engourdir*). Sentiment de pesanteur que l'on éprouve dans une partie du corps, avec défaut ou diminution de sensibilité et de mouvement dans cette partie. Il y a engourdissement dans une partie, toutes les fois que le fluide n'a pas un libre cours. Éprouver un engourdissement au pied. Craindre qu'un engourdissement ne devienne une paralysie.

— État dans lequel l'esprit est appesanti comme dans un demi-sommeil. Un *engourdissement* total m'ôta jusqu'à la faculté de parler et de penser. (Mme de Genlis.) Il se sentit envahi par l'*engourdissement* des gens ivres. (G. Flaubert.)

— Fig. Torpeur des facultés. Tomber dans l'engourdissement. Tirer quelqu'un de son engourdissement. Sortir de l'engourdissement. Secouer l'engourdissement. Si cela ne vous excite pas à secouer l'engourdissement dans lequel vous laissez votre âme, rien ne vous guérira. C'est une mauvaise école que le sépulcre; il enseigne l'immobilité, l'*engourdissement*, le sommeil. (P. de St-Victor.)

[illegible] l'*engourdissement* de son désespoir. (Volt.) L'Europe parut dans l'*engourdissement* de la surprise et de l'impuissance. (Id.)

— Zool. Sommeil profond et prolongé de certains animaux, pendant l'hiver.

ENGOYO ou **N'GOYO**. Géogr. Royaume du Congo, en Afrique, sur la côte de l'Atlantique; capitale *Cabinda*.

ENGRADER. v. a. 1re conj. [illegible] une engradure.

ENGRADURE. s. f. (rad. *engrader*). Constr. Jonction d'une bande de plomb sur une autre, au moyen de clous. || Bord d'une bavette fixée sur le devant d'une lucarne.

ENGRAILLER. v. a. 1re conj. Arg. Attraper.

ENGRAIN. s. m. (rad. *grain*). Agric. Espèce ou variété de froment dont les sous-variétés sont l'épeautre, le petit epeautre, etc. || *Faux engrain*. Variété de froment unibarbe.

— Manufact. Tabac que l'on triture une deuxième fois pour le passer au tamis.

— Techn. Biseau pratiqué à la face intérieure d'une meule tournante, pour engager sous cette meule les matières qu'elle doit broyer.

ENGRAINAGE, ENGRAINER. V. ENGRENAGE, ENGRENER.

★ **ENGRAIS.** s. m. (pr. *an-grè*; rad. *gras*). [illegible] nutrition des plantes. Engrais animaux. Engrais [illegible] lorsqu'elles sont pures, ne fournissent aucun aliment à la nutrition des végétaux ; elles ne sont que les milieux des différents *engrais* qui, par leur [illegible] dissolution en prin[illegible]

— *Engrais flamand.* Matières des fosses d'aisances mises en citerne et étendues d'eau. Cet [illegible] *Engrais humain.* Mélange d'excréments humains, de poudrette et de [illegible] *engrais destiné* [illegible] *Engrais mixtes.* Engrais formés d'un mélange de matières animales et de matières végétales. || *Engrais normal.* Engrais formé d'un mélange proportionné de fumier de bœuf, de cheval et de porc. || *Engrais verts.* Herbes et feuilles que l'on enfouit vertes pour servir d'engrais.

— Pâture qu'on donne à des volailles pour les engraisser. Mettre des dindes, des chapons, des oies à l'engrais. Engrais des oiseaux de basse-cour.

— Pâturage où l'on met engraisser le bétail. Mettre les bœufs à l'engrais.

— *Engrais à l'herbe.* Engraissement des animaux dans les champs. || *Engrais de pouture.* Engraissement des animaux à l'étable.

— Fam. Se dit aussi des personnes. C'est un fonctionnaire à l'engrais. Bonaparte disait à Sieyès qu'il ne voulait pas être un porc à l'*engrais* de six millions.

— Fig. Ce qui peut développer l'esprit.

> [illegible] amasse un *engrais* salutaire
> [illegible] de la plante on amasse la terre.
> (MILLEVOYE.)

ENGRAISSAGE. s. m. Écon. rur. Action d'engraisser des bestiaux.

ENGRAISSANT. part. prés. du v. Engraisser. Qui engraisse.

ENGRAISSANT, ANTE. adj. Qui est de nature à engraisser. Le climat de Madrid est un des plus *engraissants.* (Mérimée.)

— Qui fait des taches de graisse. La pommade est trop *engraissante.* (Mme de Sévigné.)

ENGRAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Engraisser. S'emploie adjectiv. Rendu gras. Les vers *engraissés* des entrailles de cet homme auront été mangés par les hirondelles. (Volt.)

— Fig. Un commis *engraissé* des malheurs de la France. (Boil.) Un ermite à sandale, *engraissé* d'ignorance. (Volt.)

— Amendé par le fumier, en parlant du sol.

— Fig. Dans nos champs *engraissés* de tant de funérailles (Bouh.) C'était une création du christianisme, une moisson *engraissée* du sang des apôtres. (Chateaub.)

— Fig. Les mots pleins de l'onction divine opèrent secrètement ; on s'en nourrit, l'âme en est *engraissée.* (Fénelon.)

★ **ENGRAISSEMENT.** s. m. Action d'engraisser, de rendre gras. Particulièrement, Action d'engraisser la terre et les animaux ; état de la terre qui a reçu beaucoup d'éléments de nutrition ; état des animaux qui ont pris le gras. L'engraissement des terres est la source des richesses agricoles.

— Se dit quelquefois de l'homme, et signifie Tendance à devenir gras, état de celui qui engraisse. L'engraissement est, dit-on, le premier signe de la vieillesse. Presque toutes les femmes, à trente ans, voient leur taille s'épaissir par l'engraissement.

— S'emploie quelquefois dans le sens d'Engrais. Mettre des engraissements à la terre.

— Techn. Action d'établir une charpente, c'est-à-dire de fixer l'assemblage de manière que les tenons ne pénètrent l'un dans l'autre que par force, et ne laissent aucun vide dans les mortaises.

★ **ENGRAISSER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-grè-sé*; rad. *graisse*). Écon. rur. Faire devenir gras, faire arriver à un embonpoint excessif. Engraisser des bœufs, des cochons, des moutons, de la volaille.

— Se dit du corps humain. Ce n'est pas vivre en homme que de vivre uniquement pour engraisser son corps.

— Fig. Louis XII avait coutume de dire : Un bon pasteur ne saurait trop engraisser son troupeau. Que faisons-nous autre chose, quand nous flattons notre corps, que d'accroître la proie de la mort, de lui *engraisser* sa victime? (Boss.) Ma muse *engraissera* les malheureux enfants. (Colnet.)

— Salir, souiller de graisse. Engraisser un habit. Engraisser du linge, un chapeau. || Dans ce sens, l'emploi du mot *graisser* est plus usité et [illegible]

— [illegible] *L'œil du maître engraisse le cheval.* V. CHEVAL.

— Agric. Amender, améliorer, fertiliser. Engraisser des terres avec du fumier, de la chaux, de la marne.

— Charp. *Engraisser l'arête d'une pièce de bois.* L'élargir en diminuant la pointe.

— Metall. *Engraisser le feu.* Donner au laitier plus de consistance.

— Techn. Grossir la base de certaines pièces de poterie en y ajoutant des saillies, afin que la pièce se détache facilement du moule.

— ENGRAISSER. v. n. Devenir gras. Cet enfant a beaucoup engraissé depuis un an. Ménagez davantage votre cheval, il engraissera. Engraisser à vue d'œil.

— *Engraisser de haine, de malédictions, de mal avoir.* Ne pas laisser de profiter, malgré la haine et les clameurs de ses ennemis.

— Archit. Se dit d'une pierre qui, d'un côté, fait un angle bien ouvert. Cette pierre engraisse.

— S'ENGRAISSER. v. pron. Prendre de l'embonpoint. Le loir, engourdi pendant quatre ou cinq mois, ne pourrait s'*engraisser* que de l'air qu'il respire. (Buff.)

— Fig. Profiter de. S'engraisser des misères publiques.

> [illegible]
> S'*engraissaient* d'une longue et sainte oisiveté.
> (BOILEAU.)

— Fam. *S'engraisser dans une affaire.* Y faire un grand gain, de larges bénéfices.

— Devenir plus fertile par l'effet des engrais.

— Se couvrir de graisse. Le collet de l'habit s'engraisse facilement. Il ne leur suffit pas (aux Arabes) que leurs burnous s'*engraissent* pour les remplacer, il faut qu'ils tombent en lambeaux. (Pasquier.)

— Loc. prov. *On ne saurait manier du beurre qu'on ne s'engraisse les doigts.* Il reste toujours de l'argent dans les mains de celui qui en manie beaucoup.

— Écon. dom. *Un vin, une liqueur engraisse,* c'est-à-dire S'épaissit, prend l'aspect et la consistance de la graisse, de l'huile.

ENGRAISSEUR. s. m. Celui qui engraisse des bestiaux. Un engraisseur de bœufs. Les *engraisseurs* veulent aussi que les bœufs qu'ils achètent aient la tête grosse, les pieds courts, et surtout le ventre large. (Soulange-Bodin.)

ENGRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Engranger. S'empl. adject. Blés engrangés.

ENGRANGEMENT. s. m. (rad. *engranger*). Agric. Action de serrer, de ranger les blés dans la grange. Résultat de cette action.

★ **ENGRANGER.** v. a. 1re conj. (rad. *grange*). On met un *e* après le *g* quand il doit être suivi de *a, o. Nous engrangeons. J'engrangeais. Nous engrangeâmes,* etc. Serrer, ranger dans la grange. Engranger ses avoines. Engranger la moisson, ses gerbes.

— Absol. L'époque où l'on engrange.

— S'ENGRANGER. v. pron. Être engrangé.

ENGRAULIS. s. m. (pr. *en-grô-liss*). Ichtyol. Poisson du genre clupe, voisin des anchois.

ENGRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Engraver (rad. *gravier*). S'empl. adjectiv. Chaloupe engravée dans le sable. Il faut encore faire une lieue dans une triste plaine *engravée* par les débordements d'hiver. (H. Taine.)

— Chass. Se dit d'un chien dont les ongles sont blessés par le sable.

ENGRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Engraver (rad. *graver*). Vous y verrez votre nom *engravé.* (Marot.)

ENGRAVÉE. s. f. (rad. *gravier*). Art vét. Maladie du pied des bœufs qui résulte de la compression exercée sur la corne de leurs pieds par les pierres sur lesquelles ils marchent, ou par l'introduction de graviers entre leurs ongles.

★ **ENGRAVEMENT.** s. m. Navig. Action d'engraver, de s'engraver. État d'un bateau, d'un bâtiment léger, d'un train de bois engravé. Les engravements sont à craindre dans la Loire.

★ **ENGRAVER.** v. a. 1re conj. (rad. *gravier*). Navig. Engager un bateau, ou un petit bâtiment, un train de bois, dans le sable, sur des graviers, ou dans un bas-fond. Engraver un canot par imprudence ou par maladresse.

— Ensabler. Lors d'une rupture du fossé de Craponne, qui emp[illegible] *engrava* une terre ensemencée de blé... (Cappeau.)

— Mar. Enfoncer une futaille, un objet quelconque dans le lest qui est à fond de cale, de manière à le recouvrir tout entier ou en partie. Engraver des tonneaux.

— Neutral. La gabare a engravé. Nous avons engravé à cent brasses du port.

— S'ENGRAVER. v. pron. Nav. Être engravé. Un bateau qui s'est engravé profondément.

ENGRAVER. v. a. 1re conj. (rad. *graver*). S'est dit pour Graver.

> Me souvenant du nom qu'au fond du cœur
> Amour m'*engrave* en grosse lettre écrit. (RONSARD.)

— Const. Entailler, en parlant du plomb d'une gouttière ou d'une lucarne. || Clouer par l'extrémité, en parlant d'une bande de plomb.

ENGRAVURE. s. f. Action d'engraver.

— Constr. Nappe de plomb d'une couverture.

ENGRÉGE. s. f. S'est dit autrefois pour Excédent de charge.

ENGRÉGER. v. a. 1re conj. Signifiait Aggraver, augmenter. Au réveiller *engreyent* les douleurs. (Dubois.)

★ **ENGRÊLÉ, ÉE.** part. pass. du v. Engrêler. S'empl. adject. Dentelle engrêlée.

— Blas. Se dit des pièces honorables de l'écu qui sont dentelées tout autour.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Engrêler, ne donne ce nom que comme adjectif et en termes de blason.

ENGRÊLER. v. a. 1re conj. (rad. *grêle*). Techn. Mettre une engrêlure à une dentelle.

★ **ENGRÊLURE.** s. f. (rad. *engrêler*). Techn. Petit point très étroit que l'on met à une dentelle. || Dent de passement.

— Blas. Bordure engrêlée, qui n'a de largeur que le quart de la bordure ordinaire.

ENGRENAGE. s. m. (rad. *grain*). Action de mettre du grain pour attirer le gibier.

★ **ENGRENAGE.** s. m. (du lat. *crena,* cran). Méc. Action d'engrener. Système, disposition de plusieurs roues dentées qui s'engrènent les unes dans les autres, pour transmettre ou modifier l'action d'un moteur. L'engrenage conique. L'engrenage plan. L'engrenage à vis.

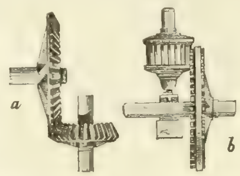

Engrenage [illegible] l'angle ; b. Engrenage à lanterne.

— *Engrenage conique.* On a recours à ce mode d'engrenage dans le cas où les axes se coupent ordinairement à angle droit. Les roues, au lieu d'être cylindriques, sont coniques et ont pour sommet commun l'intersection des deux axes. || *Engrenage différentiel.* Celui qui donne à un arbre un mouvement qui est la différence de deux autres. || *Engrenage elliptique.* Engrenage transmettant un mouvement de rotation variable à un axe parallèle. || *Engrenage d'Huygens.* Engrenage dans lequel le rapport des vitesses des deux arbres est variable. || *Engrenage de Lahire.* Engrenage qui sert à transformer un mouvement circulaire en mouvement rectiligne. || *Engrenage à lanterne.* Engrenage composé d'un tambour qui porte, parallèlement à l'axe, des tiges cylindriques appelées *fuseaux.* Ceux-ci sont mis en mouvement par une roue d'engrenage dont les dents portent le nom d'*alluchons.*

— Fig. Concours d'événements auxquels on ne peut échapper. Une fois engagé dans cette affaire, il a dû y rester ; il était pris dans l'engrenage. Je me trouvais pris dans un *engrenage* de mensonges et de réticences. (J. Sandeau.)

— Mar. Arrimage ou disposition d'une futaille, d'un boucaut, etc., dans les vides que présentent les antennes d'un plan de la cale.

— Techn. Action d'introduire dans les moulins les matières à broyer.

ENGRENANT. part. prés. du v. Engrener. Qui engrène. Des roues engrenant les unes dans les autres.

ENGRENANT, ANTE. adj. Qui a la faculté d'engrener.

— Philos. *Passion engrenante.* Dans le fouriérisme, Une des trois passions distributives ou mécanisantes. C'est l'expression du désir de la variété dans les travaux ou les plaisirs.

ENGRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Engrener (rad. *grain*). S'emploie adjectiv. Garni de grain. Moulin engrené.

— Nourri de grains. Cheval engrené. Volaille engrenée. Quand une fois les chevaux sont ce qu'on appelle *engrenés,* c'est-à-dire lorsqu'ils sont au grain et à la paille, comme ils sont plus vigoureux, on a remarqué qu'ils étaient aussi moins dociles, et plus difficiles à dresser. (Buffon.)

ENGRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Engrener (rad. *cran*). S'empl. adjectiv. Se dit de roues dont les dents entrent les unes dans les autres. La société ressemble à des roues *engrenées :* celle qui s'isole n'est plus rien. (Boiste.)

— Fig. Engagé, commencé, disposé. Affaire bien, mal engrenée. Les poiriers ne peuvent jamais porter d'ananas ; l'instinct d'un épagneul ne peut être l'instinct d'une autruche : tout est arrangé, *engrené* et limité. (Volt.)

ENGRÈNEMENT. s. m. (rad. *grain*). Écon. rur. Action d'engrener, de mettre le blé dans la trémie du moulin.

— Action de nourrir les animaux de grains. L'engrènement des chevaux, de la volaille.

— Action d'introduire le blé dans la machine à battre.

ENGRÈNEMENT. s. m. (radic. lat., *crena,* cran). Techn. Action d'engrener les roues ; état des roues engrenées.

— Fig. Arrangement, agencement. Engrènement de capacités.

★ **ENGRENER.** v. a. 1re conj. (du lat. *granum,* grain). L'*e* de *ener* se change en *è* devant une syllabe muette : *J'engrène, tu engrènes,* etc. *J'engrènerai, tu engrèneras,* etc. *J'engrènerais,* etc. Commencer à verser son grain dans la trémie du moulin. Engrener la trémie.

— Absol. Le meunier ne veut pas qu'il engrène.

— Prov. *Puisqu'il a engrené, c'est à lui de moudre.* Il faut qu'il achève ce qu'il a commencé.

— Arg. Arriver.

— Art vétér. Nourrir les chevaux de bon grain, soit pour les rétablir, soit pour leur faire prendre de l'embonpoint.

— Neutral. en ce sens. Quand les jeunes chevaux ont ce qu'on appelle *engrené,* c'est-à-dire lorsqu'ils sont au grain et à la paille... (Buffon.)

— Écon. dom. *Engrener de la volaille.* L'engraisser avec du grain. On empâte des oies, on engrène des poulets.

— Comm. Charger des colis sur un bâtiment qui n'est pas encore en mesure de partir. || *Engrener des boucauts, des futailles.* Les arrimer en engrenage.

★ **ENGRENER.** v. n. 1re conj. (ét lat., *crena,* cran). Mécan. Faire entrer les dents d'une roue dans celles d'une autre roue, ou dans les ailes d'un pignon, de manière que l'une des deux pièces mise en mouvement fasse tourner l'autre. Cette petite roue engrène mal dans la grande.

— Fig. et fam. Débuter dans une entreprise. Le plus difficile était d'engrener adroitement. Bien engrener. Mal engrener.

— Prov. *Qui bien engrène, bien finit.*

— Activ. Mettre en marche. Engrener un métier.

— Faire passer les épis avec la paille dans la machine à battre.

— Mar. *Engrener une pompe.* Jeter de l'eau dans une pompe pour la préparer à agir.

— Techn. Prêter une seconde fois, et après l'avoir jauni, un ouvrage destiné à être doré, de manière que sa surface soit parfaitement égale et polie. || Introduire le grès entre les surfaces de deux glaces disposées l'une sur l'autre.

— S'ENGRENER. v. pron. Être engrené.

— Entrer l'une dans l'autre, en parlant des dents de roues. Ces deux roues s'engrènent bien.

— Fig. Les roues de la machine de ce monde s'*engrènent* de façon à ne pas me laisser l'espérance de vous voir. (Voltaire.) Le progrès de l'amusement, le progrès de la locomotion, mille autres progrès qui s'*engrènent* et qui tiennent à mille autres, ont amené des choses étranges. (L. Veuillot.)

ENGRENEUR. s. m. Ouvrier qui engrène la machine à battre.

★ **ENGRENURE.** s. f. (rad. *engrener*). Anat. Sorte d'articulation immobile dans laquelle les os s'unissent par leurs bords, au moyen de dentelures et de petites cavités qui se pénètrent réciproquement. Telles sont les articulations des os du crâne.

— Mécan. Position respective de deux roues, dont l'une engrène dans l'autre.

ENGREVER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Aggraver.

★ **ENGRI.** s. m. Mamm. Sorte de léopard du Congo.

ENGROGNE. s. f. Métrol. Monnaie de cuivre en usage dans la Bourgogne au XVe siècle.

ENGROIS. s. m. Techn. Petit coin placé entre le manche et la tête des pointes et des pics de l'ardoisier.

ENGROSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Engrosser. S'empl. adjectiv. Une femme engrossée.

★ **ENGROSSER.** v. a. 1re conj. (rad. *gros*). Rendre une femme enceinte ou grosse. Qui eût cuidé que le beau-père eût *engrossé* la fille de son hôtesse? (Heptaméron.) N'a-t-il pas fallu que votre père ait *engrossé* votre mère pour vous faire? (Molière.) Bas et grossier.

— ENGROSSER. v. n. Devenir grosse ou enceinte.

ENGROSSEUR. s. m. (rad. *engrosser*). Pop. Celui qui a rendu enceinte une femme ou une fille.

ENGROSSI, IE. part. pass. du v. Engrossir. S'empl. adjectiv. Une personne engrossie.

ENGROSSIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Rendre gros.

— Syn. d'ENGROSSER. Apollon l'avait *engrossie.* (Racine.)

— Neutral. Devenir gros. Engrossir beaucoup.

ENGROSSISSEMENT. s. m. (rad. *engrosser*). Action de rendre enceinte ou de devenir enceinte. (Rabelais.)

ENGRUMELÉ, ÉE. part. pass. du v. Engrumeler. S'empl. adjectiv. Lait engrumelé.

★ **ENGRUMELER (S').** v. pron. 1re conj. Il prend deux *l* devant un *e* muet. *J'engrumelle, tu engrumelles, il engrumelle.* Se mettre en grumeaux. Dans certaines maladies des vaches, leur lait s'engrumelle.

— Avec ellipse du pronom *se.* Ce saisissement a fait engrumeler le lait de la nourrice.

— ENGRUMELER. v. a. Mettre en grumeaux.

ENGUENILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enguenilier. S'empl. adjectiv. Une personne enguenillée.

— Fig.

> Tout le phébus qu'on reproche à Pérbeuf,
> *Enguenille* des rimes du Pont-Neuf. (J.-B. ROUSSEAU.)

ENGUENILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ghe-ni-llé, ll* mouill. ; rad. *guenille*). Couvrir de guenilles, vêtir de haillons.

— **S'ENGUENILLER**. v. pron. Se couvrir de haillons.

ENGUERRAND DE MARIGNY. V. MARIGNY.

ENGUERRANT. s. m. Féod. Soldat équipé et soldé par un vassal.

ENGUEULADE. s. f. Pop. Syn. d'ENGUEULEMENT.

ENGUEULAGE. s. m. Arg. Action d'engueuler, de dire une série d'injures sans interruption.

ENGUEULEMENT. s. m. Pop. Action d'engueuler, de s'engueuler.

— Constr. Nom des deux entailles de l'embrèvement dans lequel l'arbalétrier reçoit l'arête du poinçon.

ENGUEULER. v. a. 1re conj. (rad. *gueule*). Pop. Accabler d'injures grossières.

— **S'ENGUEULER**. v. pron. Se dire réciproquement de grosses injures. Ils se sont engueulés comme des portefaix.

ENGUEULEUR, EUSE. s. Celui, celle qui engueule, qui a l'habitude d'engueuler.

ENGUEUSÉ, ÉE. part. pass du v. Engueuser. S'empl. adjectiv. Une personne engueusée.

ENGUEUSER. v. a. 1re conj. (pr. *an-gheu-zé*; rad. *gueux*). Tromper, séduire par de belles paroles. Engueuser quelqu'un. Engueuser une femme.

ENGUICHÉ, ÉE. adj. (du v. franç. *guiche*, lien). Blas. Se dit d'un cor, d'une trompe, d'un clairon dont l'embouchure est d'un autre émail que le corps de l'instrument.

ENGUICHURE. s. f. (rad. *enguiche*). Blas. Embouchure de la trompe, du cor de chasse.

— Cordon attaché par trois anneaux au cor de chasse et servant à le porter.

ENGUIGNONNÉ, ÉE. adj. Néol. Qui a du guignon. Il a cette conviction paralysante qu'il est *enguignonné*. (A. Daudet.)

ENGUIRLANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Enguirlander. S'empl. adjectiv. Glissant sur le magnifique canal, la vue est arrêtée à quelque distance au-dessous de sa chute par une île couverte d'un bois d'ormes *enguirlandés* de lianes et de vigne vierge. (Chateaub.)

— Fig. Galerie enguirlandée de spectateurs.

ENGUIRLANDER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ghir-lan-dé*). Garnir, décorer de guirlandes.

— Entourer d'objets comparés à une guirlande. Enguirlander une robe de volants.

— Fig. Séduire. Être facile à enguirlander.

— **S'ENGUIRLANDER**. v. pron. Être enguirlandé. Un ruisseau s'*enguirlandait* de dionées. (Chateaubriand.)

ENGYOMMASAURE. s. m. (ét. gr., ἐγγύς, auprès; ὄμμα, œil; σαῦρος, lézard). Erpet. Genre de reptiles fossiles se rapprochant des crocodiles.

ENGYSCOPE. s. m. (ét. gr., ἐγγύς, près; σκοπέω, je regarde). Phys. Espèce de microscope formé d'un globule de verre supporté par deux lames de plomb.

ENGYSTOME. s. m. (ét. gr., ἐγγύς, proche; στόμα, bouche). Erpét. Genre de crapauds qui habitent l'Amérique et la côte du Malabar.

ENHACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enhacher. S'empl. adjectiv. Terrain enhaché. Pièces de terre enhachées.

ENHACHEMENT. s. m. (rad. *enhacher*). Archit. Portion de maison qui entre dans une maison voisine.

ENHACHER. v. a. 1re conj. (pr. *an-a-ché*; rad. *hache*). Se dit d'un terrain divisé en parcelles s'emboîtant les unes dans les autres par angles rentrants et sortants.

— **S'ENHACHER**. v. pron. Être enhaché. Ces pièces de terres s'enhachent les unes dans les autres.

ENHAILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enhaillonner. S'empl. adjectiv. Pauvre enhaillonné.

ENHAILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-â-llo-né*, *ll* mouill.). Couvrir de haillons, de guenilles.

— **S'ENHAILLONNER**. v. pron. Être enhaillonné.

ENHALE. s. m. (pr. *a-nale*; du gr. ἐνάλιος, maritime). Bot. Genre d'hydrocaridées, qui croît sur les bords de la mer, dans l'Inde et à Ceylan.

ENHARDÉ, ÉE. adj. (rad. *harde*). Chass. Qui est en troupe. Sangliers enhardés.

ENHARDI, IE. part. pass. du v. Enhardir. S'empl. adjectiv. Homme enhardi. Troupes enhardies.

> [illegible]
> (LE BAILLY.)

— *Enhardi par*. J'attachai sur elle des regards *enhardis* par son immobilité, son silence. (Ch. Nodier.)

* **ENHARDIR**. v. a. 2e conj. (pr. *an-ar-dir*; rad. *hardi*). Rendre hardi, plus résolu, donner du courage, de la hardiesse. Allons parler au peuple, *enhardir* les timides (Volt.) Le stoïcisme même *enhardit* par sa résignation ce règne effréné. (P. de St-Victor.)

— Fig. C'est l'orgueil des rois tout seul qui autorise et *enhardit* les adulations et les mauvais conseils. (Mass.) Le flatteur *enhardit* la timidité du crime. (Id.)

— *Enhardir à*.

> [illegible]
> (CORNEILLE.)

— *Faire enhardir quelqu'un*. Lui faire donner de la hardiesse.

> [illegible]
> (CORNEILLE.)

— Absol. L'impunité *enhardit*. (A. de Musset.)

— **S'ENHARDIR** v. pron. Être enhardi. La flotte française détruite, le divan s'*enhardit* à déclarer la guerre à la France. (Napol.)

— *S'enhardir à*. Je ne l'ai pas traduit si fidèlement, que je ne me sois *enhardi* plus d'une fois à étendre ou resserrer ses pensées. (Corneille.)

ENHARDISSEMENT. s. m. Action d'enhardir, de s'enhardir.

ENHARMONIE. s. f. (pr. *an-nar-mo-ni*; ét. gr., ἐν, dans; ἁρμονία, liaison). Mus. Emploi du genre enharmonique.

— Mus. anc. Qui appartient au troisième genre de la musique des Grecs.

— Aujourd'hui, Qui procède par intervalles moindres que le demi-ton. Il se dit de cette progression particulière de l'harmonie qui consiste à passer du bémol d'une note au dièse d'une autre note immédiatement inférieure, et réciproquement, c'est-à-dire que, selon le mode employé, le même son sera produit par la note supérieure bémolisée ou la note inférieure diésée.

* **ENHARMONIQUE**. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'enharmonie.

— *Genre enharmonique*. Passage d'une note à un autre sans que l'intonation de la note ait été changée d'une manière sensible. || *Intervalle enharmonique*. Comma. || *Transition enharmonique*. Passage d'un accord à un autre beaucoup plus éloigné par une suite de modulations à la dominante ou à la sous-dominante.

— **ENHARMONIQUE**. s. m. Le genre enharmonique. Chez les Grecs, l'enharmonique résultait d'une division particulière du tétracorde. Ses intervalles étaient plus petits que ceux du diatonique et du chromatique. C'était le plus ancien, le plus difficile, et, dit-on, le plus agréable des trois genres. || Chez les modernes, c'est par l'*enharmonique* que l'accord de septième diminuée appartient à quatre tonalités distinctes, et peut conduire de l'une à l'autre.

ENHARNACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enharnacher. S'empl. adj. Cheval enharnaché.

— Fam. Vêtu d'une façon bizarre. Homme singulièrement enharnaché.

ENHARNACHEMENT. s. m. (pr. *an-ar-na-che-man*). Action d'enharnacher. Ce qui sert à enharnacher. || Le harnais lui-même.

* **ENHARNACHER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-ar-na-ché*). Mettre le harnais à un cheval.

— Fig. et par plaisant. Vêtir, habiller d'une manière bizarre et de mauvais goût. Qui vous a enharnaché de la sorte?

— **S'ENHARNACHER**. v. pr. Être enharnaché.

— Se vêtir d'une façon ridicule.

EN-HAUT (EN). loc. adv. Dans le haut; dans la direction du haut. Vous avez mis les fleurs en en-bas? — Vous ne m'aviez pas dit que vous les vouliez *en en-haut*. (Mol.)

ENHAYEUR. s. m. (pr. *an-è-ieur*; rad. *haie*). Techn. Ouvrier qui dispose les briques en haie pour les faire sécher.

ENHAZÉ, ÉE. adj. (pr. *an-a-zé*). S'est dit pour Embarrassé d'affaires.

ENHENDÉE. adj. f. Blas. Se dit d'une croix quand ses branches sont terminées par deux crochets entre lesquels se trouve un fer de lance. || On le dit aussi quand son pied est refendu.

ENHERBÉ, ÉE. part. pass. du v. Enherber. S'empl. adjectiv. Terrain enherbé. Prairie enherbée.

* **ENHERBER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-nerr-bé*). S'est dit pour Mettre un terrain en herbe.

— Empoisonner, parce qu'autrefois les poisons se tiraient du suc des plantes vénéneuses.

— **S'ENHERBER**. v. pron. Être enherbé.

ENHEUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Enheuder. S'empl. adjectiv. Bestiaux enheudés. Vaches enheudées.

ENHEUDER. v. a. 1re conj. (pr. *an eu-dé*). Entraver, maîtriser des animaux au moyen d'entraves, de heudes.

ENHILARANT, ANTE. adj. (rad. *hilare*). Qui inspire le rire, la gaieté. Personne enhilarante. Auteur enhilarant.

ENHUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enhucher. S'empl. adjectiv.

— Mar. *Bâtiment enhuché*. Bâtiment dont l'avant ou l'arrière sont trop élevés sur l'eau, ce qui gâte ses proportions et le fait obéir trop facilement à la lame sur une mer agitée.

ENHUCHER. v. a. 1re conj. (pr. *an-u-ché*; rad. *huche*). Mettre dans la huche.

— **S'ENHUCHER**. v. pron. Être enhuché.

ENHUI ou **ENHUY**. adv. (pr. *a-nui*). En ce jour, aujourd'hui. Ce vieux mot est encore populaire dans toutes les campagnes et les villes de l'est et de l'ouest de la France.

ENHUILÉ, ÉE. part. pass. du v. Enhuiler. S'empl. adjectiv. Moribond enhuilé.

ENHUILEMENT. s. m. (pr. *an-nui-le man*; rad. *huile*). S'est dit pour Extrême-onction.

ENHUILER. v. a. 1re conj. (pr. *an-nui-lé*). Oindre d'huile en donnant l'extrême-onction.

ENHYDRE. s. m. (pr. *an-ni-dre*; ét. gr., ἐν, dans; ὕδωρ, eau; qui a de l'eau dans l'intérieur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des gyrinides. || Genre d'insectes aquatiques.

— Erpét. Serpent d'eau.

— **ENHYDRE**. s. f. Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des composées sénécionées, indigènes de l'Asie et de l'Amérique tropicales.

— Mamm. Loutre marine de la côte N.-O. de l'Amérique.

ENHYDRE. adj. Minér. Se dit du quartz hyalin ou fluorine renfermant quelques gouttes d'eau. On fait monter en bagues ces cristaux enhydres comme objet de curiosité.

— **ENHYDRE**. s. f. Ce minerai lui-même.

ENHYDRIN, INE. adj. Mamm. Qui se rapporte à l'enhydre. || **ENHYDRES**. s. m. pl. Division de la famille des loutres ayant pour type le genre enhydre.

ENHYDROBIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; ὕδωρ, eau; βίος, vie). Erpét. Genre de batraciens peu connu, voisin des rainettes.

ÉNICE. s. m. (du gr. ἑνικός, singulier). Entom. Genre de diptères, tribu des anthracides du Cap.

ÉNICOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἑνικός, unique, simple; κεφαλή, tête). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères de la famille des réduviens, qui vit aux Antilles.

ÉNICOCÈRE. s. m. (ét. gr., ἑνικός, seul, unique; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des palpicornes.

ÉNICOCICHLE. s. f. (pr. *é-ni-ko-cikle*; ét. gr., ἑνικός, unique; κίχλη, grive). Ornith. Genre de passereaux, voisin des fauvettes.

ÉNICODE. s. m. (du gr. ἑνικός, unique). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes de la Nouvelle-Zélande.

ÉNICOGNATHE. s. m. (pr. *é-ni-ko-ghnate*; ét. gr., ἑνικός, simple; γνάθος, mâchoire). Ornith. Genre de la famille des psittacidés, établi pour une espèce du Chili.

ÉNICONETTE. s. m. (ét. gr., ἑνικός, unique; νῆττα, canard). Ornith. Espèce du genre canard.

ÉNICONÈVRE. s. f. (ét. gr., ἑνικός, singulier; νεῦρον, nervure). Entom. Genre de diptères de la famille des tanystomes, établi pour une espèce du nord de l'Afrique et du midi de la France. || Genre de diptères de la tribu des muscides, établi pour une espèce des Indes orientales.

ÉNICOPE. s. m. (ét. gr., ἑνικός, unique, singulier; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes. || Genre de diptères brachocères, tribu des muscides, établi pour une espèce qu'on trouve au mois de juillet en Allemagne et en Angleterre dans l'herbe, sous les chênes.

ÉNICOPTÉRYX. s. m. (ét. gr., ἑνικός, unique; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de diptères de la famille des asiliques.

ÉNICORNIS. s. m. Ornith. Syn. de FOURNIER.

ÉNICOSTOME. s. m. (ét. gr., ἑνικός, singulier; στόμα, bouche). Entom. Genre de lépidoptères, tribu des tinéites, établi pour une espèce peu connue qu'on trouve au mois de juin dans les clairières des bois taillés.

ÉNICOTARSE. s. m. (ét. gr., ἑνικός, singulier; ταρσός, tarse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, établi pour deux espèces du Brésil et de Cayenne.

ÉNICURE. s. m. (ét. gr., ἑνικός, singulier; οὐρά, queue). Ornith. Genre de l'ordre des passereaux dentirostres, établi pour des oiseaux de l'Inde et de l'archipel Indien.

ÉNIELLAGE. s. m. Agric. Action d'arracher les nielles qui se trouvent dans les cultures.

ÉNIENS. s. m. pl. (pr. *é-ni-ein*). Antiq. Nom d'un ancien peuple de la Grèce.

ÉNIF. s. m. Astron. Nom d'une étoile de la constellation de Pégase.

* **ÉNIGMATIQUE**. adj. 2 g. (pr. *é nig-ma-tike*). Qui tient de l'énigme, qui renferme une énigme. Discours énigmatique. Paroles énigmatiques. Lettres énigmatiques. Peinture énigmatique. C'étaient ces demi-mots, ces tours de phrase *énigmatiques* dont on se sert pour parler par-dessus la tête des enfants. (A. Daudet.)

— *Homme énigmatique*. Homme dont on ne connaît ni la vie, ni la position, ni les sentiments.

— Paléogr. Sert à distinguer la troisième branche de l'écriture symbolique des anciens Égyptiens, selon la division de Clément d'Alexandrie. Le soleil est représenté sous la forme d'un scarabée, dans l'écriture *énigmatique*. (Champollion.)

* **ÉNIGMATIQUEMENT**. adv. D'une manière obscure et énigmatique. Les prophètes parlent toujours énigmatiquement et par figures.

ÉNIGMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Énigmatiser. S'empl. adjectiv. Discours énigmatisé. Action énigmatisée.

ÉNIGMATISER. v. n. 1re conj. (pr. *é nig-ma-ti-zé*; rad. *énigme*). Parler énigmatiquement.

— **ÉNIGMATISER**. v. a. Rendre une chose obscure, énigmatique.

— **S'ÉNIGMATISER**. v. pron. Être énigmatisé.

* **ÉNIGME**. s. f. (pr. *é-nighme*; ét. gr., αἴνιγμα, fait de αἶνος, proverbe, apologue). Exposition, description ou définition d'une chose naturelle en termes métaphoriques [illegible] qui la déguisent et [illegible] à deviner. Proposer une énigme. [illegible] Faire des énigmes. Deviner une [illegible]. La vertu de l'*énigme* est l'obscurité [illegible] que le bon esprit la puisse éclaircir, après s'y être quelque peu appliqué. Lebrun. Ce sera quelque *énigme* à [illegible] un enfant. La Font.

— *Mot de l'énigme*. Mot qui fait le sujet de l'énigme et qu'il s'agit de deviner. Nous avons vu tout Paris indigné de ce qu'une *énigme* du Mercure se trouvait n'avoir point de mot. (Marmontel.)

— Fig. Ce qui donne l'explication de toute chose difficile à comprendre. Voilà le mot de l'énigme. L'immortalité est le mot de l'*énigme* de la vie. (Droz.) Rien n'est plus ennuyeux qu'un mari qui cherche le mot d'une *énigme*. (Th. Gautier.)

— On appelait ainsi autrefois certains tableaux exposés dans les collèges pour exercer l'esprit des écoliers à deviner le sens caché sous les figures.

— Fig. En parlant des personnes. O Dieu! qu'est-ce donc que l'homme? Est-ce un prodige? est-ce un assemblage monstrueux de choses incompatibles? est-ce une *énigme* inexplicable? (Bossuet.)

— Fig. Chose, discours obscur; ce que l'on ne peut expliquer, comprendre, interpréter. Sa conduite est une énigme. La vie est une *énigme* dont la mort donne le mot. (Boiste.) Nos clartés ici-bas ne sont qu'*énigmes* sombres. (Racine.) Mme de Maintenon eût peut-être succombé sous le poids de ce qu'elle avait voulu paraître; elle s'établit de plus en plus par la confirmation de sa transparente *énigme*. (St-Simon.) Si un seul corps est une *énigme* pour nous, quelle *énigme* n'est-ce pas que l'univers? (Cond.) Comme s'il n'avait pas le cœur de sa femme à deviner, la plus grande *énigme* de toutes! (Th. Gautier.)

— Poés. Petit ouvrage ordinairement en vers, où, sans nommer une chose, on la décrit par ses causes, ses effets, ses propriétés, mais sous des termes ambigus, de manière à rendre cette chose difficile à deviner.

— Ce mot ne s'emploie plus qu'au féminin, il était masculin autrefois. Ce m'est un *énigme*. (Malherbe.)

> [illegible]
> (DE LA MOTTE.)

— **ÉNIGME**. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour une espèce de l'Australie.

ÉNILÈME. s. m. (ét. gr., ἐνείλημα; de ἐν, dans; εἱλεῖν, rouler). Bot. Une des trois membranes de l'ovule.

ÉNIMBAS. s. m. Bot. Palmier d'Afrique.

ÉNIMIE (Sainte-). Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Florac (Lozère); 1,100 hab. On dit que sainte Énimie, fille de Clotaire II, y fonda une abbaye.

ÉNIOUSSES. s. m. pl. Géogr. Peuplade de la famille des Esquimaux dans l'Amérique du Nord.

ÉNIPÉE. Géogr. anc. Fleuve d'Élide.

— **ÉNIPÉE**. Rivière de Thessalie, prend sa source au mont Othrys, passe à Pharsale et se jette dans le Pénée. Aujourd'hui *Carissa*.

ÉNISPE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nymphaliens, établi pour une seule espèce.

ÉNITER (SE). v. pron. 1re conj. S'efforcer, faire effort. (Rabelais.)

ÉNITHARE. s. m. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des notonectides, de Bombay et du Brésil.

ENIVRANT. part. prés du v. Enivrer. Qui enivre. Une vaine folie *enivrant* la raison. (Boileau.)

* **ENIVRANT, ANTE** adj. (pr. *an-ni vran*). Qui enivre. Le vin est enivrant. La graine du pavot à opium ne participe point de la vertu *enivrante* et soporifique du suc de sa capsule. (Castel.)

> [illegible]

— Fig. Accueil enivrant. Louanges enivrantes. Dans cette image même je ne vois plus la Divinité, je n'y vois qu'une femme: voilà ces traits *enivrants* qui portaient le trouble dans tout mon être. (E. Scribe.) Cette atmosphère de beauté, de grâce, d'amour, a quelque chose d'*enivrant*. (Gér. de Nerval.)

ENIVRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enivrer. S'empl. adjectiv. Homme enivré. De l'extrémité des avenues on aperçoit des ours *enivrés* de raisins qui chancellent sur les branches des ormeaux. (Chateaub.)

— Fig. Que vais-je voir maintenant dans ce même asile, où tout respirait la volupté dont mon âme était *enivrée*! (J.-J. Rouss.) Ce sont des phrases qui se sont *enivrées*, et qui se son'

mises a [illegible] les unes après les autres. (Chastelux.)

— [illegible] de sa grandeur n'était [illegible] l'avait *enivré* de sa jeunesse [illegible] tous les jeunes gens qui sera[illegible] au corps. (M^me de Sévigné.) Quand un homme *enivré* de sa fortune [illegible] premier pas dans le monde, c'est presque toujours un faux pas. (St-Evrem.) Je [illegible] que j'ai voulu peindre un homme [illegible] de sa passion, et non pas un homme raisonnable. (Volt.) De la fureur commune avec zèle *enivré*. (Id.) Un cœur [illegible] *enivré*. (Id.) *Enivré* d'une émotion délicieuse, flottant dans un tourbillon de pensées incertaines, il [illegible] Il entraîne ce peuple *enivré* d'être libre. (Legouvé.)

> [illegible] les plus mortels poisons
> [illegible] de toutes les saisons. (Gorn.)

> Ces insensés qui du monde,
> [illegible] *enivrés*. (Racine.)

— Absol.

> [illegible]
> [illegible] (Voltaire.)

★ ENIVREMENT. s. m. (pr. *an-ni-vre-man*). État d'une personne ivre. Action de s'enivrer. A Sparte, l'enivrement des esclaves était pour les enfants des citoyens une leçon de tempérance.

— Pour désigner l'état d'une personne ivre, on dit plus ordinairement *ivresse*.

— Fig. L'enivrement de l'amour et des passions. L'enivrement de la volupté. L'enivrement de l'orgueil. L'enivrement de la gloire. Mettez-vous en garde contre l'*enivrement* des passions. [illegible] Heureux si, dans l'*enivrement* de son rôle, il ne s'était pas cru au-dessus d'une défaite, au-dessus d'un assassinat ! (L. Blanc.)

> [illegible]
> [illegible] (Voltaire.)

— Absol. Nous croyons avoir entrevu un épisode d'un jeune prince au milieu de l'*enivrement* qui la rendait si troublée. (M^me de Sévigné.) La passion de l'étude, ainsi que toutes les autres, a ses instants d'humeur et de dégoût, comme ses moments de plaisir et d'*enivrement*. (D'Alembert.)

★ ENIVRER. v. a. 1^re conj. (pr. *an-ni-vré* ; du lat. *inebriare*, même signif.). Rendre ivre, troubler le cerveau. Se dit proprement des boissons. Du sommeil et du vin les vapeurs les *enivrent*. (Delille.)

— Par extens. S'est dit de certaines choses qui affectent le cerveau et troublent la raison, comme les vapeurs du vin dans la cuve, la fumée du tabac, etc.

— Faire boire au point de rendre ivre. Les vieillards sont faciles à enivrer. On a enivré cet homme pour le voler.

— Absol. Le raisin qu'on foule dans la cuve enivre.

— Fig. Aveugler, étourdir, éblouir. La prospérité enivre. La douce vapeur de l'espérance *enivrait* mon cœur. (J.-J. Rousseau.) Comme cela devait arriver, le parfum de Rome *enivra* l'âme si profondément chrétienne de l'abbé Lavernède. (F. Fabre.)

> Des spectateurs joyeux
> Longtemps leurs traits chéris ont *enivré* les yeux.
> (Delille.)

> Tel un amant presse une amante chère,
> Tel se baisent Mars et [illegible] Vénus. (Mollevaut.)

— **S'ENIVRER.** v. pron. Être enivré. Cet homme s'enivre dès le matin. Celui-là chez eux est sobre et modéré qui ne s'*enivre* que de vin, l'usage trop fréquent qu'ils en ont fait le leur a rendu insipide. (La Bruy.)

—Fig. Je n'aime point à m'*enivrer* d'écriture. (M^me de Sévigné.) Rends-lui compte du sang dont tu t'es *enivrée*. (Rac.) Qui s'*enivre* à vos yeux de l'encens des humains. (Volt.) Le héros s'*enivrait* d'un douloureux plaisir. (Delille.)

> Je [illegible]
> [illegible] en marchant du plaisir de la voir. (Racine.)

> Mais le tigre cruel. . . . .
> [illegible] sa proie, et, fouillant dans son sang,
> Se soûle de carnage et [illegible] le sang. (Delille.)

— Fig. *S'enivrer de délices*. Se remplir de joie.

— Fam. *S'enivrer de son vin*. Boire tout seul avec excès.

— Fig. et fam. S'entêter de ses propres idées, avoir trop bonne opinion de soi.

— Bot. *Arbre à enivrer*. Coque du Levant.

ÉNIXE. adj. 2 g. (pr. [illegible] ; et lat. *enixus*, part. pass. de *enitor*, je m'efforce). Qui s'est efforcé. || Fortement prononcé, énergique, fait avec effort. Des vœux *énixes*. (Lanjuinais.)

ÉNIXEMENT. adv. (rad. *énixe*). D'une manière ardente.

ENJABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjabler. S'emploie adjectiv. Tonneau enjablé. Futaille enjablée.

ENJABLER. v. a. 1^re conj. (pr. *an-ja-blé*). Techn. Mettre les fonds des tonneaux dans les jables ou rainures faites aux douves pour les arrêter.

— **S'ENJABLER.** v. pron. Être enjablé.

ENJALÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjaler. S'emploie adjectiv. Ancre enjalée.

ENJALER. v. a. 1^re conj. (pr. *an-ja-lé* ; rad. *as*). Mar. Garnir une ancre de son jas. Les marins disent *enjoualer*.

— **S'ENJALER.** v. pron. Être enjalé.

ENJALOUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjalouser. S'empl. adjectiv. Femme enjalousée.

ENJALOUSER. v. a. 1^re conj. (pr. *en-ja-lou-zé*). Rendre jaloux. Donner de la jalousie.

— **S'ENJALOUSER.** v. pr. Être enjalousé. Vous n'avez cause en rien de vous *enjalouser*. (Cent Nouv. nouv.) Ce mot, assez rare chez les vieux auteurs, n'est plus en usage aujourd'hui.

ENJAMBADE. s. f. Enjambée. Inusité.

> Et qui pourrait d'une *enjambade*
> La passer sans tenter de [illegible]
> Prendrait le ciel avec les dents. (Scarron.)

ENJAMBAGE. s. m. (rad. *enjamber*). Jeux. Aux cartes, Manière de faire sauter la coupe en faisant passer le paquet inférieur sur le paquet supérieur.

ENJAMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjamber. S'empl. adjectiv. Fossé enjambé.

— Placé à califourchon. Enjambé sur un cheval.

— Se dit de l'objet sur lequel on est placé à califourchon. Poutre enjambée par des couvreurs.

— Fam. *Être haut enjambé*. Avoir les jambes très longues.

★ ENJAMBÉE. s. f. (pr. *an-jan-bé*). Espace qu'on enjambe ou qu'on peut enjamber ; l'action, le pas qu'on fait pour enjamber. Aller par enjambées. Le petit Poucet ne pouvait faire de bien grandes *enjambées*. (Perrault.) Il n'avait plus qu'une *enjambée* à faire pour sauter dans la chambre du premier étage. (V. Hugo.) Ils vont, et, en deux ou trois *enjambées*, ils dévorent les espaces intermédiaires. (Th. Gaut.) Je le trouvais lisant, écrivant, marchant de long en large à grandes *enjambées*. (A. Daudet.) Toutes ces rues sont étroites ; la plupart sont des ruelles qu'on franchirait d'une *enjambée*. (H. Taine.)

— Fig. Il avait la superstition de ces bottes de cent lieues qui lui faisaient parcourir l'Europe à grandes *enjambées*. (P. de St-Victor.)

— Prov. et fig. *Il va d'une seule enjambée de Rome à Pékin*. Il saute brusquement d'une matière à une autre.

★ ENJAMBEMENT. s. m. (pr. *en jan-be-man* ; rad. *enjamber*). Poés. Rejet au vers suivant d'un ou de plusieurs mots qui complètent le sens du premier vers. User, abuser, de l'enjambement. Il y a enjambement lorsque le sens commencé dans un vers ne se complète que dans une partie du vers suivant. Nos vers ne souffrent point d'*enjambement*. (Rayn.)

— Voici des exemples d'enjambement.

> Mais j'aperçois venir madame la *comtesse*
> De Pimbêche. (Racine.)

> Du palais d'un jeune lapin,
> Dame belette, un beau matin,
> *S'empara*. (La Fontaine.)

> Un dimanche (observez qu'un dimanche la rue
> Vivienne est tout à fait vide, et que la cohue
> Est aux Panoramas, ou bien au boulevard)
> (A. de Musset.)

★ ENJAMBER. v. a. 1^re conj. (pr. *an-jan-bé* ; rad. *jambe*). Étendre la jambe plus qu'à l'ordinaire pour franchir un ruisseau, un fossé, un obstacle quelconque. Enjamber un ruisseau. Il *enjambait* les soldats qui dormaient, roulés dans leurs manteaux. (G. Flaubert.)

— Fig. Vers le cinquième millier (de vers), la fatigue se fait sentir, l'on commence à *enjamber* dans les strophes, à sauter même des pièces entières. (L. Veuillot.)

— Se dit d'un écolier qui franchit une classe. Cet élève a *enjambé* la cinquième, c'est-à-dire a passé de sixième en quatrième.

— Se dit d'un officier ou d'un fonctionnaire qui monte d'un grade inférieur à un grade supérieur sans passer par tous les grades intermédiaires. Enjamber un grade.

— Par extens. Se dit des choses. La route plonge dans une vallée assez étroite, dont le fond est occupé par une petite rivière qu'elle *enjambe*. (Th. Gaut.)

— Neutral. Il suffit d'enjamber pour passer le ruisseau. Prenez garde à cette pierre, enjambez par-dessus.

— Marcher à grands pas. Voyez comme il enjambe !

— Avancer, se prolonger, faire saillie sur une chose. Ces solives n'enjambent pas assez sur la poutre.

— *Enjamber sur*. Usurper, empiéter. Nous avons plaidé, il voulait enjamber sur ma propriété. Votre charrue enjambe sur mon champ.

— Fig. J'ai plutôt fui, qu'autrement d'*enjamber* par-dessus le degré de fortune auquel Dieu logea ma naissance. (Montaigne.) Qu'on vous menace d'un supplice d'ici à cinquante ans ; vous n'avez de quoi vous mettre en peine, sinon que vous veuilliez *enjamber* par-dessus tout cet espace d'entre deux. (Malherbe.)

— Poés. On dit qu'un vers *enjambe* sur un autre lorsque le sens d'un vers n'est achevé que dans le vers suivant.

> De lourds alexandrins l'un sur l'autre *enjambant*
> Comme des écoliers qui sortent de leur banc. (V. Hugo.)

ENJAMBONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjambonner. S'empl. adjectiv. Viande enjambonnée.

ENJAMBONNER. v. a. 1^re conj. (pr. *an-jan-bo-né*, rad. *jambon*). Écon. dom. Conserver la viande soit en la salant, soit en la fumant. Vieux mot hors d'usage, dont l'emploi a toujours été rare.

— **S'ENJAMBONNER.** v. pr. Être enjambonné.

— Fig. Ma prophétie est qu'à la longue vous vous *enjambonnerez* et resterez sèche et bien portante jusqu'à la décrépitude. (Galiani.)

ENJARRETÉ, ÉE. adj. (pr. *an-ja-re-té* ; rad. *jarret*). Manèg. Qui a les pieds entravés, liés. Cheval enjarreté.

ENJAVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjaveler. S'empl. adjectiv. Blés enjavelés.

★ ENJAVELER. v. a. 1^re conj. On double la lettre *l* devant un *e* muet. *J'enjavelle, tu enjavelles, il enjavelle*, etc. Agric. Mettre en javelle des blés, des avoines ou d'autres graines. Enjaveler des avoines, enjaveler des blés.

— **S'ENJAVELER.** v. pron. Être enjavelé.

ENJET. s. m. (rad. *jet*). Littér. Espace compris entre les premiers grands repos d'une période.

★ ENJEU. s. m. Ce que l'on met au jeu en commençant à jouer, et qui sera le prix du gagnant. Je ne gagne rien, j'ai seulement retiré mon enjeu. Le Grisbourdon se saisit des *enjeux*. (Voltaire.)

— Fig. J'ai mis cinquante mille francs pour enjeu dans mon usine. Lorsqu'une tête est l'*enjeu* d'un discours, on ne s'amuse pas à polir une phrase. (Cormenin.)

— Fig. et fam. *Retirer son enjeu*. Se retirer d'une entreprise hasardeuse, abandonner une affaire périlleuse. Dès qu'il s'aperçut de la mauvaise gestion de la fabrique, il cessa d'en être le capitaliste et retira son enjeu.

ENJOAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjoailler. S'empl. adject. Femme enjoaillée.

ENJOAILLER. v. a. 1^re conj. (pr. *an-jo-a-llé*, *ll* mouill ; rad. *joyau*). S'est dit pour Se parer de joyaux, en donner.

— **S'ENJOAILLER.** v. pron. Être enjoaillé.

★ ENJOINDRE. v. a. et irrég. 4^e conj. (du lat. *injungere*, prescrire, ordonner). Se conjugue comme *Joindre*. Ordonner, commander expressément, prescrire. L'Église catholique enjoint l'observation du jeûne.

— *Enjoindre de*. Le ciel a fait ceux dont nous tenons le jour les maîtres de nos vœux, et il nous est *enjoint* de n'en disposer que par leur volonté. (Mol.)

— *Enjoindre que*. Mon frère, un père *enjoint* que je vous satisfasse. (Rotrou.)

— Ce mot s'emploie surtout pour affirmer les actes de l'autorité spirituelle ou temporelle. L'évêque enjoint à tous ses diocésains. Il est enjoint à tous les contribuables, etc.

— **S'ENJOINDRE.** v. pron. Être enjoint.

ENJOINT, OINTE. part. pass. du v. Enjoindre. S'empl. adjectiv. Ordonné, prescrit.

ENJOINTÉ, ÉE. adj. (pr. *an-join-té* ; rad. *joint*). Fauconn. Se dit d'un oiseau, en parlant de la longueur de ses jambes. Un oiseau court enjointé.

ENJÔLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjôler. S'emploie adjectiv. Femme enjôlée.

ENJÔLEMENT. s. m. Action d'enjôler.

★ ENJÔLER. v. a. 1^re conj. (rad. *en* et *geôle* ; on écrivait autrefois *engeôler*). Cajoler, surprendre, caresser, endormir par de belles paroles, par des discours flatteurs. Enjôler une femme, une fille. Les caresses qu'il vous fait ne sont que pour vous *enjôler*. (Mol.) Je hais bien ces vilains hommes-là qui veulent *enjôler* les filles. (M^me de Genlis.)

— **S'ENJÔLER.** v. pron. Être enjôlé.

— Se tromper, s'abuser réciproquement.

★ ENJÔLEUR, EUSE. s. (pron. *an-jô-leur* ; rad. *enjôler*). Celui, celle qui caresse, qui trompe, qui attire par de beaux discours, par la flatterie. Vous autres courtisans, vous êtes des *enjôleurs*. (Mol.) Jeune fille, prends garde à ta vertu, c'est un *enjôleur*. (Favart.)

ENJOLIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjoliver. S'empl. adjectiv. Meuble enjolivé. Maison enjolivée. Au-dessus de cette table il y avait un baromètre ovale à bordure noire, *enjolivé* par des rubans de bois doré. (H. de Balz.)

★ ENJOLIVEMENT. s. m. (pr. *an-jo-li-ve-man* ; rad. *enjoliver*). Ornement qui rend une chose plus jolie ; ce qui sert à parer, à embellir, à enjoliver.

★ ENJOLIVER. v. a. 1^re conj. (rad. *joli*). Rendre joli. Rendre plus joli. Il se dit des choses et point des personnes. Cette guirlande de roses enjolive bien votre robe. Il a enjolivé son cabinet de charmantes bagatelles.

— **S'ENJOLIVER.** v. pron. Être enjolivé.

— Devenir plus joli.

★ ENJOLIVEUR, EUSE. s. Celui, celle qui enjolive, qui a la manie des enjolivements. C'est un enjoliveur sans goût.

— Techn. Ouvrier qui confectionne des enjolivures ; celui qui en fait commerce.

— Adjectiv. Ouvrier enjoliveur. Marchand enjoliveur.

— L'Académie ne donne ni le féminin de ce mot ni son emploi comme adjectif.

★ ENJOLIVURE. s. f. (rad. *enjoliver*). Ensemble des enjolivements qu'on fait à de petits ouvrages de peu de valeur. Cette bourse est trop unie, j'y ferai mettre quelques enjolivures.

— Artill. Bandeau sur lequel sont marqués l'année et le lieu de la fonte des pièces, et qui est placé sur la culasse.

ENJONCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjoncher. S'emploie adjectiv. Jardin enjonché de roses.

ENJONCHER. v. a. 1^re conj. (pr. *an-jon-ché* ; rad. *joncher*). Couvrir de joncs, de feuillages, de fleurs. Partout où il passait on enjonchait le chemin de fleurs et de feuillages. On dit plus fréquemment *joncher*.

— **S'ENJONCHER.** v. pron. Être enjonché.

ENJONQUER. v. a. 1^re conj. (rad. *jonc*). Mar. Serrer avec des cordages de jonc.

— **S'ENJONQUER.** v. pron. Se munir de cordages de jonc.

★ ENJOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Enjouer. S'emploie adjectiv. Esprit enjoué. Femme enjouée.

> J'aime, après les combats, qu'une voix *enjouée*
> Rie . (V. Hugo.)

— Se dit des choses morales. La sagesse n'a point de honte de paraître *enjouée* quand il le faut. (Fénelon.) Mais, hélas ! nous n'avons que trop à regarder aujourd'hui l'âme *enjouée*, le cœur plein de vie et de force, l'esprit riche et ingénieux de cette aimable femme. (X. Marm.)

— Se dit aussi de la conversation, du style, des œuvres de l'esprit. J'aime la conversation enjouée. Voltaire excelle dans le style enjoué. Il m'a écrit une lettre fort enjouée. Le cinquième est trop sérieux pour une pièce si *enjouée*. (Corneille.)

— *Personne enjouée*. Personne gaie, badine. Un jeune homme fleuri, vif, *enjoué*, spirituel, n'est pas souhaité plus ardemment ni mieux reçu. (La Bruy.) On ne connaît pas d'abord les gens ; je ne te croyais pas si spirituel ni si *enjoué*. (Le Sage.)

— Syn. comp. ENJOUÉ, GAI, RÉJOUISSANT. On est *gai* par humeur, *enjoué* par le caractère, et *réjouissant* par les façons d'agir.

— L'Académie qui n'admet pas le verbe Enjouer, ne donne ce mot que comme adjectif.

★ ENJOUEMENT ou **ENJOÛMENT.** s. m. (pr. *an-jou-man* ; rad. *enjouer*). Gaieté douce, badinage léger et gracieux. L'enjouement sied bien à l'enfance. Je ne vous ai jamais vu cet enjouement. Horace à cette aigreur mêla son *enjouement*. (Boileau.) N'est-ce pas de ton cœur que viennent les grâces de ton *enjouement* ? (J.-J. Rousseau.)

> Un aimable *enjouement*, une douce langueur,
> Mêlés également, font sa charmante humeur.
> (M^me Deshoulières.)

ENJOUER. v. a. 1^re conj. (pr. *an-jou-é* ; rad. *jouer*). S'est dit pour Réjouir, rendre gai. La Fontaine *enjoue* sa narration et occupe agréablement le lecteur. (Boil.)

ENJOUER. v. a. 1^re conj. (rad. *joue*). Chass. Mettre en joue. Enjouer son fusil.

ENJUGERAIE. s. m. Minér. Nom donné au marbre rose de Grez (Mayenne).

ENJUPONNER. v. a. 1^re conj. Affubler d'un jupon.

— **S'ENJUPONNER.** v. pron. Fam. S'affubler d'un jupon.

— Fig. S'attacher à une femme.

ENKIRIDION. s. m. V. ENCHIRIDION.

ENKYANTHE. s. m. (ét. gr. ἔγκυος, plein ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'éricacées, formé pour des plantes de la Chine.

★ ENKYSTÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Enkyster. S'empl. adjectiv. Pathol. Qui est renfermé dans un kyste. Abcès enkysté.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe s'Enkyster, ne donne ce mot que comme adjectif.

ENKYSTEMENT. s. m. Méd. État d'une tumeur enkystée.

ENKYSTER (S'). v. pron. 1^re conj. (rad. *en*, et *kyste*). Méd. S'envelopper d'un kyste.

ENLACÉ, ÉE. part pass. du v. Enlacer. S'empl. adject. Rubans enlacés. Cordes enlacées. Branches enlacées. Bras enlacés. Serpents enlacés. On m'a appris que les caresses, comme les anneaux d'une chaîne, se tiennent étroitement *enlacées*. (X. Marm.) Çà et là, des groupes de figures *enlacées* se confondaient avec les marbres blancs. (H. de Balzac.)

— Pris comme dans des lacs. Une femme étendue à terre, *enlacée* d'un énorme serpent qui la dévore (Diderot.) Les plus antiques images la représentent avec la tête d'un cheval, *enlacée* de serpents, portant un dauphin sur la main droite et une colombe sur la main gauche. (P. de St-Victor.)

— Fig. Captivé, séduit. Pardonnons le souci qu'elle donne à ce qu'elle aime, à la peur qu'elle a qu'il ne soit jamais *enlacé*. (J.-J. Rouss.) On comprend la colère des hommes de force et de violence qui le combattaient, en se sentant *enlacés* par cette diplomatie hypocrite. (P. de St-Victor.)

— Blas. Arrangé en forme de lacs. Chevrons enlacés.

★ ENLACEMENT. s. m. Action d'enlacer. Effet de cette action.

★ ENLACER. v. a. 1^re conj. (rad. *lacs*). Se conjugue comme *Lacer*. Mêler, passer l'un dans l'autre des lacets, des cordons, etc. Enlacer des rubans, des tresses, des cordons.

— Par extens. Enlacer des branches d'arbres, des rameaux les uns dans les autres. Des femmes qui enlacent gracieusement leurs bras en dansant.

— Passer plusieurs choses dans un même lacet. Enlacer des registres, des papiers.

— Serrer, étreindre. Enlacer quelqu'un dans ses bras. Les serpents enlacent de leurs replis Laocoon et ses deux enfants.

— Fig. Envelopper, embarrasser. Tandis que mon cœur ouvert et confiant s'épanchait avec des amis et des frères, des traîtres m'*enlaçaient* en silence de rets forgés au fond des enfers. (J.-J. Rouss.) Cent serpents sur son cas que *enlacent* leurs replis. (Delille.)

> Tels tournaient ces guerriers ; tels, dans ces doux combats,
> Ils *enlaçaient* leur course et confondaient leurs pas.
> (DELILLE.)

— Charp. Percer avec un laceret les tenons et les joues des mortaises d'un assemblage de charpente pour les cheviller ensemble.

— S'ENLACER. v. pron. Passer l'un dans l'autre, en parlant des rameaux, des branches, des racines, etc. Les rameaux de ces églantiers s'enlacent les uns dans les autres. Le serpent s'enlace autour du caducée de Mercure. Il s'y joint des lianes de divers feuillages qui, s'*enlaçant* d'un arbre à l'autre, forment ici des arcades de fleurs, là de longues courtines de verdure. (B. de St-Pierre.)

— S'étreindre l'un l'autre. Les lutteurs s'enlacent.

ENLAÇURE ou **ENLASSURE**. s. f. (pr. *an-la-çu-re*). Techn. Action d'enlacer. || Trou pour enlacer.

ENLAIDI, IE. part. pass. du v. Enlaidir. S'empl. adject. Un visage enlaidi. Une personne enlaidie. Un visage enlaidi par la petite vérole.

* **ENLAIDIR**. v. a. 2e conj. (rad. *laid*). Rendre laid. Cette coiffure vous enlaidit. La petite vérole a bien enlaidi cette jeune fille. La débauche enlaidit promptement les plus jolis visages. Il y a des personnes que la parure enlaidit.

— Fig. Peut-être mon âme a-t-elle encore des taches et des rides qui l'*enlaidissent* à vos yeux. (Massillon.)

— Absol. La colère enlaidit. L'âge enlaidit tous les jours. Le chagrin enlaidit.

— Neutral. Devenir laid. Ce jeune garçon enlaidit en grandissant.

— S'ENLAIDIR. v. pron. Se rendre laid. Cette femme s'*enlaidit* en se parant. (Acad.)

* **ENLAIDISSEMENT**. s. m. (pr. *an-lè-di-ce-man*). Action d'enlaidir ; effet de cette action.

ENLARME. s. m. (rad. *larme*). Chass. Nom donné aux grandes mailles que l'on ajoute à un filet pour prendre plus facilement les oiseaux.

— Pêch. Nom de petites branches de troène que le pêcheur met le long d'un verveux.

ENLARMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enlarmer. S'empl. adject. Filet enlarmé. Verveux enlarmé.

ENLARMER. v. a. 1re conj. Chass. Ajouter des enlarmes à un filet.

— Pêch. Mettre de petites branches le long d'un verveux.

ENLARMURE. s. f. Pêch. Ensemble des enlarmes formant la bordure d'un filet.

ENLASSER. v. a. 1re conj. V. ENLACER.

ENLASSURE. s. f. V. ENLAÇURE.

ENLEÇONNÉ, ÉE. adj. (rad. *leçon*). Se disait autrefois pour Instruit, savant, endoctriné.

ENLEVAGE. s. m. Techn. Manière d'imprimer sur toile en enlevant la couleur avec le chlore partout ou le cylindre s'applique.

— Action d'enlever le parchemin dans la fabrication du point d'Alençon.

— Opération des prestidigitateurs et des escrocs qui enlèvent une ou plusieurs cartes d'un jeu sans qu'on s'en aperçoive.

— B.-arts. Opération délicate qui consiste à enlever toute une peinture d'un panneau vermoulu pour la reporter sur une toile neuve.

— Navig. fluv. Action de précipiter les mouvements des avirons dans une course de bateaux.

ENLÈVE. s. f. (rad. *enlever*). Palette de bois à long manche employée à Lyon au jeu de mail.

ENLEVÉ, ÉE. part. pass. du v. Enlever. S'empl. adjectiv. Matériaux enlevés. Porte enlevée. Le sol, emporté devant nous, manque à nos pas, tandis que d'autres colonnes de sable, *enlevées* derrière nous, roulent sur nos têtes. (Chateaub.)

— Accueilli avec empressement. Il y a presse à votre souvenir ; ce que vous envoyez ici est tout aussitôt *enlevé*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Ravi d'admiration. Il fut enchanté, *enlevé*, transporté de la perfection des vers de la poétique de Despreaux. (Mme de Sévigné.)

— Fam. Très réussi. Un article enlevé. Une scène enlevée.

— En parlant d'un dessin large, facile et hardi, les artistes disent : Cela est enlevé !

— Ravi, emmené par force, par violence. Qu'il poursuive, s'il veut, son épouse *enlevée*. (Racine.)

— Pris de vive force. Barricade enlevée.

— Fig. Suffrages enlevés.

— *Enlevé à*. Il a souvent enrichi le trésor des dépouilles *enlevées* à l'ennemi. (Barth.) Les arts frivoles dont nous nous glorifions ont été *enlevés* à l'Italie, et ils font aujourd'hui sa faiblesse et son malheur. (B. de St-P.)

— *Enlevé de*. Un homme enlevé de sa maison. Un prisonnier enlevé des mains des gendarmes.

— *Enlevé par*. Le toit d'une maison enlevé par le vent. Une jeune fille enlevée par son amant. Un malade enlevé par la fièvre. Les richesses nous sont *enlevées* par la violence des hommes, ou nous échappent par leur propre fragilité. (Fléch.)

— Blas. Se dit de certaines pièces de l'écu qui paraissent enlevées.

— Sculpt. *Feuilles enlevées*. Feuilles d'arbres détachées du fond.

— ENLEVÉE. s. f. Ce qu'on enlève en une fois.

— Pop. Réprimande, correction manuelle.

* **ENLÈVEMENT**. s. m. Action d'enlever, d'emporter quelque chose d'un lieu. Assister à l'enlèvement d'un corps, d'un cadavre. Ordonner l'enlèvement des décombres.

— Se dit aussi des choses que l'on enlève malgré celui qui en est propriétaire. L'enlèvement des meubles d'un locataire.

— Rapt, ravissement ; action coupable par laquelle une personne est enlevée malgré elle. L'enlèvement d'une jeune fille est sévèrement puni par nos lois. L'enlèvement des Sabines.

— Par extens. Se dit même quand la personne se laisse enlever.

— Prise de vive force. Enlèvement d'un bastion, d'une redoute, d'un navire.

— Accaparement. Enlèvement des grains.

— B.-arts. V. ENLEVAGE.

* **ENLEVER**. v. a. 1re conj. (pron. *an-le-vé* ; rad. *en*, et *lever*). Se conjugue comme *Lever*. Lever en haut. Enlever un fardeau. Enlever de grosses pierres avec une grue. Archimède inventa des machines assez puissantes pour enlever les vaisseaux de la flotte romaine.

— Lever en haut avec violence, avec rapidité. Le vent enlève la poussière. L'ouragan enleva la toiture de l'édifice. Le tourbillon enleva cet homme et le jeta dix pas plus loin.

— Enthousiasmer, ravir d'admiration. Enlever la salle. Enlever les spectateurs. Je lis M. Nicole avec un plaisir qui m'*enlève*. (Mme de Sévig.) Le charme de ces paroles douces et fortes *enlevait* tous les cœurs. (Fén.) Dans les réunions de jeunes gens, un conteur qui sait faire le Marseillais est sûr d'*enlever* l'auditoire. (E. About.)

— Par anal. Obtenir en excitant l'admiration. Enlever les suffrages. Malgré la profondeur de ses pensées et le désordre apparent de son style, ses vers, dans toutes les occasions, *enlèvent* les suffrages. (Barth.)

— Entraîner, enthousiasmer. Le colonel Labédoyère enleva tout son régiment aux cris de : Vive l'empereur !

— Absol. C'est par ces sortes d'endroits tout pleins de zèle et d'éloquence qu'il *enlève* et qu'il transporte. (Mme de Sévigné.)

— Fam. Faire une chose rapidement. Il faut enlever cette affaire.

— Faire monter. Un plateau de balance qui enlève l'autre.

— Loc. prov. *Cela enlève la paille*. Cela est au-dessus de tout, cela est victorieux, décisif. On dit plus communément : *Cela lève la paille*.

— Oter, retirer, emporter quelque chose d'un endroit. Enlever le couvercle d'une marmite. Enlever le couvert de dessus la table. Enlever le tapis qui couvre le parquet d'une chambre. Toutes ces rivières transportent à la mer avec leurs eaux une grande quantité de parties minérales et salines qu'elles ont *enlevées* des différents terrains par où elles ont passé. (Buffon).

— Par anal., en parlant des personnes. Enlever un malade de son lit, de son fauteuil.

— *Enlever dans*. Conduire et transporter.

> A qui destinez-vous l'appareil qui vous suit ?
> Venez-vous m'*enlever* dans l'éternelle nuit ? (RACINE.)

— *Enlever vers*.

> Scipion, ou l'objet [illegible],
> Des demain [illegible] le veut *enlever* [illegible] (CORN.)

— *Enlever un corps*. Prendre un corps mort pour le porter en terre, ou pour le présenter à l'église. Le clergé vint, en grande pompe, enlever le corps. On dit aussi que la *justice a enlevé un corps*, pour dire qu'elle s'est saisie du cadavre d'un homme tué, noyé, etc.

— *Enlever comme un corsin ou comme un corps saint*. V. CORPS et CORSIN.

— *Enlever des marchandises*. Se hâter de les acheter, de les accaparer, de sorte que les concurrents n'en trouvent plus qu'avec difficulté. Cet armateur a enlevé tous les cotons du Havre. On a enlevé tous les cafés de la place. Enlever le plus beau gibier, le plus beau poisson de la halle. Enlever les blés, les farines du marché.

— Retirer indûment. Enlever des objets saisis. Enlever des meubles malgré la protestation du propriétaire.

— Voler, emporter, prendre par force. Enlever les bijoux d'une femme, la caisse d'un comptable.

— Fig. L'intrigue et la flatterie ont souvent *enlevé* les récompenses dues au talent et au mérite. (La Harpe.)

— Oter, soustraire à. Il fut par Josabeth à ta rage *enlevé*. (Racine.)

— Fig. Il y a des torts qui *enlèvent* au pouvoir jusqu'au droit d'avoir raison. (Guizot.)

— En bonne part, Arracher. Enlever des drapeaux à l'ennemi. Il *enleva* trois drapeaux à l'ennemi. (Fléch). Héraclius battit Cosroës en 627, reconquit la vraie croix, que le roi des Perses avait *enlevée*, et la reporta à Jérusalem (Chateaub.) Je m'appelle Chactas, fils d'Outalissi, fils de Miscou, qui ont *enlevé* plus de cent chevelures aux héros muscogulges. (Id.)

— Dans un sens mystique. Hélas ! Seigneur, le monde et le démon vous *enlèvent* tous les jours tant d'âmes, et moi, ne pourrai-je jamais vous en gagner une ? (Fléch.)

— Fig. Faire mourir d'une manière prompte, imprévue, prématurée. La fièvre typhoïde enlève souvent un malade en quatre jours. Le choléra a enlevé des milliers de victimes. La nature n'a que des larmes sans consolation à donner à ceux que la mort a *enlevés*. (La Mennais.) Le même destin qui t'a *enlevé* te menace de t'enlever aussi un jour. (Bern. de St-Pierre.) Une seule journée avait *enlevé* au royaume de Jérusalem son chef et ses défenseurs. (Michaud.)

— Ravir, emmener en usant de force, de violence, de séduction. Enlever un débiteur en vertu d'un décret de prise de corps. Enlever un prisonnier des mains des gendarmes. Enlever une jeune fille mineure. Louis le Bègue *enleva* une religieuse de son couvent. (Dulaure.) C'est peut-être ma fille qu'on a *enlevée* ; ce sont des secrets de famille qu'on doit étouffer. (Bern. de St-Pierre.)

— Dans un sens analogue, Enlever un ami à quelqu'un. Enlever un amant à sa maîtresse. Enlever un allié à un prince. Si la comtesse croit l'aimer elle se trompe : elle n'a voulu que me l'*enlever*. (Marivaux.)

— *Se faire enlever*. Se dit d'une personne qui consent à son enlèvement.

— Séparer, détacher une chose de celle à laquelle elle est adhérente. Enlever la croûte d'un pâté. Enlever l'écorce d'un chêne. Enlever la peau d'une anguille.

— Oter, faire disparaître. L'alcali volatil enlève les taches de graisse. Les eaux de javelle enlèvent la couleur des étoffes. Il n'y a point de cosmétique qui enlève les taches de la peau. On enlève l'écriture à l'aide d'un agent chimique.

— Fig. Le roi voulait *enlever* les principales causes de séparation qui étaient entre les Goths et les Romains. (Montesq.) *Enlever* à quelqu'un l'opinion même absurde qui le rendait heureux est une barbarie. (Lingré.) L'ingratitude *enlève* moins de plaisirs au bienfaiteur qu'à l'ingrat. (Id.) D'un souffle tu as *enlevé* tout ce qu'il y avait en moi de beau et d'honnête. (A. Karr.)

— *Enlever le gosier, le palais*. Se dit d'un mets, d'une boisson qui font éprouver une sensation de brûlure. Manger du piment qui enlève le palais. Boire de l'eau-de-vie qui enlève le gosier.

— Pop. *Enlever le ballon*. Donner un coup de pied au derrière.

— Art milit. S'emparer, emporter d'assaut, forcer avec énergie et promptitude. Enlever un poste, une place, une province. En une seule campagne, Napoléon enleva aux Autrichiens toutes leurs places fortes en Italie.

— Surprendre. Enlever un quartier, un régiment.

— Chaudr. Battre le fond d'un chaudron avec le marteau rond. || *Enlever une pièce de cuivre*. En aplanir les bosses au marteau. || Redresser un chaudron bossué.

— Éperonn. Séparer sur l'enclume à coups de marteau la branche d'un mors, d'un barreau de fer.

— Manèg. *Enlever un cheval*. Le porter vigoureusement en avant.

— Techn. Chez les serruriers et les taillandiers, Séparer d'une barre de fer le morceau dont on veut faire quelque ouvrage. Enlever une clef.

— Véner. *Enlever la meute*. Entraîner les chiens par le plus court chemin où l'on a vu le cerf, pour leur faire retrouver la voie.

— S'ENLEVER. v. pron. S'élever. Le ballon s'enleva majestueusement dans les airs.

— Fig. S'emporter, se mettre en colère. Il s'enlève comme une soupe au lait.

— Se détacher. La peau s'enlève. L'écorce de ce chêne s'enlève.

— Disparaître. Taches qui s'enlèvent au moyen d'acides.

— Être enlevé. Les blocs de pierre les plus pesants s'enlèvent au moyen d'une grue.

— Se vendre facilement, rapidement. Ces marchandises s'enlèvent dès qu'on les met en vente.

— Se dérober à soi-même. Cette gaîté, non plus du vice, mais du remords qui cherche à s'étourdir, à se distraire à s'*enlever* à soi-même. (Villemain.)

— Pop. Souffrir, mourir de faim.

ENLEVEUR, EUSE. s. Celui, celle qui enlève.

— Celui qui enlève une femme. Singulier enlèvement que celui où l'*enleveur* était en prison ! (Mirab.)

— Art milit. S'est dit autrefois de certains partisans qui cherchaient à surprendre, à forcer les ennemis dans leurs quartiers. De là leur nom d'*enleveurs de quartiers*. Dieu vous garde de tous *enleveurs* de quartiers ! (Voiture.)

— Imprim. Ouvrier qui enlève les feuilles et débarrasse les tables.

* **ENLEVURE**. s. f. (rad. *enlever*). Pathol. Petite vessie ou bulle qui vient sur la peau. Avoir le visage tout couvert d'enlevures. Dans ce sens, on dit aussi et mieux *élevure*.

— Brod. Saillie faite par de gros fils écrus dans une broderie.

— Gant. Retaille des peaux de chevreaux ou d'agneaux dont on fait les gants.

— Peint. Partie d'une peinture qui se gonfle et se détache de la toile.

— Sculpt. Relief, saillie.

— Techn. Fragment d'acier qu'on a séparé de la masse dont il faisait partie. || Pièce forgée lorsqu'elle est séparée de la barre dont on l'a tirée.

ENLIASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Enliasser. S'emploie adjectiv. Je l'ai chez moi, cette gazette, *enliassée* avec d'autres pièces. (Beaum.)

ENLIASSER. v. a. 1re conj. (pr. *an-li-a-cé*). Néol. Mettre en liasses. Enliasser et étiqueter.

— S'ENLIASSER. v. pron. Être enliassé.

ENLICERONNÉ, ÉE. part. pass. du verbe Enliceronner. S'empl. adjectiv.

ENLICERONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-li-ce-ro-né* ; rad. *lice*). Manuf. Tendre les lices sur les licerons.

— S'ENLICERONNER. v. pr. Être enliceronné.

ENLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Enlier. S'emploie adjectiv. Pierres enliées.

* **ENLIER**. v. a. 1re conj. (rad. *lier*). Se conjugue comme *Lier*. Archit. Joindre et engager des pierres ensemble en élevant des murs.

— S'ENLIER. v. pron. Être enlié. Ces pierres s'enlient parfaitement.

ENLIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enligner. S'empl. adjectiv. Pierres enlignées. Poutres enlignées.

— Rel. *Livre bien enligné*. Livre dont la reliure est si bien faite que, lorsqu'on l'ouvre, les lignes des deux pages se correspondent exactement.

— Typogr. Qui est disposé par lignes. Ouvrage bien enligné, mal enligné.

ENLIGNEMENT. s. m. Techn. Action d'enligner. État de ce qui est enligné.

— Rel. Action de placer les pages d'un livre de façon que les lignes de l'une soient exactement vis-à-vis celles de l'autre.

* **ENLIGNER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-li-gné*). Techn. Placer sur une même ligne, niveler. Enligner des pierres. Enligner des poutres. || Donner à une pièce de bois exactement la même forme qu'à une autre.

— Mar. *Enligner des bordages*. Les disposer les uns à la suite des autres afin de former la courbure de la coque.

— Typogr. Disposer les lignes d'un livre.

— S'ENLIGNER. v. pron. Être enligné.

ENLIOUBÉ, ÉE. part. pass. du v. Enliouber. S'empl. adjectiv. Pièces de bois enlioubées.

ENLIOUBER. v. a. 1re conj. (rad. *lioube*). Techn. Ajouter une pièce de bois taillée en coin dans le bout d'une autre qui a été ouverte pour la recevoir. La seconde pièce enlioube la première.

— S'ENLIOUBER. v. pron. Être enlioubé.

ENLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Enliser. Il en faut (de l'argent) pour remettre à flot la Caisse territoriale, ensablée depuis des années, *enlisée* jusqu'en haut de sa mâture. (A. Daudet.)

ENLISEMENT. s. m. Action d'enliser ou de s'enliser. On écrit aussi *enlizement*.

ENLISER. v. a. 1re conj. (pr. *an-li-zé* ; rad. *lise*). Engloutir, en parlant du sable qui s'affaisse. Le sable enlisa le cheval et la voiture. On écrit aussi *enlizer*.

— Absol. Le sable enlise. Une fondrière enlise.

— S'ENLISER. v. pron. S'enfoncer dans les sables mouvants. Il est facile de s'enliser sur les grèves du mont Saint-Michel.

ENLUMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Enluminer. S'empl. adjectiv. Images enluminées. Fleurs enluminées. Cartes enluminées. Nous avons reçu de Cayenne un rouge-queue, qui est représenté dans les planches *enluminées*. (Buffon.)

— Fig. et fam. Teint enluminé. Visage enluminé. Style enluminé.

> La vertu du vieux Caton,
> Chez les Romains tant prônée,
> Était souvent, nous dit-on,
> De Falerne *enluminée*. (J.-B. R.)

ENLUMINEMENT. s. m. Action d'enluminer. État de ce qui est enluminé.

* **ENLUMINER**. v. a. 1re conj. (du lat. *illuminare* ; rad. *lumen*, lumière). Colorier une estampe, y mettre les couleurs convenables. Enluminer des lithographies, des cartes à jouer. Il faut que la gravure qu'on *enlumine* soit elle-même fine et très légère. (Pelouze.) Les couleurs de ses joues semblaient faites de cette poussière impalpable qui *enlumine* les ailes des papillons. (E. About.)

— Fig. et fam. Rendre rouge et enflammé. Il n'est guère usité qu'en parlant du teint, du visage. Le vin lui a enluminé la figure.

— *Enluminer son style*. Y répandre des ornements qui ne manquent pas d'éclat, mais de naturel et d'à-propos.

— Absol. Art d'enluminer.

— S'ENLUMINER. v. pron. Se farder, se mettre du rouge. S'enluminer le visage, ou absolument s'enluminer. La coquette a beau s'enluminer, elle n'en paraît pas moins vieille et ridée. C'est aux hommes que les femmes dési-

rent pleure, [illegible] se farlent et [illegible] (La Bruy.)

— P[illegible] *[illegible] la trogne, enivrer*. [illegible] *trogne* Boire avec excès, [illegible] vin est d'enluminer, le rougir le visage des ivrognes.

[illegible]

— Devenir rouge. Sa trogne s'enlumine.

*** ENLUMINEUR, EUSE**. s. Techn. Celui, celle qui enlumine, [illegible] des estampes, [illegible] etc. Ne valait-il pas [illegible] plus ou moins initiées aux arts du dessin, douées d'un certain goût et d'une grande légèreté dans les doigts, se sont faites *enlumineuses!* (Pelouze.)

— S'est dit quelquefois dans le sens de Prôneur, apologiste. Si j'étais grand *enlumineur* de mes actions. (Montaigne.)

*** ENLUMINURE**. s. f. Art d'enluminer, de colorier des estampes. Les produits de la lithographie se prêtent en général beaucoup mieux que ceux d'aucun genre de gravure au procédé de l'*enluminure*. (Pelouze.)

— Peinture des anciens manuscrits.

— Fig. Ornement recherché, déplacé, dans un ouvrage d'esprit. Le style rose et frais n'est que de l'*enluminure*. (Cormenin.)

> Quittant le ton de la nature,
> [illegible]
> [illegible]
> Et le vernis des nouveaux tours. (GRESSET.)

— Fam. Se dit en parlant d'une trogne rougie par le vin. Le barbon n'est pas moins connu par la confusion et les ténèbres de son esprit que par l'éclat et l'*enluminure* de son visage. (H. de Balzac.)

— Grav. Estampe enluminée. Ce tableau n'est pas peint, c'est tout au plus une enluminure.

ENNA. Géogr. Ville de la Sicile, près de laquelle fut enlevée Proserpine. C'est dans Enna et Agrigente que commença la première guerre des esclaves, 133 ans av. J.-C. Aujourd'hui *Castrogiovanni*.

ENNASÉ, ÉE. adj. Camus. (Rabelais.)

ENNASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ennasser. S'empl. adjectiv. Poisson ennassé.

ENNASSER. v. a. 1re conj. Pêch. Mettre dans la nasse. Ennasser du poisson.

— Fig. Se dit quelquefois pour Tromper.

— S'ENNASSER. v. pron. Être ennassé.

ENNÉACANTHE. adj. 2 g. (pr. *èn-né-a-kante*; ét.gr., ἐννέα, neuf; ἄκανθα, épine). Ichtyol. Qui a neuf épines ou neuf rayons aiguillonnés à la nageoire dorsale.

ENNÉACONTAÈDRE. adj. 2 g. (pr. *en-né-a-konta-èdre*; ét. gr., ἐνενήκοντα, quatre-vingt-dix; ἕδρα, base). Minér. Qui présente quatre-vingt-dix faces, en parlant d'un cristal.

ENNÉACORDE. s. m. (pr. *èn-né-a-korde*; ét. gr., ἐννέα, neuf; χορδή, corde). Mus. anc. Instrument de musique à neuf cordes.

ENNÉACTES. s. m. pl. (pr. *èn-né-a-kte*; ét. gr., ἐννέα, neuf; ἀκτίς, rayon). Échin. Groupe d'étoiles de mer, caractérisé par ses rayons au nombre de neuf.

ENNÉADACTYLE. adj. (pr. *èn-né-a-da-ktile*; ét. gr., ἐννέα, neuf; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a neuf doigts.

ENNÉADE. s. f. (pr. *èn-né-ade*; étym. gr., ἐννεάς, neuvaine). Didact. Assemblage de neuf choses, ou de neuf personnes.

— ENNÉADES. s. f. pl. Titre de la collection des traités de Plotin qui forment une sorte d'encyclopédie philosophique.

ENNÉADÉCAÉTÉRIDE ou **ENNÉADÉCAÉTÉRIS** s. f. (pr. *èn-né-a-dé-ka-é-té-ride* ou *riss*; étym. gr., ἐννέα, neuf; δέκα, dix; ἔτος, année). Chronol. Cycle de dix ans, chez les Grecs.

ENNÉAGONAL, ALE. adj. (pr. *èn-né-a-gonal*; rad. *ennéagone*). Géom. Qui a neuf angles. Figure ennéagonale. || Dont la base est un ennéagone. Pyramide ennéagonale.

ENNÉAGONE. adj. 2 g. (pr. *èn-né-a-gone*; et. gr., ἐννέα, neuf; γωνία, angle). Qui a neuf angles.

*** ENNÉAGONE**. s. m. Géom. Polygone à neuf angles et à neuf côtés.

— Acal. Genre de diphydes, qui a pour type l'ennéagone hyalin, corps organisé trouvé dans le détroit de Gibraltar.

— Fortif. Place à neuf bastions.

ENNÉAGYNE. adj. V. ENNÉAGYNIQUE.

ENNÉAGYNIE. s. f. (pr. *èn-né-a-ji-ni*; ét. gr., ἐννέα, neuf; γυνή, femme). Bot. Ordre comprenant des plantes à neuf pistils.

ENNÉAGYNIQUE. adj. 2 g. (pr. *èn-né-a-ji-nike*; rad. *ennéagynie*). Bot. Qui a neuf pistils.

ENNÉAHEXAÈDRE. adj. 2 g. (pr. *èn-né-a-é-kza-èdre*; ét. gr., ἐννέα, neuf; ἕξ, six; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'une variété de chaux fluatée qui cristallise en cube, et dont chaque angle solide est remplacé par six facettes situées de biais, en tout cinquante-quatre faces.

ENNÉANDRE, **ENNÉANDRIQUE**. adj. 2 g. (pr. *èn-né-an-dre*, *èn-né-an-drike*; ét. gr., ἐννέα, neuf; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Qui a neuf étamines, comme la rhubarbe, le laurier.

*** ENNÉANDRIE**. s. f. (pr. *èn-né-an-dri*; rad. *ennéandre*). Bot. Neuvième classe du système de Linné, comprenant des fleurs hermaphrodites à neuf étamines.

ENNÉANDRIQUE. adj. 2 g. Bot. V. ENNÉANDRE.

ENNÉANTHÈRE. adj. 2 g. (pr. *èn-né-an-tère*; ét. gr., ἐννέα, neuf; ἀνθηρός, fleuri). Bot. V. ENNÉANDRE.

ENNÉANTHÉRIE. s. f. Bot. (pr. *èn-né-an-té-ri*). Syn. D'ENNÉANDRIE.

ENNÉAPÉTALE. adj. 2 g. (pr. *èn-né-a-pé-tale*; ét. gr., ἐννέα, neuf; πέταλον, pétale). Qui a neuf pétales. Corolle ennéapétale.

ENNÉAPHARMAQUE. adj. (pr. *èn-né-a-far-make*; ét. gr., ἐννέα, neuf; φάρμακον, remède). Anc. pharm. Se disait d'un médicament composé de neuf substances.

ENNÉAPHYLLE. adj. 2 g. (*èn-né-a-file*; étym. gr., ἐννέα, neuf; φύλλον, feuille). Bot. Qui est composé de neuf folioles. Plante ennéaphylle.

ENNÉAPOGON. s. m. (pr. *èn-né-a-po-gon*; ét. gr., ἐννέα, neuf; πώγων, barbe). Bot. Genre de plantes établi aux dépens des pappophores.

ENNÉAPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (pr. *èn-né-a-pté-ri-jiein*; ét. gr., ἐννέα, neuf; πτέρυξ, nageoire). Ichtyol. Qui a neuf nageoires. || ENNÉAPTÉRYGIENS. s. m. pl. Classe de poissons.

ENNÉARRHÈNE. adj. 2 g. (pr. *èn-né-a-rène*; ét. gr., ἐννέα, neuf; ἄρρην, mâle). Bot. Syn. d'ENNÉANDRE, ENNÉANTHÈRE.

ENNÉASÉPALE. adj. 2 g. (pr. *èn-né-a-sé-pale*). Syn. d'ENNÉAPHYLLE.

ENNÉASPERME. adj. 2 g. (pr. *èn-né-a-sperme*; ét. gr., ἐννέα, neuf; σπέρμα, graine). Bot. Qui contient neuf graines. Fruit ennéasperme.

ENNÉASYLLABE. adj. (pr. *èn-né-a-cil-labe*; étym. gr., ἐννέα, neuf; fr. *syllabe*). Se dit d'un vers qui a neuf syllabes.

ENNÉATÉRIDE. s. f. (pr. *èn-né-a-té-ride*; rad. gr., ἐννέα, neuf). Chronol. Espace de neuf ans.

— Antiq. gr. Fête que l'on célébrait tous les neuf ans. Les jeux Pythiens étaient primitivement séparés par une ennéatéride, et la fête elle-même était une ennéatéride.

ENNÉEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante d'Enna.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Myth. gr. Surnom de Cérès et de Proserpine.

ENNÉHÉMIMÈRE. adj. (pr. *èn-né-é-mi-mère*; étym. gr., ἐννέα, neuf; ἡμι, demi; μέρος, jambe). Metr. anc. Se dit des césures qui tombent sur le milieu du cinquième pied. Ex: *Lamentis, gemituque, et femineo ululatu*. (Virgile.)

— ENNÉHÉMIMÈRE. s. m. Mesure de quatre pieds et demi.

ENNEIGÉ, ÉE. adj. Couvert de neige.

*** ENNEMI, IE**. s. (pr. *è-ne-mi*; et. lat., *inimicus*; formé de *in*, préf. négat. et *amicus*, ami). Celui, celle qui hait quelqu'un, qui veut du mal à quelqu'un. Se faire un ennemi, des ennemis. Avoir des ennemis. Pardonner à ses ennemis. Dompter ses ennemis. Aimer ses ennemis. Triompher de ses ennemis. Je ne trouve aucun protecteur au monde contre l'*ennemi* qui me poursuit. (J.-J. Rousseau.) Dès qu'on veut faire quelque bien, on est sûr de trouver des *ennemis*. (Id.) Peut-être avez-vous quelques *ennemis* au monde qui vous ont desservi. (Volt.) Il n'y a point de petits *ennemis* quand il s'agit de la superstition. (Id.) Son mérite lui a fait des *ennemis*; il s'en est attiré lui-même en versant dans ses écrits une ironie piquante contre plusieurs auteurs célèbres. (Barthél.) Les femmes n'ont pas de plus cruelles *ennemies* que les femmes. (Duclos.) Je ne serai jamais l'*ennemi* d'un grand homme. (Dorat.) Je crains d'un *ennemi* les présents dangereux. (Jouy.) Craignez d'un *ennemi* les soins officieux. (Haumont.)

— *Ennemi juré*. Celui qui a pour ainsi dire fait serment de toujours haïr quelqu'un.

— *Se faire des ennemis*. Donner lieu à d'autres de nous détester.

— Celui, celle qui a de l'aversion, de l'antipathie, de la répugnance, de l'éloignement pour une chose bonne ou mauvaise, juste ou injuste. Être l'ennemi des procès, des querelles. L'ennemi du repos public. L'ennemi de la philosophie. L'ennemi de l'injustice. L'ennemi de l'étiquette. L'ennemi du faste, de la chasse, de la lecture. Il n'est pas de plus grands *ennemis* du bonheur et de la santé que l'oisiveté et la paresse. (De Juss.)

— Absol. et indéfiniment. Parti avec lequel on est en guerre. Là il surprenait les *ennemis*, ou les battait en pleine campagne. (Fléch.) Bayard a-t-il jamais compté ses *ennemis?* (De Bell.) A l'*ennemi* vaincu l'honneur doit des secours. (Favart.) Les *ennemis* campés derrière ce marais étaient appuyés à un bois, ils avaient l'avantage du nombre et du terrain. (Voltaire.) Tant de victoires avaient donné aux Suédois une si grande confiance, qu'ils ne s'informaient jamais du nombre de leurs *ennemis*, mais seulement du lieu où ils étaient. (Id.)

— *Passer à l'ennemi*. Déserter, se mettre au service des ennemis de son pays, et par extension, Changer de parti, en politique.

— *Ennemi de l'État, ennemi public*. Homme séditieux, fauteur de troubles.

— Fam. *Être ennemi de nature*. S'opposer à ce que la nature demande ou pour les autres ou pour soi-même.

— Dans le style de la chaire, on dit l'*ennemi du genre humain* ou absolument l'*ennemi*, pour le diable, le démon. Le diable, la chair et le monde sont les trois ennemis de l'homme. || *Il a été bien tenté de l'ennemi*. Il a fait une mauvaise action. || *L'ennemi de Dieu*. L'impie.

— S'applique aussi aux passions. L'orgueil est le plus dangereux *ennemi* que vous ayez à combattre. (Fléch.) Les combats de la foi sont des combats de tous les jours; nous avons affaire à des *ennemis* qui renaissent de leurs propres défaites. (Id.)

— Se dit aussi des animaux, pour marquer l'aversion qu'ils ont les uns pour les autres. Le chien est l'ennemi du chat.

— Se dit particulièrement de certaines choses nuisibles à la santé. L'alcool est l'ennemi de la santé. Le café est l'*ennemi* des nerfs. (Acad.)

— Se dit également de toutes les autres choses qui ont de l'antipathie, une sorte d'opposition entre elles, soit au physique, soit au moral. Le feu est l'ennemi de l'eau.

— Loc. prov. *Ami au prêter, ennemi au rendre*. Prodigue de protestations en recevant un prêt, ingrat ou de mauvaise foi quand il faut le rendre. || *Plus de morts, moins d'ennemis*. Paroles prêtées à Charles IX, le jour de la Saint-Barthélemy. *Il n'y a point de petit ennemi*. L'ennemi le plus faible, le moins redoutable en apparence peut être fort dangereux. Les Turcs disent : *Tiens pour un éléphant ton ennemi, ne fût-il pas plus gros qu'une souris*. | *Autant de prisons que d'ennemi*. Se dit quand on obtient un avantage, si peu considérable qu'il soit, de quelqu'un qui est dans la disposition de ne rien accorder, ou dans une mauvaise affaire. || *Il faut se défier d'un ennemi réconcilié*. || *Il faut faire un pont d'or à l'ennemi qui fuit*. || *Le mieux est l'ennemi du bien*. || *Mieux vaut un sage ennemi qu'un imprudent ami*.

> [illegible]
> [illegible] (ARNAULT.)
> [illegible]
> Mieux vaudrait un sage ennemi. (LA FONTAINE.)

— Astrol. *Maison des ennemis*. Le douzième signe.

— Hist. *Ennemi public*, avec le sens absolu. Se disait des chrétiens pendant les persécutions des premiers siècles. || *Nos amis les ennemis*. Nom donné ironiquement aux alliés en 1814 et 1815.

— ENNEMIE. s. f. Femme qui refuse de céder à l'amour qu'on a pour elle.

> Vers une belle ennemie
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (MOLLEVAUT.)

— ENNEMI, IE. adj. Qui nuit, qui cherche à nuire. Des personnes ennemies. Un voisin *ennemi*. (Acad.) On n'est plus *ennemi* quand on est malheureux. (Favart.)

— Qui a de l'aversion, de l'antipathie, de l'éloignement, etc. Les ambitieux sont nécessairement ennemis. Deux coquettes ennemies.

— Qui appartient à un parti opposé. Pays ennemi. Nation ennemie. Armée, flotte, ville ennemie. Il faut marcher dans le monde comme en pays *ennemi*. (St.-Évrem.)

— En parlant des animaux. Le chien et le chat sont ennemis. Le chat et la souris sont ennemis. Le crapaud est ennemi de la belette. Le lion est ennemi du tigre.

— Qui est opposé, qui forme un contraste. Le feu et l'eau sont ennemis. Les qualités excessives sont ennemies. Cette herbe est ennemie de la vigne.

— Fig. et poét. Contraire, défavorable. La fortune ennemie. Les destins ennemis. Les vents ennemis. Sous quel astre *ennemi* faut-il que je sois née? (Rac.) Je fuis; ainsi le veut la fortune *ennemie*. (Id.) Je ne vois partout que des yeux *ennemis*. (Id.) Je vous conjure de ne point vous raccommoder avec cette écritoire *ennemie*, qui suffit pour vous épuiser. (Mme de Sév.)

> O rage! ô désespoir! ô vieillesse *ennemie!*
> N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie? (CORN.)
> A peine on se hasarde à jurer qu'on l'admire,
> Et pour apprivoiser ce respect ennemi,
> Il faut qu'en dépit d'elle elle s'offre à demi. (Id.)

— *Ennemi de*. Ennemi de sa santé, de son repos, de son bonheur, de son salut. Rome, toujours *ennemie* du christianisme, fit un dernier effort pour l'éteindre, et acheva de l'établir. (Boss.) Le nouveau roi de Prusse n'était pas moins *ennemi* des vanités du cérémonial et de la magnificence que le monarque de Russie. (Volt.)

— *Être ennemi de soi-même*. Nuire à ses propres intérêts.

— Astrol. Se disait d'un astre que l'on supposait de nature à nous nuire. Des astres *ennemis* j'en crains moins le courroux. (Racine.)

— B.-arts. *Couleurs ennemies*. Couleurs qui tranchent trop, dont l'opposition produit un ton dur. || Couleurs qui, mêlées ensemble sur la palette ou sur la toile, s'effacent, se détruisent l'une l'autre matériellement et en peu de temps. On dit qu'il y a des couleurs amies et *ennemies*, et l'on a raison, si l'on entend qu'il y en a qui s'allient si difficilement, qui tranchent tellement les unes à côté des autres, que l'air et la lumière, ces deux harmonistes universels, peuvent à peine nous en rendre le voisinage immédiat supportable. (Diderot.)

— Phys. *Pôles ennemis*. Pôles qui se repoussent, en parlant des aimants.

— Syn. comp. ENNEMIE, ADVERSAIRE, ANTAGONISTE. Les *ennemis* se haïssent, cherchent à se nuire. Les *adversaires* se poursuivent par intérêt. Les *antagonistes* sont divisés par leur différente façon de penser.

ENNÉOCTONE. s. m. (pr *èn-né-o-ktone*; ét. gr., ἐννεός, muet; κτόνος, meurtre). Ornith. Section du genre pie-grièche.

ENNEZAT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Riom (Puy-de-Dôme); 1,300 habit. Église commencée au XIe siècle.

ENNILLAGE. s. m. (pron. *an-ni-llaje, ll* mouill.). Techn. Liaison de l'arbre ou axe tournant avec la meule tournante dans un moulin.

ENNIUS (Quintus). Poète latin né à Rudies en Calabre, 240-170 av. J.-C., centurion pendant la seconde guerre punique, ouvrit à Rome une école pour l'enseignement des langues grecque, latine, osque; il eut d'illustres amitiés, obtint le droit de cité et fut enseveli dans le tombeau des Scipions. Il était en grande vénération dans l'antiquité, à cause de ses nombreux ouvrages, *tragédies* imitées des Grecs, *Annales* poétiques en 18 livres sur l'histoire de Rome, etc. Il ne reste de lui que de trop courts fragments.

ENNOBLI, IE. part. pass. du v. Ennoblir. S'empl. adjectiv.

— *Ennobli par*. Cœur ennobli par la vertu. Le Parnasse français *ennobli* par ta veine. (Boileau.)

> Naples, divin séjour, jardin de l'Italie,
> Où le palmier [illegible] soleil,
> Où l'orgueil se repose, ou la gloire s'oublie,
> Où d'un volcan redoutant le réveil,
> On voit par le danger la paresse ennoblie.
> (Mme DE GIRARDIN.)

*** ENNOBLIR**. v. a. 2e conj. (rad. *en* et *noble*). Donner de l'éclat, de la considération, de l'importance, de la dignité, du lustre. La vertu ennoblit l'homme. Le crime qui l'élève est pour lui comme une vertu qui l'*ennoblit*. (Mass.) Les eaux qui baignent ce lieu fertile inspireront à son enthousiasme lyrique des vers qui l'*ennobliront* (Horace) à jamais. (Campen.) Le rayon divin dont l'homme est animé l'*ennoblit* et l'élève au-dessus de tous les êtres matériels. (Buff.)

— S'applique principalement aux choses. Ennoblir une action. Ennoblir un sujet. Ennoblir son style. Ennoblir un terme. Ennoblir une expression. Les beaux-arts ennoblissent une langue. Cette idée est commune, mais elle l'ennoblit. Le génie et le talent *ennoblissent* tout. (Volt.) Un reste d'aqueduc romain pare et *ennoblit* la vallée. (Michelet.) De tout temps les moines avaient *ennobli* la pauvreté. (Montalembert.) C'est le propre de la Grèce d'avoir *ennobli* toute chose. (E. Renan.)

— Absol. Des parchemins achetés par la fortune ou la faveur ont anobli bien des familles, mais il n'y a que les sentiments élevés et les grandes inspirations qui *ennoblissent*.

— S'ENNOBLIR. v. pron. Être ennobli. Devant le majestueux spectacle de la nature, l'âme s'épure et l'expression s'ennoblit.

— Syn. comp. ENNOBLIR, ANOBLIR. Au XVIIe siècle, on ne faisait aucune distinction entre *ennoblir* et *anoblir*. Il n'est plus permis aujourd'hui de confondre ces deux termes. *Anoblir*, c'est donner des lettres de noblesse; *ennoblir*, c'est donner de l'éclat, du lustre.

ENNOBLISSEMENT. s. m. Action d'ennoblir. Il y a un *ennoblissement* dû à l'amour vrai, qui peut relever une femme tombée. (H. de Balzac.)

ENNODIUS (Magnus Félix). Né à Arles, 473-521, d'une illustre famille gauloise, diacre à vingt et un ans, dirigé par saint Épiphane, devint évêque de Pavie. On a de lui : 9 livres de *Lettres*, *Panégyrique de Théodoric*, *Apologie du pape Symmaque*, *Vie de saint Épiphane*, des *Sermons*, des *Poésies*, la *Biographie* d'Ennodius lui-même, etc.

ENNOÉMATIQUE. adj. 2 g. (pr. *èn-no-é-ma-tike*; ét. gr., ἐννόημα, riche en idées). Philos. Qui se forme dans l'esprit. || *Définition ennoématique*. Celle que l'on donne d'une idée, en la considérant telle que l'esprit l'a formée en lui-même.

ENNOÈME. s. f. (pr. *èn-no-ème*; étym. gr., ἐννόημα, pensée, réflexion, conception). Philos. Produit de la simple conception ou de l'ennoergie.

ENNOERGIE. s. f. (pr. *èn-no-er-ji*; ét. gr., ἐν, dans; νόος, esprit; ἔργον, action): Philos. Simple conception active, faculté de se former des idées immédiatement à la suite d'une sensation ou d'un sentiment.

ENNOME. s. m. (pr. *èn-nome*; ét. gr., ἔννομος, légitime). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites, établi pour onze espèces qu'on trouve généralement dans les bois.

ENNOYAGE. s. m. (rad. *noyer*). Géol. Sorte de gouttière diversement inclinée que forment les plis d'une couche.

*** ENNUI**. s. m. (du bas-lat. *inodium*, formé de *odium*, haine). État de découragement et de langueur, sorte d'atonie morale produite par l'oisiveté, le manque de distractions ou de variété dans les occupations et les plaisirs. On ne saurait entendre cette lecture sans *ennui*,

sans mourir d'ennui. (Acad.) Je me meurs d'*ennui* qu'il ne vous entende, vous autres riches, parler de vos intérêts et de vos affaires. (Racine.) On se tire de l'*ennui* comme des maux ... chemins. (Mme de Sévigné.) Sans la consolation de la lecture, nous mourrions d'*ennui* présentement. (Id.) L'*ennui* naquit un jour de l'uniformité. (Lamot.) L'*ennui* naît de l'oisiveté. (Le Bauly.) L'ennui est un avant-goût du néant. (Mme du Deffand.) L'*ennui* toujours mène au dégoût. (Stass.) L'*ennui* est le mal chez les gens inutiles, les paresseux et les sots. (Ch. Nodier.)

[illegible]

A. DE MUSSET.

— Chagrin, souci, inquiétude, contrariété. Les ennuis de l'exil, de l'absence. Les ennuis de la vieillesse. Distraire ses ennuis. Augmenter ses ennuis. Cette affaire lui a donné beaucoup d'*ennui*. (Acad.) [illegible] L'heureux Aman a-t-il quelques secrets *ennuis?* (Rac.) Traîner de mers en mers ma chaîne et mes *ennuis*. (Id.) C'est un bonheur qu'ils soient tous aimables et d'une bonne société; sans cela ils feraient l'*ennui* de votre vie, au lieu qu'ils en font la douceur et le plaisir. (Mme de Sév.) Plus l'âme est vaste, plus l'*ennui* est grand. (Lamartine.)

[illegible]

ENNUITER S' v. pron. 1re conj. Vieux mot qui signifie S'attarder. V. ANUITER.

ENNUSURE. s. m. Techn. Morceau de plomb qui est sous le bourseau d'un comble.

ENNUYANT part. prés. du v. Ennuyer. Qui ennuie. Conteurs ennuyant tout le monde.

***ENNUYANT, ANTE** adj. Qui produit l'ennui, qui chagrine, contrarie, importune actuellement. Un jeune homme amoureux est *ennuyant*, s'il parle sans cesse de son amour aux personnes qui ne s'y intéressent pas. (Lav.)

— Syn. comp. ENNUYANT, ENNUYEUX. *Ennuyant* s'applique à une action; *ennuyeux* [illegible] que une qualité inhérente au sujet.

ENNUYÉ, ÉE part. pass. du v. Ennuyer. S'empl. adjectiv. Personne ennuyée. Le régent était né *ennuyé*. (St-Sim.) Tous les gens *ennuyés* qu'on amuse avec tant de peine doivent leurs dégoûts à leurs vices. (J.-J. Rouss.)

— Qui exprime l'ennui. Air ennuyé, figure ennuyée.

— *Ennuyé de*. Les gens oisifs, toujours *ennuyés* d'eux-mêmes, [illegible] besogne ridicule, le supérieur laissa aller son carnet sur la pierre et se leva. (F. Fabre.)

[illegible]

— Substantiv. Personne ennuyée. Nul n'est plus ennuyeux que l'*ennuyé*. (Boiste.)

*** ENNUYER** v. a. 1re conj. [illegible] Le plaisir fatigue, le repos ennuie, le travail [illegible] sitions d'humeur et la contrariété des sentiments. (Mass.) Les courtisans ne pouvaient par[illegible] Une belle pensée perd tout son prix si elle est [illegible]

[illegible]

— Affliger, tourmenter. Nous sommes extrêmement *ennuyés* de la perte que nous avons faite. (Malherbe.)

— *Ennuyer à*. Il nous ennuie à crier ainsi.

— *Ennuyer de*. T'*ennuyer* du récit de tes prouesses. (Boil.)

— *Ennuyer par*. Les conversations nous *ennuient* par les oppositions des hommes et la [illegible] (Mass.)

— Absol. Le secret d'*ennuyer* est celui de tout dire. (Voltaire.) On n'approfondit point les questions de peur d'*ennuyer*. (J.-J. Rouss.)

— Impers. Je sens qu'il m'*ennuie* de ne vous [illegible] maître chez vous. (Molière.) Ce soir, comme il m'*ennuyait* de t'attendre, j'ouvrais de temps en temps la porte pour voir si tu venais. (Lemonnier.)

— Prov. *Il ennuie à qui attend*. Le temps paraît bien long quand on attend quelqu'un ou quelque chose.

S'ENNUYER v. pron. Éprouver de l'ennui, prendre de l'ennui. Le monde depuis qu'il est monde se plaint qu'il s'*ennuie*. (Mass.) Celui qui prétend ne jamais s'*ennuyer* est un sot ou un menteur [illegible] Mlle de Sommery.

[illegible]

— *S'ennuyer à*. [illegible] attendre.

— *S'ennuyer de*. [illegible] Malherbe [illegible] les hommes s'*ennuient* [illegible] (La Bruy.)

[illegible]

S'ennuyer de quelqu'un [illegible] ellipse que vous affectionnez. (Mérimée.)

*** ENNUYEUSEMENT** adv. [illegible] il ne reste d'autre consolation que de redire *ennuyeusement* leurs misères! (Fléch.) S'ils [illegible] (Grimm.)

*** ENNUYEUX, EUSE** adj. Qui est de nature à ennuyer, qui porte habituellement l'ennui avec soi. Homme ennuyeux. Femme ennuyeuse. [illegible] Mme de Sommery. [illegible] m'ont semblé plus lourds et plus *ennuyeux* qu'il n'est permis. (Mérimée.)

— Se dit également des choses. Discours ennuyeux. Conversation ennuyeuse. Lecture ennuyeuse. [illegible] (J.-J. Rouss.)

— *Ennuyeux à*. Un si long entretien vous serait *ennuyeux*. (Racine.)

— Fam. *Ennuyeux comme la pluie*. Très ennuyeux.

— S'empl. quelquefois substantiv. en parlant des personnes. C'est un ennuyeux, je vous en avertis. Dieu vous garde de cette ennuyeuse! Dans les petites villes on rencontre beaucoup d'ennuyeux et peu d'ennuyés. C'est un *ennuyeux*, un grand *ennuyeux*. (Acad.) Il n'y a que les sots et les *ennuyeux* qui aient besoin d'être riches. (Mlle de Lespinasse.)

ENNYCHIE s. f. [illegible] νύξ, nocturne). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, famille des pyralites, établi pour dix espèces qu'on trouve dans les clairières des bois et les prairies sèches et élevées.

ÉNOBARBE. s. m. (ét. lat., *æneus*, d'airain; *barba*, barbe). Ornith. Espèce de passereau de Java et de Sumatra.

ÉNOCH. Hist. s. Fils de Caïn, bâtit la première ville, *Enochia*.

— ÉNOCH. Septième patriarche, père de Mathusalem, fut transporté au ciel à cause de sa piété.

ÉNOCYCLIQUE adj. 2 g. (étym. gr., [illegible] année; κύκλος, cercle). Se dit d'une fête ou d'une cérémonie qui avait lieu à la fin d'une période chronologique. Fête énocyclique.

ÉNODE. adj. 2 g. (étym. lat., *e*, sans; *nodus*, nœud). Bot. Qui est dépourvu de nœuds.

ÉNODE s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, qui a pour type le dasyte nigricorne.

ÉNODÉ, ÉE ou **ÉNOUÉ, ÉE.** adj. Bot. Syn. d'ÉNODE.

ÉNODIEN, ENNE. adj. (étym. gr., ἐν, sur; [illegible] chemin). Myth. Qui préside aux chemins. Surnom de Mercure.

ÉNŒSOPHAGITE. s. f. [illegible] Méd. Inflammation de la tunique [illegible] de l'œsophage.

ÉNOICYLE s. f. [illegible] habitant; [illegible] Entom. Genre de [illegible]

ÉNOISELÉ, ÉE. part. pass. du v. Énoiseler. S'empl. adjectiv. Faucon énoiselé.

ÉNOISELER. v. a. 1re conj. (étym. fr., *en* et *oiseau*). Fauconn. Instruire l'oiseau, l'accoutumer au gibier.

— S'ÉNOISELER. v. pron. Être énoiselé.

ÉNOLME adj. 2 g. [illegible] qui rend des oracles). Antiq. gr. Épithète d'Apollon et de la prêtresse qui montait sur le trépied sacré.

ÉNOMARCHE ou **ÉNOMARQUE.** s. m. Antiq. milit. V. ÉNOMOTARQUE.

ÉNOMOTARQUE. s. m. (ét. fr., *énomote*; gr. ἀρχός, chef). Antiq milit. Chez les Grecs, Chef d'une énomotie.

ÉNOMOTE. s. m. Antiq. gr. Soldat qui faisait partie d'une énomotie à Lacédémone.

ÉNOMOTIE s. f. [illegible] ἐνωμοτία, même signif.). Antiq. milit. Subdivision de la phalange grecque. La force numérique de l'enomotie a varié. On peut conjecturer qu'elle a été de vingt à cinquante hommes. [illegible] qui était, dit-on, composée de vingt-cinq hommes.

ÉNOMPHALE [illegible]

ÉNONCÉ, ÉE [illegible] père que les faits *énoncés* dans ma lettre feront impression sur un cœur comme le vôtre. (Voltaire.)

— Substantiv. Ce qui est énoncé. Il nous a [illegible] rité. (Académie.) || *Un simple énoncé*. Une chose avancée sans développement, sans explica[illegible] avancée contre la vérité.

— Mathém. Ensemble de conditions que doivent remplir les inconnues d'un problème.

— Pal. Le contenu d'un acte, d'un jugement. Le notaire nous a lu l'énoncé de l'acte.

*** ÉNONCER** v. a. [illegible] *tiare*, formé du préf. extract. *e*, de, hors; et de *nuntiare*, annoncer). Le *c* prend une cédille de[illegible] cer ses idées. Énoncer son opinion, un jug[illegible] serait assez de les *énoncer*. (Condill.) Il faut observer qu'il y a bien de la différence entre concevoir un sens total et *énoncer* ensuite, par la parole, ce que l'on a conçu. (Dumarsais.)

[illegible]

— *Énoncer avec*. Il énonce ses pensées avec beaucoup de force et de clarté. Mais de mesquines considérations personnelles ne doivent pas empêcher d'*énoncer* avec indépendance ce que l'on croit être la vérité. (Rostan.)

— Procéd. *Énoncer faux*. Faire une déposition contraire à la vérité.

— S'ÉNONCER. v. pr. S'exprimer. Cet homme s'énonce en fort bons termes. Il s'énonce d'une manière obscure. Il s'énonce clairement. Cet [illegible] (Voltaire.)

— Être énoncé. Ce que l'on conçoit bien s'*énonce* clairement. (Boil.)

— Syn. comp. ÉNONCER, EXPRIMER. Le premier déclare la chose et la fait connaître; le second désigne une image plus marquée, plus complète. On *énonce* la pensée en la rendant d'une manière intelligible; on l'*exprime* en la rendant d'une manière sensible.

*** ÉNONCIATIF, IVE.** adj. Qui énonce, qui fait mention d'un fait.

— Gramm. [illegible] sion proposée par Dumarsais pour désigner ce [illegible] cise. || *Proposition énonciative*. Celle qui est proprement l'énoncé d'un jugement.

— Hist. *Acte énonciatif*. Nom donné à l'acte d'accusation porté contre Louis XVI.

[illegible]

Pal. *Terme énonciatif*. [illegible] naître distinctement une chose.

— ÉNONCIATIF. s. m. Syn. de PRÉDICAT.

*** ÉNONCIATION** s. f. [illegible] Action d'énoncer. Il a insisté sur l'énonciation des faits.

— Ce qui est énoncé. On ne condamne pas un accusé sur l'énonciation de faits dépourvus de preuves.

[illegible]

la simple perception, l'*énonciation* et le raisonnement. (Acad.) Dès que l'ensemble des mots énonce un sens, il fait une proposition ou une [illegible]

— Pal. [illegible] lits qu'on lui reproche.

ÉNOPER. v. a. 1re conj. Techn. Syn. d'ÉNOUER.

ÉNOPLIE s. f. [illegible] Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des serricornes, établi pour dix-neuf espèces.

— ÉNOPLIE. s. f. Genre de [illegible] tramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espèce d'Assam.

ÉNOPLIENS [illegible] Famille d'entozoaires nématoïdes, parasites [illegible]

ÉNOPLOCÈRE s. m. (étym. gr. [illegible] Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des prioniens, établi

[illegible]

pour une espèce originaire des Indes orientales, et qu'on trouve aussi à Cayenne.

ÉNOPLODÈRE s. m. [illegible] Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes.

ÉNOPLOPS s. m. [illegible] ὤψ, face). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des coréens.

ÉNOPLOSE s. m. [illegible] Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens, famille des percoïdes thoraciques. Le type de ce genre est l'énoplose armé.

ÉNOPLOTEUTHE s. m. [illegible] podes comprenant cinq espèces.

ÉNOPLURE. s. m. (ét. gr., ἔνοπλος, armé; οὐρά, queue). Entom. Syn. de BÉROSE.

ÉNOPS. s. m. Helminth. Syn. de LERNÉE.

ÉNOPTE s. m. [illegible] pecte). Antiq. Inspecteur qui surveillait, dans les repas publics, la distribution des boissons.

ÉNOPTROMANCIE. s. f. (ét. gr., ἔνοπτρον, miroir; [illegible] divination) au moyen d'un miroir magique.

ÉNOPTROMANCIEN, ENNE s. Celui, celle qui pratique l'énoptromancie.

ÉNORCHITE s. f. [illegible]

ÉNORGUEILLI, IE. part. pass. du v. Énorgueillir. S'emploie adjectiv. Esprit énorgueilli.

[illegible]

*** ÉNORGUEILLIR** v. a. 2e conj. [illegible] triomphateurs, allumèrent dans le cœur des vaincus d'immortels sentiments de rage et de vengeance. (Virey.)

— S'ÉNORGUEILLIR v. pron. [illegible] temps rapide. (E. Quinet.)

[illegible] s'*enorgueillit*. (Delille.)

ÉNORMAL, ALE [illegible] disait autrefois pour Irrégulier, extraordinaire.

*** ÉNORME.** adj. 2 g. [illegible] les Borromée. L'homme a purgé la terre de ces animaux gigantesques dont nous trouvons encore les ossements *énormes*. (Buff.) Les quais, le môle formé de blocs *énormes* existent encore. (E. Renan.)

[illegible]

[illegible] Buffon. [illegible]

— [illegible] énorme longueur de temps.

— [illegible] passe le double de la valeur de la chose vendue [illegible]

***ÉNORMÉMENT.** adv. [illegible] d'une manière énorme.

ÉNORMISSIME. adj. [illegible]

***ÉNORMITÉ.** s. f. [illegible] ses semble assurer aux pyramides une durée [illegible] *énormités*... (P. de St-Victor.)

[illegible] portion. L'iniquité de l'impôt est en raison directe de son *énormité*. (Proudhon.)

— Fig. Gravité. Ce que je vous écris ici est pour vous faire voir l'*énormité* de votre tort. (Volt.) || En parlant des crimes, des méfaits, [illegible] ce sens : L'énormité d'un crime. || S'est dit aussi pour Action atroce, crime épouvantable. [illegible] Il dit des énormités.

— Iron. On l'a employé quelquefois par plaisanterie, en parlant de peccadilles. Vous avez critiqué ses vers, il ne vous pardonnera pas cette énormité.

ÉNORMON. s. m. Médec. Principe vital d'Hippocrate.

ÉNOSICHTHON [illegible] de Neptune.

ÉNOSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Énosser. S'emploie adjectiv. Gosier énossé.

ÉNOSSER. v. a. [illegible] le gosier avec un os.

— S'ÉNOSSER. v. pron. Être énossé.

ÉNOSTÉAL. [illegible] énostéal.

— Substantiv. L'énostéal.

ÉNOSTOSE. s. f. [illegible] os). Pathol. Tumeur qui se forme dans le canal médullaire.

ÉNOUAGE. s. m. [illegible] tion de débarrasser les draps, à la main, des nœuds et des corps étrangers qui se trouvent à la surface.

ÉNOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Énouer. S'emploie adjectiv. Draps énoués.

***ÉNOUER.** v. a. [illegible] Manuf. Éplucher les draps, en ôter les nœuds. On dit aussi *épinceter*. || *Énouer en gras*. Éplucher [illegible] graissé.

— [illegible] nœuds de vieilles soudures de plomb, avant de les faire fondre.

— S'ÉNOUER. v. pron. Être énoué.

ÉNOUEUR, EUSE. s. [illegible] Celui, celle qui épluche les draps, qui en arrache les nœuds.

ÉNOURÉE. s. f. [illegible] établi pour une seule espèce de la Guyane.

ÉNOUROU. s. m. [illegible] et sarmenteux de la Guyane.

ENPLAQUE. s. f. [illegible]

ENQUADRUPÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Enquadrupéder. S'empl. adjectiv. Famille naturelle enquadrupédée.

ENQUADRUPÉDER. v. a. [illegible] drupèdes, métamorphoser en bête. L'imagination des Grecs enquadrupéda Chiron.

— S'ENQUADRUPÉDER. v. pron. Être enquadrupédé.

ENQUART. s. m. [illegible]

ENQUÉRANT (S'). part. prés. du v. S'enquérir. Qui s'enquiert. Des personnes s'enquérant de tout ce qu'on dit d'elles.

***ENQUÉRANT, ANTE.** adj. Qui a l'habitude de s'enquérir avec trop de curiosité. Vous êtes vraiment trop enquérant.

***ENQUÉRIR (S').** v. pron. [illegible] *enquise*. S'informer exactement, minutieusement, faire des recherches. Je me suis enquis de cet homme dans toute la ville, et je n'ai pu [illegible] Enquérez-vous avec soin [illegible] choses mystérieuses. (Chateaubriand.) Nul ne [illegible] tais devenu. (G. Sand.)

[illegible] vocat. (Racine.)

— Prov. *Trop enquérir n'est pas bon*. On s'enquiert quelquefois de choses qu'on est ensuite fâché d'avoir apprises.

— Syn. comp. S'ENQUÉRIR, S'INFORMER. On s'*enquiert* de ce qu'on a un grand intérêt de savoir [illegible] par un intérêt léger, par bienséance.

***ENQUERRE.** v. a. [illegible] d'être vérifié.

— Blas. *Armes à enquerre* ou *à enquérir*. Armes qui offrent dans leur disposition une faute contre les règles, faute faite à dessein pour que l'on s'informe du motif de cette irrégularité.

— ENQUERRE. s. m. Prat. Recherche de l'origine. Faire l'enquerre.

ENQUERRÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit des armes à enquerre. Armes enquerrées.

ENQUESTANT, ANTE. adj. (pr. *an-ke-stan*; rad. *question*). S'est dit pour Interrogatif. Qui exprime l'interrogation. Si j'avais eu à dresser des enfants, je leur aurais mis sans cesse à la bouche une façon de répondre *enquestante* et non résolutive. (Montaigne.)

ENQUESTER. v. a. 1re conj. Informer. (Rabelais.)

***ENQUÊTE.** s. f. (pr. *an-kète*; rad. lat. *inquisitio*, fait de *inquirere*, rechercher, s'enquérir). Procéd. civ. Recherche qui se fait en justice par audition de témoins, pour vérifier l'existence ou la non-existence de faits articulés dans un procès civil. Ordonner une enquête. Procéder à une enquête. L'ouverture d'une enquête. La clôture d'une enquête. Le procès-verbal d'enquête. L'enquête a été faite devant le tribunal civil. L'enquête faite en faveur du mari a été déclarée nulle. Achever, recommencer une enquête. *Enquête* se dit aussi au criminel dans le langage ordinaire. Dans le langage du droit, on dit *information*.

[illegible]

— *Enquête par commune renommée*. Sorte d'enquête dans laquelle les témoins sont appelés à déposer de ce qu'ils ont vu et même de ce qu'ils ont appris par la rumeur publique. || *Enquête contraire* ou *contre-enquête*. Celle qui a lieu dans l'intérêt du défendeur. || *Enquête directe*. Celle qui a lieu dans l'intérêt du demandeur. || *Enquête par écrit*. Celle qui a lieu lorsque les dépositions des témoins sont consignées dans un procès-verbal. || *Enquête respective*. Celle qui a lieu tant de la part du demandeur que de celle du défendeur, et qui tend à éclairer des faits articulés par l'un, et contestés par l'autre. || *Enquête verbale*. Celle qui a lieu à l'audience, qui est le résultat des dépositions des témoins.

— Études, recherches, en matière de haute administration, faites par ordre de l'autorité. Enquête administrative. Enquête commerciale. L'enquête sur les fers, l'enquête sur les houilles, l'enquête sur les sucres. L'enquête générale sur les populations. *L'enquête administrative* est la première des enquêtes qui précède l'établissement d'un chemin de fer. || *Enquête de commodo et incommodo*. Celle qui précède la mise en activité de certaines usines ou fabriques rangées par la loi dans la classe des établissements dangereux ou insalubres. || *Enquête locale* ou *enquête d'expropriation*. Celle qui est relative à l'application des plans aux propriétés particulières. || *Enquête parlementaire*. Enquête ordonnée par une assemblée législative, et faite en son nom par une commission spéciale, en vue de constater des faits, de recueillir des renseignements propres à l'éclairer sur des matières d'intérêt public.

— Dr. can. Information faite pour la canonisation d'un saint.

— Hist. On appelait, dans les parlements, *Chambres des enquêtes*, ou simplement *les enquêtes*, des chambres où l'on jugeait les appellations des sentences rendues sur procès par écrit.

— Jurispr. anc. *Enquête d'examen à futur*. Celle qui avait lieu par avance, sans qu'il y eût de procès commencé, lorsque l'on craignait que l'absence ou la mort prochaine de certains témoins ne vinssent à la preuve d'un fait impossible. || *Enquête de sang*. Toute information en matière criminelle. || *Enquêtes par tourbes*. Sorte d'information que les cours souveraines ordonnaient, pour savoir les us et coutumes d'un lieu, lorsque, dans un procès pendant devant elles, il s'élevait des difficultés sur un point de coutume ou sur un article conçu en termes obscurs ou ambigus. || *Convertir les informations en enquête*. Rendre civil un procès criminel.

— Mar. *Enquête de pavillon*. Action de donner la chasse à un navire auquel on veut faire hisser son pavillon.

***ENQUÊTER (S').** v. pron. 1re conj. (pr. *an-kè-té*; du lat. *inquirere*). Chercher, s'enquérir, s'informer. Ainsi, plus, mademoiselle, vous pouvez vous *enquêter* de mon humeur et de mon caractère, je suis sûr que vous en ferez de bons rapports. (Marivaux.)

— Signifie aussi Se soucier, et s'emploie alors avec la négative. Il ne s'enquête de rien, ou simplement, il ne s'en enquête. Dans ce sens, *s'enquêter* paraît être une corruption du mot *s'inquiéter*. Ils ne s'*enquêtent* point de cela. (Molière.)

***ENQUÊTEUR.** adj. m. Se dit de celui qui était chargé de l'enquête, qui tenait les registres des enquêtes. Les commissaires du Châtelet se qualifiaient commissaires examinateurs et enquêteurs.

— Dans l'ancienne administration, cette dénomination s'ajoutait à beaucoup de noms de charges ; il y avait le grand maître enquêteur des eaux et forêts, chargé de tout ce qui concernait l'aménagement des forêts ; les architectes enquêteurs, chargés de la vérification des comptes des bâtiments civils, etc.

— Substantiv. *Un enquêteur*. Le commissaire ou l'agent chargé des enquêtes.

— Hist. *Enquêteurs royaux*. Inspecteurs envoyés par saint Louis pour surveiller la conduite des officiers royaux. Ils disparurent à la mort de ce roi.

— Hist. ecclés. On appliquait la dénomination d'*enquêteur* aux inquisiteurs de la foi. Les enquêteurs de la foi.

ENQUEUTER. v. a. 1re conj. (pr. *en-keu-té* ; rad. *queue*). Mar. Passer sur la pointe d'un banc sous-marin sans danger d'échouer.

ENQUI. s. m. (pr. *an-ki*). Mar. Palan qui servait à serrer les drosses des racages.

ENQUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ki-llé*, *ll* mouill.). Arg. Cacher entre ses jambes une chose volée. || Entrer.

ENQUILLEUSE. s. f. (pr. *an-ki-lleuze*, *ll* mouill.). Arg. Nom donné aux détourneuses. Les enquilleuses savent placer sous leur robe une pièce d'étoffe de 20 à 25 mètres, et marcher sans la laisser tomber, non seulement paraître embarrassées ; d'autres laissent tomber, en marchandant, une ou deux pièces de malines ou de dentelles qu'elles ramassent avec le pied, et qu'elles savent cacher dans leur chaussure.

ENQUINAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Enquinauder. S'empl. adjectiv. Opéra enquinaudé.

ENQUINAUDER. v. a. et n. 1re conj. (pr. *en-ki-no-dé*; rad. *Quinault*). Faire prendre à quelqu'un le style de Quinault, l'engager à imiter les opéras de cet auteur. La Fontaine, qui a créé ce mot, lui a donné ce sens dans sa satire du *Florentin :*

> [illegible]
> Du doux, du tendre, et semblables sornettes,
> [illegible]

— Fig. Séduire, tromper. A quinze ans, un jésuite m'*enquinauda* ; je fus novice, on m'abêtit pendant deux ans. (Volt.)

— S'ENQUINAUDER. v. pron. Être enquinaudé.

ENQUIQUINER. v. a. 1re conj. Arg. Agacer, vexer. Ce qui l'*enquiquinait* le plus, c'était un petit tremblement de ses deux mains. (É. Zola.)

ENQUIS, ISE. part. pass. du v. S'Enquérir. S'empl. adjectiv. Prat. Interrogé dans une enquête. Témoin enquis. Preuve enquise. Le témoin, enquis s'il avait vu l'accusé, répondit que non. *Enquis* d'où lui était arrivée premièrement cette méchante pensée, il dit que... (Malherbe.)

ENQUIS. s. m. Jurispr. anc. Information. Le bailli ordonna un nouvel enquis. Requérir un enquis.

ENRACINABLE. adj. Qui peut être enraciné.

ENRACINATION. s. f. (pr. *an-ra-si-nasion*). Néol. Hortic. Action d'enraciner, de s'enraciner.

ENRACINÉ, ÉE. part. pass. du v. Enraciner. S'empl. adjectiv. Qui a pris racine.

— Se dit d'une plante qui a beaucoup de racines.

— Fig. Vice enraciné. Habitude enracinée. Abus enraciné. Préjugés enracinés. Lorsqu'un abus est *enraciné*, il faut un coup de foudre pour le détruire. (Volt.) On voit ici, par un exemple frappant, combien il est difficile de rétablir la vérité quand une erreur est *enracinée*. (Chateaub.) Les vieilles lois immuables *enracinées* dans la vétusté vont être ébranlées par des lois nouvelles. (P. de St-Victor.)

> [illegible]

— Constr. Qui a une culée nommée enracinement. Jetée enracinée.

ENRACINEMENT. s. m. Action d'enraciner, de s'enraciner. L'enracinement des arbres.

— Fig. L'enracinement des vices. L'enracinement des habitudes.

— Agric. Consolidation des racines d'un arbre encaissé, transplanté.

— Constr. hydraul. Espèce de culée.

***ENRACINER (S').** v. pron. 1re conj. Prendre racine, s'attacher au sol par des racines. Une plante qui s'enracine, qui commence à s'enraciner. Les plantes marines s'*enracinent* sur les sables et les rochers de la mer. (B. de St-P.)

— Fig. Un mal qui s'enracine. Une opinion qui s'enracine dans les esprits. La haine s'enracine dans son cœur. Les mauvais penchants ne s'enracinent que trop facilement dans l'âme. Comment des coutumes si bizarres avaient-elles pu s'établir et s'*enraciner* ? (Rayn.)

> [illegible]

— Par ellipse du pronom. Il ne faut pas laisser *enraciner* les abus. (Volt.)

— ENRACINER. v. a. Faire prendre racine à. Enraciner un arbre. La nature enracine si bien les chênes gigantesques dans le sol, qu'ils résistent sans peine à tout l'effort des vents.

— Fig. Enraciner les abus. Enraciner les préjugés. Enraciner les vices. Enraciner les mauvaises habitudes. Voilà comment on *enracine* les préjugés chez les hommes. (Volt.)

> [illegible]

— ENRACINER. v. n. Prendre racine, pousser des racines, s'attacher au sol par des racines. Cet arbre a bien enraciné.

ENRAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrager. S'emploie adjectiv. Qui a la rage, qui est saisi d'un délire furieux accompagné d'horreur pour les liquides et d'envie de mordre. De tous les animaux, les chiens sont les plus sujets à devenir enragés. Les personnes enragées sont très difficiles à guérir.

— Pop. *Chien enragé*. Homme très méchant.

— Fig. et fam. Furieux, aveuglé par la fureur, par quelque passion violente. Cet homme est enragé. Il faut être enragé pour agir ainsi. Il faut que vous soyez enragé pour prendre cette résolution. Il faut être bien *enragée* pour l'aimer autant qu'on fait. (Mme de Sévigné.)

— Excité. Personne n'aura-t-il le pouvoir d'obtenir de vous quelque espèce de soin et de régime pour tempérer un peu ce sang si *enragé* ? (Mme de Sévigné.)

— Qui est extrême, excessif en son genre, qui porte les choses à l'extrême. Se prend le plus souvent en mauvaise part. Un enragé coquin. Un scélérat enragé. Un persécuteur enragé. Un amoureux enragé. C'est un enragé bandit. C'est un joueur enragé.

— Fig. et fam., en parlant des choses. Violent, excessif, extrême. Un mal enragé. Une douleur enragée. Une faim enragée. Une passion enragée. Une audace enragée. Il fait ici un temps *enragé* depuis trois jours. (Mme de Sév.) Il va falloir peut-être des interrogatoires et faire une polémique *enragée*. (Mérimée.)

— *Musique enragée, musique d'enragé*. Musique très bruyante et discordante.

— Fig. et pop. *Être enragé contre une personne, contre quelque chose*. Les poursuivre de sa colère, de son acharnement. Une fille depuis longtemps *enragée* contre sa mère. (Racine.) Toutes les dames de la cour étaient *enragées* contre elle. (Mme de Sév.) Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette femme cruelle est *enragée* contre moi. (Stendhal.)

— Loc. prov. *Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé*. Quand on veut nuire à quelqu'un, ou lui faire une injustice, le perdre, on lui suppose des torts, des défauts, des vices qu'il n'a pas. || *Manger de la vache enragée*. Éprouver beaucoup de privations et de fatigues.

— Bot. *Piment enragé*. Petit piment à saveur très piquante.

— ENRAGÉ, ÉE. s. Personne enragée. Soigner un enragé. Guérir un enragé. Attacher les enragés. Les enragés sont à craindre.

— Fig. et fam. Celui, celle qui est d'une énergie fougueuse, qui s'acharne à quelque chose. C'est un enragé. C'est une enragée. Mais c'est un *enragé* que cet homme-là. (Acad.) Prouve à ces *enragés* que tu es le roi. (E. About.)

— Personne qui est extrême, excessive en son genre. Vous avez affaire à un enragé qui pousse toujours les choses à l'extrême. || C'est en ce sens que l'on dit : *Crier comme un enragé, se battre comme un enragé, aimer le jeu comme un enragé*. Crier, se battre, jouer à l'excès.

— Hist. *Les enragés*. Nom donné en 1793 aux révolutionnaires les plus exaltés.

ENRAGEANT. part. prés. du v. Enrager. Qui enrage. Des femmes enrageant de dépit. Une personne enrageant en secret.

*** ENRAGEANT, ANTE.** adj. Fam. Qui fait enrager, qui cause une vive irritation, un violent chagrin. Cela est enrageant. Des contradictions enrageantes. Rien n'est plus *enrageant* qu'un professeur allemand qui croit avoir une idée. (Mérimée.)

ENRAGEAT. s. m. (pr. *an-ra-ja*). Vitic. Sorte de cépage noir hâtif du Médoc.

ENRAGEMENT. s. m. État de celui qui enrage.

ENRAGÉMENT. adv. D'une manière enragée.

***ENRAGER.** v. n. 1re conj. (rad. *en* et *rage*). Se conjugue comme *Rager*. Être saisi de la rage. Si ce chien ne boit pas, il enragera.

— Fig. et fam. Souffrir une douleur excessive. Il enrage des dents. Il enrage du mal de dents. Enrager de douleur.

— Fig. et fam. Éprouver un besoin vif et pressant accompagné de douleur. Enrager de faim.

— Dans un sens analogue, Éprouver un désir ardent et violent. Enrager de parler. Enrager de chanter. Enrager de se montrer.

— Éprouver un dépit, un déplaisir sensible. Enrager de voir son ennemi parvenir aux emplois. Enrager de se voir humilié. Morbleu, j'*enrage* d'avoir raison. (Brueys.)

— Absol., dans le même sens. Doit-il enrager? [illegible] j'*enrage!* (Mol.) Jugez s'il y a lieu d'*enrager* en de semblables malentendus. (Racine.)

— *Faire enrager*. Faire éprouver du dépit. Faire enrager une personne. [illegible] m'ayez fait cruellement *enrager* cet été avec vos si et vos non, je vous assure que je suis bien triste de ne pas vous dire adieu (Mérimée.) [illegible] pour sa malade, moitié aussi pour le plaisir de faire *enrager* [illegible]

[illegible]

— *Enrager après*. Être passionné pour. L'un *enrage* après les femmes; l'autre veut toujours avoir le ventre à table. (Malh.)

— *Enrager contre*. Être en colère contre. Il enrage contre vous.

Enrager de. J'enrage de me taire et d'entendre mentir. (Corneille.)

Enrager que. J'enrage que mon père et ma mère ne m'aient pas fait bien étudier dans toutes les sciences quand j'étais jeune. (Mol.)

Expr. prov. *Prendre patience en enrageant*. Dévorer en silence un outrage, une contrariété ou une disgrâce qu'on ne peut venir. [illegible] *Il ferait enrager la bête et le marchand*. [illegible] *Il n'enrage pas pour mentir*. Il a souvent recours au mensonge, il est dans l'habitude de mentir.

— Activ. Ce qui m'enrage, c'est l'obstination de cet enfant.

ENRAGERIE. s. f. Acte d'homme enragé, furieux. Il s'est fait ici une penderie d'un prêtre sorcier qui avait fait des *enrageries* plus que diaboliques. (Malherbe.)

ENRAIDIR. v. a. 2e conj. Rendre raide.

— ENRAIDIR. v. n. Devenir raide.

ENRAIDISSEMENT. s. m. Action d'enraidir; résultat de cette action.

ENRAIEMENT. s. m. V. ENRAYEMENT.

ENRAMER. v. a. 1re conj. (rad. *rameau*). Mettre les vers à soie sur la bruyère.

ENRASER v. a. 1re conj. Syn. d'ARASER.

ENRAYAGE. s. m. (pr. *an-rè-iaje*). Action ou manière d'enrayer.

— Enrayer aux pieds des bœufs.

ENRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrayer (rad. *rayon*). S'empl. adjectiv. Roue enrayée.

— Fig. Arrêté. Affaire enrayée.

ENRAYÉ. part. pass. du v. Enrayer (rad. *raie*). S'empl. adject. Champ enrayé.

★ **ENRAYEMENT** ou **ENRAIEMENT**. s. m. (pr. *an-rè-ie-man* ou *en-rè-man*). Action d'enrayer; résultat de cette action. L'enrayement d'une roue.

★ **ENRAYER**. v. a. 1re conj (pr. *an-rè-ier*; rad. *rayon*). Se conjugue comme *Payer*. Techn. Garnir une roue de rais. Enrayer une roue.

— Arrêter une roue par les rais ou au moyen d'un sabot, en sorte qu'elle glisse et qu'elle ne tourne point. Enrayer un chariot. Enrayer deux roues.

— Par extension. Rendre moins rapide le mouvement de. Dans les rues escarpées de Lausanne, je faisais *enrayer* mes jambes. (Mme Necker.)

— Fig. Il faut faire aux grands parleurs ce qu'on fait aux roues des carrosses à la descente d'une montagne, il faut les *enrayer*. (Men.)

— Absol. La côte est rapide, il est prudent d'enrayer.

Fig. et fam. S'arrêter. [illegible] (J.-J. Rousseau.)

— Fam. Renoncer aux succès, à l'amour. Vous êtes encore coquette à votre âge, il serait temps d'*enrayer*. (Sall.)

— S'ENRAYER. v. pron. Être enrayé, pouvoir être enrayé. Les roues s'enrayent quelquefois d'elles-mêmes.

ENRAYER. v. a. 1re conj. (rad. *raie*). Agric. Tracer le premier sillon dans un champ qu'on veut labourer.

— *Enrayer des sillons*. [illegible] faire un ados au milieu du champ.

ENRAYEUR. s. m. (pr. *an-rè-ieur*). Celui qui enraye.

— Techn. Ouvrier qui conduit la sonnette à déclic, dans la construction des pilotis.

ENRAYOIR. s. m. (pr. *an-rè-ioir*; rad. *enrayer*). Art milit. Nom donné autrefois à la coche d'une noix d'arbalète qui retenait la corde bandée.

— Techn. Machine destinée à enrayer une voiture. Mettre l'enrayoir à la roue d'une voiture.

★ **ENRAYURE**. s. f. (pron. *an-rè-iure*). Ce qui sert à enrayer. Bonne enrayure, mauvaise enrayure. Solide enrayure. L'enrayure se brisa au milieu de la descente.

— Artill. [illegible]

[illegible] *Planche enrayure*. [illegible]

ENRAYURE. s. f. Agric. Premier sillon que trace la charrue en labourant.

ENRÉGIMENTATION. s. f. (pr. *an-ré-ji-man-ta-sion*). Néol. Action d'enrégimenter.

ENRÉGIMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrégimenter. S'emploie adjectiv. [illegible]

ENRÉGIMENTEMENT. s. m. Action d'enrégimenter.

★ **ENRÉGIMENTER**. v. a. 1re conj. Art. milit. Incorporer dans un régiment. Pendant la campagne de Saxe, on enrégimentait les conscrits [illegible]

— Former un régiment de plusieurs compagnies séparées, de plusieurs hommes de différents corps. Les débris de ces bataillons décimés par l'ennemi furent enrégimentés dans le 5e de ligne.

— Fig. [illegible]

— S'ENRÉGIMENTER. v. pron. Se former en régiment. Se mettre dans un régiment.

— Se former en groupes. Se mettre dans un parti, dans une coterie.

ENREGISTRABLE. adj. 2 g. Qui peut, qui doit être enregistré. J'ai assez duré pour rendre ma durée remarquable et *enregistrable*. (Montaigne.) Voltaire l'a également employé.

ENREGISTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enregistrer. S'empl. adjectiv. Acte enregistré. Les actes sous seing privé n'ont de date certaine que du jour où ils ont été enregistrés. Il voulut que tout fût *enregistré*, soigneusement écrit. (G. Flaubert.)

★ **ENREGISTREMENT**. s. m. Action d'enregistrer.

— Particulièrement, Transcription d'un acte dans un registre, soit en entier, soit par extrait, dans le but de le rendre plus authentique, ou de lui donner plus de force. L'enregistrement d'un exploit, d'un procès-verbal. L'enregistrement n'est exigé à peine de nullité que pour les exploits et procès-verbaux sujets à un simple droit fixe.

— Ce qu'on écrit sur un acte, sur un contrat, etc., pour constater qu'ils ont été enregistrés. Lisez l'enregistrement. L'enregistrement de ce privilège, de cet exploit, porte telle date.

— Se dit aussi du lieu où l'on enregistre. Aller à l'enregistrement. Sortir de l'enregistrement. Notre argent sera mieux placé sur un [illegible] (De Juss.)

— Action de prendre note de certains faits pour en conserver le souvenir.

— Opération des compteurs et autres appareils qui notent certains faits dont l'observation directe serait difficile ou impossible.

— Absol. *L'enregistrement*. L'administration de l'enregistrement. Ce jeune homme se destine à l'enregistrement. Les lois organiques de l'*enregistrement* sont celles du 22 frimaire an VII, 27 mai 1791, 19 décembre 1790, du 12 décembre 1798. Ce service est administré par un directeur général relevant du ministre des finances, par des directeurs, inspecteurs, vérificateurs et receveurs. (L. Grég.)

— Anc. jurispr. *Enregistrement des lois*. Acte par lequel les parlements, après avoir vérifié les lois qui leur étaient envoyées au nom du roi, en ordonnaient la transcription sur leurs registres, ainsi que l'envoi aux juridictions de leur ressort pour y être publiées, enregistrées et exécutées.

★ **ENREGISTRER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-re-jis-tré*; rad. *registre*). Inscrire sur un registre.

— Particulièrement, Mentionner sommairement ou littéralement sur un registre public, des actes ou des conventions faites, moyennant un droit fiscal pour assurer leur existence et constater leur date. Enregistrer un acte, un exploit, un procès-verbal. Les notaires, greffiers et secrétaires d'administration doivent faire enregistrer leurs actes aux bureaux dans l'arrondissement desquels ils exercent leurs fonctions.

— Fig. Recueillir par écrit, et même conserver dans sa mémoire. Enregistrer des faits. L'histoire a enregistré les hauts faits de nos soldats.

— Fig. Tenir compte de. Qu'il s'observe bien, car ses ennemis enregistrent, observent toutes ses actions. Ne faites pas d'aveux contre vous, l'envie les *enregistre* en notant votre [illegible] (Mme de Genlis.)

— Anc. législ. Faire l'enregistrement d'un édit, d'une ordonnance royale.

L'Académie permet d'écrire aussi *enrégistrement* et *enregitrer*, mais cette orthographe est entièrement inusitée. Rien, d'ailleurs, ne justifie cette modification, qui n'a d'autre effet que de remplacer des expressions correctes par des mots d'une prononciation sourde et désagréable.

— S'ENREGISTRER. v. pron. Être enregistré. Les actes notariés, et généralement tous les actes civils, judiciaires et extra-judiciaires, et les jugements s'*enregistrent* maintenant sur les minutes, brevets ou originaux. (Chabrol-Chaméane.)

ENREGISTREUR. s. m. Néol. Celui qui enregistre.

— Adjectiv. Se dit d'appareils qui notent certains faits dont l'observation directe serait difficile ou impossible.

ENRÊNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrêner. S'empl. adjectiv. Cheval enrêné.

ENRÊNER. v. a. 1re conj. Manég. Arrêter et nouer les rênes d'un cheval.

— S'ENRÊNER. v. pron. Être enrêné.

ENRÊNOIRE. s. f. (rad. *enrêner*). Manég. Morceau de bois auquel on attache les rênes des chevaux.

ENRHUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrhumer. S'empl. adject. Homme enrhumé. Femme enrhumée. Enfant enrhumé. Le prince est *enrhumé*, le courtisan veut l'être. (Lamotte.)

— Fig. [illegible]

— ENRHUMÉ. s. m. Celui qui est enrhumé.

★ **ENRHUMER**. v. a. 1re conj. (ét. gr., [illegible]). Causer du rhume, un rhume. Le froid enrhume facilement une personne de constitution grêle, de tempérament lymphatique.

— Absol. [illegible] dans le canal alimentaire, soit même qu'il provienne du frisson de la fièvre ou d'une impression morale. (Forget.)

— Ne [illegible]

— S'ENRHUMER. v. pron. Gagner un rhume, devenir enrhumé. On s'*enrhume* avec d'autant plus de facilité qu'on éprouve alternativement l'impression du froid et de la chaleur, lorsque le corps se trouve dans un état de transpiration. (Forget.)

ENRHUNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrhuner.

ENRHUNER. v. a. 1re conj. Techn. Placer la tête d'une épingle à l'extrémité de la hanse ou du fil de laiton.

— S'ENRHUNER. v. pron. Être enrhuné. La manière dont les épingles doivent s'enrhuner.

ENRHYTHME, ENRHYTHMIQUE. adj. V. ENRYTHME, ENRYTHMIQUE.

ENRICHI, IE. part. pass. du v. Enrichir. Personne enrichie. Ceux même que la seule industrie avait *enrichis* ne pouvaient guère fonder leur propriété sur de meilleurs titres. (J.-J. Rousseau.)

[illegible]

— Fig. Le jardin, *enrichi* par l'art, m'ouvre ses belles perspectives et ses promenades verdoyantes. (Deleuze.)

— ENRICHI, IE. s. Personne enrichie. Ce sot a toute la morgue d'un nouvel *enrichi*. (Acad.)

★ **ENRICHIR**. v. a. 2e conj. Rendre riche. [illegible]

— Orner par quelque chose de riche, de précieux. Il a enrichi mon album de beaux dessins. Enrichir de pierreries la poignée d'une épée.

— Fig. La chimie a enrichi l'industrie de ses découvertes. Il cherche à enrichir son esprit de nouvelles connaissances. [illegible] Ce n'est que Dieu avait pris plaisir d'orner et d'*enrichir* de ses dons et de ses grâces. (Mass.) Vous êtes fort bien, pendant que vous êtes jeune, [illegible] des langues. (Volt.) Que penseriez-vous que représentent ces chefs-d'œuvre de l'art exposés à l'admiration publique? Les défenseurs de la patrie? ou ces hommes plus cruels encore qui l'ont *enrichie* par leurs vertus? (J.-J. Rouss.)

[illegible]

— *Enrichir un poème, un ouvrage*. Y ajouter des épisodes, des portraits, des détails pour l'embellir et le rendre plus intéressant. Enrichir un ouvrage de recherches curieuses.

— *Enrichir une langue*. La rendre plus abondante et plus riche par des expressions, des locutions, des tours nouveaux, heureux et que l'usage consacre. Il faut voir de quels mots elle *enrichit* la langue. (Boil.)

— Absol. Le commerce enrichit.

— S'ENRICHIR. v. pron. Devenir riche, être enrichi. S'enrichir aux dépens d'autrui. Ce marchand s'est enrichi en peu de temps. S'enrichir des dépouilles des plaideurs. Le cabinet de cet antiquaire s'est enrichi d'une collection de médailles. On s'*enrichit*, je crois, en faisant quelque bien. (Roger.) Piron, refusant d'entrer dans la finance, disait qu'il en craignait trop [illegible] *enrichir* et de s'y être *enrichi*. (Sall.) C'est [illegible] soins. (Bern.)

— Fig. La mémoire s'enrichit par la lecture. Quand la fortune l'eut abandonnée, elle s'*enrichit* plus que jamais elle-même de ses vertus. (Boss.) Toutes les beautés dont notre langue s'est depuis *enrichie*. (Mass.)

[illegible]

— Min. *Un filon s'enrichit* lorsqu'il devient plus épais ou plus chargé de parties métalliques.

★ **ENRICHISSEMENT**. s. m. (rad. *enrichir*). Action de rendre riche, plus riche.

— Ornement, parure. L'enrichissement d'un [illegible] chissement dans les étoffes. Les peintures, les dorures, les marbres précieux, sont un enrichissement [illegible]

— Fig. Ne se dit guère que dans ce sens. Un sage emploi de néologismes et de mots étrangers contribue à l'enrichissement d'une langue. Il a ajouté à son discours des traits, des citations qui sont un grand enrichissement. J'ai pris pour m'expliquer un style simple et me contente d'une expression nue de mes opinions, [illegible] aucun *enrichissement* d'éloquence. (Corneille.)

ENRICHISSEUR. s. m. Celui qui enrichit.

ENRILE. s. f. Bot. Genre de plantes grimpantes qui croissent aux Philippines.

ENRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrimer.

ENRIMER. v. a. 1re conj. Techn. Pousser le poinçon directement au-dessus de l'enclume, en approchant ou en écartant la boîte avec le pousse-broche.

ENRIMER (S'). v. pron. 1re conj. S'embarrasser dans les rimes. Et en rimant bien souvent je m'*enrime*. (Marot.)

ENRIMEUR. s. m. (rad. *enrimer*). Techn. Ouvrier qui conduit la sonnette à tiraude.

ENRISÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Riant.

ENROBAGE. s. m. Action d'enrober.

— Action d'ajouter de la mélasse ou de la glucose au café qu'on brûle, afin qu'il soit plus luisant et plus lourd.

[illegible]

ENROBÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrober. Fût enrobé. Café enrobé. Viande enrobée.

ENROBER. v. a. 1re conj. (rad. *robe*). Comm. Couvrir d'une double enveloppe. Enrober un tonneau.

— Soumettre à l'enrobage. Enrober du sucre. Enrober des bougies.

ENROCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrocher.

ENROCHEMENT. s. m. (rad. *enrocher*). Archit. hydraul. Amas de pierres que l'on forme au pied d'une pile ou d'une culée de pont, d'une jetée, [illegible] bile, pour les défendre des affouillements ou des [illegible]

ENROCHER. v. a. 1re conj. Archit. hydraul. Faire un enrochement.

— S'ENROCHER. v. pron. Être enroché. Ce terrain mobile s'est accidentellement enroché.

ENROIDIR. V. ENRAIDIR.

ENRÔLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrôler. S'empl. adjectiv. Jeunes gens enrôlés.

[illegible] comme vaincus, s'ils eussent reconnu qu'ils étaient *enrôlés* sous les bannières du mensonge. (Massillon.)

— Substantiv. Personne enrôlée.

★ **ENRÔLEMENT**. s. m. Action d'enrôler ou de s'enrôler. La loi défend les enrôlements forcés. Faire signer un enrôlement. Mon enrôlement a été volontaire. Les racoleurs recevaient une prime pour chaque enrôlement. Il décréta l'*enrôlement* de tous les citoyens valides. [illegible]

— Acte, feuille qui constate l'enrôlement. Je viens de signer mon enrôlement. Il partit pour [illegible]

★ **ENRÔLER**. v. a. 1re conj. Mettre, écrire sur le rôle.

— Se dit particulièrement des gens de guerre que l'on engage pour le service de l'armée de terre ou de mer. Enrôler des matelots. Enrôler des soldats. On l'a enrôlé dans un escadron de dragons.

— Fig. Faire entrer dans une affiliation, dans [illegible], de rendre l'intérêt [illegible] propres [illegible]

— S'ENRÔLER. v. pron. [illegible]

— Par extens. et fam. Entrer dans une affiliation quelconque. Il s'enrôla parmi les saint-simoniens. S'enrôler dans une confrérie, dans une société. Shakespeare s'enrôla dans une troupe de comédiens.

ENRÔLEUR [illegible]

ENROQUER [illegible]

ENROSSER [illegible]

ENROUÉ, ÉE [illegible] enroué. Dans cette acception il est familier.

* **ENROUEMENT** ou **ENROÛMENT** [illegible] espèce de tension avec sécheresse de la membrane muqueuse qui tapisse le larynx. (Petit.)

* **ENROUER** [illegible] mation dans la membrane muqueuse qui tapisse [illegible] lard, le serein ont enroué ce chanteur.

— Absol. Un courant d'air suffit pour enrouer.

— S'ENROUER. v. pron. Perdre la netteté de [illegible]

— Avec suppression du pronom personnel. [illegible]

ENROUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrouiller. S'empl. adjectiv. Métal enrouillé. Fer [illegible] des choses que tout le savoir *enrouille* des pé[illegible]

ENROUILLEMENT [illegible] ce qui est enrouillé.

* **ENROUILLER** [illegible] rou-llé. Il mouill. Rendre rouillé, former de la rouille sur quelque métal. L'humidité en[illegible]

— Fig. et fam. Se dit de l'esprit, de l'imagination. L'oisiveté, la vieillesse enrouille l'esprit. Vous allez vous enrouiller en province. La tristesse, avec le temps, *enrouille* et moisit l'âme, abâtardit tout l'homme, endort et assoupit sa vertu. (Charron.)

— S'ENROUILLER. [illegible] Le fer s'enrouille.

[illegible]

ENROUILLURE [illegible] Rouille.

ENROULAGE [illegible] s'enrouler. L'enroulage du fil. Donner plus de longueur aux bobines pour faciliter l'enroulage [illegible]

ENROULÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrouler. Singe à queue enroulée. Étoffe enroulée. Elle le trouve *enroulé* par la queue à un des balustres. (G. Flaubert.)

[illegible] l'intérieur des feuilles qu'elles roulent en cornet.

— ENROULÉS. s. m. pl. Conchyl. Famille qui réunit tous les genres dont la coquille a la spire presque entièrement enveloppée par le dernier tour.

* **ENROULEMENT.** s. m. Action d'enrouler, de s'enrouler. Résultat de cette action.

— Archit. Ornement en ligne spirale. La volute est une espèce d'enroulement. ‖ Suite d'ornements, ordinairement de rinceaux, engagés [illegible] lutions. On ne doit pas se montrer trop sévère pour l'arabesque, qui consiste en rinceaux, en [illegible]

— Bot. Déformation des organes axiles roulés sur eux-mêmes de haut en bas.

— [illegible] ombilical est enroulé autour du cou ou d'un [illegible]

[illegible] roulement d'une plate-bande de buis ou de gazon. L'enroulement des feuilles dans le bour[illegible]

* **ENROULER** [illegible] elle-même. Les singes enroulent leur queue [illegible] *cylindre*. La rouler sur elle-même autour d'un [illegible]

S'ENROULER. [illegible] soi-même ou sur un autre corps. Le serpent [illegible] roulent gracieusement autour de ces appuis. Les arabesques s'enroulent bien autour de ce médaillon. Autour de son front soucieux *s'enroula* un serpent d'or, en guise de diadème. (Gér. de Nerval.)

ENROULEUR, EUSE. adj. [illegible] rouler. Cylindre enrouleur.

ENROULOIRE. s. f. Techn. Pièce de bois sur laquelle passe l'étoffe avant de s'enrouler [illegible]

ENROUTINÉ, ÉE. adj. Livré à la routine. Travailleur enroutiné.

ENROUURE. [illegible] ENROUEMENT.

ENRUBANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enrubanner. S'empl. adject. Chapeau enrubanné. Canne enrubannée.

ENRUBANNEMENT. s. m. État d'une [illegible] les fanfioles y ont une opulence et une sompt[illegible]

* **ENRUBANNER** (S'). v. pron. 1re conj. [illegible]

ENRUBANNER. v. a. [illegible] peau. Enrubanner un mât. Enrubanner un dais. [illegible]

— [illegible] sieurs ordres.

ENRUE. s. f. (rad. *rue*). Agric. Sillon composé de plusieurs raies de terre relevées par [illegible]

ENRYTHME. adj. [illegible] μός, rythme). Didact. Qui est dans le rythme. Qui observe un rythme quelconque.

— [illegible] sations se reproduisent avec un ordre quelconque.

ENRYTHMIQUE. adj. [illegible] rythme.

ENS. s. m. [illegible] *être*). Philos. hermét. Pouvoir, vertu que certains êtres déploient sur nos corps.

— Alchim. *Ens primum*. Teinture qui devait convertir un demi-métal en métal noble.

— Anc. chim. *Ens Veneris* (l'ens de Vénus). Hydrochlorate ammoniaco-cuivrique, obtenu par la sublimation de deux parties d'hydrochlorate, d'ammoniaque et d'une partie de deutoxyde brun de cuivre. ‖ *Ens Martis* (l'ens de Mars). Hydrochlorate ammoniaco-ferrugineux, résultant de la sublimation du sel ammoniac et du peroxyde de fer.

ENS (*Anesus*). Géogr. Rivière d'Autriche, affluent de droite du Danube, passe à Rastadt, Steyer, Ens, et finit après 237 kil. de cours; elle reçoit la Salza styrienne et la Steyer. Elle divise l'archiduché d'Autriche en deux parties : *Pays au-dessus de l'Ens* ou Haute-Autriche, cap. *Linz*, et *pays au-dessous de l'Ens* ou Basse-Autriche, cap. *Vienne*.

ENSABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensabler. S'empl. adjectiv. Enfoncé dans le sable. Bâtiment ensablé. Barque ensablée.

— Couvert de sable. Prairie ensablée.

* **ENSABLEMENT.** s. m. (radic. *ensabler*). Amas de sable formé par le vent ou par un courant d'eau. Les ensablements si communs dans le lit de la Loire gênent la navigation. On remarque un ensablement à l'embouchure de cette rivière.

— Action de remplir de sable. Résultat de cette action. Ensablement d'un navire.

* **ENSABLER.** v. a. 1re conj. Faire échouer sur le sable. L'eau est si basse dans la Saône, que le batelier nous a ensablés.

— Couvrir de sable. Ce débordement a ensablé la plaine.

— Remplir de sable. Ensabler une barque.

— Pêch. Tendre des filets sur un fond de sable sans y mettre de lest.

— S'ENSABLER. v. pr. S'échouer sur le sable. Le bateau s'est ensablé.

— Fig. [illegible] délivré le bateau de ma fortune du péril de [illegible]

— Être rempli ou couvert de sable.

ENSABOTAGE. s. m. Action d'ensaboter. Ensabotage d'un projectile.

ENSABOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensaboter. S'empl. adjectiv. Pied ensaboté. Gens ensabotés. Je suis épouvanté de voir tous les jours des villageois pieds nus ou *ensabotés*. [illegible]

— Enrayé par un sabot. Roue ensabotée.

— Artill. *Boulet ensaboté*. Boulet mis dans un sabot [illegible] pour qu'il entre avec elle dans le canon.

— ENSABOTÉ. s. m. Hist. relig. Sectaire vaudois du XIIIe siècle qui portait de mauvaises chaussures, comme un signe de pauvreté évangélique. On trouve aussi, en ce sens, *ensabaté* (rad. *savate*), ou *ensabbatas*, nom d'une marque qu'ils portaient à leurs souliers).

ENSABOTEMENT. s. m. Artill. Action d'ensaboter un boulet.

— Techn. Action d'enrayer une voiture au [illegible] sabot.

ENSABOTER. v. a. 1re conj. Chausser quelqu'un avec des sabots. Familier.

— Artill. *Ensaboter un boulet*. Le placer dans un sabot de bois et le faire entrer dans l'âme du canon avec la gargousse.

— Techn. Enrayer une voiture avec le sabot. Ensaboter un chariot, une diligence.

— S'ENSABOTER. v. pron. Être ensaboté.

ENSABOTEUR. s. m. Celui qui ensabote les projectiles.

ENSACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensacher. S'empl. adjectiv. Grains ensachés. Pommes ensachées.

ENSACHEMENT. s. m. Comm. et Écon. rur. Action d'ensacher, de mettre en sacs.

* **ENSACHER.** v. a. 1re conj. (rad. *sac*). Mettre dans un sac. Ensacher des noix, des pommes, des grains.

— Fig. Entasser. Vous *ensachez* le mal en le remuant, comme les pals s'enfoncent plus avant et s'affermissent en les branlant et secouant. (Montaigne.)

— S'ENSACHER. v. pron. Être ensaché.

ENSACHEUR. s. m. (rad. *ensacher*). Comm. Ouvrier que l'on emploie pour mettre des denrées en sacs.

ENSADE. s. m. Bot. Figuier des Indes dont l'écorce et les feuilles servent à fabriquer des étoffes.

ENSAFRANÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensafraner. S'empl. adjectiv. Étoffe ensafranée.

— [illegible]

ENSAFRANER. v. a. 1re conj. Techn. Teindre en safran.

— S'ENSAFRANER. v. pron. Être ensafrané.

ENSAGIR. v. n. 2e conj. Devenir sage. Rabelais.

ENSAISINÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensaisiner. S'empl. adjectiv. Acquéreur ensaisiné.

* **ENSAISINEMENT.** s. m. (pr. *an-cè-zi-ne-man*). Anc. prat. Mise en possession civile. Action d'ensaisiner un contrat; acte par lequel on ensaisine.

— Dr. cout. *Ensaisinement des rentes constituées*. Formalité qui donnait au créancier un privilège pour sa créance.

* **ENSAISINER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-cè-zi-né*; rad. *saisine*). Anc. prat. Mettre en possession d'un immeuble, d'un héritage.

— Dr. cout. *Ensaisiner une rente*. La reconnaître par acte authentique.

— Dr. féod. Se disait du seigneur censier lorsque par un acte il reconnaissait un acquéreur pour son nouveau tenancier.

— S'ENSAISINER. v. pron. Être ensaisiné.

ENSAL, ALE. adj. (étym. lat., *ensis*, épée). Qui a la forme d'une épée.

— Anc. chir. *Cautère ensal*. Sorte de cautère dont on se servait pour brûler les lèvres. On disait aussi *ensel*.

ENSANGLANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensanglanter. S'empl. adjectiv.

[illegible]

— Par extens. Toutes les pages de notre histoire sont *ensanglantées*, ou par des massacres religieux, ou par des assassinats judiciaires. (Mme de Staël.)

— Poét. Qui a la couleur du sang. Ciel ensanglanté.

— Blas. Se dit du pélican quand il a la poitrine tachée de sang, ainsi que de quelques animaux qui ont la gueule sanglante.

— Hist. nat. Se dit des plantes, des insectes, des poissons, des oiseaux, qui ont çà et là sur leurs fleurs ou leurs fruits, leurs ailes ou quelque autre partie de leur corps, des taches rouges.

— ENSANGLANTÉ. s. m. Ichthyol. Espèce de poisson du genre gobie.

— Syn. comp. ENSANGLANTÉ, SANGLANT. *Ensanglanté* ou couvert de sang, se dit d'un sang qui vient du dehors; *sanglant*, d'un sang qui appartient à l'objet même ou qui a été versé par l'objet.

ENSANGLANTEMENT. s. m. Action d'ensanglanter.

* **ENSANGLANTER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-çan-glan-té*). Tacher, souiller, couvrir de sang. La blessure qu'il reçut ensanglanta ses habits.

— Fig. Que la coupe d'Atrée *ensanglante* ses mains. (Delille.)

[illegible] J.-B. Rousseau.

— Fig. *Ce prince a ensanglanté son règne*. Ce prince a été cruel, a fait mourir injustement beaucoup de citoyens. Charles IX ensanglanta [illegible]

— *Ensanglanter des jeux*. Les faire dégénérer en luttes, en rixes sanglantes.

— *Ensanglanter la scène*. Faire périr, dans une pièce de théâtre, un ou plusieurs des personnages sous les yeux des spectateurs.

— S'ENSANGLANTER. v. pron. Être ensanglanté.

— Fig. Se nuire à soi-même. Le pamphlétaire s'*ensanglante* les doigts aux ronces du chemin. (Cormenin.)

ENSATELLE. s. f. Moll. Genre d'acéphales.

ENSAUVAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensauvager. Rendu sauvage. Le juif, *ensauvagé* par la haine, est désormais sorti de l'humanité. (H. Taine.)

ENSAUVAGER. v. a. 1re conj. Rendre sauvage. Il ne faut pas *ensauvager* les mœurs d'un peuple. (Daunou.)

— S'ENSAUVAGER. v. pron. Devenir sauvage. Ce pays s'ensauvage de jour en jour.

ENSCEPTRER. v. a. 1re conj. [illegible]

ENSECRÉTER. v. a. 1re conj. (ét., préf. *en*, et *secret*). Pop. Mettre à une marionnette ou à un pantin tous les fils ou ressorts qui servent à le faire mouvoir.

ENSECTIONNEMENT. s. m. (pr. *en-cèk-cio-ne-man*). Art milit. Évolution pour former la section d'infanterie. Le commandement par section en ligne produit un *ensectionnement*. (Bardin.)

ENSEIGNABLE. adj. 2 g. Qui peut être enseigné. Le style, le goût, ne sont point choses enseignables.

ENSEIGNANT part. prés. du v. Enseigner. Qui enseigne.

ENSEIGNANT, ANTE. adj. Qui enseigne.

— Qui donne un enseignement. Il y a des réactions inévitables, *enseignantes*, magistrales, vengeresses. (Chateaub.)

— *Corps enseignant*. Se dit des corps auxquels l'instruction publique est confiée dans divers pays. On ne peut s'empêcher de regretter les corps *enseignants*, uniquement occupés de recherches littéraires et de l'éducation de la jeunesse. (Chateaub.)

— *Membre du corps enseignant*. Membre de l'Université de France.

— Théol. *Église enseignante*. La réunion des premiers pasteurs de l'Église.

— Substantiv. Celui qui enseigne. L'enseignant et l'enseigné.

* **ENSEIGNE.** s. f. (du lat. *signum*, signe, marque). Marque, indice servant à faire reconnaître quelque chose. Il a feint de ne me connaître pas, encor que je lui aye dit mon nom et donné des *enseignes* de l'avoir autrefois vu en Provence. (Malherbe.) La sincérité est la mère de la vérité et l'*enseigne* de l'honnête homme. (Diderot.)

[illegible] La Font.

— *Enseignes des pèlerins*. Amulettes que les pèlerins portaient à leurs vêtements pour se faire reconnaître.

— S'est dit pour Renseignement. Donner de bonnes enseignes sur quelqu'un.

— *A bonnes enseignes*. A juste titre, avec des sûretés. Il n'y a pas trop de sûreté de se mettre sur le Rhône qu'à bonnes *enseignes*. (Racine.) Je vous crois, et je sais que vous êtes tout comme il faut pour n'être persuadée qu'à bonnes *enseignes*. (Mme de Sevig.)

— *A telles enseignes que*... La preuve en est que... Oui, madame, vous aurez de la musique, à telles *enseignes* que j'ai ordre de commander cent bouteilles de Surène pour abreuver la symphonie. (Le Sage.)

— Tableau, figure ou toute autre indication qu'un marchand place sur sa maison, au-dessus de sa porte, pour désigner sa profession, son commerce. Il loge à l'enseigne du Lion d'or. L'hôtel a pour enseigne une tête de Maure. L'enseigne des anciens merciers était l'Y, parce que l'Y représente des grègues les jambes en l'air et qu'ils vendaient des *lie-grègues* (nœuds pour attacher les grègues). L'*enseigne* fait la chalandise. (La Font.) Le Caravage n'ayant point un jour de quoi payer sa dépense au cabaret, en peignit l'*enseigne*, et cette *enseigne* fut vendue dans la suite un prix considérable. (Sallentin.)

— Fig. On ne passe point dans le monde pour se connaître en vers, si l'on n'a mis l'enseigne de poète.

— Loc. prov. *C'est une enseigne à bière*. C'est un mauvais tableau. ‖ *A bon vin point d'enseigne*. Ce qui est bon n'a pas besoin d'être vanté, prôné. ‖ *A l'enseigne de la lune*. En plein air, à la belle étoile. Le pauvre diable couchait à l'enseigne de la lune. ‖ On dit aussi, mais plus rarement : *Loger à l'enseigne de la belle étoile*. *Je suis logé à la même enseigne que vous*. J'éprouve le même malheur, la même disgrâce que vous.

— Drapeau, signe militaire. Les premières enseignes des Romains furent des bottes de foin ; plus tard, on les remplaça par des aigles. On dit encore aujourd'hui : *Marcher tambour battant, enseignes déployées*.

— Fig. *Marcher, combattre sous les enseignes de quelqu'un*. Suivre et défendre les doctrines de quelqu'un.

— Charge d'un enseigne, de celui qui portait le drapeau, l'enseigne. Obtenir une enseigne. Vendre son enseigne.

— S'est employé pour désigner une Compa-

gnie de soldats. Selon les circonstances, la force de l'enseigne s'élevait jusqu'à celle d'un bataillon. Le nombre des soldats variait de deux à cinq cents. On leva dix *enseignes* d'infanterie. (Daniel.)

— Chevalerie. *Enseigne* ou *faveur*. Écharpe, ruban ou toute autre pièce détachée de la parure de la dame que le chevalier avait choisie; le chevalier portait l'enseigne pendant le tournoi pour se faire reconnaître de sa dame.

— Joaill. *Enseignes de diamants, de pierreries*. Joyau fort à la mode autrefois, et qui était composé de plusieurs pierres montées en forme de rose. Le surintendant portait une enseigne de diamants à son chapeau. Sa robe était de toile d'argent, et n'en paraissait que le devant, qui était tout couvert de grandes *enseignes* de pierrerie. (Malherbe.)

— Mar. *Enseigne du bord*. Pavillon placé à l'arrière, soit à la corne, soit à un petit mât nommé *mât de pavillon*. *Gaule d'enseigne*. Autrefois, Petit mât placé à l'arrière du navire, et qui servait à déployer le pavillon. On dit aujourd'hui *mât de pavillon*.

— Métrol. Ancienne mesure de drap qui valait trois aunes.

— Techn. Marque faite par l'ourdisseur à chaque tour de l'ourdissoir.

ENSEIGNE. s. m. Titre de l'officier qui portait le drapeau. Un *enseigne* aux gardes monta le premier sur la brèche. (Acad.)

— S'est dit autrefois pour Fanfare, cri de ralliement. Clairons, sonnez les enseignes. Crier son enseigne.

— Diplom. Signifiait autrefois Sceau. Signe des enseignes impériaux.

— Mar. *Enseigne de vaisseau*. Officier de marine dont le grade est immédiatement inférieur à celui de lieutenant de vaisseau. A l'origine, ces officiers étaient chargés de la garde des *enseignes* ou pavillons de poupe. ‖ *Enseigne de vaisseau auxiliaire*. Grade donné à un capitaine au long cours, lorsqu'il est appelé au service dans la marine de l'État.

ENSEIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enseigner. S'empl. adjectiv. Qui est donné comme enseignement. Doctrine enseignée.

— Qui reçoit un enseignement. Enfants enseignés dans les écoles. Qui ne tiendra compte ni de ceux qui l'ont mis au monde, ni de ceux de qui il a mangé le pain, ni de ceux qui l'ont *enseigné?* (Malherbe.)

— *Enseigné de*. Un théologien *enseigné* de Dieu. (Boss.)

— *Enseigné par*. Je ne refuserai jamais d'être *enseigné* par le plus petit de l'Église. (Boss.)

— Substantiv. L'enseigné et l'enseignant.

*** ENSEIGNEMENT**. s. m. (rad. *enseigner*). Précepte, instruction. Il se dit plus ordinairement en parlant des choses morales. Donner de bons enseignements. Il a bien profité des bons enseignements. Les *enseignements* que Dieu donnait à son peuple. (Bossuet.)

— Fig. Les enseignements de l'expérience. Il est rare que les malheurs d'autrui nous servent d'enseignement. Les révolutions donnent un *enseignement* qui pénètre partout. (Guizot.) On n'a pas encore voulu comprendre ces *enseignements* du passé. (Montalembert.)

— Action d'instruire, art d'enseigner. Se consacrer à l'enseignement. Ce professeur a la pratique de l'enseignement. L'enseignement universitaire. L'enseignement des jésuites. Ce qu'il y a de plus difficile peut-être dans l'*enseignement* est de connaître la portée des esprits et de s'y soumettre. (Geoffroy.)

— Absol. Les trois degrés de l'enseignement adopté par l'Université de France. L'État donne l'*enseignement*, c'est cet *enseignement*-là qui seul s'appelle et a le droit de s'appeler l'instruction publique; tout autre *enseignement*, qui que ce soit qui le donne, est un *enseignement* privé, particulier, qui est donné pour le compte de ceux qui le donnent, à leurs risques et périls, comme aussi à leur profit. (Rossi.)

— *Enseignement agricole*. Enseignement qui a pour but les méthodes et les procédés propres à l'agriculture. ‖ *Enseignement industriel*. Enseignement des procédés particuliers à une ou plusieurs industries. ‖ *Enseignement intégral*. Enseignement comprenant toutes les connaissances indispensables dans la société au milieu de laquelle l'enfant est appelé à vivre. ‖ *Enseignement libre*. Enseignement donné par les particuliers, par opposition à l'enseignement donné par l'État et que l'on nomme *Enseignement public* ou *universitaire*. ‖ *Enseignement obligatoire*. Disposition de la loi forçant les pères à envoyer leurs enfants à l'école. ‖ *Enseignement primaire*. Celui qui comprend les premiers éléments des lettres et des sciences et qui se donne dans les écoles primaires. ‖ *Enseignement professionnel*. Celui où on donne à l'enfant des connaissances utiles pour la profession à laquelle il se destine. ‖ *Enseignement secondaire*. Celui qui embrasse les éléments de la philosophie, des sciences physiques et mathématiques, l'étude du grec, du latin, etc. Il se donne dans les lycées, les collèges communaux, les collèges de plein exercice, les institutions et les pensions. ‖ *Enseignement secondaire spécial*. Enseignement secondaire dans lequel l'étude des langues anciennes est remplacée par une étude plus approfondie des langues vivantes et des sciences pratiques. ‖ *Enseignement supérieur*. Celui qui est destiné à former des professeurs pour toutes les branches des connaissances humaines, et des savants pour l'exercice du droit, de la médecine, etc. Cet enseignement a pour base l'école normale, les facultés de droit, de médecine, des sciences, des lettres, etc.

— Se dit des différentes méthodes d'enseignement, des systèmes divers proposés. ‖ *Enseignement individuel*. Enseignement qui consiste à s'occuper en particulier et successivement de chacun des élèves d'une classe, pour lui faire répéter des leçons, l'appliquer à des exercices proportionnés au degré précis d'instruction qu'il possède déjà. ‖ *Enseignement mutuel*. Méthode qui consiste principalement dans l'emploi des élèves les plus avancés, sous le titre de moniteurs, pour faire répéter aux autres ce qu'eux-mêmes viennent d'apprendre. ‖ *Enseignement simultané*. Méthode d'après laquelle le professeur s'adresse constamment à la masse des élèves de la classe ou d'une subdivision de la classe, et leur fait faire à tous en même temps les mêmes exercices. ‖ *Enseignement universel* ou *Méthode Jacotot*. Méthode inventée par Jacotot, et d'après laquelle il serait possible de s'instruire sans maître.

— La carrière de l'enseignement. Il veut entrer dans l'enseignement.

— Prat. Au pluriel. Se disait autrefois des pièces tendant à prouver, à établir un droit, une possession, une qualité. Il était ordinairement accompagné du mot *titres*. Titres et enseignements.

*** ENSEIGNER**. v. a. 1re conj. (lat. *insignare*, formé de *signum*, signe). Instruire. Enseigner la jeunesse. Enseigner des enfants. On l'a bien enseigné. J'ai dit que ce grand Dieu *enseigne* les rois, et en leur donnant et en leur ôtant la puissance. (Boss.)

— Montrer quelque science, quelque art, en donner des leçons. Enseigner la philosophie, la morale, la déclamation, les mathématiques, la chimie. Enseigner l'équitation, la musique, la danse. Celui qui ne sait rien croit *enseigner* aux autres ce qu'il vient d'apprendre. (La Bruy.) Orpheline dès mon enfance, je n'ai compris des idées religieuses que ce que M. d'Albemar m'en a *enseigné*; et, comme il remplissait tous les devoirs de la justice et de la générosité, j'ai cru que ces principes devaient suffire à tous les cœurs. (Mme de Staël.) Les missionnaires avaient réussi en Amérique, en *enseignant* à des sauvages les arts nécessaires; ils réussirent à la Chine, en *enseignant* les arts les plus élevés à une nation spirituelle. (Volt.)

— Par extens. La mort *enseigne* souverainement le prix de la vie. (Virey.)

> Si vos yeux [illegible] aux choses futures
> Vous pouvaient [illegible] leurs belles aventures [illegible]
> (MALHERBE.)
>
> [illegible]
> (CORNEILLE.)
>
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— Absol. Les gens qui veulent toujours *enseigner* empêchent beaucoup d'apprendre. (Montesquieu.)

— Par extens. Indiquer, faire connaître quelque chose à quelqu'un. Enseignez-moi le village de Montfermeil. Enseignez-nous l'entrée des catacombes.

— Fig. Et vous m'avez du crime *enseigné* le chemin. (Corn.)

— *Enseigner à*, suivi d'un infinitif. Un Dieu que votre bouche *enseigne* à blasphémer. (Rac.) Ils *enseignaient* à sacrifier l'intérêt particulier et même la vie, à l'intérêt général et au salut de l'État. (Boss.)

— *Enseigner de*, suivi d'un infinitif. Vous *enseignez* d'être cruel à un qui ne le peut apprendre. (Malh.)

— *Enseigner que*. Si l'Écriture sainte nous *enseigne* que toute âme doit être soumise aux puissances, elle nous *enseigne* que toute puissance doit veiller sur les âmes qui lui sont soumises. (Fléch.)

> [illegible] *enseigner*
> [illegible]

— **S'ENSEIGNER**. v. pron. Être enseigné.

— Syn. comp. **ENSEIGNER, APPRENDRE**. V. APPRENDRE.

ENSEIGNEUR. s. m. S'est dit pour Celui qui enseigne. Grand et notable *enseigneur* de lois, s'il en fut onc. (Noël du Fail.)

— Chirom. Signifiait autrefois le Doigt indicateur. Quand la mensale coupe le tubercule de l'*enseigneur*. (Montaigne.)

*** ENSELLÉ, ÉE**. part. pass. du v. Enseller. S'empl. adjectiv.

— Manég. *Cheval ensellé*. Cheval qui a le dos creux, enfoncé comme le siège d'une selle.

— Mar. *Vaisseau ensellé*. Vaisseau dont le milieu est bas, et les extrémités relevées.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Enseller, ne donne ce mot que comme adjectif.

ENSELLER. v. a. 1re conj. Mettre la selle à un cheval. Le seller.

ENSELLURE. s. f. État d'un cheval ensellé.

ENSEMAGE. s. m. V. ENSIMAGE.

*** ENSEMBLE**. adv. (pr. *an-çan-ble*; lat. *in*, dans; *similis*, semblable, ou *simul*, en même temps ou lieu). L'un avec l'autre, les uns avec les autres. Vivre ensemble. Manger ensemble. Voyager ensemble. Coucher ensemble. Arriver ensemble. Causer ensemble. Danser, chanter ensemble. Mettre ensemble. Ôter d'ensemble. Ce qui fait que les amants ne s'ennuient jamais d'être *ensemble*, c'est qu'ils se parlent toujours d'eux-mêmes. (La Rochefoucauld.)

— *Être bien ensemble, être mal ensemble*. Être ou n'être pas d'accord.

— Se dit aussi des choses. Ces deux parties de votre orchestration ne vont pas bien ensemble. Les chanteurs ont, en tête, le chant; trois qualités qui vont bien *ensemble*. (Diderot.)

— A la fois, en même temps, simultanément. Les deux adversaires tirèrent ensemble. Les chevaux s'élancèrent ensemble.

> Je sais [illegible] *ensemble* et peuple et [illegible]
> Et mes vers en tous lieux sont mes seuls partisans.
> (CORNEILLE.)

— *Mettre ensemble*. Réunir, rassembler. Mettre *ensemble* jusqu'à vingt-six mille hommes. (Racine.)

— *Tout ensemble*. En même temps. Cet esprit si solide et si délié tout *ensemble*. (Mass.) Afin que les pauvres soient nourris et évangélisés tout *ensemble*. (Id.) Que je suis tout *ensemble* idolâtre et chrétien! (Corn.) L'argot est tout *ensemble* un phénomène littéraire et un résultat social. (V. Hugo.)

— En masse, à la fois. Acheter tout ensemble. Vous remarquez combien la philosophie tout *ensemble* est chose profitable; mais en ce qui est de ses parties... (Malherbe.)

— *Le tout ensemble*. Vendre le tout ensemble. Le tout pris ensemble, sans avoir égard aux détails. Il y a quelques défauts dans ce tableau, mais le tout ensemble est agréable. Cette jeune fille a des traits irréguliers, mais le tout ensemble est séduisant. Je trouve dans Castor et Pollux des traits charmants; le tout *ensemble* n'est pas peut-être bien tissu. (Volt.)

— Dess. *Mettre ensemble, en ensemble* ou *d'ensemble une figure*, c'est, après lui avoir donné le mouvement du modèle, jalonner, en quelque sorte, ses proportions particulières. Les têtes ne sont guère *ensemble*, comme on dit en termes de métier. (Thoré.)

— *Ensemble!* S'emploie souvent comme terme de commandement pour faire exécuter simultanément une manœuvre par plusieurs personnes.

— *D'ensemble*. loc. adv. Avec ensemble. Agir d'ensemble.

— Syn. comp. **ENSEMBLE, A LA FOIS**. *Ensemble* signifie de compagnie, les uns avec les autres; *à la fois* signifie en même temps.

— **ENSEMBLE**. s. m. Union des parties d'un tout dans l'ordre, la disposition convenable; ce qui résulte de cette union. Tous ces groupes de villageois forment un agréable ensemble. L'ensemble d'un tableau, d'un édifice, d'un paysage. L'ensemble de l'univers. Manquer d'ensemble. Le mérite de l'ensemble. Lorsque l'âme est tranquille, toutes les parties du visage sont dans un état de repos; leur proportion, leur union, leur *ensemble*, marquent encore assez la douce harmonie des pensées, et répondent au calme de l'intérieur. (Buff.) Michel-Ange doit sa réputation colossale à l'*ensemble* grandiose de ses groupes et de ses formes. (J.-B. Delestre.) C'était le temple de Tanit, *ensemble* de monuments et de jardins, de cours et d'avant-cours, bordé par un petit mur de pierres sèches. (G. Flaubert.)

— En parlant des choses intellectuelles, des ouvrages d'esprit. Manquer d'ensemble dans ses vues, dans ses idées. Mettre de l'ensemble dans un discours, dans un poème, dans un ouvrage philosophique. Ce drame présente de beaux détails, mais il manque d'ensemble. L'analyse, le détail abstrait, vont bien aux esprits mûrs, mais aux jeunes esprits, il faut offrir des masses, des *ensembles*, le concret plutôt que l'abstrait. (Michelet.)

— La totalité. L'ensemble des forces d'une nation. La nature ou l'univers est l'*ensemble* des êtres que Dieu a semés dans le temps et l'espace. (Descartes.)

— *Avec ensemble*. Avec les mêmes vues, les mêmes sentiments, la même manière d'agir. Le dix-huitième siècle allait marcher avec *ensemble* et prosélytisme. (Sainte-Beuve.)

— Art milit. Exécution exacte et simultanée des mêmes mouvements. Les conscrits commencent à mettre de l'ensemble dans leurs mouvements.

— Manég. *Avoir de l'ensemble*. Se dit en parlant d'un cheval qui est dans de justes proportions, et lorsque la position de son corps et de ses extrémités fait bien présumer de ses qualités appliquées au travail. ‖ *Conduire son cheval avec ensemble*. Accorder le jeu des poignets avec celui des jambes. ‖ *Mettre son cheval ensemble*. L'obliger à bien rassembler et distribuer ses forces. ‖ *Effets d'ensemble*. Action simultanée de la main et des jambes pour ramener le cheval à la position d'équilibre, sans secousse.

— Mar. *Mouvement d'ensemble*. Manœuvre générale d'une flotte ou d'une escadre.

— Mus. Il y a de l'*ensemble* dans un orchestre, lorsque tous les concertants jouent parfaitement, soit pour l'intonation, soit pour la mesure; lorsque tous les choristes chantent d'une voix juste et bien réglée, chacune dans sa partie. Exécuter une ouverture, une symphonie, un opéra avec ensemble. Chanter avec ensemble. ‖ *Morceau d'ensemble*, ou simplement *ensemble*. Morceau à diverses parties, chantées par plusieurs voix. Tu mettras quelques couplets et quelques *ensembles* à mes dernières pièces, afin qu'elles ne ressemblent pas trop à des comédies. (Ch. Monselet.)

— Théât. Accord avec lequel des acteurs représentent une pièce de théâtre. Jouer une pièce avec un parfait ensemble, sans aucun ensemble.

ENSEMBLEMENT. adv. [illegible] d'ENSEMBLE.

ENSEMENCÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensemencer. S'empl. adjectiv. Champs ensemencés. Terres ensemencées. Lorsqu'ils arrivent à des terres *ensemencées*, ils y font un dégât considérable. (Buff.)

*** ENSEMENCEMENT**. s. m. Agric. Action d'ensemencer; résultat de cette action. Ensemencement à la volée. Procédés d'ensemencement. Ensemencement au jet libre. Ensemencement avec le semoir ou avec le plantoir.

*** ENSEMENCER**. v. a. 1re conj. (rad. *semence*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous ensemençons. J'ensemençais. Nous ensemençâmes*. Agric. Jeter de la semence dans une terre, dans un champ approprié à la recevoir. Ensemencer un champ, une grande pièce de terre. Le fermier fume ses champs avant de les ensemencer.

— Par extens. *Ensemencer un cours d'eau, un étang*. Y mettre du menu poisson.

— Fig.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— **S'ENSEMENCER**. v. pron. Être ensemencé.

— Syn. comp. **ENSEMENCER, SEMER**. *Semer* a rapport au grain; c'est le blé qu'on sème dans le champ. *Ensemencer* a rapport à la terre. C'est le champ qu'on ensemence de blé.

ENSEÑADA (Zenon SILVA DE SOMODEVILLA, marquis de), né à Seca, près de Valladolid, 1690-1762, bon ministre des finances sous Ferdinand VI, fut renversé à l'avènement de Charles III, 1759.

ENSÉPULCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensépulcrer.

ENSÉPULCRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-cé-pul-kré*). Mettre dans un sépulcre.

ENSÉPULTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensépulturer. S'empl. adjectiv. Un pasteur *ensépulturé*. (Hamilton.)

ENSÉPULTURER. v. a. 1re conj. (rad. *sépulture*). Ensevelir. Vieux mot.

ENSÉQUE. s. f. (rad. *sec*). Art vétér. Maladie des bœufs et des vaches.

ENSERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enserrer. S'empl. adjectiv.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— Hort. Enfermé dans une serre.

ENSERREMENT. s. m. Action d'enserrer.

*** ENSERRER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-cé-ré*; rad. *en* et *serrer*). Enfermer, mettre sous clef, serrer, garder.

> [illegible]
> [illegible] (LA FONTAINE.)

— Par extens. Contenir, embrasser. Elle (la ceinture) *enserrait* dans ses plis une bourse de cachemire brodée. (E. About.)

> [illegible]
> [illegible]
> Que la pourpre est sujette à l'injure des vers.
> (MALHERBE.)

— Enclaver, tenir à l'étroit. Sarlande est une petite ville des Cévennes, bâtie au fond d'une étroite vallée que la montagne *enserre* de partout comme un grand mur. (A. Daudet.)

— Fig. Des règles étroites qui enserrent le génie.

> [illegible]
> [illegible]

— Hort. Mettre en serre. Enserrer des orangers.

ENSETÉ. s. m. Bot. Bananier d'Abyssinie, encore peu connu des naturalistes.

ENSEUILLEMENT. s. m. (pr. *an-ceu-lle-man*, *ll* mouill.; rad. *seuil*). Archit. Hauteur comprise entre l'appui d'une fenêtre et le plancher.

— Particulièrement, Hauteur de l'appui d'une fenêtre qui a vue sur un voisin. Cette hauteur est déterminée par les règlements et les coutumes locales.

ENSEVELI, IE. part. pass. du v. Ensevelir. S'emploie adjectiv. Un corps enseveli. Des maisons ensevelies par un tremblement de terre. Il tombe *enseveli* dans l'abîme liquide. (Leonard.)

— Par extens. Ton père *enseveli* dans la foule des morts. (Rac.)

> [illegible]
> [illegible]

— Fig. [illegible] dans la retraite. Cette immortalité sera *ensevelie* dans les ruines et les débris de l'univers. (Fléch.) Il reçut le coup mortel et demeura comme *enseveli* dans son triomphe. (Id.)

— Coll.

> [illegible] *enseveli* sous l'herbe,
> [illegible]
> [illegible]

— Fig. Être enseveli dans un profond cha-

insectes, lorsque sa face supérieure est cou-
nes du vol.

*** ENSEVELIR.** v. a. 2e conj. (ét. lat., *in*, dans … un linceul, un corps avant de l'enfermer dans le cercueil, ou simplement pour le mettre en terre. Ensevelir un mort.

— Par extens. Inhumer, donner la sépulture. Les Romains brûlaient leurs morts, les chrétiens les *ensevelissent*. (Lav.) Tantôt il *ensevelissait* lui-même les soldats morts pour la gloire de Jesus-Christ. (Mass.)

— Par anal.

— Absol. Qui tôt *ensevelit*, bien souvent assassine. (Molière.)

— Engloutir. La mer furieuse ensevelit les vaisseaux dans ses abîmes. Il suffit de quelques secousses pour ensevelir dans les entrailles de la terre cette ville riche et florissante.

— Fig. Il ne tint presque à rien qu'il n'*ensevelit* tout le parti de M. le Prince. (De Retz.)

— Oublier, taire. Il faut ensevelir cette aventure.

— S'ENSEVELIR. v. pron. Être enseveli. On peut dire que de ses propres mains il s'est *enseveli* sous les roses. (P. de St-Victor.)

— Fig. Que le monde voit peu de ces veuves désolées qui s'*ensevelissent* pour ainsi dire elles-mêmes dans le tombeau de leur époux. … Jésus-Christ pour être son cohéritier! (Id.)

… *tude*. Vivre loin des hommes. Se retirer entièrement du monde. Ces hommes s'étaient *ensevelis* vivants dans les solitudes. (Fléch.) Et où allez-vous? — Le sais-je?… M'enfermer, m'*ensevelir* dans une retraite. (A. Dum.)

— … *les ruines d'une place*. Se faire tuer sous les murs écroulés, sous les ruines fumantes d'une ville, en la défendant. Le général Daumesnil était résolu à s'ensevelir sous les murs du fort de Vincennes plutôt que de le rendre à l'ennemi. Il voulait s'*ensevelir* sous les ruines de sa place. (Voltaire.)

*** ENSEVELISSEMENT.** s. m. Action d'ensevelir. L'*ensevelissement* des morts est au nombre des œuvres de miséricorde. (Acad.)

ENSEVELISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ensevelit. Les pénitents gris de Marseille font vœu d'être les ensevelisseurs des pauvres. Comme morte à elle-même, sa personne, remplie de son abjection, ne conservait pas plus de volonté que le cadavre entre les mains des *ensevelisseurs*. (De Goncourt.)

ENSHEIM ou **ENTZHEIM.** Géogr. Comm. de l'anc. arr. de Strasbourg (Basse-Alsace); 700 hab. Victoire de Turenne sur le duc de Lorraine, général des Impériaux, 4 octobre 1674.

ENSICAUDE. adj. 2 g. (ét. lat., *ensis*, épée; *cauda*, queue). Qui a la queue plate, amincie sur les bords et pointue.

ENSIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *ensis*, épée; *fero*, je porte). Bot. Qui a les rameaux en forme d'épée.

ENSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ensis*, épée; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme d'épée.

ENSIFORME. adj. (étym. lat., *ensis*, épée; *forma*, forme). Anat. Qui a la forme d'une épée. Cartilage ensiforme.

— Bot. Se dit des feuilles, des fruits, du style de certaines plantes épaisses au centre, tranchantes sur les bords, et rétrécies de la base au sommet.

— Conchyl. Se dit des coquilles en forme de sabre.

— Entom. S'applique aux antennes des insectes, quand elles sont larges à la base, terminées en pointe et anguleuses.

— ENSIFORMES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes dont les feuilles ont la forme d'une épée.

ENSILAGE. s. m. (rad. *silo*). Agric. Enfouissement du blé, des céréales, dans une fosse pratiquée dans la terre, dans un silo.

ENSILÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensiler. Se prend adjectiv. Maïs ensilé.

ENSILER. v. a. 1re conj. (rad. *silo*). Mettre dans des silos. Ensiler du blé.

ENSILEUR … Celui qui …

ENSILOTAGE. s. m. Syn. d'ENSILAGE.

ENSIMAGE. s. m. Techn. Action d'ensimer; effet de cette action. || Opération dans laquelle on mélange à la laine une certaine quantité d'huile qui est nécessaire pour la rendre plus douce et moins cassante au cardage et à la filature. La quantité d'huile pour l'*ensimage* de la laine varie d'un quart à un cinquième, selon la qualité des laines et la saison dans laquelle se fait cette opération. (Alcan.)

ENSIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensimer. Étoffe ensimée. Laine ensimée.

ENSIMER. v. a. … Techn. … dre moins cassante.

ENSINE. s. f. (du grec ἐνσείω, j'enfonce). Entom. Genre de diptères, famille des aciphorées, établi pour quinze espèces de l'Europe, de la côte de Coromandel et du Chili.

ENSIPENNE. adj. 2 g. (ét. lat. *ensis*, épée; *penna*, plume). Ornith. Qui a les ailes ou les plumes recourbées en forme de sabre.

ENSIROSTRE. adj. 2 g. (étym. lat., *ensis*, épée; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec ou le rostre comprimé et recourbé en forme de sabre.

ENSISHEIM. Géogr. Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. de Colmar (Haute-Alsace), sur l'Ill; 3,800 hab. Autrefois capitale de la Haute-Alsace et siège du conseil souverain de toute la province, 1659-1674.

ENSISTERNAL. adj. m. (étym. lat., *ensis*, épée; fr. *sternum*). Anat. Se dit de l'apophyse ensiforme du sternum. || Pl., *ensisternaux*.

ENSIVAL. Géog. Bourg de la prov. de Liège (Belgique), à 23 kil. de Liège; 5,300 hab.

ENSLÉNIE. s. f. (de *Enslen*, nom pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des asclépiadacées cynanchées, établi pour une seule espèce de Virginie.

ENSOIEMENT ou **ENSOYEMENT.** s. m. Techn. Action d'ensoyer.

ENSOLEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensoleiller. S'emploie adjectiv. Chéret, le peintre des bois ombreux, des clairières *ensoleillées*. (Th. Gautier.)

ENSOLEILLEMENT. s. m. État de ce qui est ensoleillé. Tout le public était frappé de l'*ensoleillement* de ce corps de femme. (De Goncourt.)

ENSOLEILLER. v. a. 1re conj. (rad. *soleil*). Éclairer de ses rayons, en parlant du soleil. Inusité au sens propre.

— Par extens. Embellir, rendre brillant. La jeune fille aurait bien voulu avoir ces diamants pour *ensoleiller* sa toilette. (Em. Gonzalès.)

ENSOMMEILLÉ, ÉE. adj. (rad. *sommeil*). Endormi, porté au sommeil. Une jeune fille ensommeillée.

— Fig. Un cœur ensommeillé.

ENSONAILLE. s. f. Navig. Petite corde qui fixe l'extrémité de la crosse du gouvernail d'un bateau foncet.

ENSORCELANT. part. prés. du v. Ensorceler.

ENSORCELANT, ANTE. adj. Qui charme. Des paroles ensorcelantes.

ENSORCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensorceler. S'empl. adjectiv. Une personne ensorcelée. Pauvre tête ensorcelée. Esprit ensorcelé. Bétail ensorcelé.

— Fig. Une jeune comédienne dont le roi est *ensorcelé*. (Mme de Sévigné.)

*** ENSORCELER.** v. a. 1re conj. (rad. *sorcier*). On double la lettre *l* devant un *e* muet. *J'ensorcelle, tu ensorcelles, il ensorcelle*, etc. Causer, par de prétendus sortilèges ou pratiques de magie, ou maléfices, une maladie, un trouble extraordinaire de corps ou d'esprit. Urbain Grandier fut accusé d'avoir ensorcelé les religieuses de Loudun.

— S'emploie pour exprimer une chose que l'on ne peut expliquer, à laquelle on ne comprend rien. Il faut assurément qu'on l'ait *ensorcelé*. (Regnard.)

— Fig. S'emparer de l'esprit ou du cœur de quelqu'un, exercer sur lui une influence inexplicable. Il flatte, il s'insinue, il ensorcelle tous ceux qui ne pouvaient pas le souffrir. Cette femme aussi belle que corrompue l'a ensorcelé. Se laisser ensorceler par les beaux yeux d'une jeune fille.

— *Ensorceler de*. Rien n'est pareil aux cajoleries dont elle sut bientôt *ensorceler* Mme de Maintenon. (Saint-Simon.)

— S'ENSORCELER. v. pron. Être ensorcelé.

*** ENSORCELEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui ensorcelle, qui charme.

— Adjectiv. Les doux appas *ensorceleurs*. (Voiture.)

*** ENSORCELLEMENT.** s. m. Action d'ensorceler, son effet prétendu. Charme, maléfice. Dans toutes nos campagnes, au milieu du XIXe siècle, la croyance à l'ensorcellement est encore générale.

— Fig. et fam. C'est une passion qui tient de l'ensorcellement. Son amour pour cette femme est un véritable ensorcellement.

ENSOUFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensoufrer. S'empl. adjectiv. Allumettes ensoufrées.

*** ENSOUFRER.** v. a. 1re conj. Techn. Enduire ou imprégner de soufre, ou de la vapeur du soufre. Ensoufrer des allumettes. Ensoufrer des laines. On emploie plus ordinairement *soufrer*.

— S'ENSOUFRER. v. pron. Être ensoufré.

ENSOUFROIR. s. m. (radic. *ensoufrer*). Techn. Lieu où l'on expose les laines, les soies, etc., à la vapeur du soufre. || Appareil ou panier qui sert à brûler le soufre.

ENSOUILLER (S'). v. pron. 1re conj. Mar. Se dit d'un navire qui s'ensable.

ENSOUPLE. s. f. (du lat. *insubulum*). Techn. Cylindre autour duquel on enroule ce qui doit servir de chaîne à un tissu. || On dit aussi *ensuble* ou *ensuple*, et même *ensuplan*, s. m., mais *ensouple* est plus usité.

— *Ensouple des brodeurs*. Machine formée de colonnes de bois traversées par des lattes, pour le travail des brodeurs.

— Adjectiv. Cylindre ensouple. Pour compléter l'explication des différentes parties du métier, nous allons revenir sur les cylindres *ensouples* dont nous n'avons dit que quelques mots. (Ch. Laboulaye.)

ENSOUPLEAU. s. m. Techn. Rouleau opposé à l'ensouple, où s'enroulent la toile, le drap, après le tissage.

ENSOURDIR. v. a. 2e conj. Rendre sourd. Vieux et inusité.

ENSOUTANÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensoutaner. S'empl. adjectiv.

ENSOUTANER. v. a. 1re conj. Couvrir d'une soutane. Faire prendre la soutane.

— Fig. Faire entrer dans les ordres.

— S'ENSOUTANER. v. pron. Fam. Se vêtir d'une soutane.

ENSOUTER. v. a. 1re conj. (radic. *soute*). Mettre dans la soute d'un navire. Ensouter des poudres, du lest.

ENSOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensoyer.

ENSOYER. v. a. 1re conj. (rad. *soie*). Techn. Garnir d'une soie de cochon le fil dont se sert le cordonnier pour coudre la semelle du soulier.

ENSTATITE. s. f. (du grec ἐνστάτης, qui reste). Minér. Silicate naturel de magnésie trouvé dans les Vosges et en Moravie.

ENSUAIRER. v. a. 1re conj. (pr. *an-çu-è-ré*). Envelopper d'un suaire, d'un linceul un corps mort, le mettre dans un suaire. On écrivait anciennement *ensuérer*. Ce furieux Egyptien échauffé après la charogne d'une morte qu'il embaumait et *ensuérait*. (Montaigne.)

ENSUAIREUSE. s. f. (radic. *ensuairer*). Femme qui enveloppe les morts dans un suaire.

ENSUBLE. s. f. V. ENSOUPLE.

ENSUCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensucrer. S'empl. adjectiv. Viandes ensucrées.

ENSUCRER. v. a. 1re conj. Mettre du sucre dans. On doit *ensucrer* les viandes salutaires à l'enfant, et enfieller celles qui lui sont nuisibles. (Montaigne.) On dit mieux *sucrer*.

ENSUIFÉ, ÉE. part. pass. du v. Ensuifer. S'empl. adjectiv. Vaisseau ensuifé.

ENSUIFER. v. a. 1re conj. Techn. Frotter ou enduire de suif.

— S'ENSUIFER. v. pron. Être ensuifé.

*** ENSUITE.** adv. (pr. *an-çu-ite*; rad. *suite*). Après, à la suite de cela. Destinée premièrement par sa glorieuse naissance et *ensuite* par sa malheureuse captivité à l'erreur et à l'hérésie. (Boss.) Ces hérésies ont duré un certain nombre d'années, et sont tombées *ensuite* avec la puissance de leurs sectateurs. (Mass.) Diogène, sans dire mot, écrivit ceci *ensuite*. (Racine.)

— *Ensuite de*. loc. prép. Son emploi est presque restreint aujourd'hui aux locutions suivantes : Ensuite de cela, ensuite de quoi. Ensuite de cela, la séance fut levée. Ensuite de quoi, il fut appréhendé au corps. *Ensuite* de cela il m'a avoué qu'il avait enlevé une comédienne. (Scarron.) *Ensuite* de cette belle réflexion. (Mme de Sév.) Cette troisième saignée fut bien cruelle, *ensuite* de la seconde. (Id.)

Il voudrait vous prier *ensuite* de l'instance …

ENSUIVANT. part. prés. du v. S'ensuivre. Qui s'ensuit.

*** ENSUIVANT, ANTE.** adj. Prat. Suivant, qui vient après. Il est vieux. Le dimanche ensuivant. Le mois ensuivant. Au mois de juillet *ensuivant*. (Malherbe.)

— Le Dictionnaire Littré fait de ce mot un adjectif masculin. Rien cependant n'empêche de dire : La semaine *ensuivante*. Joset fit accord de partir à la Saint-Jean *ensuivante*. (G. Sand.)

— S'emploie adverbialement.

Mazet pourtant se ménagea de sorte …

*** ENSUIVRE (S').** v. pron. 4e conj. irrég. (pr. *çan-çui-vre*; rad. *suivre*). Il ne s'emploie qu'à la troisième personne tant du singulier que du pluriel. *Il s'ensuit, ils s'ensuivent. Il s'ensuivait, ils s'ensuivaient. Il s'ensuivit, ils s'ensuivirent. Il s'ensuivra. Il s'ensuivrait. Qu'il s'ensuive. Qu'il s'ensuivît.* Suivre, être après. Il a commenté le premier chapitre et tout ce qui s'ensuit. Quand la tête est perdue, le reste s'ensuit.

— Dériver, procéder, venir de, suivre im-médiatement. … La Font … Mass … coup de petites révolutions. (B. de St-P.)

— Se dit particulièrement de toute conséquence qui découle nécessairement d'un principe. Considérez les erreurs qui s'ensuivraient de cette proposition.

— Il est souvent important dans les deux derniers sens, et demande l'indicatif quand la phrase est affirmative, et le subjonctif quand elle est négative. Dans les phrases interrogatives, le sens indique le mode que l'on doit employer. Il s'ensuivit des malheurs irréparables. Il s'ensuit que je suis ruiné. Il s'ensuivrait que la constitution serait plus respectée. Il s'ensuit que l'arianisme est une hérésie condamnable. Il ne s'ensuit pas que vous ayez tort. S'ensuit-il que nous ayons tort? Parce qu'il y a de faux … s'ensuit-il qu'il n'y en a pas une véritable? (Boss.)

— On disait autrefois *Ensuirre*, v. a., dans le sens de Suivre, observer. Il ensuivit, comme écuyer, M. de Turenne. Je n'ignore pas les lois de … (Montaigne.) || Dans ces deux acceptions, il n'est plus usité.

— On trouve dans … *ensuivre* …

— REM. GRAMM. Le pronom *en* … *de la* … s'ensuivre comme avec *s'enfuir*. Il *s'ensuit* de là que… (Acad.) De là il *s'ensuit*. (D'Olivet.) Voyons ce qui s'en *ensuivit*. (Fontenelle.)

— Syn. comp. S'ENSUIVRE, RÉSULTER. *S'ensuivre* … ; *résulter* marque le résultat de plusieurs raisonnements divers.

ENSUPLE. s. f. V. ENSOUPLE.

— ENSUPLES. s. f. pl. Techn. Principales pièces du métier à broder. On dit aussi *ensouples*.

ENSUPLEAU. s. m. Techn. V. ENSOUPLEAU.

ENSURIR. v. n. 2e conj. Devenir sur, aigrir. On dit mieux *surir*.

ENTABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Entabler. S'empl. adjectiv. Cheval entablé. Pièces entablées.

— Archit. *Feuilles entablées*. Feuilles formant des bordures sur les parties saillantes des entablements.

*** ENTABLEMENT.** s. m. (rad. *en*, et *table*). Archit. Saillie en pierre qui est au haut des murs d'un bâtiment, et qui sert à soutenir la charpente ou la couverture. || Il désigne plus

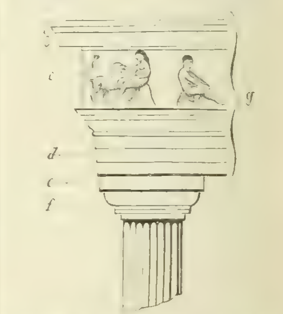

Entablement … La partie g seulement constitue l'entablement.

spécialement cette partie des édifices qui est au-dessus des pilastres ou des colonnes, et qui comprend l'architrave, la frise et la corniche prises ensemble. L'entablement du portique de la Madeleine.

— *Entablement à …* Celui qui, au lieu d'être mouluré est chanfreiné. || *Entablement de couronnement*. Celui qui couronne un mur sans colonnes. || *Entablement recoupé*. Entablement qui fait retour, par avant-corps, sur une colonne ou pilastre.

— On dit par extens. Entablement d'un meuble.

*** ENTABLER (S').** v. pr. 1re conj. (rad. *table*). Manég. Se dit d'un cheval dont les hanches devancent les épaules quand il manie de deux mains, tant sur les voltes que sur les changements de main.

— ENTABLER. v. a. Coutell. Ajuster deux pièces l'une avec l'autre à demi-épaisseur.

ENTABLURE. s. f. (rad. *entabler*). Techn. Point où se trouve le pivot des ciseaux.

ENTACAGE. s. m. (rad. *taquet*). Techn. Assemblage de baguettes adapté à l'ensouple pour supporter le velours sans altérer sa beauté ni le froisser. || Rainure longitudinale faite sur l'ensouple, dans laquelle s'engage une baguette qui retient l'extrémité de la chaîne ou le commencement du tissu.

— Action d'entaquer; résultat de cette action.

ENTACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Entacher.

S'empl. adjectiv. Un homme entaché de lèpre.
— Fig. Être entaché de vices. Un homme entaché d'avarice. Leur témoignage est toujours *entaché* d'une partialité puérile. (Barth.) Il refusa de confirmer l'élection d'un abbé qu'il savait *entaché de ce vice*. (Montalemb.)
Absol. *Un homme entaché.* Un homme qui a commis quelque tache.
— Prat. *Un acte entaché de nullité.* Un acte nul.

*** ENTACHER.** v. a. 1re conj. (rad. *tache*). Infecter, gâter, souiller. Il n'est guère d'usage en ce sens.
— Fig. Cet arrêt n'entache point son honneur.
— Gâter par une maladie. La lèpre l'entache.
— Absol. Calomnier, médire. J'avoue que je ne sais rien de si ridicule que la rage d'*entacher*. (Voltaire.)
— S'ENTACHER. v. pron. Être entaché.

ENTADA. s. m. Bot. Genre de mimosées, établi pour sept ou huit espèces de l'Asie et de l'Amérique tropicales. Quelques-unes sont cultivées en Europe.

ENTAGE. s. m. (rad. *enter*). Action de forcer les bijoux et de substituer du cuivre à l'or enlevé, tout en laissant les marques des poinçons.

ENTAILLAGE. s. m. Action d'entailler.

*** ENTAILLE.** s. f. (pr. *an-taïe*, *ll* mouill.). Coupure avec enlèvement de parties dans une pierre, dans une pièce de bois ou toute autre matière résistante. Faire des entailles dans une poutre. Une entaille profonde.
— Par analog. Incision profonde faite par un instrument tranchant dans les parties charnues ou osseuses. Entaille accidentelle. Entaille profonde. Entaille mortelle. Légère entaille. Les *entailles* accidentelles des parties molles sont presque toujours des plaies graves, à raison de leur profondeur et de la violence du coup qui les a produites. (Jourdan.)
— Fig. Sa flamboyante épée n'avait pas de tranchant; nulle part elle n'a laissé son *entaille*. (P. de St-Victor.)
— Chir. Scarification profonde pour opérer le dégorgement prompt de quelque partie tuméfiée, par exemple, de la langue.
— Eaux et for. Partie d'exploitation d'une forêt.
— Hort. Incision faite à un arbre pour arrêter le cours de la sève.
— Mar. Trou pratiqué dans les huniers.
— Techn. Instrument qui sert aux graveurs en bois à assujettir les petites pièces qu'ils ne pourraient aisément tenir entre les doigts. || Outil de menuisier. || Trou fait avec l'entailloir. Entaille à sifflet, à gueule de loup, etc. || Pièce de bois fendue où on place la scie pour en limer les dents.
— Moll. Nom vulgaire des coquilles du genre émarginule. || Section du même genre à fente très courte.

ENTAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Entailler. S'empl. adjectiv. Bois entaillé. Pierre entaillée.

*** ENTAILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-ta-llé*, *ll* mouill.). Faire une entaille dans quelque chose; creuser une pièce de bois pour y emboîter une autre pièce. Entailler une poutre pour y emboîter des solives.
— Techn. Enclaver dans le bois la tête d'un boulon, une équerre, etc.
— A signifié Sculpter. Entailler une tête dans la pierre.
— Arg. Tuer à l'aide d'une arme tranchante.
— S'ENTAILLER. v. pron. Entailler à soi. S'entailler le doigt.

ENTAILLEUR. s. m. (rad. *entailler*). Ciseleur, graveur. Vieux mot.

ENTAILLOIR. s. m. (pron. *an-ta-lloir*, *ll* mouill.; rad. *entailler*). Techn. Sorte d'outil à l'usage des facteurs d'instruments et des menuisiers.

*** ENTAILLURE.** s. f. (pr. *an-ta-llure*, *ll* mouill.; rad. *entailler*). Entaille. Faire une entaillure. On dit plus ordinairement *entaille*.
— A signifié Sculpture, ciselure.

ENTALE. s. m. (ét. bas-lat., *entalum*, alun). Conchyl. Genre non adopté de coquilles fossiles.
— Minér. Ancien nom de l'alun de plume.

ENTALENTER. v. a. 1re conj. Faire naître le besoin, le désir de quelque chose. (Rabelais.)

ENTALINGUER. v.a. 1re conj. Mar. V. ÉTALINGUER.

ENTALITE. s. f. Moll. Dentale fossile.

ENTALOPHORE. s. m. (ét. fr., *entale*; gr. φορός, qui porte). Zooph. Polypier fossile de la famille des sertulariées, des calcaires jurassiques.

*** ENTAME.** s. f. (radic. *entamer*). Premier morceau qu'on coupe d'un pain. Réservez-moi l'entame. Donnez-moi l'entame. Voulez-vous l'entame? Avoir l'entame du pain. On dit aussi *entamure*.
— Fig. Prémices. Il a l'entame de cette chose.

ENTAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Entamer. S'empl. adjectiv. Pain entamé. Melon entamé. Pièce d'étoffe entamée. Le rocher fut *entamé* par le milieu, et l'armée fut introduite au bout de huit jours dans le marquisat de Saluces. (Gaillard.)
— Se dit d'une légère blessure. Un doigt entamé.
Mon Mentor était [illegible] *entamée* ni déperie. (Mme de S[illegible].)
— Par extens. Son empire *entamé* de toutes parts. (Bossuet.) [illegible] *entamés*. (Villemot.)
— Fig. [illegible] *entamée*, elle [illegible]
— Commencé. Une affaire entamée.

ENTAMEMENT. s. m. Action d'entamer.

*** ENTAMER.** v. a. 1re conj. [illegible] *attaminare* [illegible] bres pour en tirer la gomme.
[illegible]
—Ôter d'une chose entière une première partie. Entamer un pâté. Entamer une bouteille d'alicante. Entamer un melon. Entamer un pain. Entamer une pièce de blonde, de velours. Entamer un rouleau [illegible]
— Fig. *Entamer la réputation, le crédit*, etc. *de quelqu'un*. Y porter quelque atteinte. Cette faillite a fort entamé son crédit. S'efforcer d'entamer la réputation de ses ennemis. [illegible]
— Fig. et fam. *Entamer quelqu'un*. Empiéter, entreprendre sur les droits de quelqu'un. Tenez-vous ferme, ne vous laissez pas entamer. Je connais mes droits, et je ne crains pas qu'il les entame. || On l'emploie également dans le sens de Prendre quelque avantage sur quelqu'un dans une discussion. L'opposition a fortement entamé le ministère à la dernière séance de la Chambre.
— *Se laisser entamer*. Se laisser fléchir sur son devoir, sur sa résolution, sur les secrets qu'on possède. Cet homme est prudent et se laisse pas entamer. [illegible] *entamer* [illegible] St-Simon.)
— Fig. Commencer, entreprendre quelque chose. Entamer une discussion. Entamer une affaire. Après avoir *entamé* un premier sujet, il était conduit par les parenthèses à en traiter de tout opposés. (H. de Balzac.)
— Absol. La Bruyère a donné à ce mot le [illegible] *entamer*, on s'offre d'appuyer, parce que, jusqu'[illegible] d'appuyer. C'est une manière douce et polie de refuser son crédit, ses offices, sa médiation à qui en a besoin.
— Art milit. *Entamer un carré, un corps de troupes*. Commencer à le rompre, à le faire fléchir.
— Jeux. Commencer à jouer d'une couleur.
— Manèg. *Entamer le chemin*. Commencer à galoper. || *Entamer un cheval*. Commencer son éducation au manège.
[illegible] *un cheval entame du pied droit, du pied gauche*, quand il pose en avant le pied droit, le pied gauche, en prenant un temps de galop.
— S'ENTAMER. v. pron. Être entamé, dans le sens propre et figuré. Le pain s'est entamé. La discussion s'entame. Voici encore une aventure qui s'*entame* et dont je t'adresse fidèlement les premiers détails. (Gér. de Nerv.)

*** ENTAMURE.** s. f. (rad. *entamer*). Petite incision, petite déchirure. La tête est meurtrie, mais il n'y a point d'entamure. Le sang a coulé, il y a eu entamure.
— La première partie séparée d'un tout. L'entamure du pain. L'entamure d'un jambon.
— Se dit aussi de la partie entamée. Je veux vous offrir un morceau de ce jambon, du côté de l'entamure.
— Art vét. Blessure produite par le frottement d'une longe sur le pli du paturon.
— Chir. Solution de continuité des parties dures. || Enlèvement d'une partie d'un os sans fracture.
— Techn. Pierre du premier lit d'une carrière nouvellement exploitée.

EN TANT QUE. loc. conj. V. TANT.

ENTAPHIE. s. f. (étym. gr., ἐντάφιος, sépulcral). Entom. Division de coléoptères comprenant le genre nyctélie.

ENTAQUAGE. s. m. Techn. V. ENTACAGE.

ENTAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Entaquer.

ENTAQUER. v. a. 1re conj. (ét., V. ENTACAGE). Techn. Attacher, joindre des pièces de velours ensemble, de manière à ne point laisser d'intervalle entre elles et à ne pas toucher l'étoffe.

ENTASIS. s. f. (mot grec). Archit. anc. Nom par lequel les Anciens désignaient un Renflement dans le galbe d'une colonne.

ENTASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Entasser. S'emploie adjectiv. Que de corps *entassés!* que de membres épars! (Rac.) Tes greniers crouleront sous tes grains *entassés*. (Delille.) Ces glaces s'élèvent au-dessus des vents, comme des monts de cristal *entassés* les uns sur les autres. (B. de St-P.)
— Fig. Accumulé.
[illegible]
— Par exagér. Se dit de personnes ou d'animaux [illegible] Les hommes ne sont pas faits pour être *entassés* en fourmilières, mais épars sur la terre qu'ils doivent cultiver. (J.-J. Rouss.) [illegible]
[illegible]
épaissé et ramassée. Cette femme est assez jolie, mais elle est entassée. Ce gros homme est entassé.
— Bot. Se dit des feuilles nombreuses et très rapprochées les unes des autres sur la tige.

*** ENTASSEMENT.** s. m. (pr. *an-ta-se-man*). Amas de plusieurs choses entassées les unes sur les autres. Entassement de pierres. Entassement de livres, de papiers. Entassement de marchandises.
— Fig. Il a fait un grand entassement de citations. Entassement d'idées. Entassement d'arguments.
— État d'hommes ou d'animaux réunis dans un lieu étroit. On sait quelles mœurs l'*entassement* du peuple doit produire. (J.-J. Rouss.)

*** ENTASSER.** v. a. 1re conj. (pron. *an-ta-cé*; rad. *en*, et *tas*). Mettre en tas, mettre plusieurs choses les unes sur les autres. Entasser des marchandises. Entasser des sacs de blé. Entasser des papiers.
[illegible]
Entassèrent des monts jusqu'aux astres des nuits. (VOLT.)
— Par extens. L'énorme ville *entassa* le long du fleuve ainsi que des bastions ses maisons monumentales. (H. Taine.)
— Fig. *Entasse*-t-il les dépouilles des ennemis pour en faire des trophées de sa propre gloire? (Fléch.)
[illegible]
De morts et de mourants cent montagnes plain[illegible]
— Accumuler, multiplier. Entasser des vivres, des munitions dans une place dont on prévoit le siège. C'est un plaideur enragé, il entasse procès sur procès. Il a entassé trop de citations dans son livre. Vous *entassez* vertu sur vertu, bonne œuvre sur bonne œuvre. (Mme de Maintenon.)
— *Entasser paroles sur paroles*. Parler beaucoup sans rien dire qui mérite d'être dit.
— *Entasser* [illegible] Se montrer avare; épargner sur les plus petites choses pour amasser. A force d'entasser sou sur sou, Rembrandt amassa une grande fortune.
— Se prend absolument dans ce sens.
[illegible]
— Réunir dans un endroit étroit un trop grand nombre de personnes ou d'animaux. Entasser des bestiaux dans un wagon.
— S'ENTASSER. v. pron. Être entassé. Tous les passagers s'entassèrent dans la chaloupe. [illegible] *entassées*. [illegible]
[illegible] au cap de Bonne-Espérance, sur la montagne de la Table, où les nuages *s'entassent* fréquemment, de manière que son plateau paraît couvert d'une draperie blanche. (B. de St-P.)

ENTASSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui entasse son argent. Entasseur d'écus.

ENTAULER. v. a. 1re conj. (rad. *taule*, maison). Arg. Pénétrer dans un lieu habité, dans une maison.

*** ENTE.** s. f. (ét. gr., ἔμφυτον, implanté). Agric. Jeune pousse d'arbre greffée sur un autre arbre. Faire une ente. L'ente a bien réussi. || Greffe faite avec une ente. || L'arbre même où l'on a pratiqué une ente. Le verger est plein de jeunes entes.
— Archit. Sorte de pilastre.
— Chass. Peau d'oiseau empaillée, bourrée de foin, et fichée sur un piquet pour attirer dans des pièges des oiseaux de la même espèce.
— Hort. *Ente* ou *ante au gros*. Variété de pomme à cidre du pays d'Auge. C'est la mousette de l'Ille-et-Vilaine.
— Peint. Manche de bois du pinceau. L'ente du pinceau.
— Techn. Partie du volant d'un moulin. V. ANTE.

ENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Enter. S'empl. adjectiv. Pommier enté. Poirier enté.
— Par analogie. Nous pouvons bien imaginer distinctement une tête de lion *entée* sur le corps d'une chèvre sans qu'il faille conclure pour cela qu'il y ait au monde une chimère. (Descartes.)
— Par extens. Il fallait que ce nouveau peuple fût *enté* sur le premier. (Bossuet.) Ils apprirent [illegible]
— Fig. *Cette maison est entée sur telle autre*. Elle a [illegible] elle a pris le nom et les armes de telle famille. La piété la plus avérée n'est plus qu'une hypocrisie mieux conduite, la naissance la plus illustre, qu'un grand nom sur lequel on est *enté*. (Massillon.)
— Se dit aussi d'une personne qui réunit des qualités diverses. Un Normand enté sur un Gascon. Target, académicien *enté* sur un avocat, ne se fit pas même distinguer au second rang des avocats, après le jeune Barnave. (Ch. Nodier.)
Il me craint... Vous faites le plongeon,
[illegible]
— Se dit également des défauts, des vices [illegible] établie, confirme l'indolence inséparable de longs attachements. (Mme de Sévigné.)
— Blas. Se dit de deux parties de l'écu qui s'engrènent par des échancrures rondes. || *Enté en pointe*. Se dit d'une entaille qui se pratique à la pointe de l'écu par deux émaux arrondis.
— Techn. *Canne entée*. Canne composée de plusieurs pièces emboîtées les unes dans les autres.
— ENTÉES. s. f. pl. Vèner. Fumées de cerf ou de biche qui tiennent ensemble, et qu'on ne peut séparer sans les rompre.

ENTÉDON. s. m. (ét. gr., ἐντός, au dedans; ἔδω, je mange). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des chalcidiens.

ENTÈLE. s. m. (etym. gr., ἐντελής, parfait, entier). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères.

ENTÉLÉCHIE. s. f. (ét. gr., [illegible] perfection; ἔχω, j'ai). Didact. Essence même de l'âme, principe de la vie organique, sensitive et intellectuelle, dans le langage des péripatéticiens. Je ne pense pas que nous nous occupions beaucoup de l'*entéléchie*. (Th. Gaut.)
— Monade de Leibnitz.

ENTÉLÈTE. s. f. (ét. gr., ἐντελής, parfait). Conchyl. Nom donné à des coquilles bivalves de la classe des brachiopodes.

ENTELLE. s. f. (étym. gr., ἐντέλλω, je commande). Mamm. Espèce de singe appartenant au genre semnopithèque.

ENTÉLODON. s. m. (ét. gr., ἐντελής, parfait; ὀδούς, dent). Mamm. Espèce de cochon fossile.

ENTÉLOPE. s. f. (ét. gr., ἐντελής, entier; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi pour une seule espèce de Java.

ENTEMENT. s. m. Agric. Action d'enter les arbres, les vignes.

ENTENANT DE. loc. prép. (rad. *tenant*). Tout auprès de. *Entenant* de cette grotte était bâtie une espèce de grande salle. (Racine.)

ENTENDANT. part. prés. de v. Entendre. Qui entend. Les enfants, entendant ce récit, furent saisis d'un grand effroi.

ENTENDANT, ANTE. adj. Qui est doué de la faculté d'entendre, de percevoir les sons. La médecine peut, jusqu'à un certain point, réparer les disgrâces de la nature, en ramenant des êtres qu'elle semblait avoir condamnés au silence à l'état d'enfants *entendants* et parlants. (Itard.)
— Substantiv. Un entendant.

*** ENTENDEMENT.** s. m. (rad. *entendre*). Psychol. Faculté de comprendre, ou bien l'âme [illegible]
— Pop. [illegible]
[illegible] des nuits si profondes,
[illegible]
Ton pe[illegible]
[illegible]
— Pop. Entente. Il n'y a point d'entendement dans ce ménage.
Nous avons le gouvernement,
Disent-ils en choquant leurs verres,
[illegible]

*** ENTENDEUR.** s. m. Celui qui entend et qui conçoit bien quelque chose. Il n'est usité que dans ces façons de parler proverbiales: *A bon entendeur, peu de paroles*. [illegible] *salut*. Il [illegible] jour-là en votre compagnie; à bon *entendeur* salut. (Mérimée.)

ENTENDOUOIRE. s. m. (rad. *entendre*). Intelligence, compréhension. (Rabelais.)

*** ENTENDRE.** v. a. 4e conj. (ét. lat., *intendere* [illegible] *animum* [illegible] dans la montagne. (B. de St-P.) J'ai *entendu* avec joie ces paroles que l'on m'a dites: Nous irons dans la maison du Seigneur. (La Harpe.)
— Dans un sens métaphorique, ayant pour [illegible]

[illegible] le bruit qui frappe [illegible] Entendre les tambours [illegible] générale. Entendre [illegible] un instrument. Entendre [illegible] Entendre un chanteur. Entendre un orateur, un prédicateur. N'es-tu [illegible] sur la terre [illegible] les camps et les [illegible] (G. [illegible])

[illegible]

[illegible] petits [illegible] parler [illegible] (J.-J. Rouss.)

[illegible] empêché d'entendre [illegible] Avoir l'oreille dure. [illegible] un peu sourd. Parlez plus [illegible] Entendre [illegible] *Il en* [illegible] *cela.* [illegible] veut pas écouter la proposition qu'on lui fait.

[illegible] Être sourd, ne rien entendre.

— Fig. *Entendre par quelqu'un.* Se laisser dire [illegible] *entend*, n'a-t-il que par vous-même. (Boursault.)

— *Que je n'en entende!* Menace employée [illegible] silence.

[illegible] *qu'un son.* Pour savoir qui a raison, il faut entendre les deux parties. || *Entendre les joies de* [illegible] divertissement auquel on ne prend point part.

[illegible] Entendre parler de. Je suis [illegible] de ceux qui viennent de [illegible] vous comporter doucement avec vos serviteurs. (Malh.) Il était en assez bonne posture, étant gouverneur des neveux du roi, pour *entendre* des nouvelles assurées de tout ce qui se passait dans la Syrie qui en est voisine. (Corn.) Avez-vous jamais *en*[illegible] plus glorieuse? (Boss.)

— *Entendre dire.* Apprendre par ce qui se dit. J'entends dire partout que vous vous mariez. || *Entendre parler de.* Se dit dans le même sens. Il n'en voulait jamais *entendre* parler. (Bossuet.)

— Écouter avec attention, prêter volontiers l'oreille. Entendre les avocats des deux parties. Entendre des témoins. Entendre la lecture d'un roman. Parlez, je suis prêt à vous entendre. Les femmes et les puissants ne veulent rien *entendre* qui ne leur plaise. (Volt.) Vous vous souvenez sans doute d'avoir *entendu* M. [illegible] des beaux traits de l'organisation de cette immense créature. (A. Martin.)

— *Entendre en confession* ou simplement *entendre.* Recevoir la confession de quelqu'un. Je veux bien vous *entendre* dans l'octave du Saint-Sacrement. (Bossuet.)

— *Entendre la messe, les vêpres, le sermon.* Assister à la messe, aux vêpres, au sermon, aux offices de l'Église.

— *Aller entendre un acteur, un prédicateur.* Assister à un spectacle, à un sermon.

[illegible] *Ne savoir auquel entendre.* Avoir affaire à plusieurs personnes qui parlent, qui sollicitent à la fois; éprouver quelque embarras à les satisfaire. Vous parlez tous à la fois, je ne sais auquel entendre.

[illegible]

— *Ne savoir à qui entendre.* Se dit d'une personne [illegible] parti prendre.

— *Se faire entendre.* Être entendu. Mais le [illegible] de se faire *entendre.* (Voltaire.)

[illegible]

— Parler, s'adresser à.

[illegible]

[illegible] gneur m'a *entendu:* il a pris pitié de moi, et il [illegible] (La Harpe.)

— Croire, ajouter foi.

— *A entendre.* Si l'on écoutait, si l'on ajoutait foi à. *A entendre* les réformateurs, il faudrait recommencer le monde. (Volt.)

— Comprendre, avoir l'intelligence, saisir le sens de. Entendre une langue. Entendre le [illegible] *entendre* [illegible] *entend* mal [illegible] silence et la tristesse de son visage me faisaient assez *entendre* ce qu'il voulait me reprocher. (Fénelon.) En parlant aux enfants, dès leur bas âge, une langue qu'ils n'*entendent* point, on les accoutume à se payer de mots. (J.-J. Rousseau.) Mais, je sais ce que je dis, et vous ne pouvez m'*entendre*... je me comprends à peine moi-même. (Mérimée.)

[illegible]

— Dans le même sens [illegible] personne pour régime. Poète ou non, explique-toi si tu veux qu'on *l'entende*, car le seul objet du langage est d'être entendu. (Ch. Mart.) C'est le sort de Rousseau d'être réfuté par des gens qui n'ont pas voulu ou qui n'ont pas su *l'entendre.* (Grimm.)

— *Donner à entendre, laisser entendre, faire entendre.* Insinuer, dire quelque chose pour faire croire.

— *Entendre le numéro* ou *le Tu autem.* Être prompt à saisir une affaire.

— *Entendre à demi-mot.* Saisir rapidement, comprendre facilement le sens des paroles.

— *Vous m'entendez bien.* Vous me comprenez.

[illegible]

— *Entendre l'apologue.* Comprendre la chose dont il s'agit.

— *Entendre finesse, malice à quelque chose.* Attacher un sens fin et malin à quelque chose.

— *Ne pas entendre malice.* Faire ou dire une chose sans mauvaise intention, sans arrière-pensée. Il a fait allusion à votre disgrâce, mais sans y entendre malice.

— *Entendre raillerie, plaisanterie.* Bien prendre la raillerie, la plaisanterie, ne point s'en fâcher. Vous *entendez* fort bien raillerie quand d'autres que moi vous font la guerre sur vos petits défauts. Rac. Ne jouez pas avec l'amour-propre de l'homme sur ce sujet, il n'*entend* pas raillerie. (La Bruy.) || *Entendre la raillerie, la plaisanterie.* Savoir railler, plaisanter, connaître l'art de railler, de plaisanter. Peu de personnes entendent la fine et innocente plaisanterie. *Ne pas entendre la plaisanterie, la raillerie.* Se dit aussi pour Être sévère, vouloir être obéi.

— *Entendre raison.* Consentir à ce qui est juste et raisonnable. Il n'y avait eu que le roi capable de lui faire *entendre* raison. (Mme de Sévigné.)

[illegible]

— Loc. prov. *N'entendre ni rime ni raison.* Refuser par humeur, par défaut de jugement, et surtout par entêtement, d'acquiescer à une chose, à une proposition raisonnable.

— *Entendre par.* On vit redoubler sa valeur; n'*entendez* pas par ce mot une hardiesse vaine, indiscrète, emportée. (Fléch.)

— *Faire entendre.* Faire comprendre. Vous me faites fort bien *entendre* les désordres que La Jarie a faits dans cette terre. (Mme de Sévigné.) Il est des cas où l'on doit faire *entendre* plus qu'on n'en dit. (Volt.)

— Absol. *J'entends.* Je comprends.

— Absol. *L'entendre,* s'est employé autrefois dans le sens de S'y entendre. Je pensais faire bien. — Oui! c'était fort *l'entendre.* (Molière.)

— *Entendez-vous?* Se dit dans le même sens pour exprimer la colère, une menace.

[illegible] (Marmontel.)

— *Qu'entendez-vous, qu'entend-il par là?* Que voulez-vous dire, que veut-il dire par là? Que prétendez-vous faire, ou dire? On dit aussi: *Comment l'entendez-vous? comment l'entend-il?*

— Fam. *Faites comme vous l'entendrez.* Faites comme il vous plaira, comme vous le jugerez convenable, à propos. Ne demandez avis à personne, faites comme vous l'entendrez.

— Prov. *Chacun fait comme il l'entend.* Chacun agit à sa guise. Je ne trouve pas à redire à votre conduite, chacun fait comme il l'entend.

— Interpréter. Il y a plusieurs manières d'*entendre* les mêmes passages. (Chateaubriand.)

— Présumer. Je n'ai pas entendu que cette convention s'exécuterait ainsi.

— Avoir l'intention, le dessein de, avoir en vue. Quand je loue cette œuvre, j'entends parler de son style, et non de son esprit antireligieux.

— Être habile en quelque chose, en avoir la connaissance et la pratique. Entendre le dessin. Entendre le commerce, les affaires. Entendre la scène. Entendre la procédure. Il entend bien son métier.

— *Ne rien entendre à.* Être très inhabile à. Cet avoué n'entend rien aux affaires. Ce plaideur n'y entend absolument rien. Il n'entend rien à conduire cette négociation.

— *Entendre ses intérêts.* Savoir parfaitement comment il faut agir dans son intérêt, dans ses intérêts. Ne craignez pas qu'il s'oublie dans cette affaire, il entend trop bien ses intérêts.

— Manèg. *Entendre bien les jambes, les talons.* Se dit d'un cheval qui obéit facilement à la direction que lui imprime le cavalier.

— Prat. S'empl. quelquefois pour Défendre. || *S'entendre condamner.* Entendre sa condamnation.

— Neutral. *Entendre à quelque chose.* Y consentir, l'approuver. Il ne veut entendre à aucune conciliation. Je lui ai proposé un arrangement, il n'y veut point entendre. Achille n'*entend* à aucune composition. (Racine.) Ma main droite ne veut *entendre* encore à nulle autre proposition qu'à celle de vous écrire. (Mme de Sévigné.) Schomberg proposa la chose au roi d'Angleterre, qui n'y voulut point *entendre.* (H. Boulanger, Mignet et [illegible]) Nous voulumes *entendre* à rien. (A. Dum.)

— Vouloir, exiger, prétendre. J'entends que vous obéissiez. J'entends que rien ne se fasse sans mes ordres. *J'entends* compter sur votre litière. (Mme de Sév.) Dans cette acception, il peut être suivi du subjonctif ou de l'infinitif selon l'idée qu'on a dans l'esprit. Non, s'il vous plaît, je n'*entends* pas que vous fassiez de dépense, et que vous envoyiez rien acheter pour moi. (Mol.) Quand je vous ai dit cela, j'ai *entendu* que vous n'alliez pas le répéter à tout le monde. (Planche.)

— S'ENTENDRE. v. pron. Être entendu. Cela s'entend de loin. Cette cloche s'entend de toute la commune. Le canon de Waterloo s'entendait à dix lieues du champ de bataille. Un bruit affreux s'*entend.* (Volt.) Au pied du trône même une voix s'*entendit.* (Id.) Partout s'*entendait* le travail sourd des Cabires et des Dactyles reconstruisant pour eux le fantôme d'un univers. (Gérard de Nerval.)

— Entendre réciproquement les paroles les uns des autres. Le bruit est si grand dans cette cohue qu'on ne s'entend pas.

— Se comprendre les uns les autres. Les hommes ne pouvaient guère suffire à leurs besoins, et ne s'*entendant* pas, ils ne pouvaient se secourir. (Volt.) Il n'y a que les bons cœurs qui savent s'apprécier et s'*entendre.* (Bonnin.) Quand les gens d'esprit et d'honneur s'*entendront*, les sots et les fripons joueront un bien petit rôle. (Duclos.) On dirait que les cœurs qui s'aiment s'*entendent* à demi-mot, et qu'ils ne sont que comme entr'ouverts. (Chateaub.)

— Être d'intelligence, se concerter. Souffrir! terrible expression des destinées de l'homme; et comment tous ne s'*entendent*-ils pas pour en affaiblir le sens? (Fén.)

— *S'entendre avec quelqu'un.* Agir de concert avec lui. On l'accuse de s'entendre avec l'ennemi. Vous croyez bien que je ne veux point m'*entendre* avec vos ennemis. (Mme de Sév.)

— *S'entendre avec,* signifie aussi Sympathiser, vivre en parfaite intelligence avec. Mon voisin est un aimable garçon, et je m'entends fort bien avec lui. Ils ne feront pas longtemps bon ménage, ils ne s'entendent pas ensemble.

— Prov. *Ils s'entendent comme larrons en foire.* Se dit de gens mal intentionnés qui sont d'intelligence pour faire quelque mauvaise action.

— *S'entendre à une chose.* Savoir bien faire une chose, s'y bien prendre. Nul auteur ne s'entend mieux que Scribe à filer une scène. Il s'*entendait* à émouvoir et à intéresser. (De Goncourt.)

— *S'entendre en musique, en tableaux.* Être connaisseur en musique, en tableaux. Rossini s'entendait en musique mieux qu'homme du monde.

— Fam. *Il s'y entend comme à ramer des choux, comme à faire un coffre.* Se dit d'une personne qui ne comprend rien à ce qu'elle fait.

— Fam. *Je m'entends bien.* Je sais bien ce que je veux dire. Vous riez de moi, mais je prendrai ma revanche, je m'entends bien.

— *Il ne s'entend pas lui-même.* Il ne sait pas lui-même ce qu'il veut dire, expliquer. Il veut diriger le débat, et il ne s'entend pas lui-même.

— *Nous commençons à nous entendre.* Nos opinions commencent à se mettre d'accord. Si vous m'accordez que le peuple a le droit d'élection, nous commencerons à nous entendre.

— *Entendons-nous.* Comprenons bien les intentions les uns des autres, fixons bien la valeur, le sens de nos paroles. Si dans cette occasion j'appuie le ministère, il ne faut pas en conclure que j'approuve sa politique générale; *entendons*-nous. (Thiers.)

— Être compris. Cela s'entend facilement. Ce passage ne s'entend pas facilement.

— *Cela s'entend, cela s'entend bien.* Cela se suppose ainsi, cela ne peut être autrement, doit être ainsi. Vous payerez les marchandises au fur et à mesure des livraisons, cela s'entend.

— Fam. *S'entend,* s'emploie, par parenthèse, en faisant ellipse du pronom *cela*, dans le sens de Ainsi qu'on doit le comprendre. J'arriverai à Lyon vers midi, si les inondations ne retardent pas mon voyage, s'entend. Il n'y a pas de plus belle voix pour chanter au lutrin, dans notre village, s'entend.

ENTENDU, UE. part. pass. du v. Entendre. S'emploie adjectiv. Aux champs, les enfants épars, éloignés du père, de la mère et des autres enfants, s'exercent à se faire entendre à distance, et à mesurer la force de la voix sur l'intervalle qui les sépare de ceux dont ils veulent être *entendus.* (J.-J. Rouss.)

— Écoute. Quoi de plus ridicule que de chanter pour n'être pas *entendu?* (La Harpe.)

[illegible] (A. Martin.)

— Compris. Vous avez beau prendre des précautions pour qu'il ne meure pas, il faudra pourtant qu'il meure, et quand sa mort ne serait pas l'ouvrage de vos soins, encore seraient-ils mal *entendus.* (J.-J. Rouss.) La religion est une espèce de langue universelle *entendue* de tous les hommes. (Chateaub.)

— *C'est entendu.* C'est une chose arrêtée, convenue.

— Interprété d'une certaine façon. La psychologie, *entendue* selon la méthode universitaire, est une dérision. (Proudhon.)

— *Bien entendu.* Bien disposé, bien ordonné. Un bâtiment bien entendu. Un appartement bien entendu. Cette esquisse est moins chaude que les précédentes, mais mieux *entendue* de lumière, et bien ordonnée pour l'effet. (Did.) || On dit dans le sens contraire, *mal entendu.* Appartement mal entendu. Le contraste mal *entendu* est une des causes les plus funestes du maniéré. (Lav.)

— Intelligent, habile. C'est un homme entendu. C'était un garçon sage, bien *entendu* dans le commerce. (Gér. de Nerval.)

— *Entendu à, au.* Un homme bien entendu aux affaires, au jardinage, à la profession des armes, à la guerre de partisans.

— *Entendu dans.* Il s'est montré très entendu dans la conduite de cette affaire. Ce peintre est fort entendu dans son art. C'est un négociant très entendu dans le commerce.

— Jurispr. *La cause, l'affaire est entendue.* Les débats sont clos; il ne reste plus qu'à délibérer et à prononcer.

— *Bien entendu.* loc. adv. Vous êtes décidé à faire appel? — Bien entendu. Ferez-vous ce que je vous ai dit? — Bien entendu.

— *Bien entendu que.* loc. conj. A condition que, à condition pourtant que. Je vous accorde ce délai, mais bien entendu que ce sera le dernier. Voilà mon opinion, bien entendu que je ne l'impose à personne. Je vous permets de partir, mais bien entendu que vous reviendrez demain.

— Substantiv. *Faire l'entendu.* Faire le capable, l'important. Il est toujours malséant de faire l'entendu. Il fait *l'entendu.* (Acad.) Ne seriez-vous pas au désespoir qu'il fût seul de son âge qui n'eût point été à cette occasion, et que tous les autres fissent les *entendus?* (Mme de Sévigné.)

— *Faire l'entendu de.* Je voudrais que vous sussiez avec combien de bon esprit et d'adresse il a réglé les pas de ce petit Nointel pour l'empêcher de faire *l'entendu* aussi de sa commission. (Mme de Sévigné.)

ENTÉNÉBRER. v. a. 1re conj. Néol. Envelopper de ténèbres, obscurcir.

— Fig. Priver des lumières de la civilisation. *Enténébrer* les peuples. (Chateaub.)

— S'ENTÉNÉBRER. v. pron. Être enténébré. Le jour s'enténèbre.

***ENTENTE.** s. f. (rad. *entendre*). Interprétation d'un mot, d'une phrase équivoque qui offre plus d'un sens. Mots à double entente. Phrase à deux ententes. Dans ce sens, il ne s'emploie guère que dans ces locutions, et dans cette phrase proverbiale: *L'entente est au diseur.* Celui qui parle entend bien ce qu'il veut dire, ses paroles ont un sens caché que lui seul entend.

— Accord. Il y a de l'entente dans cette maison.

— Arrangement méthodique, combinaison des parties d'un livre, d'un discours, d'un drame, d'un tableau, d'un ouvrage de sculpture et d'architecture. Une belle entente du clair-obscur. Il y a dans cette tragédie une grande entente du théâtre. Il montre une vraie *entente* de la composition. (E. Renan.)

— Polit. *Entente cordiale.* Se dit des témoignages de bon vouloir et d'équité qu'échangent entre eux deux États.

ENTENTIF, IVE. adj. (rad. *entendre*). Attentif, entendu à. Vieux mot.

ENTENTIVEMENT. adv. Attentivement. (Rabelais.)

***ENTER.** v. a. 1re conj. (rad. *ente*). Agric. Greffer. Faire une ente. Enter un sauvageon. Enter un châtaignier. Enter un pommier. Enter un cerisier. Enter franc sur franc. Enter en écusson. Enter sur un prunier. Enter en fente, en œillet, en œil dormant. Enter en bouton. Enter en poupée.

— Fig. Ils *entent* sur cette politesse un esprit de règle. (La Bruyère.)

— Allonger une chose dont le haut a été coupé. Enter des bas.

— Charp. Assembler plusieurs pièces l'une sur l'autre dans la même direction.

— Fauconn. Rattacher une penne de l'oiseau quand elle est froissée, rompue ou halbrenée.

— Mar. *Enter deux pièces de bois.* Les joindre en les mettant l'une au bout de l'autre, et en assemblant leurs extrémités par le moyen d'entailles et d'adents.

— S'ENTER. v. pron. Être enté. Toutes les espèces de prunier peuvent s'enter les unes sur les autres.

— Fig. L'esprit peut s'enter sur le jugement, jamais le jugement ne s'ente sur l'esprit.

[illegible]

ENTÉRADÈNE. s. f. (ét. gr. *enteron*, intestin; *adên*, glande). Anat. Ganglion lymphatique des intestins.

ENTÉRADÉNOGRAPHIE. s. f. (ét. fr., *entéradène;* gr. γράφω, je décris). Anat. Description des ganglions lymphatiques des intestins.

ENTÉRADÉNOLOGIE. s. f. (ét. fr., *entéradène;* gr. λόγος, discours). Anat. Traité des ganglions lymphatiques des intestins.

ENTÉRADÉNOLOGIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à l'entéradénologie.

ENTÉRALGIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur aiguë des intestins.

ENTÉRALGIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à l'entéralgie.

ENTÉRANGIEMPHRACTIQUE. adj. Qui a rapport à l'entérangiemphraxie.

ENTÉRANGIEMPHRAXIE. s. f. (ét. gr. *en*-

té-ran ji emm-frak-sé ; ét. gr., ἔντερον, intestin ; ἄγχω, j'étrangle ; ἐμφράσσω, j'obstrue). Pathol. Obstruction par étranglement du canal intestinal.

ENTÉRARCTIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; lat. *arctus*, étroit). Médec. Rétrécissement de l'intestin.

ENTÈRE. s. m. (étym. gr., ἔντερον, intestin). Pathol. Peau interne, membrane muqueuse.

ENTÉRÉCHÈME. s. m. (rad. gr. ἔντερον, intestin). Médec. Bruissement dans les intestins, gargouillement, borborygme.

ENTÉRECTASIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; ἔκτασις, action d'étendre). Médec. Dilatation de l'intestin.

ENTÉRELCIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; ἕλκος, ulcère). Pathol. Ulcération de l'intestin.

ENTÉRÉLÉSIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; εἴλησις, entortillement). Pathol. Douleur occasionnée par l'invagination ou l'étranglement des intestins.

ENTÉRENCHYTE. s. m. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; ἐγχέω, je verse). Chir. Instrument à injections.

ENTÉRÉPIPLOCÈLE. s. f. Chir. V. ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE.

ENTÉRÉPIPLOMPHALOCÈLE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *épiplomphalocèle*). Chir. Hernie de l'intestin et de l'épiploon par l'ombilic.

ENTÉRÉTIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'entérite.

ENTÉREXHÈME. s. m. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; ἐξ, hors ; αἷμα, sang). Pathol. Épanchement de sang dans l'intérieur d'un organe.

ENTÉRHELCOSE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; ἕλκος, ulcère). Pathol. Ulcération des intestins.

ENTÉRHÉMIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; αἷμα, sang). Pathol. Congestion sanguine de l'intestin.

ENTÉRIDION. s. m. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; εἶδος, forme). Bot. Genre de champignons.

ENTÉRIE. s. f. Pathol. V. ENTÉRITE.

ENTÉRINAL, ALE. adj. (rad. *entériner*). Qui concerne, qui permet l'entérinement. || Pl. m. *entérinaux*.

ENTÉRINÉ, ÉE. part. pass. du v. Entériner. S'empl. adjectiv. Lettres de noblesse entérinées.

* **ENTÉRINEMENT.** s. m. Jurispr. Action d'entériner. L'entérinement d'un rapport d'experts. || Homologation d'une grâce. État d'un acte entériné.

* **ENTÉRINER.** v. a. 1re conj. (ét. bas-lat., *interinare*, formé du latin *integer*, entier). Jurispr. Ratifier juridiquement un acte qui ne pourrait valoir sans cette formalité légale. Entériner des lettres de noblesse, de grâce.

ENTÉRION. s. m. (ét. gr., ἔντερον, intestin). Annél. Genre d'annelides, voisins des lombrics, et comprenant les vers de terre.

* **ENTÉRIQUE.** adj. 2 g. (étym. gr., ἔντερον, intestin). Pathol. Qui appartient aux intestins.

ENTÉRISCHIOCÈLE. s. f. (pr. *an-té-ri-ski-o-cèle* ; ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *ischiocèle*). Chir. Hernie intestinale par l'échancrure ischiatique.

* **ENTÉRITE.** s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin). Pathol. Inflammation des intestins. Entérite superficielle. Entérite phlegmoneuse. Entérite chronique. || *Entérite choleriforme*. Maladie spéciale à la première enfance, qui est caractérisée par des selles abondantes, du refroidissement, un amaigrissement rapide, et, si des soins ne sont pas donnés avec rapidité, une mort très prompte. || *Entérite folliculeuse*, *pustuleuse*. Synon. de DOTHIÉNENTÉRIE. || *Entérite couenneuse* ou *pseudo-membraneuse*. Forme de l'entérite caractérisée par la production de couennes dans le canal intestinal, et la desquamation de l'épithélium. Cette variété, rare chez l'homme, se rencontre souvent dans l'espèce bovine. || *Entérite tuberculeuse*. Variété d'entérite causée par la présence de tubercules miliaires et d'ulcérations consécutives dans l'intestin.

ENTÉROBRANCHE. adj. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; βράγχια, branchies). Annél. Dont les branchies sont cachées dans l'intérieur du corps. || ENTÉROBRANCHES. s. m. pl. Ordre d'annélides.

ENTÉRO-CARCINIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; καρκίνος, cancer). Pathol. Cancer de l'intestin.

ENTÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; κήλη, hernie, tumeur). Chir. Hernie abdominale qui ne contient qu'une portion d'intestin. Entérocèle complète, incomplète.

ENTÉROCÉLIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'entérocèle.

— Substantiv. *Un entérocélique*. Celui qui est attaqué d'entérocèle.

ENTÉRO-COLITE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *colite*). Pathol. Entérite des enfants à la mamelle.

ENTÉRO-CYSTOCÈLE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *cystocèle*). Chir. Hernie formée par la vessie, et par une portion du canal intestinal.

ENTÉROCYSTOSCHÉOCÈLE. s. f. (pr. *an-té-ro-ci-sto-ské-o-cèle* ; ét. gr., ἔντερον, intestin ; κύστις, vessie ; ὄσχεον, scrotum ; κήλη, tumeur). Chir. Hernie scrotale de l'intestin et de la vessie.

ENTÉRODÈLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; δῆλος, manifeste). Zool. Qui a un intestin bien caractérisé. || ENTÉRODÈLES. s. m. pl. Infus. Famille d'infusoires.

ENTÉRODIALYSE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; διάλυσις, je dissous). Pathol. Plaie avec séparation complète de l'intestin.

ENTÉRODIALYTIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'entérodialyse.

ENTÉRODOTHIÉNIE. s. f. Chir. Syn. de DOTHIÉNENTÉRIE.

ENTÉRODYNIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; ὀδύνη, douleur). Pathol. Douleur intestinale.

ENTÉRO-ÉPIPLOCÈLE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *épiplocèle*). Chir. Hernie formée à la fois par l'intestin et par l'épiploon.

ENTÉRO-ÉPIPLOMPHALE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *épiplomphale*). Chir. Hernie ombilicale dans laquelle se trouve une portion d'intestin et d'épiploon.

ENTÉRO-GASTROCÈLE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *gastrocèle*). Chir. Hernie ventrale et abdominale.

ENTÉROGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; γραφή, description). Pathol. Auteur qui décrit les fonctions, les usages et les affections des intestins.

— Bot. Syn. de SAGÉDIE.

ENTÉROGRAPHIE. s. f. (rad. *entérographe*). Anat. Partie de l'anatomie qui donne la description des intestins.

ENTÉROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'entérographie.

ENTÉROHÉMIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; αἷμα, sang). Pathol. Congestion sanguine au canal intestinal.

ENTÉRO-HÉMORRAGIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *hémorragie*). Pathol. Hémorragie dans l'intestin.

ENTÉRO-HÉPATITE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; ἧπαρ, foie). Pathol. Inflammation simultanée de l'intestin et du foie.

ENTÉRO-HYDROCÈLE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *hydrocèle*). Chir. Hernie intestinale compliquée d'hydrocèle.

ENTÉRO-HYDROMPHALE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *hydromphale*). Chir. Hernie ombilicale dont le sac renferme à la fois une portion d'intestin et une certaine quantité de sérosité.

ENTÉRO-ISCHIOCÈLE. s. f. (pr. *an-té-ro-iss-ki-o-cèle* ; ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *ischiocèle*). Chir. Hernie ischiatique formée par l'intestin.

ENTÉROLITHE. s. m. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; λίθος, pierre). Pathol. Calcul intestinal.

ENTÉROLITHIASE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; λιθίασις, maladie de la pierre). Pathol. Formation de pierres ou de calculs dans le tube intestinal.

ENTÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; λόγος, discours). Anat. Traité sur les fonctions et les affections des intestins.

ENTÉROLOGIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à l'entérologie.

ENTÉRO-MALACIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; μάλακος, mou). Pathol. Ramollissement de l'intestin.

ENTÉRO-MÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *mérocèle*). Chir. Hernie crurale formée par l'intestin.

ENTÉRO-MÉSENTÉRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *mésentère*). Pathol. Qui a rapport aux intestins et au mésentère.

ENTÉRO-MÉSENTÉRITE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *mésentérite*). Pathol. Carreau.

ENTÉROMORPHE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; μορφή, forme). Bot. Section des ulves que caractérise leur forme tubuleuse.

ENTÉROMPHALE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; ὀμφαλός, ombilic). Chir. Hernie ombilicale dont le sac ne renferme que l'intestin.

ENTÉROMYIASE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; μυῖα, mouche). Pathol. Affection produite et entretenue par des insectes.

ENTÉROPARISACTIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'entéroparisagoge.

ENTÉROPARISAGOGE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; [illegible] ; [illegible], action de conduire). Pathol. Invagination des intestins.

ENTÉROPATHIE. s. f. (étym. gr., ἔντερον, intestin ; πάθος, affection). Pathol. Maladie des intestins.

ENTÉROPATHIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'entéropathie.

ENTÉROPÉRISTOLE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; [illegible], autour ; [illegible], je serre). Pathol. Constriction ou occlusion des intestins par une cause qui agit soit dans l'intérieur de l'abdomen, soit hors de cette cavité, comme dans la hernie étranglée.

ENTÉROPHLÉODE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; [illegible], écorce). Bot. Se dit du développement des lichens sur l'intérieur mis à nu des tiges des autres plantes.

ENTÉROPHLOGIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; φλογόω, j'enflamme). Pathol. Entérite ou inflammation des intestins.

ENTÉROPHLOGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'entérophlogie.

ENTÉROPHYMIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; φῦμα, tumeur). Pathol. Phtisie intestinale.

ENTÉROPLÉE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; πλέος, plein). Infus. Espèce d'infusoires des environs de Paris.

ENTÉRO-PNEUMATOSE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; πνεῦμα, vent). Pathol. Accumulation de gaz dans l'intestin.

ENTÉROPYRIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; πῦρ, feu). Pathol. Fièvre mésentérique.

ENTÉROPYRIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'entéropyrie.

ENTÉRORHAPHIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; ῥαφή, couture, suture). Chir. Suture que l'on pratique pour remédier aux solutions de continuité du canal intestinal.

ENTÉRORHAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'entérorhaphie.

ENTÉRORRAGIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement de sang qui a lieu par les intestins.

ENTÉRORRAGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'entérorragie.

ENTÉRORRHÉE. s. f. Pathol. Syn. d'ENTÉRORRAGIE.

ENTÉRORRHÉIQUE. adj. Pathol. Qui a rapport à l'entérorrhée.

ENTÉRO-SARCOCÈLE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *sarcocèle*). Chir. Hernie intestinale compliquée d'excroissance charnue, ou mieux de sarcocèle.

ENTÉROSCHÉOCÈLE. s. f. (pr. *an-té-ro-ské-o-cèle* ; ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *oschéocèle*). Chir. Hernie scrotale formée par l'intestin.

ENTÉROSE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin). Pathol. Maladie des intestins.

ENTÉROSPHIGME. s. m. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; σφίγμα, nœud). Chir. Hernie intestinale incarcérée ou étranglée.

ENTÉROSTÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; ὀστέον, os). Moll. Qui a un ou plusieurs os dans l'intérieur du corps. || ENTÉROSTÉS. s. m. pl. Famille de céphalopodes décapodes comprenant les espèces qui comme les sèches, les calmars, etc., ont une pièce intérieure osseuse, poreuse ou cornée en forme de lance.

ENTÉRO-STÉNOSE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; στενός, étroit). Pathol. Rétrécissement de l'intestin.

ENTÉRO-SIPHYLIDIE. s. f. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; fr. *siphylis*). Pathol. Affection siphylitique de l'intestin.

ENTÉROTOME. s. m. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; τομή, section). Chir. Instrument pour ouvrir promptement le canal intestinal dans toute son étendue.

ENTÉROTOMIE. s. f. (rad. *entérotome*). Anat. Dissection des intestins.

— Chir. Opération pratiquée pour ouvrir les intestins ou détruire un anus contre nature.

ENTÉROTOMIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à l'entérotomie.

ENTÉROTRYPIE. s. f. (étym. gr., ἔντερον, intestin ; τρῦπα, trou). Pathol. Perforation de l'intestin.

ENTÉROZOAIRE. s. m. (ét. gr., ἔντερον, intestin ; ζωάριον, dimin. de ζῷον, animal). Zool. Nom des helminthes et larves qui ne vivent que dans l'intestin des animaux.

ENTERRAGE. s. m. (rad. *terre*). Techn. Massif de terre dont le fondeur remplit la fosse autour du moule pour donner à celui-ci plus de solidité.

ENTERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enterrer. S'empl. adjectiv. Cromwell fut *enterré* en monarque légitime, et laissa dans l'Europe la réputation d'un homme intrépide, tantôt fanatique, tantôt fourbe, et d'un usurpateur qui avait su régner. (Voltaire.) Le Dante fut *enterré* à Ravenne. (La Harpe.) Toutes les semences ne doivent pas être *enterrées* à la même profondeur. (M. de Dombasle.) Germinie avait été *enterrée* sans une croix. (De Gonc.)

— Par extens. Un homme enterré sous les ruines d'un bâtiment écroulé. En 1618, la ville de Pleurs en Valteline fut *enterrée* sous les rochers au pied desquels elle était située. (Buff.)

— Fam. Se dit d'une maison, d'un jardin dont la situation est trop basse. Cette maison a la vue bornée, elle est trop enterrée. Le jardin est enterré d'un mètre au-dessous du rez-de-chaussée du logis.

— Fig. Oublié. J'admire l'étoile de M. de Lauzun, qui veut encore rendre son nom éclatant, quand il semble qu'il soit tout à fait *enterré*. (Mme de Sévigné.)

[illegible]

* **ENTERREMENT.** s. m. Action d'enterrer.

— Action de mettre un corps mort en terre. Cérémonies funèbres à l'église, au cimetière. Enterrement magnifique. Aller à l'enterrement. Assister à un enterrement. [illegible]

— Par extens. Il se dit aussi d'un convoi funèbre.

[illegible]

[illegible] enterrement.

— *Figure, air d'enterrement*. Figure, air triste, sombre.

Enterrement civil. Enterrement qui se fait sans cérémonies religieuses.

— Arg. Ouvrage gâché par un ouvrier maladroit. || Morceau de chair enterrée placé entre deux tranches de pain.

* **ENTERRER.** v. a. 1re conj. (rad. *terre*). Enfouir, mettre dans la terre. Enterrer des oignons de tulipe. Enterrer de jeunes plants. Enterrer de l'argent dans une cave.

[illegible]

P. Dupont.

— Fig. et fam. *Enterrer beaucoup d'argent dans un endroit*. Y dépenser beaucoup en bouleversements de terre.

— Inhumer, mettre un corps en terre. Enterrer un vieillard. Enterrer un enfant. Enterrer dans le chœur d'une église. Enterrer dans le monastère. Enterrer en terre sainte. On l'a enterrée ... qu'on l'*enterre* dans sa robe de noces, avec des souliers blancs, une couronne. (G. Flaubert.)

— Fig. et fam. *Enterrer quelqu'un*. Lui survivre. C'est un vieillard encore vert, il nous enterrera peut être.

— Fam. et par plaisant. Ce médecin enterre deux ou trois malades tous les jours.

— Fig. Ces veuves désolées qui s'ensevelissent pour ainsi dire elles-mêmes dans le tombeau de leurs époux, y *enterrent* tout amour humain avec ces cendres chéries. (Boss.)

— Absol. Les Anciens brûlaient au lieu d'enterrer.

— Fig. Obliger à vivre dans un lieu où on meurt d'ennui. On l'enterra au fond de la province.

— Effacer la réputation de quelqu'un, en le surpassant, ou en le critiquant. Molière a enterré tous les auteurs ses devanciers, ses contemporains ou ses successeurs.

— Fig. Tenir secret, caché. Il ne parlera pas, il a enterré son secret. Pourquoi ne pas publier vos œuvres? vous enterrez vos talents.

— *Enterrer le carnaval*. Se livrer aux dernières réjouissances aux derniers jours du carnaval.

— Prov. et fig. *Enterrer la synagogue avec honneur*. Se servir de manières honnêtes pour détruire quelque chose. || Se prend aussi en bonne part et signifie Terminer une affaire, une entreprise, sortir d'un engagement, d'une liaison, par un moyen adroit et honorable.

— Mar. Mettre dans la cale avec le lest du vaisseau.

— Polit. *Enterrer une proposition*. Se dit familièrement pour Renvoyer une proposition à une commission, et s'arranger de manière qu'elle ne soit pas discutée.

— S'ENTERRER. v. pron. Être enterré.

— Fig. *S'enterrer sous les ruines d'une place*. Mourir en défendant une ville assiégée, plutôt que de la rendre.

— Fig. *S'enterrer dans le repos, dans l'oisiveté*. Ce repos où vous vous *enterrez* devant la mort. (Malh.)

— Fam. *S'enterrer dans la province, dans son domaine*, etc. Quitter le monde pour vivre en province, à la campagne. M. de Castagnet n'avait plus pensé qu'à Dieu, et, de Paris, il était venu *s'enterrer* dans la petite ville des monts Corbières. (F. Fabre.)

S'enterrer tout vif. S'éloigner du monde, rompre tout commerce avec lui. C'est un misanthrope, il s'enterre tout vif.

— Fig. Je vous déclare que mon dessein n'est pas de renoncer au monde, et de m'*enterrer* toute vive dans un mari. (Molière.)

— Manèg. *Un cheval s'enterre* quand il baisse la tête et s'abandonne sur les épaules.

ENTERREUR, EUSE. adj. Qui enterre.

— Entom. *Coléoptère enterreur*. Nom vulgaire donné à une espèce d'acare, l'acare végétant.

— Manèg. Se dit d'un cheval qui, en cherchant un point d'appui sur la main du cavalier, baisse la tête et s'abandonne sur ses épaules.

— Substantiv. Certain curé grand *enterreur* de morts. (J.-J. Rouss.)

ENTERVER. v. a. 1re conj. Arg. Savoir.

ENTÊTANT. part. prés. du v. Entêter.

ENTÊTANT, ANTE. adj. Qui produit l'entêtement. Le charbon que lui vendait le charbonnier d'à côté, du tout charbon de Paris, plein de fumerons, l'enveloppait de son odeur *entêtante*. (De Gonc.)

* **EN-TÊTE.** s. m. Admin. Ce qui est mis en tête d'une lettre, d'un tableau. Faire imprimer des *en-têtes* de lettres. (Acad.)

ENTÊTÉ, ÉE [illegible] Entêter. [illegible] On est p[illegible] [illegible]

[illegible]

— [illegible] C'est [illegible] épouser, et elle meurt d'être épousée. (Danc.) [illegible] elle me parut toujours *entêtée* de vous. (Mme de S[illegible])

— [illegible] Saint-Jean était *entêtée* aussi qu'elles ne devaient si-[illegible]

— Substantiv. Personne aveugle dans ses opinions, et opiniâtre à les soutenir. C'est un [illegible]

— [illegible] ENTÊTÉ, OBSTINÉ. V. OBSTINÉ.

* **ENTÊTEMENT** [illegible] Attachement opiniâtre d'une personne à son opinion, à ses goûts, à ses projets. Son entêtement l'a perdu. Si l'erreur n'est point un crime, l'*en*-[illegible] La Bruy. J'aime la poésie avec *entêtement*. (Molière.) Ils ont recommencé sur nouveaux frais à parler de vous et de Grignan avec *entêtement*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Ne m'en parle plus. Vois-tu; j'ai des *entêtements* de fortune, et je craindrais de me faire, avec cette petite p rsonne, une affaire de cœur qui me mènerait trop loin. (Dancourt.)

— Objet de l'entêtement. Vous étiez la coqueluche et l'*entêtement* de certaines femmes. (La B[illegible])

— Action de porter à la tête. Entêtement produit par des fleurs.

— S[illegible] ENTÊTEMENT, OPINIÂTRETÉ. V. OPINIÂTRETÉ.

* **ENTÊTER** v. a. 1re conj. [illegible] *tête*. [illegible] On l'emploie avec ou sans régime.

[illegible]

— Absol. Le charbon entête. Les vins fumeux entêtent. L'odeur du musc entête. Le parfum trop pénétrant des roses entête. Le tabac entête. Les louanges entêtent.

— Préoccuper, prévenir en faveur d'une personne ou d'une opinion. Son acception est toujours en mauvaise part. Qui vous a entêté de cet homme, de ce système?

— [illegible] la hanse, de manière qu'elle paraisse y avoir été soudée.

— S'ENTÊTER. v. pron. Être entêté. Il s'est entêté de cette femme. Il s'entête du romantisme. Il s'est entêté de cet auteur, du système phalanstérien.

— Absol. S'obstiner; se préoccuper, se prévenir. Les ignorants s'entêtent facilement. Elles s'*entêtent* dans leur noire rancune. (P. de St-Victor.) Voyez-vous, monsieur Coupeau, vous avez tort de vous *entêter*. (E. Zola.)

— S[illegible] ENTÊTER, FASCINER, INFATUER. Les esprits vains, les têtes faciles à fermenter et à s'exalter s'*infatuent*. Les esprits faibles et superficiels se *fascinent*. Les gens inconsidérés et sans jugement s'*entêtent*.

ENTÊTEUR. s. m. Techn. Celui qui entête les épingles.

ENTÊTOIR. s. m. (radic. *entêter*). Techn. Machine propre à attacher les têtes d'épingles.

ENTHEASTIQUE [illegible] même signifi[illegible]). Antiq. gr. Nom donné aux hommes qui se prétendaient inspirés.

ENTHELMINTHES [illegible] dedans; ἕλμινς, ver). Helminth. Nom donné à une classe du règne animal qui comprend les vers intestinaux.

ENTHÉOMANIE. s. f. (étym. gr., ἐν, dans; Θεός, Dieu; μανία, folie). Méd. Folie religieuse.

ENTHLASIE. s. f. (ét. gr., ἔνθλασις, action d'enfoncer; formé de θλάω, je brise, j'écrase). Pathol. Fracture du crâne, dans laquelle les os ont été brisés, enfoncés et ont perdu leur niveau.

* **ENTHOUSIASME** [illegible] Dieu; ἆσθμα, souffle, haleine). Transport, exaltation extraordinaire de l'âme, causée par une inspiration divine. L'enthousiasme des prophètes. Saül, se trouvant parmi les prophètes, fut saisi du même *enthousiasme* qu'eux. (Acad.) L'*enthousiasme* dionysiaque fut une des grandes inspirations du génie d'Eschyle. (P. de St-Victor.)

— État de l'âme des pythies et des sibylles, agitées sur le trépied d'une fureur divine. L'enthousiasme des prêtres qui rendaient les oracles. Quelquefois les pythies succombaient sous la puissance de leur enthousiasme.

— En généra., Transport qui s'empare de l[illegible] tion ordinaire. L'*enthousiasme* en tout genre est ridicule pour qui ne l'éprouve pas. (Mme de S[illegible]) de durée; la vertu est un *enthousiasme*. (Ga[illegible]) [illegible] absents est l'unique satire des vivants et des présents. (Id.) Vous me faites souvenir que l'*enthousiasme* est une fleur de la jeunesse. (Alex. Dumas.)

— Mouvement extraordinaire de l'esprit qui transporte les poètes, les orateurs, les artistes, et donne au cerveau plus d'activité. L'enthousiasme d'un orateur. L'enthousiasme des poètes. La chose la plus rare est de joindre la raison à l'*enthousiasme*. (Volt.) Il avait cru y trouver l'*enthousiasme*; mais l'*enthousiasme* ne se laisse pas rencontrer par ceux qui le cherchent : il vient à nous quand nous le méritons. (G. Sand.)

— Vive admiration, goût excessif pour une personne ou pour une chose. Vous expliquez [illegible] *enthousiasme* pour [illegible] *enthousiasme*. Volt. [illegible] nos antipathies tiennent [illegible] (A. de Musset.)

— Grande allégresse. On le reçut avec enthousiasme.

— En mauvaise part. Voyez quel diable d'*enthousiasme* il leur prend de me venir chanter aux oreilles comme cela. (Molière.)

ENTHOUSIASMÉ, ÉE. part. pass. du v. Enthousiasmer. S'empl. adjectiv. Homme enthousiasmé. Femme enthousiasmée. Être enthousiasmé de ses propres vers. J'étais *enthousiasmé* sur votre bonne foi. (Racine.)

— *Enthousiasmé de*. Elle est toujours *enthousiasmée* de votre mérite. (Mme de Sévigné.)

[illegible]
En faisait sonner haut les cent portes d'airain.
[illegible]

* **ENTHOUSIASMER**. v. a. 1re conj. (pr. [illegible]; rad. *enthousiasme*). Charmer, ravir d'admiration. La lecture de cet ouvrage l'a[illegible] tous enthousiasmés.

— Pris en mauvaise part. Il s'est laissé enthousiasmer de cette mauvaise musique.

— S'ENTHOUSIASMER. v. pron. S'engouer de quelqu'un ou de quelque chose. Cet homme s'enthousiasme facilement. Les imaginations ardentes sont promptes à s'enthousiasmer, et plus encore à se détromper.

* **ENTHOUSIASTE**. s. et adj. 2 g. (rad. *enthousiasme*). Celui, celle qui a pour quelqu'un, pour quelque chose, une admiration vive et poussée à un très haut degré.

— Absol. Quiconque est sujet à s'engouer, à se prendre d'un aveugle enthousiasme. Les enthousiastes sont heureux.

— Celui qui est animé de cette espèce d'enthousiasme qui conduit au fanatisme. C'est un enthousiaste.

[illegible] (DELILLE.)

— Employé comme adjectif, il conserve le même sens. Il est tout *enthousiaste* de cet ouvrage. Acad. L'homme tente attribue tout à la volonté; l'homme *enthousiaste* à l'imagination; l'homme sensible à l'affection. Mme de Staël.) On dit que nous sommes le peuple le plus *enthousiaste* et le plus léger de l'Europe. (Gérando.)

— Se dit aussi des choses. Des transports enthousiastes.

— ENTHOUSIASTES. s. m. pl. Hist. relig. Hérétiques, les mêmes que les euchites, les massaliens, etc.; on leur avait donné ce nom parce qu'ils croyaient avoir des inspirations du ciel et de l'Esprit-Saint. || Nom qu'on donne encore aux anabaptistes, aux quakers, et à quelques autres sectes d'hérétiques, parce qu'ils soutiennent que l'Écriture doit être expliquée par les lumières de l'inspiration divine qu'ils croient avoir.

ENTHOUSIASTEMENT. adv. Néol. D'une manière enthousiaste.

ENTHOUSIASTIQUE. adj. 2 g. Qui tient de l'enthousiasme. Elle joue également bien du piano et de la harpe, mais elle préfère ce dernier instrument, par je ne sais quel sentiment *enthousiastique* pour les harpes célestes dont sont armés les anges. (Brill.-Sav.)

ENTHYMÉMATIQUE. adj. 2 g. Phil. Qui est de la nature de l'enthymème. Science enthymématique. || Qui s'appuie sur l'enthymème, qui emploie cet argument.

* **ENTHYMÈME**. s. m. (ét. gr., ἐνθύμημα, pensée; formé de ἐν, dans; et de θυμός, esprit). Philos. Syllogisme abrégé, composé de deux propositions, l'antécédent et le conséquent. Faire un enthymème. Réduire un syllogisme en enthymème. Dans l'art oratoire, l'emploi de l'enthymème est plus fréquent que celui du syllogisme.

ENTHYMÉMISME s. m. (rad. *enthymème*). Littér. Figure consistant dans le rapprochement rapide de deux propositions, qui opère dans l'esprit une conséquence vive et frappante.

ENTHYRSER. v. a. 1re conj. Se disait autrefois pour Orner comme un thyrse, entourer de lierre.

ENTIBOIS. s. m. Techn. Morceau de bois placé dans l'étau pour y appuyer la pièce qui doit être limée.

ENTICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Enticher. S'emploie adjectiv. Être entiché d'erreurs. Un homme entiché d'opinions dangereuses. Vieillard entiché d'avarice. Vous en êtes un peu dans votre âme *entiché*. (Mol.) Il faut se défier de son imagination, surtout quand on est un peu *entiché* d'un système. (Grimm.) Votre mère... l'estime beaucoup? — Elle en est *entichée*. (Mérimée.)

— Se dit d'un fruit qui commence à se gâter.

ENTICHEMENT. s. m. Action de s'enticher, état de celui qui est entiché.

* **ENTICHER**. v. a. 1re conj. (corruption de *entacher*). Commencer à gâter, à corrompre. Il ne s'emploie guère qu'en parlant des fruits.

— Fig. Votre éducation vous a entiché d'idées fausses.

— Techn. Tailler d'après un patron, en empiétant sur une pièce posée à côté de celle que l'on taille.

— S'ENTICHER. v. pron. Prendre un goût exagéré. Il s'est entiché d'un système absurde.

— S'éprendre de quelqu'un. Il s'entiche de cette femme.

ENTIENGIÉ. s. m. Mamm. Animal d'Éthiopie signalé par Dapper, et qui paraît être une espèce d'écureuil.

* **ENTIER, ÈRE**. adj. (pr. *an-tié, é*; du lat. *integer*, intact). Dont rien n'a été retranché, qui a toutes ses parties, qui est complet. Un pain entier. Un gâteau entier. Une poire entière.

[illegible]
Un arbre tout *entier* peut recevoir la vie. (DELILLE.)

— Qui n'a subi aucune atteinte. Son honneur est entier. Sa réputation est entière.

— Dans un sens analogue. Angélique avait couru les quatre coins du monde, seule avec Roland, et on assure le lecteur qu'elle était aussi *entière* que quand elle était sortie de chez son père. (Mme de Sévig.)

— *Ne laisser rien d'entier*. Bouleverser entièrement. Défiez-vous de ces dangereux esprits, de ces hardis novateurs, en un mot des sociniens, qui bientôt, si on les écoutait, ne laisseraient rien d'*entier* dans la religion chrétienne. (Bossuet.)

— Considéré dans son ensemble, dans toute son étendue. L'année entière. La vie entière. Le monde entier. Le monde *entier* aurait appartenu aux naturalistes romains. (Del.)

— Appliqué aux choses morales, il se met quelquefois très élégamment devant le substantif. Avoir une entière confiance dans le Seigneur. Vivre dans un entier abandon. Il vivait dans un entier détachement des biens et plaisirs du monde. Charge-toi de ma conduite, je t'en remets l'*entière* direction. (J.-J. Rouss.)

Un *entier* abandon vous était nécessaire,
[illegible] (DE BELLOY.)

— *La question reste, demeure entière*. La question n'est point changée, est toujours la même.

— Fig. Opiniâtre, obstiné, entêté. C'est un homme fort entier dans ses opinions. Cette femme est très entière. Il ne vous fera pas de concession, il est trop entier.

— En lui adjoignant le mot *tout*, on lui donne plus de force. J'ai attendu une heure tout entière. J'ai copié le manuscrit tout entier. Une éternité tout entière. Défier une armée tout entière. Conserver son sang-froid tout entier. Et Rome tout *entière* a parlé par ma bouche. (Corn.) Je veux qu'il voie que vous m'aimez, et que, si vous avez mon cœur tout *entier*, j'ai une place dans le vôtre. (Mme de Sévig.)

— *Mourir tout entier*. Ne laisser après sa mort aucun souvenir, aucune renommée. Sont-ils morts tout *entiers* avec leurs grands desseins? (Corn.)

— Signifie aussi Mourir avec toutes ses facultés.

— Fig. *Tout entier*. Uniquement occupé de, entièrement livré à. Cette affaire, cette charge, cette science exige un homme tout entier. Saint Louis s'appliqua tout *entier* à régler ses États. (Mass.) Livré tout *entier* à mon nouveau goût, je ne faisais plus que lire, je ne sortais plus. (J.-J. Rousseau.)

— Arithm. *Nombre entier*. Celui qui contient un certain nombre de fois, et sans fraction, la quantité prise pour unité principale. || *Unité entière*. Se dit d'une unité quelconque, par opposition aux nombres qui indiquent des fractions.

— Art vétér. *Cheval entier*. Cheval qui n'a pas subi l'opération de la castration. Les chevaux *entiers* ont aussi la soie plus forte que les hongres et les juments. (Buff.)

— Bot. Qui n'offre sur ses bords ni incisions, ni découpures, ni dentelures. Calice entier. Feuille entière. Le sandal est un arbre de la grandeur du noyer; ses feuilles sont *entières*, ovales et opposées. (Raynal.)

— Féod. *Homme lige entier*. Vassal qui n'a fait le serment de fidélité qu'à un seul seigneur.

— Manèg. *Cheval entier à une main*. Cheval qui refuse de tourner d'un côté.

— Prat. *Les choses ne sont pas entières*, c'est-à-dire Il y a eu modification dans l'état des choses, les circonstances ne sont plus les mêmes.

— ENTIER. s. m. Tout, unité mathématique. Quatre quarts font un entier. Extraire les *entiers* qui sont dans une expression fractionnaire. (Acad.) On avait pris autrefois des *entiers* ou unités arbitraires pour toute espèce de mesure. (Billot.)

— Mot composé qui fait le sujet d'une charade. L'entier ou le tout a différentes parties appelées, premier, second, dernier. Dans la plupart des charades, le sujet de la charade est personnifié, et l'on dit : *mon entier* ou *mon tout, mon premier, mon dernier*.

— Un cheval entier.

— *En son entier*, ou *leur entier*. On se sert de ces locutions pour marquer que les choses dont il est question n'ont rien de changé, d'altéré, que leur état est le même qu'auparavant. Ce passage d'Aristote est rapporté en son entier dans ce livre. La chose est toujours en son entier. Ces colonnes sont encore en leur entier. Les arènes de Nîmes se sont conservées presque dans leur entier.

— *En entier*. loc. adv. En totalité. J'ai lu ce manuscrit en entier. Il faut remanier cet ouvrage en entier.

— ENTIÈRE. s. f. Arg. Lentille.

— Syn. comp. ENTIER, COMPLET. V. COMPLET.

ENTIERCEMENT. s. m. (rad. *entiercer*). Dr. cout. Action de saisir une chose mobilière et de la mettre en mains tierces.

ENTIERCER. v. a. 1re conj. Dr. cout. Mettre en main tierce.

* **ENTIÈREMENT**. adv. En entier, tout à fait, complètement. Être entièrement ruiné. Abandonner entièrement un ami. Se livrer entièrement à l'étude. Mourir entièrement au monde. Quoique la mémoire et le raisonnement soient deux facultés *entièrement* différentes, cependant l'une ne se développe véritablement qu'avec l'autre. (J.-J. Rousseau.) La nature humaine, dans son ensemble, n'est ni *entièrement* bonne, ni *entièrement* mauvaise. (E. Renan.)

— Syn. comp. ENTIÈREMENT, EN ENTIER. *Entièrement* modifie le verbe, et se rapporte directement à l'action; *en entier*, modifie la chose elle-même, et s'applique immédiatement à l'objet de l'action. Cet exemple montre bien les deux nuances : *J'ai visité entièrement le palais*; j'ai fini de visiter le palais; *je l'ai visité en entier*, j'ai visité le palais tout entier, dans toutes ses parties.

ENTIF. s. m. Mot d'argot qui n'est guère employé que dans l'expression : *Battre l'entif*, signifiant Parler argot.

ENTIFFER. v. a. 1re conj. Arg. Pénétrer.

— Enjôler, par caresses ou flatteries.

ENTIFLE, ÉE. adj. Arg. Marié, mariée.

ENTILLETTE. s. f. (pr. *an-ti-llète. ll* mouill.). Techn. Petit morceau de bois qu'on place sur la clenche pour la fixer.

ENTIME. s. m. (étym. gr., ἔντιμος, estimé). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des ryncophores, ornés des plus belles couleurs, depuis le vert doré jusqu'au fauve pâle.

ENTIMIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *entime*; gr. εἶδος, ressemblance). Entom. Qui ressemble à l'entime. || ENTIMIDES. s. m. pl. Groupe de la famille des curculionides, ayant pour type le genre entime.

ENTITATULE ou **ENTITULE**. s. f. (dimin. d'*entité*). Philos. Petite entité.

* **ENTITÉ**. s. f. (du latin *ens, entis*, être). Didact. Ce qui constitue l'être ou l'essence d'une chose. La philosophie proclame dans l'âme trois puissances, qui ne constituent pas trois êtres différents ou trois *entités*, pour parler la langue du moyen âge.

— Idée abstraite. Dans l'analyse des facultés humaines, il faut se garder de créer de vaines *entités*. (Compl. de l'Acad.)

— Pathol. *Entité morbide*. Principe inconnu des affections dites essentielles.

ENTITULE. s. f. V. ENTITATULE.

ENTOBDELLE. s. f. Annél. Syn. de PHYLLINE.

ENTOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἐντός, en dedans, κεφαλή, tête). Entom. Pièce correspondante à l'entothorax, et qu'on trouve dans la tête des insectes hexapodes.

ENTODERME. s. m. (ét. gr., ἐντός, en dedans; δέρμα, peau). Anat. Couche interne du blastoderme.

ENTODERMIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à l'entoderme.

ENTODISCAL, ALE. adj. (ét. gr., ἐντός, en dedans; δίσκος, disque). Bot. Se dit de l'insertion des étamines, lorsqu'elle a lieu en dedans du disque.

ENTOGANE. s. m. (étym. gr., ἐντός, en dedans; γάνος, brillant). Bot. Genre de diosmées réuni au genre mélicope.

ENTOGASTRE. s. m. (étym. gr., ἐντός, en dedans; γαστήρ, ventre). Entom. Pièce correspondante à l'entothorax, qu'on trouve dans le premier anneau de l'abdomen des insectes hexapodes.

ENTOHYAL. s. m. (étym. gr., ἐντός, en dedans; ὑοειδής, hyoïde). Anat. Os placé au centre de l'appareil hyoïde chez les animaux.

* **ENTOILAGE** s. m. Comm. Action d'entoiler; résultat de cette action.

— Toile même dont on se sert pour entoiler. Entoilage de mousseline.

— Techn. Réseau auquel on coud une dentelle. || Dentelle sans picot, et qu'on peut coudre par chacun de ses côtés. L'entoilage sert de monture à la belle dentelle. || Tout ce qui sert de soutien ou de monture à quelque autre partie de l'ajustement, d'un travail plus fin et plus délicat.

ENTOILÉ, ÉE part. pass. du v. Entoiler. S'empl. adjectiv. Estampe entoilée.

* **ENTOILER.** v. a. 1re conj. (rad. *toile*). Techn. Coudre, appliquer un ajustement de dentelle ou de tout autre tissu délicat sur de la toile, sur de la dentelle moins fine. Entoiler une cravate, des manchettes. Entoiler une guimpe, un tour de gorge. Entoiler un drap.

Entoiler une estampe, une carte de géographie, un tableau. Les coller sur de la toile.

ENTOIR. s. m. Hort. Instrument dont on se sert pour enter.

ENTOISAGE. s. m. Action d'entoiser. || Effet de cette opération.

ENTOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Entoiser. S'empl. adjectiv.

ENTOISER. v. a. 1re conj. (radic. *toise*). Constr. Disposer des matériaux, le plus souvent en un tas de forme carrée, pour faciliter l'opération du toisé.

ENTOLER. v. a. 1re conj. V. ENTAULER.

ENTOLOMA. s. m. Bot. Genre de champignons établi aux dépens des agaricins.

ENTOMBER. v. a. 1re conj. Néol. Mettre dans la tombe.

ENTOME. s. m. (ét. gr., ἔντομος, incisé). Entom. Nom collectif des animaux articulés, pourvus de pieds également articulés.

ENTOMIQUE. adj. (rad. *entome*). Entom. Qui a rapport aux insectes.

ENTOMIZE. s. m. Ornith. V. ENTOMYZE.

ENTOMOBIE adj. 2 g. (ét. gr., ἔντομον, insecte; βιόω, je vis). Hist. nat. Qui vit dans le corps des insectes. || ENTOMOBIES. s. f. pl. Entom. Tribu de myodaires calyptérées vivant dans le corps des autres insectes.

ENTOMOCÈRE. adj. (ét. gr., ἔντομος, divisé; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes divisées en segments. || ENTOMOCÈRES. s. m. pl. Division des brachocères dans l'ordre des diptères.

ENTOMOCHILE. s. m. (pr. *an-to-mo-kile*; étym. gr., ἔντομος, coupé; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes.

ENTOMODE. s. m. (ét. gr., ἔντομον, insecte). Crust. Syn. de CHONDRACANTHE.

ENTOMODÈRE. s. m. (étym. gr., ἔντομος, coupé; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes.

ENTOMOFUGE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔντομον, insecte; φεύγω, je chasse). Pharm. Qui chasse les vers.

— Substantiv. Un entomofuge. Des entomofuges.

ENTOMOGÈNE adj. 2 g. (ét. gr., ἔντομον, insecte; γεννάω, j'engendre). Pathol. Qui résulte de la présence et des ravages d'un parasite dans les tissus vivants. Maladies entomogènes.

— Entom. Qui vit sur les insectes morts.

ENTOMOGÉNOSE. s. f. (rad. *entomogène*). Pathol. Maladie provenant, à l'extérieur ou à l'intérieur, du parasitisme d'un insecte, lequel porte sur son passage la destruction, et quelquefois l'empoisonnement immédiat.

ENTOMOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἔντομον, insecte; γράφω, j'écris). Didact. Naturaliste qui écrit sur l'histoire des insectes.

ENTOMOGRAPHIE. s. f. (rad. *entomographe*). Didact. Histoire des insectes.

ENTOMOGRAPHIQUE adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'entomographie.

ENTOMOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔντομον, insecte; εἶδος, ressemblance). Entom. Qui a de la ressemblance avec un insecte.

ENTOMOLITHE s. m. (ét. gr., ἔντομον, insecte; λίθος, pierre). Entom. Empreinte d'insecte fossile.

— Crust. Genre de crustacés fossiles.

— Minér. Pierre schisteuse ou divisée par lames, dans laquelle on remarque les empreintes de divers insectes.

* **ENTOMOLOGIE** s. f. (ét. gr., ἔντομον, insecte; λόγος, discours). Didact. Branche de la zoologie qui traite de l'histoire des insectes, animaux sans vertèbres, sans branchies, respirant par des trachées, et dont le corps et les membres sont articulés en dehors. L'*entomologie*, si jeune encore au XVIIIe siècle, malgré ses brillantes découvertes, et alors si fort dédaignée, que Réaumur croyait devoir se justifier de l'entraînement irrésistible qui l'attirait vers cette science, a fait de rapides progrès depuis 1789. (D'Orbig.)

— Livre traitant de l'histoire, de la nature des insectes. L'Entomologie d'Olivier. L'Entomologie helvétique de Clairville.

* **ENTOMOLOGIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à l'entomologie. Faune entomologique. Travaux, études entomologiques.

* **ENTOMOLOGISTE.** s. m. (rad. *entomologie*). Didact. Naturaliste qui s'occupe de l'étude des insectes ou qui en fait des collections. L'homme qui n'étudie les insectes que dans son cabinet peut être descripteur, mais il ne sera jamais pour cela *entomologiste*. (N. Clermont.)

ENTOMOMÉILINE. s. f. (étym. gr., ἔντομον, insecte; μέλι, miel). Chim. Substance extraite des élytres des coléoptères.

ENTOMOMYCÈTE. s. m. (ét. gr., ἔντομον, insecte; μύκης, champignon). Bot. Champignon qui croît sur les insectes.

ENTOMON. s. m. Crust. Syn. d'ASELLE.

ENTOMOPHAGE adj. 2 g. (ét. gr., ἔντομον, insecte; φάγω, je mange). Zool. Qui se nourrit d'insectes. || ENTOMOPHAGES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères.

ENTOMOPHILE. adj. et s. m. (ét. gr., ἔντομον, insecte; φίλος, j'aime). Didact. Amateur, collectionneur d'insectes.

— ENTOMOPHILE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux voisin des philédons.

ENTOMOPHORE adj. 2 g. (ét. gr., ἔντομον, insecte; φορός, qui porte). Didact. Qui porte, qui contient des insectes.

ENTOMOPHYTE. s. m. (ét. gr., ἔντομον, insecte; φυτόν, plante). Bot. Champignon qui croît sur les insectes.

ENTOMORHIZE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔντομος, incisé; ῥίζα, racine). Bot. Qui a une racine ou pied racine sur des insectes.

ENTOMOSCÉLIS. s. m. (étym. gr., ἔντομος, coupé; σκέλις, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la tribu des chrysomélines, comprenant quatre ou cinq espèces.

ENTOMOSTÈGUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔντομος, coupé; στέγη, toit). Conchyl. Qui est garni de cloisons intérieures, de manière que sa coupe représente une sorte de treillis. || ENTOMOSTÈGUES. s. m. pl. Foram. Petite famille de foraminifères, comprenant les céphalopodes microscopiques qui ont les loges de leurs coquilles divisées par des cloisons ou des tubes.

ENTOMOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., ἔντομος, coupé; στόμα, bouche). Zool. Dont la bouche ou l'ouverture est échancrée. || ENTOMOSTOMES. s. m. pl. Moll. Famille de gastéropodes à coquilles univalves, renfermant les genres alène, buccin, casque, etc., etc.

ENTOMOSTRACÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἔντομος, coupé; ὄστρακον, coquille). Conchyl. Qui a une coquille de plusieurs pièces. || ENTOMOSTRACÉS. s. m. pl. Crust. Division de crustacés aquatiques, habitant pour la plupart les eaux douces.

ENTOMOSTRACITE s. f. (rad. *entomostracé*). Crust. Syn. de PARADOXYDE.

ENTOMOTILLE. adj. 2 g. (pr. *an-to-mo-tille*, *ll* mouill.; ét. gr., ἔντομον, insecte; τίλλω, je blesse). Entom. Qui blesse ou tue les insectes. || ENTOMOTILLES. s. m. pl. Famille d'insectes hyménoptères térébrants.

ENTOMOVORE s. m. (ét. gr., ἔντομον, insecte; lat. *voro*, je dévore). Ornith. Genre de passereaux insectivores créé pour une espèce qui habite le Cap.

ENTOMOZOAIRE adj. (ét. gr., ἔντομος, coupé; ζῶον, animal). Zool. Dont le corps est divisé en segments ou anneaux. || ENTOMOZOAIRES. s. m. pl. Classe d'animaux articulés, avec ou sans vertèbres.

ENTOMOZOOLOGIE. s. f. Syn. d'ENTOMOLOGIE.

ENTOMYCÉLION. s. m. (ét. gr., ἐντός, dedans; fr. *mycélion*). Bot. Genre de champignons épiphytes.

ENTOMYIAZE. s. f. Pathol. V. ENTÉROMYIAZE.

ENTOMYZE. s. m. (ét. gr., ἐντός, dedans; μύζω, je me plains). Ornith. Genre de philédons.

ENTON. s. m. (rad. *enter*). Morceau rapporté à une douvelle pour remédier à un défaut du bois.

ENTONNAGE. s. m. (rad. *entonner*). Écon. rur. Action de mettre un liquide en fûts. Le pressurage et l'entonnage des vins.

ENTONNAISON. s. f. (rad. *entonner*). Action de mettre en tonneau.

ENTONNE. s. f. Arg. Chapelle.

ENTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Entonner (rad. *tonne*). S'empl. adject. Liquide entonné.

ENTONNÉ, ÉE part. pass. du v. Entonner (rad. *ton*). S'empl. adjectiv. Chœur bien entonné.

ENTONNEMENT. s. m. Action d'entonner un liquide.

* **ENTONNER.** v. a. 1re conj. (rad. *tonne*). Verser un liquide dans un tonneau. Entonner du vin. Entonner de la bière. Entonner du cidre, de la piquette, du vinaigre. Un pays un peu cultivé est un canal où le blé qu'il engendre dans ses granges, et dans le vin qu'il *entonne* dans sa cave. (B. de St P.)

— Fig. et pop. *Bien entonner.* Boire beaucoup.

— Par extens. Faire prendre des aliments. C'est comme un nouveau-né; il faudrait lui *entonner* sa nourriture. (H. de Balzac.)

— S'ENTONNER. v. pron. En parlant du vent, S'engouffrer, se précipiter avec violence dans un lieu resserré. Le vent s'entonne dans cette vallée. Le vent s'est entonné dans la cheminée.

— Être entonné. Les vins *s'entonnent* immédiatement après le cuvage. (Lar.)

* **ENTONNER.** v. a. 1re conj. (rad. *ton*). Mus. Mettre un air sur le ton. Entonner un air. Il a très bien entonné le chœur des conjurés.

— Absol. Ce coryphée entonne bien, entonne juste.

— Dans une acception plus générale, Commencer à chanter. Entonner des cantiques. Il nous entonna une joyeuse chanson. Quatre autres, debout au milieu d'eux, *entonnaient* successivement les strophes. (Gér. de Nerv.)

Le chœur des femmes *entonnées* longue plainte par les bouches de deux protecteurs. (P. de St-Victor.)

[illegible]
[illegible]
MALHERBE.

Fig. *Entonner les louanges de quelqu'un.* Le louer hautement, se faire le panégyriste de ses louanges.

[illegible]
Entonner [illegible] BOIL.

— *Entonner la trompette.* Prendre un style élevé.

Mus. relig. Chanter le commencement, les premiers mots d'un psaume, d'une hymne, d'un air d'église.

S'ENTONNER. v. pron. Être entonné, mis sur le ton.

ENTONNERIE s. f. (rad. *tonne*). Techn. Lieu où sont rangés les tonneaux que le brasseur emplit de bière à mesure qu'un brassin est à point.

***ENTONNOIR.** s. m. Instrument avec lequel on entonne un liquide dans un tonneau, dans un vase. Entonnoir de bois. Entonnoir de fer blanc. Entonnoir de verre.

— Par anal. Ce qui est profond, évasé dans le haut et rétréci dans le bas. Nous trouvons en de la plaine qu'au Grimsel, ce qui nous a obligés de passer deux nuits dans ce maudit *entonnoir*. (Mérimée.) Ces *entonnoirs* de cabinets aboutissaient à un cul de basse fosse. (V. Hugo.) Les *entonnoirs* naturels donnent naissance à des lacs. (A. Maury.)

— Par extens. Le gosier de ceux qui aiment à boire.

[illegible]

— Anat. Petite cavité conique au centre du limaçon, dans l'oreille interne. || Nom des calices des reins. || *Entonnoir du ventricule moyen du cerveau.* Dépression qu'offre la paroi inférieure de cette cavité au-dessus de la tige pituitaire.

— Artill. Ce qui sert à couler la poudre dans la lumière des pièces. || Embouchure par où passe la baguette d'une arme à feu.

— Bot. Pédoncule creux et en forme d'entonnoir de certains lichens. || Nom de diverses espèces de champignons. || *Fleurs en entonnoir.* V. INFUNDIBULIFORMES.

— Chir. Instrument en forme d'entonnoir, destiné soit à diriger des vapeurs, soit à conduire des cautères actuels vers certaines parties malades.

— Conchyl. Nom vulgaire des patelles profondes et coniques.

— Hort. *Arbre en entonnoir.* Sorte de disposition des arbres fruitiers qui représente la forme d'un entonnoir. On n'emploie plus guère cette expression, celle d'*arbre en buisson* ayant prévalu.

— Jeux. Sorte d'instrument dans lequel on jette quelquefois les dés au lieu de les lancer du cornet sur la table.

— Min. Espèce de cratère produit par l'explosion d'une mine. L'entonnoir d'une mine.

— Phys. *Entonnoir magique.* Entonnoir à double fond qu'on fait couler à volonté.

— Techn. Partie supérieure du four à chaux.

— *En entonnoir.* loc. adv. En forme d'entonnoir.

ENTOPARASITE. adj. et s. m. (ét. gr., ἐντός, en dedans; fr. *parasite*). Hist. nat. Qui vit dans l'intérieur d'un animal ou d'un végétal.

ENTOPÉRIPHÉRIQUE adj. (étym. gr., ἐντός, en dedans; fr. *périphérie*). Psychol. Qui a rapport au groupe de sensations causées par la périphérie interne.

ENTOPHTALMIE. s. f. (ét. gr., ἐντός, en dedans; fr. *ophtalmie*). Médec. Inflammation des parties internes de l'œil.

ENTOPHTALMORRAGIE. s. f. (ét. gr., ἐντός, en dedans; fr. *ophtalmorragie*). Médec. Hémorragie dans l'intérieur de l'œil.

ENTOPHYLLIN, INE. adj. (ét. gr., ἐντός, en dedans; φύλλον, feuille). Bot. Qui porte des bourgeons ou gemmes plongés dans la substance même de la plante. || ENTOPHYLLINES. s. f. pl. Famille d'hépatiques.

ENTOPHYLLOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐντός, en dedans; φύλλον, feuille; καρπός, fruit). Bot. Dont la fructification naît dans le sein des feuilles. || ENTOPHYLLOCARPES. s. f. pl. Famille de mousses.

ENTOPHYTE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐντός, en dedans; φυτόν, plante). Bot. Qui croît sur les plantes.

— ENTOPHYTES. s. m. pl. Série de mucédinées, renfermant des champignons qui croissent sur les plantes vivantes ou mortes, dans leur tissu même.

— Méd. Végétaux parasites qui se développent dans l'intestin.

ENTOPHYTOGENÈSE. s. f. (ét. gr., ἐντός, en dedans; φυτόν, plante; γεννάω, j'engendre). Bot. Production des plantes parasites internes.

ENTOPHYTOGÉNÉTIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a rapport à l'entophytogenèse.

ENTOPOGONE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐντός, en dedans; πώγων, barbe). Bot. Qui a le péristome interne formé de cils libres ou réunis en une membrane plissée. || ENTOPOGONES. s. f. pl. La mousse de [illegible].

ENTOPTIQUE adj. 2 g. (étym. gr., ἐντός, en dedans; ὀπτικός, optique). Phys. Qui se forme dans les prismes ou les cubes de verre refroidi rapidement. Couleurs entoptiques.

— *Vision entoptique.* Perception visuelle des corps contenus dans l'intérieur même de l'œil.

ENTOQUER. v. a. 1re conj. (rad. *toc*). Arrêter une toupie qui tourne en la frappant d'une autre toupie.

* **ENTORSE.** s. f. (du lat. *torquere*, tordre). Distension subite et violente des tendons et des ligaments d'une articulation, sans qu'il y ait déplacement possible des parties osseuses. Se donner une entorse.

Loc. fam. *On lui a donné une entorse,* se dit en parlant d'un homme en place, en faveur, dont on a affaibli la puissance ou le crédit.

— On dit dans le même sens : Sa fortune, son crédit, son opinion, a souffert une rude entorse.

Fig. *Donner une entorse à la vérité, au bon droit.* Altérer la vérité, mentir; commettre une injustice, méconnaître le bon droit.

— Art vétér. Distension du ligament de l'articulation du boulet, avec un gonflement à la partie. Les causes de l'entorse sont un faux pas ou les efforts que fait un animal pour retirer son pied engagé entre deux corps qui le compriment.

— Littér. *Donner une entorse à un passage.* Dénaturer le sens d'un passage, et lui en prêter un qui n'est pas le véritable.

— Techn. Résidu de la cire fondue.

— Tiss. Torsion de plusieurs fils groupés derrière l'enverjure.

ENTORSÉ, ÉE. adj. Qui a une entorse.

* **ENTORTILLAGE** s. m. (pr. *an-tor-ti-llaje*, *ll* mouill.). Action d'entortiller, d'emmêler. Entortillage d'un écheveau de coton.

— Ce qui est entortillé, obscur et prétentieux. Vieille chanson qui valait bien l'*entortillage* moderne. (J.-J. Rouss.)

— Subterfuge; discours plein d'équivoques, dans le dessein de tromper. Je me suis décidé à ne jamais tous les reproches, évasion, de subtilité, d'*entortillage*. (Mirab.)

ENTORTILLÉ, ÉE part. pass. du v. Entortiller. S'empl. adjectiv. Ils firent lancer sur le toit, contre les pierres et contre les fenêtres, des flèches *entortillées* de mèches allumées. (Voltaire.)

— Fig. Phrase entortillée. Période entortillée. Discours entortillé. Style entortillé. Voyez avec quel naturel Mme de Sévigné et d'autres dames écrivirent; comparez ce style avec toutes les phrases *entortillées* de nos petits romans. (Volt.)

— Bot. Syn. de VOLUBILE.

— Chir. *Suture entortillée.* Suture qui se fait pour fermer les saignées.

* **ENTORTILLEMENT.** s. m. Action d'entortiller. || Son effet.

— Tour qu'une chose fait en s'entortillant. L'entortillement des cobées. L'entortillement du convolvulus. L'entortillement de la clématite.

— Fig. Embarras dans le style. Il y a de l'entortillement dans ce passage.

* **ENTORTILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-tor-ti-llé*, *ll* mouill.; rad. *tortiller*). Envelopper en tortillant dans une étoffe, autour d'une chose. Entortiller un objet dans du papier. Deux serpents entortillent Laocoon et ses fils.

Fig. Mettre, à dessein ou par défaut de netteté dans les idées, de l'embarras, de la confusion dans ses paroles, de manière à en rendre l'intelligence difficile. Entortiller son style, ses idées.

— Fam. *Entortiller quelqu'un.* Se jouer, tromper, amener quelqu'un à ses fins, malgré lui. Entortiller une jeune fille. Victorine est douce, elle est gentille, elle aura bientôt *entortillé* son père et le fera tourner comme une toupie d'Allemagne avec le fouet du sentiment. (H. de Balzac.) Et la petite commerce de Paris avait non seulement le goût, mais encore le génie naturel d'avoir l'art à vendre, à *entortiller* le consommateur. (De Gonc.)

— Pop. Ennuyer. Eh! laissez-moi, vous m'entortillez.

— S'ENTORTILLER. v. pron. S'attacher en faisant plusieurs tours. La clématite s'entortille autour de sa petite fenêtre. Le lierre s'entortille autour de l'orme.

— S'envelopper dans une couverture, un manteau, etc.

— Fig. S'embarrasser dans ses paroles. Il s'entortille dans ses discours.

— Absol. Il va encore s'entortiller.

ENTORTILLEUR, EUSE. s. (pr. *an-tor-ti-lleur*, *ll* mouill.). Celui, celle qui entortille, qui trompe par un langage captieux.

ENTOSPHÉNAL, ALE. adj. (ét. gr., ἐντός, en dedans; fr. *sphénoïde*). Anat. Qui a rapport au sphénoïde.

— ENTOSPHÉNAL. s. m. Une des pièces du sphénoïde.

ENTOSTERNAL, ALE. adj. (ét. gr., ἐντός, en dedans; fr. *sternum*). Qui est placé dans le sternum.

— ENTOSTERNAL. s. m. Une des pièces du sternum.

ENTOSTHODON. s. m. (gr. [illegible], dedans, [illegible]). Bot. Genre de mousses funariacées.

ENTOSTHYMÉNE. s. m. (gr. [illegible], membrane). Bot. Genre de mousses [illegible].

ENTOTHORAX. s. m. (gr. [illegible], en dedans, [illegible], poitrine). Entom. Pièce [illegible] du thorax des insectes.

ENTOTHRIX. s. m. (gr. [illegible], cheveu, [illegible]). Bot. Genre d'algues d'eau douce.

ENTOTORRHÉE. s. f. (gr. [illegible], en dedans, [illegible]). Patho. Écoulement dans l'oreille interne.

*** ENTOUR**. s. m. (rad. *tour*). Environs, circuit. Il ne s'emploie qu'au pluriel. Il fait surveiller les entours de la place. Aux sombres *entours* des glaciers, vous retrouvez la lumière dans ces petits lacs solitaires qu'on voit avec saisissement. (Michelet.)

— Fig. *Les entours de quelqu'un*. Les secrétaires, les amis, les parents, les commis, les serviteurs de quelqu'un ; sa société intime. Ce vieillard est faible, il se laisse gouverner par ses entours.

— Fam. *Savoir bien prendre les entours*. Savoir mettre dans ses intérêts ceux qui ont de l'influence sur les personnes dont on attend un service.

— *A l'entour*. express. adv. Nous avons une infinité de choses à l'*entour* de nous, qui nous regardent, et ne font qu'attendre l'occasion d'entreprendre sur nous. (Malherbe.) V. ALENTOUR.

— Syn. comp. ENTOURS, ALENTOURS. *Entours* exprime quelque chose de plus intime et de plus habituel que les *alentours*.

*** ENTOURAGE**. s. m. Tout ce qui entoure. || Ornements qui entourent un objet précieux, un bijou, un tableau. Entourage de perles, de saphirs. L'entourage de la miniature est couvert d'arabesques d'or.

— Fig. et fam. Entours de quelqu'un. Cet homme se perd, il a un mauvais entourage. Son entourage nuit à sa réputation. Il n'est si jolie fille qui, pour avoir de l'*entourage*, ne soit forcée d'être aimable. (G. Sand.)

— Techn. Enveloppe qui entoure une machine.

ENTOURANT. part. prés. du v. Entourer. Qui entoure.

ENTOURANT, ANTE. adj. Qui sert à entourer.

— Bot. Qui est roulé en cornet et qui entoure la tige. Feuilles entourantes.

ENTOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Entourer. S'empl. adjectiv. La plupart des écrivains et des penseurs travaillent dans la solitude, ou seulement *entourés* d'un petit cercle qu'ils dominent. (Mme de Staël.)

> [illegible]
> [illegible]

— Environné de toutes parts.

> [illegible]
> [illegible] (V. Hugo.)

— Se dit de celui autour duquel l'on s'empresse, à qui l'on prodigue les témoignages de respect ou d'affection. Entouré de soins, de tendresse. On dit souvent, pour excuser les rois, qu'ils sont mal *entourés* ; ceux qui sont habiles font leurs alentours. (Le pr. de Ligne.) Le vieil apôtre, en ces dernières années voilées de mystère, paraît avoir été fort *entouré*. (E. Renan.)

— Minér. Dont les décroissements ont lieu sur tous les angles solides, et les arêtes autour de la base d'un noyau prismatique.

***ENTOURER**. v. a. 1re conj. (rad. *tour*). Environner, ceindre. Entourer une ville de murailles.

— Fig. O roi, que les cœurs de tes sujets *entourent* ton trône ! (De Maist.)

— Menacer. Les dangers nous entourent de toutes parts.

— Se dit des personnes qu'on met ou qui se mettent autour de quelqu'un. La police entoure d'espions les partisans de cet homme. Les agents l'entourèrent et le saisirent. Les plus résolus *entourent* le prévôt et le forcent de les mener au palais. (Anquet.)

— S'empresser, se réunir autour de quelqu'un pour le circonvenir, l'abuser ou le capter. Les héritiers s'empressent d'entourer le lit d'un moribond.

— *Entourer de soins, de respect*, etc. Prodiguer les soins, le respect, etc. Ces anges, que nous appelons sœurs de charité, entourent de mille soins le pauvre qui souffre. La ville même dont elle (Hélène) ravage les foyers, dont elle décime la jeunesse, l'*entoure* de respect et d'admiration. (P. de St-Victor.)

— Envelopper. Entourer une victime de bandelettes.

— S'ENTOURER. v. pron. En parlant des personnes, Réunir autour de soi. S'entourer de ses enfants. || En parlant des choses, S'entourer de livres, d'objets d'art.

— Se dit d'une personne qui en choisit d'autres pour confidents, pour conseillers. Il faut toujours s'entourer d'hommes probes. Un roi qui s'entoure de femmes ne voit jamais la vérité s'approcher de lui.

— Fig. *S'entourer de précautions, de mystère*. Se conduire avec de grandes précautions, avec beaucoup de mystère.

— Syn. comp. ENTOURER, ENVIRONNER. Dans ce qui *environne*, l'éloignement est plus grand que dans ce qui *entoure*.

ENTOURNER. v. a. 1re conj. Signifiait autrefois Entourer, environner. — Se dit encore aujourd'hui pour Plier autour. Entourner un câble sur une poulie. Il vieillit.

ENTOURNOIÉ. adj. Enguirlandé. (Rabelais.)

*** ENTOURNURE**. s. f. (rad. *entourner*). Technol. Échancrure d'une manche dans la partie qui touche à l'aisselle et à l'épaule. L'entournure de cet habit, de cette robe, de cette chemise, est trop étroite.

— Le haut de la manche lui-même.

— Fig. et fam. *Cela le gêne dans les entournures*. Cela le met mal à l'aise. || *C'est là l'entournure*. C'est là le point difficile.

EN-TOUT-CAS. s. m. Espèce de parapluie qui est plus petit que les parapluies ordinaires, et plus grand que les ombrelles, et dont on se sert pour se mettre à l'abri de la pluie et du soleil.

ENTOZOAIRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐντός, en dedans ; ζῷον, animal). Zool. Qui vit dans le corps d'autres animaux. || ENTOZOAIRES. s. m. pl. Classe d'animaux comprenant les vers intestinaux.

ENTOZOÉ, ÉE. adj. (rad. *entozoaire*). Helm. Qui vit dans le corps des animaux. Vers entozoés.

— Bot. Qui croît dans le corps des insectes morts ou vivants.

— ENTOZOÉS. s. m. pl. Nom d'une branche de la race des animaux acéphales gastriques.

ENTOZOÏQUE. adj. 2 g. Syn. d'ENTOZOÉ.

ENTOZOOGÉNÈSE. s. f. (ét. gr., ἐντός, en dedans ; ζῷον, animal ; γεννάω, j'engendre). Helm. Production des vers intestinaux.

ENTOZOOGÉNÉTIQUE. adj. 2 g. Helm. Qui a rapport à l'entozoogénèse.

ENTOZOOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἐντός, en dedans ; ζῷον, animal ; λόγος, discours). Didact. Histoire des vers intestinaux.

ENTOZOOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'entozoologie.

ENTOZOOLOGISTE. s. m. Didact. Naturaliste qui s'occupe spécialement de l'entozoologie.

ENTOZOON. s. m. (ét. gr., ἐντός, en dedans ; ζῷον, animal). Arachn. Syn. de SIMONÉE.

ENTOZOOSE. s. f. Helm. Syn. d'ENTOZOOGENÈSE.

ENTOZOOTIQUE. adj. 2 g. Helminth. Syn. d'ENTOZOOGÉNÉTIQUE.

ENTR'ABATTRE (S'). v. pron. 4e conj. S'abattre l'un l'autre.

ENTR'ABORDER (S'). v. pron. 1re conj. S'aborder mutuellement.

ENTR'ACCOLER (S'). v. pron. 1re conj. S'accoler réciproquement. || Se lier par quelque affaire, se soutenir mutuellement dans quelque entreprise.

*** ENTR'ACCORDER (S')**. v. pron. 1re conj. S'accorder, vivre l'un avec l'autre en parfaite intelligence. Ces deux associés s'entr'accordent très bien.

ENTR'ACCROCHER (S'). v. pron. 1re conj. S'accrocher mutuellement.

*** ENTR'ACCUSER (S')**. v. pron. 1re conj. S'accuser réciproquement. Ces bandits s'entr'accusaient devant le tribunal.

ENTRACHÈLE. s. m. (pr. *an-tra-kèle* ; ét. gr., ἐν, dans ; τράχηλος, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des brenthes.

*** ENTR'ACTE**. s. m. (pr. *an-trakte* ; rad. *entre*, et *acte*). Intervalle qui, au théâtre, sépare un acte d'un autre. Dans l'entr'acte. Les entr'actes sont trop longs. On suppose l'écoulement de vingt années pendant cet entr'acte. Les Anciens mettaient des chœurs dans les *entr'actes*. (Trév.)

— Fig. Il y a des *entr'actes* à nos conversations, que M. de Pompone appelle des traits de rhétorique pour capter la bienveillance des auditeurs. (Mme de Sévigné.) Que de gens dans le monde dont la vie se passe en *entr'actes* ! (S. Dub.) Il (Pétrone) chante, soupe, récompense des esclaves, en fait châtier d'autres, et compose une satire érotique pendant les *entr'actes* de son voluptueux supplice. (P. de St-Victor.)

> Nous avons un instant vue la Grèce, Athènes...
> [illegible] est venu, c'est bien, et maintenant
> Nous avons tout juste pour cet autre chose.
> (V. Hugo.)

— Se dit aussi d'un petit spectacle, de tout divertissement qui, sans se rattacher à la pièce que l'on joue, se donne entre les actes. || Dans ce sens, on dit plus ordinairement *intermède*.

— Mus. Petite symphonie que le compositeur place quelquefois entre deux actes d'un opéra.

ENTR'ADMIRER (S'). v. pron. 1re conj. S'admirer réciproquement.

ENTR'ADMONESTER (S'). v. pron. 1re conj. S'admonester réciproquement.

ENTR'AFFRONTER (S'). v. pron. 1re conj. S'affronter l'un l'autre.

ENTRAGE. s. m. (rad. *entrer*). Dr. féod. Droit payé au seigneur en prenant possession d'un fief ou d'un bail à cens.

ENTRAGUES (Charles DE BALZAC D'). Gentilhomme du duc de Guise, Henri le Balafré, célèbre par le fameux duel entre Quelus, Maugiron et Livarot d'une part, Schomberg, Ribérac et lui de l'autre. Entragues et Livarot seuls survécurent (27 avril 1578).

— ENTRAGUES (Henriette DE BALZAC D'). Fille de François d'Entragues, frère aîné du précédent, et de Marie Touchet, succéda à Gabrielle d'Estrées dans la faveur de Henri IV. Elle obtint de lui le marquisat de Verneuil et une promesse écrite de mariage que Sully déchira. Elle entra avec son frère, le comte d'Auvergne, et son père, dans un complot dont faisaient partie le duc de Savoie et le roi d'Espagne. Elle fut éloignée de la cour, et mourut en 1633.

*** ENTR'AIDER (S')**. v. pron. 1re conj. S'aider mutuellement. Il se faut *entr'aider*, c'est la loi de nature. (La Font.) Il ne suffit pas que les hommes ne se nuisent point l'un à l'autre, il faut qu'ils s'*entr'aident*, il faut qu'ils s'aiment. (E. Souvestre.)

ENTRAIGUES. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Carpentras (Vaucluse) ; 2,000 hab.

ENTR'AIGUISER (S'). v. pr. 1re conj. S'aiguiser réciproquement.

*** ENTRAILLES**. s. f. pl. (pron. *an-tralle*, *ll* mouill. ; étym. bas-lat., *interalia* ; du grec ἔντερα, intestins). Anat. Viscères renfermés dans les cavités splanchniques, et spécialement ceux qui sont contenus dans l'abdomen. Entrailles brûlées, humectées, rafraîchies. Inflammation d'entrailles. Avoir les entrailles déchirées par le poison.

— Dans un sens plus général, il signifie non seulement les viscères, mais toutes les parties enfermées dans le corps de l'homme ou des animaux, comme le poumon, le foie, la rate, etc. On a fait l'autopsie du corps, et toutes les entrailles ont été trouvées saines. On a porté son cœur à Reims et ses entrailles à Saint-Denis. Les Anciens faisaient consulter par leurs devins les entrailles des victimes, et prétendaient connaître l'avenir par ce moyen.

— Par extens. Estomac.

> Un vilain qui presse d'un besoin de portion
> Le sort entend crier ses entrailles [illegible]. (Boileau.)

— Matrice, considérée comme l'organe de la gestation. Enfant qui sort des entrailles de sa mère. Jésus, le fruit de vos *entrailles*, est béni. (Évangile.)

— *S'armer contre ses propres entrailles*. S'armer contre sa famille, contre ses enfants.

— *Déchirer ses propres entrailles*. Se dit d'un pays en proie aux discordes civiles. || *Sentir ses entrailles se déchirer*. Éprouver une vive douleur. Mille objets de douleurs déchiraient mes *entrailles*. (Racine.)

— Fig. Tendresse, affection, dévouement, sensibilité. Lorsque Dieu forma le cœur et les *entrailles* de l'homme, il y mit premièrement la bonté. (Boss.) Cœurs étroits, *entrailles* resserrées, que la foi et la charité n'ont pas dilatées pour comprendre toute l'étendue de l'amour de Dieu. (Id.) Mes *entrailles* n'ont point encore pris le train des tendresses d'une grand'mère. (Mme de Sévigné.) C'est une chose ridicule que les petites *entrailles* que je sens déjà pour cette petite personne. (Id.) Michel de l'Hôpital se sentait des *entrailles* pour le peuple. (L. Blanc.)

> Je [illegible]
> Mais j'ai toujours pour lui des *entrailles* de père.
> (Destouches.)

— *Avoir des entrailles*. Posséder un cœur très tendre pour ses amis, très sympathique aux malheureux. La plupart de nos philanthropes n'ont pas d'entrailles.

— *Cet acteur a des entrailles*. Il se montre dans son rôle, plein de chaleur, de vérité et de pathétique.

— Lieu profond, intérieur d'une chose. On tire les métaux des entrailles de la terre. Cherchez comment l'or se purifie dans les *entrailles* de la terre. (Mass.)

> Cora, le soleil qui nous flatte
> Aux *entrailles* du sol ... [illegible]
> [illegible]
> L'homme étant la souillure, [illegible] beauté
> (H. [illegible])

— Fig. *Pénétrer dans les entrailles d'un sujet*. Descendre au fond de la question, aller droit au cœur du sujet que l'on traite.

— Lang. myst. *Les entrailles de la miséricorde de Dieu*. La tendresse et la bonté que Dieu prodigue aux hommes. O mon Dieu ! les *entrailles* de votre miséricorde n'en sont-elles pas émues ? (Mass.) Il ouvre les *entrailles* de sa miséricorde à des sujets dont il pourrait châtier l'insolence. (E. Quinet.)

*** ENTR'AIMER (S')**. v. pron. 1re conj. S'aimer l'un l'autre. Les hommes vains ne peuvent s'entr'aimer.

***ENTRAIN**. s. m. (rad. *en*, et *train*). Gaieté naturelle et communicative. C'est un joyeux compagnon qui a de l'entrain. Voilà du bruit, de l'*entrain*, de la gaieté populaire. (Gér. de Nerv.)

— En littérature. Cette pièce, ce discours, ce morceau manquent d'entrain.

— Ardeur au travail. Travailler avec entrain. Je n'ai pas d'entrain aujourd'hui. Je ne me sens pas d'entrain.

ENTRAÎNABLE. adj. 2 g. Qui peut être entraîné, qui se laisse entraîner. Nous sommes très entraînables par l'imagination, la passion et l'exemple.

ENTRAÎNANT. part. prés. du v. Entraîner.

*** ENTRAÎNANT, ANTE**. adj. Qui entraîne. Il ne s'emploie qu'au figuré. Un style entraînant. Une éloquence entraînante. Une musique entraînante. Gœthe n'a plus cette ardeur *entraînante* qui lui inspira Werther ; mais la chaleur de ses pensées suffit pour tout animer. (Mme de Staël.)

ENTRAÎNÉ, ÉE. part. pass. du v. Entraîner. S'emploie adjectiv. Et toujours *entraîné*, croyait toujours choisir. (Delille.)

— *Entraîné à*. Entraîné au jeu.

> C'en est donc fait ! par des tyrans cruels,
> Malgré ses pleurs à l'autel *entraînée*,
> Elle a subi le joug de l'hyménée. (Parny.)

— *Entraîné dans*. Je me trouvais *entraînée* dans l'attente d'une bonne année, et quelquefois d'une ruine. (Mme de Sévigné.)

— *Entraîné par*. Par un charme fatal vous fûtes *entraînée*. (Rac.) L'homme est tellement *entraîné* par cette impulsion céleste, que, lorsqu'il cesse de prendre la Divinité pour son modèle, il ne manque jamais d'en faire une sur sa propre image. (B. de St-P.) Des aigles, *entraînés* par le courant d'air, descendent en tournoyant au fond du gouffre. (Chateaub.) Rien ne peut les soustraire au sacrifice, ils sont *entraînés* par un pouvoir fatal. (Id.)

— *Entraîné vers*. Si l'Europe est *entraînée* vers l'avenir, c'est qu'encore une fois, Dieu le veut. (E. Quinet.)

> De soins tumultueux un prince environné
> Vers de nouveaux objets est sans cesse *entraîné*.
> (Racine.)

— Hippiatr. *Cheval entraîné*. Cheval préparé pour la course. On voit des animaux qui n'ont jamais mangé que de l'herbe et du foin, et ne connaissent pas le goût de l'avoine, faire les mêmes miracles que le cheval le mieux *entraîné*. (E. About.)

*** ENTRAÎNEMENT**. s. m. Action d'entraîner. État de ce qui est entraîné.

— Fig. L'entraînement des passions, de l'exemple. Il faut se défier de l'*entraînement* de l'opinion dominante. (Say.) Tant que vous ne consentirez pas à ces distractions, l'*entraînement* involontaire de votre imagination n'interrompra pas le mérite de votre action. (Desmahis.)

— Impression vive qui se trahit à l'extérieur. Ce fut un entraînement général auquel personne ne put résister.

— Se dit de la méthode employée pour dresser un cheval de course.

— Par extens. Système d'éducation physique auquel on a soumis aussi l'homme.

— Écon. polit. Système au moyen duquel on arrive à faire travailler plus vite tous les ouvriers d'un même atelier.

— Techn. Dans les machines à coudre, Mouvement de va-et-vient qui donne à la griffe la facilité de faire avancer plus ou moins l'étoffe.

*** ENTRAÎNER**. v. a. 1re conj. (rad. *en*, et *traîner*). Traîner avec soi, après soi, enlever. Le Rhône, dans ses débordements, entraîne tout ce qui s'oppose à sa marche.

— Fig. Ce fleuve qui *entraîne* tout n'*entraîne* pas sitôt une telle mémoire. (Mme de Sévigné.) Une fatale révolution que rien n'arrête *entraîne* tout dans les abîmes de l'éternité. (Mass.)

— *Le temps nous entraîne*. Les années s'écoulent rapidement, sans que nous puissions en ralentir le cours. Le monde nous occupe, le présent nous *entraîne*. (Boss.)

— Emmener de force, conduire avec violence. Est-ce Phèdre qui fuit ou plutôt qu'on *entraîne* ? (Rac.)

— Emmener à l'écart. Ne le fatigue pas, dit Bianchon en *entraînant* Eugène dans un coin de la chambre. (H. de Balz.)

— Porter à quelque chose avec force, malgré la volonté. Quand les Hébreux, pour *entraîner* avec eux le reste du monde, sont prêts à recevoir le baptême et l'esprit d'avenir, la Providence les enlève à la vallée et aux idoles de l'Égypte. (Ed. Quinet.)

— *Entraîner à*. Porter à quelque chose par la persuasion. Il m'*entraîne* à espérer que Rome, Savoie et la mer se termineront selon nos désirs. (Mme de Sévigné.)

— Occasionner. Ces trois causes combinées, et surtout la dernière, ont *entraîné* la ruine de l'empire romain. (B. de St-P.) L'ablation des paupières *entraîne* l'insomnie. (Richerand.)

— *Entraîner avec soi, après soi*. Avoir pour résultat, pour conséquence. Dans ces acceptions, il se dit surtout des choses fâcheuses. Chaque mauvaise action *entraîne* avec soi son infortune. (Bossuet.) || Se faire suivre par. Tout homme qui crie : Suivez-moi ! je vais vous conduire au bonheur, *entraîne* après lui la multitude. (Boiste.)

— Absol. Le charme de cette lecture de cette musique entraîne. Une grâce et une éloquence qui *entraîne*, ou qui enlève, comme vous voudrez. (Mme de Sévigné.)

— Hippiatr. *Entraîner un cheval*. Augmenter sa vigueur, sa force et sa légèreté par une alimentation convenable qui le débarrasse de toutes les chairs inutiles, et le rende plus vite à la course.

— Par extens. Se dit aussi d'un lutteur, d'un jockey, de tout homme que l'on prépare pour un but spécial.

— Jurispr. Avoir pour conséquence. Toute peine afflictive et infamante entraîne la perte des droits civils. Autrefois, la peine des travaux forcés à perpétuité entraînait la flétrissure.

— **S'ENTRAÎNER**. v. pron. Être entraîné. Il relut une vingtaine de pages de Jean-Jacques, pour se mettre en haleine, *s'entraînant* à l'amour comme un athlète *s'entraîne* à la course. (L. Halévy.)

— Se pousser l'un l'autre à agir.

— Être la conséquence l'un de l'autre. Les perfectionnements s'entraînent l'un l'autre.

ENTRAÎNEUR. s. m. Celui qui entraîne, qui prépare les chevaux pour la course.

ENTRAINS. Géogr. Bourg du cant. de Varzy, arr. de Clamecy (Nièvre), sur le Nohain. Bois, grains; 2,400 hab.

ENTRAISON. s. f. (rad. *entrer*). Temps où les poissons se rendent de la mer dans les étangs salés ou dans les cours d'eau.

* **ENTRAIT**. s. m. (rad. *trait*). Charp. Pièce principale ou poutre qui porte, dans une ferme de comble les arbalétriers et le poinçon. Quelquefois on en place deux, et on les désigne par les noms de *grand* et de *petit entrait*. || Pièce de bois posée horizontalement, et sous laquelle sont les poteaux d'un cintre, pendant la construction d'une voûte ou d'une arcade.

ENTRANT. part. prés. du v. Entrer. Qui entre. De jeunes personnes *entrant* dans le monde n'ont d'autre gouvernante que leur mère, souvent plus folle qu'elles, et qui ne peut leur montrer les objets autrement qu'elle ne les voit. (J.-J. Rouss.)

* **ENTRANT, ANTE**. adj. Engageant, insinuant, intrigant. Ce jeune homme est aimable, il a quelque chose d'entrant. Des manières entrantes. Il est familier et peu usité.

[illegible]

— Se dit de celui qui prend son tour dans l'exercice temporaire d'une fonction.

— Substantiv. Celui qui entre. *Les entrants et les sortants*. Les personnes qui entrent dans un lieu et celles qui en sortent. Dans ce sens, il est familier.

— Jeux. Celui qui est admis à jouer dans le cours d'une partie.

ENTR'APERCEVOIR. v. a. 3e conj. Apercevoir un peu, à la hâte.

ENTRAPETÉ, ÉE. adj. Archit. Se dit d'un pignon de mur à quatre ou cinq pans.

* **ENTR'APPELER** (S'). v. pron. 1re conj. S'appeler l'un l'autre. Ils s'entr'appelaient dans les bois sans pouvoir se rejoindre.

— Se dit aussi des animaux. Est ce que les animaux ne savent pas employer la voix à se plaindre, à se réjouir, à *s'entr'appeler* au secours et à s'aimer? (L. Blanc.)

ENTR'APPRENDRE (S'). v. pron. 4e conj. Se donner des leçons réciproques.

ENTR'APPROCHER (S'). v. pron. 1re conj. S'approcher l'un de l'autre.

ENTR'ARQUEBUSER (S'). v. pron. 1re conj. S'arquebuser l'un l'autre.

ENTR'ASSASSINER (S'). v. pron. 1re conj. S'assassiner l'un l'autre.

ENTR'ASSIGNER (S'). v. pron. 1re conj. S'assigner l'un à l'autre un rendez-vous. Lancer une assignation l'un contre l'autre.

ENTR'ASSOMMER (S'). v. pron. 1re conj. S'assommer l'un l'autre.

ENTR'ATTAQUER (S'). v. pron. 1re conj. S'attaquer l'un l'autre.

ENTRAVAGE. s. m. Arg. Action de comprendre.

ENTRAVAILLÉ, ÉE. adj. (rad. *travail*). Blas. Se dit d'un oiseau qui est représenté les ailes éployées, avec un bâton entre les ailes et les pattes.

ENTRAVANT. part. prés. du v. Entraver.

ENTRAVANT, ANTE. adj. Qui est de nature à entraver.

* **ENTRAVE**. s. f. (ét. fr., *en*; lat. *trabes*, poutre). Lien dont on embarrasse les jambes d'un cheval ou d'un autre animal. Le plus souvent, les entraves ne sont qu'une corde qui lie les pieds de devant ou de derrière entre eux, ou un des pieds de devant avec celui de derrière correspondant, ou avec la tête. On met des entraves à un cheval pour lui donner l'allure de l'amble. Des chevaux, retenus par des *entraves*, mangeaient des tas d'herbes coupées. (G. Flaubert.) Les éléphants, dont les rations étaient diminuées, se débattaient dans leurs *entraves*. (Id.) || *Entraves en bracelet*. On nomme ainsi deux espèces de bracelets en bois qui s'ouvrent et se ferment, par le moyen d'une cheville. Ces bracelets, qui se mettent ordinairement aux jambes de derrière, sont réunis par une corde ou une sangle.

— Fig. Obstacle, empêchement. Cet homme ne connait ni frein ni entraves. Les tyrans mettent des entraves à la liberté des peuples. Le génie brise les entraves de la routine.

[illegible]

— Le pluriel est plus usité que le singulier, mais on emploie aussi ce dernier nombre. La jeunesse est fougueuse, elle a besoin d'une entrave qui la retienne.

ENTRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Entraver. S'empl. adjectiv. Cheval entravé.

— Fig. Gêné, embarrassé, arrêté dans son mouvement. Affaire entravée. Personne entravée dans ses projets.

ENTRAVEMENT. s. m. (rad. *entraver*). Supplice qui a quelque ressemblance avec celui de la cangue chinoise.

* **ENTRAVER**. v. a. 1re conj. Mettre des entraves. Entraver un cheval. Entraver un taureau.

— Fig. Embarrasser. Il s'efforçait par cette fin de non-recevoir d'entraver la marche du procès. Ces bruits de guerre entravent les affaires. Tantôt la peur nous met des ailes aux talons, tantôt elle nous cloue les pieds au sol et les *entrave*. (Mont.) Trop de fantaisies embarrassent le train de la vie, comme trop de bagages *entravent* la marche d'une armée. (S. Dubay.) Qui *entrave* la pensée attente à l'homme même. (V. Hugo.)

— Fauconn. Arranger les jets de l'oiseau de manière qu'il ne puisse se déchaperonner.

— Arg. Comprendre. *Entraver nibergue*. Ne rien comprendre.

— **S'ENTRAVER**. v. pron. Être entravé.

— Se faire mutuellement obstacle.

ENTRAVERSER. v. a. 1re conj. (rad. *en*, et *travers*). Mar. Présenter le côté d'un bâtiment de guerre, son travers, à une batterie à terre, ou à un point de la côte, ou à des navires que l'on veut canonner.

— **S'ENTRAVERSER**. v. pron. Être mis en travers d'un objet, en parlant d'un navire.

* **ENTR'AVERTIR** (S'). v. pron. 2e conj. S'avertir mutuellement. Ils convinrent d'un signal pour s'entr'avertir de la présence de l'ennemi.

ENTRAVESTISSEMENT. s. m. S'est dit pour Don mutuel.

ENTRAVON. s. m. (rad. *entrave*). Art vétér. Anneau de cuir qu'on adapte au paturon du cheval.

ENTR'AVOUER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *avouer*). Se faire mutuellement un aveu ou les aveux.

ENTRAYGUES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Espalion (Aveyron); 1,900 hab.

* **ENTRE**. prépos. (du lat. *inter*). Au milieu de. Cette préposition a la propriété d'indiquer une idée de position dans l'espace qui sépare deux ou plusieurs termes opposés. Il s'est venu mettre entre deux hommes qui se querellaient. Il était assis entre nous deux. Se jeter entre deux hommes qui se battent. Étampes est entre Paris et Orléans. Ce bataillon se trouvait entre deux feux. Un continent entre deux mers.

— *Entre deux eaux*. Plongé dans l'eau sans pourtant perdre pied. || Fig. *Nager entre deux eaux*. Ménager les partis.

— *Regarder quelqu'un entre les yeux*. Le regarder fixement, en face.

— *Entre quatre yeux* ou *entre quatre z'yeux*. En particulier, sans témoins.

— *Entre quatre murs*. En prison.

Entre deux vins. A moitié ivre.

— *Entre deux feux*. Exposé à recevoir le feu de l'ennemi dans deux directions différentes. || Fig. Entre deux attaques parties de personnes différentes.

— *Entre quatre planches*. Dans le cercueil.

— *Entre la vie et la mort*. Dans un état voisin de la mort.

— Fig. Un philosophe a dit que chaque vertu était entre deux vices. Je me trouvais entre deux périls. Flotter entre la crainte et l'espérance. Partagées *entre* pâmer de rire et mourir de peur. (Mme de Sévigné.) Les hommes faibles passent leur vie *entre* le tort et le repentir. (Boil.) Un magistrat intègre peut se trouver placé *entre* la haine d'un premier ministre et le mépris de la nation, mais il ne peut balancer. (Malesh.) L'homme est placé libre *entre* le vice et la vertu. (Marmontel.)

— Se dit de l'espace enfermé par deux extrémités qu'on désigne. La distance est grande entre la France et l'Amérique. Mesurer la distance entre les deux pôles, entre le ciel et la terre.

— S'emploie pour marquer ce qui tient de deux choses, ce qui participe de l'une ou de l'autre. Le gris est entre le blanc et le noir.

— *Entre les deux*. Se dit d'une chose dont on ne peut parler ni en bien ni en mal, qui n'est ni bonne ni mauvaise. Êtes-vous satisfait, mécontent de cette affaire? — Entre les deux.

— S'applique au temps, à la durée. Je vous verrai entre trois et quatre heures de l'après-midi. On a entendu un solo de hautbois entre les deux pièces. Je suis arrivé ici *entre* deux inondations. (Mérimée.)

— *Entre deux soleils*. Entre le moment du coucher et le moment du lever du soleil

— Fam. *Entre ci et là*. Désigne un laps de temps entre deux époques, un intervalle entre deux lieux déterminés.

— *Entre temps*. Pendant ce temps.

— Loc. prov. *Entre chien et loup*. V. CHIEN. || *Entre la poire et le fromage*. Vers la fin du repas, lorsque la gaieté produite par le bon vin, la bonne chère, rend plus expansif. Je lui parlerai de notre affaire entre la poire et le fromage.

— Dans, en. Serrer un ami entre ses bras. Son époux la tient tout tremblante *entre* ses bras. (Voltaire.)

— *Entre les mains de*. En la possession de.

[illegible]

— *Entre les mains de*. Au pouvoir de. A la libre disposition de.

— Signifie aussi Parmi. Il se signala entre les plus braves. Ma librairie, qui est une des belles *entre* les librairies de village, est assise à un coin de ma maison. (Montaigne.)

[illegible]

— *Entre tous, entre toutes*. Au-dessus de tous, de toutes. Je vous salue, Marie, pleine de grâce; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie *entre* toutes les femmes. (Évangile.)

[illegible]

— *Entre autres*. S'emploie pour désigner particulièrement une personne ou une chose parmi d'autres personnes ou d'autres choses. J'ai vu les plus beaux tableaux de Rome, *entre autres* la Transfiguration de Raphaël. (Acad.)

— *Distribuer, répartir quelque chose entre plusieurs personnes*. Donner une part à chacune d'elles. Les valeurs de la succession ont été partagées entre tous les héritiers. Les biens du failli ont été vendus, et le prix réparti entre ses créanciers.

— S'applique aux diverses relations qui unissent les personnes. Il n'y a plus d'intimité entre nous. Il y a procès entre ces deux familles. La querelle a été vive entre ces deux hommes. L'amour *entre* les rois ne fait pas l'hyménée. (Corn.) La haine *entre* les grands se calme rarement. (Id.) Il est bien permis de brouiller *entre* eux ces ennemis. (Coll. d'Harlev.) Les inconvénients et les avantages de ce genre d'ouvrages sont encore un objet de contestation *entre* les critiques et les auteurs. (Delille.)

— *Il n'y a rien de commun entre nous, entre vous et moi*. Aucuns rapports ne nous lient, ou, Nous n'avons rien à faire, à démêler ensemble.

— *Entre eux*. Mutuellement, les uns les autres.

[illegible]

— *Ils parlaient entre eux*. Ils se parlaient les uns aux autres. || *Les conjurés se concertèrent entre eux*. Ils se concertèrent les uns avec les autres. || *Les juifs ne se marient qu'entre eux*. Les juifs ne se marient qu'avec des personnes de leur religion.

— Fam. *Cela soit dit entre nous*, ou *soit dit entre nous*, ou même, avec l'ellipse complète, *entre nous*. Que cela reste dit, renfermé entre nous. Ce n'est pas, *entre* nous, que ce ne soit un endroit des plus glissants de son affaire. (Mme de Sévigné.)

[illegible]

— *Entre vous et moi*. Se dit dans le même sens.

— *Entre soi*. Parmi les personnes de sa famille, ou Parmi ses amis, parmi ses pairs, ses collègues. On discute ces choses-là entre soi, et non pas en public.

— *Entre hommes, entre femmes*. Se dit quand il n'y a que des personnes du même sexe. Dites-moi, Renée, puisque nous sommes là *entre* hommes, comme vous dites... (De Goncourt.)

— Se dit des rapports que les choses ont ou peuvent avoir ensemble. Il n'y a entre ces deux ouvrages aucune analogie.

— Se dit aussi de la liaison, du rapport qui unit les unes aux autres les diverses parties d'une chose.

— *Entre*, c'est-à-dire Tant de l'un que de l'autre. Entre pièces de 5 francs et pièces de 10 francs, j'avais 100 francs dans mon secrétaire.

— Mar. Un bâtiment est *entre* deux feux, quand il est canonné tribord et bâbord. || Il est *entre* vent et marée, lorsque le vent et la marée agissent sur lui en sens contraire. || Il a le vent *entre* deux écoutes, lorsqu'il est poussé par un vent de l'arrière. || Fig. *Se trouver entre la vergue et les rabans*. Être dans une position fâcheuse, et aussi entre deux vins.

— *D'entre*. loc. prép. On l'a retiré tout sanglant d'entre ses mains.

— *Par entre*. loc. prép. En passant entre. Par *entre* deux ais de qui la jointure s'était lâchée, laissa tomber son argent dans sa boutique. (Malherbe.) Il fallait aller aux ennemis par *entre* les deux villages. (St-Simon.)

— **REM. GRAMM.** On n'élide pas l'*e* final de *entre* quand le mot suivant commence par une voyelle. Ainsi, on doit écrire *entre eux, entre elles, entre amis*, etc.

— Cette préposition sert à composer plusieurs noms et plusieurs verbes. *Entre*-deux. *Entr*'acte. *Entre*mets. *Entre*lacer, etc. || Dans les verbes personnels, elle exprime une action réciproque. S'*entre*-battre. S'*entr*'aider. S'*entre*-choquer, etc. || Dans quelques autres, elle marque une action diminutive. *Entr*'ouvrir, *entre*voir.

— Syn. ENTRE, PARMI. V. PARMI.

ENTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Entrer. S'emploie adjectiv. Personnes entrées. Le voilà *entré*: il rit, il crie, il éclate: on bouche ses oreilles, c'est un tonnerre. (La Bruy.)

— Ce participe prend, selon le sens, l'auxiliaire *être* ou l'auxiliaire *avoir*. V. ENTRER.

ENTRE-BÂILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Entre-bâiller. S'empl. adj. Fenêtre entre-bâillée.

ENTRE-BÂILLEMENT. s. m. (rad. *entre-bâiller*). Légère ouverture d'une porte.

* **ENTRE-BÂILLER**. v. a. 1re conj. (pr. *an-tre-bâ-llé, ll* mouill.; rad. *bâiller*). Entr'ouvrir légèrement. Entre-bâiller une porte.

— **S'ENTRE-BÂILLER**. v. pr. Être entre-bâillé.

ENTRE-BÂILLURE. s. f. (pr. *an-tre-ba-llu-re, ll* mouill.). État d'une porte entre-bâillée, d'un rideau entre-bâillé.

* **ENTRE-BAISER** (S'). v. pr. 1re conj. Se baiser l'un l'autre.

ENTRE-BALANCER (S'). v. pr. 1re conj. Se balancer mutuellement.

ENTRE-BANDES. s. f. pl. Manuf. Bandes travaillées avec une trame de couleur différente, à chaque bout d'une pièce d'étoffe.

ENTREBAS. s. m. Manuf. Inégalité, éloignement ou distance inégale des fils de la chaîne d'une étoffe.

ENTRE-BAT. s. m. Syn. d'ENTRE-BANDE.

ENTRE-BÂT. s. m. Techn. Le milieu du bât d'une bête de somme.

ENTRE-BATTE. s. f. Manuf. Syn. d'ENTRE BANDES.

ENTRE-BATTRE (S'). v. pron. 4e conj. Se combattre, se battre l'un l'autre. Séparez ces hommes, ils vont s'entre-battre.

— Avec ellipse du pronom *se*. Nous les laisserons entre-battre.

ENTRE-BIENFAIRE (S'). v. pr. 4e conj. (rad. *bienfait*). Se faire du bien l'un à l'autre.

ENTRE-BLESSER (S'). v. pron. 1re conj. Se blesser l'un l'autre.

ENTREBOUQUE. s. f. Pêch. Première chambre des bourdigues du côté de l'entrée.

ENTRE-BRISER (S'). v. pron. 1re conj. Se briser l'un l'autre.

ENTRE-CARESSER (S'). v. pron. 1re conj. Se caresser réciproquement.

ENTRE-CASSER (S'). v. pron. 1re conj. Se casser l'un à l'autre. S'entre-casser les dents, les os.

ENTRECASTEAUX (Joseph-Antoine **BRUNI**, chevalier d'). Navigateur et amiral français, né à Aix, 1739-1793, entra dans la marine à 15 ans, et servit dans la guerre de Sept Ans et dans la guerre d'Amérique. En 1786, il fut créé commandant de la station des mers de l'Inde, et fit une belle expédition de l'Inde en Chine. En 1787, il obtint le gouvernement des îles de France et de Bourbon, et, l'année suivante, il fut nommé chef de l'expédition envoyée par Louis XVI à la recherche de La Pérouse. Il mourut dans cette expédition (20 juillet 1793).

ENTRE-CÉDER (S'). v. pron. 1re conj. Se céder l'un à l'autre.

ENTRE-CENT. s. m. (rad. *cent*). Féod. Droit dû au seigneur sur les mines exploitées dans son domaine.

ENTRE-CHAMAILLER (S'). v. pron. 1re conj. (pr. *an-tre-cha-ma-llé, ll* mouill.; rad. *chamailler*). Se disputer bruyamment.

ENTRE-CHARGER (S'). v. pron. 1re conj. Se charger réciproquement, s'accuser l'un l'autre.

* **ENTRECHAT**. s. m. (ét. lat., *intrecciato*, entrelacé). Chorég. Saut léger pendant lequel le danseur croise rapidement et plusieurs fois les deux pieds avant de toucher le sol. Battre un entrechat. Entrechat à six, à huit. Passer un entrechat.

— Fig. Son éloquence ne procède que par *entrechats*. (Mme Necker.)

— Pop. *Battre un entrechat*. Être pendu.

ENTRE-CHERCHER (S'). v. pron. 1re conj. Se chercher, se rechercher mutuellement. Les Athéniens *s'entre-cherchaient* sans pouvoir se rencontrer. (Rollin.)

ENTRE-CHÉRIR (S'). v. pron. 2e conj. Se chérir l'un l'autre.

ENTRE-CHOQUEMENT. s. m. (rad. *entre-choquer*). Choc de plusieurs combattants. || Choc de deux choses qui se heurtent.

— Mus. Choc de deux sons qui se heurtent.

* **ENTRE-CHOQUER** (S'). v. pr. 1re conj. Se choquer l'un l'autre. Les vagues qui *s'entre-choquent* dans une tempête. (Fén.)

— Fig. Se contredire avec aigreur; s'opposer l'un à l'autre pour se nuire. Ces deux adversaires s'entre-choquent à tout propos.

— Se combattre mutuellement.

— Avec ellipse du pronom *se*.

[illegible]
Faisant *entre-choquer* deux volontés d'accord.
[illegible]

— **ENTRE-CHOQUER**. v. a. Choquer l'un contre l'autre. L'emploi de l'actif est très peu fréquent.

ENTR'ÉCLAIRCIR (S'). v. pron 2e conj. (rad. *éclaircir*). Se donner réciproquement des éclaircissements.

ENTRE-CLORE. v. a. [illegible] conj. (rad. *clore*). [illegible] Vendez entre [illegible]

ENTRE-CLOS, OSE. part. pass. du v. [illegible] S'empl. adjectiv. On apercevait un [illegible], sous ses paupières [illegible]

ENTR'ÉCLOS, OSE. adj. [illegible] bouton de rose entr'éclos.

★ ENTRE-COLONNE. s. m. V. ENTRE-COLONNEMENT.

— Nom [illegible] XVIII[illegible] aux [illegible] du [illegible]

[illegible] *entre-colonnes*, [illegible]

★ ENTRE-COLONNEMENT. s. m. (rad. *colonne*). Archit. Nom donné à l'intervalle compris entre deux colonnes voisines, déterminé [illegible] sur lequel l'édifice est établi. Les entre-colonnements sont ordinairement égaux. Dans chaque *entre-colonnement*, il y avait un [illegible] *entre-colonne*.

ENTRE-COMBATTRE (S'). v. pron. 4e conj. Se combattre l'un l'autre, ou les uns les autres.

ENTRE-COMMUNIQUER (S'). v. pron. 1re conj. Se communiquer l'un à l'autre un fait, une nouvelle, un ordre.

ENTRE-CONFESSER (S'). v. pron. 1re conj. Se confesser l'un à l'autre.

ENTRE-CONNAÎTRE (S'). v. pr. 4e conj. Se connaître mutuellement. Puisque ces quartiers doivent être si éloignés l'un de l'autre, que les acteurs aient lieu de ne pas *s'entre-connaître*. (Corneille.)

ENTRE-CONSOLER (S'). v. pron. 1re conj. [illegible] mutuellement.

ENTRE-CONTREDIRE (S'). v. pron. 4e conj. Se contredire l'un l'autre.

ENTRE-CONTREFAIRE (S'). v. pron. 4e conj. Se contrefaire l'un l'autre.

ENTR'ÉCORCE. s. f. (rad. *écorce*). Défaut qui résulte de [illegible] deux branches entre elles.

★ ENTRECÔTE. s. m. Art culin. Morceau de bœuf coupé entre deux côtes. Un entrecôte bien tendre. On devrait écrire *entrecotes*.

— [illegible] *Entrecôte de* [illegible]. Morceau de fromage de Brie.

— Tiss. [illegible] compris entre deux côtes.

ENTRE-COUDOYER (S'). v. pr. 1re conj. Se coudoyer l'un l'autre.

ENTRE-COUPE. s. f. (rad. *entrecouper*). Archit. Espace compris entre deux voûtes sphériques superposées.

— Dégagement qui s'opère dans un carrefour par deux pans coupés opposés, pour ménager plus d'espace au tournant des voitures.

— *Entre-coupe double.* Celle où les quatre pans du carrefour sont coupés.

— Techn. Manière de couper l'étoffe de façon à en utiliser le plus possible.

★ ENTRECOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Entrecouper. S'empl. adjectiv. Mots entrecoupés. Voix entrecoupée. Ses paroles étaient *entrecoupées*, obscures, et quelquefois elles n'avaient aucun sens. (Fén.)

— *Entrecoupé de.* Au sud de Tobolsk, s'étend le cercle d'Ischim, des landes, parsemées de tom[illegible] *entrecoupées de* [illegible] (Mme Cottin.) Les noirs écueils blanchissent au loin, et font entendre des bruits affreux, *entrecoupés* de lugubres silences. (B. de St-P.)

— *Entrecoupé par.* La Grèce est un petit pays montagneux, *entrecoupé* par la mer, à peu près de l'étendue de la Grande-Bretagne. (Volt.)

— Bot. *Vaisseaux entrecoupés.* Ceux qui composent le tissu cellulaire moniliforme.

— Chir. *Suture entrecoupée.* Suture formée d'une série de points isolés.

— Pathol. Se dit de la respiration, lorsque la dilatation du thorax a lieu par plusieurs mouvements d'inspiration, et son resserrement par plusieurs aspirations successives. Le malade a la respiration entrecoupée.

— Sylvic. Coupé par des éclaircies. Forêt entrecoupée.

ENTRECOUPEMENT. s. m. (rad. *entrecouper*). Arrangement des choses qui s'entrecoupent, qui sont entrecoupées.

Je regardais les fleurs
[illegible]

★ ENTRECOUPER. v. a. 1re conj. Couper en divers endroits, par divers endroits, interrompre. Les cours d'eau qui entrecoupent le [illegible] plus [illegible]

— Fig. Les soupirs entrecoupaient sa voix. En parlant ainsi, de profonds soupirs *entrecoupaient* mes paroles. (Fén.)

— Techn. Tailler une étoffe de manière à en utiliser le plus possible.

— S'ENTRECOUPER. v. pron. Se couper l'un à l'autre. [illegible]

— Se dit de lignes qui se croisent. En tirant [illegible] *s'entrecoupent* (Malebranche.)

— Fig. S'interrompre mutuellement.

[illegible]

— Art vétér. Se dit des chevaux et des autres animaux qui se blessent en se frottant un pied contre l'autre quand ils marchent. On dit plus communément *se couper*.

ENTRE-COURS. s. m. (rad. *cours*). [illegible] Réciprocité de pâturages entre les habitants de plusieurs communes.

— Anc. cout. Société contractée entre deux seigneurs pour permettre aux sujets de l'un de prendre domicile chez l'autre.

ENTR'ÉCOUTER (S'). v. pron. 1re conj. S'écouter réciproquement.

ENTRE-COUVRIR (S'). v. pron. 2e conj. Se couvrir réciproquement.

ENTRE-CRAINDRE (S'). v. pron. 4e conj. Se craindre l'un l'autre.

ENTRE-CROISÉ, ÉE. part. pass. du v. Entre-croiser. Lignes entre-croisées.

ENTRE-CROISEMENT. s. m. État d'une chose entre-croisée, de plusieurs choses qui s'entre-croisent.

— Anat. Passage réciproque des fibres, des tubes nerveux d'un côté à l'autre du plan médian du corps.

— Écon. rur. Accouplement successif de races diverses.

★ ENTRE-CROISER (S'). v. pron. 1re conj. Se croiser l'un l'autre. Les arabesques qui s'entre-croisent sont d'un bel effet. Des lignes qui s'entre-croisent.

— ENTRE-CROISER. v. a. Croiser dans divers sens.

ENTRE-CUEILLIR. v. a. 2e conj. Cueillir un fruit avant son entière maturité.

— Cueillir en plusieurs fois.

ENTRE-CUISSE. s. m. Entre-deux des cuisses. || Pl., des *entre-cuisses*.

★ ENTRE-DÉCHIRER (S'). v. pr. 1re conj. Se déchirer mutuellement. Les ambitieux sont des insensés qui *s'entre-déchirent* en allant à la tombe. (Fén.)

— Fig. Médire beaucoup l'un de l'autre.

ENTRE-DÉCLARER (S'). v. pr. 1re conj. Se déclarer une résolution l'un à l'autre. *S'entre-déclarer* la guerre. (J.-J. Rouss.)

ENTRE-DÉCOURAGER (S'). v. pron. 1re conj. Se décourager mutuellement.

ENTRE-DÉFAIRE (S'). v. pron. 4e conj. Se défaire l'un l'autre. La victoire n'est restée à aucun des deux partis; ils se sont entre-défaits.

ENTRE-DÉFENDRE (S'). v. pron. 4e conj. Se défendre l'un l'autre. S'interdire réciproquement.

ENTRE-DEMANDER (S'). v. pr. 1re conj. Se demander l'un à l'autre.

ENTRE-DÉPOSSÉDER (S'). v. pron. 1re conj. Se déposséder l'un l'autre.

ENTRE-DÉROBER (S'). v. pron. 1re conj. Se dérober quelque chose l'un à l'autre. Nous allons voir les chefs plus habiles à *s'entre-dérober* des partisans qu'à conserver ceux qu'ils avaient. (Garnier.)

★ ENTRE-DÉTRUIRE (S'). v. pron. 4e conj. Se détruire l'un l'autre. La vendetta excite ces deux familles à s'entre-détruire.

— Être en opposition, en contradiction. Tant de mouvements opposés qui *s'entre-détruisent*. (J.-J. Rouss.)

★ ENTRE-DEUX. s. m. Ce qui est entre deux choses. L'entre-deux des épaules. On a fait une chambre de ces deux cabinets en enlevant l'entre-deux. Un peu d'herbe était là, frisée, jaunie et veloutée par le soleil, qu'on apercevait se couchant tout en feu dans les *entre-deux* des maisons. (De Gonc.)

— Fig. Qu'on vous menace d'un supplice d'ici à cinquante ans; vous n'avez de quoi vous mettre en peine, sinon que vous veuilliez enjamber par dessus tout cet espace d'*entre-deux*. (Malherbe.) Par cette brèche, ils rompent l'*entre-deux* qui le sépare du peuple. (Balzac.)

— Art culin. *Entre-deux de morue.* Partie d'une morue entre la tête et la queue.

— Manuf. *Entre-deux d'un drap.* Endroit où les forces n'ont pas tondu le drap d'assez près. || Bande de dentelle ou de broderie servant à orner des objets de lingerie.

— Mar. *Entre-deux des sabords.* Espace plein de la muraille intérieure qui est entre deux sabords. || *Entre-deux des lames.* Espace vide que laissent entre elles les lames élevées par une grosse mer. || Distance du grand mât au mât de misaine.

— Mécan. Partie pleine qui sépare les deux orifices du tiroir d'un cylindre à vapeur.

— Techn. Nom du tablier qui sert l'entour [illegible] Meuble que l'on place entre deux fenêtres. C'est une espèce de console [illegible] dans le verre pendant qu'on le travaille.

— ENTRE-DEUX. adv. Entre deux choses. Ces planches ne sont pas bien jointes, il y a du jour *entre-deux*. (Acad.) || Ni d'une façon, ni d'une autre. Ce *jugé* est il tendre ou dur? *Entre-deux*. Fait-il chaud? *Entre-deux*. (Acad.) Malheureusement, ce sont ceux qui ne sont ni forts, ni faibles, les gens d'*entre-deux*, qui font les entendus et troublent le monde. (Pascal.)

ENTRE-DEUX-MERS (L'). Géogr. Ancienne prévôté de France, entre la Dordogne et la Garonne; ch.-l. Créon (Gironde).

ENTRE-DEVOIR (S'). v. pron. 3e conj. Se devoir quelque chose l'un à l'autre.

★ ENTRE-DÉVORER (S'). v. pron. 1re conj. Se dévorer mutuellement. Les scorpions s'entre-dévorent. Le plus grand nombre des animaux ne subsiste qu'en *s'entre-dévorant*. (Virey.)

— Fig. Se ruiner, se faire du mal mutuellement. Les commerçants s'entre-dévorent par la concurrence qu'ils se font.

ENTRE-DIFFAMER (S'). v. pron. 1re conj. Se diffamer l'un l'autre.

ENTRE-DIFFÉRER. v. n. 1re conj. (rad. *différer*). Différer l'un de l'autre.

ENTRE-DIRE (S'). v. pron. 4e conj. Se dire l'un à l'autre. Ils ont toujours des choses mystérieuses à s'entre-dire.

Les [illegible]
S'*entre-disaient* en leurs menus devis...
(LA FONTAINE.)

ENTRE-DISPUTER (S'). v. pron. 1re conj. Se disputer l'un à l'autre.

★ ENTRE-DONNER (S'). v. pron. 1re conj. Se donner quelque chose l'un à l'autre, les uns aux autres. Ces deux amis s'entre-donnent de touchants témoignages d'affection.

Et que depuis [illegible]
Tous deux s'étaient *entre-donné* la foi. (LA FONT.)

— Absol. Se frapper l'un l'autre. Les deux éperviers *s'entre-donnaient* du bec. (Vaugelas.)

★ ENTRÉE. s. f. Lieu, endroit par où l'on entre. L'entrée de la maison. L'entrée de la ville. L'entrée de la prison. L'entrée de l'église. L'entrée du jardin. L'entrée du bourg. Dès l'entrée du vestibule. Tout à l'entrée du bois. L'entrée du port, de la rade, du chenal.

— Fig. Vous devez mettre un bien que l'on vous a fait à l'*entrée* de votre âme, pour avoir sujet d'y penser à toutes heures. (Malherbe.) Les courtisans savent que la flatterie est l'*entrée* de la faveur. (La Bruy.)

— Par anal. Se dit de l'ouverture de certaines choses. L'entrée d'une manche, d'une botte, d'un gant, d'un fourreau, d'un chapeau. Ces souliers sont trop étroits d'entrée.

— Action d'entrer. Il vint dans notre loge, et à son entrée chacun se leva pour le saluer. Dès son entrée, on s'aperçut qu'il était fort gai. Nous fîmes notre *entrée* dans une cour irrégulière. (Ger. de Nerval.)

— Action d'entrer solennellement dans une ville, en parlant d'un roi, d'un général, d'une armée victorieuse. L'entrée du roi dans sa bonne ville de Paris. L'entrée des vainqueurs dans la capitale ennemie. || Réception, honneurs rendus à cette occasion. Paris fit une magnifique entrée au premier consul après la bataille de Marengo. On lui préparait des *entrées* et des triomphes. (Racine.) Ils avaient fait ici une manière d'*entrée* à mon fils. (Mme de Sév.)

— Admission. Depuis son entrée au collège, cet élève a toujours eu les premiers prix. Ma sœur vient de faire son entrée au couvent. Il n'a rien publié depuis son entrée à l'Académie.

— Droit de siéger dans une assemblée. Les princes avaient entrée à la Chambre des pairs à vingt-cinq ans. Il a son entrée au conseil d'État.

— Faculté d'entrer dans un lieu public, un musée, un bal, un théâtre, une exposition, etc. L'entrée de ce musée est gratuite. L'entrée de l'exposition a été taxée à un franc.

— Privilège, faveur d'entrer sans payer dans un théâtre. Il s'emploie le plus souvent au pluriel. Avoir ses entrées. J'ai perdu mes entrées à la Comédie-Française. On a suspendu les entrées de faveur.

— Somme payée pour visiter une exposition publique.

— Somme payée pour l'entrée. L'Assistance publique prélève un droit sur les entrées des théâtres. || Se dit aussi pour billet d'entrée. Prenez-moi deux entrées pour ce bal.

— Commencement. A l'entrée du printemps. A l'entrée du dîner. A l'entrée du livre. Vers l'entrée du carême.

— Accès. J'y ai fait mettre le corps de mon grand carrosse, d'une manière que le soleil n'a point d'*entrée* dedans. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Donner entrée à.* Être l'occasion, la cause de. Votre indulgence a donné entrée à tous ces abus.

— Action de commencer une chose. A son entrée en séance. Dès l'entrée de table, on servit des vins de France.

— Début dans le monde, dans une profession. Depuis son entrée au corps, ce soldat n'a pas été puni. Il a fait son entrée dans le monde avec éclat. Je n'ai jamais vu une si souhaitable *entrée* dans le monde et dans la guerre. (Mme de Sévigné.)

— *Entrée en possession, en jouissance.* Action de commencer à posséder une chose, à en jouir. A son entrée en jouissance du bail, il paya un pot-de-vin.

— Admin. Petit tableau indiquant le sujet de la discussion dans un conseil.

— Archit. *Entrée de chœur.* Décoration placée entre le chœur d'une église et le reste de la nef.

— Art culin. Nom des mets, généralement solides et sans sauce, qu'on se servent au commencement du repas. Il y avait huit entrées. Une tourte d'entrée.

— Astron. Se dit du moment auquel le soleil ou la lune commence à parcourir un des signes du zodiaque. L'entrée du soleil, de la lune dans le Bélier. || On dit encore, en parlant des éclipses: L'entrée de la lune dans l'ombre, dans la pénombre, etc.

— Bot. On substitue quelquefois ce mot à celui de *gorge*, en parlant des corolles monopétales.

— Cérém. *Entrées.* Jusqu'en 1789, on nomma *entrées* les réceptions journalières chez le roi, la reine, le dauphin, etc. L'entrée familière au lever du roi était accordée aux princes du sang et de la famille royale, et quelquefois à quelques grands seigneurs, ou à des favoris. Elle a prétendu avoir les *entrées* de dame d'honneur. (Mme de Sévigné.)

— *Grandes entrées.* Celles qu'avaient les gentilshommes de la chambre. *Petites entrées.* Celles auxquelles donnaient droit quelques autres charges. Les grandes et les petites entrées différaient surtout par l'heure plus ou moins matinale où l'on était admis.

— Par extens. Il avait ses grandes *entrées* dans la pièce où Guay avait son rouet. (De Goncourt.)

— Celui ou celle qui avait ses entrées. Le P. Letellier, Mme de Maintenon, et une douzaine d'*entrées*, maîtres ou valets, y reçurent ou y suivirent le saint sacrement. (St-Simon.)

— Chorég. *Entrée de ballet*, ou simplement *entrée*. Divertissement exécuté par une partie des sujets de la danse, dans un ballet, dans un opéra. Une entrée de nymphes, une entrée de bergers. || Désignait autrefois les intermèdes d'un ballet. || Se disait encore des actes d'un opéra-ballet, lorsque chaque acte offrait un sujet nouveau détaché. La Guimard dansa dans la seconde entrée.

— Fig. *Faire une entrée de ballet dans une compagnie.* Y entrer sans faire les civilités nécessaires.

— Comm. Ce que l'on inscrit en tête de chaque livre ou registre. || *Livre des entrées.* Livre sur lequel on inscrit les marchandises et les valeurs reçues.

— Eaux et for. *Bois d'entrée.* Bois qui commencent à dépérir.

— Douane. Droit imposé sur les marchandises qui entrent dans un État, dans une province, dans une ville. Payer l'entrée, les droits d'entrée. Frauder l'entrée. Droit d'entrée et de sortie.

— Hist. Ce qu'on payait en entrant en charge, bienvenue. || *Joyeuse entrée.* Inauguration des anciens souverains de la Belgique. Lors de leur joyeuse entrée dans Bruxelles, les ducs de Brabant juraient de maintenir les libertés et franchises nationales.

— Hist. ecclés. *Droit de joyeuse entrée.* Lorsqu'un chapitre présentait l'aumusse au roi qui faisait sa première entrée dans une ville, celui-ci la remettait à l'ecclésiastique qu'il voulait élever à la dignité de chanoine, dont cette coiffure était la marque.

— Jeux. Au reversi, *Faire entrée.* Faire levée.

— Mus. Moment où chaque instrument, chaque partie commence à se faire entendre. La flûte a manqué son entrée. || Morceau de musique exécuté, dans les cérémonies religieuses, à l'entrée d'un haut personnage.

— Navig. Le passage qu'il faut suivre pour entrer dans une rade, une baie, un port, et non l'ouverture tout entière de cette rade, de cette baie, de ce port. || Embouchure d'une rivière, endroit où une rivière sort de son lit pour se jeter dans une autre rivière, ou dans un lac, ou dans la mer. || *Havre d'entrée.* Celui qui est accessible en tout temps, parce qu'il contient toujours assez d'eau pour porter les navires. || *Avoir l'entrée.* Avoir satisfait à tous les règlements sanitaires de police ou de douane afin de pénétrer dans la rade, le port.

— Techn. Ouverture faite dans une plaque de tôle, par laquelle on introduit une clef dans la serrure. On a bouché l'entrée de la serrure.

— Théât. Moment où un acteur, une actrice entre en scène. Cet acteur a été salué par mille bravos à son entrée en scène. Cette actrice a fait une fausse entrée. Le comique a manqué son entrée. || Air de courte durée annonçant l'entrée en scène d'un personnage de la pièce. || *Entrée des artistes.* L'entrée d'un théâtre réservée spécialement aux artistes et employés.

— Turf. Somme d'argent que le propriétaire d'un cheval qui doit courir est tenu de payer pour que ce cheval puisse être admis.

— *D'entrée.* loc. adv. D'abord, premièrement. Il lui apprit d'entrée, sans ménagement, la mort de son fils. Cette expression vieillit.

— Jeux. *D'entrée de jeu.* Dès le commencement du jeu. Il joua à la bouillotte, et d'entrée de jeu il gagna dix louis.

— Fig. et fam. D'abord. D'entrée de jeu, il se mit à pérorer.

ENTRE-FÂCHER (S'). v. pron. 1re conj. Se fâcher mutuellement.

ENTRE-FAIRE (S'). v. pr. 4e conj. Se faire l'un à l'autre. Les villes mêmes *s'entre-font* des reproches et se demandent en un siècle la revanche d'un plaisir fait par un autre. (Malh.)

★ ENTREFAITE. s. f. (rad. *entre*, et *faire*). Pendant ce temps-là, pendant que les choses

en étaient là. Dans ces entrefaites. Sur cette entrefaite. Dans l'entrefaite il tomba malade. Il ne s'emploie guère que dans ces façons de parler adverbiales : *dans ces entrefaites, sur ces entrefaites*. La guerre de France est arrivée sur ces *entrefaites*. (Regnard.)

ENTRE-FAVORISER (S'). v. pr. 1re conj. Se favoriser l'un l'autre.

ENTREFEND. s. m. Se dit pour Refend.

ENTRE-FESSES. s. m. Partie de la vache située entre les fesses, en arrière du pis.

ENTRE-FESSON. s. m. Partie du corps située entre les deux cuisses. Dans ce sens, il est vieux et bas. || Pl. *des entre-fessons*.

— Art vétér. Excoriation qu'un cheval trop gras se fait entre les fesses.

— Pathol. Espèce d'inflammation érésipélateuse déterminée quelquefois, entre les fesses et à la région du périnée, par le frottement continuel de ces parties pendant une longue marche. [illegible]

ENTRE-FESTOIEMENT. s. m. Action de s'entre-festoyer.

ENTRE-FESTOYER (S').v.pron. 1re conj. Se festoyer réciproquement.

ENTREFEUILLE. s. f. Agric. Intervalle entre les feuilles d'un cep de vigne.

— Bot. Nom des feuilles secondaires qui poussent à l'aisselle des feuilles déjà développées.

ENTRE-FIER (S'). v. pron. 1re conj. Se fier l'un à l'autre.

★ **ENTREFILET**. s. m. Article de journal très court qui se trouve ordinairement séparé du précédent et du suivant par un filet.

ENTREFIN, INE. adj. Comm. Qui n'est ni fin, ni gros, qui est de qualité moyenne.

ENTRE-FLANQUER (S').v. pr. 1re conj. Art milit. Se couvrir par le flanc.

ENTRE-FLATTER (S'). v. pron. 1re conj. Se flatter réciproquement.

ENTRE-FOUETTER (S').v. pron. 1re conj. Se fouetter l'un l'autre, les uns les autres.

★**ENTRE-FRAPPER (S')**.v.pron.1re conj. Se frapper l'un l'autre. Armés de couteaux, ces hommes s'entre-frappaient avec fureur.

ENTRE-FROISSER (S'). v. pron. 1re conj. Se froisser réciproquement.

ENTRE-FROTTER (S'). v. pron. 1re conj. Se frotter réciproquement.

ENTRE-FUIR (S').v. pron. 2e conj.Se fuir l'un l'autre. Les choses du monde sont enfilées d'une sorte qu'en *s'entre-fuyant* elles se suivent. (Malherbe.)

ENTRE-GARDER (S'). v. pron. 1re conj. Se garder réciproquement.

★ **ENTREGENT**. s. m. (rad. *entre*, et *gens*). Manière adroite de s'insinuer, de se conduire dans le monde. Cet homme fera son chemin, il a de l'entregent, il sait son monde. C'est une très utile science que celle de l'*entregent* ; elle est,comme la beauté,conciliatrice des premiers abords de la société. (Mont.)

ENTREGENTER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *entregent*). Se conduire avec adresse, se faufiler dans le monde. Tant il se savait bien *entregenter* en toute compagnie. (Desperriers.)

ENTREGLOSER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *entre*, et *gloser*). Se commenter mutuellement. Il y a plus de livres sur les livres que sur les choses dont les livres parlent : nous ne faisons que nous *entregloser*. (Mont.)

ENTR'ÉGORGEMENT. s. m. Action de s'entr'égorger.

★ **ENTR'ÉGORGER (S')**. v. pron. 1re conj. S'égorger les uns les autres. Les soldats ivres s'entr'égorgeaient. Il est d'autant plus ridicule de représenter les sauvages comme *s'entr'égorgeant* sans cesse pour assouvir leur brutalité, que cette opinion est directement contraire à l'expérience. (J.-J. Rouss.) En vérité ? Les Français *s'entr'égorgent*-ils de cette manière ? (Mérimée.)

— Par exagér. Se combattre avec violence.

ENTRE-GOURMER (S'). v.pron. 1re conj. Se gourmer réciproquement.

ENTRE-ÉGRATIGNER (S'). v. pron. 1re conj. S'égratigner l'un l'autre.

— Égratigner sur soi-même une partie du corps.

ENTRE-GRATTER (S'). v. pron. 1re conj. Se gratter l'un l'autre.

— Fig. Se flatter l'un l'autre.

ENTREGREFFÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Entregreffer. S'empl.adjectiv.Racines entregreffées.

ENTREGREFFER (S'). v. pron. 1re conj. Bot.Se greffer les uns sur les autres.Se dit des organes qui, après la maturité, sont réunis et ne forment plus qu'une seule masse. Les longues racines du *clusia rosea* descendent de la cime des arbres jusqu'à terre, et quelquefois ces racines venant à *s'entregreffer* et à se couvrir d'une seule et même écorce, forment un immense fourreau dans lequel est renfermé le tronc étranger qui soutient dans les airs celui du *clusia*. (Mirbel.)

ENTRE-GRONDER (S'). v. pron. 1re conj. Se gronder l'un l'autre. Une fois mariés, ils ne cessèrent de s'entre-gronder.

ENTRE-GUERROYER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *guerroyer*). Faire la guerre l'un contre l'autre.

★ **ENTRE-HAÏR (S')**. v. pr. 2e conj. Se haïr mutuellement. L'esprit de parti porte les citoyens divisés d'opinions à s'entre-haïr.

ENTRE-HANTER (S'). v. pron. 1re conj. Se hanter l'un l'autre.

ENTRE-HAPPER (S'). v. pron. 1re conj. Se happer l'un l'autre.

ENTRE-HARCELER (S'). v.pron. 1re conj. Se harceler mutuellement.

ENTRE-HARPER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *harper*, de *harpon*). Se saisir, s'empoigner.

ENTRE-HEURTEMENT. s. m. Action de s'entre-heurter.

ENTRE-HEURTER (S'). v. pron. 1re conj. Se heurter mutuellement. Mon carrosse et celui de la présidente s'entre-heurtèrent avec violence.

ENTRE-HIVER. s. m. Agric. Labour fait au commencement de l'hiver.

ENTRE-HIVERNAGE. s. m. (rad. *entre-hiverner*). Labour que l'on donne en hiver à la suite des dégels.

ENTRE-HIVERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Entre-hiverner. S'empl. adjectiv. Labour entre-hiverné.

ENTRE-HIVERNER. v. a. 1re conj. (rad. *hiver*). Agric. Donner un ou plusieurs labours aux champs pendant l'hiver, entre les gelées.

ENTREILLISSÉ, ÉE. adj. (pr. *an-trè-lli-cé*, *ll* mouill.). Fait en forme de treillis ; qui ressemble à une treille.

ENTRE-IMMOLER (S'). v. pron. 1re conj. S'immoler l'un l'autre. [illegible]

ENTRE-JETER (S'). v.pron. 1re conj. Jeter de l'un à l'autre.

ENTRE-JOINDRE (S'). v. pron. 4e conj. Se joindre réciproquement.

ENTREJOUE. s.f. Dr. cout. Espace réservé pour donner libre cours à l'eau.

ENTRE-JOUER (S'). v. pron. 1re conj. Se jouer, se tromper l'un l'autre.

ENTRE-JURER (S'). v. pron. 1re conj. Se jurer réciproquement quelque chose l'un à l'autre.

ENTRELACÉ, ÉE. part. pass. du v. Entrelacer. S'empl.adjectiv. Elle fit donc comme un petit berceau de joncs *entrelacés*, et y ayant mis ce petit enfant, elle l'exposa sur le bord du Nil. (Lemaistre de Sacy.) Deux mains *entrelacées* signifièrent la paix. (Volt.) Ce nid est en forme de coupe, et composé de mousse de prés *entrelacée* de quelques brins d'herbes sèches. (Buff.) Sous un bocage touffu de tatamaques *entrelacés* de lianes, on ne distinguait en plein midi aucun objet. (B.de St-P.) [illegible]

— Fig. Le contentement du sage est d'une contexture si bien *entrelacée*, et d'un assemblage si fort, que la fortune n'a point de pouvoir assez pour le rompre. (Malh.) Le printemps renaît et penche sur le gazon sa corbeille *entrelacée* de violettes et de primevères. (A. Martin.)

— Minér. Se dit d'une variété de cristaux aciculaires, lorsque les aiguilles se croisent dans tous les sens.

★ **ENTRELACEMENT**. s.m. État des choses entrelacées les unes dans les autres. L'entrelacement de ces arabesques est d'un charmant effet. L'entrelacement des guirlandes. Entrelacement de chiffres.

— Mélange. Entrelacement des rimes masculines et féminines.

★ **ENTRELACER**. v. a. 1re conj. (rad. *entre*, et *lacer*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous entrelaçons, j'entrelaçais. Nous entrelaçâmes*, etc. Mettre, enlacer l'un dans l'autre. Entrelacer des branches de laurier avec des rameaux d'olivier. Rosine entrelaça ses cheveux d'une guirlande de perles. Les écureuils commencent par transporter des bûchettes qu'ils *entrelacent* avec de la mousse. (Buff.) Ils nagent sans cesse autour l'un de l'autre, *entrelaçant* leurs bras, et se donnant les plus tendres baisers. (B. de St-P.) Le cocotier, qui est un très grand arbre des rivages de la zone torride, vient dans les sables tout purs, qu'il *entrelace* d'une quantité si prodigieuse de chevelu, qu'il en forme autour de lui une masse solide. (Id.) Ce caducée qu'*entrelacent* les serpents aux prises qu'il sépara un jour sur le sable, est à la fois un insigne de héraut et une baguette d'enchanteur. (P. de St-Victor.)

— Se disait autrefois pour Entremêler. Entrelacer un discours de citations, de moralités. On écrivait aussi *entrelasser*.

— S'ENTRELACER. v. pron. Être entrelacé. Les vignes sauvages, les bignonias, les coloquintes, *s'entrelacent* au pied de ces arbres. (Chateaubriand.)

— Fig. O Dieu d'amour ! c'est dans une telle solitude que la félicité et la sécurité *s'entrelacent*. (Pichot.)

★ **ENTRELACS**. s. m. (pr. *an-tre-là* ; rad. *entre*, et *lacs*). Archit. Ornement composé de fleurons liés et croisés les uns avec les autres, qui se taillent sur les moulures et dans les frises. Des *entrelacs*, des losanges, des lignes de perles s'alternaient sur les murs. (G. Flaubert.) Leur corbeille (des chapiteaux), fort évasée, est entourée de rinceaux et d'*entrelacs*. (Mérimée.)

— B.-arts. Les peintres donnent ce nom à des ornements de feuillages ou de vignes qui se croisent dans un tableau. || Les sculpteurs appellent *entrelacs* [illegible] les ornements à jour qui remplacent les balustres, pour remplir les appuis évidés des balcons ou rampes d'escalier.

— Calligr. Traits de plume qui se lient et s'entrelacent les uns dans les autres.

— Coiff. Disposition de divers agréments ou fleurs entrelacés dans les cheveux.

— Passem. Cordons ou filets propres à attacher des rideaux, des ornements.

— Serrur. Rouleaux et joues qui forment divers compartiments.

ENTRE-LAISSER (S'). v. pron. 1re conj. Se laisser réciproquement quelque chose.

ENTRELARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Entrelarder. S'empl. adjectiv. Se dit de la viande dans laquelle on a piqué du lard.

— Se dit aussi de viande mêlée de gras et de maigre. Du bœuf entrelardé.

— Fig. Entremêlé. Vous accusez ce berger de vous avoir volé six-vingts moutons, et vous *entrelardez* là dedans mille autres balivernes. (Brueys.)

— *Style entrelardé*. Style mêlé de français et d'une autre langue, surtout de latin.

ENTRELARDEMENT. s. m. Art culin. Action d'entrelarder, état d'une viande entrelardée, sa façon.

— Entrelacement. (Rabelais.)

★**ENTRELARDER**. v. a. 1re conj. (rad. *entre*, et *lard*). Art culin. Piquer de lard une viande, mettre du lard entre les chairs. Entrelarder un foie de veau. Entrelarder un fricandeau, un râble de lièvre. Entrelarder une volaille, un filet de bœuf. On dit plus ordinairement *piquer*.

— Par anal. Mêler des ingrédients. Entrelarder un nougat d'amandes. Entrelarder un pâté d'épices. Entrelarder une daube de clous de girofle.

— Fig. et fam. *Entrelarder un ouvrage, un discours de vers, de passages grecs et latins*. Y insérer des vers, des passages grecs et latins.

— S'ENTRELARDER. v. pron. Être entrelardé.

— Fig. Se déchirer les chairs. [illegible]

ENTRELARGE. adj. 2 g. Comm. Qui tient le milieu entre large et étroit.

ENTRELASSE. s. f. (rad. *entrelacs*). Mélange, entrelacement. J'entends que la matière se distingue de soi-même sans l'*entrelasse* de paroles, de liaison et de couture pour le service des oreilles faibles et nonchalantes. (Montaigne.)

ENTRELASSURE. s. f. (rad. *entrelacs*). Entrelacement, complication de figures.

ENTRE-LIER (S'). v. pron. 1re conj. Se lier l'un l'autre.

★ **ENTRE-LIGNE**. s. m. Espace qui est entre deux lignes d'écriture. Il est défendu d'écrire dans les entre-lignes sur les livres de commerce. Il est défendu aux notaires d'écrire en *entre-ligne*, il faut qu'il fassent des renvois en marge et des apostilles parafées des parties. (Acad.)

— Ce qui est écrit dans cet espace.

— Entom. Petit papillon du genre des teignes.

— Imprim. V. INTERLIGNE.

— Mus. Espace ou intervalle qui est entre les lignes de la portée.

ENTRE-LIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Entre-ligner.

ENTRE-LIGNER. v. a. 1re conj. Écrire entre deux lignes.

ENTRE-LIRE. v. a. 4e conj. Lire l'un après l'autre.

— Lire à demi, imparfaitement, en toute hâte. Beaumarchais l'a employé dans ce sens. Je n'ai fait que l'entre-lire. Ce mot n'a pas réussi.

ENTRE-LOIRE-ET-ALLIER (L'). Géogr. Ancien pays de France ; ch.-l., Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre).

ENTRE-LORGNER (S'). v. pron. 1re conj. Se lorgner réciproquement.

ENTRE-LOUER (S'). v. pron. 1re conj. Se louer mutuellement, échanger des louanges.

★**ENTRE-LUIRE**. v. n. 4e conj. Luire à demi ; jeter une lueur indécise ou intermittente. On voyait la lune entre-luire à travers le feuillage des chênes.

— Fig. La nature est comme une peinture voilée et ténébreuse, *entre-luisant* d'une infinie variété de faux jours. (Montesquieu.)

ENTREMAIL. s.m. Syn. d'ENTRE-MAILLADE. || Pl., des *entremaux*.

ENTRE-MAILLADE. s. f. Pêch. Filet muni de pierres pour le tirer au fond, et de liège pour le faire flotter.

ENTREMAIN. s. m. (rad. *main*). Mus. Un des diapasons de la musette. On le nomme aussi *jeu d'entre-main*, et *cinq*.

★ **ENTRE-MANGER (S')**. v. pron. 1re conj. Se manger l'un l'autre. Depuis le plus grand des animaux que les eaux produisent jusqu'aux plus petits, tout est en action et guerre. On s'y *entre-mange*, on s'y entre-pille, sans pudeur ni mesure. (Pluche.)

ENTRE-MANGERIE. s.f. Dispute, discussion vive.

— Fam. Bayle appelle les querelles des académies de Leyde, très vives de son temps, des *entre-mangeries* professorales.

ENTR'EMBARRASSER (S'). v. pron. 1re conj. S'embarrasser mutuellement.

ENTR'EMBRASSER (S'). v. pron. 1re conj. S'embrasser l'un l'autre.

ENTRE-MÉFAIRE (S'). v. pron. 4e conj. Se faire réciproquement du mal les uns aux autres.

ENTREMÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Entremêler. S'empl. adj. J'en ai un frisson par tout le corps... tout ça est d'un rouge si pâle, *entremêlé* de flammes claires et ardentes. (X. Marmier.)

— Fig. De la conception d'une monarchie, J. Brutus bâtit un état *entremêlé* de l'autorité des potentats et du peuple. (Et. Pasq.) Ses discours étaient un peu *entremêlés* de menaces et [illegible]

ENTREMÊLEMENT. s. m. Action d'entremêler ; résultat de cette action.

★**ENTREMÊLER**. v. a. 1re conj. (rad. *entre*, et *mêler*). Mêler plusieurs choses parmi d'autres choses. Entremêler des marguerites avec des bluets. Entremêler des fleurs roses parmi des blanches. Entremêler des rubans bleus parmi des rouges.

— Par extens. Mêler ensemble des railleries, des critiques, etc. Soyez clair, n'entremêlez point des questions si différentes. Entremêler des railleries dans une critique sérieuse. Le commerce *entremêle* les hommes, il ne les unit pas. (Boiste.) Le sujet de Jeanne d'Arc étant tout à la fois historique et merveilleux, Schiller a *entremêlé* sa pièce de morceaux lyriques, et ce mélange produit un très bel effet, même à la représentation. (Mme de Staël.)

— S'ENTREMÊLER. v. pron. Être entremêlé. Ces couleurs s'entremêlent bien.

— Fam. S'entremettre. N'allez pas vous entremêler dans cette querelle.

ENTRE-MESURER (S'). v. pron. 1re conj. Se mesurer mutuellement. Chacun s'*entre mesure* et forme des intrigues. (Corn.)

ENTREMÉTIER. s. m. Cuisinier chargé de la préparation des entremets.

★ **ENTREMETS**. s. m. (rad. *entre*, et *mets*). Art culin. Nom donné à diverses préparations que l'on sert sur la table avec le rôti et avant le dessert. Les *entremets* étaient anciennement et sont encore de nos jours au dîner splendide, ce que les intermèdes ou entr'actes étaient au théâtre chez les Grecs, chez les Romains et même chez nous dans l'enfance de notre scène. (V. de Moléon.) || L'instant de ce service. On en était à l'entremets.

— Anc. cout. Spectacle, divertissement qui se donnait entre les différents services d'un grand festin, pour occuper les convives.

— [illegible] ce que nous appelons aujourd'hui *pantomime*. La procession de la Fête-Dieu, que le roi René d'Anjou, comte de Provence, établit à Aix en 1462, était un ballet ambulatoire, composé d'un grand nombre de scènes allégoriques, appelées *entremets*. (Castil Blaze.)

★ **ENTREMETTEUR, EUSE**. s. Celui, celle, qui s'entremet, qui s'emploie dans une affaire entre plusieurs personnes. Soyez l'entremetteur dans cette négociation. Voici quelques articles qu'il a dictés lui-même à notre *entremetteur*. (Mol.)

— Celui, celle qui facilite des intrigues galantes, un commerce illicite. En ce sens, il se dit surtout au féminin. Lorsque Vénus, dans l'Iliade, l'invite au lit adultère où l'attend Pâris, c'est avec le mépris d'une vierge repoussant une *entremetteuse* qu'elle (Hélène) refuse d'abord d'obéir. (P. de St-Victor.)

— Agric. Métayer qui fait valoir des terres, des vignes, etc., sous la condition de partager avec le propriétaire la moitié des récoltes, des fruits.

★ **ENTREMETTRE (S')**. v. pron. 4e conj. (rad. *entre*, et *mettre*). S'employer pour le succès d'une affaire qui intéresse d'autres personnes. Il s'entremit pour lui faire obtenir de l'avancement. Le curé s'entremit pour apaiser cette haine entre deux frères. Tous se levèrent, quelques-uns pour s'*entremettre* dans la querelle, la plupart pour éviter d'être trop près. (Mérimée.)

[illegible] Je me suis entremis de cette affaire comme ami commun aux deux parties. S'entremettre d'un arrangement. [illegible] de s'être *entremis* des affaires [illegible] civile. Malherbe. Ah ! ah ! [illegible] Que veux-tu faire ici ? — Ce [illegible] m'*entremettre* d'affaires [illegible] serviable aux gens. Molière. Elle témoigna même une vive répugnance à s'*entremettre* de cette affaire. (J. Sandeau.)

ENTREMIS, ISE. part. pass. du v. s'Entremettre. S'empl. adjectiv. Personne entremise dans une affaire.

***ENTREMISE.** s. f. Action d'une personne qui s'entremet. [illegible] ... [illegible] ... l'art d'aller à l'âme par l'entremise des yeux.

— Mar. Nom donné aux pièces de bois que l'on place dans les vaisseaux entre les baux et barots, et sur lesquelles portent les hiloires des ponts. Elles servent à maintenir d'autres pièces de bois à leurs distances respectives. || Chacune des pièces de bois qui bordent les écoutilles d'un pont.

ENTRE-MODILLON. s. m. pr. *an-tre-mo-di-...* [illegible] Archit. Espace entre deux modillons. Les entre-modillons doivent être égaux dans une corniche.

ENTRE-MOQUER (S'). v. pron. 1re conj. Se moquer l'un de l'autre.

ENTRE-MORDRE (S'). v. pron. 4e conj. Se mordre l'un l'autre. Attachez ces dogues, ils vont s'entre-mordre.

ENTR'EMPÊCHER (S'). v. pron. 1re conj. S'empêcher l'un l'autre, se nuire mutuellement. La paillardise et l'ivrognerie sont deux occupations qui *s'entr'empêchent* en leur vigueur. (Montaigne.)

ENTR'ENCOURAGER (S'). v. pron. 1re conj. S'encourager l'un l'autre.

ENTRE-NERF. s. m. (rad. *nerf*). Techn. Espace entre les nervures sur le dos d'un livre. || Pl., des *entre-nerfs*.

ENTR'ENLEVER (S'). v. pron. 1re conjug. Enlever réciproquement quelque chose l'un à l'autre.

***ENTRE-NŒUD.** s. m. Bot. Nom donné à l'espace contenu entre les nœuds d'une tige noueuse. || Portion comprise entre deux paires de feuilles. || Pl., des *entre-nœuds*.

ENTRE-NOUER (S'). v. pron. 1re conj. Se nouer réciproquement.

ENTR'ENTENDRE (S'). v. pron. 4e conj. Syn. de *s'entendre*. Être d'intelligence l'un avec l'autre.

***ENTRE-NUIRE (S').** v. pron. 4e conj. Se nuire l'un à l'autre.

ENTR'ENVOYER (S'). v. pron. 1re conj. S'envoyer quelque chose l'un à l'autre.

ENTRE-PARDONNER (S'). v. pron. 1re conj. Se pardonner mutuellement. Conseiller aux hommes de s'entre-pardonner leurs torts.

ENTRE-PARLER (S'). v. pron. 1re conj. Se parler l'un à l'autre. Deviser, converser ensemble. Ils s'entre-parlaient à voix basse.

ENTRE-PARLEUR. s. m. (rad. *entre-parler*). S'est dit pour Personnage dramatique.

***ENTREPAS.** s. m. (rad. *entre*, et *pas*). Manèg. Espèce d'amble.

— Désignait autrefois un instrument de torture ayant à peu près la forme d'un chevalet.

ENTRE-PAYER (S'). v. pron. 1re conj. Se payer l'un l'autre, l'un à l'autre.

[illegible]

***ENTRE-PERCER (S').** v. pron. 1re conj. Se percer l'un l'autre.

ENTRE-PERSÉCUTER (S'). v. pron. 1re conj. Se persécuter l'un l'autre.

ENTRE-PICOTER (S'). v. pron. 1re conj. Se picoter réciproquement, se harceler l'un l'autre.

ENTRE-PIED. s. m. (rad. *pied*). Techn. Partie d'une meule de foin qui joint concentriquement la feuillure. || Pl., des *entre-pieds*.

ENTRE-PILASTRE. s. m. Archit. Espace pratiqué entre deux pilastres. || Pl., des *entre-pilastres*.

ENTRE-PILLER (S'). v. pron. 1re conj. Se piller réciproquement. La supériorité et l'infériorité, la maistrise et la subjection *s'entre-pillent* perpétuellement. (Montaigne.)

ENTRE-PLAIDER (S'). v. pron. 1re conj. Se faire réciproquement un procès l'un à l'autre.

ENTREPLANT. s. m. (rad. *entre*, et *plant*). Vitic. Cep que l'on plante dans une vieille vigne, pour en regarnir les vides.

ENTRE-POINTILLÉ, ÉE. adj. B.-arts. Se dit des tailles qui sont entremêlées de pointillé.

***ENTREPONT.** s. m. Mar. Étage, intervalle qui sépare deux ponts dans un vaisseau. Étage inférieur dans un grand navire. || Espace compris entre la batterie basse et celle immédiatement au-dessus. Le chef seul demeure avec nous, dans l'*entrepont*, et prend ses repas à notre table. (Gér. de Nerv.) || *Faux en*... [illegible] ... l'entrepont.

ENTRE-PORTER (S'). v. pron. 1re conj. Se porter l'un l'autre; se porter l'un à l'autre. Ils souffrent sans gémir les coups qu'ils *s'entre-portent*. [illegible]

ENTREPOSAGE. s. m. Action d'entreposer, de mettre en entrepôt.

ENTREPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Entreposer. Marchandises entreposées.

***ENTREPOSER.** v. a. 1re conj. (rad. *entre*, et *poser*). Mettre, déposer [illegible] dans un entrepôt. Entreposer des marchandises dans une ville.

— S'emploie dans quelques provinces pour Déposer. Entreposer sa canne, son chapeau.

— S'ENTREPOSER. v. pron. Être entreposé.

***ENTREPOSEUR, EUSE.** s. (rad. *entreposer*). Comm. Personne commise à la garde d'un entrepôt, des marchandises entreposées.

— Fin. publ. Employé préposé à la garde et à la vente de certaines denrées dont le gouvernement se réserve le monopole. Entreposeur de sels. Entreposeur de tabac.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

***ENTREPOSITAIRE.** adj. 2 g. (rad. *entreposer*). Qui possède ou qui dépose des marchandises dans un entrepôt. Un marchand entrepositaire.

— Substantiv. Un entrepositaire.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif.

***ENTREPÔT.** s. m. (rad. *entreposer*). Lieu de réserve où l'on met des marchandises en dépôt; dans ce sens, il est synonyme de Magasin. Magasin d'entrepôt. Il y a à La Villette de bons entrepôts.

— Admin. Magasin où l'on vend quelque marchandise pour le compte du gouvernement. L'entrepôt des sels. L'entrepôt des tabacs.

— Se dit aussi des magasins publics où sont déposées les marchandises sujettes à des droits, jusqu'à l'acquittement de ces droits. L'entrepôt des vins, des eaux-de-vie, est gardé à vue par des employés de l'octroi.

— Comm. *Villes d'entrepôt*. Villes dans lesquelles les marchandises sont déposées jusqu'à ce qu'on les dirige vers le lieu de leur destination, soit par terre, soit par eau. || Ports libres ou places de commerce où les marchandises étrangères qui ne peuvent entrer dans la consommation intérieure du pays sont déposées dans des magasins surveillés par la douane, pour être ensuite réexportées.

— *Commissionnaires d'entrepôt*. Facteurs qui, dans les villes d'entrepôt, se chargent de recevoir les marchandises qui arrivent pour leurs commettants, et de les leur faire parvenir.

— Écon. polit. *Entrepôts réels*. Les magasins publics et spéciaux destinés au dépôt des marchandises qui doivent être réexportées ou expédiées plus loin. || *Entrepôt fictif*. Se dit du séjour, dans des magasins particuliers, des marchandises déclarées en entrepôt.

ENTRE-POURSUIVRE (S'). v. pron. 4e conj. Se poursuivre l'un l'autre.

ENTRE-POUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. S'entre-pousser.

***ENTRE-POUSSER (S').** v. pron. 1re conj. Se pousser mutuellement.

— Se pousser quelque chose l'un à l'autre.

ENTREPRENABLE. adj. Qui peut être entrepris.

ENTREPRENANT. part. prés. du v. Entreprendre. Qui entreprend. Des gens entreprenant l'impossible.

***ENTREPRENANT, ANTE.** adj. Qui est hardi à entreprendre. Un homme entreprenant. Ce négociant est trop entreprenant. Ce chef de partisans est très entreprenant. Il suffit d'un prince faible et inappliqué, et d'un sujet puissant et *entreprenant*, pour plonger le royaume entier dans un abîme de désastres. (Volt.) Des généraux habiles et *entreprenants* ne secondaient que trop l'ambition effrénée de la république. (J.-J. Barth.) Les Grecs devinrent *entreprenants*; ils ajoutèrent le génie du commerce à leurs autres supériorités. (Malte-Brun.)

— En mauvaise part, signifie Téméraire, prêt à entreprendre sur le droit d'autrui. Mon adversaire est entreprenant, je me tiens sur mes gardes. Cet homme se perdra, il est bien entreprenant.

— Absol. Homme hardi auprès des femmes.

***ENTREPRENDRE.** v. a. irrég. 4e conj. (rad. *entre*, et *prendre*). Se conjugue comme *Prendre*. Prendre la résolution de faire une chose. Commencer à l'exécuter. Entreprendre une tâche, un voyage, une conquête. Que ne fait pas *entreprendre* aux âmes courageuses l'amour de la gloire; aux âmes les plus vulgaires, l'amour des richesses; à tous, enfin tout ce qui porte le nom d'amour? (Bossuet.) Un voyage n'est pas plus tôt fini qu'il en *entreprend* un autre. (Regnard.)

> Plût aux dieux que vous-même eussiez vu de quel zèle
> Cette ... *entreprend* ... (CORNEILLE.)

— *Prêt à tout entreprendre*. Prêt à se porter aux dernières extrémités.

— Absol. On *entreprend* assez, mais aucun n'exécute. (Corn.) Cet homme que son ambition engageait toujours à *entreprendre*. (Boss.)

> [illegible] ... *entreprendre*,
> Il faut ... (MALHERBE.)

— S'engager à quelque chose, à certaines conditions. Dans ce sens, il se dit presque toujours en parlant des fournitures importantes ou des marchés à forfait. Cette maison a entrepris la fourniture des lits pour l'armée. Il a entrepris pour un demi-million la construction du théâtre.

— Fig. et fam. *Entreprendre quelqu'un*. Le persécuter, le railler, le tourmenter, l'attaquer. Il m'a entrepris, et ne cesse de me tourmenter. Ne vous laissez pas entreprendre par cet homme méchant. Sur cela il *entreprenait* tout le monde. (Racine.) Alexandre voulut s'affermir avant que d'*entreprendre* son rival. (Bossuet.)

— Chercher à séduire. Il avait mis à mal toutes les femmes qu'il avait *entreprises*. (Bussy.)

— Embarrasser, rendre douloureux. Ma goutte m'entreprend tout le pied.

— *Entreprendre de*. Cette religion est si bien établie qu'il faudrait des lumières bien rares et bien nouvelles pour *entreprendre* d'en douter et de la combattre. (Mass.) Quoi! vous *entreprenez* de sauver un chrétien? (Corn.)

— *Entreprendre sur*. Joint à cette préposition, il signifie Empiéter, usurper. Entreprendre sur son voisin. Entreprendre sur l'autorité des supérieurs. Ses quatre enfants partagèrent son royaume, et ne cessèrent d'*entreprendre* les uns sur les autres. (Boss.)

> Ce serait à vos yeux faire la souveraine
> D'*entreprendre* sur vous. (CORNEILLE.)
> Votre haine tremblante est un mauvais appui
> A quiconque pour vous *entreprendrait* sur lui. (Id.)

— *Entreprendre sur une chose* ou *contre quelqu'un*. Attenter. On ne peut sur ses jours sans moi rien *entreprendre*. (Rac.)

> Et lorsque contre vous il m'a fait *entreprendre*,
> La nature en secret auprès de lui m'en défendre.
> (CORNEILLE.)

— Jeux. Commencer un coup. Entreprendre la vole. Entreprendre le reversi.

— S'ENTREPRENDRE. v. pron. Être entrepris.

— Devenir malade. Chez cet homme, c'est la tête qui s'entreprend.

— Se disputer avec. Je ne voudrais pas m'entreprendre avec vous.

***ENTREPRENEUR, EUSE.** s. Comm. Celui, celle qui entreprend à forfait un ouvrage, une fourniture. Entrepreneur des fortifications. Entrepreneur du pavage. Entrepreneur de la fourniture des fourrages de l'armée.

— Celui qui se charge de l'exécution de toute espèce de travaux de construction. Entrepreneur de peinture, de maçonnerie, de serrurerie, de menuiserie. Entrepreneur de bâtiments. Entrepreneur de chemins de fer.

— Celui, celle qui est à la tête d'un grand établissement, qui occupe beaucoup d'ouvriers, d'ouvrières. Entrepreneur de confection. Entrepreneuse de lingerie, de broderie.

— En mauvaise part, Celui qui se livre à une industrie peu avouable ou ridicule. Entrepreneur de mariages. Entrepreneur de jeux.

— *Entrepreneur de succès dramatiques*. Chef de claque.

— Écon. polit. *Entrepreneur d'industrie*. En général, Tous ceux qui confectionnent un produit quelconque, comme les fermiers dans l'industrie agricole; et, dans l'industrie manufacturière, ceux qui dirigent une fabrique, un atelier.

— Adjectiv. Maître entrepreneur.

ENTRE-PRESSER (S'). v. pron. 1re conj. Se presser l'un l'autre.

ENTRE-PRÊTER (S'). v. pron. 1re conj. Se prêter quelque chose l'un à l'autre.

> Et le trio de louves surannées,
> Qui, tour à tour à me mordre acharnées,
> Dans leur fureur semblent *s'entre-prêter*
> L'unique dent qui leur a pu rester.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

ENTREPRIS, ISE. part. pass. du v. Entreprendre. S'empl. adjectiv. Il paraît que dans le même temps il eut encore la pensée de faire explorer le Grand Océan: du moins le second voyage de Grijalva, *entrepris* par ses ordres, semble avoir eu cette destination. (Malte-Brun.)

> Instruis-moi des secrets que peut t'avoir appris
> Un voyage si long pour moi seul *entrepris*. (RACINE.)

— Attaqué. Il a été vivement entrepris par ses ennemis politiques.

— Perclus, embarrassé. J'ai le ventre tout entrepris. J'ai la jambe tout entreprise par mon rhumatisme. J'ai la tête tout *entreprise*. (Acad.)

— Fig. et fam. Gêné dans son maintien, intimidé.

> Quelle pitié de voir l'orateur *entrepris*
> Relire sous la voûte un sermon mal appris! (SANTECQUE.)

***ENTREPRISE.** s. f. Action d'entreprendre, dessein que l'on exécute. Faire une entreprise. Former une entreprise. Voilà peut-être la plus singulière, la plus étonnante *entreprise* qui jamais ait été faite. (J.-J. Rouss.)

> Le sort en est jeté, l'*entreprise* en est faite,
> Je ne saurais trouver d'autre feu que du sien. (MALHERBE.)

— Fig. Projet.

> L'*entreprise* est fort belle,
> Et digne seulement d'Alexandre et de vous. (BOILEAU.)

— Opération militaire. Rome fit tous les jours de plus grandes *entreprises*. (Bossuet.)

— Par extens. Taquinerie. Nous mangeons tous ensemble fort joliment, nous réjouissant des *entreprises* injustes que nous faisons quelquefois les uns sur les autres. (Mme de Sév.)

— Révolte, soulèvement, conspiration. Le lendemain de ces révolutions éclatent les *entreprises* de la noblesse contre le peuple. (E. Quinet.) Il était colonel des gens de pied, lors de la première *entreprise* de M. le Prince. (Ménage.)

— Usurpation, violence.

> [illegible] ... *entreprise* ... ,
> [illegible] ... (CORN.)

— Empiètement. Une entreprise sur les prérogatives du roi.

— Tentative faite sur une femme. Croyez-moi, ne vous exposez pas aux entreprises de cet homme.

— Attaque contre quelque chose. Leurs *entreprises* contre le livre de la Fréquente Communion. (Racine.)

— Grand établissement d'industrie, ou de service public. L'entreprise des boues de Paris. L'entreprise des pompes funèbres. L'entreprise des messageries, etc.

— Indust. Action de fournir quelque chose à forfait. Les travaux publics s'exécutent par entreprises.

— Faucon. *Oiseau de grande entreprise*. Oiseau qui attaque résolument sa proie.

ENTRE-PRODUIRE (S'). v. pron. 4e conj. Se produire mutuellement. Ces deux rares vertus lui étaient si naturelles et si inséparables en lui, qu'il semble qu'en cette histoire que j'ai mise sur notre théâtre, elles se soient tour à tour *entre-produites* dans nos âmes. (Corn.)

ENTRE-PROMETTRE (S'). v. pron. 4e conj. Se promettre quelque chose l'un à l'autre.

ENTR'ÉPROUVER (S'). v. pron. 1re conj. S'éprouver mutuellement.

***ENTRE-QUERELLER (S').** v. pron. 1re conj. Se quereller l'un l'autre. Ces deux hommes ne font que s'entre-quereller.

ENTRE-QUITTER (S'). v. pron. 1re conj. Se quitter l'un l'autre.

***ENTRER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *intrare*, dérivé de *intro*, en dedans; *ire*, aller). Passer du dehors au dedans. Entrer dans un bois, dans un jardin, dans un verger. Entrer dans la ville. Entrer dans un salon, dans une maison, dans une chambre. Dès qu'elle *entrait* dans la maison du roi, elle cessait d'être reine. (Fléch.) Les amiraux d'Égypte *entrent* dans sa tente. (Id.) *Entrons* quelquefois sous ces toits pauvres et dépourvus. (Mass.) Car Pharaon est *entré* dans la mer avec ses chars et ses coursiers, et le Seigneur a ramené sur eux les eaux de la mer. (La Harpe.)

— *Entrer en scène*. Venir, paraître sur la scène pour y jouer son rôle. || Fig. S'engager dans une affaire, prendre part à une action dont on n'a été d'abord que simple spectateur. || Dans une autre acception, il signifie encore Être à son tour d'agir, de parler, d'être mis en avant. Ce sens est familier.

— *Entrer en prison*. Être mis en prison.

— *Entrer au sermon*. Entrer dans une église pour y entendre le sermon.

— Loc. prov. *Il ne faut pas vouloir entrer dans le sanctuaire*. Il est dangereux de vouloir pénétrer les secrets des grands.

— Pénétrer. Les racines des plantes entrent dans la terre. Faire entrer un clou dans une planche. La lumière n'entre dans ce salon que par une seule fenêtre. Une cheville qui n'entre pas assez avant. Quand le soleil *entre* dans ma chambre, j'en sors, et m'en vais dans le bois, où je trouve un frais admirable. (Mme de Sév.)

— Fig.

> Les ombres par trois fois ont obscurci les cieux
> Depuis que le sommeil n'est *entré* dans mes yeux.
> (RACINE.)

— Être placé, enfoncé. La lame de l'épée entre dans le fourreau.

— Par hypallage on dit: *Ce chapeau ne peut entrer, n'entre pas bien dans la tête*, pour La tête ne peut entrer, n'entre pas bien dans ce chapeau.

— *Cela entre comme dans du beurre*. Cela entre facilement, sans efforts.

— Fam. *Ce bruit entre dans la tête, dans les oreilles*. Ce bruit importune, étourdit.

— Fig., en parlant des choses intellectuelles et morales. S'insinuer, naître. La vengeance entre dans son âme. Aujourd'hui la défiance et l'égoïsme entrent dans tous les cœurs. Cette goutte vous a donné seulement quelques pensées noires, et vous a fait *entrer* dans l'avenir par le côté le plus triste qui peut se présenter à vous. (Mme de Sévig.) Allez, dit le Seigneur à l'esprit de mensonge, *entrez* dans la bouche des prophètes du roi Achab. (Mass.) Le mensonge et la duplicité *entrent* difficilement dans un cœur à qui la vérité ne saurait nuire, et qui n'a rien à craindre ni à espérer des hommes. (Id.) Ces paroles divines *entrèrent* jusqu'au fond de mon cœur, elles y firent renaître la joie et le courage. (Fén.) Il est difficile d'*entrer* un peu avant dans notre droit politique, si l'on ne connaissait parfaitement les lois et les mœurs des peuples guerriers. (Montesq.) La calomnie *entre* très aisément dans un cœur né jaloux et soupçonneux. (Volt.) J'*entre* dans une nouvelle carrière qui ne doit finir qu'à la mort. (J.-J. Rouss.) L'esprit humain peut encore faire un pas et *entrer* plus avant dans le sein de la nature. (Buff.) Non, mon ami n'est pas *entré* dans le néant. (X. de Maistre.) Je n'approuve ni ne désapprouve rien, et, si j'ai une opinion, elle n'*entre* point dans mes ateliers. (L. Veuillot.)

— Dans le sens mystique. Comme si la grâce pouvait *entrer* dans une âme remplie de désirs séculiers. (Fléch.)

— Fam. *Cela n'est jamais entré dans la tête de personne*. Cela, cette idée, ce projet est si absurde, si invraisemblable, que personne ne l'a jamais eu. || *On ne peut lui faire entrer cela dans la tête*. On ne peut le lui persuader, le lui faire comprendre.

— *Entrer dans le sens d'un auteur.* Pénétrer dans le sens d'un auteur. Le traducteur est parfaitement entré dans le sens de Walter Scott.

— *Entrer dans la pensée de quelqu'un.* Concevoir et approuver les motifs qui le font penser de telle manière. || De même, on dit : *Entrer dans les intentions*, etc. Que je voudrais *entrer* dans les motifs et dans les circonstances de ses actions ! Fléch.

— Fam. *Je n'entre pas là dedans.* Ces raisons, ces considérations ne me touchent pas.

— *Entrer dans les sentiments, dans les idées, dans les vues de quelqu'un.* S'y conformer, les partager. Je me plais avec elle, parce qu'elle *entre* dans mes sentiments. (Mme de Sévigné.) La tendresse que j'ai lieu d'attendre de vous doit vous inspirer la bonté d'*entrer* un peu dans mes sentiments. Destouches.

— *Entrer dans la peine, dans les chagrins, dans la douleur de quelqu'un.* Considérer avec intérêt, [illegible] la peine, les chagrins, la douleur de quelqu'un. J'*entre* fort bien dans tous vos déplaisirs. Vous ne pouviez vous adresser à une personne qui les comprît mieux que moi. Mme de Sév. Je suis *entré* dans tous les chagrins et dans toutes les inquiétudes qu'a eues la belle Provençale. Bussy. Vous avez *entré* toujours *entrer* dans toutes mes peines avec une tendresse qui les a soulagées. (Volt.)

— *Entrer dans les plaisirs de quelqu'un.* S'y arrêter, y prendre part. Son naturel vif et hardi était selon mon goût, il *entra* dans mes plaisirs. (Fén.)

— En parlant d'un homme qui ne dit mot en compagnie, on dit : *Il n'entre point dans la conversation.*

— *Entrer dans les soupçons.* Se laisser aller à des soupçons. Il *entre* dans des soupçons et dans des frayeurs dont nous ignorons le sujet. (Massillon.)

— On dit d'un auteur, d'un artiste, qu'*Il entre bien dans les passions*, lorsqu'il les exprime, les représente avec vérité ; et d'un acteur, qu'*Il entre bien dans le caractère de son personnage*, lorsqu'il paraît ressentir les émotions qu'ont éprouvées les personnages qu'il représente.

— *Entrer dans une affaire.* Prendre part à une affaire, soit pour la conduire, soit pour en tirer du profit. Depuis qu'il est entré dans cette affaire, il a fait d'énormes bénéfices. *Entrer dans une affaire pour un intérêt.* Y prélever un intérêt de tant.

— *Entrer dans les détails d'une affaire.* S'engager dans l'examen d'une affaire, en développer les détails. *Entrer dans le fond d'une affaire.* L'examiner à fond.

— Absol. *Entrer dans le détail, dans les détails.* Expliquer une chose avec détail. S'étendre sur les détails d'une chose. Leur importance justifie les détails dans lesquels nous sommes *entrés*. Malte-Brun. On dit, dans le même sens : *Entrer dans de longues explications, dans de grands développements.* Je suis *entré* dans une discussion importante touchant la fertilité de la Judée. (Chateaub.)

— Être admis quelque part. Être reçu dans une compagnie, dans un corps. Entrer à l'École polytechnique. Entrer dans les bureaux de la guerre. Entrer au Conseil d'État. Entrer à l'Institut. Entrer dans l'artillerie, dans les spahis. Entrer dans la robe. Entrer à l'École des mines. Entrer dans l'Église. Entrer dans les ordres. Je la fais *entrer* dans les vestales. (Racine.)

— *Entrer dans les pages, aux pages*, ou simplement, *entrer page*. Être reçu page.

— *Entrer au service.* Se faire soldat.

— Fig. *Entrer en condition, au service de quelqu'un.* Devenir son domestique.

— *Entrer en religion, entrer au couvent.* Se faire religieux, religieuse.

— *Entrer dans la gloire et dans la joie du Seigneur.* Être élu, être dans les cieux. Dieu l'a purifiée, afin qu'elle fût digne d'*entrer* dans sa gloire. (Fléch.) Trop heureux d'*entrer* dans la joie du Seigneur par les larmes, par les souffrances. Id.

— *Entrer en ménage.* Contracter mariage.

— *Entrer en mariage.* Se marier.

[illegible]

— *Entrer sous des liens.* Se dit en parlant de l'amour, du mariage.

[illegible]

— *Entrer dans une famille.* Épouser un membre de cette famille.

— Commencer à éprouver. Je [illegible] (Mme de Sévigné.)

— Fig. Commencer, débuter. Entrer en fonction, en exercice. Entrer dans le commerce, dans la banque. Entrer en guerre. Entrer en campagne. Entrer en explication. Entrer en conférence, en négociation. Entrer en composition. Entrer en rhétorique. Entrer en procès, en dispute.

— *Entrer en agonie, dans l'agonie.* Commencer à éprouver la crise qui précède la mort. Bientôt après, elle *entra* dans l'agonie. (Rac.)

— *Entrer dans le monde.* Commencer à paraître, à se produire dans le monde. C'est sous les auspices de cet homme respectable que tu vas *entrer* dans le monde. J.-J. Rouss.

— *Entrer en matière.* Commencer à traiter le sujet, la matière dont il est question. Après un brillant exorde, l'orateur entre en matière.

— *Entrer en connaissance de cause.* Commencer à avoir des notions, des renseignements sur quelque chose. Cette locution n'est plus en usage.

— *Entrer en payement.* Commencer à se faire payer une partie de ce qu'on doit.

— *Entrer en cause avec quelqu'un.* Faire cause commune avec lui, soutenir sa cause.

— *Entrer en danse.* V. DANSE.

— *Entrer en comparaison.* Se dit de deux choses qui peuvent être comparées, mises en parallèle.

— *Entrer en pourparlers.* S'aboucher avec quelqu'un.

— *Entrer en arrangement.* Faire ou accepter des propositions d'arrangement.

— *Entrer en vin.* Se mettre en train de boire. (Rabelais.)

— *Entrer à table.* Commencer le repas.

— *Entrer en colère, en fureur.* Se mettre en colère, etc.

[illegible]

— *Entrer en humeur.* Concevoir de l'humeur, du chagrin.

[illegible]

— *Entrer en désespoir.* Commencer à se désespérer.

[illegible]

— *Entrer en espérance.* Concevoir un espoir. Je ne vois point que les gens de bien ayent de quoi craindre ce dont les méchants semblent *entrer* en espérance. (Malherbe.)

— *Entrer dans l'étonnement.* Éprouver de l'étonnement. N'*entrez* pas tout à fait dedans l'étonnement. (Molière.)

— Fig. Concourir à, contribuer à. Cela entre pour beaucoup dans ma résolution. Nous confondons notre fortune avec nous-mêmes, nous faisons *entrer* la naissance, la grandeur, les titres, les dignités, les biens, dans l'idée de ce que nous sommes. (Mass.) Le conseil saxon du roi de Pologne [illegible] des mesures qui pouvaient lui être si funestes (Volt.) Les bras, les mains et tout le corps *entrent* aussi dans l'expression des passions. Buffon.

— *Entrer dans la dépense.* Contribuer à la dépense.

— *Entrer*, opposé à *sortir*. Il est sorti de cette maison des rois et des empereurs ; il y est *entré* des impératrices et des reines. (Fléchier.)

— S'est dit pour Avoir son commencement. La semaine qui *entrera* lundi. (Malherbe.)

— *Entrer parmi.* Être mis au rang de. Pris avec modération par les hommes, le vin peut *entrer* parmi leurs aliments comme une boisson bienfaisante et cordiale. (B. de St-P.)

— *Faire entrer.* Insérer, ajouter. Faire entrer une clause dans un traité.

— Impers. [illegible]

Être employé dans la composition, etc. [illegible] la confection d'une chose. Il entre deux aunes de drap dans ce paletot. Il entre du sulfate de quinine dans ces pilules. Il entre beaucoup de substances dans cet élixir.

— Fig. Il entre beaucoup de vanité dans cette action. Il y entre plus d'orgueil que de véritable grandeur d'âme. [illegible] (Massillon.)

— [illegible] *Il entre, en parlant de l'homme*, [illegible] Cette personne agit par des considérations qui dé[illegible] manité.

Il n'entre pas dans mes vues que. Cela ne s'accorde pas avec mes vues.

— Arg. *Entrer aux Quinze-Vingts.* Fermer les yeux fermés ; dormir.

— Anc. art milit. *Entrer en bannière.* Se disait autrefois pour Prendre rang parmi les bannerets, parmi les gentilshommes ayant droit de bannière.

— Droit cout. *Entrer en pleige.* Se porter garant.

— Escr. *Entrer en mesure.* Approcher de son adversaire en faisant un petit pas en avant.

— Hist. nat. *Entrer en chaleur, en amour*, s'applique aux femelles des animaux, lorsqu'elles commencent à rechercher le mâle. Les cerfs *entrent en amour* au printemps, [illegible] particulièrement de la biche.

— Jeux. *Entrer en jeu.* [illegible] une main, est en état de [illegible] un discussion, avoir son tour, soit pour agir, soit pour parler.

— Manég. *Entrer dans les coins.* Se dit d'un cavalier lorsqu'il mène son cheval dans les quatre coins du manège, en suivant exactement la muraille.

— Pal. *Entrer en ordre parmi d'autres* [illegible] *Entrer en partage.* [illegible]

— ENTRER. v. a. Faire entrer. Entrez la voiture dans la cour.

— Comm. *Entrer des traites.* Les inscrire sur les livres.

— Mar. *Le pilote le fit entrer dans le port*, c'est-à-dire Le fit entrer.

— REM. GRAMM. *Entrer* se conjugue avec l'auxiliaire *être*. On dit *je suis entré*, et non pas *j'ai entré*. [illegible] Pour marquer l'état de cette même personne après qu'elle a accompli l'action d'entrer, on a toujours dit : *Elle est entrée.*

ENTRE-RABOTER (S'). v. pron. 1re conj. Il a été employé figurément dans le sens de Se [illegible] de Montausier et de son élève, le premier dauphin. [illegible]

ENTRE-RAFRAÎCHIR (S'). v. pron. 2e conj. Se rafraîchir réciproquement.

ENTRE-RAIL. s. m. Espace entre les rails d'un chemin de fer. || Pl., des *entre-rails.*

ENTRE-RANG. s. m. Espace entre les rangs. || Pl., des *entre-rangs.*

ENTRE-RECEVOIR (S'). v. pron. 3e conj. Se recevoir l'un l'autre.

ENTRE-RECONNAÎTRE (S'). v. pron. 4e conj. Se reconnaître l'un l'autre.

ENTRE-RÉGALER (S'). v. pron. 1re conj. Se régaler l'un l'autre.

ENTRE-REGARDER. v. a. 1re conj. Regarder sournoisement, jeter un furtif coup d'œil.

— S'ENTRE-REGARDER. v. pron. [illegible]

ENTRE-REGRETTER (S'). v. pron. 1re conj. Se regretter mutuellement. [illegible] se regrettent sincèrement.

ENTRE-RENCONTRER (S'). v. pron. 1re conj. Se rencontrer l'un l'autre.

***ENTRE-RÉPONDRE (S').** v. pr. 4e conj. Se répondre l'un à l'autre. Le canon des Anglais et celui du maréchal Ney s'entre-répondaient. Ces deux chœurs s'entre-répondent avec beaucoup de justesse.

ENTRE-REPROCHER (S'). v. pr. 1re conj. Se reprocher l'un à l'autre certaines choses.

ENTRE-REVOIR (S'). v. pron. 3e conj. Se revoir l'un l'autre.

ENTRE-RIOS. Géogr. L'une des provinces de la Confédération Argentine, entre le Parana [illegible] 111,600 kil. carrés ; popul. [illegible] Richesse pastorale, élève de bétail, commerce de laines.

ENTRE-RUINER (S'). v. pron. 1re conj. Se ruiner réciproquement.

ENTRE-SABORDS. s. m. [illegible]

ENTRE-SAISIR (S'). v. pron. 2e conj. Se saisir l'un l'autre.

ENTRE-SALUER (S'). v. pron. 1re conj. Se saluer réciproquement. [illegible]

ENTRE-ESCROQUER (S'). v. pron. [illegible] Se escroquer l'un l'autre.

***ENTRE-SECOURIR (S').** v. pr. 2e conj. Se secourir mutuellement. Les hommes devraient tous s'entre-secourir comme des frères. Ses troupes sont bien postées pour s'entre-secourir.

ENTRE-SÉDUIRE (S'). v. pron. 4e conj. Se séduire l'un l'autre.

ENTRESEMER. v. a. 1re conj. (rad. *semer*). Se disait pour Parsemer, entremêler, varier. Ils *entresèment* leur style de cadences dogmatistes. Montaigne.

ENTRE-SERRER (S'). v. pron. 1re conj. Se serrer réciproquement.

ENTRE-SERVIR (S'). v. pron. 2e conj. Se servir l'un l'autre.

*** ENTRESOL.** s. m. [illegible] hauteur d'un étage. || Dans un sens plus restreint, Appartement pratiqué entre le rez-de-chaussée et le premier étage. Un entresol bien éclairé. Un entresol obscur. Être logé à l'entresol.

— *Conférences de l'entresol.* Conférences [illegible] rales et politiques qui se tenaient chez l'abbé Alary, à un entresol de la place Vendôme, au commencement du XVIIIe siècle.

ENTRESOLER. v. a. 1re conj. (rad. *entresol*). Const. Pratiquer des entresols dans les étages très hauts de plafond.

ENTRE-SORT. s. m. Baraque de saltimbanques où l'on exhibe les monstres. || Pl., des *entre-sort.*

ENTRE-SOUFFRIR (S'). v. pron. 2e conj. Se souffrir réciproquement.

ENTRE-SOULEVER (S'). v. pr. 1re conj. Se soulever l'un l'autre.

ENTRE-SOURCILS. s. m. [illegible] fois de l'espace compris entre les deux sourcils.

ENTRE-SOUTENIR (S'). v. pron. 2e con. Se soutenir mutuellement. Les deux chefs de division avaient ordre de s'entre-soutenir.

[illegible]

ENTRE-SOUVENIR (S'). v. pron. 2e conj. S'est dit pour Se souvenir vaguement, à demi. Laquelle histoire me fait souvenir, ou pour mieux dire, *entre-souvenir* d'une autre. H. Est.

ENTRE-SUITE. s. f. (rad. *suite*). Disposition [illegible] une *entre-suite* de pleurs. [illegible] Malherbe.

ENTRE-SUIVI, IE. adj. Qui ne se suit pas également, qui est entrecoupé.

[illegible]

*** ENTRE-SUIVRE (S').** v. pron. 4e conj. (rad. *suivre*). Aller de suite l'un après l'autre. Les jours et les nuits s'entre-suivent. Les saisons s'entre-suivent.

[illegible]

ENTRE-SUPPORTER (S'). v. pr. 1re conj. (rad. *supporter*). Se donner un support mutuel.

ENTRE-SURPRENDRE. v. a. 4e conj. Surprendre un peu, à peine.

— S'ENTRE-SURPRENDRE. v. pr. Se surprendre mutuellement.

*** ENTRETAILLE.** s. f. (rad. *taille*). Grav. Taille plus nourrie dans certains endroits que dans le reste de sa longueur. || Taille légère glissée entre des tailles plus fortes. C'est ce que les graveurs appellent *tailles ourvées.*

— Chorég. Pas qui se fait en jetant un pied à la place de l'autre.

ENTRE-TAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Entre-tailler. Cheval entre-taillé.

*** ENTRE-TAILLER (S').** v. pron. 1re conj. Art vétér. Ne se dit qu'en parlant d'un cheval qui se heurte les jambes l'une contre l'autre en marchant, et qui se blesse, s'entre-coupe.

*** ENTRETAILLURE.** s. f. (rad. *entre-tailler*). Art vétér. Blessure que se fait un cheval qui s'entre-taille.

— Encore une contradiction de l'Académie : elle écrit *entre-tailler (s')* avec un trait d'union, et *entretaillure* sans trait d'union.

ENTRE-TALONNER (S'). v. pron. 1re conj. Se suivre à la file, sans interruption. Quand les malheurs commencent, ils s'*entre-talonnent*, les uns venant quand les autres s'en vont. Le Sage.)

ENTRE-TÂTER (S'). v. pron. 1re conj. Se tâter réciproquement.

*** ENTRE-TEMPS.** s. m. Intervalle de temps qui s'écoule entre deux actions. Je n'ai fait que monter à ma chambre ; dans cet entre-temps, ma montre m'a été volée. Dans l'*entre-temps*, les religieuses avaient muré leur porte de clôture. (Racine.) Tout est à craindre dans cet *entre-temps.* Mme de Sévigné.

*** ENTRETÈNEMENT.** s. m. (rad. *entretenir*). Subsistance ; ce qu'on donne à quelqu'un pour l'entretenir [illegible] Malherbe. Ces sommes [illegible] l'argent destinées pour l'*entretènement* de cette effroyable multitude de gens de guerre. (Vaug.)

— Signifie aussi La conservation d'une chose, les dépenses qu'elle exige. L'entretènement du pavage, des grandes routes.

— Fig. L'amitié de cet oncle ne va pas toute seule, il y faut de l'*entretènement.* (Mme de Sévigné.)

— Ce mot a vieilli. On dit aujourd'hui *entretien* en ce sens.

ENTRETENEUR. s. m. (rad. *entretenir*). Celui qui entretient. Boutefeu et *entreteneur* de séditions. (Litt.)

— Celui qui pourvoit aux dépenses d'une maîtresse. Ou bien l'amant, l'*entreteneur*, c'est-à-dire la servitude et l'infamie. (A. Daudet.)

*** ENTRETENIR.** v. a. 2e conj. (rad. *entre*, et *tenir*). Se conjugue comme *Tenir*. Arrêter, fixer, tenir ensemble. Cette pièce de bois entretient toute la charpente. La clef entretient la voûte.

— Tenir, conserver en bon état. Entretenir un jardin. Entretenir les chemins. Entretenir [illegible] un bâtiment.

— Fig. Faire subsister, rendre durable. Entretenir [illegible] Entretenir le feu. Entretenir une [illegible] minelle. Entretenir une correspondance avec ses commettants. Entretenir la discorde parmi des frères. Entretenir une jeune fille dans de

sages pensées. Entretenir des intelligences av[illegible] Entretenir l'industrie. Entre[illegible] Les vestiges en[illegible]. On bannira de S[illegible] *entretiennent* le [illegible]. Mille ruisseaux descendent des montagnes et [illegible]*ent* une fraîcheur perpétuelle [illegible] toujours verts. (Volt.) [illegible] qui nous entourent [illegible] des pièges [illegible] que souvent ils [illegible]

[illegible]

— *E*[illegible] *quelqu'un*. Être en relations habituelles avec quelqu'un. Il *en*[illegible] des bagatelles. (Ra[illegible]

[illegible] *ses pensées, ses rêveries*. Rêver, méditer. N'entretenez pas ainsi vos folles rêveries.

— Fig. *Entretenir* [illegible] *d'espérances, de* [illegible] *promesses*. [illegible] le berçant de fausses espérances, en lui faisant des promesses trompeuses.

— Fournir toutes les choses nécessaires à la subsistance. Entretenir une armée. Entretenir sa famille. Entretenir ses enfants au collège. Entretenir ses parents malheureux. Entretenir un pauvre de vêtements, de linge. Babylone, à elle seule, *entretenait* pour le service de la cour un haras de seize mille cavales et de huit cents étalons. (P. de St-Victor.)

— *Entretenir un grand train, un nombreux domestique*. Avoir beaucoup de valets, de chevaux, etc.

— *Entretenir une femme, une fille*. Pourvoir aux dépenses d'une maîtresse. C'est ainsi qu'un laideron, qui n'eût pas été honoré d'un regard dans la rue, surtout de la part des gens usés, s'il paraît souvent sur la scène, trouve à se faire *entretenir* fort cher. (Stendhal.) Il a escroqué les [illegible] *en*[illegible] une femme de chambre [illegible]. Un homme d'honneur qui prétend à la main de mademoiselle de Montrichard ne peut pas *entretenir* une fille d'Opéra. (Id.)

— Tenir conversation. Le ministre m'a entretenu avec bienveillance. Je cherche l'occasion de l'entretenir de ma demande. Je l'ai entretenu de notre procès. Je m'en vais vous *entretenir* aujourd'hui de ce qui s'appelle de la pluie et du beau temps. (Mme de Sévigné.) Va de notre combat l'*entretenir* pour moi. (Corn.) Tous les jours il *entretenait* de ses grands desseins cette jeunesse bouillante qui s'attachait à ses pas. (Barth.)

> [illegible]

— *Entretenir quelqu'un de*. Causer avec lui de.

— Fig. Dire en faveur de.

> [illegible]

— Manèg. *Entretenir un cheval*. L'exciter de manière à ce qu'il conserve son ardeur et une vitesse égale dans son allure.

— Mar. *Entretenir un officier*. Lui compter ses services sans interruption, qu'il soit ou non employé.

— Techn. Empêcher qu'une chose se dérange, la tenir ferme pendant que l'on travaille aux autres parties de l'ouvrage. || *Entretenir une dentelle, un ruban*. Leur laisser, en les cousant, assez d'ampleur pour qu'on puisse les tuyauter.

— S'ENTRETENIR. v. pron. Se tenir réciproquement. Ces deux pièces de bois s'entretiennent.

— Subvenir à ses besoins. Il ne gagne pas de quoi s'entretenir. Il s'entretient avec son revenu. Il s'entretient d'habits, de linge. Il s'entretenait avec la pension qu'il recevait de sa famille.

— *S'entretenir du jeu*. Y trouver de quoi vivre.

— Se conserver. Une femme qui s'entretient toujours fraîche. Vos chevaux s'entretiennent gras. Les pins s'entretiennent toujours. Votre santé s'entretient très bien.

— *S'entretenir la main*. Continuer à tenir la main agile et adroite par l'exercice.

— Converser avec quelqu'un. S'entretenir de propos frivoles, d'affaires sérieuses. S'entretenir de bagatelles. S'entretenir de femmes. Les amis s'entretiennent par lettre. Dans le tumulte des armées, il s'*entretenait* des douces et secrètes espérances de la solitude. (Fléch.) Quand pourrai-je donc m'*entretenir* avec vous [illegible] qui occupent tous deux si agréablement? (Volt.)

— Fig. *S'entretenir avec soi-même, s'entretenir de ses propres pensées*. Méditer, rêver.

— [illegible] *S'entretenir de Dieu*. Parler de Dieu. || *S'entretenir avec Dieu*. Méditer la sainte parole de Dieu.

ENTRETENU, UE. part. pass. du v. Entretenir. S'empl. adjectiv.

— Maintenu en bon état. Corinne monta sur [illegible] *entretenu* avec les soins et la propreté la plus recherchée. (Mme de Staël.) A Lima, la pureté de l'air est *entretenue* par les brises qui viennent des Andes. (A. Martin.)

— Pourvu des choses nécessaires à sa subsistance. Armée bien entretenue.

— *Femme entretenue*. Femme qui, pour prix de ses faveurs, vit aux dépens d'un homme. Elle avait bu à ces petites lichades matinales avec des bonnes de femmes *entretenues*. (De Goncourt.)

[illegible] Se dit aussi d'un homme à qui sa maîtresse fournit les moyens de vivre.

— Blas. Se dit de plusieurs clefs et autres meubles dont les anneaux sont entrelacés.

— Mar. Se dit du marin qui reçoit un traitement sans faire un service actif. Capitaine entretenu. Lieutenant, enseigne entretenu.

— Techn. Se dit d'une dentelle, d'un ruban, cousus de manière à pouvoir être tuyautés.

— Substantiv. *Une entretenue*. Une femme entretenue.

***ENTRETIEN**. s. m. (rad. *entretenir*). Soin qu'on prend, dépense que l'on fait pour maintenir une chose en état. L'entretien du linge. Cette caserne est d'un grand entretien. L'entretien de la couverture. L'entretien du pavé. L'entretien des routes.

— Fig.

> O vous [illegible] et tendre,
> Éternel *entretien* de haine et de pitié,
> Restes du grand Pompée, écoutez sa moitié
> (CORNEILLE.)

— Subsistance, ce qui est nécessaire à tous les besoins de la vie. Cet homme se ruine pour l'entretien de ses enfants. Cet avare dépense bien peu pour l'entretien de sa maison.

— Se dit particulièrement de ce qui est nécessaire à l'habillement. Dans ce prix, je comprends la nourriture et l'entretien de mes domestiques.

— S'est dit pour Occupation, soin, diligence. Je me donne [illegible] *l'entretien*, et tout mon [illegible] occupe mon esprit à quelque méditation. (Malherbe.)

— Conversation, discours, propos qui sont la matière de la conversation. Avoir un entretien. Solliciter un entretien. Après un long entretien. Mon père m'a rapporté ce matin l'*entretien* qu'il eut hier avec vous. (J.-J. Rouss.) Cet *entretien*, durant lequel nous ne comptions pas les heures, nous a menés jusqu'à celle du dîner. (Id.) Dans les *entretiens* qu'on avait en présence de Lysis, Isocrate flattait ses oreilles, Aristote éclairait son esprit, Platon enflammait son âme. (Barth.)

> [illegible]
> Qu'elle a l'*entretien* [illegible]
> (RÉGNIER.)

— Dans le style élevé, il s'applique quelquefois au sujet même de la conversation ou à la personne dont on s'entretient, dont on se souvient. Tantôt il s'emploie dans ce sens avec le verbe *faire*, tantôt il se prête à d'autres constructions. Ainsi puisse-t-il toujours vous être un cher *entretien*. (Boss.)

— *Faire l'entretien du public, de toutes les sociétés*. Se dit d'une personne ou d'une chose qui attire l'attention du public, et dont on parle beaucoup. || De même, on dit *Être ou faire le sujet d'un entretien, de tous les entretiens*.

— Dialect. Discours entre plusieurs personnes, sur des sujets intéressants. Les entretiens de Port[illegible]. Par extens., il sert de titre à des ouvrages sérieux présentés sous la forme de conversation. Les Entretiens de Balzac. Les Entretiens sur Phocion.

— Écon. rur. Dépenses faites pour la nourriture des animaux domestiques.

— P. et ch. *Entretien courant*. Travaux ordinaires qui, chaque année, s'exécutent dans les attributions des ponts et chaussées, du génie et de l'artillerie. || *Entretien simple*. Travail dont l'objet est la réparation d'une chaussée pavée, en se bornant à relever les flaches et à remplacer par des pavés neufs ceux hors de service.

— Relig. *Entretiens spirituels*. Discours, instructions sur des matières de piété.

ENTRE-TIRER (S'). v. pron. 1re conj. Se tirer réciproquement.

ENTRETISSER. v. a. 1re conj. rad. *entre*, et *tisser*). Unir par le tissu.

ENTRETISSU, UE. adj. (rad. *entretisser*). Qui est mêlé, joint en forme de tissu à d'autres choses. Il leur met sur la tête une couronne *entretissue* de feuillage d'or. (Berchoux.)

ENTRETISSURE. s. f. État de ce qui est entretissu.

***ENTRETOILE**. s. f. (rad. *toile*). Techn. Réseau ou ornement de dentelle placé entre deux bandes de toile.

***ENTRETOISE**. s. f. (rad. *toise*). Archit. hydr. Dans les ponts en bois ou en fer, Nom donné aux pièces qui relient entre elles les fermes, dans le sens latéral.

— Ch. de fer. Nom donné à des pièces horizontales qui relient les châssis [illegible] quels reposent les caisses des wagons [illegible] locomotive. || Virole de bronze placée entre la balance et le levier de la soupape, pour limiter la pression.

— Mar. Pièce de bois placée en travers entre celles qui forment les flasques d'un affût. || Pièce de bois d'assemblage aux bigues d'une machine à mâter.

— Techn. [illegible] une voiture, [illegible] Se dit chez les charpentiers et les serruriers, d'une pièce de bois ou barre de fer destinée à maintenir d'autres pièces dans une position invariable d'écartement ou de rapprochement. || *Entretoise croisée*. Assemblage de pièces de bois, de barres de fer en forme de sautoir.

ENTRE-TOUCHER (S'). v. pron. 1re conj. Se toucher mutuellement, se toucher légèrement. Leurs mains s'entre-touchaient doucement.

ENTR'ÉTOUFFER (S'). v. pron. 1re conj. S'étouffer l'un l'autre, être étouffés l'un par l'autre.

ENTRE-TRAVE ou **ENTRE-TRAVÉE**. s. f. (rad. *travée*). Ensemble des poutrelles qui s'appuient sur des poutres maîtresses.

ENTRE-TROMPER (S'). v. pron. 1re conj. Se tromper l'un l'autre.

ENTRE-TROUVER (S'). v. pron. 1re conj. Se trouver l'un l'autre.

***ENTRE-TUER (S')**. v. pron. 1re conj. Se tuer l'un l'autre, les uns les autres. Si la police n'était pas accourue, ils allaient s'entre-tuer.

ENTREVAUX. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Castellane (Basses-Alpes), sur le Var; 1,500 hab. Ville forte, citadelle.

ENTR'ÉVEILLER (S'). v. pron. 1re conj. S'éveiller l'un l'autre.

ENTRE-VENDRE (S'). v. pron. 4e conj. Se vendre quelque chose l'un à l'autre. Marot l'a employé dans ce sens.

— Néol. Se trahir mutuellement. La plupart des voleurs, une fois sous la main de la justice, s'entre-vendent.

ENTRE-VENIR. v. n. 2e conj. Anc. syn. d'INTERVENIR.

ENTRE-VISITER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *visiter*). Se rendre visite mutuellement. Au jour de l'an, les amis s'entre-visitent.

ENTRE-VOIE. s. f. (rad. *voie*). Espace compris entre deux voies d'un chemin de fer. || Pl., des *entre-voies*.

— Archit. hydr. Couche de sable ou de gravier dont on recouvre la chaussée sur laquelle doit être posé un chemin de fer.

***ENTREVOIR**. v. a. 3e conj. (rad. *entre*, et *voir*). Se conjugue comme *Voir*. Voir imparfaitement, en passant. J'entrevois le clocher à travers le brouillard. Je ne puis affirmer que cet homme est l'assassin, je n'ai fait que l'entrevoir. Derrière le vitrage trouble aux mailles de plomb, on *entrevoit* une figure blême. (P. de St-Victor.)

— Corneille a employé *entrevoir* en le faisant suivre d'un infinitif : *J'entrevois* s'avancer vers moi.

— Absol. L'on ne peut pas tout voir; il faut souvent se contenter d'*entrevoir*. (Bonnet.)

— Fig. Je n'ai fait qu'entrevoir son mérite. Entrevoir les desseins, les intentions de quelqu'un. Tu m'as fait *entrevoir* que je pouvais l'aimer. (Racine.) La justice n'est pas toujours si bien voilée qu'elle n'*entrevoie* les personnes qui la recherchent. (Fléch.)

— Prévoir confusément ce qui doit arriver. Entrevoir des malheurs. Entrevoir l'issue d'un procès. Il laissa *entrevoir* qu'il ne prêterait jamais son ministère à ce crime. (Volt.)

— S'ENTREVOIR. v. pron. Avoir une entrevue. Nous nous entrevîmes chez l'avoué.

— Se rendre visite. C'est un de mes amis, nous nous entrevoyons souvent. Ils sont voisins, ils s'entrevoient les uns chez les autres. Dans ce sens, ce mot est peu usité.

ENTRE-VOULOIR (S'). v. pron. 3e conj. Vouloir quelque chose l'un pour l'autre. Ils s'entre-veulent beaucoup de bien.

— Suivi d'un infinitif actif. *Ils s'entre-veulent chasser*. Ils veulent se chasser l'un l'autre.

***ENTREVOUS**. s. m. (rad. *entre*, et *vous*... *soir*). Techn. Enduit de plâtre dont on recouvre les solives d'un plafond pour les cacher. || Intervalle entre deux solives dans un plancher. Planche propre à faire des panneaux.

ENTREVOÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Entrevoûter. S'empl. adjectiv. Cloison entrevoûtée.

ENTREVOÛTER. v. a. 1re conj. (rad. *voûte*). Techn. Garnir de plâtre les intervalles laissés entre les solives.

ENTREVU, UE. part. pass. du v. Entrevoir. Qu'on a vu à peine. Une personne entrevue au bal, entrevue par quelqu'un.

***ENTREVUE**. s. f. (rad. *entrevoir*). Visite, rencontre concertée pour se voir, pour parler d'affaires. Demander une entrevue. Obtenir une entrevue. Convenir d'une entrevue. Ménager une entrevue entre deux personnes. L'entrevue de Napoléon et de l'empereur Alexandre. Leur *entrevue* fut pour le vieillard un redoublement de douleur. (Fén.)

> [illegible]
> [illegible]

— Syn. comp. ENTREVUE, ABOUCHEMENT. *Entrevue* ne signifie que l'action de se voir, de s'assembler. *Abouchement* a plus de rapport à l'action de concerter les moyens de faire quelque chose.

ENTR'EXCITER (S'). v. pron. 1re conj. S'exciter mutuellement. Par de nouveaux efforts les rameurs *s'entr'excitent*. (Brébeuf.)

ENTR'EXHORTER (S'). v. pron. 1re conj. S'exhorter mutuellement. A l'exemple du chef, les soldats *s'entr'exhortent*. (Corn.)

ENTR'HIVER. s. m. Agric. V. ENTRE-HIVER.

ENTR'HIVERNER. v. a. 1re conj. Agric. V. ENTRE-HIVERNER.

ENTR'HONORER (S'). v. pron. 1re conj. S'honorer mutuellement.

ENTRICHOME. s. m. (pr. *an-tri-kome*; du gr. ἐντρίχωμα). Anat. Cartilage tarse, bord des paupières ou les cils sont implantés.

ENTRIGUET. s. m. V. LENTRIGUET.

ENTR'IMMOLER (S'). v. pron. 1re conj. S'immoler réciproquement. Ils *s'entr'immolent* tous au commun adversaire. (Corneille.)

ENTR'INCOMMODER (S'). v. pr. 1re conj. S'incommoder réciproquement.

ENTR'INJURIER (S'). v. pron. 1re conj. S'injurier mutuellement.

ENTR'INSTRUIRE (S'). v. pron. 4e conj. S'instruire l'un l'autre.

ENTRIPAILLÉ, ÉE. adj. (rad. *en*, et *tripaille*). Qui a un gros ventre, une grosse panse. Il faut un roi qui soit gros et gras comme quatre; un roi, morbleu! qui soit *entripaillé* comme il faut. (Mol.)

> [illegible]
> En [illegible] une [illegible]
> (DESTOUCHES.)

ENTRITE. s. f. (et. lat. *tritus*, broyé). Géol. Minér. Nom de roches cristallisées confusément.

ENTRITIQUE. adj. (rad. *entrite*). Minér. Se dit des roches cristallisées confusément.

ENTR'OBLIGER (S'). v. pron. 1re conj. S'obliger mutuellement. Les hommes doivent s'entr'obliger.

ENTR'ŒIL. s. m. Partie de la face qui se trouve entre les deux yeux.

ENTR'OFFENSER (S'). v. pron. 1re conj. S'offenser mutuellement.

ENTROLLEMENT. s. m. Arg. Vol.

ENTROLLER. v. a. 1re conj. Arg. Emporter. Le gluer *t'entrolle*, soufflé au mèches. (Gér. de Nerval.)

ENTR'OMBRAGER (S'). v. pron. 1re conj. S'ombrager réciproquement.

ENTR'OPERCULE. s. m. (rad. *opercule*). Anat. Partie osseuse de la tête des poissons placée derrière le maxillaire inférieur.

ENTROPIE. s. f. (et. gr., ἐντροπία, retour). Phys. Quantité de chaleur qui reste constante dans un corps passant par une série de transformations.

ENTROPION. s. m. (étym. gr., ἐν, dans; τρέπω, je tourne). Chir. Renversement des paupières en dedans.

ENTROQUE. s. m. (et. gr., ἐν, dans; τροχός, roue). Zool. Nom de petits corps fossiles en forme de rouelles, ronds ou elliptiques, pentagones ou en étoiles à cinq branches, d'épaisseur très variable, mais qui ont le plus souvent sur leurs faces planes des stries ou sillons divergents du centre à la circonférence.

ENTR'OUBLIER (S'). v. pron. 1re conj. S'oublier mutuellement. Les cœurs qui ont été une fois unis par les liens de l'amour ou de l'amitié ne devraient jamais s'entr'oublier dans l'absence.

ENTR'OUÏ, ÏE. part. pass. du v. Entr'ouïr. S'empl. adjectiv. Paroles entr'ouïes.

***ENTR'OUÏR**. v. a. 2e conj. Ouïr imparfaitement.

ENTR'OUVERT, ERTE. part. pass. du v. Entr'ouvrir. S'empl. adjectiv. Qui est un peu ouvert. Votre porte était entr'ouverte. Laissez la fenêtre entr'ouverte. Bouche entr'ouverte. Fleurs entr'ouvertes. Là son sein *entr'ouvert* verse une manne utile. (Del.) Et sur les larges feuilles du figuier, la figue *entr'ouverte* laissait couler son suc en gouttes de miel et de cristal. (B. de St P.)

> Les [illegible] les [illegible] verts,
> Mondes que des lézards [illegible] *entr'ouverts*
> [illegible]
> (V. HUGO.)

— Art vétér. *Cheval entr'ouvert*. Cheval qui, par suite d'un effort, écarte les membres antérieurs.

***ENTR'OUVERTURE**. s. f. (rad. *entr'ouvert*). État de ce qui est entr'ouvert. Glisser une lettre par l'entr'ouverture d'une porte.

— Art vétér. Incommodité, maladie du cheval qui résulte d'un écart violent.

***ENTR'OUVRIR**. v. a. 2e conj. Ouvrir un peu, à demi. Entr'ouvrir la porte, la fenêtre. Entr'ouvrir les yeux. Entr'ouvrir la bouche. *Entr'ouvrant* le sein de la terre, je vous montrerai les cristaux cachés sous la verdure. (A. Mart.) La fleur de l'aloès serpentin ne s'ouvre que vers le mois de juillet, sur les cinq heures du soir : on la voit alors *entr'ouvrir* peu à peu ses pétales, les écarter, s'épanouir et mourir. (B. de St-Pierre.)

— Fig. *Entr'ouvrir la porte à*. Permettre l'introduction. Entr'ouvrir la porte aux abus.

— S'ENTR'OUVRIR. v. pron. Être entr'ouvert. S'ouvrir un peu, à demi. Une porte qui s'entr'ouvre. La terre s'entr'ouvrit sous leurs pas. Les eaux de la mer Rouge s'entr'ouvrirent devant l'armée de Pharaon. Ses yeux s'entr'ouvrent, il se réveille. Déjà les roses s'entr'ouvrent et le rossignol chante. La voûte s'entr'ouvre. Les choses qui ne sont pas achevées ne sont jamais fermes : tantôt elles *s'entr'ouvrent*, tantôt elles penchent, tantôt elles se croulent. (Malherbe.)

— Fig. Devenir accessible. L'âge où l'âme s'entr'ouvre aux passions.

ENTRURE. s. f. (rad. *entrer*). Agric. Sillon plus ou moins profond que le soc de la charrue trace dans la terre. Dans la charrue écossaise à écobuer, où ce disque est adapté en avant du soc, ce dernier, large et plat, est relevé en arête tranchante, et l'*entrure* est réglée au moyen d'une roulette ou d'un sabot. (Moreg.)

ENTR'USER (S') v. pron. 1re conj. Néolog. S'user l'un l'autre.

ENTURBANNÉ, ÉE. adj. Coiffé d'un turban.

* **ENTURE.** s. f. (rad. *enter*). Agric. Fente que l'on dispose sur une plante pour y mettre une ente. Faire une enture.

— Art milit. Réparation que fait un arquebusier à la rupture d'un bois de fusil. || Pièce de bois par laquelle on remplace le bois qui est gâté dans un fusil, un pistolet, etc.

— Charp. Assemblage de deux pièces de bois bout à bout.

— Techn. Nœud fait à un fil cassé et qu'on double sur plusieurs aiguilles pour le mieux assurer.

— Techn. Fraude qui consiste à couper la partie d'un bijou d'or ou d'argent qui porte l'empreinte du poinçon de contrôle, pour la souder à un objet de moins de valeur.

— ENTURES. s. f. pl. Petites pièces de bois qui en traversent une grosse pour former des échelons des deux côtés, comme on en voit sur les roues des carrières.

ENTYCHITE. s. m. (ét. gr., ἐν, dans; τύχη, hasard). Hist. relig. Disciple de l'hérétique Simon le Magicien. Les entychites étaient accusés de pratiquer la promiscuité des sexes.

ENTYE. s. m. (ét. gr., ἐντύω, j'enrichis). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour quatre espèces du Brésil.

ENTYLIE. s. f. (ét. gr., ἐν, préfixe augment.; τίλλω, je déchire, je divise). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des membraciens, dont l'espèce type habite la Pensylvanie.

ENTYPOSE. s. f. (du gr. ἐντύπωσις, empreinte). Anat. Nom donné à la cavité glénoïde de l'omoplate, à cause de son peu de profondeur.

ÉNUCLÉATION. s. f. (pr. *é-nu-klé-a-cion*; rad. *énucléer*). Chir. Mode d'extirpation qui consiste à faire une incision sur une tumeur, et à la faire sortir à travers la plaie, à peu près comme un noyau qu'on chasse en pressant un fruit. || Opération dans laquelle on laisse un os à découvert.

— Pharm. Opération par laquelle on tire l'amande ou le noyau d'un fruit.

— Fig. Dans le langage didactique, Se dit pour Solution d'une difficulté.

ÉNUCLÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Énucléer. S'empl. adjectiv. Tumeur énucléée.

ÉNUCLÉER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *enucleare*, extraire le noyau, formé de *e*, préf. extract., et de *nucleus*, noyau). Chir. Extirper en entier et en l'incisant une tumeur circonscrite. || Mettre à nu un os dans une opération.

— Fig. *Énucléer un problème, une difficulté.* Résoudre ce problème, cette difficulté.

— Pharm. Extraire l'amande ou le noyau d'un fruit.

ÉNULON. s. m. (ét. gr., ἔνουλον, formé de ἐν, dans; οὖλον, gencive). Anat. Partie interne des gencives.

* **ÉNUMÉRATEUR, TRICE.** s. (rad. *énumérer*). Celui, celle qui fait une énumération.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

* **ÉNUMÉRATIF, IVE.** adj. Qui a rapport à l'énumération, qui énumère.

— Gramm. *Adverbe énumératif.* Adverbe qui sert à compter, à énumérer, à classer, comme premièrement, deuxièmement, etc.

* **ÉNUMÉRATION.** s. f. (pr. *é-nu-mé-ra-cion*; rad. *énumérer*). Dénombrement de choses. Simple énumération. Énumération fidèle, exacte, longue, nombreuse, courte, détaillée. L'énumération des griefs de l'opposition est ample. L'énumération de ses torts est exacte.

— Log. *Énumération incomplète.* Sorte de sophisme qui consiste à faire une énumération incomplète, et à conclure comme si elle était complète.

— Rhét. Figure qui consiste à rassembler rapidement les circonstances éparses et désunies d'une action, toutes les parties d'un tout, à les présenter avec ordre et de manière à frapper l'imagination.

ÉNUMÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Énumérer. S'empl. adjectivement.

* **ÉNUMÉRER.** v. a. 1re conj. (du lat. *enumerare*, même signif.). L'*é* de *érer* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'énumère, tu énumères, il énumère*, etc. *J'énumérerai*, etc. *J'énumérerais*, etc. Dénombrer. Il se dit d'une grande multitude dont l'énumération est difficile ou impossible. Qui pourrait énumérer le nombre des étoiles?

— Compter un à un.

— Rhét. Faire une énumération. Énumérer les circonstances éparses et désunies, et les présenter avec ordre pour frapper l'imagination. Ces généreux chrétiens ont *énuméré* les motifs de leurs sacrifices. (Montalemb.)

ÉNURÉSIE. s. f. (du gr. ἐνουρέω, j'urine). Pathol. Écoulement involontaire et sans irritation de l'urine.

ENVAHI, IE. part. pass. du v. Envahir. S'empl. adjectiv. Les États envahis. Les provinces envahies.

— En parlant du feu, de l'eau. Terres envahies par l'inondation. Maisons envahies par le feu.

— Par extens. Rempli. Jardin envahi par les ronces. Salle envahie par la foule.

— Fig. Campagnes envahies par le luxe. Âmes envahies par la tristesse.

* **ENVAHIR.** v. a. 2e conj. (ét. lat., *invadere*, formé de *in*, dans, et *vadere*, aller). Faire irruption dans, occuper par force. Envahir un pays. Envahir une province, un État.

— Absol. Gouvernement qui ne songe qu'à envahir.

— Dans un sens analogue, en parlant des particuliers. Envahir le bien de son voisin. Envahir une terre. Envahir une propriété, un héritage.

— Pénétrer en grand nombre, remplir. Les invités ont envahi les jardins. La foule venait de nouveau *envahir* ses nombreux cafés, ses casinos et ses pavillons élégants. (Gérard de Nerv.) Qu'on se figure cette cohue de stryges *envahissant* la scène avec leurs serts sauvages. (P. de St-Victor.)

— Se dit aussi des animaux. Sauterelles qui envahissent un pays.

— Se dit aussi de l'action de s'emparer de tout ce qu'on peut comparer à un domaine. Le commerce des Anglais envahit toutes les contrées.

— Fig. Envahir la puissance souveraine. Envahir l'autorité. Quand tous les esprits et l'attention générale se portent sur un même point, sur la politique, par exemple, on se plaint que la politique *envahit* tout. (Ed. Barré.)

— Par extens. Occuper, se jeter sur, en parlant des eaux, du feu, etc. Une rivière qui envahit la plaine. Vaincue d'un autre côté, la mer se porte sur une autre plage et étend son empire aux dépens des terres qu'elle *envahit*, aux lieux où le travail et la vigilance de l'homme sont en défaut. (Ed. Barré.)

ENVAHISSANT. part. prés. du v. Envahir. Qui envahit. Des troupes envahissant les provinces.

* **ENVAHISSANT, ANTE.** adj. Qui est de nature à envahir, qui usurpe, qui envahit. L'armée envahissante. Les troupes envahissantes. Les eaux envahissantes. L'ambition envahissante. Politique envahissante.

* **ENVAHISSEMENT.** s. m. Action d'envahir. L'envahissement d'un État. L'envahissement des provinces. Par des *envahissements* successifs, la France s'était agrandie de quelques provinces; en 1815, un *envahissement* lui a enlevé ces provinces. (Barré.)

— Dans un sens analogue, S'emparer du bien de son voisin par envahissement. L'envahissement d'un héritage. Un voisin plante sa borne dans mon champ et s'empare d'une partie de terrain dont jusque-là j'avais recueilli les fruits, il commet un *envahissement* sur ma propriété. (Barré.)

— Par extens. Les envahissements du fleuve sur ses bords, de la mer sur les terres. La terre et la mer se combattent par des *envahissements* continuels. (Barré.)

— Fig. Les envahissements du pouvoir. Les envahissements de l'autorité. L'*envahissement* est le but de tous les actes hostiles dont l'intérêt personnel est le mobile. (Barré.)

— Anat. Substitution du tissu d'un organe au tissu d'un autre organe qui s'atrophie et disparaît.

* **ENVAHISSEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui envahit. Des plaines sont accourus les divers *envahisseurs* de l'Europe. (Chateaub.)

— Adjectiv. Qui tend à envahir. Gouvernement envahisseur. Peuple envahisseur.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot, ni son emploi comme adjectif.

ENVAISSELÉ, ÉE. part. passs. du v. Envaisseler.

ENVAISSELER. v. a. 1re conj. (rad. *en*, et *vaisseau*). Mettre dans des tonneaux. Envaisseler du vin.

ENVALÉ, ÉE. part. pass. du v. Envaler. S'empl. adjectiv. Verveux envalé.

ENVALEMENT. s. m. Pêch. Action d'envaler, de tenir un verveux ouvert.

ENVALER. v. a. 1re conj. Pêch. Tenir le verveux ouvert. Envaler le verveux.

ENVASÉ, ÉE. part. pass. du v. Envaser. Canal envasé.

— Mar. Se dit d'un navire échoué sur un fond de vase.

ENVASEMENT. s. m. (rad. *envaser*). Dépôt de terre ou de vase fait par les eaux sur un terrain. Envasement d'un canal, d'un port.

— État d'une chose envasée.

ENVASER. v. a. 1re conj. Remplir de vase. Envaser un égout, un canal.

— S'ENVASER. v. pron. Se remplir de vase, de boue, d'ordures. En 1826, le conseil de salubrité de Paris fut chargé de diriger le curage d'un égout qui, ayant été abandonné pendant un grand nombre d'années, s'était *envasé* jusqu'à la voûte, et dans lequel l'infection était portée à un si haut degré, que tous les ouvriers qui avaient tenté d'y pénétrer avaient été asphyxiés. (P. Duchâtel.)

— S'enfoncer dans la vase. Barque qui s'envase.

— Se dit de certains animaux qui se cachent dans la vase.

ENVEILLOTAGE. s. m. Écon. rur. Action d'enveilloter.

ENVEILLOTEMENT. s. m. V. ENVEILLOTAGE.

ENVEILLOTER. v. a. 1re conj. (rad. *veillote*). Écon. rur. Mettre l'herbe en veillotes, en petits tas. Enveilloter de l'herbe.

— S'ENVEILLOTER. v. pr. Être, pouvoir être enveilloté. Manière dont l'herbe s'enveillote.

ENVELOPPANT. part. prés. du v. Envelopper.

ENVELOPPANT, ANTE. adj. Qui a la propriété d'envelopper. La partie enveloppante.

— Fig. Cette douceur harmonieuse dont les plus farouches, les plus brûlantes héroïnes de Racine gardent le charme *enveloppant*. (A. Daudet.)

— ENVELOPPANTE. s. f. Géom. Toute ligne qui en enveloppe une autre.

* **ENVELOPPE.** s. f. Tout ce qui sert à en velopper, à couvrir quelque chose en l'entourant. Défaire l'enveloppe d'un paquet. Enveloppe de toile cirée.

— Feuille pliée à l'avance pour renfermer les lettres. L'enveloppe d'une lettre. Mettre une lettre sous enveloppe.

— *Écrire sous l'enveloppe de quelqu'un.* Mettre sous son adresse des lettres qui sont destinées à un autre. On dit, dans le même sens : *Écrire sous le pli, sous le couvert de quelqu'un.* Cette dernière locution est plus usitée.

— Ce qui enveloppe naturellement un objet. L'enveloppe gazeuse qui entoure notre globe.

— Fig. Forme extérieure, apparence, dehors. Une rude enveloppe. Une épaisse enveloppe. Ne vous arrêtez pas à l'enveloppe. Souvent l'esprit se cache sous une *enveloppe* épaisse. Vous ne verrez la vérité qu'à demi, et sous de belles *enveloppes*. (Fén.) À toute idée il faut une *enveloppe* visible, à tout principe il faut une habitation. (V. Hugo.)

— *Parler sans enveloppe.* Parler avec une rude franchise, sans ménagement, en termes propres.

— Anat. Nom des membranes qui recouvrent et protègent certains organes : telles sont les méninges qui recouvrent le cerveau, et les membranes qui, chez les mammifères, enveloppent le fœtus.

— Art milit. Ouvrage de fortification qui en couvre, qui en protège un autre.

— Bot. On entend par ce mot non seulement les organes qui défendent et recouvrent le pistil et les étamines, mais encore ceux que l'on remarque autour du bouton, du fruit et des semences. *Enveloppe cellulaire.* Couche de l'écorce recouvrant le liber, et colorée en vert par la chlorophylle. || *Enveloppes florales.* Le périanthe ou l'ensemble des organes qui recouvrent les organes sexuels. || *Enveloppe séminale.* Membrane qui enveloppe les graines. || *Enveloppe subéreuse.* Couche de l'écorce qui fournit le liège.

— Géom. *Enveloppe d'une courbe mobile.* Courbe fixe à laquelle la courbe mobile est tangente dans toutes ses positions. || *Enveloppe d'une surface mobile.* Surface fixe à laquelle la surface mobile est tangente dans toutes ses positions.

— Mécan. Seconde chemise entourant le cylindre d'une machine à vapeur, et destinée à empêcher les déperditions de chaleur.

— Techn. Réunion des carreaux formant le corps d'un poêle.

ENVELOPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Envelopper. S'empl. adjectiv. Un homme enveloppé. Une femme enveloppée. Un paquet enveloppé. Les Barbares ne se croient battus que lorsqu'ils sont *enveloppés*. (Raynal.) Les enfants, dans la première année de leur âge, sont incapables de broyer les aliments; les dents leur manquent, ils n'en ont encore que le germe, *enveloppé* dans des gencives si molles, que leur faible résistance ne ferait aucun effet sur des matières solides. (Buff.) Le patriarche, qui ressemblait à un riche Turc, était *enveloppé* dans des robes de soie, et assis sur des coussins. (Chateaub.) Il est des climats âpres, tristes, lugubres, *enveloppés* de brouillards. (Aimé Martin.)

— Fig. Toutes sortes de duretés *enveloppées* dans toutes les honnêtetés du monde. (Mme de Sévigné.) Le roi d'un noir chagrin paraît *enveloppé*. (Rac.) Les entretiens ne sont plus que des mensonges *enveloppés* sous les dehors de l'amitié et de la politesse. (Mass.) Souvent cette vérité est *enveloppée* à son apparition dans des paroles sauvages et des actions atroces. (Chateaub.) L'homme et l'enfant parlaient, *enveloppés* du bien-être que donne le sentiment de l'abri. (A. Daudet.)

— Qui est compris avec d'autres dans quelque chose de défavorable, de fâcheux. Il croyait qu'étant brouillé avec Protésilas, il ne pouvait être *enveloppé* dans sa ruine. (Fén.) Saint Evremond, attaché au surintendant, fut *enveloppé* dans sa disgrâce. (Volt.)

— *Avoir l'esprit enveloppé dans la matière.* Être fort grossier, entièrement dépourvu d'esprit. || On dit, dans le même sens, mais avec un correctif : *Esprit enveloppé*, pour Homme qui a des idées confuses et se sert d'expressions obscures.

— *Discours enveloppé.* Discours dans lequel, par prudence, on donne plus à entendre qu'on ne dit. On appelle aussi *Raisonnement enveloppé*, un raisonnement confus, obscur, embarrassé. Parler ambigument, d'une manière *enveloppée*. (La Bruy.)

— Entom. Se dit des chrysalides des lépidoptères, parce qu'en effet elles sont enveloppées d'un léger réseau de soie entre des feuilles.

— ENVELOPPÉE. s. f. Fortif. Ouvrage qui a pour objet de rétrécir un fossé.

— Géom. Chacune des courbes mobiles tangentes à l'enveloppante.

— ENVELOPPÉES. s. f. pl. Entom. Grande division des lépidoptères diurnes.

ENVELOPPEMENT. s. m. Action d'envelopper.

— Fig. État des choses enveloppées, comme à l'état de germes, comme principes. Chez les peuples de l'Orient, la plupart des principes sociaux sont encore en germe, à l'état d'enveloppement.

* **ENVELOPPER.** v. a. 1re conj. (ét. inconn.; le rad. *velop* se trouve dans les langues romanes). Mettre autour de quelque chose une étoffe, un papier, un linge, de manière à la couvrir, à l'entourer entièrement. Envelopper des vêtements. Envelopper des gants. Envelopper le pied d'un arbre. Envelopper des boîtes de bonbons.

— Ayant pour sujet le nom de la chose qui enveloppe. Je vois que la première couche qui *enveloppe* le globe est partout de la même substance. (Buff.)

— Par extens. Environner, entourer. Tout à coup une noire tempête *enveloppa* le ciel. (Fénelon.) Un tourbillon de poussière forme un épais nuage qui couvre le ciel et qui *enveloppe* tout le camp. (Id.)

> Le temps est noir, le vent mauvais;
> L'ombre m'*enveloppe* et m'isole,
> Et, sans avoir ma boussole,
> Je ne savais pas où je vais. (V. Hugo.)

— Quelquefois il signifie simplement Entourer quelqu'un pour le dérober aux regards.

> Mais les prêtres bientôt nous ont *enveloppés*,
> On nous a fait sortir... (Racine.)

— Fig. Cacher, déguiser, voiler. Les poètes enveloppent la vérité de fictions et de fables. Une nuit obscure *enveloppe* son esprit. (Fléch.) La sensation *enveloppe* toutes nos idées et nos opérations. (Condill.)

— *Envelopper quelque chose, un récit.* Raconter en paroles décentes et gazées quelque chose de trop libre.

— Comprendre quelqu'un dans. Il ne se dit que des choses défavorables, fâcheuses. Envelopper quelqu'un dans une proscription, dans une faillite, dans un désastre. Nous gémirions en secret sur un triomphe qui, avec la défaite des ennemis de l'Église, *envelopperait* la perte de nos frères. (Racine.)

> Créon bannit Médée, et ses ordres précis
> Dans son bannissement *enveloppaient* ses fils.
> (Corneille.)

— Fig. Saisir, retenir comme dans un filet. Ce dialecticien a le talent d'envelopper ses adversaires. Admirables sans doute pour *envelopper* une dupe. (La Bruy.)

— *Envelopper dans.* Envelopper un enfant dans ses langes. Envelopper un homme dans son manteau. Envelopper un mort dans un linceul. Envelopper la vérité dans des paroles obscures.

— *Envelopper de.* Ils *enveloppaient* cette vérité de fables ridicules. (Volt.) J'ai *enveloppé* mon jugement de tous les égards de l'intérêt et de l'amitié. (Helvétius.)

> Dès que l'ombre tranquille
> Viendra d'un crêpe noir *envelopper* la ville. (Boileau.)

— *Envelopper sous.* Envelopper le mensonge sous les dehors de la vérité. Envelopper la vérité sous les apparences de l'allégorie, de la fable.

— Art milit. Environner, presser, cerner. Envelopper l'ennemi. Envelopper une place. Envelopper un camp. Envelopper une armée. Le comte de Guiche *enveloppe* des escadrons et les force à se rendre. (Mme de Sévigné.)

— Véner. *Envelopper un défaut.* Placer les chiens au-dessus et au-dessous de l'endroit où ils ont été mis en défaut. On dit aussi absol. *Envelopper.*

— S'ENVELOPPER. v. pron. Envelopper soi. S'envelopper chaudement pour se garantir du froid.

— Envelopper à soi. S'envelopper le doigt. S'envelopper la tête. S'envelopper les pieds. S'envelopper le corps.

— *S'envelopper dans.* S'envelopper dans un voile. S'envelopper dans sa vertu. Je m'*enveloppe* dans mon innocence. (Voltaire.) On leur reproche d'avoir provoqué les combats par une politesse insidieuse, de s'être *enveloppés* dans des discours indignes de la France. (Raynal.)

— *S'envelopper de.* S'envelopper d'un manteau, d'un voile. S'envelopper de nuages. Quand le soleil se couche dans le sein des ondes et que la terre s'*enveloppe* des ombres de la nuit... (Fén.)

— *S'envelopper en.*

> Elle veut qu'en détours la chose s'*enveloppe*;
> Et ce mot dit à cru lui cause une syncope. (Regnard.)

ENVELOPPEUR. s. m. Celui qui enveloppe.

— [illegible] trop libre. Quelque [illegible] La Fontaine [illegible] les en trouvons un peu trop gaillards. (Bussy-Rabutin.)

ENVENIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Envenimer. S'empl. adjectiv. [illegible] Discours envenimé. Ce peu de lignes semblent [illegible] sure *envenimée*. (J.-J. Rouss.) La querelle renaissait plus [illegible]

[illegible]

(Lebrun.)

ENVENIMEMENT. s. m. Action d'envenimer. [illegible]

* **ENVENIMER**. v. a. 1re conj. Infecter de venin, communiquer le venin.

Par extens. *Envenimer la bouche*. Y faire naître des élevures.

— *Envenimer une blessure, une plaie*. La rendre douloureuse, plus difficile à guérir. Ils *envenimaient* les blessures en y versant de la poussière. (G. Flaubert.)

— Fig. Il y a des blessures que le temps guérit, il y en a d'autres qu'il *envenime* (Volt.)

— *Envenimer un souvenir*. Le rendre plus douloureux.

[illegible]
Que le commandement devait m'appartenir. (Corn.)

— *Envenimer un discours, une action*. Lui prêter un sens, un motif odieux.

— *Envenimer quelqu'un, l'esprit de quelqu'un*, etc. L'aigrir, l'irriter. Vous avez envenimé mon adversaire contre moi. Il a envenimé l'esprit de son père. Cette jalousie secrète qui *envenime* presque tous les hommes contre leurs semblables. (Boss.) Des intrigues de cour compliquaient et *envenimaient* ces griefs. (P. de Saint-Victor.)

— S'ENVENIMER. v. pron. Être envenimé. Seigneur, mes plaies se sont *envenimées* et corrompues à la vue de mes égarements. (La Harpe.)

— Fig. Prendre un caractère plus violent. Querelle qui s'envenime.

ENVENIMEUR. adj. et s. m. Néol. Celui qui envenime. Les *envenimeurs* de vos intentions et de toutes vos paroles. (Mercier.)

ENVERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Enverger.

ENVERGEMENT. s. m. Action d'enverger. Envergement du câble.

* **ENVERGER**. v. a. 1re conj. (rad. *en*, et *verge*). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi de *a*, *o*. *Nous envergeons. J'envergeais*, etc. Croiser sur les doigts les fils d'une chaîne, pour les appliquer ensuite sur les chevilles de l'ourdissoir.

— Boissel. Garnir les soufflets de baguettes de bois sur lesquelles on applique et on tend le cuir.

— Navig. Passer la corde de halage de l'amont à l'aval ou de l'aval à l'amont, à la rencontre d'un obstacle.

— Papet. Balancer la forme pour que la matière s'étende dans le sens des brins de la vergeure, ou s'introduise dans leurs intervalles.

— Vann. Garnir de brins d'osier.

— S'ENVERGER. v. pron. Être envergé.

ENVERGEUR. s. m. (rad. *verge*). Ancien préposé au mesurage par verge.

ENVERGEURE, ou **ENVERJURE**. s. f. (pr. *an-ver-jure*; rad. *enverger*). Techn. Action d'enverger. || Résultat de cette action.

ENVERGUÉ, ÉE. part pass. du v. Enverguer. S'empl. adjectiv. Voiles enverguées.

— Fig. Embarrassé, engagé dans une position difficile. Navire envergué. Manœuvres envergueées.

* **ENVERGUER**. v. a. 1re conj. (rad. *en*, et *vergue*). Mar. Attacher les voiles aux barres de bois transversales auxquelles elles sont suspendues. On *envergue* les voiles aux approches du départ. (Lecomte.)

— S'ENVERGUER. v. pron. Être envergué. Les voiles à drailles *s'enverguent* sur leurs drailles, au moyen de bagues assez libres pour que celles-ci puissent rapidement se détendre ou se replier le long de ce cordage incliné. (Lecomte.)

* **ENVERGURE**. s. f. (rad. *enverguer*). Mar. Développement d'une voile dans la partie qui touche à la vergue. || On dit qu'un bâtiment a beaucoup ou peu d'*envergure*, selon que ses [illegible] plus ou moins de largeur ou de surface à leur partie supérieure. || Largeur d'un bâtiment.

— [illegible] l'on envergue.

— Ornith. Extension des ailes déployées d'un oiseau. De tous les oiseaux, le condor est celui dont les ailes ont le plus d'envergure. Le corps dispersé prend les ailes des oiseaux de haute *envergure*; il monte avec eux vers les cimes, il plonge dans l'éther, il participe à la vie des régions sublimes. (P. de St-Victor.)

ENVERMEU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dieppe (Seine-Inférieure); 1,300 hab.

ENVERMILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Envermillonner. S'empl. adjectiv. Lèvre envermillonné.

ENVERMILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *an-ver-mi-llo-ne*, *ll* mouill.). Néol. Donner une teinte de vermillon. Envermillonner le visage.

— S'ENVERMILLONNER. v. pron. Être envermillonné. L'Orient s'envermillonne des couleurs de l'aurore.

ENVERRAGE. s. m. Action d'enverrer.

— Techn. Portion de verre ou de cristal fondu qui reste adhérent aux creusets.

ENVERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Enverrer.

ENVERRER. v. a. 1re conj. (rad. *en*, et *verre*). Verr. Verser dans un vase neuf une petite quantité de verre en fusion, pour enlever la crasse ou la poussière du vase.

* **ENVERS**. prépos. (pr. *an-vèr*; composé de *en* et de *vers*; c'est le *versus in* ou le *in... versus* des Latins). A l'égard de. Il est charitable envers le prochain. Soyez indulgent envers moi. La miséricorde de Dieu envers les hommes. Montrez-vous charitable envers les malheureux. Il est reconnaissant envers son bienfaiteur. Enfants, ne soyez pas ingrats envers vos parents. Il fut traître envers son roi. Je vois qu'*envers* mon frère on tâche à me noircir. (Molière.) Ceux qui sont cruels *envers* les animaux devraient penser au moins qu'il faut ménager le serviteur dont on a besoin. (De Juss.)

Pourvu que Xipharès [illegible] votre époux,
Me venge de Pharnace, et m'acquitte envers vous.
(Racine.)

— *Envers et contre tous*. Contre tout le monde. *Envers* et contre tous je protège Dorante. (Piron.)

— Syn. comp. ENVERS, VIS-À-VIS. V. VIS-À-VIS.

* **ENVERS**. s. m. (pr. *an-ver*; du lat. *inversus*, retourné, sous-entendu *pannus*). Côté d'une étoffe qui ne doit pas être exposé à la vue. Il est opposé à Endroit. L'envers du drap. L'envers du velours. Voilà l'endroit de cette étoffe.

— *Étoffe à deux envers*. Étoffe dont les deux côtés sont semblables. On dit plutôt *étoffe sans envers*.

— Fig. *Gens à deux envers*. Gens souples et trompeurs.

— Se dit aussi en parlant des feuilles des plantes. L'envers des feuilles.

— Intérieur d'un vêtement. L'envers d'une chemise. L'envers des bas. L'envers d'un habit. L'envers d'une robe.

— Fig. Voilà *l'envers* tout juste de ce que nous pensions de lui; ce sont des points de vue fort différents. (Mme de Sévigné.) Les deux *envers* d'une opinion. (Marmontel.)

Vous serez toujours [illegible]
Un *envers* du bon sens, un jugement à gauche.
(Molière.)

— *A l'envers*. loc. adv. Dans un sens contraire à celui qu'il faut. Sa signification offre plusieurs nuances, selon les choses auxquelles on l'applique.

— *Mettre une chemise à l'envers*. La passer de manière que le côté des coutures soit en dehors.

— *Mettre ses bas à l'envers*. Mettre en dehors la partie intérieure et garnie des bas.

— *Relais à l'envers*. V. RELAIS.

Tomber à l'envers. Tomber sur le dos. On dit également et mieux : Tomber à la renverse.

— *Voir la feuille à l'envers*. V. FEUILLE.

— Fig. et fam. *Ses affaires sont à l'envers*. Ses affaires sont en désordre. || *Avoir l'esprit à l'envers, la tête à l'envers*. Être dépourvu de jugement, de sens commun; ou simplement Être troublé, bouleversé.

ENVERSAILLER (S'). v. pron. 1re conj. (pr. *an-ver-ça-llé*, *ll* mouill.; rad. *Versailles*). Se disait, au XVIIe et au XVIIIe siècle, pour Fréquenter la cour, prendre les habitudes de la cour.

ENVERSAIN ou **ENVERSIN**. s. m. Comm. Syn. de CORDILLAS.

ENVERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Enverser. S'empl. adjectiv. Étoffe enversée.

ENVERSER. v. a. 1re conj. Techn. Façonner une étoffe en l'étirant dans tous les sens.

ENVERSI, IE. part. pass. du v. Enversir. S'empl. adjectiv. Étoffe enversie.

ENVERSIR. v. a. 2e conj. Techn. Carder une étoffe avec des chardons. Enversir une étoffe.

ENVI. s. m. [ét., V. ENVI (À L'), express. adv]. Jeux. Argent qu'on met à certains jeux de cartes, pour enchérir sur son adversaire.

* **ENVI (À L')**. expression adv. (étym. lat., *invitus*, malgré la volonté de, puis, en rivalité de.) Avec émulation. A qui mieux mieux. A l'envi l'un de l'autre. Mes élèves sont laborieux, ils étudient à *l'envi* les uns des autres. Nos fabricants travaillent tous à l'envi les uns des autres. Ils servent à *l'envi* la passion d'un homme. (Corn.) Les historiens ont vanté à l'*envi* sa perspicacité, son génie. (Montalemb.)

— Se dit aussi des choses qui semblent rivaliser. Et qu'ensuite à l'*envi* mille autres hyménées... (Corneille.)

— Il se dit même, par extens., d'une seule personne. La flotte qu'à l'*envi* favorisait Neptune. (Corneille.)

— *A l'envi de*. loc. prépos. En rivalisant avec.

Tout en son cœur
[illegible] vainqueur, [illegible]
[illegible] des cieux
[illegible] plus précieux,
A comblés [illegible]. (Racine.)

* **ENVIABLE**. adj. 2 g. Digne d'envie. Digne d'être envié. A qui l'on peut porter envie. Bien enviable. Qualités enviables.

ENVIDAGE. s. m. Techn. Action d'envider le fil.

— Tiss. Enroulement du tissu sur le cylindre envideur. Cet *envidage* de tissu se fait généralement au moyen d'un encliquetage. (Ch. Laboulaye.)

ENVIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Envider.

ENVIDER. v. a. 1re conj. (ét., V. DÉVIDER). Techn. Tourner le fil autour de la broche.

ENVIDEUR. s. m. Ouvrier qui envide, qui tourne le fil autour des fuseaux.

— Techn. Cylindre de bois sur lequel s'enroule l'étoffe à mesure qu'elle est tissée. On l'appelle aussi *ensouple de travail*.

— Adjectiv. Cylindre envideur.

* **ENVIE**. s. f. (ét. lat., *invidia*; formé de *in*, en, et *videre*, voir). Inquiétude de l'âme causée par la considération d'un bien que nous désirons, et dont jouit une personne. Être dévoré d'envie. Sécher d'envie. Il est au-dessus des traits de l'envie. L'envie le ronge. Les grands services ne mettent pas toujours au-dessus de l'*envie*. (Mass.) L'*envie* est plus irréconciliable que la haine. (La Rochef.) Le sage doit aussi bien supporter les vices des méchants sans colère, que leur prospérité sans *envie*. (Charr.)

La mort seule ici-bas, en terminant sa vie,
Peut calmer sur son tombeau l'injustice et l'envie. (Boil.)
La tête d'un sage orgueil et [illegible] envie,
On s'adorait d'un bout à l'autre de la vie. (V. Hugo.)

— Envie personnifiée. L'*Envie* poursuit l'homme de génie jusqu'à la tombe. (Diderot.)

— *Serpent* ou *serpents de l'envie*. Sentiments mauvais inspirés par l'envie. Cette expression vient de ce que les poètes, les peintres et les sculpteurs, ont représenté l'envie avec une chevelure formée de serpents.

— *Être au-dessus de l'envie, hors des atteintes de l'envie*. Être inaccessible à l'envie. La vertu vous met au-dessus de l'*envie*. (Mass.)

— *Porter envie à quelqu'un*. Souhaiter un bonheur égal au sien, sans en éprouver du déplaisir. || On dit, dans le même sens : Tout vous réussit, votre sort est vraiment digne d'envie. On regarde avec *envie* une jeunesse florissante. (Massillon.)

Qu'on est digne d'envie
Lorsqu'en perdant la force, on perd aussi la vie ! (Corn.)

— *Faire envie*. Donner de l'envie, exciter l'envie. Il fait envie à tout le monde.

— S'est dit dans le sens de Jalousie. Vos pères ont reconnu qu'il y avait trop d'*envie* au nom de maître, et trop d'injure au nom de serviteur. (Malherbe.)

— Désir que l'on a de posséder une chose, de faire quelque chose, inspiré par le sentiment ou le goût. Grande envie. Légère envie. Envie déréglée. Envie immodérée. Avoir envie de tout. Avoir envie de voyager. Avoir envie de plaire. Est-il possible, sire, que vous en ayez si grande *envie* que vous dites ? (Malherbe.) J'en avais pour moi toutes les *envies* du monde. (Molière.) Les voyages ont leurs travaux comme leurs plaisirs; mais les fatigues qui se trouvent dans cet exercice, loin de nous rebuter, accroissent ordinairement l'*envie* de voyager. (Regnard.) Dans tout le souterrain du Pausilippe et en général dans tout Naples, on a *envie* de se boucher le nez. (H. Taine.)

— *Passer son envie*. Satisfaire son désir.

— *Faire passer l'envie de quelque chose à quelqu'un*. Le rassasier, le dégoûter de cette chose; l'en corriger.

— On dit encore : *L'envie lui en est passée, lui en a passé*. Il n'a plus le désir de telle chose.

— Se dit aussi des choses qui excitent le désir. Des gâteaux qui lui faisaient grande *envie*. (J.-J. Rousseau.)

— Absol. Des fruits mûrs à faire envie.

— *Il me prend envie*. J'ai la volonté, le désir. Il lui prend des furies d'*envie* de voir Pauline. (Mme de Sévigné.)

Ah ! que plût au ciel qu'il vous eût pris *envie*
De me laisser en paix [illegible] ma vie ! (Mairet.)

— Goût bizarre, désir souvent irrésistible, auquel les femmes sont quelquefois en proie pendant leur grossesse.

— Fig. et fam. Se dit aussi, en plaisantant, de tout désir subit et pressant, de tout appétit déréglé.

— Besoin, disposition à quelque chose. J'ai grande envie de boire. Cet enfant a envie de dormir. Il éprouve des envies de vomir, des soulèvements de cœur.

— Prov. *Il vaut mieux faire envie que pitié*. Il vaut mieux inspirer l'envie aux hommes, que d'exciter leur pitié.

— Myth. Divinité allégorique, fille du géant Pallas et de Styx.

— Pathol. Petite pellicule qui se détache près des ongles; elle résulte le plus souvent d'une gerçure qui a lieu aux doigts des mains, sous la racine de ces parties. || Marque, tache, empreinte rouge, livide, violette, brune, avec ou sans poil, que les enfants apportent quelquefois en naissant, et dont l'origine n'a pas encore été trouvée.

— Syn. comp. ENVIE, JALOUSIE. V. ENVIEUX.

ENVIÉ, ÉE. part. pass. du v. Envier. S'empl. adjectiv. Un poste, un emploi envié, recherché, désiré par un grand nombre de personnes. Des jours toujours à plaindre et toujours *enviés*. (Rac.)

O bonheur ! ô plaisir cher [illegible] dieux même,
De tant de volupté [illegible] douloureux !
Tourments [illegible] à ce [illegible] aime,
Est-il un sort plus [illegible] ? (Lebrun.)

ENVIEILLI, IE. part. pass. du v. Envieillir. S'empl. adjectiv. Un homme envieilli dans la souffrance et la pauvreté.

— Fig. Des pêcheurs *envieillis* dans le crime. (Racine.) Pêcheurs *envieillis* sortant de leur infamie. (Pasc.)

— *Erreurs, habitudes envieillies*. Erreurs, habitudes invétérées.

* **ENVIEILLIR**. v. a. 2e conj. (pr. *an-vi-é-llir*, *ll* mouill.; rad. *vieil*). Signifiait autrefois Rendre vieux.

Le temps *envieillist* nos pères
Et [illegible] et [illegible],
Et aussi nous *envieillira*,
Ou la mort jeunes nous prendra.
(*Roman de la Rose*.)

— Faire paraître vieux. Cette longue barbe vous envieillit.

— ENVIEILLIR. v. n. Devenir vieux. Il envieillit dans l'exil.

— S'ENVIEILLIR. v. pron. Devenir vieux. Mon âge, avant le temps, par mes maux *s'envieillit*. (Régnier.)

ENVIEILLISSEMENT. s. m. Action d'envieillir; résultat de cette action.

* **ENVIER**. v. a. 1re conj. (rad. *envie*). Il prend deux *i* de suite aux 1re et 2e personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *J'enviais, nous enviions, vous enviiez. Que j'envie, que nous enviions, que vous enviiez*, etc. Voir avec un dépit secret le bonheur, les avantages d'autrui. Il a toujours envié le succès de son frère. Allons, n'*envions* plus son indigne conquête. (Racine.)

— Désirer pour soi un avantage, un bonheur pareil à celui d'une autre personne, mais sans être attristé, irrité, qu'elle le possède. La France n'a rien à envier aux plus glorieuses nations du monde. Il n'*envie* dans les grands que le pouvoir de faire des grâces. (Mass.) La valeur, la réputation, la naissance, les agréments du corps et de l'esprit, nous les *envions* s'ils nous manquent. (Id.) Vous êtes libre, indépendant; j'*envie* votre bonheur. (E. Scribe.)

— *Envier quelqu'un*. Le jalouser, lui porter envie. Il me semble que non seulement je me plains, mais encore que j'*envie* les autres. (Mme de Sévigné.)

— Ambitionner. C'est le poste que j'envierais le plus.

— *N'avoir rien à envier*. Avoir tout ce qu'on peut désirer.

— *Envier à*. Refuser une chose à quelqu'un. Vouloir la lui ravir. M'*envierez*-vous l'honneur de mourir à vos yeux ? (Corn.)

Soit que son cœur jaloux d'une austère fierté
Enviât à nos yeux sa naissante beauté. (Racine.)

— *Le ciel nous a envié ce grand homme*. Il est mort.

— S'ENVIER. v. pron. Se porter envie; être jaloux. Ils s'envient leur bonheur.

ENVIER. v. n. 1re conj. (rad. *envi*). Jeux. Faire un envi; jouer pour voir qui aura le point le plus haut.

— *Envier sur*. Renchérir, surpasser. Montaigne l'a employé dans ce sens, qu'il n'a plus aujourd'hui : Quelquefois il lui plaît (à la fortune) *envier* sur nos miracles.

ENVIEUSEMENT. adv. D'une façon envieuse.

* **ENVIEUX, EUSE**. adj. Qui a de l'envie, qui est sujet à l'envie. Un esprit envieux. Homme envieux. Femme envieuse. Ne soyons pas envieux du bien d'autrui. Il est envieux de vos talents. Les coquettes se font honneur d'être jalouses de leurs amants, pour cacher qu'elles sont *envieuses* des autres femmes. (La Rochef.) On a beau n'être pas *envieux*, on rage toujours quand les autres chaussent vos souliers et vous écrasent. (E. Zola.)

Quel démon *envieux*
M'a refusé l'honneur de mourir à vos yeux ? (Racine.)

— Se dit d'une manière analogue en parlant des astres, d'après la croyance des astrologues.

Un passant inconnu, tout [illegible] de cette enfance,
Dont un astre *envieux* condamnait la naissance.
(Grenville.)

— Qui a le caractère de l'envie. Regard envieux. Dessein envieux.

— Désireux. *Envieux* d'arrêter le carnage et les flammes. (Lemercier.)

— Substantiv. Les envieux sont toujours tourmentés. C'est un envieux. La fortune fait bien des mécontents et des envieux. Un *envieux* n'a jamais de repos. (Acad.)

Et son trop de mérite importunait les yeux,
De ses propres amis fait des *envieux*. (Boileau.)

— Syn. comp. ENVIEUX, JALOUX. On est *jaloux* de ce qu'on possède, et *envieux* de ce que les autres possèdent. Un amant est *jaloux* de sa maîtresse, un roi de ses prérogatives. Un homme privé de sa fortune est *envieux* de la prospérité d'autrui.

ENVILASSE. s. f. Bot. Sorte d'ébénier de Madagascar.

*** ENVINÉ, ÉE.** adj. Qui a pris l'odeur du vin. Ce baril est enviné.

— Fam., en parlant des personnes. Il a l'haleine envinée.

ENVINER v. a. 1re conj. (rad. *vin*). Garnir de vignes. Bacchus *envine* nos coteaux. (Delis.)

*** ENVIRON.** adv. (rad. *en*, et *virer*, tourner). A peu près; un peu plus ou un peu moins. Il est environ deux heures. Il est passé, y a environ trois heures. Il me doit environ quatre mille francs. *Environ* dans le même temps, Sauveterre bâtie, et quelques autres villes établies. (Boss.) Ces neiges et ces glaces ... peut *environ* deux heures de hauteur. (Buffon.) La hauteur du monticule est *environ* de quarante pieds. (Id.) Mon fils, ces masures et ce terrain inculte étaient habités, il y a *environ* vingt ans, par deux familles qui y avaient trouvé le bonheur. (B. de St-P.)

— ENVIRON. prép. A peu près au temps de. *Environ* le mois de mai. (Acad.)

[illegible]

— Dans le voisinage de. A la rue Saint-Honoré, *environ* Saint-Innocent. (Malherbe.) Une petite glande située *environ* le milieu de la substance. (Descartes.)

Dans le Maine, on dit : *Il est environ faire quelque chose*, c'est-à-dire Il y est occupé.

— REM. GRAMM. C'est un pléonasme de dire : *Nous avons fait environ six ou sept mille* prisonniers. En effet, cette expression *six ou sept mille* prisonniers offre une quantité incertaine à laquelle il est surabondant d'ajouter *environ*, qui exprime également un nombre incertain. Pour être correct, il faut dire : *Nous avons fait environ six mille prisonniers.*

ENVIRONNANT. part. prés. du v. Environner. Qui environne. Des murs environnant un parc.

*** ENVIRONNANT, ANTE.** adj. Qui est dans les environs. Des patrouilles sillonnaient toutes les rues environnantes. La ville de Saint-Sauveur, au sud du Mont-Cassin, en Italie, et les bourgs *environnants*, sont l'ouvrage des religieux de Saint-Benoît. (Chateaub.)

— Qui est proche. Les pieds des enfants, accoutumés à s'affermir dans les ténèbres, les ... à s'appliquer à sentir tous les corps *environnants*, le conduiront sans peine dans la plus épaisse obscurité. (J.-J. Rousseau.) Au printemps, Jésus-Christ s'assied sur une montagne et tire des objets *environnants* de quoi instruire la foule assise à ses pieds. (Chateaubriand.)

ENVIRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Environner. S'empl. adjectiv. Rien n'est plus rare que la piété *environnée* de grandeur et de puissance. (Mass.) Plus le trône est *environné* de pièges, plus les rois ont besoin, ô grand Dieu! que vous les environniez de votre protection. (Id.) Lorsque Philippe, triomphant sur les ruines d'Olynthe, insultait les nations et menaçait la liberté de la Grèce, le divin Platon, *environné* de ses disciples, allait s'asseoir au sommet du cap Sunium. (A. Martin.) Il semblait un dieu sidéral tout *environné* du firmament. (G. Flaubert.)

[illegible]
Et de ses longs combats, au sein de l'Éternel,
[illegible]

ENVIRONNEMENT. s. m. Action d'environner; résultat de cette action.

*** ENVIRONNER.** v. a. 1re conj. (rad. *environ*). Entourer, mettre autour, enfermer. Environner un parc de murs. Environner une ville de murailles. L'Océan environne les îles Britanniques de toutes parts.

— Être, se mettre autour de quelqu'un, de quelque chose. Les guérillas environnaient le village. Le prévôt et ses archers environnaient la retraite de Mandrin.

— Vivre habituellement dans la société de quelqu'un. Dès que nous sommes malheureux, tous ceux qui nous *environnent* prennent de l'empire sur nous. (Mme de Tencin.)

— Il se dit au figuré dans les acceptions précédentes. Il est environné de dangers. La foudre l'*environne* aussi bien que le crime. (Racine.) Je parle des pauvres, de ces infortunés que la faim, la misère, les calamités, les nécessités domestiques et tous les plus noirs soucis *environnent*. (Mass.) Les passions *environnent* l'homme. (A. Libes.) Dieu nous a *environnés* des nuages de l'ignorance pour notre bonheur; il nous a mis à une distance infinie de sa gloire. (B. de St-P.)

— Mar. Faire le tour de. Environner une île.

— S'ENVIRONNER. v. pron. S'entourer. S'environner de gardes. S'environner de personnes suspectes.

*** ENVIRONS.** s. m. pl. (rad. *environ*). Lieux d'alentour, circonvoisins. Londres et ses environs. L'avant-garde s'avança jusqu'aux environs de la ville. On envoya des gendarmes dans tous les environs. Un jour que j'étais assis au pied de ces cabanes, un homme déjà sur l'âge vint à passer aux *environs*. (B. de St-P.) J'ai un plaisir au roulement de la voiture qui m'emporte par les délicieux *environs* d'ici. (De Gonc.)

— Pop. *Aux environs de.* A peu près. Il me doit aux environs de douze cents francs. || Vers le temps de. Aux environs de Noël. Il est plus correct de dire : *Il me doit environ douze cents francs*, et *vers Noël.*

— La Fontaine l'a employé au singulier : On tremble à *l'environ*.

ENVISAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Envisager. S'empl. adjectiv. La fécondité seule était *envisagée* comme la qualité la plus précieuse. (De Ségur.)

ENVISAGEMENT. s. m. Action d'envisager. || Corneille l'a employé dans le sens de Figure : Ai-je d'un assassin l'*envisagement* blême?

***ENVISAGER.** v. a. 1re conj. (pr. *en-vi-za-jé*, rad. *en*, et *visage*). Regarder quelqu'un au visage. Envisager quelqu'un. J'attends un fermier qui me doit onze mille francs, et que je n'ai pu encore *envisager*. (Mme de Sévig.) D'abord ses traits me frappèrent, et après l'avoir *envisagé* quelques moments, je reconnus, à n'en pouvoir douter, que c'était l'aventurière qui avait si bien fait le rôle de Camille. (Le Sage.)

[illegible]

— Fig. Examiner, porter sa réflexion sur une chose, la considérer en esprit. J'envisage le venir avec terreur. Envisager la mort sans trembler. Pour Mme la comtesse de Soissons, elle n'a pu *envisager* la prison; on a bien voulu lui donner le temps de s'enfuir. (Mme de Sévigné.) Pendant près d'un an, nous avions *envisagé* la vie sous toutes ses faces. (B. Const.)

[illegible]

— Avoir en vue. C'était l'objet le plus ordinaire de la guerre, et le principal fruit qu'on *envisageait* dans la victoire. (Vertot.)

— Compter sur. Une grâce précieuse, mais que je n'ose *envisager* de si loin. (Mme de Sév.)

— Se faire une idée de. Un moment de réflexion lui fit *envisager* la désagréable aventure que ce serait. (Hamilton.)

— *Envisager avec.* Par des phrases presque synonymes, il arrête notre imagination sur les objets qu'elle *envisage* avec plaisir. (La Serre.)

— *Envisager comme.*

Que d'hommes amoureux de la gloire céleste,
[illegible]

— *Envisager de*, avec l'infinitif. Puis-je *envisager* bien de partir dans l'état où est ma tante. (Mme de Sévigné.)

— S'ENVISAGER. v. pron. Être envisagé. || Se regarder mutuellement au visage.

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,
[illegible]

— Se considérer soi-même. Chacun s'*envisage* toujours par certains côtés favorables. (Massillon.)

***ENVOI.** s. m. Action par laquelle on envoie. Faire un envoi de marchandises. Par l'envoi de tel jour, on dit avoir reçu, etc. Kléber disait dans sa dépêche que les soldats étaient nus; mais le général Bonaparte avait laissé du drap pour les vêtir, et, au moment après l'*envoi* de cette dépêche, ils étaient habillés. (Thiers.)

— La chose même qui est envoyée. Avez-vous reçu mon envoi du 5 courant?

— Comm. *Lettre d'envoi.* Lettre qui donne avis d'une expédition, et relate les marchandises qui en font partie.

— Jurispr. *Envoi en possession.* Autorisation émanant d'un jugement, en vertu de laquelle les héritiers présomptifs des absents déclarés, les héritiers irréguliers, les enfants naturels, les conjoints et l'État, se mettent en possession des biens qui leur sont dévolus.

— Littér. Vers qui accompagnent une pièce de poésie, et servent à l'adresser, à en faire hommage à quelqu'un. || Plus particulièrement, Dernière strophe de l'ancienne ballade et du chant royal. L'envoi du chant royal commençait ordinairement par ce mot, Prince.

— Liturg. cathol. Leçon de matines ou fin d'office dans certains monastères ou communautés.

ENVOILÉ, ÉE. part. pass. du v. S'Envoiler. S'empl. adjectiv. Lime envoilée.

*** ENVOILER (S').** v. pron. 1re conj. (rad. *voile*). Techn. Se courber à la trempe. Ces limes se sont envoilées à la trempe.

ENVOILURE. s. f. (rad. *s'envoiler*). Action du fer ou de l'acier qui se courbe à la trempe.

— Techn. Espace qui existe entre les lames des ciseaux lorsqu'ils sont fermés.

***ENVOISINÉ, ÉE.** part. pass. du v. Envoisiner. S'empl. adjectiv. Être fort bien envoisiné, mal envoisiné.

— L'Académie, qui n'admet pas le v. Envoisiner, ne donne ce mot que comme adjectif.

ENVOISINER. v. a. 1re conj. Entourer de voisins. On n'oublie pas d'*envoisiner* convenablement cet homme. (J.-J. Rouss.)

— S'ENVOISINER. v. pron. Se donner des voisins.

ENVOLÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Envoler. S'emploie adjectiv. Les oiseaux envolés. Les poussières *envolées* du charbon badigeonnaient cette halle d'une suie grise. (É. Zola.)

— Fig. On ne peut plus rappeler les illusions envolées. En remettant le pied sur le pont, Tanger, que nous croyions *envolée*, nous apparut de nouveau. (Alex. Dum.) Puis le duc s'inclina profondément et s'éloigna d'une marche *envolée* et légère. (A. Daudet.)

ENVOLÉE. s. f. Néol. Action de s'envoler en même temps. Des *envolées* de pigeons partaient à cet instant et couraient se cacher dans les creux des sculptures. (De Goncourt.)

— Fig. Une prose où des vers entiers prennent leur *envolée* tout à coup. (A. Daudet.)

ENVOLEMENT. s. m. Néol. Action de s'envoler. Les pigeons restent indécis pendant quelques secondes; puis, tout à coup, c'est un *envolement* immense, unanime. (Journ. officiel.)

— Fig. Étonnez-vous maintenant des zigzags, des *envolements* de mon esprit. (A. Daudet.)

*** ENVOLER (S').** v. pron. 1re conj. (rad. *voler*). Prendre son vol, s'enfuir en volant. Une abeille qui s'envole. On voit s'*envoler* à grands cris, vers le sud, une volée de grues retardataires. (Mérimée.)

— Par anal. L'Indien lui disait : Colombe, si tu n'es pas l'âme de mon fils qui s'est *envolée*, tu es sans doute une mère qui cherche quelque chose pour faire un nid. (Chateaub.) Lorsque pour moi vers Dieu ta voix s'est *envolée*. (V. Hugo.)

— Par extens. Être emporté par le vent. Des papiers, des plumes qui s'envolent. Des feuilles desséchées qui s'envolent.

— Fig. Passer rapidement, s'évanouir. Le temps s'envole. L'occasion s'envole. Le charme s'envole. Avec l'âge les plaisirs s'envolent. Les grâces s'envolent avec le temps. Les illusions de la jeunesse s'envolent avec elle.

Nos beaux jours
[illegible]

— Fam. Disparaître. A l'annonce de cette catastrophe, le bal s'est envolé. Les deux chevaux, la mule au marché s'*envolèrent*. (Boil.)

— *S'envoler à.* Satan sans répliquer s'*envole* à ses conquêtes. (Delille.)

— *S'envoler après.* O dieux! je sens mon âme après lui s'*envoler*. (Corneille.)

— *S'envoler dans.* L'âme juste s'*envole* dans le sein de Dieu. (Mass.) Architecte, il semble que ta cathédrale une fois bâtie s'*envolerait* dans les airs. (L. Veuillot.)

— *S'envoler sur.* Les lourds nuages de l'âme s'*envolent* sur ces hauteurs. (Michelet.)

Et de ses flancs ouverts son âme fugitive
[illegible]

— Fig. et pop. *Il n'y a presque plus de nid, les oiseaux se sont envolés.* Se dit lorsqu'on cherche une personne, une chose, dans l'endroit où elle n'est plus.

— Avec ellipse du pronom *se*. Le chien a fait envoler les bécassines. Le plus léger bruit fait envoler ces oiseaux.

ENVOLUMÉ, ÉE. adj. Anc. mar. Se disait d'un vaisseau ayant de grandes œuvres mortes.

ENVOÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Envoûter. S'empl. adjectiv. Un homme envoûté.

ENVOÛTEMENT. s. m. Hist. Opération magique par laquelle on envoûtait, on ensorcelait une personne. Ce prétendu maléfice était en usage au moyen âge.

*** ENVOÛTER** v. a. 1re conj. (rad. lat. *invultare*). Hist. Envoûter une personne, c'était, à ... faire une image de cire, en prononçant certaines paroles ... dans le dessein de faire souffrir les mêmes tourments à la personne représentée par cette figure.

— REM. GRAMM. Les dictionnaires de Larousse et de Littré blâment l'Académie d'écrire Envoûter avec l'accent circonflexe, en se basant sur ce que ce mot ne vient pas de *voûte*. Cette critique ne nous paraît pas justifiée, envoûter ayant pour radical *vultus*, comme voûte vient de *volutus*; dans un cas comme dans l'autre la suppression de l'*l* peut amener l'accent circonflexe.

ENVOYABLE. adj. Que l'on peut envoyer.

ENVOYAGE. s. m. (rad. *envoyer*). Min. Point de jonction des galeries de roulage avec le puits d'extraction.

Chambre d'envoyage ou *d'accrochage*. Partie de l'envoyage spécialement disposée pour élever les produits de l'exploitation à l'orifice du puits d'extraction.

ENVOYE. s. m. Erpét. Un des noms de l'orvet.

ENVOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Envoyer. S'emploie adjectiv. Messager envoyé. Cadeau envoyé.

— *Envoyé à.* En Angleterre, les coupables condamnés à l'exil sont *envoyés* à Botany-Bay. (Michelet.)

— *Envoyé de.* Cinq ou six mille hommes, les uns *envoyés* d'Espagne, les autres levés par les partisans du prince de Condé, le poursuivaient au cœur du royaume. (Volt.) Que Newton, cet esprit céleste *envoyé* de Dieu pour expliquer l'univers par des lois d'une simplicité sublime, raconte lui-même ta gloire. (Deleuze.)

— *Envoyé en.* Huit mille furent *envoyés* d'abord en Poméranie, province voisine du Holstein. (Volt.) Je fus *envoyé* en Hollande, au moment de sa réunion, pour y recevoir les objets relatifs à la marine. (Las-Cases.)

— *Envoyé par.* Cette chaleur *envoyée* par le soleil ne serait pas seule suffisante pour maintenir la nature vivante. (Buff.) Deshayes, *envoyé* par Louis XIII à Jérusalem, passa vers l'an 1629 à Athènes. (Chateaub.)

— Popul. et fig. *C'est envoyé.* C'est bien répliqué. On applaudit, on cria bravo, c'était *envoyé*. (É. Zola.)

[illegible] part d'une autre.

— ENVOYÉ. s. m. Ministre envoyé par un prince souverain ou par un État dans une cour étrangère; c'est un grade inférieur à celui d'ambassadeur. Un envoyé extraordinaire. C'est l'envoyé de France en Serbie. Il n'y a point d'ambassadeur de tel prince dans cette cour, il n'y a qu'un *envoyé*. (Acad.) Les suffrages des envoyés ... belle. (Anquet.)

— Par anal. Tout grand homme auprès du peuple est l'*envoyé* de Dieu. (Béranger.) Le plus pauvre musulman trouve pour ses hôtes une réception cordiale; ils sont les *envoyés* de Dieu. (Feydeau.)

— ENVOYÉE. s. f. Femme d'un envoyé.

— Syn. comp. ENVOYÉ, AGENT. Dans la diplomatie, l'*envoyé*, de même que l'ambassadeur, tient au ministère; l'*agent* n'y tient point. Il n'a point de caractère officiel.

*** ENVOYER.** v. a. 1re conj. (pr. *an-voi-ié*, et lat. *inviare*, même signif.; forme de la ... *J'envoie*, *nous envoyons*. *J'envoyais*, *nous envoyions*. *J'envoyai*, ... *Que j'envoyasse*, *que nous envoyassions*. Faire aller quelqu'un en quelque lieu, pour y faire un message, ou dans quelque autre dessein. Envoyer quelqu'un à la campagne, en province, en Italie. Cher époux, prends garde à ces conseillers impériaux qu'on a *envoyés* ici; ces grandes chaînes d'or leur donnent un air... (X. Marmier.)

[illegible]

— Déléguer. Envoyer des députés à la Chambre.

— *Envoyer au jour.* Faire naître.

[illegible]
Où m'envoyant au jour le ciel m'avait soumis.

— *Envoyer à la mort.* Remettre quelqu'un à celui qui doit lui donner la mort. Exposer quelqu'un à un péril mortel.

— *Envoyer dans l'autre monde.* Faire mourir. Que de médecins envoient leurs malades dans l'autre monde! Ne vous fiez pas à ce charlatan, il vous enverra dans l'autre monde.

— Fig. et fam. *Envoyer quelqu'un au diable, à tous les diables.* Le repousser avec indignation ou colère. || On dit, dans le même sens : *Envoyer promener, envoyer paître, envoyer à Chaillot.* S'il me fiche un abatage, je l'*envoie* à Chaillot. (É. Zola.)

— Fam. Jeter à bas, renverser. D'un coup de pied il l'a envoyé au bas de l'escalier.

— Faire porter une chose d'un endroit dans un autre. Cependant j'avais *envoyé* en France cinquante millions au moins pour le service de l'État. (Las-Cases.)

— Pousser, lancer, jeter. Envoyer des boulets sur les retranchements ennemis. Envoyer une pierre au loin avec la fronde.

— Avec un nom de choses pour sujet. Les vapeurs que la mer nous envoie. La pâle lumière que la lune nous envoie. Le soleil envoyait ses rayons sur nos têtes. Le vin nous envoie des fumées à la tête.

— Fig. Ah! qu'un seul des soupirs que mon cœur vous *envoie*... (Rac.) Aux cris qu'a son abord vers le ciel il *envoie*. (Boil.)

— Se dit aussi en parlant des choses qui nous viennent du ciel, du destin, de la Divinité. C'est Dieu qui *envoie* du ciel les généreux sentiments, les sages conseils et toutes les bonnes pensées. (Boss.) *Envoyez*-moi la sagesse du haut des cieux. (Mass.) Souffrons avec résignation les maux que le ciel nous *envoie*. (La Harpe.)

— S'est dit pour Diriger. *Envoyez* vos yeux où vous voudrez, vous rencontrerez toujours quelque trait qui vous semblera triable. (Malherbe.)

— *Envoyer*, suivi d'un infinitif. Envoyer faire compliment. Envoyer reconnaître la position de l'ennemi. Envoyer demander quelque chose à quelqu'un.

On craignait qu'Amurat, par un ordre sévère,
[illegible]

— *Envoyer*, suivi d'un infinitif, prend souvent la préposition *pour*.

— Absol. *Envoyer chez quelqu'un.* Envoyer savoir de ses nouvelles. Notre convive n'arrive pas, je vais envoyer chez lui.

— *Envoyer à quelqu'un.* Envoyer chez lui. L'envoyer chercher. Armande, prenez soin d'*envoyer* au notaire. (Molière.)

— *Envoyer aux nouvelles.* Envoyer chercher des nouvelles.

— Arg. *Envoyer en paradis.* Tuer.

— Mar. Mettre la barre du gouvernail sous le vent, pour commencer à faire virer un bâtiment vent devant. Pour commander cette manœuvre au timonier, on se sert du mot : *Envoyez!* || Commencer le feu. Canonniers, envoyez! Envoyer une bordée. Envoyer un coup de canon.

— S'ENVOYER. v. pron. Être envoyé.

— S'envoyer l'un à l'autre. S'envoyer des messagers. S'envoyer des boulets. S'envoyer des lettres. S'envoyer des cadeaux.

ENVOYEUR. s. m. (rad. *envoyer*). Comm.

Celui qui fait [illegible] qui expédie des marchandises.

— [illegible] l'administration des [illegible] entremise de la poste, [illegible] à un correspondant.

ENWAGONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Enwagonner. S'emploie adjectiv. Mis en wagon. Marchandises enwagonnées.

ENWAGONNER. v. a. 1re conj. Mettre en wagons. Enwagonner des bestiaux.

ENXU. s. m. Entom. Nom donné, au Brésil, à certaines espèces [illegible].

ÉNYALE. [illegible] belliqueux). Erpét. [illegible] sauriens, famille des iguaniens, établi pour deux espèces de la Guyane [illegible].

ÉNYGRE. s. m. (ét. gr., ἔνυγρος, qui vit dans l'eau). Erpét. Genre d'ophidiens, famille des [illegible].

ÉNYMÉNOSPERME. s. m. Bot. Syn. de PLEUROSPERME.

ÉNYO. s. f. (d'*Ényo*, nom myth.). Arachn. Genre d'aranéides voisin du genre clotho.

ÉNYO. Myth. Surnom de Bellone.

ÉNYOCYCLE. s. m. Entom. Genre de névroptères, famille des phryganiens.

ENYPNALISME. s. m. (étym. gr., ἐνύπνιον, songe). Magnétisme animal.

ÉNYPNIOTISME. s. m. (étym. gr. ἐνύπνιον, songe). Médec. Sommeil magnétique.

ENZIO. Fils naturel de l'empereur Frédéric II, 1224-1272, fut couronné par son père roi de Sardaigne, gagna sur les Génois la bataille navale de la Melloria, mais fut battu et fait prisonnier à Fossalta par les Bolonais, en 1249. Les instances de Frédéric ne purent le rendre à la liberté; il vécut 23 ans renfermé dans un palais de Bologne.

ENZOÏQUE. adj. (étym. gr., ἐν, dans; ζῷον, animal). Géol. Se dit des terrains qui renferment de nombreux restes d'animaux.

ENZOOTIE. s. f. (ét. gr., ἐν, dans; ζῷον, animal). Pathol. Affection propre à des agglomérations d'animaux, qui a pour caractère essentiel d'être circonscrite en un lieu, y étant née ou s'y étant fixée à la faveur de certaines influences locales.

ENZOOTIQUE. adj. 2 g. (rad. *enzootie*). Qui est propre aux animaux d'un pays.

ENZOOTIQUEMENT. adv. D'une manière enzootique. L'affection dont il s'agit peut régner *enzootiquement* ou épizootiquement; mais le traitement doit rester le même dans tous les cas. (Cardini.)

ÉOCÈNE. adj. (ét. gr., ἠώς, aurore; καινός, récent). Géol. Se dit de la couche la plus ancienne des terrains tertiaires.

ÉOÏDINE. s. f. Chim. Matière colorante rouge extraite du bois d'asperge.

ÉOLANTHE. s. m. (ét. gr., αἰόλος, panaché; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des labiées, établi pour une espèce originaire de l'Inde.

ÉOLE. s. m. (ét. gr., αἰόλος, léger). Entom. Genre de coléoptères, tribu des élatérides, ayant pour type l'éole aimable, du Brésil.

ÉOLE. Myth. Dieu des vents, fils de Jupiter et de Ménalippe. Ses douze enfants soufflaient les vents; son pouvoir était subordonné à celui de Neptune.

— Phys. *Bouches d'Éole.* Fissures des montagnes, par lesquelles s'échappe un courant d'air.

ÉOLIDE. s. f. Conchyl. Genre de mollusques polybranches, famille des dermobranches.

ÉOLIDE. Géogr. V. ÉOLIE.

ÉOLIDE. adj. et s. m. Myth. gr. Ulysse ou Céphale, ou Athamas, le dernier, fils, et les deux autres, petits-fils d'Éole.

ÉOLIDICÈRE. s. m. (étym. fr., *éolide*; gr. κέρας, corne). Zool. Genre d'entozoaires de l'ordre des planariées.

ÉOLIE ou **ÉOLIDE.** Géogr. anc. Contrée de l'Asie Mineure, au N.-O., entre la Troade au N., et l'Ionie au S. Elle fut peuplée par des colons éoliens qui fuyaient le Péloponnèse, envahi par les Doriens. Ils y fondèrent douze villes unies par un lien fédératif : Cyme ou Cumes, Larisse, Grynia, Néon-Tichos, Myrine, Cilla, Temnos, Élée, Pitane, Notion, Égirouse et Smyrne. Cette dernière devint une possession des Ioniens.

★ÉOLIEN, ENNE. adj. Géogr. anc. Qui appartient à l'Éolie ou à ses habitants.

— *Iles Éoliennes.* Petites îles situées entre l'Italie et la Sicile. Auj. îles *Lipari.*

— *Harpe éolienne.* Instrument à cordes d'une sonorité si sensible qu'il rend des sons harmonieux lorsqu'on le suspend et que le vent vient à frapper ses cordes. On dit aussi : *harpe* [illegible] *harpe.*

> [illegible] harpes [illegible],
> [illegible] aux nuits mélancoliques.
> [illegible]

[illegible] Celle qui existait entre les douze villes que les Éoliens possédaient en Asie.

— Mus. anc. *Mode éolien.* Un des principaux modes de musique grecque.

Philol. *Dialecte éolien,* ou substantiv. l'*éolien.* L'un des quatre principaux dialectes de la langue grecque.

— ÉOLIENNE. s. f. Comm. Étoffe légère dont on fait des robes.

— ÉOLIENS. s. m. pl. Une des quatre tribus helléniques. Ils descendaient d'Eolus, fils d'Hellen et petit-fils de Deucalion.

ÉOLI-HARPE. s. m. V. ÉOLIENNE (Harpe).

ÉOLINE. s. f. Mus. Instrument à vent, à clavier, à languettes d'acier. || Jeu d'orgues établi d'après le même principe.

★ÉOLIPYLE. s. m. (ét. gr., Αἴολος, Éole; πύλη, porte; porte d'Éole). Phys. Boule de métal creuse contenant de l'eau et qui, chauffée, produit un jet continu de vapeur qui s'échappe par un bec recourbé adapté sur un point quelconque de sa surface.

— Techn. Sorte de ventilateur que les fumistes emploient pour former un courant d'air et chasser la fumée.

— Adjectiv. *Lampe éolipyle.* Lampe à alcool à l'usage des plombiers.

★ÉOLIQUE. adj. 2 g. Syn. d'ÉOLIEN.

— *Chemins de fer éoliques.* Nom donné à certains chemins de fer atmosphériques.

ÉOLODICON. s. m. Mus. Syn. d'ÉOLI-HARPE.

ÉOLO-DORIQUE. adj. 2 g. Philol. Qui participe du dialecte éolien et du dialecte dorique.

ÉOLOTHRIPS. s. m. (étym. gr., αἰόλος, bigarré; θρίψ, ver rongeur). Entom. Genre de la famille des thripsiens, dont les espèces, indigènes et peu nombreuses, se trouvent particulièrement sur les résédas.

ÉON. s. m. (du gr. αἰών, temps). Philos. gnost. Émanation, intelligence éternelle, sortie du sein de Buthos ou Bythos pour constituer le plérome.

— Anat. Contour des yeux.

— Antiq. gr. Arbre à gui dont fut construit le vaisseau des Argonautes.

ÉON DE L'ESTOILE. Gentilhomme breton mort en 1148, s'imagina être le fils de Dieu, parce qu'il entendit chanter dans la liturgie *Per eum* que l'on prononçait *eon qui venturus est judicare vivos et mortuos.* Il parcourut les provinces en faisant des adeptes, et fut condamné à la prison perpétuelle par le concile de Reims.

— ÉON (Charles-Geneviève-Louis-Auguste-André-Timothée DE BEAUMONT D'). Né à Tonnerre, 1728-1810, chevalier de Saint-Louis, célèbre par l'ambiguïté de son sexe, agent diplomatique, employé secrètement par Louis XV, fut forcé sous Louis XVI de revêtir des habits de femme, retourna en Angleterre, 1783, avec une pension du roi, et y vécut en donnant des assauts d'armes. Il a composé plusieurs ouvrages d'histoire et d'économie politique.

ÉONIE. s. f. Bot. V. ŒONIE.

ÉONIEN ou **ÉONITE.** s. m. Hist. relig. Partisan d'Éon de l'Estoile.

ÉOPHYTON. s. m. (étym. gr., ἠώς, aurore; φυτόν, plante). Paleont. Plante fossile du terrain cambrien.

ÉOPSALTRIE. s. m. (ét. gr., ἠώς, aurore; ψαλτήριον, instrument de musique à cordes). Ornith. Genre de dentirostres percheurs, établi pour trois espèces d'Australie.

ÉOS. s. m. (ét. gr., ἠώς, aurore). Ornith. Genre de préhenseurs, voisin des cacatois.

ÉOSINE. s. f. Chim. Substance colorante.

ÉOSPHORE. s. m. (du gr. Ἑωσφόρος, Lucifer). Infus. Genre d'infusoires, famille des hydatides.

ÉOUD. s. m. Mus. Espèce de luth oriental.

ÉOUS. Myth. Surnom d'Apollon. || Un des chevaux du Soleil.

ÉOUSE. s. f. Bot. V. ÉOUVÉ.

ÉOUVÉ. s. m. Bot. Nom vulgaire du chêne vert ou yeuse.

ÉOZOON. s. m. (ét. gr., ἠώς, aurore; ζῷον, animal). Paléont. Nom donné à des restes d'un foraminifère géant que l'on rencontre dans le terrain cumbrien.

ÉPACHTES. s. f. pl. (pr. *é-pakte;* mot grec). Antiq. gr. Fêtes que les Athéniens célébraient en mémoire de la douleur que causa à Cérès la perte de sa fille.

ÉPACMASTIQUE. adj. 2 g. (rad. *épacme*). Pathol. Se dit des maladies aiguës qui tendent à s'aggraver.

ÉPACME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ἀκμή, force). Pathol. Le plus haut degré d'intensité d'une maladie aiguë.

ÉPACRÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'ÉPACRIDÉ.

ÉPACRIDE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ἄκρος, lieu élevé). Bot. Genre type de la famille des épacridées, établi pour une trentaine d'espèces de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

ÉPACRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une épacride. || ÉPACRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre épacride.

ÉPACION. adj. m. Myth. Surnom de Jupiter.

ÉPACTAL, ALE. adj. Astron. Qui se rapporte à l'épacte. Nombre épactal.

— ÉPACTAL. s. m. Anat. L'un des os du crâne.

★ÉPACTE. s. f. (du gr. ἔπακτος, intercalé, surajouté). Chron. Nombre de jours que l'on ajoute à l'année lunaire, pour l'égaler à l'année solaire. Elle désigne l'âge de la lune, et se trouve indiquée au commencement des almanachs.

— *Épacte majeure.* Se dit quelquefois de l'*épacte solaire,* par opposition à *épacte mineure,* qui est l'épacte lunaire. || *Cycle des épactes.* Espace de trente années, après lequel les épactes approximatives reviennent dans le même ordre.

— Astron. Calcul en jours, heures, minutes et secondes, de la différence qui existe entre les révolutions lunaires et les révolutions solaires.

ÉPACTÉEN. s. m. Myth. Surnom de Neptune et d'Apollon chez les Samiens, et d'Apollon à Actium.

ÉPACTRE. s. m. (du grec ἔπακτρον). Anc. mar. Petit vaisseau grec marchant à la voile et à l'aviron.

ÉPACTROCÈLE. s. m. (ét. fr., *épactre*; gr. κέλλω, je cours). Anc. mar. Petit épactre.

ÉPAGON. s. m. Mar. Moufle. (Rabelais.)

★ÉPAGNEUL, EULE. s. (rad. *Espagne*). Race de chiens à longs poils et à oreilles pendantes, originaire d'Espagne. Un petit épagneul. Une jeune épagneule. Les épagneuls ont le nez excellent : ils sont propres à la chasse dans les cantons couverts, et on les emploie au poil et à la plume. L'*épagneul* et le petit danois produisent le chien-lion, qui est maintenant fort rare. (Buff.)

— Adjectiv. Chien épagneul. Chienne épagneule.

ÉPAGOGE. s. m. (du gr. ἐπαγωγή, importation). Antiq. gr. Nom de certains magistrats d'Athènes qui s'occupaient spécialement des causes commerciales.

ÉPAGOGIQUE. adj. 2 g. Antiq. gr. Qui appartient, qui a rapport à l'épagogue. Ordre épagogique. Évolution épagogique.

— Log. *Argument épagogique.* Argument par induction.

ÉPAGOGUE. s. f. (étym. gr., ἐπάγω, je marche contre). Antiq. gr. Évolution de la milice grecque, qui se rapprochait de l'ordre en colonne des modernes.

— Antiq. gr. V. ÉPAGOGE.

ÉPAGOMÈNE. adj. et s. m. (du gr. ἐπάγω, j'ajoute). Chron. Se dit des cinq jours que les anciens Égyptiens et les Chaldéens ajoutaient aux 360 jours de leur année vague. Cette disposition de l'année datait de l'établissement du cycle caniculaire. Les jours épagomènes répondaient aux cinq jours complémentaires de notre année républicaine.

ÉPAGRIE ou **ÉPAGRIUS.** s. m. (du gr. ἐπάγριος, villageois). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces du Mexique.

ÉPAILLAGE. s. m. (rad. *épailler*). Action d'effeuiller les nœuds inférieurs des cannes à sucre. L'*épaillage* a pour but de donner à l'air un accès plus facile dans les champs de cannes. (A. Baudrimont.)

— Action de débarrasser les draps de toutes les matières végétales.

ÉPAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Épailler. S'emploie adjectiv. De l'or bien épaillé, mal épaillé.

ÉPAILLEMENT. s. m. (pr. *épa-lle-man, ll* mouill.). Techn. Action d'épailler, et résultat de cette action.

ÉPAILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-pa-llé, ll* mouill.; rad. *paille*). Techn. Enlever de l'or toutes les saletés qui proviennent de la fonte ou du mal forgé.

— Débarrasser le drap des matières végétales.

— Agric. Opérer l'épaillage.

ÉPAIN (Saint-). Géogr. Bourg du cant. de Sainte-Maure, arr. de Chinon (Indre-et-Loire); 2,000 hab.

★ÉPAIS, AISSE. adj. (du lat. *spissus,* même signification). Qui a de l'épaisseur. Se dit en parlant d'un corps compact, pour indiquer la profondeur ou l'espace qu'il offre d'une surface à l'autre. Un mur épais. Une muraille épaisse. Un bloc épais. Une planche épaisse de dix lignes. Un mur épais d'un mètre.

> Trop heureuse maison, et vous, murs trop *épais,*
> Qui cachez à mes yeux le plus beau des objets.
> (REGNARD.)

> Une tête sortait en forme de pupitre,
> Dont le triangle affreux, tout hérissé de crins,
> Surpassait en grosseur nos plus *épais* lutrins. (BOIL.)

— Se dit par opposition à *mince.* Un épais manteau. Plus la plante est rameuse, plus le calice de sa fleur est *épais.* (B. de St-P.) De gais patineurs, le visage caché sous un masque, les mains enveloppées dans un *épais* manchon, traçant sur l'onde solide cent figures variées. (Poug.)

— Fam. *Avoir la taille épaisse.* Avoir la taille grosse et ramassée. On dit aussi simplement. Être épais, très épais.

— Fig. et fam. *Avoir la mâchoire épaisse.* Avoir l'esprit très pesant. C'est une mâchoire épaisse. || *Avoir la langue épaisse.* Avoir de la difficulté à parler.

— Se dit encore des choses drues, serrées les unes contre les autres. Bois épais. Herbe épaisse. Cheveux épais. Épaisse crinière. Le feuillage de cet arbre était si *épais,* qu'il n'y passait pas une goutte de pluie. (B. de St-P.)

Voyez ces plages désertes, ces tristes contrées où l'homme n'a jamais résidé, couvertes ou plutôt hérissées de bois *épais* et noirs. (Buff.) Le gazon verdoyant, *épais,* mais court et serré, était mêlé de serpolet, de baume, de thym, de marjolaine et d'autres herbes odorantes. (J.-J. Rouss.) Il donnait tête baissée au plus *épais* des chiffres, et les grosses colonnes ne lui faisaient pas peur. (A Daudet.)

— Se dit aussi en parlant des choses fluides ou gazeuses qui ont une certaine consistance, une certaine densité. Vin épais. Encre épaisse. Brouillard épais. On distinguait à la lueur des éclairs de longues files de nuages *épais.* (B. de St-P.) Il en sortit une fumée fort *épaisse,* qui l'obligea de reculer deux ou trois pas en arrière. (Galland.) Le ciel y est le plus souvent couvert d'une brume *épaisse* et froide. (Rayn.) Des brouillards *épais* et fréquents jettent un voile obscur sur ces hideuses campagnes. (Id.)

— *Épais à couper au couteau.* Très épais; se dit surtout figurément d'un esprit lourd, grossier.

— Fig. Le soleil de Provence dissipe au moins à midi le plus *épais* chagrin. (Mme de Sévigné.)

— Par anal. *Nuit épaisse, ténèbres épaisses.* Nuit noire, grande obscurité. Ils courent pleins d'effroi au milieu des *ténèbres* épaisses. (Lacep.)

— Poét. et fig. *Épais nuage.* L'obscurité, la cécité, ou la mort. Ses yeux se couvrirent à l'instant d'un *épais* nuage semblable à celui de la mort. (Fén.)

> Quand de la nuit l'*épais* nuage
> Couvrait mes yeux de son bandeau. (SCRIBE.)

— Fig. *Ignorance épaisse.* Ignorance complète, profonde. Tout est tombé dans la plus *épaisse* ignorance. (Volt.)

— Chargé, grossier, vicié. Un air épais. Ne respirer qu'un air épais et malsain.

— Fig. Lourd, pesant, grossier. Pour son esprit, je vous avertis par avance qu'il est des plus *épais* qui se fassent. (Mol.) Il avait l'intelligence si *épaisse,* que mes premières leçons furent en pure perte pour lui. (Le Sage.) La grosse gaîté de l'*épaisse* opulence. (Gresset.)

— Bot. Se dit de toutes les parties dont l'épaisseur, comparée à celle d'organes analogues, est plus grande que ne sembleraît le comporter leur étendue.

— Manèg. *Cheval épais.* Cheval qui n'est pas fin, élancé.

— Mus. anc. *Genre épais.* Dénomination employée par J. J. Rousseau pour désigner le genre de musique grecque où, dans chaque tétracorde, la somme des deux premiers intervalles est moindre que le troisième.

— Pêch. *Tissure épaisse.* Se dit de la tissure d'un filet à mailles serrées.

— ÉPAIS. s. m. Épaisseur. Pierre qui a plusieurs pieds d'épais. Mettre du rouge, et en avoir toujours un pied d'épais sur la figure. Il y a de la neige deux pieds d'*épais.* (Acad.)

— Il est aussi adv. La neige a tombé fort épais. Cette graine ne doit pas être semée si *épais.* (Acad.)

— Syn. comp. ÉPAIS, GROS. Une chose est *grosse* par l'étendue de sa circonférence; elle est *épaisse* par l'une de ses dimensions. Un arbre est *gros.* Une planche est *épaisse.* Il est difficile d'embrasser ce qui est *gros.* On a de la peine à percer ce qui est *épais.*

ÉPAISSEMENT. adverbe. D'une manière épaisse.

★ÉPAISSEUR. s. m. (rad. *épais*). Math. Nom donné à l'une des trois dimensions de la matière étendue, qui, avec la longueur et la largeur, en complète la définition.

— Dans le langage ordinaire, signifie la Profondeur d'un corps solide. Pratiquer une armoire, un escalier, une cheminée, dans l'épaisseur du mur. Lorsque le corps a acquis toute son étendue en hauteur et en largeur, par le développement entier de toutes ses parties, il augmente en *épaisseur.* (Buff.) L'*épaisseur* des feuilles et des tiges des plantes marines est propre à recevoir toutes sortes d'inscriptions. (B. de St-Pierre.) Tous les escaliers étaient pratiqués dans l'*épaisseur* du mur. (V. Hugo.)

> Et son corps, ramassé dans sa courte grosseur,
> Fait gémir les coussins sous sa molle épaisseur.
> (BOILEAU.)

— Degré de densité d'un tissu. Épaisseur d'un drap.

— *L'épaisseur d'un bois, d'une forêt.* L'endroit où les arbres sont le plus près les uns des autres. Ils se réfugièrent dans la plus profonde *épaisseur* des bois. (Rayn.)

— Fig. L'épaisseur des bataillons. Il faut dans l'instant leur opposer des bataillons d'une *épaisseur* assez forte. (Volt.)

— Défaut de fluidité d'un liquide. Sirop qui a de l'épaisseur.

— Se dit aussi pour Densité, surtout dans ces phrases : L'épaisseur de l'air. L'épaisseur du brouillard. L'épaisseur de la nuit. L'épaisseur des ténèbres.

— Se dit de la lourdeur de l'esprit. L'épaisseur de l'intelligence de cet homme.

— Fig. Obscurité de l'intelligence. L'une règle nos erreurs; l'autre est bien haut par-dessus cette *épaisseur* où nous sommes. (Malherbe.)

— Loc. prov. *Il s'en est fallu de l'épaisseur d'un cheveu.* Il s'en est fallu de peu.

ÉPAISSI, IE. part. pass. du v. Épaissir. S'empl. adjectiv. Sauce épaissie avec de la farine, avec des jaunes d'œufs. D'un nuage *épaissi* mes yeux se sont couverts. (Volt.)

— ÉPAISSIS. s. m. pl. Infus. Nom donné à une famille de l'ordre des gymnogènes inappendicés, comprenant ceux de ces animaux dont le corps a une certaine épaisseur.

* **ÉPAISSIR.** v. a. 2e conj. Rendre plus épais, relativement à la dimension. Épaissir une muraille.

— Rendre épais, plus épais, relativement à la consistance. Mettre du sucre dans un sirop, mettre de la farine dans une sauce pour l'épaissir. Des vapeurs qui épaississent l'air. Il n'est pas ridicule de souhaiter qu'un sang auquel on prend tant d'intérêt se tranquillise et se rafraîchisse; vous ne devriez penser, ce me semble, qu'à l'*épaissir* le vôtre. Mme de Sév.

— Fig. *Épaississons* la nuit qui voile sa naissance. (Voltaire.)

— ÉPAISSIR. v. n. Devenir épais. Sauce qui épaissit en cuisant. Liqueur qui épaissit en vieillissant.

— On dit qu'*Un homme épaissit*, pour dire que Sa taille devient grosse, épaisse.

— S'ÉPAISSIR. v. pr. Être épaissi. Sirop qui s'épaissit. Nuage qui s'épaissit. L'ombre s'est épaissie. Dans la vieillesse, le sang, la lymphe et les autres humeurs doivent s'*épaissir*.(Buff.)

— *Sa taille s'épaissit.* Se dit en parlant d'une personne qui grossit.

— *Sa langue s'épaissit.* Sa langue s'embarrasse.

— Fig. et fam. *Son esprit s'épaissit.* Son esprit devient plus pesant, plus obtus.

ÉPAISSISSANT. part. prés. du v. Épaissir.

ÉPAISSISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété d'épaissir ou de s'épaissir. Matière épaississante.

— Substantiv. On laisse ensuite l'étoffe dans un courant d'eau pour enlever les *épaississants.* (Gaultier de Claubry.)

* **ÉPAISSISSEMENT.** s. m. Action d'épaissir, de s'épaissir. Condensation, état de ce qui est épaissi. L'épaississement d'une liqueur. L'épaississement de la taille. Il ne s'emploie guère qu'au propre.

— *Épaississement de la langue.* Embarras de la langue d'un homme qui parle difficilement.

ÉPALÉ, ÉE. part. pass. du v. Épaler.

ÉPALEMENT. s. m. Comparaison des mesures neuves avec l'étalon, dans le jaugeage des brasseries. Mot en usage parmi les commis préposés à la levée des impôts sur les liquides.

— S'empl. également en parlant des mesures rondes pour les grains, les farines, etc.

ÉPALER. v. a. 1re conj. Pratiquer l'épalement.

ÉPALLAGE. s. m. (du gr. ἐπαλλαγή, changement). Bot. Genre de la famille des composées sénécionées, originaire de l'île de Madagascar. ‖ Section du genre pimélée.

ÉPALPÉ, ÉE. adj (ét. lat., *epalpatus*, formé de *e* priv., et *palpa*, palpe). Entom. Se dit des insectes dont la bouche est dépourvue de palpes.

ÉPALPÉBRÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e* priv.; *palpebra*, paupière). Zool. Qui n'a point de paupière. Reptiles épalpébrés.

ÉPALTE ou **ÉPALTÈS.** s. m. (ét. gr., ἐπαλλής, alternant). Bot. Genre de composées astéracées croissant dans l'Inde orientale, l'Australie et l'Amérique tropicale.

ÉPALTIDÉ, ÉE. adj. et fr., *epalte*; gr. εἶδος, aspect. Bot. Qui ressemble à l'épalte. — ÉPALTIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre épalte.

ÉPAMINONDAS Célèbre général thébain, chassa de Thèbes les Lacédémoniens, gagna sur eux la bataille de Leuctres, 371 av. J.-C., envahit quatre fois la Laconie, releva Messène, fonda Mégalopolis, et fut blessé mortellement à Mantinée, où il défit les Lacédémoniens, 362 av. J.-C.

* **ÉPAMPRAGE.** s. m. Agric. Action d'épamprer. L'épamprage ne se pratique point en Italie, en Espagne, ni dans le midi de la France, parce que dans ces pays la chaleur y supplée.

ÉPAMPRÉ, ÉE. part. pass. du v. Épamprer. S'empl. adjectiv. Vigne épamprée.

* **ÉPAMPREMENT.** s. m. Agric. Action d'épamprer la vigne.

* **ÉPAMPRER.** v. a. 1re conj. Agric. Oter à la vigne les pampres, les feuilles inutiles qui empêchent le raisin de mûrir.

— Se dit aussi des blés dont on diminue la végétation herbacée. Épamprer les blés.

ÉPANACLISE. s. f. (du gr. ἐπανακλίνειν, se replier sur). Antiq. gr. Mouvement d'un corps de troupes ou d'un soldat qui se replie, qui rétrograde.

ÉPANADIPLOSE. s. f. (du gr. ἐπαναδίπλωσις, je répète). Rhét. Figure de diction qui consiste à répéter, à la fin du dernier membre d'une période, le mot ou les mots par où commence le premier membre.

ÉPANALEPSE. s. f. (du grec ἐπανάληψις, action de recommencer, reprendre). Rhét. Figure d'élocution qui consiste à répéter un ou plusieurs mots, ou même un membre de phrase tout entier.

ÉPANAPHORE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ἄνω, en haut; φέρω, je porte). Gramm. Figure de mots par laquelle on répète le même mot au commencement de chaque membre d'une période.

ÉPANASTHASIE. s. f. Pathol. Syn. d'EXANTHÈME.

ÉPANASTROPHE. s. f. (du gr. ἐπαναστροφή, action de se retourner). Rhét. Figure de diction qui consiste à répéter, immédiatement au commencement d'un membre de phrase, le mot qui termine le membre précédent.

ÉPANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Épancher. S'empl. adjectiv. Eau, liqueur épanchée. Dans la poitrine, le sang, le pus, *épanchés*, sont souvent des causes de mort. Charb. Le chirurgien aurait dû former une ouverture à la partie inférieure de la poitrine, afin de donner issue au sang *épanché*. (Id.)

> [illegible]

— Fig. Que partout de leur nom la gloire est *épanchée*. Molière.

— Qui est porté à communiquer ses sentiments. Que vous en voyez d'*épanchées*, sujettes à discourir. (Bossuet.)

* **ÉPANCHEMENT.** s. m. Action d'épancher, ou d'être épanché. Féconds *épanchements* de pluie et de rosée. (Corneille.)

— Par extens. Il n'y a rien de plus contraire à la prière que l'*épanchement* de l'âme dans les sens. (Nicole.)

— Fig. Il n'y a point de loi qui puisse retenir ces *épanchements* de la royauté qui vont à récompenser la vertu. Racine. Alcine nous le faisait voir magnifique et inépuisable dans l'*épanchement* de ses dons. (Marmontel.)

— Fig. Aveu, confidence qui suppose toujours un certain attendrissement dans celui qui parle, et annonce qu'il se confie entièrement à celui qui l'écoute. Un plein *épanchement* de consolations. (Corneille.) Le sentiment est un *épanchement* affectueux dans le sein de l'amour ou de l'amitié. J.-J. Rousseau. Il n'y a plus d'*épanchements* pour les vieillards. Id. Le vieillard enchanté se livre à l'*épanchement* de son cœur. Id. On doit être sensible aux *épanchements* d'une personne sage et prudente dans sa conduite, et s'en trouver honoré. (Csse de Bradi.)

— Méd. Effusion ou extravasation d'un liquide dans quelque partie du corps qui n'est pas destinée à le contenir. Épanchement de sang, de sérosité. Épanchement séreux, purulent. Les épanchements sont des accidents redoutables : ceux qui se forment dans la tête, lorsqu'ils ne sont pas mortels, causent la paralysie, l'apoplexie ou la folie. C'est un *épanchement* de sang dans la poitrine qui causa la mort du duc de Berri, à la suite du coup de poignard que lui porta Louvel. (Charb.)

* **ÉPANCHER.** v. a. 1re conj. (rad. *pencher*). Faire couler doucement une liqueur en penchant, en inclinant le vase qui la contient. Épancher du vin. Épancher de l'huile. Les nymphes sur ses mains *épanchent* une eau pure. (De Saint-Ange.)

> [illegible]

— Par extens. Le geste du semeur, *épanchant* le grain par de larges secousses, semble la bénédiction de son prêtre. (P. de St-Victor.)

— Fig. Une forêt qui épanche ses ombres. Seul il savait *épancher* et retenir son discours. (Bossuet.) Le soleil de ses feux *épanche* les trésors. (Del.)

> [illegible]

— Fig. et fam. *Épancher sa bile.* Exhaler sa mauvaise humeur, sa colère.

— *Épancher son cœur, son âme, les sentiments de son cœur.* Ouvrir son cœur avec sincérité, avec confiance, avec tendresse. Épancher son cœur dans le sein de l'amitié. Touchés de tant de merveilles, *épanchons* nos cœurs sur la piété de Louis. (Boss.) *J'épancherai* dans votre sein, me dit-elle en m'embrassant, tous les sentiments de mon cœur.(J.-J.Rouss.) Que ne suis-je au coin de votre feu pour *épancher* mon cœur dans le vôtre! (D'Alemb.) Mais pourquoi *épancherais*-je mon cœur avec vous? (Id.)

— S'ÉPANCHER. v. pron. Se répandre. Le sang s'épanche par l'ouverture d'une veine. Les larmes, sécrétées par la glande lacrymale, *s'épanchent* dans le conduit nasal. (Charb.)

— Par extens. Se répandre, en parlant d'une foule. Cette longue masse de soldats en armes *s'épanchait* entre les hautes maisons. (G. Flaubert.)

— Fig. Le sommeil sur ses yeux commence à *s'épancher*. (Boil.)

— Fig. Ouvrir son cœur sans réserve, communiquer ses sentiments. Mon cœur pour s'*épancher* n'a que vous et les dieux. Racine. Un cœur plein d'un sentiment qui déborde aime à *s'épancher*. J.-J. Rousseau. Mon cœur trop porté ne peut se contenir au dedans de moi, il a besoin de *s'épancher*. (Id.) On ne résiste guère à *s'épancher* avec l'objet qu'on aime. (Csse de Bradi.)

> [illegible]
> Dans le sein de sa mère[illegible]

— Pathol. Se dit du sang, d'une humeur qui s'accumule dans une partie du corps qui n'est pas destinée à la recevoir.

ÉPANCHOIR. s. m. Archit. hydraul. Ouvrage d'art par lequel se déversent, s'épanchent les eaux d'un canal, d'un étang.

ÉPANDAGE. s. m. (radic. *épandre*). Agric. Action de répandre de l'engrais sur le sol.

* **ÉPANDRE.** v. a. 4e conj. (ét. lat., *e*, loin de; *pandere*, étendre, étaler). Jeter, répandre çà et là, éparpiller. Se dit au propre des choses sèches ou liquides qui peuvent s'amasser et s'amasser ensemble, et aisément se séparer. Épandre du foin pour le faner. Épandre du fumier dans un champ.

> [illegible]

— Par extens. Répandre. J'abandonne mon sang à qui voudra l'*épandre*. (Corneille.) Ce fleuve *épand* ses eaux dans les vertes prairies. (Aignan.) Et l'olive onctueuse *épandait* ses flots d'or. (Millevoye.)

— Fig. La lune épandait sa douce lumière. Dieu épandait tour à tour sur le peuple juif des fléaux et des prospérités.

> Une majesté douce *épand* sur son visage
> [illegible]
>
> La terreur de son nom qui devance ses armes
> *Épandit* dans les rangs de si vives alarmes...

— Prov. *Épands ton fumier près et marie ta fille loin.* Soigne ton avoir et garde-toi des tracas.

— S'ÉPANDRE. v. pron. Être épandu. Le Rhône, dont les flots s'*épandent* dans les plaines. (La Harpe.) D'autres pitons sont en forme de table, où l'on voit fréquemment les nuages s'amasser et s'*épandre* en forme de nappe. (B. de St-Pierre.)

— Par analogie. Des troupes qui s'épandent autour d'une ville. Les Vandales s'épandirent dans l'Afrique. Un embrasement qui s'*épand* au loin dans une forêt. (La Bruyère.) Pourquoi la foule s'*épandait*-elle à grands flots dans les maisons dans les rues? J. Sandeau.

— Fig. Il s'épand en générosités. Sa charité, comme un fleuve sorti d'une source vive et abondante, rompit ses bords et s'*épandit* sur tant de terres arides. Fléch. Partout les peuples sentent en eux-mêmes une vie nouvelle qui cherche à s'*épandre*. La Mennais.

— Se dit des regards qu'on porte au loin. En voyant ses regards s'*épandre* sur les eaux... Corneille.

— S'est dit autrefois en parlant d'une nouvelle, d'un bruit. Un bruit s'*épand* qu'Enghien et Condé sont passés. (Boil.)

— Impersonnellement. D'une planète à l'autre, il s'*épand* de longues et vastes traînées de lumière qui se croisent. (Fontenelle.)

ÉPANDU, UE. part. pass. du v. Épandre. S'empl. adjectiv. Le grain épandu sur la terre.

> [illegible]
> Du faîte des maisons descendent dans les rues.
>
> Leur front entr'ouvert et fendu
> Fait rougir la verdure
> D'un sang [illegible]

— Fig.

> [illegible]
>
> [illegible]
> Brille dans cette cour et s'offre à votre vue.

ÉPANNÉ, ÉE. part. pass. du v. Épanner.

ÉPANNELAGE. s. m. (radic. *épanneler*). Techn. Première taille d'une arête pour y pratiquer une moulure.

— Nom donné aux parties superflues retranchées d'un bloc de marbre, d'une pierre.

ÉPANNELÉ, ÉE. part. pass. du v. Épanneler. S'empl. adjectiv. Marbre épannelé.

ÉPANNELER. v. a. 1re conj. (étym. v. fr., *pannel*, panneau). On double la lettre *l* devant une syllabe muette. *J'épannelle. J'épannellerais.* Techn. Dégrossir le marbre, enlever tout ce qui excède les plans du polyèdre.

— Tailler une arête en chanfrein.

ÉPANNELLEMENT. s. m. Techn. Action d'épanneler, et résultat de cette action.

ÉPANNER. v. a. 1re conj. (rad. *panneau*). Aplanir un des côtés d'un carreau de pierre meulière.

ÉPANNEUR. s. m. Ouvrier qui épanne.

ÉPANODE. s. f. (du gr. ἐπάνοδος, récapitulation). Rhétor. Figure d'élocution, espèce de répétition qui se fait en reprenant tour à tour plusieurs mots qui précèdent, pour développer l'idée contenue dans chacun d'eux. On l'appelle aussi *régression.*

* **ÉPANORTHOSE.** s. f. (du gr. ἐπανόρθωσις, correction). Rhét. Figure qui consiste à feindre de rétracter ce qu'on avait dit, pour ajouter quelque chose de plus énergique. Ex. Il espère, que dis-je? il est sûr que vous lui rendrez justice.

ÉPANOUI, IE. part. pass. du v. Épanouir. S'empl. adjectiv. Une rose épanouie. Des fleurs épanouies. Il périssait, tel qu'une fleur qui, étant *épanouie* le matin, répand ses doux parfums dans le temps et se flétrit peu à peu vers le soir. (Fén.) Des roses *épanouies* pendaient en berceau sur toute la longueur de l'allée. (G. Flaubert.)

— Par extens.

> La fusée, en gerbe *épanouie*,
> Déchire le brouillard avec ses flèches d'or.
> V. Hugo.

— Fig. Un visage épanoui. Tous les cœurs étaient épanouis. C'est demain, ma très chère enfant, que votre cœur sera *épanoui.* (Mme de Sévigné.)

— Qui éclate au dehors. Veux-tu de ces enjouements *épanouis?* (Molière.)

* **ÉPANOUIR (S').** v. pr. 2e conj. (ét. [illegible]). Se dit des feuilles qui commencent à sortir des boutons, comme aussi et plus particulièrement des fleurs qui commencent à déployer leurs pétales hors du calice. Un bouton de rose qui s'épanouit. Des fleurs qui s'épanouissent. Les Grâces le font naître au dessus des amours, au sein d'une fleur qui s'*épanouissait* au milieu des eaux. B. de St-P.

> Elle aurait [illegible]
> Qui ne s'est point *épanouie*,
> Pouvait s'ouvrir à la fraîcheur
> Du vent qui passe et qui l'oublie. (A. DE MUSS.)

— Avec ellipse du pronom *se.* Le soleil fait *épanouir* les fleurs. (Acad.)

— Par extens. Des huîtres qui s'épanouissent au soleil. Le mortel fortuné est celui qui, chaudement roulé en boule et le ventre plein, sent son estomac qui opère et sa peau qui s'*épanouit.* (H. Taine.)

— Fig. Dans cet âge où les charmes commencent à s'*épanouir.* (Hamilton.) Son front, ce vaste champ où s'*épanouissait* sa forte pensée, était particulièrement bouleversé. (F. Fabre.)

— Fig. Devenir serein, exprimer, ressentir la joie. Son visage, son front s'épanouit. Ses traits s'épanouissent. Au récit d'un bienfait, le cœur s'*épanouit.* (Boiste.) Jérusalem s'*épanouit* en fête. (Gér. de Nerv.)

— Fig. et fam. Là-dessus sa rate s'est *épanouie* d'un rire extravagant. (Mme de Sévig.) Ah! ah! monsieur, vous voilà de bien bonne humeur, et je ne sais vraiment pas quel sujet vous croyez avoir de vous tant *épanouir* la rate. (Dancourt.) Si vous supposez pourtant qu'on puisse encore aller à la comédie pour s'*épanouir* la rate. (Volt.)

— Anat. Se dit de vaisseaux, de fibres divergeant au même point ou à peu près.

— ÉPANOUIR. v. a. Ouvrir, faire ouvrir en parlant des feuilles et des fleurs. Le soleil a épanoui ce bouton de rose.

— Fig. Faire l'éducation de l'homme, ce n'est pas seulement l'élever, c'est encore l'*épanouir.* (Le P. Félix.) Les concetti les plus exotiques peuvent *épanouir* sans crainte leurs calices singuliers. Th. Gaut.

— Fig. et fam. *Épanouir la rate.* Réjouir, faire rire. Ce conte nous a épanoui la rate.

— *La joie épanouit le visage, le cœur, l'imagination*, etc. Avec quelle satisfaction l'imagination vient se reposer sur le présent, qui la ranime et l'*épanouit.* La Harpe.

* **ÉPANOUISSEMENT.** s. m. Action de s'épanouir; époque à laquelle une fleur déploie ses pétales; ouverture de la corolle d'une fleur. La chaleur contribue beaucoup à l'*épanouissement* des fleurs. (Lav.) On cultive au Jardin du roi une espèce d'aloès serpentin sans épines, dont la fleur, grande et belle, exhale une forte odeur de vanille dans le temps de son *épanouissement*, qui est fort court. (B. de St-P.)

— Fig. L'épanouissement de la civilisation grecque. La beauté est l'*épanouissement* de l'être dans la lumière, l'harmonie, la grandeur et la bonté. (Lacordaire.) La morale est un *épanouissement* de vérités. V. Hugo.

— Fig. *Épanouissement du cœur.* Effet de la joie sur une personne dont le cœur était serré par le chagrin. ‖ *Épanouissement du visage, des traits.* Air gai et serein que prend tout à coup le visage. ‖ Famil. *Épanouissement de rate.* Action de rire, de se réjouir de quelque chose. Vous m'en eussiez rendu plus que personne par la joie que j'aurais eue de vous voir, et par les *épanouissements* de rate à quoi nous sommes fort sujets quand nous sommes ensemble. Mme de Sévigné.

— Anat. *Épanouissement des vaisseaux, des nerfs, des fibres.* Disposition qui résulte de leur subdivision à peu près au même niveau.

ÉPANTHE. adj. 2 g. (étym. gr., ἐπί, sur; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des champignons qui croissent sur les fleurs des végétaux.

ÉPAPHÉRÈSE. s. f. (ét. gr. ἐπί, sur; ἀφαιρέω, j'enlève). Méd. Saignée plusieurs fois répétée.

ÉPAPHIE ou **ÉPAPHIUS.** s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des subulipalpes.

ÉPAPHRE. s. m. (du grec ἐπαφρος, couvert d'écume). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, créé pour une espèce des îles Philippines.

ÉPAPHRODITE. s. m. (du gr. ἐπαφρόδιτος, gracieux). Entom. Genre d'orthoptères, de la famille des mantiens, que l'on trouve sur les [illegible]

ÉPAPHUS. Myth. Fils de Jupiter et d'Io, causa, dit-on, indirectement la mort de Phaéton en lui contestant sa naissance. On a dit qu'il fut le fondateur de Memphis.

ÉPARAPÉTALÉ, ÉE. adj. Bot. Se dit des fleurs qui sont dépourvues de parapétales, c'est-à-dire de nectaires.

★ÉPARCET. s. m. **ÉPARCETTE.** s. f. Bot. V. ESPARCETTE.

ÉPARCHIE. [illegible]

[illegible]

★ÉPARER (S'). [illegible]

ÉPARGNANT. part. prés. du v. Épargner.

★ÉPARGNANT, ANTE. adj. [illegible] épargnant. Être d'humeur épargnante.

— Substantiv. Les épargnants.

★ÉPARGNE. s. f. (et. V. ÉPARGNER). [illegible] mesquine, sordide, honteuse. Faire des épar- [illegible] herbe. Ainsi l'ordre et la règle lui tiennent lieu d'*épargne*, et il s'enrichit de ce qu'il a dépensé. (J.-J. Rousseau.)

— *Épargne* [illegible] faite sur la nourriture, sobriété. Premièrement, elle est nourrie et élevée dans une grande *épar-* [illegible]

— *Aller à l'épargne.* S'attacher à épargner.

— Ce qu'on a épargné, économisé. Vivre de ses épargnes. Acheter quelque chose de ses épargnes, avec ses épargnes. On travaille parce qu'on doit laisser à ses enfants ou à ceux qu'on aime le fruit de ses sueurs et de ses *épargnes*. (De Jussieu.) Un ouvrier qui met de côté deux francs par semaine ne peut pas tirer parti de cette faible somme; il est obligé d'accumuler les *épargnes* de plusieurs semaines, de plus [illegible]

— Fig. Elle prétend jouir de ses *épargnes* et vivre sur sa réputation acquise. (M^me de Sév.)

— Se dit encore en parlant du temps et de [illegible] belle épargne que celle du temps. L'épargne des mots. Médecin n'employant qu'avec une sage *épargne* les ressources de l'art. (Condorcet.)

— Fig. *Aller à l'épargne des mots.* Affecter la concision.

— B.-arts. *Tailler en épargne.* Se dit d'une manière de graver qui consiste à enlever le fond, en ménageant ou laissant en relief les parties qui doivent paraître. Les gravures sur bois sont taillées ou gravées en épargne.

— Dor. Mélange de blanc d'Espagne, de sucre et de gomme, dont on couvre les parties qui doivent être brunies.

— Écon. polit. *Caisses d'épargne.* Institutions destinées à recevoir les plus petites épargnes et à les tenir toujours à la disposition des déposants, tout en leur en servant les intérêts. La première caisse d'épargne fut créée à Berne en 1787; elle fut imitée à Édimbourg en 1813, à Londres en 1816, et à Paris en 1818. En 1835, la loi intervint dans l'organisation des caisses d'épargne, pour fixer le maximum des sommes à déposer et le taux des intérêts.

— Hist. Nom qu'on donnait au trésor royal. Billet de l'Épargne. Ordonnance de l'Épargne. Le trésorier de l'Épargne. Je suis ingrat à la vérité, si je ne m'estime plus son redevable que d'un roi qui aurait vidé les coffres de son *Épargne* pour m'enrichir. (Malh.) Remplir l'*Épargne* du prince. (Fléch.)

— Hort. *Poire d'épargne.* Variété de poire de moyenne grosseur, peu colorée, et de forme [illegible]

ÉPARGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Épargner. S'empl. adjectiv. Il fit à la reine des funérailles très magnifiques où rien ne fut *épargné*. (Rollin.) Ne lui dites pas que la vie d'un premier prince du sang, si nécessaire à l'État, doit être *épargnée*. (Boss.) Une seule église fut *épargnée*, et ce fut l'église du Saint-Sépulcre. (Chateaub.) La terre de Chanaan ne fut pas *épargnée* dans cette stérilité extraordinaire. (De Sacy.) L'écureuil est un joli petit animal qui, par l'innocence même de ses mœurs, mériterait d'être *épargné*. (Buff.) Il y a formation de capital, quelle que soit la chose dans laquelle [illegible]

[illegible]

★ÉPARGNER. v. a. 1^re conj. (ét. inconn.; peut-être le lat. *parcere*, qui a le même sens). User d'épargne dans la dépense. N'y pas employer tout l'argent qu'on y pourrait appliquer. Épargner son bien. Épargner son argent. Ne pas épargner sa bourse, la bourse de ses amis. Ce que l'on prodigue, on l'ôte à son héritier; ce que l'on *épargne* sordidement, on se l'ôte à soi-même. (La Bruy.)

— [illegible] homme qui *épargne* beaucoup, que c'est une âme basse et resserrée. (Malherbe.) Renoncez [illegible] Ils me firent voir que sans rien retrancher de [illegible] *gner* beaucoup, et d'augmenter leur revenu plu- [illegible]

— *Épargner sur.* Épargner sur sa table, sur sa toilette. Le paysan se soucie moins d'épargner le produit que d'*épargner* sur les fruits. (J.-J. Rousseau.)

— Ménager quelque chose que ce soit, ne l'employer qu'avec scrupule, qu'avec réserve. Épargner le beurre, l'assaisonnement, la chandelle. [illegible] *Ne point épargner* [illegible] *queurs dans un repas.* En donner aux convives autant qu'ils peuvent en désirer.

— Fig. [illegible] *peine, ses soins.* Elle n'a *épargné* aucun soin [illegible] jettie. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Ils s'avancent à la grandeur par toutes sortes de voies, sans *épargner* les plus criminelles. (Boss.)

— [illegible] mourir Télémaque. (Fén.)

— Fig. *Épargner une chose à quelqu'un.* L'en dispenser ou l'en préserver, ne pas la lui faire subir. Épargner à quelqu'un de la peine, du travail, lui épargner un soin, un embarras. Je vous *épargne* souvent de lire mes peines sur votre sujet. (M^me de Sévigné.) Puisse-t-il *épargner* [illegible] M^me de Staël

— Cesser, en parlant d'un discours inutile ou qui déplaît. Ne m'*épargnez* pas vos lettres. (Malherbe.) Enfin pour *épargner* les discours [illegible] *Épargnez-moi le reste*, pour Ne continuez point [illegible] Ah! daignez m'*épargner* le reste. (Vieille chanson.)

— Par extens. Faire que l'on n'ait pas besoin d'une chose. Ces deux maximes bien entendues *épargneraient* beaucoup de préceptes de morale. (J.-J. Rouss.)

— Prendre soin, ne pas exposer. Toutefois, [illegible] sang des chrétiens. (Anquetil.)

— Ménager, respecter. Épargner la vieillesse, l'enfance. Épargner l'infortune, la douleur. Grands dieux! *épargnez* mes malheurs. (Rac.) Le peuple aime les rois qui savent l'*épargner*. (Id.) Si tu veux qu'on t'*épargne*, *épargne* aussi les autres. (La Font.) Le sort qui vous poursuit ne m'a point *épargné*. (Volt.)

— Fig. *Épargner quelqu'un.* Ne pas le traiter aussi mal qu'on pourrait le faire. Je pouvais lui faire beaucoup de mal, mais je l'ai épargné. Son imposition est moins forte que celle des autres; on l'a épargné.

— Se dit aussi dans le sens de Parler avec modération.

[illegible] LA FONTAINE.

— *N'épargner personne.* Accuser, censurer tout le monde, médire de tout le monde. Homme méchant et qui n'épargne personne.

— *Ne pas épargner quelqu'un.* Le mettre en avant, l'employer en toute occasion. Si je suis à portée de vous rendre service, je vous prie de ne me pas *épargner*. (Volt.)

— Faire grâce à quelqu'un, ne pas l'envelopper dans le traitement qu'on fait éprouver à d'autres. Épargner les vaincus. En perdant tous les miens, tu m'as seul *épargné*. (Corn.)

— Fig. Dieu les *épargne* si peu qu'il ne craint pas de les sacrifier à l'instruction du reste des hommes. (Boss.) Les coups de votre colère l'ont *épargné* au milieu des débris de son auguste famille. (Mass.) La mort n'*épargne* personne. (Fléchier.)

— *Épargner la sensibilité, épargner l'amour-propre, la modestie*, etc., [illegible] rais en dire beaucoup davantage, si je ne voulais *épargner* la modestie de ces pères. (Boss.)

— Loc. prov. *N'épargner ni Gaultier ni Garguille.* N'épargner ni ami ni ennemi.

— Arg. *Épargner le Poitou.* Se méfier, prendre ses précautions.

— Menuis. Former une seconde figure en poussant celle qu'on s'est proposée.

— Peint. et Dess. Employer le blanc de l'ivoire ou du papier pour produire sans peinture ni crayon les lumières des chairs. || *Épargner des blancs.* Laisser en blanc certaines parties d'un dessin, d'une gravure, d'une peinture, pour obtenir des effets de lumière.

— Techn. Ménager quelque chose dans la matière que l'on travaille, de manière à en tirer un embellissement, ou même quelque pièce [illegible] ceau de buis. || Étendre l'épargne sur une pièce [illegible]

— [illegible] Le tailleur a épargné un gilet sur le drap de ce manteau.

— **S'ÉPARGNER.** v. pron. Ménager ses pas, ses soins, son crédit. S'il peut vous obliger, il ne s'y épargnera pas.

— *Ne pas s'épargner.* Parler franchement de soi.

— *S'épargner quelque chose.* Se refuser à soi-même quelque chose, s'en priver. S'épargner jusqu'à la nourriture.

— Fig. *S'épargner une chose.* S'en dispenser, s'y soustraire. S'épargner des soins, de l'embarras, des inquiétudes. *Épargnez-vous* au moins de faire quatorze lieues en un jour. (M^me de Sévigné.) Que de larmes je me serais *épargnées*, si j'avais su faire seulement un chapeau de paille! (B. de St-P.)

— Se traiter avec ménagement de part et d'autre. Ces deux adversaires ne se sont pas épargnés.

ÉPARGNEUR, EUSE. s. Technol. Celui, celle qui épargne.

ÉPARITE. s. m. Antiq. gr. V. ÉPARÈTE.

ÉPARPILLÉ, ÉE part. pass. du v. Éparpiller. S'empl. adjectiv. Des papiers qui sont éparpillés. Le long et gros bec du toucan, et sa langue faite en plume, étaient nécessaires à un oiseau qui cherche les insectes *éparpillés* dans les sables humides des rivages de l'Amérique. (B. de St-P.)

— Fig. Nous trouvons notre pauvre secret *éparpillé* partout. (M^me de Sévig.) Nous allâmes habiter un petit village *éparpillé* sur les bords d'une petite rivière. (Ch. Nodier.)

— Bot. *Éparpillé* est employé quelquefois comme synonyme d'ÉPARS.

★ÉPARPILLEMENT. s. m. (pr. *é-par-pi-lle-man*, *ll* mouill.). Action d'éparpiller; état de ce qui est éparpillé. L'éparpillement de la lumière. L'éparpillement des livres, des papiers de quelqu'un.

★ÉPARPILLER. v. a. 1^re conj. (pr. *é-par-pi-llé*, *ll* mouill.; ét. ital., *sparpagliare*, fait du préf. *es*, et du prov. *parpalhô*, papillon). Répandre, disperser çà et là. Il se dit en parlant de certaines choses minces et légères. Éparpiller de la paille, du foin. Éparpiller de la braise. Éparpiller de la cendre. Éparpiller des livres, des papiers.

[illegible]

— Par anal. *Éparpiller ses troupes, ses forces.* Les distribuer en petits corps éloignés les uns des autres.

— Fig. Éparpiller son argent. Éparpiller ses idées. Éparpiller ses productions, ses œuvres. La vie de Paris *éparpille* toutes ses idées. (Voltaire.)

Partout la Providence
[illegible]
[illegible] BOILEAU.

— Peint. *Éparpiller les lumières.* Les répandre çà et là sur un tableau, de façon qu'elles ne forment plus de masses, n'étant point contrastées par les ombres qui les soutiennent.

— **S'ÉPARPILLER.** v. pron. Être éparpillé. Des papiers qui s'envolent et qui s'éparpillent.

— Par extens. Une centaine de personnes *s'éparpillaient* devant une scène où s'exerçait un médiocre jongleur. (L. Veuillot.)

— Fig. Ces bonnes créatures qui n'imaginaient pas que les secrets de leur beauté et de leurs caprices *s'éparpilleraient* dans l'univers. (Gér. de Nerv.)

[illegible]
(V. HUGO.)

— Ne pas être fixe dans ses idées. Recueillez-vous-y, au lieu de vous y *éparpiller*. (M^me de Maintenon.)

— Syn. comp. **ÉPARPILLER, DISPERSER.** *Disperser* se dit des objets un peu considérables que l'on sépare, que l'on éloigne les uns des autres, à des distances plus ou moins considérables. *Éparpiller* se dit des menus objets qu'[illegible] sidérables. *Éparpiller* suppose aussi des objets légers et que le vent seul peut quelquefois *disperser*.

ÉPARQUE. s. m. (ét., V. ÉPARCHIE). Hist. Préfet de Constantinople, sous le Bas-Empire.

★ÉPARS, ARSE. adj. (pron. *é-par*; étym. lat., *sparsus*, part. pass. de *spargere*, disperser). Répandu çà et là, dispersé sans ordre. Des troupeaux épars dans la campagne. Des bataillons épars dans la plaine. Des documents épars dans les archives. Les membres *épars* de la vipère coupée en morceaux ont encore du venin. (Voltaire.) Il a recueilli les lumières *éparses* dans les contrées qu'il avait parcourues. (Barth.) La Pologne se mettait en mouvement; ses membres *épars* tendaient à se rejoindre. (Thiers.)

[illegible]
ST-LAMBERT.

— *Des cheveux épars.* Des cheveux flottants et en désordre. Elles secouent leurs cheveux *épars* comme des bacchantes. (Fén.)

[illegible]
Et ces cheveux *épars* dont vos yeux sont cachés.
RACINE.
[illegible]
C. DELAVIGNE.

— Par extens. Sans fixité. Il est sûr que mille liaisons secrètes doivent être le fruit de leur manière de vivre *éparses* et isolées parmi les hommes. (J.-J. Rousseau.)

— Bot. Se dit des feuilles, quand elles sont solitaires sur un même plan horizontal autour de la tige.

ÉPARS. s. m. Mar. Se dit de petits éclairs qui ne sont pas suivis de coups de tonnerre.

ÉPARSEMENT. adverb. D'une manière éparse.

ÉPARSER. v. a. 1^re conj. Néolog. Rendre épars.

ÉPART. s. m. Techn. Pièce de bois qui lie ensemble les brancards d'une charrette.

— Bot. Syn. de SPART.

ÉPARTIR (S'). v. pron. 2^e conj. Se distribuer. La bruine à son choix s'*épart* sur les humains. (Corneille.) Vieux mot.

★ÉPARVIN ou **ÉPERVIN.** s. m. (du bas-lat. *spavenus*). Art vétér. Nom donné autrefois à l'éminence osseuse qui est à la partie latérale interne et supérieure de l'os du canon. On appelle aujourd'hui *éparvins* des tumeurs osseuses qui se développent dans l'articulation du jarret du cheval, et qui peuvent être produites par des coups, des chutes, des travaux forcés, etc. Un jour, entre une dissertation sur l'entretien des prairies artificielles et une discussion sur l'*éparvin* d'une jument... (J. Sandeau.) || *Éparvin de bœuf.* Celui qui occupe toute la face interne du jarret; il est ainsi appelé parce qu'il donne à cette partie la forme du jarret du bœuf. || *Éparvin calleux.* Celui qui est situé à la face interne et inférieure du jarret. || *Éparvin sec.* Celui qui n'est point apparent à l'extérieur.

ÉPATANT. part. prés. du v. Épater.

ÉPATANT, ANTE. adj. Pop. Surprenant. Une nouvelle épatante.

ÉPATAROUFLER. v. a. 1^re conj. Arg. Étonner au plus haut point.

ÉPATE. s. f. Arg. Air d'importance.

— *Faire de l'épate.* Faire des embarras. Ces jeunes troupiers font de l'*épate*, des embarras, si vous aimez mieux. (J. Noriac.)

ÉPATÉ, ÉE. part. pass. du v. Épater. S'emploie adjectiv. Un verre épaté.

— Fam. *Nez épaté.* Nez gros, large et court. Les nègres ont le nez *épaté*. (Acad.) On peut dire qu'il est très commun d'y voir des pointes de nez *épatées*. (La Harpe.)

— Pop. Surpris. Je suis épaté de ces aventures.

— Mar. *Haubans, galhaubans épatés.* Ceux qui font un certain angle avec la tête de leurs mâts.

— Techn. *Sertissure épatée.* Celle dont la circonférence est plus large en bas qu'en haut.

ÉPATEMENT. s. m. (rad. *épater*). Mar. Angle plus ou moins ouvert que le bas des haubans forme avec le mât sur la tête duquel ils sont capelés.

— État de ce qui est épaté. L'épatement du nez des nègres.

— Pop. Étonnement, stupéfaction.

— Bot. Nom de filaments en forme de patte.

★ÉPATER. v. a. 1^re conj. (rad. *patte*). Techn. Donner à un ouvrage d'art, à un corps, moins de saillie qu'il n'en doit avoir, et peu de hauteur, eu égard à la base.

— *Épater un verre.* En rompre le pied. || Dans le même sens, *Épater un chien.* Lui casser la patte.

— Écraser. Épater le nez d'un enfant.

— Pop. Faire tomber sur les pattes, et fig., Surprendre. Cela vous épate. Il nous regarde d'une façon triomphante, et il dit : Je les ai *épatés*, les bourgeois! (Privat d'Anglemont.)

— **S'ÉPATER.** v. pr. Être épaté. Il s'est épaté au milieu de la salle.

— Tomber de toute sa longueur.

— Se laisser tomber, se jeter. Ils ne s'asseyaient pas en fils de financier, c'est-à-dire en s'*épatant* dans un fauteuil. (Roger de Beauvoir.) Je viens au beau milieu m'*épater* lourdement. (V. Hugo.)

— Pop. Être surpris. Il s'épate de tout.

ÉPATEUR. s. m. Arg. Faiseur d'embarras.

ÉPAUFRER (S'). v. pron. 1^re conj. Constr. Éclater. Se dit de l'éclat du parement d'une pierre, emporté par un coup de têtu mal donné. L'assise est alors exposée à se fendre, ou du moins à s'*épaufrer* sur les arêtes. (Gourlier.)

ÉPAUFRURE. s. f. (rad. *s'épaufrer*). Constr. Éclat détaché du parement d'une pierre de taille par un coup de masse mal appliqué.

★ÉPAULARD. s. m. (rad. *épaule*). Ichtyol. Nom vulgaire d'un dauphin de la section des marsouins, qu'on appelle aussi *orque*.

★ÉPAULE. s. f. (ét. lat., *spathula*, omoplate). Partie du corps qui joint le cou au bras, chez l'homme. L'épaule est soutenue par deux os, la clavicule et le scapulum; de forts ligaments unissent ces os entre eux, ainsi qu'aux os de la poitrine et du bras; elle est mue par des muscles nombreux qui la fixent au tronc. Avoir une grosse épaule, une épaule plus forte que l'autre. Avoir les épaules larges, de larges épaules. Avoir l'épaule démise, rompue, fracassée. On l'a vu porter lui-même les corps morts de ses soldats, et courber ses *épaules* royales sous ces fardeaux de charité et de mi-

séricorde chrétienne. (Fléch.) Nous étions *épaule* contre *épaule*, pied contre pied, tous les nerfs tendus et les bras entrelacés comme des serpents, chacun s'efforçant d'enlever de terre son ennemi. Fén. En reconnaissance, nous vous reporterons chez vous sur nos *épaules*. B. de St-Pierre.

> Je vous ai vus cent fois sous sa main bienfaisante
> Courber servilement une *épaule* tremblante. (Boileau.)

— *Avoir la tête enfoncée dans les épaules*. Avoir le cou très court, en sorte que la tête touche presque aux épaules, et qu'on paraisse engoncé.

— *Hausser les épaules, lever les épaules*. Témoigner du déplaisir, du mépris, en haussant les épaules. Voilà, dit-il en levant les *épaules*, de bien plates niaiseries. (Voltaire.) On dit de même : Hausser les épaules de pitié, de mépris.

— *Plier les épaules*. Témoigner par ce mouvement sa désapprobation.

— Fig. et fam. *Ployer les épaules*. Se soumettre, s'humilier. Ils n'eurent donc plus d'autre parti à prendre que de ployer les *épaules*, ces *épaules* rendues à la consistance du fer. (Saint-Simon.)

— *Marcher des épaules*. Balancer les épaules en marchant.

— Fam. *Manger, jouer par-dessus l'épaule*. Manger, jouer derrière les autres, sans avoir de place à la table.

— *Lire par-dessus l'épaule*. Lire ce que tient une personne derrière laquelle on est placé.

— Fig. et fam. *Regarder, traiter quelqu'un par-dessus l'épaule*. Le regarder, le traiter avec mépris.

— *Faire une chose par-dessus l'épaule*. La faire avec négligence.

— Fig. et fam. *Porter quelqu'un sur les épaules*. Se dit d'un homme qui est à charge, qui déplait. Elle nous portait tous sur ses *épaules*, tous nos discours lui déplaisaient. (Mme de Sévigné.)

— On le dit aussi des choses. Quand nous n'aurons plus Philisbourg sur nos *épaules*... (Mme de Sévigné.)

— *Être sur les épaules de quelqu'un*. Lui être à charge.

— Fam. *Prêter l'épaule, donner un coup d'épaule à quelqu'un*. Venir au secours de quelqu'un. L'aider en quelque chose.

— *Prêter l'épaule à une chose*. La favoriser.

> Perfides, vous prêtez *épaule* à leur retraite,
> Et c'est ce qui vous fait me la tenir secrète.
> (Corneille.)

— *Faire épaule*, s'est dit dans le même sens. Les stoïciens disent que les vices sont utilement introduits pour donner prise et faire *épaule* à la vertu. (Montaigne.)

— Fig. et fam. *Mettre quelqu'un dehors par les deux épaules*. Le chasser honteusement. On dit que M. de Grignon a ordre d'aller pousser par les *épaules* le vice-légat hors d'Avignon. (Mme de Sévigné.)

— Loc. prov. *Mettre à quelqu'un le mousquet sur l'épaule*. Le faire partir comme soldat, l'envoyer à la guerre. || *Pousser le temps avec l'épaule*. Gagner du temps, ou se désennuyer comme on peut, en attendant quelque chose. Voilà comme je suis à toujours pousser le temps avec *l'épaule*. (Mme de Sévigné.) Vos lettres me donnent courage et m'aident à pousser le temps par l'*épaule*, comme on dit en ce pays. (Racine.) || *Il est bien large, mais c'est des épaules*. Se dit, par plaisanterie, d'un avare. || *Il n'a pas les épaules assez fortes, il a les épaules trop faibles*. Signifie qu'un homme n'a pas assez de talent, assez de bien ou de ressources. Il a les épaules trop faibles pour entreprendre cette affaire.

— Partie du corps qui joint le cou à la jambe de devant, chez les quadrupèdes. Bœuf, cheval qui s'est blessé à l'épaule, qui s'est démis l'épaule.

— Loc. prov. *Sentir l'épaule de mouton*. Sentir mauvais. || *Ne pas jeter les épaules de mouton par la fenêtre*. Être très avare.

— Art culin. Épaule d'un animal tué à la boucherie, et que l'on accommode de différentes manières. Épaule de mouton braisée. Épaule de veau rôtie, à la bourgeoise. Épaule d'agneau en musette.

—Entom. Dans les insectes hexapodes, se dit du second article des pattes antérieures au bras, et, quelquefois aussi, des coins antérieurs du test de la poitrine.

— Escr. *Avoir de l'épaule*. Faire tous les mouvements avec cette partie du corps. C'est un grand défaut dans un tireur que d'avoir de l'épaule.

— Fortif. *Épaule d'un bastion*. Le flanc d'un bastion. || *Angle d'épaule*. Angle qui est entre le flanc et la face d'un bastion.

— Manég. *L'épaule en dedans*. Manœuvre d'équitation qui s'exécute en amenant les épaules du cheval dans le manége, et en conservant toujours les jambes de derrière sur la piste. || *Épaule gagnée*. Se dit du cavalier qui sait diriger les épaules d'un cheval. || *S'abandonner sur les épaules*. Se dit d'un cheval qui ne s'assied pas sur les hanches et ne plie pas les jarrets. || *Trotter des épaules*. Se dit d'un cheval dont le trot est lourd.

— Mar. Partie de la muraille extérieure d'un navire comprise entre l'éperon et les porte-haubans de misaine. || *Épaule de mouton*. Sorte de voile triangulaire.

— Techn. *Épaule de mouton*. Cognée à l'usage des charpentiers. || En Belgique, Tuyau de bois que les tisserands chargent de fil pour faire la trame de l'étoffe.

ÉPAULÉ, ÉE part. pass. du v. Épauler. S'emploie adjectiv. Qui a l'épaule démise ou rompue. Un cheval épaulé.

— *Bête épaulée*. Bête de trait ou de somme qui ne vaut plus rien, et qui n'est plus en état de servir. || Fig. et pop. Personne absolument sans esprit, sans capacité. C'est une bête épaulée que cet homme-là. || Se dit aussi d'un homme qui a perdu son crédit, sa réputation. || Se dit d'une fille qui s'est déshonorée. On l'a trompé, on lui a fait épouser une bête épaulée.

— Appuyé contre l'épaule. Un fusil épaulé.

— Soutenu par des protections. Un employé épaulé par ses chefs.

— Art milit. Protégé par un épaulement.

— Hort. *Arbre épaulé*. Arbre dont le vent a cassé les branches.

— Mar. Se dit d'un navire soutenu au tangage par l'épaule. Un vaisseau mal épaulé.

* **ÉPAULÉE**. s. f. Effort que l'on fait avec l'épaule pour pousser quelque chose. Rouler une pierre, faire avancer une poutre par épaulées.

— Fig. et fam. *Faire une chose par épaulées*. La faire à diverses reprises et avec négligence.

— Charge qu'on porte sur l'épaule.

— Bouch. Quartier de devant du mouton, dont on a retranché l'épaule.

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille du genre telline.

— Constr. *Maçonnerie faite par épaulées*. Maçonnerie qui n'est pas élevée de suite ni de niveau, mais à diverses reprises par redans.

* **ÉPAULEMENT**. s. m. rad. *épaule* Constr. Nom par lequel les charpentiers désignent les deux faces suivant lesquelles on a coupé une pièce de bois pour former un tenon, et sur lesquelles cette pièce de bois s'appuie lorsqu'elle presse la pièce avec laquelle elle est assemblée. || Mur qui sert à soutenir des terres.

— Fortif. Partie avancée d'un flanc couvert non arrondi. || Dans les ouvrages de campagne, Sorte de massif de terre ou parapet, qui sert à se garantir des feux de l'ennemi, à favoriser les approches, etc. || En général, Tout accident de terrain à l'abri duquel on peut dérober certaines manœuvres à l'ennemi, ou le contenir en s'y appuyant.

— Fig. Dans le dessein de se faire un *épaulement* contre le cardinal, il se jeta plus que jamais aux jésuites. (St-Simon.)

— Hydraul. Nom des murs entre lesquels est comprise la passe navigable d'un barrage.

— Mar. Se dit de l'avant d'un vaisseau, lorsqu'il est renflé avec grâce, et forme une belle opposition à la mer, dans les grands sillages.

— Men. Petit espace de bois plein entre deux mortaises, ou entre une mortaise et l'extrémité de la pièce.

— Techn. Partie du fusil où s'attachent les oreilles de l'anneau.

* **ÉPAULER**. v. a. 1re conj. Rompre, démettre l'épaule. Il ne se dit qu'en parlant des quadrupèdes. Épauler un cheval, un mulet.

— Aider, assister. Épauler quelqu'un, l'épauler de tout son crédit, de tout son pouvoir. C'est bien la moindre chose que nous devions faire que d'*épauler* de nos louanges le vengeur de nos intérêts. (Molière.)

— Art milit. Appuyer une arme à feu contre l'épaule. Épauler un fusil, une arquebuse. || *Épauler des troupes*. Les mettre à couvert du canon par un épaulement.

— Constr. *Épauler une maison*. L'étayer.

— Coutell. Faire baisser une partie et monter l'autre, à l'aide de la lime et du marteau.

— Mar. *Épauler un navire*. Augmenter les façons de son avant.

— Techn. Diminuer la largeur d'un tenon, pour qu'elle soit égale à celle de la mortaise.

— **S'ÉPAULER**. v. pron. Être épaulé. Un cheval qui s'est épaulé.

— Fig. S'entr'aider. Des frères, des associés qui réussissent en s'épaulant.

— Agric. Se dit d'un arbre qui périt d'un côté et porte sa sève d'un autre côté. Les vieux arbres sont sujets à s'épauler.

— Art milit. Se couvrir d'un épaulement.

ÉPAULETIER. s. m. (rad. *épaulette*). Se dit, fam. et par dénigrement, des officiers en général, et particulièrement de ceux qui tirent vanité de leurs épaulettes.

* **ÉPAULETTE**. s. f. (rad. *épaule*). Bande de toile, d'étoffe, attachée sur la partie du vêtement qui couvre l'épaule. Les épaulettes d'une chemise. Les épaulettes d'une robe.

— Ruban que les religieuses s'attachent sur l'épaule.

— Large galon garni de franges que les militaires portent sur chaque épaule, de même forme et de même couleur pour les simples soldats d'une même arme, mais variant pour les officiers et indiquant par divers changements le grade dont ils sont pourvus. L'usage des épaulettes est d'origine française, et c'est au maréchal de Belle-Isle qu'on doit cette marque distinctive, dont la forme et la grandeur ont subi chez nous de nombreuses variations. Les franges des épaulettes sont en laine pour les soldats, en or ou argent pour les officiers, tissées à gros grains, dits graines d'épinards, pour les officiers supérieurs.

— Particulièrement. Épaulettes d'officier. Porter l'épaulette. Obtenir, recevoir des épaulettes. On n'a pas cherché une *épaulette* sur un champ de bataille, lorsqu'on peut l'avoir dans une antichambre. (Napol.) Il n'est aucun soldat qui, avec du courage et de la bonne conduite, ne puisse espérer de trouver un jour une *épaulette* au fond de sa giberne. (De Juss.)

> Son habit [illegible]
> De [illegible]
> (Voltaire.)

— *Gagner ses épaulettes*. Mériter son grade par son courage, par une action d'éclat.

— Entom. Pièce qui enveloppe la base de l'aile antérieure des insectes hyménoptères.

— Mar. Nom d'une entaille rectangulaire que l'on fait sur l'arête d'une pièce de bois devant servir d'appui aux oreilles d'une pièce qui s'endente avec la première. || Renfort qui sert d'arrêt dans un mât.

— Typogr. Pièce de fer adaptée au corps de certaines presses en fonte.

ÉPAULIÈRE. s. f. (radic. *épaule*). Sorte de bretelle, bande d'étoffe qui soutient un pantalon, une jupe d'enfant.

— Partie de l'armure d'un chevalier, qui couvrait et défendait l'épaule.

—Entom. Nom donné à chacune des trois pièces mobiles placées en dedans de l'apophyse bifurquée des élytres des insectes coléoptères.

— Techn. Pièce métallique qui réunit le casque de certains scaphandres au vêtement imperméable.

ÉPAULIES. s. f. pl. V. APAULIES.

ÉPAULU, UE. adj. Burl. Qui a de grosses épaules.

ÉPAURE. s. f. Navig. Solive qui sert à faire la levée d'un bateau foncet.

* **ÉPAVE**. adj. 2 g. (du lat. *expavere*, s'effrayer). Jurispr. Se dit des choses égarées, et dont on ne connaît point le propriétaire. Biens épaves. Cheval épave. Vache épave. Des bêtes épaves.

— **ÉPAVE**. s. f. Chose égarée, abandonnée. S'emparer des épaves. Confisquer les épaves. Les *épaves* appartiennent à l'État. (Acad.)

— *Épaves d'abeilles*. Essaims égarés. || *Épaves d'eau*. Effets trouvés au milieu des fleuves ou rivières navigables, ou sur leurs rives. || *Épaves foncières et immobilières*. Héritages abandonnés et dont le propriétaire est inconnu. *Épaves maritimes*, ou simplement *épaves*. Objets naufragés que la mer rejette sur ses bords. Ceux qui ne savaient point nager s'échappèrent sur des planches et des *épaves* de toute sorte. (E. Renan.)

— *Droit d'épave*. Droit de s'approprier les épaves.

— Fig. Restes d'une perte. Les épaves d'une immense fortune. Il se cramponne à l'*épave* du trône qui lui reste encore. (P. de St-Victor.)

ÉPAVÉ, ÉE. adj. (rad. *épave*). Anc. législ. Qui est né hors du royaume, sans que l'on sache précisément en quel lieu.

ÉPAVITÉ s. f. Dr. cout. Droit d'épave. || Quelquefois, Droit d'aubaine.

ÉPE. s. m. (ét. gr., αἶπος, élévation). Entom. Genre de coléoptères subulipalpes, établi pour une seule espèce, l'épe fauve.

* **ÉPEAUTRE** s. m. (lat. *spelta*, sorte de blé). Bot. Espèce de blé rouge tout à fait distincte du froment, que l'on cultive en France dans certains pays de montagnes ; il donne une farine moins abondante que plusieurs autres espèces de blé, et d'une fermentation plus difficile. Galette d'épeautre. De la bouillie d'épeautre. De la paille d'épeautre.

ÉPEC. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pic varié.

ÉPÊCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Épêcher. S'empl. adjectiv. Poêle épêchée.

ÉPÊCHER. v. a. 1re conj. (rad. *pêcher*). Sal. Puiser ce qui reste au fond de la chaudière ou poêle pour le reporter au réservoir. Épêcher la poêle.

ÉPÊCHISTE. s. m. Sal. Ouvrier qui épêche.

* **ÉPÉE**. s. f. (ét. lat., *spatha*, large épée, et outil de tisserand ; ou du celt. *spadaim*, abattre, tuer). Arme offensive que l'on porte au côté, enfermée dans un fourreau. Longue épée. Courte épée. Épée de longueur. Épée de rencontre. Épée de combat. Épée à garde d'argent. Épée à poignée d'acier, de nacre, etc. Coup d'épée. La garde, la poignée, le pommeau d'une épée. Ceindre l'épée. Un premier coup d'*épée* égale tous les [illegible]. (Corn.) Laissant leur tête, brûlant d'une sainte impatience, s'avance l'*épée* d'une main, le bouclier de l'autre. (Fléch.) Monsieur, prenez la peine de choisir de ces deux *épées* laquelle vous voulez. (Mol.) S'il était là, je lui donnerais tout à l'heure de l'*épée* dans le ventre. (Id.) Le czar, après le repas, fit rendre les *épées* à tous les officiers. (Volt.)

> Il a brisé la lance et l'épée homicide
> Sur qui l'impiété fondait son ferme appui.
> (J.-B. Rousseau.)

— Fig. La bêche des esclaves a fait plus de bien que l'*épée* des conquérants n'a fait de mal. (B. de St-Pierre.)

— *Plat d'épée*. Partie plate de la lame d'une épée.

— *Épée à deux mains*. Épée à lame très longue dont on se servait au moyen âge.

— *Épée à deux tranchants*. Épée qui coupe des deux côtés. || Fig. Moyen de nuire aux autres qui peut être aussi nuisible à celui qui s'en sert.

— *Épée de chevet*. Courte épée que l'on plaçait sous son chevet pendant la nuit. || Fig. Chose, personne dont on use en toute circonstance. Toujours parler d'argent ! voilà leur *épée* de chevet, de l'argent ! (Molière.)

— *Épée flamboyante*. Épée dont la lame est très brillante, et semble jeter des flammes.

— *Épée d'État*. Épée qu'on porte, dans les cérémonies solennelles, devant le souverain de la Grande Bretagne.

— Fig. *Épée de Damoclès*. V. DAMOCLÈS.

— *Passer au fil de l'épée*. Massacrer, égorger. Leurs habitants furent passés au fil de l'*épée*. Bossuet.

— *Mettre la main à l'épée*. Se mettre en devoir de tirer l'épée, la tirer à demi. || Tirer l'épée tout à fait hors du fourreau

— *Faire mettre à quelqu'un l'épée à la main*. Le forcer à se battre. Je fis dessein de lui faire mettre l'*épée* à la main. (Malherbe.)

— Fig. *Tirer l'épée*. Se dit d'un prince, d'une nation qui déclare la guerre. La Suède n'avait pas encore tiré l'épée. || Signifie aussi Faire personnellement la guerre. Charles-Quint, qui n'avait pas encore tiré l'*épée*, tient en prison à Madrid, non seulement un roi, mais un héros. (Voltaire.)

— *Poser l'épée*. Cesser de combattre.

— *Rendre son épée*. S'avouer vaincu ou se déclarer prisonnier.

— *Briser son épée*. Abandonner le service militaire.

— *Mettre son épée au service de quelqu'un*. Offrir de se battre pour lui. S'enrôler dans l'armée d'un prince ou d'un pays.

— *Porter l'épée*. Être officier. || Signifie aussi Être gentilhomme, quand les nobles seuls avaient le droit de porter l'épée.

— *N'avoir que la cape et l'épée*. Se disait d'un gentilhomme sans fortune.

— *Roman de cape et d'épée*. Roman d'aventures héroïques.

— *Faire deux coups d'épée*. S'est dit pour Se battre en duel.

> [illegible]
> [illegible]
> (Corneille.)

— *Un coup d'épée dans l'eau*. Se dit d'un effort qui n'aboutit à rien.

— Fig. et fam. *Faire un beau coup d'épée*. Faire une sottise insigne, remarquable.

— Fig. *Se blesser de son épée*. Se faire le mal qu'on voulait faire aux autres. Pour moi, je me blessai tellement de ma propre *épée*, que j'en pleurai de tout mon cœur. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Avoir l'épée sur la gorge*. Être fortement pressé de faire une chose, de prendre une décision.

— *Se faire blanc de son épée*. Se prévaloir de sa force pour arriver à un résultat satisfaisant.

— Fig. *Enlever une chose à la pointe de l'épée*. Ne l'obtenir qu'après de longs efforts. || *Soutenir une chose à la pointe de l'épée*. La soutenir en menaçant de se servir de l'épée ou la soutenir avec ardeur, avec énergie. Cet avantage remporté à la pointe de l'*épée* était plus considérable que nous ne pensions. (Mme de Sévigné.) A ce compte, les discours d'un menteur deviennent des vérités, sitôt qu'ils sont soutenus à la pointe de l'*épée*. (J.-J. Rouss.) || *Se laisser insulter l'épée au côté*. Se laisser insulter, injurier, sans répondre, sans répliquer. || *Presser, poursuivre quelqu'un l'épée dans les reins*. Le presser vivement et sans relâche de conclure une affaire, de consentir à quelque chose ; ou, le réduire dans la dispute à ne savoir plus que répondre. || *Mettre, faire passer quelque chose du côté de l'épée*. Mettre en réserve quelque profit, quelques fonds. Se dit ordinairement en mauvaise part. || *Être* ou *en être aux épées et aux couteaux*. Être en grande inimitié, en grande querelle.

— Fig. et fam. *Son épée ne tient pas au fourreau*. Se dit d'un homme qui est toujours prêt à mettre l'épée à la main, toujours prêt à se battre. || *Son épée est encore vierge*. Se dit d'un homme qui n'a jamais tiré l'épée pour se battre. || *Son épée est trop courte*. V. COURT.

— Fam. *Traîneur d'épée*. Bretteur, homme qui porte une longue épée, sans être militaire, sans aller à la guerre.

— *Chevalier de la petite épée*. Nom qu'on donnait autrefois aux filous.

— Fig. On dit d'un homme qui manie bien l'épée, qui se bat avec courage, que *c'est une bonne, une rude épée*, qu'*il est brave comme son épée, brave comme l'épée qu'il porte* ; et d'un grand général, que *c'est une illustre épée*.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] honneur
> [illegible] poupée. (Sarrasin.)

—Fig. Il fut tantôt le bouclier, tantôt l'*épée* de son pays. (Fléch.)

— Absol. L'état militaire, surtout par opposition à la Robe. Homme d'épée. Les gens d'épée. Quitter la robe pour l'épée, pour prendre l'épée. Prendre le parti de l'épée. Ceux qui sont dans les emplois de la guerre croient que c'est une prééminence de l'*épée* de ne s'assujettir à aucune loi. (Boss.) Il y a une raison commune

pour la robe, [illegible] pour la finance, une autre pour [illegible]. (J.-J. Rouss.)

— [illegible] Le droit de l'épée. [illegible] sceptre n'était point soutenu par l'*épée*. (Volt.)

— [illegible]. Nœud de rubans qu'on attache à la garde de l'épée.

— Loc. prov. *Il vaut mieux* [illegible] [illegible] deux maux il faut choisir [illegible]. Une chute glorieuse est préférable à un malheur ignoble. [illegible] *Mourir* [illegible] glorieusement, ou, Recevoir du dommage pour une [illegible] cette maladie, ce sera d'une belle *épée*, et je vous laisserai le soin de mon épitaphe. (Mme de Sév.) || *Mourir d'une vilaine épée*. Se dit dans le sens [illegible] *mains d'un fou*. C'est laisser une *épée* entre les mains d'un furieux, que de laisser un précipice à votre har[illegible] [illegible] *du roi, dans son fourreau*. Coucher tout habillé. || S[illegible]. Se disputer des choses qui ne sont pas entre [illegible] *N'avoir jamais* [illegible] N'être jamais battu. || *L'épée use le fourreau*. L'activité, la contention de l'esprit nuit à la santé. || *La* [illegible] *de gens par l'épée*. || *A vaillant homme, courte épée*. || *L'épée est la meilleure* [illegible] *Quiconque se sert de l'épée périra par l'épée*.

— Alchim. *Épée des philosophes*. Le feu.

— Art vétér. *Épée* ou *épée romaine*. Long épi de poils qu'on remarque sous la crinière de certains chevaux.

— Blas. *Épée haute*. Celle dont la pointe est dirigée vers le haut de l'écu. || *Épée garnie*. Celle dont la lame et le pommeau sont d'émail différent.

— Escr. *Le fort de l'épée*. La partie de la lame la plus proche de la garde. || *Le mi-fort de l'épée*. Le milieu de la lame. || *Le faible de l'épée*. L'extrémité de la lame.

— Hist. *Ordre de l'Épée*. Ordre suédois institué [illegible] 1523 pour défendre la religion catholique contre la doctrine de Luther. Supprimé lors de l'établissement, par le même prince, de cette doctrine en Suède, il fut rétabli en 1748 pour récompenser les services militaires. || *Ordre de l'Épée*. Ordre de chevalerie du royaume de Chypre, institué par Gui de Lusignan en 1192. || *Ordre des deux Épées de Jésus-Christ*. Ordre militaire de Livonie et de Pologne, institué en 1203 et 1204, pour propager le christianisme dans ces États.

— Ichtyol. *Épée de mer*. Nom vulgaire de l'espadon et de la scie.

— Mamm. Espèce de dauphin.

— Manég. *La main de l'épée*. Se disait autrefois de la main droite. On l'appelait aussi *la main de la lance*.

— Myth. Emblème sous lequel les Scythes adoraient le dieu de la guerre.

— Pêch. Instrument dont on se sert à la Guadeloupe pour prendre les poissons en les piquant.

— Techn. Chacun des deux montants d'un avant-train de charrue. || Partie du chevalet du métier à tisser la soie. || Lien de fer qui unit le bras de l'arbre de la grande roue dont on se sert pour tailler les pierres précieuses avec le coude de ce même arbre. || Grande alène droite à l'usage des cordiers et des bourreliers. || *Épée de trempure*. Barre de fer servant à soulever ou à baisser la meule courante d'un moulin. || *Épée de la bascule du frein*. Pièce d'un moulin à vent.

ÉPÉE (Charles-Michel, abbé de l'). Fondateur de l'Institution des sourds-muets, né à Versailles. 1712-1789, fut d'abord un adversaire de la bulle *Unigenitus* et fut condamné par de Beaumont, archevêque de Paris. Il entreprit alors, seul, à ses frais, l'éducation des sourds-muets, et à force de zèle et de patiente intelligence, il réussit. On a de lui : *Institution des sourds-muets par la voie des signes*.

ÉPÉENS. s. m. pl. Géogr. anc. Premiers habitants de l'Élide, qui avaient pour roi Épéus, fils d'Endymion.

ÉPEHY. Géogr. Bourg du cant. de Roisel, arr. de Péronne (Somme); 2,000 hab.

ÉPEICHE. s. m. (étym. allem., *Specht*, pic). Ornith. Nom vulgaire de quelques espèces du genre pic.

ÉPEICHETTE. s. f. Ornith. Petite épeiche.

ÉPEIGNÉ, ÉE. adj. Techn. Se dit d'une douve de tonneau qui a été rompue dans le sable.

ÉPEIRE. s. f. (étym. gr., ἐπί, sur; εἴρω, je noue). Arachn. Genre d'araignées dont la principale espèce est très commune aux environs de Paris.

ÉPEIRIDE adj. (étym. fr. *épeire*; gr. εἶδος, aspect). Arachn. Qui ressemble à une épeire. || ÉPEIRIDES. s. f. pl. Famille d'araignées ayant pour type l'épeire.

ÉPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Épeler. S'emploie adjectiv. Mot épelé. Phrase épelée.

***ÉPELER**. v. a. 1re conj. (du goth. *spillon*, raconter). On double la lettre *l* devant un *e* muet. *J'épelle, tu épelles, il épelle*, etc. Nommer les lettres qui composent un mot, et en former des syllabes, en les assemblant l'une avec l'autre. Épeler un mot. Nous ne savons pas encore *épeler* l'alphabet de la nature, comment pourrions-nous en assembler les pensées? (B. de St-P.)

— Par extens. Lire lentement. La magie l'occupe un moment; il fait venir des devins, et il *épelle* avec eux les grimoires de l'Orient. (P. de St-Victor.)

— Absol. Ne faire qu'épeler. Enfant qui commence à épeler.

ÉPELETTE. s. f. Techn. Outillage d'un charron ou d'un tonnelier.

***ÉPELLATION**. s. f. (pr. *é-pel-la-cion*). Action, art d'épeler. Essayer l'épellation d'un mot. Entendre bien l'épellation.

ÉPENCHYME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ἐν, dans; χυμός, suc). Bot. Tissu dans lequel prédominent les cellules dont le contenu est de nature amylacée.

ÉPENDYMAIRE. adj. Anat. Qui a rapport à l'épendyme.

ÉPENDYME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ἔνδυμα, vêtement.) Anat. Membrane qui tapisse les ventricules du cerveau et le canal de la moelle.

ÉPENDYMITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'épendyme.

ÉPENDYTE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ἐνδύω, je revêts). Antiq. chrét. Vêtement de dessus porté surtout par les moines.

ÉPÉNOS. s. m. (étym. gr., ἔπαινος, éloge). Poésie exaltant les hauts faits des héros grecs qui en étaient l'objet.

***ÉPENTHÈSE**. s. f. (ét. gr., ἐπένθεσις; formé de ἐπί, sur; ἐντίθημι, j'insère). Gramm. Figure de diction qui consiste à insérer une lettre, et même une syllabe au milieu d'un mot.

***ÉPENTHÉTIQUE**. adj. 2 g. Gramm. Qui est ajouté par épenthèse. Lettre épenthétique. Syllabe épenthétique.

ÉPÉOLE. s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; αἴολος, bigarré). Entom. Genre d'hyménoptères mellifères, établi pour deux espèces des environs de Paris.

ÉPÉPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Épépiner. S'empl. adjectiv. Raisin épépiné.

ÉPÉPINER. v. a. 1re conj. Oter les pépins d'un fruit. Épépiner du raisin.

ÉPERDRE. v. a. 4e conj. (radic. *perdre*). Troubler, égarer. Le participe seul est aujourd'hui en usage. V. ÉPERDU.

***ÉPERDU, UE**. adj. (rad. *éperdre*). Qui est agité, troublé par la crainte ou par quelque passion violente. Accourir tout éperdu. Mes filles, soutenez votre reine *éperdue*. (Rac.) Ah! comte, est-ce vous qui m'avez écrit la lettre que je viens de recevoir? J'étais si fort étonnée en la lisant que j'en paraissais *éperdue*. (Mme de Sévigné.) Zadig sortait d'auprès d'elle égaré, *éperdu*, le cœur chargé d'un fardeau qu'il ne pouvait plus porter. (Volt.) Sur l'horizon tout rouge, des ombres noires couraient *éperdues*. (G. Flaubert.) Elle s'élance, *éperdue*, à la poursuite du ravisseur. (P. de St-Victor.)

> Un nuage confus se répand sur ma vue;
> Je n'entends plus, je tombe en de douces langueurs :
> Et pâle, sans haleine, interdite, *éperdue*,
> Un frisson me saisit, je tremble, je me meurs. (Boileau.)

> Tout à coup Cléopatre au milieu du carnage
> Dans son cœur *éperdu* cherche en vain son courage.
> (Lemierre.)

— Se dit aussi d'un amour violent. Comme un honteux effet d'un amour *éperdu*. (Corn.)

— *Éperdu de*. Éperdu d'amour. Éperdu de crainte. Ils regagnent la nef, de frayeur *éperdus*. (Boil.)

***ÉPERDUMENT**. adv. D'une manière violente, éperdue. Il se dit surtout en parlant de l'amour. Être éperdument amoureux. S'aimer éperdument.

— *Crier éperdument*. Crier de toutes ses forces.

***ÉPERLAN**. s. m. Ichtyol. Genre de poissons de l'ordre des malacoptérygiens abdominaux, famille des saumons. L'unique espèce, longue d'un décimètre environ, est remarquable par sa couleur argentée et la délicatesse de sa chair.

— *Éperlan bâtard*. Nom vulgaire de plusieurs poissons d'eau douce. || *Éperlan franc*. Petit poisson de l'embouchure de la Loire. || *Éperlan de mer*. Variété d'éperlan qui ne remonte pas les cours d'eau. || *Éperlan de Seine*. Espèce d'able.

— Loc. prov. *Avaler l'éperlan sans l'éplucher*. Manger gloutonnement.

ÉPERLECQUES. Géogr. Bourg du cant. d'Ardres, arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais); 2,200 hab.

ÉPERLÈQUE. s. m. Bot. Variété d'orme.

ÉPERLIN. s. m. Sorte de pâturage dans les colonies. Les hennissements des chevaux restés à l'*éperlin* se mêlaient aux mugissements des mornes. (Rog. de Beauv.)

ÉPERNAUX. s. m. pl. Écon. rur. Ouvertures des claies des parcs à moutons.

ÉPERNAY. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Marne, à 32 kil. de Châlons, sur la rive gauche de la Marne 16,100 hab. Collège, tribunal de commerce, port très animé, centre de la fabrication et du commerce des vins de Champagne. Cette ville est très ancienne; elle a été assiégée et prise par Henri IV en 1592; le maréchal de Biron périt dans le siège.

ÉPERNÉE. s. f. Bot. Genre de légumineuses, formé pour un arbre propre à la Guyane française.

ÉPERNON (autrefois *Autrist*). Géogr. Bourg du cant. de Maintenon, arr. de Chartres (Eure-et-Loir), sur le chemin de fer de l'Ouest; 2,200 h. Commerce de blés et de farines. La seigneurie de cette ville fut érigée en duché-pairie pour Nogaret, l'un des favoris de Henri III.

ÉPERNON (Jean-Louis DE NOGARET DE LA VALETTE, duc d'). Favori de Henri III, 1554-1642, était issu d'une famille de petite noblesse du Toulousain. Il accompagna le duc d'Anjou au siège de La Rochelle, 1573, et fut surchargé d'honneurs par son maître, devenu roi. Duc et pair, colonel général de l'infanterie, amiral de France, gouverneur de plusieurs provinces, il reçut encore une dot de 300,000 écus, comme futur époux de Christine, sœur de la reine. Après l'assassinat de Henri III, il abandonna Henri IV, intrigua avec Philippe II, et ne fit jamais une soumission sincère. Il était dans le carrosse du roi lorsque Ravaillac commit son crime, 1610. De Luynes le relégua en Guyenne, et Richelieu le priva de ses charges.

***ÉPERON**. s. m. (du celt. *spor*, même sign.). Branche de métal qu'on met autour des talons, et au milieu de laquelle joue une espèce d'étoile nommée *molette*, dont les pointes servent à piquer et à faire avancer le cheval. Avant le XIVe siècle, l'éperon ne consistait qu'en une sorte de dard sortant du talon de la chaussure, et comparable, pour la forme et la disposition, à un ergot de coq. Éperon doré. Éperon d'acier. Branche d'éperon. Déchausser les éperons. Donner de l'éperon. Enfoncer l'éperon, les éperons. Nous voyant donc, moi d'un côté et don Antonio de l'autre, il donna de l'*éperon* à son cheval. (Le Sage.) Le cheval qui attend l'*éperon* ne gagne pas le prix de la course. (De Jussieu.)

— *Souffrir l'éperon*. Se dit d'un cheval peu sensible à l'éperon. On dit au contraire d'un cheval facile à conduire et à stimuler, qu'*il a l'éperon délicat et fin; qu'il connaît l'éperon; qu'il fuit l'éperon; qu'il s'attache à l'éperon, se manie aisément avec l'éperon*. || *Serrer l'éperon à un cheval*. Le piquer pour le faire aller à toute bride. || *Enfoncer les éperons dans le ventre d'un cheval*. Les lui faire sentir vivement. || *Veine de l'éperon*. Veine voisine du lieu où pique l'éperon.

— Prov. *Il faut le saigner à la veine de l'éperon*. Se dit de quelqu'un qu'on soupçonne de faire le malade.

— Fig. Cette ambition, qui porte mes vues au delà de mon existence et de celle de mes contemporains, est une pointe de plus à mon *éperon*. (Diderot.)

— *Gagner ses éperons*. Faire ses premières armes avec distinction. || Fig. Gagner, mériter les récompenses que l'on obtient.

— *Cheval qui n'a ni bouche ni éperon*. Cheval qui a la bouche dure, qui n'est point sensible à l'éperon.

— Loc. prov. *N'avoir ni bouche ni éperon*. Être stupide, être complètement insensible. || *Homme qui a besoin d'éperon, auquel il faut donner un coup d'éperon*. Homme nonchalant, qui a besoin d'être poussé, excité. || *Avoir plus besoin de bride que d'éperon*. V. BRIDE. || *Donner un coup d'éperon jusqu'à tel endroit*. Aller en diligence jusqu'à tel endroit. On dit plus ordinairement dans le même sens : *Donner un coup de pied*. || *Chausser de près les éperons à quelqu'un*. V. CHAUSSER. || *Vilain ne sait ce que valent éperons*. Se disait dans le temps où la noblesse seule formait la cavalerie des armées.

— *Éperon* se dit, par analogie, de l'ergot que les chiens, les coqs et d'autres animaux ont derrière la jambe, et que certains échassiers et palmipèdes ont au fouet de l'aile. Le mâle diffère du coq paon et du coq faisan par un double *éperon* qu'il a à chaque pied. (Buff.)

> Cavalier belliqueux, de ses deux *éperons*
> Il défend ses plaisirs et venge ses affronts. (LALANNE.)

— Protubérance ou plaque cornée placée en arrière du boulet du bœuf et du cheval, qui est la trace d'un doigt non développé.

— Lame aiguë dont on arme les coqs de combat.

— Nom des rides qui se forment au coin de l'œil des personnes qui vieillissent. Avoir l'éperon.

— Anat. Petite saillie formée dans l'intérieur des artères par leur membrane interne, au niveau de chacune de leurs divisions.

— Arbor. Instrument dont on se sert pour repiquer les clairières en glands.

— Archit. Ouvrage de maçonnerie en pointe qui se place devant les piles d'un pont, pour rompre le cours de l'eau, ou en dehors d'un bâtiment ou d'une muraille pour les soutenir. || Extrémité la plus avancée d'une digue.

— Bot. Pointe ou prolongement en cornet que l'on remarque à la base du calice, de la corolle ou des pétales de certaines fleurs. Fleur terminée en éperon. || *Éperon de la Vierge* ou *Éperon de chevalier*. La dauphinelle, dite aussi pied-d'alouette.

— Chevalerie. *Éperons d'or* ou *dorés*. Ceux que portaient les chevaliers. || *Éperons d'argent*. Ceux des écuyers. || *Chausser les éperons à quelqu'un*. L'armer chevalier. || *Couper les éperons*. Dégrader un chevalier. || *Ordre de l'Éperon*. Ordre militaire institué, en 1266, par Charles d'Anjou, roi de Naples, pour récompenser la noblesse qui s'était déclarée pour lui contre Mainfroi. || *Ordre de l'Éperon d'or*. Ordre institué par le pape Pie IV, en 1560, pour récompenser le mérite civil. Il fut réformé par Grégoire XVI en 1841.

— Chir. Saillie qui se trouve dans l'anus contre nature.

— Écon. rur. Nom donné aux grains de seigle qui restent dans les épis après battage.

— Entom. Nom donné à certaines épines insérées à l'extrémité du tibia de quelques insectes.

— Fortif. Ouvrage élevé en angle saillant, au milieu des courtines ou au devant des portes pour les défendre. On construit aussi des éperons sur les bords d'un cours d'eau dans le but d'empêcher l'ennemi de pénétrer par cette voie.

— Géol. Extrémité brusque et élevée qu'un rameau de montagne présente en arrivant dans la plaine lorsqu'il semble comme coupé à pic et arrêté dans le milieu de son cours.

— Hist. *Journées des éperons*. Nom donné à deux batailles également funestes aux Français : la première à Courtray, en 1302; la seconde à Guinegate, le 18 août 1513.

— Jard. Nom donné aux branches courtes, droites, regardant l'horizon, et qui sont placées en forme d'éperon.

— Mar. Partie de la proue d'un bâtiment terminée en pointe qui a plus ou moins de saillie; elle supporte la figure qui donne son nom au vaisseau. La Panagia, qui tient à la main un *éperon*, le navire, a pris la place de Vénus Pontia. (Gér. de Nerval.) Les *éperons* de [illegible] [illegible] (G. Flaubert.) Aminias, le frère d'Eschyle, fendit d'un premier coup d'*éperon* une galère phénicienne. (P. de Saint-Victor.) || Charpente en bois recouverte de fer et terminant l'avant du bâtiment en forme de pointe. Un navire à éperon s'avance à toute vapeur sur un navire ennemi de façon à faire pénétrer cet éperon dans les flancs de ce dernier. Il se retire ensuite laissant une large voie d'eau par laquelle la mer pénètre dans le bâtiment et le fait couler.

— Pathol. Saillie formée à l'intérieur des intestins, dans certains cas de hernie.

ÉPERONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Éperonner. S'empl. adjectiv. Cheval vigoureusement éperonné. Navire éperonné.

— Fig. Excité, stimulé.

— Qui porte des éperons. Être botté et éperonné. Le chanoine était botté, *éperonné*; un beau surplis blanc et bien plissé couvrait son habit. (Malte-Brun.) Elle entendit retentir dans le corridor le bruit de bottes *éperonnées*. (G. Sand.)

— Fig. et fam. *Être éperonné* ou *avoir les yeux éperonnés*. Avoir au coin de l'œil les rides nommées éperons.

— Bot. et Zool. Qui est pourvu d'un éperon. Fleur éperonnée. Corolle éperonnée. Cop éperonné. On prétend que les chiens *éperonnés* ne sont pas sujets à la rage. (Acad.)

— ÉPERONNÉ. s. m. Ichtyol. Poisson du genre spare.

ÉPERONNELLE. s. f. (rad. *éperon*). Bot. Nom vulgaire du grateron, de la croisette et de la lampourde.

ÉPERONNEMENT. s. m. Action d'éperonner.

***ÉPERONNER**. v. a. 1re conj. (rad. *éperon*). Chausser, attacher les éperons à quelqu'un. Éperonner un cavalier. Domestique qui éperonne son maître.

— Donner un coup d'éperon à un cheval. Éperonner son cheval. Un tourbillon de poussière et de fumée annonçait une escarmouche tout près. Nous *éperonnâmes* nos chevaux. (Ph. Chasles.)

— Fig. Exciter, stimuler. Éperonner un jeune homme. Il aurait mauvaise grâce à éperonner les autres. C'est une intelligence un peu lente qui a besoin d'être *éperonnée* de temps en temps. (Acad.)

— Absol. dans le même sens. Éperonner vigoureusement. Éperonner pour arriver le premier.

— *Éperonner un coq*. Armer ses ergots de pointes d'acier, pour le faire battre.

— Escrim. Faire un mouvement comme pour donner un coup d'éperon. En se fendant, il ne faut point éperonner.

— S'ÉPERONNER. v. pron. S'exciter, se stimuler.

ÉPERONNERIE. s. f. (rad. *éperon*). Commerce et fabrication de tout ce qui a rapport au harnachement des chevaux de selle et d'attelage, et à certaines parties de la carrosserie. Fabrique d'éperonnerie.

***ÉPERONNIER**. s. m. Artisan qui fait ou vend des éperons, des mors, des étriers et autres objets du même genre.

— Ornith. Genre de gallinacés, famille des paons, originaires de l'Inde, du Thibet et de la Chine. Les mâles sont ornés de couleurs brillantes.

ÉPERONNIÈRE. s. f. Bot. Nom vulgaire des pieds-d'alouette et d'autres plantes dont les fleurs ont des éperons.

ÉPÉRU. s. m. Bot. Genre de la famille des légumineuses, établi pour des arbres de la Guyane.

ÉPERVERIE. s. f. Art de dresser les éperviers à la chasse.

★ **ÉPERVIER**. s. m. (ét. anc. haut-allem., *sparvari*, épervier). Ornith. Oiseau de proie diurne placé entre les milans et les autours. Son vol est peu élevé, mais impétueux et rapide.

Épervier.

Petit épervier. Grand épervier. Épervier commun. Épervier chanteur. L'*épervier*, tant mâle que femelle, est assez docile, on l'apprivoise aisément. (Buff.)

— *Épervier des alouettes*. La cresserelle femelle. || *Épervier marin*. Le fou. || *Épervier pattu*. Nom d'un aigle-autour. || *Épervier à serpent*. Le milan de la Caroline.

— Fig. Usurier, homme rapace.

— Loc. prov. *C'est un mariage d'épervier, la femelle vaut mieux que le mâle*. C'est un mariage où la femme est plus entendue, plus agissante que son mari. *On ne saurait faire d'une buse un épervier*. V. BUSE.

— Chir. Bandage au moyen duquel on maintenait autrefois un appareil appliqué sur le nez.

— Entom. Nom de plusieurs espèces de papillons crépusculaires.

— Myth. égypt. Symbole du soleil.

— Numism. *Épervier mitré*. Épervier coiffé d'une espèce de bonnet que l'on voit sur des pierres gravées et des médailles.

— Pêch. Sorte de filet à prendre du poisson. Coup d'épervier. Pêcher à l'épervier. Jeter l'épervier. || *Nerfs de l'épervier*. Cordes attachées au centre de ce filet, et au moyen desquelles on le retient en le lançant, et on le serre quand le poisson est pris.

★ **ÉPERVIÈRE**. s. f. (rad. *épervier*). Bot. Genre de composées chicoracées, dont les espèces sont très nombreuses. L'épervière des murailles.

★ **ÉPERVIN**. s. m. V. ÉPARVIN.

ÉPÉTER. v. a. 1re conj. Dr. cout. Empiéter sur le grand chemin avec une charrue, en la faisant tourner au bout du sillon.

ÉPETIT. s. m. Bot. Plante de la Guyane.

ÉPEUILLAGE. s. m. Techn. V. ÉPAILLAGE.

ÉPEULER. v. a. 1re conj. Techn. Retirer avec une pince les fils qui traversent le parchemin dans le point d'Alençon.

ÉPEULEUSE. s. f. Techn. Ouvrière qui épeule.

ÉPEURÉ, ÉE. adj. (rad. *peur*). Effrayé, saisi de peur. Il regarda d'un air *épeuré* la Côte-des-Prêtres. (A. Theuriet.)

ÉPÉUS. Roi des Épéens, en Élide.

— ÉPÉUS. Fils de Panopée, constructeur du cheval de bois à l'aide duquel les Grecs entrèrent dans Troie; fondateur de Métaponte, en Italie.

ÉPEXÉGÈSE. s. f. (du gr. ἐπεξήγησις, je m'avance). Gramm. Un des noms de la figure que l'on appelle plus ordinairement *opposition*.

ÉPFIG. Géogr. Bourg de l'arr. de Schlestadt Basse-Alsace). Tuiles, grains, vins, fer; ébénisterie; 3,000 hab.

ÉPHA. s. m. Antiq. hébr. Mesure de capacité pour les choses sèches, en usage chez les Juifs et les Egyptiens, valant environ 18 litres.

ÉPHAPTIDE. s. f. (ét. gr., ἐφαπτίς; formé de ἐπί, sur, a; ἅπτω, j'attache). Antiq. gr. Manteau de pourpre que portaient les guerriers.

ÉPHÉBARQUE. s. m. (ét. gr., ἔφηβος, adolescent; ἀρχός, commandant). Antiq. gr. Celui qui présidait aux exercices des éphèbes.

★**ÉPHÈBE**. s. m. (du gr. ἔφηβος, même signif.). Antiq. gr. Se disait, à Athènes, des jeunes gens de dix-huit à vingt ans. En tête marchaient des *éphèbes* vêtus de robes ioniennes. (P. de St-Victor.)

— Physiol. Celui qui entre dans l'âge de la puberté. Sur la poitrine potelée et pleine de l'*éphèbe* s'arrondit avec une grâce étrange la gorge d'une jeune vierge. (Th. Gaut.)

— Bot. Genre de cryptogames croissant sur des rochers arrosés presque toute l'année par des cours d'eau.

— Entom. Genre de coléoptères trimères, famille des fongicoles, de l'Amérique.

— Adjectiv. Je suis jaloux de ces grands anges *éphèbes* avec des chevelures et des robes flottantes. (Th. Gaut.)

ÉPHÉBÉON. s. m. (du gr. ἔφηβος, adolescent). Antiq. gr. Endroit du gymnase où les jeunes gens se réunissaient pour leurs exercices.

ÉPHÉBICON. s. m. Antiq. gr. Syn. d'ÉPHÉBEON.

ÉPHÉBIE. s. f. (rad. *éphèbe*). Antiq. gr. École pour les jeunes gens.

ÉPHÉBIES. s. f. pl. (rad. *éphèbe*). Antiq. gr. Fête privée que les Grecs célébraient lorsque leurs enfants arrivaient à l'âge de puberté.

ÉPHÉBIQUE. adj. Antiq. gr. Qui a rapport à l'éphébie.

— Qui tient de l'enfance. Le moment choisi par Corrège et celui où le prêtre bénissait le poêle lève par deux enfants, deux petites figures *éphébiques* ressemblant à des génies de l'hyménée. (De Gonc.)

ÉPHECTE. adj. 2 g. (ét., V. ÉPHECTIQUE). Philos. S'est dit d'une chose sur laquelle on suspend son jugement. Quelques dictionnaires écrivent à tort *éphectite*.

ÉPHECTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; ἔχω, j'arrête). Philos. Qui suspend son jugement. Philosophe éphectique.

— Substantiv. Les éphectiques.

ÉPHEDRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un éphèdre. || ÉPHÉDRACÉES. s. f. pl. Famille de conifères, ayant pour type le genre éphèdre.

ÉPHÈDRE. s. m. (du grec ἔφεδρος, sédentaire). Antiq. gr. Athlète qui restait sans antagoniste, quand le nombre de ceux qui devaient combattre était impair.

— Bot. Genre de conifères, tribu des gnétacées, renfermant des arbustes très rameux, propres aux plages maritimes des climats tempérés des deux hémisphères.

— Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des ichneumoniens.

ÉPHÉDRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; ἕδρα, siège). Zool. Qui est composé d'articulations empilées les unes à la suite des autres.

ÉPHÉDRISME. s. m. (du grec ἐφεδρισμός, même signif.). Antiq. gr. Jeu analogue à celui que nous appelons *cheval fondu*.

ÉPHELCE. s. f. (du gr. ἐφέλκω, j'entraîne). Médec. Caillot de sang rejeté par la toux. || Croûte qui recouvre un ulcère.

★ **ÉPHÉLIDE**. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ἥλιος, soleil). Pathol. Tache produite sur les téguments par les rayons solaires. On dit communément *taches de rousseur*. || Espèce de tache cutanée produite par une affection quelconque. Éphélide hépatique. Éphélide scorbutique, etc.

★ **ÉPHÉMÈRE**. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; ἡμέρα, jour). Qui ne vit, qui ne dure qu'un jour. Insecte éphémère. Fleur éphémère. Fièvre éphémère. La mouche *éphémère* ne voit pas deux aurores. (B. de St-P.)

— Par extens. Qui n'a qu'une durée très courte. Puissance éphémère. Bonheur éphémère. Succès éphémère. Opinion éphémère. Ouvrages éphémères. Productions éphémères. Qui m'eût dit que je ne les reverrais de ma vie, et que là finiraient mes *éphémères* amours? (J.-J. Rouss.) Les flibustiers, peuple *éphémère* qui ne brilla qu'un instant. (Raynal.)

— Pathol. *Fièvre éphémère*. Fièvre causée par un refroidissement ou un excès de fatigue, et qui est généralement de très courte durée. On l'appelle communément *courbature*.

— ÉPHÉMÈRE. s. m. Entom. Genre de névroptères, famille des éphémérines, devant leur nom à la courte durée de leur vie. La rose et l'*éphémère* sont aussi les emblèmes de l'instabilité. (Lacépède.)

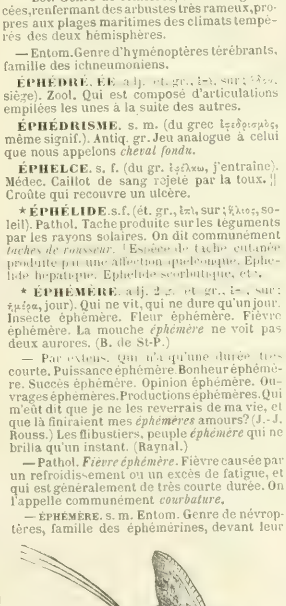

Éphémère.

Larve d'éphémère.

— ÉPHÉMÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des commélinacées. || Espèce de mousse voisine des phasques.

ÉPHÉMÈREMENT. adv. D'une manière éphémère.

ÉPHÉMÉREUTE. s. m. (rad. *éphémérie*). Antiq. hébr. Se dit des prêtres thérapeutes, parmi lesquels chacun alternativement présidait l'assemblée pendant un jour entier.

★ **ÉPHÉMÉRIDES**. s. f. pl. (rad. *éphémère*). Tables astronomiques par lesquelles on détermine, pour chaque jour, le lieu de chaque planète dans le zodiaque. Consulter les éphémérides.

— *Éphémérides d'une comète*. Position d'une comète indiquée par de courts intervalles dans une assez longue durée.

— Livres ou notices qui indiquent les événements arrivés, le même jour de l'année, à différentes époques. Quelques feuilles périodiques contiennent des éphémérides. Consulter les éphémérides universelles.

— Au singulier. Ouvrage indiquant les faits sujets à calcul et à prévision dans l'année. Quelques personnes demandèrent que le *Nautical Almanac* devînt une *éphéméride* astronomique complète. (Arago.)

ÉPHÉMÉRIDIQUE. adj. Qui est en forme d'éphémérides. Cependant j'avais lu, j'avais même écrit une histoire exacte et presque *éphéméridique* de la famille Borgia. (A. Dumas.)

ÉPHÉMÉRIE. s. f. (du gr. ἐφημερία, fonction de chaque jour). Antiq. hébr. Une des classes dans lesquelles les prêtres juifs étaient distribués, et qui faisaient alternativement le service du temple pendant tous les jours d'une semaine.

ÉPHÉMÉRIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à un éphémère.

— ÉPHÉMERINE. s. f. Bot. V. ÉPHÉMÈRE.

— ÉPHÉMÉRINES. s. f. pl. Entom. Famille d'insectes névroptères ayant pour type le genre éphémère.

ÉPHÉMÉRIS. s. f. (ét., V. ÉPHÉMÈRE). Antiq. rom. Nom d'un livre sur lequel étaient inscrites les actions et dépenses journalières.

ÉPHÉMÉROPYRE. s. f. (ét. gr., ἐφήμερος, de chaque jour; πῦρ, fièvre). Médec. Fièvre quotidienne.

ÉPHÉPHI. s. m. Chron. V. ÉPIPH.

ÉPHÈSE. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, à 60 kil. S. de Smyrne (Ionie), sur le Caystre et près de la mer Égée. Elle fut célèbre, dès la plus haute antiquité, par son temple de Diane, qui fut deux fois reconstruit, puis brûlé par Érostrate, 356 av. J.-C. Un troisième temple fut orné par les plus grands artistes de la Grèce; Constantin le fit raser. Éphèse a vu naître Héraclite, Parrhasius et Apelle; le troisième concile œcuménique y fut tenu, 431.

ÉPHÉSIAQUE. adj. 2 g. Antiq. Qui appartient à la ville d'Éphèse ou à ses habitants.

ÉPHÉSIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante d'Éphèse.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— Hist. *Lettres éphésiennes*. Caractères inventés par les Éphésiens, et qu'on faisait prononcer aux démoniaques, pour leur procurer du soulagement.

ÉPHÉSIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées à Éphèse, en l'honneur de Diane, où les hommes se faisaient un point de religion de s'enivrer et d'exciter du tumulte dans la ville.

ÉPHÉSITE. s. f. Minér. Silicate double d'alumine et de chaux hydratée, trouvé près d'Éphèse (Asie Mineure).

ÉPHESTIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; ἑστία, foyer). Antiq. gr. Qui présidait au foyer domestique. Jupiter éphestien. Dieux éphestiens.

ÉPHESTION. Ami et confident d'Alexandre le Grand, mourut à Ecbatane, en Médie, l'an 325 av. J.-C.

ÉPHESTRIDE. s. f. (ét. gr., ἐφεστρίς, même signif.). Antiq. gr. Espèce de surtout.

ÉPHESTRIES. s. f. pl. Fêtes qu'on célébrait à Thèbes en l'honneur du devin Tirésias, et pendant lesquelles on habillait alternativement sa statue en femme et en homme.

— Mascarade moderne où l'on a vu les mêmes changements.

ÉPHÈTE. s. m. (du gr. ἐφέτης, même signif.). Antiq. gr. Membre d'un tribunal criminel d'Athènes auquel on pouvait en appeler des sentences des autres tribunaux.

ÉPHI. s. m. Métrol. Syn. d'ÉPHA.

ÉPHIALE. s. f. Bot. Section du genre gattilier.

ÉPHIALTE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ἄλλομαι, je saute). Médec. Oppression nocturne, cauchemar.

— Entom. Section de la famille des ichneumoniens, établie pour des espèces parasites des chenilles.

— Superst. Démon incube auquel on attribuait les cauchemars.

ÉPHIALTHE. s. m. Ornith. Section du genre chouette.

ÉPHIDROSE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ἱδρώς, sueur). Médec. Sueur en général. || Sueur critique, incomplète.

ÉPHIGRAMME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; γράμμα, feuillet). Moll. Nom donné à l'opercule presque membraneux que certains mollusques terrestres ont la faculté de former en certain temps de l'année, pour boucher l'orifice de leur coquille.

ÉPHIMÈRE. s. m. (du gr. ἐφίμερος, aimable, désirable). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de la Jamaïque.

ÉPHIPPARCHIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ἵππος, cheval; ἄρχω, je commande). Antiq. gr. Corps de mille vingt-quatre cavaliers.

ÉPHIPPARQUE. s. m. Antiq. gr. Commandant d'une éphipparchie.

ÉPHIPPE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ἵππος, cheval). Ichtyol. Genre de chétodons propres aux mers des Indes et de l'Amérique.

ÉPHIPPIE. s. f. (ét. gr., ἐφίππιον, selle). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des notacanthes, ayant pour type l'éphippie thoracique qui se trouve sur le tronc des vieux chênes.

— Moll. Espèce d'anomie.

ÉPHIPPIGÈRE. s. m. (ét. lat., *ephippium*, selle; *gerere*, porter). Entom. Genre d'orthoptères, famille des locustiens, dont l'espèce principale est commune aux environs de Paris.

ÉPHIPPION. s. m. (du gr. ἐφίππιον, selle). Anat. Fosse pituitaire de l'os sphénoïde.

ÉPHIPPIORYNQUE. s. m. (ét. gr., ἐφίππιον, selle; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'échassiers, voisin des cigognes.

ÉPHIPPIPHORE. s. m. (ét. gr., ἐφίππιον, selle; φορέω, je porte). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes, renfermant une trentaine d'espèces.

ÉPHIPPITYQUE. s. m. (ét. gr., ἐφίππιον, selle; τυχαῖος, fortuit). Entom. Division du genre phanéroptère.

ÉPHIPPURE. s. m. Ichtyol. Syn. d'ÉPHIPPE.

ÉPHISTÈME. s. m. (ét. gr., ἐφίστημι, je me place sur). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, de l'Angleterre.

ÉPHNIDIUS. s. m. (pr. *ef-ni-di-uss*; ét. gr., αἰφνίδιος, inattendu). Entom. Sous-genre de coléoptères pentamères, tribu des harpaliens, fondé pour une seule espèce, l'éphnidius adélioïde, de Java.

★ **ÉPHOD**. s. m. (littéral., *habiller*). Antiq. jud. Ornement des prêtres hébreux. Celui que portait le grand prêtre avait la forme d'une tunique raccourcie par devant et descendant jusqu'aux talons par derrière; il était d'or, d'hyacinthe, de pourpre, de cramoisi et de fin lin retors. L'éphod que revêtaient les ministres inférieurs était de lin seulement. Ce vêtement paraît encore avoir fait partie du costume affecté aux juges et aux rois. David marchant devant l'arche portait un *éphod* de lin. (Fresse-Montval.) Pour cette auguste cérémonie, Salomon avait revêtu sa robe de lin, sa ceinture brodée, son *éphod* ouvert sur chaque épaule. (Gér. de Nerval.)

ÉPHODE. s. f. (du gr. ἔφοδος, voie, moyen). Rhét. Un des noms de la figure que l'on appelle plus ordinairement *insinuation*.

ÉPHONSKIKA. s. m. Ornith. Espèce de courlis qui habite la Floride.

ÉPHORAT. s. m. Antiq. gr. Dignité d'éphore. || Temps pendant lequel on exerçait cette charge.

★ **ÉPHORE**. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ὁράω, je vois, j'inspecte). Antiq. gr. Magistrat de Lacédémone, institué pour contre-balancer l'autorité des rois et servir de frein au pouvoir du sénat de Sparte. Les éphores, au nombre de cinq, étaient choisis annuellement parmi les sénateurs.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

ÉPHORE. Historien grec, né à Cyme, en Éolide, vers 380 av. J.-C. Il fut, avec Théopompe, élève d'Isocrate, et composa une *Histoire générale*, commençant au retour des Héraclides et s'étendant jusqu'au siège de Périnthe, en 341. Cet ouvrage est perdu, ainsi que tous les autres livres d'Éphore.

ÉPHORIE. s. f. Charge d'éphore.

ÉPHORIQUE. adj. 2 g. Qui appartient aux éphores. Dignité éphorique.

ÉPHRADE. s. m. Entom. Syn. de TRACHYPHLÉE.

ÉPHRAÏM. (d'*Éphraïm*, fils de Joseph). Géogr. anc. Une des douze tribus d'Israël. || Forêt au delà du Jourdain près de laquelle Absalon livra bataille aux troupes de David, et où il périt.

ÉPHRAÏM. Deuxième fils de Joseph, donna son nom à une tribu israélite établie entre le Jourdain et la mer, au S. de la tribu de Manassé, au N. des tribus de Dan et de Benjamin.

ÉPHRAÏMITE. adj. 2 g. Géogr. anc. Qui est de la tribu d'Éphraïm.

— Substantiv. Un Éphraïmite.

ÉPHREM (Saint) *de Nisibe*. Né vers 320, mort vers 378, le plus célèbre théologien de l'Église de Syrie, bon prédicateur, refusa l'épiscopat. Ses ouvrages, écrits en syriaque, ont été traduits en grec, en latin et en français.

ÉPHYDATIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ὕδωρ, eau). Zool. Éponge d'eau douce.

ÉPHYDRE. s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; ὕδωρ, eau). Antiq. gr. Vase dont on se servait pour distribuer aux avocats de chaque partie une égale quantité d'eau. Les plaidoyers étaient mesurés par le temps qu'elle mettait à s'écouler.

— Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athericères, fréquentant le voisinage des eaux.

ÉPHYDRIADE. s. f. (ét. gr., ἐφυδριάς; formé de ἐπί, sur; ὕδωρ, eau). Myth. gr. Nymphe des eaux.

ÉPHYRE. s. m. (d'*Éphyra*, n. myth.). Entom. Genre de lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des phalénites.

— Acal. Genre de méduses peu connu.

— Crust. Genre de décapodes macroures, famille des salicoques, de la Méditerranée.

ÉPHYRE Géogr. anc. Nom primitif de Corinthe.

ÉPHYRÉEN, ENNE s. Géogr. anc. Habitant, habitante d'Éphyre ou Corinthe.

— adj. Qui appartient à Corinthe ou à ses habitants.

★ **ÉPI.** s. m. (du lat. *spica*, même signification). Bot. Partie des plantes [illegible] placée au sommet de la [illegible]

Épi. Avoine.

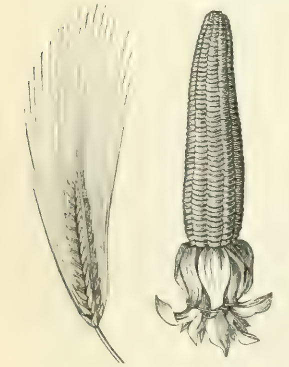

Orge. Maïs.

grains. On le dit aussi quelquefois de la réunion des fleurs qui doivent donner les grains. Épi long, court. Gros épi. Épi serré, bien garni, fécond, précoce, hâtif, mûr, jaunissant, doré, maigre, languissant, tardif. Des épis flottants, ondoyants. Des épis nourriciers. L'*épi* germe et s'élance, impatient d'éclore. (Roucher.) Dans son germe en naissant on voit mourir l'*épi*. (Thomas.) Virginie feignait de glaner çà et là sur leurs pas quelques *épis* de blé. (B. de St-Pierre.) L'agrégation de fleurs en cône ou en *épi* est fort commune aux herbes et aux arbres du Nord. (Id.) Les graminées des pays chauds ont aussi presque toutes leurs *épis* divergents. (Id.)

> [illegible]
> Et [illegible]
> L'*épi* [illegible]
> Jaunit et [illegible]
> (MILLEVOYE.)
>
> Tels les *épis* [illegible]
> Dans le sein de Cérès se forment [illegible]
> (DELILLE.)

— Prov. *Jamais avril ne se passa sans épi.*

— Mèche de poils ou de cheveux qui pousse dans une direction contraire à celle des autres. *Épi de cheveux*. Disposition du poil par touffes.

— Archit. Assemblage des chevrons autour du poinçon d'un comble pyramidal. || Couronnement de métal, de terre cuite ou de faïence, qui surmonte les extrémités de la ligne supérieure d'un toit.

— Archit. hydraul. Ouvrage de charpente, de maçonnerie ou de fascines, qui part de la rive d'un cours d'eau et s'étend en long ou en travers. Dans le premier cas on le nomme *épi de bordage*.

— Art vétér. Frisure naturelle du poil du cheval, qui se relève sur un poil couché.

— Astron. *Épi de la Vierge.* Étoile de la première grandeur, qui se trouve dans la constellation de la Vierge.

— Bot. *Fleurs en épis.* Fleurs rangées autour d'un axe commun à l'extrémité de la tige. *Épi simple.* Celui dont les fleurs sont attachées immédiatement sur l'axe. *Épi composé.* Celui qui est formé d'épillets attachés à l'axe commun.

— On a donné ce nom à diverses plantes. || *Épi celtique.* Valériane celtique. || *Épi d'eau.* Nom vulgaire de quelques potamogetons. || *Épi fleuri.* L'épiaire germanique. || *Épi de lait* ou *de la vierge.* L'ornithogale pyramidal. || *Épi de nard.* Le nard. || *Épi du vent.* Espèce d'agrostide. || *Épi sauvage.* L'asaret d'Europe. || *Épi trifolié.* Espèce de trèfle.

— Chir. V. SPICA.

— Constr. Crochet de fer garni de pointes, que l'on place sur un mur d'appui pour empêcher l'escalade. || Disposition des briques d'un pavé posées diagonalement et de champ.

— Hist. *Ordre de l'Épi.* Ordre militaire de Bretagne, institué par le duc François Ier.

— Lapid. *Épi de diamants.* Assemblage de diamants qui a la forme d'un épi de blé.

— Mar. anc. *Épi du vent.* Direction, lit du vent. On disait qu'un vaisseau était dans l'*épi* du vent, lorsqu'il était, par rapport à l'équipage, dans la direction du lit du vent.

— Paléont. *Épi de blé.* Production fossile rapportée ou à une tête d'encrine à panache, d'après les nombreuses articulations dont chacune des barbes paraît formée, ou à un épi de graminée.

ÉPIAGE. s. m. (radic. *épi*). Agric. Formation de l'épi, et sa sortie du tuyau du chaume. || Époque de cette formation.

ÉPIAIRE. s. f. (rad. *épi*). Bot. Genre de labiées, qu'on appelle aussi *stachyde*.

ÉPIAL. s. m. Anat. L'une des pièces de la vertèbre primitive.

★ **ÉPIALE.** adj. f. (ét. gr., ἠπίαλος, fièvre continue). Méd. Ne s'emploie que dans l'expression *Fièvre épiale*. La même maladie que la fièvre algide.

ÉPIALTE. s. m. (du gr. ἐπιάλτης, cauchemar). Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des oxyrynques, ayant pour type l'épialte bituberculé.

ÉPIAN. s. m. Pathol. Maladie de la peau, nommée aussi *pian*.

ÉPIANDRIE. s. f. Bot. Syn de LAMPROCARYE.

ÉPIANGOTIQUE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; ἀγγεῖον, vaisseau). Bot. *Corps épiangotiques.* Rayons médullaires que ne dissout pas l'acide sulfurique concentré.

ÉPIATION. s. f. (pr. *é-pi-a-cion*; rad. *épi*). Bot. Formation ou développement de l'épi d'une plante graminée.

ÉPIBADE. s. m. (ét. gr., ἐπιβαίνω; formé de ἐπί, sur, vers; βαίνω, je marche). Antiq. Navire en usage chez les Grecs et chez les Romains, et employé à transporter les passagers. On dit aussi *épibatège*.

ÉPIBATE. s. m. (du gr. ἐπιβάτης, passager sur un vaisseau). Antiq. Soldat de marine, ou simplement soldat que l'on embarquait.

ÉPIBATÈRE ou **ÉPIBATÉRION.** s. m. (du gr. ἐπιβατήριος, qui s'embarque). Philol. anc. Discours en prose ou en vers qu'un citoyen adressait à ses amis au retour d'un long voyage, et dans lequel il rendait grâces aux dieux.

ÉPIBATÉRIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; βαίνω, je marche). Bot. Section du genre coccule.

ÉPIBDA. s. f. (du gr. ἐπίβδα, même signif.). Antiq. gr. Quatrième jour des apaturies, à Athènes. || Second jour de la célébration des noces.

ÉPIBDELLE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; βδέλλα, sangsue). Annél. Genre d'hirudinées, voisin des sangsues.

ÉPIBLASTE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; βλαστὸν, blaste ou bourgeon). Bot. Appendice qui garnit le blaste de quelques graminées.

ÉPIBLASTÈSE. s. f. (rad. *épiblaste*). Bot. Accroissement dû au développement des corpuscules reproducteurs dans les parties mêmes où ils se forment.

ÉPIBLASTÉTIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a le caractère de l'épiblastèse.

ÉPIBLÈME. s. m. (du gr. ἐπίβλημα, appendice). Bot. Genre d'orchidées néottiées, comprenant une seule espèce, de l'Australie.

ÉPIBOLIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; βάλλω, je jette). Physiol. Disposition des parties à la suite les unes des autres.

— Médec. Cauchemar.

ÉPIBULE. s. m. (mot gr. signif. *trompeur*). Ichtyol. Nom scientifique du genre filou.

ÉPIBULIE. s. f. (rad. *épibule*). Acal. Genre d'acalèphes physophorides, qui vit dans la Méditerranée.

ÉPICALICIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; κάλυξ, calice). Bot. V. ÉPISTAMINIE.

ÉPICALIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; καλὸς, beau). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour une espèce qui vit en Bolivie.

ÉPICALLE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κάλλος, beauté). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes.

ÉPICAMPE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; καμπή, courbure). Bot. Genre de graminées, voisin du genre cinna.

ÉPICAMPTE. s. m. (du gr. ἐπικάμπτος, courbe). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, établi pour une espèce de Java.

ÉPICANTHIS. s. f. (pr. *é-pi-kan-tiss*; ét. gr., ἐπί, sur; κανθὸς, angle). Pathol. Maladie de l'angle interne de l'œil.

ÉPICARDIATOPIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; καρδία, cœur; τόπος, lieu). Méd. Position du cœur plus élevée qu'elle ne l'est ordinairement.

ÉPICARIDE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; καρίς, squille). Crust. Division d'isopodes, ne comprenant qu'un très petit nombre de crustacés parasites vivant fixés sur le corps d'autres crustacés.

ÉPICARPANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; καρπὸς, fruit; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont la fleur est supportée par l'ovaire.

ÉPICARPE. s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; καρπὸς, fruit). Bot. Membrane qui revêt extérieurement le péricarpe.

— Méd. Topique que l'on appliquait autrefois sur le poignet, sur le pouls, et auquel on supposait une action fébrifuge. || Sachet ou emplâtre que l'on applique sur le corps.

ÉPICARPIÉ, ÉE. adj. (rad. *épicarpe*). Bot. Qui est porté par le fruit.

ÉPICARPIQUE. adj. 2 g. (rad. *épicarpe*). Bot. Qui est supporté par l'ovaire ou le fruit.

ÉPICARPURE. s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; καρπὸς, fruit; οὐρὰ, queue). Bot. Genre de morées, établi pour des arbres lactescents de l'Inde.

ÉPICAULE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; καυλὸς, tige). Bot. Qui croît sur la tige des plantes. Champignons épicaules.

— ÉPICAULE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, propre au Brésil.

ÉPICAULIDE. s. f. Entom. Syn. d'ÉPICAULE.

ÉPICAUME. s. m. (ét. gr., ἐπίκαυμα; formé de ἐπί, sur; καίω, je brûle). Médec. Ulcère de la cornée transparente de l'œil.

ÉPICAUSTÈRE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; καίω, je brûle). Anciennement, Foyer, cheminée devant laquelle on se frottait les membres avec des substances graisseuses parfumées.

ÉPICAUTE. s. m. (du gr. ἐπίκαυτος, brûlé à la partie supérieure). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des vésicants, établi pour près de cent espèces.

★ **ÉPICE.** s. f. (du lat. *species*, espèce, et par extension, drogue). Substance végétale d'une odeur et d'une saveur piquantes ou aromatiques, employée dans l'art culinaire pour rehausser le goût des sauces ou des préparations analogues. De bonnes épices. De fines épices. Des épices communes. Des épices éventées. Mettre des épices dans un pâté. Ce mot s'emploie surtout au pluriel. On confond souvent les *épices* avec les denrées coloniales. Il est vrai que la presque totalité des *épices* sont des denrées coloniales; mais il s'en faut de beaucoup que toutes les denrées coloniales soient des *épices*. (A. Mangin.)

— *Épice blanche* ou *petite épice*. Nom qu'on donnait au gingembre.

— *Quatre épices.* Mélange de girofle, de muscade, de poivre noir, de cannelle ou gingembre en poudre, dont on se sert dans la cuisine.

— Fig. Se dit quelquefois du mordant du style. Auteur qui n'épargne pas les épices.

— *Pain d'épice.* Sorte de pain qui se fait avec de la farine de seigle, du miel et des épices. Pain d'épice de Reims, de Montbéliard. Marchand de pain d'épice. Acheter du pain d'épice, des pains d'épice.

— Se dit de la couleur de ce pain. Il avait les cheveux plats, un visage de pain d'*épice*. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. et fam. *Une fine épice.* Un homme spirituel, fin, rusé.

— Loc. prov. *C'est chère épice.* Se dit d'une marchandise plus chère qu'elle ne devrait être. || *Dans les petits sacs sont les bonnes épices, les fines épices.* Se dit en parlant des personnes petites de taille, mais spirituelles.

— *Épices*, au pluriel, désignait autrefois les confitures, les dragées et autres friandises du même genre. Des boîtes d'épices. Apporter les épices. Servir les épices.

— Fig. Autrefois, Droit alloué aux juges dans les procès par écrit, parce que ce droit consistait dans l'origine en véritables épices, c'est-à-dire en boîtes de fruits confits et de dragées.

> Il me redemandait sans cesse ses *épices*,
> Et j'ai tout bonnement couru dans les offices
> Chercher la boîte au poivre [illegible] (RACINE.)

— Loc. prov. *Aimer les épices* ou *le pain d'épice*. Se disait en plaisantant, des juges peu délicats qui recevaient volontiers l'argent des plaideurs. || Dans le même sens : *Manger des épices*.

> Ce fut certes un triste jeu
> Quand à Paris dame Justice,
> Pour avoir trop mangé d'*épice*,
> Se mit le palais tout en feu. (ST-AMAND.)

— Arg. *Épice-vinette.* Épicier.

— Bot. *Arbre aux quatre épices.* Nom vulgaire du ravensara aromatique.

ÉPICÉ, ÉE. part. pass. du v. Épicer. S'emploie adjectiv. Ragoût trop épicé.

— Fig. *Cela est épicé, trop épicé.* Le prix en est trop élevé.

— Rempli de traits mordants, satiriques. C'est un pamphlet fortement épicé.

ÉPICÉA. s. m. Bot. Genre de conifères, voisin des sapins.

ÉPICÈDE ou **ÉPICÉDION.** s. m. (du gr. ἐπικήδειος, funèbre). Antiq. Discours ou poème funèbre que l'on prononçait aux obsèques d'une personne de distinction, devant le cadavre même, et avant qu'il fût enseveli.

ÉPICÉDIQUE. adj. 2 g. Antiq. Qui est de la nature de l'épicède. Poème épicédique.

ÉPICÉMASIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; κοιμάω, je me couche). Anc. méd. Sommeil.

★ **ÉPICÈNE.** adj. 2 g. (du gr. ἐπίκοινος, commun). Gramm. Qui s'applique à des êtres des deux sexes, sans pourtant changer de genre. *Passer, vulpes*, en latin, *caille*, en français, sont épicènes, sont des noms épicènes.

ÉPICÉPHALE. s. (ét. gr., ἐπί, sur; κεφαλή, tête). Térat. Genre de monstres à deux têtes.

ÉPICÉPHALIE. s. f. Térat. Monstruosité des épicéphales.

ÉPICÉPHALIQUE. adj. Térat. Qui a rapport à l'épicéphalie.

★ **ÉPICER.** v. a. 1re conj. (radic. *épice*). On met une cédille sous le *c* devant *a*, *o*. *Nous épiçons. J'épiçais. Épiçant*, etc. Mettre des épices, assaisonner avec des épices. Épicer une daube, un ragoût.

— Fig. Mettre de la raillerie ou de la licence dans ses paroles.

— S'empl. absol. Cuisinier qui n'épice pas assez, qui épice trop.

— Fig. et fam. *Il épice trop, il épice rudement.* Se disait d'un juge qui taxait trop haut les épices, les droits d'un procès.

ÉPICÉRASTIQUE. adj. et s. m. (du gr. ἐπικεράννυμι, je tempère). Médec. Se dit de substances émollientes, rafraîchissantes, que l'on croyait propres à tempérer l'acrimonie des humeurs.

ÉPICÈRE. s. m. (du gr. ἐπίκαιρος, qui vient à propos). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une vingtaine d'espèces du Mexique et des États-Unis.

★ **ÉPICERIE.** s. f. (radic. *épice*). Collectif qui comprend non seulement les épices, mais encore le sucre, le café, le miel, les substances végétales aromatiques venant des Indes, etc. Les épiceries de l'Inde. Commerce d'épiceries. Fonds, magasin, boutique d'épicerie. Trafiquer en épicerie. De l'île de Salahat, nous allâmes à une autre, où je me fournis de clous de girofle, de cannelle et d'autres *épiceries*. (Galland.) Il est presque impossible de bien préciser la nature du commerce de l'*épicerie*, tant est grande la variété des objets qu'il renferme. (J. Garn.) Le commerce de l'*épicerie* en gros nécessite le maniement de vastes capitaux, et exige un talent de spéculation qui n'est pas donné à tout le monde. (Id.)

— Commerce de l'épicier. L'épicerie en gros, en demi-gros. L'épicerie de détail. Se mettre dans l'épicerie. Quitter l'épicerie.

— Fig. et fam. Bassesse, mesquinerie. L'*épicerie* du siècle avait enfin rompu le cercle magique d'excentricité dont Rodolphe s'était entouré. (Th. Gautier.)

— Anc. cout. Corps des marchands épiciers, qui comprenait les épiciers proprement dits, les ciergiers, les apothicaires et les confiseurs.

ÉPICERQUE. adj. 2 g. (étym. gr., ἐπί, sur; κέρκος, queue). Zool. Qui porte des grelots au bout de la queue. || ÉPICERQUES. s. f. pl. Erpét. Groupe de reptiles ophidiens renfermant les crotales ou serpents à sonnettes.

ÉPICES (Iles aux). Géogr. Les Moluques.

ÉPICHARIS. s. m. (pron. *é-pi-ka-riss*; du gr. ἐπίχαρις, gracieux). Entom. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, famille des mellificiens, des contrées chaudes de l'Amérique méridionale.

ÉPICHARIS. Affranchie connue par sa participation au complot de Pison contre Néron, en 65. Dénoncée, elle fut soumise aux plus cruelles tortures et s'étrangla avec son lacet.

ÉPICHARME. Poète et philosophe grec, né dans l'île de Cos, vers 540 avant J.-C., mort vers 450, passa sa jeunesse à Mégare, en Sicile, et le reste de sa vie à Syracuse, à la cour du roi Hiéron. Après s'être occupé de philosophie, il conçut le projet de changer en comédies régulières les farces grossières qui récréaient les Grecs de Sicile, et fut considéré comme un des créateurs de la comédie grecque.

ÉPICHÈME. s. m. (pr. *é-pi-kème*; ét. gr., ἐπί, sur; χήμη, coquille). Zool. Articulation accessoire qui se voit à la base du tibia, dans quelques arachnides.

ÉPICHÉRÉMATIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-pi-ké-ré-ma-tike*). Log. Qui s'appuie sur l'épichérème, qui se sert de cet argument.

★ **ÉPICHÉRÈME.** s. m. (pr. *é-pi-ké-rème*; du grec ἐπιχείρημα, attaque, argument). Rhét. Sorte de syllogisme dont chaque proposition

est accompagnée de sa preuve, à laquelle on ajoute des idées ou des faits subsidiaires. Tout ouvrage où le raisonnement domine peut, quelle que soit son étendue, se résumer en un *épichérème*. (De Reiffenberg.)

ÉPICHILE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; χεῖλος, lèvre). Bot. Partie supérieure du tablier des orchidées, quand cette partie est divisée en deux.

ÉPICHLORE. s. m. (pr. *é-pi-klore*; ét. gr., ἐπί, sur; χλωρός, vert). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi pour une espèce rapportée du Chili.

ÉPICHLORITE. s. f. (pron. *é-pi-klo-rite*; étym., V. ÉPICHLORE). Minér. Silicate hydraté d'alumine et de magnésie renfermant des traces de fer et de calcium.

ÉPICHLORHYDRINE. s. f. Chim. Syn. de GLYCIDE.

ÉPICHORIAL, ALE. adj. (pron. *é-pi-ko-rial*). Anat. Qui se rapporte à l'épichorion.

ÉPICHORIEN, ENNE. adj. (pr. *é-pi-ko-ri-ein*; ét. gr., ἐπιχώριος, local; de ἐπί, sur; χώρα, contrée). Myth. Se disait des dieux propres à une contrée.

ÉPICHORION. s. m. (pr. *é-pi-ko-ri-on*; ét. gr., ἐπί, sur; χόριον, chorion). Anat. Membrane fœtale, appelée aussi *membrane caduque*.

ÉPICHORIONITE. s. f. (pr. *é-pi-ko-ri-o-nite*). Pathol. Inflammation de l'épichorion.

ÉPICHORIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-pi-ko-rike*). Médec. Syn. d'ENDÉMIQUE.

ÉPICHTONIEN, ENNE. adj. (pr. *é-pi-kto-ni-ein*; ét. gr., ἐπιχθόνιος, qui habite sur la terre; formé de ἐπί, sur; χθών, terre). Myth. gr. Se dit des dieux terrestres, par opposition aux dieux infernaux, et quelquefois aux dieux celestes.

ÉPICHYSE. s. f. (pr. *é-pi-kize*; ét. gr., ἐπί, sur; χύσις, action de verser). Bot. Genre d'hyphomyces céphalotrichiens, établi pour des champignons épiphytes, à réceptacle formé de filaments rameux.

— Antiq. Espèce de pot à col étroit et à petit bec, qui servait à verser le vin dans les coupes.

ÉPICHYTE. adj. 2 g. (pr. *é-pi-kite*; ét. gr., ἐπί, sur; χυτός, répandu). Bot. Qui croît sur les amas de terres rapportées. Champignon épichyte.

ÉPICIA. s. m. Bot. Syn. d'ÉPICÉA.

★ **ÉPICIER, ÈRE.** s. (radic. *épice*). Celui, celle qui vend en détail les différentes denrées exotiques et indigènes employées soit comme comestibles, soit comme assaisonnements. Bon épicier. Épicier bien achalandé. Riche épicière. Aller chez l'épicier.

— *Épicier droguiste.* Épicier qui joint à son commerce celui des substances exotiques ou autres en usage dans la pharmacie et dans plusieurs arts.

— Fig. et fam. *Il faut envoyer ce livre à l'épicier, il n'est bon que pour l'épicier.* Se dit d'un livre sans valeur qui ne se vend point. Cette expression vient de l'usage de vendre aux épiciers le papier inutile, pour leur servir à envelopper leurs marchandises.

> Un sonnet sans défauts vaut seul un long poëme
> . . . .
> A peine dans Gombaut, Maynard et Malleville
> En peut-on admirer deux ou trois entre mille.
> Le reste, aussi peu lu que ceux de Pelletier,
> N'a fait de chez Sercy qu'un saut chez l'épicier.
> (Boileau.)

— *C'est un épicier.* Se dit, par dénigrement, d'une personne aux idées vulgaires et étroites. La société ne se divisa plus à leurs yeux qu'en bourgeois et en artistes, les *épiciers* et les hommes. (Privat d'Anglemont.)

— *Épicier du roi.* Officier de la maison du roi qui était chargé spécialement des épices.

— Adjectiv. Marchand épicier. Un garçon *épicier*. (Acad.) J'entrai chez un marchand *épicier* qui avait un fils hydropique. (Le Sage.)

— Fam. Se dit d'une chose ayant un caractère de vulgarité et de mesquinerie. Allons vraiment, c'est *épicier*. (Balzac.)

— ÉPICIERS. s. m. pl. Un des six corps de métiers de Paris. Il comprenait, à l'origine, les épiciers proprement dits, les apothicaires, les confiseurs et les ciergiers. Il y avait vingt-huit épiciers seulement en 1292. Ils avaient pour patron saint Nicolas.

ÉPICILICODE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κύλιξ, coupe; ὁδός, chemin). Zooph. Genre de polypiers sertulariés.

ÉPICITHARISME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κίθαρις, harpe, cithare). Antiq. gr. Symphonie que l'on jouait après la représentation d'une pièce de théâtre.

ÉPICLADIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; κλάδος, rameau). Zooph. Genre de polypes, voisin des actinies.

ÉPICLÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., ἐπίκληρος, même signif.). Antiq. gr. Qui hérite. Fille épiclère.

— ÉPICLÈRE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères térébrants de la famille des chalcidiens.

ÉPICLIDIES. s. f. pl. (du gr. ἐπικλείω, je célèbre). Antiq. gr. Fêtes athéniennes en l'honneur de Cérès.

ÉPICLINE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπικλινής, penché). Bot. Se dit du nectaire, quand il est placé sur le réceptacle de la fleur.

— ÉPICLINE. s. f. Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des cicadelliens, établi pour une espèce des Indes orientales.

ÉPICOLIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; κῶλον, côlon). Anat. Qui répond aux différentes parties du côlon. Région épicolique.

ÉPICOMBE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κόμβος, bourse). Antiq. Se dit des petites bourses remplies de pièces de monnaie qu'un sénateur jetait au peuple de Constantinople, quand l'empereur sortait de l'église, après son couronnement.

ÉPICOME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κόμη, chevelure, et, par extens., tête). Térat. Monstre qui a deux têtes implantées l'une sur l'autre.

ÉPICOMÈTE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κομήτης, chevelu). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes, établi aux dépens des cétoines.

ÉPICOMIE. s. f. (rad. *épicome*). Térat. Insertion d'une tête sur le sommet d'une autre.

ÉPICOMIEN, ENNE. adj. (rad. *épicome*). Térat. Qui a deux têtes l'une au-dessus de l'autre. Monstres épicomiens.

ÉPICOMIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui a les caractères de l'épicomie.

ÉPICONDYLE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κόνδυλος, condyle). Anat. Tubérosité externe de l'extrémité cubitale de l'humérus, au-dessus de la petite tête du condyle.

ÉPICONDYLO-CARPIEN. adj. Anat. Se dit d'un des muscles de la salamandre.

— Substantiv. L'épicondylo-carpien.

ÉPICONDYLO-CUBITAL. adj. et s. m. Anat. Nom du muscle anconé, qui s'étend de l'épicondyle, ou tubérosité externe de l'humérus, à la partie supérieure du cubitus.

ÉPICONDYLO-DIGITAL. adj. Anat. Se dit de l'un des muscles du bras de la salamandre.

— Substantiv. L'épicondylo-digital.

ÉPICONDYLO-RADIAL. adj. et s. m. Anat. Nom du muscle court supinateur du bras, qui s'étend de l'épicondyle au tiers supérieur des faces postérieure et externe du radius.

ÉPICONDYLO-SOUS-CARPIEN. adj. et s. Anat. Se dit d'un des muscles du carpe de la grenouille.

ÉPICONDYLO-SUS-MÉTACARPIEN. adj. et s. m. Anat. Nom du muscle second radial externe, qui s'étend de l'épicondyle à la face externe de l'extrémité supérieure du troisième os du métacarpe.

ÉPICONDYLO-SUS-PHALANGETTIEN COMMUN. adj. et s. m. Anat. Nom du muscle extenseur commun des doigts, qui s'étend de l'épicondyle aux phalangettes des doigts qui suivent le pouce. || *Épicondylo-sus-phalangettien du petit doigt.* Nom du muscle extenseur propre du petit doigt, qui s'étend de l'épicondyle à la phalangette, ou dernière phalange, du petit doigt.

ÉPICONDYLO-SUS-RADIAL. adj. Anat. Se dit de l'un des muscles du bras de la grenouille.

— Substantiv. L'épicondylo-sus-radial.

ÉPICOPE. s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; κώπη, rame). Antiq. Sorte d'embarcation grecque.

ÉPICOPHOSE. s. f. (étym. gr., ἐπί, sur; κωφός, sourd). Méd. Surdité absolue.

ÉPICOPTÈRE. s. m. (du grec ἐπικόπτω, je coupe). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des chalcidiens, dont l'espèce principale habite l'Angleterre.

ÉPICOQUE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κόκκος, grain). Bot. Genre de champignons épiphytes.

ÉPICORALLUM. s. m. (pron. *é-pi-ko-ral-lomm*; ét. gr., ἐπί, sur; lat. *corallium*, corail). Zooph. Genre de polypiers ayant pour type la gorgone éventail.

ÉPICOROLLÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; fr. *corolle*). Bot. Dont la corolle s'implante sur l'ovaire.

ÉPICOROLLIE. s. f. Bot. État d'une plante à fleurs épicorollées. || Classe de plantes dicotylédones, dont la corolle est monopétale et épigyne.

ÉPICRÂNE. adj. V. ÉPICRÂNIEN.

★ **ÉPICRÂNE.** s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; κρανίον, crâne). Anat. Muscle occipito-frontal. Ensemble des parties qui environnent le crâne.

— Entom. Pièce du crâne des insectes, qui comprend la majeure partie de la tête, dont elle occupe principalement la région supérieure.

ÉPICRÂNIEN, ENNE. adj. Anat. et Entom. Qui appartient, qui a rapport à l'épicrâne. Muscle épicrânien. Aponévrose épicrânienne. Pièce épicrânienne.

ÉPICRASE. s. f. (du grec ἐπικεράννυμι, je tempère). Médec. Mode de traitement par de prétendus remèdes auxquels les humoristes supposaient la propriété de corriger peu à peu les humeurs viciées.

ÉPICRASTIQUE. adj. (rad. *épicrase*). Méd. Émollient. Médicament épicrastique.

ÉPICRATE. s. m. (du gr. ἐπικρατής, puissant). Erpét. Genre d'ophidiens, famille des boas.

ÉPICRÉNIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête de Cérès, en Laconie.

ÉPICRIANTHE. s. m. (étym. gr., ἐπίκριον, palpe, antenne; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'orchidées épidendrées, établi pour une plante herbacée de Java.

ÉPICRION. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ἴκριον, tillac). Erpét. Genre d'ophidiens, voisin des cécilies.

ÉPICRISE. s. f. (du grec ἐπίκρισις, jugement). Médec. Jugement que l'on porte sur l'issue probable d'une maladie. || Phénomène qui complète une crise.

ÉPICROCUM. s. m. (pron. *é-pi-kro-komm*; ét. gr., ἐπί, sur; κρόκος, safran). Antiq. gr. Vêtement de femme.

ÉPICTÈTE. Philosophe stoïcien, né à Hiérapolis, en Phrygie, vécut au I[er] siècle. Esclave d'Épaphrodite, il eut souvent l'occasion de montrer la force de son âme, soumise à de dures épreuves. Libre après la mort de son maître, proscrit sous Domitien, il se retira à Nicopolis, en Épire, et y enseigna la philosophie stoïcienne, surtout par l'exemple de sa vie. Arrien, son disciple, a rédigé le traité de la *Vie et de la mort d'Épictète*, et le fameux *Manuel*.

ÉPICTONE. s. m. Entom. Syn. de CYCLOME.

ÉPICURE. s. m. Ornith. Syn. d'ÉNICURE.

ÉPICURE. Philosophe grec, né à Gargette, près d'Athènes. 337-270 av. J.-C., ouvrit une école à Mitylène, puis à Lampsaque, enfin à Athènes. On a de lui : les *Maximes certaines*, trois *Lettres* sur la physique, quelques parties du *Traité de la nature*, etc.

— *Troupeau d'Épicure. Enfants d'Épicure.* Disciples d'Épicure, et, par dénigrement, Gens de plaisir. || *Pourceau d'Épicure.* Se dit dans ce dernier sens.

ÉPICURÉISME. s. m. Doctrine d'Épicure. En ce sens, on dit mieux *épicurisme*.

ÉPICURÉISTE. adj. 2 g. Philos. Se dit quelquefois particulièrement des doctrines d'Épicure, des personnes qui appartiennent à la philosophie d'Épicure.

— ÉPICURÉISTE. s. m. Partisan d'Épicure. Les épicuréistes ne doivent pas être confondus avec les modernes épicuriens.

★ **ÉPICURIEN, ENNE.** adj. Qui appartient, qui a rapport à Épicure, à sa philosophie. Système épicurien. La doctrine, la morale épicurienne. Quelle indigne et *épicurienne* idée de vouloir que Dieu même n'ait aucune prise sur la volonté de l'homme. (Fénelon.)

— Substantiv. *Un épicurien.* Un sectateur d'Épicure. Cicéron s'adresse en ces termes à l'*épicurien* Torquatus. (La Harpe.) Cette fausse opinion sur les *épicuriens* est encore reçue. (De Pongerville.)

— Dans un sens particulier, Personne adonnée au plaisir, qui ne s'occupe que de ses plaisirs. Un épicurien. Une épicurienne. Ce sont d'aimables épicuriens. C'est un franc *épicurien*. (Acad.)

★ **ÉPICURISME.** s. m. Philos. Doctrine d'Épicure. L'épicurisme refuse à l'homme la connaissance de la vérité, déclare que l'univers a toujours existé et qu'il est un composé d'atomes indivisibles et immuables, qu'il n'y a pas besoin d'un Dieu créateur, etc.; il fonde la morale sur l'intérêt bien compris; le bonheur consiste dans la santé du corps et dans la quiétude de l'âme.

— Se dit particulièrement de la manière de penser et de vivre des épicuriens, ou personnes adonnées au plaisir. Combattre l'épicurisme.

— Fig. S'abstenir pour jouir, c'est l'*épicurisme* de la raison. (J.-J. Rouss.)

★ **ÉPICYCLE.** s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; κύκλος, cercle). Astron. Orbite circulaire dont le centre était supposé se mouvoir sur la circonférence d'un plus grand cercle nommé déférent; il servait à expliquer les mouvements directs, rétrogrades ou stationnaires des planètes.

ÉPICYCLOÏDAL, ALE. adj. Géom. Qui a rapport, qui appartient à l'épicycloïde.

★ **ÉPICYCLOÏDE.** s. f. (ét. gr., ἐπί, dans; κύκλος, cercle, et εἶδος, ressemblance). Géom. Courbe engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle, qui roule sur la partie convexe et concave d'un autre cercle.

ÉPICYÈME. s. m., ou **ÉPICYÈSE.** s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; κύειν, concevoir). Méd. Superfétation.

ÉPICYRTE. s. m. (du gr. ἐπίκυρτος, courbé, convexe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des cébrionites, établi pour cinq espèces du Brésil et de Cayenne.

— Ichtyol. Genre de salmonidés qu'on trouve au Brésil.

ÉPICYSTOTOMIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; κύστις, vessie; τομή, section). Chir. Taille sus-pubienne.

ÉPIDAURE. Géogr. anc. Ville d'Argolide (Grèce), sur le golfe de Nauplie, célèbre par le culte d'Esculape; aujourd'hui *Pidavra*. || Deux autres villes grecques ont porté ce nom : la première se nomme aujourd'hui *Raguse Vecchio*, en Dalmatie; la seconde, *Napoli de Malvoisie*, en Laconie.

ÉPIDAURIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante d'Épidaure.

— adj. Qui appartient à Épidaure ou à ses habitants.

— Surnom d'Esculape, adoré à Épidaure.

ÉPIDAURIES. s. f. pl. (rad. *Épidaure*). Ant. gr. Fêtes célébrées en l'honneur d'Esculape. || *Jour des épidauries.* Le huitième jour des éleusinies.

ÉPIDÈME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; δέμω, je construis). Entom. Petit prolongement lamellaire qui existe dans l'intérieur du thorax des animaux articulés, et est plus ou moins mobile. Épidèmes d'insertion. Épidèmes d'articulation.

ÉPIDÉMÉTIQUE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; δῆμος, peuple). Antiq. rom. Officier qui, sous les empereurs, assignait dans chaque ville les logements militaires.

ÉPIDÉMIALE. adj. Épidémique. (Rabelais.)

ÉPIDÉMICITÉ. s. f. Pathol. Caractère épidémique d'une maladie.

★ **ÉPIDÉMIE.** s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; δῆμος, peuple). Maladie qui attaque un grand nombre de personnes à la fois. Maladie qui dégénère en épidémie. Pays où règne une épidémie, qui est désolé par des épidémies. Causes d'une épidémie. L'*épidémie* dépend d'une cause commune et générale survenue accidentellement; telle est l'altération de l'air, des aliments, etc. Elle diffère donc de l'*endémie*, qui dépend d'une cause commune habituelle, soit constante, soit périodique.

— Fig. Il y a des épidémies morales. Enthousiasme, engouement qui est une véritable épidémie. L'*épidémie* de massacres s'étendit jusqu'à l'Égypte. (E. Renan.)

— Antiq. gr. *Épidémies.* Fêtes que l'on célébrait au retour d'un parent ou d'un ami. || *Épidémies d'Apollon.* Fête que les Delphiens célébraient tous les ans, et à laquelle ils croyaient qu'Apollon lui-même assistait.

ÉPIDÉMIOLOGIE. s. f. (ét. fr., *épidémie*, gr. λόγος, traité). Traité sur les épidémies.

ÉPIDÉMIOLOGIQUE. adj. Méd. Qui a rapport à l'épidémiologie.

★ **ÉPIDÉMIQUE.** adj. 2 g. Qui tient de l'épidémie. Mal épidémique. Maladie, affection épidémique. L'atmosphère, qui est la vraie source ou du moins toujours le véritable conducteur des causes des maladies *épidémiques*, produit ces maladies de diverses manières. (Nacquart.)

— Qui a rapport à l'épidémie. Symptômes épidémiques. Une maladie qui a le caractère épidémique. Le caractère *épidémique* ne peut être considéré que comme une propriété des maladies *épidémiques*, non comme un de leurs symptômes. (Nacquart.) Le mode *épidémique* imprime-t-il quelques variations aux maladies? (Id.)

— Fig. Engouement épidémique. Passions épidémiques. La nation française est parfois attaquée d'une maladie d'esprit épidémique. Ces horreurs *épidémiques* sont comme ces grandes pestes qui ravagent quelquefois la terre. (Voltaire.)

ÉPIDÉMIQUEMENT. adv. D'une manière épidémique, avec le caractère d'une épidémie. Ces maladies ont souvent régné *épidémiquement* en différentes contrées de l'Europe. (Renauld.)

ÉPIDÉMIURGE. s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; δημιουργός, démiurge, ou tribun). Antiq. gr. Titre des magistrats que les Corinthiens envoyaient tous les ans à Potidée, pour gouverner cette ville.

ÉPIDENCE. s. f. Mar. Cordage auquel on suspend un hamac.

ÉPIDENDRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; δένδρον, arbre). Bot. Qui croît sur les arbres, les troncs d'arbre. Lycoperdon épidendre.

— ÉPIDENDRE. s. m. Genre d'orchidées, de l'Amérique méridionale, dont les espèces sont parasites sur l'écorce des arbres.

ÉPIDENDRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un épidendre. || ÉPIDENDRÉES. s. f. pl. Tribu d'orchidées ayant pour type l'épidendre.

★ **ÉPIDERME.** s. m. (ét. gr., ἐπιδερμίς, formé de ἐπί, sur; δέρμα, peau). Membrane sèche, dépouillée de vaisseaux et de nerfs, fine et transparente, recouvrant toute la surface de la peau de l'homme, excepté les endroits qui correspondent aux ongles. L'épiderme croît et se reproduit par une excrétion du derme, et fait l'office d'un vernis sec qui empêche le contact immédiat des corps extérieurs sur les papilles nerveuses, et amoindrit les sensations tactiles. On le nomme aussi, moins souvent, *surpeau* et *cuticule*. Enlever l'épiderme. Écorcher l'épiderme. Coup qui n'a effleuré que l'épiderme. Les Anciens croyaient l'*épiderme* produit par le dessèchement d'un fluide fourni par les mamelons de la peau, par la surface externe du derme; aussi disaient-ils qu'il n'était pas une partie du corps, et l'appelaient-ils une efflorescence de la peau. (Chaussier.)

— Fig. *Avoir l'épiderme sensible.* Être facile à toucher, à offenser. || *Chatouiller l'épiderme.* Flatter.

— Fig. Superficie. Il y a dans le monde littéraire des cirons qui grattent l'*épiderme* des bons ouvrages pour faire naître des ampoules. (Linguet.)

— Bot. Membrane transparente, incolore, qui recouvre toutes les parties du végétal exposées directement à l'action de l'air et des agents atmosphériques.

— Conchyl. Peau qui recouvre quelquefois les coquilles, et que l'on enlève pour mettre à nu leurs belles couleurs.

— REM. GRAMM. Quelques auteurs ont fait ce mot féminin, se conformant en cela à l'étymo-

[illegible] est du genre féminin.

[illegible]
[illegible]
[illegible]

ÉPIDERMÉ, ÉE. adj. Hist. nat. [illegible] épiderme. Animal [illegible]. Membrane épidermée.

— B.-arts. Se dit d'un tableau qui s'écaille.

ÉPIDERMIQUE. adj. 2 g. Anat. [illegible] cutané et celui qui tapisse les membranes muqueuses.

— Erpét. *Écailles épidermiques.* Celles qui [illegible] l'épiderme, et qui se trouvent [illegible] à peau écailleuse.

— Pathol. *Globes épidermiques.* Corps sphéroïdaux qui se trouvent dans les tumeurs des ganglions et des muqueuses.

ÉPIDERMOÏDE. adj. 2 g. [illegible] Anat. Qui ressemble à l'épiderme. || Qui traite de l'épiderme. Système épidermoïde.

ÉPIDERMOSE. s. f. (rad. *épiderme*). Chim. Produit extrait de la fibrine par l'action de l'acide chlorhydrique.

ÉPIDÈSE. s. f. (ét. gr., [illegible]). Chir. Application d'une bande ou d'une ligature.

ÉPIDÉSIOLOGIE. s. f. (étym. fr., *épidèse;* gr. λόγος, traité). Chir. Traité sur l'art de faire et d'appliquer les bandages.

ÉPIDESME. s. m. (du gr. ἐπίδεσμος, bande, lien). Chir. Lien destiné à assujettir un appareil.

ÉPIDIAPHRAGMATOPIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; fr. *diaphragme;* gr. τόπος, lieu). Pathol. Déplacement du diaphragme.

ÉPIDICAZOMÈNE. s. f. (du gr. ἐπιδικάζομαι, je réclame un héritage). Antiq. gr. Athénienne [illegible] vertu de laquelle le plus proche parent d'un défunt devait épouser l'héritière directe de celui-ci.

— Adjectiv. Femme épidicazomène.

ÉPIDICTIQUE. adj. 2 g. (du gr. [illegible]). Rhét. [illegible] d'éloquence que l'on appelle aussi *genre démonstratif.*

ÉPIDIDYME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; δίδυμος, testicule). Anat. Petit corps oblong, vermiforme, grisâtre, couché le long du bord supérieur du testicule, et qui est un conduit formé de la réunion de tous les vaisseaux séminifères repliés sur eux-mêmes.

ÉPIDIDYMITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'épididyme.

ÉPIDIQUE. adj. 2 g. (du gr. [illegible]). Antiq. gr. Héritage qui pouvait être réclamé par les [illegible]. || Se dit aussi de l'héritière dont on réclamait la main.

ÉPIDISCAL, ALE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; δίσκος, disque). Bot. Qui s'insère sur le disque. Étamines épidiscales.

ÉPIDOSE. s. f. (étym. gr., ἐπί, sur; [illegible], don). Méd. Accroissement.

ÉPIDOTE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; [illegible], donné). Minér. Substance minérale dont on a formé un sous-genre de silicate divisé en deux espèces.

ÉPIDROME. s. m. (du gr. ἐπίδρομος). Antiq. Voile de vaisseau de la seconde grandeur.

— ÉPIDROME. s. f. Pathol. Affluence des humeurs vers une partie du corps.

ÉPIE. s. m. (rad. *épier*). Espion. Vieux mot.

— Ce mot a été employé au fém. par J.-J. Rousseau, en parlant d'une personne qui épie, qui écoute aux portes.

ÉPIÉ, ÉE. part. pass. du v. Épier (rad. *épi*). S'empl. adjectiv. Qui est en épi. Des blés épiés. Des seigles qui sont déjà épiés.

— *Chien épié.* Chien qui a sur le front un bouquet de poils formant une sorte d'épi. || *Queue de chien épiée.* Queue de chien dont les poils s'écartent comme les barbes d'un épi de blé.

— Bot. Qui est disposé en épi. Fleur épiée.

ÉPIÉ, ÉE. part. pass. du verbe Épier (rad. allem. *spehôn*). S'emploie adjectiv. Personne dont les démarches sont épiées.

ÉPIEMENT. s. m. S'est dit pour Action d'épier.

ÉPIENTÈRE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ἔντερον, intestin). Anat. Membrane muqueuse gastro-pulmonaire.

*** ÉPIER.** v. n. 1re conj. (rad. *épi*). Monter en épi. Des blés, des orges qui commencent à épier. Ce sont des blés qui *épient,* des fruits qui nouent, des vignes qui fleurissent. (B. de St-Pierre.)

*** ÉPIER.** v. a. 1re conj. (de l'anc. haut-allem. [illegible]). *Que nous épiions, que vous épiiez,* etc. Observer secrètement et adroitement [illegible] passe en quelque lieu. Épier quelqu'un. Épier ce que fait quelqu'un. Épier les mouvements de l'ennemi. Épier les actions, les démarches de quelqu'un. Je ne sais pas du moins *épier* ses discours. (Racine.) De quel droit osez-vous m'*épier* de la sorte? (Dest.) Point d'importuns laquais *épiant* nos discours, critiquant tous bas nos maintiens. (J.-J. Rouss.)

[illegible]
[illegible] (LAMARTINE.)

— *Épier le moment, l'occasion, le temps d'agir.* Se tenir prêt à profiter du moment, de l'occasion, etc. Je viens pour *épier* le moment favorable. (Rac.) J'*épiais* le moment de causer avec vous. (Collin d'Harleville.)

— Absol. Feignant de ne rien voir, observe, écoute, *épie.* (Hauteroche.)

— Vén. *Épier le relevé.* Guetter le temps où la bête sort du lieu qui lui a servi de retraite pendant le jour, pour aller repaître.

— S'ÉPIER. v. pron. S'observer l'un l'autre.

— Fig. Observer les mouvements de son âme. Il s'épie avec soin.

— Syn. comp. ÉPIER, ESPIONNER. *Épier* suppose des soupçons que l'on veut éclaircir. *Espionner* suppose l'ignorance de ce qui est ou de ce qui se passe, et le désir de le connaître.

ÉPIER. s. m. (rad. *épi*). Dans la coutume de Flandre, Droit domanial que l'on acquittait en grain.

ÉPIÈRE. s. m. (ét. gr., ἐπίηρος, utile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi pour neuf espèces d'Italie et d'Amérique.

ÉPIERRAGE. s. m. V. ÉPIERREMENT.

ÉPIERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Épierrer. S'empl. adjectiv. Terrain bien épierré.

*** ÉPIERREMENT.** s. m. Action d'épierrer; résultat de cette action. L'épierrement d'un champ. S'occuper de l'épierrement. On dit quelquefois *épierrage.*

*** ÉPIERRER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *e,* pr. extract.; fr. *pierre*). Ôter les pierres. Épierrer un champ. Épierrer les carrés d'un jardin. Pline raconte qu'un laboureur d'un canton d'Italie, ayant fait *épierrer* son champ, il n'y pouvait plus rien croître, et qu'il fut obligé d'y faire rapporter des pierres, afin de lui rendre sa fécondité. (B. de St-P.)

— Absol. S'amuser à épierrer.

— Techn. *Épierrer une peau.* L'adoucir avec une pierre à aiguiser.

ÉPIERRIER. s. m. (rad. *pierre*). Techn. Grillage servant à retenir les corps lourds que les chiffons déposent dans les piles à défiler.

ÉPIET. s. m. V. ÉPILLET.

ÉPIETTE. s. f. (rad. *épi*). Bot. Nom vulgaire des stipes.

*** ÉPIEU.** s. m. (ét. lat., *spiculum,* pointe). Sorte d'arme à fer plat et pointu, dont on se sert quelquefois à la chasse du sanglier et des autres gros animaux. Attaquer le sanglier avec l'épieu. L'enferrer avec son épieu. Dans les usages de la chasse, on a fait en certains pays l'emploi de l'*épieu* empoisonné comme l'ont les flèches de certains peuples. (Bard.) Il voulut être sculpté sur son tombeau en habit de chasse, l'*épieu* à la ceinture et un lévrier à ses pieds. (P. de St-Victor.)

[illegible]
[illegible] LA FONTAINE.

— Ancienne arme de guerre, sorte de pique en bois dont l'extrémité était garnie d'un fer large et pointu ou simplement durcie au feu. C'est avec un épieu que fut tué Coligny. Besme, gentilhomme allemand, vint à l'amiral avec un grand *épieu,* et lui fourra dans le corps ce large *épieu.* (Brant.) Les Mysiens tenaient en arrêt de longs *épieux* durcis à la flamme. (P. de St-Victor.)

— Blas. *Épieu emmanché.* Celui dont le manche est d'un autre émail que le fer.

ÉPIEUR, EUSE. s. m. Néol. Celui, celle qui épie, qui observe.

ÉPIGAMIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; γάμος, mariage). Antiq. gr. Faculté de contracter des mariages ensemble, que les traités d'alliance conclus entre deux villes grecques donnaient aux citoyens de ces deux villes.

ÉPIGASTRALGIE. s. f. (ét. gr., ἐπιγάστριον, épigastre; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur à l'épigastre.

ÉPIGASTRALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'épigastralgie.

*** ÉPIGASTRE.** s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; γαστήρ, ventre). Anat. Région supérieure de l'abdomen, qui s'étend depuis l'appendice xiphoïde jusqu'à deux travers de doigt au-dessus du nombril; elle se divise en deux parties, une moyenne, appelée vulgairement *le creux de l'estomac,* et deux latérales.

— Entom. Se dit du premier segment ventral tout entier des insectes hexapodes.

— Zool. Partie supérieure de la région antérieure du ventre des mammifères, celle qui se rapproche le plus de la poitrine.

*** ÉPIGASTRIQUE.** adj. 2 g. Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'épigastre. Région épigastrique. Centre épigastrique. Artère épigastrique. Lorsque les enfants ont des vers dans l'estomac, la présence de ces animalcules est communément indiquée par un sentiment d'érosion au centre *épigastrique.* (Renauldin.)

ÉPIGASTROCÈLE. s. f. (ét. gr., ἐπιγάστριον, épigastre; κήλη, tumeur, hernie). Chir. Hernie dans laquelle l'estomac se présente à travers un écartement des fibres aponévrotiques de la partie supérieure des parois abdominales.

ÉPIGÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; γῆ, terre). Bot. Qui croît sur la terre, qui s'élève au-dessus de terre. Cotylédons épigés.

— ÉPIGÉ. s. m. Genre de la famille des éricacées andromédées, renfermant deux arbustes élégants de l'Amérique méridionale.

ÉPIGÉE. adj. 2 g. Myth. gr. Qui présidait aux choses terrestres. Dieux ou divinités épigées. Nymphes épigées, ou subst., les épigées.

ÉPIGÉIQUE. adj. (rad. *épigé*). Géol. Se dit d'un dépôt superficiel de formation récente.

ÉPIGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; γένος, naissance). Minér. Qui offre le phénomène de l'épigénie. Cristal épigène.

— Bot. Qui croît sur la face supérieure des feuilles. Champignons épigènes.

ÉPIGENÈSE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; γένεσις, naissance). Physiol. Système dans lequel on explique la formation des corps organisés par une addition successive de leurs diverses parties. || Théorie de la conception suivant laquelle le nouvel être reçoit à la fois du père et de la mère les éléments nécessaires à sa formation.

— Pathol. Nom donné aux symptômes qui surviennent durant le cours d'une maladie, sans en changer la nature.

ÉPIGÉNÉSIQUE. adj. 2 g. Physiol. Qui appartient, qui a rapport à l'épigenèse.

ÉPIGÉNÉSISTE. s. m. Didact. Physiologiste qui adopte les doctrines de l'épigenèse.

ÉPIGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; γεννάω, je nais). Minér. Phénomène qui a lieu quand un cristal, sans changer de forme, change de nature chimique.

ÉPIGÉNIQUE. adj. Minér. Qui se rapporte à l'épigénie.

ÉPIGENNÈME. s. m. Pathol. Syn. d'ÉPIGENÈSE.

ÉPIGEONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Épigeonner. S'empl. adjectiv.

ÉPIGEONNER. v. a. 1re conj. (pr. *é-pi-jo-né*). Constr. Employer le plâtre en le levant doucement avec la main et la truelle, et le posant sans le jeter ni le plaquer.

ÉPIGINOMÈNE. adj. 2 g. (ét., V. ÉPIGÉNÈSE). Médec. Qui survient dans une maladie. Symptômes épiginomènes.

ÉPIGLOSSE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; γλῶσσα, langue). Entom. Sorte d'appendice membraneux particulier à la bouche des insectes hyménoptères.

*** ÉPIGLOTTE.** s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; γλωττίς, glotte). Anat. Espèce de valvule fibro-cartilagineuse, située un peu au-dessous de la base de la langue, et ayant pour fonction de recouvrir exactement l'ouverture de la glotte au moment de la déglutition, et d'empêcher ainsi l'introduction des aliments dans les voies aériennes.

— Entom. Diaphragme de l'anneau corné qui forme les lèvres des stigmates, chez les insectes.

ÉPIGLOTTI-ARYTÉNOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Se dit d'un des muscles du larynx.

— Substantiv. L'épiglotti-aryténoïdien.

ÉPIGLOTTIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui appartient, qui a rapport à l'épiglotte. Glande épiglottique. On dit aussi *épiglottien.*

ÉPIGLOTTITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'épiglotte.

ÉPIGNATHE. s. m. (pr. *é-pi-ghnate;* étym. gr., ἐπί, sur; γνάθος, mâchoire). Térat. Implantation d'une seconde tête sur la mâchoire.

ÉPIGNATHIEN, ENNE. adj. (pron. *é-pi-ghna-ti-ein;* rad. *épignathe*). Térat. Qui a une tête implantée sur la mâchoire. Monstre épignathien.

ÉPIGNATHIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui offre les caractères de l'épignathe.

ÉPIGONATION. s. m. (pr. *é-pi-go-na-cion;* ét. gr., ἐπί, sur; γόνυ, genou). Liturg. gr. Morceau d'étoffe riche que les archimandrites portent au côté lorsqu'ils officient.

ÉPIGONATIS. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; γόνυ, genou). Anat. Un des noms de la rotule.

ÉPIGONE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; γίνομαι, je nais). Physiol. Syn. de SUPERFÉTATION.

— Bot. Enveloppe florale qui n'entoure les organes sexuels que d'un seul côté.

ÉPIGONE. Temps hér. Nom donné aux fils des sept chefs venus avec Polynice pour assiéger Thèbes, usurpée par Étéocle. Les Épigones prirent la ville, devant laquelle avaient péri leurs pères, à l'exception de l'un d'eux, Adraste.

— Fig. Ceux qui forment la seconde génération dans un parti, dans une opinion. Les *épigones* du doctrinarisme. (Schérer.) Il fut comme un apôtre, un *épigone* de la grande génération des disciples de Jésus. (E. Renan.)

ÉPIGONÉION. s. m. Mus. anc. Instrument de musique à quarante cordes, en usage chez les Grecs.

*** ÉPIGRAMMATIQUE.** adj. 2 g. Qui tient de l'épigramme. Trait épigrammatique. Style épigrammatique.

*— ÉPIGRAMMATIQUE. s. m. Genre épigrammatique.

ÉPIGRAMMATIQUEMENT. adv. Néol. D'une manière épigrammatique.

ÉPIGRAMMATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Épigrammatiser. S'empl. adjectiv.

ÉPIGRAMMATISER. v. n. 1re conj. Néol. Faire des épigrammes.

— Il a été aussi employé, mais sans succès, comme v. a. Épigrammatiser les gens en place, les ministres.

*** ÉPIGRAMMATISTE.** s. m. Celui qui fait, qui compose des épigrammes. Un bon épigrammatiste. C'est un de nos meilleurs épigrammatistes. Peu usité.

— Adjectiv. Auteur épigrammatiste.

*** ÉPIGRAMME.** s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; γράμμα, trait de plume, j'écris). Petite pièce de vers sur un sujet quelconque, et présentant une pensée fine, satirique, exprimée d'une manière précise et mordante. Chez les Anciens, et même autrefois chez les modernes, l'*épigramme,* comme le prouve l'étymologie du mot, n'était le plus souvent qu'une simple inscription, ou une petite pièce exprimant des pensées soit délicates, soit satiriques; aujourd'hui, elle n'a plus que ce dernier sens. Une idée plaisante ou maligne en fait le fond, et elle se termine ordinairement par un bon mot ou par un trait piquant. Une bonne épigramme. Une épigramme spirituelle. Une épigramme bien tournée. Une épigramme pleine de sel. Une épigramme sanglante. Aiguiser une épigramme. Décocher une épigramme. Se venger par une épigramme. Que pour lui l'*épigramme* aiguise tous ses traits. (Boil.) Martial, chez les Latins, a aiguisé l'*épigramme* beaucoup plus que les Grecs. (La Harpe.) Les *épigrammes* qui ne roulent que sur des obscénités sont méprisées des honnêtes gens. (Volt.)

— *Épigramme à la grecque.* Se dit par dérision d'une épigramme fade et sans sel.

— *Pointe de l'épigramme.* Trait malin qui la termine.

— Par extens. Mot ou trait qui, dans la conversation ou dans un écrit, présente une critique vive, une raillerie mordante. Conversation toute en épigramme. Écrit dont chaque phrase est une épigramme. Compliment qui a tout l'air d'une épigramme. Ne pas s'épargner les épigrammes. Le jeu commence à passer l'*épigramme.* (De Guerle.) Un homme masqué lui ayant lancé, pendant les courses du carnaval, une *épigramme* offensante, César le fit arrêter et conduire à la prison Savella. (P. de St-Victor.)

— Fig. La vie est une *épigramme* dont la mort est la pointe. (Castel.)

— Art culin. *Épigramme d'agneau.* Ragoût au blanc dans lequel on fait entrer quelque partie intérieure de l'animal.

— A été employé adjectiv. Cela m'a paru fort *épigramme.* (Mme de Sévigné.)

— REM. GRAMM. *Épigramme* était primitivement du genre masculin. Il y a un *épigramme* dans Martial, qui est des bons. (Mont.) Aujourd'hui, le genre féminin est seul admis.

*** ÉPIGRAPHE.** s. f. (ét. gr., ἐπιγραφή; formé de ἐπί, sur; γράφω, j'écris). Inscription que l'on met sur un édifice pour en indiquer l'usage, la date, etc. En ce sens, on ne dit plus qu'*inscription.*

— Sentence ou citation mise en tête d'un livre, d'un chapitre, pour en indiquer l'objet ou l'esprit. Épigraphe en grec, en latin, en anglais. Une *épigraphe* juste et bien choisie prévient favorablement le lecteur; une *épigraphe* ambitieuse excite au contraire sa sévérité. (De Reiffenberg.)

— ÉPIGRAPHE. s. m. Antiq. gr. Titre de certains officiers publics d'Athènes qui étaient chargés de tenir les registres des contributions.

*** ÉPIGRAPHIE.** s. f. (rad. *épigraphe*). Philol. Science qui a pour objet l'étude et la connaissance des inscriptions. L'*épigraphie* est une des sources les plus claires où l'historien ait jamais puisé. (E. About.)

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des tinéites, établi pour deux espèces qui se trouvent dans les bois au commencement du printemps.

ÉPIGRAPHIER. s. m. Recueil d'épigraphes.

*** ÉPIGRAPHIQUE.** adj. 2 g. Qui convient à l'épigraphe, qui est propre à l'épigraphe. Style épigraphique. Je ne connais pas de pays où le luxe *épigraphique* soit poussé si loin. (E. About.)

*** ÉPIGRAPHISTE.** s. m. Celui qui s'occupe d'épigraphie.

ÉPIGYNE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; γυνή, femelle). Bot. Qui naît sur l'ovaire ou au-dessus. Étamines, nectaires épigynes.

ÉPIGYNIE. s. f. Bot. État d'une plante dont les étamines ou la corolle sont épigynes.

ÉPIGYNIQUE. adj. 2 g. Bot. Se dit de l'insertion de la corolle ou des étamines épigynes.

ÉPIGYNOPHORIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; fr. *gynophore*). Bot. Qui est placé au sommet d'un gynophore. Nectaire épigynophorique.

ÉPIHYSSOPE. s. f. Bot. Un des noms de la cuscute.

ÉPIHODHYDRINE. s. f. Chim. Synon. de GLYCIDE.

ÉPIKIE. s. f. (du gr. ἐπιεικής, modéré). Anc. législ. Tempérament qui, sans être injuste, modérait la sévérité de la loi.

ÉPILACHNE. s. f. (pr. *é-pi-lakne;* ét. gr., ἐπί, sur; λάχνη, duvet). Entom. Genre de coléoptè-

res trimères, famille des coccinellides, établi pour une cinquantaine d'espèces.

ÉPILAGE. s. m. Action d'épiler.

ÉPILAMPE. s. m. (du gr. ἐπιλαμπής, clair). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, établi pour huit espèces de Java, de la Guinée, de Madagascar, du Cap et de l'Australie.

ÉPILAMPRE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; λαμπρός, brillant). Entom. Genre d'orthoptères, famille des blattiens, de l'Amérique méridionale.

ÉPILANCE. s. f. Fauconn. Espèce d'épilepsie à laquelle les oiseaux sont sujets.

ÉPILARCHIE. s. f. (du gr. ἐπιλαρχία). Antiq. milit. Chez les Grecs, Escadron composé de cent vingt-huit hommes. || Commandement de cet escadron.

ÉPILARQUE. s. m. Antiq. milit. Commandant d'une épilarchie.

ÉPILARYNGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; fr. *larynx*). Anat. Qui se trouve au-dessus du larynx.

ÉPILASIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; λάσιος, touffu). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, fondé pour une seule espèce de Cayenne.

ÉPILATION. s. f. (pr. *é-pi-la-cion*). Action d'épiler.

— Méd. Enlèvement des poils ou des cheveux.

★ **ÉPILATOIRE.** adj. 2 g. Qui sert à épiler. Onguent épilatoire. Pâte épilatoire. Poudre épilatoire. Çà et là étaient disséminées des tentes où l'on vendait pendant le jour des pâtes *épilatoires*. (G. Flaubert.)

— Où l'on épile. Salon épilatoire.

— ÉPILATOIRE. s. m. Substance destinée à faire tomber les poils. Un bon épilatoire. Se servir d'épilatoires.

ÉPILÉ, ÉE. part. pass. du v. Épiler. S'emploie adjectiv. Menton soigneusement épilé.

ÉPILÉNIE. s. f. (du gr. ἐπιλήνιος, qui se fait ou se chante auprès du pressoir). Mus. anc. Chanson des vendangeurs.

— Antiq. gr. Danse, pantomime où l'on imitait les vendangeurs foulant les raisins.

— ÉPILÉNIES. s. f. pl. Fêtes en l'honneur de Bacchus.

ÉPILÉPIDE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; λεπίς, écaille). Bot. Genre de plantes de la famille des composées sénécionidées, établi pour une espèce du Mexique.

★ **ÉPILEPSIE.** s. f. (ét. gr., ἐπιληψία, surprise; formé de ἐπί, sur, et λαμβάνειν, saisir). Médec. Maladie cérébrale qui se manifeste par accès plus ou moins fréquents, caractérisés par des mouvements convulsifs, avec abolition totale des fonctions des sens et de l'entendement. L'épilepsie a reçu les noms vulgaires de *maladie lunatique* ou *maladie des lunatiques, mal caduc* et *haut mal.* Plusieurs animaux sont sujets à l'épilepsie. César eut deux attaques d'*épilepsie*, qui le surprirent dans une audience publique. (La Harpe.) La vue d'un accès d'*épilepsie* suffit pour rendre épileptique une personne bien portante. (Esquirol.)

ÉPILEPSIFORME. adj. 2 g. (rad. *épilepsie*, et *forme*). Médec. Qui a le caractère de l'épilepsie. Attaque, convulsion épilepsiforme.

ÉPILEPTIFORME. adj. 2 g. Syn. d'ÉPILEPSIFORME. Accès *épileptiformes*. (Raspail.)

★ **ÉPILEPTIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'épilepsie. Symptômes épileptiques. Convulsions épileptiques. La plupart de ceux qui étaient attaqués d'accidents *épileptiques* succombaient. (Renauld.)

— Qui est attaqué d'épilepsie, sujet à l'épilepsie. Avoir des enfants épileptiques. Un jeune homme, ayant reçu dans l'enfance des coups sur la tête, devint *épileptique*. (Esquirol.)

— Fig. Des gestes épileptiques. Une musique épileptique.

— Substantiv. Un épileptique. Une épileptique. Maison pour les épileptiques. Les *épileptiques* perdent toute connaissance en un moment. (Acad.) Un *épileptique* peut tomber dans le feu, dans l'eau, se précipiter par une croisée. (Esquirol.) Le docteur Pontier a guéri un *épileptique* par la cautérisation du nerf saphène de chaque jambe. (Id.)

ÉPILEPTOGÈNE. adj. (ét. fr., *épilepsie*; gr. γεννάω, j'engendre). Méd. Qui produit l'épilepsie.

— *Zone épileptogène.* Partie de la peau de certains animaux dont le pincement cause des accès d'épilepsie.

ÉPILEPTOÏDE. adj. (ét. fr., *épilepsie*; gr. εἶδος, forme). Méd. Qui présente les apparences de l'épilepsie.

★ **ÉPILER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *e*, préfixe extract.; *pilus*, poil). Arracher le poil, ou le faire tomber au moyen d'un topique. Se faire épiler le menton. Personne qui se fait épiler.

— Absol. Onguent à épiler.

— Enlever les cheveux blancs. Se faire épiler pour cacher son âge.

— Techn. Enlever les jets des pièces d'étain fondues.

— S'ÉPILER. v. pron. S'arracher, s'enlever soi-même les poils ou les cheveux blancs. Passer son temps à s'épiler. S'épiler tous les jours soigneusement.

ÉPILEUR, EUSE. s. Celui, celle qui épile, dont la profession est d'épiler. Quand elle fut rétablie, elle entra chez une *épileuse* de la rue Lafitte. (De Gonc.)

ÉPILIMME. s. m. (du lat. *epilimma*). Antiq. rom. Onguent commun qu'employaient les Romains.

ÉPILIMNIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; λίμνη, marais). Minér. Se dit des terrains lacustres supérieurs.

ÉPILISSE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; λισσός, lisse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi pour cinq espèces de Madagascar.

ÉPILITHE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; λίθος, pierre). Bot. Genre de nyctaginées, établi pour une petite plante de Java, croissant sur les rochers, qu'elle couvre comme d'un tapis.

★ **ÉPILLET.** s. m. (pr. *é-pi-llè*, *ll* mouill.; rad. *épi*). Bot. Petit assemblage de fleurs dont la réunion forme l'épi. Épillet composé de deux, de trois fleurs.

ÉPILOBE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; λοβός, gousse). Bot. Genre de plantes herbacées, vivaces, famille des œnothéracées, dont plusieurs espèces sont cultivées pour l'ornement des jardins.

ÉPILOBIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un épilobe. || ÉPILOBIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des onagraires, ayant pour type le genre épilobe.

ÉPILOBIANÉ, ÉPILOBIÉ, ou **ÉPILOBIEN.** adj. Bot. Syn. d'ÉPILOBIACÉ.

ÉPILOGAGE. s. m. (rad. *épiloguer*). Raisonnement, discours d'épilogueur. Mot hasardé par Mirabeau.

ÉPILOGATION. s. f. (pr. *é-pi-lo-ga-cion*). Action d'épiloguer.

ÉPILOGISME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; λογισμός, raisonnement). Raisonnement qui induit d'un fait sensible à un fait caché.

★ **ÉPILOGUE.** s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; λόγος, discours). Conclusion d'un discours, d'un poème; espèce d'adresse au lecteur, qui se trouve à la fin d'un recueil de fables, de contes, etc., et même à la fin de chacune des parties de ce recueil, quand elles ont été publiées séparément. L'épilogue d'un poème, d'un discours.

— Antiq. Pièce de vers, discours qu'un auteur adressait au public, à la fin d'une tragédie ou d'une comédie, pour remercier les spectateurs.

ÉPILOGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Épiloguer. S'empl. adjectiv. Prenez garde, votre conduite est épiloguée.

★ **ÉPILOGUER.** v. n. 1re conj. (rad. *épilogue*). Censurer, critiquer. Homme qui épilogue sans cesse, qui épilogue sur tout. Défaites-vous d'*épiloguer* sur les bienséances de votre voyage. (Mme de Sévigné.)

— Activ. Épiloguer les actions, la conduite d'autrui. J'ai été un peu fâchée de ne vous point voir prendre possession de cette chambre dès le matin, me questionner, m'*épiloguer*, m'examiner. (Mme de Sévigné.) Familier.

— S'ÉPILOGUER. v. pron. Se critiquer mutuellement.

★ **ÉPILOGUEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui épilogue, qui aime à épiloguer. Et ton *épilogueur* d'homme ose bien me dire qu'il ne me reste que six mois à retourner la salade avec les doigts. (J.-J. Rouss.)

— Adjectiv. Un homme épilogueur. Une femme épilogueuse.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

ÉPILOIR. s. m. Pince à épiler.

ÉPILOPHE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; λόφος, crête). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, établi pour trois espèces du Brésil.

ÉPILURE. s. f. Techn. Ce qu'on enlève en épilant les pièces d'étain.

ÉPIMACHIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; μάχη, combat). Antiq. gr. Ligue purement défensive entre deux ou plusieurs États.

ÉPIMACHRE. s. m. (pron. *é-pi-makre*). Entom. Section d'hyménoptères, famille des chalcidiens.

ÉPIMANE. s. m. (ét. gr., ἐπί, préfixe augm.; μανία, folie). Médec. anc. Fou furieux.

ÉPIMAQUE. s. m. (du gr. ἐπίμαχος, aisé à attaquer, à prendre). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux ténuirostres, dont les plumes, d'un vert d'émeraude ou d'un vert doré, servent à la parure des dames.

ÉPIMÈCE. s. m. (du gr. ἐπιμηκύνω, j'allonge). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des charançons. || Syn. de PLATYGASTRE.

ÉPIMÉCIE. s. f. (ét. gr., ἐπιμηκύνω, j'allonge). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des cléophanes.

ÉPIMÈDE. s. m. (du grec ἐπιμήδιον). Bot. Genre de plantes herbacées, vivaces, famille des berbéridacées.

ÉPIMÉLÈTE. s. m. (étym. gr., ἐπιμέλομαι, je prends soin de). Antiq. gr. Nom de plusieurs magistrats d'Athènes.

ÉPIMÉLIDE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; μῆλον, troupeau). Myth. Nom des nymphes qui avaient soin des fruits et des troupeaux.

ÉPIMÉLIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom de Mercure, à Coronée.

ÉPIMÉNIDE. Poète et prophète, né à Gnosse, en Crète, vivait vers l'an 600 av. J.-C. Sa réputation se répandit dans toute la Grèce, et on le crut favorisé spécialement par les dieux. Les Athéniens, affligés de la peste, le firent venir; il purifia la ville, établit d'utiles règlements et réconcilia les partis.

— *Sommeil d'Épiménide.* Se dit en parlant d'une personne qui reparaît après une longue absence, dans un monde auquel elle se trouve complètement étrangère, par allusion à cette tradition d'après laquelle Épiménide aurait dormi cinquante-sept ans dans une caverne.

ÉPIMÉNIES. s. f. pl. Antiq. Offrandes déposées chaque mois par les Grecs dans le temple d'Érechthée.

ÉPIMÈRE. s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; μηρός, cuisse). Entom. Pièce latérale de chaque segment du thorax des insectes hexapodes.

— Adjectiv. Se disait, dans l'arithmétique ancienne, d'un nombre qui en contient un autre, augmenté de plusieurs de ses parties; ainsi 9 est épimère de 7, puisque $9 = 7 + 2$.

ÉPIMÉRIDE. adj. 2 g. (étym. gr. ἐπί, sur; μέρος, partie). Minér. Se dit des cristaux dont les bords subissent un décroissement de plus que les angles.

ÉPIMÉRISME. s. m. (du gr. ἐπιμερίζω, je récapitule). Rhét. Artifice oratoire par lequel, au milieu même du discours, pour aider la mémoire des auditeurs, on reprend la division et on récapitule les parties déjà traitées; comme lorsque l'on dit: Nous avons prouvé d'abord telle chose, ensuite telle autre, il nous reste, etc.

ÉPIMÉTHÉE. Temps hér. Fils de Japet et de Clymène, auquel on attribue la création des hommes imprévoyants et stupides.

ÉPIMÉTRAL, ALE. adj. Bot. Qui appartient, qui a rapport à l'épimètre. Feuilles épimétrales.

ÉPIMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur, en outre; μέτρον, mesure). Antiq. Partie de la cargaison d'un navire que l'on accordait au pilote pour son salaire. || Surcroît d'impôt que les percepteurs levaient pour s'indemniser de leur peine.

— Bot. Partie en forme de membrane, quelquefois aussi de poil ou de brosse, qui entoure l'ovaire d'un seul côté, dans beaucoup de plantes composées.

— Minér. Syn. de CHABASIE.

ÉPIMÉTRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; μέτρον, dans le sens de rythme). Litt. Qui n'est point fait pour être chanté.

ÉPIMONE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; μένω, je demeure). Rhét. anc. Répétition immédiate d'un mot, faite pour donner plus de rapidité au discours.

ÉPIMORION. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; μόριον, petite partie). Anc. arithm. Se disait d'un nombre qui en contient un autre plus une seule de ses parties; ainsi 9 est epimorion de 8, puisque $9 = 8 + 1$.

ÉPIMULIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; μύλη, meule de moulin). Mus. anc. Chanson des meuniers.

ÉPINAC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Autun (Saône-et-Loire); 4,400 hab. Fabrique de bouteilles; mines de houille.

ÉPINAGE. s. m. Techn. Opération qui consiste à faire écouler l'eau dans laquelle on lave la pâte du savon avant de la faire cuire.

— Action de disposer des épines autour d'un jeune arbre pour protéger sa croissance.

ÉPINAIE. s. f. Agric. Lieu planté d'épines, lieu où croissent des arbustes épineux.

ÉPINAL. Géogr. Ch.-l. du dép. des Vosges, à 376 kil. E. de Paris, sur la Moselle. Église du XIe siècle; fabrique de chaux hydraulique, coutellerie, carrosserie, imagerie grossière; commerce de grains, vins, bestiaux, papiers; 16,500 hab.

★ **ÉPINARD.** s. m. (rad. *épine*). Bot. Genre de plantes de la famille des chénopodiées, qui se cultive dans les jardins pour ses feuilles aqueuses, inodores, d'une saveur particulière et légèrement amère, qu'on mange cuites et assaisonnées de différentes manières; elles sont émollientes et détersives. Épinard à graines piquantes, rondes. Épinards d'Angleterre. || Variété de laitue.

— *Épinard doux* ou *de la Guyane.* Le phytolaque. || *Épinard fraise.* La blette capitée. || *Épinard des Juifs.* La corète siliqueuse. || *Épinard du Malabar* ou *de la Chine.* La baselle. || *Épinard des murailles.* La pariétaire. || *Épinard sauvage.* L'ansérine sagittée et le bon-Henri.

— Les feuilles même de l'épinard, cuites et préparées pour être mangées. Épinard au gratin, au sucre, au lait, au jus. Manger des épinards. Crème d'épinards. || *Vert d'épinards.* Jus que l'on retire des épinards cuits et pilés. On le conserve, et on s'en sert comme assaisonnement dans les sauces et ragoûts.

— Fig. *Frange, gland, épaulette à graine d'épinards.* Frange, gland, etc., dont les filets ressemblent à un assemblage de graines d'épinards.

— Par extens. *Graine d'épinards.* Le grade d'officier supérieur.

— Fam. *Plat d'épinards.* Tableau représentant un paysage peint de couleurs d'un vert cru.

— Arg. *Aller aux épinards.* Recevoir de l'argent d'une fille publique.

— Adjectiv. *Vert épinard* ou simplement *épinard.* Vert de couleur crue et dure. Le mercier amateur de jolis paysages *épinard*. (Brunner.)

ÉPINARD. s. m., ou **ÉPINARDE.** s. f. Ichtyol. Épinoche commune.

ÉPINAY (Louise-Florence-Pétronille DE LA LIVE D'), 1725-1783. Femme d'un fermier général, abandonnée par son mari, vécut dans l'intimité des écrivains, se lia avec Grimm, qu'elle suppléa souvent dans ses correspondances; fit bâtir dans la vallée de Montmorency le fameux *Ermitage* pour J.-J. Rousseau, qu'elle fut forcée d'éconduire, et qui se vengea cruellement dans ses *Confessions.* Elle écrivit dans sa retraite *Conversations d'Émilie* et les *Mémoires.*

ÉPINÇAGE. s. m. (rad. *épincer*). Techn. Opération qui a pour but d'arracher avec soin tous les nœuds faits par les tisserands pour rattacher les fils rompus.

ÉPINCÉ, ÉE. part. pass. du v. Épincer. S'emploie adjectiv.

ÉPINCELER. v. a. 1re conj. Syn. d'ÉPINCETER.

ÉPINCER. v. a. 1re conj. (rad. *pincer*). Se conjugue comme *Pincer.* Agric. Supprimer, entre deux sèves, les bourgeons qui ont poussé au printemps sur le tronc des arbres.

— Techn. Tailler du grès avec l'épinçoir. | Syn. d'ÉPINCETER.

ÉPINCETAGE. s. m. Techn. Action d'épinceter les étoffes.

ÉPINCETÉ, ÉE. part. pass. du v. Épinceter. S'empl. adjectiv.

ÉPINCETER. v. a. 1re conj. (rad. *pincer*). On double la lettre *t* devant une syllabe muette. *J'épincette. J'épincetterais.* Fauconn. Aiguiser les serres et le bec d'un oiseau.

— Techn. Enlever avec de petites pinces les nœuds, pailles et bourrons qui restent à la surface des étoffes.

ÉPINCETEUR, EUSE. s. Techn. Celui, celle qui épincette le drap. On dit aussi *épinceur, épinceuse.* Après le dégraissage, le drap est remis aux mains de l'*épinceteuse*, qui en enlève toutes les ordures visibles ainsi que tous les gros fils. (Legentil.)

ÉPINCETTE. s. f. Techn. Nom de petites pinces dont on se sert pour épinceter.

ÉPINCEUR, EUSE. s. Techn. V. ÉPINCETEUR.

ÉPINCHER. v. a. 1re conj. Syn. d'ÉPINCER.

ÉPINÇOIR. s. m. (rad. *pince*). Techn. Espèce de marteau à deux têtes disposées en coins non tranchants, servant à fendre les blocs, à tailler les pavés.

ÉPINÇURE. s. f. (rad. *épincer*). Petit fragment détaché d'une pierre qu'on épince.

★ **ÉPINE.** s. f. (du lat. *spina*, même signif.). Arbre ou arbrisseau dont les branches sont garnies de piquants. Épine blanche. Épine noire. Une haie d'épines. Un fagot d'épines. Terrain où il ne croît que des épines. Le bouvreuil à tête noire fait son nid dans l'*épine* blanche. (B. de St P.) A l'éclat monotone des neiges de l'Apennin avait succédé la fleur de la blanche *épine*. (Poug.)

> L'épine est en fleurs; à l'épine blanche,
> En me penchant, j'ai pris une branche.
> (J. RICHEPIN.)

— Chacun des piquants ou aiguillons qui adhèrent à l'épine ou à quelques autres arbres ou arbustes. Les épines d'un rosier, d'un groseillier. Se piquer avec une épine. Avoir une épine dans le doigt, dans le pied.

— *Couronne d'épines.* V. COURONNE.

— Fig. Elle mit, selon les conseils du Sage, une haie d'*épines* autour de ses oreilles. (Fléchier.) L'aversion est l'*épine* du sentiment, comme la sympathie en est la rose. (S. Dubay.)

> L'épine suit la rose, et ceux qui sont contents
> Ne le sont pas longtemps.
> (MALHERBE.)

— Fig., au pluriel. Difficultés, obstacles. Les épines de la science. Les épines de la chicane. Les épines dont la vie est semée, est hérissée. Quintius, qui voyait que les Béotiens ne se déclaraient encore ni d'un côté ni d'autre, ne voulut pas demeurer avec cette *épine* en l'esprit. (Malherbe.) C'est au travers de toutes les *épines* que vous voyez, que j'espère parvenir sûrement à la joie de vous recevoir. (Mme de Sévigné.) Les plaisirs portent avec eux leurs *épines.* (Mass.) Chercher le ciel au travers des *épines.* Boil.

— Fig. *Marcher sur des épines.* Se trouver dans une conjoncture délicate, difficile. || *Être sur les épines, sur des épines.* Être dans l'inquiétude, dans une grande impatience. Ah! je me trouvais sur d'étranges *épines!* (Corneille.) || *Avoir l'esprit sur des épines.* S'est dit dans le même sens. N'ayez point pour ce fait l'esprit sur des *épines.* (Molière.)

— Se dit aussi du lieu où croissent les épines.

— Loc. prov. *C'est un vrai fagot d'épines,* ou *c'est un fagot d'épines, on ne sait par où le prendre.* Se dit d'une personne revêche, bizarre, fâcheuse. Elle n'est vraiment point un fagot d'*épines*; elle est fort bonne à ses amis, et fort sen-

sible, [illegible] (Mme de Sév.) || *Il n'y a pas de roses sans épines.* Il n'y a point de plaisir sans peine, point de joie qui ne soit mêlée de quelque chagrin. On trouve aussi les épines en cherchant des roses. (Regnard.) [illegible] *C'est une épine au pied.* C'est un empêchement, un sujet d'inquiétude, d'embarras. || *Tirer à quelqu'un une épine du pied.* [illegible] Délivrer quelqu'un d'une situation pénible, fâcheuse. Que ne vous ôtez-vous, et à nous, cette *épine* du pied ? (Mme de Sev.) On dit de même : *Avoir une épine, une grosse épine hors du pied.*

— Anat. Éminence osseuse, allongée, telles sont [illegible] *l'épine maxillaire, l'épine* [illegible] *de l'omoplate, du radius*; les *épines iliaques*, etc. || *Épine du dos, épine dorsale*, ou simplement *épine*. Suite des vertèbres qui règnent le long du dos.

— Fig. *Courber l'épine.* Faire quelque platitude.

— Par analog. La double chaîne qui fait comme l'*épine* du dos de Java, offre des vallées intérieures concentrées, abritées. (Michelet.)

— Vieux lang. *Délit de l'épine du dos*, ou *Délit de l'épine*. Crime de sodomie.

— Antiq. rom. Espèce de digue qui régnait sur le grand axe du cirque, de l'une à l'autre borne. Les chars et les coursiers devaient faire le tour de l'épine du cirque.

— Bot. Le mot *épine* entre dans la dénomination vulgaire de plusieurs végétaux. *Épine d'Afrique.* Le lyciet d'Afrique. || *Épine aigrelette.* L'épine-vinette. || *Épine aiguë.* L'aubépine et le buisson ardent. || *Épine amère.* Le paliure épineux. || *Épine à une graine.* Variété d'aubépine. || *Épine ardente.* Buisson ardent || *Épine blanche.* L'aubépine. — On donne le même nom à quelques autres plantes, telles que l'amélancher de Virginie, le chardon aux ânes, le chardon-marie, le néflier, l'échinops, etc. || *Épine blanche sauvage.* Le chardon commun. || *Épine de bœuf.* La bugrane rampante ou arrête-bœuf et la bardane commune. || *Épine de bouc.* L'astragale. || *Épine de Bourgogne.* Le titarin à larges feuilles. || *Épine de cerf.* Le nerprun purgatif. || *Épine aux cerises.* Le jujubier. || *Épine du Christ.* Nom vulgaire du jujubier et du paliure. || *Épine crusée.* Le févier à trois épines. || *Épine double.* Le groscillier épineux. || *Épine étoilée.* La centaurée à fleurs pourprés. || *Épine fleurie.* Le prunier épineux ou prunellier. || *Épine girole.* Nom vulgaire d'un champignon du genre hydne. || *Épine jaune.* L'argousier, le paliure épineux et le scolyme tacheté. || *Épine du Levant.* Le néflier à feuilles de tanaisie. || *Épine de lis.* La catesbée à grandes fleurs. || *Épine luisante.* L'alisier et le néflier luisant. || *Épine marante* ou *marine.* L'argousier. || *Épine noire.* Le prunellier. || *Épine puante.* Nom vulgaire de divers nerpruns. || *Épine de rat.* Le petit houx. || *Épine royale.* Le néflier petit corail. || *Épine au scorpion.* Nom vulgaire de plusieurs espèces de panicauts, et du chardon Roland. || *Épine solstitiale.* Espèce de centaurée. || *Épine toujours verte.* Le houx et le fragon.

— Entom. *Épine noire* ou *épine de velours.* La chenille de l'ortie.

— Hort. *Épine d'été.* Sorte de poire hâtive, moyenne, allongée, verte, mais jaune vers la queue. || *Épine d'hiver.* Grosse et longue poire d'un vert blanchâtre. || *Épine rose.* Grosse poire hâtive, presque ronde et d'un rose pâle. || Variété de châtaigne.

— Ichtyol. Certains poissons armés d'épines ont aussi reçu un nom vulgaire qui rappelle cette propriété. *Épine croche.* Le diodon atinga. || *Épine double.* Le syngnathe typhle. || *Épine de Judas.* La vive. || *Longue épine.* Le diodon holacanthe. || *Épine vierge.* L'épinoche.

— Métall. *Épines.* Pointes qui hérissent le cuivre après l'opération du ressuage et de la liquation.

— Techn. Canal inférieur de la chaudière, où l'on brasse le savon avant de le cuire. || *Drap gris d'épine.* Sorte de drap.

— Zool. Excroissance dure et acérée, qui se développe sur le corps de certains animaux. L'oursin est un genre de zoophytes à coquille calcaire, hérissée d'épines mobiles.

— Synon. comp. ÉPINE, AIGUILLON. L'*épine* diffère de l'*aiguillon* en ce que celui-ci naît de l'écorce et s'enlève avec elle, tandis que l'*épine* naît de la substance même du bois, auquel elle adhère intimement.

ÉPINÉE. s. f. S'emploie quelquefois dans le sens d'Échinée. L'*épinée* de cochon, montée sur un plat creux, flanquée de grosses pommes de terre rondes, arrivait au milieu d'un nuage. (É. Zola.)

ÉPINELTE. s. m. Entom. Syn. d'ENHYDRE.

ÉPINÈME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; νῆμα, filet). Bot. Partie supérieure du filet des étamines, dans les fleurs composées.

ÉPINÉPHÈLE. s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; νεφέλη, nuage). Ichtyol. Genre de percoïdes.

ÉPINÉPHRITE. s. f. (étym. gr., ἐπί, sur; νεφρός, rein). Médec. Inflammation des capsules surrénales.

ÉPINER. v. a. 1re conj. Entourer d'épine la tige d'un arbre nouvellement planté, pour la protéger.

★ **ÉPINETTE.** s. f. (rad. *épine*). Instrument de musique à clavier et à cordes de fil d'archal. Il a été remplacé par le clavecin, puis par le piano.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de sapins. L'épinette blanche et l'épinette rouge. Les pêcheurs de Terre-Neuve font une sorte de bière avec les jeunes pousses de l'*épinette* blanche. (Acad.)

— Écon. dom. Sorte de boîte divisée en cases, où l'on enferme des volailles pour les engraisser. Mettre des poulets, des chapons à l'épinette. Une épinette bien garnie.

— Pêch. Sorte d'hameçon que l'on fait avec des épines d'arbre. Pêche à l'épinette.

★ **ÉPINEUX, EUSE.** adj. Qui a des épines, des piquants. Arbuste épineux. Tige épineuse. Les plantes épineuses. La châtaigne encore en l'air était couverte de cuir et d'une coque *épineuse*. (B. de St-P.) Les cochenilles naissent au Mexique, sur la feuille épaisse et *épineuse* du nopal. (Id.)

— Fig. Leurs clairons jettent des cris rauques, leur lauriers sont *épineux* comme des ronces. (P. de St-Victor.)

— Fig. Plein de difficultés, de contrariétés, d'obstacles. Matière épineuse. Question épineuse, affaire épineuse. Situation très épineuse. J'admire même la gaieté de votre style au milieu de tant d'affaires accablantes, *épineuses*, et inquiétantes. (Mme de Sévig.) Une occupation si sèche et si *épineuse*. (Id.) Courez du bel esprit la carrière *épineuse*. (Boil.) Les plus hauts intérêts, la diplomatie des empires, sont souvent bien moins *épineux*. (Michelet.)

— Blessant, qui fait souffrir. Un regret *épineux* d'avoir jadis été. (Regnier.)

— Se dit des personnes, et signifie Qui fait des difficultés sur tout. Homme très épineux. Esprit épineux. Cette Puisieux était bien *épineuse*; Dieu veuille avoir son âme ! (Mme de Sévigné.)

— Anat. Se dit de toute partie qui ressemble à une épine. Artère épineuse. Apophyse épineuse. Trou épineux.

— Mamm. *Rat épineux.* L'échinomys roux.

— Mar. Se dit, dans certaines mers, des endroits dangereux, tels que les hauts fonds, les rochers dispersés, etc.

— Ornith. *Canard épineux, sarcelle épineuse.* Genre de canard et de sarcelle.

— ÉPINEUX. s. m. Un des muscles du dos.

— Ichtyol. Nom de deux poissons des genres baliste et pleuronecte.

★ **ÉPINE VINETTE.** s. f. Bot. Arbuste indigène, type de la famille des berbéridées. Il présente de nombreuses et fortes épines, et porte de petites baies rouges, violettes ou blanches, suivant l'espèce. Les étamines des épines-vinettes sont si irritables, qu'il suffit de toucher leur filet avec une épingle pour les faire replier contre les pistils. On recherche beaucoup cet arbuste pour boucher les trouées des haies d'aubépine, de prunellier, de charmille, etc. La densité de ses touffes, son feuillage d'un vert agréable, ses nombreuses fleurs et ses fruits brillants, lui font produire des effets très avantageux au second ou au troisième rang des bosquets, ou même isolément dans les jardins paysagers. Un fourré, une haie d'épine-vinette. Se cacher derrière une épine-vinette.

— Fruit de cet arbuste. L'épine-vinette est acide et très rafraîchissante. Cueillir des épines-vinettes. Conserve, confiture d'épine-vinette. Gelée d'épine-vinette. Glace d'épine-vinette.

— Pharm. *Vin d'épine-vinette.* Boisson rafraîchissante faite avec les fruits de l'épine-vinette mêlés à une certaine quantité d'eau et de sucre. On la prescrit surtout dans les affections scorbutiques.

— Pêch. Larve qui se trouve dans la viande gâtée, et dont on se sert comme d'un appât. On l'appelle vulgairement *asticot*.

ÉPINGARD ou **ÉPINGARE.** s. m. Artill. Sorte de pièce de canon qui ne portait pas une livre de balle, et qui n'est plus en usage.

ÉPINGLAGE. s. m. Action d'enlever avec une épingle. Épinglage des porcs ladres. Épinglage d'un bec de gaz.

— Action d'épingler, de fixer avec des épingles.

★ **ÉPINGLE.** s. f. (du lat. *spinula*, petite épine). Brin de fil de laiton, de cuivre ou de fer, qui a une tête et une pointe, et qui sert à attacher quelque chose. Grosse épingle. Petite épingle. Épingle blanche. Épingle jaune. Épingle noire. La tête, la pointe d'une épingle. Un cent d'épingles. Une piqûre d'épingle. Attacher avec une épingle. Se piquer avec une épingle. S'enfoncer une épingle dans le doigt. N'en vis-je pas un plus téméraire t'obliger d'ajouter une *épingle* à ton fichu ? (J.-J. Rousseau.)

— On dit fam. d'une chose qui n'a aucune valeur ou que l'on méprise : *Cela ne vaut pas une épingle. Je n'en donnerais pas une épingle. Je m'en soucie comme d'une épingle.*

— Fig. Ce cœur plein d'assurance n'était donc qu'un ballon gonflé ? Une *épingle* a tout fait périr. (Beaumarchais.)

— *Tuer quelqu'un à coups d'épingle.* Lui faire souffrir une longue suite de douleurs, de chagrins, de mortifications. Pour moi, dût-on blâmer ce goût-là, je préfère ces militaires brutaux, qui dégainent leur sabre et qui marchent droit sur vous, à ces rhéteurs doucereux qui vous assassinent à coups d'*épingle*. (Cormenin.)

— Fam. *Être tiré à quatre épingles.* Être ajusté, paré avec un soin qui va jusqu'à l'affectation. On le dit aussi figurément d'un ouvrage d'esprit dont le style est froidement recherché.

— Fig. et fam. *Tirer son épingle du jeu.* Se dégager adroitement, se retirer sans perte d'une affaire mauvaise, périlleuse. Il était compromis dans cette intrigue, mais il a su tirer son épingle du jeu

— Loc. prov. *Mettre une épingle au bout de sa manche.* Prendre une précaution quelconque pour ne pas oublier une certaine chose. || *Une épingle ne tomberait pas à terre.* Se dit d'un endroit où la foule est très serrée. || *Chercher une épingle dans une botte de foin.* Vouloir entreprendre une chose impossible.

— Espèce de bijou en forme d'épingle, ordinairement terminé par une pierrerie ou quelque autre ornement, et dont les hommes se servent pour tenir leur chemise fermée sur la poitrine. Épingle de diamant, de rubis. Acheter une épingle. Perdre son épingle.

— *Épingle à cheveux.* Épingle à deux branches pour retenir les cheveux dans la coiffure des femmes.

— Au pluriel, Sorte de gratification qu'on accorde à une femme dont on a reçu quelque service. Donner tant pour les épingles de la fille.

— Ce qu'on donne à une femme ou pour une femme, quand on a fait quelque marché, quelque affaire avec le mari. Donner tant d'épingles, tant pour les épingles. Ces vingt-cinq louis sont les épingles de madame, sont pour les épingles de madame.

— Nom donné aux arrhes, en Bourgogne.

— Art culin. Filet de glace qui se forme dans une crème ou dans toute autre composition glacée.

— Hist. *Conspiration de l'Épingle noire.* Conspiration qui se forma sous la Restauration. Les conjurés avaient pris pour signe de ralliement une épingle noire qu'ils portaient à leur chemise.

— Techn. Goutte de soudure qui perce dans l'intérieur du tuyau de plomb que l'on soude. || Petit morceau de bois fendu dont on se sert pour attacher du linge ou des estampes sur une corde.

★ **ÉPINGLÉ, ÉE.** part. pass. du v. Épingler. S'empl. adjectiv. Femme bien, mal épinglée. Le soir, il redescendait de la montagne chargé de foin ou de pauvres papillons *épinglés*, dont il grossissait sa collection. (Lamartine.)

— Comm. Tissu à petites côtes légères en travers de l'étoffe. Velours épinglé. Taffetas épinglé.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Épingler, ne donne ce mot que comme adjectif masculin dans la locution Velours épinglé.

ÉPINGLER. v. a. 1re conj. (rad. *épingle*). Attacher ou fixer avec des épingles. Épingler un fichu. Épingler des insectes dans une collection. Les jeunes ouvrières avaient eu beau *épingler* çà et là la robe et le fichu, la nature avait rompu l'étoffe à chaque mouvement. (Lamartine.)

— *Épingler quelqu'un.* Fixer avec des épingles les diverses parties de sa toilette. Épingler une mariée, une communiante. Elle l'avait coiffée, poudrée, habillée, *épinglée* et parée comme pour une noce. (L. Gozlan.)

— Art milit. Percer la gargousse d'un canon avec l'épinglette. || Déboucher la lumière d'un fusil avec l'épinglette.

— Techn. *Épingler un bec de gaz.* Nettoyer avec une épingle les trous par où s'échappe le gaz.

— S'ÉPINGLER. v. pron. Se mettre des épingles aux vêtements.

ÉPINGLERIE. s. f. Manufacture d'épingles. || Commerce d'épingles.

★ **ÉPINGLETTE.** s. f. (dim. d'*épingle*). Petite épingle.

— Art milit. Sorte d'aiguille de fer dont on se sert pour percer les gargousses avant de les amorcer. || Épingle de fil de fer que les soldats d'infanterie portaient à une de leurs boutonnières, et avec laquelle ils débouchaient la lumière du fusil avant l'adoption du fusil à aiguille.

— Mar. Sorte de petit épissoir. || Dégorgeoir servant à introduire la poudre dans la lumière d'une pièce qui a raté.

— Min. Broche cylindrique formant le noyau que doit remplacer la mèche, quand on a bourré les trous de mine. N'est plus en usage aujourd'hui.

— Techn. Aiguille dont se servent les drapiers pour nettoyer les étoffes à mesure qu'on les fabrique. || Broche fixée sur le derrière du métier Jacquard, et passant dans le talon des aiguilles.

ÉPINGLEUR. s. m. Artilleur qui épingle la gargousse.

★ **ÉPINGLIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui fait ou vend des épingles.

— *Épinglier grillageur.* Fabricant de grillages en fil de fer ou de laiton.

— Techn. Pièce de la bobine d'un rouet à filer.

ÉPINGLINE. s. f. Comm. Étoffe de laine à petites côtes.

ÉPINGLOTOME. s. m. (ét. fr., *épingle*; gr. τομή, section). Techn. Instrument servant à couper les fils destinés à la fabrication des épingles.

ÉPINGLOTTE. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de l'épinoche.

ÉPINIAC. Géogr. Bourg du canton de Dol, arrond. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine); 2,300 h.

ÉPINICIEN, ENNE. adj. Ant. gr. Qui fait partie de la célébration des épinicies. Jeux épiniciens. || Se dit quelquefois d'un chant composé pour obtenir un prix.

ÉPINICIES. s. f. pl. (ét. gr., ἐπί, sur; νίκη, victoire). Antiq. gr. Fête que l'on célébrait pour une victoire; sacrifices et actions de grâces offerts aux dieux au sujet d'une victoire.

ÉPINICION. s. m. Antiq. gr. Pièce de vers composée pour célébrer une victoire; hymne que l'on chantait dans les épinicies.

— Liturg. cathol. Désigne le *Sanctus*, qui se dit ou se chante après la préface.

ÉPINIER. s. m. Ornith. Un des noms du tarin.

★ **ÉPINIÈRE.** adj. f. Anat. Qui appartient à l'épine du dos. Colonne épinière. Moelle épinière.

— ÉPINIÈRE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de l'aubépine.

★ **ÉPINIERS.** s. m. pl. Véner. Fourré d'épines où se retirent les bêtes noires.

ÉPINOCHE. s. m. Comm. Café de première qualité.

ÉPINOCHE. s. f. (rad. *épine*). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des joues cuirassées, vivant dans les ruisseaux,

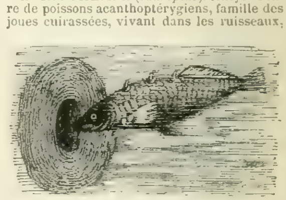

Épinoche

les rivières et les eaux salées. Le mâle construit au fond de l'eau un nid composé de brins d'herbe dans lequel la femelle vient déposer ses œufs. Quoique sa chair soit délicate, on l'estime peu comme aliment, à cause de ses épines et de sa petite taille, mais on s'en sert pour nourrir les porcs, pour fumer les terres et faire de l'huile.

ÉPINOCHER. v. n. 1re conj. V. PIGNOCHER.

ÉPINOCHETTE. s. f. (dim. d'*épinoche*). Ichtyol. Nom vulgaire de deux petites espèces du genre épinoche.

ÉPINOMIQUE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur, νόμος, loi). Qui est supérieur ou contraire à la loi. Inusité.

ÉPINOTION. s. m. (pr. *é-pi-no-ti-on*; ét. gr., ἐπί, sur; νῶτος, dos). Anat. Omoplate.

ÉPINYCTIDE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; νύξ, νυκτός, nuit). Médec. Pustule inflammatoire, ordinairement de la grosseur d'un pois, qui s'élève la nuit sur la peau et se dissipe avec le jour. L'épinyctide est rarement unique et solitaire.

— Bot. Genre de lichens.

ÉPIODIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ᾠδή, chant). Antiq. gr. Marche funèbre.

ÉPIODONTE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Mamm. Mammifère du genre dauphin, commun dans les mers de Sicile.

ÉPIOMIDE. s. f. (étym. gr., ἐπί, sur; ὦμος, épaule). Anat. Partie supérieure de l'épaule.

ÉPION. s. m. Agric. Petit épi.

ÉPIONE. s. m. (d'*Épione*, n. pr.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont deux espèces surtout se font remarquer par la vivacité de leurs couleurs.

— Anat. Face interne de la muqueuse utérine.

ÉPIONE. Temps hér. Femme d'Esculape et mère de Machaon. Elle en eut quatre filles : Hygie, Églé, Panacée et Jaso.

ÉPIOOLITHIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; ᾠόν, œuf; λίθος, pierre). Minér. Se dit des terrains situés au-dessus du calcaire oolithique.

ÉPIORNIS. s. m. (pr. *é-pi-or-niss*; ét. gr., ἐπί, sur; ὄρνις, oiseau). Ornith. Oiseau dont la race est éteinte, et qui vivait à Madagascar. C'était un échassier dont les œufs, gros comme six œufs d'autruche, servaient de vases aux Malgaches.

ÉPIPACTIDE. s. f. (du gr. ἐπιπακτίς, ellébore). Bot. Genre d'orchidées néottiées, établi pour trois espèces communes aux environs de Paris.

ÉPIPALLADIUM. s. m. (pr. *é-pi-pal-la-diomm*). Antiq. gr. Tribunal des éphètes, sur la place de Pallas.

ÉPIPAROXYSME. s. m. (ét. gr., ἐπί, préf. augm.; fr. *paroxysme*). Méd. Paroxysme, qui semble être surajouté à la maladie.

ÉPIPASTIQUE. adj. (du gr. ἐπιπάσσειν, saupoudrer). Pharm. Se dit d'un papier saupoudré de poudre de cantharides fixée par une matière gluante.

ÉPIPÈDE. s. m. (du grec ἐπίπεδος, aplati). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, fa-

mille des scutellériens, établi pour une espèce du Brésil. || Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, créé pour une espèce de Cayenne.

ÉPIPÉDOMÉTRIE s. f. (ét. gr., ἐπίπεδον, plan, surface; μέτρον, mesure). Math. Mesure des figures géométriques qui s'appuient sur la même base.

ÉPIPÉDONOTE. s. m. (ét. gr., ἐπίπεδος, plat; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères mélasomes, établi pour deux espèces du Chili.

ÉPIPÉDORYNQUE. s. m. (ét. gr., ἐπίπεδος, égal, plat; ῥύγχος, bec). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Brésil.

ÉPIPÉRIPHÉRIQUE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; fr. *périphérique*). Psychol. Se dit du groupe de sensations causées par la périphérie externe.

ÉPIPÉTALE. adj. 2 g. (étym. gr., ἐπί, sur, πέταλον, feuille, pétale). Bot. Qui naît sur la corolle ou sur les pétales. Étamines épipétales.

ÉPIPÉTALÉ, ÉE. adj. (rad. *épipétale*). Bot. Se dit d'une plante dont les étamines naissent sur les pétales.

ÉPIPÉTALIE. s. f. (rad. *épipétale*). Bot. État d'une plante dont les étamines s'insèrent sur la corolle.

ÉPIPÉTIOLÉEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; lat. *petiolus*, pétiole). Bot. Se dit des stipules, quand ils adhèrent à la partie supérieure du pétiole.

ÉPIPÈTRE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; πέτρα, pierre). Polyp. Groupe d'alcyonellins, dont l'espèce unique est rangée par quelques auteurs parmi les alcyons.

ÉPIPH ou **ÉPIPHI.** s. m. Chron. Nom du onzième mois de l'année solaire des Égyptiens.

ÉPIPHANE. adj. (et., V. ÉPIPHANIE). Myth. gr. Surnom de tous les dieux, et particulièrement de Jupiter.

— Surnom de quelques-uns des successeurs d'Alexandre.

— ÉPIPHANE. s. f. Infus. Genre d'infusoires hydatides.

ÉPIPHANE (Saint). Docteur de l'Église grecque, archevêque de Salamine et d'Éleuthéropolis, né en Palestine vers l'an 310, mort en 403. Il se lia avec le célèbre Hilarion, et combattit Arius et Origène.

— ÉPIPHANE (Saint), 438-497. Évêque de Pavie, 466, joua souvent avec succès le rôle de médiateur entre les chefs romains et barbares, le patrice Ricimer, le roi des Wisigoths, Euric, Odoacre, Théodoric le Grand; il obtint de Gondebaud, roi des Bourguignons, le retour en Ligurie de milliers de laboureurs qui avaient été enlevés. L'Église l'honore le 21 janvier.

— ÉPIPHANE, *le Scolastique*. A traduit du grec en latin au commencement du VI[e] siècle, les *Histoires ecclésiastiques* de Sozomène, Socrate, Théodoret, et a concouru à la rédaction de l'*Historia tripartita* de Cassiodore.

— ÉPIPHANE, surnommé l'*Hagiographe*. Moine et prêtre de Jérusalem, vivait dans le X[e] siècle.

ÉPIPHANÉE. s. m. (ét. gr., ἐπιφανής, remarquable). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de Madagascar.

★ **ÉPIPHANIE.** s. f. (ét. gr., ἐπιφάνεια, apparition; formé de ἐπί, sur, au-dessus; φαίνω, j'apparais, je brille). Relig. cathol. Fête de la manifestation de Jésus-Christ aux gentils, et de l'adoration des mages. On dit aussi *le Jour des Rois*, parce qu'on suppose, d'après un verset du psaume LXXI, que les personnages qui vinrent adorer Notre-Seigneur avaient cette qualité. L'Épiphanie est indiquée sur les calendriers pour le 6 janvier; mais, depuis le concordat de 1801, elle est transférée au dimanche qui suit. Le jour de l'Épiphanie. La fête de l'Épiphanie. Le premier, le second, le troisième, le quatrième dimanche après l'Épiphanie.

ÉPIPHANIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; φαίνομαι, je parais). Habitude extérieure du corps.

ÉPIPHANIS. s. m. (du gr. ἐπιφανής, remarquable). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des sternoxes.

ÉPIPHARYNX. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; φάρυγξ, pharynx). Entom. Valvule étroite qui, dans quelques hyménoptères, ferme le pharynx, et qui est un appendice de son bord supérieur.

ÉPIPHÉGUE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; φηγός, hêtre). Bot. Genre d'orobanchées, établi pour une plante de l'Amérique du Nord, croissant en parasite sur les hêtres.

ÉPIPHÉNOMÈNE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; φαινόμενον, phénomène). Méd. Symptôme qui survient quand une maladie est déclarée, et qui est comme surajouté à ceux qui ont suffi pour en déterminer le caractère.

ÉPIPHÉRIDE. s. f. Bot. Syn. de SYCONE.

ÉPIPHILE. s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; φίλος, ami). Entom. Genre de lépidoptères dont l'espèce type habite la Bolivie.

ÉPIPHLÉE ou **ÉPIPHLOÉ.** s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; φλοιός, écorce). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des térédyles, dont l'unique espèce est originaire de Cayenne.

ÉPIPHLÉODE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; φλοιός, écorce). Bot. Qui naît sur l'épiderme des végétaux. Lichens épiphléodes.

ÉPIPHLÉON. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; φλοιός, écorce). Bot. Couche subéreuse de l'écorce qui fournit le liège.

ÉPIPHLÉOSE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; φλοιός, écorce). Bot. Épiderme des végétaux.

— Conchyl. Épiderme corné qui recouvre un grand nombre de coquilles.

ÉPIPHLOGISME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; φλογισμός, inflammation). Pathol. Chaleur brûlante.

ÉPIPHLOGOSE. s. f. (ét. gr., ἐπί, préfixe augmentat.; fr. *phlogose*). Médec. Second degré de la phlogose, ou augmentation.

ÉPIPHLOSE. s. f. Hist. nat. V. ÉPIPHLÉOSE.

★ **ÉPIPHONÈME.** s. m. (du gr. ἐπιφώνημα, exclamation). Rhétor. Exclamation sentencieuse par laquelle on termine un discours intéressant. Peu usité.

★ **ÉPIPHORA.** s. m. (étym. gr., ἐπιφορά, apport, de ἐπί, sur, et φορεῖν, porter). Médec. Écoulement continuel de larmes, qui coulent sur les joues au lieu de passer par les points lacrymaux. On dit aussi *épiphore*.

ÉPIPHORE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; φορέω, je porte). Gramm. Répétition d'un ou de plusieurs mots à la fin de chacun des membres d'une période.

— Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour une herbe épiphyte du Cap.

— Méd. V. ÉPIPHORA.

ÉPIPHOSPHORITE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; fr. *phosphore*). Minér. Phosphate double de chaux et de fer.

ÉPIPHRAGMATIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a le caractère d'un épiphragme. Membrane épiphragmatique.

ÉPIPHRAGME. s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; φράγμα, cloison). Bot. Membrane transversale qui ferme l'urne de quelques mousses.

— Moll. Espèce d'opercule au moyen duquel certains mollusques bouchent leurs coquilles pendant l'hiver.

ÉPIPHRASE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; φράσις, phrase). Litt. Figure de style par laquelle on ajoute à une phrase que le lecteur ou l'auditeur eût pu croire finie, un ou plusieurs membres destinés à développer des idées accessoires plus ou moins importantes.

ÉPIPHRON. s. m. Entom. Espèce de papillon.

ÉPIPHYLLANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; φύλλον, feuille; ἄνθος, fleur). Bot. Se dit des plantes dont les fleurs naissent sur les feuilles.

ÉPIPHYLLE. adj. 2 g. (étym. gr., ἐπί, sur; φύλλον, feuille). Bot. Qui croît ou s'insère sur les feuilles des plantes. Agaric épiphylle.

— ÉPIPHYLLE. s. f. Genre de plantes de la famille des cactacées, réduit par les botanistes modernes à une seule espèce.

ÉPIPHYLLIN, INE. adj. (rad. *épiphylle*). Bot. Dont les organes reproducteurs naissent à la surface des feuilles. || ÉPIPHYLLINES. s. f. pl. Section de la famille des hépatiques, comprenant celles dont les organes reproducteurs croissent à la surface des feuilles.

ÉPIPHYLLOSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; φύλλον, feuille; σπέρμα, graine). Bot. Se dit des fougères, parce que leur fructification naît en général sur le dos des organes foliacés.

ÉPIPHYSAIRE. adj. 2 g. Anat. Qui a le caractère d'une épiphyse. || *Points épiphysaires*. Points complémentaires d'ossification.

ÉPIPHYSE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; φύω, je nais). Anat. Nom sous lequel on désigne certaines apophyses pendant l'époque de la jeunesse, ou elles sont encore séparées par une couche cartilagineuse du corps de l'os avec lequel elles doivent se solidifier plus tard. Les *épiphyses* ne se voient que dans les os longs et dans les os composés, c'est-à-dire formés par la réunion des courts et des larges, comme les os coxaux et les vertèbres. (Jourd.) Les *épiphyses* disparaissent par l'apparition de nouvelles fibres osseuses qui naissent tant du corps de l'os que des extrémités elles-mêmes, et qui s'engrènent et se réunissent mutuellement. (Id.)

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des piméliites, fondé pour une espèce du Cap de Bonne-Espérance.

ÉPIPHYTE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; φυτόν, plante). Bot. Se dit des plantes qui vivent en parasites sur d'autres végétaux, morts ou vivants. Plusieurs champignons sont épiphytes.

— ÉPIPHYTE. s. m. Plante épiphyte.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des mélyrides.

ÉPIPHYTIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; φυτόν, plante). Agric. Maladie qui attaque à la fois un grand nombre de plantes de même espèce.

ÉPIPHYTIQUE. adj. Bot. Qui a rapport aux végétaux épiphytes.

— Agric. *Maladie épiphytique*. Maladie produite par les épiphytes, et aussi Maladie régnant par épiphytie.

ÉPIPHYTISME. s. m. Bot. Production des épiphytes.

ÉPIPIGME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; πῆγμα, appareil). Anc. chir. Instrument autrefois en usage pour réduire les luxations du bras.

ÉPIPLÉROSE. s. f. (ét. gr., ἐπί, préfixe augment.; πλήρωσις, réplétion). Médec. Embonpoint excessif.

ÉPIPLOCÈLE. s. f. (ét. gr., ἐπίπλοον, épiploon; κήλη, hernie, tumeur). Chir. Hernie de l'épiploon. Elle est plus fréquente chez les adultes que chez les enfants, dont l'épiploon est moins chargé de graisse. Épiplocèle étranglée. L'étranglement de l'épiplocèle. Le diagnostic de l'épiplocèle. L'*épiplocèle* forme une tumeur généralement moins volumineuse que ne l'est l'entérocèle. (Jourd.)

ÉPIPLO-ENTÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., ἐπίπλοον, épiploon; ἔντερον, intestin; κήλη, hernie, tumeur). Chir. Hernie de l'intestin et de l'épiploon tout à la fois. On dit aussi *entéro-épiplocèle*.

ÉPIPLOÏQUE. adj. 2 g. Anat. et Chir. Qui appartient, qui a rapport à l'épiploon. Cavité épiploïque. Artères et [illegible]. *Appendices épiploïques*. Franges graisseuses formées par le péritoine sur le contour des intestins, et dont la disposition est analogue à celle des épiploons. || *Hernie épiploïque*. Épiplocèle.

ÉPIPLO-ISCHIOCÈLE. s. f. (pr. *é-pi-plo-i-ski-o-cèle*; ét. gr., ἐπίπλοον, épiploon; ἰσχίον, ischion; κήλη, hernie, tumeur). Chir. Hernie de l'épiploon par l'échancrure ischiatique.

ÉPIPLOÏTE. s. f. Médec. Inflammation des épiploons, et particulièrement de celui qu'on nomme gastro-colique, parce qu'il est le moins plus étendu que l'épiploon connu sous le nom de *gastro-hépatique*. On appelle aussi cette maladie *omentite, omentesite*.

ÉPIPLO-MÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., ἐπίπλοον, épiploon; μηρός, cuisse; κήλη, hernie, tumeur). Chir. Hernie de l'épiploon par l'arcade crurale.

ÉPIPLOMPHALE. s. f. (ét. gr., ἐπίπλοον, épiploon; ὀμφαλός, nombril). Chir. Hernie de l'épiploon par le nombril.

ÉPIPLOMPHRASE. s. f. (ét. fr., *épiploon*; gr. φράσσω, j'obstrue). Chir. Induration de l'épiploon.

★ **ÉPIPLOON.** s. m. (ét. gr., ἐπίπλοον; formé de ἐπί, sur; πλέω, je flotte). Anat. Double feuillet membraneux formé par un prolongement du péritoine, et flottant sur la surface des intestins. On le divise en trois portions, que l'on considère comme autant d'épiploons particuliers, et en trois appendices principaux, dont un a aussi reçu le nom d'*épiploon*. Les trois épiploons sont: 1° le *petit*, ou le *gastro-hépatique*, étendu du côté droit du cardia, à l'extrémité correspondante de la scissure du foie; 2° le *grand épiploon*, ou *épiploon gastro-colique*, étendu de la grande courbure de l'estomac au côlon; 3° l'*épiploon gastro-splénique*, qui, des bords de la scissure de la rate, se porte à la face postérieure de l'estomac. || *Épiploon colique*, ou *appendice colique de l'épiploon*. Nom donné à un prolongement qui règne le long du côlon ascendant. Beaucoup d'individus doivent leur obésité, leur état d'embonpoint, à l'immensité de la graisse accumulée dans leurs *épiploons*. (Virey.)

ÉPIPLOSARCOMPHALE. s. f. (ét. gr., ἐπίπλοον, épiploon; σάρξ, chair; ὀμφαλός, nombril). Chir. Hernie ombilicale de l'épiploon, devenu dur et comme squirreux.

ÉPIPLOSCHÉOCÈLE. s. f. (pr. *é-pi-plo-ské-o-cèle*; étym. gr., ἐπίπλοον, épiploon; ὄσχεον, scrotum; κήλη, hernie, tumeur). Chir. Hernie de l'épiploon, qui descend jusque dans le scrotum.

ÉPIPODE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; πούς, pied). Bot. Tubercule qui, dans certaines plantes, naît sur le sommet du pédoncule, auprès de l'ovaire.

ÉPIPODIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient, qui a rapport à l'épipode.

ÉPIPOGE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; πώγων, barbe). Bot. Se dit des plantes dont les racines sont garnies de fibres longues, menues, ressemblant à une sorte de barbe.

— ÉPIPOGE. s. m. Genre d'orchidées aréthusées, qui a pour type et espèce unique une petite plante qu'on trouve dans les Alpes.

ÉPIPOLASE. s. f. (du gr. ἐπιπολάζω, je flotte sur). Anc. chim. Fluctuation des liquides. Action par laquelle une substance se sépare d'un liquide, monte à sa surface et y surnage.

ÉPIPOLE. Temps hér. Fille de Trachion, qui, sous des vêtements d'homme, accompagna les Grecs au siège de Troie. Son sexe ayant été découvert par Palamède, elle fut lapidée.

ÉPIPOLES. s. f. pl. (ét. gr., ἐπί, sur, auprès; πόλις, ville). Antiq. Quartier septentrional de la ville de Syracuse, fortifié par Denis l'Ancien.

ÉPIPOLIQUE. adj. Chim. Qui a rapport à l'épipolase. || *Diffusion épipolique*. Diffusion qui se produit à la surface de certains corps transparents. || *Force épipolique*. Action par laquelle une substance abandonne un tissu.

ÉPIPOLISÉ, ÉE. adj. (rad. *épipolase*). Physiol. Se dit d'une substance qui s'est séparée d'un tissu et se montre au dehors.

ÉPIPOLISME. s. m. Physiol. Manifestation de la force épipolique.

ÉPIPOMPEUTIQUE. adj. 2 g. (du gr. ἐπιπομπεύω, je marche en triomphe). Antiq. Se dit, selon quelques archéologues, des hymnes composés pour des cérémonies solennelles.

ÉPIPONE. s. f. (du gr. ἐπίπονος, laborieux). Entom. Genre d'insectes hyménoptères porte-aiguillon, créé aux dépens des polistes, et qui ne contient qu'un petit nombre d'espèces.

ÉPIPOQUE. s. m. (ét. gr., ἐπίποκος, couvert d'une toison). Entom. Genre de coléoptères trimères, dont les espèces appartiennent toutes à l'Amérique.

ÉPIPRYTANÉIUM. s. m. (pr. *é-pi-pri-ta-né-iomm*; ét. gr., ἐπί, auprès; πρυτανεῖον, Prytanée). Antiq. gr. Nom d'un tribunal d'Athènes siégeant au Prytanée, et qui jugeait les objets inanimés qui avaient occasionné la mort d'un citoyen. Ces objets, condamnés, étaient transportés hors du territoire.

ÉPIPTÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; πτερόν, aile). Bot. Qui se prolonge en aile ou lame mince portant une aile à son sommet. Légume épiptéré. Graine épiptérée.

ÉPIPTÉRIDIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; πτέρις, fougère). Bot. Qui croît sur les fougères ou sur les mousses.

ÉPIPYXIDE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; πυξίς, boîte). Infus. Genre d'infusoires dinobryens qui se présentent sous forme d'utricules coniques, et sont fixés par un pédicule sur les conferves.

ÉPIQUAGE. s. m. (pr. *é-pi-kaje*; rad. *épiquer*). Techn. Application à froid des couleurs pour la teinture.

★ **ÉPIQUE.** adj. 2 g. (ét. lat., *epicus*, fait du gr. ἔπος, vers, principalement vers de six pieds). Se dit d'une grande composition en vers contenant le récit d'une aventure extraordinaire et mémorable, d'une action héroïque, embellie d'épisodes et de fictions. Poème épique. Œuvre épique. Le poème *épique*, qui représente les grandes actions des héros, demande une versification grave et majestueuse. (Roll.) Un poème *épique* ne doit pas être traité comme une satire. (J.-B. Rouss.)

— Qui appartient, qui a rapport au poème épique, ou épopée. La poésie épique. Le genre épique. Des vers épiques. Donner la forme épique à un récit. On veut ne trouver d'intérêt que dans les actions *épiques* ou dramatiques. De là, des récits *épiques* s'amoncellent entre les intervalles du dialogue. (Paul de St-Victor.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (Boileau.)

— On dit aussi: La muse épique. Un poète épique. Le poète *épique* me mène avec lui dans une longue carrière, et je l'y suis avec plaisir. (La Harpe.)

— Se dit quelquefois ironiquement des ouvrages dont le style ou le ton est trop relevé, trop figuré pour le sujet. Ce ne sont point des vers dramatiques, ce sont des vers épiques. || On dit de même: Prendre le ton épique, le style épique.

— Par extens. Digne de la poésie épique.

> [illegible]
> [illegible] (V. Hugo.)

— *L'épique*. s. m. Le genre épique.

ÉPIQUER. v. a. 1[re] conj. (pr. *é-pi ké*). Techn. Appliquer la teinture à froid sur les étoffes.

ÉPIRE. Géogr. anc. Pays de l'anc. Grèce, au N.-O., sur la mer Ionienne, montagneux, arrosé par le Cocyte et l'Achéron, nourrissant des chevaux renommés et des dogues appelés *molosses*. Les villes principales étaient: Dodone, Buthrote, Ambracie, etc. Peuplée par des Pélasges, l'Épire eut pour rois les Éacides, descendants de Néoptolème ou Pyrrhus, fils d'Achille; puis elle eut un gouvernement populaire, fut saccagée par Paul-Émile, 168 av. J.-C., et devint province romaine. Elle forme la partie méridionale de l'Albanie.

ÉPIROTE. s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante de l'Épire.

— adj. Qui appartient à l'Épire ou à ses habitants.

ÉPIRRHÉE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur, vers; ῥεῖν, couler). Pathol. Afflux des humeurs.

ÉPIRRHÉIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'épirrhée.

ÉPIRRHÈME. s. m. (ét. gr. ἐπί, sur; ῥέω, je parle). Littérat. anc. Une des strophes de la parabase, dans la comédie grecque.

ÉPIRRHÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ῥέω, je coule; λόγος, traité). Didact. Nom sous lequel des auteurs ont désigné la partie de la botanique qui traite de l'influence des agents ou milieux extérieurs sur les êtres organisés.

ÉPIRRHINE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ῥίν, ῥινός, nez). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des scarabéides, dont les espèces habitent les Indes orientales et le Cap de Bonne-Espérance.

ÉPIRRHIZANTHE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ῥίζα, racine; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'orobanchées qui renferme trois espèces observées dans les forêts de l'île de Java.

ÉPIRRHIZE. adj. 2 g. (étym. gr., ἐπί, sur; ῥίζα, racine). Bot. Se dit des plantes parasites qui croissent et se développent sur les racines des végétaux.

ÉPIRYNQUE. s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; ῥύγχος, bec). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce unique est indigène du Cap de Bonne-Espérance.

ÉPISCAPHE [illegible] qui creuse [illegible] espèces [illegible] espèces [illegible].

ÉPISCAPHIES. s. f. pl. [illegible] Antiq. gr. Fête [illegible] fête nautique célébrée par les Rhodiens.

ÉPISCÉNIES s. f. pl. [illegible] Antiq. gr. [illegible] Lacédémoniens. || S'emploie quelquefois en par [illegible].

ÉPISCÉNIUM [illegible] Antiq. gr. et rom. Se dit des deux ordres d'architecture au-dessus du rez-de-chaussée qui décorent [illegible] la scène. || Selon quelques auteurs, l'episcénium était un emplacement pour les machines, [illegible] dessus de la scène.

ÉPISCHÈSE s. f. [illegible] ἐπίσχεσις, action d'arrêter). Médec. Suppression d'un écoulement, d'une sécrétion.

ÉPISCHION. s. m. (pr. *é-pi-ski-on*; ét. gr., [illegible]) l'os pubis.

ÉPISCIE. s. f. (du gr. ἐπίσκιος, qui aime l'ombre). Bot. Genre de gesnériées, établi pour cinq ou six espèces d'herbes vivaces propres à l'Amérique tropicale.

— ÉPISCIE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères homoptères, tribu des fulgoriens, établi pour une seule espèce du Brésil.

ÉPISCIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une épiscie. || ÉPISCIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes qui a pour type le genre épiscie.

ÉPISCIRE s. f. Antiq. [illegible] Scira, dans l'Attique, en l'honneur de Cérès et de Proserpine.

* **ÉPISCOPAL, ALE.** adj. [illegible] surveillant. Qui appartient à l'évêque. Palais épiscopal. Dignité épiscopale. Les ornements épiscopaux.

— Qui convient à un évêque. Le caractère de saint Chrysostome était de parler aux grands et aux puissants, même dans le temps de leur plus grande prospérité, avec une force et une liberté vraiment *épiscopale*. (Rollin.)

— *Église épiscopale*. Nom de l'Église réformée d'Angleterre qui a conservé la hiérarchie, contrairement au presbytérianisme. V. ANGLICANE (Église).

— Anat. *Valvule épiscopale*. La valvule que l'on nomme plus ordinairement *mitrale*.

— ÉPISCOPAUX. s. m. pl. [illegible] Angleterre depuis le règne d'Elisabeth, et que l'on appelle plus ordinairement *anglicans*. Ce mot d'*épiscopaux* s'oppose à celui de *presbytériens*, et vient de ce que les premiers admettent des évêques, tandis que les autres rejettent toute hiérarchie ecclésiastique.

ÉPISCOPALEMENT. adv. [illegible]. En évêque, comme il convient à un évêque.

ÉPISCOPALIEN, ENNE. s. Membre de l'Église épiscopale aux États-Unis.

— Adjectiv. La secte épiscopalienne.

ÉPISCOPALITÉ. s. f. [illegible]. Hist. S'est dit pour Revenus d'un évêque.

* **ÉPISCOPAT.** s. m. (pr. *é-pi-sko-pa*; rad. *épiscopal*). Dignité d'évêque. Entrer dans l'épiscopat. Parvenir à l'épiscopat. Élevé malgré lui à l'*épiscopat*, il continua à porter l'habit de solitaire. (Montalemb.)

— Corps des évêques. Honorer l'épiscopat. Question qui intéresse l'épiscopat tout entier. La création de l'*épiscopat* est l'œuvre du II[e] siècle. (E. Renan.)

— Temps pendant lequel un évêque a occupé le siège. Pendant son court épiscopat.

* **ÉPISCOPAUX.** s. m. pl. V. ÉPISCOPAL.

ÉPISCOPE. s. m. (ét. gr., ἐπίσκοπος, surveillant). Antiq. Titre d'un inspecteur ou d'un magistrat des colonies grecques. || Magistrat romain, inspecteur des diocèses.

ÉPISCOPISANT. part. prés. du v. Épiscopiser.

ÉPISCOPISANT. adj. m. Fam. Qui aspire à l'épiscopat. Des abbés épiscopisants.

ÉPISCOPISER. v. n. 1[re] conj. (du lat. *episcopus*, évêque). Aspirer à l'épiscopat. || Prendre des airs ou des manières qui ne conviennent qu'à un évêque. Il est familier dans les deux sens.

ÉPISCOPIUS Simon, [illegible] 1583-1643, théologien calviniste, partisan d'Arminius, joua un rôle important dans la lutte contre les gomaristes, souffrit pour la cause de la liberté religieuse, fut condamné par le synode de Dordrecht, 1618, et chassé. C'est lui qui a été le vrai fondateur de la secte arminienne. Ses écrits forment 2 vol. in-fol.

ÉPISCYRE [illegible] sur, σκῦρος, pierre crayeuse dont se servaient les joueurs). Antiq. gr. Sorte de jeu de paume des Grecs. Il se jouait en traçant une ligne avec de la craie au milieu de l'espace choisi.

ÉPISE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour dix-sept espèces du Cap de Bonne-Espérance et une du Sénégal.

ÉPISÉMASIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; σημαίνω, je donne des indices). Médec. Invasion d'une maladie, premier moment où elle se fait remarquer. || Gesticulation, mouvement des mains. (Rabelais.)

ÉPISÈME ou **ÉPISÉMON.** s. m. (du gr. ἐπίσημον, signe, marque). Antiq. gr. Nom des trois caractères étrangers à l'alphabet dont les Grecs se servaient dans leur numération écrite, le digamma, le coppa et le sampi. || Nom donné plus particulièrement au digamma employé comme chiffre. L'episème marquait le nombre 6, et, avec l'accent inférieur à gauche, il valait 6,000.

— Archéolog. gr. Signe distinctif. Le bras gauche couvert d'un bouclier qui a pour *épisème* un grand astre. (De Witte.)

ÉPISÈME. s. m. (du gr. ἐπίσημος, qui porte un signe). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour cinq espèces du midi de l'Europe.

ÉPISÉPALE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; fr. *sépale*). Bot. Qui naît ou croît sur les sépales du calice.

ÉPISINE. s. m. (du gr. ἐπισινής, exposé). Arachn. Genre d'araignées dont la seule espèce connue habite les environs de Paris.

ÉPISIOCÈLE. s. m. (ét. gr., ἐπίσειον, pubis; κήλη, hernie). Chir. Chute du vagin.

ÉPISIORRAGIE. s. f. (ét. gr., ἐπίσειον, pubis; ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement de sang par les grandes lèvres.

ÉPISIORRAGIQUE. adj. Pathol. Qui a rapport à l'épisiorragie.

ÉPISIORRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἐπίσειον, pubis; ῥαφή, suture). Chir. Suture des grandes lèvres.

* **ÉPISODE.** s. m. (du gr. ἐπεισόδιον, incident). Action incidente et subordonnée à l'action principale d'un poëme ou d'un roman, servant à développer le sujet et à y jeter de la variété [illegible]. Épisode intéressant. Épisode bien amené, mal amené. Les épisodes de l'*Énéide*, de la *Henriade*. Les épisodes du *Télémaque*. Un des épisodes de *Gil Blas*. Un épisode du Tasse est devenu un poëme entier chez [illegible]. Si les *épisodes* sont [illegible] partie intégrante de l'épopée. (La Harpe.)

[illegible]

— Par extens. Fait, incident isolé en apparence, mais qui se rattache plus ou moins à un grand évènement. Un épisode de la Réformation. Un des épisodes les plus sanglants de notre Révolution.

— Il s'applique aussi à certains événements de la vie privée. A ce dernier voyage se rapporte un des *épisodes* les plus remarquables de cette vie, d'ailleurs si calme et si sagement occupée. (Ch. Nod.)

— Art dram. Partie de la tragédie grecque placée entre deux chants du chœur. L'*épisode* est toute cette partie de la tragédie qui est entre deux cantiques du chœur. (Racine.)

— Mus. Idée accessoire que l'on introduit dans une fugue, et que l'on nomme aussi *divertissement*. Les épisodes se composent ordinairement d'imitations formées du sujet et du contre-sujet. Ils jettent de la variété dans la fugue et servent à moduler

— Peint. Action ou scène secondaire ajoutée à celle qui fait le sujet principal du tableau.

— REM. GRAMM. Au XVII[e] siècle, ce mot était indifféremment masculin ou féminin.

ÉPISODIÉ, ÉE. part. pass. du v. Épisodier. S'emploie adjectiv. Quelle fable ridiculement *épisodiée!* (Hauteroche.)

ÉPISODIER. v. a. 1[re] conj. (rad. *épisode*). Étendre une fable en y entremêlant des épisodes. Quand le poète a composé sa fable, il doit l'*épisodier* par les circonstances. (Acad. de 1718.) Ce mot n'est plus en usage.

* **ÉPISODIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à l'épisode, qui n'est qu'accessoire. Personnage épisodique. Action épisodique. Scène épisodique.

— *Comédie épisodique.* Comédie dont les scènes n'ont aucune liaison nécessaire entre elles; telles sont *les Fâcheux* de Molière, *le Mercure galant*, de Boursault, *les Originaux* de Fagan, etc.

— *Poème épisodique.* Poème formé de plusieurs chants indépendants les uns des autres.

ÉPISODIQUEMENT. adv. D'une façon épisodique.

ÉPISOME. s. m. (pron. *é-pi-çome*; du gr. ἐπίσωμος, corpulent). Entom. Genre de coléoptères tetramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour onze espèces des Indes orientales et de la Guinée.

ÉPISPADE. adj. et s. m. Anat. Celui qui est affecté d'épispadias.

ÉPISPADIAS. s. m. (pr. *é-pi-spa-di-ass*; ét. gr., ἐπί, sur, au-dessus; σπάω, je divise, j'écarte). Anat. Vice de conformation des parties génitales de l'homme, caractérisé par la situation anormale de l'ouverture du canal de l'urètre, qui se trouve placée à la partie moyenne et supérieure de la verge. C'est l'opposé de l'*hypospadias*.

ÉPISPADIQUE. adj. Méd. Qui se rapporte à l'épispadias.

ÉPISPASE. s. f. (étym., V. ÉPISPASTIQUE). Pathol. Éruption locale née sous l'influence d'un traitement.

ÉPISPASME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; σπάω, je tire). Méd. Inspiration qui exige de grands efforts.

— Chir. Opération par laquelle les Juifs persécutés dissimulaient la circoncision, en s'adaptant un prépuce factice. Ces rigueurs eurent pour conséquence de faire pratiquer dans un grand nombre de cas l'opération de l'*épispasme*. (E. Renan.)

* **ÉPISPASTIQUE.** adj. 2 g. (ét. gr., ἐπισπαστικός, [illegible] j'attire). Pharm. Se dit de toutes les substances qui, appliquées sur la peau, y déterminent une douleur, une rougeur et une chaleur plus ou moins vives, bientôt suivies du soulèvement de l'épiderme par une accumulation de sérosité qui donne naissance à des ampoules ou vésicules nommées *phlyctènes*. Pommade épispastique. || *Emplâtre épispastique, taffetas épispastique.* Emplâtre, taffetas, préparés avec des substances épispastiques.

— Substantiv. Un épispastique. De violents épispastiques. Se servir d'épispastiques. Les épispastiques les plus en usage sont les cantharides, l'écorce de garou, l'ammoniaque liquide, l'acide acétique concentré, etc. Appliquer un *épispastique*. (Acad.)

— ÉPISPASTIQUES. s. m. pl. Entom. Nom donné à une famille d'insectes coléoptères qui répond à celle des vésicants

ÉPISPERMATIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient, qui a rapport à l'épisperme.

ÉPISPERME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; σπέρμα, graine). Bot. Tégument propre de la graine. || Nom donné au sac membraneux dans lequel sont contenues les spores de quelques algues. || Genre d'algues marines.

ÉPISPHÉRIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; σφαῖρα, sphère). Physiol. Mot employé par quelques physiologistes pour désigner les circonvolutions et les sinuosités de la substance extérieure du cerveau.

ÉPISPORANGE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; σπορά, graine; ἀγγεῖον, vase). Bot. Tégument des corps reproducteurs des fougères.

ÉPISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Épisser. S'emploie adjectiv. Cable bien épissé.

* **ÉPISSER.** v. a. 1[re] conj. (du haut-allem. *splizan*, fendre). Mar. Réunir deux bouts de cordage, les joindre ensemble en entrelaçant les torons qui les composent. Épisser un câble. Épisser des grelins.

ÉPISSIÈRE. s. f. Techn. Filet destiné à garantir un cheval des mouches.

* **ÉPISSOIR.** s. m. Mar. Sorte de poinçon avec lequel on ouvre le bout des cordages qu'on veut épisser. On s'en sert à bord des vaisseaux et dans les ateliers de garniture.

— Pêch. Sorte de chevilles de fer dont les emballeuses de poisson se servent pour écarter les osiers des paniers et y passer les ficelles.

* **ÉPISSURE.** s. f. (rad. *épisser*). Mar. Assemblage de deux bouts de corde, par l'entrelacement de leurs torons. Épissure longue. Épissure carrée.

ÉPISTAMINAL, ALE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; στήμων, étamine). Bot. Qui se développe sur les étamines. Glandes épistaminales.

ÉPISTAMINÉ, ÉE. adj. (rad. *épistaminal*). Bot. Se dit des plantes dont les étamines naissent sur le pistil.

ÉPISTAMINIE. s. f. (rad. *épistaminé*). Bot. État des plantes dont les étamines sont implantées sur le pistil.

ÉPISTAPHYLIN. adj. m. (ét. gr., ἐπί, sur; σταφυλή, luette). Anat. Synon. de PALATO-STAPHYLIN.

— Substantiv. L'épistaphylin.

ÉPISTASE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; στάω, je reste). Méd. Matière qui se tient à la surface de l'urine.

ÉPISTATE. s. m. (étym. gr., ἐπιστάτης, intendant, directeur). Antiq. gr. A Athènes, Président d'une décurie chargée de l'administration d'une tribu. || Magistrat désigné chaque jour pour garder les clefs de la citadelle et les sceaux publics. || Il y avait aussi les *épistates des eaux*, chargés de surveiller les aqueducs, et les *épistates des travaux publics*.

— Sous les Ptolémées d'Égypte, l'*épistate* remplissait des fonctions analogues à celles d'un juge de paix.

— Antiq. milit. Soldat de l'ancienne phalange grecque qui occupait une place en arrière du dernier rang, ou, comme on dit aujourd'hui, en serre-file.

ÉPISTATION. s. f. (pr. *é-pi-sta-cion*; rad. *épister*). Pharm. Opération par laquelle on détruit la cohésion des corps mous, en les écrasant dans un mortier. L'épistation diffère de la pulvérisation et de la trituration, par l'état pâteux de la substance sur laquelle on opère, et par le mouvement particulier imprimé au pilon.

ÉPISTAXIS. s. f. (pr. *é-pi-stak-ciss*; ét. gr., [illegible] goutte à goutte). Médec. Hémorrhagie de la membrane pituitaire; écoulement de sang par les narines. L'épistaxis n'est jamais dangereuse à moins que l'on n'ait négligé toute espèce de secours. Les causes prédisposantes sont l'élévation de la température, l'enfance, le tempérament sanguin, le travail d'esprit, les passions vives, etc. Dans le langage ordinaire, on dit *saignement de nez*. || Quelques-uns font ce mot masculin. Les enfants provoquent l'*épistaxis*, auquel leur âge les prédispose, d'ailleurs, en portant fréquemment leurs doigts dans les narines. (Forget.)

ÉPISTÉ, ÉE. part. pass. du v. Épister. S'emploie adjectiv.

ÉPISTÉMON. s. m. (ét. gr., ἐπιστήμων, habile). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour un arbrisseau du Cap.

ÉPISTÉMONARQUE. s. m. (ét. gr., ἐπιστήμων, savant, habile; ἀρχός, chef). Hist. ecclés. Titre d'une dignité dans l'Église grecque. L'épistémonarque est chargé de veiller au maintien de la doctrine.

ÉPISTÉNIE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; στενός, étroit). Entom. Genre d'hyménoptères chalcidiens, qui vit en parasite sur certains insectes.

ÉPISTÈPHE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; στέφος, couronne). Bot. Genre d'orchidées aréthusées dont les espèces, au nombre de cinq ou six, sont toutes originaires de l'Amérique méridionale.

ÉPISTER. v. a. 1[re] conj. (ét. lat., *pisto*, je pile). Didact. Réduire en pâte une substance qu'on pile dans un mortier.

— Écraser les sirops mous pour en détruire la cohésion.

ÉPISTERNAL, ALE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; fr. *sternum*). Anat. Qui appartient au sternum. Pièce épisternale.

— Entom. *Apophyses épisternales.* Celles qui se portent dans l'intérieur du corselet de l'insecte, et se dirigent obliquement en dessus et en dehors.

ÉPISTERNUM. s. m. (pr. *é-pi-ster-nomm*; étym. gr., ἐπί, sur; fr. *sternum*). Entom. Pièce située de chaque côté du sternum des insectes hexapodes, qui est soudée d'une part avec lui, de l'autre, avec la pièce supérieure du segment.

ÉPISTILBITE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; fr. *stilbite*). Minér. Silicate hydraté naturel d'alumine et de chaux.

* **ÉPISTOLAIRE.** adj. 2 g. (du lat. *epistolaris*, même signif.). Qui appartient à l'épître, à la manière d'écrire des lettres. Forme épistolaire. Style épistolaire. C'est le naturel qui fait le principal mérite du style *épistolaire*. (Marm.) L'emploi de la forme *épistolaire* permettant de s'adresser directement à ses adversaires, donne au raisonnement une allure plus pressante, et laisse, d'ailleurs, le champ libre à tous les mouvements de l'éloquence. (Chamfort.) Ouf! voilà une tirade d'une longueur interminable, et qui sort un peu du style *épistolaire*. (Th. Gaut.)

— Littér. *Genre épistolaire.* Genre qui comprend non seulement les recueils de lettres familières écrites par des personnages célèbres, mais, par extension, Tous les ouvrages, soit romanesques, soit polémiques, soit didactiques, publiés fictivement sous forme de lettres. Le style de M[me] de Sévigné, qui restera dans le genre *épistolaire* ce que La Fontaine est dans celui de l'apologue, offre l'image fidèle d'une conversation animée, expansive, tantôt badine, tantôt grave, parfois dramatique, souvent médisante, toujours naturelle et légère. (Chamfort.) En général, chez nous, ce sont les femmes qui tiennent le sceptre du genre *épistolaire*. (Id.)

— Paléogr. Se dit du papier auguste ou royal, dont les anciens se servaient pour écrire des lettres. || *Caractères épistolaires.* Caractères égyptiens plus communément appelés *démotiques* ou *épistolographiques*.

— Se dit substantiv. des Auteurs dont on a recueilli les lettres. Une collection d'épistolaires. M[me] de Sévigné occupe une place très distinguée parmi nos épistolaires. Les catalogues de bibliothèque mettent cet auteur parmi les *épistolaires*. (Acad.)

ÉPISTOLE. s. f. (du lat. *epistola*, même signif.). Se disait pour Épître, lettre.

ÉPISTOLETTE. s. f. (dimin. d'*épistole*). Petite lettre. Se dit quelquefois par plaisanterie.

ÉPISTOLIAPHORE. s. m. (étym. gr., ἐπιστολή, lettre; φέρω, je porte). Antiq. gr. Messager, porteur de lettres, de dépêches. || Selon quelques archéologues, Commandant en second d'une flotte.

ÉPISTOLIER, ÈRE. s. (ét. lat., *epistola*, lettre). Celui, celle qui écrit, qui compose beaucoup de lettres. Ce terme a été créé par Ménage, qui a appelé M. de Balzac le grand *épistolier*, ce qui ne veut pas dire qu'il a excellé dans le style épistolaire. (Noël.)

— Celui, celle qui excelle dans l'art d'écrire des lettres. Pline le Jeune fut un médiocre épistolier. L'art, se joignant en elle au génie, en a fait l'incomparable *épistolière* qui a laissé à mille lieues derrière elle Balzac et Voiture, et que Voltaire lui-même n'a pas surpassée. (Villemain.)

— A signifié Secrétaire et Courrier.

— Hist. ecclés. Nom donné, dans quelques chapitres, au chapelain qui chante l'épître.

— Liturg. cathol. Livre qui contient les épîtres qu'on chante à la messe, et qui se place au côté gauche de l'autel. Peu usité aujourd'hui en ce sens.

ÉPISTOLISER. v. n. 1re conj. (du lat. *epistola*, lettre). Composer des lettres. Mot [illegible] par Gabion, et que l'usage n'a pas adopté.

★ ÉPISTOLOGRAPHE. s. m. (ét. gr., [illegible], lettre; [illegible], j'écris). Se dit les [illegible] anciens dont on a des recueils de lettres. Les épistolographes latins, grecs.

— Nom du secrétaire des rois d'Égypte de la dynastie des Lagides, qui dirigeait les établissements littéraires et les cultes.

ÉPISTOLOGRAPHIE. s. f. (rad. *épistolographe*). Art d'écrire des lettres.

— Antiq. égypt. Système d'écriture vulgaire.

ÉPISTOLOGRAPHIQUE. adj. 2 g. (rad. *épistolographie*). Paléogr. Se dit de l'espèce d'écriture égyptienne qui est plus souvent appelée *démotique*.

— Qui a rapport à l'épistolographie.

ÉPISTOME. s. m. (ét. gr., [illegible], sur; [illegible], bouche). Entom. Chez les insectes, Partie de la tête qui se trouve immédiatement au-dessus de la bouche.

— Bot. Nom donné aux parties qui couvrent l'orifice du réceptacle des sporules dans beaucoup de mousses. ÉPISTOMES. s. m. pl. Ordre de mousses comprenant celles qui ont l'orifice de l'urne fermé par une membrane horizontale.

ÉPISTOMONADE. s. f. Infus. Genre d'infusoires peu connu.

ÉPISTRATÈGE. s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; στρατηγός, général). Antiq. gr. Général en second.

— Antiq. rom. Chef d'une épistratégie.

ÉPISTRATÉGIE. s. f. (rad. *épistratège*). Antiq. rom. Sous l'empire, Juridiction établie sur plusieurs stratèges ou chefs de nomes.

ÉPISTROPHE. s. f. (du gr. ἐπιστρέφω, je retourne). Antiq. milit. Espèce de conversion en usage dans la milice grecque.

— Littér. V. ÉPIPHORE.

ÉPISTROPHÉE. s. f. (étym. gr., ἐπί, sur; στρέφω, je tourne). Anat. Nom donné à la seconde vertèbre cervicale, parce que la première tourne sur elle comme sur un pivot.

ÉPISTROPHICO-OCCIPITAL. adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles du cou.

— Substantiv. L'épistrophico-occipital.

ÉPISTROPHIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à l'épistrophée.

★ ÉPISTYLE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; στῦλος, colonne). Archit. anc. Syn. d'ARCHITRAVE || Au pluriel, les trois parties de l'entablement considérées collectivement.

— Bot. Genre d'euphorbiacées phyllanthées, établi pour des arbres et arbrisseaux de la Jamaïque.

ÉPISTYLIS. s. m. (pr. *é-pi-sti-liss*; ét. gr., ἐπί, sur; στυλίς, colonnette). Infus. Genre d'infusoires vorticelliens.

ÉPISUS. s. m. Entom. V. ÉPISE.

ÉPISYLLOGISME. s. m. (pr. *é-pi-cil-lo-jissme*; ét. gr., ἐπί, sur, auprès; fr. *syllogisme*). Philos. Se dit, dans la logique de Kant, d'un raisonnement qui fait partie d'une série polysyllogistique, et qui prend pour une de ses prémisses la conclusion d'un raisonnement précédent. Celui-ci s'appelle *prosyllogisme*.

ÉPISYNALÈPHE. s. f. (pr. *é-pi-ci-na-lèfe*; ét. gr., ἐπί, sur; συναλείφω, je contracte). Gramm. Espèce de contraction qui consiste dans la suppression d'une voyelle dans l'intérieur d'un mot.

ÉPISYNANGINE. s. f. (pron. *é-pi-ci-nan-jine*; ét. gr., ἐπί, sur; συνάγχη, angine). Médec. Spasme du pharynx, dans lequel la déglutition est empêchée, et les liquides sont chassés par la cavité nasale. On dit aussi *épisynanche*.

ÉPISYNAPHÉ. s. f. (pr. *é-pi-ci-na-fé*; ét. gr., ἐπί, sur; [illegible], connexion). Mus. anc. Conjonction de trois tétracordes consécutifs.

ÉPISYNTHÉTIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-pi-cein-té-tike*; ét. gr., ἐπισύνθεσις, formé du préf. augm. ἐπί, sur; [illegible], avec; [illegible], je place). Hist. médic. Se dit d'une secte médicale dont les partisans se proposaient de concilier les principes des méthodistes avec ceux des empiriques et des dogmatiques.

— Substantiv. Un épisynthétique. La secte des épisynthétiques.

ÉPISYNTHÉTISME. s. m. Didact. Doctrine, système des épisynthétiques.

ÉPISYRON. s. m. (pr. *é-pi-ci-ron*; du gr. ἐπισύρω, j'entraîne). Entom. Genre d'hyménoptères sphégides, établi aux dépens du genre pompile.

ÉPIT. s. m. Techn. Grande perche de bois qui forme le manche d'une pelle à feu dans les salines.

ÉPITAGMATARQUE. s. m. (étym. gr., ἐπίταγμα, épitagme; ἀρχός, chef). Antiq. milit. Commandant d'un épitagme.

ÉPITAGME. s. m. (du gr. ἐπίταγμα, même signif.). Antiq. milit. Nom d'une subdivision des milices grecques. L'épitagme d'infanterie se composait de 8,192 hommes; l'épitagme de cavalerie, de 4,096.

★ ÉPITAPHE. s. f. (ét. gr., ἐπιτάφιος, formé de ἐπί, sur; τάφος, tombeau). Inscription mise sur un tombeau ou faite pour être mise sur un tombeau. L'épitaphe peut être en prose ou en vers de toutes mesures. Son principal mérite est d'être concise, afin qu'elle reste plus facilement gravée dans la mémoire. Épitaphe en prose. Épitaphe en vers. Épitaphe en style lapidaire. Épitaphe en latin. Épitaphe en français. Épitaphe honorable. Épitaphe satirique. Épitaphe courte, bien faite. Épitaphe pompeuse, emphatique. Épitaphe simple, touchante. Composer une épitaphe. Mettre, graver une épitaphe. L'*épitaphe* est ordinairement un trait de louange, ou de morale, ou de l'une et de l'autre. Marmontel. L'*épitaphe* à la gloire d'un mort est, de toutes les louanges, la plus noble et la plus pure, surtout lorsqu'elle n'est que l'expression naïve du caractère et des actions d'un homme de bien. (Id.) Parmi les *épitaphes* épigrammatiques, les unes ne sont que naïves et plaisantes, les autres sont mordantes et cruelles. (Id.) Les *épitaphes* insultantes et calomnieuses, telles que l'orage en inspire trop souvent, sont, de tous les genres de satire, le plus noir et le plus lâche. (Id.) Lui-même (Méléagre) signale son origine étrangère dans l'*épitaphe* anticipée qu'il avait composée pour son tombeau. (P. de St-Victor.)

— Fig. Un grand nom sans mérite est une *épitaphe* sur un cercueil. (Mme de Puiseux.)

— Loc. prov. *Faire l'épitaphe de quelqu'un*, Dire, après sa mort, ce qu'on en pense, soit en bien, soit en mal. || *Menteur comme une épitaphe*. Se dit d'une personne exagérée dans ses louanges. || *Il fera l'épitaphe du monde humain*. Se dit d'un homme robuste et qui paraît destiné à vivre longtemps.

— Archit. Se dit d'une tablette ornée de sculptures, que l'on place sur le mur d'une église ou contre un pilier, avec une inscription sépulcrale.

— REM. GRAMM. *Épitaphe* était autrefois masculin. Du temps de Vaugelas 1600 à 1650, on hésitait encore entre les deux genres. Je n'ai plus qu'à méditer mon *épitaphe* est fait. (Corneille.)

ÉPITAPHIER. s. m. Recueil d'épitaphes.

ÉPITAPHISTE. s. m. Celui qui compose des épitaphes, des inscriptions. Vieux et inusité.

ÉPITARCHIE. s. f. (du gr. ἐπιταρχία, même sens). Antiq. grecq. Corps de cavalerie de 128 hommes.

★ ÉPITASE. s. f. (ét. gr., ἐπίτασις, fait de ἐπιτείνω, j'étends, j'augmente). Litt. anc. Partie du poème dramatique qui vient après l'exposition, et où l'action se développe. C'est ce que les modernes appellent le nœud de l'intrigue.

— Anc. métriq. Appui de la voix sur la syllabe accentuée.

— Médec. Début d'un accès, d'un paroxysme.

— Mus. anc. Passage du grave à l'aigu.

ÉPITAXE. s. f. (du gr. ἐπίταξις, ordre, commandement). Antiq. milit. Ordre analogue à [illegible] ligne.

ÉPITE. s. f. Mar. Petite cheville de bois ronde ou un peu aplatie, dont on se sert principalement pour boucher les trous de clous, dans la carène d'un vaisseau.

ÉPITÈLE. s. m. (ét. gr., ἐπί, préf. augm.; τῆλε, loin). Entom. Genre de coléoptères ptiniores, formé pour une espèce de la Nouvelle-Galles du Sud.

★ ÉPITHALAME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; θάλαμος, lit nuptial). Littér. Sorte de poème ou de chant composé à l'occasion d'un mariage et à la louange des nouveaux époux. Tendre épithalame. Épithalame amoureux. Épithalame ingénieux. Épithalame badin, gracieux. Faire un épithalame. Réciter, chanter un épithalame. L'*épithalame* latin fut une imitation de l'*épithalame* grec. Denne-Baron. L'alliance de Napoléon avec une archiduchesse d'Autriche fit éclore une foule d'*épithalames*. (Id.)

[illegible]

Par extens.

[illegible]

— Antiq. On distinguait chez les Grecs l'*épithalame cœmétique*, qui se chantait au coucher des époux; et l'*épithalame égertique*, qui se chantait à leur réveil.

— B.-arts. Se dit des gravures allégoriques composées par certains dessinateurs hollandais pour accompagner des vers sur la célébration d'un mariage. Les épithalames de Bernard Picard.

ÉPITHALAMISTE. s. m. Auteur d'épithalames. Inusité.

ÉPITHALAMITE. adj. m. Myth. Surnom de Mercure dans l'île d'Eubée.

ÉPITHÉLIAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à l'épithélium. Cellules épithéliales.

— Chir. *Tumeur épithéliale*. Tumeur formée des éléments de l'épithélium.

ÉPITHÉLIOMA. s. m. Chir. Tumeur épithéliale.

ÉPITHÉLIQUE. adj. Zool. Qui a rapport à l'épithélium.

ÉPITHÉLIUM. s. m. (pr. *é-pi-té-li-omm*; ét. [illegible]) [illegible] reuses, vasculaires et glandulaires.

— Zooph. Tunique qui enveloppe le corps des polypiers.

★ ÉPITHÈME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; τίθημι, je mets, je place). Pharm. Tout médicament topique qui ne tient ni de la nature de l'onguent, ni de celle de l'emplâtre. Épithème sec. Épithème mou. Épithème liquide.

— Bot. Genre de gesnériacées.

— Ornith. Appendice cornée qui surmonte le bec de certains oiseaux.

ÉPITHÈQUE. s. f. (ét. gr., ἐπί, en dessus; θήκη, boîte). Entom. Genre d'insectes libelluliens qui ne renferme qu'une seule espèce détachée des libellules.

ÉPITHÉRAPEUSIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; θεραπεύω, je sers). Gramm. Figure par laquelle, bien loin de rétracter ce que l'on vient de dire d'amer ou de violent, on le confirme et l'appuie, en faisant voir que l'on sacrifie tout autre intérêt à celui de la vérité.

★ ÉPITHÈTE. s. f. (du gr. ἐπίθετος, ajouté). Littér. Mot par lequel on désigne un mot qualificatif qui ajoute à l'idée principale. L'épithète donne à l'idée ou plus de force, ou plus de noblesse, ou plus d'élévation, ou quelque chose de plus fin, de plus délicat, de plus touchant, ou quelque singularité piquante, ou une couleur plus tranchée et plus vive, ou quelque trait de caractère plus sensible aux yeux de l'esprit. Épithète juste. Épithète belle, riche, heureuse. Épithète gracieuse. Épithète expressive, énergique. Épithète fausse. Épithète forcée. Épithète vague, oisive. Épithète froide. Épithète ridicule. On fait passer de faux raisonnements dans les phrases sonores, parsemées d'*épithètes* brillantes. (Boiste.) Un adjectif sans lequel l'idée serait confuse, incomplète ou vague, et qui ne fait que l'éclaircir, la décider, la circonscrire, n'est donc pas ce qu'on entend par une *épithète*. (Marmont.) Une *épithète* qui dans le style ne contribue à donner à la pensée ni plus de force ni plus de grâce, est un mot parasite. (Id.) Lorsque les *épithètes* sont froides ou surabondantes, elles ressemblent à ces bracelets et à ces colliers qu'un mauvais peintre avait mis aux Grâces. (Id.)

Encor si, pour [illegible]

[illegible]

— *Épithètes caractéristiques*. Celles qui caractérisent immédiatement le substantif. || *Épithètes contradictoires*. Celles qui disent le contraire de ce qu'on devait dire. || *Épithètes générales*. Celles qui ne désignent que des traits vagues et généraux du substantif. || *Épithètes oiseuses*. Celles qui ne disent à peu près rien.

— Se dit des adjectifs que l'on réunit dans un dictionnaire et qui peuvent servir d'épithètes à un substantif.

— Qualification. Se prend d'ordinaire en mauvaise part. Vous l'affublez d'une belle épithète. En 1815, il s'est rencontré une chambre de députés en France qui, par sa haine de la liberté, a mérité l'*épithète* d'introuvable. (T. Delord.)

— REM. GRAMM. Au XVIe et au XVIIe siècle, [illegible] était masculin. Des *épithètes* [illegible] Cet *épithète* n'est donc [illegible] qu'en cet endroit. (Racine.) Ce dernier *épithète* vous surprend, mais je ne m'en dédis point. (Mme de Sévigné.)

ÉPITHÉTIQUE. adj. 2 g. Néol. Chargé, rempli d'épithètes. Style épithétique.

ÉPITHÉTISME. s. m. (rad. *épithète*). Rhét. Figure d'élocution qui consiste à modifier l'expression d'une idée principale par celle d'une idée accessoire.

ÉPITHÉTOMANIE. s. f. (ét. gr., ἐπίθετον, épithète; μανία, manie). Néol. Abus des épithètes; habitude, manie d'accumuler les épithètes. L'épithétomanie est un des vices qu'il faut éviter avec le plus de soin; il donne au style et à la conversation un ton d'emphase et de pédantisme. [illegible] Il est des gens qui ne vous diraient pas sans [illegible] des nouvelles de votre *tendre* et *vertueuse* père, de votre *respectable* [illegible] de votre *honorable* famille. Picard, dans un de ses romans, a dépeint assez gaiement cette *épithétomanie*. (Ourry.)

ÉPITHINIE. s. f. (étym. gr., ἐπί, sur; θίς, θινός, montagne). Bot. Genre de rubiacées coffeacées, établi pour un arbrisseau originaire de l'Inde.

ÉPITHYM. s. m. Bot. Un des noms de la cuscute.

ÉPITICHISME. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; τεῖχος, mur). Antiq. gr. Construction élevée sur des substructions anciennes.

ÉPITIÉ. s. m. Anc. mar. Espèce de parc à boulets formé d'un retranchement de planches. On l'appelle aujourd'hui *parc en gobelet*.

★ ÉPITOGE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; lat. *toga*, toge). Antiq. rom. Espèce de manteau que les Romains portaient quelquefois par-dessus la toge.

— Sorte de chapeau ou de capuce que les présidents à mortier et le greffier en chef du Parlement portaient autrefois dans les solennités.

— Ornement en étoffe, dont la couleur varie suivant les grades et la nature de l'enseignement et que les professeurs de l'université portent sur l'épaule, par-dessus la toge.

ÉPITOIR. s. m. (rad. *épite*). Mar. Petit poinçon de fer quadrangulaire avec lequel on ouvre les gournables pour y enfoncer les épites.

ÉPITOMATEUR. s. m. Phil. Celui qui compose un épitomé ou abrégé. L'épitomateur de Grégoire de Tours.

★ ÉPITOMÉ. s. m. (ét. lat., *epitome*; formé du gr. ἐπί, sur; τομή, section). Abrégé d'un livre, et particulièrement d'une histoire. Épitomé de l'histoire romaine, de l'histoire grecque. Épitomé de Trogue-Pompée, d'Eutrope. Épitomé de Baronius.

— Particulièrement, abrégé d'histoire sainte ou d'histoire grecque à l'usage des élèves qui commencent l'étude du latin. Traduire l'épitomé. En être encore à l'épitomé.

— L'Académie ne donne que la forme *épitomé*, mais l'on trouve aussi et l'on prononce *Épitome*. Kepler dit, au quatrième livre de son *épitome*... (Volt.)

— Syn. comp. ÉPITOMÉ, ABRÉGÉ, PRÉCIS, SOMMAIRE. V. ABRÉGÉ.

ÉPITOMER. v. a. 1re conj. (rad. *épitomé*). Réduire en abrégé. Mot qui est aujourd'hui hors d'usage.

ÉPITOMITE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; τομή, section). Zooph. Tige d'encrinite fossile.

ÉPITONION. s. m. Zooph. Genre de polypiers.

ÉPITONNER (S'). v. pron. 1re conj. Arg. Avoir du chagrin, de la peine. Se désoler.

ÉPITOXIS. s. f. (pr. *épi-to-kciss*; ét. gr., ἐπί, sur; τόξον, arc). Antiq. Pièce de la catapulte qui recevait le trait qu'on devait lancer.

ÉPITRAGE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; τράγος, bouc). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des ténébrionites, renfermant une quarantaine d'espèces toutes originaires de l'Amérique.

ÉPITRANE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; τρανής, brillant). Entom. Genre d'hyménoptères chalcidiens, que l'on trouve surtout en Europe.

★ ÉPÎTRE. s. f. (ét. lat., *epistola*, lettre; dérivé du gr. ἐπιστολή, formé lui-même de ἐπί, vers; στέλλω, j'envoie). Lettre missive des anciens. Les Épîtres de Cicéron. Les Épîtres familières. Il compose un thème, madame, que je viens de lui dicter sur une *épître* de Cicéron. (Mol.) || Dans ce sens, on se sert également bien aujourd'hui du mot *lettre*.

— On se sert quelquefois, familièrement ou par plaisanterie, du mot *épître* en parlant d'une lettre ordinaire. Recevoir une longue épître, une ennuyeuse épître. Accabler quelqu'un de ses épîtres.

— *Épître dédicatoire*. Dédicace d'un ouvrage.

— Prov. et pop. *Être familier comme les épîtres de Cicéron*. Être d'une familiarité indiscrète, importune.

— Pièce de vers en forme de lettre ou de discours adressée à quelqu'un. Épître héroïque. Épître morale. Épître familière. Épître badine. Épître satirique. Épître légère. Épître facile, aisée. Les épîtres d'Horace. Les épîtres de Boileau. Les épîtres de Pope. Le poète Rousseau tombe dans le même défaut dans son *épître* à ce même Racine. (Volt.) M. de Crouzas vient de nous donner une réfutation des *épîtres* de Pope. (J.-J. Rouss.)

— *Épîtres des apôtres*. Partie du Nouveau Testament qui comprend les lettres adressées par les apôtres aux fidèles de la primitive Église. Épîtres de saint Paul. Épîtres aux Thessaloniciens. Épître aux Galates. Épîtres aux Corinthiens. Épître aux Romains. Épîtres aux Philippiens. Épître aux Hébreux. Épîtres à Timothée. Épître aux Éphésiens. *Épîtres catholiques*. Épîtres ainsi nommées parce qu'elles sont adressées à l'univers chrétien, aux fidèles.

— Morceau des Épîtres des apôtres, et quelquefois de l'Écriture sainte, que le prêtre récite ou que le sous-diacre chante à la messe, entre la collecte et le graduel. La messe en était à l'épître.

— *Le côté de l'épître*. Le côté droit de l'autel, en entrant dans le chœur. Se placer du côté de l'épître. Le célébrant se tient du côté de l'épître.

— *Épître farcie*. Épître mêlée de latin, de grec et de français, qu'on chantait au moyen âge.

ÉPITRICHE. adj. et s. V. ÉPITRIQUE.

ÉPITRIHALITE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; τρεῖς, trois; ἅλς, sel). Minér. Se dit d'un minéral mélangé avec trois autres sels auxquels il a imprimé sa forme.

ÉPITRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; θρίξ, poil). Zool. Qui a des cils ou des poils sur le corps. ÉPITRIQUES. s. m. pl. Famille de la classe des polygastriques, renfermant ceux de ces animaux qui ont le corps cilié.

ÉPITRITE. adj. et s. m. (du gr. ἐπίτριτος, [illegible]). Ant. Se disait, dans l'arithmétique des anciens, de tout nombre qui en contenait un autre nombre plus le tiers de ce nombre. Ainsi, 4 est épitrite relativement à 3. 12 à 9, etc.

— Prosod. Nom d'un pied métrique grec ou latin composé de quatre syllabes, dont trois longues et une brève.

— Mus. anc. Rythme correspondant au pied métrique [illegible]

ÉPITROCHASME. s. m. (pr. [illegible]) [illegible] Figure [illegible] un petit nombre de [illegible] de César [illegible]

ÉPITROCHLÉE. s. f. (pr. *é-pi-tro klé*; ét. gr., [illegible] située à la partie [illegible] de l'humérus, au-dessus [illegible]

ÉPITROCHLO-CARPIEN. adj. et s. m. Zool. [illegible]

ÉPITROCHLO-CUBITAL. adj. et s. m. Zool. [illegible] de l'avant-bras de la salamandre.

ÉPITROCHLO-MÉTACARPIEN. adj. et s. m. Anat. Nom du muscle radial interne, qui s'étend de l'épitrochlée à l'extrémité supérieure du second os du métacarpe.

ÉPITROCHLO-PALMAIRE. adj. et s. m. Anat. Muscle palmaire grêle, qui s'étend de l'épitrochlée jusqu'au ligament annulaire du carpe et à l'aponévrose palmaire.

ÉPITROCHLO-PHALANGINIEN COMMUN. adj. et s. m. Anat. Muscle sublime du bras, qui s'étend de l'épitrochlée jusqu'aux phalanges [illegible] des quatre doigts qui suivent le pouce.

ÉPITROCHLO-PRÉMÉTACARPIEN. adj. et s. m. Art vétér. Se dit du muscle extenseur droit antérieur du canon.

ÉPITROCHLO-PRÉPHALANGIEN. adj. et s. m. Art vétér. Se dit de l'extenseur du pied.

ÉPITROCHLO-RADIAL. adj. et s. m. Anat. Muscle rond pronateur, qui s'étend de l'épitrochlée à la partie moyenne du radius.

ÉPITROCHLO-SOUS-PHALANGETTIEN. adj. et s. m. Zool. Muscle de la main de la grenouille.

ÉPITROCHLO SOUS-RADIAL. adj. et s. m. Zool. Muscle de l'avant-bras de la grenouille.

ÉPITROCHLO-SUS-CARPIEN. adj. et s.m. Art vétér. Fléchisseur externe du canon.

* **ÉPITROPE.** s. f. (du gr. ἐπιτρέπω, je concède, j'accorde). Rhétor. Figure qui consiste à accorder quelque chose que l'on pourrait nier, afin d'obtenir ce qu'on demande.

ÉPITROPE. s. m. (du gr. ἐπίτροπος, même signif.). Antiq. gr. Tuteur, curateur. || Administrateur, intendant. || S'est dit, chez les Grecs modernes, pendant la domination ottomane, de certains arbitres nommés pour terminer les différends, afin qu'ils ne fussent point portés devant la justice turque.

ÉPITROPIEN. adj. Myth. Surnom d'Apollon chez les Doriens.

ÉPITYRUM. s. m. (pr. *é-pi-ti-romm*; du gr. πιτυρίς, olive). Antiq. Mets composé d'olives confites dans de l'huile et du vinaigre, avec des aromates.

ÉPIXANTHIS. s. m. (étym. gr., ἐπί, sur; ξανθός, jaune). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, dont l'espèce principale se trouve à Madagascar.

ÉPIXÉNAGE. s. m. Antiq. gr. Chef d'une épixenagie.

ÉPIXÉNAGIE. s. f. Antiq. gr. Syn. de MÉRARCHIE

ÉPIXYLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; ξύλον, bois). Bot. Qui croît et végète sur le bois, sur le tronc des arbres. Agaric épixyle.

ÉPIZÉPHYRIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur; ζέφυρος, zéphyre, vent d'ouest). Qui est à l'ouest. Locriens epyzephyriens.

ÉPIZOAIRE. adj. 2 g. (étym. gr., ἐπί, sur; ζῶον, animal). Zool. Qui vit en parasite sur le corps d'un animal. Animal épizoaire.

— Bot. Se dit aussi de quelques cryptogames.

— Substantiv. Un épizoaire. Les *épizoaires* appartiennent à des groupes assez différents du règne animal. (P. Gervais.)

ÉPIZOÏQUE. adj. 2 g. (rad. *épizoaire*). Minér. Se dit des terrains primordiaux, supérieurs à ceux qui renferment des débris de corps organisés. || Syn. d'ÉPIZOAIRE.

— ÉPIZOÏQUES. s. m. pl. Entom. Premier ordre de la classe des dicères hexapodes, renfermant ceux de ces insectes qui vivent aux dépens des autres animaux.

ÉPIZOONOSOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἐπί, sur; ζῶον, animal; νόσος, maladie; λόγος, discours, traité). Didact. Histoire des épizooties.

* **ÉPIZOOTIE.** s.f. (pr. *é-pi-zo-o-ti*; ét. gr., ἐπί, sur; ζῶον, animal). Maladie contagieuse qui s'étend sur un grand nombre d'animaux à la fois. Longue épizootie. Épizootie qui détruit beaucoup de bestiaux. Arrêter une épizootie. Causes qui produisent les épizooties. Caractères qui distinguent les épizooties. Marche que suivent les épizooties. Chercher les agents curatifs à opposer aux épizooties. Les principes généraux applicables aux épidémies le sont aussi aux *épizooties*. [illegible]

* **ÉPIZOOTIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'épizootie. Maladie épizootique. Contagions épizootiques.

ÉPIZOOTIQUEMENT. adv. D'une manière épizootique. L'affection dont il s'agit peut régner enzootiquement ou *épizootiquement*. (Cardini.)

ÉPLAIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Éplaigner. S'empl. adjectiv. Des draps éplaignés.

ÉPLAIGNER. v. a. 1re conj. (du v. franç. *éplaner*, aplanir). Techn. Tirer le poil du drap avec des chardons.

ÉPLAIGNEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui éplaigne le drap.

ÉPLEURÉ, ÉE. adj. A été employé dans le sens d'Éploré. Elle trouva ses femmes toutes *épleurées*. (Mme de Sévigné.)

ÉPLOIEMENT. s. m. Action d'éployer; état de ce qui est éployé.

ÉPLORATION. s. f. (pron. *é-plo-ra-cion*). Plaintes de celui qui est éploré. Ce discours débordé de majesté, de douleurs, d'*éplorations* sublimes. (Lamartine.)

* **ÉPLORÉ, ÉE.** adj. (du lat. *plorare*, pleurer). Qui est tout en pleurs. Une mère, une épouse éplorée. Être tout éploré. Il vit, non loin du grand chemin, une femme *éplorée* qui appelait le ciel et la terre à son secours. (Volt.) Une troupe de femmes *éplorées* erre dans son enceinte. (P. de St-Victor.)

— Fig. Les tristes images de la religion et de la patrie *éplorées*. (Fléch.) On intéressa leur zèle et leur piété par l'image de la religion *éplorée*. (Malte-Brun.)

> Le malheur *éploré* tend ses bras vers Dieu,
> L'homme connaît un culte en tout temps, en tout lieu.
> (DELILLE.)

— Par extens.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] je dormirai. (A. DE MUSSET.)

— Substantiv. De belles éplorées.

ÉPLOREMENT. s. m. Action, état d'une personne éplorée. Je ne comprends rien à vos éplorements.

* **ÉPLOYÉ, ÉE.** adj. Blas. Se dit d'une aigle qui a les ailes déployées, étendues. D'argent à l'aigle éployée de sable. Cette aigle *éployée* nous fera voir de quel côté elle prend son vol. (Mme de Sévigné.) Les anges sont représentés avec des ailes *éployées* et le costume consacré par la tradition. (Mérimée.)

* **ÉPLUCHAGE.** s. m. Action d'éplucher, particulièrement les étoffes, les laines, etc. Opération de l'épluchage.

— Fig. Examen approfondi et minutieux.

— Papet. Opération qui consiste à enlever, à l'aide du grattoir, les boutons de pâte qui sont restés sur le papier.

ÉPLUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Éplucher. S'empl. adjectiv. Légumes bien épluchés, mal épluchés. Salade tout épluchée. Laine épluchée. Coton épluché. Soie épluchée.

— Fig. Examiné minutieusement. Votre conduite sera épluchée avec soin.

* **ÉPLUCHEMENT.** s.m. Action d'éplucher. L'épluchement du riz, du café, des herbes.

— Hort. Action d'ôter une partie des fruits d'un arbre, lorsqu'il s'en est formé un trop grand nombre. L'*épluchement* des arbres doit se faire lorsque les fruits sont gros comme des noisettes. (La Quintinie.)

* **ÉPLUCHER.** v. a. 1re conj. (étym. lat., *e*, préf. extract.; *pilare*, arracher les poils). Nettoyer, enlever ce qu'il y a de mauvais, de gâté, dans des herbes, des graines, etc. Éplucher des herbes. Éplucher une salade. Éplucher du riz, des lentilles. Sous les colonnes du marché aux pommes de terre, des femmes matinales, ou bien tardives, *épluchaient* leurs denrées à la lueur des lanternes. (Gér. de Nerval.)

— Fig. Le saint, l'élu de Dieu, autrefois fut l'ascète constamment occupé à *éplucher* son âme. (Michelet.)

— Se dit aussi des fruits dont on enlève l'enveloppe. Éplucher une poire.

— Se dit aussi de la volaille dont on enlève les bouts de plume, du poisson dont on ôte les écailles, etc.

— Se dit aussi en parlant des étoffes, des laines, des soies, etc., dont on enlève les bourres, les ordures. Éplucher du drap, de la soie, de la laine. Éplucher du crin.

— Fig. et fam. Rechercher avec malice ou curiosité ce qu'il y a de mauvais, de reprochable en quelque chose. Éplucher un ouvrage. Éplucher un livre. Éplucher la vie, les actions de quelqu'un. Éplucher la généalogie d'une famille. Les philosophes anciens n'ont voulu *éplucher* au vif les communes opinions, aux fins de n'engendrer du trouble en l'obéissance des lois et coutumes de leur pays. (Mont.) Il *épluche* curieusement toutes ces choses l'une après l'autre, et met peine de s'en informer. (Malh.) Il s'annoncera comme un simple particulier, mais sois certain qu'il doit t'*éplucher*. (Mérimée.)

> [illegible]
> [illegible]

— S'enquérir de la conduite, des moyens d'existence d'une personne, tâcher de la trouver en défaut sur quelque point. Éplucher des témoins. Éplucher une personne suspecte. Mais vous êtes toujours à *éplucher* les autres. (Mérimée.)

— Dans un sens analogue. On a donné ma dernière brochure à *éplucher* à un substitut. (P.-L. Courier.)

— Loc. prov. *Éplucher des écrevisses.* S'arrêter à des bagatelles, à des minuties. Il faut éviter en propos communs les questions subtiles et aiguës, qui ressemblent aux écrevisses, où il y a plus à *éplucher* qu'à manger. (Charron.)

— Absol. Et qui, sans *éplucher*, n'avalât l'éperlan. (Régnier.)

— Agric. *Éplucher un champ.* Enlever avec soin les plantes qui le recouvrent.

> Il [illegible] personnes
> Pour *éplucher* [illegible] canton. (LA FONTAINE.)

— Hortic. *Éplucher un arbre.* En ôter le bois mort, les fruits superflus.

— Papet. Enlever les boutons de pâte du papier.

— S'ÉPLUCHER. v. pron. Être épluché. Salade qui ne s'épluche point.

— Se dit de certains animaux qui se nettoient et se débarrassent de leur vermine. Les oiseaux s'épluchent avec leur bec. Les singes aiment à s'éplucher au soleil.

— Fig. S'examiner intérieurement avec soin.

* **ÉPLUCHEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui épluche. Une vieille éplucheuse d'herbes. Draps qui sont entre les mains de l'éplucheur, de l'éplucheuse.

— Fig. et fam. Un éplucheur de mots. Un grand éplucheur de phrases. Redouter, fuir les éplucheurs. C'est un éplucheur insupportable.

> Ce diable était tout yeux et tout oreilles,
> Grand *éplucheur*, clairvoyant à merveilles.
> (LA FONTAINE.)

— *Éplucheur de sacs.* Homme de loi qui se livre avec passion à sa profession.

— Techn. *Batteur éplucheur.* Machine servant à éplucher la laine ou le coton.

ÉPLUCHIN. s.m. (rad. *éplucher*). Nom donné aux petits fruits ou légumes de rebut qu'on sépare des autres.

* **ÉPLUCHOIR.** s.m. (rad. *éplucher*). Techn. Atelier dans lequel on enlève les corps étrangers mêlés à la pâte du carton.

— Sorte de petit couteau dont se servent les fabricants d'étoffes, les vanniers et d'autres artisans, pour éplucher, nettoyer leurs ouvrages.

* **ÉPLUCHURE.** s. f. Ordure, chose inutile ôtée de ce qu'on épluche. Il est surtout usité au pluriel. Balayer les épluchures. Jeter des épluchures. Chercher dans les épluchures. Les Grecs, rasés, plus blancs que des marbres, jetaient derrière eux les *épluchures* de leur assiette. (G. Flaubert.)

— Fig. Ces deux hommes-là ne sont que les *épluchures* des grands vices. (Mme Geoffrin.)

— Techn. Nom des corps étrangers enlevés sur les étoffes par les épinceteuses.

ÉPLUMER. v.a. 1re conj. (rad. *plume*). S'est dit pour Arracher les plumes d'un oiseau. V. DÉPLUMER.

ÉPOCHNION. s. m. (pr. *é-pok-ni-on*; ét. gr., ἐπί, sur; ὄχνη, poire). Bot. Genre d'hyphomyces croissant sur les végétaux en putréfaction.

* **ÉPODE.** s. f. (ét. gr., ἐπῳδή; formé de ἐπί, sur; ᾠδή, chant). Littér. gr. et lat. Troisième partie d'un chant divisé en strophe, antistrophe et épode.

— Toute pièce de vers lyriques, dans laquelle on trouve alternativement un grand vers et un petit, mesure inventée par Archiloque et imitée par Horace.

— Quelquefois, Chant magique.

ÉPOIGNE. s.f. Sorte de gâteau à pâte feuilletée. Vieux mot.

ÉPOINÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Époinçonner.

ÉPOINÇONNER. v. a. 1re conj. (rad. *poinçon*). Signifiait autrefois Piquer, aiguillonner, au propre et au figuré.

> Jamais un loup, dit-il, que la faim *époinçonne*,
> S'étant hors de son fort rencontré une lionne
> (RÉGNIER.)

ÉPOINDRE. v. a. 4e conj. Faire sentir un aiguillon, au propre et au figuré. Vieux mot.

ÉPOINT, OINTE. part. pass. du v. Époindre. Qui sont ces deux bergers dont ton cœur est *époint*? (Régnier.)

ÉPOINTAGE. s. m. Techn. Action d'épointer un outil, un instrument.

ÉPOINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Épointer. S'empl. adjectiv. Couteau épointé. Aiguilles épointées.

— Chass. *Chien épointé.* Chien qui s'est cassé les os des cuisses.

— Manèg. *Cheval épointé.* Cheval qui s'est démis la hanche par quelque effort, ou dont les hanches ne sont pas égales.

— Minér. Se dit des cristaux dans lesquels les angles solides de la forme primitive ont été remplacés chacun par une facette.

— Techn. Rendu pointu.

ÉPOINTEMENT. s. m. Techn. État d'un outil, d'un instrument épointé.

* **ÉPOINTER.** v. a. 1re conj. (rad. *pointe*). Ôter la pointe à quelque chose. Épointer un couteau, des ciseaux. Épointer des aiguilles, des épingles.

— Techn. Rendre pointu. Épointer les nerfs d'une reliure.

— S'ÉPOINTER. v. pron. Devenir épointé.

ÉPOINTILLAGE. s.m (pr. *é-poin-ti-llaje*, *ll* mouill.). Techn. Action d'épointiller les draps.

ÉPOINTILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Épointiller. S'empl. adjectiv. Draps épointillés

ÉPOINTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-poin-ti-llé*, *ll* mouill.; rad. *pointe*). Techn. Enlever avec des pinces les ordures qui se sont introduites dans le drap pendant la fabrication.

ÉPOINTURE. s. f. (rad. *épointé*). Art vétér. Maladie des chiens qui leur rend une hanche plus basse que l'autre.

— Techn. Action d'épointer les nerfs qui servent à la reliure. || Parcelles de ficelles qui proviennent de cette opération.

* **ÉPOIS.** s. m. pl. (ét., V. ÉPIEU). Véner. Cors qui sont au sommet de la tête du cerf. Il y a des *épois de couronne, de palmure, de trochure* et *d'enfourchure*.

ÉPOLLICÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e*, de; *pollex*, pouce). Zool. V. ÉPOUCÉ.

ÉPOMIDE. s. f. (étym. gr., ἐπί, sur; ὦμος, épaule). Antiq. Court vêtement de femme, qui se jetait sur les épaules || Dans le Bas-Empire, l'*épomide*, portée par les fonctionnaires ecclésiastiques, devint une marque de dignité.

— Anat. Partie supérieure de l'épaule.

ÉPOMIDIOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἐπωμίδιον, épaulette; πτερόν, aile). Entom. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, caractérisé par une partie écailleuse en forme d'épaulette qui se trouve à la naissance des ailes.

ÉPOMINE. s. f. Syn. irrégulier d'ÉPOMIDE.

ÉPOMIS. s. m. (du gr. ἐπωμίς, sorte de manteau). Acal. Genre d'acalèphes, famille des médusaires de l'île de Taïti.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont les espèces habitent les endroits humides et le bord des eaux.

ÉPOMOPHORE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur; ὦμος, épaule; φορός, porteur). Zool. Qui porte sur l'épaule une tache en forme d'épaulette.

— ÉPOMOPHORE. s.m. Mamm. Genre de chauves-souris d'Afrique, voisin des roussettes.

ÉPOMPHALE. s. m. (ét. gr., ἐπί, sur; ὀμφαλός, nombril). Pharm. Médicament qui s'appliquait sur l'ombilic.

ÉPONA. Myth. Divinité des écuries et des étables chez les Romains.

ÉPONDURE. s. f. Agric. Quantité dont les perches d'une vigne se dépassent l'une l'autre.

* **ÉPONGE.** s. f. (du lat. *spongia*, même signif.). Zool. Genre de spongiaires formant des masses fixées ordinairement aux rochers, et dont les espèces sont très nombreuses. C'est un tissu fibreux, plus ou moins flexible, percé d'une infinité de trous qui le rendent susceptible de pomper toute espèce de liquide, et d'augmenter de volume par cette absorption. Éponge marine, fluviatile. Petite, grosse éponge. Éponge de cuisine, d'écurie, de toilette. L'*éponge* est une production naturelle que tout le monde connaît par l'usage assez habituel qu'on en fait. (Lamarck.) L'*éponge* calcinée a été préconisée autrefois contre le goitre et les scrofules. (Nysten.) || *Éponge d'eau douce.* Spongille.

> L'ânier, qui tous les jours traversait ce gué-là,
> Sur l'âne à l'éponge monté [illegible] (LA FONTAINE.)

— Fig. Je me sens si pleine de sérosités par les continuelles petites sueurs dont je suis importunée que je comprends qu'une bonne fois il faut sécher cette *éponge*. (Mme de Sévigné.)

— *Passer l'éponge sur quelque chose.* L'effacer || Fig. En effacer le souvenir, n'en plus parler. Relis un morceau de cette harangue sur laquelle heureusement le temps n'a point passé l'*éponge* de l'oubli. (La Harpe.) Le capitaine Monistrol a hâte de passer l'*éponge* sur cette espieglerie. (Ch. Monselet.)

> Sur les noires couleurs d'un si triste tableau
> Il faut passer l'éponge et tirer le rideau. (CORN.)

— Fig. et fam. *Presser l'éponge.* Contraindre à restitution ceux qui se sont approprié des deniers dont ils avaient le maniement. Les financiers s'étaient tellement enrichis, qu'il a fallu presser l'éponge. || *Presser l'éponge* signifie encore Tirer d'une contrée ou d'une personne tout ce qu'il est possible d'y prendre.

> Cette veuve, je crois, ne serait point cruelle.
> Ce serait une éponge à presser au besoin. (REGNARD.)

— Fam. Ivrogne. Cet homme est une vraie éponge.

— Loc. prov. *Boire comme une éponge.* S'imbiber facilement. Ce drap boit comme une éponge. || Dans un sens plus restreint, Boire excessivement. || *Avoir une éponge dans le gosier.* Se dit dans le même sens. || *Vouloir sécher la mer avec des éponges.* Entreprendre une chose impossible relativement aux moyens dont on peut disposer.

— Arg. Maîtresse. || *Éponge d'or.* Avoué.

— Art vétér. Tumeur molle et indolente qui se développe à la pointe du coude des chevaux qui se couchent en fléchissant leurs jambes, de manière que l'éponge du fer presse contre ce coude.

— Bot. *Éponge d'églantier.* Protubérance des rosiers vulgairement nommée *bédégar*.

— Chim. *Éponge de platine.* Platine spongieux obtenu par la décomposition par le feu du chlo-

rure ammoniacal. On dit plus souvent *mousse de platine*.

— Liturg. *Éponge liturgique*. Éponge dont on se sert dans l'Église grecque, pour faire tomber dans le calice le pain sacré qui est resté sur la patène.

— Manég. Extrémité de chaque branche du fer à ferrer les chevaux.

— Pharm. *Éponge à la cire*. Éponge enduite de cire jaune. || *Éponge à la ficelle*. Tranche d'éponge entourée de ficelle dont on se sert pour dilater une plaie. || *Éponge brûlée, calcinée* ou *torréfiée*. Poudre d'éponge carbonisée.

— Techn. Châssis bordant la table sur laquelle on coule le plomb en nappes. || Levain de la pâte dans le Boulonais.

— Vener. Ce qui forme le talon de la bête.

ÉPONGÉ, ÉE part. pass. du v. Éponger. S'empl. adjectiv. Table soigneusement épongée. [illegible]

ÉPONGEAGE s. m. (pr. *é-pon-jaje*). Action d'éponger.

* **ÉPONGER** v. a. 1re conj. Nettoyer avec une éponge. Éponger une table, une voiture. Éponger une toile cirée.

— Étancher, enlever avec une éponge, et même avec un linge, etc. Éponger de l'huile, éponger de l'encre, avec un morceau de linge, avec un chiffon. Elle *épongeait* le sang avec un coin de son tablier, et faisait taire ses enfants qui pleuraient, comme s'ils avaient reçu la dégelée de coups de fouet. (E. Zola.)

— Fig. Il faut vivre au jour le jour, oublier beaucoup, enfin *éponger* la vie à mesure qu'elle s'écoule. (Chamfort.)

— Techn. Dorer le pain d'épice avec une éponge imbibée de jaune d'œuf.

— S'ÉPONGER. v. pron. Être épongé.

— Éponger soi-même. L'abbé, inondé de sueur, s'était laissé tomber sur une chaise et s'*épongeait* avec son mouchoir. (J. Sandeau.)

ÉPONGIER. s. m. (rad. *éponge*). Mot créé par La Fontaine, pour désigner l'âne chargé d'éponges.

> Camarade *épongier* prit exemple sur lui,
> Comme un mouton qui va dessus la foi d'autrui.

ÉPONIDE. s. f. Moll. Syn. de PULVINULE et de ROTALIE.

ÉPONINE. Femme de Sabinus, célèbre par son dévouement conjugal.

ÉPONTAGE. s. m. (rad. *éponter*). Action de débarrasser les végétaux des pontes d'insectes.

ÉPONTE. s. f. (rad. *pont*). Dans les mines, Paroi supérieure ou inférieure d'un filon.

ÉPONTER. v. a. 1re conj. (rad. *ponte*). Soumettre à l'épontage.

ÉPONTEUR. s. m. (rad. *éponter*). Celui qui éponte.

ÉPONTILLAGE. s. m. (pr. *é-pon-ti-llaje*, *ll* mouill.; rad. *épontiller*). Mar. Action de placer des épontilles pour étayer les ponts, les gaillards, etc.

— Action de fabriquer les épontilles. || Ensemble des épontilles d'un navire.

ÉPONTILLE. s. f. (pron. *é-pon-tille*, *ll* mouill.; rad. *éponte*). Mar. Étai de fer ou de bois placé verticalement sous les baux et barrots, entre les ponts des grands bâtiments. Nom de pièces servant à maintenir sur sa quille un navire en construction.

ÉPONTILLÉ, ÉE part. pass. du v. Épontiller. S'empl. adjectiv. Gaillards épontillés.

ÉPONTILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-pon-ti-llé*, *ll* mouill.). Mar. Soutenir avec des épontilles. Épontiller les baux du pont d'un vaisseau.

* **ÉPONYME** adj. 2 g. (ét. gr. ἐπί, sur; ὄνυμα, nom). Antiq. gr. Se dit des divinités protectrices des villes, et qui leur donnaient leur nom. Les dieux éponymes. || Se dit des héros dont les noms furent donnés par Clisthène aux dix tribus qu'il établit à Athènes. Cécrops, Antiochus, Ajax, étaient au nombre des héros éponymes. || *Archonte éponyme*. Le premier des neuf archontes à Athènes, celui qui donnait son nom à l'année. || *Éphore éponyme*. Le premier des cinq éphores de Lacédémone; il donnait son nom à l'année.

— ÉPONYME. s. m. L'archonte éponyme, les dieux éponymes.

ÉPONYMIE. s. f. (rad. *éponyme*). Antiq. Nom de chose emprunté à une autre chose ou à une personne.

— Fonction de l'éponyme; sa durée.

ÉPONYMIQUE adj. Qui se rapporte à l'éponymie.

* **ÉPOPÉE**. s. f. (ét. gr. ἔπος, vers, et ποιέω, je fais). Récit en vers d'événements héroïques, poème épique. Une véritable *épopée* doit être l'encyclopédie de l'époque. (Boiste.) L'*épopée* est le plus grand ouvrage que puisse entreprendre l'esprit humain. (Le Batteux.) L'*épopée* doit renfermer une vérité morale sous le voile de l'allégorie. (Le P. Bossu.) Selon Aristote, l'*épopée* est, comme la tragédie, une imitation du beau par le discours. (La Harpe.) Les sujets sont empruntés à la grande *épopée* germanique des Niebelungen. (Gér. de Nerval.)

— *Épopée héroï-comique*, ou *épopée badine*. Poème épique où les événements sont travestis, ou l'auteur rabaisse un sujet élevé, comme Voltaire dans *la Pucelle*, ou bien en rehausse un petit, comme Boileau dans *le Lutrin*.

> [illegible]
> [illegible] (BOILEAU.)

— Fig. Ensemble d'actions mémorables, héroïques ou merveilleuses. Toute cette *épopée* des origines chrétiennes est l'histoire des plus grands plébéiens qu'il y ait jamais eu. (Renan.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (V. HUGO.)

ÉPOPHTALMIE s. f. (ét. gr. ἐπί, sur; ὀφθαλμός, œil). Entom. Genre de névroptères, famille des libelluliens, formé pour une espèce de Madras.

ÉPOPS. s. m. (ét. gr. ἐπί, sur; ὤψ, face). Ornith. Nom spécifique de la huppe commune.

ÉPOPSIDE adj. 2 g. (ét. fr. *épops*; gr. εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui ressemble à la huppe. || ÉPOPSIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre huppe.

ÉPOPTE. s. m. (du gr. ἐπόπτομαι, je vois). Antiq. gr. Initié admis à la contemplation des mystères. || Magistrat, inspecteur.

— adj. m. Myth. Surnom de Neptune à Mégalopolis.

ÉPOPTÈRE s. m. (ét. gr. ἐπί, sur; ὀπτομαι, je vois). Entom. Genre de coléoptères trimères, famille des fungicoles, établi pour deux espèces de l'Amérique méridionale.

ÉPOPTIE. s. f. Dignité d'épopte.

ÉPOPTIQUE adj. 2 g. Ant. gr. Qui appartient, qui a rapport aux époptes, à l'époptisme.

— Phys. *Couleurs époptiques*. Couleurs irisées qui se produisent sur les lames transparentes extrêmement minces.

ÉPOPTISME. s. m. (rad. *épopte*). Antiq. gr. Le troisième et dernier degré d'initiation aux mystères d'Éleusis.

* **ÉPOQUE**. s. f. (étym. gr., ἐποχή, qui a le même sens, dérivé de ἐπέχω, je fixe, j'arrête). Point fixe dans l'histoire et ordinairement marqué par un grand événement. L'époque de la création. L'époque du déluge.

— Se dit souvent de l'événement historique que l'on prend pour point de départ d'une ère. L'époque de la naissance de Jésus-Christ. L'époque de la fondation de Rome.

— *Époque* se dit aussi d'un certain nombre d'événements remarquables que l'on choisit dans l'histoire d'un peuple, ou dans l'histoire universelle, pour y établir des divisions, et de chaque espace de temps qui s'écoule entre deux de ces événements. Les principales époques de l'histoire ancienne, de l'histoire moderne. Les époques de l'histoire sacrée.

— *Faire époque*. Se dit d'une action, d'une circonstance remarquable et qu'on ne peut pas oublier. Chose qui fait époque dans la vie.

— *Brouiller les époques*. Confondre les dates.

— Par extens. Toute portion de temps, considérée par rapport à ce qui s'y est passé. Époque heureuse. Époque malheureuse. L'époque de la naissance. L'époque du mariage. L'époque de la mort. Les époques de la vie. L'époque de la moisson, des vendanges. La plus belle époque de l'année. La foi est devenue, pour ainsi dire, la première et la plus sûre *époque* de la monarchie. (Mass.) La vie est divisée en deux *époques*, celle des désirs et celle des dégoûts. (De Meilhan.) Le siècle des faux philosophes et le règne de la philosophie sont deux *époques* bien différentes. (Grimm.)

— *Être de son époque*. Avoir les idées de son temps.

— Absol. Le temps où nous vivons. Le grand malheur de l'*époque*, c'est l'indifférence. (Th. Gautier.)

— Astron. *Époque des moyens mouvements d'un astre*. Lieu moyen de cet astre fixé pour un instant déterminé, pour trouver ensuite, en partant de cet instant, le lieu moyen de l'astre pour un autre instant quelconque.

— Géol. Chacune des périodes qui se sont écoulées entre deux grandes révolutions du globe.

— Numism. *Époque des médailles*. Années du règne des princes, ou de la fondation des villes, marquées sur les médailles antiques.

— Philos. Suspension du jugement, qui, trouvant des raisons égales pour affirmer et pour nier, ne doit, selon les sceptiques, se prononcer ni dans l'un ni dans l'autre sens. Pyrrhon appuyait cette opinion de plusieurs arguments qu'on appelle *raison d'époque*.

— *A l'époque*. loc. prépos. A l'*époque* de leur naissance, une multitude d'araignées filent dans les nopalières. (B. de St-P.)

— *A pareille époque*. A une date correspondante dans une autre année.

— Pop. Au pluriel, *Avoir ses époques*. Avoir ses menstrues.

ÉPOQUÉ, ÉE. adj. (rad. *époque*). Dr. Dont l'époque ou la date est donnée.

ÉPOS. s. m. (du gr. ἔπος, parole). Litt. gr. Récit, chant épique.

ÉPOSTRACISME. s. m. (ét. gr. ἐπί, sur, ὄστρακον, coquille). Ant. gr. Jeu d'enfants qui consistait à lancer des coquilles sur l'eau, pour faire des ricochets.

ÉPOTIDES. s. f. pl. (ét. gr. ἐπί, sur; οὖς, ὠτός, oreille). Antiq. Nom de deux poutres qui étaient fixées sur les côtés de l'éperon, dans les vaisseaux anciens, pour préserver cette partie du choc des vaisseaux ennemis.

ÉPOUCÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui n'a pas de pouce, dont le pied est dépourvu de pouce. ÉPOUCÉS. s. m. pl. Grande classe d'oiseaux comprenant ceux qui n'ont point de doigts en arrière.

ÉPOUDRÉ, ÉE. part. pass. du v. Époudrer. S'empl. adjectiv. Étoffe époudrée.

ÉPOUDRER. v. a. 1re conj. (rad. *poudre*). S'est dit pour Épousseter.

ÉPOUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Épouffer. S'empl. adjectiv.

— Se dit aussi d'une personne qui s'empresse inutilement ou pour très peu de chose, au point de ne pouvoir plus respirer qu'avec peine. Arriver quelque part tout épouffé. Familier et peu usité.

* **ÉPOUFFER** (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *pouffer*). Pop. S'enfuir secrètement, disparaître. S'épouffer dans la foule.

— Fam. *S'épouffer de rire*. S'étouffer de rire.

ÉPOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Épouiller. S'empl. adj. Enfant bien épouillé.

* **ÉPOUILLER**. v. a. 1re conj. (pr. *é-pou-llé*, *ll* mouill.; rad. *pou*). Ôter les poux. Épouiller un enfant.

— S'ÉPOUILLER. v. pron. Chercher ses poux. Un mendiant qui s'épouille. Le singe s'*épouillait* attentivement, allongeant une de ses jambes, tenant dans une de ses mains son pied tordu comme une racine. (De Gonc.)

ÉPOULARDAGE. s. m. Techn. Triage auquel on soumet le tabac pour enlever les feuilles moisies.

ÉPOULARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Époularder. S'empl. adj. Tabac époulardé.

ÉPOULARDER. v. a. 1re conj. Techn. Trier les feuilles du tabac.

— Absol. Faire l'époulardage.

ÉPOULARDEUSE. s. f. Nom des ouvrières qui, dans les manufactures des tabacs, sont chargées de trier et de classer les feuilles de tabac qui arrivent de Cuba.

ÉPOULLE, ÉPOULLEUR, ÉPOULLIN V. ESPOLE, ESPOLEUR, ESPOLIN.

ÉPOUMONÉ, ÉE. part. pass. du v. Époumoner. S'empl. adjectiv. Être tout époumoné.

* **ÉPOUMONER**. v. a. 1re conj. Fatiguer les poumons. Discours, lecture qui époumone.

— S'ÉPOUMONER. v. pron. Se fatiguer les poumons. S'époumoner à force de crier, à force d'appeler. Un chanteur qui s'époumone.

* **ÉPOUSAILLES**. s. f. pl. (pr. *é-pou-za-lle*, *ll* mouill.: ét. lat., *sponsalia*, dérivé de *spondere*, promettre). Célébration du mariage. Cérémonie nuptiale. Le jour des épousailles. La cérémonie des épousailles. Assister aux épousailles.

— *Épousailles* s'applique aussi aux promesses de mariage, et alors il est syn. de FIANÇAILLES.

— *Présent d'épousailles*. Celui qui est fait le jour du mariage.

* **ÉPOUSE**. s. f. V. ÉPOUX.

ÉPOUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Épouser. S'empl. adjectiv. Il y a douze ou quinze jours qu'ils furent *épousés*. (Malherbe.

— Substantiv. Son *épousé* la faisait dame. (La Fontaine.)

* **ÉPOUSÉE**. s. f. Celle qu'un homme vient d'épouser ou va épouser. Conduire l'épousée. Sortir avec son épousée. Au côté de la cheminée était l'*épousée*. (Malherbe.)

— Fam. *Marcher comme une épousée*. Marcher avec lenteur et gravité, avec un air de réserve.

— Loc. prov. *Être parée comme une épousée de village*. Être parée avec affectation, d'une manière ridicule. || *Voir l'épousée*. Se disait de soldats saisis d'une terreur panique.

* **ÉPOUSER**. v. a. 1re conj. (rad. *époux*). Prendre en mariage. Épouser sa cousine. La personne est belle et bien faite; elle me plait et est ravie de m'*épouser*. (Mol.) Mais, je te prie, la honte est-elle d'*épouser* celui qu'on aime, ou de l'aimer sans l'*épouser*? (J.-J. Rouss.) Il ne faut *épouser* jamais que son semblable. (Lenoble.) Il l'avait *épousée* en secret et sans dot, parce que les parents de sa femme s'étaient opposés à son mariage. (B. de St-P.) Toi qui es heureuse près d'un mari qui t'aime et que tu as *épousé* d'amour. (Alex. Dumas.) C'était bien l'histoire, telle que la racontait leur cocher Joë, d'un vieux crampon qui tenait à se faire *épouser*. (A. Daudet.)

> [illegible]
> [illegible] (BY.)

— Absol. Il y a des temps pendant lesquels l'Église défend d'épouser.

> Voulez-vous aimer sans cesse,
> [illegible] (QUINAULT.)

— Se dit des choses que l'on reçoit en se mariant. Il a épousé beaucoup d'argent. Dans un temps où les ténors *épousent* huit cent mille livres de rentes, il n'y a plus d'arithmétique. (De Goncourt.)

— *Épouser la misère*. Se marier avec quelqu'un de très pauvre.

— Prov. *Qui épouse la femme épouse les dettes*. Tel fait qui n'épouse pas se tient légalement de ceux qui, ayant commencé une affaire, ne la mènent pas à fin.

— A signifié Marier. Aucun des curés ne voulut les *épouser*. (Scarron.)

— Fig. S'attacher par choix à une personne, à une chose. Être également bien avec tout le monde, et n'épouser personne. Épouser les intérêts, les passions, la querelle de quelqu'un. Épouser une opinion, un parti. Le mien me fait ici *épouser* ses inquiétudes (Molière.) Dois-je *épouser* ses droits contre un père irrité? (Rac.) Les mêmes liens qui l'attachèrent au prince son époux l'attachèrent à la France; elle parut avoir *épousé* la nation. (Mass.)

— *Épouser une étude*. S'y adonner avec passion.

— Arg. *Épouser la foucandière*. Jeter le produit d'un vol lorsque l'on est surpris. || *Épouser la camarde*. Mourir. || *Épouser la veuve*. Être guillotiné.

— Hist. *Droit d'épouser la mer*. Privilège que le pape Alexandre III accorda au doge de Venise (1177), en lui conférant la souveraineté de l'Adriatique comme récompense du service rendu par les Vénitiens, qui avaient détruit la flotte de l'empereur Frédéric Ier, alors en démêlés avec le saint-siège.

— S'ÉPOUSER. v. pron. Se prendre pour mari et femme. S'épouser en face de l'Église. C'en est fait, ils se vont *épouser*. (Rac.)

— Signifiait autrefois Consommer le mariage. Se marier sans s'*épouser*, c'est trahison. (Montaigne.)

* **ÉPOUSEUR**. s. m. Celui qui se propose d'épouser, qui est connu pour vouloir épouser. Il se présente un épouseur, plusieurs épouseurs. Je ne sais si c'est la peine de te dire qu'à l'occasion de la noce, il m'est venu encore, ces jours passés, deux *épouseurs*. (J.-J. Rouss.) Il est familier et souvent ironique.

> [illegible]
> [illegible]

— *C'est l'épouseur du genre humain*. Se dit d'un homme qui promet le mariage à toutes les filles, et se met peu en peine de tenir sa parole. Mon maître n'est pas l'*épouseur* du genre humain, il n'a pas dessein de vous tromper. (Mol.) *Un épouseur à toutes mains*. Se dit dans le même sens.

ÉPOUSSÉ, ÉE adj. (rad. *pousse*). Agric. Se dit d'une terre qui, surchargée de principes végétatifs, fait pousser les blés trop en herbe.

ÉPOUSSEMENT. s. m. Agric. État d'une terre époussée.

ÉPOUSSETAGE. s. m. Action d'épousseter.

— Techn. Dernière façon que l'on donne à la poudre de guerre ou de chasse.

ÉPOUSSETÉ, ÉE. part. pass. du v. Épousseter. S'empl. adjectiv. Tapis bien épousseté.

— Fig. Corrigé, battu.

ÉPOUSSÈTEMENT. s. m. Syn. d'ÉPOUSSETAGE.

* **ÉPOUSSETER**. v. a. 1re conj. (rad. *époussette*). Il prend deux *t* devant un *e* muet, excepté au futur et au conditionnel. *J'époussetterai. J'époussetterais*. Nettoyer avec des époussettes, ou vergettes. Épousseter un habit, un manteau. Épousseter un tapis. Ils criaient qu'ils allaient tout à l'heure *épousseter* la dorure de leur peau et leur faire boire du fer. (G. Flaubert.)

— *Épousseter un cheval*. Le nettoyer avec l'époussette, après l'avoir étrillé.

— Fig. et fam. *Épousseter quelqu'un*. Le corriger, le battre. On l'a bien épousseté. Il s'est fait épousseter comme il faut. Je l'ai *épousseté* comme il faut. (Acad.)

— Critiquer vivement.

— Techn. Faire l'époussetage de la poudre à canon.

— Absol. On passe son temps à épousseter.

— S'ÉPOUSSETER. v. pron. Épousseter soi. Allez vous épousseter.

— Être épousseté. Les habits doivent s'épousseter tous les jours.

ÉPOUSSETEUR, EUSE. s. Celui, celle qui époussette.

ÉPOUSSETOIR. s. m. Techn. Petit pinceau à l'usage du diamantaire.

* **ÉPOUSSETTE**. s. f. (rad. *pousse*, qui a formé *poussière*). Espèce de brosse pour nettoyer les habits, les étoffes, etc. S'emploie presque toujours au pluriel. Des époussettes trop dures. Prendre les époussettes. Vieux et inusité. On dit aujourd'hui *vergette*.

— Morceau d'étoffe avec lequel on nettoie un cheval, après l'avoir étrillé. On se contente de frotter les chevaux avec l'*époussette* et de les laver. (Buff.)

ÉPOUTI, IE. part. pass. du v. Époutir.

ÉPOUTI. s. m. Techn. Petite ordure qui se trouve dans les draps et autres ouvrages de laine.

ÉPOUTIAGE. s. m. Techn. Action d'époutir.

ÉPOUTIER. v. a. 1re conj. ou **ÉPOUTIR**. v. a. 2e conj. Pratiquer l'époutiage. Syn. d'ÉPINCETER.

ÉPOUTIEUR, EUSE. s. Techn. Syn. d'ÉPINCETEUR.

ÉPOUTISSAGE. s. m. Techn. Syn. d'ÉPINCETAGE.

* **ÉPOUVANTABLE**. adj. 2 g. Qui cause de l'épouvante. Spectre épouvantable. Vision épouvantable. Un crime épouvantable. Des

[illegible] des plus fermes États [illegible]

[illegible]

épouvantable. Douleurs épouvantables. Bruit, fracas épouvantable. Voilà qui est épouvantable. [illegible] ceci avec une rapidité *épouvantable*. (Rac.) A ce spectacle, je poussai des cris *épouvantables*. (Gallois.) Les ruisseaux roulent, bondissent avec l'impétuosité des torrents; les cascades deviennent d'*épouvantables* chutes d'eau. (Ber-[illegible]

[illegible]

— Substantiv. Ce qui touche à l'*épouvantable*, c'est l'objet même que l'on emploie pour attirer la foule, c'est la femme nue. (L. Veuillot.)

*** ÉPOUVANTABLEMENT.** adv. D'une manière épouvantable, excessive. [illegible] m'ennuie *épouvantablement*. (Mérimée.)

*** ÉPOUVANTAIL.** s. m. [illegible]

— [illegible] poids de votre colère n'est qu'un *épouvantail* dont on fait peur aux âmes simples. (Mass.) C'est là que ces terribles Semnathées viennent chercher le gui sacré que nos ancêtres appelèrent longtemps le rameau des spectres, [illegible] poisons. (Marchangy.)

[illegible] craindre est un vrai *épouvantail* de chènevière. (Mont.) ‖ On dit aussi d'une chose dont on veut faire peur, et qui ne peut épouvanter que des personnes timides, que *c'est un épouvantail à chènevière*.

[illegible]

*** ÉPOUVANTE.** s. f. (radic. *épouvanter*). Terreur soudaine, causée par quelque chose d'imprévu. Épouvante terrible. Prendre l'épouvante. Être saisi d'épouvante. Donner, causer de l'épouvante. Jeter, porter l'épouvante dans un pays, dans une ville. L'invasion subite des Turcs jeta dans tout le monde chrétien l'étonnement et l'*épouvante*. (Fléch.) Le Rhin à leur aspect d'*épouvante* frissonne. (Boil.) Cette même image qui m'est si chère ne me donnerait qu'*épouvante* et qu'effroi. (J.-J. Rouss.) La biche, encore enfant, d'*épouvante* bondit. (Del.) Dans les murs, hors les murs, la désolation, l'*épouvante*, le vertige de la terreur, se répandent en un instant. (Marmontel.)

[illegible]

— Par extens. Ce qui épouvante. J'ai vu toutes les *épouvantes* des batailles. (G. Flaubert.) C'est de l'intérieur que doivent venir les auteurs mystérieux de ces *épouvantes* si elles sont fondées sur quelque chose de réel. (Ch. Nodier.)

ÉPOUVANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Épouvanter. S'empl. adjectiv. Pour moi, plus *épouvanté* peut-être que tous les autres, je gagnai la campagne. (Le Sage.) Ils y entrent souvent pour dormir, pour teter, et aussi lorsqu'ils sont [illegible] en vain le fond. (Id.) L'imagination même reste [illegible] (A. Martin.)

[illegible]

— Par extens. Le flot qui l'apporta recule *épouvanté*. (Racine.)

— *Épouvanté de.* [illegible]

— *Épouvanté pour.* Ce n'est que pour ses jours qu'elle est *épouvantée*. (Rac.)

*** ÉPOUVANTEMENT.** s. m. (rad. *épouvanter*). Terreur, épouvante. Vous n'y trouverez rien d'épouvantable que le seul *épouvantement* que nous en prenons. (Malherbe.) L'Écri-[illegible] idée dans les *épouvantements* de l'agonie. (Ch. Nodier.) [illegible]

*** ÉPOUVANTER.** v. a. 1re conj. [illegible]

[illegible]

Par exagér. Décourager, faire reculer. Un travail, un voyage si long m'a épouvanté; je n'ai pas osé l'entreprendre. D'un côté, le crédit du défunt m'*épouvante*. (Racine.)

— Absol. Les grosses joies procèdent de la terreur; elles *épouvantent*. (A. d'Houdetot.)

[illegible]

Épouvantaient Valois de leurs [illegible]

— S'ÉPOUVANTER. v. pron. [illegible] *pouvante* (Boil.) Je m'*épouvante* à l'idée que tu pouvais rester enfermée dans ce sépulcre. (Alex. Dumas.)

[illegible]

— Loc. prov. *C'est un vrai cheval de bataille, il ne s'épouvante pas du bruit.* [illegible]

*** ÉPOUX, OUSE.** s. [illegible] (lat. *sponsus*) [illegible] Prendre un époux. Faire choix d'une épouse. Le futur époux. La future épouse. [illegible] (Boiste.) [illegible] (Fléch.) [illegible] (Molière.) [illegible] (J.-J. Rousseau.) [illegible] (Id.) [illegible] n'est pas une simple mortelle : c'est un être extraordinaire, mystérieux, angélique; c'est la chair de la chair, le sang du sang de son *époux*. (Chateaub.) Entre ce saint foyer et le berceau de son enfant, l'*époux* est toujours jeune, d'un cœur tout virginal. (Michelet.)

[illegible]

— Fig. *L'époux des vierges, leur céleste époux.* Jésus-Christ. ‖ *L'épouse de Jésus-Christ.* L'Église. [illegible] Racine. *Les épouses du Seigneur, les épouses de Jésus-Christ, du bon Dieu.* Les religieuses. Heureuses de pouvoir former des *épouses* fidèles à Jésus-Christ! (Fléchier.) [illegible] (Mérimée.) *Épouse du Saint-Esprit.* La Vierge Marie, qui conçut par l'opération du Saint-Esprit.

— Absol. *L'Époux et l'Épouse.* Personnages mystiques du Cantique des cantiques.

— S'emploie au pluriel pour désigner collectivement deux nouveaux mariés ou le mari et la femme. Les futurs époux. De jeunes époux. Des époux bien assortis. Nous vivions plutôt en amants qu'en époux. (Le Sage.) Jamais deux *époux* n'ont été plus contents que nous l'étions l'un de l'autre. (Id.)

Chez les *époux* tout ennuie et tout lasse;
[illegible] La Font.

— En poésie et dans le style soutenu, *époux* et *épouse* se disent élégamment en parlant du mâle et de la femelle des animaux. Elle souffre l'*époux* qui doit la féconder. (Lalanne.)

L'époux voluptueux de ce troupeau lascif,
[illegible]

— Pop. *Époux, épouse.* Amant, maîtresse. La blanchisseuse, dès la première nuit, s'en était allée retrouver son ancien *époux*, aussitôt que ce jeanjean de Coupeau avait ronflé. (É. Zola.)

— Syn. ÉPOUX, MARI. Le mot *époux* est du style soutenu, et s'applique aux liens d'affection, de caractère. Un tendre époux, des époux assortis. Le mot *mari* est familier et a rapport au lien légal ou à l'union physique. Un mari doit protection à sa femme. *Époux, épouse* ne s'emploient jamais pour *mari, femme*, dans le langage familier. Dire : Mon *époux*, mon *épouse*, pour Mon *mari*, ma *femme*, c'est dénoter un manque d'éducation.

ÉPRAULT. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du céleri.

*** ÉPREINDRE.** v. a. 4e conj. (étym. lat. *exprimere*, [illegible] *premere*, presser). *J'épreins, tu épreins, il épreint, nous épreignons, vous épreignez, ils épreignent. J'épreignais, nous épreignions*, etc. *J'épreignis*, [illegible] *Épreins, épreignons. Que j'épreigne, que nous épreignions. Que j'épreignisse. Épreignant.* Serrer, presser quelque chose, pour en exprimer le suc, le jus. Épreindre des herbes. Épreindre un citron. Épreindre du verjus. Faire bouillir des feuilles et en épreindre le suc.

— S'ÉPREINDRE. v. pron. Être épreint. Racines qui doivent s'épreindre à moitié cuites.

ÉPREINT, EINTE. part. pass. du v. Épreindre. S'emploie adjectiv. Se servir d'un citron déjà épreint.

*** ÉPREINTE.** s. f. (rad. *épreindre*). Douleur intestinale, accompagnée de fausses envies d'aller à la selle. Il ne s'emploie guère qu'au pluriel. De cruelles, de vives épreintes. Sentir, éprouver des épreintes. Dans le langage médical, on dit *ténesme*.

— S'emploie quelquefois au figuré, en parlant de l'effet de ce qui accable, de ce qui tourmente. Les cris que le peuple rend sous l'*épreinte* de tant de subsides. (Pasq.) La voilà en proie aux *épreintes* de l'Esprit qui gonfle son sein. (P. de St-Victor.)

— Vén. Fiente des loutres et de quelques autres bêtes.

ÉPRÉMESNIL (Jean-Jacques DUVAL D'), né à Pondichery, 1746-1794, devint conseiller au parlement de Paris, et se signala par son opposition à la cour. Idole du peuple pendant quelque temps, il perdit sa popularité lorsqu'il eut parlé contre la double représentation du tiers aux futurs États généraux. Élu député de la noblesse de Paris aux États, il se montra défenseur aussi exalté des privilèges qu'il avait été adversaire opiniâtre de la cour. Après le 10 août, il fut arrêté, condamné à mort et exécuté.

*** ÉPRENDRE (S').** v. pron. 4re conj. (rad. *prendre*). Se conjugue comme *Prendre*. Se passionner avec violence et souvent d'une façon déraisonnable pour une personne ou pour une chose. S'éprendre d'un nouvel amour. Ils se sont épris l'un de l'autre. Ne va pas t'*éprendre* de ces femmes qui regardent un chacun du haut en bas. (Molière.) Les hommes s'*éprennent* plus volontiers d'une chimère que d'un bien qui s'offre de lui-même. (G. Sand.) Un plébéien lui fait don d'une petite statuette; il s'*éprend* de cette poupée. (P. de St-Victor.)

— Se mettre à, en parlant du feu. Si quelquefois le feu s'*éprend* en ces corps. (Descartes.)

— EPRENDRE. v. a. S'emparer de l'esprit ou du cœur. Et l'amour qui pour lui m'*éprit* si follement. (Corneille.) Sa vertu, sa douceur, sa politesse, tout m'avait *épris* en lui. (St-Simon.)

*** ÉPREUVE.** s. f. (radic. *éprouver*). Essai, expérience qu'on fait d'une chose. Faire l'épreuve d'une machine. Faire l'épreuve d'un [illegible]. A l'épreuve. Épreuve aisée, épreuve difficile à faire.

— *Épreuve à outrance.* Épreuve dans laquelle on fait éprouver à l'objet un effort bien plus grand que celui qu'il doit subir d'ordinaire.

— Se dit aussi en parlant des personnes, et signifie un essai tenté sur le caractère des individus, et qui en fait saillir les qualités et les défauts. Tenter une épreuve, des épreuves sur quelqu'un. Mettre quelqu'un à l'épreuve. Mettre à l'épreuve le courage, la fidélité, la patience de quelqu'un. *L'épreuve* est hasardeuse pour un homme d'État. (Bossuet.) Elle était inébranlable dans ses amitiés; la reine sa sœur en fit l'*épreuve*. (Id.) L'*épreuve* la moins équivoque d'une vertu solide, c'est l'adversité. (Mass.) Je vous avertis que je vais mettre votre amour à une étrange *épreuve*. (J.-J. Rousseau.) L'*épreuve* des amis, c'est le malheur extrême. (Demoustier.)

— *A l'épreuve de.* Capable de résister à. Cuirasse à l'épreuve des balles, de la balle. Vase à l'épreuve du feu. Chapeau, manteau à l'épreuve de la pluie.

— Fig. Être à l'épreuve de l'argent, de la tentation, de la séduction, de la médisance, de la calomnie, de la raillerie, de la critique, des injures, etc. Je ne suis pas à l'*épreuve* de toute la tendresse que me donne une conduite si charmante. (Mme de Sévigné.) Il n'y a presque plus d'amitié qui soit à l'*épreuve* de la franchise d'un ami. (Fléch.) Il n'est pas à l'*épreuve* d'une perte, d'un procédé, d'une disgrâce. (Massillon.) Les vertus humaines ne sont à l'*épreuve* de rien. (Id.) Mon tendre attachement pour vous est à l'*épreuve* du temps. (J.-J. Rouss.)

— *Être à l'épreuve de tout, à toute épreuve.* Être d'une probité, d'une fidélité reconnue, et que rien ne saurait corrompre.

— *Ami, serviteur à toute épreuve.* Ami, serviteur dont le dévouement, dont la fidélité est inaltérable.

— *Courage, zèle, probité, etc., à l'épreuve, à toute épreuve.* Courage, zèle, probité, etc., que rien n'ébranle, que rien ne rebute, que rien ne peut séduire. On vous regardait comme un homme intègre et d'une probité à l'*épreuve* dans l'administration de votre charge. (Mass.)

— Fam. *Être à l'épreuve ou à l'épreuve de la bombe.* Être capable de résister à tout, être invincible.

— *Faire épreuve de.* Essayer, faire l'essai de. J'ai fait de mon courage une *épreuve* dernière. (Racine.)

[illegible]

— Malheur, danger qui nécessite de la fermeté, du courage. Soutenir l'épreuve, les épreuves de la mauvaise fortune. Soutenir de rudes, de pénibles épreuves. Il vient, dans les plus rudes *épreuves*, apprendre la guerre auprès du prince son père. (Boss.) [illegible] (Fléchier.) Le temps des *épreuves* ne dure pas toujours. (Massill.) A quelle *épreuve*, ô ciel! réduis-tu Mithridate. (Rac.)

— Anc. art milit. Engagement corps à corps, dans un carrousel, dans un tournoi. On disait anciennement *éprouve*.

— Fr.-maçonn. Chacun des dangers auxquels on expose les néophytes pour les éprouver.

— Grav. Nom des premières feuilles que l'on tire sur une planche gravée, pour juger du travail ou s'assurer qu'il n'y a point de fautes. Lorsque le graveur a fait mordre sa planche, il tire les *épreuves d'eau forte*; lorsqu'il l'est [illegible] *épreuve à essai*; enfin, quand il a fini, des épreuves qu'on nomme *épreuves terminées*. ‖ Par extens., on appelle aussi *épreuve* Toute estampe tirée après que le travail est terminé. Voilà une belle épreuve. ‖ *Épreuve avant la lettre, avec la lettre.* V. LETTRE. *Épreuve avec [illegible]*. Celle qui a été faite avant que l'artiste ait fait disparaître quelque accident, tel qu'une fausse taille, etc. ‖ *Épreuve boueuse.* Celle tirée sur une planche trop chargée d'encre, et où les traits se confondent. ‖ *Épreuve brillante.* Celle dont les blancs sont vifs et les traits distincts. ‖ *Épreuve grise.* Celle qui a été tirée sur une planche usée. ‖ *Épreuve neigeuse.* Celle dans laquelle on voit çà et là quelques taches blanches.

— Imprim. Feuille imprimée sur laquelle le correcteur indique les fautes à corriger, l'auteur, les changements à faire. Première épreuve. Seconde épreuve, ou simplement première, seconde. Lire, corriger une épreuve. Revoir une épreuve. Donner une épreuve au correcteur, à l'auteur. Pour bien corriger une *épreuve*, il faut s'obstiner à y trouver des fautes. (Boiste.)

— Jurispr. anc. *Épreuve judiciaire*, ou simplement *épreuve*. Manière de décider de la vérité ou de la fausseté d'une accusation en matière criminelle, usitée depuis le IXe siècle jusqu'au XIIe. Les deux parties, l'une pour prouver son accusation, l'autre son innocence, se soumettaient à des épreuves périlleuses, dont les plus communes étaient : l'épreuve de l'eau chaude, l'épreuve de l'eau froide, l'épreuve du feu, l'épreuve de la croix, l'épreuve du fer ardent, l'épreuve du duel, l'épreuve par serment.

— *Liqueur d'épreuve.* Nom de certaines préparations toxiques en usage dans l'Afrique tropicale pour reconnaître l'innocence ou la culpabilité des accusés.

— *Épreuve canonique.* Sorte d'épreuve judiciaire usitée en Espagne.

— Photogr. *Épreuve négative.* Celle dans laquelle les clairs sont marqués par des ombres et les ombres par des clairs. ‖ *Épreuve positive.* Épreuve obtenue par le renversement les nuances de la précédente et reproduisant à leur place les ombres et les clairs du modèle.

— Polit. *Épreuve par assis et levé.* Mode de votation adopté par les Chambres législatives, et qui consiste à faire lever les partisans d'une proposition, pendant que les adversaires restent assis.

— Turf. Distance à parcourir dans une course en partie liée. ‖ Chacune des deux ou trois manches d'une course en partie liée.

— Syn. comp. ÉPREUVE, ESSAI, EXPÉRIENCE. L'*expérience* regarde proprement la vérité des choses : elle décide de ce qui est ou de ce qui n'est pas, éclaircit le doute et dissipe l'ignorance. L'*essai* concerne particulièrement l'usage des choses; il juge de ce qui convient ou ne convient pas, en fixe l'emploi et détermine la volonté. L'*épreuve* a plus de rapport à la qualité des choses; elle instruit de ce qui est bon ou mauvais, distingue le meilleur, et enlève la crainte d'être trompé.

ÉPRIS, ISE. part. pass. du v. Éprendre. S'emploie adjectiv. Il est des âmes pétries de fange, qui ne sont *éprises* que du gain. (La Bruy.) On a beau dire que les soins des passions font la félicité de ceux qui en sont *épris*. (Mass.) Souviens-toi du beau feu dont nous sommes *épris*. (Corn.) Il fut *épris* de sa rare piété et de ses grandes lumières. (Racine.)

[illegible]

— *Épris pour.* [illegible]

— Au propre. Qui est en feu. Un des épris.

ÉPROBOSCIDÉ, ÉE. adj. (rad. lat. *e* priv.; *proboscis, idis*, trompe). Entom. Qui n'a point

de trompe. || EPROBOSCIDES. s. m. pl. Classe de l'ordre des diptères, comprenant ceux qui n'ont point de trompe.

ÉPROT. s. m. Ichtyol. Poisson peu connu de la Manche.

ÉPROUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Éprouver. S'empl. adj. Homme d'un courage éprouvé. Femme d'une vertu éprouvée. Tu as droit de me conseiller, de m'avertir, car l'espérance se tient à tes côtés comme une amie longtemps *éprouvée*. (X. de Maistre.)

> [illegible]
> En a-t-il fait l'expérience?
> [illegible]

— Ressenti. Ah! douleur non encore *éprouvée!* (Rac.)

— *Éprouvé par*. Région éprouvée par un tremblement de terre. Les bontés de la reine, tant de fois *éprouvées* par ses domestiques. (Boss.) Songez qu'on peut encore compter sur ceux qui ont été *éprouvés* comme vous par le malheur. (B. de St-P.)

— Substantiv. Nom donné aux condamnés des bagnes et des maisons centrales dont on a éprouvé la bonne conduite.

* **ÉPROUVER**. v. a. 1re conj. (rad. *prouver*). Faire l'épreuve, l'essai. Éprouver une arme à feu. Éprouver une cuirasse. Éprouver si un remède est bon. *Éprouvez* si cela vous fera du bien. (Acad.) Quoi qu'il veuille faire, il n'entreprendra jamais rien qui soit au-dessus de ses forces, car il les a bien *éprouvées* et les connaît. (J.-J. Rouss.) Mahomet mourut empoisonné par une femme qui voulait *éprouver* sa divinité. (L.-J. Larcher.)

— Se dit aussi des personnes, et de ce qui a rapport aux personnes, et signifie Tenter sur elles, sur leur caractère, un essai qui en fasse saillir les qualités et les défauts. Éprouver quelqu'un avant de se fier à lui. Éprouver la probité, la fidélité, le savoir de quelqu'un. Dieu *éprouva* par de longues infirmités sa résignation et sa patience. (Fléchier.) Seigneur, vous m'avez *éprouvé* et vous m'avez connu, et toutes mes actions vous sont présentes. (La Harpe.)

> Il se plaignait qu'en lui [illegible]
> L'oiseau [illegible] (Racine.)

— *Éprouver contre*. Va contre un arrogant *éprouver* ton courage. (Corn.)

— Connaître par expérience. Il *éprouva* à ses dépens qu'il ne faut jamais trop compter sur ses amis. (Acad.) Le sacrilège recèle peut-être des voluptés inédites : pour l'*éprouver*, il viole une vestale. (P. de St-Victor.)

— Ressentir, essuyer, être en butte à. Éprouver certaines sensations. Éprouver de la douleur, du plaisir. Éprouver des peines, de l'ennui. Éprouver un froid rigoureux, une chaleur insupportable. Éprouver une commotion électrique. Éprouver un refus. En approchant de Naples, vous *éprouvez* un bien-être si parfait, que rien n'altère les sensations agréables qu'elle vous cause. (Mme de Staël.) Zadig marchait inquiet, agité, l'esprit occupé de tous les contretemps et de toutes les infortunes qu'il avait *éprouvés*. (Volt.) Malgré les nombreuses injustices que Charles avait *éprouvées* de la part des Français, il les aimait. (Chateaubriand.)

> J'éprouve l'insolence
> Du riche et du puissant. (Baraton.)

— *Éprouver combien*. Éprouver combien il est pénible d'être repoussé, d'être refusé. J'*éprouvai* aussi moi-même combien le voisinage des grands est dangereux aux petits. (B. de St-Pierre.)

— Suivi d'un adjectif. Toujours de plus en plus je l'*éprouve* cruelle. (Corneille.)

— Subst. Substance qui éprouve à l'air des altérations. Tout qui éprouve de fréquentes variations. Personne dont le caractère, dont la conduite éprouve un changement notable. Ses prospérités ont pu *éprouver* des revers, et en *éprouvent* encore. (Mass.) La forme de gouvernement établie par Thésée avait *éprouvé* des altérations sensibles. (Barth.)

— Absol. C'est faux ; non, je l'*éprouve* pas ainsi. (Alex. Dum.)

Prov. *La fortune prouve les amis ; l'adversité les éprouve*.

— S'ÉPROUVER. v. pr. Se mettre à l'épreuve. Elle s'*éprouvait*, elle se corrigeait, elle veillait sur elle-même. (Fléchier.) Contre un si grand courage il voulut s'*éprouver*. (Rac.)

— Se mettre l'un l'autre à l'épreuve. Les deux adversaires cherchent à s'éprouver. Le salon de Mme de Staël fut un point de réunion où toutes les notabilités du temps vinrent s'*éprouver*. (Dsse d'Abrantès.)

— Être éprouvé. Un métal s'éprouve par le feu. Un ami s'éprouve dans l'adversité.

* **ÉPROUVETTE**. s. f. (rad. *éprouver*). Instrument à l'aide duquel on peut vérifier l'état, la qualité d'une chose.

— Chim. Tube fermé à l'une de ses extrémités, et servant à recueillir des gaz ou à faire chauffer de petites quantités de liquide. || *Éprouvette graduée*. Éprouvette portant une division, et servant à mesurer les volumes des gaz.

— Chir. Espèce de sonde.

— Phys. Petite cloche de verre dont on se sert pour recueillir les gaz sur l'eau ou sur le mercure. || Baromètre à deux branches, dont l'une est fermée, qu'on place dans le récipient de la machine pneumatique, pour se rendre compte des degrés de raréfaction que l'air acquiert à mesure que le vide se forme.

— Techn. Espèce de jauge par le moyen de laquelle les commis s'assurent combien il reste de vin dans le tonneau. || Tube de verre en forme de petite bouteille dans lequel les distillateurs versent une petite quantité de l'eau-de-vie qu'ils veulent connaître. || Sorte de pivot que les coutelliers réservent au bout d'un rasoir, pour le casser après la trempe, et connaître le grain de l'acier. || Cuiller de fer dans laquelle on fond de l'étain, pour en voir la qualité. || *Éprouvette à poudre*. Ustensile destiné à vérifier la force de la poudre à canon. || *Éprouvette à ressort*. Appareil pour éprouver les poudres de chasse.

— ÉPROUVETTES. s. f. pl. Métall. Barres de fer qu'on place dans le fourneau de cémentation pour connaître le degré de carburation du fer.

ÉPROUVEUR. s. m. (rad. *éprouver*). Celui qui fait l'épreuve des armes à feu.

EPS. s. m. Droit cout. Mouche à miel.

EPSILON. s. m. (pr. *èp-ci-lonn*). Gramm. Nom de l'e bref des Grecs (ε), cinquième lettre et deuxième voyelle de leur alphabet. Comme signe de numération ε' avec l'accent supérieur vaut 5 ; avec l'accent inférieur à gauche ,ε il vaut 5,000.

EPSOM. Géogr. Ville d'Angleterre, à 22 kil. S. de Londres (Surrey) ; 4,000 hab. ; célèbre par ses courses de chevaux, et par ses eaux minérales purgatives, d'où l'on extrait le sulfate de magnésie appelé *sel d'Epsom*.

EPSOMITE. s. f. (*Epsom*, n. géogr.). Minér. Sulfate de magnésie hydraté.

EPTA. Tous les mots commençant par EPTA qui ne se trouvent pas ici sont traités à la lettre H.

* **EPTACORDE**. s. f. V. HEPTACORDE.

* **EPTAGONE**. adj. et s. V. HEPTAGONE.

EPTE. Géogr. Rivière de France, affluent de droite de la Seine, prend sa source près de Forges (Seine-Inférieure), arrose Gournay, Gisors, Saint-Clair-sur-Epte, Bray, et finit au-dessus de Vernon, après 84 kil. de cours. Elle servait autrefois de limite à la Normandie et à l'Île-de-France ; beaucoup de combats et d'entrevues eurent lieu sur ses bords entre les Capétiens et les Plantagenets.

ÉPUCÉ, ÉE. part. pass. du v. Épucer. S'emploie adjectiv. Chien soigneusement épucé.

* **ÉPUCER**. v. a. 1re conj. (rad. *puce*). Le c prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous épuçons*. *J'épuçais*. *Nous épuçâmes*, etc. Ôter, chasser les puces. Épucer un chien.

— S'ÉPUCER. v. pron. S'ôter les puces. Un singe, un chien qui s'épuce. Familier.

ÉPUCHE. s. f. (rad. *puch*, anc. forme de *puits*). Écon. rur. Pelle dont on se sert pour enlever la tourbe.

ÉPUCHETTE. s. f. (dim. de *épuche*). Écon. rur. Petite épuche.

* **ÉPUISABLE**. adj. 2 g. Qui peut être épuisé. Une mine épuisable.

ÉPUISANT. part. prés. du v. Épuiser. Qui épuise. Des travaux épuisant l'imagination et la santé.

ÉPUISANT, ANTE. adj. Qui est propre à épuiser. Traitement épuisant. La pomme de terre est une des plantes les plus *épuisantes*. (Chaptal.)

ÉPUISÉ, ÉE. part. pass. du v. Épuiser. S'emploie adjectiv. Une source épuisée. Un sol épuisé. Non, mais mon fils, qui est juste, soutiendra la guerre, et ce sera la ruine de ses peuples *épuisés*. (Fén.) Tout ce qui est possible à l'âme humaine, et la nature sera-t-elle *épuisée*, en passant à travers la profondeur des siècles passés ? (Virey.)

> [illegible]
> [illegible]

— Fig. Il attendait que ma colère fût *épuisée*. (Fén.)

> [illegible]
> [illegible]

— *Un esprit épuisé, une imagination épuisée*. Un esprit, une imagination usés, devenus stériles. Sur ma Muse *épuisée* ses bienfaits descendus. (V. Hugo.)

— *Épuisé de*. Mon âme est *épuisée* de douleur et d'ennui. (J.-J. Rouss.)

— *Épuisé par*. Son cœur, *épuisé* par tant de combats, s'est trouvé dans un état de faiblesse dont elle a profité. (J.-J. Rousseau.) *Épuisé* par les travaux de la journée, je m'avais, durant la nuit, que quelques heures pour délasser mes membres fatigués. (Chateaub.)

— Fig. *Épuisé sur*. Blasé. Je ne suis plus qu'en dire : je suis *épuisé* sur les louanges. (Bussy.)

— Absol. *Homme épuisé*. Homme qui a perdu ses forces physiques ou intellectuelles.

— Libr. *Édition épuisée*. Édition dont tous les exemplaires ont été vendus par l'éditeur et, par conséquent, ne se trouvent plus que difficilement dans le commerce.

* **ÉPUISEMENT**. s. m. Action d'épuiser et résultat de cette action. L'épuisement des eaux d'un puits. L'épuisement d'une mine.

— Par extens. Perte progressive et complète des forces, dont les causes principales sont les maladies, les débauches, les travaux excessifs de corps ou d'esprit, les chagrins profonds, les passions trop vives, etc. Tomber dans l'épuisement. Études, méditations qui jettent dans l'épuisement, dans un grand épuisement. [illegible] *épuisements* bien terribles et bien difficiles à [illegible]. (Mme de Sévigné.) Les substances [illegible], prises avec modération et prudence, sont requises contre toutes les causes d'*épuisement*. (Virey.) Il y a des *épuisements* même par suite de trop abondantes nutritions. (Id.)

— Fig. Il prend l'*épuisement* du cœur pour l'effet de la raison. (J.-J. Rousseau.)

— Perte de force, d'autorité. L'épuisement d'une nation. L'épuisement de l'empire romain. Colbert lui-même, bien convaincu des maux de l'*épuisement* du royaume, s'abstint [illegible] d'armer sa prudence accoutumée. (L. Blanc.)

— Se dit aussi figurément des finances, épuisées par des dépenses excessives. Remédier à l'épuisement des finances.

— Fig. Avant cet *épuisement* du capital planétaire, l'humanité aura-t-elle atteint la science parfaite ? (E. Renan.)

— Chim. État d'une substance qui ne contient plus rien du principe qu'on s'est proposé d'extraire.

— Mathém. *Méthode par épuisement*. Méthode qui consiste à épuiser toutes les racines d'une équation.

* **ÉPUISER**. v. a. 1re conj. (radic. *puiser*). Tarir, mettre à sec. Épuiser une fontaine, un puits, une citerne. Épuiser les eaux pour jeter des fondations.

— Se dit aussi en parlant du sang et de tout ce qui contribue à l'entretien des forces du corps ou de la vigueur de l'esprit. Épuiser le sang par des saignées. Des débauches qui épuisent les forces. Des études qui épuisent l'esprit. Vous voyez que votre tête ne veut plus que vous l'*épuisiez* par des écritures infinies. (Mme de Sévigné.) Les forces que son cœur lui fait trouver l'*épuisent*. (Boss.) Et comme sa fuite précipitée avait *épuisé* toutes ses forces, il se coucha par terre, et Jaël le couvrit. (Lemaistre de Sacy.)

— Absol. J'étais donc brûlant d'amour sans objet, et c'est peut-être ainsi qu'il *épuise* le plus. (J.-J. Rousseau.)

— *Épuiser un sol, une terre*. En absorber tous les sucs nourriciers. Plante qui épuise le sol. S'il s'assure un gain actuel, c'est bien moins en améliorant la terre qu'en l'*épuisant*. (J.-J. Rousseau.)

— Par extens. *Épuiser une mine*. En extraire tout ce qu'elle contient.

— Fig. Absorber, consommer de manière à ne rien laisser. Épuiser le trésor public. Épuiser les richesses, les finances d'un État. Épuiser ses provisions, ses ressources. Épuiser un pays, une province, d'hommes et d'argent. Épuiser la bourse de quelqu'un. Nous nous gâterions, si nous voulions ou toujours écrire, ou toujours lire. L'un nous importunerait et nous *épuiserait* de matière, l'autre nous affaiblirait l'esprit et le dissoudrait. (Malherbe.) J'ai *épuisé* tout mon esprit à écrire à la maison et à Boucart : vous n'aurez que le reste. (Mme de Sévigné.) De Claude en même temps *épuisant* les richesses. (Rac.) Il semble que l'abondance a *épuisé* une de ses cornes dans nos jardins et dans nos campagnes. (B. de St-P.)

— Se dit aussi figurément des choses morales. Épuiser les voies de douceur. Nulle douleur ne pouvait *épuiser* sa patience. (Fléchier.) Vous qui avez *épuisé* tous les charmes de la vie, que pensez-vous d'un jeune homme sans force et sans vertu, qui trouve en lui-même son tourment ? (Chateaub.)

> [illegible]
> [illegible] (Racine.)

— Fig. Ne rien oublier, dire tout ce qui concerne une chose, tout ce dont il est question. Épuiser une matière. Épuiser un sujet. Épuiser toutes les précautions, toutes les ressources de l'art. Nous *épuisâmes* tout le chapitre d'Allemagne, sans en excepter une seule principauté. (Mme de Sévigné.) Vous avez désormais *épuisé* la satire. (Boil.) *Épuise* en ta faveur ta science fatale. (Id.)

> Tout l'épuise en matière
> [illegible] (La Fontaine.)

— *Épuiser une idée*. En tirer tout ce qu'elle renferme.

— Fig. *Épuiser son art, son talent*. Mettre en usage toutes les ressources de son art, de son talent. Horace et Virgile *épuisèrent* leur art pour empoisonner Auguste de leurs louanges. (L. Racine.)

— Fig. *Un homme qu'on ne saurait épuiser*. Un homme qui a un grand fonds de savoir, qui parle avec une égale facilité sur toutes sortes de matières.

— S'ÉPUISER. v. pron. Être épuisé. Un sol, une terre qui s'épuisent. Des ressources qui s'épuisent. J'ai beau m'*épuiser* les veines. (Malherbe.) Le sein fécond de la terre ne peut s'*épuiser*. (Fén.) Les arts s'*épuisent* pour divertir ses plaisirs. (Mass.)

Épuiser en s'épuisant à force de travail. S'épuiser par des excès. L'architecte ne s'est pas *épuisé* en la structure de ce Palais-Royal. (Corneille.) Voilà le bon Coulanges qui s'*épuise* en raisonnements sur les affaires présentes. (Mme de Sévigné.) Il s'*épuise* en folles dépenses. (La Bruy.) Pourrais-tu me dire à propos de quoi je m'*épuise* en sottes lamentations ? (J.-J. Rouss.) Il s'*épuise* en invectives contre tous les endroits quelconques où le poète s'avise de penser. (La Harpe.) Rome et Constantinople s'*épuisaient* à satisfaire les caprices de ce monstrueux enfant gâté de la force. (P. de St-Victor.)

— Libr. Se vendre jusqu'au dernier exemplaire, en parlant d'une édition. Une édition qui s'épuise rapidement.

ÉPUISETTE. s. f. (rad. *épuiser*). Pêch. Petit filet en forme de poche, monté sur un cerceau, et attaché à un long manche de bois. || Écope servant à tirer l'eau d'un bateau.

— Ois. Filet dont on se sert pour prendre les petits oiseaux dans une volière.

ÉPUISEUR. s. m. Celui qui épuise.

ÉPUISE-VOLANTE. s. f. Mécan. Moulin à vent dont on se sert pour épuiser les eaux d'un endroit qu'on veut mettre à sec.

ÉPULAIRE. s. m. (lat. *epularis*, dérivé de *epulum*, repas, festin). Antiq. rom. Citoyen invité au festin sacré qui avait lieu les jours de fêtes solennelles.

— adj. Qui a rapport aux repas.

* **ÉPULIDE** ou **ÉPULIE**. s. f. (gr. ἐπί, sur ; οὖλον, gencive). Médec. Petite tumeur charnue qui se développe sur les gencives, ordinairement à la suite d'une irritation ; [illegible] *l'épulie* se [illegible] *par dire*.

* **ÉPULONS**. s. m. pl. (lat. *epulones*, dérivé de *epulum*, festin). Antiq. rom. Prêtres institués l'an 558 de Rome pour préparer les festins sacrés dans les jours solennels. Ils formaient l'un des quatre collèges sacerdotaux de Rome.

— Fig. Convives. Ces neuf modernes *épulons*. (Chapelle.)

— Adjectiv. Triumvirs épulons. Septemvirs épulons. Décemvirs épulons.

* **ÉPULOTIQUE**. adj. 2 g. (ét. gr., ἐπί, sur ; οὐλή, cicatrice). Médec. Syn. de CICATRISANT.

— Substantiv. Un épulotique. Cette drogue est un bon *épulotique*. (Acad.)

ÉPULUM. s. m. (pr. *é-pu-lomm* ; mot latin). Antiq. lat. Festin célébré aux funérailles des citoyens ou à l'occasion d'une fête publique.

ÉPURAGE. s. m. Opération consistant à épurer.

ÉPURANIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἐπί, sur ; οὐρανός, ciel). Myth. Se disait des divinités célestes.

ÉPURATEUR. s. m. Appareil pour épurer un gaz ou un liquide.

— Partie des machines à papier continu destinée à l'épuration de la pâte.

ÉPURATIF, IVE. adj. Néol. Qui épure, qui sert à épurer.

* **ÉPURATION**. s. f. (pr. *é-pu-ra-cion*). Action d'épurer, de rendre pur. L'épuration des eaux malsaines. L'épuration du sang. L'épuration des métaux. L'épuration d'une huile, d'un sirop.

— Fig. L'épuration des mœurs. L'épuration de la langue, de la littérature, du théâtre. L'*épuration* du goût est la conséquence de l'amélioration de la destinée publique. (Condill.)

— Fig. *Épuration d'un corps, d'une compagnie, d'une administration*. Élimination des membres, des personnes jugées indignes d'en faire partie.

ÉPURATOIRE. adj. 2 g. Techn. Qui sert à épurer. Appareil épuratoire. Fontaine épuratoire.

* **ÉPURE**. s. f. (rad. *pur*). Archit. Dessin en grand d'un édifice ou d'une partie d'un édifice, que l'on trace sur une muraille, sur un plancher, pour y prendre des mesures. L'épure d'un bâtiment. L'épure d'une voûte. L'épure d'une tourelle, d'une colonne. || Représentation, à l'aide des règles de la géométrie descriptive. || Dessin fini, par opposition à Croquis. || Ensemble de lignes et de points que l'on trace sur un plan pour résoudre un problème de géométrie.

ÉPURÉ, ÉE. part. pass. du v. Épurer. S'emploie adjectiv. Air épuré. Huile épurée. Plus la fonte est *épurée*, plus elle est compacte, dure et difficile à forer. (Buff.) L'atmosphère *épurée* n'est plus condensée par le froid. (Deleuze.)

— Fig. Se dit des choses qui sont arrivées au plus haut degré de pureté qu'elles peuvent avoir. Une foi épurée. Un goût épuré. Un style épuré.

> Tel est du Glorieux le chaste et sage auteur :
> [illegible]

— Fig. Qui a subi une élimination. Cette société n'est pas assez épurée pour nous.

— *Épuré de*. Il a laissé dans mon cœur, pour vous, quelque flamme *épurée* de tout le commerce des sens. (Mol.) Son âme est *épurée* de tous les sentiments de la terre. (Boss.) Tenir ses sens *épurés* de la corruption du siècle. (Id.)

— *Épuré par*. *Épuré* par toi, le ruisseau circule plus brillant dans la prairie. (Deleuze.) L'imagination même de mon âme, *épurée* par le recueillement et la prière, ne devait rien produire qui approchât de ce rêve. (Ch. Nodier.)

— ÉPURÉE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des clavicornes.

ÉPUREMENT. s. m. Action d'épurer. Épurement des métaux.

— Fig. Épurement de goût. La croix est la vraie épreuve de la foi, le vrai fondement de

l'espérance, le parfait *épurement* de la charité. (Boss.)

[illegible]

— Admin. Exclure certains membres d'un corps politique ou administratif, d'une administration.

*** ÉPURER** v. a. 1re conj. (rad. pur). Rendre pur, plus pur, séparer les matières, un corps qui est impur de tous les autres corps étrangers... Épurer [illegible] le sucre, la salive, la chaleur. E[illegible] est un des principaux [illegible] pour le produit des corps. Liber

Épurer un corps, une compagnie, une administration, etc. Éliminer, renvoyer les membres jugés indignes d'en faire partie, les personnes incapables ou suspectes.

Fig. *Épurer la langue, le style.* Les corriger, les rendre plus corrects, plus polis. Il faut beaucoup d'années pour *épurer* la langue et former le goût. (Volt.)

— Fig. *Épurer le goût.* Le rendre plus sûr, plus sévère, plus délicat. Des ouvrages, des lectures propres à épurer le goût.

— Fig. *Épurer un livre, un écrivain.* Retrancher des ouvrages d'un auteur tout ce qui est contraire à la religion, aux mœurs, aux bienséances.

— Fig. *Épurer le théâtre.* Se dit des auteurs qui donnent au théâtre des pièces où rien ne blesse les mœurs,et qui par leur exemple inspirent à leurs contemporains le même sentiment de bienséance. Corneille est véritablement le premier qui ait épuré notre théâtre.

Fig. *Épurer l'âme, le cœur, les sentiments, etc.* [illegible] tout sentiment coupable, tout sentiment contraire à la morale, à la décence, à la probité, etc. On étouffe de grandes passions, rarement on les *épure*.(J.-J.Rousseau.) Le désespoir, pour les cœurs que la foi n'a pas encore *épurés*, est comme une sorte de révélation ténébreuse de l'éternité des peines. (Mme de Staël.)

— Fig. *Épurer les mœurs.* Les rendre plus pures, plus régulières.

Épurez...

Mais qui connaît, Seigneur, les péchés d'ignorance!
[illegible]

— Mar. *Épurer l'eau.* La rendre potable.

— **S'ÉPURER** v. pron. Devenir pur, pur. De l'or qui s'épure au creuset. Une liqueur qui s'épure en reposant. Ce vil globe à mes yeux s'abaisse, mes yeux s'*épurent*. (Lebrun.)

— Fig. L'âme, l'esprit, le cœur s'épure. Les idées s'épurent. Des sentiments qui s'épurent. Plus il approche de la mort, et plus il s'*épure*. Mme de Sévigné. Ainsi, parmi les souffrances et dans les approches de la mort, s'*épure* comme dans un feu l'âme chrétienne. Boss.)

— Fig. S'améliorer, se perfectionner. Des mœurs qui s'épurent. La langue commençait à s'épurer. (Volt.)

— Syn. comp. ÉPURER, PURGER, PURIFIER. L'action de *purger* rend la chose nette, saine, libre de ce qui lui ôtait sa pureté apparente ou l'offusquait. L'action de *purifier* rend en effet à la chose sa pureté, son intégrité, sa vertu essentielle qu'elle avait perdue par altération, mélange ou corruption. L'action d'*épurer* suppose déjà une sorte de pureté, mais elle l'augmente par des raffinements, des purifications, des perfectionnements successifs.

ÉPUREUR. s. m. Ouvrier qui épure les huiles.

*** ÉPURGE.** s. f.(rad. *purger*).Bot.Nom vulgaire de deux espèces d'euphorbe dont l'une contient un suc irritant et caustique. Ses semences donnent une huile très purgative.

ÉPYRÈLE s. m. (et. gr. [illegible], bien; [illegible], huile). Chim. Huile empyreumatique.

ÉPYRIS. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des oxyuriens, établi pour une espèce des environs de Paris.

ÉQUAL, ALE. adj. (pr. *é-kou-al;* du latin *æqualis,* même signif.). S'est dit pour Égal.

ÉQUALIFLORE. adj. 2 g. (pr. *é-kou-a-li-flore*; et lat. *æqualis*, égal; *flos*, fleur). Bot.Dont toutes les fleurs sont égales en longueur. Disque équaliflore.

ÉQUALITÉ. s. f. (pr. *é-kou-a-li-té*; du lat *æqualitas*, même signif.).S'est dit pour Égalité. L'*équalité* est la première pièce de l'équité. (Montaigne.)

ÉQUANIME. adj. (pr. *é-kou-a-nime*; et. lat., *æquus*,égal; *animus*,âme).Qui a l'humeur égale. Peu usité.

ÉQUANIMITÉ. s. f. (pr. *é-kou-a-ni-mi-té ;* rad. *équanime*). Égalité d'âme, tranquillité intérieure, impartialité. Je me suis maintenu en *équanimité* et pure indifférence. (Montaigne.)

ÉQUANT s. m. (pr. *é-kou-ant*; et. lat. *æquans*, part. prés. du v. *æquare*, égaler). Astron. Nom que les anciens astronomes donnaient à certains cercles qui étaient excentriques par rapport à la terre, et qu'ils supposaient parcourus par les planètes.

ÉQUARRÉ. s. m. (pr. *é-ka-ré*). Techn.Carré tracé dans le cercle qu'offre la section d'un tronc d'arbre, afin d'équarrir celui-ci.

ÉQUARRI, IE. part. pass. du v. Équarrir. S'emploie adjectiv. Pièce de bois équarrie. Un cheval équarri. Un Chinois ne conçoit pas plus un jardin régulier qu'un arbre *équarri*. (B. de St-Pierre.)

ÉQUARRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Équarrier. S'emploie adjectiv. Parchemin équarrié.

ÉQUARRIER. v. a. 1re conj. (pr. *é-ka-rié*). Techn. Couper les barbes du parchemin.

— Dresser la cire des flambeaux.

*** ÉQUARRIR** v. a. 2e conj. (pr. *é-ka-rir*; rad. *quarre*,qu'on écrivait autrefois pour *carré*). Tailler à angles droits. Équarrir une pierre, un bloc de marbre. Équarrir une poutre.

— *Équarrir un diamant.* Le rendre carré en se servant du diamant et des pinces.

— Tracer régulièrement.Équarrir un jardin, un parterre. L'habitude où nous sommes d'*équarrir* les parterres et même les arbres, nous accoutume à considérer tout ce qui s'écarte de notre équerre comme livré à la confusion. (B. de St-Pierre.)

— Techn. Agrandir un trou avec un équarrissoir.

— Abattre et dépecer un cheval, une bête de somme.

*** ÉQUARRISSAGE.** s. m. (pr. *é-ka-ri-sa-je*). Charp. État de ce qui est équarri. On dit qu'une poutre a quarante centimètres d'*équarrissage*, pour dire qu'elle a quarante centimètres dans tous les sens.

— Action de tuer et d'écorcher les bêtes de somme ou de trait hors de service. Ordonnance de police concernant l'équarrissage.

— *Clos, chantier d'équarrissage.* Endroit désigné pour l'équarrissage, et qui est ordinairement hors de la ville.

*** ÉQUARRISSEMENT.** s. m. (pr. *é-ka-ri-ce-man*). Action d'équarrir. || État de ce qui est équarri. L'équarrissement d'une pierre, d'un morceau de bois. Tailler par équarrissement. || Manière de mesurer les pierres ou d'en tracer les faces.

*** ÉQUARRISSEUR** s. m. (pr. *é-ka-ri-ceur*; rad. *équarrir*). Celui dont le métier est de tuer, d'écorcher, de dépecer les bêtes de somme ou de trait hors de service. Mener un cheval chez l'équarrisseur.

— Ouvrier chargé d'équarrir les pierres.

— Celui qui équarrit le bois.

ÉQUARRISSOIR. s. m. (pr.*é-ka-ri-çoir ;* rad. *équarrir*). Techn. Instrument dont on se sert pour agrandir les trous déjà pratiqués dans le cuivre ou dans le fer. || Instrument à l'usage du cirier, de l'orfèvre et du vannier.|| Couteau de l'équarrisseur.

— Lieu où l'on équarrit les bêtes de somme.

ÉQUASILLEMENT. s. m. (pr. *é-ka-zi-lle-man, ll* mouill.). État du bœuf qui s'équasille.

ÉQUASILLER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *quasi*). Se dit du bœuf dont les muscles et les tendons se déchirent quand on l'abat.

*** ÉQUATEUR.** s. m. (pr. *é-koua-teur* ; du lat. *æquare*, rendre égal, parce que, lorsque le soleil passe à l'équateur, il y a égalité entre les jours et les nuits). Astron. Grand cercle de la sphère, dans le plan duquel se fait le mouvement diurne du globe. Il est perpendiculaire à l'axe de la terre, et chacun des points de sa circonférence est éloigné de 90 degrés des pôles, et de 23° 27′ [illegible] des deux tropiques. La position des lieux sur la terre se détermine par leur élévation au-dessus de l'équateur, élévation que l'on nomme latitude. Équateur terrestre, équateur céleste.

— *Régions, pays situés sous l'équateur.* Régions, pays situés sous le plan idéal tracé par l'équateur sur la sphère céleste. On dit de même : *Les peuples qui habitent sous l'équateur.*

— Cercle semblable dans une planète ou un corps céleste quelconque.

— Cercle qui marque le milieu d'un aérostat.

— Géom. *Équateur d'un ellipsoïde.* Cercle décrit par l'axe mobile de l'ellipse méridienne. || *Équateur hyperboloïde.* Cercle de gorge.

— Phys. *Équateur magnétique.* Ligne irrégulière formée autour du globe par la continuité des points où l'inclinaison de l'aiguille magnétique est nulle.

ÉQUATEUR. s. m. (pr. *é-kou-a-teur*). Antiq. rom. Ajusteur de la monnaie.

ÉQUATEUR (République de l'). Géogr. État de l'Amérique du Sud, borné par la Nouvelle-Grenade au N., le Brésil à l'E., le Pérou au S., le Grand Océan à l'O. La superficie est de 650,000 kil. carrés suivant les uns, de 493,000 seulement suivant d'autres. On y voit le golfe de Guayaquil. Le pays est traversé du N. au S. par la chaîne des Andes de Quito, formée de deux chaînes parallèles, qui soutiennent un plateau élevé de 2,700 à 2,900 mètres ; elle renferme plusieurs volcans célèbres : Chimborazo, Pichincha, Cotopaxi, Cayambé-Urcu, Antisana, Sangay. L'Équateur offre trois régions distinctes : la côte, étroite, marécageuse, malsaine ; les montagnes et les plateaux élevés, d'un climat tempéré, fertiles, mais exposés aux tremblements de terre ; la grande plaine de l'Est, arrosée par les affluents de gauche du Marañon : Paute, Maroña, Pastaza, Chambira, Tigre, Napo, Putumayo, Iapura ou Caqueta, etc. On trouve de grandes richesses minérales peu exploitées ; on récolte : quinquina, café, cacao, tabac, indigo, coton, caoutchouc, céréales, plantes médicinales, etc. On fabrique de gros draps, des chapeaux de paille ; les forêts de l'E. sont magnifiques. La capitale est Quito ; il y a neuf départements. On a récemment formé une dixième province, celle d'Oriente, qui renferme les tribus indiennes de l'Est. La population est évaluée à 1,000,000 d'habitants, sans compter les Indiens de l'Est. Dans le nombre est nombreux parmi les Indiens,on remarque les Quichas,qui cultivent les terres des plateaux,les Maynas et les Omaguas du bassin du Marañon.Les îles Galapagos dépendent de la République.L'Équateur, jadis partie de la capitainerie espagnole de Quito, puis de la République de Colombie, se rendit indépendant en 1830. Il y a un président pour quatre ans,un Sénat de vingt-quatre membres et une Chambre de députés, tous nommés par le suffrage universel.

*** ÉQUATION.** s. f. (pron. *é-kou-a-cion*; et lat. *æquatio*, forme de *æquare*, rendre égal). Alg. Expression de la condition d'égalité établie entre deux quantités algébriques. Équations linéaires. Équations transcendantes. Équations algébriques, transcendantes. Équations exponentielles.

— *Résoudre une équation.* Trouver la valeur de la quantité indéterminée et inconnue qui s'y trouve liée aux quantités connues, valeur dont la substitution dans chaque membre, à la place de l'inconnue, doit rendre ces membres identiques.

— *Membres d'une équation.* Les deux quantités qui sont données comme égales entre elles. On les sépare par le signe *égale* =. *Racines d'une équation.* Se dit des valeurs des inconnues dans les équations supérieures au premier degré. || *Termes d'une équation.* Les différentes quantités dont chaque membre de l'équation est composé, et qui sont séparées entre elles par le signe *plus* + ou le signe *moins* −. *Discussion des équations.* Examen des équations d'un degré déterminé, des conditions qu'elles expriment, et de la valeur significative de leurs racines. || *Théorie générale des équations.* Réduction de toutes les équations d'un degré quelconque à une formule générale. *Résolution générale des équations.* Méthode cherchée pour la résolution des équations d'un degré quelconque.

— Astron. Différence qui existe entre un élément vrai d'un corps céleste et son élément moyen, c'est-à-dire la quantité dont il faut augmenter ou diminuer sa position, calculée dans l'hypothèse d'un mouvement moyen unique, pour trouver sa véritable situation résultante de son mouvement réel et inégal. || *Équation du centre d'une planète.* Différence entre le mouvement vrai d'une planète et le mouvement moyen uniforme qu'on lui suppose pour faciliter les calculs. || *Équation séculaire d'une planète.* Quantité dont une planète, au bout de quelques siècles, est plus ou moins avancée qu'elle ne le serait, si ses révolutions avaient été toujours de la même durée. || *Équation personnelle.* Temps qui s'écoule entre le fait de l'observation et l'enregistrement de ce fait, et dont il faut tenir compte dans les calculs. || *Équation du temps.* Différence entre le temps vrai et inégal indiqué par le soleil, et le temps moyen marqué par une pendule bien réglée. || *Pendule à équation.* Machine dont l'usage est de marquer dans les pendules le temps vrai et le temps moyen. || *Méthode des équations de condition.* Méthode suivie pour déterminer et corriger les erreurs des tables.

— Chim. Égalité exprimant d'une façon symbolique les réactions produites entre des corps mis en présence.

— Géom. *Équation d'une ligne, d'une surface.* Relation algébrique qui existe entre les coordonnées d'un point quelconque de cette ligne ou de cette surface.

— Fig. Concordance absolue. Pour qu'un État parvienne à son plus haut point de grandeur relative, il faut qu'il y ait *équation* entre sa population et son territoire. (Rivarol.)

*** ÉQUATORIAL, ALE.** adj. (pr. *é-kou-a-to-ri-al*). Didact. Qui est situé sous l'équateur. Contrée équatoriale. || Qui appartient à l'équateur. Les plantes équatoriales. || Pl. m., *équatoriaux.*

— *Ligne équatoriale.* L'équateur.

— **ÉQUATORIAL.** s. m. Astron. Instrument dont on se sert pour suivre le mouvement des astres, pour déterminer leur ascension droite et leur déclinaison, au moyen de deux cercles, le cercle équatorial et le cercle de déclinaison. Les *équatoriaux* de l'Observatoire de Paris. (Acad.)

ÉQUATORIALEMENT. adv. (pr. *é-kou-a-to-ri-a-le-man* ; rad. *équatorial* . Phys. Dans une position analogue à celle de l'équateur par rapport à la terre.

ÉQUATORIEN, ENNE. s. Habitant, habitante de la république de l'Équateur.

— adj. Qui appartient à cette république ou à ses habitants.

ÉQUERRAGE. s. m. (pr. *é-ker-raje* ; rad. *équerre*). Techn. Angle dièdre que forment entre elles deux faces planes d'une pièce de bois.

— Action d'équerrer.

Mar. *Prendre des équerrages.* Relever la grandeur des angles sur les plans des diverses parties d'un vaisseau. *Porter les équerrages.* Présenter la fausse équerre sur une pièce désignée.

*** ÉQUERRE** s. f. (pr. *é-kère*; et. lat., *e*, de; *quadra*, carré). Instrument de bois ou de métal composé de deux jambes fixes ajoutées perpendiculairement l'une à l'extrémité de l'autre, et qui sert à tracer ou à vérifier des angles droits. Grande équerre. Petite équerre. Équerre en bois, en métal. Fait à l'équerre. Poser l'équerre. Dresser à l'équerre. || *Double équerre.* Instrument formé de deux règles assemblées en T. *Équerre à épaulement.* Équerre dont l'une des branches est trois fois plus épaisse que l'autre. || *Fausse équerre.* Équerre ordinaire dont les branches sont mobiles, de façon qu'on donne une valeur quelconque à l'angle qu'elles forment. || *Équerre à onglet.* Équerre qui porte un rebord saillant. || *Triple équerre.* Instrument formé de trois règles assemblées en angle trièdre, dont tous les angles sont droits et servant à élever ou à vérifier des perpendiculaires sur un plan.

— Planchette triangulaire dont un des angles est droit et qui sert plus particulièrement à tracer les diverses parties d'un dessin à lignes droites.

— Instrument qui sert à tracer et à découper des ovales, et qu'on appelle encore *croix mobile*, ou *compas à ellipse*.

— Ce qui est à angle droit, ce qui a la forme d'une équerre. Édifice qui n'est pas d'équerre. Mettre d'équerre. Disposer en equerre.

— *A équerre* ou *d'équerre.* A angle droit. || *A fausse équerre.* A angle aigu ou obtus. Pavillon bâti à fausse équerre.

— Fig. Nous avons l'habitude de considérer tout ce qui s'écarte de notre *équerre* comme livré à la confusion. (B. de St-P.)

—Arg. *Fendre son équerre.* Se sauver à toutes jambes.

—Astron. Constellation de l'hémisphère austral.

— Géom. *Équerre d'arpenteur.* Prisme creux en cuivre percé d'ouvertures placées dans des plans perpendiculaires, de façon que deux rayons visuels menés par ces ouvertures fassent un angle droit ayant son sommet au centre. On se sert de cet appareil dans le levé des plans pour tracer des droites sur le terrain, des perpendiculaires. || *Équerre octogonale.* Instrument qui porte huit ouvertures au lieu de quatre. *Équerre graphomètre.* Instrument qui sert à la fois d'équerre et de graphomètre. || *Équerre à réflexion* ou *à miroir.* Instrument portatif composé d'un parallélépipède creux en cuivre, portant trois couples de miroirs, et laissant sur ses bords des ouvertures pour permettre aux rayons lumineux de venir s'y réfléchir.

— Fr.-maçonn. Un des outils symboliques adoptés par l'ordre.

— Hydraul. Coude que l'on fait à des tuyaux de conduite.

— Mar. Empatture et assemblage à mi-bois.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre perle.

— Techn. Pièce de fer plat, en forme de T ou de L, servant à consolider les grandes pièces de charpente ou de menuiserie, les angles de réservoirs hydrauliques, et l'assemblage de certains ouvrages de coffretier. || Levier coudé qui, dans certaines serrures à deux pênes, est attaqué par la clef pour faire mouvoir le demi-tour.

ÉQUERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Équerrer. S'emploie adjectiv.

ÉQUERRER. v. a. 1re conj. (pr. *é-kè-ré*, rad. *equerre*). Techn. Donner à une pièce de bois la forme, l'équerrage qui lui convient.

ÉQUERRET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de plusieurs oiseaux du genre mauve.

ÉQUERRINE. adj. f. Écon. rur. Se dit d'une race de vaches laitières chez lesquelles l'écusson embrasse les mamelles et la face interne des cuisses, et forme ensuite une sorte d'équerre.

ÈQUES. s. m. pl. *Æqui*, *Æquicolæ*. Géogr. anc. Peuple du Latium qui habitait, au N. des Herniques, un pays couvert par l'Apennin ; ville principale, *Præneste*. Ils firent longtemps la guerre à la république romaine, furent soumis, au IVe siècle avant l'ère chrétienne, avec tout le Latium, s'unirent aux Samnites, en 305, pendant la guerre de l'indépendance italienne, et furent exterminés comme leurs alliés.

ÉQUÈS. s. m. (pr. *é-ku-èss* ; du lat. *eques*, chevalier). Ichtyol. Nom scientifique du genre chevalier.

*** ÉQUESTRE.** adj. 2 g. (pr. *é-kè-cestre* ; et. lat., *equestris*, dérivé de *equus*, cheval). Qui représente une personne à cheval. Figure équestre. C'est qu'en ce temps la statue *équestre* de bronze qui est au haut de la montagne d'aimant aura été renversée dans la mer par le prince Agib. (Gall.)

— Qui a rapport aux chevaux, à l'art de les dresser, de les monter. Les races équestres. Habitudes équestres. Leur existence était tout *équestre :* ils semblaient cloués au dos de leurs chevaux. (P. de St-Victor.)

— Antiq. rom. *L'ordre équestre.* L'ordre des chevaliers romains. *Rangs équestres.* Les équestries, ou places réservées aux chevaliers, près de l'orchestre, dans les théâtres romains. || *Courses* ou *Jeux équestres.* Courses de chevaux dans le cirque.

— Diplom. *Sceau équestre.* Sceau qui représente un cavalier.

—Hist. *Ordre équestre.* Le troisième des quatre ordres dont se composaient les cortès d'Aragon. || Ordre de la noblesse, dans le royaume des Pays-Bas. || En Pologne, on appelle *ordre équestre* la noblesse du second rang. ||

Biens équestres. Biens de la noblesse, des chevaliers, en Prusse.

— Mythol. Épithète de Neptune, que l'on disait avoir créé le cheval en frappant la terre de son trident. || Épithète de la Fortune. Temple de la Fortune équestre à Rome.

ÉQUESTRIES. s. f. pl. (pron. *é-ku-ess-tri*). Antiq. rom. V. ÉQUESTRE [illegible].

ÉQUEURDREVILLE. Géogr. Bourg du cant. d'Octeville, arr. de Cherbourg (Manche). Commerce de salaisons, grains, bestiaux; 4,900 habitants.

ÉQUEVILLES. s. f. pl. (pron. *é-ke-ville, ll* mouill.). Balayures, dans certains pays.

* **ÉQUIANGLE.** adj. 2 g. (pr. *é-kui-angle*; ét. lat. *æquus*, égal; *angulus*, angle). Géom. Dont les angles sont égaux entre eux. Figure équiangle. Un rectangle est une figure équiangle. Un triangle équilatéral est aussi équiangle. En général, tous les polygones réguliers sont équiangles.

— On se sert encore de ce mot dans une autre acception. On dit, par exemple, que deux triangles sont *équiangles* entre eux, lorsque les angles du premier sont respectivement égaux aux angles du second. Il est donc important de ne pas confondre un polygone *équiangle* tout seul avec un polygone *équiangle* à un autre, puisque le premier est une figure dont tous les angles sont égaux entre eux, tandis que le second a seulement ses angles égaux à ceux d'un autre polygone.

— Arg. Indifférent. || *Cela m'est équiangle.* Cela m'est égal.

ÉQUIAXE. adj. 2 g. (pron. *é-kui-akce*; ét. lat., *æquus*, égal; *axis*, axe). Minér. Qui a des axes égaux. Amphibole équiaxe.

ÉQUICOSTÉ, ÉE. adj. (pron. *é-kui-ko-sté*; étym. lat., *æquus*, égal; *costa*, côte). Hist. nat. Qui offre des côtes ou des saillies égales. Fruit équicosté. Coquille équicostée.

ÉQUICRURAL. adj. m. (pr. *é-kui-kru-ral*; ét. lat., *æquus*, égal; *crus, uris*, jambe). Qui a deux jambes égales.

— Géom. Dont deux côtés sont égaux. Triangle équicrural. On dit mieux *triangle isocèle.*

ÉQUIDÉ, ÉE. adj. (pr. *é-ku-i-dé*; du lat. *equus*, cheval). Mamm. Qui ressemble au cheval. || ÉQUIDÉS. s. m. pl. Famille de pachydermes qui a pour type le cheval.

ÉQUIDIFFÉRENCE. s. f. (pr. *é-kui-di-fé-rance*; ét. lat., *æquus*, égal; fr. *différence*). Math. Égalité de rapports par différence ou rapports arithmétiques.

ÉQUIDIFFÉRENT, ENTE. adj. (pr. *é-kui-di-fé-ran*; rad. *équidifférence*). Didact. Qui offre des différences égales entre elles. Rapports équidifférents.

— *Quantités continûment équidifférentes.* Quantités en proportion arithmétique telles que la différence de deux quelconques de ces quantités consécutives est une équidifférence. || *Quantités discrètement équidifférentes.* Quantités qui, prises deux à deux, ont des différences égales.

ÉQUIDILATÉ, ÉE. adj. (pr. *é-kui-di-la-té*; ét. lat., *æque*, également; fr. *dilaté*). Phys. Qui offre la même dilatation ou largeur.

ÉQUIDIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-kui-dike*; étym. lat., *æquus*, égal; *dico*, je dis). Littér. lat. Se dit d'un vers latin contenant deux propositions distinctes et opposées dans toutes leurs parties.

ÉQUIDISTANCE. s. f. (pr. *é-kui-di-stance*; étym. lat., *æquus*, égal; fr. *distance*). Distance égale.

* **ÉQUIDISTANT, ANTE.** adj. (pr. *é-kui-di-stan*; rad. *équidistance*). Géom. Qui, dans toutes ses parties, est également éloigné des parties d'un autre corps.

— Entom. Se dit des pattes ou des paires de pattes des insectes hexapodes, lorsqu'un intervalle égal les sépare l'une de l'autre à leur base.

ÉQUIDOMOÏDE. s. m. (étym. lat., *æquus*, égal; [illegible] *dome*; gr. *eidos*, aspect). Archit. Figure polygonale qui couronne un dôme.

ÉQUIER. s. m. (pr. *é-ki-é*). Techn. Anneau de fer dans lequel passent les sommiers, à chaque bout de la scie des scieurs de long.

ÉQUIFFLE. s. f. (pr. *é-kifle*). Jouet avec lequel les enfants lancent l'eau comme avec une seringue.

ÉQUIFORME. adj. 2 g. (pr. *é-kui-forme*; étym. lat., *æquus*, égal; *forma*, forme). Littér. lat. Se dit d'un vers latin contenant une seule proposition, sans aucune incidence. Vers équiforme.

ÉQUIGNON. s. m. (pr. *é-ki-gnon*). Techn. Bande de fer dont on garnit le dessous de la fusée d'un essieu de bois.

ÉQUILARGE. adj. 2 g. (pron. *é-kui-large*; ét. lat., *æque*, également; fr. *large*). Didact. Qui offre la même largeur dans toute son étendue.

* **ÉQUILATÉRAL, ALE.** adj. (pr. *é-kui-la-té-ral*; ét. lat., *æquus*, égal; *latus, lateris*, côté). Géom. Se dit d'un triangle ou d'un polygone qui a ses côtés égaux entre eux. || Pl. m., *équilatéraux.*

— Arg. *Cela m'est équilatéral.* Cela m'est égal, indifférent.

— Conchyl. Se dit d'une coquille bivalve qui, lorsqu'on la partage, présente deux moitiés exactement semblables.

— ÉQUILATÉRALES. s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides caractérisée par un abdomen à trois côtés égaux.

* **ÉQUILATÈRE.** adj. 2 g. (pron. *é-kui-la-tère*; étym., V. ÉQUILATÉRAL). Géom. Dont les côtés sont égaux à ceux d'un autre. Triangles équilatères. Vieux en ce sens.

— *Hyperbole équilatère.* Celle dont le demi-axe est égal à l'ordonnée centrale rendue réelle.

ÉQUILBOQUET. s. m. (pron. *é-kil-bo-kè*). Techn. Instrument de bois dont le menuisier se sert pour vérifier les mortaises.

ÉQUILE. s. m. (pr. *é-ku-ile*; du lat. *equus*, cheval). Antiq. rom. Bâtiment sous lequel on abritait les chevaux.

ÉQUILIBRANT. part. prés. du v. Équilibrer. Qui équilibre.

ÉQUILIBRANT, ANTE. adj. (pron. *é-ki-li-bran*). Qui a la propriété d'équilibrer. La puissance équilibrante.

ÉQUILIBRATION. s. f. (pr. *é-ki-li-bra-cion*; rad. *équilibrer*). Mise ou maintien en équilibre.

* **ÉQUILIBRE.** s. m. (pr. *é-ki-libre*; ét. lat., *æquilibrium*; fait de *æquus*, égal, et *libra*, balance). État des corps maintenus en repos sous l'influence de plusieurs forces qui se contre-balancent exactement. Le fluide électrique passe sans cesse de l'atmosphère à la terre et de la terre à l'atmosphère, et ce passage ne peut visiblement s'effectuer sans déterminer une rupture d'*équilibre* dans les colonnes atmosphériques. (Libes.)

— *Équilibre stable.* Disposition d'un corps qui revient de lui-même à sa position, après en avoir été légèrement écarté. || *Équilibre instable.* Disposition d'un corps qui ne revient pas à sa position première. || *Équilibre indifférent.* Disposition d'un corps qui, étant détourné de sa position, garde la position qu'on lui donne.

— *Être en équilibre.* Se tenir droit, n'être penché ni d'un côté ni de l'autre. On dit dans le même sens : Se tenir en équilibre, garder l'équilibre, perdre l'équilibre. Il faut qu'un flot le soulève pour qu'il se serve de ses bras et qu'il sente que son corps est naturellement en *équilibre* avec l'eau. (B. de St-P.) Les spectateurs prévoient en riant une chute prochaine; mais l'adroit patineur, s'appuyant sur un de ses talons, reste un instant immobile, glisse, et reprend avec grâce son *équilibre*. (Poug.) En vain la jeune espiègle étend les bras, en vain elle se balance pour rétablir l'*équilibre*, elle tombe. (Id.)

— *Mettre une chose en équilibre.* Faire que son poids soit partagé si également qu'elle ne penche ni de l'un ni de l'autre côté.

— *Tour d'équilibre.* Tour d'adresse dans lequel on maintient le corps ou quelque objet en équilibre, malgré les difficultés de la position.

— *Perdre l'équilibre.* Perdre la position où l'équilibre se maintient.

— Fig. Arriver à un certain état d'*équilibre* entre le crime et la vertu (Massillon.) De la droite raison je sens mieux l'*équilibre*. (Boil.) L'*équilibre* des fortunes est rompu. (Barth.) La passion de la vertu tient tout en *équilibre*. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. *Faire l'équilibre.* Rendre les choses égales.

— Par extens. Harmonie qui doit régner dans les fonctions vitales lorsque rien ne les dérange. La santé résulte de l'*équilibre* des humeurs. (S. Dubay.)

— [illegible] État de l'âme lorsque [illegible] un homme. Maintenir l'équilibre de son âme. Il avait toujours détesté les scènes, les sentiments excessifs, tout ce qui pouvait le [illegible], déranger l'*équilibre* harmonieux de la vie. (A. Daudet.)

— Chorégr. Position du corps sur un seul pied.

— Manég. Action du cavalier qui suit avec souplesse les mouvements de son cheval.

— Peint. et Sculpt. *L'équilibre d'une composition.* La disposition bien entendue des groupes, des masses qui s'y trouvent.

— Polit. Se dit en parlant d'États, de pouvoirs [illegible] l'équilibre de l'Europe. L'équilibre des pouvoirs dans un gouvernement. Le système de l'équilibre [illegible] de l'Europe. [illegible] partielles, qu'elles étaient naturellement appelées à se faire *équilibre*. (L. Blanc.)

ÉQUILIBRÉ, ÉE. part. pass. du v. Équilibrer. S'empl. adjectiv. Pouvoirs équilibrés. Forces équilibrées.

— Fig. Le Paganetti, si humble, si plat tout à l'heure, s'éloigne avec l'aplomb d'un homme *équilibré* de quatre cent mille francs. (A. Daudet.)

— Dont les facultés se maintiennent en un juste rapport. Le génie girondin, celui de Fénelon, Montaigne, Montesquieu, celui du grand parti qui, en 93, périt pour ne pas tuer, est vif, mais modéré, *équilibré*, ce semble. (Michelet.) On sent en lui, ce qui est rare, un homme digne de ce nom, *équilibré* d'études et de caractère, d'exercice et d'action. (Id.)

— Minér. Se dit d'une variété de chaux carbonatée composée de deux dodécaèdres et de quatre rhomboèdres, en sorte que les nombres de faces résultants aux deux espèces de formes étant égaux, ils offrent une sorte d'équilibre.

— Ornith. *Pieds équilibrés.* Pieds posés au milieu de l'abdomen, en sorte que le corps de l'animal debout est presque horizontal et en équilibre.

* **ÉQUILIBRER.** v. a. 1re conj. Mettre en équilibre.

— Fig. Maintenir en des forces égales. Équilibrer les différents pouvoirs d'un État. La Révolution française a secoué toutes les fortunes et *équilibré* davantage toutes les conditions sociales. (Virey.)

— S'ÉQUILIBRER. v. pron. Se mettre en équilibre.

— Se faire équilibre l'un à l'autre. Poids qui s'équilibrent.

— Fig. Se compenser.

ÉQUILIBRISME. s. m. (pr. *é-ki-li-briss-me*). Tour d'équilibriste.

ÉQUILIBRISTE. s. (pr. *é-ki-li-brisste*). Celui, celle dont le métier est de faire des tours d'adresse, qui s'applique à maintenir certaines choses en équilibre. Un adroit équilibriste. Elle est danseuse de corde et équilibriste.

— Fam. Diplomate, homme d'État s'occupant de maintenir l'équilibre des puissances ou celui des divers pouvoirs publics.

ÉQUILLE. s. f. (pr. *é-kille, ll* mouill.). Techn. Croûte qui couvre le fond de la chaudière à cuire le sel. || Outil dont on se sert pour rompre et détacher cette croûte.

— Pêch. Nom vulgaire de l'ammodyte appât, que l'on nomme aussi quelquefois *appât de vase*.

ÉQUILLEUR. s. m. (pr. *é-ki-lleur, ll* mouill.; rad. *équille*). Techn. Ouvrier qui rompt la croûte du fond des poêles, dans les salines.

ÉQUILUNE. s. f. (pr. *é-kui-lune*; ét. lat., *æquus*, égal; fr. *lune*). Astron. Moment où la lune traverse l'équateur.

ÉQUIMULTIPLE. adj. 2 g. (pr. *é-kui-mul-tiple*; ét. lat., *æque*, également; fr. *multiple*). Arithm. Se dit quelquefois de deux ou plusieurs grandeurs qui sont formées en multipliant deux ou plusieurs nombres différents par les mêmes facteurs : 15 et 6 sont équimultiples, relativement à 5 et 2.

ÉQUIN, INE. adj. (pr. *é-ku-ein*; du lat. *equus*, cheval). Qui a rapport au cheval, qui appartient au cheval.

— Art vétér. *Variole équine.* Espèce de variole qui affecte le cheval et peut se communiquer à l'homme et au bœuf.

— Chir. *Pied équin.* Difformité dans laquelle le pied présente une disposition assez semblable au sabot du cheval, et n'appuie que sur la pointe.

ÉQUINETTE. s. f. (pr. *é-ki-nète*). Mar. Partie horizontale du support des girouettes, sur laquelle on cloue l'étamine.

ÉQUINIQUE. adj. (pr. *é-kui-nike*; ét. lat., *equus*, cheval). Chim. Se dit d'un acide trouvé à l'état de sel neutre dans le lait de jument.

ÉQUINISME. s. f. (pr. *é-kui-nissme*). Pathol. État d'une personne qui a le pied équin.

ÉQUINOLITE. s. m. (pr. *é-ki-no-lite*). Minér. Substance minérale du Mexique, analogue à la substance appelée *sphérolite*.

* **ÉQUINOXE.** s. m. (pr. *é-ki-nokce*; ét. lat., *æquinoxium*; f. rme de *æque*, également; *nox*, nuit). Chacun des deux temps de l'année où, le soleil passant par l'équateur, les jours sont égaux aux nuits pour toutes les régions de la terre. Il y a l'*équinoxe de printemps*, celui où le soleil coupe l'équateur en remontant de l'hémisphère austral vers le nord (20 ou 21 mars); et l'*équinoxe d'automne*, celui par lequel passe cet astre en redescendant du tropique boréal vers le sud (22 ou 23 septembre). Les pluies de l'équinoxe. Les tempêtes d'équinoxe. La durée de l'année est une suite de la détermination des *équinoxes*; car l'intervalle entre un *équinoxe* et celui de l'année suivante est la durée de l'année solaire. (Coulier.) Les caravanes étaient parties régulièrement à l'*équinoxe* d'hiver. (G. Flaubert.)

— Temps où le soleil passe à l'équateur d'une planète quelconque. Équinoxe de Vénus, de Jupiter.

— *Précession des équinoxes.* V. PRÉCESSION.

* **ÉQUINOXIAL, ALE.** adj. (pr. *é-ki-nok-cial*). Qui appartient, qui a rapport à l'équinoxe. Cercle équinoxial. Ligne équinoxiale. Points équinoxiaux. Il y a égalité de jour et de nuit par toute la terre, quand le soleil passe par les points *équinoxiaux*. (Billot.)

— *Points équinoxiaux.* Points d'intersection de l'écliptique et de l'équateur.

— *Cadran équinoxial.* Cadran qui est décrit sur un plan parallèle à l'équateur.

— Bot. *Fleurs équinoxiales.* Fleurs qui s'ouvrent et se ferment tous les jours à une heure fixe et déterminée, de manière que le temps de leur sommeil est égal à celui de leur réveil et de leur épanouissement.

— Géogr. Qui est situé sous l'équateur. Régions équinoxiales. || *France équinoxiale.* Ancien nom de l'établissement français à Cayenne.

— *Océan équinoxial.* Partie de l'Océan située entre les tropiques. Le *Grand Océan équinoxial* est placé entre les côtes de l'Amérique et l'Asie; l'*Océan Atlantique équinoxial*, entre les côtes d'Afrique et d'Amérique.

— *Ligne équinoxiale.* Équateur.

Nom qu'on a donné aux parties de cette ligne tracées réellement sur la terre pour quelques observations astronomiques.

— Substantiv. *L'équinoxial.* L'équateur.

ÉQUINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Équinter. S'empl. adjectiv. Lanière équintée.

ÉQUINTER. v. a. 1re conj. (pron. *é-kin-té*). Équip. milit. Tailler en pointe l'extrémité d'une lanière. On équinte les contre-sanglons.

* **ÉQUIPAGE.** s. m. (pron. *é-ki-paje*; rad. *équiper*). Train, suite de chevaux, de carrosses, de valets, etc. Grand équipage. Superbe équipage. Les équipages d'un prince, d'un grand seigneur. Faire son équipage. Perdre son équipage. Partir, arriver avec son équipage.

> Traînant en [illegible] de pompeux équipages
> Le duc et le marquis se reconnut aux pages.
> (Boileau.)

— Voiture de luxe, avec tout ce qui en dépend. Un bel équipage. Un riche équipage. Un équipage à la mode. Avoir équipage, un équipage. Rouler équipage. Monter dans son équipage. Oui, mon ami, je suis le maître de cet hôtel; j'ai un *équipage*, une bonne table, et de plus un coffre-fort. (Le Sage.)

— S'est dit simplement pour Les chevaux attelés à une voiture. L'*équipage* suait, soufflait, était rendu. (La Fontaine.)

— L'ensemble des vêtements, de la toilette de quelqu'un. Mlle de Montpensier fut hier voir la reine avec le grand deuil, c'est-à-dire voile, nages, et tout l'*équipage* que les veuves portent ordinairement. (Malh.) On nous montra aussi des habits de Lapons, faits de peaux de jeunes rennes, avec tout l'*équipage*, les bottes, les gants, etc. (Regnard.)

> Le trop superbe équipage
> Peut souvent en un passage
> Causer du retardement.
> (La Fontaine.)

— Par extens. Tout ce qui, dans un habillement, est fait d'une même matière. Habillement avec tout un équipage de broderies, de dentelles. Tous les *équipages* de point de France et de point d'Espagne, les plus beaux et les mieux choisis du monde. (Mme de Sévigné.)

— Partie de l'habillement || *Un équipage de tête.* Une coiffure. Un seul *équipage* de tête, cinq cents écus. (Coulanges.)

— Fig. J'ai maintenant affaire à des caprices, à des fantaisies, *équipages* d'esprit que toute femme apporte en naissant. (Marivaux.)

— Fam. Manière dont une personne est vêtue. Il ne se dit guère qu'en mauvaise part. Être en fort mauvais équipage, dans un triste équipage, dans un piteux équipage. Qui cherchez-vous, monsieur, avec cet *équipage?* (Regnard.) Ne soyez point surpris, don Juan, de me voir à cette heure et dans cet *équipage*. (Molière.)

> Mais vous me dites rien de tout mon équipage.
> Ai-je bien d'un sergent le port et le visage?
> (Racine.)

— Iron. et fam. *Le voilà dans un bel équipage!* Il est dans un bel état.

— Fig. et fam. *Il est dans un mauvais, dans un triste équipage.* Se dit aussi d'un homme mal dans ses affaires ou ruiné. || En parlant des choses.

> Le pot fut que l'on mit en piteux équipage
> Le pauvre potager [illegible]
> Adieu chicorée et poireaux.
> (La Fontaine.)

— Loc. prov. *L'équipage de Jean de Paris.* Un équipage magnifique. Le roman de *Jean de Paris*, populaire au temps de la Bibliothèque bleue, a donné lieu à cette expression. Tout cela était un air pour me faire savoir qu'elle a un *équipage* de Jean de Paris. (Mme de Sévigné.) *Un équipage de bohème.* Une [illegible].

— Art milit. *Équipage de guerre.* Les fourgons, chevaux, harnais, tentes et autres appareils, parmi lesquels on distingue l'équipage de l'artillerie, l'équipage des vivres, un équipage de ponts, etc. || *Faire l'équipage de quelqu'un.* Préparer ce qui est nécessaire à un militaire qui va faire campagne. *Équipage de pont.* Matériel nécessaire pour jeter un pont militaire.

— Astron. Sorte d'oculaire dans les instruments d'astronomie.

— Comm. *Équipage de roulier, de conducteur*, etc. Ensemble des objets qui servent au roulier pour le transport d'un lieu à un autre des marchandises dont il se charge.

— Constr. *Équipage de construction.* Les chariots, chèvres, grues, échafauds, échelles, etc., nécessaires pour construire une maison, un édifice, etc.

— Mar. Réunion de tous ceux qui sont embarqués sur un bâtiment pour son service ou sa manœuvre, à l'exception des officiers qui forment l'état-major. L'équipage d'un vaisseau de l'État, d'un navire marchand. Tout l'*équipage*, désespérant alors de son salut, se précipitait en foule à la mer. (B. de St-P.) || Rôle sur lequel sont inscrits tous les marins du bord.

— Mécan. Combinaison des balanciers et des tiges qui font mouvoir les pistons d'un système de pompe.

— Métall. Réunion d'au moins deux cylindres de laminoir, accompagnés de tous les appa-

reils nécessaires pour les mettre en mouvement.

— Techn. Ensemble de toutes les lames, les lisses qui servent au tissage d'une étoffe. Ensemble des machines et des outils servant à la construction des divers ouvrages qu'on fabrique dans un atelier. || Chaudière servant à la cuite et à l'évaporation du jus de canne à sucre, dans les sucreries des colonies.

— Théâtr. Ensemble des ouvriers machinistes chargés de monter les décors et de manœuvrer les appareils destinés à produire les changements à vue, etc.

— Vén. *Équipage de chasse*. Les valets, piqueurs, chiens, chevaux, etc.

— Syn. comp. ÉQUIPAGE, TRAIN. V. TRAIN.

ÉQUIPARER. v. a. 1re conj. Égaler. (Rabelais.)

★ **ÉQUIPE.** s. f. (pr. *é-kipe*; rad. *équiper*). Navig. Série de bateaux amarrés les uns aux autres, allant à la voile ou traînés par des hommes.

— Compagnie de canotiers de la Seine.

— Ch. de fer. Ensemble des ouvriers qui travaillent à la formation d'un train. Homme d'équipe.

— Techn. Compagnie d'ouvriers occupés à un même travail.

ÉQUIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Équiper. S'empl. adjectiv. Soldat équipé.

— Iron. et fam. *Comme te voilà équipé!* En quel état tu te trouves.

— Fig. et fam. *Il a été bien équipé*. Se dit ironiq. d'un homme qui a été maltraité ou bafoué.

— Blas. Se dit d'un vaisseau qui a ses voiles et ses cordages. De sinople à la nef équipée d'argent. || Se dit d'un homme à cheval armé de toutes pièces.

— Mar. Muni d'un équipage de marin.

— Techn. *Meule équipée*. Meule de repasseur toute prête à servir.

ÉQUIPÈDE. adj. 2 g. (pron. *é-kui-pède*; ét. lat., *æquus*, égal; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pieds ou les pattes d'égale longueur.

★ **ÉQUIPÉE.** s. f. (pr. *é-ki-pé*; rad. *équiper*). Action de voyager avec un équipage. Je fais pourtant de petites *équipées* de temps en temps. (Mme de Sévigné.)

— Fam. Entreprise téméraire, démarche irréfléchie, dessein qui ne peut réussir ni être de durée. Il me paraît qu'il a voulu faire cette *équipée* pour Mlle de Tonquedec. (Mme de Sévig.) Toiras a fait une petite *équipée* toute brillante, où il a battu et tué trois à quatre cents hommes. (Id.) Une femme quitte son mari sans dire mot; elle fait une plaisante *équipée*. (Du Rozoir.) Sa vanité ne le cédait pas à celle qui poussa Néron à tant de pitoyables *équipées*. (E. Renan.)

— Syn. comp. ÉQUIPÉE, IMPRUDENCE. V. IMPRUDENCE.

★ **ÉQUIPEMENT.** s. m. (pr. *é-ki-pe-man*). Art milit. Action d'équiper. S'occuper de l'équipement d'une compagnie, d'un bataillon. Frais d'équipement.

— S'entend aussi des effets d'uniforme propres aux hommes, de certains attirails relatifs au harnachement des chevaux. L'espèce et la quantité des effets d'*équipement* sont déterminés par des devis, et doivent être conformes à des modèles adressés aux corps par le ministre de la guerre. (Bard.)

— *Grand équipement*. La giberne, le ceinturon, la bretelle de fusil, etc. || *Petit équipement*. Le linge et les chaussures.

— Mar. Action de pourvoir un bâtiment, une flotte, de tout ce qui est nécessaire à la manœuvre, à la subsistance, à la défense, etc. Pourvoir à l'équipement d'un vaisseau. Ordonner l'équipement d'une flotte.

★ **ÉQUIPER.** v. a. 1re conj. (pron. *é-ki-pé*; rad. *esquif*). Pourvoir quelqu'un des choses nécessaires, et surtout de vêtements. Équiper un jeune homme. L'équiper à neuf. Équiper un soldat, un cavalier.

— Se dit aussi des animaux. Équiper des chevaux, des mulets. Il perdit encore trois lunes à *équiper* les cent douze éléphants. (G. Flaubert.)

— Mar. Munir un bâtiment, une flotte de tout ce qui est nécessaire à la subsistance, à la manœuvre, à la défense, comme munitions, agrès, matelots, etc. Équiper un vaisseau de ligne, un vaisseau marchand. Faire équiper une flotte. Ces ramasseurs d'argent *équipaient* des navires. (G. Flaubert.) L'on *équipera* des galères qui vous reconduiront dans vos patries. (Id.)

— Techn. *Équiper une machine*. La garnir de tous les agrès nécessaires pour qu'elle fonctionne.

— S'ÉQUIPER. v. pron. Être équipé. Dépenser tant pour s'équiper. S'équiper à ses frais.

— Fam. S'accoutrer. S'équiper plaisamment. Peut-on s'équiper de la sorte!

ÉQUIPET. s. m. (pr. *é-ki-pè*). Mar. Sorte de coffre fixé à la muraille dans les chambres des officiers et des maîtres, et servant à ranger quelques petits objets.

ÉQUIPÉTALÉ, ÉE. adj. (pr. *é-kui-pé-ta-lé*; ét. lat., *æquus*, égal; *petalum*, pétale). Bot. Dont les pétales sont égaux ou à peu près.

ÉQUIPEUR. s. m. (pr. *é-ki-peur*; rad. *équiper*). Techn. Ouvrier armurier qui ajuste toutes les pièces d'un fusil pour les faire jouer ensemble. On dit aussi *équipeur-monteur*.

ÉQUIPIER. s. m. (pron. *é-ki-pi-é*). Homme d'équipe.

ÉQUIPOLLÉ, ÉE. part. pass. du v. Équipoller. S'empl. adjectiv., et signifie Comparé avec. La perte équipollée au gain.

— Blas. Se dit de neuf carrés disposés en échiquier, dont cinq, savoir, ceux des quatre coins et celui du milieu, sont d'un émail différent de celui des quatre autres carrés. Cinq points d'or équipollés à quatre d'azur.

ÉQUIPOLLEMMENT. adv. (rad. *équipoller*). Avec équipollence.

★ **ÉQUIPOLLENCE.** s. f. (pr. *é-ki-po-lance*; rad. *équipoller*). Didact. Égalité de valeur. Peu usité.

— Log. *Équipollence des propositions*. Propriété des propositions qui reviennent, qui équivalent l'une à l'autre.

— Mathém. *Méthode des équipollences*. Méthode dans laquelle on représente par des notations algébriques les droites tracées dans un plan, pour exprimer les relations géométriques des diverses parties des figures planes.

★ **ÉQUIPOLLENT, ENTE.** adj. (pr. *é-ki-pol-lan*; rad. *équipoller*). Égal en valeur à une autre chose. Raison équipollente à telle autre. Profit équipollent à la perte. Des quantités équipollentes.

— Arg. *Cela m'est équipollent*. Cela m'est égal, m'est bien indifférent.

— Minér. Se dit d'une variété produite par des décroissements en nombre égal sur deux angles ou sur deux bords. Fer oligiste équipollent.

— ÉQUIPOLLENT. s. m. Rendre l'équipollent. L'équipollent de ce qu'on a reçu. Je lui ai rendu l'*équipollent*. (Acad.)

— *A l'équipollent*. loc. adv. A proportion, selon la mesure, le rapport qu'une chose peut avoir avec une autre. Il a perdu vingt mille francs dans cette entreprise, et les autres à l'équipollent de ce qu'ils avaient mis.

★ **ÉQUIPOLLER.** v. a. 1re conj. (pr. *é-ki-pol-lé*; ét. lat., *æquipollere*; formé de *æque*, également, et *pollere*, valoir). Valoir autant que. Bénéfices qui équipollent les pertes. L'un équipolle l'autre. Peu usité.

— ÉQUIPOLLER. v. n. Une raison qui équipolle à une autre. L'un équipolle à l'autre.

ÉQUIPONDÉRANCE. s. f. (pr. *é-kui-pon-dé-rance*; rad. *équipondérant*). Didact. Pesanteur égale, égalité de force avec laquelle deux ou plusieurs corps tendent à se rendre vers un centre commun.

— Fig. Equipondérance de raisons, de motifs.

ÉQUIPONDÉRANT, ANTE. adj. (ét. lat., *æque*, également; *ponderare*, peser). Didact. Qui a le même poids. Deux substances équipondérantes.

— Fig. Article essentiel article *équipondérant* à tous ceux qui vous sont contraires. (J.-J. Rousseau.)

ÉQUIPONDÉRATION. s. f. (pr. *é-kui-pon-dé-ra-cion*). Qualité de ce qui est équipondérant.

ÉQUIQUOTIENT. s. m. (pr. *é-kui-ko-ci-an*; ét. lat., *æquus*, égal; fr. *quotient*). Arithm. Proportion par quotient ou géométrique.

ÉQUIRIES. s. f. pl. (pr. *é-kui-ri*; ét. lat., *equus*, cheval). Antiq. rom. Fêtes célébrées tous les ans au champ de Mars, le troisième jour des calendes de Mars.

ÉQUISÉLIS. s. m. (pr. *é-kui-cé-liss*). Ichtyol. Syn. de CORYPHÈNE.

ÉQUISÉTACÉ, ÉE. adj. (pron. *é-kui-cé-ta-cé*; du lat. *equisetum*, prêle). Bot. Qui ressemble à une prêle. || ÉQUISÉTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes cryptogames qui ne renferme que le genre prêle.

ÉQUISÉTATE. s. m. (pron. *é-kui-cé-tate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide équisétique avec une base salifiable.

ÉQUISÉTIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-kui-cé-tike*; du lat. *equisetum*, prêle). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans la prêle.

EQUISETUM. s. m. (pr. *é-kui-cé-tomm*; mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre prêle.

ÉQUISONANCE. s. f. (pr. *é-kui-ço-nance*; ét. lat., *æque*, également; *sonare*, sonner, résonner). Mus. Consonance de l'octave et de la double octave.

ÉQUISYLLABISME. s. m. (pr. *é-kui-cil-la-bisme*; ét. du lat. *æquus*, égal; fr. *syllabe*). Gramm. Prononciation de toute syllabe dans un temps égal.

★ **ÉQUITABLE.** adj. 2 g. (pron. *é-ki-table*). Qui a de l'équité. Homme équitable. Magistrat équitable. Tribunal équitable. Les hommes *équitables* sont plus rares que les grands génies. (Mme de Puysieux.) Les supplices cruels de l'antiquité étaient bien moins des punitions d'une justice *équitable* que des vengeances d'une politique féroce. (B. de St-P.)

> Un jour, il m'en souvient, le sénat *équitable*
> Vous pressait de souscrire à la mort d'un coupable.
> (RACINE.)

— En parlant des choses, il signifie Conforme à l'équité. Jugement équitable. Partage équitable. C'est, je crois, le moyen le plus sûr de porter sur ce point un jugement *équitable*. (J.-J. Rousseau.)

★ **ÉQUITABLEMENT.** adv. (pron. *é-ki-ta-ble man*). D'une manière équitable, avec équité. Juger, prononcer équitablement. Notre nation, plus vaine ou plus frivole, comme on l'en accuse, ou, pour parler plus *équitablement*, plus attachée à ses maîtres, se fait une gloire de copier leurs mœurs. (Mass.)

ÉQUITANT, ANTE. adj. (pr. *é-kui-tan*; ét. lat. *equitans*, qui est à cheval; rad. *equus*, cheval). Bot. Se dit des parties tellement disposées que la moitié de l'une, pliée en long, reçoit dans son pli la moitié de l'autre, pliée de la même manière. Feuilles équitantes. Cotylédons équitants.

ÉQUITATIF, IVE. adj. Bot. Syn. d'ÉQUITANT.

★ **ÉQUITATION.** s. f. (pron. *é-kui-ta-cion*; ét. lat., *equitatio*, fait de *equus*, cheval). Art de bien monter un cheval, et de le conduire d'après certains principes. Les règles de l'équitation. Les termes d'équitation. S'adonner à l'équitation. La base de l'*équitation* est la bonne position du cavalier, et la solidité qui en est la suite. (Baucher.)

— Action de monter à cheval pour la santé, pour faire de l'exercice. Malade auquel les médecins recommandent, prescrivent l'équitation.

— *Écoles d'équitation*. Écoles militaires fondées en France sous le ministère et par les soins du duc de Choiseul (21 août 1764), et placées dans les villes de Metz, Douai, Besançon et Angers.

★ **ÉQUITÉ.** s. f. (pr. *é-ki-té*; ét. lat., *æquitas*, dérivé de *æquus*, uni, égal). Justice, droiture. Homme plein d'équité. Homme sans équité, qui n'a point d'équité. Juger avec équité, contre toute équité. De votre cœur, Abner, je connais l'*équité*. (Rac.) La force tenait lieu de droit et d'*équité*. (Boil.) Il ne se détourna jamais du droit chemin de l'*équité*. (Fléch.) C'est sur quoi l'*équité* m'oblige à te prévenir. (J.-J. Rouss.) L'*équité* doit régler la conduite des rois. (Gosse.) On doit pour l'*équité* parler contre soi-même. (Roger.) L'*équité* rarement est l'arbitre des rois. (Marm.) On doit obéir quand l'*équité* commande. (Desforges.) Un monarque n'est rien sans l'*équité*. (Lemercier.) Contre la fatalité il dresse l'*équité*, à la terreur il oppose la miséricorde. (P. de St-Victor.)

> Princes, les lois de l'*équité*,
> Seules, dans tous les temps, font votre sûreté.
> (STASSART.)

— Justice exercée, non d'après la rigueur des lois, mais avec une modération convenable. On l'a absous parce qu'on a eu plus d'égard à l'équité qu'à la justice rigoureuse. Une longue indulgence est l'*équité* d'un père. (M.-J. Chénier.)

— *Cour d'équité*. Nom d'un tribunal, en Angleterre.

— Myth. Déesse appelée plus souvent Thémis ou la Justice.

— *En équité*. loc. adv. Conformément à l'équité.

— Syn. comp. ÉQUITÉ, JUSTICE. V. JUSTICE.

ÉQUITER. v. n. 1re conj. (pr. *é-kui-té*; du lat. *equus*, cheval). Se livrer à l'équitation.

ÉQUITES. s. m. pl. (pr. *é-kui-tess*). Entom. Nom scientifique des papillons appelés vulgairement chevaliers.

ÉQUITURES. s. m. pl. (*Équituri*). Géogr. anc. Tribu de l'ancienne Gaule, sur les bords de la Durance.

ÉQUIVALANT. part. prés. du v. Équivaloir. Qui équivaut. Des refus équivalant à une insulte.

ÉQUIVALEMMENT. adv. (pr. *é-ki-va-la-man*). D'une manière équivalente.

★ **ÉQUIVALENCE.** s. f. (pr. *é-ki-va-lance*; rad. *équivaloir*). Didact. Égalité de valeur. En indiquant les divers degrés de comparabilité de tous les sujets d'étude et d'enseignement, nous avons établi que ces degrés sont des *équivalences*, des ressemblances et des différences. (Laurent.)

— *Équivalence de grades*. Obtention d'un grade de l'Université de France, sans examen ni thèse, équivalant au grade qu'un gradué d'une université étrangère a dans son pays.

— Phys. *Équivalence des forces*. Théorie dans laquelle on démontre que les forces de la nature ne se perdant jamais, ne font que se convertir en une somme équivalente d'autres forces.

★ **ÉQUIVALENT, ENTE.** adj. Qui équivaut, qui est de même valeur. Chose équivalente, équivalente à une autre. Somme équivalente. C'est par ces signes, ou par d'autres *équivalents*, que la nature écarte l'homme des lieux nuisibles. (B. de St-P.)

— Se dit aussi des expressions, des paroles employées pour rendre une même idée. Alors son ami lui parla dans ces termes ou au moins dans d'autres termes *équivalents*. (Le Sage.)

— Géom. Qui a la même étendue sans avoir la même forme. Un carré et un triangle peuvent être équivalents sans jamais être égaux.

— Mécan. Deux systèmes de forces sont *équivalents* lorsqu'ils ont une même résultante de translation et un même moment résultant.

— ÉQUIVALENT. s. m. Donner l'équivalent. Dédommager par des équivalents. Offrir des *équivalents*. (Acad.) L'or paraît à l'avare le prix et l'*équivalent* de toutes les jouissances. (Boiste.)

— Chim. Nom donné à des quantités matérielles qui peuvent, dans les combinaisons, se remplacer de manière à ce que l'une d'elles puisse représenter telle ou telle autre, et conduire à en apprécier le poids.

— Écon. rur. *Équivalent d'un engrais*. Quantité de cet engrais qui, pour une égale superficie de terrain, équivaudrait, quant aux proportions de l'azote et des phosphates, à la quantité moyenne du fumier de ferme employé annuellement.

— Littér. Locution, beauté de style, figure qui n'est point identique avec celle de l'original, mais par laquelle on essaye de rendre ou plutôt de remplacer celle-ci, dans une traduction. Recourir à un équivalent, à des équivalents, aux équivalents.

— *A l'équivalent*. loc. adv. D'une manière équivalente.

ÉQUIVALEUR. s. f. Syn. d'ÉQUIVALENCE.

★ **ÉQUIVALOIR.** v. n. 3e conj. (pr. *é-ki-va-loir*; ét. lat., *æquivalere*, formé de *æque*, également, et *valere*, valoir). Se conjugue comme *Valoir*. Être de même prix, de même valeur. La livre sterling équivaut à 25 fr. 22.

— Par extens. Être à peu près le même que. Réponse qui équivaut à un refus. Compliment qui équivaut à une injure. Expression qui équivaut à telle autre.

ÉQUIVALVE. adj. 2 g. (pr. *é-kui-valve*; ét. lat., *æquus*, égal; *valva*, valve). Moll. Dont les valves sont égales en grandeur et en profondeur, ou de forme semblable. || ÉQUIVALVES. s. f. pl. Famille de branchiopodes comprenant ceux dont la coquille est équivalve.

ÉQUIVOCATION. s. f. (pr. *é-ki-vo-ka-cion*). Action d'équivoquer.

★ **ÉQUIVOQUE.** adj. 2 g. (pr. *é-ki-voke*; ét. lat., *æquus*, égal; *vox, vocis*, voix). Qui a un double sens, qui convient à différentes choses. Discours équivoque. Parole, expression équivoque. Je ne veux point laisser *équivoques* dans votre cœur les sentiments que vous devez avoir pour l'ami et la belle sœur. (Mme de Sévigné.) Ce mot est *équivoque*, il le faut éclaircir. (Boil.) Un habile négociateur sait parler ambigument, et se servir de tours et de mots *équivoques*, pour les interpréter ensuite selon les occasions. (La Bruyère.)

— S'applique à toutes les choses sur lesquelles on peut porter des jugements opposés. Action, mérite, vertu, crédit équivoque. La finesse est une qualité *équivoque* placée entre le vice et la vertu. (Héreau.)

— Par extens. Qui manque de franchise. Sa politique était *équivoque* et louche comme son caractère. (P. de St Victor.)

— *Homme équivoque, personne équivoque*. Homme, personne dont le caractère, la position dans le monde, la réputation, ne sont pas bien sûrs, et à qui, par conséquent, la prudence défend de se fier. Elle compare ses guides *équivoques*, glissant toujours entre deux mondes, avec l'homme au cœur simple et fort. (Michelet.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. Naissance équivoque. Réputation équivoque. Ils s'engagent dans des professions *équivoques* dont ils se cachent longtemps à eux-mêmes les périls et les conséquences. (La Bruy.)

— Méd. *Signe équivoque*. Signe qui peut convenir à plusieurs maladies ou affections différentes.

— Physiol. *Génération équivoque*. Hétérogénie.

— Poés. *Rime équivoque*. Petite pièce de poésie badine, autrefois en usage, dans laquelle les dernières syllabes de chaque vers étaient reprises avec une signification différente à la fin du vers suivant.

— ÉQUIVOQUE. s. f. Phrase, expression qui a ou qui peut avoir deux ou plusieurs sens. Plaisante équivoque. Équivoque fade, grossière. De basses équivoques. Il faut éviter les *équivoques*. (Acad.) Il est bas et indigne d'un honnête homme d'user d'*équivoque*. (Gir.)

— Défaut d'accord, d'entente.

— B.-arts. Défaut de précision, soit dans la pose ou l'expression d'une figure, soit dans la coloration de deux objets rapprochés, soit, enfin, dans l'observation de la perspective. Équivoque de mouvements. Équivoque de plan. Équivoque de couleur, de clair-obscur.

— Au commencement du XVIIIe siècle, *équivoque* était encore indifféremment masculin ou féminin, comme le prouve la XIIe satire de Boileau, publiée en 1705, et qui commence ainsi:

> Du langage français bizarre hermaphrodite,
> De quel genre te faire, *équivoque* maudite,
> Ou maudit? car, sans peine, aux rimeurs hasardeux,
> L'usage encor, je crois, laisse le choix des deux.

ÉQUIVOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Équivoquer.

— Poés. *Rime équivoquée*. V. ÉQUIVOQUE.

★ **ÉQUIVOQUER.** v. n. 1re conj. (pr. *é-ki-vo-ké*). User d'équivoque. Équivoquer sur les mots, sur les termes. Homme qui ne fait qu'équivoquer.

— S'ÉQUIVOQUER. v. pron. Dire un mot pour un autre. Jugez par là combien vous vous êtes *équivoqué*. (Bussy.)

ÉQUORÉE. s. f. (pr. *é-ko-ré*; du lat. *æquor, oris*, la mer, l'océan). Acal. Genre d'acalèphes monostomes, dont l'organisation et les mœurs

se rapprochent beaucoup de celles des méduses.

ÉQUORIDÉ, ÉE. adj. (pr. *é-ko-ri-dé*). Acal. Qui ressemble à une équorée. || **ÉQUORIDÉES**. s. f. pl. Famille d'acalèphes, qui a pour type le genre équorée.

ÉQUULE. s. f. (dimin. du lat. *equus*, cheval). Ichtyol. Genre de scombéroïdes de la mer des Indes.

ÉQUULÉUS. s. m. (pr. *é-ku-u-lé-uss*; rad. lat., *equus*, cheval). Antiq. rom. Instrument de torture en usage chez les anciens Romains.

ÉQUUS. s. m. (pr. *é-ku-uss*; mot lat.). Mam. Nom scientifique du genre cheval.

* **ÉRABLE.** s. m. Bot. Genre de plantes type de la famille des acérinées (V. ce mot), renfermant environ vingt-cinq espèces d'arbres. Le bois d'érable est employé dans les ouvrages de marqueterie; on l'emploie aussi à la charpente, à la menuiserie, et dans différentes parties des constructions navales. || *Érable à sucre*. Érable qui donne, par la perforation du tronc, au printemps, une sève abondante, dont on extrait du sucre. || *Érable sycomore*. Nom vulgaire de l'érable faux platane.

— *Broussin d'érable*. Nom des souches sur lesquelles on a coupé des taillis pendant plusieurs générations. || *Manne d'érable*. Sucre extravasé qui se trouve en petits grumeaux blancs sur les feuilles de l'érable. || *Sucre d'érable*. Liqueur sirupeuse qu'on tire de la sève de l'érable à sucre.

ÉRABLET. s. m. (dimin. d'*érable*). Bot. Nom d'une variété d'orme cultivée en Flandre, et dont les feuilles sont grandes et l'écorce rougeâtre.

ÉRACLISSE. s. f. Bot. Section du genre andrachne.

ÉRADICATIF, IVE. adj. (rad. *éradication*). Médec. Qui emporte la maladie et toutes ses causes. Guérison éradicative.

* **ÉRADICATION.** s. f. (pr. *é-ra-di-ka-ci-on*; ét. lat., *eradicatio*, forme du préfixe extract. *e* ou *ex*, et de *radix*, *icis*, racine). Didact. Action de déraciner, d'arracher quelque chose par la racine.

— Médec. Action d'emporter complètement les causes d'une maladie.

ÉRAFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Érafler. S'empl. adjectiv. Visage éraflé. Peau éraflée.

ÉRAFLEMENT. s. m. (rad. *érafler*). Art milit. Déchirement que produit un boulet brisé dans l'âme du canon.

* **ÉRAFLER.** v. a. 1re conj. (rad. lat. *rafle*). Écorcher légèrement, effleurer la peau avec quelque chose d'aigu. Les griffes du chat lui ont éraflé la peau. La trirème bondit : elle *érafla* l'idole établie à l'angle du môle. (G. Flaubert.)

— Art milit. Produire l'éraflement dans une pièce de canon.

— **S'ÉRAFLER.** v. pron. Être déchiré, écorché.

* **ÉRAFLURE.** s. f. (rad. *érafler*). Fam. Écorchure légère de la peau. Éraflure d'épingle, d'épine, etc.

— Art milit. Syn. d'**ÉRAFLEMENT**.

— Techn. Hachure faite dans les bois ouvrés par une main inhabile.

ÉRAGROSTIDE. s. f. (ét. gr., ἔαρ, printemps; fr. *agrostide*). Bot. Genre de graminées, intermédiaire entre les brizes et les paturins.

ÉRAIGE. s. f. Race, lignée. (Rabelais.)

ÉRAIGNIE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la nigelle, en Normandie.

ÉRAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Érailler. S'empl. adjectiv. Étoffe éraillée.

— Par extens. Déchiré superficiellement. Cuir éraillé.

— *Avoir l'œil éraillé, les yeux éraillés*. Avoir les paupières plus ou moins renversées en dehors; avoir des filets rouges dans l'œil. Je n'ai pas eu toujours les yeux *éraillés* et bordés d'écarlate; mon nez n'a pas toujours touché à mon menton; et je n'ai pas toujours été servante. (Volt.) C'était un vieux pilote aux paupières *éraillées* par le vent. (G. Flaubert.)

— *Voix éraillée*. Voix usée. Et vous savez, ajouta-t-il avec son bon sourire, sa voix *éraillée* et canaille, quand il n'y en aura plus, il y en aura encore. (A. Daudet.)

ÉRAILLÉ-LONGUE-TIGE. s. m. Bot. Bolet des environs de Paris, remarquable par l'odeur de soufre qu'il exhale.

* **ÉRAILLEMENT.** s. m. (pr. *é-râ-lle-man*, *ll* mouill.; rad. *érailler*). Action d'érailler.

— Renversement de la paupière inférieure. Ce qui arrive lorsque, par l'*éraillement* du bord libre de l'une ou de l'autre paupière, une petite portion de la sclérotique ou de la cornée reste à découvert, prouve l'indispensable nécessité de ces parties. (Richer.)

ÉRAILLÉ-PERROQUET. s. m. Bot. Espèce de bolet des environs de Paris, à surface irrégulièrement déchirée et dont la chair change de couleur quand on l'entame.

* **ÉRAILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *é-râ-llé*, *ll* mouill.; ét. lat. *e*, préfixe extract.; *rallum*, racloir). Techn. Tirer une étoffe de façon que les fils se relâchent, s'entr'ouvrent et se séparent. Érailler du satin.

— Déchirer la surface.

— Arg. Tuer. || Prendre. Voler.

— **S'ÉRAILLER.** v. pron. Être effilé, déchiré.

— Anat. Se dit des chairs lorsque les fibres s'en séparent par quelque effort.

* **ÉRAILLURE.** s. f. (pron. *é-ra-llur*, *ll* mouill.; rad *érailler*). Techn. Marque qui reste à une étoffe de soie ou à une toile dont le tissu s'est séparé dans la trame ou dans la chaîne par un effort violent.

— Déchirure, écorchure superficielle.

ÉRALLOIR. s. m. Bâton armé de quatre ou cinq fourchons pour fouler le raisin, en Bourgogne.

ÉRANARQUE. s. m. (ét. gr., ἔρανος, contribution, aumône; ἄρχω, commander). Antiq. gr. Administrateur des deniers des pauvres.

— Président d'une association du genre de celles appelées *éranes*.

ÉRANDOU. s. m. Dans la Vendée. Celui qui chante quand les bœufs travaillent. On fait cas d'un bon *érandou*, parce qu'il fait faire plus de travail dans le même temps. (Vivien.)

ÉRANE. s. m. (du gr. ἔρανος, festin par écot, collecte). Antiq. gr. Repas où chacun payait sa part. || Collecte. || Association de divertissements et de secours mutuels. Chaque *érane* avait ses décisions gravées sur des stèles, ses archives, sa caisse commune. (E. Renan.)

ÉRANGÉLIE. s. f. (ét. gr., ἔαρ, printemps; ἄγγελος, messager). Bot. Syn. de **GALANTHE**.

ÉRANIEN, ENNE. adj. Syn. d'**IRANIEN**. Les langues éraniennes.

ÉRANIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la société des éranistes, en Grèce.

ÉRANISTE. s. m. (du gr. ἐρανιστής). Membre d'une société d'éranes. || Affilié d'un érane. Les *éranistes*, ou thiasites, célébraient ensemble certaines fêtes, se réunissaient pour des banquets. (E. Renan.)

ÉRANT. s. m. Agric. Sorte de charrue à soc mince et effilé, sans coutre et sans versoir.

ÉRANTHE. s. f. (ét. gr., ἔαρ, printemps; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de renonculacées, de la tribu des elléborées, établi pour deux espèces.

ÉRANTHÈME. s. m. (étym. gr., ἔαρ, printemps; ἄνθος, fleur; qui fleurit au printemps). Bot. Genre d'acanthacées, établi pour une quarantaine d'espèces des contrées tropicales du globe.

ÉRAQUIER. s. m. Mus. Instrument arabe à archet.

ÉRARD (Sébastien). Facteur d'instruments de musique, né à Strasbourg, 1752-1831. Il vint à Paris en 1768, construisit le premier piano fait en France, imagina le piano organisé avec deux claviers, l'un pour le piano, l'autre pour l'orgue, inventa l'orgue expressif, construisit un piano à queue et une harpe à double mouvement.

ÉRARIC. Roi des Ostrogoths, fut élu après le meurtre d'Ildibald, en 541. Détesté des Ostrogoths, et découragé par les succès de Bélisaire, il engagea avec Justinien des négociations cachées, et fut tué par les siens, en 541. Totila, neveu d'Ildibald, lui succéda.

ÉRASISTRATE. Célèbre médecin et anatomiste grec du IIIe siècle av. J.-C., né dans l'île de Céos, ou à Cnide, selon Galien, vint à la cour de Seleucus Nicator, roi de Syrie, passa ensuite à Alexandrie, dont l'école de médecine était déjà célèbre, et, abandonnant la pratique de son art, se consacra aux recherches anatomiques. Ses ouvrages sont perdus, mais ils sont souvent cités par Galien.

ÉRASISTRATIEN. s. m. Méd. Nom des médecins de l'école d'Érasistrate.

ÉRASME. s. f. (ét. gr., ἐράσμιος, aimable). Bot. Genre de plantes analogues aux bruniacées.

ÉRASME (Didier ou Désiré). Né à Rotterdam, 1467-1536, enfant naturel, orphelin à 13 ans, acheva ses études à Paris, et de bonne heure eut la haine de la théologie pédantesque et de la vie monastique à laquelle on le destinait. Il se perfectionna à Oxford, voyagea en France, en Hollande, en Belgique, en Italie, étudiant partout, et se liant avec les hommes les plus savants. Il enseigna le grec à Cambridge, vécut auprès de l'imprimeur Froben à Bâle, où il mourut, et acquit une sorte de réputation universelle. Écrivain élégant, spirituel, satirique, il attaqua la discipline ecclésiastique, l'ignorance des moines, mais respecta les dogmes et mérita les injures de Luther en défendant la cause du libre arbitre et de la tolérance. Parmi ses nombreux ouvrages, qui forment 9 ou 10 volumes in-folio, on cite surtout ses *Adages*, son *Éloge de la folie*, ses *Colloques*, son traité *De Amabili Ecclesiæ Concordia*, son *De Libero Arbitrio*, etc.

ÉRASMIEN, ENNE. adj. Qui appartient à Érasme.

— Philol. *Prononciation érasmienne*. La prononciation du grec, telle qu'elle fut modifiée au XVIe siècle par Érasme, qui proposa et fit adopter pour les lettres grecques, contrairement au système reuchlinien, une prononciation analogue à celle des lettres latines.

— **ÉRASMIEN** ou **ÉRASMITE**. s. m. Partisan du système d'Érasme.

ÉRASMIQUE. adj. 2 g. Philol. Syn. d'**ÉRASMIEN**.

ÉRASTE (Thomas **LIEBER**, dit). Célèbre médecin, théologien et philosophe, né à Bâle, 1524-1583. Il professa la médecine à Bologne et à Heidelberg, et la morale à Bâle. Éraste soutenait que l'Église n'a aucun pouvoir de faire des lois, des décrets, de censurer ou d'excommunier. Cette doctrine rencontra, surtout en Angleterre, de nombreux adhérents, auxquels on donna le nom d'*érastiens*.

ÉRASTIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des érastiens.

ÉRASTIEN. s. m. Hist. relig. Partisan de la doctrine d'Éraste.

ÉRASTOME. s. m. (ét. gr., ἔρως, amour; στόμα, bouche). Antiq. Poésie d'amour.

ÉRASTRIE. s. f. (ét. gr., ἐράστρια, amante). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, voisin des phalénites.

ÉRATÉ, ÉE. part. pass. du v. Érater. S'emploie adjectiv. Chien ératé.

— Fig. Gai, enjoué, éveillé, fin, rusé.

— **ÉRATÉ.** s. m. Homme vif, éveillé, enjoué. C'est un ératé.

* **ÉRATER.** v. a. 1re conj. Ôter la rate.

— **S'ÉRATER.** v. pron. Fam. S'essouffler à force de courir.

ÉRATO. s. f. (d'*Érato*, n. myth.). Bot. Genre de composées astérées, établi pour une herbe de l'Orénoque.

— Entom. Espèce de papillon diurne du genre héliconie.

— Moll. Genre de gastéropodes, voisin des porcelaines.

ÉRATO. (du grec ἐρατός; dérivé de ἐράω, j'aime). Myth. Fille de Jupiter et de Mnemosyne; muse de la poésie érotique.

— **ÉRATO.** La 62e planète télescopique, découverte le 14 septembre 1860 par MM. Foerster et Lesser.

ÉRATOSTHÈNE. Mathématicien et géographe grec, né à Cyrène, 276-196 av. J.-C. Il vécut d'abord à Athènes, d'où l'appela le roi d'Égypte Ptolémée Évergète, qui lui donna la direction de la bibliothèque d'Alexandrie. Astronome, géomètre, poète, géographe et philosophe, Ératosthène fut surnommé *Pentathle*, titre décerné à l'athlète vainqueur dans les cinq luttes des jeux Olympiques. Il dressa la table chronologique des rois égyptiens de Thèbes, écrivit l'abrégé des conquêtes d'Alexandre et la description de la Grèce. En philosophie, il fut assez illustre pour être appelé le *second Platon*. Il ne nous reste que des fragments de ses œuvres.

ÉRAVAY. s. m. Bot. Espèce de ricin de Guinée.

ÉRAX. s. m. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tétrachètes, établi pour une quarantaine d'espèces démembrées du genre asile.

ÉRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Érayer. S'emploie adjectiv. Terre érayée.

ÉRAYER. v. a. 1re conj. (rad. *raie*). Agric. Commencer le labour aux deux côtés, de sorte que les deux premières tranches tombent dans les deux rigoles, et que les deux dernières, s'éloignant l'une de l'autre, laissent une rigole ouverte là où était auparavant l'ados ou milieu du sillon.

ERBABE. s. m. Relat. Violon arabe à une seule corde.

ERBAGE. s. m. Drap grossier des forçats sur les anciennes galères.

ERBID. s. m. Mythol. pers. Initié au culte créé par Zoroastre.

ERBIN. s. m. Bot. Genre de canches, famille des graminées.

ERBINE. s. f. Minér. Oxyde d'erbium naturel.

ERBIUM. s. m. (pr. *èr-biomm*). Chim. Métal rare voisin de l'yttrium.

ERBRAY. Géogr. Bourg du cant. de St-Julien-de-Vouvantes, arr. de Châteaubriant (Loire-Inférieure); 3,000 hab. Carrières de marbre gris.

ERBUE. s. f. Techn. Fondant argileux qu'on ajoute au minerai de fer dans les hauts fourneaux, pour en faciliter la fusion.

— Agric. Terre siliceuse dépourvue de chaux.

ERCÉ. Géogr. Bourg du cant. d'Oust, arr. de Saint-Girons (Ariège); 3,100 hab. Mines de fer et d'étain.

— **ERCÉ-EN-LAMÉE.** Bourg du cant. de Bain, arr. de Redon (Ille-et-Vilaine); 2,200 hab.

ERCILIE. s. f. Bot. Genre de phytolacées, établi pour une plante du Pérou.

ERCILLA Y ZUNIGA (Don Alonzo de). Poète espagnol, né à Madrid, 1533-1596. Il prit part à la guerre que les Espagnols firent aux Araucans du Chili. C'est cette guerre qu'il chanta dans son poème épique de *la Araucana*, en 36 chants. Ce poème renferme assez de qualités pour avoir obtenu l'admiration de Cervantès et les éloges de Voltaire. Ercilla devint chevalier de Santiago et chambellan de l'empereur Maximilien II, et mourut cependant dans la pauvreté.

ERCINITE ou **ERCYNITE.** s. f. Minér. Syn. d'**ANDRÉOLITHE**.

ERD. s. m. Chron. Nom du vingt-cinquième jour du mois solaire chez les Parses.

ERDEVEN. Géogr. Bourg du cant. de Belz, arr. de Lorient (Morbihan); 2,300 hab.

ERDEBERICHT. s. m. Chron. or. Mois persan qui correspond, selon l'ère choisie, au signe du Taureau ou à celui du Scorpion.

ERDI. s. m. Bois des forêts d'Islande dont on fait des avirons.

ERDMANNITE. s. m. Minér. Espèce de zircon trouvé en Norvège.

ERDRE. Géogr. Affluent de droite de la Loire, passe à Candé, Nort, et finit à Nantes; cours, 95 kil.

* **ÈRE.** s. f. (du lat. *æra*, nombre). Chron. Point fixe d'où l'on commence à compter les années. L'ère de Nabonassar, des Séleucides. Fixer l'ère. Il était naturel que chaque peuple prît pour point de départ de son comput chronologique un fait saillant de sa propre histoire. Aussi la diversité des *ères* chez les différents peuples n'est pas moindre que celle des calendriers. (Fenet.) Si l'on en croit les monuments élevés depuis l'*ère* romaine... (Mérimée.)

On distingue les *ères antérieures* à Jésus-Christ, qui commencent à l'ère de la création et finissent à l'établissement de l'ère chrétienne, et les *ères postérieures* à Jésus-Christ, commençant à l'ère chrétienne et s'étendant jusqu'à nos jours. || *Ère d'Abila, d'Adana, d'Ègès, d'Amasie*, etc. Ères particulières portant le nom de ces villes de l'Orient. || *Ère d'Abraham*. Ère qui commence à la vocation de ce patriarche et précède l'incarnation de 2015 ans. || *Ère actiaque* ou *actienne*. V. **ACTIAQUE**. || *Ère d'Alexandre le Grand* ou *ère de Philippe*, appelée aussi *ère des Lagides*. Ère qui commence le 12 novembre 324 av. J.-C., avec le règne de Philippe Aridée, frère naturel et successeur d'Alexandre. || *Ère d'Alexandrie* proprement dite, qui commence en l'an 3 av. J.-C. || *Ère d'Alexandrie modifiée*. Ère qui commence l'an 7 après J.-C. || *Ère des Arméniens*. Ère instituée par l'Église arménienne lors de sa condamnation par le concile de Chalcédoine : elle commence le 9 juillet de l'année 552. || *Ère de l'Ascension*. Ère qui commence en l'an 39 de l'ère vulgaire. || *Ère des augustes*. V. **AUGUSTE**. || *Ère cécropique*. Époque à laquelle Cécrops alla fonder une colonie en Grèce, 1562 ans av. J.-C., selon les marbres de Paros. || *Ère césarienne* ou *Césaréenne d'Antioche*. Ère qui commence avec l'automne de l'an 48 av. J.-C. || *Ère chrétienne, ère vulgaire* ou *ère de l'Incarnation*. Point de départ proposé au VIe siècle par Denys le Petit, adopté en France sous Pépin et Charlemagne, d'après lequel les modernes supputent les années soit avant, soit depuis la naissance de Jésus-Christ, arrivée dans la 4714e année de la période julienne. Denys le Petit a placé la naissance de Jésus-Christ cinq ans trop tard. Pour éviter toute erreur, il faut mettre en concordance la première année de l'ère chrétienne avec l'année certaine d'une autre ère. || *Ère des consuls* ou *ère civile des Romains*. Ère qui remonte à l'an 245 de Rome, 108 ans av. J.-C. || *Ère de la création* ou *ère mondaine des Juifs*. Les Juifs la font commencer 3761 ans av. J.-C. || *Ère dioclétienne* ou *des martyrs*. Ère établie par les Égyptiens à l'avènement de Dioclétien à l'empire; elle commence le 29 août 284. || *Ère d'Espagne* ou *Ibérienne*. Elle commence le 1er janvier 38 ans av. J.-C., c'est-à-dire à l'époque de la soumission de l'Espagne par Auguste. || *Ère évangélique*. Nom que l'on a proposé de donner à la véritable ère de la naissance de J.-C., qui commencerait cinq ans plus tôt que l'ère chrétienne vulgaire, c'est-à-dire l'an 5 av. J.-C.; elle n'est point en usage. || *Ère de la fondation de Rome*. Ère d'après laquelle les Romains comptaient les années. Elle commence dans la 3961e année de la période julienne, au 21 avril 753 av. J.-C., la 4e année de la 6e olympiade. || *Ère grecque* ou *des olympiades*. Ère qui commence au solstice d'été de l'an 776 av. J.-C. Elle date de l'olympiade de Corœbus, premier vainqueur aux jeux Olympiques. || *Ère de l'hégire*. Ère employée exclusivement par tous les mahométans. Elle commence à la fuite de Mahomet de La Mecque à Médine, le 15 ou le 16 juillet 622. || *Ère d'Iezdedjer*. Ère qui fut établie à l'avènement au trône de Perse du prince qui porte ce nom; elle commence le 16 juin 632 après J.-C. || *Ère de l'indépendance des États-Unis*. Ère fixée au 4 juillet 1776. || *Ère Julienne*. Ère établie par Jules César; elle commence le 1er janvier 45 ans av. J.-C. Son année est l'année julienne. || *Ère de la liberté*. Ère adoptée après le 14 juillet 1789. Sur les monuments et sur les actes publics, l'année commencée au 1er juillet 1790 est désignée sous le nom d'an II de la liberté; cette ère fut remplacée le 22 septembre 1792 par l'ère républicaine. || *Ère mondaine de Constantinople*. Ère employée dès le VIIe siècle dans les dates des conciles, et conservée par les Russes jusqu'à Pierre le Grand. Elle a pour point de départ la création du monde selon la supputation de l'Église grecque; elle commence au 1er septembre 5508 av. J.-C. || *Ère de Nabonassar*, ou *des Babyloniens*, ainsi appelée parce que les observations des Chaldéens, envoyées par Callisthène en Grèce, se rapportaient au commencement du règne de Nabonassar à Babylone; elle commence le 26 février 747 ans av. J.-C. || *Ère de Ptolémée Philadelphe* et *ère de Denys l'Astronome*. Ères qui diffèrent de mois et commencent toutes deux en 283 av. J.-C. || *Ère républicaine*. Ère établie en France le 22 septembre 1792, jour de la fondation de la République française; par un sénatus-consulte du 22 fructidor an XIII, l'usage de cette ère a été supprimé à partir du 1er janvier 1806. || *Ère des Séleucides* ou *syro-macédonienne*, ou *ère d'Apamée*, ou *ère des rois*, appelée aussi,

chez les Juifs et les Arabes, *ère des contrats*. Ère qui commence à la prise de Babylone par Séleucus Nicanor, dans l'été de l'an 312 av. J.-C.; *Ère de Tyr*. L'ère établie par les Tyriens, lorsque Bala, roi de Syrie, leur accorda l'autonomie. Elle commence le 19 octobre 125 av. J.-C.

— Suite même des années que l'on compte depuis un certain point fixe. Il est bon d'avertir que ce mot *ère* signifie un dénombrement d'années commencé à un point que quelque grand événement fait remarquer. (Boss.)

— Dans le style élevé et poétique, Époque très remarquable où un nouvel ordre de choses s'établit, commence. Une ère de gloire, le bonheur, de prospérités. L'ère qui s'ouvre sera féconde en grands résultats. La découverte du feu a été l'*ère* initiale de l'humanité. (P. de St-Victor.)

> Dans cette *ère* nouvelle
> Tu grandiras heureuse au sein de tes splendeurs.
> (Millevoye.)

— Chronol. ind. *Ère de Sakâ*. V. SAKÂ.

— Numism. *Ères des médailles*. Époques d'après lesquelles on suppute les années gravées sur les médailles antiques.

* **ÉRÈBE**. s. m. (ét. gr., ἔρεβος, ténèbres). Myth. Fils du Chaos et de la Nuit, fut précipité dans les enfers par Jupiter, qu'il avait attaqué avec les Titans. || Fleuve des enfers. || L'enfer même.

> L'âme qui lui est commise
> Personne ne doit pas fuir
> Pour sa damnation n'encourir,
> Et n'être en l'*Érèbe* remise. (Malherbe.)

— En poésie, se prend pour la Nuit même ou pour le Dieu qui préside à cette nuit éternelle qui remplit l'empire des morts.

— Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes.

ÉRÉBIDÉ, ÉE. adj. Entom. Qui se rapporte au genre érèbe. || ÉRÉBIDÉS. s. m. pl. Sous-tribu des noctuelles ayant pour type le genre érèbe.

ÉRÉBIE. s. f. (du gr. ἔρεβος, noirceur). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, voisin des satyres. || Genre de diptères de la tribu des entomobies, établi pour deux espèces.

ÉRECHTHÉE. Roi d'Athènes, successeur de Pandion, au XVIe siècle av. J.-C. Il amena, dit-on, d'Égypte une colonie qui apprit à Triptolème des procédés moins grossiers pour la culture du blé. Il établit les mystères d'Éleusis, immola sa fille Chthonie avant d'aller combattre les envahisseurs venus de Thrace, et périt dans la bataille. Sous son règne, l'Attique reçut Xuthus et son fils Ion, qui y amenèrent une tribu d'Hellènes.

ÉRECHTHÉIDE. adj. 2 g. Antiq. gr. Qui appartient à Érechthée.

— Hist. gr. *Tribu érechthéide*. La première des six tribus athéniennes établies par Clisthène.

ÉRECHTHÉON. s. m. Antiq. gr. Temple d'Érecthée, dans la citadelle d'Athènes.

ÉRECHTHIDE. s. Nom patronymique des descendants d'Érechthée.

ÉRECHTITE. s. f. (ét. gr., ἐρέχθω, je brise). Bot. Genre de composées sénécionées, établi pour une vingtaine d'espèces qui croissent en Amérique et en Australie.

* **ÉRECTEUR**. adj. m. (du latin *erigere*, dresser, relever). Anat. Se dit des muscles ischio-caverneux qui, en se contractant, redressent la verge ou le clitoris.

— Substantiv. Les érecteurs du clitoris, de la verge.

— Antiq. rom. Celui qui était employé dans les courses de chars à élever des images de dauphins ou d'œufs sculptés sur l'épine du cirque, afin de marquer le nombre des courses.

* **ÉRECTILE**. adj. 2 g. Physiol. Qui a la faculté d'entrer en érection.

— Anat. *Tissu érectile*. Tissu particulier de l'économie animale, essentiellement vasculaire et nerveux, auquel on rapporte les diverses parties dont le mode de motion est une dilatation active.

— Médec. *Humeurs érectiles*. Nom scientifique de ce qu'on nomme vulgairement *envies*, *taches de vin*.

ÉRECTILITÉ. s. f. (rad. *érectile*). Physiol. Faculté d'entrer en érection; propriété particulière du tissu érectile, à laquelle on attribue les phénomènes de l'érection.

* **ÉRECTION**. s. f. (pr. *é-rek-cion*; lat. lat., *erectio*, fait de *erigere*, élever). Action d'ériger, d'établir, de dresser, de fonder.

— Action par laquelle une chose est mise dans une situation perpendiculaire à l'horizon. L'érection d'un obélisque.

— Action d'élever une statue, un monument, en l'honneur de quelque personnage illustre ou en mémoire de quelque événement important. Jadis, chaque seigneur, chaque abbé, avait voulu attacher son nom à l'*érection* d'une chapelle. (Mérimée.) Peut-être faut-il attribuer à cette époque l'*érection* d'un jubé dont j'ignore l'emplacement. (Id.)

— Fig. Institution, établissement. L'érection d'un tribunal, d'un titre, d'une charge.

— Géom. Élévation d'une ligne. L'érection d'une ligne perpendiculaire sur une autre, est un problème enseigné dans les Éléments d'Euclide.

— Physiol. État d'une partie qui, de molle qu'elle était d'abord, devient raide, dure et gonflée par suite de l'accumulation du sang dans les aréoles de son tissu, comme dans le pénis et les mamelles. || État du membre viril, dans lequel il cesse d'être pendant, et se soutient de lui-même pour coopérer à l'œuvre de la génération. || Action par laquelle l'homme couché se lève pour mettre son corps debout.

ÉRECTIVE. adj. f. *Vertu érective*. Ce qui produit l'érection. (Rabelais.)

ÉRECTOMÈTRE. s. m. (étym. lat., *erectus*, dressé; gr. μέτρον, mesure). Appareil servant à empêcher les pollutions nocturnes.

ÉRÉDOPHYTE. s. m. Bot. Plante dont les étamines et le pistil sont supportés par un disque.

ÉREINTAGE. s. m. Syn. d'ÉREINTEMENT.

ÉREINTANT. part. prés. du v. Éreinter.

ÉREINTANT, ANTE. adj. Qui éreinte. Une course éreintante.

ÉREINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Éreinter. S'emploie adjectiv. Homme éreinté. Femme éreintée. Je ne veux point tâter de l'avantage d'être *éreinté* sous les coffres d'un roi. (Nivernais.)

— Fig. Fatigué à l'excès. Ouf! je suis *éreinté*. (Regnard.)

— Se dit des choses hors d'usage. Coiffure éreintée. Instrument éreinté.

— Littér. Critiqué vertement. Auteur éreinté.

ÉREINTEMENT. s. m. (rad. *éreinter*). Néol. Action de critiquer avec violence, sans ménagement, un auteur, une œuvre littéraire. Il faudra écrire un *éreintement* sur le maudit croupier. (A. Wolff.)

* **ÉREINTER**. v. a. 1re conj. Rompre les reins, les fouler.

— Pop. Battre à l'excès. Jean voulait *éreinter* le docteur. (F. Soulié.)

— Mettre hors d'usage.

— Fam. Fatiguer à l'excès. Ce travail m'éreinte.

— Maltraiter la réputation, le talent de quelqu'un, surtout en littérature. Éreinter un auteur. Le livre de Charles fut *éreinté* à peu près sur toute la ligne. (De Goncourt.)

— B.-arts. Gâter une étude en terre faite d'après le modèle.

— S'ÉREINTER. v. pron. Se fatiguer excessivement. Se rompre les reins.

— Se critiquer mutuellement avec violence.

ÉREINTEUR. s. m. Celui qui éreinte dans ses livres, ses écrits.

ÉRÉMACAUSIE. s. f. (ét. gr., ἠρέμα, peu à peu; καῦσις, combustion). Phys. Altération des matières organiques soustraites aux forces vitales.

EREMBODEGEM. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 31 kilom. de Gand; 4,100 hab.

ÉRÈME. s. m. (étym. gr., ἔρημος, solitaire). Bot. Boîte péricarpienne qui n'a ni valve ni suture.

ÉRÉMÉE. s. f. (ét. gr., ἔρημος, solitaire). Bot. Genre de myrtacées, tribu des leptospermées, établi pour un arbrisseau de l'Australie.

ÉRÉMIAPHILE. s. f. (ét. gr., ἐρημία, solitude; φιλέω, j'aime). Entom. Genre d'orthoptères qui habitent les déserts de l'Égypte et de l'Arabie.

ÉRÉMIAPHILIEN, ENNE. adj. Entom. Qui se rapporte au genre érémiaphile. || ÉRÉMIAPHILIENS. s. m. pl. Groupe d'insectes orthoptères, famille des mantides.

ÉRÉMIE. s. f. (étym. gr., ἐρημία, solitude). Bot. Genre d'éricacées, établi pour sept ou huit espèces du Cap.

— ÉRÉMIE. s. m. Erpét. Genre de sauriens, famille des lézards, établi pour une quinzaine d'espèces de l'Orient et de l'Afrique.

ÉRÉMITE. s. f. (ét. gr., ἔρημος, solitaire). Minér. Phosphate naturel de cérium, de lanthane et de thorine.

* **ÉRÉMITIQUE**. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρημίτης, ermite, fait de ἔρημος, désert). Qui tient de l'ermite, du solitaire. Il aurait bien voulu s'approcher de la table et prendre sa part de cette frairie à la Gargantua si en dehors des sobriétés *érémitiques* de la maison. (Th. Gaut.)

— *Vie érémitique*. Vie que mènent les solitaires dans le désert.

ÉREMNE. s. m. (étym. gr., ἐρεμνὸς, obscur). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour trente et une espèces du Cap.

ÉRÉMOBIE. s. m. (ét. gr., ἔρημος, solitaire; βίος, vie). Ornith. Syn. de FOURNIER.

— ÉRÉMOBIE. s. f. Entom. Genre d'orthoptères de la famille des grilloïdes qui habitent les bords de la Méditerranée.

ÉRÉMODENDRON. s. m. (pr. *é-ré-mo-din-dron*; ét. gr., ἔρημος, solitaire; δένδρον, arbre). Bot. Genre d'arbrisseaux myoporinés, créé pour une espèce de l'Australie.

ÉRÉMODICIE. s. f. (ét. gr., ἔρημος, désert; δίκη, justice). Anc. prat. Péremption d'instance, condamnation par défaut.

ÉRÉMODON. s. m. (ét. gr., ἔρημος, solitaire; ὀδούς, dent). Bot. Genre de mousses acrocarpes haploperistomées, de la tribu des splachnées, des régions froides et tempérées.

ÉRÉMONT. s. m. Techn. Morceau de bois enchâssé sur l'avant-train d'un carrosse, et qui vient embrasser le timon.

ÉRÉMOPHILE. s. m. (ét. gr., ἐρημία, isolement; φίλος, ami). Ichtyol. Genre de malacoptérygiens apodes, famille des anguilliformes.

— Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des myoporinées, qui croissent en Australie.

— ÉRÉMOPHILE. s. f. Ornith. Genre de passereaux, voisin des alouettes.

ÉRÉMOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ἔρημος, désert, isolé; φύλλον, feuille). Bot. Genre de plantes de la famille des verbénacées.

ÉRÉMOSPERMÉ, ÉE. adj. (étym. gr., ἔρημος, solitaire; σπέρμα, semence). Bot. Qui a des spores solitaires. || ÉRÉMOSPERMÉES. s. f. pl. Groupe d'algues.

ÉRÉMOSYNE. s. f. (ét. gr., ἐρημοσύνη, solitude). Bot. Genre de plantes de la famille des saxifragacées, dont l'unique espèce croît en Australie.

ÉRÉMURE. s. m. (étym. gr., ἔρημος, solitaire; οὐρά, queue). Bot. Genre de liliacées anthéricées, établi pour deux espèces qui croissent sur le Caucase.

ÉRÉNÉE. s. f. (ét. gr., εἰρηναῖος, pacifique). Entom. Genre de coléoptères lamellicornes qui vivent au Brésil.

ÉRÉNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *erenare*, formé de *renes*, reins). S'est dit pour Éreinter.

ÉRÉNIQUE. s. f. (du gr. εἰρηνικός, pacifique). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi pour trois espèces du Brésil.

ÉRÈSE. s. m. (ét. gr., ἐρέσσω, je rame). Entom. Genre d'araignées pulmonaires, famille des aranéides.

ÉRÉSICHTHON. Myth. Aïeul maternel d'Ulysse. Ayant abattu un chêne dans un bois sacré, il fut condamné par Cérès à souffrir sans cesse de la faim. Il se dévora lui-même.

ÉRÉSIE. s. f. (ét. gr., ἐρεσία, action de ramer). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, dont l'espèce type habite le Brésil.

* **ÉRÉSIPÉLATEUX, EUSE**. adj. Médec. Qui tient de l'érésipèle. Symptômes, traitement, exanthème érésipélateux. L'exanthème *érésipélateux* peut avoir pour cause l'interruption de la sueur par un refroidissement subit. (Renauld.) Il y a toujours érythème dans les inflammations *érésipélateuses*. (Id.)

— Qui est affecté de l'érésipèle. Être érésipélateux.

— Substantiv. Un érésipélateux. Une érésipélateuse.

* **ÉRÉSIPÈLE**. s. m. (étym. gr., ἐρυσίπελας, même signif.). Médec. Tumeur inflammatoire aiguë, douloureuse, communément plane, superficielle, non circonscrite, qui s'étend en largeur sur quelque point de la surface de la peau, et dont la couleur rose, pourpre ou rouge foncé, passe momentanément au blanc par l'effet d'une compression opérée avec les doigts. Érésipèle bilieux. Érésipèle adynamique. Érésipèle symptomatique. Érésipèle accidentel. L'*érésipèle* est une maladie commune aux deux sexes; néanmoins, les femmes en sont plus souvent atteintes que les hommes. (Renauld.) Les personnes sujettes aux *érésipèles* doivent prendre de grandes précautions pour se garantir du retour de cette affection. (Id.)

— S'est dit autrefois au féminin. Une petite *érysipèle* ou *érésipèle* sur le ventre. (Racine.)

— Art vétér. Maladie qui attaque les mammifères et surtout les bêtes à laine, occasionnée par le passage subit d'une grande chaleur à un grand froid, etc.

— L'Académie donne la préférence à la forme *érésipèle*, tout en faisant observer que *érysipèle* était plus conforme à l'étymologie.

ÉRÉSYPHE. s. m. Bot. V. ÉRYSIPHE.

ÉRÈTE. s. m. Entom. Syn. d'EUNECTE.

ÉRÉTHISÉ, ÉE. adj. Qui est dans un état d'irritation, d'éréthisme. Quand on a soif (et en notre qualité de chasseur nous y avons souvent été exposé), on sent distinctement que toutes les parties inhalantes de la bouche, du gosier et de l'estomac, sont entreprises et *éréthisées*. (Brill.-Sav.)

* **ÉRÉTHISME**. s. m. (ét. gr., ἐρεθισμὸς, ou ἐρέθισμα, fait de ἐρεθίζω, j'irrite). Médec. État d'irritation qui exalte les phénomènes vitaux dans un organe. A l'*éréthisme* qu'elles éprouvent pendant le coït, quelques femmes reconnaissent d'une manière certaine qu'elles sont devenues enceintes. (Cazeaux.)

— État morbide qui résulte d'une excessive irritabilité nerveuse. L'éréthisme accompagne la première période des maladies aiguës. Tant que l'*éréthisme* dure, il n'y a point de crise ni de solution de la maladie à espérer. (Vaidy.) Si l'*éréthisme* se prolonge au delà du terme ordinaire, ou s'il revient, après avoir disparu, c'est d'un très fâcheux augure. (Id.)

— Fig. On nous a faits plus terribles de tout ce qu'il y a de violent dans l'exaltation de la fierté blessée, et dans l'*éréthisme* du désespoir. (De Bonald.) Chez elle, une sensitivité maladive, une sorte d'*éréthisme* cérébral... tous les dons de délicatesse s'unissaient pour la torturer. (De Gonc.)

ÉRÉTHISTIQUE. adj. Méd. Qui produit l'éréthisme.

ÉRÉTHIZON. s. m. (ét. gr., ἐρεθίζω, j'irrite). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des porcs-épics.

ÉRETMOSAURE. adj. (étym. gr., ἐρετμός, rame; σαῦρος, lézard). Erpét. Se dit des sauriens dont les pattes sont propres à la natation. || ÉRETMOSAURES. s. m. pl. Groupe de reptiles sauriens nageurs.

ÉRÉTRIAQUE. adj. 2 g. et s. m. Philos. Qui appartient à l'école philosophique d'Érétrie. Philosophie érétriaque. Doctrines érétriaques. Un érétriaque.

ÉRÉTRIE. Géogr. anc. Ville de l'île d'Eubée, sur la côte O., rivale commerciale de Chalcis. Elle fut ruinée par les Perses, 490 av. J. C., et devint le siège d'une école philosophique qui porta son nom et qui fut fondée par Ménédème. Auj. *Palæo-Castro*.

— Philos. *École d'Érétrie*. École de philosophie qui se rapproche de l'école mégarique.

ÉRÉTRIEN, ENNE. s. Antiq. Habitant, habitante d'Érétrie.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— *Terre érétrienne*. Terre argileuse de couleur cendrée, qu'on tirait du voisinage d'Érétrie, dans l'île d'Eubée. On l'employait autrefois en médecine et en peinture. Citée par Dioscoride et Hippocrate.

ÉREUNÈTE. s. m. (ét. gr., ἐρευνητής, investigateur). Ornith. Genre d'échassiers qui habitent l'Amérique.

ERFURT. Géogr. Ville de la prov. de Saxe (Prusse), sur la Géra, à 136 kil. S.-O. de Magdebourg, ch.-l. de régence, place forte, a une belle cathédrale; son université a été réunie à celle de Halle en 1816. Tissus de laine, rubans, fil, etc. Elle est célèbre par l'entrevue de Napoléon Ier et d'Alexandre en 1808; 53,600 h.

— ERFURT. Régence d'. Division administrative de la Prusse, dans la province de Saxe, au S. de la régence de Mersebourg; 404,000 h. Ch.-l. Erfurt; ville principale, Nordhausen.

ERGASILE. s. m. (ét. gr., ἐργασία, travail). Crust. Genre de crustacés siphonostomes, parasites qui vivent sur les branchies des poissons.

ERGASILIEN, ENNE. adj. Crust. Qui se rapporte au genre ergasile. || ERGASILIENS. s. m. pl. Tribu de crustacés siphonostomes.

ERGASTINES. s. f. pl. (en gr. ἐργαστῖναι). Antiq. gr. Jeunes Athéniennes qui étaient chargées de tisser le *péplos* ou voile de Minerve, pour les grandes panathénées.

ERGASTULAIRE. s. m. Antiq. rom. Geôlier des ergastules, à Rome.

* **ERGASTULE**. s. m. (ét. lat., *ergastulum*, prison où l'on travaille). Antiq. rom. Prison où l'on enfermait les esclaves condamnés pour quelque grand crime. C'était la voix des esclaves dans l'*ergastule*. (G. Flaubert.) Spendius, qui avait passé trois ans dans l'*ergastule*, connaissait imparfaitement les quartiers. (Id.) La destinée, qui avait jeté Épictète dans l'*ergastule* d'un affranchi de Néron, éleva son disciple sur le trône du monde. (P. de St-Victor.)

— ERGASTULES. s. m. pl. Les esclaves enfermés dans cette prison.

ERGATE. s. m. (ét. gr., ἐργάτης, ouvrier). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, qui habitent l'Europe, où ils vivent sur le pin.

ERGATIES. s. f. pl. (pron. *er-ga-ci*; du gr. ἔργον, ouvrage). Antiq. gr. Fêtes qu'on célébrait à Sparte, en mémoire des travaux d'Hercule.

ERGATILE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de rivage.

ERGERON. s. m. Géol. Limon sableux qui recouvre le dépôt caillouteux en Belgique.

ERGINE. s. m. Moll. Nom spécifique d'une espèce du genre argonaute.

* **ERGO**. conj. Log. Mot latin qui signifie *donc*, et qui marquait la conclusion dans le syllogisme, tel que l'employaient les scolastiques. On s'en sert quelquefois encore pour conclure un raisonnement.

— Fam. Il croit que sa fille aime, *ergo* les rendez-vous. (L'Héritier.) Le gant était à vos pieds, *ergo* vous seul aviez le droit de le ramasser et de le rendre. (Mérimée.)

— Se dit substantiv. Les scolastiques ne sortent point de leurs *atqui* et de leurs *ergo*.

> Au-dessus de l'*ergo* Ribaudier en personne
> Estropiait alors un des contes en latin. (Voltaire.)

ERGO-GLU ou **ERGO-GLUC**. s. m. Expression familière dont on se sert pour se moquer des grands raisonnements d'une suite de faits qui n'aboutissent à rien, et qui paraît tirée de cette conclusion des scolastiques : *Ergo glu capiuntur aves*: Donc on prend les oiseaux avec la glu. Cette femme de chambre l'avait dit à cette blanchisseuse, cette blanchisseuse à la nièce, cette nièce à son confesseur, ce confesseur à ce bon religieux, et ce bon religieux qui n'aurait pas voulu mentir au sieur Sigoigne; *ergo-gluc*. (Scarron.)

ERGOLIS. s. m. (pron. *err-go-liss*). Entom. Genre de lépidoptères nymphaliens qui habitent les Indes orientales.

* **ERGOT**. s. m. (ét. inconnue). Protubérance plus ou moins longue et pointue, sorte d'éperon, placé à peu près au milieu du pied

de certains oiseaux, du côté interne. Un ergot de coq

— Fig. et fam. *Se lever sur ses ergots, se tenir sur ses ergots, monter sur ses ergots.* Parler avec colère et d'un ton fier et élevé.

— Nom donné aux ongles des doigts imparfaitement développés chez certains mammifères, et qui se trouvent en général placés derrière les autres. Les ongles des doigts rudimentaires du cochon domestique et des ruminants sont des *ergots*. (Cloquet.)

— Fig.

> Le saint père avait en ce temps
> Baisé l'*ergot* de messer Satan. (Voltaire.)

— Arg. *Se fendre l'ergot.* S'enfuir.

— Agric. Production végétale en forme d'éperon ou de corne qui vient sur les épis de

Ergot : *a*, grain de seigle ergoté ; *b*, épillet ergoté ; *c*, épi portant quelques grains ergotés.

quelques graminées, principalement sur ceux de seigle, et dont l'usage alimentaire a souvent déterminé en certains pays des épidémies meurtrières.

— Anat. *Ergot de Morand.* Tubercule médullaire qu'on observe dans la cavité ancyroïde ou digitale. || Les ventricules latéraux du cerveau.

— Art vétér. Portion de corne située au milieu du fanon, derrière le boulet du cheval.

— Bot. *Ergot de coq.* Espèce d'alisier.

— Hortic. Portion de branche morte qui reste sur les arbres fruitiers, comme il arrive souvent aux branches qui ont été écussonnées.

— Médec. Maladie occasionnée par l'usage du seigle ergoté. On l'appelle aussi *ergotisme*. || Nécrose ; mal des ardents.

— Techn. Saillie laissée sur les jantes des volants ou des roues d'engrenage pour aider à les assembler.

— Véner. Nom donné aux ongles de surcroît d'un chien. Aux sangliers, on les nomme les *gardes* ; aux cerfs, les *os*.

— Zool. Corne molle ou tumeur sans poil que portent entre les jambes certains animaux à pieds fourchus.

*** ERGOTAGE.** s. m. V. ERGOTERIE.

***ERGOTÉ, ÉE.** adj. Qui est pourvu d'ergots. Un coq bien ergoté.

— Armé d'éperons en forme d'ergots.

> Se sent encor diffamer les cotes
> Par deux talons de pointes *ergotés*. (J.-B. Rouss.)

— Fig. et fam. Qui a de bons moyens de défense ou d'attaque, qui entend bien ses intérêts. Homme ergoté ; journaliste, plaideur bien ergoté.

— *Chien ergoté.* Chien qui a un ongle de surcroît au dedans et au-dessus du pied.

— Bot. *Seigle ergoté.* Seigle dont les grains sont attaqués de la maladie appelée *ergot*. Les grains *ergotés* se rompent facilement et se cassent net, en faisant un petit bruit, comme une amande sèche. (Renauld.) En examinant une grande quantité de grains de seigle *ergoté*, Tillet s'aperçut que plusieurs contenaient un ver à peine sensible à l'œil nu, qu'il crut y avoir pris naissance et qui s'y nourrissait. (Id.)

ERGOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ergoter. S'empl. adjectiv. Hortic. Arbre ergoté.

*** ERGOTER.** v. n. 1re conj. (du lat. *ergo*, donc). Se dit de ceux qui argumentent avec la forme du syllogisme, qui est la plus fréquente dans les écoles. Ils ont longtemps *ergoté* sur cette proposition en Sorbonne. (Trév.)

— Fig. et fam. Pointiller, chicaner, contester mal à propos et avec importunité. Ces deux hommes ne peuvent s'accorder ; ils sont toujours à *ergoter* l'un contre l'autre. (Trév.)

— Fig. et fam. *Il ergote sur tout.* Il trouve à redire à tout.

ERGOTER. v. a. 1re conj. Hortic. Débarrasser de ses ergots. Ergoter un pêcher, un prunier.

*** ERGOTERIE.** s. f. (rad. *ergoter*). Fam. Chicane, observation vétilleuse, mauvaise contestation sur des bagatelles. Tandis que duraient ces petites *ergoteries*, et que les jours se passaient à disputer, à marmotter des prières, il m'arriva une petite vilaine aventure assez dégoûtante. (J.-J. Rouss.)

*** ERGOTEUR, EUSE.** s. (rad. *ergoter*). Celui, celle qui dispute sur les choses les plus simples, et qui enveloppe des formes de l'argumentation les niaiseries les plus vulgaires. Il est familier. C'est un *ergoteur* d'école qui sait en quoi deux sens se contredisent, et non pas en quoi ils s'accordent. (Cormenin.)

— Adjectiv. Un homme ergoteur.

ERGOTINE. s. f. Chim. Matière nauséabonde qu'on extrait du seigle ergoté.

ERGOTININE. s. f. Chim. Corps retiré de l'ergot du seigle, et qui n'a pas les propriétés du seigle ergoté.

ERGOTIS. s. m. pl. (pr. *err-go-ti* ; rad. *ergoter*). Chicanes théologiques.

ERGOTISER. v. n. 1re conj. Ergoter. Peu usité.

ERGOTISME. s. m. Manie d'ergoter, de se servir des arguments en forme ; sophisme. Je crois que ces *ergotismes* en sont cause. (Mont.) Si chaque ergoteur se disait : Dans quelques années, personne ne se souciera de mes *ergotismes*, on ergoterait beaucoup moins. (Volt.)

> Il est profond dans l'art de l'*ergotisme*,
> En quatre parts il vous coupe un sophisme. (Volt.)

ERGOTISME. s. m. (rad. *ergot*). Méd. Ensemble des accidents qui caractérisent la maladie produite par le seigle ergoté. Ergotisme convulsif. Ergotisme gangreneux. Les principaux symptômes de l'*ergotisme* sont la gangrène des doigts et des orteils, quelquefois même des pieds et des mains. (Chomel.)

ERGOTISTE. adj. 2 g. Qui a rapport à la manie d'ergoter.

— ERGOTISTE. s. m. Celui qui a l'habitude, la manie d'ergoter. Je trouve les *ergotistes* plus tristement encore inutiles que les poètes. (Montaigne.)

ERGUÉ-ARMEL. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Quimper (Finistère) ; 2,800 hab.

— ERGUÉ-GABÉRIC. Bourg du cant. et de l'arr. de Quimper (Finistère). Céréales, cidre, fourrages ; 2,300 hab.

ERHMANN (Frédéric-Louis). Physicien, 1741-1799, inventeur des lampes à air inflammable. Il a écrit : *Description des lampes à air inflammable ; Observations sur les montgolfières.*

ÉRIACHNE. s. f. (pr. *é-ri-akne* ; étym. gr., ἔριον, laine ; ἄχνη, duvet). Bot. Genre de graminées de la tribu des avénacées, qui croissent en Australie.

ÉRIAL. s. m. Agric. Sorte de charrue sans avant-train, ou araire, usitée dans le Berri.

ÉRIANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔριον, laine ; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a des fleurs velues, dont les baies extérieures sont garnies de poils épais.

— ÉRIANTHE. s. m. Genre de graminées andropogonées, établi pour une vingtaine d'espèces répandues dans le bassin de la Méditerranée, l'Amérique, l'Inde, le Cap et l'Australie.

ÉRIANTHÈRE. s. f. (ét. gr., ἔριον, laine ; fr. *anthère*). Bot. Genre de plantes acanthacées qui croissent dans l'Inde.

ÉRIBERT. Archevêque de Milan, mort en 1045, fut le lieutenant de l'empereur Conrad II en Italie, souleva contre lui la noblesse de Lombardie, fut battu et jeté en prison par Conrad. Il s'échappa, lutta alors contre l'empereur et inventa le carroccio, pour donner plus de force aux milices milanaises.

ÉRIBLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'arroche, en Guyenne.

ÉRIC, *l'Enfant.* Roi de Danemark, mort en 860, fut converti par saint Anschaire, et devint le protecteur du christianisme. || ÉRIC Ier, *le Bon.* Roi de Danemark, mort en 1003, fonda les *ghildes* ou *corporations.* || ÉRIC IV, *Plogpenning* (impôt de la charrue). Roi de Danemark, mort en 1250 ; soutint contre ses frères de longues luttes qui épuisèrent ses ressources, au point de l'obliger à établir une taxe sur les charrues. Ses sujets se soulevèrent ; son frère Abel l'attira dans une embuscade, où il fut tué. || ÉRIC V, *Glipping* (clignant de l'œil). Roi de Danemark, mort en 1286. Il triompha d'un prétendant appelé aussi Éric, et accorda à la noblesse et au clergé le droit de justice. Il fut tué près de Viborg, par des partisans de Waldemar, duc de Slesvig, son antagoniste. || ÉRIC VI, *Menved* (homme de parole). Mort en 1319, soutint contre Haquin, roi de Norvège, une guerre de 19 ans. || ÉRIC VII, roi de Danemark. V. ÉRIC XIII, roi de Suède. || ÉRIC VIII, *le Victorieux.* Roi de Suède au Xe siècle, désintéressa son neveu Styrbjorn, qui réclamait le royaume, en lui donnant soixante vaisseaux, et n'en fut pas moins attaqué par lui avec le secours des Danois. Il le battit et le tua près d'Upsal en 983, chassa le roi de Danemark de ses États, et réunit sur sa tête les deux couronnes. Il créa, dit-on, le titre d'*iarl.* || ÉRIC IX, *le Saint.* Roi de Suède et de Danemark, mort en 1160, fit bâtir des églises, convertit au christianisme les idolâtres de la Finlande. Apprenant la prise d'Upsal par le prince danois Magnus, il marcha à l'ennemi et fut tué sur le champ de bataille. || ÉRIC X, *Arsaeli-konung* (roi des bonnes années). Roi de Suède, 1210-1216, était fils de Canut et petit-fils de saint Éric. Il se fit, le premier, sacrer par les évêques, il étendit leurs privilèges. Son mariage avec Rikissa, sœur de Waldemar II, roi de Danemark, réconcilia les deux pays, qui se combattaient depuis plusieurs générations. || ÉRIC XI, *le Bègue.* Roi de Suède, 1222-1252, réforma les mœurs du clergé au concile de Skenninge, 1248, et mourut sans laisser d'héritier direct. || ÉRIC XII. Roi de Suède et de Norvège, 1344-1359, lutta contre son père Magnus II, partagea le royaume avec lui et fut probablement empoisonné. || ÉRIC XIII, *le Poméranien.* Roi de Suède, 1382-1459, succéda en 1412 à sa tante Marguerite Waldemar, comme roi des trois royaumes scandinaves, excita le mécontentement par son mauvais gouvernement, et fut déposé par ses sujets. Il a écrit l'histoire des rois de Danemark jusqu'en 1288. || ÉRIC XIV. Roi de Suède, fils de Gustave Vasa, 1533-1577, gouverna d'abord avec sagesse, mais bientôt eut des accès de folie, fut battu par les Danois, menaça la vie de ses frères Jean et Charles, qui le déposèrent, 1568 ; il fut empoisonné après neuf ans de captivité.

ÉRICA. s. f. (mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre bruyère.

ÉRICACÉ ou **ÉRICINÉ, ÉE.** adj. (du lat. *erice, erices,* bruyère). Bot. Qui ressemble à une bruyère.

Éricacée : *a*, bruyère ; *b*, anthère ; *c*, pistil.

— ÉRICACÉES ou ÉRICINÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, monopétales, à étamines périgynes, renfermant les bruyères en particulier. Les baies d'un grand nombre d'éricacées sont alimentaires, ont une saveur agréable et un peu styptique.

ÉRICAMÉRIE. s. f. (ét. gr., ἐρείκω, je brise ; μερίς, partie). Bot. Genre de composées astéroïdées, qui habitent l'Amérique boréale.

ÉRICATE. s. m. (ét. gr., ἐρείκω, je brise). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, établi pour une seule espèce du Sénégal.

ÉRICÉ. s. m. Vitic. Cépage du département de Meurthe-et-Moselle.

ÉRICÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'ÉRICACÉ.

ÉRICÉTIN, INE. adj. (du lat. *erice,* bruyère). Botan. Qui croît dans les landes et les bruyères.

ÉRICHTE. s. m. (de *Érichthon,* n. myth.) Crust. Genre de stomapodes dont les espèces se trouvent dans les mers des pays chauds.

ÉRICHTHON. Myth. Magicienne de Thessalie. || Une des Furies.

ÉRICHTHONIUS. Roi d'Athènes, successeur d'Amphictyon, au XVIe siècle av. J.-C. On lui attribue l'invention des chars. Il dédia à Minerve, dans l'Acropole, une statue de bois qui est le plus ancien monument connu de la sculpture grecque.

— ÉRICHTHONIUS. Roi de Troie, frère d'Ilus, successeur de Dardanus, son père, au XVe siècle av. J.-C. Il fut le père de Tros.

— ÉRICHTHONIUS. Astron. Nom de la constellation du Cocher. La douzième des vingt et une constellations septentrionales.

ÉRICHTIEN, ENNE. adj. Crust. Qui se rapporte au genre érichte. || ÉRICHTIENS. s. m. pl. Tribu de crustacés stomapodes ayant pour type le genre érichte.

ÉRICHTONIE. s. f. (d'*Érichthon,* n. myth.). Crust. Genre de crustacés de la famille des crevettines, dont l'unique espèce habite les côtes de la Bretagne.

ÉRICIBE. s. f. Bot. V. ÉRICYBE.

ÉRICICOLE. adj. (ét. lat., *erice,* bruyère ; *colo,* je cultive). Zool. Qui vit dans les bruyères.

— ÉRICICOLE. s. m. Entom. Groupe de lépidoptères du genre satyre, dont l'espèce type habite le midi de la France.

ÉRICINE. s. f. (du lat. *erice,* bruyère). Chim. Matière colorante d'un beau jaune clair, obtenue en faisant bouillir des branches écrasées et pulvérisées de bruyère ou de peuplier.

ÉRICINÉ, ÉE. adj. Bot. V. ÉRICACÉ.

ÉRICINELLE. s. f. (dimin. du lat. *erice,* bruyère). Bot. Genre d'éricacées, établi pour deux espèces d'arbustes de Madagascar et de la Cafrerie.

ÉRICINOL. s. m. Chim. Substance extraite de l'éricoline.

ÉRICINONE. s. f. Chim. Corps produit par la distillation sèche des plantes de la famille des éricacées.

ÉRICITE. s. f. (ét. lat., *erice,* bruyère). Géol. Empreinte fossile de feuilles de bruyères.

ÉRICOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρείκη, bruyère ; εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à la bruyère.

ÉRICOLINE. s. f. (ét. lat., *erice,* bruyère). Chim. Substance résineuse des bruyères.

ÉRICOPHILE. adj. 2 g. (étymol. gr., ἐρείκη, bruyère ; φιλέω, j'aime). Bot. Qui croît sur les bruyères.

ÉRICSSON (John). Ingénieur suédois, né dans le Vermeland, 1803-1869. En 1829, il fit une machine à vapeur qui atteignait la vitesse de 50 milles à l'heure ; il passa aux États-Unis et y devint bientôt célèbre ; on lui doit une machine à air chaud, avec laquelle il fit marcher un navire de 2,200 tonneaux sans le secours de la vapeur. Lorsque la guerre civile éclata, il construisit la fameuse batterie du *Monitor*, qui a servi de modèle aux vaisseaux défendus par une tour mobile, armée de gros canons.

ÉRICULE. s. m. (dimin. du lat. *erinaceus*, hérisson). Mamm. Genre de mammifères carnassiers intermédiaire entre les hérissons et les tenrecs.

ÉRICYBE. s. f. (ét. gr., ἔριον, laine ; κύβη, tête). Bot. Genre de plantes, voisin des convolvulacées, établi pour une douzaine d'espèces de l'Inde.

ÉRICYBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre éricybe. || ÉRICYBÉS. s. m. pl. Groupe d'arbrisseaux ayant pour type le genre éricybe.

ÉRICYDNE. s. m. (ét. gr., ἐρι, préf. augment. ; κυδνός, glorieux). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants de la famille des chalcidiens.

*** ÉRIDAN.** s. m. Astron. La troisième des quinze constellations méridionales, placée au-dessous de la Baleine, et composée de quatre-vingts étoiles.

ÉRIDAN. Géogr. anc. Fleuve d'Italie, ainsi nommé de la chute d'Éridan, ou Phaéton, précipité dans ses eaux. C'est aujourd'hui le Pô. Virgile le nomme le roi des fleuves et lui donne des cornes dorées. || Ruisseau qui se jetait dans l'Ilissus, au-dessus d'Athènes. || Rivière du Nord, citée par Hérodote, qui parle de l'ambre recueilli près de son embouchure ; c'est peut-être la Vistule.

ÉRIDELLE. s. f. Techn. Sorte d'ardoise étroite et longue qui a deux côtés taillés et les deux autres bruts.

ÉRIE. s. f. (ét. gr., ἔριον, laine). Bot. Genre d'orchidées malaxidées originaire de l'Asie.

ÉRIÉ. Géogr. Lac de l'Amérique du Nord, borné au N. par le Canada, à l'E., au S. et à l'O. par les États-Unis, dans lesquels il baigne les États de New-York, Pennsylvanie, Ohio et Michigan ; 450 kil. de long et 90 de large. La navigation de l'Érié est très active, mais elle est dangereuse au N. à cause des rochers, et interrompue par la glace pendant l'hiver. Les villes principales de ses bords sont : Buffalo, Érié, Painesville, Cleveland et Croghausville. Au commencement du XIXe siècle, il fut le théâtre de nombreux faits d'armes dans la dernière guerre entre les Américains et les Anglais ; une flotte anglaise y fut prise le 10 septembre 1813.

— ÉRIÉ (Canal). Canal entre Buffalo, sur le lac Érié, et Albany, sur l'Hudson ; 500 kil. de long, 13 mètres 33 de large, 1 mètre 33 de profondeur. Il a coûté 45 millions, et fut construit de 1822 à 1825.

ÉRIEN. s. m. Hist. relig. Partisan de la secte d'Érius.

ÉRIÈNE. s. f. Relig. pers. Nom de l'Éden d'Ormuzd, dans le Zend-Avesta.

ÉRIESTHE. s. f. (ét. gr., ἔριον, laine ; ἐσθής, vêtement). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, créé pour trois espèces du Cap.

ÉRIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Ériger. S'emploie adjectiv. Les empereurs furent presque les seuls dont les cendres reposèrent dans les monuments *érigés* à Rome. (Volt.) Ce nouveau duché fut *érigé* en royaume en 1701, sous l'aïeul du grand Frédéric. (Chateaub.)

ÉRIGÈNE (Jean Scot). Philosophe irlandais, né dans l'île d'Érin, vers le commencement du IXe siècle, mort vers 875. Il vint à la cour de Charles le Chauve et vécut dans son intimité comme jadis Alcuin dans celle de Charlemagne. Le plus important de ses ouvrages est le *De Divisione naturæ*, un des monuments les plus remarquables de la philosophie scolastique. Le panthéisme de Scot Érigène n'a pas été réfuté de son temps, parce que personne ne l'a compris. Érigène soutint la thèse de l'absolue liberté de l'homme, et effraya par ses hardiesses au sujet de la grâce. Scot Érigène a écrit en outre un assez grand nombre d'opuscules de divers genres.

ÉRIGÉNIE. s. f. Bot. Genre d'ombellifères

[illegible] une plante qui croît dans [illegible] l'Amérique boréale.

***ÉRIGER** v. a. [illegible] (du lat. *erigere*. On [illegible] les voyelles [illegible]. Bossuet [illegible] construire. Ériger un [illegible] Autrefois saint Louis [illegible] lutrin. (Boileau.)

— Le plus souvent une idée de [illegible] s'ajoute au sens. Ériger un mausolée, une statue, [illegible] ment [illegible] quelque grand personnage. [illegible] Bossuet. On [illegible] statues de seize coudées [illegible] représentant le peuple d'Athènes [illegible] de Byzance et de Périnthe. (Barthelemy.)

— Fig. [illegible] d'un ouvrage d'esprit, d'une publication importante. Concevez combien de siècles exige la lenteur de l'esprit humain pour [illegible] un tel monument aux sciences. (Volt.)

— [illegible] Ériger avec pompe.

— [illegible] Ériger sur une place publique.

— Instituer, établir. Les papes avaient *érigé* ces tribunaux par politique. (Volt.)

— *Ériger en.* Donner le titre, les privilèges de. Ériger une terre en comté, en marquisat, en duché. Ériger une église en cathédrale. Le pape ne peut *ériger* une église en cathédrale ou métropolitaine sans le consentement du prince. [illegible] *Ériger [illegible] fonction en titre d'office.* Faire d'une commission, d'une fonction amovible, une charge inamovible.

— Fig. Et bientôt en oracle on *érigea* ma voix. (Racine.) Chacun veut en sagesse *ériger* sa folie. (Boileau.) L'argent en honnête homme *érige* un scélérat. (Id.) L'oisiveté *érige* bien des gens en mauvais poètes. (St-Évrem.) On reconnaissait [illegible] l'homme pénétré de soi-même, qui *érige* les convenances en principe. (H. Taine.)

— **S'ÉRIGER.** v. pron. S'attribuer une autorité, un droit, une qualité qu'on n'a pas ou qui ne convient pas. S'ériger en auteur, en savant, en censeur, en critique, en bel esprit, en réformateur, etc. Quand des Costard et des Ménage *s'érigent* en grands personnages, on en rit. (Boil.) On n'aura pas la présomption de *s'ériger* en juge de ce grand procès. (Raynal.)

— Être érigé. Cette maison s'érige rapidement.

ÉRIGÈRE ou **ÉRIGÉRON.** s. m. (ét. gr., ἦρ, de bonne heure; de ἦρ ou ἔαρ, printemps, γέρων, vieillard). Bot. Genre de composées astérées, vulgairement nommé *seneçon.* L'érigère fournit, quand on le brûle, une grande quantité de potasse.

ÉRIGÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un érigère.

★ **ÉRIGNE** ou **ÉRINE.** s. f. (ét. vieux fr., *aragne,* araignée). Chir. Instrument formé d'une tige [illegible] dont les extrémités [illegible] recourbées en crochets. [illegible] On se sert de l'érigne dans des dissections délicates et dans quelques opérations chirurgicales, pour écarter certaines parties que l'instrument tranchant doit ménager; on s'en sert aussi dans la résection des amygdales.

★ **ÉRIGONE.** s. f. (d'*Érigone,* nom myth.). Astron. Nom de la constellation de la Vierge.

— Arachn. Syn. d'ARGUS.

— Entom. Genre de diptères de la famille des calyptérées, tribu des entomobies, établi pour huit espèces.

ÉRIGONE. Myth. Fille d'Icarius et sœur de Pénélope, fut aimée de Bacchus. Elle se pendit en apprenant la mort de son père, tué par des bergers; Jupiter la plaça dans la constellation de la Vierge.

— ÉRIGONE. Fille d'Égisthe et de Clytemnestre, devint prêtresse de Diane, après la mort de ses parents.

— ÉRIGONE. La 163e planète télescopique, découverte le 26 avril 1876 par M. Perrotin.

ÉRIGONIDE. adj. (ét. fr., *érigone;* gr. εἶδος, aspect). Arachn. Qui se rapporte au genre érigone. || ÉRIGONIDES. s. f. pl. Tribu d'aranéides ayant pour type le genre érigone.

ÉRIGONIEN, ENNE. adj. Astron. Se dit de la constellation de la Canicule, qui est près de celle d'Érigone.

ÉRIMANTE. s. f. Hortic. Tulipe rouge à feuilles vertes et jaunes.

ÉRIMATALIE. s. f. Bot. Syn. d'ÉRICYBE.

ÉRIMOÏDES. s. m. pl. Pathol. [illegible] dépôt qui se forme dans l'urine.

ÉRIN. Géogr. anc. Ancien nom de l'Irlande.

ÉRINACE. s. m. (ét. lat., *erinaceus,* hérisson). Bot. Genre de papilionacées, tribu des lotées, établi pour un petit arbrisseau de la péninsule ibérique, et cultivé dans les jardins [illegible]

ÉRINACÉ, ÉE. [illegible] (du lat. *erinaceus,* hérisson). Mamm. Qui ressemble au hérisson.

— ÉRINACÉE. s. f. Bot. Genre de floridées, voisin des delessériées.

ÉRINACÉIDE, ÉE. [illegible] (étym. lat. *erinaceus,* hérisson; gr. εἶδος, aspect). Mamm. Qui ressemble à [illegible] ÉRINACÉIDES s. m. pl. Tribu de mammifères insectivores ayant pour type le genre hérisson.

ÉRINE. s. f. (du grec ἐρινεός, figuier). Bot. Genre de scrofulariées gratiolées, dont on ne connaît qu'une seule espèce des Alpes.

ÉRINÉE. s. f., **ÉRINÉON** s. m., ou **ÉRINOSE.** s. f. Bot. Genre de champignons hyphomycès qui vivent sur les feuilles des plantes et nuisent à leurs fonctions.

ÉRINIE. s. f. Bot. Syn. de CAMPANULE.

ÉRINITE. s. f. (de *Érin,* anc. nom de l'Irlande). Minér. Arséniate de cuivre naturel.

ÉRINNE. Femme poète, née à Téos, contemporaine et amie de Sapho, mourut à dix-neuf ans laissant des poèmes, dont le plus connu était intitulé *la Quenouille.*

ÉRINNYE ou **ÉRINNYS.** Myth. La première des Furies. || S'applique à toutes les Furies en général. Les Erinnyes.

ÉRIOBOTRYE. s. f. (ét. gr., ἔριον, laine; βότρυς, grappe). Bot. Genre de pomacées appelé vulgairement *néflier du Japon;* on en connaît quatre espèces, de la Chine, du Japon et du Népaul.

ÉRIOCACHRYDE. s. f. Bot. Syn. de MAGYDARIS.

ÉRIOCALICÉ, ÉE. adj. (étym. gr., ἔριον, laine, fr. *calice*). Bot. Qui a le calice velu.

ÉRIOCALIE. s. f. Bot. Syn. d'ACTINOTE.

ÉRIOCALYX. s. m. Bot. Syn. d'ASPALATHE.

ÉRIOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔριον, laine; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits velus.

— ÉRIOCARPE. s. m. Genre de composées, tribu des astérées, qui habite l'Amérique du Nord.

ÉRIOCARPHE. s. f. Bot. Syn. de MONTAGNEA.

ÉRIOCAULE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔριον, laine; καυλός, tige). Bot. Qui a la tige velue.

— ÉRIOCAULE. s. m. Bot. Genre type de la famille des ériocaulées, renfermant près de cent trente espèces de plantes herbacées croissant dans les terrains marécageux.

ÉRIOCAULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un ériocaule. || ÉRIOCAULÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones ayant pour type le genre ériocaule.

ÉRIOCAULONÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'ÉRIOCAULÉ.

ÉRIOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔριον, laine; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête velue.

— ÉRIOCÉPHALE. s. m. Bot. Genre de composées anthémidées, établi pour une vingtaine d'espèces du Cap.

ÉRIOCÉPHALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un ériocéphale.

ÉRIOCÈRE. s. f. (ét. gr., ἔριον, laine; κέρας, corne). Entom. Genre de diptères némocères, de la tribu des tipulides, établi pour une espèce du Brésil.

ÉRIOCHILE s. m. (pr. *é-ri-o-kile;* ét. gr., ἔριον, laine; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre d'orchidées aréthusées, établi pour une espèce de l'Australie.

ÉRIOCHLOÉ. s. f. (pr. *é-ri-o-klo-é;* ét. gr., ἔριον, laine; χλόη, herbe). Bot. Genre de graminées agrostidées, établi pour une dizaine d'espèces de l'Amérique et de l'Asie.

ÉRIOCHRYSIDE. s. f. (ét. gr., ἔριον, duvet; χρυσός, or). Bot. Genre de graminées andropogonées, établi pour une herbe de l'Amérique tropicale.

ÉRIOCLADE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔριον, duvet; κλάδος, rameau). Bot. Qui a les rameaux velus.

ÉRIOCLADIE. s. f. (rad. *érioclade*). Bot. Genre de composées sénécionées, établi pour une espèce de l'Australie.

ÉRIOCLINE. s. f. Bot. Syn. d'OSTÉOSPERME.

ÉRIOCNÈME. s. f. (ét. gr., ἔριον, duvet; κνήμη, jambe). Bot. Genre de mélastomacées, établi pour des espèces qui croissent au Brésil.

ÉRIOCOME. s. m. (ét. gr., ἔριον, duvet; κόμη, chevelure). Bot. Syn. de MONTAGNEA.

ÉRIOCYCLE. s. f. (ét. gr., ἔριον, duvet; κύκλος, cercle). Bot. Genre d'ombellifères, tribu des sésélinées, créé pour une espèce qui croît sur l'Himalaya.

ÉRIODE. s. m. (ét. gr., ἐριώδης, laineux). Mamm. Singe du Brésil ayant les narines ouvertes inférieurement comme les catarrhiniens.

ÉRIODENDRE ou **ÉRIODENDRON.** s. m. (étym. gr., ἔριον, laine, δένδρον, arbre). Bot. Genre de sterculiacées bombacées, établi pour sept ou huit espèces des contrées tropicales de l'Amérique et de l'Asie.

ÉRIODERME. s. m. (ét. gr., ἔριον, duvet; δέρμα, peau). Bot. Genre de lichens, créé pour une espèce qui croît à l'île de la Réunion.

ÉRIODINE. s. f. (ét. gr., ἐριώδης, laineux). Bot. Genre de synanthérées de la famille des corymbifères, renfermant un arbuste du Cap de Bonne-Espérance.

ÉRIODONTE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔριον, laine; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Bot. Qui a les dents du calice velues.

— ÉRIODONTE. s. m. Entom. Genre d'araignées, de l'Australie.

ÉRIOGASTRE. s. m. (ét. gr., ἔριον, duvet, γαστήρ, ventre). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour trois espèces de l'Europe || Genre de diptères brachocères, détaché du genre empis.

ÉRIOGLOSSE. s. f. (ét. gr., ἔριον, duvet; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de sapindacées, établi pour une espèce qui croît à Java

ÉRIOGONE. s. m. (ét. gr., ἔριον, duvet; γόνυ, angle). Bot. Genre de polygonées de l'Amérique du Nord.

ÉRIOGONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre ériogone. || ÉRIOGONÉES s. f. pl. Tribu de polygonées.

ÉRIOGYNIE. s. f. Bot. Syn. de LUTKÉE.

ÉRIOLÈNE. s. f. (ét. gr., ἔριον, laine; λαῖνα, tunique). Bot. Genre de buettnériacées, comprenant trois espèces d'arbres qui croissent dans l'Inde.

ÉRIOLÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre ériolène. || ÉRIOLÉNÉES. s. f. pl. Tribu de buettnériacées ayant pour type le genre ériolène.

ÉRIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἔριον, duvet; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer les épaisseurs des fibres les plus déliées.

ÉRIOMYS. s. m. Mamm. Syn. de CHINCHILLA.

ÉRIOPAPPE. s. m. Bot. Syn. de BLÉPHARIPAPPE.

ÉRIOPE. s. f. (ét. gr., ἔριον, duvet; πούς, pied). Bot. Genre de labiées plectranthées, établi pour une douzaine d'espèces du Brésil.

— ÉRIOPE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des hadénides.

ÉRIOPELTASTE. s. m. (ét. gr., ἔριον, duvet; πελταστής, couvert d'un bouclier). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, établi pour une seule espèce.

ÉRIOPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔριον, duvet; fr. *pétale*). Bot. Qui a les pétales velus.

— ÉRIOPÉTALE. s. m. Genre d'asclépiadées céropégiées de l'Inde.

ÉRIOPHORE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔριον, duvet; φέρω, je porte). Bot. Qui est chargé de poils laineux.

— ÉRIOPHORE. s. m. Genre de cypéracées, établi pour une quinzaine d'espèces qui croissent dans les endroits marécageux de l'Europe et de l'Amérique.

ÉRIOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔριον, duvet; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles velues.

— ÉRIOPHYLLE. s. m. Syn. de BAHIA.

ÉRIOPHYTE. s. m. (ét. gr., ἔριον, duvet; φυτόν, plante). Bot. Genre de labiées ballotées, établi pour une seule espèce de l'Inde.

ÉRIOPILE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔριον, laine; πῖλος, feutre). Bot. Qui a les fruits velus.

ÉRIOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔριον, duvet; πούς, ποδός, pied). Hist. nat. Qui a les pattes ou les pédicules velus.

ÉRIOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔριον, duvet; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes velues.

— ÉRIOPTÈRE. s. m. Entom. Genre de diptères némocères, famille des tipulaires, établi pour quinze espèces de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

ÉRIOSÈME. s. f. (ét. gr., ἔριον, duvet; σῆμα, étendard). Bot. Genre de papilionacées phaséolées, établi pour une quinzaine de plantes du Cap et des régions tropicales.

ÉRIOSOLÈNE. s. m. (ét. gr., ἔριον, duvet; σωλήν, tube). Bot. Genre de daphnacées peu connu.

ÉRIOSOME. s. m. (ét. gr., ἔριον, duvet; σῶμα, corps). Bot. Genre d'hémiptères homoptères de la famille des aphidiens || Genre de diptères brachocères, tribu des vésiculeux du Brésil.

ÉRIOSPERME. adj. 2 g. (étym. gr., ἔριον, duvet; σπέρμα, semence). Bot. Qui a les graines velues.

— ÉRIOSPERME. s. m. Genre de plantes du Cap, placé soit parmi les liliacées, soit parmi les broméliacées, et établi pour une douzaine d'espèces.

ÉRIOSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre ériosperme. || ÉRIOSPERMÉES. s. f. pl. Groupe de plantes smilacées ayant pour type le genre ériosperme.

ÉRIOSPHÈRE. s. f. (ét. gr., ἔριον, duvet; σφαῖρα, sphère). Bot. Genre de composées sénécionées, établi pour six espèces du Cap.

ÉRIOSTACHYÉ, ÉE. adj. (pr. *é-ri-o-sta-ki-é;* ét. gr., ἔριον, laine; στάχυς, épi). Bot. Qui a des fleurs disposées en épis velus.

ÉRIOSTÈME. s. m. (étym. gr., ἔριον, duvet; στήμων, étamine). Bot. Genre de la famille des diosmées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

ÉRIOSTÉMONE. adj. 2 g. (rad. *ériostème*). Bot. Qui a les étamines velues.

ÉRIOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., ἔριον, duvet; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche ou l'ouverture velue.

— ÉRIOSTOME. s. m. Bot. Genre de plantes labiées.

ÉRIOSTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔριον, duvet; fr. *style*). Bot. Qui a le style velu.

ÉRIOSYNAPHE. s. f. (ét. gr., ἔριον, duvet, συναφή, liaison). Bot. Genre d'ombellifères peucédanées, établi pour une espèce des bords du Volga.

ÉRIOTHÈQUE s. m. (ét. gr., ἔριον, duvet; θήκη, boîte). Bot. Genre de sterculiacées bombacées, établi pour deux espèces du Brésil.

ÉRIOTHRIX s. m. (ét. gr., ἔριον, duvet; θρίξ, poil). Entom. Genre d'insectes diptères.

— Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour une plante suffrutescente de l'île Maurice.

ÉRIOX. s. m. Ichtyol. Poisson du genre saumon.

— Bot. Plante de la Jamaïque.

ÉRIPE. s. m. (ét. gr., ἐρι, préf. exprimant le superlatif, πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour deux espèces du Mexique.

— Arachn. Espèce d'araignée du Brésil.

ÉRIPHE. s. m. (ét. gr., ἔριφος, chevreau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi pour trois espèces du Mexique et du Brésil.

ÉRIPHIE. s. f. (ét. gr., ἐρίφιον, petit chevreau). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des muscides, établi pour une espèce trouvée au Mont-Cenis à la fin de juillet.

— Bot. Syn. de BESLÉRIE.

— Crust. Genre de décapodes brachyures, dont une espèce, l'ériphie à front épineux, se trouve sur les côtes de France.

ÉRIPHYLE. Femme d'Amphiaraüs, un des sept chefs qui assiégèrent Thèbes. Son mari s'était caché pour ne pas aller au siège, ou il savait qu'il périrait. Ériphyle découvrit sa retraite à Polynice pour un collier d'or. Alcméon, son fils, la tua pour venger son père.

ÉRIRHIN. s. m. ou **ÉRIRHINE.** s. f. (ét. gr., ἐρι, préf. augment., ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour soixante espèces.

ÉRIRHINIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *érirhin;* gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un érirhin. || ÉRIRHINIDES s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, formée aux dépens des charançons.

ÉRIRHIPIDE. s. f. (ét. gr., ἐρι, préf. augment.; ῥιπίς, éventail). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, établi pour une dizaine d'espèces du Mexique.

ÉRIS. Myth. Nom grec de la Discorde.

ÉRISMATURE. s. m. Ornith. Genre de palmipèdes, voisin des macreuses, et dont l'espèce type est le canard à tête blanche

ÉRISMATURINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui se rapporte au genre érismature || ÉRISMATURINÉES. s. f. pl. Groupe d'anatinées, ayant pour type le genre érismature

ÉRISME. s. m. (du gr. ἔρισμα, querelle, objet de discussion). Bot. Rachis des plantes graminées. || Genre de vochysiacées, établi pour cinq ou six espèces d'arbres des forêts de la Guyane et du Brésil.

ÉRISSON s. m. Mar. Ancre à quatre bras, dont on se servait dans les bâtiments de bas bord et dans les galères.

ÉRISTALE. s. m. (ét. gr., ἐρι, préf. augment.; στελλω, je distille). Entom. Genre de diptères brachocères, établi pour soixante-trois espèces.

ÉRISTHÈTE. s. m. Entom. Syn. d'ÉVESTHÉIE.

ÉRISTIE. s. f. Bot. Tulipe pourpre et blanc.

ÉRISTIQUE. adj. 2 g. (pr. *é-ri-stike;* du gr. ἐριστής, qui dispute). Didact. Qui appartient à la controverse. Écrit éristique

— ÉRISTIQUE. s. f. Didact. Art de la controverse.

— ÉRISTIQUE. s. m. Philosophe de l'école de Mégare.

ÉRITANNIQUE. adj. (ét. lat., *erice,* bruyère; fr. *tannin*). Chim. Se dit d'un acide qui est le tannin d'une espèce de bruyère.

ÉRITHALE ou **ÉRITHALIDE.** s. m. (ét. gr., ἐρι, préf. augment.; θάλλω, je verdoie). Bot. Genre de coffeacées guettardées, établi pour des arbrisseaux des Antilles.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour une espèce.

ÉRITHAQUE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux établi aux dépens des rouges-gorges.

ÉRITRIC. s. m. (ét. gr., ἔριον, laine; θρίξ, poil). Bot. Genre de borraginées, voisin des myosotis, qui croît sur les montagnes d'Europe.

ÉRIUDAPHE. s. f. Bot. Genre d'homalinées établi pour trois espèces du Cap.

ÉRIULE. s. m. (ét. gr., ἐρι, préf. augment.; οὖλος, frisé). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, qui habite la Guinée.

ÉRIVAN. Géogr. Ville de la Russie d'Asie, capitale de l'Arménie russe, sur le Zanga; 12.000 hab. Fonderie de canons. Érivan a des fabriques de tissus de coton et de maroquins. Elle fut, au XVIe siècle, la résidence des sophis de Perse; le traité de Turkmandschaï, en 1828, la céda à la Russie.

— ÉRIVAN (Pays d'); il forme, avec celui de

Nakhtchivan, la province russe d'*Arménie*. C'était, avant 1828, un khanat persan; 548,000 hab.; climat sain. Ce pays est compris dans le grand gouvernement du Caucase.

ÉRIX. s. m. Erpet. V. ERYX.

ERK-EL-AGRAB. s. m. Bot. Arbuste du Kordofan, dont le bois passe pour guérir les piqûres du scorpion.

ERLACH. Nom de l'une des plus anciennes familles suisses, originaire de la Bourgogne; on compte parmi ses membres : *Jean-Louis* D'ERLACH, 1595-1650. Compagnon d'armes de Gustave-Adolphe, il se mit au service de la France avec l'armée de Weimar, prit part à la victoire de Lens, resta fidèle à la cour pendant la Fronde, et fut fait maréchal de France en 1647. | *Charles-Louis* D'ERLACH, 1746-1798. Entré au service de la France, qu'il quitta au commencement de la Révolution. Lorsque le Directoire fit entrer une armée française en Suisse, d'Erlach fut nommé commandant en chef des troupes helvétiques; mais, à la nouvelle de la prise de Berne par les Français, il fut tué par ses soldats, qui le soupçonnaient de trahison.

ERLON Drouet d'). V. DROUET.

ERMAILLÉ, ERMAILLI ou **ERMAILLY.** s. m. Écon. rur. Celui qui est chargé de la direction d'une fabrique de fromages de Gruyère. || Association de propriétaires de troupeaux, qui mettent leur laitage en commun pour la fabrication des fromages, et qui partagent les produits dans la proportion de leur mise.

ERMAN (Georges-Adolphe). Physicien et voyageur allemand, né à Berlin, 1806-1851. En 1828, il entreprit un voyage autour du monde, pour faire des observations magnétiques sur différents points du globe; c'est d'après les données qu'il fournit que Gauss put établir sa théorie du magnétisme terrestre. Il a laissé : *Voyage autour de la terre, à travers l'Asie septentrionale et les deux Océans.* Ses travaux sur la physique et le magnétisme terrestre ont été publiés dans plusieurs revues scientifiques.

ERMELAND. (*Warmia*). Géogr. Pays de la Prusse orientale; villes principales : Frauenbourg, Heilsberg, Braunsberg. L'Ermeland appartint d'abord aux chevaliers Teutoniques, puis à la Pologne depuis 1466, enfin à la Prusse depuis 1772.

ERMENONVILLE. Géogr. Comm. du cant. de Nanteuil, arr. de Senlis (Oise); 500 hab. Vieux château, embelli au XVIII^e siècle par le comte René de Girardin. J.-J. Rousseau y passa ses derniers jours et fut inhumé dans l'*île des Peupliers*, au milieu d'un lac du parc. En 1794, son corps en fut tiré pour être porté au Panthéon.

ERMES. s. m. pl. Terrains vagues dans la Drôme.

*** ERMIN.** s. m. Relat. Droit de douane qui se paye pour l'entrée et la sortie des marchandises dans le Levant.

*** ERMINETTE** ou **HERMINETTE.** s. f. Techn. Espèce de petite hache dont le fer est courbe et le manche fort court, dont on se sert pour planer le bois, et surtout les pièces concaves. Elle sert aux tonneliers et aux charpentiers.

*** ERMITAGE.** s. m. Habitation d'un ermite, dans un lieu désert.

— Se dit d'un couvent d'ermites. Il y avait autrefois un *ermitage* au mont Valérien, près de Paris. (Acad.)

— Fig. Maison écartée et champêtre, que quelqu'un a fait bâtir pour y vivre dans la retraite et hors du commerce du monde.

— Hist. Maisonnette habitée par J.-J. Rousseau, près de Montmorency.

— Géogr. *L'Ermitage.* Coteau sur les bords du Rhône (Drôme); il produit des vins estimés dits *vins de l'Ermitage*, dont les meilleurs crus sont ceux de Besse, Greffion, Méal, Recoule.

> Qui nous rendra la antique usage
> De ces soupers délicieux,
> Où la franchise et l'*ermitage*
> Réunissaient nos bons aïeux? (DE [illegible])

*** ERMITE.** s. m. du gr. ἔρημος, désert. Solitaire qui s'est retiré dans un désert pour y servir Dieu, mieux vaquer à la contemplation, et se débarrasser des affaires du monde. C'était la demeure d'un *ermite*, qui depuis longtemps vivait et priait sur ce promontoire isolé. (Gérard de Nerval.)

— Fig. Grâce à l'orgueil aristocratique et à la timidité souffrante, Londres n'est qu'une nombreuse collection d'*ermites*. (Stendhal.)

— Fig. *Vivre comme un ermite.* Mener une vie fort retirée, fuir le monde et la société.

— *Pâté d'ermite.* Nom donné, par plaisanterie, aux noix sèches ou à une figue sèche dans laquelle on a renfermé une noisette, une amande.

— Prov. et fig. *Quand le diable fut vieux, il se fit ermite.* L'âge nous rend sages. Le diable eut tort quand il se fit *ermite*. (M^me Deshoulières.)

— Crust. Crustacé du genre pagure, appelé aussi *Bernard l'ermite.*

— Entom. Genre de lépidoptères. || Genre de coléoptères.

— Hist. relig. Nom donné à des religieux qui vivaient isolés dans des cellules, quoique faisant partie de congrégations. Ermite de Gonzague. Ermite de Saint-Jacques de Patach. Ermite de Piziha. Ermite de Saint Paul.

ERNE ou **EARNE.** Géogr. Rivière d'Irlande, prend sa source dans le comté de Fermanagh, forme le lac d'Erne, passe à Enniskillen, et se jette dans l'Atlantique après un cours de 140 kil. — Le lac *Erne* a 69 kil. de long et 14 de large, est divisé en deux bassins et est semé de nombreuses îles.

ERNÉE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mayenne (Mayenne), sur l'Ernée; 5,400 hab. Clouterie, chanvre, lin.

ERNEST I^er, *le Pieux.* Duc de Saxe-Gotha et Altenbourg, 1601-1675, frère de Bernard de Saxe-Weimar, servit Gustave-Adolphe, se distingua à Lutzen et à Nordlingen, et se montra protestant zélé. || ERNEST II. Duc de Saxe-Gotha et Altenbourg, 1745-1804, réforma les finances, fonda des hôpitaux, des ouvroirs, des institutions de prévoyance, encouragea l'instruction, protégea les sciences, fonda l'observatoire de Seeberg, et fit mesurer le méridien. || ERNEST III. Duc de Saxe-Cobourg-Gotha, 1784-1844, combattit avec la Prusse contre Napoléon, en 1806 et en 1813; il hérita du duché de Saxe-Gotha en 1826.

— ERNEST-AUGUSTE. Roi de Hanovre, 1771-1851, porta, jusqu'en 1837, le titre de *duc de Cumberland.* Il cassa la constitution de 1833, la remplaça par celle de 1840, et la viola souvent. Jusqu'en 1848, il s'étudia à favoriser la noblesse et la propriété territoriale; mais alors les événements l'obligèrent à accomplir des réformes.

ERNESTI (Jean-Auguste). Célèbre philologue allemand, né à Tennstadt (Thuringe), en 1707, mort en 1781. Il fut professeur de littérature ancienne à Leipzig; puis il enseigna à l'université de cette ville les lettres anciennes, l'éloquence et, enfin, la théologie. Il a publié des éditions d'Homère, de Callimaque, de Polybe, de Cicéron, de Tacite, de Suétone, etc. Ses opuscules de critique et de théologie sont nombreux.

ERNESTIE. s. f. (d'*Ernest*, n. pr.). Entom. Genre de diptères de la famille des calyptérées, tribu des entomobies, établi pour une espèce.

— Bot. Genre de la famille des mélastomacées, tribu des rhexiées, établi pour une plante de la Nouvelle-Grenade.

ERNESTINE. adj. f. Hist. *Branche Ernestine.* Branche aînée de la maison de Saxe.

ERNEUTE ou **ERNOTTE.** s. f. (ét. angl., *earth*, terre; *nut*, noix). Bot. Nom vulgaire de la terre-noix. || Nom vulgaire de la raiponce.

ERNODÉE. s. f. du gr. ἔρνος, rameau. Bot. Genre de rubiacées spermacocées des îles Caraïbes.

ERNOUF Jean-Augustin, baron). Général français, né à Alençon, 1753-1827. Nommé général de division en 1793, il contribua au gain de la bataille de Fleurus, devint chef d'état-major de Masséna en Suisse, 1798, et alla prendre le gouvernement de la Guadeloupe, qu'il défendit jusqu'en 1810 contre les Anglais. Nommé inspecteur général d'infanterie par Louis XVIII, 1814, il essaya vainement d'arrêter Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, et reçut à la seconde Restauration le commandement de la 16^e division militaire, 1816. Il fut député de l'Orne et de la Moselle.

ERNOUTEN. s. m. Ermite morave.

ERNSTINGIE. s. f. Bot. Syn. de MATAYBA.

ÉRO. s. f. Arachn. Genre d'aranéides, voisin des théridions.

ÉROCONOPES. s. m. pl. Moucherons aériens. Peuple imaginaire que Lucien représente comme d'habiles archers montés sur des moucherons.

ÉROCORDAGES. s. m. pl. Sauteurs aériens. Peuple imaginaire que Lucien suppose combattre avec des raves en guise de flèches.

ÉRODÉ, ÉE. part. pass. du v. Éroder. S'emploie adject.

— Bot. Qui semble avoir été rongé par un animal. Feuilles érodées.

— Méd. Qui est déchiré ou rongé par une sorte d'écorchure ou d'ustion.

— Technol. Dont le bord est inégalement denté.

ÉRODENDRON. s. m. (pr. *é-ro-din-dron*, ét. gr. ἔρως, amour; δένδρον, arbre). Bot. Syn. de PROTÉE.

ÉRODENTIE. s. f. (pr. *é-ro-dan-ci*; rad. *éroder*). Mat. méd. Remède de la classe des caustiques.

ÉRODER. v. a. 1^re conj. du lat. *erodere*, même signif.). Déchirer, ronger. Le fer les chairs. Éroder les feuilles.

ÉRODIE. s. f. (du latin *erodere*, ronger). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des mélasomes, des parties chaudes de l'Europe et de l'Afrique.

— Ornith. Syn. de DROME.

ÉRODIER ou **ÉRODION.** s. m. (ét. gr. ἐρωδιός, héron). Bot. Genre de plantes de la famille des géraniacées, dont on connaît quarante et quelques espèces.

ÉRODIORYNQUE. s. m. (ét. gr., ἐρωδιός, héron; ῥύγχος, bec). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tabaniens, établi pour une espèce du Cap.

ÉRODISQUE. s. m. (ét. gr. ἐρωδιός, héron). Entom. Genre de coléoptères [illegible], famille des curculionides, établi pour six espèces du Brésil.

ÉRODITE. adj. Entom. Qui se rapporte au genre érodie. || ÉRODITES. s. m. pl. Tribu de coléoptères hétéromères ayant pour type le genre érodie.

ÉRODONE. s. f. (étym. gr. ἔρως, amour; ὀδούς, dent). Conchyl. Genre de coquilles bivalves.

ÉRODORE. s. m. (étym. gr., ἔρως, amour; δῶρον, don). Entom. Syn. de PROCTOTRUPE.

ÉROGATEUR. s. m. (lat. *erogo*, je fais en présent). Antiq. rom. Celui qui distribuait aux soldats la paye ou les vivres.

ÉROLIE. s. f. Ornith. Syn. de FALCINELLE.

ÉROLLE. s. f. Ornith. Syn. d'EURYLAIME.

ÉROMANCIE. s. f. V. AÉROMANCIE.

ÉRONIE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères, famille des piérides.

ÉROPE. s. m. Crust. Genre d'amphipodes non caractérisé.

ÉROPHILE. s. m. (ét gr., ἔαρ, printemps; φιλέω, j'aime). Bot. Genre de crucifères, établi pour six ou sept espèces de petites plantes printanières qui croissent sur les murs et dans les pâturages arides de toute l'Europe.

ÉRORATEUR. s. m. (étym. lat. *ros*, *roris*, rosée). Techn. Appareil d'évaporation et de distillation.

ÉROS. Myth. Dieu de l'amour chez les Grecs.

ÉROSIF, IVE. adj. Qui érode. L'action érosive des eaux.

*** ÉROSION.** s. f. (et lat. *erosio*, fait de *rodere*, ronger). Méd. Destruction partielle plus ou moins lente de nos parties, déterminée par une cause violente ou mécanique. Érosion lente, spontanée. Le mot *érosion* dépeint très exactement la destruction lente qui accompagne diverses dartres, et les affections cancéreuses appelées rongeantes. (Charb.)

— Effet ou action d'une substance érosive.

— Géol. Dégradation progressive produite par l'action des eaux sur certaines roches.

ÉROSME. s. m. Bot. Syn. de FIGUIER.

ÉROSTRATE. Éphésien obscur qui incendia le fameux temple de Diane pour rendre son nom célèbre. Les Éphésiens défendirent par une loi de prononcer son nom. Cet événement arriva la nuit même où naquit Alexandre, 356 av. J.-C.

ÉROTÉMATIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρώτημα, interrogation). Philos. Qui est énoncé sous la forme interrogative. Argument, méthode érotématique.

ÉROTICO-BACHIQUE. adj. (rad. *érotique* et *bachique*). Qui concerne l'amour et le vin.

ÉROTICOMANIE. s. f. Médec. Syn. d'ÉROTOMANIE.

ÉROTIDIES ou **ÉROTIES.** s. f. pl. (pr. *é-ro-ti-di* ou *é-ro-ti*; et. gr. ἐρωτίδεια, forme de ἔρως, amour). Antiq. grecq. Fêtes en l'honneur d'Éros, ou Cupidon, que les Thespiens célébraient tous les cinq ans avec magnificence.

ÉROTION. s. m. (pr. *é-ro-cion*). Bot. Syn. de FREZIERE.

*** ÉROTIQUE.** adj. 2 g. (ét. gr., ἐρωτικός, fait de ἔρως, amour). Qui appartient, qui a rapport à l'amour, qui en procède. Alkidias, Rhodien, est pris de délire *érotique* pour une statue de Cupidon de Praxitèle. (Esquiros.) Une femme avait empoisonné un jeune homme en lui faisant boire un philtre *érotique*. (P. de St-Victor.)

— Litt. *Poème érotique, vers érotiques, chanson érotique.* Poème, vers, chanson qui ont pour objet la peinture de l'amour. Il (Pétrone) chante, soupe, récompense des esclaves, en fait châtier d'autres, et compose une satire *érotique* pendant les entr'actes de son voluptueux supplice. (Paul de St-Victor.)

— ÉROTIQUE. s. m. Nom donné aux poètes qui ont chanté l'amour. Les *érotiques* grecs. (Acad.)

— Nom d'anciennes poésies relatives à l'amour.

ÉROTIQUEMENT. adv. D'une manière érotique.

ÉROTISME. s. m. (ét. gr., ἔρως, amour). Amour sensuel. || Tendance érotique.

ÉROTOMANE. adj. et s. 2 g. Médec. Syn. d'ÉROTOMANIAQUE.

ÉROTOMANIAQUE. s. 2 g. Médec. Celui, celle qui est atteint d'érotomanie. Les érotomaniaques sont le jouet de leur imagination. Les *érotomaniaques* sont constamment poursuivis par les mêmes affections, qui sont d'autant plus cruelles qu'elles résultent de toutes les passions conjurées. (Fossati.)

— Adjectiv. Un homme érotomaniaque.

*** ÉROTOMANIE.** s. f. (ét. gr., ἔρως, amour, et μανία, désir, fureur). Médec. Espèce d'aliénation mentale produite par l'amour, ou sa folie et du plus *l'érotomanie* consiste dans un amour exclusif et très vif, tantôt pour un objet réel, tantôt pour un objet imaginaire. (Fossati.)

ÉROTYLE. s. f. (du grec ἐρωτύλος, amoureux). Entom. Genre d'insectes coléoptères, famille des clavipalpes, dont on connaît quatre-vingt-dix espèces.

— Antiq. Pierre fabuleuse dont Démocrite et Pline vantent l'usage dans la divination.

ÉROTYLÈNE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à un érotyle. || ÉROTYLÈNES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères clavipalpes.

ERPE. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 26 kil. de Gand; 2,300 hab.

ERPÉTION. s. m. (ét. gr. ἕρπω, je rampe). Bot. Section du genre violette.

ERPÉTODRYAS. s. m. (étym. gr., ἑρπετόν, reptile; δρῦς, arbre). Erpet. Sous-genre de couleuvres.

ERPÉTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἑρπετόν, reptile; γράφω, j'écris). Didact. Celui qui s'occupe de l'histoire des reptiles.

ERPÉTOGRAPHIE. s. f. (rad. *erpétographe*). Didact. Description des reptiles.

ERPÉTOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'erpétographie.

*** ERPÉTOLOGIE.** s. f. (étym. gr., ἑρπετόν, reptile; λόγος, discours). Zool. Science qui traite de la connaissance et de l'étude des reptiles.

— Méd. V. HERPÉTOLOGIE.

ERPÉTOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'erpétologie.

ERPÉTOLOGISTE. s. m. (rad. *erpétologie*). Didact. Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des reptiles.

ERPÉTON. s. m. (ét. gr., ἑρπετός, qui rampe). Erpét. Genre d'ophidiens dont on ne connaît qu'une seule espèce.

ERPODION. s. m. (ét. gr. ἕρπω, je rampe). Bot. Section du genre anœctangie, formée des espèces à tiges rampantes.

ERPS - QUERBS. Géogr. Bourg du Brabant (Belgique), à 17 kil. de Bruxelles; 2,200 h.

ERQUINGHEM-LYS. Géogr. Bourg du cant. d'Armentières, arr. de Lille (Nord); 2,200 h.

ERQUY. Géogr. Village du cant. de Pléneuf, arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 2,600 h.

ERRANT. part. prés. du v. Errer. Qui erre. La terreur et la mort *errant* de toutes parts. (De la Fosse.)

> Seule *errant* à pas lents sur l'aride rivage,
> La [illegible] entendre appelle aussi l'orage. (DELILLE.)

*** ERRANT, ANTE.** adj. Qui erre de côté et d'autre; qui n'a point de demeure fixe. Les Tartares sont des peuples errants. Tribus errantes. Chaque famille *errante* dans ce beau pays transporte ses tentes d'un lieu en un autre. (M^me de Sév.) Les hommes *errants* jusqu'ici dans les bois, ayant pris une assiette plus fixe, se rapprochent, se réunissent en diverses troupes. (J. J. Rouss.)

> Non loin [illegible] de l'Atlas,
> Au milieu des déserts [illegible],
> [illegible] leurs chameaux et leurs [illegible],
> [illegible] (FLORIAN.)

— Se dit aussi des animaux, dans un sens analogue. Des animaux qui vivent errants dans les déserts. La biche légère, *errante* sur la colline, ne prête point l'oreille au murmure du zéphyr. (A. Mart.) S'il rencontre des cerfs *errants* en paix sur l'herbe, il vient au milieu d'eux. (Del.)

— Qui se promène négligemment, qui se porte de côté et d'autre sans but arrêté. Il pleurait de dépit, et alla trouver Calypso *errante* dans les sombres forêts. (Fén.)

> Tantôt *errant* dans les prairies,
> [illegible] (DE VILLIERS.)

— Par extens. Se dit des choses. Durant ces courses *errantes* et ces divers séjours, il écrit les sentiments et les réflexions de son âme à un ami. (Ste-Beuve.)

> Souvent mes pas *errants*
> Parcourent du tombeau la rade solitaire. (SCUDÉRY.)

— *Mener une vie errante.* N'avoir pas une existence fixe, régulière.

— Se dit aussi des choses qui ont un mouvement propre ou qui subissent une impulsion. Des feuilles errantes et que le vent emporte dans toutes les directions. Les feux follets *errants* dans l'atmosphère. (Parny.)

> Et l'Yonne [illegible] et fugitive,
> [illegible]
> (BERTIN.)

— Fig. Ses yeux *errants* allaient sans cesse de Mentor à Télémaque, et de Télémaque à Mentor. (Fén.) Ses yeux creux sont pleins d'un feu âpre et farouche; ils sont sans cesse *errants* de tous côtés. (Id.) Autrefois mon imagination *errante* et vagabonde se portait à toutes choses; aujourd'hui l'âge me ramène à moi-même. (St-Evrem.) M. de Sainte-Beuve a laissé beaucoup de pauvres âmes *errantes* et vagabondes, sans [illegible] et sans gouvernail dans les orages de cette vie. (M^me de Sévigné.) Les regards *errants* sur la chaîne successive des montagnes portent l'esprit, en un clin d'œil, d'Antioche à Jérusalem. (Volney.)

— *Chevalier errant.* V. CHEVALIER.

— *Juif errant.* V. JUIF.

— Astron. *Étoiles errantes.* S'est dit pour Planètes.

— ERRANT. s. m. Celui qui erre en matière de foi. Redresser les errants. Ramener les *errants*. (Acad.) Turenne, devenu catholique, avait ôté aux *errants* leurs vains prétextes. Bossuet leur ôta leurs préjugés. (P. Larue.)

— Adjectiv. Nos frères errants.

ERRARD (Charles). Peintre et architecte, né à Nantes, 1606-1689. Il fut un des douze

fondateurs de l'Académie de peinture en 1648, décora les appartements du Louvre, de 1653 à 1655, et fonda l'Académie de Rome en 1666. Il en eut, à la place, le titre de directeur par Colbert, partit pour l'Italie avec douze élèves, et dirigea cet établissement jusqu'à sa mort.

*** ERRATA.** s. m. (mot lat., pl. d'*erratum*, qui signifie faute). Liste qui contient les fautes survenues dans l'impression d'un ouvrage et l'indication de la manière dont elles doivent être corrigées à la lecture. Ce fut Henri Estienne Ier qui introduisit les *errata*. (De Reiffenberg.)

— Livre qui contient le relevé des erreurs d'un autre auteur. Le livre du père Hardouin sur les médailles pouvait être appelé l'*errata* des antiquaires. Le Dictionnaire de M. Bayle peut être appelé l'*errata* de Moréri. (Trévoux.)

— Fig. Une femme galante est un recueil d'historiettes dont l'introduction est le plus joli chapitre ; mais bientôt il ne reste plus aux curieux que l'*errata*. (S. Arnould.) Un *errata* est un acte de contrition qui vient toujours trop tard. (De Reiffenberg.)

— *Faire des errata.* Corriger, critiquer.

— Lorsqu'il ne s'agit que d'une faute à relever, quelques-uns disent *erratum*, et l'Académie autorise cet emploi.

ERRATICITÉ. s. f. (rad. *errer*). Mot par lequel les spirites désignent l'État des esprits errants.

*** ERRATIQUE.** adj. 2 g. (ét. lat., *erraticus*; de *errare*, errer). Médec. Irrégulier, déréglé. Se dit des fièvres intermittentes qui ne suivent aucun type. Fièvre erratique.

— S'est dit autrefois pour Qui manque de fixité. Rien n'est si souple et si *erratique* que notre entendement. (Montaigne.)

— Astron. *Planètes erratiques.* Les comètes.

— Chim. *Acide erratique.* Principe colorant du coquelicot.

— Géol. *Bloc erratique.* Bloc transporté par une cause quelconque sur un terrain qui n'a pas la même constitution que lui.

— Par extens. On voit les trois éléments anthropologiques fondamentaux, le nègre, le jaune et le blanc, arriver jusqu'aux confins du continent, et se montrer parfois d'une manière *erratique*, à l'état de pureté plus ou moins complète, soit sur la terre ferme, soit dans quelques-uns des archipels qui en sont, pour ainsi dire, le prolongement. (Quatrefages.)

— Ornith. Se dit des oiseaux qui, sans être des oiseaux de passage, vont souvent d'un lieu à un autre.

— Zool. Qui n'a pas d'habitation fixe.

— *L'erratique.* s. f. La fièvre erratique. Quant à l'*erratique* vague, on doit la combattre par les moyens qui lui sont particulièrement applicables. (Renauld.)

*** ERRATUM.** s. m. (pron. *err-ra-tomm*). V. ERRATA.

*** ERRE.** s. f. (étym. lat., *iter*, route). Train, allure.

— *Prendre de l'erre.* S'enfuir.

— *Grand'erre.* Vite, promptement, au plus tôt. Ce jeune homme va *grand'erre*, il aura bientôt mangé tout son bien. (Acad.) Il soutient tant qu'il peut l'honneur de notre nation, qui s'en va *grand'erre*. (Volt.)

— *Faire quelque chose à grand'erre.* Signifiait autrefois Faire quelque chose avec force, promptitude et courage.

— Bot. Nom vulgaire de la graine de l'ers.

— Mar. Se dit, dans un sens figuré, de la marche d'un vaisseau, de sa vitesse ou de sa lenteur. Le vaisseau endormi est celui qui n'a pas encore pris son *erre*, son train, sa manière d'aller.

— Vèner. *Erres.* s. f. pl. Traces, vestiges. Les chasseurs suivent les erres du gibier. Les erres du cerf. Le cerf va hautes erres, est de hautes erres. Démêler, redresser les erres du cerf. || Lieux par où une bête s'enfuit de bon ou de mauvais temps, comme une jeune bête ou une vieille qui est recrue. || Parties de devant de toutes les bêtes à quatre pieds, c'est-à-dire les pieds et les épaules.

— Fig. *Reprendre les premières erres, les dernières erres.* Recommencer à travailler sur une affaire, la reprendre où on l'avait laissée.

— *Revenir à ses premières erres.* Reprendre une manière d'agir qu'on avait abandonnée.

— Fig. *Marcher sur les erres, suivre les erres de quelqu'un.* Tenir la même conduite que lui, suivre les mêmes voies, être dans les mêmes sentiments, marcher sur ses traces.

— REM. GRAMM. S'est employé autrefois au masculin. On m'a dit qu'il continue toujours ses premiers *erres* de parler contre un homme qu'il ne nomme point. (Malherbe.)

*** ERREMENTS.** s. m. pl. (pr. *è-re-man* ; rad. *errer*). Procédés habituellement employés dans la conduite des affaires. Suivre les errements de quelqu'un. Je suivrai de point en point les errements que vous m'avez tracés. Aussi longtemps que les gouvernements parmi nous ne changeront pas d'*errements*, il n'y a pas lieu d'espérer que se ferme le gouffre des révolutions. (E. de Girardin.)

— Signifiait la même chose que Gage de bataille.

— Anc. prat. *Errements de plaids.* Gages donnés par les plaideurs au moment où l'instance civile se liait.

— Jurispr. *Suivre les derniers errements d'une affaire.* Suivre les derniers actes d'une procédure. Donner copie des derniers errements.

ERRÉNÉ, ÉE. adj. Syn. d'ÉREINTÉ.

ERRÉPHORE. s. f. (ét. gr. ἐῤῥηφόρος, même sens). Antiq. gr. Femme qui portait les objets sacrés dans les cérémonies religieuses.

*** ERRER.** v. n. 1re conj. (du lat. *errare*, même signif.). Aller çà et là, à l'aventure, en parlant des hommes ou des animaux. Il sortit de Corinthe, et pendant plusieurs années il *erra* dans les lieux solitaires, occupé de sa douleur. (Barth.) Les neiges avaient couvert les chemins, et nous *errions* à l'aventure par la campagne. (Lemaître.) Les oiseaux de proie qui, poussés par la nécessité, ont *erré* pendant les ténèbres, se retirent alors comme s'ils étaient honteux de voir le jour éclairer leurs ravages. (Deleuze.) On voit dans ces prairies sans bornes *errer* à l'aventure des troupeaux de trois ou quatre mille buffles sauvages. (Chateaub.) Ils *errèrent*, perdus dans les complications de l'architecture. (G. Flaubert.) Sous la conduite de l'hiérophante, ils *erraient* dans des dédales parmi les ténèbres. (P. de Saint-Victor.)

— Par anal. Les yeux attachés au ciel, ou le croissant de la lune *errait* dans les nuages, je réfléchissais à ma destinée. (Chateaub.)

— Par extens. Être dispersé, en parlant des choses. Ils entrèrent avec stupeur dans une salle obscure, où des bouteilles demi-vides *erraient* parmi des plats refroidis. (H. Taine.)

— Fig. Quels gens peuvent *errer* toujours de beautés en beautés sans jamais se fixer sur aucune? (J. J. Rouss.) Laissant *errer* sa vue étonnée et ravie. (V. Hugo.) Je me suis promené plusieurs jours dans les sentiers perfides et riants qui *errent* autour de toute passion naissante. (Th. Gaut.)

— *Errer au gré, à la merci de.* Être emporté en divers sens par.

> Le bonheur de l'impie est toujours agité ;
> Il *erre* à la merci de sa propre inconstance. (RACINE.)

— *Errer sur le Parnasse.* S'adonner à la poésie.

— *Errer comme une âme en peine.* Avoir des inquiétudes. Le jour, elle *errait*, comme une âme en peine, dans ces appartements. (J. Sandeau.)

— Fig. *Laisser errer son imagination, sa pensée.* S'abandonner à des méditations sans suite et sans liaison dans les idées. Pendant la prière, vous laissez *errer* votre imagination vagabonde. (Boss.) Combien voit-on de chrétiens laisser *errer* leurs pensées et leurs désirs vers les créatures au lieu de les réunir en Jésus-Christ ! (Fléch.) || *Laisser errer sa plume.* Écrire ce qui vient à l'idée. Sur le papier je laisse *errer* ma plume. (Delille.)

— Se tromper, avoir une fausse opinion. Convaincu que le pape ne peut jamais *errer* sur quelque matière que ce soit. (Racine.) Tous ceux qui *errent* sont-ils de bonne foi? (Boss.) Il serait bien triste qu'un homme si éloquent *errât* dans la foi. (Volt.)

— *Errer de bonne foi.* Se tromper avec sincérité.

ERRER. v. a. 1re conj. Donner des terres ou des arrhes. On disait autrefois Errer une place, une litière. Lorsqu'on sut que cette grande affaire devait se terminer en Grève, chacun songea à *errer* des fenêtres. (Mme Desnoyer.) Balzac a dit : *Errer les ennemis*, pour Les dissiper. Cette locution n'est pas admise.

*** ERREUR.** s. f. (du lat. *error*). Écart de la raison. Erreur douce, agréable, funeste, capitale, grossière, générale, particulière, etc. Vivre, persister dans l'erreur. Combattre, vaincre l'erreur. Si l'*erreur* est un crime, il est involontaire. (La Chaussée.)

— Fausse opinion qu'on adopte par ignorance, par défaut d'examen ou de raisonnement. Le trop de promptitude à l'*erreur* nous expose. (Molière.) On perd à détruire des *erreurs* un temps qu'on emploierait peut-être à découvrir des vérités. (Voltaire.) O conscience! sans toi je ne sens rien en moi qui m'élève au-dessus des bêtes, que le triste privilège de m'égarer d'*erreurs* en *erreurs*, à l'aide d'un entendement sans règle et d'une raison sans principe. (J.-J. Rouss.) L'*erreur* est sujette au retour. (Piron.) L'ignorance est la mère de l'*erreur*. (Renauld.) L'*erreur* commune des gens de la société est de croire que le monde qu'ils voient est le monde entier. (E. Renan.)

— *Erreur populaire.* Fausse opinion adoptée par le vulgaire.

— *Mettre en erreur.* Faire que quelqu'un se trompe.

— *Tirer d'erreur.* Détromper. Princesse, c'est à vous à me tirer d'*erreur*. (Racine.)

— Ellipt. *Erreur!* C'est une erreur.

— Malentendu. J'ai reçu une lettre où je n'entends rien, il faut qu'il y ait en cela de l'erreur, qu'elle s'adresse à un autre.

— Faute, méprise. Erreur de calcul. Après s'être fait rendre compte de la colonie, Kléber adressa au Directoire une dépêche pleine d'*erreurs*. (Thiers.)

— Illusion. Où manque un bien réel, la douce *erreur* abonde. (Delille.)

— Prov. *Erreur n'est pas compte.* On peut toujours revenir sur une erreur commise.

— Égarement. Les plus courtes *erreurs* sont toujours les meilleures. (Molière.) Par l'*erreur* d'un moment ne jugez point ma vie. (Gresset.)

> Mais où va ma fureur? quelle *erreur* me transporte,
> De vouloir en géant aux astres commander? (MALH.)
> Enfin, ai-je eu raison d'expier mon *erreur*?
> Je suis bien de vous et quitte envers l'honneur.
> (DE BELLOY.)

— Au pluriel, Dérèglement dans les mœurs. De ses jeunes *erreurs* désormais revenu. (Rac.)

> Soyez homme d'honneur, d'esprit et de courage,
> Et livrez-vous sans crainte aux *erreurs* du bel âge.
> (VOLTAIRE.)

— Poét. et fig. Courses, détours, circuits. Il promène en courant ses aimables *erreurs*. (Parseval-Grandmaison.)

> Aux aspects de ce ruisseau
> Je sens naître dans moi la vague rêverie
> Qui suit les *erreurs* de son eau. (LA HARPE.)

— Se dit dans le même sens en parlant d'un voyage où l'on n'arrive pas directement au but.

> Sur son voyage et ses longues *erreurs*,
> On aurait pu faire une autre Odyssée. (GRESSET.)

> Les premiers fondateurs des fameuses cités
> Par un fleuve, un ruisseau, tout à coup arrêtés,
> Terminaient les *erreurs* d'une pénible course.
> (DE FONTANES.)

> Contez-moi d'Ilion les terribles assauts,
> Et vos longues *erreurs* sur la terre et sur l'onde.
> (DELILLE.)

— Astron. Différence entre le calcul et l'observation. || *Erreur d'un quart de cercle.* Quantité qu'il faut ajouter aux hauteurs qu'il indique. || *Erreur d'une lunette méridienne.* Quantité dont elle s'éloigne en différents points du véritable méridien. || *Erreurs systématiques.* Celles qui sont toujours dues aux mêmes causes et que l'on peut corriger.

— Législ. *Erreur de droit.* Ignorance de la loi, quand on ne sait pas ce que la loi ordonne ou défend. || *Erreur de fait.* Fait avancé pour un autre avec bonne foi. Ignorance d'une chose. || *Erreur judiciaire.* Condamnation prononcée injustement contre quelqu'un. || *Erreur de nom.* Erreur qui a lieu lorsque dans un acte on nomme une personne ou une chose pour une autre. || *Faire erreur de personne.* Prendre une personne pour une autre. || *L'erreur commune fait le droit.* Maxime fondée sur une loi romaine qui décida que les édits et les décrets rendus par un préteur élevé à cette dignité sans qu'on connût sa condition d'esclave étaient valables, et qu'on ne pouvait rien rejeter de ce qu'il avait fait.

— Mathém. *Erreur de calcul.* Méprise qui se fait en comptant et marquant un nombre pour un autre.

— Médec. *Erreur de lieu.* Terme employé par Boerhaave et son école, qui admettaient plusieurs ordres de vaisseaux capillaires, pour exprimer la déviation des liquides, lorsqu'ils pénètrent dans les vaisseaux qui ne leur sont pas destinés.

— Théol. En matière canonique, l'*erreur* est un jugement faux dans le fait ou le droit, la morale ou la foi. L'*erreur* et la nouveauté se faisaient entendre dans toutes les chaires. (Bossuet.)

— REM. GRAMM. S'est employé autrefois au masculin. Cet *erreur* n'a pas seulement saisi le même peuple. (Malherbe.)

*** ERRHIN, INE.** adj. (étym. gr., ἐν, dans ; ῥίν, nez, narine). Médec. Qui s'introduit par les narines pour purger les humidités du cerveau. Remède errhin.

— ERRHIN. s. m. Médec. Remède dont l'action est dirigée sur la membrane pituitaire et qu'on introduit dans les narines pour faire éternuer ou pour arrêter l'hémorragie du nez.

ERRHIPSIS. s. m. (du gr. ἔῤῥιψις, prostration). Pathol. Abattement des yeux, alors que le malade ne peut pas même les tenir ouverts.

*** ERRONÉ, ÉE.** adj. (ét. lat., *erroneus*, errant, de *erro*, j'erre). Qui contient des erreurs, qui tient de l'erreur. Sentiment erroné. Opinion, maxime, doctrine, proposition erronée.

— Théol. Qui est contraire au sentiment commun des fidèles ; se dit en matière de foi, en parlant d'une doctrine qui contient de l'erreur. Doctrine erronée.

ERRONÉMENT. adv. D'une manière erronée. Sur des faits erronés, les souverains pontifes ont *erronément* prononcé. (Patru.)

*** ERS.** s. m. (pron. *err*; du latin *ervum*). Bot. Plante légumineuse vulgairement appelée *vesce noire*. Quelques espèces produisent les lentilles.

— Hippiatr. Épaule du cheval, que d'autres nomment *ars*.

ERSBYITE. s. f. (d'*Ersby*, n. géogr.). Minér. Substance peu connue qui paraît être une scapolithe.

ERSE. s. f. Mar. Nom donné à des cordages épissés des deux bouts ensemble, de différentes grosseurs, pour former une espèce de bague ou petite élingue, destinée à lever des objets qui ont un grand poids sous un petit volume. || *Erse d'aviron.* Erse tenant l'aviron qui agit sur un tolet. || *Erse de culasse.* Erse qui sert de point d'appui aux crocs des palans de manœuvre. || *Erse du gouvernail.* Erse particulière qui sert à lier le gouvernail à l'étambot, afin qu'il ne puisse sortir de sa place dans les mouvements qui lui sont imprimés verticalement. || *Erse de mât.* Anneau capelé au tenon d'un mât pour soutenir les faux haubans. || *Erse de poulie.* Cordage qui entoure la caisse de la poulie. || *Erse de vergue.* Erse entourant la vergue.

*** ERSE.** adj. 2 g. Qui appartient aux anciens Écossais. Langue erse. Poésies erses.

— Linguist. La *langue erse*, ou l'*erse*, s. m. L'un des trois dialectes de la langue gaélique ou celtique, que parlaient les anciens Irlandais, et qui a été remplacée par l'*irish* ou irlandais moderne. La langue erse et la langue gaélique dérivaient toutes deux de l'ancien idiome breton, en usage en Angleterre avant la domination romaine. La langue erse se parle encore en Irlande et dans les hautes terres de l'Écosse.

ERSEAU. s. m. (dimin. de *erse*). Mar. Petite erse plus faible, plus légère, telle que l'estrope de l'aviron, faite d'un cordon retiré d'un cordage qui a subi la torsion.

— Valet de bouche à feu.

ERSÉE. s. f. (étym. gr., ἕρση, rosée). Acal. Genre d'acalèphes hydrostatiques de la famille des diphydes.

ERSKINE (Thomas). Jurisconsulte écossais et lord chancelier d'Angleterre, 1750-1823. Après six ans de service dans la marine et dans l'armée de terre, il se mit à étudier le droit. En 1778, il commença à plaider et remporta au barreau d'éclatants succès. En 1783, il fut envoyé à la Chambre par les électeurs de Portsmouth, se rangea avec Fox dans le parti des wighs, et fit partie du ministère éphémère de 1806, comme lord grand chancelier. Il parla contre la traite, pour les catholiques irlandais, pour les Grecs opprimés, il réclama la réforme de la pénalité, défendit la liberté de la presse et surtout le jugement par le jury : aussi le roi lui donna-t-il pour armes douze jurés assis autour d'une table. Ses discours principaux ont été publiés.

ERSTEIN. Géogr. Anc. ch.-l. de cant. de l'arr. de Schelestadt (Basse-Alsace), sur l'Ill et le chemin de fer de Strasbourg à Bâle ; 4,000 hab. Teintureries, tanneries.

ERTHÉSINE. s. f. (anagramme de *Thérésine*). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères de la Chine.

ÉRUBESCENCE. s. f. (du lat. *erubescere*, rougir). Didact. Action de rougir. || État de ce qui commence à rougir.

— Pathol. Rougeur qui se montre sur la peau et qui indique l'approche d'une éruption.

— Par extens. Action de rougir de honte. L'érubescence est la manifestation de la pudeur.

ÉRUBESCENT, ENTE. adj. (rad. *érubescence*). Qui rougit, qui devient rouge. Peau érubescente.

— Par extens. Qui rougit de honte, de pudeur. Jeune fille érubescente.

— Fig. et poét. Les bois *érubescents* à l'entrée du printemps. (B. de St-Pierre.)

ÉRUBESCITE. s. f. Minér. Minerai de cuivre de l'Australie.

ÉRUCA. s. f. (mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre roquette.

*** ÉRUCAGE, ÉRUCAGO** ou **ÉRUCAGUE.** s. f. (ét. lat., *eruca*, roquette). Bot. Genre de plantes crucifères, espèce de roquette qui croît dans les blés des provinces méridionales. L'*érucage* fait éternuer. (Acad.)

ÉRUCAIRE. adj. 2 g. (du lat. *eruca*, chenille). Qui ressemble à une chenille.

ÉRUCAIRE. s. f. (du lat. *eruca*, roquette). Bot. Genre de crucifères, établi pour une dizaine d'espèces qui croissent dans les endroits déserts.

ÉRUCARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une érucaire. || ÉRUCARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes crucifères ayant pour type le genre érucaire.

ÉRUCASTRE. s. m. (ét. lat., *eruca*, roquette). Bot. Genre de crucifères brassicées qui croit sur les bords de la Méditerranée.

ÉRUCE. s. f. Roquette. (Rabelais.)

ÉRUCIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *eruca*, roquette; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de la roquette.

ÉRUCIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *eruca*, chenille; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une chenille.

ÉRUCIGÈNE. adj. 2 g. (ét. lat., *eruca*, chenille; gr. γεννάω, j'engendre). Pathol. Qui provient du parasitisme des chenilles ou des larves des papillons. Maladies érucigènes.

ÉRUCIGÉNOSE. s. f. (radic. *érucigène*). Pathol. Maladie végétale ou animale provenant du parasitisme des chenilles ou larves des papillons.

ÉRUCINE. s. f. (du lat. *eruca*, roquette). Chim. Substance extraite de la moutarde blanche.

ÉRUCIQUE. adj. (rad. *érucine*). Chim. Se dit d'un acide gras obtenu par la saponification de l'huile de moutarde blanche.

ÉRUCIR. v. a. 2e conj. Vèner. Sucer une branche, en parlant du cerf.

ÉRUCIVORE. s. f. (ét. lat., *eruca*, chenille; *voro*, je dévore). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des pies-grièches.

ÉRUCOÏDE. adj. 2 g. (ét. lat., *eruca*, roquette ; gr. εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à la roquette.

*** ÉRUCTATION.** s. f. (pr. *é-ruk-ta-sion*; ét. lat., *eructatio*, formé de *eructare*, roter). Médec. Émission sonore, par la bouche, de gaz provenant de l'estomac, et qui annonce une

digestion laborieuse. Les personnes dont le système nerveux est très irritable, et surtout les femmes, éprouvent un mode particulier d'éructation qu'on nomme vulgairement *rapeurs*.

ÉRUCTER. v.a. et n. 1re conj. (ét., V. ÉRUCTATION). Rendre par la bouche et avec bruit les *gaz* contenus dans l'estomac. On criait déjà à l'indigestion de truffes, quand la nature vint au secours du patient. M. S*** ouvrit sa large bouche et *ructa* violemment un seul fragment de truffe, qui alla frapper la tapisserie. (Brill.-Savarin.)

— Fig. Vomir des injures.

ÉRUDIR. v. a. 2e conj. (étym. lat., *erudire*, instruire; formé de *e*, hors de; *rudis*, ignorant). Tirer, faire sortir de l'état d'ignorance. Peu usité.

> Messieurs les arts, vous me ferez crédit ,
> Je vous dois plus que je ne saurais dire,
> Puisque c'est vous qui m'avez *érudit*. (CAZOTTE.)

* **ÉRUDIT, ITE.** part. pass. du v. Érudir. S'empl. adject. Docte, savant; qui a acquis un savoir profond et varié. Homme érudit. Femme érudite. Il faut avoir des livres, sans doute, mais on ne devient pas *érudit* par leur seule possession. (Percy.)

— *Peuple érudit.* Ensemble des personnes érudites.

— Se dit aussi des choses. Un travail érudit. Un livre érudit.

— Substantiv. Un érudit. C'est un *érudit*, un de nos *érudits*. (Acad.) De là cette foule d'*érudits* profonds dans les langues savantes jusqu'à dédaigner la leur. (D'Alembert.) Il est plus facile et plus commode de tourner en ridicule l'*érudit* que de l'imiter. (Percy.) On confond volontiers les vrais *érudits* avec ces doctes opiniâtres qui, ayant plus l'usage des bibliothèques que du monde, et plus de lecture que de jugement, sont insupportables dans la société, où ils ne commettent que des inconséquences. (Id.)

— Fam. *Ce n'est qu'un érudit*, pour dire Un faux savant, un homme entêté de son érudition, et fortement prévenu pour les Anciens.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Érudir, ne donne ce mot que comme adjectif et substantif.

— Syn. comp. ÉRUDIT, DOCTE, SAVANT. V. SAVANT.

* **ÉRUDITION.** s. f. (pr. *é-ru-di-cion*; rad. *érudit*). Ce mot était autrefois synonyme d'Instruction. On était érudit quand on était éclairé, et dans toutes les professions, sans en excepter celle des armes, on avait de l'érudition lorsqu'on avait appris ce qu'on devait savoir. Aujourd'hui ce mot signifie Grande étendue de savoir, de connaissances en littérature, en philologie, en matière historique. Trait d'érudition. Travaux d'érudition. Quand on a l'esprit faux, l'ignorance vaut mieux qu'une vaste *érudition*, qui ne produit que de la confusion et de l'obscurité. (St-Evr.) Il est plus utile de se remplir la tête de réflexions que de remarques d'*érudition*. (Bayle.) Depuis qu'on s'est plu à persifler, à dénigrer les hommes qui ont de l'*érudition*, on ne se donne plus guère la peine d'en acquérir. (Percy.) L'*érudition* doit être regardée non pas précisément comme le luxe, mais comme le complément des études spéciales. (Id.) Suétone se préparait par des travaux de solide *érudition* à son rôle d'exact et impartial biographe. (E. Renan.)

— *Puits d'érudition.* Homme d'une érudition profonde.

— Se disait autrefois de chaque observation savante, de chaque note d'érudition que l'on ajoutait à un ouvrage. Il y a trente *éruditions* par page dans mon Histoire de Sablé. (Ménage.)

— S'est dit pour Action d'instruire, enseignement. En pleine chaire, où ne se doit tenir propos qui ne soit totalement à l'*érudition* de son prochain. (L'Heptaméron.)

* **ÉRUGINEUX, EUSE.** adj. (ét. lat., *æruginosus*; fait de *ærugo*, rouille). Qui tient de la rouille d'un métal quelconque, mais plus particulièrement du cuivre; qui a la couleur de la rouille, qui est verdâtre, porracé.

— Médec. *Bile érugineuse.* Matières verdâtres qu'on rend par le vomissement ou qu'on évacue par en bas. || Se dit aussi quelquefois des crachats couleur de rouille qui sont expectorés dans la seconde période de certaines péripneumonies.

* **ÉRUPTIF, IVE.** adj. Médec. Qui est accompagné d'éruption; avec éruption sur la peau. On comprend sous la dénomination de fièvres *éruptives* la variole, la rougeole, la scarlatine, la miliaire, etc. (Chomel.)

— Géol. Produit par une éruption volcanique. Terrains éruptifs. || *Plan éruptif.* Plan suivant lequel se fait une éruption de volcan.

* **ÉRUPTION.** s. f. (pr. *é-rup-cion*; ét. lat., *eruptio*; fait de *erumpere*, sortir avec violence). Action d'une force plus ou moins intense qui opère de l'intérieur vers les parties extérieures d'un corps quelconque, et, par analogie, Toute espèce d'effort par lequel un corps soumis à l'influence d'une force quelconque tend à changer, et change en effet ses dimensions, ses limites, ses propriétés, etc.

— *Éruption des dents.* Sortie des dents. Il importe que les enfants s'accoutument d'abord à mâcher; c'est le meilleur moyen de faciliter l'*éruption* des dents. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Un chêne droit et sans branches jusqu'à la hauteur de quinze pieds, scié à quatorze, afin d'éviter les défauts du bois causés par l'*éruption* des branches. (Buffon.)

— Géol. *Éruption des volcans.* Sortie prompte et avec effort des produits d'un embrasement intérieur. Dans le temps de la première *éruption*, les feux n'auraient-ils pas percé dans les plaines et au pied des montagnes? (Buff.) Ce haut sommet de la montagne n'est pas le seul endroit où le feu souterrain ait fait *éruption*. (Id.) Il n'est pas plus humain qu'un tremblement de terre, qu'une *éruption* de volcan, qu'un typhon des mers de la Chine. (P. de St-Victor.)

— Se dit aussi en parlant de la matière rejetée par les volcans. Une éruption de lave. Une éruption de cendres.

— Fig. Une *éruption* non interrompue de grandes œuvres et de découvertes a signalé ces trente dernières années. (Michelet.)

— Médec. Évacuation instantanée et plus ou moins abondante d'un liquide ou d'une humeur quelconque. Éruption de sang, de pus, de vents, de sérosités, etc. || Sortie de la matière morbifique sur la surface de la peau, et qui forme des taches.

ÉRUSCATEUR. s. m. (du latin *æruscari*, mendier, attraper de l'argent). Nom donné aux prêtres de Cybèle, parce qu'ils mendiaient dans les rues, une sonnette à la main.

ÉRUSSAGE. s. m. Action d'érusser.

ÉRUSSER. v. a. 1re conj. Effeuiller les pousses des ormes et des frênes dirigés en têtards. Se dit en Maine-et-Loire.

ERVALENTA. s. f. (étym. lat., *ervum*, ers; *lens*, lentille). Pharm. Farine de lentilles décortiquées.

ERVIE. s. f. Entom. Genre de diptères brachocères de la tribu des muscides, établi pour une espèce de la Caroline.

ERVILIE. s. f. (dimin. du lat. *ervum*, ers). Bot. Section du genre ervum.

— Infus. Genre type de la famille des erviliens, qui vit dans la Méditerranée.

— Moll. Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve, de la Manche.

ERVILIEN, ENNE. adj. Infus. Qui se rapporte au genre ervilie. || ERVILIENS. s. m. pl. Famille d'infusoires ayant pour type le genre ervilie.

ERVILIER. s. m. (étym. lat., *ervum*, ers). Bot. Espèce du genre ers.

ERVUM. s. m. (pr. *err-vomm*; ét. lat., *ervum*, ers). Bot. Nom scientifique du genre ers. || Nom scientifique du genre lentille.

ERVY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Troyes (Aube), sur l'Armançon; 1,600 hab. Toiles, coutils.

ERWIN DE STEINBACH. Architecte allemand, mort à Strasbourg en 1318. Ce fut à lui que Conrad de Lichtenberg confia le soin d'achever la cathédrale de Strasbourg par la construction de deux tours et d'une façade. La pierre fondamentale fut posée le 25 mai 1277, et, après 28 ans de travaux, Erwin mourut avant d'avoir achevé son œuvre. Cette cathédrale, un des plus étonnants monuments du style gothique, fut continuée après lui par son fils, Jean Erwin, puis par Hilz, de Cologne.

ÉRYCHTIEN, ENNE. adj. Crust. Qui se rapporte au genre érychtus. || ÉRYCHTIENS. s. m. pl. Tribu de crustacés stomapodes ayant pour type le genre érychtus.

ÉRYCHTUS. s. m. Crust. Genre de crustacés stomapodes.

ÉRYCIBE. s. f. Bot. V. ÉRICYBE.

ÉRYCIE. s. f. Entom. Genre de diptères, tribu des entomobies, établi pour cinq espèces.

ÉRYCIN, INE. adj. Entom. Qui se rapporte au genre érycie. || ÉRYCINES. s. f. pl. Groupe de diptères ayant pour type le genre érycie.

ÉRYCINE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

— Conchyl. Genre de coquilles univalves, fossiles et quelquefois vivantes, de la famille des mactracées.

ÉRYCINE. Myth. Surnom de Vénus adorée sur le mont Éryx, en Sicile.

ÉRYCINIDE. adj. (ét. fr., *érycine*; gr., εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte au genre érycine. || ÉRYCINIDES. s. f. pl. Tribu de lépidoptères ayant pour type le genre érycine.

ÉRYMANTHE. s. m. (d'*Érymanthe*, nom géogr.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des clairons, de la Cafrerie.

ÉRYMANTHE. Géogr. anc. Montagne sur la frontière occidentale d'Arcadie; auj. *Chelmo*. Hercule y prit un sanglier qui dévastait le pays.

— ÉRYMANTHE. Rivière d'Arcadie qui prenait sa source au mont Érymanthe et se jetait dans l'Alphée; auj. *Dimitzana*.

ÉRYMANTHIDE. s. f. (d'*Érymanthe*, nom géogr.). Astron. Constellation de la Grande Ourse.

ÉRYMNE. s. m. (ét. gr., ἐρυμνὸς, fortifié). Erpét. Genre d'ophidiens, voisin des couleuvres.

ÉRYNGE ou **ÉRYNGION.** s. m. (ét. gr., ἤρυγγος, ἠρύγγιον, barbe de bouc). Bot. Nom scientifique du genre panicaut.

ÉRYNGIÉ, ÉE. adj. (rad. *érynge*). Bot. Qui ressemble au panicaut. || ÉRYNGIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre panicaut.

ÉRYNNIE. s. f. Entom. Genre de diptères calyptérées de la famille des entomobies.

ÉRYON. s. m. Crust. Genre de décapodes macroures. || Crustacé fossile des calcaires d'Anspach.

ÉRYPHIE. s. f. Entom. Genre de diptères de la famille des muscides.

ÉRYSIBE. s. f. Bot. Syn. d'ÉRYSIPHE.

ÉRYSIMASTRE. s. m. (rad. *érysime*). Bot. Genre de crucifères, tribu des sisymbriées, formé aux dépens du genre érysime.

ÉRYSIME ou **ÉRYSIMON.** s. m. (ét. gr., ἐρύσιμον, fait de ἐρύω, je guéris). Bot. Genre de plantes crucifères sisymbriées, comprenant un très grand nombre d'espèces.

ÉRYSIMOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *érysime*; gr., εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à l'érysime.

* **ÉRYSIPÉLATEUX, EUSE.** adj. V. ÉRÉSIPÉLATEUX.

* **ÉRYSIPÈLE.** s. m. V. ÉRÉSIPÈLE.

ÉRYSIPHE. s. f. (ét. gr., ἐρυσίβη, nielle). Bot. Genre de champignons que l'on rencontre sur tous les végétaux cultivés en touffes serrées dans les lieux humides et peu aérés.

ÉRYTHÉMATEUX, EUSE. adj. ou **ÉRYTHÉMATIQUE.** adj. 2 g. Médec. Qui a les caractères de l'érythème. Inflammation érythématique.

ÉRYTHÈME. s. m. (ét. gr., ἐρύθημα, rougeur). Médec. Inflammation superficielle de la peau, caractérisée par des rougeurs légères, superficielles, irrégulièrement circonscrites, de forme et d'étendue variables. L'érythème n'est point à proprement parler une maladie, mais bien un signe de maladie.

ÉRYTHÉMOÏDE. adj. (ét. fr., *érythème*; gr., εἶδος, aspect). Pathol. Qui ressemble à un érythème.

ÉRYTHRACANTHE. s. m. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; fr., *acanthe*). Bot. Genre d'acanthacées, tribu des thunbergiées.

ÉRYTHRARSINE. s. f. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; lat., *arsus*, brûlé). Chim. Substance d'un rouge foncé, obtenue par la combustion du cacodyle.

ÉRYTHRÉ, ÉE. adj. (du gr. ἐρυθρὸς, rouge). Didact. Rouge.

— ÉRYTHRÉE. s. f. Bot. Genre de plantes gentianées renfermant la petite centaurée, qui se montre avec profusion dans tous les bois de l'Europe.

— Arachn. Genre d'arachnides trachéennes ou acarides vagabondes.

ÉRYTHRÉE (Mer). Géogr. Nom donné par les Anciens à la mer des Indes et aux mers qu'elle forme, à cause d'Érythras, fils de Persée et d'Andromède, qui s'y noya, ou de la couleur foncée du sable qui forme son lit. Arrien a laissé un précieux *Périple* de cette mer.

ÉRYTHRÉEN, ENNE. adj. Qui concerne la mer Érythrée.

ÉRYTHRÉINE. s. f. Chim. Corps résultant de l'action d'une faible dissolution ammoniacale sur l'érythrine.

ÉRYTHRÈME. s. m. (du gr. ἐρυθρὸς, rouge). Pathol. Syn. d'ÉRYTHÈME.

ÉRYTHRIDE. s. m. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge). Chim. Corps obtenu par la combinaison de l'érythrine avec une base.

ÉRYTHRIN, INE. adj. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge). Hist. nat. Qui est rouge en totalité ou en partie.

— ÉRYTHRIN. s. m. Ichtyol. Genre de clupes, voisin des brochets. || Nom spécifique des genres saumon, spare et squale.

ÉRYTHRINE. s. f. (du gr. ἐρυθρὸς, rouge). Bot. Genre de plantes légumineuses, type de la famille des érythrinées, renfermant une vingtaine d'espèces frutescentes, originaires des deux Indes.

— Chim. Substance colorante rouge.

— Minér. Arséniate de cobalt naturel.

— Ornith. Genre de passereaux, voisin des gros-becs.

ÉRYTHRINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre érythrine. || ÉRYTHRINÉES. s. f. pl. Tribu de légumineuses ayant pour type le genre érythrine.

ÉRYTHRINELLE. s. f. (étym. gr., ἐρυθρὸς, rouge). Infus. Genre d'infusoires, établi pour une espèce.

ÉRYTHRIQUE. adj. m. (rad. *érythrine*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide azotique sur l'acide urique.

ÉRYTHRISME. s. m. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge). Anthropol. Singularité qu'offre un individu aux cheveux rouges qui est isolé dans une race aux cheveux noirs.

ÉRYTHRITE. s. f. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge). Chim. Substance qui résulte du dédoublement de l'érythrine.

— Minér. Feldspath rose.

ÉRYTHROBENZINE. s. f. Chim. Matière colorante rouge obtenue au moyen de la nitrobenzine.

ÉRYTHROCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits rouges.

ÉRYTHROCENTAURINE. s. f. Chim. Substance extraite de la centaurée rouge.

ÉRYTHROCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; κεφαλή, tête). Hist. nat. Qui a la tête rouge.

ÉRYTHROCÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; κέρας, corne). Zool. Qui a les antennes rouges.

ÉRYTHROCHILE. s. m. (pr. *é-ri-tro-kile*). Bot. Syn. de MACARANGUA.

ÉRYTROCHITON. s. m. (pr. *é-ri-tro-ki-ton*; étym. gr., ἐρυθρὸς, rouge; χιτών, tunique). Bot. Genre de diosmées, tribu des cuspariées, établi pour une espèce du Brésil.

ÉRYTHROCNÈME. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; κνήμη, jambe). Zool. Qui a les jambes rouges.

ÉRYTHROCTÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; κτένος, peigne). Zool. Qui a les antennes pectinées et rouges.

ÉRYTHRODACTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts rouges.

ÉRYTHRODANE. s. m. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; δάνος, don). Chim. Principe colorant rouge de la garance.

— Bot. Ancien nom de la garance.

ÉRYTHROGASTRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre rouge.

ÉRYTHROGÈNE. s. m. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; γεννάω, j'engendre). Chim. Principe colorant rouge de certaines fleurs.

ÉRYTHROGLUCIQUE. adj. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; fr., *glucique*). Chim. Se dit d'un acide dérivant par oxydation d'une solution d'érythrite.

ÉRYTHROGONYS. s. m. Ornith. Syn. de PLUVIER.

ÉRYTHROGRAMME. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; γράμμα, lettre, trait). Zool. Qui est marqué de traits rouges.

ÉRYTHROÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui est d'une couleur rougeâtre.

— Anat. *Membrane* ou *tunique érythroïde* ou subst. l'*érythroïde*. Enveloppe musculeuse et rougeâtre que le crémastère forme au cordon testiculaire et au testicule.

— ÉRYTHROÏDES. s. m. pl. Ichtyol. Petite tribu de clupéides.

ÉRYTHROLAMPRE. s. m. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; λαμπρὸς, brillant). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, voisin des couleuvres.

ÉRYTHROLANIE. s. m. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; lat., *lanius*, pie-grièche). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des langrayens.

ÉRYTHROLÉINE. s. f. (étym. gr., ἐρυθρὸς, rouge; fr., *oléine*). Chim. Liquide huileux extrait de l'orseille et du tournesol.

ÉRYTHROLÈNE. s. f. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; λαῖνα, tunique). Bot. Plante de la famille des composées carduacées, qui croît au Mexique.

ÉRYTHROLEUQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; λευκὸς, blanc). Hist. nat. Qui est rouge et blanc.

ÉRYTHROLITMINE. s. f. Chim. Matière rouge extraite du tournesol.

ÉRYTHROLOPHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; λόφος, huppe, crête). Ornith. Qui porte une huppe rouge.

ÉRYTHROMANNITE. s. f. Chim. Synon. d'ÉRYTHRITE.

ÉRYTHROMÈLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; μέλας, noir). Qui est marqué de rouge et de noir.

ÉRYTHRONE. s. m. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge). Bot. Genre de liliacées tulipacées, établi pour des plantes bulbeuses herbacées de l'Europe australe et de l'Amérique boréale. Une espèce, l'*érythrone dent-de-chien* ou *violette* est cultivée dans nos jardins.

ÉRYTHRONIUM. s. m. Chim. Syn. de VANADIUM.

ÉRYTHRONOTE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; νῶτος, dos). Zool. Qui a le dos rouge.

ÉRYTHROPALE. s. m. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; πάλη, poussière). Bot. Genre d'arbrisseaux grimpants de la famille des cucurbitacées, originaire de Java.

ÉRYTHROPE. adj. 2 g. (étym. gr., ἐρυθρὸς, rouge; πούς, pied). Zool. Qui a les pieds ou les pédicules rouges.

— ÉRYTHROPE. s. m. Ornith. Section du genre faucon.

ÉRYTHROPHLÉE. s. m. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; φλοιὸς, écorce). Bot. Genre de légumineuses, tribu des mimosées, établi pour un grand arbre de l'Afrique tropicale.

ÉRYTHROPHRYS. s. m. Ornith. Syn. de COLA.

ÉRYTHROPHTALME. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρὸς, rouge; ὀφθαλμὸς, œil). Zool. Qui a les yeux rouges.

ÉRYTHROPHYLLE. adj. 2 g. (étym. gr., ἐρυθρὸς, rouge; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles rouges.

— ÉRYTHROPHYLLE. s. f. Chim. Matière qui

e [illegible] les feuilles de certaines plantes [illegible]

ÉRYTHROPOGON. s. m. (ét. gr. [illegible]). Bot. Genre de composées, [illegible], établi pour des sous-arbrisseaux du Cap.

ÉRYTHROPROTIDE. s. f. Chim. Syn. de PROTÉINE.

ÉRYTHROPS. adj. 2 g. [illegible] rouge; ὤψ, œil). Zool. Qui a [illegible]

ÉRYTHROPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr. [illegible], rouge; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires rouges.

ÉRYTHROPYGE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; πυγή, derrière). Zool. Qui a le croupion rouge.

ÉRYTHROPYGIE. s. f. Ornith. Syn. d'AE[illegible]

ÉRYTHRORHAMPHE. adj. 2 g. (étym. gr., [illegible], rouge; ῥάμφος, bec). Ornith. Qui a le bec rouge.

ÉRYTHRORCHIS. s. f. (pr. [illegible]; ét. gr., ἐρυθρός, rouge; fr., *orchis*). Bot. Genre d'orchidées, établi pour une plante herbacée de Java.

ÉRYTHRORÉTINE. s. f. Chim. Corps pulvérulent jaune.

ÉRYTHRORHIZE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines rouges.

ÉRYTHRORYNQUE. adj. 2 g. (étym. gr., ἐρυθρός, rouge; ῥύγχος, bec). Ornith. Qui a le bec rouge.

ÉRYTHROSE. s. f. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge). Chim. Matière colorante obtenue par l'action de l'acide azotique sur la rhubarbe.

ÉRYTHROSINE. s. f. Chim. Substance rouge résultant de l'action de l'acide azotique sur la tyrosine.

ÉRYTHROSOME. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps rouge.

— ÉRYTHROSOME. s. m. Ornith. Section du genre gobe-mouches.

ÉRYTHROSPERME. adj. 2 g. (étym. gr., ἐρυθρός, rouge; σπέρμα, graine, semence). Bot. Qui a des graines rouges.

— ÉRYTHROSPERME. s. f. Bot. Genre de bixacées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'île Maurice.

ÉRYTHROSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un érythrosperme. | ÉRYTHROSPERMÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des flacourtiacées, qui a pour type le genre érythrosperme.

ÉRYTHROSPIZE. s. f. Ornith. Syn. d'ÉRYTHRINE.

ÉRYTHROSTERNE. adj. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; στέρνον, poitrine). Zool. Qui a la poitrine rouge.

— ÉRYTHROSTERNE. s. m. Ornith. Section du genre gobe-mouches.

ÉRYTHROSTICTE. s. m. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; στικτός, tacheté). Bot. Genre de plantes bulbeuses de la famille des colchicacées, qui croît en Afrique.

ÉRYTHROSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; στόμα, bouche). Zool. Qui a la bouche ou l'ouverture rouge.

— ÉRYTHROSTOME. s. m. Bot. Fruit hétérocarpien ayant un placenta conique, qui supporte un grand nombre d'ovaires bacciformes provenant d'une seule fleur.

— Ornith. Section du genre perroquet.

ÉRYTHROTE. adj. 2 g. (étym. gr., ἐρυθρός, rouge; οὖς, ὠτός, oreille). Zool. Qui a les oreilles rouges.

ÉRYTHROTHORAX. adj. 2 g. (étym. gr., ἐρυθρός, rouge; θώραξ, poitrine). Zool. Qui a la poitrine, le cou rouge.

ÉRYTHROXYLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; ξύλον, bois). Bot. Qui a le bois rouge.

— ÉRYTHROXYLE. s. m. Genre de plantes malpighiacées, originaire des contrées tropicales; l'espèce type est appelée vulgairement *bois major*.

ÉRYTHROXYLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un érythroxyle. | ÉRYTHROXYLÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones ayant pour type l'érythroxyle aréolé des Antilles.

ÉRYTHROZYME. s. m. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; ζύμη, levain). Chim. Ferment trouvé dans la racine de la garance.

ÉRYTHRURE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρυθρός, rouge; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue rouge.

— ÉRYTHRURE. s. f. Ornith. Section du genre moineau.

ÉRYX. s. m. (d'*Éryx*, n. myth.). Erpét. Genre d'ophidiens assez semblables aux orvets, établi pour un assez grand nombre d'espèces de l'Asie et de l'Afrique.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, établi pour une espèce d'Angleterre.

ÉRYX. Géogr. anc. Ville de Sicile, à l'O. [illegible] auj. *Calatafimi*. Le *mont Éryx*, auj. *San-Giuliano*, possédait un temple célèbre consacré à Vénus. A la fin de la première guerre punique, le général carthaginois Amilcar Barca se posta sur la crête et tint trois ans en échec les légions romaines.

ÉRYX. Myth. Roi de Sicile, vaincu par Hercule, qu'il avait défié, et enterré sur le mont Éryx.

ERZEROUM. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie (Arménie), ch.-l. du pachalik de ce nom, à 1,100 kil. E. de Constantinople; 60,000 hab. Son nom vient de *Arzen-el-Roum*, terre des Romains, ou de *Arx Romanorum*, citadelle des Romains. Archevêché arménien; consulats [illegible], anglais, russe et autrichien; elle est [illegible] position militaire de l'Asie [illegible] Erzeroum sert d'entrepôt au commerce de la Turquie et de la Perse; elle possède de grandes fabriques d'armes blanches.

— ERZEROUM (Vilayet d'). Division politique de la Turquie d'Asie comprenant la haute Arménie, il renferme 4 sandjaks: *Erzeroum*, *Tchildir*, *Kars* et *Bayezid*. Sol très montagneux, arrosé par le haut Euphrate; 800 000 hab.

ERZ-GEBIRGE (*Monts métalliques*). Géogr. Chaîne de montagnes d'Allemagne, entre le royaume de Saxe au N.-O. et la Bohême au S.-E. Elle se sépare de la grande ligne de partage des eaux européennes au massif du Fichtel-Berg, et court du S.-O. au N.-E. jusqu'aux Riesen-Gebirge, dont elle est séparée par l'Elbe. Cette chaîne est longue de 160 kil.; son point culminant a 1,200 mètres. Elle est couverte de forêts et possède de grandes richesses métalliques, argent, cuivre, étain, plomb, fer, etc.

★ **ÈS**. prépos. (pr. *è* ou *èss* devant une consonne; devant une voyelle l'*s* se lie: maître *è-z*-arts). Mot formé par contraction de la prép. *en* et de l'art. plur. *les*, pour signifier *dans les*. J'ai retiré mon ami de la main des corsaires, si après cela il tombe *ès* mains d'un autre ennemi... (Malherbe.)

— Son emploi a vieilli, et il n'est plus guère usité que dans les expressions analogues à celles-ci: *Maître ès arts, bachelier, licencié, docteur ès lettres, ès sciences*. En liturgie, on dit encore: La fête de saint Pierre *ès* liens, et, en style de pratique: Remettre une somme *ès* mains de quelqu'un. Hors de là, il ne s'emploie plus que par plaisanterie ou par affectation d'archaïsme. Le vilain que ledit procureur du roi par son serviteur le gendarme a fait constituer *ès* prisons. (P.-L. Courier.) Bien examinée, maniée et marchandée, la robe fut remise *ès* mains de Lucile. (Ch. Monselet.)

> Que n'ai-je obtenu que ces petits vers-ci
> Tombent ès mains de quelque galant homme. (VOLT.)

— Hist. *Chevalier ès armes, ès lois*. S'est dit des chevaliers qui rendaient aux souverains des services militaires, ou qui remplissaient des fonctions de justice, après le noviciat des armes ou l'épreuve des degrés.

ES. s. m. Arg. Escroc.

ÉSACUS. s. m. (d'*Ésacus*, n. myth.). Ornith. Genre d'oiseaux, établi pour deux espèces du Brésil et de l'Inde.

ÉSAÏTE. s. m. Hist. relig. Nom des sectaires qui honorent Caïn, Ésaü, et tous ceux que l'Écriture représente comme des impies et des réprouvés.

ÉSALE. s. m. (du gr. αἰσάλων, émerillon). Entom. Genre de coléoptères, tribu des lucanides, fondé pour une espèce, l'ésale scarabéoïde d'Autriche.

ÉSALIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *ésale*; gr., εἶδος, forme). Entom. Qui ressemble à un ésale. | ÉSALIDES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères ne renfermant que le genre ésale.

ÉSALON. s. m. Ornith. Nom du hobereau.

ÉSAPHE. s. m. (du gr. ἀφή, toucher). Chir. Exploration de l'utérus au moyen du doigt introduit dans le vagin.

ÉSAQUE. s. m. Ornith. V. ÉSACUS.

ÉSAÜ. Fils aîné d'Isaac et de Rébecca, frère de Jacob. Il fut appelé *Ésaü*, c'est-à-dire *homme fait*, parce qu'il vint au monde couvert de poil; ou *Édom*, c'est-à-dire *le Roux*, d'où le nom des Edomites ou Iduméens, ses descendants. Il vendit son droit d'aînesse à son frère pour un plat de lentilles; puis, étant absent au moment où Isaac l'appela pour lui donner sa bénédiction, il en fut frustré par une ruse de Jacob et chercha longtemps son frère pour le tuer; il finit par se réconcilier avec lui et lui céda la terre de Chanaan.

ESBALONER (S'). v. pron. 1re conj. Arg. S'évader.

ESBANOYER. v. a. 1re conj. Récréer, dilater. (Rabelais.)

ESBASIR. v. a. 2e conj. Arg. Tuer.

ESBIGNER (S'). v. pron. 1re conj. Popul. S'échapper, s'en aller. Moi, je m'*esbigne*, vous savez! je n'ai pas envie qu'il secoue mes puces. (É. Zola.)

ESBLINDER (S'). v. pron. 1re conj. Arg. S'étonner, être stupéfié.

ESBROUFFANT. part. prés. du v. Esbrouffer. Qui esbrouffe.

ESBROUFFANT, ANTE. adj. Qui est de nature à esbrouffer, à étonner.

ESBROUFFE. s. f. Fam. et pop. Étalage de grands airs qui en imposent. Faire de l'esbrouffe. Tu vois que ça tombe mal et que tu as pris un mauvais moment pour faire une *esbrouffe* pareille. (L. Halévy.)

— Arg. *Vol à l'esbrouffe*. Genre de vol qui s'opère en bousculant dans une foule celui que l'on veut dévaliser.

ESBROUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Esbrouffer. Il est tout esbrouffé.

ESBROUFFER. v. a. 1re conj. Fam. et pop. Se moquer, en imposer par des actions exagérées ou par des paroles trompeuses.

— Voler à l'esbrouffe.

— S'ESBROUFFER. v. pron. Fam. et pop. S'effrayer d'un rien.

ESBROUFFEUR, EUSE. s. Arg. Celui, celle qui fait de l'esbrouffe, des embarras.

— Voleur à l'esbrouffe.

— Adjectiv. Coupeau, son sac de zingueur passé à l'épaule, marchait de l'air *esbrouffeur* d'un citoyen qui est d'attaque. (Ém. Zola.) Qu'est-ce que vous voulez? Les maîtres sont trop *esbrouffeurs* aussi. (A. Daudet.)

ESBROUFFIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait de l'esbrouffe. || Celui qui pratique le vol à l'esbrouffe.

ESBROUSSER (S'). v. pron. 1re conj. Pop. S'esquiver.

ESCA. s. m. Mélange de bolets avec lequel on fabrique l'amadou.

★ **ESCABEAU**. s. m. (du lat. *scabellum*). Siège de bois élevé sur quatre pieds, sans bras ni dossier. S'asseoir sur un escabeau. Autour de l'appartement étaient rangés des *escabeaux* d'ébène. (G. Flaubert.)

— Par extens. Objet quelconque sur lequel on pose les pieds. La terre est appelée dans l'Écriture l'*escabeau* des pieds de Dieu. (Bourdaloue.)

ESCABÈCHE. s. f. (rad. *escabécher*). Pêch. Conserve de poisson, particulièrement de sardines à l'huile.

ESCABÉCHER. v. a. 1er conj. (ét. prov., *es*, de; *cabessa*, tête). pêch. Préparer, mariner les sardines pour les conserver.

★ **ESCABELLE**. s. f. Escabeau. Adraste pose sous ses pieds une riche *escabelle*; Philo lui présente une corbeille d'argent remplie de fils merveilleux, et place entre ses mains une quenouille d'or chargée de laine violette, symbole de sa royauté domestique. (P. de St-Victor.)

— *Piqueur d'escabelle*. Piqueur d'assiette, parasite.

— Loc. prov. *Remuer ses escabelles*. Déménager, changer de domicile. On lui a fait remuer ses escabelles. || Signifie aussi Changer d'état, de fortune, de situation. Il a dû remuer ses escabelles. | *On lui a bien dérangé les escabelles*. On a mis du désordre dans ses affaires, on a rompu tous ses plans. Il était en colère contre cette mort barbare, qui, sans considérer ses projets et ses affaires, venait ainsi déranger ses *escabelles*. (Mme de Sévigné.)

ESCABELON ou **ESCABLON**. s. m. (du lat. *scabellum*, marchepied). Archit. Sorte de piédestal mince à la base, avec encorbellement au sommet, sur lequel on plaçait un buste, un vase ou tout autre objet d'art, dans les cabinets des curieux, dans les galeries de palais, etc.

★ **ESCACHE**. s. f. (rad. *écacher*). Mors de cheval, de forme ovale. Escache à pignatelle. Escache à bavette. Escache à bouton. Escache montante. L'escache est arrêtée à la bouche par un chaperon qui entoure le banquet.

★ **ESCADRE**. s. f. (ét. ital., *squadra*, brigade, dérivé de *quadro*, carré). Mar. Subdivision d'une armée navale. Armer, approvisionner une escadre. Il y avait toujours une *escadre* en station dans ces parages. (Raynal.) L'*escadre* de Brest, forte de quinze vaisseaux, reçut l'ordre d'appareiller. (J. Lecomte.)

— Dans un autre sens, ce mot désigne l'une des trois divisions d'une flotte, distinguées par la couleur de leurs pavillons. L'amirauté anglaise divise toutes ses forces navales en *escadre blanche, escadre rouge, escadre bleue*. L'ancien titre de *chef d'escadre* a été remplacé en France, depuis 1789, par celui de contre-amiral.

— *Escadre d'évolution*. Petite flotte armée, de peu de vaisseaux ou seulement de frégates et corvettes, pour l'instruction des équipages de ligne, sur la tactique, la manœuvre et les exercices. || *Escadre légère*. Nom collectif par lequel on désigne, dans une escadre de vaisseaux, les bâtiments de guerre moins forts, comme frégates, corvettes, avisos, qui s'y trouvent. || *Escadre d'observation*. Réunion de vaisseaux chargés d'observer les mouvements de l'ennemi.

— Fam. Troupe d'animaux ou groupe d'objets qui nagent ou qui flottent. Que j'aimais ces *escadres* de petits canards à cous d'émeraudes, qui naviguaient incessamment d'un bord à l'autre et formaient quelques rides sur cette pure glace! (Th. Gautier.)

— Hist. milit. Se disait autrefois pour Escouade.

★ **ESCADRILLE**. s. f. (pr. *ess-ka-drille*; *ll* mouill.; dimin. d'*escadre*). Mar. Petite escadre, le plus souvent composée de bâtiments légers. Les divisions de la flottille de Boulogne étaient des escadrilles.

★ **ESCADRON**. s. m. (ét. ital., *squadrone*, dérivé de *squadra*, brigade). Corps de cavalerie composé de quatre pelotons. Un escadron de cuirassiers, de carabiniers, de dragons, de lanciers, de chasseurs, de hussards. Chef d'escadron. Former, rompre l'escadron. Enfoncer un escadron. Gros, petit escadron. En 1635, les *escadrons* français prenaient naissance et se partageaient, suivant les temps, en compagnies, ou en pelotons. (Bardin.)

— *Chef d'escadron*. Officier de cavalerie d'un grade immédiatement supérieur à celui de capitaine. || On donne aussi ce titre à l'Officier qui commande un bataillon à pied de la garde républicaine, de l'artillerie, etc.

— On disait autrefois un *escadron d'infanterie*, parce que, quand l'infanterie moderne s'organisa, elle était dépourvue d'une langue qui lui fût propre, et se trouva forcée d'emprunter les termes de la cavalerie, qui était la seule arme dont les écrivains se fussent occupés.

— L'*escadron* est aujourd'hui, ainsi qu'un bataillon ou une batterie, un groupe élémentaire de formation; et, par rapport aux manœuvres d'une division d'armée, on le considère comme une unité tactique d'hommes à cheval.

— Par extens. Ensemble des troupes d'une même arme.

> Réveil les [illegible] sous ce chef redouté
> Marche les cuirassiers [illegible] indomptés
> (BOILEAU.)

— S'est dit d'une troupe d'hommes à pied ou à cheval. Il partagea sa troupe en deux escadrons. Dieu est d'ordinaire pour les gros *escadrons* contre les petits. (Bussy-Rabutin.)

> Le [illegible] volant l'instant
> Et plein de toutes parts sur les *escadrons* flottants. (BOIL.)

— Fig. Se dit d'une troupe quelconque de gens. Qu'il trouve de pédants un *escadron* fourré. (Boil.) Et partout des plaideurs les *escadrons* épars. (Id.)

— Fig. Se dit de plusieurs personnes unies et liées ensemble pour soutenir un même parti dans certaines occasions. Un escadron coiffé d'abord court à son aide. (Boil.) Les gros *escadrons* de belles paroles dont sont composées les épîtres liminaires. (Scarron.)

— S'est dit aussi d'une troupe d'insectes, etc. J'ai passé une heure auprès d'un *escadron* de fourmis qui traînaient le corps d'une grosse mouche le long d'une pierre. (H. Taine.)

> D'insectes lumineux mille *escadrons* légers
> Viennent tourbillonner dans les bois d'orangers.
> (CASTEL.)

— Se dit des vents, des nuages, etc. Des ministres du dieu les *escadrons* flottants. (La Fontaine.)

— Hist. *Escadron volant*. Faction de cardinaux qui, dans un conclave, disent n'embrasser les intérêts d'aucune cour. || Nom donné aux jeunes filles dont s'entourait Catherine de Médicis dans un but politique. || On donne le même nom aux jeunes actrices qui figurent en groupe sur la scène.

— Hist. milit. *Escadron sacré*. Escorte que tous les officiers qui avaient des chevaux formèrent à Napoléon Ier dans les désastres de la campagne de Russie.

★ **ESCADRONNER**. v. n. 1re conj. (rad. *escadron*). Art milit. Faire les évolutions et les manœuvres particulières à la cavalerie. Ces troupes escadronnent bien. Dans huit jours, il s'en ira s'y établir avec toute cette noblesse, pour leur apprendre à *escadronner* et à prendre un air de guerre. (Mme de Sév.)

— Se ranger en escadron.

— Fig. et fam. Ces deux officiers sont brouillés, ils n'*escadronnent* pas bien ensemble. (Trév.)

ESCADRONNISTE. s. m. Hist. Cardinal qui appartient à un escadron volant.

ESCAFE. s. f. (ét., V. ESCAFFIGNON). Jeux. Coup de pied donné à un ballon pour le renvoyer. || En termes d'écolier, Coup de pied, en général.

— Pop. Chaussure, soulier.

ESCAFER. v. a. 1re conj. (rad. *escafe*). Terme d'écolier. Donner une escafe, un coup de pied.

— S'ESCAFER. v. pron. Se donner des coups de pied.

ESCAFFIGNON ou **ESCAFIGNON**. s. m. (du lat. *scaphium*, petit bateau, parce que les souliers de ce temps, dits *à la poulaine*, étaient faits en forme de petits vaisseaux). Sorte de chaussure légère. Vieux langage.

— Pop. et bas. *Sentir l'escaffignon*. Sentir mauvais des pieds.

ESCAFILOTTE. s. f. Techn. Côte de bœuf qui a été perforée par des fabricants de moules à boutons.

ESCAFILLON. s. m. Brou de noix. Vieux mot.

ESCAILLE. s. f. (anc. forme d'*écaille*). Min. Argile schisteuse et foliacée qui accompagne les couches de houille.

ESCAJOLLE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées du Levant, sorte d'alpiste.

ESCALABREUX, EUSE. adj. Plein de décision, de hardiesse. Mon Gil Blas, grand maigre, *escalabreux*... (Chateaub.)

★ **ESCALADE**. s. f. Action d'escalader.

— Attaque d'une place, assaut qui a lieu à l'aide d'échelles, et sans qu'il soit pratiqué de brèche, ou du moins, sans que la brèche forme rampe. Escalade vive, audacieuse. Grande, petite escalade. Escalade de jour, de nuit. Donner, tenter l'escalade. Emporter la place par escalade. Les mâchicoulis du moyen âge étaient une des précautions contre l'*escalade*. (Bardin.)

— Action d'un voleur qui se sert d'une échelle ou de tout autre moyen pour s'intro-

duire quelque part. Les circonstances d'escalade et d'effraction aggravent le délit.

— Action de gravir, de monter péniblement. L'escalade d'un balcon. L'escalade d'une montagne escarpée.

ESCALADÉ, ÉE. part. pass. du v. Escalader. S'empl. adject. Maison escaladée. Rempart escaladé.

*** ESCALADER.** v. a. 1re conj. (du lat. *scala*, échelle). Attaquer, surprendre, emporter par escalade; monter avec des échelles sur les murailles d'une ville qu'on assiège. La place fut escaladée en plein jour. L'usage d'escalader les villes était très fréquent avant l'invention de la poudre.

— Monter avec une échelle sur. Les voleurs ont escaladé la muraille. Escalader une maison. Escalader un mur.

— Gravir plus ou moins péniblement un escalier, une montagne, un mur, etc. Escalader six étages. Escalader une montagne. Escalader un rocher. Enfin Cap lepont, pressé par l'abbé Méal, qui lui fit un signe, escalada vivement le large perron de l'évêché. (F. Fabre.) Au pied du phare, les belles vagues vertes se creusent et *escaladent* les rochers, éparpillant au vent leur panache d'écume. (H. Taine.)

— Par extens. Escalader un arbre. La plupart des arbres fruitiers sont moins élevés et plus aisés à *escalader* que ceux des forêts. (B. de St-Pierre.)

— Fig. Nouveaux Encelades, des savants matérialistes ont entassé volumes sur volumes pour *escalader* le ciel et détrôner le Très-Haut; ils n'ont pas même pu sonder leur tombe. (Boiste.) Tant que l'opposition n'aura qu'un but, d'*escalader* le pouvoir, la majorité ne songera qu'à tenir la minorité en échec. (E. de Girardin.)

— Fig. *Escalader les superlatifs.* Prodiguer toutes sortes d'exagérations.

— S'ESCALADER. v. pron. Être escaladé.

ESCALADEUR. s. m. Celui qui escalade.

ESCALADON ou **ESCALADOU.** s. m. Techn. Espèce de dévidoir pour la soie. || Autre espèce de dévidoir qui sert pour les matières grossières.

*** ESCALE.** s. f. (ét. lat., *scala*, échelle). Anc. art milit. Échelle à pétard ayant un nombre plus ou moins grand d'entretoises, dont on se servait quand une porte qu'on voulait pétarder ou renverser était précédée d'un fossé. Défier l'*escale*, la sape, la mine, la surprise et les assauts. (Malherbe.)

— Comm. Nom des ports de la Méditerranée situés sur la côte d'Afrique et en particulier sur celle des États barbaresques, où les Européens ont établi des comptoirs pour trafiquer avec les indigènes. || Nom donné aux comptoirs établis sur le Sénégal.

— Mar. Échelle de bord et, par extension, Relâche, parce qu'on descend du navire à l'aide d'une échelle. || *Faire escale dans un port.* S'y arrêter, y mouiller.

ESCALEBETTE. s. f. Techn. Réunion de deux pièces de bois parallèles qu'on établit obliquement sur le devant et le derrière des voitures.

ESCALEMBERG. s. m. Sorte de coton des montagnes qui vient de Smyrne.

ESCALER. v. n. 1re conj. Terme usité dans le Levant, et qui signifie Relâcher, faire escale.

ESCALETTE. s. f. Soier. Parallélépipède de bois bien équarri qui sert pour la lecture du dessin de soieries.

— Rubann. Espèce de peigne de bois.

— Saut d'un oiseau d'un doigt sur l'autre.

ESCALIBOR. s. m. Épée magique du roi Artus, à laquelle nulle épée ne pouvait résister.

*** ESCALIER.** s. m. (pr. *ess-ka-lié*; ét. bas-lat., *scalarium*; du lat. *scala*, échelle). Suite de degrés superposés qui, dans les constructions, sert à monter et à descendre. Le grand escalier. Le petit escalier. L'escalier de dégagement. Escalier obscur. Un escalier fort sombre. Un escalier bien, mal éclairé. Les loges d'escalier. Les marches d'un escalier. Le giron et la contremarche d'un escalier. Le palier d'un escalier. La rampe ou volée d'un escalier. Monter, descendre l'escalier. Tomber du haut de l'escalier. On s'avise souvent, sur l'*escalier*, d'un bon mot qu'on a manqué de dire dans la chambre. (Imbert.) Un peuple tombe vite dans la décadence lorsqu'il ne fait que remonter et redescendre les *escaliers* d'un tombeau. (P. de St-Victor.)

> Le prélat et sa troupe, à pas tumultueux,
> Descendaient du palais l'escalier tortueux. (BOILEAU.)

— *Escalier de dégagement, de service.* Escalier par où se fait le service d'une maison. || *Escalier dérobé.* Escalier peu apparent et placé dans les endroits cachés d'une maison.

— Fig. Ceux qui dédaignent tout haut la popularité vont la mendier par les *escaliers* dérobés. (J. Simon.)

— *Escalier circulaire.* Escalier dont les limons sont centrés et les marches triangulaires. || *Escalier suspendu.* Escalier dont les marches, enchâssées dans le mur par une de leurs extrémités, sont libres de l'autre. || *Escalier tournant, hélicoïdal, en vis, en spirale, en colimaçon.* Escalier dont les marches tournent en spirale autour d'un noyau plein ou vide. On montait d'un étage à l'autre par un *escalier* en spirale d'un abord malaisé. (V. Hugo.) A gauche, au fond du vestibule, s'ouvre une porte donnant sur un *escalier* en vis. (Mérimée.)

— Conchyl. Nom marchand d'une coquille univalve, papyracée, de la famille des vis.

— Hydraul. Machine qui sert à élever l'eau par échelons, et qui a pour base le vieux système de l'ancienne machine de Marly.

— Mar. *Escalier de commande.* Escalier mobile placé à tribord d'un vaisseau monté par un amiral.

— REM. GRAMM. Il ne faut pas confondre *escalier* avec *degré*. Un escalier ou l'escalier est un assemblage ou une série de degrés. La locution populaire *monter les escaliers quatre à quatre* est donc vicieuse.

*** ESCALIN.** s. m. Métrol. Monnaie des Pays-Bas, de Suisse, dont la valeur variait d'un lieu à un autre, et qui équivalait environ à soixante-quatre centimes de France.

ESCALLE. s. f. Écaille. (Rabelais.)

ESCALLONIE. s. f. Bot. Genre de saxifragacées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale, et dont deux espèces sont cultivées dans nos jardins.

ESCALLONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une escallonie. || ESCALLONIÉES. s. f. pl. Groupe de saxifragacées ayant pour type le genre escallonie.

— On dit aussi *escalloniacé*.

*** ESCALOPE.** s. f. (du v. fr. *escalope*, coquille). Sorte d'assaisonnement.

— Art culin. Tranche de veau ou de toute autre viande apprêtée. Une escalope de veau.

— Comm. Nom des fèves sans robe et à cotylédons séparés, chez les épiciers.

ESCALOPÉ, ÉE. adj. (rad. *escalope*). Replié en deux et retenu par une épingle. Les pattes *escalopées* de son bonnet. (G. Flaubert.)

ESCALPE. s. f. Action de scalper.

ESCAMBARLAT. s. m. Hist. Nom donné à ceux qui, dans les guerres des partis, avaient un pied dans les deux camps.

ESCAMETTE. s. f. Comm. Toile de coton que l'on tire du Levant.

*** ESCAMOTAGE.** s. m. Art, action d'escamoter. || Son effet.

— Vol détourné ou subtil.

— Fig. Détour habile. Des escamotages de paroles.

ESCAMOTE. s. f. (rad. *escamoter*). Petite balle de liège que les saltimbanques prennent adroitement avec le bout des doigts, font disparaître, changer de place, reparaître subitement, et multiplient à leur gré sans que les spectateurs s'en aperçoivent.

— En général, Objet que les saltimbanques escamotent.

ESCAMOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Escamoter. S'empl. adjectiv. Montre escamotée.

— Gramm. arabe. Se dit des voyelles qui ne sont point représentées par des signes graphiques, que les Arabes font entendre surtout dans la lecture du Coran, et qui passent dans un temps très rapide et presque imperceptible.

*** ESCAMOTER.** v. a. 1re conj. (ét. esp., *escamotar* ou *escamodar*, même signif.). Faire des tours d'adresse et de subtilité. Faire disparaître, changer quelque chose par un tour de main sans qu'on s'en aperçoive. Escamoter les cartes, des dés, des boules. Les habiles escamoteurs ne se bornent pas à *escamoter* des balles de liège : ils font disparaître aussi des balles et des pommes de toutes les grosseurs, des cartes, des montres, des lapins, des enfants et jusqu'à des personnes adultes. (Audiffret.)

— Dérober subtilement, sans qu'on s'en doute. Un filou lui escamota sa bourse. Les uns trompent au jeu, font sauter la coupe, substituent des cartes ou des dés; les autres *escamotent* des bourses, des tabatières, des montres, des colliers. (Audiffret.)

> [illegible]

— Fig. Le temps est un charlatan qui *escamote* le présent en faisant briller l'avenir. (Boiste.) Ce garçon-là se vante de savoir *escamoter* les filles. (Corn.) La générale *escamota* si vivement son dépit, que l'œil d'une ennemie n'aurait rien vu. (E. About.)

— Fig. *Escamoter une place, une nomination.* Parvenir par des moyens illicites, par des intrigues, à se faire donner une place au détriment d'un homme honnête et simple.

— Art milit. *Escamoter l'arme.* Supprimer dans le maniement du fusil certains mouvements voulus par l'ordonnance, afin d'accélérer l'exécution.

— Brod. Tirer les extrémités des fils d'or ou de soie du côté de l'envers de l'étoffe.

— Théât. *Escamoter les mots.* Dire faiblement ou adroitement un mot trivial ou trop cru.

— S'ESCAMOTER. v. pron. Être escamoté. Les tabatières, les montres, s'escamotent facilement.

*** ESCAMOTEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui escamote, qui fait métier d'escamoter. Il y a de très honnêtes et très habiles *escamoteurs* dont le talent tient jusqu'à un certain point aux connaissances physiques et chimiques; tels ont été Pinetti, Bienvenu, Olivier et Lestin. (Audiffret.)

— Fam. Filou qui dérobe subtilement, qui trompe au jeu.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

ESCAMPATIVOS. s. m. pl. (rad. *escamper*). Fuite secrète; démarche furtive et coupable. Faire des escampativos. Faire escampativos. Vous faites des *escampativos* pendant qu'on dort. (Mol.)

— Se dit aussi au singulier. Je m'en vais faire un petit *escampativos*. (Sorel.)

— On trouve aussi *escampative*, s. f. Il était évident que l'on méditait une *escampative*. (Chateaubriand.)

ESCAMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Escamper. S'empl. adjectiv.

*** ESCAMPER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *ex*, hors de; *campus*, champ). Pop. et fam. Se retirer habilement, s'enfuir en grande hâte. Craignant la police, il escampa. L'âne commença et à *escamper* du lieu à grande erre. (Rabelais.) Assurez-vous que si le gentilhomme n'eût assez tôt *escampé*, il eût été très mal ; il ne paraît à la cour qu'après la mort du roi. (Brantôme.)

*** ESCAMPETTE.** s. f. (pr. *èss-kan-pète*; rad. *escamper*). Fam. et pop. *Il a pris de la poudre d'escampette.* Il s'est enfui.

ESCANDOLA. s. f. Mar. Chambre où les argousins gardaient les armes dans les anciennes galères.

ESCANDOLE. s. f. Anc. mar. Pompe.

ESCANER. v. a. 1re conj. Arg. Ôter, enlever. || Fuir.

ESCANTILLONNAGE. s. m. (pr. *è-skan-ti-llo-naje*, *ll* mouill.). Féod. Droit du seigneur pour la visite et l'étalonnage des poids et mesures.

ESCAP. s. m. (rad. *escaper*). Fauconn. *Donner l'escap.* Accoutumer l'oiseau dressé à connaître le gibier qu'il doit poursuivre. *Faire escap à un oiseau.* Lui faire connaître son gibier.

*** ESCAPADE.** s. f. (pron. *ess-ka-pade*; ét. ital., *scappata*, escapade, même étym. que le fr. ÉCHAPPER). Échappée, action de manquer à son devoir pour aller se divertir. Une escapade d'écolier. Montre par tes traits du libertinage, en le mettant chez un autre maître. Tout il faisait des *escapades* comme il en avait fait de la maison paternelle. (J.-J. Rouss.) Il faut convenir que je gagnai quelque chose à cette *escapade*, où j'avais joué un si gros jeu sans savoir pourquoi. (Ch. Nodier.)

— Manég. Action subite d'un cheval qui s'emporte et refuse d'obéir à son cavalier. Ce cheval est sujet à faire des escapades.

*** ESCAPE.** s. f. (pr. *ess-kape*; du lat. *scapus*, fût). Archit. Fût d'une colonne ou la partie la plus proche de la base. Adoucissement qui sert à lier et accorder avec les fûts des colonnes, tant par en haut que par en bas, les filets par lesquels ceux-ci se terminent dans certaines ordonnances.

ESCAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Escaper. S'empl. adjectiv. Faucon escapé.

ESCAPER. v. a. 1re conj. anc. forme d'*échapper*. Fauconn. Mettre le gibier en liberté pour lâcher l'oiseau de proie à sa poursuite.

— Arg. Assassiner. Syn. d'ESCARPER.

— S'ESCAPER. v. pron. Être escapé. Le gibier qui doit s'escaper.

ESCAPITUN. s. m. (ét. lat., *caput*, tête). Bot. Nom donné au panicule mâle du maïs, dans quelques parties de la France.

ESCAPOULER. v. a. 1re conj. Métall. Dégrossir dans la forge.

ESCARBALLE ou **ESCARBEILLE.** s. f. Comm. Dent d'éléphant du poids de dix kilos et au-dessous.

ESCARBILLES. s. f. pl. (pr. *è-skar-bille*, *ll* mouill.; dimin. du lat. *carbo*, charbon). Techn. Fragments de houille qui ont échappé à une combustion complète, et qui sont mêlés avec des cendres. Les chiffonniers des chemins de fer ramassent les escarbilles tombées de la grille du foyer des locomotives le long du parcours de la voie. Lieutenant, dit cette grosse voix, le maître mécanicien vous prie de faire veiller les *escarbilles*. (L. Hallevy.)

ESCARBIT. s. m. Techn. Outil de calfateur.

ESCARBITE. s. f. Mar. Petit vase dont les calfats se servent pour tenir l'étoupe mouillée et tremper leurs ciseaux et leurs ferrements lorsqu'ils travaillent.

*** ESCARBOT.** s. m. (du latin *scarabæus*, fait du gr. [illegible], scarabée). Entom. Insecte coléoptère pentamère de la famille des clavicornes, tribu des histéroïdes, qui se plaît dans les matières infectes, et qu'on nomme vulgairement *fouille-merde*. Le trou de l'*escarbot* se rencontre en chemin. (La Fontaine.) Nom vulgaire du dytique typographe, le fléau des forêts de sapins; il y produit le dessèchement des arbres. || Nom du hanneton vulgaire, dans certaines contrées. *Escarbot doré.* Nom vulgaire de la cétoine dorée. || *Escarbot de la farine.* Nom vulgaire du ténébrion meunier. *Escarbot tireur.* Nom vulgaire du brachin pétard.

ESCARBOTE. adj. f. Qui tient de l'escarbot. Quand la race *escarbote* est en quartier d'hiver. (La Font.)

*** ESCARBOUCLE.** s. f. (du lat. *carbunculus*). Minér. Silicate double d'alumine, de chaux, rouge. L'escarboucle était fort estimée des anciens, et particulièrement des Orientaux, qui lui accordaient des propriétés surnaturelles. Suivant quelques auteurs, il existait de ces pierres qui étaient lumineuses pendant l'obscurité, et qui brillaient d'un si vif éclat qu'elles pouvaient éclairer un appartement. A son bras droit s'enroulait un serpent d'acier sur la crête duquel brillait une *escarboucle*. (Gérard de Nerval.)

— *Briller comme une escarboucle.* Jeter un vif éclat.

— Par extens. *Un ciel semé d'escarboucles.* Un ciel brillant.

— Blas. Pièce qui embrasse le champ de l'écu, et qui est formée de huit rais terminés chacun par un bouton.

> [illegible]
> (ALEX. DUMAS.)

— Ornith. Espèce d'oiseau-mouche de la Guyane.

ESCARBOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Escarbouiller.

ESCARBOUILLER. v. a. 1re conj. (ét., V. ESCARBILLES). Pop. Écraser.

*** ESCARCELLE.** s. f. (pr. *ess-kar-cèle*; ét. bas-lat., *escharcellus*, avare ; dérivé du lat. *excarpere*, prendre). Grande bourse que l'on portait à la ceinture. Se dit familièrement pour Bourse quelconque. Il a rempli, il a vidé son escarcelle. Et, bras dessus, bras dessous, légers comme nos *escarcelles*, nous nous mîmes en route pour le quartier Latin. (A. Daudet.)

> [illegible]
> (LA FONT.)

— Fam. *Mettre la main à l'escarcelle, fouiller dans l'escarcelle.* Se dit d'un avare qui s'oblige à quelque dépense; d'un père qui marie sa fille et lui compte sa dot. Il faut fouiller à l'*escarcelle*. (La Font.) || *Il pleut dans son escarcelle.* Il devient riche.

ESCARCELETTE. s. f. (dimin. d'*escarcelle*). Petite escarcelle.

ESCARCHER. v. a. 1re conj. Arg. Regarder.

ESCARE. s. f. Arg. Embarras, empêchement, contretemps.

— *Faire des escares.* Faire des embarras.

ESCARÈNE (L'). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nice (Alpes-Maritimes); 1,500 hab.

ESCARGASSAGE. s. m. (rad. *escargasse*). Dégraissage des déchets de laine qu'on doit filer et tisser.

— Établissement où se fait cette opération.

ESCARGASSE. s. f. (rad. *escargot*). Machine composée de deux cylindres à fortes aiguilles recourbées, pour ouvrir les toisons feutrées et les déchets de laine ou de coton.

*** ESCARGOT.** s. m. (ét. incertaine). Moll. Nom vulgaire des hélices terrestres. Les yeux du limaçon terrestre connu sous le nom d'*escargot*, sont placés au sommet de ses grandes cornes; les petites en sont dépourvues. (Bonnet.) Quoique la chair des *escargots* soit indigeste, bien des personnes la recherchent à cause de son bon goût. (Brill.-Sav.)

— Prov. *Il est fait comme un escargot.* Se dit d'un homme contrefait, difforme.

— Par extens. Ce lion et dangereux *escargot* se produisit à la cour et chercha à s'y accrocher. (Saint-Simon.)

— Arg. Vagabond. || Sergent de ville.

— Hydraul. Machine propre à élever les eaux, et qu'on nomme plus ordinairement *vis d'Archimède*.

— Techn. *Escalier en escargot*, ou simplement *escargot*. Se dit quelquefois d'un escalier en spirale. || Nom d'un organe de certaines machines, telles que la machine à raboter. || Sorte de voiture. || Nom donné aux lampions faits avec la coquille de l'escargot.

ESCARGOTAGE. s. m. Action de détruire les escargots dans les vignobles.

ESCARGOTERIE. s. f. Espèce d'enclos où l'on nourrit des escargots. Pline rapporte avec détail le soin extrême que les Romains prenaient pour leurs *escargoteries*. (Heurteloup.)

ESCARGOTIÈRE. s. f. Écon. rur. Syn. d'ESCARGOTERIE.

ESCARGOULE. s. f. Bot. Nom vulgaire de quelques champignons bons à manger, et en particulier de la coulemelle.

ESCARIMANT. s. m. (ét. bas-lat., *scaramagnum*, sorte de manteau). Étoffe riche employée dans le moyen âge à faire des vêtements. || Vêtement fait de cette étoffe.

ESCARLINGUE. s. f. Mar. Ancienne forme du mot CARLINGUE.

*** ESCARMOUCHE.** s. f. (ét. anc. haut-allem., *skerman*, combattre). Art milit. Combat sans importance entre des tirailleurs ou de petits détachements, lorsque deux armées sont proches l'une de l'autre. Vive, légère escarmouche. Les *escarmouches* s'engagent quelquefois malgré le général. (Guibert.) Une *escarmouche* engagée trop témérairement avec les Turcs changea de face à l'arrivée du prince. (Mass.) On engage les *escarmouches* pour sonder les intentions de l'adversaire, apprécier sa force, détourner son attention, masquer une opération, reconnaître une position, explorer un terrain, faire des prisonniers, afin d'en obtenir des renseignements, dérober un mouvement, masquer un travail, etc. (Bardin.)

— *Attacher l'escarmouche.* La mettre en action par un premier mouvement, une première tentative.

— *Guerre d'escarmouches.* Campagne qui ne consiste qu'en combats partiels, en petits engagements.

— Fig. Léger engagement quelconque. Escarmouches de la Chambre des députés. Escarmouches amoureuses. Escarmouche de plume. Les *escarmouches* amoureuses sont le passetemps des belles oisives. (A. de Musset.)

★ **ESCARMOUCHER.** v. n. 1re conj. Combattre par escarmouche. On ne combattit point, on ne fit qu'*escarmoucher.* (Acad.) On est souvent obligé dans les retraites d'*escarmoucher*, pour arrêter la marche de l'ennemi et s'opposer aux différents corps de troupes légères qui veulent harceler l'armée qui se retire. (Encycl.)

— Fig. Se livrer à des discussions, à des disputes légères. On n'a pas approfondi la question, on n'a fait qu'*escarmoucher* (Acad.) N'allez pas lui conter tout ceci; *escarmouchez* seulement avec lui selon que vous le trouverez disposé. (Mme de Sévigné.)

— S'ESCARMOUCHER. v. pron. A le même sens qu'Escarmoucher. Il me semble fournir bien suffisamment où mordre en mes imperfections avouées, et de quoi s'y soûler, sans s'*escarmoucher* au vent. (Mont.)

— Fig. L'écriture est un champ de bataille où l'on s'attaque, où l'on s'*escarmouche* de bien des manières. (Montesq.)

★ **ESCARMOUCHEUR.** s. m. Soldat qui va à l'escarmouche. Vaillant, hardi, intrépide escarmoucheur.

ESCARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Escarner. S'empl. adjectiv. Cuir escarné. Peau escarnée.

ESCARNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ex*, de; *caro, carnis*, chair). Techn. Parer, amincir du cuir. || Se dit particulièrement pour Enlever une partie de l'épaisseur d'une peau, afin d'y placer une pièce.

— S'ESCARNER. v. pr. Être escarné. Du cuir qui s'escarne facilement.

★ **ESCAROLE.** s. f. Bot. Plante potagère, espèce de chicorée laitue.

★ **ESCAROTIQUE.** adj. 2 g. et s. m. Médec. Se dit des substances qui, appliquées sur une partie vivante, l'irritent violemment, la désorganisent et la font tomber en escarre; tels sont les acides minéraux concentrés, les alcalis caustiques, etc.

— ESCAROTIQUE. s. m. Remède caustique qui brûle les chairs.

★ **ESCARPE.** s. f. (de l'ital. *scarpa*, même signif.). Pente donnée à la muraille ou terreplein d'un ouvrage ou d'une enceinte, formant la partie extérieure du rempart, qui règne au-dessus du fossé du côté de la place. C'est au pied même de l'*escarpe* que viennent aboutir les travaux du siège offensif qu'on nomme la descente du fossé ou le trou de mineur. C'est l'*escarpe* que les batteries de brèche insultent. (Bardin.) V. RETRANCHEMENT.

— Par opposition, on dit *contrescarpe*, en parlant de la ligne extérieure du fossé du côté de la campagne.

— Archit. Talus d'un mur jusqu'au cordon.

— Techn. Outil de maçon, instrument pour régler le talus d'un rempart ou d'un mur.

ESCARPE. s. m. Arg. Voleur, et particulièrement Celui qui ne recule pas devant l'assassinat. Thénardier était signalé comme *escarpe*, et détenu sous prévention de guet-apens nocturne. (V. Hugo.)

ESCARPÉ, ÉE. part. pass. du v. Escarper. S'emploie adjectiv. Rocher, chemin escarpé. Pente, montagne escarpée. A l'embouchure de l'Indus était un fort construit sur un roc *escarpé* que battaient les flots de la mer. (Raynal.) Les collines se couronnèrent de noyers, et les monts *escarpés* virent sortir de leurs flancs les majestueuses forêts. (B. de St-P.) On ne voit autour de soi que de grands rochers, *escarpés* comme des murailles. (Id.) Le bouquetin ne se trouve que dans les sommets *escarpés* des Alpes; c'est là qu'il broute des plantes inconnues aux laboureurs. (Id.) Ils ont parfois, à quatre ou cinq cents pieds plus haut, un champ d'orge si *escarpé* qu'on s'attache à une corde pour le moissonner. (H. Taine.)

> L'honneur est comme une île *escarpée* et sans bords,
> On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
> (Boileau.)

— Fig. Le chemin de la science est souvent bien escarpé.

★ **ESCARPEMENT.** s. m. État de ce qui est escarpé, d'une pente raide. L'escarpement d'une montagne, d'un talus, etc.

— Fortif. Perpendiculaire du terrain qui s'élève du fond du fossé au sommet du rempart, et à la crête des glacis.

— Géogr. Versant le plus abrupt d'une montagne; celui qui se rapproche le plus de la perpendiculaire. || Côte escarpée. Ces écumes s'amassaient dans le fond des anses, et le vent qui en balayait la surface les portait par-dessus l'*escarpement* du rivage à plus d'une demi-lieue dans les terres. (B. de St-P.)

★ **ESCARPER.** v. a. 1re conj. (rad. *escarpe*). Couper droit de haut en bas. Escarper un rocher, une montagne. Peu usité. On dit mieux *couper à pic.*

— S'ESCARPER. v. pron. Devenir escarpé. Ce rocher ne peut s'escarper. Le chemin s'escarpe.

ESCARPER. v. a. 1re conj. Arg. Assassiner.

★ **ESCARPIN.** s. m. (du bas-lat. *scarpus*, espèce de soulier découvert). Sorte de soulier à semelle mince, qu'on porte ordinairement en été. Se mettre en escarpins. Danser en escarpins. Escarpins pour faire des armes.

— Sorte de chausson de cuir, ordinairement blanc, que l'on mettait dans les mules. On disait *Se mettre en escarpins déchaussés*, pour Ôter ses mules et ne garder que ses escarpins.

— Par plaisant. *Escarpins de Limoges.* Sabots, les paysans limousins portant tous des sabots.

— Fig. et pop. *Jouer de l'escarpin.* S'enfuir.

— Arg. *Escarpins de cuir de brouette.* Sabots, parce qu'ils sont faits en bois comme les brouettes. || *Escarpins renifleurs.* Souliers percés, qui prennent l'eau.

— Anc. législat. Sorte de torture qui consistait dans le serrement des pieds. On lui a mis les escarpins.

— Cordonn. Mode de confection qui consiste à assembler à l'envers la semelle avec l'empeigne et à la retourner ensuite.

— Techn. Souliers très forts dont on se sert pour fouler les peaux. On les appelle aussi *escarpins de boutique.*

ESCARPINE. s. f. Art milit. Petite pièce de canon ou forte arquebuse à croc dont on se servait à bord des vaisseaux.

ESCARPINER. v. n. 1re conj. (rad. *escarpin*). Courir légèrement. Le poids de son argent ne l'empêche point d'escarpiner. Familier et peu usité.

— S'ESCARPINER. v. pr. S'enfuir légèrement.

ESCARPOISE. s. f. Navig. fluv. Grand chaland de rivière.

★ **ESCARPOLETTE.** s. f. (ét. ital., *scarpoletta*, petite écharpe). Sorte de siège suspendu par des cordes, auquel on imprime un mouvement oscillatoire semblable à celui d'un pendule. On donne aussi quelquefois à cette machine le nom de *balançoire*. Le jeu de l'escarpolette. Depuis qu'un grand nombre de nos dames ont décidément renoncé à l'usage de leurs jambes, l'*escarpolette* est devenue fort à la mode; on la trouve dans tous les jardins publics et dans beaucoup de jardins particuliers. (Vaidy.) On voit des hommes, rivalisant de mollesse avec les femmes, partager leur goût pour l'*escarpolette.* (Id.) Plusieurs personnes éprouvent, pendant qu'elles sont sur l'*escarpolette*, une forte constriction à la poitrine, des anxiétés, des vertiges, etc. (Id.)

> Pour la [illegible] fois, du pied pressant l'*escarpolette*,
> Qui d'un vieux marronnier fait crier le squelette
> (V. Hugo.)

— Fig. Indécision. Ne vous avisez pas de me balancer entre la terreur et la volupté, c'est une *escarpolette* sur laquelle je ne saurais me tenir longtemps. (Dider.)

— Prov. *Tête à l'escarpolette.* Tête folle, légère.

— Fig. *Mœurs à l'escarpolette.* Mœurs légères. Lorsqu'on a, comme Mme des Ursins, des mœurs à l'*escarpolette*, on ne devrait pas attaquer son prochain à tort et à travers, comme elle le fait. (Liouville.)

— Arg. de théâtre. Charge, fumisterie, mauvaise farce.

ESCARRE. s. f. (ét., V. ÉQUERRE). Blas. Pièce des armoiries qui a la forme d'une équerre.

★ **ESCARRE.** s. f. (pr. *ess-kare*; du gr. ἐσχάρα, employé dans le même sens et qui signifie Foyer, âtre). Chir. Croûte noire qui se forme sur la peau, la chair, les plaies et les ulcères, par l'âcreté des humeurs ou l'application de quelque caustique.

— Antiq. gr. Sorte d'autel très élevé sur lequel on sacrifiait aux héros.

— Malgré l'étymologie et l'autorité de tous les dictionnaires et traités spéciaux, l'Académie écrit *escarre*, au lieu de *eschare.*

★ **ESCARRE.** s. f. (ét. angl., *scar*, cicatrice). S'est dit pour Ouverture faite avec fracas, avec violence. Le canon a fait une grande *escarre* dans ce bataillon, dans la muraille de la place. (Acad.)

ESCARRER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Équarrir. *Escarrer* des poutres. (Malherbe.)

ESCARRIFICATION. s. f. Chir. Formation, apparition des escarres.

ESCARRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Escarrifier. S'empl. adjectiv. Plaie escarrifiée.

ESCARRIFIER. v. a. 1re conj. (pr. *è-ska-ri-fié*). Chir. Former une escarre.

— S'ESCARRIFIER. v. pron. Se convertir en escarre.

ESCARS, ARSE. adj. Mar. Trop étroit. Navire escars.

— Faible. Se dit du vent qui va en diminuant.

ESCART. s. m. (anc. orthog. d'*écart*). Avance sur son adversaire, dans la course qu'on doit fournir au jeu de barres. Je demande dix pas d'escart.

— Comm. Sorte de cuir qui vient d'Alexandrie.

— Féod. *Droit d'escart.* Dixième de la valeur ou du prix d'une propriété perçu par le seigneur sur celui qui, n'étant pas bourgeois, succédait à un bourgeois dans cette propriété.

ESCARTABLE. adj. 2 g. (pr. *ess-kar-table*; rad. *écarter*). Fauconn. Se dit d'un oiseau fort chargé de plumes, très coutumier de monter en essor lorsque le chaud le presse, et qui, par cela même, est sujet à s'écarter, à s'éloigner.

— Féod. Sujet au droit d'escart.

ESCASSE. s. f. Mar. Pièce de bois sur la contre-quille d'une galère.

ESCATE. s. f. Mar. Terme employé dans les établissements français de l'Inde, dans le sens d'Enfléchure.

ESCAUBAN. s. m. Anc. mar. S'employait pour Écubier.

ESCAUDAIN. Géogr. Bourg du cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes (Nord); 3,600 h.

ESCAUDE. s. f. Navig. Petite barque dont on se sert sur les marais.

ESCAUDŒUVRES. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Cambrai (Nord); 2,400 hab.

ESCAUME. s. m. Anc. mar. V. ÉCHOME.

ESCAUPILE. s. f. Armur. Cuirasse espagnole. || Cotte d'armes rembourrée et piquée.

ESCAUT. (en flamand *Schelde*, en latin *Scaldis*). Géogr. Fleuve tributaire de la mer du Nord, qui vient du plateau de Saint-Quentin, arrose, en France: Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé; en Belgique: Tournai, Oudenarde, Gand, Dendermonde, Rupelmonde, Anvers, et finit en Hollande par deux grands bras, l'Escaut oriental et l'Escaut occidental ou *Hondt*, qui communiquent avec la Meuse et le Wahal et entourent les îles de la Zélande. Son cours est de 350 kil. Ses affluents sont, à gauche: la Sensée, la Scarpe, la Lys; à droite, la Ronelle, la Haisne, la Dender, le Rupel. La fermeture des bouches de l'Escaut par les Hollandais depuis 1648 ruina le port d'Anvers; depuis 1832, la navigation est libre.

— ESCAUT (Département de l'). Ancien département français formé de la Flandre orientale, en 1801, après le traité de Lunéville; ch.-l., Gand; arrondissements: Gand, Oudenarde, Dendermonde et le Sas-de-Gand.

ESCAUTON. s. m. Écon. dom. Sorte de bouillie de maïs ou de millet dont on fait usage dans quelques parties de la France.

ESCAVE. s. f. Pêch. Sorte de filet du genre de la seine, employé dans le midi de la France.

★ **ESCAVEÇADE.** s. f. (rad. *caveçon*). Manèg. Secousse du caveçon lorsqu'on veut faire obéir le cheval.

ESCAVER. v. a. 1re conj. Arg. Empêcher.

ESCAVILLE. s. f. (pr. *ess-ka-ville*, *ll* mouill.). Bot. Espèce de champignon bon à manger.

ESCAYOLE. s. f. Bot. Un des noms de l'alpiste, dans le Midi.

ESCHA. s. m. (pr. *è-ska*). Mar. Bâtiment de transport au moyen âge.

ESCHARBOT. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de la châtaigne d'eau.

ESCHARE. s. f. (pr. *è-skare*). V. ESCARRE.

— Zooph. Polypier flexible, à rayons, à tiges minces, cellules tuberculées, genre de l'ordre des escharées.

ESCHARÉ, ÉE. adj. 2 g. (pr. *è-ska-ré*). Zooph. Qui ressemble à une eschare. || ESCHARÉES. s. f. pl. Famille de polypiers ayant pour type le genre eschare.

ESCHARELLIEN, ENNE. adj. (pr. *è-ska-rè-li-ein*). Zooph. Qui ressemble à une eschare. || ESCHARELLIENS. s. m. pl. Tribu de la famille des escharoïdes.

ESCHARELLINE. s. f. (pr. *è-ska-rè-line*; dimin. d'*eschare*). Zooph. Genre d'escharoïdes.

ESCHARIEN, ENNE. adj. (pron. *è-ska-ri-ein*). Zooph. Qui ressemble à une eschare. || ESCHARIENS. s. m. pl. Tribu de la famille des escharoïdes.

ESCHARIFICATION, ESCHARIFIÉ, ESCHARIFIER. V. ESCARRIFICATION, ESCARRIFIÉ, ESCARRIFIER.

ESCHARINELLE. s. f. (pr. *è-ska-ri-nèle*; rad. *eschare*). Zooph. Genre d'escharoïdes, type de la famille des escharinelliens.

ESCHARINELLIEN, ENNE. adj. (pr. *è-ska-ri-nè-li-ein*). Zooph. Qui ressemble à une escharinelle. || ESCHARINELLIENS. s. m. pl. Tribu d'escharoïdes du genre escharinelle.

ESCHARITES. s. f. (pr. *è-ska-rite*). Zool. Eschare fossile ou rétépore.

ESCHAROÏDE. adj. 2 g. (pr. *è-ska-ro-ide*; ét. fr., *eschare*; gr., εἶδος, forme). Zooph. Qui a l'apparence d'une eschare. || ESCHAROÏDES. s. m. pl. Famille de polypiers du genre eschare.

ESCHAROTIQUE. adj. 2 g. V. ESCAROTIQUE.

ESCHATOLOGIE. s. f. (pr. *è-ska-to-lo-ji*; ét. gr., ἔσχατος, dernier; λόγος, discours). Théol. Science ou doctrine de ce qui doit arriver à la fin du monde.

ESCHATOLOGIQUE. adj. (pr. *è-ska-to-lo-jike*). Théol. Qui a rapport à l'eschatologie.

ESCHEN. s. m. (pr. *é-chenn*). Métrol. Ancienne unité de poids usitée en Allemagne pour les matières précieuses. Il équivalait à environ 0 gr. 054. || Poids usité en Danemark et en Suède.

ESCHENBACH (Wolfram d'). Poète ou *minnesinger* allemand du XIIIe siècle, né au château d'Eschenbach, près de Nuremberg, en Bavière. Ses deux principaux ouvrages sont: le *Titurel* et le *Parcival*, dont le second seul est achevé. Ce sont des développements poétiques sur la recherche du Saint-Graal.

ESCHIEL. s. m. (ét. lat., *scala*, escalier). Mar. anc. Pont volant qui faisait communiquer le bâtiment avec la terre.

ESCHIF. s. m. Anc. art milit. Fortification que l'on construisait en saillie sur un mur d'enceinte, au moyen âge.

ESCHILLON. s. m. (pr. *ess-chi-llon*, *ll* mouill.). Météore fort dangereux dans les mers du Levant, trombe, siphon.

ESCHINE, *le Socratique.* (*Æschines*). Philosophe grec, né à Athènes, s'attacha à Socrate dès sa jeunesse. Il fut toujours pauvre et souvent méprisé. Il reste sous son nom trois dialogues: *Sur la Vertu, Eryxias* et *Axiochus.*

— ESCHINE. Né dans le dème de Cothocide (Attique), 389-314 avant J.-C., fils d'un maître d'école, lutteur dans un gymnase, médiocre acteur, brave soldat, parla pour la première fois à la tribune en 360, et eut bientôt un rang distingué parmi les orateurs. Il fut d'abord ennemi déclaré de Philippe; mais il se lais sa gagner par l'or et les promesses du roi, et devint son serviteur. Les trois ambassades dont il fit partie avec Démosthène le démasquèrent, et Démosthène fut dès lors son ennemi politique et son rival. Eschine devint le chef du parti macédonien à Athènes; il défendit l'exilé Antiphon, fit rendre par les amphictyons un décret contre Amphissa, et prépara ainsi la seconde guerre sacrée, dont profita Philippe. Après Chéronée, il entra en lutte directe avec Démosthène, surtout au sujet du procès de Ctésiphon; il fut vaincu par le grand orateur, qui dévoila ses perfidies, et il fut forcé de s'exiler d'Athènes. Il vécut en Ionie, en Carie, et fonda à Rhodes une école célèbre d'éloquence. Il nous reste d'Eschine son discours *contre Timarque*, qui se pendit de désespoir; l'apologie de sa conduite dans l'affaire de *l'Ambassade* et le discours *contre la Couronne.*

ESCHRAKIS. s. m. pl. Nom d'une secte particulière chez les mahométans, qui est, à proprement parler, pythagoricienne.

ESCHRÉFITE. s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre monastique musulman fondé en 1471 par Séyid Abdullah Eschref Roumy.

ESCHROLOGIE. s. f. (pr. *é-skro-lo-ji*; ét. gr., αἰσχρός, honteux; λόγος, discours). Philol. anc. Réunion de syllabes à double sens, l'un simple, l'autre obscène. L'eschrologie est évitée avec soin dans les écrits de l'antiquité.

ESCHROTE. s. m. (ét. gr., αἰσχρότης, sale). Entom. Genre de coléoptères scarabéides coprophages, fondé pour une espèce de Cayenne.

ESCHSCHOLTZIE. s. f. (de *Eschscholtz*, n. pr.). Acal. Genre d'acalèphes de la famille des béroïdes.

— Bot. Genre de papavéracées, établi pour des plantes herbacées, vivaces, de l'Amérique septentrionale.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, établi pour une espèce du midi de la France, détaché du genre élate.

ESCHWÉGITE. s. f. d'*Eschwège*, n. pr.). Minér. Nom de deux minéraux dont l'un est une variété d'amphibole et l'autre une variété d'ilvaïte.

ESCHWEILÈRE. s. f. Bot. Syn. de LÉCYTHIS.

ESCHYLE. (*Æschylus*). Le premier en date des trois grands poètes tragiques de la Grèce, naquit à Éleusis en 525 av. J.-C., et mourut à Géla, en Sicile, en 456. Il combattit à Marathon, à Salamine et à Platée, et puisa ses premières inspirations poétiques dans les émotions d'une guerre patriotique. Après avoir conquis un grand renom par ses pièces, il quitta Athènes, probablement en 469, et partit pour la Sicile. Une anecdote rapportée par Pline l'Ancien attribue sa mort à la chute d'une tortue enlevée par un aigle, qui la laissa retomber sur la tête chauve du poète. Eschyle ajouta beaucoup à l'appareil des décorations, à l'éclat de la scène; il inventa le masque et le manteau tragiques, il y joignit le cothurne; il exhaussa la scène; il ajouta un personnage à l'unique acteur qui venait faire un récit entre deux chants du chœur, rejetant ainsi le chœur au second plan, et faisant du dialogue l'objet principal de la tragédie; enfin, il donna au style tragique une noblesse et une pudeur soutenues qui ont paru quelquefois excessives. Selon la biographie d'Eschyle, le nombre de ses pièces s'élevait à 70, dont 5 drames satyriques. Il nous reste 7 tragédies: *Prométhée enchaîné, les Sept Chefs devant Thèbes, les Perses, Agamemnon, les Choéphores, les Euménides, les Suppliantes.*

ESCHYNANTHE. s. m. (pr. *è-ski-nante*; ét. gr., αἰσχύνη, pudeur; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des cyrtandracées, renfermant un petit nombre d'espèces d'arbrisseaux grimpants remarquables par la beauté de leurs fleurs, et appartenant à l'Asie tropicale.

ESCHYNANTHÉES. s. f. pl. Bot. Sous-tribu de la famille des cyrtandracées, ayant pour type le genre eschynanthe.

ESCHYNITE. s. m. (pr. *è-ski-nite*; du gr. αἰσχύνω, je méprise). Minér. Substance minérale, noire par réflexion, jaune brunâtre par transparence, composée d'acide titanique, de zircone, d'oxyde de cérium, de chaux et d'oxydule de fer, qu'on trouve dans les monts Ourals.

ESCHYNOMÈNE. s. m. (pr. *è-ski-no-mène*;

étym. gr., [illegible], pudibond). Bot. Genre de légumineuses, tribu des hédysarées, renfermant environ trente espèces de sous-arbrisseaux à feuilles sensitives, propres à la région équatoriale.

* **ESCIENT.** s. m. (pron. *ess-si-an*; ét. lat., *sciens*, part. prés. de *scire*, savoir). Connaissance, conscience de ce qu'on fait, de ce qu'on a fait; il ne s'emploie qu'avec *a*, comme dans ces phrases: *à son escient*, à sa connaissance; *à bon escient*, sciemment, tout de bon, sans feinte, sérieusement. Nous ne croyons pas *à bon escient* aux préceptes que nous ont donnés les hommes sages. (Malherbe.) Bien d'autrui tu ne prendras, ni retien tras à ton escient. (Décalogue.)

ESCIONNEMENT. s. m. [illegible] Ebourgeonnement.

* **ESCLAIRE.** s. m. Fauconn. Oiseau d'une belle forme, d'un corps allongé, et qui vole bien.

ESCLAME. adj. 2 g. et s. m. Véner. Se dit d'un animal dont le corps est grêle et menu. Les cerfs sont bruns, longs et esclames.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau qui n'est point épaulé. On dit que les esclames sont plus beaux voleurs que les goussuts ou ceux qui sont courts et bas assis.

— Manèg. Se disait autrefois en parlant d'un cheval trop fatigué et qui n'a point de boyaux. Cheval esclame.

* **ESCLANDRE.** s. m. (ét. lat., *scandalum*, scandale). Bruit, éclat, scandale provenant de quelque accident fâcheux. Va-t'en donc sans plus d'*esclandre*, et ne reviens point. (Gér. de Nerval.)

— *Faire esclandre.* Quereller quelqu'un en public. || Éclater d'une façon scandaleuse. Sa façon de vivre a fini par faire esclandre.

— *Causer de l'esclandre.* Faire tapage, occasionner publiquement quelque scandale.

— S'est dit pour Attaque, rixe.

Quand on n'a qu'un ennemi à [illegible],
On le munit de peur d'esclandre. (La Fontaine.)

— REM. GRAMM. Ce mot était autrefois féminin, mais aujourd'hui on doit toujours l'employer au masculin.

* **ESCLAVAGE.** s. m. (rad. *esclave*). État, condition de celui ou de celle qui est esclave. Dur, odieux, rude, cruel, insupportable esclavage. Esclavage personnel, civil, perpétuel. Réduire en esclavage. Tirer de l'esclavage. Tomber en esclavage. Vivre dans l'esclavage. L'*esclavage* proprement dit est l'établissement d'un droit qui rend un homme tellement propre à un autre homme, qu'il est le maître absolu de sa vie et de ses biens. (Montesquieu.) L'*esclavage* n'est pas si vieux, qu'en juillet 1315, Louis X, dit le Hutin, n'ait dû faire une ordonnance enjoignant à tous seigneurs qui ont des hommes de corps de leur donner franchise. (Condorcet.) Les nègres sont bornés parce que l'*esclavage* brise tous les ressorts de l'âme. (Raynal.) L'*esclavage* toujours produit l'ignominie. (La Harpe.) La liberté féconde la vie, autant que l'*esclavage* éteint son énergie et sa chaleur. (Virey.) Dieu fit la liberté; l'homme a fait l'*esclavage*. (A. Chén.) Fondée sur l'*esclavage*, Sparte s'était prise dans les entraves que ses lois lui avaient forgées. (P. de St-Victor.)

— Se dit aussi des animaux qui sont privés de leur liberté, qui sont en cage. Dans l'*esclavage* le rossignol ne chante plus. (Naudet.)

— Fig. Se dit de la dépendance dans laquelle on est sous la domination d'un prince trop absolu. Dure, dure à jamais l'*esclavage* de Rome! (Corn.) Ni les préceptes ni l'industrie ne sauraient exciter cette fureur divine que la liberté inspire et que l'*esclavage* étouffe. (Saint-Evrem.) Toujours l'usurpation enfanta l'*esclavage*. (D'Épagny.)

— État d'une personne dominée par quelque passion. L'esclavage des passions. Le véritable amour n'est-il que l'*esclavage*? (Liadières.)

— Toute espèce de gêne qui captive l'âme, comprime l'essor de l'esprit, tient dans une sorte d'assujettissement, de soumission, de dépendance. Cet emploi est un véritable esclavage. Les emplois éclatants ne sont qu'un *esclavage* illustre. (Massill.) Les femmes crient à l'*esclavage*; qu'elles attendent que l'homme soit libre, car l'*esclavage* ne peut donner la liberté. (G. Sand.)

— *L'esclavage de la rime.* La gêne, la contrainte qu'elle impose. Ce qui m'effraya le plus en rentrant dans cette carrière, ce fut la sévérité de notre poésie et l'*esclavage* de la rime. (Marmontel.)

— Comm. A été employé autrefois dans le sens de Monopole.

— Grav. Manque de liberté dans la façon d'attaquer et de finir les tailles.

— Techn. Parure de diamant, demi-cercle de pierreries qui couvre la gorge.

— ESCLAVAGES. s. m. pl. Autrefois, Rubans des souliers des femmes.

— Syn. comp. ESCLAVAGE, SERVITUDE. V. SERVITUDE.

ESCLAVAGISTE. adj. 2 g. Qui est partisan du système de l'esclavage. Les États esclavagistes de l'Amérique ont été vaincus dans la guerre de sécession.

— ESCLAVAGISTE. s. Partisan de l'esclavage dans les pays où l'esclavage existe encore.

* **ESCLAVE.** adj. 2 g. (ét. bas lat. *sclavus*, slave, du nom des Slaves réduits à la servitude par Othon le Grand et ses successeurs). Qui est en servitude et sous la puissance absolue d'un maître. Homme esclave. Femme esclave.

— Par extens. Ils en faisaient un Dieu sans liberté et sans puissance, *esclave* de destinées. (Mass.) Je suis si *esclave* du temps que je m'abstiens de tout projet. (Mérimée.)

[illegible]
Tant la nature *esclave* a peur de la [illegible]. (Corn.)

— Fig. Se dit de ceux qui, par flatterie, par intérêt, se mettent dans la dépendance de quelqu'un et suivent aveuglément ses volontés. Être esclave des caprices de son protecteur. Il est *esclave* de quiconque l'achète. (Boileau.) Les besoins nous ont faits *esclaves* l'un de l'autre. (La Chauss.)

— *Être esclave d'une femme, d'une maîtresse, de l'amour.* Être soumis aux moindres volontés, aux plus légers caprices d'une femme, d'une maîtresse, etc.

— *Être esclave.* Être attaché à un emploi qui ne laisse pas de liberté, à un travail, une occupation, un devoir qui exige trop d'application, d'assiduité. On est esclave dans cette maison.

— *Être esclave de ses passions, de ses intérêts, de la faveur*, etc. Tout faire pour satisfaire ses passions, pour obtenir la faveur, pour donner cours à son ambition.

— *Être esclave de sa parole.* Exécuter fidèlement ce qu'on a promis.

— *Avoir une âme esclave.* Avoir une âme vile et basse.

— ESCLAVE. s. 2 g. Celui, celle qui a perdu sa liberté, par conquête, naissance, achat ou aliénation volontaire. Vendre, acheter, délivrer, racheter un esclave. Affranchir un esclave. Un esclave nègre, chrétien, turc. Parmi les Romains, le maître avait droit de vie et de mort sur ses *esclaves*. (Acad.) L'*esclave* n'a qu'un maître, l'ambitieux en a autant qu'il y a de gens utiles à sa fortune. (La Bruy.) Vous ne commandez pas à des *esclaves*, mais à une nation libre. (Mass.) L'*esclave* craint le tyran qui l'outrage. (Racine.) Obéir et haïr, c'est le lot d'un *esclave*. (Jouy.) Nous venons de la Rivière-Noire, demander la grâce d'une pauvre *esclave* marronne, à qui j'ai donné, ce matin, le déjeuner de la maison, parce qu'elle mourait de faim. (B. de St-Pierre.) Quand on pense en *esclave*, on mérite de l'être. (Stassart.) D'après la loi romaine, l'*esclave* est une chose, non une personne. (Dufau.) Un *esclave* a raison quand il brise ses fers. (Desforges.)

— *Métier d'esclave.* Métier très pénible.

— *En esclave.* A la manière des esclaves, avec la plus entière soumission.

— Fig. et poét. Être l'esclave de ses passions. Il est bien honteux pour l'esprit humain que la littérature soit infectée de ces intrigues qui devraient être le seul partage des *esclaves* de la fortune. (Voltaire.) Vos passions, dont vous fûtes souvent l'*esclave*, vous ont laissé vertueux. (J.-J. Rouss.)

[illegible]
Sont les esclaves de leur grandeur suprême. (Ducis.)

— Par exagér. Ami ou amant dévoué.

[illegible] dame, [illegible] tant soit-il brave,
[illegible] (Ronsard.)
Est-il courage si brave
[illegible]
[illegible]
Et de vivre en [illegible] (Malherbe.)

— S'applique aussi aux animaux. Un animal domestique est un *esclave* dont on s'amuse, dont on se sert, dont on abuse, qu'on altère, qu'on dépayse et que l'on dénature. (Buff.)

— Se dit aussi des choses. La rime est une *esclave*, et ne doit qu'obéir. (Boil.) Le corps est un *esclave* qui doit obéir à l'âme. (Voltaire.)

— Arg. Domestique, garçon de café ou de restaurant.

— Dr. rom. *Esclaves de la peine.* Individus condamnés à travailler dans les mines, ou à combattre des animaux féroces pour divertir le peuple. Il n'était plus citoyen romain, celui qui était atteint par la condamnation capitale: on avait soin de le débaptiser d'avance, pour ainsi dire, et de déclarer qu'il était devenu *esclave* de la peine qu'il allait subir. (Manno.)

— Hist. *Esclaves de la vertu.* Ordre chevaleresque de dames institué en 1662 par l'impératrice Éléonore de Gonzague, femme de l'empereur Ferdinand III.

— Hist. rom. *Guerres des esclaves* ou *guerres serviles.* Luttes soutenues par les Romains contre leurs esclaves soulevés. La première eut lieu en Sicile, sous la direction d'Eunus, esclave à Enna, 139-133 av. J.-C. La deuxième eut également pour théâtre la Sicile, 103-100 av. J.-C.; Salvius, puis Athénion, furent les principaux chefs des esclaves. La troisième, qu'on appelle aussi *guerre des gladiateurs*, éclata en Italie, 73-71 av. J.-C., et fut dirigée par Spartacus.

— Ichtyol. Genre de poissons des Indes.

— Ornith. *Esclave des palmistes.* Genre d'oiseaux sylvains d'Amérique, famille des chanteurs. || Troupial d'Haïti, ainsi nommé à cause de sa faiblesse, par opposition à d'autres dits Tyrans. || Nom d'une espèce de tangara.

ESCLAVES (Côte des). Géogr. V. CÔTE.

ESCLAVE. Lac de la Nouvelle-Bretagne (Amérique du Nord); il reçoit la *rivière de l'Esclave*, qui a environ 100 kil. de cours.

ESCLAVER. v. a. 1re conj. Rendre esclave, asservir. La philosophie, en son excès, *esclave* notre franchise naturelle. (Montaigne.)

[illegible]
[illegible]

— Vieux et inusité.

ESCLAVINE. s. f. Vêtement des matelots et des pèlerins emprunté aux Esclavons.

— Anc. art mil. Sorte de dard.

ESCLAVON, ONNE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Esclavonie.

— ESCLAVON. s. m. Linguist. Langue de la famille slave.

— adj. Qui appartient à l'Esclavonie ou à ses habitants.

— Se disait autrefois de tous les peuples d'origine slave.

ESCLAVONIE ou **SLAVONIE.** Géogr. V. CROATIE-SLAVONIE.

ESCLIPOT. s. m. Pêch. Caisse dans laquelle on laisse tomber la morue tranchée et habillée.

ESCLOT. s. m. Nom donné, dans le Midi, à une espèce de sabot en bois d'une seule pièce.

ESCLOTIER. s. m. Fabricant d'esclots.

ESCOBAR. s. m. (pr. *ess-ko-bar*, l'*Escobar y Mendoza*, n. pr.). Homme faux, adroit, hypocrite, qui sait résoudre, par des réticences mentales, les cas de conscience les plus subtils. Le mot *escobar*, devenu synonyme de menteur, de fourbe, etc., est une flétrissure indélébile appliquée dans notre langue au nom du jésuite espagnol. (Ourry.)

Cet habit de [illegible]
Me donne l'encolure et l'air d'un *escobar*. (A. de Musset.)

— Se dit de l'ouvrage d'Escobar, c'est-à-dire de sa *Theologia moralis*. Acheter un Escobar. J'ai toujours oublié à vous dire qu'il y a des *Escobar* de différentes impressions. (Pasc.)

ESCOBAR Y MENDOZA (Antoine). Jésuite espagnol, né à Valladolid, 1589-1669, a écrit, parmi de nombreux ouvrages, la *Théologie morale*, le *Traité de la justice et du droit* et le *Traité des cas de conscience*. Pascal a attaqué, dans la 5e et la 6e de ses *Provinciales*, les doctrines du jésuite espagnol, cette maxime surtout: que la pureté d'intention justifie les actions réputées blâmables par la morale et les lois humaines.

* **ESCOBARDER.** v. n. 1re conj. (rad. *escobar*). Fam. User de réticences, de restrictions mentales, d'équivoques, pour tromper, manquer à sa parole, éviter avec adresse toute controverse qu'on sent ne pouvoir tourner à son avantage, tout raisonnement qu'on sent ne pouvoir attaquer avec franchise.

* **ESCOBARDERIE.** s. f. (rad. *escobarder*). Fam. Mensonge adroit, subterfuge, faux-fuyant, échappatoire, pour tromper, trahir sa parole, l'interpréter à sa guise. Les subtilités qui nous ont tant fait rire, dans les Provinciales, aux dépens d'Escobar, ont depuis conservé le nom d'*escobarderies*. (La Harpe.)

ESCOBARTIN, INE. adj. Qui a le caractère d'Escobar, d'un casuiste relâché. Ridicule de dire qu'une récompense éternelle est offerte à des mœurs *escobartines*. (Pascal.)

ESCOBÉDIE. s. f. (de *Escobeda*, nom pr.). Bot. Genre de personnées gérardiées du Mexique et du Pérou.

ESCOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Escocher. S'empl. adjectiv. Pâte escochée.

ESCOCHER. v. a. 1re conj. Boulang. Battre la pâte avec la paume de la main, afin de la ramasser en une seule masse. Escocher la pâte.

ESCOFFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Escoffier. S'empl. adjectiv. Il a été escoffié.

ESCOFFIER. v. a. 1re conj. (étym. lat. *ex*, de; *conficio*, j'achève). *J'escoffie, nous escoffions. J'escoffiais, nous escoffiions. Vous escoffiiez. Que j'escoffie, que nous escoffiions, que vous escoffiiez.* Tuer. Escoffier quelqu'un. Familier et populaire.

ESCOFFIER. s. m. Mégissier, marchand de cuir.

* **ESCOFFION.** s. m. (ét. ital., *cuffia*, coiffe). Ancienne coiffure à l'usage des femmes du peuple. Il la battit et lui arracha son *escoffion*. (Acad.) D'abord leurs *escoffions* ont volé sur la place. (Mol.) Ce mot est encore en usage dans le midi de la France.

* **ESCOGRIFFE.** s. m. (de la réunion des mots français *escot*, bâton, et *griffe*). Nom qu'on applique à une personne qui prend hardiment, sans demander. Un escogriffe. Un tour d'escogriffe.

— Pop. et fam. Se dit d'un homme de grande taille, effronté et mal bâti. C'est un grand escogriffe. Allez, vous devriez envoyer promener tous ces gens-là avec leurs fariboles, et surtout ce grand *escogriffe* de maître d'armes qui remplit de poudre tout mon ménage. (Molière.) Ils sont deux ou trois grands *escogriffes* et autant de valets; ce ne sont pas des hommes, ce sont des diables. (Dancourt.) Je trouvai le grand *escogriffe* bleu de la veille, perché comme un ara sur le perron. (A. Daudet.)

ESCOME. s. m. Mar. Sorte de grosse cheville de bois.

ESCOMPENS. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire de [illegible] des ruisseaux de Marseille et des ports de la Méditerranée.

ESCOMPTABLE. adj. (pr *ess-kon-table*). Qui peut être escompté.

* **ESCOMPTE.** s. m. (pr. *ess-konte*; rad. *compte*). Remise faite par le créancier, perte à laquelle il se soumet pour toucher un payement avant l'échéance ou le terme fixé par l'usage. Faire l'escompte. Prendre tant pour l'escompte. L'avance que fait un banquier qui prend un effet et en paye le montant par anticipation, moyennant un certain bénéfice, constitue l'opération qu'on appelle *escompte*. (Paris.)

— Arithm. comm. *Escompte en dedans.* Escompte qui se prend en calculant quelle est la somme qu'il faudrait placer au jour de l'opération, pour qu'elle produisît à l'échéance le total porté au billet qu'on escompte. || *Escompte en dehors.* Celui qui se prend en calculant les intérêts de la somme portée au billet, pendant le temps qui reste à courir, et en les retranchant de cette somme. || *Règle d'escompte.* Règle au moyen de laquelle on trouve la solution des opérations relatives à l'escompte.

— Banq. Payement d'un effet avant l'échéance, moyennant une prime convenue. || La prime elle-même. || *Taux de l'escompte.* Quotité variable du prix de la remise ou escompte.

— *Comptoir d'escompte, banque d'escompte, caisse d'escompte.* Nom d'établissements créés pour escompter les effets de commerce.

— Bours. *Faire un escompte.* Payer intégralement, avant l'échéance, une valeur achetée à terme, et se la faire livrer.

ESCOMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Escompter. S'empl. adjectiv. Somme escomptée. Argent escompté. Billets escomptés. Lettre de change escomptée.

— Fig. Dont on use par avance. Des plaisirs escomptés.

* **ESCOMPTER.** v. a. 1re conj. (pr. *ess-konté*). Faire l'escompte, le calculer, le déduire. Quand un banquier paye une lettre de change avant l'échéance, il *escompte* l'intérêt du temps. (Acad.)

— Payer à quelqu'un avant l'échéance le montant d'un effet, moyennant un escompte. Escompter un effet, une lettre de change, un billet.

— Absol.

A force [illegible] de compter, d'*escompter*,
Tu pourras parvenir à te faire écouter. (Dufresny.)

— Fig. Se dit quelquefois pour Dépenser, consumer rapidement et prématurément. Escompter sa jeunesse. Escompter la vie.

[illegible]
[illegible] (Pascal.)

— Bours. Exiger la livraison immédiate d'un titre qui a été acheté à terme, et que l'on paye intégralement.

— S'ESCOMPTER. v. pron. Être escompté.

— Fig. Être employé d'avance.

— Se donner mutuellement par avance ce que l'on s'était promis dans l'avenir.

* **ESCOMPTEUR.** s. m. (pr. *ess-kon-teur*; rad. *escompter*). Comm. Homme qui fait l'escompte.

— Adjectiv. Banquier escompteur.

ESCONCE. s. f. (du latin *abscondere*, cacher). Sorte de bougeoir dont la flamme était cachée comme celle d'une lanterne. Vieux mot.

ESCONCERIE. s. f. (ét. lat., *ex*, de; *condo*, je cache). Action de cacher les preuves d'un procès. Soustraction de pièces dans une affaire légale. Vieux et inusité.

* **ESCOPE.** s. f. V. ÉCOPE.

ESCOPERCHE. s. f. V. ÉCOPERCHE.

* **ESCOPETTE.** s. f. (ét. ital., *schioppetto*, même signif.). Art milit. Arme à feu, sorte de carabine que l'on portait ordinairement en bandoulière. La milice sainte sort des monastères de l'Espagne, la croix dans une main, l'*escopette* dans l'autre; elle retrouve dans les mosquées l'âme guerrière de Mahomet. (E. Quinet.)

— *Escopette* a été syn. d'Escopettier, comme *lance* l'était de Lancier. On disait également: Il s'est avancé à la tête de cent escopettes ou escopettiers.

— *Barbe à l'escopette.* Barbe à la mode des escopettiers, qui laissaient croître leur barbe et leurs moustaches d'une certaine façon.

— Petite écope pour jeter l'eau.

* **ESCOPETTERIE.** s. f. Salve, décharge de plusieurs escopettes. Une terrible escopetterie. Un grand bruit d'*escopetterie* annonça l'arrivée du gouverneur. (Trév.)

— Fig. Coulon avait dit à l'oreille de Monsieur que l'*escopetterie* des enquêtes ne serait pas moins forte. (De Retz.)

ESCOPETTIER. s. m. Hist. milit. Soldat armé d'une escopette.

ESCOR. s. m. Jeux d'enfants. Avance que le poursuivant donne au poursuivi dans une course. V. ESCART.

* **ESCORTE.** s. f. (de l'ital. *scorta*, dérivé du lat. *excorrigere*, diriger). Troupe armée qui accompagne un convoi, des bagages, une personne, pour les protéger, les défendre contre toute attaque. Bonne, forte, redoutable escorte. Faible escorte. Donner, attaquer, battre une escorte. Servir d'escorte. Pour assurer ma fuite ai-je ici dés *escortes*? (Corn.)

— *Escorte d'honneur.* Troupe de soldats ou de citoyens armés qui accompagne le souve-

rain, les membres [illegible] ... [illegible] dans l'intérieur [illegible] ...

— [illegible] ... Faire escorte à un ami jusqu'à sa demeure. [illegible] ... armés et même à une seule personne qui en accompagne une autre.

— [illegible] ... fonctions, accompagnent partout un souverain, un grand dignitaire, etc.

[illegible]

— [illegible] ... Escorte par. Il partit sous l'escorte de cinq cavaliers.

— Fig. Bientôt l'ambition et toute son *escorte*. (Boil.) Les dieux sont une bonne *escorte* [illegible]

— [illegible] ... mis, en vertu d'un ordre de route, sous un chef [illegible] ... d'officiers.

— Mar. Ensemble des vaisseaux de guerre qui accompagnent des bâtiments de transport, des navires marchands, pour les protéger, les défendre ou les surveiller pendant leur traversée.

ESCORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Escorter. S'empl. adjectiv. [illegible] ... partit pour Rome magnifiquement *escorté*. (Anquet.)

— [illegible] ... Les planètes sont *escortées* de leurs satellites. (L. Figuier.)

— [illegible]

[illegible]

★ ESCORTER v. a. [illegible] ... Accompagner pour guider, protéger ou défendre. Le corps de cavalerie qui escortait le convoi.

— *Escorter quelqu'un*. Faire escorte, servir d'escorte. Accompagner quelqu'un d'un lieu à un autre, dans la crainte qu'il ne lui arrive quelque malheur, quelque accident, ou simplement dans le but de retarder la séparation. Je [illegible] ... (Acad.)

— Fig. Le mérite est un sot si l'argent ne l'*escorte*. (Gresset.)

— *Se faire escorter*. Payer des gens qui vous accompagnent pour vous protéger contre quelque danger qu'on peut prévoir.

— Syn. comp. ESCORTER, ACCOMPAGNER. V. ACCOMPAGNER.

ESCOT. s. m. Comm. Sorte d'étoffe de laine.

— Mar. Angle le plus bas de la voile latine qui est triangulaire.

— Techn. Nom donné aux morceaux encore adhérents que chaque bloc d'ardoise laisse à son banc en se séparant du sol.

ESCOTARD. s. m. Mar. Palier de l'écoutille.

ESCOTIN. s. m. Mar. Ancien nom des écoutes des huniers.

★ ESCOUADE. s. f. (pr. *è-skou-ade*; corruption du mot *escadre*). Art milit. Petite fraction d'une compagnie d'infanterie ou de cavalerie sous les ordres d'un caporal ou d'un brigadier. D'après la nouvelle organisation, sur le pied de paix, chaque compagnie contient huit escouades; sur le pied de guerre, elle en contient seize. Autrefois les *escouades* de cavalerie s'appelaient Brigades. (Acad.) L'escadre autrefois avait un caractère administratif et tactique, mais actuellement l'*escouade* n'a plus rien de tactique. (Bardin.) En garnison, une *escouade* est quelquefois une chambrée de soldats, quelquefois une portion d'une chambrée. L'assiette du logement a lieu par *escouades*. (Id.)

— *Escouade brisée*. Escouade formée de soldats de plusieurs régiments.

— *Contrôle d'escouade*. Feuille dont les fourriers font usage en route pour délivrer par escouades les billets de logement des compagnies.

— Par anal. Troupe de gens dirigés par un surveillant. Escouade d'ouvriers.

— Petite réunion. Une joyeuse escouade de collégiens venait de s'installer sur la promenade.

— Mar. Section détachée d'une compagnie, pour les besoins éventuels du service. || Section de vingt-cinq élèves à l'École navale.

ESCOUADIER. s. m. (rad. *escouade*). Celui qui, dans les ateliers nationaux, en 1848, commandait à onze hommes.

ESCOUBARDE s. f. Bot. Espèce de champignon bon à manger.

ESCOUBLEAU V. SOURDIS.

ESCOUDE. s. f. Techn. Instrument de carrier employé pour les pierres tendres.

ESCOUE s. f. Mar. Terme qui servait à désigner les grandes liaisons d'une galère.

ESCOUPE s. f. (rad. *escope*). Chaufourn. Pelle de fer dont on se sert dans les fours à chaux. Elle est arrondie du côté du tranchant, et en pointe dans le milieu.

ESCOURGÉ, ÉE. part. pass. du v. Escourger. S'empl. adjectiv. Garçon escourgé.

★ ESCOURGÉE s. f. (ét. lat., préf. *es*; *corium*, cuir). Fouet qui est fait de plusieurs courroies de cuir. Fouetter avec des escourgées. On époussette les tapisseries avec des escourgées

— Fam. Se disait des coups donnés avec cette espèce de fouet. Il reçut une bonne escourgée. [illegible] ... à coups d'*escourgée*. (Montaigne.)

★ ESCOURGEON s. m. [illegible] ... Bot. Espèce d'orge hâtive qu'on fait ordinairement manger en vert aux chevaux. || Ancien nom du houblon.

— Se disait autrefois d'une petite escourgée, d'un petit fouet.

— Techn. Lanière de cuir servant de lien pour un fléau.

ESCOURGER. v. a. 1re conj. (ét., V. ESCOURGÉE). Fouetter.

ESCOURRE. s. m. Mar. [illegible] ... *Scie escourre*. Commandement lorsqu'on veut que les rameurs voguent à rebours et reviennent sur leur sillage.

ESCOUSSAGE. s. m. Techn. Retirement. Se dit en parlant des faïences communes.

★ ESCOUSSE. s. f. (ét. lat., *excussus*, part. pass. de *excutere*, secouer, agiter). Course qu'on prend de quelque distance pour s'élancer, sauter avec plus de légèreté. Prendre son escousse. Familier et peu usité.

— Fig. Ne prenez pas de si loin votre *escousse* pour être en peine : ne donnez pas à votre imagination la liberté de vous inquiéter. (Mme de Sévigné.)

ESCOUSSOIR. s. m. (ét. lat., *excussus*, secoue). Techn. Machine dont on se sert pour séparer la filasse de la tige du chanvre.

ESCOUTE. s. f. Arg. Oreille.

ESCOUTOUX. Géogr. Village du cant. et de l'arr. de Thiers (Puy-de-Dôme); 2,000 hab.

ESCRACHE. s. m. Arg. Passeport. || *Escrache tarte*. Passeport falsifié.

ESCRACHER. v. a. 1re conj. Arg. Demander le passeport à quelqu'un. || Montrer ses papiers, son passeport.

ESCRAMURES. s. f. pl. (rad. *écrémer*). Verr. Impuretés qui flottent à la surface du verre en fusion.

ESCRÉPÉ, ÉE. part. pass. du v. Escréper. S'empl. adjectiv. Soie escrépée.

ESCRÉPER. v. a. 1re conj. Techn. Éventer la soie teinte en bleu pour la deverser.

— S'ESCRÉPER. v. pron. Être escrépé.

★ ESCRIME. s. f. (radic. *escrimer*). Art de faire des armes, exercice par lequel on apprend à se battre à l'épée ou au sabre. Maître d'escrime. Salle d'escrime. Tours d'escrime. On dit plus communément aujourd'hui *maître d'armes*, *salle d'armes*; mais, en parlant des procédés de l'art, on dit toujours *coup d'escrime*, *tour d'escrime*. A ne considérer l'*escrime* que comme exercice, il n'en est pas de plus convenable aux jeunes gens et de plus complet. L'*escrime* fait agir continuellement le cerveau; toutes les facultés sont en jeu. (Barré.) L'art de l'*escrime*, bien que perfectionné par l'observation, est aujourd'hui moins généralement répandu, moins cultivé, à Paris même; il se perd tout à fait en province. (Id.) Il a appris et il répète, depuis son enfance, l'*escrime* de ces coups de sabre, qu'il s'est accoutumé à considérer comme sa fin prochaine. (P. de Saint-Victor.)

— Fig. Cet avaricieux, quand il était question d'aller chez lui, savait des détours d'*escrime* pour se sauver. (Tabouret.) Sa vie est un combat, son commerce une *escrime*. (Del.) Mais, encore une fois, qui sait si cette allure oblique ne fut pas l'*escrime* nécessaire des luttes compliquées qu'il eût à subir? (P. de St-Victor.)

> [illegible]
> [illegible]
> Vous leur avez fait voir un coup d'escrime
> Qui dans le cœur leur donne un coup d'estoc.
> (VOLTAIRE.)

— Résolution dont on s'est armé d'avance contre un malheur. En ce sens, Montaigne a dit : Il n'y a si belle *escrime* qui ne se perde quand on en vient là (à la mort).

— Prov. *Être hors d'escrime*. Être troublé, et ne savoir plus comment se défendre || Fam. Être à bout de raisons.

★ ESCRIMER. v. n. 1re conj. (ét. ital., *schermire*, dérivé de l'anc. haut-allem. *skirm*, bouclier). S'exercer à faire des armes avec des fleurets, à se battre à l'épée ou au sabre. A qui *escrimerait* et à qui lutterait le mieux. (Racine.)

— Se battre corps à corps.

— Fam. Agiter un objet qu'on tient à la main, comme on ferait d'un fleuret. Escrimer avec un manche à balai.

— Fig. et fam. Disputer l'un contre l'autre sur quelque matière d'érudition, de science. Il y a plaisir à voir ces savants escrimer l'un contre l'autre.

— S'ESCRIMER. v. pron. Se battre au fleuret, à l'épée ou au sabre. Ils s'arrêtèrent sur l'emplacement d'un jeu de boules, qui leur parut un terrain très propre à s'*escrimer* commodément. (Gérard de Nerval.)

— Par extens. Se battre avec n'importe quel objet.

> Le chat était souvent agacé par l'oiseau ;
> [illegible]
> [illegible]

— Se donner de la peine, s'appliquer, se fatiguer à faire [illegible] ... manœuvres s'*escrimaient* sur une pompe pour tirer l'eau d'une cave. (E. About.)

— *S'escrimer à quelque chose*. Il s'escrime à faire des vers.

— *S'escrimer de quelque chose*. Savoir faire quelque chose, mais non sans quelque embarras. Il [illegible] ... Je fais des vers, je m'en escrime quelquefois. || Employer une chose, s'en servir sans réflexion, sans jugement. Ce mot est la cheville ordinaire des vieux poètes français; surtout Du Bellay s'en est fort *escrimé*. (Malherbe.)

— *S'escrimer des pieds et des mains*. Faire tous ses efforts pour grimper en quelque endroit à l'aide des pieds et des mains. || Se dit aussi figurément pour Faire tous ses efforts pour parvenir à quelque chose.

— Prov. *S'escrimer contre la mer avec une épée de bois*. [illegible] ... *S'escrimer des mâchoires*. Manger avec appétit. || *Avoir ou s'escrimer* [illegible] ...

★ ESCRIMEUR. s. m. Celui qui entend l'art d'escrimer. Escrimeurs à outrance. Il y a plaisir à voir faire des armes à deux bons *escrimeurs*. (Acad.) [illegible] ... *escrimeur*. Ronsard. Enfin, il était à la fois *escrimeur* et excellent cavalier. (Mérimée.)

— Fig. Brutus est un *escrimeur* de philosophie qui oublie ses leçons et perd sa science sur le pré. (Balzac.)

★ ESCROC. s. m. (pr. *è-skro*; ét. ital., *scrocco*, même signif., de l'anc. haut-allem. *scurgo*, coquin). Fripon, fourbe, homme impudent qui a coutume de tirer quelque chose des gens par fourberie, par artifice. C'est un escroc, un vil escroc. A femme avare, galant *escroc*. (La Font.) De toutes les entreprises qu'elle pouvait former, celle-là me parut la moins ruineuse; j'y envisageais une occupation continuelle qui la garantirait des mauvaises affaires et des *escrocs*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. On dit d'un auteur qui intrigue pour se faire un nom, que c'est *un escroc de réputation*, etc.

— Au féminin. Il me semble que vous me prenez pour une *escroc*. (Mme de Sévigné.)

ESCROQUÉ, ÉE part. pass. du v. Escroquer. S'empl. adjectiv. Bien escroqué. Somme escroquée.

— Victime d'une escroquerie. Homme escroqué par un fripon.

★ ESCROQUER. v. a. 1re conj. (rad. *escroc*). Tirer quelque chose d'une personne par fourberie, par artifice. Il escroqua telle somme sous prétexte de l'emprunter.

— Par extens. Dérober adroitement. Escroquer une montre, un cheval. Il a *escroqué* les diamants de sa femme, et avec le produit entretient une femme de chambre d'icelle. (Mérimée.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> (LA FONTAINE.)

— Fig. Il est si aisé d'*escroquer* des approbations, qu'elles ne doivent pas faire une autorité. (Mme de Sévigné.)

— *Escroquer un dîner*. Se dit d'un parasite qui prend part à un dîner auquel on ne l'a pas prié.

— *Escroquer* prend quelquefois pour régime le nom de la personne qui est trompée de cette manière. Il escroque les marchands.

— Absol. *Il escroque partout où il peut*. Il trompe ou vole partout.

— S'ESCROQUER. v. pron. Être escroqué. L'argent s'escroque facilement.

— Se faire de mutuelles escroqueries. Dans le partage, ces coquins cherchaient à s'escroquer leur argent.

★ ESCROQUERIE. s. f. Action d'escroquer. Petite, grande, infâme escroquerie. L'*escroquerie* est un délit dont le caractère est en quelque sorte dans le vague, qui se compose de faits souvent indéterminés, et dont la moralité ne s'apprécie jamais sans difficulté. (Dubard.)

★ ESCROQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui escroque. Ne s'emploie guère qu'avec un complément ou régime. C'est un escroqueur d'argent.

ESCUALDUNAC. adj. et s. m. Linguist. Nom que se donnent dans leur propre langue les populations du midi de la France et du nord de l'Espagne que nous appelons Basques.

ESCUARA. s. m. Linguist. Langue des peuples basques ou gascons. L'escuara, qui paraît avoir été l'idiome des anciens Ibères, ne se rattache à aucune langue connue.

ESCUBAC. s. m. Syn. de SCUBAC.

ESCUDARDE s. f. Bot. Espèce de champignon.

ESCUDE. s. f. Bot. Ancien nom du cotylédon.

ESCUDO. s. m. (mot espagnol signif. *écu*). Métrol. Pièce de monnaie de divers pays. Sa valeur est, en Espagne, de 2 fr. 59; au Chili, de 9 fr. 45; aux îles Philippines et au Mexique, de 10 fr. 18.

ESCUISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Escuisser. S'empl. adjectiv. Bois escuissé.

ESCUISSER. v. a. 1re conj. Sylvic. Se dit des bois taillis que l'on éclate en les abattant.

ESCULACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui rassemble à l'escule. || ESCULACÉES. s. f. pl. Division de la famille des sapindacées ayant pour type le genre escule.

★ ESCULAPE. s. m. (d'*Esculape*, n. myth.). Médecin. L'Esculape du village. Notre Esculape.

— Par extens. Le cuisinier de génie est l'*Esculape* de la digestion. (Raspail.)

— Astron. Constellation du Serpentaire, ou d'Ophiuchus.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

ESCULAPE. Myth. Dieu de la médecine, fils d'Apollon et de Coronis. Apollon confia son éducation au centaure Chiron, qui lui donna la connaissance parfaite des simples. Jupiter le foudroya sur la demande de Pluton, pour avoir ressuscité Hippolyte. On l'adorait sous la forme d'un serpent, particulièrement à Épidaure. Les Grecs l'appelaient *Asclépios*.

— Iconol. On représente Esculape avec une couleuvre à la main ou autour du bras; un coq est auprès de lui.

— *L'art d'Esculape*. La médecine.

ESCULAPIES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes célébrées à Rome en l'honneur d'Esculape.

ESCULATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide esculique avec une base.

ESCULE. s. m. (ét. lat., *æsculus*, chêne). Bot. Genre de la famille des esculacées, arbre indigène dans l'Asie Mineure, et connu sous le nom très impropre de *marronnier d'Inde*. || Espèce de chêne à glands comestibles des Anciens.

ESCULENCE. s. f. (ét. lat., *esculentia*, de *esca*, aliment). Qualité de ce qui est bon à manger. Chaque substance a son apogée d'*esculence*, quelques-unes y sont déjà parvenues avant leur entier développement. (Brill.-Sav.)

ESCULENT, ENTE. adj. 2 g. (rad. lat., *esca*, aliment, nourriture). Didact. Qui est propre à être mangé, à servir de nourriture. Le goût est un sens par lequel nous apprécions tout ce qui est sapide ou *esculent*. (Brill.-Sav.)

ESCULÉTINE. s. f. Chim. Produit obtenu en chauffant l'esculine avec de l'eau additionnée d'acide sulfurique.

ESCULINE. s. m. (du lat. *æsculus*, chêne, marronnier). Chim. Substance alcaline qu'on trouve dans l'écorce du marronnier d'Inde.

ESCULIQUE. adj. m. (rad. *esculine*). Chim. Se dit d'un acide contenu dans le marron d'Inde.

ESCULO-TANNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui existe dans le marronnier d'Inde.

ESCUMEL. s. m. Bot. Syn. de COULEMELLE.

ESCUPIR v. n. 2e conj. Saliver, arracher du bout des lèvres. Vieux mot.

ESCURIAL (L'). Géogr. Petite ville d'Espagne, prov. de Ségovie, à 40 kil. N.-O. de Madrid, sur le versant S. du Guadarrama; 3,000 h. On y voit le fameux château de *Saint-Laurent de l'Escurial*, fondé par Philippe II, en mémoire de la bataille de Saint-Quentin, livrée le jour de la fête de saint Laurent, en 1557. Ce monument, à la fois palais, église et couvent, a la forme d'un gril.

ESCURIEU. s. m. Ancienne forme du mot ÉCUREUIL.

ESCUROLLES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gannat (Allier); 1,100 hab.

ESDRAS. Scribe ou docteur de la loi chez les Juifs, obtint du roi Artaxerxès Longue-Main la permission de ramener dans leur pays les Hébreux captifs qui n'avaient pas suivi Zorobabel, 467 av. J.-C. Il nous reste 4 livres sous le nom d'*Esdras*: les deux premiers seuls sont canoniques, les deux derniers sont apocryphes.

ÉSÉCHIÉLINE. s. f. Infus. V. ÉZÉCHIÉLINE.

ÉSEILLE. s. f. (pron. *é-zèlle*, *ll* mouill.; ét., préf. *es*, et *œil*). Vitic. Chacun des bourgeons qui naissent d'un sarment de vigne taillé à deux yeux.

ÉSENBECKIE. s. f. (d'*Ésenbeck*, nom pr.). Bot. Genre de diosmées psilocarpées des contrées tropicales de l'Amérique. || Syn. de CAROVAGLIE.

ÉSENBECKINE. s. f. Chim. Alcali extrait d'une espèce d'ésenbeckie.

ÉSÈRE. s. f. Bot. Syn. de DROSÈRE. On dit aussi *fève de Calabar*.

ÉSÉRINE. s. f. Chim. Alcaloïde cristallisable neutralisant les acides que l'on extrait de la fève de Calabar.

ÉSEXUEL, ELLE. adj. 2 g. (pr. *é-sè-ksu-èl*; du préfixe priv. *e*, et du lat. *sexus*, sexe). Hist. nat. Qui n'a pas de sexe.

— Bot. Syn. d'AGAME.

ESFOIRÉ, ÉE. adj. Sans vigueur, lâche. Le périgourdin est un langage brodé, traînant, *esfoiré*. (Montaigne.)

ESGALIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Esgaliver. S'empl. adjectiv. Soie esgalivée.

ESGALIVER. v. a. 1re conj. Teint. Tordre fréquemment et légèrement la soie teinte.

— S'ESGALIVER. v. pron. Être esgalivé.

ESGANARER. v. a. 1re conj. Arg. Rire.

ESGARD. s. m. Arg. S'emploie dans cette seule expression : *Faire l'esgard*, c'est-à-dire Dérober à des complices une partie du produit d'un vol.

ESGOUR. adj. Arg. Perdu.

ESPAGNE
ET
PORTUGAL
Villes capitales
Limites d'Etats
d'anciennes Prov.es
nouvelles Prov.es (E)
Districts (P)
Chemins de fer
Chefs-lieux d'anc.es prov.es
des nouvelles
Districts (P)
Places fortes
Canaux
Echelle
G. DE BISCAYE
GOLFE DU LION
G. DE CADIX
OCÉAN ATLANTIQUE
MER MÉDITERRANÉE
ESPAGNE
PORTUGAL
FRANCE
AFRIQUE
Madrid
Lisbonne
Fez
ILES AÇORES (P)
MADÈRE (P)
ILES CANARIES
A. GUIBAL 12 Av. d'Orléans PARIS

ESGOURDE ou **ESGOURNE**. s. f. Arg. Oreille.

ESGOUVERNE. s. f. Arg. Oreille.

ESHERBÉ, ÉE part. pass. du v. Esherber.

ESHERBER. v. a. 1re conj. (radic. *herbe*). Agric. Enlever les mauvaises herbes, débarrasser des herbes en général. Esherber une planche de légumes.

ESHERBOIR. s. m. (rad. *esherber*). Techn. Sorte de grande tenaille dont les deux mors sont plats et larges.

ESHNA ou **ESHNE**. s. f. (pr. *ess-na* ou *ess-ne*). Entom. Genre de névroptères de la famille des libellulines, établi pour une vingtaine d'espèces qui vivent dans les marais. On les nomme vulgairement *demoiselles*.

* **E-SI-MI**. (pr. *é-ci-mi*). Ancien terme de musique par lequel on désignait le ton de mi ou médiante.

ESJARRETER. v. a. 1re conj. (rad. *jarret*). Couper les jarrets. Le coquin se tenait caché et prêt à esjarreter la monture du voyageur.

ESJOUISSANCE. s. f. (rad. *jouissance*). Satisfaction. La plus expresse marque de sagesse, c'est une *esjouissance* constante. (Montaigne.) Vieux mot.

ESKIMAU ou **ESKIMOS**. Linguist. V. ESQUIMAU.

ESKI-SCHEHER. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, à 40 kil. N. de Kutahieh. Eaux thermales. Ruines de l'ancienne *Dorylée*. Les premiers croisés y gagnèrent une grande victoire sur Kilidge-Arslan, sultan de Roum.

ESLINGUE. s. f. Anc. art milit. Sorte de fronde. || Sorte d'arbalète.

ESLINGUEUR. s. m. Anc. art milit. Homme d'armes qui se servait de l'eslingue.

ESMARCHIE. s. f. Bot. Syn. de CERAISTE.

ESMARKITE. s. f. Minér. Variété d'anorthite.

ESMÉNARD (Joseph-Alphonse). Né à Pélissanne en Provence, 1769-1811, proscrit comme royaliste après le 10 août 1792, exilé au 18 fructidor, consul de France à Saint Thomas, censeur des théâtres, membre de l'Institut, a été un versificateur facile de l'école de Delille. On lui doit le poème de *la Navigation* et les paroles de deux opéras, *Trajan* et *Fernand Cortez*.

ESMILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Esmilier. S'empl. adjectiv. Moellons esmiliés.

ESMILIER. v. a. 1re conj. Techn. Équarrir des moellons avec un marteau et piquer leurs parements.

— S'ESMILIER. v. pron. Être esmilié.

ESNARD. s. m. Pêch. Ligne qui est attachée à la tête d'un filet et qui tient à une grosse flotte de liège.

ESNEH. Géogr. Ville de la Haute Égypte, sur la rive gauche du Nil, à 44 kil. S. de Thèbes; anc. *Latopolis*; 5,000 hab. Fabrique de châles et d'étoffes de coton bleu très fines. Davout y battit les Mameluks en 1799.

ESNÈQUE ou **ESNÈKE**. s. m. Mar. Navire à voiles et à rames du XIIe siècle.

ESNEUX. Géogr. Bourg de la prov. et à 18 kil. de Liège (Belgique); 2,100 hab.

ÉSOCES. s. m. pl. Ichtyol. Famille de poissons malacoptérygiens abdominaux qui a pour type le genre ésox.

ÉSOCHE. s. f. (ét. gr., ἐς, dans; ὄγκος, tumeur). Médec. Tumeur qui se développe en dedans de l'anus.

ÉSOCIDE. adj. Ichtyol. Syn. d'ÉSOCIEN.

ÉSOCIEN, ENNE. adj. 2 g. (ét. lat., *esox*, brochet). Qui ressemble à un brochet.

ÉSODERME. s. m. (ét. gr., ἔσω, en dedans; δέρμα, peau). Entom. Cuticule fibreuse qui revêt en dedans l'enveloppe extérieure du corps des insectes.

ÉSON. Roi d'Iolcos, père de Jason, fut détrôné par son frère Pélias, rétabli par son fils et rajeuni dans sa vieillesse par Médée.

ÉSO-NARTHEX. s. m. (ét. gr., ἔσω, en dedans; fr. *narthex*). Archit. Narthex intérieur.

ÉSONIDE. Myth. gr. Jason, fils d'Éson.

* **ÉSOPE**. s. m. (d'*Ésope*, célèbre fabuliste grec). Fam. Homme bossu, contrefait. C'est un Ésope.

ÉSOPE. Fabuliste grec, peut-être né en Phrygie, à Amorium, 620-560 av. J.-C., esclave, affranchi, protégé par Crésus, eut une vie fort peu connue, racontée par le moine byzantin Planude, dont la biographie est pleine de puérilités. Il n'a pas inventé la fable, mais s'est distingué par la simplicité de ses récits et l'à-propos de ses moralités. Les *Fables* que nous avons sous son nom lui appartiennent par la donnée, mais leur prose est d'une époque bien postérieure.

— ESOPE ou ÆSOPUS. Acteur tragique romain, rival de Roscius, ami de Cicéron, qui admirait et étudiait ses gestes. Il était le favori du peuple et amassa une fortune immense.

ÉSOPIQUE. adj. 2 g. Philol. Qui est d'Ésope. Se dit du genre de fables attribué à Ésope. Fables ésopiques.

ÉSOREILLADE. s. m. (ét. fr., *es*, préf. séparat.; *oreille*). Anc. législ. Peine qui consistait à couper les oreilles au condamné.

* **ÉSOTÉRIQUE**. adj. 2 g. (ét. gr., ἐσωτερικός, intérieur). Philos. Se dit de la doctrine secrète réservée aux initiés dans l'école de Pythagore. Il est opposé à *exotérique*. L'enseignement des frères de la Rose-croix était aussi *ésotérique*. (De Reiffenberg.)

ÉSOTÉRISME. s. m. (rad. *ésotérique*). Philos. Ensemble des principes d'une doctrine secrète communiquée seulement à des adeptes.

ÉSOUCHEMENT. s. m. (pr. *é-zou-che-man*; rad. *souche*). Eaux et for. V. ESSOUCHEMENT.

ÉSOX. s. m. Ichtyol. Nom scientifique du brochet.

* **ESPACE**. s. m. (ét. lat., *spatium*, même signific.). Étendue de lieu limitée et superficielle, depuis un point jusqu'à un autre. Grand, long, petit, large, mondre espace. Espace vide, rempli, désert, habité. Laisser, ménager de l'espace. Rétrécir l'espace. Mon cœur jusqu'alors comprimé se trouvait plus au large dans cet *espace*, et mes soupirs s'exhalaient plus librement parmi ces vergers. (J.-J. Rouss.) Le fleuve d'Amur coule dans l'*espace* de cinq cents lieues. (Buffon.)

— Fig. Pour être heureux, il faut peu changer de place et tenir peu d'*espace*. (La Font.) Le tourbillon, qui est si violent pour tous, était paisible pour eux, et donnait un grand *espace* au plaisir d'un commerce si délicieux. (Mme de Sévigné.)

— Dans un sens abstrait, Étendue indéfinie. Le temps et l'espace. L'espace et la durée. L'*espace*, en étendue, le temps, en durée, sont deux modes ou manières d'être de l'infini, leurs parties ou fractions, soit passées, soit présentes, soit à venir, sont inséparables d'un tout. (Virey.) Le temps et l'*espace* sont deux conditions indispensables, attachées non seulement à l'existence, mais encore à la conservation de toute espèce d'êtres. (Humbert.)

— Absol. L'étendue qui embrasse l'univers; l'idée qui reste après avoir fait abstraction par la pensée de tous les corps, ou d'une partie seulement des corps de l'univers. Il y a un milieu résistant dans les *espaces* célestes. (Virey.) L'*espace* pur, étant partout également pénétrable, ne présente qu'une continuité sans fin. (Id.) Dieu est le lieu des esprits, comme l'*espace* est le lieu des corps. (Malebr.)

— *Espaces imaginaires*. Espaces créés par l'imagination, hors du monde réel, pour y placer des chimères. || Fig. *Être, voyager, se perdre dans les espaces imaginaires*. Se former des visions, se repaître d'idées chimériques. Son esprit est toujours dans les espaces imaginaires.

— *Regard perdu dans l'espace*. Regard qui ne se fixe sur aucun objet.

— Se dit aussi de l'étendue du temps, de sa durée. Dans l'espace de six jours. Dans un long espace de temps. L'importance de la vie n'est pas en l'*espace*, mais en l'usage. (Malh.) Dans un *espace* de douze ans vous avez épuisé tous les sentiments qui peuvent être épars dans une longue vie. (J.-J. Rouss.)

— Art milit. Intervalle qui doit se trouver entre les rangs, les files et les lignes des soldats en bataille.

— Géom. Se dit de l'aire d'une figure renfermée par des lignes droites ou courbes qui la terminent. Espaces formés par l'ellipse, par la parabole. || *Géométrie dans l'espace*, par opposition à Géométrie plane, Partie qui traite des corps et des lignes qui ne sont pas complètement contenus dans un plan.

— Mécan. Ligne droite ou courbe que l'on conçoit décrite par un point mobile dans son mouvement.

— Philos. *Idée d'espace*. Selon l'école de Condillac, Idée qui reste dans l'esprit après que l'on a fait abstraction, par la pensée, de tous les corps, ou seulement d'une partie déterminée des corps de l'univers sensible.

— Métall. *Espace nuisible*. Partie d'un soufflet dont on ne peut chasser l'air.

— Mus. Intervalle blanc qui se trouve dans la portée. Il y a quatre espaces dans les cinq lignes, plus autant d'autres espaces que l'on ajoute de lignes hors de la portée, soit en dessus, soit en dessous.

— Phys. En physique, on considère l'espace, indépendamment de la matière ou des corps. Comme il faut limiter l'espace, au moins par la pensée, on lui donne alors le nom d'*étendue*. L'espace est donc le lieu indéfini où se trouvent les corps, et l'étendue est l'espace terminé par la matière ou par des suppositions de limites idéales.

— REM. GRAMM. *Espace* se disait autrefois au féminin, genre qu'il a gardé comme terme d'imprimerie. Il me montra une *espace* de lieu, pour signifier que c'était autant qu'il en pourrait en une telle *espace*. (Montaigne.)

— ESPACE. s. f. Imprim. Nom de petites pièces de fonte, de même corps que le caractère auquel elles appartiennent, mais plus basses que la lettre. On les met entre les mots pour qu'ils apparaissent isolés dans l'impression, et elles servent aussi à justifier les lignes. Mettre une *espace* entre deux mots. (Acad.)

ESPACÉ, ÉE. part. pass. du v. Espacer. S'empl. adjectiv. Séparé par un intervalle. Des colonnes bien espacées. Des lignes mal espacées. Des goujats munis de frondes étaient *espacés* sur les ailes. (G. Flaubert.)

Espacé des suivants des lignes des arbres brisées, *espacées* de jardins. De tome.

— Séparé par un certain laps de temps. Coups espacés.

* **ESPACEMENT**. s. m. (rad. *espacer*). Distance entre un corps et un autre.

— Archit. Intervalle entre des choses espacées. L'espacement des solives, des piedsdroits, des colonnes.

— Hist. relig. Dans les couvents, et particulièrement chez les chartreux, Endroit qui sert de promenade. L'espacement du cloître.

— Imprim. Action d'espacer. Intervalle qu'on laisse entre les mots ou les lignes. Espacement régulier. L'irrégularité de l'espacement.

* **ESPACER**. v. a. 1re conj. (rad. *espace*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous espaçons. J'espaçais. Nous espaçâmes*, etc. Ranger plusieurs choses de façon à laisser entre elles l'espace nécessaire. Espacer des arbres, des livres.

— Séparer par un certain intervalle de temps. Espacer ses repas.

— Imprim. Mettre entre les lignes l'espace convenable. Séparer plus ou moins les mots et les lettres. C'est de cette manœuvre importante que résulte une bonne justification. Ce compositeur espace bien. Les compositeurs espacent généralement très mal. Cette partie de l'art typographique est malheureusement trop négligée aujourd'hui.

— Maçonn. *Espacer tant plein que vide*. Ménager entre les poteaux et les solives des espaces de même épaisseur que ces poteaux et ces solives.

— S'ESPACER. v. pron. Être espacé. De larges habitations s'*espaçaient* ensuite dans des jardins. (G. Flaubert.) Ensuite s'*espaçaient* les soldats armés à la légère avec des boucliers en peau de lynx. (Id.) Plusieurs corps de logis, dispersés, bizarres de formes, s'*espaçaient* au milieu de pelouses défuntes. (A. Daudet.)

— S'étendre sur un grand espace, en parlant des troupes. Louis de Bade avait jeté un pont de bateaux sur le Rhin à Hagenbach, et de là s'était *espacé* en Alsace par corps séparés. (St-Simon.)

— Fig. Au sortir du salut, Brissac lui conta ce qu'il avait fait, non sans s'*espacer* sur la piété des dames de la cour. (St-Simon.)

ESPADA. s. f. (ét. esp., *espada*, épée). Dans les courses de taureaux, en Espagne, on donne ce nom au toreador qui tue le taureau.

ESPADAGE. s. m. Techn. Action d'espader.

ESPADE. s. f. (ét. ital., *spada*, épée). Techn. Sabre de bois à deux tranchants dont l'espadeur se sert pour battre le chanvre, le dégager des chènevottes et l'affiner.

— Façon que l'on donne au chanvre après qu'il a été broyé. On le met sur l'entaille du chevalet et on le bat avec l'espade jusqu'à ce qu'il soit entièrement affiné.

ESPADÉ, ÉE. part. pass. du v. Espader. S'empl. adjectiv. Chanvre espadé.

ESPADER. v. a. 1re conj. Techn. Battre et affiner le chanvre sur le chevalet, avec l'espade.

— S'ESPADER. v. pron. Être espadé.

ESPADEUR. s. m. (rad. *espader*). Techn. Ouvrier qui nettoie et pare le chanvre avec l'espade.

ESPADOLE. s. f. (dimin. d'*espade*). Techn. Instrument qui sert à battre la filasse avant de la passer au peigne.

* **ESPADON**. s. m. (ét. ital., *spadone*, fait de *spada*, épée). Grande et large épée qu'on tenait à deux mains. Jouer de l'espadon. La poignée des *espadons* était à simple croix et sans garde, comme celle des épées dont on s'escrimait en manière de lance. (Bard.)

— On a aussi donné ce nom à un sabre de cavalerie long et droit.

— Escrim. Se dit du sabre dont on apprend à se servir. Apprendre l'espadon. Maître d'espadon. || *Demi-espadon*. Épée à la lame droite et plate.

— Ichtyol. Grand poisson cartilagineux, du

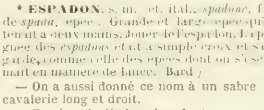

Espadon.

genre des squales, famille des scombéroïdes, dont la mâchoire supérieure est armée d'un os plat.

* **ESPADONNER**. v. n. 1re conj. Se servir de l'espadon. Il espadonne bien.

— Fig. Lutter, se débattre, s'escrimer.

ESPADONNEUR. s. m. (rad. *espadonner*). Tireur d'espadon. Escrime d'espadonneur.

ESPADOT ou **ESPARDOT**. s. m. Pêch. Sorte de crochet de fer fixé à l'extrémité d'un bâton, et avec lequel on prend les poissons restés au fond des écluses.

ESPADRILLE. s. f. (dimin. de l'esp. *sparto*, spart). Soulier de cordes que portent les montagnards espagnols et français des Pyrénées.

— Arg. Chaussure, de quelque genre qu'elle soit.

ESPAGNE. *Hispania, Hesperia, Iberia*. Géogr. État du S.-O. de l'Europe, entre 36° 0' 30" et 43° 46' 40" lat. N., et entre 1° 0' 35" long. E. et 11° 50' 10" long. O. Elle a pour bornes : au N., le golfe de Gascogne, la Bidassoa, les Pyrénées, qui la séparent de la France; à l'E., la Méditerranée, au S., la Méditerranée, le détroit de Gibraltar et l'océan Atlantique; à l'O., le Portugal et l'Atlantique. Elle a 508,066 kilomètres carrés de superficie, en y comprenant les Canaries. Elle forme un vaste quadrilatère massif; quatre chaînes parallèles aux côtes soutiennent au centre le vaste plateau des deux Castilles, ce sont : au N., les monts Asturiens et Cantabres; à l'E., les monts Ibériens; au S., la sierra Morena; à l'O., les chaînes transversales, qui séparent nettement l'Espagne du Portugal. Ce plateau est coupé de l'E. à l'O. par deux chaînes, la sierra Guadarrama et les monts de Tolède; il se compose de plaines vastes, monotones, stériles, sans eau, sans arbres, qu'on appelle *parameras* et *muelas*. De chaque angle du plateau se détache une chaîne : au N.-O., les monts de Galice jusqu'aux caps Ortegal et Finistère; au N.-E., les Pyrénées jusqu'aux caps Creuz et Cerbera; au S.-E., les sierras Nevada et de Ronda jusqu'à la pointe de Tarifa; au S.-O., la sierra d'Aroche. Ces montagnes ne sont pas généralement très élevées, mais elles présentent presque partout des crevasses, des défilés, des ravins impraticables. C'est donc un pays favorable à la guerre défensive, à la guerre de partisans, aux *guerillas*, les communications y sont par là difficiles; c'est un obstacle à l'unité réelle de l'Espagne. Les cours d'eau ne sont pas d'une navigation facile et ne sont pas en Espagne les routes du commerce; la plupart sont des torrents dans presque tout leur cours. Les principaux tributaires de la Méditerranée sont : la Mouga, la Fluvia, le Ter, le Llobrégat, l'Èbre, le Guadalaviar, le Jucar, la Segura, la Guadaljore, le Guadiaro; dans l'océan Atlantique se jettent la Bidassoa, le Nervion, le Nalon, la Navia, le Minho, le Douro, le Tage, le Guadiana, le Guadalquivir et le Guadalète. Le climat est sain et tempéré dans la région du Nord; sur le plateau, les hivers sont froids, les étés chauds et secs; au Sud, l'hiver est pluvieux, l'été brûlant; les plaines voisines de la Méditerranée sont souvent exposées au *solano* ou vent de l'est.

— *Population*. La population totale est d'environ 17,000,000 d'habitants. Cette population est d'origine ibérienne, avec un mélange de Pélasges et de Celtes, dans les temps anciens; de Germains, Wisigoths, Suèves, Vandales, et surtout d'Arabes, au moyen âge.

— *Gouvernement*. Le gouvernement de l'Espagne est une monarchie constitutionnelle. Le pouvoir législatif appartient au roi et aux *Cortès*, composées de deux chambres, le Sénat et le Congrès des députés. Le Sénat comprend les grands d'Espagne possédant un certain revenu, les archevêques et évêques, les capitaines généraux et les présidents des cours suprêmes, qui, tous, sont membres de droit, puis les sénateurs nommés à vie par le pouvoir exécutif dans certaines catégories fixées par la Constitution, enfin les sénateurs élus par les corporations de l'État et les citoyens les plus imposés. Le nombre des sénateurs de droit et des sénateurs à vie ne peut pas dépasser 180; celui des sénateurs élus ne peut non plus dépasser ce chiffre. Les députés du Congrès sont élus pour 5 ans, au suffrage direct, par les collèges électoraux, dans la proportion de un député par 50,000 habitants. La couronne est héréditaire par droit de primogéniture; la loi salique n'existe pas.

— *Administration*. Jusqu'en 1833, l'Espagne fut divisée en 11 royaumes ou grandes provinces : royaumes d'Aragon, de Navarre, de Murcie, provinces Basques, Vieille-Castille, Nouvelle-Castille, Andalousie, royaume de Majorque, de Galice, de Léon, d'Estrémadure. Elle est aujourd'hui divisée, pour les affaires militaires, en 14 *capitaineries générales*, et, pour l'administration, en 49 *intendances civiles* ou provinces. Voici l'énumération des quatorze capitaineries : Catalogne, Aragon; Navarre; provinces Basques; Vieille-Castille; Léon et Asturies; Nouvelle-Castille; Galice; Estrémadure, Andalousie; Grenade; Valence et Murcie; Baléares; Canaries.

— *Religion*. La religion est le catholicisme; il y a 8 archevêques : Tolède, Santiago, Saragosse, Valence, Séville, Grenade, Burgos, Tarragone, et 51 évêques. La liberté des cultes n'a été proclamée qu'en 1868.

— *Instruction*. L'instruction primaire est très peu développée. L'Espagne est un des pays de l'Europe où l'on rencontre le plus de personnes ne sachant ni lire, ni écrire. L'instruction supérieure est plus soignée : outre de nombreuses écoles, des gymnases et des séminaires, il y a 10 universités, d'ailleurs, bien déchues : Madrid, Barcelone, Grenade, Oviedo, Salamanque, Saragosse, Santiago, Séville, Valence et Valladolid.

— *Armée, flotte, budget*. L'Espagne est aujourd'hui dans un état anormal, de telle sorte qu'il est difficile d'indiquer ses forces militaires, sa marine, son budget. L'armée se divise en armée active et réserve; l'effectif de l'armée active est d'environ 100,000 hommes, et avec la réserve, de 400,000. Il y a en outre une armée coloniale de 40,000 hommes. La marine militaire comprend près de 130 vapeurs, armés de plus de 500 canons et montés par 14,000 matelots. Il y a trois arrondissements maritimes : le Ferrol, Cadix et Carthagène; le budget, toujours en déficit, est d'environ 800 millions. La dette publique s'élève à dix milliards.

— *Richesses*. Les productions de l'Espagne sont nombreuses et variées. Le règne animal

comprend de belles races de chevaux, de mulets, de bestiaux et de moutons mérinos. Le règne végétal présente l'olivier, le figuier, l'oranger, le citronnier, le mûrier, la vigne, le grenadier, etc. Le règne minéral est fort riche ; si on ne trouve presque plus de métaux précieux, il y a en abondance du plomb, de l'étain, du fer, de l'antimoine, du mercure, du salpêtre, du soufre, de l'asphalte, de la houille et du marbre.

— *Industrie et Commerce.* L'industrie de l'Espagne, si brillante à la fin du XVe siècle, était devenue presque nulle, lorsque, dans ces derniers temps, et à l'exemple des industriels français, elle a repris quelque développement ; les principaux objets de fabrication sont les draps, les soieries, les tissus de coton, les savons, les ouvrages de fer. L'Espagne n'exporte guère que les produits de son sol : le vin, l'eau-de-vie, les fruits, l'huile, les grains, la laine, la soie grège, le mercure, le plomb, le liège. Elle importe principalement des denrées coloniales, des bois de construction. Les principaux ports de commerce sont : Cadix, Barcelone, Carthagène, Alicante, Bilbao, la Corogne.

— *Colonies.* L'Espagne, autrefois la première puissance coloniale du monde, n'a plus qu'une petite partie de son immense empire. Elle possède en Afrique, outre les Canaries, qui ne sont pas considérées comme colonies, Ceuta, Peñon de Velez, Mellila, Mesalquivir et l'île Annobon ; en Amérique, la capitainerie générale de Cuba, la capitainerie générale de Porto-Rico et les Vierges espagnoles ; en Océanie, la capitainerie générale des Philippines, comprenant les Philippines, les Mariannes et les Carolines. La population totale des colonies est d'environ 8.500,000 hab.

— *Chemins de fer.* L'Espagne possède environ 6,000 kil. de chemins de fer, dont les principales lignes sont : Madrid-Saragosse-Alicante, Nord-Madrid-Irun, Saragosse-Barcelone, Pampelune-Saragosse, Séville-Xérès-Cadix, etc.

— *Poids et mesures.* Depuis le 1er janvier 1859, le système métrique décimal français a été légalement adopté, mais les anciens poids et mesures sont encore souvent employés. L'unité monétaire, qui a été successivement l'*escudo* (2 fr. 59) et le *real* (0 fr. 26), est aujourd'hui la *peseta*, qui vaut 1 franc. Les pièces frappées d'après ce système sont les pièces d'argent de 1,2 et 5 pesetas, et 2 réaux (0 fr. 50), et la pièce d'or de 25 pesetas, dite *alphonse d'or*.

— Hist. Les Ibères et les Celtes furent les plus anciens habitants de l'Espagne. Les Phéniciens, puis les Carthaginois, y fondèrent des colonies et furent chassés par les Romains, qui conquirent toute la péninsule. Lors de l'invasion des barbares, elle fut ravagée par les Vandales, les Suèves et les Alains ; vers le milieu du Ve siècle, les Wisigoths y fondèrent un royaume qui fut détruit en 711 par les Arabes, et remplacé par le califat de Cordoue. Pendant tout le moyen âge, les chrétiens, réfugiés d'abord dans la Galice, luttèrent contre les musulmans, les refoulèrent peu à peu et fondèrent plusieurs royaumes qui, à la fin du XVe siècle, se trouvaient réduits à quatre : Portugal, Navarre, Aragon, Castille. Au commencement du XVIe siècle, le mariage de Ferdinand d'Aragon avec Isabelle de Castille et la conquête du royaume de Grenade réunirent l'Espagne sous une seule domination. La découverte de l'Amérique, les nombreux domaines que Charles-Quint possédait comme héritier des maisons d'Autriche et de Bourgogne, enfin ses conquêtes en Italie portèrent à son apogée la puissance de la monarchie espagnole, qui ne fit plus que décroître à partir de Philippe II. La maison d'Autriche perdit successivement les Pays-Bas, le Roussillon, l'Artois, la Flandre méridionale et la Franche-Comté. A la mort de Charles II, la maison de Bourbon, avec Philippe V, succéda à la maison d'Autriche. Napoléon remplaça momentanément, par son frère Joseph, Charles IV et Ferdinand VII, qu'il força à abdiquer. En 1815, ce dernier monta sur le trône, eut à lutter contre les tendances du parti libéral et provoqua l'intervention de la France et l'expédition de 1823, qui lui rendit son pouvoir absolu. Depuis sa mort (1833), l'Espagne a presque toujours été en proie à la guerre civile. Isabelle II, après de longues luttes contre le prétendant don Carlos, son oncle, a été renversée en 1868 par les libéraux. Les cortès de 1870 appelèrent au trône le duc d'Aoste, fils de Victor-Emmanuel, qui ne tarda pas à abdiquer. La république qui lui succéda succomba bientôt, et, à la suite du coup d'État de 1875, Alphonse XII de Bourbon, fils d'Isabelle, fut appelé au trône. Alphonse XII, mort en 1885, eut pour successeur son fils posthume, Alphonse XIII, sous la régence de sa mère, Marie-Christine d'Autriche.

— Prov. *Faire des châteaux en Espagne.* V. CHATEAU.

— Chron. *Ère d'Espagne.* V. ÈRE.

— Géogr. *Nouvelle-Espagne.* V. MEXIQUE.

— Minér. *Blanc d'Espagne.* V. BLANC et CRAIE.

ESPAGNEN. s. m. Hortic. Plant d'olivier originaire d'Espagne.

ESPAGNIN. s. m. (rad. *Espagne*). Vitic. Variété de raisin.

ESPAGNOL, OLE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Espagne. Il y a deux hommes dans chaque *Espagnol,* un indépendant de l'époque des communes, un sujet façonné par Philippe II. (E. Quinet.)

— *A l'espagnole.* A la façon des Espagnols. Vivre à l'espagnole.

— Pop. *Avoir le ventre à l'espagnole.* Avoir le ventre creux, par allusion à la grande sobriété de ce peuple.

— ESPAGNOL. s. m. Ling. Langue espagnole.

— Arg. Vermine, pou.

— ESPAGNOLE. s. f. Art cul. Coulis très épicé préparé à l'avance, et que l'on adjoint à certaines sauces.

— adj. Qui appartient à l'Espagne ou à ses habitants.

— LANGUE ESPAGNOLE. La langue espagnole est une langue néo-latine formée de la langue populaire parlée par les légionnaires et les colons envoyés en Ibérie. Elle comprenait un grand nombre de dialectes : le galicien, le catalan, l'andalous, l'asturien, le castillan. Ce dernier est devenu la langue nationale, et les autres sont tombés à l'état de patois. Outre le latin, qui fait le fond de la langue, on trouve dans le castillan beaucoup de mots empruntés à l'arabe, à l'hébreu, à l'allemand, au français et à l'italien.

— LITTÉRATURE ESPAGNOLE. La littérature espagnole commence au XIIe siècle : les poésies réunies sous le nom de *Romanceros* chantent les héros populaires, surtout le Cid, dans un langage naïf et fier. Au XIIIe siècle, Alphonse X écrit ses lois en espagnol et fait composer la *Cronica general* et la *Grande Conquête d'outre-mer.* Dès lors paraissent de nombreux poèmes burlesques, moraux, religieux, chevaleresques ou allégoriques, réunis dans les *Cancioneros.* Le XVe siècle est marqué par d'élégants prosateurs : Fernando del Pulgar, Antoine de Lebriza, Perez de Gusman, et le poète dramatique Rojas, auteur de la *Célestine.* Mais c'est au XVIe et au XVIIe siècles que la littérature espagnole brille du plus vif éclat. Au théâtre, Lope de Rueda, Juan de Timoneda, Juan de la Cueva, Virnès, Cervantes, ouvrent le chemin aux trois grands poètes dramatiques Lope de Vega, Alarcon et Calderon de la Barca, à la suite desquels on peut citer Guilhen de Castro, Guevara, Montalvan, Gabriel-Tellez, Mescua, Moreto, Diamante, Matos Fragoso. Les romans de chevalerie sont nombreux et provoquent l'immortelle satire de *Don Quichotte* de Cervantes. Hurtado de Mendoza, Aleman, Vicente Espinel, Quevedo, écrivent des romans picaresques. Gines Perez de Hita, mais surtout Juan de Mariana et Luis de Avila y Zuñiga sont de grands historiens. Cette époque produit d'éloquents écrivains ascétiques : Juan d'Avila, Louis de Grenade, sainte Thérèse, saint Juan de la Cruz, et de nombreux poètes : Garcilaso de la Vega, Diego Hurtado de Mendoza, Alonzo de Ercilla, l'auteur de l'*Araucana,* et le prétentieux Gongora. On peut encore citer les historiens Antonio de Solis, Moncada, Sandoval, Zuñiga, Gonzalez de Avila ; les romanciers Carvajal et Velez de Guevara ; les poètes Luis de Belmonte, Manuel de Villegas, Zarate. Le XVIIIe siècle est une époque de décadence ; les poètes, Moratin, Cadasso, Iriarte, Jovellanos, Ramon de la Cruz, imitent les écrivains français, comme les prosateurs Campomanès, Llorente, etc. Cependant la littérature espagnole se relève après 1830. On peut citer des historiens distingués : Torreno, Muñoz, Navarete, Moron, De Los Rios, Lafuente, etc. ; des philosophes, Balmès et Donoso Cortès ; des poètes, des romanciers, des auteurs dramatiques, Espronceda, Martinez de la Rosa, Zorilla, Breton de las Herreros, Guttierez, Gil y Zarate, etc.

ESPAGNOLET (L'). V. RIBERA.

* **ESPAGNOLETTE.** s. f. (rad. *Espagnol*). Comm. Étoffe de laine qui se fabriquait primitivement en Espagne. Espagnolettes croisées. Espagnolettes non croisées. Camisole d'espagnolette.

— Jeux. *Faire espagnolette.* Se dit, au jeu de reversis, quand un joueur a trois as et le quinola, quatre as et le quinola, ou simplement quatre as. || Joueur qui a l'espagnolette.

— Serrur. Espèce de fermeture de fenêtre ou de porte, formée d'une tige de fer droite et ronde, assujettie ordinairement sur le montant à droite de la croisée, par deux ou trois pitons à vis, reçus dans des collets que porte la tige de fer, et sur lesquels elle roule sans pouvoir ni monter ni descendre. Tourner l'espagnolette. Espagnolette à verrous. Espagnolettes à vis.

— Quelques écrivains ont employé ce mot pour désigner une Jeune fille espagnole. Ce n'était que pour donner une preuve de tendresse à certaine petite *Espagnolette* qui avait les yeux sur lui. (Hamilton.)

ESPAGNOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Espagnoliser. S'empl. adject. La reine de Suède, qu'on dit être toute *espagnolisée.* (Guy Patin.) Les ligueurs *espagnolisés* appréhendaient qu'Henri n'embrassât le catholicisme. (Péréfixe.)

ESPAGNOLISER v. a. 1re conj. Donner une tournure, une allure espagnole. Habiller à l'espagnole. Donner une terminaison, une inflexion espagnole à un mot français. L'auteur a *espagnolisé* son vers tant qu'il le pouvait faire sans trop d'emphase. (J. Janin.)

— ESPAGNOLISER. v. n. Affecter les mœurs, les locutions espagnoles.

— S'ESPAGNOLISER. v. pron. Prendre l'air, le ton, les manières espagnoles.

ESPAGNOLISME. s. m. Façon de parler propre aux Espagnols.

— Patriotisme étroit chez le peuple espagnol.

ESPALE. s. f. (rad. *épaule*). Mar. Dans une embarcation à rames, Distance de la poupe au dernier banc de nage de l'arrière.

— Ichtyol. Nom vulgaire de la cépole.

ESPALET. s. m. Armur. Partie d'un chien de fusil qui lui sert d'appui quand il se débande.

ESPALIÉ, ÉE. part. pass. du v. Espalier. S'empl. adjectiv. Pêcher bien espalié.

ESPALIER. v. a. 1re conj. (étym., V. ESPALIER, s. m.). Hort. Étendre les branches d'un arbre frutier contre un mur ou un treillage.

— S'ESPALIER. v. pron. Être espalié.

* **ESPALIER.** s. m. (ét. ital., *spalliere,* fait de *spalla,* épaule, par allusion à un mur, une boiserie, contre lesquels on appuie les épaules). Hortic. Un ou plusieurs arbres disposés devant un mur sur lequel ils sont palissés, c'est-à-dire sur lequel on a fixé leurs branches en les développant en éventail. Arbres cultivés en espaliers. Grand, bel espalier. Espalier bien exposé. Plier, tailler, accommoder un espalier. Les fruits des arbres en *espaliers* sont moins abondants et moins savoureux que ceux des arbres en plein vent. (Morog.) Les fruits des *espaliers* qui sont dans le voisinage de la terre sont plus tôt mûrs que les autres. (Id.)

> Et sur mes *espaliers,* industrieux génie,
> Sais si bien exercer l'art de La Quintinie (BOILEAU.)

— Le mur même qui soutient les arbres.

— *Contre-espalier.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Arg. *Faire espalier.* Se dit dans le même sens que Faire trottoir. Les nymphes qui font *espalier* dans certaines rues se nomment les demoiselles de la rue Saint Honoré, les demoiselles du Panorama et du boulevard du Temple. (Hoffman.)

— Anc. mar. Celui qui réglait les mouvements des rameurs afin de les faire nager ensemble. || Premier rameur d'un banc dans une chaloupe. || Estrade près des bancs.

— Pêch. Piquet de la pantenne. Se dit des morceaux de peau qui sont à l'entrée de la pantenne de la paradière.

— Théât. *Espalier d'opéra.* Nom donné aux figurants, figurantes qui se tiennent contre le décor. Les petites filles qui se destinent à être danseuses et qui figurent dans les *espaliers.* (Th. Gautier.)

ESPALION. Géogr. Ch.-l. d'arr. du départ. de l'Aveyron, à 32 kil. N.-E. de Rodez, sur le Lot ; 4,000 hab. Tanneries, flanelles imprimées, commerce de bois.

ESPALME. s. m. (ét., V. ESPALMER). Techn. Matière qu'on mêle au goudron employé à calfater la carène des vaisseaux. || Sorte de mastic qu'on étend sur la pierre.

ESPALMÉ, ÉE. part. pass. du v. Espalmer. S'empl. adjectiv. Un navire espalmé de frais est meilleur voilier et va beaucoup mieux qu'un autre à proportion.

* **ESPALMER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *expalmare* ; de *ex,* de ; *palma,* paume de la main). Mar. Nettoyer, laver la carène d'un bâtiment, depuis la quille jusqu'à la ligne de l'eau, et l'enduire de suif ou autre matière. Espalmer un bâtiment, une chaloupe.

— Techn. Espalmer une pompe, des roues d'affût, etc. || Appliquer sur un canon, une giberne, un enduit noir, et le frotter avec la paume de la main pour leur donner du brillant.

— S'ESPALMER. v. pron. Être espalmé.

ESPALMEUR. s. m. Celui qui espalme, qui étend de l'espalme sur le bois ou sur la pierre.

ESPALY-SAINT-MARCEL. Géogr. Village du cant. et de l'arr. du Puy (Haute-Loire) ; 2,200 hab. Ruines du château où Charles VII se trouvait, lorsqu'il fut proclamé roi en 1422. D'autres placent cet événement à Meung-sur-Yèvre, en Berry.

* **ESPAR.** s. m. (étym. celt., *spar,* poutre). Mar. Matériaux de sapin pour mâts de chaloupes ou de canots, bouts dehors de vergues, etc. Toujours on se munit d'espars, comme rechange, dans les bâtiments qui font des voyages de long cours. Ces pièces ont de 8 à 10 mètres de longueur ; on les distingue en espars doubles qui ont près de 200 millimètres de diamètre, et en espars simples qui ont de 100 à 120 millimètres de diamètre.

— Artill. Levier dont on se sert pour remuer les pièces de gros calibre.

— Pêch. Nom de fortes perches plus minces que les mâtereaux.

— Vitic. Variété de raisin.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

ESPARAGE. s. m. (rad. *esparer*). Techn. Opération qui consiste à frotter certaines peaux avec une poignée de spartes et de joncs, pour en adoucir la surface.

* **ESPARCETTE.** s. f. Agric. Nom vulgaire du sainfoin. Partout cultivée pour former des prairies artificielles, l'esparcette pousse dans les terrains les plus secs et les plus stériles. On dit aussi *esparceil, esparcet* ou *éparcet.*

ESPARCIER. s. m. Petite écluse mobile, munie d'un manche, servant à fermer un petit canal d'irrigation.

ESPARE. s. f. Sorte de javelot du moyen âge, dont le fer était recourbé.

ESPARÉ, ÉE. part. pass. du v. Esparer. S'empl. adjectiv. Peaux esparées.

ESPARER. v. a. 1re conj. Techn. Frotter les peaux avec du jonc.

ESPARGOULE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la pariétaire.

ESPARGOUTE. s. f. Bot. Petit muguet ou spergule, plante employée contre l'esquinancie.

ESPARNINE. s. f. Vitic. Cépage des Hautes-Alpes.

ESPART. s. m. Techn. Morceau de bois dur tourné terminé par une boule, et servant à tordre les écheveaux de soie au sortir de la teinture.

— Carr. Nom donné aux six morceaux de bois qui composent la civière à tirer le moellon.

ESPARTERO (Don Baldomero), duc de *la Victoire.* Général et homme politique espagnol, né à Granatula, dans la Manche, 1792-1879, combattit contre les Français de 1808 à 1814, puis contre les colonies insurgées de l'Amérique. Après la mort de Ferdinand VII, il se déclara en faveur d'Isabelle, se distingua dans la guerre carliste, qu'il termina, et devint successivement lieutenant général, comte de Lucana, duc de la Victoire, grand d'Espagne de première classe, président du ministère et, enfin, régent (8 mai 1841). Renversé et exilé en 1843, il rentra en Espagne en 1848, fut nommé président du conseil en 1854, mais se retira définitivement en 1856, à Logroño, d'où il adhéra à la révolution de 1868.

ESPARTILLE. s. f. V. ESPADRILLE.

ESPATAGE. s. m. Métall. Opération qui a pour but d'amincir la tôle.

ESPATARD. s. m. (radic. *épater*). Techn. Enclume et marteau de fonte qui arment un gros martinet dans une usine à fer. || Cylindre tranchant sous lequel on passe les barres de fer pour les couper dans le sens de leur longueur.

ESPATULE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'iris fétide ou glaïeul puant, plante aquatique, purgative.

— Techn. V. SPATULE.

ESPAURE. s. f. Mar. Solive pour la construction des bateaux.

ESPAUTE. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'épeautre.

* **ESPÈCE.** s. f. (ét. lat., *species,* fait de *spectare,* regarder). Sorte, qualité des êtres ou des objets d'après leurs formes ou leurs propriétés. Cheval de belle espèce. Marchandises de toutes les espèces. Grande, belle, forte espèce. Petite, faible, mauvaise espèce. Voilà des poires d'une belle, d'une bonne *espèce.* (Acad.)

— *Espèce de.* Quelque chose d'approchant. Cette femme est une espèce de gendarme. Une espèce de manteau flottait sur ses épaules.

— Fam. *Des gens de toute espèce.* Il y avait dans cette réunion, dans cette assemblée, des gens de tout état, de toute condition, on y voyait des gens de toute espèce. Nos arlequins de toute *espèce* imitent le beau pour le dégrader, pour le rendre ridicule. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Chacun se promet une *espèce* d'immortalité sur la terre. (Boss.) Aussi, par une *espèce* de réaction instinctive, je me suis toujours désespérément cramponné à la matière. (Th. Gautier.) Le cerf poussa une *espèce* de sifflement et s'abattit aussitôt. (Mérimée.)

— *Une espèce de.* Se dit par dénigrement, en faisant allusion à la profession de certaines personnes. Mais aussi pourquoi la fille d'un duc de Hamilton épouse-t-elle une *espèce* de croupier ? (Mérimée.)

— Iron. et fam. *C'est une plaisante espèce d'homme.* C'est un homme sans considération, dont on fait peu de cas. || Absolument et dans un sens analogue : *C'est une espèce, une pauvre espèce.* Il faut quelque chose qui puisse intimider le tribun, l'avocat, le libelliste et cent autres *espèces.* (L. Veuillot.)

> Quelqu'un qui me conseille
> De m'employer ici d'une *espèce* pareille. (GRESSET.)

— *La belle espèce !* Se dit ironiquement de gens auxquels on trouve peu de qualités de corps ou d'esprit.

— Iron. et fam. *Voilà un philosophe de nouvelle espèce, un journaliste d'espèce nouvelle, un homme d'espèce singulière.* Se dit d'un homme qui a ou qui affecte des idées exagérées, des opinions bizarres, extraordinaires. On dit aussi dans le même sens : *C'est un fou de nouvelle espèce, d'espèce singulière,* c'est-à-dire un plaisant original.

— Division d'un genre renfermant plusieurs êtres ou plusieurs choses, réunis sous un caractère commun par où ils se distinguent des autres êtres, des autres choses. Les diverses espèces d'animaux, de plantes. La conservation, la destruction de l'espèce, des espèces. Les *espèces* moyennes dans la nature dérangent les projets de toutes les méthodes, parce qu'on ne sait où les placer. (Buff.) Le chien est celui de tous les animaux carnassiers dont l'*espèce* est la plus variée. (Id.)

— *L'espèce humaine.* L'universalité des hommes, le genre humain. La guerre est un fléau pour l'espèce humaine. La nature a mis dans les aliments une douceur qui attire et une vertu qui opère la conservation de l'*espèce* humaine. (Barth.)

— Fam. *L'espèce femelle*. Les femmes.

> Chez l'espèce femelle
> Il brille encor malgré son poil grison
> (J.-J. ROUSSEAU.)

— Arithm. *Grandeurs de la même espèce, grandeurs de différentes espèces*. Les premières sont de la même nature, comme dix heures et dix minutes; les secondes sont de nature différente, comme dix heures et dix mètres.

— Chim. Collection de propriétés qui n'appartiennent qu'à un corps ou à une collection d'êtres identiques par la nature, la proportion et l'arrangement de leurs molécules.

— Géom. *Triangle donné d'espèce*. Triangle dont chaque angle est donné. || *Courbe donnée d'espèce*. Courbe dont la nature est connue, ainsi que le rapport qu'ont entre eux les différents paramètres || *Une ellipse est donnée d'espèce*, lorsqu'on connaît le rapport de ses axes.

— Hist. nat. *Espèces naturelles*. Espèces produites par les seuls soins de la nature et qui se perpétuent sans dégénération. || *Espèces hybrides*. Espèces produites par le concours de deux espèces congénères ||*Espèce organique*. Espèce fondée sur l'identité de formes et de structures internes et externes. La forme est le caractère essentiel des *espèces* organisées.(Virey.) ||*Espèce inorganique*. L'identité de la composition chimique, et non l'identité des formes ou de la structure, constitue l'espèce inorganique. La composition est le seul caractère fondamental de l'*espèce* inorganique. (Virey.) || *Espèces perdues et antédiluviennes*. Celles qui n'existent plus qu'à l'état fossile.

— Jurispr. *Cette loi est applicable à l'espèce, n'est point applicable à l'espèce*. Cette loi concerne ou ne concerne pas le cas particulier sur lequel il s'agit de prononcer.

— Litter. *Le genre et l'espèce*. Un des lieux communs de la rhétorique.

— Mar. Classement des bois en usage pour les constructions navales, suivant leur longueur, leur consistance, leur diamètre, etc.

— Minér. Collection de corps composés des mêmes principes, combinés dans les mêmes proportions définies.

— Opt. Se dit des rayons de lumière diversement réfléchis par l'inégalité de la surface des corps, et qui font sur la rétine de l'œil ces impressions qui sont cause de la vision.

— Pharm. Se dit des poudres mélangées qui forment la base des électuaires. Espèces de la confection d'hyacinthe, etc. || Se dit aussi de poudres composées officinales, ou de fragments plus ou moins menus, du mélange de diverses substances végétales qui ont entre elles des propriétés médicinales analogues. Ainsi, au lieu de dire Poudre de diarrhodon, on dit des Espèces de diarrhodon. On dit Espèces vulnéraires, céphaliques, pectorales, pour dire Thé vulnéraire, céphalique, pectoral, etc.

— Philos. Se dit, dans la classification des idées ou concepts, d'une division du genre, laquelle, relativement à des *espèces inférieures*, peut devenir *genre* à son tour. Ainsi nous distribuons nos connaissances en différentes classes; quelques-unes moins générales s'appellent *espèces* par rapport aux classes plus générales qu'on nomme *genres*. En retour, le *genre* lui-même devient *espèce*, relativement à des *genres supérieurs*. Le concept supérieur, dit Kant, s'appelle *genre* par rapport au concept qui lui est inférieur, et le concept inférieur s'appelle *espèce* par rapport au concept qui lui est supérieur.

— Philos. scol. *Espèces*. Images, représentations des objets sensibles reçues par les sens, et de là portées dans l'imagination. Espèces claires, distinctes. Espèces embrouillées, confuses. Cette mémoire qui avait été si prompte et si présente devint toute vide des *espèces* et des images du siècle. (Fléch.)

— Prat. La chose même qu'on a empruntée. Il faut rendre en espèce un cheval qui a été prêté; c'est-à-dire Il faut rendre le même cheval.

— Relig. *Espèces*, dans le sacrement de l'eucharistie, Apparences du pain et du vin après la transsubstantiation. Les espèces du pain et du vin. Espèces sacramentelles. Communion sous les deux espèces. En se réservant le privilège exclusif de communier sous les deux *espèces*, les prêtres se séparaient du reste des fidèles. (L. Blanc.)

— ESPÈCES. s. f. pl. Métrol., Comm. Se dit des pièces de monnaies d'or ou d'argent. Faire un payement en espèces ayant cours. Les espèces d'or et d'argent. Les espèces étrangères. Aussitôt que les banques émettent du papier en excès, les billets ne tardent pas à leur revenir pour être changés contre *espèces*. (J. Garnier.)

— Se disait autrefois dans un sens tout contraire au sens actuel, pour Denrées, par opposition à Argent. Payer en espèces, c'était payer en nature. Les redevances en espèces étaient soldées en blé, volailles, fruits, etc.

— *Payer en espèces sonnantes*. Payer en espèces d'or ou d'argent, et non point en billets, en papier.

— S'emploie quelquefois au singulier. Il ne manque qu'une petite circonstance à notre satisfaction, c'est de recevoir de l'argent. C'est ce qu'on ne voit point ici; l'*espèce* manque, c'est la vérité. (Mme de Sévigné.)

ESPÉJOA. s. f. Bot. Genre de composées sénécionées, établi pour plusieurs espèces du Mexique.

ESPÉLÉTIE. s. f. (de *Espéléta*, n. pr.). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des plantes vivaces des régions froides des Andes.

ESPELETTE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bayonne (Basses-Pyrénées); 1,600 hab.

ESPEN. s. m. (pr. *è-spein*). Pêch. Pièce qui compose le filet du sardinal en Provence. Chaque pièce de l'espen a seize brasses et demie de longueur et six brasses de largeur.

ESPÉRABLE. adj. 2 g. Susceptible d'arriver; qu'on peut espérer. Toutes choses sont *espérables* à un homme pendant qu'il vit. (Montaigne.)

***ESPÉRANCE.** s. f. (rad. *espérer*). Attente d'un bien que l'on désire et que l'on considère comme probable. Espérance trompeuse, fausse, vaine, fugitive, mensongère. Donner, faire concevoir des espérances. Tromper les espérances de quelqu'un. Vivre d'espérance. Se flatter d'une douce espérance. Combler les espérances d'une personne. Voir renaître ses espérances. Flotter entre la crainte et l'espérance. Le sentiment de l'*espérance* est commun à tout le monde. (Mme de Sév.) L'*espérance*, toute trompeuse qu'elle est, sert au moins à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable. (La Rochef.) L'*espérance* est un emprunt fait au bonheur. (Rivar.) L'*espérance* est le songe d'un homme éveillé; c'est le pavot qui endort nos peines. (J.-J. Rouss.) L'*espérance* trompée accable et décourage. (Volt.) L'*espérance* tient lieu des biens qu'elle promet. (La Chaussée.) L'*espérance* adoucit tout, et l'amour rend tout facile. (La Menn.)

> Mon cœur, lassé de tout, même de l'*espérance*,
> N'ira plus de ses vœux importuner le sort. (LAMART.)

— Par antiphrase.

> Grâce aux dieux, mon malheur passe mon *espérance* !
> Oui, je te loue, ô ciel ! de ta persévérance. (RACINE.)

— *Espérance de*. Nous ne pouvons avec de telles nouvelles nous ôter tout à fait l'*espérance* de votre arrêté. (Mme de Sévigné.) Les plaisirs ont arrêté bien des *espérances* de fortune. (Mass.) L'immortalité est la plus douce *espérance* de la foi. (Fléch.)

— *Espérance que*.

> Quittez cette *espérance*,
> Que deux fois en un jour il change de croyance.
> (CORNEILLE.)

— *En espérance*. En perspective.

> Quoi! déjà de Titus épouse en *espérance*,
> Ce rang entre elle et vous met-il tant de distance?
> (RACINE.)

— *Être sans espérance*. Se dit d'une maladie qui ne pardonne pas, d'un malade qui semble perdu. Il souffre d'un mal sans espérance. A quel propos me réserverai-je aux rigueurs d'une maladie qui n'a point d'*espérance?* (Malherbe.) Mme de Monaco se meurt encore; elle est hors de toute *espérance* de pouvoir vivre. (Mme de Sévigné.)

— *Donner des espérances, être de grande espérance*. Se dit d'un enfant dont les heureuses dispositions font prévoir qu'il pourra avoir un grand mérite.

— Se prend quelquefois pour La personne ou la chose sur laquelle on fonde son espérance. C'est là ma seule espérance. Dieu est notre espérance. Ses enfants, loin d'être son *espérance*, sont le sujet de sa terreur. (Fén.) Son père le menait toujours à la chasse, mais toujours sur des terres incultes, pour ne pas détruire les *espérances* du laboureur. (Barth.)

— Signifie quelquefois Intention. J'ai plus eu que lui, encore qu'il ait eu autant que moi, parce qu'on me l'a donné sans *espérance* de le retirer. (Malherbe.)

— Au pluriel, Accroissement probable des biens d'une personne à la mort de ses parents. La nouvelle mariée n'apporte en dot à son époux que sa beauté et des espérances.

— Poét. L'Espérance personnifiée. La flatteuse *Espérance* au front toujours serein. (Volt.)

> Salut, ô divine *Espérance* !
> Toi dont le charme séducteur
> Donne une aile à la jouissance,
> Ôte une épine à la douleur !
> (PHILIPON DE LA MADELAINE.)

— Myth. Divinité allégorique des anciens. L'Espérance resta seule au fond de la boîte de Pandore; on la fait sœur du Sommeil, qui suspend nos peines, et de la Mort, qui les finit.

— Numism. Les médailles au revers desquelles l'Espérance est gravée sont en grand nombre. Elle est représentée par une femme qui présente de la main droite une poignée d'herbes naissantes ou une poignée de fleurs, et qui de la gauche relève sa robe derrière, avec les inscriptions : *Spes publica. Spes augusta. Spes perpetua.*

— Jeux. *Jeu de l'espérance*. Espèce de jeu de dés.

— Mathém. Événement probable d'après la comparaison du nombre des cas favorables ou défavorables qui peuvent se présenter.

— Théol. Vertu théologale et infuse par laquelle nous attendons de Dieu, avec confiance, sa grâce dans cette vie et le bonheur éternel dans l'autre. L'espérance suppose nécessairement la foi. Les deux excès opposés à l'espérance sont la présomption et le désespoir. || *Espérance informe*. Celle qui n'est pas accompagnée de la charité. || *Espérance formée*. Celle que la charité accompagne.

— Syn. comp. ESPÉRANCE, ESPOIR. Ces deux mots sont d'une synonymie très étroite et peuvent presque toujours s'employer l'un pour l'autre. Cependant *espérance* a généralement une acception un peu vague et ne se fixe sur aucun objet précis. L'*espoir*, au contraire, est un fait, un désir actuel s'attachant à un objet déterminé, et qui cesse quand le désir est satisfait ou reconnu irréalisable. L'*espérance* est souvent la seule consolation de nos misères; on a l'*espoir* de réussir dans une affaire que l'on entreprend.

ESPÉRANT. part. prés. du v. Espérer. Qui espère.

ESPÉRANT, ANTE. adj. Qui est rempli d'espérance. Le sommeil de la mort saisit l'âme *espérante*. (Ste-Beuve.) Le soir, Germaine arriva sur les sept heures, toute heureuse, toute gaie, toute *espérante*. (De Gonc.)

ESPÈRE. s. f. (de *Esper*, n. pr.). Bot. Genre d'algues marines trouvé à Nice.

ESPÈRE. s. f. Vieux mot qui se disait pour Espérance.

— *A l'espère*. loc. adv. A la grâce de Dieu, au hasard. || *Tendre ses filets à l'espère*. Locution usitée parmi les pêcheurs de la Provence.

ESPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Espérer. S'emploie adjectivement. Bonheur espéré. Joie espérée.

— ESPÉRÉ, ÉE. s. Celui, celle qu'on désire.

> Si le loisir tu as, avec l'envie,
> De me revoir, ô ma jeune *espérée* ! (MAROT.)

*** ESPÉRER.** v. a. 1re conj. (du lat. *sperare*, même signif.). L'*é* de *érer* se change en *è* devant un *e* muet, excepté au futur et au conditionnel. *J'espère, tu espères, il espère. J'espérerai. Nous espérerions.* Être dans l'attente d'une chose désirée et possible. Espérer une meilleure fortune, une récompense, une succession. Espérer des récompenses, des honneurs, des richesses, de meilleurs succès. Nous devons tout espérer de la bonté de Dieu. Quel malheureux n'*espérait* pas, en l'abordant, du secours ou de la pitié ? (Fléch.) Moins on mérite un bien, moins on l'ose *espérer*. (Molière.) On jouit moins de ce qu'on obtient que de ce qu'on *espère*. (J.-J. Rouss.)

— S'emploie quelquefois avec un nom de personne pour régime, dans le sens d'Attendre. Je lis, je me promène, je vous *espère*. (Mme de Sévigné.)

> Hélas! en l'*espérant* dans ces belles demeures,
> Mon amour mesurait et les jours et les heures. (DEL.)

— Neutral. Il y a plus à craindre qu'à espérer. Espérer, c'est jouir. Il est permis d'espérer. Je pars fidèle encor quand je n'*espère* plus. (Racine.)

> Belle Philis, on désespère,
> Alors qu'on *espère* toujours. (MOLIÈRE.)

> Je ne sais quelle voix me dit encore : *Espère*.
> Hélas! pour *espérer* est-il jamais trop tard!
> (CAMPENON.)

— Avoir la vertu de l'espérance. Il n'y a point de réprobation pour ceux qui *espèrent*. (Bossuet.)

— *Espérer à*. Mais j'*espère* aux bontés qu'une autre aura pour moi. (Molière.) J'*espère* au changement de climat, à la vertu des eaux. (Mme de Sévigné.) Le néant auquel ils *espèrent* après cette vie. (Boss.)

— *Espérer de*. Je ne dois pas *espérer* mieux de l'avenir que du passé. (Mme de Sévig.) *Espérons* de Neptune une prompte justice. (Racine.) Il n'y a rien à craindre ni à *espérer* des hommes. (Mass.) Et sans *espérer* rien de mes faibles écrits. (Boil.)

— *Espérer en*. Le chevalier se portait un peu mieux; j'*espère* en sa jeunesse; la jeunesse revient de loin. (Mme de Sévigné.) Souvenez-vous d'un fils qui n'*espère* qu'en vous. (Rac.)

— *Espérer que*. J'*espère* que quand vous viendrez vous trouverez tout pacifié. (J.-J. Rouss.) J'*espère* que l'honnêteté de votre âme se peindra toujours dans vos lettres. (Id.) Il est doux d'*espérer* que ces vastes et fertiles contrées sortiront enfin de l'obscurité où elles sont plongées. (Rayn.)

> J'*espérais* que, fuyant un indigne repos,
> Je prendrais quelque place entre tant de héros.
> (RACINE.)

— *Espérer que*, portant à l'esprit une idée de futur, ne devrait jamais être suivi d'un verbe au présent ou au passé. Cependant on dit souvent : J'espère que vous vous portez bien; pour : Je me flatte, je pense, je crois que vous vous portez bien.

— Après *espérer que*, on met le futur ou le conditionnel quand la phrase est affirmative, et le subjonctif quand elle est négative. *J'espère que vous le ferez. Je n'espère pas que vous le fassiez.* Dans le sens interrogatif, on peut mettre assez indifféremment soit le futur ou le conditionnel, soit le subjonctif. *Espérez-vous que je le fasse ou que je le ferai? Espérait-il que je réussisse, ou que je viendrais lui demander pardon?*

— Lorsqu'il est suivi d'un verbe à l'infinitif, il prend ou rejette indifféremment la préposition *de*. J'espère le voir aujourd'hui. Il espérait toucher cette somme. Peut-on *espérer* de vous revoir? (Acad.) Il *espère* revivre en sa postérité. (Rac.) Après ces déclarations, je ne pense pas que vous *espériez* de me cacher le cours de mes gazettes. (Mme de Sév.) Je n'*espère* point d'aller à Grignan, quelque envie que j'en aie. (Id.) Ne figeant plus, je compris qu'il ne fallait plus *espérer* de guérir. (J.-J. Rouss.) Il visita tous les endroits de la ville où il *espérait* de le pouvoir trouver (L'abbé Prévost.) En couchant cette nuit même dans le lit qu'il *espérait* d'occuper avec ma maîtresse. (Id.)

ESPÉREUR. s. m. Celui qui espère.

ESPÉRIE. s. f. Bot. V. ESPÈRE.

ESPERLUETE. s. f. V. PERLUÈTE.

ESPERONADE. s. f. Mar. Embarcation de l'île de Malte.

ESPET. s. m. Ichtyol. Un des noms du brochet de mer.

ESPHLASE. s. f. (et. gr., ἔσφλασις; formé de εἰς, dans, et φλάω, je romps). Chir. Espèce de fracture du crâne dans laquelle l'os est brisé en plusieurs pièces et enfoncé.

ESPICHEL (ancien *Barbarium promontorium*). Géogr. Cap du Portugal, sur l'Océan, à 26 kil. S. de l'embouchure du Tage.

*** ESPIÈGLE.** adj. 2 g. (ét. allem., *Ulespiegel* ou *Eulenspiegel*, formé de *Eule*, hibou, et *Spiegel*, miroir). Fam. Fin, subtil, éveillé, qui fait de petites malices. Enfant espiègle. Une jeune fille très espiègle.

> Chacun fuit au hasard, hormis l'*espiègle* Lise,
> Qui dans les bras d'Alain se trouve sans surprise.
> (CHAUSSARD.)

— ESPIÈGLE. s. 2 g. C'est une petite *espiègle*. (Acad.) Eh bien! *espiègle*, vous n'applaudissez pas? (Beaumarch.)

*** ESPIÈGLERIE.** s. f. (rad. *espiègle*). Fam. Petite malice que fait un enfant vif et éveillé.

ESPIGNER (S'). v. pr. 1re conj. Arg. Fuir.

ESPIGNETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de champignon, la clavaire coralloïde.

ESPINON. s. m. Anc. mar. Bout-dehors que l'on ajoutait aux vergues pour établir des voiles supplémentaires.

ESPINASSE. s. f. Nom, en Provence, d'une plantation de sapins.

ESPINASSE (Mlle de L'). V. LESPINASSE.

— ESPINASSE (Esprit-Charles-Marie), Général français, né à Saissac (Aude), 1815-1859. Il prit une part active au 2 décembre, commanda l'expédition malheureuse de la Dobrutscha, occupa le ministère de l'intérieur et de la sûreté générale, du 8 février au 15 juin 1858, et fut nommé sénateur. Tué à la bataille de Magenta.

ESPINÇOIR. s. m. Techn. Marteau de paveur.

ESPINE. s. f. Métrol. Nom vulgaire du gros tournois sous Louis IX.

ESPINELA. s. f. Litt. Strophe espagnole, genre de poésie de l'invention du poète Espinel, qui vivait au XVIIe siècle.

ESPINETTE. s. f. Célèbre association de plaisir fondée à Lille au XIVe siècle. Le chef de l'association, appelé *roi de l'espinette*, donnait à ses frais des jeux publics dont les dépenses étaient si fortes que, vers la fin du XVe siècle, on ne trouva plus aucun bourgeois qui voulût accepter cette charge.

ESPINGARD. s. m. Anc. artill. Petite pièce d'artillerie qui ne portait pas au delà d'une livre de balle.

*** ESPINGOLE.** s. f. (ét., V. ESPRINGALE). Gros fusil court, à canon évasé depuis le milieu de sa longueur, ordinairement de cuivre, et que l'on chargeait d'une douzaine de balles de calibre; dans la marine, on plaçait cette arme sur pivot dans les hunes et les petites embarcations. D'une main il tenait la bride de sa monture, de l'autre une *espingole* de cuivre. (Mérimée.)

— *Pistolet en espingole*. Se disait d'un pistolet dont le canon évasé ressemblait à celui d'une espingole.

— Anc. art mil. Grande arbalète à tour, montée sur roues, que les archers traînaient à leur suite.

ESPINGOLIER. s. m. Anc. art mil. Soldat qui était armé d'une espingole.

ESPINHAÇO (Serra do). Géogr. Chaîne de montagnes du Brésil qui sépare le bassin supérieur du San Francisco des bassins côtiers du Belmonte et du Rio Paraguara. Mines de diamants.

ESPINOSE. s. f. Bot. Syn. d'ÉRIOGONE.

ESPINOUS (Monts de l'). Géogr. Section des Cévennes, entre les monts Garrigues et la montagne Noire, longue de 48 kil.

*** ESPION, ONNE.** s. Celui, celle qui épie, qui se mêle parmi les ennemis pour épier. Il faut avoir des *espions* dans l'armée ennemie, pour être instruit de ses mouvements. (Acad.)

— *Espion double*. Celui qui sert les deux partis à la fois.

— En général, Tout individu qui se charge d'observer les actions, d'épier les démarches, de surprendre les discours d'autrui pour en faire son rapport. Entretenir, payer des espions. Espion public. Espion domestique. Espion de prison. Espion de collège. L'infamie nécessaire de l'*espion* fait juger de l'infamie de la chose. (Montesq.) Comptez ces *espions* qu'on nomme ambassadeurs. (Palissot.)

— Par extens. Toute personne qui, par intérêt ou malignité, surveille les actions de ceux qui l'entourent. Je ne veux point avoir un *espion* qui furette de tous côtés pour voir s'il n'y a rien à voler. (Molière.)

> Et, de tous les emplois, le plus lâche aujourd'hui
> Est d'être l'*espion* des paroles d'autrui. (BOURSAULT.)

— Pop. Agent de police, mouchard. Le [illegible] [illegible] [illegible] de police ou un facteur de la petite poste. (Audiffret.)

— S'emploie quelquefois en bonne part pour [illegible]. Colbert avait des *espions* pour decouvrir le mérite caché ou naissant. (Fonten.)

— Fig. et fam. *Cet [illegible] en espions.* Il n'est pas bien averti de ce qu'il lui importe de savoir.

— Fig. et fam. *Tromper l'espion.* Tenir un langage, une conduite propre à abuser sur nos desseins ceux qui surveillent nos démarches.

— Ornith. Espèce de merle d'Afrique très rusé.

— Pêch. Filet dont les Catalans se servent pour la pêche des sardines. Il diffère peu du sardinal des Provençaux.

— Techn. Miroir incliné que l'on place sur le bord d'une fenêtre, pour voir, sans être vu, les personnes qui entrent dans la maison.

★ **ESPIONNAGE.** s. m. Action d'espionner. Espionnage public. Espionnage domestique.

— Métier d'espion.

ESPIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Espionner. S'empl. adjectiv. Toutes ses démarches sont espionnées.

ESPIONNEMENT. s. m. Action d'espionner.

★ **ESPIONNER.** v. a. 1re conj. (rad. *espion*). Observer les actions, épier les démarches, surprendre les discours d'autrui.

— **ESPIONNER.** v. n. Servir d'espion. Son métier est d'espionner.

— **S'ESPIONNER.** v. pron. Être l'espion l'un de l'autre. Ces deux époux passent leur temps a s'espionner.

ESPIRITO-SANTO. Géogr. Prov. du Bresil, entre l'Atlantique et les prov. de Bahia, Minas-Geraès et Rio-de-Janeiro ; ch.-l. *Vittoria.* Elle a 44,839 kil. carrés de superficie et 83,000 habitants. Pays très fertile en coton, manioc, café, traversé par le rio Parahyba.

★ **ESPLANADE.** s. f. (rad. lat., *planus*, plan). Lieu plus ou moins élevé, d'où l'œil plane et embrasse sans obstacle une étendue de pays plus ou moins grande. Derrière nous, une chaîne de rochers inaccessibles séparait l'*esplanade* où nous étions de cette partie des Alpes qu'on nomme les Glaciers. (J.-J. Rousseau.) La nuit, je suis monté sur une *esplanade* solitaire où est une croix et d'où l'on voit la mer et la côte. (H. Taine.)

— Vaste terrain sans constructions au-devant d'un édifice ou faisant partie d'un paysage agencé par l'art. L'esplanade des Invalides. Au bout de ce jardin il y a une belle *esplanade*. (Acad.) Rencontre une *esplanade* et puis une cité. (La Font.)

— Fauconn. Route de l'oiseau qui plane.

— Fortif. Espace uni et découvert au-devant d'une place fortifiée, qui comprend tout le terrain qu'on a aplani depuis le pied du glacis de la contrescarpe jusqu'aux premières maisons des faubourgs. Se dit généralement des glacis de la place, ou de la pente de terre qui commence au sommet du parapet du corridor, ou chemin couvert, et qui va se perdre insensiblement du côté de la campagne. L'esplanade s'appelle, en termes du génie militaire, le *rayon de la place*. || Zone de servitude militaire qui s'étend autour d'une place de guerre ou d'un poste militaire. || Plate-forme ou madriers d'une batterie de canons. L'esplanade va s'élevant d'un demi-mètre en arrière ; on lui donne un peu plus de sept mètres de recul. || Terrain nivelé qui s'étend dans l'intérieur d'une place de guerre, à partir du pied du glacis de la citadelle, jusqu'aux constructions des habitants de la ville. || Le parapet même, corridor ou chemin couvert, où s'établissent les assiégés pour inquiéter les travailleurs ennemis, protéger les sorties, etc.

ESPLANDIAN. s. m. Conchyl. Nom vulgaire d'une tres belle coquille univalve du genre cône.

★ **ESPOIR.** s. m. (du lat. *sperare*, espérer). Vive espérance d'obtenir un bien dont nous désirons ardemment la possession, et dont la privation serait pour nous un malheur. Vif espoir. Espoir ardent. Doux, tendre espoir. Faux espoir. Fol espoir. Les rayons de l'espoir. L'ardeur de l'espoir. La douceur de l'espoir. Avoir de l'espoir. Vivre, se bercer, se nourrir d'espoir. Un espoir qui enchante, qui séduit, qui trompe, qui berce, qui console. Tromper, trahir, ravir l'espoir d'une personne. Nourrir, bercer, entretenir quelqu'un dans l'espoir. Fonder son espoir sur quelqu'un, sur quelque chose. Perdre, retrouver l'espoir. Tranchons l'unique *espoir* où leur orgueil se fonde. (Corn.) Les dieux se font un jeu de l'*espoir* des humains. (La Font.) Le trépas seul éteint l'*espoir* au cœur de l'homme. (Id.) Je meurs dans cet *espoir* satisfaite et tranquille. (Racine.) Mon imagination, qui dans ma jeunesse allait toujours en avant et maintenant rétrograde, compense par ces doux souvenirs l'*espoir* que j'ai pour jamais perdu. (J.-J. Rousseau.) L'*espoir* seul ne nous quitte pas. (Perrault.) L'*espoir* le mieux fondé souvent cache un revers. (Saurin.) Vivre toujours d'*espoir*, c'est vivre de chimère. (Vigee.) Ôter l'*espoir* au [illegible] des armes à la vertu. (De Levis.)

> [illegible]
>
> (LÉONARD.)

— Par extens. Personne ou chose en qui l'on espère. O mon fils, cher *espoir* que je me suis ravi ! (Racine.)

Espoir de. Ils se calment sur le désordre de leur vie passée par l'espoir d'une vieillesse plus régulière. Dans ce moment de crise, je [illegible] ici pendant huit jours. (J.-J. Rouss.) L'*espoir* du mieux soutient les pauvres gens. (Lomb. de Langres.) L'*espoir* du plaisir vaut le plaisir lui-même. (Fabre d'Églant.)

> [illegible]
> Placer l'heureux *espoir* de leur postérité !
>
> (DELILLE.)

— *Espoir de*, suivi d'un infinitif. J'emporte l'espoir de vous revoir bientôt.

— *Espoir que.* Et j'aurais quelque *espoir* qu'elle ne pût échapper. (Corn.)

— *Faire un espoir de* [illegible] une chose.

> [illegible]
>
> [illegible]

— *Dans l'espoir de ou que.* Je suis venu dans l'espoir de vous rencontrer, dans l'espoir que vous viendriez ici.

— *En espoir.* Se dit d'une espérance que l'on voit réalisée en imagination.

> [illegible]
>
> (C. DELAVIGNE.)

— *Sans espoir.* En espérant.

> [illegible]
>
> (LA FONTAINE.)

— Anc. mar. Petite pièce d'artillerie dont on se servait à bord des vaisseaux, et qui avait surtout pour objet de favoriser une descente.

— **REM. GRAMM.** *Espoir* portant à l'esprit l'idée d'un temps à venir, le verbe qui exprime la chose qu'on espère doit être au futur. Cependant Racine a dit :

> [illegible]
> Un espoir si charmant me serait-il permis ?

— Syn. comp. **ESPOIR, ESPÉRANCE.** V. **ESPÉRANCE.**

ESPOLE. s. f. (ét., V. **ESPOLIN**). Techn. Fil de la trame d'une étoffe.

ESPOLETTE. s. f. (rad. *espole*). Artill. Fusée des projectiles creux. V. **ESPOULETTE.**

— Mar. Espèce d'entonnoir en métal servant à verser de la poudre dans la lumière de la pièce quand elle a raté.

ESPOLEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui charge et dispose les espolins.

ESPOLIN. s. m. (ét. anc. haut-allem., *spuolo*, navette). Techn. Petit tube de roseau sur lequel on dévide la laine, le coton ou la soie, pour la trame des étoffes. || Sorte de navette qui contient la dorure et la soie propres à brocher. || On dit encore dans quelques endroits *espolet* ou *espolette*.

ESPOLINAGE. s. m. Action d'espoliner.

ESPOLINANDE. s. f. Techn. Ouvrière qui charge et dispose les espolins.

ESPOLINÉ, ÉE. part. pass. du v. Espoliner. S'empl. adjectiv. Étoffe espolinée.

ESPOLINER. v. a. 1re conj. V. **ESPOULINER**

ESPOLOIR. s. m. Techn. Métier avec lequel on répartit uniformément le fil sur l'espolin.

ESPONCE. s. f. Féod. Abandon que le détenteur faisait d'un héritage chargé de redevances, pour en être decharge à l'avenir.

ESPONTE. s. f. Min. Limite entre deux houillères.

★ **ESPONTON.** s. m. (ét. ital., *spontone*, de *puntone*, pointe). Sorte de demi-pique, arme d'hast, que portaient au XVIIe siècle les officiers et bas officiers d'infanterie. Cette arme fut abolie avec la hallebarde en 1756.

— Techn. Partie basse arrondie d'un barreau de grille, qui va en diminuant comme un fuseau.

ESPORLE. s. f. Cout. Reconnaissance des devoirs à l'égard du seigneur. || Droit de relief que l'on payait au seigneur pour obtenir l'investiture de quelque fief.

ESPORLER. v. a. 1re conj. (rad. *esporle*). Cout. Reconnaître son seigneur. || Lui rendre les devoirs suivant la forme. || Lui payer le droit d'investiture.

ESPOUDRIER. s. m. Anc. mar. Soldier du bord.

ESPOULE. s. f. (ét., V. **ESPOLIN**). Techn. Poche de la navette.

ESPOULETTE. s. f. (rad. *espoule*). Artill. Canal de fer-blanc en forme de petit entonnoir d'un diamètre moindre que celui d'une lumière de canon, dont on se sert pour porter le feu à la charge avec plus de vivacité, en le remplissant de poudre et d'une mèche passée à l'esprit-de-vin.

ESPOULIN. s. m. Techn. V. **ESPOLIN.**

ESPOULINAGE. s. m. Manuf. Action d'espouliner.

ESPOULINANDE. s. f. Techn. Syn. d'**ESPOLINANDE.**

ESPOULINE. s. f. Comm. Genre d'étoffe de la même espèce que les châles de l'Inde.

ESPOULINÉ, ÉE. part. pass. du v. Espouliner. S'empl. adjectiv.

— Substantiv. Le broché et l'espouliné. On dit aussi *espouline*, s. f.

ESPOULINER. v. a. 1re conj. Manuf. Travailler avec les navettes nommées *espoulins*

ESPRESSIONE (CON). Musiq. Locution italienne qui signifie Avec expression, et dont on se sert sur les partitions musicales pour indiquer les passages qui doivent être exécutés avec chaleur et sensibilité.

ESPRESSIVO. adj. Musiq. Épithète italienne qui signifie Expressif, et que l'on ajoute aux mots employés sur les partitions pour caractériser le mouvement d'un morceau. Andante espressivo.

— Absol. et adverb. *Espressivo.* Avec expression.

★ **ESPRINGALE.** s. f. (ét. all., *springen*, sauter). Espèce de fronde dont on se servait anciennement dans les armées.

— On a aussi appelé de ce nom des armes à feu portatives dans le genre du mousquet.

ESPRINSONS. s. m. pl. Pathol. Dysenterie qui a sévi à Metz en 1473 et 1474.

★ **ESPRIT.** s. m. (pr. *ès-pri* ; du lat. *spiritus*, souffle, vent subtil). Substance incorporelle ayant une existence distincte et la conscience d'elle-même. De quelle perversité de purs *esprits* seraient-ils susceptibles ? (J.-J. Rousseau.) Platon le représente dans son Cratyle comme un pur *esprit*. (P. de St-Victor.)

— Se dit de Dieu. Dieu est un esprit. Le premier de tous les *esprits*, c'est Dieu, souverainement intelligent. (Bossuet.)

— Grâce, don, inspiration de Dieu. L'*esprit* du Seigneur inspirait les prophètes. (Boss.) Notre vie est pleine de l'idée du monde, et vide de l'*esprit* de Dieu. Massill.) L'*esprit* d'Élie se reposa sur Élisée. (Bridaine.) L'*esprit* de conseil, de force, de science, de piété, d'abnégation, et mille autres vertus encore et l'universalité des vertus, voilà l'*esprit* de Dieu. (Id.)

— Se dit des anges. Les esprits célestes.

> [illegible]
>
> (RACINE.)

— *Les esprits de ténèbres, le malin esprit.* Les mauvais anges, démons ou diables. L'esprit immonde, tentateur. L'*esprit* malin voyant sa contenance. (La Font.)

— *L'esprit du démon.* Pensée malfaisante qui germe en nous et se révèle par quelque action méchante. Il est animé par l'esprit du démon.

— *Esprit follet.* Sorte de lutin qui, selon les préjugés vulgaires, est plus malin que malfaisant. Cette maison possède un esprit follet.

— *Esprit familier.* Sorte de génie que l'on croyait attaché à une personne, pour la guider, l'inspirer, la servir. Socrate avait un *esprit* familier. (B. de St-P.)

— Se dit des âmes qui sont en paradis. Les esprits bienheureux.

— On appelle aussi *esprits* les prétendus revenants, les âmes des morts, qui, selon quelques personnes simples et crédules, apparaissent aux vivants.

— *Avoir peur des esprits.* Se dit en parlant de la crainte, de la terreur qu'inspirent les prétendus spectres, les revenants.

— *Esprits frappeurs, esprits écrivains.* Âmes de morts qui, selon les spirites, viennent frapper aux portes ou faire connaître leurs pensées en conduisant la main des personnes qu'elles font écrire.

— L'âme de l'homme. L'esprit est plus noble que le corps. Un *esprit* vit en nous et meut tous nos ressorts. (La Font.)

— *Rendre l'esprit.* Rendre l'âme, mourir.

— *Esprits animaux.* Nom donné, dans l'ancienne physiologie, à de petits corps invisibles, légers et subtils, qu'on supposait être formés dans le cerveau, distribués par le moyen des nerfs dans toutes les parties du corps, et doués de la faculté de vivifier les diverses parties de l'animal ; d'autres disent la partie la plus agitée et la plus subtile du sang. Je pense que la rencontre de vos *esprits* animaux ne déterminera point les siens, quoique de même sang, à penser comme vous. (Mme de Sévigné.)

> Pardonnez cependant à mes *esprits* déçus ;
> [illegible]
>
> (C. DELILLE.)

— On donnait aux esprits animaux des maladies, et l'on disait : Le délire frénétique est la fièvre continue des *esprits* ; la manie est une fièvre lente des *esprits*.

— Fig. Je me porte si bien, et les *esprits* sont si bien réconciliés avec la nature, que je ne vois pas pourquoi vous ne m'aimeriez point. (Mme de Sévigné.) Mon cœur se nourrissait d'un sentiment tout nouveau dont il occupait tout mon être ; il ne me laissait des *esprits* pour nulle autre fonction. (J.-J. Rousseau.)

— *Perdre ses esprits, l'usage de ses esprits.* Éprouver un grand trouble, une grande émotion. Schérer, ayant entièrement perdu l'usage de ses *esprits*, s'était promptement retiré sur l'Adda, au milieu des cris d'indignation des soldats. (Thiers.) || S'évanouir.

— *Reprendre ses esprits.* Se remettre du trouble, de l'émotion, de l'embarras, de la surprise, etc., que l'on éprouvait. Sur un coup d'œil [illegible] *esprits* et s'approcha d'elle. (J.-F. Mallet.) || Revenir d'un évanouissement. Il fut longtemps, après sa chute, après sa blessure, avant que de reprendre ses *esprits*. (Acad.)

— Faculté de penser ; exercice de cette faculté. La science qui contribue le plus à rendre l'*esprit* lumineux, précis et etendu, c'est la métaphysique. (Condil.) A l'activité du corps qui cherche à se développer succède l'activité de l'*esprit* qui cherche à s'instruire. (J.-J. Rouss.) L'*esprit* est la faculté de dire ou de faire ce qui convient. (Destouches.)

— Fig. Nos grands hommes, par un mouvement héroïque de l'âme, ont fondé, au XVIIIe siècle, le vrai royaume des *esprits*. (Edg. Quinet.) Mais ces prétendus fantômes étaient les soldats de l'*esprit* ; ces armées étaient les armées de l'*esprit*, et voilà pourquoi elles étaient nues comme l'*esprit*. (Id.)

— Se dit de la pensée en général. Voilà ce qui me tient uniquement à l'*esprit*. (Mme de Sévigné.) La vérité est la lumière de notre *esprit*. (Mass.) Elle était comme en pleine santé, douce et caressante, elle parlait avec le même sens, la même liberté d'*esprit*. (J.-J. Rouss.) C'est de la société que l'homme tient sa puissance, c'est par elle qu'il a perfectionné sa raison, exercé son *esprit* et réuni ses forces. (Buff.) Le commun peuple, en général, n'use ni n'abuse de son *esprit*. (Voltaire.) Mon cœur est flétri, mon *esprit* lassé, ma tête épuisée. (Id.)

— *En esprit.* Par la pensée, par l'imagination. Je suis en *esprit* au milieu de vous ; en *esprit* et en vérité. (Évang.) Saint Paul fut ravi en *esprit*. (Id.) A mesure que j'approche en *esprit* de l'éternelle lumière, son éclat m'éblouit, me trouble, et je suis forcé d'abandonner toutes les notions terrestres qui m'aidaient à l'imaginer. (J.-J. Rouss.)

— *S'emparer de l'esprit de quelqu'un.* Lui inspirer une confiance extrême, qui permet de le diriger comme on veut.

— *Être bien dans l'esprit de quelqu'un.* Avoir son estime, sa bienveillance.

— *Venir à l'esprit.* Ce petit manège dura plusieurs jours, sans qu'il me vint même à l'*esprit* de voler le voleur. (J.-J. Rouss.)

— Fam. *Où avait il l'esprit quand?...* A quoi pensait-il quand... ?

— Ensemble des facultés intellectuelles. Esprit ferme, éclairé, mâle, solide, vaste, présent, actif, pénétrant, élevé, étendu, perçant, prompt, subtil, orné. Esprit faible, confus, superficiel, embrouillé, grossier, étroit, obtus, faux, vide, léger, crédule, dissipé, distrait. Cultiver son esprit. Les mauvaises compagnies et les mauvais livres lui ont gâté l'*esprit*. (Acad.) Dieu lui avait donné un *esprit* vif et pénétrant. (Fléch.) Cet *esprit* si élevé, si capable de grandes choses, vous l'avez abruti. (Mass.) L'incrédulité est le faible des *esprits* faibles et bornés. (Id.) La nature, fertile en *esprits* excellents. (Boil.) Il n'y a peut-être point de vérité qui ne soit à quelque *esprit* faux matière d'erreur. (Vauven.) Ce n'est pas un grand avantage d'avoir l'*esprit* vif, si l'on ne l'a juste, la perfection d'une pendule n'est pas d'aller vite, mais d'être réglée. (Id.) L'*esprit* sublime de Corneille n'est ni l'*esprit* exact de Boileau, ni l'*esprit* naïf de La Fontaine ; et l'*esprit* de La Bruyère, qui est l'art de peindre singulièrement, n'est point celui de Malebranche, qui est de l'imagination et de la profondeur. (Voltaire.) L'*esprit* qui conçoit est doué de la faculté de bien voir. (Mme de Staël.)

— *Présence d'esprit.* Vivacité à dire ou à faire sur-le-champ ce qui convient. Il manquait donc alors d'attention, de présence d'esprit.

— *L'esprit humain.* L'esprit de l'homme en général. La foi est le seul point qui peut fixer l'*esprit* humain. (Bourd.) Une des plus agréables histoires et sans doute une des plus philosophiques est celle des progrès de l'*esprit* humain. (Fonten.) L'*esprit* humain va sur une ligne pour arriver à un point ; et s'il veut saisir un autre point, il ne peut l'atteindre que par une autre ligne. (Buff.)

— Se dit de la mémoire. Toutes ses actions passées reviennent dans son *esprit*. (Nicole.) Toujours la mort d'un père occupe votre *esprit*. (Rac.) Il roulait dans son *esprit* tout ce qu'il avait fait depuis tant d'années pour la gloire et le bonheur de sa nation. (Volt.)

— Signifie quelquefois l'imagination seule Esprit fécond, brillant, inventif. Esprit sec, stérile. Tour d'esprit élevé, orné, pittoresque. Vivacité, saillies, éclairs de l'esprit. L'*esprit* engendre l'imagination par la faculté de créer, de combiner des idées. (Helvétius.)

— Se prend également quelquefois pour le jugement seul. Esprit clair, net, sain. Esprit diffus, obscur, malade. Il avait l'*esprit* de choisir le meilleur en toutes choses. (St-Réal.) L'*esprit* profond et si net de votre frère avait saisi toute l'importance du choix des aliments pour le jeu de la vie. (Fayot.)

— Faculté intellectuelle, par opposition au *cœur* pris pour sentiment. L'*esprit* ne saurait jouer longtemps le personnage du cœur. (La Rochef.) Déjà le sentiment de sa misère lui desserrait le cœur et lui rétrécissait l'*esprit*. (J.-J. Rouss.) L'*esprit* doit réparer les caprices du cœur (La Chauss.) L'*esprit* croit aisement ce que le cœur désire. (Demoust.)

— Faculté de l'âme raisonnable. Finesse, force, justesse, délicatesse, vivacité, pénétra-

tion d'esprit. Les vrais agréments ne viennent pas d'une simple superficie, mais d'un grand fonds d'*esprit* qui se répand sur tout ce qu'on dit. (La Bruy.) L'homme de robe n'envie point en France la gloire du militaire, ni le militaire celle de l'homme de mer; mais tout le monde y traversera votre chemin, parce que tout le monde s'y pique d'avoir de l'*esprit*. (Montesq.) L'*esprit* est une faculté supérieure de l'âme qui conçoit et compare, qui juge et raisonne, et règle tout dans l'homme intellectuel et moral. (Condorcet.)

— Vivacité d'esprit, d'intelligence; faculté de conception. Un enfant de cet âge qui a de l'*esprit* et de la mémoire. (Racine.) Ce qu'on appelle *esprit* est tantôt une comparaison, tantôt une allusion fine, un rapport délicat entre deux idées communes, l'art de réunir deux choses éloignées ou de diviser deux choses qui paraissent se joindre, ou de les opposer l'une à l'autre, c'est quelquefois de ne dire qu'à moitié sa pensée et de laisser deviner le reste. (La Harpe.) L'*esprit* est comme l'or, c'est l'usage qui en fait le prix. (Desmoust.) L'*esprit* jadis brillait moins qu'aujourd'hui. (De Guerle.) La satire, la licence et l'impiété, n'ont jamais seules prouvé l'*esprit*. (Duclos.)

> Et son *esprit* caustique est si bien déguisé
> Qu'en lui croit de la bonhomie. (L. de Neufch.)

— Se dit surtout des pensées fines, piquantes, ingénieuses, des traits d'esprit. Il a dépensé beaucoup d'esprit pour ne rien conclure. L'*esprit* et le bon sens vont rarement ensemble. (La Chaussée.) Les anecdotes sont l'*esprit* des vieillards, le charme des enfants et des femmes. (Rivar.) Il y a deux sortes d'*esprit*; la beauté est celui des sots. (J. Sandeau.)

— On dit d'un ouvrage où les traits d'esprit abondent, que c'est un ouvrage rempli d'esprit.

— *Brillant d'esprit.* Subtilité d'imagination.

— *Homme d'esprit.* Homme doué d'une vive intelligence, d'une grande facilité de conception. Les gens d'*esprit* sont quelquefois bien bêtes, mais les bêtes jamais ne sont des gens d'*esprit*. (Sallent.) Les gens d'*esprit* doivent se défier d'eux-mêmes et se garder de rire d'une idée, quelque folle qu'elle leur paraisse. (E. Renan.)

— Fig. Se dit des animaux. Le chien, l'éléphant, par exemple, sont des gens d'*esprit*, le rossignol et le ver à soie sont des gens à talent. (Rivarol.)

— Fig. et fam. *Esprit d'ange.* Se dit d'une jeune personne douée de beaucoup d'esprit, mue par une bienveillance naturelle, ou d'un homme qui a une aptitude rare à tout comprendre. C'est un esprit d'ange.

— Fam. *Esprit de démon.* Se dit d'un enfant qui marque des dispositions précoces et malfaisantes; d'un homme doué d'un esprit très subtil et méchant.

— *Avoir de l'esprit, beaucoup d'esprit.* Saisir vivement l'ensemble et les différents rapports des objets. L'exquise appréciation des choses, dit l'un; raison ingénieuse, dit l'autre.

— *Avoir l'esprit de.* Souvent nous ne sommes taxés d'hommes singuliers que par ceux qui n'ont pas l'*esprit* ou le courage de l'être. (S. Dubay.)

— *Viser à l'esprit.* S'épuiser à trouver des pensées ingénieuses, des reparties piquantes.

— Iron. et fam. *Faire de l'esprit.* Vouloir plaisanter sans esprit, sans grâce.

— *Courir après l'esprit.* Chercher à montrer de l'esprit.

— Fig. et fam. *Avoir de l'esprit jusqu'au bout des doigts.* V. DOIGT.

— *Le bel esprit.* Façon prétentieuse de parler et de s'exprimer. Le fat a du bel *esprit* la suffisance. (Desmahis.) Boileau cependant a dit en bonne part: Courez du bel *esprit* la carrière épineuse. Le bon esprit n'a pas d'ennemi plus dangereux que le bel *esprit*. (D'Aguess.)

> Le bel *esprit* au siècle de Marot,
> Des dons du ciel passait [illegible]
> [illegible]

— *Un bel esprit.* Un homme dont l'esprit est orné de connaissances agréables. C'est un bel esprit. Cette locution, qui se prenait autrefois en bonne part, est devenue presque injurieuse. Un bel *esprit* ne doit ni contester contre Dieu, ni se vouloir excepter d'une loi générale. (Malherbe.)

> Un bel *esprit*, si j'en sais bien juger,
> Est un diseur de bagatelles. (St-Évremond.)

— On dit d'une femme qui a des prétentions à l'esprit: *C'est une femme bel esprit.* Il avait en horreur les femmes pédantes et beaux *esprits*. (J. Sandeau.)

— *Beaux esprits.* Ceux qui se distinguent du commun par l'agrément de leurs [illegible] et de leurs ouvrages. Il y a bien des beaux *esprits* qui sont sujets à faire des lettres à quelque prix que ce soit. (Racine.)

— *Esprit fort.* Celui qui se pique de ne pas croire les dogmes de la religion, et en général qui ne veut se mettre au-dessus des opinions et des maximes reçues. Les *esprits* forts savent-ils qu'on les appelle ainsi par ironie? (La Bruyère.) Ô pun ou des esprits forts. Notre sexe est si faible, que j'ai toujours envie de rire lorsque je vois une femme afficher l'*esprit* fort. (Mlle Clairon.)

— *Esprit cultivé.* Celui qui joint l'élégance aux connaissances acquises.

— Se dit d'une personne par rapport aux qualités de l'âme. Un esprit élevé. Un esprit large. Un esprit étroit. || *Un grand esprit.* Une personne douée de grandeur et de générosité dans ses vues, dans sa manière d'agir et de penser. || *Un bon esprit.* Une personne qui apprécie les hommes et les choses à leur juste valeur. || *Un petit esprit.* Une personne dont les vues et les idées sont étroites et mesquines.

— Humeur, caractère. Esprit souple, facile, doux, modéré. Esprit mutin, tracassier, remuant, pointilleux, turbulent. Esprit volage, inconstant, dangereux, brouillon. C'est un bon, un excellent esprit. C'est un pauvre esprit, un méchant esprit. Ce qui perfectionnait le plus leur raison, c'était le calme de leur *esprit*, délivré des folles passions et des caprices de la jeunesse. (Fén.) Il y a des *esprits* obscènes, encore plus de médisants et de satiriques indécents. (La Bruy.) Il y a des *esprits* fiers, profonds, d'une intrépidité tranquille et opiniâtre, qui s'irritent par les difficultés. (Volt.) Il est vrai que l'*esprit* de méchanceté est de toutes les sortes d'*esprit* la plus usée. (Grimm.)

> Je ne sais point d'humeur à vouloir contre vents
> Faire de l'[illegible], malgré moi, un *esprit* jaloux. (Mol.)

— *Esprit chaussé à rebours.* Caractère mal fait, bizarre.

> Tout ce que vous avez été durant vos jours,
> C'est-à-dire un *esprit* chaussé tout à rebours. (Mol.)

— *Le tour d'esprit d'une personne.* Son humeur. Borné au moment présent, il n'était pas dans mon tour d'*esprit* de m'arranger aussi pour l'avenir. (J.-J. Rouss.)

— Le genre, la manière, les dispositions de l'esprit, ses tendances, ses aptitudes, etc. Avoir l'esprit du dessin, des mathématiques. Tel homme a l'esprit de charité, d'amour du bien; tel autre a l'esprit de chicane, de contrariété. On dit dans ce sens: Esprit des affaires, de commerce. Esprit de conduite. Esprit de système, d'analyse, etc. Esprit de conquête, de domination. L'*esprit* que j'ai est un moule, on n'en tire jamais que les mêmes portraits. (Mont.) Is[illegible] l'*esprit* de douceur et de modération dont ils vont être les ministres. (Mass.) L'*esprit* charitable de souhaiter plaies et bosses à tout le monde est extrêmement répandu. (Mme de Sévigné.) Voltaire a plus que personne l'*esprit* que tout le monde a. (Montesq.) On explique [illegible] clairement l'*esprit* d'analyse dont les aveugles sont doués. (Diderot.)

— *Avoir l'esprit de son état, l'esprit de son âge.* Connaître ce qui convient à la situation, à l'âge où l'on est, et s'y conformer.

> Qui n'a pas l'*esprit* de son âge,
> De son âge a tout le malheur. (Voltaire.)

— Vertu, puissance qui remue l'âme, qui opère dans l'âme. L'esprit de charité fait des miracles. Il semble que l'*esprit* de mensonge soit répandu sur tous les hommes. (Fléch.) Répandre cet *esprit* d'imprudence et d'erreur. (Rac.) Un *esprit* remarquable d'humanité, de douceur, entra dans le gouvernement et même dans la législation. (E. Renan.) L'*esprit* de vertige et de cruauté débordait alors et faisait de Rome un véritable enfer. (Id.) Ce qui caractérise l'œuvre, c'est l'absurde et antisocial *esprit* de révolte que l'auteur y a répandu. (L. Veuillot.) C'était l'*esprit* et non la lettre de l'équité qui inspirait ces grands juges. (P. de St-Victor.)

— L'essence des procédés de l'esprit humain, ces procédés mêmes. L'*esprit* philosophique est véritablement l'*esprit* de création. (E. Quinet.) L'*esprit* de critique est un *esprit* d'ordre, il connaît des délits contre le goût et les porte au tribunal du ridicule. (Rivarol.) L'*esprit* scientifique, qui est la négation du surnaturel, n'existait plus que chez un très petit nombre. (E. Renan.)

— *Être dans l'esprit de.* Être dans la nature, dans la substance d'une chose. Il est dans l'esprit de la loi de rechercher la culpabilité.

— *Esprit du monde.* Humeur égale; manières affables, habitudes de souplesse et de ménagement.

— *Esprit de corps.* Attachement exclusif des membres d'une corporation à [illegible] à ses vues, à ses préjugés. L'*esprit* de corps [illegible] aux meilleurs esprits. (Voltaire.) On dit aussi: *Esprit de coterie, de camaraderie.*

— *L'esprit de l'armée, de la magistrature, du barreau,* etc. D'autres sentiments se mêlèrent à cette passion du retour, pour altérer l'*esprit* de l'armée, et y faire naître les plus fâcheuses dispositions. (Thiers.) Les Italiens crurent avancer dans la civilisation en rejetant l'*esprit* militaire. (E. Quinet.)

— Par anal. J'ai l'*esprit* de roture comme je voudrais que les gentilshommes eussent l'*esprit* de noblesse. (L. Veuillot.)

— *Esprit public.* Opinion qui se forme dans une nation, sur les objets qui intéressent sa gloire, sa prospérité. Volonté des citoyens de mettre leurs facultés en commun, fondé, guidé sur l'amour de la patrie.

— *Esprit national.* Les opinions, les dispositions qui dominent dans une nation.

— *L'esprit du siècle.* La manière de penser opposée à l'esprit religieux ou à la manière de penser des personnes pieuses. L'*esprit* du siècle en avait entièrement banni la régularité. (Racine.)

— *L'esprit du temps,* signifie la Direction des affaires publiques dans le temps dont on parle, les opinions qui régnaient, ou le genre d'esprit qui y était généralement goûté.

— Se dit de la direction du gouvernement, de sa nature, de son essence, quelle qu'en soit la forme. L'*esprit* républicain est, au fond, aussi ambitieux que l'*esprit* monarchique. (Volt.)

— *Esprit,* au pluriel. Se dit d'une réunion de personnes, considérées par rapport aux passions, aux opinions qui leur sont communes. Remuer, exciter les esprits. Calmer, calmer les esprits. Une grande fermentation règne dans les esprits. Il se fit une révolution dans les esprits. Pour captiver les *esprits*, est-ce assez de les charmer un moment par la surprise d'un plaisir qui passe? (Boss.) Je voudrais que quelque ange voulût descendre du ciel pour calmer les *esprits* et faire la paix. (Mme de Sévig.) Il s'est fait en Europe une révolution étonnante dans les *esprits*. (Volt.)

— *Dominer, captiver les esprits.* Sachant toujours s'occuper lui-même et occuper les autres, il captivait au plus haut point les *esprits*, et ne laissait pas naître ou dissipait autour de lui les ennuis qu'il n'entraient jamais dans son âme. (Thiers.)

— Sens d'un auteur, d'un texte, le caractère général des productions d'un écrivain. Bien saisir l'esprit d'un auteur. Bien comprendre l'esprit d'un passage. Il a voulu imiter cet auteur, mais il n'en a pas saisi l'esprit.

— *Esprit d'un auteur.* Se dit d'un recueil de pensées choisies, extraites des ouvrages d'un auteur. L'Esprit de Montaigne, de Rousseau, etc.

— *Esprit* se dit encore de ce qui tend à donner une idée sommaire de l'intention dans laquelle un livre a été composé, une lettre a été écrite. Si ce n'est le texte de sa lettre, c'en est du moins l'esprit.

— *L'esprit d'un journal, des journaux.* La direction imprimée à la politique ou à la partie littéraire d'un journal.

— *L'esprit,* dans les arts, est le talent d'indiquer savamment ce qu'on n'exprime pas. On applique ce mot à des esquisses, à des traits jetés avec rapidité, mais avec énergie.

— Prov. *La lettre tue et l'esprit vivifie.* Il faut consulter l'esprit de la loi, et non s'attacher à la lettre. || *Il a l'esprit aux talons.* Se dit d'un homme étourdi ou préoccupé, qui ne pense point à ce qu'il dit. || *Il a de l'esprit argent comptant.* Se dit d'un homme naturellement spirituel, qui ne cherche pas les traits d'esprit. || *L'amour fait venir l'esprit aux filles.* L'amour rend ingénieuses les filles les plus naïves. *L'esprit court les rues.* L'esprit est très commun, tout le monde se pique d'en avoir.

> On voit courir l'*esprit* dans les rues,
> Mais, à tout prendre, c'est le [illegible]. (Delavig.)

— Anc. chim. Sous le nom d'*esprits*, on confondait une foule de substances qui souvent n'ont entre elles d'autres rapports que celui de la volatilité. On distinguait des esprits inflammables, des esprits acides et des esprits alcalins. On donnait aussi le nom d'*esprit* à des produits liquides obtenus par la distillation de l'alcool, chargé des principes médicamenteux des drogues simples. C'est ce qu'on a depuis nommé *alcoolats* ou *essences*. || *Esprit acide.* Nom que l'on donnait autrefois aux liquides obtenus par la distillation. || *Esprit acide de bois.* Acide pyroligneux provenant de la distillation du bois. || *Esprit diaphorétique.* Produit de la distillation du bois appelé aujourd'hui *alcool méthylique*. || *Esprit alcalin.* Ancien nom de l'ammoniaque. || *Esprit d'alun.* Solution d'alun étendue d'acide sulfurique. || *Esprit ammoniacal aromatique.* Esprit alcalin de Sylvius. || *Esprit ammoniacal fétide* ou *alcoolat ammoniacal fétide.* Ancien médicament antihystérique, dans la composition duquel il entrait de l'assa fœtida, du castoréum, de l'huile de succin, des essences, etc., le tout distillé dans l'alcool. || *Esprit antiarthritique de Pott.* Mélange d'essence de térébenthine et d'acide chlorhydrique. || *Esprit antiscorbutique.* Alcoolat d'essence de térébenthine. || *Esprit ardent.* Ancien nom de l'alcool. || *Esprit de bois* ou *esprit de bois inflammable.* Ancien nom de l'alcool méthylique. || *Esprit de camphre.* Solution alcoolique de camphre. || *Esprit de cannelle.* Produit de la distillation de l'alcool sur de la cannelle concassée. || *Esprit carminatif de Sylvius.* Préparation obtenue par la macération, dans l'alcool, de certaines plantes ou fruits que l'on distillait ensuite. || *Esprit de cochléaria.* Alcoolat de cochléaria et de raifort. || *Esprit de corne de cerf.* Huile obtenue par la distillation sèche de la corne de cerf. || *Esprit diphlogistique.* Ancienne dénomination du chlore. || *Esprit d'éther nitrique.* Distillation d'un mélange d'acide nitrique et d'alcool. || *Esprit d'éther sulfurique.* Mélange d'alcool et d'éther sulfurique. || *Esprit de fourmis.* Alcoolat dans la composition duquel entraient des fourmis rouges. || *Esprit de Garus* ou *alcoolat de Garus,* appelé aujourd'hui *élixir de Garus.* Liqueur stomachique composée de myrrhe, de cannelle, de girofle, etc. || *Esprit d'ivoire.* Huile obtenue par la distillation sèche de l'ivoire. || *Esprit de lavande.* Produit de l'alcool distillé sur la lavande. || *Esprit de lombrics.* Produit que l'on obtenait par la distillation sèche des lombrics. || *Esprit de Mindererus.* Acétate d'ammoniaque. || *Esprit de miel* ou *alcoolat de miel composé.* Préparation pour la toilette. || *Esprit de Montpellier.* Nom commercial de l'alcool. || *Esprit de Néroli.* Produit de la distillation de l'alcool sur des fleurs d'oranger. || *Esprit de nitre.* Acide azotique. || *Esprit de nitre dulcifié* ou *alcool d'acide azotique.* Mélange employé en pharmacie comme stimulant et diurétique. || *Esprit de nitre fumant.* Produit obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur l'azotate de potasse. || *Esprit pyroacétique.* Nom ancien de l'acétone. || *Esprit pyroligneux.* Alcool de bois. || *Esprit pyroxylique.* Alcool méthylique. || *Esprit recteur.* V. RECTEUR. || *Esprit de roses.* Produit de la distillation des roses avec l'alcool. || *Esprit de sel.* Acide hydrochlorique étendu d'eau. || *Esprit de sel ammoniac.* L'ammoniaque gazeuse. || *Esprit de sel dulcifié.* Mélange d'acide chlorhydrique concentré. || *Esprit de sel fumant.* Solution d'acide chlorhydrique. || *Esprit de sel vineux.* Éther chlorhydrique. || *Esprit de soie.* Huile que l'on obtenait par la distillation sèche de la soie. || *Esprit de soufre.* Acide sulfureux. || *Esprit de succin.* Acide succinique impur. || *Esprit de suie.* Médicament que l'on se procurait par la distillation sèche de la suie. || *Esprit de tartre.* Produit obtenu par la distillation sèche de l'acide tartrique. || *Esprit d'urine.* Carbonate d'ammoniaque impur, provenant de la distillation des urines. || *Esprit de Vénus.* Produit que l'on obtenait par la distillation sèche de l'acétate de cuivre. || *Esprit de vie de Matthiole.* Alcoolat très composé. || *Esprit-de-vin.* Liqueur inflammable, légère, volatile, très fluide, d'une odeur et d'une saveur fortes, etc., qui s'extrait du vin par la distillation. || *Esprit de vinaigre.* Acide acétique. || *Esprit de vipères.* Produit de la distillation sèche des vipères. || *Esprit de vitriol.* Acide sulfurique. || *Esprit de vitriol doux.* Mélange d'alcool et d'éther sulfurique. || *Esprit de vitriol dulcifié.* Liquide employé comme astringent, et qui se compose d'alcool et d'acide sulfurique. || On donnait aussi le nom d'*esprits volatils* au produit de la distillation de la corne du pied de cerf, du crâne humain, du crapaud, de la vipère, de la soie crue, etc., etc. On supposait à ces esprits des propriétés différentes; mais on sait aujourd'hui que toutes les matières animales donnent à la distillation de l'ammoniaque et du carbonate d'ammoniaque, et que ces deux produits sont toujours les mêmes, quelle que soit la matière animale qui les fournisse. On remplace aujourd'hui en médecine tous les *esprits volatils* par du carbonate d'ammoniaque purifié et dissous dans l'eau distillée.

— Art dramatiq. *Être dans l'esprit de son rôle.* Rendre parfaitement et dans les moindres nuances le caractère, les passions du personnage que l'on représente.

— Ascét. *Chercher l'esprit.* Se recueillir pour attendre l'inspiration divine. || *Être ravi en esprit.* Avoir des visions surnaturelles.

— Cost. Aigrette de plumes que les femmes mettaient dans leur coiffure, et qui venaient d'un héron d'Amérique.

— Gram. gr. *Esprit rude.* Signe qui marque aspiration (᾿). || *Esprit doux.* Signe qui marque absence d'aspiration et qui se fait en sens contraire de l'esprit rude (᾽).

— Hist. *Bureau d'esprit public.* Nom que les montagnards donnaient par dénigrement à la maison du ministre Roland. Se dit, en général, de tout salon dont les maîtres ou les habitués ont la prétention de diriger l'opinion en fait de politique. || *Ordre du Saint-Esprit de Montpellier.* Ordre religieux de chanoines réguliers et hospitaliers, fondé au XIIe siècle par Gui de Montpellier. || *Ordre du Saint Esprit.* Ordre de chevalerie institué en 1352, à Naples, par le roi Louis d'Anjou. || *Ordre du Saint Esprit.* Ordre de chevalerie institué par le roi de France Henri III, le 31 décembre 1578. Le roi lui donna ce nom parce qu'il avait été appelé au trône de Pologne et ensuite à celui de France le jour de la Pentecôte. Le nombre des chevaliers fut limité à 100. Pour faire partie de l'ordre, il fallait être reçu préalablement chevalier de Saint-Michel, c'est pourquoi on appelait les chevaliers du Saint-Esprit *chevaliers des ordres du Roi.* Ils portaient la croix à huit pointes, insigne de l'ordre, suspendue à un ruban de soie bleue; de là leur nom de *cordon bleu,* et un Saint-Esprit en plaque.

— Ichtyol. Nom de petits osselets allongés contenus dans la tête de certains poissons.

— Jurispr. *Esprit de retour.* Intention qu'une personne éloignée de son pays est présumée avoir d'y retourner un jour. La qualité de Français se perd par tout établissement fait en pays étranger sans esprit de retour. || On dit aussi, *sans esprit de retour,* en parlant de certains animaux domestiques, tels que les pigeons.

— Législ. et Comm. Se dit des eaux-de-vie en général dans les transactions commerciales et dans les rapports du fisc avec ce produit. Les esprits sont imposés à 6 fr. l'hectolitre. Le cours des esprits a fléchi. || Se dit aussi des liqueurs alcooliques n'ayant toutes qu'une même base, et que l'on décore de noms imaginaires, tels que: *Esprit des braves, des chasseurs.*

— Mod. Aigrette de plumes que les femmes portaient dans leur coiffure. || *Point d'esprit.* V. POINT.

— Mus. Se dit pour marquer le caractère propre des instruments. Il ne faut pas sortir de l'*esprit* du jeu de l'instrument. (J.-J. Rouss.)

— Philos. herm. *Esprit fugitif.* Le mercure. || *Esprit des philosophes.* Nom que les adeptes donnent à leur magistère. || *Esprit universel.* Selon les adeptes, Substance subtile et rare répandue dans toutes les parties de la matière, et qui, réunie à son solide, régit et vivifie toute la nature.

— Physiol. Ensemble des facultés cérébrales.

— Théol. *Esprit particulier.* Mot employé par Luther et ses premiers disciples, et fort en usage parmi les protestants, qui signifie la connaissance que chacun peut avoir sur le vé-

ritable sens des Écritures et sur le dogme en général.

— Absol. Par opposition à la chair dans les saintes Écritures. L'*esprit* est prompt et la chair est faible. (Évang.) Les fruits de la chair sont l'impureté, l'adultère, etc.; les fruits de l'*esprit* sont la charité, la tempérance, etc. Il faut mortifier la chair et la soumettre à l'*esprit*. (Mass.)

— *Le Saint-Esprit.* Troisième personne de la Trinité. Au IVe siècle, les macédoniens nièrent sa divinité; les ariens le subordonnèrent au Père, les sociniens rejetèrent son existence en prétendant qu'elle ne désignait que la transmission de la grâce divine; l'Église grecque croit qu'il ne procède que du Père. Le symbole de la foi catholique déclare, au contraire, qu'il procède à la fois du Père et du Fils. Cette différence dans le dogme a été une des causes du schisme grec.

— *Le Grand Esprit* Nom sous lequel les sauvages convertis au christianisme désignent Dieu.

ESPRIT (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Fort-de-France (Martinique); 5,600 h.

ESPRITÉ, ÉE. adj. Qui a de l'esprit. Elle est jeune, riche, *espritée.* (Chapelle et Bachaumont.)

ESPRITER. v. a. 1re conj. Donner de l'esprit. Inusité.

ESPROT. s. m. Ichtyol. Poisson du genre des clupes.

ESQUAMÉ, ÉE adj. (pron. *è-skoua-mé*; ét. lat. *e* priv.; *squama*, écaille). Qui est privé d'écailles.

ESQUAQUE. s. f. (pr. *è-skouake*). Ichtyol. Nom vulgaire du squale ange.

ESQUE. s. f. Pêch. Syn. de AICHE.

— Arg. *Faire l'esque.* Frauder dans un partage.

ESQUELBECQ. Géogr. Village du cant. de Wormhoudt, arr. de Dunkerque (Nord); 2,000 h.

ESQUEMBAU. s. m. Ancienne sorte de bottine.

ESQUENIS. s. m. Mar. Petite caisse qui sert de siège aux calfats, et dans laquelle ils renferment leurs outils.

ESQUERME. s. f. Bot. Sorte de plante potagère.

ESQUIAVINE. s. f. (pr. *ess-ki-a-vine*, de l'ital. *schiavo*, esclave). Manèg. Châtiment sévère que l'on imposait à un cheval pour le rendre souple et obéissant.

ESQUIBIEN. Géogr. Bourg du canton de Pont-Croix, arr. de Quimper (Finistère); 2,100 h.

ESQUICHADO. s. m. Cigare de forme carrée.

* **ESQUICHER.** v. n. 1re conj. (du v. franç. *eschisser*, glisser). Jeux. Au reversi, Esquiver le coup. Signifie que dans le cas où l'on a la carte supérieure et la carte inférieure de la couleur dont on joue, on préfère, pour ne pas prendre la main, donner la dernière. Il esquiche souvent.

— S'ESQUICHER. v. pron. S'emploie plus communément que le neutre. Il ne fait que s'esquicher.

— Fig. et fam. Éviter de dire son avis, de prendre part à une querelle. Ne voulant pas se compromettre, il s'est esquiché.

* **ESQUIF.** s. m. (pr. *ess-kif*; ét. lat., *scapha*, petit bateau, dérivé du gr. σκάφη, même signif.). Autrefois, La plus petite embarcation d'une galère, et, actuellement, Barque, petit canot. Notre *esquif* penché sous le poids de la voile, avait la quille à fleur d'eau. (Chateaub.)

— Fig. *Esquif* ballotté sur toutes les mers du doute, échoué sur toutes les grèves du désespoir, oseriez-vous tenter un nouveau voyage? (G. Sand.)

> Pour moi, sur cette mer qu'ici-bas nous courons,
> Je songe à me pourvoir d'esquif et d'avirons. (Boil.)

> Naguère une même tourmente,
> Ami, battait nos deux *esquifs*;
> Une même vague écumante
> Nous jetait aux mêmes récifs. (V. Hugo.)

— Poét. *Le noir esquif.* La barque de Caron.

ESQUILIN, INE. adj. Antiq. rom. Qui a rapport au mont Esquilin. || *Porte Esquiline.* Porte de l'ancienne Rome, à l'est.

— Géogr. *Mont Esquilin.* L'une des sept collines de Rome, à l'E., entre le Célius et le Viminal, réunie à la ville par Servius Tullius. Elle est la plus large des collines et projette vers l'O. deux monticules que les Romains appelaient mont *Oppius* et mont *Cispius*. Sa plus grande hauteur est de 51 mètres.

* **ESQUILLE.** s. f. (pr. *è-skille*, *ll* mouill.; ét. lat., *squidia*, dérivé du gr. σχίδιον, petit éclat de bois). Chir. Petit fragment qui se détache d'un os fracturé, carié, ou atteint de nécrose. Toutes les fractures dites comminutives ou avec fracas sont accompagnées d'*esquilles* plus ou moins volumineuses et étendues. (Jourdan.)

ESQUILLEUX, EUSE. adj. (pr. *è-ski-lleu*, *ll* mouill.). Chir. Qui est réduit en esquilles. Tibia esquilleux.

— Minér. Qui présente une multitude de petites écailles ou esquilles, qui se détachent avec plus ou moins de facilité. Roche esquilleuse.

ESQUILLOSITÉ. s. f. (pr. *è-ski-llo-zi-té*, *ll* mouill.). Chir. Caractère de ce qui est esquilleux.

ESQUIMAN. s. m. (ét. allem., *Schiff*, vaisseau; *Man*, homme). Mar. Quartier-maître. || Portion d'un canot.

ESQUIMAU adj. et s. m. (littéral. *mangeur de poisson cru*). Géogr. Nom donné par les Indiens du nord de l'Amérique aux habitants des terres arctiques du nouveau monde. Leur nom véritable est *Haskie*. On distingue les *grands Esquimaux*, dans le Groenland, et les *petits Esquimaux*, depuis le Labrador jusqu'au détroit de Behring. Les Esquimaux sont petits; ils ont les yeux bridés, le teint d'un jaune rougeâtre, la face ronde, le front bas, la barbe très rare, les pieds et les mains d'une petitesse remarquable. Pendant l'hiver, ils habitent des huttes de neige; pendant l'été, des tentes de peaux de phoques. La chasse du phoque est la principale occupation de l'Esquimau. Les Esquimaux sont doux, pacifiques, ignorent tout gouvernement, et paraissent n'avoir aucune idée religieuse arrêtée.

— ESQUIMAU. s. m. Linguist. Langue dont les différents dialectes sont parlés par les peuples esquimaux, et qui a les plus grandes analogies avec le tchouktche.

ESQUIN. s. m. Mar. Nom des planches qui bordent l'accastillage d'un bâtiment.

* **ESQUINANCIE.** s. f. (ét. gr., κυνάγχη, dérivé de κύων, chien, et de ἄγχω, je serre). Médec. Inflammation violente du gosier qui empêche d'avaler ou même de respirer, et qu'on appelle ordinairement *angine*. J'ai eu dans ma jeunesse des pleurésies et des *esquinancies* auxquelles j'étais très sujet, et qui toutes m'ont fait voir la mort d'assez près. (J.-J. Rousseau.) L'*esquinancie* est une maladie inflammatoire, propre aux organes qui servent à la déglutition et à ceux qui composent les voies aériennes. (Renauldin.)

* **ESQUINE.** s. f. (anc. forme d'*échine*). Manèg. Se dit des reins du cheval, et ne s'emploie que dans ces locutions : Un cheval fort d'esquine; un cheval faible d'esquine. || *Ce cheval saute d'esquine.* Ce cheval voûte en quelque manière son dos en sautant.

— Bot. Syn. de SQUINE.

ESQUINISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte du IIIe siècle fondée par un hérésiarque du nom d'Esquine.

ESQUINTÉ, ÉE. part. pass. du v. Esquinter. Éreinté, brisé. De grands cris accueillent le valet de chambre qu'on n'avait pas vu depuis longtemps, et qui fait son entrée, blême, hâve, les dents serrées, l'air absolument *esquinté* et de mauvaise humeur. (A. Daudet.)

ESQUINTEMENT. s. m. (rad. *esquinter*). Pop. Grande fatigue.

— Arg. Effraction.

ESQUINTER. v. a. 1re conj. Pop. Fatiguer. || Rouer de coups. Esquinter un coquin à coups de bâton.

— Arg. Fracturer.

— S'ESQUINTER. v. pron. Se fatiguer extrêmement. Il blaguait les ouvriers qui trimaient; il allongeait sa jambe pour leur montrer où ça menait de s'*esquinter* le tempérament. (E. Zola.)

— Se battre. S'esquinter à coups de pied.

ESQUINTEUR. s. m. (rad. *esquinter*). Arg. Voleur avec effraction.

* **ESQUIPOT.** s. m. (rad. *pot*). Espèce de tirelire, de petit tronc où l'on dépose de l'argent. L'esquipot est plein. Il est familier.

— Ancien jeu de cartes. || Masse déposée par les joueurs.

ESQUIRACO. s. m. Mar. Navire italien du XVIe siècle.

ESQUIRE. s. m. (mot anglais qui signifie *écuyer*). Titre porté jadis en Angleterre par les nobles qui n'étaient pas chevaliers, tels que les fils aînés des chevaliers, du vivant de leur père, etc. Ce titre appartenait personnellement aux juges et aux fonctionnaires du gouvernement. Il est devenu une qualification banale.

ESQUIROL (Jean-Étienne-Dominique). Médecin, né à Toulouse, 1772-1840, devint médecin de la Salpêtrière en 1811. Il rendit les plus grands services à l'humanité et à la science, fit changer le régime barbare auquel on soumettait les aliénés, et publia un important ouvrage qui a pour titre : *Des Maladies mentales, considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal.*

ESQUIRONNEL. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'épervier mâle.

ESQUIROS (Henri-Alphonse). Littérateur et homme politique français, né à Paris, 1814-1876. Les idées démocratiques et radicales qu'il exposa dans ses trois ouvrages sur les *Vierges martyres*, les *Vierges folles*, les *Vierges sages*, et dans son *Histoire des montagnards*, le firent envoyer à l'Assemblée législative par le parti extrême. Exilé après le 2 décembre 1851, il se retira en Angleterre, d'où il envoya à la *Revue des Deux Mondes* une série d'articles appréciés sur *la Vie anglaise*. En 1871, Esquiros fut élu député, et, en 1876, sénateur par les Bouches-du-Rhône.

* **ESQUISSE.** s. f. (ét. ital., *schizzo*; du lat. *schedius*; gr. σχέδιος, fait à la hâte). Art du dess. Ébauche, premier trait d'un travail au crayon à la plume. Tracer une esquisse. On reconnaît dans l'*esquisse* d'un grand maître l'empreinte de son génie. (Lav.) Les *esquisses* ont communément un feu que le tableau n'a pas. (Did.)

— Fig. Se dit des ouvrages d'esprit. L'esquisse d'un poème, d'une histoire. Une esquisse rapide. Marmontel a lu une *esquisse* d'éloge consacré à la mémoire de d'Alembert. Ce morceau a été accueilli avec les plus grands applaudissements. (La Harpe.)

— Anc. cout. On appelait ainsi des plateaux de bois supportés par des pieds, qui figuraient autrefois dans les grands repas.

— B.-arts. Premier modèle d'un plan, d'un tableau, d'une sculpture. || Dans un sens particulier, Peinture faite à la hâte et seulement pour indiquer les principales dispositions d'un tableau dont le sujet a été mis au concours. Les esquisses doivent être remises à jour fixe, signées de leur auteur et du président de la commission d'examen.

— Techn. Nom donné au dessin d'un tissu lorsqu'il est entièrement achevé, aussi bien sous le rapport des lignes que sous celui des nuances.

ESQUISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Esquisser. S'empl. adjectiv. Dessin esquissé.

— Fig. Les lois que j'ai *esquissées* offriront des méditations délicieuses à qui voudra les étudier autrement qu'avec les moyens mécaniques de nos baromètres et de nos thermomètres. (B. de St-P.)

* **ESQUISSER.** v. a. 1re conj. Peint. Faire une esquisse. Esquisser une figure, un paysage. J'ai tout mon tableau dans la tête, mais je ne l'ai pas encore *esquissé*. (Acad.)

— Fig. Se dit en parlant des ouvrages d'esprit. Il a rapidement esquissé son poème. Esquisser le tableau d'une époque. D'une main légère, je vais *esquisser* quelques-unes des grandes scènes si variées que nous offre la saison des glaces et des noirs aquilons. (Poug.)

— Se dit aussi des projets sans valeur, des desseins sans consistance. Le seul tort de Joseph II a été de tout *esquisser*, le bien comme le mal. (Le prince de Ligne.)

— Dessiner, retracer dans une esquisse, au propre et au figuré. En *esquissant* ses beautés ineffables, il ne fait que céder à son entraînement. (A. Martin.)

— S'ESQUISSER. v. pron. Être esquissé.

ESQUIVE. s. f. Techn. Sorte de galette recroquevillée que forme la terre en se séchant sur les formes à sucre.

— Rond qui sert à soutenir le fil sur la broche.

ESQUIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Esquiver. S'empl. adjectiv. Coup adroitement esquivé.

ESQUIVELAGE. s. m. Agric. Nom donné au premier des trois labours qui préparent la terre à recevoir la semence, dans le nord de la France.

ESQUIVEMENT. s. m. Action d'esquiver.

* **ESQUIVER.** v. a. 1re conj. (ét. anc. haut-all., *skiuhan*, avoir peur). Éviter adroitement quelque coup, quelque choc. *Esquiver*, mot pittoresque qui appartient comme tant d'autres, au retour des guerres d'Italie, après le règne de François Ier. (Ph. Chasles.)

> L'autre *esquive* le coup, et l'assiette volant
> S'en va frapper le mur, et revient en roulant. (Boil.)

— Fig. Se dit souvent, en parlant des personnes, des difficultés, des rencontres, etc. Il faut esquiver l'importun, l'occasion fâcheuse, la difficulté.

— ESQUIVER. v. n. Il poussa son cheval contre moi, j'*esquivai* adroitement. (Acad.) Ma foi, pour *esquiver*, regagnons notre esquif. (Régnier.)

— S'ESQUIVER. v. pron. Se retirer sans rien dire et en évitant d'être aperçu, d'une compagnie, d'un lieu où l'on ne veut pas demeurer; s'enfuir à la dérobée, comme on dirait s'enfuir dans un esquif. Il parvint à s'esquiver.

— S'éviter mutuellement.

ESRAKITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte musulmane qui mettait le souverain bien dans la contemplation de la majesté divine, et non dans les jouissances matérielles du paradis de Mahomet.

ESSADE. s. f. Écon. rur. Sorte de houe affectée aux labours des champs.

* **ESSAI.** s. m. (ét. lat., *exagium*, pesage). Épreuve faite dans le but de s'assurer si un objet ou un être convient à l'emploi qu'on lui destine. Faire l'essai d'une machine, d'un cheval, d'un domestique, d'un employé. Faites-en faire essai par quelque *domestique*. (Corn.) Une fois l'art découvert, les savants s'en emparent et le développent à force de tâtonnements et d'*essais*. (De Bonald.)

— Fig. Tel se conduit bien qui ne conduit pas bien les autres, et fait des *essais* qui ne sauraient faire des effets. (Mont.) A quels tristes *essais* me vois-je réduit à mon âge! (J.-J. Rouss.) Ah! dans quels longs *essais* s'instruit l'âme du sage! (G. Farcy.) La mère de sa fille aime à voir les *essais*. (Lemierre.) Une société civilisée ne tolère qu'avec peine les *essais* de la liberté; elle se révolte à la vue de ses nombreux écarts. (De Tocqueville.)

— *A l'essai.* Pour être essayé. Domestique, cheval à l'essai.

> Pour détromper ma sœur et lui faire connaître
> Ce que son philosophe à l'essai pouvait être... (Mol.)

— *Donner à l'essai, prendre à l'essai.* Permettre, opérer un essai au préalable sur quelque marchandise, avant d'en recevoir le prix, avant de s'engager à la payer.

— *Mettre à l'essai.* Éprouver. Vous mettez ma patience à l'essai.

— *Faire essai de.* Vous aidez les Romains à faire *essai* d'un maître. (Corn.)

> Si tu voulais de moi faire un petit essai,
> J'ai du montant de reste, et le vin assez gai. (Regn.)

— *Faire l'essai.* Se disait, dans les usages de la cour, de l'action de déguster les mets et les boissons que l'on présentait au roi. || L'*essai* était aussi le couvercle de la coupe même dans lequel on faisait l'essai.

— Première production de l'esprit qui veut éprouver son talent. Il a choisi ce sujet pour son premier essai. Faire l'essai en petit d'un tableau, etc. Un libraire imprimant les *essais* de ma plume. (Boil.) Une première édition n'est jamais qu'un *essai*. (Volt.) Il faut avouer qu'en tout genre les premiers *essais* sont toujours grossiers. (Id.)

— *Coup d'essai.* La première action, le premier ouvrage par lequel on donne des marques de ce qu'on est capable de faire. Faire son coup d'essai. Et pour leur coup d'*essai* veulent des coups de maître. (Corn.) Que dirai-je de cette intendance qui fut comme un coup d'*essai* de son ministère? (Fléch.)

— Comm. Petite portion de quelque chose qui sert à juger du reste. || Petite bouteille où l'on verse autant de vin qu'il en faut pour l'essayer. || Petite tasse ou l'on met du vin pour le goûter.

— Docim. Opération par laquelle on s'assure de la pureté d'un métal, ou de la nature de celui qui est contenu dans une mine. L'art des essais. Poids d'essai. || Épreuve qu'on fait de la pureté de l'or et de l'argent, à l'aide de la pierre de touche. Le bureau des essais.

— Hist. relig. S'est dit dans certaines communautés du noviciat, et plus fréquemment d'une épreuve toute séculière qui précédait le noviciat.

— Littér. Se dit de certains ouvrages qu'on intitule ainsi, soit que l'auteur ne se propose pas d'approfondir la matière qu'il traite, soit par modestie. Essais de morale, de littérature, de physique. Essai sur la peinture, la musique, etc. Les Essais de Montaigne. Il n'y a point d'ouvrage qui exige une plus grande variété de ton, une plus grande flexibilité et diversité d'accents, qu'un *essai* sur les femmes. (Grimm.)

— Minér. Opération analytique qu'on exécute en petit pour déterminer la proportion suivant laquelle un ou deux corps précieux ou utiles se trouvent contenus dans une masse inorganique, en négligeant généralement de rechercher la nature des corps qui accompagnent ceux-ci.

— Monn. Nom des premières pièces frappées avec des coins de fabrication nouvelle.

— Sport. Course particulière de plusieurs chevaux d'une même écurie pour juger la valeur de chacun.

— Techn. Opération servant à déterminer la grosseur des fils provenant des matières textiles. || Ensemble des écheveaux qui vont subir cette opération. || Appareil servant à exécuter le travail de l'essayage des fils. || Nom donné aux fragments de verre que l'on met dans les fourneaux en même temps que les peintures sur verre, pour suivre les diverses phases de la cuisson.

— Véner. Nom des écorchures que font aux branches faibles et flexibles les cerfs qui sont près de toucher au bois. || *Donner de l'essai.* Se dit du sanglier lorsqu'en rentrant du gagnage il est animé, et a frappé avec ses défenses contre de jeunes arbres.

ESSAIE. s. f. Bot. Sorte de racine des Indes employée dans la teinture écarlate.

* **ESSAIM.** s. m. (du lat. *examen*, même sign.). Colonie d'abeilles qui, chaque année, abandonne une ruche pour aller au dehors chercher une habitation nouvelle. Essaim d'abeilles. Gros essaim. Petit essaim. Quelque temps avant qu'un *essaim* abandonne ses foyers, on entend un bruit extraordinaire dans la ruche; les abeilles cessent leurs travaux. Un *essaim* ordinaire contient environ 300 mâles, 15 à 16,000 ouvrières, et pèse de 5 à 6 livres. (Teulet.)

— *Le temps des essaims.* Le moment où les abeilles doivent essaimer. Le temps des *essaims* approche, et il ne peut pas s'écarter beaucoup de ses ruchers. (E. About.)

— Fig. Se dit en général des êtres et des choses qui se présentent en grande quantité à la fois. Des essaims de sauterelles. Ciel! quel nombreux *essaim* d'innocentes beautés! (Rac.) Des *essaims* de barbares venus du Nord se précipitèrent sur l'empire romain. (Chateaub.) Il y a deux cafés où se rencontrent toujours de grands *essaims* d'Israélites au nez pointu. (Gér. de Nerval.) Quelques moments après, un *essaim* de femmes se répandit dans la galerie. (Mérimée.) Et j'ai appelé sur mes lèvres des *essaims* de sourires composés. (Th. Gaut.) C'est vers cet Olympe hospitalier que Danaos pousse l'*essaim* craintif de ses filles. (P. de St-Victor.) Les nuages illuminés forment un *essaim* d'êtres délicats, tous d'une grâce délicieuse. (H. Taine.)

> Ce jeune *essaim*, cette foule frivole
> D'adorateurs qu'enchaînait sa beauté. (Parny.)

> Dès le matin aux tentes de Ruben
> On voit courir les vierges de Gessen;
> Ce jeune *essaim* choisit dans la prairie
> Les épis d'or et la vigne fleurie. (Campenon.)

> Mais il ne connaît pas les plantes dont l'*essaim*
> A de ses jeunes blés envahi le terrain. (Castel.)

Des *essaims* d'aigles roux et de vautours géants
Jour et nuit tournoyaient à ses porches béants
(V. Hugo.)

— Se prend en mauvaise part. Vois des infirmités l'*essaim* épouvantable. (Del.) Et l'*essaim* destructeur des pâles maladies. (St-Victor.)

— Poét. et fig. L'essaim des Jeux, des Plaisirs, des Ris, des Grâces, etc.

Souvent l'*essaim* des folâtres amours
Donne aux bandeaux une grâce piquante
(Gresset.)

ESSAIMAGE. s. m. (rad. *essaimer*). Écon. rur. Temps de l'année où les essaims d'abeilles sortent des ruches.

— Action d'essaimer.

ESSAIMEMENT. s. m. (rad. *essaimer*) Écon. rur. Partage, qui se fait à certaines époques de l'année, de la population d'une ruche; les jeunes abeilles abandonnent alors l'ancienne demeure pour aller s'en construire une autre.

* **ESSAIMER.** v. n. 1re conj. Se dit des ruches d'où il sort un essaim. Cette ruche a essaimé. Dans notre climat, les ruches commencent à *essaimer* vers la fin de mai ou le commencement de juin. (Lomb.) Communément ce n'est que dans le courant des deux mois de mai et juin que les ruches *essaiment*. (Id.)

— Fig. Se disperser par groupes, par bandes.

— Fam. Quitter la famille où l'on a vécu.

ESSALÉ, ÉE. part. pass. du v. Essaler. S'empl. adjectiv. Poêle essalée.

ESSALER. v. a. 1re conj. (rad. *saler*). Techn. Enduire la poêle de muire gluante avant que de la mettre au feu.

— **S'ESSALER.** v. pron. Être essalé.

ESSAN. s. m. Conchyl. Coquille bivalve du Sénégal, du genre avicule.

ESSANDOLES. s. f. pl. Petites planches qui servent à couvrir les maisons dans quelques parties de la France.

ESSANGE. s. f. Action d'essanger le linge. On dit aussi *essangeage*.

ESSANGÉ, ÉE part. pass. du v. Essanger. S'empl. adjectiv. Linge essangé.

* **ESSANGER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *exsaniare*; formé du préfixe extract. *ex*, et de *sanies*, sanie, ordure; ôter les ordures). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi de *a*, *o*. *J'essangeais, nous essangeons*, etc. Laver le linge sale avant de le mettre dans le cuvier à lessive, le frapper avec le battoir. Essanger du linge. Le peuple dit, par corruption, *échanger*.

— **S'ESSANGER.** v. pron. Être essangé.

ESSARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Essarder. S'empl. adjectiv. Pont essardé.

ESSARDER. v. a. 1re conj. Mar. Éponger les ponts d'un vaisseau. On se sert pour cette opération d'un faubert, qui est un balai composé de longs fils d'étoupe.

— **S'ESSARDER.** v. pron. Être essardé.

ESSARMENTER. v. a. 1re conj. Agric. Enlever les sarments.

ESSART. s. m. (ét., V. **ESSARTER**). S'est dit pour Lieu rempli de broussailles.

— Agric. Terrain inculte qui peut ou doit être essarté, défriché. || Terrain que l'on a essarté.

ESSARTAGE. s. m. Agric. Action d'essarter, manière d'essarter; effet de cette action.

ESSARTÉ, ÉE. part. pass du v. Essarter. S'emp. adjectiv. Bois essarté. Plaine essartée.

* **ESSARTEMENT.** s. m. Action d'essarter.

ESSARTIS. s. m. (pr. *é-çar-ti*; rad. *essarter*). Terrain où l'on a fait l'essartage.

* **ESSARTER.** v. a. 1re conj. (du lat. *exartare* ou *essartare*, même signification). Défricher en arrachant les bois, les épines. Faire essarter un arpent de bois.

— Fig. Détruire. L'Espagnol *essarte* et ruine toutes les principautés voisines. (Est. Pasq.)

— Eaux et for. *Essarter des bois*. Les éclaircir en arrachant les sous-bois et les épines.

— **S'ESSARTER.** v. pron. Être essarté.

ESSARTS (Les). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée); 3,200 hab. Ruines d'un château du XIIe siècle.

ESSARTS (Charlotte des), comtesse de Romorantin, 1580-1651. Eut de Henri IV deux filles qui furent, l'une, abbesse de Chelles, l'autre, abbesse de Fontevrault. Elle épousa ensuite Du Hallier, maréchal de l'Hôpital.

ESSAUGUE s. f. Pêch. Filet formé d'une grande bourse au milieu, et d'une aile à chaque côté.

ESSAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Essaver. S'empl. adjectiv. Fossé essavé.

ESSAVER v. a. et n. 1re conj. (ét., préf. *es*; v. fr., *eve*, eau). Écon. rur. Épuiser avec une pelle l'eau qui se trouve dans un fossé ou dans le lit d'un ruisseau qu'on a barré. On essave un ruisseau pour y prendre des truites.

— **S'ESSAVER** v. pron. Être essavé.

ESSAVURE. s. f. (rad. *essaver*). Rel. Tache qui ressemble à celle que ferait une goutte d'eau sur le cuir.

ESSAYAGE. s. m. Action d'essayer.

ESSAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Essayer. S'empl. adjectiv. Habit essayé.

* **ESSAYER.** v. a. 1re conj. (rad. *essai*). Pour la conjugaison de ce verbe, V. **PAYER**. Faire l'essai d'une chose. Essayer un cheval, un habit, des souliers, une arme, une plume. Vous voulez *essayer* ce bandeau sur mon front? (Rac.) Après avoir *essayé* sa voiture, il le fit remiser rue de Clichy, où elle demeura jusqu'au moment du départ. (Dulaure.) J'aurais pris plaisir à *essayer* quelques-uns de ces costumes. (Gérard de Nerval.)

— Faire l'épreuve. Hirsch, en ces derniers temps, était venu *essayer* sur ce misérable sa sinistre médication des parfums. (A. Daudet.)

D'abord par ce discours qui t'a semblé suspect,
Je voulais seulement *essayer* leur respect (Corn.)

— Fig. Scarron lisait ses ouvrages à ses amis; il appelait cela *essayer* ses livres. L'hirondelle de nos cathédrales, le martinet qui en peuple les tours, donne une scène émouvante quand de quelque maison voisine on la voit *essayer* et lancer ses petits. (Michelet.)

La jeune Galatée enchantait les regards
Lorsqu'*essayant* la vie et son âme naissante (Del.)

— *Essayer ses ailes*. Pour nous, qui avons annoncé des premiers l'essor de cette gloire naissante quand elle ne faisait qu'*essayer* ses ailes, il nous est doux de voir tomber un reflet sur la noble cité qui eut le bonheur de lui prêter un berceau. (Ch. Nodier.)

— Déguster. Essayer des vins.

— Se disait pour Fatiguer. J'en quitte le métier (de l'équitation), il nous *essaye* trop pour y durer longtemps. (Montaigne.) || Il signifiait aussi Essuyer, éprouver. J'en ai déjà *essayé* cinq ou six bien longs accès et pénibles. (Mont.)

— Docim. *Essayer de l'or, de l'argent*. Examiner à quel titre ils sont.

— **ESSAYER.** v. n. *Essayer d'une chose, d'une personne*. Faire une expérience, une épreuve, pour voir si cette personne, cette chose est propre à ce qu'on en veut faire, si l'on pourra s'en accommoder. Il faut essayer de tout. Essayez-en une semaine ou deux.

— Tâcher, faire ses efforts. J'ai essayé de le persuader. Sous son influence, la dure loi romaine s'attendrit; il essaye de faire revivre la liberté dans l'empire. (P. de St-Victor.)

— Fig. Nous *essayons* de nous faire honneur des défauts dont nous ne voulons pas nous corriger. (La Rochef.) D'autres sont nés un matin de printemps et ont *essayé* de vivre. (A. de Latour.)

— On dit vulgairement, par menace ou défi · *Essayez-y*.

— *Essayer* prend *à* ou *de* devant l'infinitif qui suit : Essayer *à* ou *de* combattre. Le goût et l'oreille en décident. || Cependant *essayer de* s'emploie préférablement quand *essayer* a le sens de *tâcher*. Vous avez jusqu'ici *essayé* d'être heureux, y avez-vous réussi? (Mass.) Des jeunes gens enthousiastes du caractère et de la vie du chef des brigands ont *essayé* de l'imiter. (Mme de Staël.) Les poètes ont *essayé* quelquefois de peindre cette douleur voluptueuse que donnent la vue de l'orage, le bruit des vents et la chute de la pluie. (A. Martin.) Ce serait en vain que nous *essayerions* de nous nourrir de carbone, d'hydrogène, d'azote; il faut que ces gaz aient passé dans un végétal pour qu'ils soient propres à soutenir notre existence. (Id.) || *Essayer à* s'emploie plus particulièrement quand il signifie Faire des essais, et qu'il se rapproche davantage du sens propre. *Essayez* sur ce point à la faire parler. (Corneille.) Il ne se fait guère sentir que lorsqu'on *essaye* à le rompre. (Th. Gautier.)

Est-ce donc que par là vous voulez *essayer*
A réparer l'accueil dont je vous ai fait plainte?
(Molière.)

— *Essayer sur*. *Essayez* sur Cinna ce que peut la clémence. (Corn.)

— **S'ESSAYER.** v. pron. S'éprouver, voir si l'on est capable d'une chose. S'essayer à la course. Il s'*essayera* sur vous à combattre contre eux. (Rac.) Déjà le Hollandais patient, infatigable et froidement audacieux, s'était *essayé* dans les glaces du Nord. (Malte-Brun.) Aux heures propices de la liberté, il s'*essayait* dès lors à ce roman de son cœur. (Ste-Beuve.) On eût dit que la nature se fût *essayée* en ma personne à faire ce moi-même perfectionné. (Th. Gaut.)

— S'éprouver l'un l'autre. S'essayer avant de combattre.

— Être essayé. Vêtement qui s'essaye.

ESSAYERIE. s. f. (rad. *essayer*). Techn. Endroit particulier où l'on fait l'essai des monnaies

* **ESSAYEUR** s. m. (rad. *essayer*). Admin. Officier préposé pour faire l'essai des matières d'or et d'argent destinées à la fabrication des monnaies et vérifier leur titre. Les *essayeurs* du commerce sont tenus, pour pouvoir exercer, de se faire examiner par l'inspecteur et le contrôleur de la Monnaie de Paris. (Robiq.) Les *essayeurs* de la garantie sont chargés d'essayer tous les ouvrages d'or ou d'argent fabriqués par les orfèvres. (Id.)

— Chim. Chimiste qui fait les essais des métaux et des autres matières.

— **ESSAYEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui, chez les tailleurs et les couturières, a pour mission d'essayer les vêtements aux pratiques.

— Celui, celle qui est toujours à la recherche de quelque chose de nouveau.

ESSAYISME. s. m. Littér. Profession de l'essayiste. || Ses travaux.

ESSAYISTE. s. m. (de l'anglais *essay*, essai). Litt. Auteur d'essais littéraires ou d'articles dans les revues, les chroniques, etc.

ESSCHE-SAINT-LIEVIN. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 31 kil. de Gand; 2,500 hab.

ESSCHEN. Géogr. Bourg de la province et à 33 kil. d'Anvers (Belgique); 3,200 hab.

* **ESSE.** s. f. Ancien nom de la lettre S, que, dans la nouvelle épellation, on nomme *se*.

— Ligne en forme d'S. Le chemin, pour tourner et surmonter l'escarpement, décrivait une *esse* sur le flanc de la montagne.

— Arqueb. Nom de la contre-platine en forme d'S.

— Constr. Morceau de fer en forme d'S dont on se sert pour accrocher les pierres qu'on veut élever dans un bâtiment.

— Jeux Nom d'une ancienne sorte de jeu, nommé aussi *jeu de clefs*.

— Luth. Ouverture qui se trouve sur la partie supérieure des violons.

— Mar. Bande de fer courbée, embrassant le bout des traversins ou des barres de perroquet, et percée pour laisser passer les haubans.

— Techn. Lame de fer formant des espaces circulaires de différents diamètres, et servant à jauger le fil de fer. || Se dit encore de divers autres objets tortus et en forme d'S qu'on emploie dans les arts. || Cheville de fer à tête aplatie faite en forme d'S qu'on met au bout des essieux d'une voiture, d'un affût, pour empêcher les roues d'en sortir. || Chacun des crochets qui sont aux deux bouts des fléaux d'une balance, et auxquels s'attachent les cordons ou les chaînes qui tiennent les bassins suspendus.

ESSE. s m. (ét. gr., ἄϊσσω, je m'élance). Entom. Genre de coléoptères carabiques. Syn. d'**ÉPE**.

ESSÉ. Géogr. Village du cant. de Rhétiers, arr. de Vitré (Ille-et-Vilaine); 1,400 hab. Curieux monument druidique appelé *la Roche-aux-Fées*.

ESSEAU. s. m. Constr. Petit ais qu'on emploie dans la couverture des maisons.

— Agric. Mesure pour le fumier, aux environs de Paris.

— Hydraul. Prise d'eau sur une rivière.

— Techn. Petite hache recourbée.

ESSÉDAIRE. s. m. (étym. lat., *essedarius*, conducteur de chariots, fait de *esseda* ou *essedum*, mot gaulois latinisé, qui signifiait chariot de guerre). Antiq. Soldat ou gladiateur qui combattait monté sur une essede.

ESSÈDE. s. f. Antiq. Char de guerre des Bretons et des Gaulois. L'essède fut adoptée à Rome, où elle servait à différents usages.

ESSEDONS. s m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Scythie, à l'E. du Palus-Méotide.

ESSÉE. s. f. Nom d'une large pioche, dans l'Aunis.

ESSÉEN. s. Syn. d'**ESSÉNIEN.**

ESSEIGLAGE. s. m. (rad. *esseigler*). Agric. Arrachement du seigle qui pousse dans un champ de froment.

ESSEIGLÉ, ÉE. part. pass du v. Esseigler. S'empl. adjectiv. Champ esseiglé.

ESSEIGLER. v. a. 1re conj. Agric. Arracher le seigle qui croît dans un champ de blé.

— **S'ESSEIGLER.** v. pron. Être esseiglé.

ESSEINER. v. a. 1re conj. Pêch. Retirer le poisson du filet appelé seine.

ESSELIER. s. m. V. **AISSELIER.**

ESSELLE. s. f. Écon. dom. Appareil qu'on met sur le dos des chevaux et des ânes, pour le transport du fumier, du bois, etc.

ESSEMÉE. s. f. (rad. *semer*). Agric. Manière dont une terre est ensemencée. On dit *lieu de petite essemée*, d'un territoire où il y a peu de terre à ensemencer

ESSEMENT. s. m. Agric. Semence, dans quelques contrées.

ESSEMILLÉ, ÉE adj. Constr. Qui est grossièrement taillé avec la hachette.

ESSÉMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Essémíner. S'empl. adjectiv. Graines essséminées.

ESSÉMINER. v. a. 1re conj. (du lat. *seminare*, semer). Semer çà et là; éparpiller. La fourmi *essémina* les graines des hauts cyprès. (B. de St-Pierre.)

— **S'ESSÉMINER.** v. pron. Être ésséminé.

ESSEN. Géogr. Ville de Prusse, à 31 kil. N.-E. de Dusseldorf, prov. du Rhin; 55,000 hab. Fabriques d'armes, de machines, quincaillerie; teintureries, tanneries, mines de houille. Autrefois, abbaye impériale.

* **ESSENCE.** s. f. (ét. lat., *essentia*, fait de *esse*, être). Ce qui a l'être. Dieu est l'essence première, l'homme n'est qu'une essence seconde.

— Absol. *L'essence divine*. Dieu. Auteur de toute chose, *essence* en trois unique. (Racine.) Cette *essence* suprême et éternelle, en qui nous vivons, par qui nous sommes, et qui donne le mouvement à tout. (Mass.) Quand j'entends dire que mon âme est spirituelle et que Dieu est un esprit, je m'indigne contre cet avilissement de l'*essence* divine; comme si Dieu et mon âme étaient de même nature! (J.-J. Rousseau.)

La puissance, l'amour, avec l'intelligence,
Unis et divisés, composent son *essence*. (Voltaire.)

— Ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est, ce qui constitue sa nature. L'essence des choses. Il voit, par les progrès de l'industrie et l'usage immodéré du feu, le globe lui-même altéré dans son *essence* chimique, et se hâtant vers une morne stérilité. (Ste-Beuve.) *L'essence* de la matière est l'inertie. (Virey.) Le feu, fils du Soleil, est sa plus pure *essence*. (Del.)

— Se dit des choses immatérielles. L'homme possède ses biens en fantaisie, ses maux en *essence*. (Montaigne.) L'*essence* de l'esprit, c'est la pensée. (Descartes.) De l'esprit qui vous ment vous recherchez l'*essence*. (Voltaire.) Jean Huss était là, au contraire, pour rappeler que la doctrine de la fraternité, avec une indestructible *essence*... (L. Blanc.) Je ne comprends pas cette mortification de la matière qui fait l'*essence* du christianisme. (Th. Gaut.) L'*essence* des apocalypses est d'être pseudonymes. (E. Renan.)

— *Par essence*. Par sa nature même. Les vertus purement morales sont froides par *essence*. (Chateaub.)

— Dans le même sens, *Être de l'essence de*. Il est de l'*essence* d'une religion d'être intolérante. (J. Simon.)

— Arg. *Essence de chaussettes*. Sueur des pieds.

— Art culin. *Essence de gibier, de légumes, de jambon*, etc. Extrait des parties les plus nutritives des viandes.

— Chim. Ce qu'il y a de plus pur et de plus subtil dans un corps. || *Vive essence*. Liquide obtenu par la distillation de la colophane mêlée à de la chaux; ce liquide produit une lumière très brillante.

— Eaux et for. *Essence* s'emploie pour Espèce ou nature des arbres qui composent une forêt. Leurs bois devaient être choisis dans les *essences* les plus dures. (G. Flaubert.) || *Bois d'essence de chêne*. Bois qui est principalement formé de cette espèce.

— Jurispr. On dit que les choses *ne sont plus en essence*, pour dire qu'elles ne sont plus en nature, qu'elles sont détruites, qu'elles ne sont plus en notre pouvoir, qu'on ne peut pas les représenter comme on les a reçues. Quand des meubles ne sont plus en *essence*, il faut en payer la juste valeur et l'estimation. (Costaz.)

— Médec. *Essence des maladies*. Nom qu'on donne à la nature intime des maladies. Les recherches faites sur l'*essence* ont été ou inutiles ou dangereuses, elles ont conduit aux théories systématiques. (Béclard.)

— Parf. Huile aromatique très subtile qu'on obtient de certains végétaux odorants par la distillation. Essence de rose, de romarin, de cannelle. Se parfumer avec des essences.

— Pharm. Huile volatile très subtile. || Teinture alcoolique composée. || Nom donné aux huiles volatiles des végétaux odorants, exprimant spécialement le caractère de telle ou telle substance végétale.

— Par extens. Principe le plus subtil et le plus efficace des végétaux, de leurs fleurs ou de leurs fruits. L'abeille pompe l'essence des fleurs. || Extrait qui représente ce principe. La cantarella des Borgia vaut les champignons et les *essences* de Locuste. (Paul de Saint-Victor.)

C'est toi qui, préparant une essence choisie,
A la table des dieux présentas l'ambroisie. (Castel.)

— Prat. La chose même que l'on a reçue. Rendre une essence. V. **ESPÈCE.**

— Techn. *Essence d'Orient*. Matière argentée que l'on trouve sur le corps du poisson du genre cyprin, nommé *able* ou *ablette*, et qui, préparée, sert à enduire l'intérieur des bulles de verre qui servent à faire les fausses perles.

— Teint. *Essence vestimentale*. Nom qu'on donne à un mélange d'huiles essentielles de citron et d'essence de térébenthine à parties égales, qui sert à enlever les taches de graisse qui salissent les étoffes.

ESSENCÉ, ÉE. adj. Qui est parfumé d'essence. Ces esprits qui sont *essencés* ou aromatiques dans les fleurs, se dispersent aisément dans un air raréfié par les chaleurs. (Pluche.)

ESSENCIÉ, ÉE. part. pass. du v. Essencier. S'empl. adjectiv. Personne essenciée.

ESSENCIER. v a. 1re conj. Parfumer, couvrir d'essences.

— **S'ESSENCIER.** v. pron. Être essencié.

ESSENCIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *essence*; lat. *fieri*, devenir). Philos. herm. Transformer en essence.

* **ESSÉNIEN.** s. m. (du syriaq. *asa*, soin). Hist. relig. Secte de juifs qui vivaient en commun près de la mer Morte, d'une façon austère, croyaient à l'égalité des hommes et niaient le libre arbitre.

ESSÉNISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des esséniens.

ESSENTE ou **AISSANTE.** s. f. Construc. Petite planche façonnée pour couvrir les toitures.

ESSENTER. v. a. 1re conj. Garnir d'essentes. Essenter une charpente.

ESSENTIALISATION. s. f. (pr. *é-çan-ci-a-li-za-cion*; rad. *essence*). Néol. Personnification des propriétés vitales considérées comme douées d'une essence qui leur est propre.

ESSENTIALISME. s. m. (pr. *é-çan-ci-a-lisme*; rad. *essence*). Méd. Doctrine qui attribue les maladies à des essences existant dans les organes.

ESSENTIALISTE. s. m. (pr. *é-çan-ci-a-lisste*). Méd. Partisan de l'essentialisme.

— Adjectiv. Médecin essentialiste.

ESSENTIALITÉ. s. f. (pr. *é-çan-ci-a-li-té*). Etat de ce qui est essentiel. Qu'il s'agisse donc de la constitution physique des corps, ou de la constitution morale et politique des sociétés humaines, on sentira toute la nécessité des centres, des lignes et des limites de la correspondance entre toutes les parties d'un tout. (Laurent.)

— Pathol. Système médical qui attribue les fièvres à une sorte de réaction contre le mal.

* **ESSENTIEL, ELLE.** adj. (pr. *é-çan-ci-el*; rad. *essence*). Qui est de l'essence; qui appartient à l'essence d'une chose. Partie essentielle. Qualité essentielle. L'oxygène et l'hydrogène sont des parties essentielles de l'eau.

Quand on considère dans son essence. Chaque chose est vraie en partie et fausse en partie; la vérité *essentielle* est toute pure et toute vraie. (Pascal.)

— Nécessaire, indispensable, capital, important au plus haut degré. Condition essentielle. Clause essentielle. Formalité essentielle. C'est là le point essentiel. En leur montrant les choses *essentielles* et nécessaires, on ne néglige pas de leur apprendre celles qui peuvent servir à leur polir l'esprit. (Racine.)

— *Avoir à quelqu'un des obligations essentielles.* En avoir reçu des services importants.

— *Un homme, un ami essentiel.* Un homme, un ami solide, et sur qui l'on peut compter.

— Anat. *Organes essentiels.* Organes indispensables à la vie.

— Chim., Pharm. Se dit des sels qu'on extrait des végétaux par filtration, évaporation ou cristallisation; des huiles volatiles et aromatiques qu'on obtient des plantes par la distillation, et auxquelles on attribue les vertus particulières de chacune d'elles; tels sont les sels essentiels et les substances des matières extractives amères. Les sels minéraux contiennent une huile qui paraît leur être *essentielle.* (Buff.)

— Gramm. *Verbe pronominal essentiel.* Celui qui ne peut se conjuguer sans deux pronoms de la même personne.

— Hist. nat. On appelle *caractères essentiels*, ceux qui expriment les particularités les plus remarquables des espèces, des genres et de toutes les divisions systématiques.

— Médec. *Maladie essentielle.* Maladie qui altère les fonctions par elle-même, sans dépendre d'aucune autre affection, pour les distinguer de celles qui ne sont que symptomatiques.

— Minér. On nomme *parties constituantes, essentielles d'une roche*, Celles dont la présence est nécessaire pour la constituer, comme le quartz, le feldspath et le mica dans le granit.

— Mus. *Cordes essentielles du ton*, ou mieux, *cordes modales*. La médiante et la dominante, *mi* et *sol*, dans le ton d'*ut* majeur; *ut* et *mi*, dans le ton de *la* mineur, etc.

— REM. GRAMM. Peut-on dire *plus essentiel*, *très essentiel*, etc.? Lorsque le mot *essentiel* est détourné de son sens primitif pour signifier *nécessaire*, il est susceptible de comparaison. Aussi voyons-nous l'adjectif *essentiel* précédé de *le plus, très*, etc., dans nos meilleurs écrivains. La partie la plus *essentielle* à la royauté, c'est la justice. (Fléchier.) Un bon caractère est aussi *essentiel* qu'un bon tempérament. (J.-J. Rousseau.) Le devoir le plus *essentiel* du traducteur, celui qui les renferme tous, c'est de chercher à produire dans chaque morceau le même effet que son auteur. (Delille.) Elle a rendu un service *essentiel* à la philosophie. (Voltaire.) La poésie perd le plus *essentiel* de ses privilèges quand elle ne sait pas tirer du clavier de la multitude un accord unanime qui lui réponde comme un écho. (Nodier.)

— ESSENTIEL. s. m. La chose principale. Venons à l'essentiel. Voilà l'essentiel. C'est là l'*essentiel.* (Acad.) On dirait que, pour cette médecine funéraire, l'*essentiel* soit la maladie et non pas la guérison. (Virey.)

* **ESSENTIELLEMENT.** adv. (rad. *essentiel*). Par essence. Ils osent attribuer à ce qui n'est pas une toute-puissance ce qu'ils refusent à celui qui est *essentiellement.* (Mass.) Leurs climats n'ont-ils pas été modifiés *essentiellement*, ainsi que leurs peuples, par les défrichements, les cultures des terres et la floraison de la vie sociale? (Virey.)

— Signifie quelquefois Beaucoup, extrêmement, à un très haut degré. Il l'oblige essentiellement. La vie végétale diffère *essentiellement* de la vie animale. (B. de St-P.) Une injure diffamante frappe ce roi si *essentiellement* populaire. (P. de St-Victor.)

ESSEQUIBO. Géogr. Fleuve de l'Amérique du Sud, sépare le Venezuela de la Guyane anglaise, et se jette dans l'Atlantique, après un cours de 700 kil.

ESSER. v. a. 1re conj. (rad. *esse*). Techn. Calibrer le fil de fer, de laiton, qu'on veut employer à faire des épingles, par le moyen d'une mesure appelée *esse*, dans laquelle on le fait entrer.

— S'ESSER. v. pron. Être essé.

ESSÉRA. s. m. Médec. Espèce d'exanthème, variété de l'urticaire. Éruption de pustules écailleuses sur la peau avec démangeaison.

ESSERET. s. m. Techn. Sorte de tarière fort longue.

ESSERNÉ, ÉE. adj. Techn. Se dit d'un pieu qui, étant de médiocre, n'a pas la grandeur de la ligne.

ESSERTÉ, ÉE. part. pass. du v. Esserter. Peuplier esserté.

ESSERTER. v. a. 1re conj. Agric. Tailler, émonder.

* **ESSETTE.** s. f. Techn. Marteau qui d'un côté a une tête ronde, et de l'autre un large tranchant.

* **ESSEULÉ, ÉE.** part. pass. du v. Esseuler. S'empl. adjectiv. Qui est seul, délaissé de tout le monde, solitaire, abandonné. Cet homme est entièrement *esseulé.* (Acad.) Avec plus de mérite que femme du monde, on vous trouve aussi *esseulée* qu'un favori disgracié. (Dancourt.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Esseuler, ne donne ce mot que comme adjectif.

ESSEULEMENT. s. m. (rad. *esseuler*). État d'une personne vivant dans la solitude.

ESSEULER. v. a. 1re conj. Laisser seul.

— S'ESSEULER. v. pr. Se tenir à l'écart. Peu usité.

ESSÉVÉ. adj. m. (rad. *sève*). Se dit, en Normandie, du lait écrémé.

ESSEX. Géogr. Comté de l'Angleterre, au nord de l'embouchure de la Tamise. Superficie 427,000 hect.; population 580,000 hab. Blé et beurre renommés, élevage de moutons. Capitale Chelmsford, v. des principales, Tilbury, Romford, Maldon, Colchester, Harwich.

— *Royaume d'Essex.* Royaume saxon fondé en 526; capitale *Londres* (Lon-din, la ville aux vaisseaux). Il comprenait les comtés actuels de Middlesex, d'Essex, et une partie de celui d'Hertford.

ESSEX (Robert DEVEREUX, comte d'). Favori de la reine Elisabeth. 1567-1601. Il obtint le commandement d'une flotte dirigée contre l'Espagne, et pilla Cadix, 1596. Trois ans après, chargé de réduire l'Irlande révoltée, il conclut un armistice avec Tyrone, chef des rebelles. A son retour, mis en prison et condamné à perdre ses emplois, il tenta une révolte dans les rues de Londres, fut arrêté et périt sur l'échafaud.

— ESSEX (Robert DEVEREUX, comte d'). Fils du précédent, 1592-1646, fut nommé lord-chambellan par Charles Ier, prit parti pour le Parlement, et livra au roi les batailles d'Edge-Hill et de Newbury.

* **ESSIEU.** s. m. (ét. lat., *axiculus*, diminutif de *axis*, axe). Pièce de bois ou de fer qui passe dans le moyeu des roues d'une voiture, d'un affût, sur laquelle porte toute la charge, et dont les extrémités servent d'axe aux roues. L'*essieu* est généralement une pièce droite, fixe, terminée à ses deux extrémités par deux parties tournées en cône tronqué qu'on nomme fusées. (Laur.)

> L'essieu crie et se rompt. L'intrépide Hippolyte
> Voit voler en éclats tout son char fracassé. (RACINE.)
> Cette maudite boue,
> Qui jusqu'à l'essieu les enduit. (LA FONT.)

— Autrefois, on disait en mécanique Essieu pour Axe, qui est aujourd'hui seul usité. Descartes, dans sa *Géométrie*, a donné le nom d'Essieu à l'axe des courbes.

— Poétiq. Axe de la terre, d'un corps céleste. Tu fis tourner le ciel sur l'immortel *essieu.* (Lamartine.)

— Agric. *Essieu brabant.* Essieu spécial de la charrue appelée brabant.

— Anat. Deuxième vertèbre du cou, ainsi nommée à cause de son apophyse odontoïde, qui forme une sorte d'essieu sur lequel roule la première vertèbre.

— Ch. de fer. Les essieux des voitures tournent dans des supports fixés au bâti. Les roues sont calées sur les essieux au moyen de clavettes. On peut donc les considérer, dans leur usage, comme de véritables arbres tournants. *Essieu coudé.* Essieu qui porte les grandes roues de la locomotive, ou arbre à manivelle, qui transforme le mouvement de va-et-vient du piston en un mouvement circulaire qui entraîne les roues. L'essieu coudé porte aussi les excentriques qui transmettent aux tiroirs les mouvements de va-et-vient nécessaires à l'introduction et à la sortie de la vapeur dans les cylindres. L'essieu coudé est formé d'un morceau du meilleur fer forgé, appelé *étoffe* ou *fer du ribion*, dans lequel on le taille à plein.

— Mar. On distingue les essieux de poulies en bois ou en fer, sur lesquelles tournent les réas, des essieux, des affûts de canon.

— Techn. *Essieu patenté* ou *à patente.* Essieu dans lequel l'écrou est enfermé dans une boîte boulonnée sur le moyeu.

ESSIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Essimer. S'empl. adjectiv. Faucon essimé.

ESSIMER. v. a. 1re conj. (du lat. *eximere*, ôter, retrancher). Fauconn. Faire maigrir un oiseau, le dégraisser en lui donnant diverses cures pour le rendre moins lourd au vol. || *Essimer l'oiseau.* Le dresser, l'instruire, le mettre en état de voler quand il est jeune ou qu'il sort de la mue.

— Fig. Se disait autrefois pour Affaiblir, diminuer. Si la santé est trop allègre et vigoureuse, il nous la faut *essimer* et rabattre. (Montaigne.)

— S'ESSIMER. v. pron. Être essimé.

ESSLING. Géogr. Village d'Autriche, à 11 k. E. de Vienne (Basse-Autriche), en face de l'île de Lobau. Bataille acharnée livrée par les Français aux Autrichiens, les 21 et 22 mai 1809. Masséna y reçut le titre de *prince d'Essling.*

ESSOIGNE. s. f. Anc. législ. V. EXOINE.

ESSOIGNER. v. n. 1re conj. Anc. législ. V. EXOINER.

ESSOINE. s. f. V. EXOINE.

ESSOMMAGE. s. m. Vitic. Nom donné, dans le département de l'Yonne, à l'opération de l'ébourgeonnement de la vigne.

ESSONGNE. s. f. Féod. Droit que les héritiers payaient au seigneur sur les terres duquel le défunt possédait des biens le jour de sa mort.

ESSONIER. s. m. (rad. *essoine*). Hist. milit. Enceinte où l'on plaçait les chevaux des chevaliers avant l'ouverture du tournoi.

— Blas. Double orle de l'écu; bordure. L'essonier bordant l'écu enferme la pièce d'armes et l'empêche d'en sortir.

ESSONITE. s. f. Minér. Variété de grenat contenant de l'alumine et de la chaux.

ESSONNES. Géogr. Rivière de France, prend sa source dans la forêt d'Orléans, passe à Essonnes, et se jette dans la Seine, à Corbeil, après un cours de 90 kil.

— ESSONNES. Bourg du cant. et de l'arr. de Corbeil (Seine-et-Oise), sur l'Essonnes; 6,100 hab. Fabriques de papier très actives. Sous les Mérovingiens, *Exona* était un domaine royal où l'on battait monnaie.

* **ESSOR.** s. m. (ét., V. ESSORER). Action d'un oiseau qui part librement pour s'élever dans les airs.

> Cent fois l'oiseau volage interrompt son essor,
> S'élève, redescend, se relève encor,
> Sautille sur une branche, se pose sur un chêne. (DELILLE.)

— Se dit aussi pour Vol en général.

> L'alouette à l'essor, le milan s'en vient faire
> Sa ronde autour de la fontaine. (LA FONTAINE.)

— Fig. Son âme prenant l'*essor.* (Rac.) Voilà une plume qui a bien pris l'*essor*; mais c'est que je suis en colère. (Mme de Sévigné.) Mon âme, qui recueillait avec avidité ces oracles de la sagesse, voulait prendre l'*essor* et s'élever jusqu'à vous. (Buff.) Sous la minutieuse tyrannie qui interdit tout *essor* à la pensée et à l'action, l'homme s'est efféminé. (H. Taine.)

> Un sublime essor le ramène
> A la cour des sœurs d'Apollon. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Avec un nom de chose.

> Si l'on peut pardonner l'essor d'un mauvais livre,
> Ce n'est qu'aux malheureux qui composent pour vivre.
> (MOLIÈRE.)

— Action de prendre une direction élevée, de débuter en quelque chose avec énergie, hardiesse et liberté. Ce poète a enfin pris son essor.

> Je vois pourtant au loin de mes plus hauts essors,
> Le néant que je suis et le rien d'où je sors. (CORNEILLE.)

— S'emploie dans le même sens en parlant des choses. L'essor du talent, du génie. Un sublime essor. Les arts, l'industrie, prirent bientôt leur *essor.* (Acad.)

— Absol. L'inspiration poétique, l'aspiration vers les choses de Dieu. Dans son *essor*, sainte Thérèse va se perdre heureusement dans l'abîme des grandeurs et des perfections de Dieu. (Fléch.)

— Se dit d'une personne qui échappe à la sujétion, à la contrainte, et redevient libre. Ce jeune homme a pris l'essor, son essor.

— Fig. *Donner l'essor, mettre à l'essor.* Donner libre carrière. Et ainsi, mettant sa fortune à l'*essor*, l'ambitieux lui facilite une voie à un malheureux précipice. (Et. Pasq.) De ces intéressantes lectures se forma ce caractère indomptable et fier, impatient de joug et de servitude, qui m'a tourmenté tout le temps de ma vie dans les situations les moins propres à lui donner l'*essor.* (J.-J. Rousseau.)

— Fig. *Donner l'essor à son esprit, à son éloquence, à sa plume.* Parler, écrire avec élévation, grandeur et liberté. || *Donner l'essor à son génie, à son imagination.* Donner libre carrière à des facultés brillantes. Sophocle enfin donnant l'*essor* à son génie... (Boil.)

— *Donner l'essor à ses passions.* Leur lâcher la bride, ne point les combattre.

— Fauconn. *Montée d'essor.* Se dit du vol de l'oiseau, lorsqu'il monte à perte de vue pour trouver un air plus frais.

— Philos. *Essor harmonique.* Se dit, dans l'école fouriériste, de la marche que suivraient les passions individuelles dans une société réglée selon les principes de cette école. Dans les sociétés harmoniques ou phalanstères, les passions se développent en essor harmonique, et produisent ainsi le bien individuel et social. || *Essor subversif.* Se dit, au contraire, de la marche que suivent les passions dans les sociétés mal organisées, qui contrarient la nature de l'homme. Dans nos sociétés, les passions, se développant en essor subversif, produisent le mal individuel et social dont nous sommes les fauteurs et les victimes.

— Syn. comp. ESSOR, VOL. Le *vol* est l'action de s'élever dans les airs et de s'y soutenir; l'*essor* est un vol hardi, haut et long. Au fig. Une personne prend son *vol*, lorsqu'elle s'affranchit de ses entraves et qu'elle use de toute sa liberté, elle prend son *essor* quand elle essaye librement ses forces et qu'elle s'abandonne à toute son énergie.

ESSORAGE. s. m. Fauconn. Action de s'essorer.

— Techn. Opération qui a pour objet d'enlever à la poudre un excès d'humidité qui mettrait obstacle au lissage. || Action d'extraire du linge ou des étoffes que l'on vient de laver une partie de l'eau qui y est contenue avant de les faire sécher.

ESSORANT. part. prés. du v. Essorer. Qui essore.

ESSORANT, ANTE. adj. Blas. *Oiseau essorant.* Se dit d'un oiseau représenté les ailes à demi ouvertes et regardant le soleil.

ESSORÉ, ÉE. part. pass. du verbe Essorer (rad. *essor*). S'empl. adjectiv. Faucon essoré.

— S'est dit pour Libre, sans aucune règle. Perseus allait errant par tout genre de vie, et représentant des mœurs si *essorées* et vagabondes, qu'il n'était connu ni de lui, ni d'autres. (Mont.)

— Blas. Se dit des oiseaux volant en l'air. || Se dit aussi de la couverture d'un bâtiment représenté dans les armoiries, lorsque cette couverture est d'un autre émail que le corps même du bâtiment.

ESSORÉ, ÉE. part. pass. du v. Essorer. (rad. bas-lat. *exaurare*). S'empl. adjectiv. Linge essoré.

— Agric. *Terrain essoré.* Terrain qu'on a amélioré en le rendant moins humide.

ESSORER. v. n. 1re conj. (rad. *essor*). Prendre son essor.

— Fig. L'école romantique *essorait* par les premières œuvres de Lamartine et de Victor Hugo. (Lecomte.)

— S'ESSORER. v. pron. Se dit dans le même sens.

> Ainsi qu'un jeune oiseau
> Qui s'envolant dedans un arbrisseau
> De branche en branche, à son plaisir s'essore.
> (RONSARD.)

— Fauconn. Se dit des oiseaux sujets à prendre un trop grand essor, mauvaise qualité dans un oiseau de proie. Ce faucon s'essore à chaque volée.

* **ESSORER.** v. a. 1re conj. (ét., bas-lat. *exaurare*, prendre le vent, du préf. *ex*, et de *aura*, souffle). Exposer à l'air pour faire sécher. On a mis ce linge sur des perches pour l'*essorer.* (Acad.)

— Tordre dans un linge sec pour rendre moins humide.

— *Essorer un oiseau.* Le faire sécher au soleil ou au feu.

ESSOREUSE. s. f. (rad. *essorer*). Techn. Appareil mécanique employé dans les blanchisseries pour sécher rapidement le linge et les étoffes.

— Femme qui essore le linge.

ESSORILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Essoriller. S'empl. adj. Chien essorillé.

— Hist. nat. Qui ressemble à une musaraigne; dont on ne voit point les oreilles.

— ESSORILLÉS. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères de l'ordre des rongeurs.

ESSORILLEMENT. s. m. (rad. *essoriller*). Action de couper les oreilles.

— Anc. législ. Supplice consistant à couper les oreilles du condamné.

* **ESSORILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *ess-ço-ri-llé*, *ll* mouill.; ét. lat., *exauriculare*, formé du préf. *ex*, et de *auricula*, oreille). Couper les oreilles. Essoriller un chien.

— Fig. et fam. Couper les cheveux fort courts. Qui vous a ainsi *essorillé?* (Acad.)

— Anc. jurisprud. Couper les oreilles d'un homme en exécution d'un arrêt de justice. Sous Charles VIII, on *essorilla* Dojac, ancien ministre de Louis XI. (Mézer.)

— S'ESSORILLER. v. pron. Être essorillé.

ESSOUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Essoucher. S'empl. adj. Champ essouché.

ESSOUCHEMENT. s. m. Agric. Action d'essoucher.

ESSOUCHER. v. a. 1re conj. Agric. Arracher les souches d'un terrain. Essoucher un champ.

— S'ESSOUCHER. v. pron. Être essouché.

ESSOUFFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Essouffler. S'empl. adject. Homme essoufflé. Elle se hâte d'accourir à sa mère, un peu *essoufflée*, en disant quelques mots qui ne signifient pas grand'chose. (J.-J. Rouss.) Combien les femmes ne se plaignent-elles pas de palpitations et d'angoisses, lorsqu'elles sont étouffées, haletantes, harassées, *essoufflées* dans l'air trop renfermé de leurs cabinets! (Tiss.) Des gens de la campagne, montés sur des ânes ou courant à pied, pâles, *essoufflés*, fous de peur, arrivèrent dans la ville. (G. Flaubert.)

> Que sert de n'effleurer qu'à peine ce qu'on tient,
> Quand on a les mains pleines,
> Et de vivre essoufflé comme un enfant qui vient
> De courir dans les plaines! (V. HUGO.)

* **ESSOUFFLEMENT.** s. m. (rad. *essouffler*). État laborieux de la respiration.

* **ESSOUFFLER.** v. a. 1re conj. Ôter le souffle; mettre presque hors d'haleine par un mouvement violent.

— S'ESSOUFFLER. v. pron. Être essoufflé. Je me suis *essoufflé* à monter cet escalier. (Acad.)

Alertes en parlant, leur verbe court tout d'une haleine. Il aile le pavé, s'essouffle et tombe. (Cormenin.)

ESSOURISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Essourisser. S'emploie adjectiv. Cheval essourissé.

ESSOURISSER. v. a. 1re conj. (rad. *souris*). Manèg. Fendre les cartilages des naseaux d'un cheval, pour l'empêcher de hennir.

ESSOYES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bar-sur-Seine (Aube); 1,500 hab.

ESSUCQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Essucquer. S'empl. adjectiv. Moût essucqué.

ESSUCQUER. v. a. 1re conj. (du lat. *exsuccare*, ôter, extraire le suc). Agric. Tirer le moût d'une cuve.

— S'ESSUCQUER. v. pron. Être essucqué.

ESSUGAND. s. m. Techn. Lieu destiné, dans une savonnerie, au coupage du savon.

★ **ESSUI.** s. m. (ét. V. ESSUYER). Lieu où l'on étend quelque chose pour le faire sécher.

— Amid. Grenier où l'on fait sécher l'amidon.

— Tann. *Mettre une peau à l'essui.* La suspendre en l'air à des chevilles par le moyen d'un crochet.

— Techn. Émail terne.

★ **ESSUIE-MAIN.** s. m. Linge qui sert à essuyer les mains. || Pl., des *essuie-mains*.

— Se dit particulièrement du linge que l'on met pour cet usage sur un rouleau de bois, dans les sacristies, les séminaires, les collèges, les ateliers, etc.

— Liturg. Linge dont le prêtre se sert à l'autel pour essuyer ses mains dans le saint sacrifice de la messe.

— Techn. Planchette fixée contre la table du tour, sur laquelle l'ouvrier s'essuie les mains lorsqu'elles sont imprégnées de barbotine.

ESSUIE-PIERRE. s. m. Linge pour essuyer la pierre d'un fusil. || Pl., des *essuie-pierres*.

ESSUIE-PLUME. s. m. Ustensile dont on se sert pour essuyer les plumes quand on a cessé d'écrire. || Pl., des *essuie-plumes* ou *essuie-plume*.

ESSUS. s. m. Entom. V. ESSE.

ESSUYAGE. s. m. Action d'essuyer; résultat de cette action.

— Techn. Opération qui a pour but d'essuyer les aiguilles.

ESSUYÉ, ÉE. part. pass. du v. Essuyer. S'empl. adjectiv. Quels pleurs par un amant ne sont point essuyés ! (Rac.)

★ **ESSUYER.** v. a. 1re conj. (ét. lat. *exsuccare*, ôter le suc, du préf. *ex*, et de *succus*, suc). L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *J'essuie, tu essuies, il essuie. Que j'essuie, que tu essuies, qu'il essuie*, etc. Oter l'eau, la sueur, l'humidité, la poussière, en frottant. Essuyer les mains, les yeux, le visage. Ensuite Atala pansa ma blessure en l'*essuyant* avec une feuille de papayer; elle la mouillait de ses larmes. (Chateaub.)

— Fig. *Essuyer les larmes de quelqu'un.* Calmer son affliction, le consoler. Ses larmes n'auront plus de main qui les *essuie*. (Racine.) Que ce reste heureux de tant de têtes augustes que nous avons vues tomber à la fois répare nos pertes et *essuie* nos larmes. (Mass.) || *Essuyer ses larmes.* Se consoler.

— Fig. et fam. *Essuyer les plâtres.* Habiter une maison nouvellement bâtie. || S'exposer au premier inconvénient d'un établissement ou d'une affaire.

— Signifie aussi Sécher, et se dit principalement du vent et du soleil. Le vent, le soleil essuie les chemins, essuie la terre qui a été trempée par la pluie.

— Éprouver, subir. Essuyer une tempête, un grain de mer. Essuyer des pertes. *Essuyant* les dangers des pirates, des vents. (La Font.) Pendant que j'*essuie* de longues marches. (Racine.) Mon mari vient d'*essuyer* une banqueroute de cinq mille livres; je viens de le reconduire jusqu'à Neuilly. (B. de St-P.)

Ces conversations ne font que m'ennuyer,
Et c'est trop que vouloir me les faire essuyer. (Mol.)

— Fig. Essuyer des affronts, des reproches, l'ennui des visites, l'humeur de quelqu'un, les caprices d'un grand, etc. C'est un supplice assez fâcheux que le se produire à les voir, que d'essuyer sur des compositions la barbarie d'un stupide. (Molière.) Vous aurez beaucoup de douleurs et de chagrins à *essuyer*. (Mme de Sév.) Il est des contretemps qu'il faut qu'un sage *essuie*. (Rac.) Je ne sais point en lâche *essuyer* des outrages. (Boil.) Quels rebuts à *essuyer* de la part de celui peut-être à qui on a sacrifié son honneur ? (Mass.)

— Fig. Être exposé à. Essuyer le feu du canon, de la mousqueterie.

Je ne suis pas, au combat que j'essuie,
De voir prendre à moi sur la tête qu'il appuie.
(Molière.)

— *Essuyer le premier feu.* Rester de pied ferme, et sans tirer, exposé à la fusillade des ennemis.

— S'ESSUYER v. pron. Se sécher. S'essuyer les mains. S'essuyer les yeux. S'essuyer le visage. Tandis que dans un coin en grondant je m'*essuie*. (Boil.) Qu'au milieu de ses pleurs, son père ou sa mère l'appelle, elle vient à l'instant jouer et rire en s'*essuyant* à froidement les yeux. (J.-J. Rousseau.)

ESSUYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui essuie.

— ESSUYEUR. s. m. Techn. Racloir du cylindre gravé qu'on appelle *docteur*, dans les fabriques de toiles imprimées.

★ **EST.** s. m. (et v. all. *ost*, de l'angl. *east*, même signif.). Astron. L'un des quatre points cardinaux. La partie du monde qui est à notre soleil levant. Le point que la terre, par son mouvement diurne, présente le matin aux premiers rayons solaires.

— Nom d'une des quatre principales aires du vent. C'est le point de l'horizon qui est coupé par l'équateur du côté où les astres se lèvent. Le vent d'est.

— *Est-part-sud-est. Est-sud-est. Est-nord-est. Est-part-nord-est.* S'emploient, en astronomie, des distances entre les points principaux, et en météorologie, des vents qui soufflent de ces directions.

— *Est*, expression exclusive des marins, est indifféremment employée avec *Orient* dans la langue des géographes, lorsqu'il s'agit d'indiquer cette direction.

— Mar. *Faire de l'est.* Avoir le cap du navire à l'est. || *Est-nord-est.* Sobriquet donné aux enseignes auxiliaires. Les marins prononcent par abréviation et par plaisanterie *énordé*.

— Adjectiv. Qui est situé du côté de l'est. Longitude est. Vent est.

— Syn. comp. EST, LEVANT, ORIENT. V. ORIENT.

EST (Canal de l'). Géogr. V. RHÔNE AU RHIN (Canal du).

ESTABLAGE. s. m. Féod. Droit qu'on payait au seigneur pour exposer des marchandises les jours de foire et de marché.

ESTABLE. s. f. Arg. Poule.

★ **ESTACADE.** s. f. (de l'allem. *Stecken*, bâton, pieu). Sorte de digue faite avec de grands pieux plantés dans une rivière, dans un canal, pour en fermer l'entrée ou en détourner le cours.

— Barrière établie momentanément à l'entrée d'un port avec des corps flottants ou avec des câbles et des chaînes tendus au travers du passage pour empêcher les bâtiments ennemis d'y pénétrer. Les ennemis s'emparèrent des forts qu'on avait faits à Vigo et des batteries qui en défendaient l'entrée, forcèrent l'*estacade* qu'on y avait faite. (St-Simon.)

— Sorte de digue formée pour garantir les ponts contre les brûlots ou les corps flottants charriés par la rivière. || *Estacade fixe.* Estacade formée de pilotis enfoncés par des moises. || *Estacade flottante.* Estacade formée de pièces de bois réunies par des anneaux ou des chaînes.

— Barrière quelconque. Les vaisseaux, tirés sur le rivage, furent entourés d'une *estacade* de pierres et de pieux. (P. de St-Victor.)

— Se disait autrefois pour Champ clos. Un honnête homme de ma connaissance étant tombé comme il se battait en *estacade*, et se sentant daguer à terre par son ennemi de neuf ou dix coups. (Montaigne.)

— Ch. de fer. Plate-forme destinée à faciliter le chargement du combustible sur les locomotives.

— Mar. Remplissage en bois qu'on place dans les mailles le fond d'un vaisseau pour remplir les intervalles qui séparent les couples. || Nom de pièces ajoutées à un navire pour le rendre capable de résister à certains obstacles, à certains accidents. Le Tupelo a à peu près les mêmes proportions dans sa base, à l'exception des brise-glaces ou *estacades*. (B. de St-Pierre.)

ESTACHE. adj. Attaché. (Rabelais.)

ESTACHES. s. f. pl. Charp. Poteaux placés sous un pont. || Se disait autrefois pour Pieux fichés en terre, pilori. || Colonnes. || Attaches, liens.

ESTADAL. s. m. Métrol. Unité de mesure de superficie espagnole représentant 11 mètres carrés 1156.

ESTADO. s. m. Métrol. Mesure de longueur en usage en Espagne, équivalant à 1 mètre 672.

ESTADOU. s. m. Techn. V. ÉTADOU.

ESTAFE. s. f. Coup donné par un estafier. || Redevance exigée par certains estafiers. || Droit des gardes d'une maison de jeu.

★ **ESTAFETTE.** s. f. (ét. lat., *stafetta*, fait de *staffa*, étrier). Courrier qui ne porte son paquet que d'une poste à l'autre, pour le remettre à un autre courrier qui le porte à la poste suivante. Cette ville de commerce recevait les lettres de Paris par *estafette*. (Acad.) Il data et signa, puis cacheta la dépêche et la remit à l'*estafette*. (V. Hugo.)

★ **ESTAFIER.** s. m. (ét., V. ESTAFETTE). Espèce de bravo du moyen âge, valet à manteau, laquais à pied, qui tenait l'étrier à son maître, portait son épée, et était armé lui-même; de là le nom de domestique d'épée. En Angleterre, du temps du roi Jacques, un marchand de la Cité n'eût osé rien faire transporter de précieux sans être escorté par des *estafiers* armés. (Bard.) L'*estafier* ne répondit pas grand'chose et s'esquiva (Gérard de Nerval.) L'*estafier*, demeuré sur la place des Juifs, y fut blessé à mort et recueilli charitablement dans une maison. (Burchard, dans P. de St-Victor.)

— En Italie, on appelle *estafiers* des laquais en livrée, en manteau, et de haute stature, qui sont au service du pape et des cardinaux. Ce cardinal a tant d'*estafiers*. (Acad.)

— Laquais, et généralement Laquais de haute taille. Il était accompagné de quatre grands *estafiers*. (Acad.) Il y avait derrière elle deux suivantes et un *estafier* qui me confirmait dans l'opinion que j'avais qu'elle ne pouvait être qu'une dame de la condition. (Le Sage.) || Valet, laquais, en mauvaise part, quelquefois en bonne part.

— Signifie encore Souteneur de mauvais lieux.

— Arg. Chat.

ESTAFFION. s. m. Arg. Chat.

★ **ESTAFILADE.** s. f. (ét. ital., *staffilata*, coup d'étrivière; rad. *staffa*, étrier). Primitivement, ce mot désignait les coups d'étrivières dont les laquais se servaient pour des étrivières, les passants qu'ils étaient censés chercher pour défendre leur maître. De cette manière le mot estafilade s'est introduit dans la langue, et au singulier l'Entaille provenant d'un coup de sabre, ou le coup donné par un estafier.

— Fam. Coupure faite principalement sur le visage, avec une épée, un rasoir, etc. Il lui a fait une vilaine *estafilade* sur le nez, sur le visage. (Acad.)

— Fig. Alberoni menaçait la maison Albani d'une *estafilade* que le roi d'Espagne pourrait aisément lui donner. (St-Simon.)

— Fam. Déchirure faite à un habit, etc. Il y a une estafilade à votre manteau.

ESTAFILADÉ, ÉE. part. pass. du v. Estafilader. S'empl. adjectiv. Marqué d'estafilades.

★ **ESTAFILADER.** v. a. 1re conj. Pop. Faire une estafilade, donner une estafilade.

— S'ESTAFILADER. v. pron. Se faire une estafilade. Il s'est estafiladé en se rasant.

— Se faire mutuellement des estafilades. Les combattants se sont estafiladés.

ESTAFON. s. m. Arg. Chapon.

ESTAGE. s. m. Féod. Droit du seigneur féodal d'obliger son vassal à tenir garnison dans son château.

ESTAGEL. Géogr. Bourg du cant. de Latour-de-France, arr. de Perpignan (Pyrénées-Orientales), sur la Gly; 3,000 hab. Miel, huile d'olive, marbre gris; fabriques d'eaux-de-vie. Patrie d'Arago.

ESTAGENTERIE. s. f. Nom donné à des huttes de terre qu'habitaient les plus pauvres cultivateurs des environs de Toulouse.

ESTAGNE. s. f. Mar. Vieille orthographe du mot ITAGUE.

ESTAGNON. s. m. (ét. lat., *stannum*, étain). Vase de cuivre étamé dans lequel les eaux distillées et notamment celles de fleurs d'oranger sont envoyées du midi de la France.

ESTAIL. s. m. Cordage qui sert à guinder dans un vaisseau la chaloupe, les marchandises, etc. (Rabelais.)

ESTAIN. s. m. Mar. Pièce de bois faisant partie de l'arcasse d'un gros bâtiment à arrière carré. Il y en a deux. Chacune de ces varangues de la poupe d'un vaisseau porte sur l'étambot; on cloue sur elles les extrémités des bordages tant des flancs que de l'arrière. Ces pièces ont été supprimées dans les nouvelles constructions.

ESTAING. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Espalion (Aveyron); 1,800 hab.

ESTAING (Charles-Henri, comte d'). Né au château de Ravel (Auvergne), 1729-1794, servit dans l'Inde sur terre et sur mer, et y devint lieutenant général. Dans la guerre d'Amérique, il se distingua par son courage, 1778-1780, enleva la Grenade, échoua devant Savannah et fut disgracié. Membre libéral de l'Assemblée des notables, 1787, commandant de la garde nationale de Versailles, amiral, 1792, il périt sur l'échafaud révolutionnaire.

ESTAIRES. Géogr. Bourg du cant. de Merville, arr. d'Hazebrouck (Nord), sur la Lys, 6,700 hab. Importante fabrication de toiles.

ESTALIE. s. f. Pêch. Nom de pieux fichés dans une rivière pour y amarrer les filets.

ESTALIERS-PIERRIERS. s. m. pl. Nom que les lapidaires portaient autrefois.

ESTAMBRAYE. s. f. Anc. mar. Enveloppe de toile de la partie inférieure d'un mât, destinée à le préserver du contact de l'eau.

★ **ESTAME.** s. f. (ét. lat., *stamen*, fil). Comm. Ouvrage de fils de laine tricotés par mailles les uns dans les autres. Bas, camisole d'estame. || Fil de laine avec lequel cette étoffe est fabriquée. || Nom que l'on donne, dans le Gévaudan, à la laine de première qualité. || Serge.

— S'est dit au masculin pour La trame, la chaîne d'une étoffe. La toile, par le moyen des contrepoids suspendus, tient l'*estame* droit. (Malherbe.)

★ **ESTAMET.** s. m. (dimin. d'*estame*). Sorte d'étoffe de laine commune.

ESTAMIENTO. s. m. Hist. polit. Mot espagnol qui signifie État, ordre. *Cortès par estamiento.* Assemblée des cortès d'Espagne lorsqu'elle avait lieu par ordres ou par états. Ferdinand VII convoqua les cortès par estamiento.

★ **ESTAMINET.** s. m. (ét. inconnue). Lieu public où s'assemblent des buveurs et des fumeurs de toutes conditions; établissement à l'instar des cafés, où règne plus de liberté et moins de bienséance. Depuis quelque temps, on a formé à Paris de très beaux estaminets. Passer toutes ses soirées à l'estaminet, c'est perdre son temps. On dit aussi *tabagie*.

— Dans les grands cafés. Salle réservée aux fumeurs.

— Fam. *Pilier d'estaminet.* Celui qui passe tout son temps au café.

— *Ton, langage d'estaminet.* Ton, langage sans gêne.

ESTAMINOIS. s. m. Techn. Ais de vitrier pour fondre la soudure.

★ **ESTAMPAGE.** s. m. (radic. *estamper*). Techn. Action d'empreindre, à l'aide de plaques métalliques encore molles les ornements dont on veut les enrichir.

— Fabrication à l'emporte-pièce de pièces diverses de tôle ou d'acier.

— Procédé pour prendre l'empreinte d'un monument épigraphique.

— On désignait sous ce nom la Marque au fer rouge appliquée sur la peau d'une esclave, et qui désignait son propriétaire.

— Action d'estamper. Ouvrage estampé.

★ **ESTAMPE.** s. f. (radic. *estamper*). Empreinte, impression produite sur du papier ou sur toute autre matière une planche de métal gravée. Ce mot s'applique également aux produits de la gravure à l'eau-forte, au burin, à la manière noire, au crayon, au lavis, etc. L'art de tirer les estampes est dû à Maso Finiguerra, orfèvre florentin.

— Se dit des gravures détachées sur des feuilles de papier ou pour un livre.

— Le mot *estampe* a été autrefois synonyme d'*image*, et ce dernier mot n'est plus employé maintenant que pour des *estampes* de très peu de valeur. Une belle estampe. Une vieille estampe. Une estampe ancienne. Le cabinet des estampes. Marchand d'estampes.

— On dit aussi *une estampe avant la lettre*; il est plus convenable, dans ce cas, de dire *une épreuve avant la lettre*. V. LETTRE.

— *Tirer une estampe sur du plâtre.* Couler du plâtre fin et liquide sur la planche gravée, après qu'elle a été encrée et essuyée comme pour une épreuve sur du papier.

— Fig. *Expressions de nouvelle estampe.* Expressions d'un tour nouveau. Ce monsieur ne parle qu'en expressions de nouvelle estampe.

— Orfèvr. Plaque de fer gravée en creux sur laquelle on frappe la feuille d'or ou d'argent dont on veut former un ornement quelconque.

— Raffin. Mastic dont on garnit le bas d'une forme.

— Techn. Outil dont se servent les serruriers, les maréchaux, les relieurs et d'autres artisans, pour estamper. || Espèce de dame employée à battre la terre avec laquelle on fabrique les pipes.

— Syn. comp. ESTAMPE, ÉPREUVE. Ces deux mots désignent le produit d'une planche gravée. Le mot *estampe* est pris dans un sens absolu : voilà une belle estampe; ou dans un sens relatif au tableau d'après lequel l'estampe a été faite. L'*épreuve* est relative à la planche d'où elle est tirée, ou à d'autres épreuves auxquelles on la compare.

ESTAMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Estamper. S'empl. adjectiv. Monnaie estampée. Les cuirs *estampés* ont été d'un usage assez fréquent sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII pour orner les parois d'une chambre. (Duchesne.)

— Imprimé à l'aide d'une planche typographique.

★ **ESTAMPER.** v. a. 1re conj. (de l'ital. *stampare*). Faire une empreinte avec quelque matière dure et gravée sur une matière plus molle. On *estampe* la monnaie avec le balancier. (Acad.)

— *Estamper un nègre.* Le marquer avec un fer chaud pour reconnaître à qui il appartient.

— Chapell. Passer à plat sur le bord d'un chapeau l'outil appelé pièce.

— Éperonn. Creuser un morceau de fer plat pour en faire un fonceau.

— Maréch. V. ÉTAMPER.

— Orfèvr. Faire le cuilleron d'une cuiller avec une estampe. || Former les contours d'une boîte en l'emboutissant sur des mandrins dans un creux de plomb.

— Pot. Imprimer dans un creux une pièce de poterie. || Battre la terre de pipe avec l'estampe.

— Raff. Mastiquer une poignée de sucre dans le fond d'une forme, dite bâtarde, ou l'on veut jeter de la vergeoise.

— Techn. *Estamper le cuir.* Y former, y empreindre des figures.

ESTAMPEUR. s. m. Orfèvre, ouvrier bijoutier qui estampe.

— Raffin. Pilon de bois qui sert à estamper les formes à vergeoises.

— Techn. Outil servant à régulariser la forme de l'intérieur du fourneau d'une pipe.

— Adjectiv. Balancier estampeur.

ESTAMPI, IE. adj. Gravé. Vieux mot.

ESTAMPIE. s. f. Littér. Ancienne pièce de poésie.

ESTAMPILLAGE. s. m. (pr. *è-stan-pi-llaje*; *ll* mouill.). Action d'estampiller.

★ **ESTAMPILLE.** s. f. (pron. *è-stan-pille*, *ll* mouill.; dimin. d'*estampe*). Marque, empreinte qu'on applique au lieu de signature, ou avec la signature, sur des brevets, des commissions, des lettres, des quittances, etc., pour en assurer l'authenticité.

— Marque faite sur une marchandise pour

constater l'acquittement de certains droits, comme ceux de douanes, etc., ou certifier l'origine d'un produit breveté. C'est, pour le premier cas, une marque de plomb scellée; pour le second, une plaque de cuivre mince, imprimée au moyen d'un balancier, sur une matrice gravée en relief qui porte le nom, la demeure et l'adresse du fabricant.

— Marque apposée à un livre ou sur les feuillets d'un livre pour faire connaitre la bibliothèque à laquelle il appartient.

— Marque apposée sur les livres dont le colportage est autorisé.

— L'instrument même qui sert à faire ces sortes de marques.

ESTAMPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Estampiller. S'empl. adjectiv. Étoffe estampillée. Livre estampillé. Ce sont les monnaies de larges carrés de cuivre *estampillés* du sceau royal à leurs quatre coins. (P. de St-Victor.)

* **ESTAMPILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *è-stan-pi-llé, ll* mouill.). Marquer avec une estampille. Estampiller un livre. Estampiller des brevets. Estampiller des lettres.

— Fig. Ici l'on juge et l'on jauge les capacités, on tarife les intelligences, on *estampille* les âmes et les corps. (Proudhon.)

— S'ESTAMPILLER. v. pron. Être estampillé. Ces livres-là doivent s'estampiller.

ESTAMPOIR. s. m. (rad. *estamper*). Techn. Outil dont se servent les facteurs d'orgues pour ployer les lames de cuivre qui forment les anches.

ESTAMPURE. s. f. Techn. V. ÉTAMPURE.

ESTAN (EN). Eaux et for. V. ENÉTANT.

ESTANCE. s. f. (ét. lat., *stans*, part. prés. de *stare*, se tenir debout). Mar. Nom des piliers posés le long des hiloires pour soutenir les barotins ou petits barots. || *Estance à taquets* Échelle de fond de cale, avec une corde à côte, à laquelle on donne le nom de *tire-vieille*.

— Techn. Distance entre les rouleaux d'un métier à tisser.

ESTANCEAU. s. m. Petit étang. Vieux mot.

ESTANCIA ou **ESTANCIE.** s. f. (mot espagnol dérivé d'*estar*, être fixé). Nom sous lequel on désigne généralement, dans l'Amérique du Sud, les établissements ruraux destinés à l'éducation et à la conservation des bestiaux. Ils (les bœufs) sont parqués auprès des *estancias*, et c'est aussi là qu'on les tue et qu'on prépare leur chair pour être exportée ou vendue à la ville. (Lacroix.)

ESTANDE. s. f. (rad. lat., *stare*, s'arrêter). Mar. La plus grande hauteur qu'atteint la marée.

EST-ANGLIE. Géogr. Royaume fondé en 571 par les Angles, sous le commandement d'Offa. Il était au N. du royaume d'Essex, sur le territoire des comtés actuels de Norfolk, de Suffolk, de Cambridge, et s'étendait jusqu'au Wash.

ESTANGUES. s. f. pl. Tenailles de forgeron.

— Monn. Tenailles avec lesquelles on couchait sur l'enclume les morceaux de métal qu'on voulait façonner pour en faire des pièces de monnaie.

ESTANT, ANTE. adj. (rad. lat. *stare*, être stationnaire). Écon. rur. Se dit des bêtes à laine qui ne quittent pas le pays, qui vivent sur place. On croit généralement en Espagne que les troupeaux *estants* ou sédentaires donnent de moins belles laines que les troupeaux transhumants. (Morogues.)

— *En estant.* loc. adv. Debout, en parlant des arbres. V. ENÉTANT.

ESTANTEROL. s. m. Partie du vaisseau voisine de la poupe. (Rabelais.)

ESTAPAGE. s. m. Min. Remblai de galerie facilitant l'aerage.

ESTAPHE. s. m. Étrier. (Rabelais.)

— Arg. Taloche.

ESTAPHLE. s. f. Arg. Poule.

ESTAQUE. s. f. Se dit à Bordeaux pour Estacade.

ESTAQUET. s. m. Pêch. Attache qui sert à lier des parties de filets.

ESTARIE. s. f. Mar. Délai fixé pour le déchargement d'un navire marchand.

ESTASE. s. f. Manuf. Nom de deux pièces de bois qui fixent les quatre pieds d'un métier d'étoffes de soie. || Traverse d'en haut du métier de velours.

ESTASSEMENT. s. m. Anc. cout. Droit que la commune prélevait sur les biens d'un bourgeois mort sans héritier dans la ville.

ESTATEUR. s. m. Anc. jurispr. Celui qui faisait une cession judiciaire de ses biens à ses créanciers.

ESTATUDO REAL. s. m. Hist. Nom qu'on donne aux ordonnances des rois d'Espagne, et particulièrement à l'ordonnance par laquelle Ferdinand VII convoqua les cortes en 1832, pour faire reconnaître les droits de sa fille Isabelle au trône d'Espagne.

ESTAU. s. m. Min. Massif dont est séparé, dans les galeries en croix qu'on ouvre à différentes hauteurs dans le sein du gîte, l'étage immédiatement supérieur ou inférieur.

— Boutique, étal. (Rabelais.)

ESTAVELLE. s. f. Nom donné dans le Languedoc à certaines fontaines temporaires.

ESTE. (anc. *Ateste*). Géogr. Ville d'Italie, en Vénétie, sur le canal d'Este; 10,000 hab. Beau château; poteries, moulinerie de soie, eaux minérales. Berceau de la maison d'Este.

ESTE (Maison d'). Une des plus anciennes familles princières d'Italie. Dans les guerres des guelfes et des gibelins les marquis d'Este, chefs des guelfes, acquirent Ferrare et Modène. Voici les principaux membres de cette famille, distinguée surtout par son goût pour les lettres et les arts : ESTE (Hercule Ier d'). Duc de Ferrare et de Modène, en 1471, donna à ses sujets la prospérité, et à sa cour l'éclat du luxe et des arts. Boiardo fut son ministre, et l'Arioste son protégé. || ESTE (Alphonse Ier d'). Fils du précédent, duc de Ferrare et de Modène, mort en 1534, fut membre de la ligue de Cambrai contre Venise. Sous son règne, Ferrare avait 80,000 hab. Son frère, le cardinal Hippolyte d'ESTE, fut comme lui un zélé partisan des Français. || ESTE (Hercule II d'). Fils d'Alphonse Ier et de Lucrèce Borgia, 1508-1559, avait épousé Renée de France, dont il eut, entre autres enfants, Éléonore, objet de la passion du Tasse. || ESTE (Alphonse II d'). Fils d'Hercule II, 1533-1597, aspira en vain à la couronne de Pologne, et persécuta le Tasse.

ESTEAU. s. m. Techn. Étau d'ébéniste.

ESTEILLE. s. f. Métall. Coin de bois servant à assujettir un marteau.

ESTELAIRE. adj. 2 g. Véner. Apprivoisé. || *Cerf estelaire.* Cerf apprivoisé que l'on envoie dans les bois pour qu'il ramène d'autres cerfs.

ESTÉLIÉ. s. f. Entom. Genre de diptères de la famille des malacosomes, établi pour trois espèces.

ESTELIN. s. m. Comm. V. ESTERLIN.

ESTEMÉNAIRE. s. f. Mar. Nom de deux pièces de bois ajustées au bout des madriers.

ESTÉNOMÈNE. s. m. (ét. gr., ἐστενωμένος, étroit). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour une espèce de la Chine boréale.

ESTÈPHE (Saint-). Géogr. Bourg du cant. de Pauillac, arr. de Lesparre (Gironde), sur la Gironde; 2,900 hab.; vins renommés.

ESTÈQUE. s. f. (ét. allem., *Stecken*, bâton). Techn. Outil de bois dont le potier de terre se sert pour terminer ses ébauches.

* **ESTER.** v. n. 1re conj. (pr. *ess-té*; du lat. *stare*, être debout). Jurispr. Comparaître en justice ou devant le juge. Usité seulement dans les phrases suivantes : *Ester en jugement.* Poursuivre une action en justice, soit en demandant, soit en défendant. La femme ne peut ester sans l'autorisation de son mari. Les mineurs non émancipés, les personnes frappées d'interdiction, etc., ne peuvent ester. || *Ester à droit.* Comparaître, se présenter devant le juge sur l'assignation qu'on a reçue. Se représenter après cinq ans de contumace.

— Se disait anciennement pour S'arrêter, hésiter.

— *Je n'este jamais.* (Je n'hésite jamais.) Devise de Charles VI, qui, selon l'usage emblématique du temps, était figurée par une plante de genêt et le mot *jamais*.

* **ESTÈRE.** s. f. (étym. lat., *storea*, natte). Natte ou tissu de paille que les Orientaux étendent sur la terre pour leur servir de lit.

— Mar. Crique cachée entre deux mornes sur les côtes de l'Amérique, et servant de refuge aux caboteurs. On écrit aussi *ester, esterre.*

ESTEREL (Mont de l'). Géogr. Section des Alpes de Provence, qui s'étendent de l'E. à l'O., parallèlement au Verdon, depuis le pic d'Audiberge jusqu'aux monts de Cabrière, avec une hauteur moyenne de 1,200 mètres.

ESTERELLE. Myth. Divinité des Ligures, qui, d'après leur croyance, guérissait de la stérilité.

ESTERHAZY DE GALANTHA. Famille princière de la Hongrie, considérable par ses domaines et le grand rôle qu'elle a joué dans l'histoire de son pays. Les deux personnages principaux sont : Paul ESTERHAZY, 1635-1713, qui se distingua à Saint-Gothard, fut nommé feld-maréchal général, contribua à la délivrance de Vienne assiégée par les Turcs, 1683, et fut nommé prince de l'empire, 1687. || Nicolas ESTERHAZY, 1765-1833, qui commanda en 1807 la levée en masse de la Hongrie, destinée à repousser les Français, protégea les lettres et les arts, et créa dans son château d'Eisenstadt une magnifique galerie de tableaux et de gravures.

ESTERHAZYE. s. f. (d'*Esterhazy*, n. pr.). Bot. Genre de scrofularinées, tribu des gérardiées, établi pour des arbrisseaux du Brésil.

ESTERLET. s. m. Ornith. Oiseau de l'Acadie. || Oiseau aquatique d'Afrique.

* **ESTERLIN.** s. f. (ét., V. STERLING). Orfèvr. Ancien poids de vingt-huit grains et demi. C'est la vingtième partie de l'once. Il y a cent soixante esterlins au marc. On écrit aussi *esterling*.

ESTERMAN. s. m. Mar. Timonier, pilote.

ESTERNAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Épernay (Marne); 1,600 hab. Porcelaines.

ESTERNEAU. s. m. Un des noms vulgaires de l'étourneau.

ESTEROTE. s. m. Pêch. Espèce de tramail en usage sur la Gironde, qui sert à prendre des soles, des turbots, etc.

ESTERPE. s. f. Large pioche, dans le Dauphiné.

* **ESTEUBLE.** s. f. Agric. Syn. d'ÉTEULE.

ESTEUF. s. m. V. ÉTEUF.

ESTÈVE. s. f. Agric. Manche de charrue.

ESTEVENANT. s. m. (du lat. *Stephanus*, Étienne). Numism. Monnaie d'argent ou de billon frappée par les archevêques de Besançon, et ainsi appelée parce qu'elle portait l'image de saint Étienne sur une de ses faces.

— Adjectiv. Monnaie estevenante.

ESTHE. adj. Linguist. Se dit de la langue de l'Esthonie.

— ESTHE. s. m. La langue esthe.

ESTHÉMATIQUE. adj. 2 g. (rad. *esthème*). Didact. Qui concerne l'habillement.

ESTHÈME. s. m., ou **ESTHÈSE.** s. f. (ét. gr., ἔσθημα, vêtement). Antiq. gr. Vêtement de dessous des femmes d'Athènes.

ESTHÈME. s. m. (ét. gr., αἴσθημα, sensation). Médec. Sensation, sentiment.

— Philos. Chose sentie; impression reçue par la sensibilité.

ESTHÉOSTOME. adj. et s. m. (ét. gr., ἐσθής, vêtement; στόμα, bouche). Bot. Se dit des mousses qui n'ont qu'une garniture simple à l'orifice de leur urne.

ESTHER. Juive de la tribu de Benjamin, nièce de Mardochée; le roi Assuérus en fit son épouse après avoir répudié Vasthi. Elle sauva la vie à Mardochée et au peuple juif, qu'Aman, favori d'Assuérus, voulait faire périr. Racine a mis cet événement sur la scène dans la tragédie d'*Esther*.

— Philol. sacrée. *Livre d'Esther.* Livre canonique de l'Écriture sainte, où se trouve racontée l'histoire des Juifs sous Assuérus.

ESTHÉRIE. s. f. (d'*Esther*, n. pr.). Entom. Genre de diptères de la famille des calyptérées, section des coprobries, établi pour cinq espèces, dont deux de la Nouvelle-Écosse et trois d'Europe.

— Crust. Genre de phyllopodes, de la Nubie et des côtes d'Afrique.

ESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., αἴσθησις, sensation). Philos. La sensibilité, la passivité humaine; elle se divise en *endesthésie* et *exesthésie*.

— Le sentiment esthétique.

— Méd. La sensibilité.

ESTHÉSIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., αἴσθησις, sens; γράφω, je décris). Traité des organes des sens.

ESTHÉSIOLOGIE. s. f. Syn. d'ESTHÉSIOGRAPHIE.

ESTHÉSIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., αἴσθησις, sens; μέτρον, mesure). Instrument propre à mesurer la sensibilité tactile.

ESTHÉSODIQUE. adj. (ét. gr., αἴσθησις, sensation; ὁδός, voie). Physiol. Qui transmet les sensations.

— *Tubes esthésodiques* Tubes nerveux qui, quoique n'étant pas sensibles, transmettent cependant les impressions.

ESTHÉSOPE. s. m. (ét. gr., ἔσθησις, habillement; ποῦς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la tribu des élatérides, du Brésil.

ESTHÈTE. adj. 2 g. (ét. gr., αἰσθητός, qui tombe sous les sens). Philos. Susceptible d'être senti, de fournir des sensations.

ESTHÉTÈRE. s. m. (rad. *esthète*). Phys. et Philos. Centre où se répercutent et se comparent toutes les impressions; organe principal de la sensibilité.

ESTHÉTICIEN. s. m. Écrivain qui s'occupe d'esthétique.

* **ESTHÉTIQUE.** s. f. (ét. gr., αἴσθησις, sentiment; dérivé du v. αἰσθάνομαι, je sens). Science qui a pour objet de rechercher et de déterminer les caractères du beau dans les productions de la nature ou de l'art. C'est en Allemagne que l'esthétique a pris naissance, et c'est Baumgarten qui lui donna ce nom. La mythologie et l'histoire tiennent dans mon travail autant de place que l'*esthétique* littéraire. (P. de St-Victor.)

— Se dit en général de tout ce qui a rapport à la sensibilité.

ESTHÉTIQUE. adj. 2 g. Qui sert à faire sentir les beautés d'un ouvrage. Énergie *esthétique*. (Beauzée.)

— Se dit en particulier de ce qui se rapporte au sentiment du beau. Impression, appréciation esthétique.

— *Jugement esthétique.* Se dit, dans le système kantiste, du jugement lorsqu'il considère les formes des choses de manière à en tirer un sentiment de plaisir.

— *Critique du jugement esthétique.* Titre d'un ouvrage de Kant, où cet écrivain recherche la nature du beau et du sublime, et dans lequel il soutient qu'il y a dans la poésie et dans les arts dignes comme elle de peindre les sentiments par des images, deux genres de beautés, l'un qui peut se rapporter au temps et à cette vie, l'autre à l'éternel et à l'infini.

ESTHÉTIQUEMENT. adv. Au point de vue esthétique.

ESTHIOMÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐσθιόμενος, de ἐσθίω, je mange). Méd. Corrosif, rongeant. Ulcère esthiomène.

— ESTHIOMÈNE. s. m. Médec. Feu Saint-Antoine. Gangrène totale et complète d'une partie.

ESTHIOMÉNÉ, ÉE. adj. (rad. *esthiomène*). Médec. Se dit d'une personne qui est infectée du feu Saint-Antoine.

ESTHIOMÉNER. v. a. 1re conj. (rad. *esthiomène*). Chir. Couper un membre infecté du feu Saint-Antoine.

ESTHONIE. Géogr. Gouvernement de la Russie d'Europe, entre le golfe de Livonie et le lac Peipous, ayant 20,247 kil. carr. et 353,000 hab. La plupart sont luthériens. Le sol est parsemé de lacs, médiocrement fertile; l'industrie est peu développée, le commerce est actif. Le ch.-l. est *Revel*. L'Esthonie, chrétienne au XIe siècle, possédée par les chevaliers Teutoniques, par les chevaliers Porte-glaive, par les Suédois, fut conquise par Pierre le Grand.

ESTHONIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Esthonie. Les Esthoniens font partie de la famille ouralienne ou finnoise.

— ESTHONIEN. s. m. Langue des Esthoniens.

— adj. Qui appartient à l'Esthonie ou à ses habitants.

ESTIBADE. s. f. Agric. Portion de la récolte qui revient à celui qui aide à la faire.

ESTIBOT. s. m. Techn. V. ÉTIBEAU.

ESTICEUX. s. m. Techn. Sorte de machine à l'usage des tireurs d'or. || Nom des tringles qui tiennent les roquetins.

ESTIENNE. Famille d'imprimeurs français, originaires de Provence et descendants d'une famille noble, qui rendirent aux lettres et aux sciences d'inappréciables services par le nombre et la valeur de leurs éditions. Ses principaux membres sont : ESTIENNE (Henri Ier), né à Paris, 1470-1521, qui fut déshérité par son père pour s'être consacré à l'art de l'imprimerie. || ESTIENNE (Robert Ier). Deuxième fils du précédent, né à Paris, 1503-1559. Il a publié une magnifique Bible latine, 1532, les premières éditions d'Eusèbe, de Dion Cassius et de Denys d'Halicarnasse, et le *Thesaurus linguæ latinæ*, qu'il avait composé lui-même. || ESTIENNE (Henri II). Fils du précédent, né à Paris, 1528-1598. Il publia pour la première fois *Appien, Anacréon, Maxime de Tyr*, et composa son *Thesaurus græcæ linguæ*, 4 vol. in-fol., 1572, œuvre d'une érudition immense et d'un goût merveilleux. Poursuivi par ses créanciers, il apprit à Lyon la chute de sa demeure, à la suite d'un tremblement de terre, et la perte de ses manuscrits; il entra à l'hôpital et y mourut fou.

ESTIER. s. m. Pêch. Conduit de communication entre un lac et une rivière, entre un marais et la mer.

ESTIGMÈNE. s. f. (ét. gr. στίγμα, piqûre). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, ayant pour type une espèce qui vit en Chine.

ESTILLE. s. f. Techn. Métier de haute lice à fabriquer les étoffes.

* **ESTIMABLE.** adj. 2 g. Qui mérite d'être estimé. Homme estimable. Femme estimable. Une famille estimable. Si l'on voulait être estimé, il faudrait vivre avec des personnes *estimables*. (La Bruy.)

— Se dit aussi des qualités qui méritent d'attirer l'estime. Rien n'est plus *estimable* que le bon sens et la vertu. (Fén.) Il y a une pureté de mœurs plus *estimable* que celle du sang. (Fléch.) La politesse, cette qualité si aimable, si douce, si *estimable* dans le monde, est maussade dans les arts d'imitation. (Diderot.)

— Exprime souvent un degré modéré d'estime. Que pensez-vous du drame en vogue? — Il n'est pas parfait, mais en somme, c'est une œuvre estimable.

* **ESTIMATEUR.** s. m. (rad. *estimer*). Celui qui a charge de priser une chose, d'en déterminer la valeur.

— Fig. Se dit quelquefois en parlant des choses morales. Juste *estimateur* de la vertu, du mérite, des ouvrages d'esprit, etc. (Acad.) Un peuple si mauvais *estimateur* du mérite. (Volt.)

* **ESTIMATIF.** adj. m. Se dit des procès-verbaux et devis des experts nommés pour estimer des réparations, des travaux. État, devis estimatif.

— *Un estimatif.* s. m. Un devis contenant l'estimation.

* **ESTIMATION.** s. f. (pr. *ess-ti-ma-cion*). Action d'estimer; prisée, évaluation. Suivant l'estimation qui en sera faite. Les enchères n'ont pas atteint le prix de l'*estimation*. (Acad.) Le tout à l'*estimation*. (La Fontaine.)

— Fig. Dans ses premiers écrits, il s'attache davantage à détruire ce prestige d'illusion qui nous donne une admiration stupide pour les instruments de nos misères et à corriger cette *estimation* trompeuse qui nous fait honorer des talents pernicieux. (J.-J. Rousseau.)

— A signifié quelquefois Estime. L'*estimation*, non plus que l'affection, nous ne la devons qu'à leur vertu. (Mont.) Sans égard à l'*estimation* des hommes. (J.-J. Rouss.)

— Mar. et Géogr. Série d'observations pour relever approximativement la position d'un navire.

— Philos. Opinion provisoire. Se dit dans la doctrine philosophique d'Abailard, de toute notion admise par la foi, tant qu'elle n'a point été vérifiée par la raison et admise dans le domaine de la science. La doctrine de l'estimation fut attaquée par saint Bernard.

ESTIMATIVE. s. f. (rad. *estimer*). Philos. Faculté de juger. Il ne faut pas conclure de là que l'éléphant ait l'intelligence des langues, mais seulement qu'ayant une très parfaite *estimative*, il connaît les divers mouvements d'estime ou de mépris dont les hommes sont agités envers lui. (Vire Marin.)

ESTIMATIVEMENT. adv. D'une manière estimative.

ESTIMATOIRE. adj. 2 g. (rad. *estimer*). Didact. Qui concerne l'estimation.

— Dr. rom. *Action estimatoire*. Action qui a pour objet de déterminer la nature d'un contrat de vente, de prêt, etc.

★ **ESTIME.** s. f. (ét., V. ESTIMER). Opinion favorable, sentiment inspiré par de bonnes qualités morales appréciées par la raison. Avoir l'estime de tout le monde, l'estime générale. Avoir pour quelqu'un une estime particulière, une grande estime, la plus haute estime. Honorer quelqu'un de son estime. Acquérir l'estime publique. Il a l'estime et l'affection de tous les gens de bien. Sa conduite inspire beaucoup d'estime. Elle a une très juste *estime* de votre esprit et de votre personne (Mme de Sévigné.) Les talents sont encore plus rares que la naissance et les richesses, et partout ils nous concilient l'*estime* publique. (B. de St-P.) Point d'attachement sans *estime*, et point d'*estime* sans confiance réciproque. (Bazin.) Le désir d'une *estime* honorable parmi les hommes le trouve accessible à ses justes douceurs. (Ste-Beuve.)

> Va chercher des amis dont l'*estime* funeste
> Honore l'adultère, applaudisse à l'inceste. (RACINE.)

> C'est de mon jugement avoir mauvaise *estime*,
> Que douter si j'approuve un choix si légitime.
> (MOLIÈRE.)

— *Estime de soi-même, sa propre estime*. Juste opinion que l'on a de soi quand on n'a rien à reprocher à sa conscience. Nul ne peut être heureux s'il ne jouit de sa propre *estime*. (J.-J. Rouss.) On est bien près de renoncer à sa propre *estime* quand on dédaigne celle du monde. (Ch. Nodier.)

— *Faire estime*.

> Vous méprisez trop Rome, et vous devriez faire
> Plus d'*estime* d'un roi qui vous tient lieu de père.
> (CORNEILLE.)

— *Être perdu d'estime et de réputation*. Passer pour être sans honneur.

— *Être en estime*. Être en bonne réputation.

> En quelle *estime* est-il, mon frère, auprès de vous?
> — D'homme d'honneur, d'esprit, de cœur et de conduite.
> (MOLIÈRE.)

— *Être en grande estime*. Avoir une très grande réputation.

— *Mettre en estime*. Estimer. C'est un homme que je mets en grande estime. || *Se mettre en estime*. Se faire estimer. Et pense auprès de vous se mettre en haute *estime*. (Corneille.)

— Se dit du cas que l'on fait de certaines choses. Ces découvertes sont en grande estime dans la nation.

— S'est dit quelquefois, au sens passif, pour Réputation, manière favorable dont on est apprécié. Non content de l'*estime* d'être un des plus braves hommes de France. (Voiture.) Cet auteur a beaucoup d'*estime* dans le monde. (Malherbe.)

> Vous pouviez vous passer de mes embrassements,
> Et vous ne deviez pas envelopper d'un crime
> Ce que votre victoire ajoute à votre *estime*. (CORNEILLE.)

— En mauvaise part. Caliste, sourde au bruit d'une mauvaise *estime*. (Théophile.)

— Sorte de considération que l'on exprime généralement au bas d'une lettre, et dont on s'attache à fixer la mesure suivant les circonstances et les personnes avec lesquelles on est en relation. Je suis avec la plus haute estime, monsieur, etc.

— Opinion, avis.

> J'ai mal connu César; mais puisqu'en son *estime*
> Un si rare service est un énorme crime... (CORNEILLE.)

— Mar. Méthode d'approximation par laquelle le navigateur mesure la longueur du chemin qu'il a fait, détermine la direction qu'il a suivie, et, par conséquent, le lieu où il se trouve.

— Théâtr. et Littér. *Succès d'estime*. Demi-succès.

ESTIMÉ, ÉE. part. pass. du v. Estimer. S'empl. adjectiv. Pitthée, *estimé* sage entre tous les humains. (Racine.) Ouvrier *estimé* dans un art nécessaire. (Boileau.) Les sots admirent tout dans un auteur *estimé*. (Volt.) Le tiercelet est donc plus propre au vol que sa femelle, et en effet il est plus *estimé* dans la fauconnerie. (Buff.) La femme qu'il aima le plus tendrement fut Servilie; il lui fit présent d'une perle *estimée* six millions. (De Ségur.) Les gouverneurs étaient *estimés*, comme des pressoirs, d'après la quantité qu'ils faisaient rendre. (G. Flaubert.)

— Mar. *Point estimé*. Point déduit approximativement d'après l'estime. On dit d'une manière analogue : *Hauteur estimée, latitude estimée, variation estimée, dérive estimée.*

★ **ESTIMER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *æstimare*, même signif.). Priser quelque chose, en apprécier, en déterminer la valeur. Ce diamant fut estimé deux cents francs.

> Permettez que j'estime
> La grandeur de l'amour par la grandeur du crime.
> (CORNEILLE.)

— Apprécier, juger une chose. La comparer à une autre.

> Puis-je *estimer* l'ennui de me séparer d'elle
> Autant que le plaisir de me donner à Dieu? (MAIN.)

— Fig. Avoir une opinion avantageuse de quelqu'un, de quelque chose; en faire cas. S'il a fait cette action, je l'en *estime* davantage. Il *estime* Rodrigue autant que vous l'aimez. (Corn.) Personne ne savait mieux *estimer* les choses louables, ni mieux louer ce qu'elle *estimait*. (Fléch.) Il n'y a point d'homme qui se croie, en chacune de ses qualités, au-dessous de l'homme qu'il *estime* le plus. (La Rochef.) On est rarement maître de se faire aimer, on l'est toujours de se faire *estimer*. (Fonten.)

> Quoi que vous *estimiez* de ma civilité,
> Je ne me pique point d'insensibilité. (CORNEILLE.)

> Sur quelque préférence une estime se fonde,
> Et c'est n'*estimer* rien qu'*estimer* tout le monde. (MOL.)

— Croire, conjecturer, présumer, penser. Dans cette acception, il régit toujours un adjectif. On estimait cette place imprenable.

— *Estimer que*. J'estime que cela est. J'estime qu'il faudra dix heures. Je n'estime pas que cela se puisse. Il *estime* qu'elle avait plus d'esprit que M. Arnauld. (Racine.) En somme, il *estimait* que la sagesse et la raison étaient de ne demander que des satisfactions sensuelles à la femme. (De Gonc.)

— Mar. Calculer le sillage d'un navire afin de connaître approximativement le lieu où l'on se trouve.

— S'ESTIMER. v. pron. Faire cas de soi. Il y a autant de vices qui viennent de ce qu'on ne s'*estime* pas assez, que de ce que l'on s'*estime* trop. (Montaigne.) Je m'*estimais* trop peu pour un honneur si grand. (Corn.) Toute profession s'*estime* dans son cœur. (La Font.)

— Apprécier sa propre valeur. Vous m'avez acheté plus que je ne m'*estime*. (C. Delav.)

— *S'estimer son prix*. Avoir un juste sentiment de ce que l'on vaut.

— Juger que l'on est dans tel ou tel état. Leur brutale vertu veut qu'on s'*estime* heureux. (Corn.) Roxane s'*estimait* assez récompensée. (Rac.) Celui-là est riche et doit s'*estimer* heureux et fort, qui, après avoir satisfait à tous ses besoins raisonnables, peut encore disposer d'un sou gagné par lui. (De Jussieu.)

— S'accorder une estime réciproque. Miracle! j'ai trouvé deux femmes qui s'*estiment*. (Desmahis.)

ESTIRE. s. f. Techn. Instrument pour corroyer.

ESTISSAC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Troyes (Aube); 2,000 hab. Bonneterie.

ESTISSEUSES. s. f. pl. (rad. *tisser*). Techn. Petites tringles du métier à fabriquer les étoffes de soie.

ESTIVAGE. s. m. (rad. *estival*). Écon. rur. Migration des troupeaux dans la montagne.

— Mar. Chargement d'un navire marchand.

★ **ESTIVAL, ALE.** adj. (ét. lat., *æstivalis*, formé de *æstus*, chaleur). Qui est de l'été, qui appartient à l'été. Il faut reconnaître que les maladies hibernales prédomineront en hiver, et dans les régions voisines des pôles, comme le type *estival* régnera durant l'été, et surtout entre les tropiques. (Virey.)

— Bot. Se dit des plantes qui fleurissent dans le cours de l'été, depuis le mois de juin jusqu'à la fin d'août. Fleurs estivales. Plantes estivales.

— Entom. Se dit des insectes qu'on trouve en été. Insectes estivaux.

— Médec. *Maladies estivales*. Maladies qui règnent en été.

— ESTIVAL. s. m. Bottine légère en usage au XIVe et au XVe siècle.

— Nom donné aux grosses bottes dont se servent les pêcheurs provençaux pour aller dans l'eau.

ESTIVALLET. s. m. Bottine ou chaussure d'été. (Rabelais.)

ESTIVANDIER. s. m. (rad. *estiver*). Agric. Celui qui aide à couper les blés. V. ESTIBADE.

ESTIVATION. s. f. (pr. *ess-ti-va-cion*; rad. *estival*). Bot. Disposition respective des téguments floraux des plantes avant l'épanouissement complet.

— *Estivation chiffonnée*. Celle où les pétales sont irrégulièrement pliés et ramassés sur eux-mêmes. || *Estivation cochléaire*. Celle des fleurs à deux lèvres, dans laquelle la lèvre supérieure couvre l'inférieure. *Estivation imbriquée* ou *imbricative*. Celle où les bords de chaque partie embrassent les bords de la partie précédente. || *Estivation quinconciale*. Celle où l'on remarque deux parties intérieures séparées de deux parties extérieures par une intermédiaire. || *Estivation tordue*. Celle où les pétales, se recouvrant les uns les autres, sont tordus en spirale. || *Estivation valvaire*. Celle où les pièces florales ne se touchent que par leurs bords. || *Estivation vexillaire*. Celle où l'étendard replié recouvre à demi les autres organes, dans les papilionacées.

— Zool. Engourdissement de certains animaux pendant les chaleurs de l'été.

ESTIVE. s. f. (ét. lat., *stipo*, je presse). Mar. Chargement en coton, laine et autres marchandises, ayant plus ou moins d'élasticité. || S'est dit pour Cale. || Lest mobile sur les galères, dans la Méditerranée. || *Mettre un navire en estive*. Répartir la charge de manière à ce qu'il se tienne droit. || *Charge en estive*. Se dit des cargaisons susceptibles d'être pressées avec des crics, etc. || *Donner une estive à des haubans neufs*. Les brider avec des palans pour les raidir à mesure qu'ils s'allongent, et avant de les mettre en œuvre.

ESTIVE. s. f. (rad. *estival*). Écon. rur. Somme à payer pour la consommation d'une tête de bétail à l'engrais.

ESTIVE. s. f. (ét. lat., *stiva*, même signif.). Mus. S'est dit d'un instrument semblable à la cornemuse.

ESTIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Estiver. S'emploie adjectiv. Bestiaux estivés.

ESTIVER. v. a. 1re conj. (du lat. *æstivare*, passer l'été en quelque lieu). Agric. Mettre les bestiaux pendant l'été dans les pâturages.

— Neutral. Demeurer dans un endroit pendant l'été.

— S'ESTIVER. v. pron. Être estivé.

ESTIVER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *stipo*, je presse). Mar. Comprimer des marchandises élastiques d'un grand volume dans la cale, avec des crics, des cabestans, etc., afin qu'elles tiennent moins de place.

EST-NORD-EST. s. m. V. EST.

★ **ESTOC.** s. m. (pron. *ès-tok*; du celt. *stoc*, bâton; ou de l'allem. *Stock*, bâton ferré, épieu). Se disait autrefois d'une épée longue et étroite qui ne servait qu'à percer.

> Il ne rêve la nuit que carnage et que sang,
> La pique dans le poing et l'*estoc* sur le flanc.
> (REGNARD.)

— Fig. A sa ceinture est la Luxure; c'est un *estoc* dangereux. (Mérimée.)

— *Frapper d'estoc* ou *de la pointe*. Se dit par opposition à Frapper de taille ou du tranchant de l'arme.

— Fam. *Frapper d'estoc et de taille*. Frapper de la pointe et du tranchant. Se dit figurément dans le style plaisant ou critique.

> Le voilà d'*estoc* et de taille
> A ferrailler contre le mur. (GRÉCOURT.)

— Fig. et fam. *Parler d'estoc et de taille*. Parler à tort et à travers. N'importe, parlons-en et d'*estoc* et de taille. (Mol.)

— *Estoc volant* ou *brin d'estoc*. Se disait d'un bâton ferré très court que l'on pouvait cacher sous ses vêtements.

— Tronc d'arbre, souche. Un bel estoc. || *Couper un arbre à blanc estoc*. Le couper à fleur de terre jusqu'à la souche. || *Faire une coupe à blanc estoc*. Couper tout le bois, sans laisser de baliveaux.

— Fig. et fam. *Être réduit à blanc estoc*. Être entièrement ruiné.

— Par extens. Se prend dans un sens qui a vieilli, pour Ligne d'extraction. Être de bon estoc. Je voudrais le marier à une petite fille qui est un peu juive de son *estoc*, mais les millions nous paraissent de bonne maison. (Mme de Sév.) Grimm, de son côté, se fit d'autres amis tant de son *estoc* que de celui du comte de Frièse. (J.-J. Rouss.)

— *Par double estoc*. Des deux côtés, du côté paternel et du côté maternel. Comme s'il ne suffisait pas que par double *estoc* Platon fût descendu des dieux. (Montaigne.)

— Fam. *Dites-vous cela de votre estoc?* Dites-vous cela de vous-même. || *Cela ne vient pas de son estoc*. Cela ne vient pas de lui.

— Biens propres à une famille, à une lignée. Si vous avez rien de beau à mettre en foire, si le déployez, car je vous assure que je m'en vais bien bagué... je me semble que je n'ai pas perdu mon *estoc*. (Louis XI, dans P. de St-Victor.) La décomposition de leur chétif *estoc* s'opérait avec d'autant plus de rapidité qu'ils se mariaient. (Chateaub.) || On disait dans le même sens : *Biens d'estoc et de ligne*. || S'employait encore en parlant de certaines charges héréditaires et même des personnes qui occupaient ces charges. Autrefois les monnayeurs étaient en titre d'estoc et de ligne.

— Arg. Esprit, ruse, malice.

— Hist. Grande épée d'argent doré que le pape bénit solennellement la veille de Noël. Le don de l'estoc était une marque de haute considération accordée seulement aux princes catholiques vainqueurs des infidèles. Innocent XI en envoya un à Jean Sobieski, roi de Pologne; Alexandre VIII, au doge de Venise, Francesco Morosini, et Clément XI au prince Eugène de Savoie.

— Jeux. *Faire l'estoc*. Faire passer dessous la carte de dessus sans qu'on s'en aperçoive.

— Techn. Vase aplati sur lequel le faïencier empile la terre molle. || Lance de bois avec laquelle il égalise d'épaisseur la terre qu'il tourne.

★ **ESTOCADE.** s. f. (rad. *estoc*). Art milit. Se disait d'une épée en spatule dont on ne se servait qu'à cheval et comme d'une lance.

— Fig. Demande importune et imprévue. Attaque à laquelle on ne s'attend pas. Il m'a demandé à emprunter, je ne m'attendais pas à cette estocade. Cet argument était une rude estocade. Cette locution vieillit.

— *Présenteur d'estocade*. Quémandeur. || *Allonger une estocade*. Demander l'aumône. Ces locutions ont vieilli.

— Escr. Grand coup allongé d'épée ou de fleuret, que dans la salle d'armes on nomme *botte*. Grande, rude estocade. Il lui allongea coup sur coup deux ou trois estocades. || *Estocade de seconde*. Botte semblable à la botte de tierce, sauf que la lame passe sous le bras de l'adversaire. || *Tirer une estocade, un coup d'estocade*. Porter une botte à son adversaire.

★ **ESTOCADER.** v. n. 1re conj. Escr. Porter des coups d'estocade. On disait autrefois *estoquer*. Estocader rudement. Estocader longtemps avant de se toucher.

— Fig. Argumenter vigoureusement contre quelqu'un. Il y a plaisir de voir ces deux savants *estocader* ensemble, *estocader* comme ils font. (Acad.) Vieux dans cet emploi.

ESTOCADEUR. s. m. Celui qui estocade, et fig., Celui qui sollicite.

> *Estocadeurs* à toute outrance,
> D'argent comptant grands amateurs. (SCARRON.)

ESTOCAGE. s. m. Féod. Droit qui était dû au seigneur par celui qui vendait son héritage.

ESTOGARD. s. m. (rad. *estoc*). Métall. Ringard pour nettoyer la tuyère.

ESTOH. s. m. Métrol. Mesure de longueur usitée dans les îles de la Sonde, et valant environ 457 millimètres.

ESTOILE (Pierre de l'). Né à Paris, 1540-1611. Son *Journal des règnes de Henri III et de Henri IV* est un ouvrage précieux par l'abondance des renseignements et l'impartialité de l'auteur, à une époque où les passions rendaient cette qualité si rare.

— ESTOILE (Claude de l'). Fils du précédent, né à Paris, 1597-1651, membre de l'Académie française, un des cinq auteurs qui collaboraient aux compositions dramatiques du cardinal de Richelieu.

ESTOIR. s. m. Pêch. Sorte de tramail dont on se sert sur la Gironde pour prendre des soles, des turbots, etc.

★ **ESTOMAC.** s. m. (pr. *ess-to-ma*; ét. lat., *stomachus*, même signif.). Anat. Vaste poche membraneuse, dilatable, intermédiaire entre l'œsophage et l'intestin, et dans laquelle les aliments s'accumulent et séjournent pendant un certain temps pour y être convertis en chyme. Chez l'homme, l'estomac est situé à la partie supérieure de la cavité abdominale, au-dessous du diaphragme. Il est maintenu dans sa position par l'œsophage, le duodénum, et par des replis du péritoine qui le fixent au diaphragme, au foie et à la rate. Sa forme est celle d'un cône aplati sur les deux faces, dont l'axe décrit une courbure à concavité supérieure, ce qui l'a fait comparer à une cornemuse. On y distingue un bord supérieur ou *petite courbure*; un bord inférieur ou *grande courbure*; deux orifices, l'orifice gauche ou *cardia* et l'orifice droit ou *pylorique*. Bon, mauvais estomac. Estomac débile. Estomac plein. Estomac vide. Se remplir l'estomac. L'estomac est un viscère. Son estomac ne digère point. Hélas! nous n'avons plus l'*estomac* de nos pères. (Berch.) Par des motifs contraires, l'*estomac* est un ennemi pour le riche comme pour le pauvre. (Charb.) Il nous faut une mangeuse pour de bon, une fille sérieuse et d'*estomac* solide, qui s'attaque tout de suite aux gros morceaux. (A. Daudet.)

> Un vieux législateur, du sang des Héraclides,
> Osa donner un frein aux *estomacs* avides. (BERCHOUX.)
> Je sais qu'il fut cruel, assassin, suborneur,
> Mais de son estomac je distingue son cœur. (Id.)

— Loc. prov. *Il a un estomac, c'est un estomac d'autruche, il digérerait le fer*. Se dit d'un homme qui mange beaucoup et souvent, et sans en être incommodé.

— *Avoir l'estomac creux* ou *vide*. N'avoir pas mangé depuis un certain temps.

— Pop. *Avoir l'estomac dans les talons*. Avoir très faim.

— Se prend aussi pour la Partie extérieure du corps qui répond à la poitrine et à l'estomac. Le creux de l'estomac. Donner un coup de poing dans l'estomac. Une profonde plaie en l'*estomac* ouverte. (Corn.)

— Se dit parfois pour Gorge d'une femme.

— Arg. Hardiesse, courage. || *Il a de l'estomac*. Il est brave, il ne craint rien.

— Art culin. Dans les volailles et dans les autres oiseaux que l'on mange, Partie antérieure de l'animal, après que les cuisses et les ailes ont été levées. Il ne se dit que des viandes cuites. L'estomac d'une perdrix. Un estomac de poularde.

— Techn. *Estomac de l'enclume*. Morceau de fer qui fortifie le devant de l'enclume.

ESTOMAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. S'estomaquer. S'empl. adjectiv. Votre chère mère est-elle bien *estomaquée* contre elle? (Mme de Genlis.)

★ **ESTOMAQUER (S').** v. pron. 1re conj. (rad. *estomac*). Pop. et fam. Se tenir offensé de ce qu'une personne a dit ou fait, le trouver mauvais. Il s'est estomaqué de ma conduite. Il n'avait pas sujet de s'estomaquer, de s'en estomaquer.

— S'épuiser à force de parler ou de rire. Que dira votre père? Il s'*estomaquera*. (Hauteroche.)

ESTOMMI. adj. Étourdi, abattu. (Rabelais.)

★ **ESTOMPE.** s. f. (ét. allem., *stumpf*, émoussé). Dess. Instrument fait de peau, de coton ou de papier, taillé en pointe, émoussé vers

l'extrémité, avec lequel on étend le crayon ou le pastel sur un dessin, pour fondre ensemble les [illegible] et les demi-teintes. Dessin à l'estompe. Se servir de l'estompe. Harmoniser un dessin à l'estompe. L'*estompe* de buffle fond ensemble entre elles les hachures de la préparation. (Delestre.) Les *estompes* aplaties vers leurs bouts peuvent être adroitement utilisées à reproduire des plans larges. (Id.)

— Signifie aussi le Dessin fait avec cet instrument. Exécuter, posséder de belles estompes.

ESTOMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Estomper. S'empl. adjectiv. Dessin estompé. Le crayon le meilleur pour être *estompé* est le plus tendre. (Delestre.)

*** ESTOMPER.** v. a. 1re conj. Dess. Étendre le crayon sur un dessin avec l'estompe. Estomper légèrement. || Dessiner à l'estompe avec des couleurs en poudre ou pastels.

— Fig. Ombrer; couvrir d'une ombre. La débauche a estompé le dessous de ses sourcils d'un teint bistre. (H. de Balzac.)

— S'ESTOMPER. v. pron. Être estompé.

ESTONNIÈRE. s. f. Pêch. Sorte de tramail.

ESTOQUER. v. a. 1re conj. Frapper d'estoc.

ESTOQUIAU. s. m. (dim. de *estoc*). Techn. Anneau d'une cheville de fer de la serrure, et en général Toute pièce de fer façonné qui sert à en arrêter ou à en contenir d'autres.

— Horl. Cheville en fer qui empêche une roue de tourner au delà de son point utile.

ESTORCE. s. f. Vieux mot qui signifiait Entorse, effort, croc-en-jambe. Luy ai-je baillé belle estorce? (Rabelais.)

ESTORGUE. s. f. Arg. Hypocrisie, fausseté.

ESTOU. s. m. V. ÉTOC.

ESTOUBLAGE. s. m. Anc. financ. Impôt sur les blés.

ESTOUBLE. s. f. Chaume, dans quelques contrées méridionales de la France.

*** ESTOUFFADE.** s. f. (rad. *étouffer*). Art culin. Façon d'accommoder les viandes en les faisant cuire lentement dans une casserole bien fermée, feu dessus, feu dessous. Faire cuire une viande à l'estouffade. Les viandes à l'estouffade ou braisées conservent tous leurs sucs. Ce mot est synonyme de Braise et d'Étuvée. On dit plus souvent *étouffade* et *étouffée*. || Viande ainsi préparée.

ESTOUFFER. v. a. 1re conj. Arg. Faire disparaître; empocher furtivement un bénéfice.

ESTOUPEROL. s. m. Mar. Clou à chevillage.

ESTOUPIN. s. m. Artill. Pelote d'étoupe pour bourrer le canon.

ESTOUR. s. m. Anc. art milit. Combat, choc, presse, mêlée. On lisait l'*estour de la bataille*, c'est-à-dire la menée et démenée de la bataille et du combat. || Se disait aussi pour Tournois.

ESTOURBIR. v. a. 2e conj. Arg. Tuer, assommer.

ESTOURGEON. s. m. Ichtyol. V. ESTURGEON.

*** ESTRADE.** s. f. (ét. lat., *strata*, sous-entendu *via*, chemin, voie pavée). Partie plus élevée que le plancher d'une salle, où se placent les personnes ou les choses qu'on veut mettre en regard. L'estrade d'un trône. L'estrade d'un lit. L'estrade des musiciens. L'estrade de la distribution des prix.

— Fig.

> [illegible]
> (VOLTAIRE.)

— Signifiait autrefois Chemin.

— *Battre l'estrade.* Parcourir la campagne avec la cavalerie, pour connaître les mouvements de l'ennemi.

— *Battre l'estrade* signifie encore Rôder, aller à l'aventure de côté et d'autre. Sans adieu, je vais battre l'*estrade* dans les cafés. (Dancourt.)

> [illegible]
> (SCARRON.)

— *Batteurs d'estrade.* Cavaliers détachés d'une troupe pour aller à la découverte. Cette locution a vieilli.

— Fam. Se dit encore de ceux qui perdent leur temps à courir les grands chemins.

ESTRADER. v. n. 1re conj. (rad. *estrade*). Se disait autrefois pour Battre les champs, aller à la découverte.

ESTRADES (Godefroy, comte d'). Né à Agen, 1607-1686, soldat, diplomate aux conférences de Munster, ambassadeur à Londres, 1661, où il eut une querelle éclatante avec Watteville, ambassadeur d'Espagne, obtint de Charles II la cession de Dunkerque. Maréchal de France, 1675, [illegible] et les négociations de Nimègue. On a publié ses *Lettres et Négociations*.

ESTRADIOT, OTE. adj. et s. (du gr. στρατιώτης, soldat). Anc. art milit. Nom d'une espèce de soldats [illegible] qu'on tirait autrefois de la Grèce et de l'Albanie. Les estradiots étaient habillés à la turque et coiffés d'un casque [illegible] temps sous le nom de *salade*. On les appelait *chevau-légers albanais*. Leurs armes étaient une large épée, une masse à l'arçon, et la zagaie au poing, longue de 10 à 12 pieds, et ferrée par les deux bouts. Le duc de Joyeuse commandait un escadron d'*estradiots* à la bataille de Coutras. (Armandi.)

— *Monter à cheval à l'estradiote.* C'était Monter avec des étrivières longues.

ESTRAGALE. s. f. Techn. Outil de tourneur.

*** ESTRAGON.** s. m. (ét. lat., *draco*, dragon; d'où, *dracunculus*, nom latin de cette plante). Bot. Plante aromatique du genre absinthe, vivace, à fleur composée, flosculeuse, originaire de Sibérie, qu'on met ordinairement dans les salades et les ragoûts. Sauce, vinaigre à l'estragon. L'estragon entre dans la composition de tous les vinaigres aromatiques.

ESTRAHÈRE. s. f. Féod. Droit du seigneur sur les biens délaissés.

ESTRAIN. s. m. Techn. Trame de fil de soie.

*** ESTRAMAÇON.** s. m. (ét. bas-lat., *stramasaxus*, couteau de guerre). Lourde épée, épée à double tranchant que l'on portait autrefois. Chilpéric fut assassiné à coups d'*estramaçon*. (Bardin.)

> Et sa main assassine,
> D'un puissant coup d'*estramaçon* . . . . .
> Amoindrit son nez d'un tronçon. (SCARRON.)
>
> Nos illustres Bretons
> Ont dégainé leurs fiers *estramaçons*. (VOLTAIRE.)

— Fig. M. de La Rochefoucauld donna au premier président tant de coups d'*estramaçon*, qu'il vint à bout de ce qu'il désirait. (St-Sim.)

ESTRAMAÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Estramaçonner. S'empl. adjectiv. Troupe estramaçonnée.

*** ESTRAMAÇONNER.** v. a. 1re conj. Poursuivre à coups d'estramaçon. Estramaçonner l'ennemi.

— ESTRAMAÇONNER. v. n. Frapper de taille. Donner des coups d'estramaçon. Il estramaçonna pendant toute la bataille. Il ne s'emploie plus guère que par plaisanterie.

— S'ESTRAMAÇONNER. v. pron. Combattre l'un contre l'autre à coups d'estramaçon.

ESTRAMADURE. Géogr. V. ESTRÉMADURE.

ESTRAN ou **ESTRAND.** s. m. Mar. Plage, partie d'une côte plate et sablonneuse, que la mer couvre et découvre tour à tour.

ESTRANGHÉLO. adj. m. (ét. syriaq., *star*, écriture; *ingil*, évangile). Philol. Nom des caractères primitifs de la langue syriaque. Caractère estranghélo. Alphabet estranghélo. Les lettres de l'alphabet estranghélo servent de majuscules pour le syriaque.

— Substantiv. L'estranghélo.

ESTRANGUILLE. s. f. Écon. rur. Instrument qui sert à marquer les bestiaux.

ESTRANIÈRE. s. f. Anc. mar. Pavillon.

*** ESTRAPADE.** s. f. (ét. ital., *strappata*, fait dans le même sens de l'allem. *straff*, attaché fortement). Supplice qui consistait à élever le criminel au haut d'une longue pièce de bois, les mains liées derrière le dos avec une corde qui soutenait le poids du corps, puis à le laisser tomber avec raideur jusqu'à deux ou trois pieds de terre, en sorte que le poids du corps lui disloquait les bras et les épaules. Condamner à trois traits, à trois tours d'estrapade. Donner l'estrapade.

— Fig. Point ne donnait à ses vers l'*estrapade*. (Chaulieu.)

— Fig. *Bailler l'estrapade au vin.* L'avaler d'un trait.

— Se disait aussi de l'Espèce de potence au haut de laquelle on élevait le criminel pour lui donner l'estrapade. Planter une estrapade. La place de l'estrapade.

— *Double, triple estrapade.* Tour que font les danseurs de corde en passant deux ou trois fois tout le corps entre leurs bras et la corde qu'ils tiennent.

— Jeux. Au jeu de l'hombre, Chance du joueur qui fait la bête après avoir joué sans prendre.

— Manèg. Saut de mouton que fait un cheval rétif qui, refusant d'obéir, lève le devant et en même temps détache des ruades avec furie, afin de désarçonner son cavalier.

— Mar. Supplice de mer. V. CALE.

— Techn. Outil dont les horlogers se servent pour monter le grand ressort d'une pendule.

ESTRAPADÉ, ÉE. part. pass. du v. Estrapader. S'empl. adjectiv. Criminel estrapadé.

*** ESTRAPADER.** v. a. 1re conj. Faire souffrir l'estrapade à un criminel.

— S'ESTRAPADER. v. pron. Être estrapadé.

ESTRAPASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Estrapasser. S'empl. adjectiv. Cheval estrapassé.

*** ESTRAPASSER.** v. a. 1re conj. (de l'ital. *strapazzare*, rendre fou par les tourments). Manég. Fatiguer, excéder un cheval, en lui faisant faire un trop long manège.

ESTRAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Estraper. S'empl. adjectiv. Chaume estrapé.

ESTRAPER. v. a. 1re conj. Agric. Scier le chaume avec l'estrapoire.

— S'ESTRAPER. v. pr. Être estrapé. Ce chaume s'estrape avec facilité.

ESTRAPOIRE. s. f. (rad. *estraper*). Agric. Espèce d'outil en forme de croissant qui sert à couper les chaumes.

ESTRAPONTIN. s. m. Mar. Hamac.

ESTRAQUE. s. f. Mar. Partie de carène entre deux préceintes. || Hauteur de cette partie de la coque.

ESTRAQUELLE. s. f. Techn. Pelle avec laquelle le verrier porte la matière du verre dans les pots.

ESTRASSE. s. f. Comm. Bourre de soie que l'on appelle aussi *cardasse* et *strasse*.

ESTRAYÉ, ÉE. part. pass. Ancienne forme d'EXTRAIT, part. pass. du v. Extraire. *Avoir en terre un estrayé.* V. AVOIR.

ESTRÉES (Jean, marquis d'). Général français, 1486-1571, servit à Marignan et à Pavie, et fut nommé grand maître de l'artillerie, 1550. || ESTRÉES (Gabrielle d'), 1571-1599. Elle inspira à Henri IV une vive passion, et devint marquise de Monceaux, puis duchesse de Beaufort. Elle mourut presque subitement, probablement empoisonnée. Elle avait eu trois enfants de Henri IV: César, duc de Vendôme; Alexandre, grand prieur de France; Catherine-Henriette, mariée au duc d'Elbeuf. || ESTRÉES (François-Annibal, duc d'). Diplomate et maréchal de France, frère de la précédente, 1573-1670, d'abord évêque de Noyon, embrassa ensuite la carrière des armes. Il fut créé maréchal de France, 1626, resta six ans ambassadeur à Rome, 1636-1642, et devint gouverneur de l'Ile-de-France à l'avènement de Louis XIV. Il a écrit une *Relation du siège de Mantoue* et des *Mémoires*. || ESTRÉES (Jean, comte d'). Fils du précédent, vice-amiral et maréchal de France, 1624-1707, combattit sous Turenne, à Arras, reprit Cayenne aux Hollandais, 1676, et bombarda Alger et Tunis, 1682 et 1685. || ESTRÉES (César, cardinal d'). Frère du précédent, 1628-1714, évêque de Laon, négocia la *paix de l'Église* entre la papauté et le jansénisme, 1674, et traita à Rome l'affaire difficile de la *régale*. Il fut membre de l'Académie française. || ESTRÉES (Victor-Marie, duc d'). Fils de Jean d'Estrées, maréchal de France, 1660-1737. Il se signala par sa valeur et ses connaissances sous Duquesne et sous Tourville. Dans l'intervalle de ces campagnes, il étudiait les sciences et les lettres avec passion. Il fut membre de l'Académie française, de l'Académie des sciences et de celle des inscriptions et belles-lettres. || ESTRÉES (Louis-Charles-César LE TELLIER, marquis de Courtanvaux, duc d'). Maréchal de France, 1697-1771, combattit à Fontenoy, 1745, battit le duc de Cumberland à Hastembeck, 1757, et mourut sans postérité.

ESTRÉES-SAINT-DENIS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Compiègne (Oise); 1,500 h. Toiles.

ESTRELAGE. s. m. Anc. fin. Droit perçu sur chaque mesure de certaines denrées.

— Féod. Droit perçu sur les voitures de sel qui traversaient les terres d'un seigneur.

ESTRELDE. s. f. Ornith. Genre de passereaux dont le type est le sénégali rayé.

ESTRELDINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à une estrelde. || ESTRELDINÉS. s. m. pl. Famille de passereaux conirostres remarquables par leurs couleurs brillantes.

ESTRELIN. s. m. S'est dit pour Sterling.

— Comm. *Maison des estrelins.* Ancien comptoir hanséatique, à Anvers.

ESTRELLA (Sierra d'). Géogr. Chaîne de montagnes du Portugal; elle sépare le Mondego du Zézère, affluent de droite du Tage.

ESTRÉMADURE. (*Extrema Durii*, pays au S. du Douro). Géogr. Contrée de la péninsule Ibérique, partagée entre l'Espagne et le Portugal.

— ESTRÉMADURE ESPAGNOLE. Ancienne province de l'Espagne, à l'O., arrosée par le Tage et le Guadiana, pays jadis fertile, maintenant l'un des plus pauvres de l'Espagne. L'Estrémadure a formé les deux intendances de Badajoz et de Cacérès.

— ESTRÉMADURE PORTUGAISE. Province du Portugal, au N. de l'Alemtejo, traversée par le Tage, assez fertile en vins, huiles, oranges, citrons, etc. Elle a 17,957 kil. carrés et 912,000 hab. Elle comprend 3 districts: Lisbonne, Santarem et Leiria.

ESTRENE (En bonne). De bon cœur, sincèrement. (Rabelais.)

ESTRIF. s. m. (ét. celt., *stri*, combat). Vieux mot qui s'est dit pour Querelle. En cet *estrif* la servante tomba. (La Fontaine.)

ESTRIGUE. s. m. Techn. Four où l'on met les glaces à recuire.

ESTRIQUE. s. f. (étym. flam., *strikke*, bâton). Techn. Outil dont l'étendeur se sert, dans les verreries, pour développer les manchons ramollis par l'action de la chaleur. || Couteau de bois flexible pour estriquer les formes à sucre.

ESTRIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Estriquer. S'empl. adjectiv. Forme estriquée.

ESTRIQUER. v. a. 1re conj. (rad. *estrique*). Techn. Boucher les fentes et les crevasses que la terre produit sur les bords d'une forme à sucre en se séchant.

— S'ESTRIQUER. v. pron. Être estriqué.

ESTRIQUEUR. s. m. (rad. *estriquer*). Techn. Crochet de bois servant à fouler la terre autour d'une forme à sucre, avant de la rafraîchir.

ESTRIQUEUX. s. m. (rad. *estriquer*). Techn. Instrument servant à enlever les bavures attachées à une pipe qui sort du moule.

ESTRIVE. s. f. S'est dit pour Dispute. V. ESTRIF.

ESTRIVER. v. n. 1re conj. rad. *estrive*). S'est dit pour Quereller, faire assaut, blâmer, avoir de la répugnance. La philosophie n'*estrive* point contre les voluptés naturelles, pourvu que la mesure y soit jointe. (Mont.)

ESTRIVIÈRES. s. f. pl. (ét., V. ÉTRIVIÈRES). Soier. Bouts de cordes attachés aux arbalètes des licerons.

ESTROFFE. s. f. (ét., V. ESTROPE). Manèg. Corde qu'on attache à la queue d'un cheval, puis au cou du suivant, pour les faire marcher à la file.

ESTROPE. s. f. (ét. angl., *strop*, même sens). Mar. Anneau de cordage dont on ceint les poulies, les cavillots, les cosses, les margouillets, etc. || *Double-estrope.* Estrope formée par deux cordages. || *Estrope de culasse.* Estrope capelée au bouton de culasse. || *Estrope de gouvernail.* Cordage qui sert à retenir les avirons sur les tolets. || *Estrope de hauban.* Boucle servant à crocher la poulie des palans de ridage. || *Estrope de marchepieds.* Étriers qui soutiennent les marchepieds.

— Pêch. Ligne attachée sur la maîtresse corde, dans la pêche aux haims.

ESTROPÉ, ÉE. part. pass. du v. Estroper. S'empl. adj. Poulie estropée.

ESTROPER. v. a. 1re conj. (rad. *estrope*). Mar. Ceindre d'un cordage le corps d'une poulie, d'une cosse, d'un cavillot, pour en faire des conduits de manœuvres.

— S'ESTROPER. v. pron. Être estropé.

ESTROPIAT. s. m. (rad. *estropier*). Fam. S'est dit d'un soldat estropié qui mendie. || Gueux de profession qui est estropié ou qui feint de l'être.

ESTROPIÉ, ÉE. part. pass. du v. Estropier. S'empl. adjectiv. Soldat estropié. Il fut estropié à la bataille de Marengo. Il renvoya les conviés, pour la plupart *estropiés*. (La Fontaine.)

— Par extens. et fam. On n'est pas tant *estropié* quand on l'est du bras ou de la jambe que quand on l'est de la bourse. (D'Ablancourt.)

— Fig. Défiguré. Pensée, figure estropiée. Nom, passage estropié.

— Fig. et fam. *Homme estropié de la cervelle.* Homme extravagant.

— Entom. Se dit des papillons de jour qui, dans l'état de repos, ont, par la disposition de leurs ailes, l'apparence d'insectes à ailes luxées.

— Pêch. Se dit d'une morue qui n'est pas entière.

— ESTROPIÉ, ÉE. s. Celui, celle qui a perdu l'usage d'un membre, soit par une blessure, soit par quelque coup. Un estropié. Une estropiée.

— ESTROPIÉS. s. m. pl. Entom. Groupe de lépidoptères diurnes, du genre hespérie.

ESTROPIEMENT. s. m. Action d'estropier.

*** ESTROPIER.** v. a. 1re conj. (de l'it. *stroppiare*, même signif.). *J'estropie, nous estropions. J'estropiais, nous estropiions, vous estropiiez. Que nous estropiions, que vous estropiiez*, etc. Ôter l'usage d'un membre ou un membre lui-même, par une blessure, par une opération mal faite ou par quelque coup. Un coup de feu l'a estropié.

— Fig. Les serrements de main dont on vous *estropie*. (Regn.)

— Par extens. Se dit des maladies qui ôtent l'usage de quelque partie du corps. Une paralysie l'a complètement estropié.

— Fig. *Estropier un passage, une pensée.* En retrancher une partie dont la suppression altère le sens.

— *Estropier un vers.* Le briser par un enjambement, ou en altérer la mesure.

> Et ces enjambements qu'elle prise si fort
> Dont Ronsard autrefois estropiait ses vers.
> (MAISONNEUVE.)

— *Estropier un nom propre.* Le défigurer en le prononçant ou en l'écrivant.

— *Estropier une langue.* La parler à contre-sens, sans observer les règles; commettre des fautes grossières en énonçant sa pensée. La robe noire du docteur apparaît, on doit s'attendre à le voir appliquer des sentences à tort et à travers et *estropier* du latin. (L. Moland.)

— *Estropier un air.* Le jouer ou le chanter mal.

— *Estropier un rôle.* Manquer de mémoire, ne pas donner au personnage qu'on représente le caractère qui lui est propre.

— Fig. En termes de dessin, *Estropier une figure.* N'y pas observer les proportions voulues par les règles de l'art.

— Arg. Manger.

— S'ESTROPIER. v. pron. Être estropié.

— Se blesser soi-même.

— Se blesser l'un l'autre, soit en jouant, soit en luttant.

ESTROUIF. s. m. Mar. Tolet d'aviron.

ESTUAILLE. s. f. Ancien nom des magasins de sel.

*** ESTUAIRE.** s. m. (ét. lat., *æstuarium*, le *æstus*, flux). Géogr. Nom que l'on donne à certaines sinuosités du littoral, qui ne sont couvertes d'eau qu'à la marée montante.

— Par anal. Se dit de l'embouchure d'un fleuve qui forme une sorte de golfe. On passe

un mois à étudier les changements survenus dans la direction et la profondeur des passes constatées au plan de l'*estuaire* du fleuve du Gabon. (L. Halévy.)

— Antiq. rom. Espèce d'étang maritime où l'on nourrissait du poisson.

— ESTUAIRES. s. m. pl. Antiq. rom. Nom des tuyaux de chaleur dans les étuves et les maisons des anciens Romains.

ESTUQUE. s. f. Arg. Part de chaque complice dans un vol.

ESTUQUER. v. a. 1re conj. Arg. Être frappé.

* **ESTURGEON.** s. m. (de l'anc. haut-allem. *sturio*). Ichtyol. Gros poisson de mer cartilagineux, type de l'ordre des chondroptérygiens, famille des sturioniens, qui remonte en abondance de la mer dans certaines rivières. La chair des esturgeons ressemble beaucoup pour le goût et l'apparence à celle du veau. Avec les œufs de l'esturgeon on fait le caviar, aliment très recherché dans le Nord. Avec sa vessie natatoire on fait l'ichtyocolle, ou colle de poisson. A cause de son prix et de sa rareté, l'*esturgeon* ne paraît guère dans son entier que sur les tables souveraines. (Grimm.)

ESTURIE. s. f. Pêch. Sorte de filet fixe.

* **ÉSULE.** s. f. Bot. Nom de plusieurs espèces d'euphorbes herbacées. Grande ésule. Petite ésule. Ésule ronde.

ÉSURIALES. adj. f. pl. De jeûne. || *Féeries ésuriales.* Jours de jeûne. (Rabel.)

ÉSURITE. s. f. (ét. lat., *esuries*, faim). Pathol. Ulcération de l'estomac produite par le jeûne.

ÉSUS. Myth. V. HESUS.

ESWARA. Myth. ind. V. ISWARA.

ÉSYMNÈTE. adj. (du gr. αἰσυμνήτης, magistrat élu). Myth. Distributeur de la justice. Surnom de Bacchus. Une statue de Bacchus ésymnète, à Patras en Achaïe, passait pour faite de la main de Vulcain lui-même.

— ÉSYMNÈTE. s. m. Antiq. gr. Ancien titre des souverains de la Macédoine. || Titre de six magistrats mensuels de la ville de Chalcédoine. || Titre que l'on donnait au président des jeux et aux athlètes vainqueurs.

* **ET.** conj. copul. (pr. *é*; du lat. *et*). Cette conjonction, qui a le même sens que *de plus*, sert à lier, à mettre en rapport deux énonciations de jugements, deux pensées, deux propositions. Il a fait cette sottise, *et* il est encore sur le point d'en faire une autre. (Acad.) César a égalé le courage d'Alexandre, *et* son bonheur a été fatal à la république romaine. (Lav.) L'adulation enfante l'orgueil, *et* l'orgueil est toujours l'écueil fatal de toutes les vertus. (Mass.) Généralement, les gens qui savent peu parlent beaucoup, *et* les gens qui savent beaucoup parlent peu. (J.-J. Rouss.) Il fut témoin des regrets touchants qu'Eudoxe donnait à sa mère, *et* il en revint pénétré. (Marm.)

— La conjonction *et* paraît souvent lier un nom à un autre nom, un pronom à un autre pronom, un verbe à un autre verbe; mais, pour peu qu'on y réfléchisse, on ne tardera pas à se convaincre que cette liaison ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une ellipse, car les conjonctions, bien différentes en cela des prépositions, qui ne lient réellement que des mots, ont pour fonction de lier des propositions. Dans cette phrase : *J'ai lu Voltaire et Rousseau*, il semble d'abord que la conjonction *et* ne lie que les deux noms *Voltaire* et *Rousseau*; l'analyse nous fait voir qu'elle unit ici, comme partout, deux propositions; car cette phrase est évidemment un abrégé de : *J'ai lu Voltaire et j'ai lu Rousseau.* C'est le désir d'être plus concis qui a introduit l'usage où l'on est de dire : *J'ai lu Voltaire et Rousseau.* Voyons maintenant les nombreux emplois de cette conjonction dans notre langue.

— *Et* se place : 1° entre deux noms qu'il unit. L'ambition *et* l'avarice des hommes sont les seules sources de leur malheur. (Fén.) Le sage est ménager du temps *et* des paroles. (La Font.) Oui, si la vie *et* la mort de Socrate sont d'un sage, la vie *et* la mort de Jésus sont d'un Dieu. (J.-J. Rouss.) L'harmonie *et* son bruit flatteur sont l'instrument de la pensée. (Volt.) La rapine *et* l'orgueil sont les dieux de la terre. (Id.) Ils croient que les sorciers *et* les sorcières ont le pouvoir d'attirer les esprits. (La Harpe.) La muse *et* la bergère ont le même langage. (St-Lamb.) Le tonnerre *et* les vents déchirent les nuages. (Id.) Une famille vertueuse est un vaisseau tenu pendant la tempête par deux ancres : la religion *et* les mœurs. (Chateaubriand.)

— 2° Entre deux adjectifs. Elle sort pompeuse *et* parée. (Malh.) Je m'en retournerai seule *et* désespérée. (Rac.) L'homme, image d'un Dieu seul bon *et* seul aimable. (Boil.) Le véritable esprit doit avoir les qualités du diamant : il doit être brillant *et* solide. (Marin.) La paonne aime à déposer ses œufs dans un lieu secret *et* retiré. (Buff.) La dinde a des œufs blancs *et* tachetés. (Id.) L'ânesse a la voix plus claire *et* plus perçante que l'âne. (Id.)

> Un propos séduisant et flatteur
> Est le plus sûr chemin du cœur. (HAUMONT.)

— 3° Entre deux pronoms. Il y a une grande différence entre lui et moi. Vous *et* les miens avez mérité pis. (La Font.) Nous avons, vous *et* moi, besoin de tolérance. (Volt.)

— 4° Entre deux verbes. Elle bâtit un nid, pond, couve *et* fait éclore. (La Font.) Tu es le gardien fidèle des plus belles femmes de Perse, tu les commandes *et* leur obéis. (Montesq.) Vivre libre *et* peu tenir aux choses humaines, c'est le meilleur moyen d'apprendre à mourir. (J.-J. Rouss.) Je le connais, je l'aime *et* je lui rends justice. (Gress.) Le triomphe de la religion est de consoler l'homme dans le malheur *et* de mêler une douceur céleste aux amertumes de la vie. (Marm.) Tout ce que j'aperçois me charme *et* m'intéresse. (La Harpe.)

— 5° Entre deux adverbes. Le génie consiste, en tout genre, à concevoir plus vivement *et* plus parfaitement son objet. (Vauven.)

— 6° Entre deux prépositions. Les ennemis sont dedans et dehors la ville. L'homme est sous les yeux *et* sous la main de la Providence (Gir.-Duv.) Remplissez vos devoirs envers Dieu *et* envers la patrie. (Id.)

— Quand deux ou plusieurs substantifs sont joints par *et*, le verbe qui s'y rapporte doit se mettre au pluriel. Cependant, par licence poétique, ou pour donner plus de mouvement au style, le verbe se met quelquefois au singulier :

> On dit que ton front jaune *et* ton teint sans couleur
> Perdit en ce moment son antique pâleur. (BOIL.)

— Quand les noms d'heure, de poids et mesures, etc., sont suivis d'une fraction, on peut les séparer de la fraction par la conjonction *et*, ou supprimer la conjonction. Devant *demi*, cette suppression n'a jamais lieu. Il est minuit *et* trois quarts, ou minuit trois quarts. Il est midi *et* demi. Quatre mètres *et* demi.

— Dans les noms de nombre composés, *et* ne se met que devant *un*. Vingt *et* un. Cinquante *et* un. Cependant on dit toujours : *Quatre-vingt-un. Cent un* est plus usité que cent *et* un. Mais on dit toujours vingt-deux, cinquante-trois, soixante-treize, quatre-vingt-onze, etc. Il n'y a d'exception que pour soixante *et* onze.

— Quand il y a plus de deux noms, de deux pronoms, de deux adjectifs, de deux verbes, la conjonction *et* ne se met qu'avant le dernier. Moi, je suis à Paris, triste, pauvre *et* reclus. (Boil.) L'or et l'argent s'épuisent; mais la vertu, la constance *et* la pauvreté ne s'épuisent jamais. (Montesq.) Les plaintes, les regrets *et* les pleurs sont perdus. (Volt.) L'esprit, la science *et* la vertu sont les véritables biens de l'homme. (Mab.) L'airain, le marbre *et* l'or frappaient Rome éblouie. (Delille.)

— Lorsqu'on ne veut exprimer qu'une simple addition, comme dans le paragraphe précédent, il suffit d'employer un seul *et*, qu'on place devant le dernier mot additionné; mais s'il s'agit d'agrandir, de grossir les objets, on multiplie les *et*; cette répétition a surtout lieu en poésie.

> Le beau temps *et* la pluie, *et* le froid *et* le chaud,
> Sont des fonds qu'avec elle on épuise bientôt. (MOL.)
>
> Des dieux les plus sacrés j'invoquerai le nom,
> *Et* la chaste Diane *et* l'auguste Junon,
> *Et* tous les dieux enfin... (RACINE.)
>
> Quel carnage de toutes parts!
> On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
> *Et* la sœur *et* le frère,
> *Et* la fille *et* la mère,
> Le fils dans les bras de son père. (Id.)
>
> *Et* le riche *et* le pauvre, *et* le faible *et* le fort,
> Vont tous également des douleurs à la mort. (VOLT.)
>
> Les plats sont mis sur la table divine
> Des belles mains de la tendre Euphrosine,
> *Et* de Thalie *et* de la jeune Églé.
> Qui, comme on sait, sont là-haut les trois grâces
> Dont nos pédants suivent si peu les traces (Id.)
>
> Dans la saison d'amour,
> *Et* l'épouse *et* l'époux ont le même séjour. (DELILLE.)

— Souvent aussi, pour donner plus de vivacité ou plus d'énergie au discours, on supprime la conjonction *et*. Il avait votre port, vos yeux, votre langage. (Rac.) Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire. (Volt.)

— L'emploi de *et* serait vicieux si, dans les parties énumérées, il y avait gradation, ou si le dernier mot était récapitulant. Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue. (Rac.) Femmes, moines, vieillards, tout était descendu. (La Font.)

— Quelquefois, pour plus de clarté, et pour éviter plusieurs emplois différents de *et*, on en supprime un. L'homme est un assemblage de lumière *et* d'ignorance, d'espérance *et* d'incertitude. (Pluche.) Boileau fut tout à la fois la terreur, le fléau des méchants poètes, *et* le défenseur, l'appui des bons écrivains. (Domergue.)

— Quand des adverbes comparatifs commencent deux propositions successives, on n'emploie pas *et* devant le second adverbe. Plus on est de fous, plus on rit. On trouve cependant quelques exemples de *et* dans ce cas.

> Plus je vous envisage,
> *Et* moins je me remets, monsieur, votre visage. (RAC.)

— Ordinairement les mots joints par *et* se suivent, mais on peut quelquefois les séparer. Albe le veut, *et* Rome; il faut leur obéir. (Corneille.)

> La raison veut *et* la nature
> Qu'après le mal vienne le bien. (MALHERBE.)

— Cette conjonction est quelquefois emphatique ou explétive au commencement des phrases. Et sans doute on ne saurait penser. Et voilà ce qu'aussitôt. *Et* voilà donc l'hymen où j'étais destinée! (Racine.)

> *Et* nous sommes chrétiens, *et* nous avons des frères,
> *Et* nous expirons sans secours. (CAS. DELAVIGNE.)

— Fam. *Et de courir et de s'ébattre; et de boire et de rire.* Se dit quelquefois à la fin d'un récit et comme conclusion pour signifier que la chose se termine ainsi.

— C'est aussi explétivement que l'on commence une préposition par *Et fût-il, et fussiez-vous*, etc., pour Quand même il serait, quand même vous seriez. Vous devez le haïr *et fût-il* votre père. (Corn.)

— Fam. *Et d'un, et de deux*, s'emploient lorsqu'on cite différentes choses que l'on veut faire bien remarquer.

— *Et cela.* Sorte de pléonasme qui marque l'insistance sur le fait qu'on vient d'exprimer. Il est parti, *et cela* sans faire ses adieux à personne.

— Généralement, les choses que cette conjonction lie doivent être du même ordre, c'est-à-dire que la conjonction *et* ne doit joindre que des substantifs avec des substantifs, des adjectifs avec des adjectifs, des verbes avec des verbes. Il serait, par exemple, incorrect de dire : *Louis XIV était roi et fier; vous aimez le jeu et à gagner*, pour : *Louis XIV était roi et il était fier; vous aimez le jeu et le gain.*

— On fait exception à cette règle avec la conjonction *que*.

> Vous-même de vos soins craignez la récompense
> Et que dans votre sein ce serpent élevé
> Ne vous punisse enfin de l'avoir conservé. (RACINE.)
>
> Pour moi qu'en santé même, un autre monde étonne,
> Qui crois l'âme immortelle *et* que c'est Dieu qui tonne... (BOILEAU.)

— Les grammairiens ont fait une règle par laquelle ils excluent *et* des phrases négatives, et veulent le faire remplacer par *ni*. Cette règle ne peut être absolue. Lorsqu'on énumère plutôt qu'on n'additionne, *ni* convient mieux. *Et*, au contraire, s'emploie quand il s'agit plutôt d'additionner que d'énumérer. Les animaux n'inventent *et* ne perfectionnent rien. (Buffon.) Rien n'est si aisé *et* si commun que de calomnier à demi-mot, et rien n'est si difficile que de repousser cette espèce de calomnie. (La Harpe.) Nos langues n'ont pas l'harmonie *et* la précision des langues anciennes. (Marmontel.) Le Sénat *et* le peuple romain n'oublient ni les services, ni les injures. (Vertot.)

> Ce qu'on ne peut plus recouvrer,
> Il faut le savoir perdre, *et* les pleurs *et* la rage
> Ne le font pas recouvrer. (F. DE NEUFCHÂTEAU.)
>
> Hélas! j'ai beau crier et me rendre incommode,
> L'ingratitude *et* les abus
> N'en seront pas moins à la mode. (LA FONTAINE.)
>
> Car vous ne m'épargnez guère,
> Vous, vos bergers *et* vos chiens. (Id.)

— On peut dire : *Sans force et sans vertu, sans peine et sans travail, sans retard et sans bruit*, ou, pour éviter la répétition de *sans* : *Sans force ni vertu, sans peine ni travail.* C'est à l'oreille à décider si la répétition de *sans* doit ou non avoir lieu. Les plus charmantes retraites ne plaisent guère sans Bacchus *et* sans Cérès. (Le Sage.)

— *Et* se disait autrefois pour Eh! *Et bien!* pour Eh bien!

— Versif. On ne prononce jamais le *t*, même quand *et* est suivi d'une voyelle. C'est pour cela qu'on ne met point en vers un *et* devant une voyelle, afin d'éviter un hiatus.

ÊTA. s. m. (en grec η). Philol. La septième lettre et la troisième voyelle de l'alphabet grec. Elle est au nombre des lettres qui manquaient primitivement à cet alphabet, et qui, dit-on, furent ajoutées par Simonide. || Dans les mots qu'ils empruntèrent aux Grecs, les Romains remplacèrent l'*êta* par un *e*; cet usage a été adopté dans la langue française. || *Êta*, pris numériquement, et marqué de l'accent supérieur (η'), vaut 8; avec l'accent inférieur (͵η), il vaut 8,000. || Dans la prononciation reuchlinienne ou moderne, l'*êta* a le son d'un *i*. || Dans la prononciation érasmienne, l'*êta* vaut un *e* long, *ê*.

* **ÉTABLAGE.** s. m. (rad. *étable*). Ce qu'on paye pour l'attache, pour la place d'un cheval, d'un bœuf, dans une écurie, dans une étable; louage d'une étable. Quand on prend le foin dans une hôtellerie, on ne paye point l'*établage*. (Acad.)

— Charr. Entre-deux des limonières d'un avant-train ou d'une charrette.

— Cout. féod. Droit que l'on payait aux seigneurs en plusieurs endroits, pour exposer des marchandises en vente. On disait aussi *étalage*.

* **ÉTABLE.** s. f. (ét. lat., *stabulum*, même signif.). Lieu où l'on renferme des bestiaux, et plus particulièrement des bœufs et des vaches, tout le temps qu'ils ne vont pas aux champs. Étable à bœufs, à vaches. Notre-Seigneur voulut naître dans une *étable*. (Acad.) La fosse à engrais doit être construite de manière que les urines des bestiaux de l'*étable* puissent y arriver. (Raspail.)

— Par extens. Endroit très malpropre.

— *Étables d'Augias.* Étables tellement sales qu'il fallut Hercule pour les nettoyer. Ce fut un de ses douze travaux. || Fig. Endroits très sales, ou Affaires embrouillées.

— Loc. prov. *Fermer l'étable lorsque les bœufs n'y sont plus.* Apporter le remède lorsque le mal est irréparable. || *Il leur faut une étable à part.* Se dit des gens d'un caractère difficile.

— Astron. Petite constellation placée au cœur du Cancer.

— Mar. Continuation de la quille du navire depuis l'endroit où elle cesse d'être droite. || Deux vaisseaux s'abordent de *franc-étable*, lorsqu'ils présentent la proue pour s'enfoncer avec leurs éperons.

ÉTABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Établer. S'emploie adjectiv. Bœufs établés.

* **ÉTABLER.** v. a. 1re conj. Mettre à l'étable; loger dans une étable. Il y a dans cette ferme de quoi établer un grand nombre de bœufs, de moutons.

— Dans les haras, Action de mettre les poulains, les étalons et les juments dans l'écurie.

— S'ÉTABLER. v. pron. Être établé.

ÉTABLERIE. s. f. Écon. rur. Réunion de plusieurs étables dans un seul corps de bâtiment.

ÉTABLES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), sur la Manche; 2,200 hab.

ÉTABLI, IE. part. pass. du v. Établir. S'emploie adjectiv. Le gouvernement établi. Les lois établies. C'est une coutume, une opinion établie. C'est un principe établi. Un homme établi. Cette fille est bien établie. Sa réputation est trop bien établie. Un restaurateur est *établi* vers le milieu de la route. (Ancel.) Benjamin trouva plusieurs Juifs *établis* dans le quartier de la Tour de David. (Chateaub.) Certainement ceux qui sont riches et qui sont bien *établis* dans les pays étrangers ne quitteront pas leurs établissements pour retourner en France. (B. de St-P.) D'ailleurs, l'armée, une fois *établie* en Égypte, ce qu'il avait pu faire de mieux pour elle, c'était d'aller à Paris pour y exposer vivement sa situation et ses besoins. (Thiers.)

— Fig. Vous ne sauriez me décrier auprès de lui; ma sincérité est *établie*. (Mme de Sévigné.) Leurs usurpations n'étaient *établies* que sur un droit précaire et abusif. (J.-J. Rouss.) Ces situations sont ainsi *établies* sur une suite de faits qui paraissent ne tenir à rien et qui tiennent à tout. (Voltaire.) Vous trouverez chez les Syriens l'opinion *établie* que le Dieu des Juifs n'était que le Dieu des montagnes. (Id.) Les rites *établis* divisent aujourd'hui le genre humain, et la morale le réunit. (Id.) La théocratie fut *établie* dans cette vaste contrée plus qu'en aucun pays du monde. (Id.) Voilà une religion utile *établie* sur le dogme de l'immortalité de l'âme et sur la connaissance de l'Être créateur. (Id.) Lorsque après un grand nombre de siècles, quelques sociétés furent *établies*, il est à croire qu'il y eut quelque religion, quelque culte grossier. (Id.) Lorsque votre autorité sera suffisamment *établie*, conférez-en une partie à des magistrats choisis parmi les plus gens de bien. (B. de St-Pierre.)

— *Établi par.* Point d'autres lois chez eux que les usages *établis* par les besoins. (Volt.) La nature est le système des lois *établies* par le Créateur pour l'existence des choses et pour la succession des êtres. (Buff.) Presque toutes les missions françaises furent *établies* par Colbert et Louvois. (Chateaub.)

— Fig. *Être bien établi dans une maison, à la cour.* Y être bien reçu, y avoir du crédit.

— *Être établi juge de certaines affaires.* En être constitué juge.

— Absol. Qui exerce une profession, un métier à titre de maître, de patron, à ses risques et périls. Il n'est pas permis à un bourgeois *établi* de passer dans un cloître. (Voltaire.) Avec ça, très fière, très susceptible, jetant à la tête de tout le monde son ancienne position de femme *établie*. (É. Zola.)

— Se dit aussi d'une personne mariée.

> Il est tout naturel, lorsque l'on est riche,
> Jeune, de souhaiter de se voir *établie*. (COLLIN D'HARLEVILLE.)

— Impers. *Il est établi que.* C'est une coutume reçue que.

— Mar. *Navire établi.* Celui dont la voilure est parfaitement disposée pour l'allure qu'on veut donner. || *Voile établie.* Celle qui est orientée de façon à produire le plus grand effet possible.

* **ÉTABLI.** s. m. Techn. Espèce de table d'artisan, étroite et longue, à dessus épais, sur laquelle les menuisiers, les serruriers, les arquebusiers, etc., travaillent, établissent leurs ouvrages. Établi de bijoutier, de menuisier, de serrurier, de plombier, de ciseleur, de corroyeur, etc. Les ouvriers ont chacun leur établi.

— Table sur laquelle les tailleurs s'asseyent, s'établissent, les jambes croisées, pour travailler.

* **ÉTABLIR.** v. a. 2e conj. (ét. lat., *stabilire*, fait de *stabilis*, stable). Rendre stable, poser, asseoir sur quelque chose de stable, de solide, d'assuré. Établir les fondements d'un édifice. Établir sur le roc les fondements d'un mur.

— Absol. Il faut des efforts et de la persévérance pour bien établir.

— Fixer. Établir sa demeure, sa résidence en un lieu. Constantin établit le siège de l'empire à Constantinople. Quand Napoléon voulut *établir* le pape à Paris, c'était pour en faire un ministre des cultes, très honoré, mais très obéissant. (H. Taine.) Je ne trai à Naples que lorsque vous y aurez *établi* votre quartier général. (Mérimée.)

> Les destins n'avaient point *établi* pour ma vie
> Hors de cet océan de naufrage ou de port. (MALHERBE.)

— Fonder, instituer, organiser, installer. Établir une colonie. Établir une imprimerie, un collège. Établir une manufacture. Établir un métier à bas. Établir une machine. Établir une marine, une croisière, un camp, une garnison. Établir un comptoir, une boutique, une factorerie. Établir une caisse. Établir une correspondance. Établir des tribunaux. Établir un gouvernement, une administration, une imposition, des juges, un péage. Établir des communications, des voies de communication entre deux

villes. La loi qui *établit* cette nouvelle magistrature fut appelée la sacrée. (Boss.) On *établit* des édiles à qui l'on donna la police. (Montesq.) Le roi *établit* une nouvelle police pour garantir les Saxons des insultes de ses soldats. (Volt.) Il appelait tous les arts à lui, et les *établit* à la cour et dans les provinces. (Rayn.)

— Mettre en vigueur, en usage, donner autorité, promulguer, reconnaître, admettre, sanctionner. Établir des lois, des opinions, des principes, des règles, des institutions, des dogmes, etc. Il polissait son peuple féroce pour le rendre obéissant et *établissait* des lois au milieu de la guerre. (Volt.) Je ne vois guère parmi les anciens empires, que les Chinois qui n'*établirent* pas la doctrine de l'immortalité de l'âme. (Id.) Ce n'est pas assez pour une religion d'*établir* un dogme, il faut encore qu'elle le dirige. (Montesq.) Un mot étourdiment échappé ne renverse point les principes qu'ils se sont efforcés d'*établir*. (J.-J. Rouss.)

— Dans un sens analogue. Établir de nouveaux impôts, de nouvelles taxes.

— Fig. Asseoir solidement, consolider, donner de la consistance. Établir son crédit, sa fortune, sa réputation. Établir son droit sur des pièces authentiques. Rome, toujours ennemie du christianisme, fit un dernier effort pour l'éteindre et finit par l'*établir*. (Bossuet.) Il faut tâcher d'*établir* la peur dans son cœur et dans sa conscience. (Mme de Sévigné.) Ce n'est pas assez que la vertu soit la base de votre conduite, si vous n'*établissez* cette base même sur un fondement inébranlable. (J.-J. Rousseau.) Chaque homme important ou qui voulait l'être prétendait *établir* sa fortune sur la ruine publique. (Voltaire.)

— Démontrer. Établir une vérité. Établir un fait. Moi-même du forfait j'*établirai* la preuve. (M.-J. Chénier.) Parmi les misères de ce monde, l'esprit humain ne sait et ne saura jamais à la fois ni toute la vérité ni toutes les raisons qui *établissent* la vérité. (L. Veuillot.)

— Considérer comme vrai, comme réel. Assurément elle n'est point tout à fait chimérique, cette correspondance que les aveugles *établissent* entre les sons de la voix et les qualités de la prédisposition de l'âme. (Dufau.)

— *Établir que.* On a sagement *établi* que ceux qui ont un commandement un peu étendu ne soient attachés à aucun corps de milice. (Montesquieu.)

— Mettre dans un état, dans un emploi avantageux, dans une condition stable. Bien établir ses enfants. Établir quelqu'un dans un emploi. || *Établir une fille.* La marier. Votre sœur, qu'il faut maintenant songer à *établir*. (Racine.)

— Comm. et Financ. *Établir une balance.* Régulariser les recettes et les dépenses. || *Établir un compte.* Le faire, le détailler.

— Constr. *Établir les bois, les pierres.* Faire une marque sur les bois, sur les pierres, à l'endroit où doit se donner le trait de scie, afin de guider l'ouvrier qui doit les tailler et les débiter.

— Mar. *Établir une carène.* Ajuster la membrure. || *Établir un navire sur ses amarres.* Égaliser les câbles des ancres. || *Établir une voile.* La bien orienter sur un bord ou sur l'autre. || *Bien établir.* Se dit d'une voile parfaitement montée et qui garde bien le vent. || *Établir bâbord amures, grand largue, au plus près.* Manœuvrer de façon à prendre une de ces allures.

— Mécan. *Établir une machine.* La construire.

— Typogr. *Établir des feuilles sur un ouvrage.* Composer et mettre dans les châssis une certaine quantité de feuilles.

— S'ÉTABLIR. v. pron. Être établi. Les fondements de ce mur peuvent s'établir sur le roc. Cette manufacture ne peut s'établir dans le voisinage des maisons particulières.

— Être démontré. L'utilité de cet appareil s'établit difficilement.

— Fixer sa demeure en quelque lieu. S'établir dans telle ville. Il est allé s'établir en Angleterre. Je trouvai chez elle un grabat vide et je m'y *établis*. (J.-J. Rouss.) Ce n'était donc pas assez d'avoir mille fois exposé sa vie pour sauver des hommes, et de s'être *établi* pour jamais au fond des plus affreuses solitudes? (Chateaubriand.)

— Se dit absolument de quelqu'un qui prend un état, qui va se marier. Des années après, lorsque devenu riche, favori du bey, il songea à *s'établir*, ce fut à elle qu'il pensa. (A. Daudet.)

— Fig. Se fonder, s'assurer, s'installer, devenir en vigueur, en usage, etc. De nouvelles doctrines s'établissent. C'est la religion chrétienne qui a empêché le despotisme de *s'établir* en Éthiopie, et a porté au milieu de l'Afrique les mœurs de l'Europe et ses lois. (Montesq.) Parmi tant de sectes et de cultes s'était *établie* l'école de Platon, non seulement dans la Grèce, mais à Rome et surtout dans l'Égypte. (Volt.) Si l'on pouvait observer une langue dans ses progrès successifs, on verrait les règles *s'établir* peu à peu. (Cond.) Ce système destructeur *s'établissait* dans ces académies de province, qui ont été autant de foyers de mauvais goût et de factions. Partout où les hommes s'assemblent et se montrent les uns aux autres, il *s'établit* des mœurs, des habitudes, des prétentions et des critiques. (Bazin.) Chaque nouvel objet d'étude qui arrivait se faisait grande place, *s'établissait* en maître. (Michelet.)

— *S'établir une espèce de juridiction, d'empire*, etc. Se faire une espèce de juridiction, d'empire, se créer une autorité.

— Mar. S'ancrer pour demeurer sur rade. || *La marée s'établit.* La mer atteint sa hauteur maximum.

* **ÉTABLISSEMENT.** s. m. (rad. *établir*). Action d'établir, de fonder, d'instituer, d'assurer, d'installer. L'établissement d'un empire, d'une colonie, d'une garnison, d'un poste, d'une fabrique. Donner des règles à la société humaine et procurer son *établissement*. (Malh.) Il est à croire que le genre humain, dans les climats favorables, jouissait autrefois d'une vie plus saine et plus heureuse que depuis l'*établissement* des grands empires. (Volt.) Pierre, suivant le cours de ses conquêtes, perfectionnait l'*établissement* de sa marine. (Id.) Il ne fallut que l'*établissement* de quelques comptoirs, la construction de quelques forts, pour abattre les puissances de l'Inde. (Rayn.)

— Fondation, institution quelconque. Établissement riche, solide. Établissements qui prospèrent, qui languissent. Établissement encore au berceau. Établissements naissants. Nouvel, ancien établissement. Darius illustra son règne par des *établissements* utiles. (Barth.) Tout concourait à la prospérité des *établissements* du Canada. (Raynal.) De puissants obstacles s'opposèrent trop longtemps aux progrès de ce grand *établissement*. (Id.)

— État fixe d'une personne, condition, poste avantageux. On lui a procuré un bel établissement, un bon établissement. On doit songer d'avance à l'établissement de ses enfants. || Se prend plus spécialement dans le sens de Mariage. Cette demoiselle est dans le cas de faire un bon établissement. Veiller au bon établissement de ses filles.

— Fam. *Faire un établissement.* S'arranger quelque part pour y demeurer longtemps. Je n'y ferai point un long établissement.

— Ce qui sert de fondement à l'exercice d'une profession, d'un métier quelconque. Frais d'établissement. L'atelier où travaille un menuisier constitue son établissement.

— Toute espèce de fonds de commerce établi par un ou plusieurs individus, quel qu'en soit le degré d'importance. Le commerçant raisonnable, et qui fait appel à la confiance publique, doit mettre son établissement en rapport avec sa fortune réelle.

— Édifice ou corps de bâtiment où s'exerce une industrie ou un commerce; genre de travail qui s'y opère; système particulier de commerce qu'on y exerce, d'industrie qu'on y exploite, et enfin ensemble des ouvriers ou des personnes qui peuvent y être employés.

— *Établissements particuliers* ou *privés*. Ceux qui sont ordinairement affectés à différents genres d'industrie, de commerce, d'exploitation quelconques, établis par des particuliers, comme fabriques de draps, de papiers, entrepôts de vin, maisons de commerce, etc.; ateliers, usines, bureaux, cabinets d'affaires. Parmi les établissements particuliers, les établissements industriels peuvent donner lieu à des inconvénients plus ou moins graves, soit pour la santé, soit pour la propreté publique. De là la nécessité de les assujettir à des règlements particuliers.

— *Établissements dangereux.* Ceux qui sont sujets à des explosions, comme ceux qui contiennent des machines à vapeur, les fabriques où l'on prépare les poudres de chasse et de guerre; qui exposent les propriétés voisines à des incendies, comme les établissements où les matières combustibles sont abondantes et le feu employé en grand. || *Établissements incommodes.* Ceux qui répandent des odeurs désagréables ou gênent par leur bruit. || *Établissements insalubres.* Ceux qui répandent des émanations nuisibles à la santé publique.

— *Établissements publics.* Établissements élevés aux frais du public, et dans son plus grand intérêt et avantage; tels sont les églises, les hôpitaux, les musées, les théâtres, les prisons. Il y a des établissements publics *militaires* et *civils*, comme des casernes, une banque, des greniers d'abondance. D'autres réunissent quelquefois ces deux caractères, comme certaines prisons, certains hôpitaux. || Cette expression s'emploie aussi en parlant de certains établissements privés quant à leur origine et à leur direction, mais où le public est indistinctement admis. Les cafés, les restaurants sont des établissements publics. Il y a des règlements de police spéciaux pour les établissements publics.

— Exposé net et développé. L'établissement d'un fait, d'un droit. L'établissement d'une question, d'une proposition.

— Anc. législ. *Établissement de fief.* Ordonnance de Philippe Auguste, concernant les fiefs. || *Établissements de saint Louis.* Recueil des règlements et coutumes de l'Ile-de-France et de l'Orléanais, publié par saint Louis en 1270. Selon quelques auteurs, les Établissements ont été recueillis par des légistes, après le règne de saint Louis, et mis sous son nom. C'est le premier code de lois donné par la royauté capétienne. Les Établissements ne sont pas une arme de guerre prise dans l'arsenal du droit romain pour renverser les coutumes féodales. Le droit coutumier y est respecté et le droit romain y est introduit : c'est un essai d'union entre deux ennemis.

— Art milit. *Établissement des quartiers.* Distribution des troupes dans les lieux qu'elles doivent occuper momentanément.

— Charp. Choix des bois et tracé des coupes.

— Hist. relig. *Établissement.* Nom des privilèges de l'Église anglicane.

— Mar. *L'établissement d'un port, d'une baie.* L'heure fixe où la mer est pleine, dans un port ou dans une baie, le jour de la nouvelle et de la pleine lune. On dit, L'établissement de telle baie, de tel port, est à telle heure. || *Établissement des marées.* Tableau qui indique l'établissement des principaux ports de mer.

— Prat. *Établissement de propriété.* Acte mentionnant les titres pouvant établir un droit sur un bien.

— Techn. Disposition des pièces d'une pompe à incendie, pour qu'elle puisse produire le plus d'effet possible. || *Établissements.* Marques des menuisiers pour distinguer une pièce d'avec une autre.

ÉTABLISSEUR. s. m. Celui qui établit.

ÉTACISME. s. m. (ét. gr., ἦτα, nom de la lettre η). Philol. Se dit du système introduit au XVIe siècle, en Europe, par Érasme, et suivant lequel la lettre η se prononce comme un *e* long, *ê*. On dit, par opposition, *itacisme*.

ÉTACISTE. s. m. Philol. Partisan du système de prononciation grecque qu'on appelle *étacisme*.

ÉTADOU. s. m. Techn. Outil pour faire et séparer les dents des peignes.

* **ÉTAGE.** s. m. (étym. lat., *stare*, se tenir debout). Espace entre deux planchers dans un bâtiment. Premier, second, troisième, quatrième étage. Occuper le second étage. Étage en mansarde. Étage bas, peu exhaussé. On n'entendait plus le grincement des roues hydrauliques qui apportaient l'eau au dernier *étage* du palais. (G. Flaubert.)

> Je loge au quatrième *étage*,
> C'est là que finit l'escalier. (J. Pain.)

— Fig. Vous savez combien je suis loin de la radoterie qui fait passer vitement l'amour maternelle aux petits-enfants : la mienne est demeurée tout court au premier *étage*. (Mme de Sévigné.)

— *Premier étage.* Étage au-dessus du rez-de-chaussée ou de l'entresol.

— *Maison à un étage.* Maison qui n'a qu'un rez-de-chaussée.

— Communément on sous-entend le mot *étage*, et l'on dit : Le premier, le second, etc.

— *Étage carré.* Étage dont le plafond est horizontal. || *Étage en galetas.* Celui dont le plafond est incliné. || *Étage souterrain.* Série des pièces du sous-sol.

— Se dit par analogie en parlant de choses disposées par rangs les unes au-dessus des autres. Une coiffure à triple étage. Deux étages de redoutes. On arrive au point culminant de la chaîne après avoir franchi plusieurs étages de hauteurs.

— Fig. et fam. *Avoir un menton à double étage, à triple étage.* Se dit d'une personne qui a le dessous du menton disposé en deux ou trois bandes parallèles.

— Fig. et fam. *C'est un sot à triple étage.* C'est un homme fort sot.

— Par extens. *A triple étage.* Très haut, très élevé.

> Sur l'animal à triple *étage*,
> Une sultane de renom,
> Son chien, son chat et sa guenon,
> Son perroquet, sa vieille et toute sa maison,
> S'en allait en pèlerinage. (La Fontaine.)

— Fig. Degré, espèce, catégorie. Il y a des esprits de tout étage, de divers étages. Monsieur, dans la faiblesse duquel il y avait bien des *étages*. (De Retz.) C'est un haut *étage* de vertu que cette pleine insensibilité où ils veulent faire monter notre âme. (Molière.)

> Piller maisons, brûler villages,
> Faire serments de tous *étages*. (Scarron.)

— Particulièrement, État, condition, rang, degré d'élévation dans la société. Des gens du haut, du bas étage, de tout étage. Le domaine du poète n'est pas placé à un si bas *étage* dans notre Babel sociale. (Ch. Nodier.) Que d'erreurs, de craintes, de superstitions, de querelles sont sorties des plus bas *étages* de la société, et ont troublé le bonheur des trônes! (B. de St-P.)

— Féod. *Lige étage* ou simplement *étage*. Se disait des vassaux liges résidant un certain temps chez le seigneur pour le défendre.

— Géol. Chacune des couches de terrains différents dont la superposition forme le globe terrestre.

ÉTAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Étager. S'emploie adjectiv. Cheveux étagés. La ville *étagée* en long amphithéâtre. (V. Hugo.) D'immenses jardins *étagés* en terrasse arrivent jusqu'au sommet de la montagne. (Gér. de Nerval.)

— Bot. Se dit des organes superposés dans un certain ordre. Des pluies fines et tièdes pénètrent le sein des guérets; le blé forme son épi, il reçoit du ciel, dans ses feuilles *étagées*, de longs filets d'eau, que l'hiver il ne pompait de la terre que par ses propres racines. (B. de St-Pierre.)

— Ornith. Se dit de la queue des oiseaux, quand les plumes ont des longueurs différentes.

ÉTAGEMENT. s. m. Disposition de ce qui est étagé.

* **ÉTAGER.** v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous étageons. J'étageais. Nous étageâmes*, etc. Disposer par étages ou comme par étages. La ville *étageait* en amphithéâtre ses hautes maisons de forme cubique. (G. Flaubert.) A la cime, sur une esplanade, s'étend le grand couvent carré, *étageant* ses terrasses. (H. Taine.)

— Se dit particulièrement en parlant de la coupe des cheveux. Il faut lui *étager* les cheveux. (Acad.)

— Art milit. *Étager des redoutes, des batteries.* Disposer des redoutes les unes au-dessus des autres.

— S'ÉTAGER. v. pron. Être étagé. Les collines s'*étageaient* jusqu'à l'horizon. (Acad.) Les mille boucles de ses cheveux, du plus beau blond cendré, s'*étageaient*, soyeuses, fines, légères, autour de son front charmant. (E. Sue.)

* **ÉTAGÈRE.** s. f. (rad. *étager*). Petit meuble de luxe ayant des planches superposées horizontalement, sur lesquelles on pose certains objets d'un usage habituel, ou des objets d'art ou de prix.

— Tablette d'un dressoir, d'une bibliothèque.

— Techn. Élévation graduée sur laquelle on range les briques et les tuiles.

ÉTAGNE. s. f. Mamm. Femelle du bouquetin.

ÉTAGUE. s. f. Mar. Action de hisser les vergues.

* **ÉTAI.** s. m. (pr. *é-te*; ét. flam., *staye*, appui). Techn. Pièce de bois dont on se sert pour appuyer, soutenir une construction qui menace ruine, ou que l'on reprend en sous-œuvre. Mettre des étais à une muraille.

— Fig. L'émission d'assignats, en même temps qu'elle est un *étai* moral et infaillible de notre révolution... (Mirabeau.)

— Blas. Chevron.

— Mar. Gros cordage qui sert à soutenir les mâts d'un navire contre les efforts qui pourraient tendre à les renverser de l'arrière vers l'avant. Faux étai. || *Étai de tangage.* Étai supplémentaire que l'on installe au mât de misaine lorsque le tangage est très fort. || *Étai d'un maillon de chaîne.* Tiges en fer formant entretoise à l'intérieur des maillons de chaîne. || *Palan d'étai.* Palan à deux poulies doubles dont on se sert pour soulever des objets lourds à l'aplomb des panneaux ou bien pour embarquer des canots, etc. || *Voiles d'étai.* Voiles auriques qui s'enverguent sur les étais ou plutôt des drailles qui leur sont parallèles.

ÉTAIE. s. f. Blas. Petit chevron alésé.

— Ancienne forme d'ÉTAI. Je me doute qu'avec tout mon soin et toutes mes *étaies*, le bâtiment ne saurait pas être longtemps sans aller par terre. (Malherbe.)

ÉTAIEMENT. s. m. V. ÉTAYEMENT.

ÉTAILLISSAGE. s. m. (rad. *taillis*). Agric. Action de couper les pousses les plus faibles d'un taillis pour faire profiter les autres.

* **ÉTAIM.** s. m. (du lat. *stamen*, fil). Comm. La partie la plus fine de la laine cardée. Filer de l'étaim.

* **ÉTAIN.** s. m. (ét. lat., *stagnum*, autre forme de *stannum*, étain). Métal blanc, considérablement plus dur que le plomb, à peine sonore, très malléable, aigu et n'ayant pas beaucoup de ténacité. Ce métal, d'un si grand usage dans les arts, ne se rencontre pas pur dans la nature; il est toujours combiné avec l'oxygène et le soufre. On l'étend aisément en lames et on le tire en fils. Il rend, quand on le plie, un petit bruit qu'on appelle le *cri de l'étain*, et que l'on pense être le résultat du brisement des cristaux rudimentaires que renferme la masse. Sa densité est de 7,29. Il a une saveur désagréable et qui lui est propre, une odeur prononcée, que le frottement rend fétide. Mine d'étain. Étain commun. Étain de Cornouailles. Étain de Banca. Étain fin ou sonnant. Vaisselle d'étain. Cuiller d'étain. Potier d'étain. Étain anglais. Étain ordinaire. Étain raffiné. Étain grain, grain en larmes. L'étain ne s'altère pas facilement, même à l'air humide. Je préfère un seul de ces arbres à toutes les mines d'*étain* qui rendent les Bretons si riches et si fiers. (B. de St-Pierre.) Elles portaient des anneaux d'*étain* aux bras et aux jambes. (Gér. de Nerv.)

— Vaisselle ou ustensile de ce métal. Manger dans l'étain.

— *Étain d'antimoine.* Préparation par laquelle l'antimoine prend une couleur et une consistance qui le font ressembler à l'étain. || *Becs d'étain.* Angles rentrants des cristaux de la cassitérite. || *Étain blanc.* Ancien nom du tungstène. || *Étain de bois.* Oxyde naturel d'étain. || *Étain en petit chapeau.* Étain qu'on recevait du Pérou sous forme de capsules. || *Étain gris, étain de glace.* Le bismuth. Cette dénomination est encore assez usitée dans le commerce. || *Potée d'étain.* Nom vulgaire du deutoxyde d'étain. || *Étain pyriteux, pyrite d'étain, or mussif natif.* On nommait ainsi l'étain qu'on trouve toujours dans la nature combiné avec le soufre et l'oxygène. || *Étain en rature* ou *rature d'étain.* Étain très pur, en petites bandes minces.

ÉTAIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Verdun (Meuse), sur l'Orne; 2,800 hab. Tanneries, grains, fourrages.

ÉTAIRION. s. m. (étym. gr., ἑταίριος, compagnon). Bot. Fruit des renoncules, des joubarbes, composé de plusieurs loges dispersées autour d'un axe. || Syn. de SYNCARPE.

ÉTAIRIONNAIRE. adj. Bot. Qui offre les

caractères de l'étairion. Se dit de fruits composés provenant d'ovaires portant un style.

* **ÉTAL.** s. m. (de l'anc. haut all. *stal*, lieu clos et couvert). Comm. Sorte de table sur laquelle on expose en vente de la viande de boucherie, sur laquelle on la débite, on la détaille.

— Boutique, fonds de boucherie. Ouvrir un étal. Acheter, vendre un étal. Un boucher peut avoir plusieurs étaux. Lorsque le nombre des *étaux* aura atteint la limite fixée, aucun nouveau boucher ne pourra s'établir qu'avec un fonds en activité. (Ordonn. de 1829.) Le boucher doit exploiter son *étal* par lui-même. (Ordonnance de 1832.)

— Autrefois, Table sur laquelle un marchand plaçait sa marchandise.

— Pêch. Table sur laquelle on prépare la morue.

* **ÉTALAGE.** s. m. (rad. *étaler*). Exposition de marchandises à vendre. Ces marchandises mêmes. Mettre à l'étalage. Cela ne vaut guère l'étalage. L'étalage d'un marchand. Il n'y a point là de boutiques; ce sont de simples *étalages*. (Gér. de Nerv.)

— Ensemble des marchandises qu'on étale pour servir de montre. Ce magasin n'a de beau que l'*étalage*. (Acad.) Cela n'est bon qu'à servir d'*étalage*. (Id.)

— Par extens.

> On vit un *étalage*
> De corps sanglants et de carnage. (La Fontaine.)

— Fig. Se dit ironiquement de la toilette, des ajustements, surtout en parlant des femmes. Il faut mettre partout de la broderie, il faut de l'*étalage* dans tout, sans quoi rien ne paraît dans le monde. (Mariv.)

— Fig. Tout ce dont on fait parade par vanité, par ostentation. Faire étalage de son esprit, de ses richesses. Faire étalage d'érudition. Ne me parlez plus de philosophie; je méprise ce trompeur *étalage* qui ne consiste qu'en vains discours. (J.-J. Rouss.) Il me paraît du moins un bon homme, sans *étalage* et sans prétention. (Grimm.) Les médecins font un grand *étalage* de leur savoir. (Mme Campan.) Cet *étalage* de lésine masquait la dépense la plus large et la plus prodigieuse. (P. de St-Victor.)

— Se dit, par extension, pour Train de maison; suite de valets, de chevaux, etc. Allez-vous manger volontiers chez des gens d'un *étalage* médiocre, qui donnent de tout leur cœur, mais qui ne peuvent que donner peu? (Mariv.)

— Arg. *Vol à l'étalage.* Vol consistant à dérober des marchandises à l'étalage des marchands.

— Admin. Droit qu'on prélève sur les marchands pour leur permettre d'étaler. Payer l'étalage.

— Féod. *Droit d'étalage.* Droit perçu par le seigneur sur les marchands qui étalaient de la marchandise à leur devanture.

— Pêch. Parc où l'on met les huîtres jusqu'à ce qu'elles aient atteint leur développement.

— Techn. Partie du fourneau de forge qui se trouve au-dessous de la cuve et au-dessus du creuset.

ÉTALAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Étalager. S'emploie adjectiv. Mis à l'étalage.

ÉTALAGER. v. a. 1re conj. Néol. Mettre en étalage. Étalager des marchandises.

* **ÉTALAGISTE.** s. et adj. 2 g. (rad. *étalage*). Comm. Se dit d'un marchand qui expose sa marchandise en vente dans les rues, sur les places, dans les marchés. Un marchand étalagiste, ou, un étalagiste.

* **ÉTALE.** adj. (rad. *étaler*). Mar. *Mer étale.* Mer qui ne monte plus et ne baisse pas encore. Or, la mer était *étale*, c'est-à-dire qu'elle allait descendre, et le moment de partir était venu. (Brill.-Sav.) || *Ancre étale.* Ancre qui s'arrête au fond. || *Cordage étale.* Cordage qui s'arrête après avoir filé. || *Navire étale.* Navire immobile. || *Vent étale.* Vent de peu de force.

— Pêch. *Filet étale.* Filet fixe.

— ÉTALE. s. m. Moment d'immobilité de la mer, entre le flux et le reflux. L'étale de la marée.

ÉTALÉ, ÉE. part. pass. du v. Étaler. S'emploie adjectiv. Robe étalée. J'en hais la belle vue, et cette campagne toujours *étalée*, qui conte tous les secrets et tous les charmes du printemps. (Mme de Sévigné.) La queue est carrée et un peu *étalée*, le bec est effilé, long de sept lignes. (Buff.) La comtesse était magnifique avec tous ses diamants *étalés*, qui, pour elle, étaient brûlants sans doute. (H. de Balzac.) Une carte de France était *étalée* au milieu de la table. (V. Hugo.) Une apostasie achetée dans le Parlement était *étalée* comme une dépouille opime. (Lamart.)

> Au front du Grindelwald je m'élève, et je vois...
> Dieu! quel pompeux spectacle *étale* devant moi!
> (Roucher.)

— Bot. Se dit des organes qui partent perpendiculairement de la partie du végétal sur laquelle ils prennent naissance. || *Tige étalée.* Tige qui pousse couchée sur le sol.

— Mar. *Mer étalée.* V. ÉTALE.

ÉTALEMENT. s. m. Action d'étaler.

* **ÉTALER.** v. a. 1re conj. (rad. *étal*). Exposer en vente des marchandises, des denrées. Ce marchand étale la primeur de toutes les nouveautés.

— Déployer, montrer en détail. Étaler des marchandises, des draps, des étoffes, des papiers peints, sur le comptoir pour les faire examiner par l'acheteur.

— Fig. et fam. *Étaler sa marchandise.* Tirer vanité de ses actions, en faire parade.

— Par extens. Faire voir, montrer. Une rose odorante *étale* sa blancheur. (Castel.) Tout fleurit, tout renaît, la nature est réveillée, et les nymphes, *étalent* leurs corbeilles, reviennent enchanter les bocages et les fontaines. (A. Martin.) C'est dans les terres de l'Inde que le paon *étale* son magnifique plumage sur des buissons dont la verdure est brûlée par le soleil. (B. de St-Pierre.) Une clarté pâle qui *étalait* sur les ondes comme des disques de lumière. (G. Flaubert.) Les chapiteaux des colonnes, leurs fûts mêmes, les archivoltes, *étalent* une profusion de pierreries. (Mérimée.) Au centre, près des grands boulevards, les magazines, les feuilles mondaines *étalent* leurs couvertures nuancées comme des étoffes nouvelles. (A. Daudet.)

> Voulez-vous sur la scène *étaler* des ouvrages
> Où tout Paris en foule apporte ses suffrages?
> (Boileau.)

— *Étaler son jeu.* Montrer toutes ses cartes.

— Fig.

> Quelque ravage affreux qu'*étale* ici la peste,
> L'absence aux vrais amis est encor plus funeste.
> (Corneille.)

— Fig. Montrer avec ostentation, en parlant des choses morales. Étaler un grand luxe. Étaler son esprit, son savoir. Jusque-là je vous laisse *étaler* votre zèle. (Racine.) Le soin d'*étaler* aux yeux des autres votre jouissance eût achevé de vous l'ôter. (J.-J. Rousseau.) On peut toute sa vie manier, *étaler* des formules, et n'avoir pas le moins du monde l'esprit philosophique. (E. Quinet.) Comme des acteurs sur la scène, nous *étalons* dans le monde de grands sentiments dont nos mœurs sont le démenti formel. (S. Dub.) A mesure que le luxe a *étalé* son éclat, les choses utiles ont perdu leur prix dans l'opinion des hommes. (Michaud.)

— Exposer. Le général fit étaler une carte sur la table.

— Fig. Je ne veux point vous *étaler* davantage toutes mes raisons. (Mme de Sévigné.) Des réflexions qu'on *étale* dérangent votre sensation naissante. (H. Taine.)

> Ils tombèrent sur la morale;
> Il n'est pas besoin que j'*étale*
> Tout ce que l'un et l'autre dit. (La Fontaine.)

— Disposer en éparpillant. Étaler des outils sur un établi. Étaler des papiers sur un bureau. Le garçon du cercle étala les cartes sur le tapis. Ces plantes entassées ne sécheront pas, il faut les *étaler* sur cette table. (Acad.)

— Étendre avec une brosse, un pinceau, etc. Étaler des couleurs. Étaler de l'encre sur du papier. On *étale* l'étain fondu avec un tampon de filasse, comme le peintre en bâtiment étend les couleurs avec la brosse. (Teyssèdre.)

> L'actrice en haillons *étale* tous ses fards
> Sur ses ossements maigres. (Th. de Banville.)

— Fam. Faire tomber. Il l'a étalé sur le dos.

— Fig. Je ne doute pas que la nature n'ait *étalé* avec autant de diversité les autres couleurs de sa palette dans le sein des fleurs ou sur la peau des fruits. (B. de St-Pierre.)

— Absol. Les marchands n'ont pas encore étalé. Il est défendu d'*étaler* les jours de fêtes. (Acad.)

— Fig. Le savant qui ne parle que pour instruire les autres, et qu'autant qu'ils veulent être instruits, fait une grâce; au lieu que, lorsqu'il ne parle que pour *étaler*, on lui fait une grâce si on l'écoute. (Fontenelle.)

— Anc. prat. Exhiber, représenter une somme destinée à être distribuée entre des créanciers, suivant leur ordre d'hypothèque ou par contribution.

— Mar. *Étaler la marée.* Mouiller pendant la marée contraire. || *Étaler un bâtiment.* L'égaler en vitesse, en suivant la même route que lui, qu'on ait plus ou moins de voiles appareillées. || *Étaler le vent, le courant* ou *la marée.* Opposer une résistance égale à celle de leur effort contre l'action du bâtiment. || *Étaler une voie d'eau.* En arrêter les progrès.

— ÉTALER. v. n. Mar. Se maintenir dans une position fixe.

— S'ÉTALER. v. pron. Être étalé. Ces marchandises ne doivent pas s'étaler en ce moment.

— Être étendu, développé. Contre la muraille du temple, s'*étalait* une vigne dont les sarments étaient de verre et les grappes d'émeraude. (G. Flaubert.)

— Étendre ses développements. Sur un si beau sujet, je pourrais m'*étaler*. (Régnier.)

— Fam. Tomber ou s'étendre de son long. Puis, comme il s'entêtait, ses pieds s'accrochèrent, il s'*étala*, le nez au beau milieu des torchons. (É. Zola.) || *S'étaler sur l'herbe.* S'y étendre à loisir. || *S'étaler par terre.* Tomber tout de son haut.

— Se montrer avec ostentation, être vu. Le seul profit réel qui tienne à la chose est le prétexte de s'*étaler* un peu plus que quand on est vêtue; mais les femmes à toilette n'y gagnent pas tant qu'elles le diraient bien. (J.-J. Rouss.) Le parjure, l'adultère, le meurtre, s'*étalent* trop souvent dans leurs annales. (Montalemb.) Par une seule de ces fautes, grâce à l'attitude du parti républicain, n'a manqué de s'*étaler* aux yeux du pays, pleine, entière et éclatante. (Gambetta.)

— Mar. Se dit de deux bâtiments qui naviguent avec des allures égales.

— Techn. Se dit des métaux qui s'étendent sur des corps durs à l'aide de fondants, de mordants.

ÉTALEUR, EUSE. s. Comm. Petit marchand qui étale sa marchandise sur les ponts, dans les rues. Peu usité. On dit mieux *étalagiste*.

— *Batteur-étaleur.* Appareil servant à compléter le nettoyage des laines et des cotons. Le *batteur-étaleur* à table peut préparer, en douze heures, jusqu'à 1,300 kil. de coton. (Ch. Laboulaye.)

* **ÉTALIER.** s. m. (rad. *étal*). Celui qui vend de la viande pour le compte d'un maître boucher. Il n'est pas maître, il n'est qu'*étalier*. (Acad.)

— Agric. Se dit de fascines destinées à empêcher les chevaux de pénétrer dans les terrains cultivés.

— Pêch. Établissement de pieux et de perches que l'on fait au bord de la mer pour tendre des filets de guideaux.

— Adjectiv. Garçon *étalier*. (Acad.)

ÉTALIÈRES s. f. pl. (rad. *étalier*). Pêch. Filets de guideaux tendus circulairement sur la ceinture de pieux et de perches faite au bord de la mer.

ÉTALINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Étalinguer.

* **ÉTALINGUER.** v. a. 1re conj. Mar. Amarrer dans l'organeau d'une ancre le bout d'un câble, d'un grelin, lui faire faire ensuite deux tours sur lui-même, puis unir et serrer fortement ces tours par plusieurs amarrages. Étalinguer les câbles.

— S'ÉTALINGUER. v. pron. Être étalingué.

ÉTALINGURE. s. f. Mar. Résultat de l'action d'étalinguer. Nœud d'un câble, aussière ou grelin, qu'on forme en les étalinguant.

ÉTALLE. Géogr. Bourg du Luxembourg (Belgique), à 16 kil. d'Arlon; 3,200 hab.

* **ÉTALON.** s. m. (ét. bas-lat., *stalo*, baliveau). Modèle de poids, de mesure, réglé, autorisé par les lois, conservé par le magistrat, et auquel les mesures, les poids des marchands doivent être conformes. Étalon de mètre. Rectifier un poids à l'étalon. Les anciens *étalons* s'ajustaient sur les dimensions de quelque édifice durable; la base de la plus grande pyramide d'Égypte, qui formait la cinq-centième partie d'un degré du méridien, servait à cet objet. (Richer.)

— *Étalon monétaire.* Métal choisi pour la fabrication de la pièce, et servant de type et de comparaison. || *Étalon de comptage.* Flan à l'aide duquel on vérifie la quantité des flans qui doivent recevoir les empreintes.

— Par extens. Mesure type servant de terme de comparaison.

— Anc. techn. Poinçon que les cartiers déposaient au Châtelet de Paris, et sur lequel ils devaient se régler pour la fabrication des cartes.

— Archit. Aire sur laquelle on trace le plan d'un bâtiment.

— Pêch. Dans quelques endroits, Nom des filets appelés plus généralement *câblières*.

— Sylvic. Baliveau de l'âge de la dernière coupe.

* **ÉTALON.** s. m. (ét. bas-lat., *stallum*, écurie). Cheval entier qu'on emploie à saillir des juments. Étalon de haras. Bel étalon. Étalon pur sang. Étalon choisi, vigoureux, nerveux, valeureux. Fier, vif étalon. N'ai-je pas dompté plus d'un *étalon* farouche? (Mérimée.) Quelques jours plus tard, le pape offre à ses enfants le spectacle d'une jument poursuivie, dans une cour du palais, par des *étalons* en chaleur. (P. de St-Victor.)

> L'*étalon* vigoureux,
> De mon haras la gloire et l'espérance. (Parny.)
> L'*étalon* généreux a le port plein d'audace,
> Sur ses jarrets pliants se balance avec grâce. (Delille.)

— *Étalons approuvés.* Étalons particuliers, employés dans les haras de l'État. || *Étalon d'essai.* Celui qui est destiné à mettre les juments en chaleur. || *Étalons nationaux.* Ceux qui appartiennent aux haras de l'État. || *Étalons rouleurs.* Étalons conduits par leurs propriétaires, de ferme en ferme, à l'époque de la monte.

— Se dit quelquefois d'autres animaux destinés à la reproduction. || *Bœuf étalon.* Taureau reproducteur.

— Pop. Homme ardent aux plaisirs de l'amour.

* **ÉTALONNAGE** ou **ÉTALONNEMENT.** s. m. Action d'étalonner des poids ou des mesures, de les vérifier sur l'étalon.

— Dr. féod. Droit que les seigneurs percevaient sur toutes les mesures que l'on étalonnait dans leur juridiction.

— Écon. rur. Action du cheval qui saillit une jument.

ÉTALONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Étalonner. S'empl. adj. Mesure étalonnée. Mètre étalonné.

— Dans un autre sens, Jument étalonnée.

* **ÉTALONNEMENT.** s. m. Syn. d'ÉTALONNAGE.

* **ÉTALONNER.** v. a. 1re conj. (rad. *étalon*, dans les deux sens). Imprimer certaine marque sur un poids, sur une mesure, pour attester qu'ils sont conformes à l'étalon, ou qu'on les a rectifiés sur l'étalon.

— Techn. Compter les flans qui doivent former l'étalon de comptage.

— ÉTALONNER. v. a. Écon. rur. Saillir une jument, en parlant d'un étalon.

— Absol. Poulain assez fort pour étalonner.

— S'ÉTALONNER. v. pr. Être étalonné. S'emploie dans les deux sens du verbe actif. Ces mesures doivent s'étalonner. Ces juments doivent s'étalonner.

ÉTALONNERIE. s. f. Écurie pour les étalons.

* **ÉTALONNEUR.** s. m. Officier commis pour étalonner, pour vérifier les poids et mesures.

ÉTALONNIER, ÈRE. adj. Écon. rur. Qui a rapport aux étalons, aux chevaux entiers de reproduction.

— ÉTALONNIER. s. m. Celui qui a des étalons, et qui les cède pour la monte.

* **ÉTAMAGE.** s. m. Action d'étamer ou état de ce qui est étamé. L'étamage d'une casserole.

— Techn. L'étamage consiste à recouvrir un métal oxydable, surtout le cuivre et le fer, d'un métal non oxydable : ainsi, on recouvre les ustensiles en cuivre d'une couche d'étain pour prévenir la formation des sels vénéneux qui peuvent se former au contact de l'air humide et des substances avec lesquelles on les met en contact; on recouvre le fer d'une couche d'étain ou de zinc pour le préserver de toute oxydation, c'est-à-dire de la rouille.

— *Étamage polychrome.* Étamage composé de six à sept parties d'étain sur une de fer.

— *Étamage des glaces.* Opération qui consiste à fixer sur une face des glaces une couche d'un amalgame d'étain appelé *tain des glaces*; l'amalgame s'attache aux parois de la glace et lui communique la propriété de réfléchir les objets.

— *Étamage des globes de verre.* Application, sur la face intérieure, d'un amalgame qui fait des globes une véritable glace bombée.

* **ÉTAMBOT.** s. m. (ét. vieux fr., *estant*, qui est debout; holl. *bord*, pièce de bois). Mar. Forte pièce de bois qui, élevée à l'extrémité de la quille du bâtiment, termine l'arrière de la carène. L'étambot sert de support au gouvernail. L'étrave et l'étambot. On disait autrefois *étambord*.

ÉTAMBRAI. s. m. (étym. fr., *étancher*, et *braye*, culotte). Mar. Nom donné à des ouvertures ovales, octogones ou carrées, que l'on pratique dans l'épaisseur des ponts, pour le passage des mâts, des cabestans et des pompes. || *Étambrai du gouvernail.* Ouverture par laquelle la tête du gouvernail pénètre dans l'intérieur du navire. || *Étambrai à coulisse* ou *à la hollandaise.* Étambrai qui se ferme en partie au moyen d'une coulisse encastrée dans le pont. || *Bourrelet d'étambrai.* Bourrelet fixé autour d'un étambrai pour empêcher l'eau de pénétrer dans le navire. || *Cercle d'étambrai.* Pièce de fer qui garnit le contour de la paroi d'un étambrai. || *Coin d'étambrai.* Morceau de bois taillé en biseau qui sert à maintenir le mât dans l'étambrai.

— Anciennement, Toile enduite de poix et roulée autour du mât pour le préserver de l'eau.

ÉTAMÉ, ÉE. part. pass. du v. Étamer. S'emploie adjectiv. Casserole étamée. Vase étamé. Une feuille de tôle *étamée* est plus souple qu'une lame semblable et de même matière non *étamée*. (Teyssèdre.)

* **ÉTAMER.** v. a. 1re conj. (rad. *étain*). Enduire la surface d'un métal d'une couche d'étain fondu, pour empêcher la rouille ou le vert-de-gris de s'y former. Étamer l'intérieur d'un vaisseau de cuivre. Étamer du fer, de la tôle, pour en faire du fer blanc.

— *Étamer une glace, un miroir.* Y mettre le tain.

— S'ÉTAMER. v. pron. Être étamé. Métaux qui peuvent s'étamer.

ÉTAMERIE. s. f. (rad. *étamer*). Ce qui se rapporte à l'étamage.

* **ÉTAMEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui étame. Étameur de casseroles.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

* **ÉTAMINE.** s. f. (ét. lat., *stamen*, fait du gr. στήμων, chaîne de tisserand). Petite étoffe mince qui n'est pas croisée. Étamine de laine, de soie, de Reims, du Mans. Robe d'étamine. Voile d'étamine.

— Étoffe légère dont on fait des pavillons dans la marine.

— Blutoir fait de crin, de soie ou de fil, qui sert de tamis à passer le plus délié de la farine.

— Morceau d'étoffe claire pour passer et filtrer les liqueurs. Passer une médecine par l'étamine. || Instrument de cuivre ou de fer-blanc percé de petits trous, qui sert au même usage.

— Fig. et fam. *Passer par l'étamine.* Subir quelque épreuve fâcheuse, ou passer par les remèdes mercuriels. || *Cet homme a passé par l'étamine.* Cet homme s'est vu l'objet d'un examen sévère, sur sa conduite, ses mœurs, ses doctrines, etc. || *Cet ouvrage a passé par l'étamine.* Cet ouvrage a été examiné en détail, à la rigueur.

— Bot. Organe sexuel mâle des végétaux

phanérogames, ayant pour siège l'intérieur des enveloppes florales. L'étamine pouvait être comme les autres parties de la fleur une modification [illegible]. (Guet.) || Le but de l'é[illegible]

[illegible]

dans l'organe sexuel. || J'ai vu des *étamines* faire [illegible] pistils [illegible] être arrêtées par ma présence. (Mérimée.) || *Fausses étamines.* Filets des fleurons stériles dans les fleurs composées.

— Fig.

Leurs mains vont, caressant, sur sa tête enfantine,
De la jeunesse en fleur la première *étamine*.
(A. Chénier.)

ÉTAMINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'étamines. Fleurs étaminées.

ÉTAMINEUSE. adj. f. Bot. Se dit d'une plante apétale qui n'offre que des étamines.

★ **ÉTAMINIER.** s. m. Celui qui fabrique ou qui vend des étamines.

ÉTAMOIR. s. m. (rad. *étamer*). Techn. Palette de bois garnie de fer-blanc sur laquelle on frotte le fer à souder pour en faire l'essai. || Ais sur lequel on attache une plaque de fer ou le vitrier fait fondre la soudure et la poix-résine. || Plaque sur laquelle le vitrier soude.

ÉTAMPAGE. s. m. (rad. *étamper*). Action d'imprimer, par une forte pression, un dessin à une plaque métallique mince, en la frappant fortement entre deux moules, dont l'un est gravé en creux, et l'autre en relief. Les orfèvres seuls n'ont pas appelé l'*étampage* à leur secours, et la quincaillerie chez nous s'en est également servie pour mettre à la portée de toutes les fortunes une foule d'ornements en cuivre doré. (Odol.-Desnos.)

ÉTAMPE. s. f. (rad. *étamper*). Techn. Pièce d'acier profilée sur sa largeur, dont les ouvriers qui travaillent le fer se servent pour faire à chaud et à grands coups de marteau des moulures sur les plates-bandes de fer. Il y a des étampes de plusieurs formes et de plusieurs dessins.

— Batte avec laquelle on pétrit la terre à pipes.

— Outil de fer pour battre les pièces cylindriques.

— Clouter. Poinçon dont on fait usage pour former la tête du clou d'épingle.

— Grav. Bloc cubique d'acier trempé à l'usage du graveur de cachets.

— Maréch. Instrument propre à percer les fers des chevaux, aux endroits où les clous doivent être placés.

— Serrur. Pièce d'acier dans laquelle on creuse des moulures pour les imprimer en relief sur le fer rougi au feu. Les formes arrondies et profilées se forgent avec le secours des étampes. || Outil pour river les boutons.

ÉTAMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Étamper. S'empl. adjectiv. Telle est aujourd'hui la perfection de l'étampage en France que le fini et l'élégance de nos ornements *étampés* forcent les Anglais, les Russes et tous les étrangers à venir nous en acheter des masses considérables pour décorer leurs maisons et leurs palais. (Odol.-Desnos.)

★ **ÉTAMPER.** v. a. 1re conj. Se servir de l'étampe pour pratiquer diverses opérations. Étamper un clou. On étampe un clou carrément, en faisant entrer à coups de marteau dans le trou une étampe carrée, en acier trempé. Étamper une pièce d'horlogerie.

— Percer les trous d'un fer de cheval. || *Étamper gras.* Percer les trous très près du rebord intérieur du fer. || *Étamper maigre.* Pratiquer les trous près du bord extérieur.

— S'ÉTAMPER. v. pron. Être étampé. Des fers qui doivent s'étamper.

ÉTAMPES. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de Seine-et-Oise, à 55 kil. S. de Versailles, sur deux ruisseaux qui se jettent dans la Juisne. Grand commerce de grains, de farines, de laines; exploitation de grès. Patrie de Geoffroy Saint-Hilaire; 7,700 hab.

ÉTAMPES (Anne DE PISSELEU, duchesse d'), 1508-1576. Présentée à la cour sous le nom de *Mlle d'Heilly*, succéda à la comtesse de Châteaubriant dans la faveur de François Ier. Elle fut mariée à Jean de Brosse. 1536, reçut le titre de duchesse d'Étampes et protégea les lettres et les arts. Elle fut exilée dans ses terres après la mort du roi.

ÉTAMPEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui étampe. Jamais, chez l'orfèvre, le bijoutier et le chaudronnier, l'on n'était arrivé, comme de nos jours, à faire [illegible] une feuille métallique, une masse de reliefs et de creux d'un dessin aussi pur que celui qui sort actuellement chaque jour des mains de l'ouvrier occupé spécialement du métier d'*étampeur*. (Odol.-Desnos.)

ÉTAMPEUX. s. m. (rad. *étamper*). Techn. [illegible] qu'on fait entrer dans la tête du moule pour rendre les parois d'une pipe d'égale épaisseur.

ÉTAMPOIR. s. m. (rad. *étamper*). Techn. Outil que le facteur d'orgues emploie pour donner au métal la forme en relief que l'étampe présente en creux. L'étampoir est une pièce de fer plate, arrondie sur le dos. Il faut avoir autant d'étampoirs qu'il y a de creux dans l'étampe. Étampoir des anches.

★ **ÉTAMPURE.** s. f. (rad. *étamper*). Techn. Évasement que présente l'entrée d'un trou percé dans une plaque de métal. || Trou de fer à cheval.

★ **ÉTAMURE.** s. f. (rad. *étamer*). Étain dont se sert le chaudronnier pour étamer les ustensiles de fer, de cuivre, etc. || Couche de métal qui recouvre l'objet étamé.

ÉTANCE. s. f. (ét., V. ÉTANÇON). Mar. Morceau de bois employé comme épontille.

★ **ÉTANCHE.** adj. 2 g. (ét., V. ÉTANCHER). Se dit des corps que les liquides ne peuvent pas traverser. Tonneau étanche. Navire étanche. || *Pompe étanche.* Pompe qui ne fait plus d'eau, n'en trouvant plus à élever. || *Voie d'eau étanche.* Voie d'eau où l'eau ne pénètre plus.

— *Terrain étanche.* Terrain trop mouillé pour absorber l'eau.

— *A étanche d'eau.* loc. adv. De manière à ne pas laisser pénétrer d'eau.

— *Mettre un bâtardeau à étanche.* Mettre à sec la partie close par ce bâtardeau.

— ÉTANCHE. s. f. Féod. Droit de banvin.

ÉTANCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Étancher. S'empl. adjectiv. Sang étanché. Larmes étanchées. Soif étanchée.

— Mar. Qui ne fait plus d'eau. Navire étanche. On dit plus souvent *étanche*.

ÉTANCHÉITÉ. s. f. Qualité de ce qui est étanche.

★ **ÉTANCHEMENT.** s. m. Action d'étancher. || Effet de cette action.

★ **ÉTANCHER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *stagnare*, être stagnant). Arrêter l'écoulement d'un liquide qui s'enfuit par quelque ouverture. Étancher un tonneau qui fuit. Étancher le sang. Étancher une source. En faisant des fondements, ils trouvèrent un courant d'eau qu'ils ne purent étancher. Un soldat *étanchait* le sang qui coulait de ses blessures. (Mérimée.)

— *Étancher la soif.* Apaiser la soif.

— Fig. *Étancher la soif des honneurs, des richesses*, etc. La satisfaire.

— *Étancher ses larmes.* Cesser de pleurer.

— *Étancher les larmes d'une personne affligée.* La consoler, arrêter ses larmes.

— Fig. Quelques coupes d'eau parfumée de miel n'*étancheront* point le courroux du mort. (P. de St-Victor.)

— Mar. *Étancher une voie d'eau.* L'arrêter, la boucher. || *Étancher un navire.* Extraire l'eau de l'intérieur.

— S'ÉTANCHER. v. pron. Être étanché. Le sang ne pourra s'étancher.

ÉTANCHOIR. s. m. (rad. *étancher*). Techn. Sorte de couteau dont le tonnelier se sert pour introduire de l'étoupe entre les douves mal jointes d'une futaille.

★ **ÉTANÇON.** s. m. (du v. fr. *estant*, qui se tient debout). Grosse pièce de bois destinée à soutenir un mur ou un plancher qui menace ruine ou qu'on doit reprendre en sous-œuvre. L'étançon est un étai de forte dimension. L'étançon doit être placé le plus verticalement possible.

— Agric. Nom de deux montants qui unissent l'age d'une charrue au cep.

— Imprim. Nom des pièces de bois posées sur le haut des jumelles, et appuyées par l'autre bout, soit aux solives du plancher, soit aux murs du bâtiment.

— Mar. Nom qu'on donne à des pièces de bois posées debout, qu'on met quelquefois sous les baux pendant que les vaisseaux sont amarrés dans les ports, pour les soutenir et diminuer la fatigue.

— Paum. Tringle plate de bois de tilleul, dont est garni le manche de la raquette.

ÉTANÇONNÉ, ÉE. part. pas. du v. Étançonner. S'empl. adjectiv. Mur étançonné. Muraille étançonnée. Plancher étançonné.

ÉTANÇONNEMENT. s. m. Action d'étançonner; résultat de cette action.

★ **ÉTANÇONNER.** v. a. 1re conj. Soutenir par des étançons. Étançonner une muraille. Étançonner un plancher. Mon champ n'a point d'obligation à celui qui l'a labouré, ni ma maison à celui qui l'a *étançonnée*, parce que l'un et l'autre sont insensibles. (Malherbe.)

— Fig.

N'as-tu pas, d'une phrase avec art arrondie,
Étançonné l'honneur du vain [illegible]? (Viennet.)

— S'ÉTANÇONNER. v. pron. Être étançonné. Ces murailles doivent s'étançonner pour qu'elles aient plus de solidité.

ÉTANÇOT. s. m. Se disait d'un tronc d'arbre coupé, d'une souche.

ÉTANDON. s. m. Bot. Nom vulgaire de la bugrane.

★ **ÉTANFICHE.** s. f. (ét., *estant*, debout, et *fiche*). Carr. Hauteur de plusieurs lits de pierres qui font masse ensemble, dans une carrière.

★ **ÉTANG.** s. m. (pr. *é-tan*; du lat. *stagnum*, même signif.). Grand amas d'eau sans cours dans les terres, grand amas d'eau retenu par une chaussée, et dans lequel on nourrit des poissons. La chaussée, la bonde, la queue d'un étang. Empoissonner un étang. C'était au bord d'un *étang* jeté en miroir sous des saules, couvert de nénufars et de lentilles d'eau. (A. Daudet.)

— Loc. prov. *Ne voir plus qu'un étang.* Ne savoir plus ce qu'on fait.

— Techn. Réservoir d'eau dans lequel on trempe les enclumes que l'on vient de forger.

ÉTANGS (Canal des). Géogr. Canal qui part de l'étang de Thau (Hérault), passe par Frontignan, traverse les étangs de Maguelonne et de Pérols, et se termine à l'entrée de l'étang de Mauguio.

ÉTANGUE. s. f. (ét. anc. haut-all., *stanga*, perche). Monn. Espèce de grandes tenailles dont on se servait dans les ateliers des monnaies pour tenir les flans et les carreaux.

ÉTANIN. s. m. Astronom. Nom de l'étoile gamma (γ) de la constellation du Dragon.

ÉTANT. part. prés. du v. Être.

— *En étant.* loc. adv. Admin. forest. V. ENÉTANT.

★ **ÉTAPE.** s. f. (du bas-lat. *stapula*, même signif.). Provision de vivres et de fourrages que l'on distribue aux troupes en marche. Fournir l'étape aux soldats. Recevoir son étape en argent. || Lieu où l'on distribue l'étape aux soldats. Arriver à l'étape.

— Lieu où les troupes en marche s'arrêtent pour passer la nuit. L'étape est à vingt-quatre kilomètres. || Se dit aussi pour Distance entre deux étapes.

— Par extens. Lieu où les voyageurs s'arrêtent pour passer la nuit. En hôte prévoyant, il avait fait dresser, au lieu de l'*étape*, des tentes de feuillage. (P. de St-Victor.)

— Fig. *Brûler l'étape.* Ne pas s'arrêter dans un lieu d'étape et passer plus loin. || Par extens. Se dit des voyageurs qui ne s'arrêtent point aux lieux où l'on a coutume de s'arrêter.

— Fig. Temps qui s'écoule entre deux périodes. L'humanité fait son *étape* et ne doit point se laisser amollir à la pensée du gîte qu'elle a quitté. (E. Souvestre.) Antioche marque la seconde *étape* des progrès du christianisme. (E. Renan.)

— Admin. milit. Magasin où l'on met les vivres destinés aux troupes de passage.

— Anc. cout. Contribution en nature à laquelle étaient soumis les habitants lors du passage des troupes. || Place publique où les marchands étaient obligés d'apporter leurs marchandises avant de les exposer en vente. A Paris, l'étape était sur la place de Grève. || Ville d'entrepôt. Calais était l'*étape* des draps anglais. (L. Grégoire.)

— Anc. mar. Endroit d'un port où l'on déposait les marchandises.

— Comm. *Ville d'étape.* Ville qui, en Suède et en d'autres pays, avait le privilège de recevoir les denrées, et d'en faire la distribution aux villes de l'intérieur.

— Techn. V. ÉTAPLE.

ÉTAPER. v. n. 1re conj. (rad. *étape*). Porter ses marchandises à un marché privilégié.

★ **ÉTAPIER.** s. m. Celui qui était chargé de fournir et de distribuer l'étape aux gens de guerre. || Celui qui, dans les villes d'étape, loge les militaires de passage pour le compte des bourgeois, qui ne veulent ou ne peuvent les loger eux-mêmes.

ÉTAPLE. s. f. Techn. Sorte d'enclume à l'usage du cloutier.

ÉTAPLES (*Stapulæ*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), sur la Canche, à 4 kil. de son embouchure; 3,300 habitants. Petit port envahi par les sables. Pêche, commerce de sel. Traité de 1492, entre Charles VIII et Henri VII d'Angleterre.

ÉTAPLIAU. s. m. (rad. *étape*). Techn. Chevalet sur lequel l'ardoisier s'assied dans la carrière.

ÉTARQUE. adj. 2 g. Mar. Haut, tout à fait hissé. Ne s'emploie qu'avec le nom d'une voile. || *Hunier étarque.* Hunier hissé tout en haut et dont les ralingues sont tendues.

ÉTARQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Étarquer. S'empl. adjectiv. Voile étarquée.

ÉTARQUER. v. a. 1re conj. (rad. *étarque*). Mar. Hisser une voile de manière que ses ralingues soient très tendues. Étarquer une voile.

— S'ÉTARQUER. v. pron. Être étarqué. Cette voile doit s'étarquer le plus haut possible.

ÉTARQURE. s. f. (radic. *étarquer*). Mar. Hauteur d'une voile lorsqu'elle est hissée, ralingues tendues.

★ **ÉTAT.** s. m. (pr. *é-tâ*; le *t* final ne se prononce que devant une voyelle et seulement dans le discours soutenu; du lat. *status*, dérivé de *stare*, être placé, posé, établi). Manière d'être d'une personne ou d'une chose. Nous n'avons point encore été en *état* de nous repentir de nous être réjouis quand il aurait fallu s'affliger. (Mme de Sév.) Il faut croire que le temps me remettra dans l'*état* d'une vie commune; elle ne serait pas supportable comme elle est. (Id.) La félicité de l'homme ici-bas n'est qu'un *état* négatif; on doit la mesurer par la moindre qualité des maux qu'on souffre. (J.-J. Rouss.) Mon fils, tenez votre âme en *état* de désirer toujours qu'il y ait un Dieu, et vous n'en douterez jamais. (Id.) Le goût et la pratique de la musique étaient à l'*état* de passion nationale chez le peuple irlandais. (Montalembert.)

Permettez que mon cœur, en voyant vos beaux yeux,
De l'*état* de son sort interroge ses dieux. (Racine.)

— Condition des bêtes. L'homme change l'*état* naturel des animaux en les forçant à lui obéir, et les faisant servir à son usage. (Buffon.)

— *L'état de nature*, par opposition à l'*état de société*. Se dit des mœurs, de la vie habituelle des peuples sauvages et de quelques hommes isolés.

— *État de guerre, état de paix.* Nature des relations hostiles ou non qui peuvent exister entre deux ou plusieurs nations, plus ou moins rapprochées les unes des autres.

— *État de siège.* Situation d'une ville soumise à l'autorité militaire, soit à cause d'une attaque des ennemis, soit par un décret du chef de l'État. L'*état* de siège suspend l'action des tribunaux, qu'il remplace par celle des conseils de guerre.

— *L'état de la question.* L'exposition et le développement des rapports à considérer dans la question.

— *L'état des choses.* Leur situation. C'est un spectacle digne de pitié, de voir l'*état* des choses en ce temps-là. (Montesq.)

— *Mettre les choses, les lieux en état.* Mettre les choses, les lieux, dans la disposition convenable à leur destination.

— *Tenir une chose en état.* La tenir ferme, de manière qu'elle ne se dérange pas. Mettre des pièces de charpente pour tenir un mur en état.

— *Tenir une chose en état.* La tenir prête. Je me tiens en *état*, comme si la mort me devait appeler. (Malherbe.)

— Fig. *Tenir les choses en état.* Les tenir en suspens, les laisser comme elles sont, sans qu'il soit fait de changement à l'état des choses.

— *En tout état de cause.* Dans toute supposition possible.

— *Toutes choses demeurant en état.* Toutes choses demeurant dans leur situation, dans leur force et valeur actuelles.

— *Mettre quelqu'un en état* ou *hors d'état de faire quelque chose.* Lui en donner ou lui en ôter les moyens. Ils reviendront dans leurs villages avec des profits qui les mettront en *état* de former quelques entreprises. (Cond.) Le navire fut bientôt hors d'*état* de tenir tête à l'orage; on le laissa fuir sous le vent. (E. Renan.)

J'y mourrai sans regret, si mon dernier moment
Vous laisse en quelque *état* de régner sûrement.
(Corneille.)

— *Faire état de.* Se proposer de. Je fais état de partir demain.

Sinon, faites *état* de m'arracher le jour,
Plutôt que de m'ôter l'objet de mon amour. (Molière.)

— Estimer, faire cas. Faire beaucoup d'état, peu d'état d'un homme. Faire peu d'état des menaces d'une personne. Tout ce qui est bien dit, de quelque part qu'il vienne, je fais *état* qu'il est mien. (Malherbe.) Venez me voir souvent et faites *état* de moi comme d'un ami. (Mérimée.)

Elle m'a répondu, tenant son quant-à-soi:
Va, va, je fais *état* de toi comme de toi. (Molière.)

— Compter.

Sinon, sur mes sujets faites *état* d'avoir,
Ainsi que sur moi-même, un absolu pouvoir.
(Corneille.)

— Présumer, penser. Je fais état que dans cette occasion il manqua de courage.

— Constitution, dispositions actuelles, dans lesquelles les personnes ou les choses peuvent se trouver, soit au physique, soit au moral. État d'innocence. État de péché. État de santé. État de maladie. J'admire qu'en l'*état* où je suis, vous me vouliez faire une affaire avec le roi. (Mme de Sévigné.) Les heures coulaient dans ces entretiens nocturnes, et je m'en retournais en meilleur *état* que je n'étais venu. (J.-J. Rousseau.)

— Pop. *Être, se mettre dans tous ses états.* Être, se mettre dans une grande agitation.

— Profession. L'état militaire, ecclésiastique, etc. En Égypte, où le fils était obligé d'embrasser l'*état* de son père, l'éducation du moins avait un but assuré. (J.-J. Rouss.) Je n'avais pas beaucoup de goût pour l'*état* militaire, mais j'avais de l'honneur, et avec cela on n'est jamais un mauvais soldat. (De Jussieu.)

— Condition. Vivre selon son état. Sortir de son état. Une femme qui abandonnerait les devoirs de son *état* pour cultiver les sciences serait condamnée même dans ses succès. (Volt.) Le plus grand bien auquel on puisse prétendre est de mener une vie conforme à son *état* et à son goût. (Id.) Il a été un temps en France, et même dans toute l'Europe, où les hommes pensaient déroger et les femmes sortir de leur *état*, en osant s'instruire. (Id.) Contentez-vous de remplir votre devoir dans l'*état* où la Providence vous a mis. (B. de St-P.)

— Autrefois, Condition élevée. Il y a en France trois sortes d'*états*: l'église, l'épée et la robe. (Montesquieu.)

— *Tenir un grand état, avoir un grand état de maison.* Vivre splendidement, avoir une maison considérable, un domestique nombreux.

— *Tenir un état.* Vivre d'une manière honorable et distinguée de la classe commune.

— *Porter un grand état.* Se vêtir d'une manière somptueuse.

— Les degrés divers de la hiérarchie sociale. Ce qu'il y eut de plus rare et de plus honorable pour lui fut qu'ayant des liaisons dans tous les *états* il fut partout chéri, recherché de tout le monde, sans jamais être envié ni haï de personne. (J.-J.Rouss.)

— Mémoire, inventaire, liste, registre, etc. État de frais, de mise, de dépenses, de rente. État au vrai. État exact. Dresser, arrêter, signer un état. Au jardin de quelqu'un qui n'a pas seulement l'honneur d'être couché sur l'*état* de son maître.(Malherbe.) Vous êtes couché sur l'*état* en qualité d'ingénieur les troupes de débarquement. (J.-J. Rouss.) L'armée d'Égypte, suivant Kléber, était réduite à 15,000 hommes ; cependant les *états* envoyés au Directoire portaient 28,500 hommes. (Thiers.)

— *État de services.* Certificat délivré à un fonctionnaire, à un employé, à un militaire, relatant le nombre d'années passées dans l'administration ou sous les drapeaux, et qui sert de base à la fixation de sa pension de retraite.

— *État matrice* ou *matriciel.* État qui sert de matrice dans les impositions, la comptabilité, etc.

— *Bref état.* Simple mémoire, sans détails.

— *État des produits.* Tableau des recettes des fermes générales.

— *État des terres.* Classement des terres sous le rapport de leur valeur, de leur situation.

— *États des finances.* Mémoires servant à établir la situation financière.

— *État d'un pays.* Renseignements sur un pays.

— *État de distribution.* Rôle que l'on soumettait à l'approbation du roi, pour les différentes sommes à payer à des particuliers, sous quelque titre que ce fût.

— *État de franc salé.* Livre sur lequel étaient inscrites les quantités de sel livrées par les gabelles.

— *État*, se dit d'un peuple en tant qu'il est constitué en corps de nation, qu'il forme une société politique distincte. Servir, réformer, troubler l'État. La gloire, les intérêts de l'État. Les défenseurs, les soutiens de l'État. Le rempart le plus sûr d'un *État* est la justice. (Fén.) L'*État* perdit dans le cours de cette funeste guerre sa plus florissante jeunesse. (Volt.) Le czar n'a pas assujetti seulement l'Église à l'*État*. (Id.) L'Église doit être dans l'*État* et non l'*État* dans l'Église. (Nap.) On a dit que l'*État* était athée!... Non, l'*État* n'est pas athée!... L'*État* est laïque. (Guizot.) L'*État* est l'ensemble des citoyens et du territoire. C'est le nom de toute société humaine considérée comme individualité politique indépendante. (Cabet.)

— Par anal. Les femmes n'aspirent à se marier que pour devenir souveraines d'un petit *État* qu'elles appellent leur ménage.(Proudh.)

— Se dit de la forme du gouvernement d'un peuple, d'une nation. État aristocratique, démocratique, monarchique, etc.

— *État fédératif.* V. FÉDÉRATIF.

— *Chef de l'État.* Celui qui est à la tête d'un gouvernement.

— S'applique au personnel d'un gouvernement, d'une administration. Ministre d'État. Secrétaire d'État. Conseiller d'État. Homme d'État. Vos plus sublimes *l'État* ont l'on temps de vous donner les appréhensions qu'ils vous donnent. Malherbe. Il cachait sous les occupations d'un marchand, l'âme d'un homme d'*État*. (Rayn.) On peut gouverner sans être un homme d'*État*, et on peut être homme d'*État* sans gouverner. (Cabet.)

— *Religion d'État.* Religion admise et protégée par un gouvernement.

— *Lettre d'État.* Lettre qu'accordait le roi, pour arrêter ou suspendre les poursuites contre quelqu'un à son service.

— *Secret d'État.* Secret concernant l'État, et auquel seuls les membres du gouvernement sont initiés.

— *Coup d'État.* Mesure illégale, souvent violente, à laquelle un chef d'État a recours pour changer la forme du gouvernement. Risquer un coup d'État. Le coup d'État du 18 brumaire. Le coup d'État du 2 décembre. Tous les livres qui traitent de l'histoire des révolutions des empires nous apprennent que les coups d'*État* n'ont jamais été avantageux à une nation, ni même au pouvoir. (Du Rozoir.)

— Par extens. Action qui cause un notable avantage à l'État. L'affaire de Denain fut un coup d'État. Le gain de cette bataille fut un coup d'État.

— Fig. Fait brusque, inattendu. Tout ce qui est décisif dans une affaire importante, même chez les particuliers. Ce mariage fut un coup d'*État* dans cette famille. (Acad.)

— *Raison d'État.* Considération d'intérêt public qui guide la conduite d'un gouvernement. La raison d'*État* est une raison mystérieuse, inventée par la politique pour autoriser tout ce qui se fait sans raison. (St-Évrem.) La rigueur de la justice s'accordait avec la raison d'*État*. (Volt.)

> Car ce n'est point l'amour qui fait l'hymen des rois,
> Les raisons de l'*État* règlent toujours leur choix.
> (CORNEILLE.)

— *Question d'État.* Matière qui a rapport au gouvernement.

— *Maximes d'État.* Celles que pratiquent les fonctionnaires publics dans le gouvernement d'un pays. || *Crime d'État.* Crime contre la sûreté de l'État, et, par extension, Crime politique. Tout cela fait pour lui de grands crimes d'*État*. (Corn.)

— On dit d'une manière analogue : *Vertu d'État, Scrupules d'État, Imprudence d'État.* La justice n'est pas une vertu d'*État*. (Corn.)

> Les scrupules d'*État* qu'il fallait mieux combattre
> Ne pourraient-ils jamais passer pour ridicules ? ...
> Autant que je le puis ...
> Et nomme seulement imprudence d'*État*
> Ce que nous aurions droit de nommer attentat. (Id.)

— Fig. *Affaire d'État.* Affaire importante. La moindre chose est pour lui une affaire d'*État*. (Acad.)

— *États*, au pluriel. Se dit des pays qui sont sous une même domination. Les États du Grand Seigneur. Les républiques, de quelque nature qu'elles soient, et les monarchies sont également des *États*. (Montesq.) Pierre ne voulait introduire dans ses *États* ni les mœurs turques, ni les persanes, mais les nôtres. (Volt.)

— Les différents ordres qui composent une nation, dans les pays où cette distinction d'ordres est admise. Dans l'ancienne Rome, il y avait trois ordres ou *états* : les sénateurs, les chevaliers, et le bas peuple. (Roll.) En Suisse, on distingue quatre *états* : la noblesse, le clergé, les bourgeois et les paysans. (Lav.)

— Astron. *État du ciel.* Disposition où se trouvent les astres les uns à l'égard des autres dans un certain moment.

— Admin. *Actes* ou *registres de l'état civil. Officier de l'état civil. L'état civil d'une personne.* V. CIVIL.

— Chim. *État naissant.* État des corps au moment où ils se dégagent d'une combinaison.

— Grav. Condition d'avancement du travail de la planche avec laquelle les épreuves ont été tirées.

— Hist. *États généraux*, ou absol. *les états.* Assemblées politiques de l'ancienne France, convoquées par le roi. Les députés des trois ordres dépouillaient habituellement les cahiers de doléances ou vœux des bailliages, et les résumaient en un cahier pour toute la nation,qui était présenté au roi. Les états généraux ne surent pas obtenir la périodicité de leurs sessions et le droit de voter les impôts ; mais les cahiers du tiers inspirèrent les meilleures réformes à la royauté. Après la convocation des états généraux, sous Louis XIII, en 1614, on compta un intervalle de 175 ans jusqu'aux états généraux de 1789. Le dénoûment de ce grand drame eut lieu, nul ne l'ignore, dans les *états* de 1593 convoqués pour l'élection d'un roi. L. Blanc. Voici la liste des principales assemblées des états généraux :

En 1302 et en 1303, à Paris, sous Philippe le Bel.
En 1308, à Tours, sous Philippe le Bel.
En 1314, à Paris.
En 1317, à Paris, sous Philippe V.
En 1328, après la mort de Charles IV.
En 1351, sous Jean le Bon.
En 1355, les états de la *langue d'oïl* furent réunis à Paris, et ceux de la *langue d'oc*, à Toulouse.
En 1356, états révolutionnaires de Paris, dirigés par Étienne Marcel.
En 1357, états révolutionnaires de Paris.
En 1359, états réunis à Paris par le dauphin Charles.
En 1369, états à Paris, sous Charles V.
En 1413, états révolutionnaires de Paris.
En 1439, états d'Orléans, sous Charles VII.
En 1468, états de Tours, sous Louis XI.
En 1484, états de Tours, sous Charles VIII.
En 1506, états de Tours, sous Louis XII.
En 1560, états d'Orléans, sous Charles IX.
En 1576, états de Blois, sous Henri III.
En 1588, seconds états de Blois, sous Henri III.
En 1593, états de la Ligue, à Paris.
En 1614, états de Paris, sous Louis XIII.
En 1789, états généraux, bientôt transformés en Assemblée nationale constituante.

— Se dit aussi de l'assemblée des députés des sept Provinces-Unies, dépositaire de la souveraineté de l'Union, de 1582 à 1812.

— *Pays d'états.* Provinces qui, par les traités de réunion à la France, avaient conservé le droit de s'administrer elles-mêmes, de fixer le chiffre de leurs impôts, le mode de répartition et de perception.

— *États provinciaux.* S'est dit des états particuliers qui coopéraient à l'administration dans quelques provinces appelées par cette raison pays d'état. Les états de Languedoc, de Bretagne, etc. Convoquer, assembler, tenir, congédier les états. Les cahiers, la tenue des états. Députer aux états. L'ouverture, la clôture des états.

— *Tenir les états.* Les présider au nom du roi.

— *États.* Nom donné aux conseils administratifs des îles normandes. États de Jersey. États de Guernesey. État d'Aurigny.

— *Le tiers état.* Se disait autrefois de la partie de la nation française qui n'était comprise ni dans le clergé, ni dans la noblesse. Les députés du tiers état ; les droits, les doléances du tiers état.

— *Hommes d'État.* Nom que les montagnards donnaient par dénigrement aux girondins.

— Jurispr. *État d'accusation.* État du prévenu contre lequel la chambre d'accusation a prononcé le renvoi à la cour d'assises. || *État de prévention.* État de l'inculpé contre lequel la chambre du conseil du tribunal de première instance a déclaré qu'il y a lieu de suivre. || *État d'ajournement personnel.* Situation d'un prévenu devant comparaître pour subir un interrogatoire. || *États d'hypothèques.* Indication des hypothèques grevant une propriété. || *État des lieux.* Inventaire exact d'une habitation au moment de l'entrée en jouissance.

— Législ. *État d'une femme.* La situation d'une femme en puissance de mari. || *État des enfants.* Rang qu'ils tiennent dans la famille et dans la société, selon leur qualité de naturels ou de légitimes. On lui demande des preuves de son état. On lui dispute son état. || *Question d'état.* Détermination des capacités légales d'une personne.

— Mar. *État d'armement.* Liste envoyée au gouvernement de tous les vaisseaux qui sont destinés à être armés et des officiers et hommes d'équipage qui doivent les monter. || État qui indique le nombre, la qualité et la proportion des agrès, apparaux ou munitions que l'on a dessein d'employer aux vaisseaux qu'on veut armer. || *État absolu.* Différence qui existe entre l'heure donnée par un chronomètre et l'heure de Paris ou du point pris comme origine des longitudes.

— Météor. *L'état de la température.* Le degré de chaleur ou de froid. La population des Tuileries varie naturellement selon les heures de la journée, les saisons et l'*état* de la température. (H. de Balzac.)

— Path. *Période d'état.* La plus haute période d'une maladie, la violence qui est marquée par une aggravation générale de tous les symptômes. || *État d'une maladie.* Ensemble de phénomènes qu'elle présente à un moment donné. État apoplectique, état fébrile, état nerveux. || Le mot *état* désigne aussi une disposition morbide de l'économie sans qu'aucun organe soit atteint. État bilieux, état sanguin, état adynamique, etc.

— Philol. *État de la France, de l'Angleterre*, etc. Titre de certains livres qui contiennent le dénombrement des charges, des dignités, des forces, et tous les renseignements statistiques relatifs à la France, à l'Angleterre, etc.

— Physiol. Disposition particulière qui constitue le mode d'être d'une chose.

— Phys. *État solide, liquide* ou *gazeux.* Se dit de la constitution moléculaire des corps.

— Procéd. *Mettre un procès, une affaire en état.* Faire les procédures et les productions nécessaires pour qu'elle puisse être jugée. || *Mettre un procès, une affaire hors d'état.* Faire quelque nouvelle procédure qui recule le jugement d'une affaire. || *Se mettre en état.* Autrefois, Se constituer prisonnier.

— Relig. *État de grâce.* Se dit d'un catholique qui vient de recevoir l'absolution.

— REM. GRAMM. *État*, dans le sens de pays, de gouvernement, prend toujours la capitale. La plupart des écrivains la lui donnent aussi dans le sens d'assemblée ; mais l'Académie, à tort, selon nous, n'a pas adopté cet usage.

★ **ÉTAT-MAJOR.** s. m. Art milit. Se dit en général des officiers et sous-officiers sans troupes. || Se dit aussi des officiers supérieurs d'un corps de troupes. || Signifie aussi Le lieu où sont les bureaux de l'état-major. Aller faire viser sa feuille de route à l'état-major. || *État-major des places.* Corps des officiers, sous-officiers et caporaux ou brigadiers attachés d'une manière fixe au commandement et au service des places de guerre. || *État-major de l'artillerie, du génie.* Officiers d'artillerie, du génie, qui ne sont point attachés aux régiments de l'arme. || *État-major général.* Le corps des officiers généraux de l'armée. || *Chef d'état-major.* Officier chargé d'expédier et de faire exécuter les ordres d'un officier général ayant un commandement supérieur || *Corps d'état-major.* V. CORPS. || *Le grand état-major.* Locution qui s'applique tantôt à l'armée en général, tantôt aux corps en particulier, mais plus spécialement à l'état-major général. || *Le grand état-major* d'un corps de troupes se compose de tous les officiers sans troupes, tels que : officiers comptables, médecins, etc. || *Le petit état-major.* Locution qui s'applique seulement aux corps, dans la spécialité régimentaire. Le *petit état-major* se compose des sous-officiers sans troupe d'un régiment.

— Mar. Ensemble des officiers du bord. || Les officiers attachés à la personne d'un amiral. || *Petit état-major.* Ensemble des premiers maîtres de manœuvre, de timonerie, voilerie, etc.

— Fig. et fam. Se dit en parlant d'une personne suivie d'autres personnes avec des marques de déférence servile ou de politesses ironiques. Voyez-le, suivi de son état-major. Il marche entouré de son état-major.

— Arg. milit. En Algérie, on donne le nom d'*état-major* à du vin sucré.

ÉTATS BARBARESQUES. Géogr. Nom des États musulmans établis sur la côte septentrionale de l'Afrique : Maroc, régence d'Alger, régence de Tunis, régence de Tripoli.

— ÉTATS ECCLÉSIASTIQUES, ÉTATS DE L'ÉGLISE, ÉTATS PONTIFICAUX OU ÉTATS ROMAINS. V. ÉGLISE (États de l').

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD ou **UNION AMÉRICAINE.** *United States.* République fédérative, qui s'étend de l'océan Atlantique au Grand Océan et a pour bornes : au N., la Nouvelle-Bretagne, dont elle est séparée par le détroit de Juan de Fuca par une ligne conventionnelle qui suit le 49° lat. N. jusqu'au lac des Bois ; par les Grands-Lacs, le Saint-Laurent et une ligne sinueuse qui vient aboutir à la baie de Fundy ; au S., le golfe du Mexique, le Rio-Grande jusqu'au 32° lat. N., et une ligne tortueuse jusqu'à San-Diego, qui la séparent du Mexique. Il faut y ajouter le territoire d'Alaska, au N.-O. de l'Amérique. D'après les calculs officiels, la superficie totale est de 9,463,000 kil. carrés. La côte de l'Atlantique est au N. découpée en baies nombreuses, avec beaucoup de ports (Penobscot, Massachusetts, Narragansett, Delaware, Chesapeake) ; au S., elle est basse, marécageuse, bordée de grandes lagunes, et finit au cap Sable, au S. de la longue presqu'île de la Floride, séparée par le canal de Bahama des îles Lucayes. La côte du golfe du Mexique, du cap Sable au cap Catoche, est plate, marécageuse, malsaine, souvent d'un abord difficile. La côte du Grand Océan est moins découpée et plus élevée.

— Deux systèmes de montagnes constituent la charpente orographique des États-Unis, les Alléghanys à l'E., les montagnes Rocheuses à l'O. Les Alléghanys, peu éloignés de l'Atlantique, forment un plateau, surmonté de plusieurs chaînes, que traversent facilement routes, chemins de fer, canaux ; les montagnes Rocheuses, à l'O., sont beaucoup plus vastes, plus élevées, formant plusieurs chaînes parallèles, avec des passages difficiles ; le talus occidental de l'immense plateau qu'elles constituent comprend deux chaînes, les montagnes de la Côte et la sierra Nevada ; au centre, ce plateau, large de 1,600 kil., renferme le pays appelé le Grand-Bassin, couvert de lacs salés et de plantes épineuses. Une ligne de hauteurs à peine sensibles se détache des montagnes Rocheuses et sépare le versant du golfe du Mexique de celui de l'océan Glacial, des Grands-Lacs et du Saint-Laurent. Dans l'immense bassin du Mississipi, on ne trouve que la chaîne peu considérable des monts Ozarks.

— Le territoire des États-Unis se partage en 3 versants : 1° dans le versant de l'Atlantique, à l'E., les principaux cours d'eau sont : le Penobscot et le Kennebeck, le Merrimac, le Connecticut, l'Hudson, le Delaware, le Susquehannah, le Patapsco, le Potomac, le Rappahannock, le James, le Roanoke, le Fear, la Pedee, la Santee, le Savannah, l'Alatamaha, le Saint-John ; 2° dans le versant du golfe du Mexique : l'Appalachicola, le Mobile, l'immense Mississipi avec ses nombreux affluents, la Sabine, la Trinidad, le Brazos, le Colorado, le Rio-Grande del Norte ; 3° dans le versant du Grand Océan : le Grand-Colorado, le Salinas, le San-Francisco, l'Orégon ou Columbia.

— Le climat de cette vaste région est très varié : dans les États baignés par l'Atlantique, il est plus froid de 10° que dans les pays de l'Europe à latitude égale ; dans les États baignés par le Grand Océan, il est aussi doux qu'en Europe ; dans la région intermédiaire, il est extrême, très chaud en été, très froid en hiver, même dans la Louisiane.

— La République, qui est en voie de formation et de progrès depuis un siècle, compte aujourd'hui 38 États, 10 territoires et le district fédéral de Columbia. Ces États et territoires peuvent être répartis de la manière suivante : 1° *États du Nord-Est* ou *de la Nouvelle-Angleterre :* Maine, Vermont, New-Hampshire, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut, ayant 173,000 kil. carrés et 4,010,000 hab. ; 2° *États de l'Est :* New-York, Pennsylvanie, New-Jersey, Delaware, Maryland, Virginie occidentale, avec le district de Columbia, ayant 365,000 kil. carrés et 12,375,000 hab. ; 3° *États du Sud-Est :* Virginie orientale, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Géorgie, Floride, ayant 630,000 kil. carrés et 5,715,000 habit. ; 4° *États du Centre, à l'Est du Mississipi :* Alabama, Mississipi, Tennessee, Kentucky, Ohio, Indiana, Illinois, Michigan, Wisconsin, ayant 1,115,000 kil. carrés et 16,792,000 hab. ; 5° *États du centre, à l'O. du Mississipi :* Minnesota, Iowa, Missouri, Arkansas, Louisiane, Texas, Nebraska, Kansas, Colorado, ayant 2,175,000 kil. carrés et 9,553,000 hab. ; 6° *États voisins du Grand Océan :* Nevada, Orégon, Californie, ayant 946,000 kil. carrés et 1,102,000 hab. ; 7° *les Territoires :* Nouveau-Mexique, Arizona, Utah, Washington, Idaho, Montana, Dakotah, Wyoming, ont 2,247,000 kil. carrés et 605,000 hab. ; 8° le *Territoire indien* a 182,000 kil. carrés et 256,000 hab. ; le *Territoire d'Alaska* a 1,495,000 kil. carrés et 75,000 hab. La capitale fédérale est *Washington*, dans le district de Columbia. Les villes les plus peuplées sont : New-York et Brooklyn, Jersey, Hoboken, qui ne forment véritablement qu'une ville ; Philadelphie, Saint-Louis, Chicago, Baltimore, Boston, Cincinnati, la Nouvelle-Orléans, San-Francisco, Buffalo, Newark, Louisville, Cleveland, Pittsburg, Detroit, Milwaukee, Providence, qui ont plus de 100,000 habitants.

— *Population.* La population des États-Unis, qui dépasse 50,000,000 d'hab., se compose des descendants des anciens colons anglais, qu'on appelle *yankees ;* puis des descendants des Hollandais, Suédois, Allemands, Espagnols, Français, établis depuis longtemps dans la

pays; des émigrants venus d'Irlande, d'Écosse, d'Allemagne principalement, de nègres et mulâtres, libres maintenant, au nombre de 7,000,000; il y a depuis des Chinois et environ 300,000 Indiens, restes des nombreuses tribus de Peaux-Rouges, qui tendent à disparaître.

— *Gouvernement et administration.* Les 38 États se gouvernent par autorités locales de paroisses, de villes, de districts, d'État, pour tout ce qui concerne les affaires civiles et municipales, mais sont soumis à l'autorité fédérale pour ce qui concerne la politique extérieure et les traités. Les territoires sont administrés par les soins du gouvernement fédéral jusqu'à ce que le Congrès ait décidé qu'ils peuvent devenir États. L'autorité fédérale se compose : 1° du Congrès, formé de 2 chambres électives, le Sénat et la Chambre des représentants; il y a 2 sénateurs par État, élus pour 6 ans par les corps législatifs de chaque État; les représentants sont nommés pour 2 ans par le suffrage universel, en raison de la population; 2° d'un président, élu pour 4 ans par un nombre d'électeurs égal à celui des sénateurs et des représentants; il a le pouvoir exécutif; un vice-président, nommé de la même façon, préside le Sénat; 3° le pouvoir judiciaire est exercé par une cour suprême, qui peut déclarer inconstitutionnelles les lois votées par le Congrès et les actes du président.

— *Religions.* On trouve aux États-Unis toutes les sectes du protestantisme : luthériens, Allemands réformés et évangéliques, Hollandais protestants réformés, méthodistes, presbytériens, épiscopaliens, congrégationalistes, universalistes, unitaires, quakers, frères moraves, etc.; il y a de plus 60,000 mormons, 200,000 israélites et 3,500,000 catholiques.

— *Instruction.* L'instruction est très inégalement répandue, mais dans beaucoup d'États elle fait l'objet principal de la sollicitude des citoyens et le chapitre le plus important du budget.

— *Armée.* L'armée fédérale n'est que de 27,000 hommes; mais il y a dans chaque État une milice dont chaque citoyen valide doit faire partie de 18 à 45 ans.

— *Marine.* La flotte de guerre comprend environ 140 navires de toute classe, armés de 1,000 canons et jaugeant plus de 150,000 tonneaux. Quant à la marine marchande, la plus importante du monde, après celle des Iles-Britanniques, elle compte plus de 24,000 bâtiments de toutes grandeurs, d'environ 4,000,000 de tonneaux.

— *Budget.* Le budget des recettes, qui dépasse en moyenne 300,000,000 de dollars, est très supérieur à celui des dépenses, ce qui permet aux États-Unis d'amortir peu à peu la dette considérable qu'ils avaient contractée pendant la guerre de sécession, et qui est aujourd'hui d'environ 8 milliards de francs; elle s'élevait en 1865 à plus de 13 milliards.

— *Richesses.* Les productions sont d'une variété et d'une abondance extrêmes; 1° les productions minérales sont : l'or, dans la Californie, l'Orégon, le Nouveau-Mexique, le Colorado, le Kansas et le Nevada; l'argent, sur le versant oriental de la sierra Nevada, dans le pays de Washoe, dans le district d'Esmeralda et dans la région du lac Owen; le mercure, dans la Californie; le cuivre, dans la presqu'île de Keweenaw, sur le lac Supérieur, dans le Tennessee et vers la rivière Ontonagon, affluent du lac Supérieur; le plomb, dans la Caroline du Nord, l'Illinois, le Wisconsin, l'Iowa et le Missouri; le fer, à peu près partout; la houille, sur 300,000 kil. carrés de superficie; l'huile de pétrole, dans la Pennsylvanie, où se trouve le district de Pétrolie; le sel, dans les lacs salés de l'Utah, dans la mine de Humboldt, dans les lagunes maritimes, et surtout dans les sources salées de l'État de New-York; 2° les productions végétales sont : les céréales (blé, seigle, avoine, orge), les pommes de terre, les fruits, le raisin, le sucre d'érable, le lin, le chanvre, le tabac à l'E. des prairies, et au N. d'une ligne qui va des plateaux du Texas à la baie de Chesapeake par Memphis; le coton, le riz, la canne à sucre, la patate, l'ananas, au S. d'une ligne allant d'Austin à la baie de Chesapeake, le houblon, dans les États du N.-E., la vigne, au centre de la vallée de l'Ohio, dans la vallée inférieure du Wabash, vers le confluent du Mississipi et du Missouri, et dans la Californie méridionale; les fruits des tropiques sur la côte du golfe du Mexique; 3° les animaux domestiques sont d'origine européenne, excepté une race porcine de la Chine et le chameau de Bactriane; ils sont fort nombreux. Les vastes forêts vierges, dont le pays était couvert, remplies de chênes à feuilles de saule, de chênes blancs, rouges et noirs, de noyers, de sassafras et d'érables, disparaissent peu à peu et font place à la culture; cependant, outre les forêts du ***Far-West***, auxquelles la hache n'a pas encore touché, il reste les belles forêts de pins de la Virginie, des deux Carolines, de la Georgie, de la Floride et de l'Alabama, qui produisent d'immenses quantités de résine, de poix, de goudron et d'essence de térébenthine.

— *Industrie et commerce.* L'industrie manufacturière a pris de rapides développements. Les principaux articles de fabrication sont les cotonnades, les tabacs, les sucres, les savons, les suifs, les peaux, les objets de fer et de fonte. Le commerce extérieur fait tous les jours des progrès; les importations dépassent 700,000,000 de dollars, et se balancent avec les exportations.

— *Canaux et chemins de fer.* Les transports sont facilités à l'intérieur par le réseau de navigation fluviale le plus complet, le plus gigantesque qui soit au monde, par un système de canaux qui fait communiquer les fleuves des divers versants et qui a 9,000 kil. de développement, enfin par un immense ensemble de chemins de fer dont la longueur est de 140,000 kilomètres et la valeur de 25 milliards. Le tarif des transports de marchandises, qui est de 2 centimes et demi par tonne et par kilomètre, est de beaucoup inférieur à celui des chemins de fer européens.

— *Poids et mesures.* Les poids et mesures de longueur, de superficie et de capacité, sont les mêmes qu'en Angleterre. Depuis 1876, le système métrique décimal est autorisé. L'unité monétaire est le *dollar* d'or, qui vaut 5 fr. 18. Les monnaies réelles en or sont : le *double aigle* de 20 dollars, l'*aigle* de 10 dollars, le *demi-aigle* de 5 dollars, et les pièces de 3 dollars, de 2 dollars et demi et 1 dollar. Les monnaies d'argent sont : le *dollar*, qui vaut 100 cents, le 1/2 dollar, le 1/4 de dollar, le 1/5 de dollar et la *dime*, qui vaut 10 cents.

— Hist. Au XVI^e siècle, les Anglais entreprirent des voyages de découvertes de l'autre côte de l'Atlantique, et Walter Raleigh explora les côtes de la baie de Chesapeake, et nomma le pays Virginie, en l'honneur de la reine Élisabeth. En 1609 se formèrent les deux compagnies de Londres et de Plymouth, et, dès 1618, des puritains s'établirent à Boston et fondèrent la colonie de Massachusetts, à laquelle se joignirent celles de New-Hampshire, du Maine, de Connecticut et de Rhode-Island; en 1632, des catholiques irlandais fondèrent Baltimore, dans le Maryland. Sous le protectorat de Cromwell, la guerre donna aux Anglais la Nouvelle Belgique, dont ils formèrent, en 1667, les colonies de New-York, de New Jersey et de Delaware. Un peu plus tard, Charles II donna en fiefs à huit lords anglais les deux Carolines, 1662, et, vingt ans après, William Penn reçut la contrée qui porta depuis le nom de Pennsylvanie. Enfin, la Georgie fut occupée en 1733. Ainsi furent fondées les treize colonies qui devaient, en 1788, former les États-Unis. Après la guerre de Sept Ans, la dette de l'Angleterre était montée à deux milliards et demi; le ministre lord Granville proposa au Parlement de faire supporter par les colonies une part de la charge qui pesait sur la mère patrie, et fit passer l'acte du timbre en 1765. Les Américains s'indignèrent de cette prétention et firent la ligue de non-importation imaginée par Franklin, qui fut soutenu en Angleterre par William Pitt, chef des wighs. L'acte du timbre fut révoqué en 1766; mais, en 1768, lord North mit un impôt sur le verre, le papier, le cuir, les couleurs et le thé. Aussitôt une insurrection éclata dans le Massachusetts, et lord North révoqua les taxes, excepté celles sur le thé, 1770. Mais les Américains, montrant qu'ils luttaient pour un principe encore plus que pour leurs intérêts, n'acceptèrent pas cette demi-satisfaction; en 1774, les Bostoniens jetèrent à la mer 60 caisses de thé qui arrivaient d'Angleterre, et la guerre fut déclarée. De 1774 à 1778, les Américains, seuls contre les Anglais, n'eurent que des succès disputés. La France observait avec intérêt les premiers efforts de l'Amérique. La Fayette partit avec un corps de volontaires, Beaumarchais envoya des secours, et Louis XVI, entraîné par l'opinion, fit signer par son ministre Vergennes un traité avec les Américains, 6 février 1778. Le comte d'Estaing força Clinton à évacuer Philadelphie, et le corsaire américain Paul Jones osa paraître devant Plymouth. Toutefois les insurgés se lassaient de la guerre, et il fallut que Louis XVI leur envoyât Rochambeau avec 6,000 hommes, 10 millions et 7 vaisseaux, 1781. Les prétentions des Anglais à la domination des mers provoquèrent la formation de la ligue de neutralité armée; la nécessité de défendre leurs colonies dispersa leurs forces, et lord Cornwallis, bloqué par Washington et Rochambeau dans York-Town, abandonné par les flottes anglaises, capitula avec 8,000 hommes, 6 vaisseaux et 60 navires marchands, 1781. L'Angleterre, menacée aux Indes par Suffren et Tippoo-Saïb, se décida à traiter : la paix de Versailles reconnut l'indépendance des États-Unis, 1783, et Washington, déposant ses pouvoirs, se retira dans sa maison sur les bords du Potomac. En 1787, fut rédigée la Constitution, et deux ans après, Washington fut appelé à la présidence. Pendant ses deux présidences, 1789-1797, Washington parvint à assurer l'unité fédérative, à maintenir la neutralité de son pays pendant la guerre engagée entre la France et l'Angleterre, à réconcilier les Indiens avec la République, à former les nouveaux États de Kentucky, de Tennessee et de Vermont, et à obtenir de l'Espagne la libre navigation du Mississipi. John Adams lui succéda, 1797-1801; puis Thomas Jefferson, 1801-1809, vit éclater une nouvelle guerre avec l'Angleterre, contre laquelle les Américains soutinrent la cause de la liberté des mers. Sous les deux présidences de James Monroe, 1817-1825, la Floride fut achetée à l'Espagne, l'indépendance des colonies espagnoles fut reconnue, et l'Union s'augmenta des cinq autres États : l'Indiana, le Mississipi, l'Illinois, le Maine et le Missouri. Andrew Jackson, 1829-1837, créa les deux États de Michigan et d'Arkansas. Les présidences de van Buren et John Tyler n'offrirent de remarquable que la formation de l'État d'Iowa, 1837-1845. Celle de Polk, 1845-1849, donna à l'Union le district d'Orégon, puis le Nouveau-Mexique, le Texas et la Californie, enlevés au Mexique par le traité de Guadalupe, 1848. Sous la présidence de Fillmore, 1849-1853, le territoire d'Utah fut organisé; sous celle de Franklin Pierce, 1853-1857, des traités de commerce avec le Japon ouvrirent les ports de cet empire aux navires américains; sous celle de James Buchanan, 1857-1861, l'hostilité entre le Nord et le Sud se prononça de plus en plus, et tout se prépara pour la guerre civile. En 1860, l'élection de Lincoln à la présidence fut regardée par les esclavagistes comme la ruine de leur parti. La Caroline du Sud se sépara de l'Union par une déclaration du 20 décembre 1860; le Mississipi, la Floride, l'Alabama, la Géorgie, la Louisiane, le Texas, suivirent cet exemple, et, le 4 février 1861, ces États se réunirent sous le nom d'***États confédérés d'Amérique***. Alors commença une lutte terrible entre deux peuples d'une égale énergie, où les ***Nordistes*** avaient pour eux le nombre, la richesse, la marine, et les ***Sudistes*** l'habitude de la guerre et l'aptitude aux armes. La guerre cessa en 1865 par la défaite du Sud, après la ruine de son territoire et la perte de la bataille de Richmond. Peu après, le président Lincoln fut assassiné, 14 avril 1865, et remplacé, suivant la Constitution, par le vice-président Andrew Johnson. L'Union victorieuse abolit l'esclavage. Depuis cette époque la prospérité des États-Unis n'a fait que s'accroître, grâce à la paix, au développement de l'industrie et de l'agriculture, et à l'immigration européenne.

— ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE CENTRALE. V. GUATEMALA.

— ÉTATS-UNIS DE COLOMBIE. V. COLOMBIE.

— ÉTATS-UNIS DU RIO DE LA PLATA. V. PLATA (Confédération de la).

ÉTATER. v. a. 1^re conj. Tenir compte de deniers à des créanciers. Inusité.

* **ÉTAU.** s. m. (ét. allem., ***Stock***, bâton). Instrument en usage dans quelques industries pour tenir fermes et serrés les objets qu'on veut limer, buriner, etc., et qui est formé de deux pièces appelées mâchoires, qu'on éloigne ou qu'on rapproche à volonté au moyen d'une vis. Étau en fer pour les serruriers. Étau en bois pour les armuriers. || ***Étau à main.*** Petit étau dont on se sert en le tenant à la main. || Étau à vis. || Pl., des *étaux*.

— *Être pris comme dans un étau.* Être serré très étroitement.

— Anat. Nom donné à la moitié supérieure de la circonvolution de la grande fente cérébrale.

ÉTAUPINAGE. s. m. Agric. Action d'étaupiner.

ÉTAUPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Étaupiner. S'empl. adjectiv. Prairie étaupinée.

ÉTAUPINER, v. a. 1^re conj. (rad. *taupe*). Agric. Étendre la terre que les taupes ont élevée en cônes. || Purger de taupes.

— S'ÉTAUPINER v. pron Être étaupiné. Cette terre devrait s'étaupiner.

ÉTAUPINIER. s. m. (rad. *étaupiner*). Homme qui tue les taupes. || On dit aussi *taupier*.

ÉTAUPINOIR. s. m. (rad. *étaupiner*). Agric. Instrument servant à éparpiller la terre amoncelée par les taupes.

ÉTAVE. s. f. Pêch. Filet pour la pêche des truites.

ÉTAVILLON. s. m. (pron. *é-ta-vi llon*, *ll* mouill.). Nom donné par les gantiers à un morceau de cuir coupé et disposé pour faire un gant || ***Doler ses étavillons.*** Les amincir avec le couteau à doler avant que de tailler les doigts.

ÉTAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Étayer. S'emploie adjectiv. Mur étayé. Muraille étayée. Bâtiment bien étayé.

* **ÉTAYEMENT.** s. m. Techn. Action d'étayer; opération par laquelle, en posant des étais ou un autre système de charpente, on se propose de soutenir un bâtiment menaçant ruine, ou bien certaines parties de construction sous lesquelles on doit reprendre en sous-œuvre ou percer des ouvertures. Les *étayements* jouent souvent un grand rôle dans le transport des fardeaux. (A. Dum.)

— Const. Planche qui soutient les ciels plafonnés.

— Mar. Action de munir un mât de son étai.

* **ÉTAYER.** v. a. 1^re conj. (rad. *étai*). Se conjugue comme ***Payer***. Appuyer, soutenir avec des étais. Étayer une maison, une muraille. On a bien *étayé* ce bâtiment, il ne tombera pas. (Acad.)

— Servir d'étai.

— Fig. Aider, appuyer. Étayer quelqu'un. Étayer ses amis pour les faire parvenir aux emplois.

— Soutenir. Étayer sa fortune. Étayer ses raisons, ses motifs, ses assertions, ses paroles.

— Loc. prov. ***Il voudrait étayer le ciel.*** Se dit d'un homme qui prend des précautions contre des événements impossibles.

— Mar. *Étayer un mât.* Le munir de son étai.

— S'ÉTAYER. v. pron. Être étayé; s'aider, s'appuyer. S'étayer d'un bâton.

— Fig. Et moi, je devrais être un jour un exemple à quiconque, inspiré du seul amour du bien public et de la justice, ose, fort de sa seule innocence, dire ouvertement la vérité aux hommes sans s'*étayer* par des cabales. (J.-J. Rousseau.)

— Se soutenir l'un l'autre. Les murs sont inclinés l'un sur l'autre de manière à s'étayer mutuellement.

ETC. Abréviation des mots *et cætera*.

* **ET CÆTERA.** (pr. *ètt cé-té-ra*). Locution latine signifiant *et le reste, et les autres choses, et ce qui s'ensuit*, passée dans la langue française, parce que les notaires, l'ayant employée d'abord dans tous les actes écrits en latin pour se dispenser de répéter les clauses purement de style, continuèrent de se servir de la même formule quand ils furent forcés de l'écrire en français.

— Cette locution s'emploie dans le langage usuel pour se dispenser de faire une énumération complète des objets que l'on veut désigner.

— Substantiv. Le reste n'est exprimé que par un *et cætera*. (Acad.) Mettre trois *et cætera* de suite. (Id.) L'omission d'un *etc* a été cause d'une guerre ruineuse entre Cologne et la Suède, en 1655. (Teulet.)

— Loc. prov. ***Dieu nous garde des quiproquos d'apothicaire et des et cætera de notaire!***

ÉTÉ. part. pass. du v. Être. Il est invariable, et ne s'emploie qu'avec l'auxiliaire *avoir*. Il a été. Elle a été. Nous avons été. Les hôpitaux pour les pauvres semblent avoir *été* inconnus dans l'ancienne Rome. (Volt.) La chose aurait *été* aussi ridicule qu'impraticable. (Id.) Ils sont aussi mauvais physiciens que les Grecs et les Romains l'ont *été*. (Id.) Ah! si Virginie a *été* heureuse avec nous, elle l'est maintenant bien davantage. (B. de St-Pierre.)

* **ÉTÉ.** s. m. (du lat. *æstas*, même signif.). Celle des quatre saisons comprise entre le solstice de juin et l'équinoxe de septembre, le soleil semble alors parcourir les signes du Cancer, du Lion et de la Vierge, tandis que la terre parcourt réellement ceux du Capricorne, du Verseau et des Poissons. Été chaud, brûlant, pluvieux. Bel été. L'été prochain. L'été passé. Les beaux jours, les fortes chaleurs de l'été. Les ardeurs, les feux de l'été. La saison brûlante de l'été. Au printemps succède l'*été* brillant et enflammé, lorsque le soleil s'élance au sommet de sa carrière tropicale. C'est la saison des longues journées, des puissants travaux; c'est la virilité de l'année. (Virey.)

— *Semestre d'été.* Les six mois qui s'écoulent d'avril à septembre inclusivement. Cet officier est venu en semestre d'été dans son pays.

— *Cœur de l'été.* Temps des plus grandes chaleurs de l'été.

— *Grand été.* Fortes chaleurs du mois d'août.

— *Petit été.* Chaleurs du mois de novembre.

— Pop. *L'été de la Saint-Denis, de la Saint-Martin.* On nomme ainsi les huit ou dix jours qui précèdent ou qui suivent ces fêtes, parce qu'ils sont ordinairement assez beaux. Nous avons un petit *été* Saint-Martin, froid et gaillard, que j'aime mieux que la pluie. (M^me de Sévigné.) Il y avait autrefois un *été* de la Saint-Martin qui consolait un peu de la chute des feuilles. (Mérimée.)

— Fig. *Été de la Saint-Martin.* Retour de jeunesse chez les vieillards; dernier éclat de beauté chez les femmes.

— *Se mettre en été.* Prendre les vêtements légers que l'on porte dans cette saison.

— L'*été* est souvent personnifié par les poètes. L'*Été* robuste et nu, ceint d'une gerbe mûre. (De Saint-Ange.)

> Aujourd'hui vers l'*Été* tournant un front serein :
> Viens, dit-il, ô mon fils ! viens sur ce char divin
> Partager avec moi ma gloire et ma puissance.
> (CASTEL.)

— Dans la langue poétique, on compte parfois les années par les saisons. Pour dire Elle avait dix-sept ans, De Saint-Ange a dit :

> Chaque jour sa beauté croissait avec ses ans,
> Et trois fois cinq *étés*, suivis de deux printemps,
> Avaient développé la fleur de sa jeunesse.

— Fig. et poét. *L'été de la vie.* L'été de l'âge; l'âge viril. Pour moi, si, déjà dans l'hiver de ma vie, je ne suis pas destiné à te voir dans l'*été* de la tienne. (B. de St-P.)

— Se dit absolument, dans le même sens.

> Lorsque les ans, dont la fuite me presse,
> De mon *été* signaleront la fin,
> Ah ! viens aussi couronner ma vieillesse.
> (CONSTANT DUBOS.)

— Choróg. La seconde des cinq figures de la contredanse.

— Myth. Divinité allégorique, la même que Cérès. On lui donne pour attributs une corne d'abondance et une couronne d'épis.

— Ornith. Petite perruche du Brésil.

ÉTEIGNARIE. s. f. Sal. Femme chargée d'éteindre la braise.

ÉTEIGNEMENT. s. m. Expression peu usitée, pour désigner l'Action d'éteindre.

ÉTEIGNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui éteint. Éteigneur de lumières.

— Fig. Éteigneur de la raison humaine.

* **ÉTEIGNOIR.** s. m. Instrument creux en forme de cône, qui sert à éteindre la chandelle, la bougie. Éteignoir de fer-blanc, d'argent.

— Fig. et fam. Ce qui éteint le sentiment, la pensée, etc. C'est l'éteignoir des sentiments,

du génie. La crainte de déplaire est l'*éteignoir* de la raison. (Volt.)

— Fam. Se dit aussi des personnes qui troublent la bonne humeur d'une compagnie.

— Fam. S'applique aux hommes qui, par système ou par esprit de parti, sont ennemis des lumières, des progrès sociaux. C'est un éteignoir.

— *Ordre de l'Éteignoir.* Plaisanterie de quelques hommes de lettres dirigée contre la société des jésuites, dans les premières années du règne de Louis XVIII.

— Par extens. Objet en forme de cône.

— Pop. Nez grand et très ouvert.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons. Eteignoir brun, blanc, doré.

★ ÉTEINDRE v. a. 4e conj. (du lat. *extinguere*, même signif.). *J'éteins, nous éteignons. J'éteignais, nous éteignions. J'éteignis, nous éteignîmes. J'éteindrai. J'éteindrais, nous éteindrions. Éteins, éteignons, éteignez. Que j'éteigne, que nous éteignions. Que j'éteignisse, que nous éteignissions. Éteignant. Éteint, éteinte.* Faire mourir, et, plus, en parlant du feu dont on fait cesser l'action. Éteindre le feu. Éteindre la lumière. Éteindre un incendie. Dans la main de Beaufort il *éteint* la lumière. (Boil.)

— Dans un sens moins rigoureux, Tempérer, amortir, diminuer, en parlant de la chaleur sensible ou cachée. Éteindre la chaleur de la chaux. Éteindre la chaleur naturelle. Éteindre l'ardeur de la fièvre.

— Dans un sens métaphorique, avec le nom de la chose qui développe le feu ou que le feu consume, pour régime. Éteindre un flambeau. Éteindre un bûcher. Éteindre des tisons enflammés.

> Le cheval tombe aux cris de mille oiseaux de proie
> Et son ongle de fer sur la pierre qu'il broie
> *Éteint* ses quatre éclairs. (V. Hug.)

— *Éteindre la clarté des yeux.* S'est dit pour Rendre aveugle.

— Fig. *Éteindre l'encens.* Faire cesser les adulations, la flatterie.

— *Éteindre les lumières.* Empêcher le développement de l'instruction, des sciences.

— En parlant de tout ce qui a de l'éclat.

> [illegible]
> Quel Dieu [illegible] au front d'un ciel obscur?
> (G. Farcy.)

— Faire pâlir, rendre invisible. L'éclat du soleil éteint les étoiles.

— Fig. Le peintre éclate de façon à effacer et à *éteindre* tous les autres copieurs de la Flore. (De Goncourt.)

— Adoucir, tempérer l'éclat de. Éteindre une couleur.

— Fig. Faire cesser, en parlant des choses qui paraissent consumer comme le feu. Éteindre la soif. Éteindre la fièvre.

— Se dit aussi des sons. Le tapis moelleux éteignait le bruit de ses pas.

— Fig. Un silence singulier *éteignait*, amortissait tous les vains bruissements qui se mêlent à la pensée. (Michelet.)

— Par analogie, on le dit de même en parlant des affections de l'âme, des passions. Éteindre le feu de la concupiscence, ou simplement Éteindre la concupiscence. Éteindre le feu des passions ou les passions. Éteindre le feu des désirs ou les désirs. Éteindre la colère, la haine, l'ambition. Éteindre la tendresse. Éteindre l'amour. Éteindre la charité. Éteindre les sentiments. Quand le sommeil est profond, il *éteint* même les songes. (Malherbe.) Les vains préceptes de la philosophie nous prêchaient une insensibilité ridicule, comme s'ils avaient pu *éteindre* les sentiments naturels sans *éteindre* la nature. (Mass.) Ce que je venais d'apercevoir à travers les dentelures de la fenêtre ne suffisait pas à *éteindre* ma curiosité. (Gérard de Nerval.)

> Et les soins de la guerre auraient-ils en un jour
> *Éteint* dans tous les cœurs la tendresse et l'amour?
> (Racine.)

— Dans le même sens et par extension, en parlant des divisions, des guerres, de la rébellion, etc. Éteindre les divisions. Éteindre la rébellion. Éteindre la révolte. Éteindre les guerres. Pour *éteindre* à jamais ces troubles intestins. (Corn.) Il n'est descendu sur la terre que pour y *éteindre* dans son sang toutes les inimitiés. (Mass.)

— La vie étant regardée comme un flambeau, on dit métaphoriquement : *Éteindre la vie de quelqu'un*, pour Le faire mourir.

— Poét.

> L'Être mourait, seigneur, et sa main meurtrière
> *Éteignait* de ses yeux l'innocente lumière. (Racine.)

— On dit en ce sens : Éteindre une race, une famille, une maison. Il renverse vos fortunes, il *éteint* vos familles. (Mass.) Vous qu'il a rallumé comme une étincelle précieuse dans le sein même des ombres de la mort où il venait d'*éteindre* toute votre auguste race, et où vous étiez sur le point de vous éteindre vous-même. (Id.)

— Dans un sens analogue, mais plus étendu, Détruire, anéantir. Éteindre la puissance. Éteindre l'autorité. Il se disposait à venir lui même *éteindre* l'Église et l'Empire tout ensemble. (Fléch.) Sous prétexte de modérer l'autorité, l'anéantir et l'*éteindre*. (Mass.)

— Faire que le souvenir d'une chose se perde. Éteindre le souvenir. Éteindre la mémoire d'un attentat.

— *Éteindre un torrent.* L'empêcher d'entraîner des pierres, des graviers, de la terre, etc.

— Art milit. *Éteindre le feu de l'ennemi.* Détruire, désemparer ses batteries par une artillerie supérieure, par un tir plus juste.

— Finance. *Éteindre une rente, une dette.* La faire cesser par le remboursement du principal. On dit aussi *amortir*.

— Jurispr. *Éteindre et abolir un crime.* L'effacer.

— Techn. Laver les épées dans de l'eau fraîche, après qu'elles ont été étamées. *Éteindre la chaux.* Mettre de la chaux vive en contact avec de l'eau pour former de l'hydrate de chaux. || *Éteindre le fer.* Le plonger dans l'eau froide lorsqu'il est rouge.

— **S'ÉTEINDRE.** v. pron. Être éteint ; se mourir, se tempérer, s'amortir, se détruire, etc. Le feu s'éteint. Mon flambeau s'éteignit. Ce volcan s'est *éteint*. (Acad.) Les astres s'*éteindront* dans l'abîme des mers. (B.-Lorm.)

— Fig. La vie qui s'éteint. Un malade qui s'éteint. Une maison, une race, une famille qui s'éteint. L'ardeur qui s'éteint. La passion, l'amour, l'ambition, la haine qui s'éteignent. L'équité s'éteignit avec la science. Une beauté qui s'efface et qui s'éteint tous les jours. Tout change, tout s'use, tout s'éteint. Mais rien ne vous a été donné, et le silence de l'amour a commencé le néant où s'*éteint* votre vie. (Sénanc.) Il me restait encore une humeur un peu volage, un désir d'aller et venir, qui s'était plutôt borné qu'*éteint*, et que nourrissait le train de la maison de Mme de Warens. (J.-J. Rousseau.) La sombre Thessalie, où l'esprit du monde ancien s'*éteignait* aux champs de Pharsale. (Gér. de Nerval.) Une modulation lugubre pendant quelque temps se traîna dans l'air et s'*éteignit* enfin. (G. Flaubert.) Les vies illustres s'*éteignent* sur tous les points du monde, comme les mille flambeaux d'une fête qui finit. (P. de St-Victor.) L'histoire de la découverte du feu s'est *éteinte* presque partout dans la nuit des âges. (Id.)

> [illegible]
> [illegible] (Barthet.)

— Avec ellipse du pronom *se*. Le jour qui de leurs rois vit *éteindre* la race. (Racine.)

ÉTEINT, EINTE. part. pass. du v. Éteindre. S'empl. adjectiv. Tison éteint. Feu éteint. Lumière éteinte. Flamme éteinte. Bûcher éteint. Le feu qui semble *éteint* dort souvent sous la cendre. (Corneille.) Leurs corps, tout gras d'onguents, exhalaient [illegible] de pipes et de cassolettes *éteintes*. (G. Flaubert.)

— *Volcan éteint.* Volcan qui n'est plus en activité. L'Océanie, criblée d'innombrables volcans *éteints*, en a deux cents en action. (Michelet.)

— Par extens. *Une voix éteinte.* Une voix si affaiblie qu'on peut à peine l'entendre. || *Des yeux éteints.* Des yeux sans feu et sans vivacité.

— Dans un sens analogue. Elle a toujours froid ; à neuf heures du soir, elle est tout *éteinte*, les jours sont trop longs pour elle. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Amour, désirs éteints. Haine, fureur éteinte. Espoir éteint. Jours éteints. Vie éteinte. Personne éteinte. Famille, race, maison éteinte. Une autre liaison du même temps n'est pas *éteinte* et me leurre encore de cet espoir du bonheur temporel, qui meurt si difficilement dans le cœur de l'homme. (J.-J. Rousseau.) Laissez mourir le tison presque *éteint* qui ne vit que de votre souffle, et Méléagre est mort. (Nodier.) Ces bâtiments, ancien séjour d'une aristocratie *éteinte*. (Gér. de Nerval.)

> [illegible]
> [illegible] (Racine.)
> [illegible] la terre,
> Et [illegible] Melpomène. (Musset.)

— Anc. prat. *A chandelle éteinte*, ou subst. *A éteinte de chandelle.* Adjudication qui se faisait pendant qu'une petite chandelle se consumait. Les fermes du roi s'adjugeaient à *éteinte* de chandelle. (Compl. de l'Acad.) || On dit aujourd'hui *à l'extinction des bougies* ou *des feux*. V. EXTINCTION.

— Chim. Se dit du mercure, lorsqu'il est tellement trituré avec d'autres substances, qu'on n'aperçoit plus dans le mélange aucun globule métallique. *Chaux éteinte.* Chaux mélangée avec de l'eau.

— Peint. Adouci. Couleurs éteintes.

ÉTEL. Géogr. Bourg. du cant. de Belz, arr. de Lorient (Morbihan) ; 2,000 hab.

ÉTELLE. s. f. Nom donné aux fragments de bois provenant de l'équarrissage.

— Mar. Nom donné aux éclats d'eau qui suivent le mascaret.

ÉTELON. s. m. Constr. Aire sur laquelle on trace le plan d'un bâtiment. Dessin d'une charpente tracée à la craie sur un mur, de la grandeur de l'ouvrage à exécuter. L'ételon est en charpenterie ce que l'épure est en architecture.

ÉTEMPERCHE. s. f. Constr. Pièce de bois servant de base à un échafaudage. || Mât au haut duquel on amarre le palan, pour élever les différentes pièces d'une charpente.

★ ÉTENDAGE. s. m. (rad. *étendre*). Assemblage de cordes tendues horizontalement, sur lesquelles on étend les choses qu'on veut faire sécher. || Se dit également du lieu où est l'étendage. Aller à l'étendage.

— Papet. et Imprim. Appareil sur lequel on étend pour les faire sécher les feuilles qui sortent de la cuve du fabricant, et les feuilles imprimées qui sortent de la presse de l'imprimeur. On se sert aussi, pour les premières, du mot *étendoir*.

— Techn. Opération qui se fait sur les laines avant de les employer.

— Verrer. Action d'étendre les manchons de verre ramollis par le feu.

★ ÉTENDARD s. m. (pr. *é-tan-dar* ; le *d* ne se fait jamais sentir ; du lat. *extendere*, étendre). [illegible] Étendard tricolore. La couleur de l'étendard. Étendard en banderoles. Sous le règne de Napoléon, l'*étendard* de la cavalerie consistait en un aigle dont la draperie et la hampe étaient de moindre dimension que dans l'infanterie. (Bardin.)

— Dans le langage historique et pittoresque, il a un sens plus large, et signifie Toute espèce de signe ou d'enseigne d'une armée, abstraction faite des différences d'armes. Étendard rouge, bleu, blanc, vert, bariolé. Arborer, déployer, planter l'étendard. Marcher, combattre, se ranger sous ses étendards. Les *étendards* français ont été de toutes les couleurs. Dans la croisade de 1188, ils étaient blancs et d'une croix rouge. Dans les luttes contre les ducs de Bourgogne, ils ont porté la croix blanche ; ils ont été tricolores de 1789 à 1814, blancs jusqu'à 1830 ; la couleur nationale leur est depuis lors rendue. (Bardin.) Les soldats marchent avec confiance sous ses *étendards*. (Boss.) Rien n'était si formidable que de voir l'Allemagne déployer tous ses *étendards* et marcher sur nos frontières. (Fléch.) Nos rois allaient recevoir l'*étendard* sacré au pied des autels. (Mass.)

— *L'étendard de la croix.* Périphrase pour La croix. Il suit nu-pieds l'*étendard* de la sainte croix. (Mass.) Il a laissé l'*étendard* de l'empire pour suivre l'*étendard* de la croix. (Id.) L'*étendard* de la croix flottait au milieu d'elle. (Volt.)

— *Lever l'étendard.* Agir avec ostentation. On peut être homme de bien sans lever l'*étendard*, sans courir à toutes les dévotions. (Mass.) Bien des gens croient qu'elle est trop bien conseillée pour lever l'*étendard* d'une telle perfidie. (Mme de Sévigné.) || Se déclarer chef d'un parti, d'une faction. Ils ont levé l'*étendard* du schisme et de l'erreur. (Mass.)

— *Lever, arborer l'étendard de la révolte.* Se révolter. Ces provinces ont levé l'étendard de la révolte.

— *Lever l'étendard contre quelqu'un.* Se déclarer ouvertement contre lui.

— Fig. *Suivre les étendards, se ranger, combattre sous les étendards de quelqu'un.* Embrasser son parti, ses opinions, ses idées.

> [illegible] se ranger
> [illegible] se venger
> (Racine.)

— Quelquefois, par une figure hardie, Chose qui sert d'étendard. Il n'y a de grand pour ceux qui habitent les palais des rois que le plaisir et la gloire ; si vous n'y paraissez pas sous ces *étendards*, l'on vous prend pour un censeur et un ennemi. (Mass.)

— Anc. mar. Désignait autrefois sur les galères, ce qu'on appelle pavillon sur les autres bâtiments. || Grand pavillon national, qui flotte à la poupe les jours de fête.

— Bot. Se dit du pétale supérieur des fleurs papilionacées, qui est grand et redressé, et qui enveloppe les autres avant la floraison. On l'appelle aussi *pavillon*.

— Comm. Sorte de papier.

— Féod. Signe d'investiture d'un comté, comme était le cercle d'or pour une principauté, et l'anneau pour les autres seigneuries.

— Hist. ott. *Étendard céleste, étendard du prophète.* Étendard de couleur verte que les Turcs pensent avoir été porté par Mahomet, et qu'on ne déploie que dans les grandes circonstances.

ÉTENDELLE. s. f. (rad. *étendre*). Techn. Sac de crin dans lequel on renferme les graines oléagineuses broyées, pour les soumettre à la presse.

— Ardois. Division d'un bloc d'ardoise.

— Cham. Endroit où l'on étend les peaux.

— Verr. Sorte de hangar où l'on étend les verres dans les fours à vitres, après qu'ils ont été soufflés en manchons.

ÉTENDERIE. s. f. Techn. Appareil servant à étendre le verre à vitres.

ÉTENDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui est chargée d'étendre.

— **ÉTENDEUR.** s. m. Techn. Ouvrier qui aplatit ou étend le manchon de verre.

— **ÉTENDEUSE.** s. f. Ouvrière qui, dans les papeteries, place le papier sur les cordes de l'étendoir.

★ ÉTENDOIR. s. m. (rad. *étendre*). Imprim. Sorte de petite pelle à long manche qui sert à placer sur l'étendage les feuilles qui sortent des presses.

— Blanchiss. Perche scellée dans le mur et exposée à l'air, sur laquelle les blanchisseuses étendent le linge pour le faire sécher.

★ ÉTENDRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *extendere*, même signif.). Allonger, donner plus de surface ou plus de volume à une chose, soit en la rendant plus mince, soit en la tirant ou en la dilatant. Étendre du drap, de la cire, du parchemin. Étendre du beurre sur du pain. Étendre l'or sous le marteau.

— Fig. et fam. *Étendre la courroie.* Étendre les profits, les droits d'un emploi au delà de ce qui est permis.

— Fig. et fam. *Étendre le parchemin.* Faire de longues écritures dans une affaire ; tirer un procès en longueur.

— Déployer en long et en large. Étendre du linge pour le sécher, de la toile sur l'herbe pour la blanchir. Étendre un tapis, un manteau. J'ai vu des Athéniens faire *étendre* sous leurs pieds des tapis de pourpre, et s'asseoir mollement sur des coussins apportés par leurs esclaves. (Barthélemy.)

— *Étendre un voile sur.* Cacher.

— *Étendre un crêpe sur.* Attrister.

— Déployer de son long. Étendre les bras. Étendre la jambe. Étendre ses ailes. Soupire, *étend* les bras, ferme l'œil et s'endort. (Boil.) Il *étendit* les bras et bénit ses enfants. (Campistr.) L'orme *étend* ses racines sur les pentes des montagnes. (B. de St-P.) Éole *étend* sur nous la nuit et les nuages. (St-Lamb.)

— Fig.

> [illegible]
> [illegible]

— *Étendre ses ailes.* Développer ses moyens, son activité.

— Renverser tout de son long. Étendre quelqu'un par terre. Étendre quelqu'un sur un lit, sur une table, pour lui faire subir quelque opération. Jésus-Christ fut étendu sur la croix.

— *Étendre un homme sur le carreau.* Le tuer, le renverser mort par terre.

— Agrandir, augmenter. Étendre ses propriétés, ses domaines, ses bois, son parc.

— Fig. Étendre un empire, étendre ses États. Étendre son commerce, ses spéculations. Jamais personne ne s'est donné la peine d'*étendre* et de conduire son esprit aussi loin qu'il pouvait aller. (La Rochef.) Un seul roi *étendait* sa domination au delà de l'espace de trente degrés. (Volt.) Périclès *étendit* par des victoires éclatantes la domination de la république. (Barth.) Il est question ici des sciences qui peuvent *étendre* leurs lumières. (Id.) Périclès autorisa la licence, Aspasie l'*étendit*, Alcibiade la rendit aimable. (Id.) La population *étendit* l'industrie. (Raynal.) Pythagore, qui *étendait* l'humanité jusqu'aux animaux, fut brûlé vif par les Crotoniates. (B. de St-P.)

— *Étendre un sujet.* Lui donner un plus grand développement. Mais ce style est un peu laconique, je veux l'*étendre*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Étendre la clause d'un contrat, les termes d'un arrêt, d'une loi*, etc. Porter le sens d'un contrat, d'un arrêt, d'une loi, au delà de ce que les termes signifient précisément.

— *Étendre le sens d'un mot, sa signification.* Appliquer un mot à une chose, à une idée, qu'il n'était pas originairement destiné à signifier, à exprimer. On dit aussi : Ce mot ne désignait d'abord que telle chose, on l'a étendu depuis à telle autre.

— Éparpiller, jeter, répandre çà et là. Étendre du foin. Trois ou quatre vieilles femmes *étendent* des grains sur la roche unie qui fait l'esplanade. (H. Taine.)

— Affaiblir une liqueur par une certaine quantité d'eau.

— Appliquer par couches. Étendre du vernis.

— Art milit. *Étendre des troupes, une armée.* Leur faire occuper plus de terrain, leur donner plus de front. Il *étendait* dans le pays une armée d'environ cent mille combattants. (Volt.)

— Jeux. *Étendre son jeu.* Se dit, au trictrac, pour Distribuer les dames sur autant de flèches qu'il se peut, soit au commencement de la partie, afin de faire facilement des cases dans le grand jan, soit vers la fin, afin de mieux remplir son jan de retour. || Abattre, étaler ses cartes.

— Peint. *Étendre la lumière.* Grouper ensemble plusieurs parties qui reçoivent la lumière, et où les objets ne sont séparés que par des demi teintes adoucies.

— Techn. *Étendre les peaux.* Les étirer.

— Verr. Aplatir des manchons. || *Four à étendre.* Four où l'on fait chauffer le verre avant de lui faire subir l'opération de l'étendage.

— **S'ÉTENDRE.** v. pron. Être étendu.

— Étendre son corps. Il s'étendait avec délices. S'étendre en bâillant.

— *S'étendre sur l'herbe, sur un lit, sur un canapé*, etc. S'y coucher tout de son long. Il était souffrant, il avait dû rentrer au lieu d'aller à la forge, et il venait de s'*étendre* sur son lit pour se reposer. (É. Zola.)

— Prov. *Le cuir sera bon marché, les veaux s'étendent.* Se dit en parlant de ceux qui s'étalent en bâillant d'une manière indécente.

— Tenir un certain espace, se prolonger jusqu'à un certain endroit. La baie qui s'*étend* jusque sur la côte est très spacieuse. (Rayn.) Ton empire s'*étend* du couchant à l'aurore. (Castel.)

— Fig. Il regarde avec respect la tendresse que j'ai pour vous ; c'est un original qui lui fait connaître jusqu'où le cœur humain peut s'*étendre*. (Mme de Sév.) Semblable à ces fleuves qui s'*étendent* à mesure qu'ils s'éloignent de leur source. (Fléch.) Les faiblesses et les sentiments de l'enfance s'*étendent* toujours bien avant, si l'on n'y prend garde, dans toute la suite de la vie. (Boss.)

> Vous dont les censures s'*étendent*
> Dessus les ouvrages de tous,
> Ce livre se moque de vous. (Malherbe.)

— Se dit des rapports, des besoins sociaux.

[illegible] hommes [illegible] (J.-J. Rouss.)

— [illegible] un homme [illegible]

— [illegible] sur [illegible] ennoblies. (P. de St-Victor.)

> [illegible]
> [illegible]

— Durer. Travailler tant que la journée peut [illegible]

— [illegible] tière ou je puis tout dire en un mot ? (Boss.) Je [illegible] (J.-J. Rouss.)

— [illegible] même sens [illegible]

— [illegible] *pourra s'étendre*. Se dit pour exprimer qu'on ne dépasse pas, qu'on ne dépassera pas une certaine somme déterminée.

— Se dit de la voix. Tant que la voix peut s'étendre, ou se peut étendre.

— Se dit de la vue. Sa vue s'étend jusqu'à ce bourg éloigné. De cette terrasse, on voit aussi loin que la vue peut s'étendre.

— Art milit. Se déployer. La cavalerie commençait à s'étendre dans la plaine. Bonaparte *s'étendit* par son flanc droit en arrière du Min- [illegible]

— Sport. Se dit d'un cheval de course qui prend l'allure la plus rapide avant d'atteindre le but.

ÉTENDU, UE. part. pass. du v. Étendre. S'empl. adj. Linge étendu. Vue étendue.

— Allongé. Avoir les bras étendus.

> [illegible]

— Vaste. [illegible] étendu.

— Fig. Leurs brillantes entreprises, leurs courses aventureuses, semblaient promettre des résultats plus *étendus*. (Malte-Brun.)

— [illegible] aux ailes ouvertes.

— Chim. Se dit des liquides auxquels on a ajouté de l'eau. Acide étendu.

— Entom. *Ailes étendues*. Ailes d'insectes qui [illegible] repos.

— Gramm. ar. Se dit de toutes les lettres de l'alphabet arabe, excepté les quatre suivantes : *ssad, zzad, tta, zza,* qu'on nomme voûtées.

— Philos. Qui a de l'étendue ou de l'extension. Ce terme est très étendu. Les idées étendues ont peu de compréhension. Nous connaissons l'existence de la nature du fini, parce que nous sommes finis et *étendus* comme lui. (Pasc.)

★ **ÉTENDUE.** s. f. (rad. *étendre*). Dimension d'une chose en longueur et largeur. L'étendue d'une surface. L'étendue d'un pays.

— Se dit quelquefois pour indiquer une seule de ces dimensions. L'étendue d'une ligne.

— Portée. L'étendue de la vue, d'une arme à feu.

— Se dit des différents tons que peut parcourir la voix du grave à l'aigu. L'étendue de la voix d'un chanteur. La nature a donné à la voix humaine une *étendue* fixe de tons. (Encycl.)

— En parlant des choses morales. L'étendue du pouvoir, de l'autorité, des devoirs. L'étendue des principes, des connaissances. La croyance exige plus d'*étendue* d'esprit que l'incrédulité. (Boiste.) Rien n'est égal à l'étendue de ses soins, de sa vigilance, de ses vues. (Mme de Sévigné.) Vous connaissez toute l'*étendue* de sa charité. (Fléch.) Quand on veut bâtir un système sur une matière dont les détails sont totalement inconnus, comment fixer l'*étendue* des principes ? (Cond.)

— Durée. L'étendue des âges, des siècles. La vie de l'homme est d'une *étendue* bien bornée. (Acad.) Quoi que je fasse, les jours ont ici toute leur *étendue*, et quelque chose encore au delà. (Mme de Sévigné.)

— Développement donné à un discours, à un traité. Vous devriez donner un peu plus d'*étendue* à ce chapitre. (Acad.)

— Absol. L'espace qui s'étend au-dessus de nous, devant nous. Le tonnerre gronde dans l'*étendue*. (Acad.) Les corps célestes roulent dans l'*étendue*. (Id.) Mes yeux du haut des monts dé- [illegible] l'*étendue*. (C. Delavigne.)

— Escr. *Avoir une grande étendue*. Avoir la faculté de se fendre beaucoup et de toucher ainsi son adversaire, en restant à une distance [illegible]

— [illegible] appellatifs [illegible] beaucoup d'êtres, [illegible] dividus différents. L'étendue d'un terme est [illegible] compréhension.

— Mus. Distance entre deux sons extrêmes, quel que soit le nombre des intermédiaires.

— Philos. Propriété par laquelle un corps occupe une certaine partie de l'espace en lon- [illegible] science de l'étendue. || *Étendue sensible* ou *palpable*. Se dit [illegible] qui excite en nous la sensation [illegible] *Étendue abstraite*. Idée des dimensions de la matière, séparée par une abstraction métaphysique de toutes les qualités sensibles [illegible], par conséquent, de toute idée de limites. Nous concevons l'*étendue* abstraite, ou l'espace, comme un tout immense, inaltérable, inactif, qui ne peut ni augmenter, ni diminuer, ni changer et dont toutes les parties sont supposées coexister à la fois dans une éternelle immobilité. (Encycl.)

ÉTÉNOME. s. m. Mamm. Espèce de rongeur de la Patagonie.

ÉTENTE. s. f. (rad. *étendre*). Pêch. Filet tendu à la basse mer sur des piquets enfoncés dans la vase. || *Étente à la petite câblière*. Sorte de pêche.

— Tiss. Longueur de la chaîne depuis le corps jusqu'au rouleau.

ÉTENTIER. adj. et s. m. Pêch. Qui se sert de l'étente, qui pêche avec l'étente.

ÉTÉOBUTADE. s. m. Hist. gr. Membre d'une des familles sacerdotales d'Athènes.

ÉTÉOCLE. s. m. (d'*Étéocle*, n. myth.). Entom. Papillon d'Afrique.

ÉTÉOCLE. Temps hér. Fils aîné d'Œdipe et de Jocaste, refusa à son frère Polynice de lui céder le trône de Thèbes à l'époque convenue. Polynice rassembla les sept chefs et vint avec eux assiéger la ville. Les deux frères se tuèrent mutuellement, et leur sœur Antigone les ensevelit.

ÉTÉONE. s. f. Annél. Genre d'annélides, voisin des néréides.

ÉTÉRION. s. m. (ét. gr., ἑταῖρος, compagnon). Bot. Nom générique des fruits du genre fraise, framboise, etc.

ÉTERNALE. s. m. (rad. *éternel*). Hist. relig. Membre d'une secte qui s'éleva dans les premiers siècles de l'Église. Les éternales croyaient que le monde demeurerait toujours tel qu'il est présentement.

★ **ÉTERNEL, ELLE.** adj. (ét. lat., *æternus*, formé par contraction de *æviternus*, qui a pour racine *ævum*, âge, éternité). Qui n'a point eu de commencement et n'aura jamais de fin.

— *Père éternel*. La première personne de la Trinité chrétienne. || *Verbe éternel*, Le Fils de Dieu, la seconde personne de la Trinité.

— *Proposition d'éternelle vérité*. Vérité immuable et nécessaire. Le tout est plus grand que sa partie est une proposition d'*éternelle* vérité. (Acad.)

— Fig. Qui concerne Dieu, la vie future. Le séjour éternel. La paix éternelle. Le vice armé d'une autorité sacrée descendait en vain du séjour *éternel*, l'instinct moral le repoussait du cœur des humains. (J.-J. Rouss.) J'aime à croire que du séjour de l'*éternelle* paix, cette âme encore aimante et sensible se plaît à revenir parmi nous. (Volt.) Le calme avant-coureur de l'*éternelle* paix. (Lamart.)

— Signifie aussi, Qui a eu un commencement et n'aura point de fin. La vie, la mort, la gloire, la damnation éternelle. Les peines éternelles. Il lui semblait qu'on expliquait trop littéralement et trop durement l'Écriture. Tout ce qu'on y lit des tourments *éternels* lui paraissait comminatoire ou figuré. (J.-J. Rouss.)

— *Sommeil éternel*. La mort.

— *Salut éternel, vie éternelle*. Bonheur sans fin des justes après leur mort.

— *Feu éternel*. Supplice des damnés.

— *Ville éternelle*. Rome.

— Signifie aussi, par exagération, Qui dure si longtemps qu'on n'en prévoit point la fin. Une guerre éternelle. Un procès éternel. Des haines, des amours éternelles. Beaux et grands bâtiments d'*éternelle* structure. (Malherbe.) Chez les Germains, on héritait des haines et des inimitiés de ses proches, mais elles n'étaient pas *éternelles*. (Montesq.) L'expérience dément toujours ce sentiment d'amertume qui nous fait regarder nos peines comme *éternelles*. (J.-J. Rouss.) Vous me jurez un amour *éternel*, d'un air aussi gai que si vous me disiez la chose la plus plaisante. (Id.) Enfin on atteint le sommet sinistre, désolé et battu d'un vent *éternel*. (Michelet.) Son *éternel* souci du gain l'empêchait d'avoir cette prudence que donnent les ambitions plus hautes. (G. Flaubert.) Je montai vers la petite, que je trouvai installée dans le salon jonquille, à broder ses *éternelles* pantoufles en compagnie de la dame de grand mérite. (A. Daudet.)

> Le [illegible] *éternels*
> [illegible] (Ronsard.)

— Par déris. *Personne éternelle*. Celle dont on convoite l'héritage, et qui tarde à mourir.

— Fam. *Un causeur, un harangueur éternel*. Un homme qui parle trop, qui harangue trop longtemps. On dit aussi *Parleuse éternelle*. Enfin me revoilà encore guidon, guidon *éternel*, guidon à barbe grise. (Ch. de Sévigné.) || S'applique aux choses qui sont dites et répétées trop souvent. Ses discours *éternels* sur la morale fatiguent tout le monde. (Acad.)

— Qui existe de temps immémorial. Les amas de neiges *éternelles* appelés névés se solidifient peu à peu et se transforment en glaciers. (A. Maury.)

— **ÉTERNEL.** s. m. Dieu, qui n'a pas eu de commencement et qui n'aura point de fin. L'Éternel soit béni. La loi de l'*Éternel*. (Acad.)

— Ce qui est éternel. L'homme monte toujours du fini à l'infini, du temps à l'*éternel*. (E. Pelletan.)

★ **ÉTERNELLE.** s. f. Bot. Syn. d'IMMORTELLE.

— Comm. Espèce d'étoffe légère.

★ **ÉTERNELLEMENT.** adv. (rad. *éternel*). Sans commencement ni fin. Dieu existe éternellement.

— Signifie aussi Sans fin, pendant un temps indéfini. Le bonheur des élus, les peines des damnés dureront éternellement. Quand je l'ai promis, j'aime *éternellement*. (Malherbe.) Les assassinats juridiques crieront *éternellement* vengeance contre les juges qui les ont signés. (Grimm.) On lira Voltaire *éternellement*. (Id.)

— Fam. Se prend quelquefois pour Continuellement, sans cesse, toujours. Voulez-vous demeurer là éternellement ? M. Eyssette, de le voir *éternellement* la larme à l'œil, avait fini par le prendre en grippe, et l'abreuvait de taloches. (A. Daudet.)

ÉTERNISATION. s. f. (pr. *é-ter-ni-za-cion* ; rad. *éterniser*). Action de faire durer perpétuellement.

— Action de prolonger longtemps. L'éternisation d'un procès.

ÉTERNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Éterniser. S'empl. adjectiv. Procès éternisé.

★ **ÉTERNISER.** v. a. 1re conj. (rad. *éternel*). Faire qu'une chose ne finisse point, qu'on n'en voie point la fin, qu'elle dure très longtemps. Éterniser un procès, une affaire. Les séances commencent à deux heures et demie et trois heures ; il n'est pas cinq heures et vous voulez renvoyer à demain..., c'est *éterniser* la session. (Vatout.)

> L'ennui, le triste ennui qui [illegible] le temps,
> Éternise les jours, les heures, les instants. (Delille.)

— Fig. Éterniser son nom, sa mémoire. Éterniser un souvenir. Ils *éternisèrent* ainsi la mémoire de tant de malheurs. (Volt.) Les Athéniens n'oublièrent rien pour *éterniser* le souvenir de ceux qui étaient morts dans les combats. (Barthélemy.)

— Absol. O chétifs atomes de quelques jours ! vous voulez perpétuer, *éterniser* : pouvez-vous empêcher le temps de détruire ? (E. Fouinet.)

— **S'ÉTERNISER.** v. pron. Être éternisé. C'est ainsi que les abus *s'éternisent* chez une nation. (Rayn.)

— Fam. Rester longtemps. Ne vous éternisez pas dans cette maison.

★ **ÉTERNITÉ.** s. f. (ét. lat., *æternitas*, de *æternus*, éternel). Durée infinie, qui n'a ni commencement ni fin ; perpétuité ; immortalité. L'éternité de Dieu. Dieu est de toute éternité. Le gouffre, l'abîme de l'éternité. La nuit de l'éternité. Une fatale révolution que rien n'arrête entraîne tout dans les abîmes de l'*éternité*. (Mass.) Les astres, déchirant les rideaux des mondes, laisseraient apercevoir les abîmes de l'*éternité*. (Chateaub.)

> Ce vieillard qui d'un vol agile
> Fuit sans jamais être arrêté,
> Le Temps, cette image mobile
> De l'immobile éternité. (J.-B. Rousseau.)

— Durée qui a un commencement mais qui n'aura point de fin. Les rois d'Égypte plaçaient leurs pyramides funèbres, non parmi les campagnes florissantes, mais au milieu des sables stériles ; ces grands tombeaux s'élèvent comme l'*éternité* dans la solitude : Bonaparte a bâti à leur image le monument de sa renommée. (Chateaubriand.) Qu'est-ce qu'un pouvoir qui, après avoir proclamé l'*éternité* de son existence, vient vous demander par intervalles si vous lui reconnaissez le droit d'exister ? (Gambetta.)

— Se dit particulièrement de la vie à venir. Éternité bienheureuse, malheureuse. Éternité de peines, de supplices. Tout plein de l'*éternité*, peut-il compter pour quelque chose la vie présente ? (Racine.) J'ai trouvé mon pauvre Saint-Aubin trop près du grand voyage de l'*éternité*. (Mme de Sévigné.) Je vois sans m'alarmer l'*éternité* paraître. (Volt.)

— *De toute éternité*. Depuis le commencement des temps. Nous voyons que son heure était marquée de toute *éternité*. (Mme de Sévigné.) || De temps immémorial. Cela s'est vu de toute éternité.

— Fam. Signifie quelquefois Temps fort long. Cette maison durera une éternité. Je vous ai attendu une éternité.

— Par extens. Mémoire, gloire.

> Il ne faut pas que tu penses
> Trouver de l'éternité
> En ces pompeuses dépenses
> Qu'invente la vanité. (Malherbe.)

— Hist. rom. *Votre Éternité*. Titre honorifique qui fut donné à quelques empereurs romains, et particulièrement à Constance.

— Myth. Divinité que les anciens adoraient, et qu'ils représentaient sous l'image du Temps.

— Numism. Déesse allégorique qu'on trouve figurée sur des médailles impériales avec des symboles variés. Il ne paraît pas qu'elle ait eu à Rome de temples ni d'autels.

— Théol. *Éternité des peines*. Dogme de la religion catholique admettant la durée sans fin des peines de l'enfer. || *Éternité bienheureuse*. Le bonheur sans mélange et perpétuel des élus.

— Quoique le sens de ce mot implique nécessairement le singulier, on le trouve quelquefois au pluriel, quand on oppose la longue durée du passé à celle de l'avenir. La nature m'a donné la permission de passer encore quelque temps dans ce monde, c'est-à-dire une seconde entre ce qu'on appelle deux *éternités*. (Voltaire.)

ÉTERNUE. s. f. (rad. *éternuer*). Bot. Nom vulgaire d'une achillée, nommée aussi *herbe à éternuer*.

★ **ÉTERNUEMENT** ou **ÉTERNÛMENT.** s. m. (rad. *éternuer*). Effort subit et convulsif des muscles qui servent à l'expiration, causé par quelque picotement qui se fait sentir au fond des narines. Mouvement dans lequel l'air, après une grande inspiration commencée, puis suspendue, est chassé tout à coup et avec violence par le nez et par la bouche. Éternuements fréquents, répétés.

★ **ÉTERNUER.** v. n. 1re conj. (ét. lat. *sternuo*, même signif. J'*éternuais, nous éternuions, vous éternuiez*, etc. Faire un éternuement. Éternuer souvent. Le tabac fait éternuer. Une plaisanterie risquée sur le tonnerre par Boche, disant que saint Pierre *éternuait* là-haut, ne fit sourire personne. (É. Zola.)

— Arg. *Éternuer dans le son* ou *dans le sac*. Être guillotiné. Allusion au panier plein de son dans lequel tombe la tête des suppliciés.

— Bot. *Herbe à éternuer*. Espèce d'achillée employée comme sternutatoire.

— **ÉTERNUER.** v. a. Très fam. Dire en éternuant. Éternuer un bonjour.

— *Éternuer un mot*. Prononcer un mot où il y a beaucoup de consonnes sifflantes, comme dans les langues du Nord.

ÉTERNUEUR, EUSE. s. Fam. Personne qui éternue souvent.

ÉTÉROPHONIE. s. f. Pathol. V. HÉTÉROPHONIE.

ÉTERPE. s. f. Agric. Sorte de houe.

ÉTÉSIE. s. f. Pierre à faire des mortiers.

★ **ÉTÉSIEN.** adj. m. (ét. gr., ἐτησίαι, fait de ἐτήσιος, annuel, dérivé de ἔτος, année). Se dit des vents réguliers qui soufflent chaque année pendant un certain nombre de jours sur la Méditerranée. Les vents étésiens soufflent quarante jours, vers le lever de la canicule. Ces vents, pendant l'été, arrivent du nord, et pendant l'hiver, du sud.

ÉTÊTAGE. s. m. Syn. d'ÉTÊTEMENT.

ÉTÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Étêter. S'emploie adjectiv. Arbre étêté. L'arbre des forêts, entier dans son essor, végète plus longtemps que l'arbre *étêté* de nos jardins. (Virey.)

— Blas. Se dit d'un animal dont la tête a été arrachée par force, et dont le cou est raboteux.

★ **ÉTÊTEMENT.** s. m. Hortic. Action d'étêter un arbre. Cette opération diffère de l'*élagage* en ce que, dans cette dernière opération, on ne coupe que les branches inférieures et latérales. Les bourgeons nés en abondance sur la tige de l'arbre à la suite de l'*étêtement* ne doivent être retranchés, même après la première année, qu'en très petit nombre et avec une grande précaution. (Soulange-Bodin.)

★ **ÉTÊTER.** v. a. 1re conj. (rad. *tête*). Hortic. Retrancher la tête ou toutes les branches qui forment la tête d'un arbre, d'un jeune plant. Étêter des saules, des peupliers, des érables, des platanes, des marronniers. Étêter des ormes. Il ne faut pas *étêter* les plants de bois blancs destinés à la transplantation. (Baudrill.) La plupart des arbres ne portent leurs fleurs que sur les rameaux ; on prive de fleurs et de fruits ceux que l'on *étête*. (Id.)

— Pêch. Couper la tête. Étêter des morues, étêter des sardines.

— Techn. *Étêter un clou, une épingle*. En ôter la tête.

— **S'ÉTÊTER.** v. pron. Être étêté.

ÉTÊTEUR. s. m. (rad. *étêter*). Pêch. Ouvrier qui coupe la tête des morues qu'on vient de pêcher. || Couteau qui sert à cette opération.

★ **ÉTEUF.** s. m. (pr. *é-teu* ; rad. *étoffe*). Petite balle dont on se sert pour jouer à la longue paume. Prendre l'éteuf à la volée ; renvoyer l'éteuf.

— Prov. et fig. *Courir après son éteuf*. Faire beaucoup de démarches pour recouvrer un bien, un avantage qu'on a laissé échapper. Peu usité.

— Fig. *Il joue de ces éteufs-là*. Il fait des coups qu'il ne devrait pas faire.

— Prov. et fig. *Renvoyer l'éteuf*. Repousser avec vigueur, par paroles ou par effets, une injure, une raillerie. || *Se renvoyer l'éteuf*. Se rendre la pareille.

— *Renvoyer l'éteuf*. Signifie aussi Se décharger sur un autre d'une affaire dont on s'était chargé.

ÉTEUFFIER. s. m. Techn. Celui qui fabrique des éteufs.

★ **ÉTEULE** ou **ESTEUBLE.** s. m. (du lat. *stipula*). Agric. Chaume, ce qui reste sur la terre du tuyau des grains quand on en a fait la moisson.

— Prov. *Le même champ ne doit pas porter deux éteules blanches de suite*. Il est utile de changer les cultures.

— Syn. d'ÉTELLE.

ÉTEULIÈRE. s. f. (rad. *éteule*). Nom du chaume, dans le département des Ardennes.

ÉTHACÉTIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'éther acétique.

ÉTHAKALA. s. m. Bot. Espèce de haricot de Ceylan.

ÉTHAL. s. f. (contract. de *ether* et *alcool*). Chim. Corps gras particulier produit par la saponification de la cétine, et dont la composition est analogue à celle de l'alcool et de l'éther.

ÉTHALATE. s. m. Chim. Sel formé par l'acide éthalique combiné avec une base.

ÉTHALCHLORHYDRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un éther dérivant de l'éthal par sa combinaison avec le perchlorure de phosphore.

ÉTHALDÉHYDE. s. m. Chim. Aldéhyde éthalique.

ÉTHALE. s. m. (du gr. αἰθαλος, couleur de suie). Entom. Genre de coléoptères, famille des mélasomes, ayant pour type l'éthale brunicorne de l'Amérique équinoxiale.

ÉTHALÈNE. s. m. Chim. Carbure d'hydrogène à base d'alcool.

ÉTHALIN, INE. adj. Bot. Qui ressemble à un éthalion. || ÉTHALINS. s. m. pl. Famille de champignons.

ÉTHALION. s. m. (du gr. αἰθαλίων, grillé). Entom. Genre de cicadelliens hémiptères, fondé pour deux espèces américaines, dont le type est l'éthalion réticulé, du Brésil.

— Bot. Genre de champignons.

ÉTHALIQUE. adj. (rad. *éthal*). Chim. Se dit d'un acide extrait de l'huile de palmier.

ÉTHALSULPHYDRIQUE. adj. Chim. Éther obtenu par la réaction du monosulfure de potassium alcoolisé sur l'éther éthalchlorhydrique.

ÉTHAMOXALIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de l'acide oxalique par substitution d'un atome de méthyle et d'un atome d'amyle à un atome d'oxygène.

ÉTHANIM. s. m. Chron. Septième mois de l'année ecclésiastique des Hébreux. C'est dans ce mois que le temple de Salomon fut dédié. V. TISRI.

ÉTHANION. s. m. Bot. Syn. d'ALPINIE.

ÉTHÉILÈME. s. f. (ét. gr., αἰθέλος, couleur de suie; λῆμα, sécrétion). Bot. Genre de la famille des acanthacées, sous-tribu des barlériées, établi pour trois espèces d'herbes des régions tropicales de l'Asie, de l'Afrique et de l'Océanie.

ÉTHELBALD. Fils d'Éthelwolf, roi des Anglo-Saxons, régna de 857 à 860, épousa Judith, veuve de son père, consentit à se séparer d'elle, et mourut peu après.

ÉTHELBERT. Roi de Kent, 546-616, obtint le titre de bretwalda, ou président de l'heptarchie, 595, épousa Berthe, fille de Caribert, roi de Paris, accueillit le moine Augustin, premier apôtre de l'Angleterre, et reçut le baptême, 597.

ÉTHELRED Ier. Roi des Anglo-Saxons, fils d'Éthelwolf, mort en 871, succéda à son frère Éthelbert, fut vainqueur des Danois et tué dans le combat. Il eut pour successeur son frère Alfred. || ÉTHELRED II. Roi des Anglo-Saxons, de 978 à 1016, acheta la retraite des pirates danois par une taxe appelée *danegeld*, et les fit massacrer le jour de la Saint-Brice, 13 novembre 1002. Vaincu par le roi de Danemark Suénon, il se réfugia en Normandie, et lutta sans succès contre Canut, fils de Suénon.

ÉTHELWOLF. Roi des Anglo-Saxons, régna de 836 à 857. Il battit les Danois à Akley, 851, envoya son plus jeune fils Alfred visiter Rome, s'y rendit lui-même, et s'engagea à payer au pape le tribut appelé *denier de saint Pierre*. Il épousa Judith, fille de Charles le Chauve. Quatre de ses fils régnèrent après lui.

ÉTHÉOGAME. adj. et s. f. Bot. Se dit d'une plante qui appartient à l'éthéogamie.

ÉTHÉOGAMIE. s. f. (ét. gr., ἀήθης, insolite; γάμος, mariage). Bot. Changement proposé mais non adopté pour le mot Cryptogamie, par ceux qui admettent que la présence des sexes est certaine dans beaucoup de plantes que renferme cette grande section du règne végétal, quoique le mystère n'en soit pas encore parfaitement connu.

ÉTHÉOLÈNE. s. m. (ét. gr., ἀήθης, insolite; λαῖνα, tunique). Bot. Genre formé aux dépens du genre seneçon pour des espèces péruviennes.

ÉTHÉOPAPPE. s. f. (ét. gr., ἀήθης, insolite; πάππος, aigrette). Bot. Genre de centaurées, remarquables par l'aigrette des fleurs du disque.

ÉTHÉORIZE. s. f. (ét. gr., ἀήθης, insolite; ῥίζα, racine). Bot. Syn. de CRÉPIDE.

***ÉTHER.** s. m. (pr. *é-terr*; ét. lat., *æther*, fait du gr. αἰθήρ, formé de αἴθω, je brûle, j'enflamme). Matière subtile, air pur et léger des hautes régions de l'atmosphère, qu'on a supposé remplir l'espace dans lequel se meuvent les corps célestes. Les plaines de l'éther. Les uns voyagent seuls dans les champs de l'*éther*. (Del.) Que tu tournes légèrement, soutenue par l'*éther* impalpable! (G. Flaubert.)

> Des torrents d'éther [illegible]
> [illegible] (LÉONARD.)
> [illegible]
> [illegible] (BOUCHER.)

— Chim. On donne ce nom à deux sortes de composés, dont les uns sont des combinaisons de l'éthyle avec les corps tels que le chlore, le brome, l'iode, etc. (*éthers simples*), et dont les autres sont des combinaisons de l'alcool avec l'acide oxygéné (*éthers composés*). Ainsi l'éther chlorhydrique est un éther simple; l'éther acétique est un éther composé. Un flacon d'éther. Respirer de l'éther. Éther acétique. Éther arsénique. Éther benzoïque. Éther citrique. Éther fluorique. Éther hydriodique. Éther hydrochlorique. Éther nitreux ou nitrique. Éther oxalique. Éther phosphoreux. Éther phosphorique, sulfurique. Éther tartrique.

— Minér. *Éther minéral fossile*. S'est dit quelquefois en parlant du naphte le plus pur.

— Myth. Fils de l'Érèbe et de la Nuit, selon Hésiode.

> L'Éther avec Cybèle [illegible]
> Couvre le fruit naissant d'un voile paternel. (MOLLEV.)

— Philos. anc. Ame du monde. Pythagore tenait que le monde était animé et intelligent, que l'âme de cette grosse machine était l'*éther*, d'où sont tirées toutes les âmes particulières. (Fénelon.)

— Phys. Fluide impondérable universellement répandu dans les espaces vides de toute matière pondérable comme dans les milieux diaphanes. Dans l'hypothèse des ondulations, ce fluide sert à propager les ondes lumineuses et calorifiques, et est considéré comme l'agent ou la cause primitive de la lumière et de la chaleur.

ÉTHÉRATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide éthérique avec une base salifiable.

***ÉTHÉRÉ, ÉE.** adj. Qui est de la nature de l'éther. Région, substance éthérée. Corps éthéré.

> Viens, doux printemps! viens, fraîcheur *éthérée*,
> Des noirs frimas délivrer l'empyrée. (LÉONARD.)

— *Matière éthérée*. La matière fluide et subtile qu'on a longtemps supposée remplir l'espace où se meuvent les corps célestes.

— *Espace éthéré*. Espace que l'on supposait rempli de la matière éthérée.

— Poét. et fig. *La voûte éthérée*. Le ciel. || *La plaine éthérée*. Les airs. *Régions éthérées*. Espaces occupés par l'air le plus subtil. || *La demeure éthérée*. L'Olympe.

— Fig. Les mœurs n'ont point été *éthérées* par la civilisation. (Briffaut.) Il semble que cette draperie *éthérée* ait été l'attribut de la reine des ombres. (P. de St-Victor.)

— Chim. Qui est propre à l'éther. Odeur éthérée. || Qui contient de l'éther. Eau éthérée. || Se dit des produits de l'action de l'éther sulfurique, à la température ordinaire, sur différentes substances médicamenteuses, susceptibles de se dissoudre en totalité ou en partie dans l'éther. Liqueur éthérée. Teinture éthérée.

— ÉTHÉRÉ. s. m. Caractère de ce qui est éthéré, état de ce qui est délicat.

ÉTHÉRÉEN, ENNE. adj. (rad. *éther*). Myth. Épithète de Jupiter et de Junon.

— Se dit quelquefois pour Aérien, céleste.

ÉTHÉRÈNE. s. m. Chim. Hydrogène bicarboné.

ÉTHÉRIDE. adj. (ét. fr., *éthérie*; gr. εἶδος, aspect). Moll. Qui se rapporte à l'éthérie. || ÉTHÉRIDES. s. f. pl. Famille de mollusques acéphales comprenant les genres éthérie et mulleric.

ÉTHÉRIE. s. f. (du gr. αἰθέριος, éthéré). Bot. Genre d'orchidées, tribu des néottiées, ayant pour type l'éthérie javanaise, à fleurs en épis, pubescentes extérieurement.

— Moll. Genre de coquilles bivalves, voisines des cames.

ÉTHÉRIFICATION. s. f. (pr. *é-té-ri-fi-ka-cion*; rad. *éthérifier*). Chim. Conversion de certains spiritueux en éther.

ÉTHÉRIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Éthérifier. S'empl. adjectiv. Substance éthérifiée.

ÉTHÉRIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *éther*; lat. *facio*, je fais). Chim. Convertir en éther.

— S'ÉTHÉRIFIER. v. pron. Être éthérifié.

ÉTHÉRINE. s. f. Chim. Hydrocarbure résultant de l'action de l'eau chaude sur l'huile de vin pesante.

ÉTHÉRIOSCOPE. s. m. (ét. gr., αἰθήρ, air, ciel; σκόπειν, regarder). Phys. Appareil propre à faire connaître la force du rayonnement de la chaleur vers le ciel exempt de nuages.

ÉTHÉRIQUE. adj. m. (rad. *éther*). Chim. Se dit d'un acide produit par la combustion de l'alcool.

***ÉTHÉRISATION.** s. f. (pr. *é-té-ri-za-cion*; rad. *éthériser*). Chim. Conversion en éther.

— Méd. Anesthésie générale que produit l'inhalation de l'éther ordinaire.

ÉTHÉRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Éthériser. S'empl. adj. Mêlé avec de l'éther.

— Chir. Rendu insensible par l'action de l'éther.

***ÉTHÉRISER.** v. a. 1re conj. Chim. Combiner avec l'éther. Éthériser un médicament.

— Méd. Déterminer l'anesthésie au moyen de l'éther.

— Par extens. Quelques insectes ont un art pour magnétiser ou *éthériser* leurs ennemis. (Michelet.)

— S'ÉTHÉRISER. v. pron. Être éthérisé.

ÉTHÉRISME. s. m. (rad. *éthériser*). Physiol. État d'un individu qui a été soumis à l'inhalation de l'éther, du chloroforme, etc.

ÉTHÉRO-CHLOROFORME. s. m. Chir. Mélange d'éther et de chloroforme employé comme anesthésique.

ÉTHÉROÏDE. adj. (ét. fr., *éther*; gr. εἶδος, aspect). Chim. Qui ressemble à l'éther.

ÉTHÉROL. s. m. Chim. Huile de vin légère, provenant de la décomposition de l'huile douce ou pesante du vin par l'eau.

ÉTHÉROLAT. s. m. Pharm. Médicament éthéré préparé par distillation.

ÉTHÉROLATURE. s. f. (rad. *éthérolat*). Pharm. Médicament éthéré préparé par infusion ou macération.

ÉTHÉROLÉ. s. m. Pharm. Médicament éthéré préparé par solution.

ÉTHÉROLIQUE. adj. 2 g. Pharm. Se dit de médicaments qui ont l'éther pour excipient.

ÉTHÉROLOTIF, IVE. adj. Pharm. Se dit des médicaments éthérés destinés à l'usage externe.

— Substantiv. Un éthérolotif.

ÉTHÉRONE. s. f. (rad. *éther*). Chim. Produit secondaire de la distillation sèche des sulfovinates.

ÉTHÉRO-SULFUREUX. adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de l'oxydation du sulfure, du sulfhydrate ou du sulfocyanate d'éther.

ÉTHÉRO-SULFURIQUE. adj. 2 g. Chim. Syn. de SULFOVINIQUE.

ÉTHÉROXALIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la combinaison de l'alcool et de l'acide oxalique.

ÉTHÉRYLE. s. m. (ét. fr., *éther*; gr. ὕλη, matière). Chim. Radical [illegible].

ÉTHICOPROSCOPTE. [illegible] moral; [illegible] je [illegible] [illegible] qui erre en morale.

ÉTHICO-THÉOLOGIE. s. f. (rad. *éthique*, et *théologie*). Phil. Système démontrant l'existence de Dieu en s'appuyant sur des preuves de l'ordre moral.

ÉTHIMOLOGUER. v. a. 1re conj. Anc. prat. Se disait pour Homologuer, ratifier.

ÉTHIONÈME. s. m. (ét. gr., ἀήθης, insolite; νῆμα, filament). Bot. Genre de crucifères lépidinées, établi pour une quinzaine d'espèces de l'Orient.

ÉTHIONIQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide sulfovinique, obtenu par l'action à froid de l'acide sulfurique anhydre sur l'alcool absolu.

ÉTHIOPIDE. s. f. ou **ÉTHIOPIS.** s. m. Bot. Section du genre sauge.

ÉTHIOPIE. *Æthiopia*. Géogr. anc. Nom anc[illegible] du pays qui s'étend au S. de l'Égypte, auj. Nubie, Abyssinie, Adel, Méroé, Kordofan. Du [illegible] L'Éthiopie [illegible] *hommes au visage brûlé*, comprenait un grand nombre [illegible] [illegible] [illegible] le Nil Blanc, le Nil bleu et l'Astaboras, Atbara [illegible] A l'E. [illegible] Troglodytes [illegible] roces Blemmyes, au S. les Sembrites, à l'O. les Nubiens, les Troglodytes le long de la mer. La mythologie parlait aussi des Pygmées et des Macrobiens qui vivaient 150 ans.

— Nom [illegible] par les anciens appliquaient aux pays des noirs.

— *Éthiopie Pontique*. Partie de la Colchide où s'établit une colonie d'Éthiopiens. || *Éthiopie au-dessus de l'Égypte*. Nom de la septième province du diocèse d'Égypte, sous l'empire romain. || *Mer d'Éthiopie*. Nom donné par les anciens géographes aux mers de l'Afrique australe.

— Géogr. sacr. Se dit d'une partie de l'Arabie.

ÉTHIOPIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui concerne l'Éthiopie ou ses habitants. Les Éthiopiens [illegible] que l'on a étendu ce nom à tous les hommes dont le teint [illegible] *éthiopienne* [illegible].

— *Mer éthiopienne*. Partie de la mer Rouge.

— ÉTHIOPIEN, ENNE. s. Habitant, habitante de l'Éthiopie. Qui y est né.

— ÉTHIOPIEN. s. m. Linguist. Langue sémitique parlée en Éthiopie.

— ÉTHIOPIENNE. s. f. Moll. Coquille univalve du genre rocher.

ÉTHIOPIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'Éthiopie.

— Chron. *Année éthiopique*. Année solaire composée de douze mois de trente jours, et de cinq jours à la fin.

— ÉTHIOPIQUES. s. m. pl. Philol. Titre du roman de l'évêque de Tricca, Héliodore, qui a pour sujet les amours de Théagène et de Chariclée.

ÉTHIOPIS. Herbe fabuleuse à l'aide de laquelle on ouvre toutes les portes fermées. (Rabelais.)

***ÉTHIOPS.** s. m. (ét. gr., Αἰθίοψ, Éthiopien, noir, de αἴθω, je brûle; ὤψ, aspect, apparence). Anc. chim. On donnait autrefois ce nom à un Mélange de mercure et de soufre, à certains oxydes et à des sulfures métalliques, soit éprouvés par le feu, soit triturés.

— Chim. mod. Les chimistes modernes ont remplacé ce mot par celui d'*oxyde*. || *Éthiops martial*. Oxyde noir de fer magnétique. || *Éthiops minéral*. Oxyde de mercure sulfuré noir. || *Éthiops perse*. Oxyde mercuriel noirâtre. || *Éthiops végétal*. Charbon obtenu par la combustion d'une algue dans des vaisseaux fermés.

ÉTHIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἠθικός, au point de vue moral; formé de ἦθος, mœurs). Qui a rapport à la morale. Tacite est une pépinière de discours *éthiques*. (Mont.)

***ÉTHIQUE.** s. f. (ét., V. ÉTHIQUE, adj.). Didact. Science de la morale. Ce mot, usité dans l'ancienne école, a vieilli.

— *Les Éthiques d'Aristote*. Les ouvrages moraux d'Aristote.

ÉTHLÉTÈRES. s. m. pl. (littéralement, *lutteurs*). Myth. Nom par lequel on désigne collectivement Castor et Pollux. Les ethlétères.

ETHMOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἠθμός, crible; κεφαλή, tête). Térat. Monstre dont le nez est remplacé par une trompe.

ETHMOCÉPHALIE. s. f. (rad. *ethmocéphale*). Térat. Atrophie de l'appareil nasal qui a pris la forme d'une trompe.

ETHMOCÉPHALIEN, ENNE. adj. (rad. *ethmocéphale*). Térat. Se dit des monstres dont le nez affecte la forme d'une trompe.

ETHMOCÉPHALIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui offre le caractère de l'ethmocéphalie.

***ETHMOÏDAL, ALE.** adj. Anat. Qui appartient à l'ethmoïde. Nerf ethmoïdal. Suture ethmoïdale. Cellules ethmoïdales. || Pl. m., *ethmoïdaux*.

***ETHMOÏDE.** adj. et s. m. (ét. gr., ἠθμός, crible; εἶδος, forme, ressemblance, parce qu'il est percé de petits trous comme un crible). Anat. Un des huit os du crâne, situé à la racine du nez, et dont la lame supérieure est percée de petits trous. L'os ethmoïde. L'ethmoïde.

ETHMOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'ethmoïde.

ETHMOPHYSAL. adj. et s. m. (ét. gr., ἠθμός, crible; φύσις, nature). Anat. Une des pièces du sphénoïde.

ETHMOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἠθμός, crible; πτερόν, aile). Ichtyol. Poisson des côtes de la Sicile.

ETHMOSPHÉNAL. adj. et s. m. (ét. gr., ἠθμός, crible; fr. *sphénoïde*). Anat. Une des pièces du sphénoïde.

***ETHNARCHIE.** s. f. Hist. gr. Province qui était sous le commandement d'un ethnarque.

— Commandement, dignité de l'ethnarque.

— Hist. Dénomination des provinces dont se composait le gouvernement d'Archélaüs, fils d'Hérode le Grand, c'est-à-dire la Judée, l'Idumée et la Samarie.

ETHNARCHIQUE. adj. 2 g. Hist. gr. Qui concerne l'ethnarchie ou l'ethnarque.

***ETHNARQUE.** s. m. (étym. gr., ἐθνάρχης; formé de ἔθνος, peuple, et de ἀρχή, puissance). Hist. gr. Celui qui commandait dans une province.

ETHNÉGÉTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔθνος, peuple; ἡγέομαι, je conduis). Didact. Qui tient à l'art de conduire les nations.

***ETHNIQUE.** adj. 2 g. (ét. gr., ἐθνικός, fait de ἔθνος, peuple). Hist. relig. Mot qui dans les auteurs ecclésiastiques signifie Païen, idolâtre, gentil.

— Gramm. *Mot ethnique*. Mot qui désigne l'habitant d'un certain pays, d'une certaine ville. Français, Parisien, sont des mots *ethniques*. (Acad.) Peu usité.

— Substantiv. Dénomination servant à caractériser un peuple. L'ethnique Pélasge désigne les tribus argiennes de la Grèce héroïque.

ETHNODICÉE. s. f. (ét. gr., ἔθνος, peuple; δίκη, droit). Philos. Droit des gens.

ETHNO-GÉNÉALOGIE. s. f. (ét. gr., ἔθνος, peuple; fr. *généalogie*). Science de l'origine des peuples.

ETHNOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἔθνος, peuple; γενεά, origine). Didact. Science qui traite de l'origine des peuples.

***ETHNOGRAPHE.** s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'ethnographie, qui décrit l'état d'une nation.

***ETHNOGRAPHIE.** s. f. (ét. gr., ἔθνος, peuple; γράφω, j'écris). Didact. Description des peuples au point de vue biologique et social. Cette science comprend l'étude de l'origine de l'espèce humaine, son cantonnement primitif, ses migrations par terre et par mer, la formation des races humaines, ses caractères physiques et psychologiques.

***ETHNOGRAPHIQUE.** adj. 2 g. Didact. Qui appartient, qui est relatif à l'ethnographie. Recherches ethnographiques.

***ETHNOLOGIE.** s. f. (ét. gr., ἔθνος, nation; λόγος, discours). Branche de l'anthropologie qui s'occupe de l'étude des races humaines au point de vue anatomique, physiologique et social.

***ETHNOLOGIQUE.** adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'ethnologie.

ETHNOLOGIQUEMENT. adv. Au point de vue ethnologique.

***ETHNOLOGUE.** s. m. (rad. *ethnologie*). Celui qui décrit les mœurs d'une nation. On dit aussi *ethnologiste*.

ETHNOPHRÔNE. s. m. (ét. gr., ἔθνος, peuple; φρονέω, je pense). Hist. relig. Sectaire du VIIe siècle, qui conservait les cérémonies du paganisme en professant le christianisme.

ETHNORYTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἔθνος, peuple; ῥύομαι, je défends). Qui défend les nations.

— ETHNORYTIQUE. s. f. Partie des sciences politiques comprenant la nomologie et l'art militaire.

ÉTHOCRATE. s. 2 g. Didact. Celui qui croit à l'efficacité de l'éthocratie.

ÉTHOCRATIE. s. f. (pr. *é-to-cra-ci*; ét. gr., ἦθος, mœurs; κράτος, pouvoir). Didact. Gouvernement imaginaire fondé sur la seule morale.

ÉTHOCRATIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'éthocratie.

ÉTHOCRATIQUEMENT. adv. D'une manière éthocratique, selon l'éthocratie.

ÉTHOGÈNE. s. m. (ét. gr., αἴθω, je brûle; γένος, origine). Chim. Poudre blanche, brûlant dans la flamme du chalumeau avec une flamme verte. C'est un borure d'azote.

ÉTHOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἦθος, mœurs; γενεά, origine). Philos. Science des causes qui déterminent les caractères, les mœurs et les passions des hommes.

ÉTHOGNOSIE. s. f. (pr. *é-to-ghno-zi*; ét. gr., ἦθος, mœurs; γνῶσις, connaissance). Philos. Connaissance approfondie du caractère, des mœurs et des passions des hommes.

ÉTHOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἦθος, mœurs; γράφω, je décris). Philos. Description des mœurs, du caractère et des passions des hommes.

ÉTHOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'éthographie.

ÉTHOKIRRHINE. s. f. (ét. gr., αἴθω, je brûle; κιῤῥός, jaune). Chim. Substance jaune extraite des fleurs de la linaire.

★ **ÉTHOLOGIE**. s. f. (ét. gr., ἦθος, mœurs; λόγος, discours). Didact. Discours ou traité sur les mœurs.

— Rhét. Syn. d'ÉTHOPÉE.

ÉTHOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'éthologie.

ÉTHOLOGUE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'éthologie.

ÉTHOMÉTOXALIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivant par substitution de l'acide oxalique.

ÉTHON. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la tribu des buprestides, établi pour huit espèces de l'Australie.

ÉTHONIE. s. f. (d'*Æthon*, n. myth.). Bot. Genre de composées chicoracées, fondé aux dépens de la crépide filiforme.

★ **ÉTHOPÉE**. s. f. (ét. gr., ἠθοποιία; formé de ἦθος, mœurs; ποιέω, je fais). Didact. Peinture et description des mœurs et des passions humaines.

— Rhét. Figure de pensée qui a pour objet la peinture des mœurs et du caractère d'un personnage.

— Nom donné par les Grecs à des amplifications dans lesquelles les personnages agissaient et parlaient d'après le caractère connu de ceux qu'ils voulaient représenter.

ÉTHOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ἀήθης, inusité; φύλλον, feuille). Bot. foss. Genre de palmiers fossiles du grès bigarré, dont on connaît deux espèces, remarquables par la disposition insolite de leurs feuilles.

ÉTHOS. s. m. (du gr. ἦθος, mœurs). Anc. rhét. Partie qui traite des mœurs. On dit aussi *éthos*. Ce mot ne s'emploie aujourd'hui que par moquerie et pour indiquer un style boursouflé.

ÉTHRA. Myth. Fille de Pitthée, roi de Trézène, mère de Thésée.

ÉTHRE. s. f. (d'*Éthra*, nom myth.). Crust. Genre de crustacés décapodes, à carapace ovalaire, ayant pour type l'éthre pierreuse de l'océan Indien et des mers d'Afrique.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, établi pour une espèce du Brésil.

ÉTHRIEN, ENNE. adj. (du gr. αἰθρία, pureté de l'air). Myth. Se disait des divinités qui pouvaient rendre le ciel pur, serein.

ÉTHRIOSCOPE. s. m. (ét. gr., αἰθρία, sérénité; σκοπέω, je regarde). Phys. Instrument propre à mesurer la chaleur rayonnante de la terre.

ÉTHULIE. s. f. Bot. Genre de composées vernoniées, établi pour des plantes herbacées de l'Afrique tropicale. || Syn. d'ÉPALTE.

ÉTHULIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une éthulie. || ÉTHULIÉES. s. f. pl. Famille de plantes à fleurs composées.

ÉTHUSE. s. f. (ét. gr., αἰθύσσω, j'enflamme). Bot. Genre de plantes ombellifères sésélinées, ainsi nommé par allusion à l'âcreté du suc de la plante, et ayant pour type l'espèce vulgairement appelée *petite ciguë*.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures de la Méditerranée.

ÉTHYLACÉTONE. s. f. Chim. Corps résultant de la décomposition du carbonate d'éthyle.

ÉTHYLAL. s. m. Chim. Aldéhyde.

ÉTHYLALIZARINE. s. f. Chim. Substance jaune composée d'alizarate de soude, d'alcool et d'iodure d'éthyle.

ÉTHYLAMINE. s. f. Chim. Corps qui s'obtient en traitant le cyanate ou le cyanurate d'éthyle par la potasse. L'éthylamine est un liquide très mobile qui a une odeur ammoniacale très prononcée, et qui jouit de toutes les propriétés de l'ammoniaque.

ÉTHYL-AMMONIUM. s. m. Chim. Ammonium dans lequel l'hydrogène est remplacé en tout ou en partie par l'éthyle.

ÉTHYLATE. s. m. Chim. Combinaison d'un corps simple avec l'alcool éthylique.

ÉTHYL-BENZOÏQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par substitution dans l'acide benzoïque du radical éthyle à l'hydrogène.

ÉTHYL-BENZOTARTRATE. s. m. Chim. Nom de l'acide éthyl-benzotartrique.

ÉTHYL-BENZOTARTRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu au moyen de l'éthyle, du benzoyle et de l'acide tartrique.

ÉTHYL-CROTONIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivant de l'acide crotonique par substitution d'une molécule d'éthyle à une molécule d'hydrogène.

ÉTHYL-DIACÉTIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivant de la diacétine.

ÉTHYL-DIVALÉRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide extrait du valérate d'éthyle.

ÉTHYLE. s. m. Chim. Groupe monoatomique qui existe dans l'alcool ordinaire. Ainsi, l'alcool est de l'hydrate d'éthyle. L'éthyle, en se combinant avec le chlore, le brome, l'iode, forme le chlorure d'éthyle, le bromure d'éthyle, etc., qu'on nomme éthers simples; en se combinant avec les acides, il forme les éthers composés; ex.: l'azotate d'éthyle. Enfin l'éthyle se combine avec les métaux.

ÉTHYLÈNE. s. m. Chim. Hydrogène bicarbone. Gaz oléfiant.

ÉTHYLÈNE-DIPHÉNOL. s. m. Chim. Nom donné à l'éther phénique du glycol.

ÉTHYLÉNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un alcool obtenu en faisant réagir l'oxyde d'éthylène sur l'eau et les acides.

ÉTHYL-GLYCOL. s. m. Chim. Composé résultant de la combinaison à chaud de l'alcool et du sucre de canne.

ÉTHYLIDÈNE. s. m. Chim. Espèce d'aldéhyde.

ÉTHYLIQUE. adj. Chim. Qui contient de l'éthyle.

ÉTHYLIRISINE. s. f. Chim. Combinaison de quinoléine et de sulfate d'éthyle.

ÉTHYLMANNITE. s. f. Chim. Combinaison de mannite et d'alcool.

ÉTHYLOXAMIDE. s. f. Chim. Résultat de l'action de l'éthylamine sur l'éther oxalique.

ÉTHYL-PARATARTRIQUE. adj. Chim. Se dit de l'éther de l'acide paratartrique.

ÉTHYLPURPURINE. s. f. Chim. Combinaison de purpurate de soude, d'iodure d'éthyle et d'alcool.

ÉTHYL-RACÉMIQUE. adj. Chim. Se dit du racémate neutre d'éthyle.

ÉTHYL-SILICIQUE. adj. Chim. Se dit des silicates d'éthyle et de leurs dérivés.

ÉTHYL-SULFOTHYMOLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un dérivé de l'éthyl-thymol obtenu par la combinaison d'acide sulfurique avec des chlorhydrines.

ÉTHYL-SULFURIQUE. adj. Chim. Sulfate acide d'éthyle.

ÉTHYL-TARTRATE. s. m. Chim. Sel de l'acide éthyl-tartrique.

ÉTHYL-TARTRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un éther acide de l'acide tartrique.

ÉTHYL-THIOSINAMINE. s. f. Chim. Corps obtenu par la combinaison de l'éthyle avec la thiosinamine.

ÉTHYL-THYMOL. s. m. Chim. Produit de la combinaison de l'hydrogène typique du phénol avec un radical d'éthyle.

ÉTHYLURE. s. m. Chim. Nom des composés de l'éthyle et des métaux.

★ **ÉTIAGE**. s. m. (pr. *é-ti-aje*; ét. bas-lat., *æstivaticum*, de *æstas*, été). Navig. fluv. État d'une rivière aux plus basses eaux. L'étiage d'un cours d'eau peut varier d'une année à l'autre. Indiquer, marquer l'étiage. La hauteur de l'étiage. L'étiage de la Loire dure trois mois.

— Techn. Établissement d'un canal dans une saline.

ÉTIBEAU ou **ÉTIBOIS**. s. m. Techn. Petit carré de bois sur lequel l'épinglier fait, avec la lime, la pointe du fil d'épingle propre à passer dans les trous de la filière.

— Outil sur lequel on maintient le fil de fer pour lui faire la pointe avant de l'engager dans le trou de la filière.

ÉTICHOVE. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 33 kil. de Gand; 2,600 habitants.

ÉTIENNE (Saint-). Géogr. Ch.-l. du dép. de la Loire, à 465 kil. S.-E. de Paris, sur le Furens. Grande ville d'industrie; rubans de soie et de velours, passementerie, quincaillerie, coutellerie, armes, machines, etc. Le bassin houiller de Saint-Étienne fournit le meilleur charbon de France; 124,000 hab.

— ÉTIENNE-DE-BAIGORRY (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mauléon (Basses-Pyrénées); 2,400 hab. Mines de plomb.

— ÉTIENNE-DE-FURSAC (Saint-). Comm. du cant. du Grand-Bourg, arr. de Guéret (Creuse); 2,300 hab.

— ÉTIENNE-DE-LUGDARÈS (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Largentière (Ardèche); 1,500 h.

— ÉTIENNE-DE-MONTLUC (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Saint-Nazaire (Loire-Inf.); 4,500 hab. Terre à porcelaine.

— ÉTIENNE-DE-SAINT-GEOIRS (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Marcellin (Isère); 1,800 hab.

— ÉTIENNE-DU-BOIS (Saint-). Bourg du cant. de Palluau, arr. des Sables-d'Olonne (Vendée); 2,500 hab.

— ÉTIENNE-DU-MONT (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes); 2,100 hab.

— ÉTIENNE-DU-ROUVRAY (Saint-). Bourg du cant. de Grand-Couronne, arr. de Rouen (Seine-Inférieure); 4,300 hab.

— ÉTIENNE-EN-DÉVOLUY (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gap (Hautes-Alpes); 800 hab.

— ÉTIENNE-LES-ORGUES (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Forcalquier (Basses-Alpes); 1,000 hab.

ÉTIENNE (Saint). L'un des sept diacres, premier martyr, fut accusé par les Juifs d'avoir blasphémé, et fut lapidé, 33. L'Église l'honore le 26 décembre.

— ÉTIENNE Ier (Saint). Pape de 253 à 257, soutint contre saint Cyprien, évêque de Carthage, la validité du baptême administré par les hérétiques. Il subit le martyre sous le règne de Valérien. Fête, le 2 août. || ÉTIENNE II. Pape de 752 à 757, successeur de Zacharie, fut attaqué par Astolphe, roi des Lombards, appela Pepin le Bref, reçut de lui l'exarchat de Ravenne et fonda ainsi le pouvoir temporel des papes et l'alliance intime de la papauté et de la dynastie carlovingienne. En 754, il vint sacrer Pepin en France. || ÉTIENNE III. Pape, de 768 à 772, présida à Saint-Jean de Latran un concile où il fut décidé que, pour être pape, il faudrait avoir été ordonné prêtre ou diacre. || ÉTIENNE IV. Pape de 816 à 817, vint en France sacrer Louis le Débonnaire. || ÉTIENNE V. Pape de 885 à 891, couronna empereur Guido de Spolète, et employa ses richesses patrimoniales à nourrir les pauvres. || ÉTIENNE VI. Pape de 896 à 897, fit exhumer le pape Formose pour lui faire son procès, déposa tous ceux que Formose avait ordonnés, et périt étranglé en prison. || ÉTIENNE VII. Pape de 929 à 931. || ÉTIENNE VIII. Pape, de 939 à 942. || ÉTIENNE IX. Pape de 1057 à 1058, frère de Godefroi, duc de Basse-Lorraine, avait été abbé du Mont-Cassin; il eut pour conseillers Pierre Damien et Hildebrand.

— ÉTIENNE Ier (Saint), d'abord nommé *Waïc*. Premier roi de Hongrie, 979-1038, succéda à son père Geysa, épousa Gisèle, sœur de Henri II, empereur d'Allemagne, peu de temps après avoir reçu le baptême, obtint le titre de roi du pape Sylvestre II (1000), qui y joignit les droits de légat apostolique. Ce titre d'*apostolique* passa à ses successeurs. Il soumit la Bulgarie et donna un code à son peuple. Il fut canonisé, et l'Église l'honore le 2 septembre. || ÉTIENNE II. Roi de Hongrie, 1100-1131, fit des guerres sans succès, accueillit les Cumans vaincus par les Byzantins, se fit haïr par sa cruauté, et échangea le trône pour le cloître. || ÉTIENNE III. Roi de Hongrie, 1161-1173. || ÉTIENNE IV, 1270-1272.

— ÉTIENNE DE BLOIS. Roi d'Angleterre, 1135-1154, petit-fils de Guillaume le Conquérant par sa mère Adèle; disputa le trône à sa cousine Mathilde, battit David Ier, roi d'Écosse, qui la soutenait, 1138, fut pris à Lincoln, 1141, puis remis en liberté. Il finit par adopter le fils de Mathilde, Henri Plantagenet.

— Chevalerie. *Ordre de Saint-Étienne*. Ordre militaire fondé en 1562 par Côme Ier, duc de Toscane. || Ordre civil fondé en Autriche par l'impératrice Marie-Thérèse en 1764.

— Hist. mod. *Chapelle de Saint-Étienne*. Lieu où siégeait la Chambre des communes en Angleterre, et qui faisait partie du palais de Westminster. Incendiée en 1833. || Se disait, par ellipse, de la Chambre elle-même.

— ÉTIENNE (Charles-Guillaume). Littérateur, né à Chamouilly, près de Saint-Dizier, 1778-1845, fit représenter avec succès *Brueys et Palaprat*, 1807, fut censeur général de la police des journaux, et, après la comédie des *Deux Gendres*, entra à l'Académie, 1810. On lui doit d'autres comédies et les paroles de plusieurs opéras-comiques. Expulsé de l'Académie par la Restauration, il fut polémiste habile et spirituel dans *la Minerve* et *le Constitutionnel*. Député, il rédigea en 1830 l'adresse des 221. Louis-Philippe le nomma pair de France.

ÉTIÈPE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la stipe plumeuse.

★ **ÉTIER**. s. m. (ét. bas-lat., *esterium*, du lat. *æstuarium*, estuaire). Canal qui sert à conduire l'eau de la mer dans les marais salants.

— Navig. Petit canal aboutissant à la mer ou à un fleuve, et pouvant porter des bateaux de faible tonnage.

ÉTIER. v. a. 1re conj. Mar. S'emploie pour Étayer.

ÉTILLE. s. f. Techn. Nom d'un ancien métier à tisser.

ÉTINCELANT. part. prés. du v. Étinceler.

★ **ÉTINCELANT, ANTE**. adj. Qui étincelle; qui est brillant, plein de feu, pétillant. Une étoile étincelante. Un rubis étincelant. Des armes étincelantes. Mets au jour des taureaux *étincelants* de feu. (Del.) D'autres portent des turbans enrichis de pierreries, leurs robes sont *étincelantes* d'azur et de pourpre. (A. Martin.) Le zéphyr se lève au sein des mers, et fait ondoyer les fleurs des prairies, les primevères *étincelantes* de rosée. (B. de St-P.) Le char repose sous une voûte *étincelante* d'or et de clarté. (Id.) Quelquefois son disque tout entier paraissait à l'extrémité d'une avenue et la rendait *étincelante* de lumière. (Id.) La grande rue est *étincelante* d'enseignes dorées. (Gérard de Nerval.)

> Dieux! à la foudre *étincelante*
> La guerre allume ses flambeaux. (LEBRUN.)

— Poét. et fig. Génie étincelant. Des yeux étincelants de colère. Elle est *étincelante* de traits d'esprit, que tant de gens cherchent, et qui sont chez vous si naturels. (Volt.) Qui pourrait développer ce génie si *étincelant* de lumière, si fécond en ressources? (Rayn.) Et moi, je crois déjà les voir arriver, une mine allongée, un visage d'une aune, des yeux *étincelants* de jalousie, la rage dans le cœur. (D'Allainval.)

— Blas. Se dit des charbons et des flammes d'où sortent des étincelles. || Se dit aussi d'un écu semé d'étincelles.

— Phys. *Tube étincelant, carreau étincelant*. Petits appareils qui servent à multiplier l'étincelle électrique, ce qui donne lieu à des effets lumineux très variés. Sur un tube ou un carreau, on applique une lame d'étain qui présente un grand nombre de solutions de continuité; en faisant communiquer l'une des extrémités de la lame avec une machine électrique et l'autre avec le sol, l'étincelle jaillit en tous les points où il y a des interruptions.

— ÉTINCELANT. s. m. Ce qui est étincelant. Une sorte d'*étincelant* autour d'eux les distinguait malgré qu'ils en eussent. (St-Simon.)

★ **ÉTINCELÉ**. adj. m. Blas. Se dit de l'écu semé d'étincelles.

★ **ÉTINCELER**. v. n. 1re conj. (ét lat., *scintillare*, même signif., fait de *scindere*, diviser, parce que les étincelles s'échappent divisées des corps en combustion). On double la lettre *l* devant un *e* muet. *J'étincelle, tu étincelles, il étincelle*, etc. Briller, jeter des éclats de lumière, des étincelles, éblouir. Des étoiles qui étincellent. L'autel *étincelait* des flambeaux d'hyménée. (Racine.) On eût dit que la montagne *étincelait*, et que la terre brûlante laissait échapper quelques-unes de ses flammes. (Mme de Staël.) Des paillettes d'or *étincelaient* dans les cheveux crépus. (G. Flaubert.) A un quart de lieue, sur le dos de la montagne, une mare d'eau *étincelait* comme de l'acier bruni. (H. Taine.)

> Telle d'un rouge ardent, livide, ensanglantée,
> La nuit, dans l'air brûlant, la comète *étincelle*. (DEL.)

— Fig. Ses yeux étincelaient de colère, de fureur. Mathan, près d'Athalie *étincelant* de rage. (Racine.) Mais déjà la fureur dans vos yeux *étincelle*. (Boil.) Une effroyable joie *étincelle* en leurs yeux. (Del.) Examinons si le désir de savoir, si l'amour du bien, *étincellent* dans leurs discours. (Rayn.)

— Fig., en parlant des choses de l'intelligence. Cet ouvrage étincelle d'esprit. Cela *étincelle* de pensées et d'expressions fortes. (Voltaire.)

> Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
> *Étincellent* pourtant de sublimes beautés. (BOILEAU.)
> Malgré son fatras obscur,
> Souvent Brébeuf *étincelle*. (Id.)

— Être plein de feu, d'ardeur. Le cheval partage aussi les plaisirs de l'homme; à la chasse, aux tournois, à la course, il brille, il *étincelle*. (Buffon.)

ÉTINCELETTE. s. f. (diminut. d'*étincelle*). Petite étincelle.

★ **ÉTINCELLE**. s. f. (du lat. *scintilla*, même signif.). Molécule, petite parcelle enflammée, qui se détache d'un corps brûlant ou frappé, et qui s'élance au loin. Étincelle de feu. Les étincelles qui jaillissent du choc des armes, d'un briquet. Comme une vieille forêt qu'une *étincelle* de feu a embrasée. (Fénelon.)

> Soit que des corps choqués, ou dont la flamme avive,
> S'échappe en pétillant l'*étincelle* captive. (DELILLE.)

— Brillant éclat. Sous leur voile brillaient des yeux pleins d'*étincelles*. (La Fontaine.) Elle comprenait pourquoi des *étincelles* jaunes s'allumaient dans les yeux de chat de cette margot. (É. Zola.)

— Fig. Les étincelles de la passion. N'avoir pas une étincelle d'esprit, de courage. Dieu communique son Saint-Esprit et sa grâce avec une telle abondance; mais, mon Dieu! quand en aurons-nous quelque *étincelle*, quelque degré? (Mme de Sévigné.) Dès que je me sentirai une petite *étincelle* de génie. (Volt.) Il y a de temps en temps dans cet ouvrage de bien brillantes *étincelles* de génie. (Id.) Je commençai d'apercevoir hier les premières *étincelles* de la fureur, qui va succéder infailliblement à cette léthargie. (J.-J. Rousseau.) La querelle des sacrements refusés aux jansénistes a été la première *étincelle* de l'embrasement. (D'Alemb.)

— Émanation. L'âme humaine est une étincelle de la Divinité.

— Chose éphémère.

> Boileau, Corneille et toi que je n'ose nommer
> Vos esprits n'étaient-ils qu'*étincelle* légère?
> (L. RACINE.)

— Phys. *Étincelle électrique*. Nom donné aux traits de feu qui jaillissent lorsqu'on approche du conducteur d'une machine électrique en ac-

tivité, ou de tout autre corps fortement électrisé, un corps non électrisé et non pointu. La fourrure du chat caressée à contre-poil donne une étincelle électrique. En médecine, on a souvent employé chez l'homme l'électricité sous forme d'*étincelles*, pour exciter une partie circonscrite ou produire une secousse générale. (Laur.)

*** ÉTINCELLEMENT.** s. m. Éclat de ce qui étincelle. Étincellement des étoiles fixes. L'*étincellement* d'un charbon ardent, d'une barre de fer rouge. (Acad.)

ÉTIOLÉ, ÉE part. pass. du v. Étioler. S'emploie adjectiv. Plante étiolée. Les végétaux *étiolés* par l'obscurité, surtout sous une température humide et sans chaleur vive, ne peuvent pas décomposer l'acide carbonique qu'ils absorbent. (Virey.) Jamais les plantes *étiolées* des caves ou souterrains (excepté les espèces cryptogamiques), n'y donnent naissance à la couleur verte ordinaire du feuillage. (Id.)

— Par anal. et par extens. Se dit en parlant des personnes qui vivent dans un milieu dont l'air est malsain ou insuffisant.

— Fig. Se dit d'une intelligence qui décline, d'un esprit qui s'affaiblit.

*** ÉTIOLEMENT.** s. m. (pr. *é-ti-o-le-man*; rad. *étioler*). Physiol. végét. Altération qu'éprouvent les plantes qui lèvent dans un lieu obscur, ou qui sont privées de la lumière, lorsqu'elles sont parvenues à un certain degré d'accroissement. Les plantes étiolées poussent des tiges longues, effilées, blanchâtres, terminées par des feuilles maigres, d'un vert pâle. Elles sont toujours aqueuses ou insipides. On fait blanchir la chicorée, le céleri, par un *étiolement* factice, afin de leur donner une saveur plus douce. (Thouin.)

— Pathol. Décoloration qui survient chez les individus soustraits à l'influence de la lumière et d'un air pur et vif; c'est une cachexie, un affaiblissement morbide de l'organisme animal. N'est-ce point aussi à l'*étiolement* qu'est due la blancheur fade, la peau lisse et molle des femmes de l'Orient, séquestrées dans leurs harems ou sérails ? (Virey.)

— Fig. Affaiblissement de l'intelligence, de l'esprit.

*** ÉTIOLER.** v. a. 1re conj. (pr. *é-ti-o-lé*; du norm. *s'étieuler*; rad. *éteule*). Faire éprouver à un végétal ou à un animal l'espèce d'altération, de décoloration que l'on nomme *étiolement*. L'obscurité étiole les plantes. On *étiole* à dessein, dans des cages étroites et sous l'obscurité, les oies blanches, afin de leur donner ce foie gras dont on fait des pâtés. (Virey.)

— Rendre pâle, chétif, par défaut d'air ou de lumière.

— Fig. Affaiblir. La misère des villes *étiole* le corps et l'esprit. (Nanaud.) Les raffinements du langage et de la pensée amollirent la noble muse de Pindare ; les subtilités l'*étiolèrent*, la galanterie l'affadit. (P. de St-Victor.)

— S'ÉTIOLER. v. pron. Être étiolé. Les plantes qui croissent dans une cave s'étiolent.

— Fig. Tel est le destin des grands, des princes et des rois, qu'ils s'*étiolent* au fond de leurs palais, entre ces lits et ces coussins, d'une obscure indolence. (Virey.)

*** ÉTIOLOGIE** s. f. (pr. *é-ti-o-lo-jî*; ét. gr., αἰτία, cause; λόγος, discours). Science ou art de remonter à la source des choses.

— Didact. Discours, traité sur les causes d'un effet quelconque, physique ou moral.

— Médec. Partie de la médecine qui traite des diverses causes des maladies.

ÉTIOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'étiologie.

ÉTIOLOGUE. s. m. (rad. *étiologie*). Didact. Se dit des auteurs qui ont traité des causes en général.

*** ÉTIQUE** adj. 2 g. (du gr. ἑκτικός, habituel, qui est dans l'habitude du corps). Qui est atteint de la fièvre étique ; qui est dans l'étisie. Devenir étique. Vivre, mourir étique.

— *Fièvre étique.* Fièvre longue, lente et habituelle, qui dessèche tout le corps. On dit mieux *fièvre hectique*.

— Maigre, exténué, décharné. Il a le visage étique, le corps étique.

— Se dit des animaux. Un chapon, un poulet, un cheval étique. Sur un lièvre flanqué de six poulets *étiques*. (Boil.)

— Fig.

> Chamfort petit des vers *étiques*,
> Lemierre en forge d'helvétiques. (Lebrun.)

— ÉTIQUE. s. 2 g. Personne maigre, décharnée. C'est un étique, un véritable étique. Une étique.

ÉTIQUET. s. m. Pêch. Espèce de filet. V. ÉTIQUETTE.

— Petit bâton fixe. Pressoir à étiquet.

— S'est dit pour Étiquette. Vous fera voir la conséquence de ces sortes d'arrêts sur l'*étiquet* du sac. (Mme de Sévigné.)

ÉTIQUETAGE. s. m. Action d'étiqueter.

ÉTIQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Étiqueter. S'empl. adjectiv. Sac étiqueté.

— Fig. Ce vieillard a une mémoire prodigieuse, tous les faits de sa jeunesse y sont étiquetés.

*** ÉTIQUETER.** v. a. 1re conj. L'e se change en è devant un e muet. *J'étiquète, tu étiquètes, il étiquète*, etc. Mettre une étiquette. Distinguer par une étiquette. Étiqueter des liasses de papier, un sac d'argent, une fiole, des marchandises. Il faudrait des caractères numériques inconnus pour les *étiqueter*. (Brill.-Savar.)

— Fig. Classer avec soin. J'étiquète tous ces faits dans ma mémoire.

— Anc. prat. *Étiqueter les témoins.* Remettre au commissaire enquêteur un brevet ou mémoire contenant l'énonciation du nom des témoins et des faits sur lesquels ils devaient être interrogés.

— S'ÉTIQUETER. v. pron. Être étiqueté.

ÉTIQUETEUR, EUSE s. (rad. *étiqueter*). Personne qui met des étiquettes.

*** ÉTIQUETTE.** s. f. (ét. flam., *stikke*, tige pointue, ou celtiq., *stic*, bâton). Petit écriteau qu'on met à des sacs d'argent, à des liasses de papier, des hardes, des marchandises de toute espèce, pour indiquer ce qu'ils contiennent, la qualité, le prix de la marchandise. Les *étiquettes* d'apothicaires sont moins longues que leurs mémoires. (Sallentin.)

— Fig. Tout homme dont le nom devient, à tort ou à bon droit, l'*étiquette* d'un système, cesse de s'appartenir. (E. Renan.)

— Absol. Se dit du cérémonial usité dans les cours, dans la maison d'un prince, et, en général, chez les personnes constituées en dignités. L'étiquette de la cour. Manquer, se conformer à l'étiquette. Cela n'est pas d'étiquette. Presque toutes les formes de la justice et les *étiquettes* de la cour étaient consacrées par la religion. (Rayn.)

— Se dit des formes cérémonieuses usitées entre particuliers, pour se témoigner mutuellement des égards. Dîner d'étiquette. La gêne, les lois de l'étiquette. Bannir toute espèce d'étiquette. Cet homme est fort sur l'étiquette. J'ai vu de près ce peuple célèbre qui met tous les devoirs en *étiquettes*, toute la morale en simagrées. (J.-J Rouss.) Elle recevait chez elle toute la ville, observait l'*étiquette* dans sa rigueur. (Mérimée.) Les gens se parlent cérémonieusement selon l'*étiquette*, avec des titres ronflants et des phrases obséquieuses. (H. Taine.)

— Se dit également des différentes formules dont on se sert, soit dans les lettres, soit dans les placets, selon les personnes à qui ils sont adressés.

— Anc. prat. Placet qu'on remettait à l'huissier au commencement de l'audience, pour faire appeler une affaire. || Affiche que le sergent des criées apposait à la porte des maisons saisies réellement. || Écriteau placé sur les sacs à procès, et qui donnait l'indication sommaire de l'affaire.

— Prov. et fig. *Juger, condamner sur l'étiquette du sac*, ou absol. *sur l'étiquette.* Porter son jugement sur quelque affaire, sur quelque personne, sans rien connaître de la nature de cette affaire ou du caractère de la personne.

— Pêch. Filet carré qu'on attache au bout d'une perche pour prendre le poisson. || Couteau à lame barbelée dont on se sert pour détacher les coquilles des rochers, ou pour tirer du sable les vers qui servent d'appât.

ÉTIQUETTE-ADRESSE. s. f. Étiquette indiquant l'adresse d'une personne, son industrie ou son commerce, et le lieu où elle l'exerce.

ÉTIRABLE. adj. Qui peut être étiré.

ÉTIRAGE. s. m. Techn. Action d'étirer un fil métallique, c'est-à-dire de le filer d'abord en gros, puis de le diminuer, en l'allongeant, pour lui donner la grosseur qu'on désire. || Action d'allonger le fer quand il est chaud, pour lui donner le plus de pureté possible. || Opération analogue qu'on fait subir à l'acier.

— *Étirage du coton, de la laine.* Action de faire passer le coton, la laine, dans des cylindres cannelés, pour donner plus de ténuité aux fibres.

ÉTIRE. s. f. Techn. Lame de fer à tranchant émoussé, dont le corroyeur se sert pour étirer les peaux et épreindre l'eau du cuir.

ÉTIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Étirer. S'empl. adjectiv. Fer étiré. Acier étiré. Fil étiré. Laine étirée.

*** ÉTIRER.** v. a. 1re conj. (du préf. *é*, hors de, et du v. *tirer*). Tirer en fils, à l'aide de filières de plus en plus fines, certains métaux ductiles. Étirer du fer, de l'acier, du cuivre, de l'or, de l'argent.

— Étendre, allonger. Étirer ses jambes. On l'avait déjà *étiré* sur le poteau pour recevoir les coups de fouets. (E. Renan.)

— Techn. Rendre les peaux d'une épaisseur plus uniforme. || Passer sous des cylindres des matières textiles pour leur donner plus d'homogénéité.

— S'ÉTIRER. v. pron. Être étiré.

— S'allonger en étendant les bras. Sur le bord du toit, un chat maigre bâille et *s'étire* en nous regardant. (A. Daudet.)

ÉTIREUR. s. m. (rad. *étirer*). Celui qui fait subir à l'or, à l'argent, l'opération de l'étirage. Étireur d'or. On dit aussi *tireur d'or*.

— Cylindre qui traite le fer quand il est devenu malléable par le recuit.

— Adjectiv. Cylindre étireur. Souvent on commence par forger au marteau avant de passer la loupe aux cylindres; on passe ensuite la pièce aux cylindres dégrossisseurs, puis aux cylindres *étireurs*. (Guibal.)

ÉTISE. s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures, de la tribu des cancériens.

*** ÉTISIE.** s. f. (pr. *é-ti-zî*; rad. *étique*). Nom vulgaire des maladies qui dessèchent et amaigrissent le corps. Il est tombé en étisie. Être en étisie. Cette expression n'est point employée par les médecins, mais seulement dans le langage populaire. Elle était au dernier terme d'une *étisie* dont elle mourut peu après. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Cause d'affaiblissement. Sans cesse en déperdition, le système sensitif s'énerve, se consume dans l'*étisie* des délices. (Virey.)

ÉTIVAL. Géogr. Bourg du cant. de Raon-l'Étape, arr. de Saint-Dié (Vosges), sur la Valdange; 2,500 hab. Combat du 16 octobre 1870.

ETNA. Myth. Nymphe de Sicile, fille de Cœlus et de la Terre.

ETNA ou **GIBELLO.** Géogr. Massif volcanique à l'E. de la Sicile, ayant 160 kil. de circuit à sa base et 3,300 mètres de hauteur, près de Catane. Le cratère a 4 kil. de circonférence. Ses éruptions ont été souvent terribles; dans celle de 1830, sept nouveaux cratères se formèrent au sommet, et les laves détruisirent huit villages.

ETNÉEN, ENNE. adj. Géogr. Qui a rapport au mont Etna.

— Mythol. Épithète donnée à Jupiter, ainsi qu'à Vulcain, dont les forges étaient dans le mont Etna.

ETNETTE. s. f. Techn. Pince qui sert à rompre le cuivre dans le fourneau du fabricant de laiton.

ÉTOC. s. m. (de l'allem. *Stok*, tronc, souche). Écon. rur. Souche morte d'un arbre qui a été coupé trop haut. Certains bolets ne viennent que sur des étocs.

— *Ravaler les étocs.* Couper les souches à fleur de terre.

— ÉTOC ou ESTOC. s. m. Mar. Roche située près ou le long de certaines côtes, dangereuse pour la navigation. On connaît les étocs de Penmarch dans le département du Finistère.

ÉTOCAGE. s. m. Mar. Sorte de cordage placé sur les étoqueresses.

*** ÉTOFFE.** s. f. (ét. lat., *stupa*, étoupe). Toute espèce de tissu de lin, de soie, de coton, de laine, etc. Étoffe de laine, de soie, d'or et d'argent. Bonne, belle, riche étoffe. Acheter, lever des étoffes. Nos belles et parantes *étoffes* sont moins chères que celles de l'étranger. (Volt.) En tout cas, l'Égypte abondait en *étoffes* de coton; elle en produisait pour toute l'Afrique. (Thiers.)

— *Donner dans l'étoffe.* Dépenser beaucoup en habillements. Saint-Géran lui mande que si elle n'emploie à s'habiller les neuf cents francs qu'il lui fait tenir, il ne reviendra pas de son quartier d'hiver : tellement que la petite dame a donné dans l'*étoffe* selon l'intention du fondateur. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *On n'a pas épargné, on n'a pas plaint l'étoffe.* On a employé largement la matière, ou même plus de matière qu'il n'était besoin. Voilà de la vaisselle d'argent bien pesante, on n'a pas, on n'y a pas plaint l'*étoffe*. (Acad.)

— *Tailler en pleine étoffe.* User sans mesure, sans réserve, à sa fantaisie, comme l'on veut. || On dit dans le sens contraire : *Rogner sur l'étoffe.*

— Fig. L'amour, c'est l'*étoffe* de la nature que l'imagination a brodée. (Voltaire.)

— Fig. *Il y a l'étoffe de. C'est l'étoffe de.* Il y a la matière. C'est la matière de. Tout ce que vous me mandez sur ce sujet est l'*étoffe* de dix épigrammes. (Mme de Sévigné.)

— En parlant des personnes, Fond, qualité.

> Un grand homme de bien en lui contient l'*étoffe*
> D'un profond politique et d'un grand philosophe.
> (Ponsard.)

— Fig. et fam. *Il y a de l'étoffe dans ce jeune homme.* Ce jeune homme a des dispositions heureuses, qui n'ont besoin que d'être cultivées. || On dit dans le sens contraire : On ne fera jamais rien de ce jeune homme, *il n'y a point d'étoffe.*

— Iron. et fam. Qualité, condition, naissance, mérite. Un homme de petite, de mince, de basse étoffe. Il y a des gens d'une certaine *étoffe* ou d'un certain caractère avec qui il ne faut jamais se commettre, de qui l'on ne doit se plaindre que le moins possible, et contre qui il n'est pas même permis d'avoir raison. (La Bruyère.)

— *Des gens de même étoffe.* Des gens de même état, de mêmes mœurs, de même caractère. Ne vous avais-je pas dit que c'était de la même *étoffe* que Pascal ? (Mme de Sévig.) Ses compagnons ne sont pas tous de même *étoffe*, et je vois justement en face de lui une figure de bouledogue qui ne me revient pas beaucoup. (E. About.)

— Artill. Alliage de fer et d'acier dont on se sert pour souder ensemble plusieurs lames.

— Chapell. Produit servant à la fabrication des chapeaux, comme poils de castor, de lièvre, de lapin, de chameau, d'autruche, les laines de mouton, de brebis, etc.

— Coutell. Morceau d'acier commun dont les couteliers forment les parties non tranchantes de leurs ouvrages; les parties tranchantes sont faites d'un meilleur acier.

— Fact. d'org. Mélange d'étain et de plomb dont les facteurs d'orgues font des tuyaux.

— Forg. Se dit d'une barre forgée avec des plaques alternatives de fer et d'acier.

— Mégiss. Solution de sel marin et d'alun, dans laquelle on fait chauffer les peaux jusqu'à ce qu'elles en soient bien imprégnées.

— Navig. Toutes les pièces de bois qui entrent dans la composition d'un train.

— Peint. Se dit des vêtements d'un portrait, et de ceux des figures d'un tableau de genre. Les étoffes de ce tableau sont bien rendues. Le mot *draperie* s'applique à la peinture historique.

— Sport. Ce qui rend un cheval étoffé. Ce cheval a de l'étoffe.

— Techn. Composition à l'usage des potiers d'étain. Basse, petite étoffe. Claire étoffe.

— Au plur. Impr. Objets de consommation nécessaires à l'impression, tels que les blanchets, les tympans, les rouleaux, l'huile, etc. Ce que l'imprimeur fait payer, à raison de tant pour cent, au delà des frais d'impression, afin de se couvrir des dépenses nécessitées par l'entretien du matériel, etc. Payer les étoffes.

ÉTOFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Étoffer. S'empl. adjectiv. Un chapeau bien étoffé. Un lit bien étoffé. Ce sont des robes *étoffées*, ondoyantes, avec de grands plis qui chatoient comme des gorges de tourterelles. (Th. Gaut.)

— Fig. S'est dit autrefois pour Orné, chargé. Un grand et beau carrosse de velours noir avec la housse, *étoffé* des mieux. (Mme de Sévigné.) D'armes d'or et d'azur richement *étoffées*. (Brébeuf.)

— *Un homme bien étoffé.* Un homme bien vêtu, qui possède toutes ses aises et toutes ses commodités. || *Une maison bien étoffée.* Une maison bien meublée, confortablement entretenue.

— Qui a de l'embonpoint, en parlant des personnes et des animaux. Une belle demoiselle plus grande que Mme M*** de deux doigts, plus jeune, plus *étoffée*. (Volt.) Après le Limousin, c'est la Normandie qui fournit les plus beaux chevaux ; ils ne sont pas si bons pour la chasse, mais ils sont meilleurs pour la guerre ; ils sont plus *étoffés* et plus tôt formés. (Buff.)

— Fig. *Un discours bien étoffé.* Un discours bien rempli, convenablement disposé. || *Voix étoffée.* Voix pleine et sonore. Une belle voix de basse, *étoffée* et mordante, qui remplissait l'oreille et sonnait au cœur. (J.-J. Rouss.)

ÉTOFFEMENT. s. m. (rad. *étoffer*). B.-arts. Action de disposer les étoffes, de donner de l'ampleur aux draperies.

*** ÉTOFFER.** v. a. 1re conj. (rad. *étoffe*). Mettre à quelque ouvrage de manufacture une quantité suffisante d'étoffe, et de qualité convenable, pour une fabrication complète. L'ouvrier a bien étoffé ce chapeau ; il a mal étoffé cette valise.

— Garnir de tout ce qui est nécessaire, soit pour la commodité, soit pour l'ornement. Étoffer un lit, des fauteuils. Étoffer un carrosse.

> Que sa façon est brave, et sa mine assurée !
> Qu'elle a fait richement son armure *étoffer* !
> (Malherbe.)

— Fig. Étoffer un discours, une dissertation.

— *Étoffer une statue.* Couvrir de feuilles d'or ou d'argent les parties d'une statue qui figurent les vêtements ; les peindre de diverses couleurs et les damasquiner pour imiter la broderie ou le brocart. Étoffer une vierge, une sainte Cécile.

— S'ÉTOFFER. v. pron. Être étoffé.

ÉTOFFEUR s. m. Ouvrier qui était chargé d'étoffer les statues des églises.

*** ÉTOILE.** s. f. (ét. lat., *stella*, même signif.). Nom donné vulgairement à tous les astres, excepté au soleil et à la lune, et dans un sens plus particulier, Corps céleste lumineux par lui-même. Belle, petite, brillante, magnifique étoile. Étoile radieuse. Le lever, le coucher d'une étoile. Étoile de la première, de la seconde, de la troisième grandeur. La scintillation des étoiles. On a observé que les *étoiles*, comme les fleurs d'une vaste prairie, avaient par leur nature même une immense variété de couleurs. (Denne-Baron.) Derrière le nuage, qui nous jette son ombre, il y a l'*étoile*, qui nous jette sa clarté. (V. Hugo.)

> [illegible] le front des *étoiles*
> [illegible] dans ses voiles ?
> (La Fontaine.)

> Quel bras peut vous suspendre, innombrables *étoiles* ?
> Nuit brillante, dis-nous qui t'a donné tes voiles ?
> (Lamartine.)

> Et vous, brillantes sœurs, *étoiles*, mes compagnes,
> Qui du bleu firmament émaillez les campagnes.
> (Lamartine.)

— *Étoiles binaires.* Étoiles qui, dans leur système particulier, tournent les unes autour des autres dans des orbites réguliers. || *Étoiles changeantes.* Étoiles dont la lumière change de volume, d'intensité, de couleur même. || *Étoiles doubles, multiples.* Étoiles juxtaposées et superposées dans le ciel, dans des directions visuelles si voisines qu'elles paraissent ne former qu'un seul astre, quand on les observe avec de faibles instruments. || *Étoiles fixes.* Étoiles proprement dites qui, comme le soleil, ont une lumière propre et inhérente, pour les distinguer des planètes de notre système. || *Étoiles fondamentales.* Étoiles d'une observation facile. || *Étoiles groupées.* Amas nébuleux qui, à l'œil nu, ressemble à de petites comètes. || *Étoiles informes.* Étoiles faibles et obscures

que les astronomes ont repoussées des constellations avec lesquelles elles n'ont point été formulées, et qui leur avaient donné leur nom. *Étoile nébuleuse.* Petite tache blanchâtre observée dans le ciel. || *Étoiles périodiques.* Étoiles qui ont des phases comme les planètes de notre système. || *Étoile polaire.* Étoile située à l'extrémité de la queue de la petite Ourse, éloignée de l'axe du pôle boréal de vingt-sept minutes et demie. L'étoile polaire détermine la direction du méridien.

— *L'étoile du soir.* La planète de Vénus. On la nomme aussi *étoile du soir*, lorsqu'elle paraît après le coucher du soleil; et *étoile du matin*, lorsqu'elle précède le lever de cet astre. L'*étoile* du matin rayonnait d'un feu clair dont la mer était sillonnée. (Gér. de Nerval.) || *Étoiles errantes.* Les planètes. || *Étoiles flamboyantes.* Certaines comètes ainsi nommées à cause de leur chevelure lumineuse. || *Étoiles de Louis le Grand.* Nom donné par Cassini aux satellites de Saturne. || *Étoiles de Médicis.* Nom donné par Galilée aux satellites de Jupiter. || *Étoiles sporadiques.* Étoiles filantes qui sillonnent le ciel.

— Se dit improprement des météores ignés vulgairement appelés *étoiles filantes*, que l'on voit courir dans l'air la nuit, et s'éteindre incontinent.

— *Il fait clair d'étoiles.* Se dit d'une nuit claire, pendant laquelle les étoiles brillent.

— Loc. prov. *Porter le front, avoir le front dans les étoiles.* Être à l'apogée de la renommée, de la gloire. || *Loger, coucher à la belle étoile.* Coucher dehors, en plein air. Je n'avais pas le moindre souci sur l'avenir, et j'attendais les réponses que devait recevoir Mlle Duchâtelet, en couchant à la belle *étoile* et dormant étendu par terre ou sur un banc aussi tranquillement que sur un lit de roses. (J.-J. Rouss.) || *Faire voir à quelqu'un des étoiles en plein midi.* Donner sur la tête ou dans le visage un coup qui occasionne un grand éblouissement. || En imposer, en faire aisément accroire à quelqu'un. || Fig. On dit d'un prédicateur *qu'il voit les étoiles*, quand il s'embrouille et qu'il perd le fil de son sermon. || *Compter les étoiles.* Perdre son temps.

— Fig. Destinée, influence prétendue des astres sur la fortune et le tempérament des hommes. Étoile heureuse, bienfaisante, favorable, maligne, funeste. Il y a de l'étoile dans cette affaire. C'est un effet de son étoile. Il est né sous une bonne, sous une mauvaise étoile. Tout le monde croit que l'*étoile* de Quanto (Mme de Montespan) pâlit. (Mme de Sévigné.) Il semblait que mes proches conspirassent avec mon *étoile* pour me livrer au destin qui m'attendait. (J.-J. Rouss.) C'est une vérité : je fus la mauvaise *étoile* de mes parents. (A. Daudet.)

> Berger, tu dis que notre étoile
> Règle nos jours et brille aux cieux. (Béranger.)

— Prov. *On ne peut aller contre son étoile.* On ne peut changer ni résister à sa destinée. || *Il lit dans les étoiles.* C'est un faiseur d'horoscopes.

— Artill. Instrument qui sert à vérifier les calibres des canons.

— B.-arts. Ornement qui a quelque ressemblance avec une étoile, et qui porte ordinairement cinq rayons. Peindre, sculpter, broder une étoile, des étoiles.

— Blas. *Étoile versée.* Étoile à cinq rayons, dont l'une est directement tournée vers le bas de l'écu.

— Bot. *Étoile du berger.* Damasone étoilée. || *Étoile de Bethléem.* Nom des ornithogales. || *Étoile des bois.* La stellaire des bois. || *Étoile d'eau.* Nom vulgaire des callithrics. || *Étoile jaune.* La gagée jaune. || *Étoile du matin.* Liseron. || *Étoile grimpante.* Jasmin rouge, espèce de liseron, plante grimpante qui croît à Cayenne.

— Chevalerie. *Étoile de la Légion d'honneur.* Nom donné à la décoration de la Légion d'honneur. || On l'appelle aussi l'*étoile des braves*, l'*étoile de l'honneur*, ou simplement l'*étoile*. L'*étoile* de l'honneur brille sur sa poitrine. (Barthélemy.) Ceux qui n'ont pas l'*étoile* disent : Bon ! je l'aurai une autre fois. (E. Sue.) || *Ordre de l'Étoile polaire.* Ordre chevaleresque de Suède, institué vers 1750 par Frédéric Ier. || *Ordre de l'Étoile.* Premier ordre séculier de chevalerie dont notre histoire fasse mention, institué en France par le roi Jean le Bon, en 1352. || *Ordre de l'Étoile de l'Inde.* Ordre de chevalerie créé le 25 juin 1861 par la reine Victoria, pour récompenser les services rendus à l'Angleterre sur le sol indien. || *Ordre de l'Étoile précieuse de Chine.* Ordre de Chine représentant deux dragons soutenant un écu. Cet ordre est suspendu à un ruban couleur d'or.

— Chir. V. ÉTOILÉ.

— Coiff. Extrémité d'une tresse de cheveux.

— Chronol. *La fête de l'Étoile.* Comme date d'un diplôme, signifie le 6 de janvier.

— Eaux et for. Centre où se réunissent plusieurs allées d'un parc ou plusieurs routes d'une forêt.

— Fortif. Fortin à quatre, cinq ou six angles saillants.

— Fr.-maçon. *Étoile flamboyante.* Étoile à cinq branches, avec rayons lumineux et un G au centre.

— Hort. *Pomme d'étoile.* Variété de pommes.

— Imprim. Signe typographique (*). On se sert du mot *étoile* lorsqu'il s'agit de remplacer les lettres d'un mot que l'on n'écrit pas en entier.

— Fig. et fam. *Monsieur, madame trois étoiles.* Personnage imaginaire ou qu'on ne veut pas nommer. On écrit M***, ou Mme ***.

— Hist. *Parti de l'Étoile* ou *de la Noblesse.* Parti opposé, durant les guerres civiles de la Suisse occidentale, au XIIIe siècle, à celui des Perroquets, composé d'ouvriers et de paysans.

— Manég. Se dit d'une marque blanche sur le front d'un cheval dont le corps est d'une autre couleur. || *Fausse étoile.* Artifice employé par les maquignons pour simuler cette marque au front des chevaux qu'ils veulent vendre.

— Mar. Petit anneau en fer-blanc orné de trois rayons garnis de morceaux de liège, qui supporte la mèche de la verrine servant à éclairer dans un bâtiment le compas de route.

— Myth. Selon Mahomet, Nom des sentinelles du ciel qui empêchent les diables d'approcher des demeures célestes, et de connaître les secrets de Dieu.

— Ornith. Espèce d'oiseau peu connu de la côte d'Or.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice qui imite dans les airs l'éclat d'une étoile. Une bombe remplie d'étoiles.

— Relig. *Étoile de la mer.* Périphrase par laquelle on désigne quelquefois la sainte Vierge.

— Rel. Outil de relieurs doreurs pour faire une étoile sur le dos des livres.

— Soier. Une des pièces du moulin à mouliner les soies.

— Techn. Pièce de la cadrature d'une montre ou d'une pendule à répétition. || Pastille plate, ronde, percée pour recevoir l'étoupille. || Fente qui se fait au verre et surtout aux bouteilles. || Point graisseux qu'on voit dans le bouillon. On appelle aussi ces points *yeux du bouillon.*

— Théât. Acteur ou actrice en renom.

— Par extens. Toute personne que l'on distingue dans une catégorie d'individus. C'est une des étoiles du monde galant.

— Zooph. *Étoile de mer.* V. ASTÉRIE.

ÉTOILE. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Valence (Drôme); 3,000 hab. Louis XI y habita; Diane de Poitiers y eut un château.

ÉTOILÉ, ÉE. part. pass. du v. Étoiler. S'empl. adjectiv. Semé d'étoiles. Le ciel était fort étoilé, fort serein. Tout ce que je puis affirmer, c'est qu'il n'avait rien de commun avec celui que m'avait fait ressentir, quelques moments plus tôt, l'aspect de la voie lactée et du ciel *étoilé*. (X. de Maistre.) La vue d'un ciel pur, d'une nuit *étoilée*, l'air que nous respirons, l'Océan, la tempête elle même, tout nous parle du Créateur. (De Gérando.)

— Qui est fait d'étoiles.

> C'est la main qui semait sous tes pas radieux
> L'or poudreux des étoiles aux vastes champs des cieux.
> (L. Bréan.)

— Poét. et fig. *La voûte étoilée, l'empire étoilé, le séjour étoilé.* Le ciel.

> Grand Dieu, qui fais briller sur la voûte étoilée
> Ton trône glorieux. (Racine.)

> Sur un grand trône d'or il siège en souverain
> Au haut de la voûte étoilée. (Voltaire.)

> L'immortel Isaac, de ses mains souveraines,
> Des mondes étoilés te confia les rênes. (Delille.)

— Fig. Semé d'objets brillants, semblables à des étoiles. Ses bras, garnis de diamants, sortaient nus de sa tunique sans manches, *étoilée* de fleurs rouges sur un fond tout noir. (G. Flaubert.)

— Qui a la forme d'une étoile. Il enfonça les molettes *étoilées* de ses éperons dans les flancs du pauvre animal. (Th. Gaut.)

— *Bouteille étoilée.* Bouteille qui a une fêlure en forme d'étoile.

— Bot. *Feuilles étoilées.* Petites feuilles verticillées fort étalées, disposées en rayons. || *Chardon étoilé.* La chausse-trape. Les chardons *étoilés* et les vigoureux verbascums étouffent sous leurs larges feuilles les gazons anglais. (B. de St-P.)

— Chir. *Bandage étoilé.* V. ÉTOILÉ. s. m.

— Eaux et for. *Bois étoilés.* Bois où il existe plusieurs fentes sous des angles différents et qui ouvrent le cœur des arbres.

— Hist. *Chambre étoilée.* V. CHAMBRE.

— Hist.nat. Épithète souvent employée pour désigner les êtres ou les organes à forme rayonnante.

— Géom. *Polygone étoilé.* Polygone à angles sortants et rentrants. Décagone étoilé.

— Techn. Se dit, chez les fabricants de fleurs artificielles, d'une pièce découpée en étoile.

— Zool. *Poils étoilés.* Poils groupés et rayonnant d'un centre commun.

— ÉTOILÉ. s. m. Chir. Bandage jadis usité dans les fractures du sternum et des clavicules, et dans lequel les jets de la bande, en s'entre-croisant, forment un X.

— Entom. Espèce de bombyx.

— Ichtyol. Espèce de baliste, d'esturgeon, de raie. || Nom vulgaire du lentillac.

— Ornith. Oiseau de la côte d'Or, en Afrique, que l'on a comparé à un merle, mais dont l'espèce n'est pas déterminée. || Espèce de héron et de gobe-mouches.

— ÉTOILÉE. s. f. Bot. Belle tulipe violette et blanche.

— Hort. Variété de pomme, appelée aussi *pomme d'étoile.*

— ÉTOILÉES. s. f. pl. Bot. Ancien nom des rubiacées.

ÉTOILEMENT. s. m. État d'une chose étoilée; fêlure en étoile. L'étoilement d'un verre, d'une glace. || Disposition en étoile.

— Métall. Nom des jets d'étincelles qui se produisent dans la fonte en fusion.

★ **ÉTOILER (S').** v. pr. 1re conj. Se fêler en forme d'étoile. Prenez garde que vos bouteilles ne s'étoilent.

— Se remplir d'étoiles ou de lumières produisant un effet semblable. La ville s'étoilait de mille lueurs.

— Monn. *Les flans et les carreaux s'étoilent.* Les flancs et les carreaux s'ouvrent par les extrémités.

— ÉTOILER. v. a. Fêler en étoile. Étoiler un verre.

— Parsemer d'étoiles ou d'objets imitant les étoiles par leur conformation ou leur éclat. Ta main du paon superbe *étoila* le plumage. (Delille.)

— Fig. Les cocons *étoilaient* comme des olives d'or les rameaux entassés et figurant d'épais buissons. (Gér. de Nerv.)

> A peine quelque lampe au fond des corridors
> Étoilait l'ombre obscure. (V. Hugo.)

★ **ÉTOLE.** s. f. (ét. lat., *stola*, robe traînante, dérivé du gr. στολή, fait de στέλλειν, ouvrir). Longue bande d'étoffe brodée qui pend des deux côtés par devant, et que le prêtre met sur le cou ou croise sur l'estomac lorsqu'il remplit certaines fonctions ecclésiastiques. Les extrémités de l'étole sont ornées de croix, de galons ou de broderies. Mettre, ôter l'étole. On n'administre point les sacrements sans l'étole. Les prêtres faisant fonctions de diacres portent l'étole en écharpe.

— Antiq. Chez les Anciens, Manteau, sorte de robe traînante, à l'usage des deux sexes.

— Dr. canon. *Droit d'étole.* Perception considérée comme volontaire, au profit du bas clergé, au moyen âge.

— Hist. *Ordre de l'Étole d'or.* Ordre de chevalerie de Venise dont les patrices seuls pouvaient être membres.

ÉTOLIE. Géogr. Pays de l'ancienne Grèce, entre l'Acarnanie et la Thessalie au N., le golfe de Corinthe au S., montueux, arrosé par l'Achéloüs et l'Évenus. Les principaux bourgs étaient Naupacte, Calydon, Thermus. Les Étoliens, brigands et pirates, formèrent une ligue qui fut importante aux derniers temps de la Grèce. Elle était dirigée par un *stratège*, une assemblée générale, des juges, un secrétaire d'État, des éphores. Vainqueurs d'Aratus et des Achéens à Caphyes, ils s'allièrent aux Romains contre la Macédoine; puis appelèrent Antiochus en Grèce et furent soumis par Fulvius Nobilior. Aujourd'hui, la nomarchie d'*Acarnanie et Étolie* du royaume de Grèce a 7,833 kil. carrés et 139,000 hab.; le ch.-l. est Missolonghi.

ÉTOLIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Étolie.

— adj. Qui appartient à l'Étolie ou à ses habitants.

ÉTOLIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'Étolie.

— Philol. Se dit d'une des variétés du dialecte éolien. Dialecte étolique.

ÉTON. Géogr. Ville d'Angleterre, à 33 kil. O. de Londres, comté de Buckingham, sur la rive gauche de la Tamise; 4,000 hab. Collège célèbre (*King's College*), fondé par Henri VI, en 1440.

★ **ÉTONNAMMENT.** adv. D'une manière étonnante, avec étonnement.

— Joint à un adjectif ou à un adverbe, ce mot exprime le superlatif à un degré extrême. Elle a eu une crise affreuse; mais elle est bien, *étonnamment* bien à présent. (Mme de Genlis.)

ÉTONNANT. part. prés. du v. Étonner. Des bruits affreux étonnant les plus intrépides.

> Et ces héros, toujours plus grands que leurs revers,
> De leur antique gloire étonnant l'univers. (A. Martin.)

★ **ÉTONNANT, ANTE.** adj. Qui étonne, qui surprend. Cela est fort étonnant. Voilà une nouvelle étonnante. Mémoire, érudition étonnante. Après nous avoir raconté cette histoire *étonnante*, Nausicrate nous dit : Hâtez-vous de venir dans nos assemblées. (Fén.) Je me borne à l'examen de ces usages *étonnants* aujourd'hui pour nous. (Volt.) Ce sont les Russes qui ont fourni à l'histoire des variétés bien *étonnantes*. (Id.) A ces jeux *étonnants* la nature est sujette. (Delille.) Les baleines sont vraiment *étonnantes* par leur immensité. (Cuvier.)

> Combien de l'homme encor les étonnants ouvrages
> Secondent dans leurs jeux la nature et les âges !
> (Delille.)

— *C'est un homme étonnant.* Se dit d'un homme extraordinaire. J'admire Voltaire comme un des hommes les plus *étonnants* qui aient encore paru. (Diderot.) || Se dit aussi d'un homme d'une bizarrerie, d'une originalité peu commune.

> C'est un homme étonnant et rare en son espèce,
> Il rêve fort à rien, il s'égare sans cesse. (Regnard.)

— *Il est étonnant, il n'est pas étonnant que.* Il n'est pas *étonnant* que cette génération ait conçu de la liberté une terreur aveugle qui l'a précipitée dans la plus abjecte servitude. (B. Constant.)

ÉTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Étonner. S'empl. adj. Homme étonné. Elle est naturelle et non plus embarrassée ni *étonnée* que si elle était née au milieu du Louvre. (Mme de Sévigné.) A la vue de ce prêtre, qui s'avançait seul contre une armée, les barbares *étonnés* s'arrêtèrent. (Chateaub.) Et quand on voit pourtant sur les lieux combien peu de chose reste de ces familles, on est merveilleusement *étonné!* (Id.)

> Il te souvient de la triste journée
> Qui ravit Alexandre à l'Asie étonnée. (Voltaire.)

— Fig. De vos sens *étonnés* quel désordre s'empare! (Rac.)

— *Étonné de.* Renschild fut *étonné* d'une proposition qui marquait autant d'habileté que de courage dans un jeune prince sans expérience. (Volt.) Les peuples, *étonnés* de cette subite révolution, concevaient des espérances. (J.-J. Barthélemy.)

— *Étonné que.* Je fus *étonné* que, deux jours après, il me montra toute l'affaire exécutée. (Molière.) A son lever, Psyché fut *étonnée* que les nymphes lui amenèrent ses sœurs. (La Fontaine.)

— Prov. *Cet homme est étonné comme un fondeur de cloches, il est étonné comme s'il tombait des nues, comme si les cornes lui venaient à la tête.* Il est surpris, étonné au dernier point.

— Archit. Se dit d'une voûte, d'une construction qui a été ébranlée, lézardée par une commotion quelconque.

— Chir. Se dit du cerveau, quand il a été ébranlé par une chute ou un coup.

— Substantiv. *Faire l'étonné, jouer l'étonné.* Faire comme si l'on était réellement étonné.

★ **ÉTONNEMENT.** s. m. (rad. *étonner*). Surprise causée par quelque chose d'extraordinaire, d'inattendu. Causer, donner de l'étonnement. Jeter dans l'étonnement. Remplir d'étonnement. Donner des marques d'étonnement. La raison se fera passage parmi les *étonnements* et les dangers. (Malherbe.) L'un de mes *étonnements* est qu'elle ait pu suffire aussi longtemps à tant de profusions sans en épuiser la source et sans lasser ses créanciers. (J.-J. Rousseau.) Mais si la gloire du héros suédois est stérile, son caractère restera un des *étonnements* de l'histoire. (P. de St-Victor.)

> Quelques étonnements qu'une telle surprise
> Jette dans votre esprit que vos yeux ont déçu.
> (Corneille.)

— Se dit pour Admiration. Cette action fera l'étonnement des siècles futurs. Tout à coup l'*étonnement* que doit causer l'univers se renouvelle à l'aspect d'une merveille inconnue de la création. (Mme de Staël.)

> O toute parfaite princesse,
> L'étonnement de l'univers. (Malherbe.)

— Fig. *Tomber d'étonnement.* Être saisi d'une grande surprise, soit agréable, soit désagréable. Ce monsieur qui m'a apporté cette robe de chambre a pensé tomber d'*étonnement* de la beauté et de la ressemblance de votre portrait. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Ébranlement. Les chariots ont causé un grand *étonnement* à ces maisons. (Raym.)

— Art vétér. *Étonnement de sabot.* Ébranlement occasionné dans le pied du cheval par un corps quelconque, comme une pierre, etc.

— Joaill. Fêlure d'un diamant occasionnée par un contre-coup.

— Médec. Ébranlement, commotion, secousse, Étonnement de cerveau. Depuis sa chute, il lui est resté un *étonnement* de cerveau. (Acad.)

— Métall. Opération qui consiste à calciner, puis à refroidir brusquement une matière compacte, pour la désagréger plus facilement.

— Syn. comp. ÉTONNEMENT, SURPRISE. V. SURPRISE.

★ **ÉTONNER.** v. a. 1re conj. (du bas-lat. *extonare*, pour *attonare*, frapper de la foudre). Surprendre par quelque chose d'inopiné, d'extraordinaire. Cette nouvelle l'a fort étonné. Cela est fait pour étonner. Vous m'*étonnez* de la réception que Monsieur d'Autun a faite à Mme Foucquet. (Mme de Sévigné.)

> Va la voir de ma part, et tâche à l'étonner,
> Dis-lui qu'à tout le peuple on va l'abandonner
> (Corneille.)

> Non, d'Alcide jamais la valeur invincible
> N'a d'un exploit si rare étonné les humains. (Volt.)

— Absol. Un sot qui a un moment d'esprit *étonne*, comme des chevaux de fiacre au galop. (Chamfort.)

— Fig. Ébranler par quelque grande, quelque violente commotion. Il ne se peut sentir de plus cruelle séparation; elle m'*étonne* comme le premier jour, et me paraît, s'il se peut, plus dure, plus amère. (Mme de Grignan.)

> La fâcheuse rigueur des lois de votre empire
> Étonne mon courage et fait qu'il je soupire.
> (Malherbe.)

— Méd. *Étonner le cerveau.* Y causer un trouble permanent, par une impression violente.

— Techn. Faire fendiller en le chauffant le sable destiné à la fabrication du cristal. || *Étonner un diamant.* Y faire une fêlure. || *Étonner du drap.* Lui faire subir une tension trop forte. || *Étonner le marbre.* En désagréger les parties, le remplir de fissures par une exploitation mal entendue. || *Étonner la roche.* La faire fendre en la chauffant.

— S'ÉTONNER. v. pron. Trouver étrange, singulier, extraordinaire; être troublé, effrayé. Je m'étonne qu'il ne voie pas le danger où il est. Je m'*étonne* de vos manières, de vos procédés. (Acad.) Je me suis *étonné* plus d'une fois de ce que nos prétendus politiques redemandent tant de citoyens à la religion. (B. de St-P.)

> Je ne m'étonne plus qu'interdit et distrait,
> Votre père ait paru nous revoir à regret
> (Racine.)

> Et l'arbre hospitalier, où la greffe prospère,
> De ces enfants nouveaux s'étonne d'être père.
> (Delille.)

— *S'étonner si.* Ne vous étonnez pas s'il en use de la sorte. Je ne m'*étonne* pas si vous êtes chagrin. (Mme de Sévigné.)

— Être frappé de stupeur. Quoi! déjà votre foi s'affaiblit et s'*étonne!* (Racine.)

— Se dit d'une voûte qui paraît faiblir sous un poids qui la surcharge.

— Prov. *C'est un bon cheval de trompette, il ne s'étonne pas du bruit.* Se dit d'un homme que rien n'effraye.

—Art vétér. Se dit du sabot d'un cheval qui se heurte violemment à quelque obstacle. Ce cheval s'est étonné le pied contre une barre de fer.

ÉTONNURE. s.f. (rad. *étonner*). Techn. Éclat produit sur un diamant par l'outil du lapidaire.

ÉTOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Étoquer. S'empl. adjectiv. Drap étoqué.

ÉTOQUER. v. a. 1re conj. (rad. *estoc*). Techn. Action de préparer du drap avec l'étoqueresse.

ÉTOQUEREAU. s. m. (rad. *estoc*). Techn. Cheville de fer qui sert à arrêter certaines pièces de serrurerie.

ÉTOQUERESSE. s. f. (rad. *étoquer*). Techn. Carde pour le drap.

— ÉTOQUERESSES. s. f. pl. Mar. Cordes longues de huit à neuf pouces.

—Techn. Toute pièce de fer qui sert à en arrêter. à en contenir d'autres.

ÉTOQUIAU ou **ÉTOTEAU.** s.m. (rad. *estoc*). Horlog. Petite cheville qu'on met à la circonférence d'une roue mobile pour empêcher qu'elle ne tourne au delà d'un certain degré. || Pièce quelconque servant à en maintenir une autre.

ÉTOU. s. m. Techn. Table de boucher.

★ **ÉTOUFFADE.** s. f. Art cul. V. ESTOUFFADE et ÉTOUFFÉE.

ÉTOUFFAGE. s.m. (rad. *étouffer*). Magnan. Action d'asphyxier les chrysalides dans les cocons, pour empêcher qu'elles ne les percent.

— Arg. Action d'étouffer.

ÉTOUFFANT. part. prés. du v. Étouffer. Qui étouffe. Des gens étouffant toute honte.

> Enfin la gloire *étouffant* l'intérêt,
> L'amour reçoit le plus fatal arrêt. (Bernard.)

★**ÉTOUFFANT, ANTE.** adj. Qui fait qu'on étouffe, qu'on respire difficilement. S'emploie presque invariablement dans ces locutions seules: Temps étouffant. Chaleur, vapeur étouffante. Son *étouffante* haleine et ses terribles dents. (Del.) L'air *étouffant* retentissait du bourdonnement des insectes qui cherchaient à se désaltérer dans le sang des hommes et des animaux. (B. de St-P.) Une atmosphère *étouffante* emplissait ce lieu mystique. (G. Flaubert.)

— Fig. Tel autre, à l'étroit dans cette civilisation *étouffante*, ne peut s'empêcher de remonter à une scène héroïque et au monde des géants. (Ste-Beuve.) Le malaise *étouffant* qui couve les orages pèse sur les âmes. (P. de St-Victor.)

ÉTOUFFE. s. f. Arg. Tripot, maison de jeu.

ÉTOUFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Étouffer. S'empl. adjectiv. Personne étouffée. Tous les hommes, tous les animaux et tous les oiseaux du ciel périrent dans cette inondation, et tout ce qui avait vie fut *étouffé* dans les eaux. (Lemaistre de Sacy.)

— Par anal. *Feu étouffé, braise étouffée.* Feu, braise, sur lesquels on a mis ou jeté de la cendre pour les éteindre, ou pour les conserver jusqu'au lendemain.

— Fig. Que peut faire une amitié sous cet amas d'épines? Où en sont les douceurs? Elle est écrasée, elle est *étouffée.* (Mme de Sévigné.) Quel feu mal *étouffé* dans mon cœur se réveille! (Rac.) L'esprit saisi des drames inachevés, il aperçoit des lueurs mal *étouffées.* (H. de Balzac.)

— Se dit en parlant des choses. L'industrie paraît *étouffée* par le gouvernement aristocratique, ou des États. (B. de St-P.)

— *Cris étouffés, voix étouffée.* Cris sourds que fait entendre une personne dont la respiration est gênée. Les cris de révolte, loin d'être *étouffés* par ceux de l'agonie et de la souffrance, redoublèrent au contraire de violence dans cette calamité. (Mme d'Abrantès.) De temps à autre, il paraissait sur l'eau, et sa voix *étouffée* faisait de vains efforts pour appeler et ne produisait qu'un affreux hurlement. (Alph. Karr.)

> Par les sons *étouffés* d'un lugubre murmure,
> Il révèle aux échos le tourment qu'il endure.
> (St-Lambert.)

— *Soupirs étouffés, bruit étouffé.* Se dit d'une manière analogue. Vos soupirs *étouffés* semblent me faire injure. (Volt.)

— *Rire étouffé.* Rire qui échappe à une personne malgré la violence qu'elle s'impose.

— Oublié. Longue et copieuse suite de lais, virelais et chants royaux, qui sont *étouffés* et éteints depuis trente-cinq ans. (Noël du Fail.)

— Resserré, où l'on est mal à l'aise. Vous allez dans une petite ville *étouffée*, où peut-être il y aura des maladies et du mauvais air. (Mme de Sévigné.)

— Dans l'Ancien Testament. *Viandes étouffées.* Se dit de la chair des animaux qu'on a tués sans verser leur sang.

— Hort. *Arbre étouffé.* Celui qui est entouré d'arbres plus élevés, qui, lui dérobant l'air, l'empêchent de profiter. Le muscadier aime un terrain humide, couvert de plantes et même ombragé de grands arbres, pourvu qu'il n'en soit pas *étouffé.* (Rayn.)

★ **ÉTOUFFÉE.** s.f. Art culin. Cuisson d'aliments dans des vases bien clos, de manière à laisser échapper le moins de chaleur possible. Veau à l'étouffée.

★ **ÉTOUFFEMENT.** s.m. (rad. *étouffer*). Difficulté de respirer, sorte de suffocation. Elle a des vapeurs qui lui causent des étouffements. La fraîcheur leur semblait bonne après l'é*touffement* de la guinguette, dont l'aspect était du reste lugubre au jour levant. (A. Daudet.)

— Action de faire mourir en privant de respiration.

— Fig. A l'intolérance religieuse, ne faut-il pas, comme à la défiance politique, le régime de l'*étouffement?* (G. Sand.)

★ **ÉTOUFFER.** v. a. 1re conj. (ét. gr. [illegible], vapeur). Ôter la respiration en empêchant les poumons de recevoir l'air et de le rejeter alternativement. Étouffer quelqu'un en lui serrant la gorge. Une esquinancie l'a étouffé. Cette nourrice en dormant a *étouffé* son enfant. (Acad.) Un sénateur fut puni pour avoir *étouffé* un petit oiseau qui, saisi de frayeur, s'était réfugié dans son sein. (Barth.)

— Serrer très fort, soit pour caresser, soit pour faire du mal. Toute la cour pensa l'*étouffer* de compliments et d'amitiés. (Mme de Sévigné.) On pensa *étouffer* l'enfant à force de le baiser. (Scarron.)

— Fig. Opprimer, accabler. On vous *étouffe*, on vous opprime et on crie à la dépense, et c'est ceux qui la font. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Faire mourir. J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'*étouffer.* (Rac.) Athalie *étouffa* l'enfant même au berceau. (Id.)

— Fam. Oui, c'est ça, on sait que l'amour du travail ne t'*étouffe* guère. (E. Zola.)

— Hyperb. *Que la peste l'étouffe!* Sorte d'imprécation.

— Par anal. Éteindre, faire périr, en ôtant ou en gênant la communication avec l'air ou la lumière. Étouffer du charbon, de la braise dans un étouffoir. Les mauvaises herbes étouffent le bon grain. Souvent une herbe épaisse *étouffe* les moissons. (Castel.)

— Détruire, dissiper, faire cesser. Étouffer une révolte, une sédition, une guerre civile, une querelle. Il *étouffa* la révolte. (Volt.)

— Faire taire, surmonter, cacher, dissimuler. Étouffer la voix de la nature. Étouffer ses sentiments. Étouffer ses passions. La contrainte serait trop grande d'*étouffer* ses pensées. (Mme de Sévigné.) Quel bonheur d'*étouffer* dans leur naissance tant de passions violentes! (Mass.) On *étouffe* des répugnances qui deviendraient bientôt des crimes. (Id.) J'eus beau vouloir *étouffer* le premier sentiment qui m'a fait vivre, il s'est concentré dans mon cœur, il s'y réveille au moment qu'il n'est plus à craindre. (J.-J. Rouss.) Il avait pour le bien public cette chaleur dévorante qui *étouffe* toutes les autres passions. (Barth.) Ainsi votre amour pour cette femme *étouffe* tout autre sentiment!.. (Alex. Dumas.)

> Tu sais qu'à mon devoir tout entier attaché,
> J'*étouffais* de mes sens la révolte cachée. (Volt.)

— *Étouffer une affaire.* Empêcher qu'elle ait des suites.

— Empêcher qu'une chose ne soit entendue, n'éclate. Étouffer les sons. Étouffer un bruit. Étouffer ses plaintes, ses soupirs. Les soupirs *étouffaient* sa voix. (Fén.) Le bruit des acclamations *étouffa* le cri des opposants. (Voltaire.) Alors le bruit de l'artillerie n'*étouffait* pas la voix des généraux. (Rayn.) Mais elle n'en a pas *étouffé* le murmure. (Delille.)

— Pop. *Étouffer un perroquet.* Boire un verre d'absinthe. Il appelle cela, dans son pittoresque langage des camps: *étouffer* des perroquets. (Ch. Monselet.)

— Art culin. Faire cuire dans un vase bien clos.

— Magnan. *Étouffer les cocons de vers à soie.* Les exposer à la vapeur d'eau pour tuer les chrysalides.

— Mar. *Étouffer une voile.* Serrer la voile contre la vergue, pour la soustraire à l'action du vent.

— Mus. *Étouffer des sons.* Les rendre moins éclatants, les amortir. Il y a, dans les pianos, une pédale qui sert à *étouffer* les sons. (Acad.)

— Techn. *Étouffer la colle.* Chez les cartiers, La rendre en eau pour l'avoir trop remuée.

— ÉTOUFFER. v. n. Avoir la respiration empêchée faute d'air. Il n'y a point d'air dans cette chambre, on y étouffe. Délacez cette femme, elle étouffe. Nous pensâmes *étouffer* de chaud. (Acad.)

— Fig. C'est qu'ils n'*étouffent* pas (les Américains) dans les langes d'une civilisation étroite. (E. About.)

— Fig. et fam. *Étouffer de rire.* Rire avec excès, jusqu'à perdre la respiration. Ah! pour étouffer, n'*étouffons* que de rire. (Béranger.)

— Par anal. Étouffer de rage, de colère, de douleur. Je ne me contraignis point devant lui de répandre quelques larmes, tellement amères, que je serais *étouffée*, s'il avait fallu me contraindre. (Mme de Sévig.) Elle *étouffait* du besoin de se plaindre et d'être consolée. (G. Flaub.)

— S'ÉTOUFFER. v. pron. Être étouffé. Cet enfant mange trop vite, il va s'étouffer.

> Oh! pourquoi dans mon sein, de tes saintes chaleurs
> Les feux s'*étouffent*-ils sous de mornes [illegible]!
> ([illegible])

— Fig. Enfin le procès s'est *étouffé* petit à petit. (Gui Patin.)

> [illegible]
> [illegible] *étouffé* dans l'abîme. (L. [illegible])

— *S'étouffer de rire.* Cette femme s'*étouffait* de rire. (Mme de Sévigné.)

— Par anal. Cet homme s'étouffait de colère.

— Se serrer l'un l'autre pour se tuer. Ils s'*étouffent*, Attale, en voulant s'embrasser. (Racine.)

— Être serré dans une foule. On s'étouffait à la foire.

— Par anal. Un sentier tourne à gauche du village, au sommet d'un rivage rongé, entre des flots de graminées qui s'*étouffent.* (H. Taine.)

ÉTOUFFEUR, EUSE. s. Celui, celle qui étouffe. Un étouffeur, une étouffeuse.

— Arg. Malfaiteur qui étouffe ses victimes.

— ÉTOUFFEUR. s. m. Erpét. Nom vulgaire des grands serpents, particulièrement du boa.

★ **ÉTOUFFOIR.** s. m. (rad. *étouffer*). Boulang. Grande boîte faite de métal, garnie d'un couvercle, dont les boulangers se servent pour éteindre la braise qu'ils retirent du four. En effet, Le Caire, dans ce moment-là, n'offrait pas une atmosphère très saine et me faisait l'effet d'un *étouffoir* fermé sur des charbons incandescents. (Gér. de Nerv.)

— Vase cylindrique de cuivre ou de forte tôle, qui sert dans un ménage pour le même objet.

— Fig. Voilà donc un théâtre où l'on n'est pas asphyxié comme dans les autres *étouffoirs* dramatiques! (Th. Gaut.)

— Arg. Maison de jeu défendue.

— Mus. Nom de petites pièces de drap qui servent dans un piano à étouffer les sons, en amortissant le coup que donne le marteau sur les cordes, et qui s'abaissent au moyen d'une pédale.

ÉTOUPADE. s. f. Chir. Sorte de plumasseau d'étoupes imbibées de blanc d'œuf, employé dans le pansement des plaies.

ÉTOUPAGE. s. m. Chapell. Action d'étouper. || Reste de l'étoffe qui a servi à fabriquer le chapeau, et qu'on emploie à garnir les endroits faibles.

ÉTOUPAS. s. m. Comm. Toile grossière d'étoupe de lin qu'on fabrique à Londres.

★ **ÉTOUPE.** s. f. (ét. lat., *stupa*, fait du grec στύπη, même signif.). Partie la plus grossière, rebut de la filasse, soit de chanvre, soit de lin; filaments de chanvre qui restent sur le peigne. Étoupe de chanvre, de lin. Paquet, fil, toile d'étoupe.

— Fig. et fam. *Mettre le feu aux étoupes.* Déterminer quelque mouvement impétueux de l'âme, comme la colère, un amour violent. || On dit dans un sens analogue: *Le feu prend aux étoupes.*

— Bot. Matière filamenteuse et compacte qui se trouve au collet ou dans les fruits de certaines plantes.

— Mar. Nom donné à la décomposition de vieux cordages dont on détord les torons et les fils. L'étoupe qui résulte de cordages goudronnés s'appelle *étoupe noire.* || *Étoupe blanche.* Résidu de chanvre qui a subi les premières opérations de la corderie.

ÉTOUPÉ, ÉE. part pass. du v. Étouper. S'empl. adjectiv. Qui est bouché avec de l'étoupe.

ÉTOUPEMENT. s. m. Action d'étouper, résultat de ce travail. Les calfats travaillent depuis huit jours à l'étoupement de ce bateau.

★ **ÉTOUPER.** v. a. 1re conj. Boucher avec de l'étoupe ou avec quelque autre chose semblable. Étouper des conduits, un bateau, des trous, les fentes d'un tonneau.

— Chapell. Renforcer les parties faibles d'une capade avec les rognures d'une autre.

— Dor. *Étouper des feuilles d'or ou d'argent.* Appliquer une pièce à l'endroit où une feuille d'or manque d'étoffe; presser les feuilles d'or avec un tampon fait d'une queue de renard, pour les faire prendre sur la colle.

— S'ÉTOUPER. v. pron. Être étoupé.

— Fam. *S'étouper les oreilles.* Se boucher les oreilles.

ÉTOUPERIE. s. f. Comm. Toile d'étoupe. || *Étouperies étrangères.* Se disait, à la douane, des toiles d'étoupe fabriquées à l'étranger.

— Mar. Lieu où l'on met les étoupes qu'on vient de tirer des vieux cordages.

ÉTOUPEUX, EUSE. adj. Hist. nat. Qui est garni d'étoupe, de poils ressemblant à de l'étoupe.

ÉTOUPIÈRE. s. f. Comm. Toile faite d'étoupe.

— Mar. Femme ou fille d'ouvriers de la marine qui dans les ports travaille à mettre des bouts de vieux cordages en étoupes, et à faire des étoupes tant de fil blanc que de celui qui a été goudronné.

★ **ÉTOUPILLE.** s. f. (pron. *é-tou-pille, ll* mouill.). Petite mèche d'étoupe filée et roulée dans la poudre, dont on se sert dans l'artillerie et pour les feux d'artifice.

— Mar. Préparation inflammable disposée dans un tuyau de plume, et garnie d'une petite mèche qui peut remplacer l'amorce pour les pièces qui n'ont pas de batterie à percussion.

|| *Étoupille fulminante.* Celle dans la confection de laquelle il entre du fulminate.

ÉTOUPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Étoupiller. S'empl. adjectiv. Pièce d'artifice étoupillée.

ÉTOUPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *é-tou-pi-llé, ll* mouill.). Garnir les pièces d'artillerie ou d'artifice des étoupilles nécessaires pour la communication du feu.

— S'ÉTOUPILLER. v. pron. Être garni d'étoupilles. Des pièces d'artifice qui peuvent s'étoupiller.

★ **ÉTOUPILLON.** s. m. (pr. *é-tou-pi-llon, ll* mouill.; rad. *étoupille*). Artill. Petite mèche d'étoupe suiffée qu'on introduit dans la lumière d'une pièce pour préserver la charge de l'humidité.

ÉTOUPIN. s. m. Artill. de mar. Peloton d'étoupe qui servait à bourrer la poudre quand on chargeait un canon.

ÉTOURDEAU. s. m. Fam. Jeune chapon.

★ **ÉTOURDERIE.** s. f. (rad. *étourdir*). Défaut de prudence, de prévoyance, d'attention, de réflexion. Avoir de l'étourderie. Être sujet à l'étourderie. Se corriger de son étourderie. L'enfance et la première jeunesse peuvent seules faire excuser l'*étourderie*; dans l'âge mûr, elle indique une organisation incomplète; plus tard une organisation affaiblie. (Cesse de Bradi.)

— Action d'étourdi. Faire des étourderies à chaque instant. Payer chèrement les étourderies de sa jeunesse. On ne rit pas de l'*étourderie* des médecins, des apothicaires, des juges, des administrateurs, des banquiers, quand on a remis entre leurs mains sa vie ou sa fortune. (Cesse de Bradi.)

ÉTOURDI, IE. part. pass. du v. Étourdir. S'empl. adjectiv. Qui agit sans réflexion, avec imprudence ou trop de précipitation, sans considérer ce qu'il fait. C'est un jeune homme bien étourdi. Cette femme est fort *étourdie.* (Acad.) Cette disposition bien ou mal cultivée est ce qui rend les enfants adroits ou lourds, pesants ou dispos, *étourdis* ou prudents. (J.-J. Rousseau.)

— Troublé, étonné, dont le cerveau est ébranlé. Cet animal en fut si *étourdi* qu'il n'osa plus approcher. (Buff.)

— Fig. Surpris. Je suis *étourdie* et accablée de la beauté de son esprit. (Mme de Sévigné.)

— Famil. Troublé par un commencement d'ivresse. Ne le faites jamais boire, avec deux verres de vin il est étourdi.

— Se dit quelquefois des parties du corps où il ne reste plus qu'un léger sentiment de la douleur qu'on y a éprouvée. Il a le pied encore tout étourdi.

— *Étourdi de.* Être étourdi d'entendre trop de bruit. Je suis étourdi de leurs cris importuns.

> Ainsi donc, *étourdi* de pompeuses paroles,
> Plus troublé que jamais, je sors de vos écoles.
> (L. Racine.)

— *Étourdi par* Cette gloire tranquille qu'on regarde sans être *étourdi*, ni par le son des trompettes, ni par le bruit des canons, ni par les cris des blessés. (Bossuet.) L'on était sans cesse *étourdi* par la voix aigre des femmes. (G. Flaubert.) Un peu *étourdi* par le va-et-vient bruyant de la rue, j'allais devant moi, timide, et le long des murs. (A. Daudet.)

— Loc. prov. *Il est encore tout étourdi du bateau.* Se dit d'un homme qui n'est pas encore bien remis de quelque fâcheuse affaire, d'une longue maladie. || *Notre homme ne fut ni fou ni étourdi.* Il sut prendre son parti sur-le-champ. || *Être étourdi comme le premier coup de matines, comme un hanneton.* Être fort étourdi.

— ÉTOURDI, IE. s. Celui, celle qui agit sans réflexion. C'est un étourdi. Grand, petit, jeune étourdi. Un franc étourdi. Tous ces gens-là sont des *étourdis*, ils ne savent ce qu'ils font. (Acad.) Cet *étourdi*, qui durant ses leçons envoyait son esprit à la picorée au delà de l'Océan. (Malherbe.) On rencontre dans le monde une foule d'*étourdis.* (Duclos.) L'*étourdi* ne calcule ni ne mesure ses mouvements. (Cesse de Bradi.)

> Il raccommodait les familles,
> Corrigeait doucement les jeunes *étourdis*,
> Riait avec les jeunes filles,
> Et leur trouvait de bons maris. (Florian.)

— *A l'étourdie.* loc. adv. A la manière d'un étourdi, inconsidérément. Il y va à l'étourdie. Agir à l'étourdie.

> Entre les pattes d'un lion
> Un rat sortit de terre assez à l'*étourdie.* (La Font.)

★ **ÉTOURDIMENT.** adv. A l'étourdie, sans examiner, sans prendre conseil. Vous avez agi bien étourdiment. Il a entrepris cette affaire fort *étourdiment.* (Acad.) On se lie d'amitié, on se marie, on trafique, on vote *étourdiment*, puis l'on s'en prend au sort, en attendant qu'après avoir joué *étourdiment* son bonheur dans cette vie et dans l'autre, on s'en prenne à Dieu. (Cesse de Bradi.)

★ **ÉTOURDIR.** v. a. 2e conj. (de l'ital. *stordire*, dérivé du lat. *extorpidire*, même signif.) Causer dans le cerveau un ébranlement qui trouble, qui suspend en quelque sorte la fonction des sens. Le vin pris avec excès étourdit. Le bruit du canon, des cloches, des tambours, des voitures, étourdit. Vous avez été *étourdi* du bruit de tant de canons. (Mme de Sévigné.)

— Causer du trouble, de l'embarras. Cette nouvelle, cette défaite, ce coup imprévu les a fort *étourdis.* (Acad.) Cette nouvelle m'a tel-

lement *étourdi* que je ne savais plus ce que je faisais. (H[illegible])

— Fatiguer, importuner, incommoder par le bruit. Le piétinement nous *étourdit*. ([illegible])

— Importuner, fatiguer par trop de paroles, par des choses ennuyeuses et souvent répétées. Vous êtes de plaisantes gens avec vos règles dont vous nous *étourdissez* tous les jours. (Mol.) Les deux femmes l'*étourdissaient* des guérisons opérées par la madone, d'histoires d'enfants sauvés, de femmes en couches rétablies. (De Goncourt.)

— *Étourdir les oreilles*. Se dit dans les deux sens qui précèdent. C'est un bruit qui *étourdit* les oreilles. (J.-J. Rouss.)

— *Étourdir les échos*. Y faire du tapage.

> [illegible]
> [illegible] (Marivaux.)

— Fig. *Étourdir sa douleur*. Soit physique, soit morale. Au physique, L'endormir, empêcher qu'elle ne soit aussi sensible. Au moral, Faire que l'esprit en soit moins occupé, s'en distraire. Il y a [illegible] pour *étourdir* sa douleur. (Acad.)

— Par anal. Je faisais de petits voyages à Nyon, à Genève, à Lyon, qui, m'*étourdissant* sur ma peine secrète, en augmentaient en même temps le sujet par ma dépense. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Étourdir la grosse faim*. La calmer en mangeant un peu.

— *Étourdir la viande*. La cuire à demi.

— *Étourdir l'eau*. La chauffer un peu.

— S'est dit d'une affaire que l'on étouffe, d'un scandale qu'on empêche de se produire.

— Absol. Un parfum trop vif étourdit. Le tourbillon du monde *étourdit* toujours, et la solitude ennuie quelquefois. (Volt.)

— Arg. Demander, solliciter.

— S'ÉTOURDIR. v. pron. Être étourdi.

— S'entêter, se préoccuper. Il s'étourdit de vaines chimères, de sottes raisons.

— *S'étourdir sur quelque chose, chercher à s'étourdir*. Se distraire de quelque chose, s'empêcher d'y penser, tâcher d'en dissiper son chagrin, son inquiétude. Se taire, dissimuler, s'étourdir, tous ces palliatifs de la faiblesse ou du crime ne seront jamais que de fatales aggravations. (M[illegible])

— Se faire illusion. S'étourdir sur ses dangers, sur ses malheurs. Pourvu qu'on se trompe toujours, et qu'on s'*étourdisse* bien sur tout ce qui fait de la peine, c'est tout ce qu'on peut souhaiter. (St-Evrem.)

ÉTOURDISSANT. part. prés. du v. Étourdir. Qui étourdit. Des clameurs étourdissant les voisins.

★ ÉTOURDISSANT, ANTE. adj. Qui est propre à étourdir. Un bruit étourdissant. Des cloches étourdissantes. Des clameurs étourdissantes.

— Fig. Stupéfiant, extraordinaire, merveilleux, inattendu. A cette nouvelle étourdissante je ne sus que répondre.

★ ÉTOURDISSEMENT. s. m. Impression, ébranlement causé par quelque chose qui étourdit. Grand, léger étourdissement.

— Fig. Se dit du trouble que cause un malheur, une mauvaise nouvelle. Le premier *étourdissement* passé, on parvint à calmer sa douleur. (Acad.)

— Se dit aussi du trouble amené par toute autre cause heureuse ou malheureuse. Il est bien difficile d'être aussi fortuné sans un peu d'*étourdissement*. (Marmontel.)

— État de celui qui s'étourdit sur une chose. Un *étourdissement* volontaire. (Boss.)

— Arg. Demande de service.

— Art vétér. Sorte de maladie qui attaque les bestiaux et qui consiste dans une marche chancelante, un tournoiement, un bondissement subit.

— Médec. Premier degré du vertige. Incommodité qui fait que tous les objets paraissent se mouvoir.

ÉTOURDISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait du bruit, qui étourdit.

— Arg. Celui qui demande avec importunité. Solliciteur.

★ ÉTOURNEAU. s. m. (ét. lat., *sturnellus*, dimin. de *sturnus*, étourneau). Ornith. Genre de sturnidées de l'ordre des passereaux et de la famille des conirostres; oiseau de passage, noirâtre, marqué de petites taches grises; on l'appelle communément *sansonnet*. Les étourneaux ne vont que par bandes.

— Fig. et fam. *C'est un étourneau*. Se dit d'un jeune homme léger et inconsidéré qui veut faire le capable. La musique de cette pièce est d'un petit *étourneau* de douze ans. (Grimm.)

— Manèg. Se dit d'un cheval qui a le poil gris jaunâtre. En ce sens, il se prend aussi adjectivement.

ÉTOUTEAU. s. m. Horlog. V. ÉTOQUIAU.

— Goupille limitant le parcours de la virole de la douille d'une baïonnette.

ÉTRAIN. s. m. Mar. Côte plate et sablonneuse.

ÉTRAMÉE. s. f. Comm. Toile d'étoupe que l'on fabrique en Picardie.

ÉTRAMPAGE ou **ÉTRAMPURE.** s. f. (rad. *étramper*). Agric. Action d'enfoncer, tantôt plus, tantôt moins, le soc de la charrue dans la terre.

— Série de trous percés dans l'age de la charrue, pour élever ou abaisser le soc.

ÉTRAMPER. v. n. 1[re] conj. (rad. *tremper*, dans le sens d'enfoncer). Agric. Enfoncer plus ou moins le soc de la charrue dans la terre.

★ ÉTRANGE. adj. 2 g. (du lat. *extraneus*, extérieur). Qui s'écarte de l'ordre, de l'usage ordinaire, qui est ou paraît contraire aux notions que nous nous sommes formées des choses; qui est singulier, extraordinaire, inconcevable. Cela est étrange, vraiment étrange. Étrange aveuglement. Événement étrange. Chose étrange. Étrange situation. Étranges manières. Étrange humeur. Étrange esprit. Il faut avoir, ma bonne, un *étrange* loisir pour vous conter de telles sottises. (Mme de Sévigné.) Si on ne le voyait de ses yeux, pourrait-on s'imaginer l'*étrange* disproportion que le plus ou le moins de pièces de monnaie met entre les hommes? (La Bruy.) Par quel *étrange* pouvoir tu fascines ma raison! (J.-J. Rousseau.) Cette division pareille a fait tomber les botanistes dans la plus *étrange* confusion. (B. de St-P.) Les temps étaient *étranges*, et jamais peut-être l'espèce humaine n'avait traversé de crise plus extraordinaire. (E. Renan.)

> [illegible]
> [illegible] (Racine.)

— En bonne part. Dites toujours du bien de moi, cela me fait un honneur *étrange*. (Mme de Sévigné.)

— *Trouver étrange*. S'étonner. Je trouve étrange qu'il reste si longtemps sans venir.

— *Affaire étrange*. Celle qui nous offre un concours de circonstances rares et contradictoires auquel nous ne nous attendions pas.

— *Homme étrange*. Homme dont l'action n'a rien de commun avec la conduite d'un homme sensé.

— Se disait autrefois pour Étranger, lointain.

— ÉTRANGE. s. m. Ce qui est étrange. Le christianisme, toujours en garde contre toute la nature, recherche l'*étrange*, le paradoxal. (E. Renan.)

ÉTRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Étranger. S'empl. adjectiv. Éloigné de sa demeure. Animal étrangé.

★ ÉTRANGEMENT. adv. D'une manière étrange, contre l'ordre et l'usage commun; extrêmement, excessivement. Mais je vous avoue que j'ai été *étrangement* saisi quand je l'ai vu entrer dans cette petite porte. (Mme de Sévigné.)

ÉTRANGER. v. a. 1[re] conj. (ét., V. ÉTRANGER, adj.). On met un *e* après le *g* suivi de *a*, *o*. *Nous étrangeons. J'étrangeais. Nous étrangeâmes*, etc. Vèner. Chasser d'un lieu, faire éloigner d'un lieu, désaccoutumer d'y venir. Les rats ont étrangé les pigeons du colombier. Étranger le gibier d'un pays.

— Fam. Se disait aussi en parlant des personnes. Étranger les importuns. Une petite somme *étrange* celui qui l'emprunte; une grande le rend ennemi. (Malherbe.)

— S'ÉTRANGER. v. pron. Être étrangé. Le gibier s'est étrangé de cette plaine.

★ ÉTRANGER, ÈRE. adj. (rad. *étrange*). Qui est d'une autre nation, qui a rapport, qui appartient à une autre nation. Coutumes, lois étrangères. Nations, puissances étrangères. Gouvernements, climats, pays, princes, ministres étrangers. Guerre, langue, plante étrangère. Songez que je vous parle une langue *étrangère*. (Rac.) On parle beaucoup mieux sa langue quand on ne partage pas son application entre elle et des langues *étrangères*. (Volt.) Doutera-t-on que ce soit un bien d'ajouter aux jouissances propres d'un climat celles qu'on peut tirer des climats *étrangers*? (Raynal.)

— Fig. *Être étranger dans son pays*. Ne point en connaître les usages, ignorer ce qui s'y passe, ne point s'y intéresser.

— Fig. *N'être étranger nulle part*. Ne se trouver embarrassé nulle part, être tel qu'on soit bien vu, bien accueilli partout.

— Par extens. Se dit des choses de l'esprit. Une allégorie ne doit point être recherchée, tout doit s'y présenter de soi-même, rien ne doit y être *étranger*. (Volt.)

— Qui ne se mêle point d'une chose, d'une affaire, qui n'y a point de part. Il resta toujours étranger aux mesures qui furent prises dans ce temps de troubles. Ces considérations lui sont tout à fait étrangères. Elle savait se rendre *étrangère* à tous les bruits du dehors. (Montalembert.)

— *Être étranger à une association, à une famille*, etc. N'en point faire partie.

— *Être étranger à une science, à un art*. N'en avoir aucune notion, aucune connaissance. Il est entièrement étranger à la musique.

— Se dit de ce qui n'est pas naturel ou propre à une personne, à une chose. Mais si la lumière, en tant qu'elle affecte la sensibilité générale, n'est pas entièrement *étrangère* aux aveugles, il n'en est pas moins vrai qu'elle leur est tout à fait inconnue dans ses rapports avec le sens de la vue. (Dufau.) La conception de dieux absolus, éternellement parfaits et immuables, était *étrangère* à la race hellénique. (P. de St-Victor.)

— Se dit de ce qui n'a aucun rapport, aucune conformité avec la chose dont il s'agit. Ce fait est étranger à la cause. Avoir des habitudes étrangères à toute espèce d'intrigue.

— Qui n'est pas produit par des causes particulières à la chose dont on parle. Pourvus par la nature d'organes destinés à notre conservation, nous ne les employons qu'à recevoir les impressions *étrangères*, nous ne cherchons qu'à nous répandre au dehors, et à exister hors de nous. (Buff.)

— Se dit des choses qui ne sont pas de même nature que le corps auquel elles sont unies, alliées. Quand l'argent est combiné avec des substances *étrangères*, ou avec des métaux d'une nature différente, il faut une expérience consommée pour le purifier. (Rayn.)

— Admin. *Le département des affaires étrangères*. Le ministère chargé d'entretenir les relations du pays avec l'étranger. ‖ *Le ministre des affaires étrangères*. Le secrétaire d'État chargé de la direction politique des relations extérieures.

— B.-arts. *Lumière étrangère*. Lumière provenant d'une autre source que celle de la lumière principale.

— Diplom. *Affaires étrangères*. Les relations d'un pays avec un pays voisin. La crise des affaires *étrangères* était encore pour lui un nouveau sujet de peines. (Volt.)

— Médec. et Chir. Se dit de ce qui se trouve contre nature dans le corps de l'homme ou de l'animal, soit que la chose vienne de dehors, comme du bois, du plomb, du linge, etc., soit qu'elle y ait été engendrée ou formée. Les vers qui s'engendrent dans les abcès, le sable qui se forme dans les reins, les esquilles d'os, sont des corps *étrangers*. (Acad.)

— ÉTRANGER, ÈRE. s. Celui, celle qui n'est pas d'un pays. Il ne faut repousser ni le pauvre ni l'*étranger*. (Acad.) Les Perses étaient honnêtes, civils, libéraux envers les *étrangers*, et ils savaient s'en servir. (Boss.) Qui t'a dit que ce fût une *étrangère*? (Alex. Dum.) L'*étranger* toléré peut être utile à un pays, mais à condition que le pays ne se laisse pas envahir par lui. (E. Renan.)

— Absol. *L'étranger*.

> Sur leurs corps l'*étranger* peut-être
> Du vallon reprend le chemin. (Béranger.)

— Celui, celle qui n'est pas de la famille dont on parle. Il repousse toute sa famille, et ne voit que des *étrangers*. (Acad.)

— Celui, celle qui n'est pas d'une société, d'une compagnie. Nous voulons rester entre nous, ne laissez entrer aucun *étranger*. (Lav.)

— *A l'étranger*, signifie Dans les pays étrangers. Faire passer des marchandises à l'étranger.

— *Passer à l'étranger*. S'expatrier.

— Arg. *Piquer l'étrangère*. Penser à des choses différentes de celles qui devraient nous occuper actuellement.

— Hist. relig. Se dit absolument de ceux qui, sous les Machabées, passaient du paganisme à la religion juive. On les appelait aussi *prosélytes*.

— Hist. Dans l'antiquité, l'étranger était un ennemi. Chez les Juifs, il était regardé comme un être inférieur avec lequel on ne pouvait s'allier; cependant la loi mosaïque recommande la douceur envers lui. Athènes recevait les étrangers (*métèques*), mais sans leur donner de droits politiques; Sparte les rejetait absolument. L'Égypte, jusqu'à Psammétique, les sacrifiait à Typhon. Rome, au contraire, dont le berceau fut un asile, accueillit volontiers les étrangers. Après l'invasion des barbares, l'étranger qui venait s'établir en Gaule et déclarait vouloir vivre sous la loi des Francs, était estimé à l'égal des Francs. Sous la féodalité, il fut soumis aux droits d'aubaine et d'épave. Aujourd'hui, l'étranger domicilié jouit des droits civils; l'étranger passager a les privilèges que lui accordent les traités passés avec son gouvernement.

— *L'étranger*. s. m. Ce qui est étranger. Par l'addition de l'*étranger* et du superflu, vous effacez souvent le propre et l'essentiel. (Balz.)

★ ÉTRANGETÉ. s. f. Caractère de ce qui est étrange. L'étrangeté de sa conduite, de son humeur, de ses manières, de son style. L'*étrangeté* du costume, dans les temps antiques, était presque une hostilité. (P. de St-Victor.)

— Ce qui est étrange, bizarre, surprenant. Ce que vous dites là est une étrangeté. Il est donc probable que je ne resterai à Vienne que juste assez de temps pour voir les *étrangetés*. (Mérimée.)

ÉTRANGLABLE. adj. Qui devrait, ou pourrait être étranglé.

ÉTRANGLANT. part. prés. du v. Étrangler. Qui étrangle. Des voleurs étranglant un homme.

ÉTRANGLANT, ANTE. adj. Fig. Qui accable, qui étonne. J'admire même la gaieté de votre style au milieu de tant d'affaires accablantes, épineuses, *étranglantes*. (Mme de Sévigné.)

ÉTRANGLE. s. f. Comm. Sorte d'huître d'un goût très âcre.

ÉTRANGLÉ, ÉE. part. pass. du v. Étrangler. S'empl. adjectiv. en parlant de ce qui est trop étroit, resserré, rétréci dans quelque partie de sa longueur, soit naturellement, soit accidentellement, ou des choses qui manquent d'étendue ou d'ampleur. Allée étranglée. Habit étranglé. Discours étranglé. C'était une pièce *étranglée*, une sorte de boyau, qui semblait le prolongement même du corridor. (É. Zola.)

— Génér., serré. Crier d'une voix étranglée. Être étranglé dans son faux col.

— Qui a perdu la vie par suite du manque de respiration.

> L'un est percé d'un plomb funeste,
> Tel meurt *étranglé* dans son lit. (C[illegible].)

— Par extens. Supprimé. Cette grande question sociale se trouve ainsi *étranglée* par hasard. (Michelet.)

— Chir. Se dit d'une partie du corps qui éprouve une violente constriction. Intestin étranglé. Hernie étranglée.

— ÉTRANGLÉ. s. m. Ce qui est trop étroit, mesquin, insuffisant.

ÉTRANGLE-CHAT. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire des épinoches.

ÉTRANGLE-CHIEN. s. m. Bot. Nom de deux plantes, une aspérule et la cynanche.

ÉTRANGLE-LOUP. s. m. Bot. Nom vulgaire de la parisette et de l'aconit des Alpes.

★ ÉTRANGLEMENT. s. m. Action d'étrangler, et plus ordinairement État de celui qui est étranglé. Des indices d'étranglement. On lui pardonnait encore ses noyades turques, ses *étranglements* vénitiens et les arbres chargés de pendus de son manoir de Plessis-lez-Tours. (P. de St-Victor.)

— Fig. Le suffrage universel est l'*étranglement* de la conscience publique. (Proudhon.)

— Rétrécissement qui existe dans une vallée, une rivière.

— Agric. Bourrelet formé sur une branche qui a été liée très fortement.

— Bot. Se dit des parties étroites plus ou moins allongées, qui, dans certains légumes, réunissent les articulations.

— Entom. Filet délié qui unit les deux parties de certains insectes, comme l'araignée, la guêpe, etc.

— Hydraul. Endroit d'une conduite où, à raison du frottement ou de quelque autre obstacle, l'eau ne passe qu'avec peine. ‖ Rétrécissement produit à la jonction des tuyaux ou des soupapes.

— Médec. Se dit d'un resserrement ou d'un rétrécissement accidentel ou naturel, comme dans une hernie intestinale, lorsque l'ouverture qui a donné passage à la portion d'intestin hernié se resserre de manière à intercepter la continuité du canal digestif. ‖ État d'une partie celluleuse atteinte d'inflammation, et dont l'enveloppe résiste à la tuméfaction.

— Min. Rapprochement du toit et du mur d'une couche.

★ ÉTRANGLER. v. a. 1[re] conj. (ét. lat. *strangulare*, même signif.). Faire perdre la respiration ou même la vie, en pressant le gosier ou en le bouchant. Les voleurs l'ont étranglé. Une esquinancie l'a étranglé. Je l'*étranglerais* de mes propres mains, s'il fallait qu'elle forlignât de l'honnêteté de sa mère. (Mol.) Si j'en connais pas un, je veux être *étranglé*. (Racine.)

— Fig. On a révoqué les édits qui nous *étranglaient* dans notre province. (Mme de Sévig.)

— Par anal. Trop resserrer, ne pas donner à certaines choses la largeur, l'étendue qu'elles doivent avoir. Étrangler une chambre. Vous étranglez trop ce couloir.

— Se dit en général de tout corps creux dont on rétrécit la capacité en quelque point de sa longueur. On a étranglé les manches de cette robe.

— Fig. Se dit en parlant d'un ouvrage de l'esprit auquel on n'a pas donné l'étendue nécessaire; ou des endroits d'un discours qui ont reçu trop peu de développements. Étrangler un vaste sujet. Je ne fais qu'effleurer tous ces chapitres et j'*étrangle* toutes mes pensées, à cause de ma pauvre main. (Mme de Sévigné.)

— *Étrangler une scène de comédie*. Ne pas la développer assez.

— Fig. *Étrangler une affaire*. La juger à la hâte, sans l'avoir examinée; ne pas la présenter dans tous ses détails essentiels. La plainte qu'elle faisait qu'on avait *étranglé* son affaire après vingt-deux vacations. (Mme de Sévig.)

— Pop. et fam. *Si je mens, que ce morceau m'étrangle*. Sorte d'imprécation dont l'origine remonte aux épreuves judiciaires.

— Arg. Boire.

— Artif. *Étrangler une fusée*. Serrer fortement l'extrémité de sa cartouche.

— Art milit. *Étrangler les bastions*. Faire une ronde sans visiter réellement les bastions et en passant seulement sur la gorge.

— Mar. *Étrangler une voile*. L'étouffer au moyen de cargues nommées étrangloirs. ‖ *Étrangler un amarrage*. Augmenter la tension des tours d'un cordage en les rapprochant.

— ÉTRANGLER. v. n. Perdre la respiration. Secourez-moi, j'*étrangle*. (Acad.)

— Pop. et fam. *Étrangler de soif*. Avoir une soif ardente.

— S'ÉTRANGLER. v. pron. Se tuer par strangulation. Il s'est étranglé dans sa chambre.

— Se prendre mutuellement à la gorge. Pour un mot quelquefois vous vous *étranglez* tous. (La Fontaine.)

— Perdre momentanément la respiration. Il a failli s'étrangler en avalant de travers. Cet enfant s'*étrangle* à force de crier. (Acad.)

ÉTRANGLEUR. s. m. Celui qui étrangle.

— Nom des membres de deux sectes religieuses existant l'une en Russie, l'autre dans l'Inde.

ÉTRANGLION. s. m. (rad. *étrangler*). Metall. Partie étroite de l'arbre des trompes. On dit aussi *étranguillon*.

ÉTRANGLOIR. s. m. (rad. *étrangler*). Mar. Petit cordage placé dans l'entrepont sous le barrot, en avant du puits du câble-étalingue, pour servir à l'arrêter. || Nom de cordages établis en forme de patte d'oie sur le milieu des basses vergues des grands bâtiments pour presser et ramener la toile sur leur avant. || Aiguillette avec laquelle on étrangle une amarrage.

ÉTRANGLURE. s. f. (rad. *étrangler*). Techn. Faux pli du drap occasionné par le foulage.

*** ÉTRANGUILLON.** s. m. (pr. *é-tran-ghi-lon*, *ll* mouill.; rad. *étrangler*). Art vét. Sorte de maladie qui est pour les chevaux ce que l'esquinancie est pour les hommes.

— Hortic. *Poire d'étranguillon*. Espèce de poire fort âpre qu'on nomme aussi dans quelques endroits *poire d'angoisse*.

— Techn. Goulet d'un soufflet hydraulique. V. ÉTRANGLION.

*** ÉTRAPE.** s. f. (rad. *étraper*). Agric. Petite faucille qui sert à couper le chaume.

ÉTRAPÉ, ÉE. part. pass. du v. Étraper. S'emploie adjectiv. Chaume étrapé.

*** ÉTRAPER.** v. a. 1re conj. (du lat. *extirpare*, extirper; de *ex*, hors; *stirps*, souche). Agric. Couper avec l'étrape. Étraper du chaume.

— S'ÉTRAPER. v. pron. Être étrapé.

ÉTRAQUE. s. f. Mar. Largeur d'un bordage. || Le bordage lui-même. || *Première étraque*. Largeur du bordage entaillé dans la quille du vaisseau.

ÉTRAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Étraquer. S'empl. adjectiv. Gibier étraqué.

ÉTRAQUER. v. a. 1re conj. (rad. *traquer*). Vener. Suivre la trace d'un animal sur la neige jusqu'à son gîte.

— Terme usité dans le Perche et la Normandie, pour désigner le Dressage des jeunes chevaux à la charrue ou à la voiture.

— S'ÉTRAQUER. v. pron. Être étraqué.

ÉTRASSE. s. f. Comm. Sorte de bourre de soie, cardasse.

*** ÉTRAVE.** s. f. (du holland. *steven*, même signif.). Mar. Base de la proue d'un bâtiment. Pièce courbe ou suite de pièces courbes écartées ensemble, qui s'élèvent à l'avant d'un navire dans son plan diamétral, depuis l'extrémité de la quille jusque sous le beaupré. La longueur d'un bâtiment se mesure de l'étrave à l'étambot. || *Élancement de l'étrave*. Saillie qu'elle forme et qui porte, comme l'étambot, des points de division, formant une échelle, pour mesurer le tirant d'eau de l'avant. || *Fausse étrave*. Pièce de bois qui recouvre l'étrave.

*** ÊTRE.** v. subst. et auxil. 4e conj. (ét. basse lat. *essere*, dérivé du latin *esse*, être, qui a formé l'infinitif *être*, le présent *je suis*, et les temps qui en dérivent; l'imparfait *j'étais* et les participes *étant*, *été* appartiennent à l'ancien verbe *ester*, dérivé du latin *stare*, se tenir; enfin du vieux verbe latin *fuo*, j'existe, sont tirés le passé défini *je fus* et les temps qu'il forme). *Je suis, tu es, il est, nous sommes, vous êtes, ils sont. J'étais, tu étais, il était, nous étions, vous étiez, ils étaient. Je fus, tu fus, il fut, nous fûmes, vous fûtes, ils furent. J'ai été. J'eus été. J'avais été. Je serai, tu seras, il sera, nous serons, vous serez, ils seront. J'aurai été. Je serais, tu serais, il serait, nous serions, vous seriez, ils seraient. J'aurais été. Sois, soyons, soyez. Que je sois, que tu sois, qu'il soit, que nous soyons, que vous soyez, qu'ils soient. Que je fusse, que tu fusses, qu'il fût, que nous fussions, que vous fussiez, qu'ils fussent. Que j'aie été. Que j'eusse été. Avoir été. Étant. Été. Ayant été.* Dans le sens absolu, ce verbe signifie Exister. Dieu, dans l'Écriture sainte, s'appelle Celui qui *est*. Ceux qui ne *sont* pas et ne seront jamais ne *sont* plus. (La Bruy.) Il y a quarante ans que je n'*étais* pas. (Id.) Et contentés-toi ... [illegible] ... (Rac.) ... [illegible] ... *était* hier, il *est* aujourd'hui, il *sera* dans tous les siècles. (Id.) Il *est* aujourd'hui, il *était* hier et il *est* dans tous les siècles. (Boss.) Je pense, donc je *suis*. (Desc.) Je résolus donc de ne me fier qu'au toucher, qui ne m'avait pas encore trompé, et d'*être* en garde sur toutes les autres façons d'*être*. (Buff.) Mon réveil ne fut qu'une seconde naissance, et je sentis seulement que j'avais cessé d'*être*. (Id.) Dans cet instant, l'astre du jour, sur la fin de sa course, éteignit son flambeau; je m'aperçus à peine que je perdais le sens de la vue; j'existais trop pour craindre de cesser d'*être*. (Id.) L'homme, à qui toute vérité, et son être même échappait sans qu'il pût le retenir, renait délicieusement à l'aspect de celui qui *est*, et par qui tout *est*. (La Menn.) Il faut que Dieu *soit*; il faut qu'il ... [illegible] ... justice parfaite, absolue, dont il me laisse entrevoir ... [illegible] ... qu'il *est*. (Kératry.)

> [illegible]
> [illegible] (LAMART.)

— Devant un adjectif, il forme le lien de cet adjectif avec le sujet, il joint les deux significations, et marque l'existence de l'attribut dans le sujet. Dieu est éternel. Les hommes sont mortels. Être pauvre. Être malade. Être grand, petit, sage, vertueux. Être jaune, vert, blanc, noir, etc. Cette proposition est vraie, est fausse. La neige *est* blanche. ... [illegible] ... que sa miséricorde est éternelle! (Boss.) Un pauvre qui sollicite *est* presque toujours importun. (Fléch.) Le jour, triste au dehors, *est* beau sous nos lambris. (Lemierre.) Le vinaigre *est* utile contre la peste. (Boss.) ... [illegible] ... *est* ... [illegible] ... Duclos. ... [illegible] ... Buff. ... [illegible] ... *est* ... [illegible] ... *est* ... [illegible] ... M^me de Puysieux. ... [illegible] ... *est* ... [illegible] ... La Harpe. ... [illegible] ... *est* ... [illegible] ... Del.

> [illegible]
> [illegible] LA FONT.

— Est souvent suivi d'un nom faisant fonction d'attribut. La guerre civile *est* le règne du crime. (Corn.) Partout la politesse *est* un être ... [illegible] ... Mol. Les femmes *sont* la plus belle ... [illegible] ... J. J. Rousseau. Nos petits ... [illegible] ... *sont* l'espèce la plus ... [illegible] ... L'homme *est* un animal raisonnable; l'animal *est* un être sans raison. Buff. ... [illegible] ... *est* un animal ... [illegible] ... Id. ... [illegible] ... Id. ... [illegible] ... *est* ... [illegible] ... Esmén. L'arbre *est* de nos jardins le plus bel ornement. (Del.) Le feu, fils du soleil, *est* sa ... [illegible] ... Id. ... [illegible] ... Id. ... [illegible] ... B. de St-P. ... [illegible] ... *est* ... [illegible] ... Chateaub. ... [illegible] ... ou elle *est* l'interprète des sentiments. Id.

— Quelquefois le nom qui suit le verbe *être* est employé sans article. Alexandre lui-même se souvint qu'il *était* homme. (Mass.) Un père ... [illegible] ... Rac. ... [illegible] ... *êtes* ... [illegible] ... Id. La femme *est* toujours femme. Mol. ... [illegible] ... Corn. ... [illegible] ... *est* pas prudence. Réz. ... [illegible] ... Le bien n'*est* ... [illegible] ... Volt. Émile *est* ... [illegible] ... homme; Sophie *est* femme, voilà toute leur gloire. (J.-J. Rouss.) Méfiance *est* toujours mère de sûreté. (Fabre d'Églant.) Les affections du cœur sont une grande consolation dans les peines de la vie; mais pour ... [illegible] ... peines, il faut savoir *être* homme. (Bonnin.)

— Se met encore devant les noms propres ... [illegible] ... Marc est M ... [illegible] ... La Bruy. S. tous les hommes *étaient* des Socrates, la science alors ne leur serait pas nuisible; mais ils n'auraient aucun besoin d'elle. (J.-J. Rouss.)

> [illegible]

— S'empl. aussi avec les pronoms en attributs. La douceur d'une femme *est* tout ce qui me charme. (Molière.) Le chant des oiseaux, le murmure des airs, formaient un concert dont la douce impression me remuait jusqu'au fond de l'âme; je ... [illegible] ... suadai bientôt que cette harmonie *était* moi. (Buff.) Hommes, soyez humains, c'est votre premier devoir. *Soyez*-le pour tous les états, pour tous les âges, pour tout ce qui n'est pas étranger à l'homme. (J.-J. Rousseau.) Il y a rien à faire pour être naturel et beaucoup pour ne l'*être* pas. (S. Dubay.)

— Se place devant les adverbes pour exprimer une manière d'être absolue ou relative. Être bien. Être mal. Être mieux. ... [illegible] ... *est* bien, et aucune loi générale n'est mauvaise. (J.-J. Rouss.) Tout *est* bien sortant des mains de l'auteur des choses; tout dégénère entre les mains de l'homme. (Id.)

— Se ... [illegible] ... sens le supplée facilement. *Né* pour tous les emplois ... [illegible] ... Volt. ... [illegible] ... *Était* ... [illegible] ... *Bon* ... [illegible] ... Volt. C'est-à-dire *Étant* ... [illegible] ... Volt. C'est-à-dire ... [illegible] ... Vous *êtes* toujours vous-même. Aussitôt *fait* que dit. La Fontaine. C'est-à-dire Cela *fut* aussitôt fait que dit. ... *Scythe* et barbare, elle a pourtant aimé. Rac. C'est-à-dire Quoiqu'elle *soit* Scythe et barbare, et ... [illegible] ... passions. Voltaire. C'est-à-dire Quoiqu'il *fût* jeune et ... [illegible] ... Un champ, bien qu'il *soit* fertile, etc. *Heureux*, disait Mentor, le peuple qui est conduit par un sage roi! (Fén.) C'est-à-dire Heureux *est* le peuple qui, etc. O *insensé* celui qui cherche à régner! (Id.) C'est-à-dire O insensé *est* celui qui, etc. *Ridicule* ... [illegible] ... *Mortelle* ... [illegible] ... *injuste*, et le chéris *ingrat*. (Volt.) C'est-à-dire Quoiqu'il *fût* injuste, quoiqu'il *soit* ingrat.

— Se joint comme auxiliaire aux participes passés des verbes ... [illegible] ... Ses ... *étaient* ... [illegible] ... Mass. ... *est* ... [illegible] ... Rac. Ceux qui ont beaucoup ... [illegible] ... La Bruy. Dans les pays chauds, presque tous les fromages sont *faits* de lait de buffle. Buff. Les fleurs femelles du ... [illegible] ... *sont* remplacées par des fruits charnus. (Millin.) La jeunesse légère *est* faite pour les jeux. (Lemierre.) Que Dieu se lève, et que ses ennemis *soient* dissipés. (La Harpe.)

— Le verbe *être* sert aussi à former les temps composés de quelques verbes neutres, dont le participe est variable, c'est-à-dire peut s'employer comme adjectif. Il est arrivé. Il est venu. Il est tombé. Il est descendu.

— Sert également à former les temps composés de tous les verbes pronominaux ... [illegible] ... *être* remplace le verbe *avoir*. L'ellipse a simplement sous-entendu le participe présent *ayant*: Ils *se sont dit* des injures, est un abrégé de Ils *sont ayant dit* des injures, se, à soi, à eux-mêmes. Elle s'est blessée. Ils se sont adressés à moi. Ils se sont jetés à l'eau. Elles se sont avoué leurs torts. Ils se sont embrassés. A quel tourment nouveau je me *suis* réservée! (Rac.) Ils se *sont* donné l'un à l'autre une promesse de mariage. Mol. ... [illegible] ... *sont* plus accordés, que dans l'avenir ... [illegible] ... Les peuples du monde, sans en excepter les Juifs, se *sont* fait des dieux corporels. Volt.)

— S'emploie avec la plupart des prépositions, pour marquer, au propre, la situation relative, et, au figuré, l'état, la condition, la disposition.

— *Être à*. Se dit: 1° pour Être placé à, se trouver à ou dans. Être à Paris, à Rouen, à Bordeaux, à Versailles. Être à la ville, à la campagne, à la maison, à l'église, au marché, au grenier, à la cave. Mon fils est à sa charge; car ce n'est pas à lui ... M^me de Sévigné.

— 2° Pour Être réduit à. Être à l'agonie, à l'article de la mort.

— 3° Pour Être mis à. Être à l'abri. Être au nombre des vivants, des morts. Il n'a pas *été* à portée de vérifier ce fait. (Buff.)

— 4° Pour Être assistant à. Cet évêque était au concile.

— 5° Pour Être incorporé à. Être à l'armée. Être aux voltigeurs.

— 6° Pour Être parvenu, arrivé à. Être à l'automne, au printemps. Nous sommes au ... [illegible] ... Nous ne sommes encore qu'à Saint-Germain ... [illegible] ... (Th. Gautier.)

— 7° Pour Être livré à. Il est à la promenade.

— 8° Pour Être reste à. Être à jeun.

— 9° Pour Être exposé à. Être au soleil. La dinde est au feu.

— 10° Pour Être placé à. Être aux finances. Être à la guerre. Être aux tabacs.

— 11° Pour Être occupé, employé à. Être au mois, à l'année. Être à la journée. Être à la tâche, à ses pièces.

— 12° Pour Être appartenant à. Cet enfant est à moi. Ce livre est à lui. Mon hôtel, ma ... [illegible] ... *est* à vous. ... [illegible] ... *était* plus aux âmes tendres, pleines de sentiments féminins, comme Virgile. (E. Renan.)

— ... [illegible] ... *n'est plus à lui*. Se dit d'un homme agité d'une violente passion.

— 13° Pour Être dévoué à. Je suis tout à vous, entièrement à vous. Cette locution est souvent employée à la fin d'une lettre.

— 14° Pour Être prêt à servir, à entendre quelqu'un. Je suis, je serai à vous dans un moment.

— 15° Pour Être livré, abandonné à, c'est-à-dire tomber au pouvoir de quelqu'un, être vaincu, être pris, ne pouvoir lui résister. Un capitaine dit à ses soldats en avançant contre l'ennemi: Courage, camarades! ils *sont* à nous. Trévoux.)

— 16° Pour Être échu en partage. La victoire est à nous.

— 17° Pour Être occupé, attentif à. ... [illegible] ... *sont toujours* ... [illegible] ... de se plaindre, ils ne cessent de se quereller, etc. || *Être longtemps à un ouvrage*. Mettre beaucoup de temps à le faire. Il *sera* longtemps à faire cet ouvrage.

— 18° Pour Être de nature à inspirer certains sentiments, certaines idées. Être à plaindre. Être à blâmer. ... [illegible] ... Mons ... [illegible] ... nous-mêmes, moins l'illusion de l'intérêt particulier *est* à craindre. (J.-J. Rouss.)

— *Être à faire, à savoir, à dire*, etc. N'avoir pas encore fait, su, dit une chose.

> [illegible] (MOLIÈRE.)

— On dit dans un sens analogue: Ceci est à vendre. Cette maison est à louer. C'est à prendre ou à laisser.

— *Être homme à*. Être capable de. Albert n'*est* pas homme à nous rien refuser. (Mol.)

— 19° Pour Être prédisposé à. Le temps est au beau. La Bourse est à la hausse.

— 20° Pour Être comparé à. Les langues *sont* aux animaux ce que les feuilles *sont* aux végétaux. (B. de St-P.) C'est-à-dire Les langues sont *comparées* aux animaux, ce que les feuilles les sont, *comparées* aux végétaux. L'aversion *est* au cœur ce que la prétention *est* à l'esprit. (S. Dubay.) L'intérêt n'*est* rien au prix du devoir. (Marm.)

— 21° Pour Être élevé à. Les fondements de cet édifice sont déjà à fleur de terre.

— *Être avec*. Se dit pour Être joint, uni, associé, etc., avec quelqu'un, et signifie Se trouver quelque part avec lui, ou vivre habituellement avec lui. Vous étiez avec moi lorsqu'il me dit cela. || *Être bien avec quelqu'un*. Être bien vu de quelqu'un, être dans ses bonnes grâces. || *Être mal avec quelqu'un*. Être mal vu de quelqu'un.

— Être dans une certaine estime près de quelqu'un. Le chocolat n'*est* plus avec moi comme il était. (M^me de Sévigné.)

— *Être dans*. Se dit: 1° pour Être enfermé, couché, résidant, demeurant, fixé, etc., dans. Être dans Paris, dans la maison, dans sa chambre, dans son lit. Rome n'*est* plus dans Rome, elle est toute où je suis. (Corn.)

— Fig. Je ne *suis* que trop dans toutes ces pensées. (M^me de Sévigné.) La véritable dignité est dans le cœur et non sur le visage. (Fénel.) La pitié *est* dans le cœur de l'homme. (Bonnin.) Le principe est le même, l'injustice semblable; la seule différence *est* dans le plus ou moins de nécessité des denrées accaparées. (Pagès.) Toute la dignité morale de l'homme moderne *est* dans sa pensée. Edg. Quinet.

— 2° Pour Être arrivé, parvenu dans. Nous sommes dans la belle saison. Il est dans sa vingtième année.

— 3° Pour Être intéressé, associé, admis dans. Être dans une affaire pour un quart, pour un dixième, pour moitié, etc.

— 4° Pour Être plongé dans. Être dans la misère, dans la peine, dans la douleur, dans le chagrin, dans la joie. Être dans les affaires.

— 5° Pour Être déterminé, résolu, ferme dans. Est-il toujours dans l'intention de partir?

— *Être de*. Se dit: 1° pour Être originaire, tiré, extrait, issu de. Être de Paris. Ce vin est de Bourgogne. Ce livre est de la bibliothèque du roi. C'est à cause que vous *êtes* de Bretagne que vous saluez si bas M. Fouquet. (M^me de Sévig.) Je *suis* d'assez bonne famille; mon père était dans les affaires, issu lui-même d'un petit avocat. (Mariv.)

— 2° Pour Être fait avec la matière. Cette statue est de marbre.

— 3° Pour Être de la composition de. Ce tableau est du Poussin. Cette esquisse est de Callot. Cette Vierge est de Raphaël. Ces vers sont d'Horace, de Virgile. A la vue de sa première fresque, le pape fit effacer les autres et voulut que toute la décoration des Stanze *fût* de sa main. (H. Taine.)

— 4° Pour Être homme de telle condition, de telle profession. Il est d'église, d'épée, de robe.

— 5° Pour Être doué, muni, pourvu, affligé, etc. Être d'un bon, d'un mauvais caractère. Être d'un caractère difficile. Être d'une gaieté folle. Être de bon aloi. Être d'un bon, d'un mauvais débit. Être d'un bon rapport. Être de bonne composition.

— 6° Pour Être mis en état de. Être de service, de garde, de planton, de corvée, de tranchée.

— 7° Pour Être de service en temps de. Cet officier est de jour. Être de nuit. Être de semaine.

— 8° Pour Être conforme aux règles, aux lois de. Cela est de justice. Cela est de droit. Cela est d'usage. Cela est de bon goût.

— 9° Pour Être compris dans les articles de; être partie de; être au nombre de. Cela n'est pas du compte. Cet effet est de la succession. Cela est de mon lot. Il n'est pas des complices. Il sera de mes juges. Je pardonnerais cette vanité à une femme, parce qu'elle *est* d'un sexe plus faible que nous. (Mariv.)

— 10° Pour Être le propre, le fait de. Cette négligence *était* d'une honnête femme. (M^me de Sévig.) Cette petitesse *est* d'une créature artificieuse et superbe comme la femme. (Mariv.)

— 11° Pour Être à la place de.

> Mais enfin, si j'étais de mon fils, ... [illegible]
> Je serais ... [illegible] (MOLIÈRE.)

— *Être en.* Se dit : 1° pour Être mis, enfermé en, se trouver en. Être en prison. Être en cage. Pendant que Charles était en Orient, son oncle était mort. (Delavigne.)

— 2° Pour Être logé. Être en chambre garnie, en hôtel meublé.

— 3° Pour Être parvenu, arrivé. Nous étions en hiver, en été. Nous sommes en janvier.

— 4° Pour Être mis en. Être en état de faire une chose. Être en vie. Être en guerre, en paix. Être en gaîté, en bonne humeur. Être en bonne santé. Être en pièces, en morceaux. Être en compote. Ménagez votre gain, afin d'*être* en mesure contre les événements. (De Juss.) Le mouvement que je vis fut avant entendu les objets; je m'imaginais que tout *était* en dedans. (Buffon.) Et si Dieu lui-même *est* en chaos, que deviennent les différences de fortunes, de conditions sociales? (E. Quinet.)

— 5° Pour Être contenu, incorporé en. Je crus d'abord que tous ces objets *étaient* en moi et faisaient partie de moi-même. (Buff.) Rome *fut* en César avec toute sa richesse de génie, sa grandeur, toutes ses nuances morales et une précision incomparable de langage. (Michelet.)

— S'emploie également avec la plupart des autres prépositions de lieu. Être devant quelqu'un, derrière lui. Être près, loin de telle personne. Il est sur, sous la table. Être hors de la maison. Il est chez vous. Ce village est après, avant tel autre, auprès de tel autre. Sa maison est contre l'église, est entre deux collines, est vis-à-vis de la mienne. Être sur le point de partir, sous la dépendance, sous la surveillance de quelqu'un. Être sous le joug. Être hors de danger. Les riches ne *sont* sur la terre que pour faire du bien. (Fénelon.) Le Mercure galant *est* immédiatement au-dessous de rien. (La Bruy.) Tous ces avantages qui *sont* au dehors de nous, et qui, par conséquent, ne nous appartiennent pas. (Id.) Une grande âme *est* au-dessus de l'injure. (Id.) Combien tout ce qu'on dit *est* loin de ce qu'on pense! (Rac.) Le pavillon d'automne *est* auprès du rivage. (Volt.) Tout usurpateur *est* près de son cercueil. (Id.)

> Fussé-tu par delà les colonnes d'Alcide,
> Je ne m'en verrais encor trop voisin d'un perfide. (Rac.)

— *Être après quelqu'un.* L'obséder, l'ennuyer. Ce patron est toujours après ses ouvriers. || *Être après quelque chose, être après un ouvrage.* Y être occupé. Les ouvriers *sont* après son édifice. (Mol.)

— Fig. *Être sous quelqu'un.* Être sous sa dépendance ou sous sa direction. Être sous un bon maître. Être sous un professeur instruit.

— *Être, en être sur quelqu'un* ou *sur quelque chose.* En parler dans la conversation. Sur quoi en *étiez*-vous, mesdames, lorsque je vous ai interrompues? (Mol.) Vous *êtes* là sur une matière qui depuis quatre jours fait presque l'entretien de toutes les maisons de Paris. (Id.)

— *Être pour.* Se dit : 1° au lieu de Être destiné, réservé, préparé, disposé, etc., pour. Ces marchandises sont pour le roulage. Cette lettre n'est pas pour vous. Sa dernière pensée a été pour sa mère. Ces chevaux sont pour les écuries du roi.

— 2° Au lieu de Être favorable pour. Ce prince est pour l'Autriche. Ce juge est pour vous. Tous les honnêtes gens sont pour lui. Ce plaidoyer est pour un tel. Vous savez comme je *suis* pour cet homme admirable. (Mme de Sév.)

— 3° Au lieu de Être bon pour. Ce cheval est pour le cabriolet. Ce bois est pour le poêle, pour la cheminée. Cet onguent est pour les brûlures. Ce remède est pour la fièvre.

— 4° Au lieu de Avoir une certaine part dans une chose. Être pour beaucoup, pour peu dans une affaire. Je suis pour beaucoup dans la résolution qu'il a prise. Je n'y suis pour rien.

— 5° Au lieu de Être dit pour. Ce que je dis est autant pour vous que pour moi.

— 6° Au lieu de Être fixé pour. Son bal était pour hier. La noce est pour aujourd'hui. Ce sera pour demain, pour dans huit jours.

— 7° Au lieu de Être de nature à.

> Puisque vous vous donnez dans ces vices du temps,
> Morbleu! vous n'êtes pas pour être de mes gens. (Molière.)

— *Être sans.* Se dit pour Être privé de, n'avoir point de, manquer de. Être sans fortune. Être sans amis. Être sans ressource. Être sans connaissance, sans vie. Être sans raison, sans pitié, sans orgueil, sans pudeur, etc. Dès que le chevreuil sent que les premiers efforts d'une fuite rapide ont *été* sans succès, il revient sur ses pas. (Buff.)

— *Être selon.* Se dit par ellipse pour Être fait, exécuté selon, c'est-à-dire Être conforme à. Cela n'est pas selon la raison, selon la loi, selon les convenances. || On dit quelquefois plus elliptiquement encore et familièrement : *C'est selon,* pour Cela aura lieu selon les circonstances. Partirez-vous bientôt? C'est selon.

— S'emploie aussi précédé du pronom *ce* mis pour *cela*, et se rapporte à une personne, à une chose, à une action déjà déterminée. Bons lieux, hôtes les demi-lieux, ce ne *sont* pas ... (Fénelon.) L'animal diffère beaucoup de la plante, puisqu'il est doué de sentiment : c'*est* un être sensible qui pendant sa vie est sans cesse agité par le désir de l'entretenir et la crainte de la perdre. (B. de St-P.) L'amitié des enfants, qu'*est*-ce? pure habitude. (Fabre d'Églant.) Je lis et relis La Fontaine, c'*est* mon auteur favori. (Boniface.) L'étendue de la mer est aussi grande que celle de la terre; ce n'*est* point un élément froid et stérile, c'*est* un nouvel empire aussi riche, aussi peuplé que le premier. (Buff.)

> La modestie est belle, embrassée à propos,
> Mais hors de son endroit, c'est la vertu des sots. (Boursault.)

— Quelquefois *c'est, c'était*, etc., se rapporte à une personne, à une chose, à une action indiquée seulement dans la suite de la phrase. C'est moi qui l'ai dit. C'est nous qui l'avons fait. Est-ce vous, sera-ce vous qui le ferez? C'est eux, ce sont eux qu'il faut récompenser. C'est là ma maison. C'*est* un méchant métier que celui de médire. (Boil.) Ce *sont* nos méthodes qui nous égarent. (B. de St-P.) Ce que j'ai cité, ce *sont* des vers que j'ai appris par cœur dans le temps de ma grande ferveur russe. (Mérimée.)

— Quelquefois, au lieu de *si ce n'était que, si ce n'eût été que*, on dit, par ellipse, *n'était, n'eût été que.* N'était que je suis de vos amis.

> Et n'était que je vois que c'est à bonne fin,
> Que tout cela ne tend qu'au mariage enfin,
> Vous me verriez toujours résolu de me taire. (Regnard.)

— Pour tous les autres emplois de *c'est* et *ce sont, c'était* et *c'étaient, ce fut* et *ce furent*, etc., V. le pronom CE.

— On dit d'une manière affirmative ou négative : *Cela est, cela n'est pas. Cela sera, cela ne sera pas,* pour signifier Cela est vrai, cela n'est pas vrai. Cela arrivera, cela n'arrivera pas.

— Fam. *Voilà ce que c'est.* Voilà en quoi consiste la chose, voilà ce qu'on se propose, ce dont il s'agit. || Signifie quelquefois La chose est faite maintenant comme il convient.

— On dit *C'est ici que, c'est là que,* et non pas C'est ici où, c'est là où.

— *Cela est bien de son caractère, cela est bien de lui.* Cela est conforme à son caractère, à sa manière d'agir, de penser.

— *Cela n'est pas du jeu.* Cela n'est pas selon les règles du jeu, ne se pratique point à tel jeu.

— *Cela est de toute justice, cela est de droit, cela est d'usage, cela est de bon goût,* etc. Cela est conforme à la justice, au bon droit, à l'usage, au bon goût, etc.

— On place le pronom démonstratif *ce* après le verbe pour interroger : Qu'*est*-ce? ou pour résumer : Aussi *est*-ce ainsi que je l'entends.

— *Soit, eh bien, soit.* Troisième personne du singulier du subjonctif, s'emploie souvent elliptiquement pour marquer adhésion, consentement. V. SOIT, conj.

— *Être,* dans les temps où ce verbe prend l'auxiliaire *avoir*, se dit quelquefois pour *aller. J'ai été,* fait entendre qu'on est allé à tel endroit et qu'on en est revenu; *il est allé,* marque que celui dont on parle n'est pas encore de retour.

— Cependant *je fus* est quelquefois employé abusivement pour *j'allai*, surtout avant un infinitif. En quelle année fûtes-vous à Naples?

> Et nous *fûmes* coucher sur le pays exprès,
> C'est-à-dire, mon cher, en fin fond de forêts. (Molière.)

— *Je fus, tu fus,* dans le sens de *j'allai*, ou *j'ai été*, ne peut jamais être précédé de la préposition *en*. Ainsi l'on ne dira pas : *Il s'en a été, nous nous en avons été,* etc.

— *J'y suis.* Mot de satisfaction lorsqu'on touche le but que l'on ambitionnait.

— *Vous y êtes.* Se dit à une personne qui comprend le sens d'une affaire, qui saisit le mot d'une énigme, qui fait quelque chose avec adresse.

— Fam. *Vous n'y êtes pas.* Se dit à une personne qui ne saisit pas le point d'une affaire, qui se méprend sur la véritable interprétation d'une action, d'un discours, ou qui ne s'y prend pas bien pour faire quelque chose.

— *J'y suis* ou *j'en suis. J'y suis* ou *j'en suis pour trois mille francs,* c'est-à-dire J'ai avancé trois mille francs pour cette affaire. *J'y suis* ou *j'en suis pour mon argent, pour ma tabatière,* c'est-à-dire J'y perds mon argent, ma tabatière.

— *Y être.* Être chez soi. Madame n'y est pas.

— *Y être, n'y être pas pour quelqu'un.* Avoir donné l'ordre précis de recevoir ou de congédier une personne.

— *Je n'y serai que pour vous.* Vous seul vous serez introduit chez moi.

— *Si j'étais de, si j'étais que de.* Si j'étais à la place de. Si j'*étais* que de vous, je lui achèterais, dès aujourd'hui, une belle garniture de diamants, ou de rubis, ou d'émeraude. (Mol.)

> Je ne souffrirais point, si j'étais que de vous,
> Que jamais d'Henriette il pût être l'époux. (Mol.)

— *Il ne m'est rien, je ne lui suis rien.* Signifie Il n'est point mon parent, je ne suis point son parent.

— *C'est-à-dire.* V. DIRE.

— *Ainsi soit-il.* V. AINSI.

— Fam. *L'être.* Être trompé par sa femme. || *Il l'est.* C'est un mari malheureux.

— *L'être.* Être vierge. || *Elle l'est.* Elle est encore vierge.

— *Être avec.* Vivre en concubinage avec. Il est avec une telle. Elle est avec lui. En passant par la rue de la Paix, j'ai rencontré mademoiselle... C'est elle qui *est* avec M. de Boismorand. (Mérimée.)

— *En être.* Appartenir à la police secrète. Il en est. || Se dit aussi en parlant des souteneurs, et de certains êtres d'une catégorie encore plus ignoble.

— *Comme étant.* Parce qu'il est, parce qu'il était. Caius Caligula succéda à Tibère, comme *étant* fils de Germanicus et de la vertueuse Agrippine, petite-fille d'Auguste. (Anquetil.)

— *En étant.* Vous êtes le vrai maître, en *étant* le plus fort. (Volt.)

— *Tout en étant.* Bien que, quoique.

— Loc. prov. *On ne peut pas être et avoir été.* On ne peut pas être toujours jeune. || *Il faut être tout un ou tout autre.* Il faut avoir une conduite, une manière de penser décidée. || *Il ne s'agit que de jeux, les coups n'en sont pas.* || *Quand on y est, on y est, mais vous n'y êtes pas.* Se dit à celui qui ne sait pas découvrir où gît la difficulté d'une affaire. || *Entre amis tout est commun.* || *Il faut laisser le monde comme il est.* || *Vous êtes bon de vous y arrêter.* || *Il est de tous bons accords.* || *Quand on est bien, il faut s'y tenir,* etc.

— *Il est.* locut. impers. dont on fait un très fréquent usage pour *il y a*, devant un nom singulier ou pluriel.

— *Il est,* suivi d'un nom singulier. Laissons dire les méchants, qui montrent leur fortune et cachent leur cœur, et soyons sûrs que s'il *est* un seul exemple du bonheur sur la terre, il se trouve dans un homme de bien. (J.-J. Rouss.) Il *est* une force morale qui peut s'acquérir par l'emploi des facultés de notre âme, comme la force du corps s'acquiert par l'exercice. (Lingrée.) Il *est* un certain travail du temps qui donne aux choses humaines le principe d'existence qu'elles n'ont point en soi. (Chateaub.)

> Il est une île, affreux rivage,
> Moitié peuple, moitié sauvage. (Gresset.)

— *Il est,* suivi d'un nom pluriel. Il *est* des contrées en Grèce où les oiseaux voyageurs ont cessé de se rendre. (A. Mart.) Il *est* des erreurs qu'il faut savoir tout aussi bien que les vérités, afin de les détruire par elles-mêmes. (Lacret.) Il *est* des chagrins qui n'ont ni plaintes ni larmes. (Mme Cottin.) Il *est* des gens dont l'âme meurt souvent avant le corps. (Livry.) Il *est* quelquefois des airs de mérite comme des airs de franchise, auxquels on se laisse prendre. (S. Dubay.) Il *est* des médecins qui agissent sans délibérer, c'est un attentat à la vie; il en *est* d'autres qui délibèrent sans agir, c'est une méditation sur la mort. (Labouisse.)

— *Il est,* suivi d'un adjectif. Il *est* dangereux de conseiller les grands. (La Roch.) Il *est* toujours dangereux et souvent odieux de chercher à trop approfondir les actions des hommes. (Duss.) Il *est* heureux d'être riche, mais fort peu de riches sont heureux. (S. Dubay.)

> Il est beau de triompher de soi,
> Quand on peut hautement donner à tous la loi. (Corneille.)

— *Il est midi, une heure, deux heures.* L'heure actuelle est midi, une heure, etc. || On dit aussi : Quelle heure est-il? Il est l'heure de partir. A l'heure qu'il est. Il est temps de finir || *Il est jour, il est nuit.* Il fait jour, il fait nuit. || On dit de même : *Il est dimanche, il n'est que jeudi.* Il *est* aujourd'hui le 6e de mars. (Mme de Sév.)

— *Il est à,* suivi d'un infinitif. Se dit pour On doit. Il est à croire. Il est à craindre. Il est à présumer. Il est à désirer, à souhaiter que telle chose arrive.

— *Il en est de,* se dit, par ellipse, pour Il en est à l'égard de. Il en *est* des peintres comme des poètes, ils peuvent recourir à la fiction. (Acad.) Il en *est* de même de tout le reste. (Id.)

— *Il n'en est rien.* Cela est faux. Ne croyez pas cette nouvelle, il n'en est rien.

— *Il n'est que de.* Il n'y a que cela à faire.

> L'éclat d'un tel affront l'ayant trop décriée,
> Il n'est à son avis que d'être mariée. (Corneille.)

— *Il en sera, il en serait,* etc. Se dit pour Il en arrivera, il en arriverait, il en résulterait, etc. Il en sera ce qu'il plaira à Dieu. Il n'en a rien été. Qu'en serait-il? Il n'en serait rien. Il en *sera* de cette affaire ce qu'il plaira aux juges. (Acad.) || On peut dire aussi sans le pronom *en* : Il sera de cette affaire, etc.

— *Il est de la justice de faire telle chose.* La justice oblige à faire telle chose.

— Fauconn. *Cet oiseau est à soi.* Cet oiseau est en liberté, il n'a point de maître.

— Manèg. *Être droit.* Ne pas boiter, en parlant d'un cheval.

— Substantiv. Le seoir est aussi naturel que l'*être* debout ou le marcher. (Malherbe.)

— REM. GRAMM. L'on trouve quelquefois le verbe *être* avec un sujet et un attribut d'un nombre différent. Tantôt le sujet et le verbe sont au singulier et le complément au pluriel : Une tragédie doit *être* des passions parlantes. (Voltaire.) Tantôt le sujet est au singulier, le verbe et l'attribut sont au pluriel : Tout cela ne *sont* que des arguties et subtilités. (J.-J. Rousseau.) Tantôt enfin le sujet est au pluriel, le verbe et l'attribut sont au singulier : Quatre ou cinq mille écus *est* un denier considérable. (Molière.)

*** ÊTRE.** s. m. Tout ce qui est, a été ou sera; tout ce que l'on connaît comme possible. Être moral. Être physique. Être réel, faible, intelligent, timide, fort, cruel, redoutable, spirituel, sensible, insensible, corporel, incorporel. Étendons l'amour-propre sur les autres *êtres*, nous le transformerons en vertu. (J.-J. Rouss.) L'*être* en général est l'objet de la métaphysique. L'objet de la physique comprend tous les *êtres* et substances corporels. (Condillac.) L'homme, comme *être* physique, est, ainsi que les autres corps, gouverné par des lois invariables; comme *être* intelligent, il viole sans cesse les lois que Dieu a établies, et change celles qu'il établit lui-même. (Buff.) La nature est le système des lois établies pour l'existence des choses et pour la succession des *êtres*. (Barth.) Les *êtres* en apparence les plus misérables ont donné à l'homme les plus importantes leçons de son industrie. (B. de St-P.) C'est à partir de la fin du Xe siècle que l'*être* social qui porte le nom de France est pour ainsi dire formé. (Mérimée.)

— Se dit en parlant de Dieu. Cet *Être* qui veut et qui peut, cet *Être* actif par lui-même, cet *Être* enfin, quel qu'il soit, qui meut l'univers et ordonne toutes choses, je l'appelle Dieu. (J.-J. Rouss.) L'*Être* incompréhensible qui embrasse tout, qui donne le mouvement au monde et forme tout le système des êtres, échappe à tous nos sens. (Id.)

— On dit aussi : *l'Être des êtres, le grand Être, l'Être suprême. Être des êtres,* je suis parce que tu es; c'est m'élever à ma source que de te méditer sans cesse. (J.-J. Rouss.)

— *Les êtres purs et incorporels.* Les anges.

— *L'être fini.* L'homme.

— *Être* s'emploie quelquefois par mépris ou par colère. Quel être vil et méprisable! Un être insupportable.

— *L'être.* La vie. Comme si Dieu n'était pas le seul être absolu, voulant par lui-même, et duquel nous tenons la pensée, le sentiment, l'activité, la volonté, la liberté, l'*être*. (J.-J. Rouss.)

— *Le non-être.* Le néant.

— *Bien-être. Mal-être. Mieux-être.* V. ces mots à leur ordre alphabétique.

— Ce qui constitue le fond, le caractère d'une personne ou d'une chose. C'est donc la pensée qui fait l'*être* de l'homme. (Pasc.) Un soulèvement de tout son *être* le précipitait vers elle. (G. Flaubert.)

— Ce qui est réel. L'être et le paraître.

— S'est dit pour Condition, position que l'on occupe dans la société. Vaudemont, sans biens, sans *être*, sans établissement que ce qu'elle lui donnait, s'était soumis aux ordres de l'Espagne. (St-Sim.)

— *Être représentatif.* Caractère de celui qui représente quelqu'un, d'un ambassadeur.

— Hist. *Être suprême.* Se dit de l'objet du déisme que Robespierre prétendit ériger en culte. L'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme furent reconnues par la Convention, le 7 mai 1794. On décréta dans la même séance la fête de l'Être suprême, qui eut lieu le 8 juin suivant.

— Hist. nat. *Échelle des êtres.* V. ÉCHELLE.

— Log. *Être de raison,* par opposition à *être réel.* Se dit de ce qui n'existe que dans l'esprit, dans l'imagination. Une montagne d'or, un palais de diamant, sont des *êtres* de raison. (Acad.) Les pédants forgent mille chimères qui sont de purs *êtres* de raison. (Trév.)

*** ÊTRE.** s. m. Eaux et for. Se dit pour Estoc, dans l'expression *A blanc être.* V. ESTOC.

ÉTRÉCI, IE. part. pass. du v. Étrécir. S'emploie adjectiv. Chemin étréci. Rue étrécie.

*** ÉTRÉCIR.** v. a. 2e conj. (rad. *étroit*). Rendre étroit, plus étroit. Étrécir un chemin, une rue, un habit.

— Fig. De peur que les peines n'*étrécissent* le cœur que Dieu veut dilater. (Boss.)

— Manèg. *Étrécir un cheval.* Le ramener graduellement sur un terrain moins étendu que celui qu'il parcourait.

— S'ÉTRÉCIR. v. pron. Être étréci. Cette toile s'étrécira. Le cuir s'étrécit à la pluie. Le lit de la rivière, le chemin va en s'étrécissant.

— Fig. L'esprit s'*étrécit* à mesure que l'âme se corrompt. (J.-J. Rouss.)

— Manèg. Se dit du cheval qui diminue en se resserrant sur lui-même l'espace sur lequel on l'exerce, et qui fausse ainsi les lignes qu'il devait décrire.

*** ÉTRÉCISSEMENT.** s. m. Action de rendre plus étroit; état de ce qui est étréci. L'étrécissement du lit de la rivière.

ÉTRÉCISSURE. s. f. Techn. Action d'étrécir; état de ce qui est étréci.

ÉTREIGNANT. part. prés. du v. Étreindre. Qui étreint. L'estime étreignant les liens de l'amitié.

ÉTREIGNANT, ANTE. adj. Qui étreint, qui est susceptible d'étreindre. Quelques lianes s'attachent au bois, comme notre lierre; d'autres sont moins *étreignantes*, comme nos clématites et nos liserons des haies. (Guérin.)

ÉTREIGNOIR. s. m. (rad. *étreindre*). Techn. Instrument garni de clefs, percé de trous, que l'on emploie pour serrer fortement des pièces assemblées les unes dans les autres.

ÉTREIN. s. m. (du lat. *stramen*, même signif.). Litière des chevaux. La paille qui leur sert de litière.

ÉTREINDELLE. s. f. (rad. *étreinte*). Techn. Étoffe de crin doublée de cuir.

*** ÉTREINDRE.** v. a. 4e conj. irrég. (pron. *é-train dre*; du lat. *stringere*, serrer). Se conjugue comme *Atteindre*. Serrer fortement en liant. Étreindre une gerbe, un fagot.

— Fig. L'idée que dans quelques heures ma mère Jacques serait loin m'*étreignait* le cœur. (A. Daudet.)

> Mais je ne rêve pas! D'un bras inexorable,
> C'est la réalité qui t'étreint, misérable! (Ponsard.)

— Fig. *Étreindre les nœuds, les liens d'une amitié, d'une alliance.* Les resserrer.

— Envelopper étroitement les formes, en

parlant d'un vêtement. Le court chiton d'Orient *étreint* de ses plis sa taille élancée, et se retrousse à son genou sous la morsure de l'agrafe. (P. de St-Victor.)

— Presser, serrer, retenir entre ses bras. Il l'étreignit fortement qu'il lui fit perdre la respiration. A l'idée de l'*étreindre* dans mes bras, une fureur de joie m'emporte. (G. Flaubert.) Puis, voyant que le vieux serviteur inclinait le genou, il le releva d'un mouvement plein de noblesse et l'*étreignit* contre sa poitrine longuement. (A. Daudet.)

— Fig. Nous embrassons tout, mais n'*étreignons* que du vent. Montaigne. Ce pe... qui se sent ut bas, *étreignant* sur son cœur son argent et ses dieux. (G. Flaubert.)

L'esprit ... la lumière ... N'*étreint* ...

(LAMEY.)

— Loc. prov. *Qui trop embrasse mal étreint.* Qui entreprend trop de choses à la fois ne réussit à rien. | *Plus il gèle, plus il étreint.* Plus il arrive de maux, plus il est difficile de les supporter.

— S'ÉTREINDRE. v. pron. Être étreint.

— Se serrer mutuellement.

ÉTREINT, EINTE part. pass. du v. Étreindre. S'empl. adjectiv. Fagot étreint.

*** ÉTREINTE.** s. f. Serrement, action par laquelle on étreint. Ce nœud s'est défait parce que l'étreinte n'en était pas assez forte.

— Se dit particulièrement de l'action de presser quelqu'un entre ses bras. L'étreinte vigoureuse d'un lutteur. De douces étreintes. Une étreinte amoureuse. Il était sûr maintenant qu'elle avait failli dans l'*étreinte* d'un barbare. (G. Flaubert.)

— Fig. L'étreinte de la misère. L'homme en société n'est qu'un esclave qui ne peut disputer que sur la pesanteur et l'*étreinte* de ses fers. (Boiste.) Le siège antique était une *étreinte*, le flot de l'attaque battait les remparts. (P. de St-Victor.)

D'un seul de ses regards l'adorable contrainte
Me rend tous mes liens, en resserre l'*étreinte*.

(CORNEILLE.)

— Min. Amincissement plus ou moins grand du gîte de la houille.

— Mod. Nom que l'on donnait autrefois à certains liens en usage dans la toilette.

— Techn. Sac de crin contenant des graines dont on veut extraire l'huile.

*** ÉTRENNE.** s. f. (ét. lat., *strena*, même signif.). Présent que l'on fait le premier jour de l'année. Dans ce sens, on l'emploie ordinairement au pluriel. Donner les étrennes. Recevoir les étrennes. Je vous donne cela pour *étrenne*. (Acad.) Ils comptent les mots obligeants qu'on leur dit, comme ailleurs les *étrennes* qu'on leur donne. (J.-J. Rouss.) La Grèce, les Gaules eurent leur jour de l'an et leurs *étrennes*. Celles-ci furent proscrites par les premiers chrétiens, comme entachées d'idolâtrie et comme ayant servi jadis à propager le culte des faux dieux. (Ourry.)

— Cadeau en général.

Comparez prix pour prix
Les *étrennes* d'un juge à celles d'un marquis. RACINE.

— Le premier usage qu'on fait d'une chose. Ce linge, cette vaisselle n'a point encore servi, vous en aurez l'étrenne.

— Premier argent que les marchands reçoivent dans la journée, dans la semaine. C'est mon étrenne de la journée, de la semaine. Voilà mon étrenne.

— Fam. *N'en pas avoir l'étrenne.* Ne pas être le premier à profiter, à user de telle ou telle chose.

— Prov. *A bon jour, bonne étrenne.* Se dit lorsqu'il arrive quelque chose d'heureux un jour de fête.

— Mar. Cadeau fait autrefois par les capitaines marchands aux commandants des vaisseaux de guerre rencontrés à l'étranger, pour se mettre à l'abri de leur pavillon, et s'assurer ainsi leur protection.

ÉTRENNÉ, ÉE. part. pass. du v. Étrenner. S'emploie adjectiv. Marchand étrenné. Robe étrennée.

*** ÉTRENNER.** v. a. 1re conj. Donner les étrennes. Étrenner quelqu'un d'une montre, d'un tableau.

— Faire usage d'une chose pour la première fois. Étrenner une robe, un bonnet.

— Acheter le premier à un marchand, donner le premier à un pauvre. Étrenner un détaillant, un mendiant.

— ÉTRENNER. v. n. Se dit du premier argent qu'un marchand reçoit. Il se dit des marchandises dans la journée, dans la semaine. Je n'ai rien vendu aujourd'hui, je n'ai pas étrenné.

— Fig. Ne craignez rien, cette candidature ne fera pas fortune; le dogme qu'ils prêchent et la morale qu'ils enseignent sont trop absurdes pour *étrenner*. (D'Alemb.)

— Arg. Recevoir une réprimande ou une correction. Il a étrenné.

— S'ÉTRENNER. v. pron. Être étrenné.

ÉTRÉPAGE. s. m. (radic. *étréper*). Agric. Action d'enlever la surface d'une partie du sol pour amender le reste.

ÉTRÉPAGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. des Andelys (Eure); 2,000 hab.

ÉTRÈPE. s. f. (rad. *étréper*). Agric. Jachère. || Espèce de pioche pour extirper, arracher les mauvaises herbes.

ÉTRÉPÉ, ÉE. part. pass. du v. Étréper. S'empl. adjectiv. Jachère étrépée.

ÉTRÉPER. v. a. 1re conj. corrupt. d'*extirper*. Agric. Extirper, arracher. Faire un étrépage.

— S'ÉTRÉPER. v. pron. Être étrépé.

*** ÊTRES.** s. m. pl. Les diverses parties de la distribution d'une maison, c'est-à-dire l'escalier, les corridors, les chambres, etc. Il sait les êtres, il connaît tous les êtres de cette maison.

*** ÉTRÉSILLON** s. m. (pr. *é-tré-zi-llon, ll* mouill.; rad. *trésillon*). Techn. Nom de pièces de bois, sorte d'arcs-boutants qu'on place en travers dans les tranchées d'une fondation, dans les galeries d'une mine, etc., pour empêcher les terres de s'ébouler, ou dans un bâtiment, pour soutenir, pour étayer les murs qui déversent ou qu'on reprend en sous-œuvre.

— Constr. Morceau de bois qu'on fait entrer de force entre les solives d'un plancher, pour le consolider.

ÉTRÉSILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Étrésillonner. S'empl. adjectiv. Mur étrésillonné.

ÉTRÉSILLONNEMENT. s. m. (pr. *é-tré-zi-llo-ne-man, ll* mouill.). Constr. Action d'étrésillonner.

*** ÉTRÉSILLONNER.** v. a. 1re conj. (pr. *é-tré-zi-llo-né, ll* mouill.). Constr. Soutenir, étayer avec des étrésillons.

— S'ÉTRÉSILLONNER. v. pron. Être étrésillonné.

ÉTRESSE. s. f. Techn. Feuille de carton. || Papier gris collé.

ÉTRETAT. Géogr. Village du canton de Criquetot-l'Esneval, arr. du Havre (Seine-Inf.); 2,100 hab. Petit port pour la pêche; bains de mer très fréquentés.

ÉTREUX. Géogr. Village du cant. de Wassigny, arr. de Vervins (Aisne), sur le canal de la Sambre à l'Oise; 2,000 hab. Entrepôt de houille.

ÉTRIAGE. s. m. Techn. Action d'étrier.

ÉTRICAGE. s. m. Mar. Action d'étriquer une pièce de bois; résultat de cette action.

ÉTRICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Étricher. S'empl. adjectiv. Cordes étrichées.

ÉTRICHER. v. a. 1re conj. Techn. Frotter les cordes à boyau avec un paquet de cordes de crin imbibé d'eau.

— S'ÉTRICHER. v. pron. Être étriché.

*** ÉTRIER.** s. m. pron. *é-tri-é*; ét. flam., *striepe*, courroie). Manég. Espèce d'anneau de fer ou d'autre matière, qui pend à droite et à gauche par une courroie à une selle, et qui sert à appuyer les pieds du cavalier. Mettre le pied à l'étrier. Accourcir, allonger les étriers. Être ferme sur ses étriers. Se lever sur les étriers.

— *Étrier à pied.* Étrier couvert dont on se servait au XVe siècle.

— *Perdre les étriers.* Retirer involontairement les pieds des étriers.

— *Courir à franc étrier.* Courir la poste à cheval. Courir très vite.

— *Pied de l'étrier.* Se dit du pied gauche parce qu'on le place le premier dans l'étrier. || Se dit aussi du pied gauche du devant du cheval. En ce sens, on dit encore *pied du montoir*.

— Fig. et fam. *Avoir toujours le pied à l'étrier*. Faire de fréquents voyages, séjourner peu.

— *Avoir le pied à l'étrier.* Être au moment de partir. Dépêchez-vous de me donner vos ordres, car ce qui s'appelle un pied à l'*étrier*, c'est ce que j'ai. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Il faut toujours avoir son paquet prêt et le pied à l'*étrier* pour voyager dans l'autre monde. (Volt.)

— Fig. et fam. *Avoir le pied à l'étrier* signifie encore Commencer une carrière, une profession; être à portée d'avancer, de parvenir dans la carrière des honneurs ou de la fortune. || On dit dans un sens analogue: *On lui a mis le pied à l'étrier.*

— Fig. et fam. *Être ferme sur ses étriers.* Défendre ses sentiments, persister dans ses résolutions avec fermeté, sans se laisser ébranler. *Faire perdre l'étrier à quelqu'un.* Le déconcerter. | *Tenir l'étrier à quelqu'un.* L'aider dans quelque entreprise.

— Fig. et fam. *Le coup, le vin de l'étrier.* Ce que l'on boit au moment du départ.

— Loc. prov. *Il ne faut point abandonner ses étriers.* Il faut, dans toute affaire, conserver avec soin ses avantages, ses moyens de succès.

— Nom donné aux plateaux ou gradins existant dans les montagnes, et servant pour ainsi dire d'étriers dans leur ascension.

— Agric. Pièce avec laquelle on fixe le coutre de la charrue contre l'age.

— Anat. Os le plus interne de la chaîne des osselets de l'oreille, ainsi nommé à cause de sa forme. Sa tête s'articule avec l'os lenticulaire, et il repose par sa base sur la fenêtre ovale.

— Blas. Meuble de l'écu figurant un étrier.

— Chir. Se dit d'un bandage dont on se sert pour la saignée du pied, et qui a la forme d'un étrier.

— Constr. Se dit d'une pièce de fer coudée carrément en deux endroits, qui sert à retenir par chaque bout une pièce de bois, une charpente.

— Couvr. Nom de bandes de cuir qui soutiennent les couvreurs sur les toits. On dit aussi *jambier*.

— Mar. Double cercle capelé sur la tête de la barre du gouvernail, qui porte un anneau sur les faces latérales du gouvernail et aux environs de la flottaison. || Extrémité de la chaîne des bas haubans que l'on cheville sur la précéinte afin de renforcer les cadènes. || *Étriers de marchepieds.* Petits cordages fixés des deux bouts sur une vergue, et dont le double sert, à l'aide d'une cosse, à maintenir le marchepied à une distance convenable de la vergue.

— Serr. Barre de fer à double équerre et à double talon servant à soutenir quelque chose.

— Techn. *Bas à l'étrier.* Bas qui, au lieu de pied, a une espèce de bande qui passe sous le pied en forme d'étrier.

ÉTRIER, ÈRE. adj. Maçonn. Se dit d'un pilier, d'une jambe qui est à la tête d'un mur mitoyen par bas, ou qui porte deux poutrails, deux retombées ou deux tableaux. Les jambes *étrières* sont ordinairement faites de pierre de roche. (Pernot.)

ÉTRIÈRE. s. f. Manèg. Petite lanière qui sert à rattacher les étriers à la selle quand on ne veut pas les laisser pendre.

ÉTRIEU. s. m. Constr. Étançon servant à consolider une maison en réparation, et s'appuyant sur une autre maison.

ÉTRIF. s. m. V. ESTRIF.

ÉTRIGUÉ, ÉE. adj. Véner. Se dit d'un chien qui a peu de corps, qui est haut sur ses pattes et fluet comme un lévrier. On dit mieux *étriqué*.

ÉTRILLAGE. s. m. Arg. Perte d'argent.

*** ÉTRILLE.** s. f. (pr. *é-trille, ll* mouill.; ét. lat., *strigilis*, même signific.). Instrument de fer avec lequel on ôte la crasse, l'ordure qui s'est attachée à la peau et au poil des chevaux, des mulets, etc.

— Loc. prov. *Cela ne vaut pas le manche d'une étrille.* Cela n'est d'aucun prix.

— Pop. et fig. Se dit d'un cabaret où l'on fait payer trop cher. Ne logez pas à ce cabaret, c'est une *étrille*. (Acad.)

— Détroit, passage resserré, gorge.

— Bot. Nom vulgaire de plusieurs champignons.

— Comm. Tôle de moyenne épaisseur.

— Crust. Nom vulgaire du genre portumne. L'*étrille commune* et la *petite étrille* se trouvent sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée.

ÉTRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Étriller. S'empl. adjectiv. Cheval étrillé.

— Fam. *Il a été bien étrillé.* Se dit d'un homme qui a beaucoup perdu au jeu, qui a fait une maladie violente, ou à qui on a fait payer une chose trop cher.

— Pop. Qui a reçu des coups. Il a été étrillé comme il faut.

*** ÉTRILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *é-tri-llé, ll* mouill.). Frotter, nettoyer un cheval avec l'étrille. Étriller un cheval. Ils se jetèrent les uns sur les autres, braillant et se frottant les épaules comme les ânes qu'on *étrille*. E. Zola.

— Fig. et fam. *Étriller quelqu'un.* Le battre, le maltraiter. On l'a étrillé comme il faut. Si nous rencontrons les ennemis, nous les étrillerons d'importance.

— Critiquer vigoureusement.

— Faire payer trop cher.

— S'ÉTRILLER. v. pron. Être étrillé.

— Se battre. Ils se sont étrillés de la belle façon.

ÉTRIPAGE. s. m. (rad. *étriper*). Nom donné dans les fabriques de conserves à l'opération qui consiste à vider certains poissons, utilisés par cette industrie.

ÉTRIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Étriper. S'emploie adjectiv. Animal étripé.

— Mar. *Cordage étripé.* Cordage dont les filaments se sont rompus par une tension trop forte et s'échappent de tous côtés.

*** ÉTRIPER.** v. a. 1re conj. (du préf. extract. *e*, de, hors de; et de *tripe*). Ôter les tripes d'un animal. Étriper un veau, un cochon.

— Agric. Tailler les arbres maladroitement; les mutiler.

— *A étripe cheval.* loc. adv. En pressant un cheval excessivement. Arrivant de Séville à *étripe* cheval. (Beaumarchais.)

— S'ÉTRIPER. v. pron. Être étripé.

— Mar. *Cordage qui s'étripe.* Cordage dont les filaments rompus se détachent.

*** ÉTRIQUÉ, ÉE.** part. pass. du v. Étriquer. S'empl. adjectiv. Habit étriqué. Elle faisait peine à voir avec sa robe *étriquée* et toute noire. (A. Daudet.)

— Fig. et fam. Se dit en parlant des ouvrages d'esprit qui ne sont pas suffisamment développés. Voilà un plan bien *étriqué*, une scène *étriquée*. (Acad.)

— Véner. Qui a peu de corps et qui est haut monté sur jambes. Chien étriqué.

— ÉTRIQUÉ. s. m. Défaut de ce qui est étriqué.

— L'Acad. ne ... admet pas le verbe Étriquer, ne donne ce mot que comme adjectif.

ÉTRIQUEMENT. s. m. Action d'étriquer, état de ce qui est étriqué. Sa pensée (d'un peintre), vouée au bleu, se suffisait à s'exprimer par un moyen limité jusqu'à l'*étriquement*. E. Bergerat.

ÉTRIQUER. v. a. 1re conj. (du v. franc. *estriquer*, rouleau de bois servant à raser les mesures de grain). Mar. Ajuster. *Étriquer une pièce de bois.* En retrancher les parties qui s'opposent à sa superposition exacte sur d'autres pièces.

— Fig. *Étriquer un sujet.* Le traiter d'une façon mesquine.

— Pêch. Passer les doigts entre les harengs qui sont aux ainettes, pour les empêcher de se toucher.

— Techn. Faire ou rendre trop étroit. Étriquer un habit.

— S'ÉTRIQUER. v. pron. Être étriqué.

ÉTRIQUET. s. m. (de l'allem. *Strick*, corde). Pêch. Espèce de filet.

ÉTRISTÉ, ÉE. adj. Véner. Se dit d'un chien qui a les jarrets bien formés.

ÉTRIVE. s. f. (radic. *étriver*). Mar. S'emploie dans ces locutions: *Manœuvre en étrive.* Manœuvre qui, au lieu d'être tendue en direction, forme un angle par la rencontre d'un objet qui la détourne. | *Amarrer en étrive.* Se dit d'une manœuvre croisée sur laquelle on fait un amarrage, pour ramener ensuite les deux doubles l'un sur l'autre, et faire d'autres amarrages.

ÉTRIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Étriver. S'emploie adject. Mar. Qui forme une étrive. Cordage étrivé.

ÉTRIVER. v. a. 1re conj. (rad. probable, le vieux franç. *estrif*). S'est dit pour Lutter.

— Mar. Croiser deux ou un seul cordage, et exécuter sur la croisure l'amarrage en étrive.

— ÉTRIVER. v. n. Être placé en étrive.

— S'ÉTRIVER. v. pron. Se débattre.

— N'être pas tendu droit, faire un coude, un angle.

*** ÉTRIVIÈRE.** s. f. (ét., V. ÉTRIER). Courroie qui sert à porter les étriers à la hauteur convenable. Raccourcir une étrivière. Des étrivières de cordes.

— Loc. prov. *Allonger l'étrivière d'un point.* Faire naître une difficulté nouvelle ou prendre une échappatoire, afin de prolonger un différend.

— Se dit au pluriel, des coups donnés avec une étrivière. Donner les étrivières à quelqu'un. Recevoir les étrivières. Nous lui baillerons les *étrivières*. (Malherbe.)

— Fig. et fam. Se dit de tout mauvais traitement qui humilie ou même qui déshonore. Il s'est laissé donner les étrivières. Il ne s'en est tiré qu'avec les étrivières.

ÉTRŒUNGT. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. d'Avesnes (Nord), sur l'Helpe mineure; 2,600 hab.

*** ÉTROIT, OITE.** adj. (ét. lat., *strictus*, part. de *stringere*, serrer, étreindre). Qui a peu de largeur. Chemin étroit. Rue étroite. Habit, bas, souliers étroits. Toit, ouverture, plaine étroite. Ruban, front, canal étroit.

— Fig. *C'est un génie étroit, un esprit étroit.* Se dit d'un homme qui a peu de capacité, dont les vues, les idées, ont peu d'étendue.

— Fig. et fam. *C'est un cerveau étroit.* Se dit d'un homme qui manque de jugement.

— *Idées étroites, vues étroites.* Idées, vues sans grandeur, sans portée.

— Par anal. Une prudence *étroite* et pusillanime dans ceux de qui le sort m'a fait dépendre a perdu mes premières années. (Sénanc.)

— *Prendre quelque chose dans le sens étroit.* L'entendre, l'interpréter dans toute la rigueur de la lettre.

— Fig. *Des bornes étroites, un cercle étroit, d'étroites limites.* Ce qui a peu d'extension, ce qui est fort limité. Les bornes étroites d'un journal. Le cercle étroit de ses relations. Partout où leur religion s'est établie, leur pouvoir a été restreint à la longue dans des bornes *étroites* par les princes ou par les magistrats des républiques. (Volt.) Le commerce, au lieu de s'étendre, se renfermerait tous les jours dans un cercle plus *étroit*, et finirait peut-être par s'anéantir. (Rayn.)

— Fig. Resserré, intime. Étroite alliance. Étroite amitié. Étroite union. Étroite familiarité. Étroite correspondance. Nous ne cessâmes, depuis ce temps-là, des liaisons qui devinrent plus *étroites* de jour en jour. (J.-J. Rouss.) C'est l'esprit chrétien lui-même qui reste dans une *étroite* communion avec toute l'humanité présente et passée. (Edg. Quinet.)

Et ne se ... de prétendre plus rien
Aux *étroites* faveurs ... de cette belle. (MOLIÈRE.)

— Fig. Qui est selon la rigueur de la loi, de l'ordre, etc., par opposition à *relâché*. Étroite défense. Cela est de droit étroit. Obligation étroite. Cette institution vertueuse devint un devoir plus *étroit* en devenant un acte de religion. (Volt.)

— On dit d'un homme qu'*il a la conscience étroite*, pour signifier qu'il a des principes sévères ou des sentiments scrupuleux.

— Loc. proverb. *Avoir la conscience étroite*

comme la [illegible] Avoir la conscience large, n'être pas scrupuleux.

— [illegible] Se disait de la règle de certains couvents.

— [illegible] Cheval qui a les [illegible] Cheval qui [illegible] et dont le ventre se [illegible] du côté du train de derrière.

— [illegible] *La voie étroit* [illegible] le chemin [illegible] *la voie large*, c'est-à-dire le chemin de la perdition.

— Adverbial. [illegible] Lui donner peu de terrain, empêcher qu'il ne marche large, le rapprocher du centre de la volte.

— *Se chausser étroit.* Se chausser d'une façon étroite, gênée.

— [illegible] Dans un espace étroit [illegible] à l'étroit. L'enfant était moins à l'*étroit*, moins gêné, moins comprimé dans l'amnios qu'il ne l'est dans ses langes. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. *Être à l'étroit, vivre à l'étroit.* N'avoir pas [illegible] de la vie, être pauvre. Cette famille est à l'étroit.

— **ÉTROIT.** s. m. Ce qui est étroit.

— **ÉTROITE.** s. f. Arachn. Genre d'aranéides à l'abdomen étroit et très allongé.

— Syn. comp. **ÉTROIT, STRICT.** Dans les choses morales, *étroit* est synonyme de *strict*, avec cette différence qu'*étroit* désigne plutôt ce que la chose est en soi, et *strict* la manière dont on la prend. Une obligation est *étroite* en elle-même, c'est-à-dire rigoureuse, et on prend une obligation dans le sens *strict* ou dans toute la rigueur de la lettre.

* **ÉTROITEMENT.** adv. A l'étroit. Vous êtes logé bien *étroitement*. (Acad.)

— Sévèrement, avec une sévérité et une rigueur extrêmes. Ces deux religieuses furent renfermées très *étroitement* par ordre de la cour. (Racine.)

— A la rigueur. S'attacher étroitement à la règle. Observer étroitement le carême.

— Expressément, sur toutes choses. On lui a étroitement défendu. Il lui a été enjoint étroitement.

— Fortement, intimement. Ils sont étroitement unis. Ils se tenaient étroitement embrassés. C'est assez pour m'autoriser à parler d'un ami avec qui j'ai été si *étroitement* lié. (J.-J. Rousseau.)

* **ÉTROITESSE.** s. f. Qualité de ce qui est étroit. L'étroitesse d'une rue, d'un passage.

— Fig. *Étroitesse d'esprit, de cœur.* Absence de qualités généreuses, d'idées larges et fécondes.

— Anat. Se dit de quelques parties du corps humain étroites, resserrées.

* **ÉTRON.** s. m. (ét. bas-lat., *struntus*; de l'allem., *strunzen*, morceau coupé). Matière fécale qui a quelque consistance. Se dit des excréments de l'homme et de quelques animaux. Gros étron. Étron de chien. Mot très bas et grossier.

— *Étron de suisse.* Petite pièce d'artifice servant de jouet aux enfants.

ÉTRONÇONNÉ, ÉE. part. pass. du verbe Étronçonner. S'empl. adjectiv. Arbre étronçonné.

* **ÉTRONÇONNER.** v. a. 1re conj. (rad. *tronçon*). Couper toutes les branches d'un arbre et ne lui conserver que le tronc.

ÉTROPE. s. f. Mar. Corde qui soutient et suspend une moufle de poulie. On la nomme aussi *herse de poulie*.

ÉTROPLE. s. f. Ichtyol. Genre de sciénoïdes des mers de l'Inde.

ÉTROUBLE. s. m. (corrupt. d'*estrouble*). Agric. Nom donné au chanvre dans quelques localités.

ÉTROUSSE. s. f. Anc. prat. Adjudication de certains biens faite en justice.

— Féod. *Étrousse et mal étrousse.* Droit du seigneur sur le fourrage et les bestiaux.

ÉTROUSSER. v. a. 1re conj. (rad. *étrousse*). Ancien. prat. Adjuger certains biens en justice.

ÉTRUFFÉ, ÉE. adj. (corrupt. d'*atrophié*). Véner. Qui est atteint d'étruffure, qui a une cuisse atrophiée.

ÉTRUFFURE. s. f. (radic. *étruffé*). Vénér. Maladie qui survient à la cuisse des chiens à la suite de quelque effort.

ÉTRURIE (*Etruria*). Géogr. Ancienne contrée de l'Italie, auj. comprise dans le royaume d'Italie, bornée au N. par la Macra, qui la séparait de la Ligurie, à l'E. par l'Apennin, qui la séparait de l'Ombrie et de la Sabine, au S. par le Tibre au delà duquel était le Latium, et à l'O. par la mer Tyrrhénienne. Elle était arrosée par l'Arnus (Arno), l'Umbro (Ombrone) et le Tibre, et comprenait les lacs de Clusium, Trasimène, Vadimon et de Vulsinies. On y comptait 12 [illegible] Arretium, Clusium, Cœre, Cortone, Pérouse, Populonie, Rusellæ, Tarquinies, Véies, Vétulonie, Volaterræ, Vulsinies.

— Hist. *Royaume d'Étrurie.* État éphémère donné par le premier consul aux Bourbons de Parme en vertu du traité de Madrid, 1801. Le roi Louis mourut en 1803, et, en 1807, sa veuve Marie-Louise accepta pour son fils, au traité secret de Fontainebleau, le futur royaume de Lusitanie, en échange de l'Étrurie, qui forma [illegible] départements français.

ÉTRURIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Étrurie.

— adj. Qui concerne l'Étrurie ou ses habitants.

ÉTRUSCOLOGUE. s. m. (ét. fr., *étrusque*; gr., λόγος, discours). Savant qui étudie la langue et l'archéologie des Étrusques.

* **ÉTRUSQUE.** adj. et s. 2 g. Hist. anc. Nom [illegible] peuplades confédérées qui habitaient l'Étrurie et remontaient à la plus haute antiquité. Après une lutte de deux siècles, elles furent soumises par les Romains, qui leur empruntèrent leurs fêtes, leurs cérémonies religieuses, et surtout l'art augural. Les Étrusques. Monuments étrusques. Le goût étrusque.

— Art céram. *Vases étrusques.* Poterie rouge, brune et noire, dont on trouve des débris nombreux en Italie. Les vases étrusques sont admirés pour le rapport de leurs formes et des dessins dont ils sont couverts.

— **ÉTRUSQUE.** s. m. Linguist. Langue des anciens Étrusques, dans laquelle sont écrites de nombreuses inscriptions trouvées en Italie. L'étrusque reste encore aujourd'hui une langue inconnue dont on ne peut assigner précisément la famille.

— Pop. et fam. Suranné, qui n'a rien des habitudes et des mœurs modernes. C'est un [illegible]

ETTENHEIM. Géogr. Ville du grand-duché de Bade, à 25 kil. S.-E. de Strasbourg; 3,500 hab. Le duc d'Enghien y resta et fut quand il fut enlevé par ordre du premier consul, 1804.

ETTLINGEN. Géogr. Ville du grand-duché de Bade, à 7 kil. S. de Carlsruhe; 4,500 hab. Deux batailles y furent gagnées par les Français, 1734, 1796.

ÉTUAILLES. s. f. pl. Sal. Magasins où l'on dépose le sel en grains.

* **ÉTUDE.** s. f. (ét. lat., *studium*, même signif.). Application de l'esprit à un objet qu'on se propose de connaître. S'adonner, s'appliquer, se livrer à l'étude. Étude continuelle, réglée, sérieuse, approfondie, superficielle, particulière. L'étude de la géographie, de la philosophie, des belles-lettres, de l'histoire. L'étude de la nature. L'*étude* est la plus solide nourriture de l'esprit. (St-Evremond.) Le sage Locke avait passé une partie de sa vie à l'*étude* de la médecine. (J.-J. Rouss.) Chacun sait ce qu'il y a de fécond dans l'*étude* pour le perfectionnement de la raison. (Laurentie.) L'*étude* est le nerf de l'intelligence. (Id.) L'*étude* ne se borne pas à ce qu'on appelle science, elle donne aussi de la capacité pour les affaires et pour les emplois. (Roll.) L'*étude* fait acquérir l'amour du travail. (Id.) L'homme a toujours été et sera toujours la constante *étude* de l'homme. (C. Fée.)

— *Faire son étude de quelque chose, mettre son étude à quelque chose.* S'y appliquer, y porter une grande attention, chercher tous les moyens d'y parvenir. Il ne songe qu'à s'amuser, c'est là son étude. Il se fait une étude de lui plaire. S'il vous arrive dans quelques moments de vivacité de sortir du sang-froid et de la modération dont vous devez faire votre *étude*. (J.-J. Rouss.)

— *Études.* Exercices et travaux dont l'ensemble forme l'enseignement classique. Commencer, suivre, terminer ses études. Faire de bonnes, de mauvaises études. Études grammaticales. Études de droit, de médecine. Traité des études. Le choix des études. Les *études* parurent se réveiller sous le savant Photius. (Rayn.) On a vu dans tous les siècles et chez toutes les nations les *études* naître, tomber et se succéder dans un certain ordre réglé. (Id.) On cherche plus, dans ses *études*, à remplir sa tête pour discourir et pour paraître dans le monde, qu'à éclairer et cultiver son esprit pour bien juger des choses. (La Roch.) Les *études*, de nos jours, ont été rendues faciles; c'est un grand péril pour l'esprit, qui en devient superficiel et léger. (Laurentie.) || *Études élémentaires.* Celles qui ont pour objet les notions premières de la science humaine. || *Études spéciales.* Celles qui ont pour objet les diverses parties de la science humaine dans ses rapports avec les besoins particuliers ou les vocations des hommes. || *Études supérieures.* Celles qui semblent avoir pour objet la science elle-même, comprise dans sa généralité ou dans ses points de vue les plus élevés. Les *études* élémentaires sont le fondement des connaissances; les *études* spéciales en sont l'application; les *études* supérieures en sont le perfectionnement. (Laurentie.)

— *Avoir de l'étude.* Avoir de l'instruction, des connaissances acquises. C'était un jeune homme qui avait de l'*étude*, des belles-lettres et de la philosophie, des sentiments dignes d'une meilleure fortune. (Volt.)

— *Navoir point d'étude, être sans étude.* Se dit de ceux qui n'ont point fait les études qu'on a coutume de faire dans la jeunesse.

— Prov. *Étude de jeu, de feu, de fenêtre, ne firent jamais un savant prêtre.* Il ne faut point mêler aux études des récréations qui les contrarient.

— Action d'étudier toutes les difficultés que peut offrir un projet, d'en calculer tous les avantages et les inconvénients, afin de pouvoir juger, par la balance des uns et des autres, s'il y aura profit ou non à en tenter l'exécution. Dans ce sens, il est à peu près synonyme de Projet. L'étude d'un chemin de fer.

— Se dit, en mauvaise part, pour Dissimulation, affectation, recherche. Cela sent la gêne et l'étude.

— Beaux-arts. Modèle destiné à l'enseignement du dessin, quand il ne représente pas une académie, c'est-à-dire une figure entière. Des études d'yeux et d'oreilles. Des études de pieds et de mains. Têtes d'étude. || Plus généralement. Exercice raisonné de toutes les parties de l'art. Pour se fortifier dans la couleur, un peintre fait des *études* des oiseaux et des fleurs; ne faut pas. (Diderot.) Le premier pas vers l'intelligence du clair-obscur, c'est une *étude* des règles de la perspective. (Id.)

— *Recueil d'études.* Se dit d'une suite de dessins faits de la main d'un maître.

— Instr. publ. *Salle d'étude*, ou simplement l'*étude*. Lieu où l'on réunit les élèves pour leur faire étudier les leçons, et composer les devoirs donnés par le professeur. Aller, se rendre à l'étude. || *Maître d'étude.* Celui qui surveille les élèves pendant les heures de travail et de récréation.

— A servi aussi à désigner une Pièce où l'on étudie, où l'on travaille. La chaleur qui l'anime lui fait trouver des expressions et des figures qu'il n'aurait pu préparer dans son *étude*. (Fénelon.)

— Litt. Titre de quelques ouvrages. Les Études sur la nature.

— Mus. Recueil de morceaux gradués, propres à délier les doigts d'un élève. Sorte de composition dont le thème est un passage difficile, calqué sur une manière de doigter particulière et scabreuse. Les *Études* de Fiorillo, de Kreutzer, pour le violon; celles de Cramer, de Kalkbrenner, pour le piano, sont fort estimées. (Castil-Blaze.)

— Prat. Lieu où un notaire, un avoué travaille, où il fait travailler ses clercs. Il n'y a si vil praticien qui, au fond de son *étude* sombre et enfumée, ne se préfère au laboureur qui jouit du ciel, qui cultive la terre, qui sème à propos, et qui fait de riches moissons. (La Bruy.) Se dit également du dépôt des minutes et des papiers que les notaires ou les avoués conservent chez eux, et de la clientèle qu'ils ont. Ce notaire a vendu son étude.

— Théât. Nom donné aux répétitions à huis clos, avant la représentation publique d'une pièce. Cette comédie est à l'étude depuis quinze jours.

ÉTUDIANT. part. prés. du v. Étudier. Jeune personne étudiant un morceau de musique.

* **ÉTUDIANT, ANTE.** s. Celui, celle qui étudie.

— S'emploie particulièrement au masculin pour désigner Celui qui suit les cours d'une école publique. Un étudiant en droit, en médecine. Les étudiants de l'université. La vie de l'*étudiant*, réputée si frivole et si joyeuse, est, au contraire, consumée tout entière dans le travail. (Teul.) Les *étudiants*, non plus que les grisettes, ne sont pas riches tous les jours. (A. de Musset.)

— **ÉTUDIANTE.** s. f. Jeune fille qui suit les cours des diverses facultés, et y prend ses grades pour en obtenir les diplômes.

— Fam. Grisette du quartier Latin; maîtresse d'étudiant.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

ÉTUDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Étudier. S'emploie adjectiv. Qui a été l'objet d'études. Sujet étudié. Devis étudié. Leurs formes mériteraient d'être *étudiées*, pour l'utilité même de notre architecture, qui cherche à donner en été des courants d'air frais aux appartements. (B. de St-P.) On me saura peut-être gré de dire quelques mots sur un sujet si neuf, et jusqu'à présent si peu *étudié*. (Chateaub.)

— Fixé dans la mémoire. Leçon bien ou mal étudiée.

— Fait avec soin, application; bien travaillé, bien fini. Tableau fort étudié.

— Feint, recherché, affecté. Joie, douleur étudiée. Larmes étudiées. Geste, langage, maintien étudié. Votre monsieur, qui dépeint mon esprit juste et carré, composé, *étudié*, l'a très bien dévidé, comme disait cette diablesse. (Mme de Sévigné.) Sans pitié, sans douleur, au moins *étudiée*. (Racine.)

— Se dit des personnes en ce sens. Il n'est point naturel, il est *étudié*. (Acad.)

* **ÉTUDIER.** v. a. 1re conj. (rad. *étude*). *J'étudie, nous étudions. J'étudiais, nous étudiions, vous étudiiez. Que j'étudie, que nous étudiions, que vous étudiiez.* Appliquer son esprit à un objet qu'on se propose de connaître. Étudier un art, une science. Étudier la nature. Étudier le droit, la médecine. Étudier une affaire. Étudier la physique, l'histoire, l'architecture. Quand on *étudie* la botanique pour soi, elle adoucit le caractère; mais quand on l'*étudie* pour l'enseigner aux autres, on devient, pour l'ordinaire, envieux, jaloux, intolérant. (J.-J. Rousseau.) Le commerçant ne s'avise pas d'*étudier* le commerce pour *étudier* l'agriculture; ni le laboureur d'*étudier* l'agriculture pour *étudier* le commerce. (Condill.) Les aveugles *étudient* la voix précisément comme nous *étudions* la physionomie, pour y découvrir la qualité du cœur. (Dufau.) Pendant l'absence de l'Abencérage, la fille du duc de Santa-Fé avait *étudié* l'arabe, elle lut avec des yeux attendris son propre nom sur le collier de la gazelle. (Chateaub.)

— Observer avec soin une chose, y placer toute son attention, pour en bien connaître la nature, les propriétés, les qualités, les circonstances. Peu soigneux d'*étudier* la nature, les poètes recueillaient et accréditaient par leurs ouvrages les mensonges et les superstitions qui régnaient parmi le peuple. (Barth.) Ils *étudiaient* leurs devoirs dans leurs besoins. (Id.) Il faut avoir longtemps *étudié* les corps pour se faire une véritable notion des esprits et soupçonner qu'ils existent. (Id.) Si on *étudie* ces deux plantes à part, on trouvera entre elles beaucoup de contrastes particuliers. (B. de St-P.)

> [illegible]
> Qu'il faut de la nature [illegible]

— Observer avec soin l'humeur, le génie, les façons de faire, les inclinations des personnes. Un bon courtisan étudie les inclinations du prince. J'ai fort étudié cet homme. Je trouve aussi que c'est une folie que de vouloir *étudier* le monde en simple spectateur. (J.-J. Rouss.) Nous ne cessions d'*étudier* cet homme singulier, pour qui chaque instant de la vie était un instant de bonheur. (Barth.) L'existence réelle ou supposée des anciens poètes ne doit pas nous occuper longtemps, leurs œuvres nous restent; c'est là qu'il faut *étudier* les secrets de leur génie. (Bignan.)

— *Étudier le tempérament de quelqu'un.* Le sage médecin ne donne pas étourdiment des ordonnances à la première vue, mais il *étudie* premièrement le tempérament du malade avant de lui rien prescrire. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Étudier le terrain.* Examiner les personnes auxquelles on peut avoir affaire, et les circonstances qui peuvent se présenter.

— S'est dit pour Feindre. Tout le calme forcé que j'*étudie*... (Corn.)

— Tâcher de fixer dans sa mémoire, d'apprendre par cœur. Étudier une leçon, un discours, etc. Étudier son rôle. || *Étudier un discours, un compliment.* Signifie aussi Le méditer, le préparer, le composer avec soin.

— Archit. *Étudier un projet, un plan.* Vérifier si toutes les parties en sont combinées avec ordre et justesse, et s'il s'accorde bien avec les moyens d'exécution.

— Peint. et Sculpt. Se dit du soin qu'on met à se bien assurer de l'effet d'une draperie, d'une pose, de l'agencement d'un groupe.

— **ÉTUDIER.** v. n. Il étudie nuit et jour. Étudier en médecine, en droit, en philosophie. Il passe sa vie à étudier. Sans *étudier* dans les livres, l'espèce de mémoire que peut avoir un enfant ne reste pas pour cela oisive. (J.-J. Rouss.) S'il y a de l'avantage à *étudier* seul, il y a aussi de grands inconvénients et surtout une peine incroyable. (Id.) || *Ces deux hommes ont étudié ensemble.* Ils ont fait leurs études sous les mêmes maîtres, dans le même collège.

— *Étudier à.* S'est dit pour *Étudier*, v. a. J'ai *étudié* aux bonnes lettres pour me rendre capable de la vertu. (Malherbe.) J'avais un peu *étudié*... à la logique... à l'analyse des géomètres et à l'algèbre. (Descartes.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— *Étudier dans.* S'instruire dans une branche de connaissances. J'enrage que mon père et ma mère ne m'aient pas bien fait *étudier* dans toutes les sciences quand j'étais jeune! (Molière.)

— *Étudier en.* Il prit un jour fantaisie au pauvre Alexandre de Macédoine d'*étudier* en géométrie. (Malherbe.)

— **S'ÉTUDIER.** v. pron. Être étudié. Il est des choses qui ne peuvent s'étudier que dans le silence du cabinet.

— Chercher à connaître avec soin son humeur, ses mauvais penchants, pour les combattre, ses bons penchants, pour les faire fructifier. Pour connaître l'homme, il suffit de s'*étudier* soi-même. (Duclos.)

— *S'étudier à.* S'appliquer, s'exercer à faire quelque chose, méditer de quelle manière on peut s'y prendre. S'étudier à bien faire. *Étudie*-toi, mon fils, à faire plutôt la volonté des autres que la tienne. (H. Taine.)

— S'emploie aussi avec un substantif.

> [illegible]
> Plus elle s'est étudiée
> [illegible]

— *S'étudier de.* Une idée intérieure à laquelle je m'*étudie* de me conformer. (Bossuet.)

— *S'étudier pour.* Le naturel consiste dans la facilité qu'on a de faire une chose, lorsque, après s'être *étudié* pour y réussir, on y réussit enfin, sans s'étudier davantage. (Condill.)

ÉTUDIOLE. s. f. (rad. *étude*). Ébén. Petit meuble à plusieurs tiroirs, qui se place sur une table pour y serrer des papiers d'étude, etc. Peu usité.

* **ÉTUI.** s. m. (ét. moyen haut-all., *stûche*, gaine). Enveloppe en bois, métal, carton, ordinairement de forme cylindrique ou elliptique, et qui se compose de deux pièces s'emboîtant l'une dans l'autre. Étui de chapeaux, étui de ciseaux, de couteaux. Étui de violon. Étui à cure-dents. Étui en bois, en ivoire, en écaille, en carton, en cuir, en or, en argent.

— *Étui de mathématiques.* Nom donné improprement à un assortiment plus ou moins complet de compas, d'équerres, etc., dont les géomètres et les dessinateurs font usage pour tracer des figures. La boîte qui renferme ces objets avait autrefois la forme d'un étui aplati;

aujourd'hui on lui donne plus communément celle d'un p[illegible] nécessaire

— Petit meuble de poche servant à mettre des aiguilles, des épingles.

— S'emploie abusivement pour Gaine.

[illegible]

— Fig. Endroit resserré, étroit.

[illegible]

— Fig. et fam. La nature a d[illegible] un *étui* très faible. (Volt.)

— Prov. *C'est un visage à étui.* Se dit d'une personne fort laide.

— Anat. *Étui de l'hippocampe.* Nom donné par Vicq d'Azyr à la partie supérieure de la portion sphénoïdale du ventricule latéral du cerveau.

— Bot. Enveloppe des bourgeons. Les simples bourgeons à feuilles sont aisés à reconnaître à la simplicité de leurs *étuis*. (B. de St P.) || *Étui médullaire.* Appareil d'utricules et de trachées qui tapissent la couche la plus centrale du bois. Il se [illegible] dès l'instant de la germination.

— Entom. Se dit de l'enveloppe coriace et dure qui recouvre et protège les ailes de certains insectes, tels que le hanneton, l'escarbot, etc., et qu'on nomme ordinairement *élytres*. || Enveloppe du dard des insectes hyménoptères.

— Mar. Enveloppe en toile peinte dans laquelle on roule les voiles de rechange.

— Pêch. Baquet couvert, long et étroit, qui sert à renfermer le poisson dans le bateau.

— Techn. Boîte spéciale renfermant les ressorts des mécaniques armures du métier Jacquard.

ÉTULIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées.

ÉTUVAGE. s. m. Action d'étuver un objet en le soumettant à la chaleur d'une étuve.

— Opération du séchage artificiel des bois.

* **ÉTUVE.** s. f. (ét. bas-lat., *stuba*, de l'anc. haut-allem. *stupa*, même signif.). Nom que l'on donna aux bains pendant tout le moyen âge, et même jusqu'au XVII[e] siècle. Dès les premiers temps de la monarchie, on trouve plusieurs *étuves* établies à Paris et dans les autres villes de France. (Leroux de Lincy.) Quelques-uns se croyaient aux *étuves*, à cause de la buée qui flottait autour d'eux. (G. Flaubert.) Il se fit conduire aux *étuves*, et appela ses cuisiniers. (Id.)

— *Étuve humide.* Étuve dans laquelle on amène de la vapeur d'eau. || *Étuve sèche.* Étuve chauffée à une haute température.

— *Étuves naturelles.* Se dit de cavernes creusées dans des endroits volcanisés, d'où il sort, par les fissures de la pierre, des vapeurs chaudes et humides, chargées de gaz hydrogène sulfuré.

— Fig. *Cette chambre est une étuve.* Se dit d'une chambre bien close et chaude en hiver. || Se dit en général de tous les lieux clos où il fait une chaleur insupportable. En été, les salles de spectacles sont de véritables étuves.

— Sorte d'armoire propre aux garde-robes, aux offices, etc., pour y prendre des bains.

— Nom donné à toute chambre ou armoire spécialement réservée pour maintenir dans une atmosphère plus ou moins élevée certaines substances dont l'eau d'évaporation ne doit se perdre que très lentement. Étuve pour l'incubation artificielle des œufs. Étuve pour la fermentation alcoolique ou acide des liquides.

— *Étuve économique.* Étuve propre au desséchement des grains.

— Nom improprement donné à des pièces dans lesquelles on expose les matières humides pour qu'elles perdent le plus rapidement possible leur liquide.

— Lieu échauffé dans lequel on place des tonneaux à moitié pleins de vin qui, en aigrissant, fait du vinaigre.

— Chapell. Endroit où les chapeliers font sécher leurs chapeaux, une première fois au sortir de la foulerie; la seconde, après qu'ils ont été tirés de la teinture.

— Cir. Coffre de bois, doublé de tôle, dans lequel le cirier fait sécher les mèches.

— Confis. Nom de tablettes étagées, en fil d'archal, sur lesquelles le confiseur fait sécher les fruits qu'il a préparés.

— Horl. Cabinet clos à l'usage des horlogers, pour connaître l'influence sur des horloges des différents degrés de chaleur indiqués par le thermomètre.

— Mar. *Étuve de corderie.* Étuve formée de fourneaux et de chaudières, où se goudronnent les fils de caret. || *Étuve à bordage.* Cylindre creux dans lequel on introduit les bordages pour les soumettre à un bain de vapeur, dans le but de les rendre flexibles.

— Raffin. Endroit où l'on met étuver le sucre en pains.

ÉTUVÉ, ÉE. part. pass. du v. Étuver. S'empl. adjectiv. Chauffé dans une étuve.

— Art culin. Préparé à l'étuvée. Perdrix étuvée.

— Méd. Doucement lotionné. Plaie étuvée.

* **ÉTUVÉE.** s. f. (rad. *étuver*). Art culin. Manière de f[illegible] cuire des légumes, de la viande, du poisson, en les mettant soit dans un chaudron, dans une marmite, recouverts d'un torchon mouillé, soit dans une casserole dont on a luté le couvercle avec de la pâte, afin d'empêcher l'évaporation. On dit aussi : *Estouffade, étouffade* et *étouffée*.

— Se dit aussi des viandes mêmes, cuites de cette façon. Étuvée de veau, de pigeonneaux. Faire une étuvée de carpe. || On dit absol. et dans le même sens : *Faire une étuvée.*

— Raffin. Quantité de pains de sucre que peut contenir une étuve.

* **ÉTUVEMENT.** s. m. Action d'étuver.

— Action de laver une plaie avec un liquide tiède.

* **ÉTUVER.** v. a. 1[re] conj. (rad. *étuve*). Laver en appuyant doucement. Se dit en parlant d'une plaie, d'une partie malade. Il faut bien étuver cette plaie. *Étuver* avec de l'eau tiède, avec de l'eau-de-vie, avec du vin. (Acad.)

— Art culin. Faire une étuvée.

— Mar. *Étuver des fils de caret.* Les enduire de goudron en les passant dans une chaudière pleine de ce liquide. || *Étuver un bordage.* Le rendre flexible en le plongeant dans un bain de vapeur.

— Techn. Mettre au four ou à l'étuve. Étuver des pains de sucre.

— S'ÉTUVER. v. pr. Être étuvé. Cette plaie devrait s'étuver souvent.

— Prendre un bain de vapeur.

* **ÉTUVISTE.** s. m. (rad. *étuve*). Nom qu'on a donné durant tout le moyen âge à ceux qui faisaient le service des bains. On les nomme aujourd'hui *baigneurs*. Les barbiers, au XVI[e] siècle, étaient *étuvistes*, et sous ces deux noms réunis *barbiers-étuvistes*, ils formaient une corporation. (Leroux de Lincy.)

* **ÉTYMOLOGIE.** s. f. (ét. gr., ἔτυμος, vrai ; λόγος, discours). Origine d'un mot; la source dont il dérive ; explication de son sens primitif par le sens particulier de chacun des mots élémentaires dont il est composé. Rechercher, donner l'étymologie d'un mot. Véritable, fausse étymologie. Il n'y a du reste aucune *étymologie*, si bizarre qu'elle paraisse, qu'on ne puisse justifier par des exemples incontestables. (Bill[illegible])

— Se dit aussi de la science qui s'occupe de rechercher l'origine des mots. Toutes les sciences de la parole touchent au vague, et celle de l'*étymologie* souvent plus encore que toute autre. (Pellissier.)

* **ÉTYMOLOGIQUE.** adj. 2 g. Qui concerne l'étymologie. D[illegible] étymologique. La science étymologique. De nos jours, on a cultivé la science *étymologique* avec plus de profit pour la grammaire générale, la linguistique, l'ethnographie, l'histoire, la philosophie ancienne et moderne. (Dict. de la Conv.)

— Se dit aussi des signes et caractères que l'on conserve dans l'orthographe des mots, et qu'on ne prononce pas. Dans *rhétorique*, l'*h* est une lettre étymologique.

ÉTYMOLOGIQUEMENT. adv. D'après l'étymologie, selon les règles de l'étymologie.

ÉTYMOLOGISÉ, ÉE. part. pass. du v. Étymologiser. S'empl. adjectiv. Mot étymologisé.

ÉTYMOLOGISER. v. a. 1[re] conj. Donner l'étymologie. Étymologiser un mot.

— ÉTYMOLOGISER. v. n. Faire des recherches étymologiques.

— S'ÉTYMOLOGISER. v. pron. S'accorder avec l'étymologie.

* **ÉTYMOLOGISTE.** s. m. (pr. *é-ti-mo-lo-jisste*). Celui qui s'occupe d'étymologie, qui sait les étymologies. Le travail de l'étymologiste consiste à reconnaître les mots radicaux, à analyser dans leurs éléments les mots composés, à dégager de leurs altérations, de leurs désinences, les mots dérivés. Ces métaphores dont les premières langues sont pleines et dont les *étymologistes* aperçoivent même encore les vestiges dans les plus altérées. (Turgot.) Pour qui connaît la formation, le mécanisme et l'esprit d'une langue, il n'y a pas de monde de science plus difficile que celle de l'*étymologiste*, et où il soit plus permis de se garer dans le vaste champ des conjectures. (Billot.)

— Bibliog. *Le Grand Étymologiste.* Titre d'un dictionnaire d'Hésychius, qui contient de précieux renseignements sur l'histoire et la philologie de l'antiquité grecque.

EU, EUE. part. pass. du v. Avoir. (pr. *u*). Il ne s'emploie qu'avec le verbe *avoir*, et suit les règles ordinaires des participes, c'est-à-dire qu'il est invariable toutes les fois que le régime est placé après lui. Avez-vous pris le royaume de Naples? Non, j'ai *eu* d'autres expéditions à faire. (Fén.) Combien de fois nos peuples n'ont-ils pas *eu* la même crédulité ! (Volt.) Les sciences ont *eu* beaucoup de martyrs. (A. Martin.) Napoléon a *eu*, dit-il, jusqu'à quatre cents millions d'espèces dans les caves des Tuileries. (Las-Cases.)

— Il s'accorde, au contraire, quand le régime le précède. C'est une des plus belles, une des plus précises et des plus complètes éditions que nous ayons eues. Cette tragédie, unique dans son genre, dédiée à un des plus vertueux papes que l'Église ait *eus* jamais. (Voltaire.) Le célèbre Duguay-Trouin, l'un des plus grands hommes de mer qu'ait *eus* la France. (Id.)

— *Il y a eu.* Le participe *eu* est invariable dans cette locution impersonnelle, bien que précédé d'un complément pluriel. Que de pertes nous ont coûtées les orages multipliés qu'il y a *eu* cette année ! (Bonif.) Lorsque le gouvernement fut devenu monarchique, on laissa cet abus, à cause des inconvénients qu'il y aurait *eu* à le changer. (Vertot.) C'est en Égypte que l'on conçut une des [illegible] les plus utiles à la morale qu'il y ait jamais *eu*. (Thomas.)

— *En égard à* [illegible] à sa grande jeunesse, on lui a pardonné.

EU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dieppe (Seine-Inf.), sur la Bresle, anc. chef-lieu d'un comté, qui [illegible] un parc ; 5,100 hab.

EUACANTHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; ἄκανθα, épine). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, de la tribu des cicadelliens.

EUACTIDE. s. f. (ét. gr. εὖ, bien; ἀκτίς, rayon). Bot. Genre d'algues marines, voisin des rivulaires.

EUAGORE. s. m. (du gr. εὐαγορέω, je loue). Entom. Genre d'hémiptères homoptères de la famille des réduviens, dont l'espèce type habite Java.

EUAPOCYNÉES. s. f. pl. (ét. gr., εὖ, bien ; fr. *apocynées*). Bot. Tribu de la famille des apocynées.

EUASTRE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; ἀστήρ, astre). Bot. Genre d'algues desmidiées.

EUAXE. s. m. (étym. gr., εὖ, bien ; fr. *axe*). Annél. Genre d'annélides, famille des lombricines.

EUBADIZON. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; βαδίζω, je marche). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumoniens, établi pour trois espèces de l'Europe.

EUBAGE. s. m. Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des nymphaliens.

* **EUBAGES.** s. m. pl. (du lat. *eubages*). Antiq. Classe de druides, ou prêtres des Gaulois, qui s'adonnaient à l'étude de la physique, de l'astronomie et de la divination.

EUBASIDE. s. f. Bot. Syn. d'AUCUBE.

EUBAZE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; βάζω, je marche). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumoniens, dont l'espèce type se trouve en Belgique.

EUBÉE. Géogr. Île de la mer Égée, sur les côtes de la Grèce, dont elle est séparée par l'étroit canal de l'Euripe ; riche en métaux précieux et en blé. Peuplée par des Abantes, des Ioniens ; possédée par Athènes, elle fut disputée par les Spartiates et les Macédoniens. Les villes principales étaient Chalcis, Érétrie, Caryste. Aujourd'hui *Négrepont.*

EUBÉEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'île d'Eubée.

— adj. Qui appartient à l'Eubée ou à ses habitants.

EUBIOTIQUE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; βίος, vie). Didact. Ensemble de préceptes relatifs à l'art de bien vivre.

EUBLE. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'hièble.

EUBLÉPHARIDE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; βλέφαρον, paupière). Erpét. Genre de reptiles sauriens, établi aux dépens des sténodactyles.

EUBOÏQUE. adj. 2 g. (du gr. εὐβοϊκός, même signif.). Géogr. Qui appartient à l'Eubée ou à la ville italienne de Cumes, colonie eubéenne. L'antre euboïque. La sibylle euboïque.

— *La mer Euboïque.* La mer qui baigne le littoral de Cumes.

— Métrol. *Monnaie euboïque.* Ancienne monnaie athénienne. Le talent euboïque valait 7,500 drachmes.

EUBOLIE. s. f. (ét. gr., εὐβουλία, prudence). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénides, établi pour treize espèces qu'on trouve dans les bois.

EUBRIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; βριάω, je suis robuste). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des malacodermes, établi pour une seule espèce de France.

EUBULIDE. Philosophe grec, né à Milet, contemporain d'Aristote, dont il fut l'ennemi. Il fonda la dialectique éristique, et passe pour l'inventeur de plusieurs sophismes.

EUCALOSOME. s. m. (étym. gr., εὖ, bien ; καλός, beau ; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des cucnémides, établi pour une espèce du Brésil.

EUCALYNE. s. f. Chim. Matière sucrée contenue dans les dissolutions de mélitose.

EUCALYPTE. s. m. Bot. V. EUCALYPTUS.

EUCALYPTÈNE. s. m. Chim. Essence extraite de l'eucalyptus.

EUCALYPTOCRINE. s. m. (étym. gr., εὖ, bien ; καλυπτός, couvert; fr. *encrine*). Échin. Genre d'encrines fossiles.

EUCALYPTOL. s. m. Chim. Essence que l'on retire par distillation des feuilles de l'eucalyptus globuleux.

EUCALYPTUS. s. m. (pr. *eu-ka-li-ptuss* ; ét. gr., εὖ, bien ; καλύπτω, je couvre). Bot. Genre de plantes myrtacées, dont les espèces, au nombre d'une trentaine environ, sont pour la plupart de grands et beaux arbres des forêts de l'Australie. Ce sont des pilules d'*eucalyptus*, et l'*eucalyptus* est un arbre de l'Australie naturalisé à Cannes. (Mérimée.)

EUCALYSSE. s. f. Chim. Matière sucrée qui se développe dans la fermentation de la mélitose, sucre que l'on extrait de la manne d'Australie, fournie par les eucalyptus.

EUCAMPIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; καμπή, courbure). Infus. Genre d'infusoires bacillariées.

EUCAMPTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; καμπτός, courbé). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des [illegible], le Mexique. Genre d'[illegible] les hélopiens.

— Helminth. Genre de vers de la famille des strongles, parasites intérieurs des engoulevents.

EUCAMPTITE. s. f. Minér. Silicate triple d'alumine, de fer et de magnésie.

EUCÉANOTHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; fr. *céanothe*). Bot. Section du genre céanothe.

EUCÈLE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; κοῖλος, creux). Genre d'hyménoptères térébrants, voisin des cynips, dont l'espèce type habite l'Angleterre.

EUCÉLION. s. m. (du gr. εὐκηλία, repos, immobilité). Moll. Genre d'ascidies.

EUCENTRON. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; κέντρον, aiguillon). Infus. Genre d'infusoires rotifères de la famille des hydatides.

EUCÉPHALE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; κεφαλή, tête). Entom. Genre de coléoptères carabiques, tribu des harpaliens, dont l'espèce type habite le Cap.

EUCÈRE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; κέρας, corne ou antenne). Entom. Genre d'insectes hyménoptères mellifères, espèce d'abeilles solitaires à longues antennes.

EUCÉRÉE. s. f. (étym. gr., εὖ, bien ; κέρας, corne). Bot. Genre de samydées, établi pour un arbuste du Brésil.

EUCÉROCORIS. s. m. (pron. *eu-cé-ro-ko-riss* ; ét. gr., εὖ, bien ; κέρας, corne ; κόρις, punaise). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères du Brésil.

EUCÉROS. s. m. (pr. *eu-cé-ross* ; étym. gr., εὖ, bien ; κέρας, corne). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumoniens, établi pour une espèce de l'Angleterre et de la Saxe.

EUCHAIRITE. s. f. Minér. V. EUKAIRITE.

EUCHAKITE ou **EUSCHAKITE.** s. m. Relig. mus. Membre d'un ordre monastique turc fondé au XVI[e] siècle par Hussam-ud-Dinn Euschaky.

EUCHARIDE. adj. 2 g. (pron. *eu-ka-ride* ; ét. fr., *eucharis* ; gr. εἶδος, aspect). Acal. Qui se rapporte à l'eucharis. — EUCHARIDES. s. f. pl. Tribu d'acalèphes ayant pour type l'eucharis.

EUCHARIDIE. s. f. (pron. *eu-ka-ri-di* ; ét. gr., εὔχαρις, gracieux ; εἶδος, aspect). Bot. Genre d'œnothérées épilobiées dont l'espèce type croît en Californie.

EUCHARIE. s. f. (pr. *eu-ka-ri* ; étym. gr., εὐχάρεια, agrément). Arachn. Genre d'aranéides, très voisin des théridions.

EUCHARIS. s. m. (pr. *eu-ka-riss* ; ét. gr., εὔχαρις, gracieux) Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des chalcidiens, établi pour un certain nombre d'espèces dont le type habite l'Europe.

— Acal. Genre d'acalèphes ciliogrades.

— EUCHARIS. Astron. La 181[e] planète télescopique, découverte le 2 février 1878 par M. Cottenot.

EUCHARISTIAL. s. m. (pr. *eu-ka-ris-ti-al* ; rad. *eucharistie*). Liturg. Ancien nom du ciboire, ou l'on renferme les hosties.

* **EUCHARISTIE.** s. f. (pr. *eu-ka-ris-ti* ; ét. gr., εὐχαριστία, formé de εὖ, bien ; χάρις, grâce, charité, amour). Nom que l'Église catholique donne au sacrement par lequel on reçoit réellement et substantiellement le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les espèces du pain et du vin.

— Le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, contenus sous les apparences du pain et du vin. Adorer la sainte eucharistie. Exposer l'eucharistie aux regards et à l'adoration des fidèles. Porter l'eucharistie en procession. L'eucharistie est le symbole d'une chose sainte et le signe visible d'une grâce invisible.

* **EUCHARISTIQUE.** adj. 2 g. (pr. *eu-ka-ris-tike*). Qui appartient au sacrement de l'eucharistie. Les espèces eucharistiques. Il n'est d'usage que dans le style dogmatique.

— *Colombe eucharistique.* Vase en forme de colombe qui servait, dans l'Église primitive, à renfermer l'eucharistie destinée aux malades.

EUCHEILE. s. f. (pr. *eu-ké-i-le* ; ét. gr., εὖ, bien ; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont l'espèce type habite le Brésil.

EUCHEIRE. s. m. (pr. *eu-ké-re* ; ét. gr., εὖ, bien ; χείρ, main). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi pour deux espèces du Brésil.

EUCHÉLIE. s. f. (pr. *eu-ké-li* ; ét. gr., εὖ, bien ; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, aux couleurs remarquables, établi aux dépens des callimorphes pour deux espèces de l'Europe.

EUCHÉLIOPE. s. m. (pron. *eu-ké-li-ope*). Ichtyol. Genre d'acanthoptérygiens vivipares, famille des gobioïdes.

EUCHER (Saint). Théologien gaulois, mort en 450. Il était d'une famille illustre, et se re-

tira dans l'île de Sainte-Marguerite, l'une des îles de Lérins et fut élu évêque de Lyon, vers 434. On lui attribue de nombreux ouvrages. L'Église l'honore le 16 novembre.

EUCHÈTE. s. m. (pron. *eu-kete*; ét. gr., εὖ, bien; χαίτη, chevelure). Bot. Genre de diosmées du Cap de Bonne-Espérance.

EUCHETES ou **EUCHITES.** s. m. pl. (pr. *eu-kete* ou *eu-kite*; du gr. εὐχή, prière). Hist. relig. Nom donné à d'anciens sectaires chrétiens qui regardaient la prière comme la seule chose nécessaire au salut. Ils rejetaient les sacrements du baptême, de l'ordre et du mariage.

EUCHILE. s. m. (pr. *eu-kile*; ét. gr., εὖ, bien; χεῖλος, lèvre). Bot. Genre de papilionacées podalyriées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

EUCHILIE. s. f. (pr. *eu-ki-li*; ét. gr., εὖ, bien; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour deux espèces de Madagascar.

EUCHIRE. s. m. (pron. *eu-kire*; ét. gr., εὖ, bien; χείρ, main). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi pour trois espèces des Indes orientales.

EUCHLAMYDE. s. f. (pr. *eu-kla-mide*; ét. gr., εὖ, bien; χλαμύς, chlamyde). Entom. Genre de coléoptères carabiques, tribu des féroniens, dont l'espèce type habite Madagascar.

EUCHLANIDOTE. adj. 2 g. (pr. *eu-kla-ni-dote*). Infus. Qui se rapporte à l'euchlanis. || EUCHLANIDOTES. s. m. pl. Famille d'infusoires rotifères ayant pour type l'euchlanis.

EUCHLANIS. s. m. (pr. *eu-kla-niss*; ét. gr., εὖ, bien; χλανίς, marteau). Infus. Genre d'infusoires rotifères, que l'on trouve dans les eaux stagnantes.

EUCHLORE. s. f. (pr. *eu-klore*; ét. gr., εὖ, bien; χλωρός, vert). Bot. Genre de papilionacées, tribu des lotées, établi pour un sous-arbrisseau du Cap.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour huit espèces qui habitent l'Inde, la Chine et le Japon.

EUCHLORINE. s. m. (pr. *eu-klo-rine*; ét. gr., εὔχλωρος, formé de εὖ, bien, et χλωρός, verdâtre). Chim. Gaz oxyde chloreux, protoxyde de chlore.

EUCHONDRITE. s. m. (pr. *eu-kon-drite*; ét. gr., εὖ, bien; χόνδρος, grain). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, renfermant ceux qui ont la peau grenue et ne sont pas venimeux.

EUCHOPHORE. s. m. (pr. *eu-ko-fore*; ét. gr., εὖχος, sujet d'orgueil; φορός, qui porte). Entom. Genre d'hémiptères, famille des fulgoriens.

EUCHRÉE. s. f. (pr. *eu-kré*; ét. gr., εὖ, bien; χρόα, couleur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour une espèce du Brésil. || Genre de coléoptères pentamères, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour sept espèces de Madagascar.

EUCHRESTE. s. f. (pr. *eu-kresste*; ét. gr., εὔχρηστος, utile). Bot. Genre de papilionacées, tribu des dalbergiées, établi pour un arbrisseau de Java.

EUCHROA. s. f. (pr. *eu-kro-a*; ét. gr., εὖ, bien; χρόα, couleur). Entom. V. EUCHRÉE.

EUCHROATE. s. m. (pr. *eu-kro-ate*). Chim. Sel obtenu par la combinaison de l'acide euchroïque avec une base.

EUCHROIE. s. f. (pr. *eu-kro-i*; ét. gr., εὐχροια; formé de εὖ, bien, et χρόα, couleur). Médec. Teint fleuri qui annonce la bonne santé.

EUCHROÏQUE. adj. (pr. *eu-kro-ike*; ét. gr., εὖ, bien; χρόα, couleur). Chim. Se dit d'un acide dérivé ammoniacal de l'acide mellique.

EUCHROITE. s. f. (pr. *eu-kro-ite*; ét. gr., εὖ, bien; χρόα, couleur). Minér. Hydrarséniate d'une belle couleur vert d'émeraude que l'on trouve en Hongrie, disséminé dans les schistes micacés. Cristallise en rhomboèdre.

EUCHROME. adj. 2 g. (pr. *eu-krome*; ét. gr., εὖ, bien; χρῶμα, couleur). Didact. Qui a une belle couleur.

— EUCHROME. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des buprestides, établi pour deux espèces du Guatémala.

EUCHROMIE. s. f. (pr. *eu-kro-mi*; ét. gr., εὖ, bien; χρῶμα, couleur). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes.

EUCHRONE. s. f. (pron. *eu-krone*). Chim. Corps obtenu en réduisant l'acide euchroïque.

EUCHYLE. s. f. (pr. *eu-kile*; du gr. χυλός, succulent). Bot. Genre de plantes exotiques.

EUCHYLIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; χυλός, humeur, chyle). Méd. Bon état des fluides de l'organisme.

EUCHYME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; χυμός, suc). Bot. Cambium ou suc nutritif des végétaux. || Genre de légumineuses de l'Australie.

EUCINÉSIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; κίνησις, mouvement). Physiol. État des organes dont le mouvement est régulier.

EUCINÈTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; κινητής, qui agite). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des ténébrionites, établi pour deux espèces de l'Europe.

EUCIRRHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; κιῤῥός, jaune). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des scarabéides, dont l'espèce type se trouve à l'île Ceylan.

EUCLASE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; κλάω, je brise). Min. Émeraude prismatique, substance minérale du Brésil d'une grande fragilité, que son éclat et sa couleur ont fait placer parmi les gemmes. C'est un silicate double d'alumine et de glucine.

EUCLÉE. s. f. (ét. gr., εὔκλεια; formé de εὖ, bien; κλέος, renommée). Bot. Genre d'ébénacées, établi pour des arbrisseaux du Cap.

— EUCLÉE. adj. f. Myth. Surnom de Diane à Thèbes.

EUCLIDE d'Alexandrie. Célèbre géomètre grec qui florissait 300 ans avant J.-C., sous le règne de Ptolémée Lagus. Ses ouvrages nous ont transmis les connaissances mathématiques de l'ancienne Grèce. La partie qui traite de la géométrie sert encore aujourd'hui de base à l'enseignement de cette science.

EUCLIDIE. s. f. (d'*Euclide*, n. pr.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour six espèces de l'Europe.

— Bot. Syn. d'EUCLIDION.

EUCLIDIÉ, ÉE. adj. 2 g. Bot. Qui ressemble à un euclidion. || EUCLIDIÉES. s. f. pl. Famille de crucifères, ayant pour type le genre euclidion.

EUCLIDIEN, ENNE. adj. Didact. Qui appartient à Euclide.

— *Méthode euclidienne*. Méthode de démonstration rigoureuse et synthétique qui domine dans les écrits d'Euclide.

— Substantiv. Partisan d'Euclide.

EUCLIDION. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; κλειδίον, petite clef). Bot. Genre de crucifères, établi pour deux ou trois espèces de l'Orient, vulgairement appelé *rosier de Jéricho*.

EUCLISIE. s. f. Bot. Syn. de STREPTANTHE.

EUCNÉMIDE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; κνημίς, botte). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des sternoxes, établi pour quelques espèces de l'Europe.

— Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour une espèce du Mexique. || Syn. de DICNEMON.

— Erpét. Genre de batraciens anoures, voisin des rainettes, établi pour quatre espèces du Cap, de Madagascar et des Seychelles.

— EUCNÉMIDES. s. m. pl. Entom. Tribu de coléoptères pentamères, de la famille des sternoxes, vivant dans les bois. Elle comprend une vingtaine de genres qui habitent les diverses régions de l'Europe.

EUCNÉMITES. s. m. pl. Entom. Groupe de coléoptères de la tribu des eucnémides.

EUCNIDE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; κνίδη, ortie). Bot. Genre de loasées du Mexique, ayant beaucoup d'analogie avec l'ortie.

EUCNISMES. s. m. pl. Antiq. gr. Sacrifices pour les morts que les Argiens offraient à Mercure et à Apollon.

EUCOÏLE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; κοιλία, ventre). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, établi pour cinq espèces.

EUCOLÉE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; κολεός, fourreau). Helminth. Genre de nématoïdes, établi pour deux espèces parasites de la trachée-artère du hérisson et du renard.

★ **EUCOLOGE.** s. m. (ét. gr., εὐχή, prière; λόγος, discours). Rituel ou recueil qu'on doit à l'Église grecque ou d'Orient, et qui contient les ordres et les rites de la liturgie sacrée, des offices et des sacrements, etc. Dans l'*Eucologe*, il y a plus de poésie, plus de morale, que dans tous nos poètes et philosophes anciens et modernes. (Denne-Baron.)

— Livre de prières où se trouve l'office des dimanches et des principales fêtes de l'année. On m'a fait présent d'un bel eucologe. On le nomme aussi *missel* ou *bréviaire*.

EUCOME. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; κόμη, chevelure). Bot. Genre de liliacées asphodélées, établi pour cinq espèces du Cap.

EUCONOCARPE. s. m. (étym. gr., εὖ, bien; fr. *conocarpe*). Bot. Section du genre conocarpe.

EUCORYSSE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; κορύσσω, j'arme). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères de la famille des scutellériens, établi pour une espèce de Java.

EUCOSIE. s. f. Bot. Genre d'orchidées gastrodiées, établi pour une plante herbacée de Java.

★ **EUCRAISIE.** s. f. (ét. gr., εὖ, bien; κρᾶσις, tempérament). Médec. Tempérament tel qu'il convient à la nature, à l'âge et au sexe de la personne.

EUCRAISIQUE. adj. Méd. Qui a rapport à l'eucraisie.

EUCRANION. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; κρανίον, crâne). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, établi pour une espèce du Tucuman.

★ **EUCRASIE.** s. f. V. EUCRAISIE.

EUCRATÉE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; κράτος, force). Zooph. Genre de polypiers de la famille des cellariés, des côtes de France.

EUCRITE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; κριτός, séparé). Mamm. Syn. de COENDOU.

EUCROSIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; κροσσωτός, frange). Bot. Genre d'amaryllidacées, de la tribu des narcissées, établi pour une espèce de l'Amérique australe.

EUCRYPHIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; κρυφαῖος, caché, fermé). Bot. Genre de chlénacées, grand arbre appelé *chêne du Chili*, dont le bois est rouge et presque incorruptible.

EUCRYPHIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre eucryphie. || EUCRYPHIÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, établie aux dépens des chlénacées, dont le type est le genre eucryphie.

EUCYPHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; κυφός, courbé). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des hélopiens, établi pour deux espèces.

EUCYRTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; κυρτὸς, courbe). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des taxicornes, établi pour deux espèces de Java.

EUDACIN. s. m. Bot. Syn. de POLYSACCUM.

EUDAME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; δαμάω, je dompte). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des hespérides, ne comprenant que des espèces exotiques.

EUDÉE. s. f. (de *Eudes-Deslongchamps*, n. propre). Zooph. Genre de spongiaires fossiles, trouvé dans les calcaires de Caen.

EUDÈME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; δῆμα, lien). Bot. Genre de crucifères camelinées, établi pour deux espèces du Pérou.

EUDÉMON. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; δαίμων, démon). Entom. Espèce de papillon.

— Astrol. Quatrième maison du soleil, qui marque bonheur et succès.

EUDÉMONIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'eudémonisme. L'art eudémonique.

— EUDÉMONIQUE. s. m. Syn. d'EUDÉMONISME.

EUDÉMONISME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; δαίμων, démon, génie). Système qui consiste à reconnaître le bien-être comme le mobile suprême de toutes les actions.

— Art de contribuer à l'acquisition du bien-être, et science qui fait voir comment il faut agir pour exercer cet art avec effet.

EUDENDRION. s. m. (étym. gr., εὖ, bien; δένδρον, arbre). Zooph. Genre de polypes tubulaires de la mer du Nord.

EUDÈRE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; δέρη, cou). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des chalcidiens.

EUDES ou **EUDON.** Duc d'Aquitaine et de Vasconie, 665-735, soutint d'abord les Neustriens contre Charles Martel; puis attaqué par les Arabes d'Espagne, vainqueur près de Toulouse, 721, vaincu à Bordeaux, implora le secours du duc d'Austrasie, et se reconnut son vassal après la victoire de Tours, 732, à laquelle il contribua.

— EUDES. Comte de Paris, fils de Robert le Fort, défendit Paris contre les Normands, 886; fut reconnu roi de France, 887; battit les Normands à Montfaucon, partagea le titre de roi avec Charles le Simple, et mourut en 898.

— EUDES DE MONTREUIL. Habile architecte, mort en 1289, accompagna saint Louis dans sa première croisade, et éleva plusieurs églises à Paris.

EUDESME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; δεσμός, faisceau). Infus. Genre de rotifères de la famille des hydatidés.

EUDESMIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; δεσμός, lien). Bot. Genre de myrtacées, établi pour un arbrisseau de l'Australie.

EUDIALYTE. s. f. (ét. gr., εὐδιάλυτος, aisément soluble). Minér. Substance minérale du Groënland, d'un violet rougeâtre. C'est un composé de silice, de soude, de zircone, de chaux et de fer.

EUDIAPNEUSTIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; διά, par; πνέω, je respire). Médec. Transpiration facile.

EUDIOBIOTIQUE. s. f. (étym. gr., εὔδιος, calme; βίος, vie). Didact. Art de mener une vie joyeuse.

★ **EUDIOMÈTRE.** s. m. (ét. gr., εὐδία, temps serein; μέτρον, mesure). Phys. Instrument dont on se sert pour mesurer les gaz contenus dans l'air atmosphérique ou pour opérer l'analyse d'un mélange gazeux. Eudiomètre à gaz hydrogène de Volta. Eudiomètre à potassium, à mercure, etc.

★ **EUDIOMÉTRIE.** s. f. Phys. Art d'analyser les gaz au moyen de l'eudiomètre.

★ **EUDIOMÉTRIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à l'eudiométrie. Instrument eudiométrique. Expérience eudiométrique.

EUDIOSME. s. m. (étym. gr., εὖ, bien; fr. *diosme*). Bot. Section du genre diosme.

EUDISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une congrégation de prêtres fondée à Caen, 1643, par Eudes de Mézeray, frère de l'historien. Ils ne faisaient pas de vœux, portaient l'habit sacerdotal et se vouaient généralement à l'instruction.

— EUDISTE. s. f. Religieuse de l'ordre de Saint-Augustin, qui joignait aux trois vœux ordinaires celui de se consacrer à l'instruction des pécheresses repentantes.

EUDMÈTE. s. f. (étym. gr., εὔδμητος, bien construit). Entom. Genre de diptères de la famille des notacanthes, établi pour une espèce de Java et de Sumatra.

EUDNOPHITE. s. f. Minér. Variété de cubicite de Norvège.

EUDOCIME. s. m. Ornith. Syn. d'IBIS.

EUDOLIC. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; fr. *dolic*). Bot. Section du genre dolic.

EUDON. Myth. Fils de Mercure et de Polymèle, compagnon d'Achille, fut chargé par lui de veiller sur Patrocle.

EUDORE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; δῶρον, don). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des lucanides, des contrées tropicales de l'Afrique.

— Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

— Zooph. Genre d'acalèphes médusaires, établi pour deux espèces de la Méditerranée.

— EUDORE. La 27e planète télescopique, découverte le 30 août 1880 par M. Coggia.

EUDORÉ, ÉE. adj. Zooph. Qui se rapporte au genre eudore. || EUDORÉES. s. f. pl. Tribu d'acalèphes ayant pour type le genre eudore.

EUDORÉE. s. f. (rad. *eudore*). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des tinéites, établi pour onze espèces.

EUDORIME. s. f. Bot. Syn. de BALDUINE.

EUDORINE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; δῶρον, palme). Infus. Genre d'infusoires de la famille des volvociens.

EUDOXE. Philosophe et astronome grec, né à Cnide, vécut dans le IVe siècle av. J.-C. Il suivit d'abord les leçons de Platon, fit un voyage en Égypte, où il apprit des notions de mathématiques et d'astronomie, et revint fonder une école dans sa ville natale. Il composa en astronomie *le Miroir* et *les Phénomènes*, et fit plusieurs inventions, comme celle des sphères concentriques.

— EUDOXE DE CYZIQUE. Voyageur grec du IIe siècle av. J.-C., fut chargé de missions dans l'Inde par Ptolémée Évergète, et fit, dit-on, le tour de l'Afrique, de la mer Rouge à Gadès (Cadix).

EUDOXIE. s. f. (d'*Eudoxie*, n. pr.). Zooph. Genre d'acalèphes diphydes de l'Atlantique.

EUDOXIE. Fille du comte franc Bauto, épousa l'empereur d'Orient Arcadius; poursuivit de sa haine Rufin, puis Eutrope, et persécuta saint Jean Chrysostome. Elle mourut en 404.

— EUDOXIE (Athénaïs-Eudoxia), 394-461. Fille du sophiste Léontius, épousa l'empereur Théodose II, fut exilée à Jérusalem. Elle avait composé plusieurs ouvrages, dont il reste un poème en trois livres sur la vie et le martyre de saint Cyprien.

— EUDOXIE (Licinia-Eudoxia), 422-464. Fille de Théodose II et d'Athénaïs Eudoxie, fut mariée à l'empereur d'Occident Valentinien III. Contrainte d'épouser le sénateur Maxime, assassin de son mari, 455, elle appela Genséric, roi des Vandales, qui prit Rome et emmena l'impératrice captive en Afrique, avec ses deux filles, Eudoxie et Placidie.

— EUDOXIE (*Macrembolitissa* ou de *Macrembolis*). Impératrice d'Orient, vivait dans la seconde moitié du XIe siècle. Femme de Constantin Ducas, elle perdit bientôt son mari, qui lui légua l'empire conjointement avec leurs trois fils, Michel VII, Andronic Ier et Constantin XII, 1067. Menacée par les Turcs, elle épousa son meilleur général, Romain Diogène, mais Romain fut fait prisonnier, et Michel VII relégua sa mère dans un couvent.

EUDOXIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui existait au IVe siècle.

EUDOXILE. s. m. (ét. gr., εὔδοξος, célèbre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu de cérambycins, du Mexique.

EUDROME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; δρόμος, course). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, de l'Amérique septentrionale.

EUDROMIDE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; δρόμος, course). Entom. Genre de papillons.

EUDROMIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; δρόμος, course). Ornith. Genre de l'ordre des gallinacés, qui ne comprend qu'une seule espèce, l'eudromie élégante, de la Patagonie.

EUDRYADE. s. f. (étym. gr., εὖ, bien; fr. *dryade*). Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires de la tribu des égocérides.

EUDYNAME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; δύναμις, puissance). Ornith. Section du genre coucou.

EUDYNAMIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; δύναμις, puissance). Médec. Accord, état régulier des forces vitales.

EUDYPTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; δύπτης, plongeur). Ornith. Syn. de GORFOU.

EUDYTE. s. m. Ornith. Syn. de PLONGEON.

EUÉMIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; αἷμα, sang). Médec. Bonne nature de sang.

EUÉRÉTHISME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; ἐρέθω, j'irrite, je provoque). Médec. Irritation normale des muscles.

EUESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; αἴσθησις, sensation). Méd. État normal de la sensibilité.

EUEXIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; ἕξις, habitude du corps). Médec. Bonne conformation du corps.

★ **EUFRAISE.** s. f. (ét. gr., εὐφρασία, heureuse disposition; par allusion aux effets mer-

veilleux qu'on [illegible] longtemps attribués contre les maladies des yeux. Bot. Genre de plantes annuelles, herbacées, renfermant les, dont une espèce, le mais [illegible] officinale, est vulgairement nommée *casse-lunette*.

EUGAMÉLIE. s. f. Bot. Syn. d'ELVIRE.

EUGANÉENS (Monts). Géogr. Rameau qui se détache des Alpes Carniques entre l'Adige et la Brenta, et se termine près de Vérone.

EUGASTRE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; γαστήρ, ventre). Entom. Syn. d'HETRODE.

EUGÉNATE. s. m. Chim. Sel de l'acide eugénique, obtenu par sa combinaison avec une base.

EUGÈNE. Rhéteur de Vienne en Dauphiné, fut proclamé empereur par le Franc Arbogast après le meurtre de Valentinien II, 392, battu à Aquilée par Théodose, fait prisonnier et décapité, 394.

— EUGÈNE (Saint), évêque de Carthage, mort en 505, défendit l'orthodoxie contre les Vandales ariens, fut exilé et mourut à Vienne en Gaule. Il avait composé une *Profession de foi*. Fête, le 13 juillet.

— EUGÈNE I[er] (Saint). Pape de 654 à 658, combattit les hérésies. || EUGÈNE II. Pape de 824 à 827. || EUGÈNE III. Pape de 1145 à 1153, élève de saint Bernard à Clairvaux, fit prêcher une seconde croisade et eut à lutter contre l'hérétique Arnaud de Brescia. || EUGÈNE IV. Né à Venise, pape de 1431 à 1447, eut à lutter contre les Colonna et François Sforza, ne rentra dans Rome qu'en 1443, pendant que les hussites désolaient la Bohême, pendant que le concile de Bâle menaçait la suprématie pontificale. On lui opposa même Félix V. Son légat, le cardinal Césarini, excita la croisade de Hongrie et de Pologne, contre les Turcs, et amena le désastre de Varna, 1444.

— EUGÈNE (François-Eugène DE SAVOIE-CARIGNAN, dit le Prince), Fils [illegible] comte de Soissons et d'Olympe Mancini, nièce de Mazarin, né à Paris, 1663-1736, repoussé par Louis XIV, se mit au service de Léopold I[er], et devint feld-maréchal, 1693. Vainqueur des Turcs à Zentha, il leur imposa la paix de Carlowitz, 1699. Dans la guerre de la succession d'Espagne, il battit Catinat et Villeroy en Italie, mais fut arrêté par Vendôme, de concert avec Marlborough, il remporta la victoire d'Hochstædt, 1704. Sa victoire de Turin, 1706, donna l'Italie à l'Autriche. Il triompha encore à Oudenarde, 1708, à Malplaquet, 1709; mais vaincu par Villars à Denain, 1712, puis sur les bords du Rhin, il signa le traité de Rastadt, 1714. Dans une nouvelle guerre contre les Turcs, il fut vainqueur à Peterwaradein, 1716, devant Belgrade, et fit signer la paix de Passarowitz, 1718. Il servit encore sur le Rhin, mais avec moins de gloire, en 1733. Il mourut à Vienne, avec la réputation d'un des plus grands capitaines des temps modernes.

— EUGÈNE DE BEAUHARNAIS. V. BEAUHARNAIS (Eugène de).

EUGÉNÉSIQUE. adj. (ét. gr., εὖ, bien ; γένεσις, génération). Qui est propre à l'amélioration de la race.

— *Hybridité eugénésique*. Hybridité dans laquelle deux ordres de métis sont féconds entre eux.

EUGÉNÉSITE. s. f. Minér. Palladium qui contient de l'or et de l'argent.

EUGÉNIACRINITE. s. f. (d'*Eugénie*, nom pr., et *encrinite*). Échin. Genre d'encrines fossiles. On dit aussi *eugéniacrine*.

EUGÉNIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; γένεσις, naissance). Bot. Genre de myrtacées, croissant dans la Guyane, dans le Malabar et dans la Polynésie.

— EUGÉNIE. Astron. La 45[e] planète télescopique, découverte le 27 juin 1857 par Goldschmidt.

EUGÉNINE. s. f. Chim. Substance cristalline que dépose l'eau distillée de girofle. L'eugénine est soluble dans l'alcool et dans l'éther.

EUGÉNIOÏDE. adj. 2 g. (étym. fr., *eugénie*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à une eugénie.

EUGÉNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de l'essence de girofle.

EUGÉNISE. s. f. (ét. gr., εὐγένεια, noble de naissance). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, établi pour deux espèces de Cayenne.

EUGÉNOL. s. m. Chim. Acide eugénique hydraté.

EUGÉRIE. Myth. Déesse à laquelle les dames romaines sacrifiaient pour être préservées d'accidents pendant leur grossesse.

EUGLÈNE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; γλήνη, œil). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la tribu des sténélytres, établi pour une espèce de Suède et d'Angleterre.

— EUGLÈNE. s. f. Infus. Genre d'infusoires de la famille des eugléniens, vivant dans les eaux stagnantes.

EUGLÉNIEN, ENNE. adj. Infus. Qui se rapporte au genre euglène. || EUGLÉNIENS. s. m. pl. Groupe d'infusoires ayant pour type le genre euglène.

EUGLOSSE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; γλῶσσα, langue). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des mellifères, établi pour trois espèces de Cayenne.

EUGLYPHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; γλυφή, sculpture). Infus. Genre d'infusoires, établi pour deux espèces des eaux stagnantes.

EUGNAMPTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; γναμπτός, courbé). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides, établi pour deux espèces de l'Asie.

EUGNATHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; γνάθος, mâchoire). Ichtyol. Genre de poissons fossiles.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de Siam et de Java.

EUGNORISTE. s. m. (pr. *eu-ghno-risste* ; ét. gr., εὖ, bien ; γνωρίζω, je distingue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, voisin des calandres, établi pour une seule espèce de Madagascar.

EUGONE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; γόνυ, angle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, établi pour une espèce du Brésil.

EUGONGYLE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; γογγύλος, rond). Erpét. Genre de reptiles sauriens, voisin des scinques.

EUGONYQUE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; γόνυ, angle). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, établi pour une espèce du Brésil.

EUGRAPHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; γράφω, je décris). Phys. Sorte de chambre obscure, qui a la propriété de représenter les objets dans leur position naturelle avec la plus grande netteté.

EUGUBINES. adj. f. pl. *Tables eugubines*. Tables de bronze portant cinq inscriptions en langue ombrienne, mêlée d'étrusque, et deux en latin, trouvées à Eugubio ou Gubbio, ville de l'Ombrie, en 1444.

★ **EUH** ! Interj. qui sert à marquer l'admiration, l'appréhension, l'ennui, l'impatience, surtout quand elle est redoublée. Comment? diantre! friponne! *euh!* a-t-elle commis..! (Mol.)

— Exprime aussi l'enrouement :

PETIT-JEAN.
L'INTIMÉ.
Laissez-moi.
PETIT-JEAN.
S'enroue.
L'INTIMÉ.
Eh ! laissez-nous. *Euh, euh !*
DANDIN.
Et concluez. (*Racine*.)

— On s'en sert pour se dispenser de répondre d'une façon catégorique. Ce négociant doit avoir une bien belle fortune?—Euh ! euh ! euh ! On écrit aussi *heu*. V. ce mot.

EUHÉDYSARÉ, ÉE. adj. (ét. gr., εὖ, bien ; ἡδύσαρον, sainfoin). Bot. Qui ressemble au sainfoin. || EUHÉDYSARÉES. s. f. pl. Section de la famille des légumineuses comprenant celles qui ressemblent au sainfoin.

EUHYADE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; ὕας, rainette). Erpét. Genre de batraciens, voisin des rainettes.

EUHYMÉNIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; ὑμήν, membrane). Bot. Syn. de CALYMÉNIE.

EUKAIRITE. s. f. (pr. *eu-ké-rite* ; ét. gr., εὖ, bien ; κείρω, je coupe). Minér. Séléniure de cuivre argentifère naturel de la Suède.

EUKAMPTITE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; καμπτός, courbé). Minér. Variété de mica.

EUKOLITE. s. f. (étym. gr., εὔκολος, facile). Minér. Variété d'eudialyte.

EUKYÉSIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; κύησις, grossesse). Médec. Grossesse régulière.

EULABE. s. m. (étym. gr., εὐλαβής, timide). Ornith. Nom scientifique du mainate.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères famille des mélasomes, établi pour deux espèces de la Californie.

EULALIE. s. f. (d'*Eulalie*, nom pr.). Annél. Genre de vers à sang rouge, voisin des néréides.

— Bot. Genre de graminées andropogonées, voisin des érianthes, dont l'espèce type croît à l'île Bourbon.

EULALIE (Sainte). Née à Mérida, en Espagne, vers 292, s'échappa de la maison paternelle pour reprocher au préfet de Lusitanie ses persécutions, et fut brûlée vive à l'âge de 12 ans. L'Église l'honore le 12 février.

EULAMPIDE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; λάμπω, je brille). Ornith. Genre d'oiseaux, voisin des colibris.

EULAMPRE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; λαμπρός, brillant). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

EULÈME. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; λαιμός, gorge). Entom. Genre d'hyménoptères mellifères, voisin des euglosses, établi pour sept espèces de l'Amérique du Sud.

EULÉMITE. adj. Entom. Qui se rapporte au genre eulème. || EULÉMITES. s. f. pl. Tribu d'hyménoptères mellifères ayant pour type le genre eulème.

EULÉPIDE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; λεπίς, écaille). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

EULÉPIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; λεπίς, écaille). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour deux espèces qui sont quelquefois confondues avec les lithosies.

EULEPTE. s. m. (ét. gr., εὔληπτος, facile à prendre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, de Madagascar.

EULEPTOSPERME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; λεπτός, [illegible] ; σπέρμα, semence). Bot. Syn. de [illegible].

EULEPTOSPERMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un eulepto[sperme]. || EULEPTOSPERMÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre euleptosperme.

EULER (Léonard). Célèbre géomètre, né à Bâle en 1707, mort à Saint-Pétersbourg en 1783. Génie profond, inventif, il traita entièrement la mécanique par l'algèbre, perfectionna le calcul intégral et le calcul différentiel, créa le calcul algébrique des fonctions circulaires, etc. Euler avait été frappé de cécité à l'âge de [illegible] ans.

EULIME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; λιμός, faim). Moll. Genre de gastéropodes à coquille polie.

EULIMÈNE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; λιμήν, port). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des branchiopodes, famille des apusiens.

— Zooph. Genre d'acalèphes médusaires, voisin des eudores.

EULISSE. s. m. (étym. gr., εὖ, bien ; λισσός, uni). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, confondu avec les xantholins.

EULOBE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; λοβός, gousse). Bot. Genre d'onagrariées de Californie.

EULOGE. s. m. (étym. gr., εὐλογία, louange ; formé de εὖ, bien ; λέγω, je dis). Rapport, témoignage, prière, bénédiction, épitaphe, testament.

★ **EULOGIES**. s. f. pl. (ét. gr., εὐλογέω, je bénis ; formé de εὖ, bien, et λέγω, je dis). Liturg. Choses bénites. Au propre, Pain bénit.

— Morceaux de pain que les prêtres distribuent dans l'Église grecque, et qu'on envoie aux absents.

— Anciens présents qu'on se faisait autrefois aux fêtes solennelles, et qui consistaient en mets ou en vins, qu'on faisait bénir.

EULOGISTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., εὐλογιστικός, louange). Appr. [illegible] de Bentham.

EULOPE. s. f. Entom. Syn. d'ULOPE.

EULOPHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; λόφος, aigrette). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, tribu des chalcidiens.

— Bot. Syn. de PÉRIDÉRIDIE.

— Ornith. Genre de gallinacés, voisin des tragopans, dont l'espèce type vit aux Indes.

EULOPHIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; λόφος, aigrette). Bot. Genre d'orchidées, tribu des vandées, qui croissent en Afrique et aux Indes.

EULOPHITE. adj. Entom. Qui se rapporte à l'eulophe. || EULOPHITES. s. m. pl. Groupe d'hyménoptères ayant pour type le genre eulophe.

EULVANITE. s. m. Relig. mahom. Membre d'un ordre monastique turc, fondé au VIII[e] siècle par Cheik-Eulvann.

EULYE. s. f. (ét. chin., *eul*, double ; *yé*, aile). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, de la famille des réduviens, établi pour une espèce de Java.

EULYSINE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; λύσις, solution). Chim. Matière contenue dans la bile et facilement soluble dans l'alcool.

EULYTINE. s. f. Minér. Substance qu'on trouve en Saxe, mais dont la nature n'est pas encore bien connue.

EUMACHIE. s. f. Bot. Genre de rubiacées de Namaka.

EUMAÏCE. s. m. Bot. Sorte de baume.

EUMANNITE. s. f. (d'*Eumann*, n. pr.). Minér. Variété de brookite très rare.

EUMATHE. s. f. (ét. gr., εὐμαθής, qui on apprend facilement). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espèce du Brésil.

EUMÈCE. s. f. (ét. gr., εὐμήκης, très long). Erpét. Genre de sauriens, voisin des scinques, répandu dans les régions chaudes.

EUMÉDON. s. m. Entom. Papillon diurne du genre polyommate.

— Crust. Genre de crustacés oxyrynques, des mers de Chine.

EUMÉE. Esclave syrien, berger de Laërte, aida Ulysse à chasser les prétendants.

EUMÈLE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; μῆλον, objet arrondi). Moll. Groupe de gastéropodes, du genre limace.

EUMÈNE. s. f. (du gr. εὐμενής, doux). Entom. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, famille des diploptères.

EUMÈNE *de Cardie*. Commandant des hétaires sous Alexandre, gouverneur de Cappadoce et de Paphlagonie, défendit le régent Perdiccas, montra de grands talents, mais fut trahi et égorgé par ses soldats, 315.

— EUMÈNE I[er]. Roi de Pergame, 263-241 av. J.-C. || EUMÈNE II. Roi de Pergame, 197-159 av. J.-C., s'allia étroitement aux Romains, reçut une partie de l'Asie Mineure, après la défaite d'Antiochus, et dénonça Persée à Rome. || EUMÈNE III. Fils du précédent, régna un an sous la tutelle de son oncle Attale.

EUMÉNIDE. adj. Entom. Syn. d'EUMÉNIEN.

— EUMÉNIDE. s. f. Zooph. Section du genre actinie.

★ **EUMÉNIDE**. s. f. (ét. gr., εὐμενής, bienfaisant ; [illegible]). Myth. Nom que les Grecs donnaient aux Furies, par antiphrase.

EUMÉNIDIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes annuelles célébrées à Athènes, en l'honneur des Euménides ou Furies.

EUMÉNIE. s. f. (ét. gr., εὐμένεια, douceur). Annél. Genre d'ophélies, voisin des aricies, établi pour des espèces du Groenland.

— Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des érycines, établi pour quatre espèces du Guatemala.

EUMÉNIEN, ENNE. adj. Entom. Qui se rapporte au genre eumène. || EUMÉNIENS. s. m. pl. Famille d'hyménoptères porte-aiguillon, ayant pour type le genre eumène.

EUMÉNITE. adj. Entom. Qui se rapporte au genre eumène. || EUMÉNITES. s. m. pl. Tribu d'insectes ayant pour type le genre eumène.

EUMÈRE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, de la famille des buprestides, qui habite les contrées tropicales de l'Amérique. || Genre de diptères d'Europe, de la tribu des syrphides.

— Mamm. Syn. de MACROSCÉLIDE.

EUMÉRODE. adj. 2 g. (ét. gr., εὖ, bien ; μέρος, membre). Erpét. Qui a des pattes très distinctes. || EUMÉRODES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, renfermant ceux de ces reptiles qui ont les membres bien conformés.

EUMÉSIE. s. m. Entom. Syn. d'EUCÉROS.

EUMÉTOPIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; μέτωπον, front). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des scutellériens, établi pour une espèce de l'Amérique du Sud.

EUMICRE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; μικρός, petit). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi pour quatre espèces des environs de Paris.

EUMOLPE. s. m. (du gr. εὔμολπος, harmonieux). Entom. Genre d'insectes coléoptères, de la famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour neuf espèces, dont six sont originaires du Brésil, une de Cayenne et une des Indes orientales. Une espèce, l'eumolpe de la vigne, connue sous les noms vulgaires de *coupe-bourgeon*, *lisette*, *diablotin*, *écrivain*, etc., vit sur la vigne, et sa larve y cause de grands dégâts.

Eumolpe de la vigne.

— Annél. Genre de chétopodes, voisin des aphrodites.

EUMOLPE. Myth. Fils de Neptune et de Chione, né en Thrace, passa pour avoir institué les mystères d'Éleusis. || Contemporain de Triptolème, qui apprit de Cérès l'art d'ensemencer la terre.

EUMOLPHE. s. m. Annél. Genre de chétopodes, voisin des eumolpes, établi pour quelques espèces de la Méditerranée.

EUMOLPIDES. adj. et s. m. pl. Antiq. gr. Nom d'une famille sacerdotale d'Athènes, qui avait le privilège de donner un hiérophante aux mystères d'Éleusis.

EUMOLPIQUE. adj. Versif. Se dit de vers blancs alexandrins imaginés par Fabre d'Olivet, et dont les terminaisons sont alternativement masculines et féminines.

EUMORPHE. s. m. (du gr. εὔμορφος, bien fait). Entom. Genre de coléoptères trimères, famille des fongicoles, établi pour seize espèces.

EUMORPHIE. s. f. (ét. gr., εὔμορφος, bien fait). Bot. Genre de composées sénécionées, établi pour un arbrisseau du Cap.

EUMYCTÈRE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; μυκτήρ, museau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de l'Australie.

EUNÈCHE. adj. (ét. gr., εὖ, bien ; νήχω, je nage). Zool. Qui nage bien. || EUNÈCHES. s. m. pl. Entom. Groupe de coléoptères aquatiques, voisin des hydrocanthares.

EUNECTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; νηκτής, nageur). Erpét. Genre d'ophidiens, voisin des boas.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des dytiscides, établi pour une espèce des eaux stagnantes.

EUNICE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; νίκη, victoire). Annél. Genre de vers à sang rouge, de l'ordre des chétopodes, que l'on trouve abondamment sur les côtes occidentales et septentrionales de la France.

EUNICÉE. s. f. (rad. *eunice*). Zooph. Genre de polypiers, de l'ordre des gorgones, division des polypiers flexibles corallifères. On en connaît dix espèces.

— EUNICÉES. s. f. pl. Annél. Famille d'annélides qui a pour type le genre eunice.

EUNICIEN, ENNE. adj. Annél. Qui ressemble à une eunice. || EUNICIENS. s. m. pl.

Famille de l'ordre des annélides errantes, ayant pour type le genre eunice.

EUNICITE. adj. Annél. Qui se rapporte à l'eunice. || EUNICITES. s. f. pl. Famille d'annélides.

EUNOMIA. Astron. La 15e planète télescopique, découverte le 29 juillet 1851 par de Gasparis.

EUNOMIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; νόμος, loi). Bot. Genre de crucifères lépidinées, établi pour trois espèces d'Orient.

— Polyp. Genre de polypiers fossiles.

EUNOMIEN, ENNE. s. Hist. relig. Membre d'une secte arienne, qui pensait que Jésus-Christ n'était Dieu que de nom et qu'il ne s'était pas uni substantiellement à l'humanité.

EUNOMOPHRONIEN, ENNE. s. Hist. Membre d'une secte chrétienne fondée au IVe siècle, et qui avait pour chef Théophrone de Cappadoce.

EUNOSTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; νόστος, profit). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, de Madagascar.

EUNOTE. adj. 2 g. (ét. gr., εὖ, bien; νῶτος, dos). Qui a un dos élégant.

— EUNOTE. s. m. Entom. Genre de coléoptères taxicornes, de Java. || Genre d'hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens, de l'île de Wight.

— Erpét. Genre de reptiles sauriens, voisin des stellions.

— EUNOTES. s. m. pl. Syn. d'IGUANIENS.

EUNOTIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; νῶτος, dos). Bot. Genre d'algues bacillariées, comprenant des espèces vivantes et fossiles.

EUNUCHISME. s. m. (pr. *eu-nu-kissme*; du gr. εὐνουχίζω, je mutile). Chir. Castration.

— Hist. Pouvoir des eunuques en Orient.

EUNUKOÏDE. adj. (ét. gr., εὐνοῦχος, eunuque; εἶδος, aspect). Physiol. Se dit d'un timbre de voix analogue à celui des castrats.

★ **EUNUQUE.** s. m. (ét. gr., εὐνοῦχος, gardien du lit; fait de εὐνή, lit; ἔχω, je garde). Homme privé de la faculté d'engendrer, par l'ablation des parties génitales, et dont on se sert en Orient pour garder les femmes. Eunuque noir, blanc. Les eunuques du sérail. Les princes d'Orient confient la garde de leurs femmes à des eunuques. Le trait distinctif de l'*eunuque* est la mollesse, la flaccidité, la pâleur de ses chairs, le relâchement de son tissu cellulaire; son système glanduleux est très développé, très lymphatique, comme chez le sexe féminin, dont il copie les formes. (Virey.) Les servantes poussaient le hurlement des funérailles, et les *eunuques* pâlissaient sous leur peau noire. (G. Flaubert.) Un empereur du Bas-Empire, conseillé par un *eunuque*, n'aurait pas fait pis. (P. de St-Victor.)

— On donnait également ce nom, quoiqu'ils ne fussent pas châtrés, aux officiers qui gardaient la chambre des souverains de l'Asie et de l'Égypte.

— Par extens. Châtré, en général. Un vrai terroriste n'est qu'un homme mutilé, privé, comme l'*eunuque*, de la faculté d'aimer et de renaître. (Chateaub.)

— Fig. Homme impuissant à agir, à produire, sans énergie. De tout ministre la bureaucratie fait un *eunuque*. (É. de Girardin.)

— Anc. mus. Espèce de flûte dont l'embouchure était couverte par une pelure d'oignon ou une peau très mince. C'est notre mirliton.

— Hist. relig. Nom donné à des sectaires fanatiques du IIIe siècle, qui se mutilaient eux-mêmes et rendaient eunuques tous ceux qu'ils rencontraient. Ils furent aussi nommés *valésiens*.

— Adjectiv. Qui est châtré. La fille du sultan était accompagnée de nègres eunuques.

EUNUS. Esclave romain, natif de Syrie, souleva ses compagnons d'esclavage en Sicile, et se vit à la tête de cinquante mille d'entre eux. Il défit plusieurs généraux romains. Pris par Perpenna, il fut mis en croix, 136 ans av. J.-C.

EUNYCHIE. s. f. (pr. *eu-ni-ki*; ét. gr., εὖ, bien; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de lépidoptères pyraliens, établi pour une dizaine d'espèces européennes.

EUODON. s. m. Infus. Syn. de CHILODON.

EUOMPHALE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; ὀμφαλός, nombril). Conchyl. Genre de coquilles fossiles univalves et lisses.

EUOMPHALIEN, ENNE. adj. (ét., V. EUOMPHALE). Anat. Qui a un ombilic bien conformé.

EUOPHRYX. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; ὀφρύς, sourcil). Arachn. Genre d'aranéides, voisin du genre atte.

EUOPLIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; ὅπλον, arme). Entom. Genre de coléoptères longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espèce du royaume d'Assam.

EUOPS. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères.

EUOSANTHE. s. m. Bot. Synon. d'HOMORANTHE.

EUOSME. s. m., ou **EUOSMIE.** s. f. (du gr. εὐοσμία, bonne odeur). Bot. V. ÉVOSMIE.

EUOSMITE. s. m. Minér. Sorte de résine fossile, d'une légère odeur camphrée.

EUOUAE. Anc. mus. Mot composé des voyelles des deux mots *seculorum amen*, et servant à indiquer dans le plain-chant les notes par lesquelles il faut, dans chaque ton, terminer les versets des psaumes.

EUPAGE. s. m. (ét. gr., εὐπαγής, solide). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, établi pour cinq espèces du Cap.

EUPARÉE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; παρειά, joue). Bot. Genre de plantes de la famille des primulacées.

EUPARIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; παρειά, joue). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des scarabéides coprophages, voisin des aphodies, établi pour une espèce de l'Amérique septentrionale. || Syn. de CRATOPARE.

EUPAROCHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; παροχή, don). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, établi pour trois espèces du Brésil.

EUPATHIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; πάθος, souffrance). Médec. Douceur, résignation dans les souffrances.

★ **EUPATOIRE.** s. f. (ét. gr., εὖ, bien; πατήρ, père). Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique méridionale. || *Eupatoire bleue*. Syn. d'AGÉRATE. || *Eupatoire de Mésué*. Achillée visqueuse.

EUPATORIA (*Koslov*, anc. *Pompeiopolis*). Géogr. Ville du gouvernement de Tauride (Russie), sur la mer Noire, au N.-O. de Sébastopol; 11,000 hab.

EUPATORIACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'EUPATORIÉ.

EUPATORIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une eupatoire. || EUPATORIÉES. s. f. pl. Tribu de composées ayant pour type le genre eupatoire.

EUPATORINE. s. f. (rad. *eupatoire*). Chim. Sorte d'alcali organique.

EUPATORIOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *eupatoire*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui a l'apparence d'une eupatoire.

EUPATRIDE. adj. et s. (ét. gr., εὖ, bien; πατήρ, père). Antiq. gr. Membre des familles nobles d'Athènes. Tous les citoyens qui n'étaient pas eupatrides étaient classés parmi les *thètes*, prolétaires, ou les *métœques*, étrangers.

EUPÉCILIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; ποικίλος, bigarré). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la famille des tordeuses. || Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, établi pour quelques espèces d'Australie.

EUPÉITÈNE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πείθω, je persuade). Entom. Genre de diptères némocères, de Philadelphie.

EUPÉLIX. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πήληξ, casque). Entom. Genre d'hémiptères homoptères de la famille des cicadelliens, dont l'espèce type se trouve en Angleterre, en Allemagne et quelquefois en France.

EUPELME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πέλμα, plante des pieds). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des chalcidiens, de France et d'Angleterre.

EUPELMIDÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *eupelme*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui a rapport au genre eupelme. || EUPELMIDÉS. s. m. pl. Groupe d'hyménoptères térébrants.

EUPELTIDE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; πέλτη, bouclier). Erpét. Genre d'ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

EUPÈPLE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πέπλος, manteau). Erpét. Genre de reptiles sauriens, tribu des stellionides.

EUPEPSIE. s. f. (ét. gr., εὐπεψία; formé de εὖ, bien, et de πέπτω, je cuis). Médec. Bonne digestion; c'est l'opposé de *dyspepsie*.

EUPEPTIQUE. adj. (rad. *eupepsie*). Méd. Qui favorise la digestion.

EUPÉTALE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; πέταλον, feuille). Minér. Pierre précieuse, l'opale.

— Bot. Genre établi pour la bégone pétaloïde.

EUPÈTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πετάω, je déploie). Ornith. Syn. de FOURMILIER.

EUPÉTINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un eupète. || EUPÉTINÉS. s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux dentirostres, établie pour trois genres.

EUPÈZE. s. m. (ét. gr. εὖ, bien; πέζα, pied). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des hélopiens, établi pour deux espèces du Sénégal.

EUPHANISTE. s. m. (étym. gr., εὖ, bien; φανιστός, brillant). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des érotyliens, établi pour deux espèces de la Colombie.

EUPHÉE. s. f. (ét. gr., εὐφαής, brillant). Entom. Genre d'insectes de la famille des libelluliens, établi pour six espèces exotiques.

— Crust. Syn. d'APSEUDE.

EUPHÈME. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; φημί, je dis). Crust. Genre de crustacés de la famille des salicoques.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères de la tribu des élatérides, établi pour une espèce du Sénégal.

— Ornith. Section du genre perroquet, comprenant les espèces dites inséparables.

EUPHÉMIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; φημί, je parle). Antiq. gr. Prière que les Lacédémoniens adressaient aux dieux, pour leur demander qu'ils pussent ajouter la gloire à la vertu.

— Syn. d'EUPHÉMISME.

— Entom. Genre de diptères de la tribu des mésomydes, établi pour quatre espèces européennes.

— Hist. Distribution d'argent que l'on faisait aux docteurs de la Sorbonne.

EUPHÉMIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui suivait la doctrine des massaliens.

★ **EUPHÉMIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à l'euphémisme. Tour, expression euphémique.

EUPHÉMIQUEMENT. adv. Par euphémisme; d'une manière euphémique.

★ **EUPHÉMISME.** s. m. (ét. gr., εὖ, bien; φημί, je dis). Rhét. Figure de langage par laquelle on adoucit, on déguise des idées tristes, déshonnêtes, sous des idées plus douces, plus décentes, et qui laissent deviner les premières. Ainsi l'on dit : N'être plus jeune, pour Être vieux. C'est par euphémisme qu'on dit à un pauvre : Dieu vous assiste, au lieu de lui dire : Je n'ai rien à vous donner, etc. Un ouvrier qui n'attend plus que son payement pour se retirer, au lieu de dire : payez-moi, dit par *euphémisme* : N'avez-vous plus rien à m'ordonner. (Dumarsais.) On doit aussi placer dans le domaine de l'*euphémisme* toutes ces formules de regret qu'emploie la rhétorique administrative quand il s'agit de refuser des emplois ou des faveurs. (Champagne.) Vous avez assez d'*euphémismes* à votre disposition pour me tout dire. (Mérimée.)

EUPHLOGIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; φλέγω, je brûle). Méd. Inflammation bénigne.

EUPHLOGIQUE. adj. Pathol. Qui a rapport à l'euphlogie.

— *Méthode euphlogique*. Méthode pour la guérison des loupes et des tumeurs.

EUPHLYCTE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; φλυκτίς, pustule). Erpét. Genre de batraciens, voisin des grenouilles.

EUPHOLE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; φολίς, écaille). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour sept espèces de la Nouvelle-Guinée.

EUPHOLIDE. s. f. Minér. Roche que l'on confond souvent avec l'euphotide et le granitone. Elle s'en distingue en ce qu'elle contient du talc. On la trouve dans les Alpes et les Vosges.

EUPHONE. adj. 2 g. (ét., V. EUPHONIE). Qui a une belle voix.

— EUPHONE. s. f. Ornith. Oiseau du genre des tangaras.

— Mus. Instrument qui consiste extérieurement en de petits cylindres de verre qu'on frotte longitudinalement avec les doigts mouillés, comme l'harmonica. || Un des jeux de l'orgue.

★ **EUPHONIE.** s. f. (ét. gr., εὖ, bien; φωνή, voix). Facilité, aisance, agrément, élégance de la prononciation.

— Gramm. Ce qui rend la prononciation plus douce et plus coulante. On dit par euphonie *viendra-t-il* pour *viendra-il*; *si l'on* pour *si on*, etc.

— Mus. Son agréable d'une seule voix ou d'un seul instrument. Il est opposé à Symphonie, qui se dit du mélange de plusieurs sons.

EUPHONINE, ÉE. adj. (rad. *euphone*). Qui a une voix, un chant agréable.

— EUPHONINÉS. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux dentirostres ayant un chant très agréable.

EUPHONION. s. m. (rad. *euphonie*). Mus. Espèce d'ophicléide baryton.

★ **EUPHONIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à l'euphonie, qui produit l'euphonie.

— *Lettres euphoniques*. Nous avons quatre lettres euphoniques : *e, l, s, t. E* s'emploie dans les verbes en *ger*, et seulement après le *g* quand il est suivi d'une des lettres *a, o* : Il rangea, nous rangeons. *L* se met avant *on*, et son emploi est facultatif. On dit également bien *si on*, et *si l'on*. V. ON. La lettre *s* s'ajoute dans les verbes de la première conjugaison à l'*e* muet qui termine la seconde personne du singulier de l'impératif, quand le pronom *en* ou le pronom *y* doit suivre : Donnes-en. Le *t* euphonique suivi et précédé du trait d'union se place entre un verbe à la troisième personne du singulier finissant par une voyelle, et un des sujets *il, elle, on* : Achève-t-il aujourd'hui? S'exprime-t-elle avec facilité?

EUPHONIQUEMENT. adv. D'une manière euphonique.

★ **EUPHORBE.** s. f. (du gr. εὐφορβία, bonne nourriture). Bot. Genre de plantes renfermant des espèces frutescentes dans les contrées tropicales, herbacées dans les espèces indigènes, dont quelques-unes sont plus ou moins dangereuses pour l'homme et les animaux.

— Comm. Gomme-résine qui exsude d'un grand arbrisseau d'Orient, et qu'on apporte du Levant en larmes de formes irrégulières, demi-transparentes, friables, inodores. On en fait usage dans l'art vétérinaire comme épispastique. C'est un drastique violent.

★ **EUPHORBIACÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui ressemble à une euphorbe.

— EUPHORBIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes diclines irrégulières, ayant pour type le genre euphorbe. Cette famille se subdivise en

Euphorbe.

six tribus : les acalyphées, bixiées, crotonées, euphorbiées, phyllantées et stillingiées.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif féminin pluriel.

EUPHORBIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'EUPHORBIACÉ. || EUPHORBIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des euphorbiacées, ayant pour type le genre euphorbe.

EUPHORBIER. s. m. Bot. Syn. d'EUPHORBE.

EUPHORBINE. s. f. Chim. Matière extraite de la racine des euphorbes.

EUPHORBIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide extrait des euphorbes cyprioides.

EUPHORBIUM. s. m. (pr. *eu-for-biomm*). Comm. V. EUPHORBE.

EUPHORE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; φέρω, qui porte). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des ichneumoniens, établi pour plusieurs espèces de France.

EUPHORIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; φέρω, je porte). Méd. Facilité de supporter une maladie ou un effort critique qui en modifie la marche.

— Bot. Syn. de NEPHÉLION.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour seize espèces du Mexique.

EUPHORIMÉTRIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; φέρω, je porte; μέτρον, mesure). Art de déterminer le degré de fécondité du sol.

EUPHOTIDE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; φῶς, φωτός, lumière). Géol. Espèce de roche diallagique renfermant un mélange de serpentine et de mica.

EUPHRACTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; φρακτός, cuirassé). Mamm. Section du genre tatou.

EUPHRAISE. s. f. Bot. V. EUFRAISE.

EUPHRATE. (en turc *Frat*). Géogr. Fleuve de la Turquie d'Asie, vient des monts d'Arménie, coule vers le S.-E., se joint au Tigre, et se jette dans le golfe Persique, sous le nom de *Chât-el-Arab*. Cours de 2,000 kil.

EUPHRATÉSIE. s. f. Antiq. Subdivision du diocèse d'Orient, bornée à l'est par l'Euphrate, qui lui donne son nom.

EUPHRATÉSIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient à l'Euphrate. Syrie euphratésienne.

EUPHRON. s. m. (ét. gr., εὔφρων, gracieux). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des ténébrionites, établi pour une espèce de l'île de la Réunion.

EUPHRONÉE. adj. f. (du gr. εὐφρόνη, agréable). Qui porte conseil; épithète de la nuit.

EUPHRONIE. s. f. (ét. gr., εὔφρων, agréable). Bot. Genre de rosacées, tribu des quillajées, établi pour un arbre du Brésil.

EUPHROSINE. s. f. (d'*Euphrosine*, n. myth.). Annél. Genre de vers à sang rouge, voisin des chloés et des amphinomes, comprenant deux espèces.

— Bot. Genre de composées, tribu des sénécionidées, établi pour une espèce du Mexique.

— Entom. Espèce de papillon.

EUPHROSYNE. (du grec εὐφροσύνη, prudence, gaîté). Myth. Une des trois Grâces, fille de Jupiter et d'Eurynome.

— EUPHROSYNE. Astron. La 31e planète télescopique, découverte le 1er septembre 1854 par Ferguson.

EUPHUÏSME. s. m. (ét. gr., εὐφυής, élégant). Litt. Langage extrêmement affecté et métaphorique, fort à la mode à la cour d'Angleterre, sous Élisabeth.

— Néol. Extrême pureté de langage.

— Par extens. Bon goût dans les manières, dans la façon de s'habiller.

EUPHUÏSTE. s. 2 g. Litt. Celui qui parle l'euphuïsme.

EUPHUÏSTIQUE. adj. Qui a rapport à l'euphuïsme.

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

EUPHYLLE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; φύλλον, feuille). Bot. Organe appendiculaire des végétaux.

EUPHYLLITE. s. m. Minér. Sorte de mica de la Pennsylvanie.

EUPION. s. m., ou **EUPIONE.** s. f. (étym. gr., εὖ, bien; πίων, gras). Chim. Huile pyrogénée liquide produite par la distillation sèche des goudrons.

EUPISTÉRIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des phalenides, établi pour six espèces, dont le type habite les environs de Paris.

EUPITHÉCIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; πίθηκος, singe). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des phalénides, établi pour une soixantaine d'espèces.

EUPLASIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; πλάσσω, je forme). Méd. Matière animale essentiellement organisable.

EUPLASTIQUE. adj. (ét. gr., εὖ, bien; fr., *plastique*). Médec. Favorable aux fièvres plastiques.

— *Matière euplastique*. Lymphe plastique, blastème.

EUPLECTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πλεκτός, tressé). Entom. Genre de coléoptères dimères, famille des psélaphides, établi pour une douzaine d'espèces européennes.

— Ornith. Section du genre moineau.

EUPLECTELLE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; πλεκτός, tressé). Zooph. Genre de spongiaires.

EUPLECTRE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πλῆκτρον, pointe). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des chalcidiens, établi aux dépens des élachestes.

— EUPLECTRE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères diurnes, de la tribu des danaides, établi pour plusieurs espèces exotiques.

— Infus. Syn. d'EUPLOTE.

EUPLÉE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; πλέω, je navigue). Helmint. Genre d'animalcules infusoires.

EUPLÈRE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πλήρης, rempli). Mamm. Genre de mammifères carnassiers de Madagascar.

EUPLÉRIEN, ENNE. adj. Mamm. Qui se rapporte au genre euplère. || EUPLÉRIENS. s. m. pl. Groupe de mammifères carnassiers ayant pour type le genre euplère.

EUPLEURE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πλευρά, côté). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des scarabéides coprophages, établi pour une espèce de l'Europe.

EUPLOCAME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πλόκαμος, tresse de cheveux). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des tinéites, établi pour sept ou huit espèces.

— Moll. Syn. d'IDALIE.

EUPLOCOME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πλέκω, je boucle; κόμη, chevelure). Ornith. Genre de gallinacés, voisin des lophophores.

EUPLOTE. adj. 2 g. Helmint. Qui ressemble à une euplée.

— EUPLOTE. s. m. Infus. Genre d'infusoires polygastriques, établi pour neuf espèces de l'Europe.

— EUPLOTES. s. m. pl. Famille d'animalcules infusoires polygastriques, ayant pour type le genre euplée, et établi pour quatre genres.

EUPNÉE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; πνέω, je respire). Pathol. Facilité de respirer.

EUPODE. adj. 2 g. (ét. gr., εὖ, bien; πούς, pied). Zool. Qui a des pattes longues ou volumineuses.

— EUPODE. s. m. Arachn. Genre d'acarides

— Ornith. Syn. de TISSERIN

— EUPODES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères tétramères, divisée en deux tribus, les sagrides et les criocérides.

EUPODOTIS. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πούς, pied; ὠτίς, outarde). Ornith. Genre d'échassiers, voisin des outardes.

EUPOGONIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; πώγων, barbe). Bot. Genre d'algues de l'Adriatique, voisin des dasyes.

EUPOLIS. Poète athénien de l'ancienne comédie, né vers 446 av. J.-C., mort vers 411. Horace le place au premier rang des anciens comiques, avec Cratinus et Aristophane.

EUPOMATE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πῶμα, couvercle). Annél. Genre d'annélides tubicoles, voisin des serpules.

EUPOMATIE. s. f. (pr. *eu-po-ma-ci*; ét. gr., εὖ, bien; πῶμα, couvercle). Bot. Genre d'anonacées, établi pour un arbrisseau de l'Australie.

EUPOMATIÉ, ÉE. adj. (pr. *eu-po-ma-ci-é*). Bot. Qui se rapporte au genre eupomatie. || EUPOMATIÉES. s. f. pl. Famille d'arbrisseaux dicotylédones, ayant pour type le genre eupomatie.

EUPOPIDE. adj. Arachn. Qui se rapporte au genre eupode. || EUPODIDES. s. f. pl. Famille d'arachnides, de l'ordre des acarides, ayant pour type le genre eupode.

EUPOQUE. s. m. Entom. Syn. d'OPILE et de NOTOXE.

EUPORE. s. m. (ét. gr., εὔπορος, aisé). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, qui habite l'Afrique.

EUPRÉPIDE. s. m. (ét. gr., εὐπρεπής, beau). Erpét. Genre de reptiles sauriens, famille des scinques, établi pour une quinzaine d'espèces des régions tropicales de l'Afrique. On dit aussi *euprepe* et *euprepis*.

EUPRÉPIOPHIDE. s. f. (ét. gr., εὐπρεπής, beau; ὄφις, serpent). Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

EUPRÉPIOSAURE. s. m. (ét. gr., εὐπρεπής, beau; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens de la tribu des lézards.

EUPRIONOTE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; πρίων, scie; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des cassidaires, dont l'espèce type habite le Mexique.

EUPRISTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πρίστις, scie). Erpét. Genre de sauriens de la famille des scinques.

EUPROCTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πρωκτός, anus). Erpét. Genre de batraciens, voisin des tritons.

EUPROSOPE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πρόσωπον, visage). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindélètes, établi pour une espèce du Brésil.

EUPSILOCÈRE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; ψιλός, ras; κέρας, corne). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants de la famille des chalcidiens, établi pour des espèces d'Angleterre.

EUPSOPHIE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; ψόφος, son). Erpét. Genre de batraciens, voisin des grenouilles.

EUPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., εὖ, bien; πτερόν, plume). Zool. Qui a de belles plumes.

EUPTÉRIDE. adj. 2 g. (ét. gr., εὖ, bien; πτέρις, fougère). Bot. Qui a une belle couleur de fougère.

EUPTÉRYX. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πτέρυξ, aile). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des cicadelliens.

EUPTOIÈTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πτοιέω, je frappe de stupeur). Entom. Genre de lépidoptères nymphaliens, établi pour deux espèces de l'Amérique du Nord.

EUPTYCHIE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; πτύξ, pli). Entom. Genre de lépidoptères nymphaliens, établi pour un grand nombre d'espèces de l'Amérique du Sud.

EUPYGE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; πυγή, fesse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour une espèce de Mozambique.

EUPYRÈNE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; πυρήν, noyau). Bot. Genre de coffeacées guettardées, établi pour des arbres ou arbrisseaux des Indes orientales.

EUQUAL. s. m. (pron. *eu-kal*; mot arabe). Sorte de conseiller municipal d'une commune kabyle.

EURASIEN. s. m. Anthrop. Nom donné dans l'Inde aux métis nés d'un Européen et d'une Indienne.

EURCHIN. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un champignon du genre des hydnes.

EURE (*Ebura*). Géogr. Rivière de France, prend sa source dans le dép. de l'Orne, arrose Chartres, Maintenon, Nogent-le-Roi, Anet, Ivry, Louviers, et se perd dans la Seine, près de Pont-de-l'Arche, après un cours de 200 kil.

— EURE (L'). Département français formé de la partie de l'ancienne Normandie comprenant le Vexin normand, le pays d'Ouche et une partie du Lieuvain et du Roumois. Superficie, 595,764 hectares; pop., 365,000 hab. Ce département, dont le chef-lieu est Évreux, se divise en 5 arrondissements : Évreux, Les Andelys, Bernay, Louviers, Pont-Audemer, 36 cantons et 700 communes. Il forme le diocèse d'Évreux et appartient à l'académie de Caen. Il est du ressort de la cour d'appel de Rouen, et, outre les tribunaux ordinaires, il possède 4 tribunaux de commerce. Il fait partie du 3e corps d'armée (Rouen). Ce département est à la fois agricole et manufacturier. Céréales, fourrages, lin, chanvre, fruits à cidre, graines oléagineuses, belles forêts; élève de chevaux, de bœufs, de moutons, de porcs; commerce de beurre. Industrie manufacturière : hauts fourneaux, fonderie de cuivre à Romilly, fabrique de clous et d'épingles, tréfileries, fabriques de draps de Louviers, filatures de coton, toiles peintes et blanches, rubans de fil, verre et papier.

— EURE-ET-LOIR. Département français formé d'une partie des pays de Beauce, du Dunois, du Perche, Drouais et Thimerais, dans l'ancien Orléanais. Superficie, 587,423 hectares; population, 281,000 hab. Ch.-l., Chartres. Il se divise en 4 arrondissements : Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou, 24 cantons et 426 communes. Il forme le diocèse de Chartres, ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Paris, possède 4 tribunaux de première instance et 2 tribunaux de commerce. Il fait partie du 4e corps d'armée (Le Mans). Pays agricole, territoire uni et fertile; riches récoltes de céréales, avoine, fourrages, fruits. Chevaux percherons très estimés, volaille abondante; nombreux bestiaux de races améliorées. Fabriques de draps communs, filatures de laine et de coton, tanneries, papeteries, fabriques de sucre de betterave.

EURÊKA. s. m. (mot grec qui signifie *j'ai trouvé*). Écon. rur. Nom donné à une machine à nettoyer, brosser et lustrer le blé.

EURÈME. s. m. (ét. gr., εὕρημα, invention). Entom. Genre de lépidoptères nymphaliens, établi pour cinq espèces des Antilles.

EURÉODON. s. m. Mamm. Syn. de PHACOCHÈRE.

EURÉON. s. m. (ét. gr., εὐρύς, large). Arachn. Genre d'arachnides de l'ordre des acarides, établi pour deux espèces parasites des hirondelles et des martinets.

EURHIN. s. m. Entom. Syn. d'EURHINE.

EURHINE. s. m. (étym. gr., εὖ, bien; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides gonatocères, établi pour sept espèces de l'Amérique.

— Erpét. Genre de batraciens, voisin des crapauds.

— EURHINE. s. f. Entom. Genre de diptères brachocères de la tribu des muscides, établi pour deux espèces que l'on trouve en France.

EURHINORYNQUE. s. m. (étym. gr., εὖ, bien; ῥίν, nez; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'oiseaux échassiers.

EURHIPIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; ῥιπίς, éventail). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des hadénides, établi pour deux espèces des contrées méridionales de l'Europe.

EURHIPIS. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; ῥιπίς, éventail). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des élatérides, établi pour une espèce du Cap.

EURIC. Roi des Wisigoths, successeur de son frère Théodoric II, 466-484, se donna comme un roi indépendant, conquit le pays entre le Rhône, la Loire, l'Océan, prit l'Auvergne, Arles, Marseille; mais persécuta les catholiques.

EURINE. s. f. Entom. V. EURHINE.

EURIOSME. s. m. Bot. Syn. d'ÉRIOSOME.

EURIPE. s. m. Antiq. gr. Nom donné à des fossés qui entouraient quelquefois le lieu où les jeunes gens se livraient aux exercices du corps, et particulièrement au bras de l'Eurotas qui ceignait la palestre à Sparte.

— Antiq. rom. Nom des canaux en général, et surtout des canaux que l'on creusait dans le cirque, quand on voulait y introduire des hippopotames ou des crocodiles.

— Entom. Genre de lépidoptères nymphaliens, établi pour deux espèces d'Assam.

EURIPE. Géogr. Détroit qui sépare l'Eubée ou Négrepont de l'Attique et de la Béotie et est célèbre par l'irrégularité de son flux et de son reflux.

— EURIPE. s. m. Fig. S'est dit pour Mouvement irrégulier. Une prudente critique des auteurs nous découvre le calme ou la tempête de leurs passions, l'*euripe* de leurs mouvements et l'admirable diversité de leurs esprits. (Naudé.)

EURIPIDE. L'un des trois grands poètes tragiques de la Grèce, né à Salamine, 480-406 av. J.-C., fils d'un cabaretier et d'une marchande de légumes, étudia la peinture, la rhétorique, la philosophie, et fut l'ami de Socrate. Il composa 75 tragédies et ne remporta, dit-on, le prix que cinq fois. Il nous reste de lui 18 tragédies : *Hécube*, *Oreste*, *les Phéniciennes*, *Médée*, *Hippolyte*, *Alceste*, *Andromaque*, *les Suppliantes*, *Iphigénie en Aulide*, *Iphigénie en Tauride*, *Rhésus*, *les Troyennes*, *les Bacchantes*, *les Héraclides*, *Hélène*, *Ion*, *Hercule furieux*, *Électre*, et, de plus, un drame satirique, *le Cyclope*. Moins apprécié par les Grecs que par les modernes, moins digne, moins religieux que Sophocle, il a peint avec talent les passions, les sentiments éternels de l'âme.

EURIPIDOMANIE. s. f. (ét. fr., *Euripide*, et *manie*). Litt. Affection pour les œuvres et le genre d'Euripide.

EURITE. s. f. (du gr. εὑρεῖν, trouver). Min. Espèce de feldspath, roche stratifiée affectant des formes prismatiques.

EURITIQUE. adj. Géol. Se dit d'un terrain formé principalement d'Eurite.

EUROCÉPHALE. s. m. (ét. gr., εὐρύς, large; κεφαλή, tête). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, voisin du genre pie-grièche, établi pour une seule espèce du Cap.

EUROPALE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; ῥόπαλον, massue). Zooph. Genre de zoophytes, voisin des actinies.

EUROPE. Myth. Fille d'Agénor, roi de Phénicie, et sœur de Cadmus; fut aimée de Jupiter, qui, ayant pris la forme d'un taureau, l'enleva, et la transporta dans la partie du monde à laquelle elle donna son nom.

— EUROPE. Astron. La 52e planète télescopique, découverte le 4 février 1858 par Goldschmidt. || Nom d'un satellite de Jupiter.

EUROPE. Géogr. La plus petite des cinq parties du monde, mais la plus peuplée relativement, la plus puissante et la plus civilisée. C'est une sorte de presqu'île à l'O. de l'Asie, entre l'océan Glacial arctique au N., l'océan Atlantique à l'O., la Méditerranée, au S., la sépare de l'Afrique. Comprise entre 36° et 71° lat. N., et entre 12° 40' long. O. et 60° 30' long. E., elle a 5,400 kil. dans sa plus grande longueur, du cap Wrath au N.-E. jusqu'au cap St-Vincent au S.-O. Sa superficie est de 9,857,000 k. carrés et sa population d'environ 320,000,000 d'habitants. Ses côtes sont profondément découpées, dans l'océan Glacial, mer Blanche; dans l'Atlantique, mers du Nord, Baltique, et ses grands golfes, Manche, golfe de Gascogne; dans la Méditerranée, golfes du Lion, de Gênes, mers Tyrrhénienne, Ionienne, Adriatique, de l'Archipel, de Marmara, mer Noire, mer d'Azov. La mer Caspienne, qui baigne l'Europe au S.-E., est un grand lac. Les golfes, les détroits, les îles nombreuses placées près de tous ses rivages multiplient et facilitent les communications entre les peuples. L'Europe est divisée en deux grands versants, le nord et le sud, par une longue ligne de hauteurs, montagnes, collines et plateaux, des monts Oural au N.-E. jusqu'au cap Tarifa, au S.-O., et au détroit de Gibraltar qui fait communiquer l'Atlantique à la Méditerranée. Le système montagneux des Alpes est comme le centre du relief européen, entre trois grandes régions, France, Allemagne, Italie. Il se rattache directement, vers le S., au système alpin des Apennins, qui forme comme la charpente de la péninsule italienne; vers le S.-O., par les massifs du Jura, des Vosges, des Cévennes, qui traversent la France, au système des Pyrénées, nourrissant la ligne entre la France et l'Espagne, et au système Ibérien, qui couvre de ses branches nombreuses toute la péninsule Ibérique; au S.-E. il se relie au système des Balkans et à son prolongement, le système des Alpes Helléniques, qui déterminent la péninsule Turco-Hellénique. Une chaîne peu élevée unit vers le N. le massif des Alpes à un ensemble de montagnes moins considérables, mais encore importantes; par les Alpes de Constance, de la Forêt-Noire, de Souabe, de Franconie, on rejoint les monts de Bohême et le système des monts Hercyniens; aux montagnes de Bohême se rattachent les Karpathes. Les Alpes Scandinaves, les montagnes des îles d'un côté, et, de l'autre, la chaîne de l'Oural et la haute barrière du Caucase, sont comme séparées de l'ensemble du relief européen.

— Les deux grands versants de l'Europe se divisent chacun en quatre grands bassins de mer, qui reçoivent des fleuves nombreux. Dans le versant du N. et du N.-O. : 1° dans le *bassin de l'océan Glacial* : la Dwina septentrionale, la Kara, la Petchora, le Mezen, l'Onéga, la Tana; 2° dans le *bassin de la mer Baltique* : la Neva, la Duna, le Niemen, la Prégel, la Vistule, l'Oder, le Glommen, la Gotha, la Dal, la Liusna, l'Indal, l'Uméa, la Pitéa, la Lutéa et la Tornéa; 3° dans le *bassin de la mer du Nord* : l'Elbe, le Weser, l'Ems, le Rhin, la Meuse, l'Escaut, la Tamise, l'Ouse, l'Humber; 4° dans le *bassin de l'Atlantique* (mer d'Irlande, Manche, golfe de Gascogne) : la Clyde, la Severn, le Shannon, la Somme, la Seine, le Blavet, la Vilaine, la Loire, la Charente, la Gironde, l'Adour, le Minho, le Douro, le Tage, le Guadiana, le Guadalquivir. || Dans le versant du S. et du S.-E. : 1° dans le *bassin de la Méditerranée occidentale* : la Segura, le Jucar, l'Èbre, l'Aude, l'Hérault, le Rhône, le Var, l'Arno, le Tibre, le Volturne; 2° dans le *bassin de la Méditerranée orientale* (mer Ionienne, Adriatique, Archipel, mer de Marmara) : le Pô, l'Adige, le Drin, la Vojoutza, le Vardar, la Maritza; 3° dans le *bassin de la mer Noire et de la mer d'Azov* : le Danube, le Dniester, le Dnieper, le Don, le Kouban; 4° dans le *bassin de la mer Caspienne* : le Terek, la Kouma, le Volga, l'Oural. L'Europe a des lacs nombreux, surtout au N. (Suède et Russie,) en Suisse et en Italie. Jadis remuée par l'action des feux souterrains, elle n'a plus que quelques volcans, le Vésuve, le volcan de Stromboli, l'Etna.

— L'Europe est presque tout entière dans la zone tempérée, et le climat est encore adouci par l'influence de la mer, qui baigne tant de rivages en Europe, surtout par les tièdes émanations du grand courant de l'Atlantique, le *Gulf-Stream*, enfin par les vents du S. et du S.-E., qui viennent de l'Afrique, mais qui ont été tempérés en traversant la Méditerranée. Aussi l'Europe a-t-elle des productions nombreuses et variées; elle renferme les minéraux les plus utiles, les espèces d'animaux qui peuvent le mieux fournir aux besoins de l'homme. Enfin la population de l'Europe appartient, en grande partie, à la race de l'espèce humaine qui paraît être la plus heureusement douée, la plus intelligente et la plus laborieuse. C'est la race blanche, indo-germanique ou aryenne, à laquelle appartiennent les Celtes, les Germains, les Scandinaves, les Slaves, les Lettons, les peuples qu'on désigne souvent par le nom général de Pélasges, et qui ont jadis fourni les populations des trois grandes péninsules méridionales. Plusieurs peuples, d'origine scythique ou tatare, sont devenus semblables aux peuples de la race aryenne, comme les Finnois, les Magyars, probablement les Ibères. Les peuples de race tatare habitent aux extrémités de la Russie, Tatars-Nogaïs, Baschkirs, Kalmouks, Samoïèdes; les Turcs Osmanlis sont campés dans l'empire ottoman. Enfin, il y a des Juifs de la race sémitique dans la plupart des pays de l'Europe. Sauf ces derniers, tous les Européens sont chrétiens; le catholicisme domine dans le Sud; les différentes sectes du protestantisme dans le Nord; la religion grecque dans l'Est.

— Les huit régions naturelles de l'Europe sont : au N., les régions Britannique et Scandinave; au centre, les régions Gauloise ou Française, Germanique ou Allemande, et Slave; au Sud, les régions Ibérique, Italienne, Turco-Hellénique.

— Voici l'énumération des États de l'Europe : Russie, Suède et Norvège, Autriche-Hongrie, empire d'Allemagne, France, Espagne, Turquie d'Europe, Grande-Bretagne, Italie, Rou-

manie, Portugal, Grèce, Serbie, Bulgarie, Suisse, Danemark, Pays-Bas, Belgique, Monténégro, Luxembourg, Andorre, Lichtenstein, Saint-Marin et Monaco. (Voir ces noms pour les détails relatifs à chaque État.)

EUROPE ANCIENNE. L'Europe connue des anciens avait pour limites : au N., la mer du Nord (*Germanicum mare*), le Skager-Rack et le Cattegat (*Codanus sinus*) et la mer Baltique (*Suevicum mare*); à l'E., le Don (*Tanaïs*), la mer d'Azov (*Palus Mæotis*), le Pont-Euxin (*Pontus Euxinus*), le canal de Constantinople (*Bosphorus Thracius*), la mer de Marmara (*Propontis*), le détroit des Dardanelles (*Hellespontus*) et l'Archipel (*Ægæum mare*); au S., la mer Méditerranée (*Internum* ou *Mediterraneum mare*) et le détroit de Gibraltar (*Herculeum fretum* ou *Gaditanum fretum*); à l'O., l'océan Atlantique. Les grandes régions étaient : au N., la Bretagne, avec l'Hibernie, la Chersonèse Cimbrique et la Scandinavie; à l'E., la Scythie ou Sarmatie; au S., la Thrace, la Macédoine, l'Épire, la Grèce, la Mésie, l'Italie, l'Hispanie; au centre, la Gaule, la Germanie, la Dacie, la Pannonie, la Norique et la Rhétie.

EUROPÉAN, ANE. adj. Ancienne forme du mot EUROPÉEN.

EUROPÉANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Européaniser. Qui a adopté les mœurs de l'Europe.

EUROPÉANISER. v. a. 1re conj. Adopter les usages de l'Europe, les mœurs européennes.

EUROPÉANISME. s. m. Système politique tendant à faire une seule nation de tous les peuples de l'Europe.

***EUROPÉEN, ENNE.** s. Géogr. Habitant, habitante de l'Europe.

[illegible]
[illegible] (B[illegible])

— adj. Qui appartient à l'Europe ou à ses habitants. Nations européennes. Mœurs européennes.

— *A l'européenne.* loc. adv. À la mode d'Europe.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif.

EUROPÉENNEMENT. adv. À la manière des Européens.

— Par rapport à l'Europe. Il est connu européennement.

EUROPOME. s. m. Entom. Espèce de papillon de jour.

EUROSTE. s. m. (étym. gr., εὔρωστος, robuste). Erpét. Genre d'ophidiens, établi pour trois espèces de l'Inde.

EUROTAS. Géogr. anc. Fleuve de Laconie, avait sa source dans les montagnes de l'Arcadie méridionale, passait à Sparte et se jetait dans le golfe de Laconie. Ses bords, couverts de myrtes et de lauriers-roses, étaient le champ d'exercices de la jeunesse lacédémonienne. Auj. *Iri* ou *Vasili-Potamo.*

EUROTHÉE. s. f. Bot. Syn. de CARAPICHE.

EUROTIE. s. f. (ét. gr., εὐρώς, moisissure.) Bot. Genre d'arbustes pubescents de la famille des chénopodées atriplicées, établi pour un certain nombre d'espèces orientales.

EUROTION. s. m. (ét. gr., εὐρώς, moisissure). Bot. Genre de champignons mucédinés, parasite des plantes sèches.

EURUS. Myth. Vent d'orient; un des quatre principaux vents. L'eurus oriental.

— L'eurus est souvent personnifié par les poètes. L'*Eurus*, fier de monter les chevaux de l'Aurore. (Del.)

EURYALE. s. f. (de *Euryale*, n. myth.). Acal. Genre de médusaires, établi pour deux espèces de l'océan Austral.

— Bot. Genre de plantes aquatiques de la famille des nymphéacées.

— Échin. Genre d'oursins.

— Entom. Espèce de papillons.

— Zooph. Variété d'étoile de mer.

EURYALE. Myth. Jeune Troyen, fils d'Opheltès et compagnon d'Énée; pénétra avec Nisus dans le camp ennemi et y trouva la mort.

EURYALÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre euryale. || EURYALÉES. s. f. pl. Tribu de plantes aquatiques ayant pour type le genre euryale.

EURYALIQUE. adj. 2 g. (du gr. εὐρυάλος, dont l'aire est large). Didact. Se disait de petites pièces de vers latins ou grecs dont chaque vers avait une syllabe de plus que le précédent. Vers euryaliques. Syn. de RHOPHALIQUE.

EURYANDRE. s. f. (ét. gr., εὐρὺς, large; ἀνὴρ, ἀνδρὸς, mâle). Bot. Syn. de TÉTRACÈRE.

EURYANTHE. s. f. (ét. gr., εὐρὺς, large; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de ternstrœmiacées, établi pour une plante herbacée du Mexique.

EURYBASE. s. f. (ét. gr., εὐρὺς, large; fr., *base*). Bot. Genre de [illegible].

EURYBATE. Myth. Héraut d'Agamemnon, qui [illegible] Briséis à Achille.

EURYBIADE. Spartiate qui commanda la flotte [illegible] (480 av. J.-C.). Dans le désir de protéger le Péloponnèse, il voulait abandonner l'Attique et mener la flotte à Corinthe. Thémistocle soutint vivement l'avis contraire, et, Eurybiade l'ayant menacé de son bâton : « Frappe, dit-il, mais écoute. » Eurybiade céda.

EURYBIE. s. f. (ét. gr., εὐρυβία, vigueur). Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères de la tribu des buprestides de l'Australie. || Genre de lépidoptères diurnes de la tribu des érycinides, établi pour trois espèces de la Guyane et du Brésil.

— Moll. Genre de ptéropodes à coquille membraneuse.

— Zooph. Genre d'acalèphes médusaires.

EURYBIOPSIS. s. f. (ét. fr., *eurybie*; gr., ὄψις, aspect). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des astéroïdées, établi pour une espèce de l'Australie.

EURYBRAQUE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; βραχὺς, court). Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens de Sumatra.

EURYCANTHE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; ἄκανθα, aiguillon). Entom. Genre d'orthoptères de la famille des phasmiens, établi pour une

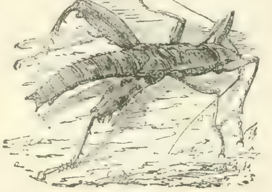

Eurycanthe.

seule espèce trouvée aux îles de l'océan Pacifique et à la Nouvelle-Guinée. Les eurycanthes ont près de quinze centimètres de long; ils n'ont point d'ailes; leur corps est allongé, aplati; le corselet est très long, l'abdomen assez étroit; les cuisses antérieures n'ont pas d'échancrure; les cuisses des pattes postérieures sont renflées, dentées en dessus sur leurs angles, l'étant à peine en dessous.

EURYCARDE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; καρδία, cœur). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la tribu des érotyliens, de la Guyane.

EURYCÉPHALE. adj. et s. (ét. gr., εὐρὺς, large; κεφαλή, tête). Anthropol. Qui a le crâne large.

— EURYCÉPHALE. s. m. Entom. Genre de coléoptères longicornes, tribu des cérambycins, des Indes orientales. || Genre d'hémiptères hétéroptères, établi pour un grand nombre d'espèces de France. || Syn. de TAPEINE.

EURYCÉPHALIE. s. f. Anthropol. Caractère de celui qui est eurycéphale.

EURYCÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., εὐρὺς, large; κέρας, corne). Zool. Qui a de belles cornes, de larges cornes.

— EURYCÈRE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de Madagascar, de la grosseur du merle.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des lampyrides, établi pour deux espèces de Java. || Genre d'hémiptères hétéroptères, tribu des aradiens, ne comprenant qu'une seule espèce du midi de la France.

EURYCÉRIDÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *eurycère*; gr. εἶδος, aspect). Ornith. Qui se rapporte au genre eurycère. || EURYCÉRIDÉS. s. m. pl. Famille de passereaux syndactyles, formée par le seule genre eurycère.

EURYCÉROTINÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. de EURYCÉRIDÉ.

EURYCHILE. s. m. (pr. *eu-ri-kile*). Entom. Syn. de THÉRATE.

EURYCHORE. s. m. (pron. *eu-ri-kore*; ét. gr., εὐρὺς, large; χῶρος, lieu). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour quatre espèces du Cap.

EURYCLÉE. Myth. Nourrice d'Ulysse, qu'elle reconnut la première, à son retour de Troie.

— EURYCLÉE. Astron. La 195e planète télescopique, découverte le 22 avril 1879 par M. Peters.

EURYCLÈS. s. m. Bot. Genre de narcissées de la famille des amaryllidées, établi pour des plantes de l'Australie et l'Asie tropicale.

EURYCNÈME. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; κνήμη, jambe). Entom. Section du genre cyphocrâne.

EURYCOME. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; κόμη, chevelure) Bot. Genre d'arbustes de la famille des connaracées de Sumatra.

EURYCOPIDOPTÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., εὐρὺς, large; κοπίς, ίδος, sabre; πτηνός, oiseau). Ornith. Qui a un large bec en forme de sabre.

— EURYCOPIDOPTÈNE. s. m. Oiseau de la famille des plongeurs, qui, comme les pélicans, se fait remarquer par la forme et la grandeur de son bec.

— EURYCOPIDOPTÈNES. s. m. pl. Individus de la famille des oiseaux plongeurs.

EURYDÈME. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; δέμας, corps). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, établi aux dépens des pentatomes.

EURYDÈRE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; δέρη, cou.) Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des troncatipennes, qui vivent à Madagascar.

EURYDICE. s. f. (de *Eurydice*, nom myth.). Bot. Syn. d'OXIE.

— Crust. Genre de crustacés, établi pour deux espèces européennes.

— Entom. Espèce de papillon.

EURYDICE. Myth. Dryade, épouse d'Orphée, qui mourut de la piqûre d'un serpent en fuyant les poursuites d'Aristée.

— EURYDICE. Astron. La 75e planète télescopique, découverte le 22 septembre 1862 par M. Peters.

EURYE. s. f. (du gr. εὐρὺς, ample). Bot. Genre de ternstrœmiacées, établi pour quatre espèces de la Chine, du Japon et du Népaul.

EURYGASTRE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; γαστὴρ, ventre). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères de la famille des scutellériens, de l'Europe. || Genre de diptères de la tribu des muscides, établi pour une dizaine d'espèces européennes.

EURYGASTRIDE. adj. (ét. fr., *eurygastre*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte au genre eurygastre. || EURYGASTRIDES. s. m. pl. Groupe d'hémiptères ayant pour type le genre eurygastre.

EURYGNATHE. adj. (pr. *eu-ri-ghna-te*; ét. gr., εὐρὺς, large; γνάθος, mâchoire). Hist. nat. Qui a une large mâchoire.

EURYGONE. s. m. (étym. gr., εὐρὺς, large; γόνυ, genou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes.

EURYLABE. adj. 2 g. (ét. gr., εὐρὺς, large; λαβὶς, tenaille). Zool. Dont l'anus est garni de larges tenailles.

EURYLAIME. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; λαιμὸς, cou). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, comprenant six à sept espèces, toutes des îles de la Polynésie.

EURYLAIMIDÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *eurylaime*; gr., εἶδος, aspect). Ornith. Qui ressemble au genre eurylaime. || EURYLAIMIDÉES. s. f. pl. Famille de passereaux syndactyles, des parties orientales et méridionales de l'ancien continent, ayant pour type le genre eurylaime. On dit aussi *eurylaiminées.*

EURYLEPTE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; λεπτὸς, mince). Helminth. Genre de vers, voisin des planaires, établi pour deux espèces de la mer Rouge.

EURYLOBE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; λοβὸς, lobe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour cinq espèces de l'Amérique du Sud.

EURYLOPHE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; λόφος, aigrette). Entom. Genre de coléoptères, de la famille des charançons, établi pour une seule espèce des environs de Paris.

EURYMÉDON. Géogr. anc. Petit fleuve de l'anc. Pamphylie, en Asie Mineure, coulait du Taurus au golfe de Pamphylie. En 470 av. J.-C., l'Athénien Cimon y remporta sur les Perses trois victoires le même jour. Aujourd'hui *Capsison.*

EURYMÈLE. s. f. (ét. gr., εὐρὺς, large; μέλος, membre). Entom. Genre d'hémiptères homoptères de la famille des cicadelliens, établi pour trois espèces de l'Australie.

EURYMÉLIDE. adj. (ét. fr., *eurymèle*; gr., εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte au genre eurymèle. || EURYMÉLIDES. s. m. pl. Tribu d'hémiptères homoptères, ayant pour type le genre eurymèle.

EURYMÈNE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénides, qui vivent aux environs de Paris.

EURYMÈRE. s. m. (étym. gr., εὐρὺς, large; μηρὸς, cuisse). Entom. Genre de coléoptères longicornes, tribu des cérambycins, du Brésil.

EURYMÉTOPE. s. m. (ét. gr., εὐρυμέτωπος, au large front). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, de l'Amérique méridionale.

EURYMÉTOPON. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; μέτωπον, front). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour deux espèces de la Californie.

EURYMORPHE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindélètes, de Madagascar.

EURYNOLAMBRE. s. m. Crust. Genre de décapodes oxyrynques.

EURYNOME. s. m. (d'*Eurynome*, n. myth.). Crust. Genre de crustacés décapodes, qui habitent les côtes d'Angleterre.

EURYNOME. Myth. Fille de l'Océan et de Téthys, que Jupiter rendit mère des trois Grâces.

— EURYNOME. Astron. La 79e planète télescopique, découverte le 14 septembre 1863 par Watson.

EURYNOMIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que les Grecs célébraient en l'honneur d'Eurynome, mère des Grâces.

EURYNORYNQUE. s. m. (ét. gr., εὐρύνω, j'élargis; ῥύγχος, bec). Ornith. Genre d'échassiers du nord de l'Europe.

EURYNOTE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour une quinzaine d'espèces du Cap, de Guinée et de Sierra-Leone.

EURYNQUE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; ῥύγχος, bec). Ornith. Section du genre perroquet.

— Entom. Genre de curculionides orthocères, de la division des apionides, établi pour six espèces d'Australie.

EURYODE. s. f. (ét. gr., εὐρὺς, large; ὁδὸς, route) Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des cicindèletes, établi pour une dizaine d'espèces des régions tropicales.

EURYOMIE. s. f. (ét. gr., εὐρὺς, large, ὦμος, épaule). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour une espèce de Madagascar.

EURYOPE. s. m. (ét. gr., εὐρυόπης, dont l'œil pénètre loin). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, établi pour quatre ou cinq espèces de l'Afrique.

EURYOPHTALME. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; ὀφθαλμὸς, œil). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des lygéens, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique du Sud et des Indes orientales.

EURYOPS. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; ὤψ, œil). Bot. Genre de composées sénécionidées du Cap.

EURYOTE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; οὖς, ὠτὸς, oreille). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille de sternoxes, de la Colombie.

— Mamm. Syn. d'OTOMYS.

EURYPALPE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; fr., *palpe*) Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des malacodermes, de l'Amérique du Nord. || Genre de diptères de la tribu des muscides, de Java.

EURYPE. s m. (ét. gr., εὐρὺς, large; ποῦς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, établi pour une espèce du Brésil.

EURYPHÈNE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; ὑφαίνω, je hume). Entom. Genre de lépidoptères nymphaliens d'Afrique.

EURYPHORE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; φορὸς, qui porte). Crust. Genre de siphonostomes pandariens des mers d'Asie, parasites de certains poissons.

EURYPLEURE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; πλευρά, côté). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères de la famille des scutellériens de Java.

EURYPODE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; ποῦς, ποδὸς, pied). Crust. Genre de décapodes brachyures, tribu des macropodiens, établi pour deux espèces dont une de l'Amérique méridionale.

EURYPORE. s. m. (ét. gr., εὐρύπορος, vaste). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des staphylins, établi pour des espèces d'Europe.

EURYPTÈRE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; πτερὸν, aile). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi pour quatre espèces de l'Amérique du Nord

— Crust. Genre de copépodes fossiles.

— EURYPTÈRE. s. f. Bot. Genre d'ombellifères de l'Amérique boréale.

EURYPYGE. adj. 2 g. (ét. gr., εὐρὺς, large; πυγή, fesse, derrière). Zool. Qui a un large croupion, une large queue

— EURYPYGE. s. m. Ornith Syn. de CAURALE.

EURYPYGON. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; πυγή, fesse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des cérambycins, établi pour une seule espèce.

EURYQUE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, voisin des parnassiens, établi pour deux espèces de l'Australie.

EURYSACE. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; σάκος, bouclier). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, du Brésil.

EURYSCÉLIDE. s. f. (ét. gr., εὐρὺς, large; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour deux espèces des Antilles.

EURYSOME. s m. (ét. gr., εὐρὺς, large; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour trois espèces de l'Amérique du Sud.

— Helminth. Sous-genre de distomes, vers parasites de l'intestin du putois.

EURYSPERME. s. m. (ét. gr., εὐρὺς, large; σπέρμα, semence). Bot. Syn. de LEUCODENDRE.

EURYSTERNE. adj. 2 g. (ét. gr., εὐρὺς, large; στέρνον, poitrine) Myth. Surnom sous lequel la Terre avait en Achaïe un des plus anciens temples de la Grèce.

— EURYSTERNE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi pour dix espèces de l'Amérique.

EURYSTHÉE. Myth. Roi d'Argos, imposa à Hercule ses douze travaux. Il périt sous les coups d'Hyllus

EURYSTHÈNE et **PROCLÈS.** Fils ju-

meaux d'Aristodème, l'un des trois Héraclides ou chefs doriens qui envahirent le Péloponnèse en 1190 av. J.-C. Ils furent les fondateurs des deux familles royales de Sparte, les *Eurysthénides* ou *Agides*, et les *Eurypontides* ou *Proclides*.

EURYSTHÉNIDES. adj. et s. m. pl. Hist gr. Les Eurysthénides ou Agides formaient la première branche des rois ou archagètes de Sparte, et régnaient conjointement avec les Proclides, membres de la deuxième branche. Ces deux dynasties collatérales, qui appartenaient à la race des Héraclides, gouvernèrent Sparte jusqu'au tyran Lycurgue, de 1186 à 219 av. J.-C.

EURYSTOME. adj. 2 g. (étym. gr., εὐρύς, large ; στόμα, bouche). Zool. Qui a une large bouche, un bec très fendu.

— EURYSTOMES. s. m. pl. Ornith. Famille de passereaux.

EURYTARSE. s. m. (ét. gr., εὐρύς, large ; ταρσός, tarse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, de l'Australie.

EURYTÈLE. s. m. (ét. gr., εὐρύς, large ; τέλος, bordure). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, établi pour trois espèces africaines.

EURYTÉNIE. s. f. (ét. gr., εὐρύς, large ; ταινία, bandelette). Bot. Genre d'ombellifères de l'Amérique du Nord.

EURYTHALÉE. s. f. (ét. gr., εὐρύς, large ; θάλλω, je verdis). Bot. Section du genre gentiane.

* **EURYTHMIE.** s. f. (ét. gr., εὐρυθμία, régularité ; formé de εὖ, bien ; ῥυθμός, ordre, justesse, accord). Didact. Bel ordre, belle proportion, harmonie de toutes les parties d'un tout.

— Archit. Se dit de la beauté qui résulte pour l'architecture de la justesse des proportions, de la symétrie et de l'accord des parties.

— B.-arts. Se dit en peinture, en sculpture, de l'harmonie dans la composition

— Chir. Dextérité à manier les instruments.

— Mus. Se dit de l'heureux choix du rythme et du mouvement d'un morceau.

— Pathol. Régularité des pulsations artérielles.

EURYTHMIQUE. adj. 2 g. rad. *eurythmie*). Didact. Qui a un rythme régulier.

EURYTHYRÉE. s. m. (ét. gr., εὐρύς, large ; θυρεός, bouclier). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des buprestides, établi pour trois espèces de l'Europe et de l'Inde.

EURYTOME. s. m. (ét. gr., εὐρύς, large ; τομή, section). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, de la famille des chalcidiens, d'Europe.

EURYTOMIDE. adj. 2 g. ou **EURYTOMIDÉ, ÉE.** adj. Entom. Syn. d'EURYTOMITE

EURYTOMITE. adj. Entom. Qui se rapporte au genre eurytome. ‖ EURYTOMITES. s. m. pl. Groupe d'hyménoptères ayant pour type le genre eurytome.

EURYUSE. s. f. (ét. gr., εὐρύς, large ; οὖσα, qui est). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, de France et d'Allemagne.

EUSARCORISE. s. f. (ét. gr., εὐσαρκία, embonpoint ; κόρις, punaise). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, confondu avec le genre asope.

EUSARQUE. s. m. (ét. gr., εὐσαρκία, embonpoint). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, du Mexique.

— Arachn. Genre d'arachnides phalangiennes, établi pour quatre espèces du Brésil.

EUSCAPHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; σκάφη, barque). Bot. Genre de staphylées du Japon.

EUSCARTHME. s. m. (étym. gr., εὖ, bien ; σκαρθμός, bond). Ornith. Genre de passereaux, voisin des gobe-mouches.

EUSCÈLE. s. m. (étym. gr., εὖ, bien ; σκελός, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, établi pour une trentaine d'espèces qui, presque toutes, habitent les Antilles.

EUSCÉLIDE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; σκελίς, cuisse). Erpét. Genre de batraciens anoures.

EUSCÈPE. s. m. (ét. gr., εὐσκεπής, bien abrité). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, des Antilles.

— Bot. Syn. de LIAGORE.

EUSÈBE (Pamphile). Évêque de Césarée en Palestine, 268-338, assista au concile de Nicée, mais resta toujours suspect à saint Jérôme, à cause de ses opinions, et parce qu'il contribua à la déposition de saint Athanase et au rappel d'Arius. Il a écrit : la *Chronique*, abrégé en deux parties de l'histoire ancienne depuis Abraham jusqu'à 338 ; *Histoire ecclésiastique*, en 10 livres, depuis la naissance de J.-C. jusqu'en 324.

— EUSÈBE *de Nicomédie*. Hérésiarque grec, mort en 342, fut évêque de Beryte et de Nicomédie, défendit Arius au concile de Nicée, persécuta saint Athanase, donna le baptême à Constantin mourant et fut nommé archevêque de Constantinople.

— EUSÈBE (Saint). Évêque de Verceil, 315-370, fut exilé par l'empereur Constance en Orient, mais fut rappelé par Julien. On a de lui trois lettres *à Constance, aux prêtres et au peuple de l'Italie, à Grégoire, évêque d'Hispalis.*

— EUSÈBE (Saint). Évêque de Samosate en Syrie, persécuté à cause de son zèle religieux, fut martyrisé en 380. Fête, le 21 juin.

EUSÉBIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Membre d'une secte arienne ainsi nommée d'Eusèbe de Nicomédie, célèbre défenseur de la doctrine et de la personne d'Arius. Les eusébiens restèrent longtemps dans la communion orthodoxe ; mais vers le milieu du IVe siècle la scission devint complète. Alors on appela ces sectaires eusébiens ou semi-ariens.

EUSÉLIE. s. f. Bot. Syn. d'EYSÉLIE.

EUSÉMIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; σημεῖον, signe). Pathol. Réunion de plusieurs signes ou symptômes favorables dans une maladie.

EUSIOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de la ville ou du comté d'Eu.

— adj. Qui appartient à cette ville, à ce comté ou à leurs habitants. ‖ *Eusiois* se disait aussi du comté lui-même. Peu usité.

EUSOMATE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; σῶμα, corps). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour six espèces européennes et asiatiques. On dit aussi *eusome.*

EUSOMPHALIEN, ENNE. adj. (ét. gr., εὖ, bien ; ὀμφαλός, ombilic). Anat. Qui a un ombilic bien conformé. On dirait mieux *euomphalien*.

— Térat. Se dit d'un monstre double dont chaque sujet a son cordon ombilical distinct.

EUSPERMACOCÉES. s. f. pl. (ét. gr., εὖ, bien ; fr., *spermacocée*). Bot. Section de la famille des rubiacées, comprenant celles qui se rapprochent le plus du genre spermacocée.

EUSPHÉRION. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; σφαιρίον, petite boule). Entom. Genre de coléoptères longicornes, tribu des lamiaires.

EUSPIRE. s. f. (étym. gr., εὖ, bien ; σπεῖρα, spire). Bot. Syn. de VOLUBILAIRE.

EUSPIZE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; σπίζα, pinson). Ornith. Genre de passereaux, ayant pour type le bruant à tête noire.

EUSPONGE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; σπόγγος, éponge). Entom. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, de la famille des crabroniens, de l'Europe.

* **EUSTACHE.** s. m. (de *Eustache*, n. pr.). Techn. Sorte de couteau grossier, dont le manche est ordinairement de bois et dont la lame n'est pas assujettie par un ressort. Le manche se fait à Saint-Claude dans le Jura, la lame est fabriquée à Rives en Dauphiné, et le montage s'exécute à Saint-Étienne. De nos jours, un *eustache* perfectionné coûte trois centimes deux tiers. (Teyssèdre.)

EUSTACHE. s. m. Anat. Conduit de l'oreille. V. TROMPE D'EUSTACHE.

EUSTACHE (Saint-). Géogr. L'une des petites Antilles, aux Hollandais, entre Saba et Saint-Christophe, par 27° 30' latitude N. et 65° 21' long. O. ; 1,800 hab. ; ch.-l., *Saint-Eustache*. Port sur la côte S.-O. Occupée par les Hollandais dès 1635, elle a été prise plusieurs fois par les Français et les Anglais, et a été rendue en 1814.

EUSTACHE ou **EUSTATHE** (Saint). Fut martyrisé sous Adrien, au commencement du IIe siècle, avec sa femme Tatiane et ses deux fils Agapet et Théopiste. L'Église l'honore le 20 septembre.

— EUSTACHE. Comte de Boulogne, frère de Godefroy de Bouillon, maria sa fille Mathilde à Étienne de Blois, qui fut roi d'Angleterre, en 1135.

— EUSTACHE DE SAINT-PIERRE. Bourgeois de Calais qui se dévoua pour le salut de la ville, avec cinq autres bourgeois, fut épargné par Édouard III, 1347 ; mais, attaché à sa ville natale, se fit Anglais pour y rester, et mourut en 1371.

EUSTACHYDE. s. f. (pr. *eu-sta-kide* ; ét. gr., εὖ, bien ; στάχυς, épi). Bot. Genre de graminées chloridées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique et du Cap.

EUSTACHYE. s. f. (pr *eu-sta-ki*). Bot. Syn. de PEDEROTE.

EUSTALE. s. m. (ét. gr., εὐσταλής, alerte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une vingtaine d'espèces d'Amérique.

EUSTATHE. s. m. (ét. gr., εὐσταθής, ferme). Entom. Genre de coléoptères longicornes, tribu des lamiaires, de Manille.

— Bot. Genre de sapindacées de Cochinchine.

— EUSTATHE. s. f. Chim. Partie de la cellulose qui résiste le plus à l'action des acides.

EUSTATHE (Saint). Évêque d'Antioche, né à Side en Pamphylie, vécut dans la première moitié du IVe siècle. Adversaire infatigable des ariens, il a laissé un traité contre Origène. On lui attribue un *Commentaire* sur l'œuvre des six jours. Fête, le 16 juillet.

EUSTATHIEN, ENNE. adj. et s. Qui est partisan de la secte, des doctrines d'Eustathe. ‖ Hérétique, disciple d'Eustathe.

EUSTÉGIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; στέγη, toit). Bot. Genre d'asclépiadées cynanchées du Cap. ‖ Syn. de STÉGILLE.

EUSTÉPHIE. s. f. (du gr. εὐστεφής, bien couronné). Bot. Genre d'amaryllidacées narcissées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique.

EUSTHÈNE. s. m. (ét. gr., εὐσθενής, vigoureux). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, formé aux dépens des pentatomes.

EUSTHÉNIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; σθένος, force). Médec. État normal et régulier de la force vitale.

— Entom. Genre de névroptères, établi pour une seule espèce d'Australie.

EUSTICHIE. s. f. (pr. *eu-sti-ki* ; ét. gr., εὖ, bien ; στίχος, rang). Bot. Section du genre phyllogone.

EUSTOCHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; στείχω, je vais). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, famille des oxyuriens, établi pour des espèces dont le type habite l'Angleterre.

EUSTOCHIE (Sainte). Née à Rome, 365-419, établie avec sa mère sainte Paule, dans le monastère de Bethléem, sous la direction de saint Jérôme.

EUSTOME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; στόμα, bouche). Bot. Plante de l'île de la Providence.

EUSTRÈPHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; στρέφω, je tourne). Bot. Genre de liliacées asparagées, d'Australie.

EUSTROPHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; στρέφω, je tourne). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, voisin des mycétophages, établi pour quatre espèces qui vivent en France et en Allemagne.

EUSTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., εὖ, bien ; στῦλος, colonne). Archit. Dont l'entre-colonnement a quatre modules et demi. Temple eustyle. L'ordonnance eustyle était considérée comme la plus belle.

— EUSTYLE. s. m. Édifice où les colonnes sont bien placées et dans une proportion convenable.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces du Mexique et de la Colombie.

EUTASSA. s. m (ét. gr., εὖ, bien ; τάσσω, je range). Bot. Syn. d'ARAUCARIE.

EUTAXE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; τάξις, ordre). Anc. art milit. Genre d'évolution en usage chez les Grecs.

EUTAXIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; τάξις, ordre). Médec. Constitution bien ordonnée, où toutes les parties sont entre elles dans une disposition convenable.

— Bot. Genre de papilionacées podalyriées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

EUTÈCHE. s. m. (ét. gr., εὐτειχής, bien fortifié). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, de Madagascar

EUTÈLE. s. m. (étym. gr., εὐτελής, frugal). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour deux espèces du Cap. ‖ Genre de coléoptères tétramères, tribu des lamiaires, du Brésil. ‖ Genre d'hyménoptères térébrants de la famille des chalcidiens, établi pour un très grand nombre d'espèces européennes.

EUTÉLIE. s. f. Bot. Syn. de ROTALE.

EUTÉLOCÈRE. s. m. (ét. gr., εὐτελής, petit ; κέρας, corne). Entom. Genre d'hétéromères de la famille des mélasomes, établi pour des espèces dont le type habite San-Luis de Potosi.

EUTERPE. s. f. (de *Euterpe*, n. mythol.). Bot. Espèce de palmier de la tribu des arécinées, du Brésil. ‖ Syn. d'AREC.

— Entom. Genre de lépidoptères diurnes, de la tribu des piérides, établi pour neuf espèces de l'Amérique.

EUTERPE. (ét. gr., εὖ, bien ; τέρπω, je réjouis). Myth. L'une des neuf Muses, filles de Jupiter et de Mnémosyne. Elle présidait à la musique et à la poésie pastorale. On lui attribue l'invention de la flûte.

— EUTERPE. Astron. La 27e planète télescopique, découverte le 8 novembre 1853 par Hind.

EUTHANASIE. s. f. (étym gr., εὐθανασία, formé de εὖ, bien ; θάνατος, mort). Pathol. Mort douce, sans douleur, sans agonie.

— Philos. Art de rendre la mort douce ; nom par lequel F. Bacon désigna une science qui lui paraissait à créer.

— Théol. Mort en état de grâce.

EUTHÉE. s. f. (ét. gr., εὐθεῖα, droite). Entom. Genre de coléoptères longicornes, de la tribu des lamiaires, établi pour une seule espèce.

EUTHÉMONIE. s. f. (ét. gr., εὐθήμων, qui est en ordre). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des chélonides.

EUTHÉNIE. s. f. (du gr. εὐθηνεία, abondance). Physiol. Santé florissante.

EUTHÉSIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; θέσις, ordre). Physiol. Harmonie des parties constituantes du corps.

EUTHÉTIQUE. adj. 2 g (ét. gr., εὖ, bien ; τίθημι, je dispose). Didact. Qui est bien disposé, arrangé avec symétrie.

— Minér. Se dit d'une variété de cristaux dont les faces présentent des caractères remarquables de symétrie. Chaux carbonatée euthétique.

EUTHIOCHRONIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en faisant agir les alcalis sur l'acide thiochronique.

EUTHYCÈRE. s. m. Entom. Syn. de TÉTANOCÈRE.

EUTHYDÈME. Roi de Bactriane, étendit la puissance de son royaume. Antiochus le Grand le battit, 212 av. J.-C., lui accorda la paix, et fut secouru par lui dans son expédition des Indes. On a trouvé dans le Turkestan méridional beaucoup de médailles d'argent de ce prince avec des inscriptions grecques.

EUTHYMIE. s. f. (ét. gr., εὐθυμία, tranquillité d'esprit ; formé de εὖ, bien ; θυμός, cœur, âme). Médec. Repos de l'âme, contentement, tranquillité d'esprit.

EUTHYMIE. Myth. Déesse du calme et de la tranquillité d'âme.

EUTHYNÈVRE. s. m. (ét. gr., εὐθύς, droit ; νεῦρον, nerf). Entom. Genre de diptères brachocères de la famille des tanystomes, établi pour une espèce trouvée près de Liège sur les fleurs de l'airelle.

EUTHYRRHIN. s. m. (ét. gr., εὐθύς, droit ; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, de l'Australie.

EUTOCIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; τόκος, accouchement). Chir. Accouchement facile, qui se fait dans des conditions normales.

EUTOME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; τομή, section). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des cyanthiques, de l'Australie. ‖ Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, établi pour une espèce de la Guyane.

EUTONIE. s. f. (ét. gr., εὐτονία ; formé de εὖ, bien ; τόνος, ton). Médec. Intégrité du ton, de la force des organes.

EUTOQUE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; τόκος, enfantement). Bot. Genre d'hydrophyllées de la Californie.

EUTOXE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; τόξον, arc). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Brésil.

EUTRACHÈLE. s. m. (pr. *eu-tra-kèle* ; ét. gr., εὖ, bien ; τράχηλος, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides orthocères, de Java.

EUTRAPÈLE. s. f. (ét. gr., εὐτράπελος, élégant). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélides, établi pour une dizaine d'espèces du Cap

EUTRAPÉLIE. s. f. (ét. gr., εὐτραπελία ; formé de εὖ, bien ; τρέπω, je tourne). Didact. Faculté de l'esprit qui crée les bons mots, les heureuses reparties. Ne s'emploie que dans le style noble et en parlant des Anciens

EUTRÈME. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; τρῆμα, trou). Bot. Genre de crucifères camelinées, établi pour une plante herbacée de l'Asie et de l'Amérique.

EUTRÉSIS. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; τρῆσις, perforation). Entom. Genre de lépidoptères nymphaliens, établi pour une seule espèce de Venezuela.

EUTRIANE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; τρίαινα, trident). Bot. Genre de graminées chloridées des contrées tropicales de l'Amérique.

EUTRICHE. s. f. (ét. gr., εὔθριχος, qui a une belle chevelure). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des bombycides.

EUTROCTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; τρώκτης, qui ronge). Entom. Genre de coléoptères carabiques, tribu des féroniens, établi pour deux espèces du Caucase.

EUTROPE (Flavius Eutropius). Historien latin qui vivait dans le IVe siècle de l'ère chrétienne. Il a laissé un *Breviarium*, ou Abrégé de l'histoire romaine en 10 livres, depuis la fondation de Rome jusqu'au règne de Jovien, dans un style net et généralement pur.

— EUTROPE. Eunuque et ministre de l'empereur Arcadius. Sa dextérité d'esprit le fit remarquer de Théodose, et, à l'avènement d'Arcadius, il devint grand chambellan. Il fut décapité en 399.

EUTROPHIE. s. f. (ét. gr., εὐτροφία, bonne nutrition ; formé de εὖ, bien ; τρέφω, je nourris). Médec. Nourriture saine et abondante ; bon état de la nutrition ; embonpoint.

EUTROPIDE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; τρόπις, carène). Erpét. Genre de sauriens, voisin des scinques.

EUTROPIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien ; τροπή, tour). Moll. Genre de gastéropodes, qui a été réuni aux phasianelles.

EUTRYPANE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; τρύπανον, tarière). Entom. Genre de coléoptères longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une dizaine d'espèces de l'Amérique méridionale.

* **EUTYCHÉEN, ENNE.** s. Hist. relig. Membre d'une secte hérétique fondée par Eutychès.

— EUTYCHÉEN, ENNE. adj. Qui appartient à l'hérésie d'Eutychès. Partisan de la doctrine d'Eutychès. Système eutychéen. Proposition eutychéenne.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

EUTYCHÈS. Hérésiarque du Ve siècle, prêtre et archimandrite à Constantinople, où plus de trois cents moines vivaient sous son obéissance. Il enseigna qu'il n'y avait qu'une seule

nature en Jésus-Christ, la nature divine, par laquelle avait été absorbée la nature humaine [illegible] cédoine en 451.

EUTYCHIANISME. s. m. Hérésie d'Eutychès.

EUTYCHIEN, ENNE. adj. et s. V. EUTYCHÉEN.

★ **EUX.** pron. pers. m. pl. de la 3e pers. (pr. *eu*; du lat. [illegible]). C'est le pluriel de *lui*, et l'une des formes de la 3e personne pour représenter le sujet; l'autre forme est *ils*. Mais il y a cette différence entre *ils* et *eux*, que ce dernier, employé comme sujet, est ordinairement accompagné d'un adjectif. *Eux* seuls seront exempts de la commune loi. (La Font.) Dindenaut prisait moins ses moutons qu'*eux* leur cours. (Id.)

— S'emploie comme complément direct. Les avares ne voient dans le monde qu'eux et leurs trésors.

— S'emploie aussi comme complément d'une préposition. J'ai besoin d'eux. Ayez soin d'eux. La liberté fait en eux l'effet de la valeur. (Boil.) Les gens du monde aiment les gens qui ont plusieurs sortes d'esprit, parce qu'ils croient avoir plus d'analogie avec *eux*. (Helvét.) Sept chefs conduisent les gardes; et sur les pas de chacun d'*eux* marchent cent jeunes guerriers, tenant en main de longues piques. (Bitaubé.) Certains peuples de l'Afrique, au moins aussi raisonnables que nos dévots, prétendent que tout ce qu'ils souhaiteront dans le ciel viendra d'abord se présenter à *eux*. (Mirab.)

> [illegible]
> [illegible] (La Fontaine.)
> [illegible]
> [illegible] (Piron.)

— Après un substantif suivi de la préposition *de*, on n'emploie guère *eux*; mais au lieu de ce pronom, on met l'adjectif possessif *leur* avant le substantif. On ne dit pas C'est le livre d'*eux*, mais C'est *leur* livre.

— Suivi d'un autre substantif, il sert à rappeler l'idée du pronom *ils*. Ils souffrent beaucoup, *eux* et leurs enfants. Dans ce cas, on peut aussi le placer avant le verbe. *Eux* et leurs enfants, ils souffrent beaucoup.

— *Eux* sert encore à rappeler au masculin l'idée du pronom *les* mis en régime direct. Vous les blâmez, *eux* qui n'ont suivi que vos conseils. Pouvez-vous les méconnaître ainsi, *eux* qui vous ont rendu tant de services!

— Sert dans un cas semblable à rappeler l'idée du pronom *leur*, employé comme régime indirect. Je leur ai parlé, à *eux* et à leurs adhérents.

— S'emploie dans les comparaisons et dans les oppositions après *comme, ainsi que, de même que, tel*, etc. Je veux faire comme eux. Agissez comme eux. Il le condamna ainsi qu'eux à une forte amende. Il vous aime autant qu'eux. Ce n'est pas vous qu'il cherche, mais bien eux. Tel qu'eux, il aspire à se distinguer. Les peuples du Canada ressemblent à ceux du Mexique, du Pérou et du Brésil, en ce qu'ils sont privés de poils, comme *eux*. (Voltaire.)

— Son plus grand emploi est après *c'est, est-ce?* C'est à eux que vous devez répondre. C'est d'eux que vient cette querelle. C'est d'eux que je parle. C'est bien à eux que je veux parler. Est-ce à eux que vous vous adressez? C'est devant eux que je dois me placer. C'est sur eux qu'il va décharger sa colère. C'est d'eux qu'il s'agit. Ce sont eux qui recueilleront mes cendres. Ce fut pour eux un grand chagrin. C'est *eux* qui ont bâti ce superbe labyrinthe. (Boil.) D'ailleurs, ce n'est pas *eux* qu'il faut punir, ce sont les barbares sédentaires qui ordonnent le massacre d'un million d'hommes. (Volt.) C'est d'*eux* que j'attends tout; ils sont plus forts que moi. (Id.) Laissez là ces raisonnements; ce ne sont pas *eux* qui développent l'entendement humain, mais bien les premières notions que nous donne la nature. (B. de St-P.)

> Ce sont *eux* que l'on voit, d'un discours insensé,
> Publier dans Paris que tout est renversé. (Boileau.)
> C'est par *eux* que l'on voit la vérité suprême
> De mensonge et d'erreur accusée elle-même. (Id.)
> C'est *eux* que j'en atteste, ils sont tous trois mes guides;
> Ils vous arracheront des mains des parricides.
> (Voltaire.)

— *Eux-mêmes*. C'est le pluriel de *lui-même*, dont il a tous les emplois. Ces principes se détruisent d'eux-mêmes. C'est à eux-mêmes que je veux parler. Les remèdes sont *eux-mêmes* de véritables maux qui usent la nature, et dont il ne faut se servir que dans les pressants besoins. (Fén.) Il fallut qu'un peu de réputation [illegible] le tout. Si c'est un de [illegible] pour ceux qui sont toujours loin d'*eux-mêmes*, ce n'en fut jamais un pour moi. (J.-J. Rousseau.)

— Fam. *Eux autres*. Molière a dit, en parlant des [illegible]:

> [illegible]
> [illegible]

EUXANTHATE. s. m. (pr. *eu-ksan-tate*). Chim. Sel formé par l'acide euxanthique avec une base.

EUXANTHIQUE. adj. (pr. *eu-ksan-tike*; ét. gr., εὖ, bien, ξανθός, jaune). Chim. Se dit d'un acide existant dans le jaune indien combiné à la magnésie.

EUXANTHONE. s. f. (pron. *eu-ksan-tone*). Chim. Produit résultant de la décomposition de l'acide euxanthique.

EUXÉNIE. s. f. (pr. *eu-ksé-ni*; ét. gr., εὖ, bien; ξένος, étranger). Bot. Genre de composées sénécionées du Chili.

EUXÉNITE. s. f. (pr. *eu-ksé-nite*; ét. gr., εὖ, bien; ξένος, étranger). Minér. Titanate d'yttria et d'urane de Norvège.

EUXIN (Pont-). Géogr. V. PONT-EUXIN.

EUYLÉ. s. m. Relat. Chez les Turcs, L'heure de midi, à laquelle ils font une oraison.

EUYPHE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien, ὑφή, tissu). Bot. Syn. de DICTYOTE.

EUZÉOLITHE. s. f. (étym. gr., εὖ, bien; fr., *zéolithe*). Minér. Silicate d'alumine et de chaux.

EUZOME. s. m. Bot. Syn. de ROQUETTE.

EUZOODYNAMIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; ζῶον, animal; δύναμις, force). Physiol. État de santé parfaite.

EUZOODYNAMIQUE. adj. 2 g. Physiol. Qui a rapport à l'euzoodynamie.

ÉVA. s. f. (nom latin de *Ève*). Entom. Genre de coléoptères tétramères, tribu des chrysomélines, établi pour une espèce de Cayenne.

— Astron. La 164e planète télescopique, découverte le 12 juillet 1876 par P. Henry.

ÉVACANTHE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; ἄκανθα, épine). Entom. Genre d'hémiptères homoptères de la famille des cicadelliens, établi pour plusieurs espèces de l'Europe.

ÉVACUANT. part. prés. du v. Évacuer. Qui évacue. La garnison évacuant la place.

★ **ÉVACUANT, ANTE.** adj. Médec. Qui est propre à faire évacuer, qui détermine des évacuations. Remède évacuant. Rien n'est plus ordinaire que de voir un médicament *évacuant* ne point produire d'effet sensible. (Barbier.) Remarquons qu'en traitant des médicaments *évacuants*, on ne tient aucun compte de l'impression qu'ils exercent sur tous les organes du corps. (Id.)

— Substantiv. au masculin. Un évacuant. Des évacuants. Les *évacuants* l'ont soulagé. (Acad.) Les *évacuants* se divisent en plusieurs classes. (Barbier.)

ÉVACUATEUR, TRICE. adj. Qui sert à l'évacuation. Les organes évacuateurs.

— ÉVACUATEUR. s. m. Système de vannes au moyen duquel on fait évacuer les eaux.

★ **ÉVACUATIF, IVE.** adj. Médec. Synon. d'ÉVACUANT.

★ **ÉVACUATION.** s. f. (pr. *é-va ku-a cion*; rad. *évacuer*). Médec. Nom donné aux sécrétions naturelles qui ont lieu journellement, à la suite de l'action des organes sécrétoires, telles sont celles de l'urine, des selles, de la transpiration, des crachats, etc. Faire une évacuation. Causer, procurer, faciliter l'évacuation. Évacuation par haut et par bas. Évacuation artificielle, spontanée. On a vu le marasme succéder à l'*évacuation* excessive de l'urine, qu'entretenait l'usage immodéré des boissons aqueuses. (Rostan.) Des *évacuations* trop fréquentes et trop abondantes débilitent singulièrement l'organisme. (Id.)

— Action d'évacuer ses effets. Grande, légère, forte, facile, fréquente évacuation.

— Se dit aussi des matières évacuées. Le médecin voulut juger par lui-même des évacuations.

— Action de vider, de quitter. Évacuation d'une maison. L'évacuation des magasins commença aussitôt. Avec tous ces retards, il arriva au théâtre au moment de l'évacuation.

— Art milit. Action d'évacuer un pays, une place de guerre, en vertu d'un traité, d'une capitulation. L'évacuation de la garnison. L'évacuation de la place.

— Jurispr. *Évacuation des procès*. Action de terminer tous les procès pendants devant une cour.

ÉVACUÉ, ÉE. part. pass. du v. Évacuer. S'empl. adjectiv. La place évacuée, les assiégeants y firent leur entrée. Flessingue fut *évacuée*, et ma nomination de chambellan me rappela auprès de l'empereur. (Las-Cases.)

— Médec. Rejeté par évacuation. Matières évacuées.

★ **ÉVACUER.** v. a. 1re conj. (pr. *é-va-ku-é*; ét. lat., *evacuare*, formé du préf. extract. *e*, de, hors de, et *vacuare*, vider). *J'évacue, nous évacuons. J'évacuais, nous évacuions, vous évacuiez. Que nous évacuions, que vous évacuiez*, etc. Médec. Vider, faire sortir du corps. Se dit de l'effet que produisent les remèdes qui purgent. Ce remède évacue les mauvaises humeurs. Évacuer la bile.

— S'empl. absol. dans ce sens. Ce malade a beaucoup évacué.

— Quitter un lieu, sortir d'un lieu. La foule, le public évacua la salle.

— Art milit. Se dit d'une place, d'un pays d'où l'on fait sortir des troupes par une retraite volontaire, en vertu d'un traité, d'une capitulation, etc. Évacuer un pays, une province. La garnison évacua la place. || *Évacuer des troupes, de l'artillerie*, etc. S'emploie lorsqu'il s'agit d'une retraite, d'un mouvement rétrograde, pour exprimer l'action de quitter une place, une ville, pour se diriger sur une autre, ou vers un point stratégique indiqué.

— Mystic. Détruire. C'eût été affaiblir et *évacuer* la vertu miraculeuse de la croix, que d'appuyer la prédication de l'évangile sur le secours de la nature. (Fénelon.)

— S'ÉVACUER. v. pron. Être évacué. Il y a des humeurs qui s'*évacuent* difficilement. (Acad.)

ÉVACUITÉ. s. f. (rad. *évacuer*). Médec. Vide que forme la sortie du sang des artères.

ÉVADÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Évader. Qui s'est échappé.

— Substant. On n'a pu rattraper les évadés.

★ **ÉVADER (S').** v. pron. 1re conj. (ét. lat., *evadere*; formé de la préposition *e*, hors, et *vadere*, aller). S'échapper furtivement. Le prisonnier s'évada. Les prisonniers se sont évadés.

— Se retirer adroitement d'un lieu où l'on est retenu par quelque devoir de société. La maîtresse de cette maison est si sévère sur l'étiquette qu'à peine entré dans son salon, on cherche à s'en évader. Nous nous *évadons* sans être aperçus, et nous nous renfermons dans notre chambre. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Disparaître. Je vois votre maison, et ma frayeur s'*évade* (Molière.)

— Fig. Trouver une échappatoire. Fourbe, tu crois par la peut-être t'*évader*. (Mol.)

— *Faire évader*. Faire qu'on puisse s'évader. Ce n'est pas mon dessein qu'on me fasse *évader*. (Corneille.)

— S'est employé neutralement. Nous nous amusons trop, il est temps d'*évader*. (Corn.)

— ÉVADER. v. a. Éviter. (Rabelais.)

— Syn. comp. S'ÉVADER, S'ÉCHAPPER. S'*évader* ne se dit que des personnes ou des animaux assimilés aux personnes. Un homme s'évade d'une prison. Le chien s'est évadé cette nuit. *Échapper* se dit des personnes, des animaux et des choses. Le prisonnier s'est échappé des mains des soldats. Le chat s'est échappé par le toit. Le champagne s'est échappé de la bouteille.

ÉVADISME. s. m. (de *Ève* et de *Adam*). Nom d'une sorte de religion philanthropique et égalitaire, fondée en 1840 par un nommé Ganneau, et qui ne dura que jusqu'en 1848, sans avoir eu un bien grand retentissement.

ÉVADISTE. s. m. Partisan de l'évadisme.

ÉVADNÉ. s. m. (de *Évadné*, n. myth.). Crust. Genre de daphnides des côtes de Suède.

ÉVADNÉ. Myth. Fille de Neptune et de Léda, et mère de Janus, qu'elle eut d'Apollon.

★ **ÉVAGATION.** s. f. (pr. *é-va-ga-cion*; ét. lat., *evagatio*; formé du préf. extr. *e*, et de *vagus*, vague, errant). Suite de distractions, disposition de l'esprit qui l'empêche de se fixer à un objet. Évagation d'esprit. Expression du langage ascétique.

ÉVAGINATION. s. f. (pr. *é-va-ji-na-cion*; ét. lat., *e*, préf. extract.; *vagina*, gaine). Ce qui sort d'une gaine. Les glandes salivaires sont des *évaginations* de la paroi de l'œsophage. (H. Fol.)

ÉVAGINULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *e*, préf. extr.; *vaginula*, gaine, fourreau). Bot. Qui est privé de gaine. || ÉVAGINULÉES. s. f. pl. Famille de mousses, dont le pédoncule est privé de gaine.

ÉVAGORAS. Roi de Salamine en Chypre, restaura la civilisation grecque, soutint Conon et les Athéniens, 405-394 av. J.-C.; mais fut dépouillé par Artaxerxès Mnémon, qui ne lui laissa que Salamine. Il fut assassiné.

ÉVAGORE. s. m. (de *Évagoras*, n. pr.). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des réduviens, de l'Amérique du Nord.

— ÉVAGORE. s. f. Acal. Genre de médusaires, établi pour deux espèces que l'on trouve dans la Méditerranée et en Australie.

ÉVALTONNER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *valeton*, dimin. de valet). S'est dit pour S'émanciper.

★ **ÉVALUABLE.** adj. 2 g. Qui peut être évalué.

ÉVALUATEUR. s. m. Ce qui sert de comparaison à ce qu'on évalue, et qui en détermine la valeur.

★ **ÉVALUATION.** s. f. (pr. *é-va-lu-a-cion*; rad. *évaluer*). Appréciation, estimation du prix d'une chose. Faire l'évaluation de quelque marchandise, de la dépense qu'exige une réparation. L'évaluation des pertes et dommages. On fait à la Monnaie l'*évaluation* des espèces à proportion de leur poids et de leur titre. (Lav.)

— Opération par laquelle on détermine la quotité d'une mesure en une autre mesure. Faire l'évaluation des livres en kilogrammes, des toises en mètres, des dollars en francs.

— Écon. polit. *Évaluation des sommes historiques*. Calcul de la valeur relative des choses dans les divers temps et chez les divers peuples.

ÉVALUÉ, ÉE. part. pass. du v. Évaluer. S'empl. adjectiv. Marchandise évaluée. Cette superbe propriété ne fut pas évaluée plus de soixante-quinze mille francs.

— Fig. En fait de sentiments, ce qui peut être *évalué* n'a pas de valeur. (Chamfort.)

★ **ÉVALUER.** v. a. 1re conj. (ét., *e*, préf., et *value*). *J'évalue, nous évaluons. J'évaluais, nous évaluions, vous évaluiez. Que nous évaluions, que vous évaluiez*, etc. Apprécier, estimer la valeur de quelque chose. Réduire l'estimation d'une chose à un prix certain. On évalue sa fortune à un million de revenu. Ce parquet a été évalué à vingt mètres d'ouvrage.

— S'emploie aussi sans la préposition *à*. Évaluer une maison dix mille francs.

— Fixer approximativement une quantité. J'évalue le nombre des spectateurs à trois mille.

— Se dit en parlant de la valeur des personnes. Ce regard fut comme un baume qui calma la plaie que venait de faire au cœur de l'étudiant le coup d'œil d'huissier priseur par lequel la duchesse l'avait *évalué*. (H. de Balzac.)

— Fig. La justice du vulgaire dont la balance est boiteuse, a *évalué* la gloire à la mesure du sang versé. (Toussenel.)

— Archit. Régler le prix des ouvrages par compensation, eu égard à la matière, à la forme.

— S'ÉVALUER. v. pron. Être évalué. Ces choses ne peuvent s'évaluer à la première vue.

ÉVALVE. adj. 2 g. (ét. lat., *e*, préf. extr.; *valva*, porte). Bot. Sans valve. Se dit du péricarpe qui ne s'ouvre pas. La noix est un péricarpe évalve. || Ce mot est l'opposé de Déhiscent et le synonyme d'Indéhiscent.

ÉVAN. Myth. Nom donné à Bacchus et tiré de l'exclamation *évoé*, que les bacchantes faisaient entendre pendant les orgies.

ÉVANDRE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Genre de cypéracées des marais de l'Australie.

ÉVANDRE. Temps hér. Chef des Pélasges arcadiens qui conduisit une colonie dans le Latium au XIVe siècle av. J.-C. Il bâtit Pallantée, au pied de l'Aventin, enseigna aux aborigènes l'alphabet et la musique, adoucit leurs mœurs par des lois nouvelles, et introduisit le culte des divinités pélasgiques, Pan, Cérès, etc. Virgile le fait contemporain d'Énée.

ÉVANESCENCE. s. f. (rad. *évanescent*). Didact. Qualité de ce qui s'efface et disparaît, de ce qui s'évanouit.

ÉVANESCENT, ENTE. adj. (étym. lat., *e*, préf. extr.; *vanescere*, s'évanouir). Didact. Qui paraît à peine, qui n'a qu'une existence éphémère.

— Bot. *Nectaire évanescent*. Celui qui s'amoindrit à mesure que le fruit se développe, et qui finit par disparaître entièrement.

ÉVANGÉLIAIRE ou **ÉVANGÉLISTAIRE.** s. m. Livre qui contient les Évangiles.

ÉVANGÉLIES. s. f. pl. (ét. gr., εὐαγγέλιον, bonne nouvelle). Antiq. Fêtes que l'on célébrait chez les Anciens, à l'occasion de quelque bonne nouvelle; on y faisait des sacrifices aux dieux et l'on y réunissait toute sorte de divertissements.

★ **ÉVANGÉLIQUE.** adj. 2 g. Qui est de l'Évangile, qui est selon l'Évangile. Prédicateur évangélique. Doctrine évangélique. Mener une vie évangélique. Voilà comme la réformation *évangélique* est établie et voilà comme elle doit se conserver. (J.-J. Rouss.) A l'instar du culte *évangélique*, il essaya d'unir la morale à la religion en faisant prononcer ces espèces de sermons dans les temples. (Chateaub.) Le genie *évangélique* est éminemment favorable à la liberté. (Id.) Il créa à Hippone un monastère où il observait la pauvreté *évangélique*. (Montalembert.)

— Hist. relig. Se dit en parlant de la religion réformée. Église évangélique. Ministre évangélique.

— *Église évangélique*. Nom donné plus particulièrement à la fusion qui s'est opérée dans quelques parties de l'Allemagne entre les calvinistes et les luthériens, depuis 1817.

— *Cantons évangéliques*. Se dit, en Suisse, par opposition à *cantons catholiques*, pour désigner ceux où l'on ne professe que la religion réformée.

— ÉVANGÉLIQUE. s. m. Membre de la religion réformée. Protestant. Les *évangéliques*. (Acad.)

★ **ÉVANGÉLIQUEMENT.** adv. D'une manière évangélique. Vivre évangéliquement.

ÉVANGÉLISATEUR. s. m. (rad. *évangéliser*). Celui qui prêche l'Évangile parmi les populations idolâtres.

ÉVANGÉLISATION. s. f. (pr. *é-van-jé-li-za-cion*; rad. *évangéliser*). Prédication de l'Évangile, ses effets. Ces légendes sont curieuses relativement à cette seconde ère de l'*évangélisation* de l'Occident. (Merlin.)

ÉVANGÉLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Évangéliser. S'empl. adjectiv. Un peuple évangélisé.

★ **ÉVANGÉLISER.** v. a. 1re conj. Prêcher l'Évangile. Saint Paul évangélisa les gentils.

— Absol. Saint François-Xavier a *évangélisé* dans le Japon. (Acad.)

— Anc. jurispr. *Évangéliser un sac*. Vérifier une procédure.

ÉVANGÉLISME. s. m. (rad. *évangile*). Hist. relig. Nom de la fête de l'Annonciation, chez les chrétiens grecs.

— Morale révélée, morale évangélique. Système religieux, moral et politique, contenu dans l'Évangile. Le principe de l'évangélisme.

— Relig. prot. Se dit aussi des doctrines de l'Église évangélique ou réformée.

ÉVANGÉLISTAIRE. s. m. Liturg. V. ÉVANGÉLIAIRE.

★ **ÉVANGÉLISTE.** s. m. Auteur d'un Évangile; l'un des quatre évangélistes, qui sont saint Matthieu, saint Marc, saint Luc et saint Jean. Les évangélistes ont pour attributs caractéristiques les quatre animaux symboliques de l'Apocalypse: saint Matthieu, l'homme; saint Marc, le lion; saint Luc, le bœuf; saint Jean, l'aigle.

— Fig. Je me contentais de connaître l'erreur sans la réfuter et la vérité sans m'en rendre l'*évangéliste*. (Mlle de Scudery.)

— Anc. cout. Se disait autrefois de petits marchands qui s'établissaient au coin des rues de Paris, et dont la principale industrie était d'indiquer les adresses. || S'est dit aussi de celui qui, dans une société littéraire ou autre, était nommé pour être témoin inspecteur et vérificateur d'un scrutin.

— Anc. prat. Se disait autrefois au Palais du conseiller qui tenait l'inventaire d'un procès pendant que le rapporteur lisait les pièces.

— Liturg. Se dit du prêtre qui chante l'évangile. || A été employé dans les livres saints comme synonyme de PRÉDICATEUR. || Se dit aussi des prêtres chargés de réciter des évangiles sur la tête de ceux qui le réclament. || Celui qui assiste le pasteur chez les protestants.

★ **ÉVANGILE.** s. m. (étym. lat., *evangelium*, fait du gr. εὐαγγέλιον, bonne nouvelle, formé de εὖ, bien, et ἀγγέλλω, j'annonce). La loi, les doctrines et l'histoire de la vie de Jésus-Christ. Le meilleur des livres, l'*Évangile*, a servi pendant des siècles de prétexte aux fureurs des Européens. (B. de St-P.) L'*Évangile* offrit au monde un code de morale plus pur que tous ceux qui existaient. (Droz.) La doctrine de l'*Évangile*, pure comme la lumière, sublime et profonde comme la vérité, simple et universelle comme elle, est annoncée à tous. (Bautain.) C'est par des pauvres et à des pauvres que l'*Évangile* a d'abord été prêché. (Id.) C'est la morale de l'*Évangile* pratiquée avec foi qui nous fraye le chemin pour arriver jusqu'à Dieu. (Id.) La loi du progrès ou du perfectionnement, qui est l'idée active et puissante de la raison humaine, est aussi la foi de l'*Évangile*. (Lamartine.)

— Se dit des livres qui contiennent la doctrine et la vie de Jésus-Christ et dont la réunion forme le Nouveau Testament. Les quatre Évangiles.

— Fig. La religion des courtisans est toute, pour ainsi dire, sur le visage du maître: c'est là leur loi et leur *évangile*. (Massillon.) L'histoire, au point de vue chrétien, est un *évangile* éternel tout rempli du Dieu intérieur. (E. Quinet.) Le testament de son père et ses propres réflexions lui avaient révélé le véritable *évangile* des hommes supérieurs. (O. Feuillet.)

— *Jurer sur les Évangiles* ou *sur l'Évangile*. Faire un serment ou engager sa parole en touchant les Évangiles.

— Loc. prov. *Cela est vrai comme mot d'Évangile*. Cela est très vrai. || *Il croit cela comme l'Évangile*. Il y ajoute une foi entière. || *Tout ce qu'il dit n'est pas mot d'Évangile*. Il ne faut pas ajouter foi à toutes ses paroles. || *C'est l'évangile du jour*. Se dit de quelque chose de nouveau dont tout le monde s'entretient. Madame Royale ne souhaite rien tant au monde que l'accomplissement du mariage de son fils avec l'infante de Portugal; c'est l'*évangile* du jour. (Mme de Sévigné.) L'*évangile* du jour est la mort du maréchal d'Humières. (Coulanges.)

— *Gens de l'Évangile*. Gens faciles à tromper.

— Nom donné à quelques anciens livres burlesques. L'Évangile des quenouilles.

— Anc. prat. Vérification des pièces d'une procédure.

— Hist. ecclés. *Petit Évangile*. Nom que les Grecs donnaient à certains extraits des Évangiles que l'on portait sur soi comme une amulette. || *Évangile éternel*. Titre d'un ouvrage, condamné à Rome, que les moines mendiants firent paraître au milieu du XIIIe siècle, et qu'ils prétendaient devoir remplacer l'Évangile de Jésus-Christ. || *Faux Évangiles* ou *Évangiles apocryphes*. Se dit de ceux que les catholiques ont rejetés; les plus célèbres sont l'Évangile selon les Hébreux, qu'on attribuait à saint Matthieu, l'Évangile selon saint Jacques, l'Évangile de saint Pierre, de saint Thomas, d'Ève, des douze apôtres, etc. || *Évangile de perfection*. Se disait d'un Évangile schismatique écrit en vers.

— Liturg. Se dit de cette partie des Évangiles que le prêtre lit à la messe. || *Premier évangile*. Celui qu'on lit vers le commencement de la messe. || *Dernier évangile*. Celui qu'on lit vers la fin de la messe, et qui est presque toujours le même. || Moment de la messe où le prêtre lit l'Évangile. || *Le côté de l'évangile*. Le côté gauche de l'autel en entrant dans le chœur. || Se dit du commencement du premier chapitre de l'Évangile selon saint Jean, qu'un prêtre récite en mettant un pan de son étole sur la tête de la personne à l'intention de qui il le récite. Cette cérémonie se nomme, en Bretagne et dans une partie de la Normandie, *donner l'Évangile*.

— Relig. protest. Les ministres protestants prennent le titre de Ministres du saint Évangile.

— REM. GRAMM. S'est employé autrefois au féminin, sans faire aucune distinction de l'acception dans laquelle ce mot était pris. Comme il ne se servit que d'une vieille *évangile* et qu'il ne dit que de vieilles vérités, son sermon parut vieux. (Mme de Sévigné.) Toute l'*évangile* commande l'humilité. (Id.) La première *évangile* est dite. (Trév.)

> L'*Évangile* au chrétien ne dit en aucun lieu:
> Sois dévot; elle dit: Sois doux, simple, équitable.
> (BOILEAU.)

— *Évangile* prend la capitale quand il désigne la doctrine, ou le recueil complet de ce livre. Dans le cas contraire, il s'écrit sans capitale.

ÉVANIAL, ALE. adj. Entom. Qui ressemble à une évanie. || ÉVANIALES. s. f. pl. Tribu d'insectes hyménoptères pupivores, qui a pour type le genre évanie.

ÉVANIDE. adj. 2 g. (étym. lat., *evanidus*, effacé). Paléogr. Qui a presque disparu. Écriture évanide.

ÉVANIDINERVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *evanidus*, qui se dissipe; *nervus*, nerf). Bot. Se dit des plantes à nervures presque effacées.

ÉVANIE. s. f. (du grec εὐανής, qui plaît). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, voisin des ichneumons, établi pour un petit nombre d'espèces répandues dans toutes les parties du monde.

ÉVANIEN, ENNE. adj. Entom. Qui se rapporte au genre évanie. || ÉVANIENS. s. m. pl. Tribu de pupivores, ayant pour type le genre évanie.

ÉVANINERVÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'ÉVANIDINERVÉ.

ÉVANIOCÈRE. s. m. (ét. gr., εὐάνιος, qui plaît; κέρας, corne). Entom. Genre d'hétéromères, tribu des mordellones, famille des trachélides, établi pour deux espèces des contrées voisines de la Méditerranée.

ÉVANIOSOME. s. m. (ét. gr., εὐάνιος, docile au frein; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, du Pérou.

ÉVANOS. s. m. (ét. gr., εὐέανος, bien vêtu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, du Brésil.

ÉVANOUI, IE. part. pass. du v. S'évanouir. S'empl. adjectiv. Une femme évanouie.

> Il part, en ce moment d'Esther, évanouie,
> Reste sans mouvement, sans chaleur et sans vie.
> (VOLTAIRE.)

— Fig. Dissipé, passé comme l'ombre. Je cherchais en vain le reste de mes jours *évanouis*. (J.-B. Rousseau.)

> Enfin tous mes projets étaient *évanouis*,
> Si jamais sa prudence eût couronné mon fils.
> (CRÉBILLON.)

★ **ÉVANOUIR (S').** v. pron. 2e conj. Tomber en faiblesse, en défaillance, perdre connaissance. Cette femme s'évanouit en apprenant la mort de son mari. Une personne qui s'*évanouit*, perd connaissance, comme on le dit avec une parfaite justesse, elle tombe et pâlit; son visage se couvre d'une sueur froide, sa respiration est faible, et les battements de son cœur et de ses artères sont à peine sensibles. (F. Ratier.) Pendant ce colloque, Rosette n'avait pas manqué de s'*évanouir* selon les plus saines règles du pathétique. (Th. Gaut.)

— Fig. Se dissiper, s'évaporer, s'anéantir, périr. Ce météore n'a fait que paraître un moment et s'est évanoui. C'est une vapeur qu'on voit naître, s'élever et s'*évanouir* dans un moment. (Mass.) Un monde s'est *évanoui* sous la fumée de quelques manuscrits détruits par le feu. (P. de St-Victor.)

> Je prête un corps, hélas! à cette ombre incertaine,
> Mais la faible vapeur prompte à s'évanouir
> S'échappe de mes bras tout prêts à la saisir.
> (DORAT.)

— Disparaître, s'éclipser. Il avait compté sur une remise de cinq ou six mille francs, qui s'*évanouit* par ce papier. (Mme de Sévigné.) Le lendemain on cherchait les pieux voyageurs; mais ils s'étaient *évanouis*, comme les saintes apparitions qui visitent quelquefois l'homme de bien dans sa demeure. (Chateaub.) Sur le bord occidental, des savanes se déroulent à perte de vue, leurs flots de verdure semblent monter dans l'azur du ciel où ils s'*évanouissent*. (Id.) Les faux amis s'*évanouissent* avec le soleil. (Delille.) Comme des ombres dans un nuage, ils s'*évanouirent*. (G. Flaubert.)

— Dans un sens analogue, mais en parlant de choses morales. Ce beau droit s'est *évanoui* par degrés. (Mme de Sév.) Tout ce qui n'a que le monde pour fondement se dissipe et s'*évanouit* avec le monde. (Fléch.) Les titres passent, la faveur s'*évanouit*, les dignités se perdent, les richesses se dissipent, et le mérite dégénère. (La Bruy.) Ainsi disparaît le monde, ainsi s'*évanouit* l'enchantement des sens. (Mass.) A cette raison, tous les droits les plus sacrés s'*évanouissent* et ne sont plus comptés pour rien. (Id.) Le masque tombe, l'homme reste, et le héros s'*évanouit*. (J.-B. Rouss.)

— S'emploie aussi sans le pronom avec le verbe *faire*. || *Faire évanouir*, c'est-à-dire Faire qu'une personne, une chose s'évanouisse, au propre et au figuré. Cet événement a fait évanouir ses espérances. Il cherchera les moyens, non de faire *évanouir* son obligation, mais de rendre... (Malherbe.) On a vu des maux qui ont sapé par les fondements de grands empires, et qui les ont fait *évanouir* de dessus la terre. (La Bruy.) Le bon sens fait *évanouir* l'esprit. (Vauven.) La présence du général en chef, son langage, son activité incessante, faisaient *évanouir* ces noires vapeurs. (Thiers.)

— On dit aussi: Je me sens évanouir. Ne la laissez pas évanouir.

— Alg. *Faire évanouir une inconnue*. La faire disparaître d'une équation. || *Faire évanouir une quantité* est la même chose que La chasser ou la faire disparaître d'une expression. Quand il y a plusieurs inconnues dans un problème, une des difficultés de la solution consiste à *faire évanouir* les inconnues qui empêchent de reconnaître la nature et le degré de ce problème.

— Arg. Disparaître, s'enfuir. || Mourir.

ÉVANOUISSANT (S'). part. prés. du v. s'Évanouir.

ÉVANOUISSANT, ANTE. adj. Algèb. Qui devient nul. Quantités évanouissantes.

★ **ÉVANOUISSEMENT.** s. m. (rad. *évanouir*). Pathol. Syncope, perte de sentiment. L'évanouissement est un phénomène maladif ordinairement sans gravité et de peu de durée, consistant dans l'abolition plus ou moins complète des fonctions des sens et de l'intelligence, avec ralentissement de la respiration et de la circulation, affaiblissement, pâleur de la face, sueur froide. L'*évanouissement* se manifeste quelquefois sans cause connue, mais le plus souvent il est occasionné par les causes débilitantes en général, telles que la perte du sang, l'abstinence prolongée, les évacuations excessives, l'impression d'une odeur fragrante, une violente émotion, un accès de colère. (F. Ratier.) Une douleur très vive, pour peu qu'elle dure, conduit à l'*évanouissement* ou à la mort. (Buff.)

— Fig. Il est vrai que son style est tout plein d'*évanouissements*, et je ne crois pas qu'elle ait eu assez de loisir pour aimer sa fille au point d'oser se comparer à moi. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Disparition. Évanouissement d'une espérance.

— Mathém. *Évanouissement d'une quantité*. Élimination d'une quantité.

ÉVANS (Olivier). Mécanicien américain, 1755-1811, né près de Philadelphie, inventa une machine qui fabriquait des dents de cardes, perfectionna les moulins, construisit une voiture à vapeur, enfin fit la première machine à haute pression.

ÉVANSITE. s. m. Minér. Nom d'un phosphate hydraté d'alumine.

ÉVAPORABLE. adj. 2 g. Didact. Qui est susceptible de s'évaporer. Liquide évaporable.

ÉVAPORATIF, IVE. adj. Didact. Qui fait évaporer.

★ **ÉVAPORATION.** s. f. (pron. *é-va-po-ra-cion*; rad. *évaporer*). Ascension lente et graduelle d'un liquide sous la forme de fluide aériforme. Transformation d'un liquide en vapeur par sa combinaison avec le calorique ou par la diminution de pression. On opère l'évaporation, soit à l'air libre, soit à feu nu ou au bain de sable, ou au bain-marie, ou dans le vide. L'*évaporation* se développe peu à peu dans l'air, mais elle se développe presque instantanément dans le vide. (Francœur.)

— Fig. et fam. Légèreté d'esprit. Il y a beaucoup d'évaporation dans sa conduite.

— Agric. Absorption par l'air de l'eau qui se trouve à la surface de la terre ou contenue dans les plantes. C'est par l'effet de l'évaporation que l'on voit diminuer la quantité d'eau contenue dans un étang. C'est par l'*évaporation* de l'eau qu'elle contient que l'herbe se convertit en foin. (Dombasle.)

— Pharm. Opération par laquelle, à l'aide de la chaleur ou d'autres procédés analogues, on rend plus dense un corps quelconque, en réduisant en vapeurs l'humidité surabondante.

— Phys. Phénomène que présente un liquide qui se dissipe de lui-même et sans cause apparente et passe à l'état de vapeur. || Formation d'une vapeur à la surface libre d'un liquide ou même d'un corps solide.

— Sal. Opération qui, dans les lieux où l'on exploite les sources d'eau salée, consiste à réduire en vapeur le liquide contenant le sel, en faisant tomber l'eau salée d'une certaine hauteur, et en la recevant sur des faisceaux de branches d'arbres disposés par étages sous des hangars où l'air circule facilement.

— Syn. comp. ÉVAPORATION, VAPORISATION. V. VAPORISATION.

ÉVAPORATOIRE. s. m. Phys. Appareil propre à favoriser l'évaporation.

— Phys. *Évaporatoire à froid*. Instrument dans lequel on produit un vent artificiel, inventé par Montgolfier.

— Adjectiv. Appareil évaporatoire.

ÉVAPORÉ, ÉE. part. pass. du v. Évaporer. S'empl. adjectiv. Liqueur évaporée.

— Par extens. Disparu. Colère évaporée.

> Ne pensez pas que l'époux que mon choix vous destine,
> Vous vous le donnez, et vous l'acceptiez
> Quand vos premiers soupçons seront évaporés
> (CORNEILLE.)

— Fig. Qui est fort étourdi, fort inconsidéré. Une tête évaporée. Cerveau évaporé. Il veut être folâtre, *évaporé*, plaisant. (Boil.)

— S'empl. substantiv. pour signifier Étourdi, inconsidéré. Un jeune évaporé. C'est une *évaporée*, une *évaporée*. (Acad.)

★ **ÉVAPORER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *evaporare*, de *e*, préf. extract., et *vapor*, vapeur). Réduire un liquide en vapeur par sa combinaison avec le calorique. Évaporer un liquide. Évaporer de l'eau. On peut évaporer presque tous les liquides; le mercure lui-même, à la température ordinaire, donne des vapeurs. On *évapore* toutes les dissolutions dont on veut obtenir sous forme solide les substances qu'elles contiennent; on *évapore* aussi les dissolutions très étendues d'où l'on doit précipiter quelques substances, parce que le précipité se rassemble plus difficilement dans une masse considérable de liquide que dans une petite. (Ratier.)

— Fig. et fam. *Évaporer sa bile, son chagrin, son souci*. Soulager sa colère, son chagrin, sa douleur, par des discours, des plaintes, etc. Le poète éprouve seulement le besoin d'aller *évaporer* au dehors l'agitation que lui cause cette grande nouvelle. (A. Daudet.)

> Et par le cœur las se du souci qui l'accable,
> Cherche à l'*évaporer* par de si vains discours?
> (CORNEILLE.)

— S'ÉVAPORER. v. pron. Se résoudre en vapeurs. Un liquide qui s'évapore. L'esprit-de-vin s'évapore aisément. Il est certain que l'eau s'*évapore* à toute température. (Francœur.)

— Fig. et fam. Vous m'avez vu bien maigre; je suis devenu squelette; je m'*évapore* comme du bois sec et enflammé. (Volt.)

— Fig. S'exhaler, se dissiper, se perdre. Sa colère s'évapore en menaces. Au milieu de ces vaines subtilités, la raison, le bon sens s'évaporent. Son âme s'*évapore*, et tout l'homme est passé. (L. Rac.) Elle empêche notre âme de s'épuiser par une ardeur imprudente, de s'*évaporer* par une vaine subtilité. (D'Aguesseau.) Leur enthousiasme s'*évaporait* en phrases, et ils n'en avaient plus pour risquer leur peau. (H. Taine.)

> Oui, c'est la passion qui seule le dévore,
> Jusqu'il a de l'argent, son amour s'évapore
> (REGNARD.)

— Fig. *Son esprit s'évapore en chimères, en vaines idées*. Se dit en parlant d'un homme qui se met des chimères dans la tête.

— Fig. et fam. *Ce jeune homme s'évapore*. Ce jeune homme devient léger, frivole. Il montre une grande légèreté d'esprit dans sa conduite et ses discours.

— Fig. et fam. *Commencer à s'évaporer*. Commencer à se déranger, après une vie réglée.

— Se manifester au dehors. L'innocente joie aime à s'*évaporer* au grand jour. (J.-J. Rouss.)

> J'ai caché si longtemps l'ennui qui me dévore
> Qu'en dépit que j'en aie, il faut qu'il s'évapore
> (CORN.)

— Employé avec le verbe *faire*, on supprime le pronom personnel. Faire *évaporer* un liquide.

— Fig.

> Quand le creuset des ordonnances
> Peut faire évaporer la loi.
> (BÉRANGER.)

— Lorsque ce verbe est employé absolument, on peut aussi supprimer le pronom personnel. Laissons *évaporer* un peu sa bile émue. (Regnard.)

— Arg. Se dérober, s'enfuir.

ÉVAPOROMÈTRE. s. m. (ét. fr., *évaporer*; gr. μέτρον, mesure). Phys. Mot employé quelquefois pour Atmidomètre.

ÉVARISTE (Saint). Syrien, fut pape de 100 à 109, et souffrit la persécution sous Trajan. L'Église l'honore le 26 octobre.

ÉVASÉ, ÉE. part. pass. du v. Évaser. S'emploie adjectiv. Un verre évasé.

— Fam. *Un nez évasé*. Un nez dont les narines sont trop ouvertes.

★ **ÉVASEMENT.** s. m. État de ce qui est évasé. || Action d'évaser.

— Artill. *Évasement d'une bouche à feu*. Amincissement des bords d'une pièce d'artillerie occasionné par un long usage.

— Bot. Ouverture plus ou moins grande de la corolle.

— Fortif. *Évasement d'une embrasure*. Côté de l'embrasure qui regarde la contrescarpe.

★ **ÉVASER.** v. a. 1re conj. (rad. *vase*). Élargir une chose, la rendre plus large à son ouverture. Il faut évaser davantage ce tuyau, l'ouverture de ce tuyau.

— Artill. Élargir accidentellement une des parties d'une pièce.

— Hort. *Évaser un arbre*. Le tailler de telle sorte que le massif de ses branches ait plus de circonférence à sa partie supérieure qu'à sa base.

— Techn. *Évaser le châssis*. Dans les moulages de fer fondu, Unir la couche de sable avec une règle.

— S'ÉVASER. v. pron. S'ouvrir, s'élargir, prendre de la circonférence. Un arbre s'évase, ne s'évase pas assez, s'évase trop. Sa robe d'hyacinthe, à manches larges, lui serrait la taille en s'*évasant* par le bas. (G. Flaubert.)

★ **ÉVASIF, IVE.** adj. (radic. *évasion*). Qui sert à éluder. Moyen évasif. Réponse évasive. Je me suis d'abord adressé aux dames, mais je me suis bientôt aperçu que j'aurais dû commencer cette disquisition quarante ans plus tôt, et je n'ai reçu que des réponses ironiques ou *évasives*. (Brill.-Sav.)

★ **ÉVASION.** s. f. (pr. *é-va-zion*). Action de s'évader. Résultat de cette action.

— Particulièrement, Fait d'un inculpé, d'un accusé, d'un condamné, ou d'un captif, qui s'échappe des mains de ceux qui le détenaient, ou de l'endroit où il était renfermé. Procurer, faciliter l'évasion d'un prisonnier, d'un détenu. La loi française, dans tous les cas où une évasion de détenu a lieu, punit ceux qui étaient chargés de la garde ou de la conduite du de-

tenu, et ..... ceux qui, n'étant pas chargés de ..... des exvasion.

— Fig. Moyen, ... Point d'évasion, mensonge ..... d'une humeur charmante ; en sorte ..... avec raison la voit tomber en larmes. (Beaumarchais.)

ÉVASIVEMENT. adv. D'une manière évasive. Répondre évasivement.

***ÉVASURE.** s. f. (rad. *évaser*). Techn. Ouverture d'un vase. Un vase qui a trop d'évasure.

ÉVATES. s. m. pl. Antiq. celt. Classe de druides qu'on croit être la même que celle des eubages. Les évates s'occupaient spécialement de l'étude des sciences naturelles et du soin des sacrifices.

ÉVAUX. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Aubusson (Creuse) ; 3,000 hab. Eaux thermales.

ÉVAX. s. m. (pr. *é-vaks*). Bot. Genre de composées astéroïdées de l'Europe australe et de l'Amérique boréale.

ÈVE. Hist. sainte. La première femme, compagne d'Adam, fut formée par Dieu d'une côte du premier homme et vécut d'abord avec lui dans le paradis terrestre. Mais séduite par le démon, qui avait pris la figure d'un serpent, elle mangea du fruit défendu et fut chassée du paradis avec son époux qui avait partagé sa faute. Elle donna le jour à plusieurs fils et filles, et mourut, dit-on, à l'âge de 940 ans.

— Par anal. Femme qui se laisse facilement séduire. Les amoureux qui ne réussissent pas sont aussi bêtes que les gens d'esprit : ils ne croient pas les femmes aussi *Èves* qu'elles le sont. (A. Houssaye.)

— Loc. prov. *Ne connaître quelqu'un ni d'Ève, ni d'Adam.* Ne le connaître nullement.

— *C'est une fille d'Ève.* Se dit en général des femmes, et s'emploie surtout en mauvaise part, pour désigner une personne très curieuse.

— Hist. relig. *Mère Ève.* Nom que les buttleriens donnaient à la fondatrice de leur secte.

ÉVÉA. s. f. Bot. Genre de rubiacées, établi pour des arbrisseaux de la Guyane.

*** ÉVÊCHÉ.** s. m. Diocèse, partie de territoire soumise à l'autorité spirituelle d'un évêque. Les paroisses, les curés d'un évêché. Augmenter, réduire le nombre des évêchés. || Dignité épiscopale, titre d'évêque. Prétendre, aspirer à l'évêché. || Ville où il y a un siège épiscopal, où réside un évêque. Blois est un évêché, est évêché. || Palais où demeure l'évêque. Il est logé à l'évêché. || Bureaux, conseil, revenus, etc., d'un évêque.

— Hist. relig. *Évêchés alternatifs.* Ceux que l'on confère alternativement à un catholique et à un protestant. || *Évêchés sécularisés.* Ceux qui ne sont plus en titre de bénéfices, et qui sont possédés par des laïques.

ÉVÊCHÉS (Les Trois-). Géogr. Nom de Metz, Toul et Verdun, en Lorraine, conquis par Henri II, 1552, et cédés définitivement à la France par l'empire d'Allemagne, à la paix de Westphalie, 1648.

ÉVÊCHESSE. s. f. (rad. *évêque*). Hist. ecclés. S'est dit, dans la primitive Église, de femmes qui, comme les diaconesses, étaient employées à certains ministères ecclésiastiques.

— S'est dit aussi de la femme d'un évêque.

ÉVECTION. s. f. (pron. *é-vek-cion* ; ét. lat., *evectio*, fait de *evehere*, élever). Astron. La plus considérable des inégalités périodiques auxquelles est assujetti le mouvement de la lune ; elle a été découverte par Ptolémée. Cette inégalité est due à l'attraction que le soleil exerce sur cet astre. Son effet constant et général est de diminuer l'équation du centre dans les syzygies, et de l'augmenter dans les quadratures.

— Antiq. rom. Écrit délivré par l'empereur ou quelque grand officier de l'empire, et qui autorisait le porteur à exiger gratuitement des chevaux de relais.

ÉVÉE. s. f. (d'*Ève*, nom de la première femme). Bot. Fruit de l'île d'O'Taïti, qui ressemble beaucoup à la pomme.

ÉVÉHINE. s. f. Chim. Substance huileuse extraite de .....

***ÉVEIL.** s. m. (pr. *é-vèll*, *ll* mouill. ; rad. *éveiller*). Avis qu'on donne à quelqu'un d'une chose qui l'intéresse, mais oubliée, négligée, imprévue. C'est lui qui m'en a donné l'éveil. Je n'en ai eu l'éveil que tout à l'heure.

— Alerte. Donner l'éveil. Un incident qui donne l'éveil. Cette circonstance fut pour lui un éveil. L'observation de quelques circonstances qui se rattachent à ces faits, quoique très insignifiante en apparence, a suffi à lui donner l'éveil sur la manière de procéder à la découverte qu'il se proposait de faire. (Billot.) || *Tenir en éveil.* Tenir attentif. || *Être en éveil.* Être sur ses gardes.

— Se dit rarement au propre pour Action de s'éveiller.

— Animation, mouvement. La conquête de la Syrie était un des points du monde où il y avait le plus d'*éveil*. (E. Renan.)

ÉVEILLABLE. adj. (pron. *é-vè-llable*, *ll* mouill.). Qui peut s'éveiller. Sa méfiance est facilement éveillable.

ÉVEILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Éveiller. S'empl. adject. La plus jeune des Heures, à demi *éveillée*, sort la première des ..... de ..... l'Aurore ..... premier éclat du jour, elle frotte en souriant ses yeux encore humides. (B. de St-P.) N'ayant pu la tenir *éveillée*, il finit par s'endormir avec elle. (B. Const.) Enfin, elle s'était *éveillée* et très *éveillée*. Lorsque enfin une se débarrassa elle-même des liens du sommeil. (X. de Maistre.)

> Qu'est ..... lever le soleil à minuit lui
> Trouve tout le ..... devant lui. (Boileau.)
> ..... la trompe *éveillée*
> ..... appelle ..... (.....)

— Fig. et par ext.

> Par l'éclat du matin chaque plante *éveillée*
> Lève sa tête humide et de fleurs émaillée. (Castel.)

— Se dit des yeux, des sens. Des yeux à peine éveillés. L'espoir de le revoir ne remplit plus d'un joyeux empressement mes sens à peine *éveillés*, et mon premier regard le cherche vainement dans nos jardins, sous l'ombrage des bois humides de la rosée du matin. (X. Marmier.)

— Fig. Excité, animé, ranimé. Passion éveillée. Désirs éveillés. Faim éveillée. Remords, soupçons éveillés. La jalousie, l'envie, la haine éveillées. Le courage éveillé. Notre élève aura le parler plus uni, plus simple encore, parce que ses passions, n'étant pas *éveillées*, ne mêleront point leur langage au sien. (J.-J. Rouss.)

— Qui a de la vivacité dans le ton, dans les manières. C'est une femme fort éveillée. J'avais une bonne plume, et bien *éveillée* ce jour-là. (Mme de Sévigné.)

— Gai, vif, espiègle, ardent. Enfant éveillé. Jeune fille fort éveillée. Animal éveillé. Je leur fis voir à tous les petites de Valançay, qui sont fort *éveillées*. Mme de Sévigné. Votre petit neveu est fort joli, et bien *éveillé*. (Racine.) L'écureuil est propre, leste, vif, très alerte, très *éveillé*, très industrieux. (Buff.) Je lui parus si *éveillé* qu'il résolut de cultiver mon esprit. (Le Sage.)

— Loc. prov. *Il est éveillé comme une potée de souris.* Se dit d'un jeune enfant fort vif, fort remuant et fort gai.

— Qui annonce de la vivacité, de l'ardeur. Air éveillé. Manières éveillées. Des yeux éveillés.

— Avisé, soigneux. C'est un homme fort *éveillé* sur ses intérêts. (Acad.) Il s'est allé embrouiller sur certaines dates, sur lesquelles on l'aurait bien embarrassé, si on avait été bien habile et bien *éveillé*. (Mme de Sévigné.)

— Techn. Se dit d'une pierre meulière présentant des inégalités naturelles.

— Se prend quelquefois substantivement. C'est un éveillé. C'est une *éveillée*, une petite *éveillée*. (Acad.)

— Hist. relig. Nom qu'on donne aux disciples de Hoof, qui prétendent avoir secoué la léthargie dans laquelle leur conscience était plongée.

ÉVEILLE-FOU. s. m. Nom par lequel les moines dissolus désignaient la cloche qui sonnait les matines.

*** ÉVEILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *é-vè-llé*, *ll* mouill. ; ét., préf. *e*, hors de, et *veille*). Faire cesser ou rompre le sommeil d'une personne. Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'*éveille*. (Rac.) Tous les jours il m'*éveille* au bruit de ses exploits. (Boil.) Le coq matinal *éveille* les hameaux. (Michelet.)

> Si sur le point du jour parfois il sommeillait,
> Le savetier alors en chantant l'*éveillait*. (La Font.)

— Par anal. Les derniers lampions achevaient de s'éteindre, et les coqs *éveillaient* le jour. (J. Sandeau.)

— Poét. Tirer du repos. Notre marche éveilla les échos de l'immense forêt.

— Fig. Stimuler, exciter, provoquer. Éveiller les talents, les remords, les soupçons, l'envie, la haine, le courage, etc. Cromwell *éveilla* dans sa patrie la jalousie du commerce. (Raynal.) Celui qui mettrait de l'artifice dans ses discours ne ferait qu'*éveiller* la défiance. (Lacretelle.) On *éveille* la foudre en s'approchant des cieux. (Lebrun.) La brise monotone qui les traverse (les pins) *éveille* éternellement leur murmure. (H. Taine.) Les souvenirs du poète demi-séculaire qui a beaucoup aimé peuvent encore *éveiller* une muse. (Nodier.)

> La nature, dans l'homme *éveillant* le génie,
> Enseigna la première à chercher l'harmonie. (Lemierre.)
> Il joue autour de toi, voltige sur ton trône,
> Appelle le bonheur, *éveille* les désirs. (Talbert.)

— Donner l'éveil à.

> Mais donnez-lui le temps d'*éveiller* un parti
> Qui, tout faible qu'il est, n'est pas anéanti. (Volt.)

— Fig. Donner de la gaieté, rendre plus actif. Il lui faudrait quelque chose qui l'éveillât un peu. Si le vin et la joie *éveillant* les esprits... (Boileau.)

— Loc. prov. *Éveiller le chat qui dort.* V. CHAT.

— Techn. *Éveiller le poil.* Redresser le poil des peaux après le dégraissage.

— **S'ÉVEILLER.** v. pron. Cesser de dormir. On emporterait la maison qu'il ne s'*éveillerait* pas. (Acad.) Déjà de toutes parts les chanoines s'*éveillent*. (Boil.) J'avais hier une maîtresse, de celles que l'on a souvent ; mais je reçois en m'*éveillant* un congé plein de politesse. (Parny.)

— Fig. Les nids, en s'*éveillant*, réveillaient son enfance. (De Goncourt.)

— Fig. Sortir de son inaction. Il est temps que tu t'*éveilles*. (Rac.)

— *S'éveiller à.* Il s'endort et s'*éveille* au son des instruments. (Rac.)

> Je m'*éveille* ..... à la clarté,
> ..... (Voltaire.)

— Être excité, ranimé.

> Les sens ..... qui son réveillent,
> Doucement excités, à son aspect s'*éveillent* (.....)

— Se produire, être excité. Le désir de savoir s'*éveille* avec la raison. (L. Figuier.)

— S'égayer, se réjouir. Allez, courez, éveillez-vous un peu.

— Syn. comp. **ÉVEILLER, RÉVEILLER.** V. RÉVEILLER.

ÉVEILLEUR. s. m. Celui qui éveille.

ÉVEILLURE. s. f. (pr. *é-vè-llure*, *ll* mouill. ; rad. *éveillé*). Techn. Pore ou vacuole d'une meule de moulin, servant à la faire mordre davantage.

ÉVELYNE. s. f. (d'*Évelyn*, nom pr.). Bot. Genre d'orchidées pleurothallées, établi pour des herbes du Pérou.

ÉVÈNE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien ; εὐνή, bride). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des clairons, de Madagascar.

*** ÉVÉNEMENT.** s. m. (étym. lat., *evenire*, advenir, arriver). Issue, bon ou mauvais succès d'une chose. Événement heureux, funeste, inattendu, étrange, imprévu, fâcheux, mou, historique. Je ne réponds pas, je ne suis pas garant de l'*événement*. (Acad.) L'*événement* d'une bonne cause est toujours plus sûr entre les mains d'un juge qui est obligé aux formalités. (Malherbe.) Chargez-vous de l'*événement* du voyage, ou donnez-lui un repos qui l'empêche d'être dévorée, et qui la fasse profiter de trois mois qu'elle sera ici. Mme de Sév. L'*événement* n'a point démenti mon attente. (Rac.) Il se voit élevé aux plus grandes places, non par ses propres efforts, mais par la douce impulsion d'un vent favorable, ou plutôt, comme l'*événement* l'a justifié, par un choix particulier de la divine Providence. (Boss.) Il fit une de ces démarches audacieuses qui pourraient passer pour des témérités en politique, si les mesures bien prises et les *événements* ne les justifiaient. (Volt.)

> La bataille sans doute allait être cruelle,
> Et son *événement* vidait notre querelle. (Racine.)

— Fait, accident, aventure remarquable. Vie remplie d'événements, de grands événements. Événement extraordinaire. Le monde, c'est une révolution journalière d'*événements*. (Massill.) Puis suivant le fil des *événements*, elle fit une récapitulation de sa vie entière. (J.-J. Rouss.) Je dépends des *événements*, je n'ai pas une volonté, j'attends tout de leur issue. (Nap.) Plus on est grand, et moins on doit avoir de volonté, l'on dépend des *événements* et des circonstances. (Id.) Tous les partis s'armèrent à la fois des derniers *événements* pour accuser le Directoire. (Thiers.) Les faits les plus simples de l'ordre éternel étaient des *événements*, tous les *événements* étaient des miracles. (Nodier.)

> Par quels secrets ressorts, par quel enchaînement
> Le ciel a-t-il conduit ce grand *événement* ! (Racine.)

— Particulièrement, Tout incident remarquable, dans un ouvrage dramatique, dans un roman, etc. Ce roman est plein d'*événements* inattendus qui excitent la curiosité. (Acad.) Le récit de ces *événements* s'était peu à peu chargé de circonstances merveilleuses. (Barth.) || Fait décisif qui amène le dénouement de l'intrigue. Chaque mot, chaque vers court à l'*événement*. (Boileau.)

— *Faire événement.* Causer un sentiment de surprise. Son apparition fit événement.

— Jurispr. *Événement d'une condition.* Sa réalisation.

— *A tout événement.* loc. adv. A tout hasard, quoi qu'il arrive.

*** ÉVENT.** s. m. (pron. *é-van* ; ét. fr., préf. *é*, et *vent*). Altération causée par l'impression de l'air dans les aliments ou dans les liqueurs, et qui en détruit, en affaiblit ou en corrompt le goût. Du vin qui sent l'évent. Ce lard sent l'évent.

— Air agité. Mettre des marchandises à l'évent. Dans les lazarets, on met les marchandises, les hardes à l'évent, pour les purifier, les désinfecter en cas de besoin.

— *Tête à l'évent.* Esprit étourdi, léger, éventé. Avoir la tête à l'évent.

— *Donner de l'évent à une pièce de vin.* Lui donner de l'air en faisant une petite ouverture par en haut.

— Armur. Défaut de fabrication d'une pièce d'artillerie, d'un canon de fusil, qui se manifeste par une fente ou ouverture plus ou moins sensible et apparente à l'œil après l'épreuve. On s'en aperçoit par la sortie de la fumée ou par une espèce de sueur qui paraît à l'endroit du défaut.

— Artill. Différence en moins du diamètre d'un boulet à celui du calibre de la pièce. Un boulet a trop d'évent quand il a trop de diamètre. Aujourd'hui on dit préférablement *vent*.

— Chamois. *Donner l'évent.* Étendre les peaux sur un pré.

— Comm. Dans l'aunage des étoffes de laine, Ce qui est donné au delà de la juste mesure.

— Fond. Nom donné aux ouvertures que l'on ménage à travers les parois du moule pour donner issue à l'air contenu dans les creux que le métal fondu vient remplir au moment de la coulée. || On donne aussi ce nom aux rouleaux de cire qui, par leur fusion, laissent place à ces ouvertures.

— Min. Défectuosité d'une mine, qui consiste en une petite ouverture ou fente par laquelle l'air peut passer.

— Raffin. Nom des conduits ménagés dans les fourneaux des raffineries pour donner issue aux fumées.

— Techn. Nom des conduits que l'on ménage dans la fondation des fourneaux des fonderies, pour que l'air y circule et en chasse l'humidité. || Défaut du plâtre éventé.

— Teint. *Donner l'évent.* Découvrir la cuve pendant quelque temps.

— **ÉVENTS.** s. m. pl. Zool. Ouverture par lesquelles les cétacés rejettent l'eau qui s'introduit dans leur bouche avec leurs aliments. Cette eau est lancée avec force et forme un jet souvent fort élevé. || Ouvertures qui communiquent aux cavités des ouïes dans la plupart des poissons de l'ordre des cartilagineux.

ÉVENTABLE. adj. Qui peut s'éventer ou être éventé.

ÉVENTAGE. s. m. (rad. *éventer*). Mégiss. Action de mettre à l'air les peaux destinées au chamoisage.

— Écon. rur. Travail qui consiste à étendre sur le sol les mauvaises herbes coupées par le ratissage.

*** ÉVENTAIL.** s. m. (pr. *é-van-tall*, *ll* mouill., rad. *éventer*). Sorte d'écran qui sert à agiter l'air pour se rafraîchir. Il se compose de plusieurs petites lames mobiles, très minces, de bois, d'ivoire, d'écaille, de roseau, etc., qui se replient les unes sur les autres et sur lesquelles on a appliqué du papier, des plumes, du taffetas, ou toute autre étoffe légère. Un éventail de papier, de plumes, d'ivoire, d'écaille. Jouer de l'éventail. Un coup d'éventail. De jolis éventails. Éventail en papier, en taffetas, en mousseline. Éventail en bois précieux, en os, en ivoire, en écaille. Éventail peint, brodé. Les éventails servent en tout temps de contenance aux dames. Des branches de myrte, d'acacia, des feuilles élégamment découpées du platane oriental, auraient été les *éventails* primitifs. (Ourry.) Avec les paons, qui commencèrent à être connus en Grèce dans le ve siècle avant J.-C., vinrent les *éventails* de plumes de cet oiseau, fruits de la mollesse et du faste des habitants du littoral de l'Asie-Mineure. (Id.) Elle était rayonnante, tout en velours et en guipure, l'*éventail* au poing, comme Célimène. (A. Daudet.)

— Tout objet employé au même usage. Se faire un éventail de son mouchoir.

— Sorte de cadre couvert de toile ou de papier qu'on suspend au plafond, et dont on se sert dans quelques pays pour donner du vent et de la fraîcheur en l'agitant.

— Fig. L'éventail de la queue d'un paon. Le magnolia n'a d'autre rival que le palmier, qui balance légèrement auprès de lui ses *éventails* de verdure. (Chateaub.)

> Et le frêle palmier de son large *éventail*
> Ombrage avec amour les dons du sérail. (Barthél.)
> Tandis que pâle et blonde,
> La lune étend sur l'onde
> Son *éventail* d'argent. (V. Hugo.)

— Pop. *Éventail à bourrique.* Gourdin, gros bâton. Coupeau avait un gourdin qu'il appelait son *éventail* à bourrique ; et il éventait la bourgeoise, fallait voir ! (E. Zola.)

— Art milit. Espèce d'ais pour couvrir les tireurs.

— B.-arts. Peinture sur éventail. Toutes vos petites compositions ne sont que de riches écrans, de précieux *éventails*. (Diderot.)

— Bot. Agaric comestible que l'on trouve au pied et sur le tronc des arbres. || *Palmier en éventail* ou *palmier nain.* Espèce de palmier.

— Constr. Croisée dont la partie supérieure se termine en demi-cercle.

— Hort. Treillis formé de baguettes de bois ou de fil de fer et figurant un éventail, fait pour palisser et disposer les branches des plantes étrangères qu'on cultive dans les serres. || Partie verticale qui couronne un berceau de treillage. || *Tailler un arbre en éventail.* Lui donner la forme d'un éventail ouvert. Allée de tilleuls, de charmilles en éventail.

— Ichtyol. Nom vulgaire de poissons des genres coryphène et oligopode.

— Jeux. Faux mélange d'un jeu de cartes.

— Mar. *Voiles à éventail.* Celles dont les laizes viennent toutes aboutir au point d'écoute. || *Mettre ses voiles en éventail.* Passer les écoutes du taille-vent et de la misaine, l'une à bâbord, l'autre à tribord.

— Moll. Espèce de coquille du genre peigne, la vénus pennée, appelée dans le commerce *éventail des memnonites*.

— Polyp. *Éventail de mer.* Nom donné à diverses gorgones.

— Pyrotechn. Pièce d'artifice dont les fusées sont disposées en demi-cercle, de façon que les jets imitent la disposition d'un éventail.

— Techn. Morceau carré de cuivre ou de fer-blanc que l'émailleur place entre la lampe et lui pour ne point être incommodé de la chaleur. || Tissu d'osier que les orfèvres se mettent devant le visage, avec un trou dans le milieu, pour examiner l'état de la soudure.

ÉVENTAILLÉ, ÉE. adj. (pr. *é-van-ta-llé*, *ll* mouill.). Disposé en éventail.

ÉVENTAILLERIE. s. f. (pr. *é-van-ta-lle-ri*, *ll* mouill.). Industrie des fabricants d'éventails. L'*éventaillerie* parisienne témoigne de plus en plus des efforts de nos fabricants. (P. Magne.)

ÉVENTAILLIER. s. m. (pr. *é-van-ta-llé, ll* mouill.). Marchand d'éventails.

*** ÉVENTAILLISTE.** s. m. (pr. *é-van-ta-lliste, ll* mouill.). Ouvrier qui fait, qui monte des éventails. Habile éventailliste. || Peintre d'éventails.

*** ÉVENTAIRE.** s. m. (rad. *évent*). Plateau d'osier que portent devant elles les marchandes ambulantes de fruits, d'herbages, de poissons, etc. La patente poursuit la malheureuse femme qui porte sa boutique sur un *éventaire*. (Michelet.) || Le peuple dit par corruption *inventaire*. J.-J. Rousseau lui-même a commis cette faute: Une petite qui avait sur son *inventaire* une douzaine de pommes.

ÉVENTE. s. f. (pr. *é-vante*). Techn. Petite caisse divisée en plusieurs cases, pour mettre les chandelles hors d'ordre.

ÉVENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Éventer. S'empl. adjectiv. Vin éventé. Lame éventée.

— A qui on donne de l'air avec un éventail. Elle était éventée tout le jour par des serviteurs.

— Se dit d'une mine de guerre dont on empêche l'effet, en la mettant en communication avec l'air. La mine, la mèche fut éventée.

— Fig. Découvert, ébruité.

Comportez-vous de manière et de sorte
Que ce secret ne soit point éventé. (La Fontaine.)

— Fam. Se dit d'une personne qui a l'esprit léger, évaporé. Un homme éventé. Une femme bien éventée. Tête éventée.

— Mar. *Voile éventée*. Celle sur laquelle le vent exerce une action favorable. || *Quille éventée*. Celle qu'on aperçoit à la surface de l'eau.

— Substantiv. C'est un *éventé*, une jeune *éventée*. Acad. Un jeune *éventé*, le qui toute la vertu n'était autre chose qu'une assistance extraordinaire que la vertu faisait à ses témérités. (Malherbe.)

Si, d'un pied étourdi, quelque jeune éventé
Frappe, en courant, son cadet au pied époussé. (Gilbert.)

ÉVENTEMENT. s. m. Action d'éventer.

*** ÉVENTER.** v. a. 1re conj. (rad. *vent*). Faire du vent en agitant l'air avec un éventail. Les princes d'Asie ont toujours des gens qui les *éventent* quand ils dînent. Acad.

— *Éventer une liqueur, une substance*. En affaiblir la vertu en la laissant trop exposée à l'air.

— Mettre au vent, exposer au vent, à l'air. Il faut éventer ces habits.

— *Éventer le grain*. Le remuer avec la pelle, pour lui donner de l'air et empêcher qu'il ne s'échauffe.

— Art milit. *Éventer une mine*. Découvrir le lieu où elle est pratiquée et en empêcher l'effet. Les assiégés éventèrent la mine.

Fig. et fam. *Éventer la mine, éventer la mèche*. Faire échouer un projet; pénétrer un dessein secret, et empêcher par là qu'il ne réussisse. Un dessein qu'on *évente* est tout près d'avorter. (Piron.)

— Fig. *Éventer un secret, un complot*. Le découvrir, le faire connaître avant l'exécution.

— Découvrir, en général. J'étais si maladroit dans le choix de mes cachettes, qu'elle les *éventait* toujours. (J.-J. Rouss.)

— Hort. *Éventer la sève*. Faire de trop grandes plaies aux arbres. ou Tirer ses coupes trop en longueur. || *Éventer un œil*. Tailler la branche très près de cet œil.

— Mar. *Éventer une voile*. Disposer une voile au moyen des vergues qu'on brasse, de manière qu'elle reçoive le vent dedans. Éventer une voile, sur le mât ou en ralingue, c'est la faire porter. || *Éventer la quille*. Abattre un vaisseau en carène jusqu'à ce que la fausse quille qui garnit le dessous de la quille soit hors de l'eau.

— Techn. *Éventer une pierre, une pièce de bois*. Écarter du mur une pierre, une pièce de bois que l'on monte.

— Teint. Soulever les étoffes plongées dans le bain d'alun, pour leur faire prendre l'air.

— Vèner. *Éventer un piège*. Faire en sorte de lui ôter l'odeur qui pourrait en éloigner l'animal auquel on le tend, en le frottant avec quelques substances qui attirent l'animal qu'on veut prendre. || On dit encore qu'un animal *évente un piège*, lorsqu'il le sent et s'en méfie. || *Éventer la voie*. Se dit des chiens qui, après un long défaut, ont le vent du cerf qui est sur le ventre dans une enceinte, ce qu'ils témoignent en portant le nez haut. || Se dit d'un chien qui rencontre une voie si fraîche qu'il la sent lors même qu'il ne met pas le nez à terre.

— v. n. Manég. Lever trop le nez; se dit en parlant du cheval.

— Flairer. Il (le loup) s'arrête sur la lisière, *évente* de tous côtés, et reçoit ainsi les émanations des corps morts ou vivants que le vent lui apporte de loin. (Buffon.)

— Mar. Manœuvrer de façon que toutes les voiles portent.

— S'ÉVENTER. v. pron. Se rafraîchir en agitant l'air. S'éventer avec un mouchoir, avec une branche d'arbre.

— S'exposer au grand air. On avait peur que lui étant mort une fille de la petite vérole, il n'apportât le mal au Louvre. Il s'en est allé, ou *s'éventer* ou digérer sa douleur. (Malherbe.)

— Se gâter, se corrompre, s'altérer par le contact de l'air. Les liqueurs, les parfums s'éventent aisément. Le vin s'évente dans une bouteille qui reste débouchée.

— Avec ellipse du pronom *se*. Pour prendre tous les jours de ce vin, on est obligé de le laisser *éventer*. Bossuet.

— Fig.

Méfiez-vous d'un secret de ce point éventé.
Qu'il laisse éventer... (Molière.)

ÉVENTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui évente.

ÉVENTIF, IVE. adj. Éventuel. Il faut bien savoir les lois des sorts, les probabilités *éventives*, pour juger quelle prédiction ne peut s'accomplir sans miracle. (J.-J. Rouss.)

ÉVENTILÉ, ÉE. part. pass. du v. Éventiler.

ÉVENTILER. v. a. 1re conj. Anc. prat. Syn. de VENTILER.

ÉVENTILLER (S'). v. pron. 1re conj. (pron. *é-van-ti-llé, ll* mouill.; radic. *vent*). Fauconn. Se dit de l'action de l'oiseau, lorsqu'il secoue les ailes en se soutenant en l'air comme s'il faisait une cabriole. || On dit qu'*un oiseau s'éventille*, lorsqu'il se égaye et prend le vent.

— On dit aussi neutral. *éventiller*. Cet oiseau éventille.

ÉVENTION. s. f. (pr. *é-van-cion*). Techn. Outil de lapidaire pour fixer le bâton à cimenter.

ÉVENTIONNER. v. a. 1re conj. (pr. *é-van-ci-o-né*). Monter ou descendre l'évention pour arriver à la facette que l'on veut tailler.

*** ÉVENTOIR.** s. m. (rad. *éventer*). Sorte d'éventail grossier de cuisinier, de rôtisseur, fait d'osier ou de plumes étendues, servant pour allumer des charbons.

— Techn. Ouverture de la voie qui se fait au-dessus de l'ouvrier, dans une houillère. || Évacuation d'une étuve.

ÉVENTOUSE. s. f. (rad. *éventer*). Techn. Trou pour donner de l'air au four.

— Mar. Ouverture donnant de l'air dans les faux ponts.

ÉVENTRATION. s. f. (pr. *é-van-tra-cion*; rad. *éventrer*). Chir. Sortie accidentelle des viscères, relâchement général des parois de l'abdomen. || Hernie à travers les parois du ventre. || Plaie large et pénétrante aux parois abdominales avec issue d'une grande portion des intestins au dehors.

ÉVENTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Éventrer. S'empl. adj. Bœuf éventré. Carpe éventrée.

— Par anal. Percé, défoncé. Porte éventrée. Muraille éventrée.

*** ÉVENTRER.** v. a. 1re conj. (ét., *é*, préf., et *ventre*). Ouvrir le ventre d'un animal pour en tirer les intestins. Éventrer un bœuf, un mouton, une carpe, un brochet.

— Signifie aussi Blesser en déchirant ou en fendant le ventre. Le sanglier éventre grand nombre de chiens. J'en ai vu pouvant à peine se soutenir, chercher leur couteau pour *éventrer* leur compère. B. de St-P.

— Par anal. Percer, défoncer. D'immenses déchirures ont *éventré* l'écorce solide de notre globe. (L. Figuier.) Elle refoulait, *éventrait* les autres navires. (G. Flaubert.)

— Fig. et fam. *Éventrer un pâté*. L'ouvrir. *Éventrer un portefeuille, un portemanteau*. L'ouvrir de force et sans se servir de la clef.

— Mar. *Éventrer une voile*. La percer, la crever dans un danger imminent de perdre ses mâts par la force du vent, ou de chavirer dans une embarcation. Il faut pour en venir là que l'écoute soit engagée.

— S'ÉVENTRER. v. pron. S'ouvrir le ventre. Le Japonais *s'éventre* par point d'honneur. (Acad.)

*** ÉVENTUALITÉ.** s. f. Caractère de ce qui est éventuel. L'éventualité d'une clause, d'une condition, d'un traité.

— Tout ce qui paraît éventuel, soit au moral, soit au physique.

*** ÉVENTUEL, ELLE.** adj. (du lat. *eventus*, événement). Qui est subordonné à quelque événement incertain, qui peut arriver ou ne pas arriver. Clause, condition, investiture, succession éventuelle. Droits éventuels. Cet arrêt de déchéance *éventuelle* signifié au roi de l'Olympe déconcerte l'esprit moderne. (P. de St-Victor.)

— *Profits éventuels*. Profits qui ne sont pas fixes et réguliers.

— *Traitement éventuel*. Traitement supplémentaire de certains professeurs prélevé sur les droits d'examen ou les frais d'étude. On dit aussi substantivement *l'éventuel*.

— Admin. milit. *Conseil d'administration éventuel*. V. CONSEIL.

— *L'éventuel*. s. m. Ce qui est éventuel. Il ne faut jamais compter sur l'éventuel.

*** ÉVENTUELLEMENT.** adv. (pr. *é-van-tu-è-le-man*). D'une manière éventuelle, par événement. En cas qu'un certain événement arrive.

ÉVENTURE. s. f. (pron. *é-van-ture*; rad. *évent*). Techn. Crevasse dans un canon de fusil.

*** ÉVÊQUE.** s. m. (ét. lat. *episcopus*, fait du gr. ἐπίσκοπος, surveillant, formé de ἐπί, sur, et σκοπέω, j'examine). Le premier pasteur et le chef d'un diocèse. L'évêque a une autorité absolue sur son clergé en ce qui concerne la discipline ecclésiastique, et exerce une surveillance immédiate et une action directe sur l'exercice du culte, soit qu'il agisse seul dans la limite de ses fonctions sacerdotales, soit qu'il agisse de concert avec l'autorité civile. D'après le Concordat, les évêques sont nommés par le chef de l'État et institués par le pape. Les évêques nomment et instituent les curés. Ils ont droit d'avoir un chapitre pour leur église cathédrale, un grand et un ou plusieurs petits séminaires pour leur diocèse. Ils sont logés et meublés aux frais du gouvernement. Ils doivent résider dans leur diocèse et ne peuvent en sortir sans la permission du chef de l'État. On leur donne généralement le titre de *Monseigneur*, et officiellement celui de *Monsieur*. Nommer, préconiser un évêque. Sacrer un évêque. Évêque pieux, saint, zélé.

— Dans les premiers siècles de l'Église, les évêques étaient nommés par l'acclamation du peuple assemblé. On choisissait ordinairement le pasteur de l'église la plus importante, ou le plus renommé par ses vertus, et cette élection par le suffrage des fidèles était consacrée par celui du clergé et des autres évêques de la province, qui imposaient les mains au nouvel élu. Le territoire soumis à la juridiction spirituelle de ces premiers pasteurs était aussi peu déterminé que leurs pouvoirs étaient mal définis.

— Hist. ecclés. S'est dit, au VIIIe siècle, des abbés et des simples prêtres. || *Évêque-abbé*. Ancien titre porté par les abbés. || *Évêque acéphale*. Celui qui ne relève que du saint-siège. || *Évêque assistant*. A Rome, Évêque qui fait partie du saint-office. || *Évêques-cardinaux*. Nom donné aux évêques, cardinaux de l'Église romaine. || *Évêque cathédral*. Celui qui est placé à la tête d'un diocèse. || *Évêque commendataire*. Celui qui tenait un évêché en commende. || *Évêque des évêques*. Se disait, dans les premiers siècles de l'Église, de l'évêque de Rome actuellement le pape. || C'est aussi le titre que les évêques ariens donnaient à l'empereur. || *Évêque métropolitain*. Celui qui a son siège dans une métropole. || *Évêque in partibus infidelium*, ou simplement *évêque in partibus*. Évêque nommé à un évêché dont le territoire est actuellement au pouvoir des infidèles.

— Loc. prov. *Se faire d'évêque meunier, devenir d'évêque meunier*. Passer d'une condition avantageuse à une moindre condition. On croit que la leçon véritable est: *devenir d'évêque aumônier*. || *Crosse de bois, évêque d'or; crosse d'or, évêque de bois*. Les temps les plus glorieux pour l'Église furent ceux où le clergé était pauvre. || *Disputer, contester de la chape à l'évêque*. Disputer d'une chose sur laquelle on n'a pas de droit, avoir contestation pour une chose imaginaire. || *Faire un évêque des champs*, ou *un évêque de campagne*. Pendre quelqu'un. || *Un chien regarde bien un évêque*. On ne doit pas s'offenser d'être regardé par un inférieur. || *Être fait évêque d'Avranches*. Être tout taciturne, tout absorbé.

— Art culin. *Bonnet d'évêque*. Partie d'une volaille comprenant le croupion et les deux cuisses.

— Minér. *Pierre d'évêque*. Sorte de quartz améthyste.

— Ornith. Nom donné à plusieurs oiseaux d'Amérique, à plumage bleu, du genre tangara.

— Théât. *Bonnet d'évêque*. On désigne ainsi la Loge du cintre, qui a la forme d'une mitre.

ÉVERBECQ. Géogr. Ville de Belgique, à 35 kil. N. de Tournai (Hainaut); 3,700 hab. Fabriques de toiles, raffinerie de sel.

ÉVERDILLONNER. v. a. 1re conj. (pron. *é-ver-di-llo-né, ll* mouill.; rad. *vert*). Éveiller, ragaillardir. Le vin blanc éverdillonne les têtes faibles. Familier.

ÉVERDINGEN (Albert Van), Peintre hollandais, né à Alkmaar, 1621-1675. Il fut élève de Roland Savery et de Pierre Molyn, et devint un paysagiste et un peintre de marine distingué. Il fut aussi dessinateur et graveur; ses études coloriées et ses eaux-fortes sont très recherchées.

ÉVERDUMER. v. a. 1re conj. (rad. *vert*). Écon. domestiq. Tirer une liqueur verte de quelque herbe ou légume. Éverdumer des épinards.

— Confis. Donner une couleur verte aux amandes.

EVEREST ou **GAURISANKAR.** Géogr. Le plus haut sommet de l'Himalaya, et la plus haute montagne du globe; 8,840 mètres.

ÉVERGE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; ἔργον, ouvrage). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, voisin des érodisques.

ÉVERGEM. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 7 kil. de Gand, 6,700 h.

ÉVERGÈTE. s. m. (ét. gr., εὐεργέτης, bienfaiteur ou bienfaisant, formé de εὖ, bien, et de ἔργον, action). Hist. anc. Surnom de quelques princes de Syrie et d'Égypte, successeurs d'Alexandre.

ÉVERGLADE. s. f. Terrain de la Floride, inondé pendant la saison des pluies.

EVERLASTING. s. m. (mot anglais qui signifie *qui dure toujours*, formé de *ever*, toujours; *lasting*, durant). Comm. Étoffe de laine pour habillement. On dit par abréviation, *lasting*.

ÉVERNÉSIQUE. adj. Chim. Syn. d'ÉVERNIQUE.

ÉVERNIATE. s. m. Chim. Sel de l'acide évernique.

ÉVERNIE. s. f. (ét. gr., εὖ, bien; ἔρνος, branche). Bot. Genre de lichens de la tribu des parméliacées, établi pour une vingtaine d'espèces des contrées chaudes.

ÉVERNININE. s. f. Chim. Substance analogue au sucre que l'on extrait d'une espèce d'évernie.

ÉVERNINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivant de l'acide évernique.

ÉVERNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qu'on trouve dans une espèce d'évernie.

ÉVERNITIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la combinaison de l'acide éverninique avec l'acide azotique.

ÉVEROLE. s. f. (ét. v. fr., *eve*, eau). Ampoule qui vient sur la peau.

ÉVERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Éverrer. S'empl. adjectiv. Chien éverré.

ÉVERRER. v. a. 1re conj. (ét., préf. *é*, et *ver*). Art vétér. Enlever un petit nerf qui est sous la langue des chiens, qu'on a pris pour un ver, et sans le retranchement duquel on croit communément qu'ils ne peuvent mordre.

ÉVERRIATEUR. s. m. (ét. lat., *e*, hors; *verrere*, balayer). Antiq. rom. Héritier principal qui balayait la maison du défunt avec une branche de genêt, pour en chasser les lémures, ou esprits des morts.

ÉVERRICULE. s. m. (du lat. *everrere*, balayer). Chir. Curette avec laquelle on enlève les graviers qui peuvent être restés dans la vessie, après l'opération de la taille.

ÉVERSIF, IVE. adj. (du lat. *eversus*, renversé). Subversif, qui détruit. Toute dénégation *éversive* de la morale. (Kératry.)

*** ÉVERSION.** s. f. (étym. lat., *eversio*; fait de *evertere*, renverser sens dessus dessous). Ruine, renversement d'une ville, d'un État. Une longue guerre a causé l'*éversion* de cette république. (Acad.) Peu usité.

ÉVERTUATION. s. f. (pr. *é-ver-tu-a-cion*). Action d'évertuer, de s'évertuer.

ÉVERTUEMENT. adv. Vigoureusement.

*** ÉVERTUER (S').** v. pron. 1re conj. (du lat. *virtus*, force, puissance). *Je m'évertue, nous nous évertuons. Je m'évertuais, nous nous évertuions, vous vous évertuiez. Que je m'évertue, que nous nous évertuions, que vous vous évertuiez.* etc. Faire tous les efforts dont on est capable, pour arriver à un but. A présent il est temps que ma voix *s'évertue*. Corneille. Ma constance contre elle à regret *s'évertue*. (Id.) Dégourdis-toi. Courage! Allons, qu'on *s'évertue*. (Racine.) Effrayé des grands et rapides efforts qu'il aurait fallu faire pour m'*évertuer*, je tâchai de flatter ma paresse et je m'en voilai la honte par des arguments dignes d'elle. (J.-J. Rouss.)

— *S'évertuer à*. Tous les deux *s'évertuèrent* à préparer une couche au jeune homme. (I. Berthoud.)

Lorsqu'à bien dire l'esprit *s'évertue*,
L'esprit à la tête et assez... (Voltaire.)

— *S'évertuer de*. En vain de le cacher mon respect *s'évertue*. (Régnier.)

ÉVÉSIE. s. f. Erpét. Genre de sauriens, du groupe des scincoïdiens, de l'Inde.

ÉVESTER. s. m. Scol. Principe imaginaire inhérent à chaque chose, qui, selon Paracelse, connaît et comprend l'éternité, et auquel est due la faculté de prophétiser.

ÉVESTHÈTE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; αἰσθητός, sensible). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres, établi pour quatre espèces, dont deux sont d'Europe et deux d'Amérique.

ÉVÈTHE. s. m. (ét. gr., εὐήθης, naïf). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour trois espèces africaines.

ÉVEUX, EUSE. adj. (du vieux fr. *eve*, eau). Agric. Se dit d'un terrain rempli de terre marneuse, qui devient boueux quand il est imbibé d'eau. Champs éveux. Inusité.

— Mar. *Vaisseau éveux*. Vaisseau qui fait beaucoup d'eau par des bordages largués, ou la pourriture de ses étoupes.

— S'emploie substantiv. pour Terrain éveux. Un éveux.

ÉVHÉMÈRE. Philosophe grec natif de Messène, dans le Péloponèse, vivait dans le IVe siècle av. J.-C. On le regarde comme l'auteur du système qui explique la mythologie par l'histoire.

ÉVHÉMÉRIQUE. adj. 2 g. Philos. Qui est conforme, qui se rapporte à l'évhémérisme. Explication, interprétation évhémérique.

*** ÉVHÉMÉRISME.** s. m. Philos. Système qui a pour auteur Evhémère, philosophe grec suivant lequel tous les dieux du paganisme doivent être regardés comme des hommes divinisés. Le système contraire est celui des *allégoristes*.

ÉVHÉMÉRISTE. s. m. Philos. Partisan de l'evhémérisme. Athénagore, Eusèbe, sont evhéméristes.

ÉVIADE. s. f. (du grec εὐιάς). Antiq. Nom grec des bacchantes.

ÉVIAN. Géogr. Ch.-l. de cant. de la Haute-Savoie; 3,000 hab. Eaux minérales.

ÉVIANES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de Macédoine.

ÉVIAS. s. m. (du gr. εὐιάς, bacchante). Entom. Espèce de papillon.

★ ÉVICTION. s. f. (pr. *é-vik-cion*). Jurispr. Action d'évincer, dépossession d'un immeuble ou d'un objet acquis, que le véritable propriétaire, au préjudice de celui qui possédait en vertu d'un acte de vente, d'échange ou de partage, consenti par un individu réputé propriétaire. L'*éviction* donne à celui qui l'éprouve le droit d'exercer un recours de garantie contre celui avec lequel il avait traité. (Chabrol.)

ÉVID. s. m. Antiq. Mesure de capacité de l'Égypte et de quelques parties de l'Asie.

ÉVIDAGE. s. m. Techn. Action d'évider.

ÉVIDE. s. m. Entom. Syn. de CHRYSODÈME.

ÉVIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Évider. S'emploie adjectiv.

— Par extens. D'autres montagnes sont *évidées* en gouttière, et inclinées vers l'Océan. (B. de St-Pierre.)

— Archit. *Escalier évidé.* Escalier tournant.

— Blas. Se dit d'une étoile ou d'un triangle à jour.

— Mar. *Carène évidée.* Carène dont les formes sont très fines, très effilées.

— Techn. *Drap évidé.* Drap qui, après avoir été foulé à sec, s'est échauffé dans la pile, ce qui le rend lâche et de mauvaise qualité. || *Toile évidée.* Toile qui est percée ou découpée à jour.

★ ÉVIDEMENT. s. m. Action d'évider. || État de ce qui est évidé.

— Armur. Rainure faite de chaque côté d'une lame d'arme blanche dans toute sa longueur, pour la rendre moins lourde, en nuisant le moins possible à la solidité.

— Chir. Enlèvement des parties intérieures d'un os en respectant le périoste.

— Mar. Rétrécissement des formes d'un navire dans la partie immergée.

★ ÉVIDEMMENT. adv. (pr. *é-vi-da-man*). D'une manière évidente. Prouver, faire voir évidemment. Il m'a fait voir évidemment que j'avais tort.

★ ÉVIDENCE. s. f. (pron. *é-vi-dance*, rad. *évident*). Clarté qui accompagne une connaissance, une idée, et qui produit en nous la certitude. L'évidence d'une preuve, d'une vérité, d'une proposition, d'une fausseté. Démontrer jusqu'à l'évidence. Aux yeux du public, la vérité soupçonnée est bien près de l'*évidence*. (J.-J. Rouss.) Il est rare qu'on arrive tout à coup à l'*évidence*; dans toutes les sciences et dans tous les arts, on a commencé par une espèce de tâtonnement. (Condill.) Il y a autant de sortes d'*évidences* qu'il y a de lois fondamentales de la croyance. (Royer-Collard.) Il faut avoir pour soi cette lumineuse et décisive force qu'on appelle l'*évidence*. (Gambetta.)

— *De la dernière évidence.* Dont on ne peut contester la réalité, c'est-à-dire la vérité. Les notions avec lesquelles nous ne sommes que familiarisés nous paraissent souvent des principes de la dernière *évidence*. (Condill.)

— *Se rendre à l'évidence.* Être persuadé, convaincu après une preuve, une démonstration.

— *Se refuser à l'évidence.* Ne pas reconnaître une vérité prouvée, indiscutable.

— *Mettre en évidence.* Faire connaître clairement. On parle ici du cri des remords, qui punit en secret les crimes cachés, et les met si souvent en *évidence*. (J.-J. Rouss.)

— *Se mettre en évidence.* Se montrer avec l'intention de se faire remarquer.

> De quel front oserais-je, après sa confidence,
> Souffrir que mon amour se mît en *évidence*?
> (CORNEILLE.)

— *Mettre une chose, un objet en évidence.* Faire qu'il frappe les yeux, qu'il puisse être vu de tout le monde.

— *Être en évidence.* Être dans un lieu, dans une situation où l'on peut être vu. Paraître, se montrer.

— *Être en évidence.* Être évident, en parlant des choses. Eh bien! ta perfidie est-elle en *évidence*? (Corneille.)

— *Venir en évidence.* Devenir évident. Toujours le fond du sac ne vient en *évidence*. (Regnier.)

— Philos. *Évidence de fait.* Celle qu'on acquiert par le moyen de l'observation. C'est une *évidence* de fait qu'il y a sur la terre des révolutions diurnes et annuelles. (Condill.) || *Évidence intuitive.* Celle que l'esprit perçoit par intuition. || *Évidence de raison.* Celle qu'on se procure par le raisonnement. C'est une *évidence* de raison que les révolutions diurnes et annuelles peuvent être produites par le mouvement de la terre, par celui du soleil ou par tous les deux. (Condillac.) || *Évidence des sens* ou *évidence sensible.* Se dit du témoignage de nos sens, des impressions qu'ils nous communiquent, considérés comme moyen de certitude. || *Évidence de sentiment.* Connaissance certaine des phénomènes que l'on observe en soi.

★ ÉVIDENT, ENTE. adj. (pr. *é-vi-dan*; ét. lat., *e*, préfixe qui marque l'origine, et *videre*, voir). Qui est clair, manifeste, dont on ne peut contester la réalité, la vérité; qui a pour caractère propre de commander notre assentiment et de provoquer cette adhésion ferme et inébranlable de l'esprit à tout ce qui est vrai. Vérité, preuve, fausseté évidente. Crime, danger, péril évident. S'il y a dans le monde une maxime *évidente* et certaine, c'est celle-ci. (J.-J. Rouss.) Si mes pensées sont justes, vous les fortifierez de raisons qui ne me viennent pas; et de conjecturales qu'elles sont, vous les rendrez *évidentes*. (Diderot.) Quelque défectueuses que soient ces idées, nous les prenons pour des notions *évidentes* par elles-mêmes. (Condillac.)

— Qui est en évidence. Les fautes du prince sont bien plus évidentes que celles des particuliers, parce que tout le monde a les yeux sur lui.

— *Il est évident que.* Il est *évident*, par ce genre d'habitation, que les anciens vivaient presque toujours en plein air, et que c'était ainsi qu'ils recevaient leurs amis. (M^me de Staël.) Il est *évident* qu'une impression n'a lieu à la surface essentiellement tacite du corps vivant, que parce qu'il est touché. (Dufau.)

— ÉVIDENT. s. m. Ce qui est évident. L'évident ne se démontre pas.

ÉVIDEMMENT. adv. Évidemment. (Rabelais.)

★ ÉVIDER. v. a. 1^re conj. (rad. *vide*). Techn. Signifie, chez les fourbisseurs, les serruriers, les tourneurs, Faire une cannelure, un vide à un ouvrage, pour le rendre ou plus léger ou plus agréable. Évider une lame d'épée, un canon de pistolet, un morceau d'ivoire, les dents d'un peigne, etc.

— Creuser intérieurement, en parlant d'une clarinette, d'un hautbois, d'une flûte, etc.

— Archit. Tailler à jour, sculpter les reliefs d'une façade.

— Blanch. *Évider un col.* Faire sortir l'empois qu'on a mis dans le linge. Ce col est trop dur, est trop ferme, il faut l'évider.

— Chaudr. Mettre la dernière main à un ouvrage de chaudronnerie, en dégageant les contours, pinçant les angles pour leur donner une forme agréable.

— Coutur. *Évider le collet d'une robe, d'un manteau.* L'échancrer. Le collet de cette robe n'est pas assez évidé, est trop évidé.

— Hort. *Évider un arbre.* Ôter du centre de la tête d'un arbre les branches qui, n'étant pas frappées de la lumière, s'étiolent et ne sont utiles à rien.

— Mar. *Évider la carène.* Lui donner des formes plus vives.

— Techn. *Évider les aiguilles.* Faire à la lime la petite rainure qu'on aperçoit des deux côtés du trou de l'aiguille et dans sa direction.

— S'ÉVIDER. v. pron. Être évidé.

ÉVIDEUR. s. m. Chir. Foret qui sert à évider les calculs vésicaux. || Autre instrument, simple ou double, propre à ôter des humeurs et des sérosités amassées dans certaines parties du corps.

— Techn. Ouvrier qui fait la cannelure longitudinale des aiguilles et qui en arrondit la tête.

★ ÉVIDOIR. s. m. (rad. *évider*). Outil dont le facteur d'instruments à vent se sert pour travailler ces instruments en dedans.

— Techn. Assemblage de pièces de bois avec une échancrure dans laquelle le charron assujettit les pièces qu'il veut évider ou travailler.

ÉVIDURE. s. f. Syn. d'ÉCHANCRURE.

★ ÉVIER. s. m. (pr. *é-vi-é*; du vieux fr. *eve*, eau). Pierre évidée à sa surface, posée à plat à hauteur d'appui, qui a un trou pour l'écoulement des eaux, et sur laquelle on lave la vaisselle. Un grand, un petit évier. On dit aussi *pierre d'évier* et *pierre à laver*.

— Constr. Canal de pierre qui sert d'égout dans une cour ou dans une allée.

ÉVILASSE. s. m. Comm. Sorte d'ébène qu'on tire de Madagascar.

ÉVILMÉRODAC. Roi de Babylone, succéda à Nabuchodonosor II, son père, vers 562 av. J.-C. Fut tué dans une conspiration, et remplacé par Nériglissor, son beau-frère, 560.

ÉVINCÉ, ÉE. part. pass. du v. Évincer. S'empl. adjectiv. Propriétaire évincé.

— Anc. jurispr. S'est dit des choses dont on est dépossédé.

ÉVINCEMENT. s. m. Action d'évincer.

★ ÉVINCER. v. a. 1^re conj. (ét. lat., *evincere*; fait de la préposition *e* ou *ex*, de, hors, et de *vincere*, vaincre). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous évinçons. J'évinçais. Nous évinçâmes*, etc. Jurispr. Déposséder juridiquement quelqu'un d'un bien dont il a la possession.

— Fam. *Évincer quelqu'un.* Lui enlever par intrigue une place, une affaire lucrative, pour s'en emparer, ou pour la faire passer à un autre.

— Par extens. Exclure. La société nous *évince*: eh bien, je prends acte de l'éviction. (Proudhon.)

— S'ÉVINCER. v. pron. Être évincé.

ÉVIRATION. s. f. (pron. *é-vi-ra-cion*; rad. *évirer*). Didact. Castration, état d'eunuque.

— Méd. Perte prématurée des facultés sexuelles.

ÉVIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Évirer. S'empl. adjectiv.

— Épuisé, sans force. (Rabel.)

— Blas. Se dit d'un animal qui ne porte pas la marque de son sexe.

ÉVIRER. v. a. 1^re conj. (ét. lat., *evirare*; formé de *e* ou *ex*, hors; *vir*, mâle). Enlever les parties sexuelles d'un homme.

ÉVISA. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Ajaccio (Corse); 900 hab.

ÉVISCÉRATION. s. f. (pron. *é-viss-cé-ra-cion*; rad. *éviscérer*). Anat. Extraction, enlèvement des viscères, dans l'autopsie, dans l'embaumement.

ÉVISCÉRER. v. a. 1^re conj. (ét. lat., *viscera*, viscères, entrailles; préf. extract. *e* ou *ex*). Ôter les viscères.

— S'ÉVISCÉRER. v. pron. Être éviscéré.

★ ÉVITABLE. adj. 2 g. Qui peut être évité. Malheur évitable. Tranquilliser, c'est trahir, lorsque le danger est réel, mais *évitable*. (Boiste.) Ma perte est *évitable*. (Corn.)

★ ÉVITAGE. s. m. (rad. *éviter*). Mar. Mouvement de rotation d'un bâtiment sur ses ancres au changement de marée, ou par la force du vent qui agit plus sur lui que le courant. || Surface comprise dans ce mouvement. || *Faire un évitage, faire son évitage.* Tourner dans une position différente de la première.

— Nom des principales directions des vents et des courants d'une rade.

— Navig. fluv. Largeur que doit avoir un canal ou une rivière pour qu'un grand bâtiment puisse virer sur lui-même.

ÉVITÉ, ÉE. part. pass. du v. Éviter. S'emploie adjectiv. Navire évité. Que d'abus prévenus! que d'injustices *évitées*! (Mass.)

— Mar. *Être évité entre vent et marée.* Avoir le cap entre la direction du vent et celle du courant.

— Mus. *Cadence évitée.* Cadence harmonique à laquelle on ajoute une dissonance à l'accord final, pour changer le mode ou prolonger la phrase.

★ ÉVITÉE. s. f. Mar. Largeur suffisante pour qu'un vaisseau tenu par son ancre de flot puisse changer sa direction et tourner sur lui-même au changement de marée, pour arriver à l'appel de son ancre de jusant.

— Largeur que doit avoir le lit ou le cours d'une rivière pour fournir un libre passage aux vaisseaux. Cette rivière n'a pas assez d'évitée.

— *Faire une évitée, son évitée.* Action d'un navire qui se meut pour éviter.

★ ÉVITEMENT. s. m. Action d'éviter.

— Chem. de fer. *Gare d'évitement.* V. GARE.

ÉVITE-MOLETTES. s. m. Min. Appareil disposé de façon à ce que la cage d'extraction ne puisse monter trop haut et aller frapper et briser les molettes.

★ ÉVITER. v. a. 1^re conj. (ét. lat., *evitare*, même signif.). Fuir quelque chose de nuisible, de désagréable; n'en point être frappé, l'esquiver. Éviter un piège, un coup, un péril, un écueil, un malheur, une querelle, un combat. Éviter les yeux, les regards de quelqu'un. On ne saurait avoir trop de précautions pour *éviter* le malheur. (M^me de Sév.) La vertu la plus ferme *évite* les hasards. (Corn.) Que n'avons-nous pas fait pour *éviter* cette guerre! (Fén.) Le caractère de l'esprit juste, c'est d'*éviter* l'erreur en *évitant* de porter des jugements. (Condillac.)

— On dit aussi *Éviter quelqu'un.* C'est un homme à éviter, qu'il faut éviter. *Évite* un malheureux, abandonne un coupable. (Racine.)

— Se dit également des animaux. La chevrette se recèle dans le plus fort du bois pour *éviter* le loup. (Buff.)

— *Éviter de.* Se garder de. Éviter de voir quelqu'un, de parler à quelqu'un. Il n'y a que les personnes qui *évitent* de donner de la jalousie qui soient dignes qu'on en ait pour elles. (La Rochef.) Il *évite* de donner dans le sens des autres et d'être de l'avis de quelqu'un. (La Bruy.) Tacite, Pline le Jeune, Suétone, *évitent* de se prononcer sur l'inanité des plus ridicules imaginations. (E. Renan.)

— Fig. et fam. *On ne peut éviter sa destinée, son malheur.* On ne peut prévoir ni empêcher ce qui doit arriver et qu'on ne connaît pas.

— Mus. *Éviter une cadence.* Passer brusquement dans une note de cadence à un accord différent de celui qu'elle annonçait; ajouter à cet accord final une dissonance pour tromper l'oreille en changeant le mode.

— REM. GRAMM. *Éviter quelque chose à quelqu'un*, dans le sens d'Épargner, est une locution fautive, en ce que le verbe *éviter* signifie Fuir, et ne peut avoir de complément indirect. On *évite* une chose purement et simplement; on ne l'*évite* ni à soi ni aux autres. On en trouve cependant des exemples dans de bons écrivains. Le lapin *évite* par là à ses petits les inconvénients du bas âge. (Buff.) Socrate n'eût-il pas mieux fait, en s'échappant de sa prison, d'*éviter* à ses juges le crime de sa mort? (Marm.) Je veux vous *éviter* l'ennui de trouver cet homme maussade. (Id.) La douceur des mœurs nous *évite* les dangers, et les progrès de l'industrie, les fatigues. (H. Taine.)

— ÉVITER. v. n. Mar. Changer un vaisseau de position en le faisant tourner sur ses amarres, qui servent alors de point fixe vers la proue. Ce vaisseau évite. || *Éviter au vent.* Éviter entre vent et marée, en travers au vent. Présenter l'avant au point d'où le vent souffle. || *Éviter à la marée.* Changer de cap; c'est-à-dire qu'un vaisseau qui était évité de flot évite de jusant lorsque la mer commence à descendre. || *Éviter sous voiles.* Éviter un danger en manœuvrant de manière à s'en écarter, à le parer.

— S'ÉVITER. v. pron. Être évité. Tout ce qui nuit doit s'*éviter*. (Boiste.) La mort ne s'*évite* point. (Racine.)

— S'épargner. S'éviter des désagrements, des ennuis, des chagrins.

— Se fuir soi-même. Le méchant s'évite lui-même. Il craint d'être à soi-même et cherche à s'*éviter*. (Boileau.)

— Se fuir mutuellement. Cesser de s'*éviter* quand on s'offense, c'est être sûr de ne se rapprocher jamais. (J.-J. Rousseau.)

ÉVITERNE. adj. 2 g. (ét. lat., *ævum*, âge; *æternum*, éternel). Myth. Épithète que l'on donnait aux douze grands dieux.

— ÉVITERNE. s. m. Dieu ou génie que les anciens adoraient, et qu'ils semblaient mettre au-dessus de Jupiter.

ÉVITERNITÉ. s. f. (rad. *éviterne*). Dogmat. Éternité.

★ ÉVOCABLE. adj. 2 g. Qui peut être évoqué. Les spirites croient que les âmes sont évocables après la mort.

— Jurispr. Qui peut être évoqué par une cour, par un tribunal. Cette cause était évocable devant le Parlement.

ÉVOCAT. s. m. (ét., V. ÉVOCATION). Antiq. rom. Soldat vétéran qui continuait à faire partie de l'armée active. || Nom donné, dans l'origine, aux jeunes soldats qui s'enrôlaient volontairement.

— ÉVOCATS. s. m. pl. Corps de chevaliers créé par Galba.

ÉVOCATES. s. f. pl. Milices qu'on levait précipitamment.

ÉVOCATEUR, TRICE. adj. Qui rappelle, qui évoque. Un tableau évocateur.

— ÉVOCATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui fait des évocations.

★ ÉVOCATION. s. f. (pr. *é-vo-kâ-cion*; rad. *évoquer*). Opération ayant pour but de faire apparaître les dieux ou les morts. L'évocation des démons, des ombres, des âmes, des esprits. Ces pratiques superstitieuses remontent à une très haute antiquité. Le XXVIII^e chapitre du I^er livre des Rois parle de l'évocation de l'ombre de Samuel faite par la pythonisse. Dans les *évocations*, on s'adressait à tout ce qui habite les enfers. (Levasseur.) L'Église semble avoir conservé seule, au milieu du monde civil, l'antique formule de l'*évocation* de l'âme hors du sépulcre. (E. Quinet.)

— *Évocation des mânes.* Cérémonie magique qui avait pour objet de consoler les parents et les amis en leur faisant apparaître les ombres de ceux qu'ils regrettaient.

— Par extens. Lentement, il se fit en elle-même une *évocation* de ce qui s'était succédé là. (De Goncourt.)

— Hist. anc. Formule qu'on employait pour inviter les dieux des pays où l'on portait la guerre à les abandonner, leur promettant des temples, des autels et des sacrifices dans une patrie nouvelle. || Manière de rassembler une armée en sommant les alliés d'envoyer leurs troupes.

— Jurispr. Acte par lequel le jugement d'un crime ou d'un délit est légalement transféré d'une juridiction à une autre.

— Jurispr. anc. *Évocation de cause en conséquence d'un privilège.* Évocation qui avait lieu en vertu d'une grâce particulière que le roi accordait à certaines personnes. || *Évocation de grâce.* Acte par lequel le roi enlevait au juge ordinaire la connaissance d'une contestation et la portait devant un autre juge. || *Évocation de justice.* Renvoi à un autre juge pour cause de parenté entre l'une des parties et un des membres du tribunal devant lequel l'action avait été portée. || *Évocation du principal.* Acte par lequel une cour supérieure déclarait qu'elle prononcerait sur le fond d'une affaire litigieuse en prononçant sur l'appel. || Acte par lequel le roi déclarait se réserver la connaissance d'une cause.

★ ÉVOCATOIRE. adj. 2 g. Qui sert de fondement à l'évocation, qui a la vertu d'évoquer.

— Anc. jurispr. *Cause évocatoire.* Cause qui donne lieu à une évocation. || *Cédule évocatoire.* Acte qu'on faisait signifier à sa partie adverse, pour lui déclarer qu'on entendait se pourvoir au conseil, afin d'être renvoyé à un autre Parlement.

ÉVODIE. s. f. (ét. gr., εὐοδία, route facile). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des mellifères. On dit aussi *évode*.

— Bot. Genre de diosmées pilocarpées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie et de l'Océanie occidentale.

ÉVODIOS. (ét. gr., εὖ, bien; ὁδός, route). Myth. Dieu des bons chemins. Surnom de Mercure.

ÉVOÉ ou **ÉVOHÉ.** interj. (du gr. εὖ, εὐοῖ, εὐοῖ, évoé, courage). Myth. Cri que l'on faisait entendre dans les orgies pour invoquer Bacchus; c'était un souvenir de l'exclamation par laquelle Jupiter encouragea ce dieu pendant le combat contre les géants.

ÉVOLAGE. s. m. (du v. fr. *eve*, eau). Agric. On donne ce nom en Bresse à l'alternat d'une portion de terre en étang et en culture de céréales ou de prairies.

ÉVOLAGISTE. s. m. Écon. rur. Celui qui use d'un évolage.

ÉVOLÉ, ÉE. adj. Inconsidéré.

ÉVOLUBILITÉ. s. f. Physiol. Faculté de toute substance qui se nourrit de manifester par des changements de forme, de structure, les actes nutritifs.

ÉVOLUÉ, ÉE. part. pass. du v. Évoluer. Qui est arrivé à son entier développement.

★ **ÉVOLUER**. v. n. 1re conj (étym. lat., *evolvere*; formé du préf. *e*, et de *volvere*, rouler. Art milit. Exécuter des évolutions, manœuvrer.

— Exécuter une série de mouvements. La gelinotte *évolue* sous bois, et non pas dans le ciel comme la bécassine. (Toussenel.)

— Fig. Subir une suite de transformations. L'humanité *évolue* sans cesse d'une forme à une autre. (E. Pelletan.)

— Mar. Faire manœuvrer un ou plusieurs bâtiments de guerre, diriger leurs mouvements en différents sens; varier leurs positions; établir un ordre de marche, le changer; prendre position.

— Techn. Tourner sur un axe. On fait évoluer les meules à grande vitesse pour les éprouver.

ÉVOLUEUR. s. m. (rad. *évoluer*). Mar. Appareil servant à faciliter les mouvements d'un navire sur son axe.

ÉVOLUTÉ, ÉE. adj. (du lat. *evolutus*, enroulé). Conchyl. Se dit des coquilles univalves qui s'enroulent dans le plan vertical, et dont le spire est plus ou moins allongé.

ÉVOLUTIF, IVE. adj. rad. *évolution*). Qui peut se modifier; qui se modifie par sa propre force. Humanité *évolutive*. (Ballanche.)

— Qui a rapport aux évolutions d'un vaisseau. Les qualités évolutives d'un navire.

★ **ÉVOLUTION**. s. f. (pr. *é-vo-lu-cion*; rad. *évoluer*). Art milit. Mouvement qu'on fait exécuter aux troupes pour les former, les mettre en bataille, les rompre, les partager, les réunir, etc. Évolution de cavalerie, d'infanterie. Évolutions militaires. Il est très essentiel que les troupes soient bien exercées aux *évolutions*, pour exécuter facilement toutes celles qui leur sont ordonnées. (Encycl.)

— En escadre ou armée, Mouvements relatifs et combinés entre les vaisseaux qui passent d'un ordre signalé à un nouvel ordre de marche ou de bataille, en ligne, en colonnes, en échiquier, etc.

— Par extens. Mouvements divers. La chasse, dans ses capricieuses *évolutions*, dans ses retours soudains et rapides, se rapprochait de nouveau de la clairière. (E. Sue.)

— Fig. Changement. Quand les gouvernements sauront faire à propos des *évolutions*, les peuples ne feront plus de révolutions. (A. Guyard.)

— Astron. Mouvement complet de translation d'un astre autour d'un autre.

— Bot. Développement des plantes. La chaleur et l'humidité sont les deux causes principales de l'*évolution* des feuilles hors des bourgeons. (Gaubert.)

— Hist. nat. Syn. de TRANSFORMISME.

— Mar. Mouvement horizontal que l'on fait faire à un vaisseau.

— Mus. Subversion du dessus à la basse et réciproquement, sans qu'il en résulte aucune dissonance dans l'harmonie.

— Philos. Se dit au figuré et signifie le Développement d'une idée, d'un système ou d'une série de systèmes. Évolution historique. Évolution religieuse. L'*évolution* philosophique, qui commence à Socrate, embrasse le platonisme, l'aristotélisme, l'épicuréisme et le stoïcisme. (Cous.) L'anthropophagie et la fraternité sont les deux extrêmes de l'*évolution* économique. (Proudhon.) Le christianisme, comme le judaïsme, a eu ses *évolutions*. (E. Scherer.)

— Physiol. *Évolution organique*. Système dont les partisans supposent que le nouvel être qui résulte de l'acte de la génération préexistait à cet acte, lequel ne fait que le tirer de la torpeur où il était plongé, lui donner une vie plus active, lui imprimer assez d'énergie pour qu'il puisse croître rapidement et parcourir les phases de sa nouvelle existence. Cette doctrine est opposée à l'épigénèse.

ÉVOLUTIONNAIRE. adj. 2 g. (pr. *é-vo-lu-cio-nère*). Art milit. Qui concerne les évolutions. Qui fait faire des évolutions.

— Hist. nat. Qui a rapport à l'évolution ou transformisme.

— ÉVOLUTIONNAIRE. s. m. Partisan du transformisme.

ÉVOLUTIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *é-vo-lu-cio-né*). Art milit. Faire des évolutions.

— Fig. Parcourir une série de transformations.

ÉVOLUTIONNISME. s. m. (pr. *é-vo-lu-cio-nisme*). Hist. nat. Syn. de TRANSFORMISME.

ÉVOLUTIONNISTE. s. m. (pr. *é-vo-lu-cio-niste*). Hist. nat. Partisan de l'évolutionnisme.

ÉVOLVULE ou **ÉVOLVULUS**. s. m. (ét. lat. *evolvo*, je déroule). Bot. Genre de convolvulacées à plusieurs styles et à stigmates simples.

ÉVOMPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., εὖ, bien; ὀμφαλός, nombril). Hist. nat. Qui est tout à fait plat en dessus et concave en dessous.

ÉVONYME. s. m. (ét. gr., εὖ, bien; ὄνυμα, nom). Bot. Nom scientifique du genre fusain.

— Chim. Syn. d'ÉVONYMINE.

ÉVONYMÉ, ÉE. adj. (rad. *évonyme*). Bot. Qui ressemble au fusain. — ÉVONYMÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des célastrinées ayant pour type le genre fusain.

ÉVONYMINE. s. f. (rad. *évonyme*). Chim. Substance amère qu'on extrait de l'huile des baies de fusain.

ÉVONYMITE. s. f. (rad. *évonyme*). Chim. Sucre retiré du cambium des branches de fusain.

ÉVONYMODAPHNÉ. s. m. (étym. gr., εὐώνυμος, fusain; δάφνη, laurier). Bot. Genre de laurinées, établi pour un arbre du Pérou.

ÉVONYMOÏDE. adj. (ét. gr., εὐώνυμος, fusain; εἶδος, aspect). Bot. Qui se rapporte au fusain.

— ÉVONYMOÏDE. s. f. Célastre grimpant, arbrisseau sarmenteux du Canada, qui embrasse si fortement les arbres qui l'avoisinent, qu'on l'appelle *bourreau des arbres*. || Genre de sapindacées.

— ÉVONYMOÏDES. s. m. pl. Syn. d'ÉVONYMÉES.

ÉVOPIDE ou **ÉVOPIS**. s. f. (étym. gr., εὖ, bien; ὤψ, œil). Bot. Syn. de BERKHEYE.

ÉVOPLITE. s. m. (ét. gr., εὖ, bien, ὁπλίτης, armé). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des scutellériens, du Brésil.

ÉVOQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Évoquer. S'empl. adjectiv. Procès évoqué. Mânes évoqués. Le jugement, c'est le souverain pontife qui le rendra, quand la cause sera *évoquée* à son tribunal. (F. Fabre.)

★ **ÉVOQUER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *evocare*; fait de *vocare*, appeler, et de *e* ou *ex*, de, hors). Appeler, faire venir à soi, faire apparaître, par des cérémonies magiques, des enchantements. Évoquer des âmes, des esprits, des ombres. Les nécromanciens prétendaient *évoquer* les âmes des morts, les esprits, les démons. (Acad.) Les Toscans *évoquaient* la foudre quand ils voulaient se défaire de quelque monstre ou de quelque ennemi. (Levasseur.) Moïse défendit sous peine de la vie d'*évoquer* les âmes des morts, pratique sacrilège en usage chez les Chananéens. (Id.) Quel démon t'a donc *évoqué* de la tombe? (Alex. Dumas.)

— Fig. *Évoquez* vos aïeux du fond de leurs tombeaux. (Delille.) Ce qui a fait, dans l'antiquité, la force de l'État romain, c'est d'avoir appelé, *évoqué* à lui tous les dieux de l'ancien univers, qui devenaient ainsi garants de sa durée. (E. Quinet.) Le souvenir de sa jeunesse *évoque* en elle celui d'Apollon. (P. de St-Victor.)

— Fig. Se dit en parlant d'une apostrophe oratoire, d'une prosopopée. Je ne t'interroge pas, toi qui *évoquais* les mânes de Marathon. (Diderot.) L'orateur *évoqua* les mânes des héros. (Sall.) J'*évoquais* de la mer déserte et du sol aride les fantômes riants que rêvaient vos pères. (Gér. de Nerval.)

— Jurispr. Enlever à un tribunal, à des juges, la connaissance d'une affaire, pour l'attribuer à un autre tribunal, à d'autres juges.

— Attirer à soi la connaissance d'une affaire. Dans l'ancien régime, le roi *évoquait* ordinairement à sa personne et à son conseil les affaires de finances. (Acad.)

— S'ÉVOQUER. v. pron. Être évoqué.

ÉVORA. (anc. *Ebora* ou *Liberalitas Julia*). Géogr. Ville de Portugal, ch.-l. de la province d'Alemtéjo, 14,000 hab. Place forte, archevêché.

— ÉVORA-MONTE. Village de Portugal (Alemtéjo), à 24 kil. N.-E. d'Évora, où dom Miguel signa la convention par laquelle il renonçait au trône de Portugal, 1834.

ÉVOSMIE. s. f. (étym. gr., εὖ, bien; ὀσμή, odeur). Bot. Genre de cordiérées, tribu des cinchonées, établi pour plusieurs espèces dont le type croît dans les contrées tropicales de l'Amérique.

EVOVAE. s. m. V. EUOUAE.

ÉVRAN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dinan (Côtes-du-Nord), sur le canal d'Ille-et-Rance, 4,000 hab.

ÉVRECY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr de Caen (Calvados); 800 hab.

ÉVREUX (*Gisacum*, *Civitas Eburovicum*). Géogr. Ch.-lieu du départ. de l'Eure, à 104 kil. N.-O. de Paris, sur l'Iton. Évêché, avec une belle cathédrale gothique. Coutils, bonneterie, draps, quincaillerie; 16,000 hab.

ÉVRON (*Ebronium*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr de Laval (Mayenne); 4,500 hab. Collège, église remarquable. Fabriques de toiles et de linge de table, commerce de volailles.

ÉVULSIF, IVE. adj. Chir. Qui est propre à arracher. Se dit des moyens et des instruments propres à favoriser l'évulsion.

ÉVULSION. s. f. (pron. *é-vul-cion*; ét. lat., *evulsio*; fait de *evellere*, arracher). Chir. Extraction. Opération qui consiste à déraciner, à arracher des parties qui produisent de la difformité ou dont la présence occasionne des accidents. On pratique l'*évulsion* des cheveux dans la méthode curative de la teigne par l'application de la calotte; l'*évulsion* des esquilles ou des corps étrangers dans les fractures et les plaies compliquées de la présence de la cause vulnérative. (Jourdan.)

EWALD. Poète danois, né à Copenhague, 1747-1781, servit dans l'armée prussienne, en Autriche; pauvre, passionné, délaissé, il écrivit la tragédie de *Rolf Krage*, puis *la Mort de Balder*, qui reçut [illegible]. Ses poésies lyriques [illegible] assurèrent surtout une grande réputation.

ÉWYCKIE. s. f. (d'*Éwyck*, nom pr.). Bot. Genre de mélastomacées, tribu des charianthées, établi pour un arbrisseau d'Amboine.

★ **EX**. Préfixe initial qui de la langue latine est passé dans la langue française. Sa signification primitive correspond à *de*, *dehors*, *hors*. Il est devenu d'un usage fréquent dans notre langue, pendant et depuis la Révolution. Comme il s'agissait d'exprimer ce que les personnes avaient été et ce qu'elles n'étaient plus, on a dit : ex-prêtre, ex-général, ex-député, ex-consul, ex-ministre, ex-préfet.

— C'est dans un sens analogue que l'on forme par raillerie, et dans le style badin et burlesque, d'autres mots, comme ex-commis, ex-laquais, etc., pour désigner un homme de rien qui s'est enrichi.

> Penses-tu que mon cœur soit si fait au rabais,
> Que de [illegible] aux yeux d'un ex-laquais?
> [illegible]

— Dans la composition de la plupart des mots dont ce préfixe fait partie intégrante, il exprime le même rapport d'extraction. *Ex*-traire, traire, tirer dehors; *ex*porter, porter dehors, *ex*primer, faire sortir en pressant.

— Il a le même sens dans les mots tirés du grec et formés de ἐξ, qui a la même valeur que le *ex* des Latins. *Ex*ergue, espace ménagé hors de l'ouvrage, hors du type, au bas d'une médaille; *ex* ode, histoire de la sortie d'Égypte; *ex*orcisme, prière qui a la vertu de faire sortir le diable du corps d'un possédé; *ex*otique, du dehors.

★ **EX ABRUPTO**. loc. adv. (pr. *eg-za bru-pto*). Expression adverbiale tirée du latin, et qui signifie Inopinément, tout à coup. Ils ont la mauvaise habitude d'entrer partout sans se faire annoncer, de pénétrer *ex abrupto* dans les arrière-boutiques. (Ed. About.)

> Et moi je te promets [illegible] dans cette affaire,
> Mon maître [illegible]
> Je pourrai [illegible] *ex abrupto*. (REGNARD.)

EXACERBANT, ANTE. adj. Pathol. Qui produit l'exacerbation.

★ **EXACERBATION**. s. f. (pr. *eg-za-cer-ba-cion*; du lat. *exacerbatio*). Pathol. Augmentation passagère qui survient dans l'intensité des symptômes d'une maladie, et particulièrement d'une maladie aiguë, et qui se répète à des intervalles rapprochés, tous les jours, par exemple.

EXACERBÉ, ÉE. adj. Qui a le caractère de l'acerbité, un haut degré d'excitation.

EXACORDE. s. m. V. HEXACORDE.

★ **EXACT, ACTE**. adj. (pr. *eg-zakt*; quelques-uns prononcent *eg-za*; du lat. *exactus*, exact, précis). Qui a de l'exactitude, qui est ponctuel. Homme exact. Femme exacte. Un ambassadeur exact. Un commissionnaire exact. C'est un homme très exact dans ses payements. La confrérie des saliens n'avait pas de membre plus *exact*. (E. Renan.)

— Qui rapporte avec vérité. Un écrivain exact. Un narrateur exact. Cet auteur est un homme laborieux, *exact* et sans génie. (Volt.)

— *Exact à*. Homme exact à tenir sa parole. Homme exact à remplir ses devoirs. Être exact à un rendez-vous. Être exact à payer.

— Soigneux, minutieux, qui est fait avec toute la ponctualité, tout le soin possible, en parlant des choses. Perquisition exacte. Recherche exacte. Je m'engagerai moins encore à faire une *exacte* apologie de tous les endroits qu'on a voulu combattre dans ma pièce. (Rac.)

> Je veux [illegible] l'*exacte* vue,
> Prendre le [illegible] du coin de notre rue. (Mol.)

— Rigoureux. Observer une diète exacte.

— Fig. Cette réponse donne de grandes espérances de l'*exacte* justice. (Mme de Sévigné.)

— Véridique, conforme à la réalité. Récit exact. Compte exact. Énumération exacte. Analyse, définition exacte. Notion exacte. Détail exact. Avoir l'heure exacte. Plan exact. Ma fille a trop d'envie de me donner du repos pour espérer d'elle une vérité si *exacte*. (Mme de Sév.) L'analyse ne nous donne des idées *exactes* qu'autant qu'elle ne nous fait voir dans les choses que ce qu'on y voit. (Condillac.) Des définitions sont peu propres à donner une notion *exacte* des choses un peu composées; les meilleures ne valent pas même une analyse imparfaite. (Id.) Ce pêle-mêle et ce désordre apparents se trouvent, au bout du compte, rendre plus *exacte* la vie réelle. (Th. Gautier.)

— En parlant du langage, Qui exprime précisément ce que celui qui l'emploie a envie d'exprimer, qui ne dit ni plus ni moins. Langage exact. Expression exacte. On ne peut perfectionner les sciences qu'en travaillant à rendre le langage plus *exact*. (Condill.)

— *Sciences exactes*. Les mathématiques. C'est là qu'au milieu des convulsions civiles, et dans les intervalles d'un calme momentané, on cultiva les sciences *exactes* et qu'on les porta plus loin. (Condill.) Oui, les découvertes [illegible] et les progrès des sciences *exactes* sont des choses précieuses, parce qu'elles relèvent la condition laborieuse de son abaissement. (Benjamin Constant.)

— EXACT. s. m. Ce qui est exact. Il n'y a aucune incompatibilité entre l'*exact* et le poétique. (V. Hugo.)

★ **EXACTEMENT**. adv. Avec ponctualité, avec soin, d'une manière exacte. Suivre exactement les ordres qu'on a reçus. Observer exactement la règle. Travailler fort exactement. Qu'il les prenait [illegible] *exactement* travaillé qu'il n'y aurait moyen de rien inventer après eux. (Malherbe.) L'art de juger et l'art de raisonner sont *exactement* le même. (J.-J. Rousseau.)

> [illegible]
> [illegible] *exactement* [illegible]
> (LA CHAUSSÉE.)

— Hermétiquement. Si l'éther n'est pas bouché exactement, il s'évapore.

★ **EXACTEUR**. s. m (du lat. *exactor*). Celui qui commet des exactions et, par extension, Homme dur, impitoyable, qui se fait payer au delà de ce qui lui est dû.

— S'est dit pour Percepteur, collecteur. Receveurs et *exacteurs*, gens fins, cruels, à six mains et trois têtes. (Charron.)

— Antiq rom. Esclave chargé de poursuivre le remboursement des sommes dues à son maître. || Officier de justice qui accompagnait les condamnés au lieu du supplice.

★ **EXACTION**. s. f. (pr. *eg-zak-cion*; ét. lat., *exactio*, venant de *exigere*, exiger). Genre d'abus par lequel tout officier public se fait payer ce qui ne lui est pas dû, ou au delà des droits prescrits par la loi. Véritable, grande, horrible exaction. Faire une exaction. Accabler le peuple d'exactions. Accuser d'exaction. Quelques officiers romains, tels que Verrès, se sont fait un nom fameux par leurs *exactions*. (Billot.) Durant la dernière guerre, les *exactions* avaient redoublé. (G. Flaubert.)

— Moyen injuste de rançonner.

— Action de se faire rembourser une dette, et par extens., Usure. Ma femme... fut plus de trois ans à l'*exaction* desdits arrérages. (Malh.) Les Juifs, enrichis par leurs *exactions*, étaient pillés par les princes. (Montesquieu.)

EXACTIONNER. v. n. 1re conj. (pr. *eg-zak-cio-né*). Commettre des exactions.

★ **EXACTITUDE**. s. f. (pr. *eg-zak-ti-tude*; rad. *exact*). Soin scrupuleux apporté dans les choses pour ne rien omettre de ce qui est attendu de nous. L'exactitude consiste à faire tout à propos, comme on le souhaite, et à se conformer rigoureusement à des règles prescrites, à des conditions acceptées. Avoir de l'exactitude. Agir avec exactitude. L'exactitude demande de la mémoire. Vous le connaissez, la rigueur de son *exactitude* ne comprendrait point cette licence poétique. (Mme de Sévigné.) Je ne vous ai jamais promis de l'*exactitude*. (J.-J. Rousseau.)

> Messieurs, quand je règle avec *exactitude*
> L'[illegible] et la vicissitude. (RACINE.)
> [illegible] votre promptitude.
> M'a presque soupçonné de peu d'*exactitude*?
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Précision, justesse. Grande, admirable exactitude. L'*exactitude* dans les ouvrages d'esprit est le sublime des sots. (De Pons.) Il y a des négligences qui valent mieux qu'une sèche et ennuyeuse *exactitude*. (Id.)

— Régularité dans l'emploi du temps, habitude de faire les choses à point. Il est étonné d'avoir pu résister à l'*exactitude* de cette vie. (Mme de Sévigné.) La qualité la plus indispensable d'un cuisinier est l'*exactitude*; elle doit être aussi celle du convié. (Brill.-Savar.)

— Ce mot ne date dans notre langue que du XVIIe siècle. Pour *exactitude*, c'est un mot, dit Vaugelas, que j'ai vu naître comme un monstre, contre qui tout le monde s'écriait; mais enfin on s'y est apprivoisé.

EXADÈNE. s. f. (ét. gr., ἐξ, hors de; ἀδήν, glande). Bot. Genre de gentianées, établi pour trois espèces des contrées tropicales de l'Amérique.

★ **EXAÈDRE**. adj. et s. m. V. HEXAÈDRE.

EXAËL. Myth. Celui des dix premiers anges qui enseigna aux hommes l'art de fabriquer des armes, des machines de guerre.

EX ÆQUO. loc. adv. (pr. *eg-zé-ko*; mots latins). Au même rang; à mérite égal.

EXAERDE. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 23 kil. de Gand; 4,800 h.

EXAGÉRANT. part. prés. du v. Exagérer.

EXAGÉRANT, ANTE. adj. Qui exagère, qui en a l'habitude. Tertullien, plus *exagérant* que saint Cyprien. (Fénelon.)

★ **EXAGÉRATEUR, TRICE**. s. Celui ou celle qui exagère.

— Adjectiv. Toutes les passions sont *exagératrices*, et elles ne sont passions que parce qu'elles exagèrent. (Chamfort.)

EXAGÉRATIF, IVE. adj. Qui exagère ou amplifie. Les premiers bruits qui circulent sur un événement extraordinaire sont presque toujours exagératifs.

— S'applique particulièrement aux termes, aux expressions qu'on emploie. Paroles exagératives.

★ **EXAGÉRATION**. s. f. (pron. *eg-za-gé-ra-cion*). Action d'exagérer. Parler sans exagération. Jamais peut-être on ne poussa si loin l'*exagération*. (Voltaire.) Vous avez lu les vers étrangers de l'abbé Testu; l'*exagération* m'y paraît exagérée. (Chamfort.)

> Toute importance [illegible] les grands mots.
> [illegible]
> (LA CHAUSSÉE.)

— Paroles, discours, récit exagéré. Ses dis-

cours ne sont que des exagérations continuelles. Son génie n'est que l'exagération d'un bon [illegible] pas étrangère aux exagérations [illegible] Kléber avait donc ce le [illegible] ses *exagérations*, tristes produits de [illegible] et de l'exil. (Thiers.)

— Peint. et Sculpt. Nom donné aux formes et expressions beaucoup plus prononcées que la nature ne le comporte.

— Rhét. Figure de rhétorique par laquelle on augmente, on amplifie les choses, en bien ou en mal. L'*exagération* [illegible] des esprits faibles et la [illegible] des esprits faux. (Mabire.)

EXAGÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Exagérer. S'empl. adjectiv. Qui est fait avec exagération. Tableau, récit exagéré. Peinture exagérée. Voilà mes sentiments; ils ne sont pas *exagérés*, ils sont simples et sincères. (Mme de Sévigné.) Ces plantes paraissent un peu *exagérées*, mais elles sont tendres. (Volt.) Ce qui est outré et *exagéré* ne peut durer. (De Bouillé.)

— Se dit aussi des personnes qui sont portées à l'exagération. Je la trouvai susceptible, *exagérée*, défiante. (Mme de Genlis.)

— S'empl. substantiv. pour Enthousiaste, fanatique. Un exagéré, une exagérée. Les *exagérés* d'un parti ne sont souvent que les hypocrites agents de l'autre. (Boiste.) Les *exagérés* croient atteindre le but; ils le dépassent. (Id.) Sur douze *exagérés* on trouve un fou, un sot et dix hypocrites. (De Malesherbes.)

— EXAGÉRÉ. s. m. Ce qui est exagéré. Quelle différence faites-vous entre le romanesque et l'*exagéré?* (Diderot.)

EXAGÉRÉMENT. adv. D'une manière exagérée, d'une façon exagérée.

★ **EXAGÉRER.** v. a. 1re conj. (pr. *eg-za-jé-ré*; ét. lat., *exaggerare*, entasser; formé du préf. *ex*, et de *agger*, monceau de terre). Le *é* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'exagère, tu exagères, il exagère*, etc. *J'exagérerai*, etc. *J'exagérerais*, etc. User d'hyperbole, augmenter, agrandir par des paroles; représenter par le discours ou par les images les choses beaucoup plus grandes ou plus petites, plus louables ou plus blâmables qu'elles ne sont en effet. Exagérer les pertes qu'on a faites. Exagérer les périls auxquels on a été exposé. Exagérer les avantages, les inconvénients de sa position. Exagérer une victoire, l'importance d'une action, l'énormité d'un crime. On *exagère* les avantages; on atténue, on dissimule les inconvénients. (Boiste.) La vanité, en *exagérant* les avantages de la science, en a souvent fait la pâture des sots. (Beauchêne.) La tragédie *exagère* les passions, les vertus ou les vices. (Id.) En *exagérant* tout on ne définit rien. (Volt.) Il ne faut pas sans doute *exagérer* en rien l'influence des climats. (Chateaub.) On affaiblit toujours tout ce qu'on *exagère*. (La Harpe.)

— S'est dit en parlant des actes qui dépassent la mesure. *Exagérer* cette vengeance divine par la circonstance du lieu. (Montaigne.) || En ce sens, on dit encore aujourd'hui: Cet auteur exagère son geste, les expressions de sa physionomie.

— Absol. Le zèle de l'utilité publique était en lui une véritable passion, et toutes les passions *exagèrent*. (Condorcet.) Les Hébreux mettent le nom de Dieu quand ils veulent *exagérer*. (Racine.)

— *Exagérer quelqu'un.* Exalter ses qualités. Si j'avais donné mon fils à *exagérer* à M. de M***, on le trouverait un fort beau parti. (Mme de Sévigné.)

— Peint. et Sculpt. Trop marquer, soit en dessin, soit en coloris. Exagérer les contours des figures pour produire de l'effet, c'est abandonner le vrai.

— S'EXAGÉRER. v. pron. Se représenter les choses plus grandes qu'elles ne le sont. S'exagérer les biens, les maux, les périls. On s'*exagère* les périls, les biens et les maux à venir. (Mabire.)

— Absol. et fam. Non, madame, vous vous *exagérez*; nous sommes loin de ce que vous dites. (De Goncourt.)

— Donner à ses idées, à ses fonctions, un développement excessif. L'autorité qui s'*exagère* se diminue. (E. de Girardin.)

EXAGÉREUR, EUSE. s. Celui, celle qui exagère, qui en a l'habitude. N'avez vous point quelque *exagéreuse* comme celle-là? (Mme de Sévigné.)

★ **EXAGONE.** s. et adj. V. HEXAGONE.

EXALADE. s. f. Bot. Variété de châtaigne.

EXALBUMINÉ, ÉE adj. (ét. lat., *ex*, sans; *albumen*, périsperme). S'est dit de l'embryon lorsque après la fécondation il absorbe et fait disparaître l'amnios, sans laisser le résidu, en sorte qu'il ne se produit pas d'albumen ou de périsperme.

EXALTABLE. adj. 2 g. Qui peut être exalté, qui est susceptible d'être exalté. L'homme qui fait de la nuit le jour devient ordinairement inepte au travail de l'esprit, puisque ses facultés intellectuelles s'engourdissent et [illegible] reste trop frêle et trop *exaltable*. (Virey.)

EXALTANT. part. prés. du v. Exalter.

EXALTANT, ANTE. adj. Qui est propre à exalter.

★ **EXALTATION.** s. f. (pr. *eg-zal-ta-cion*; ét. lat. *exaltare*). Dans le sens propre, Élévation, action d'élever. Ce bâtiment, ce plancher a trop peu d'exaltation.

— Fig. Élévation d'une personne à quelque dignité ecclésiastique. L'exaltation du pape. Le jour de son exaltation. Après son exaltation. Son *exaltation* au pontificat date du 16 juin 1846, son couronnement, du 21 juin. (E. About.)

— Glorification. L'exaltation d'une doctrine. Le catholicisme, c'est le sacrifice de la raison individuelle en tout ce qui est de foi; le protestantisme en est l'*exaltation*. (Laboulaye.)

— Par extens. État dans lequel un individu ou un de ses sens est porté à son plus haut degré d'énergie, d'activité. L'exaltation des sens, de la vue, de l'ouïe, de l'odorat. Exaltation du goût. Exaltation de la sensibilité. Vive exaltation. Exaltation prodigieuse. L'*exaltation* de la vue est le propre des gens chez lesquels domine l'appareil de l'innervation. (R. [illegible].) Quelle *exaltation* ne donnent pas à leur goût ces fins gourmets qui devinent le cru d'un vin, le lieu où tel poisson a été pêché. (Virey.) Les *exaltations* périodiques sont les plus singulières. (Id.)

— Se dit des choses, dans un sens analogue. Parmi les animaux, les venins des serpents, des insectes, acquièrent une *exaltation* bien plus dangereuse que dans les contrées glaciales. (Virey.)

— Fig. Exagération dans les idées et les sentiments; chaleur de l'imagination, enthousiasme, fanatisme. L'exaltation de l'amour. L'exaltation des passions, de la haine. L'exaltation de la dévotion. L'exaltation de la colère. L'*exaltation* en tout genre, et dans quelque sens qu'on l'entende, s'avance entre des abîmes. (Boiste.) Les régions méridionales produisent beaucoup plus d'*exaltation* dans les idées de leurs habitants que les contrées froides. (Virey.) Sous les cieux secs et ardents des tropiques, l'*exaltation* mentale devient surtout extraordinaire. (Id.) La jeunesse est très susceptible d'*exaltation*. (Id.)

— Astrol. *Exaltation d'une planète.* Certaine dignité qu'acquiert une planète en certains degrés ou signes du zodiaque, dignité qui lui donne plus de vertu ou d'influence. On dit dans le sens opposé: Déjection ou chute d'une planète.

— Chim. Élévation, purification de métaux au plus haut degré. || Spiritualisation ou volatilisation de quelques autres corps.

— Liturg. *Exaltation de la sainte croix.* Fête qui se célèbre dans l'Église le 14 septembre, en mémoire de ce que Héraclius, empereur d'Orient, rapporta la croix de Jésus-Christ sur ses épaules au Calvaire, d'où elle avait été enlevée quatorze ans auparavant par Cosroès, roi de Perse. On l'appelle *Exaltation de la croix*, parce qu'anciennement l'évêque de Jérusalem montait sur un lieu élevé, bâti exprès en forme de chaire, et que là il élevait la croix et la montrait au peuple.

— Physiol. *Exaltation des forces vitales.* Augmentation morbide dans l'action des organes. || Particulièrement, Celle qui a lieu dans un organe enflammé.

— Phys. Opération qui exalte, élève, purifie, subtilise quelque corps naturel, ou ses principes, ou ses parties. || Qualité que les corps naturels acquièrent par cette opération.

— Théol. Période de la vie de Jésus-Christ pendant laquelle il fut glorifié.

EXALTÉ, ÉE. part. pass. du v. Exalter. S'empl. adjectiv. En général, le feu paraît le grand excitant de l'exaltation, car on supposait même qu'il passait dans les matières *exaltées*. (Virey.) Parmi les minéraux, ce sont les corps les plus combustibles qui jouissent des propriétés les plus vives, les plus *exaltées*. (Id.) Tant que l'âme est *exaltée*, elle ne sent ni les douleurs, ni les ruines de sa fragile demeure, elle porte même longuement l'existence. (Id.) L'imagination de Rousseau était singulièrement *exaltée*, mais tout en sentiments et en morale. (La Harpe.) La conviction *exaltée* rend impossible tout retour sur soi-même. (E. Renan.)

> L'amour de la justice, en un cœur *exalté*,
> Est l'amour de la liberté. (Mollevault.)

— *Exaltée à.* Si ces cruelles coutumes furent le premier pas dans la carrière de la civilisation, il en fallut beaucoup d'autres pour énerver et subjuguer l'âme humaine, *exaltée* à un tel degré de raideur et d'inflexibilité. (Virey.)

— *Exalté de.* Mais ce fier ennemi, *exalté* lui-même d'une pareille rage, répond par l'insulte et l'ironie à la férocité de son bourreau. (Virey.)

— *Exalté par.* Il est naturel que la vanité soit *exaltée* par le besoin continuel et l'habitude journalière des applaudissements. (La Harpe.)

— Substantiv. Un exalté. Une exaltée. C'est un *exalté*. (Acad.) La tête d'un *exalté* ressemble à un volcan dont les laves impures recèlent quelquefois des substances précieuses à recueillir. (Alibert.) Les *exaltés* sont toujours en petit nombre, mais ils s'imposent en coupant les voies à la conciliation. (E. Renan.)

★ **EXALTER.** v. a. 1re conj. (pr. *eg-zal-té*; ét. lat., *exaltare*, élever, hausser; formé du préf. *ex*, et de *altus*, haut). Porter les sens à leur plus haut degré d'activité, d'énergie. Exalter l'odorat, l'ouïe, la sensibilité. L'homme peut, par l'habitude ou l'exercice, exalter la sensibilité d'un organe quelconque. Les aveugles *exaltent* le tact, au point qu'il remplace presque chez eux la vue. (Virey.)

— Dans un sens analogue, en parlant des passions, Exciter au suprême degré. Exalter une passion. Exalter la colère. Exalter la haine de quelqu'un. Ce conquérant imposteur *exalta*, si l'on peut s'exprimer ainsi, par ses dogmes sanguinaires, la férocité naturelle de ces peuples. (Raynal.)

— Fig. Porter à l'enthousiasme, au délire. Exalter la tête. Les romans *exaltent* la tête et refroidissent le cœur. (Boiste.) Aucune passion n'*exalte* l'homme avec plus de violence que la colère. (Virey.) C'est plutôt l'ambition du pouvoir, des grandeurs ou des biens de la fortune qui *exalte* les esprits de la plupart des fous. (Id.) Le récit des grandes entreprises *exalte* la pensée. (Gér. de Nerval.)

— Fig. Élever par les discours, vanter, louer avec exagération. En voulant trop *exalter* la gloire on la dissipe. (Boiste.) La vanité nous porte à chercher et à grossir les vices de ceux dont on *exalte* les vertus. (Id.) Les souverains, en *exaltant* leurs prérogatives, en favorisant à l'excès la faction de l'aristocratie, ont réveillé la jalousie et les peuples. (Las-Cases.) Les moralistes la redoutent (la civilisation matérielle), les philosophes la dédaignent, les économistes l'*exaltent*, mais ils sont loin de s'entendre encore sur les moyens d'assurer ses progrès. (Lamartine.) J.-J. Rousseau, le romancier de l'état sauvage, à force d'*exalter* la vigueur du corps, la perfection des sens, et même les vertus de l'homme sauvage, mit l'état sauvage à la mode. (De Bonald.) Ce roi qui leur manque, les vieillards l'*exaltent*, pour raffermir leur espoir. (P. de St-Victor.)

— Alchim. Sublimer, purifier autant que possible. Exalter des métaux. Exalter des substances.

— Chim. Porter une substance à son plus haut degré de force. Exalter des soufres, des sels, des métaux.

— S'EXALTER. v. pron. Se porter au plus haut degré d'activité, d'énergie, en parlant des sens, des passions, etc. La férocité s'élève au comble; toutes les puissances de l'âme s'*exaltent* prodigieusement. (Virey.) On a peine à comprendre à quelle hauteur l'imagination s'*exalte* et rend le reste de l'organisation muette aux douleurs comme aux plaisirs. (Id.)

— S'enthousiasmer. Tel qui a du courage quand il s'*exalte* n'en a plus quand il réfléchit. (E. de Girardin.)

— Se louer, se vanter soi-même. C'est à qui s'exaltera davantage.

— Se louer mutuellement. Les écrivains de nos jours s'exaltent charitablement les uns les autres.

EXALUMINEUSE. s. f. Perle brillante et étincelante d'Orient.

★ **EXAMEN.** s. m. (pr. *eg-za-min*; du lat. *examen*, aiguille de balance, et par extension, recherche exacte). Perquisition, discussion, recherche exacte, soigneuse, pour arriver à la vérité d'une chose. Examen soigneux, approfondi, léger, superficiel. Faire l'examen d'une chose. Se livrer à un examen approfondi des hommes et des choses. Faire subir l'examen à une question. Mettre une chose à l'examen. Dieu ne donna la raison à l'homme que pour qu'il soumît tout à lui-même et à son *examen*. (Boiste.) Si les hommes ne se hâtaient pas tant de décider après un *examen* superficiel, ils ne se tromperaient pas si souvent. (St-Evrem.) Il y a de la témérité à soumettre la religion à l'*examen* de la raison. (Nicole.) A l'*examen*, il y a peu d'esprits dont on soit et dont on puisse être parfaitement content. (Mme du Deffand.)

— Dans un sens particulier, Épreuve que subit une personne qui aspire aux ordres ou à quelque degré dans les écoles, ou bien encore à quelque emploi, à quelque grade. Passer un examen. Examens de l'École polytechnique, de l'École des ponts et chaussées, de l'École des mines. Examens pour l'École militaire, l'École de marine, l'École d'application. Passer ses examens dans la Faculté de médecine. Les *examens* publics que doivent subir aujourd'hui les candidats à toutes les carrières lettrées et scientifiques sont, aux yeux mêmes des hommes les plus prévenus contre ce qui existe, une garantie de savoir qui n'existait point sous l'ancien régime. (Ch. du Rozoir.)

— Jurisp. Information orale qui a lieu à l'audience des cours d'assises contre le prévenu, et qui se compose des réponses fournies par cet accusé aux questions qui lui sont faites, des moyens de défense qu'il propose pendant les débats, et des dépositions des témoins.

— Philos. *Libre examen.* Indépendance d'opinion qui fait que l'homme, repoussant le joug de l'autorité en matière de foi, cherche à s'éclairer d'après sa propre raison.

— Relig. *Examen de conscience.* Revue que fait le pécheur de sa vie passée, afin d'en connaître les fautes et de les confesser. Elle apporte de nouveaux soins à l'*examen* de sa conscience toujours rigoureux. (Bossuet.)

EXAMINABLE. adj. Qui peut être examiné.

★ **EXAMINATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui examine. On a des *examinateurs* en proportion qu'on est élevé. (St-Evrem.)

— Particulièrement, Celui, celle qui a la commission d'examiner une ou plusieurs personnes pour savoir si elles ont l'instruction, les capacités nécessaires pour être employées à quelque chose ou promues à quelque grade. Nommer des examinateurs. Examinateur trop sévère. Les examinateurs ont fait aux candidats diverses questions auxquelles ceux-ci ont bien répondu.

— Adjectiv. *Dames examinatrices.* Celles qui font subir les examens aux personnes qui désirent l'emploi de maîtresses de pension, institutrices, etc.

EXAMINATION. s. f. (pr. *eg-za-mi-na-cion*). Action d'examiner; examen.

EXAMINÉ, ÉE part. pass. du v. Examiner. S'empl. adjectiv. Livre examiné. Doctrine examinée. Les fameuses mines de Newcastle ont été *examinées* et décrites par cet habile minéralogiste. (Buff.)

— Se dit de celui qui a subi un examen.

★ **EXAMINER.** v. a. 1re conj. (radic. *examen*). Rechercher exactement; discuter avec soin les bonnes et les mauvaises qualités d'un objet, ses perfections et ses défauts. Examiner un compte, une construction, un tableau. On *examina* d'abord mon amusement comme on aurait fait une tragédie. (Rac.) Il vit l'animal arrêté au-dessus de sa tête, occupé à *examiner* la pente, et appuyant le pied sur les pierres pour voir si elles étaient solides. (H. Taine.)

— Regarder attentivement. Plus j'*examine* cette personne, plus je crois la reconnaître. (Acad.) On sentait déjà qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature qu'en l'*examinant* pièce à pièce. (Volt.) Si vous *examinez* dans un végétal les enveloppes qui renferment les feuilles, les fleurs et les fruits, vous trouverez une progression merveilleuse de soins et de précautions. (B. de St-P.) Leur admiration s'accroît insensiblement lorsqu'ils *examinent* à loisir ces temples, ces portiques, ces édifices publics, que tous les arts se sont disputé la gloire d'embellir. (Barth.)

— Peser mûrement, contrôler avec attention. *Examinez* ma vie et songez qui je suis. (Racine.) La nation *examina* ses lois de sang-froid. (Montesq.) J'ai *examiné* les sentiments qui se rapportaient le plus à ma situation, et j'ai réfléchi sur la pitié. (Michaud.)

— Faire subir un examen. Examiner des élèves, des aspirants, des candidats.

— Absol.

> Avant que de louer, j'examine longtemps,
> Avant que de blâmer même examen [illegible] ([illegible].)

— S'EXAMINER. v. pron. S'étudier, s'observer, s'interroger soi-même sur ses sentiments, sur sa conduite, sur ses défauts. La vie heureuse et tranquille est pour celui qui peut s'*examiner* sans honte. (Boiste.)

— Scruter sa conscience; faire son examen pour se confesser.

— Se considérer attentivement l'un l'autre, les uns les autres.

EXANASTROPHE ou **EXANASTROPHIE.** s. f. (ét. gr., ἐξαναστροφή; formé de ἐξ, hors de; ἀνά, en haut; στρέφω, je retourne). Convalescence, rétablissement.

EXANGIE. s. f. (étym. gr., ἐξ, hors; ἀγγεῖον, vaisseau). Pathol. Dilatation, rupture ou perforation d'un vaisseau sanguin, sans ouverture à l'extérieur du corps.

EXANIE. s. f. (ét. lat., *ex*, hors de; *anus*, fondement). Chir. Renversement du rectum, chute de l'anus.

EXANIMATION. s. f. (pron. *eg-za-ni-ma-cion*; ét. lat., *exanimatio*; rad. *anima*, souffle, vie, âme). Pathol. Mort réelle dans certains cas; mort apparente, syncope dans d'autres cas.

EXANTHALOSE. s. f. (ét. gr., ἐξανθέω, je fleuris; ἅλς, sel). Minér. Sulfate de soude naturel, appelé vulgairement *sel de Glauber*.

EXANTHÉMATEUX, EUSE. adj. Pathol. Qui tient de l'exanthème, qui est accompagné d'exanthème. Maladie exanthémateuse. || *Fièvres exanthémateuses.* Fièvres accompagnées d'éruption.

EXANTHÉMATIQUE. adj. 2 g. Pathol. Syn. d'EXANTHÉMATEUX.

EXANTHÉMATOÏDE. adj. (ét. fr., *exanthème*; gr. εἶδος, forme). Pathol. Qui a l'apparence d'un exanthème.

EXANTHÉMATOLOGIE. s. f. (étym. fr., *exanthème*; gr. λόγος, traité). Pathol. Traité des exanthèmes.

EXANTHÉMATOLOGIQUE. adj. Pathol. Qui a rapport à l'exanthématologie.

★ **EXANTHÈME.** s. m. (ét. gr., ἐξάνθημα, efflorescence; de ἐξανθέω, je fleuris). Pathol. Nom donné aux éruptions qui, sous la forme de pustules, boutons ou taches quelconques, paraissent à la surface de la peau ou des membranes muqueuses. Dans la plupart des cas, l'*exanthème* qui se montre à la surface du corps paraît être le produit d'un travail particulier de l'organe cutané. (Petit.) Il faudrait ne considérer les *exanthèmes* que comme des dépurations salutaires que la nature établit à la surface du corps. (Id.)

— Chim. Matière poudreuse qui s'élève à la surface de certains corps.

EXANTHÈSE. s. f. Bot. Syn. d'EFFLORESCENCE.

EXANTHROPIE. s. f. (du gr. ἐξάνθρωπος, horreur pour les hommes). Pathol. Dernier degré de la mélancolie, horreur pour les hommes.

EXANTLACION. s. f. (pr. *eg-zan-tla-cion*; ét. gr., ἐξ, hors de; ἀντλεῖν, puiser). Phys. Ac-

tion de faire sortir l'air ou l'eau de quelque endroit par le jeu d'une pompe.

EXAPATE. s. f. (ét. gr., ἐξαπάτη, tromperie). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tétrachètes, et établi pour une espèce de Sicile et du nord de l'Afrique.

EXAQUE. s. m. (du lat. *exacum*, sorte de centaurée). Bot. Genre de gentianées, tribu des chironiées, établi pour quelques espèces des contrées tropicales de l'Asie.

EXARAGME. s. f. (du gr. ἐξάραγμα, fracture). Pathol. chir. Collision, frottement ou rupture, fracture avec arrachement.

* **EXARCHAT** s. m. (pr. *eg-zar-ka*). Autorité, pouvoir, dignité, charge des exarques.

— L'exercice même du pouvoir de l'exarque. Le mode de gouvernement de l'*exarchat* dura près de deux siècles; institué l'an 568 pour opposer une digue à l'ambition des Lombards, il s'éteignit l'an 752, lorsque Astolphe, roi des Lombards, s'empara de Ravenne. (Armand.)

— Géogr. Partie de l'Italie où commandait l'exarque, et dont Ravenne était la capitale. Les limites géographiques de l'*exarchat* ne furent jamais bien définies et dépendirent toujours de l'état plus ou moins florissant de la puissance du Bas-Empire en Italie; mais, en général, le pays connu sous le nom d'*exarchat* comprenait la province qu'on appelle aujourd'hui la Romagne. (Armand.)

EXARCHIATRE. s. m. (du gr. ἐξαρχίατρος, chef des archiatres). Médec. Chef des médecins, titre emphatique donné à quelques premiers médecins des rois et des empereurs.

EXARCIE. s. f. (du gr. ἐξαρτάω, j'attache). Anc. mar. Partie extérieure quelconque d'un navire.

EXARME. s. f. (ét. gr., ἔξαρμα; de ἐξαίρομαι, je suis élevé). Pathol. Tumeur proéminente.

* **EXARQUE.** s. m. (ét. gr., ἔξαρχος, même signif.; formé de ἐξ, hors de, et de ἀρχή, empire). Celui qui commandait en Italie ou en Afrique pour les empereurs de Constantinople. Les *exarques* étaient dans l'empire romain de grands dignitaires investis d'une autorité extraordinaire. Les notices qui nous restent des dignités de l'empire font mention des *exarques* de Rome, des *exarques* d'Afrique, d'Italie ou de Ravenne; ces derniers sont les plus connus. (Armand.) Le roi des Lombards Agilulphe, révolté par de nouvelles perfidies de l'*exarque* impérial, revint mettre le siège devant Rome. (Montalembert.)

— Hist. ecclés. Dignitaire de l'Église primitive assez semblable à ce qu'on a depuis appelé *primat*. Dans l'Église grecque, Officier délégué par le patriarche ou par le saint synode pour visiter les diocèses, rétablir la discipline et réformer les mœurs du clergé. || Espèce de légat à latere du patriarche qui fait la visite des monastères et des paroisses soumises à sa juridiction. || Titre donné au chef de certains ordres religieux.

EXARRHÈNE. s. f. (ét. gr., ἐξ, hors de, ἄῤῥην, mâle). Bot. Genre de borraginées, tribu des anchusées, établi pour une seule espèce d'herbe velue, de la Tasmanie.

EXARTÉRITE. s. f. (ét. fr., préf. *ex*, hors de; *artère*). Pathol. Inflammation de la tunique externe des artères.

EXARTHRÈME. s. m. (ét. gr., ἐξάρθρημα, luxation). Pathol. chir. Déplacement de deux os articulés par diarthrose. L'*exarthrème*, qu'on appelle plus communément luxation, ne diffère que par son degré d'intensité, de l'entorse. (Bourdon.)

EXARTHROSE. s. f. (ét. gr., ἐξάρθρωσις; de ἐξ, dehors; ἄρθρον, articulation). Chir. Déplacement des articulations. Syn. d'EXARTHRÈME.

EXARTICULATION. s. f. (ét., préf. *ex*, et *articulation*). Chir. Désarticulation, amputation dans l'article.

EXARTICULÉ, ÉE adj. Hist. nat. Qui n'a pas d'articulations visibles.

EXASPÉRANT. part. prés. du v. Exaspérer.

EXASPÉRANT, ANTE. adj. Qui exaspère. Ce fut surtout la curiosité des femmes qui devint *exaspérante*. (Radau.)

* **EXASPÉRATION** s. f. (pr. *eg-zas-pé-ra-cion*). Action d'exaspérer; ses effets; état d'une personne exaspérée. L'exaspération des esprits.

— Pathol. Accroissement extrême des symptômes d'une maladie ou son plus haut degré de violence. C'est souvent pendant la période alarmante de l'*exaspération* que se préparent les crises, du moins dans les maladies aiguës. (Renauldin.) État d'un organe arrivé à une irritation extrême et agissant d'une façon désordonnée. Une fièvre brûlante, des yeux hagards, étincelants, une douleur de tête aiguë, tout manifeste combien des impressions vives jettent en tel individu dans une épouvantable *exaspération* du système nerveux. (Virey.)

EXASPÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Exaspérer. S'empl. adjectiv. Homme exaspéré. Sujets exaspérés.

— Augmenté, aggravé, en parlant d'une maladie, des passions, etc. Il y a des hommes forts dont la haine est *exaspérée*. (G. Flaubert.)

* **EXASPÉRER.** v. a. 1^{re} conj. (du lat. *exasperare*). L'*é* se change en *è* devant un *e* syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'exaspère, tu exaspères, il exaspère*, etc. *J'exaspérerai*, etc. *J'exaspérerais*, etc. Aigrir, irriter à l'excès, révolter. Les injustices, les mauvais traitements, les outrages, peuvent exaspérer les esprits ordinairement les plus calmes. La mesure faite à sa puissance par ce petit peuple *exaspérait* son orgueil. (P. de St-Victor.)

— Rendre plus intense, en parlant d'une souffrance, d'un chagrin, d'une maladie.

— S'EXASPÉRER. v. pron. Être exaspéré. || S'irriter.

EXAUCÉ, ÉE. part. pass. du v. Exaucer. S'empl. adjectiv. Prière exaucée. Sollicitez auprès d'un grand la disgrâce d'un rival innocent, et, dès que la volupté le commande, vous serez bientôt *exaucé*. (Mass.)

EXAUCEMENT. s. m. Action d'exaucer, résultat de cette action.

* **EXAUCER.** v. a. 1^{re} conj. (rad. *exhausser*). Le *c* prend une cédille devant *a, o*. *Nous exauçons. J'exauçais, nous exauçâmes*, etc. Accueillir favorablement une prière, accorder une grâce, une faveur demandée. Se dit de Dieu. Dieu exauce de ferventes prières. On voit que si Dieu avait *exaucé* toutes les prières de son peuple, il ne serait resté que des Juifs sur la terre. (Volt.) J'ai cherché le Seigneur, et il m'a *exaucé*, et il m'a délivré de mes adversités. (La Harpe.) Malheur à vous, malheur à moi, si mes vœux, qui montent jusqu'au trône de l'Éternel, sont *exaucés* par lui! (E. Scribe.)

— Se dit du ciel, pris pour Dieu. Le ciel *exauce* les prières qu'on lui adresse avec ferveur. (Bourd.) S'il est des bénédictions humaines que le ciel daigne *exaucer*, ce n'est point celles qu'arrachent la flatterie et la bassesse en présence des gens qu'on loue; mais celles que dicte en secret un cœur simple et reconnaissant, au coin d'un foyer rustique. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des grands, des hommes puissants auxquels on demande une grâce, dont on sollicite les faveurs. Si vous *avez exaucé* ma prière en partie, ce n'est que pour mieux m'en punir. (J.-J. Rouss.)

— Fig. En parlant des choses. Les vents nous auraient-ils *exaucés* cette nuit? (Rac.)

EXAUCTORATION. s. f. (pr. *eg-zok-to-ra-cion*; du lat. *exauctoratio*). Antiq. rom. Licenciement des soldats dans l'armée romaine.

EXAUDI. s. m. (mot lat. signif. *exauce*). Liturg. Dimanche qui précède le jour de la Pentecôte. On dit aussi *Dimanche de l'exaudi*.

EXAUGURATION. s. f. (pr. *eg-zô-gu-ra-cion*; du lat. *exauguratio*). Hist. relig. Cérémonie ayant pour but d'annuler la consécration d'un temple.

EXBALANCER. v. a. 1^{re} conj. Arg. Renvoyer, en parlant d'une personne.

EXBIBITION. s. f. (pr. *eks-bi-bi-cion*; ét. lat., *ex*, hors; *bibere*, boire). Le contraire de l'imbibition.

EXCALCÉATION. s. f. (pr. *eks-kal-cé-a-cion*; de *excalceare*, déchausser). Antiq. hébr. Cérémonie dans laquelle un homme qui avait refusé d'épouser la veuve de son frère était déchaussé par celle-ci en signe de mépris.

EXCALÉFACTIF, IVE. adj. (ét. lat., *ex*, préf.; *calefacio*, je chauffe). Qui chauffe, qui brûle. Peu usité.

EXCARNATION s. f. (pr. *eks-kar-na-cion*; rad. *excarner*). Anat. Méthode qui consiste à détruire, soit par la putréfaction, soit par la corrosion au moyen d'une liqueur acide, les parties dans lesquelles sont plongés des vaisseaux qu'on a préalablement injectés.

EXCARNÉ, ÉE. part. pass. du v. Excarner. S'empl. adj. Peigne excarné.

EXCARNER. v. a. 1^{re} conj. (ét. lat., *ex*, de; *caro, carnis*, chair). Techn. Ôter le bois des dents de peigne, en faire l'écartement.

— Anat. Détacher les chairs qui enveloppent un organe.

— S'EXCARNER. v. pron. Être excarné.

EX CATHEDRA. V. CATHEDRA (EX).

EXCAVATEUR. s. m. (pr. *eks-ka-va-teur*; rad. *excaver*). P. et ch. Appareil destiné à faciliter les déblais et les remblais dans les travaux des chemins de fer, des canaux, etc. L'*excavateur* de MM. Mac Henry, mis en mouvement par une machine à vapeur de la force de quinze chevaux, peut enlever jusqu'à mille mètres cubes de terre par jour. (Teyssèdre.)

— Chir. Sorte de lithotriteur.

* **EXCAVATION.** s. f. (pr. *eks-ka-va-cion*; rad. *excaver*). Action de creuser profondément. Pratiquer l'excavation des fondements d'une maison.

— Creux fait de main d'homme ou par une force quelconque. Les eaux ont fait plusieurs excavations dans cette contrée. Les volcans ont aussi formé des cavernes et des *excavations* souterraines. (Buff.)

— Anat. Enfoncement qu'on observe à la surface de différents organes.

EXCAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Excaver. S'emploie adjectiv. Creusé, en parlant du sol. L'inclinaison des bords opposés était celle qu'exigeait la nature des terres *excavées*. (Mérimée.)

EXCAVER v. a. 1^{re} conj. (du lat. *excavare*, creuser). Creuser profondément. L'homme a dérangé les plans de la nature; il détourne le cours des fontaines, il *excave* le flanc des collines, il incendie les forêts, il massacre tout ce qui respire. (B. de St-P., Quelquefois, en *excavant* le fossé, on ménageait une langue de terre qui servait de passage. (Mérimée.)

— S'EXCAVER. v. pron. Être excavé.

EXCÉCARIE. s. f. (du lat. *excæcare*, aveugler). Bot. Genre d'euphorbiacées hippomanées, établi pour plusieurs espèces de l'Inde, de l'Asie et de l'Amérique tropicales. L'une de ces espèces contient un suc laiteux et caustique et d'une acreté telle qu'il peut occasionner la cécité. On dit aussi *excœcaire*.

EXCÉDANT. part. prés. du v. Excéder. Qui excède. Les sommes excédant la dette.

Et jamais ma lèvre en s'excédant ma recette
Ne me force à faire un emprunt ruineux
Sur le terrain mouvant des lettres...

* **EXCÉDANT, ANTE.** adj. Qui est en plus, qui dépasse une mesure donnée, une somme, une quantité. Les sommes excédantes. Pour mieux voir notre objet nous venons de le circonscrire, nous en avons retranché toutes les extrémités *excédantes*. (Buff.)

— Fig. Fatigant, importun à l'excès. Travail excédant.

— S'empl. en parlant des personnes qui sont à charge, qui fatiguent par leurs importunités. C'est un homme excédant.

— EXCÉDANT. s. m. V. EXCÉDENT.

EXCÉDATION. s. f. (pr. *ek-cé-da-cion*). Action d'excéder.

EXCÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Excéder. S'empl. adj. Dépassé. Bénéfices excédés par les frais.

— Exténué. Homme excédé. Mais il y a encore deux autres allures, l'entrepas et l'aubin, que les chevaux faibles ou *excédés* prennent d'eux-mêmes. (Buff.)

— *Excédé de.* Excédé de fatigue. Je suis *excédé* des avanies et des vexations de toute espèce que cet ouvrage nous attire. (D'Alemb.) Je suis *excédé* de plaisir et de fatigue. (Volt.) Après avoir été *excédés* de fatigue, le lieu du repos est un lieu de délices. (Buffon.) Malédiction sur ta cariole et sur tes mules! s'écria Boutraix, *excédé* de colère, en s'asseyant sur une borne. (Ch. Nodier.) Je suis *excédé* de l'architecture perpendiculaire et des manières également perpendiculaires des natifs. (Mérimée.)

* **EXCÉDENT.** s. m. (rad. *excéder*). Ce qu'il y a dans un nombre, dans une quantité, de plus que ce qui doit y avoir. L'excédent d'une somme. Plus une nation est laborieuse et sociale, plus elle devient nombreuse, parce qu'elle a plus d'*excédent* dans ses moyens de subsistance. (Virey.) La confiance dans le travail national a produit des *excédents* d'impôts qui se chiffrent par plus de 100 millions de francs. (Gambetta.)

— Fig. Que fera-t-il de cet *excédent* de forces? (J.-J. Rousseau.)

— Adminin. Différence en plus reconnue par la douane, sur une déclaration de marchandises.

— Mar. Différence des dimensions d'une pièce de bois brute avec celles qu'elle aura lorsqu'elle sera travaillée.

— L'Académie, qui, dans sa sixième édition, écrivait *excédant* est revenue à la forme *excédent*, qu'elle avait adoptée antérieurement. Il est vrai que cette dernière orthographe est plus en harmonie avec celle des mots antécédent, précédent, etc., qui sont formés de la même façon.

* **EXCÉDER** v. a. 1^{re} conj. (pr. *ek-cé-dé*; ét. lat., *excedere*, formé de la prép. *ex*, hors, dehors, et de *cedere*, s'en aller, sortir). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'excède, tu excèdes, il excède*, etc. *J'excédérai*, etc. *J'excéderais*, etc. Aller au delà, outrepasser. Excéder le pouvoir dont on est investi, ou les ordres qu'on a reçus. Excéder ses forces. Toujours il excède la mesure des châtiments et des récompenses.

Qui fait le conseiller n'est plus ambassadeur,
Il excède sa charge, et lui-même y renonce.
(CORNEILLE.)

— En parlant de la dépense, de ce qui se rapporte au commerce, au crédit. Ces monnaies fictives inventées par la nécessité, et aux quelles la bonne foi seule peut donner un crédit durable, sont comme les billets de change dont la valeur imaginaire peut *excéder* aisément les fonds qui sont dans un État. (Volt.)

— S'élever au-dessus, dépasser. Ce peuplier excède les autres arbres en hauteur. Cette terre en excède l'alignement. Ces animaux ont si peu de chaleur intérieure, qu'elle n'*excède* guère celle de la température de l'air. (Buffon.)

— Fig. Qu'on pie majesté *excède* mes souhaits. (Racine.)

— Fig. Importuner à l'excès, fatiguer. Un bel esprit trop rempli de lui-même *excède* souvent ceux qui l'écoutent. Il m'excède par son bavardage. Je ne sais ce que j'ai, tout m'*excède* aujourd'hui. (Gresset.)

— Accabler par un travail au-dessus des forces. Les nègres ne sont-ils pas assez malheureux d'être réduits à la servitude? Faut-il encore les *excéder*? (Buffon.)

— *Excéder quelqu'un de bonne chère.* Présenter des mets en abondance, pousser à des excès de table.

— *Excéder de coups.* Maltraiter, battre outrageusement.

— Absol. Dieu a tout fait avec mesure, avec nombre et avec poids; rien n'*excède*, rien ne manque. (Bossuet.) Le ton trop absolu déplaît, révolte, *excède*. (Fr. de Neufchâteau.)

— S'EXCÉDER. v. pron. Être excédé. Porter une chose à l'excès, dépasser les bornes ordinaires. S'excéder de travail, de fatigue, de veilles, de débauches, d'austérités.

— Absol. Il s'est excédé.

— Syn. comp. EXCÉDER, OUTREPASSER. *Excéder* se dit du nombre, de la quantité, de l'étendue. La recette *excède* la dépense. *Outrepasser* se dit des bornes, des limites, des barrières. On *outrepasse* des pouvoirs.

EXCELLANT. part. prés. du v. Exceller. Qui excelle. Des personnes excellant dans tout ce qu'elles entreprennent.

* **EXCELLEMMENT.** adv. (pr. *ek-ce-la-man*). D'une manière excellente, par excellence. Se met après le verbe. Peindre, écrire excellemment. Cela est excellemment bon. Leurs Majestés se portent *excellemment* bien. (Malherbe.) Ainsi chantait-il *excellemment*. (Racine.) *Excellemment* bonne, quelque chose pourtant manquait à sa bonté : le pardon. (De Gonc.)

* **EXCELLENCE.** s. f. (rad. *exceller*). Éminent degré de perfection; qualité qui rend une chose supérieure à toutes celles de la même espèce. L'excellence d'un fruit, d'un vin, d'un mets, d'un remède. L'excellence d'un esprit. Ceux de qui la mémoire n'est vivante que pour ce que l'*excellence* de leurs enfants a donné sujet à la postérité de connaître leur nom. (Malh.) L'amour de notre propre *excellence* doit être subordonné à notre fin principale, qui est Dieu. (Fén.) L'*excellence* des chevaux barbes consiste à ne s'abattre jamais. (Buffon.) Les hommes qui, après les orages de la Convention, avaient imaginé cette espèce de république, n'étaient pas bien convaincus de l'*excellence* et de la solidité de leur ouvrage. (Thiers.)

— Fam. *Avoir une grande idée de sa propre excellence, de l'excellence de son esprit.* Être toujours content de soi, de son mérite.

— *Prix d'excellence.* Prix unique décerné dans les collèges et dans les institutions, à l'élève qui, pendant l'année scolaire, a tenu dans sa classe le premier rang.

— Titre d'honneur que l'on donne dans les cours aux plus hauts dignitaires, tels que les ministres et les ambassadeurs. Dans ce cas, on met des majuscules : Votre Excellence, Son Excellence. On se sert aussi des abréviations : V. E. ou V. Exc., S. E. ou S. Exc. S'il plaît à Votre Excellence. J'ai exécuté les ordres de Votre Excellence. Écrivez à Son Excellence. C'est Henri IV qui le premier, en 1593, qualifia d'*Excellence* le duc de Nevers, qu'il envoyait en ambassade auprès du pape. (Garnier-Pagès.)

Ils changeraient entre eux les simples *Excellences*,
S'il disaient, en des Majestés. (LA FONT.)

— Fam. *Donner de l'Excellence.* Donner à quelqu'un le titre d'Excellence en lui parlant ou en lui écrivant. Malgré l'édit de Philippe II, les vice-rois, les ambassadeurs, les grands d'Espagne et les chevaliers de la Toison d'or se firent donner de l'*Excellence*. (De Reiffenberg.)

— Se dit par plaisanterie. Ah! te voilà! bonjour, l'ami Frontin! comment se porte Ton *Excellence*? (Dancourt.)

— *Par excellence.* loc. adv. Excellemment, au plus haut degré. Cela est beau, est bon par excellence. Salomon, le sage par excellence. Aristote, le philosophe par excellence. Cicéron, l'orateur par excellence. Il fallait qu'il fût beau par *excellence*. (Rac.) La belle humeur, la joie de vivre, sont les choses grecques par *excellence*. (E. Renan.)

Si le ciel l'eut, dit-il, donné par excellence
Autant de jugement que de barbe au menton.
(LA FONTAINE.)

— *Dieu est l'être par excellence.* Il est le souverain être, et toutes les créatures n'ont l'être que par participation.

— On l'emploie aussi en parlant des choses. Chapeau se dit, par *excellence*, du chapeau de cardinal, comme dans cette phrase : Tel évêque a obtenu le chapeau. (Acad.)

* **EXCELLENT, ENTE.** adj. (rad. *exceller*). Qui excelle. Qui un degré supérieur de bonté, de perfection. Mets, vin excellent. Fruits excellents. Chère excellente. Les fruits des châtaigniers de l'île de Corse sont gros comme de petits œufs de poule, et *excellents*. (B. de St-P.)

— Se dit des qualités morales. Homme excellent, cœur excellent. La morale chrétienne est *excellente* à tous les maux. (M^{me} de Sévigné.) Nous voulons être les seuls *excellents* et voir tout le reste au-dessous de nous. (Boss.) Le gouvernement directorial fut entrepris avec bonne foi et bonne volonté par des hommes dont la plupart étaient honnêtes et animés d'*excellentes* intentions. (Thiers.)

— En parlant des choses de l'esprit. Un livre excellent. Musique excellente. Excellente comédie. Certes, il écrit bien, sa lettre est *excellente*. (Corneille.) On connaît de Piron plusieurs épigrammes *excellentes* et que l'on cite souvent; on a oublié les mauvaises. (La Harpe.)

— Qui a un grand talent. Excellent poète. Excellent écrivain. Excellent ouvrier. On lui fait voir un cloître orné d'ouvrages, tous de la main d'un *excellent* peintre. (La Bruy.)

— Iron. Singulier, extravagant.

La cure est *excellente*!
On en rencontre peu de cette force-là. (C. BONJOUR.)

— S'emploie aussi comme qualification honorifique. Très grand et très excellent prince.

— EXCELLENT. s. m. Ce qui excelle. Dans la

poésie, l'*excellent* seul est utile. (Villemain.)

— *Excellent* s. m. Terme familier qui appartient à l'argot des écoles. Se dit pour Bon élève, excellent élève; et aussi pour Bon jeune homme.

— REM. GRAMM. Selon quelques grammairiens, et principalement Laveaux, *excellent* étant par lui-même un superlatif, n'est pas susceptible de degrés de comparaison. Ces grammairiens se trompent, car il est incontestable que l'adjectif *excellent* est employé au superlatif dans nos bons auteurs, par l'usage le plus consacré dans le discours familier, qu'en outre l'étymologie, la nature et le sens de ce mot en autorisent l'emploi comme pour exprimer une comparaison. Il y a une excellence relative; voilà pourquoi les écrivains ne se font aucune difficulté d'employer l'adjectif *excellent* avec *très, plus*, etc. Les plus *excellentes* choses sont sujettes à être copiées par de mauvais singes. (Molière.) Nous prenons plaisir de nous comparer aux autres, et nous sommes bien aises d'avoir sujet de croire que nous sommes plus *excellents*. (Bossuet.) Employez-y tout l'art des plus *excellents* ouvriers. (La Bruy.) Britannicus est compté parmi les plus *excellents* ouvrages dont s'honore la scène française. (Geoff.)

* **EXCELLENTISSIME.** adj. 2 g. (ét. lat., *excellentissimus*, superlatif de *excellens*). Fam Très excellent. Vous, *excellentissime* seigneur, vous vous intéressez à un noble marquis. (Mérimée.)

— Fam. Se dit quelquefois d'une chose, d'une œuvre d'art. Une liqueur, un tableau, un livre excellentissime.

— Ancien titre de dignité, d'honneur que portaient les sénateurs de Venise.

* **EXCELLER.** v. n. 1re conj. (du lat. *excellere*, même signif.). Surpasser par son savoir ou par son habileté tous ceux, ou du moins la plupart de ceux qui cultivent la même science, le même art, la même profession. Cet artiste excelle dans son art. Cet homme excelle dans tout ce qu'il entreprend. Exceller dans une science, dans un art, dans une profession. Les uns *excellent* en une chose, les autres en une autre. Racine. Méléagre, entre tous, *excelle* à ciseler ces figurines poétiques. (P. de Saint-Victor.)

— *Exceller à*. Avoir un talent prononcé. Tel *excelle* à rimer qui juge sottement. (Boil.) Il s'était lié particulièrement avec un pauvre boursier nommé Lescande, qui *excellait* aux mathématiques. (O. Feuillet.)

EXCENTRATION. s. f. (pr. *ek-çan-tra-cion*; rad. *excentrer*). Mécan. Déplacement du centre.

EXCENTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Excentrer. Se prend adjectiv. Dont le centre a été déplacé.

— Géom. Se dit d'une courbe dont l'excentricité n'est pas nulle.

EXCENTRER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ex*, hors de; fr. *centre*). Techn. Faire varier le centre.

* **EXCENTRICITÉ.** s. f. (rad. *excentrique*). Géom. Distance entre le centre et le foyer d'une ellipse.

— État de ce qui est situé hors du centre.

— Éloignement du centre. L'excentricité d'un faubourg.

— Fig. et fam. Excès d'humeur ou de franchise; originalité de caractère, bizarrerie en général. Cet homme se fait remarquer par l'excentricité de ses manières. Notre époque possède un trésor inépuisable d'amnisties pour les plus grandes audaces de style, pour les *excentricités* les plus hétérodoxes de phraséologie. (E. Pelletan.)

— Artill. Déviation de l'axe de l'âme d'un canon.

— Astron. anc. Distance de la terre au centre de l'orbite d'une planète.

— Astron. mod. Distance entre le centre de l'orbe elliptique d'une planète ou d'un satellite, et son foyer occupé par le soleil ou par la planète principale. L'*excentricité* des planètes est constamment variable. (Poug.)

— Bot. *Excentricité des couches ligneuses*. État d'un arbre dans lequel la moelle n'est pas centrale.

* **EXCENTRIQUE.** adj. 2 g. (rad. *excentrer*). Géom. Qui n'a pas le même centre. Se dit de deux cercles ou de deux sphères qui, quoique renfermés l'un dans l'autre, n'ont pas le même centre. C'est le contraire des cercles concentriques, qui ont un seul et même centre.

— Fam. Éloigné du centre des affaires. C'est un quartier excentrique. Vous demeurez dans un quartier trop excentrique.

— Fig. et fam. En parlant des personnes d'un caractère original, sujettes à des écarts. C'est un homme excentrique. || Se dit aussi des manières, des mœurs, etc. Avoir des manières excentriques, des mœurs excentriques. Décomposez cette organisation *excentrique*: vous n'y trouverez même pas le ressort de l'ambition. (P. de St-Victor.)

— Art milit. *Mouvement excentrique*. Celui qui écarte un corps du centre des opérations.

— Artill. *Canon excentrique*. Celui qui n'a pas l'axe de l'âme parfaitement rectiligne.

— Bot. *Couches excentriques*. Couches ligneuses dont la moelle n'occupe pas le centre. || *Embryon excentrique*. Embryon renfermé dans le périsperme sans en occuper le centre. || *Ovaire excentrique*. Ovaire qui n'est pas placé au centre de la fleur.

— Géom. *Circonférences excentriques*. Circonférences qui n'ont pas le même centre.

— Phys. *Choc excentrique*. Choc de deux corps qui ne se meuvent pas suivant la ligne qui joint leurs centres de gravité.

— EXCENTRIQUE. s. Personne d'un caractère original. C'est un excentrique. C'est une excentrique.

— EXCENTRIQUE. s. m. Ce qui est excentrique. Le côté simple et naturel des choses ne se révèle à moi qu'après tous les autres, et je saisirai d'abord l'*excentrique* et le bizarre. (Th. Gautier.)

— Astron. *Hypothèse de l'excentrique*. Hypothèse par laquelle les anciens, pour expliquer les changements de distance des planètes à la terre, supposaient qu'elles décrivaient des circonférences dont la terre n'était pas le centre.

— Mécan. Pièce ayant la forme d'une courbe, sans être un cercle, et qui sert à transformer un mouvement de rotation en un mouvement de va-et-vient. L'*excentrique* communique le mouvement de va-et-vient aux tiroirs à vapeur, notamment dans les locomotives. Dans ces dernières machines, l'*excentrique* est calé sur l'arbre à manivelle. (Tourneux.)

— Techn. Mandrin au moyen duquel les tourneurs font varier le centre de la pièce qu'ils exécutent sans l'enlever de dessus le tour.

EXCENTRIQUEMENT. adv. D'une manière excentrique. L'une de ces lunettes est ordinairement fixée au-dessous du cercle, et placée *excentriquement*. (D. Colladon.)

EXCEPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Excepter. S'empl. adjectiv. Un homme excepté. Une femme exceptée. Tout le monde peut y entrer, les femmes exceptées. Ils en sont exceptés de droit. Ces noms, ces verbes, sont exceptés de la règle générale. Ils ont tous péri, cinq ou six personnes *exceptées*. (Acad.) Les traits des habitants de Bondou approchent de ceux des Européens, beaucoup plus que ceux des autres habitants de l'Ouest, les Maures *exceptés*. (Alb. Montègre.)

— EXCEPTÉ. prépos. ou plutôt participe employé par ellipse comme préposition; c'est un abrégé de *cela étant excepté*. Il signifie encore Hormis, à la réserve de. Ainsi employé, excepté est toujours invar. Excepté telles et telles personnes. Travailler toute la semaine, *excepté* le dimanche. Ils ont tous péri, excepté cinq ou six personnes. Toutes ses filles sont mariées *excepté* la plus jeune. (Acad.) *Excepté* la cour, qui s'élève quelquefois au-dessus des préjugés vulgaires, il n'y a point un Égyptien qui voulût manger dans un plat dont un étranger se serait servi. (Volt.)

— *Excepté à, pour*, etc. Il est propre à tout, excepté à cette chose.

— *Excepté quand*. Il n'a jamais manqué d'entendre la messe, *excepté* quand il a été malade. (Acad.)

— *Excepté que*. Ils se ressemblent parfaitement, *excepté* que l'un est un peu plus grand que l'autre. (Acad.) Vous viendrez dans l'appartement de ma maison que je vous ai destiné, *excepté* que vous ayez pour vous seule une autre maison toute trouvée. (Mme de Sévigné.)

— REM. GRAMM. *Excepté* est adjectif et, par conséquent variable, quand il est placé après le substantif; il est préposition et, par conséquent, invariable, quand il est placé avant.

— Syn comp. EXCEPTÉ, HORS. V. HORS.

* **EXCEPTER.** v. a. 1re conj. (du lat. *excipere*, exclure). Ne point mettre, ne point comprendre dans une règle, dans un nombre. Excepter quelqu'un de la loi commune. Sans en excepter personne. La grandeur et l'importance du système solaire ne doivent point le faire *excepter* de cette loi générale. (Laplace.) En *exceptant* les États libres, toutes les autres puissances de l'Europe n'ont été établies originairement que par la conquête. (La Harpe.)

— Élever au-dessus des autres.

> O toi, qui du rang des hommes
> T'*exceptes* par ta bonté! (MALHERBE.)

— Ne pas comprendre dans un choix. Ne pas désigner pour être compris dans une règle.

— *Excepter que*, avec l'indicatif. J'ai oublié d'*excepter*, quand j'ai parlé de son ignorance, qu'il sait fort bien lire. (Furetière.)

— Prov. *Qui dit tout n'excepte rien*. || *On excepte toujours les présents ou les personnes présentes*. Ce que l'on dit d'une façon générale ne s'applique pas aux personnes présentes.

— S'EXCEPTER. v. pron. Être excepté.

* **EXCEPTION.** s. f. (pr. *ek-cep-cion*). Action d'excepter. Résultat de cette action. Faire exception de telle personne. C'est une exception à la règle. Cela ne souffre point d'exception. A quelques honorables *exceptions* près, les hautes classes ont assez de ressemblance avec les dernières. (Mme de Staël.) Je crains de ne pouvoir consentir à faire aucune *exception*, monsieur Waverley. (Defauconpret.)

— *Faire exception*. Sortir de la règle générale.

— *Faire une exception*. Excepter quelqu'un ou quelque chose de la règle.

— *Cette personne est une exception*. Se dit d'une personne qui a des qualités ou des défauts exceptionnels.

— Prov. *Toute règle a ses exceptions*. || *Point de règle sans exception*. || *L'exception confirme la règle*.

— Gramm. Indication des mots ou des tournures de langage qui sortent de la règle générale.

— Jurispr. Moyen employé pour faire déclarer une demande non recevable, et pour être dispensé d'y répondre comme n'étant pas formée régulièrement, ou comme n'ayant pas été portée devant un juge compétent. Vous ne trouvez que des tricheries et des *exceptions* infâmes à ceux même qui sont au tableau du préteur. (Malherbe.) || *Exception de la chose jugée*. Moyen de défense tiré d'un jugement rendu. || *Exceptions déclinatoires*. Celles qui consistent à opposer l'incompétence du tribunal, soit à raison du domicile, soit à raison de la matière, soit encore parce que l'affaire est intimement liée à une autre actuellement pendante devant un tribunal différent. || *Exceptions dilatoires*. Celles qui ont seulement pour but d'écarter la demande pendant un certain temps. || *Exception de dol*. Celle qu'on allègue quand on prétend avoir été trompé. || *Exception négatoire*. Dénégation d'un point de droit ou de fait. || *Exceptions péremptoires*. Celles qui écartent définitivement la demande. || *Exceptions perpétuelles*. Exceptions qui peuvent être toujours opposées. || *Exception personnelle*. Droit de défense qui tient à un titre ou à quelque considération personnelle. || *Exception réelle*. Celle qui tient au fond, qui est inhérente à la chose. || *Exceptions temporaires*. Exceptions qui doivent être présentées dans un délai déterminé.

— Législ. *Lois d'exception*. Lois qui, en vue d'un danger, suspendent pour un temps les droits garantis aux citoyens par la constitution. || *Tribunaux d'exception*. Juridictions autres que la juridiction générale de droit commun, telles que les cours prévôtales, les tribunaux de douanes, etc.

— *A l'exception de*. loc. prép. Excepté, hormis. C'est surtout dans la fabrication des boissons que l'homme a montré le plus de sagacité; à l'*exception* de l'eau et du lait, toutes sont son ouvrage. (Gaubert.) Le plomb peut s'allier avec tous les métaux, à l'*exception* du fer. (Buff.)

EXCEPTIONNABLE adj. (pr. *ek-cep-cio-nable*) Qui peut faire exception. J'ai contribué à en écarter un autre qui me déplaisait, quoique très *exceptionnable* sous beaucoup de rapports. (Mérimée.)

* **EXCEPTIONNEL, ELLE.** adj. (pr. *ek-cep-cio-nel*). Qui tient, qui est relatif à une exception, qui comprend ou qui forme une exception. Des lois exceptionnelles. Des articles exceptionnels. Des dispositions exceptionnelles. Clause exceptionnelle. Jamais ils ne songèrent à faire de cette vie *exceptionnelle* la règle commune. (Montalemb.)

— Qui n'est pas ordinaire. Bon marché exceptionnel.

— Se dit des personnes. C'est un homme exceptionnel. C'est un génie exceptionnel.

EXCEPTIONNELLEMENT. adv. (pr. *ek-cep-cio-nè-le-man*). D'une manière exceptionnelle.

EXCÉRÉBRATION. s. f. (pron. *ek-cé-ré-bra-cion*; ét. lat., *ex*, hors de; fr. *cérébration*). Physiol. Cérébration anormale.

* **EXCÈS.** s. m. (pron. *ek-cè*; ét. lat., *excessus*, fait de *excedere*, excéder). Ce qui passe les bornes, la mesure ordinaire. Excès de travail, de joie, de douleur, de sentiment. Excès d'arrogance, de vanité. Excès d'autorité. Excès d'opulence, d'élévation, de grandeur. Saint-Laurens me parle encore de l'*excès* de votre santé. (Mme de Sévigné.) L'*excès* de la vieillesse est affreux et humiliant. (Id.) Tout cet *excès* d'opulence et de luxe n'a servi qu'au malheur de l'Indostan. (Volt.) Entre les routes dans lesquelles on s'égare par l'*excès* ou le défaut de sentiment, les lois ont tracé un sentier dont il n'est pas permis de s'écarter. (Barth.) Souvent l'*excès* des maux vient de l'*excès* des biens. (Le Bailly.) L'*excès* de la force a souvent son mauvais côté. (Niv.) L'*excès* d'un très grand bien devient un mal très grand. (Flor.)

> Sa tante a trop d'excès pour être remissible.
> Ma sœur, je ne suis point de la sorte insensible.
> (CORNEILLE.)

> J'ose dire pourtant que je n'ai mérité
> Ni cet *excès* d'honneur, ni cette indignité. (RACINE.)

— Absol. Fuyez en toute chose un ridicule *excès*. (Boileau.) Un *excès* y balance toujours un autre *excès*. (B. de St-P.) L'*excès* peut tout gâter, tout, même la sagesse. (C. Delavigne.)

— Fam. *Il n'y a pas d'excès*. Se dit pour répondre à une louange qu'on trouve exagérée. C'est une jolie femme. — Peuh! il n'y a pas d'excès.

— Se dit de la température, des climats. Excès de froid, de chaleur, d'humidité, de sécheresse, de production, etc.

— Ce qui est au degré le plus bas. Il est inouï qu'on s'abuse au point de mettre le bonheur dans une passion brutale, qui conduit tôt ou tard au dernier *excès* de la misère et de l'avilissement. (La Mennais.)

— *Excès de bonne chère*. Gloutonnerie. || Fam. Se dit absolument dans ce sens. Nous avons fait hier un petit *excès*. (Litt.)

— Au pluriel, Vexations, cruautés, abus de la force. Les excès de la Saint-Barthélemy. Les excès de l'inquisition. Les *excès* de la terreur, le despotisme de Bonaparte avaient fait rebrousser les idées. (Chateaubriand.)

— *Les excès du malheur*. Les plus grands malheurs.

> Mais tels sont les *excès* du malheur qui m'opprime
> Qu'il ne m'est pas permis de jouir de mon crime.
> (CORNEILLE.)

— Absol., au pluriel. Débauche, dérèglement, action contraire aux bonnes mœurs. Il les attirait par les charmes de sa conversation, en s'associant à leurs plaisirs sans participer à leurs *excès*. (Barth.) Nos *excès* ne viennent pas de la nature, elle ne les conseille point. (La Roche.) Nous nous perdons par les *excès*. (Lamotte.) Le sage doit en tout éviter les *excès*. (Mme Jolivet.) La nature créa les plaisirs, et l'homme les *excès*. (S. Dubay.) Évitez les *excès*, tout *excès* dure peu. (Delille.)

— Les extrêmes. Les scélérats et les justes sont rares; mais ceux qui sont entre ces deux *excès* sont fort communs. (Racine.)

— Prov. *L'excès en tout est un défaut*.

— Jurispr. Violence, outrages. Demande en séparation de corps pour cause d'*excès*, de sévices et d'injures graves. (Acad.)

— Législ. *Excès de pouvoir*. Acte par lequel un tribunal ou un fonctionnaire sort du cercle légal de ses attributions.

— Mathém. Excédent d'une quantité sur une autre. La différence de deux quantités inégales.

— *A l'excès, jusqu'à l'excès*. loc. adv. Outre mesure, au delà des bornes. Les débordements de l'homme allèrent à l'*excès*. (Boss.) Si vous ne voulez point me déplaire au dernier *excès*, vous me direz que vous en êtes fort aise. (Mme de Sévigné.)

— *Dans l'excès* s'est dit pour A l'excès. Elle n'est point du tout affligée. Mme de Nesle l'est dans l'*excès*. (Mme de Sévigné.)

— *Par excès de*. loc. prép. Par *excès* de religion, ne laissons pas la religion périr. (Chateaubriand.)

* **EXCESSIF, IVE.** adj. Qui excède, qui dépasse, dans les choses physiques, le degré, la mesure ordinaire. Un froid excessif, une chaleur excessive. Les sommes *excessives* qu'il tirait des Anglais. (Rac.) La considération des mouvements planétaires nous conduit à penser qu'en vertu d'une chaleur *excessive*, l'atmosphère du soleil s'est primitivement étendue au delà des orbes de toutes les planètes. (Laplace.) Le carême, d'une rigueur *excessive*, n'empêchait pas les réfections clandestines. (Chateaubriand.)

— Dans les choses morales, Qui dépasse la règle, qui va au delà des bornes, jusqu'à l'excès. Dépense, prodigalité excessive. Amour-propre excessif. Les magistrats n'étaient plus écoutés; et, comme la Perse était affligée par une *excessive* sujétion, Athènes, dit Platon, ressentit les maux d'une liberté *excessive*. (Boss.) La complaisance devient une servitude quand elle est *excessive*. (La Rochef.) Ce qui m'a donné le plus d'éloignement pour les dévots de profession, c'est cette âpreté de mœurs qui les rend insensibles à l'humanité, c'est cet orgueil *excessif* qui leur fait regarder en pitié le reste du monde. (J.-J. Rouss.) L'*excessive* complaisance nous attire des mépris et nous fait passer pour des dupes. (Volt.)

— *Être excessif dans tout ce que l'on fait*. Ne garder aucune mesure. Cet homme est excessif en tout. Que vous êtes *excessifs* en Provence! Tout est extrême, vos chaleurs, vos sereins, vos bises. (Mme de Sévigné.)

— *Excessif à*, suivi d'un infinitif.

> Corrigeant partout la nature,
> *Excessive* à payer ses soins avec usure. (LA FONT.)

* **EXCESSIVEMENT.** adv. Avec excès, d'une manière excessive. Ma tante n'est plus si *excessivement* mal. (Mme de Sévig.) L'homme *excessivement* civil est incommode; l'homme *excessivement* précautionné devient timide; l'homme *excessivement* courageux devient turbulent; l'homme *excessivement* droit devient inconsidéré. (J.-B. Mabire.)

> Ce qu'endure une fleur que la bise ou la pluie
> Bat *excessivement*. (MALHERBE.)

EXCESSIVETÉ. s. f. Caractère de ce qui est excessif.

EXCIDEUIL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Périgueux (Dordogne), sur l'Isle; 2,300 hab. Vins, étoffes, marbres rouges, forges.

* **EXCIPER.** v. n. 1re conj. (du lat. *excipere*). Jurispr. Alléguer une exception en justice; produire une pièce pour sa défense. Ne s'emploie qu'avec la préposition *de*. Exciper d'une prescription, de la chose jugée.

EXCIPIENT, ENTE. adj. (pr. *ek-ci-pi an*; ét. lat., *excipiens*, part. prés. du v. *excipere*, recevoir). Qui est propre à dissoudre, qui a la propriété de modifier l'activité des substances médicamenteuses, en leur donnant une forme convenable, etc.

* **EXCIPIENT.** s. m. Pharm. Substance qui fait la base d'un médicament. Se dit des substances molles ou liquides servant à rassembler et à lier les divers ingrédients d'une préparation pharmaceutique. Les *excipients* ont l'avantage, dans certaines circonstances, de diminuer l'activité des substances médicamenteuses, et de masquer quelques-unes de leurs propriétés désagréables. (Renauld.)

EXCIPULUM. s. m. (pr. *ek-ci-pu-lomm*; ét. lat., *excipio*, je reçois). Bot. Organe spécial des lichens qui reçoit et contient la lame proligère.

* **EXCISE.** s. f. (mot anglais). Impôt établi en Angleterre sur la bière, le cidre, l'huile, etc.

Les principaux éléments du budget des recettes en Angleterre sont actuellement les douanes, les contributions indirectes ou l'*excise*, que nous avons traduit par accise. (J. Garnier.) V. ACCISE.

— Bureau où l'on perçoit cet impôt.

EXCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Exciser. S'empl. adjectiv. Chairs excisées.

*** EXCISER.** v. a. 1re conj. (et. V. EXCISION). Chir. Couper. On *excise* chez les Turcs les nymphes de beaucoup de femmes africaines, à l'âge de puberté. (Virey.)

— S'EXCISER. v. pron. Être excisé.

*** EXCISION.** s. f. (ét. lat. *excisio*, de *excidere*, couper, tailler). Chir. Opération par laquelle on enlève avec un instrument tranchant certaines parties d'un petit volume. Faire l'excision d'une verrue, d'un polype, etc.

*** EXCITABILITÉ.** s. f. (rad. *excitable*). Faculté qu'ont les êtres vivants d'être sensibles à l'action d'une cause stimulante. L'exaltation morbide peut devenir générale, comme chez les frénétiques, les maniaques, les hydrophobes. Telle est l'excessive *excitabilité* de leurs sens, qu'il faut les tenir dans l'obscurité, le silence, le repos et le froid, de peur d'agacer leurs nerfs et d'agiter violemment leur sensibilité. (Virey.)

*** EXCITABLE.** adj. Qui peut être excité.

EXCITANT. part. prés. du v. Exciter. Qui excite. Ce sont des écrivains vivant au milieu d'une société frivole, animés de son esprit, organes de ses opinions, *excitant* et partageant son enthousiasme. (De Barante.)

*** EXCITANT, ANTE.** adj. Méd. Qui excite, qui détermine une accélération dans les phénomènes vitaux.

— Qui anime, qui provoque. Paroles excitantes.

— Théol. *Grâce excitante*. Celle qui excite la volonté, sans la déterminer.

— Substantiv. Un excitant. C'est un bon *excitant*. (Acad.) Les substances volatiles et aromatiques, le thé et le café, etc., sont des *excitants*. (Jourd.)

— Par extens. Ce qui fait agir, ce qui donne le mouvement, l'impulsion. Le cœur est l'*excitant* naturel du cerveau par le sang qu'il envoie. (Bichat.)

EXCITATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui excite, qui anime.

— Ce qui est propre à exciter. Le goût, qui a pour *excitateurs* l'appétit, la faim et la soif, est la base de plusieurs opérations. (Brill.-Sav.)

— Dans les couvents. Celui, celle qui réveille les religieux, les religieuses.

— Adjectiv., au fig. *L'énergie excitatrice*. Celle qui développe les forces en les excitant.

— EXCITATEUR. s. m. Phys. Verge de métal terminée par une boule, servant à tirer des étincelles d'un corps électrisé. Lorsqu'on veut décharger un corps électrisé sans recevoir de secousse, on fait communiquer l'une des branches de l'*excitateur* avec la surface de ce corps, et l'autre avec le réservoir naturel; le fluide se transmet par l'intermédiaire de cet instrument. (Bailly.)

*** EXCITATIF, IVE.** adj. Qui excite, qui est propre à exciter.

— Substantiv. Un excitatif.

*** EXCITATION.** s. f. (pr. *ek-si-ta-cion*). Action d'exciter, de porter à; résultat de cette action. Les excitations à bien faire ne lui ont pas manqué.

— Jurispr. Se prend en mauvaise part en ce sens : Excitation à la haine, au mépris du gouvernement. Excitation de mineurs à la débauche.

— Physiol. Degré d'activité plus grand d'une organe ou de tout l'organisme. Un état d'affaissement suit toujours une excitation trop longtemps prolongée.

— Fig. Dans les temps de révolution, les moindres incidents amènent l'excitation des esprits.

EXCITATOIRE. adj. 2 g. Chancell. apost. Qui excite à faire quelque chose. Lettres excitatoires.

EXCITÉ, ÉE. part. pass. du v. Exciter. S'emploie adjectiv. Passions excitées.

— *Excité à*. L'imagination, constamment *excitée* à l'amour par l'entretien des poètes, éprouvait moins le besoin des distractions extérieures. (Mme de Staël.)

— *Excité de*.

> Mais enfin, excité d'un désir curieux,
> Il veut interroger et connaître ces lieux. (DELILLE.)

— *Excité par*. Promptement *excité* par la tribune et la présence de ses contradicteurs, son esprit s'enflammait. (Thiers.)

EXCITEMENT. s. m. (rad. *exciter*) Physiol. Effet de l'excitation. Rétablissement de l'énergie du cerveau, lorsque son action a été suspendue par le sommeil ou par un narcotisme.

*** EXCITER.** v. a. 1re conj. (du lat. *excitare*, même significat.). Provoquer, inspirer, causer, faire naître. Exciter l'envie, la curiosité, l'admiration, la jalousie. Nul mets n'*excitait* leur envie. (La Fontaine.) Mentor résolut d'*exciter* la jalousie de Calypso. (Fén.) Elle *excita* souvent cette douce sensibilité qui se réjouit du bien et s'afflige du mal. (Barthél.) Le sentiment de curiosité qui avait *excité* en nous le désir de visiter des peuples sauvages, et de connaître leurs mœurs était entièrement éteint. (D'Entrecasteaux.) Ce qui a surtout *excité* l'enthousiasme, c'est l'endroit où vous faisiez le tableau des saints devoirs du mariage et du bonheur conjugal. (E. Scribe.) Il est rare qu'une œuvre d'art soulève quelque animosité sans *exciter* d'autre part quelque sympathie. (G. Sand.)

> Les funestes éclats des plus grandes tempêtes
> Qu'*excitèrent* jamais deux contraires partis. (MALH.)

— Stimuler, encourager, animer. Exciter le courage. Exciter les arts, l'industrie. *Excite* la langueur, calme la violence. (Bernis.)

— *Exciter à*. Porter à. Exciter à l'étude, à la gloire, à la révolte.

> Leur sang et leurs blessures
> Les *excitaient* encore à venger leurs injures. (VOLTAIRE.)

— *Exciter à pitié, à compassion*. Porter à la pitié, à la compassion. Locutions vieillies.

— *Exciter contre*. Animer quelqu'un contre une autre personne. C'est le père Barnabé et Girolamo qui nous ont *excités* contre lui, qui nous ont amenés ici. (E. Scribe.)

Exciter de. S'emploie dans le même sens qu'Exciter a. Il *excita* en secret Rumélinschi de faire révoquer les Cosaques. (Racine.)

— Absol. Le bon exemple *excite*, encourage, soutient, le mauvais exemple corrompt, entraîne, précipite. (Mabire.)

— Irriter. Si vous l'excitez, il vous jettera à la porte. A force d'exciter ce chien, il finira par se faire mordre.

— Physiol. Produire l'excitation. Le café excite trop les personnes délicates et nerveuses.

— S'EXCITER. v. pron. S'animer, s'encourager soi-même. Je m'*excite* contre elle et tâche à la braver. (Racine.) Venez vous *exciter* ici par l'exemple d'une reine. (Fléch.)

— Être excité. Mais sans vous quel nom ce fâcheux bruit s'*excite*? (Corneille.) Sans avoir besoin de la mort pour exciter sa piété, sa piété s'*excitait* toujours assez elle-même. (Boss.) Sa piété s'*excite* par les grands exemples. (Fléch.)

— S'animer, s'encourager l'un l'autre, les uns les autres. Ils s'*excitent* l'un l'autre. (Mass.)

— Impers. Il s'*excitera* un cri commun contre tous les habitants de la terre. (Sacy.)

EXCITEUR. s. m. Celui qui excite.

EXCITO-MOTEUR, TRICE. adj. Physiol. Se dit du système nerveux des animaux intérieurs qui se meuvent par des causes externes et sans le concours de leur volonté. Les mouvements des zoophytes ne paraissent produits que par une faculté excito-motrice.

EXCLAMATIF, IVE. adj. Gramm. Qui marque l'exclamation. Propre à l'exclamation.

*** EXCLAMATION.** s. f. (pr. *ekss-kla-ma-cion*; rad. *exclamer*). Cri de joie, de surprise, d'admiration, d'indignation.

— *Point d'exclamation* ou *d'admiration*. Point ainsi figuré (!), qui se met après une exclamation comme : O ciel! Grand Dieu!

— Rhét. Figure par laquelle un orateur, un poète paraît se livrer à un vif mouvement de surprise, d'indignation.

> O temps! ô mœurs! J'ai beau crier,
> Tout le monde se fait payer. (LA FONTAINE.)
> O rage! ô désespoir! ô vieillesse ennemie!
> N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie? (CORNEILLE.)

EXCLAMATIVEMENT. adv. D'une manière exclamative, avec exclamation. S'exprimer exclamativement.

EXCLAMATOIRE. adj. 2 g. Qui exprime l'exclamation. Particules exclamatoires.

*** EXCLAMER (S').** v. pron. 1re conj. (ét. lat., *exclamare*; formé de *ex*, hors de; *clamare*, crier). S'écrier, faire des exclamations. Il n'y a pas tant à s'*exclamer*. (Acad.) Voilà M. de La Rochefoucauld à s'*exclamer*. (S-Simon.

— EXCLAMER. v. n. Est parfois employé pour S'exclamer.

EXCLU, UE. part. pass. du v. Exclure. S'emploie adjectiv. Personne exclue d'une assemblée.

— Autrefois, on disait aussi *exclus, excluse*. En effet, Racine a dit : Pourquoi de ce conseil moi seule suis-je *excluse*? (*Bajazet*, act. III, scène III). Aujourd'hui, ce serait une faute. Cependant un poète de notre époque a dit : Malheur à la maison dont le pauvre est *exclus*! (Ponsard.)

— Substantiv. Les exclus.

*** EXCLURE.** v. a. 4e conj. (étym. lat., *excludere*; de *ex*, part. séparat., et de *claudere*, fermer). *J'exclus, nous excluons. J'excluais, nous excluions. J'exclurai. J'exclurais. Qu'il exclue. Que j'exclusse. Excluant*. Repousser, écarter, retrancher, expulser, éloigner. Exclure un indigne. Furetière, après avoir été de l'Académie pendant vingt-trois ans, en fut *exclu* le 22 janvier 1685. (D'Olivet.) On a raison d'*exclure* les femmes des affaires politiques et civiles. (Mme de Staël.)

— Fig. Je ne voudrais pas que la philosophie devînt un tyran qui *exclût* tout le reste. (Volt.) Les nouveaux écrivains, qui ont *exclu* de la littérature allemande toute influence étrangère, ont été souvent injustes envers Wieland. (Mme de Staël.) Le premier effet, l'effet inévitable des habitudes voluptueuses, est de lier les puissances de l'âme et d'en *exclure* toute autre pensée que celle des vils plaisirs dont elle s'est rendue l'esclave. (La Mennais.)

— Empêcher d'être admis dans une société, dans une assemblée. Il n'y a que les nations où, en France, qui puissent faire partie de la Chambre des députés : la loi en exclut les étrangers non naturalisés.

— Empêcher d'obtenir une place, un emploi, priver, écarter. La loi exclut des fonctions publiques les hommes flétris par des condamnations infamantes.

— Être incompatible avec. Se dit des choses. Elles se font honneur d'une dévotion qui n'*exclut* pas les empressements ni les attachements du siècle. (Fléch.) Le penchant naturel à la bienfaisance *exclut* l'avarice. (Rayn.)

— *Exclure de*, avec un infinitif. Je ne prétends pas vous *exclure* d'écrire pour vos affaires. (Bossuet.)

— S'EXCLURE. v. pron. Être exclu.

— Se retirer volontairement, s'exclure d'une société.

— Être incompatible l'un avec l'autre. Catholicisme et démocratie s'*excluent* absolument. (Vacherot.)

*** EXCLUSIF, IVE.** adj. Qui exclut, qui éloigne. Se dit de ce qui appartient à une personne à l'exclusion des autres. Avoir un droit exclusif. Jouir d'un privilège exclusif. La gourmandise est l'apanage *exclusif* de l'homme. (Brillat-Savarin.)

— Qui possède un droit exclusif. Les Danois s'établirent dans ces contrées et il y a plus d'un siècle; une compagnie *exclusive* y exerçait ses droits. (Raynal.)

— Qui n'admet pas de partage. Il ne faut pas s'imaginer que je veuille dire que l'argent est pour les villes une richesse *exclusive*; sans doute il passe continuellement dans les campagnes. (Condill.)

— Qui est incompatible. L'idée de contrat est *exclusive* de celle de gouvernement. (Proudhon.)

— Se dit des personnes qui ne peuvent comprendre, qui n'admettent pas les opinions des autres. Être exclusif dans ses idées, dans son patriotisme. ‖ Se dit aussi des choses. Goût exclusif. Sentiment exclusif. Le christianisme a fait de l'amour de la patrie un amour principal et non pas un amour *exclusif*. (Chateaubriand.)

— *Voix exclusive*. Faculté qu'a une personne d'exclure d'avance certains candidats présentés à une élection.

— Comm. *Articles exclusifs*. Articles que l'on ne trouve que dans la maison qui en fait l'annonce.

*** EXCLUSION.** s. f. Action d'exclure, d'écarter, d'éloigner; résultat de cette action. Je vous souhaite, dans votre retraite, des journées remplies, des amis qui pensent, l'*exclusion* des sots et une bonne santé. (Voltaire.) Si son *exclusion* et la leur suffisent à ton repos, sois tranquille. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. L'exclusion d'une doctrine, l'exclusion d'un principe. Ce fut une faveur du ciel pour nous, d'avoir échappé à l'esprit d'*exclusion* qui se partagea le XVIe siècle. (Edg. Quinet.)

— *Donner l'exclusion*. Empêcher quelqu'un d'obtenir un emploi, une chose d'être au rang qu'elle doit occuper. Louis le Jeune ayant donné l'*exclusion* à un de ses sujets pour l'évêché de Bourges. (Voltaire.) Le plus grand génie, et sûrement le plus désirable, est celui qui ne donne l'*exclusion* à aucun des beaux-arts. (Id.)

— Dans un sens analogue, Se dit en parlant de la chose qui exclut. Ces gens ne reconnaissent qu'un droit aux emplois littéraires, la capacité de les remplir, qui chez nous est une *exclusion*. (P.-L. Courier.)

— Caractère de ce qui est incompatible, de ce qui repousse tout ce qui lui est contraire. Le roi dit à M. de Lauzun que cet ordre de chevalerie n'était pas une *exclusion* au sien. (Mme de Sévigné.) Voulez-vous dégager les plaisirs de leurs peines, ôtez-en l'*exclusion*. (J.-J. Rousseau.)

— Arithm. Méthode ayant pour objet la solution numérique des problèmes en procédant par voie d'exclusion, c'est-à-dire en excluant successivement les nombres qui ne peuvent satisfaire aux conditions demandées, jusqu'à ce que l'on arrive enfin au nombre qui répond à la question. L'auteur de cette méthode est un mathématicien nommé Frénicia, contemporain de Descartes.

— Jurispr. Action d'interdire à certaines personnes l'exercice de certaines fonctions. L'*exclusion* de la tutelle a lieu pour les mineurs, les interdits, les femmes, autres que la mère et les ascendantes, les personnes condamnées à une peine afflictive ou infamante, etc., etc. (Dalloz.) ‖ Régime particulier que peuvent adopter les époux, et par lequel ils se marient sans communauté, c'est-à-dire avec séparation de biens.

— Jurispr. anc. *Exclusion coutumière*. Exclusion fondée sur des usages particuliers à telle province, à tel pays, usages qui étaient consacrés par le temps et qui avaient force de loi.

— *A l'exclusion de*. loc. prép. Telle personne ou telle chose étant exclue. Candidat admis à l'exclusion de ses concurrents. Gloire a jamais à celui qui excelle dans un art, même à l'*exclusion* de tous les autres! (C. Tec.)

*** EXCLUSIVEMENT.** adv. (rad. *exclusif*). En exceptant, en ne comptant point, à l'exclusion. Le père se rend d'abord chez les parents maternels, parce que l'enfant appartient *exclusivement* à la mère. (Chateaub.)

— En ne comprenant point dans tel temps ou tel nombre le dernier terme désigné. Depuis le mois de janvier jusqu'au mois d'août exclusivement, c'est-à-dire le mois d'août non compris. Depuis vingt jusqu'à trente exclusivement, c'est-à-dire le trentième non compris.

— Anc. jurispr. *Jusqu'à sentence définitive exclusivement*. Sans prononcer la sentence définitive, ce qui arrivait quand un juge faisait seulement l'instruction d'un procès criminel.

EXCLUSIVISME. s. m. Néol. Système d'exclusion.

EXCLUSIVISTE. s. Personne exclusive par système.

EXCLUSIVITÉ. s. f. Caractère de ce qui est exclusif.

EXCOGITATION. s. f. (pr. *ekss-ko-ji-ta-cion*; rad. *excogiter*). Pensée, réflexion. Vieux et inusité.

EXCOGITÉ, ÉE. part. pass. du v. Excogiter.

EXCOGITER. v. a. 1re conj. (du lat. *excogitare*). Penser, imaginer. Échafaud de toutes les hideurs et horreurs tragiques qui se peuvent *excogiter* au monde. (Ant. Arnauld.) Inusité.

*** EXCOMMUNICATION.** s. f. (pr. *eks-ko-mu-ni-ka-cion*; rad. *excommunier*). Censure ecclésiastique qui a pour effet de retrancher les hérétiques de la communion, de la société des fidèles, ou d'exclure les pécheurs obstinés de la communion de l'Église et de l'usage des sacrements. Encourir l'excommunication. Prononcer, lever l'excommunication. Sentence qui défend de psalmodier ni de former un chœur, sous *excommunication*. (Racine.) Mesure analogue prise dans une autre religion que le christianisme. Les prêtres de l'antiquité païenne pratiquaient l'excommunication, et les Juifs prononçaient l'excommunication même contre les animaux. Elle (Cérès) releve la terre de l'*excommunication* qu'elle lui avait infligée. (P. de St-Victor.)

— *Excommunication majeure*. Celle qu'on encourt pour un péché mortel, manifeste, scandaleux, et qui retranche un pécheur du corps de l'Église et le prive de toute la communion ecclésiastique. ‖ *Excommunication mineure*. Celle qui prive le fidèle de la participation des sacrements et des droits de pouvoir être élu aux fonctions ecclésiastiques. Elle a pour cause la communication avec les excommuniés dénoncés, et n'a été introduite que pour assurer l'exécution de la majeure et pour en rendre la peine plus sensible. ‖ *Excommunication de droit*. Celle qui est prévue par le droit canon. ‖ *Excommunication de fait* ou *ipso facto*. Celle que l'on encourt par le seul fait de commettre une action défendue sous peine d'excommunication.

EXCOMMUNIÉ, ÉE. part. pass. du v. Excommunier. S'empl. adjectiv. Homme excommunié. Femme excommuniée. On refusait aux rois *excommuniés* l'obéissance qu'ils devaient attendre de leurs peuples. (Billot.

— *Excommunié par*. Robert, *excommunié* par Grégoire V, pour ne pas s'être séparé de sa femme Berthe, se vit bientôt abandonné de ses domestiques. (Billot.)

— *Cet homme est pis qu'excommunié*. Se dit d'un homme que chacun hait ou méprise.

— EXCOMMUNIÉ, ÉE. s. Celui ou celle qui a subi la peine de l'excommunication. Un excommunié. Une excommuniée. Il n'était pas permis aux *excommuniés* d'entrer dans les églises. (Acad.) Il y avait pour les *excommuniés* obligation d'impétrer dans l'année leur absolution des évêques. (Billot.) On sait que pendant longtemps une place fut réservée vers l'entrée de la nef aux catéchumènes et aux *excommuniés*. (Mérimée.)

— Loc. prov. *Avoir un visage d'excommunié*. Avoir un visage pâle, défait. ‖ *Être fait comme un excommunié*. Être très mal vêtu. ‖ *Jurer, sacrer comme un excommunié*.

*** EXCOMMUNIER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *excommunicare*, formé de *ex*, hors; *communicare*, communiquer, admettre). *J'excommunie, nous excommunions. J'excommuniais, nous excommunions, vous excommuniez. Que j'excommunie, que nous excommunions, que vous excommuniez*, etc. Retrancher de la société des fidèles, de la communion de l'Église et de l'usage des sacrements. Excommunier un hérétique. Excommunier un pécheur obstiné. Grégoire V, en 998, *excommunia* le roi Robert pour avoir épousé sa parente au quatrième degré, mariage en soi légitime et des plus nécessaires au bien de l'État. Tous les évêques qui eurent part à ce mariage allèrent à Rome faire satisfaction au pape; les peuples, les courtisans mêmes se séparèrent du roi, et les personnes qui furent obligées de le servir purifièrent par le feu toutes les choses qu'il avait touchées. (Encycl.)

— Par extens. Mettre en dehors de la société, d'un parti, d'une secte. Ce novateur *excommuniait* volontiers tous ceux qui ne pensent pas comme lui. Refuser de manger avec une fraction de la communauté, c'était l'*excommunier*. (E. Renan.)

— Absol. On excommunie rarement de nos jours.

— S'EXCOMMUNIER. v. pr. Être excommunié.

Les rois s'excommuniaient fréquemment au moyen âge.

— S'exclure soi-même de la communion des fidèles.

— Se frapper l'un l'autre d'excommunication. Le pape et l'antipape s'excommunient.

EXCORIATEUR, TRICE. adj. Qui excorie. Se dit particulièrement d'un remède, d'un instrument qui a la propriété d'enlever l'épiderme de la partie sur laquelle on l'applique. Remède, onguent excoriateur. Pommade excoriatrice.

★ **EXCORIATION.** s. f. (pr. *ekss-ko-ri-a-cion*; rad. *excorier*). Pathol. Écorchure, plaie légère de la peau, qui a lieu lorsque l'enlèvement de l'épiderme laisse le derme à découvert. Quelle que soit la cause de l'*excoriation*, il en résulte toujours un léger suintement sanguin, une douleur cuisante plus ou moins vive, suivant que le derme est dépouillé dans une étendue plus ou moins considérable. (Renauldin.)

— Les anciens entendaient par ce mot la Séparation de la peau d'avec les parties adjacentes, au moyen du scalpel.

EXCORIÉ, ÉE. part. pass. du v. Excorier. S'empl. adjectiv. Joue excoriée. Partie excoriée. Un moyen de remédier à la cuisson que cet accident excite, c'est d'empêcher le contact de l'air avec la partie *excoriée* : pour cela on y applique une mouche de taffetas d'Angleterre. (Renauldin.)

★ **EXCORIER** v. a. 1re conj. (ét. lat., *excoriare* ; de *ex*, hors, et *corium*, peau). *J'excorie, nous excorions. J'excoriais, nous excoriions, vous excoriiez. Que j'excorie, que nous excoriions, que vous excoriiez*, etc. Chir. Enlever la peau, déchirer une membrane, écorcher.

— Dans un sens plus restreint et plus rigoureux. Enlever l'épiderme et laisser le derme à découvert. Excorier la main de quelqu'un.

— s'EXCORIER. v. pron. Se dépouiller de la peau, s'enlever l'épiderme. Je me suis excorié.

— Avec le pronom personnel pour régime indirect. Une personne qui s'est excorié les joues avec les ongles.

EXCORTICATION. s. f. (pr. *ekss-kor-ti-ka-cion*; ét. lat., *ex*, hors; *cortex*, écorce). Action d'ôter l'écorce. L'excortication des arbres.

EXCORTIQUER. v. a. 1re conj. Ôter l'écorce. (Rabelais.)

EXCRÉATION. s. f. (pr. *ekss-kré-a-cion*). Médec. Action de cracher ; résultat de cette action.

★ **EXCRÉMENT.** s. m. (ét. lat., *excrementum*, dérivé de *excretum*, supin de *excernere*, séparer). Physiol. Tout ce qui est évacué du corps de l'animal par les émonctoires naturels; telles sont les matières fécales, l'urine, la sueur, etc. On désigne néanmoins plus particulièrement par le mot *excrément* les matières fécales. Les excréments de l'homme. Des excréments d'animaux. Les *excréments* ne sont pas réellement un résidu des aliments, ayant encore leurs mêmes qualités physiques et chimiques; mais ils sont une matière en quelque sorte nouvelle, et toute différente de ce qu'étaient ces aliments. (Chaussier.)

— *Gros excréments*. C'est ainsi qu'on appelle vulgairement les matières fécales.

— Fig. *Excrément de la terre, du genre humain.* Être vil et méprisable, le dernier des êtres. Va-t'en, chétif insecte, *excrément* de la terre ! (La Fontaine.)

— Dans un sens analogue. A peine les deux philosophes daignèrent-ils jeter les yeux sur ces *excréments* de la littérature. (Volt.) Eh ! de par tous les diables, parle français, si tu veux ou si tu peux, *excrément* de collège. (Brueys.)

EXCRÉMENTATION. s. f. (pr. *ekss-kré-man-ta-cion*). Médec. Action d'évacuer les excréments. Excrémentation facile, laborieuse. Peu usité.

★ **EXCRÉMENTEUX, EUSE.** adj. Syn. d'EXCRÉMENTITIEL.

★ **EXCRÉMENTIEL, ELLE.** adj. (pr. *ekss-kré-man-ciel*). Médec. Syn. d'EXCRÉMENTITIEL.

★ **EXCRÉMENTITIEL, ELLE.** adj. (pr. *ekss-kré-man-ti-ciel*). Qui est destiné à former les excréments, qui est de la nature des excréments. Les parties excrémentitielles des aliments. Les humeurs excrémentitielles. Les fluides excrémentitiels. Tous les aliments ont deux parties, l'une nutritive, l'autre excrémentitielle. L'anatomie présente trois sortes d'organes sécréteurs, qui peuvent également servir à la production des fluides *excrémentitiels*. (Richerand.)

EXCRÉMENTO - RÉCRÉMENTITIEL, ELLE adj. (pr. *ekss-kré-man-to-ré-kré-man-ti-ciel*; formé de *excrément*, et de *récrément*). Pathol. Qui est destiné à être en partie rejeté au dehors, et en partie résorbé et reporté dans l'économie, par exemple, le lait, la salive, les larmes.

EXCRÉMIDE. s. f. Bot. Syn. de DIANELLE.

EXCRESCENCE. s. f. Excroissance. Ce terme tel que je le considère comme une *excrescence* de l'empire germanique. (Volt.) Inusité.

EXCRÉTA. s. m. (mot latin formé de *excretus*, part. de *excernere*, séparer). Mot employé pour désigner, parmi les choses qui font la matière de l'hygiène, celles qui sont rejetées du corps.

EXCRÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Excréter. S'empl. adjectiv. Humeurs excrétées. Sperme excrété.

EXCRÉTER. v. a. 1re conj. (ét., V. EXCRÉTION). Physiol. Rejeter, pousser au dehors. Excréter les humeurs, le sperme.

— s'EXCRÉTER. v. pron. Être excrété. Les humeurs, le sperme, qui s'excrètent.

★ **EXCRÉTEUR, TRICE.** adj. (rad. *excréter*). Physiol. Qui pousse au dehors.

— Anat. Se dit de tout organe chargé d'une sécrétion excrémentitielle, d'une excrétion quelconque. C'est en ce sens que l'on dit que la peau est un organe excréteur, à cause de la transpiration dont elle est le siège. || *Vaisseau, conduit excréteur.* Celui qui recueille le fluide sécrété aussitôt qu'il est formé par l'organe sécréteur, et qui le transmet, soit au dehors, soit dans le réservoir où il doit être déposé. On dit aussi *vaisseau, conduit excrétoire*.

— Bot. *Poils excréteurs des plantes.* Ceux qui sont terminés par une extrémité glanduleuse.

— L'Académie ne donne ce nom que comme adjectif masculin.

EXCRÉTINE. s. f. Chim. Principe cristallisable de l'extrait alcoolique des matières fécales.

★ **EXCRÉTION.** s. f. (pr. *ekss-kré-cion* ; ét. lat., *excretio* : de *excernere*, séparer, qui fait au supin *excretum*). Physiol. Action par laquelle certains organes, qui remplissent dans l'économie l'office de réservoirs, se vident des matières, soit solides, soit liquides, qu'ils contiennent, et les rejettent au dehors.

— Action par laquelle les matières excrémentitielles se forment. Il est alors synonyme de Sécrétion.

— Nom donné le plus souvent aux matières, soit solides, soit fluides, qui sont rejetées hors de l'économie, quels que soient l'action qui les ait formées et le but pour lequel la nature les ait produites. L'urine, les perspirations cutanées et pulmonaires, les perspirations des différentes membranes muqueuses, l'humeur sébacée de la peau et les déjections alvines, sont des excrétions.

★ **EXCRÉTOIRE.** adj. 2 g. Syn. d'EXCRÉTEUR.

— Bot. *Glandes excrétoires des plantes.* Celles dont la surface laisse suinter un liquide.

★ **EXCROISSANCE.** s. f. (ét. lat., *excrescentia*; formé de *ex*, hors, dehors, et de *crescere*, croître). Chir. Nom qu'on donne à tous les développements, à tous les prolongements, à toutes les tumeurs qui se manifestent d'une façon anormale sur les différentes parties du corps, tant intérieures qu'extérieures. Ce sont en général des replis des membranes muqueuses, situés à l'entour des orifices, qui, sous l'influence d'une irritation permanente, s'allongent et s'en hérissent par l'engorgement du tissu cellulaire sous-jacent. Excroissance syphilitique. Détruire, couper, cautériser une excroissance. Attaquer une excroissance par les cathérétiques. Les *excroissances* sont une affection de la peau, des membranes ou de quelques parties intérieures mises à nu. (Cullerier.)

— Fig. Celui (le parlement) de Dombes, qui n'était qu'une *excroissance* inutile, est supprimé. (Volt.)

— Par extens. Saillie. De petites *excroissances* que nous nommons des montagnes. (Bonnet.)

— Bot. Développement parasite dans quelque partie d'une plante.

— Conchyl. Partie excédante dans la superficie d'une coquille.

EXCRU, UE. adj. (du lat. *excrescere*, croître hors de). Sylvic. Se dit des arbres isolés qui croissent hors des forêts, mais sur un terrain qui en dépend. Les arbres *excrus* sont moins hauts que les autres, mais leur bois est plus dur, à raison de leur situation aérée. (Morog.)

— Se dit aussi de tiges qui poussent, comme des excroissances, sur les racines de la souche mère.

EXCRUCIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *excruciare* ; de *ex*, part. augm., et *crux*, croix, tourment). *J'excruciais, nous excruciions, vous excruciiez. Que nous excruciions, que vous excruciiez*, etc. Tourmenter cruellement.

— Fig. Causer de violents chagrins.

EXCUBITEUR. s. m. (du lat. *excubitor*, soldat en faction, officier de garde). Antiq. Soldat ou officier qui veillait dans le palais des empereurs romains.

★ **EXCURSION.** s. f. (ét. lat., *excursio* ; formé de *ex*, hors, et de *curso*, je cours). En général. Toute espèce de voyage, de course faite au dehors. La Haute-Lusace offre à peu de distance un champ pour des *excursions* aussi agréables qu'instructives. (Malte-Brun.)

— Course, irruption faite en pays ennemi. Faire une excursion, des excursions sur le territoire ennemi.

— Fig. Écart, digression. Son imagination fait de fréquentes excursions. L'orateur fit une longue excursion dans le domaine de la philosophie.

— Astron. Mouvement d'une planète qui s'éloigne de l'équateur.

— Philol. V. EXCURSUS.

EXCURSIONNISTE. s. 2 g. Celui qui fait des voyages d'excursion.

EXCURSUS. s. m. (pr. *ekss-kur-suss*; mot lat. formé de *ex*, hors, et *currere*, courir). Philol. Dissertation sur un point d'antiquité peu connu, à l'occasion d'un mot ou d'un passage d'un auteur.

EXCURVATION. s. f. (pron. *ekss-kur-va-cion*). Anat. Syn. de CYPHOSE.

EXCURVÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ex*, hors; *curvus*, courbe). Hist. nat. Courbé de dedans en dehors.

EXCUSABILITÉ. s. f. Qualité de celui qui est excusable. Excusabilité d'un failli.

★ **EXCUSABLE** adj. 2 g. (rad. *excuser*). Digne d'excuse, d'indulgence, qui peut ou doit être excusé. Se dit des personnes et des choses. Personne excusable. Faute excusable. Si nous n'étions chrétiens que pour cette vie, nous serions peut-être *excusables*. (Fléch.) Les grands sont moins *excusables* quand ils abandonnent Dieu. (Mass.) La singularité naturelle est la seule qui soit piquante et *excusable*. (S. Dubay.)

— Se dit en matière criminelle ou correctionnelle, d'un crime, d'un délit que certaines raisons peuvent justifier. Crime, délit excusable. Le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur le complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est *excusable*. (Cod. pénal, art. 324.) Le meurtre ainsi que les blessures et les coups sont *excusables*, s'ils ont été provoqués par des coups ou violences graves envers les personnes. (Id., art. 321.)

— *Excusable de*. Il est excusable d'avoir fait cela. Nous sommes bien peu *excusables* de nous attacher à ce monde. (Mass.) Un homme, quelle que soit sa condition, n'est pas *excusable* d'ignorer comment se cultive le blé. (B. de St-Pierre.)

EXCUSABLEMENT. adv. D'une manière excusable. Qui est infidèle à soi-même l'est *excusablement* à son maître. (Montaigne.) Inusité.

EXCUSATEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui excuse. Je demande à vous, monsieur, qui êtes son *excusateur*, si les bannis italiens ont des privilèges que n'ont pas les bannis de France. (H. Estienne.) Inusité.

★ **EXCUSATION.** s. f. (pr. *ekss-ku-za-cion* ; rad. *excuser*). Jurispr. Motif pour être déchargé d'une tutelle ou d'une fonction. On dit plutôt *excuse*.

★ **EXCUSE.** s. f. (ét., V. EXCUSER). Raison qu'on donne pour se disculper soi-même ou pour disculper une autre personne d'un fait ou d'un propos. Bonne ou mauvaise excuse. Excuse légère, faible, sotte. Excuse valable, légitime, impertinente. Donner, présenter ou recevoir une excuse. Forger une excuse. Une *excuse* ne peut justifier un crime. (Corn.) La plus légère *excuse* est assez pour un père. (Id.) Mille gens se ruinent au jeu, et vous disent froidement qu'ils ne sauraient se passer de jouer ; quelle *excuse !*... (La Bruy.) L'humeur est-elle donc le privilège des grands, pour être l'*excuse* de leurs vices ? (Mass.) Si je fais le mal, je n'ai point d'*excuse* ; je le fais parce que je le veux. (J.-J. Rouss.)

— *Faire excuse, faire des excuses.* S'excuser, témoigner le regret qu'on a d'avoir fait quelque chose. Pour vous je ne veux point, monsieur, vous faire *excuse*. (Mol.) Quoi ! tu faisais *excuse* à qui m'osait braver ! (Corn.) Il fait *excuse* d'avoir mis son bien à fonds perdu, fondé sur le besoin de la subsistance. (Mme de Sévigné.) J'eus de l'ambition, je n'en fais point *excuse*. (Voltaire.)

— Terme de civilité dont on se sert envers quelqu'un afin de le porter, de l'engager à avoir de l'indulgence pour quelque faute légère. Faire ses excuses. Je vous en fais mille excuses. Il n'est pas encore venu ? Je vous fais *excuse*, il est venu et il est reparti. (Acad.)

— Fam. Se dit par politesse quand on veut contredire quelqu'un. Vous vous trompez, je vous fais excuse, c'est le contraire qui est arrivé.

— *Recevoir les excuses d'une personne.* Accepter les raisons qu'elle allègue pour se disculper.

— *Demander, exiger des excuses.* Exiger qu'on reconnaisse, qu'on regrette un tort qu'on a eu.

— On lit souvent aussi : *Demander des excuses*, pour S'excuser, se justifier soi-même, demander pardon. Cette locution a même été employée par plusieurs de nos bons écrivains. Elle est cependant à rejeter parce que la personne offensée ne peut pas accorder une excuse mais un pardon.

— Prétexte spécieux pour ne pas faire une chose. Prendre pour excuse. L'*excuse* qu'elle prit, c'est qu'elle craignait d'être volée par les troupes qui sont par les chemins. (Mme de Sévigné.) On nous invita à combattre : Mentor s'en excusa sur son âge ; ma jeunesse et ma vigueur m'ôtaient toute *excuse*. (Fén.) Pour confondre leurs *excuses* sur la difficulté des préceptes divins. (Massill.) Si l'*excuse* avait lieu, tout deviendrait permis. (La Chauss.) Un coupable toujours sait trouver une *excuse*. (Desfaucherets.)

— *Faire les excuses d'une chose.* Lui trouver des motifs, des causes. Ne m'oblige point à faire les *excuses* de ta froideur. (Molière.)

— En matière correctionnelle, ou criminelle, ou de simple police, Raison alléguée par un individu pour justifier le fait qui lui est reproché, ou pour atténuer et modifier la pénalité. Dans le premier cas, l'*excuse* est *péremptoire*, et aucune peine ne peut être prononcée ; dans le second, elle est simplement *atténuante*, et a pour effet de mitiger la peine applicable au fait incriminé. || Motif qui empêche de remplir une obligation imposée par la loi. L'oncle a une excuse qui l'empêche de prendre la tutelle. Les témoins et les jurés qui ont allégué une *excuse* reconnue fausse seront condamnés, outre les amendes prononcées pour la non-comparution, à un emprisonnement de six jours à deux mois. (Bousq.)

— Fausse épée. (Il) frappait tous les meubles avec son épée d'acier, au lieu de porter une *excuse* à lame de baleine. (A. de Vigny.)

EXCUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Excuser. S'empl. adjectiv. Homme excusé. Femme excusée. Action, faute excusée. Crime excusé.

— *Excusé par.* Le penchant de Frédéric pour la guerre peut être *excusé* par de grands motifs politiques. (Mme de Staël.)

— Législ. Justifié par quelqu'une des raisons admises par la loi, en parlant d'un crime, d'un délit. Nul crime, nul délit ne peut être *excusé*, ni la peine mitigée, que dans le cas et dans les circonstances où la loi déclare le fait excusable, ou permet de lui appliquer une peine moins rigoureuse. (Bousq.)

★ **EXCUSER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *excusare* ; de *ex*, hors, et de *causa*, cause). Chercher, soit dans les intentions de celui qui a commis une faute, un délit, une action répréhensible, soit dans les circonstances au milieu desquelles cette faute, cette action répréhensible a été commise, des motifs ou des raisons pour en atténuer la gravité, et pour justifier, autant que possible, celui qui en est accusé. Je n'ai jamais ni *excusé* un mort, ni dissimulé aucun des défauts de Voltaire, dont j'étais l'élève et l'ami. (La Harpe.) || Il peut avoir pour régime le nom de la faute commise. J'apprends dans les aveux du premier quelles peuvent être les fautes d'un honnête homme, et si j'apprends à les *excuser*, en revanche je m'habitue à ne pas en concevoir d'autres. (Villem.)

— Pardonner. *Excusez* ce que vous ne pouvez corriger. (Boiste.) C'est en la réparant avec courage, qu'on fait *excuser* une faiblesse. (De Jussieu.)

Ah ! que j'ai bien de crainte et qu'un cruel soupçon,
L'excusant dans mon cœur, m'alarme avec raison !
(RACINE.)

— Tolérer. *Excusez* ces réflexions à une personne qui a vu mourir en un moment Mlle de La Trousse. (Mme de Sévigné.) Il y a des choses qu'on peut *excuser* dans les jeunes gens, et qu'on doit blâmer sévèrement dans les hommes d'un âge mûr. (Mass.) On doit pardonner aux premiers mouvements de la douleur, quelque violents qu'ils soient, mais on ne saurait les *excuser* lorsqu'ils continuent. (St-Évrem.)

— Servir d'excuse. C'est le seul vice que nulle circonstance ne saurait jamais *excuser*. (Massillon.)

— *Excuser un juré.* Admettre comme valables les raisons qui l'empêchent de siéger.

— On excuse aussi les membres des assemblées délibérantes qui ne peuvent siéger.

— *Excusez-moi.* Expression qu'on emploie ordinairement par politesse quand on se dispose à contredire quelqu'un.

— *Excuser de faire une chose.* Dispenser de faire cette chose, consentir à ce qu'elle ne se fasse pas. Il m'a invité à souper, je l'ai prié de m'en *excuser*. (Acad.)

— *Excuser à.* Ne viens point m'*excuser* l'action de cette infidèle. (Molière.)

Non, je te connais mieux, tu veux que je te paie,
Et qu'ainsi mon pouvoir t'excuse à la patrie.
(CORNEILLE.)

— Fam. *Excusez du peu !* Exclamation par laquelle on exprime d'une manière ironique à quel point on trouve exagérée une réclamation ou une prétention, ou l'annonce d'un fait. Il y avait 25,000 Français par terre... *Excusez* du peu ! (H. de Balzac.)

— s'EXCUSER. v. pron. Se justifier. Une personne qui s'excuse. Elle cherche de mauvaises raisons pour s'*excuser* à elle-même. (Racine.) Quelles excuses ne trouverais-je point en vous si le crime pouvait s'*excuser ?* (D'Ablanc.)

— Être excusé. Une telle action ne saurait s'*excuser*. (Mol.)

— *S'excuser de.* S'excuser d'un crime. S'excuser d'une faute, d'un délit. S'excuser d'avoir manqué à sa parole. Il me semble que tout le monde s'*excuse* de ce ballet. (Mme de Sévigné.) Elles envoyèrent des députés pour s'*excuser* de ce qu'elles avaient prêté l'oreille à la révolte. (D'Ablanc.)

— *S'excuser que.* Vous vous *excusez* que les affaires de votre maison vous retardent. (Malherbe.)

— *S'excuser sur.* Rejeter la faute sur. Ce capitaine s'est excusé sur son lieutenant qui a mal gardé le poste avancé où il l'avait mis. Nous ne pouvons nous *excuser* sur notre ignorance, que lorsqu'il nous est impossible d'en sortir. (Boiste.) Elle s'*excusa* sur ce qu'elle n'avait jamais vu le roi. (Vaug.)

— *S'excuser de faire une chose.* S'en dispenser. On m'a prié de solliciter contre vous, je m'en suis excusé. Peu familiarisé avec la matière qu'on allait traiter, j'étais sur le point de m'*excuser*. (Barth.)

— Loc. prov. *Qui s'excuse s'accuse.* Trop de soins à se justifier produisent souvent un préjugé contraire, ou bien Quiconque est innocent

n'insiste guère pour qu'on ne le croie point coupable, et il laisse les excuses à ceux qui en ont besoin.

EXCUSEUR. s. m. Fam. Celui qui excuse. Quand je pense que cette lettre s'adresse au plus indulgent de tous les hommes, à l'*excuseur* de toutes les fautes, etc.! (Voiture.)

EXCUSO Arg. Exclamation qui correspond à Excusez!

EXCUSSION. s. f. (ét. lat., *excussio*, de *excutere*, secouer). Pathol. Secousse que les organes éprouvent, soit directement, soit par contrecoup, dans une chute ou par une percussion.

EXDERMOPTOSIS. s. f. (ét. gr., ἐξ, hors; δέρμα, peau; πτῶσις, chute). Pathol. Hypertrophie des glandes en grappe simple, sébacées sous-cutanées.

EX DONO s. m. (ét. lat., *ex*, de; *donum*, don). Inscription qu'on place sur un livre ou un autre objet, pour indiquer qu'il provient d'un don.

★ **EXEAT**. s. m. (pr. *eg zé-att*; littéral. qu'il sorte). Troisième personne du singulier du présent du subjonctif du verbe latin *exire*, prise substantivement en français pour désigner une Permission de sortir accordée à un élève dans un collège, ou à un malade dans un hôpital. Obtenir un exeat. || Pl., des *exeat*.

— Bulletin sur lequel est mentionnée cette permission. Faire signer son exeat.

— Dans les bibliothèques, Permission de sortir avec des livres.

— Dans l'ordre ecclésiastique, Permission accordée à un candidat d'aller recevoir la tonsure ou quelque ordre ecclésiastique dans un autre diocèse que celui où il est né. || Permission délivrée par un évêque à un prêtre pour sortir du diocèse où il a été ordonné.

— Fig. *Donner à quelqu'un son exeat* Le congédier.

EXÉCRABILITÉ. s. f. (pron. *eg-zé kra bi-li-té*). Caractère de ce qui est exécrable.

★ **EXÉCRABLE** adj. 2 g. pron. *eg-zé-kra-ble*; rad. *exécrer*). Qui mérite d'être en horreur, d'être détesté; qu'on doit avoir en abomination. Se dit des personnes et des choses. Tyran exécrable. Homme exécrable. Mœurs exécrables. Système, goût, principes exécrables. L'homme le plus *exécrable* est le supérieur qui croit ne rien devoir à son inférieur. (Ste-Foix.) La cause la plus sainte se change en une cause impie, *exécrable*, quand on emploie le crime pour la soutenir. (La Mennais.) Atrée, dont son frère a fait un parricide, médite une *exécrable* vengeance. (P. de St-Victor.)

> Contraint de s'arracher une *exécrable* vie,
> Sa lâche main cherchait une main plus hardie
> (Voltaire.)

— Se dit, par exagération, de ce qui est extrêmement mauvais. Un livre, un roman, un tableau, une composition musicale exécrable. Cela est d'un style et d'un goût *exécrables*. (D'Alembert.)

— Accompagné d'imprécations. Un serment *exécrable* à sa haine me lie. (Corneille.)

★ **EXÉCRABLEMENT**. adv. D'une manière exécrable. Se conduire, agir exécrablement.

★ **EXÉCRATION**. s. f. (pr. *eg-zé-kra-cion*; rad. *exécrer*). Sentiment d'horreur et d'aversion extrême qu'on éprouve pour une personne ou pour une chose. Avoir quelqu'un en exécration. Être en exécration à quelqu'un. Être digne de l'exécration de tous les gens de bien, de l'exécration publique. Être en exécration à tout le monde. La postérité doutera si Olivier Cromwell ne fut pas plus digne d'admiration que d'*exécration*. (Raynal.) Ton nom est en *exécration* à ta patrie. (D'Ablanc.) Non certainement je ne vous aime pas, puisque je vous déteste, puisque je vous ai en *exécration*, monsieur. (Ch. Nodier.)

— Personne ou chose qui est en exécration. Cet homme est l'exécration du genre humain. Une pareille action est une exécration.

— Serment avec imprécations. Faire, dire des exécrations. Il a prouvé son innocence avec tous les serments et toutes les exécrations possibles. Il m'a donné sa foi avec tant de serments et d'exécrations, qu'il faut bien qu'il me la garde.

— Malédiction accompagnée de formules religieuses. La royauté fut abolie avec des *exécrations* horribles. (Bossuet.) Le chœur lui jette des *exécrations* à la face, elle en rit et elle récrimine. (P. de St-Victor.)

— Théol. Retour d'un lieu consacré à l'état profane, par suite de pollution ou d'accident. Quand la plus grande partie des murailles d'une église tombe ou que toute la croûte des murs se détache, ou du moins la plus grande partie, il y a *exécration*. (Trév.)

EXÉCRATOIRE. adj. 2 g. Théol. Qui tient de l'exécration. Serment exécratoire.

— Qui produit la perte de la consécration. La chute des murs d'une église est exécratoire. La chute du toit d'une église n'est point exécratoire, parce que c'est sur les murailles que la consécration se fait.

EXÉCRÉ, ÉE. part. pass. du v. Exécrer. S'empl. adjectiv. Homme exécré. Femme exécrée. Système exécré. Opinions exécrées. Un homme exécré de tout le genre humain.

★ **EXÉCRER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *exsecrari*, formé de *ex*, hors, et de *sacer*, sacré). L'é se change en è devant un e muet, excepté au futur et au conditionnel. *J'exècre, tu exècres, il exècre*, etc. *J'exécrerai* etc. *J'exécrerais* etc. Avoir en exécration, en horreur. Exécrer une personne. Exécrer une action. Je l'*exécrerai* jusqu'à la mort. (Acad.) En sa qualité de père de l'Église, Bossuet *exécrait* les comédiens. (J. Janin.)

— Par exagér. Tenir en aversion. Exécrer le vin. Exécrer le jeu.

— A signifié Couvrir d'imprécations. Vous le fîtes excommunier, vous le fîtes détester, *exécrer* et maudire par les curés, par les prêcheurs, par les enfants en leurs prières. (Sat. Mén.)

— S'EXÉCRER. v. pron. Avoir sa propre personne, ses propres actions en horreur.

— Se détester mutuellement. Ces personnes se détestent, s'exècrent.

— REM. GRAMM. Ce verbe doit suivre la règle d'après laquelle les verbes portant un *é* à l'infinitif gardent par exception cet *é* au futur et au conditionnel. C'est donc à tort que l'Académie écrit *j'exècrerai*.

★ **EXÉCUTABLE**. adj. 2 g. Qui peut être exécuté, ou qu'on peut exécuter. Projet, plan exécutable. Des desseins exécutables. Des travaux exécutables.

EXÉCUTANT. part. prés. du v. Exécuter. Qui exécute. Des rois exécutant les décrets de la justice divine. Des armées exécutant d'immenses travaux. Ils trouvèrent Hélène *exécutant* une danse dans le temple de Diane, et l'ayant arrachée du milieu de ses compagnes, ils se dérobèrent par la fuite au châtiment qui les attendait à Lacédémone. (J.-J. Barthél.)

★ **EXÉCUTANT, ANTE**. s. Celui, celle qui a l'habitude d'exécuter, qui peut exécuter. Ne se dit qu'en termes de musique, pour désigner un musicien qui fait sa partie dans un morceau de musique comme chanteur ou comme instrumentiste. Bon, habile, excellent exécutant. Si le compositeur est à la merci de l'ignorance des *exécutants*, ou de leur malveillance, il y est aussi de leur faux savoir et de leur faux goût. (Castil-Blaze.) C'était un quatuor auquel deux *exécutants* nouveaux prêtaient leur concours. (O. Feuillet.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

EXÉCUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Exécuter. S'empl. adj. Dessein exécuté. Projets exécutés. Loi exécutée. Traité exécuté. Testament exécuté. Quelle pitié! comment imaginer que les hommes eussent fait une loi qui, si elle avait été *exécutée*, aurait détruit la race des hommes? (Volt.) Je mets les sépulcres des rois, d'Absalon et de Josaphat, au nombre des monuments grecs *exécutés* par les Juifs. (Chateaubriand.) Vous promettez de mettre par écrit la condition que nous venons de stipuler et de l'envoyer aux différents corps, afin qu'elle soit *exécutée* sous des peines sévères. (X. Marmier.)

> Ses arrêts par le ... proclamé,
> D'abord ... exécutés,
> Par le temps sont ... (Patru.)

— Joué, représenté. Solo bien exécuté. Ballet mal exécuté.

— Mis à mort par autorité de justice. Le criminel a été exécuté ce matin.

— *Débiteur exécuté*. Débiteur dont on a saisi et vendu les meubles.

— Bours. Se dit de celui qui, au jour fixé, ne peut payer ou livrer et dont on vend les valeurs pour payer les frais et la différence entre le prix qu'il avait accepté et celui qui a été réalisé. Un boursier exécuté ne peut plus spéculer en son nom, si le prix des valeurs vendues pour lui n'a pas suffi à payer ses différences.

★ **EXÉCUTER**. v. a. 1re conj. (du lat. *exsequi*, suivre). Mettre à exécution, à effet. Exécuter des ordres, des décrets, des lois, des ordonnances. Exécuter les volontés de quelqu'un. Exécuter un dessein, un projet, une entreprise. On peut présumer que les Turcs ont *exécuté* de très grandes choses à peu de frais. (Volt.) Il est plus facile de faire des lois que de les *exécuter*. (Napol.) L'homme *exécute* avec persévérance ce qu'il entreprend avec audace. (Rostan.)

— Faire une chose, la réduire à l'acte conformément à un plan formé, à une règle prescrite. Exécuter un bâtiment. Exécuter un ouvrage, un tableau, une statue, un monument.

— Absol. On entreprend assez, mais aucun n'*exécute*. (Corn.)

> Le principal n'est point de projeter,
> C'est de savoir *exécuter*. (Pelletier.)
> Ne faut-il que délibérer?
> La cour en conseillers foisonne,
> Est-il besoin d'*exécuter*?
> On ne rencontre plus personne (La Fontaine.)

— *Exécuter des mouvements*. Se mouvoir, faire des mouvements, des évolutions, des pas, des gestes, suivant certaines règles, ou d'après un plan déterminé.

— Dans un sens analogue on dit: Exécuter une danse, un pas, un ballet.

— *Exécuter une pièce de musique*. Chanter et jouer toutes les parties qu'elle contient, tant vocales qu'instrumentales, dans l'ensemble qu'elles doivent avoir, et la rendre telle qu'elle est notée sur la partition. On dit aussi absolument *exécuter*. Un musicien qui exécute bien.

— Mettre à mort, en exécution d'un jugement. Dans l'empire chinois, c'est pendant l'automne que l'on exécute ordinairement les criminels condamnés à la peine capitale.

— *Exécuter un soldat militairement*. Le fusiller, en vertu d'un jugement d'un conseil de guerre.

— Par extens. Chasser d'un parti, d'une société, d'une maison un individu dont on découvre l'indignité. Ce délateur, ce traître a été exécuté par son groupe politique.

— Art milit. *Exécuter des manœuvres*. Faire des évolutions, des manœuvres, etc. || *Exécuter militairement une ville, un village, un bourg*. Procéder d'une manière expéditive, en supprimant les formalités et en évitant les lenteurs de la justice ordinaire, pour obtenir des habitants ce qu'on leur demande.

— Bours. *Exécuter une personne*. Faire vendre ses valeurs, pour payer ses différences.

— Procéd. *Exécuter un débiteur*. Saisir et vendre son mobilier par autorité de justice, le déposséder. J'y fais *exécuter* des gens qui me doivent: je serais peu propre à ces sortes de choses. (Mme de Sévigné.)

— S'EXÉCUTER. v. pron. Être exécuté. Je vois bien que la paix ne peut s'*exécuter*. (Racine.) Ces jeux, dont quelques-uns m'intéressaient sans me plaire, s'*exécutaient* presque tous au son de la flûte. (Barth.) La mastication, la déglutition s'*exécutent* avec promptitude. (Rostan.) La nature veut que les grandes masses commandent aux petites, et cette loi s'*exécute* au moral comme au physique. (Rayn.)

— *S'exécuter soi-même*, ou absolument, *s'exécuter*. Vendre son bien pour payer ses dettes, pour satisfaire ses créanciers, et, par là, prévenir les décisions des tribunaux.

— Dans un sens analogue, mais plus étendu, Se déterminer à faire une chose contraire à ses intérêts ou à ses goûts, mais conforme à la justice, à l'honneur, aux convenances. Alors elles s'*exécutèrent* de bonne grâce, et, ne pouvant nous amener à leur ton, elles furent réduites à prendre le nôtre. (J.-J. Rouss.) Crébillon dit en jetant au feu le manuscrit d'une pièce qui n'avait point réussi: Voilà comme il faut s'*exécuter*, quand on n'a pas le bonheur de plaire au public (Noël.) Je me suis *exécuté* avec le contentement que vous pouvez imaginer (Mérimée.) Allons, *exécutez*-vous dans votre prochaine lettre. (Id.)

— Ironiq. Mon oncle veut tester en ma faveur et m'envoie chercher le notaire; ma foi, je m'exécute.

— Impers. La volonté du Seigneur demeure ferme, et, pendant que les hommes délibèrent, il ne s'*exécute* que ce qu'il résout. (Bossuet.)

★ **EXÉCUTEUR, TRICE**. s. Celui ou celle qui exécute. Exécuteur d'une entreprise. Je reviens ensuite à la Providence, à ses conduites, à ce que je vous ai entendu dire, que nos volontés sont les *exécutrices* de ses décrets éternels. (Mme de Sév.) Tout prince sage doit souhaiter de n'être que l'*exécuteur* des lois. (Fén.) Néron traîna après lui ceux qui lui conseillaient ses crimes, et qui en étaient les *exécuteurs*. (St-Evrem.) On regardait les Furies comme les *exécutrices* et non les victimes des vengeances divines. (Volt.)

— *Exécuteur* ou *exécutrice testamentaire*. Celui ou celle qu'un testateur choisit et désigne pour veiller ou pourvoir à l'exécution de ses dernières volontés. Ce n'est point une charge publique qu'exerce l'*exécuteur* testamentaire, c'est un office d'ami qu'il rend au testateur, par lequel il est désigné et choisi dans l'acte testamentaire lui même. (Toullier.)

— Législ. *Exécuteur des arrêts criminels*, ou *des hautes œuvres*. Nom sous lequel la loi française désigne l'individu qui est préposé à l'exécution des jugements portant peine de mort. La désignation vulgaire de *bourreau* non seulement n'est pas reconnue par la loi, mais depuis longtemps la justice l'a regardée comme une injure, dont l'*exécuteur* des arrêts criminels peut poursuivre et doit obtenir la réparation. (Boutaignier.) || On le nomme aussi absolument *exécuteur*. || On lui donnait autrefois le nom d'*exécuteur de la haute justice*, parce que les hauts justiciers et les juges royaux avaient seuls le droit de condamner à mort.

— Par extens. Qu'est-ce qu'une armée selon cette idée? C'est une troupe d'*exécuteurs* de la justice de Dieu. (Nicole.)

— Adjectiv. *Puissance exécutrice*. S'est dit pour Puissance exécutive.

★ **EXÉCUTIF, IVE**. adj. Qui appartient à l'exécution. Pouvoir exécutif. Puissance exécutive.

— B.-arts. Qui a rapport à l'exécution d'une œuvre d'art. Humoristes assez indifférents aux procédés *exécutifs*. (Burger.)

— Polit. *Pouvoir exécutif*. Portion de la puissance publique qui est chargée de faire exécuter la loi, et dont l'organisation, les attributions, le nom même, varient suivant la forme des gouvernements.

— *L'exécutif* s. m. Le pouvoir exécutif.

★ **EXÉCUTION**. s. f. (pr. *eg-ze-ku-cion*; rad. *exécuter*). Action de faire, de réaliser, d'effectuer une chose résolue. Exécution d'une loi, d'un plan, d'une entreprise, d'une idée. Exécution prompte, décisive. Il interdit même jusqu'au port d'armes, mais c'était une de ces lois dont l'*exécution* était alors impossible. (Volt.) Il joignait à une grande profondeur de desseins une vivacité prompte d'*exécution*. (Id.) Il envoya l'*exécution* de son projet chéri à un temps plus favorable. (Raynal.)

— Résultat de cette action. L'exécution de ce travail ne répond pas au plan. L'exécution de cet ouvrage ne répond pas à l'idée que je m'en étais faite.

— *Mettre à* ou *en exécution*. Exécuter. Mettre à exécution un ordre, un arrêt, un jugement. Mettre un projet à exécution. Si je fais de grands desseins, j'ai de la force assez pour les mettre en *exécution*. (Racine.)

— Action par laquelle on exécute une entreprise hardie, difficile, et dans une acception un peu détournée de son vrai sens, Capacité, habileté qu'un homme déploie dans l'accomplissement d'une chose. C'est un homme de conseil et d'exécution.

— Art milit. Effet produit par le canon, la mousqueterie. La mitraille a fait une exécution terrible sur la troupe qui a tenté l'assaut des retranchements.

— B.-arts. Manière d'exécuter une œuvre d'art. Belle, bonne, mauvaise, agréable, légère, lourde exécution. Les personnages et leurs caractères demandent un soin particulier dans l'*exécution*, tant en poésie qu'en peinture. (Lav.)

— Bours. Vente ou achat de valeurs de bourse, au compte d'un spéculateur qui n'a pu satisfaire à ses engagements.

— Droit civ. Accomplissement d'une obligation, d'un contrat, d'un jugement. || *Acte d'exécution*. Acte par lequel on accomplit une convention ou une obligation quelconque. || *Exécution parée*. Celle que l'on peut exercer en vertu d'un titre revêtu de certaines formalités. || *Exécution provisoire*. Celle que les juges de première instance autorisent quelquefois, nonobstant opposition ou appel contre le jugement qui la prononce. || *Saisie-exécution*. Saisie de biens meubles que fait vendre un créancier.

— Droit crim. Action d'infliger le dernier supplice à un condamné. Après l'*exécution* du duc de Northumberland, la reine fit partir Commendon, avec ordre de rendre un compte exact au pape de toutes les affaires. (Fléch.) Chez les Romains, le tribun ou le général d'armée désignait les armes qui servaient au supplice. La buccine était l'instrument qui donnait le signal de l'*exécution*. (Baudin.) L'*exécution* d'une épouse ou d'une concubine était et est encore un accident ordinaire dans le régime des harems. (P. de St-Victor.) || *Exécution militaire*. Peine de mort qu'on subit par les armes. || Dégât fait dans un pays, pour punir les habitants ou les contraindre à certaines exigences.

— Par extens. Il y eut en une nuit 185,000 égorgés de la main d'un ange; quoique Dieu ne fasse pas toujours des *exécutions* aussi éclatantes... (Bossuet.)

— Exclusion d'une personne convaincue d'indignité. Honorine resta un peu étonnée de l'*exécution* ainsi faite par sa maîtresse, qui lui avait paru aimer le service de Giuseppe. (De Gonc.)

— Mar. *Signal d'exécution*. Signal relatif à une évolution, à un ordre donné. || *Plan d'exécution*. Plan des diverses parties du navire.

— Mus. Manière dont la musique vocale et instrumentale est rendue. Exécution froide, animée, habile, touchante, expressive. Belle, mauvaise exécution. Exécution agréable, détestable. Tel air, tel duo, tel morceau d'ensemble, ou telle pièce de musique instrumentale devait toucher profondément le cœur, qui, grâce à une *exécution* froide et inanimée, ne fera qu'effleurer inutilement l'oreille. (Castil-Blaze.) Les Français trouvent dans le secret de l'*exécution* comme un charme pour notre âme, et je ne sais quoi de touchant qu'ils savent porter jusqu'au cœur. (St-Evrem.) || Facilité de lire et d'exécuter une partie vocale ou instrumentale. || *Avoir beaucoup d'exécution*. Exécuter correctement, sans hésiter et à la première vue, les choses les plus difficiles.

★ **EXÉCUTOIRE**. adj. 2 g. Jurispr. Qui est revêtu de la forme particulière en vertu de laquelle on a droit de procéder immédiatement, et sans l'intervention du juge, à l'exécution. Acte exécutoire. Sentence exécutoire. Contrat exécutoire.

— **EXÉCUTOIRE**. s. m. Acte qui donne pouvoir de contraindre au payement selon les formes judiciaires. Délivrer un exécutoire. Se faire délivrer un exécutoire par le juge de paix. Les parties contre lesquelles est délivré l'exécutoire peuvent y former opposition. Obtenir un *exécutoire*. (Acad.) On dit aussi *titre exécutoire*.

— *Exécutoire de dépens*. Mandement de payer ou de contraindre délivré dans la forme ordinaire des jugements, et contenant l'énonciation de la taxe des dépens adjugés et de l'ordonnance du juge.

EXÉCUTOIREMENT. adv. D'une manière exécutoire.

EXÉCUTORIAL, ALE. adj. Qui a rapport à une exécution de justice. Vieux mot.

EXÉCUTORIALITÉ. s. f. (rad. *exécutorial*). Législ. Qualité du titre qui emporte exécution.

EXÈDRE. s. m. (du gr. ἐξέδρα, lieu où l'on s'assied). Antiq. Lieu où s'assemblaient les gens de lettres; cabinet d'étude.

— Archit. anc. Salle, portique, enceinte circulaire, etc., lieu destiné à la conversation, et dans lequel se trouvaient des sièges convenablement disposés.

★ **EXÉGÈSE** s. f. (ét. gr., ἐξήγησις; de ἐξηγέομαι, j'expose). Littér. Explication, commentaire, dissertation ayant pour objet d'éclaircir, d'interpréter plus clairement le sens d'un mot, d'un texte. S'applique particulièrement à l'interprétation des livres saints. La plupart

des Pères de l'Église se sont occupés de l'exégèse. Pendant le moyen âge, l'exégèse tint fort peu de place. Les progrès de l'exégèse ressemblaient beaucoup à ceux qu'avaient cours alors. (E. Renan.)

— S'applique aussi aux textes de lois. L'exégèse des Institutes.

EXÉGÈTE. s. m. (ét. gr., ἐξηγητής; de ἐξηγέομαι, j'explique). Antiq. Nom qu'on donnait à Athènes à ceux qui étaient chargés par le gouvernement de montrer aux étrangers les antiquités de la ville, surtout les temples et les choses sacrées.

— Interprète, en général. Dans un sens plus restreint, Celui qui se consacre à l'explication des différentes parties de la Bible. Les plus grands *exégètes* parmi les chrétiens sont Origène, saint Chrysostome, et surtout saint Jérôme, qui seul parmi les anciens paraît avoir connu le texte hébreu, et dont les commentaires renferment des choses utiles que les *exégètes* de nos jours ne doivent pas dédaigner. (L'abbé Lalouette.) Quelques *exégètes* croient lever la difficulté en modifiant un peu l'itinéraire. (E. Renan.)

* **EXÉGÉTIQUE.** adj. 2 g. (rad. *exégète*). Qui explique ou sert à expliquer. Méthode exégétique. || *Théologie exégétique*. Celle qui sert à l'explication de l'Écriture sainte.

— Gramm. Se dit de la partie de la grammaire qui traite du sens, de l'étymologie et de l'emploi des mots.

EXÈGUE. s. m. (ét. lat., *ex æquo*. V. ce mot). Ancien terme de droit. Évaluation à prix réduit. || *A l'exègue*. A prix réduit.

EXEIRE. s. m. (étym. gr., ἐξείρω, je tire au dehors). Entom. Genre d'hyménoptères porte-aiguillon, tribu des pompilites, de la Tasmanie.

EXELCOSE. s. f. (ét. gr., ἐξ, préf. augment.; ἕλκος, ulcère). Chir. Exulcération.

EXELCYSME. s. m. (ét. gr., ἐξελκυσμός; rad. ἐλκύω, j'enfonce). Chir. Enfoncement des os.

EXELMANS (Remi-Joseph-Isidore, comte). Maréchal de France, né à Bar-le-Duc, 1775-1852, s'engagea en 1791, se distingua dans les campagnes d'Autriche, de Prusse et de Pologne, et fut nommé général de brigade après la bataille d'Eylau, 1807. Fait prisonnier en Espagne, 1808, il fut détenu trois ans en Angleterre, d'où il s'échappa en 1811. Sa conduite pendant l'expédition de Russie lui valut le grade de général de division, et sa bravoure dans les campagnes de Saxe et de France lui procura le titre de comte, 1814. Traduit devant un conseil de guerre, 1815, il fut acquitté, combattit à Waterloo, et, la veille de la capitulation de Paris, il écrasa à Versailles une division prussienne. Après la seconde Restauration, il passa en Belgique, fut rappelé et rétabli sur le cadre des officiers généraux, 1820. Pair de France, 1830, grand chancelier de la Légion d'honneur, 1850, il fut créé maréchal de France, 1851, et mourut d'une chute de cheval.

EXÈME. adj. (ét. gr., ἔξαιμος; formé de ἐξ, préfixe priv., et de αἷμα, sang). Pathol. Qui est privé de sang.

* **EXEMPLAIRE.** adj. 2 g. Qui peut ou doit servir d'exemple. Avoir une vie, une conduite exemplaire. Les saints ont mené une vie exemplaire. Dieu avait élevé une reine au plus haut faite des grandeurs, pour rendre la régularité de sa vie plus parfaite et plus *exemplaire*. (Bossuet.)

> Il faut mettre le poids d'une vie *exemplaire*
> Dans les corrections qu'aux autres l'on veut faire.
> (Molière.)

— Qui est d'un exemple propre à effrayer. Châtiment exemplaire. Punition exemplaire. Infliger à des méchants un châtiment exemplaire. Rends, sans plus différer, ta vengeance *exemplaire*. (Corneille.)

— Philos. *Idée exemplaire*. Type conçu idéalement.

— **EXEMPLAIRE.** s. m. Modèle, original à imiter. Cette femme est un exemplaire de chasteté. *Exemplaire* de vertu (Acad.) Ce roi, des bons rois l'éternel *exemplaire*. (Malherbe.) Il s'y trouve un bel *exemplaire* d'équité ou de dureté (Corn.)

— Chacun des livres, chacune des médailles, des gravures, chacun des objets multipliés par l'art d'après un type commun. Beau, magnifique exemplaire. Exemplaires brochés, reliés. J'ai un bel exemplaire de cette médaille, de cette gravure, de cette estampe. Tirer un ouvrage à deux mille exemplaires. Faire saisir les exemplaires d'un livre. Il n'existe plus qu'un exemplaire de cet ouvrage. Les privilèges des livres contiennent la clause de déposer à la Bibliothèque nationale deux exemplaires des ouvrages qu'on imprime. Il n'y a que deux *exemplaires* de ce livre dans tout Paris (Acad.) Moïse fit déposer auprès de l'arche l'original de la loi, mais, de peur que dans la suite des temps elle ne fût altérée par la négligence des hommes, outre les copies qui couraient parmi le peuple, on en faisait des *exemplaires* authentiques qui, soigneusement revus et gardés par les prêtres et les lévites, tenaient lieu d'originaux. (Boss.)

— Par extens. Nom des divers individus d'une même espèce dans une collection d'histoire naturelle. J'ai plusieurs exemplaires de cet insecte, de cette plante, de cette pierre.

— Didact. Prototype, émanation divine. Les idées de Dieu sont l'exemplaire de toutes choses créées. C'est par cette lumière qu'il voit et lit dans le livre du monde comme dans un *exemplaire* de la Divinité. (Buff.)

EXEMPLAIREMENT. adv. D'une manière exemplaire. Les crimes scandaleux doivent être punis exemplairement.

EXEMPLARITÉ. s. f. (rad. *exemplaire*). Qualité de ce qui sert d'exemple. L'exemplarité d'un fait. L'exemplarité d'une leçon. L'exemplarité d'un système. Rappelez que sans moralité la société manque de ses principales bases, et que la plus grande garantie de son existence repose souvent sur des verdicts sérieux et empreints d'une sévère *exemplarité*. (A. Lacoste.)

* **EXEMPLE.** s. m. (pr. *eg-zan-ple*; ét. lat., *exemplum*, même signif.). Toute qualité, toute action bonne ou mauvaise, considérée comme étant ou pouvant être imitée. Exemple noble, illustre, sublime, glorieux, célèbre. Donner, suivre l'exemple. L'*exemple* touche plus que ne fait la menace. (Corn.) Que servent de froides leçons démenties par un *exemple* continuel, si ce n'est à faire penser que celui qui les donne se joue de notre crédulité? (J.-J. Rouss.) Que vos *exemples* se gravent dans la mémoire de vos élèves avant qu'ils puissent aller dans leur cœur. (Id.) Leçon commence, *exemple* achève. (Lamotte.) La meilleure leçon est celle des *exemples*. (La Harpe.) Un tel *exemple*, secondé par un tel génie, ne pouvait rester stérile. (Montalembert.)

— Fait qui peut ou doit servir de leçon, d'enseignement. Jamais on ne vit un plus grand *exemple* que le courage n'est pas incompatible avec la mollesse. (Volt.) Quantité d'*exemples* vous apprendront que, dans les places les plus importantes, l'admiration et l'estime sont le partage des lumières et de la sagesse; le blâme et le mépris, celui de l'ignorance et de la présomption. (Barth.) Les rois, ainsi que tous ceux qui attirent l'attention par une supériorité de rang, de puissance, de talent ou de fortune, doivent aux masses des *exemples* de vertus. (Cesse de Bradi.)

— Enseignement utile ou pernicieux donné par les actions des hommes. Après la ruine de Carthage, on voit encore de grands *exemples* de la première simplicité. (Bossuet.) S'il est un seul *exemple* du bonheur sur la terre, il se trouve dans un homme de bien. (J.-J. Rouss.)

— Fait qu'on cite pour établir une opinion, pour confirmer une règle, pour prouver une vérité. Cet exemple prouve la justesse de ses déductions.

— Texte, passage d'un auteur cité à l'appui d'une définition, d'une règle de grammaire. Un dictionnaire sans *exemples* est un squelette (Voltaire.)

— *Exemple de*, suivi d'un infinitif. Nous laisserons aux hommes l'*exemple* de préférer la vertu sans tache à une longue vie. (Fén.)

> Imitez votre maître, et s'il vous faut périr,
> Vous recevrez de moi l'*exemple* de mourir. (Volt.)

— *Le commun exemple*. Ce que tout le monde fait. Suivre le commun exemple.

— *Un homme de mauvais exemple*. Celui dont la conduite n'est pas à imiter.

— *Un lieu de mauvais exemple*. Un lieu qu'on ne doit pas fréquenter, un mauvais lieu.

— *Prendre exemple de, sur*. Se modeler sur.

— *Passer en exemple*. Servir de modèle.

— *Donner l'exemple*. Être le premier à faire une chose. Les Mèdes donnèrent à tous les sujets de ce prince efféminé l'*exemple* de le mépriser. (Boss.)

— *Donner un exemple de*. Faire acte de. Donner un exemple de lâcheté, de courage.

— *Imitez l'exemple*. Tous les bons écrivains se sont servis du verbe *imiter* avec le mot *exemple* employé au moral. Imitez un si bel *exemple*, et laissez-le à vos descendants. (Boss.) Proposons-nous de grands *exemples* à imiter, plutôt que de vains systèmes à suivre. (J.-J. Rousseau.) Que la Grèce instruite imite votre *exemple*. (Volt.)

> Je ne connais personne
> Qui ne doive imiter l'*exemple* que je donne. (Racine.)
> Vous pouvez sans rougir
> Imiter mon *exemple*, à mes lois obéir. (Andrieux.)

— *Faire un exemple, faire servir d'exemple*. Montrer par une peine infligée à quelqu'un ce à quoi d'autres pourraient s'exposer en commettant la même faute.

— La personne elle-même qui par ses qualités ou par ses actions donne l'exemple. Un bon écolier est l'exemple de toute sa classe. Être un exemple de vertu, de constance, de vice, de fermeté, de douceur, de faiblesse. Exemple d'orgueil, de vanité. Nous sommes des *exemples* de la misère et de l'impuissance humaine. (Mme de Sévigné.)

> Vous voyez devant vous un prince déplorable,
> D'un téméraire orgueil *exemple* mémorable. (Rac.)
> Quelque jour les Français, si grands par leur courage,
> Exempts de fanatisme et de dissensions,
> Pourront servir en tout d'*exemple* aux nations. (Chén.)

— *Sans exemple*. Extraordinaire, qu'on n'a pas encore vu. Un crime inouï, sans exemple. L'ardeur du soldat et du matelot était sans *exemple*. (Rayn.)

— Modèle d'écriture, de dessin qu'un maître donne à copier à ses élèves. Un bel exemple d'écriture anglaise, de ronde, de coulée, etc. Un cahier, un livre d'exemples. Un exemple soigneusement fait. Les élèves doivent chercher à imiter cet exemple en copiant tous les traits du dessin. Son maître à écrire lui donne tous les jours de nouveaux exemples.

— Travail fait par l'élève d'après son modèle.

— Rhét. Argument oratoire qui consiste à raisonner d'après des cas semblables, des faits analogues à ceux qu'on veut prouver.

— *Par exemple*, ou simplement et elliptiquement *exemple*. loc. adv. Expression qui indique un fait qu'on va citer, ou une explication qu'on va donner, pour éclaircir un doute, pour confirmer une opinion, une règle générale. || S'emploie souvent, dans le langage familier, pour exprimer un grand étonnement ou beaucoup d'incrédulité. Par exemple, voilà qui est fort! Il le fera, dites-vous. Ah! par exemple, c'est ce que nous verrons. Voudrait-il, par exemple, me dicter des lois? || S'emploie aussi comme protestation. Vous avez l'air furieux.— Moi, par *exemple*, pas le moins du monde. (A. de Musset.)

— *A l'exemple de*. loc. prépos. En se conformant à l'exemple de, en imitant l'exemple donné par, etc. Pourquoi ne pas exercer noblement, cordialement l'hospitalité, à l'exemple de nos ancêtres?

* **EXEMPT, EMPTE.** adj. (pr. *eg-zan*; ét. lat., *exemptus*, part. pass. du v. *eximo*, j'ôte; formé de *ex*, hors de; *emo*, je prends). Qui n'est point obligé, astreint à, qui est libre de. Être exempt de tutelle, de curatelle, du service militaire. Vous y trouvez une douceur et une tranquillité *exempte* de tous devoirs et de toute fatigue. (Mme de Sévigné.) J'adopte votre projet, je vous promets que vous serez *exempt* de la taxe. (Volt.) Souffrons qu'un moment de la vie soit *exempt* de ce joug que la nature ne nous a pas imposé. (J.-J. Rousseau.)

— *Il est exempt de bien faire*. Se dit de celui qui ne fait rien pendant que les autres travaillent.

— Qui n'est point sujet à. Nul n'est exempt de la mort. Être exempt de passion, de faiblesse. Sa conduite ne fut pas *exempte* de blâme. (Rayn.) Les quakers n'ont ni juges ni médecins, et ils vivent aussi *exempts* de querelles que de maladies. (Raspail.) Marc-Aurèle, si philosophe, n'est nullement *exempt* de superstition (E. Renan.)

> Par les muses seulement
> L'homme est *exempt* de la Parque. (Malherbe.)

— Qui manque de. Tu vis mon cœur *exempt* de crimes. (Racine.) Il paraît que son caractère n'est pas *exempt* de folie et de perversité. (Volt.)

* **EXEMPT.** s. m. Hist. ecclés. Ecclésiastique séculier ou régulier qui n'était point soumis à la juridiction de l'ordinaire.

— Art milit. Anciennement, Officier de certain corps de cavalerie, grade au-dessus du brigadier et au-dessous de l'enseigne, qui commandait en l'absence du capitaine et des lieutenants. Il y avait quarante-huit exempts dans les quatre compagnies des gardes du corps. || Officier chargé de notifier les ordres du roi, dans l'ancienne monarchie. Il portait un bâton d'ébène garni d'ivoire aux deux bouts.

— Nom de certains officiers de police.

EXEMPTÉ, ÉE. part. pass. du v. Exempter. S'empl. adjectiv. Être exempté de tutelle. Jeune homme exempté du service militaire. Sont *exemptés* du service militaire les jeunes gens que leurs infirmités rendent impropres à tout service actif ou auxiliaire dans l'armée. (Loi de recrutement, 27 juillet 1872.)

> Des soins d'ici bas son esprit *exempté*
> S'occupera du ciel en toute liberté. (Piron.)

* **EXEMPTER.** v. a. 1re conj. (pr. *eg-zan-té*; rad. *exempt*). Affranchir, dispenser. Exempter d'un devoir, d'un service quelconque. Exempter de tutelle. *Exemptez* sa valeur d'un si triste avantage. (Racine.)

— Garantir, préserver. N'est-ce pas sortir l'homme de sa constitution, que de vouloir l'*exempter* également de tous les maux de son espèce? (J.-J. Rouss.)

— **S'EXEMPTER.** v. pron. Se dispenser, s'affranchir d'une obligation. Aurait-il pu s'*exempter* de prêter son carrosse? (Marivaux.)

EXEMPTILE. adj. (du lat. *exemptilis*). Facile à ôter, à enlever. (Rabelais.)

* **EXEMPTION.** s. f. (pr. *eg-zan-pcion*; rad. *exempter*). Droit, grâce, privilège en vertu duquel celui qui l'invoque peut se dérober à une charge commune, à laquelle il eût été forcé de se soumettre sans cette circonstance. Exemption d'impôts, de charges publiques. Motifs, lettres d'exemption. Les lettres de noblesse avaient pour but principal l'*exemption* des impôts que le tiers état payait seul. (Mme de Staël.)

— Ne se dit plus guère que de la dispense du service militaire. On se sert généralement de diverses autres expressions, telles que Dispense, excuse, etc., suivant les cas particuliers d'exemption que l'on considère.

— État d'une personne délivrée de quelque chose. Cette paisible tranquillité qui les rend heureux par l'*exemption* des peines. (J.-J. Rousseau.)

— Dans les collèges, Billet qui est accordé à un élève pour preuve de satisfaction, et qui doit lui servir au besoin à le racheter d'une punition. Donner, accorder une exemption. Avoir gagné des exemptions.

— Anc. jurispr. *Exemption de procédure*. Droit de récuser ses juges en certains cas. || *Exemption en matière ecclésiastique*. Privilège qui enlevait à la juridiction épiscopale ordinaire, soit une corporation religieuse, soit une personne seule engagée dans les ordres, ce qui faisait qu'elles ne relevaient plus que du pape seul.

EXENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἐξ, hors de; fr. *encéphale*). Térat. Monstre dont l'encéphale est placé plus ou moins hors du crâne.

EXENCÉPHALIE. s. f. Térat. Conformation des exencéphales.

EXENCÉPHALIEN, ENNE. adj. Tératol. Qui a rapport à l'exencéphalie ou à l'exencéphale. || **EXENCÉPHALIENS.** s. m. pl. Famille de monstres unitaires de l'ordre des autosites.

EXENCÉPHALIQUE. adj. Térat. Qui a les caractères de l'exencéphalie.

EXENTÉRATION. s. f. (pr. *eg-zan-té-ra-cion*; ét. gr., ἐξ, dehors; ἔντερον, intestin). Chir. Enlèvement des intestins.

EXENTÉRÉ. adj. (ét., V. **EXENTÉRATION**). Éventré, dont on a arraché les entrailles. (Rabelais.)

EXENTÉRITE. s. f. (ét. gr., ἐξ, dehors; ἔντερον, intestin). Médec. Inflammation externe du péritoine des intestins.

* **EXEQUATUR.** s. m. (pr. *eg-zé-kou-a-tur*; mot latin signifiant *que cela soit exécuté*). Anc. prat. Ordre d'exécution qu'un juge inscrivait au bas d'une sentence émanée d'un autre tribunal.

— Aujourd'hui, Ordonnance en vertu de laquelle un gouvernement autorise un consul étranger à exercer sur son territoire les fonctions qui lui sont confiées; ordonnance qui est ordinairement annexée aux provisions du consul, ou inscrite même sur le revers de cette pièce.

— Procéd. Ordonnance rendue par le président d'un tribunal pour rendre exécutoire une sentence arbitrale.

EXERÇANT. part. prés. du v. Exercer. Qui exerce. Kléber déploya un certain faste, moins pour satisfaire ses goûts que pour imposer aux Orientaux, et voulut faire sentir son autorité en l'*exerçant* avec vigueur. (Thiers.)

EXERÇANT, ANTE. adj. Qui pratique. La médecine exerçante.

EXERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Exercer. S'empl. adjectiv. Soldats bien exercés. Troupes mal exercées. Élèves exercés. Membres exercés. Main exercée. Esprit, jugement exercé. Intelligence exercée. Je ne doute pas cependant que la nature n'ait établi à ce sujet des relations très utiles à connaître, et qu'un cultivateur un peu *exercé* ne puisse, en voyant la racine d'un végétal, déterminer l'espèce de terroir qui lui est propre. (B. de St-P.) Tout ce que je puis vous dire, c'est que ces caractères sont chinois, et tracés par une main *exercée*. (Th. Gautier.)

— *Exercé à*. Être exercé au maniement des armes, à la fatigue, à la souffrance. Quiconque a pensé pensera toujours, et l'entendement une fois *exercé* à la réflexion ne peut plus rester en repos. (J.-J. Rouss.)

— *Exercé dans*. Carthage, enrichie par son trafic, voyait tous ses citoyens attachés à leurs richesses et nullement *exercés* dans la guerre. (Bossuet.)

* **EXERCER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *exercere*, faire travailler, formé de *ex*, préfixe nég.; *arceo*, je retiens, je contiens). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous exerçons. J'exerçais. Tu exerçais. J'exerçai. Exerçant*. Mettre souvent en mouvement, en activité. Exercer son corps, ses membres. Exercer ses bras, ses jambes. Exercer ses organes, ses sens. Exercer sa vue, son odorat, son ouïe, son goût, son tact. Exercer son parler. N'*exercez* donc pas seulement les forces, *exercez* encore tous les sens qui les dirigent. (J.-J. Rouss.)

— Se dit également des facultés intellectuelles et morales. Exercer sa mémoire, son esprit, son jugement, son âme. Après avoir commencé par *exercer* le corps et les sens de l'enfant, nous avons *exercé* son esprit et son jugement. (J.-J. Rouss.)

— Dresser, former par des actes fréquents. Exercer des soldats. Exercer des élèves. Dès l'âge de sept ans, on les tirait des mains des eunuques, pour les faire monter à cheval et les *exercer* à la chasse. (Boss.)

— Se dit aussi des animaux. Exercer un chien à la chasse.

— Fortifier par l'exercice, mettre à l'épreuve. Exercer sa philosophie, sa patience, sa vertu. Les honneurs sont inventés pour récompenser le mérite et pour *exercer* la sagesse. (Fléch.) Mille contretemps à la fois ont *exercé* ma patience, et ma mauvaise santé la met encore à de plus grandes épreuves. (Volt.) Voici une occasion d'*exercer* votre philosophie. (Id.) Ce n'est pas lui apprendre à supporter la peine, c'est l'*exercer* à la sentir. (J.-J. Rouss.)

— Par analogie, en parlant des personnes. O Dieu qui ne laissez subsister le monde et toutes les choses du monde que pour *exercer* vos élus, ou pour punir les pécheurs!.. (Pascal.)

— Faire. Exercer des actes de sévérité, de libéralité, de vengeance, de clémence. Comme il est essentiel de nourrir le penchant que les enfants ont à la vertu, il faut leur en faire *exercer* les actes. (Barth.)

— Dans un sens analogue. Exercer des rigueurs, des cruautés, des vengeances, des in-

justices. Les tribunaux eux-mêmes ne se prêtaient qu'avec une extrême répugnance aux rigueurs qu'on voulait *exercer*. (Rayn.)

— Pratiquer. Exercer un art, un métier, une profession. Exercer la médecine, la chirurgie. Les Tartares désiraient toujours la guerre, comme les artisans veulent *exercer* leurs professions lucratives. (Volt.) Plusieurs compagnies ont successivement *exercé* ce monopole avec plus ou moins d'avantage. (Rayn.) Toutes les professions sont honorables lorsqu'elles sont utiles et qu'on les *exerce* avec probité. (De Jussieu.)

— Dans un sens analogue. Exercer l'hospitalité. Exercer le brigandage, la piraterie.

— *Exercer une charge*. En remplir les fonctions. Peut-être pouvait-on bien m'épargner cette mortification, après les services que j'ai rendus et les charges que j'ai eu l'honneur d'*exercer*. (Mme de Sévigné.)

— Absol. Magistrat qui n'exerce plus. Avocat qui n'exerce plus. Deux fois déjà il avait été mandé au parquet de Corbeil et menacé de peines sévères s'il continuait à *exercer*. (A. Daudet.)

— Mettre à profit, en usage, employer. Exercer ses talents, ses vertus, ses vices, ses bonnes ou ses mauvaises qualités. Exercer son éloquence, son industrie, sa libéralité, sa clémence, sa charité, sa méchanceté, sa cruauté. Hé! laissez-les entre eux *exercer* leur courroux. (Racine.) De ce que les peuples conquis *exerçaient* leurs talents à Rome, on ne doit pas conclure que les citoyens romains ne pussent signaler les leurs. (Voltaire.) Laissez les enfants en pleine liberté d'*exercer* leurs étourderies. (J.-J. Rousseau.)

> Dans les bois Ménale, *exerçant* sa vitesse,
> Dérobait aux mortels sa craintive jeunesse.
> (Pongerville.)

— Appliquer, mettre en effet. Exercer son empire. Exercer son autorité, ses droits. Il ne faut ni art ni science pour *exercer* la tyrannie. (La Bruy.) Vous *exercez* dans la simplicité de la vie privée le despotique empire de la sagesse et des bienfaits. (J.-J. Rouss.) L'empire absolu qu'ils *exercent* dans leurs plantations a dû leur inspirer de la fierté et agrandir leur âme. (Raynal.) Il (le peuple) reprenait l'autorité aux juges, et lui-même *exerçait* ses jugements révolutionnaires, puis tout rentrait dans le repos. (Michelet.) Les communes vont se réunir et *exercer* pour la première fois, depuis quatre-vingt-sept ans, le pouvoir politique. (Gambetta.)

— *Exercer un grand empire*. Avoir une grande influence.

— *Exercer une action sur quelqu'un*. Influer sur lui.

— *Exercer une grande surveillance, une surveillance active*. Surveiller attentivement.

— Se dit dans le même sens des animaux et des choses personnifiées. C'est surtout dans les déserts brûlants de l'Afrique qu'*exerçant* une domination moins troublée, le serpent devin parvient à une longueur plus considérable. (Lacépède.) Longtemps ce géant des géants a *exercé* sur son empire une domination non combattue. (Id.) Au delà, j'aperçois ces vastes plaines, toujours calmes et tranquilles, où les vents n'ont jamais *exercé* leur empire. (Buff.)

— *Exercer à*. Exercer au maniement des armes. Exercer à la lutte, à la gymnastique. Exercer à l'éloquence, à la philosophie. Exercer à la vertu, à l'honneur, à la probité. Exercer à la pratique des vertus. Exercer à la charité, à l'amour de Dieu et de son prochain. Les amis de mon père eurent soin de m'*exercer* de bonne heure au secret. (Fén.)

— *Exercer à*, suivi d'un infinitif. Exercer le corps à supporter les fatigues. Exercer les enfants à faire le bien. Exercer l'entendement à réfléchir. Exercer l'esprit à méditer Dieu. Exercer le cœur à aimer Dieu et le prochain.

— *Exercer contre*. Nulle sorte de vexations que le sauvage n'*exerce* contre sa femme. (Diderot.)

— *Exercer sur*. Les conteurs ont toujours *exercé* une grande influence sur les assemblées. (Arnault.) Il avait fallu l'ascendant qu'*exerçait* sur eux le vainqueur de l'Italie, pour les entraîner à sa suite dans des contrées lointaines et inconnues. (Thiers.)

— Prat. *Exercer un droit, une action*. Agir en vertu de ce droit, de cette action.

— EXERCER. v. n. Contrib. ind. Faire des visites chez les marchands et débitants de vins, de liqueurs alcooliques, etc., pour assurer le recouvrement de l'impôt.

— Activ. Exercer un débitant. Exercer des boissons.

— S'EXERCER. v. pron. Être exercé. Au mois de mai... ceux de Flameaux firent une archerie où toutes les fêtes s'*exerçaient* fort, tellement qu'on ne parlait que d'eux par tout le pays. (Noël du Fail.) L'art militaire avait parmi eux la préférence qu'il méritait, comme celui à l'abri duquel tous les autres peuvent s'*exercer* en repos. (Boss.)

— *S'exercer à*, suivi d'un substantif. Se former par des actes fréquents. S'exercer à la danse, à la musique, au jeu de paume, etc. Croyez en sa promesse, et, pour en hâter l'accomplissement, réformez ce qui en vous a besoin de réforme; *exercez*-vous à toutes les vertus. (La Mennais.) L'enceinte est perpétuellement couverte par la garde nationale, qui, du matin au soir, s'*exerce* à la guerre avec patriotisme. (Gambetta.)

— *S'exercer à*, suivi d'un infinitif. Appliquer ses forces, ses facultés, soit physiques, soit intellectuelles, à tel ou tel ordre de faits ou d'idées. S'exercer à courir, à danser, à chanter, à déclamer, à écrire, etc. Je m'*exerce* à conserver sur moi l'empire de ma volonté. (J.-J. Rouss.) C'est par les premiers obstacles qu'ils ont appris à faire des efforts et qu'ils se sont *exercés* à franchir l'espace immense qu'ils ont parcouru. (Id.) Je me suis *exercé* à méditer Dieu, et mon esprit a défailli dans l'extase. (La Harpe.)

— *S'exercer dans*. Par là, où l'on s'affermit dans ses sentiments, où l'on s'*exerce* et l'on s'instruit dans la dispute. (La Bruy.) Son génie facile ne s'*exerça* pas avec moins de succès dans l'architecture. (Rayn.)

— *S'exercer pour*. Il n'est pas question de s'*exercer* pour parler, mais de parler pour s'*exercer*. (Malherbe.)

— *S'exercer sur*. Mais que vos yeux sur moi se sont bien *exercés*! (Racine.) Cette puissance s'*exerçait* alors sur un peuple bien malheureux. (Voltaire.) Nous allons porter cet instinct naturel dans les recherches de l'existence de la Divinité et de l'immortalité de l'âme, sur lesquelles notre raison versatile s'est souvent *exercée* pour ou contre. (B. de St-P.)

— Absol. *S'exercer*. Prendre de l'exercice.

★ **EXERCICE**. s. m. (ét., V. EXERCER). Action mécanique du corps en mouvement. Exercice actif. Exercice spontané. L'exercice du corps. L'exercice des organes, des sens. Long, fréquent, continuel exercice. Se tenir en exercice. Je ne m'arrêterai pas à prouver l'utilité des travaux manuels et des *exercices* du corps pour renforcer le tempérament et la santé. (J.-J. Rouss.) Tant d'instruments inventés pour nous guider dans nos expériences et suppléer à la justesse des sens, en font négliger l'*exercice*. (Id.) Charles VI était grand, fort, adroit dans tous les *exercices* du corps. (Anquet.)

— Se dit également des facultés morales et intellectuelles. L'exercice de l'intelligence. L'exercice de la mémoire. L'exercice de l'esprit. On traite sur un même pied l'amour, la philosophie et tous les *exercices* d'un honnête homme. (Racine.) L'esprit devient paralytique comme le corps, faute d'*exercice*. (Mme Necker.)

— Ce qui sert à exercer. L'exercice de la danse, du cheval, de la promenade, de la natation. La danse, la lutte, la gymnastique, sont des exercices salutaires. La course, la chasse, les combats, sont les exercices habituels de la jeunesse. La natation est un *exercice* favorable aux jeunes gens, parce qu'elle augmente la vigueur de leurs organes, et qu'elle rend le corps tout entier plus robuste. (Virey.) La déclamation, la lecture à haute voix et le chant, étaient mis par les anciens au nombre des *exercices* gymnastiques. (Id.)

— Se dit dans le même sens en parlant des choses qui servent à exercer les facultés morales et intellectuelles. L'étude de l'éloquence est un exercice propre aux jeunes gens qui se destinent au barreau et à la chaire. La vicissitude des choses est l'*exercice* de la fortune. (Malherbe.) Il fit revivre dans les écoles de droit ces *exercices* publics et solennels qui feront refleurir les lois et l'éloquence de nos pères. (Fléch.)

— Travail que l'on fait faire aux élèves pour les rendre plus habiles dans les choses qu'ils étudient. Le thème est un excellent exercice. || *Exercice de grammaire*. Application des règles de grammaire qui ont été apprises. || *Exercice au tableau*. Celui qu'un élève fait sur un tableau afin que tous ses condisciples puissent le voir et en profiter.

— Se dit des livres qui renferment des exercices.

— *Collège de plein exercice*. Collège où l'on fait toutes les classes.

— *Exercices académiques*. Travaux faits par une académie. || Conférences où les candidats ont à traiter des questions de littérature classique. || Dans un sens particulier, L'escrime, l'équitation.

— *Exercices publics*. Conférences qui se faisaient dans les hautes écoles.

— *Exercices spirituels*. Pratiques de dévotion.

— Pratique en général. L'exercice d'un art, d'un métier, d'une profession.

— Par anal. L'exercice du culte, l'exercice d'une charge, d'une fonction. Voyons-le dans l'*exercice* ordinaire de sa charge. (Fléchier.)

— *Être dans l'exercice de ses fonctions*. Les accomplir au moment même. Insulter un commissaire de police dans l'exercice de ses fonctions est un grave délit.

— *Année d'exercice*. Année pendant laquelle on accomplit une fonction qui est exercée par plusieurs personnes à tour de rôle. C'est son année d'exercice. || Dans le même sens. Entrer en exercice. Être en exercice.

— Fig. L'exercice de la vertu. Entrerai-je dans les *exercices* secrets de sa piété? (Fléch.) Vous vîtes ces maîtresses du monde se mêler à vos *exercices* de pénitence. (Id.) Qui de vous ne l'a pas vu se délasser dans les *exercices* de piété? (Id.) Je vous conseille de continuer l'*exercice* de toutes vos petites perfections. (Mme de Sév.) L'amour du plaisir perçait au milieu de tant d'excellentes qualités, mais il n'en troublait pas l'*exercice*. (Barthél.)

> La vertu qui n'est pas d'un facile *exercice*,
> C'est la persévérance après le sacrifice. (Ponsard.)

— Action de faire valoir, d'user de. Exercice d'un droit, d'un privilège, etc. Les obstacles qui s'opposaient à l'*exercice* de son pouvoir, de son autorité. (Acad.)

— Fig. Embarras, ennui. Le sage roi Gélon et le tyran Denys leur avaient donné bien de l'*exercice*. (Fén.)

— Art milit. *Exercices militaires*. Ensemble des pratiques et des évolutions qui ont pour objet de former les soldats au maniement des armes, et de les accoutumer aux travaux et aux fatigues de la guerre. || *Exercice à feu*. Évolution ayant pour but d'accoutumer les soldats soit à tirer juste séparément, soit à tirer avec ensemble par sections, par pelotons, etc. || *Exercice du fusil*. Art de manier le fusil suivant certaines règles. Faire l'exercice du fusil. || *Exercice à la prussienne*. Exercice adopté par la Prusse, puis par les autres puissances au XVIIIe siècle.

— Contrib. indir. Visite que les agents de la régie font chez les marchands et les débitants de vins, de liqueurs, etc., pour assurer la perception de l'impôt indirect.

— Financ. Perception de l'impôt, emploi du revenu public. || C'est aussi l'année courante dont le compte est ouvert. Imputer une dépense sur tel exercice.

— Fin. anc. *Exercice pair*. Comptes des années dont le chiffre est un nombre pair. || *Exercice impair*. Comptes des années dont le chiffre est un nombre impair.

— Mar. Répétition ou apprentissage de tous les mouvements qui peuvent se faire sur un vaisseau pour la manœuvre ou pour le combat.

— Mus. Morceau composé pour familiariser avec certaines difficultés.

— Sport. Phase de l'éducation d'un cheval.

— *En exercice*. loc. adv. En fonctions. Entrer en exercice.

EXERCITANT. s. m. Celui qui fait l'exercice de la retraite spirituelle.

EXERCITATION. s. f. (pr. *eg-zer-ci-ta-cion*). Exercice laborieux, fatigue.

— Dissertation en forme de dispute. Vieux mot.

EXERCITE. s. f. (du lat. *exercitus*). Armée. (Rabelais.)

EXERCITER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *exercitare*, fréquent. de *exercere*, exercer). Mot dont on s'est servi dans le sens d'Exercer. Ainsi plait au Seigneur de nous *exerciter*. (Rons.)

★ **EXÉRÈSE**. s. f. (ét. gr., ἐξαίρεσις; de ἐξ, hors, et de αἱρέω, je retire). Chir. Opération par laquelle on retranche du corps humain ce qui est nuisible ou superflu.

★ **EXERGUE**. s. m. (ét. gr., ἐξ, hors; ἔργον, œuvre). Numism. Petit espace pratiqué au bas du type d'une médaille, pour mettre une date, une inscription, une devise; c'est un hors-d'œuvre relativement au type et à la légende.

— Le mot, la devise, la date, qui se trouvent dans cet espace. La médaille étant ronde, la ligne droite qui sert de base au sujet représenté le sépare de l'exergue.

EXERRHOSE. s. f. (ét. gr., ἐξ, hors; ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement qui se fait par la transpiration insensible.

EXERT, ERTE. adj. (du lat. *exerere*, tirer dehors). Bot. Saillant, qui surpasse les parties environnantes, qui sort du calice. Étamines exertes.

EXERTION. s. f. (pron. *eg-zer-cion*; étym. lat., *exsertum*, supin de *exserere*, tirer dehors). Médec. Irritation, activité, mouvement, animation, contraction des parties fibreuses; stimulation. L'exertion de la puissance sensoriale. Exertion volontaire. Exertion des muscles. Exertion des idées. Tout développement implique l'*exertion* des énergies inhérentes à l'être. (La Mennais.)

— Action de déployer, de mettre en jeu.

EXÉTASTE. s. m. (ét. gr., ἐξεταστής, inspecteur). Entom. Sous-genre d'hyménoptères térébrants, de la famille des ichneumoniens, établi pour quelques espèces de France et d'Angleterre.

EXETER (*Uxela*). Géogr. Ville d'Angleterre, ch.-l. du comté de Devon; 35,000 hab. Belle cathédrale. Grands marchés de blé et de laines, brasseries.

EXFODIATION. s. f. (pr. *ekss-fo-di-a-cion*; ét. lat., *ex*, hors de; *fodio*, je fouille). Néol. Action de fouiller, de creuser le sol.

EXFŒTATION. s. f. (pr. *ekss-fé-ta-cion*; ét. lat., *ex*, hors de; *fœtare*, féconder). Méd. Grossesse extra-utérine.

EXFOLIATIF, IVE. adj. (rad. *exfolier*). Chir. Qui enlève par feuilles ou lamelles. || *Trépan exfoliatif*. V. TRÉPAN.

★ **EXFOLIATION**. s. f. (pr. *ekss-fo-li-a-cion*; rad. *exfolier*). Bot. Séparation par feuillets, par écailles, des parties mortes et desséchées.

— Fig. Avant l'âge, il se fait comme une *exfoliation* dans la partie morale et intellectuelle du cerveau. (J. Joubert.)

— Chir. Séparation des parties frappées de mort, d'un os, d'un tendon, d'une aponévrose ou d'un cartilage, sous la forme de lamelles ou de petites feuilles. L'*exfoliation* des os est une opération accomplie le plus souvent par la nature seule, et aidée quelquefois par l'art, qui a pour objet de séparer une portion osseuse morte des autres parties sous-jacentes ou avoisinantes, lesquelles ont conservé leur vitalité. (Jourdan.)

— Techn. Se dit des ardoises, lorsqu'elles se séparent en lames minces.

EXFOLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Exfolier. S'empl. adjectiv. Branche exfoliée.

★ **EXFOLIER (S')**. v. pron. 1re conj. (étym. lat., *exfoliare*; formé de *ex*, hors de, et *folium*, feuille). Ce verbe prend deux *i* de suite aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous exfoliions, vous exfoliiez. Que nous exfoliions, que vous exfoliiez*. Bot. Se détacher par feuilles minces, en parlant de l'écorce d'un arbre ou même de l'arbre dont l'écorce se détache.

— Chir. Se détacher par écailles ou par lames très minces. Se dit des os et des cartilages, de toutes les parties mortes, desséchées, affectées de nécrose.

— Techn. Se dit de toutes les parties qui tombent ou se détachent d'un corps quelconque par feuillets ou par lames. Une pierre, une ardoise qui s'exfolie.

— EXFOLIER. v. a. Bot. Enlever l'écorce d'un arbre.

— Chir. Enlever de petites parcelles d'os, par feuilles ou par éclats.

— Techn. Diviser par lamelles. Exfolier une roche, une ardoise.

EXFUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Exfumer. S'empl. adjectiv. Tableau exfumé.

EXFUMER. v. a. 1re conj. Peint. Adoucir, diminuer le trop grand éclat de quelques parties d'un tableau. Il faut *exfumer* cette partie-là, parce qu'elle paraît trop forte en couleur. (Trévoux.)

— S'EXFUMER. v. pron. Être exfumé.

EXGASTRITE. s. f. (ét. gr., ἐξ, hors; γαστήρ, estomac). Médec. Inflammation externe de l'estomac.

★ **EXHALAISON**. s. f. (rad. *exhaler*). Émanation aériforme d'un corps quelconque, organique ou inorganique, ordinairement nuisible à l'économie animale. Les *exhalaisons* de la mer et de la terre. (Racine.) L'*exhalaison* se dit spécialement d'une élévation dans l'air soit d'un gaz, soit d'une vapeur, d'une fumée ou d'autres particules des corps, qui n'est ni toujours visible, ni toujours odorante; elle émane d'ordinaire des matières solides. (Virey.) Le parfum des citronniers rendait encore plus lourde l'*exhalaison* de cette foule en sueur. (G. Flaubert.)

— Syn. comp. EXHALAISON, VAPEUR, FUMÉE, ÉMANATION, MIASME, EFFLUVE. L'*exhalaison* émane d'ordinaire des matières solides; les *vapeurs* sortent plus souvent des liquides; les *fumées*, des substances en ignition; les *émanations* des corps les plus odorants; les *miasmes*, des matières en décomposition putride; les *effluves*, de diverses substances de la nature.

EXHALANT. part. prés. du v. Exhaler. Qui exhale.

> C'est de là qu'*exhalant* son âme,
> Non loin des gouffres de l'enfer,
> Encelade vomit la flamme
> Contre les feux de Jupiter.
> (Lebrun.)

★ **EXHALANT**. adj. Anat. Qui a la propriété d'exhaler, de rejeter au dehors. On a, sans preuves, on pourrait même dire contre toute évidence, admis l'existence de vaisseaux *exhalants*, parce qu'on avait vu des vaisseaux absorbants. (F. Piat.)

— EXHALANT. s. m. Anat. Vaisseau très délié servant à l'exhalation. Les *exhalants*. (Acad.) || *Exhalants intérieurs*. Vaisseaux qui comprennent ceux du tissu cellulaire, du tissu médullaire et des surfaces séreuses et synoviales. || *Exhalants extérieurs*. Ceux qui aboutissent aux systèmes muqueux et dermoïde. || *Exhalants nutritifs*. Ceux qui varient dans chaque tissu. Les *exhalants* en sont les organes, et les sérosités le produit. (Richerand.)

★ **EXHALATION**. s. f. (pr. *eg-za-la-cion*). Action d'exhaler.

— Chose exhalée. N'étant pas chose étrange qu'il sorte de la terre des *exhalations* en grand nombre et de toutes qualités? (Malherbe.)

— Bot. Se dit de l'action des plantes qui rendent à l'atmosphère les gaz absorbés par elles. Dans les végétaux, il n'y a absolument que l'*exhalation*; les plantes absorbent et exhalent, voilà leurs uniques fonctions. (Mérat.) || *Exhalation aqueuse*. Exhalation d'eau par les stomates.

— Chim. Opération ayant pour objet d'élever et de dissiper les parties volatiles d'une substance au moyen du feu.

— Physiol. Fonction en vertu de laquelle certains liquides extraits du sang sont répandus, sous la forme d'une rosée, dans les vacuoles des tissus organiques, ou à la surface des membranes, soit pour être rejetés au dehors, soit pour servir à certains usages dans l'économie organique. L'*exhalation* est-elle vicieusement accrue dans le péritoine, les boissons seront absorbées avec rapidité dans le tube digestif. (Adelon.) Plus les animaux sont simplement organisés, et plus l'*exhalation* joue chez eux un rôle considérable. (Mérat.)

— Phys. Toute émanation quelconque, odeur, vapeur, etc., poussée hors d'un corps.

EXHALATIVITÉ. s. f. (radic. *exhaler*). Chim. et Méd. Vertu, propriété exhalante.

EXHALATOIRE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'exhalation. Les produits dus au travail *exhalatoire* sont très nombreux dans le corps humain. (Morat.)

EXHALATOIRE. s. f. Techn. Sorte de machine employée dans les salines pour faciliter l'évaporation de l'eau douce.

EXHALÉ, ÉE. part. pass. du v. Exhaler. S'empl. adjectiv. Colère exhalée.

> [illegible]
> [illegible] (Delille.)
> [illegible]
> [illegible] *exhalées*. (Delille.)

★ **EXHALER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *exhalare*; de *ex*, hors, et de *halare*, rendre une odeur, souffler). Pousser hors de soi, répandre dans l'atmosphère des vapeurs, des odeurs, etc. La fumée que le Vésuve exhale annonce une nouvelle éruption. Les abricots dorés, les pêches veloutées et les coings cotonneux *exhalent* les plus doux parfums. (B. de St-P.) La fleur d'une espèce d'orchis représente des punaises, et *exhale* la même puanteur. (Id.) Les oiseaux et les insectes étincellent de pierreries; les fleurs *exhalent* des odeurs enivrantes. (G. Sand.) Les buissons, pleins de ténèbres, *exhalaient* des odeurs chaudes, mielleuses. (G. Flaubert.) La bouche ouverte, il *exhalait* cette odeur d'alcool des vieux tonneaux d'eau-de-vie, dont on a enlevé la bonde. (E. Zola.)

— Se dit des personnes qui portent des parfums, comme aussi de toutes les parties de leur toilette.

> [illegible] en longs anneaux flottants,
> *Exhalaient* [illegible] une céleste odeur.
> (Baour-Lormian.)

— Fig. Le dialecte dont il se sert *exhale* un parfum du sol impossible à transfuser dans une autre langue. (Chateaubriand.)

> Depuis que je suis né, j'ai vu la calomnie
> *Exhaler* ses venins de sa bouche impunie. (Volt.)

— Fig. Dire, proférer. Exhaler des adieux, des reproches, des discours. Exhaler le blasphème. Joseph Delorme n'*exhalait*-il pas un chant de désolation ? (G. Sand.)

> Et le cygne, saluant la mort de sons mélodieux,
> D'une voix plus touchante *exhale* ses adieux. (Millev.)

— Fig. Manifester, donner un libre cours. Exhaler sa bile, sa rage, sa fureur, ses regrets. Exhaler des plaintes, sa douleur, son désespoir. Ces dépêches furent confiées à un courrier du directeur Barras, et accompagnées d'une multitude de lettres dans lesquelles les officiers de l'armée *exhalaient* un désespoir aussi injuste qu'imprudent. (Thiers.) Voulez-vous comme Job *exhaler* votre colère et la mienne dans de véhémentes imprécations? (G. Sand.) Ces accents sont ceux de la passion pure, et c'est dans ses Nuits de mai et d'octobre qu'il les a surtout *exhalés*. (Ste-Beuve.) Mais bientôt son charme gagne la sombre vierge; la volupté qu'elle *exhale* fait tressaillir cette statue de tombeau. (P. de St-Victor.)

> [illegible]
> *Exhaler* [illegible] plaintes [illegible] les toits?
> (Gilbert.)

— *Exhaler la vie, exhaler son âme.* Mourir.

— Absol. L'estomac aspire et expire, absorbe et *exhale*. (Raspail.)

— S'EXHALER. v. pron. Se répandre dans l'air, s'évaporer, se dissiper. Un reste de chaleur tout prêt à *s'exhaler*. (Racine.) Je ne sais quel parfum presque insensible, plus doux que la rose et plus léger que l'iris, *s'exhale* ici de toutes parts. (J.-J. Rouss.)

— Se manifester au dehors, avoir un libre cours.

> [illegible] *s'exhaler*
> [illegible] une [illegible] tristesse.
> (Chateaubriand.)

— Se dit même des personnes. S'exhaler en plaintes, en menaces. M. le prince de Conti et son fils s'*exhalaient* en désespoir. (St-Simon.)

— Fig. L'amour est comme les liqueurs spiritueuses, moins il s'*exhale*, plus il acquiert de force. (Duclos.) Partout où un Français est tombé, s'*exhale* quelque chose de l'âme nouvelle au sein de la vieille Espagne. (E. Quin.) Il y a des justes dont la conscience est si tranquille qu'on ne peut approcher d'eux sans participer à la paix qui s'*exhale*, pour ainsi dire, de leur cœur et de leurs discours. (Chateaub.)

— Impers. Il s'exhale de ces fleurs de douces odeurs. Il s'exhale de ce marais une vapeur dangereuse. Quelquefois il s'*exhale* du fond de mon être comme de chaudes bouffées, plus lourdes que les vapeurs d'un volcan. (G. Flaubert.)

EXHAURE. s. f. (ét. lat., *exhaurire*, puiser). Épuisement des eaux dans une mine. Pratiquer une exhaure.

EXHAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Exhausser. S'empl. adjectiv. Mur exhaussé. Aux bords trop [illegible] daignez le descendre. (Del.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] *exhaussé*,
> [illegible]
> (Chateaubriand.)

★ **EXHAUSSEMENT.** s. m. (rad. *exhausser*). Archit. Élévation d'un plancher, d'une voûte, d'un mur.

★ **EXHAUSSER.** v. a. 1re conj. (et., préf. *ex*, et *hausser*). Archit. Élever plus haut, rendre plus élevé. Exhausser un plancher, un plafond, un édifice.

— Fig. Élever. Quelle plus éclatante carrière pourrions-nous désirer que celle qui nous *exhausse* par une correspondance immédiate vers la Divinité? (Virey.)

— S'EXHAUSSER. v. pron. Être exhaussé. Ce mur s'exhausse bien lentement.

EXHAUSTEUR. s. m. (radic. *exhaustion*). Appareil qui sert à épuiser un liquide ou un gaz.

EXHAUSTIF, IVE. adj. (rad. *exhaustion*). Néol. Qui sert à épuiser.

EXHAUSTION. s. f. (pr. *eg-zos-ti-on*; ét. lat., *exhaustum*, supin de *exhaurire*, épuiser). Action d'épuiser, résultat de cette action. Pratiquer l'épuisement à l'aide d'une pompe d'exhaustion.

— Fig. Avec une démagogie ardente, l'impôt progressif pouvait arriver du premier pas à l'*exhaustion* totale de la rente. (Proudhon.)

— Log. Action d'épuiser tous les cas que peut présenter une question.

— Math. Méthode dont les mathématiciens se servent pour établir l'égalité de deux nombres, en prouvant que la différence qui peut exister entre eux est plus petite que toute autre quantité imaginable, quelque petite que soit cette quantité.

EXHÈDRE. s. f. V. EXÈDRE.

★ **EXHÉRÉDATION.** s. f. (pron. *eg-zé-ré-da-cion*; rad. *exhéréder*). Jurispr. Acte par lequel on déshérite; disposition ayant pour but d'exclure de l'hérédité, de priver quelqu'un de son droit à une succession. Il y a déjà longtemps que sa mère a lancé l'*exhérédation* sur lui. (Mme de Sévigné.) L'*exhérédation* est supprimée par nos lois civiles. (Bousq.) Le fondement principal des tontines est donc l'*exhérédation*. (Fourier.)

— État de celui qui se trouve exclu de l'hérédité.

— Anc. législ. Disposition testamentaire par laquelle on avait, dans certains cas déterminés par les lois, la faculté de priver son enfant, ou tout autre héritier à réserve, de tous droits à sa succession.

EXHÉRÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Exhéréder. S'empl. adjectiv. Déshérité. Enfant exhérédé.

— Substantiv. Un exhérédé.

★ **EXHÉRÉDER.** v. a. 1re conj. (étym. lat., *exhæredare*; de *ex*, hors de, et *hæres*, héritier). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'exhérède, tu exhérèdes, il exhérède*, etc. *J'exhéréderai*, etc. *J'exhéréderais*, etc. Déshériter. Son père l'*exhérédera*. (Acad.) La loi a limité le pouvoir des pères, il ne leur est plus permis d'*exhéréder* leurs enfants. (Bousq.)

— Priver de certains avantages. Exhéréder une caste.

— Absol. Le droit d'exhéréder.

— S'EXHÉRÉDER. v. pron. Être exhérédé.

EXHIBÉ, ÉE. part. pass. du v. Exhiber. S'empl. adjectiv. Permission exhibée.

★ **EXHIBER.** v. a. 1re conj. (du lat. *exhibere*, montrer). Prat. Produire en justice, représenter. Se dit des contrats, des papiers, des pièces d'un procès.

— Fam. Montrer. Exhiber une carte, un billet, une attestation.

— *Exhiber ses papiers, son passeport.* Les montrer aux agents de l'autorité.

— Étaler, faire parade de. Exhiber sa science. Nos abbés en manteau court *exhibaient* à Paris le vice, le ridicule et la sottise. (Chateaub.)

— S'EXHIBER. v. pron. Se montrer. || Être exhibé.

EXHIBITEUR. s. m. (radic. *exhiber*). Celui qui fait une exhibition.

★ **EXHIBITION.** s. f. (pr. *eg-zi-bi-cion*). Jurispr. Action d'exhiber, de produire en justice. L'exhibition d'un contrat, d'un papier, d'une pièce.

— Action de montrer. Faire l'exhibition de ce que l'on porte sur soi. Une femme qui fait l'exhibition de ses charmes, de ses bijoux. Un instant je craignis que l'*exhibition* n'allât trop loin. (Gér. de Nerval.)

— Se dit des choses abstraites. Faire exhibition de son savoir.

— Fam. *Exhibition publique* ou simplement *exhibition*. Action de montrer au public quelque curiosité. Une exhibition de bêtes féroces, de tableaux, etc. || Réunion d'animaux qui concourent à des primes.

EXHIBITOIRE. adj. Prat. Qui a rapport à l'exhibition. Formalité exhibitoire.

EXHILARANT, ANTE. adj. (ét. lat., *exhilarans*, de *ex*, préf., et *hilaris*, gai). Méd. Qui porte à la gaieté, à la joie. Il est bien que tout le monde sache que si l'ambre, considéré comme parfum, peut être nuisible aux profanes qui ont les nerfs délicats, pris intérieurement, il est souverainement tonique et *exhilarant*. (Brill.-Sav.)

— Chim. *Gaz exhilarant.* Protoxyde d'azote. On dit plutôt *gaz hilarant*.

— Substantiv. Le café est un exhilarant.

EXHORTATEUR. s. m. (radic. *exhorter*). Ministre de la secte des mennonites en Prusse.

EXHORTATIF, IVE. adj. Qui exhorte, qui renferme une exhortation.

★ **EXHORTATION.** s. f. (pron. *eg-zor-ta-cion*). Discours par lequel on exhorte quelqu'un qui peut faire ou ne pas faire ce que vous lui conseillez.

— Fig. Cet événement est une suffisante exhortation. Il a des *exhortations* à son âme qui résonnent comme des coups de clairon. (P. de St-Victor.)

— Discours pieux, dans le genre simple et familier, qui a pour but d'exciter à la dévotion, de porter à la pratique des devoirs moraux ou religieux. Le curé était chargé de faire chaque fois une *exhortation* pour exciter ces dames à de plus fortes aumônes. (Saint-Simon.) Les *exhortations* d'un homme qui s'est voué à Dieu peuvent adoucir les dernières heures d'un mourant. (Mérimée.)

— Rhét. Figure qui consiste à exciter les sentiments en vue de certaines actions.

EXHORTATOIRE. adj. Qui contient une exhortation.

EXHORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Exhorter. S'empl. adjectiv. Personne exhortée.

★ **EXHORTER.** v. a. 1re conj. (du lat. *exhortari*, même signif.). Exciter, tâcher par un langage approprié au caractère des personnes et aux circonstances, de faire adopter un sentiment, une opinion quelconque, ou de porter quelqu'un à des actions qu'il peut faire ou ne pas faire, selon son gré. Ils crurent qu'il suffirait d'*exhorter* les hommes à la vertu, et de les y forcer par une police sévère. (Volt.) Il les *exhortait* à cultiver les lettres et les sciences, dans lesquelles il était lui-même très versé. (Barthélemy.) Il nous *exhorte* à bannir toute contrainte. (Id.)

— Engager à la patience et à la résignation, encourager par les espérances que donne la religion. Quand un malade est abandonné des médecins, un prêtre vient qui l'exhorte à la mort. Son confesseur l'avait longtemps exhorté à bien vivre, il l'exhorte enfin à bien mourir.

— Encourager. Exhorter les soldats avant la bataille.

— *Exhorter à.* On *exhorte* les autres à faire le bien. (Fléchier.)

— *Exhorter de.* Voilà Châtillon que j'*exhorte* de vous faire un impromptu sur-le-champ. (Mme de Sévigné.) Elle m'*exhorta* de consulter d'habiles gens. (J.-J. Rouss.)

— *Exhorter que.* Nous vous *exhortons* que vous ne receviez pas en vain la grâce de Dieu. (Bossuet.)

— Absol. Dieu *exhorte* pour nous. (Bossuet.)

— S'EXHORTER. v. pron. S'exciter mutuellement à faire telle ou telle chose.

— Exhorter soi-même. L'homme ferme s'*exhorte* et se résout. (Diderot.)

★ **EXHUMATION.** s. f. (pr. *eg-zu-ma-cion*; radic. *exhumer*). Opération qui consiste à extraire un cadavre de la terre où il a été déposé. L'origine de l'*exhumation* ne remonte qu'aux premiers siècles du christianisme, lorsque les chrétiens retiraient de la terre les corps des martyrs, pour leur donner une sépulture digne de leur dévouement. (Ferry.) Non seulement les Indiens ont des prières, des cérémonies différentes, mais ils ont encore des temps d'*exhumation* publique. (Chateaub.)

— Action d'exhumer qui se fait en vertu d'un ordre émané de l'autorité, lorsque dans une affaire criminelle on soupçonne qu'une personne est morte de mort violente.

— Fig. Action de remettre au jour des œuvres oubliées ou perdues. Exhumation de manuscrits.

EXHUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Exhumer. S'emploie adjectiv. Corps exhumé. Plus touchante encore, une mère *exhumée* à Thèbes serre sur son cœur une petite momie d'enfant nouveau-né. (P. de St-Victor.)

— Fig. Des titres exhumés.

★ **EXHUMER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *ex*, hors; *humus*, terre). Tirer un corps de la terre. On permet encore quelquefois à des parents de faire *exhumer* le corps d'une personne qui leur est chère, pour le conserver avec eux. (Bousq.)

— Fig. Rappeler des personnages depuis longtemps disparus, des choses tombées dans l'oubli. L'histoire inexorable *exhumera* les rois. (Lebrun.)

— Fig. Faire revivre les écrits d'un auteur mort et déjà oublié. Exhumer de la poussière des bibliothèques des opinions surannées, des expressions servant à peindre des mœurs et des usages qui ont pour jamais disparu.

EXHYDRIE. s. m. (du gr. ἐξυδρίας, pluie). Météor. Vent impétueux accompagnant un nuage qui crève et se résout en une pluie abondante.

EXHYMÉNINE. s. f. (ét. gr., ἐξ, hors de; ὑμήν, membrane). Bot. Membrane externe du pollen.

EXIDIE. s. f. (ét. gr., ἐξ, hors de; ἰδέα, forme). Bot. Genre d'hyménomycètes, établi pour des champignons ligneux.

EXIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Exiger. S'emploie adjectivement. Capitulation exigée. Autour d'eux un cercle se faisait, mais toujours à distance, les dix pas *exigés* pour le salut à un prince. (A. Daudet.)

EXIGEANT. part. prés. du v. Exiger. Qui exige. Des personnes exigeant ce qui ne leur est pas dû.

★ **EXIGEANT, ANTE.** adj. Qui est dans l'habitude d'exiger beaucoup ou trop de déférence, d'attentions, de concessions, etc. Vous êtes bien exigeant. Elle est trop exigeante. Se montrer exigeant.

— Se dit aussi des choses. L'amour-propre est susceptible, la vanité *exigeante*, et l'orgueil absolu; trois maîtres difficiles à servir. (S. Dubay.)

★ **EXIGENCE.** s. f. Action d'exiger; prétention de celui qui exige ou qui se montre exigeant. L'amitié obtient, l'importunité arrache, mais l'*exigence* repousse. (De Lévis.)

— Ce que l'on exige. Les diverses sectes varient dans leurs dogmes, sans varier dans leurs *exigences*. (Mirab.) « Jamais contents! jamais contents! » répétait le malheureux petit nègre, harcelé par les *exigences* tyranniques de ses maîtres. (A. Daudet.)

— Ce que les circonstances veulent que l'on fasse. Les exigences sociales. Beaucoup de choses demandent à être suppléées par le juge suivant l'exigence du cas. Sous le cercle polaire et sous la ligne, il y a des *exigences* de climat incontestables. (Chateaub.) Parmi les *exigences* de la mode, des conventions et du parti pris, il a son sentiment propre. (H. Taine.)

★ **EXIGER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *exigere*; fait de *ex*, hors; *agere*, pousser). On met un *e* après le *g* quand il doit être suivi de *a*, *o*. *Nous exigeons. J'exigeais, nous exigeâmes*, etc. Demander impérieusement une chose en vertu d'un droit plus ou moins légitime. Il est utile que les lois *exigent* des différentes religions, non seulement qu'elles ne troublent pas l'État, mais aussi qu'elles ne se troublent pas entre elles. (Montesq.) Tous les hommes tendent à la paresse, mais les sauvages des pays chauds sont les plus paresseux de tous les hommes, et les plus tyranniques à l'égard de leurs femmes, par les services qu'ils en *exigent* avec une dureté vraiment sauvage. (Buffon.) N'*exigeons* pas le prix avant la victoire, ni le salaire avant le travail. (J.-J. Rouss.) Nous n'*exigerons* pas d'eux la vérité, de peur qu'ils ne la déguisent. (Id.) Ils lui prodiguaient tous les soins qu'on pourrait *exiger* de l'amitié la plus tendre. (Barth.) Il faut ne rien *exiger* qui soit inutile, car on doit toujours associer la raison à ses commandements. (Mme Necker.) Les ouvriers *exigeaient* de plus forts salaires, lorsque les cultivateurs pouvaient à peine en payer de faibles. (Condillac.) Mirabeau avait *exigé* de Cabanis qu'on n'appelât pas de médecins. (Thiers.) Ajoutez que n'ayant pas le droit de vous lire ses quatorze vers, il peut cependant *exiger* que votre politesse les admire. (L. Veuillot.)

— Fig. Ordonner, commander, prescrire, avec un nom de chose pour sujet. L'homme passe aisément d'une opinion à l'autre, lorsque son intérêt l'*exige*. (Mme de Staël.) La bonne compagnie *exige* de la décence dans les expressions et dans l'extérieur. (Barthél.) Cette première facilité détermina son goût pour la lecture, et le jeta naturellement dans l'étude de l'antiquité, qui présentait à son esprit avide de savoir des plaisirs toujours nouveaux, sans se fatiguer par les efforts qu'*exige* l'intelligence d'un idiome étranger. (Villem.)

— Avoir besoin pour être traité convenablement. Ce sujet exige un auteur consommé dans toutes les finesses de son art. Le rôle de Joad exige un Talma.

— Vouloir absolument et forcément qu'on paye une chose due légalement. Exiger l'impôt, le terme échu, le montant d'une créance, etc. || Dans un sens analogue. Exiger par le droit de la force, par abus de situation. L'ennemi exige des contributions énormes. Il veut bien me prêter cette somme, mais il exige des intérêts extra-légaux.

— Absol. Quand on n'est pas pressé d'instruire, on n'est point pressé d'*exiger*, et l'on prend son temps pour ne rien *exiger* qu'à propos. (J.-J. Rousseau.)

— S'EXIGER. v. pron. Être exigé.

EXIGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui exige.

★ **EXIGIBILITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est exigible. L'exigibilité d'un droit légal ne saurait être contestée. L'exigibilité d'une dette.

★ **EXIGIBLE.** adj. 2 g. Jurispr. Qu'on peut exiger, ou qui peut être exigé. Payement exigible. Droits exigibles.

★ **EXIGU, UË.** adj. (ét. lat. *exiguus*; de *exigere*, pousser dehors). Insuffisant, modique, fort petit. N'avoir qu'un revenu fort exigu. Dans ce repas, la portion de chacun des convives était fort exiguë. C'est un logement bien exigu pour une grande famille. Un autel de proportions *exiguës* s'appuyait contre une porte d'airain. (G. Flaubert.)

— Fig. et fam. Petit, chétif. Pour remplir convenablement le fauteuil, la personne du président était beaucoup trop exiguë.

★ **EXIGUÏTÉ.** s. f. (pr. *eg-zi-gu-i-té*; rad. *exigu*). Petitesse, modicité. L'exiguïté de la fortune est la source de bien des privations.

— Fig. et fam. Les Genevois ne demandent, pour consolation de leur *exiguïté*, que l'assurance de ne pas subir des métamorphoses. (Linguet.)

★ **EXIL.** s. m. (pr. *eg-zil*; du lat. *exilium*, même signif.). Peine sans déshonneur, qui consiste à être contraint de vivre loin de son pays, loin des lieux qu'on habitait, et à être privé des droits et des avantages dont on jouirait dans sa patrie. Vous sûtes m'imposer l'*exil* ou le silence. (Racine.) L'*exil* est un supplice

d'autant plus rigoureux pour un Athénien, qu'il ne retrouve nulle part les agréments de sa patrie, et que les ressources de l'amitié ne peuvent adoucir son infortune. (Barth.)

— État de celui qui est contraint de vivre loin de son pays. Ovide ne cessait de se plaindre de la tristesse de son exil. L'exil de Cicéron ne fut pas de bien longue durée.

— *Exil volontaire*. Action de quitter volontairement sa patrie, soit parce qu'on ne s'y trouve pas en sûreté, soit parce qu'on redoute les chances d'un jugement. A Athènes et à Rome, plusieurs grands citoyens se condamnèrent eux-mêmes à un exil volontaire pour mettre un terme à des dissensions dont ils étaient la principale cause.

— Sorte de peine qu'infligeaient les rois à des favoris tombés dans la disgrâce, à des tribunaux ou corporations qui suscitaient des obstacles à leurs desseins et contrariaient leur autorité. Le parlement de Paris fut envoyé en exil à Sens.

— Par extens. Obligation de demeurer loin de sa patrie, ou du lieu où l'on préférerait résider. La ville où nous sommes est pour nous un lieu d'*exil*. (Acad.) Bientôt les soucis du commandement qui lui étaient insupportables, les nouveaux dangers dont les Turcs et les Anglais menaçaient l'Égypte, la douleur de l'*exil* qui était générale, remplirent l'âme de Kléber du plus sombre découragement. (Thiers.)

— Le lieu même où vit l'exilé. Revenir de son exil. Qu'il est difficile de regarder comme un *exil* une terre de délices ! (Mass.)

Salut, champs que j'aimais, et vous, douce verdure,
Et vous, riant *exil* des bois... (GILBERT.)

— En langage mystique. La terre est un lieu d'exil, le ciel est notre véritable patrie.

EXILAIRE. s. f. (étym. lat., *exilis*, grêle). Bot. Genre d'algues diatomées, établi pour une dizaine d'espèces que l'on rencontre dans les eaux douces et dans les eaux salées.

EXILE. adj. 2 g. (du latin *exilis*, menu, grêle). Qui est mince, grêle, délié. Ceux qui ont le corps grêle le grossissent d'embourrures ; ceux qui ont la manière *exile*, l'enflent de paroles. (Montaigne.)

EXILÉ, ÉE. part. pass. du v. Exiler. S'emploie adjectiv. Citoyens exilés. Notre âme raisonnable, dit Marc-Aurèle, est un dieu *exilé*. (B. de St-P.) Le Dante fut *exilé* de sa patrie, sa maison fut rasée, ses terres furent dévastées. (La Harpe.)

— Fig. Le Dieu des chrétiens était *exilé* au fond des abîmes, et les païens seuls avaient le droit d'encenser leurs idoles à la face du soleil. (A. Filon.)

— *Exilé à* Fénelon fut exilé à Cambrai.

— *Exilé dans*. Ces deux courtisans ont été exilés dans leurs terres.

— *Exilé de*.

Par des fils criminels *exilé* de son trône,
Il s'avance, appuyé sur le bras d'Antigone. (FONTANES.)

— *Exilé en*. Plautus, *exilé* en Asie, loin des licteurs et des prétoriens, n'a qu'un mot à dire pour soulever des légions. (P. de St-Victor.)

— *Exilé par*. Combien d'honnêtes gens passent leur vie, dans les campagnes éloignées, à cultiver le patrimoine de leurs pères, où ils se regardent comme *exilés* par une fortune étroite ! (J.-J. Rouss.) Quoiqu'il fût *exilé* à Lyon par Caligula, il pouvait très bien s'être préparé un cercueil dans sa patrie. (Chateaub.)

Bientôt l'amour, *exilé* par nos vices,
Les yeux en pleurs, s'envola dans les cieux.
(MALFILATRE.)

— **EXILÉ, ÉE.** s. Celui, celle qui s'expatrie ou qu'on chasse de sa patrie. On rappela les *exilés*. (Acad.)

D'une terre chérie
C'est un fils désolé.
Rendons une patrie,
Une patrie
Au pauvre *exilé*. (BÉRANGER.)

★ **EXILER.** v. a. 1re conj (radic. *exil*). Bannir, contraindre un citoyen de quitter son pays par un acte émané d'un souverain ou d'un tribunal suprême. On conseillait à Philippe, roi de Macédoine, d'*exiler* un homme qui se permettait contre lui des plaisanteries amères mais pleines d'esprit. (Barth.)

— Par analogie.

Les oiseaux que l'hiver *exile*
Reviendront avec le printemps. (BÉRANGER.)

— *Exiler à, en, dans* ou *sur*. Réléguer. Auguste avait exilé son petit-fils, Posthumus Agrippa, dans l'île de Planasie. L'empereur de Russie exile en Sibérie ceux de ses sujets dont il croit avoir à se plaindre. Louis XIV exila le marquis de Montespan dans ses terres.

Pourquoi sur des rives lointaines
Avoir *exilé* tes guerriers,
Et pour des palmes incertaines
Laisser d'inutiles lauriers? (LEBRUN.)

— Par extens. *Exiler quelqu'un de sa présence*. Défendre à quelqu'un de se présenter, de se montrer dans le lieu où l'on est.

— Fig. Sur ces rives désolées d'où la nature semblait avoir *exilé* la vie, Pierre assit sa capitale et se créa des sujets. (J. de Maistre.)

Humble débris d'un héroïque empire,
J'avais dans l'Inde *exilé* mes regrets. (BELANGER.)

— **S'EXILER.** v. pron. Se retirer, s'éloigner volontairement, s'absenter, soit de son pays natal, soit du lieu qu'on habite ordinairement. || *S'exiler à la campagne*. Aller vivre à la campagne. || *S'exiler du monde*. Se retirer du monde pour vivre dans la retraite.

— Se condamner mutuellement à l'exil. Deux factions qui s'exilent tour à tour.

— Être exilé. L'amour du bien commun de tous les cœurs s'*exile*. (C. Delavigne.)

— Syn. comp. **EXILER, BANNIR.** V. **BANNIR.**

EXILEUR. adj. m. Qui exile ou condamne à l'exil. Il fut martyr du despotisme *exileur*. (Linguet.)

— **EXILEUR.** s. m. Celui qui exile.

EXILITÉ. s. f. (ét. lat., *exilis*, grêle). Maigreur, qualité de ce qui est menu, délié, grêle. Un corps qui, par son exilité, donne peu de prise au vent.

EXILLES. Géogr. Bourg d'Italie, à 10 kil. de Suse, à la descente du col d'Exilles ; 1,500 hab. Place forte. Combat de 1746, où le chevalier de Belle-Isle fut tué.

EXILLON. s. m. (pr. *eg-zi llon*, *ll* mouill.). Techn. Pièce mobile d'un moulin.

EXIMER. v. a. 1re conj. (etym. lat., *eximo*, je rachète). Racheter, décharger. Eximer quelqu'un de la responsabilité pénale.

EXINANITION. s. f. (pr. *eg-zi-na-ni-cion* ; du lat. *exinanitio*). Pathol. Évacuation complète, épuisement.

EXINSCRIT, ITE. adj. (ét. lat., *ex*, hors ; fr. *inscrit*). Géom. Se dit d'un cercle tangent à deux côtés prolongés d'un triangle, le centre étant en dehors du triangle. Cercle exinscrit à un triangle.

EXISTANT part. prés. du v. Exister. Qui existe. Les livres de morale et de philosophie sont pour eux comme n'*existant* pas. (J.-J. Rouss.) Saint Anastase et saint Augustin citent des métropolitains *existant* avant la date de cette assemblée. (Chateaub.)

★ **EXISTANT, ANTE.** adj. Qui est doué de l'existence, de l'être, de la vie. Toutes les créatures existantes. L'opinion vague de la permanence de l'âme après la mort, âme aérienne, ombre du corps, mânes, souffle léger, âme inconnue, âme incompréhensible, mais *existante*. (Voltaire.)

— Par extens. Se dit des choses inanimées. Des faits existants. On a saisi tous les biens et tous les effets existants. Maintenir les traités existants. L'argent n'entre presque pour rien dans la somme des capitaux *existants*, mais il entre pour beaucoup dans la formation des capitaux. (Turgot.) L'épaisseur du carton leur donne un air de solidité qui les fait prendre pour des masses circulaires réellement *existantes*. (J.-J. Rouss.) Pour moi, j'aime les choses *existantes* ; je les aime comme elles sont. Je ne désire, je ne cherche, je n'imagine rien hors de la nature. (Sénancour.)

— Admet après lui un complément. Des bois existants sur un domaine. Des difficultés existantes sur un objet. L'univers s'est trompé en croyant la matière *existante* par elle-même. (Volt.) Ces peuples n'ont nulle idée d'un Dieu unique ayant tout fait, présent en tous lieux, *existant* par lui-même dans l'éternité. (Id.) Un manuscrit *existant* à Gênes conserve le souvenir d'une expédition partie de Majorque vers le même temps pour se rendre à l'embouchure d'un fleuve nommé Vedamel ou Rui-Jaur, probablement Rio do Ouro. (Malte-Brun.) Les premiers ajoutent un cinquième membre à la quadruple alliance *existante* depuis 1813. (De Pradt.) Dès le moment qu'on a reconnu des propriétés vitales *existantes* par elles-mêmes, on a dû, pour être conséquent, reconnaître aussi les maladies vitales. (Rostan.)

— **EXISTANT** s. m. Ce qui est existant. L'imaginaire et l'existant.

EXISTÉE. s. f. Bot. Anémone à peluche.

★ **EXISTENCE.** s. f. État de ce qui existe. L'existence de Dieu. L'existence de l'âme, des esprits. L'impossibilité où je suis de prouver que Dieu n'est pas me découvre son *existence* (La Bruy.) Il y a des gens assez aveugles pour nier l'*existence* de Dieu. (Fléch.) L'*existence* de notre âme nous est démontrée, ou plutôt nous ne faisons qu'un, cette *existence* et nous. (Buff.) Jeune, vigoureux, plein de santé, de sécurité, de confiance en moi et aux autres, j'étais dans ce court mais précieux moment de la vie où sa plénitude expansive étend pour ainsi dire notre être par toutes nos sensations, et embellit à nos yeux la nature entière du charme de notre *existence*. (J.-J. Rousseau.) Bientôt mon cœur ne fournit plus d'aliment à ma pensée, et je ne m'apercevais de mon *existence* que par un profond sentiment d'ennui. (Chateaubr.) Le terme d'*existence* doit se généraliser, puisque non seulement l'homme et les animaux, mais même les plantes qui ont une vie et qui meurent, présentent une *existence* plus ou moins intense ou d'une durée limitée. (Virey.) Ce qui périt, ce qui est éphémère, transitoire, protéiforme, n'a d'*existence* que relativement à la matière qui le constitue momentanément. (Id.)

— Fig. Le néant même prend une sorte d'*existence* lorsque nous en parlons. (Condill.)

— Réalité d'une chose. L'existence d'une conspiration.

— La vie, sa durée. Vous devez l'existence à votre père et à votre mère. Vivre, ce n'est pas respirer, c'est agir ; c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos facultés, de toutes les parties de nous-mêmes qui nous donnent le sentiment de notre *existence*. (J.-J. Rouss.) L'*existence* qui m'a été donnée sans que je l'eusse demandée a été pour moi un bienfait. (E. Renan.)

— *Donner, recevoir, transmettre l'existence*. Nous deviendrons la pâture des êtres à venir auxquels nous transmettons l'*existence*. (Virey.)

— Fig. Réputation qu'on acquiert ; opinion qu'on donne de soi à ses contemporains, ou qu'on laisse de soi à la postérité. Il ne faut songer qu'à vivre avec soi-même et avec ses amis, et non à s'établir une seconde *existence* très chimérique dans l'esprit des autres hommes. (Volt.) Je croyais voir dans chaque ville deux espèces de citoyens : ceux que la mort destinait à l'oubli, et ceux à qui les arts donnèrent une *existence* éternelle. (Barth.)

— Manière de vivre, de sentir, de penser. Resserre ton *existence* au dedans de toi, et tu ne seras plus misérable. (J.-J. Rouss.) Je vous rends compte de toutes les misères de mon *existence*. (Volt.) Fatigué de mon *existence*, je la traînais en des pays lointains. (Barth.)

— Position dans la société. Avoir dans le monde une belle existence. Une existence agréable, assurée. Le commerce des Indes augmente évidemment la masse de nos jouissances : il nous donne des boissons saines et délicieuses, des commodités plus recherchées, des ameublements plus gais, quelques nouveaux plaisirs, une *existence* plus agréable. (Raynal.) Tibère ou Néron sur leur trône ne sont point à envier dans leur *existence* par ces heureux pasteurs de l'Arcadie, chantés par Théocrite et Virgile. (Virey.)

— Comm. *Existence en magasin*. Quantité de marchandises que renferme un magasin.

— Au pluriel, *Existences*. Les quantités qui existent dans un ordre quelconque de choses.

EXISTENTIALITÉ. s. f. (pr. *eg-zi-stan-ci-a-lité*). Qualité, état de l'être existant.

★ **EXISTER.** v. n. 1re conj. (du lat. *existere*, même signif.). Être actuellement, reellement, avoir l'être. Il est pour le moins aussi certain que Dieu *existe*, qu'aucune démonstration de géométrie ne le saurait être. (Descartes.) Qu'il y a longtemps que l'homme *existe* ! Qu'il y a longtemps qu'il vit, qu'il souffre et qu'il périt ! (Mme de Staël.) On *existe* pendant le sommeil en l'absence de toute impression perçue et de toute action d'intelligence. (Virey.)

— Simplement. Avoir la vie. Homère est un des plus grands génies qui aient *existé* jamais ; Virgile est un des plus accomplis. (Trublet.) C'est la conscience qui nous apprend que nous *existons*. (Royer-Collard.)

— S'emploie dans un sens de durée, d'étendue, etc. Il est clair que si les Chaldéens n'avaient *existé* sur la terre que depuis dix-neuf cents années avant notre ère, ce court espace ne leur eût pas suffi pour trouver une partie du véritable système de notre univers. (Volt.)

— Se dit des choses. Quand les proportions naturelles sont altérées, il n'est pas étonnant que le plaisir naturel n'*existe* plus. (J.-J. Rousseau.) On dirait que les choses ne commencent à *exister* pour eux qu'au moment où ils ont un intérêt à savoir qu'elles *existent*. (Id.) Le mathématicien vit dans un monde abstrait qui n'*existe* pas. (Beauch.)

— Se dit de toutes les substances, de tous les phénomènes physiques, pour en marquer l'être réel. Le mouvement est aussi une propriété de la matière, car il ne peut *exister* sans elle. (Rostan.)

— Être établi. Ces raisonnements ne militent pas avec moins de force pour les républiques, quand elles ont *existé* longtemps. (B. Constant.) Les chartreux ont donné au monde l'unique exemple d'une congrégation qui a *existé* sept cents ans sans avoir besoin de réforme. (Chateaubriand.)

— Éprouver des impressions, des sentiments. Ce n'est qu'en s'occupant qu'on *existe*. (Volt.) Ce n'est que d'aujourd'hui que je commence d'*exister* sans souffrir. (J.-J. Rouss.)

— *Exister par quelqu'un*. Lui devoir tout ce qui constitue la vie. Rien n'*existe* que par celui qui est. (J.-J. Rouss.)

— Dans un autre sens, Consacrer à quelqu'un toute sa vie, toutes ses pensées. Cette femme n'existe que par celui qu'elle aime.

— Suffire aux besoins de l'existence. Neuf cents livres de rente, à peu près, dont j'*existe*. (V. Hugo.)

— Impers. Il n'*existe* dans la nature que des individus. (Condill.) Jamais il n'a *existé* de mortelle aussi parfaite que cette peinture, et quand même il en existerait, l'épreuve pourrait être trop forte pour une vertu ordinaire. (L. Wailly.) Il *existe* dans l'univers une lutte entre la force physique et la force morale. (Droz.)

EXISTIMATEUR. s. m. S'est dit pour Estimateur, qui estime.

EXITÈLE. s. f. (ét. gr., ἐξίτηλος, sans force). Bot. Genre de buettnériées, établi pour un arbre de Java.

— **EXITÈLE.** s. m. Chim. Oxyde d'antimoine.

EXITÉRIES. s. f. pl. (du gr. ἐξιτήριος, relatif au départ). Antiq. gr. Prières et sacrifices qu'on faisait à la veille d'une grande entreprise, ou à la mort des amis et des proches.

EXITIAL, ALE. adj. (étym. lat., *exitialis*, même signif.). Mortel, funeste.

EXITURE. s. f. (du lat. *exitura*). Chir. Abcès qui suppure.

— Médec. Se dit de toutes sortes d'éléments putrides.

EX LIBRIS. s. m. (ét. lat., *ex*, de ; *libris*, livres). Inscription ou timbre que l'on met sur ses livres pour les faire reconnaître.

EXMES (*Oximum*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Argentan (Orne), sur la Dives ; 600 h. Antiquités romaines.

EXOACANTHE. s. f. (ét. gr., ἔξω, en dehors ; ἄκανθα, épine). Bot. Genre d'ombellifères, établi pour une plante herbacée de la Palestine.

EXOBRANCHE. adj. (ét. gr., ἔξω, en dehors ; βράγχια, branchies). Expert qui a des branchies extérieures. || **EXOBRANCHES.** s. m. pl. Famille de batraciens de la section des urodèles.

EXOCARDIAQUE. adj. (ét. gr., ἔξω, au dehors ; καρδία, cœur). Méd. Se dit des bruits du cœur produits hors de sa cavité.

EXOCARDITE. s. f. (ét. gr., ἔξω, en dehors ; καρδία, cœur). Méd. Inflammation externe du cœur.

EXOCARPE. s. m. (ét. gr., ἔξω, en dehors ; καρπὸς, fruit). Bot. Genre de plantes rapporté avec doute à la famille des santalacées, établi pour six espèces d'arbres ou arbrisseaux des Moluques et de l'Australie.

EXOCATACÈLE. s. f. Hist. ecclésiast. Dénomination générale de plusieurs grands officiers de l'église de Constantinople, qui avaient séance, dans les conciles, avant les évêques. On les nommait *cardinaux de Constantinople*.

EXOCCIPITAL. adj. m. Anat. Se dit de l'os occipital latéral.

EXOCENTRE. s. m. (étym. gr., ἔξω, en dehors ; κέντρον, aiguillon). Entom. Genre de coléoptères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une douzaine d'espèces disséminées sur le globe.

EXOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ἔξω, en dehors ; κεφαλὴ, tête). Entom. Genre d'orthoptères, de la famille des locustiens, dont l'espèce type vit à Cayenne.

— **EXOCEPHALES.** s. m. pl. Moll. Ordre de mollusques qui forme la transition entre les acéphales et les gastéropodes.

★ **EXOCET.** s. m. (ét. gr., ἐξώκοιτος, qui couche dehors). Ichtyol. Genre de malacoptérygiens, établi pour des espèces qu'on rencontre dans les mers de l'Europe méridionale, dans

Exocet

la mer Rouge, etc., et dont la plus connue, l'exocet volant, jouit de la faculté de s'élever dans les airs et de parcourir ainsi une certaine distance.

EXOCHE. s. m. (ét. gr., ἐξ, dehors ; ὄγκος, tumeur). Chir. Tubercule qui se forme au pourtour de l'anus.

EXOCHE. s. f. Entom. V. **EXOQUE.**

EXOCHNATE. s. m. Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes macroures.

EXOCHORION. s. m. (pr. *eg-zo-ko-rion* ; ét. gr., ἔξω, en dehors ; fr. *chorion*). Anat. Nom du premier et du deuxième chorion.

EXOCHOSTOME. s. m. (pr. *eg-zo-ko-stome* ; ét. gr., ἔξοχος, proéminent ; στόμα, bouche). Entom. Genre de diptères, famille des notacanthes, établi pour quelques espèces dont le type habite le département de Vaucluse.

EXOCRANE. s. m. (ét. gr., ἔξω, en dehors ; fr. *crâne*). Anat. Surface extérieure de la boîte crânienne.

EXOCYSTE. s. f. (ét. gr., ἔξω, en dehors ; κύστις, vessie). Chir. Renversement de la vessie urinaire.

★ **EXODE.** s. m. (ét. gr., ἔξοδος, sortie ; de ἐξ, dehors, et ὁδὸς, chemin). Nom du second livre de l'Ancien Testament, dans lequel Moïse raconte la sortie de l'Egypte, jusqu'à l'érection du tabernacle au pied du mont Sinaï.

— Par extens. Se dit d'une grande émigration d'un peuple. L'exode des Irlandais, des Mormons.

— Art dram. Une des quatre parties de l'ancienne tragédie. C'était le dénoûment de la pièce, lorsque le chœur avait cessé de chanter pour ne plus reprendre. *L'exode*, toute cette partie de la tragédie après laquelle le chœur ne chante plus... (Racine.)

— Chez les Latins, Bouffonneries, bons mots placés au milieu ou plus ordinairement à la fin des pièces.

— Espèce d'hymne ou de chanson qu'on entonnait à la fin des repas. L'exode était gaie et badine.

— Hist. juive. Célébration du huitième jour de la fête des Tabernacles, en mémoire de la sortie d'Égypte.

EXODERME. s. m. (ét. gr., ἔξω, en dehors ; δέρμα, peau). Bot. Couche externe du blastoderme.

EXODERMIQUE. adj. Bot. Qui a rapport à l'exoderme.

EXODIAIRE. s. m. (du lat. *exodiarius*).

Art dram. Chez les Romains, Acteur grotesque qui, à la fin d'une tragédie, paraissait sur le théâtre pour exécuter l'exode.

EXODIQUE. adj. (ét. gr., ἔξω, au dehors; ὁδός, voie). Phys. Se dit des nerfs où l'action passe du dedans au dehors.

EXODONTE. adj. (ét. gr., ἔξω, au dehors; ὀδούς, dent). Zool. Qui a les dents dirigées au dehors.

— **EXODONTES**. s. m. pl. Entomol. Groupe d'hyménoptères ichneumoniens, établi pour sept genres.

EXŒSOPHAGITE. s. f. (ét. gr., ἔξω, au dehors; fr. *œsophage*). Méd. Inflammation de la tunique cellulaire des veines.

EXOGAME. adj. (étym. gr., ἔξω, au dehors; γάμος, mariage). Qui se marie en dehors de la tribu, ou avec des étrangers.

EXOGAMIE. s. f. (rad. *exogame*). Action de se marier en dehors de la tribu ou avec des étrangers.

EXOGÈNE. adj. et s. m. (ét. gr., ἔξω, au dehors; γεννάω, j'engendre.) Géol. Se dit des roches produites par un accroissement extérieur.

— Bot. Se dit d'un végétal dans lequel les vaisseaux sont tous sensiblement disposés autour d'un étui cellulaire, les plus jeunes à la circonférence, les plus anciens au centre; ce qui fait que la plante se détruit de dedans en dehors. Telles sont les plantes dicotylédones ligneuses.

— **EXOGÈNES**. s. m. pl. Bot. Grande division du règne végétal comprenant les genres qui présentent le caractère ci-dessus.

EXOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ἔξω, au dehors; γλῶσσα, langue). Ichtyol. Genre de cyprins, voisin des catostomes.

EXOGNATHE. adj. (pr. *eg-zo-ghnate*; ét. gr., ἔξω, au dehors; γνάθος, mâchoire). Entom. Qui a des mâchoires extérieures.

EXOGYNE. adj. (étym. gr., ἔξω, au dehors; γυνή, femelle). Bot. Se dit des fleurs dont le pistil est saillant en dehors.

EXOGYRE. s. m. (ét. gr., ἔξω, au dehors; γῦρος, cercle). Moll. Genre de mollusques fossiles du terrain jurassique.

EXOINE. s. f. (ét., préf. *ex*; bas-lat. *sonnia*, empêchement). Jurispr. anc. Certificat d'excuse, d'exemption ou de dispense, délivré aux personnes appelées en justice, et qui ne pouvaient comparaître.

— Excuse de ce qu'on ne peut répondre à une assignation.

— Féod. Excuse faite au seigneur par le vassal qui se trouvait empêché de lui rendre certains devoirs.

— A été employé adjectivement dans le sens d'Absent.

EXOINÉ, ÉE. part. pass. du v. Exoiner. S'emploie adjectiv. Personne exoinée.

EXOINER. v. a. 1re conj. (rad. *exoine*). Jurispr. anc. Excuser l'absence.

— *Exoiner de son corps*. Mettre la vie de quelqu'un en danger, en le maltraitant.

— **EXOINER**. v. n. Faire valoir une excuse pour n'avoir pas comparu.

— **S'EXOINER**. v. pron. Être exoiné.

EXOINEUR. s. m. Anc. jurispr. Celui qui délivrait l'exoine.

EXOMBILICATION. s. f. (pron. *eg-zon-bi-li-ka-cion*). Syn. d'**EXOMPHALE**.

EXOMÈTRE. s. f. (ét. gr., ἔξω, en dehors; μήτρα, matrice). Chir. Renversement de la matrice.

EXOMIDE. s. f. (ét. gr., ἐξωμίς; formé de ἐξ, dehors; ὦμος, épaule). Antiq. Vêtement grec qui serrait étroitement le corps et laissait les épaules découvertes.

EXOMOLOGÈSE. s. f. (ét. gr., ἐξομολόγησις, formé de ἔξω, en dehors; ὁμολόγησις, confession). Hist. ecclés. Confession publique.

* **EXOMPHALE**. s. f. (ét. gr., ἐξ, dehors; ὀμφαλός, nombril). Chir. Hernie ombilicale, ou sortie des viscères abdominaux par l'anneau ombilical; affection qu'on désigne aussi par le mot *omphalocèle*. L'*exomphale* s'observe beaucoup moins fréquemment que les hernies inguinales et crurales, et sa plus grande rareté tient à la position peu déclive de l'ombilic. (Jourdan.) Les accidents de l'*exomphale* sont communément assez légers, et ils se bornent à des coliques dont le malade est surtout atteint après avoir pris ses repas. (Id.)

EXOMPHALOCÈLE. s. f. Chirurg. Syn. d'**EXOMPHALE**.

EXONDANCE. s. f. (ét. lat., *exundare*, déborder). Ce qui déborde.

EXONDATION. s. f. (pr. *eg-zon-da-cion*; ét. lat., *ex*, hors; *unda*, eau). Mouvement de l'eau qui se retire d'un sol qu'elle inondait.

EXONDEMENT. s. m. Syn. d'**EXONDATION**.

EXONDÉ, ÉE. adj. (ét., V. **EXONDATION**). Privé d'eau; d'où l'eau s'est retirée. La terre *exondée* et suffisamment desséchée poussa son jet d'herbe, comme dit la Vulgate. (Bory de Saint-Vincent.)

— Bot. Qui s'élève hors de l'eau.

EXONDER (S'). v. pron. 1re conj. (ét., V. **EXONDATION**). Se sécher. Se dit des terres qui ont été couvertes d'eau.

* **EXONÉRATION**. s. f. (pr. *eg-zo-né-ra-cion*; rad. *exonérer*). Dispense. Exonération d'impôts. Exonération du service militaire. L'exonération du service militaire a été abolie par la loi du 1er février 1868.

— Pathol. Evacuation alvine.

— Prat. Décharge, soulagement.

EXONÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Exonérer. S'empl. adjectiv.

— **EXONÉRÉ**. s. m. Admin. milit. Celui qui a été exonéré. Cette mesure ne concerne que les exonérés.

* **EXONÉRER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *exonerare*; formé de *ex*, hors, et *onus*, fardeau). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'exonère, tu exonères, il exonère*, etc. *J'exonérerai*, etc., *J'exonérerais*, etc. Soulager, décharger. Exonérer des marchandises des droits de douane.

— Exempter, pour une somme payée à l'État, du service militaire. Il a exonéré son fils. V. **EXONÉRATION**.

— **S'EXONÉRER**. v. pron. Se décharger. Se dit en termes de palais. S'exonérer d'une dette.

— Payer pour être exempt du service militaire.

— Style mystique. S'exonérer d'un péché.

EXONGUICULÉ, ÉE. adj. (pr. *eg-zon-gu-i-ku-le*; ét. lat., *ex*, prét. priv.; *unguis*, ongle). Zool. Qui n'a pas d'ongles.

EXONIROSE. s. f. (ét. gr., ἐξ, hors; ὄνειρος, songe). Méd. Pollution qui se produit dans un rêve.

EXOPHLÉBITE. s. f. (ét. gr., ἔξω, en dehors; fr. *phlébite*). Pathol. Inflammation de la tunique extérieure des veines.

EXOPHTALME. s. m. (ét. gr., ἔξω, en dehors; ὀφθαλμός, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides des gonatocères, établi pour sept espèces des Antilles.

* **EXOPHTALMIE**. s. f. (ét. gr., ἔξω, en dehors; ὀφθαλμός, œil). Chir. Sortie de l'œil hors de la cavité orbitaire. Dans l'*exophtalmie*, l'œil est dévié, chassé en avant; il soulève, écarte les paupières qui ne le recouvrent plus et ne le garantissent pas de l'action des corps extérieurs; il s'enflamme, la vue se trouble et s'éteint. (Chaussier.)

EXOPHTALMIQUE. adj. Chir. Qui a rapport à l'exophtalmie.

EXOPHYLE. s. f. (ét. gr., ἔξω, en dehors; φυλή, race). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, créé aux dépens des ophiuses.

EXOPLECTRE. s. m. (ét. gr., ἔξω, en dehors; πλῆκτρον, fouet). Entom. Genre de coléoptères trimères de la famille des coccinellides, établi pour une dizaine d'espèces américaines.

EXOPROSOPE. s. m. (ét. gr., ἔξω, hors; πρόσωπον, regard). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des bombyliers, établi pour un très grand nombre d'espèces dont quelques-unes sont européennes.

EXOPS. s. m. (ét. gr., ἐξ, hors; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des clairons.

EXOPTILE. adj. (ét. gr., ἔξω, hors; πτιλὸν, plume). Bot. Se dit de l'embryon végétal dont la plumule est sortie de la coléoptile.

EXOQUE. s. m. (ét. gr., ἔξοχος, proéminent). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants, de la tribu des ichneumoniens, établi pour quelques espèces d'Europe.

* **EXORABLE**. adj. 2 g. (ét. lat., *exorabilis*; de *exorare*, prier instamment). Qui se laisse ou qui peut se laisser fléchir par des prières. Rendez-la comme vous à mes vœux *exorable*. (P. Corneille.) Qu'*exorable* à la prière, le prince soit ferme contre les demandes. (Montesq.) Le peuple est violent, mais *exorable*; excessif, mais généreux. (Mirab.) Si l'on me savait *exorable*, mes prisonniers chercheraient des prières pour me vaincre. (E. About.)

> Le ciel à mon amour serait-il favorable
> Jusqu'à rendre sitôt Ariane *exorable* ! (T. CORN.)
>
> Si le sort *exorable* aux vœux de l'innocence
> Replace dans mes mains la suprême puissance..
> (BAOUR LORMIAN.)

EXORATION. s. f. (pr. *eg-zo-ra-cion*). Prière pour se rendre quelqu'un exorable.

* **EXORBITAMMENT**. adv. Avec excès, d'une manière exorbitante.

EXORBITANCE. s. f. Caractère de ce qui est exorbitant. L'exorbitance d'un gain, d'un pouvoir.

* **EXORBITANT, ANTE**. adj. (étym. lat., *exorbitans*, part. prés. de *exorbitare*, sortir des bornes). Excessif, qui passe de beaucoup la mesure ordinaire. Somme exorbitante. Dépenses, contributions exorbitantes. Pouvoir exorbitant. Prétentions exorbitantes. On peut le mettre avant le substantif en consultant l'oreille et l'analogie. D'exorbitantes dépenses.

— Fig. C'est une action *exorbitante*. (Molière.)

— *Exorbitant de*. En dehors de. *Exorbitant* du droit commun. (D'Argenson.)

EXORBITIS. s. f. ou **EXORBITISME**. s. m. (ét. lat., *ex*, hors; *orbita*, cavité orbitaire). Chir. Saillie, proéminence, sortie de l'œil hors de la cavité orbitaire. Syn. d'**EXOPHTALMIE**.

EXORCISATION. s. f. (pron. *eg-zor-ci-sa-cion*). Action d'exorciser.

EXORCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Exorciser. S'empl. adjectiv. Démon exorcisé.

* **EXORCISER**. v. a. 1re conj. du gr. ἐξορκίζω, j'adjure, je conjure). Hist. relig. Exécuter les cérémonies de l'exorcisme, faire des prières et des cérémonies qui ont pour but de chasser le démon du corps d'un possédé. L'Église *exorcise* les lieux et les personnes obsédés par les démons; l'eau, le sel, l'huile et les autres choses dont elle se sert dans les cérémonies; elle *exorcise* aussi les orages, les animaux malfaisants, pour les empêcher de nuire aux biens de la terre. (Glaize.)

— Conjurer les démons pour les chasser. Un démon qu'on *exorcisait* dans l'église de Saint-Jean-Baptiste. (Fléchier.)

— Fig. et fam. Exhorter, presser vivement quelqu'un pour le ramener à la raison. Peu usité.

— Absol. Ce prêtre a le droit d'exorciser.

— **S'EXORCISER**. v. pron. Être exorcisé.

EXORCISEUR. s. m. Celui qui pratique l'exorcisme.

* **EXORCISME**. s. m. (rad. *exorciser*). Hist. relig. Cérémonie, prières dont se sert l'Église pour chasser les démons des corps qu'ils obsèdent ou qu'ils habitent. L'Église distingue les exorcismes ordinaires, qui se font sur les lieux et les personnes, et les objets du culte en général, et les exorcismes extraordinaires, qui ont lieu sur les orages, les animaux malfaisants, etc. Tenté peut-être, un jour, d'un acte arbitraire, il jette à la tentation, comme un *exorcisme*, ce barbarisme énergique qui peint si bien l'effroi que sa toute-puissance lui inspire. (P. de St-Victor.)

— Sorte de charme composé de paroles auxquelles on attribue des effets surnaturels.

* **EXORCISTE**. s. m. Hist. relig. Celui qui exorcise, ou qui a qualité pour exorciser. Un degré de plus et il aurait été *exorciste* et investi du pouvoir de chasser les démons. (E. About.)

— Clerc tonsuré qui a reçu le troisième des ordres mineurs. L'*exorciste* est un clerc tonsuré à qui on a conféré cet ordre; mais cette fonction est réservée aux prêtres, qui ne peuvent même s'en charger sans la permission de l'évêque. (Glaize.)

* **EXORDE**. s. m. (ét. lat., *exordium*; de *exordiri*, commencer). Rhét. Première partie d'un discours servant à préparer l'auditoire, à captiver son attention, à gagner sa bienveillance, à lui donner une idée générale de la cause qu'on va défendre ou du sujet qu'on va traiter. Un exorde trop long, trop court. Exorde tiré du sujet, des circonstances. Exorde ex abrupto. Les qualités de l'exorde. Le style de l'*exorde* doit être noble, grave, mesuré. (Lav.) Les qualités de l'*exorde* sont la convenance, la modestie et la brièveté. (Id.)

> Elle éteignit par ce sublime *exorde*
> Le règne obscur de l'affreuse Discorde.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Par extens. Début d'une chose quelconque.

— Fam. *Entrer en matière sans exorde, sans faire l'exorde*. Aborder immédiatement un sujet, une matière, sans préambule, sans préparation.

EXORE. s. f. (ét. gr., ἔξωρος, suranné). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, établi pour une dizaine d'espèces d'Amérique.

EXORHIZE. adj. (ét. gr., ἔξω, en dehors; ῥίζα, racine). Bot. Se dit des plantes dicotylédones ligneuses dont la radicule est nue, et par conséquent extérieure. || **EXORHIZES**. s. f. pl. Division du règne végétal comprenant les plantes qui offrent le caractère ci-dessus.

EXORISTE. s. f. (ét. gr., ἐξόριστος, banni). Entom. Genre de diptères, tribu des muscides, établi pour dix espèces.

EXORMATOSTOME. s. m. Bot. Syn. de **SPHÉRIE**.

EXOSMOMÈTRE. s. m. (ét. fr., *exosmose*; gr. μέτρον, mesure). Phys. Instrument destiné à mettre en évidence les phénomènes de l'exosmose.

* **EXOSMOSE**. s. f. (du gr. ἔξωσμα, ce qu'on expulse). Phys. Courant de dedans en dehors qui s'établit, en même temps que le courant de dehors en dedans appelé *endosmose*, à travers une membrane séparant deux liquides de densité différente.

EXOSMOTIQUE. adj. Physiq. Qui a rapport à l'exosmose.

EXOSPORE. s. m. (ét. gr., ἔξω, en dehors; σπορά, semence). Bot. Genre de plantes épiphytes.

EXOSTEMME. s. m. (ét. gr., ἔξω, en dehors; στέμμα, couronne). Bot. Genre de cinchonées, établi pour une douzaine d'arbres ou d'arbrisseaux dont l'écorce est purgative et tonique, sans produire les effets héroïques du quinquina.

EXOSTOME. s. f. (ét. gr., ἔξω, en dehors; στόμα, bouche). Bot. Ouverture extérieure de l'ovule végétale.

* **EXOSTOSE**. s. f. (ét. gr., ἐξόστωσις; de ἐξ, hors, et ὀστέον, os). Chir. Tumeur osseuse et contre nature qui s'élève à la surface des os ou dans leurs cavités. Exostose dartreuse, scorbutique, carcinomateuse, vénérienne, etc. || *Exostoses éburnées*. Celles qui ont la dureté de l'ivoire. || *Exostoses fausses*. Développements cancriformes, ou spongieux, ou caverneux. || *Exostoses laminées*. Celles qui sont formées par des lames superposées et des filaments. || *Exostose scrofuleuse, cancéreuse*. Exostose qui est l'effet d'un principe morbide intérieur. || *Exostoses spongieuses*. Celles qui sont de la nature de l'éponge. || *Exostose traumatique*. Celle qui résulte d'une violence extérieure. || *Exostoses vraies*. Celles qui consistent dans un renflement de l'os, de forme variée, conservant la même organisation, la même dureté.

— Bot. Excroissance, tumeur sur le tronc et les branches de certains arbres, formée de bois très dur, dont les fibres se croisent en tous sens et forment des compartiments bizarres.

EXOSTOSÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Exostoser. S'empl. adjectiv. Tibia exostosé.

EXOSTOSER (S'). v. pron. 1re conj. Chir. Se former en exostose. On voit les os du crâne s'exostoser facilement sous l'influence du virus vénérien.

EXOSTYLE. s. m. (ét. gr., ἔξω, en dehors; στῦλος, colonne). Bot. Genre de papilionacées, tribu des césalpinées, établi pour deux espèces du Brésil.

EXOTÈRE. s. m. (ét. gr., ἐξώτερος, extérieur). Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des ichneumoniens, que l'on remarque surtout l'été.

* **EXOTÉRIQUE**. adj. 2 g. (du gr. ἐξώτερος, extérieur). Public, commun à tout le monde, vulgaire. || Se dit de la doctrine de quelques philosophes anciens ou plutôt de la partie de cette doctrine qui était rendue publique, par opposition à cette autre partie appelée *ésotérique* ou secrète, à laquelle un petit nombre de disciples choisis étaient seuls initiés.

EXOTHÉA. s. m. (ét. gr., ἔξω, au dehors; θέα, vue). Bot. Genre de térébinthacées de la Jamaïque.

EXOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ἔξω, au dehors; θήκη, boîte). Bot. Genre d'hyménoptères térébrants de la famille des ichneumoniens, établi pour des espèces dont le type se trouve aux environs de Paris.

EXOTHERME. adj. (ét. gr., ἔξω, hors; θερμός, chaud). Chim. Se dit des corps composés qui, en se décomposant, dégagent de la chaleur.

EXOTHERMIQUE. adj. (rad. *exotherme*). Chim. Se dit de la lumière qui détermine un phénomène chimique, mais sans fournir la chaleur nécessaire.

EXOTICODÉNIE. s. f. (étym. gr., ἐξωτικός, étranger; δεινός, qui craint). Pathol. Antipathie pour les remèdes exotiques. C'est l'opposé d'Exoticomanie.

EXOTICOMANIE. s. f. (ét. gr., ἐξωτικός, étranger; μανία, passion). Pathol. Passion des remèdes exotiques.

* **EXOTIQUE**. adj. 2 g. (du gr. ἐξωτικός, étranger). Qui vient des pays étrangers; qui n'est pas naturel au pays; le contraire d'Indigène. Animal exotique. Production exotique. Ils apprivoiseront ce gracieux Amour comme un oiseau *exotique*. (P. de St-Victor.)

— Fig. et par extens. Qui appartient à un autre pays, à un autre genre de civilisation. Usages, coutumes, termes exotiques. Le patriotisme, l'attachement aux vieux souvenirs du pays, détournèrent les Grecs des cultes *exotiques*. (E. Renan.) Tacite, qui écrit pour le grand monde, parle des Juifs comme d'une curiosité *exotique*. (Id.)

> Mais ses goûts *exotiques*
> Dédaignent ce qui plaît à nos palais rustiques.
> (COLNET.)

— Bot. Se dit des végétaux étrangers au climat dans lequel on les transporte. La plupart des plantes cultivées dans les serres des jardins botaniques, telles que les cierges, les palmiers, sont des productions *exotiques*. (Billot.)

— Méd. et Pharm. Se dit des substances médicinales qui viennent des contrées éloignées de celles où on les emploie, des drogues que l'on tire de l'étranger. Il est difficile de résister à ce penchant qui place les agents pharmaceutiques composés avec des substances *exotiques* au-dessus de ceux que l'on a formés avec des plantes qui croissent dans nos bois, dans nos prairies. (Barbier.)

— **EXOTIQUE**. s. m. Ce qui est exotique. Venu tout enfant en France, Coriolis avait toujours eu le sentiment, la passion de l'*exotique*, la nostalgie, le mal du pays des pays chauds. (De Goncourt.)

— **EXOTIQUE**. s. f. Sorcière, chez les Grecs.

EXOTIQUEMENT. adv. D'une façon exotique.

EXOTISME. s. m. Caractère de ce qui est exotique, bizarre. Ce nom de Sakountala aura effrayé la masse liseuse comme une menace d'*exotisme* et d'érudition. (Asselineau.)

* **EXPANSIBILITÉ**. s. f. (rad. *expansible*). Physiol. Disposition à s'étendre, à pousser au dehors. Se dit de l'action du sang et des humeurs, qui agissent sur certains organes de l'économie animale et des effets de cette action. Chez les bilieux, l'*expansibilité* est explosive, exaltée, fougueuse. (Virey.)

— Fig. Action de s'étendre au dehors. Le feu vital et la première ivresse des années mettent toute l'organisation en *expansibilité*, rendent franc, ouvert, loyal, magnanime. (Virey.)

— Phys. et Chim. Tendance à occuper un plus grand espace; propriété qu'ont certains fluides aériformes de s'étendre sans cesse autour d'eux dans l'espace libre. Les effets de l'*expansibilité* dans les corps gazeux sont d'au-

tant plus marqués, que la pression à laquelle les gaz sont soumis est moindre. (Montferrier.)

*** EXPANSIBLE.** adj. 2 g. Didact. Qui est capable d'expansion, qui peut se dilater et s'étendre.

*** EXPANSIF, IVE.** adj. (rad. *expansion*). Chim. Qui a la propriété de s'étendre, de se dilater, ou d'étendre et de dilater. Principe expansif. Les odeurs des corps aromatiques sont d'autant plus *expansives* qu'elles ont plus de légèreté, plus de volatilité, comme les huiles essentielles. (Virey.) En général, les substances hydrogénées sont très *expansives*. (Id.)

— Qui est porté à dire ses sentiments, ses pensées. C'est un homme expansif, fort expansif.

— Fig. Qui s'épanche ou qui aime à s'épancher au dehors. Bonté expansive. Avoir un cœur expansif, une âme expansive. J'ai senti que la douce influence de cette âme *expansive* agissait autour d'elle, et triomphait de l'insensibilité même. (J.-J. Rouss.) La femme est beaucoup plus *expansive*, plus tendre que l'homme. (Larcher.)

*** EXPANSION.** s. f. (ét. lat., *expansio*; de *expandere*, étendre). Phys. Action de s'étendre, de se dilater. État de dilatation, de développement, d'épanouissement d'une substance douée d'expansibilité. Tous les corps, se dilatant par le calorique, entrent plus ou moins en *expansion*, suivant leur capacité pour la chaleur. (Virey.) La pupille s'agrandit et devient plus étroite par la contraction ou l'*expansion* de l'iris. (Richerand.)

— Action de s'étendre au dehors, résultat de cette action. L'expansion des idées. La France laisse aux nations rivales l'honneur et le profit des *expansions* lointaines. (J. Duval.) Le lac inférieur de Constance n'est qu'une *expansion* du Rhin sur des prairies noyées. (Chateaub.)

— Fig. *Avoir de l'expansion*. Être porté à communiquer ses sentiments, à exprimer ses affections. La jeunesse et l'enfance sont tout en *expansion*. (Virey.) Il y a dans le caractère des Français une *expansion* originale; voyagez deux jours dans une voiture publique; lorsqu'on en descend, vous diriez, aux mutuelles démonstrations d'amitié, que ce sont des amis de vingt ans qui se séparent. (Lav.)

— Anat. Prolongement de certains organes. Expansion fibreuse, aponévrotique, etc.

— Bot. Prolongement d'une plante ou d'une partie d'une plante. || *Expansions fasciées*. Parties de la tige qui se développent d'une façon anormale.

EXPANSIVITÉ. s. f. Caractère de ce qui est expansif. L'*expansivité* de sa nature gasconne. (De Lescure.)

*** EXPATRIATION.** s. f. (pr. *ekss-pa-tri-a-cion*). Action d'expatrier ou de s'expatrier. || Effet de l'exil. || Éloignement forcé du pays qu'on habitait. Cette dénonciation exposa Voltaire au danger d'une nouvelle *expatriation*. (Condorcet.)

EXPATRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Expatrier. S'empl. adjectiv. Homme expatrié.

— Substantiv. Les expatriés.

*** EXPATRIER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *ex*, hors; *patria*, patrie). *J'expatrie, nous expatrions. J'expatriais, nous expatriions, vous expatriiez. Que nous expatriions, que vous expatriiez*, etc. Obliger, contraindre de quitter la patrie.

— **S'EXPATRIER.** v. pron. Quitter son pays, s'éloigner de sa patrie et aller vivre ailleurs.

EXPECTANCE. s. f. (rad. *expectant*). Néol. Attente. Capitaux en expectance de placement.

*** EXPECTANT, ANTE.** adj. (ét. lat., *expectans*, part. prés. de *expectare*, attendre). Qui attend, et particulièrement Qui attend l'accomplissement d'une chose promise, à laquelle il a droit.

— Par extens. Qui attend les événements pour prendre une détermination. Nous avons des ministres expectants.

— *Médecine expectante*. Doctrine médicale qui a pour principe d'attendre les opérations de la nature pour décider. C'est surtout dans les fièvres primitives et les phlegmasies, dont le traitement a été dirigé avec sagesse, qu'on peut observer fréquemment les heureuses tendances de la nature, en se bornant à une médecine *expectante*. (Pinel.)

— *Morale expectante*. Ce docteur ne conseillait pas, il n'ordonnait rien; il attendait, il faisait de la morale *expectante*. (L. Gozlan.)

— *Méthode expectante*. Méthode qui consiste à agir d'après les faits survenus, et sans les provoquer.

— Hortic. *Œil expectant*. Œil latent.

— **EXPECTANT.** s. m. Celui qui doit avoir la première place vacante. Un expectant.

— Par extens. Les *expectants*, gens loyaux, modestes, qui, d'accord avec Socrate, espèrent qu'un jour la lumière descendra... (Fourier.)

EXPECTANTISME. s. m. Système de la médecine expectante.

*** EXPECTATIF, IVE.** adj. (rad. *expectant*). Qui donne droit d'attendre, qui autorise à espérer. Lettres expectatives.

— Hist. relig. *Grâces expectatives*. Bulles accordées par les papes pour l'obtention des premiers bénéfices qui viendraient à vaquer. Cet usage devint un abus pendant le grand schisme; les conciles de Pise, de Constance et de Bâle s'y opposèrent, et le concile de Trente abolit les grâces expectatives.

— **EXPECTATIVE.** s. f. Attente fondée sur quelque promesse, sur de simples probabilités, sur de belles apparences. Être toujours dans l'expectative. Vivre dans l'expectative. Avoir l'expectative d'une place. Une douce, une agréable expectative. Une triste expectative. Belle expectative! Il n'a encore rien obtenu, mais il est toujours dans l'*expectative*. (Acad.)

— État, action de quelqu'un qui attend les événements pour prendre une résolution. La conduite du duc d'Orléans ne fut qu'une *expectative*. (Lamartine.)

— Thèse qu'on soutenait la veille du jour où l'on devait passer docteur et recevoir le bonnet.

— Acte d'un candidat pour le doctorat en théologie.

— Législ. Droit de survivance. || Bref du pape qui donnait assurance à un homme de le pourvoir d'un certain bénéfice, quand ce bénéfice deviendrait vacant.

— *En expectative*. loc. adv. En espérance. Il est riche en expectative.

EXPECTATION. s. f. (pr. *ekss-pek-ta-cion*; rad. *expectant*). Attente de quelque événement.

— Médec. Méthode qui consiste à observer la marche des maladies, sans prescrire de médicaments actifs, à moins qu'ils ne soient impérieusement indiqués. Une *expectation* sage et éclairée suppose des connaissances très précises de l'histoire des maladies, de leur caractère particulier, de leur marche. (Pinel.)

EXPECTORANT. part. prés. du v. Expectorer. Qui expectore. Des personnes expectorant des glaires, expectorant beaucoup.

*** EXPECTORANT, ANTE.** adj. Médec. Qui fait expectorer, qui facilite ou provoque l'expectoration. Remèdes expectorants. Les progrès de la physiologie ont rendu les modernes beaucoup plus incrédules, et réduit presque à rien la classe des remèdes *expectorants*. (Sandras.)

— Substantiv. Un expectorant. On lui a donné des *expectorants*. (Acad.) Ce sera un beau temps pour les malades et pour les vrais médecins, que celui où l'on cessera tout à fait de se payer de mots: les *expectorants* en particulier auront alors cessé de faire une classe parmi les remèdes. (Sandras.)

*** EXPECTORATION.** s. f. (pr. *ekss-pek-to-ra-cion*; rad. *expectorer*). Médec. Action d'expulser de la poitrine les matières qui y sont accumulées; fonction par laquelle les poumons et la trachée-artère se débarrassent des matières sécrétées par les membranes qui tapissent les voies aériennes. Remède qui facilite, provoque l'expectoration. L'*expectoration* a lieu dans les rhumes, les catarrhes, les inflammations des poumons, celle de la gorge, soit à l'état aigu, soit surtout à l'état chronique. (Sandras.)

— Matières expectorées. Expectoration abondante.

— Fig. et fam. Expectoration d'un discours.

— Chancell. rom. Action de rendre publique la nomination secrète d'un cardinal.

EXPECTORÉ, ÉE. part. pass. du v. Expectorer. S'empl. adjectiv. Matières expectorées. En médecine, on attache une haute importance à la connaissance précise des matières *expectorées*, et il est souvent à regretter que la science ne soit pas encore arrivée à trouver des caractères qui les fassent facilement reconnaître. (Sandras.)

*** EXPECTORER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *expectorare*; de *ex*, hors, et *pectus*, poitrine). Expulser des bronches les mucosités qui y sont accumulées. Expectorer des glaires.

— Absol. Cela fait expectorer. Il expectore beaucoup. Il ne fait qu'expectorer.

— Fam. et fig. Expectorer un discours. Jésuite paraît être l'injure que ce brillant nourrisson des muses *expectore* avec le plus de soulagement. (L. Veuillot.)

— Chancell. rom. Rendre publique la nomination secrète d'un cardinal. Le pape fit avertir le roi qu'il allait *expectorer* Polignac avec les autres et que cela ne se pouvait plus différer. (Saint-Simon.)

— **S'EXPECTORER.** v. pron. Être expectoré.

— Fam. Parler sans réserve.

EXPÉDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Expédier. S'empl. adject. Courrier expédié. Affaire promptement expédiée. Besogne expédiée en moins de rien. Ce patient n'eut guère à languir, il fut promptement *expédié*. (Acad.) Cette maladie l'aura bientôt *expédié*. (Id.)

> De prime abord sont par la bonne dame
> *Expédiés* tous les petits menus.
> (La Fontaine.)

— Mar. Se dit d'un navire qui a reçu son ordre de départ et sa destination.

— Prat. Se dit d'un acte établi en copie conforme.

— **EXPÉDIÉE.** s. f. Écriture courante. Une belle expédiée.

EXPÉDIENCE. s. f. Qualité de ce qui est expédient.

EXPÉDIENT. adj. m. (rad. *expédier*). Qui est à propos, utile, convenable. Ne croyant pas que tout ce qui était permis fût *expédient*. (Fléchier.) Il me persuada que le plus *expédient* pour moi était de ne pas occuper davantage l'opinion publique. (L. Veuillot.)

— Ne s'emploie guère qu'impersonnellement. Il est expédient d'agir ainsi. Il est *expédient* de savoir ces particularités. (Malh.)

*** EXPÉDIENT.** s. m. (pr. *ekss-pé-di-an*; ét., V. EXPÉDIER). Moyen de se tirer d'embarras, de lever une difficulté, de surmonter un obstacle, de réussir dans quelque affaire. Trouver quelque expédient. Proposer, donner des expédients. C'est un bon, un mauvais expédient. Cet *expédient* ne nous parut pas assez franc pour nous et pour notre âme. (J.-J. Rouss.)

> Le temps des *expédients* peut gâter une affaire;
> On perd du temps au choix, on tente, on veut tout faire.
> (La Fontaine.)

— Fam. *C'est un homme d'expédients*. Se dit elliptiquement pour C'est un homme qui ne manque pas d'expédients, c'est-à-dire qui sait toujours se tirer d'affaire, qui n'est jamais embarrassé.

— Moyen de se tirer d'affaire provisoirement, mais sans résoudre la difficulté.

— Fam. *En être aux expédients*. Ne savoir plus où l'on en est, ne savoir comment se tirer d'affaire. S'emploie plus particulièrement en parlant des moyens onéreux de se procurer de l'argent. Il était toujours aux *expédients* pour vivre. (Acad.) *Recourir aux expédients*. Chercher des moyens de sortir d'embarras.

— Prat. Conciliation. Rendre un arrêt par expédient; faire juger une cause par expédient. || *Aller à l'expédient*. Sorte de conciliation entre les avoués des parties, avant la décision du tribunal.

— Procéd. Jugement passé d'accord entre les parties, et dont le dispositif obtient la sanction du juge sans être son œuvre.

— Syn. comp. EXPÉDIENT, RESSOURCE. V. RESSOURCE.

*** EXPÉDIER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *expedire*, dégager; formé de *ex*, hors, et *pes, pedis*, pied). *J'expédie, nous expédions. J'expédiais, nous expédiions, vous expédiiez. Que j'expédie, que nous expédiions, que vous expédiiez*, etc. Hâter l'exécution, la conclusion d'une chose; dépêcher, faire avec diligence, terminer promptement. Expédier une affaire. Expédier la besogne. Expédiez-nous cela au plus vite. Si M. de Grignan a bientôt *expédié* ce siège, il en sera loué. (Mme de Sév.)

— *Expédier une personne*. Terminer promptement l'affaire qui la concerne. Ce confesseur a vite fait d'expédier ses pénitents. Je vous conduirai à mon maître, d'abord que j'aurai *expédié* ce bon laboureur. (Le Sage.) || Par extens. S'en débarrasser promptement. Si vous pensiez toujours m'*expédier* en me mandant des merveilles de votre santé, je n'aurais pas un seul moment de repos. (Mme de Sévigné.) L'on voit des gens brusques, inquiets, suffisants, qui, bien qu'oisifs et sans aucune affaire qui les appelle ailleurs, vous *expédient*, pour ainsi dire, en peu de paroles, et ne cherchent qu'à se dégager de vous: on leur parle encore qu'ils sont partis et ont disparu. (La Bruyère.)

— Fig. et fam. Tuer, faire mourir vite.

> Ce portier du logis était un chien énorme,
> *Expédiant* les loups en bonne forme. (La Font.)

— Fam. Consommer avec une certaine promptitude. Cet argent ne restera pas longtemps entre ses mains, il l'aura bientôt expédié. Il *expédia* tout ce qu'on avait servi devant lui, sans y mettre plus d'appareil que s'il n'avait mangé que trois mauviettes. (Brill.-Savar.)

— Dépêcher, envoyer. Expédier un courrier, une estafette. Expédier des ordres. Il vous plut me faire *expédier* un don de quelque nombre de places de maisons à bâtir. (Malherbe.)

— Envoyer, faire partir pour une certaine destination. Expédier des caisses, des ballots, des marchandises. La nécessité de compléter les cargaisons et d'*expédier* les bâtiments avant le temps des ouragans ne permet pas d'être difficile. (Rayn.)

— S'emploie aussi en ce sens avec le nom de la personne.

> C'est le coup, scélérat, par où tu m'*expédies*
> Et voilà couronner toutes tes perfidies. (Molière.)

— *Expédier en bref* ou *en forme commune*. En finir au plus vite avec un homme qu'on est en train de ruiner, de faire mourir. Ils avaient apporté beaucoup d'argent au jeu, ils furent promptement *expédiés*, ils furent *expédiés* en bref. (Acad.)

> Permettez qu'en forme commune
> La Parque m'*expédie* et finissez vos pleurs. (La Font.)

— Déclarer, révéler le plus vite possible.

> J'entends à demi-mot, à lieve et m'*expédie*
> Promptement le motif de cette maladie. (Corneille.)

— Absol. Nous n'aurions jamais fait ici, si nous voulions appuyer autant sur chaque nouvelle; il faut expédier. *Expédiez* à notre exemple. (Mme de Sévigné.)

— Prat. Faire la copie littérale d'un acte, d'un arrêté, d'un brevet, d'un diplôme, d'une commission. Passez chez votre notaire, afin qu'il *expédie* ce que vous savez. (Mol.)

— **S'EXPÉDIER.** v. pron. Être expédié.

— S'envoyer l'un à l'autre.

*** EXPÉDITEUR, TRICE.** s. Comm. Toute personne qui envoie des marchandises. Ces frais sont à la charge de l'*expéditeur*. (Acad.)

— Dans un sens particulier, Celui, celle à qui des négociants d'une même ville font remettre des marchandises pour qu'il les expédie, conformément aux ordres qu'on lui donne. L'expéditeur doit faire constater le bon état de l'envoi dans le texte même de la lettre de voiture.

— La personne même qui envoie.

— Adjectiv. Le négociant expéditeur.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

*** EXPÉDITIF, IVE.** adj. Qui fait vite, qui expédie promptement. Un homme expéditif en affaires. Un greffier expéditif. Un copiste expéditif. On lui a donné un rapporteur fort expéditif. Vous savez comme vous êtes *expéditive*. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Homme expéditif*. Homme qui va droit au but sans s'inquiéter des obstacles. Il n'est pas de ces médecins qui marchandent les malades, c'est un homme *expéditif*, qui aime à dépêcher les malades. (Mol.)

— Se dit aussi des choses. Un remède expéditif. Une méthode expéditive. L'ignorance, impuissante à organiser, est *expéditive* à détruire. (É. de Girardin.)

*** EXPÉDITION.** s. f. (pr. *ekss-pé-di-cion*). Action d'expédier, ou par laquelle on expédie. Prompte expédition. Pour la plus prompte *expédition* des affaires, on lui adjoignit telle personne. (Acad.)

— Hâte, diligence, célérité d'exécution. L'expédition dans les affaires en assure souvent le succès. Je ne vous demande pas de faveur, mais seulement de l'expédition.

— *Homme d'expédition*. Homme entreprenant, qui vient promptement à bout de ce qu'il entreprend. L'homme d'exécution est plus particulièrement énergique; l'homme d'expédition, actif.

— Art milit. Opération d'armée d'une durée plus ou moins longue, mais ayant un but déterminé et un motif combiné d'avance. Expédition militaire. L'expédition de Xerxès. Belle, grande, glorieuse expédition. Expédition lointaine. Faire une expédition en Égypte. Le succès, le résultat d'une expédition d'outre-mer. Les chefs de cette *expédition* revenaient couverts de gloire; les soldats, chargés de butin. (Barth.) Dans les guerres de la Révolution française, la conquête de la Hollande par Pichegru fut une *expédition* bien combinée et bien exécutée. (Bardin.) Une *expédition* bien conçue et qui réussit est presque toujours un coup porté, dont les résultats ont une influence directe sur les chances de la guerre et en dominent souvent le résultat. (De Vaudoncourt.)

— Ironiq. et fam. Démarche inconsidérée, voyage, entreprise dont le but est manqué. Se dit, en ce sens, de diverses choses faites mal à propos. Faire un pareil voyage, se rendre à une pareille assemblée, voilà, certes, une belle expédition! Le mot *équipée* est plus communément en usage dans ces sortes de cas.

— Comm. Envoi d'une marchandise à une destination indiquée. || *Commerce d'expédition*. Genre de commerce qui consiste à envoyer à une autre destination des marchandises venues de l'étranger. || *Objet de prompte expédition*. Objet qui peut s'expédier vite.

— Mar. *Expédition navale* ou *maritime*. Mission spéciale donnée à des bâtiments de guerre, et qui doit être remplie par des forces plus ou moins considérables. On distingue de grandes *expéditions*, comme celles d'Égypte, de Saint-Domingue; de petites *expéditions*, telles que celles de Duguay-Trouin à Rio-Janeiro, de l'amiral Roussin dans le Tage, etc. (Merlin.)

— Se dit aussi en parlant des voyages de découvertes. L'expédition de l'amiral Dumont d'Urville au pôle sud. Ces mémorables et hardies *expéditions* eurent plus d'éclat que d'utilité. (Buff.)

— Prat. Copie littérale d'un acte, d'un arrêté, etc., revêtue de toutes les formalités qui la rendent valable. Les expéditions font foi de ce qui est contenu aux actes. Lorsque le titre original n'existe plus, les premières expéditions qui en ont été délivrées font la même foi que ce titre lui-même. Les notaires ont seuls le droit de délivrer des *expéditions* des actes dont ils possèdent les minutes. (Husson.)

— Rhét. Figure par laquelle on écarte tout, sauf un seul chef sur lequel on concentre toute la vigueur de l'argumentation.

— Au pluriel, Dépêches, missives, lettres, ordres qu'on expédie. Un courrier attend ses expéditions.

— *Expéditions en cour de Rome*. Affaires faites par les banquiers pour cette cour.

*** EXPÉDITIONNAIRE.** adj. 2 g. (pron. *ekss-pe-di-ci-o-nère*; rad. *expédition*). Qui expédie, et plus particulièrement, Qui est chargé par un autre de faire un envoi de marchandises, qui fait habituellement des envois de marchandises pour le compte d'autrui. Bureau expéditionnaire.

— Chargé d'une expédition. Armée expéditionnaire.

— *Notaires, banquiers expéditionnaires*. Ceux qui faisaient les expéditions en cour de Rome.

— Admin. *Commis expéditionnaire*. Employé chargé de la copie des actes administratifs, de la mise au net de la correspondance que les commis rédacteurs lui donnent à transcrire.

— Comm. *Banquier expéditionnaire*. Banquier qui fait venir des expéditions de l'étranger. On dit aussi *banquier expéditeur*.

— Substant. *Un expéditionnaire*. Un commis chargé de faire des copies officielles; copiste. Le travail manuel, voilà le lot de l'*expéditionnaire*; il copie d'instinct comme le bœuf la-

boure, parce qu'il est *expéditionnaire*, et que le but de son existence est la copie. (Trigout.)

— Ce qui fut une expédition, un envoi. Les frais sont à la charge de l'expéditeur, et non de l'expéditionnaire. La responsabilité de l'*expéditionnaire*. (Acad.)

EXPÉDITIVEMENT. adv. D'une manière expéditive.

★ **EXPÉRIENCE.** s. f. (ét. lat. *experientia*; fait de *experiri*, éprouver, essayer). Connaissance des faits qui se manifestent ou se sont manifestés à nous, qui sont tombés sous les regards de notre intelligence, que nous avons nous-mêmes en quelque sorte éprouvés. De l'attribut *expérience* ont prouvé dans tous les temps que jamais ces lois sacrées ne sont impunément enfreintes. (Laplace.) De ces hauteurs de la philosophie, comme des hauteurs de la tour de Pise, il dominait l'*expérience* et les faits. (Edg. Quinet.) D'ailleurs, toutes les illusions n'étaient pas encore dissipées par l'*expérience*. (Thiers.) L'*expérience* raisonnée est la seconde et la meilleure éducation. (Lamotte.)

— Au pluriel, Épreuves, moyens pratiques et positifs, soit pour découvrir la vérité, soit pour s'assurer que telle ou telle opinion est conforme à la réalité des choses. Ce n'est pas assez de compter les *expériences*; il les faut peser et assortir; et les faut avoir digérées et alambiquées, pour en tirer les raisons et les conclusions qu'elles portent. (Mont.) On peut faire des *expériences* avec un peuple, mais on n'en a pas le droit. (Gambetta.)

— Instruction acquise par l'usage de la vie. Avoir une longue, une vieille expérience, beaucoup d'expérience. Être sans expérience. Les résultats de nos sensations combinés, ordonnés et suivis, sont ce qu'on appelle l'*expérience*. (Buffon.) Mon père, il est aisé de juger à votre air et à votre discours que vous avez acquis une grande *expérience*. (B. de St-P.) L'*expérience* ne nous éclaire souvent que pour nous donner des regrets : c'est un trésor que nous amassons sans en jouir. (Lacretelle.) Si l'*expérience* vaut de l'or, elle se fait souvent bien payer ce qu'elle vaut. (De Jussieu.) L'*expérience* qui ne s'acquiert que par des fautes est un maître qui coûte trop cher. (Stanislas.) Je suis certain que l'*expérience* n'a point glacé en moi les sentiments généreux de ma jeunesse. (Thiers.) Cela s'appelle l'*expérience*, mais souvent cela n'est que l'esprit de tradition, et quelquefois cela devient de la routine. (Gambetta.)

> Recevez sur ce point d'une haute importance
> Les utiles leçons de mon *expérience*. (Colnet.)

— *Faire l'expérience d'une chose*. L'éprouver. A mes dépens j'en fais l'*expérience*. (Régn.) || La tenter, l'essayer.

> Il vint chercher la guerre au sortir de l'enfance,
> Et même en fit sous moi la noble *expérience*. (Racine.)

— *Consulter l'expérience*. Étudier les faits accomplis; chercher dans le passé les lois qui règlent la marche des sociétés humaines; s'instruire en consultant les essais heureux ou malheureux déjà faits.

— *Recourir, avoir recours à l'expérience*. Employer des moyens pratiques pour découvrir la vérité.

— Logiq. Méthode expérimentale.

— Médec. Connaissance acquise par des observations assidues et par une longue pratique des effets que produit tel ou tel agent sur l'homme sain ou malade; habileté dans l'art de traiter les maladies et de les prévenir. Un médecin a d'autant plus d'*expérience* qu'il a un jugement plus sain, une érudition plus solide, et qu'il a une occasion plus fréquente de les observer par lui-même sous des formes variées. (Pinel.) || Tentative, essai d'un nouveau remède ou d'un nouveau traitement.

— Sc. phys. et nat. Essai, épreuve que l'on fait pour découvrir les causes des phénomènes, les lois de la nature. Expérience sur la composition et sur les propriétés de l'air, sur la propagation des fluides impondérés, sur les divers modes de développement organique, etc. Expériences de physique, de chimie, de physiologie, etc. Toutes vos *expériences* ont été faites avec la plus grande sagacité. (Volt.) Je n'ai pas suivi ces *expériences* plus loin. (Buff.)

EXPÉRIMENT. s. m. (du lat. *experimentum*, expérience). Médec. Essai que l'on fait sur le corps de l'homme ou sur le corps de l'animal, pour connaître l'effet d'un remède ou l'influence de quelque modification qu'on lui fait subir.

— Tentative que l'on fait dans le but de connaître une chose.

EXPÉRIMENTABLE. adj. Néolog. Qu'on peut expérimenter.

— Substantiv. Vous me posez là en dehors, non seulement de *l'expérimentable*, mais du concevable. (Renan.)

★ **EXPÉRIMENTAL, ALE.** adj. Qui est fondé sur l'expérience, qui procède par l'expérience, qui est fixé sur l'expérience. Méthode expérimentale.

EXPÉRIMENTALEMENT. adv. D'une manière expérimentale, avec expérience. Il est prouvé *expérimentalement* que le grain de froment augmente en poids dans les régions tempérées. (Gérard.)

EXPÉRIMENTALISME. s. m. (rad. *expérimental*). Système basé sur l'expérience.

EXPÉRIMENTALISTE. s. m. (rad. *expérimentalisme*). Celui qui fait des essais, des expériences. On dit aussi *expérimentateur*.

★ **EXPÉRIMENTATEUR, TRICE** adj. Qui fait des essais, des expériences. On dirait, à les considérer comparativement dans leurs détails et dans leur ensemble, que toutes les créatures furent les résultats successifs d'une intelligence *expérimentatrice*. (Bory de Saint-Vincent.)

— Substantiv. Celui, celle qui fait des expériences.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

EXPÉRIMENTATION. s. f. (pr. *ekss-pé-ri-man-ta-cion*). Sc. phys. et nat. Action d'expérimenter. Ces chimistes ont proposé une nouvelle expérimentation.

EXPÉRIMENTÉ, ÉE. part pass. du v. Expérimenter. S'empl. adjectiv. Vérifié par l'expérience. Remède expérimenté avec soin. Fait expérimenté.

— Instruit par la pratique, éprouvé par l'expérience; qui a de l'expérience. Un homme fort expérimenté dans un art. S'en rapporter aux gens expérimentés. Le pilote *expérimenté* aperçoit de loin les montagnes de Leucate, dont la tête se cache dans un tourbillon de frimas glacés. (Fén.) Comment est-ce, mon cher Télémaque, que vous avez appris, à Ithaque, à vous connaître en chevaux? — C'est à force d'en voir et de remarquer leurs défauts et leurs perfections avec des gens *expérimentés*. (Id.) Ne vous alarmez pas, nous dit le saint ministre du Seigneur, pilote *expérimenté* de la mer des douleurs terrestres. (Villeneuve-Bargemont.)

— Fam. Qui est adroit. Il était *expérimenté*. (La Font.) Dans ce temps là, il existait à Constantinople un médecin florentin, très fin, très *expérimenté*, très habile. Cet homme ne doutait de rien. Ce fut lui qui consulta l'odalisque. (Teulet.)

★ **EXPÉRIMENTER.** v. a. 1[re] conj. (du lat. *experiri*, faire l'épreuve, essayer). Éprouver, vérifier par l'expérience. Bien *expérimenter* ceux qu'on veut prendre pour amis. (Racine.)

— Éprouver. Ayant souvent *expérimenté* l'incontinence de ma langue, tu ne t'en es point donné de garde. (Montaigne.)

— Faire l'essai ou l'épreuve. Expérimenter la vertu d'un remède ou d'une plante.

— *Expérimenter une personne*. L'éprouver, pour la bien connaître.

— Faire l'expérience. J'ai souvent expérimenté que...

— Absol. *Expérimentons*, méditons, et ne nous étonnons de rien. (Bonnet.)

— S'EXPÉRIMENTER. v. pron. S'instruire par l'expérience. Il faudra quelque temps à son œil pour *s'expérimenter*. (Diderot.)

— Être expérimenté. Ce remède ne gagne pas à s'expérimenter.

★ **EXPERT, ERTE.** adj. (ét. lat., *expertus*, de *experiri*, éprouver). Fort versé, fort expérimenté dans un art; habile par la pratique. C'est un homme expert, fort expert dans cet art. Cette sage-femme est fort experte. L'*experte* main de la nature. (Malh.) Arbitre *expert* dans tous les cas. (La Font.) Les canonniers espagnols n'étaient pas *experts* dans leur art. (Volt.) Le novice est confié à un ancien religieux, *expert* dans l'art de gagner les âmes. (Montalembert.) César s'était surpassé pour mériter le suffrage d'un juge si *expert*. (P. de St-Victor.)

> Le nocher dans son art s'instruit pendant l'orage,
> Il n'y devient *expert* qu'après plus d'un naufrage. (Piron.)

— EXPERT. s. m. Celui qui a acquis par l'usage la connaissance de son art; homme habile à la décision duquel on peut s'en rapporter, lorsqu'il s'agit de s'éclairer sur un point douteux.

> Pour savoir si la belle est droite ou de travers,
> Faites-la visiter avant par des *experts*. (Regnard.)
> Ces quatre *experts* dans la jurisprudence
> Avaient ensemble à démêler
> Une affaire de conséquence. (Lamotte.)

— Connaisseur. L'amour de la table est une passion que l'on n'a pas avant quarante ans, du moins en *expert*. (De Cussy.)

— *A dire d'experts*. Suivant ce qu'ont dit les experts.

— Fig. *A dire d'experts*. Sans réserve. Calomnier à dire d'*experts*. (Beaumarchais.)

— Fr.-maçonn. Officier qui occupe le septième rang dans une loge.

— Jurispr. Commissaire spécial chargé, en vertu d'un mandat du tribunal, de prononcer sur des questions ou des faits que les magistrats ne peuvent apprécier par eux-mêmes, parce qu'ils exigent des connaissances spéciales ou un déplacement plus ou moins prolongé. Le tribunal a nommé des *experts* pour vérifier l'ouvrage des maçons, des couvreurs, etc. (Acad.) Il est de principe que le juge n'est pas astreint à suivre l'opinion des *experts*, si sa conviction s'y oppose. (Chabrol.)

— Médec. lég. Médecin chargé de faire un rapport sur un cas de médecine légale.

EXPERTEMENT. adv. (rad. *expert*). Habilement, adroitement.

★ **EXPERTISE.** s. f. (rad. *expert*). Jurispr. Visite, examen, estimation ou appréciation que font des experts nommés par autorité de justice ou choisis par les arbitres des parties, lorsque, dans un procès, il se présente des questions sur lesquelles les juges ou les arbitres ont besoin de recourir à l'expérience et aux lumières de gens spéciaux. Faire une expertise. Procéder par expertise. Procéder à une expertise. Frais d'expertise. L'*expertise* ne peut se faire que par trois experts, à moins que les parties ne consentent qu'il soit procédé par un seul. (Chabrol.) Hélas! monsieur, répondit-il d'un ton sympathique, je ne puis en disposer; tout cela appartient à des messieurs de justice qui sont ici depuis dix jours pour une *expertise* qui intéresse une dame fort riche. (Brill.-Sav.) Il a une bonne place chez son agent de change, quelques *expertises* à faire pour le Palais. (A. Daudet.)

— Procès-verbal ou rapport des experts.

EXPERTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Expertiser. S'empl. adjectiv. Marchandise expertisée.

★ **EXPERTISER.** v. a. 1[re] conj. Prat. Faire une expertise. Expertiser les réparations d'un bâtiment.

— S'EXPERTISER. v. pron. Être expertisé.

EXPERTISME. s. m. S'est dit pour Visite et rapport d'experts.

EXPHORÉTIQUE. adj. (ét. gr., ἐξ, hors; φορέω, je porte). Méd. Qui chasse la sueur au dehors.

EXPIABLE. adj. Qui peut être expié. Faute expiable.

EXPIATEUR, TRICE. adj. Propre à expier, à faire expier. Victime expiatrice.

> Et que de cent taureaux l'offrande *expiatrice*
> Par le vaillant Ajax soit conduite à l'autel. (Aignan.)

— EXPIATEUR. s. m. Celui qui fait expier. Et il multiplia ses expiations sur mer et sur terre, de telle sorte qu'il lui en resta, parmi les flibustiers, le nom de grand *expiateur*. (Rayn.) Les pontifes divins, *expiateurs* des crimes. (Aignan.)

— Prêtre qui, dans l'antiquité, faisait subir l'expiation.

— Myth. Surnom de Jupiter, qui était censé expier les crimes des hommes.

★ **EXPIATION.** s. f. (pr. *ekss-pi-a-cion*). Action d'expier, réparation, satisfaction pour une faute. Une loi fatale, inexorable, nous presse; nous ne pouvons échapper à son empire : cette loi, c'est l'*expiation*, axe inflexible du monde moral, sur lequel roulent toutes les destinées de l'humanité. (La Menn.)

— Action de subir la peine attachée à une faute ou le châtiment décerné contre le crime. C'est un devoir pour le pouvoir social de faire accomplir l'*expiation* dans une certaine mesure; de là l'origine et la nécessité de la justice pénale. (Lainé.)

— Hist. sainte. *Fête des expiations*. Fête célébrée par les anciens Hébreux, le 10 septembre de chaque année, pour expier les fautes de l'année. Le grand prêtre immolait un taureau, trois béliers, un bouc, confessait ses péchés et ceux du peuple, et lâchait un autre bouc vers le désert, en le chargeant de tous les crimes d'Israël; c'était le bouc émissaire.

— Myth. Nom de cérémonies religieuses qui avaient pour objet d'apaiser le courroux du ciel et de calmer le désespoir des coupables. Dès qu'il y eut des religions établies, il y eut des *expiations*. (Volt.)

— Chez les Romains, Nom de cérémonies religieuses instituées soit pour purifier les villes ou les lieux sacrés qui avaient été profanés, soit pour détourner des malheurs ou des calamités dont on croyait le pays menacé, soit pour purifier les soldats avant ou après une bataille.

— Théol. *Lieu d'expiation*. Le purgatoire. Il est rationnel de croire qu'il existe un état intermédiaire d'*expiation*, par lequel doivent passer les âmes pardonnées de Dieu qui n'ont pas assez expié sur la terre. (Lainé.)

★ **EXPIATOIRE.** adj. 2 g. Qui expie, qui sert à expier. Cérémonie, sacrifice, œuvre expiatoire. La messe est un sacrifice *expiatoire*. (Acad.)

— Fig. Et la terre est pour nous l'autel *expiatoire*. (Lamart.)

— Hist. *Monument expiatoire, chapelle expiatoire*. Temple élevé à Paris, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de la Madeleine, où le corps de Louis XVI fut inhumé après son exécution.

EXPIATS. s. m. pl. Syn. de CAGOTS.

EXPIÉ, ÉE. part. pass. du v. Expier. S'emploie adjectiv. Crime expié. Faute expiée. Est-ce pour me punir d'avoir levé si haut la tête et de m'être laissé par mon bonheur élever au-dessus de l'humanité? Oh! si c'est un crime, il est *expié!* (A. Karr.)

★ **EXPIER.** v. a. 1[re] conj. (du lat. *expiare*, même signif.). *J'expie, nous expions. J'expiais, nous expiions, vous expiiez. Que j'expie, que nous expiions, que vous expiiez*, etc. Réparer par les peines que l'on souffre, par le châtiment qu'on subit, un crime ou une faute. L'intempérance commande les excès, la raison les condamne, le repentir les *expie*. (S. Dub.) Ils *expient* rudement la faute d'avoir épousé une femme dotée, orgueilleuse et mondaine, qui les force de travailler double. (Michelet.)

> Dieu le vit, et bientôt, au glaive abandonné,
> Israël *expia* son temple profané. (Delille.)

— Effacer par des pénitences, des pratiques religieuses, etc. Les hommes se plongeaient dans le Gange, dans l'Indus, dans l'Euphrate, au renouvellement de la lune et dans les éclipses; cette immersion *expiait* les péchés. (Volt.) Paul devra *expier* par une momerie ses prodigieuses conquêtes. (E. Renan.)

— Racheter. Par les lois des barbares qui détruisirent l'empire romain, on *expiait* les crimes avec de l'argent. (Volt.) Chez les Germains, on *expiait* l'homicide en donnant une certaine quantité de bétail. (Montesq.)

— Purifier au moyen de la cérémonie appelée expiation.

— S'EXPIER. v. pron. Être expié. Et peut-être il est temps que le crime s'*expie*. (Volt.)

EXPILATEUR. s. m. (rad. *expilation*). Concussionnaire. Inusité.

EXPILATION. s. f. (pr. *ekss-pi-la-cion*; ét. lat., *expilatio*; de *expilare*, lépouiller). Jurispr. Spoliation, soustraction des effets ou d'une partie des effets d'une succession encore vacante, c'est-à-dire avant qu'il y ait un héritier déclaré.

EXPIRANT. part. prés. du v. Expirer. Qui expire. Voilà la troisième reine *expirant* en Angleterre par le dernier supplice. (Volt.) On avait même vu des cygnes *expirant* en musique et en chantant leurs hymnes funéraires. (Buff.) La terreur, le cri de ma conscience me peindraient sans cesse mon père et ma mère *expirant* sans consolation, et maudissant la fille ingrate qui les délaisse et qui les déshonore. (J.-J. Rouss.) Quel inconvénient que dix mille hommes *expirant* sur les échafauds! (B. Constant.)

> Nos pères, nos enfants, nos filles et nos femmes,
> Au pied de nos autels *expirant* dans les flammes. (Voltaire.)

★ **EXPIRANT, ANTE.** adj. Qui expire, ou qui est près d'expirer, qu'on dirait mourant. Un homme expirant. Une femme expirante. Sémiramis entrant dans ce mausolée, et en sortant *expirante* et percée de la main de son fils. (Volt.) Quel courage d'homme eut le premier qui approcha de sa bouche une chair meurtrie, qui brisa de sa dent les os d'une bête *expirante*! (J.-J. Rouss.) Une scène lamentable s'offrit à ses yeux; femmes, enfants, gisaient pêle-mêle, *expirants*. (Chateaub.)

> Déjà jusqu'à mon cœur le venin parvenu
> Dans ce cœur *expirant* jette un froid inconnu. (Rac.)

— Par extens. Le souffle d'une brise *expirante* fait un instant frissonner les feuilles. (H. Taine.)

> Il voit sur sa tige charmante
> Se pencher la fleur *expirante*
> Qu'il embellissait de ses feux. (A. Martin.)

— Suivi d'un complément. Aux pieds de sa famille *expirante* à sa vue. (Racine.) Les époux *expirants* sous leurs toits embrasés. (Volt.) Je vois vos ennemis *expirants* sous vos bras. (Id.) Ce n'est pas peu de chose que quarante mille hommes *expirants* dans des tourments recherchés. (Id.) Les derniers sons qu'entendirent nos oreilles sont les cris des femmes, des enfants *expirants* sous des ruines. (Id.) Il est parti, dit-elle, il a pu me laisser *expirante* en ces lieux! (Lebrun.) Ils laissent une foule de guerriers *expirants* sous les coups des Troyens. (Id.)

— Fig. Le pouvoir expirant. La liberté expirante. Ce fut une chose rare de voir les convulsions de la prévention *expirante* sous la force de la vérité et de la raison. (M[me] de Sévigné.) Sa renommée, *expirante* dans l'Orient, vivait encore dans le Nord. (Ségur.)

★ **EXPIRATEUR.** adj. m. (rad. *expirer*). Anat. Se dit des muscles qui contribuent à resserrer les parois de la poitrine pour chasser l'air renfermé dans les poumons, ou pour produire l'expiration.

★ **EXPIRATION.** s. f. (pr. *ekss-pi-ra-cion*; rad. *expirer*). Physiol. Action de rendre l'air qu'on avait aspiré. L'inspiration et l'expiration sont nécessaires à l'entretien de la vie organique. L'*expiration* est le dernier des phénomènes de la vie animale. (Vaidy.) L'*expiration* fait cheminer le sang dans les artères, et en retarde le cours dans les veines. (Bourdon.)

— Se dit d'un acte analogue qui se produit dans les plantes qui laissent échapper les gaz qu'elles avaient aspirés.

— Action d'expirer, de mourir. Inusité.

— Fig. Fin d'un temps marqué ou prescrit; fin d'une fonction, d'une chose qui ne doit durer qu'un certain temps. A l'expiration du trimestre. A l'expiration de l'année. Le dictateur à l'*expiration* de ses pouvoirs est rentré dans la vie privée. (Rollin.) On ne l'a libéré à l'*expiration* de sa peine qu'avec un extrême regret. (V. Hugo.)

— Jurispr. Échéance. Expiration d'un bail, d'un délai pour le payement d'une somme. Il est de la plus haute importance de bien connaître pour chacun des actes de procédure quelle est l'*expiration* du délai. (Teulet.)

— Techn. Mouvement de contraction d'un soufflet pour chasser l'air qu'il renferme.

EXPIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Expirer. S'empl. adjectiv. Bail expiré. Délai expiré.

> A ces mots, ce héros *expiré*
> N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré. (Racine.)

— Écoulé. Jour expiré.

> Je vous laisse un moment rêver à cette affaire;
> Mais, ce jour *expiré*, je ne puis plus me taire. (Destouches.)

— REM. GRAMM. On a reproché à Racine d'avoir dit : *héros expiré*, sans réfléchir que le verbe *expirer*, se conjuguant avec l'auxiliaire *être*, aussi bien qu'avec *avoir*, cette forme est absolument régulière; elle est d'ailleurs consacrée par l'usage. Dès qu'il est *expiré*, la douleur éclate. (Bossuet.) Là c'est Massinisse, qui,

en voyant Sophonisbe *expirée*, s'écrie en s'adressant aux yeux de la beauté... (Volt.) De mon père *expiré* je viens rouvrir le flanc. (Crébillon.) Les Latins sont vaincus, Camille est *expirée*. (Deslde.)

> Que le coupable sang de ton fils *expiré*
> Répare avant la mort ton cœur dénaturé.
> (De Belloy.)

> Et d'un père *expiré* j'apportais en ces lieux
> La volonté dernière et les derniers adieux. (Volt.)

> Faibles, muets, de remords déchirés,
> Ils contemplaient leurs amis *expirés*. (Parny.)

> Plus loin c'est une croix, monument de douleur,
> Qui de l'homme *expiré* rappelle la grandeur.
> (A. Martin.)

> L'un regrette son fils devant lui massacré,
> L'autre son père absent et Patrocle *expiré*.
> (Lemercier.)

★ **EXPIRER.** v. a. 1re conj. (du lat. *expirare*, même signif.). Physiol. Rendre l'air aspiré. Expirer l'air.

— En parlant des plantes. Les végétaux aspirent sans doute l'air et l'expirent.

— EXPIRER. v. n. Mourir, rendre le dernier soupir. Expirer dans la douleur, dans les convulsions. Ce m'est tout un d'*expirer*; tout ce que je pense, c'est de ne soupirer point. (Malherbe.) Sous le fer des bourreaux allons-nous *expirer*? (Volt.)

— Par analogie. Une flamme, une lueur qui expire. Les flots tranquilles viennent *expirer* au pied des canneliers en fleurs. (Chateaub.) Le père et le destructeur des siècles renverse les pins, les chênes, les cyprès, qui *expirent* avec de sourds mugissements. (Id.)

— Fig. Hector tomba sous lui, Troie *expira* sous vous. (Racine.) Ce fut alors qu'*expira* la liberté de la Grèce. (Barth.)

— Par analogie. Je sentis le reproche *expirer* dans ma bouche. (Rac.) Ma voix en vous parlant sur mes lèvres *expire*. (Volt.)

— Arriver à la fin du temps marqué ou prescrit. Mon bail expire dans deux ans. Sa peine expirera dans huit jours. Les pouvoirs des députés expirent dans un mois.

— *Expirer*, accompagné de l'auxiliaire *avoir*, sert proprement à marquer, à désigner une action, celle de mourir. Il *a* expiré à telle heure, c'est-à-dire Il a rendu à telle heure le dernier soupir. Jésus-Christ *a* expiré sur l'arbre de la croix. || Avec l'auxiliaire *être*, marque ou désigne plus particulièrement le résultat de l'action, un état présent. Il *est* expiré à telle heure, c'est-à-dire Depuis telle heure il *est* privé de la vie. Elle *est* expirée depuis trois jours.

EXPLANAIRE. s. f. (et. lat. *explanare*, rendu plan). Polyp. Genre de polypiers pierreux, établi pour six espèces qui ont été réparties dans divers genres. || EXPLANAIRES. s. f. pl. Groupe de madrépores.

EXPLANATION. s. f. (pr. *ekss-pla-na-cion*). Explication. Peu usité.

★ **EXPLÉTIF, IVE.** adj. (ét. lat., *expletivus*; rad. *explere*, remplir). Gramm. Mot qui, dans le discours, donne quelquefois plus de force et d'énergie à l'expression, mais qui, n'entrant point rigoureusement dans la construction de la phrase, pourrait être supprimé sans que la phrase cessât pour cela d'être claire et correcte. Par exemple, dans ces façons de parler, consacrées par l'usage : Chassez-*moi* tous ces gens-là de votre maison; ils y sont venus *eux-mêmes*, etc.; *moi* et *eux-mêmes* sont des mots *explétifs*.

— *Particule explétive*. Mot ou partie de mot dont l'adjonction ne change rien au sens.

— EXPLÉTIF. s. m. Mot explétif. Dans la langue grecque, περ est un explétif.

EXPLÉTION. s. f. (pr. *ekss-plé-cion*). Usage des explétifs.

EXPLÉTIVEMENT. adv. D'une manière explétive. Mot employé explétivement.

★ **EXPLICABLE.** adj. 2 g. Qui peut être expliqué. Newton trouvait apparemment que l'Apocalypse est *explicable*, puisqu'il essaya de l'expliquer. (Romey.)

★ **EXPLICATEUR.** s. m. Celui qui est chargé d'expliquer. L'explicateur d'un panorama, d'un musée, d'une ménagerie, d'un cabinet d'histoire naturelle.

— Adjectiv. Un guide explicateur.

★ **EXPLICATIF, IVE.** adj. Qui explique le sens d'une chose. Ajouter des notes explicatives à un traité scientifique, à une traduction.

— Gramm. *Proposition explicative*. Proposition incidente qui ne sert qu'à expliquer la principale. || *Complément explicatif*. Complément qu'on peut retrancher sans modifier le sens général de la proposition.

★ **EXPLICATION.** s. f. (pr. *ekss-pli-ka-cion*). Action d'expliquer ou plutôt de faire comprendre par une démonstration claire et nette une chose obscure, ambiguë. Assister à des explications de cosmographie, d'anatomie comparée, de physique générale, etc. L'explication de la sphère est l'objet des premières leçons de cosmographie.

— Exposition. Redescendons enfin du principe de la puissance universelle à l'*explication* complète de tous les phénomènes célestes jusque dans leurs moindres détails. (Laplace.)

— Développement, commentaire. Dans les classes du collège, l'explication des auteurs absorbe un temps considérable.

— Traduction. Un des genres les plus difficiles d'*explication* est peut-être celui désigné sous le nom de traduction, ou conversion en sa propre langue d'idées exprimées dans une langue étrangère ou morte. (Billot.)

— Interprétation. Ne savent-ils pas donner des *explications* favorables à des apparences qui étaient mauvaises? (La Bruy.)

— *Explication morale*. Interprétation morale d'un texte qui peut être pris dans un autre sens.

— Renseignement qui aide à trouver la cause d'un fait, le motif d'une action, le véritable sens d'une parole. Un mot d'*explication* l'eût peut-être justifiée à vos yeux! (J.-J. Rouss.) Cette simple démarche lui donna l'*explication* de bien des choses qu'il n'avait nullement comprises jusqu'à ce moment. (Barthél.) Le repos, le bonheur, l'honneur de ma vie, exigent que j'obtienne de vous une *explication*. (Ch. Nod.)

— Acte par lequel on se disculpe d'un méfait; éclaircissement à l'occasion de paroles offensantes, ou de termes injurieux échappés à une personne contre une autre dans une discussion. Une *explication!* en faut-il quand on s'aime? (Gress.)

— *Demander à quelqu'un une explication*. Demander à quelqu'un de s'expliquer sur une injure, sur une offense dont on se plaint. || *Avoir une explication avec quelqu'un*. Obliger quelqu'un à s'expliquer sur une chose, sur des propos dont on pourrait être offensé, ou s'expliquer soi-même sur une chose qu'on a faite, sur le sens de certains termes dont on s'est servi et dans lesquels on a cru voir l'intention d'offenser.

EXPLICIT. s. m. (pr. *ekss-pli-citt*; abrév. du part. lat. *explicitus*, terminé). Paléogr. Mot qui, à la fin des manuscrits latins du moyen âge, indique que l'ouvrage est terminé.

★ **EXPLICITE.** adj. 2 g. (ét. lat., *explicitus*, de *explicare*, expliquer). Didact. Clair, distinct, développé, formel, précis. || *Clause explicite*. Clause distincte et précise. Le mot *explicite* a ordinairement un sens contraire à celui d'*implicite*. || *Foi explicite*. Acquiescement formel aux vérités que l'Église propose. || *Volonté explicite*. Volonté expresse et bien marquée.

— Alg. *Fonction explicite*. Se dit d'une grandeur qui dépend d'une autre par une équation résolue relativement à la première.

— Gramm. *Proposition explicite*. Proposition qui contient tous les éléments qui doivent la constituer.

EXPLICITÉ. s. f. Caractère de ce qui est explicite.

EXPLICITÉ, ÉE. part. pass. du v. Expliciter. Tout est explicité.

★ **EXPLICITEMENT.** adv. (rad. *explicite*). Didact. En termes clairs et formels. C'est le contraire d'*implicitement*. Cela n'est pas explicitement énoncé dans l'acte.

EXPLICITER. v. a. 1re conj. (radic. *explicite*). Éclaircir. Peu usité.

EXPLIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Expliquer. S'empl. adjectiv. Phénomène expliqué. Tout m'est *expliqué*, eh bien! mon choix est fait : l'intelligence et la probité. (Ancelot.) Ce sont des beautés plus vagues et plus étendues encore, peu connues, jamais *expliquées*, mystérieuses et ineffables. (G. Sand.)

— *Expliqué par*. Les événements se trouvent *expliqués* par les mœurs, et les grands hommes naissent de la constitution de l'État. (Villem.) Telle est l'histoire évangélique *expliquée* par les monuments. (Chateaub.)

— Grav. Qui paraît plus ou moins distinct.

★ **EXPLIQUER.** v. a. 1re conj. (du lat. *explicare*; au propre, déplier, étendre; et au fig., interpréter, éclaircir). Faire comprendre, donner l'intelligence. Les définitions et les analyses sont proprement des périphrases, dont le propre est d'*expliquer* une chose. (Condill.) Dieu *explique* le monde et le monde le prouve; mais l'athée nie Dieu en sa présence. (Rivar.)

— Absol. Dès qu'on a nommé la nature, il n'y a plus problème, mais mystère; il ne s'agit plus d'*expliquer*, mais d'exposer. (Rivarol.)

— *Expliquer le sujet d'un tableau, le jeu d'une machine*, etc. Donner des éclaircissements sur le sujet d'un tableau, les rouages d'une machine, ses fonctions, etc.

— Exposer clairement et en détail, démontrer, enseigner. Expliquer une doctrine, un système. Expliquer un art ou une science à des élèves. Alors, lui *expliquant* les raisons de ces différences, je lui fais sentir quelle injustice il y aurait à vouloir les corriger pour rien. (J.-J. Rouss.) L'habitude de l'analyse ou de la décomposition des choses qu'on veut faire comprendre est le principal moyen pour arriver à *expliquer* facilement. (Billot.)

— Traduire de vive voix, interpréter, commenter. Expliquer Homère, Virgile, Horace. Expliquer les grands écrivains, poëtes ou prosateurs, historiens, moralistes, philosophes de l'antiquité.

— Déclarer, exposer, faire connaître. Expliquer sa pensée, son intention. Devant elle à grand bruit ils *expliquent* la chose. (Boil.) *Expliquez*-moi, je vous prie, toutes vos intentions. (Voltaire.) Il est très savant, très aimable, m'*explique* tout, me guide, me renseigne et m'installe. (H. Taine.)

> Ainsi tout votre amour n'est qu'une politique,
> Et le cœur ne sent point ce que la bouche *explique*?
> (Corneille.)

> Fidèle confident du beau feu de mon maître,
> Souffrez que je l'*explique* aux yeux qui l'ont fait naître.
> (Racine.)

— Aider à trouver, à découvrir, à pénétrer. Voilà un mot qui *explique* la cause de ses absences, le but de ses démarches, le sens caché de ses discours, les véritables motifs de la conduite qu'il a tenue dans cette circonstance. (Morel.) Mais comment de la greffe *expliquer* le mystère? (Delille.) Il attendait une lettre de Cécile ou du docteur pour lui *expliquer* ce mystère. (A. Daudet.)

— S'EXPLIQUER. v. pron. Dire, s'énoncer. Il s'explique avec netteté.

— Faire connaître sa pensée, son opinion. Cet homme ne s'explique pas bien; il ne sait pas ou il ne veut pas dire clairement sa pensée, son opinion, son sentiment. Aussi attend-il dans un cercle que chacun se soit *expliqué* sur le sujet qui s'est offert, ou souvent qu'il a amené lui-même. (La Bruy.) Vous trouvez que je m'*explique* assez clairement : je suis comme les petits ruisseaux, ils sont transparents parce qu'ils sont peu profonds. (Volt.) Ce gouvernement républicain, on lui reproche souvent des griefs sur lesquels nous nous *expliquons* sans cesse. (Gambetta.)

— *Faire expliquer quelqu'un*. Locution elliptique qu'on emploie pour Le faire s'expliquer.

— *S'expliquer avec quelqu'un*. Avoir avec lui un éclaircissement, une explication sur un fait, sur un mot équivoque, etc. M. le prince de Conti s'étant *expliqué* d'être mal content de M. le chevalier de Lorraine. (Mme de Sévigné.) Que ne s'*expliquait*-il dès en entrant! (Dancourt.)

— *S'en expliquer*. Avoir une explication, un éclaircissement sur une chose; donner une explication, un éclaircissement sur un fait, sur une affaire. Il s'en est expliqué avec lui.

— Se rendre compte d'une chose. Je ne puis m'expliquer comment cela est arrivé.

— En parlant des choses, Devenir évident, se manifester. Par ce coup imprévu, la fortune s'*expliquait* assez hautement. (Barth.) Il me paraît que cela peut s'*expliquer* assez naturellement. (Buff.)

> Qu'une âme accoutumée aux grandes actions
> Ne se peut abaisser à des soumissions,
> Elle n'en conçoit point qui s'*expliquent* sans honte.
> (Corneille.)

— Se prêter des lumières, s'éclairer mutuellement. Il faut disposer les différentes parties d'un art ou d'une science dans un ordre où elles s'*expliquent* les unes par les autres. (Condill.)

— Se développer. Ainsi la tragédie agit, marche et s'*explique*. (Boileau.)

EXPLIQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui explique. Les expliqueurs de songes.

★ **EXPLOIT.** s. m. (ét., V. EXPLOITER). Action de guerre signalée, mémorable. Les grandes opérations stratégiques dont un peuple a été l'instrument, et dont le général d'armée a été à la fois l'auteur et le chef, sont désignées sous le titre générique d'*exploits* lorsqu'elles ont été accompagnées de grandes actions, de faits d'armes glorieux. (Sicard.) Une ville prise par la famine lui paraissait un *exploit* insuffisant pour inaugurer brillamment une dynastie. (E. Renan.)

> Virgile, prends ta lyre et chante nos *exploits*,
> Jamais un oppresseur ne foulera ta cendre.
> (C. Delavigne.)

— Par extens. Les exploits des chasseurs.

— Tout acte mémorable.

> Pour moi, loin des combats, sur un ton moins terrible,
> Je dirai les *exploits* de ton règne paisible. (Boileau.)

— Fig. et ironiq. Chose faite ou dite étourdiment, à contresens, mal à propos. Vous avez fait là un bel exploit, et je vous conseille de vous en vanter.

— *Exploits galants*. Succès de galanterie.

— Prat. Tout acte de procédure fait par un huissier pour arriver à une condamnation, et conséquemment à une exécution. Les *exploits* des huissiers ne sont que des actes de procédure libellés dans la forme légale, écrits sur papier timbré, et par eux remis à la partie assignée, en parlant à sa personne ou à l'un des siens. (Teulet.)

> Il gagnait en un jour plus qu'un autre en six mois.
> Ses rides sur son front gravaient tous ses *exploits*.
> Il vous eût arrêté le carrosse d'un prince. (Racine.)

> La noblesse normande ainsi court à la gloire :
> Exploits guerriers gravés au temple de Mémoire,
> *Exploits* enregistrés dans les greffes du Mans.
> (Dufresny.)

— *Souffler un exploit*. N'en pas remettre la copie, quoiqu'il en soit fait mention dans l'original.

— Fig. et par extens. Il attacha d'abord au manteau de la cheminée une branche de laurier ornée de rubans; ceci s'appelle l'*exploit*, c'est-à-dire la lettre de faire part. (G. Sand.)

— Pêch. Ancien filet.

EXPLOITABILITÉ. s. f. (rad. *exploitable*). Qualité de ce qui peut être exploité.

— Prat. État de ce qui peut être saisi et vendu par voie de justice au profit du créancier poursuivant.

★ **EXPLOITABLE.** adj. 2 g. Qui peut être exploité, mis en œuvre avec profit. Si l'impôt frappe sur le capital *exploitable*, la totalité de cet impôt est comptée parmi les frais de production. (Proudhon.)

— Fig. Se dit d'une personne naïve que l'on peut exploiter.

— Admin. forest. Qui peut être coupé, façonné, débité et vendu.

— Agric. Qui peut être cultivé, que l'on peut faire valoir. Terre exploitable.

— Métall. Qui contient des substances métalliques qu'on peut extraire. Se dit des mines.

— Prat. *Biens exploitables, meubles exploitables*. Biens, meubles qui peuvent être saisis et vendus par voie de justice.

EXPLOITANT. part. prés. du v. Exploiter.

★ **EXPLOITANT, ANTE.** adj. Qui se livre à une exploitation. Compagnie exploitante.

— Prat. Qui exploite, qui fait des exploits. Un huissier exploitant. Votre père était donc un marquis *exploitant?* (Regnard.)

— EXPLOITANT. s. m. Celui qui exploite une terre, un bien, des bois, qui les fait valoir. Ce n'est pas toujours la seule intelligence de l'*exploitant* qui accroît et assure les bénéfices. (Morogues.)

— Fig. Qui pressure dans une affaire, qui cherche des gains frauduleux par des pratiques injustes. Un exploitant. Partout le combat entre le riche et le pauvre est établi, partout il est inévitable; il vaut donc mieux être l'*exploitant* que d'être l'exploité. (Balzac.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

★ **EXPLOITATION.** s. f. (pr. *ekss-ploi-ta-cion*). Action d'exploiter. Cette *exploitation*, plus onéreuse que profitable à ses entrepreneurs, sera nécessairement abandonnée. (Raynal.) Le peuple, en plusieurs endroits, a brisé les machines pour l'*exploitation* des mines. (Chateaubriand.) L'*exploitation* de la terre est indépendante de la propriété. (J. Garnier.)

— Manière d'exploiter. Sismondi apprécie l'*exploitation* par métayers d'une manière bien plus favorable. Selon lui, c'est une des plus heureuses inventions du moyen âge. (J. Garnier.)

— *Exploitation agricole*. Ensemble des opérations agronomiques auxquelles un bien peut être soumis. Les *exploitations* de M. de Volmar m'ont entièrement rassuré sur le véritable état de mon cœur. (J.-J. Rouss.) L'*exploitation* d'une terre n'est bien faite que quand celui à qui elle appartient en est à la fois le cultivateur et le propriétaire, parce que l'intérêt du fermier et celui de son maître sont le plus souvent opposés. (Payen.)

— *Exploitation commerciale*. Exploitation d'une maison de commerce, de messageries, de transports par terre ou par eau, d'un théâtre, d'un bureau d'affaires, etc.

— *Exploitation foncière*. Exploitation d'une mine, d'une usine, d'une terre, de forêts, d'irrigations, de reboisements, d'une vigne, d'une magnanerie, enfin de toute espèce d'immeubles.

— *Exploitation industrielle*. Exploitation de filatures de coton, laine, lin, chanvre et soie, de tissage, de teinture, d'impression sur papier ou étoffes, etc.

— Absol. Se dit de l'exploitation des mines.

— *Chemin d'exploitation*. Chemin construit pour les besoins d'une exploitation.

— *Chemin de fer en état d'exploitation*. Celui qui est complètement terminé.

— Lieu où l'on exploite. Il possède une grande exploitation en Algérie.

— Fig. Manière fallacieuse d'usurper le salaire d'autrui; profit excessif que l'on tire du travail des autres. Les entrepreneurs ont fait de beaux bénéfices dans l'exploitation de ces pauvres ouvriers. La Révolution française aura surtout cette gloire et cet honneur d'avoir substitué, dans les affaires humaines, l'idée de contrat à l'idée d'*exploitation* et d'arbitraire. (Gambetta.)

— Se dit en général pour Action d'extorquer de l'argent par des manœuvres, de fausses promesses, etc. Le résultat de toute société de commerce, c'est, avant tout, l'*exploitation* des actionnaires. (Proudhon.)

— En ce sens, avec un nom de chose pour complément. L'*exploitation* de la confiance publique est chose éminemment productive. (Proudhon.)

— Admin. forest. *Exploitation des coupes*. Action d'exploiter un bois, d'en couper les arbres pour les débiter, les travailler, les façonner. Ce n'est guère que depuis le milieu du dernier siècle que l'*exploitation* des bois a été soumise à des principes certains, et que l'art en a été créé par les travaux des agronomes et des physiciens. (Tollard.)

EXPLOITÉ, ÉE. part. pass. du v. Exploiter. S'empl. adjectiv. Ferme bien, mal exploitée. Une forêt *exploitée* par jardinage ne peut fournir annuellement autant de bois qu'une forêt de la même contenance *exploitée* par coupes périodiques. (Baudrill.)

— Par extens. Le domaine de l'imagination n'est pas moins étendu que celui de la nature, et quand il est *exploité* par un esprit sage, l'homme en retire une abondante récolte pour son bonheur. (S. Dubay.)

— Fig. Jean semblait prédestiné à être *exploité* par les auteurs de pièces supposées. (E. Renan.)

— Substantiv. L'exploiteur et l'exploité.

★ **EXPLOITER.** v. a. 1re conj. (du lat. *explicitare*, achever). Mettre en œuvre pour obtenir un produit. C'est une mine d'or que cette idée, entre des mains qui sauront l'*exploiter*. (J.-J. Rousseau.)

— *Exploiter un chemin de fer*. L'utiliser pour les transports.

— Fig. et par extens. Tirer parti de. Se prend

souvent dans un sens défavorable. Exploiter la curiosité publique, la crédulité d'une personne, etc. Exploiter une place, un emploi, une position qui donne de l'ascendant et du crédit. C'est toujours par la peur, avec la peur, en *exploitant* la peur, que la réaction triomphe. (Gambetta.)

— En parlant des personnes. Exploiter des dupes. Au contraire, c'est le ministre qui croit m'*exploiter*, s'il faut se servir de ce terme peu parlementaire. (Mérimée.)

— Commettre des exactions. Des parvenus anoblis étaient revêtus des intendances et *exploitaient* les provinces. (Mignet.)

— Admin. forest. *Exploiter les bois.* Les abattre, les débiter, en vendre le produit. L'art d'*exploiter* les bois consiste surtout dans la faculté de bien estimer le produit de ces bois lorsqu'ils sont sur pied, à l'inspection de leurs essences et de leurs dimensions présumées. (Tolard.)

— Agric. Tenir en valeur, faire valoir, cultiver. Exploiter une terre. Labourer, ensemencer, récolter et disposer du produit de ses récoltes, c'est *exploiter* sa terre, la faire valoir. (Huzard.)

— Feod. *Exploiter un fief.* Saisir les produits d'une terre dont le tenancier a manqué à ses devoirs de vassalité.

— Industr. *Exploiter une usine.* Mettre en valeur une usine, la faire fonctionner.

— Métall. *Exploiter une mine.* En tirer le minerai.

— EXPLOITER. v. n. Prat. Donner ou faire des exploits; exécuter, saisir. On a dit que les huissiers *exploitaient*, pour exprimer qu'ils faisaient les exploits; et comme tout acte d'huissier tend nécessairement à une exécution, le verbe *exploiter* s'est pris dans le même sens qu'exécuter ou saisir.

— A été employé activement dans ce sens: Parlez, je vous prie, à un procureur, et qu'on m'*exploite* ce drôle. (Voltaire.)

— Prov. *A mal exploiter bien écrire.*

— S'est dit pour faire des exploits, des actions de guerre. N'est plus employé en ce sens. Ironiq. Vraiment, vous avez bien *exploité*. (Acad.)

— S'EXPLOITER. v. pron. Être exploité. Mine qui s'exploite.

— Se duper l'un l'autre.

EXPLOITEUR. s. m. Celui qui exploite, qui tire des produits illicites. Pourquoi serais-je contraint de soutenir, par la prime que vous me forcez de leur payer, des industries qui me ruinent, des *exploiteurs* qui me volent? (Proudhon.)

— Celui qui est habile en quelque chose.

— Signifie encore Commettre des actes de brigandage. Nous eûmes recours à la fuite et nous nous mîmes à *exploiter* sur les grands chemins. (Le Sage.)

> Tels étaient ses aïeux, la terreur des humains,
> A la plume, à l'épée, *exploiteurs* à deux mains.
> (DUFRESNY.)

— Pour désigner celui qui fait une exploitation, on dit plutôt *exploitant*.

— Adjectiv. Un charlatan exploiteur.

EXPLORABLE. adj. Qui peut être exploré. Contrée explorable.

★ **EXPLORATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui explore; particulièrement celui, celle qui va ou qu'on envoie à la découverte d'un pays, et qui est chargé d'en apprécier l'étendue, les limites, les productions, d'étudier le caractère et les mœurs des habitants, etc.

— Fig. Carthage est déjà une rude *exploratrice*, elle regorge d'ailleurs d'habitants qu'il faut éparpiller sur le monde. (Alex. Dum.)

> Voyez-vous ce vaisseau qui flotte sur les ondes,
> Dominateur des mers, *explorateur* des mondes?
> (DUCARD.)

— Par extens. Celui qu'on envoie secrètement dans une cour étrangère pour en sonder les intentions, les sentiments, etc.; espion. On conçoit que les talents, la perspicacité d'un diplomate en cour étrangère fasse toujours de lui un plus ou moins habile *explorateur*. (Billot.)

— Anc. art milit. Soldat envoyé à la découverte.

— Chir. Nom donné à des instruments qui servent à sonder les plaies, la direction des trajets fistuleux, et à rechercher les corps étrangers, tels sont: le trocart, les stylets, les sondes, etc. || *Explorateur électrique.* Instrument qui consiste en une pince dont les deux branches isolées peuvent communiquer avec les deux pôles d'une pile. Dès qu'un corps métallique, une balle par exemple, se trouve saisi entre les mors de la pince, le courant passe et indique la présence du corps étranger que l'on recherche.

— Adjectiv. Qui explore. Méthode exploratrice. Savant explorateur.

— Chir. Qui a pour but de rechercher ce qui se trouve dans un organe, une tumeur, etc. Ponction exploratrice. || *Trocart explorateur*, ou simplement, *explorateur*. Stylet qui ramène une parcelle du tissu dans lequel il est plongé. || *Stylet explorateur.* Stylet garni d'un bout ovale pour reconnaître la présence d'un projectile engagé dans les tissus.

— Entom. *Atte explorateur.* Aranéide de Géorgie.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

EXPLORATIF, IVE. adj. Qui sert à explorer. Une expédition explorative.

★ **EXPLORATION.** s. f. (pr. *ekss-plo-ra-cion*). Action d'explorer, d'aller à la recherche. L'exploration de l'Afrique centrale.

— Chir. Action de sonder une plaie, d'examiner les symptômes d'une maladie, etc.

— Médec. Action d'observer et d'examiner attentivement tous les phénomènes d'une maladie. Deux ordres d'objets sont soumis à l'*exploration* du médecin: le pays qu'habite l'homme et tous les objets extérieurs qui influent sur lui; l'homme lui-même, en santé, en maladie et après la mort. (Vaidy.) Le médecin qui manque de patience pendant l'*exploration* parvient rarement à une connaissance exacte de la maladie. (Id.)

EXPLORATIVEMENT. adv. (rad. *exploratif.*) En explorant.

EXPLORÉ, ÉE. part. pass. du v. Explorer. S'empl. adjectiv. Contrées explorées. Les côtes septentrionales de la Nouvelle-Zemble furent découvertes et visitées, le détroit de Vaigatch *exploré*. (Malte-Brun.) Cette mer d'Hudson fut *explorée* en 1615 par Bylot. (Id.)

★ **EXPLORER.** v. a. 1re conj. (du lat. *explorare*). Examiner, visiter, rechercher, parcourir un pays. Redoutant un soulèvement général au delà de la Bodotrie et les chemins infestés d'ennemis, il *explore* les vastes cités. (Mollevault.)

— Par extens. Explorer une rue sombre pour voir s'il ne s'y trouve pas des voleurs cachés.

— Fig. Chercher quelque chose hors de Dieu, c'est *explorer* le néant. (La Menn.)

— Parcourir du regard. Du haut de la colline il explore le pays.

— Examiner attentivement. Explorer une bibliothèque pour y faire des recherches.

— Médec. et Chir. Pratiquer l'exploration. Les indications thérapeutiques sont fondées sur la connaissance des maladies; pour arriver à cette connaissance, il est nécessaire d'*explorer* l'individu malade. (Vaidy.)

— S'EXPLORER. v. pron. Être exploré. Des contrées couvertes de forêts vierges s'explorent difficilement.

EXPLOSEUR. s. m. Substance ou appareil propre à produire une explosion.

EXPLOSIBILITÉ. s. f. Caractère de ce qui est explosible.

★ **EXPLOSIBLE.** adj. 2 g. Qui peut faire explosion. || Qui peut déterminer une explosion.

★ **EXPLOSIF, IVE.** adj. Phys. Susceptible de faire explosion.

— Qui procède par explosion. Bruit explosif. Force explosive.

— Gramm. *Consonnes explosives.* Celles dont le son se fait entendre tout d'un coup.

— Phys. *Distance explosive.* Distance à laquelle les deux électricités peuvent se recomposer avec étincelle.

— Substantiv. Un explosif. Il est souvent dangereux de se servir des explosifs.

★ **EXPLOSION.** s. f. (ét. lat., *explosio*, de *explodere*, chasser avec violence). Phys. Commotion violente avec détonation, produite par le déploiement brusque, instantané, d'une grande force, ou par l'action d'une substance liquide ou solide qui, passant tout d'un coup à l'état gazeux, tend à occuper une place beaucoup plus grande. L'explosion d'une mine, d'un volcan, d'une chaudière à vapeur, etc. L'inflammation de la poudre à canon, l'expansion violente de la vapeur, sont les principales causes des *explosions* qui se passent communément sous nos yeux. (Humbert.) Le développement d'une force élastique, si subit et si grand qu'il soit, n'est pas une *explosion* s'il n'est pas accompagné de bruit, comme on le voit par la force qui soulève le piston des chaudières des machines à vapeur. (Id.) Ce qu'on appelle le fracas du tonnerre n'est qu'une longue *explosion* ou plutôt qu'une suite de phénomènes de ce genre qui se succèdent instantanément et sans interruption. (Id.) Le tube fut brisé avec *explosion*. (Libes.)

— *Explosion fulminante.* Explosion inattendue d'une chaudière à vapeur, qui se produit au repos.

— *Rayon d'explosion d'une mine.* Ligne qui joint le centre des poudres à un point quelconque du bord de l'entonnoir.

— Fig. Manifestation brusque et violente d'un sentiment, d'une passion. L'explosion de la haine, de la colère, de l'enthousiasme. Les démêlés les plus sanglants n'étaient autrefois qu'une *explosion* passagère après laquelle chaque peuple se reposait sur ses armes brisées ou triomphantes. (Rayn.) La France devait nécessairement servir de foyer à l'*explosion* de l'esprit nouveau. (Edg. Quinet.) Les passions sont des *explosions* volcaniques de l'âme qui, trop répétées, en consument le bonheur. (S. Dubay.) Comme chez les sauvages, ces *explosions* de la nature brutale s'allient aux raffinements de la ruse. (Montalemb.) Il s'arrête, un peu gêné de cette *explosion* de colère qu'il n'a pas su retenir et ne peut expliquer, et il reprend avec plus de douceur. (A. Daudet.)

— Se dit aussi des signes sensibles des diverses passions. Une explosion de murmures. Une explosion de bravos accueillit l'acteur à son entrée en scène.

— Médec. Apparition brusque et inattendue sur un point quelconque d'une violente inflammation.

EXPLOSIONNER. v. n. 1re conj. Néol. Faire explosion.

EXPOLI, IE. adj. Poli, achevé, perfectionné. (Rabelais.)

EXPOLIATEUR. s. m. Syn. de SPOLIATEUR. Inusité.

EXPOLIATION. s. f. (pr. *ekss-po-li-a-cion*; rad. *expolier*). Action d'ôter les parties mortes d'un végétal.

— S'est dit pour Spoliation.

EXPOLIÉ, ÉE. part. pass. du v. Expolier. S'empl. adjectiv. Branches expoliées.

EXPOLIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ex*, préf. extract.; *spoliare*, dépouiller). Couper les parties mortes d'un végétal.

— S'EXPOLIER. v. pron. Être expolié. Végétaux qui s'expolient plus ou moins difficilement.

EXPOLITION. s. f. (pr. *ekss-po-li-cion*; ét. lat., *expolire*, polir). Rhét. Figure qui consiste à répéter plusieurs fois la même chose en termes équivalents.

EXPONCE. s. f. Anc. prat. Abandon volontaire d'une succession surchargée de redevances.

EXPONCTION. s. f. (pr. *eks-ponk-cion*; rad. *exponctuer*). Paléogr. Indication au moyen de points du retranchement d'un mot fautif ou d'une lettre fautive, dans un manuscrit.

EXPONCTUER. v. a. 1re conj. (ét., préf. *ex*. et *ponctuer*). Paléogr. Indiquer qu'il faut effacer un mot ou une lettre.

EXPONENTIEL, ELLE. adj. (pr. *ekss-po-nan-ciel*; ét. lat., *exponens*, exposant; de *ex*, hors, et *ponere*, mettre). Algèb. Qui a un exposant variable ou indéterminé. || *Calcul exponentiel.* Ensemble des procédés à l'aide desquels on trouve les différentielles et les intégrales des quantités exponentielles. || *Courbes exponentielles.* Courbes dont l'équation est exponentielle. || *Équation exponentielle.* Toute équation dans laquelle il entre des quantités exponentielles. || *Quantité exponentielle.* Puissance dont l'exposant est indéterminé ou variable.

— *Une exponentielle.* s. f. Une quantité exponentielle.

EXPORTABLE. adj. Qui peut être exporté. Produits exportables.

★ **EXPORTATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui exporte des marchandises.

— Adjectiv. Négociant exportateur.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

★ **EXPORTATION.** s. f. (pr. *ekss-por-ta-cion*). Comm. Action d'exporter; vente à l'étranger des produits du sol ou des manufactures. L'exportation des grains, des matières premières, des produits fabriqués. Faire des lois contre l'exportation des matières premières, contre l'exportation des grains. Permettre l'exportation de certaines marchandises. Si l'*exportation* des produits accumulés par le commerce et par l'industrie est une source féconde de richesses, c'est, non pas l'accumulation, mais une heureuse répartition de ces richesses, qui fait la prospérité du pays. (Aubert de Vitry.)

— Marchandises exportées. Comparer annuellement les exportations avec les importations, l'exportation avec l'importation. Le total des exportations de la France est de plusieurs milliards.

— Fig. Je ne vois pas pourquoi l'on défendrait le transport des pensées de province à Paris, tandis qu'on permet l'*exportation* de Paris en province. (Volt.)

EXPORTÉ, ÉE. part. pass. du v. Exporter. S'empl. adjectiv. Matières exportées. Produits exportés. Marchandises exportées. Le débit français en Angleterre forme à peu près le septième de la masse *exportée* du royaume. (Aubert de Vitry.)

★ **EXPORTER.** v. a. 1re conj. (du lat. *exportare*, porter dehors). Comm. Transporter hors du pays. Exporter les produits du sol ou de l'industrie. Exporter des grains, des tissus, des matières premières, des eaux-de-vie, des étoffes.

— Absol. Depuis quelques années, nous exportons plus que nous n'importons.

— S'EXPORTER. v. pron. Être exporté. Il y a une foule de produits qui ne s'exportent point.

EXPORTEUR. s. m. V. EXPORTATEUR.

EXPOSANT. part. prés. du v. Exposer. Qui expose. Des peintres exposant leurs tableaux.

> J'ai voulu, devant vous *exposant* mes remords,
> Par un chemin plus lent descendre chez les morts.
> (RACINE.)

★ **EXPOSANT, ANTE.** s. Celui, celle qui expose des ouvrages d'art ou d'industrie, pour les soumettre au jugement du public. Les *exposants* furent très nombreux. (Acad.)

— Prat. et Admin. Celui, celle qui expose, dans une requête ou dans une pétition, un fait, des motifs, des prétentions, une situation.

— EXPOSANT. s. m. Algèb. Signe ou chiffre qui indique le degré d'une puissance ou d'une racine. L'exposant d'une quantité se place vers la droite et un peu au-dessus de cette quantité. || *Exposant d'une raison.* Nombre exprimant le rapport de deux autres. || *Exposant de rang.* Nombre exprimant la place qu'un terme occupe dans une série. Ces expressions, autrefois employées dans le calcul, ne sont plus d'usage aujourd'hui.

— Gramm. Quelques grammairiens ont donné le nom d'*exposants de rapports* aux prépositions.

— Mar. *Exposant de charge.* Différence entre le volume de la carène lège, et celui de la carène au tirant d'eau en charge.

— Adjectiv. Industriel exposant.

EXPOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Exposer. S'empl. adjectiv. Tableau exposé.

— Produit au public. C'est enfin aujourd'hui que finit la longue magnificence de la noce de Mlle de Louvois. Il y a deux mois qu'elle est *exposée* au public. (Mme de Sévigné.)

— Énoncé clairement et en détail. Le fait a été nettement exposé.

— Se dit d'un enfant abandonné. Enfant exposé.

— *Exposé à.* La nature a dû être *exposée* à un grand nombre de fléaux et de vicissitudes. (Volt.) Il faudrait plutôt endurcir les enfants au froid qu'au chaud: le grand froid ne les incommode jamais quand on les y laisse *exposés* de bonne heure. (J.-J. Rouss.) Le palmier, au contraire, avec ses feuilles lignées, croît dans les lieux *exposés* aux tempêtes, depuis le sommet des montagnes jusque sur le bord des mers. (B. de St-P.)

— *Exposé par.*

> Tous les jours les petits amours
> Y sont *exposés* par leur mère. (PIIS.)

— *Exposé sur.* Mais Aceste ne voulut nous donner ni un pilote, ni des rameurs de sa nation, de peur qu'ils ne fussent trop *exposés* sur les côtes de la Grèce. (Fén.) Dès que le saint sacrement est rentré dans l'Église, on présente aux missionnaires toutes les choses comestibles qui ont été *exposées* sur son passage. (Chateaub.) Elle ne sera plus *exposée* que sur l'échafaud. (J. Janin.)

★ **EXPOSÉ.** s. m. Récit d'un ou de plusieurs faits et des circonstances qui les accompagnent; explication des motifs qui ont déterminé tel ou tel acte. Un projet de loi que présente un ministre est ordinairement précédé d'un exposé des motifs.

— Compte rendu, explication, développement. Le poème de Lucrèce est, à ce qu'on croit, un exposé exact de la doctrine d'Épicure.

— Prat. et Admin. Ce qui se déduit d'une requête présentée à un tribunal; ce qui est raconté, représenté dans une pétition.

★ **EXPOSER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *exponere*; de *ex*, dehors, et de *ponere*, poser). Mettre en vue. Exposer des marchandises en vente. Exposer une chose aux regards du public. Exposer un corps mort sur un lit de parade. Il leur donna même de l'or pour faire des tables qui servaient à *exposer* les pains. (Sacy.)

— *Exposer au grand jour.* Rendre public. Exposer au grand jour les injustices de quelqu'un.

— *Exposer en vente.* Se dit tant des choses que l'on expose à la vue du public pour être vendues, que de celles dont la vente n'est connue que par des affiches publiques. Exposer des meubles en vente. Exposer des tableaux en vente. Saisir des meubles et les exposer en vente. Exposer une maison en vente.

— *Exposer de la fausse monnaie.* Répandre de la fausse monnaie dans le commerce.

— *Exposer un enfant.* Dans l'antiquité, Abandonner un enfant dans un lieu désert et écarté pour s'en défaire; chez les modernes, L'abandonner dans un lieu public pour se dispenser de le nourrir. Laïus fit *exposer* Œdipe sur le mont Cithéron. On l'avait *exposé*, tout petit, au coin d'une rue, où il était près de mourir de faim. (B. de St-P.)

— *Exposer le saint sacrement, des reliques.* Les offrir publiquement aux visites, à l'adoration des fidèles.

— Fig. Votre place vous expose à tous les yeux. Cette dignité expose à la vue de toute la terre. N'attendez pas que j'ouvre ici une scène tragique, et que j'*expose* à vos yeux les tristes images de la religion et de la patrie éplorées. (Fléch.) Leur rang *expose* leurs vices comme leurs personnes aux yeux du public. (Mass.) Mon Dieu, j'ai *exposé* à vos regards ma vie entière; et, selon votre promesse, vous avez mis mes larmes sous vos yeux. (La Harpe.)

— Dans un sens particulier, Mettre à l'exposition des produits de l'industrie ou des arts. Un artiste qui expose un magnifique tableau. || Se prend absol. en ce sens. Un peintre qui expose.

— Faire subir la peine infamante de l'exposition. Exposer un criminel. Aujourd'hui l'on n'expose plus les condamnés.

— Placer, tourner vers. Exposer au midi, au nord. Exposer un bâtiment au soleil levant. Ordinairement, dans les pays chauds, on expose les maisons au nord, et, dans les pays froids, on les expose au levant ou au midi.

— Soumettre à telle ou telle action. Exposer quelque chose au soleil, à la chaleur, au froid, au vent, aux intempéries de l'air. Exposer du linge au soleil pour le faire sécher. Je ne les *expose* qu'à des épreuves qu'ils peuvent soutenir. (J.-J. Rousseau.) Il ne s'agissait plus de fléchir la fortune, mais de me mesu-

rer seul avec elle, en m'*exposant* que ma tête à ses coups. Barth

— Mettre, laisser au hasard de quelque danger. Exposer sa vie, sa fortune, pour le salut de son pays. Il lui coûtait moins d'*exposer* sa vie que de dissimuler ses sentiments. (Fléch.) [illegible] *exposer* sa personne à cette infection mortelle que de laisser exposés à l'insulte des infidèles des corps consacrés par le baptême. (Mass.) Un petit tyran *expose* sa souveraineté pour défendre sa vie. (Montesquieu.) Pour ne les pas *exposer* à quelques maux de la nature, vous êtes l'artisan de ceux qu'elle ne leur a pas donnés. (J.-J. Rouss.)

— Se dit dans un sens analogue, en parlant des choses morales. Exposer son honneur, sa réputation, sa gloire. Exposer sa vertu, son innocence. Plus une enfance délaissée à elle-même [illegible] *expose* cet enfant auguste, plus il doit devenir l'objet de vos soins. (Mass.) J'*exposais* votre honneur [illegible] (J.-J. Rouss.)

— Mettre au hasard de quelque injure, de quelque désagrément. Exposer quelqu'un à recevoir des reproches. Exposer une personne à la risée du public. Pourquoi risquer de la blâmer injustement, et m'*exposer* à partager votre injustice? (J.-J. Rouss.) Je l'ai priée de ne me point *exposer* à de nouvelles peines. (Volt.) Pensez à quoi vous nous avez *exposés*; si quelqu'un nous eût vus, je n'aurais plus osé me montrer, j'en serais morte de honte. (A. Karr.)

— *Exposer en péril.*

[illegible]

— *Exposer aux bêtes.* Faire dévorer un condamné par les bêtes féroces. Sous Trajan, saint Ignace, évêque d'Antioche, fut *exposé* aux bêtes féroces. (Bossuet.)

— Par analogie. Livrer en la puissance de quelqu'un.

[illegible]

— Fig. Notre temps, nous le donnons à tout le monde, nous l'*exposons* pour ainsi dire en proie à tout le monde. Mass.

— Présenter, offrir. Il y a des choses qu'on *expose* à qui les veut prendre. Malherbe.

— Faire connaître, expliquer, développer. Exposer ses sentiments, ses intentions, l'objet de sa demande, de sa visite. Exposer une doctrine, un système, une théorie, un fait. Exposer les motifs d'un projet de loi. Exposer dans une requête les motifs et les raisons que l'on a de demander une chose. Exposer sa commission, son mandat. Exposer l'état d'une affaire [illegible] *exposais* notre droit. (Racine.) Avec quelle netteté vous *exposez* les raisons de vos adversaires! (Volt.) [illegible] n'*exposent*-ils pas à nos yeux une suite uniforme de scènes meurtrières? (Barth.) Si l'analyse est la méthode qu'on doit suivre dans la recherche de la vérité, elle est aussi la méthode dont on doit se servir pour *exposer* les découvertes qu'on a faites. (Condill.) En toutes choses, il importe de bien *exposer* les usages avant de montrer les abus. (J.-J. Rouss.) J'ai *exposé* avec franchise les difficultés qui peuvent entraver la liberté des républiques espagnoles. Chateaub. La Fontaine a *exposé* avec simplicité le but vers lequel doit tendre le fabuliste, et les moyens par lesquels il peut y parvenir. (Arnault.) Les pêcheurs du Groënland, qui ont eu tant d'occasions d'examiner les habitudes de la baleine franche, ont *exposé* la manière dont la baleine mère allaite son baleineau. (Lacépède.) Il *exposait* aux capitaines les charges infinies de la République. (G. Flaubert.)

— S'empl. absol. dans ce sens. Bien approfondir et bien exposer. Je ne connais personne qui approfondisse plus, et qui *expose* mieux. (Voltaire.)

— Littér. Faire l'exposition. Eschyle, inventeur de la tragédie, est peut-être de tous les poëtes grecs celui qui *expose* ses sujets de la manière la plus simple et la plus frappante. (Marmontel.)

— Absol. Exposer en action et non en récit.

— S'EXPOSER, v. pron. Se mettre en péril. C'est s'exposer que d'agir ainsi. Vous vous êtes exposé tout légèrement. Une hardiesse vaine qui s'*expose* sans fruit. (Fléch.)

[illegible]

— Dans un sens moral. L'innocence s'expose sans le savoir. Il faut empêcher que la vertu ne s'expose au delà de ses forces.

— *S'exposer à*, suivi d'un nom. S'exposer au danger, à la mort. S'exposer à la colère, à la violence, à la risée de quelqu'un. Qui s'*expose* au péril veut y trouver sa perte. (Corn.) Il vaut mieux s'*exposer* à l'ingratitude que de manquer aux misérables. La Bruy. Il aime mieux s'*exposer* à toutes les suites de sa fragilité. (Mass.)

— *S'exposer à*, suivi d'un infinitif. S'exposer à recevoir un affront. S'exposer à offenser Dieu. S'exposer à tuer un homme, à être tué. Je sais que jamais, de propos délibéré, vous ne vous *exposerez* à mal faire. J.-J. Rousseau. Je ne vois rien de plus digne de pitié qu'un homme qui s'*expose* à perdre la raison et à se rendre l'égal des animaux. (De Juss.) Il me présenta les dangers que j'allais courir, en m'*exposant* à tomber de nouveau entre les mains des Muscogulges. (Chateaub.)

— Être exposé, expliqué. Ce système s'expose de lui-même.

EXPOSEUR. s. m. Celui qui expose, qui explique.

EXPOSITEUR, TRICE s. [illegible] Celui ou celle qui distribue de la fausse monnaie. Inusité en ce sens.

— Celui qui expose un enfant.

— Syn. d'EXPOSANT.

EXPOSITIF, IVE. adj. Qui expose. Un mémoire expositif. La poésie expositive ou didactique.

★ **EXPOSITION.** s. f. (pr. *ekss-po-zi-cion*). Action d'exposer. Procéder à l'exposition d'une chose. On fit dans cette salle l'*exposition* de plusieurs tableaux. Acad. Il en fit l'*exposition* aux yeux de tout le monde. Id.

— Ensemble des produits des arts et de l'industrie d'un pays, exposés aux regards du public. Exposition de peinture. Exposition de l'industrie. L'exposition des tableaux. L'exposition des statues. On a souvent critiqué l'utilité des expositions. ‖ Lieu où ont lieu les expositions. Aller à l'exposition. Entrer à l'exposition. Sortir de l'exposition.

— *Exposition universelle.* Celle où l'on reçoit les produits de tous les pays.

— État d'une chose exposée. L'exposition du saint sacrement. L'exposition d'un corps mort à la porte d'une maison, sur un lit de parade. L'exposition des marchandises, des étoffes, des meubles.

— Abandonnement des enfants en bas âge. L'exposition des enfants est contraire aux lois de l'humanité. L'*exposition* et le délaissement d'un enfant au-dessous de sept ans, en un lieu solitaire ou non solitaire, est puni de peines plus ou moins graves, suivant les circonstances et la qualité des coupables. (Chabr.-Cham.)

— Situation, par rapport aux vues et aux divers aspects du soleil. Maison, palais dans une exposition belle, agréable. L'exposition de cette maison n'est pas saine. Exposition au nord, au sud, au couchant, au levant. On peut connaître par les fleurs des plantes l'*exposition* du soleil qui leur convient. (B. de St-P.) La nature a voulu pareillement faire croître le gland dans une multitude d'*expositions*. Id.

— Narration, récit. Exposition nette, claire, confuse, fidèle, exacte, simple. Faire nettement l'exposition d'une affaire. Faire une fidèle exposition [illegible]

— Explication, développement. Il faut, dans l'*exposition*, comme dans la recherche de la vérité, commencer par les idées les plus faciles, et qui viennent immédiatement des sens, et s'élever ensuite par degrés à des idées moins simples ou plus composées. (Condill.) L'*exposition* de ces découvertes et de la manière [illegible] Laplace. J'ai fait l'*exposition* de cette méthode, non pour m'ériger en réformateur, mais afin que les maîtres qui seraient en état de l'entendre pussent en faire usage. (Dumarsais.)

— Législ. Peine infamante, qui consistait à exposer aux regards du public le condamné attaché à un poteau. L'exposition était autrefois l'accessoire de la peine des travaux forcés à temps ou à perpétuité, et de la réclusion. Elle a été abolie par le gouvernement provisoire [illegible] 1848.

— Peint. Manière dont un tableau est placé, relativement au point d'où lui vient le jour et au point d'où il doit être vu.

— Rhét. Commencement, début d'une œuvre littéraire, dans lequel on expose le sujet que l'on traite. Exposition claire, naturelle, simple. Détailler son exposition avec précision, lucidité. Nous devons de très belles expositions aux tragiques grecs. Comme le poëte épique annonce lui-même son sujet, cette *exposition* directe ne demande pas beaucoup d'art; elle doit être simple, majestueuse, claire et précise; assez intéressante pour fixer l'attention, mais sans orgueil et sans aucune emphase, en sorte qu'au lieu de promettre de grandes choses, elle en fasse espérer. (Marm.) Dans le poëme dramatique, l'*exposition* est plus difficile, parce qu'elle doit être en action, et que les personnages eux-mêmes, occupés de leurs intérêts et de l'état présent des choses, doivent en instruire les spectateurs sans autre intention apparente que de se dire l'un à l'autre ce qu'ils se diraient s'ils étaient sans témoins. (Id.)

★ **EXPRÈS, ESSE** adj. [illegible] exprimé). Qui est énoncé d'une manière précise, formelle, positive. Dire son intention en termes exprès. Dans tout contrat sérieux, il y a nécessairement des conditions expresses. Hors qu'un commandement *exprès* du roi me vienne. (Molière.)

— Qui énonce d'une manière précise. Quoique l'Écriture ne dise pas en termes *exprès*. Racine. L'Écriture y est *expresse*. Bossuet.

— *Un homme exprès.* Un courrier spécial. Si nous avons de bonnes nouvelles, je vous les manderai par un homme *exprès* à toute bride. Mme de Sévigné.

— Prat. Énoncé ou convenu formellement dans les actes.

— EXPRÈS. s. m. Personne envoyée pour porter une lettre, un ordre, un avis. On a envoyé un *exprès* pour cette affaire, pour l'en informer. (Acad.)

★ **EXPRÈS.** adv. A dessein, avec l'intention bien formelle d'amener le résultat produit. Aller exprès dans un lieu pour y rencontrer quelqu'un. S'absenter exprès de chez soi à l'heure ou l'on devrait y attendre quelqu'un. L'un perd *exprès* au jeu son présent déguisé (Corn.) Ce menu était fait *exprès* pour me désoler, et tous mes maux retombèrent sur moi. (Brill.-Sav.)

— Fam. *C'est un fait exprès.* Cela ne pouvait point arriver d'une façon plus malencontreuse

— *Il semble fait exprès pour cela.* Se dit d'un homme qui paraît avoir des dispositions naturelles à une chose. Absol. Qui a de grandes qualités, de grandes aptitudes. Lancy... est mort aussi en trois jours: c'était une âme faite *exprès*; j'en suis affligée. (Mme de Sévigné.)

— *Tout exprès.* Se dit dans le même sens. Il est venu tout *exprès* pour demander cet emploi. Acad.

★ **EXPRESS.** adj. m. Se dit d'un train de chemin de fer à grande vitesse. Le train express.

— Substantiv. L'express va arriver. Nous sommes arrivés par l'*express*. (Acad.)

★ **EXPRESSÉMENT.** adv. D'une manière expresse, en termes exprès. Recommander expressément une affaire à quelqu'un. Il y a des choses qui sont expressément défendues par la loi.

— Tout exprès.

[illegible]

(MOLIÈRE.)

★ **EXPRESSIF, IVE.** adj. Qui a de l'expression, beaucoup d'expression; qui rend avec énergie une pensée, un sentiment, une inspiration de l'âme, qui exprime bien ce qu'on veut dire ou faire entendre. Un terme, un signe, un geste expressif. Une musique expressive. Une physionomie expressive. Nos grands maîtres sont heureusement parvenus à unir les accents de notre langue à la beauté de leurs chants éminemment *expressifs*, sans rien faire perdre à notre musique théâtrale de ce caractère franc et noble qui distingue notre école. (Lefébure.)

★ **EXPRESSION.** s. f. et. lat. *expressio*, de *exprimere*, exprimer). Action par laquelle on exprime le suc des plantes en les pressant, en les comprimant.

— Résultat obtenu par la pression. Suc, jus exprimé.

— Manière de s'exprimer, de rendre sa pensée par le langage parlé ou écrit. Expression nette, précise, vague, obscure, fausse, propre, figurée, noble, triviale, élégante, recherchée, simple, naturelle. Une pensée peut être juste, et l'expression incorrecte ou défectueuse. Je ne parle point de ce tour vif et de ces *expressions* animées qu'inspire la force du sentiment. (J.-J. Rouss.) Quand on est bien pénétré d'une idée, quand un esprit juste et plein de chaleur possède bien sa pensée, elle sort de son cerveau tout ornée des *expressions* convenables, comme Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter. (Voltaire.) Toute franche *expression* d'une opinion nette répugne à ce grand narrateur. (E. Renan.)

— Mot, parole, terme. L'obscurité des *expressions* marque nécessairement de l'obscurité dans la pensée. (Le Batteux.) La force de l'*expression* est en raison de l'énergie de la pensée, comme la force d'un jet d'eau indique la hauteur du réservoir. Levis.)

[illegible]

(DELILLE.)

— *Expressions à mi-sucre.* Expressions doucereuses

— *Au-dessus, au delà de toute expression.* Plus qu'on ne peut dire. Je vous aime au delà de toute *expression*. (Mme de Genlis.)

— Ce qui sert à manifester une pensée, un sentiment, une passion. Expression du geste, du regard, de la physionomie. Les signes extérieurs de la joie ou de la douleur ont plus ou moins d'expression. Il est étonnant combien les physionomies mal formées des enfants ont déjà d'*expression*, les traits changent d'un instant à l'autre avec une incroyable rapidité. (J.-J. Rouss.) Les yeux noirs ont plus de force d'*expression* et plus de vivacité, mais il y a plus de douceur et peut-être plus de finesse dans les yeux bleus. Buffon. Il est une *expression* muette qui, par les yeux, fait passer à l'âme le sentiment et la pensée. (Marm.) Les objets portent avec eux leur *expression*. (B. de St-P.) S'étant montré à ces jeux, toute l'assemblée fixa les yeux sur lui, et témoigna par les *expressions* les plus flatteuses la joie qu'inspirait sa présence. (Barthél.) Il y avait de la douceur et une sorte d'*expression* amoureuse dans cet hymne nocturne. Gér. de Nerval. Je rêvais devant cette figure, d'une *expression* chaste et triste. P. de Saint-Victor. L'espace d'une seconde, ce beau visage aux lignes pures eut une *expression* fatiguée, douloureuse qui n'échappa point au vieux soldat. (A. Daudet.) Pendant que le prêtre parlait, le visage de madame de Barancy avait passé par toutes les *expressions* de douleur, de dédain, de confusion. (Id.) Il avait son sac sur l'épaule, son bâton à la main, une *expression* rude, hardie, fatiguée et violente dans les yeux. (V. Hugo.)

— Manifestation. De cette manière, la parole des députés serait plus l'*expression* de la voix de la nation. (Montesquieu.) Reconnaissez-vous le suffrage universel comme la seule *expression* légitime de la souveraineté nationale? Gambetta.

— Personnification. Cet homme est la plus haute expression du courage civil.

— Mathém. Formule indiquant une ou plusieurs opérations [illegible] *expression*. Celle des expressions de même valeur contenant le plus petit nombre de facteurs, de diviseurs [illegible] *expression d'une fraction*. Celle de toutes les fractions de même valeur dont les termes sont des quantités aussi petites que possible.

— Fig. *Réduire une chose à sa plus simple expression.* La réduire [illegible]

— Mus. Qualité par laquelle le compositeur sent vivement et rend avec énergie toutes les idées qu'il veut rendre et tous les sentiments qu'il veut exprimer. [illegible] de Racine. [illegible] instrumentistes exécutent un morceau. Chanter avec expression. Mettre de l'expression dans son jeu. ‖ *Signes d'expression*. Signes qui indiquent les diverses modulations d'un chant.

— S'applique à l'art de la danse.

— Org. *Boîte d'expression.* Boîte servant à accroître ou diminuer l'intensité des sons.

— Pathol. Sueur qui survient chez les individus affaiblis, et qui n'est pas l'effet du mouvement extérieur.

— Peint. et Sculpt. Juste emploi des signes extérieurs par lesquels se manifestent, dans la figure de l'homme, les affections, les passions, les mouvements de l'âme. Toute composition expressive est en même temps pittoresque; et, quand elle a toute l'*expression* dont elle est susceptible, elle est suffisamment pittoresque. Id. La figure est on ne peut plus naturelle et simple de position et d'*expression*. Id. Une demi-clarté tombait sur la foule pressée et assombrissait l'*expression* de ces figures énergiques. (H. Taine.)

[illegible]

— Physiol. *Fonctions d'expression*. Fonctions organiques se rapportant spécialement à la manifestation des sentiments.

EXPRESSIVEMENT. adv. D'une manière expressive. Le vieillard cligna *expressivement* les yeux. (Alex. Dumas.)

★ **EXPRIMABLE.** adj. 2 g. Qui peut s'exprimer ou être exprimé. Ne s'emploie guère qu'avec la négation. Cette pensée, ce sentiment n'est pas exprimable.

— Qui peut être pressé, comprimé.

— Mathém. On dit qu'une quantité n'est pas *exprimable* en nombres, quand elle ne peut être représentée par aucune suite, par aucun assemblage de chiffres.

EXPRIMÉ, ÉE part. pass. du v. Exprimer. S'empl. adjectiv. Jus exprimé. Pensées exprimées. Tous ces détails si fidèlement *exprimés*. (Cuvier.) Si les personnages en seconde ligne ne sont pas peints avec assez de mérite dans la pièce de Schiller, les passions du chef des brigands y sont *exprimées* d'une manière admirable (Mme de Staël.) Et c'est pour cela que je ne pense point que la définition du beau puisse être *exprimée* d'une manière si simple et si brève que l'a fait Diderot (G. Sand.)

[illegible]

— *Exprimé avec.* Consultez l'ancien tudesque et tous les idiomes du Nord, vous verrez à peine une chose nécessaire et commune *exprimée* avec plus d'une articulation. (Volt.)

— *Exprimé par.* Ces douze mois *exprimés* chacun par des animaux ne sont pas absolument ceux que nous connaissons (Volt.)

★ **EXPRIMER.** v. a. 1re conj. (ét. lat. *exprimere*; du préf. *ex*, et de *premere*, presser). Tirer le suc d'une chose en la pressant, en la comprimant. Exprimer le suc d'une plante, le jus d'une orange.

— Fig. C'est donc agir prudemment que de ne pas laisser échapper le temps, sans en avoir *exprimé* tout le profit qu'il peut donner. (De Jussieu.)

— Rendre sensibles la pensée, le sentiment, les passions, par les gestes, les attitudes, les traits de la physionomie, en un mot, par tous les signes extérieurs qui servent à manifester les affections de l'âme. Un poëte, un acteur, un musicien, un peintre, un sculpteur, peuvent, par des moyens différents, exprimer la même pensée, les mêmes sentiments, les mêmes passions. Quelquefois le silence *exprime* plus que tous les discours. (Montesq.) Les gestes concourent avec les mouvements du visage à *exprimer* les mouvements de l'âme (Buff.) Le souris est une marque de bienveillance, d'applaudissement et de satisfaction intérieure; c'est aussi une façon d'*exprimer* le mépris et la moquerie. (Id.)

— Dire, énoncer, exposer, expliquer. Rendre la pensée ou le sentiment par le langage articulé, par l'emploi de certains mots et de certains tours de phrase. Avant que le souvenir entre en partage avec l'espérance, avant que les paroles aient *exprimé* les sentiments, il y a dans les premiers instants je ne sais quel

vague. (Mme de Staël.) Il faut se placer au point de vue de Napoléon, et alors on arrive à reconnaître qu'il a pu être sincère tout en *exprimant* des sentiments avec lesquels ses actes ne sont pas d'accord. (Damas-Hinard.) Le romancier n'a pu *exprimer* les contradictions de son cœur et de sa vie qu'en se peignant sous des figures qui contrastent. (A. Houssaye.) C'était lui maintenant qui ne savait plus comment *exprimer* ce qu'il avait à dire. (A. Daudet.)

— Énoncer formellement. Cette clause ne fut pas exprimée dans le traité.

— Rendre, imiter, reproduire. L'antiquité nous parle de l'écume d'un cheval, qu'une éponge jetée par dépit sur un tableau *exprima* parfaitement. (Corn.)

— Fig. C'est elle que je me suis surtout efforcé de bien *exprimer*. (Racine.) Le dessein de Dieu a été de leur proposer, dans la personne de Marie, une image sensible et vivante dont ils étudiassent tous les traits pour les *exprimer* en eux et se les appliquer. (Bourdaloue.)

— B.-arts. Donner l'expression, de l'expression; représenter avec âme et vérité.

> [illegible]
> [illegible] (MALHERBE.)

— Mus. Rendre sensible par les sons. Le musicien n'éprouve pas de mouvement dans son âme, qu'il ne soit en état de l'*exprimer* par des accents qui font de la musique le langage inné des passions, le miroir fidèle du mouvement de l'âme. (Lefébure.)

— S'EXPRIMER. v. pron. Être obtenu par compression. Le vin s'exprime du raisin.

— S'énoncer bien ou mal. Telle est l'autorité de l'usage dans notre langue, que souvent on est obligé de *s'exprimer* comme le peuple, sous peine de s'*exprimer* plus mal que lui. (Marm.)

— Fig. Jamais la vertu n'a parlé un si doux langage; jamais la profonde sagesse ne s'est *exprimée* avec tant d'énergie et de simplicité. (J.-J. Rouss.) De tous les écrivains, c'est chez les poètes que le génie des langues s'*exprime* le plus vivement. (Condill.)

— Être dit, énoncé, prononcé.

> Ses [illegible] ne font voir du respect, de l'estime,
> Et même quelque amour, sans que le nom s'*exprime*.
> (CORNEILLE.)

— *S'exprimer avec*. Souvent les matelots, malgré leurs habitudes guerrières, s'*expriment* avec beaucoup de douceur. (Mme de Staël.)

— *S'exprimer sur*. Eugénie frissonna en entendant son père s'*exprimant* ainsi sur la plus sainte des douleurs. (H. de Balzac.)

EXPRIMITIF, IVE. adj. Qui exprime. Inus.

EXPROBRATION. s. f. (pr. *ekss-pro-bra-cion*; ét. lat., *exprobratio*; de *exprobrare*, reprocher). Action de reprocher.

★ EX PROFESSO. V. PROFESSO (EX).

EXPROMISSION. s. f. Dr. rom. Substitution d'un nouveau débiteur à l'ancien.

EXPROPRIATEUR, TRICE. adj. Qui exproprie.

★ EXPROPRIATION. s. f. (pr. *ekss-pro-pri-a-cion*, rad. *exproprier*). Jurispr. Action de déclarer quelqu'un déchu de son droit de propriété sur des objets qui lui appartenaient. Acte de dépossession des biens d'un débiteur au profit d'un créancier. L'*expropriation* n'est pas un acte volontaire, aussi est-elle toujours considérée comme forcée, suivant le code civil, qui détermine longuement la nature des biens dont le créancier peut poursuivre l'*expropriation*. (Billot.)

— *Expropriation pour cause d'utilité publique*. Action de déposséder un individu dans l'intérêt public, et moyennant indemnité préalable, de tout ou partie de sa propriété.

EXPROPRIÉ, ÉE. part. pass. du v. Exproprier. S'emploie adjectiv. Propriétaire exproprié.

— Subst. Personne expropriée. L'exproprié.

★ EXPROPRIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *ex*, dehors, *proprietas*, propriété). *J'exproprie, nous expropriions. J'expropriais, nous expropriions, vous expropriiez. Que nous expropriions, que vous expropriiez*. Jurispr. Priver, dépouiller, exclure de la propriété.

— *Exproprier un débiteur*. Le dépouiller juridiquement de sa propriété.

EXPUGNABLE. adj. (pr. *ekss-pu-ghnable*; ét. lat., *expugnabilis*; de *expugnare*, prendre d'assaut). Que l'on peut prendre de vive force.

— *Expugnable à*. Toutes difficultés sont *expugnables* à l'assiduité du soin et à la pertinacité du labeur. (Malherbe.)

EXPUITION. s. f. (pr. *ekss-pu-i-cion*; du lat. *exputio*). Physiol. Action de cracher, produit de cette action. Avant l'usage du tabac, on comprend que l'on pouvait sans dégoûter personne suppléer à l'émonction par l'*exputtion*. (Laurent.)

EXPULSANT. part. prés. du v. Expulser. Qui expulse.

EXPULSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété d'expulser. L'action *expulsante* de la nutrition ou de l'ingestion d'un médicament chasse l'helminthe vers le rectum. (Raspail.)

EXPULSÉ, ÉE. part. pass. du v. Expulser. S'empl. adjectiv. Homme expulsé. Matières expulsées du corps. Elles le voyaient sur le point de perdre entièrement le fruit de tant de sacrifices et d'être *expulsé* de Jérusalem. (Chateaubriand.)

— Substant. Les expulsés.

★ EXPULSER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *expulsare*, fréquent. de *expellere*, chasser, mettre dehors). Chasser d'un lieu, d'une ville, d'un pays; bannir.

— Exclure. Expulser quelqu'un d'un lieu, d'une assemblée, d'une société.

— Jurispr. Déposséder. *Expulser quelqu'un de sa maison, de sa terre*. Le déposséder de sa maison, de sa terre, etc.

— Médec. Pousser au dehors, faire évacuer. Expulser du corps les mauvaises humeurs. Expulser de la vessie un calcul.

— Par plaisanterie. *Expulser le superflu de la boisson*. Uriner.

— S'EXPULSER. v. pron. Être expulsé.

EXPULSEUR, TRICE. adj. (rad. *expulser*). Médec. Qui a la propriété de chasser, d'expulser. Force expultrice.

★ EXPULSIF, IVE. adj. (rad. *expulser*). Chir. Qui chasse, qui fait sortir. || *Bandage expulsif*. Bandage qui, en comprimant, chasse le pus, la sérosité, etc. || *Douleurs expulsives*. Douleurs qui accompagnent les contractions de l'utérus dans l'accouchement.

— EXPULSIF. s. m. Médicament auquel on supposait la propriété de chasser les humeurs vers la peau.

★ EXPULSION. s. f. (pron. *ekss-pul-cion*). Action d'expulser, de chasser; effet ou résultat de cette action. Après l'*expulsion* des décemvirs, presque toutes les lois qui avaient fixé les peines furent ôtées. (Montesq.)

— Renvoi, éloignement, exclusion.

— Législ. Action par laquelle on contraint quelqu'un, par les voies judiciaires, à sortir d'un lieu. Procéder à l'expulsion d'un locataire.

— Médec. Action de faire évacuer, de pousser au dehors; excrétion, évacuation.

EXPURGADE. s. f. (rad. *expurger*). Sylvic. Coupe qui se fait par éclaircie dans des bois à différents âges, et par laquelle on enlève les bois blancs, les morts bois, les bois morts ou dépérissants, et les brins superflus, pour donner de l'air au bois dans lequel on l'exécute.

EXPURGATION. s. f. (pron. *ekss-pur-ga-cion*; rad. *expurger*). Excuse, justification.

— Correction faite dans un livre.

— Astron. Émersion.

— Sylvic. Syn. d'EXPURGADE.

★ EXPURGATOIRE. adj. 2 g. (rad. *expurger*). Qui sert à indiquer des corrections à faire.

— Chancell. rom. Se dit de la liste, du catalogue des livres qui ne peuvent être publiés ni vendus à Rome, avant d'avoir été purgés, corrigés. Cette liste ou ce catalogue est ce qu'on nomme l'*Index expurgatoire*.

EXPURGÉ, ÉE. part. pass. du v. Expurger. S'empl. adjectiv. Livre expurgé. Tout *expurgé* qu'il fût, ce culte morbide d'Adonis ne resta pas moins fatal à la Grèce. (P. de St-Victor.)

★ EXPURGER. v. a. 1re conj. (du lat. *expurgare*, corriger). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous expurgeons. J'expurgeais. Nous expurgeâmes*, etc. Ôter les expressions licencieuses, les termes grossiers qui peuvent se trouver dans un livre.

— Se dit aussi pour supprimer dans un ouvrage les passages contraires à une opinion dominante.

— Par extens. Expurger une doctrine, un culte, des croyances.

— S'EXPURGER. v. pron. Être expurgé.

EXQUIMA. s. m. Mamm. Espèce de sapajou, variété du coaita.

★ EXQUIS, ISE. adj. (pron. *eks-ki*; ét. lat., *exquisitus*, part. pass. du v. *exquirere*, rechercher, choisir). Délicat, excellent, parfait dans son espèce. Des mets, des vins exquis. Son goût n'est pas très pur, mais ses vins sont *exquis*. (Colnet.) Le goût de la chair de la scorpène antennée est *exquis*. (Lacépède.)

> Il était tempérant plus qu'il n'eût voulu l'être,
> Quand il voyait un mets *exquis*. (LA FONTAINE.)
>
> Mille bonbons, mille *exquises* douceurs,
> Chargeaient toujours les poches de nos sœurs.
> (GRESSET.)

— Se dit des peines et des plaisirs. Les jouissances et les douleurs *exquises* appartiennent aux femmes. (B. de St-P.)

— *Supplice exquis*. Supplice recherché, raffiné.

— Qui décèle une extrême délicatesse dans la manière de voir et de sentir; une justesse parfaite dans l'appréciation des objets d'élégance et de goût. Où cet homme aurait-il pris le sentiment *exquis* des proportions? (Diderot.) Ils joignaient un goût *exquis* à des connaissances profondes. (Barth.)

— Fig. Il vous aura mandé le choix très *exquis* que le roi a fait du duc de Beauvilliers. (Mme de Sévigné.) Perdu dans le vaste répertoire de l'Anthologie, ce poète original et *exquis* y a été longtemps oublié. (P. de St-Victor.)

> Tous les discours sont des sottises
> Partant d'un homme sans éclat;
> Ce seraient paroles *exquises*
> Si c'était un grand qui parlât. (MOLIÈRE.)

— Par extens. Cette ville *exquise* (Athènes) était en même temps une ville irrégulière, à rues étroites. (E. Renan.)

— B.-arts. Qui est travaillé d'une manière fine et délicate, qui est parfait dans son genre. Peinture, sculpture, gravure, etc., d'un travail exquis.

— Pathol. *Fièvre réglée exquise*. Fièvre parfaitement régulière.

— *L'exquis*. s. m. Ce qui est exquis. Le goût du beau et de l'exquis.

EXQUISEMENT. adv. D'une manière exquise.

EXQUISITÉ. s. f. (pr. *ekss-ki-zi-té*). Caractère de ce qui est exquis. Alexandre écoutait tout cela, aspirant l'*exquisité* des plats que l'autre évoquait toujours. (De Gonc.)

EXQUISITEMENT. adv. Exquisement. (Rabelais.)

★ EXSANGUE. adj. 2 g. (ét. lat., *ex*, sans; *sanguis*, sang). Privé de sang. || Qui a peu de sang. || Qui a perdu beaucoup de sang.

— Fig. Privé de teintes colorées. Le sombre pourpre contraste avec la blancheur *exsangue* de la peau. (Th. Gautier.) La lueur des grands bûchers appâlissait les figures *exsangues*. (G. Flaubert.) Le reflet du linge,... la douceur des cheveux rares et grisonnants ajoutaient à la pâleur de la tête, plus *exsangue* que tout ce qu'il y avait d'*exsangue* ce soir-là chez l'Irlandais. (A. Daudet.)

— Fig. Dépourvu de force, de vigueur. Scène exsangue.

EXSANGUIN, INE. adj. Médec. Syn. inusité d'EXSANGUE.

EXSCUTELLÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ex*, sans, *scutellum*, écu). Entom. Qui n'a pas d'écusson.

EXSERT, ERTE. adj. (du lat. *exsertus*). Bot. Découvert.

— Qui fait saillie au dehors.

EXSERTILE. adj. Hist. nat. Syn. d'EXSERT.

EXSERTION. s. f. (pr. *ek-zer-cion*). État de ce qui est exsert.

— Bot. Se dit d'organes qui se séparent d'une base commune.

EXSICCATA. s. m. pl. (mot lat. signifiant *choses desséchées*). Bot. Nom des plantes qui forment un herbier.

EXSICCATEUR. s. m. Chim. Appareil pour l'exsiccation des corps.

EXSICCATION. s. f. (pr. *ek-cik-ka-cion*; ét. lat., *exsiccatio*; de *exsiccare*, sécher). Chim. Dessèchement, action de dessécher.

EXSPUITION. s. f. V. EXPUITION.

EXSTIPULACÉ, ÉE. adj. Botan. Synon. d'EXSTIPULÉ.

EXSTIPULAIRE. adj. Bot. Syn. d'EXSTIPULÉ.

EXSTIPULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *ex*, sans; fr. *stipule*). Bot. Qui n'a point de stipule.

EXSTROPHIE. s. f. (du grec ἐκστρέφω, je tourne, je renverse). Chir. Déplacement de certains organes, et particulièrement de la vessie.

EXSUCCATION. s. f. (pr. *ek-çuk-ka-cion*, ét. lat., *ex*, hors; *succus*, suc). Pathol. Ecchymose.

★ EXSUCCION. s. f. (du lat. *exsugere*, sucer). Médec. Action de sucer.

— Chir. Extraction par la succion.

EXSUDANT. part. prés. du v. Exsuder.

EXSUDANT, ANTE. adj. Pharm. Qui détermine l'exsudation. Potion exsudante.

— Substantiv. Remède exsudant. Employer des exsudants.

EXSUDAT. s. m. (rad. *exsuder*). Pathol. Nom de liquides qui se produisent par exsudation dans certaines maladies.

EXSUDATIF, IVE. adj. Qui se rapporte à l'exsudation.

★ EXSUDATION. s. f. (pr. *ek-çu-da-cion*, rad. *exsuder*). Médec. Action de suer; sueur critique. || Extravasation, par les pores, d'humeur ou de liquides quelconques.

— Bot. Matière extravasée.

EXSUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Exsuder. Humeurs exsudées. Liquides exsudés.

★ EXSUDER. v. n. 1re conj. (du lat. *exsudare*, transpirer, suer). Sortir en forme de sueur. Le miel étant un suc qui *exsude* des fleurs par l'action du soleil. (Bonnet.)

— Se conjugue avec *avoir*, quand on veut marquer l'action. Le miel *a* exsudé de la fleur. Avec *être*, quand on marque l'état. Le miel *est* exsudé.

— EXSUDER. v. a. Émettre par exsudation. || Laisser suinter.

— S'EXSUDER. v. pron. Être exsudé.

EXSUFFLATION. s. f. (pr. *ek-çu-fla-cion*). Action de chasser en soufflant.

★ EXTANT, ANTE. adj. (ét. lat., *stans*, part. prés. de *stare*, être). Prat. anc. Qui est en nature.

★ EXTASE. s. f. (étym. gr., ἔκστασις; de ἐξίστημι, je renverse). Ravissement d'esprit, transport de l'âme, avec inaction plus ou moins complète des sens extérieurs et des mouvements volontaires. Les femmes très irritables et d'un tempérament nerveux sont plus particulièrement sujettes à l'*extase*. (Fossati.) C'était une succession d'*extases* et de désappointements pour lesquels je n'avais point alors de termes de comparaison. (Ch. Nodier.) Les yeux au ciel, dans une grave *extase*, on attend que la cuisinière débroche la bête et vous en offre ce qui vous revient. (H. Taine.)

— Se dit surtout des élans religieux, des transports mystiques. Je vous ai souvent entendu blâmer les *extases* des ascétiques. (J.-J. Rouss.) Zimmermann cite plusieurs exemples d'*extases* mystiques; le plus remarquable est celui de sainte Thérèse, qui jouissait d'une véritable volupté pendant son *extase*. (Fossati.) L'exaltation des têtes amena l'*extase* et la prophétie. (E. Renan.)

— Fig. Extrême volupté de l'âme, vif sentiment d'admiration qui absorbe tous les autres sentiments et suspend, jusqu'à un certain point, l'exercice des facultés de l'esprit. Tandis que je parcourais avec *extase* ces lieux si peu connus et si dignes de l'être. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Être ravi en extase*. Être transporté en présence d'un chef-d'œuvre, d'une merveille. || *Contempler avec extase, rester en extase*. Admirer avec ardeur. Il l'avait donc vue, le matin, rester en *extase* devant la boutique pendant près de dix minutes. (E. Zola.)

— *Être plongé dans une délicieuse extase*. Être livré tout entier à des pensées qui vous font oublier les impressions du monde extérieur.

— S'est dit pour Distraction, prétexte. Les princes n'en peuvent jamais sauver leur réputation par les mêmes *extases* qui en préservent les subalternes. (De Retz.)

— Pathol. Affection nerveuse dans laquelle le malade, livré tout entier à une pensée dominante, reste étranger à ce qui l'entoure, insensible à toute espèce de stimulants. S'il fallait assigner à l'*extase* une place dans le cadre nosologique, on devrait la ranger dans la classe des aliénations mentales. (Bérard.) Le traitement de l'*extase* est purement moral. (Id.)

EXTASIÉ, ÉE. part. pass. du v. Extasier. S'empl. adjectiv. Artiste extasié. Tout le monde y courait et en revenait *extasié* d'admiration. (B. de St-Pierre.)

★ EXTASIER (S'). v. pron. 1re conj. (rad. *extase*). Ce verbe prend deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Nous nous extasiions, vous vous extasiiez. Que nous nous extasiions, que vous vous extasiiez*. Être ravi d'admiration. Laissons le gazetier *s'extasier* sur la charité du pasteur. (Grimm.) On racontait le fait et chacun s'*extasiait* sur l'habileté du magistrat. (V. Hugo.) Les Boche, qu'il flattait beaucoup en allant les saluer dans leur loge, s'*extasiaient* sur sa politesse. (É. Zola.)

> Et quel observateur de la belle nature
> S'*extasie* en voyant des fleurs en confiture?
> (BERCHOUX.)

— Avec ellipse du pronom *se*.

> Un flatteur aussitôt cherche à se récrier,
> Chaque vers qu'il entend le fait *extasier*. (BOILEAU.)

— EXTASIER. v. a. Ravir, transporter en extase. Peu usité.

★ EXTATIQUE. adj. 2 g. Qui tient à l'extase, qui est causé par l'extase, qui est sujet à l'extase. Les individus qui se livrent à la méditation mystique et religieuse sont jetés quelquefois dans une sorte de rêverie voluptueuse, *extatique*, qui se renouvelle ensuite plus ou moins souvent, sans l'intervention d'aucune cause manifeste. (Fossati.) Il y a trois ans, une jeune fille *extatique* attira la foule à un mille de Rimini. (E. About.)

— Exalté. Admiration extatique.

— Substantiv. Un extatique. L'*extatique* a concentré toute son attention sur les objets imaginaires qui sont dans son esprit. (Fossati.) On croyait que l'*extatique* parlait des langues nouvelles et inconnues jusque-là. (E. Renan.)

EXTATOSOME. s. m. Entom. Syn. d'ECTATOSOME.

EXTEMPORANÉ, ÉE. adj. (du lat. *extemporaneus*, improvisé). Médec. Qui se fait ou s'exécute sur-le-champ. Se dit des préparations pharmaceutiques que les médecins prescrivent au moment où le malade doit les prendre. Un looch, une tisane, une potion, un lavement, sont des médicaments *extemporanés*. (Cadet.)

— *Hôpitaux extemporanés*. Hôpitaux en bâtisses légères, établis pour peu de temps.

— Jurispr. Non prémédité. Délit extemporané.

EXTEMPORANÉITÉ. s. f. Qualité de ce qui est extemporané, soudain.

EXTEMPORANÉMENT. adv. D'une façon extemporanée. Les préparations éthérées et en général toutes celles qui contiennent des substances très volatiles, ou que le temps peut altérer, doivent être faites *extemporanément*. (Cadet.)

★ EXTENSEUR. adj. m. Qui est destiné à produire un mouvement d'extension.

— Anat. Qui sert à étendre. Muscles extenseurs des doigts, des bras, des jambes.

— EXTENSEUR. s. m. Muscle extenseur. On distingue l'*extenseur* commun des doigts, l'*extenseur* propre du petit doigt, le court *extenseur* du pouce, le long *extenseur* du même doigt, l'*extenseur* propre de l'indicateur, et aux extrémités inférieures, l'*extenseur* propre du gros orteil, le long *extenseur* commun des orteils, et l'*extenseur* du coccyx. L'*extenseur* du pouce. (Acad.)

— Techn. Instrument employé pour élargir les manchettes de certains scaphandres afin

que le plongeur puisse aisément y passer les mains.

* **EXTENSIBILITÉ** s. f. (rad. *extensible*). Qualité de ce qui peut s'étendre ou être étendu; propriété en vertu de laquelle un corps peut occuper un plus grand espace. L'extensibilité des corps organiques, des métaux, des tissus animaux, etc. Il faut admettre deux espèces d'*extensibilité* : l'une, inhérente au tissu, que nous appelons organique ou passive; l'autre, qu'on peut appeler *extensibilité* active ou vitale, mais qui, liée à l'état de vie, cesse entièrement après la mort. (J.-J. Rouss.) C'est sur le phénomène de l'*extensibilité* des corps qu'ont roulé la plupart des questions assez oiseuses qui ont, à diverses époques, occupé les physiciens sur cette proposition, savoir : si la matière est ou non divisible à l'infini. (Humbert.) Diverses épreuves offrent à peu près la limite de subdivision, ou plutôt le degré d'*extensibilité* des métaux auxquels on peut arriver par des procédés mécaniques. (Id.)

— Fig. Se dit de la propriété qu'ont les mots d'une langue de se prêter à diverses acceptions. L'extensibilité des mots de la langue grecque est fort remarquable.

* **EXTENSIBLE.** adj. 2 g. (rad. *extension*). Qui peut s'étendre ou être étendu. La tradition est par essence une matière molle et *extensible*. (E. Renan.)

* **EXTENSIF, IVE** adj. (rad. *extension*). Qui exprime, qui marque ou produit l'extension. Ce mot est pris dans un sens extensif. Signification extensive.

— Agric. *Culture extensive*. Celle qui s'exerce sur un terrain étendu relativement au capital employé.

EXTENSILE. adj. Syn. d'EXTENSIBLE.

* **EXTENSION.** s. f. (et lat., *extensio*; formé de *ex*, hors de; *tendere*, tendre). Action d'étendre, ou de s'étendre en parlant des corps qui peuvent s'allonger ou s'épandre. L'extension d'un fil de fer. Un fil d'or passé par la filière peut prendre une extension prodigieuse. L'extension d'un métal, par l'action du calorique, a lieu dans les trois dimensions, longueur, largeur et profondeur.

— Étendue qu'un corps embrasse ou peut embrasser. Extension en longueur. Extension en largeur. L'extension d'une plaque de métal.

— Action de reculer les limites. Extension de l'octroi.

— Fig. Augmentation, accroissement. Extension de pouvoir, d'autorité, de privilège, de commerce. Le commerce de la mer Rouge acquerrait plus d'*extension*. (Rayn.)

— Art vét. Maladie du tendon fléchisseur du pied du cheval, laquelle résulte de l'effort de l'os de la couronne sur le tendon ou sur les ligaments.

— Chir. Opération chirurgicale qui consiste à tirer en sens opposé un membre luxé ou fracturé, pour ramener les surfaces articulaires à leur situation naturelle; traction que l'on opère sur la partie inférieure du membre luxé ou fracturé. || Relâchement d'un tendon produit par quelque effort qu'il a subi.

— Gramm. Étendue qu'on donne à la signification d'un mot, d'une locution, d'une phrase, soit en passant du sens propre au sens figuré; soit, par exemple, en désignant une impression de la vue par un terme qui sert déjà à désigner une impression de l'ouïe. Tel est le mot *éclat*. On dit : L'*éclat* de la lumière, l'*éclat* de la voix.

— Législ. et Prat. Explication dans un autre sens plus étendu. Extension d'un article de loi, d'une clause écrite ou verbale, etc.

— Mus. Développement du petit doigt permettant de faire certaines notes sans déplacer la main sur le violon ou le violoncelle.

— Physiol. Action d'étendre un membre, c'est-à-dire de mettre sur une même ligne les diverses articulations dont il est composé. L'extension des bras, des doigts. L'extension des jambes. || Mouvement par lequel un organe ou un corps animé s'allonge. L'extension des muscles. C'est par le mouvement d'extension ainsi que par celui de contraction que les muscles deviennent les principaux agents des mouvements du corps. C'est aussi par des mouvements d'extension et de contraction que la plupart des animaux de la classe des vers et quelques reptiles ont le mouvement progressif.

* **EXTENSO (IN)** loc. adv. (pr. *i neks-tin-ço*; mots lat. signif. *dans l'étendue*). Tout au long. Citer un passage *in extenso*.

EXTENTE. s. f. (de l'angl. *to extend*, évaluer) État des revenus et droits de la couronne dans les îles anglo-normandes.

* **EXTÉNUATION.** s. f. (pr. *ekss-té-nu-a-cion*; rad. *exténuer*). Pathol. Amaigrissement, atrophie; diminution graduelle de force, d'embonpoint; consomption occasionnée par une déperdition considérable ou un défaut de réparation des fluides animaux d'où résultent la maigreur et l'anéantissement des forces. Le mot *exténuation* est plus populaire que médical. (Vaidy.)

— Prat. Action de diminuer à dessein la gravité d'un crime, d'une faute, etc., par la manière dont on l'expose, par le choix des termes dont on se sert, etc. Ce sens vieillit; on dit plutôt *atténuation*.

— Rhét. Le contraire de l'hyperbole.

EXTÉNUÉ, ÉE. part. pass. du v. Exténuer. S'empl. adjectiv. Homme exténué. Ces malheureux paysans *exténués* de jeûnes. (J.-J. Rouss.) Une armée *exténuée* de lassitude et de faim. (Volt.) Il fallut donc que l'infortuné montrât son visage pâle et ses yeux *exténués* de pleurs à la foule curieuse des indifférents. (Villeneuve-Bargemont.) La mendiante en pleurs qui marche *exténuée*. (V. Hugo.) *Exténués* par la faim, minés par la fièvre et la fureur, les défenseurs n'étaient plus que des squelettes. (E. Renan.)

— *Avoir le corps exténué, le visage exténué*. Avoir le corps, le visage amaigri, décharné.

— Fig. Affaibli, diminué.

> Mais cette même grâce, en moi diminuée,
> Et par mille péchés sans cesse *exténuée* ... (CORNEILLE.)

* **EXTÉNUER** v. a. 1re conj. (du lat. *extenuare*, amincir). *J'exténue, nous exténuons. J'exténuais, nous exténuions, vous exténuiez. Que j'exténue, que nous exténuions, que vous exténuiez*, etc. Affaiblir, ôter la vigueur, détruire les forces, amaigrir. Je sais que l'intempérance excite les passions; elle *exténue* aussi le corps à la longue; les macérations, les jeûnes produisent souvent le même effet par une cause opposée. (J.-J. Rouss.) Carthage *exténuait* ces peuples : elle en tirait des impôts exorbitants. (G. Flaubert.)

— Fig. Diminuer la gravité d'une faute, d'un fait quelconque. Vous voyez que je ne prétends pas *exténuer* ma faute. (J.-J. Rouss.)

— Absol. Cette partie a besoin de la rhétorique pour peindre les passions et les troubles de l'esprit, pour consulter, délibérer, exagérer ou *exténuer*. (Corneille.)

— Prat. Affaiblir la criminalité d'un fait, d'une action, par la manière dont on l'énonce ou dont on l'expose. Vieux en ce sens. On dit *atténuer*.

— S'EXTÉNUER. v. pron. Épuiser ses forces, son tempérament, par le travail, la fatigue, les excès. S'exténuer de fatigue. Tel s'*exténue* volontairement dans de rigoureuses abstinences, lorsqu'un autre périt fou livré par l'abus des délices. (Virey.) D'autres, incommodés par leur corpulence, s'*exténuaient* de jeûnes pour se faire maigrir. (G. Flaub.)

* **EXTÉRIEUR, EURE.** adj. (du lat. *exterior*, même signif.). Qui est au dehors. Cour extérieure. Charpente extérieure. La face extérieure d'un bâtiment. Les ornements extérieurs d'un palais. Les avantages extérieurs d'une femme.

— Fig. La nature est le trône *extérieur* de la magnificence divine. (Buff.)

— Qui est visible, apparent; qui se produit, qui a lieu au dehors. Dieu ne se paye ni du bruit des lèvres, ni de la posture du corps, ni des cérémonies *extérieures*. (Fénelon.) Il y avait entre eux des distinctions *extérieures* qui empêchaient qu'on ne prît la femme du patricien pour celle du magistrat, et le roturier ou le simple valet, pour le gentilhomme. (La Bruyère.) L'homme rend par un signe *extérieur* ce qui se passe au dedans de lui, il communique la pensée par la parole. (Buff.) Les harmonies aquatiques *extérieures* des animaux sont en rapport avec les six océans. (B. de St-Pierre.)

— Qui a lieu, qui est produit, qui arrive, vient du dehors. Être distrait, troublé, dans un appartement, par un bruit, par un tumulte extérieur.

— Qui concerne les pays étrangers, qui a rapport à l'étranger. Commerce extérieur. Relations extérieures.

— Anat. Nom donné aux parties qui sont en dehors; c'est en ce sens qu'on dit les parties extérieures du corps, la face extérieure du pariétal, etc.

— Bot. *Embryon extérieur*. Embryon placé à la surface du périsperme.

— Géom. *Angle extérieur*. V. EXTERNE (Angle).

— EXTÉRIEUR. s. m. Ce qui est au dehors. En parlant des choses, on dit l'extérieur d'une maison, d'un édifice, etc. Cet édifice n'a de remarquable que l'*extérieur*. (Acad.) Nous nous sommes si fort accoutumés à ne voir les choses que par l'*extérieur*, que nous ne pouvons plus reconnaître combien cet *extérieur* influe sur nos jugements, même les plus graves et les plus réfléchis. (Buffon.) Tel édifice, dont l'*extérieur* est négligé, renferme dans son sein un trésor précieux. (Barth.)

— Par extension, en parlant des personnes, Dehors, maintien, apparence, air, manières. Avoir un extérieur prévenant, agréable, distingué. C'est un grand malheur d'être abandonné à soi-même dans un âge où l'on a besoin de former son *extérieur* et son âme. (Voltaire.) Il étonnait les barbares par la simplicité de son *extérieur*, et par l'élévation de ses sentiments. (Barthélemy.)

> L'amour a tant de force,
> Qu'il attache mes sens à cette fausse amorce,
> Et fera son possible à toujours [illegible]
> Ce doux *extérieur* dont on me veut parer. (CORNEILLE.)

— Démonstrations de politesse faites seulement pour la forme. Depuis l'affaire du régiment des gardes, il n'y avait plus guère que l'*extérieur* entre eux. (St-Simon.)

— L'ensemble des pays étrangers. Les nouvelles de l'extérieur sont calmes, rassurantes. Nos relations avec l'extérieur sont avantageuses.

— *A l'extérieur*. express. adv. Au dehors. Tout est tranquille à l'extérieur. Tout marque dans l'homme, même à l'*extérieur*, sa supériorité sur tous les êtres vivants. (Volt.) La poitrine de l'homme est à l'*extérieur* conformée différemment de celle des autres animaux. (Buffon.) L'esprit des unes n'est guère plus cultivé que celui des autres, et l'usage du monde fait la seule différence à l'*extérieur*. (Mme de Staël.) Les bourgeons qui contiennent des fleurons, des gaines enduites de glu à l'*extérieur*, comme ceux des marronniers d'Inde. (B. de St-P.)

— Syn. comp. DEHORS, EXTÉRIEUR, APPARENCE. Le *dehors* d'une chose est ce qui tient à cette chose même et se trouve en dehors; l'*extérieur* est ce qui se trouve en dehors, mais sans tenir essentiellement à la chose elle-même; l'*apparence*, au sens propre, est l'effet sensible du *dehors* d'une chose, ou plutôt l'aspect sous lequel le *dehors* de cette chose se présente à la vue.

* **EXTÉRIEUREMENT.** adv. Au dehors, à l'extérieur. Il ne suffit pas à une philosophie de murmurer *extérieurement* une formule d'idéalisme, pour appartenir vraiment au royaume de l'esprit. (E. Quinet.)

— Fig. En apparence. Plus nous nous rabaissons *extérieurement*, plus on nous élève en effet. (Racine.) Malheur à nous si nous ne l'honorons qu'*extérieurement* ! (Bourdaloue.)

EXTÉRIORATION. s. f. (pr. *ekss-té-ri-o-ra-cion*; rad. *extérioriser*). Physiol. Acte par lequel l'image peinte sur la rétine est reportée au dehors.

EXTÉRIORER. v. a. 1re conj. Physiol. Considérer comme extérieur l'objet dont on perçoit extérieurement l'image.

EXTÉRIORISER. v. a. 1re conj. (rad. *extérieur*). Philos. Mettre en dehors de soi-même.

— S'EXTÉRIORISER. v. pron. Se manifester extérieurement. Les passions inéluctables, au lieu de s'*extérioriser* activement sur un objet déterminé, se dévorent elles-mêmes. (Michelet.)

EXTÉRIORISTE. s. m. (du lat. *exterior*, extérieur). Philos. Celui qui enseigne que toutes nos idées nous viennent du dehors.

EXTÉRIORITÉ. s. f. (du lat. *exterior*, qui est au dehors). Dogm. État, qualité de qui est extérieur; superficie.

EXTERMINANT. part. prés. du v. Exterminer.

EXTERMINANT, ANTE. adj. Qui extermine. Une passion exterminante.

* **EXTERMINATEUR, TRICE.** adj. Qui détruit, qui extermine. Conquérant exterminateur. Peste exterminatrice. La masse inébranlable du globe résiste à la puissance *exterminatrice* du temps. (Virey.)

— *L'ange exterminateur*. L'ange chargé, d'après la Bible, de frapper de mort en exécution des jugements de Dieu. L'ange *exterminateur* est debout avec nous. (Racine.) Fais marcher devant toi l'ange *exterminateur*. (Volt.)

> Ainsi le glaive fidèle
> De l'ange *exterminateur*
> Plongea dans l'ombre éternelle
> Un peuple [illegible] (J.-J. ROUSSEAU.)

— Par extens. Se dit des choses. Glaive exterminateur.

— EXTERMINATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui extermine. Hercule fut l'*exterminateur* des monstres et des brigands. (Acad.)

> Ce fut [illegible] le grand Alcide,
> Des monstres, des brigands noble *exterminateur*.
> (DELILLE.)

— Fig. Il y a des princes qui passent dans l'histoire pour avoir été les *exterminateurs* du vice et de l'impiété. (Nicole.)

EXTERMINATIF, IVE. adj. Qui extermine.

* **EXTERMINATION.** s. f. (pr. *ekss-ter-mi-na-cion*; rad. *exterminer*). Destruction totale, ruine absolue, anéantissement. L'extermination d'un peuple. Dans la bataille, ces moines ont su prononcer la parole de haine et d'*extermination*; ils ont senti ce qu'il y a de saint dans le combat, et voilà pourquoi je les honore. (E. Quinet.)

— *Guerre d'extermination*. Guerre qui a pour objet la destruction entière de l'un des deux peuples, de l'un des deux partis. Rome et Carthage se firent une guerre d'extermination.

— Fig. Suppression complète d'une chose, d'une qualité ou d'un défaut.

EXTERMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Exterminer. S'emploie adjectiv. Race exterminée. Avant 1592, la population primitive d'une grande partie du nouveau monde est *exterminée* par les blancs. (Roger de Beauvoir.) Rats, insectes, serpents, tout est *exterminé*. (Del.) Car ceux qui font le mal seront *exterminés*, et ceux qui attendent le Seigneur posséderont son héritage. (La Harpe.)

— Fam. Épuisé de fatigue. Il arriva harassé, exterminé.

— Chassé, rejeté. Il se mit au rang de ces criminels et s'offrit d'être *exterminé* avec eux du livre de la vie. (Lem. de Sacy.)

— Fig. Extirpé. Le vice ne peut jamais être complètement exterminé.

EXTERMINEMENT. s. m. Action d'exterminer.

* **EXTERMINER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *exterminare*; fait de *ex*, hors de, et *terminus*, limite, fin). Détruire, ruiner de fond en comble, anéantir totalement. Exterminer une armée. Exterminer des brigands, des malfaiteurs.

— Se dit quelquefois d'une seule personne. Et ne pouvez-vous pas d'un mot l'*exterminer* ? (Racine.)

— Fig. et par extens. Éteindre, extirper, abolir. Exterminer l'hérésie, le vice, l'impiété.

— *Exterminer de*. Faire disparaître de. Du milieu de mon peuple *exterminez* les crimes. (Racine.)

> *Exterminez*, grand Dieu, de la terre où nous sommes,
> Quiconque avec plaisir répand le sang des hommes.
> (VOLTAIRE.)

— S'EXTERMINER. v. pron. S'entre-détruire. C'est apprendre aux hommes à s'*exterminer* les uns les autres. (Mass.)

— Pop. Se donner beaucoup de peine. Il est dans le potager, où il s'*extermine* à mettre en couleur ses treillages. (Ch. de Bernard.)

* **EXTERNAT.** s. m. (pron. *ekss-ter-na*). École, institution où l'on ne reçoit que des élèves externes.

— Service d'externe dans les hôpitaux.

* **EXTERNE.** adj. 2 g. (du lat. *externus*). Qui est au dehors ou qui vient du dehors. Cause externe. Ne voulant être loué des biens *externes*, mais des internes. (Rac.ne.) Quand je me livre aux tentations, j'agis selon l'impulsion des objets *externes*. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des élèves qui ne demeurent point dans le collège, dans l'institution, mais qui s'y rendent pour les classes, pour les leçons, etc. Des élèves externes.

— Se dit aussi des médecins attachés à un hôpital et qui n'y logent pas.

— Anat. Se dit des parties d'un organe qui sont dirigées vers l'extérieur. La face externe du bras. Le bord externe du scapulum. L'extrémité externe de la clavicule. C'est l'opposé d'Interne.

— Géom. *Angle externe*. Angle qui, dans une figure polygonale, a le sommet en dedans et l'ouverture en dehors. On forme des angles externes en prolongeant dans un même sens tous les côtés d'un polygone à angles saillants.

— Littér. *Histoire externe*. Recherche et discussion des documents destinés à servir à l'histoire.

— Pharm. *Médicament pour l'usage externe*. Médicament qui doit être employé à la surface de la peau.

— EXTERNE. s. m. Élève externe. Un externe. Des externes. Une classe d'externes. On ne reçoit dans ce collège que des *externes*. (Acad.)

— Étudiant en médecine attaché à un hôpital et placé sous la direction des internes.

— Clerc non gradué d'une étude de notaire ou d'avoué.

— EXTERNES. s. f. pl. Pathol. Maladies de la surface du corps, celles qui exigent des moyens externes ou des opérations chirurgicales.

EXTERPE. s. f. (rad. *extirper*). Pioche dont on se sert dans la Drôme pour déchausser la vigne.

EXTERRITORIALITÉ. s. f. Dr. des gens. Droit qu'ont les représentants des puissances étrangères de vivre dans le pays où ils sont accrédités sous le régime des lois de la nation qu'ils représentent. Les ambassadeurs jouissent dans les pays où ils résident du droit d'*exterritorialité*, c'est-à-dire qu'ils ne sont point soumis aux lois de leur résidence, mais à celles du pays qu'ils représentent. Le principe de l'*exterritorialité* est la sauvegarde des intérêts internationaux. (Bresson.)

EXTINCTEUR, TRICE. adj. (du lat. *extinguere*, éteindre). Qui sert à éteindre les incendies. Cartouches extinctrices.

— EXTINCTEUR. s. m. Destructeur.

> [illegible]
> [illegible]
> Dans l'histoire [illegible] place,
> [illegible] *extincteur* de ma race.
> (DUFRESNY.)

— Appareil propre à éteindre le feu.

EXTINCTIF, IVE. adj. Qui éteint.

* **EXTINCTION.** s. f. (pr. *ekss tink-cion*; du lat. *extinctio*, anéantissement). Action d'éteindre; résultat de cette action. L'extinction d'un embrasement.

— Diminution d'éclat, d'intensité. Les vapeurs répandues dans l'air influent considérablement sur l'*extinction* de la lumière. (Laplace.)

— État de prostration, d'anéantissement. Après vingt-quatre heures d'*extinction*... il est mort. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Anéantissement, fin, en parlant d'une race, d'un peuple, etc. L'extinction d'une famille, d'une maison. L'extinction d'une ligne directe ou collatérale.

— Par extens. Destruction totale, abolition. Extinction du vice, de l'erreur, de l'hérésie, de l'impiété, des abus. Par la constitution de la justice de cette vie, l'amour de Dieu ne parvient jamais à l'*extinction* de l'amour-propre. (Boss.) Ils virent mille fois tout l'univers conjurer leur ruine et l'*extinction* entière de leur culte. (Massillon.) La colère, dans les vieillards, est le seul vice de la jeunesse qui se ranime par l'*extinction* des autres. (Duclos.)

— Prescription. L'extinction d'un crime.

— Cessation, amortissement, remboursement. Extinction d'une rente, d'une charge foncière, d'une dette, etc.

— Forg. Action de tremper le fer rouge dans l'eau.

— Pathol. *Extinction de voix*. Aphonie in-

complète dans laquelle la voix n'est pas entièrement supprimée, mais dans laquelle les sons produits sont très faibles.

— Phys. Immersion dans l'eau froide de certaines substances ou de l'éponge au feu. *Extinction du mercure.* Trituration du mercure avec les corps gras jusqu'à la disparition des globules métalliques.

— Prat. *A l'extinction des feux, des bougies.* Formule employée pour faire entendre que, dans certaines ventes, on est admis à enchérir jusqu'à ce que plusieurs petites bougies, successivement allumées, se soient entièrement éteintes.

— Techn. *Extinction de la chaux.* Opération consistant à verser peu à peu de l'eau sur la chaux vive, d'où il arrive qu'elle s'échauffe, se fendille, produit une fumée épaisse, et se réduit en hydrate de chaux blanc et pulvérulent.

— *Jusqu'à extinction.* loc. adv. Jusqu'à l'excès de lassitude, jusqu'à l'épuisement des forces. Disputer jusqu'à extinction. Il dansait quelquefois jusqu'à *extinction*. (Hamilton.) On dit aussi dans le même sens, mais familièrement : *Jusqu'à extinction de chaleur naturelle.*

EXTINGUIBLE. adj. (pr. *ekss-tin-gu-ible*). Qui peut être éteint. Feu extinguible.

— Qui peut être apaisé. Soif extinguible.

EXTIRPABLE. adj. Qui peut être extirpé. Loupe extirpable.

* **EXTIRPATEUR.** s. m. Celui qui extirpe. Un extirpateur de cors aux pieds.

— Fig. Extirpateur des vices, des hérésies. Louis XIV fut surnommé par les flatteurs *l'extirpateur* du calvinisme. (Litt.)

— Agric. Instrument aratoire qui sert à arracher, à extirper d'un champ les mauvaises herbes, les racines des plantes précédemment récoltées, etc. || *Extirpateur anglais.* Grand râteau à dents de fer, porté sur un châssis à trois roues, mené par un ou deux chevaux, et manœuvré facilement par un seul homme.

* **EXTIRPATION.** s. f. (pron. *ekss-tir-pa-cion*). Action d'extirper, de déraciner. L'extirpation des racines, des mauvaises herbes.

— Fig. Abolition, anéantissement. Extirpation des vices, des abus, des hérésies. Le vieux Frédéric, électeur de Saxe, souhaitait *l'extirpation* de l'Église romaine. (Volt.)

— Chir. Opération par laquelle on enlève une tumeur quelconque en conservant toute ou la plus grande partie de la peau qui la recouvre. Extirpation d'une loupe, d'une glande, d'un squirre. Si la tumeur est enkystée, il faut éviter l'ouverture du kyste, qui rendrait *l'extirpation* plus difficile, si elle venait à avoir lieu. (Petit.)

EXTIRPÉ, ÉE. part. pass. du v. Extirper. S'empl. adjectiv. Racine extirpée.

— Fig. Vice extirpé. La fierté, la force et la résistance viriles ont été *extirpées* comme de mauvaises herbes. (H. Taine.)

— Chir. Arraché de force.

* **EXTIRPER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *exstirpare*; de *ex*, préf. privatif, et *stirps*, souche, racine). Déraciner, arracher avec la racine, détruire. Extirper des herbes, des racines.

— Fig. et fam. Car, c'était cela la malice : *extirper* de l'argent à des malheureux qui venaient en réclamer. (A. Daudet.)

— Fig. Exterminer, détruire totalement. Alors sans paraître inhumains, nous pourrons *extirper* leur race. (J.-J. Rouss.) Ici l'on achève d'en *extirper* les derniers débris. (Montalemb.) Voilà les malfaiteurs qu'il faut *extirper* par le fer, par le feu, par la corde. (E. Quinet.)

— Fig. Abolir, anéantir. Extirper le vice, l'erreur, l'hérésie, l'impiété. Extirper les abus, la tyrannie, l'usure.

— Chir. Pratiquer l'extirpation. Dans le cas où la tumeur qu'on doit *extirper* est très volumineuse, quoique la peau qui la recouvre soit saine, on ne doit en conserver que ce qu'on juge nécessaire pour recouvrir la surface de la plaie. (Petit.)

— S'EXTIRPER. v. pr. Être extirpé. Des herbes qui ne peuvent s'extirper facilement.

— Syn. : EXTIRPER, DÉRACINER. *Extirper*, c'est enlever avec force un corps qui adhère fortement ; *déraciner*, c'est détacher les racines ou les liens qui retiennent un corps quelconque, celui-ci restant à la même place.

EXTISPICE. s. m. (ét. lat., *extispex*, même signif. ; de *exta*, entrailles, et *inspicere*, considérer). Antiq. rom. Ministre chargé d'examiner les entrailles des victimes, devin.

EXTISPICINE. s. f. (rad. *extispice*). Antiq. rom. Inspection des entrailles des victimes, dans le but de connaître l'avenir.

EXTOLLER. v. a. 1re conj. Exalter, élever au-dessus. (Rabelais.)

EXTORQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Extorquer. S'empl. adjectiv. Argent extorqué.

— Fig. Usurpé. Réputation extorquée.

* **EXTORQUER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *extorquere* ; de *ex*, préf. extract., et *torquere*, tordre). Tirer, saisir, obtenir par force, par violence, par menace, par importunité. Extorquer une signature, un consentement, une somme d'argent.

> Le... ... l'idée de la ... de ...
> Le mari ... des plaideurs *extorquait*. (Boil.)

— Fig. Usurper. Grotius a *extorqué* de son temps une réputation qu'il était bien loin de mériter. (Volt.)

— Absol. Elle avait quémandé partout, *extorqué* humblement, prié, supplié. (De Gonc.)

EXTORQUEUR, EUSE. s. Fam. Celui, celle qui extorque. Un extorqueur d'argent.

* **EXTORSION.** s. f. Action d'extorquer ; exaction violente, concussion. Les revenus provenant de ces *extorsions* devaient être employés à défendre l'Italie. (Montalemb.)

— Jurispr. Crime qui consiste à arracher par force, par violence ou contrainte, la signature ou la remise d'un écrit, d'un acte ou d'un titre, d'une pièce quelconque, contenant obligation, disposition ou décharge. D'après l'article 400 du code pénal, quiconque aura pratiqué *l'extorsion* sera puni de la peine des travaux forcés. (Bousq.)

EXTORSIONNAIRE. s. m. Celui qui commet l'extorsion.

EXTRA. s. m. (mot latin qui signifie *hors de*). Ce qui sort de la règle.

— Fam. *Faire de l'extra, un extra.* Dépasser un peu les bornes ordinaires. Se dit surtout en parlant des repas. C'était ma fête, et nous avons fait un extra, un peu d'extra. Faire des extra.

— *Plat d'extra, vin d'extra.* Plat, vin qui ne fait point partie de l'ordinaire.

— Plat de supplément dans les restaurants à prix fixe. Demander un extra.

— Service accidentel en un moment de presse, dans un hôtel, une maison quelconque.

— On donne aussi le nom d'*extra* aux garçons qui font ce service.

— Personne qu'un pensionnaire invite à dîner, à une table d'hôte, et dont il paye l'écot.

EXTRA-AXILLAIRE. adj. (ét. lat., *extra*, hors de ; fr. *axillaire*). Bot. Qui naît à côté de l'aisselle des feuilles. Fleurs, pédoncules extra-axillaires.

EXTRA-BUDGÉTAIRE. adj. Qui est en dehors du budget. Dépenses extra-budgétaires.

EXTRAC ou **ESTRAC.** adj. m. Manèg. Étroit, mince de corps. Cheval extrac ou estrac.

EXTRA-CAPSULAIRE. adj. Anat. Qui a son siège en dehors des capsules articulaires.

EXTRA-CONJUGAL, ALE. adj. Qui est en dehors des droits et des devoirs conjugaux. Passion extra-conjugale.

EXTRA-COURANT. s. m. Phys. Courant induit dans un circuit au moment ou l'on interrompt le courant électrique.

EXTRA-CRÂNIEN, ENNE. adj. Méd. Qui a son siège en dehors du crâne.

EXTRACTEUR. adj. m. Qui est propre à retirer, à extraire.

— EXTRACTEUR. s. m. Celui qui extrait.

— Art milit. Dans les fusils se chargeant par la culasse, Ressort à deux branches, dont l'une se termine par une griffe qui sert à saisir le bourrelet de la cartouche et à retirer de la chambre la cartouche ou l'étui.

— Chim. Appareil employé pour épuiser certaines substances dans des liquides volatils.

— Chir. Instrument employé pour extraire de la vessie les corps étrangers.

EXTRACTIBLE. adj. Qui peut être extrait.

* **EXTRACTIF, IVE.** adj. Chim. Qui a la vertu d'extraire. Par l'évaporation lente de l'eau, on obtient la matière *extractive*, solide et transparente ; mais si l'évaporation est rapide, la matière est opaque. (Cadet-Gassicourt.)

— *Sucs extractifs.* Principes tirés des végétaux.

— Écon. soc. *Industrie extractive.* Industrie qui a rapport aux divers produits qu'on peut tirer de la terre sans culture. La chasse, la pêche, l'exploitation des mines sont des industries extractives. L'agriculture et l'industrie *extractive* vendent d'autant mieux leurs produits, étendent d'autant plus leur exploitation, que les industries manufacturières et constructives mettent plus de matières en œuvre. (J. Garnier.)

— Gramm. Qui marque extraction. Particule extractive. Préfixe extractif.

— Techn. Qui sert à l'extraction. Machine extractive.

— EXTRACTIF. s. m. Chim. Principe particulier qui, selon quelques chimistes, est au nombre des principes immédiats des substances végétales, mais qui, jusqu'à présent, n'a pu être isolé. L'extractif existe dans les parties colorées, solides, vertes ou brunes des végétaux, soit qu'on prenne le tronc, les tiges, les écorces, les feuilles ou les fruits ligneux.

EXTRACTIFORME. adj. Chim. Qui a la forme ou l'apparence d'un extrait.

* **EXTRACTION.** s. f. (pr. *ekss-trak-cion* ; étym. lat. *extractum*, supin de *extrahere*, tirer de). Action d'extraire, en serrant fortement. L'extraction d'un clou enfoncé dans un mur, d'une dent fixée dans son alvéole ; d'un métal dans une mine, etc. On commença *l'extraction* de l'ancre. (Alex. Dumas.)

— Par extens. De la difficulté de se procurer des esclaves dérive naturellement la méthode d'employer de petits navires à leur *extraction*. (Raynal.)

— Fig. Naissance, origine, famille, condition. Homme de noble, de basse extraction.

> Mais le superbe ... dont elle est décorée
> Ne peut faire oublier sa vile *extraction*. (Regnard.)

— Arithm. et Alg. Opération qui a pour objet de déterminer la racine d'une puissance connue.

— Chim. Opération qui a pour objet la séparation d'une substance simple ou composée d'un corps dont elle fait partie. Toute décomposition chimique n'est à la rigueur qu'une série d'*extractions* successives, des composés auxquels ils sont unis, des corps réputés indécomposables ou élémentaires. (Billot.)

— Chir. Opération chirurgicale qui consiste à retirer de quelque partie du corps, soit avec la main, soit avec des instruments convenables, les corps étrangers qui s'y sont introduits accidentellement, comme une balle dans une plaie, ou qui s'y sont développés spontanément, comme un calcul urinaire dans la vessie, un polype dans les fosses nasales.

— Min. Ensemble d'opérations pour retirer du sein de la terre les divers métaux.

EXTRACTO-RÉSINE. s. f. Chim. Produit végétal qui participe de la résine et de l'extractif.

EXTRACTO-RÉSINEUX. adj. Chim. Qui tient de la nature de l'extractif et de la résine, mais où l'extractif domine.

— Substantiv. L'euphorbe est un extracto-résineux. L'aloès succotrin, la scammonée, la myrrhe, sont des *extracto-résineux*. (Cadet-Gassicourt.)

EXTRACTO-SUCRÉ. s. m. Produit végétal formé par un mélange naturel de sucre et de matière extractive. Le mot *extracto-sucré* ne peut guère s'appliquer qu'à la mélasse. (Cadet-Gassicourt.)

EXTRADÉ, ÉE. part. pass. du v. Extrader. S'empl. adjectiv. Criminel extradé.

— Substantiv. Un extradé.

EXTRADER. v. a. 1re conj. (étym. lat. *ex*, hors ; *tradere*, livrer). Remettre un prisonnier, un criminel à son gouvernement.

— S'EXTRADER. v. pron. Être extradé.

* **EXTRADITION.** s. f. pr. *ekss-tra-di-cion*, rad. *extrader*). Dr. intern. Action de livrer, de remettre un prisonnier, un prévenu, au gouvernement auquel il appartient de le faire juger ou de le punir, s'il y a lieu. Dans tous les temps, *l'extradition* a été admise ; on en trouve une foule d'exemples dans l'histoire. (Bousquet.) Le gouvernement seul a qualité pour demander *l'extradition*, et pour statuer sur les demandes d'*extradition* formées par les gouvernements étrangers. (Id.)

— Action de remettre des papiers, les pièces d'un procès, etc.

* **EXTRADOS.** s. m. (ét. lat., *extra*, en dehors ; fr. *dos*). Archit. Surface convexe et extérieure d'une voûte, présentant les queues des voussoirs. L'*extrados* se détache sur le nu des constructions supérieures, en forme d'archivolte, lorsque les voussoirs sont en parement. (Boutard.) || *Extrados en chape.* Celui qui forme un ou plusieurs plans inclinés. || *Extrados de niveau* ou *horizontal.* Celui qui termine la voûte par un plan horizontal. || *Extrados parallèle.* Celui dont la courbe est semblable et parallèle à celle de l'intrados.

* **EXTRADOSSÉ, ÉE.** part. pass. du v. Extradosser. Se prend adjectiv. Archit. Se dit d'une voûte dont l'extrados n'est pas brut, mais où les queues des voussoirs sont coupées également.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Extradosser, ne donne ce mot que comme adjectif.

EXTRADOSSER. v. a. 1re conj. Archit. Faire l'extrados. Extradosser une voûte.

EXTRA-EUROPÉEN, ENNE. adj. (ét. lat., *extra*, en dehors ; fr. *Europe*). Didact. Qui est situé hors de l'Europe. Qui se rapporte aux pays situés hors d'Europe. Géographie extra-européenne.

EXTRA-FIN, INE. Comm. Qui est d'une qualité supérieure à la qualité dite fine. Liqueurs extra-fines.

— EXTRA-FIN. s. m. Ce qui est extra-fin.

EXTRAFOLIACÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *extra*, en dehors ; *folium*, feuille). Bot. Qui naît en dehors des feuilles.

EXTRAFOLIAIRE. adj. 2 g. Bot. Qui est sous la feuille.

EXTRA-FOLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui croît en dehors ou à côté des feuilles. || *Hampe extra-foliée.* Hampe qui naît sur la racine, en dehors des feuilles.

EXTRA-FORT, ORTE. adj. Qui est d'une qualité supérieure à la qualité dite forte.

— EXTRA-FORT. s. m. Techn. Nom donné à un ruban dont on se sert pour renforcer les coutures des corsages et la partie de ces vêtements qui reçoit les boutons.

EXTRA-GUIDE-BARRE. s. m. Techn. Ouvrier employé dans les métiers pour former les dessins.

EXTRA-HISTORIQUE. adj. 2 g. Qui est en dehors de l'histoire. Catherine Howard est un drame *extra-historique*. (Alex. Dum.)

EXTRA-HUMAIN, AINE. adj. Qui est en dehors de l'humanité. Origine extra-humaine.

* **EXTRAIRE.** v. a. 4e conj. défect. (ét. lat., *extrahere* ; formé de *ex*, de, hors, et *trahere*, tirer). Ce verbe n'a pas de passé défini à l'indicatif, ni d'imparfait au subjonctif. *J'extrais, tu extrais, il extrait, nous extrayons, vous extrayez, ils extrayent* ou *extraient. J'extrayais, nous extrayions, vous extrayiez. J'ai extrait. J'extrairai. J'extrairais. Extrais, extrayons, extrayez. Que j'extraye* ou *extraie, que nous extrayions, que vous extrayiez. Que j'eusse extrait. Extrayant. Extrait, extraite.* Tirer une chose du lieu où elle est renfermée. Extraire des pierres d'une carrière. On ignore que des métaux ne peuvent sortir librement du Portugal ; qu'il n'est possible de les en *extraire* que par les vaisseaux de guerre qui ne sont pas visités. (Raynal.)

— Fig. Elle la mort n'en *extrait* qu'un reste diaphane, presque aérien, une poignée de cendres blanches. (P. de St-Victor.)

> Quand la satire frappe un coupable, elle doit
> L'*extraire* au grand soleil et le montrer du doigt.
> (Barthélemy.)

— Prendre, copier dans un ouvrage l'esprit, dans un livre, un morceau, un passage, etc. Extraire un passage d'une histoire. Extraire un beau morceau d'un poème. Pline le Naturaliste ne lisait aucun écrit sans en extraire ce qui l'avait frappé.

— *Extraire un livre, un procès*, etc. Faire des extraits d'un livre, d'un procès, c'est-à-dire en prendre la substance, le sommaire, etc. Je voulais vous envoyer le *Lexicon Germanico-Thomæum* du P. Heserus ; j'ai voulu attendre que j'eusse le loisir de *l'extraire*. (Corneille.)

— Arith. et Alg. *Extraire une racine d'un degré quelconque, d'une quantité numérique ou algébrique.* Trouver, déterminer la racine de cette quantité. || *Extraire les entiers contenus dans un nombre fractionnaire.* Chercher combien ce nombre contient d'unités.

— Chim. Séparer d'un mixte, d'un composé ou d'un surcomposé, un de leurs principes constituants. Extraire de l'or, de l'argent de la mine. Extraire l'oxygène du peroxyde de manganèse, l'hydrogène des substances grasses.

— Chir. Retirer du corps, à l'aide de quelque instrument ou de l'application de la main, quelque matière étrangère qui s'y est formée ou introduite contre l'ordre de la nature. Extraire la pierre, le calcul. Extraire une épine du pied, de la main.

— Comm. Dépouiller un journal ou quelque autre livre à l'usage de quelque marchand pour voir ce qui leur est dû par chaque particulier, et les sommes qu'ils ont reçues à compte. Extraire le journal.

— Prat. *Extraire un prisonnier de sa prison.* Tirer un prisonnier de sa prison, soit pour le conduire dans une autre, soit pour le faire comparaître devant un tribunal.

— S'EXTRAIRE. v. pron. Être extrait. Les racines d'un degré élevé ne peuvent s'extraire facilement par la méthode ordinaire.

EXTRAIRE. adj. (ét. lat., *extrarius*, extérieur). Bot. Qui est situé à l'extérieur. Embryon extraire.

EXTRAIT, AITE. part. pass. du v. Extraire. S'empl. adjectiv. Morceau extrait d'un auteur. Pensée extraite d'un ouvrage. Substance extraite d'un corps composé.

— Chim. Isolé d'une combinaison.

— Chir. Retiré du corps. Balle extraite avec difficulté.

— Mathém. Tiré de la puissance ou du nombre fractionnaire. La racine cubique extraite de 64 est 4.

* **EXTRAIT.** s. m. Chose tirée d'une autre ; produit de l'extraction.

— Fig. La cour est, pour ainsi dire, *l'extrait* de tout le royaume. (St-Evrem.) Un pygmée, un *extrait* d'homme comme vous. (Regnard.)

— Comm. Projet de compte qu'un négociant envoie à son correspondant, ou qu'un commissionnaire envoie à son commettant. || Nom qu'on donne aussi au grand-livre. || Ce qui est tiré d'un livre ou d'un registre de marchand.

— Droit féod. Droit qui était accordé à certains seigneurs de venir au partage des biens d'un bâtard décédé intestat et sans enfants.

— Jeux. Au loto, Simple numéro. || Dans les loteries, Numéro unique sur lequel on place une mise. Extrait simple. || *Extrait déterminé.* Numéro sorti au rang qu'on avait indiqué.

— Jurispr. Expédition ne contenant seulement les dispositions principales de la substance d'un acte quelconque. Extrait de mariage. Extrait mortuaire. Extrait d'un procès. Extrait d'un jugement. Il est une foule de circonstances dans lesquelles on a le présent l'affiche ou la production d'extraits. || Copie authentique d'un acte quelconque. || *Extrait d'inscription hypothécaire.* Copie délivrée par un conservateur des hypothèques d'une inscription prise sur les registres. L'ensemble de ces copies ou extraits forme un état d'inscription.

— Littér. Morceau tiré d'un ouvrage de littérature ou de science. Extraits précieux, judicieux. Collection d'extraits. Un recueil d'*extraits* bien choisis simplifie prodigieusement la formation d'une bibliothèque. (Ourry.) || Passage d'un livre inséré dans un recueil périodique. || Analyse d'un livre de littérature ou de science. L'extrait d'un roman, d'un drame, d'un poème, d'une correspondance, d'un traité d'histoire, de philosophie, etc. Rien n'est plus facile que de faire un *extrait* avec malice et mauvaise foi, et de rendre ridicule par la citation de quelques passages isolés une composition recommandable. (Ourry.) Un *extrait* raisonné et consciencieux n'est point chose facile ni œuvre sans mérite. (Id.)

— Pharm. et Chim. Nom que les anciens chimistes donnaient au produit de l'évaporation ménagée d'un suc végétal quelconque. Aujour-

d'hui. Produit mou ou sec de l'évaporation d'un liquide obtenu soit par la simple expression des végétaux, soit en traitant des substances végétales ou animales par l'eau ou par l'alcool. || *Extraits gélatineux.* Extraits qui sont spécialement formés de gélatine. || *Extraits gommeux.* Extraits spécialement composés de gomme ou de mucilage, et solubles dans l'eau. || *Extrait de Mars.* Sel obtenu par l'action de l'acide tartrique sur le fer. || *Extrait panchymagogue ou cathol-ique.* Médicament drastique composé de coloquinte, de séné mondé, de racine d'ellébore noir, d'agaric, de scammonée en poudre, d'extrait d'aloès et de poudre diarrhodon. || *Extraits résineux.* Extraits spécialement composés de résine. || *Extrait de Saturne.* Sous-acétate de plomb liquide évaporé en consistance de sirop. || *Extraits savonneux* ou *extraits savonneux salins.* Extraits contenant plusieurs sels et une substance végétale intimement unis aux autres matières solubles de l'extrait. || *Extrait de viande.* Extrait gélatineux de viande dont on fait du bouillon.

*** EXTRAJUDICIAIRE.** adj. 2 g. (et lat., *extra*, hors; *judicium*, jugement). Prat. Fait hors jugement, c.-à-d. hors de l'instance, qui se trouve hors les termes de la procédure, et ne tient pas nécessairement au procès actuel. Actes extrajudiciaires. Sommations extrajudiciaires.

*** EXTRAJUDICIAIREMENT.** adv. (rad. *extrajudiciaire*). Hors des formes judiciaires, hors du jugement.

EXTRAJUDICIEL, ELLE. adj. Syn. d'EXTRAJUDICIAIRE.

EXTRALÉGAL, ALE. adj. Qui est en dehors de la légalité.

EXTRALÉGALEMENT. adv. D'une manière extralégale.

EXTRA-LIBÉRIEN. adj. Bot. Qui est en dehors du liber.

EXTRA-MUROS. loc. adv. pr. *ekss-tra-muross*; mots lat. signif. *en dehors des murs*. Hors des murs d'une ville. Être logé extra-muros.

— Adjectiv. Qui se fait, qui est situé hors des murs d'une ville. Quartier extra-muros.

EXTRANÉITÉ. s. f. (étym. lat., *extraneus*, étranger). Qualité d'étranger.

EXTRANEIZER. v. a. 1re conj. Chasser, mettre dehors, envoyer au loin. (Rabelais.)

EXTRA-OCULAIRE. adj. Zool. Qui s'insère en dehors des yeux.

*** EXTRAORDINAIRE.** adj. 2 g. (et. lat., *extraordinarius*; de *extra*, hors, et *ordo*, ordre). Qui n'est point selon l'ordre commun, selon l'usage ordinaire. Séance, audience, événement, action extraordinaire. Par voie extraordinaire. Il n'y a rien d'extraordinaire à cela. Lors des empoisonnements et des sorcelleries de la Voisin, une de ses complices demanda à M. de Louvois de lui accorder la vie, promettant à cette condition qu'elle dirait des choses *extraordinaires.* (Mme de Sévig.) Il est aussi ordinaire de voir changer les goûts qu'il est *extraordinaire* de voir changer les inclinations. (La Rochef.) Ces temps étaient destinés à des sentiments et à des actions *extraordinaires.* (Volt.) Les événements les plus *extraordinaires* dans la nature, et qui arrivent le plus rarement, arrivent cependant aussi nécessairement que les choses ordinaires. (Buff.) On cherche les moyens *extraordinaires*, quand on aurait dû n'en chercher que de simples. (Condillac.)

— *Dépense extraordinaire.* Dépense qui excède celle qu'on fait habituellement; excédent de la dépense prévue qu'on s'était proposé de faire. Faire des dépenses extraordinaires. Dépenses extraordinaires qui figurent dans le budget.

— *Ambassadeur extraordinaire, envoyé extraordinaire.* Celui qu'on envoie soit pour traiter ou pour négocier une affaire importante, soit pour assister à une cérémonie, soit pour faire des compliments de félicitation, de condoléance, etc.

— *Courrier extraordinaire.* Courrier dépêché pour une occasion particulière. || On dit aussi subst. Un extraordinaire. Dépêcher un extraordinaire. Je me sers aujourd'hui de l'*extraordinaire*, qui part les vendredis. (Racine.)

— Singulier, rare, peu commun. Un courage, une adresse, une habileté, des talents extraordinaires. Génie, homme extraordinaire. Mérite, vertu, candeur, avarice, beauté, laideur extraordinaire. Qui jamais a entendu une parole plus sincère, plus religieuse, plus chrétienne, plus *extraordinaire*, que celle de cet exilé, au milieu d'un reste de son peuple, comme le prophète sous les saules? (E. Quinet.) Il mit la main à l'œuvre avec cette intelligence sûre et rapide, avec cette activité *extraordinaire* qui avaient signalé sa manière d'agir à la guerre. (Thiers.)

— En mauvaise part, Original, ridicule, choquant, bizarre, extravagant. Conduite, démarches, propos extraordinaires. Homme extraordinaire. Langage, manières extraordinaires. Coiffure, habit extraordinaire.

— Anc. jurispr. *Crime extraordinaire.* Crime qui n'était point prévu par les lois et qui entraînait une peine entièrement abandonnée à l'arbitraire du juge. || *Juge extraordinaire.* Juge qui prononçait en vertu d'une commission extraordinaire. || *Juger à l'extraordinaire.* Juger au criminel. || *Procédure extraordinaire.* Procédure criminelle, par opposition à la procédure civile. || *Question extraordinaire.* La torture la plus rude qu'on pût infliger à un accusé pour lui arracher des aveux. Question ordinaire et extraordinaire.

— Antiq. rom. *Cohorte extraordinaire.* Celle qui n'était comprise dans aucune légion, ou qui combattait séparément.

— Comptab. administ. *Fonds extraordinaires.* Fonds destinés à combler les dépenses imprévues. || *Affaires extraordinaires.* Se disait, sous l'ancienne monarchie, des ressources financières qu'on se créait en dehors du produit des impôts.

— EXTRAORDINAIRE. s. m. Chose extraordinaire. C'est un extraordinaire. C'est pour lui un extraordinaire que de boire du vin. Il donne tant par repas; et quand il y a quelque *extraordinaire*, il le paye. (Acad.) Dans les grandes entreprises, il faut distinguer l'*extraordinaire* de l'impossible. (Id.)

— Nom qu'on donnait à un supplément de la gazette contenant les nouvelles étrangères.

— Autorité ecclésiastique placée en dehors de celle du diocèse.

— *Par extraordinaire.* De surplus, d'inaccoutumé. Vous avez eu besoin d'avoir de la force pour soutenir l'excès de monde que vous avez eu : vingt personnes *d'extraordinaire* à table font mal à l'imagination. (Mme de Sévigné.)

— Anc. admin. Ce qui excédait la dépense ordinaire. L'extraordinaire de la guerre, de la marine, etc., s'éleva, cette année, à plusieurs millions. Le commis, le trésorier de l'extraordinaire. *Extraordinaire des guerres.* Dépenses de guerre acquittées au moyen d'impôts spéciaux. *Contrôleurs de l'extraordinaire.* Contrôleurs spéciaux de l'impôt consacré à ces dépenses.

— Art milit. Corps des officiers inférieurs au XVIIe siècle.

— Féod. Casuel d'une seigneurie.

— Théât. *Jouer à l'extraordinaire.* Se disait quand on doublait le prix de certaines places.

*** EXTRAORDINAIREMENT.** adv. D'une manière extraordinaire. Présentement c'est tout le contraire : on presse *extraordinairement* les interrogations. (Mme de Sévig.) On lui donna la question ordinaire, extraordinaire, et si *extraordinairement* extraordinaire, qu'elle fut sur le point d'expirer sans qu'on pût parvenir à lui arracher le moindre mot. (Id.)

— D'une manière bizarre, ridicule, choquante. Être coiffé bien extraordinairement. Être extraordinairement affublé.

— Extrêmement. Extraordinairement puissant. Extraordinairement riche. Dépenser extraordinairement.

EXTRA-ORGANIQUE. adj. Qui est en dehors des organes.

*** EXTRAPASSER.** v. a. 1re conj. Syn. de STRAPASSER.

EXTRA-PÉRITONÉAL, ALE. adj. Pathol. Qui a son siège en dehors du péritoine.

EXTRA-PERSONNEL, ELLE. adj. Qui est en dehors de notre personne. La loi de la bienveillance nous ordonne de lui faire tout le bien compatible avec la bienfaisance et la prudence *extra-personnelle.* (Bentham.)

EXTRAPOLATION. s. f. (pr. *ekss-tra-po-la-cion*). Mathém. Action de trouver de nouveaux termes en dehors d'une série.

EXTRAPUROS. s. m. (pron. *ekss-tra-pou-ross*). Comm. Tabac de qualité supérieure.

EXTRA-RÉFRACTAIRE. adj. Plus réfractaire que les autres. Minéral extra-réfractaire.

EXTRA-RÉGLEMENTAIRE. adj. Qui est en dehors des règlements.

EXTRA-SÉCULAIRE. adj. 2 g. Qui a vécu plus d'un siècle. Homme extra-séculaire. Peu usité. On dit *centenaire.*

— Qui a vécu hors d'un siècle donné. || Qui a rapport à un temps éloigné. Mœurs, habitudes extra-séculaires.

EXTRA-STATUTAIRE. adj. Qui est en dehors des statuts.

EXTRA-TERRESTRE. adj. Qui est en dehors de la terre.

EXTRA-THORACIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui est hors de la cavité thoracique.

EXTRA-TYMPANIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui est en dehors du tympan.

EXTRA-UTÉRIN, INE. adj. Méd. Qui se produit en dehors de l'utérus.

*** EXTRAVAGAMMENT.** adv. D'une manière extravagante. Se conduire extravagamment. Penser, parler, agir extravagamment.

*** EXTRAVAGANCE.** s. f. État d'une personne qui extravague. Il est dans une extravagance continuelle. L'orgueil pousse ses desseins jusqu'à l'*extravagance.* (Bossuet.)

— Action d'extravagant, bizarrerie, impertinence, sottise, discours hors de bon sens, chose dite ou faite mal à propos. Dire, faire des extravagances. La poésie doit parler le langage des dieux, sans s'égarer et sans dire des *extravagances.* (St-Evrem.) L'abbé lui représente l'*extravagance*, l'injustice et la cruauté de sa conduite. (Montalembert.) Il est un pays impossible où les rêves se réalisent avec toutes leurs magies et leurs *extravagances* de rêves. (A. Daudet.)

> Nous connaissons riches et grands,
> Mais c'est en fait d'*extravagances*. (VOLTAIRE.)

*** EXTRAVAGANT, ANTE.** adj. Qui a l'habitude d'extravaguer. Homme extravagant. Femme extravagante. Génie extravagant. Tête extravagante.

> Partout il fait parler de *gens extravagants*.
> Je veux [illegible] des plus fatigants. (Mol.)
> [illegible] bonté, chasteté,
> [illegible] mais fait de femme *extravagante*? (Regnard.)

— Se dit de ce qui est bizarre, fantasque, hors de bon sens, mal à propos. Discours extravagant. Paroles extravagantes. Langage extravagant. La mienne est parfaite ma suite : point de main *extravagante*, point de leurre, point de hi, point de ha, une machine toute réglée. (Mme de Sév.) Je voulus savoir le fond de cette *extravagante* scène. (J.-J. Rouss.) Combien de fois j'ai sauvé les dangers d'un tête-à-tête par une saillie *extravagante*! (Id.) Il rend compte des lois les plus *extravagantes*, avec la simplicité de la candeur. (Volt.) Cette manie épidémique donna un prix *extravagant* aux terres que le gouvernement faisait vendre. (Raynal.)

> Mais ne va pas lâcher quelques traits de folie
> D'*extravagants* [illegible] ne prennent [illegible]
> (DESTOUCHES.)

— Substantiv. Personne extravagante. Un extravagant. Une extravagante. Ne les écoutez pas, ce sont des *extravagants.* (Acad.) Il faut un assez grand amas d'impertinences pour faire un *extravagant.* (Mlle de Scudéry.)

> Me croyez-vous tel que [illegible]
> C'est un *extravagant*, il est tout fait pour [illegible]
> (DESTOUCHES.)

— EXTRAVAGANT. s. m. Ce qui est extravagant. L'*extravagant* vaut mieux que le plat. (Voltaire.)

— EXTRAVAGANTE. s. f. Anc. dr. canon. Nom donné à toutes les compilations des décrétales faites depuis le décret du moine Gratien; on les appelle ainsi parce qu'elles sont en dehors du droit canonique. Cette question est décidée dans la seconde, dans la cinquième *Extravagante.* (Acad.) || Dernière partie du droit canonique tel qu'on l'enseignait anciennement dans les écoles.

EXTRAVAGUANT. part. prés. du v. Extravaguer. Qui extravague. Des personnes extravaguant sans cesse.

*** EXTRAVAGUER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *extra*, au dehors; *vagari*, errer). Penser et dire des choses où il n'y a ni sens ni raison. C'est un homme qui extravague. La fièvre le fait extravaguer. Pour charmer une folle il faut *extravaguer.* (Dufresny.) C'était la délicieuse perspective de notre union qui commençait à me faire *extravaguer.* (Ch. Nodier.)

— Agir sans suite, sans raison, d'une manière contraire au bon sens. C'est *extravaguer*, que de chercher l'évidence partout. (Condill.)

— Au propre, Vaguer loin du chemin.

— S'EXTRAVAGUER. v. pron. S'est dit pour Faire des digressions intempestives. La poste me retient vos lettres un ordinaire, parce qu'elle arrive trop tard à Paris, et elle me les rend au double le courrier d'après; c'est pour cela que je me suis *extravaguée* comme vous voyez; qu'importe? En vérité, il faut un peu, entre bons amis, laisser trotter les plumes comme elles veulent. (Mme de Sév.)

— Par anal. S'égarer. Vos muletiers suivront le grand chemin, sans s'aller *extravaguer* dans des précipices. (Mme de Sévigné.)

— REM. GRAMM. *Extravagué*, ée, s'est dit adjectivement pour Désorienté, dépaysé. Il est seul et tellement *extravagué* que nous ne cessons d'en rire. (Mme de Sév.)

*** EXTRAVASATION** ou **EXTRAVASION.** s. f. (pr. *ekss-tra-va-za-cion* ou *ekss-tra-va-zion*; ét. lat., *extravasatio*; de *extra*, hors de; *vas*, vaisseau). Pathol. Action par laquelle le sang, la lymphe, le chyle, la bile ou toute autre humeur, abandonnant, à la suite de la rupture ou d'une érosion, les vaisseaux qui leur sont naturellement destinés par la nature à les renfermer, et se répandent soit au dehors, soit dans le tissu cellulaire, les cavités splanchniques ou le parenchyme des organes.

— Bot. Épanchement au dehors de la sève ou du suc propre, quelquefois dans l'intérieur même des plantes. La résine, la gomme, la manne, découlent des plantes par extravasation. L'extravasation de la sève.

— Fig. Digression. Hommes assez heureux pour pouvoir influer sur les opérations du gouvernement, ne perdez pas dans des *extravasations* puériles votre temps et votre enthousiasme. (Linguet.)

EXTRAVASÉ, ÉE. part. pass. du v. Extravaser. S'empl. adjectiv. Sang extravasé. Bile extravasée. Chyle extravasé. A l'ouverture des cadavres, on trouvait du sang *extravasé* dans la poitrine, et des traces d'inflammation dans les poumons. (Renauld.)

— Sorti de son lit, en parlant d'une masse liquide.

— Par extens. Le bronze *extravasé* doit couler dans le moule. (Lancelot.)

— Bot. Épanché hors des canaux. Sève extravasée.

*** EXTRAVASER (S').** v. pron. 1re conj. (ét. lat., *extra*, en dehors; fr. *vase*). S'épancher hors des vaisseaux naturels. Le sang, le chyle, la bile, la lymphe, s'extravasent quelquefois. La sève d'un arbre qui s'extravase.

— Par extens. Je me suis hâté de fuir ces vallées du Haouran à la fois humides et poudreuses, où s'*extravasent* les rivières qui arrosent la plaine de Damas. (Gér. de Nerv.)

— Fig. Pendant vingt ans on n'a vu que la France s'*extravasant* dans son voisinage. (De Pradt.)

— Avec ellipse du pronom *se.* La cause qui fait extravaser le sang. Faire extravaser la sève d'une plante.

— EXTRAVASER. v. a. Faire subir l'extravasation à. Les causes qui extravasent le sang, la lymphe, le chyle. Peu usité à l'actif.

*** EXTRAVASION.** s. f. V. EXTRAVASATION.

EXTRAVERSION. s. f. (ét. lat., *extra*, en dehors; *vertere*, tourner). Chim. Action de rendre manifeste ce qu'il y a de salin, d'acide dans un corps mixte. C'est l'opposé de *concentration.*

EXTRA-VERTÉBRÉ, ÉE. adj. Zool. Se dit des animaux articulés dont le test a été assimilé à des vertèbres extérieures.

EXTRAXILLAIRE. adj. 2 g. Bot. V. EXTRA-AXILLAIRE.

EXTRAYÉ. adj. m. Se dit, dans le Hainaut, de la matière minérale exploitée. Avoir en terre non extrayé.

*** EXTRÊME.** adj. 2 g. (du lat. *extremus*, dernier). Qui est tout au bout, le dernier. En ce sens, ne se dit que des choses. L'extrême limite. L'extrême frontière. Mon *extrême* vieillesse ne me peut permettre de jouir plus longtemps de sa bonté. (Vaugelas.) Ses yeux plongèrent dans l'*extrême* horizon. (G. Flaubert.)

— Qui se rapporte à la fin, à la mort. Vous savez l'*extrême* blessure de Saint-Géran. (Mme de Sévigné.)

> Il sait qu'en mourant il lui reste cette flamme *extrême*,
> Une gloire éternelle accompagne mon nom.
> (MALHERBE.)

— Qui est très fort, très violent, très abondant, en parlant des choses. Ne craignez que la pluie *extrême*; car en ce cas il faut revenir. (Mme de Sévigné.)

— *Remèdes extrêmes.* Remèdes énergiques, hasardeux, qu'on administre après avoir employé tous les autres sans succès.

— *Parti, moyen extrême.* Parti violent, hasardeux, que l'on prend après avoir essayé de tous les autres.

— *Climat extrême.* Climat très froid ou très chaud. || Se dit aussi d'un même climat très chaud en été et très froid en hiver. La Russie, le Canada ont des climats extrêmes.

— Par extens. Se dit de choses opposées. Les jugements les plus extrêmes.

— Qui est porté, poussé, arrivé au dernier point, au plus haut degré, en parlant surtout des choses morales et abstraites. Plaisir, bonheur, joie, douleur, bonté, méchanceté extrême. Blancheur, noirceur, chaleur, froid extrême. Je m'arrête à vous conjurer d'avoir un soin *extrême* de votre santé. (Mme de Sévigné.) Que vous êtes excessifs en Provence! Tout est *extrême*, vos chaleurs, vos sereins, vos bises. (Id.) Pourquoi s'embarque-t-il dans de si *extrêmes* protestations? (Id.) Une *extrême* justice est souvent une injure. (Racine.) Il est plus ordinaire de voir un amour *extrême* qu'une parfaite amitié. (La Bruyère.) Je vois avec chagrin l'*extrême* négligence avec laquelle beaucoup de livres nouveaux sont imprimés. (Volt.) En certains moments vous lui trouvez un ressort d'une *extrême* activité. (J.-J. Rouss.) Nous convinmes des difficultés *extrêmes* et peut-être insurmontables de ce projet. (D'Alemb.) Quelle raison a-t-on de croire que la séparation de l'âme et du corps ne puisse se faire sans une douleur *extrême*? (Buffon.) Les résultats sublimes auxquels cette découverte l'a conduit sont bien propres à la consoler du rang qu'elle assigne à la terre, en lui montrant sa propre grandeur dans l'*extrême* petitesse de la base qui lui a servi pour mesurer les cieux. (Laplace.) L'Égypte est un pays sain, où les blessures guérissent avec une *extrême* rapidité. (Thiers.)

— Qui pousse les choses au dernier point, excessif. Se dit des personnes. Un homme extrême en toutes choses.

— Prov. *Aux maux extrêmes les extrêmes remèdes.*

— Polit. *Extrême droite.* Groupe d'une assemblée politique le plus attaché aux idées conservatrices. || *Extrême gauche.* Groupe le plus avancé d'une assemblée politique.

— EXTRÊME. s. m. Ce qui est excessif dans une chose. L'extrême en tout est un défaut. Le fanatisme religieux produit souvent dans le même sujet les *extrêmes* de la dureté et de la bonté. (E. Renan.)

— L'opposé, le contraire. Les extrêmes se touchent. Passer d'un extrême à l'autre. Le froid et le chaud sont les deux *extrêmes.* (Acad.) Les *extrêmes* sont également difficiles à supporter aux hommes dont le bonheur consiste dans la médiocrité et la vertu. (B. de St-P.) Aspasie était une créature en qui se touchaient les deux *extrêmes* de la femme; c'était la prostituée déesse. (V. Hugo.) Les natures impétueuses passent tout d'une pièce d'un *extrême* à l'autre. (E. Renan.)

— Arithm. Premier et dernier termes d'une proportion arithmétique ou géométrique, ayant entre eux les termes moyens. Dans toute proportion géométrique, le produit des extrêmes est égal à celui des moyens. Dans toute proportion, la somme des extrêmes est égale à la somme des moyens. On calcule un extrême en

faisant le produit des moyens, et divisant ce produit par l'extrême connu.

— *A l'extrême.* loc. adv. En dehors de toutes les bornes raisonnables. Pousser les choses à l'extrême.

— A la dernière extrémité. Cette guerre les réduisit à l'extrême. Peu usité en ce sens.

*** EXTRÊMEMENT.** adv. (rad. *extrême*). Excessivement. Extrêmement beau. Extrêmement laid. Extrêmement heureux. Extrêmement riche. Marcher, courir extrêmement vite. Mandez-moi toujours *extrêmement* de vos nouvelles. (Mme de Sévigné.) Nous parlâmes *extrêmement* de vous. (Id.) La fable, qui fournit *extrêmement* à la poésie. (Racine.) Il est vrai [illegible] *extrêmement*, et qu'il [illegible]. (J.-J. Rousseau.) Aussi est-ce [illegible] *extrêmement* [illegible]. (Cuvier.) Le vent demeurant toujours *extrêmement* favorable, nous arrivâmes à une lieue de Torneå. (Regnard.) Les singes ont ordinairement les yeux *extrêmement* petits. (Lacépède.)

— *Extrêmement*, avec si. Nous la trouvons si *extrêmement* bas que... (Mme de Sévigné.) Tous parlent si *extrêmement* breton que nous pâmons de rire. (Id.)

— On dit d'habitude : *Il a extrêmement d'esprit* ; il est préférable de dire : *Il a extrêmement de l'esprit*, *extrêmement* n'étant pas un adverbe de quantité.

*** EXTRÊME-ONCTION.** s. f. (pr. *ekss-trè-monk-cion* ; du lat. *extrema unctio*, dernière onction). Nom donné par l'Église catholique à un sacrement institué pour le soulagement spirituel et corporel des malades, et que le prêtre administre en faisant des onctions d'huile bénite, accompagnées de prières pour en exprimer le but et la fin. Recevoir l'extrême-onction. Administrer l'extrême-onction. Qui oserait nier que Jésus-Christ ait institué et prescrit l'*extrême-onction*, puisqu'un apôtre nous enseigne que, de son temps, ce sacrement était en usage dans l'Église ? (Fresse-Montval.)

— *Le moment de l'extrême-onction.* L'agonie.

— Fig. La perte. Mais cette science fut l'*extrême-onction* des deux amis. (Saint-Simon.)

*** EXTREMIS (IN).** loc. adv. (pr. *inn ekss-tré-miss* ; mots lat. signif. *à l'extrémité*). Jurispr. Dans les derniers moments de la vie. Testament fait *in extremis*. Mariage *in extremis*.

EXTRÉMISER. v. a. 1re conj. Donner l'extrême-onction.

*** EXTRÉMITÉ.** s. f. Nom des points extrêmes d'une ligne, et des limites de toute surface considérée dans son ensemble, ou du moins dans une certaine partie de son ensemble. L'extrémité d'un champ, d'une prairie. Les extrémités du monde, d'une province. Quant à leurs mœurs, je crois qu'il faut plutôt juger d'une puissante nation par ceux qui sont à la tête, que par la populace des *extrémités* d'une province. (Volt.) Quelques-unes de ces lancettes sont dentelées à leur *extrémité* comme des scies. (B. de St-Pierre.)

— Fig. Excès, le plus haut degré auquel peuvent être poussées les choses morales. Je badinais assez bien, ce me semble, sur les *extrémités* dont vous êtes capable sur mon sujet. (Mme de Sévigné.) Vous verrez dans une seule vie toutes les *extrémités* des choses humaines, la félicité sans bornes, aussi bien que les misères. (Boss.) Je tremble que cet intrépide amour de la vertu, qui lui fait mépriser l'opinion publique, ne le porte à l'autre *extrémité*, et ne lui fasse braver encore les lois sacrées de la décence et de l'honnêteté. (J.-J. Rouss.) Il fallait que Corneille marchât entre ces deux *extrémités*, et qu'il suppléât, par la fécondité de son génie, à l'aridité de la matière. (Volt.) Les passions violentes jettent toujours l'âme dans les *extrémités* opposées. (B. de St-P.)

— Dernier point, degré extrême d'une chose fâcheuse et qui semble exclure toute ressource, toute chance de salut. Il ne faut pas attendre à l'extrémité. Quand il serait question d'en venir à ces *extrémités* de faim qu'on a vues en beaucoup de sièges, il se faut résoudre à les supporter. (Malherbe.) L'*extrémité* de la douleur en est la fin. (Id.) En ces *extrémités*, quel conseil dois-je prendre ? (Corn.) Madame la Dauphine s'en va, elle est enfin dans la dernière *extrémité*. (Mme de Sév.) La ville souffrit toutes les *extrémités* de la faim. (Volt.) La terreur les précipita dans toutes les *extrémités* qu'ils craignaient. (Id.)

— *Pousser quelqu'un aux extrémités.* Le pousser au point qu'il ne sait plus que faire, que dire. M. le chancelier avait bonne intention de pousser M. Fouquet aux *extrémités*, et de l'embarrasser. (Mme de Sévigné.) En quelle *extrémité* me jetez-vous tous deux ! (Racine.)

— Fig. Dans un sens plus restreint, Emportement, excès de violence. Se porter à la dernière extrémité contre quelqu'un. Il faut que M. de La Garde ait de bonnes raisons pour se porter à l'*extrémité* de [illegible]. (Mme de Sévigne.) Le succès aigrit leurs persécuteurs et les porte aux *extrémités* les plus sanguinaires. (Boss.)

— *A l'extrémité.* Dans l'état le plus malheureux, dans un état désespéré, sur le point de périr, de finir, de succomber. Être malade à l'extrémité. On n'est point entré aujourd'hui en la chambre, à cause de la maladie de la reine, qui a été à l'*extrémité*. (Mme de Sévig.) Elle est malade à l'*extrémité*. (Racine.) Rome entière fit dire à ce puissant roi qui venait de la réduire à l'*extrémité*... (Boss.)

— *A l'extrémité.* Extrêmement. Avec excès. L'hiver froid à l'*extrémité*. (Malherbe.)

— *A l'extrémité de.* Torno est situé à l'*extrémité* du golfe Bothnique, au quarante-deuxième degré vingt-sept minutes de longitude. (Regnard.) En plaçant la perspective du tombeau à l'*extrémité* de la carrière de l'homme, il ne cherchera jamais à l'accourcir. (Virey.)

— *D'extrémités.* S'est dit pour De contrastes ; qui tombe dans les extrêmes. Quand vous devriez dire encore que je suis un homme d'*extrémités*. (Bussy.)

— EXTRÉMITÉS. s. f. pl. Anat. Nom donné aux bras et aux jambes ; on les distingue en extrémités supérieures, thoraciques ou pectorales, et en inférieures, pelviennes ou abdominales. || Nom donné plus communément aux pieds et aux mains.

— Manèg. Partie inférieure des quatre jambes d'un cheval. Un cheval dont les crins, la queue et les extrémités sont noirs.

— Peint. et Sculpt. Les pieds et les mains d'une figure.

*** EXTRINSÈQUE.** adj. 2 g. (ét. lat., *extrinsecus* ; de *extra*, hors, et *secus*, auprès). Qui vient du dehors, qui n'appartient point en propre à une chose.

— *Valeur extrinsèque.* Valeur fictive que la loi donne aux monnaies au delà du poids et de la valeur réelle ou intrinsèque.

— Anat. Se dit des muscles qui environnent certains organes et les attachent aux parties voisines, afin de les distinguer d'autres muscles qui entrent dans la composition intime de ces mêmes organes, et que l'on nomme *intrinsèques*.

— Pathol. *Maladies extrinsèques.* Maladies externes.

— Rhét. *Lieux communs extrinsèques* ou *extérieurs.* Ceux qui sont tirés, non du fait lui-même, mais des circonstances qui s'y rapportent.

EXTRINSÈQUEMENT. adv. Dogm. D'une manière extrinsèque.

EXTRORSE. adj. (ét. lat., *extrorsum*, en dehors). Bot. Se dit des anthères qui s'ouvrent vers le côté extérieur de la fleur.

EXTROVERSE. s. f. (étym. lat., *extra*, en dehors ; *versus*, tourné). Bot. Étamine tournée vers la face extérieure de la fleur.

EXTROPHIE. s. f. V. EXSTROPHIE.

EXTROVERSION. s. f. (ét. lat., *extroversio* ; de *extra*, en dehors, et de *versio*, renversement). Pathol. Renversement en dehors. V. EXSTROPHIE.

EXTUMESCENCE. s. f. (ét. lat., *extumescentia* ; formé de *ex*, hors, et *tumescere*, se gonfler). Pathol. Enflure, tuméfaction. Il y a *extumescence* de la langue lorsque, par une cause quelconque, cet organe a acquis un volume très considérable. (Renauld.)

EXUBÉRAMMENT. adv. D'une manière exubérante.

*** EXUBÉRANCE.** s. f. (rad. *exubérant*). Surabondance, superfluité. L'exubérance de sève, de végétation.

— Fig. *Exubérance de vie.* Se dit d'une personne en qui la force et l'ardeur surabondent.

— Fig. Exubérance de pensée, de style, de mots, d'images, d'idées. L'*exubérance* de Piron et son feu roulant me fatiguent et m'éblouissent. (J.-J. Rouss.) L'*exubérance* est très commune chez les jeunes auteurs, qui prennent souvent pour richesse de style une grande profusion de fleurs de rhétorique. (Humbert.)

*** EXUBÉRANT, ANTE.** adj. (ét. lat., *exuberans* ; de *ex*, hors, et *uber*, fertile). Surabondant, superflu, redondant. Santé exubérante.

EXUBÉRATION. s. f. (pr. *eg-zu-bé-ra-cion*). Syn. inusité d'EXUBÉRANCE.

EXUBÈRE. adj. (étym. lat., *exuber* ; de *ex*, hors, et *ubera*, mamelles). Se dit d'un enfant qu'on a sevré. Enfant exubère.

EXUBÉRER. v. n. 1re conj. Vieux mot qui signifiait Être exubérant.

EXUDATION. s. f. V. EXSUDATION.

EXUDER. v. n. V. EXSUDER.

EXULCÉRANT, ANTE. adj. Qui détermine des ulcérations.

EXULCÉRATIF, IVE. adj. Médec. Qui forme des ulcères.

*** EXULCÉRATION.** s. f. (pr. *eg-zul-cé-ra-cion* ; rad. *exulcérer*). Pathol. Ulcération commençante, légère et superficielle, dans laquelle la surface cutanée n'est en quelque sorte qu'effleurée dans une plus ou moins grande étendue. L'exulcération de la face.

EXULCÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Exulcérer. S'empl. adj. Corps exulcéré.

*** EXULCÉRER.** v. a. 1re conj. Se conjugue comme *Ulcérer*. Causer des ulcères.

— Fig. Blesser l'amour-propre, piquer fortement. Les diatribes sont moins faites pour *exulcérer*, qu'une épigramme fine et mordante. (Voltaire.)

— S'EXULCÉRER. v. pron. Être exulcéré.

EXULTATION. s. f. (pr. *eg-zul-ta-cion* ; rad. *exulter*). Se dit dans le langage mystique d'un transport de joie, d'une vive allégresse intérieure.

— Est aussi du langage ordinaire. Il vous est aisé de me faire passer pour un monstre, et je vois déjà l'*exultation* barbare de mes ennemis. (J.-J. Rousseau.)

EXULTER. v. n. 1re conj. (du lat. *exultare*, même signif.). Sauter, tressaillir de joie. Cette vision fit exulter l'âme de la sainte. Est souvent employé dans le langage mystique.

— Ironiq. Il se montre donc, ce cher Palissot ! il *exulte* en public. (Voltaire.)

EXULTET. s. m. (pr. *eg-zul-tett* ; mot lat. qui signifie *qu'il se réjouisse*, et qui commence une hymne chantée à la bénédiction du cierge pascal). Peint. Série de miniatures représentant la bénédiction du cierge pascal.

EXUPÈRE (Saint). Évêque de Toulouse, vivait au ve siècle. Il combattit l'hérésie de Vigilantius. Fêtes, 28 septembre et 14 juin.

EXUSTION. s. f. (ét. lat., *exustio* ; de *exurere*, brûler). Chir. Action de brûler.

EXUTHÉNISME. s. m. (du gr. ἐξουθενίζω, je déprécie). Rhét. Figure qui sert à rabaisser ce dont il s'agit.

*** EXUTOIRE.** s. m. (du lat. *exutum*, supin de *exuere*, dépouiller). Méd. Ulcère artificiel, dont on entretient la suppuration, et qu'on a formé en employant les caustiques ou l'instrument tranchant. Un *exutoire* est comme un organe sécréteur que l'on ajoute à ceux qui composent la machine animale. (Barbier.)

— Fig. Il avait une assez belle fortune, qui s'était écoulée par les *exutoires* obligés qui environnent tout homme qui est riche, jeune et beau garçon. (Brill.-Sav.)

— Archit. Ouverture pratiquée dans une voûte à ciel ouvert.

EXUVIABILITÉ. s. f. (rad. *exuviable*). Hist. nat. Faculté de changer de peau.

EXUVIABLE. adj. (étym. lat., *exuviæ*, dépouilles). Hist. nat. Qui a la faculté de changer de peau.

*** EX-VOTO.** s. m. (mots lat. signif. *par un vœu*). Offrande promise par un vœu à quelque saint ; tableau ou objet quelconque placé dans une église pour acquitter ce vœu. On ne les voyait plus la croix haute par les chemins, promenant les images à châsses d'argent, les statues, les *ex-voto* au son des cloches et des acclamations de tout un peuple avide de se suspendre à leur parole. (Roger de Beauv.) Il avait déjà compté trois fois les cierges, les colonnes et les *ex-voto*. (Mérimée.) Ce ne sont que niches à Vénus, bouquets à Chloé, *ex-voto* de Cythère, cœurs en brochettes. (P. de St-Victor.) Tous les piliers de son église sont tapissés d'*ex-voto* d'or ou d'argent. (E. About.)

— Par anal. Il n'est pas un grand homme qui ne doive un *ex-voto* à la fortune. (A. Fée.)

— Iron. et fam. *C'est un ex-voto.* C'est un mauvais tableau. La dénomination d'*ex-voto* est passée ironiquement dans le langage de l'art pour qualifier un mauvais tableau, quand d'ailleurs le sujet et la composition ont quelque rapport aux scènes que représentent ordinairement les véritables *ex-voto*. (Boutard.)

EXYPNEUSTE. s. m. (ét. gr., ἐξ, hors de ; ὕπνος, sommeil). Erpet. Genre de reptiles sauriens.

EXYSTON. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des ichneumoniens, qui vivent en parasites sur les chenilles.

EYALET. s. m. Hist. et Geogr. Ancien nom des gouvernements de la Turquie ; on les appelait aussi *pachaliks*.

EYCK (Jean Van). Peintre célèbre, né à Maas-Eyck, 1386-1441. Il inventa la peinture à l'huile, et enseigna l'art de faire des vitraux d'une seule pièce.

EYDER. s. m. Ornith. V. EIDER.

EYGUES. Géogr. Rivière de France, affluent de gauche du Rhône, passe à Nyons ; cours de 86 kil.

EYGUIÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Arles (Bouches-du-Rhône) ; 2,600 hab. Huile, vin, soie.

EYGURANDE. Géogr. Ch. l. de cant. de l'arr. d'Ussel (Corrèze) ; 1,100 hab.

EYLAÏDE. adj. 2 g. Arachn. Qui a rapport à l'eylaïs. || EYLAÏDES. s. f. pl. Famille de monomérosomes.

EYLAÏS. s. m. Arachn. Genre d'acarides comprenant deux espèces de France, dont une est ordinairement d'un rouge très vif, coloré en vert sur toute la partie du dos.

EYLAU-PREUSSICH. Géogr. Ville de Prusse, prov. de Prusse, à 35 kil. S. de Kœnigsberg ; 3,000 hab. Sanglante victoire des Français sur les Russes et les Prussiens, 8 février 1807.

EYMET. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bergerac (Dordogne) ; 1,700 hab. Fabriques de calicots.

EYMOUTIERS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Limoges (Haute-Vienne) ; 4,300 hab. Belle église gothique ; commerce de cire, tanneries.

EYNE. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 4 kil. d'Audenarde ; 2,700 h.

EYPRÉPIE. s. f. (du gr. εὐπρέπεια, beauté). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des chélonides.

EYRA. s. m. Mamm. Animal du Paraguay, du genre des chats.

EYRAGUES. Géogr. Bourg du cant. de Château-Renard, arr. d'Arles (Bouches-du-Rhône) ; 2,200 hab.

EYSARCORISE. s. f. V. EUSARCORISE.

EYSÉLIE. s. f. Bot. Syn. de CAILLE-LAIT.

EYSENHARDTIE. s. f. (d'*Eysenhardt*, n. pr.). Bot. Genre de papilionacées galégées, établi pour un arbre du Mexique.

EYSINES. Géogr. Bourg du cant. de Blanquefort, arr. de Bordeaux (Gironde) ; 2,800 h.

EYSSADE. s. f. Agric. Sorte de pioche en usage dans le midi de la France.

EYSTATE. s. m. Bot. Arbre de la Cochinchine.

ÉZAN. s. m. (pr. *é-zann*). Relat. Proclamation de la prière en Turquie.

ÉZÉCHIAS. Hist. sainte. Roi de Juda, fils et successeur d'Achaz, régna de 723 à 694 av. J.-C. Il renversa les idoles, battit les Philistins, et repoussa une invasion du roi d'Assyrie Sennachérib.

ÉZÉCHIEL. L'un des quatre grands prophètes des Juifs, prophétisa de 595 à 574 av. J.-C. Le livre d'Ézéchiel est canonique. Son style est si plein d'images hardies, qu'on n'en permettait la lecture qu'aux personnes âgées de plus de trente ans.

ÉZÉCHIÉLINE. s. f. (pron. *é-zé-ki-é-line* ; d'*Ézéchiel*, n. pr.) Infus. Genre d'infusoires, voisin des vorticelles.

ÉZÉCHIÉLISTE. s. m. (pr. *é-zé-ki-é-lisste* ; d'*Ézéchiel*, nom du prophète). Hist. relig. Nom des sectateurs de Jacques Brothers, qui, vers la fin du XVIIIe siècle, en Angleterre, se donna comme un prophète envoyé de Dieu pour ramener les Juifs dans Jérusalem.

ÉZELEU. s. m. Apic. Nom des propriétaires de ruches, dans le nord de la France.

EZOUR-VEDA ou **EZOUR-VEIDAM.** s. m. Polygr. Commentaire apocryphe du Véda.

EZTERI. s. m. Min. Jaspe vert d'Amérique à points couleur de sang.

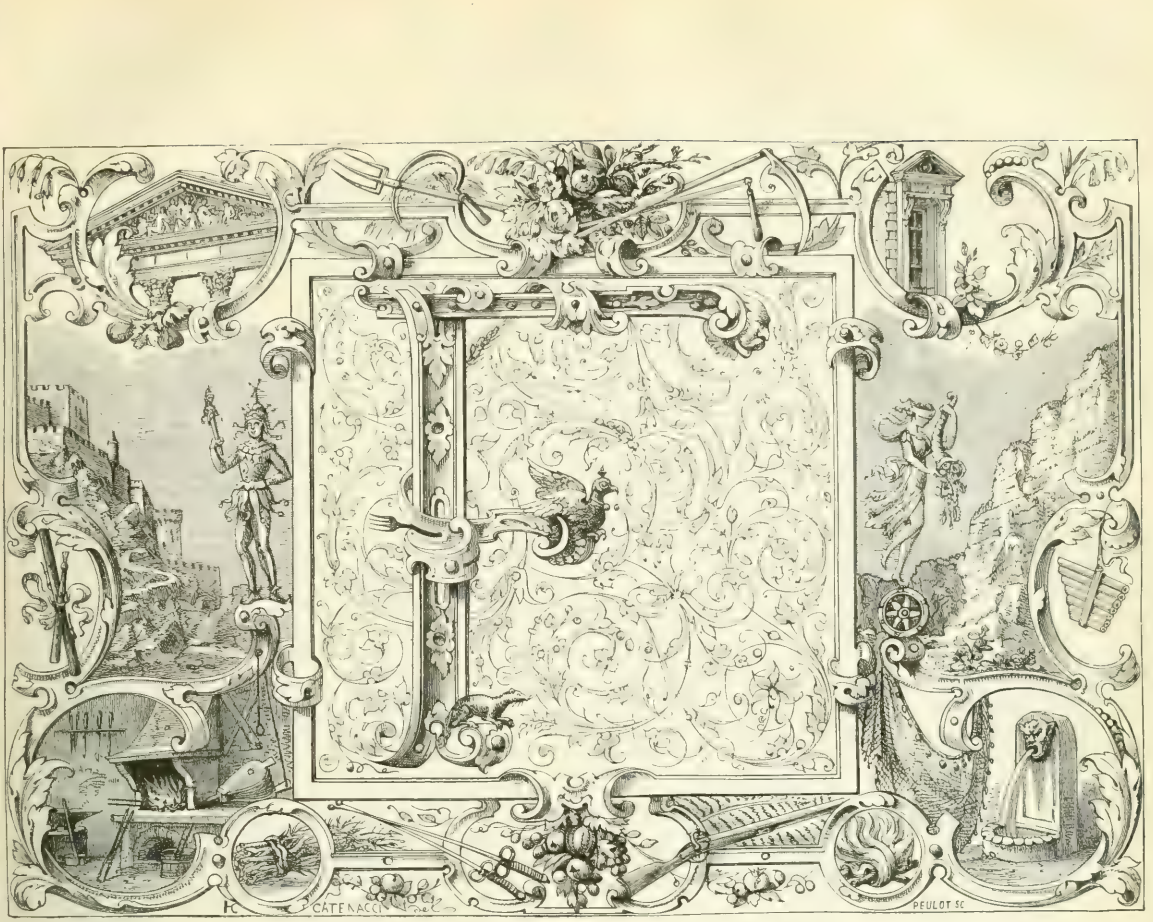

F, s. m. et f. pr. *effe*, d'après l'ancienne épellation, et *fe*, d'après la nouvelle ; cette lettre est du masculin si l'on prononce *fe*, elle est du féminin, au contraire, si l'on prononce *effe*). Quatrième des consonnes et sixième lettre de notre alphabet. Elle occupe le même rang dans la plupart des alphabets européens. Un F ou une F. Un grand F ou une grande F. Un petit f ou une petite f. Un F majuscule ou une F majuscule.

— *F* est l'articulation forte du *v* et a pour identique la double lettre *ph*, qui, n'ayant point d'autre valeur, pourrait sans inconvénient disparaître de l'alphabet, si elle ne rappelait l'étymologie des mots dérivés du grec. Le double signe *ph* n'est autre chose que le φ de la langue grecque ; il se prononçait avec aspiration. Les Éoliens ne faisaient point usage du φ ; ils préféraient le son de l'*f* sans aspiration ; mais comme l'alphabet grec n'avait point de caractère pour désigner ce son simple, ils en inventèrent un, qu'ils composèrent de deux *gamma* superposés. Ce caractère, qui reçut le nom de *digamma* (double gamma), est précisément l'*F* que nous ont transmise les Latins.

— Dans la plupart des langues, *f* et *v* se confondent et quelquefois se substituent l'un à l'autre pour cause d'euphonie. Le latin *ovum* est devenu l'*œuf* français, et de même *boves* se dit en français *bœufs*. De *salvus* nous avons fait *sauf*.

— La lettre *f* se fait toujours sentir, soit au commencement, soit au milieu des mots. *Fable, carafe, girafe, forêt, fusil, soufre*, etc.

— Le redoublement de la lettre *f* ne se fait pas sentir dans la prononciation. *Suffire, suffisance, suffoquer, suffragant, suffisamment, affabilité, affable, affaiblir, affaire, affamé, affiche, affliger, effacer, effaroucher, effrayer, effronté, effort, offense, officier, offrande, offusquer, griffe*, etc., se prononcent comme s'il y avait *sufire, sufisance, afabilité*, etc.

— *F* s'articule généralement à la fin des mots, tant au singulier qu'au pluriel. On dit *chef, bref, relief, motif, plaintif, serf, nerf, bœuf, tuf, nef, veuf, plaintif, pensif, excessif, juif, naïf, vif*, etc. || Il en est de même dans les noms propres. *Cheremetief, Azof, Chouvalof, Orlof, Platof*, etc.

— *F* finale s'articule également en cas de liaison avec une voyelle suivante. *Un chef intrépide, un motif important, un relief extraordinaire, le nerf optique, un homme pensif et réfléchi, du bœuf à la mode, un excessif embonpoint, sauf un seul*, se prononcent, *un ché-fintrépide, un moti-fimportant*, etc.

— L'F ne se fait pas sentir dans *clef, chef-d'œuvre, cerf, éteuf, nerf* pris dans le sens propre, mais elle sonne dans *l'argent est le nerf de la guerre*. || Quant au pluriel *des œufs, des bœufs*, on doit les prononcer *des œû, des bœû*. || Dans les composés *bœuf gras, œuf frais, œuf rouge, œuf dur, œuf brouillé*, on ne doit pas faire sentir l'*f* finale. || L'*f* s'articule dans *neuf : des habits neufs, des chapeaux neufs*, mais elle ne se fait pas sentir lorsque *neuf* est suivi d'un mot commençant par une consonne : *neuf millions, neuf cents francs*, etc. || Partout ailleurs, *neuf* fait sentir la consonne finale : 1° lorsqu'il est pris substantivement. *Le neuf de carreau, le neuf du mois* ; 2° lorsqu'il est placé à la fin d'une phrase. *J'en avais dix, il ne m'en reste plus que neuf* ; 3° dans la numération. *Qui de neuf ôte cinq, reste quatre ; neuf et cinq font quatorze* ; 4° dans les nombres composés. *Dix-neuf, vingt-neuf, trente-neuf*, etc. || F s'articule comme un *v* dans *neuf* suivi d'une voyelle, comme dans *neuf hommes, neuf ans, neuf heures*, qu'on prononce *neu-v-hommes, neu-v-ans, neu-v-heures*.

— Comme abréviation latine, F, sur un monument, peut signifier : *filius* (fils), *frater* (frère), *familia* (famille), ou *fecit* (fit), *factus* (fait). || Devant un autre nom, cette lettre signifie *Flavius* ou *Flavia*, la famille des Flaviens. || On marquait d'une F sur le front les esclaves (*fugitivi*) échappés et repris.

— F, accompagnée d'une salamandre, indique le nom de François Ier sur les monuments du XVIe siècle.

— Autrefois on marquait des lettres T F (*travaux forcés*) l'épaule des criminels condamnés aux galères.

— *Les f et les b*. Locution employée pour remplacer par leurs initiales des mots grossiers qu'on doit éviter de prononcer.

> Les *b*, les *f* voltigeaient sur son bec,
> Et les nonnains crurent qu'il parlait grec.
>
> (GRESSET.)

> Or de ses sens on n'est pas toujours maître,
> Je lâche une *f*, j'en lâche deux peut-être,
> Et mon voisin, qui n'aimait pas les *f*,
> Par un soufflet me répartit en bref.
>
> (PONS DE VERDUN.)

— *Jurer par f, par b*. Façon de parler en usage pour ne pas proférer certains jurements grossiers, que l'honnêteté réprouve.

— *C'est un grand if*, c'est-à-dire un grand *j.-f.*, expression provenant de ce que le *j* s'écrivait autrefois *i*.

— Arg. *Être de l'F*. Par abréviation de *Être fichu*. Être dans une situation désespérée, être perdu.

— Chim. *F* est l'abréviation du mot *fer*.

— Comm. *F.* ou *f.* sert, depuis l'introduction du système décimal, à désigner les *francs* dans les opérations de calcul. On écrit aussi *Fr.* ou *fr.* || *Fl.* ou *Fs.* signifie *florin* ou *florins*.

— Dr. La double *f* (*ff*) désigne par abréviation les *Pandectes* de Justinien. Les imprimeurs firent usage de ce signe à défaut de caractères grecs, qui leur manquaient à cette époque de l'enfance de l'art typographique.

— Fr.-maçonn. T.·.C.·. F.·. indique l'abréviation de Très cher frère.

— Liturg. rom. *F* désigne le vendredi dans le calendrier des offices de l'ancien rituel. || Dans le calendrier ecclésiastique, l'*F* est la sixième lettre dominicale. || Dans les mandements des évêques et archevêques, dans les lettres pastorales, etc., *F* est l'abréviation de *frère* (F. Étienne). N. T. C. F., signifie *Nos très chers frères*.

— Méd. et Pharm. Dans les ordonnances médicales, *F* est une abréviation de *fiat*, soit fait ; *F. S. A.*, *fiat secundum artem*, soit fait selon la formule.

— Musiq. *F* signifie *forte*, fort ; on l'écrit ordinairement au-dessus ou au-dessous de la mesure, ou de la note à laquelle on veut donner cette nuance d'exécution. || *FP*, abréviation de *forte piano*, indiquant que le *fort* doit être une espèce de saccade qui passe tout de suite au *piano*. || *FF* signifient *fortissimo*, très fort ; et *FFF*, aussi fort que possible.

— Numérat. Comme signe d'ordre, *F* désigne le sixième objet d'une série, la sixième place ou la sixième partie d'un tout. || Au moyen âge, *F* était le signe numérique de *quarante* ; surmonté d'une ligne horizontale, il exprimait *quarante mille*.

— Numism. Sur les anciennes monnaies de France, F est la marque de l'hôtel des monnaies d'Angers.

— Typogr. *F°* ou *f°* signifie *folio*.

***FA**. s. m. Mus. Quatrième son de la gamme diatonique et naturelle.

— Signe qui représente cette note.

— Ton dont cette note est la tonique. Ce morceau est en *fa*.

— *Clef de fa*. Clef représentée par le 𝄢 signe ci-contre. La note placée sur la ligne qui passe entre les deux points est le *fa*.

— Philol. V. FÉ.

FAAD. s. m. (de l'arabe *fahad*, même signif.). Mamm. Nom donné à l'once.

FAAL. s. m. Astrol. jud. Recueil d'observations astrologiques, que les chrétiens de Saint-Jean consultent dans les occasions importantes de la vie.

FAAM. s. m. Bot. Genre de plantes orchidées.

FABA. s. f. (mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre fève.

* **FABAGELLE**. s. f. (dimin. du lat. *faba*, fève). Bot. Genre type de la famille des zygophyllées, établi pour une cinquantaine d'espèces d'arbrisseaux assez communs dans toute l'Afrique, et dont une quinzaine d'espèces

sont cultivées en Europe comme plantes d'ornement.

*** FABAGO.** s. m. Bot. Dénomination spécifique d'une des espèces du genre zygophylle, appelée aussi *faux câprier*.

FABALAIRE. s. m. (du latin *faba*, fève). Antiq. rom. Vase dans lequel on faisait cuire des fèves.

— Pêch. Sorte de filet entre les mailles duquel est un morceau d'étain taillé en hareng, pour tromper le poisson.

FABARIES. s. f. pl. (du latin *faba*, fève). Antiq. rom. Cérémonies qui avaient lieu au mois de juin, sur le mont Célius, et dans lesquelles on offrait à la déesse Carna, femme de Janus, de la bouillie faite avec du lard et des fèves, en l'invoquant pour la conservation des entrailles.

— Adjectiv. *Calendes fabaries*. Les calendes de juin, ainsi nommées du nom de cette fête.

FABER. s. m. (pr. *fa-berr*; du lat. *faber*, artisan). Ichthyol. Poisson de mer du genre zée dans les os duquel on trouve la figure des outils d'un forgeron. On l'appelle aussi *forgeron*.

FABERT (Abraham). Maréchal de France, né à Metz, 1599-1662. Fils et petit-fils d'imprimeurs anoblis, il s'enrôla de bonne heure, et avança rapidement, grâce à son courage et à son sang-froid. Il prit part à la conquête du Roussillon, se distingua à la prise de Perpignan, et obtint le grade de maréchal de camp, 1646. Pendant la Fronde, il resta fidèle au roi, et en 1658 devint maréchal de France et gouverneur de Sedan.

FABIA. Illustre famille patricienne de Rome, ainsi nommée, dit-on, parce que ses ancêtres enseignèrent les premiers en Italie à cultiver la fève (en lat. *faba*).

— *Loi Fabia*. Nom de deux lois romaines. La première défendait d'acheter, de vendre ou de garder auprès de soi, malgré lui, l'esclave ou l'affranchi d'un autre. La seconde réglait le nombre des clients par lesquels on pouvait se faire accompagner dans les lieux publics.

FABIANE. s. m. (de *Fabiano*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des solanées, établi pour quatre ou cinq espèces de sous-arbrisseaux de l'Amérique australe.

FABIEN (Saint). Pape de 236 à 250, fut martyrisé sous Decius. On l'honore le 20 janvier.

FABIENS. s. m. pl. Antiq. rom. Prêtres qui formaient un des collèges des luperques.

FABINE. s. f. (étym. lat., *faba*, fève). Chim. Alcaloïde obtenu par la distillation des fèves.

FABIUS. Myth. Fils d'Hercule et d'une nymphe d'Italie, 500 ans avant la fondation de Rome, auquel la famille Fabia faisait remonter son origine.

— FABIUS. Nom que portaient aussi les membres de la famille Fabia. Sous le consulat de Fabius Vibulanus, 306, les Fabius culbutèrent à eux seuls les Véiens; mais, étant tombés dans une embuscade, ils furent accablés par le nombre et succombèrent.

FABIUS (Quintus Maximus Rullianus). Maître de la cavalerie de Papirius Cursor, 325 av. J.-C., fut deux fois dictateur, six fois consul. Héros de la guerre du Samnium, il remporta la grande victoire de Sentinum, 297; censeur en 304, il mérita le surnom de *Maximus*, en rejetant le menu peuple dans les quatre tribus urbaines.

— FABIUS GURGES. Fils du précédent, consul en 292 av. J.-C., battu par les Samnites, répara cet échec avec l'aide de son père.

— FABIUS (Quintus Maximus Verrucosus). Petit-fils du précédent, 275-202 av. J.-C., consul, 233 et 228; censeur, 230; dictateur, 221, fut chargé de déclarer la guerre à Carthage. Dictateur après Trasimène, 217, il opposa une sage lenteur au génie d'Annibal, répara les fautes de Minucius, son maître de cavalerie; fut encore trois fois consul, reprit Tarente, et s'opposa sans succès au projet de Scipion de porter la guerre en Afrique. C'est le fameux *Fabius Cunctator*.

— FABIUS (Maximus Æmilianus Quintus). Fils de Paul Émile, fils adoptif du précédent, consul en 145 av. J.-C., battit Viriathe.

— FABIUS (Maximus Allobrogicus Quintus). Fils du précédent, vainqueur des Allobroges et du roi des Arvernes Bituitus, 122 av. J.-C.

— FABIUS PICTOR (Quintus). Servit dans la deuxième guerre punique, et, le premier, composa des *Annales* en latin.

*** FABLE.** s. f. (et. lat., *fabula*; de *fari*, parler). Apologue, récit dans lequel la fiction cache une vérité, une moralité. C'est un petit poème qui s'écrit, en notre langue, ordinairement en vers de toutes mesures à rimes mêlées ou non mêlées, et dont le style doit être simple, familier, gracieux, naturel et même naïf. Les fables d'Ésope, de Phèdre, de La Fontaine. La fable du Renard et des Raisins. Le Paysan du Danube, fable. Fable en vers. Fable en prose. La moralité d'une fable. Une *fable* n'est attachante qu'autant qu'elle est un drame et le drame un tableau. (F. de Neufch.) Souvent le masque de la *fable* est utile à la vérité. (Coupé de St-Donat.)

> Les *fables* ne sont pas ce qu'elles semblent être ;
> Le plus simple animal nous y tient lieu de maître.
> (La Fontaine.)

> Jamais la vérité n'entre mieux chez les rois,
> Que lorsque de la *fable* elle emprunte la voix.
> (Boursault.)

— *Fables allégoriques*. Celles qui ont pour but de donner des préceptes propres à régler les mœurs, comme sont les apologues.

> Et pour t'en dire ici la raison historique,
> Souffre que je l'habille en *fable* allégorique.
> (Boileau.)

|| *Fables historiques*. Anciennes histoires mêlées avec plusieurs fictions. || *Fables inventées à plaisir*. Celles qui n'ont pour but que d'amuser. || *Fables mixtes*. Celles qui sont mêlées d'allégories et de choses morales. || *Fables philosophiques*. Paraboles propres à envelopper les mystères de la philosophie.

— *Tirer la moralité d'une fable*. Découvrir, expliquer le sens moral, l'instruction cachée sous le voile de la fiction qu'elle présente.

— Fig. *Dévoiler la fable*. Ôter le masque à la fable; découvrir les instructions qu'elle cache, expliquer ses emblèmes, pénétrer ses allégories.

— Plan, canevas, sujet d'un ouvrage épique ou dramatique, considéré du côté des incidents qui composent l'intrigue et servent à nouer et à dénouer l'action. La fable de Télémaque. La fable de l'Iliade, de l'Énéide. Tantôt la *fable* renferme une vérité cachée, comme dans l'Iliade, tantôt elle présente directement des exemples personnels et des vérités toutes nues, comme dans le Télémaque et dans la plupart de nos tragédies. (Marm.) Si Homère et Virgile n'avaient inventé la *fable* de leurs poèmes qu'en vue de la moralité, toute l'action n'aboutirait qu'à un seul point; le dénouement serait comme un foyer où se réuniraient tous les traits de lumière répandus dans le poème. (Id.) La *fable* doit avoir différentes qualités, les unes particulières à certains genres, les autres communes à la poésie en général. (Id.)

— Par extens. et en mauvaise part. Sujet de conversation et de risée, pris d'une personne dont tout le monde parle à l'occasion de quelque aventure vraie ou fausse, de quelque ridicule réel ou supposé. Être la fable du quartier. Une personne qui est la fable du public, de tout le monde, de la ville. Vous êtes, vous vous rendez la fable de la ville. Être la fable de la cour et de la ville. Tandis que je serai la *fable* de l'Épire. (Racine.) Suis-je, sans le savoir, la *fable* de l'armée? (Id.) Cette nouvelle sottise française nous rend la *fable* des étrangers. (D'Alemb.) Il redoutait surtout de devenir la *fable* du pays. (J. Sandeau.) Sachez bien ceci, ma tante, je ne veux pas être la *fable* de Florence. (L. Halévy.)

> Sur le haut Hélicon, leur veine méprisée
> Fut toujours des neuf sœurs la *fable* et la risée.
> (Boileau.)

— Conte, récit mensonger. Ce que vous nous dites là est une fable. Vous nous dites là une fable. Fables que tout cela! Souvent les journaux nous content des fables. Vous nous contez des fables. Je tiens cela pour une fable. Mais peut-être j'invente une *fable* frivole. (Boileau.)

— Aventure fausse, divulguée dans le public et dont on ignore l'origine. C'est une *fable* que l'on débite depuis longtemps, mais qui n'a aucune réalité. (Lav.)

— *Jurer une fable*. Faire un serment sans intention de le tenir. Où sont tant de serments qui juraient une *fable*? (Malherbe.)

— Par extens. Récit sans vraisemblance, ou sans vérité, par opposition à l'histoire. La fable de la Toison d'or. La fable du Phénix. La fable de la statue de Memnon. Les premiers conquérants sont plus connus par les *fables* et par les romans que par les histoires. (Mass.) C'est là l'origine de ces *fables* absurdes qui eurent cours dans l'Orient. (Volt.) Les *fables* sont l'histoire des temps grossiers. (Id.) Les hommes aiment tant les *fables* que, quand ils ne peuvent en faire, ils en copient ou en lisent. (Id.) Quand je lis ces auteurs, je fus révolté des *fables* absurdes qu'ils rapportent. (Barth.) Leur histoire se perd, comme celle de la plupart des peuples, dans des *fables* extravagantes. (Rayn.)

— Système mythologique du paganisme de la Grèce et de Rome. Cet homme est savant dans la Fable. Les dieux de la Fable. La religion païenne est fondée sur la Fable. La *Fable* offre à l'esprit mille agréments divers. (Boileau.) La poésie doit s'enrichir des fictions de la *Fable*. (Barthél.) Orphée, Musée, Hésiode, Homère, sont les poètes ou les inventeurs de ces fictions sublimes, de cette *Fable* naïve et gracieuse qui a charmé pendant tant de siècles les peuples les plus éclairés et les plus spirituels du monde. (Genevay.) || Dans cette acception, Fable est toujours du singulier, et s'écrit avec la majuscule.

— Chacune des fictions qui se rattachent à tout le système mythologique. La fable de la naissance de Vénus, de celle de Minerve. La fable de la boîte de Pandore. La fable de Prométhée, de Psyché, de l'Amour enfant. La *fable* de Saturne est le récit allégorique de l'invention de l'agriculture; celle de Mercure offre allégoriquement celui de l'invention de l'astronomie et du calendrier. (Court de Gébelin.) Prométhée, une des plus belles allégories de l'antiquité; les deux tonneaux de Jupiter, la Nue embrasée d'Ixion, la délicieuse figure de Psyché, l'Amour enfant, resteront éternellement comme des *fables* charmantes qui cachent presque toutes, sous le voile d'une haute poésie, ou une profonde morale ou les grandes lois de la nature. (Genevay.)

— Se dit, dans le même sens, des fictions mythologiques des Indiens, des Scandinaves, etc. Les fables indiennes. Les fables du Nord. Les fables scandinaves.

— A signifié Parole, récit, conversation.

***FABLIAU.** s. m. (dimin. de *fable*). Sorte de conte en vers fort à la mode dans les premiers temps de la poésie française. Les fabliaux composent à eux seuls la plus grande partie de la littérature française du XII^e et du XIII^e siècle. Le sujet en est ordinairement gai; quelques-uns pourtant respirent une profonde mélancolie. Il y en a un grand nombre de galants, d'érotiques, de pieux et de dévots. Les uns étaient destinés à la simple lecture; d'autres devaient être à la fois chantés et récités.

FABLIER. s. m. (radic. *fable*). Auteur de fables. M^me de la Sablière appelait La Fontaine son *fablier*, pour exprimer qu'il produisait des fables aussi naturellement que le poirier produit des poires.

> De notre aimable *fablier*
> Empruntant le simple langage,
> Je redisais au jardinage, etc. (Delille.)

— Recueil de fables, comme on dit Chansonnier pour Recueil de chansons. J'ai oublié mon fablier. J'ai perdu mon fablier.

FABRE D'ÉGLANTINE (Philippe-François-Nazaire). Poète comique, né à Carcassonne, 1755-1794. Couronné aux Jeux Floraux, il ajouta à son nom celui de l'*églantine*, symbole de sa victoire. D'abord comédien médiocre, il débuta comme auteur au Théâtre-Italien en 1787. En 1790, il donna au Théâtre-Français *le Philinte de Molière*, pièce qui lui assura l'une des premières places parmi les poètes dramatiques du temps. Secrétaire de Danton après l'insurrection du 10 août 1792, il représenta Paris à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI. Il proposa aussi l'établissement du *maximum* et du calendrier républicain, attaqua les hébertistes, mais il fut lui-même arrêté quelques jours après. Il fut exécuté avec les dantonistes, 5 avril 1794. Outre 17 comédies, il a laissé des poésies diverses, parmi lesquelles on cite la chanson : *Il pleut, il pleut, bergère*.

— FABRE (François-Xavier). Peintre, né à Montpellier, 1766-1837, élève de David, se lia à Florence avec la comtesse d'Albany, devint son héritier, et a laissé au musée de Montpellier beaucoup de tableaux et d'objets d'art.

— FABRE D'OLIVET. Littérateur, musicien, philologue, né à Ganges (Hérault), 1768-1825, a composé beaucoup de romans, des poésies diverses, des travaux sur la langue hébraïque, et une *Histoire philosophique du genre humain*.

— FABRE (Marie-Joseph-Victorin). Littérateur, né à Jaujac (Ardèche), 1785-1831, se fit un nom dès l'âge de 20 ans. Ses *Éloges* de Boileau, de Corneille, de La Bruyère, de Montaigne, et son *Tableau littéraire de la France au XVIII^e siècle* furent couronnés dans les concours académiques.

FABRECOULIER. s. m. Bot. Nom vulgaire du micocoulier, dans le midi de la France.

FABRÈGUE. s. f. Bot. Plante dont les feuilles ressemblent à celles du serpolet.

FABREGUIER. s. m. Syn. de FABRECOULIER.

FABREZAN. Géogr. Bourg du cant. de Lézignan, arr. de Narbonne (Aude); 2,300 hab.

*** FABRICANT, ANTE.** s. Celui, celle qui fabrique ou fait fabriquer pour son propre compte. Un fabricant de soieries, d'étoffes de soie, d'étoffes de coton. Un fabricant de bas, de chapeaux. Un fabricant de chocolat, de poteries. Riche, pauvre fabricant.

— Particulièrement, Celui, celle qui fait ou fait faire pour son compte des ouvrages d'ourdissage de toute espèce en soie, en laine, en fil, en coton. Les fabricants de Lyon. Les fabricants de Louviers, d'Elbeuf. Les *fabricants* d'Elbeuf ne parviennent à soutenir la concurrence avec les Anglais sur les marchés étrangers qu'en employant plusieurs moyens indépendants de la fabrication. (Guillois.) Jusqu'au moment de la guerre d'Espagne, en 1823, les *fabricants* d'Elbeuf n'avaient pas eu besoin de recourir aux exportations. (Id.)

— Se dit encore de celui qui tient une filature de coton, de laine, etc. Un riche fabricant.

— Il s'oppose aussi à Artiste, dans le sens de Ouvrier, industriel qui fabrique, qui exécute, dans l'industrie des tissus, les dessins que l'artiste a conçus et préparés. L'artiste et le fabricant. On dirait, d'après les observations qu'on vient de lire, qu'il y a une sorte d'antipathie entre le génie de l'artiste et celui du *fabricant*. (Teyssèdre.)

— Fig. et en mauvaise part. Fabricant de mauvaises nouvelles. Fabricant de faux actes. Fabricant de calomnies. On dit plutôt en ce sens *fabricateur*.

— Adjectiv. Des personnes fabricantes. L'industrie fabricante.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

*** FABRICATEUR, TRICE.** s. Celui, celle qui fait ou qui fabrique quelque chose. Ne se prend qu'en mauvaise part. Fabricateur de fausse monnaie. Fabricateur de faux actes. Le *fabricateur* d'apocryphes cherche à donner du poids aux écrits qu'il fabrique. (E. Renan.)

— Se prend le plus souvent au figuré pour Menteur, imposteur. Fabricateur de nouvelles, de mensonges, de calomnies.

— *Fabricateur suprême ou souverain*. Dieu. Chaque animal rend témoignage au suprême *fabricateur*. (Volt.)

> On se voit d'un autre œil qu'on ne voit son prochain ;
> Le *fabricateur* souverain
> Nous créa besaciers tous de même manière.
> (La Fontaine.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

*** FABRICATION.** s. f. (pr. *fa-bri-ka-si-on*). Techn. Action de fabriquer, d'exécuter certains ouvrages. La fabrication des tissus, des draps, des soieries, des étoffes de laine, de coton. La fabrication des cordages. La fabrication des armes. La fabrication du chocolat, etc. Il est tel produit à la *fabrication* duquel cinquante machines ont concouru. (Teyssèdre.) Il ne faut pas perdre de vue dans la *fabrication* des cordages que le trop de torsion ôte de la force. (Ad. Blanqui.)

— Art de fabriquer. La fabrication d'une foule d'objets indispensables de nos jours était entièrement inconnue des anciens. Fondée dès le IX^e siècle, la ville d'Elbeuf se livra dès l'origine à la *fabrication* des tissus de laine. (Guillois.) Depuis que la *fabrication* a fait des progrès extraordinaires en Europe, la littérature a rétrogradé avec la même rapidité. (Teyssèdre.)

— Manière dont une chose est fabriquée. Étoffe d'une belle fabrication. Fabrication soignée.

— Fig. et en mauvaise part. La fabrication d'un faux acte, d'un faux titre, d'un faux testament, de fausse monnaie. Fabrication de calomnies. Fabrication de fausses nouvelles.

FABRICE, FABRIZIO ou **FABRICIUS** (Jérôme). Anatomiste, né à Acquapendente, près d'Orvieto, 1537-1619. Élève de Fallope, il lui succéda, en 1562, à l'université de Padoue, dans la direction des travaux anatomiques. Son principal mérite est d'avoir préparé la découverte de la circulation du sang, que l'on doit à Harvey, son élève.

FABRICIE. s. f. (de *Fabricius*, n. pr.). Bot. Genre de myrtacées leptospermées, renfermant cinq ou six espèces de l'Australie.

— Annél. Genre voisin des sabelles et qui ne comprend qu'une seule espèce.

— Entom. Genre de diptères de la famille des calyptérées, de France et d'Angleterre.

FABRICIEN, ENNE. adj. Qui est relatif aux fabriques des paroisses. Les budgets fabriciens.

*** FABRICIEN** ou **FABRICIER.** s. m. Administrateur de la fabrique d'une église. L'office des fabriciens a survécu à toutes les institutions locales supprimées par la Révolution de 1789. On le nomme plus ordinairement *marguillier*.

— Antiq. rom. Ouvrier qui travaillait à la confection des armes dans les arsenaux.

*** FABRICIER.** s. m. V. FABRICIEN.

FABRICIUS (Caius Luscinus). Consul romain, 282 av. J.-C., délivra Thurium. Dans la guerre de Pyrrhus, il traita avec ce roi du rachat des prisonniers, et refusa ses présents, 281. Blessé à Asculum, consul en 278, il rejeta l'offre du médecin de Pyrrhus, qui s'engageait à empoisonner son maître. Censeur en 275, il se montra fort sévère. Il fut enterré aux frais du public; l'État dota ses filles.

FABRILE. adj. Qui a rapport à l'artisan. (Rabelais.)

FABRIQUANT. part. prés. du v. Fabriquer. Des ouvriers fabriquant les produits de l'industrie. Personnes fabriquant de la fausse monnaie.

*** FABRIQUE.** s. f. (du lat. *faber*, ouvrier). Établissement où l'on fabrique, manufacture. Fabrique d'étoffes de laine, de soie, de coton. Fabrique de drap, de bas, de chapeaux. Fabrique de quincaillerie, de métiers, de coutellerie, de poterie, de verroterie. Une fabrique d'amidon, de produits chimiques. Établir, monter, acheter, vendre, tenir une fabrique. Les ouvriers, le propriétaire d'une fabrique. Grande, petite fabrique. Des ouvrages qui sortent de la même fabrique. Avoir une fabrique à Lyon, à Paris, à Louviers. Tout porte à croire que les premiers peuples ne connaissaient guère que des ouvriers isolés, et peu ou point de *fabriques*. (Teyssèdre.) Une preuve que les anciens n'avaient pas de *fabriques* à un pro fond, c'est le peu d'ustensiles de métal que l'on trouve dans les villes anciennes. (Id.)

— En ce sens, il peut s'entendre seulement des constructions. Bâtir une fabrique. Le feu a consumé toute la fabrique, mais on a pu sauver heureusement les matériaux et les produits qu'elle renfermait.

— D'autres fois, il s'entend du personnel qui compose ce genre d'établissement. Toute la fabrique est en émoi. La fabrique s'est révoltée contre les propriétaires. Toute la fabrique assistait à ce convoi.

— Action de fabriquer. La fabrique des étoffes de soie, des draps, des chapeaux. S'appliquer, donner tous ses soins à la fabrique d'un produit.

— Art de fabriquer. La fabrique des étoffes de soie était inconnue à l'ancienne Europe.

— Manière dont une chose est fabriquée. Drap de belle, de bonne, de solide fabrique.

— Par extens. Lieu, ville, pays où l'on fabrique. Étoffe de la fabrique de Lyon, de Louviers, de Sedan, de Rouen. || Mais plus souvent, en ce sens, on fait ellipse du mot fabrique, et l'on dit Étoffe de Paris, de Lyon, etc.

— *Prix de fabrique.* Prix qu'une marchandise coûte lorsqu'on l'achète en fabrique. Vendre au-dessous du prix de fabrique.

— Fig. J'ai montré quelle doit être la *fabrique* des nerfs. (Descartes.) La Scandinavie fut surnommée la *fabrique* des nations. (Chateaub.)

— Fig. et en mauvaise part. Fabrique de mensonges. Fabrique de faussetés. Fabrique de libelles, de pamphlets, de romans.

— Loc. prov. *Cela est de sa fabrique.* C'est un mensonge qu'il fait. On dit dans le même sens : Ce sont des nouvelles, des bruits, des récits de sa fabrique. || *Ces deux hommes sont de la même fabrique.* Ils ne valent pas mieux l'un que l'autre.

— *De fabrique.* Locution qui emporte, pour certaines marchandises, l'idée de basse ou de mauvaise qualité. Bas, couteaux, montres de fabrique.

— *Louis de fabrique.* Pièce d'or altérée pour le titre et pour le poids, mais qui contient une quantité notable d'or fin.

— Action de construire, en parlant des églises. Fonds destinés pour la fabrique d'une église paroissiale.

— Aspect d'un grand édifice. Édifice d'une belle fabrique. Riche, grande, noble fabrique. Fabrique mesquine. Si, en entrant dans une église gothique, nous admirons la hardiesse des voûtes, l'élancement des colonnes, en un mot, sa *fabrique* aérienne... (Mérimée.)

— Nom que, par analogie, on a donné aux constructions pittoresques dont on décore les parcs, telles que des ponts, des tours, des ruines, etc. Fabriques rustiques. Fabriques élégantes et de bon goût. Des fabriques qui imitent les plus jolis monuments de l'architecture des différents âges. Les *fabriques* rustiques imitent des chaumières, des cabanes et autres édifices semblables. (Boutard.)

— Nom que les peintres donnent à toute espèce de construction qui entre dans la composition d'un tableau-paysage et même d'un tableau d'histoire. Cependant en parlant d'un tableau d'histoire, on dit plutôt un Fond d'architecture. Paysagiste qui compose bien les fabriques, qui peint bien les fabriques. Fabriques bien composées, bien peintes. La fabrique de ce tableau se compose de palais, de cabanes, de ponts, de villes, de hameaux. Dans les paysages de Nicolas Poussin, les *fabriques* sont remarquables par leur masse imposante, par leur noblesse et par leur caractère particulier, qui paraît les rendre propres aux peuples anciens que le peintre a voulu représenter. (Duchesne.)

— Temporel, revenu affecté à l'entretien d'une église paroissiale et aux dépenses intérieures du culte. La fabrique de cette église est très riche. Quêter pour la fabrique. Les recettes, les dépenses de la fabrique. Les *fabriques* paroissiales ont été, dans l'origine, administrées par les évêques, les archidiacres et les curés, enfin par quelques notables élus dans une assemblée générale des paroissiens, et choisis dans la noblesse, la haute bourgeoisie et les boutiquiers. (Dufey.)

— Administration chargée de la recette et de l'emploi de ce revenu. Le curé est le président de la fabrique. La fabrique s'assemblera dimanche.

— Place, banc que les marguilliers occupent dans l'église. Avoir sa place à la fabrique. || On l'appelle aussi *banc d'œuvre* ou simplement *l'œuvre*.

— Syn. comp. MANUFACTURE. FABRIQUE. *Fabrique* présente spécialement l'idée de l'industrie, de l'art, du travail même de la fabrication ; *manufacture* a spécialement rapport au genre d'établissement ou d'entreprise, aux ouvrages mêmes et à leur commerce. On remarque la bonté de la *fabrique*, et l'on parle du commerce des *manufactures*.

FABRIQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Fabriquer. S'empl. adjectiv. Une étoffe bien fabriquée. Monnaie mal fabriquée. Outils bien fabriqués. Les monnaies des anciens sont grossièrement *fabriquées*. (Teyssèdre.) Les mêmes beautés et les mêmes défauts se font remarquer dans les ouvrages *fabriqués* dans le XVI[e] et le XVII[e] siècle. (Id.)

— Fig. et en mauvaise part. Poème, roman fabriqué en huit jours.

— Fig. et iron. *Nouvelle, histoire fabriquée à plaisir.* Nouvelle, histoire controuvée, mensongère. Les cinq dogmes fameux par la main *fabriqués*. (Boileau.) On ne parle point d'eux dans nos histoires universelles *fabriquées* dans notre Occident. (Volt.)

— Arg. *Être fabriqué.* Être arrêté.

* **FABRIQUER.** v. a. 1[re] conj. (rad. *fabrique*). Mettre en œuvre une ou plusieurs matières pour en faire un tout homogène et applicable à un usage déterminé, d'après les soins et par les procédés d'un art mécanique. Fabriquer de la monnaie, des étoffes, de la porcelaine. Fabriquer de la quincaillerie, de la coutellerie. A Nîmes, on en *fabrique* des étoffes, qui bruissent et chatoient comme des métaux. (A. Martin.)

— Faire confectionner ; tenir une fabrique, être à la tête d'une fabrique. Il fabrique de la porcelaine.

— Absol. Il a cessé de fabriquer. Il ne fabrique plus.

— Dans un sens analogue, avec le nom de l'endroit où l'on fabrique pour sujet. La France fabrique plus que l'Espagne. Ce pays, cette ville fabrique beaucoup.

— Par extens. Faire, créer. Les avocats veulent se réunir en assemblée et *fabriquer* des lois, comme si la loi, dans l'État du pape, pouvait être autre chose que la volonté du pape ! (E. About.)

> Le ciel, dont nous voyons que l'ordre est tout-puissant,
> Pour différents emplois nous *fabrique* en naissant.
> (MOLIÈRE.)

— Fig. Forger, inventer, controuver. Fabriquer un testament, un acte, une pièce. Fabriquer une donation. Fabriquer un mensonge, une calomnie, une histoire.

— Dans un sens analogue, Fabriquer de la fausse monnaie, des billets de banque.

— Arg. Voler.

— SE FABRIQUER. v. pron. Être fabriqué. Des étoffes qui se fabriquent à peu de frais. C'est à Bagnères que se fabriquent les tissus de laine que l'on nomme barèges.

FABRONIE. s. f. (de *Fabron*, n. pr.). Bot. Genre de mousses pleurocarpes haplopéristomées, des Cévennes et des Pyrénées, qui forment sur les rochers ou à la base des troncs de petits tapis veloutés d'un bel effet. On en connaît une dizaine d'espèces.

FABULAIRE. s. m. (dimin. du lat. *faba*, fève). Conchyl. Genre de foraminifères, comprenant des coquilles à loges pelotonnées opposées.

FABULATEUR. s. m. (du lat. *fabulator*). Auteur de fables, conteur. C'est un bon fabulateur.

FABULATION. s. f. (pr. *fa-bu-la-cion* ; du lat. *fabula*, fable). Littér. Figure qui consiste à donner pour sérieux et réel ce qui n'est que fictif et imaginaire. Art d'inventer sa fable, manière de la disposer, de la raconter. Ces nouvelles sont d'une fabulation parfaite, achevée, inimitable.

FABULETTE. s. f. (dimin. du lat. *fabula*, fable). Conte, historiette, mensonge.

* **FABULEUSEMENT.** adv. D'une manière fabuleuse. Cette histoire est écrite *fabuleusement*. (Acad.)

— Extrêmement, prodigieusement. Cet homme est fabuleusement riche.

* **FABULEUX, EUSE.** adj. Qui tient, qui est de la nature de la fable. Récit fabuleux. A côté du *fabuleux* Locman, de Pilpaï, dont la vie nous paraît bien merveilleuse, il faut aussi parmi les fabulistes de l'Orient placer encore Sadi. (Genevay.) Ammien Marcellin les peint comme Pline, dans son Histoire naturelle, décrit les animaux *fabuleux*. (P. de St-Victor.)

— Qui est relatif à la mythologie. Les divinités fabuleuses. Bacchus ou quelque héros aussi *fabuleux*. (Boss.)

> Cesse, Pô, d'abuser le monde :
> Il est temps d'ôter à ton onde
> Sa *fabuleuse* royauté. (MALHERBE.)

— *Temps fabuleux.* Temps où la mythologie place ses dieux et ses héros.

— Par exagér. Qui passe la croyance, encore bien que vrai. Sans l'histoire, dans quelques siècles, les exploits des Français sous Napoléon passeraient pour fabuleux. Il y a dans la vie de ce grand homme des traits qui ont quelque chose de *fabuleux*. (Acad.)

— FABULEUX. s. m. Ce qui tient à la fable dans un récit. Cette aventure tient du *fabuleux* ; elle est pourtant vraie. (Acad.) Toutes ces aventures qui tiennent du *fabuleux*. (Voltaire.)

— Syn. comp. FABULEUX, FAUX. *Faux* ne désigne que la chose en elle-même, sa fausseté ; *fabuleux* y joint l'idée de l'invention de celui qui l'a imaginée.

FABULINUS. Myth. rom. Dieu protecteur des enfants, quand ils commençaient à parler.

FABULISER. v. a. 1[re] conj. (du lat. *fabula*, fable). Rendre fabuleux, orner des fictions de la Fable. Fabuliser l'histoire. L'histoire est assez belle par elle-même pour n'avoir pas besoin qu'on la fabulise. On s'était contenté d'orner et de *fabuliser* quelques faits. (Desfontaines.)

* **FABULISTE.** s. m. Auteur qui a écrit des fables. Fabuliste ingénieux, spirituel. Pilpaï est un fabuliste indien plus ancien qu'Ésope. Instruire en amusant, c'est le devoir et le talent d'un fabuliste. L'antiquité ne nous a transmis qu'un bien petit nombre de fables, et le nom de peu de *fabulistes* est venu jusqu'à nous. (Genevay.) La France possède un grand nombre de *fabulistes* à la tête desquels brille La Fontaine. (Id.) L'Allemagne a possédé un grand *fabuliste*, Lessing, écrivain spirituel, qui souvent a écrit la fable avec des données aussi neuves que spirituelles. (Id.)

FABULOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fabuleux. La fabulosité d'un récit, d'une narration, d'un poème. Or quelques-uns, interprétant un peu plus gracieusement la *fabulosité* de ce conte, disent que ce ne fut pas par imprécation qu'il attira la marine. (Amyot.)

FABVIER (Charles-Nicolas). Général français, né à Pont-à-Mousson, 1782-1855 ; élève de l'École polytechnique, colonel en 1813, chef d'état-major en 1814, eut la triste mission de signer la capitulation de Paris. Il servit l'insurrection grecque, prit part à la révolution de 1830, devint lieutenant général, pair de France, ambassadeur en Turquie, puis en Danemark, 1848, et membre de la Législative. On a de lui : *Lyon en 1817*, *Opérations du 6[e] corps en 1814* ; *Orient*, 1840.

FACA. s. f. Couteau-poignard des Indiens du Brésil.

* **FAÇADE.** s. f. (rad. *face*). Extérieur d'un édifice vu sous l'un de ses quatre aspects. La façade du nord. La façade du midi. La façade du couchant, du levant. Façade postérieure. Façade latérale. Les Romains mirent dans les *façades* de leurs monuments religieux le même luxe que les Grecs. (Dufey.) On rencontre une autre *façade* composée de bâtiments irréguliers. (Gér. de Nerval.) A l'intérieur, les *façades* avaient six étages, quatre *façades* régulières enfermant le vaste carré de la cour. (E. Zola.)

— Particulièrement, Le côté de l'édifice par lequel on arrive, et où se trouve la principale entrée. La façade du Louvre. La façade d'un palais. La façade d'une église, d'une maison. Façade belle, large, lourde, écrasée, vilaine, petite, ridicule, bizarre. Tout édifice a nécessairement une *façade*. (Boutard.) La distribution des étages et des fenêtres est chose fort importante dans les *façades* ; c'est presque d'elle seule que dépend tout leur effet. (Id.)

— Fam. Face.

— S'emploie quelquefois dans le sens de Surface. Il y avait sur toute la *façade* noire de l'écueil comme le reflet d'un feu. (V. Hugo.)

FACARDINS (Les quatre). Géogr. Nom de quatre petites îles de la mer Pacifique découvertes par Bougainville.

* **FACE.** s. f. (ét. lat., *facies*, visage). Partie antérieure de la tête humaine, où se trouvent les yeux, le nez, les joues, la bouche et le menton. Considérée anatomiquement, la face est située au-devant et au-dessous du crâne ; elle est bornée au haut par cette cavité et latéralement par les arcades et les fosses zygomatiques. Sa partie antérieure, d'une forme à peu près ovalaire, en y comprenant le front qui appartient au crâne, présente une symétrie assez parfaite, mais chacun de ses côtés a une figure très irrégulière. Le tiers supérieur de la face est la partie la plus large. La plus grande étendue transversale se trouve communément entre les deux os de la pommette. La face a une direction plus ou moins inclinée suivant les peuples et les individus. Les os de la face sont au nombre de quatorze. Les altérations de la face. Les muscles de la face sont très nombreux. Lorsque l'âme est agitée, la *face* humaine devient un tableau vivant où les passions sont rendues avec autant de délicatesse que d'énergie. (Buff.) L'attitude de l'homme est celle du commandement ; sa tête regarde le ciel et présente une *face* auguste sur laquelle est imprimé le caractère de sa dignité ! (Id.) Quelle affreuse pâleur déshonore sa *face* ! (Roucher.) Le nègre annonce encore, par l'avancement de sa bouche et l'abaissement de son front, qu'il a des appétits moins nobles et une disposition moins marquée pour l'ordinaire, à la réflexion, à la méditation, que l'homme blanc, dont la *face* est droite et le front avancé. (Landré-Beauvais.) En général, l'expression de la *face* est plus vive et plus saillante dans les constitutions sèches ou maigres, que dans les tempéraments empâtés et humides, et chez les bruns plus que chez les blonds. (Id.)

> Dans son port, dans ses yeux, sur sa *face* fleurie,
> Avec la majesté la douceur se marie. (GILBERT.)

— *Se couvrir, se voiler la face.* Se la cacher par honte, colère, indignation ou tout autre sentiment analogue.

— *Changer de face.* S'est dit pour Changer d'expression dans la physionomie.

> Pyrrhus m'a reconnu, mais sans changer de *face*,
> Il semblait que ma vue excitât son audace. (RAC.)

— *Jeter à la face de.* Reprocher en face à... M. de Chateaubriand jetait pour premier mot le nom de régicide à la *face* de ses adversaires. (Sainte-Beuve.)

— Dans le discours ordinaire, il est familier. Grosse face. Face large et rubiconde. Face réjouie, enluminée, bourgeonnée. Que l'on compare seulement la figure hâlée et rustique d'un villageois avec les linéaments souples d'un délicat citadin ; la finesse cauteleuse du courtisan avec l'air franc et militaire du soldat ; l'aspect calme et réfléchi de l'homme d'étude, et la *face* enluminée d'un libertin. (Landré-Beauvais.)

— Fig. et fam. *Face de carême.* Visage pâle blême, exténué. || *Face de réprouvé.* Visage sinistre, effrayant. || *Face de prédestiné.* Physionomie souriante et heureuse.

— *Sa face s'allonge.* Se dit de celui dont la physionomie indique un désappointement.

— Pop. *Couvrir la face à quelqu'un.* Lui donner un soufflet.

— Loc. prov. *Face d'homme porte vertu.* La présence d'un homme sert bien à ses affaires. || *Avoir deux faces. Être à plusieurs faces.* Être faux, hypocrite, n'avoir pas de parole sûre. C'est un homme qui a deux faces, qui est à plusieurs faces.

— Se dit dans le style poétique et figuré en parlant de Dieu et des intelligences supérieures. Dieu détourne sa face du pécheur. Devant la face du Seigneur. Dieu lui-même a voilé sa *face*. (J.-J. Rouss.)

— On le dit aussi quelquefois de la partie antérieure de la tête d'un animal. La plupart des animaux ne sont beaux que par les formes générales de leur corps ; aucun ne l'est spécialement par sa *face* comme l'homme, parce que lui seul est le plus intelligent. (Landré-Beauvais.)

— Par extens. Toute la partie antérieure d'une personne.

— *Faire face à l'ennemi.* Lui présenter le front, l'attendre de pied ferme pour le combattre.

— Fig. *Faire face à quelque chose.* Pourvoir ou parer à quelque chose. Cet homme ne pourra jamais faire face à ses engagements, à ses affaires. Je ferai face à tous les événements. On va voir quels étaient les moyens de la compagnie pour faire *face* à des engagements si considérables. (Rayn.) Il fait ainsi *face* à la fois aux deux grandes ennemies, à la corruption païenne et à l'hérésie. (Montalemb.) Le grand lutteur, attaqué de toutes parts, fera *face* à toutes les attaques. (E. Renan.) Marc-Aurèle fait *face* à tous les périls ; il nourrit le peuple et il repousse les barbares. (P. de St-Victor.)

— *Faire face partout.* Se trouver en état de défense partout où est le danger. Louis XIV fit *face* partout ; quoique partout affaibli, il résistait, ou protégeait, ou attaquait encore de tout côté. (Volt.)

— *Face ! Face à droite ! Face à gauche !* Commandement militaire par lequel on ordonne de faire face dans la direction indiquée.

— *Faire volte-face.* V. VOLTE-FACE.

— La partie antérieure d'une chose, celle qui est faite pour être offerte de préférence à la vue. Montrer un objet de face. La face d'une maison.

— *Faire face.* Être placé à l'opposite de quelque chose. Sa maison fait face à la mienne. L'armée avait un bois à sa gauche, un ruisseau à sa droite, et faisait face à la plaine, du côté des ennemis. La chaise du milieu, destinée au président, faisant *face* à la porte du cachot. (V. Hugo.)

— Dans un sens plus étendu et moins rigoureux, Superficie, surface, extérieur, en parlant des corps. La face de la terre. La face de la mer. La face des eaux. La face de l'abîme. Cette race impie qui couvrait alors toute la face de la terre. Les vents changent donc à tout moment la *face* mobile de la nue. (Buff.)

> Le moindre vent qui d'aventure
> Fait rider la *face* de l'eau,
> Vous oblige à baisser la tête. (LA FONT.)

> Il fut des Juifs, il fut une insolente race ;
> Répandus sur la terre, ils en couvraient la *face*. (RACINE.)

> Au moindre zéphyr dont l'haleine
> Fait rider la *face* des eaux,
> L'aimable et tendre La Fontaine
> M'intéresse par un roseau. (L. RACINE.)

> Vous verrez cent villes superbes,
> Aux lieux où d'inutiles herbes
> Couvraient la *face* des déserts. (VOLTAIRE.)

— Fig. Point de vue sous lequel une chose, une affaire peut être considérée. Cette question, cette affaire a plusieurs faces. Après avoir envisagé l'affaire sous toutes ses faces. Votre demande se présentait à moi sous une autre face. Il n'y a point d'affaires qui n'aient deux faces. Les affaires changent de face bien souvent. Les objets offrent tant de différentes *faces*, qu'il faudrait toujours examiner et jamais disputer. (Helvétius.) Tout prend à nos yeux une face riante. (J.-J. Rous.)

— Apparence.

> La Rochelle est en poudre et ses champs désertés
> N'ont *face* que de cimetières. (MALHERBE.)

> Il faut à son exemple avoir ma politique,
> Trouver à ma disgrâce une *face* héroïque. (CORNEILLE.)

— État, situation. Changer la face des affaires. Changer la face de la fortune. Telle était alors la face des affaires. Albe et Rome demain prendront une autre *face*. (Corn.) Voilà quel est Paris présentement, mais il changera de *face* dans quelques mois. (M[me] de Sévigné.) Il ne fit que changer de vertu, quand la fortune changeait de *face*. (Fléch.) Le cardinal de Richelieu changeait alors la *face* de l'Europe. (Fén.) Cette étrange journée changea entièrement la *face* des affaires. (Volt.) Presque tout le nord de l'Allemagne reçut une nouvelle *face* de ces multitudes transplantées. (Id.) On a vu des maux qui ont sapé par les fondements les grands empires, et qui les ont fait évanouir de dessus la terre, pour varier et renouveler la *face* de l'univers. (Rayn.) Tant de révolutions ont changé la *face* des villes de l'Orient ! (Mérimée.)

> Vous le verriez toujours former quelque attentat,
> Et changer tous les ans la *face* de l'État. (RACINE.)

— Arg. Monnaie, parce que généralement elle porte d'un côté l'effigie, la face d'un souverain ou d'un personnage allégorique.

— Anat. Ensemble des parties qui composent la superficie d'un organe. La face supérieure de l'estomac. La face antérieure de la vessie.

— Archit. Façade. Cette maison a tant de mètres de face sur tous les côtés. La face du côté de la cour, du jardin, du levant. Sa maison a neuf croisées de face. S'il rencontre un palais, il m'en dépeint la *face*. (Boil.) D'un salon qu'on élève il condamne la *face*. (Id.) || *Les faces de l'architrave.* Les bandes dont elle est composée.

— Astrol. jud. Le tiers d'un signe du zodiaque, ou dix degrés. Vénus est dans la troisième face du Taureau.

— B.-arts. Mesure proportionnelle prise de la longueur de la face et applicable à toutes les parties de la figure. On compte deux faces dans la longueur de la cuisse jusqu'au genou. Tout l'ensemble de la figure a dix *faces*, et les autres parties du corps se mesurent sur cette

échelle. B[illegible]. On compte depuis le menton jusqu'[illegible] fossette, entre les clavicules deux [illegible] fossette et bas les ma-[illegible] les mamelles [illegible] aux parties natu-relles, une *face;* des parties naturelles au ge-[illegible]

— Coiff. Nom donné aux cheveux qui couvrent les deux tempes. Avoir les faces dégarnies.

— Cost. milit. Morceau de cuir ou d'étoffe. qui était attaché vers le milieu d'un ceinturon d'épée et auquel étaient fixés les pendants.

— E[illegible] *pied cornier.* Côté où l'on applique la marque [illegible] Les quatre côtés d'une pièce équarrie.

— Fortif. Nom donné aux deux côtés de l'ouvrage les plus avancés vers la campagne. Les faces d'un bastion.

— Géom. Nom des diverses portions de surface plane qui terminent un solide. Les faces d'une pyramide, d'un prisme. Toutes les faces d'un cube sont des carrés.

— Hortic. *Face interne.* Dans une fleur, Nom des parties qui regardent son centre ou son axe. || Dans une feuille, la *face interne* répond à son aisselle; la *face externe* est le côté opposé, ou extérieur.

— Hippiatr. Se prend quelquefois pour Chanfrein. Un cheval dont le chanfrein est blanc est un cheval d'une belle face.

— Jeux. Au jeu de la bassette, Première carte que découvre celui qui tient la banque. La face est un roi, est un valet. || *Jouer à pile ou face.* V. PILE.

— M[illegible]. *Face [illegible].* Visage d'une personne à l'agonie.

— Mus. Combinaison, ou des sons d'un accord, en commençant par un de ces sons, et en prenant les autres selon leur suite naturelle, ou des touches du clavier qui forment le même accord. D'où il suit qu'un accord peut avoir autant de faces qu'il y a de sons qui le composent, car chacun peut être le premier à son tour.

— Numism. Représentation d'une face humaine sur les monnaies, sur les médailles. Dans les États monarchiques, c'est la face du roi régnant qui se frappe sur toutes les monnaies nouvelles. || Le côté qui porte la face ou seulement le nom de celui pour qui ou en l'honneur de qui elle a été frappée.

— Techn. Les deux côtés d'une étoffe. || Surface extérieure d'une meule. || *Faces plates.* Nom que les menuisiers donnent aux parties de la montre d'un buffet d'orgues, qui sont entre les tourelles, et qui n'ont pas, comme ces dernières, de saillie sur le massif. || Le biseau d'une échoppe. || *Face de pignon.* Plans ou côtés qui terminent l'épaisseur d'un pignon dans une pièce d'horlogerie.

— *A la face de.* loc. prép. En présence de. A la face de la justice. A la face des autels. Cette expression suppose quelquefois de l'audace et une intention de braver. Ce n'est pas seulement dans l'intérieur de son palais, c'est à la *face* des nations qu'il dégrade le trône. (Barthél.)

> On dit que, plein de rage, à la *face* des dieux,
> Son courroux exhala ces discours furieux. (DELILLE.)

— Signifie aussi En prenant à témoin. Venez y serrer, à la *face* du ciel et des hommes, le doux nœud qui vous unit. (J.-J. Rouss.)

> Et faisons en ces lieux
> Justice à tout le monde, à la *face* des dieux. (CORN.)
> Elle venait, seigneur, fuyant votre courroux,
> A la *face* des dieux l'accepter pour époux. (RAC.)

— *En face.* loc. adv. Par devant, vis-à-vis. Ils avaient le soleil en face. Ce château a en face un fort beau canal. De quelque côté qu'on se tourne en cette vie, on voit toujours la mort en *face.* (Boss.)

— Fixement. Regarder quelqu'un en face.

— Avec hardiesse, avec audace. Regarder le danger en face. Peu de gens osent regarder la mort en face. Oser dire une chose en face.

— *En face de.* Vis-à-vis de. Être, se placer en face de quelqu'un, de quelque chose. || En présence de. En face de Dieu et des hommes. En face de tous.

— *Se marier en face de l'Église.* Se marier avec toutes les cérémonies de l'Église.

— *De face.* loc. adv. En termes d'art, Du côté où l'on voit toute la face. || En termes d'art militaire, De front. Un bataillon carré de deux cents hommes de face.

— *Face à face.* loc. adv. En présence l'un de l'autre, la face tournée l'un vers l'autre. Se trouver face à face avec quelqu'un. Ils se sont rencontrés face à face.

— Fig. Voir Dieu face à face. Elle se trouva *face à face* avec une puissance qui retenait [illegible] qu'il y a de plus vivant dans le christianisme, l'esprit. (E. Quinet.)

> Et [illegible] Dieu *face à face.*
> L[illegible] ne sera qu'un moment
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— *De prime face.* Vieille expression qui signifie De prime abord.

FACÉ, ÉE. part. pass. du v. Facer. S'empl. adjectiv. J'ai été facé trois fois.

— Qui a le visage plein, une belle face, une belle figure. Voila un homme bien facé.

FACÉLIDE. s. f. (dimin. du lat. *fax, facis,* torche). Bot. Genre de composées nassauviées, formé pour une espèce du Brésil.

FACÉLIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la facélide. || FACÉLIDÉES. s. f. pl. Sous-tribu de mutisiacées, comprenant le genre facélide.

* **FACER.** v. a. 1re conj. On met une cédille sous le *c* devant *a, o. Nous façons. Je façais,* etc. Se dit au jeu de la bassette, où il signifie Amener pour face une carte qui est la même que celle sur laquelle un joueur a mis son argent. Il m'a *facé* d'abord. (Acad.)

* **FACÉTIE.** s. f. (pr. *fa-cé-ci;* du lat. *facetia,* même signif.). Bouffonnerie, plaisanterie, jeu d'esprit en paroles ou en actions, qui divertit et fait rire. Il dit quelque chose de plus comique que *plaisanterie,* et de moins bas que *bouffonnerie.* Faire des facéties. Livre de facéties. Débiter des facéties, faire des *facéties* est un rôle dangereux et difficile à soutenir. (Ratier.) Scipion surpassait tous ses contemporains en *facéties* piquantes. (Barré.) Il répondit qu'il enverrait à Stockholm une de ses bottes, pour trôner et gouverner à sa place; *facétie* de lion qu'on ne lui fit pas répéter. (P. de St-Victor.)

— Litt. Nom donné à certaines compositions railleuses assaisonnées d'un sel plus ou moins piquant, qui, sous le voile d'une apparente gaieté, cachent quelque vérité utile, quelque amère critique des hommes ou des choses. Les *facéties* parisiennes de Voltaire sont autant de petits chefs-d'œuvre de raison maligne, où la vivacité du style et la causticité des expressions le disputent à la justesse des pensées. (Ratier.)

* **FACÉTIEUSEMENT.** adv. (pr. *fa-cé-ci-eu-ze-man;* rad. *facétieux*). Avec facétie. Conter, chanter facétieusement.

* **FACÉTIEUX, EUSE.** adj. (pr. *fa-cé-ci-eu;* rad. *facétie*). Qui divertit, qui fait rire. Homme facétieux. Cicéron dit qu'Aristophane fut le *facétieux* poète de l'ancienne comédie. (Barré.) Rabelais a été le type de l'auteur *facétieux.* (Id.) Arlequin disant la vérité en riant est un personnage *facétieux.* (Id.) Scarron, bouffon si souvent, est souvent aussi très *facétieux.* (Id.) Molière n'est pas seulement plaisant, il est *facétieux.* (Id.) Il était *facétieux,* subtil, plein d'inventions et de paroles. (G. Flaubert.)

— Se dit aussi des choses. Esprit facétieux. Histoire facétieuse. Une action, une parole est agréable sans être plaisante; elle peut être plaisante sans être absolument *facétieuse.* (Beauz.) On risque fort, en se laissant aller au penchant d'un esprit *facétieux,* de tomber dans la trivialité. (Ratier.)

— Substantiv. Personne facétieuse. Un facétieux. Le *facétieux* fait quelquefois rire aux éclats. (Laveaux.) Le *facétieux* plait et réjouit par l'abandon d'une humeur enjouée, un mélange heureux de folie et de sagesse; en un mot par la plus grande gaieté comique, il excite le rire et la joie. (Barré.)

— FACÉTIEUX. s. m. Genre, ton facétieux. Le facétieux n'est pas toujours de bon goût.

* **FACETTE.** s. f. (dimin. de *face*). Petite face; un des côtés d'un corps taillé à petits plans, ou autrement, Chacun des plans composant la surface d'un polyèdre, lorsque ces plans sont d'une très petite dimension. Diamant à facettes, taillé à facettes. Les corps solides sont composés d'un plus ou moins grand nombre de facettes régulières ou irrégulières. La forme cubique d'un dé présente six facettes distinctes, toutes égales en surface. Dans les arts, les diamants, les pierres fines, et généralement tous les cristaux, se taillent à facettes. On taille les facettes avec divers outils, et on les polit, soit avec de l'émeri, soit avec la poussière de diamant. Avec un microscope, on découvre plusieurs *facettes* dans les plus petits grains de sable. (Acad.)

— Fig. Aspect, point de vue. Vous vous dites que tous les biens apparents des autres sont mauvais; vous les regardez par la *facette* la plus désagréable. (Mme de Sévigné.)

— *Style à facettes.* Style renfermant des parties brillantes par intervalles.

— Par extens. On peut juger de lui comme on veut: c'est un homme à *facettes,* encore plus que les autres. (Mme de Sévigné.)

— Anat. Portion circonscrite de la superficie d'un os. La facette supérieure de l'apophyse orbitaire de l'os palatin.

— Entom. *Yeux à facettes.* Yeux des insectes, composés d'une multitude de lentilles auxquelles correspond un filet du nerf optique.

FACETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Facetter. S'empl. adjectiv. Pierre bien facettée.

* **FACETTER.** v. a. 1re conj. Techn. Tailler à facettes. Facetter une pierre précieuse.

FÂCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Fâcher. S'emploie adjectiv. Avoir l'air fâché. Je l'ai vu souvent en colère, mais je ne l'ai jamais vu *fâché.* (J.-J. Rouss.) Et quand on est *fâché,* on appelle les gens chiens. (Volt.) Mesdames, reprit don Quichotte presque *fâché,* il ne suffit pas d'être belles, il faut encore être réservées, et surtout ne pas rire sans sujet. (Flor.) Est-ce que tu es *fâché,* mon doux seigneur? est-ce que tu m'en veux? (Scribe.) Vous n'êtes plus *fâché!* vous ne m'en voulez plus? (Id.)

> Oh! oh! dit le grillon, je ne suis plus *fâché:*
> Il en coûte trop cher pour briller dans le monde.
> (FLORIAN.)

— *Fâché contre.* Il est si *fâché* contre moi qu'il m'a défendu sa porte. (Lav.) Plus j'étais touché de vos peines, plus j'étais *fâché* contre vous. (J.-J. Rouss.)

— *Fâché de,* suivi d'un nom. Je suis extrêmement *fâché* de la disgrâce qu'il a éprouvée. (Laveaux.)

— *Fâché de,* suivi d'un infinitif. Après une si longue absence, êtes-vous *fâché* de vous revoir dans votre royaume? (Fén.) La vieille prenait à toute heure ses lunettes pour l'admirer; elle était bien *fâchée* d'être un peu sourde et de perdre quelquefois des paroles de son perroquet, à qui elle trouvait plus d'esprit qu'à personne. (Id.) J'avais conçu des espérances que j'étais *fâché* de perdre. (Le Sage.) Il était seulement *fâché* de ne pouvoir deviner ce que cela voulait dire. (Flor.) On n'est pas *fâché* de voir un méchant renversé dans la boue, mais il ne faut pas l'y tourner et retourner pendant des heures entières. (La Harpe.)

— *En être fâché pour.* J'en suis *fâché* pour vous, mais vous l'avez voulu. (Corn.) Il faut avouer que nos philosophes prêtent beaucoup à rire à leurs ennemis, et j'en suis *fâché* pour la philosophie, qui n'y est pour rien. (La Harpe.)

— *Fâché que.* Je suis fâché que vous ne m'ayez pas prévenu, qu'il ne vous ait pas rencontré.

— *Fâché* s'emploie quelquefois par une sorte d'ironie dans certaines phrases familières. Cela ne vous contente pas? j'en suis bien fâché. Vous ne voulez pas venir? j'en suis bien fâché, mais j'irai sans vous.

* **FÂCHER.** v. a. 1re conj (du lat. *fastidium,* dégoût). Mettre en colère, indisposer fortement. Prenez garde de le fâcher. C'est un homme qu'il ne faut point fâcher. Il ne faut *fâcher* personne. (Acad.) Nicomède, en deux mots, ce désordre me *fâche.* (Corneille.)

— Contrarier, causer du déplaisir, de la peine. Notre refus l'a un peu fâché. Cet événement me fâche beaucoup. Nous avons trois choses qui nous *fâchent* principalement en nos maladies. (Malherbe.) Ce temps, qui me *fâche* quelquefois de courir si vite, s'arrête tout court, comme vous dites. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Soit dit sans vous fâcher.* En vous disant une chose aussi peu flatteuse, mon intention n'est pas de vous fâcher. Soit dit sans vous *fâcher,* vous êtes quelquefois un peu brusque. (Acad.)

— Impers. *Il me fâche, il lui fâche,* etc. Je suis chagriné, affligé; il est peiné, affligé de. Il me fâche de vous quitter. Il lui fâcherait fort de perdre sa place. En disant deux ou trois mauvais mots avec peine, et comme s'il lui *fâchait* de remuer les lèvres. (Malherbe.) Il te *fâche* en ces lieux d'abandonner ta proie. (Rac.)

— On le trouve avec *que* et le subjonctif, quelquefois l'indicatif. Il leur *fâchait* qu'il ne déclarait pas sa toute-puissance. (Bossuet.)

— SE FÂCHER. v. pron. Se mettre en colère. Ne vous fâchez pas. Se fâcher à tout moment. Il ne faut pas se fâcher pour si peu de chose. Je me suis fâché contre lui. Parlons sans nous fâcher. A quoi sert de se fâcher? Mais ne nous *fâchons* point. (Boil.) Il est d'un sot de se *fâcher* quand on badine. (Arn.)

— S'affliger. De quoi nous *fâchons*-nous tous les jours, que de la prospérité de ceux qui ne valent rien? (Malherbe.) Ne vous *fâchez* point tant, ma très chère madame. (Molière.)

— S'irriter. Rien dont la fermeté de ces grands cœurs se *fâche.* (Corn.)

— *Se fâcher tout rouge.* S'emporter outre mesure.

— *Se fâcher de.* Se fâcher d'un petit malheur. C'est un homme qui se fâche de tout, qui se fâche d'un rien. Vous vous *fâchez* de n'avoir pas de quoi vous *fâcher.* (Brueys.)

— *Se fâcher avec.* Se brouiller. Hier, dit Edward, je me suis *fâché* avec mon oncle et je me suis mis en route pour l'Amérique. (A. Karr.) Elle aurait voulu avoir un prétexte, une occasion pour le renvoyer tout à fait, et se *fâcher* avec lui. (De Gonc.)

— On l'emploie aussi sans la préposition *avec.* Ils se sont fâchés.

— Prov. *S'il se fâche, il aura deux peines,* sous-entendu celle de se fâcher, celle de se calmer.

* **FÂCHERIE.** s. f. (rad. *fâcher*). Brouillerie, mécontentement, chagrin; irritation passagère. Il y a un peu de fâcherie entre eux. Cette fâcherie ne durera pas. La *fâcherie* a quelquefois des suites très graves, parce qu'il n'est pas donné à tous de se résigner à la puissance des événements. (St-Prosp.) Il y a, d'un autre côté, des attraits de caractères tels qu'on a vu des liaisons intimes résister à des *fâcheries* pour ainsi dire quotidiennes. (Id.) La concurrence des intérêts, les exigences de la vanité, sont les causes les plus fréquentes de la *fâcherie.* (Id.) Les jeunes filles elles-mêmes, en s'aimant beaucoup, ne peuvent échapper à de petites *fâcheries.* (Id.) La cause la plus féconde en *fâcheries,* c'est la politique. (Id.)

> En tout cas, ce qui peut m'ôter ma *fâcherie,*
> C'est que je ne suis pas seul de ma confrérie. (MOL.)

FACHES. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Lille (Nord); 3,100 hab.

* **FÂCHEUSEMENT.** adv. D'une manière fâcheuse. Ces systèmes qui peut-être sont bons, mais qui paraîtront *fâcheusement* exagérés. (Daniélo.)

* **FÂCHEUX, EUSE.** adj. Qui fâche, qui donne du chagrin. Fâcheux accident, fâcheuse nouvelle. Un mal fâcheux. Une rencontre, une condition fâcheuse. Un souvenir fâcheux. Un fâcheux éclat. Un sort fâcheux. Ce bruit *fâcheux* a frappé mes oreilles. (Corn.) Qu'a de *fâcheux* pour toi ce discours populaire? (Id.) Laissez-moi jouir d'un bien sans lequel la vie m'est dure et *fâcheuse.* (Mme de Sévigné.) Il faut supporter les maux et les remèdes aussi *fâcheux* que les maux mêmes. (Fléch.) Il est beaucoup plus facile d'éviter une *fâcheuse* affaire que de s'en tirer quand une fois on y est engagé. (De Jussieu.)

> Nous ne reverrons plus ces *fâcheuses* années
> Qui pour les plus heureux n'ont produit que des pleurs.
> (MALHERBE.)

— Désagréable. Il n'est pas possible qu'il soit injuste et de *fâcheuse* société. (Racine.)

— *Fâcheux à.* Pardonnez-moi ce mot, il est *fâcheux* à dire. (Corn.) Que cette nuit est longue et *fâcheuse* à passer! (Racine.)

— Impers. *Il est fâcheux de.* C'est une chose triste, désagréable. Il est fâcheux d'être trompé, surtout par un ami. Il est *fâcheux,* grand roi, de se voir sans lecteur. (Boil.)

— *Il est fâcheux que.* Il est fâcheux que vous ne soyez pas venu. Il était *fâcheux* que Jean sans Peur fût parvenu à l'autorité par des moyens reprochables. (Anquetil.)

— Pénible, difficile. Montée fâcheuse. Chemin, passage fâcheux.

— Malaisé à contenter, bizarre, peu traitable. Que cet homme est fâcheux! C'est un esprit, un naturel, un caractère fâcheux. Humeur fâcheuse. Censeur un peu *fâcheux,* mais souvent nécessaire. (Boil.) Fuyons l'esprit *fâcheux* qui se croit du talent. (Haumont.)

— Se dit de la physionomie, de l'air. D'où vient ce sombre accueil et ces regards *fâcheux?* (Racine.)

— Sévère, cruel. Après ces bienheureux jours, Rome eut des maîtres *fâcheux.* (Bossuet.)

— Ennuyeux, importun. Que tous ces jeunes fous me paraissent *fâcheux!* (Molière.)

— Substantiv. Personne incommode et importune. C'est un fâcheux, une fâcheuse. Je hais les fâcheux. La comédie des Fâcheux. Débarrassons-nous de ces *fâcheux.* (Acad.) Un *fâcheux* est celui qui, sans faire à quelqu'un un fort grand tort, ne laisse pas de l'embarrasser beaucoup. (La Bruyère.)

> Sous quel astre, bon Dieu, faut-il que je sois né,
> Pour être de *fâcheux* toujours assassiné? (MOLIÈRE.)
> Au lieu de quatre amis qu'on attendait le soir,
> Quelquefois de *fâcheux* arrivent trois volées. (BOIL.)

— FÂCHEUX. s. m. Le côté fâcheux, regrettable d'une chose. Le *fâcheux* de l'affaire, de l'aventure est que... (Acad.) Le *fâcheux,* dans les pays où la religion est subordonnée aux prêtres, c'est que, du jour où le pontife vient à faillir, la foi s'écroule avec lui. (Gér. de Nerv.)

* **FACIAL, ALE.** adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport à la face, qui en fait partie. || *Angle facial.* Angle formé sur le profil d'une tête d'homme ou d'animal par deux lignes partant de la base du nez et aboutissant l'une à la naissance des cheveux, l'autre à l'ouverture de l'oreille. || Pl. m., *faciaux.*

— Entom. On nomme *faciaux* deux pièces de la face des myodaires, qui partent de la base des antennes, longent le bord de la face, et portent différents cils.

— Théol. *Vision faciale.* Vision béatifique.

— Substantiv. *Le facial.* Le nerf moteur qui se rend à tous les muscles de la face.

FACIÉ, ÉE. adj. S'emploie dans le sens de Facé, qui a le visage plein, une belle face, une bonne figure.

> Monsieur de Bouvillon peut prendre cet emploi;
> Il est bien *facié,* sa voix est agréable. (LA FONT.)

FACIENDAIRE. s. m. Commun. relig. Celui que ses confrères chargeaient de leurs commissions pour les maisons étrangères à leur ordre.

— Agent d'un ministre, d'un souverain.

* **FACIENDE.** s. f. (ét. lat., *faciendus,* devant être fait). Cabale, intrigue. Ils sont tous deux de même faciende. Il est de la faciende d'un tel. Ce mot est vieux.

> Lycidas, qui de la *faciende*
> Et d[illegible] avait toujours été,
> Trouve l'amant tout tel qu'il le demande.
> (LA FONTAINE.)

— Occupation, chose à faire. (Rabelais.)

* **FACIES.** s. m. (pr. *fa-ciess*). Mot latin qui signifie *face* et qui a été transporté dans notre langue, pour désigner les diverses modifications d'expression que les maladies font subir à la physionomie. Facies pâle, bleu, rouge, vergeté, violet. Facies jaune paille. Facies bouffi. Facies abdominal. Facies hippocratique. Le *facies* devient pâle aux approches d'une syncope. (Jadel.) Je ne l'ai pas auscultée, mais le *facies* ne me trompe jamais. (Mérimée.)

— Popul. La figure, le visage. Tu mériterais qu'on coulât ton *facies* en bronze. (X. de Montépin.)

— Hist. nat. Aspect général. Le facies d'une plante.

* **FACILE.** adj. 2 g. (du lat. *facilis,* même signif.). Qui n'offre aucune difficulté d'exécution, de pratique, qu'on peut faire, exécuter, comprendre, apprendre, etc., avec aisance, sans peine, sans effort. Se dit des actes de l'ordre physique et de l'ordre moral. Travail, opération, calcul facile. Navigation, voyage facile. Version facile. Passage d'auteur facile. Auteur facile, chant facile. L'art d'interroger n'est pas si *facile* qu'on le pense. (J.-J. Rouss.) Les éléments des sciences ne seront simples et *faciles* que quand on aura pris une méthode tout opposée. (Condillac.) Des chants *faciles,* nobles, ex-

pressifs, fixèrent aisément dans la mémoire les exemples avec les préceptes. (Barth.)

— *Être de facile accès.* Se dit d'une personne qu'on aborde facilement.

— Par extens. Se dit de la nature des choses. Une côte facile, de facile accès. Une route facile à parcourir. Les mers qui baignent cette longue côte sont *faciles,* ouvertes, débarrassées de tous les obstacles qui pourraient gêner la navigation. (Raynal.)

— Qui paraît créé, conçu, exécuté sans peine, sans effort, sans gêne, comme en se jouant. Style facile. Dessin pur, simple, facile. Un style naturel et facile. Une allocution facile. Des vers faciles. Un dessin correct et facile. Des mouvements faciles et gracieux. Des poses faciles. Les chants de ce compositeur sont faciles et bien phrasés. Les tableaux de Paul Véronèse ont un air plus *facile* et moins fini que ceux de Michel-Ange. (Volt.) Le style de Quinault est plus *facile* que celui de Despréaux. (Id.) Bossuet est plus véritablement éloquent et plus *facile* que Fléchier. (Id.) Il y a des écrivains qui, pour être plus *faciles* et plus naturels, croient ne devoir s'assujettir à aucun ordre. (Condillac.)

— *Faire facile.* Manière de faire avec facilité, ou plutôt Travail qui semble avoir été fait avec facilité. J'ai vu le jeune Gagnest, que la mort nous a ravi, exécuter avec des peines et des difficultés infinies, d'admirables portraits d'un faire *facile.* (Boutard.)

— Qui a une conception, une création, une exécution facile. Écrivain facile. Auteur facile. Poète facile. Un esprit, un génie facile.

> Je n'ai point l'heureux don de ces esprits *faciles*
> Pour qui les doctes sœurs, caressantes, dociles,
> Ouvrent tous leurs trésors. (J.-J. Rousseau.)

— Dans le même sens, par un trope, prenant l'instrument du travail pour le travail lui-même, on dit d'un peintre, d'un sculpteur, d'un graveur, qu'ils ont un pinceau, un ciseau, un burin *facile,* et d'un écrivain qu'il a la plume *facile.*

— *Avoir le travail facile.* Travailler vite et bien.

— Qui a les mœurs, les manières sociables; qui est condescendant, complaisant. Plus il était *facile* dans la société, plus il était sévère lorsqu'il fallait maintenir la décence de chaque état. (Barthél.)

— Se dit, dans le même sens, du cœur, du caractère, des mœurs. Cœur facile. Humeur facile. Caractère facile. J'ai retrouvé ses grâces et ses mœurs *faciles* et indulgentes. (Volt.) Si votre cœur *facile* est capable d'une faute imprévue, très certainement le mal prémédité n'en approchera pas. (J.-J. Rouss.) Il semble que son caractère doux et *facile* ne le destinait qu'à mener une vie paisible dans le sein des arts et des plaisirs honnêtes. (Barthél.)

— Dans un sens analogue, Qui n'abuse pas de son pouvoir. Roi, ministre facile. D'une mère *facile* affectez l'indulgence. (Racine.)

— A signifié aussi Libéral. Marcellinus était *facile* et ne donnait rien de si bon cœur que le sien. (Malherbe.)

— Se prend le plus souvent en mauvaise part, en parlant d'un homme faible, sans caractère, sans énergie, et qui, laissant prendre sur lui toute sorte d'empire, n'a de volonté que celle des autres. C'est un homme trop facile, on lui fait faire tout ce qu'on veut. Il s'est montré trop facile envers lui. Je ne l'aurais pas cru si facile. Le facile monarque écouta les suggestions de son favori. Le *facile* Claude se laissait gouverner par Agrippine. (Volt.)

— En parlant d'une femme, cette épithète devient une injure, et signifie Qui s'abandonne aisément aux hommes. Une femme facile. Une femme de mœurs faciles. La *facile* Cléopâtre se donna à Antoine aussi bien qu'à César. (Volt.)

— Au XVII[e] siècle, *facile* avait un sens moins précis, et Corneille a dit dans l'acception ordinaire :

> De grâce, mon souci, laissons cette causeuse,
> Qu'elle soit à son choix *facile,* ou rigoureuse,
> L'excès de mon ardeur ne saurait consentir
> Que ces frivoles soins te viennent divertir.

— *Facile à.* Chose facile à connaître, à faire, à exécuter. Auteur qui n'est pas facile à entendre. Qu'une âme généreuse est *facile* à séduire! (Rac.)

— *Il est facile à, il est facile de.* Il est facile de vous contenter. Il n'est pas facile de peindre comme Raphaël. Nous sommes *faciles* à recevoir des impressions. (Malb.) La corolle du lis n'est pas d'une seule pièce, comme il est *facile* à le voir. (J.-J. Rouss.) Il est de s'acquitter un moyen très *facile.* (Colnet.)

— *Cela est facile à dire.* Se dit aux personnes qui vous donnent le conseil de faire ce qu'elles ne feraient pas elles-mêmes.

— Manég. *Cheval facile au montoir.* Cheval qui se laisse monter sans bouger.

— Substant. *Le facile.* Ce qui est facile, chose facile, par opposition au *difficile.* Aimer, préférer le facile. Les tyrans aiment le facile, ils réduisent l'art de gouverner à ce peu de mots : Je le veux ; je ne le veux pas.

*** FACILEMENT** adv. Aisément, avec facilité, sans peine. Faire facilement tout ce qu'on s'imagine. On en vient à bout facilement. Il parle, il écrit, il peint facilement. Il cède bien facilement. Des obstacles facilement écartés. Il ne croit pas *facilement* au mal. (Mass.) Mais est-il certain qu'un soldat généreux puisse parvenir à imposer la liberté aussi *facilement* qu'il pourrait établir l'esclavage? (Chateaubriand.)

FACILITATION. s. f. (pr. *fa-ci-li-ta-cion*). Action de faciliter.

*** FACILITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est facile. La facilité d'un travail. La facilité d'un morceau de musique.

— Absence d'obstacles, de peine, d'efforts pour se procurer, pour obtenir une chose. Demandez cet emploi, vous l'obtiendrez avec facilité. Cela se peut faire avec la plus grande facilité. Nous aurons la facilité de nous voir souvent. Cela me donne la facilité de passer trois mois à la campagne. Il n'y a point de délices qui ne perdent ce nom quand l'abondance et la *facilité* les accompagnent. (M[me] de Sév.) Tu comprends quelle *facilité* nous aurions à nous voir pendant une quinzaine de jours. (J.-J. Rouss.) Les désirs croîtront incessamment par la *facilité* de se satisfaire. (Id.)

— Qualité naturelle ou habitude acquise par laquelle on fait les choses sans peine, sans effort. Se mouvoir avec facilité. Marcher, courir avec facilité. Donner de la facilité aux mouvements. Parler, écrire, s'exprimer avec facilité. Une trop grande facilité à produire nuit souvent à la clarté d'un ouvrage. On n'a que trop de facilité à faire le mal ou à mal faire. Facilité d'esprit, de conception, d'élocution. Facilité d'exécution, de composition, de crayon, de pinceau, de burin. Cet enfant n'a aucune facilité. Cet auteur écrit, ce peintre dessine avec une grande facilité. Acquérir de la facilité. Défiez-vous de votre facilité. Il a une facilité malheureuse ; il produit beaucoup, mais il ne produit rien de bon. Il joignait à l'assiduité du travail la *facilité* du génie. (Fléchier.) Rien n'est peut-être plus nuisible aux progrès des arts et du goût qu'une trop grande *facilité.* (S. Dubay.) Tout en parlant ainsi, avec cette *facilité* de parole de la femme... (De Goncourt.)

— Air d'aisance et de naturel qui ressort d'un ouvrage fait sans effort. La facilité du style. Cela est écrit avec facilité. Il y a de la facilité dans son style. Son style a de la grâce, de la facilité. Racine savait donner de la facilité aux vers qu'il composait le plus difficilement. Je suis toujours enchanté du naturel et de la *facilité* de votre style. (Volt.)

— Disposition à la bonté, à la complaisance; sociabilité, condescendance. Facilité d'humeur, de cœur, de caractère. Il s'est engagé dans des complaisances, des douceurs, des bontés, des *facilités* dont il me paraît que vous devez lui tenir compte. (M[me] de Sévigné.) Il apporte une grande *facilité* dans le commerce de la vie. (Barth.) Les habitants ont sur la morale des principes qui se courbent à volonté et se prêtent aux circonstances avec la même *facilité* que certaines règles de plomb dont se servent leurs architectes. (Id.) Cette *facilité* de gouvernement aurait peut-être des suites heureuses. (Rayn.) La *facilité* de mœurs et de caractère vient encore plus du relâchement des mœurs que de leur politesse. (S. Dubay.)

— En mauvaise part, Manque de fermeté, indulgence excessive, faiblesse de caractère. C'est un homme qui se laisse mener comme on veut ; on abuse de sa facilité. Votre facilité causera les malheurs de votre maison. Alexandre avait subi avec sa *facilité* ordinaire l'influence de son précepteur, le colonel La Harpe, et s'en ressentait visiblement en montant sur le trône. (Thiers.)

— En parlant d'une femme, il se prend toujours en mauvaise part, et signifie Le peu d'efforts qu'elle met à repousser les attaques des hommes, ou plutôt les avances qu'elle leur fait. Les manières de cette dame la font soupçonner de trop de facilité. C'est une femme de la plus grande facilité. Les femmes qui viennent de ce pays éloigné ont autant de prétentions à la naissance que de *facilité* dans les mœurs. (Barthelemy.)

— Au pluriel, Les moyens d'obtenir un résultat. Je ne songerai plus qu'à vous donner toutes les *facilités* pour revenir. (M[me] de Sévig.)

— Comm. Délai accordé pour un payement. Vous aurez toutes les facilités que vous voudrez. On donnera des *facilités* aux acquéreurs pour le payement du prix. (Acad.)

— *Avec facilité.* loc. adv. Facilement. Tout ce qui se mange avec plaisir se digère avec *facilité.* (B. de St-P.)

FACILITÉ, ÉE. part. pass. du v. Faciliter. S'empl. adjectiv. Navigation facilitée. Transports facilités. Les arts *facilités* par les largesses du prince. (Mass.)

— Mus. *Facilité* s'écrit au-dessus de la ligne pour indiquer une variante à un passage difficile.

*** FACILITER.** v. a. 1[re] conj. Rendre facile, diminuer les difficultés de. Faciliter la navigation. Faciliter les transports des marchandises. Faciliter une affaire, une entreprise, une expédition, l'exécution d'un projet. Une légère brise de mer, qui s'éleva tout à coup, facilita notre descente. Le nombre prodigieux de leurs armées en *facilite* la déroute. (Mass.) Il est important que les enfants s'accoutument d'abord à mâcher, c'est le meilleur moyen de *faciliter* l'éruption des dents. (J.-J. Rousseau.) Ce plan eut l'approbation de Louis XIV, qui, pour en *faciliter* l'exécution, accorda six vaisseaux de guerre. (Raynal.)

FACINE. s. f. V. FÉCINE.

*** FAÇON.** s. f. (du lat. *facere,* faire). Travail par lequel on rend une chose propre à l'usage auquel on la destine. La façon d'un habit, d'un gilet. La façon d'un couvert. La façon est souvent plus chère que la matière. Monsieur l'archevêque de Reims répondit à l'évêque d'Autun, qui lui montrait un beau buffet d'argent en lui disant qu'il était pour les pauvres : « Vous pouviez leur en épargner la *façon.* » (Racine.)

— *Donner la première façon à un ouvrage.* L'ébaucher. || *Donner la dernière façon à un ouvrage.* L'achever. || *Donner à façon.* Faire travailler hors de chez soi, en fournissant la matière et donnant tant pour la façon d'une chose. || On dit dans un sens analogue : *Prendre à façon. Travail à façon.*

— Par extens. Je me suis purgée, et le lendemain je donnai encore une dernière *façon* pour vous plaire. (M[me] de Sév.)

— Au pluriel, Apprêts qu'on fait subir à certaines choses pour qu'on en puisse faire usage. La moitié des équipages reste à terre pour donner à la morue les *façons* dont elle a besoin. (Raynal.)

— Fig. *Faire les façons d'une chose.* En prendre la peine. Trouvez bon que je n'en fasse pas les *façons.* (M[me] de Sévigné.)

— Procédé de l'industrie, application de tel genre de travail à tel produit. Cette façon est en usage dans les fabriques de draps. C'est la façon qu'y mettent les ouvriers.

— Forme qui résulte du travail de l'ouvrier. La façon de cette étoffe est belle. C'est une façon toute nouvelle, une façon d'habit toute particulière. Cet ouvrier donne une belle façon à ses ouvrages.

— *Venu à sa dernière façon.* Terminé.

— Fig. *Donner une façon à la vigne du Seigneur.* Propager de bonnes doctrines.

— Imitation. Ce coffret est façon d'ébène, quoiqu'il ne soit que de hêtre, etc. Peindre en façon de marbre.

— Action de faire, de composer quelque chose. Cet ouvrage est de ma façon, de la façon d'un tel. Il me lut des vers de sa façon.

— Fig. *C'est un tour, un trait de sa façon.* C'est un tour, un trait dont il est seul auteur, dont il a eu seul l'idée.

— *C'est une histoire, une nouvelle de sa façon.* C'est une histoire, une nouvelle de sa composition, de son invention.

— Par extens. Honoria était déjà grosse de la *façon* d'un de ses domestiques. (Voltaire.)

— Manière de penser, d'agir, de vivre, de se comporter. C'est sa façon de vivre. C'est sa façon d'agir. Les animaux sauvages vivent constamment de la même *façon.* (Buff.)

— *En toutes façons.* Sous tous les rapports.

— *De toute façon.* Quoi qu'il en soit.

— *En façon du monde,* avec une négation. Nullement je ne le connaissais en *façon* du monde. (Saint-Simon.)

— Fam. *S'en donner de la bonne façon.* Vivre largement. || *En donner de la bonne, de la belle façon à quelqu'un.* Le corriger sévèrement, le châtier, le maltraiter. || *Je l'ai habillé de la bonne façon.* Je lui ai fait tous les reproches qu'il mérite, je lui ai dit toutes ses vérités.

— *Façon d'être, d'agir, de faire.* Manière dont on se comporte.

— *Façon de voir.* Aspect sous lequel on voit les choses, opinion qu'on s'en fait.

— *Façon de penser.* Jugement qu'on porte sur les choses ou les personnes.

— *Façon de parler, de s'exprimer.* Phrase, locution, expression. Une nouvelle façon de parler. Une mauvaise façon de parler. Une façon de parler élégante et facile. Cette façon de s'exprimer n'est ni juste ni naturelle.

— Se dit du fond même du discours. De la *façon* dont on m'avait parlé de vous, j'étais persuadée que je pouvais vous faire cette proposition. (M[me] de Sév.)

— Fam. *Est-il permis de parler de cette façon?* Est-il permis d'exprimer des idées aussi bizarres, aussi choquantes, aussi fausses, etc.? || *C'est une façon de parler.* Ce que l'on dit ne doit pas être pris à la lettre, à la rigueur.

— Ellipt. *Façon de, par façon de.* Je vous dis cela, façon de parler, façon de plaisanter.

— Manière, genre de style d'un écrivain, d'un artiste. La seconde *façon* d'un auteur est la critique de la première. (D'Olivet.)

— Fig. Air, mine, maintien, port, tournure d'une personne. Un homme, une femme de bonne façon, d'une mauvaise façon. Avoir bonne, mauvaise façon. J'ai jugé à sa façon qu'il est homme de bonne compagnie. Cette dame a bonne façon! Que sa *façon* est brave, et sa mine assurée! (Malherbe.) Il y avait dans toutes ses *façons* un air si vainqueur! (Th. Gaut.)

> [illegible]
> [illegible] (M[lle] de la Vigne.)

— Fam. *Des gens d'une certaine façon.* Des gens d'un certain rang, d'une certaine considération. Il faut user de certains procédés avec des gens d'une certaine façon.

— Aspect, en parlant des choses. Ce rôti a bonne façon.

— Fam. *N'avoir ni mine ni façon.* Manquer de grâce et d'apparence. Cette femme n'a ni mine ni façon. Le bel ouvrage que vous exposez là! Cela n'a ni mine ni façon.

— Sorte, espèce. C'est une façon de philosophe, une façon de bel esprit. Il y avait, dans le premier quart de ce siècle, à Montfermeil, près Paris, une *façon* de gargote qui n'existe plus aujourd'hui. (V. Hugo.)

— Ce qui n'a que l'apparence. Ce ne sont plus rien que des idées ou des fantômes, des *façons* de chevaux. (Molière.)

— Au pluriel, *Façons.* Manières propres à une personne ; ses actions, ses procédés, ses allures. Cet enfant a de petites façons si gentilles. Voilà une femme qui a des façons fort engageantes. Il a des façons insupportables. Elle a mille petites *façons* qui lui gagnent le cœur de tout le monde. (M[me] de Sévigné.)

— Se dit de quelques manières affectées qui tiennent de la minauderie. Elle a de petites façons enfantines qui la rendent ridicule.

— *Avoir de bonnes façons, de mauvaises façons avec une personne.* Agir envers elle d'une manière gracieuse ou désobligeante.

— Manière cérémonieuse de témoigner des égards, de la politesse, de la circonspection, de la retenue. Un homme plein de façons. Un homme sans façons.

> Ne [illegible] pas plus loin,
> Ce sont toutes *façons* [illegible] (Mol.)

— *Faire des façons.* Faire quelque difficulté de recevoir un présent, de jouir de quelque avantage qui nous est offert ; affecter de la retenue, ou bien faire quelque difficulté de convenir de quelque chose.

— *Ne pas faire de façons.* Ne pas hésiter. Pour moi je n'en fais pas de *façons.* (Molière.) Les dames ne faisaient pas tant de *façons* qu'elles font à présent. (Racine.)

— *Il y faut plus de façon.* Il faut y apporter plus de soin.

— *Ne pas chercher de façons à une chose.* Ne pas se préoccuper des difficultés. Il n'y faut point chercher tant de *façons.* (Molière.)

— *Recevoir, traiter quelqu'un sans façon.* Le recevoir, le traiter sans cérémonie, d'une manière simple et familière.

> Un dîner sans *façon* et sans cérémonie,
> On l'a dit avant moi, n'est qu'une perfidie. (Colnet.)

— *Sans plus de façon, sans autre façon.* Sans s'arrêter à autre chose. Ils lavent leurs enfants à la mer sans autre *façon.* (J.-J. Rousseau.)

— *Sans-façon* est souvent substantif et signifie Absence de politesses cérémonieuses. Le sans-façon de ce ministre met tout le monde à l'aise. || Signifie aussi Absence de politesse poussée jusqu'à l'inconvenance. Cet homme se conduit avec un sans-façon incroyable.

— Agric. Labour qu'on donne à la terre, à la vigne. Donner une première, une seconde façon à la vigne, à la terre. Un champ qui a reçu toutes ses façons.

— Anc. prat. *Façon d'un arrêt.* Travail d'un greffier pour dresser un arrêt. || *Façon de compte.* Somme que le roi allouait à un comptable quand il rendait ses comptes.

— Constr. *Bois à façon.* Bois que l'on fournit à l'entrepreneur.

— Indust. *Façon productive.* Modification opérée par l'industrie pour créer ou accroître l'utilité d'une chose et par là sa valeur.

— Mar. Diminution qu'on fait à l'avant et à l'arrière du dessous d'un vaisseau. Les façons de l'avant. Les façons de l'arrière. || *Ligne ou lisse des façons.* Ligne qui fait le tour de la carène en passant par l'extrémité de toutes les varangues.

— Techn. Ornement broché à l'extrémité des coins d'une paire de bas. || *Façon à la reine.* Manière de tailler et d'arranger les pièces de verre pour former une vitre.

— *En bonne façon.* loc. adv. Suivant les règles.

— *Par façon.* loc. adv. Pour suivre l'usage.

— *De la façon.* De la manière.

> Je veux vous dire franchement,
> Et de ma *façon* librement,
> Que cette histoire est une école. (Malherbe.)

— *De la façon.* loc. adv. De cette façon.

> On se rirait de vous, Alceste, tout de bon,
> Si l'on vous entendait parler de la *façon.* (Molière.)

— *De façon que.* loc. conjonct. De sorte que, de manière que, tellement que. S'emploie avec l'indicatif et le subjonctif. La nuit vint, il pleuvait à verse, de façon que nous fûmes obligés de coucher au château. Je m'y suis pris de façon qu'il vînt.

— *De la façon que.* De la façon, de la manière que j'ai dit, que j'ai fait ces choses.

> De la *façon* enfin qu'avec toi j'ai vécu,
> Les vainqueurs sont jaloux du bonheur du vaincu. (Corneille.)

— *De façon à.* De telle sorte que.

— Syn. comp. FAÇON, MANIÈRE. La *façon* est ce qui donne la forme à un ouvrage, à une action ; la *manière,* ce qui donne un tour particulier à l'action, à l'ouvrage. La *façon* est ce qui rend la chose propre à quelque service ; la *manière* est l'ensemble ou le résultat des différentes modifications qu'a subies la chose. Dans la *façon* d'un ouvrage, on trouve la *manière* de l'ouvrier. || FAÇONS, MANIÈRES. *Façons* exprime quelque chose d'affecté ; *manières* exprime quelque chose de plus naturel, qui tient du caractère ou de l'éducation. Comme les femmes, beaucoup d'hommes ont de petites *façons* pour se donner des grâces, et quelques femmes ont pris les *manières* libres des hommes, pour se distinguer de leur sexe.

FACOND, ONDE. adj. Qui s'exprime avec élégance et facilité. (Rabelais.)

*** FACONDE** s. f. (du lat. *facundia*, éloquence). A signifié Éloquence, grâce dans le discours.

> [illegible] par un merveilleux cas,
> [illegible] Virgile et Mécénas
> [illegible] la grâce et la faconde,
> Le [illegible] accueil et douceur sans seconde
> [illegible]

— Iron. et fam. Éloquence surabondante, loquacité, flux de paroles. La [illegible] est intarissable; [illegible] tout ce qu'a dicté l'amour. (J.-J. Rouss.) [illegible] *faconde* s'en va de la tribune [illegible]; et pourtant [illegible] pris [illegible]. La *faconde* remplace presque partout la véritable éloquence. (Barré.)

FAÇONNAGE. s. m. Techn. Art de façonner [illegible].

FAÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Façonner. S'empl. adjectiv. Vase façonné. Étoffe façonnée, par opposition à étoffe unie. Les Saxons n'étaient pas *façonnés* en ce temps-là à sa domination. (La Bray.) Hommes [illegible], hâtez-vous! les jours se préparent où tout sera *façonné*, où tout homme servira [illegible] l'industrie humaine. (Sénancour.) Les chênes, les sapins, les ormes, que n'avaient jamais atteints la foudre ni la cognée, étendaient leurs branches touffues sur le sanctuaire, que remplissaient les simulacres des dieux, représentés par des pierres brutes et des trônes grossièrement *façonnés*. (De Marchangy.) Il serait donc aussi fort que l'était Auguste, le roi de Pologne, se dit Eugène quand la barre [illegible] fut à peu près *façonnée*. (H. de Balz.) Le sénat, *façonné* aux exterminations césariennes, voulait proscrire ou tuer la famille du traître. (P. de St-Victor.)

> La branche en [illegible] bras qui [illegible],
> Par le fer *façonnée* [illegible]. (L. [illegible])

— Substantiv. Techn. L'un des deux genres primitifs de la fabrique de Lyon. Le façonné et l'uni.

FAÇONNEMENT. s. m. Manière dont une chose est façonnée. Le *façonnement* d'une partie de la peau en organe du toucher avait d'ailleurs cet autre avantage de faire effectuer le tact sans avoir besoin de mouvoir le corps. (Fodéré.)

*** FAÇONNER.** v. a. 1re conj. (rad. *façon*). Travailler une matière, lui donner la façon qui la revêt d'une certaine forme. Façonner un tronc d'arbre en nacelle. On a depuis *façonné* et poli des pierres. (Buff.) Il n'en a *façonné* sur la forge que des pièces de peu de masse. (V. Hugo.)

— *Façonner le bois.* Mettre en fagots les branches des arbres abattus, scier et diviser le tronc dans les conditions voulues pour la vente. Il a vingt bûcherons occupés à façonner le bois dans ses coupes.

— Faire des ornements, des embellissements à un ouvrage. Façonner un vase, un verre.

— Fig. et fam. Former le cœur, l'esprit, les mœurs, par l'instruction, par l'usage. Je veux façonner mon élève à ma mode. Les voyages, le commerce et l'usage du monde le façonneront. Rien n'est plus propre que la société des dames à *façonner* un jeune homme. (Billot.)

— Accoutumer à quelque chose. J'ai façonné ma femme à mes manières.

— Se prend souvent en mauvaise part. (Elle) *façonnait* aux forfaits ce cœur jeune et facile. (Voltaire.)

— Agric. Rendre, par diverses préparations, la terre propre à recevoir les semences qu'on lui confie. Façonner un champ. || Cultiver une plante de manière qu'elle donne le produit qu'on en attend. Façonner une vigne. || Approprier une plante à un besoin, la perfectionner. On *façonne* les plantes par la culture. (J.-J. Rousseau.)

— Manég. *Façonner un cheval.* Lui donner une allure régulière et gracieuse.

— **FAÇONNER.** v. n. Faire difficulté d'accepter quelque chose. Pourquoi tant façonner? Vieux en ce sens; on dit aujourd'hui *faire des façons*.

— **SE FAÇONNER.** v. pron. Être façonné. Le corps ne saurait se façonner à toutes ces habitudes. La voix se façonne difficilement à ces inflexions. Les peuples qui ont connu la liberté ne se façonnent point au joug. Au joug depuis longtemps [illegible] *façonnés*. (Racine.) Pauline se *façonnera* fort en écrivant ce que vous pensez. (Mme de Sévigné.)

FAÇONNERIE. s. f. Techn. Manière de façonner les étoffes.

*** FAÇONNIER, ÈRE.** adj. (rad. *façonner*). Se dit de celui, de celle qui a des manières affectées. Il épouse une jeune nymphe de quinze ans, *façonnière* et coquette en perfection. (Mme de Sév.) Eh! morbleu! point de cérémonie. Vous savez que je ne suis pas *façonnier*. (Brueys.)

— Se dit aussi de celui, de celle qui outre les civilités, d'une personne ennuyeuse, incommode par trop de cérémonies, qui fait difficulté de recevoir une chose dans la crainte de paraître indiscrète. Que vous êtes façonnier! Cette dame est trop façonnière. Il est bon homme, le baron, un peu trop *façonnier* d'abord; cela n'est pas du goût du siècle. (Dancourt.)

— Substantiv. Un façonnier, une façonnière.

— Dans un sens plus restreint, Celui qui affecte les dehors de la dévotion qu'il n'a pas. Est presque synonyme de tartufe.

> De [illegible] *façonniers* [illegible],
> Il est de faux dévots comme il est de faux [illegible]
> (Molière.)

— **FAÇONNIER, ÈRE.** s. Ouvrier, ouvrière, qui dans les fabriques travaille aux ouvrages façonnés, personne employée à la façonnerie. Ce nom se dit principalement des ouvriers en draperie, en tissus.

— Ouvrier qui travaille chez lui à la façon.

— Adjectiv. Ouvrier façonnier.

FACQUIN. s. m. Portefaix, crocheteur. (Rabelais.)

FAC-SIMILAIRE. adj. 2 g. Qui tient du fac-similé. || *Édition, copie fac similaire.* Édition, copie reproduite par une imitation parfaite.

*** FAC-SIMILE.** s. m. (de l'impératif *fac*, du v. latin *facere*, faire; et de l'adj. neutre *simile*, semblable; mot à mot: fais de même). Copie, imitation exacte de l'écriture ou de la signature d'un personnage quelconque. Les curieux recueillent et conservent avec soin un grand nombre des fac-similés de l'écriture, de la signature de Henri IV, de Napoléon Ier, etc. Demarteau, par ses étonnants *fac-similés*, les faisait circuler dans toutes les mains. (De Gonc.)

FAC-SIMILÉ, ÉE. part. pass. du v. Fac-similer. S'empl. adjectiv. Lettre fac-similée.

FAC-SIMILER. v. a. 1re conj. (rad. *fac-similé*). Rendre semblable au moyen d'une imitation exacte. Fac-similer une écriture, une ancienne édition.

— **SE FAC-SIMILER.** v. pron. Être fac-similé.

— Reproduire soi-même son œuvre.

*** FACTAGE.** s. m. (ét., V. **FACTEUR**). Action de transporter d'un débarcadère les marchandises au domicile du destinataire ou du consignataire. On le dit aussi pour désigner le transport du domicile de l'expéditeur à l'embarcadère.

— Prix payé pour ce transport. Le factage est de tant.

— Administr. Partie du service de la poste qui est fait par des facteurs.

— Compagnie de transport. Le factage parisien.

*** FACTEUR.** s. m. (ét. lat., *facio*, je fais, sup. *factum*). Celui qui fait, et spécialement Celui qui fait, qui fabrique des instruments de musique, et surtout des orgues, des pianos.

— Admin. milit. *Facteur de l'armée.* Vaguemestre.

— Administ. publ. Employé de la poste aux lettres chargé de la distribution des correspondances au domicile des destinataires. Il est neuf heures, et le facteur n'est point encore arrivé. || *Facteur boîtier.* Employé chargé, dans les bureaux peu importants, de la réception et de la distribution des correspondances.

— Arithm. et Alg. *Facteurs d'un produit.* Nombres qui, multipliés entre eux, forment ce produit. En divisant le produit par un des facteurs, on a pour quotient le produit de tous les autres.

— Fig. Dans une entreprise quelle qu'elle soit, si l'on tient à réussir, il faut tenir compte de tous les facteurs.

— Comm. Employé qui, dans une entreprise de transport, tient les registres, délivre les paquets, les ballots. || Celui qui porte à domicile les paquets, les ballots. || Agent qui fait les affaires, qui négocie pour un marchand par commission. Le facteur d'un négociant, d'un banquier. Facteur pour l'achat. Facteur pour la vente. Il a un facteur à Amsterdam. Les facteurs de la compagnie des Indes. La commission d'un *facteur* est d'acheter ou de vendre des marchandises, et quelquefois l'un et l'autre. (Encycl.)

— Jurispr. anc. Fondé de pouvoirs chargé d'une procuration qui lui donne le droit d'agir au nom d'un autre. De maître il devient son procureur et son *facteur*. (Malherbe.)

— Police administr. Commis préposé à la vente à l'encan des denrées destinées à la consommation d'une ville. Un facteur à la halle au blé, au poisson, au beurre, aux cuirs. Les *facteurs* ne livrent les denrées que contre argent comptant, et s'ils accordent un délai, c'est à leurs risques et périls. (Odolant.)

— Le féminin *factrice* est parfois employé. Dans quelques localités peu importantes, le service de la poste est fait par des *factrices*. Je ne m'oppose pas à la taxe que la ville de Paris veut percevoir à son profit sur ses *factrices* de la halle au beurre et aux œufs. (Napol.)

FACTEUR-COUVOIR. s. m. Caléfacteur pour faire couver les œufs.

*** FACTICE.** adj. 2 g. (du lat. *factitius*, de *facere*, faire). Qui n'est pas produit par la nature, mais qui a été fait à son imitation. Une pierre factice. Un bézoard factice. Des fruits factices. Eau minérale factice. Vin factice. Au milieu de ce brouillard *factice*, les pauvres instruments (les baromètres) se sont trouvés tout désorientés. (A. Dumas.)

— Par analogie. Caractère factice. Goût factice. Passions, besoins factices. Le meilleur goût tient à la vertu même, il disparaît avec elle, et fait place à un goût *factice* et guindé, qui n'est plus que l'ouvrage à la mode. (J.-J. Rouss.) Là, rien n'irritait les passions *factices* et ne contrariait les passions réglées par la raison et par la nature. (Rayn.) Ce peuple industrieux, qui m'était apparu comme une grande famille, ne me sembla plus qu'un être misérable, qui cachait sous de riches habits des plaies hideuses, et l'ennui, ce vide profond, sous les éclats d'une gaîté *factice*. (A. Martin.) Cette gauche parodie de la vie révolte l'intelligence; cette *factice* perpétuité du corps semble nier l'immortalité. (P. de St-Victor.)

— *Mots factices, termes factices.* Mots, termes que l'on crée par analogie ou par onomatopée pour mieux rendre sa pensée.

— Bibliogr. *Recueil factice.* Recueil fait de morceaux sans relation entre eux, mais qu'on fait relier ensemble.

— Philos. *Idée factice.* Idée dans la formation de laquelle intervient le travail de l'intelligence, de l'abstraction, le jugement. On a des idées factices, par opposition à des idées adventices, à des idées innées.

— Substantiv. Ce qui est factice; l'opposé du vrai, du réel. Le faux est tout à fait en opposition avec le vrai, tandis que le *factice* n'est que la contrefaçon du vrai. (Barré.)

FACTICEMENT. adv. D'une manière factice.

FACTICITÉ. s. f. Caractère de ce qui est factice. Les fruits dans des verdures grêles ont des *facticités* de pierreries. (A. Daudet.)

FACTIEUSEMENT. adv. (pr. *fak-si-eu-zeman*). D'une manière factieuse.

*** FACTIEUX, EUSE.** adj. (pr. *fak-si-eu*; rad. *faction*). Séditieux, qui excite ou qui cherche à exciter des troubles dans une ville, dans un pays, dans un État.

— En parlant des choses, Qui a le caractère de la faction, qui a rapport à la faction. Des temps factieux. Une gloire factieuse.

— Substantiv. Un factieux. Des factieux. Réprimer les factieux. On a banni les *factieux*. (Acad.)

*** FACTION.** s. f. (pr. *fak-sion*; ét. lat., *factio*; de *facere*, faire). Cabale, parti dans un État, dans un pays, dans une ville. Il y avait deux factions dans cet État. La faction des Guelfes et celle des Gibelins. Ce peuple est divisé, partagé en plusieurs factions. Se mettre à la tête d'une faction. Depuis la mort de François II, la France avait toujours été ou déchirée par des guerres civiles, ou troublée par des *factions*. (Volt.) De retour dans ses États, il trouva sa famille couverte d'opprobres et la ville déchirée par des *factions*. (Barth.) Au commencement du XIVe siècle, l'Italie, déchirée par les *factions* des Guelfes et des Gibelins, offrait le spectacle affreux d'un bouleversement universel. (Mme de Genlis.) Toute *faction* est un composé de dupes et de fripons. (Napoléon.) Les *factions*, tout en se ravivant les unes par les autres, tombent à la fin par l'impuissance du corps politique à supporter les tourmentes contraires. (Lacretelle aîné.)

— Par extens. Parti, division entre divers États. Je vois des *factions* qui se partagent la terre. (Fléch.)

— Nom donné aux divers partis qui se disputent, en faveur de leur candidat, les suffrages des électeurs. La faction des wighs. La faction des tories. Il y avait tant de factions dans l'assemblée, qu'un choix devenait impossible.

— Antiq. rom. *Factions du cirque.* Les différentes troupes de concurrents aux jeux du cirque; elles étaient distinguées par leur couleur, la verte, la bleue, la rouge et la blanche. L'empereur Domitien ajouta la *faction* dorée et la *faction* pourprée. (Benoist.)

— Art hermét. *Faction de l'œuvre du m.* Accomplissement, perfection, achèvement du grand œuvre.

— Art milit. Guet que fait à son tour chaque soldat d'un poste. Une sentinelle est ordinairement de faction pendant deux heures. En présence de l'ennemi et pendant les temps rigoureux, les factions sont moins longues. Faire faction. Être de faction. Entrer en faction. Sortir, être relevé de faction.

— Par extens. Action de celui qui se tient dans un endroit pour guetter ou pour attendre quelqu'un, ou quelque chose. Je me suis mis à faire faction à sa porte, afin qu'il ne pût ni sortir ni rentrer sans que je le visse. Vous m'avez fait faire là une belle faction; une autre fois, je ne vous attendrai plus.

— Fig. Le désastre de l'Opéra, qui est une perte de deux millions et qui a coûté la vie à une vingtaine de personnes, nous apprendra peut-être que dans une salle de spectacle il faut être en *faction* contre le feu, comme on l'est dans un camp contre l'ennemi. (La Harpe.)

— Dr. rom. *Faction de testament.* Capacité d'intervenir dans un testament, soit comme testateur, soit comme légataire.

— Syn. comp. **FACTION, PARTI.** Ces deux termes supposent également l'union de plusieurs personnes, et leur opposition à quelques vues différentes des leurs. Ils diffèrent en ce que le *parti* suppose un plus grand nombre d'adhérents, et n'est pas nécessairement séditieux, comme la *faction*.

*** FACTIONNAIRE.** adj. m. (pr. *fak-si-o-nère*). Qui est en faction, qui est de faction. C'est un simple soldat factionnaire obligé de faire sa faction. Le premier capitaine factionnaire, ou substantivement le premier factionnaire du régiment, était le premier capitaine qui devait autrefois passer à la place de capitaine des grenadiers, quand elle venait à vaquer.

— Substantiv. Sentinelle. Un factionnaire. Le factionnaire a crié: Aux armes! Le factionnaire s'est endormi; l'ennemi l'a égorgé. On plaça des factionnaires à toutes les portes. Relever les factionnaires. Le *factionnaire* ne voulut point me laisser passer. (Acad.)

— Arg. *Relever un factionnaire.* Sortir à la dérobée de l'atelier pour aller au cabaret.

— Antiq. rom. Chef d'une faction dans les jeux du cirque.

FACTORAGE. s. m. Comm. Appointements des facteurs, des commissionnaires. Le factorage varie suivant les différents pays.

FACTORAT. s. m. Charge, fonction de facteur.

*** FACTORERIE.** s. f. (rad. *facteur*). Comm. Lieu, bureau, comptoir où se tiennent, à l'étranger, les agents d'une compagnie de commerce, principalement dans les Indes orientales, où les Européens ont des établissements. Cette compagnie avait des factoreries dans plusieurs villes maritimes. Factorerie française, hollandaise. Le chef d'une factorerie. La *factorerie* tient le milieu entre la loge et le comptoir; elle est moins considérable que celui-ci, et plus considérable que l'autre. (Encycl.)

FACTORIELLE. s. f. Algèb. Nom donné à un produit dont les facteurs sont en progression arithmétique. Vandermonde a le premier considéré ces produits, en 1772.

*** FACTOTUM.** s. m. (pr. *fak-to-tomm*; ét. lat., *fac*, impérat. de *facere*, faire, et *totum*, tout). Sorte d'intendant ou d'homme d'affaires qui a la confiance d'un maître de maison. Le caractère du *factotum* est de se donner une importance qu'il ne peut avoir naturellement. (Teulet.) || Pl., des *factotums*.

— On a aussi écrit *factoton*.

> Cela peut être cause
> Que le pater avec le *factoton*
> N'auront de lui ni crainte ni soupçon.
> (La Fontaine.)

— Iron. et fam. Homme qui fait tout, qui est bon à tout, propre à tout, qui se mêle de tout dans une maison. C'est le factotum, le maître Jacques de la maison. Le factotum de monsieur. Les valets détestent les factotums.

*** FACTUM.** s. m. (pr. *fak-tomm*; du lat. *factum*, fait). Anc. prat. Mémoire contenant l'exposition d'une affaire contentieuse, ainsi nommé parce qu'il commence par l'exposition du fait, qui précède celle des moyens. || Pl., des *factums*.

— Par extens. Tout écrit que l'on publie soit pour attaquer, soit pour se défendre. Se prend ordinairement en mauvaise part. Le long factum qu'il publia contre eux ne produisit aucun effet. Les factums littéraires les plus célèbres sont ceux que Furetière publia contre l'Académie. Les querelles du jansénisme firent éclore une multitude de factums. Les factums de Beaumarchais ont eu une vogue immense. Lors de la déplorable affaire des couplets, le poète J.-B. Rousseau, cruellement calomnié par ses ennemis, fit paraître un *factum* assez froid. (Du Roz.)

*** FACTURE.** s. f. (ét. lat., *factura*, de *facere*, faire). Comm. Note délivrée par un fabricant ou un négociant des marchandises qu'il a vendues. La facture indique en détail la sorte, la quantité, la qualité et le prix des marchandises. Dresser, délivrer une facture. Envoyez-moi votre facture. Les objets portés en la facture ou sur la facture. Facture de marchandises achetées ou fournies. Les marchandises ont été reconnues conformes à la facture. Livre de factures.

— *Vendre une marchandise sur le pied de facture.* La vendre au prix courant. || *Vendre une marchandise au prix de facture.* La vendre sans bénéfice.

— *Faire suivre les frais d'une facture.* Charger le voiturier qui transporte les marchandises de toucher de l'acheteur le montant de tous les frais de cette facture.

— *Liasse de factures.* Lacet dans lequel les marchands enfilent les factures, lettres d'avis, d'envoi, de demandes, etc., pour y recourir au besoin.

— Art culin. Manière d'apprêter. Ce gibier de choix rendait ses dernières gouttes sur une immense rôtie, dont la *facture* annonçait la main d'un chasseur. (Brill.-Sav.)

— B.-arts. Se dit de la façon dont une chose est faite. La facture de ce tableau est bonne.

— Luth. Fabrication des instruments de musique. || Qualité, largeur, grosseur des tuyaux d'orgue. || *Les jeux de la petite facture.* Les jeux dont les tuyaux sont étroits. || *Les jeux de la grosse facture.* Les jeux dont les tuyaux sont larges.

— Mus. Manière dont une pièce de musique est composée. Ce rondeau est d'une mauvaise facture. Ce finale est d'une belle et large facture, d'une savante facture. Sans épithète, ce mot se prend toujours en bonne part. || *Morceau de facture.* Morceau de longue haleine fortement intrigué, dans lequel le compositeur en déployant tous ses moyens montre ce qu'il peut faire.

— Poés. Une bonne facture de vers. Il entend bien la facture du vers. || *Couplet de facture.* Couplet d'une composition difficile, à cause de la rareté, de la richesse et du redoublement des rimes.

FACTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Facturer. S'empl. adjectiv. Marchandises facturées.

FACTURER. v. a. 1re conj. Faire une fac-

ture. Avez-vous facturé toutes nos expéditions d'aujourd'hui ?

— Absol. Je n'ai pas facturé de la journée,

— S'est dit pour Fabriquer, confectionner.

— SE FACTURER. v. pron. Être facturé.

FACTURIER. s. m. Comm. Celui qui est spécialement chargé de faire les factures, qui tient le livre de factures.

— Livre des factures. Les factures que l'on envoie sont transcrites sur un livre auxiliaire que l'on appelle *facturier*. (Blanqui.)

— Techn. Celui qui fait de la toile, tisserand. *Manufacturier* est plus usité.

FACULE. s. f. (ét. lat., *facula;* dimin. de *fax*, flambeau). Petit flambeau, brandon, éclat de bois à brûler.

— Astron. Nom des parties les plus lumineuses du disque solaire. D'après Faye, l'origine des facules est due à des masses gazeuses incandescentes, plus chaudes, plus légères, plus excentriques que le reste de la substance solaire, qui traversent constamment la masse du soleil.

FACULTATAIRE. s. m. (rad. *faculté*). Nom de ceux qui obtiennent des droits de certaines compagnies, sans être ni membres ni actionnaires.

* **FACULTATIF, IVE.** adj. (rad. *faculté*). Qui dépend du choix, du goût, de la volonté. On peut se marier ou garder le célibat, cela est absolument facultatif.

— Chancell. rom. Qui confère un droit, un avantage, un bénéfice qu'on ne pourrait exercer ou posséder sans cela. Le pape lui a adressé un bref facultatif.

— Législ. Qui laisse la faculté de faire ou de ne pas faire. Cette disposition de la loi est facultative. || *Obligation facultative.* Celle qui laisse au débiteur la faculté de donner en payement une chose autre que celle qu'il doit.

FACULTATISTE. s. m. Nom donné par Diderot aux membres de la faculté de médecine.

FACULTATIVEMENT. adv. D'une manière facultative.

FACULTATULE. s. f. Diminutif de faculté. (Rabelais.)

* **FACULTÉ.** s. f. (ét. lat., *facultas;* de *facilis*, facile). Facilité d'agir. Puissance physique qui rend un être capable d'agir de certaine manière, de produire certains effets. Les facultés physiques Les facultés naturelles. Nos sens sont les premières *facultés* que nous remarquions. (Cond.) Vivre, ce n'est pas respirer, c'est agir ; c'est faire usage de nos organes, de nos sens, de nos *facultés*, de toutes les parties de nous-mêmes qui nous donnent le sentiment de notre existence. (J.-J. Rouss.) Le serpent est doué de la singulière *faculté* de fasciner sa proie. (Buffon.) On peut dire que les animaux, loin d'aller en augmentant, vont en diminuant de *facultés* et de talents. (Id.)

— Se dit des dispositions morales. Les facultés de l'âme. Les facultés intellectuelles. La faculté de penser, de raisonner, de juger. A mesure que la mémoire se charge d'une multitude de faits, le génie et ses *facultés* créatrices s'affaiblissent et s'éteignent. (Desc.) Quoique la mémoire et le raisonnement soient deux *facultés* entièrement différentes, cependant l'une ne se développe véritablement qu'avec l'autre. (Condillac.) L'âme entre autres *facultés* a celles de connaître, conjecturer et délibérer. (Barthel.) Il y a trois pouvoirs distincts dans l'âme ; la *faculté* de sentir, ou la sensibilité ; la *faculté* de connaître, en d'autres termes l'intelligence ; la *faculté* d'agir, c'est-à-dire l'activité. (Paffe.) La variété des combinaisons que peuvent produire les *facultés* humaines est infinie. (E. Renan.)

— Talent, aptitude. La faculté de bien parler, de bien dire. La faculté de s'exprimer en public. C'est un homme doué de grandes facultés, de facultés brillantes, distinguées. Un tel n'a pas les hautes facultés nécessaires pour cet emploi.

— Pouvoir, moyen, droit de faire quelque chose. Donner, accorder a quelqu'un la faculté de... Si vous pouvez en obtenir la faculté. La faculté vous en est donnée, laissée. Vendre avec faculté de rachat. La loi interdit aux mineurs la faculté de disposer de leurs biens

— Au pluriel, Les biens, les ressources, les moyens pécuniaires, la fortune. Chacun doit être taxé selon ses facultés. Je vous aiderai selon mes facultés. Cette dépense est au-dessus de mes facultés. Le crédit suppose une double confiance : confiance dans la personne qui en a besoin, et confiance dans ses *facultés*. (Rayn.)

— Chanc. rom. Pouvoirs. La faculté d'un légat, ses pouvoirs.

— Comm. *Assurance faite sur facultés.* Assurance qui n'est pas bornée à une seule sorte de marchandises.

— Enseign. Genre de composition. Cet élève réussit dans plusieurs facultés, l'histoire, le thème, etc.

— Corps des professeurs chargés d'un enseignement spécial dans une université. Il y avait autrefois quatre facultés : la faculté de théologie, la faculté de droit, la faculté de médecine, la faculté des arts Il y a maintenant cinq facultés : la faculté de théologie, la faculté de droit, la faculté de médecine, la faculté des sciences, et la faculté des lettres. Le doyen d'une faculté. Les médecins de la faculté de Paris. Un docteur de la faculté de Montpellier.

Comme un recteur suivi des quatre *facultés*. (Boileau.)

> Les Romains ont-ils des universités ?
> Voit-on fleurir chez eux les quatre *facultés* ?
> (D'OUTAY.)

— Dans un sens absolu, La faculté de médecine. On consulta la Faculté. Ce malade est perdu, la Faculté l'abandonne. Les docteurs, les membres de la Faculté.

— *Faculté libre.* Établissement d'enseignement supérieur qui ne dépend pas de l'État.

— Industr *Facultés industrielles.* Talents ou aptitude de l'homme au travail industriel, lesquels il résulte un profit ou revenu dont les facultés industrielles peuvent être considérées comme le fond. || *Facultés productives.* Aptitude qu'ont les capitaux et les agents naturels à coopérer à la production en donnant aux choses de l'utilité.

— Médec. Vertu, puissance médicatrice. Cette plante a la faculté de purger, de fortifier. Faculté astringente. Faculté apéritive.

— Philos. *Les facultés de l'esprit humain* ne sont, au dire de beaucoup de philosophes, que des nuances de l'activité humaine, qui sont la volonté et l'intelligence, et non de la sensibilité, qui est passive. L'école écossaise les divise en facultés contemplatives et en facultés actives. Dans le système phrénologique de Spurzheim, elles se divisent en facultés actives et intellectuelles ; les premières se subdivisent en penchants et en sentiments, les autres en facultés perceptives, ou sens extérieurs, et en facultés réflectives.

— Physiol. Puissance par laquelle les parties peuvent satisfaire aux fonctions auxquelles elles sont destinées. Ainsi l'estomac a la faculté de convertir les aliments en chyle. Toute *faculté* déterminée et active doit être regardée comme le résultat spécial d'un organe déterminé. (Fossati.) La force occulte et naturelle qui fait que les organes produisent ainsi leurs effets particuliers s'appelle *faculté*. (Id.)

— Phys. Propriété d'un corps. L'aimant a la faculté d'attirer le fer.

FAÇURE. s. f. Techn. Nom donné par les tisseurs à la partie de la chaîne comprise entre la poitrinière et la dernière duite tissée.

FAD ou **FADE.** s. m. Arg. Ce qui revient à chaque complice dans le partage d'un vol. Buffart a son *fade* chez la Gonore, dans la chambre de la pauvre femme. (H. de Balzac.)

— *Avoir son fade.* Avoir une bonne part dans une distribution, un partage quelconque.

FADAGE. s. m. (rad *fad*). Arg. Portion d'un complice dans le partage d'un vol.

* **FADAISE.** s. f. (rad. *fade*). Niaiserie, ineptie, bagatelle, chose inutile et frivole. Il ne dit que des fadaises. Ce sont fadaises. Fadaises que cela ! Voilà de belles fadaises ! Il a la tête pleine de fadaises. Tout ce que je vous mande est vrai ; je ne me charge point des *fadaises* dont on croit faire plaisir aux gens éloignés. (Mme de Sévigné.) Gens hérissés de savantes *fadaises*. (Volt.) Comment peut-il se trouver un homme assez sot pour croire à toutes les *fadaises* que débitent les prêtres papistes ? (Mérimée.)

— Absol. *La fadaise.* Propos sans valeur. Songez à me répondre et laissons la *fadaise*. (Molière.)

— On écrivait autrefois *fadèze*, pour Folie, sottise. Il n'est à la vérité point de plus grande *fadèze* et plus constante que de s'émouvoir et piquer des *fadèzes* du monde, ni plus hétéroclite. (Mont.)

FADARD. s. m. Arg. Élégant. Petit-maître. || On dit aussi *fade* dans le même sens

FADASSE. adj. 2 g. Qui a quelque chose de fade, et qui inspire plus de dégoût que ce qui est fade purement et simplement. Cette fleur a une odeur fadasse. Cet homme est d'un blond fadasse. Cette femme a un teint fadasse.

— Substantiv. Une grande fadasse.

* **FADE.** adj. 2 g (ét. lat., *fatuus*, insipide). Insipide, sans saveur. Se dit de l'impression que font sur le goût certaines substances. Un mets fade. Une sauce fade. Des herbes fades. Un vin rouge et vermeil mais *fade* et doucereux. (Boil.) Les choses *fades* n'avivent point assez la sensibilité pour provoquer un plaisir ou une douleur. (Sandras.) Rien n'est plus commun que de rencontrer des substances à la fois *fades* et sucrées, *fades* et amères, *fades* et âcres. (Id.)

> A côté de ce plat paraissaient deux salades,
> L'une de pourpier jaune, et l'autre d'herbes *fades*.
> (BOILEAU.)

— S'applique aux odeurs. Elle respirait cette odeur *fade* des logis pauvres, une odeur de poussière ancienne, de saleté rance. (É. Zola.)

— Par analogie, *Se sentir le cœur fade.* Avoir, éprouver du dégoût.

— Fig. Ce qui n'a rien de piquant, de vif, d'animé, d'agréable. Une couleur fade. Un blond fade. Un teint fade. Une beauté fade. Un discours, une conversation, un éloge fade. Des louanges fades. La ballade, à mon goût, est une chose *fade*. (Mol.) Toute cette badinerie n'est encore ni *fade* ni usée. (Mme de Sévigné.) Tout ce qu'on dit de trop est *fade* et rebutant. (Boil.) Les plaisirs doux et permis qu'offre la nature sont *fades* et ennuyeux pour l'homme dissolu. (Mass.) La politesse d'usage n'est qu'un jargon *fade*. (Duclos.) La *fade* poésie des épopées et des tragédies artificielles se continuait piteusement. (E. Renan.)

— Se dit aussi des personnes. Ni *fade* adulateur, ni parleur trop sincère. (La Font.)

— Substantiv. Ce qui est fade. Presque toutes les saveurs très douces tiennent du *fade*. (Sandras.)

— Fig. On avait poussé le noble jusqu'au *fade*, et la pureté jusqu'à l'ennui. (V. Hugo.)

— FADE. s. m. Fam. Personne qui n'a rien de piquant soit dans la physionomie, ou dans l'esprit. C'était un grand *fade*, blondin, assez bien fait. (J.-J. Rouss.)

— FADE. s. f. Fée, dans certaines parties de la France. On appelle aussi *fades* les fées auxquelles, du côté de chez nous, on ne croit plus guère. (G. Sand.)

— Syn. comp. FADE, INSIPIDE. Ce qui est *fade* ne pique pas le goût ; ce qui est *insipide* ne le touche point du tout. Il ne manque à l'un qu'un degré d'assaisonnement ; tout manque à l'autre. Dans les ouvrages d'esprit, tous deux sont loin du beau ; mais le *fade*, paraissant en chercher, en affecter les grâces, déplaît et choque ; l'*insipide*, ne paraissant pas même le connaître, ennuie et rebute.

FADÉ, ÉE. part. pass. du v. Fader. S'emploie adjectiv. || *Être fadé.* Être soûl, avoir son compte.

* **FADEMENT.** adv. D'une manière fade.

FADER. v. a. 1re conj. (rad. *fad*). Arg. Faire le partage du produit d'un vol.

FADET, ETTE. adj. (dimin. de *fade*). Un peu fade.

* **FADEUR.** s. f. Qualité de ce qui est fade; insipidité. La fadeur d'un mets, d'une sauce. C'est une viande insipide qu'il faut servir avec une sauce piquante, pour en corriger, en relever la fadeur. La fadeur dépend souvent de l'état des organes qui la perçoivent. La *fadeur* d'une substance n'est pas la même pour tous les goûts. (Sandras.)

— Par extens Absence de tout ce qui flatte le goût en l'excitant Son visage était de la dernière *fadeur* (Hamilton.) Des cheveux, des sourcils, des cils blonds, des yeux clairs et faïencés, réunis à un teint blême, composent une figure pleine de *fadeur* (Csse de Bradi.)

— Fig Je suis lasse à mourir de la *fadeur* des nouvelles. Mme de Sévigné. La *fadeur* des éloges lui était à charge. (Massill.) Empressé sans *fadeur*, gai sans être caustique. (Barth.) Quelle que soit la *fadeur* que l'on remarque dans les discours des courtisans et des amants, les personnes qui en sont l'objet la discernent rarement (Csse de Bradi)

— Fig, au pluriel, Louanges, compliments insipides. Dire des fadeurs. Conter des fadeurs à une femme.

— Arg. *Des fadeurs !* Interjection dont le sens est analogue à celui de . Allons donc ! A d'autres !

FADRIN s. m. Officier de galère. (Rabelais.)

FADUS. s. m. (pr. *fa-duss*). Arachn. Genre d'arachnides de l'ordre des acarides.

FAENZA. (*Faventia*) Géogr. Ville de la province de Ravenne, sur le Lamone (Italie). Évêché, avec une cathédrale, un hôtel de ville, des fabriques de soieries, de papier, de faïences (*majolica*) ; 38,000 hab.

FÆROE (Iles). Géogr. V. FŒROÉ.

FAFELU, UE. adj. Fam. Espiègle. Cette petite infante éveillée et *fafelue*. (Mme de Sév.)

FAFETONE. s. m. Bot. Genre d'asclépiadées du Sénégal.

FAFFE, FAFFIOT ou **FAFIOT.** s. m. Arg. Billet de banque. || *Faffiot femelle.* Billet de banque de cinq cents francs. || *Faffiot mâle.* Billet de banque de mille francs.

FAFFIOTEUR ou **FAFIOTEUR.** s. m. Arg. Marchand papetier. || Savetier.

FAFIAU. s. m. Métall. Fer plat ou fer en billettes

FAFIO. s. m. Pop. Chaussure d'enfant.

FAFLARD. s. m. Arg. Passeport. || *Faflard d'emballage.* Mandat d'amener.

FAGAN. s. m. Conchyl. Coquille bivalve du Sénégal, qui fait partie des arches de Linné, et du genre pétoncle.

FAGAN (Christophe-Barthélemy). Auteur dramatique, né à Paris, 1702-1755 Il a donné au Théâtre-Français *le Rendez-Vous, les Originaux*, etc., et plusieurs pièces au Théâtre-Italien et au Théâtre de la Foire. Il a été le collaborateur de Panard et de Favart.

FAGARASTRE. s. m. (rad. *fagarier*). Bot. Genre de burséracées, voisin des fagariers, établi pour quelques espèces des contrées tropicales de l'Afrique.

FAGARIER. s. m. (ét. ar., *fagar*, nom de cette plante). Bot. Genre de burséracées, établi pour un petit nombre d'espèces de l'Inde et du Japon. Les feuilles et les graines en sont aromatiques et utilisées en guise de laurier et de poivre par les indigènes.

FAGÉLIE. s. f. Bot. Genre de légumineuses, voisin des glycines, du Cap.

FAGIANE. s. m. Ichtyol. Poisson de la Méditerranée.

FAGICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *fagus*, hêtre ; *colere*, habiter). Hist. nat. Qui vit, qui croît, qui pousse, qui habite sur le hêtre.

FAGINE. s. f. (du lat. *fagus*, hêtre). Chim. Substance volatile, amère et narcotique, obtenue par la distillation des faînes.

FAGNE s. f. Géol. Marais dans une petite cavité, sur une montagne.

FAGNE (La). Géogr. Ancien pays de France, compris aujourd'hui dans l'arrondissement d'Avesnes (Nord)

FAGON (Gui-Crescent). Médecin de Louis XIV, né à Paris, 1638-1718. Il fut nommé, en 1698, surintendant du Jardin royal, où il était depuis longtemps professeur de physique et de chimie. Membre de l'Académie des sciences, il donna : *les Qualités du quinquina.*

FAGONIE. s. f. (de *Fagon*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des zygophyllées, établi pour une douzaine d'espèces, habitant l'Asie et l'Afrique.

FAGOPYRÉ, ÉE. adj. (rad. *fagopyrum*). Bot. Qui tient de la nature du blé sarrasin, qui lui ressemble.

FAGOPYRINÉES. s. f. pl. Bot. Classe de plantes qui a pour type le genre fagopyrum.

FAGOPYRUM. s. m. (pr. *fa-go-pi-romm* ; mot bas-lat.). Bot. Nom scientifique du genre sarrasin.

* **FAGOT.** s. m (pr. *fa-go* ; étym inconnue ; on a proposé le lat *fascis*, faisceau ; *fagus*, hêtre ; *fax*, torche, morceau de bois propre à brûler). Faisceau de branchages et de menus bois mis ensemble par un lien de bois vert et flexible nommé hart. On en mesure le volume avec une petite chaînette, afin de donner au fagot une grosseur convenable. Fagots secs. Fagots verts. Un cent de fagots. Un fagot de sarments Brûler un fagot. Faire de bons et gros fagots. Les *fagots* servent au chauffage de la plus grande partie des cultivateurs pauvres de la France. (Morog.)

> Le pauvre Nicolas, tout courbé sous le poids
> D'un énorme *fagot*, rentra du bois
> Un soir, beaucoup plus tard qu'il n'avait de coutume.
> (LEMONNIER.)

— *Fagot de harts.* Fagot composé de jeune bois propre à être tordu sans se casser.

— *L'âme d'un fagot.* Le dedans, le milieu d'un fagot, le plus petit bois qu'il renferme, les broutilles. Prenez l'âme de ce fagot pour allumer le feu.

— Fam. *Châtrer un fagot.* Diminuer son volume en en retirant quelques bâtons. Ces voleurs ont châtré mes fagots.

— *Il est accoutré, habillé comme un fagot.* Il est habillé sans goût, sans soin, sans grâce. On dit aussi dans le même sens *Un fagot habillé.* || *Elle est faite comme un fagot.* Elle est mal faite. || *Brûler le fagot.* Boire au cabaret. || *Sentir le fagot.* Être soupçonné d'hérésie, d'impiété. || Se dit des actes dignes du bûcher. Le roi apprit la mort de la jeune reine d'Espagne, en deux jours, par de grands vomissements : cela sent bien le *fagot*. (Mme de Sévig.) || *Livre qui sent le fagot.* Livre hardi, audacieux. Cette locution vient de ce qu'autrefois le parlement faisait brûler par le bourreau les ouvrages contraires à l'orthodoxie

— Par extens. Assemblage de plusieurs choses, botte, paquet, poignée. Avant de se baigner, il avait mis son linge et ses habits en un fagot. J'en ai reçu des lettres, un *fagot*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Être tout en un fagot.* Être replié sur soi-même pour tenir moins de place.

— En parlant des ouvrages de l'esprit. L'auteur se contentant pour sa part d'en avoir projeté le dessein, et lié par son industrie ce *fagot* de provisions inconnues. (Montaigne.)

— Fig. et fam. *Fagot d'épines.* Personne revêche, acariâtre, capricieuse. Cet homme est un vrai fagot d'épines, on ne sait par quel bout le prendre. La vanité mécontente fait de nous des fagots d'épines. Elle n'est vraiment point un *fagot* d'épines : elle est fort bonne à ses amis, et fort sensible à leurs intérêts. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et fam. *Faire, conter, débiter des fagots.* Débiter, composer des bagatelles, des choses frivoles, conter des histoires sans raison, sans vraisemblance. Oh ! quel fagot ! Les beaux fagots qu'il vous a débités là ! N'est-ce point abuser du loisir d'une dame de votre qualité, que de vous conter de tels *fagots ?* (Mme de Sévigné.)

— Loc. prov *A voir toutes les choses coûteuses qu'il achète, vous diriez qu'il ne s'agit que de fagots*, c'est-à-dire que cela ne coûte pas davantage. || *Prendre un air de fagot.* Se réchauffer, en passant, à un feu de fagot que les bûcherons font dans la forêt. || *Il s'en faut un cent de fagots qu'ils soient de la même branche.* Ils sont parents à un degré très éloigné. || *Il y a bien de la différence entre une femme et un fagot.* Se dit de choses fort différentes. || *Il y a fagots et fagots.* Il y a de la différence entre des personnes de même état, entre des choses de même sorte.

— Arg. Malfaiteur sous la surveillance de la police. || Forçat. || Ancien forçat. || *Fagot affranchi.* Forçat libéré.

— Arg. des écoles. Élève de l'École des eaux et forêts.

— Art milit. *Fagot de sape.* Petite fascine.

— Comm. Paquet de plumes d'autruches, telles qu'elles arrivent du pays de production.

— Mar. Sorte de barque qui se démonte.

— Mus. Basson qui se démonte en plusieurs pièces qu'on met en paquet, pour le rendre plus facile à porter, en diminuant sa longueur.

— Techn. Ouvrage de charpenterie, de me-

nuiserie, de tonnellerie, démonté et destiné à être remonté [illegible] les pièces sont [illegible] de place. [illegible]

*** FAGOTAGE.** s. m. [illegible]

— Action de faire des fagots. Le *fagotage* consiste le plus communément dans les branches et ramilles que l'on exploite dans les taillis ou qui restent de la fabrication des bois de corde. [illegible]

— [illegible] cette vente.

— [illegible] fallu faire un *fagotage* de réconciliation. (Mme de Sévigné.) J'admire quelquefois les riens que ma plume veut dire; je ne la contrains point : je suis bien heureuse [illegible]

FAGOTAILLE s. f. [illegible] d'une chaussée d'étang avec des fagots.

FAGOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fagoter. S'empl. adjectiv. Bois fagoté. Voilà qui est bien [illegible]

— Fig. et fam. Habillé, vêtu d'une étrange façon. Les demoiselles en question restent en robes de chambre fripées, *fagotées* comme des [illegible] (H. Taine.) Il n'y avait d'allemand en elle que la raideur de la taille longue et plate, l'expression hautaine du sourire, et je ne sais quoi de *fagoté*, de discord dans la toilette, qui distingue les femmes d'outre-Rhin. (A. Daudet.)

[illegible]

— Fait de pièces diverses grossièrement [illegible] *Cela est mal fagoté*. Cela est fait sans talent ou sans goût.

FAGOTEMENT. s. m. Syn. de FAGOTAGE.

*** FAGOTER.** v. a. 1re conj. Faire des fagots, mettre en fagot. On a coupé ce bois, il n'y a plus qu'à le fagoter.

— Pop. Tramer, machiner. Ils *fagotèrent* ensemble cette entreprise. (Trév.)

— Faire une chose sans attention, sans soin. Pour m'amuser, elle me *fagote* un reversis. (Mme de Sévigné.)

— Arranger un conte, un mensonge. Fagoter des histoires invraisemblables.

— Fig. et fam. Mettre mal en ordre, mal arranger. Qui a fagoté cela de cette façon?

— Dans un sens particulier, Habiller mal et sans goût. Peut-on fagoter un enfant de la sorte! C'est le cérémonial et l'étiquette qui *fagotent* ces gens-là comme vous les voyez. (Diderot.)

— Neutral. Pêch. Faire rouler des fagots le long d'un étang pour forcer le poisson à descendre.

— SE FAGOTER. v. pron. Être fagoté.

— Fam. S'habiller mal. Comme cette femme se fagote!

— Pop. *Se fagoter de quelqu'un*. Se moquer de lui.

*** FAGOTEUR.** s. m. Celui qui fait des fagots. Je paye mes fagoteurs à raison de tant du cent ou du mille.

— Fig. et pop. Bousilleur; celui qui fait mal quelque chose. Un fagoteur de romans, de chansons.

[illegible]

FAGOTIER. s. m. [illegible] Diseur de sornettes.

*** FAGOTIN.** s. m. Écon. for. Petit fagot.

— Singe habillé que les bateleurs font monter sur leurs tréteaux. En ce sens, Fagotin est le nom du singe fameux de Brioché qui amusa tout Paris par ses tours, au XVIIe siècle.

[illegible] (LA FONTAINE.)

[illegible] (MOLIÈRE.)

— Ce nom a passé aux valets des opérateurs et des charlatans, qui amusent le peuple par leurs gestes, par leurs lazzi.

— Fig. et fam. Un mauvais plaisant. Cet homme est un vrai fagotin.

FAGOTINES. s. f. pl. [illegible] Petites parties de soie faites par des particuliers et recueillies de différentes mains.

FAGOTTO. s. m. Mus. Mot italien passé dans la langue française et qui signifie Basson. Le *fagotto* ou basson est un instrument à vent et à anches, il est au hautbois ce que le violoncelle est au violon. (Benoist.) Les Italiens ont appelé le basson *fagotto*, à cause de la ressemblance qu'ont les parties de cet instrument avec un fagot, lorsqu'elles sont démontées. (Id.) [illegible]

*** FAGOUE.** s. f. Bouch. Nom vulgaire du pancréas chez le porc, et du thymus chez le veau, dont le nom vulgaire est *ris de veau*.

FAGRÉE. s. f. de *Fagræus*, nom pr. Bot. Genre [illegible] des contrées tropicales de l'Asie.

FAGUENAS. s. m. (pr. *fa-ghe-na*). Odeur fade [illegible] sentent le faguenas. Il est vieux et populaire.

[illegible]

FAGUETTE. s. f. (pr. *fa-ghète*; dimin. de *fagot*. Petit fagot. Dans quelques provinces, on connaît le fagot très long et formé de brins minces, sous le nom de *faguette*. [illegible]

FAGUS. s. m. (pron. *fa-guss*; mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre hêtre.

FAGUTAL. s. m. (du latin *fagus*, hêtre). Antiq. r. m. Bois planté de hêtres que les Romains avaient consacré à Jupiter.

— adj. Surnom de Jupiter adoré dans le fagutal.

FAHACA. s. m. Ichtyol. Poisson du genre tétrodon.

FAHAM. s. m. (pr. *fa-amm*). Bot. Orchidée parasite, voisine des vanilles, qui croît à l'île Maurice. Les feuilles desséchées ont une odeur de vanille; on l'emploie en infusion.

FAHLERZ. s. m. (étym. allem., *Fahl*, gris; *Erz*, minerai). Minér. Syn. de PANABASE.

FAHLUN. Géogr. Ville de Suède, jadis capitale de la Dalécarlie, aux environs de laquelle sont les plus fameuses mines de cuivre de la Suède; 7,000 hab.

FAHLUNITE. s. f. Minér. Silicate d'alumine et de fer que l'on trouve au milieu de la pyrite de cuivre, dans les mines de Fahlun. ‖ *Fahlunite dure*. Variété de cordiérite. ‖ *Fahlunite tendre*. Le triclasite.

FAHRENHEIT (Gabriel-Daniel). Physicien, né à Dantzig, 1690-1740, vécut longtemps en Hollande. Vers 1720, il eut l'idée de remplacer l'alcool par le mercure dans la construction du thermomètre. Son appareil n'est guère en usage qu'en Angleterre : il est divisé en 212 degrés. Il construisit un aréomètre qui a été imité par Tralles, Nicholson et Charles.

FAHRKUNST s. m. (mot allemand). Min. Échelle mobile à l'aide de laquelle les ouvriers pénètrent dans les puits ou en sortent.

FAIBLAGE. s. m. (rad. *faible*). Monn. Tolérance accordée autrefois pour les monnaies fabriquées au-dessous du poids et du titre légal. Le roi accordait aux directeurs des monnaies tant de faiblage. Faiblage de poids. Faiblage d'aloi.

— Techn. Diminution de valeur ou de quantité; partie plus faible que le surplus, dans les choses manufacturées. Il y a du faiblage dans cette pièce.

*** FAIBLE.** adj. 2 g. (ét. lat., *flebilis*, digne d'être pleuré). Qui manque de force, de vigueur. Se dit des êtres physiques. Un corps faible. Des bras, des reins faibles. Un tempérament faible. Les enfants sont trop faibles pour travailler pendant douze heures dans une manufacture. Je deviens plus *faible*, mais mon zèle devient tous les jours plus fort. (Volt.) Ma santé est toujours très *faible*. (Id.) Nous naissons *faibles*, nous avons besoin de forces. (J.-J. Rouss.) Leur constitution physique était singulièrement *faible*. (Rayn.) Les animaux les plus *faibles* sont aussi les plus timides. (A. Martin.) La nature a donné aux êtres *faibles* l'égide de la sagesse pour se protéger, tandis qu'elle immole le fort par sa vigueur même (Virey.) Il y a dans le désespoir de la femme on ne sait quoi de *faible* qui est terrible. (V. Hugo.)

— *Dans un âge faible*. Dans l'enfance, dans les commencements de l'adolescence. Il était encore dans un âge faible.

— *Avoir les yeux faibles, la vue faible*. Se dit des personnes qui supportent difficilement le grand jour.

— *Avoir les reins faibles*. N'avoir pas une forte échine.

— Fig. et fam. *Avoir les reins faibles*. N'avoir pas assez de fortune, de crédit, de talent, pour venir à bout d'une entreprise. Cette spéculation présentait des chances avantageuses, mais j'avais les reins trop faibles pour la tenter.

— Fig. L'homme n'est qu'un roseau, le plus *faible* de la nature, mais c'est un roseau pensant. (Pasc.)

— *Le sexe faible*. Le sexe féminin. Ton sexe *faible* est oublieux des crimes. (Béranger.)

— Par extens. Se dit des choses. Commerce faible. Faible salaire. Faible secours. Faible dépense, etc. Son père ne put lui envoyer que de *faibles* secours. (Volt.) Tout ce qui peut consoler les hommes dans la misère de leur condition *faible* et périssable semble avoir été prodigué dans ce siècle. (Id.) Le roi de Pologne, n'ayant qu'un très *faible* revenu, avait besoin de ces secours. (Id.) Le commerce de cette ville fut *faible* et précaire. (Rayn.) Ils ne gagnaient que de *faibles* salaires. (Cond.)

[illegible] (VOLTAIRE.)

— Qui est au-dessous du taux, du titre, de l'étalon légal. Monnaie faible. Poids faible.

— Qui n'a point assez de grosseur, d'épaisseur, de force, de solidité. Bâton faible. Poutre faible. Les branches les plus faibles. Piliers trop faibles. Planches faibles. Lame faible. Une corde beaucoup trop faible. Une faïence trop faible pour résister au feu.

— *Vin faible, eau-de-vie faible*. Vin, eau-de-vie qui ont trop de parties aqueuses.

— Fig. Qui manque de moyens, de puissance, de ressources. Un État faible et pauvre. Un gouvernement trop faible pour comprimer les factions. Quoique l'Égypte ne pût oublier ses magnificences, elle fut *faible* et divisée sous ses douze princes. (Boss.) Cette ville fut donnée d'abord aux enfants de Benjamin, qui, *faibles* et en petit nombre, ne purent chasser les Jébuséens, anciens habitants du pays. (Id.) Condé resta dans Paris avec un pouvoir qui diminua tous les jours, et une armée plus *faible* encore. (Volt.) Donc, plus les magistrats sont nombreux, plus le gouvernement est *faible*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Qui est peu considérable en son genre, sous le rapport de la quantité, de l'étendue, de la valeur, de l'intensité, de l'énergie, etc. Une faible raison, un faible raisonnement, un faible argument. Une faible consolation. Une faible autorité. Un faible souvenir. Une résolution faible. Une faible recommandation. Traitez-nous comme vous feriez, si, n'ayant que ces *faibles* lueurs de justice que la nature nous donne, vous n'aviez point une religion pour vous conduire, et une révélation pour vous éclairer. (Montaigne.) L'âme, accoutumée à être émue par de grandes passions qui l'agitent vivement, n'est pas touchée de ces impressions *faibles* et légères qu'elle reçoit dans la retraite. (Fléch.) Il démettait quelques objets à la *faible* lueur d'une lumière éloignée. (J.-J. Rouss.) La raison pauvre et stérile ne nous communique que les *faibles* lumières dont nous avons besoin. (Barthélemy.)

— *Son faible*. Son dépourvu d'intensité ou diminué par l'éloignement. Ce violon a un son faible. A cette distance, il ne percevait plus qu'un faible son.

— Fig. *Le côté faible d'une personne*. Son défaut habituel, sa passion dominante. La vanité est le côté faible de bien des auteurs. César eut de grands talents, de grandes vertus, mais l'ambition fut son côté faible. ‖ Ce qu'elle sait le moins par comparaison à ses autres connaissances. Le grec est son côté faible.

— Fig. *Le côté faible d'une chose*. Ce qu'elle a de défectueux. Voilà le côté faible de nos institutions. Ce système a bien des côtés faibles.

— Qui se laisse émouvoir, attendrir; qui est porté à l'amour et surtout à l'indulgence. Cette mère est trop faible pour ses enfants.

Je suis père, seigneur, et faible [illegible]
[illegible] (RACINE.)

— Qui manque d'énergie, qui n'a point de fermeté, de force de caractère, qui change facilement d'inclinations, qui n'a pas la force de résister aux attaques qu'on lui porte, ni à la séduction. Les hommes *faibles* tournent si court, quand ils changent de sentiment, qu'ils ne mesurent plus leurs allures; ils sautent au lieu de marcher. (De Retz.) Les personnes *faibles* ne peuvent être sincères. (La Rochef.) Les âmes *faibles* sont cruelles. (F. de Neufchât.) Qu'y a-t-il de plus *faible* qu'un cœur amoureux? (St-Evrem.) Un cœur *faible* peut subsister avec un esprit fort. (Volt.) Qui change aisément est *faible* ou veut tromper. (Id.) L'esprit *faible* reçoit les impressions sans les combattre, embrasse les opinions sans examen, s'effraye sans cause, et tombe naturellement dans la superstition. (Id.) On fait d'un homme *faible* tout ce qu'on veut, en frappant son imagination ou en touchant son cœur. (Duclos.) La créature est *faible* et le ciel indulgent. (De Langres.)

— *Cette femme a été faible*. Elle s'est laissée aller à la séduction.

— Appliqué aux facultés intellectuelles. Les facultés de l'homme sont trop faibles pour pénétrer ces mystères. Avoir une tête faible, le jugement faible, l'intelligence faible. Ce qu'on appelle une tête *faible* s'associe très bien à l'exquise bonté du cœur. (E. Renan.)

— *Esprit faible*. Esprit sans force, sans étendue.

— Fig. Dépourvu de talent, de génie. C'est un écrivain faible et froid, trop faible de dialectique. Cet orateur a paru faible dans son discours.

— Se dit dans un sens analogue des productions de l'art ou de l'esprit. Ouvrage faible. *Bérénice*, la plus faible des tragédies de Racine.

— *Style faible*. Style sans force, sans énergie.

— *Élève faible*. Élève qui fait peu de progrès.

— Prov. *L'esprit est prompt, et la chair est faible*. On présume trop de ses forces, et l'on est faible quand la tentation arrive.

— *Faible de*. Se dit, par ellipse, pour Faible sous le rapport, à l'égard de. Un cheval faible de reins. Un homme faible de caractère. Un ouvrage faible de style, de raisonnement. Un vin, un tableau faible de couleur. Une étoffe faible de tissu. Des eaux-de-vie faibles de degré. Et plus *faible* de reins, mais non pas moins glouton. (La Font.)

— *Faible de*, avec l'infinitif.

[illegible]

— *Faible en*. Une armée faible en nombre, en cavalerie, en infanterie, etc. Élève faible en version grecque.

— *Faible par*. Nul homme n'est *faible* par choix. (Vauven.) On est *faible* par paresse ou par défiance de soi-même. (Napol.)

— Archit. *Faible d'échantillon*. Se dit d'un bâtiment quand ses murailles sont peu d'épaisseur relativement à sa capacité.

— Mar. *Faible de côté*. Se dit d'un vaisseau qui donne une forte bande, sous l'impulsion d'un vent de travers.

— Syn. comp. FAIBLE, DÉBILE. *Faible* est, tant au propre qu'au figuré, d'un usage infiniment plus étendu que *débile*. Il se dit des êtres et des choses. Un soutien, un appui, un moyen, un roseau, un ressort, sont *faibles*, et ne sont pas *débiles*. *Débile* s'applique aux animaux, à leurs facultés, à leurs membres, et, par analogie, à certaines facultés de l'homme. Une vue *faible* ne soutient pas le grand jour; le jour fatigue une vue *débile*.

— FAIBLE. s. m. Être faible, c'est-à-dire toute personne qui manque de puissance, de ressources, etc. Protéger le faible contre le fort. Être l'appui, le soutien du *faible*, des *faibles*. (Acad.) Sous le fort le *faible* succombe. (Lenoble.) Si le *faible* peut nuire, on doit le mépriser. (Haum.) Le plus *faible*, c'est l'ordre, est puni le premier. (Lamotte.) Le *faible* est destiné pour servir le plus fort. (Voltaire.) La cause du *faible* est un objet sacré. (La Harpe.) De tout temps le *faible* eut toujours tort. (Bours.)

— Personne qui manque de force morale ou intellectuelle. Vaines circonstances qui ne blessent que l'imagination des *faibles*. (Pascal.) Je crains de scandaliser les *faibles* plutôt que de les édifier. (Volt.) Le matérialisme n'est une doctrine d'abrutissement que pour les sots ou pour les *faibles*. (O. Feuillet.)

— Le côté faible, c'est-à-dire ce qu'il y a de moins fort, de moins solide dans une chose. Le faible d'une cuirasse. Le faible d'une place de guerre, d'un camp. Le *faible* d'une poutre, d'une solive. (Acad.)

— Ce qu'il y a de plus léger dans un corps quelconque. ‖ *Le faible d'une boule*. Le côté de la boule où le bois est moins lourd.

— Fig. Ce qu'il y a de défectueux en quelque chose. Voilà le faible de la cause. Connaître le fort et le faible d'une affaire.

— Fig. *Le faible d'une personne*. Son principal défaut, sa passion dominante. Chacun a son faible. Le faible des jeunes gens, c'est le plaisir. Le faible des vieillards, c'est l'avarice. Le faible des princes, c'est la flatterie. Le faible des grands, c'est la vanité. Le faible du peuple, c'est la médisance. Le faible des femmes, c'est la coquetterie. Son faible, c'est l'amour, le jeu, le vin. Montrez-lui de l'or, voilà son faible. On l'a pris par son faible. Le plus fort a son *faible*. (Lamotte.) Celui qui s'offense le plus facilement découvre son *faible*. (Vauv.) L'amour de la louange est le *faible* de tous les hommes. (Sallentin.)

[illegible] (PIRON.)

— Fig. *Avoir du faible, un faible pour quelqu'un*. Avoir une affection excessive, une indulgence outrée. Ce père a trop de faible pour ses enfants. Ah! traîtresse, mon *faible* est étrange pour vous. (Mol.)

— Fig. *Le faible du cœur* ou *de l'âme*. Le côté sensible.

— *Le fort portant le faible, du fort au faible*. Toutes choses compensées, ce qui manque à l'une étant suppléé par l'autre. Les terres de cette ferme valent tant l'arpent, le fort portant le faible. Il a de bonnes et de mauvaises qualités; mais, le fort portant le faible, c'est un assez galant homme. Quatre chevaux porteront tout cela, du fort au faible. ‖ On dit aussi simplement : *Le fort et le faible*.

— Escrim. *Le faible d'une épée*. Le tiers du tranchant, qui fait l'extrémité de la lame.

— Syn. comp. FAIBLE, FAIBLESSE. Un *faible* est un penchant innocent; une *faiblesse*, un entraînement répréhensible. Le *faible* est la cause dont la *faiblesse* est l'effet.

*** FAIBLEMENT.** adv. Avec faiblesse; d'une manière faible. Marcher faiblement. Agir, attaquer, résister faiblement. Ce ballon est très élevé; je ne le vois que faiblement. Conseiller, réfuter, aimer, écrire faiblement.

*** FAIBLESSE.** s. f. (radic. *faible*). Débilité, manque de force, de vigueur; manque d'égalité entre les moyens et les besoins physiques ou moraux. Faiblesse de jambes, d'estomac, de vue, de voix, de reins, du pouls. Quoi! crains-tu d'un vieillard l'impuissante *faiblesse*? (Corn.) La *faiblesse* du corps diminue toutes les passions de l'âme. (Voltaire.) La médiocrité, n'épuisant par aucun effort, conserve la vie, et n'engendre nulle *faiblesse*. (Virey.)

— Fig. Manque d'énergie, de courage. Le cœur le plus fort a des moments de *faiblesse*. (La Roche.)

— Absol. La *faiblesse* est plus opposée à la vertu que le vice. (La Rochef.) La *faiblesse* est le seul défaut que l'on ne saurait corriger. (Id.) Rien de plus impérieux que la *faiblesse* qui se sent appuyée de la force. (Napol.) La *faiblesse* aime les partis mitoyens, qui cependant offrent toujours le plus de périls. (De Ségur.) Ce qui caractérise le mieux la *faiblesse*, c'est l'extrême mobilité avec laquelle on la voit passer successivement de la peur à l'espérance, et de l'espoir au découragement. (Id.) La *faiblesse* n'est pas le vice, mais elle y conduit. (S. Dubay.)

— Poét. et fig.

[illegible] (VOLT.)

— Manque de génie, de talent. Cet orateur a

été d'une grande faiblesse dans la dernière discussion. Tous ces tableaux sont d'une extrême faiblesse. Cet ouvrage est d'une grande faiblesse de conception, d'exécution, de style.

— Défectuosité dans les qualités de l'âme. Faiblesse de jugement. Faiblesse d'intelligence, de mémoire, de conception.

— Défaut de raison, d'empire sur soi-même. Tout se ressent, dans les rois mêmes, de la *faiblesse* de l'humanité. (Stanislas.) Je connais la *faiblesse* de mon cœur, il faut que je veille sans cesse. (L'abbé Prévost.) Rien ne fait mieux voir la *faiblesse* de la nature humaine, qu'on soit convaincu de la raison et qu'on ne la suive pas. (Bussy-Rabutin.) L'homme doit combattre sa propre *faiblesse* comme un ennemi de son honneur, de son repos, de sa félicité. (Cse de Bradi.) On aime à trouver la *faiblesse* humaine dans les grands hommes. (Montalemb.)

— *Avoir de la faiblesse pour quelqu'un.* Avoir un grand penchant pour lui, une grande disposition à trouver bien ou à excuser tout ce qu'il fait. Il a trop de faiblesse pour sa fille. Il faut excuser la faiblesse d'une mère pour ses enfants.

— S'emploie également au pluriel. Nous ne connaissons que trop les *faiblesses* de votre misérable raison. (St-Evremond.) Il y a des *faiblesses*, si on l'ose dire, inséparables de notre nature. (Vauven.) Il n'y a que les gens de bien qui connaissent leurs *faiblesses*, parce qu'il n'y a qu'eux qui s'efforcent de les surmonter. (La Rochef.) On prétend de nous guérir de l'amour par la peinture de ses *faiblesses*. (J.-J. Rouss.) Les *faiblesses* des hommes supérieurs satisfont l'envie et consolent la médiocrité. (Lévis.) La passion et l'enthousiasme religieux sont loin de supprimer les *faiblesses* humaines. (E. Renan.)

— Moment d'abandon où une femme n'a pas la force de résister à l'homme qui la convoite, qui la presse de se rendre. Cette jeune fille a eu une faiblesse qui l'a perdue de réputation. Mme de La Vallière sut faire oublier ses faiblesses. La femme est faite pour aimer, et dans ses *faiblesses* comme dans ses sacrifices, c'est toujours l'amour qui triomphe. (A. Martin.)

— Fig., tant au sens physique qu'au sens moral, Défaut, vice de tout ce qui est peu considérable en son genre. La faiblesse de ses ressources, de ses moyens, de sa fortune. La faiblesse de nos connaissances, d'un argument, d'un raisonnement, d'un discours, d'une preuve, d'une conclusion. La faiblesse de l'ennemi n'était qu'apparente. La faiblesse des peuples rend leurs dominateurs insolents. La *faiblesse* du langage prouve la force du sentiment. (J.-J. Rousseau.)

— *La faiblesse d'un poids, d'une monnaie, d'une mesure.* Leur état, quand ils sont au-dessous de la valeur légale.

— Cham. *En faiblesse.* Se dit des peaux qui commencent à se gonfler sous l'action de l'huile.

— Pathol. Défaillance, évanouissement, syncope. Avoir cinq ou six faiblesses par jour. Tomber en faiblesse. Revenir d'une faiblesse.

— Techn. Insuffisance de grosseur, d'épaisseur, de force, de solidité, d'élasticité, etc. La faiblesse d'une poutre, d'un pilier, d'un support, d'un ressort, des parois d'une chaudière à vapeur. La faiblesse d'une digue, d'un retranchement, d'un lien, etc.

FAIBLET, ETTE. adj. (dimin. de *faible*). Un peu faible.

> La comparaison est *faiblette*,
> N'en déplaise à si grand poète. (SCARRON.)

*** FAIBLIR.** v. n. 2e conj. Devenir faible, mollir, s'amollir. Un ressort qui faiblit. Ce vin était fort, généreux, mais il faiblit. Certains vins du Midi faiblissent en vieillissant.

— Perdre de sa force, de son courage, de son énergie, de son ardeur. Elle *faiblit*, prise d'une sorte de nausée funèbre. (P. de St-Victor.)

— Offrir moins de résistance. Décimées par l'artillerie, chargées par la cavalerie, les lignes ennemies commençaient à faiblir.

— Perdre de son talent, de ses aptitudes. Ce poète faiblit. Cet orateur faiblit. || Se dit aussi des ouvrages. Ces fautes trop souvent répétées sont cause que cette pièce, admirablement commencée, *faiblit* de scène en scène et ne peut plus être représentée. (Voltaire.)

— Se laisser gagner, toucher, attendrir. Lorsque je l'eus aperçue, je sentis mon courage *faiblir* au point d'oublier tout le mal qu'elle m'avait fait. (J. Larcher.)

— Techn. S'affaisser, se déformer. Les boulangers disent que la pâte *faiblit*, quand elle ne soutient pas la forme qu'on lui a donnée en la mettant en pains.

FAIBLISSANT. part. prés. du v. Faiblir. Qui faiblit.

FAIBLISSANT, ANTE. adj. Qui devient faible. Si j'avais une pauvre petite épinette pour soutenir un peu ma voix *faiblissante*, je chanterais du matin jusqu'au soir. (J.-J. Rouss.)

FAIBLOT, OTTE. adj. Fam. Très faible. Comme intelligence, elle est *faiblotte*... on la colle avec une facilité! (De Goncourt.)

FAICHIEN. s. m. Terme de mépris que les marins emploient dans le sens de Vaurien, paresseux, efféminé. Ce n'est que ça! dit le gros homme; mais ce *faichien*-là ne serait pas bon pour allumer la pipe de mon mousse, si mon mousse fumait. (E. Sue.)

FAID. s. m. Myth. celt. Nom des druides de la seconde classe, qui composaient et chantaient, au son des instruments, les hymnes, dans les solennités sacrées.

FAIDE ou **FEHDE.** s. m. Terme d'origine germanique qui indiquait, au moyen âge, la guerre privée.

FAIDIT. s. m. (du bas-lat. *faiditus*, banni). Hist. relig. Nom qu'on donnait aux albigeois bannis pour leur hérésie.

FAIDITS. s. m. pl. (rad. *fait*, et *dit*). Contes, nouvelles. Les *faidits* provençaux ou languedociens. (Michelet.)

*** FAÏENCE.** s. f. (pr. *fa-iance*, de *Faenza*, ville d'Italie où la fabrication de la faïence a pris naissance). Techn. Poterie de terre vernissée ou émaillée. Un service de faïence. Faïence bleue. Des assiettes de faïence. Marmite de faïence. Vase, ustensile de faïence. Faïence anglaise. Faïence italienne. Fabrique de faïence. D'Italie, la *faïence* fut importée en France, où les premières fabriques s'établirent à Nevers, au XIVe siècle, et bientôt, presque toutes les provinces de France eurent leurs fabriques de *faïence*. (Pelouze.)

— *Faïence commune*, ou *italienne*. Poterie à pâte opaque, colorée ou blanchâtre, tendre, à texture lâche, à cassure terreuse, recouverte d'un émail opaque. La *faïence* commune n'ayant pas un grain fin, et sa pâte étant généralement courte, c'est-à-dire peu ductile, on n'en peut faire que des formes lourdes. (Dub.)

— *Faïence fine* ou *terre de pipe*. Sorte de poterie à pâte blanche, opaque, à texture fine, dense et sonore, recouverte d'un vernis alcalino-plombifère. La pâte de la *faïence* fine est blanche, parce qu'elle est fabriquée avec des terres qui ne contiennent pas d'oxyde de fer. (Francœur.)

— Chir. *Bruit de faïence*. Crépitation observée dans certaines tumeurs blanches.

FAÏENCÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à la faïence, qui l'imite.

— Se dit de peintures couvertes de petites fentes ou gerçures.

*** FAÏENCERIE.** s. f. Lieu, établissement où l'on fabrique la faïence. Établir une faïencerie. Les ouvriers d'une faïencerie.

— Art céram. Art de faire la faïence.

— Comm. Des marchandises de faïence. De la faïencerie. Un fonds de faïencerie.

*** FAÏENCIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui fabrique, qui vend de la faïence. Faïencier habile, bien assorti. La manufacture, la boutique d'un faïencier. En France, Bernard de Palissy chercha et trouva cette partie brillante par les couleurs et les reliefs de l'art du *faïencier*, qui, après avoir pris naissance en Italie, venait de s'y perdre. (Pelouze.)

— Adjectiv. Ouvrier faïencier. Marchand faïencier. L'industrie faïencière.

FAILINE. s. f. Comm. Espèce de serge qu'on fabrique en Bourgogne.

FAILLANCE. s. f. (pr. *fa-llance*, *ll* mouill.; radic. *faillir*). État de celui qui manque de courage. Par *faillance* de cœur et défaut de génie, Louis-Philippe a reconnu des traités qui ne sont point de la nature de la révolution. (Chateaubriand.)

FAILLANT. part. prés. du v. Faillir.

— Prov. *On apprend en faillant*. Les erreurs que l'on commet tournent au profit de l'instruction.

FAILLANT, ANTE. adj. Celui, celle qui manque à l'accomplissement d'une chose, qui fait défaut.

— *Au jour faillant*. Lorsque le jour est sur son déclin, au crépuscule du soir. Elle arriva au jour faillant. Inusité.

— Jeu de volant. *Jouer à coup faillant*. Jouer à la condition que le premier qui manque son coup cède sa place à un autre.

FAILLE. s. f. (pr. *fa-lle*, *ll* mouill.; rad. *faillir*). Se disait pour Faute, défaut, ruse.

— Géol. Fente, crevasse, le plus souvent remplie de matières hétérogènes, qui se trouve entre deux couches, deux stratifications de même nature.

— Min. Dérangement brusque dans l'allure ou la marche d'une couche de houille. En ce sens, la faille est une fissure plus considérable que la fissure ordinaire.

— Pêch. Sorte de filet, entre les mailles duquel on place un morceau d'étain de la forme d'un hareng, pour tromper le poisson.

FAILLE. s. f. (et. flam. *faillie*, même signif.). Techn. Étoffe de soie à gros grains, etc. En Flandre, les femmes se servent pour faire des écharpes ou voiles. || Sorte de mantille des bourgeoises flamandes.

— Ordres monastiq. *Sœurs de la faille*. Sœurs hospitalières qui portaient des failles.

FAILLI, IE. part pass. du v. Faillir. S'emploie adjectiv. Qui a fait faillite. Un commerçant failli. Tout commerçant *failli* qui se trouve dans l'un des cas de faute grave ou de fraude prévue par la loi est en état de banqueroute. (Dub.) Un concordat ou traité peut être alors consenti entre les créanciers délibérants et le débiteur *failli*. (Id.)

— Manqué. Il faut que dans quelques jours cette affaire soit terminée ou faillie. Cette acception vieillit.

— *A jour failli*. Au déclin du jour. Inusité.

— Signifiait autrefois Méchant. Ce *failli* glouton d'Arnauld. (S. Voiture.)

— *Failli de cœur. Cœur failli.* Lâche. Locution vieillie. Vous ne verrez jamais un lâche et *failli* de cœur marcher à la tête du troupeau. (Malherbe.) Un homme moins *failli* de cœur et de courage. (Saint-Simon.)

— Art vétér. *Tendons faillis.* Tendons distendus et qui ne peuvent plus agir.

— Blas. *Chevrons faillis.* Chevrons brisés dans leurs montants.

— Jeux. *Jouer à coup failli.* Jouer en remplaçant celui qui perd.

— Mar. *Failli gars.* Mauvais novice, homme sans capacité à bord d'un bâtiment.

— Substantiv. Celui qui a fait faillite. Un failli. La personne, les papiers d'un failli. Le bilan d'un failli. Les créanciers d'un failli. A Lyon, il y avait un règlement qui portait que les faillis ou banqueroutiers ne pouvaient entrer dans la loge du change. Admettre le *failli* au bénéfice de cession. (Acad.) Il est une espèce de créanciers que la loi a dû protéger spécialement, malgré les abus qui plusieurs fois ont été la suite de cette protection; ce sont les femmes des *faillis*. (Dub.)

*** FAILLIBILITÉ.** s. f. Possibilité de faillir, d'errer, de se tromper, de manquer en quelque chose. L'historien Josèphe paraît avoir cru que le sentiment particulier qu'il avait sur la *faillibilité* de Moïse était commun parmi les Juifs. (Bayle.) Peu usité.

— Par opposition à Infaillibilité en parlant du pape. L'Église de France, sans jamais rompre avec le chef, était encore regardée à Rome comme un membre séparé sur bien des articles, comme sur la supériorité des conciles, sur la *faillibilité* du premier pontife, sur quelques droits de l'épiscopat. (Voltaire.)

*** FAILLIBLE.** adj. 2 g. (rad. *faillir*). Qui est exposé à l'erreur. Susceptible de faillir, de se tromper. Tout homme est faillible.

*** FAILLIR.** v. n. 2e conj. (ét. lat., *fallere*, manquer). *Je faux, tu faux, il faut, nous faillons, vous faillez, ils faillent. Je faillais. Je faillis. Je faudrai. Je faudrais*; le présent est peu usité au singulier, ainsi que le futur *je faudrai*, et le conditionnel *je faudrais*, que l'on tend à remplacer par les formes: *je faillirai, je faillirais*. Ce verbe signifie Manquer à son devoir, faire une faute; commettre une faute; tomber en faute; agir contre les lois. Il est de la nature, dans la nature humaine de faillir. J'ai failli en cette occasion. Elle n'aurait point failli sans le mauvais exemple. Les poètes ont fait les dieux vicieux pour *faillir* avec exemple. (St-Evrem.) S'il est parmi eux un cœur pur et qui n'ait point *failli*, qu'il se retire, qu'il s'éloigne. (Scribe.)

> Quelle est donc la vertu qui ne doit pas *faillir*,
> Et [illegible]

— Se dit particulièrement des fautes, des faiblesses de l'amour. Il était sûr maintenant qu'elle avait *failli* dans l'étreinte d'un barbare. (G. Flaubert.)

> [illegible]
> [illegible]

— Errer, se tromper. Se méprendre en quelque chose. Faillir lourdement. Cet auteur a failli en beaucoup d'endroits. Les plus doctes sont sujets à faillir. Dieu sait que nous ne *faudrons* pas ce que nous aurons voulu *faillir*. (Montaig.) La mort est le seul ennemi contre lequel je ne puis *faillir* de me préparer, parce qu'indubitablement il me faudra venir aux mains avec elle. (Malherbe.)

— Tomber, céder, manquer, finir. Cette tour a failli par le pied. Ce cheval commence à faillir par les jambes. La mémoire lui faillit tout à coup.

> Chacun de ses talents a beau s'enorgueillir,
> Dès qu'on est homme, il faut *faillir*. (LAMOTTE.)

— Être à son terme. Le jour commençait à faillir.

— Manquer d'exécuter. J'irai là sans faillir, sans y faillir.

— S'est dit pour Succomber, tomber. *Faillir* en licence et en débordement. (Montaig.) *Faillir* à ses peines. (Id.)

—S'est dit pour Défaillir, manquer, faire faute. Cet ami ne vous faudra point au besoin. Le cœur me faut, me manque par faiblesse, par douleur. Vous me direz que Socrate eut trente tyrans en tête, et que jamais ils ne lui purent faire *faillir* le cœur. (Malherbe.)

> Soyez amant, vous serez inventif.
> Tour ni détour, ruse ni stratagème
> Ne vous *faudront*. (LA FONTAINE.)

— *Le cœur me faut.* Je sens de la faiblesse, de l'épuisement, du découragement.

— Se dit des fonctions de la vie qui font défaut.

> [illegible]
> [illegible] et du mouvement,
> [illegible] esprits, le sentiment,
> Quand tout *faillit* en toi! (LA FONTAINE.)

— *Faillir à.* Manquer de; être sur le point de, près de. Cette proposition *faillit* à reculer les affaires pour un temps au lieu de les avancer. (Volt.) J'ai surgi dans une seconde île déserte plus inconnue, plus charmante que la première, et où le plus cruel accident *faillit* à nous confiner pour jamais. (J.-J. Rouss.) J'y perdis un temps infini, et *faillis* à me brouiller la tête. (Id.) M. et Mme de Prunes *faillit* à se repentir d'avoir consenti à cette entrevue. (Mérimée.) || On dit aussi *Faillir de*. J'ai failli de tomber, de me ruiner, de l'oublier, de périr, de mourir. Cet événement faillit de retarder notre voyage. L'accident qui faillit de nous arriver. Ces deux expressions tombent en désuétude, et généralement on retranche aujourd'hui la préposition. J'ai *failli* tomber, et non j'ai *failli à* tomber ou *de* tomber.

S'empl. impers., mais dans ce cas il rejette toute préposition. Il a failli arriver un grand malheur.

— Loc. prov. *Au bout de l'aune faut le drap.* Toutes choses prennent fin.

— Comm. Manquer à ses engagements; cesser ses payements, faire faillite. Ce négociant a failli.

— S'est dit activement pour Manquer le but. Il n'y a si bon archer qui ne *faille* quelquefois le blanc. (Malherbe.)

— REM. GRAMM. *Faillir* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. Autrefois, il prenait l'auxiliaire *être* pour marquer l'état. Ce négociant *est failli*.

— FAILLIR. s. m. S'est dit pour Action d'échouer. Il faut être aussi prompt au *faillir* qu'au faire. (Saint François de Sales.)

*** FAILLITE.** s. f. (rad. *faillir*). Comm. Cessation de payements d'un commerçant, survenue par des événements imprévus, qui rendent un homme insolvable aux échéances, et lui font demander du temps pour s'acquitter. Le débiteur qui est hors d'état de payer ses dettes, et qui abandonne tout ce qu'il possède à ses créanciers, est dit en état de *faillite*. (Franc.) De tous les événements qui peuvent frapper le commerce, il n'en est pas de plus grave, de plus funeste que la *faillite*. (Bousq.)

— Jurispr. comm. On donne à la faillite le nom de *banqueroute simple* ou *frauduleuse*, si le commerçant failli s'est rendu coupable d'imprudence, de fautes ou de dol. Les *faillites* criminelles sont l'effet de calculs préparés à l'avance pour tromper plus sûrement les créanciers. (Boquillon.)

FAILLOISE. s. f. (rad. *faillir*). Mar. Lieu où le soleil se couche, où il cesse d'éclairer. Ce mot a vieilli.

FAILLON. s. m. Compagnon. (Rabelais.)

*** FAIM.** s. f. (pr. *fin*; du lat. *fames*). Désir des aliments solides, besoin plus ou moins vif de manger qu'on éprouve dans l'état de santé quand l'estomac est vide depuis quelque temps. Faim insupportable, dévorante. Avoir faim. Grand'faim. Souffrir, endurer la faim. Éprouver la sensation de la faim. Apaiser la faim. Il est mort de faim. La faim a contraint les assiégés de se rendre. Il voulut essayer combien de temps il pourrait supporter la *faim* sans en être abattu. (Volt.) Endurcissez leurs corps aux intempéries des saisons, des climats, à la *faim*, à la soif, à la fatigue. (J.-J. Rouss.) La *faim* est un besoin terrible. (Agniel.) Une des consolations de l'artisan, assurément, c'est la *faim*, cet ardent appétit que le travail fait naître, si toutefois un salaire suffisant satisfait chaque jour à ses exigences. (Isid. Bourdon.) La *faim* poursuit le campagnard et délaisse le citadin. (Id.)

> Un loup, n'ayant que la peau, qui cherchait aventure,
> Et que la *faim* en ces lieux attirait. (LA FONT.)
> La *faim* [illegible]
> Donne au moins brave du courage. (AGNIEL.)

— Fig. et fam. *Crier à la faim* ou *crier la faim*. Être pressé du besoin de manger. La pauvre malheureuse! elle et ses petits enfants criaient à la faim.

— *Mourir de faim*. Mourir par manque d'aliments.

— Par exagér. *Mourir de faim*. Manquer des choses nécessaires à la vie. Cette pauvre famille meurt de faim. Lorsque le peuple meurt de *faim*, il se disperse pour chercher de quoi vivre. (Montesquieu.) Les avares se laissent mourir de *faim* dans le sein de l'abondance. (J.-J. Rouss.) Comme nous mourions de *faim* et de soif, nous la priâmes de nous faire participer au souper de sa famille. (B. de St-P.)

— Pop. et dans le même sens: *Crever de faim, crever la faim*.

— Fig. et fam. *Mourir de faim*. Avoir grand'faim. Je reviens de la chasse, je meurs de faim.

— Synonyme de FAMINE. Le peuple à qui la *faim* se faisait déjà craindre. (Racine.)

— Fig. Vif désir d'obtenir, de posséder une chose. Dans ce sens, on dit plus communément La soif. Leur ambition et insatiable *faim* de gloire. (Du Bellay.) Un conquérant est un homme qui a *faim* de combats, soif de trépas; *faim* de célébrité, soif d'ambition; cette *faim* et cette soif augmentent à mesure qu'il les satisfait. (Nicole.) Il n'est rien qui nous jette tant aux dangers qu'une *faim* inconsidérée de nous en mettre hors. (Montaigne.) A l'aide des trésors amassés par Henri IV, Marie de Médicis, assaillie par les courtisans, put étourdir la grosse *faim* de leur avarice. (Richel.) L'homme vicieux a *faim* et soif de tout. (La Menn.)

— *Faim de*. Voilà ce que l'homme dut imaginer et sentir la première fois qu'il eut *faim* d'une bête en vie. (J.-J. Rouss.) Vous n'avez *faim* que des bêtes innocentes et douces. (Id.)

— Fig. Ceux qui ont *faim* de justice. (Boss.) Je n'ai pas grande *faim* de mort ni de blessure. (Molière.)

— Par extens. Je reconnus bientôt que je n'avais *faim* que de sommeil. (E. About.)

— Loc. prov. *Qui a faim ne peut manger bellement*. Un gourmand mange avidement et pour satisfaire le besoin, sans éprouver le plaisir qu'éprouve l'homme sobre. || *La faim chasse le*

loup du bois, sort du bois. La nécessité force à tâcher de toutes choses. || *C'est la faim qui épouse la soif.* C'est un couple qui se marie sans moyens de subsistance. Marier sa fille avec le cent de Limoges : c'est la *faim* et la soif ensemble. (Mme de Sévigné.) *Mourir de faim auprès de son coffre plein de ses écus.* Être tout avare, et n'oser toucher à son bien pour vivre. || *Faim n'est pire que poison.*

— Myth. Divinité allégorique, fille de la Nuit. Virgile la place aux portes des enfers, et d'autres sur les bords du Cocyte ; assise au milieu d'un champ aride, elle arrache avec ses ongles quelques plantes infertiles.

— Alchim. *Faim des philosophes.* Désir ardent d'apprendre tout ce qui regarde l'art hermétique, et les connaissances qu'on peut acquérir par son moyen.

— Pathol. *Faim canine.* État maladif dans lequel on mange avec voracité jusqu'à ce que l'estomac se débarrasse par le vomissement du fardeau qui le surcharge ; cet état est commun chez le chien, et c'est de là que vient le nom de *faim canine.* || *Faim de loup.* Dépravation des fonctions digestives, nommée aussi *boulimie.*

— Fig. et fam. *Une faim canine, une faim de chien, une faim de loup.* Une très grande faim. Il avait une faim canine. Je suis fatigué, et j'ai une faim de chien. || On dit dans le même sens *malefaim.*

> Quand sont biet car enim, n'ai mie à ...
> Je meurs de *malefaim* (...)

— Syn. comp. FAIM, APPETIT. La *faim* n'a rapport qu'au besoin de manger, soit qu'il vienne d'une trop longue abstinence, soit qu'il naisse de la voracité naturelle de l'animal. L'*appétit* a plus de rapport au goût ; il a sa cause dans la disposition qu'ont les organes à trouver du plaisir à manger.

FAIM-CALLE. s. f. V. FAIM-VALLE.

* **FAIM-VALLE.** s. f. (étym. probable, fr. *faim* ; bas-bret. *gwall*, mauvais, ce qui équivaut au vieux français *malefaim*). Art vétér. Boulimie des chevaux ; maladie des chevaux qui les rend très voraces.

— Fam. et pop. Faim excessive. Il a la faim-valle.

> Tout l'été elle eut la régale
> Et l'hiver elle eut la *faim-valle.* (BAIF.)

FAIM-VALLIER. s. m. (rad. *faim-valle*). Homme d'un grand appétit. Peu usité.

FAINDRE (SE). v. pron. 4e conj. Se ménager. (Rabelais.)

FAINE. s m. Arg. Sou.

* **FAÎNE.** s. f. (étym. lat., *fagina*, même signif.). Fruit du hêtre, espèce de capsule ovale pointue, à quatre pans, quadrivalve, renfermant quatre semences triangulaires. L'amande de la faîne est agréable au goût et fort recherchée par les enfants. On a à juste titre appelé la faîne l'*olive du Nord.* Les ramiers vont à la faîne. Des pourceaux engraissés de faînes. De l'huile de faîne. Les usances des bois sont les pâtis, la faîne et les glandées. La *faîne* fournit une farine dont on fait du pain et une huile douce, agréable, aussi bonne que l'huile d'olive, qui se conserve dix ans sans altération. (Morog.)

— L'Académie, qui a supprimé, dans son édition de 1877, l'accent circonflexe de *gaine*, a conservé celui de *faîne*. Ces deux mots formés de la même manière, l'un du latin *vagina*, l'autre du latin *fagina*, devraient avoir une orthographe identique.

FAINÉANCE. s. f. S'est dit pour Fainéantise, nonchalance, paresse. On accuse ma *fainéance* de n'avoir passé outre. (Montaigne.)

* **FAINÉANT, ANTE.** adj. (pr. *fé-né-an* ; de *fait*, et de *néant*). Paresseux, qui ne veut point travailler, qui ne veut rien faire. Il est fainéant. Elle est faineante. Croit-on s'acquitter envers les pauvres, en les appelant fainéants ? Ce dieu *fainéant* qu'on nomme fantaisie. (A. de Musset.)

— Par extens. Qui consomme sans rien produire, sans rien faire, qui ne fait rien d'utile.

— Hist. *Rois fainéants.* Surnom donné aux derniers rois de la première race sous les noms desquels régnaient effectivement les maires du palais. Les rois *fainéants* commencent à Thierry III. (De Reiffenberg.)

> Hélas ! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps,
> Où les rois s'honoraient du nom de *fainéants* ? (BOIL.)

— Substantiv. Un fainéant. Une fainéante. Un grand fainéant. Dans ce pays, on ne souffre point de *fainéants.* (Acad.) Ces pieux *fainéants* faisaient chanter matines. (Boil.) L'accueil qu'on y fait aux *fainéants* qui viennent y chercher fortune ne fait qu'achever de dévaster le pays. (J.-J. Rouss.) Il y a de telles institutions qui, comme de bonnes mères, nourrissent bien des *fainéants.* (Isid. Bourdon.) Les *fainéants* qui travaillent s'imaginent que tout est rose dans la vie de voleur. (Th. Gaut.)

> Et les *fainéants*, pour fuir l'oisiveté,
> ... ne fut mieux inventé ! (TH. CORN.)

* **FAINÉANTER.** v. n. 1re conj. Fam. Être fainéant, paresseux, ne rien faire par paresse. Demeurer toute une journée à fainéanter. Il ne fait que fainéanter.

* **FAINÉANTISE.** s. f. (rad. *fainéant*). Paresse lâche, dégoût, horreur du travail. Grande fainéantise. La fainéantise la plus absolue. Croupir dans la fainéantise. C'est la fainéantise qui le tient. La *fainéantise* est un vice plus grand encore que la paresse, qui paraît dépendre du tempérament, qui fait qu'on craint la peine, et qu'on est lent dans ses opérations. (Milc.) Ces demi-sauvages sont plongés dans une *fainéantise* profonde. (Rayn.)

FAÎNÉE. s. f. Récolte des faînes.

FAINIX. s. m. Arg. Liard.

FAINS. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Bar-le-Duc (Meuse), sur l'Ornain ; 2,000 hab. Filature de coton. Dans les environs, vestiges d'un camp romain.

FAINTEMENT. adv. S'est dit pour Faussement, avec feinte, par feinte. Comment la dame ménagea *faintement* le petit Saintré. (Histoire du petit Jehan de Saintré.)

* **FAIRE.** v. a. 4e conj. irrég. (ét. lat. *facere*, faire). *Je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font. Je faisais. Je fis, tu fis, il fit, nous fîmes, vous fîtes, ils firent. Je ferai. Je ferais. Fais, faisons, faites. Que je fasse. Que je fisse, que nous fissions. Faisant. Fait, faite.* On prononce *fesant, je fesais, tu fesais, il fesait, nous fesions, vous fesiez, ils fesaient.* Si l'on en excepte les verbes *être* et *avoir*, il n'y a pas de mot dans notre langue qui soit d'un usage aussi fréquent, aussi étendu que le verbe *faire*. Mais les lexicographes se trompent lorsqu'ils avancent que sa signification varie à l'infini suivant les mots auxquels on le joint. Il exprime toujours un mouvement, une action, une opération quelconque, mentale ou physique, et la variété des significations qu'on lui prête ne vient que de ce que c'est le mot que nous employons le plus souvent, à défaut du mot propre. Nous disons : *faire* un projet, *faire* un mur, *faire* un fossé, au lieu de *concevoir* un projet, *élever* un mur, *creuser* un fossé, etc. Comme on le voit, s'il fallait suivre ce verbe dans tous ses emplois, c'est-à-dire le montrer usurpant la place d'une infinité d'autres verbes, des volumes entiers n'y suffiraient pas, car c'est un de ces mots qui expriment une idée tellement simple qu'on ne peut le définir que par des équivalents, des traductions, qui servent à le reproduire sous d'autres termes. D'ailleurs, toutes les locutions qu'il sert à former se trouvant expliquées dans tout le cours du Dictionnaire à l'ordre alphabétique de chacun des mots qui entrent dans la composition de ces locutions, nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer le lecteur. Pris dans son acception la plus large, *faire* signifie Opérer, créer, produire, tirer du néant, donner l'être, en un mot réduire à l'état de *fait* palpable, sensible, susceptible d'être perçu par les sens ou par l'esprit. Dieu a *fait* le ciel et la terre. (Acad.) Les merveilles que Dieu a *faites.* (Id.) Dieu a *fait* toutes choses de rien. (Id.) Il n'y a que Dieu qui puisse *faire* quelque chose de rien. (Id.) Dans son origine, Dieu l'avait *fait* (l'homme) à son image. (Boss.) Celui qui nous a *faits* nous a *faits* aussi à sa ressemblance. (Id.) Dieu des chrétiens, quelles choses n'as-tu pas *faites !* (Chateaubriand.)

> Tu peux filtrer, dissoudre, évaporer le sel ;
> Mais celui qui l'a *fait* veut qu'il soit immortel.
> (L. RACINE.)

> C'est assez contempler les astres si parfaits ;
> Anaxagore, enfin, dis-moi qui les a *faits.* (Id.)
> Non, le Dieu qui m'a *fait* ne m'a point *fait* en vain,
> Sur le front des mortels il mit son sceau divin.
> (VOLTAIRE.)

> Tu n'vas pas chercher les combats des systèmes,
> Mais la grandeur du monde et du Dieu qui l'a *fait.*
> (DELILLE.)

— Fig. Homère a *fait* Virgile, dit-on ; si cela est, c'est sans doute son plus bel ouvrage. (Voltaire.)

— Engendrer, mettre au monde. Mme de Guitaut avait *fait* un fils ; il est mort le lendemain. (Mme de Sévigné.)

— *Faire un enfant à une femme.* La rendre enceinte. || Absol. et dans le même sens : *Faire un enfant.*

— *Faire des petits.* Mettre bas, en parlant des femelles des animaux. Une mule *fit* une très belle pouline d'un poil alezan avec les crins noirs. (Buff.)

— Se dit aussi des productions des végétaux. Les feuilles des haricots, .. plongées dans l'eau par leur pédicule, y ont *fait* des racines... (Bossuet.)

— *Faire ses dents.* Se dit d'un enfant à qui les dents poussent.

— Se dit de tout acte produit par la volonté et aussi du fait résultant de cet acte. Faire un mouvement, un saut, un salut, un geste, un signe, un signal. Faire du bruit. Faire une blessure.

— Il se dit aussi de toute œuvre matérielle de l'art, de tout ce qui est le produit de l'industrie humaine ou de l'instinct des animaux. Faire un bâtiment. Faire une machine. Faire un pont. Faire des outils, des bas, des chapeaux. Faire une bague, un collier. Faire du pain, de la pâte, du vin, de l'huile, du sucre. Faire du drap, de la toile, de la tapisserie. Faire un habit, un pantalon, une robe, un bonnet. L'oiseau fait son nid. L'araignée fait sa toile. Les castors font des digues. Faire un accouchement, une cure, une opération. Faire un essai, une expérience, une tentative. Faire un repas, un dîner, une fête, une noce, un festin, des réjouissances. Faire un travail. Faire sa besogne. Faire sa tâche. Faire du feu. Faire la cuisine. Faire des glaces, du café, du chocolat, des confitures, des liqueurs, de la pâtisserie. Après le souper l'air se trouva si frais, que ma mère fit *faire* du feu dans sa chambre. (J.-J. Rouss.) Les faisans se perchent pendant la nuit dans les hautes futaies, et pendant le jour dans les taillis ; la femelle *fait* son nid à terre, dans le fourré des buissons. (Morog.)

— *Faire le vin.* Se dit de toutes les opérations nécessaires pour obtenir du vin.

— *Faire le déjeuner, le dîner.* Préparer le déjeuner, le dîner. || *Faire à déjeuner, à dîner.* Donner de quoi déjeuner, dîner. || *Faire un dîner, un bon dîner.* A souvent le sens de Manger un dîner, un bon dîner. Ils ont fait un dîner comme on en voit peu.

— Se dit des produits de l'art. Ce peintre a fait deux tableaux pour le Salon. Ce sculpteur a fait une statue pour le fronton du Louvre. || Se dit avec le nom du sujet représenté. Ce peintre a fait une Cornélie. Ce statuaire a fait les trois Grâces.

— Se dit encore des œuvres de l'intelligence, de l'imagination. Faire un livre. Faire un ouvrage. Faire une tragédie, une comédie, un sonnet, une ode, un poème. Faire une histoire, un traité, un récit, une description, une analyse. Faire une critique, un éloge, une apologie. Faire un discours, un feuilleton, un pamphlet. Faire des vers. Faire un thème, une version, une dictée, un exercice. Faire un acte, un exploit, un procès-verbal. Faire une loi, une ordonnance, un arrêté. Faire un morceau de musique. Faire une ouverture, une valse, un opéra, des variations. Plût à Dieu que Charles IX eût *fait* plus de vers, même mauvais ! (Volt.) Si vos animaux parlent, les nôtres ont *fait* de très beaux discours. (Id.) Kotzebue a *fait* un drame de l'anecdote de Grotius, mis en prison par le prince d'Orange et délivré par ses amis. (Mme de Staël.) On n'a point *fait* un crime à Corneille d'avoir *fait* une Sophonisbe, et ce grand homme n'a jamais passé pour jaloux. (La Harpe.)

— Se dit au sens moral. Faire le bien. Faire le mal. Faire une bonne, une mauvaise action. Faire une bonne œuvre, de bonnes œuvres. Faire des œuvres de charité, de miséricorde. Faire l'aumône. Faire des largesses. Faire des injustices, des bassesses. Faire des cruautés. Faire une faute. Faire une bévue. Faire un péché. Faire un crime. Faire un acte de contrition. Faire l'examen de sa conscience. Les ambitieux sont des glorieux qui *font* des bassesses. (Fléch.) C'était la coutume à Babylone de déclarer solennellement, au bout de cinq années, celui des citoyens qui avait *fait* l'action la plus généreuse. (Volt.) On trouve rarement des criminels qui n'aient *fait* qu'un grand crime. (Id.) Il n'y a pas moins de grandeur à supporter de grandes injustices qu'à *faire* de grandes actions. (Id.) Ne *faites* pas seulement l'aumône, *faites* la charité. (J.-J. Rousseau.) On peut *faire* beaucoup de mal sans mal *faire*, parce que la mauvaise action dépend de l'intention de nuire. (Id.) La nécessité ne *fait* guère que des fautes quelquefois pardonnables. (Duclos.) Un roi incapable de gouverner est encore plus pernicieux à un État qu'un prince malheureux ou qui fait des *fautes.* (Id.) Le bien qu'on a *fait* la veille contribue au bonheur du lendemain. (Beauch.)

— *Faire quelque chose à quelqu'un.* L'offenser, lui causer une souffrance morale ou physique.

— *Faire des affaires, de mauvaises affaires à quelqu'un.* Lui susciter des embarras, des querelles.

— *Faire quelque chose pour quelqu'un.* Lui rendre service, faire quelque chose qui lui soit utile, agréable.

— *Tout faire pour quelqu'un.* Lui accorder tous les dons, tous les avantages possibles. La nature et la fortune ont tout fait pour lui.

— *Grand bien vous fasse !* Se dit quand on souhaite ironiquement qu'une affaire réussisse à celui que l'on a cherché à en détourner.

— Ayant pour sujet des noms de choses inanimées. Le bruit que fait le tonnerre. La mine fit explosion. Le volcan a fait éruption. Un corps qui fait impression sur un autre. La grêle a fait des dégâts. Un ouvrage qui fait autorité. Cet événement fera époque dans l'histoire.

> Que de leur feuillage sans nombre
> A jamais ils puissent *faire* ombre
> Aux peuples de tout l'univers. (MALHERBE.)

> Et je vous connais, au milieu de vos plantes,
> Comme si notre Rome eut *fait* toutes vos craintes.
> (CORNEILLE.)

— Se dit de l'effet que produisent les personnes ou les choses par leurs qualités bonnes ou mauvaises. Faire le charme. Faire les délices. Faire la gloire de quelqu'un. Et leurs villes ont *fait* la gloire de la Grèce. (Rac.) Ce royal enfant, qui *fait* aujourd'hui l'amour et les délices des peuples. (Fléch.) En *faisant* l'admiration des étrangers, vous *fîtes* le bonheur de vos peuples. (Mass.) Vous *faites* les délices de quiconque vous approche. (Volt.) Vos lettres *font* les délices d'une personne à qui tout le monde voudrait plaire. (Id.) Le spectacle de la mer *fait* toujours une impression profonde. (Mme de Staël.) Les Mémoires de Beaumarchais lui *firent* une réputation d'esprit et de talent que ses drames ne lui avaient pas faite. (La Harpe.) Les nouveaux Mémoires de J.-J. Rousseau n'ont pas *fait* les mêmes sensations que les premiers. (Id.)

— *Faire ses délices de quelque chose.* Y prendre un très grand plaisir.

— S'emploie avec une foule de mots non précédés de l'article ni d'aucun déterminatif. Faire justice. Faire droit. Faire raison. Faire accueil. Faire bonne mine, bon visage. Faire mauvaise mine. Faire patte de velours. Faire fête. Faire honneur. Faire gloire. Faire vanité. Faire peur. Faire honte. Faire peine. Faire pitié. Faire envie. Faire plaisir. Faire déplaisir. Faire tort. Faire grâce. Faire quartier. Faire don. Faire donation. Faire impression. Faire sensation. Faire autorité. Faire époque. Faire foi. Faire défense. Faire commandement. Faire face. Faire résistance. Faire bonne contenance. Faire profession. Faire métier. Faire achat. Faire acquisition. Faire emplette. Faire usage. Faire cas. Faire place. Faire pendant. Faire semblant. Faire mine. Faire sentinelle. Faire faction. Faire feu. Faire explosion. Faire naufrage. Faire route. Faire voile. Faire eau. Faire fortune. Faire faillite. Faire banqueroute. Faire quarantaine. Faire maison nette. Faire dupe. Faire provision. Faire faute. Faire vœu. Faire serment. Faire partie. Faire fond. Faire crédit. Faire argent. Faire abstraction. Faire défaut. Tous les plaisirs, même les plus innocents, lui *faisaient* peur. (Fén.) Charles XII ne *fit* usage que de ses seules forces. (Montesq.) Parisot et Perrichon n'y ont pas même *fait* attention, et je les ai toujours trouvés les mêmes. (J.-J. Rousseau.) Je revis M. Bordes, avec lequel j'avais depuis longtemps *fait* connaissance. (Id.) Les Suédois *firent* face partout. (Volt.) Il plaça ses soldats sur le rivage, et leur ordonna de *faire* feu de leurs armes, tous à la fois. (B. de St-P.) Dans la société, la contradiction *fait* aussi peu fortune que la raillerie. (S. Dubay.) Cette heureuse villageoise eût *fait* honneur à un grand d'Espagne. (J. Janin.)

> La foule *fut* ont galerie
> Se hâtant à prendre tout bas
> Cette enfant, dont les pleurs relevaient les appas.
> (F. DE NEUFCHATEAU.)

— Il peut avoir un sens différent, selon que le mot qui le suit est ou non précédé de l'article ou d'un déterminatif. Faire ventre, faire du ventre. Faire festin, faire un festin. Faire provision, faire des provisions. Faire grâce, faire la grâce de. Faire honneur, faire l'honneur, faire les honneurs. Faire queue, faire la queue. Faire métier, faire un métier, le métier de. Faire peine, faire de la peine. Faire profession, faire la profession de. Faire révolution, faire sa révolution, faire une révolution. Faire tête, faire sa tête. Faire bien, faire mal, faire le bien, faire le mal. Faire feu, faire du feu. Faire bien, faire du bien, etc., etc.

— *Faire des siennes.* Faire des fredaines. || On dit *Faire des leurs*, quand il s'agit de plusieurs personnes.

— *Faire les grands bras.* Gesticuler beaucoup en parlant. Il s'est mis à *faire* les grands bras jusqu'au plafond. (E. About.)

— Mettre dans un certain état qui n'existait pas auparavant. Cela le fera, le rendra bien aise. Cette potion l'a fait plus malade qu'il ne l'était d'abord.

— Convertir, changer une chose en une autre. On fit de cette église un théâtre. De ce théâtre on a fait une salle de bal. Ils font du plus noble des arts une profession mercenaire.

— Loc. prov. *Faire de cent sous quatre livres, et de quatre livres rien.* Dissiper son bien en faisant de mauvais marchés. || On dit dans le même sens : *Faire des gros de six blancs, pour les vendre deux sous.*

— Fig. Transformer en. Ce précepteur instruit mal son élève, il n'en fera qu'un pédant. Les mauvaises compagnies ont fait de ce jeune homme un mauvais sujet, l'ont transformé en mauvais sujet. De ces peuples autrefois si libres, on a fait des esclaves. On l'a fait eunuque, manchot.

> Un voleur des plus exercés,
> De ses riches voisins *faisant* ses tributaires,
> Avait soumis, la nuit, à ses emprunts forcés,
> Leurs écrins et leurs secrétaires.
> (F. DE NEUFCHATEAU.)

— *Faire quelqu'un, quelque chose.* Lui donner un état, une profession, un métier. Il a fait son fils avocat. Il a fait son neveu médecin.

— *Faire de quelqu'un un quelque chose.* Lui conférer des fonctions, des honneurs, des grades, des dignités. Le souverain fit de cet homme un magistrat, un préfet, un maréchal, un comte, un baron, un chevalier.

— Admettre quelqu'un dans son amitié, dans sa confiance. Celui dont il avait fait son ami, son confident, son ministre, n'était qu'un traître et qu'un ingrat.

— *Faire quelque chose de quelqu'un, de quelque chose.* Employer quelqu'un ou quelque chose, en disposer, en tirer parti de façon ou d'autre. Que voulez-vous que je fasse de cet homme-là ? Il ne sait rien. Vous ne faites rien de ce meuble-là. Vous n'en faites rien. Faites-en ce que vous jugerez à propos. Il ne sait que faire de son temps. Je ne sais trop que faire de cette somme.

— *Faire de quelque chose un devoir, une obligation à quelqu'un.* Imposer quelque chose à quelqu'un, comme s'il y était obligé. Pourquoi lui faire une obligation de ce qui doit être volontaire ? Je me fais un devoir de vous informer de ce qui s'est passé, de vous prévenir de ce qui arrivera.

— *Faire un mérite à quelqu'un de quelque chose.* Considérer qu'il a eu du mérite à faire cette chose.

— Loc. prov. *Faire d'une mouche un éléphant.* Exagérer les plus petites choses. || *On ne saurait faire d'une buse un épervier.* On ne peut faire d'un sot un homme d'esprit, d'un lâche un héros. || *Faites-en des choux et des raves.* Faites-en ce qu'il vous plaira.

— Fam. et pop. *N'avoir que faire* marque le peu de cas, le peu d'estime qu'on fait d'une personne ou d'une chose. Je n'ai que faire de lui ni de ses visites. Je n'ai que faire de ces chiffons; ôtez-les de devant mes yeux. Je n'ai que faire de vos discours. Je n'ai que faire d'en avoir la tête rompue. Je n'ai que faire d'être mêlé dans ses caquets, dans les commérages de la portière. || Fam. Avoir besoin de quelqu'un, de quelque chose. Si vous n'avez que faire de ce livre, prêtez-le-moi. Ce sont des bagatelles dont je n'ai que faire. Il n'a plus que faire du maître. Il n'a plus que faire d'étudier; il en sait assez. Je n'ai que faire de vous présentement; allez où vous voudrez.

— Fam. *Faire*, interrogatif, et suivi de l'adv. de lieu *là*. Se trouver ou être mis en quelque place où l'on ne doit pas être, où l'on ne doit pas rester. Que faites-vous là? vous n'y avez que faire. Qu'est-ce que cela fait là?

— Exercer. Faire un métier. Faire le commerce. Faire la médecine. Faire une profession. Il y a des métiers si nobles, qu'on ne peut les *faire* pour de l'argent, sans se montrer indigne de les faire. (J.-J. Rouss.)

— *Faire tout au monde.* Être inconstant dans son choix, dans ses goûts, dans son état, dans ses entreprises. || Fam. Faire tous ses efforts, toutes les tentatives, toutes les démarches pour réussir.

— Fam. *Ne faire ni une ni deux.* Prendre rapidement une résolution.

— *Personne à tout faire.* Personne qu'on peut employer à toutes sortes de travaux dans une maison. || Personne capable de toutes sortes d'actions répréhensibles.

— Prov. et en mauvaise part. *C'est un homme à tout faire.* C'est un homme capable de tout. C'était un homme à tout faire pour arriver au pouvoir; c'est un homme à tout faire pour y rester.

— *Ne rien faire.* Ne point travailler, se reposer, être paresseux. || *Ne rien faire pour quelqu'un.* Ne lui accorder aucun secours, aucune faveur, aucun avantage. || *N'en rien faire.* Ne pas tenir compte de quelque chose, se refuser à faire ce qui est commandé ou conseillé. On eut beau leur dire de se préparer au combat, ils n'en firent rien.

— *N'avoir rien à faire.* Manquer d'occupation, de travail. La fabrique ne marche pas; maîtres et ouvriers, nous n'avons rien à faire.

— Fam. *Ne faire œuvre de ses dix doigts.* Ne rien faire du tout. Ne point travailler.

— *Ne savoir que faire.* Être embarrassé sur le choix d'un état, ne savoir à quoi se résoudre. || *Ne savoir que faire de soi, de sa personne, de sa contenance.* Être embarrassé sur la manière de se présenter, de s'exprimer, de se tenir. Il ne savait que faire de sa personne. || *Ne savoir plus que faire, où donner de la tête.* Être dépourvu de toutes ressources, de tous les moyens d'existence.

— *Ne faire que.* Ne travailler, ne s'occuper qu'à une certaine chose par choix, par volonté, par déférence, par obéissance. Il ne fait que ce qu'il veut. Il ne fait que ce qu'on lui commande. || Ne s'occuper que d'un seul genre de fabrication ou de commerce. Il ne fait que des ressorts. Il ne fait que des roues, que des couteaux, etc. Ne faire que la bonneterie. || Marque l'accroissement, l'augmentation d'un sinistre, l'irritation d'une passion, qui se tiendrait dans les bornes sans le remède qu'on y veut apporter. Jeter de l'huile sur le feu ne fait qu'accroître l'incendie. Ne cherchez point à calmer sa colère, vous ne feriez que l'enflammer davantage. || Agir d'une certaine manière et non d'une autre par un penchant, par une habitude excessive. Il ne fait que jouer, qu'étudier, que dormir, qu'aller et venir.

— Prov. et fam. *Ne faire que croître et embellir.* En parlant d'une jeune personne, Cette demoiselle ne fait que croître et embellir. || Ironiq. et en mauvaise part, en parlant d'un jeune homme qui se débauche de plus en plus, Ses vices, ses désordres ne font que croître et embellir.

— En parlant d'une action instantanée, immédiatement suivie de son résultat. Je ne fis que le toucher, et il tomba. Il n'a fait que paraître dans l'assemblée, et les applaudissements se sont élevés de toutes parts. Il ne fait que paraître et disparaître. Il ne fit qu'entrer et sortir. Attendez-moi, je ne fais qu'aller et revenir.

— *Ne faire que de.* Exprimer une action qui vient de se faire à l'instant. Il ne fait que de sortir, que d'arriver, que de s'éveiller.

— *Cela ne laisse pas que de faire.* Cela ne laisse pas que d'avoir une certaine importance.

— Se dit aussi d'un certain temps que l'on est obligé de passer, d'employer à quelque chose. Faire la quarantaine. Faire son apprentissage. Faire son temps. Faire son cours de philosophie. Faire un long séjour. Faire son noviciat.

— Un domestique dit : *J'ai fait tant de maîtres*, pour désigner le nombre des maîtres qu'il a eus.

— Se livrer aux opérations du commerce que l'on exerce. Jardinier qui fait les piments. Négociant qui fait les eaux-de-vie.

— Observer, pratiquer, mettre en pratique, en parlant des choses d'obligation et de précepte. Faire la volonté de Dieu. Faire ce que Dieu ordonne. Faire son devoir. Il n'a fait que son devoir. Faire la pénitence qui est imposée. Faire ses pâques. || Fam. Faire son bon jour. Faire le carême. Faire une neuvaine. Faire un pèlerinage.

— *Faire un cierge à.* Consacrer un cierge à. Oui, je voudrais bien *faire* un cierge à Saint-Roch; mais je ne sais à qui donner l'argent. (Mérimée.)

— Célébrer. Faire une fête. Faire les Rois, la Saint-Jean. Faire le mardi gras. Faire la cène. Faire le sabbat. Je m'en vais après dîner à Brevanne *faire* la Saint-Martin. (Mme de Sév.)

— Pop. *Faire le lundi.* Passer la journée du lundi à s'amuser au lieu de travailler.

— Se dit d'un espace que l'on parcourt. Faire un voyage. Faire une lieue. Faire un tour de promenade. Faire un grand circuit. Faire un pas. Faire une course. Faire un trajet. Faire un long détour. Faire un tour de jardin. Faire le tour de la chambre. Faire plus de chemin en une heure qu'un autre en deux. Il m'attendait tranquillement sans *faire* un pas vers moi. (Fén.)

> En *faisant* un circuit l'on est gagné le pont,
> C'était bien le plus sûr, mais c'était le plus long.
> (Florian.)

— *Faire son chemin.* Obtenir de l'avancement, s'enrichir.

— Fig. Faire des progrès. Faire un pas en avant. C'est avoir *fait* un grand pas dans la finesse, que de faire penser de soi que l'on n'est que médiocrement fin. (La Bruy.) La puissance ottomane *faisait* tous les jours de nouveaux progrès. (Rayn.) L'industrie ne *fait* aucun progrès chez les peuples. (Id.)

— Former, façonner, perfectionner. Napoléon avait fait les meilleurs soldats du monde. Ce professeur a fait de bons élèves. Les affaires font les hommes.

— Avoir la forme de. Sa maison fait le coude, un angle, un carré parfait.

— Habituer, accoutumer à quelque chose. Les voyages l'ont fait à la fatigue.

— Disposer, arranger, mettre dans l'état convenable. Faire une chambre. Faire un lit. Faire la couverture. || *Faire les cheveux.* Les couper, les friser. || *Faire la barbe.* La raser. || *Faire ses ongles, se faire les ongles.* Les couper, les nettoyer, les polir.

— Imiter, contrefaire. Dans les réunions de jeunes gens, un conteur qui sait *faire* le Marseillais est sûr d'enlever l'auditoire. (E. About.)

— Affecter telle ou telle qualité, feindre d'être, se faire passer pour ce qu'on n'est pas, afin de se donner de l'importance. Faire l'homme. Faire l'homme important. Faire le grand seigneur. Faire l'habile, le capable, l'entendu. Faire le fin. Faire l'homme de bien. Faire l'affligé. Faire le malade. Faire l'aveugle, le sourd. Faire le mort. Faire le fou. Faire le généreux, le magnifique, l'aimable, le gentil, le beau. Faire l'homme vertueux, le désintéressé, le galant auprès des dames.

— Se donner certains airs, prendre certaines manières. Il veut faire le maître ici; il veut le faire partout. Il fait l'impertinent, le fanfaron, le tapageur, le diable à quatre. Un petit garçon qui fait le mutin, l'entêté. Faire l'enfant. Faire la sotte. Faire le difficile, l'exigeant, le dégoûté. || *Faire du* se dit aussi quelquefois dans ce sens. Faire du généreux, faire du brave. J'ai oui dire, moi, que vous avez été autrefois un bon compagnon parmi les femmes; que vous *faisiez* de votre drôle avec les plus galants de ce temps-là. (Molière.) Il *fait* de l'insensible, afin de mieux surprendre. (Corneille.)

— Par extens. et fig. *Faire un sot personnage.* Figurer d'une manière ridicule ou désagréable, parmi d'autres personnes, dans une négociation ou dans une affaire. Vous m'avez fait faire, jouer un sot personnage.

— Employé pour *être*. Cela fait un triste homme, un triste personnage.

— Donner à quelqu'un ou à quelque chose une qualité quelconque. Sa dot la fait, la rend bien belle aux yeux de bien des gens.

> Et deux cent mille francs avec elle obtenus
> La *feront* à ses yeux plus belle que Vénus.
> (Boil.)

— Composer sa physionomie. Faire bonne mine, bon visage à quelqu'un. Faire mauvaise mine, grise mine. || On dit dans un sens analogue : *Faire les doux yeux, les yeux doux* pour chercher à s'attirer, par son attitude, par ses prévenances, les bonnes grâces de quelqu'un.

— Causer, exciter. Cet événement, cette opération lui a fait de grandes douleurs.

— Précédé d'un pronom démonstratif. *Cela fait rire, cela fait pitié.* Cela excite le rire, excite la pitié. *Cela fait honte.* Cela est honteux.

— Avoir une influence, un effet, une puissance. Les recommandations feront tout. L'argent fait plus sur lui que toutes les recommandations. Monnaie fait tout.

— Importer, être de quelque poids, de quelque considération. Qu'est-ce que cela fait à la chose? Cela ne fait rien à la chose. Cela ne fait rien, absolument rien. Qu'est-ce que cela vous fait? Que me font ces propos? Que peut vous faire l'opinion de ces gens-là? Cela fait beaucoup. Cela fait beaucoup plus qu'on ne pense. Et que m'a *fait* à moi cette Troie où je cours? (Rac.) Qu'est-ce que cela *fait* que nous soyons d'accord ou non? (J.-J. Rouss.)

Je ne puis, je ne sais que faire à cela. C'est une chose où je ne puis rien. Je n'y saurais que faire. Que voulez-vous que j'y fasse? Je n'y puis apporter de remède, je n'y saurais que faire.

— Prov. et fig. *Ne rien faire.* Ne servir à rien, ne nuire en rien dans une affaire. Vous aurez beau prier, cela ne fera rien, n'y fera rien.

— Loc. prov. *Ne faire ni froid ni chaud à quelqu'un.* Lui importer peu; lui être indifférent. Louez-le, grondez-le, cela ne lui fait ni froid ni chaud.

— Constituer, caractériser. Les vertus qui *font* les bons rois. (Mass.) C'est la religion qui *fait* les grandes âmes. (Id.)

— Susciter, attirer, faire avoir. Ce livre lui a fait bien des ennemis. Cela lui a fait une affaire, une querelle. La langue lui a fait de méchantes affaires. Cela lui a fait avoir une dispute, un duel. Quoi! vos faveurs vous *font* des esclaves, et les bienfaits de Dieu ne lui *feraient* que des ingrats et des rebelles! (Mass.) Il vaut mieux s'exposer à *faire* les ingrats que de manquer aux misérables. (Id.)

— Amasser. Faire de l'argent, des provisions. || *Faire de l'argent.* S'en procurer. Vendre sa vaisselle pour faire de l'argent. || *Faire les fonds.* Fournir l'argent nécessaire. On dira au porteur du billet de laisser son adresse en l'assurant que les fonds seront *faits* le 16, avant midi. (Ch. Monselet.)

— Récolter. Faire les légumes. Faire du vin. Faire les foins.

— Acquérir, gagner. Faire de beaux bénéfices. Ne pas faire ses frais. || On dit dans un sens analogue : *Faire une bonne maison.*

— Allouer. On ne me fait que mille francs par an.

— Évaluer. Combien faites-vous votre maison?

— Il se joint à une multitude de substantifs avec lesquels il forme des phrases qu'on peut résoudre par les verbes primitifs ou dérivés. *Faire don*, donner; *faire des caresses*, caresser; *faire des compliments*, complimenter; *faire des félicitations*, féliciter; *faire honneur*, honorer; *faire défense*, défendre; *faire commandement*, commander; *faire des plaintes*, se plaindre; *faire la moisson*, moissonner; *faire la vendange*, vendanger; *faire offre, faire des offres*, offrir. Tout le monde me *faisait* des félicitations sur ma bannière; mais vous pensez bien que je n'avais pas la tête à recevoir des compliments (L. Halévy.)

— *Faire compagnie.* Tenir compagnie. Je le lui pardonne, si vous me promettez de revenir demain nous *faire* un instant compagnie. (Alex. Dumas.)

— *Faire une maladie.* La subir.

— Fam. Pousser hors du corps les excréments, ou d'autres matières par les mêmes voies. Faire des matières dures. || *Faire de l'eau.* Uriner. || *Faire du sang.* Rendre du sang par les selles, ou en urinant. || *Faire du sable* avec les urines. || Se dit de certaines substances produites par des maladies. Faire du sucre, de l'albumine. || Absol. Quand vous aurez *fait*, vous couvrirez de terre vos excréments. (Voltaire.) || *Faire sous soi.* Se dit lorsqu'on laisse aller involontairement ses excréments. Ce malade fait sous lui. || *Faire dans ses chausses.* Laisser aller ses excréments dans sa culotte. || Fig. Se dit aussi pour Avoir une très grande peur.

— Absol. Travailler, opérer, exécuter, agir. Faire bien. Faire mal. Faire mieux. Combien *ferions*-nous plus honnêtement de lui donner moyen de s'acquitter! (Malh.) Enfin le voilà jeté dans le monde, et il *fait* fort bien. (Mme de Sévigné.) On réussit toujours quand on ne veut que bien *faire*. (J.-J. Rouss.) Il faut *faire* comme les autres, est un préjugé aussi commun que funeste aux mœurs. (S. Dubay.)

> [illegible]
> [illegible]
> (Corneille.)

— Produire de l'effet. Elle avait appris à connaître au bois quelques filles pour les nommer; cela *faisait* bien. (De Goncourt.)

— *Faire doucement.* Marcher avec précaution. Du reste, nous pouvons nous en assurer. — Comment cela? demandai-je. — Suis-moi et *fais* doucement. (Ch. Monselet.)

— *Faire*, avec un adverbe de quantité, *autant, plus, assez*. Je crois *faire* pour elle autant que vous pour Rome. (Corneille.)

— *En faire de même.* Se comporter de la même manière. || *En faire trop, en faire assez.* Faire plus qu'il ne faut, faire ce qui est suffisant. || *En faire autant.* Faire la même chose. || *En faire à sa tête.* Ne faire que sa volonté.

— Pop. *Je croyais m'en tirer avec cent sous, je m'en suis fait pour quinze francs.* La dépense a été plus forte que je ne le pensais.

— *Faire à, faire pour, faire contre.* Être avantageux ou désavantageux à quelqu'un ou à quelque chose. Cela fait à ma cause. Cela fait pour moi. Ce qui fait encore pour nous, c'est que vous dites une chose qui ferait contre vous. Cette locution a vieilli.

— *Il a fait à moi, il a fait avec moi.* Tout est rompu entre lui et moi; je ne veux plus avoir rien à démêler avec lui. Ces locutions ont vieilli.

— *Faire à.* Contribuer à. Cela ne *fait* rien à son bonheur. (Lav.) Le nez *fait* plus à la beauté qu'à la physionomie. (Buff.) Les parties de la tête qui *font* le moins à la physionomie et à l'air du visage, sont les oreilles. (Id.)

— *Faire à la chose.* Contribuer à rendre une chose meilleure. Il m'a semblé que ces morceaux *faisaient* à la chose. (J.-J. Rousseau.)

— *Faire contre.* Agir en opposition à quelque chose, contre quelqu'un. Loin de pouvoir vous aider, je fais contre vous.

> [illegible]
> [illegible]
> (Molière.)

— *Faire pour quelqu'un.* Le suppléer, tenir sa place, être son agent, son commis.

— *Faire pour que, afin que* Employer tous ses moyens, prendre toutes ses précautions pour que quelque chose ait ou n'ait pas lieu. Faites, je vous prie, que cela se fasse ainsi, pour que cette contrariété ne nous arrive pas.

— *Faire en sorte.* Employer tous ses moyens, prendre toutes ses précautions pour que... Nous ferons en sorte qu'ils n'aient pas lieu de se plaindre.

— *Faire tant, faire si bien que.* Parvenir au succès d'une entreprise, par le choix, par l'emploi des moyens qui devaient l'assurer. || En mauvaise part. Il a fait tant et si bien par ses sottises, qu'il s'est fait renvoyer.

— *Fasse le ciel.* Se dit par ellipse pour Je désire, il est à souhaiter que le ciel fasse. *Fasse* l'Esprit divin que la religion règne dans mes discours! (Fléch.)

— *Faire* précédé du v. *pouvoir* interrogatif exprime l'action de s'excuser. Puis-je faire, pouvions-nous faire que cela n'arrivât pas?

— *Comment faire?* Marque l'embarras du choix, l'incertitude. Comment faire? Comment ferons-nous? Comment ou que vouliez-vous qu'il fît?

— On se sert souvent du verbe *faire* à la place du verbe *dire*, surtout dans ces façons de parler, *dis-je, dit-il, disons-nous*, etc. Mon cher ami, *fit-il*, songez à votre avenir. Hi, hi, hi, lui *fit*-elle en lui riant au nez. Voilà comme on répond aux folles. (Mme de Sév.) Moi j'ai blessé quelqu'un, *fis*-je, tout étonnée. (Mol.) Hé! mon Dieu! ma surprise est, *fis*-je, sans seconde. (Id.) Mais, bon Dieu! *faisait* mademoiselle, qu'ils se pigeonnent ou qu'ils ne se pigeonnent pas, qu'est-ce que ça te fait? (De Gonc.)

> [illegible]
> Cessez de vous laisser conduire au premier vent.
> (Molière.)

> N'y savez-vous remède?
> [illegible]
> (La Fontaine.)

— Avec le pronom infini *on*. Supposer, dire, prétendre, publier qu'une chose est, en donner une certaine opinion. On le faisait mort, mais il se porte bien. On le fait riche, il en est loin. On lui fait dire des choses auxquelles il n'a jamais pensé. On fait monter la perte de l'ennemi à tant, il y a quelques relations qui font cette perte moindre.

— *Faire* employé avec le pronom démonstratif *ce* et le v. *être*. *C'est ce qui fait que* marque la cause d'une action. J'étais à la campagne, c'est ce qui fait que j'arrive si tard. Vous avez eu tour à tour froid et chaud, c'est ce qui fait que vous êtes enrhumée. C'est ce qui fait que les choses vont si mal.

— *A faire.* Se dit par ellipse pour Propre à faire. C'est une chose à faire peur, à faire crever de rire. Si je reste dans un équipage à *faire* peur, personne ne me reconnaîtra plus (J.-J. Rousseau.)

— Fam. *C'est à faire à lui.* Se dit d'un homme que l'on reconnaît très capable de faire une chose. C'est à *faire* à lui d'ordonner une fête. (Acad.)

> Devant une telle beauté
> [illegible]
> De conserver leur liberté. (Corneille.)

— Autrefois on disait *C'est à faire à perdre deux cents francs, c'est à faire à être mouillé*, etc., pour Tout ce que je risque, c'est de perdre deux cents francs, c'est d'être mouillé. Cette manière de s'exprimer a vieilli.

— *C'est à vous de faire* ou *à faire*. Quant à l'emploi qu'on doit faire de la préposition *à* ou de la préposition *de* après *c'est à faire*, V. À.

— *Avoir affaire à.* C'est à tort qu'on écrit *avoir à faire à*; il faut écrire *avoir affaire à*. V. AFFAIRE. || *Avoir fort à faire.* Avoir beaucoup de travail, d'embarras, éprouver beaucoup de difficultés. Il aura fort à faire pour venir à bout de ses desseins. Vous aurez fort à faire pour le corriger.

— Une des propriétés du verbe *faire* est de s'identifier avec l'infinitif qui le suit immédiatement, et de ne former avec cet infinitif qu'un seul et même verbe dont le sens est toujours actif. Faire bâtir. Faire imprimer. Faire entrer. Faire sortir. L'opium fait dormir. Une si choquante dissonance dans l'harmonie universelle me *ferait* chercher à la résoudre. (J.-J. Rouss.) L'homme dit : Desséchons ces marais, animons ces eaux mortes en les *faisant* couler. (Buff.) J'ai *fait* couver à plusieurs petits oiseaux des œufs étrangers. (Id.) Nos ministres se seraient-ils flattés de répondre à tout, en nous *faisant* contempler la hauteur de notre rivale? Las-Cases. Le calife a fait enlever de la ville des... [illegible] ...eaux qu'elle *fait* circuler sur... (B. de St-P.) Sainte Hélène avait *fait* bâtir une église où l'on trouve aujourd'hui la mosquée d'Eyoub. (Chateaub.) J'ai *fait* sortir les métaux du sein de la terre et fleurir le commerce qui réunit les deux mondes. (A. Martin.) Obligé, pour résister, de former aussi sa cavalerie en trois divisions, César supplée au nombre en la *faisant* soutenir par son infanterie. (Anquetil.) Le premier consul tenait à honneur de *faire* rendre aux alliés de la France la plus grande partie de leurs possessions. (Thiers.) Il voulait uniquement par ces armements *faire* comprendre à l'Angleterre de quoi

il s'agissait, c'est-à-dire d'une attaque directe. (Thiers.)

[illegible]
[illegible] (La F[illegible])

— *Faire* [illegible]. Attraper. Vous me faites dire la [illegible] je n'ai pas [illegible].

— Prov. *Je ne lui fais pas* [illegible] *pas plus dire.* Il le dit de lui-même.

— Fig. *C'est à faire* [illegible] Quoi ! [illegible] entendre cette ouverture, écouter ce sermon jusqu'au bout ! mais c'est à faire mourir d'ennui, de sommeil, de [illegible], etc.

— [illegible] être précédé des pronoms [illegible], et [illegible] des pronoms *le, la, les,* lorsque l'infinitif a un régime direct; car un verbe actif ne peut avoir deux régimes directs. On *lui* fit obtenir un emploi. On *leur* fit faire cette démarche. Mais il veut avant lui les pronoms *le, la, les,* toutes les fois que le verbe qui est à l'infinitif n'a point après lui de régime direct. On *le* fit renoncer à ses prétentions. On *les* fit consentir à cette transaction. Les conquêtes des passions ne tendent jamais qu'à leur en *faire* tenter de nouvelles. (S. Dubay.)

— *Faire à savoir.* Faire connaître. On *fait* à savoir à tous qu'un tel n'est pas heureux. (P.-L. Courier.) On disait anciennement et plus régulièrement *on fait assavoir.*

— Marquant la dépendance d'une cause quelconque, telle que la volonté, la possibilité d'agir, *Faire* se substitue au verbe qui exprime l'action subordonnée, et termine la phrase, en se faisant précéder du pronom démonstratif *le.* Il voudrait partir; mais, sans autorisation, il ne le fera pas. Il peut vous obliger, mais il ne le fera point; il se gardera bien de le faire.

— S'emploie souvent pour un autre verbe qu'on ne veut pas répéter. Je n'écris plus tant que je le faisais autrefois. Cet homme n'aime plus tant le jeu qu'il faisait. Il danse mieux qu'il n'a jamais fait. Maintenant, il se soucie moins d'honneurs, de richesses, qu'il n'aurait fait dans un autre temps. Il répondit comme les autres avaient fait. On ne peut s'intéresser plus tendrement que je fais à ce qui vous touche. Il se conduit mieux qu'il n'a jamais fait. L'avare dépense plus, mort, en un seul jour, qu'il ne *faisait*, vivant, en dix années. (La Bruy.) On regarde une femme savante comme on *fait* une belle arme. (Id.) Vos idées se rectifieront, et vous penserez plus solidement que vous ne *faites.* (Volt.) Rechercher quelle a été l'influence du christianisme sur les lois et sur les gouvernements, comme nous l'avons *fait* pour la morale et pour la poésie, serait le sujet d'un fort bel ouvrage. (Chateaub.) || Dans le même sens et avec un substantif. Nous nous entretînmes de cette nouvelle, comme nous aurions fait de toute autre chose. Il lui fait donner la patte comme on *fait* d'un chien. (Mérimée.)

— *Faire,* impersonn. Indique la nature, l'état, la disposition, les qualités, la manière d'être de certaines choses. Il fait cher vivre dans ce pays. Il y fait bon vivre. Il y fait bon. Il n'y fait pas sûr. Il ferait beau vous voir fagoté de la sorte. Il ne ferait pas bon se frotter à cet homme. Qu'il *fera* dangereux rencontrer sa colère ! (Corneille.) J'allai dîner à Livry avec Corbinelli; il *faisait* divin. (Mme de Sévigné.)

— Exprime l'état de l'atmosphère, du temps, quelque phénomène atmosphérique ou météorologique. Il fait jour. Il fait nuit. Il fait beau. Il fait mauvais temps. Il fait chaud. Il fait froid. Il fait du vent, de la pluie, de la neige, de la grêle, du brouillard. Il fait bon. Il fait doux. Il fait humide. Il fait sec. Il fait de l'orage, du tonnerre. Sortirons-nous par le temps qu'il fait?

— Les locutions proverbiales auxquelles le verbe *faire* donne lieu sont en très grand nombre. *Il ressemble aux fabricants de chapelets, il en fait plus qu'il n'en dit.* || *Les deux font la paire.* || *L'occasion fait le larron.* || *Quand les mots sont dits l'eau bénite est faite.* || *Faire ventre.* || *Qui a fait l'une, a fait l'autre.* || *Comme il te fait, fais-lui.* || *Ce qui est fait n'est pas à faire.* || *Laissons-les* [illegible] *qu'ils nous laissent faire.* || *On* [illegible] *faisant.* || *Qui* [illegible] *bien* [illegible] || [illegible] *comme le bonnetier, il n'en fait* [illegible] || *Il a fait comme Robin fit à la danse.* [illegible] || *Les riches font leur paradis en ce monde.* || *C'est à moi à faire, à vous à vous taire.* || *Qui fait un pot fait bien une poêle.* || *Maison faite et femme à faire.* || *Fais ce que dois advienne que pourra.* || *Faire d'une chose comme des choux de son jardin.* || *Faire et dire sont deux.* || *Faire flèche de tout bois.* || *Tout bois n'est pas bon à faire flèche.* || *Ne savoir de quel bois faire flèche.* || *Faire habit de velours et ventre de son.* || *Faire ses orges, faire bien.* || *Faire la pluie et le beau temps.* || *Faire le pied de grue.* || *Faire d'une pierre deux coups,* etc.

— Arg. Voler. || *Faire le porte-monnaie, faire les mariages,* c'est-à-dire Suivre les mariages pour voler les porte-monnaie. Hier, je sors... à trois pas de chez moi, on me *fait* mon mouchoir. (Labiche.) || *Faire suisse.* S'isoler, soit pour manger, soit pour boire. || Mettre pour enjeu. Faire un cigare au piquet. || *La faire.* Faire croire, tromper. Il ne faut pas me la faire. || *Faire au même.* Tromper. || *La faire à.* Chercher à faire croire à des sentiments que l'on n'éprouve pas. Il a voulu la lui faire au dévouement, au désintéressement. || *La faire à l'oseille* (sous-entendu *omelette*). Faire l'omelette avec beaucoup d'oseille et presque sans œufs, et, par extension, tromper sans vergogne, agir sans gêne dans son intérêt et d'une façon désagréable ou pernicieuse pour les autres. [illegible] J'y consens. || *Faire une femme.* Faire la conquête d'une femme. || *La faire belle.* Mener bonne vie. Être heureux. || *Faire chibis.* S'évader. || *Faire des yeux de hareng.* Crever les yeux à quelqu'un. || *Faire du suif.* Tricher au jeu. || *Faire Godard.* Mourir de faim. || *Faire la paire.* S'enfuir à toutes jambes. || *Faire la* [illegible]. Dévaliser, dépouiller quelqu'un.

— Arg. de théâtre. Soutenir une pièce, amener son succès. C'est ce chef de claque qui fait toutes les pièces de ce théâtre. || *Faire de la toile.* S'embrouiller dans un passage de son rôle. || *Faire de la toile fine.* S'embrouiller mais réparer sa maladresse de façon qu'elle soit inaperçue du public. || *Faire feu.* Par allusion au cheval qui fait jaillir des étincelles en frappant sur le pavé. Donner des coups de talon sur le plancher de la scène. Le talent de cet artiste consiste à faire feu dans les rôles mélodramatiques.

— Agric. *Faire les terres.* Leur donner les labours et les engrais nécessaires. || *Faire les vignes.* Tailler les vignes, les soutenir par des échalas, les attacher aux treilles, etc.

— Art vétér. *Faire les farces, faire les ciseaux.* Se dit d'un cheval qui remue sans cesse ses mâchoires. || *Faire grenier* ou *magasin.* Se dit lorsque des pelotes d'aliments restent entre les joues et les molaires du cheval. || *Faire la révérence.* Broncher.

— Bouch. *Faire une bête.* La tuer et la préparer convenablement.

— Bours. *La rente a fait tant.* Le taux de la rente a été de tant.

— Comm. *Faire la place.* Aller chez tous les négociants d'une ville pour tâcher d'obtenir la commande des marchandises dont ils ont besoin. || *Faire les vins, les draps,* etc. S'occuper spécialement du placement des vins, des draps. || On dit, dans le même sens, *Faire dans.* Il fait dans la quincaillerie, dans l'épicerie.

— Fauconn. *Faire l'oiseau.* Le dresser.

— Gramm. Prendre une certaine forme, une certaine terminaison. *Al* est un singulier, dont le pluriel fait *aux; cheval* au pluriel fait *chevaux; aimer* au futur fait *j'aimerai,* etc.

— Hortic. *Faire un jardin.* Le dessiner, en disposer les terres, le planter, l'ensemencer, l'orner, l'entretenir. Qui est-ce qui fait votre jardin ? c'est-à-dire Qui est votre jardinier ? Un grand benêt de vingt-cinq ou vingt-six ans, qu'elle avait pris pour *faire* le jardin. (Mme de Sévigné.)

— Jeux. *Faire* entre dans un grand nombre de locutions qui ont rapport aux jeux. Faire les cartes. Faire le jeu. Faire sa main. Faire un bon coup. Faire une bille. Faire un carambolage. Faire fausse queue. Faire quelqu'un à la poule. Faire la bille de quelqu'un. Faire au même ou faire la bille au même. Faire échec au roi, à la dame. Faire le roi mat. Faire une case, un jan. Faire une levée, un pli. Faire école de partie, de privilège. Faire feu. Faire bon. Faire bon partout. Faire bon de tout. Je coupe et je *fais* atout. (Acad.)

— Mar. Il entre aussi dans beaucoup de locutions relatives à la marine. Faire abattre. Faire abordage. Faire chape. Faire chapelle. Faire chaudière. Faire côte. Faire dégrat. Faire eau. Faire un bord, une bordée. Faire escale. Faire fanal. Faire feu des deux bords. Faire des feux. Faire des nœuds. Faire la course. Faire la parensane. Faire le cabotage. Faire la contremarche. Faire le nord, le sud. Faire le quart. Faire les vivres. Faire du bois, de l'eau. Faire aiguade. Faire pavillon. Faire porter. Faire recouvrir une manœuvre. Faire route, fausse route. Faire servir. Faire tête. Faire de la toile. Faire vent arrière. Faire voile. Faire de la voile. Faire petite voile, etc. || *Faire côte.* Échouer à la côte. || *Faire eau.* Avoir une voie d'eau. || *Faire son eau, son bois, ses vivres.* Embarquer ses provisions pour une campagne. || *Faire le nord.* Naviguer en ayant le cap au nord. || *Le courant fait trois nœuds.* La vitesse du courant est de trois nœuds à l'heure.

— Natat. *Faire la planche.* Se soutenir dans l'eau sur le dos.

— Peint. Se livrer à tel ou tel genre de peinture. Faire le tableau de genre, les animaux, le portrait, le paysage. Ce peintre ne fait que l'histoire. || Exécuter quelque chose de certaine façon. Ce peintre fait en général les visages trop pâles. Vous avez fait cela bien gros, bien mince, bien long, bien court. || Donner une similitude, une ressemblance à plusieurs objets. On les a faits tous pareils les uns aux autres. On les a faits tout pareils, tout à fait ressemblants l'un à l'autre, les uns aux autres. || *Faire sec et dur.* Peindre sèchement et durement.

— Techn. *Faire faire.* Donner à façon. Outre leurs ouvriers d'atelier, beaucoup de fabricants font faire en ville. || Ne point acheter tout fait. Je fais faire mes habits, mes meubles de commande.

— Théât. Représenter. Faire un personnage. Cet acteur fait bien son personnage. Faire les rois, les amoureux. Dans cette représentation, il a fait Pyrrhus, elle a fait Hermione. || Par extens. Simuler tel personnage. Mes deux filous s'étaient distribué leurs rôles, l'un devait faire le maître, et l'autre le valet. Il fit, il joua très bien son personnage.

— Vén. *Faire sa tête.* Se dit du cerf dont le bois pousse depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août. || *Faire sa nuit.* Se dit du cerf qui sort des demeures à la fin du jour, et va aux gagnages, où il reste jusqu'au lendemain matin. || *Faire sa tête aux chiens.* Les attendre, se défendre, en parlant du sanglier et du loup.

— **SE FAIRE.** v. pron. Être fait. C'est une chose qui peut se faire. Si cela se peut faire. Ces choses-là ne se font pas aisément. Le mariage se fera bientôt. Si la paix se fait. Ce traité s'est fait secrètement. C'est au butin que se *fait* la noise. (Malherbe.) A ces explications diplomatiques, il ajouta le récit détaillé des armements qui se *faisaient* sur la côte de Boulogne. (Thiers.) Il croit que le monde existe depuis des millions d'années et s'est *fait* tout seul. (L. Veuillot.)

— Embrasser une profession, une religion, un parti, etc. Se faire prêtre, avocat. Se faire catholique. Se faire mahométan. Se faire monarchiste.

— Se constituer, s'ériger en. Se faire le défenseur de tous. Se faire le vengeur du crime. Il y a des fous de sang-froid qui se sont *faits* les singes de J.-J. Rousseau, et qui, en répétant avec emphase les mots de vertu et d'humanité, se croient aussi éloquents que lui. (La Harpe.)

> Israël offre au Dieu qui s'est *fait* son vengeur
> L'hommage de la joie et les chants du bonheur.
> (La Harpe.)

— Devenir. Ces arbres commencent à se faire beaux. Un enfant qui se fait grand. Nous nous faisons vieux sans nous en apercevoir. Se faire riche aux dépens d'autrui.

— Absol. S'améliorer, se perfectionner, se bonifier avec le temps. Ce jeune homme s'est fait depuis que je ne l'ai vu. Ce vin, ce fromage se fera.

— Se dire, se prétendre, se faire passer pour. Se faire plus riche, plus pauvre, plus jeune qu'on ne l'est réellement. Se faire fort de réussir. Nous avons ici près un gentilhomme d'Avignon qui se *fait* fort d'être parent de M. de Luynes. (Racine.) On se *faisait* fort des événements d'Égypte pour élever des prétentions, le premier consul se *faisait* fort pour les repousser des événements du Portugal. (Thiers.)

— *Se faire à.* S'accoutumer, s'habituer. Se faire à la fatigue. Se faire au bruit. Se faire à tout. Se faire aux manières de quelqu'un. Quand on est un certain temps dans l'obscurité, les yeux finissent par se *faire* à l'ombre. (V. Hugo.)

— *Se faire,* suivi d'un infinitif. Héliogabale se *fit* traîner dans un coche par quatre femmes nues. (Mont.) Avant moi, tout était grossier, pauvre, ignorant; enfin je me suis *fait* nommer le père des lettres. (Fén.) C'est enfin le seul des instituteurs du monde qui ne se soit point *fait* suivre par des femmes. (Volt.) Les Russes se *firent* tuer pendant une demi-heure sans quitter le fossé. (Id.) Quand on aspire à la gloire, il faut se *faire* lire à Paris; quand on veut être utile, il faut se *faire* lire en province. (J.-J. Rouss.) Glycerius, trop faible pour lui résister, renonça à l'empire, et se *faisant* sacrer évêque de Salone. (Anquetil.)

> Pendant que tout gardait un silence paisible,
> Sa voix s'est *fait* entendre avec un cri terrible. (Rac.)

> Vous voyez que les drôles
> Se sont peu *fait* prier pour commencer leurs rôles.
> (Destouches.)

— Faire à soi. Se faire scrupule. Se faire conscience de. Se faire un devoir de. Se faire gloire de. Se faire des ennemis. Se faire des amis. Chacun s'est *fait* à soi-même un tribunal où il s'est rendu l'arbitre de la croyance. (Boss.) Rome continuait à se *faire* des citoyens de ses ennemis. (Id.) On se *faisait* une espèce de religion d'apprendre ses premiers devoirs avant que de passer à d'autres. (Fléch.) Je me *fais* un chagrin du bonheur de la France. (Boil.) Nous nous *faisons* une conscience et une religion. (Mass.) C'est la reconnaissance qui les porta à se *faire* des dieux mêmes de leurs bienfaiteurs. (Id.) Il se *fait* de sa lâcheté une fausse prudence. (Id.) Lysias, Périclès, Isocrate, Eschyle et Démosthène se sont *fait* un art qui n'avait rien de commun avec les poésies d'Homère. (La Harpe.) Pétrarque est un modèle que tous les écrivains de son pays se sont *fait* gloire d'imiter. (Id.)

— *Se faire fête d'une chose.* S'en réjouir.

— *Se faire la main.* S'exercer pour acquérir plus de facilité.

— Impers. *Il se fait.* Se dit pour Il est, il arrive. Il s'est fait beaucoup d'affaires. Il se fit un tremblement de terre. Il se fit un moment de silence. Comment se fait-il que vous n'en sachiez rien? Il se pourrait faire que je ne vinsse point. Il se fait tard. Il se fait nuit. A ce moment là, il se *fit* un rassemblement sous les platanes. (G. Flaubert.)

— Pop. *Se faire dessous.* Faire ses besoins sous soi. || Par extens. Tomber en enfance.

— Prov. *Le bon oiseau se fait de lui-même.* Un bon naturel se porte de lui-même au bien. || *Paris ne s'est pas fait en un jour.* Il y a des choses qu'on ne peut faire qu'avec beaucoup de temps. || *Tout se fait avec le temps.* || *Qui se fait brebis le loup le mange.*

— Syn. comp. **FAIRE, AGIR.** On *fait* une chose; on *agit* pour la faire. Le mot *faire* suppose, outre l'action de la personne, un objet qui termine cette action, et qui en soit l'effet. Le mot *agir* n'a point d'autre objet que l'action et le mouvement de la personne, et peut, de plus, être lui-même l'objet du mot *faire.* Pour *faire* réussir ses projets, l'ambitieux ne néglige rien; il *fait* tout *agir.* La sagesse veut que, dans tout ce que nous *faisons,* nous *agissions* avec réflexion.

— **FAIRE.** s. m. Action d'exécuter. || Exécution. Il y a loin du dire au faire. Il y a loin du vouloir au *faire.* (Acad.) Il y a longtemps que je me plains de la trop grande différence entre le dire et le *faire* pour vous. (Mérimée.)

— B.-arts. Manière de peindre, de sculpter, de graver; manière dont l'artiste emploie le pinceau, le ciseau ou le burin. On peut considérer le *faire,* dans un tableau, comme un cachet particulier à chaque artiste. (Duchesne.) Gérard Dow a un *faire* soigné, Wouwerman un *faire* argentin, Salvator Rosa un *faire* hardi, tel autre artiste a un *faire* timide, un *faire* mou, un *faire* bizarre. (Id.) Ce fut par cette enseigne que les académiciens firent connaissance avec le nom et le *faire* de Charoni. (De Goncourt.)

— Litt. Manière d'écrire, style des écrivains. Le style des grands écrivains est leur *faire,* et ce *faire* ne peut être imité, non plus que le *faire* des grands peintres. (Bonnin.) Le précieux du *faire* est un mérite considérable, s'il est réservé aux parties capitales d'une composition. (Mérimée.)

— Techn. S'emploie dans cette locution : *Marchand de faire en meubles,* par laquelle on désigne celui qui vend des objets de literie, tels que laine pour faire des matelas, matelas, traversins, couvertures, tapis, etc.

FAIRE LE FAUT. s. m. V. FALLOIR.

FAIRE-VALOIR. s. m. Action de faire produire un revenu à des capitaux, à une propriété. L'objection peut être faite aussi en partie au système du *faire-valoir* et à celui du métayage, qui emploient également des journaliers. (J. Garnier.)

FAIRFAX (Thomas). Général anglais, né à Denton, 1611-1671, presbytérien, général des troupes du Parlement, se distingua à Marston-Moor, à Naseby, à Colchester, ne voulut pas siéger parmi les juges de Charles Ier, refusa de combattre les Écossais, 1650, se joignit à Monk pour faire la restauration, et a composé des *Mémoires.*

FAIR-HEAD. Géogr. Cap situé au N.-E. de l'Irlande, sur le canal du Nord et la côte du comté d'Antrim. Autrefois *Robodgium promontorium.*

FAIRY. Myth. septentr. Nom de génies des deux sexes, à l'existence desquels le peuple croit encore en Angleterre et en Écosse. || Pl., *fairies.* Les cercles concentriques qu'on remarque quelquefois sur l'herbe des champs sont attribués à la danse des fairies, qu'on nomme aussi Elfs ou Elves.

* **FAISABLE.** adj. 2 g. Qui peut se faire, qui n'est pas impossible. Cela est faisable. Cela n'est pas faisable. Il arrive tous les jours des choses moins *faisables* que celle-là. (Dancourt.)

— Qui est licite, qui est permis, qu'on peut faire en conscience, en équité. Prêter de l'argent à cinq est un marché faisable.

— Jeux. *Bille faisable.* Se dit au billard, d'une bille que l'on peut faire.

* **FAISAN, ANE** ou **ANDE.** s. (ét. lat., *phasianus,* faisan; de *Phasis,* fleuve de la Colchide, patrie de cet oiseau). Ornith. Oiseau du genre des gallinacés, famille des nudipèdes, de la grosseur d'une poule. Il est depuis longtemps naturalisé en France, où il se trouve à l'état sauvage dans les forêts. Faisan commun. Faisan noir et blanc. Faisan doré. Faisan à collier.

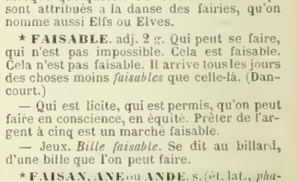

Faisan doré.

Le *faisan* est un oiseau superbe, et qui peut en quelque sorte le disputer au paon pour la beauté, ayant le port aussi noble, la démarche aussi fière, et le plumage presque aussi distingué. (Baudrill.) Le plumage de la *faisane* a peu d'éclat et ressemble à celui de la caille, ce qui fait qu'à la chasse il est très aisé de les distinguer et de ne pas tirer une poule pour un coq. (Id.) La chair du *faisan* est très délicate et très sapide. (Brill.-Sav.) Le *faisan,* pris à point, c'est une chair tendre, sublime et de haut goût, car elle tient à la fois de la volaille et de la venaison. (Id.) Il y avait peu de chose sous son plumage éclatant comme celui d'un *faisan* doré. (Gér. de Nerval.)

— On donne improprement le nom de *faisan* à diverses espèces d'oiseaux dont voici les principales : *Faisan des Antilles.* L'agami. || *Faisan bruyant.* Le tétras. || *Faisan cornu.* Le tragopan. || *Faisan couronné.* Le goura. || *Faisan de Carassou.* Le hocco. || *Faisan de Cayenne.* L'hoazin. || *Faisan de mer.* Le pilet. || *Faisan-paon.* L'éperonnier.

— On dit aussi adjectiv. *coq faisan, poule faisane* ou *poule faisande.* Les coqs *faisans* élevés dans le parc de l'établissement sont préférables à ceux que l'on prend dans les forêts, parce qu'ils donnent une ponte plus abondante et plus sûre. (Baudrill.) L'expérience a prouvé que lorsque les poules *faisanes* ont pondu cha-

cune huit à dix œufs, il était avantageux de les mettre en liberté ainsi que les coqs, ce qui donne presque toujours un très bon résultat. Id.

— Conchyl. Mollusque dont les coquilles sont très belles; il est originaire de l'Inde.

— Géogr. *Ile des Faisans*, ou *de la Conférence*. Petite île de la Bidassoa, vers l'embouchure de ce cours d'eau; Mazarin et Louis de Haro y négocièrent le traité des Pyrénées, 1659. Elle est aujourd'hui indivise entre la France et l'Espagne, sur les limites desquelles elle est située.

— Ichtyol. Poisson nommé autrement *flet* ou *flétan*. || *Faisan d'eau*. Nom donné quelquefois au turbot.

FAISANCE. s. f. rad. *faire*). S'est dit pour Confection, façon.

— Anc. prat. Indication du lieu et du jour où se fait un acte. La faisance se met à la fin de l'acte.

— *Faisance-valoir*. Action de faire valoir une terre. || Terre que l'on fait valoir.

★ **FAISANCES.** s. f. pl. (radic. *faire*). Corvées qu'un fermier est obligé de faire à son propriétaire, les denrées qu'il s'oblige de lui fournir en sus du prix de son bail. Cette ferme est louée 4,000 francs, sans compter les faisances.

FAISANDAGE. s. m. Action de faisander.

FAISANDE. s. f. V. FAISAN.

FAISANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Faisander. S'emploie adjectiv. Perdrix faisandée. Du gibier faisandé. Pour que la chair du faisan justifie les éloges qu'en font les amateurs, il faut qu'elle ait atteint le premier degré de décomposition, qu'elle soit *faisandée*. (Brill.-Sav.)

★ **FAISANDEAU.** s. m. Ornith. Jeune faisan. Une couvée de faisandeaux. A mesure que les jeunes *faisandeaux* deviennent grands, leur régime approche davantage de celui des vieux, et, dès la fin du troisième mois, on peut les lâcher dans l'endroit que l'on veut peupler. (Buff.) Un *faisandeau* bien gras est un morceau exquis, et en même temps une nourriture très saine. (Id.)

★ **FAISANDER (SE).** v. pron. 1re conj. (rad. *faisan*). Se dit du gibier à plumes tel que le faisan, que l'on garde pendant quelque temps pour qu'il se mortifie et qu'il acquière du fumet. Des perdrix qui se *faisandaient* trop. (Acad.)

— FAISANDER. v. n. Art culin. Faire macérer, fortifier. Il faut faire faisander cette bécasse.

— On a transporté aux viandes autres que celle du faisan le mot *faisander*, en parlant de celles qu'il est à propos de garder avant de les faire apprêter.

★ **FAISANDERIE.** s. f. Véner. et Écon. rur. Lieu où l'on élève les faisans. Il a fait enclore sa faisanderie. Il faut choisir, pour l'établissement d'une *faisanderie*, une portion de parc ou de bois située en plaine ou en pente douce, exposée au levant et au midi. (Baudrill.)

★ **FAISANDIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui élève et nourrit des faisans. Ces différentes combinaisons peuvent être toutes bonnes selon les circonstances... l'étendue et l'exposition de la faisanderie, les soins du *faisandier*. (Buffon.)

— Adjectiv. Qui a rapport au faisan. La population faisandière d'un parc.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

FAISANDIER. s. m. (ét. bas-lat., *facienda*, ferme). Métayer de passage, dans les Landes.

★ **FAISANE.** s. f. V. FAISAN.

— Adjectiv. Une poule faisane.

FAISANT. part. prés. du v. Faire. Qui fait.

FAISANT, ANTE. adj. Qui fait. Un homme faisant. Une femme faisante. Je revis le chirurgien Parisot, le meilleur et le mieux *faisant* des hommes. (J.-J. Rouss.)

— Substantiv. Arg. Camarade de collège.

★ **FAISCEAU.** s. m. (ét. bas-lat., *fascellus*, dimin. de *fascis*, faisceau). Assemblage de diverses choses liées ensemble et réunies dans le sens de leur longueur. Un faisceau d'armes, de piques, de lances, de flèches. Faisceau d'herbes. Faisceau de fleurs. Faisceau de verges. Liez-les en faisceau. Le lion tenant un faisceau de sept flèches est le symbole des Provinces-Unies. L'aigle de la fédération tient un faisceau d'autant de flèches que les États-Unis d'Amérique comptent d'États particuliers confédérés. Tous perdirent leur temps, le *faisceau* résista. (La Fontaine.)

— Poés.

> Un *faisceau* de rayons détaché du soleil
> Couchait capricieusement sur l'horizon vermeil. (St-Lamb.)

— Fig. Des frères unis entre eux forment un *faisceau* qui peut résister aux efforts les plus puissants. (De Juss.)

— Anat. Réunion de fibres ou de nerfs placés les uns auprès des autres dans le sens de leur longueur. || *Faisceau de muscles, de nerfs*. Faisceau musculaire. Faisceau aponévrotique.

— Archit. *Colonne en faisceau*. Colonne formée par la réunion de plusieurs petites colonnes. La colonne en faisceau est employée dans l'architecture ogivale.

— Art milit. *Faisceau d'armes*. Assemblage de fusils qui se soutiennent par l'engagement des baïonnettes les unes dans les autres, et forment une espèce de pyramide. Mettre les armes en faisceau, les fusils en faisceau. Former, rompre les faisceaux. || Par analog. Des chèvres en délire... en même temps les *faisceaux* des piques. (G. Flaubert.) || Espèce de chevalet autour duquel on range les fusils. Dans un corps de garde, il prend l'un sur le *râtelier d'armes*. — Piquet, dans un camp, où sont maintenus les drapeaux et les étendards, au centre du régiment, à dix mètres en avant du front de bandière, sur l'alignement des fusils.

— Bot. Assemblage de petits canaux en forme de réseaux, destinés à porter le suc nourricier dans les diverses parties de la plante. || Assemblage de fleurs, de feuilles rapprochées en long.

— Opt. *Faisceau de rayons lumineux*. Cône de rayons lumineux qui partent d'un même point, et qu'on isole par la pensée de tous les autres rayons, pour les soumettre à des considérations particulières.

— Phys. *Faisceau magnétique*. Réunion de lames aimantées disposées en trois couches, celles de la partie moyenne étant un peu plus longues. Elles sont ajustées dans des pièces de fer ou armatures et maintenues au moyen de bandes de laiton; par ce procédé, on obtient un aimant puissant et d'une énergie constante.

— Techn. Nom par lequel les ardoisiers désignent des ardoises irrégulières par leur forme et par leur épaisseur.

— FAISCEAUX. s. m. pl. Antiq. rom. Faisceaux de baguettes liées ensemble autour d'une hache dont le tranchant faisait saillie. C'était, chez les Romains, le symbole de la puissance attachée à la dignité de dictateur, à celle de consul, à celle de préteur. Le dictateur faisait porter devant lui vingt-quatre faisceaux, les consuls en faisaient porter douze, et les préteurs six.

> Ne vit-on devant ... le premier
> Qu'on portât les *faisceaux* couronnés de laurier.
> (Racine.)

> Et dans Rome avilie, un empereur brutal
> Des *faisceaux* d'un consul honora son cheval. (Volt.)

— Fig. *Prendre les faisceaux*. Être élevé à la dignité de dictateur, de consul, de préteur.

— *Déposer les faisceaux, rendre les faisceaux*. Se démettre d'une des dignités dont ils étaient le signe.

FAISELEUX. s. m. (rad. *faisceau*). Techn. Ouvrier qui enlève les décombres dans les carrières d'ardoise.

★ **FAISEUR, EUSE.** s. (rad. *faire*). Celui ou celle qui fait quelque chose, qui fait habituellement certains ouvrages. Un faiseur d'instruments. Une faiseuse de corsets, de gilets, etc. Ce mot n'est plus guère employé pour indiquer les professions, la plupart portant aujourd'hui un nom particulier. Ainsi on remplace généralement les termes cités dans les exemples ci-dessus par : Un luthier, une corsetière, une giletière.

— *Bon faiseur, bonne faiseuse*. Celui ou celle qui excelle dans une façon, dans une fabrication. Mangez de ce pâté, c'est du bon faiseur. Ces modes, ces confitures sont de la bonne faiseuse.

— *Faiseuse d'anges*. Nourrice qui laisse mourir faute de soins les enfants qu'on lui confie. || Ce nom a aussi été donné à des femmes qui faisaient mourir les enfants qui leur étaient confiés pour être mis en nourrice.

— Celui qui crée, qui élève et produit. Vous n'avez pas eu l'esprit d'en faire autant, le beau *faiseur* de filles. (Mme de Sévigné.) L'abbé Blanchet appelait des *faiseurs* d'hommes les pères qui négligeaient de veiller à l'éducation de leurs enfants, et ceux qui en prenaient soin par eux-mêmes, des *faiseurs* de citoyens. (Sall.) A peine ce mari trouvé, elles ne sont plus exactement que des *faiseuses* d'enfants, en perpétuelle adoration devant le *faiseur*. (Stendhal.)

— Fam. et iron. C'est un faiseur de livres, un faiseur de vers, un faiseur de vaudevilles. Mais nous autres *faiseurs* de livres et d'écrits. (Boil.) Vous mentez aussi hardiment qu'un *faiseur* d'oraisons funèbres. (Bours.)

— *Un faiseur de phrases*. Celui dont le style est plein de grands mots, de longues phrases, de longues périodes, mais vide d'idées.

— *Un faiseur d'embarras, de contes, d'almanachs*. Un homme qui se donne de l'importance, se mêle de tout, et n'est qu'inutile ou importun, un hâbleur.

— Fig. et fam. Un faiseur de systèmes. C'est un grand faiseur de protestations, de compliments. Toutes ces diseuses de grands mots sont plus grandes *faiseuses* encore, crois-moi. (Mirab.) Oh! vous êtes de grands *faiseurs* de révolutions. (Ch. Nodier.)

> Mais quoi! rien ne remplit
> Les vastes appétits d'un *faiseur* de conquête.
> (La Fontaine.)

— *Faiseur de tours*. Escamoteur.

— *Faiseur d'affaires*. Expression qui s'emploie généralement avec une sorte de mépris pour désigner divers genres de commerce assez peu honorables, tels que le prêt à usure, etc. La police devrait avoir l'œil plus ouvert sur les *faiseurs* d'affaires, qui ne sont, après tout, que des *faiseurs* de dupes. (Humbert.)

— Dans un sens absolu, Celui qui travaille habituellement pour un autre. Ce théâtre a ses faiseurs. Ce libraire a ses faiseurs attitrés. Ce ministre est fort heureux d'avoir un si bon faiseur. On soupçonne souvent une femme auteur d'avoir un faiseur. Que Mirabeau eût des *faiseurs*, et que dans leurs œuvres il prit une idée et la donnât comme sienne, rien d'étonnant. (Joncière.)

— Se dit des intrigants. Leur coterie était conduite par une association d'intrigants subalternes, qu'on appelle dans le style moderne des *faiseurs*. (Mercier.)

— Prov. *Les grands diseurs ne sont pas les faiseurs*. Ce sont ceux qui se vantent le plus qui en font le moins.

— Admin. *Faiseurs de services*. Nom donné, au commencement de ce siècle, à une compagnie qui se chargeait de faire diverses fournitures à l'État.

— Hist. relig. *Faiseurs de ponts*. Nom donné aux frères pontifes.

— Typogr. *Faiseur d'épreuves*. Ouvrier spécialement chargé de tirer les épreuves. On dit plus communément *Pressier*.

FAISONNAT ou **FAISSONNAT.** s. m. (ét. bas-lat., *fassinerium*; du lat. *fascis*, faisceau). Sorte de fagot de gros et de petit bois, dans le Bordelais.

FAISSE. s. f. (ét. lat., *fascia*, bande). Techn. Cordon de plusieurs brins d'osier placés de distance en distance pour fortifier un ouvrage de vannerie.

FAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Faisser. S'emploie adjectiv. Panier faissé.

FAISSELLE. s. f. (ét. lat., *fiscella*, dimin. de *fiscus*, panier). Écon. domest. Vaisseau, en osier ou en terre, destiné à faire, à mettre égoutter les fromages. Je lui porterai mon fromage dans cette *faisselle* de jonc. (Marg. de Valois.)

— En Normandie, Table sur laquelle on presse les marcs de pommes, pour les faire égoutter, et d'où le cidre coule dans la cuve.

FAISSER. v. a. 1re conj. (rad. *faisse*). Techn. Mettre à un ouvrage de vannerie des cordons d'osier de distance en distance, pour le rendre plus fort.

— SE FAISSER. v. pron. Être faissé.

FAISSERIE. s. f. (radic. *faisser*). Techn. Ouvrages de vannerie à claire-voie.

FAISSIER. s. m. (radic. *faisser*). Vannier qui fait des ouvrages à claire-voie.

FAIT, AITE. part. pass. du v. Faire. S'emploie adjectiv. Acheter des habits tout faits. Trouver la besogne faite. Ce que l'on fait malgré soi est toujours mal *fait*. (Mme de Genlis.) Voici la réponse qui leur fut *faite*, avec la glose que les prêtres y ajoutèrent. (La Font.) On lit les anciennes histoires à peu près avec le même esprit qu'elles ont été *faites*, et on ne se met dans la tête que des erreurs. (Volt.) Lorsque l'ange lui présenta le calice, il dit : « O mon père, fais que ce calice passe loin de moi; cependant, si je dois le boire, que ta volonté soit *faite*. » (Chateaub.) Que chaque chose soit *faite* en son temps. (De Juss.) Oswald se souvint qu'il y avait deux bâtiments anglais dans le port, et ces bâtiments avaient à bord des pompes parfaitement bien *faites*. (Mme de Staël.) C'est une étude très morale que l'analyse d'un être tel que Rousseau, *faite* sans nulle partialité. (La Harpe.) L'Espagne n'est pas *faite* comme un autre pays. (De Pradt.)

> ... qu'il y ... se souhaite
> Qu'il assiste à la noce ou qu'il la trouve *faite*. (Dest.)
> ...
> Tous les bons ouvrages sont *faits*.
> (...)

— *Un conte fait à plaisir*. Un récit qui n'a rien de vrai.

— *C'est fait; c'est une affaire faite*. C'est un fait accompli, une besogne achevée, une opération sur laquelle il n'y a plus à revenir.

— *C'est bien fait*. C'est une chose méritée. C'est bien fait, il ne fallait pas désobéir. Cela ne serait-il pas bien *fait*, si j'allais m'éprendre d'une belle passion romanesque pour quelque maritorne ou quelque abominable gaupe? (Th. Gautier.)

— Fam. *Fait exprès*. Ce qui est fait à dessein, et le plus souvent à mauvaise intention. On croit que c'est un fait exprès. || *C'est un fait exprès, c'est comme un fait exprès*. On dit aussi que ... c'est fait exprès.

— Fig. *C'est un grand pas de fait*. Les premières difficultés sont vaincues; le plus fort, le plus difficile est fait.

— *Est-ce fait?* Cette affaire est-elle terminée? Cette besogne est-elle achevée?

— *Est-ce fait? C'est fait*. Terme de jeux d'enfants, pour se demander ou pour se répondre si la partie va commencer.

— *Voilà qui est fait*. Se dit d'une chose décidée.

— *Toutes charges faites*. Toutes les charges étant payées.

— *A prix fait*. A un prix convenu. Faire un travail à prix fait.

— Loc. prov. *Aussitôt dit, aussitôt fait*. Marque la promptitude avec laquelle une action s'est exécutée. || *Ce qui est fait est fait*. Espèce d'exhortation à supporter un événement, un malheur accompli, et auquel il n'y a point de remède. || *Cela vaut fait*. Regardez la chose comme faite; soyez sûr qu'elle se fera. || On dit dans le même sens : *Tenez cela pour fait. Je tiens cela pour fait*. || *Ce n'est ni fait ni à faire*. Se dit d'un travail terminé et dont l'exécution laisse beaucoup à désirer.

— Fig. *Être fait au tour*. Avoir des formes gracieuses, bien proportionnés en parlant des personnes. Quoique fille d'un laboureur, à ce qu'il paraît... elle est *faite* au tour. (Mérimée.)

— *Être bien fait, fait à plaisir, à ravir, à peindre, être bien fait de sa personne*. Être beau, de belle taille et de bonne mine. Avoir la taille bien faite, la jambe bien faite. || Par iron. *Cela lui rend la jambe bien faite!* Cela lui procure un bel avantage, lui fait beaucoup de bien.

— *Être mal fait, mal bâti, mal tourné*. Avoir quelque défaut corporel, soit dans la taille, soit dans les membres. Cet homme est mal fait. Cette dame a la jambe mal faite.

— Fam. *Être fait comme il plaît à Dieu*. Avoir des défauts corporels apparents, qui excitent la risée des sots.

— Fig. *Esprit bien fait, caractère bien fait*. Esprit qui ne se formalise point, qui prend tout du bon côté; caractère doux et facile qui s'accommode à celui des autres. || Fig. *Esprit mal fait, tête mal faite, caractère mal fait*. Esprit susceptible, brusque, bourru; caractère sombre, irascible, etc.

— Fam. Habillé, arrangé dans ses vêtements. Dieu! comme le voilà fait! Il est fait comme un brûleur de maisons. En revenant du bal, ces femmes étaient faites comme des sorcières. Qu'on ne laisse pas sortir dans la rue des soldats *faits* comme je ne sais quoi. (Mérimée.)

— Fig. et iron. *Être fait tout de travers, en dépit du bon sens*. N'avoir apporté à sa toilette ni attention ni recherche; être paré d'ajustements qui ne cadrent point ensemble.

— Habitué. Un homme fait à la fatigue. Il est fait au chaud et au froid. Nous sommes faits à vos plaisanteries, à votre badinage. Mon estomac n'est pas fait à ce genre d'aliments.

— *Un homme fait*. Un homme parvenu à l'âge mûr, un homme dans toute la force de l'âge. || Fig. Qui est devenu raisonnable, dont toutes les facultés intellectuelles ont été développées par l'âge, par l'étude et par la réflexion. || *C'est déjà un homme fait*. Se dit d'un jeune garçon qui commence à devenir grand, à devenir sage.

— *Fromage fait, vin fait, viande faite*. Fromage, vin, viande qui a acquis par le temps les qualités que le temps seul pouvait lui donner.

— *Fait à*. Un ouvrage fait à la main. Un dessin fait à la plume. L'illusion du théâtre est passagère, et le spectateur qui revient vous lire appelle bientôt des surprises *faites* à son jugement. (La Harpe.)

— *Fait de*. Cela est fait de main d'homme. Ils sont *faits* d'une petite bougie. (Cuv.)

— *Fait par*. Un tableau fait par Raphaël. La description de la peste faite par l'abbé Barthélemy, par Sismondi.

— *Fait pour*. N'être pas fait pour tel emploi. Me croit-il fait pour être son esclave? Une nouvelle faite pour affliger. Est-ce pour vous qu'est *fait* un ordre si sévère? (Rac.) Bornons-nous à la terre, elle est *faite* pour nous. (Id.) C'est pour Dieu que cette âme est *faite*. (Boss.) Nous n'étions donc point *faits* pour vivre à la manière des Turcs. (Volt.) Il faut que les livres *faits* pour les solitaires parlent la langue des solitaires. (J.-J. Rouss.) Oui, le devoir n'est *fait* que pour nous rendre heureux. (La Chaussée.) D'animaux *faits* pour lui chaque pays abonde. (Del.) Ces sublimes objets ne sont pas *faits* pour moi. (Id.) Les airs que demande la romance semblent *faits* pour la plainte. (La Harpe.) Les prix de l'Académie sont *faits* pour exciter l'émulation et encourager le talent par des récompenses. (Id.) La femme est *faite* pour aimer, et, dans ses faiblesses comme dans ses sacrifices, c'est toujours l'amour qui triomphe. (A. Martin.)

> Quoi! l'homme n'est-il pas l'ouvrage d'un bon maître?
> Puisqu'il veut être heureux, il est donc *fait* pour l'être.
> (L. Racine.)

> Le roi pour qui sont *faits* tant de biens précieux,
> L'homme, élève un front noble et regarde les cieux. (Id.)

— Fam. et par dépit. *Cela est fait pour moi, semble fait pour moi, n'est fait que pour moi*. Se dit parfois lorsqu'on est accablé de contrariétés, de malheurs.

— *Fait sur*. Des observations semblables peuvent être *faites* sur d'autres corps. (Cuv.)

— *Soit fait*. Se dit par ellipse pour Que cela soit fait. On dit aussi : *Qu'il soit fait* ou *ainsi soit fait*.

> Dans quelle inquiétude, Esther, vous me jetez!
> Toutefois qu'il soit *fait* comme vous souhaitez. (Rac.)

— *C'est fait de moi*. Je suis perdu. On dit de même : *C'est fait de lui. C'est fait de nous. C'est fait d'eux*. Nous sommes tous perdus, et c'est *fait* d'Israël. (Rac.)

> Ma foi, c'est *fait* de moi, car Isabeau
> M'a ... de ... (...)

— *C'en est fait*, exprime la conclusion d'une affaire, l'accomplissement d'une opération, une situation qui ne laisse plus d'espoir, plus de ressources. Il a conclu son marché, c'en est fait. C'en est fait, j'ai perdu mon procès. C'en est fait, un tel dépose son bilan. Il est mort ce matin, c'en est fait. Narcisse, c'en est *fait*, Néron est amoureux. (Rac.) Madame, c'en est *fait*, et vous êtes servie. (Id.)

> C'en est *fait*, mes amis, il n'est plus de patrie,
> Plus d'honneur, plus de lois; Rome est anéantie.
> (Voltaire.)

— *C'en est fait de* n'est pas à imiter, *en* et *de* formant un pléonasme. Cependant on en trouve des exemples. C'en était *fait* de lui et de son arrivée. (Rollin.)

— Gramm. *Ce mot est fait, n'est pas fait*. Ce mot est passé dans la langue; il est ou il n'est pas autorisé par l'usage. || *Phrase faite, phrase*

toute faite. Phrase consacrée par l'usage, et à laquelle on ne doit rien changer.

— Manég. *Cheval fait*. Cheval qui n'est plus jeune et qui est dressé.

— Mar. *Vent fait, temps fait*. Vent, temps fixe; vent, temps qui ne varie plus. || *Flot, jusant fait*. Flot, jusant qui ont atteint la moyenne de leur vitesse.

— Peint. *Le bien fait, le mal fait*. Se disent substantiv. pour Ce qui est bien fait, ce qui est mal fait. On recherche le bien fait. Le mal fait, fût-il un chef-d'œuvre de conception, repousse l'œil de l'amateur.

— REM. GRAMM. Placé devant un infinitif, le participe *fait* est toujours invariable, parce que la locution formée par le verbe *faire* et l'infinitif suivant tient la place d'un seul verbe. Il prétend que cette comédie est à lui, et se plaint des imprimeurs qui l'ont *fait* courir sous le nom d'un autre. (Corn.) Elle s'est *fait* aimer, elle m'a *fait* haïr. (Id.) Les bontés que vous m'avez *fait* sentir me donnent le droit de me servir d'un nom si tendre. (Fén.) Une femme s'est présentée à la porte, je l'ai *fait* entrer. (Beauz.) Les serpents paraissent privés de tout moyen de se mouvoir, et uniquement destinés à vivre sur la place où le destin les a *fait* naître. (Lacép.) Louis XI fit taire ceux qu'il avait si bien *fait* parler. (Volt.) Des corsaires se sont saisis de la pièce et l'ont *fait* imprimer. (Id.) Cette tragédie vous appartient, mademoiselle, vous l'avez *fait* supporter au théâtre. (Id.) Deux fois à mon oreille ils se sont *fait* entendre. (Id.) Rappellerai-je tous les maux que m'a *fait* souffrir une mère? (Delaporte Duth.) Dans ce même temps, d'autres généraux de Justinien, sortant d'Arménie, s'étaient *fait* battre sur les frontières de Perse. (Ségur.)

★ **FAIT**. s. m. (du lat. *factum*, neutre de *factus*, part. pass. de *facio*, je fais). Action, chose faite, ce qu'on a fait. Chacun répond de son fait. Il est garant de ses faits et de ses promesses. Répondre, être garant du fait d'autrui. Par le fait. Par le fait de tel. Joindre le fait à la menace. Il nie le fait. Si l'on considère le fait en lui-même. On lui impute des faits graves. C'est par des faits que je veux vous prouver mon attachement. Si vos faits répondent à vos promesses. Se vanter ainsi ne peut être que le fait d'un fanfaron.

— Fam. *Cela est du fait d'un tel*. C'est lui qui a fait cette action, qui en est l'auteur. Cela est de mon fait, de votre fait. Elle est grosse du fait d'un tel.

— *En venir au fait*. Venir à l'exécution d'une menace, d'une action. Après beaucoup de paroles, on en vint au fait. Heureusement je me trouvais là ; car le drôle allait au fait.

— Fam. *Au fait et au prendre*. Au moment de l'exécution, quand il est question d'agir, de parler. Quand on en vint, quand ce fut au fait et au prendre. Quand on en fut au fait et au prendre. On le dirait plein d'intelligence ; mais, au fait et au prendre, il n'est bon à rien.

— *Prendre quelqu'un sur le fait*. Découvrir, surprendre quelqu'un au moment où il fait une action qu'il voulait cacher. Les voleurs ont été pris sur le fait. Il ne voulait pas qu'on sût qu'il travaillât à cet ouvrage ; mais je l'ai pris sur le fait. Il n'y a point d'homme si honteux de se trouver fat que le fat lui-même, lorsqu'il est pris sur le *fait*. (Marivaux.) || *Prendre la nature sur le fait*. Rendre les détails avec une grande justesse, une grande précision. Gil Blas, c'est la nature humaine prise sur le *fait*. (J. Janin.)

— Prov. *La bonne volonté est réputée pour le fait* ou *l'intention est réputée pour fait*.

— Se dit des événements dont se composent les annales d'un peuple ou la vie d'un personnage historique. Faits historiques. Histoire pleine de faits curieux. Il ne faut voir dans l'histoire que le récit des *faits* donnés pour vrais. (Volt.) C'est un *fait* unique dans l'histoire. (Id.) Les *faits* sont l'élément constitutif de l'histoire. (Du Roz.) Un petit *fait* bien apprécié explique toute une époque. (Id.) Rien n'est plus facile que de torturer les *faits* pour leur arracher des mensonges. (Id.) Rien de menteur comme un *fait*. (Id.) L'art de tirer des inductions des *faits* a donné lieu à l'école philosophique en histoire. (Id.) Les *faits* matériels des origines chrétiennes sont presque tous obscurs. (E. Renan.)

> Ces annales célèbres
> Où les *faits* de son règne, avec soin amassés,
> Par de fidèles mains chaque jour sont tracés. (RAC.)

— *Faits accomplis*. Événements sur lesquels il n'y a plus à revenir. L'antique usage de tous les sénats est de mettre aux voix les *faits* accomplis. (P. de St-Victor.)

— *Doctrine des faits accomplis*. Règle politique consistant à accepter ce qui est fait, pour en tirer le meilleur parti possible.

— *Faits d'armes*. Exploits militaires. On est dans la stupeur, au récit des hauts faits, des beaux faits d'armes d'Alexandre, de Napoléon.

> Par quels *faits* d'armes valeureux
> [illegible] ta gloire en estime ? (MALHERBE.)

— Fam. et par plaisant. *Les faits et gestes d'une personne*. Sa vie et ses actions. On connaît vos faits et gestes. On sait ses faits et gestes. || Ironiq. Des punitions, des pénitences, ne voilà-t-il pas qui parle bien haut en faveur de vos hauts faits, de vos faits et gestes?

— Événement; ce qui s'est passé, ce qui a eu lieu. C'est un fait singulier, un fait miraculeux. L'importance d'un fait. Citer un fait. Ces faits sont antérieurs à celui que vous racontez. Le récit des faits. Présenter habilement les faits. Alléguer un fait. Le fait est constant, certain, exact, authentique. On m'a confirmé le fait. Ces faits ne laissent aucun doute. Les faits seuls démentent cette calomnie. Articuler des faits. Dénaturer les faits. Rétablir les faits. Ils n'ont écrit que plusieurs siècles après les *faits* qu'ils nous racontent. (Mass.)

— *Faits-Paris*. Nom donné, dans un journal, aux nouvelles, aux événements quotidiens de la vie du monde ou de la politique, à Paris.

— L'événement, le cas, l'espèce dont il s'agit. Parler pendant une heure sans dire un mot du fait. Poser le fait. Le fait est tel. Voilà le fait. Ne pas s'écarter du fait. Revenez au fait. Allons au fait. Venons au fait. Venez au fait. Aller droit au fait.

> Je suis sang et eau pour voir si, du Japon,
> Il viendrait à bon port au *fait* de son chapon. (RACINE.)

— Fam. *Pour la rareté du fait*. A cause de la singularité de la chose. Je voudrais bien voir cela, pour la rareté du fait.

— *Erreur de fait*. Erreur provenant de ce que l'on s'appuie sur un fait qui n'est pas réel.

— Fig. et fam. *Aller au fait, venir au fait*. Marcher droit au but, sans se détourner de sa route, du point qu'on s'est proposé d'atteindre. Pourquoi tant de détours? Venez donc, arrivez donc au fait. C'est un homme qui va tout de suite au fait. Ses paroles sont pleines de droit sens et vont au *fait*. (Racine.)

— Elliptiq. *Au fait!* Venez en au fait.

— *Au fait*. Ordre, encouragement donné à quelqu'un pour qu'il explique ses intentions. Reconnaissance de la raison qu'il peut avoir, ou du tort qu'on a. Au fait, que me voulez-vous? Au fait, je puis avoir tort. Au fait, il a raison.

— *Au fait* exprime encore le résultat des réflexions qu'on a pu faire, la résolution à laquelle on s'arrête. Au fait, il aurait été bien bon d'y croire.

— *Être au fait de quelque chose*, ou simplement, *Être au fait*. Être instruit de quelque chose, surtout par la pratique qu'on en a faite. Vous pouvez l'employer à l'agriculture ou au commerce; il est au fait de l'un et de l'autre. Prenez un tel; il est au fait. C'est une femme au fait de bien des choses. Quand vous serez au fait.

— *Mettre au fait*. Informer quelqu'un d'une affaire; lui en dévoiler la nature, les conséquences. Je fus tout étonné quand on m'eut mis au fait. Vous serez mis au fait de ce mystère.

— *Se mettre au fait*. S'informer, s'instruire, devenir habile, etc.

— *Au fait de*. Au sujet de. Nous attendons ici de voir sortir en lumière un discours de ce qui s'est passé au *fait* de messire Louis Gaufridi et de Madeleine de la Palud. (Malherbe.)

— *Être sûr de son fait*. Être sûr de ce qu'on dit, de ce qu'on avance. Il ne craint pas d'être démenti, tant il est sûr de son fait. || Être sûr de ce qu'on fait, du succès qu'on obtiendra. J'ai fait assez d'expériences pour être sûr de mon fait.

— *Entendre bien son fait*. Être habile dans sa profession. Personne mieux que lui ne fait les pièces montées; c'est un pâtissier qui entend bien son fait. || Fig. Être adroit, fin, rusé en affaires, veiller à ses intérêts. C'est un homme qui entend bien son fait.

— *Mettre en fait, poser en fait*. Avancer une proposition qu'on donne pour véritable, qu'on soutient telle. Je mets en fait que le mouvement perpétuel n'existe point. Il pose en fait qu'il n'y a point de vide absolu dans la nature.

— *C'est un fait, il est de fait, cela est de fait que...* Locutions qui toutes expriment des choses constantes, avérées, qu'on ne peut nier. Il est de fait qu'on ne m'a pas compris. Tel jour j'étais au Havre; c'est un fait. Il vint pendant la nuit; cela est de fait.

— Fam. *Le fait est que*. La vérité est que. Cela peut être, mais le fait est que je n'en savais rien.

— *Un fait à part*. Une autre chose que celle dont il est question, une chose d'une espèce différente. Ce que vous avancez est un fait à part et d'une nature tout opposée à l'affaire qui nous occupe.

— Toute chose dont on a reconnu, vérifié, constaté l'existence, soit dans l'ordre physique, soit dans l'ordre moral; ce qui commence d'être, ce qui arrive; changement qui se produit dans la nature; nouvel état par lequel nous voyons passer une chose; ce par quoi se manifestent directement aux regards de notre esprit les êtres ou les lois de ces êtres. Faits physiques. Faits physiologiques. Il tire de ce fait des conséquences trop générales. De nouveaux faits sont venus confirmer ces principes. Toute sa doctrine est appuyée sur les faits. L'examen, l'étude, l'observation des faits. Ce système a pour base des faits incontestables. Un grand nombre de faits. C'est là un fait très remarquable. Un raisonnement ne détruit pas un fait. Cette théorie s'évanouit devant les faits. C'est seulement depuis deux ou trois siècles que la physique est devenue une science de *faits*. (A. Mart.) Un seul *fait* balance l'autorité de cent philosophes. (Malte-Brun.) Un *fait* qui n'est point généralisé, c'est-à-dire dont la loi ne nous apparaît pas en même temps que lui, ne nous donne qu'une connaissance sèche, stérile et morte. C'est ce qui a donné lieu à cette locution : *Bête comme un fait*; qu'on lui passe ce qu'elle a de trivial en faveur de sa vérité. (S. Dubay.)

— Fam. Conduite, manière d'agir. Il y a bien un peu de malice, un peu d'opiniâtreté, de folie, dans son fait.

— Ce qui est propre, convenable à quelqu'un. Cette maison serait bien mon fait. Cet emploi serait bien le fait de votre neveu. Être flatteur, ce n'est pas mon fait. Ce mariage n'est pas votre fait. Cette fille n'est pas le fait de mon frère. J'ai trouvé votre fait.

— Fam. *Dire à quelqu'un son fait*. Lui adresser des reproches qu'il mérite. Je sais tous les torts qu'il a eus envers vous, et quand je le verrai, je lui dirai son fait. Ah! mort de ma vie, que je lui aurais bien dit son *fait!* (Dancourt.)

— Fig. et fam. *Donner son fait à quelqu'un*. User envers quelqu'un de représailles, se venger de lui soit par quelques discours, soit par quelque violence. Le traiter comme il le mérite. Il voulait me railler, mais je lui ai donné son fait. Il attendit son ennemi, et lui donna son fait. Oh! il n'a rien à regretter, on lui a donné son fait.

— Fam. Bien, fortune, capital. Il a mangé son fait, tout son pauvre petit fait. || La part qui revient à chacun dans un total. Il faut leur donner à chacun leur fait pour qu'ils en disposent. On a partagé cette succession, chacun a eu son fait. Tenez, voilà votre fait. Ce sens vieillit.

— Jurispr. Acte, action; ce qui est la base des obligations, le fond d'une affaire; ce qui la constitue, ce qui la fait ce qu'elle est. Les *faits* défendus par les lois produisent les délits et les quasi-délits. (Dubard.) Chacun doit répondre du préjudice qu'il a occasionné, non seulement par un *fait* de malignité, mais encore par un *fait* de négligence ou d'imprudence. (Id.) || Particulièrement. Le cas, l'espèce dont il s'agit dans une discussion ou dans une contestation; l'exposé des circonstances qui constituent le procès. La rédaction des jugements contiendra... l'exposition sommaire des points de *fait* et de droit, les motifs et le dispositif des jugements. (Code de procéd. civ., art. 141.) || *Faits d'un acte*. Objets d'une convention, d'un écrit. || *Faits admissibles et pertinents*. Ceux dont la preuve peut être admise, parce qu'ils appartiennent au fond de la cause. || *Faits et articles*. Faits sur lesquels, en matière civile, l'une des parties fait interroger sa partie adverse. || *Fait articulé*. Fait que l'une des parties énonce, soit dans ses écritures, soit dans la plaidoirie. || *Fait d'autrui*. Fait commis par une personne autre que celle à qui on l'oppose, ou qui veut s'en prévaloir. || *Fait avéré*. Fait dont la vérité est prouvée. || *Fait de charge*. Malversation commise par un officier public dans l'exercice de ses fonctions. || *Fait confessé et avéré*. Fait reconnu par la partie adverse. || *Fait controuvé*. Fait supposé et mis à dessein en avant par la partie qui veut en tirer avantage. || *Fait impertinent*. Fait qui n'a point de rapport au procès. || *Faits justificatifs*. Ceux qu'un accusé allègue pour prouver son innocence. || *Fait négatif*. Fait qui tend à établir qu'une circonstance alléguée n'est point exacte, fait que l'on nie. || *Faits nouveaux*. Ceux qui n'ont pas encore été allégués au procès, et dont une partie demande à faire la preuve. || *Fait propre*. Cause dans laquelle un officier de cour souveraine se rendait en quelque sorte partie. Pour qu'un officier public fût réputé avoir fait d'un procès son fait propre, il fallait qu'il eût sollicité ses juges, qu'il eût été consulté, et qu'il eût fourni aux frais de l'affaire. || *Faits des propres*. Cause pour laquelle un témoin pouvait être récusé. || *Fait secret*. Fait dont l'une des parties donnait secrètement connaissance au juge commis pour procéder à un interrogatoire sur faits et articles, afin que la partie qui devait être interrogée ne pût à l'avance préparer ses réponses. || *Fait du souverain*. Acte qui émane de l'autorité souveraine. || *Fait vague*. Fait qui ne précise aucune circonstance.

— *Voie de fait*, au singulier. Acte illégal, par lequel, de sa propre autorité, on s'approprie le bien d'autrui. Ces belles fermes, ces beaux prés, il s'en est emparé, il s'en est mis en possession sans titre et par pure voie de fait. || *Voies de fait*, au pluriel. Actes de violence, mauvais traitements, coups donnés ou portés à quelqu'un. Il est défendu d'user de voies de fait.

— Prat. *Prendre le fait de quelqu'un; prendre fait et cause pour quelqu'un*. Intervenir dans une instance dirigée contre un tiers que l'on doit garantir, et prendre sur soi les conséquences. Je prends son fait; c'est-à-dire je l'admets, j'en conviens et je le justifie. Je prends fait et cause pour lui; c'est-à-dire je fais de son action et de sa cause les miennes.

— Fig. Intervenir pour quelqu'un dans une affaire, dans une querelle; prendre son parti. L'issue de cette affaire était douteuse; mais je pris fait et cause pour lui; nous l'emportâmes. Si vous voulez vous battre, je prends fait et cause pour le plus faible. La France prit fait et cause pour l'Amérique. Vous faites trop d'honneur à Marie de Rabutin-Chantal de prendre son *fait* et cause. (Mme de Sévigné.)

— Psychol. *Faits sensibles* ou *faits de l'extériorité*. Les faits que nous manifeste le monde extérieur, qui tombent sous nos sens. || *Faits de conscience, faits psychologiques* ou *faits spirituels*. Ceux qui se passent au dedans de nous, qui sont les modifications de notre âme, qui ne tombent que sous l'œil de la conscience.

— Techn. *Mettre quelqu'un au fait*. Former un apprenti, l'exercer par la pratique, dans un art, dans un métier quelconque. On le mettra au fait de tous les procédés de cette fabrication. Il fera bien quand on l'aura mis au fait.

— Théol. *Faits révélés*. Ceux qui sont révélés par l'Écriture. || *Faits non révélés*. Ceux qui ne sont pas révélés dans l'Écriture, mais qui sont historiques ou dogmatiques. Les *faits* miraculeux qui établissent la certitude. (Mass.)

— *Dans le fait, par le fait*. loc. adv. Réellement, effectivement, au fond, quelles que soient les apparences. On envie sa condition, quoique, par le fait, il soit très malheureux. Malgré son air patelin, c'est, dans le fait, un homme très dangereux. Il se trouve, par le fait, maître de tout le pays.

— *De fait*. Par la force des choses, des circonstances, par soi-même, par sa propre vertu, par sa propre volonté, en réalité, véritablement. Un gouvernement de fait. Une possession de fait. Il n'était roi que de nom; un autre l'était de fait. Ce bien vous appartient de droit, mais de fait il est à un autre.

— Fam. *De fait*. loc. adv. En effet, effectivement. On annonça qu'il viendrait bientôt, et de fait il ne tarda pas à arriver. Et, de *fait*, demandez à qui vous voudrez. (Malherbe.)

— *En fait de*. loc. prép. En matière de; touchant, concernant quelque chose. En fait de religion, de gouvernement, de politique, je laisse tout aller comme cela va, comme cela peut. Je ne connais rien en fait de tout cela. C'est un maître en fait d'armes. En *fait* d'arts, si c'est la partie laborieuse d'une nation qui crée, c'est la partie oisive qui choisit et qui règne. (Rivarol.) En *fait* de blâme, si je vous disais ce que je pense, ce serait un blâme sévère. (Thiers.) Au vrai, je ne sais que te demander en *fait* de livres. (Mérimée.) J'ai vu de très belles choses en *fait* de rochers, de cascades et de précipices. (Id.) Le public auquel s'adressait Josèphe était superficiel en *fait* d'érudition. (E. Renan.)

— *Si fait*. loc. adv. et pop. qui signifie Oui, cela est fait, et s'emploie quand on veut affirmer ce qu'un autre nie ou met en doute. Vous ne me connaissez pas?—Si fait, je vous connais bien. Je crois qu'il n'a pas été là. — Si fait, il y a été.

— *Tout à fait*. loc. adv. V. TOUT.

★ **FAÎTAGE**. s. m. (rad. *faîte*). Charp. Pièce de bois qui règne tout le long d'un toit, en forme la crête, et à laquelle viennent aboutir tous les bouts supérieurs des chevrons. Elle fait partie du comble de la toiture.

— *Faîtage double* ou *sous-faîte*. V. FAÎTE.

— Dr. féod. *Droit de faîtage*. Droit qu'avaient, en certains lieux, les habitants, de prendre dans les bois du seigneur un arbre capable de servir de comble ou de faîte à leur maison. || Redevance que chaque propriétaire payait annuellement au seigneur pour le faîte de sa maison.

— Techn. Table de plomb ou de briques que les couvreurs mettent au haut d'un toit en ardoises. || Masse de terre dont ils chargent les toitures en paille, pour en réunir les versants.

FAITAN. s. m. Ichtyol. Un des noms du flétan.

FAITARD, ARDE. adj. (on écrivait anciennement *fait-tard*). S'est dit pour Paresseux.

FAITARDISE. s. f. (rad. *faitard*). S'est dit pour Fainéantise, lâcheté, paresse.

★ **FAÎTE**. s. m. (du lat. *fastigium*). Partie la plus élevée d'une maison, d'un édifice; intersection des deux plans inclinés d'un comble. Et du temple déjà l'aube blanchit le *faîte*. (Rac.)

> Les grands pins sont en butte aux coups de la tempête,
> Et la rage des vents brise plutôt le *faîte*
> Des maisons de nos rois que du toit des bergers. (RACAN.)

> Quand verrai-je, ô Sion! relever tes remparts,
> Et de tes tours les magnifiques *faîtes*? (RACINE.)

— Par extens. Sommet des choses élevées. Le faîte d'une cheminée. Monter au faîte d'un arbre.

— Fig. *Monter au faîte, sur le faîte, élever, s'élever au faîte des honneurs, des grandeurs*, etc. Monter, s'élever au plus haut degré, au comble des honneurs, des grandeurs, de la gloire. Et monté sur le *faîte* il aspire à descendre. (Corn.)

> Fortune, je te brave : eh ! que pourrais-je craindre?
> Au *faîte* où je me vois, comment peux-tu m'atteindre?
> (DE SAINT-ANGE.)

— Antiq. V. FASTIGIUM.

— Charp. Syn. de FAÎTAGE. || *Sous-faîte*. Pièce de bois placée au-dessous du faîte auquel elle est reliée par des entretoises ou par des croix de Saint-André.

— Comm. Le côté du drap, des étoffes, opposé à la lisière, ou le dos d'un drap plié en deux.

— Géogr. Ligne qui détermine le partage des eaux de deux versants d'une chaîne de montagnes. || *Ligne de faîte*. Ligne qui représente la crête d'une chaîne de montagnes.

FAÎTEAU. s. m. (rad. *faîte*). Techn. Ornement de fer-blanc ou de poterie qui se place aux extrémités du faîtage d'un bâtiment.

FAÎTERIES. s. f. pl. Techn. Moules de diverses sortes à l'usage des carreleurs.

FAIT-FORT. s. m. C'était autrefois le prix de la ferme des monnaies, que le maître devait donner au roi, soit qu'il eût ouvré ou non.

★ **FAÎTIÈRE**. adj. f. (rad. *faîte*). Qui termine le comble, qui est placée dans le comble d'un bâtiment. Une tuile faîtière. Une lucarne faîtière.

— FAÎTIÈRE. s. f. Archit. Sorte de lucarne pratiquée dans le toit, pour éclairer l'espace qui est

sous le comble. || Nom des tuiles courbées dont on recouvre le faîte d'une maison, et qu'on place les unes à la suite des autres, et faisant crête de coq. Elles servent à empêcher que l'eau ne pourrisse le faîtage. Il manque plusieurs *faîtières* à ce toit. (Acad.)

— *La faîtière d'une tente*. La perche transversale qui est au haut d'une tente, et qui s'étend d'un bout à l'autre, pour soutenir la toile.

— Terre aplatie pour faire le carreau.

— Conchyl. Nom vulgaire du grand tridacne, dit *bénitier de Saint-Sulpice*.

— Mar. Toiture en planches établie sur le pont d'un navire.

FAITRÉ (Être). Arg. Être assuré de ne pas échapper à une condamnation.

★ **FAIX**. s. m. (pr. *fè*; ét. lat., *fascis*, faisceau). Charge, fardeau, masse, poids, corps pesant. Ce porteur succombe sous le faix. Le faix de la toiture porte tout entier sur l'entablement. Cet homme plie sous le faix. Ce péristyle porte un faix prodigieux. Le chameau patient traverse le désert en portant commodément son *faix*, et il s'y accoutume comme à une bosse de plus. De Jussieu, l'une fourmi emburrassée comme un bûcheron sous le *faix*, traîne un brin d'écorce plus gros qu'elle. (A. Daudet.)

> Un pauvre bûcheron, tout couvert de ramée,
> Sous le *faix* du fagot aussi bien que des ans
> Gémissant et courbé, marchait à pas pesants.
> (La Fontaine.)
> J'aperçois les laquais
> Chargés de mets nouveaux, succombant sous le *faix*.
> (Gilbert.)

— Fig. Fardeau, embarras des affaires. Il succombe sous le faix des affaires. Ce ministre est capable de supporter le faix du pouvoir. Il a trop d'occupations; il tombe sous le faix. Un peuple qui gémit sous le faix des impôts. La pauvreté n'a ni *faix* qui la presse, ni appréhension qui la trouble. (Malherbe.) Soutiendrez-vous un *faix* sous qui Rome succombe? (Corn.) Après avoir longtemps porté le *faix* de l'État, il n'est pas même courbé sous sa chute. (Boss.) Qu'il est triste de rouvrir les yeux et de sentir qu'on va porter encore une fois le *faix* d'une journée humaine! (H. Taine.) Le *faix* de ses inventions et de ses idées, qu'il portait aisément à la première heure, n'est plus proportionné à ses forces. (Id.)

> Tu fais honte à ces rois que le travail étonne,
> Et qui sont accablés du *faix* de leur couronne. (Boil.)

— Fig. Poids. Le faix des années, des maux, de la douleur.

> Ce cœur nourri de sang et de guerre affamé,
> Malgré le *faix* des ans et du sort qui m'opprime,
> Traîne partout l'amour qui l'attache à Monime. (Rac.)

— Loc. prov. *Le lâche a pris son faix*. Les humiliations dont vous le chargeriez ne l'abaisseraient pas davantage.

— Archit. *Prendre son faix*, en parlant d'un édifice. Se tasser, s'affaisser, jusqu'au point où il n'y a plus de tassement, d'affaissement à attendre ou à craindre.

— Chir. Nom donné au fœtus et à ses annexes encore contenus dans l'utérus.

— Eaux et for. *Faix-à-col*. Délit de celui qui est saisi chargé du bois qu'il a dérobé, et qu'il porte sur ses épaules.

— Mar. Nom de fortes pièces de bois, placées de manière à servir d'appui à un bâtiment en construction. *Faix de faix*. Hiloires renversées qui, placées sous le milieu des baux entre les grandes écoutilles, reçoivent la tête des épontilles et servent à fortifier les ponts. || *Faix de pont*. Nom de planches épaisses et étroites, s'entaillant sur les baux d'un pont, dans la longueur d'un vaisseau, depuis l'avant jusqu'à l'arrière, et de chaque côté. || *Ralingues de faix, rabans de faix*. La ralingue de têtière d'une carrée et ses rabans d'envergure qui servent à attacher cette ralingue à la vergue.

— Techn. Mesure de houille, à Saint-Étienne. || Bloc cubique d'ardoise destiné à être fendu.

— Syn. comp. FAIX, CHARGE. V. CHARGE.

FAKHR-EDDIN. Historien arabe, vivait vers 1302. On a de lui une Histoire des califes jusqu'à la ruine de Bagdad, 1258.

— FAKHR-EDDIN ou FACARDIN. Émir des Druses, né en 1584, s'agrandit au delà du Liban avec l'aide de Ferdinand, grand-duc de Toscane. Vaincu par Amurat IV, il fut envoyé à Constantinople, où le sultan le fit décapiter, 1635.

★ **FAKIR**. s. m. V. FAQUIR.

FAKY. s. m. Hist. orient. Nom par lequel les Arabes d'Afrique désignent tous ceux qui savent lire et écrire.

— Docteur de la loi, chez les Maures.

FAL. s. m. Hist. musulm. Le bon augure que les musulmans ont coutume de chercher dans le Coran.

FA-LA. s. m. Mus. Petit air qui a un refrain dans lequel les deux notes *fa* et *la* sont répétées et combinées. Clémenti a placé un fa-la dans sa méthode de piano.

FALABA. Géogr. Capitale du royaume de Soulima ou Soulimana (Guinée supérieure), par 9°49' lat. N.; 6,000 hab.

FALABRÉGUIER. s. m. Bot. Un des noms du micocoulier.

FALACA. s. f. Hist. ottom. V. FALACQUE.

FALACHAS. s. m. pl. Géogr. Tribu juive qui paraît établie dans les cantons de Dember, Sakket, etc. (Abyssinie), depuis la conquête de la Judée par Nabuchodonosor, vers 596 av. J.-C. Ils ont conservé leur religion et se livrent à l'industrie.

FALACQUE ou **FALAQUE**. s. m. **FALACA**. s. f. (en arabe, *falaga*). Hist. ottom. Instrument qui sert à donner la bastonnade sur la plante des pieds, chez les musulmans. || Planche sur laquelle on attache le patient.

— Par extens. Ce supplice même.

FALAGRIE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour une vingtaine d'espèces américaines.

★ **FALAISE**. s. f. (et haut-allem., *felisa*, rocher). Escarpement des côtes de la mer contre lequel les flots viennent battre avec force. Les falaises sont soumises d'une manière incessante à l'action érosive des vagues de la mer. Les parties inférieures, rongées par les chocs répétés des eaux que rien ne peut contribuer à diminuer, se dégradent et se creusent d'autant plus vite que la roche qui les constitue est plus tendre.

FALAISE. Géogr. Ch.-lieu d'arr. du dép. du Calvados, à 34 kil. S.-E. de Caen, dans une position accidentée, près de l'Ante. 8,500 hab. Patrie de Guillaume le Conquérant, à qui une statue a été élevée en 1851. Bonneterie de coton, filatures. Cette ville fut assiégée plusieurs fois dans les guerres contre les Anglais et pendant les guerres de religion. Henri IV la prit d'assaut en 1590.

★ **FALAISER**. v. n. 1re conj. Mar. Action des flots de la mer quand ils viennent se briser contre une falaise. La mer falaise.

FALAISIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Falaise.

— adj. Qui a rapport à Falaise ou à ses habitants.

FALANQUE. s. f. Mamm. Un des noms de la civette.

★ **FALARIQUE**. s. f. (ét. lat., *fala*, tour de bois). Anc. art milit. Espèce de dard enflammé, qu'on tirait avec l'arc contre les tours d'une place assiégée pour y mettre le feu. On écrit aussi *phalarique*. Giscon sentait perpétuellement ses deux prunelles comme deux *phalariques* en flammes dardées vers lui. (G. Flaubert.)

— Poutre ferrée à plusieurs pointes et chargée de matières inflammables, qu'on lançait au moyen de la baliste ou de la catapulte.

FALBAIRE. V. FENOUILLOT.

★ **FALBALA**. s. m. (Les opinions des étymologistes varient beaucoup sur l'origine de ce mot; il est probable qu'il vient du mot anglais *furbelow*, qui a signifié la même chose, et dont la prononciation a quelque analogie avec le mot *falbala*; *furbelow* est formé de *fur*, fourrure, et le *below*, en bas, fourrure qui borde le bas de la robe.) Bande d'étoffe plissée, qu'on met pour servir d'ornement au bas d'une jupe, d'une robe, ou qu'on applique à de petits tabliers. Une robe à falbala, des jupons garnis de falbalas.

— Par extens. Ornement prétentieux et de mauvais goût.

— Techn. *Pipe en falbala*. Celle dont le tuyau est courbé en demi-cercle.

FALBALASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Falbalasser. S'emploie adjectiv. Il la décolletait en carré, évasant un peu à la naissance de la gorge l'échancrure de cette magnifique robe bleue *falbalassée*. (De Gonc.)

FALBALASSER. v. a. 1re conj. Garnir de falbalas. Falbalasser une robe.

FALBALATER. v. a. 1re conj. V. FALBALASSER.

FALCADE. s. f. Manèg. Espèce de courbette; mouvement des hanches et des jambes du cheval, qui se plient fort bas, en coulant, lorsqu'on l'arrête.

FALCADJI. s. m. Hist. ottom. Exécuteur qui applique la bastonnade sur la plante des pieds, avec l'instrument nommé *falacque*.

FALCAIRE. s. f. (du lat. *falx*, faux). Antiq. rom. Sorte d'épée en forme de faux.

— FALCAIRE. s. m. Soldat romain armé de cette sorte d'épée. Les falcaires.

FALCALDINE. s. f. Pathol. Nom donné à une maladie vénérienne, endémique dans le Falcaldo, canton de la province de Bellune, en Italie.

FALCARIE. s. f. (du lat. *falx*, faux). Polyp. Genre de polypes sertulaires, famille des tubulariées.

— Bot. Genre d'ombellifères de la tribu des amminées, ayant pour type la falcarie de Rivin.

FALCATE. s. f. Bot. Syn. d'AMPHICARPE.

FALCATULE. s. f. (étym. lat., *falx*, faux). Paléont. Dent fossile qui a la figure d'une faux.

★ **FALCIDIE** ou **FALCIDIENNE**. adj. f. (du nom du tribun *Falcidius*, qui fit porter cette loi du temps d'Auguste). Dr. anc. Ne s'emploie que dans la locution *Quarte falcidie* ou *falcidienne*. Droit qu'avait un héritier institué, en pays de droit écrit, de retrancher un quart sur ses legs, fidéicommis, etc., lorsque, les legs payés, il ne lui serait pas resté un quart de la succession du testateur.

FALCIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *falx*, faux; *fero*, je porte). Myth. rom. Qui porte une faux, principalement Saturne.

— Zool. Qui porte des plis en forme de faux.

FALCIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *falx*, faux; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles en forme de faux.

FALCIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *falx*, faux; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une faux.

— Anat. Se dit de ce qui a la forme d'une faux. Ligament falciforme du foie. Sinus falciforme de la dure-mère.

FALCIGÈRE. s. m. Entom. Syn. de CEUTORYNCHE.

FALCINELLE. s. f. (du lat. *falx*, *falcis*, faux). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, famille des longirostres. On n'en connaît qu'une seule espèce d'Afrique.

FALCIROSTRE. adj. 2 g. (étym. lat., *falx*, faux; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec en faux. || FALCIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant les genres ibis, tantale et courlis.

FALCO. s. m. (mot lat.). Ornith. Nom scientifique du genre faucon.

FALCON. Géogr. Cap situé en Algérie, par 35°50' lat. N. et 3°7' long. O., au N.-O. d'Oran.

FALCONÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. de FALCONIDÉ.

FALCONELLE. s. f. (étym. lat., *falco*, faucon). Ornith. Oiseau de l'Australie, de l'ordre des sylvains.

FALCONÉRIE. s. f. (de *Falconer*, n. pr.) Bot. Genre de la famille des antidesmées, établi pour quelques espèces de l'Inde.

FALCONET (Étienne-Maurice). Sculpteur, né à Paris, 1716-1791, élève de Lemoine. Plusieurs de ses ouvrages placés dans les églises ont péri pendant la Révolution; mais son chef-d'œuvre est la statue équestre et colossale de Pierre le Grand.

FALCONIA (Proba). Femme poète qui vivait au IVe siècle; elle était probablement d'Italie. On lui doit un *Cento Virgilianus* en vers hexamètres, empruntés à Virgile, et renfermant les principales histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament. Très célèbre au moyen âge, ce livre a été souvent imprimé.

FALCONIDE. adj. 2 g. ou **FALCONIDÉ, ÉE**. adj. (ét. lat., *falco*, faucon; gr. εἶδος, ressemblance). Ornith. Qui se rapporte au faucon. || FALCONIDES ou FALCONIDÉS. s. m. pl. Famille de rapaces diurnes dont le type est le genre faucon.

FALCONIN, INE. adj. et s. m. (du lat. *falco*, faucon). Ornith. Qui est du genre faucon, qui ressemble à cet oiseau.

FALCORDE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la mouette blanche et noire.

FALCULAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *falcula*, petite faux). Qui a la forme d'une faux.

FALCULE. s. f. (étym. lat., *falco*, faucon). Ornith. Un des noms du faucon crécerelle.

FALCULÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *falx*, faux). Qui a des ongles falciformes.

FALCULIE. s. f. (étym. lat., *falcula*, petite faux). Ornith. Genre de passereaux ténuirostres, de Madagascar.

FALCUNCULUS. s. m. (pr. *fal-kon-ku-luss*; dimin. du lat. *falco*, faucon). Ornith. Nom scientifique du genre falconelle.

FALDISTOIRE. s. m. Liturg. Coussin sur lequel le pape s'agenouille pendant qu'on le porte processionnellement dans certaines cérémonies publiques.

FALE. s. f. (du celt. *fal*, pierre, roc). Antiq. rom. Nom de certaines pierres coniques ou pyramidales qui étaient placées sur l'épine du cirque, près des bornes, et qui marquaient par leur nombre combien de fois les chars devaient en faire le tour.

FALE ou **FALLE**. s. f. (du celt. *falach*, enveloppe, cachette; ou lat. cavité, fente). Fam. Jabot des oiseaux. *Ces pigeons ont la fale* ou *la falle pleine*. Ils sont rassasiés. || On dit pop. et fig. d'un gourmand : *Il ne saurait dormir s'il n'a la fale pleine.*

FALÉMÉ. Géogr. Affluent principal du Sénégal, sur la rive gauche. Son cours, dont la direction est du S.-E. au N.-O., est de 900 kil.

FALÈRE. s. f. (mot catalan signif. *promptitude*). Art vétér. Nom donné, dans le Roussillon, à la météorisation des bêtes ovines. C'est une espèce d'indigestion qui s'accompagne rapidement d'une tuméfaction considérable de l'estomac, ce qui amène la gêne de la respiration et une mort prompte. La falère survient surtout au printemps et en automne, par les temps de pluie et de rosée.

FALÉRIES (*Falerii*, *Falisca*). Géogr. L'une des douze cités de l'antique Étrurie, située dans la partie S. de cette région et non loin du Tibre. Elle se livra d'elle-même à Camille, qui l'assiégeait, 394 av. J.-C. Elle reçut, plus tard, une colonie romaine. Ses ruines sont près de *Civita Castellana*. Faléries était la capitale des Falisques.

FALERNE. s. m. Vin des environs de Falerne. Le vin de *Falerne* contenait beaucoup de parties spiritueuses; il était de longue garde, puisqu'il se conservait près d'un siècle. (Denne-Baron.) Strabon a signalé et fixé l'excellence du *falerne*; Horace lui a donné l'immortalité. (Id.) Tu as trempé ces pour tous les belles et joyeuses roses hongroises du haut et de *falerne* des danseuses de Sybaris. (Th. Gautier.)

> La vertu du vieux Caton,
> Chez les Romains tant prônée,
> Était souvent, nous dit-on,
> De *falerne* enluminée. (J.-B. Rousseau.)

FALERNE. Géogr. anc. Bourg de la Campanie, près de Cumes, célèbre par ses vins.

FALERNIEN, ENNE. adj. Géogr. De Falerne. Les champs falerniens étaient contigus à ceux du Cécube.

FALIBOURDE. s. f. Menterie, imposture. Ce mot semble avoir été remplacé par *faribole*. Toutes vos *faliboudes* astrologiques sont sottes. (Cholières.)

FALIER. s. m. Conchyl. Petite coquille du genre volvaire, du Sénégal.

FALIERI. Famille patricienne de Venise, qui lui a donné 3 doges : *Vitale Faliero*, fondateur de la fête de Saint-Marc, 1094, mort en 1096; *Ordelafo Faliero*, doge de 1102 à 1117, qui releva Venise incendiée, et reprit Zara. || *Marino Faliero*, doge à 80 ans, conspira avec les plébéiens pour renverser l'aristocratie, qui l'avait insulté. Dénoncé au conseil des Dix, il fut décapité, 17 avril 1355.

FALIGOTERIE. s. f. Fam. Sottise, niaiserie. Le petit Léandre lui venait tous les jours chanter mille *faligoteries* sous ses fenêtres. (Sallentin.)

FALISQUE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Faléries.

— adj. Qui appartient au territoire de Falisque ou à ses habitants.

— Métr. anc. *Vers falisques*. V. PHALISQUE.

FALK Jean Daniel. Né à Dantzig, 1768-1826, fils d'un pauvre perruquier, se rendit célèbre par ses poésies, *les Héros*, *l'Homme*, *les Prières*, la pièce satirique des *Chats Huants*. Établi à Weimar, il écrivit la comédie d'*Amphitryon*, le drame de *Prométhée*, et fonda un journal de critique.

FALKIE. s. f. (de *Falk*, n. pr.). Bot. Genre de convolvulacées du Cap de Bonne-Espérance, qui croît dans les lieux inondés.

FALKIRK (*Ecclesbræ*) Géogr. Ville du comté de Stirling (Écosse), sur le canal de Forth et Clyde; 8,000 hab. Falkirk possède dans les environs les *Carron works*, fonderies les plus importantes de la Grande-Bretagne. Batailles fameuses de 1298 et de 1746.

FALKLAND. Géogr. Détroit entre l'île de ce nom et l'île Soledad, les deux plus considérables des Malouines, dans l'océan Atlantique.

— FALKLAND (Iles). V. MALOUINES || On donne aussi le nom de *Falkland* à l'île occidentale de ce groupe.

FALL. s. m. Métrol. Mesure de longueur usitée en Écosse, et valant 5 mètres 669. Le *fall carré* est employé comme mesure de superficie.

★ **FALLACE**. s. f. (ét. lat., *fallere*, tromper). Tromperie, fraude. C'est un homme sans fraude et sans fallace. Elle lui mit au sein la fraude et la *fallace*. (Regn.)

> Qui s'étudie à user de *fallace*,
> En ma maison point ne trouvera place. (Marot.)

— Pop. et fam. Fausse apparence de charmes absents chez les femmes. Elle a mis de la fallace dans son corset.

— Philos. Vice d'un argument captieux et sophistique. La logique enseigne à découvrir la fallace des arguments. || Ce mot est aujourd'hui peu usité.

★ **FALLACIEUSEMENT**. adv. D'une manière fallacieuse, trompeuse. On ne pouvait agir plus fallacieusement.

★ **FALLACIEUX, EUSE**. adj. (radic. *fallace*). Qui est rusé, trompeur, fourbe, frauduleux. Un esprit fallacieux. Argument fallacieux. Serments fallacieux. Politique fallacieuse. Ce serait un droit illusoire et *fallacieux*. (J.-J. Rouss.) Ces idées s'accordaient avec la politique *fallacieuse* qui dominait alors dans toutes les cours de l'Europe. (Garnier.)

> Serments *fallacieux*, salutaire contrainte
> Que m'imposa la force et qu'accepta la crainte
> (Corneille.)

— Syn. comp. FALLACIEUX, TROMPEUR, CAPTIEUX, INSIDIEUX, IMPOSTEUR, SÉDUCTEUR. V. TROMPEUR.

FALLE. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de cuivre d'Égypte et de la côte septentrionale d'Afrique, au XVIIe siècle, qui valait environ deux centimes.

FALLÉNIE. s. f. (de *Fallen*, n. pr.). Entom. Genre de diptères brachocères de la famille des tanystomes.

FALLIN. s. m. Comm. Sorte d'étoffe anglaise.

★ **FALLOIR**. v. impers. 3e conj. (du lat. *fallere*, manquer). *Il faut. Il fallait. Il fallut. Il a fallu. Il avait fallu. Il faudra. Il faudrait. Qu'il faille. Qu'il fallût. Qu'il ait fallu. Qu'il eût fallu.* Être de nécessité, de devoir, d'obligation. Il ne *faut* pas juger qu'une chose soit naturelle parce qu'une religion fausse l'a consacrée. (Montaigne.) Je pensais qu'il *fallait* mourir plutôt que d'en ouvrir la bouche. (Mme de Sévigné.) Pour la donner à l'Église, il a *fallu* renverser un grand royaume. (Boss.) Il nous montre ce qu'il *faut* faire et ce qu'il *faut* éviter. (Mass.) Il *faut* être utile aux hommes pour être grand dans l'opinion des hommes. (Id.) Il *faut*

[illegible] passes pour les trouver [illegible] *Fallait*-il, pour [illegible] par les [illegible] un moment ! [illegible] *fallait* [illegible] sang-froid, de vivacité, pour exceller dans l'art militaire. (Id.) Il *fallait* souvent que le son d'une lyre réveillât en eux l'esprit prophétique. [illegible] que Moïse [illegible] leurs pieux empressements et modérât l'excès de leurs largesses. (Id.) [illegible] du monde ne serait pas presque toujours fausse, il *faudrait* convenir du moins qu'elle n'est jamais sûre. (Id.) Quand notre humanité à l'égard de nos frères ne serait payée que par le plaisir de faire des heureux, en *faudrait*-il davantage pour un bon cœur ? (Id.) Le premier consul vit qu'il *fallait* prendre en cette occasion un ton énergique et montrer ce qui était dans le fond de son cœur : sa résolution de lutter corps à corps avec l'Angleterre. (Thiers.) Pour donner du loisir, que *fallait*-il ? Inventer des machines qui suppléassent les forces de l'homme. (A. Martin.) Il eût *fallu* sortir de mon chemin et faire des recherches qui n'entraient point dans l'objet de mon voyage. (Chateaub.)

> [illegible] *faut* [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Ou plutôt il *fallait*, comblant ta perfidie,
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Mais sentir dans son sein que le fer veut ouvrir
> [illegible]
> [illegible]

— Avec ellipse d'un verbe précédemment exprimé. [illegible] plus [illegible] le temps [illegible] *faut*. [illegible] On demandait à Aristote comment on jugeait le mérite d'un livre. Aristote répondit : Si l'auteur dit tout ce qu'il *faut*, s'il ne dit que ce qu'il *faut*; s'il le dit comme il *faut*. (Barthel.)

— Quelquefois le verbe sous-entendu est représenté par le pronom *le*. La sagesse n'a point de honte de paraître engagée quand il le *faut*. (Boss.) Le pauvre homme a compris mon : Il le *faut*. (Mérimée.)

— Fam. *Un homme, une personne comme il faut*. Un homme, une personne d'un rang distingué, de bon ton.

— Se dit aussi d'une toilette, d'un vêtement. Un manteau, un gilet comme il faut.

— *Il fallait, fallait-il*, sont assez souvent employés dans les tours oratoires qui ont rapport à la suspension. Dans ces fatales conjonctures, il *fallait* un ministre étranger un homme d'un ferme génie, ... il *fallait* un homme qui ... Cet homme si nécessaire à la régence, à l'État, au ministre, vous me prévenez, messieurs, c'est celui dont nous parlons. (Boss.) *Fallait*-il fonder des églises et des monastères pour les âmes saintes ; *fallait*-il bâtir des retraites pour les veuves et les orphelins ; *fallait*-il établir des hôpitaux pour... Il sut pourvoir à tous ces besoins. (Fléch.)

— *Faut-il ! fallait-il !* Exclamations qui expriment le regret, la peine, l'étonnement, le reproche. N'est-ce pas assez que la bassesse ou le malheur de leur condition leur fasse un devoir de ramper ? *faut*-il encore leur aggraver le joug par le mépris ? Ne suffit-il pas que leur dépendance soit une peine ? *faut*-il encore les en faire rougir comme d'un crime ? (Mass.) *Faut*-il que les mortels ne soient heureux qu'en songe ? (Volt.)

> *Faut*-il [illegible] le front d'un profane adultère
> [illegible] (RACINE.)

— Quelquefois le verbe a la même force, sans interrogation. Qu'il *faut* être né dur pour se faire [illegible] une peine de paraître humain ! (Massillon.)

— Fam. impers. *Il faut voir*, exprime le conseil, la nécessité d'attendre. Il n'y a point de parti à prendre pour l'instant ; il faut voir venir nos adversaires, il faut voir ce que cela deviendra. || S'emploie souvent comme simple exclamation et se rejette alors à la fin de la phrase. Ce sont de fort bonnes gens, et qui nous reçurent, il *faut* voir ! (Acad.)

— Fam. *C'est ce qu'il faudra voir*. Espèce de défi porté à quelqu'un de faire ou de ne pas faire une chose. Espèce de déclaration qu'on l'empêchera de réussir dans ses projets, dans ses tentatives.

— Dans le même sens. *Aussi faut-il voir*. Il a fait l'insolent, aussi faut-il voir comme on l'a traité.

— *Si faut-il que, encore faut-il que*. Il est nécessaire.

— Fam. *C'est un faire le faut*. C'est une chose qu'il faut exécuter de toute nécessité et quoi qu'il en coûte. Je voyais la chose devenir un faire le *faut*. (St-Simon.)

— Être nécessaire à, convenir à, être un besoin pour. Ce sont de ces gens comme il en *faut* [illegible] (Acad.) Il *faut* à l'esprit des grands la vigilance publique qui fait agir, le [illegible] les lumières qui empêchent d'être surpris. (Mass.) Dans de semblables circonstances, il ne [illegible] (Boss.) Il ne leur *fallait* pas de prophètes pour les instruire. (Id.) Voilà précisément ce qu'il me *faut*. (J.-J. Rousseau.) Il *faut* des spectacles dans les grandes villes [illegible] peuples corrompus. (Id.) Il a *fallu* des forgerons, des charpentiers, des maçons, des laboureurs, avant qu'il se trouvât un homme qui eût assez de loisir pour méditer. (Volt.) La vertu ne se paye point d'apparences ni de paroles, il lui *faut* des actions et des effets. (S. Dubay.) Qu'il m'a *fallu* de force pour me convaincre, pour cacher à tous les yeux les tourments que j'éprouvais ! (E. Scribe.)

> Mais, sans cesse ignorants de nos propres besoins,
> Nous demandons au ciel ce qu'il nous *faut* le moins.
> (CORNEILLE.)

> Au bon droit il *faut* du secours ;
> A l'esprit il *faut* du génie,
> [illegible]
> Aux talents un peu d'industrie.
> A l'art il *faut* du naturel,
> [illegible]
> [illegible] *faut* [illegible]
> [illegible]
> Il *faut* [illegible]
> Il *faut* [illegible] (PANARD.)

— Avec ellipse du pronom personnel. Ne se dit plus maintenant que très familièrement. Enfin les tribuns gagnèrent leur cause, et *fallut* que les consuls fissent leur demande chacun à part. (Malherbe.)

> Aimer seul est une folie,
> [illegible]

— Manquer. Faire défaut. Mais lui *fallant* un pic, je sortis hors d'effroi. (Molière.)

— En ce sens, s'emploie avec un substantif pour sujet dans quelques proverbes anciens. Au bout de l'aune *faut* le drap. (Acad.) Pour un moine l'abbaye ne *faut* pas. (Id.)

— Exprime ce qu'on demande ou ce qu'on doit donner d'argent pour faire ou pour faire faire une chose ou pour l'acheter. Combien faut-il pour le tirer d'embarras ? Quelle somme vous faut-il ? Vous faut-il beaucoup d'argent ?

— *S'en falloir*. S'en manquer. Sorte de verbe pronominal formé avec la particule *en* et le pronom de la troisième personne.

— *Il s'en faut*. Il s'en faut que leur nombre soit complet. Il s'en faut que le mérite de l'un soit égal au mérite de l'autre. Il s'en *faut* bien que je n'aie réglément cette joie. (Mme de Sévigné.) Nous ne trouvons pas ces railleries mauvaises, peu s'en *faut* que nous ne les trouvions plaisantes. (Fléch.) Les passions sont les mêmes dans le peuple et parmi les puissants, mais il s'en *faut* que le crime soit égal. (Mass.)

— *Il s'en faut de beaucoup*. Se dit lorsqu'il est question d'exprimer qu'une quantité n'existe pas à beaucoup près. Vous croyez m'avoir payé tout ce que vous me deviez, il s'en faut de beaucoup.

— *Il s'en faut beaucoup*. S'emploie quand il s'agit d'exprimer une grande différence de qualité entre deux personnes ou deux choses. Le cadet n'est pas si sage que l'aîné, il s'en faut beaucoup. Il s'en *faut* beaucoup qu'il fût si à plaindre que moi. (Racine.) Il s'en *fallait* beaucoup avant Pierre le Grand que la Russie fût aussi peuplée, qu'elle eût autant de terres cultivées que de nos jours. (Volt.) || On dit aussi : *Beaucoup s'en faut*. || On dit de même : *Il s'en faut peu, il s'en faut de peu, peu s'en faut*, etc. J'ai vu des moments où il ne s'en *fallait* rien que la fortune ne me mît dans la plus agréable situation du monde. (Mme de Sévigné.)

— *Il s'en faut*, marque dans toute sa conjugaison une absence, une privation dont le sens négatif se porte sur la proposition subordonnée. Il est bon de remarquer que cette proposition subordonnée prend ou rejette quelquefois la négative *ne*. Elle ne prend pas cette négative quand *il s'en faut* n'est accompagné ni d'une négation ni de quelque mot qui ait un sens négatif, tels que *peu, guère, presque, rien*, etc. Il s'en faut beaucoup que la somme y soit. Il s'en faut beaucoup que l'un ait autant de mérite que l'autre. Cette règle est généralement suivie, mais elle n'est pas absolue ; quelques écrivains, et des plus purs, s'en sont écartés. Toutes les observations que l'on fera sur ce sujet prouveront que le feu des volcans n'est pas éloigné du sommet de la montagne, et qu'il s'en *faut* bien qu'il *ne* descende au niveau des plaines. (Buff.) || Mais lorsque *il s'en faut* est précédé de la négation, ou accompagné des mots *peu, guère*, etc., qui ont un sens négatif ; ou bien encore si la phrase est interrogative ou marque le doute, la proposition subordonnée prend la négative *ne*. Il ne s'en faut pas de beaucoup que la somme n'y soit. Il s'en faut peu que l'un n'ait autant de mérite que l'autre. Il s'en fallait peu qu'il n'eût achevé. Il s'en est peu fallu qu'il n'ait été tué. Il ne s'en fallait guère qu'il ne perdît la bataille. Il ne s'en faut presque rien qu'il ne soit aussi grand que son frère. Peu s'en *faut* que je n'interrompe mon discours. (Fléch.)

— Loc. prov. *Il ne s'en faut pas de la queue d'un i*. La chose est complète, il n'y manque rien. || *Il ne s'en est pas fallu l'épaisseur d'un cheveu*, ou *de l'épaisseur d'un cheveu*. La chose a failli se faire, s'est presque faite.

— Fam. *Tant s'en faut que*. loc. adv. Bien loin que. Tant s'en faut qu'il y consente, qu'il fera tout pour l'empêcher. Tant s'en *faut* qu'en la tempête où je suis, j'appréhende le naufrage ; au contraire je pense avoir toutes les occasions du monde de le désirer. (Malherbe.)

— Fam. *Tant s'en faut qu'au contraire*. S'emploie quelquefois par plaisanterie pour Au contraire. Cette femme est jolie, dites-vous ? tant s'en faut qu'au contraire : c'est-à-dire Elle est laide, elle peut passer pour laide.

FALLOPE ou **FALLOPIO** (Gabriel), célèbre anatomiste et chirurgien, né à Modène en 1523, mort en 1562. Grand splanchnologiste qui a donné son nom aux trompes de la matrice.

— Anat. *Trompes de Fallope* ou *trompes utérines*. On nomme ainsi deux conduits de dix à treize centimètres, qui naissent chacun de l'un des angles supérieurs de la matrice, et se portent à l'ovaire correspondant, sur les côtés du détroit supérieur du bassin, le long du bord supérieur du ligament large et entre ses deux feuillets.

FALLOPIE. s. f. (de *Fallope*, n. pr.). Bot. Petit arbre de la Cochinchine. || Syn. de BRUNNICHIE.

FALL-RIVER. Géogr. Ville de l'État de Massachusetts (États-Unis) ; 49,000 hab.

FALLTRANK. s. m. (ét. allem., *fallen*, tomber ; *Trank*, boisson). Pharm. Nom donné à une infusion de plantes aromatiques à laquelle on attribue la propriété de prévenir les accidents, à la suite d'une contusion ou d'une chute ; on lui donne aussi le nom de *vulnéraire suisse*. Le falltrank du codex est une infusion de sommités et de feuilles d'absinthe, de bétoine, de bugle, d'hysope, de lierre terrestre, de millefeuilles, d'origan, de scolopendre, de sauge, de thym, de véronique, d'arnica, etc.

FALLU. part. pass. du v. Falloir. Il est invariable et ne s'emploie qu'accompagné du verbe *avoir*. Que de feuilles d'arbres il a *fallu* pour couvrir ainsi les chemins ! (Bouf.) Que de temps, que de réflexions n'a-t-il pas *fallu* pour épier et connaître les besoins, les écarts et les ressources de la nature ! (Barth.)

FALLUE. s. f. Sorte de brioche, dans la Manche.

FALLUGIE. s. f. (de *Fallug*, nom pr.). Bot. Genre de rosacées, tribu des dryadées, établi pour un arbrisseau du Mexique.

FALMOUTH. Géogr. Port du comté de Cornouailles (Angleterre). Située sur une baie profonde formée par l'embouchure du Fal, la ville a 8,000 hab. Elle est défendue par deux forts. La pêche de la sardine y est active. Son port, vaste et sûr, reçoit les plus gros vaisseaux, même de guerre.

FALONE. s. f. Bot. Syn. de CYNOSURE.

★ **FALOT**. s. m. (ét. gr., φανός, brillant ; dérivé de φάω, j'éclaire). Espèce de grande lanterne ordinairement faite de toile. Porter un falot au bout d'un bâton. Porter le falot devant quelqu'un. Dans les petites villes qui n'avaient pas de réverbères, quand on revenait de soirée, on portait un falot, ou l'on faisait porter un falot devant soi. Il y avait des porte-falots à l'entrée des lieux de rassemblement.

— Grand vase qu'on remplit de matières combustibles et produisant de la flamme, pour éclairer les abords d'un lieu de rassemblement, les cours d'une grande maison. On dit plus communément *pot à feu*.

— Fig. Un sot est un *falot* : la lumière passe à travers. (Beaumarch.)

— Blas. Meuble d'armoiries en forme de vase avec un manche. || *Falot allumé et emmanché*. Celui dont la flamme et le manche sont d'un autre émail.

— Mar. Lanterne placée au plus haut de la poupe.

★ **FALOT, OTE**. adj. (ét., *falot*, s. m.). Plaisant, risible, drôle, original, singulier, ridicule, burlesque, grossier, impertinent. Se prend le plus souvent en mauvaise part, surtout appliqué aux personnes. Il est du style comique ou burlesque. Peuple falot. Siècle falot. Madame Crescent était une petite femme grasse et courte, avec une tournure boulotte, où il y avait quelque chose de *falot*, de cocasse, de comique. (De Gonc.) La silhouette de la célèbre danseuse se détachait toute blanche, comme une petite ombre *falote*, légère, impondérée, volant bien plus qu'elle ne bondissait. (A. Daudet.)

> Sans ce trait *falot*,
> Un homme l'emmenait, qui s'est trouvé fort sot.
> (MOLIÈRE.)

> Un [illegible] chez ce peuple *falot*
> De [illegible] est infaillible [illegible] (VOLTAIRE.)

> Trop bien je vis qu'en ce siècle *falot*
> [illegible] au peuple sot. (LEBRUN.)

> De quoi ris-tu ? dis donc. — D'un tour assez *falot*,
> [illegible] d'Artenice
> Vient à votre sujet de régaler un sot. (LA CHAUSSÉE.)

— Le masculin suit toujours le nom qu'il qualifie. Le féminin peut suivre ou précéder.

> La par quelque chanson *falote*
> Nous célébrerons la vertu
> Qu'on tire de ce bois tortu. (ST-AMANT.)

> Vois de mes malheurs divers
> L'étrange et *falote* histoire. (LA CHAUSSÉE.)

— Substantiv. Il fait le falot, le plaisant. C'est un singulier falot. Cette vieille est une drôle de falote. C'est un plaisant *falot*. (Acad.)

> Mais, qui l'eût cru ? Le divin Apollon,
> Pour ce *falot* monta son violon. (J.-B. ROUSSEAU.)

★ **FALOTEMENT**. adv. D'une manière falote. Tout cela est représenté par quelques histrions de petite mine, et je ne sais quelles femmes barbues, assez *falotement* embéguinées. (Sorbière.)

FALOTERIE. s. f. Acte de falot.

FALOTIER. s. m. (rad. *falot*). Homme de peine chargé de placer des falots dans les escaliers, dans les corridors d'un palais, d'une grande maison.

★ **FALOURDE**. s. f. (étym. inconnue). Gros fagot de quatre ou cinq bûches de bois à brûler liées ensemble. Faire, vendre des falourdes. Brûler une falourde. Acheter son bois à la falourde.

— *Falourde de harts*. Grand fagot de douze ou quinze longs morceaux de bois, garni dans l'intérieur de débris de harts, de liens de train de bois.

— Arg. Forçat libéré.

— Ornith. Nom de l'hirondelle de mer.

FALQUE. s. f. (étym. esp., *falca* ; de l'arabe *halq*, clôture). Mar. Petit panneau qui se place dans des coulisses, à l'endroit des tolets, pour élever les bords des bateaux, et empêcher l'eau d'y pénétrer.

FALQUE. s. f. Manèg. Syn. de FALCADE.

FALQUÉ, ÉE. adj. (du lat. *falx*, faux). Bot. Qui est courbé en fer de faux. La lèvre supérieure de la corolle de la sauge des prés offre ce caractère.

— FALQUÉE. s. f. Ornith. Un des noms de l'ibis falcinelle.

— Bot. Syn. d'AMPHICARPE.

★ **FALQUER**. v. n. 1re conj. (ét., V. FAUCHER). Manèg. *Faire falquer un cheval*. Le faire couler sur les hanches en deux ou trois temps, et en formant un arrêt ou demi-arrêt.

FALQUET. s. m. (ét. v. fr., *falc*, faucon). Fauconn. Oiseau de leurres, nommé aussi hobereau.

FALSIFIABLE. adj. 2 g. Qui peut être falsifié.

— A signifié Qui peut être trompé. Nos sens sont incertains et *falsifiables* à toutes circonstances. (Montaig.)

FALSIFIANT. part. prés. du v. Falsifier. Qui falsifie. Des pharmaciens falsifiant des drogues.

FALSIFIANT, ANTE. adj. Scolast. S'est dit d'une proposition, d'un argument dont on prétendait qu'il était impossible de démêler la fausseté ou la vérité. *Je mens*, prononcé sans antécédent, était une proposition falsifiante ; aujourd'hui, on l'appellerait une proposition absurde. Les arguments falsifiants ont été empruntés par les scolastiques à l'école mégarique.

★ **FALSIFICATEUR, TRICE**. s. Celui ou celle qui falsifie. Peut également s'appliquer à celui qui falsifie des drogues ou à celui qui falsifie des écrits. Il a été condamné comme falsificateur de titres ; son frère l'a été comme falsificateur de vin. C'est une famille de falsificateurs. Le falsificateur d'écrits n'est autre chose qu'un faussaire.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

★ **FALSIFICATION**. s. f. (pr. *fal-ci-fi-ka-cion*). Action de falsifier, d'altérer une chose. Falsification d'un acte, d'un écrit, de drogues. Falsification de monnaies. Falsification des boissons. La *falsification* est punie aussi, lorsqu'elle est pratiquée sur les choses qui sont dans le commerce. (Chabrol-Chaméane.)

— Effet qui résulte de l'action de falsifier. Je vais vous montrer la falsification.

— La chose falsifiée. Votre prétendu vin de Beaune n'est qu'une mauvaise falsification.

— Altération, en parlant de la vérité. Falsification des faits. Falsification de l'histoire. Je l'ai placé dans Séville, bien que D. Fernand n'en ait jamais été le maître ; et j'ai été obligé à cette *falsification*, pour former quelque vraisemblance à la descente des Maures. (Corn.)

— Particulièrement, en termes de loi, Altération d'un acte quelconque en matière d'écritures, altération qui s'opère par la suppression d'une ou de plusieurs de ses dispositions, par des additions, par les changements qui sont faits dans le corps d'un écrit ou dans sa date. Lorsque la *falsification* est tellement manifeste que la preuve en résulte de sa seule inspection, les juges peuvent la tenir pour fausse et en ordonner le rejet. (Chabr.-Cham.)

FALSIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Falsifier. S'empl. adjectiv. Acte falsifié. Vin falsifié. Écrit falsifié. Presque toutes les drogues qui nous viennent de l'Orient ont déjà été falsifiées sur les lieux. Un acte falsifié n'est pas un acte fabriqué à plaisir, mais un acte auquel on a ajouté ou dont on a retranché quelque chose. J'ai assez de mémoire pour assurer qu'il n'y a pas une de ces lettres qui ne soit *falsifiée*. (Voltaire.) Il n'y a que trop de traits dans ces mémoires, ou *falsifiés* par la passion, ou rapportés sur des bruits populaires. (Id.) On n'est point obligé de prendre la voie d'inscription de faux pour arrêter l'exécution d'une pièce *falsifiée*, comme s'il s'agissait d'un faux formel. (Chabrol-Chaméane.)

★ **FALSIFIER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *falsus*, faux ; *facere*, faire). *Je falsifie, nous falsifions. Je falsifiais, nous falsifiions, vous falsifiiez. Que nous falsifiions, que vous falsifiiez*, etc. Altérer, changer, dénaturer quelque chose, avec dessein de tromper. Falsifier un contrat, une obligation, une promesse, un texte, un passage, une date. Il a dit que les chrétiens et les juifs avaient *falsifié* tous leurs livres. (Boss.) Brumoy a déguisé autant qu'il l'a pu ce dialogue, comme il a *falsifié* presque toutes les pièces qu'il a traduites. (Volt.)

— Altérer, frelater une substance quelconque, par un mauvais mélange. Falsifier des métaux. Falsifier une denrée. Falsifier du vin. Si l'action de *falsifier* les écrits peut avoir, dans les relations sociales, les plus défavorables ré-

sultats, celle de *falsifier* des drogues n'est quelquefois guère moins coupable. (Billot.)

— *Falsifier de la monnaie.* L'altérer quant à la valeur intrinsèque.

— Ne pas rapporter les faits tels qu'ils sont. Falsifier l'histoire. Les anciens, qui ont écrit que Thémistocle et d'autres s'étaient empoisonnés avec du sang de taureau, *falsifiaient* à la fois l'histoire et la nature. (Volt.)

— Changer l'apparence d'une chose. Aurait-il pu sitôt *falsifier* son teint? (Corneille.)

— *Falsifier des clefs.* En faire de fausses.

— Manég. *Falsifier les allures d'un cheval.* Corrompre ses allures, les faire tourner de bien en mal.

— SE FALSIFIER. v. pron. Être falsifié.

FALSINERVE adj. 2 g. (étym. lat. *falsus*, faux; *nervus*, nerf). Bot. Se dit des plantes dont les feuilles n'ont que de fausses nervures.

FALSTAFF ou **FALSTOLF** (Sir John), capitaine anglais, né à Caister-Castle (Norfolk) en 1377. Il se distingua dans la guerre de Cent Ans, depuis Azincourt, 1415, jusqu'à Patay, 1429, où Jeanne d'Arc l'obligea à fuir. Il mourut en 1459. Dans *Henri IV*, etc., Shakspeare a fait de ce personnage un type de fanfaron et de débauché que l'histoire ne reconnaît pas dans le vrai Falstaff.

FALSTER. Géogr. Ile de Danemark, au S. de Seeland, à l'O. de Moën et à l'E. de Laaland, entre 54° 34' et 54° 58' lat. N., et entre 9° 25' et 9° 41' long. E. Sa superficie est de 370 kil. carrés. Unie, peu élevée, boisée et fertile, elle est surnommée le verger du Danemark; 20,000 hab. *Nickœbing* est le chef-lieu.

FALSTERBO. Géogr. Cap de Suède qui termine au S. la presqu'île scandinave, par 55° 23' 8" lat. N., et 10° 29' 2" long. E.

FALTE. s. f. Archéol. milit. Partie de l'armure au moyen âge. Les faltes étaient comme les basques de l'armure.

FALTRANK. s. m. Pharm. V. FALLTRANK.

* **FALUN.** s. m. (étym. prob., all. *fahl*, gris cendré). Nom qu'on donne vulgairement, dans certaines parties de la France, à des masses calcaires plus ou moins friables, composées de débris de coquilles, parmi lesquelles on en trouve cependant un nombre assez considérable très bien conservées. Les faluns de la Touraine, des Landes, de Bordeaux, de Nantes. Les faluns de la Normandie, de Laon, de Grignon, de Saint-Germain. Le *falun* est exploité sur un grand nombre de points, parce qu'il fournit un excellent amendement pour fertiliser le sol. (Haillot.)

— Techn. *Diamants de falun.* Verroteries faites de tubes de verre qu'on trempe à chaud dans une combinaison de plomb et d'étain.

FALUN. Géogr. V. FAHLUN.

FALUNAGE. s. m. (radic. *faluner*). Action d'exploiter le falun pour l'amendement du sol. Travailler au falunage. Les ouvriers employés au falunage.

— Amendement, fertilisation du sol par le moyen du falun. Le falunage du sol.

FALUNÉ, ÉE. part. pass. du v. Faluner. S'empl. adjectiv. Champ faluné. Terres falunées.

* **FALUNER.** v. a. 1re conj. Répandre du falun sur une terre. Faluner un champ. Faluner des terres. Ces dépôts sont célèbres depuis longtemps par les exploitations qu'on en fait pour *faluner* les terres, et par les coquilles fossiles qu'ils fournissent aux collections. (Haillot.) Lorsqu'un paysan veut *faluner* sa terre, il examine d'abord si dans son district il se trouve des indices de falun. (Morogues.)

FALUNEUR, EUSE. s. (rad. *faluner*). Ouvrier, ouvrière qui exploite le falun pour l'amendement ou la fertilisation des terres. Un pauvre faluneur. Pauvre faluneuse. Petite faluneuse.

* **FALUNIÈRE.** s. f. Endroit creusé dans la terre pour en extraire le falun que l'on fait servir à l'amendement des terres. Ouvrir une falunière. Exploiter une falunière. La plus grande profondeur où l'on ait creusé jusqu'à présent les *falunières* est de vingt pieds. (Morogues.) C'est dans le département d'Indre-et-Loire que se trouvent ces exploitations que l'on nomme *falunières*. (Haillot.)

FALZAR. s. m. Arg. Pantalon servant pour le travail.

FAMARS. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Valenciennes (Nord). L'origine de ce village est un temple de Mars (*fanum Martis*) qui devint, après la ruine de Bavay, une forteresse et même une ville considérable; des fouilles récentes ont découvert de nombreux vestiges gallo-romains. En 1793, on y établit un camp; Dampierre y fut enterré.

* **FÂME.** s. f. (du lat. *fama*, renommée). Vieux mot qui ne s'emploie plus qu'en style de palais, pour Renommée, dans cette locution: *Rétabli en sa bonne fâme et renommée.*

* **FAMÉ, ÉE.** adj. (du lat. *fama*, renommée). Qui a de la renommée. Il ne se dit qu'avec l'adverbe *bien* ou *mal*, par rapport aux mœurs, et n'est que du style familier ou de conversation. Homme bien, mal famé. Femme bien ou mal famée. Ces arbitres sont tous gens bien *famés*, et âgés d'environ soixante ans; à la fin de chaque année, on les tire au sort, de chaque tribu, au nombre de quarante-quatre. (Barth.)

FAMEL. s. m. Mamm. Renard d'Afrique.

* **FAMÉLIQUE.** adj. 2 g. (étym. lat., *fames*, faim). Fam. et par dénigr. Qui est souvent tourmenté de la faim, faute d'avoir de quoi la satisfaire. Estomac famélique. Homme famélique. [illegible] famélique. [illegible] *faméliques*; [illegible] (St-Prosp.)

— Par extens. Dent famélique. La *famélique* et honteuse lésine. (Boil.)

— *Visage famélique, mine famélique.* Visage, mine qui annonce la faim chez celui qui en est porteur.

— Substantiv. Il a bien l'air, le visage d'un *famélique*. (Acad.) Les érudits et les savants des XIVe, XVe et XVIe siècles étaient, dans toute la rigueur de l'expression, de véritables *faméliques*. (St-Prosp.)

FAMEUSEMENT. adv. D'une fameuse manière. Il est fameusement scélérat.

— Extrêmement, excellemment. Cela est fameusement bon.

* **FAMEUX, EUSE.** adj. (pr. *fa-meu*; ét. lat., *famosus*, renommé; dér. de *fama*, renommée). Qui a un grand renom, dont on parle beaucoup. Il s'applique aux personnes et aux choses qui ont une réputation grande à la vérité, mais uniquement fondée sur une simple distinction du commun, soit en bien, soit en mal. Fameux conquérant. Fameux écrivain. Fameux orateur. Historien fameux. Fameux astronome. Médecin fameux. Fameuse courtisane. Fameux brigand. Incendiaire fameux. Porter un nom fameux. Fameux dans l'histoire. Fameuse université. Ville fameuse. Siège fameux. Bataille fameuse. Un fameux problème. Érostrate, chez les Grecs, brûla le temple de Diane pour se rendre fameux. De Joad et de moi la *fameuse* querelle. (Rac.) Vos noms toujours *fameux* vivront dans la mémoire. (Volt.) Il a laissé un nom fameux dans la liste des grands scélérats (Rayn.) J'acquerrai de la science, je deviendrai *fameux*, et ma gloire n'appartiendra qu'à moi. (B. de St-Pierre.)

> En mille écrits *fameux* la sagesse tracée
> Fut à l'aide des vers aux mortels annoncée. (BOILEAU.)

— *Homme fameux, action fameuse dans l'histoire.* Personnage qui a joué un rôle important dans le monde, action importante. Cette action est très *fameuse* dans l'histoire. (Racine.) || *Une aventure fameuse.* Une aventure dont on a beaucoup parlé. || *Un fameux capitaine.* Un général qui a fait des exploits éclatants.

— Par extens. Important. Et ce *fameux* secret vient d'être dévoilé. (Molière.)

— Fam. Dans un sens détourné et abusif, Excellent, admirable. || C'est dans ce sens que l'on dit tous les jours: *C'est fameux!* soit en apprenant une heureuse nouvelle, soit en parlant du résultat favorable d'une affaire.

— *Fameux en.* Mer fameuse en orages. Rocher fameux en naufrages.

— Après *en* il faut toujours mettre le substantif au pluriel. N'imitez donc pas Boileau, qui a dit:

> Vous [illegible] *fameux en naufrage*,
> Redoutez sagement la honte du naufrage.

— *Fameux par.* Ces rochers ne sont fameux que par des naufrages. Cette forêt n'est fameuse que par les meurtres qui y ont été commis. Ce cardinal *fameux* par la force de son génie. (Bossuet.) Dans une guerre *fameuse* par ses malheurs et par sa foi. (Mass.) Il y a plusieurs lieux qui ne sont devenus *fameux* que par les batailles qui y ont été livrées. (L'abbé Girard.)

— Syn. comp. FAMEUX, ILLUSTRE, CÉLÈBRE, RENOMMÉ. V. CÉLÈBRE.

FAMGAM. s. m. Relig. ind. Prêtre du second rang, dans le royaume de Golconde.

FAMIL. adj. m. Fauconn. Familier, domestique. Un oiseau famil.

FAMILIAL, ALE. adj. Qui a rapport à la famille. Les liens familiaux.

FAMILIARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Familiariser. S'empl. adjectiv. Il est encore peu familiarisé avec les difficultés, avec cette langue. Parvenus à un âge où l'esprit commence à mettre de l'ordre dans ses pensées, nous ne voyons encore que des choses avec lesquelles nous sommes depuis longtemps *familiarisés*. (Condillac.)

* **FAMILIARISER.** v. a. 1re conj. (rad. *familier*). Accoutumer, habituer; rendre quelque chose familier à quelqu'un par l'habitude. Familiariser quelqu'un avec le travail. Le spectacle des hôpitaux familiarise le médecin avec la douleur, avec les souffrances, avec la mort. Il est difficile de familiariser une nation avec des lois contraires à ses mœurs. Familiariser un cheval avec le bruit des armes à feu. *Familiarisant* les fidèles avec l'épiscopat. (Mass.) Je cherche à le *familiariser* avec les objets qui l'effarouchent, en les lui présentant de manière qu'ils ne soient plus dangereux pour lui. (J.-J. Rousseau.) Doux, humain, timide, rien n'a pu *familiariser* un Indien avec la vue du sang. (Raynal.)

— Absol. Cet usage, qui est fort ancien, *familiarise* avec les faux serments. (Raynal.)

— SE FAMILIARISER. v. pron. Se rendre familier avec quelqu'un, s'immiscer dans sa société. Il se familiarisait avec les grands seigneurs, avec tout le monde. Ne vous familiarisez point avec des gens mal élevés.

— Absol. Prendre des manières trop familières, agir avec trop de familiarité. Si l'orgueilleux se *familiarise* quelquefois jusques à inviter ses amis à un repas, il prétexte des raisons. (La Bruy.) Celui qui se *familiarise* perd la supériorité que lui donnait son air sérieux. (Volt.)

— S'apprivoiser. Ce lion commence à se familiariser. Cet oiseau se familiarise.

— S'accoutumer à. Se familiariser avec la douleur, avec le danger. Il se trouve des hommes qui soutiennent facilement le poids de l'autorité, et qui se *familiarisent* avec leur propre grandeur. (La Bruy.) Le grand point est de se *familiariser* avec les instruments; il faut instruire ses mains, les livres instruiront son esprit. (Volt.) Ils se sont *familiarisés* avec le danger. (Barth.)

— *Se familiariser avec une chose.* Se la rendre familier, bien connu, facile, habituel, comme propre. *Se familiariser avec un auteur*, le posséder bien, l'entendre sans peine; *une langue étrangère*, la parler, l'entendre. [illegible] *se familiariser avec le grec*, [illegible] le grec. (Boil.)

— Être rendu familier. Vous croyez que je fais l'entendue; mais quand vous verrez comme cela s'est *familiarisé*, vous ne serez pas étonnée de ma capacité. (Mme de Sévigné.)

— On disait anciennement *familiariser* pour *se familiariser*. Gardez une humble et douce gravité, sans *familiariser* avec ceux qui vous parleront. (Saint François de Sales.)

> [illegible]
> [illegible]
> Et qui craint qu'avec elle on ne *familiarise*. (DEST.)

* **FAMILIARITÉ.** s. f. (ét. lat., *familia*, famille; rad. *famulus*, serviteur). Intimité comparable à celle des divers membres d'une famille entre eux. Il s'émeut plus sensiblement sur les pécheurs convertis, qui sont sa nouvelle conquête; mais il réserve une plus douce *familiarité* aux justes, qui sont ses anciens et perpétuels amis. (Boss.) Il me semble qu'il y a longtemps que je n'ai eu de *familiarité* avec elle. (Mme de Sév.) Il vivait avec un petit nombre de courtisans qu'il admettait à sa *familiarité*. (Volt.)

— Par extens. Les sciences, en faveur desquelles il s'abaissait au rang de simple particulier, doivent l'élever en récompense au rang des Auguste et des Charlemagne, qui leur ont accordé aussi leur *familiarité*. (Fontenelle.)

— Liberté dans les discours et dans les manières, absence de formes cérémonieuses dans les relations de la vie. Ils vivent dans la plus grande familiarité. Il n'y a pas grande familiarité entre eux. J'ai beaucoup de familiarité avec lui. Il tient sa gravité, il n'aime pas qu'on prenne trop de familiarité avec lui. Prendre des airs de familiarité. Abandon plein de familiarité dans les manières. L'extrême familiarité des grands n'est que du mépris. La sympathie forme l'amitié, la complaisance la nourrit, la familiarité la gâte. Quels que soient les individus qu'elle rapproche, la *familiarité* ne saurait être honorable pour aucun d'eux, si elle n'était accompagnée d'un certain sentiment de réserve et d'égards mutuels. (V. Rater.) La ligne où doit s'arrêter la *familiarité* n'est perceptible que pour les gens qui ont le cœur bien placé. (Id.) La simplicité se fait respecter, la *familiarité* se rend méprisable. (Mirab.) Un jour, notamment, dans l'un des jardins publics de St-Pétersbourg, ce prince aperçut Duroc, alla vers lui, le traita avec une *familiarité* pleine de grâce, fit éloigner ses officiers, et le conduisant dans un lieu écarté, sembla s'expliquer avec un complet abandon. (Thiers.)

— État de ce qu'on s'est rendu habituel par l'usage, par l'accoutumance. Cette *familiarité*, pour ainsi dire, des saints mystères, ne faisait que le rendre plus respectueux et plus circonspect. (Fléchier.) Renouveler avec le grec une connaissance [illegible] *familiarité*. (D'Aguess.) Rien n'a plus servi à les [illegible] que la *familiarité* qu'on a prise avec le glacier, le visitant si souvent, l'observant dessus et dessous. (Michelet.)

— Au pluriel, Manières familières. Il prenait trop de familiarités avec les dames; on s'est vu contraint de ne plus le recevoir.

— *Avoir des familiarités avec une femme.* Obtenir ses faveurs.

— Prov. *Familiarité engendre mépris.* Écartez la familiarité, si vous voulez qu'on vous respecte toujours.

— Hist. du moyen âge. Dignité de familier, de conseiller intime du roi. || Nom d'associations religieuses qui existaient en Franche-Comté.

* **FAMILIER, ÈRE.** adj. (rad. *famille*). Littéralement, Qui est de la famille. C'est dans ce sens qu'on dit: Les dieux familiers. Les génies familiers. Offrir un sacrifice aux dieux familiers.

— Qui apporte dans ses relations avec quelqu'un cette liberté de discours et de manières que l'on remarque ordinairement entre les membres d'une même famille. Être familier, se rendre familier avec quelqu'un, avec le monde, avec tout le monde. Ne se rendre trop *familier* aux tyrans. (Racine.)

— Apprivoisé. Animal rendu familier. Oiseaux devenus familiers. Bête familière. Les bengalis sont [illegible] teurs. (Buffon.) Cependant parmi les animaux, les uns paraissent être plus ou moins *familiers*, plus ou moins sauvages, plus ou moins doux, plus ou moins féroces. (Id.)

— Qui annonce de la familiarité. Air familier. Manières familières. Caractère familier. Ils vivent ensemble dans un commerce très familier. La conversation prit un tour plus familier. Un entretien familier. Propos familiers. Prendre l'air, un air familier, le ton, un ton familier. Il prend des airs familiers, trop familiers avec ses supérieurs. Il a des manières familières. Il y a dans les cours des apparitions de gens aventuriers et hardis, d'un caractère libre et *familier*. (La Bruy.) Je vis que les grâces *familières* et naturelles effaçaient insensiblement les airs apprêtés de la ville. (J.-J. Rouss.) Avec des personnages d'une grande importance, et que même on approche souvent, il faut beaucoup de mesure pour s'aventurer jusqu'à un ton noblement *familier*. (St-Prosp.)

— Ordinaire, habituel, accoutumé. Ce défaut est familier aux auteurs. Ce terme lui est familier. L'accoutumance ainsi nous rend tout *familier*. (La Font.) Voilà un homme, disais-vous, que j'ai vu quelque part: de savoir où, il est difficile, mais son visage m'est *familier*. (La Bruy.) Quelle image devrait être plus *familière* à l'homme que celle de la mort? (Mass.) Il le regardait avec étonnement, et cherchait à démêler des traits qui ne lui étaient pas inconnus, mais qui ne lui étaient pas *familiers*. (Barth.) Des notions *familières* à tout le monde. (Condillac.)

— Qui est ordinaire, habituel, commun à tout le monde. C'est un malheur *familier*: il n'est pas de jour qu'il n'en fournisse des exemples. (Mass.)

— Qui est devenu très facile par une grande habitude. Cet exercice lui est familier. Il n'a point de peine à faire telle chose; elle lui est devenue familière. Il s'est rendu cette langue familière comme la sienne propre. Elle entretenait mademoiselle d'un sujet qui lui était *familier* et auquel l'évêque était accoutumé. (V. Hugo.)

— En parlant du langage, Qui est naturel, aisé, tel que celui dont on se sert ordinairement dans la conversation, entre égaux, entre amis. Langage familier. Discours familier. Style familier. Dans aucun pays du monde, le langage *familier* ne doit être plus cultivé, plus élégant, que parmi nous. (Marmontel.) Des caractères propres au style *familier*, on doit inférer que les ouvrages bien écrits dans ce style sont les plus difficiles à traduire. (Id.) || Dans le même sens, Terme familier, expression familière. L'art d'enchâsser les mots *familiers* dans le style noble est non seulement l'art de les associer avec des mots qui les relèvent, mais de les placer de manière que ni l'esprit ni l'oreille ne s'y reposent. (Marmontel.)

— *Familier de.* Pour être sinon heureux, au moins tranquille, il faut être ami de tous et familier de peu.

— Loc. prov. *Être familier comme les épîtres de Cicéron.* Se rendre trop familier, par allusion au nom des épîtres de Cicéron à ses amis, qu'on appelle épîtres familières.

— *Esprit, démon, génie familier.* Sorte de génie que l'on croyait attaché à une maison pour la protéger, pour en prendre soin, ou à une personne pour la guider, l'inspirer, la servir. Le démon familier de Socrate. Froissart dit que Gaston Phœbus, comte de Foix, avait un esprit *familier*. (Acad.)

— Mythol. rom. *Dieux familiers.* Les dieux domestiques, les Lares de la maison de chaque particulier. Il offrit un sacrifice à ses dieux familiers. || *Partie familière.* La partie des entrailles de la victime d'où l'on tirait des augures pour les affaires de la famille, et pour celles de l'État, par opposition à la partie hostile.

— FAMILIER. s. m. Celui avec qui on vit familièrement, ami intime, favori. Les familiers du roi, du prince, du ministre. C'est un des familiers du prince. Les familiers du château, de la maison. Nos pères en faisaient un fréquent usage en ce sens. Les *familiers* du philosophe Stilpo disaient qu'étant né sujet au vin et aux femmes, il s'était rendu par étude très abstinent de l'un et de l'autre. (Mont.) Lambert, évêque d'Utrecht, jeta les *familiers* du roi Childéric. (Ch. Fauchet.) Chaque grand seigneur reste au logis, et le soir reçoit ses *familiers*, gens qui appartiennent à la maison comme les tentures et les meubles. (H. Taine.)

— *Faire le familier.* Affecter de la familiarité avec des personnes d'une condition au-dessus de la sienne; se familiariser mal à propos. Il fait le *familier* avec le ministre, avec ce prince. (Acad.)

— En Espagne et en Portugal, *Familier de l'inquisition.* Officier du saint-office ou affilié au saint-office, qui était obligé d'exécuter ses ordres. La fonction des *familiers* était d'arrêter les prisonniers par ordre de l'inquisition. (Acad.)

— Hist. du moyen âge. Titre des conseillers intimes du roi.

— Ce qui a le caractère du langage familier.

> Mais prenons garde à la bassesse,
> Trop [illegible] du *familier*. (LA FONTAINE.)

— Manières familières. Il est d'un familier dont rien n'approche.

— FAMILIÈRES. s. f. pl. Arachn. Famille d'araignées, ayant pour type l'araignée domestique.

* **FAMILIÈREMENT.** adv. D'une manière familière, avec familiarité. Vivre, agir familièrement avec quelqu'un. Dans cette forêt si jolie, si traitable, où nous nous promenons si *familièrement* avec un petit bâton et buisson [illegible]

(Mme de Sévigné.) Le martin s'approche *familièrement* des bestiaux pour les éplucher. (B. de St-Pierre.)

FAMILISTE. s. m. Hist. relig. V. FAMILLISTE.

FAMILISTÈRE. s. m. Établissement où plusieurs familles vivent en commun, dans le système de Fourier. Le familistère de Guise.

* **FAMILLE.** s. f. (pr. *fa-mi-lle*, ll mouill.; ét. lat. *familia*, même signif.). Littéralement, Ensemble de tous les domestiques d'une maison. C'est le sens le plus ordinaire de *familia* dans la langue latine. Il a eu la même signification dans notre langue, mais il n'a plus que par exception toute partie de ce sens en parlant des nombreux domestiques et officiers d'un personnage distingué. La famille d'un cardinal. Diverses querelles survenues à peu près dans le même temps entre les Français de la basse *famille* de l'ambassadeur et les soldats corses. (L'abbé Regnier.) Les prétendus excès commis par la nation française et par la *famille* de M. l'ambassadeur. (Id.) Le bon ordre qu'il M. l'ambassadeur avait donné pour contenir dans le devoir une aussi nombreuse *famille* que la sienne. (Id.)

— Dans le sens le plus restreint et le plus usité, Société composée d'un homme, de sa femme et de ses enfants, soit qu'ils vivent réunis dans la même habitation, soit qu'ils vivent séparés les uns des autres. Père, mère, fils de famille. Famille nombreuse. Petite famille. Famille riche. Famille réunie, éparse. Il n'y a point de *famille* dans les pays où la polygamie est en usage. (Cesse de Bradi.)

— Réunion du père, de la mère et des enfants dans la même habitation. Abraham régnait dans le sein de sa *famille*, avec laquelle il embrassait cette vie pastorale tant renommée pour sa simplicité et pour son innocence. (Boss.) On ne voit guère que des gens de bien se plaire au sein de leur *famille*, et s'y renfermer volontairement. (J.-J. Rouss.) Pour qui trouve au sein de sa *famille* une douce société, toutes les autres sont bien insipides. (Id.) C'est du père et de la mère que naît la *famille*; d'eux aussi en dérivent les vertus et le bonheur. (Cesse de Bradi.) Malheur à celui qui se méprend sur les devoirs que la *famille* impose! (Id.) L'individu inutile à la *famille* le sera toujours à la patrie. (Id.)

— Assemblage de personnes unies par les liens du sang ou de l'affinité, comme père, mère, enfants, oncles, neveux, etc. Famille nombreuse, illustre, brillante, célèbre, noble, antique, auguste, infortunée. Il y a des maux qui affligent, ruinent ou déshonorent les *familles*, mais qui tendent au bien et à la conservation de la machine de l'État et du gouvernement. (La Bruy.) Il laissa les peuples dans l'abondance, et sa *famille* dans la médiocrité. (Fénelon.) Les malheurs de Charles XII retombaient sur toute sa *famille*. (Volt.) Il faut toujours se souvenir qu'aucune *famille* sur la terre ne connaît son premier auteur. (Id.) Les filles qui appartiennent aux premières *familles* de la République sont élevées avec plus de recherche. (Barthélemy.) Derrière les mariés se voyaient les deux *familles*, sur les fauteuils rouges de premier rang. (De Gonc.)

> Il n'a point détourné ses regards d'une fille,
> Seul reste du débris d'une illustre *famille*. (RACINE.)

> Gênes vit ma jeunesse, errante en son enceinte,
> La jour près des tombeaux de ma *famille* éteinte.
> (COLARDEAU.)

— En ce sens, il s'applique particulièrement aux maisons nobles, aux anciennes races, qui se divisent le plus souvent en plusieurs branches et rameaux, mais qui portent communément le nom de leur fondateur. Famille illustre. La famille des Bourbons. La famille d'Orléans. Les premières familles de France. Les plus anciennes familles de l'Europe.

— Se dit surtout en parlant des anciens Grecs ou Romains. Les familles romaines. Les familles patriciennes et les plébéiennes. La famille des Scipions, des Fabius. La famille des Césars. || Quand il s'agit des modernes, on dit plus souvent *maison* que *famille*.

— Par extens. A vous, mes électeurs, ma première *famille* politique, je vous dis que je n'ai jamais voulu et cherché autre chose. (Gambetta.)

— S'étend quelquefois à toute l'humanité. La grande famille des hommes. Les hommes composent ensemble une même *famille*. (La Bruyère.)

— *Avoir un air de famille*. Se ressembler par cette conformité de traits de physionomie qui existe, ou qu'on croit trouver entre les membres d'une même famille.

— Loc. prov. *Traiter quelqu'un en enfant de bonne maison, de famille, de bonne famille*. S'est dit pour Le corriger, le traiter sévèrement.

— *Père, mère de famille*. Personne mariée et ayant des enfants.

— *Soutien de famille*. Le fils, le frère qui fait vivre sa famille.

— Progéniture, enfants. Cet homme est chargé de famille.

— Chez les Latins, Nom des diverses sectes de philosophes. || *La famille de Platon*. Les platoniciens.

— Par extens. Se dit des animaux. Le castor prévoit tous les besoins de sa famille. Voyez cette poule accourir avec toute sa petite famille.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (ROUCHER.)
> [illegible] regards, la [illegible]
> [illegible] la pâture [illegible] sa *famille* (ROUCHER.)

> L'effroi veille au milieu des *familles* tremblantes;
> Les toits sont inquiets et les nuits menaçantes. (DEL.)

— Se dit encore par métaphore de plusieurs choses qui constituent un genre, une espèce.

> Et ces soleils, ces globes radieux,
> Planètes et comètes, familles innombrables. (THOMAS.)

> Des sept couleurs la brillante *famille*
> [illegible] que rayon le lit dont elle brille. (DELILLE.)

— *En famille*. loc. adv. Chez soi. Comme il causait en *famille*, on le vint avertir. (Mme de Sévigné.)

— Antiq. rom. La réunion des esclaves appartenant à un seul individu. Ésope formait toute la famille de son maître. On vendit toute la famille de Caton. || *Famille publique*. Certain nombre d'esclaves attachés à un service public. Chaque région de Rome possédait une famille publique. || *Famille de gladiateurs*. Gladiateurs réunis et exploités par un laniste.

— Chim. Réunion de corps présentant de grandes analogies. La famille du chlore comprend le chlore, le brome, l'iode, le fluor.

— Dr. franç. Assemblage de plusieurs personnes unies par les liens du sang ou de l'affinité. || *Père de famille*. Chef de famille, et par extens. Toute personne majeure ou mineure qui jouit de ses droits, c'est-à-dire qui n'est point sous la puissance d'autrui. || Chez les Romains, on pouvait être père de famille en naissant; les bâtards naissaient pères de famille. || *Fils, fille de famille*. Celui ou celle qui vit sous l'autorité de son père et de sa mère, ou sous celle d'un tuteur. || Fig. Enfant d'une famille riche.

— Dr. rom. La *famille romaine* se composait: 1° de tous les descendants par mâle qui n'avaient pas été émancipés; 2° de tous les enfants légitimés; 3° de tous les adoptés.

— Géom. *Famille de courbes*. Réunion de courbes de différents genres, qui se résolvent toutes par une équation d'un degré indéterminé. Ces courbes sont de la même famille.

— Hist. *Pacte de famille*. Traité d'alliance défensive conclu en 1761 (15 août) entre les deux branches de la maison de Bourbon qui régnaient en France et en Espagne. On devait inviter les Bourbons de Parme et de Naples à y accéder. Il fut négocié par le duc de Choiseul.

— Hist. ecclés. Nom de classes établies parmi les moines d'un même ordre, ayant chacune un chef particulier, sous l'autorité générale de l'abbé, et vaquant à des occupations particulières dans un même corps de logis. || Tous les religieux d'un même ordre. Saint Benoît a une grande famille. Les bons frères nommaient aussi leurs communautés, familles.

— Hist. nat. Dénomination sous laquelle les naturalistes modernes ont groupé la plupart des productions, soit animales, soit végétales, soit même minérales, dans l'ordre de leurs ressemblances, ou analogies et affinités, comme si elles possédaient une sorte de consanguinité et de parenté originelle. Familles naturelles. Famille d'animaux, de végétaux, de minéraux. Famille de mammifères, de quadrupèdes. Famille d'oiseaux. Famille de poissons. Famille de plantes. Famille des singes, des chauves-souris, des rats. Les *familles* se composent des genres; les genres, des espèces; les espèces, des individus. (Virey.) Plus une *famille* d'animaux ou de végétaux jouira de similitude dans ses espèces, plus il sera facile de la caractériser. (Id.) La classification des minéraux en *familles*, soit celle de Berzelius, soit celle de M. Beudant et de quelques autres minéralogistes ou géologues, ne repose nullement sur les mêmes principes que celle des êtres organisés. (Id.)

— Linguist. Assemblage des mots qui ont la même origine, la même étymologie. Amour, amitié, ami, amateur, aimer, aimable, sont des mots de la même famille.

— Peint. *Sainte Famille, une sainte Famille*. Tableau qui représente Jésus-Christ, saint Joseph, la sainte Vierge, et quelquefois saint Jean-Baptiste. Une sainte Famille de Raphaël. Une sainte Famille du Poussin. Les critiques allaient jusqu'à reconnaître un air céleste aux vierges de ses Nativités et de ses saintes *Familles*. (De Gonc.)

FAMILLEUX, EUSE. adj. (pr. *fa-mi-lleu*, *ll* mouill.; du lat. *fames*, faim). Fauconn. Se dit d'un faucon qui veut toujours manger.

FAMILLISME. s. m. (pr. *fa-mi-llissme*; *ll* mouill.) Philos. Dénomination employée par les fouriéristes pour exprimer l'amour de la famille.

FAMILLISTE. s. m. (pron. *fa-mi-llisste*, *ll* mouill.). Hist. relig. Nom des membres de deux sectes religieuses dont une fut fondée en Allemagne par David Jores, qui se donnait pour un nouveau Messie, et l'autre en Angleterre, par Henri Nicolas de Munster, qui se disait plus grand que Jésus-Christ. Ces deux sectes du XVIe siècle prirent le nom de *Famille d'amour*.

* **FAMINE.** s. f. (du lat. *fames*, faim). Manque absolu de denrées alimentaires; disette générale du pain et des autres aliments nécessaires à la vie dans un pays, une ville ou une place de guerre. Famine horrible, affreuse. Triste famine. Les horreurs de la famine. Souffrir, braver les horreurs de la famine. Pays sujet à la famine. Ville en proie à la famine, aux funestes effets de la famine. Armée décimée par la famine. Pays ravagé, désolé par la famine. La plus ancienne *famine* générale dont l'histoire fasse mention est celle qui affligea pendant sept ans la grande monarchie d'Égypte. (Boss.) La nature donne les vivres, et les hommes font la *famine*. (Duclos.) La rigueur de la saison qui détruisit les biens de la terre en ce temps apporta la *famine*. (Volt.) Il faisait braver aux habitants la *famine* et la mort. (Id.) La *famine* vainquit enfin le courage. (Id.) La terreur marchait en tête de l'invasion avec la *famine*. (P. de St-Victor.)

> On verra par quels soins ta sage prévoyance
> Au fort de la *famine* entretint l'abondance. (BOILEAU.)

— Fig. *Prendre quelqu'un par la famine*. Lui enlever ses dernières ressources, lui retrancher le nécessaire pour l'obliger à faire ce qu'on exige de lui.

— Fam. *Crier famine*. Se plaindre hautement de la disette où l'on se trouve, ou que l'on craint.

> Elle alla crier *famine*
> Chez la fourmi sa voisine. (LA FONTAINE.)

— Loc. prov. *Crier famine sur un tas de blé*. Se plaindre, comme si l'on manquait de tout, quand on a de tout en abondance. || *La famine amène la peste*. Un mal est souvent l'avant-coureur ou la cause d'un plus grand mal.

— Personnification de ce fléau par les poètes. La Famine cruelle, inhumaine. La maigre Famine. La pâle Famine. La Famine au teint pâle et hâve, aux yeux creux, enfoncés, au corps maigre et décharné. La Famine, conseillère des crimes, fille de la Discorde et mère de la Mort. La *Famine* au corps sec, au pas mal assuré. (Volt.)

> La *Famine* apparaît, et, traînant ses lambeaux,
> Traverse les cités, rôde dans les villages,
> D'abord sous l'humble toit exerce ses ravages,
> Puis des palais pompeux franchissant les degrés,
> Entre avec le Besoin sous les lambris dorés. (CASTEL.)

— Hist. *Pacte de famine*. Association formée sous le règne de Louis XV, sous prétexte d'assurer l'approvisionnement de Paris en blés, mais, en réalité, pour spéculer sur le prix des grains. Soutenue par Louis XV, qui avait part aux bénéfices, et par plusieurs ministres, la société poursuivit ses odieuses opérations jusque sous le règne de Louis XVI. Turgot, qui voulut la combattre, eut à soutenir contre elle la *guerre des farines*. Le pacte de famine dura jusqu'en 1789.

— Syn. comp. FAMINE, DISETTE. La *famine* est le manque de vivres; la *disette* le manque d'une chose quelconque.

FAMINE. s. f. Bot. Plante qui envahit les blés d'hiver.

FAMIS. s. f. Sorte d'étoffe de soie, qui se fabrique à Smyrne, et dans laquelle il entre de la dorure.

FA-MIT-SAY. Myth. ind. Dieu regardé par quelques bouddhistes comme une sorte d'Antéchrist qui viendra détruire la religion et les lois de Bouddha, pour y substituer les siennes, et qui sera renversé à son tour par une nouvelle incarnation de Bouddha.

FAMN. s. m. Métrol. Ancienne mesure de longueur, en Suède. Le famn correspondait à peu près à notre ancienne toise, et valait 1 m. 7814.

FAMOCANTRATON. s. m. Erpét. Reptile saurien de Madagascar.

FAMOSITÉ. s. f. (ét. lat., *famositas*, infamie; de *fama*, renommée). Néol. Qualité de ce qui est fameux. Il doit toujours se prendre en mauvaise part. Il tomba entre les mains de ces pirates à qui le brigandage donnait une effrayante *famosité*. (Toulotte.) Sans la valeur, les lumières et les vertus du plus grand homme d'État de son siècle, Octave n'aurait peut-être acquis que cette odieuse *famosité*, prix et punition des attentats d'une politique fourbe et sanguinaire. (Id.)

FAN. s. m. Philol. Nom donné par les Chinois au sanscrit, dont se servent les bouddhistes de la Chine. Langue de fan.

FANÆ ou **FATUÆ.** Myth. Nymphes qui annonçaient l'avenir chez les Romains.

* **FANAGE.** s. m. (rad. *faner*). Agric. Action de tourner et de retourner l'herbe fauchée pour la faire sécher. Fanage des prés. Fanage des prairies artificielles. La qualité des fourrages varie beaucoup, selon les soins apportés au *fanage*. (Gaubert.) Deux jours suffisent pour assurer la récolte du foin, quand aucune circonstance défavorable ne ralentit les opérations du *fanage*. (Id.)

— Salaire des ouvriers qui fanent l'herbe.

— Totalité des feuilles d'une plante. Le fanage d'une plante. On dit mieux *fane*.

— Dessiccation des plantes fourragères.

* **FANAISON.** s. f. (radic. *faner*). Temps, saison du fanage. Pendant la fanaison. On ne peut pas voir une belle fanaison.

* **FANAL.** s. m. (ét. bas-lat., *fanale*, fanal; du gr. φανός, brillant). Feu qu'on allume durant la nuit sur les tours à l'entrée des ports et le long des plages, pour indiquer la route aux vaisseaux. On dit plus ordinairement *phare*.

— Par extens. Lanterne, réverbère. Ces *fanaux* que Louis XIV établit le premier dans Paris. (Volt.) Deux nègres, portant des *fanaux* de résine, se tenaient aux deux côtés de la porte. (G. Flaubert.)

— *Faire fanal*. Allumer le fanal, ou Éclairer avec le fanal.

— *Fanal de cimetière*. Colonne élevée dans un cimetière pour servir de fanal pendant la nuit.

— Fig. et dans le style soutenu. Ce qui sert de guide, de lumière dans les sciences, les arts, etc. Ces grandes vérités une fois découvertes furent comme autant de fanaux à l'aide desquels on se dirigea dans les recherches scientifiques. Les vices de certaine nature servent, pour ainsi dire, de *fanal* à la vertu; ils l'éclairent, ils lui montrent les bornes qu'elle ne doit point passer et les précipices qu'elle trouverait au delà. (L'abbé Prévost.)

— Arg. Gosier, estomac. Se bourrer le fanal. Se fourrer de bonnes choses dans le fanal.

— Mar. Grande lanterne vitrée éclairée avec de grosses bougies de cire jaune, et dont on se servait autrefois dans la marine pour les signaux de nuit. Allumer, éteindre un fanal. Il y avait autrefois des *fanaux* de poupe de grande dimension montés au couronnement; les vaisseaux amiraux en portaient trois, et un quatrième sur l'arrière de la grande hune. (Willaum.) || Nom qu'on donne, par extension, à toutes les lanternes dont on a besoin pour le service de nuit sur un navire. Les fanaux de combat. Les fanaux sourds. Les *fanaux* de combat sont suspendus aux baux, dans les batteries, lorsqu'on se bat la nuit. (Willaumez.) Il y a des *fanaux* de plusieurs espèces, chacun d'eux a sa forme et son nom particuliers; c'est l'usage et le lieu auxquels ils sont désignés qui les déterminent. (T. Page.) Les *fanaux* sourds, dont on se sert pour éclairer dans l'intérieur, n'ont qu'une petite corne; on les porte à la main dans les rondes et pour les travaux de la cale. (Id.)

FANAM. s. m. Métrol. Poids usité dans l'Inde pour les matières d'or et d'argent, et valant environ 3 gr. 8. Le fanam est aussi employé comme monnaie.

FANANDE ou **FANANDEL.** s. m. Arg. Frère ou camarade. Tous les voleurs, les forçats, les prisonniers sont *fanandels*. (H. de Balzac.)

FANAR. Géogr. Lac et rivière de l'Épire, en Grèce.

— Quartier de Constantinople habité par des Grecs.

FANARIOTE. s. et adj. 2 g. Hist. ottom. Grec habitant d'un quartier de Constantinople, nommé le *Fanal* ou *Fanar*. Les Fanariotes ont fourni des drogmans au divan, ont gouverné la Moldavie et la Valachie; et, comme banquiers, négociants, ont exercé une grande influence.

* **FANATIQUE.** adj. 2 g. (du latin *fanum*, temple). S'est dit dans le principe de la personne qui desservait le temple, du prêtre qui était dans le temple l'organe du dieu.

— S'est dit ensuite de ceux qui, se croyant inspirés et favorisés des dieux, faisaient autour des temples des extravagances religieuses et prédisaient l'avenir.

— S'entend aujourd'hui d'une personne animée d'une exaltation religieuse qui pervertit sa raison et la porte à des actions condamnables. Un prédicateur, un prédicant fanatique. Selon qu'un homme est devenu *fanatique* par sa faute ou sans sa faute, il est moralement coupable ou innocent dans ses actes de fanatisme, pourvu, bien entendu, qu'il n'ait pas le moindre soupçon de mal faire, et qu'il croie au contraire remplir un devoir. (Teyssèdre.)

— Par extens. Se dit de celui qui se passionne à l'excès pour un parti, pour un ouvrage, pour son auteur. Être fanatique de royalisme, de républicanisme, de Voltaire, des drames de V. Hugo.

— Qui annonce du fanatisme, qui convient à un fanatique. Un zèle fanatique. Des opinions, des doctrines fanatiques, une rage fanatique. Les mouvements *fanatiques* sont loin d'exclure chez ceux qui s'en font les auteurs la haine, la jalousie, la défiance. (E. Renan.)

> Quand j'aperçois sous ce portique
> Ce moine au regard *fanatique*... (BOILEAU.)

— Substantiv. Personne fanatique, dans toutes les acceptions de l'adjectif. Il y a des *fanatiques* dans toutes les religions. (Acad.) Ces *fanatiques* qui contrefont les inspirés sont des séditieux capables de tout entreprendre pour exécuter leurs prétendues révélations. (St-Évrem.) Les *fanatiques*, en se guindant dans la religion des méditatifs et des spéculatifs, ont-ils le privilège de fouler aux pieds la puissance ecclésiastique? (Boss.) Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples et pour enflammer les *fanatiques*. (Volt.) Couverte de *fanatiques* et de combattants, l'Europe ressemblait à un malade qui, dans le délire, s'ouvre les veines et perd dans sa fureur son sang et ses forces. (Rayn.)

— Par extens. Celui, celle qui a une vive passion pour une personne ou une chose. Les fanatiques de Rousseau.

— Jeux. A l'hombre, Celui dans la main duquel les quatre valets se trouvent réunis.

— Hist. rel. Nom des membres d'une secte particulière répandue en Angleterre, en Hollande et en Allemagne. || En France, Nom donné aux protestants des Cévennes qui se révoltèrent lors de la révocation de l'édit de Nantes.

FANATIQUEMENT. adv. D'une manière fanatique.

FANATISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fanati-

ser. S'empl. adjectiv. C'est un homme fanatisé, une femme fanatisée.

★ FANATISER. v. a. 1re conj. Rendre fanatique. Fanatiser les peuples. Fanatiser l'esprit d'un homme.

— SE FANATISER. v. pr. Devenir fanatique.

FANATISEUR. s. m. Néol. Celui qui fanatise. Éloignez-vous des fanatiseurs.

— Adjectiv. Gardez-vous des discours fanatiseurs.

★ FANATISME. s. m. (ét., V. FANATIQUE). Exaltation religieuse qui a perverti la raison et qui porte à des actions condamnables, mais qu'on croit pouvoir ou même devoir faire en vue de plaire à Dieu. L'hydre du fanatisme. Les attentats du fanatisme. Les fureurs du fanatisme. Le *fanatisme* de ces gens à illuminations et à prophéties est pernicieux et à la religion et à la société. (Bayle.) Le *fanatisme* est à la superstition ce que le transport est à la fièvre, ce que la rage est à la colère. (Volt.) Le *fanatisme* religieux produit souvent dans le même sujet les extrêmes de la dureté et de la bonté. (E. Renan.) Le *fanatisme* se perdra dans une tolérance générale. (Id.)

— Par extens. Exaltation des opinions politiques, scientifiques, littéraires, artistiques, etc. Que fait le peintre? Il saisit un poignard, en frappe son modèle, et le fixe mourant sur la croix : voilà le *fanatisme* artistique. (Descuret.) Parmi les nombreux exemples de folie produits par le *fanatisme* politique, je me bornerai à citer la trop fameuse Théroigne de Méricourt. (Id.)

— État d'exaltation, de délire, causé par une passion, par une idée, par un désir dominant.

— La secte, le parti, la passion qui rend fanatique. On eut bien du mal à détruire ce fanatisme. Il ne renonça qu'avec peine à ce fanatisme.

— Personnification du fanatisme.

> L'absurde *Fanatisme*,
> Un bandeau sur les yeux, un poignard à la main.
> (ESMÉNARD.)

> Peindrai-je des mortels les discordes funestes,
> Et les emportements de ces âmes célestes,
> Le *Fanatisme*, au meurtre excitant les humains,
> Des poisons, des poignards, des flambeaux dans les mains?
> (RULHIÈRE.)

> Il vient : le *Fanatisme* est son horrible nom :
> Enfant dénaturé de la religion,
> Armé pour la défendre, il cherche à la détruire,
> Et, reçu dans son sein, l'embrase et la déchire.
> (VOLTAIRE.)

FANCHON. s. f. (dimin. de *Françoise*). Ce nom se donne aux petites filles du nom de Françoise.

— Petit fichu à pointes ou arrondi que les femmes portent par coquetterie pour remplacer le bonnet. C'est une petite fille en *fanchon* blanche, en casaquin vert, les manches retroussées aux coudes. (De Goncourt.)

FANCHONNETTE. s. f. Diminutif de Fanchon.

— FANCHONNETTES. s. f. pl. Excellente pâtisserie qu'on sert à l'entremets. Fanchonnettes à la vanille. Fanchonnettes au café Moka. Fanchonnettes au chocolat. Fanchonnettes au raisin de Corinthe. Fanchonnettes aux pistaches. Fanchonnettes aux avelines. Fanchonnettes aux abricots.

★ FANDANGO. s. m. Danse espagnole dont le mouvement est très vif et qui s'exécute à deux au son de la guitare et au bruit des castagnettes. Le fandango est connu de la plus haute antiquité. Danser le fandango. Les pas du fandango. Le fandango, cette convulsion régulière et harmonieuse de tout le corps. Les pas du *fandango* sont comme des balancements onduleux, des inflexions on ne peut plus variées et gracieuses. (V. Ratier.) La passion des Espagnols pour le *fandango* est poussée à un point qu'on ne saurait décrire. (Id.)

— Air de cette danse. Jouer le fandango. Un voyageur anglais prétend que si l'on se présentait subitement dans un temple ou dans un tribunal en jouant le *fandango*, les prêtres, les juges, les avocats, les criminels, le peuple, tous quitteraient leur siège et entreraient aussitôt en danse. (Ratier.)

FANDOFLE. s. f. Archéol. milit. Machine de guerre du moyen âge, qui servait à lancer des pierres.

FANDROSSE. s. m. Ornith. Épervier de Madagascar.

★ FANE. s. f. (rad. *faner*). Agric. Nom donné aux feuilles qui croissent au sommet de quelques racines potagères. La fane des betteraves, des salsifis, etc. On mange la fane des salsifis quand elle est jeune et tendre. || Tout le feuillage d'une plante. || Enveloppe de la corolle des anémones et des renoncules. || Les feuilles qui tiennent encore à certaines plantes et qu'on coupe pour en faire de la litière aux animaux. La fane commence à jaunir. || Les feuilles qui tombent des arbres, les herbes qu'on ratisse dans les allées d'un jardin, qu'on sarcle dans ses planches, ou qu'on râtelle dans ses champs pour le même usage. Amasser de la fane. Faire sécher la fane.

FANÉ, ÉE. part. pass. du v. Faner. S'empl. adjectivem. Herbe fanée. Fleurs fanées. Visage fané. La France a eu sa part de ces fleurs *fanées* avant le soir, de ces étoiles disparues avant le matin. (A. de Latour.)

> Tout ce que prête l'art à nos beautés *fanées*,
> Ne nous ramène point nos premières années. (CORN.)

> En foulant ces rives *fanées*
> Remontons le cours des années. (LAMARTINE.)

— Défraîchi, dont la couleur a passé. Robe fanée, chapeau fané.

— Substantiv. Les couleurs s'endorment comme dans l'ombre du passé et le voile du *fané*. (De Gonc.)

FANÉGA ou **FANÈGUE.** s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches, employée en Espagne, et qui varie, selon les localités, entre 22 lit. 42 et 136 lit. 30. || C'est aussi une mesure de superficie qui équivaut à 64 ares 256.

FANEL. s. m. Conchyl. Nom donné à la natice à mille points, coquille du Sénégal.

FANER. s. m. (pr. *fa-nerr*). Métrol. Mesure de capacité pour les solides, en usage dans quelques parties de l'Allemagne. Le faner de Mecklembourg vaut 9 lit. 722.

★ FANER. v. a. 1re conj. (du lat. *fenum*, foin). Tourner et retourner l'herbe d'un pré, la fane amassée, et certains fourrages, pour les exposer au soleil et les faire sécher. Faner de l'herbe. Faner de la luzerne. Faner du sainfoin.

— Absol. Lorsque le temps est au beau fixe, la chaleur modérée, la rosée peu abondante, l'air sec et légèrement agité, c'est le moment le plus favorable pour faner.

— Par extens. Flétrir, en parlant des fleurs et des feuilles des plantes. La sécheresse fane les fleurs. Le soleil a fané les feuilles de ces plantes.

> Nous le savons. — Arrière les douleurs,
> Et les regrets moroses!
> Faut-il donc en *fanant* des couronnes de fleurs
> Avoir pitié des roses? (V. HUGO.)

— Faire perdre de leur éclat aux couleurs. Faner une couleur. Faner une teinte.

— Dans un sens plus figuré, en parlant de la beauté. Le temps fanera votre beauté. Mme de Maintenon n'aimait pas qu'on baisât les enfants, parce que, disait-elle, ces baisers les *fanaient*. (Noël.) Pour moi aussi, disais-je, l'automne est venu *faner* toutes ces fleurs de la vie qui ne devaient m'apparaître que dans une courte matinée de printemps. (Ch. Nodier.) Ces années de calme et d'innocence qui sont derrière moi, vas-tu les *faner*, ou les rajeunir? (G. Sand.) Oui, pauvre enfant, c'est l'ennui qui *fane* tes joues. (Alex. Dum.)

— On a dit aussi *fanir* jusqu'au XVIIIe siècle. Les royaumes et les républiques naissent, fleurissent et *fanissent* de vieillesse comme nous. (Montaigne.)

> Le même jour qui voit leur bouton demi-clos,
> Le voit s'épanouir, *fanir*, tomber à terre. (RACAN.)

— SE FANER. v. pron. Être fané. Des fleurs qui se sont fanées. Des couleurs qui se sont fanées. L'herbe se fane quand on la laisse trop longtemps sur pied. Les fleurs commencent à se faner dès qu'elles sont cueillies. Cette couleur s'est fanée. Son teint se fane. On se console parce qu'on emporte quelques fleurs cueillies en passant, qu'on voit se *faner* entre ses mains du matin au soir. (Boss.) Si la couronne se *fane* sur le front de l'idole, sa beauté lui en paraît plus radieuse. (P. de St-Victor.)

— Fig. Cette femme commence à se faner. Sa beauté se fane.

> Et chaque jour, hélas! sous de nouveaux chagrins
> Se *fane* le plaisir, [illegible] si chère aux humains. (CASTEL.)

★ FANEUR, EUSE. s. Agric. Celui ou celle qui fane les foins, et certains autres fourrages. Faneur hâlé, bruni, laborieux, fatigué. La brune faneuse. Pauvre faneuse. Le temps presse, il lui faut prendre beaucoup de faneurs et de faneuses. On entendait dans le lointain la chanson des *faneuses*. (J. Sandeau.)

> Les *faneurs*
> Étalent au soleil l'herbe fraîche et fleurie. (LÉONARD.)

> On n'entend plus le son de la faux aiguisée,
> Le *faneur* accablé du fardeau des chaleurs
> Dort sur le foin humide et parfumé de fleurs. (Id.)

— FANEUSE. s. f. Machine qui remplace le râteau et la fourche dans le fanage.

★ FANFAN. s. 2 g. (réduplicatif de *fan*, son de la dernière syllabe du mot *enfant*). Mot de tendresse dont on se sert quelquefois en parlant aux enfants. Fanfan, soyez sage, vous aurez des bonbons. Pauvre petit fanfan. La voilà qui entre sans coiffe : elle venait d'être coupée mais coupée en vrai *fanfan*. (Mme de Sévigné.)

> Si le *fanfan* était pendu,
> Ce serait, ma foi, grand dommage. (SCARRON.)

— Se dit familièrement d'une grande personne. Ma pauvre *fanfan*, pouponne de mon âme. (Mol.)

— Un grand niais.

— *Fanfan la Tulipe*. Personnage de chansons populaires.

★ FANFARE. s. f. (ét. prob., l'esp. *fanfa*, vanterie). Mus. Air de musique court, vif et brillant, plus particulièrement exécuté par les instruments de cuivre, tels que les cors et les trompettes. Fanfare bruyante, sonore, éclatante. Le bruit des fanfares. Une joyeuse fanfare. Sonner des fanfares. Une fanfare de cor. Une fanfare de trompette. Une fanfare de chasse. Une fanfare militaire. C'était au son des fanfares que marchaient les écuyers dans les carrousels et les tournois. Ce fut au son des fanfares que tombèrent les murs de Jéricho. La *fanfare* est communément à deux dessus de trompettes accompagnées de timbales. (J.-J. Rousseau.)

> Le cor, pour éveiller les châteaux d'alentour,
> Frappe et remplit les airs de bruyantes *fanfares*.
> (ROUCHER.)

> Ce ne sont point ici de ces guerres barbares,
> Où les accents du cor et le bruit des *fanfares*
> Épouvantent au loin les hôtes des forêts. (DELILLE.)

> La *fanfare* emplissait la vaste cour, jonchée
> D'officiers reîtres ayant leur tête empanachée. (V. HUGO.)

— Par extens. Musique militaire.

— Réunion de musiciens jouant des instruments de cuivre. La fanfare du village a eu un prix.

— Fig. Fanfaronnade, rodomontade. Faites comme vous l'entendrez, je resterai ici attendant l'issue de ces *fanfares*. (Rabelais.)

> Quand aux abois la bête est mise,
> Profiter de l'occasion,
> Mais n'en sonner jamais la prise,
> La *fanfare* est du fanfaron. (Vieille chanson.)

— *Faire fanfare d'une chose*. S'en vanter, en faire grand bruit. Pour espoir des grands soins dont il fera *fanfare*. (Scarron.)

— Vèner. Air sonné par le cor de chasse lors du lancer du cerf dans la chasse à courre.

FANFARÉ, ÉE. part. pass. du v. Fanfarer. Rendu public, à son de trompe ou de trompette, ou à force de vanteries.

FANFARER. v. n. 1re conj. (rad. *fanfare*). Sonner de la trompette.

— FANFARER. v. a. Annoncer quelque chose au son de la trompette.

> Puis chanteront en chœur leurs poëtes élus,
> Qui, tourmentant à fond leur cuivre sonore,
> Viennent, après un air, *fanfarer* la victoire.
> (BARTHÉLEMY.)

FANFARERIE. s. f. (rad. *fanfare*). Jactance, vanterie. Je m'efforçai de dépouiller la *fanfarerie* et mis bas toute vanité. (Le Sage.)

FANFARIN. s. m. Mar. Ensemble des cordages et ustensiles servant à un abatage en carène.

FANFARISTE. s. m. Musicien d'une fanfare.

★ FANFARON, ONNE. adj. (rad. *fanfare*). S'est dit proprement de celui qui, voulant jouter, se montrait sur la lice avec trompettes et clairons.

— Par extens. et fig. Se dit aujourd'hui de celui qui vante trop, qui exagère sa bravoure, qui veut trop la faire paraître. Or qui pourrait souffrir un âne *fanfaron*? (La Font.)

— Dans un sens général, Qui se vante trop en quelque chose que ce soit, et qui veut passer pour valoir plus qu'il ne vaut en effet. Les habitants de la Gascogne ont été de tout temps réputés *fanfarons*. (Billot.)

— Qui annonce de la fanfaronnerie. Un air fanfaron. Un discours fanfaron. Des manières fanfaronnes. Une mine fanfaronne. La langue castillane abonde en expressions hautes et *fanfaronnes*. (Bouhours.)

— Substantiv. Un faux brave; un poltron qui fait le brave. C'est un fanfaron, un des plus grands fanfarons que je connaisse. Ce n'est qu'un *fanfaron*. (Acad.) Sénèque est un *fanfaron* qui tremble de peur à la vue de la mort. (St-Évrem.) Le *fanfaron* est un être souverainement ridicule, continuellement porté à exagérer sa bravoure ou ses succès. (Descuret.) Le *fanfaron* est devenu si ridicule chez nous qu'il n'ose, pas plus que le poltron, se montrer à découvert. (Ourry.)

— Celui qui se vante au delà de la vérité, au delà de la bienséance. Celui qui promet plus qu'il ne peut tenir. Un fanfaron de vertu. Un fanfaron de vice. Il parle en fanfaron, comme un fanfaron. C'est un grand fanfaron. Faire le fanfaron. Les *fanfarons* se vantent du bien qu'ils n'ont pas fait. (Acad.) Le monde est tout plein d'hypocrites et de *fanfarons* en amitié. (St-Évrem.) Les *fanfarons* d'honneur et de vertu sont encore plus communs que les faux dévots et les faux braves. (S. Dub.)

> Mais les dévots de cœur sont aisés à connaître.
> . . . .
> Ce ne sont point du tout *fanfarons* de vertu. (MOL.)

— S'est dit pour Muscadin. Ce *fanfaron* chez elle eut de moi connaissance. (Regnier.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

★ FANFARONNADE. s. f. (rad. *fanfaron*). Rodomontade, vanterie du faux brave. Toutes ces menaces ne sont que des fanfaronnades. Quelle ridicule fanfaronnade! Dès qu'on aperçoit la terrible moustache du capitan, on est assuré qu'il va se livrer à d'extravagantes *fanfaronnades*. (L. Moland.)

> Oh! que j'étais tenté par quelque estafilade
> De punir son orgueil et sa *fanfaronnade*! (MOLIÈRE.)

— Trait qu'un fanfaron raconte de son courage prétendu. Conter des fanfaronnades.

— Menaces par lesquelles un fanfaron cherche à effrayer ses adversaires. Dans les combats des dieux, un des combattants dit à son adversaire les mêmes *fanfaronnades* que quelque Grec a dites à un Troyen. (De la Motte.)

— Démonstration affectée pour donner le change sur les sentiments pénibles qu'on éprouve par suite d'une humiliation qu'on a reçue, d'un désappointement qui est survenu. Se montrer à la cour, au palais, au bal, à l'Opéra, après une aventure aussi scandaleuse, après un pareil échec, tout cela, pures *fanfaronnades*. (Salt.)

FANFARONNER. v. n. 1re conj. Faire des fanfaronnades.

★ FANFARONNERIE. s. f. Caractère du fanfaron; ce qui constitue sa nature; habitude de faire, de dire des fanfaronnades. Cet homme est d'une fanfaronnerie insoutenable. Tout son fait n'est que fanfaronnerie.

> Cet esprit de *fanfaronnerie*
> De [illegible] de la poltronnerie
> De [illegible] notre bras. (MOLIÈRE.)

FANFEL. s. m. Bot. Syn. d'AREC.

FANFFE ou **FANVE.** s. f. Arg. Tabatière.

FANFIOLES. s. f. pl. Petits ornements de toilette. Il a beau me les montrer nues, je leur vois toujours le rouge, les mouches, les pompons et toutes les *fanfioles* de la toilette. (Id.) La coquetterie y a une ampleur, le chiffonnage, l'enrubannement, les *fanfioles* y ont une opulence et une somptuosité royales. (De Goncourt.)

FANFOUINER. v. a. 1re conj. Arg. Priser.

FANFRE. s. m. Ichthyol. Poisson du genre pilote.

★ FANFRELUCHE. s. f. (de l'ital. *fanfaluca*, vétille). Ornement vain, frivole, de peu de valeur.

— Fig. Ce sont des espèces de Socrates de toilette qui ont affublé la philosophie et la morale de toutes les *fanfreluches* de la frivolité. (Grimm.)

— Papillon venant se brûler lui-même à la chandelle.

FANFRELUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Fanfrelucher. S'empl. adjectiv. Orné de fanfreluches. Un Anacréon frisé, poudré, *fanfreluché*. (Albert Aubert.)

FANFRELUCHER. v. a. 1re conj. Néol. Orner de fanfreluches.

— Faire la bagatelle, dans le sens érotique. (Rabelais.)

— SE FANFRELUCHER. v. pron. S'orner d'une manière frivole.

FANGA. s. f. Métrol. Ancienne mesure de capacité pour les liquides, employée en Portugal. La fanga de Lisbonne valait 54 lit. 2633.

★ FANGE. s. f. (étym. lat., *famix*, bourbe). Terre grasse, humide, marécageuse. Fange impure, immonde, croupie, noire, bourbeuse, infecte. Il est tombé dans la fange. Il est tout couvert de fange. Je trouvai tant de *fanges* par le chemin, que presque je puis dire que je vins par eau. (Malherbe.)

> Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange
> D'os et de chair meurtris et traînés dans la *fange*.
> (RACINE.)

> On a vu mille fois des *fanges* méotides
> Sortir des conquérants (BOILEAU.)

> Ce monstre impie
> Né de la *fange* croupie
> Au pied du mont Pélion. (J.-B. ROUSSEAU.)

> Plus loin de l'Achéron roulent les noirs torrents;
> Il gronde, et dans les flots du Styx qui l'environne
> Dégorge, en mugissant, sa *fange* qui bouillonne.
> (CHABANON.)

> L'onde des clairs ruisseaux dans leurs lits tarissait,
> Sur le bord des marais la *fange* durcissait. (DELARD.)

— Par extens.

> Quoi! cette *fange* d'or à vos pieds entassée
> Attachait seulement votre avare pensée! (LANGEAC.)

— Fig. Condition, situation basse, abjecte. Il est né dans la fange. Je l'ai tiré de la fange. Il s'est élevé de la fange au plus haut degré de fortune. Il tire de la *fange* une louange à sa gloire. (P. de St-Victor.)

— Fig. Bassesse d'esprit, de style, de langage.

> Et qu'à moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture,
> On rampe dans la *fange* avec l'abbé de Pure. (BOIL.)

— Fig. *Couvrir quelqu'un de fange*. L'insulter grossièrement.

— Fig. État d'avilissement de celui ou de celle qui vit dans la débauche, dont la conduite est honteuse et déréglée. Cet homme vit dans la fange. Il se traîne, il croupit dans la fange des vices, du vice.

— Dans le style ascétique, Les souillures du péché. Être plongé dans la fange des voluptés du monde, des plaisirs terrestres. Il m'a tiré d'un abîme de fange et de boue. Je voyais la *fange* indélébile envahir les jeunes cœurs, et je me disais : Je serai puni! (L. Veuillot.)

★ FANGEUX, EUSE. adj. Plein de fange. Un terrain fangeux. Une terre fangeuse. Des sentiers fangeux. Il roule sur un terrain *fangeux*. (Boil.)

> Dans les sillons *fangeux* de la campagne humide,
> Le roi marche incertain, sans escorte, sans guide.
> (VOLTAIRE.)

— Fig. Ne suivez pas les sentiers fangeux du vice.

— Couvert de fange.

> De [illegible]
> *Fangeux* [illegible] (ROUCHER.)

FANGHAME. s. m. Bot. Nom donné à une espèce d'euphorbe.

★ FANION. s. m. V. FANON.

FANJEAUX (*Fanum Jovis*). Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Castelnaudary (Aude), sur une éminence; l'église est bâtie sur les ruines d'un temple de Jupiter, qui contenait un ancien fort romain, origine de la ville actuelle; 1,400 hab.

FANNASHIBA. s. m. Relig. jap. Arbre que les Japonais plantent dans le voisinage des temples et des pagodes. Quand il est vieux, on le brûle aux funérailles des morts.

FANNIA. s. f. (mot lat.). Droit rom. Loi qui, chez les Romains, réglait les dépenses des grands festins et celles des repas ordinaires, et qui tirait son nom de celui du consul Fannius,

sous les auspices duquel elle avait été portée.

FANNIE. s. f. (de *Fanny*, n. de femme). Entom. Genre d'insectes diptères, de la tribu des anthomydes, établi pour une seule espèce, la fannie sauteuse.

FANNIEN. adj. m. (de *Fannius*, n. pr.). Se disait d'un papier égyptien appelé *papyrus fannien*.

FANO. Géogr. Ile de la mer Ionienne, au N.-O. de Corfou, où d'Anville a placé *Ogygie*, l'île de Calypso.

FANOIR. s. m. (rad. *faner*). Agric. Cône en bois, à claire-voie, plus ou moins élevé, sur lequel on jette l'herbe fauchée, les foins, la luzerne, etc., pour les faire sécher, dans les prairies marécageuses.

★ **FANON**. s. m. (ét. bas-lat., *fano*, de l'anc. haut-allem. *fano*, morceau d'étoffe). Pièce de drap, de toile, de soierie, suspendue au bout d'une lance, d'une pique, qui peut se déployer, s'étendre, et qui sert de signe de ralliement.

— Drapeau en serge, porté, après 1667, en tête de chaque brigade, pour éviter la confusion dans le transport des bagages. Il servit au XVIIIe siècle à distinguer les compagnies d'infanterie; aujourd'hui, il distingue les bataillons. Dans ce sens, on dit plus souvent *fanion*.

— Serviette dépliée qu'on portait sur le bras.

— Autrefois, Manche pendante qu'on portait au poignet, surtout en Allemagne.

— Nom des pendants d'une bannière.

— Peau qui pend sous la gorge d'un taureau, d'un bœuf. Le fanon d'un taureau. Le fanon du bœuf gras. Les plis de son cou retombaient jusqu'à sa poitrine comme des *fanons* de bœuf. (G. Flaubert.) || Pièce de peau charnue, rouge et nue, qui pend sous la gorge de certains oiseaux, et notamment du dindon.

— Au pluriel, Lames cornées qui tapissent le palais de la baleine. Les fanons d'une baleine.

— Art vétér. Touffe de poils, derrière le boulet du cheval.

— Blas. Large bracelet qui pend au bras droit; dextrochère représenté sur un écu.

— Chir. anc. Cylindre de paille de seigle ayant à son centre une baguette de bois très flexible qui lui donnait plus de solidité, et qu'on employait autrefois en guise d'attelle dans le traitement des fractures survenues aux membres. L'Académie ne donne *fanon* en ce sens que comme substantif masculin pluriel. Appliquer les *fanons*. (Acad.) || *Drap fanon*. Pièce de toile sur laquelle on plaçait deux fanons, un à chaque extrémité opposée, et dans laquelle on les enveloppait en les roulant jusqu'à leur rencontre au milieu de la pièce. On plaçait le tout sous le membre fracturé, on déroulait ensuite de manière à laisser assez d'espace pour l'introduire entre les deux fanons qu'on fixait à l'aide de larges rubans. || *Faux fanon*. Pièce d'étoffe roulée à plat et repliée à ses deux bouts, que l'on plaçait entre le membre fracturé et le fanon.

— Cost. ecclés. Espèce de petite étole que les prêtres et les diacres portent suspendue au bras gauche, à la messe. Le fanon doit être de la même étoffe que l'étole. On le nomme plus ordinairement *manipule*. || Au pluriel. Les deux pendants de la mitre d'un évêque, qui retombent par derrière.

— Mar. Nom donné aux portières de toile pendantes entre les cordages, et qui plient la voile contre la vergue.

— Métrol. Monnaie indienne qui vaut 62 centimes 1/2 à Calicut, et environ 30 à Pondichéry.

FANONIER. adj. m. (rad. *fanon*). Art vétér. Se dit des muscles lombricaux inférieurs du cheval.

★ **FANTAISIE**. s. f. (du gr. φαντασία, vision, imagination, illusion). A signifié l'Imagination, la seconde des puissances que Descartes, Gassendi et tous les philosophes de leur temps attribuent à l'âme sensitive ou raisonnable. Esprit en proie à sa fantaisie. Être à cheval sur sa fantaisie. Les images des choses se peignent en la fantaisie, font leur dernière impression dans la fantaisie.

> Ce traître, quelque frénésie
> Qui travaillât sa fantaisie,
> [illegible]
> [illegible] rien entreprendre. (MALHERBE.)

— *De fantaisie*. Imaginaire. D'invention. Des portraits d'ancêtres de fantaisie.

— *Un vêtement de fantaisie*. Celui qui n'est pas conforme à la mode ou à la tenue réglementaire.

— *Nom de fantaisie*. Nom que l'on se met en l'idée de prendre.

— Détermination de l'esprit à croire ou à vouloir les choses selon les impressions du moment. La fantaisie du jeu, du bal, du spectacle. Il ne faut point croire que cette règle ne soit fondée que sur la *fantaisie* de ceux qui l'ont faite. (Racine.) Ah! que vous écrivez à ma *fantaisie*! (Mme de Sévigné). Il faut les tourner à sa fantaisie, sans quoi on mourrait. (Id.) L'homme doit avoir plus de volontés et l'enfant plus de *fantaisies*, mot par lequel j'entends tous les désirs qui ne sont pas de vrais besoins, et qu'on ne peut contenter qu'avec le secours d'autrui. (J.-J. Rousseau.) Les conseils de la nature sont fort courts, mais les suggestions du goût, de la *fantaisie*, du caprice, ne peuvent jamais être épuisés. (Rayn.)

> [illegible] femme, dans [illegible] *fantaisie*
> [illegible] (V. HUGO.)

— *Avoir en fantaisie*. Avoir l'intention.

— Opinion, sentiment, caprice, bizarrerie, goût passager que ceux qui le ressentent motiveraient difficilement, et qui naît ordinairement de la légèreté de l'âge ou du caractère. Fantaisie capricieuse, bizarre, étrange, singulière, absurde, ridicule, frivole, légère, volage, inconstante, vaine. S'abandonner à ses fantaisies. Dans la *fantaisie* où le roi se trouve de faire écrire ses faits et gestes. (Mme de Sévigné.) Vous admirez que nous répondions à toutes les *fantaisies* que vous nous présentez. (Id.) S'abandonner à ses *fantaisies* nuit au bonheur, car il est impossible de les satisfaire constamment. (Csse de Bradi.) La *fantaisie*, chez les femmes, s'étend et se varie à un tel point qu'on en a vu se ruiner pour cet unique travers d'imagination. (Id.) Les futilités seules excitent la *fantaisie*, et l'on se croit si peu répréhensible de s'y livrer, qu'on avoue lui être soumis. (Id.) Après avoir épuisé toutes les *fantaisies*, les hommes devraient au moins essayer de celle de la vertu. (S. Dubay.) Cette *fantaisie* de souverain qui va chercher très bas son confident pour l'élever jusqu'à lui et lui parler à l'oreille se *rencontre* chez presque tous les rois du caractère de Louis XI. (P. de St-Victor.)

> Une si douce *fantaisie*
> Toujours revient :
> En songeant qu'il faut qu'on l'oublie,
> On s'en souvient. (MONCRIF.)

— *A votre fantaisie*. Comme vous voudrez.

— *Se passer la fantaisie d'une chose*. Satisfaire le caprice qu'elle inspire. Vous me direz si cela coûte bien cher et si je puis m'en passer la *fantaisie*. (Mérimée.)

— Action de celui qui agit sous l'impulsion de sa fantaisie.

— Résultat de cette action, chose, œuvre inventée à plaisir et dans laquelle on a plus suivi son caprice que les règles de l'art, les usages reçus ou même sa propre raison. Étoffe de fantaisie. Tableau de fantaisie. Tête de fantaisie. Acheter des fantaisies. Avoir le goût des fantaisies. Nos bibliothèques sont des magasins de *fantaisies* humaines. (Nicole.) Les arts qui ont la représentation du beau pour objet ne sont pas encouragés par ceux qui ont le goût des *fantaisies*. (Csse de Bradi.) Le prix des *fantaisies*, basé sur l'instabilité et la débilité de l'imagination, est très élevé et absorbe ordinairement le superflu de la fortune des riches, qui devrait être consacré à secourir les pauvres. (Id.)

— Nom que les hommes donnent quelquefois à une passion qui naît et meurt presque en même temps. C'est un triste avantage pour une femme que d'inspirer des *fantaisies*. (Mme Waldor.) Les femmes d'un esprit élevé, d'un cœur noble et dévoué, ont rarement des *fantaisies* et n'inspirent point de *fantaisies*. (Id.)

— Loc. prov. *Avoir des fantaisies musquées*. Avoir des envies, des caprices bizarres et difficiles à satisfaire, qu'un autre n'aurait pas. Vous me paraissez folle de votre fils, j'en suis fort aise; on ne saurait trop avoir de *fantaisies* musquées. (Mme de Sév.) || *La fantaisie fait la loi à la raison*. Le désir comme l'imagination est un tyran qui fait presque toujours céder la raison.

— Comm. Toute chose qui est moins utile qu'elle n'est curieuse par son antiquité, par sa nouveauté, par sa bizarrerie. Acheter, vendre des objets de fantaisie, des fantaisies. Faire le commerce de fantaisies. Un marchand de fantaisies. Un magasin de fantaisies.

— Manèg. Mouvement d'un cheval qui veut agir contre la volonté du cavalier. Ce cheval a des fantaisies.

— Mus. Pièce de musique instrumentale dans laquelle le compositeur s'abandonne librement à la verve de son imagination. Fantaisie pour piano et violon. Fantaisie sur les airs du *Prophète*.

— Peint. Composition dans laquelle un peintre, un sculpteur, allie les objets les plus disparates, selon son caprice, et pourtant sans s'écarter des règles de l'art. || *Peindre de fantaisie*. Laisser aller son imagination dans la composition d'un tableau, dans son exécution; dessiner, peindre sans modèle. Faire un portrait, un paysage de fantaisie.

— Techn. Espèce de soie qu'on file au rouet pour faire de la tapisserie. || Tout ce qui n'est pas de la fabrication courante d'une maison et qui ne se fait que momentanément.

— Typogr. Nom générique des ornements destinés à l'enjolivement d'un ouvrage. || Tout caractère autre que le romain et l'italique, employé pour le même objet.

FANTAISISTE. s. m. Néol. Peintre de fantaisies. || Écrivain qui obéit moins aux règles qu'à son imagination, à sa fantaisie. Fantaisie de petit journal.

— Fam. et pop. Personne qui ne se soumet pas aux règles de la convention, qui agit et vit à sa guise.

— Adjectiv. Un écrivain fantaisiste. Tableau fantaisiste. Une idée fantaisiste.

FANTASCOPE. s. m. V. FANTASMASCOPE.

FANTASIA. s. f. Course que les Arabes ont coutume de pratiquer dans leurs fêtes, et qui consiste à s'élancer de toute la vitesse de leurs chevaux, à revenir sur leurs pas, à tourbillonner avec de grands cris en déchargeant leurs armes. Elles formèrent (les têtes) autour de la tente d'Abd-el Kader un cercle devant lequel les Arabes vinrent faire la *fantasia*. (Alex. Dum.) Ce fut la *fantasia* du désert arabe transportée dans les steppes du Nord. (P. de St-Victor.) La guerre, dont les Grecs avaient fait un art, n'était pour les Perses qu'une *fantasia* déréglée. (Id.)

— Fam. et pop. *Donner dans la fantasia*. Agir bruyamment.

FANTASIASTE. s. m. (rad. *fantaisie*). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne qui soutenait que Jésus-Christ n'avait revêtu un corps humain qu'en apparence, et que sa mort n'avait pas été réelle.

FANTASIÉ, ÉE. part. pass. du v. Fantasier. S'empl. adjectiv. Cerveau fantasié.

FANTASIER. v. a. 1re conj. (rad. *fantaisie*). S'est dit pour Imaginer, songer, rêver. Il y a danger que nous *fantasions* des offices nouveaux, pour excuser notre négligence envers les naturels offices. (Mont.)

— Absol. Ainsi *fantasiant* j'arrive à la maison, où ne se trouvait de fortune, les maîtres étant sortis, que Palestre seule, occupée à préparer le souper. (Courier.)

— *Fantasier le cerveau, la cervelle*. Faire naître des rêveries, exciter l'imagination. On me fait *fantasier* le cerveau de souci ! (Régnier.) Quant à Sigognac, il ne put fermer l'œil, soit qu'il n'eût point l'habitude de dormir hors de son lit, soit que le voisinage de jolies femmes lui *fantasiât* la cervelle. (Th. Gaut.)

★ **FANTASMAGORIE**. s. f. (étym. gr., φάντασμα, fantôme; ἀγορέω, je parle). Art de faire apparaître des spectres, des fantômes, par des illusions d'optique; spectacle dans lequel on produit ces illusions; appareil au moyen duquel on les produit. La *fantasmagorie* est un spectacle qui n'a commencé à être bien connu que sur la fin du XVIIIe siècle. (De Moléon.) Les principes sur lesquels repose la construction de la lanterne magique sont aussi ceux qui constituent la *fantasmagorie*. (Id.)

— Par anal. En littérature et dans les arts, Abus des effets produits par des moyens surnaturels ou extraordinaires. Ce roman, ce drame est rempli d'évocations, d'apparitions, de scènes nocturnes, de crimes horribles, de personnages abominables; je n'aime point cette fantasmagorie.

— Fig. La *fantasmagorie* brillante des accidents de la lumière égayerait jusqu'aux tombeaux. (Michelet.) Il remplit Rome, la ville positive, des *fantasmagories* du despotisme asiatique. (P. de St-Victor.) De tous temps les *fantasmagories* nocturnes ont craint et repoussé les témoins. (Id.)

★ **FANTASMAGORIQUE**. adj. 2 g. Qui appartient à la fantasmagorie. Lanterne fantasmagorique. Appareil fantasmagorique. Apparition fantasmagorique.

FANTASMAGORIQUEMENT. adv. D'une manière fantasmagorique.

FANTASMASCOPE ou **FANTASMATOSCOPE**. s. m. (ét. gr., φάντασμα, fantôme; σκοπέω, je vois). Optiq. Machine qui offre l'aspect d'une porte qui s'ouvre, et d'où semble sortir un fantôme qui paraît s'agrandir en s'approchant des spectateurs.

FANTASMATIQUE. adj. (ét. gr., φάντασμα, fantôme). Qui tient du fantôme. Une vision fantasmatique.

— Hist. relig. Syn. de FANTASIASTE.

FANTASMATISME. s. m. (étym. gr., φάντασμα, fantôme). Système qui nie tout à la fois, le relatif et l'absolu, au profit du néant.

FANTASMATOSCOPE. s. m. V. FANTASMASCOPE.

FANTASME. s. m. (ét. gr., φάντασμα, fantôme). Médec. Vice de la vision qui fait qu'on croit apercevoir des objets qu'on n'a point réellement sous les yeux.

★ **FANTASQUE**. adj. 2 g. (ét. bas-lat. *fantasticus*, déréglé). Qui a des fantaisies; capricieux, bizarre. Se dit du caractère qui éclate et se manifeste sans transition, et qui passe d'un extrême à l'autre sans aucune espèce de mesure. C'est un homme fantasque, une femme fantasque. La mule est un animal fantasque. Il est fantasque comme une mule. Frondeur et *fantasque*, Kléber avait désiré ardemment prendre part à l'expédition d'Égypte. (Thiers.)

— Bizarre, extraordinaire, en parlant des œuvres de l'esprit ou de l'art. Une opinion fantasque. Une décision fantasque. Un ouvrage fantasque. Un habit fantasque.

— Manèg. *Cheval fantasque*. Cheval capricieux.

— FANTASQUE. s. 2 g. Celui, celle qui est bizarre. Nul ne peut compter sur le *fantasque*, pas plus que le *fantasque* ne peut compter sur lui-même. (St-Prosp.)

> La *fantasque* inégale
> Qui, m'aimant le matin, souvent me hait le soir. (BOIL.)

— Loc. prov. *Il y a de quoi contenter les fantasques*. Se dit quand il y a un choix à faire entre plusieurs choses.

— FANTASQUE. s. m. Ce qui est fantasque. Nous voudrions que le romanesque, le *fantasque*, l'idéal, le poétique eussent une part plus large dans le théâtre moderne. (Th. Gautier.)

— Syn. comp. FANTASQUE, BIZARRE, CAPRICIEUX. Le *fantasque* exprime quelque chose de désordonné; le *bizarre*, quelque chose d'extraordinaire; le *capricieux*, quelque chose d'arbitraire.

★ **FANTASQUEMENT**. adv. D'une manière fantasque. Il était vêtu fantasquement. La légende scandinave, de génie haut et terrible, a *fantasquement* exprimé les effrois de la montagne. (Michelet.) Peu usité.

FANTASQUERIE. s. f. Habitude d'un caractère fantasque.

★ **FANTASSIN**. s. m. (de l'ital. *fantaccino*, même signif.). Soldat à pied, soldat d'infanterie. Un bon fantassin. Il avait quatre mille fantassins et huit cents chevaux. Le mot *fantassin* a cessé d'être réglementaire pour devenir une locution familière et même tant soit peu méprisante dans la bouche des cavaliers, parce que le bâton était la justice répressive du *fantassin*, tandis que l'homme de cheval n'était battu qu'à coups de plat d'épée. (Bard.)

★ **FANTASTIQUE**. adj. 2 g. (ét. gr., φανταστικός, même signif.). Chimérique comme les fantômes; faux, illusoire, imaginaire. Des projets fantastiques. Des visions fantastiques. Il faut à presque tous les esprits un idéal fantastique pour objet de leur culte.

— Qui n'a que l'apparence d'un être corporel, qui est sans réalité. Un corps fantastique. Pour apparaître aux mortels, les anges se revêtaient d'un corps fantastique. Proserpine se transfigura dans les ténèbres du monde souterrain; elle y prit l'aspect *fantastique* d'une Vénus funèbre. (P. de St-Victor.)

> Ce que son corps, ouvrage *fantastique*,
> Devint alors, l'histoire n'en dit rien. (LA FONTAINE.)

— Qui obéit à ses fantaisies. Il avait le cerveau *fantastique* et rétif. (Régnier.)

— *C'est fantastique*. Se dit familièrement pour C'est fabuleux.

— Littér. S'est appliqué à un genre de littérature, où le surnaturel joue un grand rôle. Le rire mêlé aux larmes, le grotesque au sublime, ce sans-façon vulgaire empêtré dans des cérémonies de cour, tout cela, c'était le conte *fantastique*, c'était le conte d'Hoffmann. (J. Janin.)

— Substantiv. *Le fantastique*. Se dit par ellipse pour le Genre fantastique. Le *fantastique* demande, à la vérité, une virginité d'imagination et de croyances qui manque aux littératures secondaires. (Ch. Nod.) Vous promettez des histoires réelles, et, du premier coup, vous tombez dans le *fantastique*. (Id.)

> L'illusion nous frappe autant que l'existence,
> Et par le sentiment suffisamment heureux,
> De l'amour seulement nous sommes amoureux.
> Ainsi le *fantastique* a droit sur notre hommage,
> Et nos feux pour objet ne veulent qu'une image. (PIRON.)

FANTASTIQUEMENT. adv. D'une manière fantastique.

FANTASTIQUER. v. n. 1re conj. (rad. *fantastique*). Imaginer selon son caprice; suivre sa fantaisie dans une composition.

FANTESQUE. s. f. Servante. (Rabelais.)

FANTINE. s. f. Partie du chevalet à dévider la soie de dessus les cocons.

— Nom donné par les Vaudois à des fées douces et bienfaisantes.

FANTIS (Pays des). Géogr. État de la Guinée supérieure, tributaire des Achantis. Il a, sur la côte, une étendue de 20 à 24 kil; 40,000 h.

★ **FANTOCCINI**. s. m. pl. (pr. *fan-tot-chi-ni*; mot ital.). Marionnettes auxquelles, par le moyen de fils, on fait exécuter toutes sortes de mouvements et jouer des pièces sur un théâtre. Les *fantoccini* peuvent représenter une action plus ou moins simple, plus ou moins comique ou merveilleuse, de manière à produire une certaine illusion. (Audiffret.)

FANTOCHE. s. m. (de l'ital. *fantoccio*, poupée). Nom d'un personnage sans réalité, surtout au théâtre. Comment se trouvait-elle au pouvoir d'un *fantoche* pareil ? N'était-ce pas un vol, une injustice flagrante ? (A. Daudet.)

FANTOMATIQUE. adj. Qui ressemble à un fantôme. Des apparences, des formes fantomatiques.

★ **FANTÔME**. s. m. (étym. lat., *phantasma*, même signif.). Spectre, apparition fantastique; vaine image qu'on croit voir; simulacre d'un objet dont l'apparition excite fortement la surprise, la terreur ou la joie, le désir ou l'aversion. Fantôme hideux, épouvantable, affreux. Vain fantôme. Un fantôme lui apparut. Oreste voyait souvent devant lui le fantôme de sa mère qu'il avait tuée. D'un *fantôme* odieux, soldats, délivrez-moi. (Rac.) Lors même que leur flambeau (des sciences) brillera de tout son éclat, et chez tous les peuples, les *fantômes* trouveront encore des croyants, tant la puissance des traditions est grande, imprescriptible. (Ferry.) Le *fantôme* est souvent le produit d'une erreur d'optique ou d'une imagination déréglée; c'est un enfant de la nuit et de la terreur. (Petit.) La ruine est à l'édifice ce que le *fantôme* est à l'homme. (V. Hugo.) C'est nous, vivants, qui marchons dans un monde de *fantômes*. (Gér. de Nerval.) La spiritualité n'est pas mon fait, j'aime mieux une statue qu'un *fantôme*. (Th. Gautier.) Une tradition constante peuplait de *fantômes* les rivages de l'Armorique. (Montalemb.) Il considérait cette forme vague se dressant comme un *fantôme* dans les pénombres de la nuit. (G. Flaubert.) Bos vit un *fantôme* haut comme un grand pin, la face ardente comme une fournaise, enveloppé de nuées rouges. (H. Taine.)

> Le sommeil fuit de moi, la terreur me poursuit,
> Les *fantômes* affreux, ces enfants de la nuit,
> Qui des infortunés assiègent les pensées,
> Impriment l'épouvante en mes veines glacées. (VOLT.)

— Pop. et fam. *C'est un vrai fantôme.* Se dit d'une personne maigre, défaite, défigurée.

— Fig. Ce qui n'est qu'apparence ; ce qui n'a point de réalité. Un roi qui règne et qui ne gouverne pas, n'est qu'un fantôme de roi. Après la bataille de Pharsale, Rome ne fut plus qu'un fantôme de république. Les grandeurs humaines ne sont que de vains fantômes. Vous avez fait connaître dans les écoles Aristote même, dont on n'y voit souvent que le *fantôme.* (Racine). Le magistrat n'est plus qu'un *fantôme* revêtu d'une robe de justice et de dignité qui flotte à tout vent. (La Chalotais.) Car ce *fantôme* de roi lui en imposait encore, et ce n'est qu'en tremblant qu'elle portait la main sur cette couronne dont il ne voulait plus. (A. Daudet.)

— Par extens. Le bonheur et la vérité sont des fantômes qui se perdent dans les ténèbres. Saisissez, si vous pouvez, ce vain *fantôme* de gloire. (Boss.)

— Chimère qu'on se forme dans l'esprit. Vous vous formez des fantômes, pour les combattre. Otez-vous ces fantômes de l'esprit. Vous qui avez tant de raison et de courage, faut-il que vous soyez la dupe de ces vains *fantômes?* (Mme de Sév.) Le précipice que le célèbre Pascal voyait sans cesse ouvert à ses côtés n'était qu'un *fantôme,* et Pascal était affecté d'une névrose ; on pourrait en dire autant de la conjuration de l'espèce humaine contre Rousseau. (Petit.)

— *Se faire des fantômes de rien.* S'exagérer les dangers, les obstacles.

— Fig. *Combattre des fantômes.* Discuter ce qui n'est pas objecté.

— A signifié Effigie d'une condamné à mort.

— Chir. Espèce de statue, ou mannequin de bois, sur lequel les chirurgiens s'exercent à l'application des bandages, ou aux opérations de l'accouchement.

— Entom. Nom vulgaire de quelques insectes du genre des mantes et des phasmes.

— Philos. scol. *Fantômes.* Images produites dans le cerveau par l'impression des objets extérieurs. L'entendement opère sur les fantômes qui résident dans l'imagination.

— Physiq. *Fantôme magnétique.* Figure obtenue au moyen d'un courant magnétique.

FANTON. s. m. Techn. Fer aplati en verge carrée, servant de chaîne aux tuyaux de cheminée. || Morceau de bois taillé en cheville, ou destiné à être taillé en cheville.

— Au pluriel, Tringles de fer en bottes de 25 ou 50 kilog.

FANU, UE. adj. Agric. Qui a beaucoup de fane. Se dit du blé qui pousse trop de feuilles.

*** FANUM.** s. m. (pr. *fa-nomm ;* mot latin). Antiq. rom. Dans les premiers temps, on donnait ce nom à un Terrain consacré par des paroles mystérieuses au culte de quelque divinité, soit qu'on y eût construit un édifice, ou qu'on le laissât à découvert. Plus tard ce nom fut affecté aux temples élevés aux demi-dieux, aux empereurs après l'apothéose ; enfin on l'étendit à toute espèce d'édifices religieux, même aux temples des grands dieux.

FANURE. s. f. État d'une chose fanée. C'était un petit journaliste, blondin et poupin, assez joli garçon, mais dont la figure présentait cette *fanure* particulière aux garçons de restaurants de nuit, aux comédiens et aux filles, faite de grimaces de convention et du reflet blafard du gaz. (A. Daudet.)

*** FAON.** s. m. (pr. *fan ;* ét. bas-lat., *fœtonus,* corrupt. de *fœtus*). Zool. Petit de toute espèce de bête fauve, mais particulièrement du genre cerf. La chevrette produit ordinairement deux *faons.* (Buff.) Les candidats échangeaient leurs robes blanches contre des peaux de *faon.* (P. de St-Victor.)

— S'est dit aussi du petit de l'éléphant, et même de tout autre animal. Un *faon* de lionne (Malherbe.) Mère lionne avait perdu son *faon.* (La Fontaine.)

— Employé seul, on doit toujours l'entendre du faon de la biche. Le *faon* ne porte ce nom que jusqu'à six mois environ, alors les bosses commencent à paraître, et il prend le nom de hère. (Buffon.)

*** FAONNER.** v. n. 1re conj. (pr. *fa-né ;* rad. *faon*). Mettre bas, faire ses petits, en parlant de toute espèce de bêtes fauves, mais surtout de la biche. Ces biches ont faonné.

FAOU (Le). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Châteaulin (Finistère), port maritime au fond de la rade de Brest. Commerce de bestiaux ; 2,300 hab.

FAOUËT (Le). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pontivy (Morbihan) ; 3,100 hab.

FAOURCHE. s. m. Bot. Syn. de FAROUCH.

FAPESMO. s. m. Scolast. Terme barbare qui désignait un syllogisme dont la majeure était générale et affirmative, la mineure générale et négative, et la conclusion particulière et négative.

FAPIFARE. s. f. Archéol. milit. Sonnerie de trompette ; fanfare.

*** FAQUIN.** s. m. (pr. *fa-kin ;* ét. ital. *facchino,* crocheteur, portefaix). Homme de néant, sans mérite, qui jouit d'avantages qu'il ne doit point à son esprit, à son intelligence ; qui a une tournure arrogante, des manières impertinentes.

> Afin qu'en ta vieillesse un livre en maroquin
> Aille offrir ton travail à quelque heureux *faquin.*
> (BOILEAU.)
>
> Venger l'humble vertu de la richesse altière,
> Et l'honnête homme à pied du *faquin* en litière. (Id.)

— Homme sans cœur, sans honneur, vil et lâche. C'est un faquin. Ce n'est qu'un faquin. On l'a traité comme un faquin. Il fait le métier de faquin. C'est un faquin fieffé.

— Fam. Se dit d'un homme qui est plus élégant qu'à l'ordinaire. Vous êtes bien le faquin.

— Se dit quelquefois au sens propre pour Portefaix. Un commissionnaire ou *faquin,* payé à la journée pour garder le corps et écarter les mouches, dormait dans un coin de la chapelle. (E. About.)

— Mannequin de bois ou de paille contre lequel on courait pour s'exercer. Courre le faquin. Rompre contre le faquin. Rompre au faquin. Brider le faquin. Le lendemain des noces on courra la bague et rompra-t-on au *faquin.* (Malherbe.) Chaque étudiant, quand venait son tour de courre le *faquin,* de rompre contre le *faquin,* devait le frapper de sa lance au milieu de la figure, ou, comme on disait, le brider. (Bardin.)

— Adjectiv. Comme il est faquin aujourd'hui !

***FAQUINERIE.** s. f. Fam. Action de faquin. Ce mot est peu usité.

FAQUINISME. s. m. Caractère du faquin. Profession ouverte de ce caractère. Voyez toutes ses actions, vous y reconnaîtrez le plus lâche faquinisme.

*** FAQUIR.** s. m. (de l'arabe *fakir,* pauvre). Moine mendiant et vagabond des pays musulmans, et surtout de l'Hindoustan. Nom donné dans ce dernier pays à des sectateurs de Brahma ou de Bouddha faisant profession de mendicité et d'ascétisme. Quoique tous les *faquirs* se donnent pour prophètes, la plupart finissent par devenir totalement fous. (Audiffret.) Au milieu du XVIIe siècle, on comptait dans l'Inde deux millions de *faquirs,* tant mahométans qu'idolâtres. (Id.) Les *faquirs* laissent croître leurs ongles, et disent effrontément que l'impudicité est un des privilèges de leur état. (Id.)

— On trouve aussi ce mot écrit *fakir.* Les *fakirs* qui doivent faire partie du convoi funèbre sont alors introduits dans la maison mortuaire. (Gér. de Nerval.)

— Fig. Ce *faquir* littéraire qui a passé sa vie à regarder des cirons au bout de son nez. (Merl.)

— Bot. *Herbe des faquirs.* Nom du hachisch.

FAR. s. m. Sorte de froment qui, chez les Romains, donnait la farine employée dans les mariages par confarréation et dans les sacrifices.

— Flan fait avec des œufs, de la farine et des pruneaux, dans le Finistère et le Morbihan.

FARACH. s. m. (pr. *fa-rak*). Bot. Arbre de la famille des acacias, particulier à la Haute-Égypte.

FARADAY (Michel). Célèbre physicien anglais, 1794-1867. Il s'est principalement occupé de l'électricité dans ses rapports avec le magnétisme, la chaleur et la lumière.

FARADAYNE. s. f. (pron. *fa-ra-dène ;* de *Faraday,* n. pr.). Chim. Produit de la distillation du caoutchouc.

FARADIQUE. adj. Phys. Qui a rapport à la théorie électrique de Faraday.

FARADISATION. s. f. ou **FARADISME** s. m. (pr. *fa-ra-di-za-cion* ou *fa-ra-dissme ;* de *Faraday,* n. pr.). Thérap. Mode d'électrisation qui consiste dans l'emploi de courants induits se succédant à des intervalles très rapprochés.

FARAF. s. f. (pr. *fa-raff*). Mamm. Espèce de mammifère de Madagascar, qu'on croit être le chacal.

FARAILLON. s. m. (pr. *fa-ra-llon, ll* mouill. ; rad. *phare*). Mar. Petit phare ; tour sur le rivage, au haut de laquelle on place un fanal.

— Petit banc de sable, séparé d'un plus grand par un canal.

FARAIRE. s. f. Bot. Syn. de FERRARIE.

FARAIS. s. m. Pêch. Espèce de ficelles que les corailleurs emploient pour faire leurs filets. || Filet propre à la pêche du corail.

FARAISON. s. f. Techn. Première figure donnée par le souffle au verre qu'on tire au bout de la canne.

FARAMIER. s. m. Bot. Genre de rubiacées psychotriées, établi pour une vingtaine d'espèces de l'Amérique tropicale. On dit aussi *faramée,* s. f.

*** FARANDOLE.** s. f. Danse provençale dans laquelle les danseurs et les danseuses forment une chaîne dirigée par celui qui est en tête. On voit éclater dans la farandole les transports d'une gaieté bruyante. Point de demi-mesure, faisons la *farandole,* disait un politique exalté, voulant signaler ainsi le triomphe de son parti. (Castil-Blaze.) J'apportais mon fifre, et jusqu'à la nuit noire on dansait des *farandoles.* (A. Daudet.)

— Mus. Allégro à six-huit sur lequel on danse la farandole.

FARANDOLER. v. n. 1re conj. Danser la farandole. On *farandola* à mort. (A. Daudet.)

FARANDOLEUR, EUSE. s. 2 g. Celui, celle qui danse une farandole. Le tambourinaire et les derniers *farandoleurs* piétinaient encore dans le cirque. (A. Daudet.)

FARAS. s. m. (pr. *fa-rass*). Mamm. Mammifère du genre sarigue.

FARASSE. s. f. Mamm. Sorte d'hyène de Madagascar.

— Nom donné dans certaines parties de la France à un chapeau de feutre. Ils avaient sur la tête des feutres gris qu'on appelle dans ce pays des *farasses.* (E. Muller.)

FARATI. s. m. Pêch. Sorte de vestibule qui s'étend entre la ... et la ... de la madrague. On l'appelle aussi *grande entrée de la madrague.*

FARATZ. s. m. pl. Tas, amas, monceaux. (Rabelais.)

*** FARAUD, AUDE.** s. (étym. prob. *féraud,* dimin. de *fier*). Pop. Fat de mauvais ton ; nom donné à ceux qui affectent dans leur costume des jours de fête une élégance ridicule.

— Adjectiv. Que vous voilà faraud aujourd'hui !

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

FARAUDER. v. n. 1re conj. Faire le faraud.

*** FARCE.** s. f. (du latin *farcire,* remplir). Hachis de diverses viandes, de fines herbes, de champignons, de truffes, etc., assaisonné d'épices, qu'on met dans le corps de quelque animal, dans une viande quelconque, dans des œufs, etc. Faire une farce à une dinde, à un cochon de lait. Farce épicée. Des œufs à la farce. Une farce de poisson. Il entamait les *farces* de fromage et d'origan. (G. Flaubert.) || Hachis d'herbes potagères. Une farce à l'oseille, à la chicorée. Mettre des quartiers d'œufs durs sur une farce à l'oseille.

— Pièce de théâtre bouffonne. On joue une farce après la tragédie. *Le Malade imaginaire* est une farce de carnaval. On ne joue que la farce, que des farces à ce théâtre. Molière ne s'est abaissé jusqu'à la farce que parce qu'il fallait faire vivre sa troupe. C'est dommage que Molière soit mort : il ferait une très bonne *farce* de ce qui se passe à l'hôtel de Bellièvre. (Mme de Sévigné.) Quelle *farce,* dit-il, vont jouer ces gens-là ? (La Font.) Les comédiens italiens ont donné le 23 août une *farce* italienne qui a eu du succès par le jeu d'Arlequin. (Grimm.) Aussi les confrères de la Passion, qui continuaient à jouer leurs *farces,* leurs soties et leurs moralités à l'hôtel de Bourgogne, s'émurent de la redoutable concurrence que leur faisaient les nouveaux venus. (L. Moland.)

— Fig. Fils d'un pape et d'une courtisane, il est l'homme d'action de ce pontificat unique dans l'histoire, qui réalisa la *farce* infernale dont parlent les vieilles légendes. (P. de St-Victor.)

— Imitation ridicule de quelque chose de noble ; parodie bouffonne.

— Comique bas et grossier qui est propre aux farces. Cet auteur donne, tombe souvent dans la farce.

— Fam. Action plaisante, bouffonne, ridicule. Faire une farce, des farces. Une bonne farce. Une mauvaise farce. Quelle farce ! Seulement, on ne savait plus si quelqu'un n'avait pas fait la *farce* de mettre du sel dans les verres. (É. Zola.)

— Pop. *Faire ses farces.* Se divertir d'une manière bouffonne. Mener une conduite déréglée. Ces jeunes gens font leurs farces. Ces vieillards ont fait leurs farces. || Se dit aussi d'un époux qui n'est pas fidèle.

— Loc. prov. *Tirez le rideau, la farce est jouée.* Il n'y a plus rien à faire, plus rien à attendre ; tout est fini.

— Mus. Opéra bouffe italien en un acte.

— S'empl. adjectiv. Qui est plaisant, bouffon. Une action farce. Une parole farce. Des paroles farces. Un geste farce. Des gestes farces. Un maintien farce. Sans doute Mes-Bottes levait le coude, mais il avait un appétit si *farce,* qu'on l'invitait toujours dans les pique-niques. (É. Zola.)

FARCÉ, ÉE. part. pass. du v. Farcer.

> Molière que bien connaissez,
> Et qui vous a si bien *farcés,*
> Messieurs les coquets et coquettes. (CHAPELLE.)

FARCEL. s. m. Métrol. Poids usité dans le commerce du café, en Arabie. Il varie de 8 à 13 kil.

FARCER. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a, o. Nous farçons. Je farçais,* etc. Faire une farce ; jouer un tour ; faire pièce.

— FARCER. v. n. Rire, plaisanter, faire des farces. Voyons, plus de plaisanteries, il n'est pas temps de farcer.

FARCESQUE. adj. 2 g. (rad. *farce.*) S'est dit pour Bizarre. La plupart de nos vacances sont *farcesques.* (Montaigne.)

*** FARCEUR, EUSE.** s. Comédien, comédienne qui ne joue que dans les farces. Ce n'est pas toujours sur le théâtre des *farceurs* que se jouent les meilleures pièces. (Mme de Motteville.) La comédie telle que ceux-ci la jouaient était chose que l'on n'avait encore vue et rare en France, car par avant on ne parlait que des *farceurs,* des conards de Rouen, des joueurs de la Bazoche et autres sectes de badins. (Brantôme.)

— En mauvaise part, Acteur qui charge un rôle comique. C'est un mauvais farceur. Ignoble farceur.

— Fam. Celui qui fait des bouffonneries, qui est dans l'habitude d'en faire. C'est un farceur, un bon farceur, un intrépide farceur, un farceur insipide.

— Personne qui se moque des autres et dit ce qu'elle sait n'être pas vrai.

— Fam. Personne sur laquelle on ne peut compter.

— Pop. Jeune homme ou jeune fille qui a une mauvaise conduite.

— Adjectiv. Pour Dieu, messieurs les poétereaux, tâchez d'être un peu plus *farceurs!* (Desnoyers.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

FARCHER. v. a. 1re conj. Arg. Ne s'emploie que dans la locution *Farcher dans le pot.* Tomber dans un piège.

FARCI, IE. part. pass. du v. Farcir. S'empl. adjectiv. Dinde farcie. Dindon farci à la crème. Quelle est la pièce obligée du dîner que le fabricant, l'artiste offre à ses amis ? Un dindon *farci* de saucisses ou de marrons de Lyon. (Brillat-Savarin.)

> Le ..., le ..., le pâté, les harengs,
> *Farcis,* dénaturés, devinrent excellents. (BERCHOUX.)

— Fig. Rempli. Cette place est *farcie* de gens de guerre, quoiqu'il en soit sorti deux mille hommes. (Mme de Sévigné.) Ses lettres sont *farcies* d'erreurs. (Bossuet.) Vous êtes *farci* de préjugés contre la richesse. (Ch. Monselet.)

— Litt. *Pièces farcies.* Pièces où la langue ordinaire est mélangée d'expressions d'une autre langue.

FARCIENNES. Géogr. Bourg du Hainaut (Belgique), à 10 kil. de Charleroi ; 4,600 hab.

*** FARCIN.** s. m. (ét. lat., *farcire,* farcir). Art vétér. Nom donné à une maladie propre aux chevaux, caractérisée par une éruption qui a son siège dans le derme, le tissu cellulaire et les vaisseaux lymphatiques. Cette éruption est l'expression d'une diathèse dont le caractère le plus saillant est la formation rapide d'un pus virulent. Le farcin se manifeste soit à l'état *aigu,* soit à l'état *chronique.* Le *farcin aigu* ne se distingue pas de la morve proprement dite aiguë ; c'est la même maladie, se manifestant, suivant les individus, soit par l'éruption nasale ou l'éruption cutanée exclusivement, soit par les deux successivement ou simultanément. Du reste, l'identité de la morve et du *farcin aigu* est démontrée par l'inoculation. Le *farcin chronique* n'est autre chose que la morve chronique. Le farcin, sous la forme aiguë ou chronique, peut être communiqué à l'homme. Les causes du farcin sont toutes celles qui altèrent profondément la nutrition : alimentation mauvaise ou insuffisante, excès de travail, habitation insalubre. Le *farcin* a reçu différents noms suivant l'aspect qu'il présente : *farcin en chapelet,* quand les lymphatiques indurés forment des reliefs noueux sur la peau ; *farcin cordé,* quand ces reliefs ont l'apparence d'une corde. || *Farcin de rivière.* Farcin spécial aux chevaux de halage.

— Pathol. Affection virulente transmise à l'homme par le cheval.

*** FARCINEUX, EUSE.** adj. Art vétér. Qui est attaqué de la maladie du farcin, qui a rapport à cette maladie. Cheval farcineux. Jument farcineuse. Bouton farcineux. Maladie farcineuse. Hurel, célèbre vétérinaire, pensait que le vice *farcineux* corrompait la masse des humeurs avant de donner lieu à un engorgement plus ou moins grand dans les glandes de la peau. (Grognier.)

FARCINIÈRE. s. f. Botan. Nom vulgaire d'une espèce de potentille commune dans les champs.

*** FARCIR.** v. a. 2e conj. Art culin. Remplir de farce. Farcir des poulets, des pigeons. Farcir une poitrine de veau. Farcir une carpe. On *farcit* les poulets, les dindes, les agneaux. (Berchoux.)

— Fig. et fam. Mettre, insérer beaucoup et mal à propos. Farcir la tête d'un enfant de règles inintelligibles. Farcir un livre de grec et de latin. Farcir un discours, un plaidoyer de citations. Nous n'avons pas le temps de nous *farcir* l'esprit d'un tas de vains mensonges qu'il faudra oublier demain. (Michelet.)

— SE FARCIR. v. pron. Être farci.

— *Se farcir l'estomac de viandes, d'entremets, de sucreries.* Se remplir, se bourrer l'estomac d'aliments.

— Fig. Se farcir l'esprit, l'imagination de billevesées, de lubies, de sornettes.

— *Se farcir de grec et de latin.* En avoir la tête pleine.

FARCISSURE. s. f. Action de farcir. || Farce dont un mets est farci.

— Fig. Il y paraît à la *farcissure* de mes exemples. (Montaig.)

*** FARD.** s. m. (pr. *far ;* de l'anc. haut-allem. *farjon,* teindre). Composition en forme de pâte blanche ou rouge, que les dames s'appliquent sur le visage, pour remédier aux défauts de leur teint, et dont les acteurs et les actrices se servent pour en rehausser les couleurs qui seraient trop faibles à l'éclat d'une lumière artificielle, telle que celle des bougies et du gaz. Le fard gâte le teint à la longue. Elle met du fard et des mouches. Elle a deux doigts de fard sur le visage. Ce *fard* dont l'incarnat virginal vous souriait si délicieusement sur le front du beau sexe, n'est qu'un mélange impur de craie de Briançon, alliée à l'oxyde de bismuth. (Dumaine.) Il avait peint avec du *fard* les ulcères de sa figure. (G. Flaubert.)

> Les *fards* ne peuvent faire
> Que l'on échappe au temps, cet insigne larron.
> (LA FONTAINE.)
>
> C'est pour eux qu'elle étale et l'or et le brocart,
> Que chez toi se prodigue et le rouge et le *fard.*
> (BOILEAU.)

— Fig. La sévérité des femmes est un ajustement et un fard qu'elles ajoutent à leur beauté. (La Bruyère.)

— Fig. [illegible] ments en matière de [illegible] qu'il y a plus de fard que de beauté dans ces [illegible].

Soyez simple avec art,
Sublime sans orgueil, agréable sans fard. (Boileau.)

— Fig. Déguisement, feinte, dissimulation. Je te parle sans fard et veux être écouté. (Corneille.)

[illegible]
[illegible] (Corneille.)

[illegible]
[illegible] (J.-B. Rousseau.)

[illegible] les mœurs,
[illegible] le visage. (Mme Deshoulières.)

FARDAGE. s. m. S'est dit pour Fardeau, hardes, bagage.

— Mar. Objets inutiles, embarrassants et de peu d'importance, à bord d'un bâtiment. Fardage de garcettes, de [illegible]. Lit de fagots qu'on met au fond de cale, pour garantir certaines marchandises de l'humidité.

FARDE. s. f. [illegible] S'est dit pour Fardeau.

— Liasse de papiers.

— Comm. Balle de café moka. Elle pèse 740 kilogrammes.

FARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Farder. S'emploie adjectiv. Discours fardé. Femme fardée. La belle parole! c'est cette expression qui n'est point du tout *fardée*. (Mme de Sévigné.)

— *Fardée*. Élisabeth, *fardée* d'un pied de rouge, enharnachée de tanfreluches et de verroteries, lui répond d'une voix étranglée et sifflante. (H. Taine.)

— Prov. *Temps pommelé et femme fardée ne sont pas de longue durée.*

— Jurispr. *Exécution fardée*. Exécution qui devient nulle. || *Acte fardé*. Pièce mise à néant ou annulée, ou acte de nulle valeur.

★ **FARDEAU**. s. m. (rad. *farde*). Faix, charge. Un pesant fardeau. Un lourd fardeau. Porter un fardeau. Se charger d'un fardeau. Mettre bas un fardeau. Avoir un pesant fardeau sur les épaules. Il n'est pas de *fardeau* si lourd qu'on ne puisse rendre plus léger en le chargeant avec adresse. (De Jussieu.) De tous les peuples, les anciens habitants de l'Égypte sont ceux qui ont déplacé les *fardeaux* les plus extraordinaires et les plus nombreux. (Teyssèdre.) Les *fardeaux* les plus extraordinaires qu'on ait déplacés, élevés en France, sont les deux pierres qui forment le fronton de la colonnade du Louvre. (Id.)

— Se dit de l'enfant dans le sein de sa mère. Il m'a engendré dénué de connaissance et de jugement, et plutôt *fardeau* du ventre de ma mère qu'autre chose. (Malherbe.)

— Réunion de plusieurs colis en un seul.

— Fig. Tout ce qui est à charge, tout ce qui pèse. Le fardeau des ans. Le fardeau de l'existence. Le fardeau de la guerre. Le fardeau des impôts. C'est un pesant fardeau qu'une couronne. Cette administration est un fardeau trop pénible pour lui. Bonaparte, en imposant à Kléber le pesant *fardeau* du commandement, n'était pas fâché de lui laisser un ordre absolu, qui ne permît ni contestation ni refus. (Thiers.)

Voudrais-je, de la terre inutile *fardeau*, . .
Attendre chez mon père une obscure vieillesse? (Rac.)

[illegible] courbé sous le *fardeau* des ans
De la fortune encore écoute les promesses. (Mme Deshoulières.)

— Brass. L'eau et la farine que contient une cuve à faire de la bière.

— Méd. Ancien nom de l'arrière-faix.

— Minér. Terres et roches qui fardent, qui menacent de s'ébouler, de se détacher de la masse, de s'écrouler par leur propre poids.

FARDEL. s. m. Comm. Unité de compte employée à Ulm pour le commerce des draps. Le fardel contient 45 pièces de 22 à 24 aunes chacune.

FARDELER. v. a. 1re conj. (rad. *fardeau*). Techn. Mettre en paquet.

— SE FARDELER. v. pron. Être fardelé.

FARDELIER. s. m. (rad. *fardeau*). Porteur de fardeau. Vieux mot.

FARDEMENT. s. m. Action de farder. Vieux et peu usité.

★ **FARDER**. v. a. 1re conj. Mettre du fard. Fardez votre visage, si vous voulez faire de l'effet à la lumière.

— Par extens. Donner à quelque chose une fausse apparence, un faux lustre qui en cache les défauts. Farder un drap. Farder une étoffe. Farder sa marchandise.

— Fig.

Affreuse image du trépas,
Qu'un triste honneur m'avait *fardée*. (Corneille.)

— Parer d'ornements faux ou affectés. Farder son langage. Farder un discours. Farder une pensée. Je vous estime trop pour vouloir rien *farder*. ([illegible])

— Déguiser ce qui peut choquer, ce qui peut déplaire. Farder la vérité pour qu'elle ne blesse pas. Farder le vice, pour le rendre moins odieux.

[illegible]
[illegible] qui sait mal *farder* la vérité. ([illegible])

— Fig. *Farder son cœur*. Affecter des sentiments que l'on n'a pas.

[illegible] qui vous *farde* le cœur,
Je vous [illegible] une amitié de sœur. (Coll.)

— SE FARDER. v. pron. Se mettre du fard. || Être fardé.

★ **FARDER**. v. n. 1re conj. (radic. *farde*). Se dit dans certains ports pour Porter un fardeau.

— Mar. Se dit pour indiquer l'état d'une voile qui prend sous le vent une forme arrondie et régulière. Cette voile farde bien.

— Navig. fluv. On dit qu'un bateau *farde* sur un autre, quand il le serre de trop près.

— Techn. S'affaisser par son propre poids. Ce mur, cette galerie farde.

FARDES. s. f. pl. V. FARGUES.

FARDEUR. s. m. Fam. Celui qui farde, qui déguise quelque marchandise. Les maquignons, les fripiers sont de grands fardeurs.

★ **FARDIER**. s. m. (ét., V. FARDEAU). Espèce de voiture particulièrement destinée à porter les fardeaux les plus lourds, tels que des blocs de pierre, de marbre, des statues de marbre ou de bronze, etc., que les voitures ordinaires ne pourraient porter, à cause de leur faiblesse comparative.

FARDIN. s. m. Métrol. Petite monnaie des Indes qui valait un ancien liard de France.

FARDOS. s. m. Métrol. Monnaie d'argent de Bantam, valant 2 fr. 96 c. de France.

FARE. s. m. Compartiment de la série des chauffoirs dans les marais salants.

— Ichtyol. Poisson de la mer Rouge, de la famille des ménides.

FARE. s. f. Fête de pêcheurs qui se célébrait autrefois dans le mois de mai.

FARE (La). V. LA FARE.

FAREINISME. s. m. Secte, doctrine des fareinistes.

FAREINISTE. s. m. (de *Fareins*, n. géogr.). Membre d'une secte secondaire du jansénisme, fondée au XVIIIe siècle par deux prêtres, Bonjour et Fanlay.

FAREL (Guillaume). Célèbre réformateur, né près de Gap, 1489-1566, converti au protestantisme par Lefèvre d'Étables, vint à Genève, 1532, où il prépara la voie à Calvin, et s'établit ensuite à Neuchâtel.

FARELLE. s. f. Polyp. Genre de polypes bryozoaires marins.

FARÈNE. s. m. Ichtyol. Poisson des rivières de Suède, du genre cyprin.

FARET (Nicolas). Né à Bourg en Bresse, vers 1600. Admis en 1633 au cercle de Conrart, il dressa le projet de l'Académie française et mourut en 1646. Il est l'auteur d'une *Histoire des Ottomans*, d'une traduction d'*Eutrope*, de *l'Honnête Homme*, de *Poésies diverses*, etc. Il n'est guère connu que par les vers de Boileau.

FAREWELL. Géogr. Cap au S. du Groënland, à l'entrée du détroit de Davis.

FARFADÉEN, ENNE. adj. Qui appartient au farfadet; qui est de sa nature.

★ **FARFADET**. s. m. (pr. *far-fa-dè*; étym. inconn.; peut-être le lat. *fadus*, lutin). Lutin, esprit follet, dans l'opinion des habitants de certains pays, comme, en Écosse, Trilby est un farfadet écossais. Une troupe de farfadets. La présence et l'action du *farfadet* ne se manifestent que par de petits agaceries, des malices enfantines qui peuvent impatienter, mais dont on ne daigne pas se fâcher. (Ferry.) Entretenez-vous de pensées gracieuses avec le *farfadet* domestique, en faisant jaillir par gerbes et par fusées les étincelles du brasier. (Ch. Nodier.)

— Fam. Personne vive dans ses mouvements, toujours remuante, toujours en action, gaie, capricieuse dans ses pensées, frivole dans ses goûts et dans ses discours. C'est un farfadet, un véritable farfadet.

FARFARA. s. f. Bot. Espèce de plante qu'on nomme vulgairement *pas-d'âne* ou *tussilage*.

FARFELU, UE. adj. Farouche, rébarbatif.

FARFOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Farfouiller. S'empl. adjectiv. Armoire farfouillée.

★ **FARFOUILLER**. v. n. 1re conj. (rad. *fouiller*). Fouiller dans quelque chose avec désordre, et en brouillant tout ce qui s'y trouve. Vous avez mis tout ce linge en désordre, en farfouillant dans mon armoire.

— FARFOUILLER. v. a. Fouiller, bouleverser, mettre en désordre une armoire, des papiers, etc.

— Fam. Chiffonner.

— SE FARFOUILLER. v. pron. Être farfouillé.

— Arg. *Se le farfouiller dans les tympans*. Se chuchoter quelque chose à l'oreille.

FARFOUILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui farfouille.

FARGARD. s. m. Nom des chapitres du Zend-Avesta.

FARGEAU (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Joigny (Yonne), sur le Loing. Commerce de bois. Château possédé par Jacques Cœur, Mlle de Montpensier et le conventionnel Le Pelletier de Saint-Fargeau, etc.; 2,600 hab.

FARGEAU (Saint). Frère de saint Ferréol, martyrisé avec lui à Besançon, en 211.

— FARGEAU (Michel LE PELLETIER DE SAINT-) Président au parlement de Paris. Conventionnel, il vota la mort de Louis XVI, et fut assassiné par Pâris, ancien garde du roi, tandis qu'il dînait dans un café au Palais-Royal.

FARGITE. s. f. Minér. Nom de la galactite rouge.

FARGUE. s. f. Arg. Charge, fardeau.

FARGUEMENT. s. m. Arg. Témoignage à charge. || Rougeur.

FARGUER. v. a. 1re conj. Arg. Charger.

— Neutral. Devenir rouge.

FARGUES ou **FARDES**. s. f. pl. Mar. Bordages supplémentaires avec lesquels on augmente au besoin la hauteur des bords d'un vaisseau. || *Fargues de sabord*. Planches courtes enchâssées à coulisses dans l'ouverture des sabords et en dedans de la première batterie d'un vaisseau, pour arrêter l'eau qui pourrait s'introduire sur ce point.

FARGUEUR. s. m. Arg. Témoin à charge.

★ **FARIBOLE**. s. f. (ét. inconnue). Chose frivole, bagatelle que l'on raconte. Allez, vous devriez envoyer promener tous ces gens-là, avec leurs *fariboles*. (Mol.)

Diantre, où veux-tu que mon esprit
T'aille chercher des *fariboles*?
Quinze ans de mariage épuisent les paroles. (Molière.)

FARIDON. s. f. Arg. Misère.

FARIDONDAINE. s. f. Mot forgé pour entrer dans certains refrains.

— Arg. *Être à la faridondaine*. N'avoir pas d'argent.

FARIDONDON. s. f. Mot forgé qui entre dans certains refrains et qui accompagne généralement *la faridondaine*.

FARIGOULE. s. f. Bot. Ancien nom du serpolet.

FARILLON. s. m. (rad. prob. *phare*). Pêch. Réchaud dans lequel les pêcheurs allument du feu pendant la nuit, pour attirer certains poissons.

★ **FARINACÉ, ÉE**. adj. Qui tient de la farine; qui est de sa nature. Substances farinacées.

— Friable, qu'on peut réduire en poudre par la trituration.

— FARINACÉES. s. f. pl. Les substances farinacées. Le meilleur régime à lui conseiller, c'est l'usage des farinacées.

FARINAGE. s. m. (rad. *farine*). Anc. cout. Droit payé au meunier pour le blé moulu.

FARINAIRE. s. m. Bot. Syn. d'OÏDIUM.

FARINAL, ALE. adj. Entom. Se dit d'un insecte qui vit dans la farine. || Pl. m., *farinaux*.

FARINATA DEGLI UBERTI. V. UBERTI.

★ **FARINE**. s. f. (étym. lat., *farina*, de *far*, blé). Poudre résultant de la mouture de diverses céréales, telles que le froment, le seigle, l'orge, le maïs, l'avoine, etc., et qui se trouve séparée du son, au moyen du blutage. De la farine de froment, de seigle, de maïs, d'orge, d'avoine, de sarrasin. Acheter, vendre de la farine. Les *farines* de seigle, d'orge et d'avoine, sont bien moins nutritives que celles de froment; le pain qu'elles fournissent est plus lourd, mais ne répare point les forces autant que pourrait le faire un pain de *farine* de froment. (Odolant.)

— *Fleur de farine* ou *gruau*. La plus belle farine de froment. || *Farine bise*. Farine d'un jaune plus ou moins obscur, formant dans le commerce la troisième qualité. || *Folle farine*. Celle que l'air enlève et qui s'attache aux murs des moulins. || *Farine gruauteuse*. Farine dure. || *Farine en rame* ou *piquée*. Farine confondue pendant quelque temps avec les gruaux et les sons, et qui en contracte le goût, la couleur et l'odeur.

— Par extens. Fécule qu'on extrait de divers tubercules, en la débarrassant de la pellicule qui l'enveloppe. La farine de manioc, ou cassave, sert, dans les colonies, à faire du pain, de la galette, de la bouillie. Farine ou fécule de pommes de terre.

— Poudre plus ou moins onctueuse qu'on tire de certaines graines, en les faisant passer sous la meule, et en les séparant des particules de leur écorce au moyen du blutoir ou d'un tamis. Farine de pois, de fèves, de graines de lin, de moutarde.

— *Farine animale*. Poudre de poissons secs mêlée avec de l'écorce de pin, qui sert de nourriture à certains peuples.

— Pop. *Un Jean-Farine*. Un niais, un mauvais farceur, par allusion au Pierrot des saltimbanques qui s'enfarine la figure.

— Loc. prov. *Réussir mieux en pain qu'en farine*. Réussir mieux à la fin d'une entreprise qu'au commencement. || *D'un sac à charbon l'on ne saurait tirer blanche farine*. On ne saurait attendre d'un sot que des sottises; d'un homme mal élevé que des grossièretés. || *Ce sont gens de même farine*. Ce sont gens de même cabale, qui sont sujets aux mêmes vices. || Se dit aussi des choses. La circulation du sang, et autres opinions de même *farine*. (Molière.) || *On ne peut juger de la farine que quand le pain est cuit*. On ne connaît les gens qu'à l'user, qu'en les mettant à l'épreuve. || *Quand Dieu envoie la farine, le diable enlève le sac*. Se dit quand il s'est présenté une occasion avantageuse dont on n'a pu profiter. || *Elle a donné sa farine, elle vend le son*. Elle a été légère dans sa jeunesse; elle fait la prude dans un âge avancé. *Reprocher la farine*. Reprocher à quelqu'un sa basse extraction.

On ne la verrait point, vantant son origine,
A son triste mari reprocher la *farine*. (Boileau.)

— Hist. *Journée des farines*. Le 3 janvier 1591, Henri IV, qui assiégeait Paris, envoya à une porte des soldats déguisés en paysans et conduisant des charrettes chargées de farines. Il espérait, par ce stratagème, surprendre le poste de garde et partant s'emparer de la ville. Cette tentative, qui ne réussit pas, est connue sous le nom de *journée des farines*. || *Guerre des farines*. En 1774, Turgot avait fait décréter la liberté du commerce des grains dans l'intérieur du royaume. Au mois de mai 1775, des brigands excités par la société dite du *pacte de famine* commirent des désordres à Paris et dans les environs. On appela *guerre des farines* la répression de cette insurrection par le maréchal de Biron.

— Minér. *Farine fossile* ou *minérale*. Substance crétacée; stalactite décomposée, ou guhr de craie desséchée. Substance terreuse dont on se sert pour polir l'argent en Toscane. || *Farine empoisonnée*. Arsenic en fleur, attaché aux voûtes des mines. Farine arsenicale.

— Peint. *Donner dans la farine*. Peindre avec des couleurs claires et fades.

— Pharm. *Farines*. Semences dans lesquelles la partie nutritive est remplacée par une huile ayant la propriété de faire émulsion avec l'eau. || *Farines émollientes*. Mélange par parties égales de farines de lin, de seigle et d'orge. || *Farine lactée*. Poudre à gros grains d'un blanc jaunâtre composée de lait pur concentré, de pain et de sucre. On l'additionne d'eau pour former une bouillie qui est employée à l'alimentation des enfants. || *Farines résolutives*. Mélange des farines du lupin, du fenugrec, de la fève de marais et de l'orobe. Elles s'emploient en cataplasmes, pour favoriser la résolution des tumeurs inflammatoires.

— FARINE. s. m. Peint. Couleur blanc de farine.

FARINÉ, ÉE. part. pass. du v. Fariner. S'empl. adjectiv. Substance farinée.

— Peint. *Tableau fariné*. Tableau dont les chairs blafardes semblent être enduites de farine.

FARINELLE. s. f. (rad. *farine*). Bot. Genre de champignons.

FARINELLI (Carlo BROSCHI, dit). Célèbre chanteur, né en 1705, à Naples ou à Andréa, élève de Porpora, parcourut l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre. En Espagne, il fut attaché au service des rois Philippe V et Ferdinand VI, dont il dissipait la mélancolie par son art. Il mourut en 1782.

FARINER. v. a. 1re conj. Art culin. Saupoudrer de farine. Fariner du poisson pour le faire frire, pour le mettre sur le gril, afin qu'il ne s'y attache pas.

— FARINER. v. n. Produire une poussière semblable à de la farine. Les feuilles de cet arbre farinent. Une dartre qui farine. Une peau qui farine.

— SE FARINER. v. pron. Être fariné.

★ **FARINET**. s. m. Jeux. Dé à jouer, qui n'est marqué que sur une de ses faces. Jouer au farinet ou aux farinets.

★ **FARINEUX, EUSE**. adj. Qui tient de la nature de la farine. Les haricots, les fèves, le riz sont des substances farineuses. On dit qu'une poire est farineuse lorsqu'elle est sèche et sans goût. La culture des plantes qui, dans leurs graines ou dans les tubercules appendus aux racines, contiennent la substance *farineuse*, est la principale source de la fortune territoriale. (Gaubert.)

— Qui contient, qui produit beaucoup de farine. Les blés ont été très farineux cette année. Les pommes de terre sont très farineuses.

— Qui est blanc de farine. En sortant du moulin, il était tout farineux. Voilà du pain qui est tout farineux par-dessous.

— Arg. Délicieux, excellent.

— Bot. Qui est recouvert d'une efflorescence très fine, d'une poussière blanche adhérente aux feuilles comme dans la farine.

— Médec. Se dit du produit de certaines éruptions cutanées qui se montrent sous la forme de légères exfoliations de l'épiderme, imitant des molécules de farine ou des écailles de son.

— Minér. *Calcaire farineux*. Farine fossile.

— Peint. *Coloris farineux*. Coloris d'un tableau dont les teintes sont fades, dont les carnations sont trop blanches et les ombres trop grises.

— Sculpt. *Figure farineuse*. Figure de cire qui n'est pas sortie nette du moule, et qui a aspiré une partie du plâtre, ou dont le plâtre a aspiré la cire.

— Zool. Se dit des animaux dont le corps est couvert d'une espèce de poussière blanche semblable à de la farine.

— S'empl. subst., en parlant des aliments, des substances végétales qui contiennent de la farine. Donner des *farineux* à un convalescent. (Acad.) De nombreuses expériences ont conduit à considérer le gluten comme celui des éléments qui donne, surtout aux *farineux*, leurs propriétés alimentaires. (Gaubert.)

L'un y traite des chairs, un autre des légumes,
L'autre des *farineux*, des herbes et des fruits. ([illegible])

★ **FARINIER, ÈRE**. s. (rad. *farine*). Celui,

celle qui fait moudre des grains, et fait en gros le commerce de farine. Ce meunier a la pratique de presque tous les fariniers du pays.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

FARINIÈRE. s. f. (rad. *farine*). Écon. domest. Sorte de huche, de coffre où l'on serre, où l'on garde la farine.

— Nom qu'on donnait au coffre où tombe la farine en sortant de la meule.

FARINO-GLUTINEUX, EUSE. adj. Chim. Qui contient une farine composée d'amidon, et d'un tissu cellulaire glutineux.

FARINULEUX, EUSE. adj. Se dit d'une substance contenant de la farine sans gluten.

FARIO. s. m. Ichtyol. Poisson du genre saumon, nommé aussi *Roi des harengs*, parce qu'il précède ordinairement les grands bancs de harengs.

FARLOUSANE. s. f. (rad. *farlouse*). Ornith. Alouette de la Louisiane.

FARLOUSE. s. f. Ornith. Espèce d'alouette qui fait son nid dans les prés, et que l'on nomme *alouette des prés*, par opposition à l'alouette des champs.

FARNANDEL. s. m. Arg. Ami, camarade de prison.

FARNÈSE. Maison souveraine d'Italie, qui possédait dès le XIII^e siècle le château de *Farneto*, près d'Orvieto. Paul III (*Alexandre Farnèse*) fit surtout la grandeur de sa famille. || FARNÈSE (Pierre-Louis). Fils de Paul III, 1490-1547, reçut de son père les duchés de Parme et de Plaisance, 1545, fut assassiné par les nobles de Plaisance. || FARNÈSE (Octave). Fils du précédent, 1520-1586, duc de Parme, allié de Henri II, 1551, épousa Marguerite, fille de Charles-Quint, et recouvra Plaisance, 1556. || FARNÈSE (Alexandre). Fils du précédent, 1546-1592, se distingua à Lépante, 1571, à Gembloux, 1578; fut nommé gouverneur des Pays-Bas par Philippe II, reprit les provinces belges; ruina les affaires de Henri IV devant Paris, 1590, devant Rouen, 1592, et mourut des suites de ses blessures. || FARNÈSE (Ranuce I^er). Fils du précédent, régna de 1592 à 1622; après lui, *Odoardo*, 1622-1646; *Ranuce II*, 1646-1694; *François*, 1694-1727, et *Antoine*, 1727-1731, fils de Ranuce II.

— FARNÈSE (Élisabeth). V. ÉLISABETH.

FARNÉSIE. s. f. Bot. Syn. de VACHELLIE.

* **FARNIENTE.** s. m. (pr. *far-ni-enn-té*, mot ital.). Le rien faire; une douce oisiveté. Au bout d'un mois de ce *farniente* rageur, il empoigna une grande toile et se mit à barbouiller impétueusement d'un charbonnage rehaussé de coups de craie. (De Gonc.)

FARO. s. m. Comm. Espèce de bière très alcoolique qu'on fabrique principalement à Bruxelles et dans les environs.

FARO. Géogr. Ville de Portugal (Algarves). Défendue par une citadelle, elle a un port important sur l'Atlantique. Exportation d'oranges et de fruits; vins blancs estimés; 8,500 hab.

— FARO. (ancien *Pelorium* ou *Pelorum promontorium*). Cap de Sicile, à l'entrée du détroit de Messine et au N.-E. de l'île, par 38° 15' lat. N. et 13° long. E.

FAROBE. s. m. Bot. Arbre du Sénégal.

FAROELITE. s. f. Minér. Nom donné à la mésole.

FAROER (Iles). Géogr. V. FŒROË.

FAROIS. s. m. Conchyl. Coquille univalve du Sénégal, du genre pleurotome.

FAROS. s. m. (pr. *fa-ross*). Hortic. Variété de pomme d'automne.

FAROSUND. Géogr. Détroit de la Baltique, au N.-E. de l'île de Gothland, qu'il sépare de la petite île de Fœroë. Il forme une rade qui a abrité en 1854 et en 1855 la flotte anglo-française.

* **FAROUCH** ou **FAROUCHE.** s. m. Agric. Nom donné dans le midi de la France au trèfle incarnat, cultivé en grand comme fourrage, et qui se consomme en vert.

* **FAROUCHE.** adj. 2 g. (du latin *ferox*, même signif.). Non apprivoisé, qui fuit l'homme. Se dit des animaux.

> Le porc-épic *farouche*
> A la queue et le corps couverts de longs piquants.
> (FR. DE NEUFCHATEAU.)

— Fig. Le médisant est la plus cruelle des bêtes *farouches*, et le flatteur la plus dangereuse des bêtes privées. (Boiste.)

— Par extens. Se dit d'un homme sauvage, misanthrope, insociable; qui craint, qui fuit la société de ses semblables. Esprit farouche. Il n'y a point d'animaux si *farouches* que certaines gens qui font profession de mépris et d'aversion pour tout le genre humain. (St-Evrem.)

— Se dit également d'une femme qui ne se laisse pas prendre aux propos de galanterie. Elle est jolie, mais farouche.

> En même temps que sa bouche
> Me disait : Je ne veux pas;
> Ses yeux me disaient tout bas :
> Je ne suis pas si *farouche*.
> (M^me DE LA SABLIÈRE.)

— Fig. Il s'y rencontre même des mots si *farouches* pour nos vers, que j'ai été contraint d'avoir souvent recours à d'autres qui n'y répondent qu'imparfaitement. (Corneille.)

— Austère, rebutant, sévère. Orgueil, vertu farouche. Humeur, naturel farouche. Un air farouche. Un œil farouche. Un regard farouche. Une mine farouche. Des manières farouches. Il rentre, chacun fuit son silence *farouche*. (Rac.) Sa contenance est grave et sa mine *farouche*. (Berchoux.) Pour châtier votre *farouche* orgueil, je vous condamne à vivre sous le poids de l'aumône reçue. (F. Fabre.)

> Entre les deux partis Calchas s'est avancé,
> L'air *farouche*, l'œil sombre et le poil hérissé. (RAC.)

— Barbare, cruel, féroce. Un conquérant farouche. Des peuples farouches. Un maître dur, cruel et farouche. Cœur farouche.

> La main de cet esprit *farouche*
> Qui sorti des ombres d'enfer
> D'un coup sanglant frappa sa bouche. (MALHERBE.)

— Terrible à la guerre. De farouches soldats.

— Bot. V. FAROUCH.

— Manég. *Cheval farouche*. Cheval qui craint la présence de l'homme.

— Substantiv. Ne heurtez pas le *farouche*, où il deviendrait féroce. (Beauzée.) Pour attirer le *farouche*, saisissez le moment où il jouit des bienfaits des hommes. (Id.)

— Syn. comp. FAROUCHE, SAUVAGE. On est *farouche* par caractère, *sauvage* par défaut de culture. Le *farouche* épouvante la société, le *sauvage* en a peur.

FARQUHAR (George). Auteur dramatique anglais, né en 1678 à Londonderry (Irlande), fut d'abord comédien. Les huit pièces qu'il a laissées le placent à côté de Congrève. Sa vie fut abrégée par des excès. Il mourut en 1707, quelques jours après la représentation de son chef-d'œuvre, *la Ruse du petit-maître*.

* **FARRAGO.** s. m. (du lat. *farrago*, amas, mélange de plusieurs espèces de grains). Agric. Mélange de diverses sortes de grains.

— Fig. Amas, mélange confus de choses disparates. Ce livre est un vrai *farrago*. (Acad.)

FARRE. s. m. Ichtyol. L'un des noms du ppisson communément nommé *lavaret*.

FARRE. adv. Arg. Vite, promptement.

FARRÉAGE. s. m. Anc. cout. Certain nombre de mesures de blé que les métayers retenaient sur le prix des fermages, pour payer l'entretien des charrues.

FARRÉATION. s. f. V. CONFARRÉATION.

FARRO. s. m. Art culin. Sorte de potage espagnol composé d'avoine cuite dans du bouillon et du lait d'amandes.

FARS, FARSISTAN. (ancienne *Persis*). Géogr. Province du royaume de Perse, bornée au N. par l'Irak-Adjemy, à l'E. par le Kerman et le désert de Carmanie, au S. par le Laristan et le golfe Persique, à l'O. par le Khouzistan. Son étendue est de 140,000 kil. carrés; 2,800,000 hab. Les villes principales sont : Chiraz, capitale, Yezd, Firouz-Abad, Darbagherd, et le port de Bender-Abou-Cheher. Le Farsistan est la plus belle partie de la Perse. On y trouve des chênes, des bouleaux, des cyprès sur les montagnes; l'oranger, la vigne et le grenadier dans la plaine. Ses chevaux étaient renommés, et il a encore une remarquable race de moutons. Cette province a joué un rôle important dans l'histoire du pays. Dans l'antiquité, elle fonda avec Cyrus l'empire des Perses; au moyen âge, elle produisit la dynastie des Bouides dans la décadence du califat de Bagdad.

FARSANGE. s. f. Métrol. V. PARASANGE.

FARSÉTIE. s. f. (de *Farseti*, n. pr.). Bot. Genre de crucifères, voisin des alyssons, établi pour une douzaine d'espèces de l'Orient.

FARSI. s. m. Syn. de PARSI.

FARTHING. s. m. (pr. *far-ting'h*; ét. angl., *far*, éloigné; *thing*, chose). Métrol. Monnaie de cuivre d'Angleterre, valant le quart d'un penny.

FAR-WEST. s. m. (pr. *far-ou-esstt*; étym. angl., *far*, au loin; *west*, ouest). Géogr. Nom anglais des contrées occidentales des États-Unis, entre le Mississipi et le Pacifique.

* **FASCE.** s. f. (du lat. *fascia*, bande, bandelette). Blas. Une des pièces honorables de l'écu, qui en occupe le milieu d'un côté à l'autre, qui est faite comme une espèce de règle, et qui a une largeur égale au tiers de celle de l'écu. Il y a quelquefois deux ou trois fasces dans un écu; alors elles diminuent en proportion de leur nombre, des pièces qui les chargent ou qui les accompagnent, et ont entre elles des espaces égaux à leur hauteur. Un plus grand nombre de fasces en nombre pair prennent le nom de *burèles*; en nombre impair, elles prennent le nom de *trangles*.

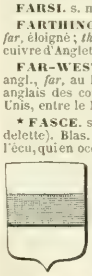

Fasce.

— *Fasces d'une architrave*. Archit. V. FACE.

— Anc. art milit. Bande d'un ceinturon.

* **FASCÉ, ÉE.** part. pass. du v. Fascer. S'emploie adjectiv. Blas. *Écu fascé*. Écu chargé de fasces égales en largeur et en nombre. Fascé d'or et de gueules. || *Fascé, contre-fascé*. Se dit lorsque l'écu fascé est parti par un trait qui change l'émail, de sorte que le métal est opposé à la couleur et la couleur au métal. Tanneguy du Châtel portait d'or à trois fasces de gueules, à la bordure contre-fascée de même. || *Fascé denché*. Se dit de l'écu lorsque toutes les fasces sont dentées, et de telle façon que l'écu en est autant plein que vide.

— Jeux. Terme du jeu de bassette et du pharaon.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Fascer, ne donne ce mot que comme adjectif.

FASCEAUX. s. m. pl. Pêch. Sacs des garnies de pierres, pour aider le soc du chalut.

FASCER. v. a. 1^re conj. Blas. Garnir un écusson de fasces.

— SE FASCER. v. pron. Être fascé. Son écu se fasçait de sinople.

FASCHER (El-). Village portatif que le roi de Darfour habite et transporte partout où il va. C'est pour cela que Kobbeh et Tendelti ont été tour à tour données comme capitales du Darfour.

FASCIA. s. m. (ét. lat., *fascia*, bande). Anat. Expansion aponévrotique qui enveloppe certains organes sous-jacents. Fascia celluleux, superficiel, profond. || *Fascia cervicalis*. Portion de l'aponévrose cervicale. || *Fascia iliaca*. Aponévrose qui provient du tendon de muscle petit psoas, et qui sert à étendre la cuisse. || *Fascia lata*. Aponévrose fémorale et son muscle extenseur. || *Fascia superficialis*. Aponévrose très mince, qui recouvre les muscles et les aponévroses de l'abdomen, etc. || *Fascia transversalis*. Aponévrose qui sépare le muscle transverse du péritoine.

FASCIAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à un fascia.

FASCIATION. s. f. (pr. *fa-ci-a-cion*; ét. lat., *fascia*, bande). Bot. Vice de conformation des branches d'un arbre, des pédoncules et des pétioles d'une plante, qui prennent une forme aplatie au lieu de conserver la forme cylindrique.

FASCICULAIRE. adj. (rad. *fascicule*). Anat. Qui a rapport aux faisceaux musculaires.

— Bot. Syn. de FASCICULÉ.

— FASCICULAIRE. s. f. Polyp. Genre de polypiers pierreux du groupe des zoanthaires.

FASCICULATION. s. f. (pr. *fass-ci-ku-la-cion*; rad. *fascicule*). Anat. Disposition en faisceaux.

* **FASCICULE.** s. m. (du lat. *fasciculus*, petit paquet). Pharm. Quantité d'herbes, de plantes, qu'on peut porter sous le bras.

— Petit bouquet, quantité de fleurs qu'on peut prendre avec trois doigts.

— Anat. Petit faisceau.

— Libr. Titre qu'on donne aux diverses livraisons de certains ouvrages de longue haleine. Il a publié le troisième fascicule de son Traité sur les mousses.

* **FASCICULÉ, ÉE.** adj. (du lat. *fascis*, faisceau). Bot. Se dit des parties d'un corps quelconque qui se trouvent naturellement rassemblées en faisceau. Les feuilles de l'épine-vinette sont fasciculées. || *Racine fasciculée*. Racine divisée jusqu'à la base en plusieurs parties allongées et charnues, qui forment par leur rapprochement une espèce de faisceau.

— Anat. *Sclérose fasciculée*. Induration des faisceaux de la moelle épinière.

— Entom. *Corselet fasciculé*. Corselet garni de poils ramassés en forme de houppe.

FASCIE. s. f. (ét. lat., *fascia*, bande). Bot. Tige affectée de fasciation.

— Conchyl. Nom des cercles ou bandes qu'on remarque sur la coquille de certains animaux.

— Luth. Nom des éclisses sur lesquelles reposent les tables des violons, basses, guitares.

* **FASCIÉ, ÉE.** adj. (du lat. *fascia*, bandelette). Bot. Se dit des organes qui sont accidentellement aplatis, au lieu d'être arrondis. Branches fasciées. Pédoncules fasciés.

— Zool. Marqué de bandes ou fascies.

— FASCIÈE. s. f. Syn. de LAMINAIRE.

* **FASCINAGE.** s. m. Art milit. Ouvrage de défense fait avec des fascines.

— P. et ch. Opération qui consiste à placer des fascines sur les bords d'un cours d'eau pour les protéger contre les inondations.

* **FASCINATEUR, TRICE.** adj. Qui fascine, qui stupéfie. Il demeura stupéfié sous son regard fascinateur. La puissance fascinatrice du serpent. Œil fascinateur. Sa voix fascinatrice entraînait les peuples après lui.

— Substantiv. Sorcier, magicien, prestidigitateur. Un fascinateur.

— Fig. Personne qui captive, qui étonne, charme, enchante et séduit.

* **FASCINATION.** s. f. (pr. *fass-ci-na-cion*; rad. *fasciner*). Ensorcellement, espèce de charme qui fait qu'on ne voit pas les choses telles qu'elles sont. L'entêtement qu'elle a pour lui tient de la fascination. Cette dangereuse *fascination* que les passions exercent par le regard n'agira du moins jamais sur nous. (Ch. Nodier.)

— Faculté de fasciner attribuée à certains animaux. C'est par la fascination, dit-on, que le serpent stupéfie sa proie, l'attire à lui sans la toucher, jusqu'à la forcer de se jeter d'elle-même dans sa gueule béante.

— Fig. Entraînement par lequel les esprits se laissent conduire. L'éloquence de Mirabeau exerçait une véritable fascination sur l'assemblée. Le style de cet auteur a une telle puissance de fascination, qu'il ne laisse pas le temps de réfléchir sur ses paradoxes. Ce qui restait de l'ancien monde ne put résister à cette *fascination*. (E. Quinet.) Ne nous abandonnons donc pas à la *fascination* énervante de ce faux idéal, qui du haut du Vatican plane sur toute la race romane. (Id.) Une *fascination*, une curiosité les poussait. (G. Flaubert.)

— Magnét. Puissance que les adeptes du magnétisme prétendent exercer sur leurs sujets.

* **FASCINE.** s. f. (du lat. *fascis*, fagot). Art milit. Fagot de menus branchages arrangés de manière qu'il reste entre eux le moins de vide possible. Les fascines sont d'un grand usage à la guerre, et principalement pour les fortifications; on les emploie à construire des batteries, des épaulements, des retranchements, à tracer des ouvrages, combler des fossés, élever des digues et jeter des ponts sur les ruisseaux. Les soldats charriaient des *fascines*. (G. Flaubert.) Il fit mettre le tas de *fascines* de bruyère en contact avec les tonnes de goudron. (V. Hugo.)

— Fig. Tous les assauts se ressemblent; les premiers assaillants restent dans le fossé et font *fascine* de leur corps aux suivants. (É. Augier.)

— Techn. Ouvrage analogue qu'on emploie au raccommodage des chemins, au bordage des canaux, etc.

FASCINÉ, ÉE. part. pass. du v. Fasciner. S'empl. adjectiv. Homme fasciné.

— Fig. Laissez parler un monde *fasciné* des choses présentes. (Mass.)

* **FASCINER.** v. a. 1^re conj. (du lat. *fascinare*, même signif.). Ensorceler. Il croyait qu'on l'avait fasciné par un maléfice.

— Se dit de certains animaux qui, dit-on, attirent leur proie par le regard.

— Fig. Tromper par une espèce de charme qui fait qu'on ne voit point les choses telles qu'elles sont; éblouir, faire illusion. L'intérêt particulier fascine les yeux. Le collier qui a la forme du serpent *fascine* et tente comme lui. (P. de St-Victor.)

— Absol. La fraude seule ne suffirait pas; elle *fascine*, et le fanatisme subjugue. (Volt.)

— SE FASCINER. v. pron. Être fasciné.

— Se charmer soi-même par une sorte de fascination, d'illusion.

FASCINUS. Myth. Dieu invoqué par les Romains contre les maléfices.

FASCIOLAIRE. adj. Helminth. Qui ressemble à la fasciole.

— FASCIOLAIRE. s. f. Conchyl. Genre de coquilles univalves en forme de fuseau.

— FASCIOLAIRES. s. f. pl. Helminth. Famille de vers intestinaux dont le type est le genre fasciole.

FASCIOLE. s. f. (du lat. *fasciola*, bandelette). Helminth. Espèce de vers intestinaux du genre du ténia, au corps aplati, à la forme rubanée, qui se trouvent spécialement dans le foie et dans les canaux biliaires de certains animaux, et surtout des moutons.

— Bot. Syn. de METZGÉRIE.

FASCIPENNE. adj. 2 g. (étym. lat., *fascia*, bande; *penna*, aile). Ornith. Qui a les ailes fasciées. || FASCIPENNES. s. m. pl. Famille d'oiseaux fascipennes, ou à ailes fasciées.

FASÉIEMENT. s. m. Mar. Battement de la voile en ralingue.

FASÉIER. v. n. 1^re conj. Mar. V. FASIER.

* **FASÉOLE.** s. f. (du lat. *fasceolus*). Bot. Nom vulgaire des graines de quelques légumineuses, telles que haricot, fève, dolic, etc.

FASHION. s. f. (pr. *fa-zion*; ét. angl., *fashion*, mode). Mode qui règle la forme des habits, des voitures et des meubles, le bon ton, le bon goût, l'excellence des manières et du langage. La *fashion*, c'est plus que l'élégance, c'est plus que le bon goût, c'est encore plus que la grâce, c'est plus que la délicatesse, c'est plus que l'aristocratie, c'est l'essence, c'est la quintessence de la mode, encore une fois, c'est la *fashion*. (J. Janin.)

— Par extens. Le beau monde, le monde élégant. Toute la fashion était à cette fête. Tanger n'est pas une ville de *fashion*, tant s'en faut. (Alex. Dum.) Ces petits poèmes... se trouvent aujourd'hui sur toutes les tables de la *fashion* parisienne. (Mérimée.)

* **FASHIONABLE.** adj. 2 g. (pr. *fa-zio-na-ble*; rad. *fashion*). Qui suit les modes avec empressement qui les exagère. Société fashionable. Jeunesse fashionable.

— Substantiv. Jeune homme, jeune femme qui exagère la mode. Un *fashionable*. (Acad.) Vous reconnaîtrez un *fashionable* à la forme de ses habits, à la pommade de ses cheveux, à la cire de ses souliers, à ses gants jaunes, à la pomme d'or de sa canne, à son binocle, à sa taille courbée, à sa cravate empesée, à toute la grâce de sa personne; seulement ne faites pas parler le *fashionable*. (J. Janin.)

FASHIONABLEMENT. adv. (pr. *fa-zio-na-ble-man*; rad. *fashionable*). D'une manière élégante, mais prétentieuse.

* **FASIER.** v. n. 1^re conj. Mar. Mal prendre le vent, en parlant de la voile.

FASIN. s. m. Techn. Cendre mêlée de terre, de brindilles, avec laquelle on couvre le fourneau de forge.

— Moll. Coquille du genre casque.

FASKOOK. s. m. (pr. *fass-kouk*). Bot. Genre d'ombellifères dont la sécrétion a beaucoup d'analogie avec la gomme ammoniaque; elle en diffère en ce qu'elle est moins dure et d'un goût aromatique moins âcre.

FASQUE. s. f. Agric. Amas de blé en gerbes.

— Pochette, petit sac. (Rabelais.)

FASS. s. m. (et allem., *Fass*, barrique). Métrol. Ancienne mesure de capacité de l'Allemagne, qui valait 329 litres. Cette dénomination est aujourd'hui syn. d'HECTOLITRE.

FASSAÏTE. s. m. Minér. Variété de diopside.

FASSCHEN. s. m. Comm. Petit tonneau employé en Allemagne pour l'embarillage de certaines marchandises manufacturées.

FASSLEIN. s. m. Métrol. Mesure suisse de capacité pour les matières sèches, valant de 30[illegible]

FASSOLETTE. s. f. Arg. Mouchoir de poche.

FASSURE. s. f. Techn. V. FACURE.

* **FASTE.** s. m. (du lat. *fastus*, hauteur). Pompe, magnificence quelquefois outrée des personnes qui par état doivent représenter. Le faste de Louis XIV. Le cardinal de Richelieu anéantissait par son pouvoir et son *faste* royal la majesté personnelle du roi. (De Retz.) Il brave du méchant le *faste* couronné. (J.-B. Rouss.) Cléopâtre dissolvant et avalant une perle sans prix prouvait à la fois son *faste* et sa folie. (C^sse de Bradi.) Il n'y avait moyen de plaire à ces impertinents que par le *faste*. (E. Renan.)

— Ostentation, affectation, luxe, éclat. L'orgueil produit le *faste* et le *faste* la gêne. (Del.) L'amour du *faste* éteint tout sentiment de bienveillance. (M^me de Sommery.) C'est du défaut de proportion entre l'individu et la sensation qu'il veut produire, que naît le blâme dont le *faste* est l'objet. (C^sse de Bradi.) Athènes récompensa les vainqueurs, mais simplement et sans *faste*. (P. de St-Victor.)

> Il ne peut être vrai, caché dans le *faste*,
> Ce sentiment exquis que fait naître un contraste.
> (Berchoux.)

— Fig. Orgueil, fierté. Toujours un peu de *faste* entre parmi nos pleurs. (La Font.) On met du *faste* dans toutes les actions de la vie : tel guerrier en montre au combat, tel philosophe dans ses enseignements, telle mère dans ses affections, enfin la douleur même n'en est point exempte. (C^sse de Bradi.)

> Moins de *faste* dans vos prières,
> Plus d'innocence dans vos cœurs. (J.-J. Rouss.)

— Se dit du style.

> Mais sa muse en français parlant grec et latin,
> Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
> Tomber de ses grands mots le *faste* pédantesque.
> (Boileau.)

— *Faste* n'a pas de pluriel.

— On a autrefois écrit *fast*.

> Il entre avec éclat, mais votre populace
> Ne voit point sur son front de *fast* ni de menace.
> (Corneille.)

FASTE. adj. 2 g. (ét. lat., *fastus*, part. pass. de *fari*, prononcer). Antiq. rom. S'appliquait aux jours où il était permis de plaider, de rendre la justice, par opposition aux jours *néfastes*, où les tribunaux étaient fermés.

— Par extens. *Faste* s'appliqua aux jours heureux, aux jours de fête, et *néfastes* aux jours malheureux, à ceux qu'on aurait voulu pouvoir oublier, dont on aurait voulu ne pouvoir parler. On ne dit guère *jours fastes* que par opposition à *jours néfastes*, expression beaucoup plus usitée. Un mot, sur le manuscrit découvert un jour *faste*, chez le bouquiniste de l'arcade Colbert. (De Gonc.)

* **FASTES.** s. m. pl. (du lat. *fastus*, part. de *fari*, parler). Antiq. rom. Tables ou calendrier sur lequel les Romains marquaient les jours de leurs fêtes, de leurs assemblées publiques, de leurs jeux, les jours heureux et les jours malheureux. Les fastes capitolins. Il y avait les grands et les petits fastes. Les grands se nommaient *fastes des magistrats*; les petits étaient dits *fastes calendaires*.

— Se dit quelquefois, dans le style élevé, pour Calendrier en général.

— *Fastes consulaires.* Tables où les noms de tous les consuls étaient rangés dans leur ordre chronologique. On y trouve aussi les noms des censeurs, des dictateurs et même ceux des tribuns militaires quand l'autorité consulaire fut attribuée à leur charge.

— En style soutenu, Registres publics consacrés au récit des grandes et mémorables actions.

— *Fastes sacrés de l'Église.* Le Martyrologe.

— Poét. et fig. *Les fastes de l'histoire, de mémoire*, etc.

> Ouvrez à mes yeux les *fastes* de Mémoire,
> Ces monuments de disgrâce et de gloire. (Gresset.)

— Fig. *Inscrire son nom sur les fastes de la gloire.* S'immortaliser par des actions glorieuses. La gloire inscrit dans ses fastes le nom des bienfaiteurs de l'humanité.

* **FASTIDIEUSEMENT.** adv. D'une manière fastidieuse. Je n'entendis jamais converser plus fastidieusement.

* **FASTIDIEUX, EUSE.** adj. (ét. lat., *fastidiosus*, de *fastidium*, dégoût). Qui cause du dégoût, de l'ennui. C'est un homme bien fastidieux. Un écrivain fastidieux. Une comédie fastidieuse. Un ouvrage fastidieux. Des entretiens fastidieux. Une périphrase n'est au fond qu'une énigme plus ou moins claire, et l'énigme qu'un jeu *fastidieux*, tout au plus propre à exercer la patience. (Ch. Nodier.)

— Difficile, que rien ne peut satisfaire.

— Substantiv. Un fastidieux.

FASTIGIAIRE. s. f. (étym. lat., *fastigium*, sommet). Bot. Genre d'algues marines.

* **FASTIGIÉ, ÉE.** adj. (du lat. *fastigium*, faîte, sommet). Bot. Se dit de pédoncules ou rameaux qui s'élèvent à une même hauteur, de manière que leurs sommités réunies forment un plan horizontal. Fleurs fastigiées. Rameaux fastigiés. || On dit aussi que des rameaux sont *fastigiés* lorsque, rapprochés du tronc, ils se dirigent presque verticalement.

FASTIGIUM. s. m. (pr. *fass-ti-ji-omm*; mot lat.). Antiq. rom. Ornement, trophée ou statue qu'on plaçait sur le faîte des temples. On permit à César d'orner sa demeure d'un fastigium pareil à ceux des temples.

FASTIQUE. adj. 2 g. Qui a du faste, qui présente du faste, de la pompe, de l'éclat, de la grandeur. Un homme fastique.

FASTIQUEMENT. adv. D'une manière fastique, avec faste.

* **FASTUEUSEMENT.** adv. Avec faste. Vivre fastueusement.

* **FASTUEUX, EUSE.** adj. Qui aime à paraître, qui aime le faste, qui étale un grand faste, qui est pompeux, magnifique. Un homme fastueux. Une cour fastueuse. Train, équipage fastueux. L'homme *fastueux* cherche-t-il à jouir ? (Del.)

— Par extens. Se dit de ce qu'on affiche avec éclat, avec faste. Des éloges fastueux. Une éloquence fastueuse. Le comte Pahlen traitait surtout avec dureté l'impératrice douairière, qui étalait une douleur *fastueuse* et une haine ardente contre les meurtriers de son époux. (Thiers.)

— Substantiv. L'avare est souvent homme d'esprit ; le *fastueux* est presque nécessairement un sot, petit et ridicule. (M^me de Sommery.)

* **FAT.** adj. m. (pr. *fatt*; du lat. *fatuus*). Sot, impertinent, sans jugement, plein de bonne opinion pour lui-même, de dédain pour les autres. Cet homme est bien fat.

— Se dit quelquefois des choses. Il y a peut-être je ne sais quoi de *fat* à vous envoyer la médaille. (Voltaire.)

— Substantiv. Ce jeune homme est un grand fat. Rien n'est plus ridicule qu'un vieux *fat*. (Acad.) Le *fat* est entre l'impertinent et le sot. (La Bruy.) Le *fat* a l'air libre et assuré. (Id.) La sottise et le ridicule se disputent le *fat*. (S. Dubay.) Le *fat* est tout à la fois l'auteur et l'acteur de la comédie qu'il donne au public. (Id.) Le *fat* n'a aucune connaissance, et il donne des avis aux savants et aux artistes. (Desmahis.)

— Homme à prétentions auprès des femmes, et d'une extrême recherche dans sa parure.

— Cet adjectif est inusité au féminin ; cependant Chateaubriand a dit : Cette émigration *fate* m'était odieuse.

* **FATAL, ALE.** adj. (ét. lat., *fatalis*, de *fatum*, destin). Prescrit, marqué d'avance par le destin. Qui porte avec soi une destinée inévitable. Loi fatale. Décret, arrêt fatal. Sentence fatale.

> Nombre tous les succès où ta *fatale* main,
> Sous l'appui du bon droit aux batailles conduite,
> De tes peuples mutins la malice a détruite.
> (Malherbe.)

— En ce sens, *Fatal* ne s'emploie aujourd'hui qu'absolument, mais au XVII^e siècle il admettait la préposition *à*. C'était une chose *fatale* à la race des Brutus de délivrer la république. (Vaugelas.)

— *L'heure fatale, le moment fatal.* L'heure, le moment de la mort. Le moment *fatal* marqué à chacun est un secret écrit dans le livre éternel. (Mass.)

— Qui détermine une suite d'événements importants, qui décide de quelque chose, en bien ou en mal ; qui transforme en réalité des choses jusqu'alors incertaines. En ces fatales conjonctures. Voici l'instant fatal qui va dissiper toutes mes incertitudes. Voici le moment fatal qui doit me rendre à jamais heureux ou malheureux.

— Funeste, désastreux, qui produit de grands malheurs, qui a des suites malheureuses. Le *fatal* sacrifice est encor suspendu. (Racine.) S'il vivait, son amour au mien serait *fatal*. (Id.) J'avais essayé de tout, et tout m'avait été *fatal*. (Chateaubriand.)

— Nuisible, dommageable, ruineux. Il s'arrêta à un parti fatal. Toute négligence peut être *fatale* à une petite fortune. (Cond.)

— *Coup fatal.* Coup par lequel on donne la mort à quelqu'un. Porter un coup fatal. Le combat où il reçut le coup fatal. || Coup par lequel on perd la partie. Cette carambole a été pour moi le coup fatal.

— Hist. anc. *Livre fatal.* Les livres sibyllins, recueil d'oracles, de prédictions.

— Jurispr. et Admin. *Terme fatal.* Terme après lequel il n'y a plus de délai. Le terme fatal est expiré. Il a laissé passer le terme fatal.

— Myth. *Les déesses fatales.* Les Parques, ministres du Destin. || *La barque fatale.* La barque dans laquelle Caron, nocher des enfers, transportait les âmes des morts au delà de l'Achéron.

— REM. GRAMM. Le pluriel masculin *fatals* est peu usité. Des traits altérés et empreints de tous les caractères *fatals* d'une maladie grave. (H. Berthoud.)

> Fuyez, volez, instants *fatals* à mes désirs.
> Mais hâtez-vous, [illegible],
> Le temps qui fuit sur nos plaisirs
> Semble s'arrêter sur nos peines. (St-Lambert.)

— Syn. comp. FATAL, FUNESTE. *Fatal* désigne une combinaison dans les causes inconnues, qui fait toujours arriver le mal ; *funeste* exprime le malheur, sans l'idée accessoire de cause.

* **FATALEMENT.** adv. D'une manière fatale ; par fatalité ; par une destinée inévitable ; par un malheur extraordinaire. Il arriva fatalement que...

> Peuples *fatalement* sauvés,
> Payez les vœux que vous devez. (Malherbe.)

FATALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fataliser. S'empl. adjectiv. Homme fatalisé, soumis, livré au destin.

FATALISER. v. a. 1^re conj. (rad. *fatal*). Prédestiner. Régler par un arrêt du destin.

— S'emploie neutralement.

— SE FATALISER. v. pron. Être fatalisé.

* **FATALISME.** s. m. (rad. *fatal*). Doctrine de ceux qui attribuent tout au destin ; qui pensent que tout ou partie de ce que l'on voit, ou de ce qui arrive dans le monde est l'effet de la nécessité. Si le *fatalisme* était vrai, je ne voudrais pas d'une vérité aussi cruelle. (Volt.) Le *fatalisme* est le fond de toutes les religions et de toutes les doctrines philosophiques qui n'admettent point l'intervention des lois providentielles dans les affaires de ce monde. (Aubert de Vitry.)

* **FATALISTE.** adj. 2 g. Qui tient au dogme du fatalisme ; qui en dépend ; qui cherche à l'établir, à le propager. Vous excluez le libre arbitre avec toutes vos doctrines fatalistes. Tous les systèmes fatalistes de nos philosophes les conduisent à l'absurde, s'ils ne sont pas absurdes eux-mêmes.

— FATALISTE. s. m. Celui qui n'admet d'autre cause de l'univers et dans l'univers, soit au physique, soit au moral, que la fatalité ou le destin.

* **FATALITÉ.** s. f. (rad. *fatal*). Destinée inévitable. Croire à la fatalité. Être soumis à la fatalité. La création, qui paraît être un acte arbitraire, suppose des règles aussi invariables que la *fatalité* des athées. (Mont.)

— Par extens. Concours de circonstances malheureuses qui ne peuvent être ni prévues, ni empêchées. Il y a quelque fatalité dans cet événement. Il semble qu'il y ait quelque fatalité qui me poursuive. Elle sentait bien qu'une *fatalité* l'entourait. (G. Flaubert.)

— Philos. Nécessité qui résulte de la nature des choses. Avec le monde a commencé une guerre qui doit finir avec le monde, et pas avant : celle de l'homme contre la nature, de l'esprit contre la matière, de la liberté contre la *fatalité*. (Michelet.)

FATAN. s. m. Moll. Coquille bivalve du genre mactre.

FATERNE. s. f. Bot. Syn. d'URCÉOLE.

FATHA. s. m. Philol. Un des trois signes que les Arabes emploient pour indiquer les sons. Le fatha est figuré comme notre accent aigu, et se place au-dessus de la consonne avec laquelle il forme un son articulé. Le son qu'il exprime répond à notre *a* plus ou moins ouvert, ou à notre *é* ou à la voyelle composée *ai*.

FATHACH. s. m. Philol. Nom de l'un des points-voyelles brefs, dans la grammaire hébraïque ; il a la valeur de l'*a* et se marque par une ligne horizontale placée sous la consonne. || *Fathach furtif.* A très bref qui se prononce avant la consonne.

FATHIMITES. V. FATIMITES.

FATHOM. s. m. Métrol. Brasse anglaise qui vaut 1 m. 8287.

* **FATIDIQUE.** adj. 2 g. (ét. lat., *fatidicus* ; formé de *fatum*, destin, et de *dico*, je dis). Qui annonce, qui révèle ce que les destins ont ordonné. Le vol fatidique des oiseaux. Le trépied fatidique du temple de Delphes. Les chênes fatidiques de la forêt de Dodone. L'orfraie a la voix *fatidique*. (Millevoye.) Un trouble *fatidique* assiégea ta pensée. (Barrau.) Les éclats d'instruments en cuivre frappent l'oreille comme le battement des ailes de bronze du vautour *fatidique*. (Gér. de Nerval.) Ces paroles *fatidiques* retentissent solennellement dans l'âme du vieux roi. (P. de St-Victor.)

— Se dit quelquefois pour fatal, fataliste. Ils l'avaient attendue avec cette tranquillité *fatidique* qui fait le fond du caractère de tout bon musulman. (Alex. Dum.)

FATIDIQUEMENT. adv. D'une manière fatidique.

FATIGABLE. adj. 2 g. Fam. Qu'on peut fatiguer, susceptible d'être fatigué.

* **FATIGANT, ANTE.** adj. Qui fatigue, qui cause de la fatigue. Travail, exercice fatigant. Une marche, une journée fatigante. Il commençait un voyage *fatigant*, et il se sentait assez de force pour marcher vite. (A. Karr.)

— Fig. Importun, ennuyeux. C'est un homme fatigant. Ses discours sont fatigants. Il n'y a rien de plus *fatigant* à la longue que l'oisiveté. (Boiste.) Tout esprit qui n'a pas le sens commun pour base est *fatigant* et ennuyeux à la longue. (M^me du Deffand.) L'ennui est la plus *fatigante* chose du monde. (De Juss.) Rien n'est plus *fatigant* qu'une dévotion qui se produit au dehors. (Christine.)

— Fig. Qui demande une attention pénible. Conversation, lecture, étude fatigante.

— *Fatigant pour.* Cette allure, qui est très *fatigante* pour le cheval, est fort douce pour le cavalier. (Buff.)

FATIGUANT. part. prés. du v. Fatiguer. Une remontrance fatiguant celui qui en est l'objet.

* **FATIGUE.** s. f. (pr. *fa-tighe* ; rad. *fatiguer*). Travail, occupation pénible et capable de lasser. Les fatigues de la navigation, de la guerre. Les recherches lointaines occasionnent de grandes fatigues. Les fatigues du métier. Qu'ils se reposent sur nous de la *fatigue* d'éclaircir les difficultés. (Racine.) Il voyait toute l'Allemagne dépendante de la France pour le partage des indemnités territoriales, le Portugal soumis, et l'Angleterre elle-même amenée à la paix par la *fatigue*. (Thiers.)

— Plus généralement, Lassitude causée par un exercice quelconque, sorte de faiblesse jointe à un sentiment douloureux qui fait désirer l'inaction. L'artisan doit sa *fatigue* à ses efforts ; le citadin désœuvré à ses promenades ou à ses passions ; l'homme de génie à ses veilles ; l'homme dissolu à ses débauches ; le malheureux doit sa *fatigue* à ses chagrins, l'indigent à ses abstinences, le malade à sa douleur. (Bourdon.) Je suis arrivé dans cette ville, malade et rendu de *fatigue*. (J.-J. Rouss.)

— *Être de fatigue.* Être capable, susceptible de supporter la fatigue. Un homme de fatigue. Un cheval de fatigue. Un habit de fatigue.

— *Tomber de fatigue.* Ne pouvoir se soutenir sur ses jambes à cause d'une fatigue excessive.

— *La fatigue du cheval, de la voiture.* Celle que cause le mouvement du cheval, de la voiture.

— Mar. Travail des forçats qui sont hors du bagne, employés aux travaux du port. Les forçats sont à la fatigue.

FATIGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Fatiguer. S'empl. adj. Homme fatigué. Troupes fatiguées. Un cheval *fatigué* a les oreilles basses. (Buff.) Lorsque je suis *fatigué*, ta vue me délasse. (B. de St-P.) Comme te voilà *fatigué !* tu es tout en nage. (Id.) Lorsque, *fatigué*, je voulais me donner une agréable récréation, je terminais ma journée en montant à ma fenêtre. (X. de Maistre.)

— Affaibli par la maladie. Figure fatiguée.

— *Voix fatiguée.* Voix qui ne produit plus ses sons qu'avec effort.

— Détérioré, endommagé. Maintenant elle avait des bonnets *fatigués*, fripés, avec lesquels elle semblait avoir dormi. (De Gonc.)

— *Fatigué de*, suivi d'un substantif. Il parut donc avec ses huit mille hommes *fatigués* d'une aussi longue marche. (Volt.) Gœthe était *fatigué* de l'imitation des pièces françaises en Allemagne, et il avait raison ; car un Français même le serait aussi. (M^me de Staël.) Tu viens de t'éveiller, sombre, abattu, déjà *fatigué* du temps qui commence. (Sénancour.) On ne peut pas se dissimuler combien la bonne compagnie de Paris et des provinces est *fatiguée* de tant de rapsodies périodiques, où l'on n'apprend jamais rien. (La Harpe.) *Fatigué* d'un long travail, le Tasse avait besoin de se reposer dans le bonheur et dans la gloire ; mais il touchait à l'époque fatale de son existence. (E. Monnais.)

> Lui-même, *fatigué* d'un long siège inutile,
> Semblait vouloir laisser Babylone tranquille (Rac.)

— *Fatigué de*, suivi d'un infinitif. Quand l'amour, *fatigué* d'entendre un doux reproche, me dit en souriant : Je ferai ton bonheur. (A. Martin.) Il y a des jours où les peuples comme les individus, *fatigués* de se haïr, éprouvent le besoin d'une réconciliation, même passagère, même trompeuse. (Thiers.) Mais celui qui dans le malheur cherche ma poitrine pour y appuyer sa tête *fatiguée* de pleurer, celui-là m'a choisi. (A. Karr.)

— *Fatigué par.* Des yeux *fatigués* par les larmes cherchent naturellement à se fermer. (Chateaub.) Il importe de laisser dans une obscurité profonde les malades *fatigués* par l'insomnie. (Richer.)

— B.-arts. *Couleurs fatiguées.* Couleurs qui n'imitent point les couleurs naturelles. || *Manière fatiguée.* Façon de faire d'un artiste, qui met trop de soin dans les choses qui pourraient produire leur effet avec beaucoup moins de travail. || *Tableau fatigué.* Tableau qui, à force d'avoir été nettoyé, a perdu quelque chose de ses demi-teintes.

* **FATIGUER.** v. a. 1^re conj. (ét. lat., *fatigare*, même signif.). Causer de la fatigue, de la lassitude. Fatiguer un homme, un cheval. Cette charge me fatigue beaucoup. Ce travail me fatigue excessivement. Cette étude fatigue l'esprit. Une lumière trop vive fatigue la vue. Les cris de ma douleur ont *fatigué* ma voix et desséché mon gosier. (La Harpe.)

> Veux-tu ceindre ton front d'une palme immortelle ?
> *Fatigue* tes rivaux à la lutte des arts. (De Saint-Ange.)

— Par extens. Leur masse indestructible a *fatigué* le temps. (Del.) Votre noble infortune a *fatigué* les dieux. (Id.) Si pourtant ces honnêtes gens, poussés à bout, réclament, on sait l'art de les *fatiguer* par mille lenteurs. (L. Veuillot.)

— *Fatiguer l'ennemi.* Le harasser par des attaques continuelles.

— Poét. et fig.

> Il fallut s'arrêter, et la rame inutile
> *Fatigua* vainement une mer immobile. (RACINE.)

— Importuner, ennuyer. Il fatigue tout le monde du récit de ses aventures. Il fatigue ses juges par des sollicitations continuelles. Vous me fatiguez les oreilles avec vos contes. Je vous remercie de vous habiller; vous souvient-il combien vous nous avez *fatigués* avec ce méchant manteau noir? (Mme de Sévigné.) Ce paradoxe grossier *fatigue* partout la raison sans l'amuser jamais, sans même la surprendre un instant. (L. Veuillot.)

— *Fatiguer le ciel de ses vœux, de ses prières.* Le prier, l'invoquer sans cesse.

— Absol. L'usage des faucilles diminue beaucoup, parce qu'il *fatigue* et n'est pas expéditif. (Lenormand.)

— Agric. *Fatiguer un champ, un terrain.* L'épuiser en le forçant de produire une même récolte plus souvent qu'il ne faudrait.

— Art culin. *Fatiguer une salade.* La retourner, la battre, la froisser plusieurs fois sur elle-même avec la fourchette et la cuiller, pour lui faire prendre l'assaisonnement.

— B.-arts. *Fatiguer un ouvrage.* Le travailler, le retoucher fréquemment et avec un soin minutieux, qui se laisse apercevoir quand l'ouvrage est terminé.

— Boulang. *Fatiguer les levains.* Les prendre trop petits à proportion de la pâte dans laquelle on les fait entrer pour la faire lever.

— Hortic. *Fatiguer un arbre.* Lui laisser trop de fruit ou trop de bois.

— Peint. *Fatiguer la couleur.* Peindre, repeindre, changer les teintes et les changer encore, sans une intention bien arrêtée, de manière que les tons perdent leur franchise, et le coloris, son naturel et sa fraîcheur.

— FATIGUER. v. n. Se donner de la fatigue. Cet homme fatigue trop. Plus elles *fatiguaient* (les troupes), plus il semblait qu'elles redoublassent de vigueur. (Racine.)

— Par extens. Une poutre qui fatigue et se rompt.

— On dit que l'argent fatigue quand il est constamment placé à intérêt. Plus notre argent *fatigue* et plus il nous rapporte. (Regnard.)

— Mar. Souffrir dans sa mâture par un gros temps.

— SE FATIGUER. v. pron. Se lasser. Je me suis *fatigué* à gémir; chaque nuit ma couche est lavée de mes pleurs; mon lit est arrosé de mes larmes. (La Harpe.)

— *Se fatiguer de.* On se fatigue de tout.

FATIME ou **FATHIME.** Fille de Mahomet, épousa son cousin Ali, vers 623, et fut mère de trois fils et de deux filles.

FATIMITES ou **FATHIMITES.** s. m. pl. Hist. Nom donné chez les Arabes à des descendants réels ou prétendus de Fatime, fille de Mahomet et femme d'Ali. Il s'appliqua spécialement à une dynastie qui, en 909, remplaça en Afrique les Aglabites de Kairouan : Obeidallah se fit proclamer alors *mahadi* ou directeur des fidèles. Son quatrième successeur, Moezz-Ledin-Allah, conquérant de l'Égypte, fonda Le Caire, qui devint sa capitale, et il prit le nom de calife. Le quatorzième fatimite, Ahmed, fut renversé, 1171, par Saladin qui devait commencer la dynastie des Ayoubites.

FATIO DE DUILLER (Nicolas). Célèbre géomètre, né à Bâle en 1664, habita de bonne heure l'Angleterre et se fit connaître par plusieurs inventions remarquables. Son activité scientifique s'alliait malheureusement à une excessive exaltation religieuse; il prétendit faire des miracles et s'attira ainsi une condamnation au pilori. Plus tard, il partit pour convertir l'Asie au christianisme, puis revint mourir obscurément en Angleterre, 1753.

FATIOA. s. m. (de *Fatio*, n. pr.). Bot. Genre de lythrariées, établi pour une espèce du Népaul.

FATOUA. s. m. Bot. Genre de mûriers de la famille des morées, établi pour quatre espèces du Japon.

★ **FATRAS.** s. m. (pr. *fa-trâ*). Amas confus de plusieurs choses. Un fatras de livres, de papiers, d'écritures. Jetons au feu nos vains *fatras* de lois. (Volt.) Si tout ce *fatras* vous convient, je suis à vos ordres. (J.-J. Rouss.) C'était ce qu'on appelle un bon israélite, assez versé dans le *fatras* de l'histoire de France. (Grimm.) Votre science des conciles me ravit; mais peut-être conviendrait-il d'ajouter à tout ce *fatras* quelque peu de savoir-vivre. (F. Fabre.)

— Fig. Un fatras de paroles, d'expressions. Tout son discours n'a été qu'un vain fatras de paroles qui n'a produit que du bruit. Ce livre est plein de fatras, du plus obscur fatras. Que je plains ma fille de lire tout ce *fatras* de bagatelles! (Mme de Sév.) Il y avait une immense difficulté, à mon avis, à extraire quelque chose de l'immense *fatras* de Sainte-Hélène. (Mérimée.)

> Et se charger l'esprit d'un ténébreux butin
> De tous les vieux *fatras* qui traînent dans les livres.
> (MOLIÈRE.)

— Absol. *Le fatras.* Le style confus et ennuyeux. C'est le grand ennemi du *fatras.* (Volt.)

FATRASIE. s. f. (rad. *fatras*). Littér. Pièce de vers du moyen âge qui était amphigourique et confuse.

FATRASSER. v. n. 1re conjug. (rad. *fatras*). S'occuper de niaiseries, à des niaiseries, recueillir et amasser sans ordre un tas d'inutilités.

FATRASSERIE. s. f. Action de fatrasser. Recueil de fatras, d'inutilités.

FATRASSEUR. s. m. V. FATRASSIER.

★ **FATRASSIER.** s. m. Celui qui fatrasse.

FATRÉE. s. f. Bot. Syn. de TERMINALIER.

FATREL. s. f. Bot. Arbre de Madagascar.

FATROUILLER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Tripoter, tracasser, s'occuper de fatras. L'un crie et l'autre *fatrouille.* (Coquillart.)

FATUAIRE. s. m. (du lat. *fatum*, destin). Antiq. Enthousiaste qui, se croyant ou se disant inspiré, annonçait les choses futures.

FATUE (La dive). s. f. La déesse de la folie. (Rabelais.)

FATUEL. s. m. Fou; surnom de Faunus, fils de Picus, roi des Latins. (Rabelais.)

FATUISME. s. m. Fatuité habituelle. Le vieillard de Ferney pense que l'idiotisme est l'état d'un idiot, comme le pédantisme est l'état d'un pédant. Le vieillard n'a pas le *fatuisme* de croire avoir raison. (Volt.)

— Pathol. Ce mot, ainsi que *fatuité*, désigne quelquefois la Démence.

★ **FATUITÉ.** s. f. (rad. *fat*). Extrême contentement de soi, qui se décèle par la physionomie, les manières et jusque par la tournure; impertinence dans le ton et la conduite. Passé trente ans, la *fatuité* est sans charme comme elle est sans excuse. (St-Prosp. La *fatuité* tombera comme les grands empires par l'excès même de sa puissance. (Duclos.) La *fatuité* qui faisait rire a fait place à la rusticité qui révolte. (Suard.)

— Parole ou action impertinente. Il n'y a sorte de *fatuités* qu'on ne lui passe. (La Bruy.)

— Pathol. Folie. La *fatuité* est une sorte d'aliénation mentale. (Alibert.)

FAU. s. m. (ét. lat., *fagus*, hêtre). Bot. Nom vulgaire du hêtre.

FAUBERDER. v. a. 1re conj. V. FAUBERTER.

FAUBERT. s. m. (ét. holl., *zwabber*, même signif.). Mar. Sorte de balai fait de vieux cordages. Les fils, en se détordant, forment une espèce d'éponge.

FAUBERTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fauberter. S'empl. adjectiv. Pont fauberté.

FAUBERTER. v. a. 1re conj. Mar. Balayer avec le faubert.

— Rafraîchir avec un faubert mouillé l'âme d'une pièce échauffée par le tir.

FAUBERTEUR. s. m. Mar. Celui qui fauberte.

FAUBLAS. s. m. (nom d'un héros de roman). Personnage qui fait son étude de plaire aux femmes et de les séduire.

FAUBONNE. s. f. Art culin. Variété de potage.

★ **FAUBOURG.** s. m. (pr. *fau-bour*; ét. bas-lat., *foris*, hors; *burgus*, bourg). Partie d'une ville qui est au delà de ses portes et de son enceinte. Un long faubourg. On a enfermé les faubourgs dans la ville. Il a livré la ville et les faubourgs. Du *faubourg* Saint-Médard les dogues aboyèrent. (Volt.)

— Par extens. Les quartiers qui n'étaient autrefois que des faubourgs, et qui depuis ont fait partie intégrante de la ville. Le faubourg Saint-Antoine, le faubourg Saint-Marcel, le faubourg St-Germain font aujourd'hui partie de Paris.

— Se dit absolument pour désigner certains faubourgs de Paris. *Le faubourg* a signifié tantôt le faubourg Saint-Germain, habité par la noblesse, tantôt le faubourg Saint-Jacques, où vivaient les jansénistes, tantôt le faubourg Saint-Antoine, peuplé d'ouvriers.

— Les habitants d'un faubourg. Le *faubourg* Saint-Germain a trouvé que c'était l'empereur qui était l'inventeur de la guerre. (Mérimée.)

— Le peuple de Paris dans l'histoire de la Révolution. Soulever, armer les faubourgs.

— Fig. Je regarde comme heureux ceux qui ne languissent pas longtemps dans les *faubourgs* de la mort. (L'Heptaméron.) Pendant que nous n'en sommes qu'aux *faubourgs*, que le pouls bat encore, nous avons besoin d'être sollicités par quelque agitation mordicante, comme est l'amour. (Mont.) Ceux qui ne sont pas encore arrivés à la sagesse, mais sont logés aux *faubourgs.* (Malherbe.)

— Loc. prov. *On y voit la ville et les faubourgs.* On y rencontre tout le monde. || *Assembler la ville et les faubourgs.* Faire un bruit à attirer beaucoup de monde.

— Arg. Le derrière.

★ **FAUBOURIEN, ENNE.** adj. Fam. Qui appartient, qui a rapport aux faubourgs ou à leurs habitants.

— Substantiv. *Un faubourien.* Un homme né dans un faubourg, qui habite un faubourg.

— Signifie quelquefois un homme du peuple de Paris. C'est un véritable faubourien. Plongé tout entier dans les sensations du moment, nulle pensée d'avenir n'est jamais entrée dans l'esprit du *faubourien.* Devoirs, affections de famille, tout ce qui lie et attache les autres hommes lui est indifférent; il n'existe que pour s'amuser. (St-Prosper.)

— Pendant la Révolution, on disait *faubourgeois.*

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

FAUCARD. s. m. (rad. *faux*, s. f.). P. et ch. Instrument composé de plusieurs lames de faux, attachées par des rivets. Le faucard sert à couper les herbes qui croissent dans les canaux.

FAUCARDEMENT. s. m. (rad. *faucard*). Action de faucher dans l'eau les joncs, roseaux et autres plantes aquatiques qui obstruent son cours, retardent son écoulement, et nuisent à la navigation. Quelques cours d'eau ont besoin d'être faucardés périodiquement et plusieurs fois chaque année.

FAUCARDER. v. a. 1re conj. (rad. *faucard*). Couper les herbes qui croissent dans un canal.

— SE FAUCARDER. v. pron. Être faucardé.

FAUCET. s. m. (du lat. *fauces*, gorge). Mus. V. FAUSSET.

FAUCHABLE. adj. 2 g. Qui peut être fauché. S'il se rencontre des prairies *fauchables* sur de semblables terrains, ce n'est que dans des circonstances si rares, qu'on peut les regarder comme exceptionnelles. (A. de Roville.)

★ **FAUCHAGE.** s. m. Agric. Action de faucher, et Travail du faucheur. Choisir un temps convenable pour le fauchage. Payer tant pour le fauchage d'un pré. L'application du *fauchage* aux céréales n'est point encore généralement admise. (Gaubert.)

FAUCHAILLES. s. f. pl. Temps de la fauchaison.

★ **FAUCHAISON.** s. f. Agric. Temps où l'on fauche les foins et les menus grains.

— Nom donné à un divertissement qui, dans certains pays, a lieu après le fauchage.

— Action de couper les récoltes avec la faux.

— Syn. comp. FAUCHAISON, FENAISON. *Fauchaison* exprime surtout l'action de couper les foins avec la faux. *Fenaison* indique l'action de les tourner et de les retourner pour les faire sécher.

FAUCHANT ou **FAUCHEUX.** s. m. Arg. Ciseaux.

FAUCHARD. s. m. (radic. *faux*, s. f.). Anc. art milit. Espèce de hallebarde en usage au XIIIe siècle.

— Hortic. Serpe à deux tranchants garnie d'un long manche.

★ **FAUCHE.** s. f. Le temps où l'on fauche. La *fauche* est encore éloignée. (Acad.)

— Le produit du fauchage. La *fauche* a été excellente. (Acad.)

FAUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Faucher. S'empl. adjectiv. Pré fauché. Avoine fauchée

— Fig.

> Rhamsès, un jour mon bloc superbe,
> Où l'éternité s'ébréchait,
> Roula *fauché* comme un brin d'herbe
> Et Paris s'en fit un hochet. (TH. GAUTIER.)

— Arg. *Être fauché.* Se trouver sans le sou.

★ **FAUCHÉE.** s. f. (rad. *faucher*). Agric. Ce qu'un faucheur peut couper de foin dans un jour. || Ce qu'il peut couper sans affiler sa faux.

— Métrol. Mesure de surface usitée dans quelques pays.

★ **FAUCHER.** v. a. 1re conj. (du lat. *falx, falcis*, faux). Couper avec la faux. Faucher de l'avoine, de l'orge. Faucher les prés, les menus grains, les trèfles, les luzernes.

— *Faucher l'herbe sous le pied de quelqu'un.* Le supplanter.

— Fig. Faucher les abus, les préjugés. Le temps *fauchera* plusieurs difficultés. (J. de Maistre.)

> L'homme de Waterloo nous dira-t-il sa vie,
> Et ce qu'il a *fauché* du troupeau de humain?
> (A. DE MUSSET.)

— Absol. Le temps de faucher.

— Arg. Tromper, voler. Guillotiner. || *Faucher le grand pré.* Ramer aux galères. *Faucher au pré.* Être au bagne. || *Faucher dans le pont.* Croire une chose fausse.

— FAUCHER. v. n. Manég. Se dit d'un cheval qui, lorsqu'il avance une des jambes de devant, lui fait décrire un demi-cercle.

— Se dit de l'homme qui marche d'une manière analogue.

— Techn. Se dit d'une manière de tisser qui, en avançant beaucoup l'ouvrage, laisse la trame peu serrée, et rend l'étoffe inégale, molle et lâche.

— SE FAUCHER. v. pron. Être fauché. Ce pré peut se faucher en peu de temps.

FAUCHER (César et Constantin). Généraux français, dits les *jumeaux de La Réole*, où ils naquirent en 1759. Ils furent nommés, le même jour, généraux de brigade, 1793. Condamnés à mort en 1794, comme suspects de fédéralisme, mais sauvés par le représentant Lequinio, ils rentrèrent dans la vie privée. Accusés, après la bataille de Waterloo, de résistance au gouvernement de Louis XVIII, ils furent traduits devant un conseil de guerre, et fusillés à Bordeaux le 27 août 1815.

— FAUCHER (Léon). Économiste, né à Limoges, 1803-1854, journaliste depuis 1830, écrivit : *Réforme des prisons, l'Union du Midi, Études sur l'Angleterre*, 1845. Député depuis 1846, il combattit avec vigueur les doctrines socialistes, fut vice-président de l'Assemblée législative, ministre des travaux publics, de l'intérieur, rapporteur de la loi du 31 mai 1850. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques, il publia *les Finances de la Russie*, 1854. Il a laissé des *Mélanges d'économie politique et de finances.*

FAUCHÈRE. s. f. Techn. Tringle de bois qu'on met aux mulets de charge, pour leur servir de croupière.

★ **FAUCHET.** s. m. (pr. *fô-chè*; dimin. de *faux*, s. f.). Agric. Espèce de râteau avec des dents de bois, qui sert aux faneurs à amasser l'herbe fauchée, et aux batteurs en grange, pour séparer la paille battue d'avec le grain.

— Cartonn. Râteau dont les cartonniers se servent pour remuer de temps en temps la pâte dans la cuve à fabriquer.

— Écon. forest. Espèce de petite serpe en forme de croissant, qui sert à faire des fagots.

— Ornith. Nom vulgaire du pinson autrement dit *bec-en-ciseaux.*

FAUCHET (Claude). Homme politique, né à Dornes (Nièvre) en 1744. Prêtre de la communauté de Saint-Roch, il devint grand vicaire de Bourges et prédicateur du roi. Il guida le peuple à l'attaque de la Bastille, en 1789, rédigea *la Bouche de fer* en 1790, et fut nommé évêque constitutionnel du Calvados en 1791. Représentant de ce département à l'Assemblée législative et à la Convention, il fut accusé de fédéralisme et de complicité avec Charlotte Corday, impliqué dans le procès des girondins, et exécuté avec eux le 31 octobre 1793.

★ **FAUCHETTE.** s. f. (dimin. de *faux*, s. f.). Hort. Instrument qui sert à couper les côtés des arbustes qui bordent les plates-bandes.

★ **FAUCHEUR.** s. m. Agric. Ouvrier qui fauche les foins, les menus grains, les trèfles, les luzernes, etc. Le temps moissonne plus d'hommes dans une minute que le *faucheur* n'abat d'herbes dans la même minute. (Chateaubriand.)

— Fig.

> Et quel *faucheur* aveugle, affamé de pâture,
> Sur les meilleurs de nous ose porter la main?
> (A. DE MUSSET.)

— Arg. Voleur qui a la spécialité de couper les chaînes de montre. || Nom donné au bourreau.

— Hist. Soldat armé d'une faux. On a vu un corps de troupes ainsi armées, dans la guerre de l'insurrection polonaise, en 1831; on en avait vu dans nos guerres de la Vendée.

— Ichtyol. Poisson du genre chétodon.

★ **FAUCHEUR** ou **FAUCHEUX.** s. m. Arachn. Nom vulgaire du phalangium, espèce d'araignée à longues pattes, qui a le corps fort petit. Le nom de ces arachnides vient de ce qu'on les a comparées aux ouvriers qui, en fauchant les prairies, marchent à grands pas et lentement. Le faucheur des murailles. Le faucheur des mousses.

FAUCHEUSE. s. f. Agric. Machine servant à faucher.

— Nom populaire par lequel on désigne quelquefois la mort.

— Arg. La guillotine.

FAUCHON. s. m. (rad. *faux*, s. f.). Art milit. Ancienne épée courbe en forme de faucille.

— Arg. Sabre.

— Agric. Instrument de moissonneur, en forme de faucille, pour couper les blés à la sape.

FAUCHOT. s. m. Ornith. L'un des noms vulgaires de la buse.

FAUCHURE. s. f. (rad. *faucher*). Produit du fauchage.

— Arg. Coupure.

FAUCIGNY. Géogr. Ancienne province de la Savoie comprise dans le bassin de l'Arve, et enveloppée de très hautes montagnes. Elle correspond à l'arrondissement actuel de Bonneville (Haute-Savoie).

FAUCILES. s. f. pl. Les deux os de l'avant-bras, depuis le coude jusqu'au poignet. (Rabelais.)

FAUCILLAGE. s. m. (pr. *fô-ci-llaje*, *ll* mouill.; rad. *fauciller*). Agric. Action de couper avec la faucille.

★ **FAUCILLE.** s. f. (pr. *fô-cille, ll* mouill.; dimin. de *faux*). Agric. Instrument tranchant dont on se sert pour moissonner les blés, couper de l'herbe, etc., et qui consiste en une lame d'acier courbée en demi-cercle, garnie de petites dents et emmanchée dans une poignée de bois. On a reconnu que c'était une erreur de penser qu'on ne devait pas faucher les blés, et qu'il était préférable de les couper à la *faucille.* (Lenormand.) L'usage des *faucilles* diminue beaucoup, parce qu'il fatigue et n'est pas expéditif. (Id.)

— Prov. *Mettre la faucille dans la moisson d'autrui.* Entreprendre sur le métier, sur les fonctions d'autrui. || *Être droit comme une faucille.* Être tortu, au lieu d'être droit.

— Astron. *La Faucille.* Constellation placée à la droite du Bouvier, et formée d'étoiles de sixième grandeur.

— Bot. Genre de plantes de la famille des graminées.

— Entom. Papillon dont les ailes ont la forme d'une faucille.

— Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons, tels que le spare, le cyprin, le saumon.

— Mamm. Nom du marsouin, aux Antilles.

— Pêch. Instrument pour tirer les poissons du sable.

— Iconol. La faucille est un des attributs de Cérès. L'Été, saison de la maturité et de la récolte des grains, est aussi représenté avec cet instrument.

FAUCILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Fauciller. S'empl. adjectiv. Selon que l'avoine est fauchée ou *faucillée*, elle se dispose différemment : dans le premier cas, elle forme des andins ; dans le second, des javelles. (Rozier.)

FAUCILLER. v. a. 1re conj. (rad. *faucille*). Agric. Couper avec la faucille. Faucillier de l'avoine.

FAUCILLES (Les). Géogr. Section de la ligne de partage des eaux de l'Europe, qui unit le plateau de Langres aux Vosges méridionales. Elle forme un arc de cercle de là son nom allant de l'O. à l'E., et d'une hauteur de 400 à 500 mèt.

FAUCILLETTE. s. f. pr. *fô-cillete, ll* mouill.; dimin. de *faucille*). Ornith. Nom vulgaire du grand martinet, ou martinet noir.

FAUCILLEUR. s. m. (pron. *fô-ci-lleur, ll* mouill. ; rad. *faucilier*). Ouvrier qui coupe avec la faucille.

★ **FAUCILLON.** s. m. (pr. *fô-ci-llon, ll* mouill.; dimin. de *faucille*). Agric. Instrument en forme de faucille, dont on fait usage dans les jardins pour couper des herbes, des fruits, etc.

— Techn. Moitié de la pleine croix qui se pose sur les rouets d'une serrure. || Petite lime qui sert à évider les pannetons des clefs.

— Adjectiv. *Bois faucillon*. Bois coupé avec le faucillon.

FAUCOGNEY. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Lure (Haute-Saône), sur le Breuchin; 1,200 hab. On y exploite du minerai de fer et des pierres à rasoirs. Fabriques de kirsch et de toiles de coton ; tanneries.

★ **FAUCON.** s. m. (ét. lat., *falco* ; formé de *falx*, faux, parce que cet oiseau a des ongles recourbés comme une faux). Ornith. Oiseau de proie de l'ordre des rapaces diurnes. Le faucon a le bec crochu enveloppé à sa base par une membrane charnue, la tête revêtue de plumes

Faucon.

serrées et la vue perçante. Faucon de passage. Tiercelet de faucon. L'aire d'un faucon. Dresser un faucon. Chasser avec le faucon. Décoiffer, lancer le faucon. Les *faucons* sont de tous les oiseaux de proie les plus beaux de formes, les plus courageux et les plus agiles. (D'Orb.) Les *faucons* sont des oiseaux d'une légèreté sans égale, ils nagent dans l'air. Leur vol est rapide et soutenu. (Id.) Le *faucon* mâle est d'un tiers plus petit que la femelle, et s'appelle tiercelet de *faucon*. (Baudrillart.) || *Faucon ésalon*. Émerillon. || *Faucon pèlerin*. Faucon commun.

— Art milit. Nom d'une pièce de canon en usage au XVe siècle. Le faucon avait trois pouces de diamètre.

— Blas. Un des meubles de l'écu.

— Fauconn. *Faucon antenaire*. Faucon pris avant la mue, au printemps. || *Faucon hagard*. Faucon pris après la mue. || *Faucon niais*. Faucon pris au nid, tout petit. || *Faucon sor*. Celui qui a encore son premier plumage. || *Faucon tagerot* ou *tagarot*. Faucon venu du côté de l'Égypte. || *Faucon tatarot* ou *tataret* ou *de haute maille*. Faucon de Tartarie.

— Ichtyol. *Faucon marin*. Nom vulgaire de la mourine.

— Hist. *Ordre du Faucon blanc*. Ordre institué en 1732 par le duc de Saxe-Weimar.

★ **FAUCONNEAU.** s. m. (dim. de *faucon*). Artill. anc. Pièce d'artillerie d'environ deux mètres de longueur, de quinze centimètres de diamètre qui fut en usage du XVe au XVIIIe siècle. Les *fauconneaux* de grande dimension étaient caractéristiques d'une armée royale. (Bardin.)

— Ornith. Jeune faucon.

— Techn. Pièce de bois ayant une poulie à chaque extrémité, et qui est supportée horizontalement, au milieu de sa longueur, par le pivot d'un engin.

FAUCONNER. v. n. 1re conj. (rad. *faucon*). Manèg. Monter à cheval du côté droit et du pied droit, comme font les fauconniers, parce qu'ils portent l'oiseau sur le poing gauche.

★ **FAUCONNERIE.** s. f. (rad. *faucon*). Vén. Art de dresser et de gouverner les faucons et toute sorte d'oiseaux de proie. L'art de dresser les faucons fut professé par des hommes qui y appliquèrent leur intelligence, et la *fauconnerie* prit place parmi les industries humaines les plus prisées, comme le sont toutes celles qui sont inutiles. (D'Orbigny.) La *fauconnerie* a été de tout temps la chasse la plus distinguée et la plus noble. (Baudrillart.)

— Équipage approprié à la chasse au faucon, et qui comprend les fauconniers, les chevaux, les chiens, etc.

— Lieu où sont nourris les oiseaux de proie. Une *fauconnerie* n'est point comme une faisanderie, un lieu où on élève et propage des faucons, mais un bâtiment disposé en volières pour conserver ces oiseaux et propre à faire leur éducation. (St-Amour.)

— Polygr. Traité sur les faucons et sur la chasse à l'oiseau. L'Art de la fauconnerie.

— Véner. Chasse avec l'oiseau de proie, qui porte plus particulièrement le nom de *vol*.

★ **FAUCONNIER.** s. m. (rad. *faucon*). Celui qui dresse et gouverne les oiseaux de proie, et qui les fait voler. On nommait *autoursier* celui qui était chargé du soin des autours.

> On a vu de tous temps
> Plus de sots *fauconniers* que de rois indulgents
> (La Fontaine.)

— *Monter à cheval en fauconnier*. Monter du côté droit et du pied droit, comme font les fauconniers, parce qu'ils tiennent l'oiseau sur le poing gauche.

— Vener. *Grand fauconnier*. Officier qui commandait à tous les fauconniers et officiers de la fauconnerie. L'un des premiers officiers de la couronne s'honorait du titre de grand *fauconnier*, il accompagnait le cortège du monarque dans toutes les pompes et cérémonies d'éclat. (Baudrill.)

★ **FAUCONNIÈRE.** s. f. (rad. *fauconnier*). Espèce de sac ou de gibecière dont les fauconniers se servent pour porter les menues hardes dont ils ont besoin. || Toute espèce de gibecière séparée en deux, qu'on met à l'arçon de la selle, pour porter de menues hardes.

FAUCRE. s. m. (étym. lat., *fulcrum*, appui). Archéol. milit. Pièce de métal ou d'osier en saillie sur la mamelle droite, sur laquelle on appuyait la lance.

FAUDAGE. s. m. Techn. Action de fauder une étoffe.

— Techn. Marque sur les étoffes pliées et appointées.

FAUDE. s. m. En Normandie, Nom du bûcher qu'on allume pour faire du charbon.

FAUDER. v. a. 1re conj. Techn. Plier une pièce de drap ou d'étoffe quelconque de façon que les lisières se touchent; la marquer avec de la soie. On faude une étoffe avant de la plier en plis carrés sur le plioir.

— SE FAUDER. v. pron. Être faudé.

FAUDET. s. m. (rad. *fauder*). Techn. Grille de bois qui se trouve sous la perche à lainer, pour recevoir l'étoffe à mesure qu'elle se laine.

FAUDEUR, EUSE. s. Techn. Personne chargée de fauder.

FAUFEL. s. m. Bot. Un des noms de la noix d'arec.

FAUFIL. s. m. (radic. *faux* et *fil*). Fil employé pour faire une couture provisoire.

FAUFILÉ, ÉE. part. pass. du v. Faufiler. S'empl. adjectiv. Étoffe faufilée.

— Fig. Je cessai de voir les académiciens et autres gens de lettres, avec lesquels j'étais déjà faufilé. Un petit jésuite de robe courte, toujours *faufilé* parmi les vieilles femmes. (Mérimée.)

— *Être bien ou mal faufilé*. Avoir formé des liaisons avec des hommes estimés ou méprisés dans la société.

★ **FAUFILER.** v. a. 1re conj. (rad. *faufil*). Faire une fausse couture à longs points. Passer légèrement un faux fil en attendant qu'on fasse une couture plus solide à demeure.

— Absol. Ce tailleur a déjà faufilé.

— Fig. Introduire avec adresse. Faufiler un espion dans une société. Faufiler une raillerie dans une conversation.

— FAUFILER. v. n. S'insinuer dans une société. Vivre avec un certain monde.

> Et si vous l'ignorez, sachez que je *faufile*
> Avec ducs, archiducs, princes, seigneurs, marquis.
> (Regnard.)

— SE FAUFILER. v. pron. Être faufilé.

— Fig. S'insinuer avec adresse auprès de quelqu'un dont on espère tirer quelque avantage. De tout temps la comédie s'est *faufilée* avec les gens du beau monde. (Le Sage.) Pour arriver à la fortune, il avait pris le bon chemin : il s'était *faufilé* par l'alcôve. (J. Sandeau.)

> Et monsieur Bed-Hard, avec qui l'on m'assemble,
> Ne fera-t-il pas beau nous *faufiler* ensemble ?
> (Regnard.)

— Simplement, Se glisser. Se faufiler à travers la foule.

— Syn. comp. FAUFILER, BÂTIR. *Faufiler* se dit quelquefois pour *bâtir*, mais improprement. *Bâtir*, c'est assembler et unir les différentes pièces d'un ouvrage, de manière à en faire un tout complet ; *faufiler*, c'est assembler seulement une pièce avec l'autre, sans se rendre compte de l'ensemble.

FAUFILURE. s. f. Action de faufiler. Assujettir par une faufilure.

— Couture à points fort espacés. Les points de cette faufilure sont trop rapprochés.

FAUJASIE. s. f. (de *Faujas de Saint-Fond*, n. pr.). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour une espèce de l'île Maurice.

FAUJASITE. s. f. (de *Faujas de Saint-Fond*, n. pr.). Minér. Silicate d'alumine et de chaux.

FAULDE. s. f. (ét. anc. haut-allem., *fall*, pli). S'est dit pour Enceinte, giron, siège.

— Écon. forest. Fosse où l'on fait le charbon.

— Métall. Aire sur laquelle on établit les meules de calcination.

FAULHORN. Géogr. Sommet des Alpes bernoises, haut de 2,753 mètres.

FAULQUEMONT. Géogr. Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. de Metz (Lorraine), sur la Nied. Anc. marquisat créé en 1632 ; 1,140 hab.

FAULSÉE. s. f. S'est dit pour Charge, choc, attaque. Pour faire une plus vive *faulsée* dans la troupe. (Montaigne.)

— Fig. Mais comment une impression spirituelle fasse une telle *faulsée* dans un sujet massif et solide, jamais homme ne l'a su. (Montaigne.)

★ **FAULX.** s. f. Ancienne orthographe de FAUX. s. f.

FAUNA ou **FATUA.** Myth. Sœur et femme du dieu Faunus, chez les Latins. On la confond quelquefois avec Rhéa ou Cybèle.

FAUNALIES ou **FAUNALES.** s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur des faunes, qu'on célébrait deux fois l'année, en février et en décembre, dans les champs et dans les forêts.

★ **FAUNE.** s. m. (de *Faunus*, n. myth.). Myth. rom. Divinité champêtre, chez les Latins. Les faunes étaient à peu près semblables pour la forme aux satyres des Grecs, et avaient les mêmes attributions, le même caractère.

— Iconol. Les faunes diffèrent des satyres, en ce qu'ils participent moins de la brute. On les représente ayant toute la forme humaine, moins les oreilles, qui, plus allongées à leur sommet, se terminent comme les oreilles des chèvres ; ils ont à l'extrémité de l'épine dorsale une queue, ou du moins un fort bouquet de poils.

— Conchyl. Coquille fluviatile des îles de l'Océanie.

— Entom. Espèce de papillon du genre satyre.

— Mamm. *Faune des bois*. Le singe malbrouck.

— FAUNE. s. f. Nymphe qui, dans les compositions des arts du dessin, s'allie aux faunes, et qui en a les traits. Ce buste est celui d'une faune. || On dit aussi *faunesse*.

★ **FAUNE.** s. f. (de *Faunus*, n. myth.). Ensemble des animaux d'un pays ou d'une région. La faune du Soudan est très riche.

— Agric. Greffe qui se fait en flûte et à plusieurs yeux.

— Polygr. On désigne sous le nom de *Faune* certains ouvrages dans lesquels se trouvent classés et décrits tous les animaux d'un pays ou d'une vaste région. La faune est aux animaux ce que la flore est aux plantes. Quelquefois une faune ne renferme qu'un seul ordre, mais alors on donne à ces ouvrages le nom générique des animaux dont ils contiennent l'histoire. Ainsi l'on dit : *Faune ornithologique, faune entomologique*. Nous avons peu de faunes, tandis que nous avons des flores d'un grand nombre de pays. La Faune française. La Faune d'Italie.

FAUNESSE. s. f. Mythol. Nymphe qui a les traits d'un faune. La *faunesse* ne ressemble en rien à une peinture de femme. (Th. Gaut.)

FAUNEUSE. s. f. Techn. Ouvrière dentelière spécialement chargée de faire les jours des fleurs.

FAUNIAQUE. adj. 2 g. ou **FAUNIEN, ENNE.** adj. Qui tient de Faunus ou des faunes, qui leur appartient, soit par la figure, soit par les habitudes ou par le caractère.

FAUNIDES. s. m. pl. (rad. *faune*). Entom. Groupe d'insectes diptères, famille des calyptérées, section des entomobies, établi pour une vingtaine d'espèces parasites des chenilles.

FAUNUS. Mythol. rom. Dieu des bergers, était fils de Picus et petit-fils de Janus par sa mère Canente. Il régna, dit-on, sur le Latium, vers 1300 av. J.-C. On l'identifia plus tard avec Pan dans le culte qu'on lui rendit.

FAUPERDRIEUX ou **FAUPERDRIER.** s. m. (ét. fr., *fau*, pour faucon ; *perdrieur*, adj. formé de *perdrix*). Ornith. Vieux nom du busard des marais, oiseau de proie qui prend les perdrix.

FAUQUE. s. f. Techn. Planche à coulisse dont on se sert pour diviser en compartiments les mises du savonnier.

— FAUQUES. s. f. pl. Pêch. Planches ajoutées autour des bateaux pour empêcher l'introduction de la lame.

FAUQUEMBERGUES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Omer (Pas-de-Calais). Patrie de Monsigny ; 1,100 hab.

FAUQUETTE. s. f. Ornith. Vieux nom du hobereau.

FAURELLE. s. f. (de *Faurel*, n. pr.). Entom. Genre de diptères de la tribu des entomobies, établi pour une espèce du midi de la France.

FAURIEL (Claude-Charles). Critique et historien, né à Saint-Étienne, 1772-1844, officier en 1793, secrétaire de Fouché, 1800-1802, se livra à ses goûts littéraires dans la société de Cabanis, Benj. Constant, Mme de Staël, etc. Il traduisit deux tragédies de Manzoni, les *Chants populaires de la Grèce moderne*. Professeur à la faculté des lettres de Paris, après 1830, il publia une *Histoire de la Gaule méridionale sous les conquérants germains* ; l'*Histoire de la croisade contre les albigeois* ; l'*Histoire de la littérature provençale* ; *Dante*, etc. Membre de l'Académie des inscriptions, il fit partie de la commission de l'*Histoire littéraire de la France*.

FAURRADE. s. f. Pêch. V. FAUVRADE.

FAUSÉRITE. s. f. Minér. Sulfate double de magnésie et de manganèse.

★ **FAUSSAIRE.** s. 2 g. (rad. *fausser*). Celui qui se rend coupable du crime de faux, soit en fabriquant des pièces fausses, soit en altérant des pièces véritables.

> Ne connaîtrais-tu pas quelque honnête *faussaire*
> Qui servît ses amis ? (Racine.)
> Endurcis-toi le cœur, sois arabe, corsaire,
> Injuste, violent, sans foi, double *faussaire*. (Boileau.)

— Par extens. Celui qui altère un texte, un fait historique. Des *faussaires* différents ne seraient pas tombés d'accord sur le même nom. (E. Renan.)

> Si vous ne m'abusez, si vous n'êtes *faussaires*,
> Vous êtes de mon heur les cruels adversaires
> (Corneille.)

— Adjectiv. Il y a même dans cette fiction je ne sais quoi de *faussaire* qui me fait de la peine. (Voltaire.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin. Il n'est pourtant pas moins applicable aux femmes qu'aux hommes, puisque, dans bien des cas prévus par les lois, les femmes signent des actes publics, font commerce sous leur nom, etc. L'usage, d'ailleurs, l'a consacré, et l'on dit tous les jours : Une faussaire. La faussaire. C'est une faussaire. Combien y trouve-t-on d'impudentes *faussaires ?* (Boileau.)

FAUSSANT. part. prés. du v. Fausser.

FAUSSANT, ANTE. adj. Se dit d'une pièce d'acier qui peut facilement se fausser.

— FAUSSANTE. s. f. Arg. Faux nom.

FAUSSART. s. m. Ancienne épée fine et tranchante.

FAUSSE. s. f. Arg. Tabatière.

FAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Fausser. S'empl. adjectiv. Ressort faussé. Clef faussée.

— Fig. La volonté nationale est *faussée*, la souveraineté du peuple est violée, la nation est jouée. (Gambetta.)

★ **FAUSSEMENT.** adv. A faux ; contre la vérité. Accuser faussement un innocent.

★ **FAUSSER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *falsus*, faux). Faire ployer, rendre tors, faire courber un corps solide, en sorte qu'il ne se redresse point de lui-même. Fausser une lame, un canon de fusil, une boîte de montre, une règle de cuivre ou de bois, un compas, une équerre, une pièce d'argenterie, etc.

— Gâter les ressorts d'une machine. Fausser une serrure.

— Enfoncer, bossuer. Fausser une cuirasse.

— Signifie aussi Traverser. La flèche *faussant* la cuirasse, lui entra bien avant dans le corps. (Vaugelas.)

— Fig. Enfreindre, violer. Fausser sa foi. Fausser sa parole, son serment, sa promesse.

— Donner une fausse interprétation, faire une fausse application. Fausser le sens de la loi, l'esprit d'un texte.

— Rendre faux, corrompre ; détruire la justesse de quelque chose. L'esprit de parti fausse le jugement. Le despotisme avait brisé tous les ressorts, *faussé* toutes les lois, corrompu tous les caractères. (P. de St-Victor.) Ces vues systématiques *faussent* à chaque page la prétendue impartialité de l'historien. (E. Renan.)

— Fam. *Fausser compagnie*. Se dérober d'une compagnie, ou Manquer à se trouver dans une compagnie, quand on l'avait promis. Bon ! le voilà qui *fausse* compagnie. (Racine.)

— Fig. Ne pas tenir sa promesse.

— Féod. *Fausser la cour* ou *le jugement*. Déclarer qu'un jugement avait été *faussement et méchamment rendu*. Cette sorte d'appel de la part du condamné entraînait jusqu'à saint Louis le combat judiciaire entre l'appelant et les pairs qui assistaient le suzerain dans l'administration de la justice. A partir de saint Louis, la cause se trouva portée devant le tribunal du roi et décidée par témoins.

— Jeux. *Fausser la coupe*. Intervertir l'ordre dans lequel les cartes doivent être reprises lorsque le joueur les a coupées.

— FAUSSER. v. n. Mus. Chanter faux ou jouer faux d'un instrument.

— SE FAUSSER. v. pron. Être faussé. Les instruments de bois se faussent à l'humidité. La voix de ce chanteur commence à se fausser. Notre esprit se fausse par l'habitude d'entendre des paradoxes.

— Art milit. Se dit des rangs qui ne sont plus en ligne droite. Ces rangs se sont faussés.

★ **FAUSSET.** s. m. (du lat. *falsus*, faux). Mus. Nom que les musiciens donnent à la voix qui se rapproche de celle des femmes et des

enfants et qu'on appelle aussi *voix de tête.* Chanter en fausset.

> Et l'autre, l'appuyant de son aigre *fausset,*
> Semble un violon faux qui jure sous l'archet. (Boil.)

— Fam. et par anal. *Parler d'un ton de fausset, avoir une voix de fausset.* Avoir une voix grêle et dominante par ses sons aigus.

— *En fausset.* D'une voix aiguë. D'un ton finissant en *fausset.* (Racine.)

> Vous m'entendrez d'une fugue en *fausset,*
> A votre barbe enfler la symphonie. (Deguerle.)

— Celui qui a une voix de fausset.

*** FAUSSET.** s. m. (ét. inconnue). Techn. Petite cheville de forme conique de bois très dur, qui sert à boucher les trous que l'on pratique à un tonneau avec un foret.

— Bot. *Fausset de safran.* Tumeur blanche, charnue, qui se forme sur les tuniques du bulbe du safran, et que l'on nomme aussi *exostose.*

— Calligr. Bec d'une plume qui se termine en pointe très effilée.

*** FAUSSETÉ.** s. f. Caractère d'une chose fausse, inexacte. La fausseté d'un compte, d'une allégation, d'un raisonnement.

— Mensonge. Il m'a dit une fausseté, cent faussetés. Une insigne fausseté. Ces *faussetés* qu'on dit toujours ici sur toutes choses s'étaient répandues jusque-là. (Mme de Sévigné.) Toutes les *faussetés* qu'on nous a débitées sur le gouvernement des Turcs. (Voltaire.)

— Duplicité, hypocrisie, dissimulation, malignité couverte sous de fausses apparences. Fausseté de cœur, d'esprit, de caractère. User de fausseté. Un homme a de la *fausseté* dans le cœur, quand il est accoutumé à flatter, et à se parer des sentiments qu'il n'a pas. (Volt.) De la *fausseté* à la trahison et à la perfidie la pente est rapide. (St-Prosp.)

> La *fausseté* sera toujours punie
> Par les décrets d'un ciel vengeur. (De la Bout.)
> Sous un air doux craignons la *fausseté,*
> On voit plus d'un minet dans la société. (Haumont.)

— Féod. *Fausseté de jugement.* Accusation que l'on portait contre le juge d'avoir menti à sa foi.

FAUSSETIER. s. m. (rad. *faux,* adj.). Lapidaire qui ne travaille que les pierres fausses.

FAUSSEUR. s. m. (rad. *faux,* adj.). Anc. prat. Celui qui attaquait un jugement en accusant les juges de mauvaise foi.

— Celui qui fausse une promesse, un serment.

FAUSSURE. s. f. (rad. *fausser*). Techn. Courbure d'une cloche, à l'endroit où elle commence à s'élargir.

FAUST (Jean). Nécromancien allemand, dont l'histoire a été défigurée par des récits fabuleux. Fils d'un paysan de Souabe ou de Brandebourg, il professa les sciences occultes, fit un pacte avec le diable, qui mit à son service un esprit familier, Méphistophélès; celui-ci finit par l'étrangler, vers 1550. Cette légende, plusieurs fois publiée avec variantes, a été surtout rendue célèbre par Goethe.

— FAUST. L'un des inventeurs de l'imprimerie. V. FUST.

FAUSTA. s. f. (de *Fausta,* n. pr.). Entom. Genre de diptères de la tribu des entomobies, établi pour quelques espèces de France.

FAUSTA (Flavia Maximiana). Fille de Maximien Hercule, épousa Constantin Ier en 307. Deux ans après, elle sauva son mari que Maximien voulait assassiner. Plus tard, elle accusa faussement Crispus, son beau-fils, d'avoir voulu attenter à son honneur. Crispus périt par l'ordre de Constantin, qui plus tard fit étouffer Fausta dans une étuve, 327.

FAUSTE. adj. Heureux, fortuné. (Rabelais.)

FAUSTIN Ier. V. SOULOUQUE.

FAUSTINE (Annia Galeria). Femme d'Antonin le Pieux, mourut en 141. L'empereur lui fit élever des temples, bien que par ses mœurs elle se fût exposée aux traits de la satire. On appela *faustiniennes* de jeunes orphelines élevées, aux frais de l'État, sous la protection de Faustine.

— FAUSTINE (Annia Junior). Fille de la précédente. Mariée à Marc-Aurèle, 138, elle surpassa les désordres de sa mère. Néanmoins, quand elle mourut, 174, l'empereur lui fit rendre les honneurs divins. Commode était son fils.

FAUSTULE. s. f. Bot. Genre de synanthérées de l'Australie.

FAUSTULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la faustule; qui ressemble à la faustule. ‖ FAUSTULÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre faustule.

FAUSTULUS. Berger d'Amulius, apporta à sa femme Acca Laurentia Romulus et Rémus, qu'une louve allaitait.

*** FAUTE.** s. f. (rad. *faillir*). Action de faillir, de manquer aux prescriptions de la religion, de la morale, de la loi, acte répréhensible à quelque titre et à quelque degré que ce soit. Faute légère, rémissible, pardonnable, grande, grave. Faire une faute. Commettre une faute. Aggraver sa faute. Le châtiment suit de près la faute. Le repentir d'une faute. Réparer ses fautes. Expier une faute. Tomber en faute. Retomber toujours dans les mêmes fautes. Faute sur faute. On le trouve rarement en faute. Prendre quelqu'un en faute. Toutes les fautes sont personnelles. Rejeter la faute sur un autre. Ce n'est pas à vous qu'en est la faute. C'est une faute d'ignorer ce qu'on doit savoir. C'est une faute de faire une chose qui ne convient pas. C'est raison qu'on fasse si grande différence entre les *fautes* qui viennent de notre faiblesse et celles qui viennent de notre malice. (Montaig.) Comme il y a de la *faute* en ceux qui ne veulent pas même avouer qu'on leur ait fait plaisir, il y en a aussi de la nôtre. (Malherbe.) Ce qui fait voir que les hommes connaissent mieux leurs *fautes* qu'on ne pense, c'est qu'ils n'ont jamais tort quand on les entend parler de leur conduite. (La Rochef.) Nous oublions aisément nos *fautes* lorsqu'elles ne sont sues que de nous. (Id.) Vous savez sans doute notre déroute de Gigeri, et comme ceux qui ont donné les conseils veulent jeter la faute sur ceux qui ont exécuté. (Mme de Sévigné.) Les plus expérimentés dans les affaires font des *fautes* capitales. (Boss.) Que nous pardonnons aisément nos *fautes,* quand la fortune nous les pardonne! (Id.) Les *fautes* des sots sont si lourdes quelquefois et si difficiles à prévoir, qu'elles mettent les sages en défaut, et ne sont utiles qu'à ceux qui les font. (La Bruy.) On ne vit pas assez pour profiter de ses *fautes;* on en commet pendant tout le cours de la vie, et tout ce que l'on peut faire à force de faillir, c'est de mourir corrigé. (Id.) Il a fait des *fautes* comme tous les généraux, mais elles ont été cachées sous le nombre de ses grandes actions. (Volt.) Un général victorieux n'a point fait de *fautes* aux yeux du public. (Id.) Jamais pontife ne fit une plus lourde *faute.* (Id.) Marlborough, qui remarquait toutes ces *fautes,* arrange son armée pour en profiter. (Id.) Personne n'est sujet à plus de *fautes* que ceux qui n'agissent que par réflexion. (Vauven.) Il ne faut pas être timide de peur de faire des *fautes;* la plus grande *faute* de toutes est celle de se priver de l'expérience. (Id.) Les premiers moments de succès sont toujours des moments d'ivresse qui semblent couvrir les *fautes* et les justifier. (Rayn.) Quand on voit quelqu'un faire des *fautes,* il faut se demander à soi-même comme Platon : Ne lui ressemblé-je pas? (Ricard.) Quand vous verrez votre frère commettre une *faute,* même une *faute* grave, ne pensez pas cependant être meilleur que lui. (La Mennais.) La *faute* en est aux dieux qui se servent de sa beauté pour éblouir le monde et pour l'embraser. (P. de St-Victor.)

> La plus mauvaise excuse est assez pour un père,
> Et sous le nom de fils toute *faute* est légère. (Corn.)
> Le sénat me consulte, et nos tristes provinces
> Ont payé trop longtemps les *fautes* de leurs princes.
> (Crébillon.)

— *C'est ma faute.* J'en suis la cause, je me reconnais coupable. Je suis ruiné, mais c'est ma faute. ‖ *Ce n'est pas ma faute.* Je n'en suis pas la cause ou je n'ai pu l'empêcher. Ce n'est pas sa *faute* si vous pleurez. (Racine.) Nous n'avons rien conclu, mais ce n'est pas ma *faute.* (Corn.)

— Action ou omission contraire aux règles d'un art. Faire des fautes contre la vraisemblance dans une pièce de théâtre, dans un roman. Composer sans faute. Une faute de jugement, contre le jugement. Faire des fautes au jeu. A la guerre, il n'y a point de petites fautes. Je me suis souvent trouvé en *faute* sur mes raisonnements, jamais sur les mouvements secrets qui les inspirent. (J.-J. Rouss.)

— Imperfection qui résulte, dans un ouvrage, dans un dessin, d'une faute commise par celui qui l'a fait. Ouvrage rempli de fautes d'orthographe, de fautes typographiques, de fautes d'impression. Remarquer les fautes de langue qui se trouvent dans un ouvrage. Je sens avec déplaisir toutes les *fautes* qui sont dans la contexture de cette pièce aussi bien que dans la diction. (Voltaire.) On a passé beaucoup de *fautes* contre la langue, contre l'élégance et contre la netteté de la construction. (Id.)

> C'est elle... Dieux! que je suis aise!
> Oui, c'est la bonne édition
> Voilà bien, pages neuf et seize,
> Les deux *fautes* d'impression
> Qui ne sont pas dans la mauvaise. (Pons de Verdun.)

— Loc. prov. *Les fautes sont pour les joueurs, contre les joueurs.* C'est aux joueurs de porter la peine des fautes qu'ils ont commises. ‖ *Qui fait la faute, la boit.* Celui qui a fait une faute doit en porter la peine. ‖ Dans le même sens : *Puisque la faute est faite, il faut la boire.* ‖ *La terre couvre les fautes des médecins.* La terre, en couvrant ceux qui meurent par la faute des médecins, empêche que les erreurs de ces derniers soient reconnues. ‖ *Les pêcheurs, les chasseurs et les preneurs de taupes feraient de beaux coups sans les fautes.*

— Manque, défaut. Cambyse s'en revint à Thèbes avec *faute* d'un grand nombre de ses gens. (P.-L. Courier.)

— *Avoir faute.* Manquer de. Avoir faute d'argent. Avoir faute de blé. Jamais les prospérités n'ont mis un homme en lieu si sûr, que n'avoir *faute* de rien ne lui fasse avoir *faute* d'un ami. (Malherbe.) ‖ *Faire faute.* Manquer, être absent, être regretté.

— *Faire faute à* ou *de.* Manquer à, ne pas faire.

— *Si n'y faites faute.* Ainsi n'y manquez pas. Formule en usage dans les lettres de cachet.

— *Se faire faute de.* S'abstenir de. Pourquoi se feraient-ils *faute* de pleurer? (J.-J. Rouss.)

— *Ne pas se faire faute de.* Ne pas manquer de. Ne vous faites pas faute de m'en prévenir. ‖ User à discrétion. Ne vous faites pas faute de ce que je puis faire pour vous. Enflammés d'un beau zèle, ils se sont cotisés et ont formé une somme de cinquante mille écus, qu'ils ont prié M. d'Erchigny d'accepter en lui marquant qu'il ne s'en fît *faute.* (Bachaumont.)

— Fam. *S'il arrivait faute de lui, s'il venait faute de lui.* S'il venait à manquer; s'il arrivait qu'il mourût. S'il vient *faute* de vous, mon fils, je ne veux plus rester au monde. (Molière.)

— *Faute de.* Loc. prép. Par manque de. Il n'a pu faire achever cet ouvrage, faute d'argent. Il est mort faute de secours, faute d'aliments. C'est un feu qui s'éteint *faute* de nourriture. (Corn.) Et le combat cessa *faute* de combattants. (Id.) Il laisse dissiper son trésor *faute* de soins et d'attentions. (Mass.) Les enfants mouraient dans les bras de leurs mères *faute* de pain. (Fléch.)

> *Faute* d'argent, on n'est qu'un sot,
> . . . .
> Dans ce maudit siècle de fer. (Scarron.)

— *Faute de,* suivi d'un infinitif. Mourir faute de manger, de se soigner. Faute de connaître une chose. Et *faute* d'avoir pris ce ton judicieux. (Boil.) Plusieurs en particulier, *faute* d'étudier assez les règles et la pratique du style, écrivent peu intelligiblement. (Buffier.)

> Et *faute* d'admirer les Grecs et les Romains,
> On s'égare en voulant tenir d'autres chemins.
> (La Fontaine.)

— *Faute d'attention, d'inattention.* V. ATTENTION, INATTENTION.

— *Faute de quoi.* Se dit d'une chose dont on a parlé. Il faut bien penser à étriller un cheval, faute de quoi il dépérit.

— *A faute de.* Dans le cas où manquerait, si on ne pouvait pas. A *faute* de m'être préparé de cette façon, la fortune m'a surpris. (Malherbe.) A *faute* d'être aimée, on peut se faire craindre. (Corneille.)

— *Faute par. Faute* par lui de fournir ses titres dans le délai fixé, il encourra la déchéance. (Acad.)

— *Sans faute.* loc. adv. Immanquablement, sans faillir. J'y serai demain sans faute. Il s'y rendra, il s'y trouvera sans faute.

— Jeux. Au jeu de paume, si celui qui sert ne touche pas le premier toit, il fait une faute. Deux fautes valent quinze.

— Fig. *Marquez quinze, c'est une faute.* Se dit pour faire apercevoir qu'on a commis une faute.

— Jurispr. Négligence ou incurie sans intention de nuire.

— Techn. Crevasse qui s'est faite dans un tuyau de conduite de plomb.

FAUTEAU. s. m. Archéol. milit. Espèce de machine dont on se servait au moyen âge pour battre les murailles.

FAUTER. v. a. 1re conj. Pop. Commettre une faute en parlant d'une fille. Perdre sa virginité. Les jeunesses qui *fautent,* tant pis pour elles! ça les regarde. (De Gonc.)

*** FAUTEUIL.** s. m. (ét. bas-lat. *faldistorium,* sorte de siège pliant; de l'anc. haut-allem. *falten,* plier, et *stuol,* siège). Chaise à bras et à dossier. Le fauteuil est ordinairement construit en bois plus ou moins précieux, plus ou moins artistement travaillé. Le siège et le dossier sont couverts d'étoffe de velours, ou de soie, ou de toile, ou de crin, ou de peau, assujettis ou ostensiblement par des clous à tête dorée, ou sous un galon étroit par des clous ordinaires. Fauteuil de velours, de damas, de soie, de tapisserie, de toile. Les bras, le dossier, le siège, les pieds d'un fauteuil. Dans nos salons, l'offre d'un fauteuil est une marque de considération. Paris possède encore le *fauteuil* du bon roi Dagobert, que Napoléon fit transporter au Champ de Mars, lors de la fédération de 1815, et sur lequel il ne refusa pas de s'asseoir en face de la grande nation. (N. Gallois.) Mon père se détourna en fondant en larmes et alla se jeter dans un *fauteuil* à l'autre bout de la chambre. (Ch. Nodier.) Quelles heures charmantes le petit Chose passe dans son *fauteuil* de convalescent, roulé près de la fenêtre! (A. Daudet.)

— *Fauteuil Voltaire* ou *à la Voltaire.* Fauteuil à long dossier renversé.

— Siège qu'occupe le président d'une assemblée, ordinairement placé à une certaine élévation, afin que celui qui l'occupe soit vu facilement de ceux qui composent la réunion, et qu'il puisse lui-même en saisir l'aspect d'un seul coup d'œil.

— Par métaphore, Présidence, fonctions du président. Occuper le fauteuil. Personnage digne du fauteuil. Tenir, occuper le fauteuil. Quitter le fauteuil. Céder le fauteuil à un autre. Laujon et Désaugiers s'assirent tour à tour, l'un par le droit de l'âge, l'autre par celui du talent, dans le *fauteuil* de la société épicurienne du Caveau moderne. (Ourry.)

— Siège qu'occupent les membres de l'Académie française dans leurs séances à l'Institut. Les fauteuils de l'Académie sont au nombre de quarante, tous parfaitement semblables. Ce n'est pas au cardinal de Richelieu, fondateur de leur corps, mais à Louis XIV, que messieurs de l'Académie française doivent l'avantage du *fauteuil.* (Ourry.)

— Fig. *Fauteuil académicien,* ou absolument *fauteuil.* Place, fonction d'académicien. Obtenir le fauteuil. Briguer le fauteuil. Les honneurs du *fauteuil* sont l'objet de l'ambition secrète de tout homme de lettres et de tout savant. (Arnault.)

> Au bel esprit ce *fauteuil* est en somme
> Ce qu'à l'amour est le lit conjugal. (Piron.)

— *Le quarante et unième fauteuil.* Se dit plaisamment en parlant de ceux qui, ayant mérité d'être de l'Académie française, n'en ont jamais été.

— *Fauteuil de poste* ou *trémoussoir.* Sorte de machine par le moyen de laquelle on fait un exercice utile à la santé sans sortir de sa chambre.

— Théât. *Fauteuil d'orchestre.* Stalle située au rez-de-chaussée d'une salle de spectacle. J'avais un *fauteuil* à l'orchestre, à droite, dans un petit coin peuplé de vieux habitués qui n'écoutent que le ballet. (L. Halévy.)

*** FAUTEUR, TRICE.** s. (du lat. *fautum,* supin de *favere,* favoriser). Celui, celle qui favorise, qui appuie un parti, une opinion. Se prend presque toujours en mauvaise part. Fauteur de rebelles. Il se montra toujours fauteur de la rébellion. On l'a condamné, lui, ses fauteurs, ses complices et ses adhérents. Mlle de Montpensier était la plus ardente fautrice de la Fronde. Le méchant n'a pas de plus cruels ennemis que ses fauteurs ou ses complices. Les fauteurs de l'ignorance et du despotisme ne peuvent être que des égoïstes. Vous n'êtes pas, ô mon Dieu, dans vos choix le *fauteur* ou l'esclave des vues et des cupidités humaines. (Massillon.)

— Simplement, Celui qui protège. Sans biens, sans emploi, sans *fauteur.* (J.-J. Rousseau.)

— Législ. *Fauteur d'un crime.* Celui qui, sans prendre une part directe à l'exécution d'un projet criminel, a provoqué au crime, par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machination ou artifices coupables. Il est regardé et puni comme complice.

FAUTIER, ÈRE. adj. et s. (rad. *faute*). Vieux mot qui a signifié Sujet à faillir, à se tromper. Il n'est rien si lourdement et largement *fautier* que les lois. (Montaigne.)

*** FAUTIF, IVE.** adj. (rad. *faute*). Sujet à faillir, à manquer. Auteur fautif dans ses citations. Mémoire fautive. La docilité bien réglée est l'unique voie qui reste à l'homme naturellement *fautif* pour arriver à la perfection. (Nic.)

— Plein de fautes, en parlant des choses. Impression fautive. La table de ce livre est fautive. Un errata fautif.

— *Monnaie fautive.* Celle dont la fabrication a des défauts.

— *Pièce de bois fautive.* Celle qui a quelque défaut, ou qui n'est pas carrée.

— Le peuple emploie souvent, mais à tort, *fautif* dans le sens de Qui a failli. J'ai été réprimandé, et pourtant je n'étais pas fautif.

FAUTIVEMENT. adv. D'une manière fautive.

FAUTRAGE. s. m. Anc. cout. *Droit de fautrage.* Droit qu'avait le seigneur de faire paître ses bestiaux dans les prés de ses vassaux.

FAUTRE. s. m. (rad. *feutre*). Techn. Pièce de grosse étoffe de laine sur laquelle, dans les fabriques de papier, l'ouvrier, qui avec la forme puise la pâte dans la cuve, renverse sa feuille de papier après l'avoir égouttée, afin qu'elle s'éponge; on met un fautre entre chaque feuille.

*** FAUVE.** adj. 2 g. (du lat. *fulvus,* même signif.). Qui est d'une couleur rousse ou roussâtre. Poil fauve. Un livre relié en veau fauve.

— *Bêtes fauves.* Dénomination collective qui embrasse les cerfs, les chevreuils, les daims; par opposition à *bêtes noires,* comme les sangliers, ou *rousses,* comme les renards. Une bête fauve.

— FAUVE. s. m. La couleur fauve. Dans l'état de domesticité, le pelage du cerf passe du *fauve* au blanc. (Acad.)

— Véner. Bête fauve. Il y a du *fauve* dans cette forêt. (Acad.) Pour vêtements, des pagnes de feuillages, ou des peaux de *fauves* écorchées. (P. de St-Victor.)

— Ichtyol. Poisson du genre du labre.

— Ornith. Oiseau des Antilles qui paraît être le fou.

— FAUVE. s. f. Arg. Tabatière.

FAUVÉ. s. m. (rad. *fauve*). Nom d'un sol jaune, peu épais, un peu caillouteux, dans le Calvados.

FAUVEAU. s. m. Écon. rur. Bœuf d'une couleur fauve.

*** FAUVETTE.** s. f. (radic. *fauve*). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, famille des becs-fins, renfermant un grand nombre d'espèces qui n'ont pas toujours été bien distinguées. Les fauvettes ont presque toutes un ramage agréable, de la gaieté dans les habitudes, et volettent continuellement à la poursuite des insectes; plusieurs habitent nos jardins et nos bosquets, d'autres préfèrent la lisière des taillis ou l'épaisseur des bois. Quelques-unes ne se plaisent que dans les lieux aquatiques. La *fauvette à tête noire* est celle qui a le chant le plus agréable, le plus continu, tenant un peu de celui du rossignol. Les rossignols font partie de ce genre, ainsi que le rouge-gorge, seule espèce qui nous reste en hiver et qui égaye un peu nos demeures par son ramage. Les *fauvettes* remplissent tous les lieux de la terre, et les animent par les mouvements et les accents de leur tendre gaieté. (Buff.) ‖ On donne le nom de *fauvette* à la sylvie des jardins, et à la sylvie orphée. ‖ *Fauvette des Alpes.* Accenteur alpin. ‖ *Fauvette babillarde.* Sylvie curruque. ‖ *Fauvette des roseaux.* Sylvie polyglotte.

— Fig. Chanteuse agréable. Cette femme est

une vraie fauvette. || On dit dans un sens analogue : *Avoir un gosier de fauvette.*

— Loc. prov. *C'est un dénicheur de fauvettes.* C'est un chercheur, un homme habile à faire des découvertes, surtout en matière de galanterie.

— Arg. *Fauvette à tête noire.* Gendarme.

FAUVILLE Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Yvetot (Seine-Inf.); 1,400 hab.

FAUVRADE. s. f. Pêch. En Provence, Enceinte de certains filets, formée près de la côte, et servant à enfermer les thons qu'on a pêchés.

***FAUX, AUSSE.** adj. (du lat. *falsus*, même signif.). Qui n'est pas conforme à la vérité, à la réalité. Chose fausse. Fausse nouvelle. Faux avis. De faux rapports. Un faux exposé. Faux témoignage. Religion fausse. Fausse doctrine. Fausse maxime. Faux serment. Fausse histoire. Assertion fausse. Fausse allégation. Faux bruit.

— Fam. *Avoir un faux air de quelqu'un.* Avoir quelque ressemblance avec lui.

— *Il est faux que...* avec le subjonctif. Il est *faux* d'abord qu'un soldat chrétien soit coupable de la mort de Julien. (Bossuet.)

— Marque presque toujours, soit qu'il s'agisse de choses physiques ou de choses morales, que ce qui est indiqué par le substantif qu'il accompagne n'est pas réellement la chose que présente cette indication, mais bien une imitation, une falsification, une apparence, un simulacre trompeur. Sous cette signification générale se groupent une foule de locutions qui semblent présenter d'abord une quantité de sens divers, mais qui au fond se rangent toutes sous cette désignation. Une fausse barbe. Une fausse dent. Un faux col. De fausses manches. Or faux. Faux argent. Diamant faux. Faux cheveux. Faux toupet. Faux mollet. Faux fourreau. Une fausse porte. Une fausse fenêtre. Une pierre fausse. Une fausse vertu. Une fausse modestie. Une fausse humilité. Une fausse douceur. Fausse sagesse. Fausse charité. Fausse complaisance. Faux honneur. Fausse crainte. Fausse probité. Faux zèle. Fausse fierté. Fausse bonté. Fausse tristesse. Fausses impressions. Un faux attachement. Un faux dévouement. Faux honneur. Il y a une *fausse* modestie qui est vanité; une *fausse* gloire qui est légèreté; une *fausse* grandeur qui est petitesse; une *fausse* vertu qui est hypocrisie; une *fausse* sagesse qui est pruderie. (La Bruy.) Défions-nous d'une *fausse* vertu qui sape toutes les vertus, et s'applique à justifier tous les vices, pour s'autoriser à les avoir tous. (J.-J. Rouss.) Tout a paru tranquille au dedans jusqu'à ce que le *faux* zèle et l'esprit de parti fissent naître de nouveaux troubles. (Volt.)

> L'esprit n'est plus qu'un *faux* brillant,
> La beauté qu'un *faux* étalage,
> Les caresses qu'un *faux* semblant,
> Les promesses qu'un *faux* langage.
> *Fausse* gloire, *fausse* grandeur,
> Logent partout le *faux* honneur
> Partout on voit *fausse* noblesse,
> *Fausse* apparence, *faux* dehors,
> *Faux* airs, *fausse* délicatesse,
> *Faux* bruits, *faux* avis, *faux* rapports. (PANARD.)

— Dans un sens analogue en parlant des personnes. Faux dévot. Faux prêtre. Faux prophète. Faux avocat. Faux médecin. Faux chrétien. Le *faux* prophète des Arabes a bien dû se dire envoyé de Dieu... (Boss.)

— Ou bien encore avec un nom propre de personne, qui se fait passer pour. Le faux Smerdis. Le faux Démétrius. Le faux Louis XVII.

— Dans un autre sens, en parlant des personnes, Qui affecte des sentiments qu'il n'a pas, dans le dessein de tromper. Un homme faux. Une femme fausse. Un cœur faux. Une âme fausse.

> Mais le *faux* animal, sans en prendre d'alarmes,
> Est venu droit à moi, qui ne lui disais rien. (MOLIÈRE.)

— *Avoir un regard, un air faux.* Avoir un regard, un air qui n'est point en harmonie avec le sentiment qu'on feint d'éprouver, avec la passion qu'on veut exprimer.

— Loc. prov. *Cet homme est faux comme un jeton.*

— En parlant des choses, Qui est mal fondé, vain. Fausses prétentions. Fausse joie. Fausses espérances. Fausses craintes. Fausse délicatesse. Fausse honte. Faux point d'honneur. C'est en eux une erreur grossière de se nourrir de si *fausses* prétentions. (La Bruyère.) Il fut séduit par de *fausses* espérances. (Volt.) Ce moment de *fausse* joie, sitôt et si cruellement éteinte, fut le plus amer de ma vie. (J.-J. Rousseau.)

— Se dit des actions, des opérations, qui, contrariées par quelque obstacle ou quelque accident, n'ont produit qu'un résultat incomplet ou imparfait. Un faux bond. Un faux pas. Un faux mouvement. Une fausse couche. || Se dit de même du résultat. Un faux trait. Un faux germe. Une fausse coupe.

— *Faux frais.* Dépenses non prévues.

— Fig. *Faire faux bond.* Manquer à ses engagements. || *Faire faux bond à son honneur.* Manquer à son honneur. || *Faire un faux pas.* Commettre une faute, faire une démarche contraire à son intérêt.

— Qui n'est pas ce qu'il devrait être ou ce qu'il paraît être, contrairement à la vérité, à l'authenticité, à l'exactitude, à la bonne foi. Faux acte. Faux article. Faux billet. Faux coin. Faux contrat. Faux nom. Faux ordre. Faux seing. Faux testament.

— *Faux semblant.* Ruse, prétexte futile, hypocrisie.

— Qui détourne du but, du terme auquel on tend. Une fausse route. Une fausse voie. || Se dit figurément dans le même sens. Suivre une fausse route, une fausse voie. Faire une fausse démarche. L'Espagne fut affermie, par des succès assez longtemps soutenus, dans les *fausses* routes qu'elle s'était d'abord tracées. (Rayn.)

— Qui manque de justesse, d'exactitude. Esprit faux. Jugement faux. Pensée, idée fausse. Expression fausse. L'esprit n'est pas *faux* précisément parce qu'il est borné, mais parce qu'il est si borné qu'il n'est pas capable d'étendre sa vue sur beaucoup d'idées, il ne se doute pas même de tous les rapports qu'il faut saisir avant de porter un jugement; il juge à la hâte, au hasard, et il se trompe. (Condill.)

— Non conforme à la règle. Vers faux.

— Dans un sens à peu près analogue, on dit en musique : Voix fausse. Instrument faux. Corde fausse. Intonation fausse. Un faux ton. Un faux accord.

— Qui s'écarte du naturel, du vrai, de la vraisemblance. Genre faux. Le faux goût qui règne dans cet ouvrage. Dessin faux. Coloris faux. Ton faux. Tableaux faux de couleur.

— *Couleur fausse.* Couleur dont on ne peut nettement déterminer le genre.

— *Faux jour.* Lumière qui frappe mal sur un objet et qui en rend la vue défectueuse.

— Agric. *Faux froment.* Ray-grass, sorte d'avoine qui pousse au milieu des blés. || *Faux lupin.* Espèce de trèfle.

— Arachn. *Faux scorpion.* Nom donné au genre chélifère

— Archit. *Fausse aire.* Matériaux dont on comble l'intervalle entre les solives pour former l'aire. || *Fausse alette.* Pied-droit en arrière-corps, portant une arcade ou une plate-bande. || *Faux attique.* Amortissement sans fenêtres, dans les proportions de l'attique.

— Art milit. *Fausse attaque.* Attaque simulée pour cacher le point d'attaque véritable. || *Fausse alarme.* Alarme donnée pour inquiéter l'ennemi. || *Fausse alerte.* Se dit dans le même sens. || Ces deux expressions s'emploient au figuré dans le langage ordinaire.

— Art vétér. *Allure fausse.* Allure d'un cheval dont les diverses actions ne se succèdent pas régulièrement. || *Faux écart.* Nom vulgaire des boiteries qui ont l'épaule pour siège. || *Fausse gourme.* Affection catarrhale des voies respiratoires. || *Faux pas.* On dit qu'un cheval bronche ou fait un faux pas lorsque, au moment où il appuie un membre sur le sol, l'articulation du boulet fléchit tout à coup et tend à amener la chute. || *Faux quartier.* Partie irrégulière du sabot du cheval.

— Blas. *Fausses armes, fausses armoiries.* Celles qui ne sont pas conformes aux règles.

— Bot. *Fausses baies.* Baies dont les loges et les graines sont rangées dans un ordre apparent. || *Fausses cloisons.* Péricarpes dont les cloisons ne sont pas formées par un prolongement de l'endocarpe et du sarcocarpe. || *Fausses étamines.* Filets des fleurons stériles des synanthérées. || *Fausses nervures.* Nervures médianes de la corolle des synanthérées || *Fausse ombelle.* Corymbe. || *Faux ovaire.* Ovaire des fleurs mâles de la calathide. || *Fausses parasites.* Plantes qui ne tirent pas leur nourriture du végétal sur lequel elles s'appuient. || *Fausses radiées.* Corolles labiatiflores dont la lèvre externe est très développée. || *Fausses trachées.* Plantes dont les vaisseaux sont coupés par des lignes ou fentes transversales. || *Faux verticilles.* Verticilles dont les pédoncules ne portent que de deux côtés opposés, mais dont les fleurs forment un anneau autour de la tige. || *Faux acacia.* Le robinier. || *Faux acore.* Iris des marais. || *Fausse ambroisie.* Variété de cochléaria. || *Faux amome.* Le groseillier cassis. || *Faux apain.* La bignonie crucigère. || *Faux arbousier.* Nom vulgaire de la cunonie. || *Faux baguenaudier.* Le séné bâtard. || *Faux baume du Pérou.* Le mélilot bleu odorant. || *Faux benjoin.* Le badamier. || *Faux bois de camphre.* Arbrisseau qui répand une odeur semblable à celle du camphre. || *Fausse branche-ursine.* La berce. || *Faux brésillet.* La comocladie brésillet de St-Domingue. || *Faux buis.* Le fragon épineux. || *Faux café.* Le fruit du ricin, et le fruit du caféier sauvage. || *Faux calament.* Iris des marais. || *Fausse cannelle.* Laurier cassia. || *Faux chamarras.* Germandrée des bois. || *Faux champignons.* Lichens à apothécies rondes et charnues. || *Fausse chenille.* Gousse de la scorpiure, qui figure une chenille épineuse, verte, et qu'on mêle aux salades, par plaisanterie. || *Faux cherví.* Carotte sauvage. || *Faux chouan.* Graine du myagre oriental. || *Faux ciste.* Turnère à fleur de ciste. || *Fausse coloquinte.* Sorte de courge. || *Faux cumin.* Graine de nielle romaine. || *Faux cytise.* L'anthyllide. || *Faux dictame.* Sorte de marrube cultivée. || *Fausse digitale.* Dracocéphale de Virginie. || *Fausse ébène.* Cytise des Alpes. || *Faux ellébore.* L'ellébore vulgairement appelé *rose de Noël.* || *Fausse guimauve.* Mauve jaune des Indes. || *Faux hermodactyle.* Racine desséchée de l'iris tubéreux. || *Faux hypoxylons.* Lichens à apothécies linéaires. || *Faux indigo.* Le galéga officinal; sorte d'amorphe. || *Faux ipécacuana.* Plante des Antilles; sorte d'asclépiade. || *Fausse ivette.* Plante de la famille des germandrées. || *Faux jalap.* Nom vulgaire de la belle-de-nuit. || *Faux jasmin.* La bignone grimpante. || *Faux lotus.* Plaqueminier. || *Fausse lysimachie.* Épilobe à fleurs étroites. || *Faux mélèze.* Chénopode. || *Faux mélilot.* Le lotier corniculé. || *Faux nard.* Racine de l'ail serpentin. || *Fausse nielle.* Nielle des blés. || *Fausse orange.* Espèce de courge grosse et jaune comme une orange, autrement dite : *pomme d'amour.* || *Fausse oronge.* Sorte de champignon qui ressemble à l'oronge. || *Faux pistachier.* Le staphylier à fleurs pinnées. || *Faux platane.* Érable sycomore. || *Fausse poire.* Sorte de courge qui, par sa forme, ressemble à une poire. || *Faux poivre.* Sorte de piment. || *Faux quinquina.* L'ive qui porte fruit. || *Faux raifort.* Le cranson ou cochléaria rustique. || *Fausse réglisse.* Espèce du genre abre. || *Fausse rhubarbe.* Le pigamon des prés; le pigamon jaune. || *Faux riz de montagne.* Espèce d'orge. || *Fausse rose des saules.* Assemblage accidentel de feuilles de saule, disposées en forme de rose. || *Fausse sauge des bois.* Sorte de germandrée. || *Faux séné.* Nom du baguenaudier. || *Faux simarouba.* Racine de la bignone. || *Faux souchet.* Le choin des marais. || *Faux sycomore.* Le même que l'azédarac. || *Faux tabac.* La nicotiane rustique. || *Faux thé.* Nom vulgaire de l'alstonie. || *Faux thuya.* Arbrisseau de la famille des cyprès. || *Faux tithymale.* L'athymale. || *Faux trèfle.* La paullinie asiatique. || *Faux tremble.* Variété de peuplier. || *Faux troène.* Le cerisier à grappes.

— Charp. *Faux chevêtre.* Pièce de bois moins forte que le chevêtre. || *Faux comble.* Partie supérieure d'un comble brisé. || *Faux limon.* Pièce de charpente sur laquelle viennent poser les divers degrés d'un escalier.

— Conchyl. *Fausse aile-de-papillon.* Nom d'un mollusque conique. || *Fausse coquille.* Enveloppe des oursins. || *Fausse musique.* Variété de la volute nommée musique. || *Fausse oreille de Midas.* Bulime bouche-rose. || *Fausse scalate.* Coquille univalve. || *Faux télescope.* Coquille du genre strombe. || *Fausse tiare.* Coquille du genre volute.

— Constr. *Fausse équerre.* Instrument qui sert à mesurer les angles dièdres, et qui se compose de deux règles articulées comme les branches d'un compas.

— Entom. *Faux bombyx.* Tribu d'insectes lépidoptères nocturnes. || *Faux bourdons.* Les abeilles mâles. || *Fausse chenille.* Larve à huit, dix-huit ou vingt-deux pattes; telles sont celles de tenthrèdes. || *Faux écusson.* Espace carré situé au milieu du métathorax de quelques diptères. || *Fausse nymphe.* Nymphe restant inactive dans son fourreau. || *Fausse phrygane.* Nom vulgaire du genre perle. || *Fausse teigne.* Espèce de chenille.

— Fortif. *Fausse braie.* Seconde enceinte séparée de la première par un terre-plein.

— Hortic. *Faux narcisse.* Variété du narcisse.

— Ichtyol. *Faux rémora.* La lamproie. || *Fausses nageoires.* Les nageoires adipeuses.

— Jeux. *Fausse carte.* Carte marquée avec laquelle on triche. || Signifie quelquefois Carte désavantageuse. || Au billard, *Fausse queue.* Coup de queue mal assuré qui porte à faux sur la bille.

— Jurispr. Qui est altéré, supposé. Faux titre. Faux papier. Fausses balances. Faux poids. Fausse monnaie. Fausse mesure. || *Faux saunier.* Celui qui vendait du sel en fraude. || *Faux monnayeur.* Fabricateur de fausse monnaie.

— Fig. *Faux monnayeur en dévotion.* Faux dévot, hypocrite. Toutes les grimaces étudiées de ces gens de bien à outrance, toutes les friponneries couvertes de ces *faux* monnayeurs en dévotion. (Molière.)

— Fig. *C'est une fausse pièce, une fausse lame.* Se dit d'une personne à laquelle il ne faut pas se fier.

— *A fausses enseignes.* Signifiait Avec de fausses marques.

— *Clef fausse.* Celle qui n'ouvre pas la serrure à laquelle elle est destinée.

— *Fausse clef.* Clef qui ouvre la porte d'un autre.

— Mar. *Fausse amure.* Manœuvre qui renforce les amures des basses voiles. || *Fausse arcade.* Arcade feinte, sans percée. || *Fausse balancine.* Cordage supplémentaire pour soutenir les vergues. || *Fausse batterie.* Batterie composée de canons postiches en bois. || *Faux bau.* Celui qui sert à porter les planches du faux-pont. || *Fausse bouteille.* Partie supérieure des bouteilles d'un grand bâtiment; sur les autres, Placard posé sur l'extrémité du bordé de l'arrière. || *Faux bras.* Bras supplémentaire. || Cordage employé à un usage quelconque. || *Fausse braye.* Cordage servant à l'amarrage d'un canon. || *Fausse cargue.* Celle qu'on ajoute aux cargues naturelles des voiles majeures. || *Fausse carlingue.* Renfort sur la carlingue. || *Fausse étrave, faux étambot, fausse quille.* Pièces de construction qui doublent en dehors l'étrave, la quille, l'étambot. Ces pièces ont également pour but de garantir l'étrave, la quille, l'étambot dans un échouement. || *Faux foc.* Voile qui s'amure entre le grand et le petit foc. || *Faux point.* Ralingue ajoutée pour fortifier les points d'écoute des basses voiles. || *Faux pont.* Pont situé au-dessous de l'entrepont.

— Minér. *Fausse aigue-marine.* Variété de chaux fluatée transparente. || *Faux albâtre.* L'alabastrite. || *Faux alun de plume.* Substance minérale blanche et poreuse. || *Fausse améthyste.* Spath fluor, cubique, de couleur violette. Le spath fluor vert est une fausse émeraude; le bleu, un faux saphir; le jaune, une fausse topaze. || *Faux arbuste.* Gypse fibreux. || *Faux argent de chat.* Variété du mica, de couleur argentine. || *Faux asbeste.* Amphibole fibreux. || *Faux charbon.* Charbon qui est presque toujours en poussier, et qui se trouve en masse, dans les houillères faibles. || *Fausse chélidoine.* Petite calcédoine ou pierre lenticulaire. || *Fausse chrysolite.* Quartz hyalin de couleur jaune verdâtre. || *Faux diamant.* Le zircon limpide, nommé aussi *jargon.* || *Fausse galène.* Substance minérale à talc écailleux, métallique, ayant l'apparence du plomb. || *Faux grenat.* Sorte de cristal d'un rouge obscur. || *Faux lapis.* Émail bleu, qu'on tire du cobalt. || *Fausse malachite.* Jaspe vert clair de Sibérie. || *Fausse marcassite.* Perle factice. || *Faux or* ou *or de chat.* Mica d'un beau jaune. || *Faux prase.* Sorte de quartz verdâtre. || *Faux saphir.* Saphir d'eau des lapidaires. || Chaux fluatée bleue. || *Faux spath.* Variété du spath. || *Fausse topaze.* V. FAUSSE AMÉTHYSTE.

— Mus. *Fausse corde.* Celle qui n'est pas montée au ton juste. || *Corde fausse.* Celle qu'on ne peut accorder avec une autre. || *Fausse note.* Celle qu'on joue à la place de la note véritable. || *Note fausse.* Celle qui n'est pas dans le ton. || *Fausse quarte, fausse quinte.* V. QUARTE, QUINTE.

— Ornith. *Fausse aile.* Aileron. || *Faux bihoreau.* Section du genre héron. || *Faux grigri.* Espèce d'aracari. || *Fausse grive.* Oiseau du Cap faisant partie du genre merle. || *Faux grivrou.* Espèce du genre merle. || *Fausse linotte.* Variété de fauvette, dite *fauvette bimbelée.* || *Faux perroquet.* Espèce de bec-croisé.

— Phys. *Faux-soleils.* Images blanches du soleil à contours assez nets, qui se montrent quelquefois quand le soleil est voisin de l'horizon, et que l'on considère comme un effet de mirage.

— Polyp. *Faux corail.* Nom vulgaire du genre madrépore.

— Techn. *Faux pli.* Pli mal fait, dans une pièce d'étoffe, un vêtement. || *Fausse coupe.* Reste d'une pièce d'étoffe dont on a vendu la plus grande partie. On dit aussi *coupon.*

— Théât. *Fausse sortie.* Sortie simulée.

— Typogr. *Faux titre.* Titre imprimé sur la première page d'un ouvrage.

— Vener. *Faux marcher.* Marche de la biche qui va en biaisant. || *Faux marqué.* Inégalité dans le bois du cerf. || *Faux repaître.* Action du cerf qui paît sans avaler.

— Zool. *Fausses pattes.* Appendices qui se trouvent aux pattes de quelques insectes ou araignées, et dans la queue de certains crustacés.

— Voir, pour une foule d'autres cas, les mots auxquels *faux* se trouve joint.

— **FAUX.** s. m. Ce qui est faux, par opposition à Ce qui est vrai. Discerner le *faux* d'avec le vrai. (Acad.) Le *faux* prend la couleur de la vérité à laquelle il est mêlé. (Volt.)

— Prov. *Plaider le faux pour savoir le vrai.* Dire à quelqu'un une chose fausse pour tirer de lui le secret de la vérité.

— On dit au moral, par analogie : *le faux des honneurs, le faux de la gloire,* etc.

— Jurispr. Crime de celui qui se rend coupable d'une supposition frauduleuse pour cacher ou altérer la vérité au préjudice d'autrui. Faux en écritures authentiques. Faux en écritures privées. Crime de faux. Se rendre coupable de faux. Commettre, faire un faux. C'est un faux. Poursuivre quelqu'un en faux ou pour faux. Se pourvoir en faux contre quelqu'un par la voie criminelle. La poursuite d'un faux. Arguer une pièce de faux. Inscription de faux ou en faux. Demandeur, défendeur en faux. Établir, prouver le faux. || *Faux principal.* Procédure qui a pour objet la poursuite d'un faux, par opposition à *Faux incident,* qui est l'action en faux intentée incidemment dans le cours d'une contestation || *Faux substantiel* ou *intellectuel.* Altération introduite dans la substance même d'un acte, par le signataire ou par le rédacteur de cet acte. || *S'inscrire en faux.* Attaquer un acte en justice, comme pièce fausse. J'obtiens lettres royaux, et je m'inscris en faux. (Rac.)

— Fig. et fam. *S'inscrire en faux contre une proposition, contre une allégation.* Ne pas vouloir la reconnaître pour vraie. Je m'inscris en faux contre ce que vous venez de dire.

— Par analogie. Les idées que l'on croyait les plus indéniables étaient arguées de *faux.* (E. Renan.)

— Litt. Ce qui manque de naturel. Le *faux* est toujours fade, ennuyeux, languissant. (Boileau.)

— Mus. Ce qui n'est pas dans le ton.

— Techn. Cuivre non doré, seulement en couleur, pour galons et autres garnitures. || *Fabricant en faux.* Fabricant de bijoux imitant l'or, l'argent, les matières précieuses.

— **FAUX.** adv. D'une manière fausse. Raisonner faux. Exposer faux. Jurer faux. Dater faux. Chanter faux. Jouer faux.

— *A faux.* loc. adv. A tort, injustement, d'une manière fausse. Accuser à faux. Lui qu'Apollon jamais n'a fait parler à *faux.* (Corn.)

— Fam. *Faire une course à faux, aller à faux en quelque endroit.* N'y point rencontrer ce que l'on cherche.

— Fig. *Frapper à faux.* Appliquer un reproche qui ne tombe pas sur celui qu'il devrait atteindre.

— Par extens. Ne pas dire juste, sensément. On voit une petite imagination qui va, qui brille, qui fournit à tout, et qui, avec les grâces de sa jolie personne, ne frappe jamais à *faux.* (Mme de Sévigné.)

— *Porter à faux.* Être mal assis sur sa base, ne pas porter directement sur son point d'appui. Cette poutre, cette pierre porte à faux.

— Fig. *Un raisonnement, un argument qui porte à faux.* Un raisonnement qui n'est pas concluant, soit que le défaut vienne du principe, soit que le principe soit mal appliqué. Ce raisonnement porte à faux. Cet argument porte à faux.

— *Être en porte à faux.* Être en manière d'une chose qui porte à faux, c'est-à-dire Être hors d'aplomb. Ce balcon est en porte à faux au-dessus de la porte d'entrée. Les loges de ce théâtre sont en porte à faux.

— Chass. *Chien qui appelle en faux, à faux.* Chien qui aboie en quelque endroit d'où le gibier est délogé.

★ FAUX. s. f. (pr. *fau*; du latin *falx*, gén. *falcis*). Instrument composé d'un long manche de bois, qui est armé d'une longue lame d'acier légèrement terminée en croissant à sa pointe. On s'en sert pour couper l'herbe des prés et les menus grains, en lui faisant décrire un demi-cercle et en rasant la terre. Faux tranchante. Emmancher une faux. Battre une faux. Aiguiser une faux. Une faux emmanchée à rebours. Ces avoines sont mûres, il est temps d'y mettre la faux. Fabriquer une faux. Entretenir le tranchant de la faux. Marteler le tranchant d'une faux. Nestor voyait tomber ses vaillants capitaines sous la main du cruel Adraste, comme les épis dorés tombent pendant la moisson sous la *faux* tranchante d'un infatigable moissonneur. (Fén.) La *faux* étant battue, on ravive son tranchant de temps en temps au moyen d'une pierre à aiguiser. (Teyssèdre.)

— Attribut dont on arme le Temps ou la Mort. La faux impitoyable du Temps, de la Mort.

> Sur les ruines de Palmyre
> Saturne a promené sa *faux*. (LEBRUN.)

— Lame de faux dont on armait, dans l'antiquité, les chars destinés à être lancés sur les bataillons ennemis. Les peuples modernes en ont aussi quelquefois fait usage.

— *Faux de guerre, faux à revers* ou simplement *faux*. Arme obtenue en emmanchant sur une hampe une faux dont le tranchant est relevé dans le prolongement de cette hampe. Dans les émeutes de campagne, les troubles civils, on a vu des paysans s'armer de leurs *faux*, qu'ils ajustaient de façon que la lame et le manche avaient une même direction. (Teyssèdre.)

— *Canon en fer de faux.* Se disait d'un canon de fusil tordu que l'on faisait avec de vieux fers et des faux usées.

— Anat. Nom donné à des replis membraneux dans certains organes, qui ont la forme d'une faux. La faux du cerveau, du cervelet. La faux du péritoine.

— Blas. Meuble de l'écu.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre carcharias.

— Pêch. Sorte de filet. || Poisson en plomb coulé sur un hameçon, qui sert d'appât pour la pêche de certains poissons.

— Techn. Instrument qui sert, dans les papeteries, à couper le chiffon en petits morceaux. || Couteau de tanneur.

— On écrivait autrefois, et quelques-uns écrivent encore *faulx*.

★ FAUX-BOURDON. s. m. Liturg. cathol. Chant exécuté à plusieurs voix.

FAUX-CUL. s. m. Artill. Masse de matière, ou gâteau qui se forme sous les pilons des moulins à poudre. || Pl., des *faux-culs*.

FAUX-DU-CORPS. s. m. Partie de la taille qui est au-dessous des côtes.

FAUX-FILET. s. m. Bouch. Nom donné à l'aloyau.

★ FAUX-FUYANT. s. m. Eaux et for. Sentier pratiqué dans le bois, par les gens de pied, endroit détourné, écarté, par où l'on peut s'en aller sans être vu. Les autres se dérobent par des ruelles et des *faux-fuyants*. (Alex. Dum.)

— Fig. Biais, prétexte, tergiversation dans l'accomplissement d'une chose; subterfuge, échappatoire. Ce subtil *faux-fuyant* mérite qu'on le loue. (Mol.)

— Ce qui échappe dans les dépenses. Quels étaient les *faux-fuyants* de la dépense? (Marmontel.)

FAUX-LA-MONTAGNE. Géogr. Bourg du cant. de Gentioux, arr. d'Aubusson (Creuse); 2,000 hab.

FAVAGITE. s. f. Polyp. Genre de polypiers astréiformes.

FAVAL. s. m. Moll. Coquille du Sénégal, la vis maculée.

FAVARD DE LANGLADE (Guillaume-Jean). Jurisconsulte, né à Saint-Floret près d'Issoire, en 1762, membre du conseil des Cinq-Cents, président du Tribunat et conseiller à la cour de cassation, où il devint président en 1828. Il mourut en 1831. Il siégea au Corps législatif, 1807-1814, et à la Chambre des députés, 1814-1831. On a de lui une édition du *Code civil, Répertoire du notariat; Manuel pour l'ouverture et le partage des successions; Traité des privilèges et hypothèques*, etc.

FAVART (Charles-Simon). Auteur dramatique, né à Paris, 1710-1792. Il fut d'abord pâtissier. Son premier vaudeville, *les Deux Jumelles*, lui ayant donné de puissants protecteurs, il put se livrer à ses goûts littéraires. Il dirigea l'Opéra-Comique avec succès. Les pièces principales de cet auteur sont: *la Chercheuse d'esprit, le Coq du village, Bastien et Bastienne, Ninette à la cour, les Trois Sultanes, l'Anglais à Bordeaux.*

— FAVART (Marie-Justine-Benoîte CABARET DURONCERAY, Mme). Actrice célèbre, femme du précédent, née à Avignon, 1727-1772. En 1745, elle épousa Favart, directeur de l'Opéra-Comique. Elle le suivit à l'armée de Flandre. Admise ensuite au Théâtre-Italien, elle créa une foule de rôles dans les pièces dues à son mari.

FAVASSE. s. f. Bot. Gesse tubéreuse.

FAVASTRÉE. s. f. Zooph. Syn. d'ACERVULAIRE.

FAVELLE. s. f. (du lat. *favere*, protéger). Bot. Fruit des algues de la tribu des céramiées.

FAVELLIDIE. s. f. (dimin. de *favelle*). Bot. Fruit des algues de la tribu des cryptonémées.

FAVELOTTE. s. f. (dimin. du lat. *fava*, fève). Bot. Un des noms vulgaires de la fève de marais.

FAVÉOLE. s. f. (ét. lat., *favus*, rayon de miel). Hist. nat. Petite cellule.

FAVÉOLÉ, ÉE. adj. (rad. *favéole*). Hist. nat. Qui est garni de petites cellules adossées les unes contre les autres, comme les alvéoles des abeilles dans leurs ruches.

FAVERGES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Annecy (Haute-Savoie); 3,200 hab. Usines, filatures de soie, tanneries, etc. Dans les environs, ruines de l'abbaye de Tamié.

FAVERNEY. Géogr. Comm. du cant. d'Amance, arr. de Vesoul (Haute-Saône), sur la Lanterne; 1,400 hab. Caserne de cavalerie et commerce de grains. Célèbre abbaye de femmes fondée au VIIIe siècle.

FAVEROLLE. s. f. (étym. lat., *faba*, fève). Haricot.

★ FAVEUR. s. f. (du lat. *favor*). Grâce, bienfait, marque d'amitié, de bienveillance; crédit, pouvoir qu'on a auprès d'un prince, d'un grand personnage dont on est aimé, préféré. Haute, grande faveur. Faveur singulière, signalée, extraordinaire. La faveur du prince, du peuple, des grands. Gagner, briguer, obtenir la faveur. S'attacher, se dévouer à la faveur. Donner tout à la faveur. La *faveur* des princes n'exclut pas le mérite, mais elle ne le suppose pas aussi. (La Bruy.) Plus haute est la *faveur* et plus prompte est la chute. (Destouches.) Les petits négociateurs demandaient à la *faveur* seule du premier consul l'amélioration de leur condition. (Thiers.)

— Se dit en parlant des biens spirituels ou temporels dont nous attribuons la possession à une grâce divine. Toutefois, le ciel lui vendait encore cher cette *faveur*: le vieillard était devenu aveugle. (Chateaub.)

— *Faveur populaire.* Popularité. La leçon de Necker, si récente et si forte, n'a pas dégoûté de la *faveur* populaire; on la poursuit avec plus d'ardeur que jamais. (St-Prosp.) Si la *faveur* du peuple est volage, c'est qu'elle naît de l'enthousiasme. (Id.)

— Absol. Devoir tout à la faveur.

— *Hommes, gens de faveur.* Ceux qui doivent ce qu'ils sont à la protection.

— *Place, emploi de faveur.* Place, emploi obtenus sans autre titre que la faveur. || On dit dans le même sens: Entrée de faveur, abonnement de faveur, etc. Il y a des abonnements de *faveur* pour les instituteurs et les curés de campagne. (L. Veuillot.)

— *Trouver faveur auprès de quelqu'un.* En être bien accueilli.

— *Prendre faveur.* S'accréditer. Cette opinion, ce livre prend faveur.

— Fig. *Les faveurs de la fortune.* Les richesses, les honneurs, etc.

— Crédit, influence. Elle ne doute point de sa bonne cause, mais elle craint la *faveur* de ses parties. (Malherbe.) Déjà de ma *faveur* on adore le bruit. (Racine.)

— Absol. On quitte la royauté pour courir après la *faveur*. (Balzac.)

— Recommandation, action gratuite que l'on fait pour plaire à quelqu'un. Vous savez que je n'ai pas abusé de la première *faveur*; je serai aussi discret sur la seconde. (Volt.)

— *Lettres de faveur.* Nom qu'on donnait aux lettres de recommandation.

> Et je voudrais mourir plutôt que d'abuser
> Des lettres de *faveur* que j'ai pour l'épouser. (CORN.)

— *Faites-moi la faveur de...* Formule de politesse pour Ayez la bonté, la complaisance de...

— Ressource.

> Afin que, pour nier en cas de quelque enquête,
> J'eusse d'un faux-fuyant la *faveur* toute prête.
> (MOLIÈRE.)

— Au pluriel, Marques d'amour d'une femme, sa possession. Elle aimerait mieux mourir que de faire des *faveurs* à un homme qu'elle aimerait. (Mme de Sévigné.) Les *faveurs* du beau sexe donnent en plaisir tout ce que celles des rois donnent en ennuis. (St-Prosp.) Les *faveurs* de maintes dames ruinent en quelques minutes toute une famille. (Id.)

> Un amant a fort peu de quoi se satisfaire
> Des *faveurs* qu'on lui fait sans dessein de les faire.
> (CORNEILLE.)
> La louange chatouille et gagne les esprits,
> Les *faveurs* d'une belle en sont souvent le prix.
> (LA FONTAINE.)

— *Les dernières faveurs.* Le plus complet abandon d'une femme à celui qu'elle aime. Ils avaient rendez-vous dans les bois le lendemain au lever du soleil pour en venir aux dernières *faveurs*. (Corneille.)

— On trouve quelquefois le singulier. On lui faisait toujours quelque *faveur*. (La Fontaine.)

— Iron. et fam. *Faveurs de Vénus. Faveurs cuisantes.* Les suites fâcheuses d'un commerce hasardé avec les femmes.

— Comm. *Jours de faveur.* Les dix jours que l'ordonnance accordait aux marchands, banquiers, négociants, après l'échéance de leurs billets, pour en faire le payement.

— Dr. canon. *Mois de faveur.* Les deux mois de l'année où le collateur d'un bénéfice pouvait le conférer à celui des gradués qu'il en voulait gratifier. Les mois d'avril et d'octobre étaient des mois de faveur, et les mois de janvier et de juillet des mois de rigueur.

— Jurispr. Prérogative accordée à certaines personnes et à certains actes.

— Prat. *Faveur*, par opposition à Rigueur, sévérité. Jugement, arrêt de faveur.

— Techn. Sorte de ruban très étroit. Faveur rose, bleue, blanche, verte, etc. On appelait autrefois *faveurs* les rubans dont les dames gratifiaient dans les tournois les chevaliers. (La Curne-Sainte-Palaye.)

— Théât. *Tour de faveur.* Décision du comité ou du directeur qui fait passer la représentation d'une pièce avant celle des autres ouvrages qui devaient la précéder. || *Entrée de faveur.* Entrée gratuite accordée à une personne qui n'aurait pas le droit de l'exiger. || *Billet de faveur.* Billet gratuit pour une représentation.

— *En faveur de.* loc. prép. En considération de. On lui a pardonné en faveur des services qu'il a rendus. Il lui a fait une donation en faveur de ce mariage. Châtier la rébellion des Rochelois, et chasser les Anglais, qui en leur *faveur* étaient descendus en l'île de Ré. (Malh.) Vous faites grâce à mon cœur en *faveur* de mon esprit. (Mme de Sévigné.) En *faveur* de Titus vous pardonnez le reste. (Racine.)

— *En faveur de.* A l'avantage, au profit de. La raillerie est un discours en *faveur* de son esprit contre son bon naturel. (Montesquieu.) De ce que l'aversion est naturelle comme la sympathie, gardons-nous de conclure en *faveur* de son innocence. (S. Dubay.)

— *Prévenir en faveur de quelqu'un* ou *de quelque chose.* En donner d'avance une opinion avantageuse. Le Français, au lieu de mettre de l'accent dans son parler, y met de l'air; ce n'est pas le moyen de prévenir en sa *faveur*. (J.-J. Rousseau.)

— *A la faveur de.* loc. adv. Par le moyen, à l'aide de quelque chose. Passer à la *faveur* des coups de mousquet, et à la nage, à cheval, et se battre en arrivant. (Mme de Sévigné.) Ils arrivèrent, à la *faveur* de l'obscurité, jusqu'à la première garde suédoise sans être reconnus. (Voltaire.)

> Il faut que trois de nous, sans tumulte et sans bruit,
> Partent à la *faveur* de la naissante nuit. (BOILEAU.)

— *Sous la faveur de.* Se dit dans le même sens. Marchons sous la *faveur* des ombres de la nuit. (Corneille.)

— *En faveur de.* Se trouve pris dans le même sens chez Corneille: Pour voir une maîtresse en *faveur* de la nuit.

FAVEUX, EUSE. adj. (du lat. *favus*, rayon de miel, à cause des alvéoles de cire où les abeilles le déposent). Pathol. Se dit d'une sorte de teigne dans laquelle la peau semble se creuser et former des alvéoles.

— Didact. Qui ressemble à des rayons de miel.

FAVIE. s. f. Zool. Genre de polypiers astréiformes.

FAVIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *favus*, rayon de miel; *forma*, forme). Qui a la forme d'alvéoles.

FAVILA. Second roi des Asturies, 737-739, fils et successeur de Pélage, fut étouffé à la chasse par un ours qu'il avait blessé.

FAVILLA. s. f. (du lat. *favilla*, fine poussière). Hist. nat. Liquide granulé qui remplit le grain de pollen et qui est la source de la fécondation.

FAVIOLE. s. f. (du lat. *faba*, fève). Bot. Un des noms vulgaires du haricot.

FAVISSE. s. f. (du lat. *favissæ*, même signif.). Antiq. rom. Voûte souterraine où l'on renfermait les objets précieux appartenant à chaque temple. || Trésor de ces temples. || Nom de vases pleins d'eau lustrale à l'entrée des temples.

FAVOLE. s. m. (ét. lat., *favola*, alvéole). Bot. Genre de champignons se rapprochant des agarics.

FAVONETTE. s. f. Bot. Gesse tubéreuse.

FAVONIE. s. f. Bot. Arbuste du Cap de Bonne-Espérance.

— Acal. Genre d'acalèphes médusaires.

FAVONITE. s. f. (du lat. *favus*, rayon). Zooph. Genre de polypiers astréiformes.

★ FAVORABLE. adj. 2 g. (du lat. *favere*, favoriser). Qui favorise, qui aide, qui seconde, qui facilite. Toutes les personnes qui le connaissent bien lui sont favorables. *Favorable* à ceux qui méritaient sa protection, civil à ceux à qui il ne pouvait être *favorable*. (Fléchier.)

— En parlant des choses, Qui est convenable, avantageux, commode, propice, tel qu'on le désire pour la fin qu'on se propose. Occasion favorable. Événement, temps favorable. Circonstances favorables. Il trouve pour sortir un moyen *favorable*. (La Font.) Les sensations les plus *favorables* sont celles qui nous offrent des objets plus propres à exercer notre réflexion. (Condill.) Un vent *favorable* conduit Aben-Hamet à Carthagène. (Chateaub.)

— Qui est à l'avantage de quelqu'un ou de quelque chose. Pour s'humilier il n'y a qu'à jeter les yeux sur les jugements peu *favorables* qu'on porte de nous. (Nic.) Les arts, toujours transplantés de Grèce en Italie, se trouvaient dans un terrain *favorable*, où ils fructifiaient tout à coup. (Volt.) Le climat de l'Inde est sans contredit le plus *favorable* à la nature humaine. (Id.)

— Qui réussit, qui a une issue heureuse. Bien que la nouveauté de ce caprice en ait rendu le succès assez *favorable* pour ne me repentir pas d'y avoir perdu quelque temps... (Corn.)

— Chir. *Blessure favorable.* Blessure légère mais faite dans un endroit où elle aurait pu être dangereuse.

— Prat. Qui mérite de l'indulgence, qui doit faire fléchir la sévérité, la rigueur de la loi. Il y a dans ce délit plusieurs circonstances favorables.

— Syn. comp. FAVORABLE, PROPICE. Ce qui nous seconde ou nous sert nous est *favorable*; ce qui nous protège ou nous assiste nous est *propice*. L'occasion nous est *favorable*; le destin nous est *propice*.

★ FAVORABLEMENT. adv. D'une manière favorable. Traiter, recevoir, écouter quelqu'un favorablement. Il les prie d'assister *favorablement* à cette chanson. (Racine.) La déesse reçoit *favorablement* Télémaque. (Fénel.) Leurs propositions furent accueillies *favorablement*. (Raynal.)

FAVORER. v. n. 1re conj. (du lat. *favere linguis*, même signif.). Faire silence. (Rabelais.)

★ FAVORI, ITE. adj. (part. pass. de l'ancien verbe *favorir*). Qui est plus agréable, qu'on affectionne plus que toute autre personne, plus que toute autre chose. S'applique à tout objet d'une prédilection habituelle. Lecture, passion, figure, couleur favorite. Chien, perroquet favori. Un des sujets *favoris* de ses paisibles entretiens, c'est le sentiment. (J.-J. Rouss.) La contradiction paraît être l'aliment *favori* de l'esprit humain. (S. Dubay.)

— Jeux. Au piquet, *La couleur favorite*, ou subst., *la favorite*. Celle qui, en cas de concurrence, a l'avantage sur les trois autres.

— FAVORI, ITE. s. Celui, celle qui tient le premier rang dans les bonnes grâces d'un souverain. On la regardait comme la *favorite* de la reine. (Acad.) Il regarde à ses pieds les *favoris* des rois. (La Fontaine.) Henri III eut des *favoris* qui n'étaient que des mignons; il en eut qui gouvernèrent l'État, comme Joyeuse et d'Épernon. (Volt.) C'est une grande question, que de savoir qui a fait plus de mal aux rois et aux peuples, des *favoris* ou des *favorites*. (Thouret.)

— Personne qui est l'objet d'une prédilection. Cette cantatrice est la favorite du public.

— Fig. Les favoris de la fortune. Les favoris des Muses. Les favoris d'Apollon. Chaque climat produit des *favoris* de Mars. (Boil.) On appelle les bons poètes, les *favoris* des Muses, comme les gens heureux, les *favoris* de la fortune, parce qu'on suppose que les uns et les autres ont reçu ces dons sans travail. (Volt.)

— On appelle assez ordinairement *favorite*, la maîtresse d'un prince. On a fait l'histoire des *favorites*. (Volt.) La *favorite* juive jouissait encore pleinement de ses droits régaliens. (E. Renan.) || La femme qui plaît le plus au sultan s'appelle parmi nous la *sultane favorite* ou la *favorite*.

— Fig. Se dit des choses. N'aimez-vous point le traité de la Ressemblance de l'amour-propre et de la charité? C'est mon *favori*. (Mme de Sév.)

— Hippodr. *Favori.* Cheval coté le plus favorablement.

— FAVORI. s. m. Petite touffe de barbe qu'on laisse croître de chaque côté du visage, de l'oreille au menton. Avoir de beaux favoris. Laisser croître ses *favoris*. (Acad.) M. Noël, en habit noir, très brun de peau, *favoris* en côtelette, vint au-devant de nous. (A. Daudet.)

— FAVORITE. s. f. Nom donné à une espèce de voiture omnibus qui fut quelque temps en usage à Paris.

— Ajustement de femme du XVIIe siècle.

— Ornith. Poule sultane de Cayenne.

FAVORINUS. Rhéteur grec, né à Arles, vivait au IIe siècle après J.-C. Nourri des doctrines platoniciennes, il les professa à Athènes. On n'a que des fragments et les titres de quelques-uns de ses ouvrages.

— FAVORINUS (Varinus ou Guarino, plus connu sous le nom de). Philologue italien, 1460-1537. Élève de Jean Lascari et d'Ange Politien, il fut précepteur de Léon X, bibliothécaire des Médicis en 1512, et évêque de Nocera en 1514. Son principal ouvrage est un lexique grec.

FAVORIR. v. a. 2e conj. Vieux mot qui s'est dit pour Favoriser. Cette marque peut-elle désigner et *favorir* l'inanité? (Montaigne.)

FAVORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Favoriser. S'empl. adjectiv. Voilà donc la baleine franche plus *favorisée* que les poissons pour le goût et pour le toucher, quoique moins bien traitée pour ces deux sens que la plupart des mammifères. (Lacépède.)

— *Favorisé de.*

> [illegible] *favorisé* des cieux,
> Qui doit tout à lui-même, et rien par leurs aïeux.
> (VOLTAIRE.)

— *Favorisé par.* Un autre Turc, du nom d'Ortok, *favorisé* par les Seldjoucides d'Alep, se rendit maître de Jérusalem en 984, et ses enfants y régnèrent après lui. (Chateaub.)

★ **FAVORISER.** v. a. 1re conj. (du lat. *favere*, même signif.) Traiter favorablement, accorder quelque préférence; appuyer de son crédit; aider, soutenir. Il finit par me *favoriser* d'une bienveillance qui ne s'est jamais démentie. (Volt.) Que Votre Altesse daigne agréer mes remerciements, comme elle a bien voulu *favoriser* mes prières. (Id.) Nous en avons même encore augmenté le nombre et la confusion, en *favorisant* le mélange des races. (Buff.)

> Et si jamais le ciel *favorisait* ma couche
> De quelque rejeton de cette illustre souche... (CORN.)

— Ayant pour sujet un nom de chose, signifie Être propice, favorable. Eh bien, seigneur cavalier, êtes-vous content de votre bonne fortune? — J'ai sujet de l'être, lui répondis-je. Et vous, qu'avez-vous fait? L'amour vous a-t-il *favorisé!* (Le Sage.)

> Ce lieu le *favorise*, et je vous y retiens,
> Pour lui faciliter de si doux entretiens. (RACINE.)

— Dans un sens analogue. Cet événement a favorisé le développement des sciences, des arts, de l'industrie.

— Fig. *La nature l'a favorisé, ne l'a pas favorisé de ses dons.* La nature lui a ou ne lui a pas départi les avantages physiques ou moraux qu'elle aurait pu lui accorder.

—Approuver, se ranger du parti de quelqu'un, le défendre. Il fut accusé de *favoriser* les opinions des luthériens. (Volt.)

— Absol.

> J'aime à donner mes biens, j'aime à *favoriser*,
> Mais je veux à mon tour qu'on m'aime et qu'on me serve.
> (CORNEILLE.)

— **FAVORISER.** v. n. S'est dit pour Être favorable. Si Dieu *favorise* à mes desseins. (Muret.) Calliope *favorise* aux poètes composant en vers héroïques. (De La Porte.)

— **SE FAVORISER.** v. pron. Se prêter secours mutuellement. Il y a aussi peu de moyen de se bien faire que de se *favoriser* ou d'être de son parti. (Malherbe.)

FAVORITE (La). Géogr. Château près de Mantoue. En 1797, Bonaparte y gagna une victoire qui amena la capitulation de Wurmser, défenseur de Mantoue (16 janvier).

FAVORITISME. s. m. (rad. *favori*). Habitude, de la part d'un prince, d'abandonner la direction des affaires à des favoris. Le despotisme et le *favoritisme* s'accompagnent. (Pouquev.)

FAVOSITE. s. f. (du lat. *favus*, alvéole). Zooph. Genre de polypiers pierreux, de l'ordre des tubiporées.

FAVOUETTE. s. f. (dimin. du latin *faba*, fève). Bot. Nom vulgaire de la gesse tubéreuse.

FAVOUILLE. s. f. (diminut. du bas-lat. *faba*, fève). Bot. Sorte de féverole.

FAVRAS (Thomas MAHY, marquis de). Né à Blois en 1745. Accusé, en décembre 1789, de menées contre-révolutionnaires, il fut pendu le 19 février 1790.

FAVRE (Jules). Homme politique et célèbre orateur, né à Lyon, 1809-1880. Entré au barreau de Lyon, puis à celui de Paris, il se fit une brillante réputation dans les procès politiques, sous la monarchie de Juillet. En 1848, Ledru-Rollin l'appela au ministère de l'intérieur comme secrétaire général. A la Constituante, il se sépara souvent des démocrates avancés, et vota plusieurs fois avec la droite. A la Législative, il combattit énergiquement la politique du prince président. Pendant les premières années de l'Empire, Jules Favre se livra exclusivement à l'exercice de sa profession d'avocat. Élu député de Paris en 1858, il fut le chef de l'opposition des *Cinq* et prononça de remarquables discours contre la loi de sûreté générale, l'expédition du Mexique, l'occupation de Rome, etc. Ministre des affaires étrangères après le 4 septembre, il essaya vainement d'arrêter la guerre, dans son entrevue de Ferrières avec M. de Bismark, perdit toute sa popularité pendant le siège, et se retira du ministère peu après le traité de Francfort. A partir de ce moment, il se tint à peu près complètement à l'écart de la politique, quoiqu'il eût été élu sénateur du Rhône. Il était de l'Académie française depuis 1868.

FAVUS. s. m. (pron. *fa-vuss*; du lat. *favus*, rayon de miel). Croûte de la teigne faveuse.

FAWKES (Guy). L'un des agents de la *conspiration des poudres*, tramée par des catholiques anglais, sous Jacques Ier, 1605. Arrêté au moment où il allait faire sauter la salle du Parlement (5 novembre), il fut décapité, 1606.

FAY. s. m. Techn. Division d'un bloc d'ardoises. || Nom des cercles en paquets.

FAY. Géogr. Bourg du cant. de Blain, arr. de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure); 3,600 hab.

— **FAY-LE-FROID.** Ch.-l. de cant. de l'arr. du Puy (Haute-Loire); 1,200 hab.

FAYAL. Géogr. Ile de l'archipel des Açores; côtes escarpées; un volcan connu par une éruption de 1672; climat salubre et sol fertile; 25,000 hab.

FAYALITE. s. f. (de *Fayal*, n. géogr.). Minér. Silicate double de fer et d'alumine.

FAYAN. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du hêtre. On dit aussi *fayard*.

FAY-D'HERBE (Lucas). Sculpteur flamand, né à Malines, 1617-1694. Il éleva dans sa ville natale une fontaine, deux églises, etc. Des statues et des bas-reliefs exécutés par lui ornent les principales localités de la Belgique. On lui a élevé une statue à Malines, en 1854.

FAYE. s. m. Foie. (Rabelais.)

FAYEL. V. VERGY.

★ **FAYENCE, FAYENCERIE,** etc. V. FAIENCE, FAIENCERIE, etc.

FAYENCE (*Faventia*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Draguignan (Var); 1,800 hab. Tanneries, faïenceries, verreries, moulins à huile d'olive.

FAYETTE (La). V. LA FAYETTE.

FAYETTISTES. s. m. pl. Hist. On désigne par ce nom les partisans du général La Fayette et de son système, et plus généralement ceux des royalistes qui avaient adhéré de bonne foi, mais sans vues ultérieures, à la déclaration constitutionnelle de 1791.

FAYFENA. s. m. Mar. Espèce de flibot ou de petite galère japonaise qui a vingt rames de chaque côté.

FAYOL. s. m. (ét. lat., *faseolus*, fève). Mar. Nom que les marins donnent aux haricots secs qu'on distribue à bord des bâtiments. On dit plus ordinairement *fayot*.

— Par plaisant. *Doubler le cap Fayol.* N'être plus soumis au régime absolu des haricots.

FAYON. s. m. Bot. L'un des noms vulgaires du haricot. On dit aussi *fayot*.

FAYOUM. Géogr. Vallée de la moyenne Égypte formant, à l'O. du Nil, une sorte d'île au milieu des déserts; c'est le nome *Arsinoïte* des anciens. Son étendue est de 60 kil. sur 50. Le Fayoum produit des arbres fruitiers, du riz, du coton, de l'indigo, des cannes à sucre, etc. La population est d'environ 60,000 âmes. *Medinet-el-Fayoum* en est la capitale.

FAYS-BILLOT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Langres (Haute-Marne); 2,300 hab.

FAYT-LEZ-SENEFFE. Géogr. Comm. du Hainaut (Belgique), à 25 kil. de Mons; 3,500 h.

FAZOKL ou **FAZOQL.** Géogr. Région montagneuse et boisée de l'Afrique, située au S.-E. du Sennaar, entre le Bahr-el-Azrak, le Toumat, etc. Conquise par les Égyptiens en 1822, elle a pour chef-lieu le village de *Kery* ou *Fazokl*, ou *Mohammed-Ali-Polis*.

FAZY (Jean-James). Homme d'État suisse, né à Genève, 1796-1878, d'une famille de protestants français, fit ses études à Paris et y publia divers travaux d'économie politique, en même temps qu'il combattait la Restauration et la Sainte-Alliance, dans des pamphlets. En 1827, il fonda *la France chrétienne*, puis *le Mercure de France au dix-neuvième siècle*. Il signa, le 27 juillet 1830, la protestation des journalistes contre les ordonnances; il combattit la candidature du duc d'Orléans, fonda *la Revue républicaine*, puis se décida à s'établir dans sa patrie. Il devint bientôt à Genève l'un des chefs de l'opposition contre le conseil d'État. En 1846, le 6 octobre, les radicaux forcèrent le conseil d'État à abdiquer et établirent un gouvernement provisoire, dont James Fazy fut le chef. Désormais le parti démocratique fut le maître à Genève, et James Fazy exerça une influence considérable dans les affaires de la Suisse. Il poussa vivement à la guerre contre le Sonderbund catholique, contribua à établir la nouvelle constitution fédérale du 12 septembre 1848, fut à plusieurs reprises président du conseil d'État, membre de l'assemblée générale au conseil des États, membre du grand conseil. Jusqu'à son dernier jour, il a joui d'une grande autorité à Genève.

FÉ. s. m. Philol. Nom de la vingtième lettre de l'alphabet arabe. || Signe numérique de 80 chez les Arabes. || Vingt-troisième lettre de l'alphabet turc et de l'alphabet persan.

FÉ. s. f. (de l'ital. *fe*, *fede*, foi). S'est dit pour Foi et hommage. On dit encore, dans quelques départements, *ma fé* pour *ma foi*.

FÉ (Santa-). Géogr. Province de la Confédération Argentine, qui tire son nom du chef-lieu. Comprise entre le Parana à l'E., Santiago au N.-O., Cordova à l'O., San-Luis au S.-O., et Buenos-Ayres au S.-E., elle se divise en 4 départements. Sa superficie est d'environ 97,000 kil. carrés; la population est de 90,000 âmes. Elle renferme *Santa-Fé*, chef-lieu, et Rosario, port sur le Parana.

— **FÉ DE ANTIOQUIA** (Santa-). Géogr. V. ANTIOQUIA.

— **FÉ DE BOGOTA** (Santa-). V. BOGOTA.

— **FÉ DE GUANAXUATO** (Santa-). V. GUANAXUATO.

FÉABLEMENT. adv. Loyalement, fidèlement. (Rabelais.)

★ **FÉAGE.** s. m. (ét., V. FIEF). Anc. cout. S'est dit pour Héritage tenu ou donné à fief, contrat d'inféodation.

★ **FÉAL, ALE.** adj. S'est dit pour Fidèle. Avant la Révolution, les lettres patentes et ordonnances des rois de France portaient : A nos amés et *féaux* conseillers, etc. C'est Grisbourdon, notre *féal* ami. (Volt.)

> C'est Annebaut de la France amiral,
> Utile au peuple, à son prince *féal!* (RONSARD.)

— Substantiv. et fam. Viens chez moi, frère. — Non pas, mon *féal*. (Alex. Dum.)

— **FÉAL.** s. m. Vassal qui tenait un fief. Un féal.

FÉALTÉ et **FÉAUTÉ.** s. f. S'est dit pour Fidélité, bonne foi. Je voy à l'œuil, amour et *féalté*. (Marot.) Féal est un nom donné aux chevaliers, parce qu'ils ont tous fait au roi serment de *féauté* et hommage. (Lacurne.)

★ **FÉBRICITANT, ANTE.** adj. (du lat. *febris*, fièvre). Médec. Se dit des malades affectés de fièvres lentes ou intermittentes.

— Substantiv. Un fébricitant, une fébricitante. C'est un pauvre *fébricitant*. (Acad.)

FÉBRICULE. s. f. (du lat. *febris*, fièvre). Pathol. Petite fièvre.

★ **FÉBRIFUGE.** adj. 2 g. (ét. lat., *febris*, fièvre; *fugare*, mettre en fuite). Qui guérit la fièvre. Ce mot sert à qualifier les médicaments à l'aide desquels on combat les fièvres intermittentes et rémittentes. Tels sont les quinquinas, l'extrait de saule, l'opium, les éthers, etc. La partie la plus précieuse du quinquina est son écorce, connue par sa vertu *fébrifuge*. (Raynal.) Ce mot *fébrifuge* est extrêmement vague et indéterminé, et par conséquent très impropre, qu'on l'applique soit aux méthodes de traitement des fièvres, soit aux agents qui sont du ressort de la pharmacologie. (Guersent.)

— Substantiv. Un fébrifuge. Le quinquina est un excellent *fébrifuge*. (Acad.) Parmi les *fébrifuges*, l'arséniate de soude et celui de potasse ont fixé surtout l'attention des médecins et ont, en effet, une action très prononcée qu'il est impossible de contester. (Vaidy.)

FÉBRIGÈNE. adj. (ét. lat., *febris*, fièvre; gr. γεννάω, j'engendre). Pathol. Qui engendre la fièvre.

★ **FÉBRILE.** adj. 2 g. (ét. lat., *febris*, fièvre). Qui tient de la fièvre, qui est de la nature de la fièvre; qui annonce, accompagne ou suit la fièvre. Les sueurs, les flux diarrhoïques, les exanthèmes qui apparaissent avant, pendant ou après les fièvres, sont aussi des phénomènes *fébriles*, soit qu'on les considère comme essentiels, comme critiques ou comme symptomatiques. (Renauld.) || *Froid fébrile*. Froid causé par la fièvre. || *Gâteau fébrile*. Engorgement d'un viscère abdominal à la suite d'une fièvre intermittente. || *Mouvement fébrile*. Ensemble des symptômes qui constituent les petites fièvres. || *Pouls fébrile*. Pouls qui caractérise la fièvre.

— Fig. Une ardeur fébrile. Une impatience fébrile.

FÉBRILEMENT. adv. D'une manière fébrile. Avec une ardeur fébrile.

FÉBRUAL, ALE. adj. (du lat. *februalis*). Antiq. rom. Qui purifie. Surnom de Junon, spécialement invoquée dans les purifications publiques nommées fébruales ou lupercales.

— **FÉBRUALES.** s. f. pl. Fêtes célébrées en l'honneur de Pluton et des mânes. Pendant ces fêtes, le culte des autres dieux cessait, leurs temples étaient fermés et les mariages prohibés.

FEBRUUS. Myth. Divinité étrusque qui présidait aux enfers et aux purifications. Les Romains le confondirent avec Pluton.

FÉBURIE. s. f. (de *Lefébure*, n. pr.). Entom. Genre de diptères de la tribu des entomobies, établi pour une seule espèce trouvée dans le bois de Boulogne.

★ **FÉCAL, ALE.** adj. (du lat. *fæx*, lie, marc). Qui constitue un dépôt, un sédiment. || *Matière fécale*. Excréments.

FÉCALOÏDE. adj. (ét. fr., *fécal*; gr. εἶδος, aspect.) Méd. Se dit de vomissements formés de matières ayant l'odeur des matières fécales sans en avoir les autres caractères.

FÉCAMP. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. du Havre (Seine-Inférieure), sur la Manche et la rivière de Ganzeville; 13,000 hab. Pêche de la morue, construction de navires, filatures de coton, corderies, etc. Ville mal bâtie, mais assez animée, elle s'est élevée autour d'une abbaye fondée en 998 par Richard Ier, duc de Normandie; de celle-ci il reste l'église Notre-Dame, admirable monument du XIVe et du XVe siècle.

FÉCAMPOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Fécamp.

— adj. Qui concerne Fécamp ou ses habitants.

FÉCATION. s. f. (pr. *fé-ka-cion*). Chim. anc. Séparation des feces.

FÉCER. v. n. 1re conj. (du lat. *fæx*, *fæcis*, lie). Former de la lie, un dépôt, un sédiment, en parlant des liquides.

★ **FÈCES.** s. f. pl. (ét. lat., *fæx*, lie). Chim. Nom donné aux substances féculentes, albumineuses ou de toute autre nature, qui se déposent lorsqu'on laisse reposer les liqueurs troubles.

— Méd. Matières fécales.

FÉCHELLE. s. f. (ét. lat., *fiscella*, dimin. de *fiscus*, panier). Petite claie servant à faire égoutter quelque chose.

FECHT. Géogr. Affluent de l'Ill (Haute-Alsace), naît dans les Vosges et arrose Turkheim. Cours, 50 kil.

★ **FÉCIAL.** s. m. (du latin *fecialis*). Antiq. rom. Nom de chacun des prêtres ou hérauts qui consacraient les traités par des cérémonies religieuses. Si une guerre était décidée, un fécial lançait sur le sol ennemi un javelot teint de sang en prononçant ces paroles : « Moi et le peuple romain dénonçons et faisons la guerre à cette nation et aux hommes de cette nation. » Les féciaux, au nombre de vingt, formaient une espèce de sacerdoce. Cette institution, qui remontait aux premiers temps de Rome, cessa de subsister, lorsque la puissance de la république commença à décliner.

— Adjectiv. Qui appartient aux féciaux. Le droit fécial fut réglé par Ancus Martius, quatrième roi de Rome, qui en emprunta les dispositions des Falisques. Le droit *fécial*. (Acad.)

FÉCINE ou **FACINE.** s. f. Constr. Rouleau de paille que les couvreurs attachent sous les échelles pour les empêcher de glisser sur les toits.

★ **FÉCOND, ONDE.** adj. (pr. *fé-kon*; du lat. *fecundus*, même signif.). Qui produit beaucoup par la génération. Une femme féconde. Dieu rendit fécondes toutes les femelles des troupeaux de Laban. Les femelles des poissons sont très fécondes.

— *Race féconde*. Race qui se multiplie beaucoup.

— *Plante féconde*. Plante qui produit beaucoup.

— *Fleur féconde*. Fleur qui donne du fruit.

— *Œuf fécond*. Œuf dont le germe a été fécondé.

— Fig. La France, en grands noms plus *féconde* qu'aucun climat de l'univers. (La Font.) Chaque siècle est *fécond* en heureux téméraires. (Boileau.) O jour trop *fécond* en miracles! (Voltaire.) Il y a des races qui ont été *fécondes* en héros : telles sont celles des Guises et des Condés; il y en a d'autres qui sont *fécondes* en savants, tels que les Euler et les Bernouilli. (St-Prosp.) Un an de pouvoir est plus *fécond* que dix ans d'opposition héroïque. (Gambetta.)

— Par extens. Abondant, qui produit beaucoup. Naturellement *féconde*, la terre sans être cultivée produit indifféremment des plantes de toute espèce. (Condill.)

— *Source féconde*. Source qui produit beaucoup.

— *Mine féconde*. Mine dont les filons sont très riches.

— Fig. C'est une source, une mine féconde d'erreurs.

> Je nourris dans mon cœur la semence *féconde*
> Des vertus dont il doit sanctifier le monde. (RACINE.)

— Se dit de l'esprit qui crée, qui produit beaucoup, d'un sujet qui se prête à de nombreux développements, d'un principe philosophique d'où l'on tire, dont on déduit de nombreuses conséquences. Que votre imagination est riante et *féconde!* (Voltaire.) Par une grande finesse de discernement, on distinguera les pensées stériles des idées *fécondes*. (Buff.) Rien n'est si *fécond* qu'un faux principe. (Condill.) Les esprits stériles sont les plus *féconds* en paroles. (S. Dub.) L'usage exclusif du syriaque leur enlevait tout contact *fécond* avec les œuvres du génie grec. (E. Renan.)

— Qui a beaucoup de moyens, d'artifices, etc. Cet homme est fécond en ruses, en inventions et en subtilités de toute espèce.

— S'applique aux choses morales comme l'ambition, la gloire, l'amour, etc. La rébellion plus qu'une hydre *féconde*. (Malherbe.) Il était donc pressé de revenir à Paris reprendre ses occupations accoutumées, et y recevoir probablement, pour prix de ses œuvres, une grandeur nouvelle, juste récompense de la plus noble, de la plus *féconde* ambition qui fut jamais. (Thiers.)

— Qui favorise, qui facilite la production. Les vents répandent et distribuent les pluies *fécondes* et les rosées bienfaisantes. (Buff.)

— Poét. et fig.

> Oh! que le temps sait bien, dans sa marche *féconde*,
> Sous mille aspects nouveaux reproduire le monde!
> (DELILLE.)

— Syn. comp. **FÉCOND, FERTILE.** *Fécond* donne l'idée de la cause ou de la faculté de produire; *fertile* donne l'idée de l'effet.

FÉCONDANCE. s. f. Vertu fécondante; qualité de ce qui féconde. Pour la reproduction des espèces, la nature a donné aux femelles la fécondité, aux mâles la *fécondance*. (Fréd. Cuvier.)

FÉCONDANT. part. prés. du v. Féconder. Qui féconde. Les pluies et les rosées fécondant la terre.

★ **FÉCONDANT, ANTE.** adj. Qui est propre à féconder, qui développe la fécondité, qui concourt à la fécondité, apporte les germes, les principes de la fécondation. Les engrais, les marnes, les fumiers sont fécondants. C'était bien encore, si on le voulait, ce sol fertile, cet Éden aux forêts d'azur, ces ruisseaux nourriciers et ce soleil *fécondant*. (R. de Beauvoir.) Malheureuse Égypte, que la famine visite sur la terre la plus fertile du monde aux bords des eaux *fécondantes* de son fleuve! (Barante.) On sait que cette divinité égyptienne (Osiris) était le soleil, ce qui nous offre une belle allégorie de la puissance *fécondante* de cet astre sur la terre. (Virey.)

— Fig. Se dit de l'esprit, des principes, en philosophie, en morale, etc.

FÉCONDATEUR, TRICE. adj. Qui féconde, qui développe la fécondité.

★ **FÉCONDATION.** s. f. (pr. *fé-kon-da-cion*). Action de féconder; acte au moyen duquel les ovules ou germes renfermés dans l'ovaire des

femelles des animaux deviennent susceptibles de développement par l'influence de la liqueur séminale du mâle ; effet de cette action. La *fécondation*, cet acte par lequel l'organe mâle communique au germe le mouvement vital, n'a lieu que dans les générations sexuelles. (Cuvier.) L'acte de la *fécondation* précède la conception et suit la copulation. (Virey.)

— *Fécondation végétale*. Acte par lequel le pollen renfermé dans les anthères des étamines des plantes descend dans le pistil, puis dans l'ovaire pour y donner la vie aux ovules qui l'aspirent.

— *Fécondation artificielle.* Action d'imiter artificiellement la fécondation naturelle des animaux et des plantes. || Effet de cette action.

FÉCONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Féconder. S'empl. adj. Terre fécondée. Ces cordons, selon notre auteur, sont la partie de l'œuf qui est *fécondée* par l'esprit séminal du mâle, et c'est là où le fœtus commence à se corporifier. (Buff.) Les œufs sont encore susceptibles d'être *fécondés* dix à douze heures après la mort des femelles. (Bourdon.)

— Fig. L'esprit humain ne produira qu'après avoir été *fécondé* par l'expérience et la méditation. (Buff.)

FÉCONDEMENT. adv. D'une manière féconde.

★ **FÉCONDER.** v. a. 1re conj. Rendre fécond. Féconder un œuf. Féconder des graines. Les poissons et beaucoup de reptiles mâles ne *fécondent* les œufs de leurs femelles qu'après la ponte. (Bourdon.)

— Fertiliser, rendre fertile. Féconder un champ. Il apprit à ses nouveaux sujets à *féconder* la terre. (Rayn.) Les fleuves *fécondent* la surface de cette terre, et l'or en fertilise le sein. (Chateaub.) La terre, que ne *fécondent* plus ses bénédictions, est frappée de stérilité. (P. de St-Victor.)

— Par extens. Il avait su même aider et *féconder* les industries des autres arrondissements. (V. Hugo.)

— Fig. en parlant de l'esprit. Féconder le génie. Ce génie d'Holbein a *fécondé* cette idée dans sa fameuse Danse des morts du cloître des dominicains. (St-Marc Girardin.) Il y a dix-huit siècles, le Verbe répandit la semence divine, et l'Esprit saint la *féconda*. (La Mennais.)

— SE FÉCONDER. v. pron. Être fécondé. Les grands animaux peuvent se *féconder* à distance, un liquide inerte servant de véhicule au fluide prolifique. (Bourdon.)

★ **FÉCONDITÉ.** s. f. (rad. *féconder*). Faculté qu'ont les corps organisés jouissant de la vie animale ou végétale de procréer des êtres de même nature qu'eux. Dans l'espèce humaine, la *fécondité* dépend de l'abondance des subsistances, et la disette produit la stérilité. (Buffon.) La *fécondité*, cette puissance procréatrice, ce merveilleux attribut des seuls corps organisés, se développe diversement chez les végétaux et les animaux. (Virey.)

— Se dit en parlant des femmes et du mariage. La fécondité des mariages diminue de jour en jour. Les femmes de ce pays sont d'une *fécondité* remarquable. (Acad.)

— Par extens. Fertilité, abondance. Ce n'est point le duvet de la terre, ce n'est point cette pelouse émaillée qui annonce sa brillante *fécondité* ; ce sont des végétaux agrestes, des herbes dures, épineuses, entrelacées les unes dans les autres. (Buff.) La nature accablée sous le poids des fléaux, stérile, abandonnée, reprendra bientôt avec une nouvelle vie son ancienne *fécondité*. (Id.) L'eau est la cause de la *fécondité* du globe terrestre. (A. Mart.) Ils secondaient par leur travail la *fécondité* du sol. (Rayn.)

— Fig. La fécondité de l'esprit, de l'imagination. L'Arioste les surpassa tous par la *fécondité* de son imagination. (Volt.) La *fécondité* des écrivains est rarement accompagnée du génie et du talent ; la *fécondité* des mots ne conduit souvent qu'à la stérilité des idées. (Saint-Prosper.)

— Fig. Le sang des martyrs, par une merveilleuse *fécondité*, ne servait qu'à produire de nouveaux fidèles. (Bourdaloue.)

★ **FÉCULE.** s. f. (étym. lat., *fæcula*, même signif. ; dimin. de *fæx*, lie). Chim. L'un des principes immédiats des végétaux ; substance granuliforme, blanche, sans odeur ni saveur, qui rend sous le doigt un cri particulier. Fécules exotiques. Les chimistes pensent que la *fécule* ne diffère des matériaux immédiats de la végétation que par une proportion plus forte de carbone. (Vaidy.)

— On donne le nom de *sagou* à la fécule qui se trouve dans les tiges de palmier ; l'arrow-root est tiré du maranta ; le tapioca vient du manioc, et le salep des bulbes d'orchis. La *fécule* peut être transformée en sucre de raisin, lorsqu'on la fait bouillir longtemps avec de l'eau acidulée par l'acide sulfurique. (Soulange-Bodin.) Outre les usages alimentaires de la *fécule*, on l'emploie comme adoucissant, particulièrement sous forme de lavement dans les phlegmasies intestinales. (D'Orbigny.)

— *Fécule amylacée.* L'amidon extrait des plantes autres que les céréales qu'on emploie généralement dans les arts, comme la poudre des coiffeurs, la colle, etc.

— *Fécule verte.* Nom donné à la chlorophylle.

★ **FÉCULENCE.** s. f. Qualité de ce qui est féculent.

— Chim. État des substances qui contiennent de la fécule.

— Méd. État des humeurs troublées par un dépôt abondant. Féculence de l'urine.

★ **FÉCULENT, ENTE.** adj. Qui contient de la fécule.

— Qui dépose une lie, un sédiment.

— Médec. Se dit des liquides chargés de lie et de sédiment, ou troublés par la fécule amylacée ou verte.

— Substantiv. *Un féculent.* Un aliment féculent.

FÉCULER. v. a. 1re conj. Réduire en fécule. Féculer des pommes de terre.

★ **FÉCULERIE.** s. f. Techn. Fabrique, atelier où se fabrique la fécule.

FÉCULEUX, EUSE. adj. Chim. Qui contient de la fécule.

FÉCULIER. s. m. Fabricant de fécule.

FÉCULISTE. s. m. Techn. Celui qui fabrique ou qui vend de la fécule.

FÉCULITE. s. f. (rad. *fécule*). Chim. Substance pulvérulente qui forme la base de certains végétaux.

FÉCULOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *fécule* ; gr. εἶδος, aspect). Qui ressemble à la fécule.

FÉCULOMÈTRE. s. m. (ét. fr., *fécule* ; gr. μέτρον, mesure). Instrument destiné à mesurer la proportion de fécule sèche contenue dans les fécules de commerce.

FÉDAÏ ou **FÉDAVI.** s. m. Hist. rel. Nom qu'on a donné aux sujets du Vieux de la Montagne. Les *fédaïs* du Vieux de la Montagne et Jacques Clément lèvent au ciel leurs mains sanglantes, et meurent dans les visions de la gloire et de la sainteté. (A. Martin.)

FEDDAN. s. m. Métrol. Mesure agraire de l'Égypte, qui vaut environ 42 ares.

FEDEGOSO. s. m. Bot. Espèce de casse du Brésil.

★ **FÉDÉRAL, ALE.** adj. (du lat. *fœdus*, gén. *fœderis*, alliance, confédération). Qui est confédéré ; qui a rapport à une fédération. Un gouvernement fédéral est celui qui, en vertu d'un traité, réunit sous un code de lois générales consenties par tous, et obligatoires pour toute la confédération, plusieurs peuples et États qui suivent toutefois leurs lois particulières, en ce qui ne la touche pas. Composé de petites républiques, le gouvernement *fédéral* jouit de l'autorité du gouvernement intérieur de chacun ; et, à l'égard du dehors, il a, par la forme de l'association, tous les avantages des grandes monarchies. (Montesq.) Il n'y a de bon dans le système *fédéral* que ce qui fait l'objet de l'association ; en dehors vous ne voyez que faiblesse et misère. (Pagnerre.)

— Hist. Relatif aux États-Unis du Nord pendant la guerre de sécession. Les troupes fédérales. Le gouvernement fédéral. Les agents fédéraux. Les députés fédéraux.

— FÉDÉRAUX. s. m. pl. Hist. Soldats ou partisans des États du Nord, dans la guerre de sécession des États-Unis.

FÉDÉRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fédéraliser. S'empl. adjectiv. États fédéralisés.

FÉDÉRALISER. v. a. 1re conj. (rad. *fédéral*). Former une fédération, une confédération.

— Faire adopter le système du gouvernement fédératif.

— SE FÉDÉRALISER. v. pron. Être fédéralisé.

★ **FÉDÉRALISME.** s. m. (rad. *fédéraliser*). Polit. Système politique dans lequel plusieurs États, voisins les uns des autres, mettent en commun le gouvernement de certains intérêts, particulièrement celui de la paix et de la guerre, en se réservant la direction exclusive de leurs autres affaires. Réalisation du système fédératif. Le *fédéralisme* est une société de sociétés. (Montesq.) On ne peut pas dire que le *fédéralisme* ait jamais régné en France ; il n'y a été essayé qu'imparfaitement. (Gallois.)

— Hist. Nom donné au système de gouvernement qu'on accusait les girondins de vouloir établir en rompant l'unité nationale, et en faisant des quatre-vingt-trois départements qui formaient alors la France territoriale, quatre-vingt-trois États tous égaux entre eux, et unis par un simple lien fédératif.

★ **FÉDÉRALISTE.** adj. 2 g. Qui est partisan du fédéralisme, qui a rapport au fédéralisme.

— FÉDÉRALISTE. s. m. Partisan du système fédératif. Un *fédéraliste*. (Acad.)

★ **FÉDÉRATIF, IVE.** adj. (rad. *fédérer*). Qui allie, qui unit, qui confédère, qui tient à l'alliance, à la fédération. Lien fédératif. Constitution fédérative. S'il fallait donner un modèle d'une belle république *fédérative*, je prendrais la république de Lycie. (Montesq.) Si les républiques *fédératives* des temps anciens et des temps modernes ont eu leurs jours de gloire et de prospérité, c'est qu'avant toute chose, elles étaient composées d'éléments qui donnent un ressort puissant aux populations. (Billiard.)

— *Gouvernement fédératif.* Gouvernement composé de plusieurs États, unis entre eux par une alliance générale.

★ **FÉDÉRATION.** s. f. (pron. *fé-dé-ra-cion* ; rad. *fédérer*). Alliance, union politique d'États ou de provinces d'un même État. Pacte fait entre eux pour le salut public. Pour soulever une nation et la foudre dans une *fédération* commune, il faut plus que le souvenir de quelque triomphe passé ; il faut cet enthousiasme de la liberté qui ne peut naître qu'à l'heure de ce triomphe, et fait en même temps les grands peuples et les grands hommes. (Gallois.) Par sa géographie, ses races, son passé, l'Italie est divisée en trois morceaux, elle peut tout au plus faire une *fédération*. (H. Taine.)

— Par extens. Union de sociétés qui s'allient dans un but commun. Fédération de groupes de travailleurs, fédération de syndicats ouvriers.

— Hist. Nom donné à une fête nationale, célébrée au Champ de Mars à Paris, le 14 juillet 1790, anniversaire de la prise de la Bastille, où l'on vit le roi, les délégués des gardes nationales, des corps constitués, de l'armée, réunis pour prêter serment à la Constitution. || La fédération du 10 août 1793 fut célébrée pour réconcilier les départements fédéralistes avec la capitale. || On donne aussi ce nom à l'assemblée, dite du Champ de Mai, qui fut réunie par Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, en 1815, dans le but de ranimer l'enthousiasme de la nation.

— FÉDÉRATIONS. s. f. pl. Associations armées qui, pendant la Révolution, se formaient dans les provinces, pour résister en commun aux partisans de l'ancien régime. || On donne aussi ce nom aux enrôlements volontaires que Napoléon provoqua dans toute la France, en 1815.

★ **FÉDÉRÉ, ÉE.** part. pass. du v. Fédérer. S'empl. adjectiv. Citoyens fédérés.

— A Rome, on appela villes alliées ou *fédérées* les cités auxquelles la république laissait une ombre d'indépendance, n'exigeant d'elles que l'envoi d'auxiliaires pour ses armées.

— FÉDÉRÉ. s. m. Membre d'une fédération. Celui qui participe à une fédération.

— Hist. Nom donné, au IVe siècle, aux barbares qui étaient à la solde de l'empire. || Nom donné aux députés des départements aux fédérations de 1790, 1793 et 1815. Les *fédérés* de 1815. (Acad.) || On donna ce nom, en 1792, aux volontaires des bataillons levés dans les départements et qui séjournaient à Paris avant de rejoindre l'armée. || On appelait fédérés, en 1815, les bataillons du peuple des faubourgs de Paris, organisés par Napoléon, et commandés par le général Darricaud. || Ce nom fut encore donné aux gardes nationaux qui prirent part au mouvement insurrectionnel de Paris en 1871.

FÉDÉRER. v. a. 1re conj. (ét. lat. *fœderare*, unir, rapprocher). L'*é* de l'avant-dernière syllabe se change en *è* grave devant un *e* muet, excepté au futur et au conditionnel. *Je fédère. Tu fédérerais.* Former une fédération de départements, de provinces, de particuliers.

— SE FÉDÉRER. v. pron. Être fédéré.

FÉDÉRERZ. s. m. Minér. Sulfure double d'antimoine et de plomb en filets très déliés. On le nomme aussi *antimoine en plumes*. Quand ce minerai contient de l'argent, on le nomme *mine d'argent en plumes*.

FEDERICI (Jean-Baptiste-Frédéric VIASTOLO, dit *Camillo*). Auteur dramatique italien, né en 1749 à Garessio (Piémont), composa la plupart de ses 56 comédies à Venise, puis à Padoue, où il mourut en 1802. *Le Remède est pire que le mal* est l'une de ses pièces remarquables.

FÉDIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la fédie, qui lui ressemble.

FÉDIE. s. f. Bot. Genre de valérianées, établi pour quatre espèces des contrées voisines de la Méditerranée.

FÉDOA. s. m. Ornith. Syn. de BARGE et de OEDICNEME.

FEDON. s. m. Jeune baudet, dans la Vienne.

FÉDOR Ier ou **FÉODOR.** Czar de Russie, fils d'Ivan IV, né en 1557, succéda à son père en 1584. Il laissa tout le pouvoir à Boris Godounof, son beau-frère, qui, dit-on, finit par l'empoisonner. En Féder s'éteignit la race de Rurik, 1598. || FÉDOR II. Czar de Russie, fils d'Alexis et troisième prince de la maison de Romanoff. Né en 1657, il régna de 1676 à 1682. Préludant aux réformes de Pierre le Grand, son frère, il donna aux hauts fonctionnaires le pas sur les boyards, augmenta le nombre des écoles, etc. Une guerre contre les Turcs plaça les Cosaques Zaporogues sous sa protection et lui assura définitivement l'Ukraine, 1677-1681.

★ **FÉE.** s. f. (du lat. *fatum*, destin). Être fantastique qui a le don des prodiges et la connaissance de l'avenir ; femme considérée comme un être puissant, soit par sa propre nature, soit par le secours de ses enchantements, et qui exerce une grande influence sur l'homme et sur sa destinée. L'histoire de nos fées n'est point empreinte des sombres images du Nord ; elle est tout orientale par les idées, par la couleur. Les *fées* ont soufflé sur toute la campagne du marquis. (Mme de Sévigné.) Les *fées* viennent de l'Orient ; les Perses les ont transmises aux Arabes, les Arabes aux Espagnols, aux Provençaux. (Marmontel.) Il y avait deux sortes de *fées* : les unes étaient des nymphes, d'une nature surhumaine ; les autres, telles que Morgane, Viviane, n'étaient que des femmes instruites dans la magie. (Id.) Chaque grande maison avait sa *fée* protectrice, qui était comme son bon génie. (X. Marmier.) Mon bonheur s'éleva comme un château de *fées*. (V. Hugo.)

> Et vous, dryades, et vous, *fées*,
> Qui de jonc simplement coiffées,
> Nagez par le cristal des eaux... (RONSARD.)

— *Contes de fées.* Contes où les fées jouent un rôle.

— Fig. Femme qui charme par l'esprit, les grâces, la beauté.

> Qu'elle fût bien ou mal coiffée,
> Que mon cœur fût triste ou joyeux,
> Je l'admirais, c'était ma *fée*
> Et le doux astre de mes yeux. (V. Hugo.)

— *Ouvrage de fée.* Ouvrage délicat et très perfectionné.

— *Doigts de fée.* Doigts habiles. Les travaux de cette jeune personne sont ravissants, elle a des doigts de fée.

— *Grande fée.* Femme de taille disgracieuse.

— *Vieille fée.* Vieille femme revêche dont la mauvaise humeur fait souffrir tous ceux qui l'entourent.

— Loc. prov. *Courroucer les fées.* Réveiller le chat qui dort.

— Par extens. On a donné ce nom aux muses. Les muses, les neuf belles *fées*. (Malh.)

> Filles du ciel, chastes et doctes *fées*,
> Qui, des héros consacrant les trophées,
> Garantissez du naufrage des temps
> Les noms fameux et les noms éclatants.
> (J.-J. ROUSSEAU.)

— Arg. L'amour. || Maîtresse.

— FÉE. adj. 2 g. Se dit de ce qui a quelque chose d'enchanté, produit par l'art des fées. La clef de la Barbe-Bleue était fée. La Balisarde de Roland était fée. Mais ce sont des escaliers *fées*. (V. Hugo.)

FÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Féer. S'empl. adjectiv. Armures fées. Il me semblait voir ces paladins du temps passé, se présentant aux joûtes et aux combats avec des corps et des armes *fées*. (Mont.)

FÉEA. s. f. (de *Fée*, n. pr.). Bot. Syn. de SELLOÉE et de TRICHOMANE.

FÉER. v. a. 1re conj. (rad. *fée*). S'est dit pour Enchanter, charmer, en parlant de certains enchantements qu'on attribuait aux fées, aux enchanteurs, etc. Un sage enchanteur avait fée ses armes. Il dit que sa dame l'a tellement *féé* de ses enchantements, que la bague de Roger ne serait pas suffisante pour le décharmer. (Muret.)

★ **FÉERIE.** s. f. (pron. *fé-rie*). Art des fées ; leurs prestiges, leurs enchantements. La *féerie* est essentiellement manichéenne et se base sur le dualisme du bon et du mauvais principe. (Th. Gautier.)

— Désigne aussi le Pays des fées, le royaume de féerie. S'il me fallait retourner en *Féerie*, je ne saurais où prendre mon chemin. (Ogier le Danois.)

— Art dram. Pièce de théâtre dont les personnages appartiennent au monde du merveilleux, et qui se distinguent par la magnificence du décor, les changements à vue, etc.

— Par extens. *C'est une féerie.* Se dit d'un spectacle merveilleux.

★ **FÉERIQUE.** adj. 2 g. (pr. *fé-rike* ; rad. *féerie*). Qui tient de la nature des fées, de leur puissance, de leur caractère, qui semble produit par leur pouvoir magique. Danse féerique. On aurait tort d'attribuer au Nord la création de notre monde *féerique*. (X. Marm.) Pour comprendre toute la variété et la richesse des fictions *féeriques*, il faut lire les romans de chevalerie, les vieux poèmes, les contes populaires, où les fées se montrent tour à tour si puissantes et si gracieuses. (Id.)

— Par extens. Beau comme une féerie. Spectacle féerique.

FÉERIQUEMENT. adv. D'une façon merveilleuse, féerique.

FÉESANT, ANTE. adj. Arg. Amoureux, amoureuse.

FÉFÉ. s. m. Zool. Grand gibbon, orang-outang de la Chine.

FÉGARITE. s. f. Pathol. Gangrène de la bouche.

FÉGATELLE. s. f. (ét. ital., *fegato*, foie). Bot. Genre d'hépatiques, formé aux dépens des marchanties pour une espèce qui croît sur la terre, dans les lieux humides, au bord des ruisseaux et des sources d'eau douce.

FÉGOULE. s. m. Mamm. Nom vulgaire du campagnol économe.

FÉGRÉAC. Géogr. Bourg du canton de Saint-Nicolas, arr. de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure) ; 3,100 hab.

FEIGNANT. part. prés. du v. Feindre.

FEIGNANT, ANTE. s. Pop. Syn. de FAINÉANT. C'est probablement le participe du verbe *feindre*, pris dans le sens d'Hésiter. En v'là une *feignante* ! Tu pionces ? lui dit Adèle. (De Goncourt.)

FEIGNIES. Géogr. Bourg du cant. de Bavai, arr. d'Avesnes (Nord) ; 2,600 hab.

FEIJAO. s. m. Minér. Tourmaline qu'on rencontre au Brésil.

FEILLENS. Géogr. Bourg du cant. de Bagé-le-Châtel, arr. de Bourg (Ain) ; 2,600 hab.

★ **FEINDRE.** v. a. 4e conj. irrég. (du lat. *fingere*, même signif.). *Je feins, tu feins, il feint, nous feignons, vous feignez, ils feignent. Je feignais, nous feignions. Je feindrai. Je feindrais. Feins, feignons, feignez. Que je feigne, que nous feignions. Que je feignisse. Feignant. Feint, feinte.* Simuler ; se servir d'une fausse apparence pour tromper. Feindre la pitié, la bienveillance. Feindre la tristesse, la joie, l'amour, l'amitié, la douleur, la souffrance, une maladie.

Feindre une entreprise, un dessein. On a vu des gens *feindre* une longue maladie pour se rendre intéressants. (Boiste.) Quelquefois aussi il sait *feindre* le caractère le plus conforme aux vues qu'il a et aux besoins où il se trouve, et paraît tel qu'il a intérêt que les autres croient qu'il est en effet. (La Bruy.) L'amour a un caractère si particulier qu'on ne peut le cacher où il est, ni le *feindre* où il n'est pas. (Mme de Sablé.) Tout *feindre* est pour régner la première science. (Lemercier.)

— Faire semblant de. Les grands ambitieux *feignent* de rattacher leurs intérêts à ceux de la nation ; ils réussissent, tant qu'elle les croit. (Boiste.) Un catholique, *feignant* de se convertir à la religion prétendue, avait voulu tuer M. de Bouillon. (Malherbe.) Il n'agit que pour soi, *feignant* d'agir pour Rome. (Corneille.) Vous le croyez votre dupe ; s'il *feint* de l'être, qui est plus dupe de lui ou de vous ? (La Bruy.) J'ai *feint* en le voyant de ne le point chercher. (Racine.) Elle a *feint* de passer chez la triste Octavie. (Id.) Faustine lui fut toujours chère ; il *feignit* d'ignorer ses débordements. (P. de St-Victor.)

— *Feindre* suivi d'un infinitif, sans la préposition *de*.

> Lui qui n'était novice au métier d'assiégeant
> Eut recours à son sac de ruses scélérates,
> *Feignit* vouloir gravir, se guinder sur ses pattes
> (La Fontaine.)

— Absol. Un des plus grands ressorts de la politique, c'est l'art de feindre. *Feindre*, et nous abaisser à cette lâcheté ! (Corneille.) Leur antiquité a donné aux hommes une plus grande liberté de *feindre*. (Boss.) Je ne sais ni tromper, ni *feindre*, ni mentir. (Boil.) Savoir *feindre*, c'est savoir vivre. (Mme Deshoulières.) Tous les amants savent *feindre*. (J.-J. Rousseau.) Les peuples éclairés n'ont sur nous d'autre supériorité que d'avoir perfectionné l'art de *feindre*. (Barthél.) L'homme fier est du moins incapable de *feindre*. (Arn.)

> Mais, à coup sûr, on est frappé
> Par un ennemi qui sait *feindre*. (F. de Neufch.)

— Inventer, imaginer, controuver. Feindre des personnages, des situations, des événements. Il débite des nouvelles qui sont toutes les plus tristes et les plus désavantageuses que l'on puisse *feindre*. (La Bruy.)

— *Feindre une chose à quelqu'un*. La lui donner comme vraie, la lui faire accroire. Expression dont Corneille et Racine ont embelli, enrichi notre langue, et que l'on peut employer sans craindre d'encourir le reproche de la critique, malgré l'observation de Voltaire, qui souvent se hâte trop de condamner ce qu'il n'approuve pas. Euphorbe vous a *feint* que je je m'étais noyé. (Corn.)

> Il lui *feint* qu'en un lieu que vous seul connaissez,
> Vous cachez des trésors par David amassés. (Racine.)

— *Feindre à*. Hésiter. Tu *feignais* à sortir de ton déguisement. (Molière.)

> *Feindre* à s'ouvrir à moi, dont vous avez connu
> Dans tous vos intérêts l'esprit si retenu ! (Molière.)

— *Ne pas feindre de*. Ne pas hésiter à. Nous ne *feignons* point de mettre tout en usage. (Molière.) Ne *feignez* point de me mettre au nombre de ceux que vous aimez et qui vous aiment. (Mme de Sévigné.)

— feindre. v. n. Boiter légèrement. Elle était tellement fatiguée qu'elle feignait dans sa marche. Il feint du pied gauche. Un cheval qui feint.

— se feindre. v. pron. Être feint, imité, contrefait. Dans les ouvrages d'imagination, tout ce qui est dans la nature peut se feindre sans aucun inconvénient. La véritable amitié ne peut se *feindre*, elle veut le sacrifice du moi tout entier. (Boiste.)

— Se faire passer pour. Pourquoi depuis un an vous *feindre* de retour ? (Corn.) Dorise se *feint* être un jeune gentilhomme contraint pour quelque occasion de se retirer de la cour. (Id.) Tu te *feins* criminel pour te justifier. (Rac.)

— *Se feindre quelque chose*. Se supposer quelque chose. Cette volage se *feint* de nouveaux prétextes de haine et de jalousie. (D'Urfé.)

FEINT, EINTE. part. pass. du v. Feindre. S'empl. adjectiv. Joie, tristesse, crainte, honte feinte. Amitié feinte. Maladie feinte. Des mœurs feintes. Un vice naturel n'est qu'un vice, un vice *feint* en fait deux. (Boiste.) Par de *feintes* raisons je m'en vais l'abuser. (Rac.) Les habitants de la campagne ne connaissent guère les joies *feintes*. (Barthél.)

> Amours qui, la plupart infidèles et *feintes*,
> Font gloire de manquer à nos cendres éteintes. (Malh.)

— Archit. *Porte, colonne, fenêtre feinte*. Imitation par la peinture d'une porte, d'une colonne, d'une fenêtre.

— *Le feint*. s. m. Peint. en bât. Imitation de diverses espèces de marbres, de bois, de moulures, etc.

★ **FEINTE.** s. f. (rad. *feindre*). Dissimulation, déguisement, artifice pour cacher sous des apparences trompeuses, faux semblant. Feinte adroite, maladroite. Agir avec feinte. Surprendre quelqu'un par ses feintes. Parler sans feinte. La feinte de l'amour est pire que la haine. Ses ennuis sont des jeux, son angoisse une *feinte*. (Malherbe.) Veulent-ils m'éblouir par une vaine *feinte ?* (Rac.) On décrit sans art une mort que l'on pleure sans *feinte*. (Fléch.) Pour plaire, la *feinte* est nécessaire. (De Boufl.)

> Si... Vous en doutez donc, et prenez pour des *feintes*
> Tout ce que de sa part je vous ai fait de plaintes !
> (Molière.)

— *Avoir une feinte*. Feindre quelque chose.

— A été employé dans le sens de Fiction. La *feinte* est un pays plein de terres désertes. (La Fontaine.)

— Art vétér. Claudication presque imperceptible d'un cheval.

— Escrim. Coup porté dans une autre partie que celle qui était menacée. Faire une feinte. Il fit une *feinte* en tierce, et porta sa botte en quarte. (Acad.)

— Ichtyol. Sorte de petite alose de Seine, marquée de taches noirâtres sur les côtés, qui remonte la rivière immédiatement après l'alose proprement dite.

— Jeux. Nom de certains artifices employés par un joueur habile, afin de donner le change à l'adversaire.

— Mus. Altération d'une note ou d'un intervalle par un dièse ou par un bémol. Nom commun et générique du dièse et du bémol accidentels.

— Rhétor. Figure qui consiste à feindre de passer sous silence une chose qu'on ne laisse pas d'exprimer.

— Tiss. Nom que l'on donne aux places où la trame manque. On dit aussi *clair*.

— Typogr. Défaut qui consiste à ne pas encrer également toutes les pages, tout le contenu d'une forme qui est sous presse.

FEINTIER. s. m. Pêch. Filet à prendre les feintes, dont les mailles sont moins ouvertes et moins grandes que celles de l'alosier, filet à prendre les aloses.

★ **FEINTISE.** s. f. (rad. *feindre*). Ruse, tromperie, dissimulation. Ce mot a vieilli. Vous n'avez point de déguisement au visage, de flatterie en la bouche, ni de *feintise* au cœur. (Malh.) Allons, point de *feintise* avec moi ; je n'en dirai rien à personne. (Mérimée.)

> Puisque j'ai la *feintise* esprouvée
> D'un qui toujours loyale m'a trouvée. (J. Marot.)

FEKI. s. m. Hist. orient. Membre d'une secte qui troubla le Japon, sous le règne d'Antoku, de 1181 à 1184.

FÉLAN. s. m. Moll. Coquille bivalve du Sénégal, du genre lucine.

FELAPTON. Logiq. Syllogisme dont la majeure est générale et négative, la mineure générale et affirmative et la conclusion particulière et négative.

FÉLAT. s. m. Ichtyol. Un des noms du congre ou anguille de mer.

FÉLATIER ou **FÉRATIER.** s. m. Verr. Ouvrier en verrerie qui tire le verre avec la fêle pour le souffler ensuite.

FELBOL. s. m. Minér. Silicate de fer hydraté.

FELDKIRCH. Géogr. Ville forte du Tyrol (empire d'Autriche), sur l'Ill, à 30 kil. S.-O. de Bregenz, prise par Lecourbe en 1800 ; 3,000 h.

★ **FELD-MARÉCHAL.** s. m. (ét. allem., *Feld*, champ ; *Marschall*, maréchal). Officier général des armées de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre, dont le grade correspond à celui de maréchal de France. Un feld-maréchal. Des feld-maréchaux.

— *Feld-maréchal-lieutenant*. Lieutenant du feld-maréchal, grade correspondant à celui de général de division.

★ **FELDSPATH.** s. m. (ét. allem., *Feld*, campagne ; fr. *spath*). Minér. Nom donné à un groupe de roches qui sont essentiellement formées d'un silicate d'alumine et de protoxyde (potasse, soude, magnésie, protoxyde de fer). Il se subdivise en plusieurs espèces dont les principales sont : l'*orthose* ou *feldspath*, qui est un silicate d'alumine et de potasse ; la *labradorite* (silicate d'alumine et de chaux avec un peu de soude) ; l'*albite* (silicate d'alumine et de soude avec un peu de potasse, de chaux, de magnésie, etc.) ; l'*oligoclase* (silicate d'alumine et de soude avec un peu de chaux, de potasse et de magnésie). || *Feldspath argiliforme*. Kaolin ou terre à porcelaine. || *Feldspath apyre*. Silicate naturel d'alumine. || *Feldspath aventurine, aventurine orientale* ou *pierre du soleil*. Variété de feldspath qui se distingue par le brillant d'une poussière dorée de mica. || *Feldspath bleu*. Pierre d'un bleu de ciel, pointillé d'argent. || *Feldspath nacré*. Variété de feldspath connue aussi sous les noms d'*argentine, œil-de-poisson, pierre de lime*. || *Feldspath opalin*, appelé *labrador* dans le commerce. Variété d'un grès foncé à reflets bleuâtres, rouges et oranges. || *Feldspath vert, pierre des Amazones* ou *vert céladon*. Pierre de couleur opaque vert tendre, semé de points blancs.

FELDSPATHIFORME. adj. 2 g. Minér. Minéral qui présente la forme du feldspath.

FELDSPATHIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui contient du feldspath.

FELDSTEIN. s. m. (ét. allem., *Feld*, champ ; *Stein*, pierre). Minér. Silicate double de soude et d'alumine.

FELD-ZEUGMEISTER. s. m. (pron. *feld-zeugh-maïsstre* ; et. allem., *Feld*, champ ; *Zeugmeister*, maître d'artillerie). Officier général allemand, qui commande sous les ordres du feld maréchal.

FÊLE, FELLE ou **FESLE.** s. f. Verr. Canne, barre de fer creuse pour souffler le verre.

FÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Fêler. S'empl. adjectiv. Une glace fêlée. Une cruche fêlée. Ce poêlon est fêlé.

— Par extens. Qui provient d'un objet fêlé. On entendit des sons lourds et *fêlés* qui se rapprochaient. (G. Flaubert.)

— Fig. Dans nos cœurs *fêlés* (Dieu) verse ses eaux parfaites. (Lamart.)

— Fig. *Une poitrine fêlée*. Une poitrine délicate. || *Une tête, une cervelle fêlée*. Une tête, une cervelle un peu folle.

— Loc. prov. *C'est un pot fêlé*. Se dit d'un valétudinaire. || *Les pots fêlés sont ceux qui durent le plus*. Se dit en parlant des personnes délicates, mais qui se ménagent plus que les autres.

— Substantiv. Ce verre sonne le fêlé.

★ **FÊLER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *fissulare*, fendre). Fendre un vase, un verre sans que les parties s'en séparent. Prenez garde de toucher ce bocal, le moindre choc peut le fêler.

— se fêler. v. pron. Être fêlé. Vase qui ne peut se fêler. Un vase qui s'est fêlé.

— *Sa tête se fêle*. Se dit d'un homme qui devient un peu fou.

FÉLETZ (Charles-Marie dorimond, abbé de). Critique, né à Grimont, près de Brive (Corrèze), 1767-1850. Il fut condamné à la déportation pour refus de serment à la constitution civile du clergé. Attaché, en 1801, par Bertin l'aîné, à la rédaction du *Journal des Débats*, il y défendit les pures doctrines classiques. Conservateur de la Bibliothèque Mazarine en 1809, inspecteur de l'Académie de Paris, 1820-1830, il entra à l'Académie française en 1827. On a de lui : *Mélanges de philosophie et de littérature*.

FÉLIBIEN (André). Historiographe, né à Chartres, 1619-1695. Protégé par Colbert, il devint historiographe des bâtiments, secrétaire de l'Académie d'architecture, l'un des fondateurs de l'Académie des inscriptions et garde du cabinet des antiques. Il composa les inscriptions dont l'Hôtel de ville de Paris fut orné de 1660 à 1686. Ses principaux ouvrages sont : *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes ; Description du château de Versailles ; Principes de l'architecture, de la sculpture, de la peinture*, etc.

— félibien (Michel). L'un des trois fils du précédent, né à Chartres, 1666-1719, fut bénédictin de la congrégation de Saint-Maur. On lui doit une *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis*. A la prière de Bignon, prévôt des marchands, il commença une *Histoire de la ville de Paris*, que Lobineau a terminée. Félibien est un écrivain méthodique et sûr.

FÉLIBRE. s. m. (ét. inconnue). Poète moderne en langue provençale.

FÉLIBRIGE. s. m. Association des félibres.

FÉLICEPS. s. m. (ét. lat., *felis*, chat ; *caput*, tête). Ornith. Espèce de chouette.

FÉLICIANIE. s. f. Bot. Syn. de myrrhinion.

FÉLICIE. s. f. (de *Félix*, n. pr.). Bot. Genre de composées astérées, établi pour une vingtaine d'espèces, originaires du Cap et qui se cultivent dans nos jardins.

— Nom propre de femme. Sainte Félicie.

FÉLICIEN, ENNE. adj. Hist. ecclés. Qui se rapporte, qui tient à l'hérésie de Félix, évêque d'Urgel.

— félicien. s. m. Partisan de l'hérésie de Félix, qui soutenait que, comme homme, Jésus-Christ était fils de Dieu seulement par adoption et non par nature.

FÉLICIEN (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Tournon (Ardèche) ; 2,100 hab.

FÉLICITAIRE. adj. et s. 2 g. Qui appartient au félicitisme ; partisan du félicitisme. Mot créé par Bentham.

FÉLICITAIRIANISME. s. m. Néol. Doctrine, système des félicitaires. Mot créé par Bentham.

★ **FÉLICITATION.** s. f. (pr. *fé-li-ci-ta-cion* ; rad. *féliciter*). Compliment que l'on fait à quelqu'un pour témoigner la part que l'on prend à un événement heureux qui lui est arrivé. Adresser des félicitations. Faire des félicitations à quelqu'un. Je vous en fais mes félicitations. Lettres de félicitation. Recevez, mon cher Bote, mes *félicitations* et celles de Mme Renou sur votre mariage. (J.-J. Rouss.) Les *félicitations* sont rarement sincères, et elles ne l'ont jamais été moins que depuis qu'elles sont devenues plus fréquentes. (Bill.)

★ **FÉLICITÉ.** s. f. (ét. lat., *felicitas* ; rad. *felix*, heureux). Bonheur, béatitude extrême. Félicité suprême, souveraine, pure. Véritable félicité. Félicité parfaite. Félicité passagère. La félicité de l'âme. Être, vivre dans la félicité. Jouir de sa félicité. Jouir d'une parfaite félicité. Être au comble de la félicité. Goûter la félicité. Savourer la félicité. Aspirer à la félicité. Faire la félicité de quelqu'un. Procurer la félicité à quelqu'un. Faire sa félicité d'une chose. Jouir d'une éternelle félicité. Atteindre à une félicité qui ne finit point. Une félicité que rien ne trouble et n'altère. Un ver secret qui empoisonne toute félicité. Un roi qui fait sa félicité du bonheur de ses peuples. Un prêtre qui fait sa félicité de la sanctification de ses fidèles. Contribuer au salut et à la félicité des peuples. Il n'est point pour l'homme de *félicité* durable et tranquille hors de Dieu. (Massillon.) Que sont les *félicités* d'ici-bas ? Quelle est leur fragilité et leur rapide durée ! (Id.)

> Il s'arme en ce besoin de générosité,
> Et du bonheur public fait sa *félicité*. (Corneille.)

> Il se plaint du malheur de ses *félicités*,
> Que le hasard lui donne et non ses volontés. (Corn.)

> Les dieux empêcheront l'effet de ces augures,
> Et mes *félicités* n'en seront pas moins pures. (Id.)

> De quel comble de gloire et de *félicités*,
> Dans quel abîme affreux vous me précipitez !
> (Racine.)

— État heureux, situation heureuse. La félicité du corps est dans la santé ; celle de l'esprit dans le savoir. La rigoureuse observation des lois peut seule empêcher que la *félicité* des peuples ne dépende du caractère des souverains. (Boiste.) De la *félicité* l'apparence est trompeuse. (Haumont.)

— Chose qui contribue à la félicité.

> Seul entre tous les grands par la reine invité,
> Ressentez donc aussi cette *félicité*. (Racine.)

— *Félicité à*.

> Je crois qu'on doit avoir plus de *félicité*
> A posséder un bien sans l'avoir mérité. (Corn.)

— *Félicité de*. Quelle *félicité* pour le souverain de regarder son royaume comme sa famille ! (Mass.) Quelle *félicité* pour les élus de voir Dieu face à face ! (Id.)

— Destin, chance favorable. S'ils sont arrivés au port, tenant une route qui apparemment les en éloignait, il ne faut pas se fier pourtant à cette *félicité* aveugle qui les a guidés. (Balzac.)

— félicité. Myth. rom. Déesse allégorique des Romains, à laquelle Lucullus éleva un temple, en l'an de Rome 680.

— félicité. Astron. La 109e planète télescopique, découverte le 9 octobre 1869 par C.-H.-F. Peters.

FÉLICITÉ (Sainte). Patricienne romaine, subit le martyre avec ses sept fils, sous Marc-Aurèle, 164. Fête le 10 juillet.

— félicité (Sainte). Esclave à Carthage, subit le martyre sous Septime Sévère, en 202 ou 203. Fête, le 7 mars.

FÉLICITÉ, ÉE. part. pass. du v. Féliciter. S'empl. adjectiv. Homme félicité. Femme félicitée. Personne qui a été félicitée.

★ **FÉLICITER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *felicitare*, rendre heureux). Complimenter sur un bonheur, un avantage, un succès, un événement agréable. Féliciter quelqu'un d'un avantage, d'un succès. Féliciter quelqu'un d'une victoire, sur une victoire. Il le *félicitait* de ses vertus, tandis que d'autres le *félicitaient* de ses victoires. (Fléch.)

> Tous les dieux des forêts, des fleuves, des montagnes,
> Viennent *féliciter* leurs heureuses compagnes.
> (J.-B Rousseau.)

> Je viens avec respect essuyer ses hauteurs
> Et la *féliciter* sur mes propres malheurs. (Voltaire.)

— se féliciter. v. pron. S'applaudir, se savoir gré de quelque chose. Vous devez vous féliciter de votre choix. Il se félicita d'avoir pris cette résolution. Les peuples se *féliciteront* d'avoir un roi qui lui ressemble. (Mass.)

— Se faire compliment l'un à l'autre. Les pères et les mères de ceux qui étaient morts en combattant se *félicitaient* les uns les autres. (Rollin.)

FÉLICITISME. s. m. (rad. *félicité*). Néol. Le bonheur porté à son plus haut point. Ce mot a été employé par Bentham.

FÉLIDE. adj. 2 g. Syn. de félin.

FÉLIN. s. m. Anc. métrol. La 80e partie de l'once.

— Mar. Petit bâtiment.

★ **FÉLIN, INE.** adj. (du lat. *felis*, chat). Zool. Qui appartient au genre chat ; qui ressemble au chat, qui tient de sa nature, de son caractère. La race féline.

— Par extens. Qui a des formes, des manières souples et gracieuses. || Dans un sens plus accentué, Qui cache de la perfidie sous des dehors doucereux. Une femme féline est extrêmement dangereuse.

— félins. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères carnassiers, ayant pour type le genre chat. On dit quelquefois *félides*.

FÉLINITÉ. s. f. Caractère félin.

FÉLIR. v. n. 2e conj. (étym. lat., *felis*, chat). Gémir, menacer en soufflant, jurer à la manière des chats. Tigre, léopard qui félit.

FÉLIS. s. m. (pr. *fé-liss* ; mot lat.). Mamm. Nom scientifique du genre chat.

FÉLIX-DE-CARAMAN (Saint-). Géogr. Comm. du cant. de Revel, arr. de Villefranche (Haute-Garonne) ; 2,300 hab. Obélisque à la mémoire de Riquet près du col de Naurouze.

FÉLIX Ier (Saint). Vingt-sixième pape, 269-274. Il lutta contre les hérésiarques Sabellius et Paul de Samosate et mourut en prison pendant la neuvième persécution. Fête le 30 mai. || félix ii. Créé pape par Constance pendant l'exil de Libère, 355-358, fut expulsé au retour de ce dernier. || félix iii. Pape, 483-492. Il rejeta l'*édit d'Union* promulgué par Zénon, et condamna dans trois conciles Acace, patriarche de Constantinople et ses successeurs. Il a laissé des *Lettres*. || félix iv. Pape, 526-530, dut son élévation à Théodoric le Grand. On a de lui une lettre à saint Césaire. || félix v. Antipape. V. savoie (amédée viii de).

— félix d'urgel. Évêque, prétendait que Jésus-Christ, selon la nature humaine, n'était que fils adoptif et nuncupatif de Dieu. Condamné par les conciles de Ratisbonne, 792, de Francfort, 794, et d'Aix-la-Chapelle, 799, il fut déposé de son évêché d'Urgel. Ses par-

tisans furent appelés *adoptiens* ou *féliciens*.

— FÉLIX DE VALOIS (Saint). Était originaire du pays dont il prit le nom, 1127-1212, et peut-être fils de Raoul, comte de Vermandois. Il fonda avec saint Jean de Matha l'ordre de la *Trinité* ou de la *Rédemption des captifs*. On l'honore le 12 novembre.

★ FELLAH. s. m. (ét. arabe, *fellach*, laboureur). Paysan, cultivateur égyptien. Le *fellah*, en général, a une taille avantageuse. (Marcel.)

> Pour compagnons et pour amies,
> Quand l'ennui me prend par accès,
> J'ai les *fellahs* et les momies
> Contemporaines de Rhamsès. (TH. GAUTIER.)

— Esclave à pied d'un mameluck. Esclave turc ou égyptien.

> Dans le sac du *fellah*, vidé sur la poussière,
> Manque-t-il quelque tête attendue au sérail?
> (V. HUGO.)

FELLANIQUE. adj. (ét. lat., *fel*, fiel). Chim. Se dit d'un acide qui se forme dans la putréfaction de la bile.

FELLATHAS, FOULAHS ou **PEULS.** s. m. pl. Géogr. Peuplade du Soudan ou Takrour (Afrique centrale), qui domine la plus grande partie des contrées situées sur le cours moyen du Niger. Leur capitale est *Sackatou*. Créé vers la fin du XVIIIe siècle par Othman Danfodio, leur empire s'étendait alors jusqu'à l'Atlantique.

FELLÉE. s. f. Entom. Genre de diptères muscivores, comprenant sept espèces de la Bourgogne.

FELLENBERG (Philippe-Emmanuel de). Né à Berne, 1771-1844, après avoir professé à Colmar et voyagé, se consacra, en 1799, à des projets d'amélioration agricole; il fonda l'*Institut agricole* d'Hofwyl, près de Berne, et il y joignit des ateliers, une *École normale*, etc. Cet institut prospéra tant qu'il vécut. Il fut landamman de la République helvétique en 1833, et il a écrit un grand nombre d'ouvrages.

FELLETIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Aubusson (Creuse), sur la Creuse; 3,400 hab. Tapis ras et veloutés; papeteries; filatures de laine, etc. Patrie de Quinault.

FELLINIQUE. adj. (ét. lat., *fel*, fiel). Chim. Se dit d'un acide qui se forme par l'action de l'acide chlorhydrique sur la bile.

FEL MESSELY. s. m. Métrol. Mesure hongroise de capacité, valant 2 décilitres environ.

★ FÉLON, ONNE. adj. et s. (ét. bas-lat., *felo*, même signif.). Qui manque à la foi, à la fidélité jurée; déloyal, traître, perfide. Un vassal félon. Cupidon est un dieu *félon*: il fait son jeu à imiter la dévotion et la justice. (Mont.) Et, en outre, le chargeant de *félonnes* paroles et contumélieuses. (Id.) L'air de ce pays m'a déjà donné je ne sais quoi de *félon*. (Voit.) La vertu des filles du peuple attaquée par des seigneurs *félons* a fourni encore de nombreux sujets de romance. (Gérard de Nerval.) Il se battit à armes déloyales contre une armée de *félons*. (P. de St-Victor.)

> Moi? je suis Ganelon,
> Ganelon le Judas, le traître, le *félon*. (H. DE BORNIER.)

— Se disait particulièrement d'un vassal qui commettait envers son seigneur un outrage ou une injure grave, comme lorsqu'il attentait à sa vie, ou à celle de sa femme ou de ses enfants, lorsqu'il lui donnait un démenti, lorsqu'il déshonorait sa femme ou sa fille. Vassal félon.

FÉLONGÈNE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires de la chélidoine. On dit aussi *felougne*.

★ FÉLONIE. s. f. (radic. *félon*). Action d'un vassal qui commettait envers son seigneur un outrage ou une injure grave, ou même Conduite outrageante ou injurieuse du seigneur envers son vassal. Double, infâme félonie. L'histoire fournit plusieurs exemples de ces deux espèces de félonie. Il fut condamné à mort pour crime de félonie.

— Déloyauté mêlée de méchanceté. Coupable de félonie. Un nombre infini de mutins ont assouvi leurs *félonies*. (Malherbe.)

FÉLONNEMENT. adv. (rad. *félon*). Durement, méchamment. || Courageusement.

— Traîtreusement. L'année que le csarowitz est mort.— L'année qu'il fut *félonnement* occis. (Mérimée.)

FELOUPS. s. m. pl. Géogr. Tribu de la Sénégambie, entre l'embouchure de la Gambie, et celle du San-Domingo. Le pays est riche en bestiaux et produit de la cire.

★ FELOUQUE. s. f. (de l'arabe *faluka*, navire). Mar. Bâtiment long, étroit, léger, marchant à l'aviron ou à la voile; il porte deux mâts inclinés sur l'avant et des voiles à antennes. Les cent chevau-légers feront la traversée sur les *felouques*. (Alex. Dum.)

FELOUSE. s. f. Arg. Poche. || Prairie.

FELSITE. s. f. Minér. Feldspath bleu.

FELSOBANYITE. s. f. Minér. Sulfate d'alumine hydraté.

FELTRE. (*Feltria*, ville des *Medoaci*). Géogr. Ville de la province de Bellune (Vénétie), sur la Colmeda; 6,000 hab. Siège d'un évêché. L'un des douze grands fiefs de l'Empire qui furent érigés par Napoléon en 1806.

★ FÊLURE. s. f. Fente d'une chose fêlée. La fêlure d'un vase. L'eau qui s'échappe par la fêlure. Les sommets de ces collines de roc étaient arrondis en forme de calotte, et rendus tout luisants par les eaux qui suintaient à travers de longues *fêlures* qui le sillonnaient. (B. de St-P.)

— Fig. Léger trouble de l'intelligence. Cet homme a une fêlure.

FELUY. Géogr. Comm. du cant. de Seneffe (Hainaut), à 26 kil. de Mons, 3,000 hab.

FEMELIN, INE. s. (rad. *femelle*, à cause de la gracilité des formes). Zool. Nom d'une race de bœufs de la Haute-Saône et du Doubs.

— Adjectiv. Race femeline.

★ FEMELLE. s. f. (ét. lat., *femella*, diminut. de *femina*, femme). Par opposition à Mâle, Animal du sexe féminin; celui qui conçoit et qui produit les petits ou les œufs. Le mâle et la femelle. La biche est la femelle du cerf. Dans l'ordonnance de la nature, ce ne sont pas les mâles, mais les *femelles* qui constituent l'unité des espèces (Buff.) La *femelle* du serin est un peu plus grosse que le mâle. (Id.) Les *femelles* ont été créées par la nature pour engendrer, nourrir et faire croître les fœtus qu'elles portent dans leur sein. (Guérin.) La *femelle* est plus humide, plus molle que le mâle, et moins fournie que celui-ci de poils ou de plumes, d'excroissances, d'écailles. (Id.)

—Se dit de la femme en matière de généalogie. Cette exclusion des *femelles* n'est pas absolue, mais a lieu seulement en cas de concurrence des mâles. (Racine.) Dans les deux premiers degrés de succession, les avantages des mâles et des *femelles* étaient les mêmes. (Montesquieu.)

— On l'a dit de la femme en badinant: La bonne Troche est toujours la bonté même et allante et venante; on dit qu'elle est la *femelle* de d'Hacqueville. (Mme de Sévigné.) Nous la trouvâmes accompagnée, pour le moins de quarante femmes ou filles de qualité, la plupart étaient les *femelles* de ceux qui étaient venus au-devant de nous. (Id.) Mme de L*** se décrie si fort, que l'on commence à la regarder comme la *femelle* du duc de Mazarin. (Mme de Coulanges.)

— Se dit encore de la femme par dénigrement, par mépris.

> Le galetas devint l'antre de la sibylle;
> L'autre *femelle* avait achalandé ce lieu. (LA FONT.)

— Prov. *Les effets sont des mâles, et les promesses sont des femelles.* Il n'y a de sûr que les actes.

— Comm. *Femelle claire.* Plume d'autruche noire et blanche, dans laquelle le blanc domine. || *Femelle obscure.* La même espèce de plumes, lorsqu'il y a plus de noir que de blanc.

— Mar. Nom des anneaux qui portent le gouvernail d'un navire. On appelle *mâles* les fers qui entrent dans ces anneaux.

— Techn. Morceau de fer scellé dans le mur, et creusé pour recevoir le pivot d'un vantail de porte.

— Adjectiv. Un serin mâle, un serin femelle. Une perdrix mâle, une perdrix *femelle*. (Acad.) Il naît en Europe un seizième d'enfants mâles de plus que de *femelles*. (Buff.) Créé uniquement pour la propagation, tout individu *femelle* a été doté d'un sein ample pour contenir ses petits dans la gestation, de mamelles pleines de lait pour servir à leur nourriture, et de l'instinct le plus merveilleux pour leur conservation. (Guérin.)

— *Duché femelle.* Duché que pouvaient posséder les femmes.

— Fam. *Le peuple femelle, la gent femelle.* Les femmes.

— Bot. *Fleurs femelles.* Celles dont la corolle ne contient que des pistils sans étamines, et qui portent le fruit. Il y a plus d'arbres à chatons mâles qu'il n'y en a qui aient aussi des chatons *femelles*. (J.-J. Rouss.) || Se dit d'un arbre ou arbrisseau ne portant que des fleurs femelles. Palmier femelle.

—Chir. *Branche femelle d'un instrument à deux branches.* Celui qui reçoit l'autre à coulisse, ou autrement.

— Techn. *La branche femelle des forces* ou *ciseaux du tondeur de draps.* Celle qui est fixée à sa table, par opposition à l'autre branche, qui est mobile. || *Bout femelle d'un tuyau de conduite.* Celui dans lequel entre le bout mâle.

FEMELOT. s. m. Chacune des pentures à deux branches, destinées à recevoir les mamelons des gonds, et à porter le gouvernail. On dit aussi *femelle*. || Petit cylindre de bois fixé sur la ligne de loch.

FÉMINEAU. s. m. (du lat. *femina*, femme). Mot qui a signifié Débauché, adonné aux femmes. C'est un fémineau.

FÉMINIE. s. f. L'ensemble des femmes, leurs habitudes. Mot vieilli.

FÉMINIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *femina*, femme; *flos*, fleur). Bot. Qui porte des fleurs femelles.

FÉMINIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *femina*, femme; *forma*, forme). Qui a la forme d'une femme.

— Gramm. Qui a la désinence féminine.

★ FÉMININ, INE. adj. (du lat. *femina*, femme). Qui tient de la femme, qui est de la nature de la femme. Sexe féminin. Peuple féminin. Jetez dans le fleuve tout ce qui naîtra du sexe masculin, conservez tout ce qui naîtra du sexe *féminin*. (Lemaistre de Sacy.) L'espèce humaine est la seule où le sexe *féminin* soit appelé par exception le beau sexe. (É. Johanneau.)

> Vous verrez aussitôt le peuple *féminin*
> S'élever à grands cris et sonner le tocsin. (LA CHAUSS.)

— Qui appartient à la femme. Visage féminin. Voix féminine. Démarche féminine. Lamentations féminines. Le monde n'était plus aux âmes tendres, pleines de sentiments *féminins*, comme Virgile. (E. Renan.) La conscience *féminine*, dominée par la passion, est capable des illusions les plus bizarres. (Id.)

> Et ce sont vrais satans, dont la gueule altérée
> De l'honneur *féminin* cherche à faire curée. (MOL.)

— Qui est du genre opposé au masculin. Lettre féminine. Nom féminin. Mots féminins. Genre féminin. Les noms qui représentent les femmes et les femelles sont du genre féminin. Je ne veux plus être amoureux, mais je voudrais avoir un ami *féminin*. (Mérimée.)

— *Vers féminin, rime féminine.* Vers, rime terminée par une syllabe muette.

—*Le féminin.* s. m. Ce qui constitue le caractère de la femme. C'est un visage exquis, très régulier, du plus pur ovale, avec des yeux d'un brun foncé et respirant toutes les suavités de l'éternel *féminin*. (H. Blaze de Bury.)

— Gramm. Le genre féminin. Le masculin et le féminin. Cet adjectif ne s'emploie qu'au *féminin*. (Acad.) || *Féminin de convention.* Genre féminin appliqué à des objets qui n'ont pas de sexe. || *Féminin réel.* Genre féminin donné aux êtres femelles.

— Hist. nat. Se dit pour Femelle, en zoologie et en botanique.

FÉMININITÉ. s. f. V. FÉMINITÉ.

FÉMINISATION. s. f. (pr. *fé-mi-ni-za-cion*). Action de féminiser.

— Action de donner un caractère efféminé.

FÉMINISÉ, ÉE. part. pass. du v. Féminiser. S'emploie adjectiv. Mot féminisé.

★ FÉMINISER. v. a. 1re conj. Gramm. Donner le genre féminin à un mot masculin. Féminiser un mot. J'ai aussi *féminisé* dans mes poésies italiennes le nom d'Iola. (Ménage.)

— Donner l'apparence, la grâce du sexe féminin. *Féminisez* un peu ces anges nus. (J.-B. Rouss.) Avant le doux et galant conteur de paraboles, c'était tout le contraire; on ne *féminisait* pas les dieux. (Th. Gaut.)

— Rendre efféminé. Il affecte de féminiser sa belle voix de basse-taille.

— SE FÉMINISER. v. pron. Être féminisé.

FÉMINISME. s. m. (ét. lat., *femina*, femme.) Arrêt de développement de l'homme, au moment de l'adolescence, qui lui donne quelques attributs de la féminité.

FÉMINITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est féminin. La féminité d'un mot. La *féminité* exprime presque toujours ce qui révèle cette douceur, cette touchante faiblesse qui rendent la femme si intéressante. (Braconnier.) Cependant Chateaubriand, malgré cette *féminité* qu'il avait employée, fit Argos masculin dans le Génie du christianisme. (Id.)

★ FEMME. s. f. (pr. *fame*; du lat. *femina*). La femelle, la compagne de l'homme. Se dit en général des personnes du sexe féminin depuis l'âge de puberté. La femme a communément une chair tendre et molle, des formes arrondies, le contour des membres gracieux, les hanches fort larges, les cuisses grosses et les extrémités petites. Elle a le tronc plus long que celui de l'homme, les lombes plus étendus, le cou plus mince et plus long aussi; mais les jambes, les cuisses et les bras sont plus courts. Je requiers d'une *femme* mariée, au-dessus de toute autre vertu, la vertu économique. (Montaigne.) Il est ridicule et injuste que l'oisiveté de nos *femmes* soit entretenue de notre sueur et de notre travail. (Id.) La plupart des honnêtes *femmes* sont des trésors cachés qui ne sont en sûreté que parce qu'on ne les cherche pas. (La Rochef.) Les *femmes* qui aiment pardonnent plus aisément les grandes indiscrétions que les petites infidélités. (Id.) Les *femmes* guérissent de leur paresse par la vanité ou par l'amour. La paresse, au contraire, dans les *femmes* vives, est le présage de l'amour. (La Bruy.) Les *femmes* sont extrêmes; elles sont meilleures ou pires que les hommes. (Id.) Une *femme* insensible est celle qui n'a point encore vu celui qu'elle doit aimer. (Id.) Dans les états despotiques, les *femmes* n'introduisent point le luxe; mais elles sont elles-mêmes un objet de luxe. (Montesq.) Dans les républiques, les *femmes* sont libres par les lois, et captives par les mœurs. (Id.) Tous les raisonnements des hommes ne valent pas un sentiment d'une *femme*. (Volt.) Les *femmes* et les jeunes gens ne séparent pas leur estime de leurs goûts. (Vauven.) Les *femmes* ne peuvent pas comprendre qu'il y ait des hommes désintéressés à leur égard. (Id.) Plus les *femmes* ont hasardé, plus elles sont prêtes à sacrifier encore. (Duclos.) Les caractères sérieux chez les *femmes* suppléent quelquefois à l'âge. (Id.) La *femme*, chez les sauvages, est une bête de somme, dans l'Orient, un meuble, et chez les Européens un enfant gâté. (Id.) Les *femmes* n'ont point de plus grands ennemis que les *femmes*. (Id.) La *femme* a tout contre elle: nos défauts, sa timidité et sa faiblesse. (J.-J. Rouss.) La présence d'esprit, la pénétration, les observations fines, sont la science des *femmes*, l'habileté de s'en prévaloir est leur talent. (Id.) La *femme* est homme en tout ce qui ne tient pas au sexe. (Id.) Si je les imitais en cela, les *femmes* de ce pays auraient trop à s'en plaindre. (Id.) Peu de *femmes* ont assez de raison pour sentir qu'elles ont besoin d'être gouvernées; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce sont celles qui le sentent qui pourraient le plus s'en passer. (De Lévis.) Les *femmes* sont comme les princes, souvent elles accordent à l'importunité ce que la faveur n'aurait pas obtenu. (Id.) Ces louanges faisaient beaucoup de plaisir aux *femmes*. (Chateaub.) Les *femmes* ne sont si malheureuses au déclin de leurs charmes, qu'en oubliant que la dignité de mère est destinée à remplacer la beauté d'épouse. (Lacretelle.) Les *femmes* ont coutume d'oublier tous leurs adorateurs excepté le premier; c'est celui-là qui sert d'époque à la tendresse. (Demoustier.) Par un concours singulier de circonstances sociales, religieuses, économiques, l'homme vit séparé de la *femme*. (Michelet.) Les *femmes*, par toute l'Asie, on peut dire presque sur toute la terre, sont traitées comme des enfants. (Id.) La *femme* est la désolation du juste. (Proudhon.) La *femme* est un monstre lorsqu'elle n'est pas un ange. (Le P. Ventura.)

> *Femme* contrariante, envieuse et colère,
> Ne quitte point son caractère. (PERRAULT.)

> *Femmes* savent mentir:
> La moins habile en connaît la science. (LA FONTAINE.)

> Une *femme* prudente et qui s'adonne au bien
> Vaut cent fois plus qu'un homme. (DESTOUCHES.)

> Dans une *femme*
> La parole jamais ne manque qu'avec l'âme. (LÉONARD.)

> *Femme* douce et bonne,
> Au fond du cœur laisse de longs regrets. (PARNY.)

> O *femme!* étrange objet de joie et de supplice,
> Mystérieux autel où, dans le sacrifice,
> On entend tour à tour blasphémer et prier!
> (A. DE MUSSET.)

> Chair de la *femme!* argile idéale! ô merveille!
> O pénétration sublime de l'esprit
> Dans le limon que l'Être ineffable pétrit! (V. HUGO.)

— *Bonne femme.* Femme douce, complaisante. || Par mépris, Femme âgée, ou femme simple, crédule, superstitieuse.

— *Contes de bonne femme.* Contes qui ne méritent pas d'être crus.

— *Remède de bonne femme.* Remède sans valeur.

— *Une maîtresse femme.* Une femme énergique, qui mène bien sa maison. || S'emploie souvent par plaisanterie pour désigner une femme ayant des allures masculines. C'est une maîtresse *femme* qui ressemble comme deux gouttes d'eau à Louis-Philippe. (Mérimée.)

— *Femme de qualité.* Femme appartenant à la noblesse. || *Femme d'épée.* Celle qui appartient à la noblesse d'épée. || *Femme de robe.* Celle qui appartient à la noblesse de robe. || *Femme de lettres.* Femme auteur.

— *Femme de chambre.* Celle qui est attachée au service particulier d'une autre femme. || On dit absolument les *femmes*, pour désigner plusieurs femmes de chambre attachées à la même personne. Ses *femmes*, à toute heure, autour d'elle empressées. (Racine.) || *Femme de charge.* Celle qui est chargée de la direction du linge, de la vaisselle, de l'argenterie, etc. || *Femme de journée.* Femme qu'on emploie et paye à la journée pour un travail fait à la maison. || *Femme de ménage.* Femme par qui on fait faire son ménage; quelquefois aussi la maîtresse de la maison.

— *Femme de bien, femme d'honneur.* Celle dont la conduite est régulière. Croyez-moi, celles qui font tant de façons n'en sont pas estimées plus *femmes* de bien. (Molière.)

— *Femme publique, de mauvaise vie.* Celle qui se livre à la débauche.

— Personne du sexe féminin qui est ou qui a été mariée. En ce sens, il est opposé à *fille*. Elle n'est pas femme, elle est encore fille. Le mari et la femme. Adam aima mieux ne pas causer de la douleur à sa *femme* que de lui résister pour obéir à Dieu. (Lemaistre de Sacy.) La *femme* doit se renfermer dans son ménage, doit plaire à son mari, gagner sa confiance, et le charmer moins par sa beauté que par sa vertu. (Fén.) Ma *femme* est tout aimable; oui, mais elle est ma *femme*. (Destouches.) La plus sage, la plus aimable des filles, est enfin devenue la plus digne et la meilleure des *femmes*. (J.-J. Rouss.) Les *femmes* honnêtes conservent en général le plus d'ascendant sur leurs maris. (Id.) Il avait négligé sa *femme* pour une jeune inconnue qui n'avait d'autre mérite que sa beauté. (Voltaire.) A un homme d'esprit il ne faut qu'une *femme* de sens: c'est trop de deux esprits dans une maison. (De Bonald.)

> Mais fille ou *femme*, ou veuve, ou laide, ou belle,
> Ou pauvre, ou riche, ou galante, ou cruelle,
> La nuit, le jour, veut être, à mon avis,
> Tant qu'elle peut, la maîtresse au logis. (VOLT.)

> On ne peut guère avoir une *femme* fidèle
> Qu'en attirant l'amusement chez elle. (FAVART.)

> *Femmes* de Paris
> Savent tromper mais servir leurs maris.
> (M.-J. CHÉNIER.)

— *Prendre femme.* Se marier. || *Chercher femme.* Chercher à se marier.

— Fam. *Femme* se prend pour Maîtresse. Cet étudiant a toujours la même femme.

— *C'est une femme, une vraie femme.* C'est un homme sans énergie.

— *Demi-femme.* Se dit quelquefois, dans le langage familier, pour signifier un Homme efféminé, mou comme une femme. En vérité, c'est une demi-femme.

— *Femme* désigne quelquefois la Femelle des animaux. Le castor est jaloux, et tue quelquefois sa *femme* pour cause ou soupçon d'infidélité. (Chateaub.)

— Prov. *Il faut chercher une femme avec les oreilles plutôt qu'avec les yeux.* Il faut considérer la bonne réputation plutôt que la beauté de celle qu'on veut épouser. || *La plus belle femme ne peut donner que ce qu'elle a.* V. FILLE. || *La plus honnête femme est celle dont on parle le moins,*

c'est-à-dire celle qui ne donne pas lieu à de mauvais propos sur son compte par une conduite légère. || *Prends le premier conseil d'une femme et non le second.* Les femmes jugent mieux d'instinct que de réflexion. || *Qui de femme honnête est séparé, d'un don divin est privé.* Il n'y a pas de plus grand malheur pour un mari que d'être privé d'une honnête femme. || *Maison faite et femme à faire.* Il faut acheter une maison toute faite et prendre une jeune femme. || *La femme est toujours femme*, c'est-à-dire toujours faible, toujours légère, toujours inconstante. || *Foi de femme est plume sur l'eau.* Il ne faut point se fier aux paroles d'une femme. || *Bonne femme, mauvaise tête.* || *Femme rit quand elle veut, et pleure quand elle veut.* || *Une femme ne cèle que ce qu'elle ne sait pas*, c'est-à-dire qu'elle est incapable de garder un secret. || *A qui Dieu veut aider, sa femme lui meurt.* || *Ce n'est rien, c'est une femme qui se noie.* Allusion à la fable de La Fontaine : *la Femme noyée.* || *Qui femme a, noise a.* Les querelles sont inséparables de l'état de mariage. || *Il faut toujours que la femme commande.* Son désir le plus vif est de dominer. || *Femme qui prend se vend; femme qui donne, s'abandonne.* || *Des femmes et des chevaux, il n'y en a pas sans défauts.* || *Que les femmes fassent les femmes et non les capitaines.* || *Les femmes sont trop douces, il faut les saler.* || *Trois femmes font un marché*, c'est-à-dire qu'elles échangent autant de paroles qu'il s'en échange dans un marché. || *La langue des femmes est leur épée, et elles ne la laissent pas rouiller.* || *Il n'est attention que de vieille femme.* Les femmes âgées sont plus attentives en toutes choses que les jeunes, parce qu'elles sont moins occupées d'elles-mêmes. || *Femme qui gagne et poule qui pond, ce n'est que bruit dans la maison.* Les femmes qui entendent le mieux les intérêts du commerce ou du ménage sont souvent criardes et querelleuses. || *Ce que femme veut, Dieu le veut.* La femme a une volonté tenace et inflexible. || *Jeune femme, pain tendre et bois vert, mettent la maison en désert.* || *Le diable bat sa femme et marie sa fille.* Il pleut et le soleil luit en même temps. || Anc. prov. *Soleil qui luit tard au matin, femme qui parle latin, et enfant nourri de vin, ne viennent à bonne fin.*

— Dr. D'après les lois positives de tous les peuples, l'état des femmes diffère en plusieurs points de celui des hommes, et il varie suivant qu'elles sont libres ou soumises à la puissance maritale. En France, les femmes ne peuvent exercer aucune fonction publique. Sous le régime monarchique, elles ne succédaient point à la couronne. Elles sont incapables de figurer dans un acte comme témoins instrumentaires et ne peuvent être chargées d'aucune tutelle autre que celle de leurs propres enfants; mais elles sont admises à déposer en justice et elles peuvent être nommées arbitres ou experts. Elles n'étaient point soumises à la contrainte par corps, si ce n'est dans le cas de stellionat ou lorsqu'elles étaient marchandes publiques. L'âge requis pour le mariage est fixé à quinze ans. La femme doit obéissance et fidélité à son mari; elle ne peut avoir d'autre domicile que celui de ce dernier et doit le suivre partout où il juge à propos de résider. Elle prend le nom et le rang de son mari; elle suit sa condition et ne peut rien faire sans sa permission ou celle de la justice; mais elle peut tester sans l'autorisation de son mari. Les femmes et les filles condamnées aux travaux forcés subissent leur peine dans les maisons de correction.

— Dr. féod. *Femme authentiquée.* Femme convaincue d'adultère. || *Femme de corps.* Femme de condition serve. || *Femme franche.* Femme de condition libre et non serve. Femme qui possédait un fief qu'elle avait acquis avant son mariage, ou qui lui était échu depuis par succession. || *Femme lige.* Femme qui possédait un fief chargé du service militaire. || *Femme du deuxième ordre.* Nom par lequel, au moyen âge, on a désigné les concubines.

— Jurispr. *Femme commune en biens* ou simplement *commune.* Femme mariée sous le régime de la communauté. || *Femme séparée.* Femme qui a obtenu la séparation civile ou la séparation de corps, ou bien contre laquelle une de ces deux sortes de séparation a été prononcée. Femme qui a l'administration de ses biens personnels.

— *La femme une telle.* Se dit en justice, ou dans le langage ordinaire, et désigne une personne d'un rang peu élevé.

— Zool. *Femme marine.* Nom donné vulgairement au lamantin, au dugong, etc.

— Adjectiv. Qui a les qualités ou les faiblesses de la femme. La femme qui cesse d'être *femme* perd tout droit à l'estime. (Bonnin.) Un monarque inviolable peut être impunément enfant, décrépit, *femme* ou fou. (Cormenin.)

> Et je sais même sur ce fait
> Bon nombre d'hommes qui sont *femmes.* (La Font.)
>
> La femme est toujours *femme*, et jamais ne sera
> Que *femme*, tant qu'entier le monde durera.
> (Molière.)

— Fille nubile. A quatorze ans, elle était déjà femme.

— Fig. et par extens. L'Académie est *femme*, et, par conséquent, il ne faut pas avoir une confiance aveugle dans ses dispositions. (Tax. Delord.)

★ **FEMMELETTE.** s. f. (pr. *fa-me-lète ;* diminut. de *femme*). Petite femme; femme faible, douillette, délicate; femme sans courage; petite-maîtresse qui a des goûts futiles et des caprices d'enfant. Tout empêché de servir vilement à la moindre *femmelette.* (La Boétie.) Quel homme! dit Leroux en frappant du pied; une *femmelette* et une averse le font trembler! (M Masson.)

— Fig. et iron. Un homme qui a les goûts, les caprices, les habitudes d'une petite-maîtresse. Un homme mou, lâche, efféminé, qui succombe à la moindre fatigue. M. de Luxembourg est entièrement déconfit : ce n'est pas un homme, ni un petit homme, ce n'est pas même une femme, c'est une petite *femmelette.* (Mme de Sévigné.)

— Dans un sens plus accentué. Néron et Héliogabale, immondes *femmelettes*, grotesques Adonis, furent prodigieusement ridicules. (Michelet.)

★ **FÉMORAL, ALE.** adj. (ét. lat., *femur, femoris*, cuisse). Anat. Qui a rapport à la cuisse; qui en fait partie; qui sert à la couvrir, à la garantir. Syn. de CRURAL. || *Arcade fémorale.* Nom donné à l'arcade crurale, dite aussi *arcade de Fallope*, ou *ligament de Poupart.* || *Artère fémorale.* Portion de l'artère crurale qui s'étend de l'inguinal jusqu'au jarret. || *Muscle fémoral.* Le trifémoro-rotulien. || *Muscle biceps fémoral.* L'ischio-fémoro-péronien. || *Muscles pubio-fémoral, sous-pubio-fémoral et ischio-fémoral.* Les trois adducteurs de la cuisse. || *Muscle ilio-aponévrotico-fémoral.* Le fascia lata.

— Chir. *Hernie fémorale.* Hernie produite sous le ligament de Poupart.

— FÉMORAL. s. m. Entom. Partie de la patte des insectes.

— Ancien vêtement qui ressemblait au caleçon.

FÉMORALI-VASCULAIRE. adj. Anat. Se dit d'une courte gaine qui tapisse l'intérieur du canal crural.

FÉMORO. Anat. Préfixe qui s'ajoute aux noms de muscles, nerfs, vaisseaux appartenant au fémur.

FÉMORO-CALCANÉEN. adj. et s. m. Anat. Se dit du muscle plantaire grêle du condyle externe du fémur au calcanéum.

FÉMORO-COXALE. s. f. Anat. Jonction de la cuisse du cheval à la hanche.

FÉMORO-CUTANÉ, ÉE. adj. Anat. Se dit de la branche du plexus lombaire se ramifiant à la partie inférieure des muscles de l'abdomen.

FÉMORO-GÉNITAL, ALE. adj. et s. Anat. Se dit du nerf sus-pubien.

FÉMORO-PHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. L'un des muscles de la jambe.

FÉMORO-POPLITÉ. adj. et s. m. Anat. Artère perforante de la cuisse.

FÉMORO-POPLITÉ-TIBIAL. adj. et s. m. Anat. Le muscle poplité depuis le condyle externe du fémur jusqu'à la partie supérieure du tibia.

FÉMORO-PRÉPHALANGIEN. adj. et s. m. Anat. L'un des muscles de la jambe du cheval.

FÉMORO-PRÉTIBIAL, ALE. adj. et s. Anat. Qui a rapport au fémur, os de la cuisse, et au tibia, os de la jambe.

FÉMORO-ROTULIEN. adj. et s. m. Anat. L'un des muscles de la jambe de la grenouille.

FÉMORO-TIBIAL, ALE. adj. et s. Anat. Qui a rapport au fémur et au tibia. || *Articulation fémoro-tibiale.* Articulation du genou, résultant spécialement de la jonction du fémur avec le tibia.

★ **FÉMUR.** s. m. (mot lat.). Anat. Os de la cuisse. La cuisse elle-même. Le *fémur* est le plus long et le plus fort de tous les os du corps; il s'étend du bassin au tibia et forme la partie solide de la cuisse. (Béclard.) Le *fémur*, comme tous les os du squelette, est exposé aux fractures, aux luxations, à la carie, à la nécrose, aux tumeurs blanches, etc. (Clermont.) V. SQUELETTE.

— Archit. Dans un triglyphe, Nom des parties placées entre les cannelures.

— Entom. Partie de la jambe des insectes la plus voisine du corps.

FEN. s. m. (pron. *fenn*). Métrol. Monnaie de compte chinoise, valant environ 7 centimes et demi. || Poids chinois valant 0 gr. 378. || Mesure linéaire du même pays.

FENAGE. s. m. (ét. lat., *fenum*, foin). Féod. Droit sur les foins.

FENAIN. Géogr. Bourg. du cant. de Marchiennes, arr. de Douai (Nord); 2,500 hab.

★ **FENAISON.** s. f. (ét. lat., *fenum*, foin). Agric. Saison où l'on coupe les foins; ensemble des travaux pour la récolte des foins. Nous sommes au temps de la fenaison. Être occupé de la fenaison. Dans tout le cours de la *fenaison*, aucune portion d'herbe ou de foin, dans les divers degrés de sa dessiccation, ne doit jamais passer la nuit étendue sur le sol. (Dombasle.) Le moment de la *fenaison* dans une prairie est celui où les plantes qui y abondent le plus et qui produisent le meilleur fourrage commencent à être en pleine fleur. (Id.)

— Dessèchement des fourrages naturels ou artificiels.

— Syn. comp. FENAISON, FANAGE. *Fenaison* a une acception plus étendue que le mot *fanage*, qui n'a rapport qu'à l'une des opérations de la récolte des foins.

FENASSE. s. f. (ét. lat., *fenum*, foin). Agric. Un des noms vulgaires du sainfoin. || Ce nom s'applique encore à la graine du foin des prairies naturelles.

— Arg. Paresseux, indolent.

FENASSIER. s. m. (ét. lat., *fenum*, foin). Agric. Celui qui fait les provisions de fourrage et qui les dépose dans les écuries.

FENCE. s. m. (pr. *fenn-ce ;* mot angl.). Sport. Obstacle formé de planches.

FENDAGE. s. m. Techn. Action de fendre; Résultat de cette action. Le fendage du bois. Le *fendage* est toujours préférable chaque fois que le manque de longueur de l'arbre ou sa nature gélive ou roulée le rendent défectueux. (Morog.)

FENDANT. part. prés. du v. Fendre. Qui fend. Une personne fendant du bois.

★ **FENDANT.** s. m. Coup de tranchant d'un sabre, du haut en bas. Entrant au combat, il reçut d'abord un *fendant* sur le jarret, dont il perdit beaucoup de sang. (D'Ablancourt.) Peu usité.

— Fam. *Un fendant.* Un homme qui parle, qui agit en fanfaron; faux brave. || *Faire le fendant.* Faire le terrible, l'important. Celui qui fait le *fendant.* (Malherbe.) || *Faire du fendant.* Se dit dans le même sens.

> Faire ici du *fendant* tandis qu'on nous sépare,
> C'est montrer un esprit lâche autant que barbare
> (Corneille.)

— Vitic. *Fendant vert.* Cépage du pays de Vaud.

— FENDANTS. s. m. pl. Hist. Aventuriers très audacieux qui faisaient partie de la garnison anglaise de Calais en 1524. Les *fendants* furent exterminés par le comte de Dammartin. (Complém. de l'Acad.)

★ **FENDERIE.** s. f. Techn. Action de fendre le fer en verge. || Mécanisme qui sert à façonner le fer en barres de toutes les dimensions et de toutes les formes demandées par le commerce. || Machine au moyen de laquelle, dans les usines à fer, on fabrique les baguettes carrées qu'on appelle *fonton, côtes de vaches*, dont on fait les clous, des crochets, des pointes et une infinité de petits objets de serrurerie. || Autre machine à fendre le bois en baguettes plus ou moins minces. || Atelier où on fend le fer, le bois, etc.

★ **FENDEUR, EUSE.** s. Techn. Ouvrier qui fend le fer, le bois, l'ardoise, etc.

— Ouvrier qui taille le pavé.

— Ouvrier qui dégrossit le diamant.

— Fig. *Fendeur de naseaux.* Bravache. Peu usité.

— FENDEUSE. s. f. Horlog. Ouvrière spéciale chargée de fendre les roues des montres et des pendules.

FENDILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Fendiller. S'empl. adjectiv. Qui a beaucoup de petites fentes, de crevasses, de fêlures, de gerçures. Verre fendillé. Terre fendillée. La terre était toute *fendillée* par des crevasses. (G. Flaubert.) Le sol, tantôt marécageux, tantôt sablonneux ou *fendillé* par la chaleur, est d'une morne tristesse. (E. Renan.)

— Bot. et Zool. Se dit de tout organe muni d'une ou plusieurs petites fentes longitudinales.

FENDILLEMENT. s. m. Techn. Action du bois qui se fendille.

— Se dit généralement de tout ce qui se fendille.

★ **FENDILLER (SE).** v. pron. 1re conj. (fréquentatif de *fendre*). Techn. Se couvrir de petites fentes, de fêlures, de gerçures. La surface de ce bloc immense s'est divisée, fêlée, *fendillée*, réduite en poudre par l'impression des agents extérieurs. (Buff.) Les savons de toilette paraissent d'abord adoucir la peau, mais ils ne font en réalité que l'amollir, ce qui la rend plus sensible à l'impression de l'air, ce qui fait qu'elle se dessèche et se *fendille* à l'infini. (Thierry.)

— Bot. Se dit de l'écorce qui se fend.

— FENDILLER. v. a. Produire de petites fentes. La chaleur fendille le sapin.

FENDILLES. s. f. pl. (rad. *fendiller*). Petites fentes qui se produisent dans le fer quand on le forge.

FENDIS. s. m. (pr. *fan-di ;* rad. *fendre*). Techn. Ardoise brute, mal divisée. || Dernière division de l'ardoise.

★ **FENDOIR.** s. m. Techn. Outil qui sert à fendre, à diviser. Fendoir de vannier. Fendoir de tonnelier.

★ **FENDRE.** v. a. 4e conj. (du lat. *findere*). Diviser, séparer, couper en long ou en large, ou de toute autre manière. Fendre du bois, du fer, de l'ardoise. Il lui fendit la tête d'un coup de sabre.

> Vois-tu, dans ces vallons, ces esclaves champêtres,
> Qui creusent ces rochers, qui vont *fendre* ces hêtres?
> (Voltaire.)

— *Fendre la terre.* Y produire des crevasses. La chaleur avait fendu la terre. || Dans un autre sens, Faire les travaux nécessaires aux semailles. Bientôt Triptolème apprit aux Grecs à *fendre* la terre et à la fertiliser en déchirant son sein. (Fén.)

— Fig. *Fendre un cheveu en quatre.* User de trop grandes subtilités.

— Fig. *Fendre la tête à quelqu'un.* Faire autour de lui un tapage intolérable.

— Fam. *Il me semble qu'on me fend la tête.* Se dit quand on éprouve un grand mal de tête.

— *Fendre le cœur.* Causer un violent chagrin, faire éprouver une vive douleur. Mme de Longueville fait *fendre* le cœur. (Mme de Sévig.) Les cris et les pleurs de ces pauvres gens ont pensé *fendre* le cœur de ceux qui ne l'ont pas de fer. (Id.) Le pauvre homme et sa famille me *fendent* le cœur. (Volt.)

— Fig. *Fendre les pieds.* Se disait autrefois pour Congédier un domestique.

— Pop. *Geler à pierre fendre.* Se dit pour exprimer qu'il gèle très fort.

— Fig. Mlle de la Trousse dont la douleur *fend* les pierres. (Mme de Sévigné.)

— Pop. *Fendre l'oreille.* Réformer, mettre à la retraite.

— Par anal. Fendre l'air. Fendre les eaux. Elle aperçut le vaisseau d'Ulysse *fendant* les ondes. (Fén.) Le daim léger bondit, vole et *fend* l'air. (Del.) Tel le rapide éclair éclate et *fend* les cieux. (De Saint-Ange.)

— *Fendre le vent.* S'échapper au plus vite. Peu usité aujourd'hui.

> Rien ne semblait plus sûr qu'un si proche hyménée,
> Et parmi ces apprêts, la nuit d'auparavant
> Vous sûtes faire gille, et *fendîtes* le vent. (Corneille.)

— Fig. *Fendre la presse, la foule.* La séparer pour s'y frayer un passage. Nous eûmes peine à *fendre* la foule qui se pressait le long des boutiques. (Gér. de Nerval.) Les éperons de leur poitrail, comme des proues de navire, *fendaient* les cohortes. (G. Flaubert.)

— Rel. *Fendre les feuillets d'un livre.* Les couper.

— FENDRE. v. n. Ne s'emploie que figurément et dans les expressions : *La tête me fend, le cœur me fend.* || *La tête me fend.* J'ai un violent mal de tête. || *Le cœur me fend.* J'éprouve une profonde douleur, une grande pitié.

— SE FENDRE. v. pron. Être fendu. Ce bois se fend à coups de hache.

— S'entr'ouvrir, se diviser spontanément. Le bois se fend au soleil. Le verre se fend ou éclate à une chaleur trop ardente.

— Fig. Il semble que mon cœur veuille se *fendre* par la moitié. (Mme de Sévig.) Mon cœur se *fend* d'amour et s'ouvre de pitié. (Régnier.)

— Par extens. En parlant d'une foule

> Qui, voyant venir les Troyens,
> Se *fendait* leur livrent passage. (Scarron.)

— Fendre à soi. Dès qu'il s'est reconnu coupable, dès qu'il a constaté sa disgrâce, il se *fend* en croix le ventre avec ses deux sabres. (P. de Saint-Victor.)

— Pop. Se montrer généreux contre son habitude. Faire un sacrifice. Cet avare s'est fendu de cent francs. Puisque vous vous *fendez*, dit le peintre, je paye un cent de marrons. (H. de Balzac.)

— Absol. Quand il faut se fendre, notre homme n'est jamais là.

— Escr. Porter en avant la jambe droite et laisser le pied gauche immobile.

FENDU, UE. part. pass. du v. Fendre. S'emploie adjectiv. Du bois fendu. Trois tablettes de sa bibliothèque étaient chargées de livres grecs dont les feuilles n'étaient pas *fendues.* (Ch. Nodier.) A chaque minute, le ceil s'ouvrit *fendu* par un éclair immense. (H. Taine.)

— Se dit des grands yeux et des grandes bouches. Avoir la bouche bien fendue. Les Chinois ont les yeux fendus en amande.

— Fam. *Avoir la bouche fendue jusqu'aux oreilles.* L'avoir excessivement grande.

— *Cheval à naseaux bien fendus.* Cheval à naseaux très ouverts.

— *Homme bien fendu.* Homme de cuisses et de jambes très allongées.

— Bot. Se dit des feuilles, calices ou corolles dont les divisions ne sont soudées que dans la moitié de leur longueur, à partir de la base. || *Vaisseaux fendus.* Vaisseaux dont les parois semblent creusées de raies transversales.

— Jeux. Au trictrac, *Margot la fendue.* Se dit lorsque dans un jeu les flèches d'une couleur sont toutes prises et que celles de l'autre sont vides.

FENDUE. s. f. Min. Tranchée, galerie découverte. || Galerie dont l'ouverture est à découvert.

FENDULE. s. m. Ichtyol. Espèce de poisson.

— FENDULE. s. f. Bot. Espèce de mousse.

FÈNE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille de pupivores.

★ **FÊNE.** s. f. Bot. V. FAÎNE.

FENÉ. adj. Fané, flétri. (Rabelais.)

FÉNELON (François DE SALIGNAC DE LA MOTHE-). Né au château de Fénelon (Dordogne), 1652-1715, entra au séminaire de Saint-Sulpice, fut prêtre en 1675, puis directeur de la communauté des *Nouvelles Catholiques*, 1678-1689. Il écrivit alors *Traité de l'éducation des filles ; Réfutation du système de Malebranche sur la nature et la grâce ; Traité du ministère des pasteurs.* Il devint précepteur du duc de Bourgogne, 1691, et composa pour lui des *Fables*, les *Dialogues des morts*, le *Télémaque.* Membre de l'Académie française, 1693, archevêque de Cambrai, 1695, il adopta en partie les opinions de Mme Guyon sur le *quiétisme*, et publia *l'Explication des Maximes des saints*, 1697, livre qui fut combattu par Bossuet et condamné par Innocent XII; Fénelon se soumit, 1699; mais Louis XIV le tint éloigné de la cour. Il se voua tout entier à l'administration de son diocèse,

et sut gagner l'admiration des ennemis de la France au milieu même des horreurs de la guerre. Il composa pour son ancien élève *l'Examen de conscience sur les devoirs de la royauté* et un *Plan de gouvernement*; il aurait voulu limiter le pouvoir royal par les états généraux et par la restauration de l'aristocratie. Il écrivit encore la *Lettre sur les occupations de l'Académie française* et le *Traité de l'existence de Dieu*. L'édition complète de ses œuvres, Versailles, comprend 34 vol. in 8°. Sa *Vie* a été écrite par l'Écossais Ramsay, 1723, et par le cardinal de Bausset.

FÉNELONIEN, ENNE. adj. Qui appartient à Fénelon, qui tient de lui, qui lui ressemble. Style fénelonien. Douceur, onction fénelonienne.

FÉNELONISTE. s. m. Hist. relig. Partisan de Fénelon, du système, de la doctrine de l'archevêque de Cambrai; quiétiste.

FÉNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *fenum*, foin). Sécher le foin, en le tournant et le retournant pour l'exposer au soleil.

FÉNÉRATEUR. s. m. (ét. lat., *fenerator*, fait de *fenus*, génitif *fenoris*, usure). Usurier, prêteur sur gages.

FÉNÉROTET. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du pouliot.

FENESTELLA. s. f. (mot ital. signif. *petite fenêtre*). Archit. Petite niche pratiquée dans le chœur d'une église pour recevoir la piscine.

FENESTRAL, ALE. adj. Archit. S'est dit pour Qui a rapport aux fenêtres.

— Antiq. rom. *Porte fenestrale*. L'une des portes de Rome, située près du lieu où la Fortune vint visiter Servius Tullius en entrant par les fenêtres de sa demeure.

— Entom. Se dit des insectes qu'on trouve sur les carreaux de vitres.

★ **FENESTRÉ, ÉE.** adj. (rad. *fenêtre*). Qui est percé à jour. On écrit aussi *fenêtré*. Un beau banc de bois de chêne, du travail gothique le plus délicatement *fenestré* et fleuri, y sert de canapé. (Th. Gaut.)

— Archéol. Se dit de sandales dont le dessus était formé par des courroies lacées à jour.

— Bot. Se dit d'une feuille, d'une tige percée à jour.

FENESTRELLE. s. f. Archit. S'est dit pour Petite fenêtre.

— Bot. Giroflée cocardeau.

FÉNESTRELLE. Géogr. Place forte de la prov. de Pignerol (Italie), au débouché du col du mont Genèvre. La population est de 1,200 h.

FENESTRER. v. n. V. FENÊTRER.

FENESTRIER, ÈRE. adj. S'est dit pour Qui a rapport aux fenêtres, qui les concerne.

— Anc. prov. *Fille fenestrière rarement bonne ménagère*. Fille qui se met trop souvent à la fenêtre ne peut s'occuper de son ménage.

★ **FENÊTRAGE.** s. m. Totalité des fenêtres d'un bâtiment; leur disposition; ce qui les concerne. Le *fenêtrage* de la Sainte-Chapelle est extraordinaire. (Noël.)

— Autrefois, Arcade, encadrement à jour, en plein cintre ou en ogive. || Niche qui avait cette forme.

— Féod. Ancien impôt.

FÉNÉTRANGE, FÉNESTRANGE ou **FINSTRINGEN.** Géogr. Ancien ch.-l. de cant. à 16 kil. N. de Sarrebourg (Lorraine), sur la Sarre; 1,500 hab. Carrières de pierre, tanneries, etc. C'était le chef-lieu d'une ancienne baronnie.

★ **FENÊTRE.** s. f. (ét. lat., *fenestra*, même signif.). Archit. Ouverture pour donner du jour dans un bâtiment. Grande, large, petite, étroite fenêtre. Fenêtre rampante, gisante, rustique, etc. On n'est pas en droit de pratiquer des fenêtres dans un mur mitoyen, même à verre dormant. Ceux qui font les fausses antithèses en forçant les mots imitent ceux qui font de fausses *fenêtres* pour la symétrie. (Pasc.) Messieurs, ne vous battez pas dans la rue, voilà les sots aux *fenêtres*. (Chamfort.)

— On donne aux fenêtres trois formes principales: les ***fenêtres en plein cintre*** ou ***arcade***, les *fenêtres à plate-bande*, les *fenêtres à œil-de-bœuf*. || *Fenêtre attique*. Celle dont l'appui est plus large que le linteau. || *Fenêtre dormante* ou *à verre dormant*. Fenêtre qui ne peut pas s'ouvrir. || *Fausse fenêtre*. Fenêtre dont l'embrasement n'a pas été fait ou a été condamné. || *Fenêtre feinte*. Fenêtre figurée parmi d'autres qui sont réelles. || *Fenêtre gisante*. Fenêtre basse, plus large que haute. || *Fenêtre rampante*. Fenêtre dont l'appui et la fermeture sont en pente. || *Fenêtre rustique*. Celle à qui les pierres de refend servent de chambranle. || *Fenêtre en tour creuse*. Celle qui est cintrée par son plan et creuse en dedans. || *Fenêtre en tour ronde*. Celle qui a l'effet contraire à celui de la fenêtre en tour creuse. || *Fenêtre en tribune*. Celle qui a un balcon en saillie.

— *Se mettre à la fenêtre*. Aller près de la fenêtre pour voir ce qui se passe au dehors. Si je sortais, tout le monde se mettait aux *fenêtres*. (Montesquieu.)

— Fig. Les écrivains qui laissent des mémoires de leur vie, ne s'y peignent guère qu'à mi-corps, et comme de la *fenêtre*. (Noël.)

> Sans lui donner le temps seulement de crier,
> Pour lui votre *fenêtre* eut servi d'escalier.
> (REGNARD.)

— Fig. *Menacer quelqu'un de le jeter par la fenêtre, de le faire sauter par la fenêtre*. Le menacer de le chasser violemment et aussi Vouloir faire parade de sa force musculaire.

— Fam. *Jeter tout par les fenêtres*. Gaspiller son bien. Ne voyez-vous pas bien qu'un homme qui est gâté par les vastes idées des grands Adhémars doit tout jeter par les *fenêtres*, et ne doit rien trouver de trop grand? (Mme de Sev.)

— Fig. *Entrer par les fenêtres*. Entrer dans un lieu ou dans une société autrement que par la bonne voie.

— Cadre vitré qui clôt la fenêtre. Partout les portes et les *fenêtres* des maisons, brisées et arrachées, ont servi à alimenter les bivouacs. (De Ségur.)

— Fig. et fam. *Cette maison n'a ni portes ni fenêtres*. Cette maison est dans un extrême délabrement.

— Loc. prov. *Il est demain fête, les marmousets sont aux fenêtres*. Se dit quand les fenêtres sont garnies de gens qui regardent. || ***Il faut passer par là ou par la fenêtre.*** Voilà le seul parti qu'on puisse prendre, la nécessité y force. || ***Chassez-le par la porte, il rentrera par la fenêtre***, ou, ***Si vous le faites sortir par la porte, il rentrera par la fenêtre.*** Se dit d'un personnage ennuyeux dont il est difficile de se débarrasser.

> Qu'on lui ferme la porte au nez,
> Il reviendra par la *fenêtre*. (LA FONTAINE.)

— Arg. *Mettre la tête à la fenêtre*. Être guillotiné. Qu'il fasse promptement mettre la tête à la *fenêtre* à l'infâme Buissot. (Hébert.) || *Faire la fenêtre*. Se dit des femmes publiques qui attirent les passants de leur fenêtre.

— Anat. Nom de deux ouvertures de la paroi interne du tympan. Fenêtre ronde. Fenêtre ovale.

— Mar. *Fausses fenêtres*. Mantelets volants en usage dans les tempêtes.

— Techn. Trou à jour.

FENÊTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Fenêtrer. S'empl. adjectiv. Édifice bien ou mal fenêtré. On écrit aussi *fenestré*.

— Bot. Syn. de FENESTRÉ.

— Chir. Où l'on a pratiqué des ouvertures. Compresses, linges, emplâtres fenêtrés.

— Entom. Qui présente des taches simulant des trous.

FENÊTRER. v. a. 1re conj. Percer des fenêtres, les garnir de châssis et de vitrerie.

— Chir. *Fenêtrer un linge pour des pansements*. Le percer à jour.

— FENÊTRER. v. n. S'est dit pour Faire le galant sous les fenêtres de sa maîtresse.

— Chevalerie. Dans les tournois, c'était, de la part des champions qui devaient combattre, Attacher auparavant à des fenêtres chacun son écu blasonné, afin de se faire connaître, et de pouvoir empêcher d'entrer en lice ceux qui par quelque méfait se seraient rendus indignes de cet honneur.

— SE FENÊTRER. v. pron. Être fenêtré.

FÉNIAN. s. m. Membre d'une secte irlandaise qui a pour but de soustraire l'Irlande à la domination anglaise.

— Adjectiv. *Feu fénian*. Chim. Dissolution de phosphore dans le sulfure de carbone qui produit une composition inflammable.

FÉNIANISME. s. m. Association, doctrine, principe des fénians. Cela et le *fénianisme* donne une idée de l'Amérique. (Mérimée.)

FENIER. s. m. (ét. lat., *fenum*, foin). Grande meule de foin, dans la Drôme.

FENIÈRE. s. f. (ét. lat., *fenum*, foin). Agric. Grenier à serrer le foin.

★ **FENIL.** s. m. (pr. *fe-nill*, *ll* mouill.; ét. lat., *fenum*, foin). Écon. agric. Lieu où l'on serre les foins. Les cultivateurs les plus éclairés ont reconnu que le foin disposé en meules au dehors se conserve mieux et plus longtemps que dans les *fenils*. (Gaubert.)

FENNEC. s. m. (de l'arabe *fanek*, même signif.). Zool. Genre de mammifères; quadrupède carnivore, à très longues oreilles, du désert de Sahara, du genre chien.

★ **FENOUIL.** s. m. (pr. *fe-noull*, *ll* mouill.; ét. lat., *feniculum* dérivé de *fenum*, foin, à cause

Fenouil.

de la ressemblance de l'odeur des deux herbes, lorsqu'elles sont fauchées et qu'elles dessèchent au soleil). Bot. Plante aromatique; l'une des cinq grandes apéritives de la famille des ombellifères et du genre aneth. Le *fenouil*, dont la saveur est prononcée, n'est du goût d'aucun des animaux domestiques. Dans les pays chauds et humides, où il se reproduit spontanément avec abondance dans les vignes et les haies, on ne le destine guère qu'à chauffer le four. (Morogues.) || *Fenouil annuel*. L'ammi visnago. || *Fenouil d'eau*. Nom vulgaire de plusieurs plantes des genres phellandre, myriophylle et renoncule. || *Fenouil marin*. La christe marine. || *Fenouil de montagne*. Le pyrèthre. || *Fenouil de porc*. Le peucédane officinal. || *Fenouil puant*. L'aneth odorant. || *Fenouil sauvage*. La ciguë. || *Fenouil tortu*. Nom vulgaire de quelques espèces du genre séseli.

— *Gomme de fenouil*. Liqueur blanche et épaisse que le fenouil laisse échapper de ses rameaux, et qui se durcit à l'air.

— Chim. *Essence de fenouil*. Huile essentielle d'un jaune clair, d'une odeur très aromatique; on la retire des graines de fenouil.

★ **FENOUILLET.** s. m. ou **FENOUILLETTE.** s. f. (pr. *fe-nou-ilè*, ou *fe-nou-llète*, *ll* mouill.). Hort. Pomme qui a l'odeur du fenouil. || Pommier qui la produit.

★ **FENOUILLETTE.** s. f. (pr. *fe-nou-llete*, *ll* mouill.). Comm. Eau-de-vie rectifiée et distillée avec la graine du fenouil.

FENOUILLOT DE FALBAIRE DE QUINGEY (Charles-Georges). Auteur dramatique, né à Salins, 1727-1801, a composé plusieurs pièces, *l'Honnête criminel*, drame en vers, *les Deux Avares* (musique de Grétry), etc.

FENOUSE. s. f. Arg. Prairie.

★ **FENTE.** s. f. (rad. *fendre*). Ouverture étroite faite en long. Le biquet soupçonneux par la *fente* regarde. (La Fontaine.)

— Crevasse, excavation plus longue que large. Une fente de rocher. Ce métal a été déposé par fusion ou sublimation dans les *fentes* perpendiculaires du globe. (Buffon.)

— Défilé très resserré. Peu à peu on se trouve dans une *fente* fort étroite, entre d'assez hautes collines, environ de 600 pieds. (Michelet.)

— Fig. Moyen détourné. J'agissais donc ainsi par les *fentes* ne pouvant mieux. (St-Simon.)

— Anat. Nom donné aux ouvertures longues et étroites qui traversent toute l'épaisseur des os; telles sont la fente ethmoïdale, la fente sphénoïdale, glénoïdale, etc. || *Fente de Bichat*. Sillon qui sépare le cerveau du cervelet.

— Anc. jurispr. *Fente et refente*. Subdivision entre les diverses branches d'une même ligne de parenté, des droits héréditaires attribués à cette ligne. En matière de succession ascendante ou collatérale, on nommait *fente* la division des biens en deux moitiés, l'une pour la ligne paternelle, l'autre pour la ligne maternelle. La *refente* était l'opération par laquelle on partageait entre les branches d'une même ligne la portion qui lui était déférée. (Regnard.)

— Art vétér. Nom des gerçures situées dans les plis des paturons du cheval.

— Chir. Fracture légère du crâne.

— Eaux et for. État du bois qui se fend de lui-même. || *Bois de fente*. Bois fendu pour être débité en échalas, lattes, etc.

— Hortic. *Enter, greffer en fente*. Fendre la tige de l'arbre pour y introduire la greffe.

— Hydraul. Se dit, dans une gerbe d'eau, de plusieurs fentes circulaires opposées l'une à l'autre, que l'on appelle *portions de couronnes*.

— Min. Nom donné aux gerçures des rochers, des mines.

FENTÉ, ÉE. adj. Qui s'ouvre par une fente. Rocher fenté. Fruit fenté.

FENTOIR. s. m. (rad. *fendre*). Techn. Couperet à l'usage des bouchers, à lame large et aiguë.

★ **FENTON.** s. m. Techn. Morceau de fer disposé pour faire des clefs ou autres ouvrages de serrurerie. || Morceau de bois coupé pour faire des chevilles. || Ferrure, bois qui soutient les plâtres des cheminées. || Fer réduit en baguettes carrées, et dont on se sert dans l'industrie pour la confection de divers objets. || Nom de tringles de fer en bottes de 25 à 50 kilos.

— On écrit aussi *fanton*.

★ **FENUGREC.** s. m. (ét. lat., *fenum*, foin; *græcum*, grec). Bot. Espèce de trigonelle, de la famille des légumineuses. Son nom lui vient de ce que les anciens la donnaient comme nourriture à leurs bestiaux.

FENUSE. s. f. Entom. Syn. de DOLÈRE.

FENZLIE. s. f. (de *Fenzl*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des oliniées, établi pour plusieurs espèces de l'Australie.

★ **FÉODAL, ALE.** adj. (ét., V. FIEF). Qui concerne les fiefs, qui leur appartient. Seigneur, bien, héritage, régime, droit féodal. Le système *féodal* est l'ensemble des éléments qui constituaient l'état de la société européenne dans le temps où les véritables et grandes propriétés territoriales étaient au pouvoir d'un petit nombre de familles privilégiées qui seules, comme possesseurs de fiefs, avaient une importance politique. (Savagner.) La royauté, que l'on regarde généralement comme le centre autour duquel étaient groupés tous les États *féodaux*, était naturellement leur ennemie. (Michelet.) C'était la chasse au roi, une chasse *féodale*, violente et sauvage. (P. de St-Victor.)

— *Seigneur féodal*. Seigneur d'un fief.

— ***Bien*** ou ***héritage féodal***. Bien tenu en fief.

— *Droits féodaux*. Droits que les seigneurs exerçaient sur leurs vassaux.

— *Droit féodal*. Droit qui réglementait les rapports des seigneurs avec les vassaux.

— *Gouvernement féodal*. Celui d'un pays partagé en domaines possédés par des vassaux et arrière-vassaux, et dont le roi n'est que le suzerain, la souveraineté restant aux mains des seigneurs qui se la partagent. || On dit aussi et dans le même sens: ***Monarchie féodale, régime féodal, système féodal.***

— *Féodal* se dit aussi par opposition à Censuel. Matières féodales et matières censuelles.

— *Temps féodaux*. Temps où la monarchie était féodale.

— Fig. Qui rappelle les temps féodaux.

> Et toi, peuple animal,
> Porte encor le bât *féodal*. (BÉRANGER.)

★ **FÉODALEMENT.** adv. D'une manière féodale; en vertu du droit de fief.

FÉODALISATION. s. f. (pr. *fé-o-da-li-za-cion*; rad. *féodaliser*). Action de soumettre au régime féodal ou à un régime s'en rapprochant. La *féodalisation* de la terre. (De Laveleye.)

FÉODALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Féodaliser. S'empl. adjectiv. Pays féodalisé.

FÉODALISER. v. a. 1re conj. Soumettre au régime féodal.

— SE FÉODALISER. v. pron. Prendre un caractère féodal. On a vu des démocraties se féodaliser.

FÉODALISME. s. m. Système de la féodalité; anarchie des grands propriétaires. On fut obligé de combattre le *féodalisme* par le machiavélisme, et celui-ci par le jacobinisme, auquel on opposa les deux premiers. Ainsi se succèdent les maux et les remèdes. (Boiste.)

FÉODALISTE. adj. 2 g. Polit. Qui est partisan du féodalisme, qui adopte les principes du féodalisme.

★ **FÉODALITÉ.** s. f. (rad. *féodal*). Hist. Nom donné au régime qui se substitua aux pouvoirs généraux et aux sociétés générales créées par les sociétés barbares nées de la conquête, et qui consistait en une subordination hiérarchique des personnes et des choses. Au déclin des monarchies barbares, les hommes faibles et pauvres se groupèrent autour des plus forts et des plus riches, leur promirent fidélité et entière dépendance, ne leur demandant rien pour prix que leur protection; ceux-ci ayant au-dessus d'eux des hommes plus puissants et plus riches qu'eux-mêmes, se groupèrent également autour d'eux pour en être protégés à certaines conditions; cette chaîne de protections et de soumissions embrassa successivement toute l'Europe, et liait ainsi la société depuis le monarque le plus puissant jusqu'au plus humble serf. De là tout un système de droits et de devoirs, charges, redevances personnelles, etc., entre les protégeants et les protégés. Sous le régime de la féodalité, les véritables et grandes propriétés territoriales, sous le titre de fiefs, étaient au pouvoir d'un petit nombre de familles privilégiées, dont le chef se nommait seigneur, et était duc ou comte, suzerain ou vassal, selon son degré d'élévation dans l'échelle féodale. Les hommes de ses terres étaient serfs. Le régime féodal a été aboli par l'Assemblée nationale dans la nuit du 4 août 1789. La *féodalité* a rendu de grands services à l'Europe, mais elle a fait son temps. (E. About.)

— Ensemble des lois et coutumes qui régissaient le système féodal.

— Qualité de fief. État d'un héritage tenu à titre de fief. La féodalité d'un domaine, d'une rente.

— Foi et hommage dus par le vassal à son suzerain. La *féodalité* ne se prescrit point. (Acad.)

— Fig. *Féodalité financière*. Nom qu'on donne parfois à la domination qu'exercent les grands capitalistes. Côme de Médicis représente l'époque héroïque de la *féodalité* financière. (E. Quinet.)

FÉODATAIRE. s. m. V. FEUDATAIRE.

FÉODE. s. m. Fief. (Rabelais.)

FÉODEC. adj. (rad. *féodal*). Arg. Arbitraire, despotique.

FÉODISTE. s. m. S'est dit pour Feudiste.

★ **FER.** s. m. (du lat. *ferrum*, même signif.). Métal très abondant qui se trouve répandu dans toute la nature, combiné soit avec de l'oxygène, soit avec le soufre, soit avec différents acides ou différentes substances qui remplissent les fonctions d'acides; rarement on le trouve à l'état natif. A l'état de pureté, le fer est, à l'extérieur, d'un gris tirant sur le noir; à l'intérieur, d'un gris métallique clair, tirant parfois sur le blanc d'argent; sa cassure est ordinairement grenue et quelquefois lamellaire; il a beaucoup de ténacité et peut se réduire en fils d'un très petit diamètre, qui exigent pour se rompre un poids considérable. Sa pesanteur spécifique varie de 7,20 à 7,79. Il jouit plus que tout autre corps de la propriété d'attirer l'aimant. Il ne peut fondre qu'à une température très élevée. Il est infusible au feu du chalumeau ordinaire, et se ramollit seulement au feu de forge, ce qui permet de lui donner toutes les formes imaginables. Il s'oxyde facilement à l'air humide et se rouille. L'acide azotique le dissout et la solution précipite en bleu par le cyanure ferroso-potassique. Fer bon, mauvais, doux, aigre, flexible, cassant. Instrument, outil

en fer. Poinçon de fer. Fer de mine, fer en mine. Fer battu. Fer fondu. Fer forgé. Mine de fer. Minerai de fer. Écume de fer. Barre de fer. Affiner le fer. Battre le fer, souder le fer. Rouille de fer. Fer rouillé. Fer qui se rouille. Du fil de fer.

— Considéré minéralogiquement, le fer est la base d'un grand genre artificiel, composé de plus de quarante espèces, qui le présentent ou libre de toute combinaison au moins définie, ou combiné dans des rapports fixes avec l'arsenic, le soufre ou l'oxygène, ou avec divers acides, tels que l'acide carbonique, l'acide sulfurique, l'acide phosphorique, l'acide arsenique et enfin la silice. De là la subdivision naturelle du genre fer en plusieurs sous-genres. Fers natifs. Fers arseniatés. Fers carbonatés, sulfatés, phosphatés, arseniatés, silicatés et sulfurés. De là aussi plusieurs espèces et variétés qui se rapportent à ces sous-genres. Nous ne les mentionnerons point ici, chacune de ces espèces et variétés ayant été définie à l'adjectif qui accompagne le mot *fer*, dans leur désignation composée. || *Fer azuré*. Phosphate de fer. || *Fer natif*. Fer que l'on trouve à l'état naturel et pur dans la terre.

— Considéré sous le rapport des arts, le mot *fer* reçoit encore plusieurs modificatifs, relativement à ses qualités, à ses défauts, aux divers usages auxquels on l'emploie, aux préparations qu'il a subies, etc. De là les expressions : Fer aplati, en feuille, en tôle. Fer méplat, plat, carré, aciéré, noirci. Fer de pieu, de pique. Fer de gros ouvrages, ou gros fer. Fer en botte ou menu fer. Fer cendreux, pailleux. Fer de carillon. Fer corroyé. Fer coudé. || *Fer à acier*. Fer propre à faire de l'acier. || *Fer aigre*. Fer qui se casse facilement. || *Fer brûlé*. Barre de fer qui, après avoir été portée au blanc et s'être refroidie sans être martelée, est devenue cassante. || *Fer cendreux*. Fer couvert de taches couleur de cendre, et qu'on ne saurait polir. || *Fer corrompu*. Fer qui se casse quand il est ployé à chaud. || *Fer à criques*. Fer à fentes transversales ou longitudinales. || *Fer doux*. Fer qui se casse difficilement. || *Fer dur*, *fer fort* ou *fer de roche*. Fer à texture granuleuse, pliant à froid sans se rompre, et devenant plus doux à la forge ; il est susceptible d'un très beau poli. || *Fer écroué*. Fer rendu cassant par le martelage à froid. || *Fer écru*. Fer mal corroyé. || *Fer étiré*. Fer qui s'est allongé quand on l'a battu à chaud. || *Fer galvanisé*. Fer recouvert d'une couche de zinc pour empêcher l'oxydation. || *Fer métis*. Fer tenant le milieu entre le fer doux et le fer tendre. || *Fer pailleux*. Fer dont les parties ne sont pas assez soudées, et qui présente des pailles. || *Fer rouverain*. Fer cassant à chaud, qui contient un peu de soufre et d'arsenic. || *Fer tendre* ou *cassant à froid*. Fer à texture lamelleuse, contenant du phosphore.

— En termes de commerce, ce mot s'emploie au pluriel et désigne les différentes espèces de fer. M. Dantic a travaillé longtemps à découvrir un moyen par lequel on pût sûrement classer tous les *fers* connus. (Raynal.)

— *Fer chaud*. Fer que l'on imprimait chaud sur l'épaule de certains malfaiteurs.

— Fig. Chose, personne qui tourmente, dont on ne peut s'affranchir. C'est le *fer* chaud du Pont-Neuf, à ce que je vois. (Saint-Simon.)

— Se dit par catachrèse d'un autre métal que le fer servant au même usage. Des fers d'or. Un cheval qui porte des fers d'argent.

— Fig. Par une métaphore tirée de la dureté de ce métal, on dit *Un cœur de fer* pour Un cœur dur, impitoyable. Bientôt ces cœurs de *fer* se verront adoucis. (Racine.) O sentiment, douce vie de l'âme, quel est le cœur de *fer* que tu n'as jamais touché ! (J.-J. Rouss.) || *Un corps de fer*. Un corps robuste et sain qui résiste à toute sorte de fatigue. Avec ce corps de *fer* gouverné par une âme si hardie et si inébranlable, dans quelque état qu'il pût être réduit, il n'avait point de voisin auquel il ne fût redoutable. (Volt.) || On dit de même : *Une santé de fer*, *un tempérament de fer*. || *On n'est pas de fer*. Il est des fatigues auxquelles on ne peut résister. || On dit de même : *Il faudrait être de fer pour résister à pareilles fatigues*. || *Une tête de fer*, *cet homme a une tête de fer*, *c'est une tête de fer*. Un homme qui supporte, sans s'affaiblir, le poids des affaires et la plus grande contention d'esprit ; un homme qui a une volonté de fer, et que rien ne peut faire fléchir. || Au sens physique, *Main de fer*, *bras de fer*. Main, bras d'une extrême vigueur. || Au sens moral, *Avoir un bras de fer*, *gouverner d'un bras de fer*, *avec un bras de fer*. Exercer avec dureté, avec rigueur, le pouvoir dont on est revêtu. || Au sens physique, *Cet homme est raide comme une barre de fer*, *c'est une barre de fer*. C'est un homme fort, robuste et nerveux. || Au sens moral, *Cet homme est une barre de fer*, *est raide comme une barre de fer*. C'est un homme dur, opiniâtre, inflexible, intraitable.

— *Sceptre de fer*. Gouvernement très dur. Il ploya ses sujets sous son sceptre de fer. Gouverner avec un sceptre de fer. || *Un ciel de fer*. Un ciel mat, sauvage et toujours rigoureux. Jamais ils ne multiplièrent sous ce ciel de *fer*. (Raynal.) || *Une terre de fer*. Une terre ingrate et stérile. Ces années stériles où le ciel fut d'airain et la terre de *fer*. (Fléch.) || *Sommeil de fer*. Sommeil de la mort.

— Loc. prov. *Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud*. V. BATTRE. || *C'est un estomac d'autruche ; il digérerait du fer*. C'est un homme qui mange beaucoup et souvent, un homme qu'on ne peut rassasier, et qui n'éprouve aucune incommodité des aliments les plus indigestes. || *Cet enfant userait du fer*. Cet enfant use en peu de temps les habits qu'on lui donne. || *Un objet qui ne tient ni à fer ni à clou*. Un objet qui sert à l'ameublement d'une maison, mais qui n'est pas scellé dans le mur, et qu'il est facile d'enlever. Vous savez bien que le nôtre l'est à *fer* et à clou. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Une affaire qui ne tient ni à fer ni à clou*. Une affaire qui n'est pas solidement faite, conclue, arrêtée. || Fam. *Cela ne tient ni à fer ni à clou*. Cela n'est point solide ; cela est mal attaché.

— Par une métonymie toute naturelle, prenant le nom de la matière pour l'instrument, on désigne par ce mot, avec ou sans un modificatif, des outils de formes diverses dont on se sert, dans les arts et métiers. || Pivot d'une meule courante, dans un moulin à farine. || *Fer d'aiguillette*, *Fer de lacet*. Petite pièce de fer-blanc, de cuivre, d'or ou d'argent, dont on garnit une aiguillette ou un lacet par le bout. || *Fer ambouti*, *fer bossé*. Tôle relevée en bosse pour faire des feuillages, des roses et autres ornements. || *Fer d'amortissement*. Toute aiguille de fer entée sur un poinçon, pour tenir une pyramide, un vase, etc. || *Fer d'arc-boutant*. Fer à trois pointes qu'on met à un arc-boutant. || *Fer de bottes*. Petit fer en forme de fer à cheval dont on garnit les talons des bottes pour empêcher le cuir de s'user. || *Fer à croc*. Nom vulgaire d'un hameçon dans quelques provinces. || *Fer à crochet*. Manivelle qui sert à tordre les lacets, par le moyen d'un crochet. || *Fer de cuvette*. Morceau de fer plat, forgé en rond, lequel, étant scellé, sert à soutenir et à accoler une cuvette de tuyau dans un mur de descente. || *Fers découpés*. Petites tiges de laiton en forme de cœur, propres à la fabrication du velours. || Baguettes de laiton des métiers à fabriquer cette étoffe. || *Fer à dorer*. Outil de cuivre fondu dont le relieur se sert pour appliquer l'or sur les livres. || *Fer à pleter*. Outil avec lequel les gainiers tracent des filets. || *Fers de frise*. Petites broches de fer rondes, employées dans la fabrication du velours. || *Fer à gaufrer*. Planche de cuivre avec laquelle se fait la gaufrure des étoffes et des rubans. || *Fer à lattes*. Nom donné à trois bandes de fer qui tiennent à un cercle dans lequel on encoque le bout d'une vergue majeure. || *Fer maillé*. V. MAILLÉ. || *Fers moyens*. Sorte de coins fourchus que les ardoisiers enfoncent dans les rochers, pour en détacher les masses d'ardoises. || *Fer à papillotes*. Fer que les coiffeurs emploient chaud pour friser les cheveux. || *Petit fer*. Instrument dont se servent les relieurs pour faire des empreintes. || *Fers plats*, *fers ronds*. Certains outils de luthier, qui, étant chauffés, servent à recoller les fentes des instruments. || *Fer à racler*. Petite filière, après les trois filières principales. || *Fer à réparer*. Outil qu'emploient les doreurs sur bois pour réparer les pièces déjà blanchies. || Ciselet au moyen duquel les doreurs en cuir forment les ornements en relief sur leurs carreaux. || *Fer à repasser*. Fer dont les lingères se servent pour repasser le linge. || *Fer à rouler*. Poinçon à l'aide duquel on assujettit les moules des boutons. || *Fer à souder*. Instrument dont on se sert pour appliquer la soudure à une pièce quelconque, pour boucher quelque ouverture. || *Fer à tirer*. La troisième filière par laquelle passent les lingots. || *Fer à toupet*. Fer à friser, en forme de pinces, dont une branche étant un cylindre solide entre dans l'autre, qui est un cylindre creux.

— Loc. prov. *Mettre au vieux fer*. Mettre au rebut des ustensiles de fer usés.

— Par extens. Tout instrument tranchant.

> Élève de Palès, ô mortel généreux !
> Toi qui d'un *fer* paisible ouvre ses champs heureux.
> (LEBRUN.)

> Que le *fer* recourbé, par sa rigueur utile,
> Fasse tomber la branche importune ou stérile.
> (CASTEL.)

> Là le cep obéit au *fer* qui le façonne,
> Ici de grappes d'or la vigne se couronne. (DELILLE.)

— Se prend pour Arme meurtrière. Se plonger le fer dans le sein. Vaincre les ennemis autant par la clémence que par le fer. Ni le *fer* ni le feu ne l'arrêtent. (Boss.) Ce pays avait été désolé pendant quinze ans de guerres par le *fer*, par le feu et par la contagion. (Volt.)

> Lutter contre des murailles
> D'où pleuvent les feux et les *fers*. (MALHERBE.)

> Les *fers* étincelants et les feux plus terribles
> Reproduisent la mort sous cent formes horribles.
> (DE BELLOY.)

> Si leur haine, de Troie oubliant la querelle,
> Tournait contre eux le *fer* qu'ils aiguisent contre elle.
> (RACINE.)

> Courant sur le légat, tous ces preux en fureur
> Ont tourné de leur *fer* la pointe vers son cœur.
> (PARSEVAL.)

> Le *fer*, amis, le *fer* !... il presse le carnage.
> C'est l'arme du Français, c'est l'arme du courage,
> L'arme de la victoire et l'arbitre du sort.
> Le *fer* ! il boit le sang ; le sang nourrit la rage,
> Et la rage donne la mort. (LA HARPE.)

— Fig. *Fer sacré*. Se dit en parlant du mal que l'on peut faire en se cachant sous le masque de la religion.

> Leur passion, dont on leur sait bon gré,
> Veut vous assassiner avec un *fer* sacré. (MOLIÈRE.)

— *Le fer d'une pique*, *le fer d'une lance*. La pointe de fer qui est au bout d'une pique, d'une lance, d'une flèche. On voyait de tous côtés briller le *fer* des piques hérissées. (Fén.)

— *Combattre à fer émoulu*. V. ÉMOULU.

— Fig. Guerre. Les vieilles troupes endurcies sous le *fer*. (Fléch.) Le *fer* avait moissonné une partie des habitants de la Sicile. (Barthél.) Vous dites aux mahométans qu'ils ont étendu leur religion par le *fer*, pourquoi donc établissez-vous la vôtre par le feu ? (Montesq.)

— *Porter le fer et la flamme dans un pays*. Ravager un pays, tuer ses habitants, incendier ses richesses.

— Fig. *Le fer des lois*. L'autorité des lois, quand elles répriment et punissent. Du *fer* sacré des lois tu profanais l'usage. (C. Delav.)

— Au pluriel, Chaînes, menottes. Être aux fers, être dans les fers. Avoir les fers aux pieds et aux mains. Saint Paul étant dans les fers. Louis a brisé les *fers* dont tu as accablé ses sujets, qui sont nés pour être libres. (Bossuet.) Il conserve sa dignité même dans les *fers*. (Fléchier.) Je m'attendais à être enchaîné avec des *fers* de diamant sur une roche chenue au bord du sauvage Océan. (Th. Gaut.)

> On disait que d'Achab la fille sacrilège
> Avait pour assurer ses projets inhumains
> Chargé d'indignes *fers* vos généreuses mains. (RAC.)

— Fig. Captivité, esclavage, prison. Être dans les fers. Gémir dans les fers.

> Des noirs elle a brisé les *fers*,
> Et ce sont les blancs qu'elle opprime. (C. DELAVIGNE.)

— *Mettre aux fers de*. Avaient-ils mis Othon aux *fers* de l'empereur ? (Corneille.)

— *Tenir aux fers*.

> Est-ce être tout Romain, qu'être chef d'une guerre
> Qui veut tenir aux *fers* les maîtres de la terre ?
> (CORNEILLE.)

— Peine des galères, des travaux forcés. Être condamné à cinq ans de fers. || Se dit aussi d'une peine militaire particulière à la marine.

— Joug, oppression. Rome fait sentir aux peuples tout le poids de ses fers. Ces peuples, qui avaient gémi longtemps sous la tyrannie, ne songèrent plus qu'à rompre, qu'à briser leurs *fers*. (Acad.)

> Ces despotes altiers partageant l'univers
> Se disputent l'honneur de nous donner des *fers*.
> (VOLTAIRE.)

— Fig. Engagement d'amour. Être dans les fers d'une belle. Les amants se plaisent dans leurs fers, bénissent leurs fers. L'amour le tient dans ses fers. Pouvez-vous consentir à rentrer dans ses *fers* ? (Racine.)

> On croyait que le jus de quelques végétaux
> Dans des cœurs agités ramenait le repos,
> Fléchissait un objet orgueilleux et sauvage,
> Et pouvait à ses *fers* rendre un amant volage.
> (CASTEL.)

— Servitude où réduisent les autres passions. Les passions qui nous ont mis dans les *fers* que nous avons tant de peine à rompre. (Boss.) Une servitude éternelle où, pour être heureux, il faut pouvoir briser ses *fers*. (Mass.)

> Chasse cet ennui volontaire
> Qui tient ton esprit dans les *fers*. (J.-B. ROUSS.)

— Archéol. *Age du fer*. Époque où l'usage du fer a commencé à être plus commun, par opposition avec l'*âge du bronze*.

— Archit. *Fer à cheval*. Escalier à deux rampes, en demi-cercle.

— Blas. Figure de fer gravée sur les écus, tels que le javelot, la pique, le fer de lance, etc.

— Bot. *Arbre de fer*. Nom vulgaire du mésua et de la stadmannie. || *Bois de fer*. Nom donné à plusieurs espèces de bois très durs. || *Fer à cheval*. Nom vulgaire du genre hippocrépide.

— Chass. *Fer à cheval*. Plumage d'un roux vif et foncé en forme de fer à cheval, qui couvre la poitrine du coq de la perdrix grise.

— Ch. de fer. *A mi-fer*. Se dit des rails qui empiètent l'un sur l'autre.

— Chevalerie. *Ordre du Fer d'or et du Fer d'argent*. Nom d'une association fondée en 1414 à Paris, par Jean, duc de Bourbon. Cette société s'éteignit en 1434.

— Chir. Instrument employé dans les accouchements laborieux. || *Employer le fer et le feu*. Employer un instrument tranchant et le fer rougi au feu dans une opération. || Fig. Employer les remèdes extrêmes. || *Employer les fers* ou *le fer*. Employer le forceps.

— Erpét. *Fer à cheval*. Nom vulgaire d'un serpent venimeux d'Afrique. || *Fer de lance*. Bothrops lancéolé des Antilles.

— Escr. *Croiser le fer*. Engager l'épée ou le fleuret.

— Fam. *Battre le fer*. Faire de l'escrime.

— Fig. *Il y a longtemps qu'il bat le fer*. Il y a longtemps qu'il se consacre à telle étude ou à tel exercice.

— Fortif. *Fer à cheval*. Ouvrage en demi-cercle, autour d'une place fortifiée.

— Géogr. *Les portes de fer*. Nom par lequel les historiens russes désignent les monts Ourals.

— Hist. *Armoire de fer*. Armoire de fer, placée aux Archives, sur l'ordre de l'Assemblée constituante, en 1790. On y renferme les pièces les plus importantes. || C'est aussi le nom d'une armoire que Louis XVI avait fabriquée avec le serrurier Gamain, et dans laquelle il avait enfermé des papiers secrets.

— Horticult. *Fer à cheval*. Pente douce en demi-cercle et à deux rampes, dans un jardin.

— Jeux. Au billard, *Avoir du fer*, *Donner du fer*. Se disait autrefois pour signifier que le joueur se trouvait gêné par une des deux branches de la passe.

— Jurispr. *Cheptel de fer*. Celui dans lequel le fermier doit représenter, à la fin du bail, des bestiaux d'une valeur égale à ceux qu'il a reçus. || *Fer ardent*. Épreuve judiciaire en usage sous les rois francs pour reconnaître l'innocence d'un accusé, et qui consistait à empoigner une barre de fer rougie au feu ou à mettre la main dans un gantelet également chauffé au rouge.

— Mamm. *Fer à cheval*. Grande chauve-souris.

— Maréchal. *Fer à cheval*, ou *fer de cheval*, ou simplement *fer*. Le demi-cercle, ou la sole de fer dont on garnit la corne des pieds des chevaux. Fer neuf. Fer usé. || *Fer barré par devant*. Fer à cheval dont on n'a pas eu soin d'aplatir la bordure faite avec la bigorne. || *Fer couvert*. Fer à branches très larges. || *Fer à demi à l'anglaise*. Fer qui ne couvre ni trop ni trop peu les pieds d'un cheval. || *Fer à glace*. Fer garni de clous qu'on adapte aux pieds des chevaux pour les empêcher de glisser sur la glace. || *Fer à pantoufle*. Fer de cheval plus épais en dedans qu'en dehors et légèrement aminci du côté de la corne. || *Fer à la turque*. Fer dont la branche intérieure est courte, étroite, épaisse et taillée en talus sur le bord extérieur. || *Fer à planche*. Fer dont les branches sont réunies au moyen d'une traverse. || *Fer à la florentine*. Fer fixé au pied, sans pinçon, et dépassant la pince.

— *En fer à cheval*. En demi-ovale.

— *Table en fer à cheval*. Table en croissant.

— *Fer de bœuf*. Ferrure usitée en certains pays pour les pieds des bœufs.

— Fig. *Mettre les fers au feu*. Commencer sérieusement une affaire. Si vous ne me payez pas, je vais dire à mon huissier de mettre les fers au feu. || *Les fers sont au feu*. L'affaire suit son cours. Elle est en train d'aller.

— Prov. *Quand on quitte les maréchaux, on paye les vieux fers*. En changeant de fournisseurs on acquitte les mémoires des derniers ; on ne doit pas laisser de dettes dans le pays qu'on abandonne. || *Avoir toujours quelque fer qui cloche*. Avoir toujours quelques embarras, être valétudinaire, affligé de quelques incommodités. Métaphore prise des fers d'un cheval quand, les clous s'en trouvant usés, ils branlent faute d'être bien fixés et empêchent le cheval de marcher. || *Cela ne vaut pas les quatre fers d'un chien*. Cela ne vaut rien du tout ; ne vaut pas plus que les fers d'un chien, puisque le chien n'est point un animal qui puisse être ferré. || *Tomber les quatre fers en l'air ; jeter quelqu'un par terre les quatre fers en l'air*. Tomber sur le dos, jeter quelqu'un sur le dos.

— Mar. *Fer d'Andriveau*. Grappin de galère. || *Fers à calfat*. Fers simples, doubles, cannelés, dont se sert le calfat. || *Fer de gaffe*. Espèce de croc surmonté d'une petite branche terminée en pointe. || *Fer de girouette*. Verge de fer qu'on place à la tête des grands mâts, quand ils n'ont pas de paratonnerre. || *Être sur le fer*. Être à l'ancre. Notre navire était depuis trois jours sur le fer.

— Myth. *Siècle de fer*. Celui qui succéda au siècle d'airain. On désigne aussi sous ce nom un siècle d'ignorance et de barbarie.

— Numism. *Pièce de monnaie qui est entre deux fers*. Pièce de monnaie qui ne trébuche pas quand on la met dans la balance.

— Fig. Je le tins longtemps entre deux *fers*, et je fis exprès monter cette impatience jusqu'à la dernière frayeur. (Saint-Simon.)

— *Entre deux fers*. Insuffisant. Cela s'est tourné désagréablement pour elle, car on trouvait la qualité entre deux *fers* pour entrer dans le carrosse de la reine. (Mme de Sévigné.)

— Ornith. *Fer à cheval*. Merle à collier des Antilles.

— Techn. *Fer à cheval*. Petite pièce d'étoffe ajustée à l'épaulette de certaines chemises d'hommes et qui sert de soutien.

— Verr. Sorte de pince pour travailler les objets de verre.

FER (île de). Géogr. La plus occidentale des Canaries (Afrique), par 27°45' lat. N. et 20°30' long. O., a servi longtemps à fixer le premier méridien chez les différentes nations d'Europe. La France a suivi cet usage de 1634 à la Révolution. Volcanique, peu fertile, mal arrosée, elle nourrit pourtant beaucoup de bestiaux. La capitale est *Valverde*. Pop. 5,000 hab.

FÉRA. s. f. Astron. Constellation australe, composée de vingt étoiles.

— Ichtyol. Poisson du genre corégone.

FÉRALES. s. f. pl. (du latin *feralia*, choses funèbres). Antiq. rom. Fêtes en l'honneur des morts qui se célébraient au mois de février, et pendant lesquelles on servait aux morts des festins sur leurs tombeaux.

FÉRAMINE. s. f. Minér. Pyrite ferrugineuse.

FÉRAN. s. m. Mamm. Race de chevaux qu'on nomme maintenant *chevaux barbes*.

FÉRANDINE. s. f. Comm. V. FERRANDINE.

FÉRANDINIER. s. m. Art milit. Coffre dont on se servait dans les armées. Le dessous de ce coffre était en table ; le dessous était échancré, pour qu'il pût être chargé à dos de mulet. Il était d'usage surtout pour les transports sur les montagnes et dans les lieux inaccessibles aux charrois.

— Comm. V. FERRANDINIER.

FÉRAUD. V. FERRAUD.

FÉRAULT. adj. m. Minér. *Liais férault*. Pierre poreuse et rougeâtre qui se trouve sous le liais.

FERBÉRITE. s. f. (de *Ferber*, n. pr.). Minér. Tungstate de manganèse et de fer.

★ FER-BLANC. s. m. Minér. et Techn. Fer battu et réduit en lames trempées dans de l'étain. Fabrication du fer-blanc. Feuille de fer-blanc. On doit considérer le *fer-blanc* non comme une simple superposition de l'étain sur le fer, mais comme une véritable combinaison. (Franceur.) Le *fer blanc* s'emploie ou brut, c'est-à-dire tel qu'il arrive des manufactures, ou poli, suivant les ouvrages auxquels on le destine. (Id.)

— Arg. de théâtre. *Troupe de fer-blanc.* Nom donné aux acteurs ou actrices chargés de suppléer les chefs d'emploi.

— Pop. *De fer-blanc.* De peu de valeur, de peu de mérite.

★ FERBLANTERIE. s. f. Techn. et Comm. Art, commerce, marchandises du ferblantier.

★ FERBLANTIER, ÈRE. s. Techn. et Comm. Celui qui travaille le fer-blanc; celui ou celle qui fait le commerce de la ferblanterie. Le *ferblantier* a quelque rapport avec le chaudronnier, l'orfèvre; à l'exemple de ces ouvriers, il fait prendre au fer-blanc des formes convexes, concaves, festonnées. (Teyssèdre.)

— Adjectiv. Marchand ferblantier.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

★ FER-CHAUD. s. m. Pathol. Chaleur violente qui monte de l'estomac jusqu'à la gorge.

FERDEAU. s. m. Ichtyol. Poisson de la mer Rouge.

FERDINAND. Ce nom a été porté par un assez grand nombre de souverains.

Empereurs d'Allemagne.

— FERDINAND Ier. Empereur d'Allemagne, frère et successeur de Charles-Quint, né en 1503, roi de Bohême et de Hongrie, 1526, roi des Romains, 1531, devint empereur à l'abdication de son frère, 1556, et se montra tolérant. Il mourut en 1564. || FERDINAND II. Petit-fils du précédent, né à Grætz, 1578, d'abord archiduc de Styrie, succéda à son cousin Mathias comme empereur, 1619. Il voulut dominer l'Allemagne et détruire le protestantisme pendant la guerre de Trente Ans. Il triompha des Bohémiens soulevés et de leur roi Frédéric V, le Palatin; puis des Danois et de Christian IV; mais ses généraux Tilly et Waldstein furent défaits par Gustave-Adolphe; il parut se relever après la victoire de Nordlingen, 1634; mais il mourut découragé, en 1637, au commencement de la période française de la guerre. || FERDINAND III. Empereur d'Allemagne, fils du précédent, né à Grætz, 1608, succéda à son père, 1637, fut vaincu à la fin de la guerre de Trente Ans et forcé de signer la paix de Westphalie, 1648. Il mourut en 1657.

Empereur d'Autriche.

— FERDINAND Ier (Charles-Léopold-Joseph-François-Marcellin). Fils de François Ier, né à Vienne, 1793-1875, succéda à son père en 1835, continua sa politique et laissa diriger le prince de Metternich. C'est sous son règne, en 1846, que la république de Cracovie fut détruite et annexée à l'Autriche. La révolte de Vienne, en 1848, le détermina à abdiquer en faveur de son neveu François-Joseph Ier, le 2 décembre 1848. Il vécut depuis à Prague, sans s'occuper de politique.

Rois d'Espagne et de Portugal.

— FERDINAND Ier, *le Grand*. Fils de Sanche III, roi de Navarre, fut le premier roi de Castille, 1033-1065, y ajouta le Léon, 1037, la Galice, 1054, et vainquit les émirs de Tolède et de Séville. || FERDINAND II. Roi de Léon, 1157-1188, fut régent de Castille, au nom de son neveu, Alfonse IX, 1158, et combattit Alfonse Ier de Portugal. || FERDINAND III, *le Saint*. Roi de Castille, 1217-1252, réunit définitivement le royaume de Léon, et enleva aux Maures Cordoue, 1236; Séville, 1245; Jaën, 1245. Fête, le 30 mai. || FERDINAND IV, *l'Ajourné*. Roi de Castille, 1295-1312, fils de Sanche IV, enleva Gibraltar aux Maures, 1309, et mourut jeune, *ajourné* à comparaître devant le tribunal de Dieu par les frères Carvajal. || FERDINAND V, *le Catholique*. Né en 1452, époux d'Isabelle de Castille, 1469, hérita de l'Aragon à la mort de son père Jean II, 1479. L'union de Ferdinand et d'Isabelle fonda la grandeur de l'Espagne; ils achevèrent la guerre sainte contre les Maures, en prenant Grenade, 1492, et Ferdinand reçut le titre de *Catholique*. Il reprit le Roussillon et la Cerdagne, 1493; s'empara de la Navarre, 1512; intervint dans les affaires d'Italie, au temps de Charles VIII et de Louis XII, resta maître de la Sicile et de Naples. A l'intérieur, les rois affaiblirent la noblesse, les cortès, protégèrent la *Sainte-Hermandad* ou union des villes, réorganisèrent l'inquisition, devinrent grands maîtres des ordres militaires et nommèrent aux bénéfices ecclésiastiques. Après la mort d'Isabelle, 1504, et de Philippe le Beau, son gendre, 1506, Ferdinand administra la Castille, avec l'aide de Ximenès. Il mourut en 1516. || FERDINAND VI. Roi d'Espagne, né en 1713, fils de Philippe V et de Gabrielle de Savoie, roi de 1746 à 1759, accéda au traité d'Aix-la-Chapelle, 1748, et gouverna avec intelligence, secondé par son ministre La Ensenada. Il était sujet à des accès de mélancolie que dissipait le chanteur Farinelli. || FERDINAND VII. Roi d'Espagne, fils de Charles IV et de Louise-Marie de Parme, né en 1784, chef du parti opposé au favori Godoï, fut proclamé roi après l'insurrection d'Aranjuez, 1808, mais fut forcé d'abdiquer par son père et Napoléon, à Bayonne. Il fut retenu au château de Valençay (Indre) jusqu'en 1814. Rentré en Espagne, il régna en tyran, incapable et ingrat, provoqua l'insurrection de 1820, qui rétablit la constitution libérale de 1812. Délivré par l'expédition française de 1823, il reprit son pouvoir absolu. Sous son règne, les colonies espagnoles d'Amérique se rendirent indépendantes. Il mourut en 1833.

— FERDINAND. Roi de Portugal, né en 1345, successeur de Pierre le Justicier, 1367-1383, disputa vainement le trône de Castille à Henri de Transtamare et transporta l'université de Coïmbre à Lisbonne, qu'il agrandit et fortifia. — FERDINAND *de Portugal, le Saint Infant.* Né en 1402, fils de Jean Ier, livré en otage au roi de Fez, mourut captif en 1443.

— FERDINAND Ier, *le Juste*. Roi d'Aragon et de Sicile, né en 1373, régent de Castille, au nom de son neveu Jean II, roi en 1412, mort en 1416.

Rois de Naples, des Deux-Siciles et grands-ducs de Toscane.

— FERDINAND Ier. Roi de Naples, fils naturel d'Alfonse le Magnanime, roi de 1458 à 1494, triompha des prétentions de la maison d'Anjou, et mécontenta le peuple et les grands par son avarice et ses perfidies. || FERDINAND II. Petit-fils du précédent, roi, après l'abdication de son père, Alfonse II, 1495, chassé de ses États par Charles VIII, fut rétabli par les Espagnols et mourut en 1496.

— FERDINAND Ier. Roi des Deux-Siciles, né en 1751, succéda à don Carlos, son père, 1759, sous la régence du sage Tanucci; puis, subissant l'influence de la reine Marie-Caroline, il se déclara contre la France, fut chassé de Naples, 1798, se réfugia en Sicile; recouvra ses États, puis les perdit de nouveau en 1805. L'Anglais Bentinck lui imposa, en 1812, un parlement pour la Sicile. Rétabli à Naples en 1815, il fut forcé de subir la constitution libérale de 1820, reprit son pouvoir absolu en 1821 et mourut en 1825. || FERDINAND II. Roi des Deux-Siciles, né à Palerme, 1810, succéda à son père François Ier, 1830, eut à réprimer les révoltes de la Sicile, 1837, 1841, 1844, 1847, fut forcé d'octroyer une constitution libérale en 1848; mais bientôt il reprit le pouvoir absolu et gouverna avec une dureté qui excita plusieurs fois les plaintes et les récriminations de l'Europe. Son fils François II lui succéda en 1859.

— FERDINAND Ier. Grand-duc de Toscane, de la maison des Médicis, 1587-1609. || FERDINAND II. Grand-duc de Toscane, de 1621 à 1670. || FERDINAND III. Grand-duc de Toscane, de la maison de Lorraine, succéda, en 1771, à son père, Léopold II; fut dépouillé de ses États par le Directoire, 1799; reçut l'électorat de Salzbourg, 1803, Wurzbourg, 1805, et fut rétabli en Toscane, 1814. Il gouverna avec modération et mourut en 1824.

— *Ordre de Saint Ferdinand et du Mérite.* Ordre créé par Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles, en 1800, à l'occasion de son premier retour en Sicile après la chute de la république parthénopéenne. || *Ordre militaire de Saint Ferdinand.* Ordre institué en 1811 par les cortès d'Espagne, pendant la captivité de Ferdinand VII à Valençay.

FERDINANDE. s. f. (de *Ferdinand*, n. pr.). Bot. Genre de composées hélianthées, établi pour quelques arbrisseaux du Mexique.

FERDINANDUSE. s. f. (de *Ferdinand*, n. pr.). Bot. Genre de rubiacées, tribu des cinchonées, établi pour trois espèces du Brésil.

FERDINE. s. f. Échin. Genre d'astéries, établi pour deux espèces des mers polaires.

FERDING. s. m. Métrol. Monnaie de compte de la Courlande, valant environ 7 centimes.

FERDOUCY. V. FIRDOUSI.

FÈRE (La). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Laon (Aisne), au confluent de la Serre et de l'Oise; 5,100 hab.; place forte, école d'artillerie, arsenal de construction. Commerce de grains, de toiles et de laines.

— FÈRE-CHAMPENOISE. Le. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Épernay (Marne), sur la Pleurs. Commerce de toiles et de vins; 2,100 hab. Bataille des 23 et 24 mars 1814, où deux divisions françaises commandées par Marmont et Mortier furent écrasées par 50,000 alliés.

— FÈRE-EN-TARDENOIS. Le. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Château-Thierry (Aisne), sur l'Ourcq; 2,300 hab. Filatures de laines; bonneterie; commerce de grains, vins, bois, chevaux. Ruines d'un château fort du XIIIe siècle.

FÉREDGÉ ou **FÉREDGIE.** s. m. Hist. or. Sorte de vêtement de dessus; manteau à collet que portent les femmes turques. Les hommes font également usage du feredgé.

FÉREIRIE. s. f. Bot. Syn. d'HILLIE.

FEREKHABAD. Géogr. Ville de l'Hindoustan, sur le Gange, à 156 kil. d'Agrah; 80,000 hab. Place forte. Défaite célèbre des Mahrattes en 1805.

FÉRENTAIRE. s. m. (et. lat., *ferentarius*; rad. *ferens*, part. prés. de *ferre*, porter). Antiq. rom. Soldat armé d'une fronde, ou simplement à la légère; celui qui portait des armes, à la suite des armées, pour en fournir à ceux qui avaient perdu les leurs dans le combat.

FÉRÉOL. s. m. Bot. Arbre de Cayenne dont le bois est à fond blanc veiné de rouge.

FERÉOLE (Sainte-). Géogr. Bourg du cant. de Donzenac, arr. de Brive (Corrèze); 2,600 hab.

FÉRÈS. s. m. Mamm. Cétacé du genre dauphin, de la Méditerranée.

★ FERET. s. m. Minér. Hématite rouge.

— Techn. Verge de fer non percée dont les verriers se servent pour lever de la matière et ajouter des [illegible] à divers ouvrages. Tige de fer blanc [illegible] par les cartiers, et dans le [illegible] la tête des mèches de bougies.

FÉRÈTE. s. f. (rad. *fer*). Nom donné quelquefois à l'épée des Francs.

FÉRÉTRIEN adj. m. (du lat. *ferio*, je frappe). Myth. rom. Qui frappe. Surnom de Jupiter. On consacrait à Jupiter Férétrien les dépouilles opimes.

FERETRUM. s. m. (pr. *fé-ré-tromm*; rad. lat. *fero*, je porte). Antiq. rom. Lit sur lequel on portait les morts au lieu de leur sépulture. || Civière sur laquelle, dans les funérailles, on portait les images des ancêtres du défunt, et, dans les triomphes, les dépouilles des ennemis.

FERGUS. Nom de trois rois d'Écosse, au IVe, au Ve et au VIIIe siècle; leurs règnes sont peu connus.

FERGUSONITE. s. f. (de *Ferguson*, n. pr.). Minér. Niobate d'yttria et de cérium contenant du zircone, de l'étain, du fer, etc., qui se présente en petits cristaux et qu'on trouve au Groënland et en Norvège.

FERIA (Duc de). V. FIGUEROA.

FÉRIABLE. adj. (rad. *férié*). Qui doit être fêté.

> On sait qui fut Richard de Quinzica,
> Qui [illegible] tête [illegible]
> Maint vigile, et maint jour *fériable*. (LA FONT.)

★ FÉRIAL, ALE. adj. Liturg. Qui regarde la férie, qui est de férie.

— *Jour férial.* Jour de simple férie. || *Prières fériales.* Celles que l'on dit à genoux les jours de férie. || *Office férial.* Office de la férie.

FÉRICHTAH (Mohammed Cassem). Historien musulman de l'Inde, né à Asterabad, vers 1550. L'*Histoire* de Férichtah, terminée par lui vers 1606, a fait oublier tous les écrits antérieurs par son exactitude et son impartialité. On en a une traduction anglaise par Briggs.

★ FÉRIE. s. f. (du lat. *feria*, jour de fête). Liturg. Nom donné aux différents jours de la semaine après le dimanche. Le lundi est compté pour la deuxième férie, et ainsi de suite jusqu'au vendredi, qui est nommé la sixième férie. On ne dit point La première férie ni la septième férie: on se sert des mots ordinaires dimanche et samedi. || *Faire l'office de la férie.* Faire l'office du jour. || *Féries majeures.* Les trois derniers jours de la semaine sainte, les deux jours après Pâques et la Pentecôte, et la deuxième férie des Rogations, qui a son office particulier.

— Jour de fête autre que le dimanche. C'est l'oisiveté de la *férie* qui les conduit au cabaret. (Voltaire.) Le septième jour fut consacré au repos et à la prière; mais bientôt la légende des saints réclama le même honneur, et, les abus se multipliant sans cesse, il n'y eut plus assez de jours dans l'année pour donner place à toutes les *féries*. (Teulet.)

— Jour de foire dans quelques parties de la France, parce qu'autrefois les foires se tenaient les jours de fête.

— Antiq. rom. Jours pendant lesquels, chez les Romains, il y avait cessation de travail prescrite par la religion. Les féries différaient des jours de fête, en ce que les fêtes se célébraient principalement par des sacrifices et par des jeux, au lieu que le repos suffisait pour constituer les féries.

— Entom. Genre de diptères de la tribu des coprobies, établi pour deux espèces de France.

★ FÉRIÉ, ÉE. adj. (rad. *férie*). Se dit d'un jour où il y a cessation de travail prescrite par la religion. Le jour de Noël, le jour de l'Ascension, le jour de l'Assomption, sont des jours fériés. Chez tous les peuples chrétiens, le dimanche est un jour *férié*. (Arago.) Toute la sanction légale donnée aujourd'hui aux jours *fériés*, c'est que pendant ces jours il ne doit pas être fait d'actes publics, et surtout d'actes de procédure, encore ces actes ne sont-ils pas absolument nuls. (Teulet.)

FÉRIER. v. a. 1re conj. (rad. *férie*). Célébrer comme une fête. Férier les jours gras.

FÉRIN, INE. adj. (ét. lat., *ferinus*, venant de *fera*, bête sauvage). Qui est de la nature, de l'espèce, du caractère de la bête sauvage; qui lui appartient, qui lui ressemble. Un air férin. Des manières férines.

— Pathol. Se dit de certaines maladies d'un caractère dangereux. Ulcère férin. || *Toux férine.* Toux sèche, opiniâtre et douloureuse.

FÉRIO. s. m. Scolast. Terme barbare qui désignait un syllogisme dont la majeure était universelle et négative, la mineure particulière et affirmative, la conclusion particulière et négative. Exemple: Nul pécheur n'a l'âme tranquille. Vous êtes pécheur: vous n'avez donc pas l'âme tranquille. (Trévoux.)

★ FÉRIR. v. a. 2e conj. irrég. (du lat. *ferire*, frapper). *Je fiers, tu fiers, il fiert, nous férons, vous férez, ils fièrent. Je férais. Je féris. Je férrai. Je férrais. Fier, férons. Que je fière. Que je férisse. Férant. Féru.* Vieux mot qui signifie Frapper, blesser, atteindre. La sentence pressée aux pieds nombreux de la poésie me *fiert* d'une plus vive secousse. (Montaigne.) J'aurai aperçu des grâces excellentes qui auront *féru* mon âme. (?) Quoi! tu penserais que tes yeux eussent *féru* ma poitrine au défaut de la cuirasse? (Cyrano de Bergerac.)

— S'est dit aussi pour Heurter, aborder. Férir de proue à terre. Si passèrent outre et s'en vinrent *férir* dans le havre de Saint-Malo de l'isle, et là ancrèrent et prirent terre. (Froissart.)

— Aujourd'hui il ne s'emploie plus que dans cette expression familière: *Sans coup férir*, c'est-à-dire Sans éprouver de résistance. Ainsi sans coup *férir* je sors de la bataille. (Regnier.)

FÉRISON. s. m. Scolast. Mot barbare qui désignait une sorte de syllogisme analogue à Fério, mais dont les termes étaient disposés différemment.

FERLAGE. s. m. (rad. *ferler*). Mar. Action de plier une voile sur sa vergue. Le *ferlage* des voiles est aujourd'hui la base de l'instruction de nos matelots, depuis qu'on s'est avisé de prétendre former des équipages par des exercices de rade. (Page.) || *Rabans de ferlage.* Cordons ou tresses qui retiennent et plient une voile sur sa vergue.

FERLAMPIER. s. m. Arg. Bandit.

FERLANDIER. s. m. Arg. Bandit.

FERLÉ, ÉE. part. pass. du v. Ferler. S'emploie adjectiv. Voiles ferlées.

★ FERLER. v. a. 1re conj. (de l'angl. *to furl*, même signif.). Mar. Ramasser et plier en forme de cylindre ou de cône toute la toile d'une voile, le long de la vergue qui la maintient au mât. Les marins disent plutôt *serrer* quand il s'agit des focs et des voiles auriques; *ferler* est réservé pour les voiles carrées. Dans les rades ou les ports, les marins déploient une grande coquetterie à serrer ou *ferler* leurs voiles; ils ont soin que les couches de plis en soient régulières, et que le volume de toile soit réduit aux plus minces proportions. (Lecomte.)

— SE FERLER. v. pron. Être ferlé. Ces voiles se ferlent sans trop de peine.

FERLET. s. m. Techn. Outil à long manche dont les ouvriers papetiers se servent pour étendre le papier sur les cordes de la sécherie.

FERLIN. s. m. Comm. Étoffe de laine anglaise.

— Métrol. Vieille monnaie qui valait le quart d'un denier, et qui a cessé d'avoir cours depuis plus d'un siècle. || Mesure agraire qui valait 3,200 mètres carrés.

FERLINGANTE. s. f. Arg. Faïence. || Verrerie.

FERLOQUE. s. f. Arg. Loque, chiffon sans valeur.

★ FERMAGE. s. m. (rad. *ferme*, s. f.). Agric. Location d'une étendue plus ou moins considérable de terres, avec les bâtiments nécessaires à leur exploitation. On s'étonne, en parcourant la France, de voir l'énorme différence qui existe entre le prix du *fermage* d'un hectare de terre d'un lieu à un autre. (Morog.) En temps ordinaire, les *fermages* se mettent en rapport avec le taux de l'argent et les prix de vente des produits du sol. (Id.) Le fermier gagne ou perd sur le *fermage*, selon que le fonds de terre obtient, pour sa part dans la production, un profit supérieur ou inférieur au *fermage*. (Say.) Quand le possesseur du sol n'en dirige pas lui-même l'exploitation, il en tire, en louant, un revenu composé qui porte le nom de *fermage*. (J. Garnier.)

— Terrain qui est compris dans le bail. Un fermage étendu.

FERMAIL. s. m. (pron. *fer-mall*, *ll* mouill.; rad. *fermer*). S'est dit pour Agrafe, fermoir, boucle, chaîne. || Plur., des *fermaux*.

— Archéol. milit. Agrafe ou boucle servant à arrêter une cotte d'armes.

— Blas. Dans les armoiries, Représentation d'une boucle ronde, ovale ou en losange.

FERMAILLÉ, ÉE. adj. (pr. *fer-ma-llé*, *ll* mouill.; rad. *fermail*). Qui est fermé de mailles.

— Blas. *Écu fermaillé.* Écu chargé de fermaux.

FERMAILLER. s. m. (pron. *fer-ma-llé*, *ll* mouill.; radic. *fermail*). Ancien nom des fabricants de chaînes, anneaux, etc.

FERMAILLET. s. m. (pron. *fer-ma-llè*, *ll* mouill.; rad. *fermail*). Sorte de chaînette que les dames des XVe et XVIe siècles portaient dans leur coiffure.

FERMANAGH. Géogr. Comté d'Irlande (Ulster), au N.-O. de l'île. Il a une superficie de 190,896 hect., et une population, de 160,000 h. Il est arrosé par la rivière et les lacs d'Erne. Sol accidenté et fertile; chef-lieu, *Enniskillen*.

FERMANT. part. prés. du v. Fermer. Une personne fermant une porte.

★ FERMANT, ANTE. adj. Qui ferme, qui clôt, qui finit. || *A jour fermant.* Quand le jour finit.

— Que l'on clôt, que l'on ferme. || *A portes fermantes.* Quand on ferme les portes.

— FERMANT. s. m. Volet qui sert à recouvrir un tableau ou un miroir.

FERMAT (Pierre de). Célèbre géomètre, né en 1601, à Beaumont de Lomagne, près de Montauban. Nommé en 1631 conseiller au parlement de Toulouse, il mourut en 1665. Selon Lagrange et Laplace, on lui doit l'invention du calcul différentiel; selon Laplace, il partage-

rait avec Pascal la découverte du calcul des probabilités. Ses principaux écrits ont été publiés en 1679, sous ce titre : *Varia Opera mathematica.*

FERMATA. s. f. Mus. Point d'arrêt.

★ **FERME.** adj. 2 g. (du lat. *firmus*). Se dit des corps durs dont les molécules offrent par leur cohésion un certain degré de consistance. Bois ferme.

— Par extens. Se dit, par opposition à Mou, de ce qui est compact et solide, des corps dont les parties résistent à une pression relativement forte. Terrain ferme. Certains fruits ont une chair ferme.

— Qui est fixe, stable. Plancher ferme. Les choses qui ne sont pas achevées ne sont jamais *fermes.* (Malherbe.) J'avais de fort bonnes lunettes, que je ne pouvais presque tenir *fermes.* (Racine.)

— Qui se tient sans chanceler, sans reculer, sans s'ébranler. Être ferme sur ses jambes.

— *Être ferme sur ses étriers.* Se tenir solidement à cheval. || Fig. Défendre ses sentiments, persister dans ses résolutions avec fermeté, sans se laisser ébranler. Être difficile à démonter dans une discussion, dans une dispute.

— *Pas ferme.* Pas dans lequel le pied pose solidement à terre dans la marche.

— Fig.

> Avide de travaux, insensible aux délices,
> Il marchait d'un pas *ferme* aux bords des précipices.
> (Voltaire.)

— ***De pied ferme.*** Sans bouger d'un lieu. || *Combattre de pied ferme.* Soutenir les attaques de l'ennemi sans reculer, sans s'ébranler. || *Attendre l'ennemi de pied ferme.* L'attendre avec la résolution de le bien recevoir, s'il se présente.

— Fig. et fam. ***Attendre quelqu'un de pied ferme.*** Attendre quelqu'un dans la résolution de lui résister. Témoigner qu'on ne le craint pas. || Compter sur la promesse de quelqu'un, sur son exactitude.

— Vigoureux, fort. Avoir le poignet ferme, les reins fermes, le jarret ferme.

— Fig. et fam. *Un homme qui a les reins fermes.* Un homme riche.

— *Avoir la main ferme.* Avoir une main assurée qui ne tremble pas. Ce vieillard n'a plus la main ferme.

— Fig. *Tenir le sceptre, gouverner d'une main ferme.* Gouverner avec toute l'inflexibilité des lois et sans jamais changer de principe.

— Fig. *Tracer d'une main ferme le tableau d'une époque, le portrait d'un personnage historique.* Raconter les événements de cette époque, faire le portrait de ce personnage d'un style clair, énergique et rapide.

— Se dit, dans un sens analogue, de la santé, de la constitution. Avoir une santé ferme. Malgré une constitution très *ferme* et une vie toujours très réglée, M. Méry se sentit tout d'un coup abandonné de ses jambes vers l'âge de soixante-quinze ans. (Fontenelle.)

— Fam. *Un coup ferme.* Un coup appliqué vigoureusement.

— Dans le sens moral, signifie Constant, inébranlable, qui ne se laisse point abattre. On se sent *ferme* un instant et on compte n'être jamais ébranlé. (J.-J. Rouss.) D'un autre côté, dites aux garçons qu'il faut être modéré dans ses affections, *ferme* contre les événements de la vie pour soutenir et protéger une compagne. (B. de St-P.) Jeune homme! fais-toi un *ferme* cœur contre ces bas conseils et la basse sagesse qui vont venir de toutes parts (Michelet.) Ce monde moral à la renverse était fait pour ébranler les cœurs les plus *fermes*, les intelligences les plus droites. (P. de St-Victor.)

— *Rester ferme.* Ne pas changer d'opinion.

— Avec un sens péjoratif. Le ladre a été *ferme* à toutes les attaques. (Molière.)

— Fig. et par anal. ***Une volonté, une contenance ferme. Une voix ferme. Un ton, un regard ferme.*** Une contenance, une voix, un ton, un regard où respire l'assurance, qui ne dénotent aucune faiblesse. Le premier consul ayant exprimé la *ferme* volonté de défendre les acquéreurs de biens nationaux, se croyait assez fort de la confiance qu'il leur inspirait à tous, pour pouvoir ouvrir les portes de la France aux émigrés. (Thiers.)

— Fig. *Avoir le jugement ferme, l'esprit ferme.* Avoir l'esprit droit et solide. Le tribunal des honnêtes gens et des esprits *fermes* est le dernier ressort pour les persécutés. (Volt.)

— Art milit. *Conversion de pied ferme.* Conversion dont le pivot est fixe.

— Bours. *Achat* ou *vente ferme.* Achat ou vente d'effets publics payable à un terme fixe, lequel étant arrivé, l'on ne peut se dispenser de livrer ou de prendre les effets, quel qu'en soit le cours. || *Ferme contre prime,* ou *opération ferme contre prime.* Vente ferme et achat à prime.

— Substantiv. A trois heures et demie, la Bourse est dans tout le feu des reports, des fin courant, des primes, des *fermes.* (Balzac.)

— Dr. cout. *Pied ferme.* Héritage affermé à longues années.

— Géogr. *Terre ferme.* Le continent et tout ce qui tient au continent, sans être environné d'eau, à la différence des îles. || *Passer d'île en terre ferme.* Locution usitée surtout à Venise, dont les États étaient en partie situés sur le continent d'Italie, par opposition à Venise elle-même, située dans les lagunes, et aux îles qui en dépendent.

— Jeux. A la paume, *Avoir le coup ferme.* Recevoir ou renvoyer la balle avec vigueur.

— Littér. *Style ferme.* Style qui a de la concision et de la force. Si on les enchaîne (les pensées) étroitement, si on les serre, le style devient *ferme,* nerveux et concis. (Buff.)

— Manég. *Un cheval saute de ferme à ferme.* Il saute sur place.

— Mus. Se dit d'une exécution vigoureusement hardie, du jeu décidé d'un instrumentiste. Ce violoniste a un coup d'archet très ferme. Ce musicien a un jeu ferme.

— Peint. Sculpt. et Grav. Se dit de l'assurance qu'un artiste fait paraître dans sa création. Un pinceau, un ciseau, un burin ferme, conduit avec hardiesse. || Se dit d'une manière qui tient plus du dur que du moelleux. Le faire de ce peintre est trop ferme.

— *Le ferme.* s. m. Le sol qui est ferme, résistant.

— **FERME.** adv. Fermement, fortement, d'une manière ferme. Elle pense *ferme,* comme vous disiez ; ce qu'elle a résolu est immanquable. (Mme de Sévigné.) || *Frapper ferme.* Frapper d'un poing ferme, frapper fort et sans se rebuter. || *Parler ferme.* Parler d'un ton ferme, c'est-à-dire avec sévérité, et de manière à faire entendre qu'on veut être obéi. || *Tenir ferme.* Tenir par un ferme scellement, c'est-à-dire être fortement attaché à quelque chose par cohésion ou par quelque moyen artificiel. Ce rocher tient ferme à sa base. || *Tenir ferme.* Tenir d'un poing ferme, vigoureusement, sans lâcher prise. Tenir ferme une barre de fer. Tenir quelque chose bien *ferme.* (Acad.)

— Fig. *Tenir ferme.* Tenir avec un ferme courage, être attaché à son sentiment, à son opinion, la défendre avec énergie. Plus il se tourmentait, plus l'autre tenait *ferme.* (La Font.) Il tient *ferme* dans mon opinion. (Mme de Sévigné.) Il tient *ferme* pourtant et ne perd point courage. (Racine.) || *Se tenir ferme.* Ne point se laisser ébranler, adoucir, fléchir, par des larmes, par des prières, par des considérations quelconques. Nous nous tenions *ferme,* de peur que, dans cette violente secousse, le mot qui était notre unique espérance ne nous échappât. (Fén.)

— *Fort et ferme.* Vigoureusement. Pour la guerre de Flandres, elle continue fort et *ferme* avec une dépense extrême. (Malherbe.)

— *Soutenir une chose fort et ferme.* La soutenir d'un ton fort et ferme, c'est-à-dire l'affirmer ou la nier avec beaucoup d'assurance.

— Pop. Énergiquement, fortement, beaucoup. J'ai deux bouches à la maison, et qui avalent *ferme,* allez! (E. Zola.) J'ai toujours mené la vie d'un honnête homme... mais d'un honnête homme qui s'est amusé *ferme* dans sa jeunesse. (L. Halévy.) Madame Canivet mangeait *ferme* et buvait sec. (Id.)

— Art milit. *Faire ferme.* Soutenir l'effort de l'ennemi dans une retraite, combattre sans lâcher pied.

— Fig. Il faut faire ici *ferme* et montrer du courage. (Corneille.)

— Absol. *Ferme!* Espèce d'encouragement à la force, à la résignation, à la patience. Allons, *ferme!* mon cœur, point de faiblesse humaine. (Mol.) Allons, *ferme!* poussez, mes bons amis de cour! (Id.)

★ **FERME.** s. f. (étym. bas-lat., *firma,* du lat. *firmus,* ferme, convenu). Location d'un domaine. Donner un bien à ferme. Faire un bail à ferme. Le bail à *ferme* est un contrat en vertu duquel le propriétaire de la terre en abandonne la jouissance, l'exploitation et les produits, moyennant une redevance déterminée, que l'agriculteur ou fermier s'engage ordinairement à payer en argent. (Lemonnier.)

— Par extens. Convention par laquelle le propriétaire d'un droit abandonne à quelqu'un, pour un temps et pour un prix déterminés, la jouissance de ce droit. La ferme des chaises d'une église.

— *Ferme des jeux.* Droit accordé à une personne de tenir une maison de jeux.

— Métairie ; ensemble d'une exploitation rurale affermée : terres, bâtiments, prés, vignes, bois, etc., dont le propriétaire abandonne la culture et la jouissance pour un temps déterminé, moyennant une redevance fixe. Une *ferme* est une fabrique de végétaux et d'animaux, et en même temps une maison de commerce. (J. Garnier.)

— Habitation du fermier ; les bâtiments d'exploitation d'une terre donnée à ferme ; l'enclos où ces bâtiments sont situés. Ferme de grande culture. Ferme riche, abondante, économe, simple. Une grande ferme. Une petite ferme. N'allez pas ériger une *ferme* en palais. (Del.)

> La *ferme!*
> Que l'orgueilleux château ne la dédaigne pas.
> (Delille.)

> Élégante à la fois et simple dans son style,
> La *ferme* est aux jardins ce qu'aux vers est l'idylle.
> (Id.)

— *Ferme-modèle.* Établissement rural et agricole qui a pour but de former des agriculteurs, des bergers, des forestiers habiles et instruits ; de perfectionner les cultures, les instruments, et de populariser les innovations nécessaires dans la pratique. On dit aussi *ferme-école.*

— Droit de percevoir certains impôts qu'un souverain concède, moyennant certaines conditions, à des particuliers ou à des sociétés. La ferme du sel. || Administration, compagnie qui lève ces impôts. Un commis de la ferme des tabacs.

— Anc. admin. *Ferme générale.* Administration composée de tous les fermiers généraux réunis. La ferme générale prenait à bail pour un nombre déterminé d'années la recette des gabelles, la vente exclusive du tabac, les entrées de Paris, les droits de traite et de domaine d'Occident, qu'on appelait les fermes du roi.

— Dr. cout. Action du défendeur, qui affirmait devant la justice, en touchant la main du juge, que la demande était mal fondée. Ce mot s'employait par opposition à *Contre-ferme,* affirmation par laquelle le demandeur soutenait la validité de son action.

— Hist. *Provinces des cinq grosses fermes.* Provinces qui acceptèrent le tarif des droits, dressé en 1664 par Colbert, pour remplacer tous les droits de traite à l'intérieur.

— Jeux. Jeu de cartes que l'on joue à dix ou douze personnes, en ôtant les huit et les six, excepté le six de cœur, et où le nombre seize gagne le prix de la ferme, et dépossède le fermier. || Le jeu de la ferme se joue aussi avec six dés marqués d'un seul côté depuis un point jusqu'à six, de sorte que le plus haut coup, celui où l'on gagne la poule, ou la ferme, est de vingt et un points.

★ **FERME.** s. f. (rad. *fermer*). Archit. Assemblage de pièces de bois, qu'on place verticalement de distance en distance, pour porter le faite et les chevrons d'un comble. || *Ferme brisée.* Ferme d'un comble en mansarde. || *Ferme à lierne.* Ferme dans laquelle les pannes sont assemblées sur les arbalétriers. || *Ferme retroussée.* Ferme n'ayant qu'un entrait au-dessus de deux jambes de force. || *Demi-ferme.* La moitié de la ferme d'un comble. || *Demi-ferme de croupe.* Celle qui est placée dans le milieu de la croupe. || *Demi-ferme de noue* ou *d'arêtier.* Celle qui est dans le plan de la noue ou de l'arêtier. || Armoire du greffe dans un tribunal, ou de la sacristie dans une église paroissiale.

— Théât. Décoration montée sur un châssis, qui se détache en avant de la toile du fond, telle qu'une colonnade, un obélisque, un arbre, etc.

FERMÉ, ÉE. part. pass. du v. Fermer. S'empl. adjectiv. Enclos fermé. Armoire fermée. L'écureuil a de plus que la fouine un murmure à bouche *fermée.* (Buff.) On regardait si les portes étaient bien *fermées,* et l'on se disait : Causons de l'ancienne cour. (A. Martin.) Ses yeux étaient *fermés;* mais la sérénité était encore sur son front. (B. de St-P.) Ton œil! hurla Pierre; et en criant ces mots, son poing *fermé* s'abattait sur l'œil gauche de François, et le faisait jaillir de son orbite. (E. Souvestre.)

— *La porte des honneurs, des emplois, lui est fermée.* Il n'a plus le moyen d'obtenir d'emplois, de dignités.

— Fig.

> Porte à d'autres qu'à moi cette amorce inutile,
> Mon cœur tout à Plautine est *fermé* pour Camille.
> (Corneille.)

> Ciel! ne puis-je inspirer que la haine ou l'effroi?
> Tous les cœurs des humains sont-ils *fermés* pour moi?
> (Voltaire.)

— Fig. *Cieux fermés.* Se dit d'un ciel sans pluie ni rosée. Les cieux par lui *fermés* et devenus d'airain. (Racine.)

— *Caste fermée, aristocratie fermée.* Aristocratie, et en général Classe exclusive qui n'admet pas d'étrangers dans son sein.

— Fig. *Livre fermé.* Chose à laquelle on ne comprend rien. La nature est pour l'homme un livre *fermé.* (Massillon.)

— *Main fermée.* Main dans laquelle l'extrémité des doigts repliés s'appuie sur la paume. Frapper à main fermée. Il me semble qu'il ne faut pas, comme Fontenelle, tenir la main *fermée* quand on est sûr d'y avoir la vérité. (D'Alembert.)

— *Frapper à poings fermés.* Frapper ferme.

— *Dormir à poings fermés.* Dormir d'un sommeil très profond.

— Fig. *Aller quelque part les yeux fermés.* Y aller avec la certitude de ne point s'égarer. || *Les yeux fermés.* Avec une confiance entière, absolue. Le ministre signait les yeux fermés. || *Avoir les yeux fermés.* Être trompé, abusé. On a beau l'avertir, il a les yeux fermés.

> Ses yeux longtemps *fermés* s'ouvrirent à la fin ;
> Il connut son erreur. (Racine.)

— *Nuit fermée.* Obscurité complète. L'abbé Têtu... disait qu'à cinq heures la nuit était *fermée* autrefois, et qu'à présent on lisait encore à cinq heures. (Mme de Sévigné.) Cependant ce ne fut qu'à la nuit *fermée* que nous aperçûmes un groupe de bâtiments dominant un mamelon autour duquel tournait un chemin escarpé. (Gérard de Nerval.)

— *Fermé à.* Lucinde est une coquette badine, c'est une femme dont le cœur en amour est *fermé* à toute impression fâcheuse. (Mariv.) Leurs toits hospitaliers sont *fermés* aux douleurs. (Delille.) L'homme exclusivement occupé de lui-même est constamment *fermé* à tout sentiment de bienveillance pour autrui. (La Harpe.)

> Tandis qu'à nos vaisseaux la mer toujours *fermée*
> Trouble toute la Grèce et consume l'armée. (Racine.)

— Dans un sens particulier, inusité aujourd'hui, Décidé à. Puisqu'il était *fermé* à ne point parler au roi. (Saint-Simon.)

— *Fermé de.* Un enclos fermé de murs. Et le tout sera *fermé* d'une haie d'aubépine et d'églantiers. (A. Karr.)

> Sans doute, hélas! à son inquiétude,
> Toute la nuit, dit elle, il s'est livré!
> Au jour naissant le soleil est entré
> Dans ses beaux yeux *fermés* de lassitude.
> (Malfilâtre.)

— *Fermé par.* A chaque extrémité, l'avenue est fermée par des barrières. Les portes de Janus par vos mains sont *fermées.* (Corn.)

— Prov. *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.* Il faut se décider nettement à faire ou ne pas faire une chose. Monsieur, je me ferais hacher; il faut qu'une porte soit ouverte ou *fermée* : choisissez, comment la voulez-vous? (Brueys.)

— Blas. *Couronne fermée.* Couronne royale, par opposition aux autres couronnes, qui sont ouvertes.

— Gramm. *É fermé, é aigu.* L'*é fermé* joue un très grand rôle dans le système harmonique de notre langage. (Mme Sophie Dupuis.)

— Jeux. Au domino, *Le jeu est fermé.* La pose est arrêtée.

— Mar. *Port fermé.* Port que les glaces obstruent, ou qui ne s'ouvre que d'un côté sur la mer. || *Rade fermée.* Rade où la mer est sûre, les lames n'y pouvant pénétrer || *Navire fermé.* Navire construit de façon à ne pas craindre l'envahissement des lames.

— Techn. et Comm. *Drap fermé.* Drap bien fabriqué, bien frappé, qui n'est point lâche. || *Carde fermée.* Carde dont les dents sont trop rapprochées.

— Vén. *Pinces fermées.* Pinces des gros cerfs qui sont serrées l'une contre l'autre, quand ils vont d'assurance.

— *Le fermé.* s. m. Véner. Espace de terrain délimité par des haies.

FERME-BOURSE. s. m. Sorte de fermoir qui clôt l'entrée d'une bourse. Un ferme-bourse. || Pl., des *ferme-bourses.*

FERME-CIRCUIT. s. m. Physiq. Appareil destiné à fermer à volonté un circuit électrique. || Pl., des *ferme-circuits.*

★ **FERMEMENT.** adv. D'une manière ferme, avec force, avec vigueur. Je crois en Turgot *fermement;* je ne sais pas ce qu'il veut faire, mais je sais que c'est le contraire de ce qu'on fit jusqu'à présent. (Volt.)

— Avec assurance, constamment, invariablement. Persister fermement dans sa résolution, dans son opinion.

★ **FERMENT.** s. m. (pr. *fer-man;* ét. lat., *fermentum,* ferment, dérivé de *ferveo,* j'échauffe). Levain, substance qui a la vertu d'exciter une fermentation dans le corps auquel on la mêle. Les ferments sont de véritables organismes vivants qui, placés dans des conditions convenables, vivent et s'accroissent aux dépens de certaines matières organiques, les décomposent en un certain nombre de principes bien définis. On distingue deux sortes de ferments : 1° les *ferments figurés,* qui sont des animaux ou des végétaux d'un ordre inférieur ; 2° les *ferments solubles* non organisés, qui, par leur seule présence, déterminent une action chimique sans intervention de leurs éléments. Le type des ferments figurés est celui de la levure de bière (*cryptococcus cervisiæ*) qui appartient au règne végétal, et le *mycoderma aceti,* qui appartient au règne animal. Le type des ferments solubles est la diastase de l'orge germé. La plupart des matières animales azotées sont des *ferments.* (Colin.)

— Fig. Ce qui fait naître, ou ce qui entretient sourdement. Ferment de haine, de discorde, de sédition. Quel *ferment* de patriotisme dans tous les cœurs! (J.-J. Rousseau.) La liberté de l'esprit est à la fois un *ferment* de décomposition et un *ferment* de vie. (Dolfus.)

— Liturg. Nom donné autrefois à une partie de l'hostie consacrée, que les évêques envoyaient aux prêtres de leur ressort, et que ceux-ci mêlaient avec l'hostie qu'ils consacraient.

— Médec. Nom donné par les médecins humoristes à un principe matériel développé dans l'économie, qui altère les liquides du corps et cause plusieurs maladies.

FERMENTABLE. adj. Syn. de FERMENTESCIBLE.

FERMENTAIRE. s. m. Hist. relig. Se dit, par opposition à Azymites, des chrétiens grecs, qui, dans la consécration, se servent de pain fermenté ou fait avec du levain.

FERMENTANT. part. prés. du v. Fermenter. Qui fermente. Ce limon fangeux, *fermentant* sous les ardeurs du tropique, dut soutenir longtemps et multiplier à l'infini toutes ces générations impures. (Buff.)

FERMENTANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de fermenter. Ces grandes tiges serviront d'indicateur du point où en est le rouissage de la masse *fermentante.* (Rozier.)

FERMENTATIF, IVE. adj. Qui a la vertu de produire la fermentation, qui la hâte, qui la développe. Le levain a des qualités fermentatives.

— Substantiv. Un fermentatif.

★ **FERMENTATION.** s. f. (pr. *fer-man-ta-cion;* rad. *fermenter*). Phys. et Chim. Décomposition chimique produite par les ferments; mouvement spontané qui se manifeste dans un liquide, dans un corps quelconque, qui en agite et en décompose les parties, d'où résultent des substances différentes de celle où s'est mani-

festée cette action. Fermentation acétique, spiritueuse, acide, putride, colorante, panaire, alcoolique, lactique, butyrique, etc. Le carbonate d'ammoniaque, comme tous les sels, arrête la *fermentation*. (Colin.) Les levures sont un produit de la *fermentation*. (Id.)

— *Fermentation acide*. Celle où l'oxygène de l'air passe à l'état de gaz acide carbonique, en portant l'alcool d'une liqueur spiritueuse à l'état de vinaigre. || *Fermentation alcoolique* ou *vineuse*. Fermentation dans laquelle un moût sucré devient spiritueux en laissant dégager de l'acide carbonique. || *Fermentation putride*. Celle par laquelle un corps d'origine végétale ou animale se trouve transformé en eau et en acide carbonique, et donne lieu à des produits plus ou moins infects. || *Fermentation saccharine*. Celle dans laquelle le sucre se forme au détriment de la fécule.

— Fig. Agitation des esprits, des partis. La *fermentation* commença à se manifester. (Volt.) La *fermentation* de la capitale était extrême. (Las-Cases.) La *fermentation* du judaïsme dura jusque vers la fin de l'an 73. (E. Renan.)

— Anc. chim. Toute espèce de réaction.

— Anc. médec. *Fermentation des humeurs*. État dans lequel on supposait que les humeurs subissaient une sorte de fermentation.

— Anc. physiol. *Fermentation du sang*. Phénomène hypothétique de même nature, se produisant dans le sang.

— Brass. *Fermentation haute*. Celle dans laquelle la levure s'échappe par le haut des fourneaux. || *Fermentation basse*. Celle dans laquelle la levure reste au fond des tonneaux.

FERMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fermenter. S'empl. adjectiv. Pain fermenté. Liqueur fermentée.

* **FERMENTER.** v. a. 1re conj. Causer de la fermentation. Vieux en ce sens. On dit mieux *faire fermenter*.

— FERMENTER. v. n. S'agiter, se diviser, se décomposer par la fermentation. Tous les germes, ô déesse, *fermentent* dans les obscures profondeurs de ton humidité. (G. Flaubert.)

— Fig. Être dans l'agitation; être en grand mouvement. Les têtes, les esprits fermentent. Toutes les ambitions subalternes, toutes les haines *fermentaient* au fond des cœurs. (Fontanes.) On sent déjà *fermenter* dans ces curieuses pages l'esprit des révolutions sociales qui allaient dans quelques années ensanglanter Jérusalem. (E. Renan.) Les pensées qui *fermentaient* au temps de Jésus dans les âmes occupées des grandes questions religieuses. (Id.) Rome enfin est le coin du monde où, selon le mot énergique d'un évêque, la piété *fermente* comme la nature sous les tropiques. (De Goncourt.)

> Puis, pauvre prisonnier, qu'on raille et qu'on tourmente,
> Croisant ses bras oisifs sur son sein qui *fermente*.
> (V. Hugo.)

— *Faire fermenter*. Exciter la fermentation. Le levain fait fermenter la pâte. Le suc gastrique fait fermenter les aliments dans l'estomac. On ajoute de la courte paille de blé au grain que l'on veut faire *fermenter*. (Gaultier de Claubry.)

FERMENTESCENT, ENTE. adj. Qui a la faculté de faire fermenter.

FERMENTESCIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fermentescible. La fermentescibilité alcoolique du sucre. L'acidité est une des conditions nécessaires de la fermentescibilité.

FERMENTESCIBLE. adj. 2 g. (rad. *fermenter*). Qui réunit les conditions nécessaires pour entrer en fermentation. Une substance est fermentescible lorsqu'elle est susceptible de fermenter. La faculté *fermentescible* est due au développement d'animalcules. (Gaultier de Claubry.)

FERMENTEUR, EUSE. adj. Syn. de FERMENTATIF.

FERME-PORTE. s. m. Ressort qui, en se détendant, oblige une porte à se fermer. || Pl., des *ferme-portes*.

* **FERMER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *firmare*, rendre fixe, affermir). Appliquer sur une ouverture faite à un corps un autre corps destiné à couvrir cette ouverture. Fermer la porte. Fermer la fenêtre, les contrevents, les persiennes. Fermer une trappe, un judas, une écluse. Fermer un robinet. Fermer une porte au loquet, à la clef, à double tour, au verrou, au crochet, en dedans, en dehors. Lorsqu'ils en eurent *fermé* les portes, ils frappèrent d'aveuglement toutes ces personnes. (Lemaistre de Sacy.) Je voulus entrer pour lui parler, mais il avait *fermé* sa porte en dedans. (J.-J. Rousseau.) Le peuple, qui craignait alors également et les troupes du roi et celles de M. le Prince, avait *fermé* les portes de la ville de Paris. (Volt.)

— Absol. Il ouvrira et personne ne pourra *fermer*, il *fermera* et personne ne pourra ouvrir. (Bossuet.)

— Fig. *Fermer sa porte*, *faire fermer sa porte à quelqu'un*. Refuser de le voir, de le recevoir. S'il se présente, je lui ferme ma porte. Il ne reviendra plus : je lui ai fait fermer ma porte. Le ministre lui a fermé sa porte.

— *Fermer la porte au nez de quelqu'un*, *à quelqu'un*. Pousser rudement la porte contre quelqu'un, au moment où il se présente pour entrer. On lui a fermé la porte au nez. Fermer la porte au nez de quelqu'un, c'est le comble de l'humiliation pour lui. || *On lui ferme toutes les portes*. On ne le reçoit plus nulle part.

— *Fermer la porte à quelqu'un*. Signifie aussi La fermer pour le retenir.

> Lorsque je veux rester vous voulez que je sorte,
> Et quand je veux sortir vous me *fermez* la porte.
> (C. Delavigne.)

— *Fermer la porte sur quelqu'un*. La fermer après qu'il est entré.

— Fig. *Fermer la porte aux mauvaises pensées, aux mauvais conseils*. Les éloigner, les rejeter. || *Fermer la porte aux abus*. Les empêcher de naître, de se perpétuer, de se renouveler. || *Fermer la porte, le chemin, les moyens de*. Ôter les moyens de. C'est que vous voyez bien que tous les moyens vous en sont *fermés*. (Molière.) L'auteur ne *ferme*-t-il pas par ce procédé toutes les portes qui peuvent le mener à son avancement? (Id.) *Fermer* la porte des honneurs au simple mérite. (Id.)

> En vain vos injustes secours,
> Me *ferment* du tombeau les chemins les plus courts.
> (Racine.)

— Absol. *Fermer sa porte*. Être résolu à ne recevoir personne.

— Par analog. *Fermer ses portes*. Se dit d'une ville décidée à la résistance. A l'approche des Prussiens, Paris ferma ses portes.

— Fig. *Fermer les portes du temple de Janus*. Faire la paix. Cette locution vient de ce que les portes du temple de Janus, à Rome, restaient toujours ouvertes en temps de guerre.

— Dans un sens analogue, avec le nom de l'enceinte dont on bouche, clôt l'ouverture, pour régime. Fermer une chambre. Fermer une armoire, un secrétaire, une boîte. Fermer une cour. Fermer une boutique. Je fis passer l'homme dans le cabinet, l'avertissant de le *fermer* sur lui. (J.-J. Rouss.)

> Les ombres pacifiques
> D'un double cadenas font *fermer* les boutiques.
> (Boil.)

— Par une métaphore tirée du nom du lieu, de l'enceinte où l'on exerce certaines professions, où se passent certains exercices publics, on dit : *Fermer les écoles, fermer les églises, fermer les théâtres, les tribunaux, les boutiques*, pour Cesser d'enseigner, d'exercer le culte, de jouer, de juger, de faire le commerce.

— *Fermer boutique*. Ne plus travailler, ne plus vendre en boutique. Une fois sa fortune faite, il a fermé boutique.

— Absol. On a fermé, personne ne sera plus admis. Les marchands ferment le dimanche.

— Se dit également des choses dont certaines parties peuvent se séparer ou se réunir pour former une ouverture ou pour la boucher. Fermer un sac. Fermer une bourse. Fermer un couteau. Fermer la bouche. Fermer un livre. Fermer une plaie. Fermer une veine.

— *Fermer une lettre*. La plier et la cacheter.

— Dans le même sens, avec le nom des parties qui servent à fermer pour régime. Fermer les paupières. Fermer les lèvres. Fermer les rideaux. Tout près de s'endormir, bâille et *ferme* les yeux. (Boil.) Soupire, étend les bras, *ferme* l'œil et s'endort. (Id.) L'Indien croit voir l'esprit des ruines ; il se recouche en *fermant* les yeux et en invoquant son manitou. (Chateaub.)

> Mais en ma chambre à peine ai-je éteint ma lumière,
> Qu'il ne m'est plus permis de *fermer* la paupière.
> (Boileau.)

— *Fermer les yeux*. S'endormir. || *Ne pouvoir fermer les yeux*. *N'avoir pu fermer l'œil de toute la nuit*. Ne pouvoir dormir, n'avoir pu reposer de toute la nuit. || *Fermer les yeux*. Mourir. Lorsque mon père eût fermé les yeux, je songeai sérieusement à exécuter ses dernières volontés. Vous *fermez* pour jamais ces beaux yeux que j'adore. (Racine.) || *Fermer les yeux à quelqu'un, de quelqu'un*. Abaisser ses paupières après qu'il est mort ; l'assister à ses derniers moments. Il est arrivé assez à temps pour fermer les yeux de son père. Mais pour *fermer* vos yeux cherchez une autre main. (Rac.) Céphise, c'est à toi de me *fermer* les yeux. (Id.) Dès que ma triste main eut *fermé* sa paupière. (Id.) Il ne lui eut pas plus tôt *fermé* les yeux, qu'il s'empara de ses trésors. (Anquetil.) || *Fermer les yeux de quelqu'un*. L'empêcher de voir ses intérêts qu'on menace, les défauts qu'on a, et dont il importe de lui dérober la connaissance. || *Fermer les yeux à la lumière, à la vérité, à l'évidence, à toutes les considérations*. Se refuser à voir ce qui est clair, ce qui est évident; se refuser à croire ce qui est prouvé, ce qui est certain. Les doutes que forme l'orgueil *ferment* les yeux à la lumière de la vérité. (Mass.) || *Fermer les yeux à*. Se dit aussi pour Ne pas penser à une chose qui pourrait nous être funeste. *Fermez, fermez* pour jamais vos yeux à la vanité. (Fléch.) || *Fermer les yeux sur une chose*. Faire semblant de ne pas la voir. Et moi *fermant* les yeux sur ce noir attentat. (Corn.) Sur tout ce que j'ai vu *fermons* plutôt les yeux. (Rac.) || Absol. J'aimai mieux *fermer* les yeux, pour ne pas voir les artifices. (Fénelon.) || *Fermer l'oreille à quelque discours*. Ne pas vouloir l'écouter. || *Fermer l'oreille aux louanges*. Y être insensible. || *Fermer l'oreille à la calomnie, aux médisances*. N'y point ajouter foi. *Fermez* l'oreille aux mauvais conseils et aux insinuations dangereuses. (Mass.) || *Fermer la bouche à quelqu'un*. Le faire taire d'autorité; le réduire au silence, à ne savoir que répondre. || *Le respect me ferme la bouche*. Le respect qu'inspire leur majesté *ferme* la bouche à ceux qui en approchent. (Mass.) || *Fermer la bouche à la médisance, à la calomnie, aux flatteurs, aux médisants, aux délateurs*. Les obliger à se taire. || *Fermer à une personne le cœur de quelqu'un*. Lui ôter son amitié, son affection. || *Fermer le cœur de quelqu'un à un sentiment*. Faire qu'il ne l'éprouve pas, ou qu'il cesse de l'éprouver. Dans les audiences vulgaires, l'un, toujours précipité, vous trouble l'esprit ; l'autre, avec un visage inquiet et des regards incertains, vous *ferme* le cœur. (Boss.) || *Fermer son cœur à quelqu'un*. Lui retirer son amitié, ses bontés, sa protection, sa confiance. Ce n'est pas en déchirant les entrailles de l'âme sacrilège, c'est en *fermant* ses propres entrailles à ses besoins, que Dieu la punit. (Mass.) || *Fermer son cœur*. Se refuser à. Il a *fermé* son cœur à tous nos plaisirs. (Fénelon.) || *Fermer sa bourse à quelqu'un*. Ne vouloir pas, ou ne vouloir plus lui donner, lui prêter d'argent.

— Dans un sens métaphorique, Cicatriser. Les arts ont commencé à *fermer* les plaies de l'État causées par deux guerres funestes. (Volt.)

— Boucher un passage de quelque manière que ce soit. Fermer un passage, un chemin, une allée, une issue. Fermer des fenêtres par des grilles. Des portes d'airain fermaient l'entrée du temple. Fermer un port avec des chaînes. Des bancs de sable ferment l'entrée du port. Des broussailles fermaient l'entrée de la grotte.

— Par extens. Empêcher par une résistance, par un obstacle quelconque, l'accès ou la sortie. Ils essayèrent de lui fermer le passage des Alpes. Une armée de trente mille hommes lui fermait le passage. Fermer les ports, les mers, les chemins. Il faut passer les monts avant que l'hiver achève de vous les *fermer*. (J.-J. Rouss.) Il prit le parti d'affamer la place et de *fermer* le passage à tous secours. (Rayn.)

> O ciel ! pourquoi faut-il que ta secrète envie
> *Ferme* à de tels héros le chemin de l'Asie !
> (Racine.)

— Enclore, entourer d'une fermeture. Fermer une ville, un parc, un jardin. Fermer de murailles, de haies, de fossés. La grande muraille qui ferme la Chine au nord. Il envoya ses soldats couper du bois, pour avoir de quoi *fermer* son camp. (Malherbe.)

— *Fermer l'horizon*. Apparaître à l'extrémité de l'horizon. A droite une chaîne de collines fermait l'horizon.

— Fig. Au dehors, la mer des barbares *fermait* déjà l'horizon romain. (P. de St-Victor.)

— Clore, arrêter, terminer. Fermer une session législative. Fermer une discussion. Fermer les débats. Fermer une liste, la liste des électeurs. Fermer un registre. Son nom ferme la souscription.

— Fig. *Fermer la vie*. Terminer son existence.

> Tout mourant il te force, et fait dire à l'envie
> Qu'un si grand conquérant n'eût jamais pu *fermer*
> Par un plus digne exploit une si belle vie.
> (Corneille.)

— *Fermer la marche*. Marcher le dernier. Et, *fermant* la marche, une femme de chambre tirait et traînait par la main un petit négrillon. (De Goncourt.)

— *Fermer* a été quelquefois employé dans le sens de Fermer la porte, retenir à l'intérieur. Il faisait du vent et du froid qui nous *fermèrent*. (Diderot.)

— *Faire fermer*. Donner l'ordre de fermer certains lieux publics, de cesser certains exercices. Interdire certaines assemblées. L'autorité a fait fermer ce théâtre, ce collège, cette école, cette maison de jeu, ces cours, cette société.

— Arg. *Fermer Maillard*. Dormir.

— Archit. *Fermer une voûte*. Poser la clef, ou la pierre sur laquelle s'appuient les deux moitiés de la voûte, quand on les abandonne à l'action de la pesanteur. || *Fermer une baie de porte ou de croisée*. Établir une arcade ou une plate-bande sur ses pieds-droits, ou y poser des linteaux.

— Ch. de fer. *Fermer la voie*. Indiquer par un signal que la voie n'est pas libre et que les trains qui arrivent doivent s'arrêter.

— Gramm. *Fermer une parenthèse*. Marquer le crochet qui la termine.

— Fig. *Fermer une parenthèse*. Finir une digression. En voilà assez comme cela; fermez donc votre parenthèse.

— *Fermer l'e*, *fermer une voyelle*. Lui donner le son fermé.

— Jeux. *Fermer la voie, la passade, le jeu*. Au domino, Poser un dé auquel personne n'en peut adapter un autre.

— Litur. *Fermer la bouche*. Se dit d'une cérémonie religieuse dans laquelle le nouveau cardinal reçoit sur la bouche l'imposition des doigts pontificaux, et dont la signification est que le nouvel élu n'a pas encore voix délibérative.

— Manég. Terminer entièrement une figure, surtout s'il est question du travail de deux pistes.

— Mar. *Fermer l'angle*. Amener deux objets l'un par l'autre, c'est-à-dire Se placer de manière à les apercevoir sur une même ligne. || *Fermer un bateau*. Le rendre ferme, le fixer en l'attachant, en s'arrêtant. || *Fermer les bâtiments de l'avant à l'arrière*. Les border tout autour, au lieu de la simple cloison du coltis de l'avant, et des croisées de l'arrière. || *Fermer une batterie*. Rabattre les mantelets de façon à masquer les embrasures. || *Fermer un port*. En barrer l'entrée. || Mettre l'embargo sur les navires qui y sont. || *Fermer les sabords*. Faire tomber les mantelets dans leurs feuillures. || *Fermer une voile*. La brasser au vent.

— Techn. Continuer d'étendre l'or ou l'argent sous le marteau.

— FERMER. v. n. Être fermé. Les bureaux ferment à quatre heures. Le magasin ferme de bonne heure.

— Être clos. Porte qui ferme hermétiquement.

— *Faire fermer*. Rétablir la fermeture d'un objet qui l'avait perdue. Faites fermer mon couteau, ma tabatière. Faites fermer cette porte. Faites que cette porte ferme.

— Bours. *Les cours ont fermé à ce taux*. Tels étaient les taux quand les derniers cours ont été cotés.

— Dr. cout. Rendre le témoignage qu'on appelait *ferme*, par opposition à *contre-fermer*, rendre le témoignage appelé *contre-ferme*.

— SE FERMER. v. pron. Être fermé, pouvoir être fermé. Cette porte se ferme d'elle-même. L'entrée du port s'est fermée peu à peu par l'accumulation du sable et des galets. Mes yeux commencent à se fermer. Les fleurs de cette plante se ferment dès que le soleil paraît. Cette plaie se fermera bientôt. Un cœur qui se ferme à la pitié. Mes yeux sans se *fermer* ont attendu le jour. (Rac.) Le ciel s'ouvre et se *ferme* à la prière de cet Élie. (Fléch.) Ses yeux prêts à se *fermer*. (Id.)

— Fermer à soi. En se *fermant* toutes les voies qui pouvaient le conduire à la vérité. (Mass.) J'ai tâché de me préparer quelques issues, et de ne pas me *fermer* la porte de ma patrie. (Volt.)

— *Se fermer à*. Se décider résolument à... M. de Beauvillers ne trouva jamais mieux à mettre en sa place, et il se *ferma à* l'y laisser. (St-Simon.) Ne s'emploie plus en ce sens.

— *La nuit se ferme*. Elle devient noire.

— S'enfermer. On charge les fusils, on se *ferme*, on s'endort. (Ampère.)

* **FERMETÉ.** s. f. État de ce qui est ferme, difficile à ébranler, de ce qui ne chancelle point.

— Qualité d'un corps solide, compact.

— Vigueur, force. La fermeté des reins, du jarret, du poignet.

— Assurance, sûreté de la main, pour exécuter quelque chose.

— Fig. Assurance de la contenance, de la voix, du regard, du geste. Il leur exprima son mécontentement (aux généraux) avec une *fermeté* de ton qui n'admettait pas la réplique, et qui ne laissait pas craindre une récidive. (Thiers.)

— Caractère ferme. On peut conjecturer le degré de *fermeté* du fermier par la manière dont lui répondent et lui obéissent ses subordonnés. (Gasparin.) La *fermeté* de caractère, quand elle se trouve jointe à la faculté de généraliser, fait les hommes supérieurs. (Say.)

— Constance, énergie, force morale qui fait braver les obstacles, les périls; qui rend capable de supporter sans se plaindre les souffrances, les revers; qui fait persévérer dans une passion, dans un sentiment. Il rassurait tout le monde par sa *fermeté*. (Boss.) Rien n'a jamais égalé la *fermeté* de son âme. (Id.) L'Église n'opposa jamais aux persécutions que la patience et la *fermeté*. (Mass.) Il ne s'est presque jamais rien fait de grand dans le monde, que par le génie et la *fermeté* d'un seul homme, qui lutte contre les préjugés de la multitude ou qui lui en donne. (Volt.) La *fermeté* est l'exercice du courage de l'esprit. (Id.) C'est par la *fermeté* qu'on rend les dieux faciles. (Id.) On périt quelquefois par trop de *fermeté*. (Id.) Je n'affecterais point une *fermeté* dont je suis bien loin. (J.-J. Rouss.) Soutenez avec *fermeté* un si grand poids, dussiez-vous essuyer le sort des trois cents Spartiates au pas des Thermopyles. (Brill.-Sav.) Le salut d'un prince est dans la *fermeté*. (D'Épagny.) Ayez la *fermeté* qui sied à la vertu. (Guimond de Latouche.)

> Vous voyez par pitié qu'il me laisse Flaminie,
> Qui, n'était pas si vain, a plus de *fermeté*.
> (Corneille.)

> Leur invincible *fermeté*
> Lasse enfin l'injuste fortune.
> (J.-B. Rouss.)

— B.-arts. Vigueur, hardiesse dans l'exécution d'une œuvre. Fermeté de touche, de pinceau, de crayon, de burin.

— Comm. Se dit lorsque les marchandises, ayant atteint un prix élevé, se maintiennent dans cette situation.

— Litt. Énergie rapide, concision dans le style. Ceux qui écrivent le mieux ont un style également serré et poli; ils joignent dans le français la pureté de César et la *fermeté* de Tacite. (Bouhours.)

— Mus. Vigueur, énergie avec laquelle le musicien attaque la note, avec laquelle il exécute un morceau de musique vocale ou instrumentale.

— Syn. comp. FERMETÉ, CONSTANCE. La *fermeté* est le courage de suivre ses desseins; elle est opposée à la légèreté, à la facilité. La *constance* est la persévérance dans les goûts; elle est opposée à la fragilité et à la faiblesse.

FERMETTE. s. f. (dimin. de *ferme*). Archit. Petite ferme de comble. || Ferme de lucarne ou de faux-comble. || Petite ferme servant à soutenir un barrage.

* **FERMETURE.** s. f. Techn. Ce qui sert à fermer; ensemble des pièces de bois ou de métal destinées à fermer une porte, une fenêtre, etc. || *Fermeture de menuiserie*. Assemblage des différentes pièces de bois dont se compose une porte ou une fenêtre. || *Fermeture de cheminée*. Pierre qui couronne le haut d'une souche de cheminée de pierre ou de briques.

— Action de clore. La fermeture du bureau

a lieu à cinq heures. Arriver après la fermeture d'un magasin.

— Signifie aussi Cessation de vente en parlant d'une boutique, d'un magasin. Le préfet de police a prononcé la fermeture de cet établissement.

— Art milit. Dans les places de guerre, Action de clore les portes.

— Jeux. Au domino, Action de fermer le jeu.

— Mar. *Fermeture de bordage.* Pièce de bois qui sert à boucher un grand trou qu'on laisse aux vaisseaux en construction, pour faciliter jusqu'au dernier moment l'entrée des pièces de l'intérieur.

— Navig. fluv. Perche à l'extrémité de laquelle est une rouette, et dont on se sert pour attacher un train de bois à la rive.

FERMEUR adj. m. (radic. *fermer*). Anat. Se dit du muscle orbiculaire des paupières, ainsi nommé parce que la direction de ses fibres tend à rapprocher les paupières l'une de l'autre.

— Substantiv. *Le fermeur,* pour Le muscle fermeur.

⋆ **FERMIER, ÈRE.** s. (rad. *ferme,* s. f.). Celui, celle qui dirige l'exploitation d'une ferme, qu'il en soit le propriétaire ou qu'il cultive la terre d'un autre, à charge de payer au propriétaire une redevance fixée par des conventions réciproques. Un bon fermier. Un fermier intelligent, actif. Une jeune fermière. La jolie fermière. Le *fermier* est en combat perpétuel avec les forces les plus variables de la nature, celles de l'atmosphère; il lutte péniblement contre elles. (Gasparin.) On place l'habitation du *fermier* sous la surveillance particulière de la *fermière.* (Morog.) Les riches spéculateurs de la cité étaient obligés de se taire devant les cris du peuple et des *fermiers,* et surtout devant l'opinion unanime des hommes raisonnables de la nation. (Thiers.) Quand le propriétaire obtient par la location du sol plus que la rente, le *fermier* ne tarde pas à s'apercevoir qu'il doit chercher un meilleur emploi de son travail et de son capital. (J. Garnier.)

— *Fermier partiaire* ou *métayer.* Celui qui prend des terres à exploiter, à condition de rendre au propriétaire une certaine portion des fruits produits par le fonds affermé.

— Par extens. Celui qui prend à ferme certains droits. Fermier des chaises d'une église. Fermier des jeux. Fermier de la pêche.

— Anc. administr. *Fermiers généraux.* Financiers qui, sous l'ancienne monarchie, prenaient à bail ou à ferme la perception des impôts. On s'en servit dès le XIVe siècle, et, dans la suite, plus spécialement pour les aides. Leur rigueur dans la levée des taxes, et aussi leurs concussions, leur valurent les noms de *traitants, partisans, maltôtiers.* En 1720, la *ferme générale* se constitua pour l'exploitation des gabelles, des tabacs, des octrois de Paris. Composée de 40, puis de 60 membres, elle s'appuyait sur un grand nombre de *croupiers,* qui avaient dans les bénéfices une part proportionnelle aux fonds qu'ils avançaient à l'État. Les fermiers généraux levaient à leur profit une somme double ou triple de celle qu'ils payaient au Trésor. L'Assemblée constituante les supprima en 1790.

— Jeux. Banquier, au jeu de la ferme.

— Jurispr. *Fermier judiciaire.* Celui à qui le bail de quelque héritage saisi a été adjugé par autorité de justice.

— Adjectiv. Garçon fermier.

FERMIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Affermir. César et Xénophon ont eu de quoi *fermir* leur narration, en la grandeur de leurs faits, comme en une base juste et solide. (Montaigne.)

⋆ **FERMOIR.** s. m. (rad. *fermer*). Petite attache, agrafe d'argent ou d'autre métal, qui sert à tenir un livre fermé. Les fermoirs ont été, à l'origine, inventés pour les manuscrits, parce que les feuilles de parchemin dont ils étaient composés exigeaient une pression relativement forte pour être maintenues à plat. Le volume parut avec son splendide maroquin et ses riches *fermoirs;* il s'ouvrit par le milieu en déployant à droite et à gauche ses pages fastueuses. (Ch. Nodier.)

— Fermeture en métal d'une aumônière, d'un sac de femme.

— Techn. Ciseau de menuisier, dont le tranchant est en biais, pour qu'on puisse plus facilement l'introduire dans les angles rentrants. || Ciseau de charpentier à deux biseaux, qui sert à faire des entailles et des mortaises. || Outil de maçon servant à parfaire les moulures en plâtre, dans un ravalement. || Instrument de fer, qui sert aux bourreliers pour tracer les raies pointées sur des bandes de cuir. || Sorte de ciseau dont les sculpteurs se servent pour ébaucher leurs ouvrages.

— Grav. Les graveurs en bois ont aussi des fermoirs, dont les plus petits sont faits avec des aiguilles.

FERMURE. s. f. (radic. *fermer*). Mar. Ensemble des bordages qui se mettent par couples entre les préceintes.

— Navig. fluv. Perche dont on se sert pour arrêter le flottage du bois et le fixer à la rive.

FERNAMBOUC. Géogr. V. PERNAMBOUC.

— Comm et Techn. *Bois de Fernambouc.* Bois de Brésil propre à la teinture, et qui vient de la province de Fernambouc.

FERNAND. Abréviation de Ferdinand.

FERNANDÉSIE et **FERNANDÈZE.** s. f. (de *Fernand,* n. pr.). Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour une plante herbacée de l'Amérique tropicale.

FERNANDO-PO. Géograph. Ile d'Afrique, dans le golfe de Biafra, découverte en 1472 par un Portugais qui lui donna son nom. Longue de 60 kil. et large de 12, elle est boisée et fertile. Cédée, en 1778, par le Portugal à l'Espagne, puis abandonnée par celle-ci, elle a été, en 1827, occupée par les Anglais, qui y ont fondé la ville de *Clarence.* Les Espagnols l'ont recouvrée en 1834.

FERNEL. s. m. Mar. Pièce de bois de la proue d'un vaisseau. (Rabelais.)

FERNÉLIE. s. f. (de *Fernel,* n. pr.). Bot. Genre de rubiacées gardéniées, établi pour deux ou trois espèces de l'île Maurice.

FERNEY-VOLTAIRE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gex (Ain, au pied du Jura; 1,300 hab. Il ne se compose que d'une seule rue, où l'on trouve des fabriques de poterie et de verres pour montres. Voltaire y résida à partir de 1758. Son château subsiste encore.

FÉRO. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la coryphène hippure.

⋆ **FÉROCE.** adj. 2 g. (du lat. *ferox,* même signif.). Qui est farouche et cruel. Se dit proprement de certains animaux dont l'homme n'a pu s'assujettir l'espèce, et qui sont en état d'hostilité contre lui et contre les espèces différentes de la leur. Les bêtes féroces. Le naturel des chevaux n'est point *féroce,* ils sont seulement fiers et sauvages. (Buff.)

— Se dit de l'homme brutal, cruel, sanguinaire. Homme féroce. Peuple féroce. Le commandant, plus *féroce* lui seul que les lions et les sauvages, ne la crut pas sans doute assez punie de son évasion par les dangers et les maux qu'elle avait essuyés. (Raynal.) Nos soldats, généreux et humains à Altorf, furent très *féroces* à Stanz. (Michelet.)

— Par extens. Se dit de ce qui porte le caractère de la férocité, de ce qui marque de la férocité. Cœur, humeur féroce. Joie féroce. Mœurs féroces. Air féroce, regard féroce. Je hais l'honneur *féroce* et la vertu chagrine. (Boursault.) Il me lança un de ces regards *féroces* que je n'ai vus qu'aux habitués des plus anciens cafés de Paris. (Gér. de Nerval.)

> Et puis vient la colline, et les abois *féroces*
> Roulent de vallons en vallons (A. BARBIER.)

— Par plaisant. *Appétit féroce.* Très grand appétit.

— Substantiv. Pop. *C'est un féroce.* C'est un homme sévère, qui ne plaisante pas, qui ne souffre pas un manquement au devoir.

FÉROCEMENT. adv. D'une manière féroce.

FÉROCIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *féroce;* lat. *fieri,* devenir). Rendre cruel, farouche.

⋆ **FÉROCITÉ.** s. f. Qualité d'un animal féroce. La *férocité* est naturelle au lion, au tigre. (Acad.) La panthère est d'une *férocité* indomptable. (J. Ardant.)

— Se dit de l'homme cruel et barbare, de son caractère, de ses penchants, de ses mœurs, de l'expression de son visage. Férocité de caractère, d'humeur. Férocité des regards. Cette *férocité* que tu croyais fléchir. (Rac.) Les soldats étrangers qu'une *férocité* naturelle acharnait sur les vaincus. (Fléchier.) Leur *férocité* se change en respect. (Id.) J'ai vu votre innocence en proie à leur *férocité.* (J.-B. Rouss.)

— Acte de férocité. Les solennelles *férocités* que des corps de justice exercent sur des malheureux que les vices des gouvernements conduisent au crime. (Mirabeau.)

— Par exagér. Vous avez bien fait d'aller voir cette princesse, c'eût été une *férocité* que d'y manquer. (Mme de Sévigné.)

— Naturel farouche des animaux qui ne vivent pas de proie. La force, la vitesse et la *férocité* sont presque semblables dans les ures et dans les buffles. (Fléchier.)

— S'est dit de l'homme en ce sens. J'avais adouci la *férocité* de Tourril; il ne me brusquait pas. (Mme de Staël.)

FÉROCOSSE. s. m. Bot. Palmier de Madagascar.

FÉROË. Géogr. V. FOEROË.

FÉROLIE ou **FÉROLE.** s. f. Bot. Arbre des forêts de la Guyane, qu'on croit appartenir à la famille des rosacées. On l'appelle vulgairement *bois de férole, bois marbré* ou *satiné.*

FERONIA. Astron. La 72e planète télescopique, découverte le 29 mai 1861, par MM. Peters et Safford.

FÉRONIE. s. f. (de *Féronie,* n. myth.). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques.

— Bot. Genre d'aurantiacées des Indes.

FÉRONIE. Myth. lat. Surnom de Junon dans le temple de laquelle les esclaves qu'on affranchissait recevaient le bonnet, emblème de la liberté.

FÉRONIEN, ENNE. adj. Entom. Qui se rapporte au genre féronie. || FÉRONIENS. s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères de la famille des carabiques.

FEROUER. Myth. pers. V. FERVER.

FERRA. s. m. Ichtyol. Saumon du lac de Genève.

FERRADE. s. f. (rad. *fer*). Art vétér. Opération qui consiste à marquer les bœufs avec un fer rouge.

— Dans le Midi, Nom des courses de taureaux.

FERRAGE. s. m. Action de ferrer un cheval, une roue, etc.

— Action de ferrer les criminels. On dit aujourd'hui *ferrement.*

— Opération qui consiste à garnir de cuivre les lacets.

— Ensemble des instruments de fer.

— Anc. monn. Droit payé par le maître de la monnaie aux tailleurs pour les fers par eux fournis.

— Art milit. *Masse de ferrage.* Masse militaire dans les régiments de cavalerie, destinée à l'entretien du ferrage des chevaux, et dont la fixation varie selon les armes; elle s'augmente du produit de la vente des fumiers.

— Douan. Action de plomber et de marquer les étoffes de laines.

FERRAILLAGE. s. m. (pr. *fè-ra-llaje, ll* mouill.). Action, habitude de ferrailler.

⋆ **FERRAILLE.** s. f. (pr. *fè-ralle, ll* mouill.). Vieux morceaux de fer usés ou rouillés. On achète pour mes forges une assez grande quantité de vieilles *ferrailles,* dont, avec un peu de soin, l'on fait d'excellent fer. (Buffon.) Ils portaient tous des sandales de bois et faisaient un bruit de *ferrailles,* comme des chariots en marche. (G. Flaubert.)

— Arg. Monnaie de cuivre.

⋆ **FERRAILLER.** v. n. 1re conj. (pr. *fè-ra-llé, ll* mouill.; rad. *fer*). Faire du bruit avec des lames d'épée ou de sabre, pour faire croire à un combat.

— Bretailler. Mettre fréquemment l'épée, le sabre à la main.

> En *ferraillant* ils vous faisaient la cour,
> Au bon vieux temps, par maint trait de folie.
> (AIMÉ MARTIN.)

— Par extens. Faire la guerre à tout propos. Il laisse à une nation belliqueuse comme la française le soin de *ferrailler* envers et contre tous. (D'Alembert.)

— Fig. Disputer, contester fortement, se pousser des arguments. Ils s'engagèrent dans une dispute et en eurent pour longtemps à ferrailler.

— Escr. Tirer mal, contre les principes.

— Techn. Vendre, acheter, rechercher les vieilles ferrailles, comme on cherche les vieux livres. Il aime à ferrailler.

⋆ **FERRAILLEUR.** s. m. (pr. *fè-ra-lleur, ll* mouill.; rad. *ferrailler*). Qui aime à se battre, qui en recherche ou en provoque les occasions; spadassin, duelliste. Grand *ferrailleur* et brave à toute outrance. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Disputeur, ergoteur.

— Techn. Marchand de ferrailles, de toutes sortes d'outils et d'ustensiles en fer ou autres métaux d'occasion. || Celui qui confectionne des grils, etc.

FERRAIRE. s. f. Bot. V. FERRARIE.

FERRAND. Géogr. V. CLERMONT.

FERRAND DE LA CAUSSADE (Jean-Henri BÉCAYS). Général, né à Monflanquin (Lot-et-Garonne), 1736-1805. Il dirigea l'aile gauche à Jemmapes, 1792; ferma Valenciennes à Dumouriez, après sa défection; assiégé pendant trois mois par 150,000 coalisés, il ne rendit cette ville qu'après avoir soutenu quatre assauts.

FERRANDAIS, AISE. s. et adj. (de *Clermont-Ferrand,* n. géogr.). Nom d'une race de bœufs du Puy-de-Dôme.

FERRANDINE. s. f. (de *Ferrand,* n. pr.). Comm. Étoffe de soie tramée laine ou coton.

⋆ **FERRANDINIER.** s. m. Comm. Fabricant de ferrandine; artisan qui la confectionne.

FERRANT. part. prés. du v. Ferrer. Qui ferre. Des maréchaux ferrant les chevaux.

⋆ **FERRANT.** adj. m. Techn. Qui ferre les chevaux. Un maréchal ferrant. Des maréchaux ferrants.

FERRARE. (*Forum Allieni*). Géogr. Ch.-l. du département de ce nom (Italie), près de la rive gauche du Pô di Primaro. Place forte, archevêché; cathédrale, palais gothique des anciens ducs, belle bibliothèque. Tanneries, chaudronnerie, scieries, etc. Elle fut longtemps la capitale des princes de la maison d'Este, puis appartint aux papes. Patrie de Savonarole et de Guarini; 30,000 hab. — La province de *Ferrare* a 261,677 hectares et 220,000 hab.; elle fait partie de l'Émilie.

FERRARE (Ducs de). V. ESTE.

FERRARI (Gaudenzio). Peintre distingué, né à Valdugia, près de Novare, 1484-1550, aida Raphaël dans les travaux du Vatican. Il excellait dans les sujets religieux.

— FERRARI (Barthélemy). Né à Milan, 1497-1544, fonda avec deux amis l'ordre des barnabites, en 1530.

— FERRARI (Joseph). Né à Milan, 1811-1876, professeur de philosophie en France, à Rochefort, à Strasbourg, souleva des tempêtes à cause de la hardiesse de ses idées. En 1859, élu député au parlement italien, il prit rang parmi les orateurs du parti radical. Il a écrit de nombreux ouvrages de philosophie et d'histoire: *Histoire des révolutions d'Italie; la Filosofia della rivoluzione,* etc.

FERRARIE. s. f. (de *Ferrari,* n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des iridées. Une des espèces, la *ferrarie ondulée,* est une belle plante à fleurs d'un rouge foncé.

FERRAROIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Ferrare ou du duché de ce nom.

— *Le Ferrarois.* Le duché de Ferrare.

— adj. Qui appartient à la ville, ou au duché de Ferrare ou à leurs habitants. Bentivoglio, l'Arioste, Guarini, étaient ferrarois.

FERRASSE. s. f. (rad. *fer*). Techn. Coffre de tôle pour recuire le verre. || Porte de ce coffre.

— Outil employé pour le dégrossissage des glaces.

FERRATE. s. m. (rad. *fer*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide ferrique avec une base.

FERRATIER. s. m. V. FERRETIER.

FERRATS (Pieds). s. m. pl. Pieds chaussés de sandales ou souliers ferrés. (Rabelais.)

FERRAUD ou **FÉRAUD.** Né en 1764 au pays d'Aure (Hautes-Pyrénées), représenta ce département à la Convention. Lors de l'insurrection du 1er prairial (20 mai 1795), il fut tué par la multitude, et sa tête fut présentée, au bout d'une pique, au président Boissy d'Anglas, qui s'inclina avec respect.

FERRE. s. f. Techn. Pince pour faire l'embouchure de la bouteille de verre.

FERRÉ, ÉE. part. pass. du v. Ferrer. S'empl. adj. Souliers ferrés. Croisées ferrées. Il fit son entrée dans Stockholm sur un cheval alezan *ferré* d'argent. (Volt.) Leur porte est ouverte en deux parties pleines, grossièrement *ferrées,* dont la supérieure se replie intérieurement, et dont l'inférieure, armée d'une sonnette à ressort, va et vient constamment. (H. de Balzac.)

— *Bâton ferré.* Bâton armé d'un fer apparent par sa virole, ou caché dans son intérieur.

— *Chemin ferré,* par opposition à Chemin pavé. Chemin construit avec des cailloux. || Chemin dont le fond est ferme et pierreux et où l'on n'enfonce point; chemin qui, par la nature des matériaux dont il est construit, présente la dureté et la solidité du fer.

— *Voie ferrée.* Chemin de fer. || *Kilomètre ferré.* Kilomètre de terrain parcouru par un chemin de fer.

— Fig. *Style ferré.* Style qui a de la dureté, qui manque de souplesse.

— Fig. et fam. *Homme ferré, ferré à glace.* Homme qui a des connaissances solides sur une matière quelconque. C'est où je t'attendais; il me trouva là-dessus *ferré* à glace. (Le Sage.)

— Loc. prov. *Avoir la gueule ferrée.* Manger des mets très chauds. || Avoir toujours l'injure à la bouche. || *Avoir le gosier ferré.* Boire avec excès des liqueurs fortes. || *Être ferré des quatre pattes.* Être redoutable, difficile à aborder, etc. || *Avaler des charrettes ferrées.* Faire le fanfaron.

— Pharmac. *Eau ferrée.* Eau dans laquelle on a mis en dissolution des matières ferrugineuses.

— *Un ferré.* s. m. Nom donné, dans le Dauphiné, à un seau en fer.

FERRÉ, dit *le Grand-Ferré.* Chef de *jacques* ou paysans révoltés contre les nobles, sous le roi Jean. En 1359, il tua beaucoup d'Anglais aux environs de Compiègne, et mourut épuisé de fatigues.

FERREIRA (Antoine), l'*Horace portugais.* Né à Lisbonne, 1528-1569, fut professeur de droit à Coïmbre et juge à la cour suprême de Lisbonne. Il a fait des sonnets, des épigrammes, des odes, des élégies, deux livres d'épîtres, deux comédies, une tragédie avec chœurs, *Inez de Castro,* etc.

⋆ **FERREMENT.** s. m. Outil, instrument de fer. O meurtrier contre nature! tue les animaux toi-même; je dis de tes propres mains, sans *ferrements,* sans coutelas. (J.-J. Rouss.)

— Mar. Tout ce qui est de fer ou de cuivre, à bord d'un bâtiment.

— Pénal. Action de mettre les fers aux forçats, avant leur départ pour le bagne.

— FERREMENTS. s. m. pl. Nom vulgaire de quelques instruments de chirurgie et particulièrement des forceps.

— Techn. Garnitures de fer qui entrent dans la construction d'un bâtiment, d'une machine.

FERRE-MULE. adj. 2 g. Qui est infidèle, fripon. C'était un serviteur malin, menteur et *ferre-mule.* (Le Sage.)

— Substantiv. Un ferre-mule.

FERRÉOL (Saint). Martyr et premier évêque de Besançon, était Athénien. Envoyé par saint Irénée pour prêcher le christianisme dans la Séquanaise, il fut mis à mort avec saint Fargeau, son frère, 211. Fête, le 16 juin.

— FERRÉOL (Saint). Évêque de Limoges, sauva le référendaire Marc, envoyé en Aquitaine par Chilpéric, pour lever des impôts, 579. Il mourut en 597.

FERRÉOLE. s. m. Bot. Syn. de MABA.

⋆ **FERRER.** v. a. 1re conj. Garnir de fer. Ferrer une porte, un coffre, une fenêtre, une armoire, une pique.

— Garnir de ferrets les aiguillettes, les lacets, etc.

— Par métaph. *Ferrer d'or, ferrer d'argent.* Garnir d'or ou d'argent des objets dont la garniture est ordinairement en fer.

— Attacher des fers aux pieds d'un cheval, d'un mulet, d'un âne, au moyen de clous. Il pêche dans des filets dorés; il *ferre* d'argent ses mulets et ses buffles. (P. de St-Victor.)

— *Ferrer des chevaux à glace.* Leur mettre des fers cramponnés, pour les empêcher de glisser sur la glace ou sur le verglas.

— Fig. et fam. *Cet homme n'est pas facile à ferrer.* Il ne se laisse diriger ou convaincre que très difficilement. Ce M. de Nevers est difficile à *ferrer.* (Mme de Sévigné.)

— *Ferrer un porc.* Lui mettre au groin un anneau pour le maîtriser ou l'empêcher de fouir.

— Loc. prov. et fig. *Ferrer la mule.* Acheter une chose pour quelqu'un, et la lui faire payer plus cher qu'elle n'a coûté.

— Comm. Appliquer un plomb de visite sur une pièce d'étoffe, et la marquer avec un coin d'acier.

— Pêch. Donner, au moment où le poisson mord, un coup sec du poignet pour lui enfoncer l'hameçon dans les chairs.

— Fig. et pop. *Ferrer le goujon.* Prendre quelqu'un à un piège.

— Techn. *Ferrer le chanvre.* Frotter du chanvre par poignées sur un fer obtus, pour le rendre plus facile à filer.

— SE FERRER. v. pron. Être ferré.

FERRERIE. s. f. Ensemble des gros ouvrages de fer.

— Commerce des fers.

★ **FERRET.** s. m. (dimin. de *fer*). Petit fer par lequel on termine une aiguillette, un lacet.

— Loc. prov. *Je ne voudrais pas en donner un ferret d'aiguillette.* Je n'en donnerais rien, ou j'en donnerais peu de chose, tant l'objet est peu important.

— Plaque triangulaire d'épinglier.

— Petit tube en usage dans la fabrication des bougies, et destiné à empêcher les mèches de s'imprégner de cire fondue.

— Fer dont la toupie est armée.

— Minér. Espèce de noyau dur qui se forme dans les pierres. || Nom vulgaire de l'hématite.

— Ornith. Oiseau de l'île Maurice.

FERRETIER. s. m. (rad. *fer*). Techn. Marteau dont se servent les maréchaux, pour forger et ajuster les fers des chevaux.

— Nom donné aux marchands qui achètent et revendent de vieilles ferrailles. On les nomme aussi *ferrailleurs.*

FERRETTE. s. f. Anc. cout. Contrat qui réglait la communauté des biens entre époux, autrefois en usage en Alsace.

— Minér. *Ferrette d'Espagne.* Sorte de pierre sanguine.

FERRETTE. (*Pfirt*, en allemand). Géogr. Anc. ch.-l. de cant. de l'arr. et à 25 kil. S.-O. de Mulhouse (H.-Alsace); 700 hab.

★ **FERREUR, EUSE.** s. Celui, celle qui ferre les lacets, etc.; qui pose les ferrures; qui plombe les étoffes.

— Ouvrier qui garnit de cuivre les lacets.

— *Ferreur en blanc.* Celui qui était chargé de plomber les étoffes avant la teinture.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

FERREUX, EUSE. adj. Chim. Qui contient du fer. || *Protoxyde ferreux.* Premier degré d'oxydation du fer. || *Sous-sulfure ferreux* et *sulfure ferreux.* Premier et troisième degré de la sulfuration du fer. | *Sels ferreux.* Sels produits par la combinaison de l'oxyde ferreux ou du sulfure ferreux avec les acides ou les sulfides.

FERRICALCITE. s. f. Minér. Carbonate de chaux renfermant une notable quantité de fer.

FERRICO-AMMONIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel ammonique.

FERRICO-ARGENTIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel argentique.

FERRICO-BARYTIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel barytique.

FERRICO-BISMUTHIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel bismuthique.

FERRICO-CALCIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel calcique.

FERRICO-COBALTIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel cobaltique.

FERRICO-CUIVRIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel cuivrique.

FERRICO-HYDRIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel haloïde avec l'hydracide du corps halogène.

FERRICO-MANGANIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel manganique.

FERRICO-MERCURIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel mercurique.

FERRICO-NICCOLIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel niccolique.

FERRICO-PLOMBIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel plombique.

FERRICO-POTASSIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel potassique.

FERRICO-SODIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel sodique.

FERRICO-STANNIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel stannique.

FERRICO-TITANIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel titanique.

FERRICO-URANIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel uranique.

FERRICO-VANADIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel vanadique.

FERRICO-ZINCIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferrique avec un sel zincique.

FERRICYANATE. s. m. Chim. Sel résultant de l'action du ferricyanogène sur un alcaloïde.

FERRICYANHYDRATE. s. m. Chim. Corps formé par l'acide ferricyanhydrique combiné avec une base.

FERRICYANHYDRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de l'action de l'acide sulfurique sur le ferricyanure de plomb.

FERRICYANIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui n'est autre que le ferricyanogène dans les ferricyanates.

FERRICYANOGÈNE. s. m. Chim. Radical triatomique représenté par le ferrocyanogène doublé.

FERRICYANURE. s. m. Chim. Nom de composés analogues aux ferrocyanures, et résultant de l'union du ferricyanogène avec des métaux.

FERRIDES. s. m. pl. (ét. lat., *ferrum*, fer; gr. εἶδος, aspect). Chim. Famille des corps simples qui a pour type le fer.

★ **FERRIÈRE.** s. f. (radic. *ferrer*). Techn. Sac de maréchal ferrant ou de serrurier, composé de deux poches de cuir qui posent sur les hanches, s'attachent par une ceinture, et contiennent toutes les choses nécessaires pour ferrer un cheval.

— Sac de cuir dans lequel les conducteurs de diligences, les cochers, réunissent tous les objets nécessaires pour réparer provisoirement les accidents qui peuvent survenir à leur équipage quand ils sont en route.

— Flacon à long col pour le voyage. (Rabelais.)

FERRIÈRE (La). Bourg du cant. des Essarts, arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée); 2,200 hab.

— FERRIÈRE-LA-GRANDE. Bourg du cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes (Nord); 3,200 hab.

FERRIÈRES. Géogr. Comm. du cant. de Lagny, arrond. de Meaux (Seine-et-Marne); 800 hab. Château de Fouché, duc d'Otrante, acheté par M. de Rothschild; célèbre entrevue de Jules Favre et du prince de Bismarck en 1870.

— FERRIÈRES. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Montargis (Loiret). Ancienne abbaye, 1,900 hab.

— FERRIÈRES. Comm. du cant. de Mayet-de-Montagne, arr. de Lapalisse (Allier); 2,000 h.

FERRIÈRES (Charles-Élie, marquis de). Historien, né à Poitiers 1741-1804, fut député de la noblesse aux états généraux de 1789. Il a laissé un livre d'une remarquable impartialité: *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Assemblée constituante et de la Révolution de 1789.*

FERRIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *ferrum*, fer; *fero*, je porte). Min. Se dit d'une substance qui contient accidentellement du fer à l'état d'oxyde ou de carbonate.

FERRIFICATION. s. f. (pr. *fer-ri-fi-ka-cion*; ét. lat., *ferrum*, fer; *facere*, faire). Minér. Action des parties ferrugineuses qui, se réunissant, forment du minerai de fer.

FERRILITHE. s. m. (ét. lat., *ferrum*, fer; gr. λίθος, pierre). Minér. Pierre de fer. Variété de basalte.

FERRIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui tient du fer. || *Acide ferrique.* Acide qu'on n'obtient encore qu'à l'état de ferrate de potasse. || *Oxyde ferrique.* Le second degré d'oxydation du fer. || *Sous-sulfure ferrique* et *sulfure ferrique.* Le second et le quatrième degré de sulfuration du fer. || *Sels ferriques.* Les combinaisons de l'oxyde ferrique avec les oxacides, ou du fer avec une certaine proportion des corps halogènes.

FERRITE. s. m. Minér. Oxyde de fer.

FERROARSÉNIFÈRE. adj. 2 g. Minér. Qui contient du fer et de l'arsenic.

FERROCALCAIRE. adj. Méd. Se dit d'un sirop au phosphate double de fer et de chaux employé contre l'anémie.

FERROCHYAZIQUE. adj. 2 g. Chim. V. FERROSO-FERRIQUE.

FERROCYANATE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide ferrocyanique avec une base.

FERROCYANE. s. m. Chim. Cyanure de fer.

FERROCYANHYDRATE. s. m. Chim. Sel formé par l'acide ferrocyanhydrique.

FERROCYANHYDRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de l'action de l'acide chlorhydrique sur le ferrocyanure de potassium.

FERROCYANIQUE. adj. 2 g. Chim. V. FERROSO-FERRIQUE.

FERROCYANOGÈNE. s. m. Chim. Radical diatomique représenté par un équivalent de fer et trois équivalents de cyanogène.

FERROCYANURE. s. m. Chim. Cyanure de fer.

FERROFULMINIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui est composé de fer et d'acide fulminique.

FERROL (Le). Géogr. Port d'Espagne, dans l'ancienne Galice, aujourd'hui dans l'intendance de la Corogne; 24,000 hab. Premier arsenal de la marine espagnole, cette ville a une école de navigation, des chantiers, des corderies, un hôpital, etc.

FERROMANGANÉSIEN, ENNE, ou **FERROMANGANÉSIFÈRE.** adj. 2 g. Chim. Qui contient du fer et du manganèse.

FERRON. s. m. Comm. Marchand de fer en barres.

★ **FERRONNERIE.** s. f. Comm. Lieu où l'on fabrique, où l'on vend les gros ouvrages de fer ou de cuivre.

— Menus ouvrages de fer que fabriquent les cloutiers.

★ **FERRONNIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui vend des ouvrages de fer neuf.

★ **FERRONNIÈRE.** s. f. Joyau que les femmes portent fixé par une chaîne d'or sur le milieu du front, à l'imitation d'un joyau semblable qu'on voit dans un tableau de Léonard de Vinci qu'on a cru être le portrait de la belle Ferronnière.

FERRONNIÈRE (La belle). Femme d'un ferronnier ou d'un bourgeois de Paris nommé Ferron, qui fut aimée de François Ier, et mourut vers 1540.

FERROPRUSSIQUE. adj. 2 g. Chim. V. FERROCYANHYDRIQUE.

FERROSO-ALUMINIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel aluminique.

FERROSO-AMMONIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel ammonique.

FERROSO-ARGENTIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel argentique.

FERROSO-BARYTIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel barytique.

FERROSO-BISMUTHIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel bismuthique.

FERROSO-CALCIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel calcique.

FERROSO-CÉRIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel cérique.

FERROSO-CHROMIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel chromique.

FERROSO-COBALTIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel cobaltique.

FERROSO-CUIVRIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel cuivrique.

FERROSO-FERRIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel ferrique.

FERROSO-GLUCIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel glucique.

FERROSO-HYDRIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel haloïde ferreux avec l'hydracide du corps halogène.

FERROSO-MAGNÉTIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel magnétique.

FERROSO-MANGANEUX, EUSE. adj. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel manganeux.

FERROSO-MANGANIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel manganique.

FERROSO-MERCURIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel mercurique.

FERROSO-MOLYBDEUX. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel molybdeux.

FERROSO-MOLYBDIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel molybdique.

FERROSO-NICCOLIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel niccolique.

FERROSO-PLOMBIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel plombique.

FERROSO-POTASSIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel potassique.

FERROSO-SODIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel sodique.

FERROSO-STANNIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel stannique.

FERROSO-STRONTIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel strontique.

FERROSO-TANTALIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel tantalique.

FERROSO-THORIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel thorique.

FERROSO-TITANIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel ferreux avec un sel titanique.

FERROSO-URANIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel ferreux avec un sel uranique.

FERROSO-VANADIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui est produit par la combinaison d'un sel ferreux avec un sel vanadique.

FERROSO-YTTRIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel yttrique.

FERROSO-ZINCIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui résulte de la combinaison d'un sel ferreux avec un sel zincique.

FERROTIER. s. m. Techn. Garçon ou compagnon, dans les verreries.

FERROTITANITE. s. m. Minér. Variété de grenat titanifère.

★ **FERRUGINEUX, EUSE.** adj. Qui tient de la nature du fer; se dit des corps qui contiennent du fer à l'état métallique ou à l'état d'oxyde, de sel, etc.

— *Eaux ferrugineuses.* Eaux minérales dans lesquelles on trouve le fer à l'état de carbonate ou de sulfate.

— Pharm. Se dit d'un médicament qui contient du fer. Pastilles ferrugineuses.

— Substantiv. *Les ferrugineux.* Pharm. Médicaments dans lesquels il entre du fer.

FERRUGINOSITÉ. s. f. Didact. Caractère de ce qui est ferrugineux.

FERRUGO. s. m. Mot latin passé dans la langue, et qui signifie Rouille de fer.

FERRUMINATION. s. f. (pr. *fer-ru-mi-na-cion*). Soudure du fer. Peu usité.

★ **FERRURE.** s. f. (rad. *ferrer*). Garniture en fer. La ferrure d'une porte, d'une croisée. Belle, riche, délicate ferrure. || Action de ferrer; sa manière.

— Maréch. *La ferrure d'un cheval.* Les quatre fers qui la composent; la manière dont elle est faite. Ferrure à la française, à la hongroise, à l'anglaise, à la polonaise. || Prix de cette opération. || *Ferrure chirurgicale.* Procédé de ferrure qui a pour but de remédier aux défectuosités et aux maladies inhérentes au pied du cheval, aux vices de conformation, et de servir d'appareil complémentaire pour faciliter l'application des pansements à la suite d'opérations chirurgicales.

— Mar. Nom donné aux pentures et aux gonds en fonte cloués sur l'étambot et le gouvernail d'un bâtiment.

FERRY. s. m. Mot anglais employé pour Bateau à vapeur. || Pl., des *ferries.*

FERRY (Paul). Théologien protestant, né à Metz, 1591-1669. Il s'occupa, sans succès, avec l'Anglais Durœus, de la réunion des Églises réformées (1662), et avec Bossuet (1667), de la réunion du protestantisme et du catholicisme. Bossuet avait débuté dans la controverse en réfutant le *Catéchisme général de la réformation*, par Ferry.

FERSAIE ou **FRESAIE.** s. f. Ornith. L'un des noms de l'orfraie.

FERSE. s. f. Mar. V. FERZE.

FERTANGE. s. f. Arg. Paille.

FERTE. s. f. Longue perche servant à franchir les obstacles, en Bretagne. Une fois, avec ma *ferte*, j'ai tenu tête à trois gabelous qui avaient des sabres. (V. Hugo.)

FERTÉ. s. f. S'est dit pour Fermeté. Ce vieux mot a été conservé à la tête de plusieurs noms propres de ville, qui jadis étaient des places de guerre, longtemps appelées *firmitates*, fermetés, l'ou *fertés.* Ainsi La Ferté-Milon, c'est la forteresse de Milon, etc.

FERTÉ-ALAIS (La). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Étampes (Seine-et-Oise), sur l'Essonnes. Élève d'abeilles; 900 hab.

— FERTÉ-BERNARD (La). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mamers (Sarthe), sur l'Huisne; 2,600 hab. Fabrique de toiles jaunes et écrues pour les colonies. Commerce de bestiaux.

— FERTÉ-FRÊNEL (La). Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Argentan (Orne); 550 hab.

— FERTÉ-GAUCHER (La). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Coulommiers (Seine-et-Marne), sur le Grand-Morin; 2,300 hab. Combat du 26 mars dans la campagne de 1814.

— FERTÉ-MACÉ (La). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Domfront (Orne); 9,400 hab. Commerce de

grains et bestiaux, fabriques de toiles et calicots, passementeries, teintureries, etc.

— FERTÉ-MILON (La). Commune du cant. de Neuilly-Saint-Front, arr. de Château-Thierry (Aisne), sur l'Ourcq; 1,800 hab. Débris d'une forteresse du XIIe siècle, démantelée par Henri IV, en 1594. Statue de Racine, qui y est né en 1639, par David d'Angers.

— FERTÉ-SAINT-AUBIN (La). Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Orléans (Loiret). Seigneurie, érigée en duché-pairie pour le maréchal de La Ferté-Senneterre; 2,900 hab.

— FERTÉ-SOUS-JOUARRE (La). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Meaux (Seine-et-Marne), au confluent de la Marne et du Morin; 4,900 hab. Fabrication et commerce de meules à moulins. Combat entre Blücher et Macdonald, en 1814.

— FERTÉ-SUR-AMANCE (La). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Langres (Haute-Marne); 600 hab.

— FERTÉ-VIDAME (La). Ch.-l. de canton de l'arrond. de Dreux (Eure-et-Loir). Tombeau de la famille de Saint-Simon dans l'église. Source minérale ferrugineuse; 1,000 hab.

FERTÉ (Henri DE SENNETERRE ou SAINT-NECTAIRE, duc de La), Maréchal de France, né à Paris, 1600-1681. Il commanda, sous Condé, l'aile gauche à Rocroi, et demeura fidèle à Mazarin pendant la Fronde. Nommé maréchal de France, 1651, il se fit battre plusieurs fois par Condé, notamment en 1656, devant Valenciennes.

* **FERTILE**. adj. 2 g. (ét. lat., *fertilis*, de *fero*, je porte). Fécond, abondant, qui produit, qui rapporte beaucoup. Un champ, une terre, un pays fertile. Fertile en blé, en vin, en huile, en olives. Année fertile. La Normandie, comme vous savez, est une terre *fertile* en pommes. (Regn.) En Amérique, point d'année pluvieuse qui ne soit *fertile*. (Raynal.) Le pays de Caux est le pays le plus *fertile* que je connaisse au monde. (B. de St-P.)

> Un jardinier, dans son jardin,
> Avait un vieux arbre stérile,
> C'était un grand poirier qui jadis fut *fertile*. (FLORIAN.)

> Quand la terre vers un sol *fertile*
> Conduit des moissonneurs nombreux.
> (BÉRANGER.)

— Par extens. Qui produit en grand nombre. Une mer, un écueil fertile en naufrages. La cour de Claudius en esclaves *fertile*. (Rac.) Et, quel temps fut jamais plus *fertile* en miracles? (Id.) Je ne parlerai que d'une seule des beautés de cette cour si *fertile* en beautés. (Mérimée.)

— Fig. *Fertile en expédients, en excuses, en ressources*, etc. Qui sait en trouver, qui n'en manque pas. L'intérêt est *fertile* en expédients. (Rayn.) Rien n'est plus *fertile* en expédients que le besoin. (Lav.)

> C'est ainsi que l'amour, trop *fertile* en excuses,
> Aveuglé par son charme et séduit par ses ruses
> (LONGEPIERRE.)

— Fig. *Sujet fertile, matière fertile.* Sujet sur lequel il y a beaucoup de choses à dire; matière qui fournit beaucoup d'idées, sujette à beaucoup de développements.

— Fig. *Esprit, imagination, veine fertile.* Un esprit, une imagination, qui produisent facilement et beaucoup.

> Qu'en savantes leçons votre muse *fertile*
> Partout joigne au plaisant le solide et l'utile. (BOIL.)

— Malherbe, au lieu de *fertile en*, a employé *fertile de* : On tient que ce plaisir est *fertile* de peine.

— Bot. *Étamines fertiles.* Celles dont les anthères sont pleines de pollen.

* **FERTILEMENT**. adv. D'une manière fertile, abondamment, avec fertilité.

* **FERTILISABLE**. adj. Qui peut être fertilisé. Terrain fertilisable.

FERTILISANT. part. prés. du v. Fertiliser. Qui fertilise. Les pluies fertilisant la terre.

* **FERTILISANT, ANTE**. adj. Qui est propre à fertiliser. Partout, il est vrai, où l'art rencontre des eaux *fertilisantes*, il en profite avec un succès prodigieux. (Le maréchal Suchet.)

* **FERTILISATION**. s. f. (pr. *fer-ti-li-za-cion*). Action de fertiliser, de mettre en valeur. En ce moment, le ciel fait couler les germes de la *fertilisation* dans les pluies qui arrosent la terre. (Dupuis.)

FERTILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fertiliser. S'emploie adjectiv. Terre fertilisée. Leurs noirs rochers, leurs sombres forêts, leurs pics élancés, contrastent avec les légères plantations de ses rives, doucement *fertilisées* par les eaux de ces montagnes. (A. Mart.)

* **FERTILISER**. v. a. 1re conj. Rendre fertile. Les engrais fertilisent les terres. Les débordements du Nil fertilisent l'Égypte. On n'y voit point les ruisseaux tomber du haut des montagnes et *fertiliser* les plaines. (Barth.)

— Par extens. Je *fertiliserai* son sein; l'espoir de la patrie pendra à sa mamelle féconde. (Chateaubriand.)

— Fig. On compare la charité à un grand fleuve qui, roulant ses eaux sans bruit, *fertilise* les campagnes et porte l'abondance dans les villes. (Bouhours.)

— SE FERTILISER. v. pron. Devenir fertile. Cette terre s'est fertilisée à force d'engrais.

* **FERTILITÉ**. s. f. Qualité de ce qui est fertile; disposition des terres à produire des récoltes abondantes, qui le plus souvent dépend de la nature du terrain ou de l'effet des engrais mis en action par l'humidité et le calorique. Les pays ne sont pas cultivés en raison de leur *fertilité*, mais en raison de leur liberté. (Montesq.) De toutes ces hauteurs coulent des sources innombrables qui vont porter la *fertilité* dans les plaines qu'elles arrosent. (Rayn.) La bonne culture est ce qui contribue le plus à la *fertilité* de la terre. (Morog.) La *fertilité* d'une année est due surtout à l'état de l'atmosphère, aux époques du semis, des floraisons, de la maturité et des récoltes. (Id.)

— Abondance. Année de fertilité.

— Fig. S'applique à l'esprit, à l'imagination. C'est un homme qui a une grande fertilité d'esprit, qui est doué d'une rare fertilité d'imagination.

— Bot. État d'un organe végétal, lequel est propre à la fécondation et à la reproduction.

FERTILLE. s. f. (pr. *fer-tille*, *ll* mouill.). Arg. Figure, visage.

FERTILLANTE. s. f. (pron. *fer-ti-llante*, *ll* mouill.). Arg. Queue.

FÉRU, UE. part. pass. du v. Férir. Art vétér. Blessé. Cheval qui a le tendon féru.

— Fig. *Être féru d'une personne, d'une chose.* En être épris. Il est féru de cette jeune fille. Notre précepteur, qui n'avait jamais lu de romans, en devint si *féru* qu'il avoua que la lecture des bons romans instruisait et divertissait. (Scarron.) || On dit aussi *Être féru d'amour*, pour Être très amoureux. Corèbe, *féru* de l'amour de Cassandre, était venu au secours des Troyens. (Muret.)

> Ulysse vient, fait nargue à l'hyménée,
> Le cœur *féru* de nouvelles amours. (RACINE.)

— *Être féru contre quelqu'un.* Être très indisposé contre lui.

— S'est dit pour Choqué.

> On sait que c'est un vieux bourru,
> Dont l'âpre et bouillante colère,
> Quand une fois il est *féru*,
> Ne ferait pas grâce à son père. (DU CERCEAU.)

FÉRULACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une férule.

* **FÉRULE**. s. f. (ét. lat., *ferula*; fait de *ferire*, battre). Palette en cuir ou en bois, au bout plat, épais et arrondi, quelquefois hérissé de pointes, dont on se servait dans les écoles pour frapper dans la main des écoliers qui avaient commis quelque faute.

> Il se fût fait un grand scrupule
> D'armer de pointes sa *férule*. (LA FONTAINE.)

— Fig. *Être sous la férule de quelqu'un.* Être sous son autorité, sous sa correction, dans sa dépendance. Il fut donc obligé de me mettre sous la *férule* d'un maître; il m'envoya chez le docteur Godinet, le plus habile pédant d'Oviédo. (Le Sage.)

— *Prendre la férule.* Devenir maître d'école.

— Fig. *Tenir la férule.* Régenter quelqu'un; avoir autorité sur lui.

— *La gent porte-férule.* Nom donné aux pédagogues qui allaient partout revêtus de la robe noire, et qui portaient suspendu à leur côté ce redoutable instrument.

— S'emploie aussi dans le sens de Critique. Il a passé sous sa férule. Sa férule est bien rude. Sa férule frappe à tort et à travers. || *La férule d'Aristarque*, c'est-à-dire Une critique douce et modérée, par opposition au fouet de Zoïle.

— Coup frappé avec la férule comme châtiment. Son régent lui a fait donner six férules. Nos pères ont été élevés à la férule. Cet écolier a eu sur la main plus de férules qu'il n'a de mots latins dans la tête.

— Fig. Le parlement voulut humilier d'Argenson et donner au régent une dure et honteuse *férule*. (Saint-Simon.)

— Antiq. Bâton fait avec la tige de la plante nommée férule dont on se servait pour corriger les écoliers; c'était aussi le signe distinctif des prêtres de Bacchus et un des attributs de Pluton conduisant les âmes des morts. Au temps du Bas-Empire, la férule devint le symbole du pouvoir suprême et fut souvent représentée sur les médailles. Il tient la *férule* enveloppée de pampres, spectre hiératique de sa royauté. (P. de St-Victor.)

— Bot. Genre de plantes ombellifères, tribu des peucédanées, dont une espèce originaire de Perse fournit l'*assa fœtida*, employée comme antispasmodique.

— Hist. ecclésiast. Bâton pastoral, marque de dignité que portaient les abbés, les évêques et même les papes.

— Hist. relig. Dans les églises d'Orient, Lieu séparé où se tenaient ceux qui se trouvaient sous la férule de l'Église, c'est-à-dire les pénitents d'une certaine catégorie.

FÉRUSSACIE. s. f. (de *Férussac*, n. pr.). Moll. Genre de gastéropodes, voisin des agatines.

FÉRUSSINE. s. f. Moll. Genre de gastéropodes fossiles, voisin des cyclostomes.

FERVEMMENT. adv. (pr. *fer-va-man*). D'une manière fervente, avec ferveur. Il s'acquitte ferventement de ses devoirs de religion.

* **FERVENT, ENTE**. adj. (pr. *fer-van*; ét. lat., *fervens*, part. de *ferveo*, je brûle). Qui a de l'ardeur, du zèle, de la ferveur. Chrétien fervent. Prière fervente. Zèle fervent. Vous dormez trop pour un jeune novice qui doit être *fervent*. (Fénelon.)

— Par extens. Un amour fervent, un amoureux fervent. Cet amour prompt, *fervent*, constant, que rien n'arrête et que rien ne lasse. (Bourdaloue.)

FERVER. s. m. Myth. pers. Selon le Zend-Avesta, Nom des types à la ressemblance desquels Ormuzd créa tous les êtres. Les fervers de Zoroastre et de Bahman sont les premiers et les plus purs de tous. Chaque être a son ferver.

FERVERDYN. s. m. Chronol. Mois persan qui correspond au mois de mars.

* **FERVEUR**. s. f. (rad. *fervent*). Ardeur, zèle, sentiment vif et affectueux avec lequel on se porte aux exercices de piété, de charité, de dévotion. Prier, servir Dieu avec ferveur. La ferveur de sa dévotion, de son zèle. Il est encore dans sa première ferveur. Une ferveur passagère. Il ne faut pas confondre la *ferveur* d'une piété raisonnable avec les excès d'un zèle indiscret. (Boss.) Ils célébraient avec une sainte *ferveur* les repas communs de charité qui précédaient les saints mystères. (Mass.) La vie cénobitique n'a qu'une saison de *ferveur*. (Raynal.)

> Heureux qui pour Sion d'une sainte *ferveur*
> Sentira son âme embrasée! (RACINE.)

— *Ferveur de novice.* Ferveur passagère.

— Au pluriel. Se livrant aux *ferveurs* de la charité la plus consommée. (Bourdaloue.)

— Se dit aussi de l'amour.

> Entre tous ces amants dont la jeune *ferveur*
> Adore votre fille. (CORNEILLE.)

— Au pluriel, dans le même sens.

> Ta flamme trop visible entretient ses *ferveurs*,
> Et ses feux dureront autant que tes faveurs.
> (CORNEILLE.)

— Ardeur extrême, passion ardente. Je le trouvai dans la *ferveur* des hautes connaissances. (J.-J. Rousseau.) Je ne noircirai point ces pages du récit à faire dresser les cheveux, des horreurs de l'inquisition dans toute la *ferveur* de la jeunesse. (Stendhal.) Ce que j'ai cité, ce sont des vers que j'ai appris par cœur dans le temps de ma grande *ferveur* russe. (Mérimée.)

FERZAIE. s. f. Ornith. V. FERSAIE.

FERZE. s. f. Mar. Sur la Méditerranée, Largeur de toile d'un lé, pour faire des voiles.

FESCELLE. s. f. (ét. lat., *ficella*, corbeille). Petite corbeille employée dans la fabrication du fromage.

* **FESCENNIN, INE**. adj. Antiq. rom. De Fescennie, qui appartient à Fescennie, ville d'Étrurie. || *Vers fescennins, poésie fescennine.* Genre de poésie licencieuse qui passa de Fescennie à Rome. Elle régna longtemps chez les Romains dans leurs pièces dramatiques.

FESCH (Joseph). Cardinal, oncle de Napoléon Ier, né à Ajaccio, 1763-1839. Archidiacre d'Ajaccio en 1791, il protesta contre la constitution civile du clergé, devint archevêque de Lyon, 1802, et cardinal. Ambassadeur à Rome, 1804, sénateur, etc., il refusa l'archevêché de Paris (1809) lors des démêlés de Napoléon Ier avec Pie VII. Il présida le concile national de 1811. Après la chute de l'Empire, il refusa de se démettre de l'archevêché de Lyon, et se retira à Rome, où il mourut.

FÈSE. s. f. Pathol. Espèce d'éléphantiasis.

FESOUR. s. m. V. FESSOUE.

FESSADE. s. f. Action de fesser.

* **FESSE**. s. f. (du lat. *fissus*, fendu, parce que ces parties sont séparées par une fente profonde). Anat. Chacune des deux éminences arrondies qui forment le derrière de l'homme. Se dit aussi des animaux. Un grand quartier de *fesse* de porc. (Rac.) Les *fesses* sont formées par la peau et une épaisse couche de tissu cellulaire qui recouvre les trois muscles fessiers. (Renauldin.)

— *Donner sur les fesses.* Fouetter.

— Loc. prov. *N'y aller que d'une fesse.* Agir mollement dans une affaire. || *Avoir chaud aux fesses.* Être saisi d'une grande peur. || *Se battre les fesses d'une chose.* S'en moquer. || *Il en a eu dans les fesses.* Il a subi des pertes considérables.

— Art culin. et Bouch. La fesse du bœuf se nomme *cimier*; celle du mouton, *gigot*; celle du porc, *jambon*.

— Hippiatr. *Fesse lavée.* Se dit de la robe du cheval quand elle se décolore.

— Mar. Nom donné aux parties de l'arrière d'un bâtiment qui s'arrondissent plus ou moins en s'élevant au-dessus de la flottaison.

— Mod. Ancien syn. de TOURNURE.

FESSÉ, ÉE. part. pass. du v. Fesser. S'empl. adjectiv. Écolier fessé.

FESSE-CAHIER. s. m. Fam. Expression de dédain pour désigner Celui qui gagne sa vie à faire des rôles d'écriture. || Pl., des *fesse-cahiers*.

FESSE-CHAMBRIÈRE. s. m. Pop. Homme qui est amoureux des servantes. || Pl., des *fesse-chambrières*.

* **FESSÉE**. s. f. Fam. Action de fesser; coups donnés sur les fesses.

— Prov. et pop. *Pour une bonne fessée, le derrière ne tombe pas.* On peut en être quitte pour une mercuriale, pour des reproches.

FESSE-MAILLE. s. m. Avare, vilain, ladre, homme qui se ferait fesser pour une maille. || Pl., des *fesse-maille*. Il est populaire.

* **FESSE-MATHIEU**. s. m. Fam. Homme ladre, avare, usurier; homme qui prête sur gages. Sobriquet peu courtois, dérivé probablement de *face de Mathieu*. Avant sa conversion, saint Mathieu était publicain et sans doute usurier : de là la locution de *face de saint Mathieu* ou *de Mathieu*, pour désigner un usurier; puis, par corruption, ou plutôt par insulte, on a dit *fesse de Mathieu* ou *fesse-mathieu*. || Pl., des *fesse-mathieux*.

> Vous avez, dit-on, même acquis en plus d'un lieu
> Le titre d'usurier et de *fesse-mathieu*. (REGNARD.)

FESSE-PINTE. s. m. Ivrogne, intrépide buveur, homme qui a bientôt fait, dépêché ou vidé sa pinte. || Pl., des *fesse-pinte*. Il est populaire.

* **FESSER**. v. a. 1re conj. Donner le fouet; frapper les fesses avec la main ou les verges. Il se ferait fesser pour un liard.

> Car enfin en vrai ladre il a toujours vécu,
> Il se ferait *fesser* pour moins d'un quart d'écu. (MOL.)
> Je sais que pour un sou, d'une ardeur héroïque,
> Vous vous feriez *fesser* dans la place publique. (REGNARD.)

— Dans le langage plaisant, Châtier.

> Messieurs les sots, je dois, en bon chrétien,
> Vous *fesser* tous, car c'est pour votre bien. (VOLTAIRE.)

— Fig. et fam. *Fesser le vin.* En boire beaucoup. Pour divertir la veuve et la consoler de la perte du défunt, ils *fessent* son vin de Champagne à la santé du mort. (Dancourt.)

— *Fesser le cahier.* Faire beaucoup de rôles d'écriture; écrire rapidement, grossoyer le cahier.

— *Fesser le bréviaire.* Le lire rapidement.

— Techn. Dans les fabriques d'épingles, Battre un paquet de fils de laiton, à force de bras, sur un billot, en le tenant d'un côté, et tournant de l'autre à mesure qu'on le frappe.

— SE FESSER. v. pron. Se donner le fouet soi-même.

— Se donner le fouet l'un à l'autre. Se fesser à tour de rôle.

* **FESSEUR, EUSE**. s. Fam. Celui ou celle qui fesse, qui fouette, qui aime à fouetter.

— Techn. Ouvrier qui tourne les têtes d'épingles, qui les rogne et qui les coupe.

— Adjectiv. *Frère fesseur.* On désignait ainsi celui qui, dans les anciennes écoles des jésuites, avait pour mission de fesser les enfants dont la conduite laissait à désirer.

— Fam. *C'est une mère fesseuse.* C'est une mère qui fouette fort et souvent.

* **FESSIER, ÈRE**. adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux fesses. Veine fessière. || *Artère fessière.* L'une des branches de l'hypogastrique; elle sort du bassin et se divise à sa partie postérieure en deux branches, l'une superficielle, l'autre profonde. || *Muscles fessiers.* Ils sont au nombre de trois : le muscle grand fessier, qui est placé à la partie postérieure du bassin, et à la partie supérieure et postérieure de la cuisse; le muscle moyen fessier; qui est situé en partie au-dessous du premier; le muscle petit fessier, situé au-dessous du précédent, qui se fixe en bas au grand trochanter.

— FESSIER. s. m. Anat. Muscle fessier. Le grand fessier. Le petit fessier.

— Fam. Les deux parties charnues qui composent le derrière de l'homme; les fesses. Un gros fessier. Il lui donna sur son *fessier*. (Acad.)

FESSOIR. s. m. Agric. Houe servant à enlever le gazon des terres qu'on veut écobuer.

FESSON, FESSOU ou **FESSOUET**. s. m. Agric. Large pioche dont on se sert pour biner la vigne.

FESSONIE. s. f. Arachn. Genre d'araignées, voisin des trombidions.

FESSORÉE. s. f. Métrol. Ancienne mesure agraire. Ce qu'un homme peut, en un jour, remuer de terre avec un fessoir.

FESSOUE. s. f. ou **FESSOUR**. s. m. (ét. bas-lat., *fessorius*, du lat. *fossorium*, pioche). Techn. Espèce de pelle ou de bêche à l'usage des sauniers.

* **FESSU, UE**. adj. Qui a de grosses fesses. Très familier.

FESTAL, ALE. adj. Hist. ecclés. Qui appartient aux fêtes.

— Polygr. *Épître festale.* Épître sur les fêtes de l'Église, attribuée à un patriarche d'Alexandrie nommé Athanase.

FESTIER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Festoyer. Mesdames les princesses doivent être aujourd'hui à Cadillac, où M. d'Espernon les *festie*. (Malherbe.)

* **FESTIN**. s. m. (du lat. *festum*, jour de fête, parce qu'on fait des festins en ces jours-là) Banquet, repas somptueux et solennel. Festin splendide, délicat, superbe, magnifique, solennel. Grand festin. Le luxe, l'appareil, la pompe d'un festin. Faire festin. Festin champêtre. L'usage des festins a été commun à tous les siècles et à tous les pays. L'Écriture dit qu'Abraham fit un grand festin le jour qu'il sevra Isaac. Après le sacrifice nous faisions un *festin* champêtre. (Fénelon.) Le luxe et l'appareil des *festins* n'y sont pas, mais l'abondance et la joie y sont. (J.-J. Rousseau.) Après avoir bien reposé notre corps par ce *festin* champêtre, nous primes congé de notre hôtesse, aussi contente de notre visite que nous étions satisfaits de sa réception. (B. de Saint-Pierre.)

> Ce n'est pas que je me pique
> De tous vos *festins* de roi. (LA FONTAINE.)

> La grâce, l'industrie et la délicatesse
> Présidèrent alors aux *festins* de la Grèce. (BERCHOUX.)

— Ce mot peut s'allier à des idées de tristesse et d'horreur. Un festin barbare, horrible, cruel, sanguinaire, abominable, exécrable.

> Bourreau de votre fille, il ne vous reste enfin
> Que d'en faire à sa mère un horrible *festin*. (RAC.)

— Par extens. Se dit des animaux. L'hirondelle ne vient qu'en avril, quand elle est sûre d'avoir son *festin* prêt de mouches et de moucherons. (Michelet.)

> La chèvre qui, pendue aux roches buissonneuses,
> Compose son *festin* de ronces épineuses. (DELILLE.)

— Loc. prov. *Il n'est festin que de gens chiches.* Ceux qui vivent avec une grande épargne aiment à paraître magnifiques dans les occasions d'éclat. Il n'est *festin* que d'avaricieux. (Mme de Grignan.) || *Il n'y avait que cela pour tout festin.* Il n'y avait que cela à manger.

— Fig. Grand accueil, témoignages d'affection. On ne vous défend pas d'être reçue avec un nom plein d'une véritable tendresse; c'est de ce côté que je vous ferai de grands *festins*. (Mme de Sévigné.)

— Dans les villages autour de Nice, ce nom s'applique à toutes les fêtes locales.

FESTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Festiner. S'empl. adjectiv. Notables festinés.

* **FESTINER.** v. a. 1re conj. Donner un banquet, un festin; régaler, traiter splendidement. C'est ainsi que vous *festinez* les dames en mon absence, et que vous leur donnez la musique et la comédie. (Mol.)

— FESTINER. v. n. Fam. Faire festin, grande chère, être en régal.

> Il vient, l'on *festine*, l'on mange;
> Chacun était en belle humeur. (LA FONTAINE.)
>
> Énée se mit en débauche,
> Table à droite, et puis table à gauche;
> Neuf jours entiers on *festina*. (SCARRON.)

FESTIVAL, ALE. adj. (ét. lat., *festivalis*; rad. *festum*, fête). Hist. ecclés. Qui a rapport à une fête de l'Église.

— *Lettres festivales.* Lettres que s'écrivaient les premiers évêques, à l'occasion de quelque fête ou de quelque solennité.

* **FESTIVAL.** s. m. S'est dit pour Jour de fête, solennité, réjouissance.

— Grande fête musicale, symphonie exécutée par un très grand nombre de musiciens. On a donné plusieurs festivals pendant la saison des eaux.

FESTIVIEN, ENNE. adj. (du lat. *festivus*, gai, joyeux). Entom. Se dit de certains papillons diurnes qui voltigent constamment autour des fleurs.

FESTIVITÉ. s. f. (radic. *festin*) Grand appareil de festin. Mes mémoires secrets assurent qu'il tressaillit de joie en pensant qu'une citation à si longs jours indiquait une séance solennelle et une *festivité* de premier ordre. (Brillat-Savarin.)

FESTOIEMENT. s. m. Action de festoyer Pour le *festoiement* d'un si grand prince. (Faradin.)

* **FESTON.** s. m. (de l'ital. *festone*, même signif.). Guirlande ou faisceau de petites branches d'arbres, garnies de leurs feuilles et entremêlées de fleurs, de fruits, etc., qui sert ordinairement de décoration; on suspend ces guirlandes par leurs extrémités, de manière que le milieu retombe. Ce qui vient par le ministère des voluptés et du repos, et qui nous fait mettre les *festons* sur notre porte. (Malh.) De *festons* odorants le palais se décore. (Soumet.)

> Du temple, orné partout de *festons* magnifiques,
> Le peuple saint en foule inondait les portiques. (RAC.)

— Poét. et fig.

> Je verrai de mes fils les brillantes années
> Cacher mon front flétri sous leurs jeunes *festons*. (LAMARTINE.)

— Pop. Nom donné aux zigzags que décrit un homme ivre en marchant. || *Faire du feston.* Marcher en zigzag.

— Antiq. Nom de guirlandes dont on paraît la tête des victimes qu'on allait immoler.

> De *festons* odieux ma fille couronnée
> Tend la gorge aux couteaux par son père apprêtés. (RACINE.)

— Archit. Ornement représentant des festons, employé dans les décors des bâtiments. Ce ne sont que *festons*, ce ne sont qu'astragales. (Boil.)

— Tapiss. Partie de draperie disposée en petits flots croisés au haut des tentures pour en cacher la tête.

— Techn. Nom donné aux découpures en forme de festons que les lingères, les brodeuses, les tapissiers, font aux étoffes pour habillement, pour ameublement || *Feston* ou *point de feston.* Point de broderie. || Broderie composée par ce point. || *Feston de rose.* Espèce de feston à dent pleine.

FESTONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Festonner. S'emploie adjectiv. Collerette festonnée Elle choisit un érable à fleurs rouges, *festonné* de guirlandes d'apios, et qui exhalait les parfums les plus suaves. (Chateaub.)

— Bot. Se dit des feuilles quand elles sont munies de découpures peu profondes.

— FESTONNÉES. s. f. pl. Arachn. Section du genre épeire.

* **FESTONNER.** v. a. 1re conj. Dessiner, broder, découper en festons, faire du feston; ourler ou découper en festons le bas d'une robe, le bord d'un mouchoir, l'extrémité d'une manchette, etc.

— Absol. Cette ouvrière festonne avec art.

— Orner de festons.

> La nature, en ce lieu plus amie et plus douce,
> *Festonne* les rochers d'arbustes et de mousse. (LAMARTINE.)

— Fig. Cette mer qui roule autour de nous et qui *festonne* nos rivages. (Galibert.)

— Neut. Aller en zigzag, étant ivre. Rien que l'odeur de noce qui sortait de chez les Coupeau faisait *festonner* les gens sur les trottoirs. (E. Zola.)

— SE FESTONNER. v. pron. Être festonné. Dès que la nuit est tombée, dans le Ramadan, les minarets se *festonnent* de verres de couleur. (Galibert.) Les sombres sapins se *festonnent* alors du vert le plus tendre. (B. de St-P.)

FESTOYANT. part. prés. du v. Festoyer. Qui festoie

FESTOYANT. s. m. Celui qui festoie. Les festoyants.

FESTOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Festoyer. S'empl. adjectiv. Hôte bien festoyé.

* **FESTOYER.** v. a. 1re conj. (du lat. *festum*, fête). L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *Je festoie, tu festoies, il festoie*, etc. Bien traiter quelqu'un, le régaler, lui faire faire bonne chère. Il est familier. On dit aussi *fêtoyer*.

— Fig. Je *festoie* et caresse la vérité, en quelque main que je la trouve, et m'y rends allégrement, et lui tends mes armes vaincues, de loin que je la vois approcher. (Mont.)

— Neutral. Le vin coula, les mets tombèrent comme la pluie, et toute la bande *festoya* ensemble. (G. Sand.)

— SE FESTOYER. v. pron. Être festoyé.

FESTUCA. s. f. Bot. Nom scientifique du genre fétuque.

FESTUCACÉ, ÉE. adj. (du lat. *festuca*, fétuque) Bot. Qui ressemble à une fétuque. || FESTUCACÉES. s f. pl. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre fétuque.

FESTUCAIRE. s. m. (ét. lat., *festuca*, fétu). Helm. Sorte de vers intestinaux monostomes.

FESTUCÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de FESTUCACÉ.

FESTUS (Sextus Pompeius). Grammairien latin qui vivait peut-être à la fin du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Il est l'auteur d'un glossaire latin en 20 livres, qui a pour titre : *De Significatione verborum*; c'est l'abrégé d'un ouvrage de Verrius Flaccus, contemporain d'Auguste.

FÉSULE. Géogr. anc. Ville d'Étrurie, au N.-E. de Florence, en Italie, célèbre par ses augures. Aujourd'hui *Fiesole*.

* **FÊTE.** s. f. (ét. lat., *festum*, même signif.). Solennité, pompe religieuse; honneurs rendus à un dieu, à la mémoire d'un fait important; jour d'assemblée et de réjouissances. Les *fêtes* sont la partie d'un culte la plus brillante et la plus populaire. (Bouchitté.) Tous les peuples ont eu leur culte public, et par suite leurs *fêtes*. (Id.) Chez toutes les nations, pendant les jours de *fête*, on ne rendait pas la justice, tout travail cessait; le peuple se livrait à des réjouissances; on offrait des sacrifices, on faisait des festins, on célébrait des jeux. (Du Roz.) La plus ancienne des *fêtes* primitives des juifs est le sabbat, institué par Dieu lui-même le septième jour de la création. (Id.) Les principales *fêtes* chez les Grecs consistaient en assemblées solennelles où l'on célébrait des jeux publics. (Id.) Le caractère des *fêtes* romaines était grave et austère sous les rois et dans les beaux temps de la république. (Id.) Les *fêtes* principales des Égyptiens avaient été, comme celles des Perses et des Indiens, établies d'après les époques naturelles de l'année. (Dupuis.) La *fête* d'Adonis était la plus célèbre de l'Asie occidentale. Cette *fête* avait deux parties. l'une consacrée à la douleur, l'autre à la joie. (Id.) Telle était cette alliance nouvelle de la Grèce et de l'Italie, non pas seulement dans les *fêtes* de l'art, mais dans les *fêtes* du culte. (Edg. Quin.) C'est la *fête* d'une jeune nation qui s'éveille et, dans la joie de sa richesse récente, célèbre ses dieux. (H. Taine.)

> Rialto n'entend plus le chant des barcarolles ;
> Des *fêtes* de Saint-Marc les beaux jours sont passés. (C. DELAVIGNE.)

— Dans la religion catholique, Jour particulièrement consacré à des actes de religion; cérémonies religieuses par lesquelles on consacre ce jour. Les fêtes de Pâques, de Noël, de la Pentecôte. Les dimanches et fêtes. Les quatre grandes fêtes de l'année. Les fêtes mobiles. Fête annuelle, simple, double, semi-double. L'Église catholique a affecté de mettre dans les *fêtes* qu'elle a établies la pompe la plus grande et la majesté la plus imposante. (Bouchitté.) Les *fêtes* instituées et célébrées par l'Église catholique sont de deux genres : celles qui ont rapport au dogme, qui célèbrent les mystères qui en font partie; celles qui ont pour objet d'honorer les saints, les confesseurs et les martyrs. (Id.)

— *Fête de l'âne.* V. ÂNE. || *Fête des fous.* V. FOU. || *Fête des innocents.* V. INNOCENT. || *Fête des morts.* V. MORT.

— *Bonnes fêtes.* S'est dit des grandes fêtes de l'Église. || *Souhaiter les bonnes fêtes.* Faire des compliments à l'occasion de ces fêtes. Je vais donc vous souhaiter les bonnes *fêtes*. (Mme de Sévigné.)

— *Fêtes carillonnées.* Nom donné aux grandes fêtes de l'Église catholique, qui se distinguent dès la veille par le son de toutes les cloches. On le dit aussi pour Grande fête, en général. C'est une fête carillonnée. || *Fête double* Celle où les antiennes sont doublées || *Fêtes fériées* Fêtes qui sont d'obligation, à la différence de celles qui, n'étant pas reconnues par l'État, se célèbrent seulement dans l'église et en quelques lieux particuliers. On les appelle aussi *fêtes chômées*. || *Fêtes mobiles*. Celles qui, étant basées sur celle de Pâques, ne reviennent pas le même jour. || *Fête patronale*. Le jour de la fête du saint sous l'invocation duquel est l'église paroissiale ou principale d'une ville, d'un village.

— *Fête d'une compagnie, d'un corps de métier.* Fête du saint de cette compagnie, de ce corps de métier.

— *Fête de palais.* Jour de fête où les tribunaux ferment.

— *La fête d'une personne.* Le jour de la fête du saint dont cette personne porte le nom, ou l'anniversaire de sa naissance.

— Fam *Payer sa fête.* Faire un festin à ses amis, le jour de sa fête.

— *Fêtes de famille.* Réjouissances qui se font dans les familles, dans quelques compagnies, dans des assemblées particulières, des corps de métier, etc., à l'occasion d'un anniversaire ou de quelque heureux événement. Ces petites *fêtes* font l'agrément de ma vieillesse. (Volt.) Pressé de jouir et de faire jouir ses amis, il leur donnait souvent des *fêtes*. (Barth.) Les *fêtes*, liens des familles, font également la force des sociétés. (Ourry.) Trop de monde à une *fête* de famille inquiétait l'autorité. (E. Renan.)

> La je veux qu'on célèbre une *fête* touchante,
> Aimable comme vous, comme vous innocente. (DEL.)

— Réjouissances publiques qui se font en certaines occasions extraordinaires. Fête nationale. Il faut aux hommes d'un même pays des jours de communes émotions, des jours de *fêtes*, que ce soit le plaisir ou la religion qui les rassemble, qu'ils se pressent autour d'une table ou d'une idole. (Ourry.) Les ministres eurent ordre de prodiguer les *fêtes* aux princes voyageurs. (Thiers.)

— Réjouissances auxquelles on se livre à une occasion quelconque. Fête champêtre. Fête de village. Advient que le plus souvent les courtisans ne vont que pour parer la *fête*. (Comines.) Un des traits les plus hideux des mœurs romaines était d'avoir fait du supplice une *fête*. (E. Renan.)

> Et ces fleurs qui là-bas entre elles se demandent
> S'il est *fête* au village, et pour quel saint nouveau
> On les laisse aujourd'hui si longtemps manquer d'eau. (BOILEAU.)

— Fam. et pop. *Les garçons de la fête* Jeunes gens, parents ou amis. qui se parent pour danser, et pour faire les honneurs de la fête, principalement aux noces.

— Fig. Grande joie. Grand bonheur Je reviendrai ici commencer à faire mes paquets pour me préparer à la grande *fête* de vous revoir et de vous embrasser mille fois. (Mme de Sévigné.)

— Se prend quelquefois en mauvaise part.

> Revêtons-nous d'habillements
> Conformes à l'horrible *fête*
> Que l'impie Aman nous apprête. (RACINE.)

— *Être de la fête.* Être riche, pouvoir se donner bien des satisfactions.

— Fig et fam. *Il ne se vit jamais à pareille fête.* Jamais il n'éprouva semblable aventure. Nous suions tous à grosses gouttes; jamais les thermomètres ne se sont trouvés à telle *fête*. (Mme de Sévigné.) Que de fous! je ne fus jamais à telle *fête*. (Racine.)

— *Troubler la fête.* Troubler la joie, les plaisirs d'une réunion publique ou particulière.

> Mais quelqu'un troubla la *fête*
> Tandis qu'ils étaient en train. (LA FONT.)

— Fig. Troubler un plaisir, une joie. Sa grossesse commence avec la fièvre tierce, et trouble toute la *fête* par cet accident. (Mme de Sévigné.)

— *Faire la fête.* S'est dit, dans le langage des gandins, pour S'amuser, se livrer à une vie de plaisirs et de débauches. Le roi, lui, du moins, faisait la *fête* avec la fougue d'un gamin de vingt ans. (A. Daudet.)

— *Faire fête à quelqu'un.* Lui faire un accueil caressant, empressé. Nous vîmes un grand chien qui vint à la portière du carrosse me faire *fête*. (Voit.)

> Ces deux veuves en badinant,
> En riant, en lui faisant *fête*. (LA FONTAINE.)

— *Faire fête à quelque chose.* Témoigner un vif plaisir de sa possession.

> Comme un chien qui fait *fête*
> Aux os qu'il voit n'être pas trop chétifs. (LA FONT.)

— *Se faire une fête* ou *une fête de*. Se promettre du plaisir, de l'agrément. Elle sait bien des choses dont elle ne se fait point de *fête*. (Mme de Sévigné.)

— *Faire fête d'une chose à quelqu'un.* Lui faire espérer qu'on lui accordera ou donnera cette chose. || S'est dit aussi pour Le régaler de cette chose. Il y a une belle dame à qui on a fait *fête* de l'aigre cidre. (Malherbe.)

— *Faire fête de quelqu'un.* L'annoncer comme un homme très spirituel et qui peut payer son écot par son esprit. || Se dit aussi pour Faire honneur.

— *Être la fête de.* Être le boute-en-train de. Il était le cornac des plaisirs, la *fête* des soirées, l'invité annoncé et promis. (De Gonc.)

— *Se faire de fête.* Se mêler des affaires d'autrui Il s'en fit une troisième par un Baudin, d'Orléans, qui se voulut faire de *fête*, sans en être prié. (Malherbe.) Bonne femme, bonne amie, mais un peu portée à l'intrigue, et ne haïssant pas à se faire de *fête*. (Racine.)

— Prov. *Tant dure le vin, tant dure la fête.* On se divertit tant qu'on a de l'argent, au risque de se trouver réduit à la diète, quand on n'en aura plus. || *Il ne faut point chômer les fêtes avant qu'elles soient venues.* Il ne faut ni se réjouir ni s'attrister d'avance des événements futurs. || *Il n'est pas tous les jours fête.* On ne se réjouit pas tous les jours. On n'a pas tous les jours le même bonheur. || *Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain.* Quand on s'est diverti un jour, il n'y a pas de raisons pour ne pas recommencer le jour suivant. || *Triste comme un lendemain de fête.* Locution tirée du contraste qui existe entre le tracas de la fête et le vide qui la suit. || *La fête passée, adieu le saint.* On promet quelque chose dans une occasion solennelle; le lendemain, on ne s'en souvient plus. || *Tout saint a sa fête. toute femme a sa tête.* || *Aux bonnes fêtes, les bons coups.* Les méchants prennent souvent l'occasion des bonnes fêtes pour exécuter leurs mauvais desseins. || *Deviner les fêtes quand elles sont venues.* Dire des choses que tout le monde sait; annoncer des nouvelles qui sont déjà publiques. || *Aux vêpres on connaît la fête.* On juge d'un livre par la préface, d'un festin par ses apprêts

— Art dram. Divertissement de chant et de danse qu'on introduit dans un acte d'opéra, et qui interrompt ou suspend toujours l'action. On distingue entre fête et divertissement. La fête est pour les tragédies, et le divertissement pour les ballets.

— Relat. *Fête des nègres* Fête célébrée tous les ans par les nègres d'Alger.

FÊTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fêter. S'empl. adjectiv. Saint fêté. La vanité de l'homme est la source de ses plus grandes peines; et il n'y a personne de si parfait et de si *fêté*, à qui elle ne donne encore plus de chagrin que de plaisir. (J.-J. Rouss.) Ces dessins, si *fêtés* et si plaisants, c'étaient de vives et faciles croquades sorties sans effort de la main du peintre. (De Goncourt.)

* **FÊTE-DIEU** s f. (se dit par ellipse pour *fête de Dieu*). Relig. cathol. Fête consacrée au mystère de la présence réelle dans l'eucharistie, et qui se célèbre le jeudi qui suit le dimanche de la Trinité. En France, depuis le concordat de 1802, elle se trouve reportée au dimanche suivant. Les belles prières de saint Thomas d'Aquin, la solennité des cérémonies, les reposoirs, les fleurs dont on sème la route de la procession, tout contribue à donner à la *Fête-Dieu* un caractère de joie et de magnificence. (F. Denis.) La célébration de la *Fête-Dieu*, dans beaucoup de villes, et surtout à Paris, a perdu la plus grande partie de sa pompe, depuis que les processions et les reposoirs sont concentrés dans l'intérieur des églises. (Id.) || Pl., des *Fêtes-Dieu*.

FÊTÈLE. s. f. Ichtyol. Espèce d'holocentre

* **FÊTER.** v. a. 1re conj. Chômer, célébrer, solenniser une fête. Fêter la Pentecôte. Fêter un saint.

— Par iron.

> Ainsi qu'un possédé que le prêtre exorcise
> *Fêter* dans ses serments tous les saints de l'Église. (BOILEAU.)

— Par analog. Célébrer un heureux événement. Fêter l'arrivée, le retour d'un exilé. Fêter l'anniversaire d'une naissance, d'une victoire.

— *Fêter quelqu'un.* Lui faire fête, lui témoigner par des soins, par des égards, qu'on a du plaisir à le voir; faire une fête, des réjouissances, pour lui prouver le plaisir qu'on a de le posséder. Quand, le jour, il était accueilli, *fêté* par tous les Danois, il fallait que, dans chaque tente, il bût et chantât. (A. Duval.)

> Il n'est que deux maux dans la vie:
> Défaut d'argent et de santé;
> Sans l'un ou *fêté* mal sa mie,
> Sans l'autre on en est mal *fêté*. (DELAPLACE.)

— Célébrer la fête de quelqu'un.

— *Fêter la bouteille* Aimer à boire.

— Prov. *C'est un saint qu'on ne fête pas.* C'est un homme qui n'a ni crédit ni autorité.

FÉTEUR. s. f. (du lat. *fetere*, sentir mauvais). S'est dit pour Puanteur, exhalaison fétide du corps.

* **FETFA.** s. m. (littér., *réponse* ou *jugement d'un sage*; en arabe, *fetoua*). Hist. ott. Sentence du mufti, qui a force de loi. Les plus célèbres muftis de Constantinople ont rédigé les fetfas en forme de sentences, pour faciliter l'étude et l'application de la loi. || Pl., *fetfas* ou *fetfa*.

> On m'a trop accusé d'aimer peu Moustapha;
> Ses vizirs, ses divans, son mufti, ses *fetfa*,
> *Fetfa!* ce mot arabe est bien dur à l'oreille. (VOLT.)

FETH-ALI-SCHAH. Roi de Perse, né vers 1762, régna de 1797 à 1834. Il voulut soustraire la Géorgie à l'influence russe; après une lutte de dix années, il signa le traité de Gulistan, 1813, par lequel il abandonnait le Daghestan et toute prétention sur la Géorgie. Il soutint ensuite une guerre contre la Turquie, 1821-1823. Après la mort d'Alexandre Ier, 1825, il reprit les armes contre les Russes; battu plusieurs fois par Paskéwitch, il abandonna, en vertu du traité

de Tourkmantchaï, tout le territoire au nord de l'Araxe. Arménie persane, 1827.

★ **FÉTICHE**. s. m. (du portug. *fetisso*, chose enchantée, charme). Nom qu'on donne à des idoles grossières, à des objets quelconques, les pierres, des arbres, des animaux, etc., que certains peuples, et particulièrement les nègres de l'Afrique centrale et occidentale, révèrent comme leurs dieux. Les adorateurs des fétiches. Fétiche national. Fétiche domestique. Fétiche personnel. Il manque peu de chose à l'enfant pour adorer des *fétiches*. (Tissot.) Le serpent était pour les Carthaginois un *fétiche* à la fois national et particulier. (G. Flaubert.) Ses premières idoles sont celles d'un *fétiche* agreste à peine dégrossi. (P. de St-Victor.) Il en était à l'amulette, et il alla jusqu'au *fétiche*. (Id.) Son départ fut l'occasion de grandes fêtes publiques, de sacrifices aux *fétiches*, aux divinités de la mer. (A. Daudet.)

— *C'est son fétiche.* C'est la personne qu'il exalte, par laquelle il jure, dont il parle sans cesse.

— Cérémonie religieuse de certaines peuplades de l'Afrique.

— Fam. Objet auquel un joueur attribue la vertu de lui porter bonheur.

— Ichtyol. Poisson d'Afrique du genre squale, adoré par les nègres.

— Adjectiv. Les dieux fétiches. Le culte des dieux fétiches. Les divinités *fétiches*. (Acad.)

★ **FÉTICHISME**. s. m. Culte des fétiches; le dernier degré de l'idolâtrie. Le *fétichisme* est la première religion des hommes encore dans l'enfance de leur intelligence. (Virey.) Le *fétichisme*, qui a ses prêtres comme tout autre culte, après avoir fait choix de l'objet de son adoration, le fait bénir par des prêtres. (Tissot.)

— Fig. Adoration, vénération irraisonnée et poussée jusqu'aux dernières limites. Nous commençons par là, par une idolâtrie, un profond *fétichisme* de la femme. (Michelet.) Quand finira donc le *fétichisme* du passé? Le présent est à nous, l'avenir est à Dieu, mais le passé est au néant. (Th. Gautier.) Quel fut le principe du *fétichisme* mortuaire qui caractérise la race égyptienne? (P. de St-Victor.)

FÉTICHISTE adj. et s. 2 g. Hist. relig. Qui adore les fétiches, qui tient aux erreurs du fétichisme. Les sauvages ont plusieurs fétiches. Si c'est un animal, le *fétichiste* ne mange jamais de la chair de cet animal. Ce serait un crime de le tuer. (Tissot.)

★ **FÉTIDE**. adj. 2 g. (du lat. *fetidus*, puant, qui sent mauvais). Qui a une odeur forte et désagréable. Ces marécages sont couverts de plantes aquatiques et *fétides*. (Buff.)

— Fig.

> On vit dans ce chaos *fétide*
> Naître de l'hydre régicide
> Un despote... (V. Hugo.)

FÉTIDIER. s. m. ou **FÉTIDIE**. s. f. Bot. Genre de la famille des myrtacées, originaire de l'île Maurice, renfermant des arbres d'une odeur infecte.

★ **FÉTIDITÉ**. s. f. Qualité de ce qui est puant, fétide.

FÉTIS (François-Joseph). Compositeur belge, né à Mons, 1784-1871. Il étudia au Conservatoire de Paris, employa treize années à revoir tout le chant de l'Église romaine et fut nommé professeur au Conservatoire de Paris, 1818. En 1827, il fonda la *Revue musicale*, et devint en 1833 directeur du Conservatoire de Bruxelles. Il a écrit beaucoup de musique pour l'église, le chant, les instruments; ses opéras-comiques eurent beaucoup de succès. Il a publié de nombreux travaux littéraires sur la musique, des méthodes de piano, des solfèges, des traités d'harmonie, une *Biographie universelle des musiciens*; une *Bibliographie générale de la musique*, etc.

★ **FÊTOYER**. v. a 1re conj. V. FESTOYER.

FÊTRÉ. Arg. S'emploie dans la locution *Être fêtré*. Être en passe d'aller en prison.

FETTBOL. s. m. Minér. Silicate de peroxyde de fer qu'on trouve en Saxe.

★ **FÉTU**. s. m. (du lat. *festuca*, paille). Brin de paille qui n'a point été brisé par le fléau. La vanité a été donnée à l'homme en partage; il court, il bruit, il meurt, il fuit, il chasse, il prend une ombre, il adore le vent; un *fétu* est le gain de son jour. (Charron.)

> Pendant que la fourmi, chétive et misérable,
> Vit trois jours d'un *fétu* qu'elle a traîné chez soi.
> (La Fontaine.)

— Par extens. Chose de néant, chose vile.

— *Cogne-fétu*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Loc. prov. *Rompre le fétu avec quelqu'un.* Se brouiller avec lui. || *Chercher fétu à l'étrain.* Épiloguer, disputer sur les moindres choses. || *Cela ne vaut pas un fétu, je n'en donnerais pas un fétu.* Cela ne vaut absolument rien. || *Voir un fétu dans l'œil de son prochain, et ne pas voir une poutre dans le sien.*

— Anc. législ. crim. Barre de fer dont l'exécuteur se servait pour briser les os à ceux qui étaient condamnés au supplice de la roue.

— Jeux. *Tirer au court fétu*. Tirer au sort avec plusieurs fétus.

FÉTU-EN-CUL. s. m. Ornith. V. PAILLE-EN-CUL.

FÉTUQUE. s. f. (ét. lat., *festuca*, paille). Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des festucacées, comprenant des plantes herbacées, vivaces, très communes dans les régions froides et tempérées des deux continents. Parmi les espèces nombreuses, nous citerons la *fétuque des*

Fétuque ovine. Fétuque des prés.

prés, que l'on cultive dans les prairies naturelles pour faire des fourrages; la *fétuque ovine*, très recherchée des moutons; la *fétuque élevée*, qui croît dans les prairies; la *fétuque à feuilles fines*, qui réussit dans les terrains secs et sablonneux; la *fétuque traçante*, qui vient dans les prairies humides, etc.

FÉTUS. s. m. Anat. V. FOETUS.

FETVA. s. m. V. FETFA.

★ **FEU**. s. m. (étym. lat., *focus*, foyer). Dégagement de calorique et de lumière produit par la combustion des corps. Le feu était regardé dans l'antiquité comme le plus immatériel des quatre éléments, celui qui, par sa pureté, son activité, s'approchait le plus de la Divinité. Platon le désigna comme l'élément d'où provenaient les dieux. Les mages l'adoraient comme la puissance universelle et intelligente. On en admettait deux espèces: le feu élémentaire, incréé, immaculé, source de toute création; et le feu terrestre, moins pur, restant imprégné des matières grossières qui servent à le produire. Au moyen âge, la philosophie, toute aristotélienne, continua de regarder le feu comme un élément. Enfin, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la théorie de la combustion établie par Priestley et Lavoisier, montra que le feu est l'effet d'une combinaison d'oxygène avec certaines bases, et non un élément. Le culte du feu. Les adorateurs du feu. La nature, les propriétés du feu. Le feu volatilise l'eau. Faire sortir du feu d'un caillou. Une pluie de feu. Le feu des volcans. Un feu souterrain. Une mer de feu. Un déluge de feu. Un torrent de feu. Une colonne de *feu*, dont le sommet touche à la nue, descend sur l'arbre et le consume avec le malheureux qui s'y était sauvé. (Marm.) Cinq minutes après, le vaisseau turc fut enflammé, et le *feu* gagna aussitôt les trois autres vaisseaux qui fermaient l'entrée du port. (Rulhière.) Le seul parti qui reste à prendre dans ces solitudes immenses, pour se garantir de la dent meurtrière du serpent et de sa force funeste, est de mettre le *feu* aux herbes déjà à demi brûlées par l'ardeur du soleil. (Lacépède.) Là grondait un volcan, ses *feux* sont assoupis. (Delille.)

> Que le courroux du ciel, allumé par mes vœux,
> Fasse pleuvoir sur elle un déluge de *feux*! (Corn.)
> Dans la terre et dans l'air sa chaleur épandue,
> Comme un fleuve de *feu* circule et s'insinue. (Castel.)

— Fig. L'esprit est un *feu* qu'un accident et qu'une maladie amortissent sensiblement. (Fléchier.) L'âme est un *feu* que Dieu nous a confié; nous devons le nourrir de ce que nous avons de plus pur. (Volt.)

— *Faire feu*. Se dit en parlant de certains corps d'où jaillissent des étincelles quand on les entre-choque.

— *Faire feu des quatre pieds.* Ne rien négliger pour arriver au succès.

— Fig *Mettre le feu aux étoupes.* Déterminer tout à coup un mouvement impétueux, une passion violente, comme l'amour, la colère. || *Mettre le feu aux poudres.* Exciter la haine, la discorde, la sédition, par ses discours, par ses conseils. || *C'est le feu et l'eau* Se dit de deux choses tout à fait contraires l'une à l'autre. || Se dit aussi des personnes. || *Mettre à feu et à sang.* Détruire, ravager tout, exercer toutes les horreurs de la guerre. || Fig. Tout le monde meurt d'envie de trouver à reprendre quelque chose à cette Éminence, et il semble même que l'on soit en colère contre lui, et qu'on voudrait rompre à *feu* et à sang. (Mme de Sévigné.)

— Dans le discours ordinaire, il est pris pour exprimer le principe de la lumière et de la chaleur, le calorique.

> Lorsqu'à la voix d'un Dieu l'univers se forma,
> Dans le *feu* créateur quand l'homme s'anima. (Thomas.)

— Amas de corps en combustion. Grand feu. Petit feu. Feu vif, ardent, clair, âpre. Bon feu. Beau feu. Feu de charbon, de fagots, de gros bois, de tourbe, de paille. Les feux d'un bivouac. Une étincelle de feu. Faire du feu, bon feu, grand feu. Le feu commence à prendre, à s'allumer. Apportez un peu de feu. Allumer, souffler, attiser, entretenir, éteindre, couvrir le feu. Faire rougir un métal au feu. Faire cuire quelque chose devant le feu. S'approcher du feu pour se chauffer. Tourner le dos au feu. Tomber dans le feu. Mettre le pot au feu. Le lieu d'assemblée est une salle à l'antique, avec une grande cheminée où l'on fait un grand *feu*. (J.-J Rouss). Ailleurs *feu* mugit dans la forge brûlante. (Delille.)

> Le *feu* qui semble éteint souvent dort sous la cendre,
> Qui l'ose réveiller peut s'en laisser surprendre. (Corn.)

— *Feu d'enfer*. Feu très grand, très violent. Il y a toujours un feu d'enfer dans cette verrerie. || *Feu de reculée*. Feu si vif qu'on s'en éloigne. || *Feu à rôtir un bœuf*. Très grand feu.

— *Attiser, souffler le feu*. Le rendre plus vif en soufflant les tisons. || Fig. Envenimer les querelles. || *Faire trop grand feu du bois de quelqu'un.* User avec une liberté excessive des services qu'il vous a offerts. || *Faire feu qui dure.* Ménager son bien, ne pas faire trop de dépense. Ménager sa santé. Buvez, mangez, dormez, et faisons *feu* qui dure. (Rac.) || *Feu de paille.* Feu qui ne dure guère. || Fig. Passion qui commence avec ardeur et qui bientôt s'éteint. Cet amour si violent ne fut qu'un feu de paille. La sédition n'était qu'un feu de paille. || *Faire grande chère et beau feu.* Faire une très grande dépense. || *Faire feu violet, du feu violet.* Faire quelque chose qui éclate d'abord, où il paraît de la vivacité, mais qui bientôt se dément. || *Mettre les fers au feu.* Commencer à s'occuper sérieusement d'une affaire. || *Jouer avec le feu.* S'exposer imprudemment à un danger. || *N'y voir que du feu.* Être tellement ébloui, qu'on ne voit rien. || Ne comprendre rien à quelque chose.

— Loc. prov. *Il se jetterait dans le feu pour lui.* Il ferait tout pour lui prouver son affection et son dévouement. || *Se jeter dans le feu pour éviter la fumée.* Pour éviter un petit inconvénient, tomber dans un plus grand embarras. || *Mettre le feu sous le ventre à quelqu'un.* Exciter quelqu'un à faire ce qu'on désire qu'il fasse. || *Il n'y a point de fumée sans feu, de feu sans fumée.* Il y a toujours quelque chose de vrai dans les bruits qui circulent. || *Si l'on n'est pas brûlé par le feu, on est noirci par la fumée.* Si les mauvaises compagnies ne font pas broncher la vertu, elles ternissent la réputation, et souvent corrompent les mœurs. || *Il n'est feu que de bois vert.* On a quelquefois besoin de l'activité des jeunes gens dans les grandes affaires. || *Il n'est feu que de gros bois.* Pour faire de bonnes affaires, il n'est que de gros capitaux. || *Le bois tortu fait le feu droit.* || *Il n'y a ni pot au feu ni écuelles lavées.* Se dit d'une maison en désordre. || *Il court comme s'il avait le feu au derrière.* Se dit pour peindre la fuite précipitée de quelqu'un.

— *Feux de joie.* Feux qu'on allume dans les rues ou sur les places publiques, en signe de réjouissance. || *Feu de la Saint-Jean.* Feu qu'on allume le jour de la Saint-Jean, en réjouissance de l'arrivée du soleil au solstice d'été qui commence les longs jours.

— *Faire les feux.* Se disait absolument pour Faire des feux de joie.

— Se dit des feux allumés pour éclairer un camp. Des *feux* mourants la tremblante clarté. (Parny.) Les *feux* des avant-postes brillaient comme des étoiles perdues. (G. Flaubert.)

— Incendie, embrasement. Le feu est à tel endroit. On a mis le feu à cette maison. Le feu d'un incendie. Le feu couvait depuis plusieurs jours. Le feu a pris à ce lambris. Le feu a gagné le plancher, puis le toit. La ville était tout en feu. Crier au feu! Courir au feu. Il y courut comme au feu. Éteindre le feu. Se rendre maître du feu. Le feu a tout consumé, tout anéanti, tout dévoré. Les ravages du feu. Le *feu* était si allumé qu'on n'osait en approcher, et l'on n'espérait la fin de cet embrasement qu'avec la fin de la maison. (Mme de Sév.)

> Le *feu* qui se déploie et qui, dans son passage,
> S'anime en dévorant l'aliment de sa rage. (Volt.)

— *Courir au feu.* Aller rapidement au secours des incendiés. || *Couper le feu.* Dans un incendie, Abattre une ou plusieurs maisons qui touchent celles qui brûlent, afin de ne point laisser au feu de communication avec celles qui se trouvent au delà. Ils travaillèrent si bien qu'ils coupèrent le *feu*. (Mme de Sévigné.) || *Se rendre maître du feu.* Empêcher un incendie de se propager. *Faire la part du feu.* Abandonner au feu ce qu'on ne peut en sauver, pour préserver le reste.

— Fig. *Mettre le feu.* Causer du désordre, agiter les passions. Ce sont eux qui ont mis le *feu* à la maison par leurs remèdes violents. (Mme de Sévigné.)

> Je craindrais que sa cajolerie
> Ne mît le *feu* dans la maison. (La Fontaine.)

— Loc prov. *Courir comme au feu.* S'empresser, se porter avec ardeur vers quelque chose. Quand on annonçait que Talma jouerait dans une pièce, tout le monde y courait comme au feu. La barque aux huîtres vient d'arriver; on y court comme au feu.

> De vrai, bien que d'abord on en vendît fort peu,
> A présent Dieu nous aime, on y court comme au *feu*.
> (Corneille.)

— *Le feu est à telle marchandise.* On la recherche avec empressement, on se la dispute, on se l'arrache. || *Le feu se met dans ses affaires. Le feu est dans ses affaires.* Ses affaires sont dérangées; ses créanciers le poursuivent. || *Il le craint comme le feu.* Il en a une extrême frayeur.

— *Costume de feu.* Costume que mettent les pompiers pour aller au feu.

— *Feu de cheminée.* Feu qui prend dans une cheminée.

— Fig. *Mettre le feu à la cheminée.* Manger des mets trop salés, trop épicés, à cause de l'irritation que ces condiments peuvent porter sur les voies digestives.

— Par métaphore. Foyer, cheminée. Je regarde comme un amusement tendre et agréable de le voir cet hiver au coin de mon *feu*. (Mme de Sévigné.)

— Par extens. Le feu que l'on entretient dans un poêle ou une cheminée. Il y avait hier quatre feux chez vous. Le *feu* crée la famille en fondant le foyer. (P. de St-Victor.) || *Feu* ou *garniture de feu*. Ensemble des ustensiles nécessaires pour garnir une cheminée: pelle, pincettes, etc.

— *Ne bouger du coin du feu*. Se chauffer sans cesse. || *Ne bouger du coin de son feu.* Garder toujours la maison. || *N'aimer que le coin de son feu, les plaisirs du coin du feu.* Aimer la vie retirée. || *Il n'a jamais quitté le coin de son feu.* Il n'a jamais voyagé. || *Prendre l'air du feu. Prendre un air de feu*, et pop. *Prendre une poignée de feu.* Se chauffer à la hâte, et comme en passant. || *Avoir place au feu et à la chandelle.* Obtenir le feu et la lumière. Ancienne formule des gîtes d'étape.

— Par extens. de ce sens métaphorique, Famille, ménage. On compte deux cents feux dans ce village.

— *N'avoir ni feu ni lieu.* Être vagabond, sans demeure assurée; être réduit au dernier degré de la misère.

> Mais moi, grâce au destin, qui n'ai ni *feu* ni lieu,
> Je me loge où je puis et comme il plaît à Dieu.
> (Boileau.)

— Lueur des flambeaux, torches, fanaux, etc. Il est défendu de chasser au feu, de pêcher au feu.

— *Pot à feu*. Vase rempli de combustibles, qui brûlent au moyen d'une forte mèche; gros lampions destinés à éclairer dans les rues et dans les places publiques, lors des fêtes nocturnes.

— Objet qui s'enflamme par un moyen facile et qu'on emploie pour communiquer le feu; allumette. Avez-vous du feu? Donnez-moi du feu pour allumer mon cigare.

— Coup d'arme à feu Particulièrement, le Feu que font les soldats en tirant sur l'ennemi. Feu soutenu. Feu de bataillon. Feu de peloton. Feu plongeant. Le feu d'une place. Feu croisé. Feu d'enfilade. Faire feu sur quelqu'un. Il était sous le feu des ennemis. Un feu terrible. Soutenir le feu. Feu rasant. Feu croisé. Feux de file, ou de deux rangs. Feu roulant. Feu très vif. Feu bien nourri. Faire feu des deux bords. Feu de tribord. Feu de bâbord. Turenne convenait qu'il n'était jamais allé au *feu* sans émotion. (Boiste.) On ne pouvait aller à eux qu'en traversant le marécage, sous le *feu* de leur artillerie. (Volt.) Un de ces vaisseaux arriva le premier à l'entrée du port, et y resta longtemps exposé au *feu* de la batterie et des quatre vaisseaux ennemis. (Rulhière.) Les canons de ces vaisseaux étant chargés, à mesure que la flamme les échauffait, les batteries faisaient *feu* et foudroyaient la côte. (Id.) Le vaisseau, semblable à un volcan allumé, tandis qu'il est consumé au dedans, vomit au dehors des *feux* encore plus terribles. (Thom.)

— Absol. *Le feu*. Le combat. Je comprends la lâcheté, et comment les conscrits se tirent de la peur en se jetant à corps perdu au milieu du *feu*. (Stendhal.)

— *Faire feu*. Se dit de soldats qui tirent avec leurs fusils ou de l'artillerie. || *Feu de bataillon, de compagnie, de peloton, de section.* Décharge d'un bataillon, d'une compagnie, d'un peloton, d'une section. || *Feu de deux rangs* ou *de file.* Feu d'une troupe qui tire par file. || *Feu roulant*. Tir à volonté d'une troupe.

— Fig. et fam. *Un feu roulant de saillies, d'épigrammes*. Plusieurs saillies, plusieurs épigrammes lancées coup sur coup. A la fin du dîner, la conversation devint un feu roulant d'épigrammes et de saillies, toutes plus vives les unes que les autres.

— *Faire un feu d'enfer*. Tirer force coups de canon ou de fusil. || *Éteindre le feu* ou *les feux de l'ennemi*. Démonter ses batteries, de façon à l'empêcher de continuer à tirer.

— *Entre deux feux*. Se dit d'un corps de troupe entouré par l'ennemi et assailli des deux côtés par son feu. || Fig. *Être entre deux feux*. Dépendre de deux personnes d'une volonté opposée.

— *Aller au feu*. Aller au combat. || *Voir le feu*. Assister à un combat. || *Recevoir le baptême du feu*. Aller au feu pour la première fois.

— Fam. *Aller au feu comme à la noce*. Marcher au combat avec gaieté, avec entrain.

— *Accoutumer un cheval au feu*. Le dresser de telle façon que les coups de canon ou les coups de fusil ne l'effrayent plus.

— *Armes à feu*. Fusils, pistolets, canons, mortiers.

— *Faire long feu*. Se dit d'une arme qui part difficilement et lentement. || Fig. Se dit aussi d'une affaire qui traîne en longueur. Vous avez

l'air de viser ma future... et je ne me soucie pas que mon mariage fasse long *feu*. (A. Dum.)

— *Faire faux feu*. Se dit d'une arme à feu dont la capsule s'enflamme sans que le coup parte.

— *Coup de feu*. Toute blessure occasionnée par les armes à feu.

— Météore brillant, foudre, éclairs. On vit des feux briller dans l'air. L'air était tout en feu pendant cet orage. Le *feu* de l'éclair allumé par l'orage. (Roucher.) Sur des ailes de *feu* l'éclair vole et serpente. (B.-Lorman.)

— Lumière, lueur, clarté. Les feux du firmament. Les feux du jour, du soleil, de la lune, des étoiles. Cependant ces eaux écoulées laissaient les bois et les campagnes se ranimer aux *feux* du jour naissant. (Marm.) Les derniers *feux* du soleil doraient la carapace des tortues. (G. Flaubert.)

> Comme un fleuve embrasé, le dieu du jour s'élance,
> Engloutit loin son sein l'épouse de Tithon,
> Et d'un torrent de *feux* inonde l'horizon. (Esménard.)

> Sous cette zone ardente,
> Où l'orme desséché meurt sous les *feux* du jour.
> (Denne-Baron.)

> Les attributs de ton Dieu
> Sur les astres dans la nue,
> Sont écrits en traits de *feu*. (Lefranc.)

— Fig. Le brillant, l'éclat, la vivacité de certaines choses. Tantôt le serpent se forme en cercle et darde une langue de *feu*. (Chateaubriand.)

> Dans ses yeux le *feu* brille, il sort de ses naseaux ;
> Son oreille se dresse, et ses crins se hérissent,
> Sa bouche est écumante et ses membres frémissent.
> (Bosset.)

— Éclat du diamant, d'une pierre précieuse que frappe la lumière.

> L'or et les diamants brillent sur ses habits,
> Son turban disparait sous les *feux* des rubis. (Voltaire.)

— Ce qui porte de la chaleur, ce qui la développe. Ce vin a beaucoup de feu. Cette eau-de-vie a perdu de son feu à cause de sa vieillesse.

— Remède brûlant, cautère. Il faut appliquer le feu à cette plaie. Employer le fer et le feu pour quelque opération de chirurgie. Donner, mettre le feu à la jambe d'un cheval.

— Fig. *Employer le fer et le feu*. User des moyens les plus violents pour parvenir à ses fins. Les tyrans du monde emploieront le fer et le feu pour empêcher la liberté de naître, et de s'étendre.

— Chaleur excessive. Les feux de l'été. Les feux de la canicule.

— *Feu du rasoir*. Sensation de vive chaleur produite par le contact du rasoir sur l'épiderme.

— Inflammation, chaleur vive. Le feu de la fièvre. Je ressens un grand feu dans les entrailles. Le feu est encore à cette plaie. Avoir la bouche tout en feu, le palais tout en feu. Il était si fort en colère, que le feu lui sortait par les yeux, que le feu lui montait au visage. Être tout en feu. Quand ma dernière petite plaie a été formée, il s'est jeté aux environs un *feu* léger. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Le feu des regards*. L'animation, l'ardeur qui brille dans les yeux.

> Il rassemble avec eux ces bataillons épars,
> Qu'il anime, en marchant, du *feu* de ses regards.
> (Voltaire.)

— Fig. *Le feu lui sort par les yeux*. Ses yeux sont étincelants de colère.

— Fig. Les mouvements violents causés dans les États par la guerre, par les séditions, par les troubles civils, par les insurrections populaires. Rallumer le feu de la guerre. Cet événement faillit mettre en feu toute l'Europe. Éteindre le feu de la sédition. On a fait courir de mauvais bruits qui ont mis en feu toute la ville.

— Fig. Ardeur, violence, véhémence des sentiments, des passions, des grands mouvements de l'âme. Le feu de la jeunesse. Le feu des passions. Le feu des désirs. Amortir le feu de la concupiscence. Quand le premier feu, le feu de sa colère sera passé. Le feu du courage. Cela parut diminuer le feu de son zèle. Qu'est le *feu* de ton zèle au besoin devenu ? (Malherbe.) Je craignais que ce beau sang ne fût changé ; mais j'y retrouve, Dieu merci, le même *feu*. (Mme de Sévigné.) Travaillons tandis que nous avons encore du *feu* dans les veines. (Id.) La nature nous a donné ce *feu* avec lequel on ne sent jamais la langueur de l'âge. (Id.)

> Le jour qui de leurs rois vit éteindre la race
> Éteignit tout le *feu* de leur antique audace. (Rac.)

— *Prendre feu*. S'irriter, s'émouvoir, s'enflammer. Vous prenez feu bien aisément. C'est un homme qui prend feu tout de suite, qui prend feu pour la moindre chose. Tout son *feu* se résout en ardeur de courroux. (Molière.) Voilà Monsieur Cardinal qui prend *feu* comme de l'amadou et qui dit que c'est abominable... (L. Halévy.) || *Jeter feu et flamme*. Se livrer à de grands emportements de colère.

— *Jeter de l'huile dans le feu, sur le feu*. Exciter une passion déjà très forte, très violente ; aigrir des esprits qui ne sont déjà que trop aigris. Ces deux femmes étaient déjà fort mal ensemble ; une commère qui a jeté de l'huile sur le feu, les voilà irréconciliables. || *Jeter son feu, tout son feu*. Faire et dire tout ce qu'inspire la colère, de manière qu'on est plus tôt apaisé. || *Jeter son feu*. Faire d'abord preuve de talent, de génie, et ne pas réaliser ensuite les espérances qu'on avait données. Cet auteur a jeté son feu, tout son feu dans le premier acte de la tragédie, il est froid dans le second ; il est de glace dans tout le reste. || *Être de feu, tout de feu pour quelque chose*. En être fort engoué. Il est tout de feu pour cette opinion.

— Particulièrement, Ardeur, violence de l'amour, l'amour lui-même. Des feux constants, ardents, éteints, coupables, criminels, légitimes. Sondez bien votre cœur, et voyez s'il est possible d'éteindre le *feu* dont il est dévoré. (J. J. Rouss.) Un *feu* pur et sacré brûlait dans nos cœurs. (Id.) Si tu ne partageais plus mes feux, tu partageais encore mes peines. (Id.) Les *feux* de l'amour, se joignant aux secrètes influences de la saison, lui inspirent une nouvelle ardeur et de nouveaux désirs. (Buff.) Une de ses extrémités brûle des *feux* de l'amour, et l'autre de ceux de la guerre. (A. Martin.) Le *feu* de son amour brûle encor dans ses vers. (La Harpe.)

> Quand le cœur brûle d'un noble *feu*
> On peut sans nulle honte en faire un noble aveu.
> (Molière.)

— *Un beau feu*. Un amour sublime, généreux. L'amour qu'on éprouve pour une personne d'un rang illustre.

— Fig. *Mettre en feu pour quelqu'un*.

> Si le ciel pour mon choix vous donne tant de haine,
> Vous a-t-il mise en *feu* pour ce grand capitaine ?
> (Corneille.)

— Vivacité, chaleur, verve, en parlant des facultés intellectuelles et du mode d'expression. Cet orateur a du feu. Cet écrit est plein de feu. Ce peintre, ce poète, ont beaucoup de feu dans l'imagination. Le feu du génie. C'est un esprit tout de feu, une âme de feu. Tes sentiments sont écrits en caractères de *feu*. (J.-J. Rouss.) Le *feu* dans les écrits suppose de la vivacité, des figures multipliées, des idées pressées. (Volt.) Le *feu* n'est un mérite dans les discours et dans les ouvrages que quand il est bien conduit. (Id.) L'attention qu'on donne à la connaissance des règles et la crainte qu'on a de paraître les ignorer, diminuent le *feu* de l'imagination. (Condillac.)

> Viens ranimer encore
> Le *feu* de mon génie affaibli par les ans. (B.-Lorm.)
> Tu sais par les accents de ta voix énergique
> Électriser nos cœurs de ton *feu* poétique. (Ginguené.)

— Agric. Maladie occasionnée à certaines plantes par un excès de sécheresse.

— Anc. cout. *Feu vacant* ou *feu croissant*. Droit d'une gerbe de blé qui était due au seigneur par les affranchis ou les gens de mainmorte.

— Art culin. *Donner le feu trop chaud, trop ardent à la viande*. La faire rôtir à trop grand feu. || *Montrer une chose au feu*. Présenter une chose au feu pour la sécher ou pour lui donner un faible degré de cuisson. || *Cuire à petit feu*. Cuire en faisant un petit feu. || *Faire griller, mettre quelque chose au feu d'enfer*. Le faire griller à un feu de charbon très ardent. || *Coup de feu*. Animation plus grande donnée au feu pour le dernier moment de la cuisson. || *Recevoir un coup de feu*. Se dit d'un mets légèrement brûlé. Ce poulet, ce gâteau a reçu un coup de feu. || *Être dans son coup de feu*. Être au moment où la cuisine exige les plus grands soins, la plus grande habileté. || Par extens. Être dans l'enthousiasme, dans la chaleur de la composition. Il s'agite haletant autour de ses fournaises, dans le coup de *feu* d'un travail urgent. (P. de St-Victor.)

— Art vétér. *Feu Saint-Antoine*. Maladie qui attaque les brebis sous l'apparence de boutons douloureux. || *Feu* ou *mal rouge*. Maladie des brebis dont le symptôme le plus remarquable et le plus constant est une rougeur qui se répand sur toute la peau. || *Taches de feu*. Taches roussâtres qui se produisent sur la peau de certains animaux. || *Donner le feu à un cheval*. Lui appliquer sur une tumeur un fer rougi au feu. || *Être tout feu*. Se dit d'un cheval fringant, animé. En effet, un cheval est devant moi. Il gratte la terre, il est tout *feu*. (Mérimée.) || Syn. de RÂFLE.

— Bot. Nom vulgaire de la bryone.

— Chim. *Feu de bain*. Celui du bain de vapeur, de bain-marie, du bain de cendres, etc. || *Feux chimiques*. Les différents feux employés en chimie. || *Feu de digestion* ou *ventre de cheval*. Chaleur du fumier. || *Feu de fusion*. Charbons allumés autour d'un creuset qui contient la matière qu'on veut mettre en fusion. || *Feu de lampe*. Appareil dans lequel le vaisseau qui contient la substance qu'on veut échauffer reçoit et communique la chaleur toujours égale d'une lampe allumée. || *Feu nu*. Appareil distillatoire posé immédiatement sur le feu. || *Feu olympique*. Feu du soleil, dont les rayons sont concentrés avec des verres ardents. || *Feu de réverbère*. Feu qui a lieu dans un fourneau couvert d'un dôme ou chapiteau. || *Feu de roue*. Feu disposé tout autour d'un creuset. || *Feu de sable, feu de cendres, feu de limaille de fer*. Appareil dans lequel le vase qui contient les matières qu'on veut faire chauffer est entouré par-dessous et sur les côtés de sable, de cendre ou de limaille de fer qui communique à ce vase la chaleur dont elle est atteinte d'abord, et dont elle a tempéré la violence qui serait résultée de son action directe. || *Feu de suppression*. Celui qu'on met sur la matière qu'on veut brûler.

— Chir. *Feu actuel*. Fer chaud qu'on applique sur quelque partie du corps, au lieu d'un caustique, pour y produire une escarre.

— Eaux et for. *A feux croissants*. Droit d'usage susceptible de s'accroître avec le nombre d'usagers. || *Petit feu*. Feu mis aux sous-bois que l'on veut détruire.

— Géol. *Feu central*. Feu qu'on suppose au centre de la terre, et que fait conjecturer l'augmentation de chaleur qu'on observe à mesure qu'on pénètre dans les entrailles du globe. || *Feux souterrains*. Feux en permanence sous la croûte terrestre et qui déterminent des éruptions de pierres, de laves ou d'eaux bouillantes.

— Hist. et Myth. anc. *Feu sacré*. Feu perpétuel que les anciens entretenaient dans quelques-uns de leurs temples. Objet principal du culte des anciens Persans et encore aujourd'hui des Guèbres ou Parsis, leurs descendants, comme symbole du feu primitif ou de la faculté créatrice de la Divinité, d'où sortit Ormuzd. Chez les Romains, Vesta était adorée comme la déesse du feu ou comme le feu lui-même. L'extinction du feu sacré de Vesta était regardée comme un présage funeste.

— Fig. *Feu sacré*. Sentiments nobles, généreux et passionnés, qui se conservent et se communiquent. Le feu sacré de la liberté. Nourrir, entretenir, rallumer le feu sacré. Le feu sacré des beaux-arts. Ce poète est animé du feu sacré. Cet écrivain manque du feu sacré, n'a pas le feu sacré. Le *feu* sacré veille plus sûrement dans un cœur pur que sur l'autel de Vesta. (Boiste.)

— Jeux. Au lansquenet, *Faire feu*. Faire gagner ou perdre un grand coup.

— Législ. anc. Supplice du bûcher. Condamner un homme au supplice du feu. Condamner un livre au feu. Combien d'hommes ont été condamnés au feu par le fanatisme ! Le Tartuffe dans leur bouche est une pièce qui offense la piété, et l'on n'y trouve rien qui ne mérite le *feu*. (Mol.) || *Brûler à petit feu*. Brûler lentement un condamné, pour rendre le supplice plus horrible et plus raffiné par cette lenteur même.

— Par extens. La fièvre *brûla* deux ans Voiture à petit feu. (Sarrasin.)

— Fig. Nous n'avons encore rien reçu depuis quinze jours des nouvelles que nous attendions. C'est brûler à petit feu.

— *Faire mourir quelqu'un à petit feu*. Provoquer chez lui une grande altération de santé par les chagrins et les inquiétudes qu'on lui cause.

— Par exagération et par allusion aux anciennes épreuves judiciaires, *Mettre* ou *ne pas mettre sa main au feu*, comme preuve d'une persuasion qu'on éprouve, d'une conviction profonde dont on est atteint. J'affirme que cela est ainsi, j'en mettrais ma main au *feu*. (Boiste.)

— Liturg. *Feu nouveau*. Feu qu'on allume et bénit le samedi saint dans les églises.

— Mar. Phare établi sur une côte. Il y avait des feux allumés sur la côte. Je ne sais à quelle distance nous étions en mer, mais on voyait les feux du Havre. || Feux ou fanaux allumés pendant la nuit sur un bâtiment, pour indiquer la position qu'il occupe, la route qu'il suit. Cacher ses feux. Montrer ses feux. Éteindre ses feux. || *Feu de conserve* ou *moine*. Artifice brûlant lentement. || *Feu coston*. Artifice qui brûle lentement en jetant une vive clarté de couleurs variées. On l'emploie pour faire des signaux de nuit. || *Feu à éclat*. Fanal dont la lumière varie d'intensité à intervalles réguliers, à cause des verres interposés. || *Feu à éclipse*. Fanal qui cesse d'éclairer à intervalles réguliers. || *Faux feux*. Signaux faits au moyen d'amorce de poudre. || *Feu fixe*. Fanal immobile. || *Feu de port*. Tourelle portant un feu fixe, pour signaler l'entrée d'un port. || *Feu tournant*. Fanal mû par des rouages. || *Porter le feu*. Fonction réservée au vaisseau amiral qui, la nuit, porte tous ses fanaux allumés, pour guider le reste de la flotte. || *Donner le feu à un bâtiment*. Chauffer les parties d'un bâtiment sur lesquelles on veut appliquer du brai ou du goudron.

— Métallurg. Bas fourneau où se réduisent les métaux. || *Feu d'atteinte* ou *de fusion*. Celui qu'on emploie pour fondre et calciner les métaux. || *Feu catalan*. Espèce de bas fourneau.

— Météor. *Feux Saint-Elme*. V. ELME. || *Feu follet*. V. FOLLET.

— Min. *Feu de monastère*. V. TOQUE-FEU.

— Pathol. *Feu Saint-Antoine*. Espèce d'érésipèle ou de charbon pestilentiel. || *Feu volage*. Sorte d'éruption qui vient au visage, et particulièrement aux lèvres, surtout chez les enfants. || *Feu de dents*. Éruption de la face pendant la première dentition. || *Bouton de feu*. V. BOUTON.

— Phys. *Feu potentiel*. Feu qui existe en puissance dans toute substance caustique, et qui a, comme le feu apparent, la propriété de produire une escarre sur les parties où on l'applique. || *Pompe à feu, machine à feu*. Machine avec laquelle, au moyen de la vapeur de l'eau bouillante, on élève l'eau. || Se dit aussi des pompes à incendie. || *Feu*. Foyer de chaudière à vapeur.

— Phys. anc. *Le feu élémentaire*. Le feu pur.

— Prat. Nom des bougies qui, aux audiences des criées, sont allumées pour déterminer la durée du temps pendant lequel on peut enchérir. Aucune adjudication ne peut être faite qu'après l'extinction de trois feux. Livres aux enchères, au *feu* des ventes les plus en renom, ils n'atteignent que des prix bien médiocres. (De Goncourt.)

— Pyrotechn. *Feu d'artifice*. Mélange de nitre ou de poudre à canon avec de la limaille de fer, de cuivre, de zinc, de la résine, du noir de fumée, du lycopode, etc., et autres matières combustibles. La limaille de fer et mieux la limaille d'acier et de fonte donne de belles étincelles rouges et blanches. La limaille de cuivre fournit une flamme verte, celle du zinc une couleur bleu verdâtre, celle de l'antimoine une couleur bleue très prononcée. Le sulfure d'arsenic donne un blanc très éclatant, l'azotate de strontiane un beau rouge pourpre, le vert-de-gris un vert léger, le noir de fumée une couleur rouge de diverses nuances, l'oxalate de soude un très beau jaune, le mica une pluie d'or, le lycopode une couleur rose, etc. || Fig. *Sa conversation est un vrai feu d'artifice*. Elle est pleine de traits vifs et brillants. || *Feu de Bengale*. V. FLAMME. || *Feux chinois*. Sorte d'imitation des feux d'artifice au moyen de transparents. || *Feu grégeois*. V. GRÉGEOIS. || *Feu indien*. Mélange combustible de salpêtre, de soufre et de réalgar dont se servent les artificiers pour produire des feux d'un éclat extraordinaire. || *Feux pyriques*. Combinaison de pièces qui brûlent en tournant. || *Lance à feu*. Sorte de fusée emmanchée, qui sert à mettre le feu à une pièce d'artillerie ou d'artifice.

— Relat. *Danse du feu*. Danse de certaines peuplades sauvages de l'Amérique du Sud.

— Techn. *Feu d'atteinte*. Feu vif et âpre qu'on donne au fourneau, dès le commencement de la cuisson du verre peint. || *Couleur de feu*. Rouge vif et éclatant. Un ruban couleur de feu. || *Donner le premier feu à une étoffe en teinture*. La passer pour la première fois dans une teinture bouillante. || *Mettre le feu au four*. Commencer à chauffer le four pour cuire le pain, etc. On ne fait que mettre le feu au four. || *Passer quelque chose au feu*. Passer quelque chose au travers de la flamme. La toile d'amiante se blanchit en la passant au feu. || *Coup de feu*. Défaut causé dans un objet par un feu trop ardent. Porcelaine qui a un coup de feu.

— Théât. Rétribution accordée à certains artistes, en sus de leurs appointements, chaque fois qu'ils jouent. Cette expression vient de ce que ce supplément était autrefois appliqué aux bougies qu'ils brûlaient dans leurs loges.

— Théol. *Le feu de l'enfer*. Les tourments des damnés. || *Le feu du purgatoire*. Les peines que souffrent les âmes qui sont au purgatoire.

— Verr. *Premier, second, troisième feu*. Se dit, dans les verreries, pour indiquer les différents degrés de cuisson d'un ouvrage.

— *Feu!* Excl. Commandement par lequel on avertit les soldats de tirer.

— FEU. adj. Qui est de la couleur du feu. Il parlait, avec des gestes d'homme du monde, à l'oreille d'une Italienne dont les cheveux étaient noués d'un ruban *feu*. (De Goncourt.)

FEU (Terre de). Géogr. Archipel situé au midi de l'Amérique du Sud, dont il est séparé par le détroit de Magellan. Il présente un amas d'îles montagneuses, stériles, froides, couvertes de neiges éternelles. Il y a plusieurs volcans ; de là le nom du groupe tout entier. L'île principale ou Terre de Feu proprement dite présente au N. et à l'E. des bois et des pâturages. Parmi les petites îles, on signale l'île *Horn*, dont la pointe S. forme le cap Horn, extrémité méridionale des terres américaines. Les *Fuégiens*, ou habitants de ces contrées désolées, sont nomades, pêcheurs, chasseurs et, dit-on, cannibales. On en porte le nombre à 4.000. On donne encore à ces îles le nom d'archipel de Magellan.

★ **FEU, EUE**. adj. (ét. bas-lat., *fatutus*, dérivé de *fatum*, sort). Décédé, défunt. Feu mon père. Feu la reine. Mon feu père. La feue reine. Feu ses oncles. Feu les princesses. Ses feus cousins. Les feues princesses. Les *feus* rois de Suède et de Danemark. (Acad.) De tout quoi *feue* de bonne mémoire Tiphanie La Bloye guérissait, sans tant de barbouilleries, tripotages et antidotes. (Noël du Fail.) Madeleine de Carriolis, fille de *feu* sieur le président Carriolis. (Malherbe.) Et l'on dit qu'autrefois *feu* Bélise, sa mère. (Molière.) J'ai ouï dire à *feu* ma sœur que sa fille et moi naquîmes la même année. (Montesq.) Je viens de mettre en vers dans le moment *feu* Monsieur le duc d'Orléans et son système avec Law. (Volt.) Le duc de *** doit à la bienveillance dont l'honorait la *feue* reine les bonnes grâces de l'empereur. (De Salvandy.)

> Je tiens de *feu* ma femme, et je me sens comme elle
> Pour les désirs d'autrui beaucoup d'humanité.
> (Molière.)

— Comme on le voit par les exemples ci-dessus, *feu* est invariable lorsqu'il est placé avant un nom propre, avant monsieur, madame, avant l'article ou un adjectif qui détermine le substantif. Du reste, cette règle n'a jamais été absolument acceptée ; et nous trouvons dans Balzac : c'est *feue* ma bonne amie, Mme des Loges. || Ce mot ne doit s'employer qu'en parlant des personnes que nous avons pu voir ou connaître. La règle est naturellement souvent enfreinte dans le style burlesque.

FEUCHÈRES (Baron). Général, né à Paris, 1785-1857, devint général de division en 1843. A sa mort, il légua une somme de 100,000 francs pour récompenser, chaque année, seize enfants de troupe. Il avait abandonné en 1841 aux hospices de Paris tous ses droits à la succession de Sophie DAWNES, sa femme, 1795-1841, dont le nom s'est trouvé si tristement mêlé à la vie et surtout à la mort du dernier prince de Condé.

★ **FEUDATAIRE**. adj. et s. 2 g. (ét., V. FIEF). Dr. féod. Vassal, celui ou celle qui garde un fief, et qui doit hommage au seigneur suzerain. Prince feudataire. Le comte de Flandre était

feudataire du roi de France. Les grands feudataires de l'empire.

★ FEUDISTE. s. m. (ét., V. FIEF). Droit féod. Homme versé dans la matière des fiefs. Celui qui avait soin de mettre en ordre les chartriers des seigneurs féodaux. Un savant feudiste.

— Ce substantif se prend quelquefois adjectivement. Un docteur feudiste.

FEUERBLENDE. s. f. Minér. Minéral trouvé dans le Harz et à Freyberg.

FEUILLADE. s. f. (rad. *feuille*). Bot. Expansion laminée ou foliacée de certaines plantes, comme les mousses, les fougères.

FEUILLADE. V. LA FEUILLADE.

★ FEUILLAGE. s. m. (pr. *feu-llage*, *ll* mouill.; rad. *feuille*). Bot. Assemblage de feuilles qui sont adhérentes aux rameaux des arbres. Feuillage épais, touffu, sombre, tendre, vert. Se mettre à couvert sous le feuillage. Le cèdre du Liban donne un joli feuillage. Les avares sont comme les mines d'or, qui ne produisent ni fleurs ni *feuillages*. (Volt.) Le Nil du vert acanthe admire le *feuillage*. (Del.) Des écureuils noirs se jouent dans l'épaisseur des *feuillages*. (Chateaub.) La racine étant presque toujours dérobée aux regards, on peut dire que le *feuillage* donne seul un caractère à la plante. (Kératry.)

> Un chêne audacieux
> De son front [illegible] les cieux,
> Et [illegible]
> Sur la [illegible] un [illegible] ombrage.
> (GILBERT.)

> Mais souvent le zéphyr agite la verdure,
> Le *feuillage* frémit, se soulève et murmure.
> (ST-LAMBERT.)

> Le [illegible] de parfum de [illegible],
> Forme le [illegible], le fruit, le *feuillage* et la fleur. (DEL.)

— Représentation capricieuse de feuillages, soit en sculpture, soit en tapisserie, etc. Bordure ornée de feuillage. Damas à grands feuillages.

— Branche d'arbre couverte de feuilles. Faire un arc de triomphe avec du feuillage.

— Amas de feuilles vertes détachées de l'arbre. Un lit de feuillage. Se coucher sur du feuillage.

— Signifie quelquefois La corolle, l'ensemble des pétales. Nous changeons en parfums leurs *feuillages* flétris. (Delille.)

—*Feuillage* a été employé aussi pour Année.

> Mon [illegible] *feuillages*
> Brûle pour toi des mêmes feux. (FILS DE SAINSMOLE.)

FEUILLAGISTE. s. 2 g. Ouvrier, ouvrière qui fait les feuillages dans les fleurs artificielles.

— Adjectiv. Ouvrier feuillagiste.

★ FEUILLAISON. s. f. (pr. *feu-llé-zon*, *ll* mouill.). Bot. Apparition des feuilles sur un végétal. ‖ Époque où une plante commence à prendre de nouvelles feuilles.

FEUILLANT. part. prés. du v. Feuiller.

★ FEUILLANT. s. m. (pr. *feu-llant*, *ll* mouill.). Hist. relig. Religieux de l'étroite observance de Saint-Bernard. L'abbaye chef de l'ordre des feuillants était au village de Feuillants en Languedoc, d'où ils ont pris leur nom.

— Hist. Membre d'un club nommé le *club des feuillants* en 1792, qui s'assemblait dans le ci-devant couvent des feuillants.

— Adjectiv. *Le parti feuillant*. Les membres du club des feuillants et ceux qui partageaient leurs opinions, par opposition au parti jacobin.

FEUILLANTIN. s. et adj. Membre du club ou de la faction des feuillants.

★ FEUILLANTINE. s. f. Art culin. Sorte de pâtisserie feuilletée.

★ FEUILLANTINE. s. f. Religieuse de l'étroite observance de Saint-Bernard. L'ordre des feuillantines a été institué par dom Jean de la Barrière, abbé réformateur des feuillants.

— Hist. Nom d'une chanson injurieuse pour la reine, sous la Fronde.

FEUILLANTISME. s. m. Hist. Opinion des royalistes modérés qui avaient adhéré de bonne foi, et sans vues ultérieures, à la déclaration constitutionnelle de 1791. Les chefs du parti des feuillants étaient La Fayette et Bailly.

★ FEUILLARD. s. m. (pron. *feu-llard*, *ll* mouill.; rad. *feuille*). Écon. rur. Réunion de branches d'arbres garnies de leur feuilles et qu'on fait sécher en fagot, afin de les conserver pour l'hiver. Les animaux mangent ces feuilles faute d'autre végétal. Les *feuillards* les plus usités et les meilleurs sont ceux d'orme, de charme et de blanc de Hollande. (Morog.)

— Large feuille. Il faisait enfler le potage et farcir la soupe avec de grands *feuillards* de laitues. (Le Sage.)

— Nom donné jadis aux voleurs qui tenaient les bois.

— Blas. Ornement d'un casque, qui pend autour de l'écu.

— Bot. Un des noms vulgaires du hêtre. D'un morceau de *feuillard* il fit un auvent au foyer de sa forge. (V. Hugo.)

— Techn. Nom de branches de différents bois et principalement de saule ou de châtaignier, qui, étant fendues en deux, servent aux tonneliers à faire des cercles.

— Adjectiv. *Fer feuillard*. Fer livré au commerce en bandes larges et plates, tel que celui qui est propre à faire des lames de scies, les cercles des tonneliers et les cercles dont sont garnies les jantes des roues de voiture. ‖ On dit aussi *feuillard de fer*.

★ FEUILLE. s. f. (pr. *feu-lle*, *ll* mouill.; du lat. *folium*, même signific.). Botan. Expansion membraneuse, ordinairement plane, verte, naissant sur la tige et les rameaux des arbres, ou sortant immédiatement de la racine des plantes. C'est l'organe principal de la végétation, le plus important de tous, puisque c'est lui qui donne naissance à tous les autres, et que ceux-ci n'en sont qu'une modification. La feuille se compose de fibres plus ou moins étalées et de tissu cellulaire; les fibres sortent en un faisceau appelé vulgairement *queue*, ou botaniquement *pétiole*; dans ce cas, les feuilles sont dites *pétiolées*. Quand les feuilles sont adhérentes à la tige même et qu'il n'y a pas de pétiole, elles sont dites *sessiles*. On distingue dans la feuille le limbe, et dans le limbe les nervures et le parenchyme. Les feuilles *simples* sont celles dont les parties sont également adhérentes entre elles; et les feuilles *composées*, celles dont certaines parties nommées *folioles* sont articulées sur le pétiole commun. Comme il y a des feuilles très petites, il y en a aussi de très grandes. Ainsi le bananier possède des feuilles que les sauvages emploient à un grand nombre d'usages économiques. Une seule de ces feuilles donne à un homme une ample ceinture, et deux peuvent le couvrir de la tête aux pieds, des deux côtés Considérées sous le rapport de leur forme, les feuilles sont faites de différentes manières; ainsi il y en a en bec d'oiseau, en coquille, en écope; d'autres enfin sont disposées en recouvrement, comme les tuiles d'un toit. Grande feuille. Petite feuille. Feuille mince, épaisse. Feuille pointue, aiguë, lisse. Le parenchyme, les stomates, l'épiderme, les nervures, la nervation des feuilles. Le pétiole, le limbe ou la lame de la feuille. La base, le sommet de la feuille. Dissection des feuilles. Le squelette d'une feuille. Le murmure des feuilles. La chute des feuilles. Un arbre garni de feuilles. Feuille de figuier, de chêne, de palmier. Les *feuilles* du mûrier servent à nourrir les vers à soie. (Lav.) Le bec-de-grue à *feuilles* de vigne a des feuilles ovales, montantes et pubescentes qui ont l'odeur du baume quand on les frotte. (J.-J. Rouss.) Le cochléaria aux *feuilles* arrondies en cuiller, et l'oseille rouge aux *feuilles* pointues, qui croissent ensemble sur les rivages brumeux du Spitzberg, fournissent aux marins, par leur mélange, le plus puissant des antiscorbutiques. (B. de St-P.) Les chardons étoilés et les vigoureux verbascums étouffent sous leurs larges *feuilles* les gazons anglais. (Id.) Les *feuilles* naissantes, plissées avec un art céleste, rompent leurs étuis résineux, écailleux, laineux, qui les préservaient du choc des vents et de la morsure des gelées. (Id.) Le blé reçoit du ciel, dans ses *feuilles* étagées, de longs filets d'eau que, l'hiver, il ne pompait de la terre que par ses racines. (Id.) Le peuplier, aux *feuilles* tremblantes et murmurantes, imite le mouvement et le gazouillement des eaux. (Id.) Variées dans leur port comme dans leurs teintes, les *feuilles* se groupent, se divisent, s'étalent ou flottent avec grâce. (Kératry.) Des milliers de *feuilles* d'un vert tendre s'échappaient du sein des bourgeons vivifiés par une rosée bienfaisante. (Pougens.)

a, Feuilles opposées décussées; *b*, feuilles composées; *c*, feuilles alternes; *d*, feuilles verticillées.

> L'aquilon siffle, et la *feuille* des bois
> A flots bruyants dans les airs tourbillonne. (MILLEVOYE.)

> Tu m'as dit : Les *feuilles* des bois
> A tes yeux jauniront encore
> Mais c'est pour la dernière fois. (Id.)

> De moment en moment, la *feuille* sur la terre
> En tombant interrompt le rêveur solitaire. (DELILLE.)

—*Feuilles carpellaires*. Feuilles modifiées qui composent un carpelle. ‖ *Feuille composée*. Feuille formée de plusieurs pétioles attachés à un pétiole commun. ‖ *Feuilles florales*. Feuilles qui portent une fleur à leur aisselle. ‖ *Feuilles séminales*. Cotylédons. ‖ *Feuille simple*. Feuille d'une seule pièce. ‖ *Feuille morte*. Feuille qui se détache de l'arbre à l'automne.

— *La chute des feuilles*. La saison où les feuilles tombent. Mourir à la chute des feuilles.

— Fig. *Feuille de chêne*. Feuille sur laquelle la sibylle de Cumes écrivait ses oracles et, par extension, Chose de peu de valeur. Sans cela, une *feuille* de chêne et cet écrit seraient tout un. (Diderot.)

— *Vin, bois de deux, de trois feuilles*. Vin, bois de deux, de trois ans, ainsi nommés parce que l'on compte les années par le renouvellement des feuilles.

— Prov. *Il s'en ira avec les feuilles*. Prophétie trop souvent vérifiée, qu'on fait sur l'inspection d'un malade qui ne paraît pas pouvoir survivre au prochain automne. ‖ *Qui a peur des feuilles, n'aille point au bois*. Qui craint le péril ne doit point aller où il s'en trouve. ‖ *Trembler comme la feuille*. Avoir grand'peur. Métaphore prise des feuilles que le moindre vent agite, qui tremblent au moindre vent. ‖ *Voir la feuille à l'envers*. Se coucher sous un arbre, dans les bois. ‖ Se dit, par une allusion licencieuse, pour Se livrer dans un bois aux plaisirs de l'amour. Il se donnait un mal du diable pour guetter ces accidents-là, quand les dames des voisins allaient regarder la *feuille* à l'envers. (E. Zola.)

> Vive le bois de Boulogne,
> Vivent tous ces tapis verts,
> Où l'on vient rougir sa trogne,
> Et voir la *feuille* à l'envers! (GHERARDI.)

— Vulgairement on appelle *feuilles* ce que les botanistes nomment *pétales, bractées, spathes, cotylédons, feuilles séminales, collerettes*. C'est ainsi qu'on dit une feuille de rose. Rose à cent feuilles. Le docteur voit à ses pieds une *feuille* de rose, il la ramasse, il la pose délicatement sur la surface de l'eau. (L'abbé Blanchard.)

— *Une feuille de papier*. Un morceau de papier fait ou taillé carrément, et qui ordinairement se plie en deux parties qu'on nomme feuillets. Une main de papier doit avoir vingt-cinq feuilles ou cinquante feuillets. ‖ On dit de même *feuille de parchemin, feuille de vélin*.

— *Feuille volante*. Feuille de papier imprimée ou écrite, qui est seule et détachée. Cet écrit n'est qu'une feuille volante qu'on vend dans les rues. Cela était écrit sur une feuille volante. Les *feuilles* volantes sont la perte de la littérature. (Volt.)

— *Livre en feuilles*. Livre qui n'est pas encore broché.

— *En feuilles*. Se disait autrefois d'écrits satiriques, colportés manuscrits, et lus sous le manteau.

— Dans les collèges, Nom de feuilles imprimées de l'auteur qu'on explique aux écoliers, et sur lesquelles ils peuvent écrire ou entre les lignes ou à la marge. Ce sens a vieilli.

— Cahier volant sur lequel on écrit chaque jour le courant des affaires publiques ou de l'économie particulière.

— *Feuille de présence*. Celle que doivent signer les membres d'une société, ou les employés d'une administration, pour constater leur présence. Signer, arrêter, parapher, viser la feuille de présence, ou simplement, la feuille.

— *Feuille d'audience*. Feuille sur laquelle les juges, à chaque audience, écrivent leurs noms et qualités.

— Journal périodique. Les feuilles publiques. La feuille du département. Feuille hebdomadaire. Le duc jeta un regard distrait sur la *feuille* que Jenkins lui tendait. (A. Daudet.)

— Fig. et fam. *Feuille de chou*. Journal sans importance. ‖ Dans un autre sens, Tabac détestable. Des cigares de feuilles de chou.

— Adm. milit. *Feuille de route*. Feuille qui indique la route et les logements d'une troupe, ou même d'un soldat isolé en voyage.

— Anc. adm. *La feuille des bénéfices*. La liste des bénéfices vacants à la nomination du roi. Dans un sens analogue, La feuille des pensions.

— Anat. *Feuille de figuier*. Assemblage de sillons rameux et profonds, creusés à la face interne de l'os pariétal.

— Archit. *Feuilles d'acanthe*. Sculptures qui font l'ornement du chapiteau de l'ordre corinthien. ‖ *Feuilles d'eau*. Celles qui sont simples et ondées; ornements des balcons et des grilles, etc. ‖ *Feuilles de laurier*. Ornement du chapiteau corinthien, partagé par bouquets de trois feuilles chacun. ‖ *Feuilles d'olivier*. Ornement du chapiteau corinthien, partagé par bouquets de cinq feuilles. ‖ *Feuilles de persil*. Ornement du chapiteau corinthien, qui est découpé plus mince que la feuille d'acanthe. ‖ *Feuilles de refend*. Feuilles découpées sur les bords.

— Blas. *Feuilles de scie*. Fasce ou bande danchée d'un seul côté, en manière de lames de scie.

— Bot. Nom donné à plusieurs sortes de plantes. ‖ *Feuille de buffle*. Ortie de Java. ‖ *Feuille du ciel*. La tremelle. ‖ *Feuille d'Inde*. Plante de la famille des lauriers. ‖ *Feuille indienne*. La feuille du cannelier sauvage. ‖ *Feuille de crocodile*. Sorte de sainfoin. ‖ *Feuille percée*. Variété de draconte. ‖ *Feuille romaine*. Espèce de mûrier blanc. ‖ *Feuille orientale*. Le séné. ‖ *Feuille grasse*. L'orpin.

— Bouch. *Feuille de foie*. Un des lobes du foie d'un bœuf, d'un veau, d'un porc, etc.

— Brod. Nom de certains ornements qui imitent des feuilles d'arbres ou de plantes. Une broderie en feuilles d'olivier. Une broderie en feuilles de chêne, de laurier, etc. ‖ *Feuille coupée*. Feuille brodée et traversée en son milieu par une rainure. ‖ *Feuilles à dos*. Feuilles représentées demi-pliées dans un ouvrage de broderie.

— Chir. Nom donné aux parties mortes qui se détachent d'un os. En ce cas, on dit qu'un os *s'exfolie*. ‖ *Feuille de myrte*. Instrument pour nettoyer le bord des plaies. ‖ *Feuille de sauge*. Sorte de bistouri.

— Comm. Extrait ou duplicata des registres remis à un voiturier et portant mention des marchandises qu'il doit livrer. La feuille est déchargée quand le destinataire a signé pour acquit aux divers articles qui lui ont été remis.

— Conchyliol. *Feuille de chou*. L'hippope. ‖ *Feuille de laurier*. Espèce d'huître. ‖ *Feuille de tulipe*. Coquille du genre modiole.

— Eaux et for. *Feuille*. Pousse des feuilles.

— Entom. *Feuille ambulante*. Genre d'insectes de l'ordre des névroptères. ‖ *Feuille de chêne*. Espèce de lépidoptère nocturne. ‖ *Feuille morte*. Espèce de bombyx. ‖ *Feuille de peuplier*. Autre espèce de bombyx. ‖ *Feuille sèche*. Espèce d'orthoptère du genre phyllie.

— Ichtyol. Petit poisson d'étang qui a la forme et la dimension d'une feuille de saule.

— Joaill. Petite lame de métal que les joailliers mettent sous les pierres précieuses pour leur donner plus d'éclat.

— Mamm. *Feuille morte*. Espèce de chauve-souris.

— Mar. *Feuille bretonne*. Fort bordage intérieur dans un grand bâtiment. ‖ *Feuille de panneau*. Les deux parties du panneau qui ferment l'écoutille, quand ce panneau n'est pas d'une seule pièce.

— Minér. Nom donné aux parties qui se détachent de certains corps en lames très minces, comme l'ardoise, le talc et les pierres feuilletées. Une lumière laiteuse emplissait les *feuilles* de talc qui bouchaient les petites ouvertures de la muraille. (G. Flaubert.)

— Sculpt. *Feuilles d'angle*. Celles qu'on sculpte aux coins des cadres et des plafonds. ‖ *Feuilles tournantes*. Celles qu'on sculpte autour d'un corps circulaire. ‖ *Feuille de vigne*. Figure d'une feuille de vigne que les sculpteurs appliquent aux parties naturelles de leurs statues.

— Fig. et fam. Il y a, dans ces propos, dans ces contes, des choses qui auraient besoin de la *feuille* de vigne. (Voltaire.)

— Serr. *Feuille de sauge*. Une des pièces d'une serrure. ‖ Petite lime à l'aide de laquelle on fend les têtes des vis.

— Techn. La feuille de papier préparée par les éventaillistes pour recevoir une peinture ou d'autres ornements. ‖ Se dit aussi de diverses choses larges, plates et peu épaisses. Feuille de carton, feuille de verre. Partager une pièce d'acajou en feuilles au moyen de la scie à refendre. ‖ Nom des châssis d'un paravent qui se plient l'un sur l'autre. Un paravent de six feuilles, de huit feuilles. ‖ Assemblage de pièces qui composent une fermeture de boutique ou des volets. ‖ On dit dans le même sens: *Feuille de parquet*. ‖ Nom des lames de scie. ‖ Bout du manche de la cuiller et de la fourchette sur lequel sont gravées les armes de la personne. ‖ Verre pour vitrer les appartements et encadrer les estampes. ‖ Lame de bois très mince dont les ébénistes se servent pour plaquer les meubles. ‖ Nom de légères planches de métal passées au laminoir. Feuilles de fer, de fer-blanc, de zinc, d'or et d'argent. ‖ *Feuille d'or, feuille d'argent*. Se dit quand ces métaux ont été battus extrêmement mince et qu'ils ont l'apparence d'une feuille de papier. ‖ *Feuille d'étain*. Lame d'étain qui maintient la couche de vif-argent appliquée derrière une glace. ‖ *Feuille de batterie*. Plaque mince d'acier qui garnit la face de la batterie d'une platine dans les fusils à pierre. Le silex fait feu sur la feuille.

— Typogr. *Feuilles d'impression*. Feuille de papier qu'on plie en plus ou moins de feuillets, suivant le format du volume où elle doit entrer. Feuille blanche. Feuille imprimée. Imprimer une feuille. Corriger une feuille. Feuille d'épreuve. Renvoyer la feuille à l'imprimeur. Tirer une bonne feuille. Plier une feuille in-4°, in-8°, in-12. Demi-feuille. Ce volume a trente feuilles. Chaque numéro de ce journal a trois feuilles d'impression. ‖ *Bonnes feuilles*. Feuilles semblables à celles du livre qui va être publié. ‖ *Feuilles en blanc*. Celles qui sortent de la presse et qui ne sont imprimées que d'un côté. ‖ *Feuille de mise en train*. L'une des premières feuilles que tire l'imprimeur, pour s'assurer de la marge, du registre, de la pointure, etc. ‖ *Feuille en train*. Feuille tirée après vérification.

FEUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Feuiller. S'empl. adjectiv. Paysage bien feuillé. Les arbres *feuillés* des Indes donnent, comme en Europe, de l'ombre sans danger. (B. de St-P.)

— Blas. *Écu feuillé*. Celui qui a des fleurs soutenues des tiges et des feuilles de leurs plantes.

— FEUILLÉ. s. m. Partie d'un paysage qui représente le feuillage des arbres. Le *feuillé* de ce paysage est léger, varié, pesant, monotone. (Acad.)

— Manière de peindre, d'imiter les feuilles. Le *feuillé* est un objet important de l'art du paysagiste. Boutard.

— *Cahier de feuillé*. Cahier qui représente des paysages, à l'usage de ceux qui apprennent à dessiner.

— Blas. Feuilles des plantes, lorsqu'elles sont d'un émail différent de celui des plantes qui se trouvent dans l'écu.

★ FEUILLÉE. s. f. (radical *feuille*). Abri

naturel formé par le feuillage des arbres. Dormir, danser sous la feuillée.

> En jupe dessous les *feuillées*,
> Dansant au silence des bois. (MALHERBE.)

> Des chantres du printemps la foule réveillée,
> Au souffle des zéphyrs mêlant sa douce voix,
> Du sein de la douce *feuillée*,
> Charme le silence des bois. (DORANGE.)

— Petite construction en branchages, dans un champ ou dans un jardin. Couvert d'arbres taillés, berceau de treillage recouvert de plantes sarmenteuses, en usage pour la décoration des jardins. Puisqu'il est Allemand, je peux lui parler; qu'on le mène dans ma *feuillée*. (Voltaire.)

— Branches d'arbres nouvellement coupées, employées comme ornement ou pour la nourriture des animaux.

— Production des feuilles pour les vers à soie.

— Bot. Genre de plantes grimpantes qu'on rapporte avec doute à la famille des nandhirobées, établi pour deux espèces de l'Amérique équatoriale.

— Techn. V. FEUILLETTE.

FEUILLÉE (LA). Géogr. Bourg du cant. de Huelgoat, arr. de Châteaulin (Finistère); 2,000 habitants.

★ **FEUILLE-MORTE**. adj. 2 g. Qui est d'une couleur tirant sur celle des feuilles sèches. Couleur, ruban feuille-morte. Satin feuille-morte. Étoffe feuille-morte. Les feuilles périodiques qui veulent se parer des fleurs les plus éclatantes sont celles qui se voient le plus tôt condamnées par la raison à porter la plus triste de toutes les couleurs, celle de *feuille-morte*. (Ségur.) Un homme *feuille-morte* (habillé de cette couleur) devient commis. (La Bruyère.)

— Substantiv. *Un beau feuille-morte*, c'est-à-dire Une belle teinture couleur de feuille morte. Ma couleur favorite est le *feuille-morte*. (Acad.)

— Entom. V. FEUILLE.

★ **FEUILLER**. v. n. 1^re^ conj. (pr. *feu-llé, ll* mouill.). Peint. Représenter les feuilles des arbres, le feuillage. C'est un talent rare que celui de bien *feuiller*. (Acad.)

— Prendre des feuilles; se garnir de feuilles. Ces arbres commencent à feuiller.

— FEUILLER. v. a. Eaux et for. *Feuiller le fourneau*. Joncher un fourneau à charbon de feuilles vertes sur lesquelles on répand ensuite du frazil et de la terre.

— Menuis. Faire une feuillure. Feuiller une planche.

— Peint. Représenter le feuillage des arbres. Feuiller les arbres.

— SE FEUILLER. v. pron. Se garnir de feuilles.

— FEUILLER. s. m. Peint. Syn. de FEUILLÉ.

FEUILLÈRE. s. f. Min. Veine de terre dans une mine.

FEUILLERET. s. m. (pron. *feu-lle-rè, ll* mouill.; rad. *feuiller*). Techn. Outil de menuisier qui sert à dégauchir le bois et à former des feuillures.

★ **FEUILLET**. s. m. (pr. *feu-llè, ll* mouill.). Chaque partie d'une feuille de papier qui a été pliée ou coupée en deux, en quatre, en huit, etc., et qui, dans la feuille écrite ou imprimée, a son recto et son verso, sa face et son envers. Feuille à quatre feuillets. Feuillet d'un in-folio. Feuillet d'un in-douze. Déchirer quelques feuillets d'un livre. Tourner le feuillet. Sauter un feuillet. Je saute vingt *feuillets* pour en trouver la fin. (Boileau.)

— Fig. Le monde est un grand livre écrit de la main de Dieu, qui n'a que trois feuillets, le ciel, la terre et la mer. Chaque jour de ta vie est un *feuillet* de moins. (Boinvilliers.)

— Anat. comp. Le troisième estomac des ruminants, présentant à sa face interne des parties lamelleuses comme celles qu'on voit sous le chapiteau des champignons agarics. || Couche mince en forme de membrane. La marmotte a, comme le loir, deux *feuillets* graisseux fort épais. (Buffon.)

— Bot. Nom des petites parties minces et lamelleuses qui garnissent perpendiculairement le dessous des champignons agarics. || Nom des lames minces qui forment l'écorce des arbres. || *Demi-feuillets*. Lames des agarics qui ne vont pas du centre à la circonférence.

— Mar. *Feuillet de sabord*. Planche endentée du sabord.

— Minér. Partie mince d'ardoise ou de pierre. M. de Bougainville a trouvé aux îles Malouines des pierres qui se divisent par *feuillets*. (Buff.)

— Techn. Planche mince, propre à faire des panneaux de menuiserie. || Peau de veau qui, dans les métiers ou dans les machines à carder, fixe les pointes des cardes. || Rouleau de laine préparée pour être filée. || Espèce de scie tournante à l'usage des tonneliers. || *Haut feuillet*. Une des deux feuilles de la scie de l'estadou.

— Typogr. Petite réglette très mince, dont on se sert pour égaliser les blancs. || *Feuillet de réclame*. Copie qui, dans la composition, termine une page et en commence une autre.

— Adjectiv. Il trouva tout cela *feuillet*, ce fut son terme: c'est-à-dire chargé de paroles et redondant. (J.-J. Rouss.)

★ **FEUILLETAGE**. s. m. Pâtiss. Manière de feuilleter la pâte en l'étendant au rouleau, puis en la pliant sur elle-même et la roulant de nouveau, et en continuant ainsi, jusqu'à ce qu'elle ait acquis le nombre de feuillets qu'on veut lui donner.

— La pâtisserie elle-même, quand elle est cuite après les diverses manipulations du feuilletage. Feuilletage délicat, léger.

FEUILLETÉ, ÉE. part. pass. du v. Feuilleter. S'emploie adjectiv. Cette rapsodie a été bien feuilletée et peu lue. Livre feuilleté. Pâtisserie bien feuilletée. Gâteau feuilleté.

> Que leurs doctes écrits, par les Grâces dictés,
> Ne quittent point vos mains, jour et nuit *feuilletés*. (BOILEAU.)

— Fam. Se dit de la semelle d'une chaussure usée, qui se détache par feuilles. Des bottines suspectes, à semelles *feuilletées* qui sourient à l'asphalte. (Th. Gautier.)

— Conchyl. Qui est composé de feuillets réunis et dont les extrémités font saillie au dehors. Coquilles feuilletées.

— Entom. Qui est garni sur le côté d'une lame mince plus ou moins allongée. Antennes feuilletées.

— Maçonn. *Pierre feuilletée*. Pierre qui se divise en feuillets, qui s'écaille.

— Minér. Qui est divisé en lames minces semblables aux feuillets d'un livre. Cassure, structure feuilletée.

— FEUILLETÉ. s. m. Pâtisserie feuilletée.

★ **FEUILLETER**. v. a. 1^re^ conj. (pr. *feu-lle-té, ll* mouill.). Le *t* se double devant un *e* muet. *Je feuillette, tu feuillettes, il feuillette*, etc. Tourner les feuillets d'un livre, d'un manuscrit qu'on parcourt. Feuilleter un livre. A peine me restait-il une heure par jour pour *feuilleter* mes livres d'affection. (Ch. Nodier.) Qui lit les mémoires des dépenses de sa maison croit *feuilleter* le livre de compte du froid logis d'Harpagon. (P. de St-Victor.)

— Étudier, consulter des livres, pour éclaircir une question. Feuilleter bien des livres. Son époux aimait mieux vaquer à ses études qu'aux devoirs du ménage, *feuilleter* de vieux livres que de jeunes appas. (Hamilt.)

> Vous avez *feuilleté* le Digeste à Poitiers,
> Et vu, comme mon fils, les gens de ces quartiers. (CORNEILLE.)

> Je t'épirai si bien aujourd'hui, prends-y garde,
> Quelque part que tu sois, crois que je te regarde.
> Cependant allons voir, en les *feuilletant* bien
> Si ces tablettes-ci ne m'instruiront de rien. (PIRON.)

— Par extens. Parcourir. Il y a des voyageurs qui étudient un pays et d'autres qui ne font que le *feuilleter*. (Galiani.)

— Absol.

> Le maître chantre, intéressant du lutrin,
> Vient au lutrin, il cherche, mais en vain
> A *feuilleter* il perd et temps et peine. (GRESSET.)

— Pâtiss. Faire le feuilletage.

— SE FEUILLETER. v. pron. Être feuilleté.

— Se diviser en feuillets ou par feuillets. Le talc se feuillette à l'infini.

FEUILLETIER. s. m. Comm. Ancien titre des fabricants de cartes à jouer.

★ **FEUILLETIS**. s. m. (pron. *feu-lle-ti, ll* mouill.; rad. *feuillet*.). Endroit où l'ardoise se divise facilement en feuillets.

— Angle qui sépare la partie supérieure d'une pierre de sa partie inférieure.

— Lapid. Angle du pourtour d'un diamant. || *Serrer le feuilletis*. Frapper au poinçon la partie d'argent ou d'or qui enveloppe une pierre vers son feuilletis, pour les joindre ensemble.

FEUILLETISER. v. a. 1^re^ conj. Lapid. Faire ou épaissir un feuilletis.

★ **FEUILLETON**. s. m. (pron. *feu-lle-ton, ll* mouill.; rad. *feuillet*). Partie de certains journaux, ordinairement imprimée au bas des pages, dont elle est séparée par un trait, et qui contient des articles critiques, scientifiques, littéraires, etc., ou des romans. Feuilleton dramatique. Feuilleton musical. Je suis si rouillé que je lis les *feuilletons* des Mormons. (Mérimée.) Ce *feuilleton* de haute source, de quelque côté qu'on y regarde, ce *feuilleton* que l'on peut dire officiel, était une tranche de roman. (L. Veuillot.)

— Petit feuillet collé par un de ses coins sur un plan.

— Législ. *Feuilleton des pétitions*. Imprimé qui se distribue aux membres d'une assemblée législative, et qui annonce sommairement l'objet des pétitions sur lesquelles il doit être fait un rapport.

— Rel. Petit cahier composé du tiers de la feuille imprimée format in-12.

FEUILLETONISER. v. n. 1^re^ conj. Faire le feuilleton d'un journal.

★ **FEUILLETONISTE**. s. m. (pr. *feu-lle to-nisste, ll* mouill.). Celui qui fait des feuilletons pour les journaux. C'est un inépuisable feuilletoniste.

FEUILLETTE. s. f. (pr. *feu-llète, ll* mouill.; dim. de *feuille*). Petite feuille.

— Mar. Fouet frappé sur le gaton pour le fixer sur un cordage qu'on commet.

— Techn. Nom de fragments de feuilles qui se trouvent mélangés à la laine en balle expédiée des pays de production.

★ **FEUILLETTE**. s. f. (ét. bas-lat., *folietta*, dérivé probablement du latin *phiala*, vase). Métrol. Futaille dont la contenance varie suivant les localités. Il y a des feuillettes de 100 à 140 litres. || Ancienne petite mesure de capacité qui valait environ un demi-litre.

FEUILLETTEMENT. s. m. S'est dit pour Feuilletage.

— Action de feuilleter un livre.

FEUILLEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Feuillu. Et les oiseaux perchés en leur *feuilleux* séjour. (Régnier.)

FEUILLINE. s. f. Chim. Principe amer extrait des graines de la févillée cordifoliée.

FEUILLIR. v. n. 2^e^ conj. Se dit d'un arbre qui se couvre de feuilles.

FEUILLISTE. s. m. (radic. *feuille*). Néol. Auteur de pamphlets; folliculaire. Ce terme de dénigrement est de la création de Beaumarchais.

★ **FEUILLU, UE**. adj. (pr. *feu-llu, ll* mouill.). Qui a beaucoup de feuilles. Arbre feuillu. Tige bien feuillue.

— Fig. *Style feuillu*. Style redondant.

— Eaux et for. *Bois feuillus*. Bois d'essences à larges feuilles.

— FEUILLU. s. m. Ensemble des bois feuillus.

★ **FEUILLURE**. s. f. (pron. *feu-llure, ll* mouill.; rad. *feuiller*). Entaille pratiquée dans l'embrasure d'une fenêtre ou d'une porte pour contenir, affleurée au nu du mur, la menuiserie de la porte ou des châssis de croisée. || Angle rentrant parallèle au fil du bois.

— Petit refouillement pratiqué dans une bande de marbre.

— Mar. Partie excavée autour du sabord.

— Techn. Parchemin troué.

FEUQUIÈRE. s. f. (pr. *feu-ki-ère*). Étrier de bois qui garnit la selle des bêtes de somme.

★ **FEURRE**. s. m. (du bas-lat. *foderum*, jonc, roseau; on disait aussi *foerre* ou *foarre*). Se disait pour Paille longue de tout blé, particulièrement de celle qui servait à empailler des chaises et à couvrir les bâtiments ruraux. Botte de feurre ou foarre.

— *Faire barbe de foarre, de foerre* ou *de feurre à Dieu*. Locut. proverb. signifiant Mal payer la dîme, en offrant une gerbe qui n'a que de la paille sans grain, ou en général ce qu'on a de pire.

> L'on trompa son prochain, la médisance eut lieu,
> Et l'hypocrite fit barbe de *feurre* à Dieu. (RÉGNIER.)

— Anc. prov. *Seigneur de feurre mange un vassal d'acier*. Le vassal le plus riche essayerait en vain de lutter contre le plus faible des seigneurs.

FEURRIER. s. m. (radic. *feurre*). S'est dit pour Fourrageur, fourrier.

FEURS. s. m. pl. Anc. jurispr. Frais faits pour la culture des terres.

FEURS (*Forum Segusianorum*). Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Montbrison (Loire), sur la rive droite de la Loire; 3,300 hab. C'est la plus ancienne ville du département de la Loire. Capitale des Ségusiens avant la conquête romaine, elle fut au moyen âge le chef-lieu du Forez, auquel elle donna son nom, puis, de 1792 à 1795, du département de la Loire. Commerce de grains et de chanvre, pépinières, source d'eau minérale.

FEUTIER. s. m. (rad. *feu*). Celui qui, dans les administrations, dans les grands établissements, est chargé de diriger le chauffage des appartements. Le feutier du sénat. Le feutier de la chambre des députés.

FEUTRABLE. adj. 2 g. Qui est susceptible de se feutrer.

★ **FEUTRAGE**. s. m. Techn. Action de feutrer; opération qui consiste à confectionner avec des poils de divers animaux une étoffe propre à la fabrication des chapeaux. Les poils les plus propres au *feutrage* sont, en commençant par les meilleurs, ceux de castor, de loutre, de chameau, de lièvre, de lapin, et les laines de cachemire, de vigogne et des agneaux. (Odolant-Desnos.)

FEUTRAITE. s. f. Dr. cout. Droit qu'on payait au seigneur pour exploiter une mine.

FEUTRANT. part. prés. du v. Feutrer.

FEUTRANT, ANTE. adj. Susceptible de se feutrer. La disposition rectiligne n'est pas le véritable obstacle à la faculté *feutrante* de ces poils. (Robiquet.)

★ **FEUTRE**. s. m. (étym. bas-lat., *filtrum*, de l'anc. haut-allem. *filz*, même signif.). Espèce d'étoffe de laine ou de poil qui n'est ni tissue ni croisée, mais qui tire toute sa consistance de ce qu'elle a été travaillée et foulée avec de la lie et de la colle, et qu'on façonne ensuite dans un moule par le moyen du feu et de l'eau. Semelle de feutre. Chapeau de feutre. Le lapin a pris, en Sibérie, du poil touffu et pelotonné comme du *feutre*. (Buff.)

— Se dit pour Chapeau de feutre, ou simplement chapeau, et, par dérision, mauvais chapeau. Un *feutre* noir, blanc de vieillesse, couvrait sa hure. (St-Amant.) Je vis venir sur la place le maître d'armes sémillant, une badine à la main, le *feutre* sur l'oreille, mirant sa moustache fine dans ses belles bottes vernies. (A. Daudet.)

> Quand un des campagnards relevant sa moustache,
> Et son *feutre* à grands poils, ombragé d'un panache (BOILEAU.)

— Chapell. *Dresser le feutre*. Le mettre sur une forme de bois, pour lui donner la figure d'un chapeau. || *Feutre verni*. Feutre pénétré d'une quantité suffisante d'huile siccative, et qui sert principalement à la confection des visières de casquettes.

— Comm. On appelle *feutre* un morceau de laine, ou espèce d'étoffe qu'on a feutrée pour servir d'épreuve au mélange des laines.

— Mamm. Poil très serré et enchevêtré de certains animaux.

— Mar. Étoupe enduite de goudron, employée pour boucher les joints.

— Techn. Se dit des laines qu'on a feutrées pour servir d'épreuve à la teinture. || Bourre dont se servent les selliers pour rembourrer une selle, et les bourreliers, pour garnir à l'intérieur les colliers des chevaux de trait et les bâts. || Bottines en feutre pour l'appartement. || Étoffe de laine sans couture, sur laquelle on couche les feuilles de papier au sortir du moule. On dit plus exactement *Feutre*. || Tapis végétal qui revêt le fond des tables des marais salants.

FEUTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Feutrer. S'empl. adjectiv. Étoffe feutrée.

— Fig. Couvert, garni. Il y avait un hallier fort épais de ronces et d'épines, tout couvert par-dessus de lierre, et au-dessous la terre *feutrée* d'herbe menue et délicate, sur laquelle était le petit enfant gisant. (P.-L. Courier.)

FEUTREMENT. s. m. Techn. Qualité, état du feutre. Action, manière de feutrer. Sous ce dernier rapport, *feutrage* est beaucoup plus exact.

★ **FEUTRER**. v. a. 1^re^ conj. Mettre en feutre. Feutrer le poil destiné à faire des chapeaux. Feutrer de la laine.

— Absol. Feutrer à chaud. Feutrer à froid.

— Remplir de bourre une selle, un panneau, un collier, une dossière, un bât, etc.

— SE FEUTRER. v. pron. Être feutré. Monge avait admis que les poils droits ne pouvaient se *feutrer* sans préparation préliminaire. (Robiquet.)

★ **FEUTRIER, ÈRE**. s. Ouvrier qui fait, qui prépare le feutre ou les échantillons pour les draps mélangés.

— Adjectiv. Ouvrier feutrier.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

FEUTRIÈRE. s. f. (radic. *feutrer*). Techn. Morceau de toile forte dans laquelle le chapelier enveloppe les capades pour les feutrer à chaud, afin de en former des chapeaux.

★ **FÈVE**. s. f. (du lat. *faba*, même signif.). Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des viciées, qu'on cultive pour la nourriture des hommes et des animaux. Planter des fèves. Fèves en fleur. Un champ de fèves.

— Nom donné aux graines de cette plante et, par analogie, à celles du haricot. Elles sont oblongues, légèrement comprimées dans leur forme, et sont réputées comme un des aliments les plus nutritifs après la viande. Il y en a une multitude de variétés. Toutes se produisent dans des gousses cotonneuses à l'intérieur, mollasses et spongieuses à l'extérieur pour la grosse fève ou fève de marais; parcheminées, lisses, et d'un blanc éclatant pour la fève de haricot. Grosse fève. Petite fève. Fèves nouvelles. Fèves vertes. Fèves tendres. Écosser des fèves. Manger des fèves.

— *Fève de marais*. La véritable fève par opposition à *fève de haricot*.

— *Robe de la fève*. Enveloppe qui l'entoure immédiatement, et qu'on enlève pour manger la fève.

— *Roi de la fève*. Celui à qui est échue la fève du gâteau qu'on partage en famille et avec ses amis, la veille ou le jour des Rois. || On dit aussi la *Royauté de la fève*. La royauté que saluait l'équipage du Héron n'était que l'innocente et fugitive royauté de la *fève*. (A. Moreau.)

— Fig. L'empire ottoman est un gâteau dont Constantinople est la *fève*. (Barrault.)

— Prov. et fig. *C'est le roi de la fève*. Se dit pour désigner un roi sans autorité. || *Trouver la fève au gâteau*. Faire une bonne découverte, une heureuse rencontre, ou bien Trouver le nœud d'une affaire, d'une question. || *Donner un pois pour avoir une fève*. Faire un petit cadeau, pour en recevoir un grand. || *Rendre fève pour pois*, ou *S'il me donne des pois, je lui donnerai des fèves*. Rendre le mal pour le mal. || *Les fèves sont en fleur, les fous en vigueur*. S'applique à l'homme qui vient de commettre une folie ou de se montrer ridiculement faible. || *Il a passé par un champ de fèves en fleur*. Se dit dans le même sens.

— On donne aussi ce nom à plusieurs choses qui ont la forme d'une fève, comme aux grains de café, aux nymphes des vers à soie, etc.

— Art vétér. Syn. de LAMPAS. || *Germe de fève*. Marque noire qui se montre aux creux des coins chez le cheval de cinq à huit ans.

— Bot. *Fève du Bengale*. Fruit d'un myrobolan citrin, altéré dans sa forme par la piqûre d'un insecte. || *Fève du Calabar*. Fruit d'une légumineuse du Calabar duquel on extrait un poison violent. || *Fève de Carthagène*. Fruit de l'hippocratée grimpante. || *Fève à cochon*. La jusquiame. || *Fève du diable* ou *pois de Mobouza*. Fruit du câprier. || *Fève douce*. Fruit de la casse ailée et du tamarin. || *Fève d'Égypte*. Fruit du nénuphar et de l'escalope. || *Fève d'Égypte, des Grecs*. Le lotus à fleurs roses, dont les fleurs et les fruits sont sculptés dans les temples des Égyptiens. || *Fève épaisse*. L'orpin. || *Fève de*

loup. L'ellébore fétide. || *Fève de Malacca*. Fruit de l'acajou à pomme. || *Fève marine*. Graine d'une espèce de mimosa. || *Fève pichurine*. Fruit d'une espèce de laurier || *Fève de Saint-Ignace*. Plante sarmenteuse des Philippines, variété de noix vomique, appelée par Linné *ignatia amara*, à cause de l'excessive amertume de son fruit, qui est de la grosseur d'une olive. On l'emploie en médecine comme fébrifuge. || *Fève de Tonka* ou *fève Tonka*. Fève odorante et brune plus grosse que les fèves ordinaires, qui est produite par un bel arbre de la Guyane, le coumarou, et dont plusieurs personnes se servent pour parfumer leur tabac. || *Tabac à la fève*. Tabac ainsi aromatisé || *Fève du trèfle*. Fruit de l'anagyris fétide.

— Entom. Nom de quelques chrysalides.

— Hist. Les Grecs se servaient de fèves pour les suffrages du peuple. La fève blanche signifiait *absolution* ; la noire, *condamnation*. A Athènes, les magistrats étaient élus au sort de la fève. || *Calendes des fèves*. Nom donné par les Romains au premier jour de juin, parce qu'on faisait ce jour-là un sacrifice de fèves à la déesse Carna.

— Moll. Espèce de buccin. || *Fève marine*. Opercule d'une coquille du genre sabot.

★ **FÉVEROLE**. s. f. (diminut. de *fève*). Bot. Variété de la fève de marais, dont les graines sont plus petites et plus rondes. Elle est principalement employée à la nourriture des bestiaux et à l'amendement des terres. La petite féverole. La grosse féverole. La féverole anglaise.

— Haricot sec.

— Moll. Petite coquille bivalve voisine du genre came.

★ **FÉVIER**. s. m. (rad. *fève*). Bot. Genre de plantes légumineuses, qui comprend sept à huit arbres exotiques, la plupart épineux, et dont le fruit est une gousse longue, large et très aplatie. On en connait dix espèces, dont la plus commune est le févier d'Amérique, qui sert à faire des haies impénétrables.

FÉVILLÉE. s. f. (de *Feuillée*, n. pr.). Bot. Genre de plantes d'Amérique, herbacées et sarmenteuses; on tire de l'huile à brûler de leurs graines.

FÈVRE. s. m. (ét. lat., *faber*, artisan). Sal. Ouvrier chargé de l'entretien des chaudières.

★ **FÉVRIER**. s. m. (pr. *fé-vri-é*; ét. lat., *februarius*, de *februa*, expiation, purification). Le second mois de l'année, lequel a vingt-huit jours seulement dans les années ordinaires, et vingt-neuf dans les années bissextiles. En février. Le premier février. Le six du mois de février. Février pluvieux, froid, neigeux. Pendant la durée de *février*, le jour croît pour nous d'une heure et demie à peu près. (G. Sand.)

— *Farine de février*. La neige.

— Prov. *Février le court, le pire de tous*. Il fait souvent mauvais temps en février. || *Jamais février n'a passé sans voir le groseillier feuillé*. || *Pluie de février vaut jus de fumier*. || *Février qui donne neige bel esté nous plège*. || *Belle avoine de février donne espérance au grenier*.

— Hist. *Révolution de Février*. Préparée en 1847 par les banquets où l'on demandait, sous le nom de réforme électorale, une extension du droit de suffrage, elle s'accomplit dans les trois journées des 22, 23 et 24 février 1848. Un refus du ministère, présidé par Guizot, d'autoriser un banquet du XII^e arrondissement de Paris, amena des rassemblements le 22, une émeute le 23, et l'abdication du roi Louis-Philippe le 24. Un gouvernement provisoire proclama l'établissement de la République et convoqua une Assemblée constituante.

— Myth. et Antiq. rom. Ce mois était sous la protection de Neptune. Pendant son cours, on célébrait les lupercales, les terminales et les fébruales. Ces fêtes consistaient en une purification de tout le peuple, et l'on offrait aux dieux mânes des sacrifices expiatoires.

FEYDEAU (Ernest-Aimé). Romancier et auteur dramatique, né à Paris, 1821-1873, est surtout connu par son roman de *Fanny*, 1858. Ses comédies eurent peu de succès. Il a écrit l'*Histoire générale des usages funèbres et des sépultures des peuples anciens*.

FEYZABAD. Géogr. Ancienne capitale du pays d'Oude, Hindoustan, sur la Gograh. Elle est à 120 kil. E. de Lucknow, qui lui a succédé en 1775. Pop. 100,000 hab.

★ **FEZ**. s. m. Calotte de laine rouge et blanche, à l'usage des hommes et des femmes, que l'on fabriqua d'abord à Fez, et qu'on porte en Orient et dans l'Afrique septentrionale.

FEZ ou **FAS**. Géogr. Ville du Maroc, ancienne capitale d'un royaume musulman, chef-lieu des provinces du nord, sur deux affluents du Sebou. La ville renferme le palais impérial et deux mosquées; elle est le siège de deux écoles savantes; les juifs y ont un quartier où on les enferme pendant la nuit. Au XII^e siècle, Fez était très florissante. On y fabrique encore des soieries, des lainages, des tapis, du maroquin rouge, des armes et de la poudre à canon. La population est d'environ 100,000 hab.

FEZENZAC (*Fidentiacus pagus*). Géogr. Ancien pays de France, compris aujourd'hui dans l'arrond. d'Auch (Gers). Il formait un comté héréditaire dès 920, passa à la maison d'Armagnac, puis à celle d'Albret; Henri IV le réunit au domaine à son avènement, 1589. La capitale était *Vic Fezenzac*.

FEZENZAGUET. Géogr. Ancien petit pays de France compris aujourd'hui dans l'arrondissement de Lectoure (Gers), et formé, en 1163, d'un démembrement du comté d'Armagnac. Henri IV le réunit au domaine en 1589. Le chef-lieu était *Mauvesin*.

FEZZAN, ANNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Fez, ou du Fezzan.

— adj. Qui appartient à Fez, au Fezzan, ou à leurs habitants.

FEZZAN (*Phazania* des anciens). Géogr. Région de l'Afrique septentrionale, bornée au N. par le pays de Tripoli proprement dit, et de tous les autres côtés par le Sahara. Long de 700 kil. du N. au S. et large d'environ 400 kil., le Fezzan renferme des déserts sablonneux entrecoupés de vallées et d'oasis cultivées. On y trouve les villes de *Mourzouk*, capitale, *Germa*, *Zouela*, etc. Les dattes sont la production principale. La population, mélange de Touaregs, de Tibbous, etc., est évaluée par les uns à 75,000 individus, et par d'autres à 150,000.

FHED. s. m. Mamm. Un des noms de l'once en Afrique.

★ **FI**. Interjection familière pour exprimer le dédain, le mépris, la répugnance, le dégoût qu'inspire quelqu'un ou quelque chose. Ah, fi! que cela est mal! Fi! fi donc! Fi! le vilain! Je ne dis point comme la reine mère dans l'excès de son zèle contre ces misérables jansénistes : « Ah! *fi*, *fi* de la grâce! » (M^me de Sévig.) Ma robe vous fait honte, un fils de juge, ah! *fi!* (Racine.) Oh! *fi*, *fi!* que diantre fais-tu? Voilà des révérences de crieuses de vieux chapeaux. (Brueys.)

> Quoi! rien ne vous corrigera?
> Et le temps, Jupiter, ne peut vous rendre sage?
> *Fi! fi!* devez-vous, à votre âge,
> Songer à ces sottises-là! (PAVILLON.)

— On fait suivre l'interjection *fi* des prépositions *de, du, des*. Fi du plaisir que la crainte accompagne. Fi de la paix quand elle est déshonorante. Fi des honneurs qu'on obtient par des bassesses. Fi des grands hommes qui s'abaissent par leurs vices. *Fi* de notre indolente langueur, monotone comme les chants de l'esclave. (Mérimée.)

> Adieu donc. Fi du plaisir
> Que la crainte peut corrompre. (LA FONTAINE.)

— *Faire fi de quelqu'un* ou *de quelque chose*. Mépriser quelqu'un, dédaigner quelque chose. Considérer quelqu'un ou quelque chose comme un de ces objets à la vue desquels s'échapperait l'exclamation *fi!* Je fais fi de vous et de toutes vos belles protestations. Il a fait fi des honneurs auxquels on croyait qu'il se laisserait prendre. Il ne faut faire fi de personne.

FI ou **FY**. s. m. (rad. *fic*). Art vétér. Lèpre qui vient aux bœufs. Le fi est aux bœufs ce que la ladrerie est aux porcs.

FIABESQUE. adj. (ét. ital., *fiabe*, fables). Se dit de pièces satiriques composées à Venise, au XVIII^e siècle, par Carlo Gozzi, et dont le sujet était emprunté aux fables populaires. Comédies fiabesques. Théâtre fiabesque.

FIABLE. adj. 2 g. S'est dit pour Croyable, digne de foi, à qui l'on peut se fier.

FIABLEMENT. adv. (rad. *fiable*). Avec confiance.

★ **FIACRE**. s. m. Voiture de place que l'on prend à l'heure ou à la course. Le mot *fiacre* vient de ce que les premiers carrosses de cette espèce logeaient à l'image Saint-Fiacre, dans la rue Saint-Antoine. Une course de fiacre. Il y a dans cette rue une place pour les fiacres, une place de fiacres. Le numéro d'un fiacre. Sa voiture se brisa, il fut obligé de prendre un fiacre. Monter dans un fiacre. Les fiacres datent du règne de Louis XIV. Quittez-moi la règle et le pinceau; prenez un *fiacre* et courez de porte en porte : c'est ainsi qu'on acquiert la célébrité. (J.-J. Rouss.) Le panthéon d'Agrippa est sur une place sale et baroque, où de misérables *fiacres* stationnent, épiant les étrangers. (H. Taine.)

— Par dénigrement, Mauvaise voiture.

— Par extens. Le cocher même d'un fiacre. Ce fiacre nous a bien menés. Donner pour boire à un fiacre.

— Loc. prov. *Jouer, parler, chanter, danser comme un fiacre*. Jouer, parler, chanter, danser très mal. On dit dans un sens analogue, en parlant d'une personne : *C'est un fiacre; quel fiacre!* || *Jurer, sacrer comme un fiacre*. Jurer, blasphémer à tout propos. || *Il est fait comme un cocher de fiacre*. Se dit d'un homme mal habillé.

FIACRE (Saint). Anachorète, né en Irlande, fonda à Breuil, près de Meaux, un oratoire où il mourut vers 670. Patron des jardiniers, il est honoré le 30 août.

— Pathol. *Mal de Saint-Fiacre*. Nom donné à divers maux dont on guérissait par l'intercession de saint Fiacre.

FIACRÉE. s. f. Plein un fiacre.

FIALAR. Myth. scandin. Nain qui, avec son frère Galad, tua Kuaser, le plus sage des hommes, et du sang de sa victime fit l'hydromel.

FIAMA. s. f. Nom donné à un poison végétal de l'Amérique méridionale.

FIANÇAGE. s. m. (radic. *fiancer*). Se disait pour Promesse de mariage.

★ **FIANÇAILLES**. s. f. pl. (pr. *fi-an-çaille*, *ll* mouill.; radic. *fiancer*). Convention solennelle ayant un caractère légal ou religieux, par laquelle un homme et une femme se promettent réciproquement de s'épouser. Faire les fiançailles. Le jour des fiançailles. Prier les parents et les amis d'assister aux fiançailles. Le pape Innocent III avait décidé qu'on ne pouvait se dispenser de tenir sa promesse à sa fiancée sous le prétexte qu'elle avait manqué aux devoirs de la chasteté avant les *fiançailles*. (Pecqueur.) Depuis la Révolution, les *fiançailles* ont cessé d'avoir un caractère légal; et déjà il y avait longtemps qu'elles n'étaient plus dans les mœurs nationales. (Id.)

— Fig. Depuis que l'Autriche a succédé aux doges de Venise dans leurs *fiançailles* avec l'Adriatique, elle nourrit l'idée de rallier à Trieste la portion montagneuse du littoral. (Barrault.)

FIANCE. s. f. Se disait pour Confiance, espérance, sécurité.

FIANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Fiancer. S'empl. adjectiv. Jeunes gens fiancés. La fornication de l'une des parties *fiancées* avec un étranger dégageait l'autre. (Pecqueur.)

— Substantiv. Celui et celle qui se sont promis réciproquement de s'épouser. Le fiancé. La fiancée. C'est son *fiancé*, sa *fiancée*. (Acad.) Les présents que le *fiancé* faisait à la *fiancée* se répétaient aussi lorsque le mariage venait à manquer sans la volonté du donateur. (Pecqueur.)

— FIANCÉE. s. f. Entom. Genre de papillon.

★ **FIANCER**. v. a. 1^re conj. (du vieux mot *fiance*, qui signifiait gage, promesse). Unir par une promesse solennelle de s'épouser. Généralement, en Orient, où les femmes sont condamnées à la réclusion, et où la chaleur avance l'âge de la puberté, on *fiance* encore enfants les individus qu'on destine l'un à l'autre (Pecqueur.)

— Accorder en mariage. Un tel *fiance* aujourd'hui son fils, sa fille. (Acad.)

— Absol. Le droit de *fiancer* appartenait au père, et même le consentement de la fille n'était nécessaire qu'autant qu'elle avait plus de douze ans et demi. (Pecqueur.)

— Promettre solennellement le mariage. Il avait *fiancé* cette fille. (Acad.) Je sais que ce garçon a *fiancé* une certaine Colette qui la sert. (Brueys.)

— Célébrer les cérémonies légales ou religieuses exigées pour les fiançailles. C'est le curé de la paroisse qui les a fiancés.

— Prov. *Tel fiance qui n'épouse pas*. Les promesses ne se réalisent pas toujours.

— SE FIANCER. v. pron. Promettre solennellement la foi du mariage. Être fiancé. Ces jeunes gens se sont fiancés hier.

FIANFIRO. s. m. Mamm. Nom d'un cétacé du Japon, que l'on a rapporté au cachalot macrocéphale.

FIAREYRE. s. f. (pr. *fi-a-rère*). Art vétér. Maladie des bêtes à laine, qui paraît avoir la même cause que la pourriture, ou même n'être qu'une transmutation de la pourriture en inflammation des intestins.

FIARNAUD. s. m. Hist. Novice de l'ordre de Malte.

— On appelait aussi *fiarnauds* ceux qui dans le temps des croisades revenaient de la Palestine.

FIASCO ou **FIASQUE**. s. m. Flacon à long col en usage en Italie.

— Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée dans quelques parties du même pays. Le fiasco de Florence, pour les huiles, vaut 2 lit. 0809; pour le vin, 2 lit. 2792.

— Fig. Échec en quelque genre que ce soit. C'est un fiasco complet. Son orgueil avait peur d'un *fiasco*. (De Goncourt.)

— *Faire fiasco*. Échouer complètement dans une spéculation, dans une entreprise quelconque. Il s'est trouvé que, à l'exception d'un fat, qui probablement n'a pas dit vrai, nous avions tous fait *fiasco* la première fois avec nos maîtresses les plus célèbres. (Stendhal.) Arsène Guillot fait un *fiasco* éclatant et soulève contre moi l'indignation de tous les gens soi-disant vertueux. (Mérimée.)

FIASQUE. s. f. V. FIASCO.

FIAT. (pr. *fiatt*; 3^e pers. sing. du subj. du v. lat. *fieri*; *fiat*, que cela soit). Sorte d'interjection. Soit; qu'il en soit ainsi; j'y consens; je le veux bien; ainsi soit-il.

— *Fiat lux* (que la lumière soit faite). Expression biblique que l'on emploie souvent pour demander plus de clarté dans une discussion.

— FIAT. s. m. Il n'est d'usage que dans cette phrase populaire : *Il n'y a point de fiat*, pour dire qu'il ne faut point se fier à tel individu, à telle chose. Il n'y a point de fiat à charger ce messager de cette commission. || On dit aussi, en parlant de quelqu'un qui n'inspire aucune confiance, qu'il n'y a point de fiat dans son pater.

FIATOLE. s. f. (de l'italien *fiato*, souffle). Ichtyol. Poisson de la Méditerranée, de forme large, plate et presque circulaire.

FIATOLOÏDE. adj. 2 g. Ichtyol. Qui ressemble à une fiatole.

FIBER. s. m. (pron. *fi-berr*; mot lat. signif. *castor*). Mamm. Rat musqué du Canada.

— Ornith. Nom vulgaire du harle.

FIBIGIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, tribu des alyssinées, établi pour une douzaine d'espèces.

FIBRALBUMINE. s. f. (rad. *fibre*, et *albumine*). Anat. Substance qu'on supposait exister dans les globules du sang.

FIBRATION. s. f. (pr. *fi-bra-cion*). Didact. Disposition des fibres dans les organes foliacés.

FIBRAURÉE. s. f. Bot. Syn. de COCCULE.

★ **FIBRE**. s. f. (du lat. *fibra*, même signif.). Anat. Nom donné à des corps longs, grêles, derniers filaments auxquels on arrive par la dissection des animaux, et qui, par leur disposition ou leur connexion, donnent naissance à tous les organes. Fibre simple. Fibres composées. Fibre membraneuse. Fibre charnue, aponévrotique, osseuse, vasculaire, tendineuse. Fibre laminaire. Fibre musculaire. Fibre nerveuse ou nervale. L'allongement des fibres. Le relâchement des fibres. L'accourcissement des fibres. Cela relâche les fibres, la fibre. La langue de l'oiseau-mouche est composée de deux *fibres* creuses, formant un petit canal divisé au bout en deux filets; elle a la forme d'une trompe, dont elle fait les fonctions. (Buffon.) Dans l'état actuel de nos connaissances en physiologie, on devrait proscrire le mot *fibre*, auquel se rattachent malgré nous tant d'idées erronées. (Jourdan.)

— On distingue plusieurs sortes de fibres, savoir : 1° la *fibre cellulaire* et mieux *lamineuse*, large et plate; 2° la *fibre musculaire*, striée, de forme cylindrique, élément primitif des muscles striés; 3° la *fibre musculaire lisse*, fibre effilée à ses deux bouts, élément primitif des muscles lisses; 4° la *fibre nerveuse*.

— *Fibres de Corti*. Nom donné à de petits corpuscules élastiques qui forment les terminaisons des nerfs auditifs. Ces corpuscules, dont le nombre est de plus de 3,000, semblent jouer dans la théorie de l'audition le rôle de corps résonnant. Il y aurait 300 fibres pour chaque octave, l'étendue des sons perceptibles embrassant environ 10 octaves.

— Par extens. et poét. Corde d'un instrument de musique.

> Si tu veux que mon cœur résonne sous ta main,
> Tire un plus mâle accord de tes *fibres* d'airain. (LAMARTINE.)

— Fig. Ce qui arrache jusqu'aux moindres *fibres* de la doctrine de Pélage. (Bossuet.)

— Fig. Disposition à s'émouvoir, à s'affecter; sensibilité à la louange, au blâme, aux reproches, etc. Dans ces diverses acceptions, *fibre* ne prend jamais le pluriel. Cet homme a la fibre délicate, sensible, chatouilleuse. Les femmes ont dans la tête une case de moins et dans le cœur une *fibre* de plus. (Chamfort.)

— *Avoir la fibre poétique*. Sentir vivement les beautés de la poésie.

— Bot. Nom donné aux cellules très allongées pourvues d'une paroi épaisse et terminées en pointes à leurs extrémités. Ces fibres offrent les mêmes modifications que les cellules d'où elles dérivent : elles peuvent être *ponctuées, rayées, réticulées*, etc. || *Fibres de bois*. Fibres très épaisses incrustées de matière ligneuse qui forment la partie essentielle du bois. || *Fibres corticales*. Fibres allongées, résistantes, tenaces et flexibles, qui entrent dans la constitution du liber. || *Fibres textiles*. Fibres ligneuses situées à la face interne de certaines plantes dicotylédones ou herbacées, telles que le lin, le chanvre, le bananier, l'aloès, etc., et dont on se sert après certaines préparations pour fabriquer des toiles, des cordes, etc.

— Minér. Nom donné aux filaments dans les substances terreuses ou métalliques.

FIBRÉ, ÉE. adj. Syn. de FIBREUX.

FIBRE-CELLULE. s. f. Anat. Nom donné à des éléments anatomiques qui, avec la forme aplatie et allongée, ont quelque chose de la structure de la cellule; telles sont les fibres du tissu musculaire de la vie organique.

★ **FIBREUX, EUSE**. adj. Anat. Qui est composé de fibres sensibles et apparentes. Tissu fibreux. Membranes fibreuses. Les chairs sont fibreuses.

— Bot. Qui est composé d'un faisceau de fibres. Racine fibreuse. Fruit fibreux. Bois fibreux. L'écorce de l'ortie est très fibreuse.

— Minér. Dont la cassure ou la structure présente des fibres. Fer fibreux.

— Pathol. *Corps fibreux*. Tumeurs dures, arrondies et adhérant peu aux parties voisines. || *Tissu fibreux accidentel*. Tissu formé de fibres semblables à celles du tissu fibreux naturel, mais provenant d'un état morbifique.

— Zool. Qui est composé de fibres et de tubes longitudinaux. Dents fibreuses.

FIBRILLAIRE. adj. 2 g. (pr. *fi-bri-lère*). Qui a rapport aux petites fibres. || *Contractilité fibrillaire*. Contractilité insensible ou tonicité.

— FIBRILLAIRE. s. f. Bot. Genre de champignons croissant sur les végétaux cellulaires en décomposition.

★ **FIBRILLE**. s. f. (pron. *fi-brile*; dimin. de *fibre*). Anat. Petite fibre. Les fibres les plus déliées peuvent encore se partager en fibrilles. Le suc d'orange amère fait sentir aux *fibrilles* nerveuses de la langue presque toute son acidité. (Lémery.)

— Bot. Ramification capillaire d'une racine. || Filet délié du talle des lichens.

FIBRILLÉ, ÉE. adj. (pr. *fi-bri-lé*). Qui est composé de fibrilles ou de fibres déliées.

FIBRILLEUX, EUSE. adj. (pr. *fi-bri-leu*). Bot. Qui résulte d'un assemblage de fibrilles.

FIBRILLIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *fibrilla*, fibrille; *fero*, je porte). Qui est chargé de fibrilles.

★ **FIBRINE.** s. f. (radic. *fibre*). Chim. Substance animale blanche, insipide et inodore, un peu élastique, qui constitue la fibre musculaire. Séparer la fibrine du sang. La fibrine devient jaune et cassante lorsqu'on la dessèche.

FIBRINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui tient à la fibrine, qui en est formé.

FIBRINOGÈNE. s. m. (ét. fr., *fibrine*; gr. γένος, origine). Chim. Corps analogue à la fibrine.

FIBRINOPLASTIQUE. adj. (ét. fr., *fibrine*; gr. πλάσσω, je forme). Chim. Substance qu'on suppose produire la fibrine en se combinant avec le fibrinogène.

FIBRO-ALBUMINE. s. f. Anat. Albumine mêlée à du tissu fibreux.

FIBRO-CARTILAGE. s. m. Anat. Tissu animal qui participe de la nature de la fibre et de celle du cartilage. || *Fibro-cartilages accidentels.* Productions fibro-cartilagineuses qui se forment accidentellement dans nos organes.

FIBRO-CARTILAGINEUX, EUSE. adj. Anat. Qui appartient au fibro-cartilage.

FIBRO-CELLULAIRE. adj. Anat. Qui participe des tissus cellulaires et des tissus fibreux.

FIBRO-CHONDRITE. s. f. (pron. *fi-bro-kon-drite*). Anat. Inflammation des fibro-cartilages.

FIBRO-CYSTIQUE ou **FIBRO-KYSTIQUE.** adj. Pathol. Se dit de certaines tumeurs compliquées de kystes.

FIBRO-FERRITE. s. f. Minér. Sous-sulfate de fer à constitution fibreuse.

FIBRO-GRAISSEUX. adj. m. Anat. Qui participe du tissu fibreux et du tissu graisseux.

FIBRO-GRANULAIRE. adj. 2 g. Minér. Qui présente un tissu granulaire entremêlé de fibres.

FIBROÏDE. adj. (ét. fr., *fibre*; gr. εἶδος, aspect). Hist. nat. Qui a l'aspect des fibres.

— Anat. Se dit de tissus striés comme les tissus fibreux, mais non divisibles en fibres.

— FIBROÏDE. s. m. Substance organisée à stries diversement dirigées.

FIBROÏNE. s. f. Chim. Espèce de fibrine trouvée dans l'éponge et la soie.

FIBRO-LAMINAIRE. adj. 2 g. Minér. Qui est fibreux dans un sens, et laminaire dans l'autre. Diallage fibro-laminaire.

FIBROLITHE. s. f. (ét. lat., *fibra*, fibre; gr. λίθος, pierre). Minér. Sillimanite à texture fibreuse.

FIBROME. s. m. Méd. Tumeur fibreuse.

FIBRO-MUQUEUX, EUSE. adj. Anat. Se dit des membranes fibreuses, intimement unies à des membranes muqueuses.

FIBRO-PLASTIQUE. adj. Méd. Se dit d'un tissu particulier à certaines tumeurs.

FIBRO-SCHISTEUX, EUSE. adj. Minér. Qui se divise en plaques composées de fibres entre-croisées, comme certaines roches amphiboliques.

FIBRO-SÉREUX, EUSE. adj. Anat. Qui est composé d'un feuillet fibreux et d'un séreux, intimement unis ensemble, comme la dure-mère.

FIBRO-SOYEUX, EUSE. adj. Minér. Qui est composé de filaments ayant l'éclat et le luisant de la soie, comme l'alumine sulfatée fibro-soyeuse.

FIBRO-VASCULAIRE. adj. Hist. nat. Qui est formé de fibres et de vaisseaux.

— Bot. Se dit de l'ensemble des vaisseaux du corps ligneux.

FIBULA ou **FIBULE.** s. f. Antiq. rom. Espèce d'agrafe de métal qui joignait ensemble les deux extrémités de la chlamyde, du manteau ou du baudrier antique. || Espèce de ceinture de chasteté que portaient les comédiens et les athlètes.

FIBULAIRE. s. f. (ét. lat., *fibula*, agrafe). Échin. Genre d'échinodermes, famille des échinides.

FIBULATION. s. f. Chir. Opération qui consiste à réunir les lèvres d'une plaie au moyen d'agrafes. || Syn. d'INFIBULATION.

★ **FIC.** s. m. (du lat. *ficus*, figue). Pathol. Excroissance charnue, souvent rougeâtre et molle, quelquefois dure et squirreuse, pédonculée ou disposée en figue et suspendue aux paupières, au menton, à la langue, à l'anus ou aux organes génitaux. Les fics qui occupent ces dernières parties sont ordinairement syphilitiques.

— Art vétér. Excroissance qui vient aux pieds des chevaux. || *Fic à la fourchette.* Syn. de CRAPAUD.

FICAIRE. s. f. (étym. lat., *ficus*, figue). Bot. Genre de renonculacées, établi pour une petite plante commune dans nos bois ombragés et ayant pour type la ficaire renonculoïde, vulgairement appelée *petite chélidoine.*

FICARINE. s. f. Chim. Substance extraite de la ficaire.

FICÉ, ÉE. adj. (du lat. *ficus*, figuier). Bot. Qui ressemble au figuier, qui a des rapports avec lui. || FICÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des urticées, qui a pour type le genre figuier.

FICÉDULE. s. f. Ornith. Syn. de RUBIETTE.

FICÉDULINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui appartient au genre ficédule. || FICÉDULINÉS. s. m. pl. Famille de passereaux ayant pour type le genre ficédule.

FICELAGE. s. m. Action de ficeler; résultat de cette action.

FICELÉ, ÉE. part. pass. du v. Ficeler. S'empl. adj. Carotte de tabac bien ficelée.

— Fig. et triv. Se dit d'une personne qui est mal à l'aise dans des vêtements qui ne lui vont pas. Un soldat ficelé dans sa tunique. On dit aussi dans ce sens *Ficelé comme une andouille.* || *Homme bien ficelé, femme bien ficelée.* Personne bien parée et mise avec goût. On dit aussi : Habit bien ficelé, ouvrage bien ficelé, etc. Mais ces locutions ne sont point d'usage dans la bonne compagnie. Nous avons la société la plus *ficelée* de la Bavière. (Gérard de Nerval.) Concevez que, dans le désert, vous ne seriez pas fâché de rencontrer, de temps en temps, des bayadères aussi bien *ficelées.* (Mérimée.)

★ **FICELER.** v. a. 1re conj. Il prend deux *l* devant un *e* muet. *Je ficelle. Je ficellerai.* Lier avec de la ficelle. Cela n'a pas été ficelé assez serré. Je ficellerai plus fort une autre fois.

— Arg. Suivre.

— SE FICELER. v. pron. Pop. S'habiller, se parer. Il met un temps ridicule à se ficeler.

FICELEUR, EUSE. s. (rad. *ficeler*). Comm. Celui ou celle qui lie une balle, une caisse, un paquet avec de la ficelle.

★ **FICELIER.** s. m. Dévidoir sur lequel on met de la ficelle.

— Théât. Celui qui use de ficelles.

★ **FICELLE.** s. f. (ét. lat., *filum*, fil ou *fiscella*, panier d'osier tressé). Petite corde faite d'un seul ou de plusieurs fils de lin ou de chanvre, et qui sert pour lier de petits paquets, pour faire des filets de chasse ou de pêche, etc. Lier avec de la ficelle. Un bout de ficelle. Vous pouvez donner aux enfants le spectacle étonnant de l'électricité atmosphérique par un cerf-volant, dont la *ficelle* est filée avec un fil de laiton, qui attire le feu électrique, et terminée par un cordon de soie, qui en arrête le cours dans la main de celui qui le tient. (B. de St-P.)

> Certain vautour à la serre cruelle
> Vit notre malheureux, qui, traînant la *ficelle*
> Et les morceaux du lacs qui l'avait attrapé,
> Semblait un forçat échappé. (LA FONTAINE.)

— Triv. On dit *Tirer la ficelle,* pour Tirer le cordon de la porte.

— Fig. *Tenir la ficelle* ou *les ficelles.* Faire mouvoir des personnages à son gré, comme par des ficelles que l'on tiendrait dans la main.

— Pop. *On voit la ficelle.* Cette chose ne se fait pas assez mystérieusement pour qu'on ne voie pas comment elle se fait.

— *Ficelles d'un art.* Procédés rudimentaires ou matériels d'un art. Cet auteur connaît toutes les ficelles dramatiques. Un collègue est très utile en ce qu'il sait d'abord les *ficelles* du métier. (Mérimée.)

— Pop. *Rôti à la ficelle.* Se dit d'une pièce qu'on a fait rôtir, en la suspendant à une ficelle devant le feu. || *Café à la ficelle.* Café qu'on ne sucre pas, mais que l'on boit en ayant un morceau de sucre candi dans la bouche. Cette manière de prendre le café est ainsi désignée parce que les plaisants prétendent qu'en Flandre le sucre candi est attaché à une ficelle dont l'autre extrémité est fixée au plafond, et que tous les convives sucent successivement le morceau de sucre avant de boire leur café. || *Déménager à la ficelle.* Déménager à l'insu du propriétaire, en descendant ses meubles par la fenêtre au moyen d'une corde. || *Dormir à la ficelle.* Coucher dans un garni, sur des lits de camp séparés par une ficelle.

— Arg. *Une ficelle.* Un escroc, un filou. || Un cheval de course. || Sorte de menotte.

— Chap. Marque de la ficelle au bas du chapeau enficelé.

— Manèg. et par plaisanterie. Cheval faible et défectueux.

FICELLERIE. s. f. Fabrication de ficelle. || Magasin de ficelles.

FICHAISE. s. f. (rad. *ficher*). Pop. Chose de peu de valeur.

> Le passé n'est qu'un songe,
> Une *fichaise*, un rien. (VADÉ.)

FICHANT. part. prés. du v. Ficher. Qui fiche.

★ **FICHANT, ANTE.** adj. Fortif. Se dit de la ligne de feu qui, partant du flanc d'un bastion, frappe la face du bastion voisin. Le feu fichant rencontre un point et s'y arrête. Le feu rasant insulte plusieurs points successivement. On dit plutôt aujourd'hui *feu plongeant.*

— Fam. et pop. Contrariant, désagréable. La fête annoncée pour tel jour est contremandée, c'est fichant !

★ **FICHE.** s. f. (ét., V. FICHER). Petit morceau de fer ou d'autre métal servant à la penture des portes, des fenêtres, des armoires, etc. Fiche à gond.

— Quantité dont on enfonce dans le sol un pieu de fondation. Ce pieu a un mètre de fiche.

— Étiquette. Mettre une fiche sur un ballot.

— Feuille de carton sur laquelle on inscrit des titres d'ouvrages. || Feuille de papier dont on se sert pour préparer des tables de matières ou des documents qui doivent être rangés dans un certain ordre.

— Art milit. Bâton ou piquet dont on se sert pour marquer les lignes d'un camp.

— Bours. Petite feuille de carton sur laquelle les clients transmettent à leurs agents de change leurs ordres pendant la bourse.

— Géom. prat. Espèce de grosse aiguille à anneau, dont les arpenteurs se servent pour mesurer le terrain.

— Jeux. Morceau d'ivoire ou d'os plat, mince, en forme de carré long et étroit, ordinairement coloré, qui sert de monnaie dans divers jeux et qui a une valeur de convention. Perdre douze fiches au boston, au whist. Quelquefois c'est un piquet à deux sous la *fiche* qu'il faut faire avec la bonne dame. (A. de Musset.) || *Fiches de consolation.* V. CONSOLATION.

— Phys. Petite plaque sur laquelle on place les objets que l'on veut examiner au microscope.

— Techn. Lame de fer longue et mince fixée à un manche et dentée sur les côtés, que les maçons emploient pour faire entrer du mortier dans les joints des pierres. || Cheville de fer sur laquelle les luthiers roulent les cordes des instruments. || Pièce de bois ou de cuivre qui sert aux menuisiers pour leurs assemblages.

FICHÉ, ÉE. part. pass. du v. Ficher. S'emploie adjectiv. Quatre bambous *fichés* autour de la chaumière semblaient la retenir sur le penchant de sa ruine. (Rog. de Beauv.) Il demeura quelques instants droit, immobile, comme *fiché* dans le parquet. (F. Fabre.) Le cavalier servant est un gentilhomme osseux et cartilagineux, *fiché* perpendiculairement sur sa selle, comme un poteau de télégraphe. (H. Taine.)

— Fig. et fam. *Avoir les yeux fichés en terre, fichés sur quelque chose.* Les y avoir fixement arrêtés. Il avait les yeux *fichés* contre terre. (Racine.) Les yeux *fichés* sur l'avenue, j'attendais dans des transes mortelles d'y voir paraître quelqu'un. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Raide. Extérieur droit, *fiché*, composé. (Saint-Simon.)

— Arg. Bien mis, recherché dans sa tenue.

— Blas. Se dit des croix et des croisettes qui ont le pied aiguisé.

★ **FICHER.** v. a. 1re conj. (ét. bas-lat., *figicare* ou *fixicare*, du lat. *figere*, fixer). Faire entrer par la pointe. Ficher un clou. Ficher bien avant. Ficher un pieu en terre.

— Fig. *Ficher les yeux, les regards sur quelqu'un ou sur quelque chose.* Les y arrêter.

— Fig. Introduire, insérer. Comme il est sûr que vous ne devez pas le fâcher, je lui écrirais un billet, et y *ficherais* un « Monseigneur » en faveur de son nom. (Mme de Sévigné.)

— Mêler. Nous *fichons* quelquefois de l'italien dans nos lettres. (Mme de Sévigné.)

— Maçonn. Introduire avec la fiche du mortier ou du plâtre dans les joints des pierres, lorsqu'elles sont calées.

— Arg. Dans ce cas, on trouve quelquefois *fiche* pour l'infinitif, et *fichu* au participe passé. Jeter. Fiche ses habits dans un coin. Je l'ai *fichue* à l'eau. (E. Sue.)

— *Ne rien fiche.* Ne rien faire. || *Ficher la paresse.* Fainéanter, ne pas travailler. || *Allez vous faire fiche.* Laissez-moi tranquille. || *Ficher une colle.* Mentir. || *Ficher dedans.* Tromper. || *Ficher la misère.* Être dans la misère. || *Ficher la paix.* Laisser en repos. || *Ficher le camp.* S'en aller. || *Je t'en fiche.* Sorte d'exclamation qui signifie Tu te trompes, ce n'est pas cela. Oui, je t'en *fiche*, je vas lui prêter dix sous tout de suite, pour qu'elle aille boire la goutte! (É. Zola.)

— Donner. Ficher le fouet. On te fichera de l'argent.

— Placer. Qui m'a *fichu* un couvert de la sorte? (Perrin.)

— SE FICHER. v. pron. Pop. et fam. Se mettre quelque chose dans la tête. Prendre une résolution irrévocable. C'est en vain que vous lui feriez des observations, il s'est fiché cela dans la tête, rien ne l'en fera démordre.

— Être fiché. Une épine aiguë se *fiche* dans son pied. (Fén.)

— Pop. Se jeter. Se ficher par terre.

— Fam. *Se ficher de quelqu'un.* Le railler, se moquer de lui. Ils se sont fichés de lui. Vous vous fichez de moi, je pense. Ils vous envoyaient à la mort, bien trop poltrons pour se risquer sur une échelle, s'installant solidement au coin de leur feu et se *fichant* du pauvre monde. (É. Zola.)

— *Se ficher du monde, du peuple.* Se moquer du peuple, du public.

— *S'en ficher comme de Colin-Tampon.* N'en pas faire cas.

— *Se ficher de quelque chose.* S'en moquer. Être indifférent à un événement ou aux résultats qu'il peut avoir.

> A tout jeu le sort nous triche,
> Mais enfin est-on gris,
> On s'en *fiche.* (BÉRANGER.)

— S'habiller. || Se placer.

FICHERON. s. m. (rad. *ficher*). Techn. Cheville de fer carrée et dentée dont la tête est percée d'un trou. Ficheron pour affût. Ficheron en pointe.

★ **FICHET.** s. m. (rad. *ficher*). Techn. Pointe crochue des cardes. Toutes les pointes des cardes sont autant de fichets.

— Petite fiche insérée à moitié dans un volume et indiquant son numéro.

— Jeux. Petit morceau d'ivoire ou d'autre matière qui sert au trictrac pour marquer les trous que l'on a gagnés.

FICHEUR. s. m. (rad. *ficher*). Maçonn. Ouvrier qui coule du mortier entre les joints des pierres de taille.

FICHOIR. s. m. (radic. *ficher*). Techn. Morceau de bois fendu pour fixer du linge, une estampe, etc., sur une corde tendue.

FICHON. s. m. (rad. *fiche*). Sorte de stylet.

FICHTE (Jean-Théophile). Célèbre philosophe allemand, né à Rammenau (Haute-Lusace), 1762-1814. D'abord disciple de Kant, il fonda ensuite une école originale et créa le système connu sous le nom d'*idéalisme transcendantal.* Ses principaux ouvrages sont : *Essai d'une critique de toute révélation, De la Révolution française, la Destinée de l'homme, Théorie de la religion.*

FICHTÉE. s. f. Bot. Syn. de MICROSÉRIDE.

FICHTEL-GEBIRGE. (littéral. *montagnes des Pins*). Géogr. Section de la ligne de partage des eaux de l'Europe, comprise entre le Jura franconien et les monts de Bohême, et se dirigeant au N.-E. Longue de 60 à 70 kil., elle a une hauteur de 800 à 900 mètres, et est riche en fer, cuivre, argent, étain, etc.

FICHTÉLITE. s. f. Minér. Corps composé de carbone et d'hydrogène, analogue à la branchite, trouvé dans le Fichtel-Gebirge.

FICHTRE. Interjection dont le peuple se sert quelquefois, et qui est l'adoucissement d'un mot fort grossier. Dumarsais donnait un jour une leçon de grammaire française à un jeune seigneur qui, ne comprenant pas son maître, s'écria avec vivacité : «*Fichtre!* je n'en viendrai jamais à bout.» Dumarsais lui repartit d'un ton flegmatique : « Monsieur, ce mot n'est pas français : on dit *f*...., mais il n'y a que la canaille qui s'en serve. »

FICHTREMENT. adv. (radic. *fichtre*). Pop. Très bien ou très mal.

★ **FICHU, UE.** adj. Pop. part. pass. du v. Ficher. Se prend adjectiv. Jeté. Un paquet fichu à terre. Un imposteur fichu à la porte.

— Perdu. Plus vous lui donnerez, plus il dépensera, c'est autant de fichu.

— Avec un nom de personne. C'est un homme fichu.

— Fig. Détruit, anéanti, dissipé.

> Du poète en jupe, en gaze,
> Voilà donc l'espoir *fichu!*
> Las! de son petit Pégase
> Le petit poète est chu. (LEBRUN.)

— Mal fait, mal tourné, impertinent, ridicule. Voilà un fichu nez. Un fichu concert. Un fichu repas. Un esprit mal fichu. Un fichu drôle. C'est beaucoup que de n'avoir pas l'esprit *fichu*, ni de travers, et de voir les choses comme elles sont. (Mme de Sév.) Sa naïveté et sa jolie figure nous délassent de la guinderie et de l'esprit *fichu* de Mlle du Plessis. (Id.)

— Pop. Ennuyant, pénible, dont le résultat ne répond pas à la peine qu'on se donne. Un fichu métier. D'autant plus que les boulons devaient être à tête ronde, un ouvrage d'une *fichue* difficulté, un vrai chef-d'œuvre à faire. (E. Zola.)

★ **FICHU.** s. m. (ét. *fichu*, part. pass. dans le sens de négligé). Pièce d'étoffe de forme triangulaire dont les femmes se couvrent le cou, et qui pend en pointe sur le dos.

FICHUMASSÉ, ÉE. adj. S'emploie dans quelques patois, et notamment dans le Berry, pour Vexé, contrarié. Il a l'air tout *fichumassé.* (Le comte Jaubert.)

FICHUMENT. adv. (radic. *fichu*). Ridiculement. Bas et peu en usage.

FICHÛRE. s. f. (rad. *ficher*). Pêch. Espèce de harpon à trois dents, avec lequel les pêcheurs dardent le poisson. || Nom sous lequel les Provençaux désignent la pêche à la fouine ou au trident.

FICIFORME. adj 2 g. (ét. lat., *ficus*, figue; *forma*, forme). Bot. Syn. de FICOÏDE.

FICIN (Marsile). Platonicien moderne, né à Florence, en 1433; écrivit, à 23 ans, ses *Institutions platoniques.* Il commença, en 1463, une traduction latine de Platon. Entré dans les ordres à 42 ans, il essayait d'introduire des passages de Platon jusque dans les prières et les offices de l'Église. Il mourut en 1499.

FICINE. s. f. Bot. Genre de cypéracées, établi pour des plantes herbacées du Cap, dont les épis terminaux sont réunis en tête.

FICINITE. s. f. (de *Ficinus*, n. pr.). Minér. Phosphate de protoxyde de fer.

FICOÏDAL, ALE. adj. Bot. Qui tient de la ficoïde. || Pl. m., *ficoïdaux.*

FICOÏDE. adj. 2 g. (ét. lat., *ficus*, figue; gr. εἶδος, forme). Bot. Qui a la forme d'une figue.

★ **FICOÏDE.** s. f. Bot. Genre de plantes mésembryanthémées, établi pour des arbrisseaux ou herbes charnues, au nombre de plus de deux cents espèces, d'un aspect agréable, et dont les fleurs se décorent de toutes les nuances de rouge, de violet, de rose, de jaune et de blanc.

— Hist. nat. Nom donné à des pétrifications qui paraissent avoir été moulées dans un creux laissé par l'alcyon figue, ou quelque espèce voisine.

— Moll. Section du genre pyrule, dont la coquille a la forme d'une figue.

FICOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la ficoïde. — Se dit des fleurs conjointes, lorsqu'elles sont entièrement enveloppées par un réceptacle charnu et succulent.

— FICOÏDÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre ficoïde.

FICOÏTE. s. f. (du lat. *ficus*, figue). Figue de mer fossile.

FICOPHAGE. adj. et s. 2 g. (ét. lat., *ficus*, figue; gr. φαγω, je mange). Zool. Qui mange des figues, qui en fait sa nourriture.

FICQUET (Étienne). Graveur, né à Paris, 1731-1794, a produit toute une suite de portraits d'hommes illustres, qui sont des chefs-d'œuvre. On remarque ceux de *Descartes, La Fontaine, J. J. Rousseau, Voltaire*, et surtout celui de *Mme de Maintenon*, d'après Mignard.

★ FICTIF, IVE. adj. (du lat. *fictitius*, feint). Qui n'existe que par supposition, que par convention. Êtres fictifs. Monnaies fictives. Poids fictifs. L'imagination ne distingue pas les personnages fictifs des personnages réels. On ne vit plus que du papier; une misère réelle commençait à succéder à tant de richesses *fictives*. (Voltaire.) Le prix *fictif* et idéal des espèces. (Id.) La guerre avec la France aurait donc été réelle et présente; la guerre avec l'Angleterre pouvait n'être que *fictive*. (De Ségur.) Alors la parole reviendra vraie, vivante; les formules *fictives* feront place à l'accent spontané. (Edg. Quinet.)

— *Poids fictifs.* Très petits poids qui ont entre eux des rapports proportionnels à ceux des poids ordinaires, mais dont on ne se sert que pour les essais.

— Jurispr. Se dit d'une chose qui n'est pas réelle, mais qu'on feint l'être. Une rente est un immeuble fictif, et un héritage foncier est un immeuble réel.

FICTIL. adj. m. Fait de terre, d'argile. (Rabelais.)

★ FICTION. s. f. (pr. *fik-cion*; du lat. *fictio*). Invention fabuleuse; production des arts qui n'a pas de modèle complet dans la nature. Fiction poétique. Fiction instructive, agréable, intéressante. Ce poème est rempli de belles fictions. La fiction des amours de Didon et d'Énée. La riche *fiction* est le charme des vers. (L. Racine.) Une *fiction* qui annonce des vérités intéressantes et neuves n'est-elle pas une belle chose? (Volt.) Pour les *fictions* qui ne figurent rien, qui n'enseignent rien, sont-elles autre chose que des mensonges? si elles sont incohérentes, amassées sans choix, sont-elles autre chose que des rêves? (Id.) D'accord avec l'histoire, la *fiction* le traite en personnage moitié tragique, moitié grotesque. (P. de St-Victor.)

> La poésie épique,
> Dans le vaste récit d'une longue action,
> Se soutient par la fable, et vit de *fiction*. (BOILEAU.)
>
> Ainsi dans cet amas de nobles *fictions*,
> Le poète s'égaye en mille inventions. (Id.)

— Être abstrait. Le prince est une *fiction* de la loi; la nation, une réalité. (Boiste.)

— Mensonge, dissimulation, déguisement de la vérité. Employer la fiction, le mensonge, pour parvenir à ses fins. Il m'a dit telle chose, mais c'est une pure fiction.

> Comme tout ce discours n'était que *fiction*,
> Je cachais mon retour et ma condition. (CORNEILLE.)

— Jurispr. *Fiction de droit, fiction légale.* Fiction introduite ou autorisée par la loi en faveur de quelqu'un. Ainsi l'adoption est une fiction de la paternité. C'est par la fiction de la loi que, dans certains cas, l'enfant conçu est considéré comme né. A l'aide de *fictions* légales, ils exploitent cependant des propriétés. (Gérard de Nerval.)

— *De fiction.* De convention. Valeur de fiction.

FICTIONNAIRE. adj. 2 g. (pr. *fik-ci o-nère*). Qui est fondé sur des fictions de la loi. Droit fictionnaire.

★ FICTIVEMENT. adv. (radic. *fictif*). Par fiction, par supposition.

FICULE. s. f. Moll. Syn. de FICUS.

FICUS. s. m. (pr. *fi kuss*; du lat. *ficus*, figuier). Bot. Nom scientifique du genre figuier.

— Moll. Genre de gastéropodes, établi aux dépens des pirules.

FIDARI (anc. *Evenus*). Géogr. Petit fleuve de Grèce (Acarnanie et Étolie), se dirige du N.-E. au S.-O. et se jette dans la mer Ionienne.

★ FIDÉICOMMIS. s. m. (pr. *fi-dé-i-ko-mi*; ét. lat., *fides*, foi; *commissum*, commis, confié). Disposition par laquelle un testateur charge son héritier de rendre à un autre tout ou portion des biens qu'il lui laisse, dans des cas et à des époques prévues. Fidéicommis universel. Fidéicommis particulier. Le code civil a aboli les fidéicommis ou substitutions.

— Fig. Se dit de toute chose confiée à une personne pour la remettre à une autre. Je sens que ce n'était qu'un *fidéicommis* pour Mme du Châtelet. (Volt.)

★ FIDÉICOMMISSAIRE. s. m. Jurispr. Celui qui est chargé d'un fidéicommis. Il n'est que fidéicommissaire.

— Adjectiv. Héritier *fidéicommissaire.* (Acad.) Substitution *fidéicommissaire.* (Id.)

FIDÉICOMMISSER. v. n. 1re conjug. Dr. Faire un fidéicommis.

FIDÉISTE. s. m. (ét. lat., *fides*, foi). Théol. Celui qui met la foi avant la raison. Syn. de TRADITIONNALISTE.

★ FIDÉJUSSEUR. s. m. (du lat. *fidejussor*). Jurispr. Celui qui s'oblige pour autrui, et qui garantit le payement de la somme principale. C'est la même chose que *caution*.

★ FIDÉJUSSION. s. f. (du lat. *fidejussio*). Garantie, caution, cautionnement.

FIDÉJUSSOIRE. adj. Dr. Qui a rapport à la fidéjussion.

★ FIDÈLE. adj. 2 g. (étym. lat., *fidelis*; rad. *fides*, foi). Qui garde sa foi, qui est exact à remplir ses engagements, à tenir ses promesses. Un homme fidèle à sa parole. Fidèle à son prince. Fidèle aux traités. Dieu n'est pas moins magnifique dans ses prédictions que *fidèle* à les accomplir. (Boss.) Voulez-vous qu'un homme soit *fidèle* à tenir sa parole, soyez discret à l'exiger. (J.-J. Rouss.)

— Qui conserve scrupuleusement ce qui lui a été confié. Un homme est plus *fidèle* au secret d'autrui qu'au sien propre; une femme, au contraire, garde mieux son secret que celui d'autrui. (La Bruy.) Il faut être *fidèle* à ces sortes de petits secrets. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Des oreilles *fidèles* aux délibérations, sûres et secrètes. (Malherbe.)

— Qui remplit ses devoirs avec exactitude, avec attachement, scrupuleusement. Un mari fidèle. Une épouse fidèle. Être fidèle aux lois. Il ne pouvait lui donner de plus *fidèles* ministres, ni des compagnons plus zélés de ses combats. (Boss.) Une femme *fidèle* est digne qu'on l'admire. (Poisson.) Bon juge et femme *fidèle*, il n'est rien de si peu commun. (Lenoble.) Le chevreuil est *fidèle* au pacte conjugal. (Del.) Jérémie les trouvait *fidèles* jusqu'au scrupule à la règle prescrite. (Montalembert.)

— Qui est constant dans ses goûts, dans ses principes, dans ses habitudes, dans ses sentiments. Un amant fidèle. En fait d'amour, le plus galant n'est pas toujours le plus *fidèle*. (Du Tremblay.) *Fidèle* à sa douleur, et dans l'ombre enfermée. (Rac.) La violence qu'on se fait à soi-même pour demeurer *fidèle* à ce qu'on aime ne vaut guère mieux qu'une infidélité. (La Rochef.) Je suis *fidèle* à toutes mes passions. (Volt.) Prends confiance en un ami *fidèle*, qui n'est point fait pour te tromper. (J.-J. Rouss.) Qui promet sincèrement la constance à qui ne veut pas être *fidèle*? (Mme de Staël.)

— Dans ce sens, il se dit aussi des choses. Une amitié fidèle.

> Va, tu me veux en vain rappeler à la vie.
> Ma haine est trop *fidèle*, et m'a trop bien servie. (CORNEILLE.)
>
> Cîteaux dormait encore, et la Sainte-Chapelle
> Conservait du vieux temps l'oisiveté *fidèle*. (BOILEAU.)
>
> Chez Sidrac aussitôt Brontin, d'un pied *fidèle*,
> Du pupitre abattu va porter la nouvelle. (Id.)

— Qui a de l'attachement. Un chien fidèle. Le chien, *fidèle* à l'homme, conservera toujours une portion de l'empire, un degré de supériorité sur les autres animaux. (Buff.)

— Qui a de la probité, qui est incapable de rien détourner ou de tromper. Un domestique fidèle. Un messager fidèle. Cette femme est intelligente et *fidèle*, mais indiscrète et babillarde. (J.-J. Rouss.)

— Qui dit la vérité, qui rapporte conformément à l'exactitude et à la vérité. Un historien, un secrétaire, un témoin fidèle. Le grand Augustin est un *fidèle* interprète. (Boss.)

> De *fidèles* témoins m'avaient conté la chose,
> Clio me conseilla de l'étendre en ces vers. (LA FONT.)

— Digne de foi, exact, conforme à la vérité. Histoire, narré fidèle. Compte, copie, traduction fidèle. Portrait, dessin fidèle. Si l'on nous fait un *fidèle* discours. (Rac.)

— *Souvenir fidèle.* Souvenir exact et durable d'une chose. || On dit dans ce sens *Une mémoire fidèle*, pour désigner Une mémoire toujours présente et qui n'oublie rien.

— *Présage fidèle.* Présage auquel l'événement a répondu. O d'un trouble inconnu presage trop *fidèle!* (Corneille.)

— *Miroir, glace fidèle.* Miroir, glace qui reproduit exactement les traits, le teint.

— Qui ne nous quitte pas. Une épée fidèle.

— Sûr, efficace.

> D'abord il a tenté les atteintes mortelles
> Des poisons que lui-même a crus les plus *fidèles*. (RACINE.)

— Par extens.

> Dis, combien te faut-il de temps, ô mer *fidèle*,
> Pour jeter bas ce roc avec sa citadelle? (V. HUGO.)

— Qui professe la vraie religion. Se dit surtout des hébreux et des chrétiens. Le peuple *fidèle* a presque toujours été faible, opprimé, persécuté. (Mass.)

— Hist. mod. *Très fidèle.* Titre que Jean V, roi de Portugal, obtint pour lui et pour ses successeurs, par une bulle du pape, en 1748.

— FIDÈLE. s. 2 g. Celui, celle qui montre beaucoup de constance dans son attachement pour une personne. C'est mon fidèle, mon plus fidèle. Venez, mes *fidèles*. (Acad.) Le roi d'Angleterre est revenu à Londres, abandonné de ses plus *fidèles* en apparence. (Mme de Sév.)

— Celui qui professe sa religion et qui assiste exactement aux exercices de son culte. Les catholiques ont leurs fidèles. Les protestants ont leurs fidèles. Les musulmans ont leurs fidèles ou vrais croyants. Tous ces *fidèles*-là sont des infidèles pour ceux qui ne sont pas de leur bord. (Grimm.) L'impie heureux insulte au *fidèle* souffrant. (V. Hugo.) Ses branches les plus basses disparaissaient sous des bribes d'étoffes et des colliers qu'y avaient appendus les *fidèles*. (G. Flaubert.)

— Absol. Vrai chrétien, vrai croyant. On désigne généralement par ce mot les catholiques, en opposition à toutes les autres sectes chrétiennes et à toutes les sociétés religieuses étrangères au christianisme. En ce sens, il signifie Ceux qui participent à la foi en Jésus-Christ. L'Église catholique est l'assemblée des *fidèles* gouvernés par le pape. (Fleury.) Les prêtres mis à l'écart furent généralement préférés par les *fidèles*, parce que la conscience religieuse est susceptible, prompte à s'alarmer, défiante surtout du pouvoir. (Thiers.)

— On n'entendit pas toujours par ce mot *fidèles* tous les catholiques orthodoxes sans exception. Dans la primitive Église, on distinguait par ce nom les laïques baptisés d'avec les catéchumènes, qui n'avaient pas encore reçu ce sacrement. Les privilèges des fidèles consistaient à participer à l'eucharistie, à assister au saint sacrifice de la messe, appelée à cause de cela Messe des fidèles, à s'unir à toutes les prières, à réciter l'Oraison dominicale, nommée pour cette raison la Prière des fidèles, et à entendre les discours où l'on traitait le plus à fond des mystères, droit qui n'appartenait ni aux catéchumènes, ni aux pénitents.

— FIDÈLES. s. m. pl. Hist. L'un des noms de ceux qu'on nommait plus communément *leudes*.

★ FIDÈLEMENT. adv. D'une manière fidèle, avec exactitude. Ses longs services, toujours très *fidèlement* faits. (Malherbe.) Voilà le point où nous en sommes, et qu'il faut démêler, et dont je vous instruirai très *fidèlement*. (Mme de Sévigné.) Dubois me parle de mes lettres, qu'il m'envoie très *fidèlement*. (Id.) Les usages sont plus *fidèlement* observés chez une nation simple, que les lois chez les nations policées. (Le baron de Tott.)

FIDÉLISSIME. adj. 2 g. (superlatif à forme latine de *fidèle*). Très fidèle, excessivement fidèle. Les rois de Navarre ont porté ce titre.

★ FIDÉLITÉ. s. f. (ét. lat., *fidelitas*; rad. *fides*, foi). Sincérité, foi, exactitude, loyauté, attachement à ses devoirs, à ses goûts, à ses habitudes; régularité à remplir ses engagements. Le jour du mariage les époux se promettent fidélité. Nous ne pouvons nous lasser d'admirer la diligence et la *fidélité* de la poste. (Mme de Sévigné.) Moins il y a de gens mariés, moins il y a de *fidélité* dans les mariages. (Montesquieu.) Dans les rapports commerciaux, c'est de la *fidélité* avec laquelle on tient ses engagements que naît le crédit, qui, en s'étendant, multiplie les ressources presque à l'infini. (St-Prosper.)

> Votre bonté, madame, avec tranquillité,
> Pouvait se reposer sur ma *fidélité*. (RACINE.)

— *Fidélité à.* Elle a désarmé les ennemis étrangers par son courage, par sa *fidélité* à sa parole. (Terrasson.)

— *Jurer fidélité à un souverain.* Faire serment de lui obéir, et d'observer tous ses devoirs envers lui. || On dit de même: *Jurer fidélité à la constitution.*

— Constance dans une amitié, dans un sentiment, dans une affection. Une *fidélité* profonde pour un ingrat qui ne la méritait pas. (Mme de Staël.) L'hommage des amis, c'est la *fidélité*. (Demoust.)

— Attachement que certains animaux ont pour l'homme. Le chien est le seul animal dont la *fidélité* soit à l'épreuve. (Buff.)

— Vérité dans le récit, exactitude. La fidélité de cet historien est remarquable. La *fidélité* des citations de M. Pascal. (Racine.)

— Qualité d'une mémoire fidèle.

— Exacte conformation de l'image à l'objet. Fidélité d'un portrait.

— Par analogie. La *fidélité* de la traduction est reconnue par M. Dow, et cet aveu a d'autant plus de poids que tous deux diffèrent sur quelques autres articles. (Voltaire.)

— Anc. cout. Foi et hommage que les vassaux rendaient à leurs seigneurs.

— Hist. *Ordre de la Fidélité.* Nom d'un ordre de chevalerie du Danemark, fondé par Waldemar II, en 1219, et renouvelé en 1771 par Christiern V. C'est l'ordre communément appelé *Danebrog*, ou la force des Danois. || *Ordre de la Fidélité ou de l'Aigle noir.* Ordre institué par Frédéric III, roi de Prusse; il a pour devise: *Suum cuique.*

— Myth. *Fidélité* ou *Bonne Foi.* Divinité allégorique à laquelle Numa érigea un temple à Rome.

— Syn. comp. FIDÉLITÉ, CONSTANCE. La *fidélité* suppose un engagement; la *constance* n'en suppose point.

FIDÉLIUM. s. m. (pron. *fi-dé-li-omm*). Mot emprunté du latin usité seulement dans cette locution: *Passer par un fidélium*, c'est-à-dire Accomplir en bloc quelque obligation, s'acquitter légèrement de ce dont on est chargé. Comme il advient que l'on ait fondé plusieurs obits en une église, es quels par long laps de temps et la multitude d'iceux il serait impossible de fournir, nos anciens dirent que tout cela se passait par un *fidélium*, qui est la dernière oraison dont on ferme les prières des morts. (Et. Pasq.) Quand au lieu de nous acquitter de plusieurs charges es quelles nous sommes obligés, nous les passons à la légère, on dit que nous les avons passées par un *fidélium*. (Id.)

FIDÈNES. (*Fidenæ*). Géog. anc. Ville du pays des Sabins (Italie), située à 5 milles au N. de Rome, sur la voie Salaria. Il en reste à peine quelques vestiges.

FIDENZA (Jean de). V. BONAVENTURE (Saint).

FIDES. Astron. La 37e planète télescopique, découverte le 5 octobre 1855 par M. Luther.

FIDIBUS. s. m. Arg. Bande de papier tordu, qui sert pour allumer une pipe.

FIDICINE. s. f. (ét. lat., *fidicina*, joueuse de flûte). Entom. Espèce de cigale.

FIDICULE. s. f. (du latin *fidicula*, petite lyre). Astron. Une des étoiles de la Lyre, constellation.

FIDIE. s. f. (de *Fidia*, nom myth.). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, établi pour deux espèces de l'Amérique septentrionale.

FIDJI ou **VITI** (Iles). Géogr. Archipel de l'Océanie (Polynésie). Il comprend environ 300 îles; les deux plus grandes sont *Paou* ou *Viti-Levou* et *Vanoua-Levou*. Couvertes de cocotiers, elles sont entourées de récifs. Les Américains et les Européens en tirent des bois de sandal. La pop. de l'archipel est à peu près de 122,000 hab., jadis livrés à l'anthropophagie. Découvert par Tasman, 1643, visité par Cook, il a été occupé définitivement par les Anglais en 1874.

FIDONIE. s. f. (de *Fidonia*, n. myth.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites, établi pour un grand nombre d'espèces se nourrissant de plantes herbacées et dont quelques-unes vivent sur les arbres ou sur les plantes ligneuses. La plus belle espèce et la mieux caractérisée est la fidonie plumet, des environs de Nîmes et de Montpellier.

★ FIDUCIAIRE. adj. 2 g. Dr. rom. Qui a rapport à la fiducie. || *Héritier fiduciaire.* Dépositaire de confiance saisi fictivement de la propriété des biens aux yeux de la loi, mais, en réalité, chargé de les transmettre à une personne que la loi déclarait incapable de les recevoir. || On appelait aussi *héritier fiduciaire* celui qui avait été institué héritier pour un temps déterminé, à la charge de rendre la succession au véritable héritier, lorsque telle ou telle condition se trouverait accomplie. || *Père fiduciaire.* Citoyen auquel un père vendait fictivement son fils, afin de le racheter ensuite et de l'émanciper. || *Vente fiduciaire.* Celle qui était faite pour parvenir à conférer l'émancipation. Au moyen de trois ventes simulées, qui étaient de véritables ventes fiduciaires, le père vendait son fils à un tiers, qui le lui revendait immédiatement; après la troisième vente, le père ayant perdu tout droit de puissance paternelle sur son fils, celui-ci avait acquis l'émancipation.

— Écon. polit. Qui dépend de la confiance. Monnaie fiduciaire. || *Circulation fiduciaire.* Circulation en papier, en billets de banque.

— FIDUCIAIRE. s. m. Dr. rom. Celui qui, par certains actes ou contrats, s'abandonnait entièrement à la merci d'un tiers.

FIDUCIAIREMENT. adv. D'une manière fiduciaire.

FIDUCIE. s. f. (du lat. *fiducia*, confiance). Dr. rom. Vente simulée faite à quelqu'un pour se procurer de l'argent, sous condition que la chose serait rétrocédée au vendeur au bout d'un certain temps.

FIDUCIEL, ELLE. adj. (étym. lat., *fiducia*, confiance). Techn. S'emploie en horlogerie dans ces locutions: *Point fiduciel.* Division d'un limbe qui guide. || *Ligne fiducielle.* Ligne qui passe par le centre de ce point.

FIE ou **FUVE.** s. f. Bot. Un des noms de l'épicéa, dans la Suisse française.

FIÉ, ÉE. part. pass. du v. Fier.

★ FIEF. s. m. (ét. bas-lat., *feodum*; du gothique *faihu*, biens). Dr. féod. Domaine noble relevant d'un autre seigneur dominant; terre, seigneurie qu'on tenait à charge de foi et hommage et de certaines redevances. L'origine des fiefs remonte aux invasions des barbares dont les chefs distribuèrent à leurs compagnons les terres conquises. Les concessions qu'ils en firent furent appelées bénéfices. Ces bénéfices, d'abord viagers, devinrent peu à peu héréditaires, et constituèrent les fiefs vers le IXe siècle. Le plus ancien monument dans lequel le mot fief est employé est une constitution de Charles le Gros, qui mourut en 888. Quand l'usage des *fiefs* fut complètement établi en France, la plupart des grandes charges de la couronne devinrent féodales dans le but de transmission en faveur des enfants des possesseurs. (Jubinal.) La ville de Paris était divisée en une multitude de *fiefs*, qui la plupart appartenaient à des religieux. Les évêques seuls avaient à Paris neuf grands *fiefs* qui les rendaient presque aussi puissants que le roi. (Id.)

— *Fief de corps* ou *fief lige.* Celui dont le vassal était tenu à l'hommage lige. || *Fief de dignité.* Fief auquel était attaché un titre. || *Fief dominant.* Fief dont relevait le fief servant ou mouvant. || *Fief-pairie.* Fief auquel la dignité de pair était attachée. || *Fief servant.* Fief qui dépendait d'un fief dominant; on disait dans le même sens *fief mouvant* d'un autre fief. || *Fief suzerain.* Fief qui ne relevait de personne ou qui ne relevait que de la couronne. || *Franc-fief.* Fief qui, dans l'origine, ne devait être tenu que par une personne franche et noble de race; mais la nécessité où se virent ces personnes de vendre leurs biens offrit aux roturiers une occasion, dont ils profitèrent, d'acheter et de posséder des fiefs. En 1579, Henri III ôta à la

possession des fiefs la faculté d'anoblir. || *Droit, taxe de francs fiefs.* Droit prélevé irrégulièrement par le seigneur sur les roturiers propriétaires de leurs fiefs. || *Plain fief.* Fief direct.

— *De son domaine faire son fief.* Donner en fief quelque partie de son domaine.

— Se disait de certaines charges assimilées aux fiefs. Tenir en fief un office d'huissier au Châtelet.

— Se disait aussi de propriétés assimilées aux fiefs, mais autres que les domaines. Le droit de chasse, les essaims d'abeilles, devenaient quelquefois des fiefs.

— Par extens. Possession exclusive d'un bien. Le théâtre est un *fief* dont les rentes sont bonnes. (Corn.)

— Prov. *Qui fief nie où fief règne, fief perd.* Ancien axiome qui signifie que le désaveu emportait la perte du fief.

FIEF-SAUVIN (Le). Géogr. Bourg du canton de Montrevault, arr. de Cholet (Maine-et-Loire); 2,000 hab.

FIEFFAL, ALE. adj. Droit féod. Qui appartient à un fief; qui concerne un fief. || *Juridiction fieffale.* Juridiction qu'un seigneur exerçait sur ceux qui demeuraient dans son fief.

FIEFFANT. part. prés. du v. Fieffer. Qui fieffe.

FIEFFANT, ANTE. adj. et s. Celui, celle qui fieffait, qui donnait à fief un domaine noble à rente foncière et perpétuelle, ou remboursable seulement à sa volonté.

FIEFFATAIRE. s. 2 g. Celui ou celle qui prend à fieffe un héritage rural, c'est-à-dire à charge de rente foncière.

FIEFFE. s. f. (radic. *fief*). Contrat différant de celui par lequel on aliénait un fief, en ce qu'il ne s'appliquait qu'à la cession d'une terre roturière, à charge d'une rente foncière et perpétuelle. || Se dit encore en ce sens en Normandie.

FIEFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Fieffer. S'emploie adjectiv. Un domaine fieffé. Une ferme fieffée.

— Se disait, au propre, de celui qui possédait un fief. || On a aussi appelé *fieffés* certains officiers qui tenaient leurs offices en fief. Quatre sergents ou huissiers du Châtelet portaient encore avant la Révolution le titre d'huissiers *fieffés*, quoique depuis longtemps ces offices ne fussent plus tenus en fief. || On appelait tailleur *fieffé* celui qui tenait en foi et hommage du roi le pouvoir de tailler les monnaies de France. || Un homme *fieffé* était un vassal qui tenait un héritage en foi et hommage. || Un héritier *fieffé* était un vassal propriétaire de fief, saisi et vêtu par le seigneur féodal.

— En mauvaise part, il signifie Qui a atteint le suprême degré dans un vice, dans une mauvaise qualité quelconque. Ainsi, quand nous disons *fripon fieffé*, nous voulons dire fripon au suprême degré, c'est-à-dire à qui il ne manque rien du vice de la friponnerie, de la même façon qu'il ne manquait rien pour posséder un fief à celui qui en avait été établi propriétaire par le seigneur féodal, avec toutes les formalités requises. Peste du fou *fieffé!* (Mol.) Comme un fripon *fieffé* je vais vous faire pendre. (La Fontaine.) Parle français, ou tais-toi, pédant *fieffé.* (Brueys.)

★ FIEFFER. v. a. 1re conj. Donner un fief, donner à fief.

— Aujourd'hui, en Normandie, Donner en fieffe. Boutiques à vendre ou à fieffer.

— SE FIEFFER. v. pron. Être fieffé; être donné en fief.

FIÉGARD. s. m. Droit cout. Chose dont l'usage était commun à tous les habitants d'un pays, à tous les membres d'une communauté, comme une place, une rivière.

★ FIEL. s. m. (du latin *fel*, même signif.). Anat. Bile des animaux, humeur jaune et amère, contenue dans une vésicule ayant la forme d'une petite poire, et qui est adhérente au grand lobe du foie. On ne le dit guère de la bile de l'homme. Le fiel de bœuf est employé avantageusement pour enlever les taches de graisse sur les tissus qui sont altérables par les alcalis et les savons. Aussi les dégraisseurs en font-ils un grand usage.

> Prenez son *fiel* sanglant, il vous est nécessaire ;
> Le temps vous apprendra ce qu'il en faudra faire.
> (FLORIAN.)

— *Vésicule du fiel.* Poche membraneuse qui occupe la face inférieure du grand lobe du foie, et qui sert de réservoir à la bile.

— Par extens. Haine, ressentiment, aigreur, colère, animosité, aversion, inimitié. Fiel envenimé, âcre, mordant, atrabilaire. Le fiel de la haine, de la vengeance, de l'envie, de la critique. Où est l'émulation, là est le *fiel* de l'envie. (Boiste.) Tant de *fiel* entre-t-il dans l'âme des dévots! (Boil.) Et par là de son *fiel* colorant la noirceur. (Rac.) Ils ont distillé jour et nuit le *fiel* sur la République, et empoisonné la conscience du pays. (Gambetta.)

— Fig. On dit d'un style âcre, mordant, satirique, que l'écrivain trempe sa plume dans le fiel, que *le fiel coule de sa plume*, que *sa plume distille le fiel*. Je trempai ma plume dans mon *fiel.* (Mme de Sévigné.) Aucun *fiel* n'a jamais empoisonné ma plume. (Crébillon.)

— Par analogie. Si votre langue n'est pas toujours trempée dans le *fiel.* (Massillon.)

— *Être sans fiel.* N'avoir point d'esprit de vengeance. || *S'abreuver de fiel.* Vivre dans le mécontentement, dans la jalousie, dans la haine.

— Fig. Chagrin, déplaisir. Comme les rivières d'eau douce courent et vont mourir en la mer salée, ainsi le miel des voluptés se termine en *fiel* de douleur. (Charr.) Me nourrissant de *fiel*, de larmes abreuvée. (Rac.)

> Le ciel injuste m'a réservé
> Tout le *fiel* et tout l'absinthe
> Dont un amant fut jamais abreuvé. (MALHERBE.)

— Bot. *Fiel de terre.* Nom vulgaire de la fumeterre et de la petite centaurée.

— Méd. *Pierre de fiel.* V. PIERRE.

— Techn. *Fiel de verre.* Suint provenant des compositions du verre, dont l'alcali fixe végétal est le fondant.

FIELDIE. s. f. Bot. Syn. de VANDA.

FIELDING (Henry). Né à Sharpham-Park (Somerset), 1707-1754, abandonné par sa famille, composa des pièces de théâtre pour vivre et se livrer au plaisir. Devenu riche par son mariage, il se ruina, écrivit dans les journaux, composa des œuvres d'imagination, comme l'*Histoire de Joseph Andrews*, puis obtint une place de juge de paix. Il publia alors, 1750, *Tom Jones*, son chef-d'œuvre, qui fit oublier ses autres ouvrages. Il mourut à Lisbonne, où il s'était rendu pour rétablir sa santé.

FIELDITE. s. f. (de *Field*, n. pr.). Minér. Sulfure d'arsenic, d'antimoine, de cuivre et de zinc.

FIELLEUX, EUSE. adj. Qui tient du fiel, qui est amer comme le fiel.

> De cette douce et *fielleuse* pâture,
> Dont le surnom s'appelle trop aimer. (RONSARD.)

★ FIENTE. s. f. (pr. *fi-ante*; ét. lat., *fimus*, fumier). Nom donné aux excréments des animaux, et particulièrement des oiseaux. Fiente de pigeon, de poule, de chèvre. Fiente de cheval, de vache. La fiente est un engrais précieux qu'on ne saurait recueillir avec trop de soin. La bouse ou *fiente* de vache est sacrée chez les Indiens. Ils se mettent tous les matins au front, sur la poitrine et aux deux épaules de la cendre de cette *fiente* desséchée. (Sainte-Foix.)

FIENTÉ, ÉE. adj. (radic. *fiente*). Agric. Qui est fumé, amélioré par des engrais. Sol fienté. Terre bien fientée.

★ FIENTER. v. n. 1re conj. Jeter ses excréments, sa fiente. Joignant la raillerie à l'outrage, il emmena son cheval dans le temple, et l'y tint jusqu'à ce qu'il eut *fienté.* (Sall.)

FIENTERON. s. m. (rad. *fiente*). Valet chargé de nettoyer les étables. || Homme qui ramasse les ordures au coin des bornes, et qui les emporte à dos de cheval ou dans un tombereau. Peu usité.

FIENTEUX, EUSE. adj. Plein de fiente.

★ FIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *fidere*, fait de *fides*, foi, fidélité, confiance). *Je fie, nous fions. Je fiais, nous fiions, vous fiiez. Que je fie, que nous fiions, que vous fiiez*, etc. Confier, commettre à la fidélité de quelqu'un. Fier son bien, sa vie, son honneur. On peut *fier* un secret aux ivrognes. (Malherbe.)

> Ciel! à qui voulez-vous désormais que je *fie*
> Les secrets de mon âme et le soin de ma vie? (CORN.)

— SE FIER. v. pron. Se commettre à la fidélité de quelqu'un, avoir de la confiance en quelqu'un; compter, s'assurer sur quelqu'un, ou sur quelque chose. Vous *fiez*-vous encore à de si faibles armes? (Rac.) Comme il ne se *fiait* à personne, personne ne pouvait se *fier* à lui. (Fén.) Comment me *fier* à des sentiments qui m'ont tant de fois abusée? (J.-J. Rouss.) Mais se *fiant* à la légèreté d'un homme, Pepin le retint à sa cour. (Anquetil.) *Fiez* vous à quiconque a répandu des larmes. (Arn.) On ne doit se *fier* qu'à sa propre vertu. (Lenoble.) Ne vous *fiez* pas à la première apparence. (De la Boutraye.) Le despote ne se *fie* guère qu'aux petits créés et façonnés par sa main. (P. de St-Victor.)

> Insensé qui se *fiera*
> A tout ami qu'amène l'abondance!
> Il ne vient qu'avec elle, avec elle il fuira. (LA MOTTE.)
> Ne nous *fions* qu'à nous, voyons tout par nos yeux :
> Ce sont là nos trépieds, nos oracles, nos dieux. (VOLT.)
> On ne lit plus, mon cher, les auteurs qu'on traduit,
> Il vaut mieux s'en *fier* aux versions en prose,
> Un poète traduit librement, et pour cause. (BERCHOUX.)

— *Se fier à quelqu'un de quelque chose.* Mettre sa confiance en quelqu'un pour cette chose. Je me *fie* à ma nièce d'exercer votre vivacité en exerçant aussi la sienne. (Mme de Sévigné.)

— *Se fier à ses oreilles.* Être certain d'une chose, parce qu'on l'a entendue.

> Sa résolution a si peu de pareilles
> Qu'à peine je me *fie* encore à mes oreilles. (CORN.)

— *Ne pas se fier à ses oreilles.* Ne pas croire ce qu'on entend.

— *Ne pas se fier à ses yeux.* Ne pas croire ce qu'on voit.

— *Se fier de quelqu'un.* Compter sur cette personne. Vieux en ce sens.

— *Se fier de quelque chose. Fiez*-vous comme vous devez de votre mérite, et vous ne vous défierez point de ma constance. (Malherbe.) Vieux en ce sens.

— *Se fier en quelqu'un.* Mettre sa confiance en quelqu'un. Je me fie en vous. Je ne me fie qu'en vous. Je veux me *fier* en vous entièrement. (Mme de Sévigné.)

— *Se fier sur.* On se fie sur une personne ou une chose, quand on croit trouver en elle tous les moyens nécessaires pour effectuer ce qu'on désire. Je me fie sur vous pour me tirer d'embarras.

> C'est lorsqu'avec frayeur je parais à vos yeux,
> Que sur mon innocence à peine je me *fie*. (RACINE.)

— Iron. *Fiez-vous y. Fiez-vous à cela. Fiez-vous à ces belles promesses.* Gardez-vous de vous y fier.

— Prov. *Nage toujours et ne t'y fie pas.* Ai bien; compte sur toi-même, et ne t'attends pas au secours d'autrui.

★ FIER, ÈRE. adj. (pr. *fierr*; ét. lat., *ferus*, farouche). Arrogant, orgueilleux, superbe, présomptueux, avantageux. Peut-on n'être pas *fière* et savoir qu'on est belle! (Destouches.) Dans ce pays, la noblesse est *fière* et oisive. (Voltaire.)

> Tremble, je reviendrai plus terrible, plus *fier*,
> La torche d'une main et de l'autre le fer.
> (BAOUR-LORMIAN.)

— Loc. prov. *Être fier comme Artaban.* Être d'une fierté excessive. || On dit dans le même sens : *Fier comme un Écossais, fier comme un gueux, fier comme un paon.*

> Il est toujours gourmé, renfermé dans lui-même,
> Toujours portant au vent, *fier* comme un Écossais.
> (DESTOUCHES.)

— *Fier à quelqu'un.* Oh! qu'elles nous sont bien *fières* (les femmes) par notre faute! (Molière.)

— Content de, qui tire vanité de. Il faut avouer que l'homme, si *fier* de sa raison, lui fait bien peu d'honneur par sa conduite. (S. Dubay.) *Fier* de sa noblesse, jaloux de sa beauté, le cygne semble faire parade de tous ses avantages. (Buff.) Le rossignol, plus *fier* de son talent, semble vouloir le conserver dans toute sa pureté. (Id.) L'Eurus, *fier* de monter les chevaux de l'Aurore. (Del.)

— S'applique à la conduite, à la contenance, au ton, aux actions, aux discours, etc. Attitude, démarche, mine fière.

— Fig. Superbe, majestueux. Le mont Saint-Michel, ce mont si orgueilleux, que vous avez vu si *fier.* (Mme de Sévigné.)

— Grand, élevé, plein d'une noble fierté. Esprit fier. Âme fière. Fier courage. Voyez ce *fier* Saxon qu'on croit né sous sa loi. (Volt.)

> Son visage, où la mort a répandu ses traits,
> Demeure plus terrible et plus *fier* que jamais. (RACINE.)
> Le Français généreux, si *fier* et si traitable,
> Dont le goût pour la gloire est le seul goût durable.
> (VOLTAIRE.)

— Fam. Considérable. Fier orage. Fier coup d'épée.

— Fam. Fort, robuste. C'est un fier cheval pour tirer. C'est un fier homme pour la force, pour le talent, pour la science, pour un coup de main.

— Par antiphr. *Fier homme, fier marcheur, fier capitaine*, pour Pauvre homme, mauvais marcheur, triste capitaine.

— Iron. et fam. Excessif. Un fier sot, un fier imbécile, une fière bête.

— Blas. *Lion fier.* Lion dont le poil est hérissé.

— B.-arts. Hardi, expressif, pittoresque. Touche fière. Fier ciseau. Fier pinceau. || Se dit aussi des artistes, des écrivains, etc. C'est un fier statuaire. C'est un fier poète. || *Marbre fier.* Outre la signification de beau, de précieux, qu'il peut mériter par ses apparences, *marbre* prend ici une signification purement technologique, selon laquelle un marbre fier est un marbre qui éclate sous le ciseau. || On dit en ce sens : *Une pierre fière.*

— Chass. *Perdrix fières.* Perdrix dont l'approche est difficile.

— Manég. Se dit d'un cheval ombrageux qui se redresse dès qu'on lui parle.

— Substantiv. *Faire le fier.* Se montrer fier, orgueilleux.

— *Se tenir sur son fier.* Garder sa fierté.

★ FIER-À-BRAS. s. m. (ét lat., *ferrea brachia*, bras de fer; ou *fera brachia*, bras terribles). Pop. et fam. Fanfaron, matamore, homme dont les gestes, l'attitude et les discours appellent les disputes et les rixes. C'est une des variétés les plus brillantes du faubourien. Parmi les querelleurs de profession, le *fier-à-bras* est un peu au-dessous du brave de profession, c'est-à-dire qu'il n'est pas placé très haut dans l'estime publique. (St-Prosper.) Contre ces maudits *fiers-à-bras.* (Scarr.)

— REM. GRAMM. Littré donne ce mot invariable au pluriel. L'étymologie est plutôt favorable à l'exemple de Scarron.

FIÉRASFER. s. m. Ichtyol. Genre de malacoptérygiens, établi pour deux espèces de la Méditerranée.

FIERDING ou **FIERDINGARD.** s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, en Finlande, et pour les grains, en Danemark. Le fierding vaut en Finlande 31 lit. 392, et en Danemark, 34 lit. 777.

FIERDINGKAR. s. m. Métrol. Mesure danoise de capacité valant 4 lit. 35. || Mesure danoise de superficie valant 6 ares 8955.

★ FIÈREMENT. adv. D'une manière fière, avec fierté, avec orgueil. Marcher, parler, regarder fièrement. Traiter quelqu'un fièrement. Men ter fièrement. Il marche *fièrement*, il court d'un pas léger. (Rosset.)

— Bravement. Marcher fièrement au combat. Ils passèrent *fièrement* au milieu de la flotte espagnole, qui n'osa pas tirer un coup de canon. (Raynal.)

— Pop. Beaucoup, extrêmement. Cet homme est fièrement bête, fièrement dupe. Il a été fièrement puni.

— B.-arts. Avec hardiesse. Cet artiste dessine fièrement.

— Se dit aussi du style. Mezence seul est *fièrement* dessiné. (Chateaub.)

FIERLIAGE. s. m. Sal. Action de remplir exactement les tonneaux.

FIERTABLE. adj. radic. *fierte*. Anc. jurispr. Dont on pouvait obtenir la rémission.

★ FIERTE. s. f. (du lat. *feretrum*, civière à porter les morts). S'est dit pour Brancard, châsse, cercueil. La fierte de saint Romain, à Rouen.

★ FIERTÉ. s. f. Caractère de celui qui est fier; hauteur, arrogance. On ne connaît que trop la *fierté* des Atrides. (Rac.)

— Noblesse morale, fermeté, élévation, courage. L'extérieur d'un philosophe doit être armé d'une gracieuse *fierté*. (Mont.) La *fierté* de l'âme fait les vrais républicains. (St Evrem.) Elle eut de quoi satisfaire à sa noble *fierté*, quand elle vit qu'elle allait unir la maison de France à la noble famille des Stuarts. (Boss.) La *fierté* dans l'âme est de la grandeur. (Volt.) La *fierté* de Montaigne est une *fierté* d'honnête homme. (Malebr.) Si l'on veut garder le pouvoir constituant, il faut avoir la *fierté* de le réclamer et de le détenir. (Gambetta.)

— Assurance, don d'imposer le respect, la crainte. La fierté de son maintien, de son regard, de ses paroles. Ses malheurs n'avaient point abattu sa *fierté*. (Racine.) La *fierté* n'est pas simplement la vanité qui consiste à se faire valoir par les petites choses; elle n'est pas la présomption qui se croit capable de grandes; elle n'est pas le dédain qui ajoute encore le mépris des autres à l'air de la grande opinion de soi-même, mais elle s'allie intimement avec tous ces défauts. (Volt.)

— Se dit d'une femme qui ne cède pas à l'amour. Contre un amant qui plait pourquoi tant de *fierté?* (Racine.)

— *Fierté d'un vœu.* Vœu ambitieux.

> La pitié de Sylla n'est pas ce que je veux,
> Rome attire encor moins la *fierté* de mes vœux.
> (CORNEILLE.)

— B.-arts. Hardiesse d'expression, vigueur de touche, liberté du ciseau. Fierté de dessin, de touche. On a dit la *fierté* du pinceau, pour signifier des touches libres et hardies. (Volt.)

— Au pluriel, Actes de fierté. Je me suis sauvé de toutes vos *fiertés.* (Mol.) Et l'on n'est plus au temps de ces nobles *fiertés.* (Id.)

> Ah! si non plus que vous je n'ai point le cœur bas,
> Nos *fiertés* pour cela ne se ressemblent pas. (CORN.)

— Syn. comp. FIERTÉ, DÉDAIN. V. DÉDAIN.

FIERTÉ, ÉE. adj. Blas. Se dit d'un poisson ou d'une baleine dont on voit les dents.

FIERTON. s. m. (de l'angl. *farthing*, monnaie de cuivre). Techn. Plaque ronde qui sert de modèle pour ajuster les flans des monnaies au poids prescrit par les lois.

FIERTONNEUR. s. m. Anc. admin. Officier qui était chargé de vérifier si les monnaies répondaient au fierton.

FIESCHI (Joseph). Né à Murato (Corse), soldat, agent de police, fut l'auteur de l'attentat dit de la Machine infernale, dirigé contre Louis-Philippe, le 28 juillet 1835. Il fut exécuté avec ses complices, Morey et Pépin, le 16 février 1836.

FIESOLE. Géogr. Ville de l'anc. Toscane (Italie), à 5 kil. N.-E. de Florence. Évêché. Bâtie sur les ruines de *Fæsulæ* ou *Fésules*, elle est d'une antiquité reculée. La population est d'environ 2,000 hab.

FIESQUE. L'une des quatre grandes familles aristocratiques de Gênes, qui dès 994 possédait le comté de Lavagna. Elle fut du parti guelfe, et donna à l'Église deux papes, *Innocent IV* et *Adrien V*, 30 cardinaux, plus de 300 prélats. FIESQUE (Jean-Louis), 1523-1547. Conspira contre André Doria, fut sur le point de réussir et se noya en voulant monter sur un vaisseau dans le port.

FIESTAUX. s. m. pl. Dégagement spontané de grisou.

FIEUX, EUSE. adj. Art vétér. Qui est attaqué du fi.

FIEUX. s. m. (du lat. *filiolus*, diminutif de *filius*, fils). S'est dit pour Petit enfant.

> Et ce dicton picard à l'entour fut écrit :
> « Biaux chires leups, n'écoutez mie
> Mère tenchent chen *fieux* qui crie. » (LA FONT.)

— *Les bons fieux.* Congrégation de pénitents qui se forma au XVIIe siècle à Armentières.

— Le dictionnaire rouchi-français de Gabriel Hécart écrit *fieu* au singulier.

FIÉVÉE (Joseph). Né à Paris, 1767-1839, compositeur d'imprimerie, devint royaliste ardent par haine de la Terreur, fut arrêté, remis en liberté après le 18 brumaire, et écrivit dans *les Débats*. Il fut préfet de la Nièvre en 1813. Il redevint journaliste en 1815. On lui doit des romans : *la Dot de Suzette, Frédéric, Correspondance politique et administrative*, etc.

★ FIÈVRE. s. f. (ét. lat., *febris*, même signif.). Path. Mouvement déréglé du sang, circulation accélérée, avec fréquence du pouls, chaleur et frisson. Fièvre lente, continue, pernicieuse, intermittente, tierce, quarte, maligne, putride, scarlatine, jaune, etc. Une grosse *fièvre* continue avec des redoublements. (Racine.)

> A quoi bon, quand la *fièvre* en nos artères brûle,
> Faire de notre mal un secret ridicule? (BOILEAU.)

— *Fièvre d'accès.* Fièvre qui se manifeste avec des intervalles de temps à peu près les mêmes chez le malade, qui, en dehors des accès, est presque complètement dans son état normal. || *Fièvres adéno-méningées* ou *muqueuses.* Fièvres qui affectent les différentes parties du système muqueux, surtout celles de l'appareil digestif. || *Fièvres adéno-nerveuses.* Fièvres ainsi nommées parce qu'elles joignent à un état ataxique une affection des glandes lymphatiques, d'où résultent des bubons qui se manifestent particulièrement aux aines et aux aisselles. Cet ordre ne contient qu'un genre, qui est la peste commune. || *Fièvres adynamiques* ou *putrides.* Fièvres affectant les forces musculaires qu'elles frappent d'atonie, tandis qu'elles diminuent la sensibilité générale. || *Fièvre adynamo-ataxique.* Fièvre qui est à la fois adynamique et ataxique. || *Fièvre agrypnode.* Fièvre qui prive le sommeil. || *Fièvre angiocardique.* Fièvre causée par l'endocardite. || *Fièvre arthritique.* Fièvre qui accompagne quelquefois la goutte. || *Fièvres ataxiques* ou *malignes.* Fièvres qui déterminent divers désordres dans les fonctions nerveuses, et semblent porter une profonde atteinte à l'origine des nerfs. || *Fièvres bilieuses* ou *gastriques,* nommées aussi *méningo-gastriques.* Fièvres qui affectent spécialement les membranes de l'estomac. || *Fièvre des bois.* Fièvre intermittente des Indes. || *Fièvre catarrhale.* Fièvre muqueuse et pulmonaire. || *Fièvre cérébrale.* Fièvre ataxique caractérisée par une grande agitation nerveuse. — Nom donné aux méningites. || *Fièvre charbonneuse.* Fièvre dont les symptômes ont beaucoup d'analogie avec ceux du charbon. || *Fièvre chaude.* Le délire fébrile. || *Fièvre cholérique.* Fièvre pernicieuse, diarrhée et dysenterie cholériforme. || *Fièvre chronique.* Fièvre intermittente. || *Fièvre comateuse.* Fièvre pernicieuse dont l'accès est caractérisé par un profond assoupissement. || *Fièvres contagieuses.* Celles qui se transmettent par voie de contagion; telles sont les affections pestilentielles, la variole, la rougeole, la scarlatine, etc., etc. || *Fièvres continues.* Celles qui offrent un trouble permanent des fonctions depuis leur début jusqu'à leur terminaison. || *Fièvre décimane.* Fièvre intermittente qui reparaît de dix jours en dix jours. || *Fièvre dépuratoire.* Fièvre qui accompagne un exanthème, cet exanthème passant pour une épuration. || *Fièvres diathésales.* Fièvres continues; accidents fébriles se produisant sous l'influence d'une diathèse. || *Fièvre diaphorétique.* Fièvre continue, avec sueur continuelle. || *Fièvre double quarte.* Fièvre intermittente présentant deux accès en un jour, et apyrexie les jours suivants, ou un accès par jour pendant deux jours, et apyrexie le troisième. || *Fièvre double quotidienne.* Fièvre intermittente avec deux accès par jour. || *Fièvre double tierce.* Fièvre intermittente présentant un accès tous les jours, mais à des heures différentes, pour se correspondre en tierce. || *Fièvre dysentérique.* Fièvre intermittente qui précède ou accompagne la dysenterie. || *Fièvres éphémères.* Celles qui durent seulement un ou plusieurs jours, telles que les courbatures. || *Fièvre érotique.* Fièvre qui accompagne l'érotomanie. || *Fièvre erratique.* Fièvre à accès irréguliers ou plus éloignés les uns des autres que dans la quarte. || *Fièvre éruptive.* Fièvre qui se termine par une éruption cutanée. || *Fièvre érésipélateuse.* Fièvre qui précède et accompagne l'érésipèle. || *Fièvre exanthématique.* Fièvre qui accompagne un exanthème aigu. || *Fièvre goutteuse.* Fièvre qui accompagne les accès de goutte. || *Fièvre hebdomadaire.* Fièvre dont les accès reviennent tous les sept jours. || *Fièvres hectiques.* Fièvres qui embrassent deux genres, la fièvre continue et la fièvre rémittente. || *Fièvre hélode.* Fièvre accompagnée de sueur, avec adynamie. || *Fièvre de Hongrie.* Typhus qui régna en Hongrie, au XVI[e] siècle. || *Fièvre idiopathique.* Affection aiguë, caractérisée par le trouble général des fonctions et qui est indépendante de toute affection locale, bien qu'elle puisse imprimer à d'autres maladies, ou en recevoir elle-même des modifications particulières. || *Fièvres inflammatoires,* nommées aussi *angioténiques.* Fièvres qui paraissent avoir leur siège dans les vaisseaux sanguins; elles ne renferment qu'un genre, qui est la continue simple. || *Fièvre intercurrente.* Fièvre survenant pendant le cours d'une fièvre annuelle, stationnaire ou épidémique. || *Fièvres intermittentes.* Celles qui présentent des accès composés de frisson, de chaleur et de sueurs avec des intervalles sans fièvre, lesquels sont nommés *apyrexies.* || *Fièvre intestinale.* Fièvre bilieuse. || *Fièvre jaune.* Fièvre pestilentielle originaire de l'Amérique tropicale. || *Fièvre des jungles.* Fièvre rémittente de l'Inde. || *Fièvre des Koltas* ou *des pays bas.* Fièvre pernicieuse et intermittente très commune en Abyssinie après la saison pluvieuse. || *Fièvre de lait* ou *laiteuse.* Mouvement fébrile qui précède la sécrétion du lait, chez les femmes récemment accouchées. Rien ne console que la parfaite santé de ma fille : elle n'a pas eu la *fièvre* de son lait. (M[me] de Sévigné.) || *Fièvre lartée.* Affection périodique dont les accès ont une grande régularité. || *Fièvre de Macacu.* Fièvre rémittente ou intermittente du Brésil. || *Fièvre mésentérique.* Un des noms de la fièvre muqueuse. || *Fièvre nerveuse.* Fièvre compliquée d'ataxie, surtout le typhus. || *Fièvre nonane.* Fièvre intermittente dont les accès reparaissent tous les neuf jours. || *Fièvre pernicieuse.* Fièvre intermittente d'un caractère très grave. || *Fièvre pestilentielle.* Toute fièvre accompagnée d'affections purulentes, telles que charbons, bubons, etc. || *Fièvre pseudo-continue.* Fièvre rémittente qui prend le caractère continu. || *Fièvre pourprée.* Fièvre qui accompagne souvent la phlegmasie exanthématique. || *Fièvre des prisons.* Le typhus. || *Fièvre puerpérale.* Péritonite des femmes en couches. || *Fièvre quarte.* Fièvre intermittente dont les accès reparaissent tous les quatre jours. || *Fièvre quarte doublée.* Fièvre quarte avec deux accès le quatrième jour. || *Fièvre quarte triplée.* Fièvre quarte avec trois accès le quatrième jour. || *Fièvres rémittentes.* Celles qui, étant continues, sont accompagnées d'accès périodiques de froid et de chaud. Les intervalles entre ces accès se nomment *rémissions.* || *Fièvre rhumatismale.* Fièvre qui accompagne le rhumatisme aigu. || *Fièvre septane.* Fièvre intermittente dont les accès reparaissent tous les sept jours. || *Fièvre sextane.* Fièvre intermittente dont les accès reparaissent tous les six jours. || *Fièvre soporeuse.* Fièvre intermittente pernicieuse caractérisée par un profond assoupissement. || *Fièvre splénique.* Fièvre intermittente avec congestion splénique. *Fièvre suppurative.* Infection purulente. || *Fièvre symptomatique.* Malaise général, produit par une autre affection, telle qu'une inflammation des poumons ou du péritoine. || *Fièvre syphilitique.* Fièvre qui précède ou accompagne quelquefois les éruptions de la syphilis. || *Fièvre thermale.* Fièvre qui accompagne quelquefois un traitement thermal. || *Fièvre tierce.* Fièvre intermittente dont les accès reparaissent de deux jours l'un. || *Fièvre tierce doublée.* Fièvre tierce qui présente deux accès tous les deux jours, avec un jour d'intermittence. || *Fièvre traumatique.* Celle qui accompagne la suppuration des plaies. || *Fièvre typhoïde.* Fièvre qui présente les mêmes symptômes que le typhus. || *Fièvre urineuse.* Fièvre qui survient à la suite des opérations sur l'urètre. || *Fièvre des vaisseaux.* Sorte de typhus causé par certaines dispositions hygiéniques fâcheuses des navires. || *Fièvre varioleuse.* Fièvre qui accompagne la variole. || *Fièvre vermineuse.* Fièvre accompagnée de la production d'un grand nombre de vers intestinaux. || *Fièvre vésiculaire.* Fièvre qui accompagne les éruptions vésiculaires. || *Fièvre zincique.* Phénomène fébrile occasionné par les préparations zinciques. || Pour les autres variétés de fièvre, voir, à leur ordre alphabétique, les qualificatifs qui accompagnent le mot fièvre.

— *Une bonne fièvre.* Une forte fièvre.

— *Fièvre double-tierce.* Se disait autrefois d'une très forte fièvre intermittente. Tous deux ont la *fièvre* double-tierce. (Racine.)

— Fig. *Sentir la fièvre.* Répandre une odeur aigre, particulière aux malades attaqués de la fièvre. Allez vous coucher, Basile ; vous sentez la *fièvre.* (Beaum.)

— *Se sentir de fièvre.* Éprouver le malaise qui précède un accès de ce mal, en éprouver les premières atteintes. Je me sens de fièvre.

— Fam. *Avoir une fièvre de cheval.* Avoir une fièvre violente.

— *Avoir les fièvres.* Avoir habituellement la fièvre, une fièvre intermittente.

— S'emploie quelquefois par imprécation. Que la *fièvre* te serre, chien de vilain ! (Molière.)

— Fig. Émotion, ardeur violente. La fièvre des passions. La fièvre de l'amour. Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la *fièvre.* (La Font.) Qu'est-ce que cette *fièvre* éternelle du penseur, si ce n'est la soif de la vérité? (Edg. Quinet.) Un vieillard qui regrette le temps de sa jeunesse est un homme qui se plaint de n'avoir plus de *fièvre.* (Noël.) Grétry demandait à J.-J. Rousseau s'il était occupé de quelque ouvrage. — « Je deviens vieux, répondit l'auteur d'Émile, je n'ai plus le courage de me donner la *fièvre.* » (Saff.)

> Fièvre d'amour brûle mes sens
> Lorsque je pense à ma Sylvie. (SALIENTIN.)

— Fig. et fam. *Fièvre chaude.* Transport d'amour, de colère; folie extrême, turbulente. Les Abdérites prirent une *fièvre* chaude. (Racine.) Les tyrans sont pour la plupart des fous couronnés; ils ont le vertige du pouvoir absolu ou la *fièvre* chaude de la cruauté. (P. de St-Victor.)

— Agitation, trouble dans les esprits. Ce peuple a la fièvre.

— Passion ridicule pour une chose. La *fièvre* des ballons continue toujours. (Th. Gautier.)

— Arg. *Fièvre cérébrale.* Accusation capitale.

— Prov. *Tomber de fièvre en chaud mal.* Tomber d'un embarras dans un autre plus grand. Aller de mal en pis. || *Avoir la fièvre de veau.* Frissonner quand on est ivre. || *La fièvre de St-Vallier.* Fièvre que donne la peur. Saint-Vallier, ayant été condamné à mort pour avoir conspiré contre François I[er], reçut sa grâce sur l'échafaud. || *Quand on ne jouerait que des fièvres quartaines, chacun les veut gagner.* || Par forme de juron. Si vous y manquez, votre *fièvre* quartaine ! (Molière.) || *Avoir une fièvre de renard qui se guérirait en mangeant une poule.* Se dit des convalescents, chez lesquels l'appétit reparaît. || *Cela est employé comme fièvre en corps de moine.* Cet homme mérite le mal qui lui arrive.

— Art vétér. *Fièvre vitulaire.* Espèce de prostration qui succède à l'opération du vêlage, et qui est considérée comme une congestion cérébrale.

— Bot. *Arbre à la fièvre.* Espèce de vismie.

FIÉVREUSEMENT. adv. D'une manière fiévreuse.

* **FIÉVREUX, EUSE.** adj. Qui cause la fièvre, qui est causé par la fièvre. Climat fiévreux.

> La langue se dessèche, et la bouche avec peine
> Aspire en haletant une *fiévreuse* haleine.
> (DE SAINT-ANGE.)

— Fig. Cette *fiévreuse* sollicitude que nous avons de la chasteté des femmes, fait qu'une bonne femme, une femme de bien et femme d'honneur et de vertu, ce ne soit en effet à dire autre chose pour nous, qu'une femme chaste. (Montaig.) Ce sont des mouvements *fiévreux* que la santé ne peut imiter. (Pascal.) Le regret de mon erreur a survécu à ces *fiévreuses* réalités du plaisir qui enivrent les sens aux dépens de l'âme. (Ch. Nodier.) Charlotte, elle aussi, partageait l'activité *fiévreuse* de son artiste. (A. Daudet.) Il n'y a plus en elle que le regard ardent, l'énergie *fiévreuse* de la courtisane rassasiée et maigre. (H. Taine.)

> C'est un *fiévreux* tourment, qui, travaillant notre âme,
> Lui donne des accès et de glace et de flamme.
> (THÉOPHILE.)

— Qui est sujet, prédisposé à la fièvre. Il a un tempérament fiévreux.

— Substantiv. Celui ou celle qui a la fièvre. Il y a beaucoup de fiévreux à l'hôpital. La salle des *fiévreux,* dans un hôpital. (Acad.)

* **FIÉVROTTE.** s. f. Fam. Petite fièvre.

FIFE. Géogr. Comté d'Écosse, situé entre la mer du Nord, le golfe du Tay, le golfe du Forth et les comtés de Perth, Kinross et Clakmannan. Superficie 136,636 hectares ; popul. 153,000 hab. Exploitation de mines de fer, de houille et de plomb ; villes principales : Cupar, chef-lieu, Dunfermline, Kirkaldy, Saint-André, etc.

FIFI. s.m. (étym., réduplication du mot *fils*). Terme d'amitié dont on se sert à l'égard des enfants, des oiseaux.

— Costume de carnaval qui diffère peu du titi. Louer un fifi. S'habiller en fifi. || Se dit de la personne qui porte ce costume. Danser avec un fifi.

— Hist. Une ordonnance de Henri IV, concernant les latrines, appelle les gadouards ou vidangeurs de Paris les maîtres *fifi.*

FIFOTE. s. f. Zooph. Nom vulgaire de l'étoile de mer, sur les côtes normandes.

FIFOUCHE. s. m. Bot. Arbre de Madagascar.

* **FIFRE.** s. m. (ét. allem., *Pfeiffer,* sifflet). Petite flûte traversière percée de six trous, dont le son est très aigu, particulièrement en usage dans la musique militaire. Fifre aigu, aigre, perçant, sifflant, sonore. Fifre aux sons aigus et sifflants. La coutume de jouer du *fifre* a régné surtout sous Henri IV, Louis XIV et Louis XV. (Bard.) Dans le principe, le *fifre* glapissait tant que battait le tambour. (Id.) Jean-Jacques regrettait l'abolition des *fifres.* (Id.) L'air fait siffler le *fifre* et gronder le tambour. (Delille.)

— Musicien qui joue du fifre. On nous présenta au gouverneur de la citadelle. Ce gouverneur était sourd ; dans sa jeunesse, il avait été *fifre.* (Volt.)

— Loc. prov. *Neuf comme un fifre.* Naïf, sans expérience.

FIFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Fifrer. S'empl. adjectiv. Air fifré.

> La guerre étant sonnée
> Et *fifrée* et tambourinée. (SCARRON.)

FIFRELIN. s. m. Arg. Soldat.

— Pop. *Pas un fifrelin.* Pas la moindre chose. Pas un *fifrelin,* plus un espoir, plus que de la nuit et de la faim. (É. Zola.)

FIFRER. v. a. 1[re] conj. Jouer ou accompagner avec le fifre. Fifrer un air, un morceau. Il fifrait la marche du régiment.

— Absol. Il faut plus de six mois pour apprendre à fifrer.

FIGALE. s.f. Mar. Bâtiment des Indes orientales, qui n'a qu'un seul mât placé au milieu, et qui va à rames et à voiles.

FIGARO. Nom d'un personnage de comédie dont on a fait un nom commun, pour signifier un Entremetteur, un intrigant, un homme adroit et sans conscience. N'est pas *figaro* qui veut. (Ourry.)

— Se dit quelquefois pour Perruquier, barbier. Un figaro de village. *Figaro* a promené sur cette tête inculte et sur ce visage feuillu les branches de ses ciseaux et la lame de son rasoir. (J. Sandeau.)

FIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Figer. S'empl. adjectiv. Huile figée. Sauce figée. La mer couleur d'émeraude semblait comme *figée* dans la fraîcheur du matin. (G. Flaubert.)

— Par anal.

> Dans la même nacre *figées*
> Larmes des flots pleurant Vénus,
> Deux perles au gouffre plongées
> Se sont dit des mots inconnus. (TH. GAUTIER.)

— Fig. Je suis d'avis que vous aimiez mes lettres. Je ne crois pas pourtant qu'elles soient aussi agréables que vous le dites ; mais il est vrai que pour *figées,* elles ne le sont pas. (M[me] de Sévigné.)

FIGEAC. Géogr. Ch.-l. d'arr. du départ. du Lot, à 67 kil. de Cahors, sur la rive droite du Cellé ; 7,200 hab. Commerce de vins et de bestiaux. Laide et mal bâtie, la ville a deux églises du XI[e] siècle, les *aiguilles,* sorte d'obélisques qui servaient peut-être de phares, le château de la *Balène,* ancienne forteresse, aujourd'hui palais de justice. Les Champollion y sont nés.

* **FIGEMENT.** s. m. Action de se figer ; effet de cette action.

* **FIGER.** v. a. 1[re] conj. (du lat. *figere,* fixer, rendre stable). On met un *e* après le *g* suivi d'un *a* ou d'un *o. Nous figeons. Il figeait,* etc. Congeler, en parlant des liquides gras et onctueux. Il faut un froid vif pour figer l'huile. L'air froid *fige* la graisse des viandes. (Acad.)

— Coaguler, en parlant du sang. Une goutte de venin entrée dans le sang en *fige* toute la masse et nous cause une mort certaine. (Boss.)

— SE FIGER. v. pron. Être figé, coagulé. Une huile, une graisse qui se fige. Celle (humeur) qui est rouge, qu'on voit à la fin se *figer* dans une palette, et qui en occupe le fond, est celle qu'on appelle proprement le sang. (Bossuet.)

— Fig. Se dit du sang dont une émotion violente semble arrêter le mouvement. Ah ! vous me faites peur et tout mon sang se *fige.* (Mol.) Oui, je sens que tout mon sang se *fige.* (Dest.)

— Par extens. La langue se transit et la voix se *fige* à son heure. (Montaigne.)

FIGÈRE. s. f. Maladie des dindonneaux.

FIGITE. s. f. Entom. Genre d'insectes hyménoptères, parasites des diptères.

FIGNOLAGE. s. m. Pop. Action de fignoler.

— B.-arts. Recherche dans la manière.

FIGNOLÉ, ÉE. part. pass. du v. Fignoler. S'empl. adjectiv. Il parlait d'une demi-grosse de rivets qu'il avait forgés pour le phare de Dunkerque, des bijoux, des choses à placer dans un musée, tant c'était *fignolé.* (É. Zola.)

FIGNOLER. v. n. 1[re] conj. (rad. *fin*). Fam. Raffiner ; vouloir se distinguer par un ton, par des manières affectées. || Mettre de la recherche dans son habillement, dans sa toilette, se mettre selon la mode.

— Activ. Faire, travailler avec recherche, avec raffinement. Fignoler un ouvrage.

FIGNOLEUR, EUSE. s. (radic. *fignoler*). Fashionable de campagne.

* **FIGUE.** s. f. (pr. *fi-ghe* : du lat. *ficus,* figue et figuier). Bot. Fruit mou, sucré, pectoral, adoucissant, qui provient du figuier. Lorsque les *figues* sont séchées, elles deviennent très nourrissantes, et elles forment un objet de commerce assez considérable pour les pays du Midi. (Béclard.)

— *Figue-fleur.* Figue de la première récolte, qui précède toujours sur l'arbre la naissance des feuilles. Elle est beaucoup plus lente à mûrir que celles de la seconde récolte, et moins estimée.

— Fig. *Faire la figue.* Se moquer, mépriser, braver, défier. Cette expression a pour origine, dit-on, le trait historique qui suit : Frédéric Barberousse voulant tirer vengeance des Milanais, qui avaient chassé de leur ville l'impératrice sa femme, montée à rebours sur une mule, fit enfoncer une figue sous la queue d'une mule, et obligea tous les Milanais captifs d'arracher publiquement cette figue avec les dents, et de la remettre au même endroit, sans l'aide de leurs mains, sous peine d'être pendus sur-le-champ. La plus grande injure qu'on puisse faire aux Milanais est de *leur faire la figue,* en montrant le bout du pouce serré entre les deux doigts voisins.

> Pape-figue se nomme
> L'île et province où les gens autrefois
> Firent la *figue* au portrait du saint-père. (LA FONT.)
> Plusieurs se sont trouvés qui d'écharpe changeant,
> Aux dangers, ainsi qu'elle, ont souvent fait la *figue.*
> (Id.)

— Prov. *Moitié figue, moitié raisin.* Moitié de gré, moitié de force ; en partie bien, en partie mal. Il courut chez Ninon, et moitié *figue* et moitié raisin, moitié par adresse, moitié par force, il retira les lettres. (M[me] de Sévigné.)

— Bot. *Figue-banane.* Fruit du bananier des sages. || *Figue de Barbarie.* Fruit du cactier ou figuier d'Inde. || *Figue-caque.* Un des noms vulgaires du diospyre kaki.

— Moll. Coquille univalve du genre pyrule.

— Sal. Fragment de feutre souillant le sel, dans les marais salants.

— Zooph. *Figue de mer.* Espèce d'alcyon.

FIGUERAS-Y-MORAGAS (Stanislas). Homme politique espagnol, né à Barcelone, 1819-1882, entra aux cortès en 1851, comme député républicain, fut exilé en 1866, devint un des chefs de son parti après la révolution de 1868, fut président de la République espagnole du 12 février au 12 juin 1873, et vécut dans la retraite après l'avènement d'Alphonse XII.

* **FIGUERIE.** s. f. Lieu planté de figuiers. Les cultivateurs cherchent à donner une bonne exposition à leurs *figueries,* et à maintenir la fraîcheur et l'abondance des sucs nourriciers autour des racines de chaque sujet. (St-Amour.)

FIGUEROA (François de). Né à Alcala de Hénarès (Espagne), 1540-1620, servit sous Philippe II, et écrivit des *Pastorales,* à la manière des Italiens.

— FIGUEROA (D. Gomez SUAREZ de), premier duc de *Feria.* Fut en grande faveur auprès de Philippe II, qui lui confia plusieurs missions importantes, le chargea de garder la prison du malheureux don Carlos, et lui donna le titre de duc. Il mourut en 1571.

— FIGUEROA (Don Garsias y Silva). Voyageur et diplomate espagnol, né à Badajoz, vers 1574, mort avant 1628, de la famille des ducs de Feria, fut d'abord soldat, puis diplomate. Envoyé auprès de Schah-Abbas, roi de Perse,

1617-1619, il ne put conclure avec lui un traité de commerce et ne revint en Espagne qu'en 1624. On a de lui : *De Rebus Persarum Epistola ; Breviarium Historiæ Hispanicæ ; Totius Legationis suæ et Indicarum rerum Persidisque Commentarii ;* c'est d'après ce dernier ouvrage qu'un des attachés de l'ambassade écrivit la relation curieuse du voyage de Figueroa, qui fut traduite de l'espagnol en français par Wicqfort

— FIGUEROA (Christophe SUAREZ de), Poète espagnol, né à Valladolid en 1586, vivait au XVII^e siècle. Il passa une partie de sa vie en Italie. On a de lui : *Espejo de juventud ; el Pastor fido,* bonne traduction de l'œuvre de Guarini ; *la Constante Amarilis ; España defendida,* poème épique ; *Hechos de D. Garcia Hurtado de Mendoza ; el Pasagero, advertencias utilissimas a la vida humana ; Varias Noticias importantes a la humana communicacion ;* etc., etc.

★ **FIGUIER.** s. m. (pr. *fi-ghié ;* radic. *figue*). Bot. Genre de la famille des morées, à fleurs amentacées monoïques, c'est-à-dire mâles et

Figuier blanquette : *a*, branche ; *b*, fleur mâle ; *c*, fleur femelle.

femelles, dont le fruit agrégé est composé d'un grand nombre de caryopses réunis dans un involucre charnu et succulent. Le figuier a joui longtemps dans l'antiquité d'une grande célébrité. Les Grecs et les Romains lui avaient voué une espèce de culte ; ils en couronnaient les statues de leurs déesses et s'en ceignaient le front dans les fêtes publiques. En même temps leurs yeux furent ouverts à tous deux ; ils reconnurent qu'ils étaient nus ; et ils entrelacèrent des feuilles de *figuier* et s'en firent de quoi se couvrir. (Lemaistre de Sacy.)

> Ici le noir *figuier* de son feuillage sombre
> Protège les amants étendus sous son ombre. (GILBERT.)

— *Dormir sous le figuier.* Passer une douce vie dans l'indolence et la mollesse.

— *Figuier du Bengale.* Figuier dont les branches pendent à terre, y prennent racine et forment des arbres nouveaux. || *Figuier élastique.* Grand arbre du Népaul, qui fournit du caoutchouc. || *Figuier des marais.* Arbre de Java qui est employé pour les clôtures et qui fournit du vernis. || *Figuier religieux, des pagodes* ou *des conseils.* Figuier cultivé dans l'Inde près des pagodes et des temples, et sous lequel les habitants ont coutume de s'assembler. || *Figuier sycomore.* Figuier dont le bois incorruptible était employé par les Égyptiens pour renfermer les momies.

— Antiq. rom. *Figuier ruminal.* Figuier sous lequel Rémus et Romulus furent trouvés suçant les mamelles d'une louve. Le *figuier* ruminal était au milieu du forum romain. (L. Grégoire.)

— Bot. On donne ce nom à plusieurs végétaux qui n'appartiennent pas au genre figuier. || *Figuier d'Adam.* L'un des noms du bananier. Le bananier a tant de rapports avec les premiers besoins de l'homme, dans l'état d'innocence et d'inexpérience, qu'on l'appelle aux Indes le *figuier* d'Adam. (B. de St-P.) || *Figuier d'Amérique.* Espèce de cactus. || *Figuier des Indes.* Le papayer. || *Figuier infernal.* Nom vulgaire du ricin et de l'aigremoine du Mexique. || *Figuier maudit.* La clusie. || *Figuier de Pharaon.* Le sycomore.

— Ornith. Oiseau fort petit vulgairement appelé *bec-figue*, que quelques naturalistes ont réuni au genre fauvette.

FIGUIÈRES ou **FIGUERAS.** Géogr. Ville de la prov. de Gérone (Espagne), l'anc. Catalogne ; 8,000 hab. Place forte, elle est le centre de la défense des Pyrénées orientales ; les Français l'ont prise en 1794, 1801 et 1823.

FIGULE. s. m. (du lat. *figulus,* potier). Ornith. Syn. de FOURNIER.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des lucanides, établi pour une dizaine d'espèces d'Australie.

FIGULIN, INE. adj. (ét. lat., *figulus,* potier). Techn. Qui est susceptible de prendre et de garder la forme qu'on lui donne.

— Qui est relatif à la poterie, aux potiers.

— *Terres figulines.* Terres faciles à pétrir, et qu'on applique à la fabrication des poteries.

— FIGULINE. s. f. S'est dit pour Poterie faite avec art. Les rustiques figulines de Bernard Palissy.

FIGURABILITÉ. s. f. (rad. *figurable*). Philos. Propriété qu'ont tous les corps d'avoir ou de recevoir une figure. La figurabilité des corps, de la matière.

FIGURABLE. adj. Qui peut être exprimé au moyen de figures. Qui vous a dit que les premiers principes de la matière sont divisibles et *figurables ?* (Voltaire.)

FIGURANT. part. prés. du v. Figurer. Des peintres figurant sur leurs tableaux des danses de bergers et de bergères.

> Elle n'a plus l'esprit maintenant occupé
> Que des bords du Lignon, des vallons de Tempé,
> Des bergers *figurant* quelques danses légères
> Ou tout le jour assis aux pieds de leurs bergères.
> (PIRON.)

★ **FIGURANT, ANTE.** adj. Qui sert de symbole. Choses figurantes.

— FIGURANT, ANTE. s. Art dram. Danseur, danseuse qui figure aux ballets, dans les corps d'entrée. Les *figurants* du Théâtre-Français, de l'Opéra-Comique. (Acad.) Voilà que vous me regardez comme un Sardanapale, parce que j'ai été à un bal de *figurantes* d'Opéra. (Mérimée.)

— Tout personnage muet qui figure dans une représentation. Le rêve favori du *figurant,* c'est de devenir acteur quelque jour. (Ourry.)

— Celui qui figure dans un acte commercial.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif.

★ **FIGURATIF, IVE.** adj. Qui figure, qui imite quelque chose par sa forme.

— *Plan figuratif.* Celui qui représente un pays, une ville, un héritage, une carte topographique.

— *Poésie figurative.* Pièce de vers disposée de façon à représenter un objet quelconque.

— Qui est la représentation, le symbole de quelque chose. Tout était figuratif dans l'ancienne loi.

— Jurispr. *Confrontation figurative.* Acte qui a lieu lorsque, le témoin ne pouvant être présent, on fait usage de sa déposition, que l'on communique à l'accusé.

— Philol. et Paléogr. *Caractères figuratifs.* L'une des six sortes de caractères chinois, nommés ainsi parce qu'ils représentent grossièrement les objets. ||*Lettres figuratives.* Lettres qui servent à figurer certains temps des verbes, telle que le Σ, qui, dans la langue grecque, caractérise l'aoriste, le futur, et le K, qui caractérise le parfait. On dit mieux *lettres caractéristiques.* || *Écriture figurative.* Celle qui est composée de la figure des objets qu'on veut exprimer.

— FIGURATIVE. s. f. Lettre figurative.

FIGURATION. s. f. (pr. *fi-gu-ra-cion*). Action de figurer. Par certaines combinaisons de lettres on peut obtenir la figuration de la prononciation.

— Figure particulière d'un minéral.

— Au théâtre, Ensemble des figurants. Plus généralement, Tout ce qui figure sur un théâtre.

★ **FIGURATIVEMENT.** adv. D'une manière figurative, symbolique, allégorique.

★ **FIGURE.** s. f. (du lat. *figura*). Forme extérieure des êtres, des choses matérielles. La figure du corps humain. La figure de la terre. La figure des plantes, d'un animal, d'un oiseau, d'un quadrupède. La figure des pyramides. Figure ronde, ovale, carrée, régulière, irrégulière. Figure bizarre, changeante, variable, invariable, étrange, plaisante. N'avoir pas figure humaine. Cette raison éternelle qui, infuse à l'univers, donne vie et *figure* à toutes choses. (Malb.) L'Égypte n'avait encore vu de grands édifices que la tour de Babel, quand elle imagina ses pyramides, qui, par leur *figure* autant que par leur grandeur, triomphent du temps et des barbares. (Boss.) Ils prirent tous la *figure* de cochon, la tête, la voix, le corps et le poil. (Rac.) La *figure* du monde passait devant ses yeux sans s'y arrêter. (Fléchier.) Le monde n'est qu'une *figure,* et une *figure* qui passe. (Id.) La *figure* du monde change sans cesse. (Mass.) Trois éléments de diverse *figure.* (L. Rac.) Les grâces de la *figure,* la beauté de la forme, répondent dans le cygne à la douceur du naturel. (Buffon.)

> Et de ces blonds cheveux, de qui la vaste enflure
> Des visages humains offusque la *figure.* (MOLIÈRE.)

— Fig. Elle vit avancer la mort sous la *figure* qui lui avait paru toujours la plus affreuse. (Bossuet.)

— *C'est une plaisante figure d'homme.* Se dit d'un homme très mal fait ou dont la tenue et les manières prêtent à la plaisanterie. || Par ironie on dit aussi *bonne figure* en ce sens : Nous aurons de bonnes *figures* là dedans. (M^me de Genlis.)

— Aspect. Ma plaie a changé de *figure,* elle est quasi sèche et guérie. (M^me de Sévigné.)

— *La figure du monde.* Vaine apparence des choses, des événements du monde. Si la *figure* du monde nous amuse et nous éblouit. (Mass.)

— Dans un sens particulier, Face, visage de l'homme et de la femme. Figure expressive, souriante, gracieuse, rébarbative, sombre, menaçante, terrible, enflammée. La beauté, l'expression de la figure. La coupe de la figure. La vivacité de la figure. L'air menaçant, terrible de la figure. Avoir la bonté peinte sur la figure. La rougeur de la honte colorait sa figure. Porter la douceur, l'affabilité, la bonté sur sa figure. M. de Trichateau, dont vous haïssez la gigantesque *figure.* (M^me de Sévig.) Il était éloquent et d'une *figure* avantageuse. (Volt.) Une *figure* agréable relevait encore tant de talents. (Id.) On trouve en Laponie et sur les côtes septentrionales de la Tartarie une race d'hommes de petite stature, d'une *figure* bizarre, dont la physionomie est aussi sauvage que les mœurs. (Buff.) Pour ceux qui n'ont pas le sou, il n'y a rien de plus amusant que la *figure* de ces messieurs. (Mérimée.)

— Fam. *Être bien de figure.* Avoir les traits réguliers. Cette expression ne s'emploie guère qu'en conversation. Il était assez bien de figure, mais sans élégance et sans grâce.

— *Chevalier de la Triste Figure.* Nom que prit don Quichotte. || Se dit aussi et par allusion d'un homme à la mine dure ou maussade.

— *Figure d'accident.* Figure triste, effarée.

— Expression du visage produite par les circonstances. Sans le sou, sans couronne, sans femme, sans maitresse, il faisait une singulière *figure* en redescendant l'escalier. (A. Daudet.)

— Manière d'être, d'agir.

> Je vous laisse à penser si, dans la nuit obscure,
> J'ai d'un vrai trépassé su tenir la *figure.* (MOLIÈRE.)

— Se dit figurément des apparences qui se manifestent dans l'état, dans la conduite, dans la manière de vivre d'une personne relativement à sa fortune, à ses emplois, à son crédit, à la considération dont elle jouit. C'est en ce sens que l'on dit : *Faire figure.* Représenter, offrir l'image du luxe, de la fortune qui en est la source ; se montrer ou plutôt se faire voir, se faire remarquer. Je vous assure que ce petit homme fera une *figure* considérable. (M^me de Sévigné.) || *Faire une bonne figure dans le monde.* Y vivre noblement, y jouir de l'estime et de la considération des honnêtes gens. || *Faire une mauvaise, une triste figure.* Vivre obscurément, pauvrement, mesquinement, sans estime, sans considération, sans crédit. J'ai vu ton frère à Paris, il y fait une assez triste, une assez mauvaise figure.

— Par extens. La mort ne nous laisse pas assez de corps pour occuper quelque place, et on ne voit là que les tombeaux qui fassent quelque *figure.* (Boss.)

— Par extens. La personne elle-même. Se dit particulièrement des personnages historiques ou des types créés par la littérature. C'est une noble *figure* que Lucretia Polia, sœur poétique de Juliette, de Léonore et de Bianca Capello. (Gér. de Nerval.) Ce rôle si court dessine en quelques traits une *figure* auguste. (P. de St-Victor.)

— Représentation de l'ensemble du corps de l'homme. Figure de bronze, de cire, de plâtre. Figure équestre. Dessiner une figure. Des *figures* qui semblent pleurer autour d'un tombeau. (Bossuet.) Ils en tracent les *figures* sur leurs étendards. (Mass.) Je ne sais si cette *figure* est de repos ou courante. (Diderot.) Parce que ces *figures* se tiennent, le peintre a cru qu'elles étaient groupées. (Id.) Ce qui m'a semblé de ces *figures,* c'est qu'elles étaient d'un excellent goût de dessin. (Id.) Étudiez bien les idées que vous voulez peindre par des images ; imitez le peintre qui dessine des *figures* avant de les draper. (Condill.) Le maître ratissait négligemment une petite *figure* de terre en attendant la pratique. (E. About.)

— *Demi-figure.* Celle qui ne présente que la partie supérieure du corps depuis la ceinture.

— Par plaisant. *Figure à louer.* Figure inutile dans un tableau.

— Symbole. L'Ancien Testament était la figure du Nouveau. Le monde matériel est la figure du monde intellectuel. L'agneau pascal est la figure de l'eucharistie. Dieu qui fait entendre les vérités en telle manière et sous telle *figure* qu'il lui plaît. (Bossuet.) Qui croiriez-vous voir sous cette *figure,* Alexandre ou le prince de Condé ? (Id.) Non seulement les prophètes voyaient Jésus-Christ, mais ils en étaient la *figure,* et représentaient ses mystères, particulièrement celui de la croix. (Id.) La manne est regardée comme le type ou la *figure* de l'eucharistie ; la mort d'Abel, comme une *figure* des souffrances de Jésus-Christ. (Id.) Il exerce des punitions secrètes, dont les autres ne sont que de faibles *figures.* (Mass.)

— Fam. *Quittons la figure.* Parlons sans déguisement.

— Anc. jurispr. *Faire amende honorable avec les figures.* Se disait du criminel qui faisait amende honorable, la corde au cou, et une torche allumée à la main.

— Archit. Trait qu'on fait de la forme d'un bâtiment, pour en lever les mesures.

— Arithm. Nom des chiffres qui composent un nombre. 1,000 a 4 figures.

— Astrol. Description et représentation de l'état et de la disposition du ciel à une certaine heure. On y voit les lieux des planètes et des étoiles marqués dans une figure de douze triangles appelés maisons. On les nomme aussi *horoscope* ou *thème.*

— Chorégr. Nom des différentes lignes qu'on décrit en dansant. La valse a une figure simple. || Danse exécutée sur un tracé particulier. Le quadrille se compose de cinq figures : le pantalon, l'été, la poule, la pastourelle ou trénitz et le finale. || *Figures de ballet.* Les diverses situations où plusieurs personnes qui dansent dans un ballet se mettent les unes à l'égard des autres, dans les divers mouvements qu'elles font.

— Escrim. Nom des différentes positions du corps, du bras ou de l'épée.

— Géom. Espace terminé de tous les côtés, soit par des surfaces, soit par des lignes. Représentation sur le papier de l'objet d'un théorème ou d'un problème pour en rendre la démonstration ou la solution plus facile à concevoir. En ce sens, une simple ligne, un angle, sont des figures. Figure plane, équilatère ou équilatérale. Figure équiangle, régulière, irrégulière. Figure ellipsoïde, polyédrique, quadrangulaire. Figures semblables, figures égales. Figure inscrite. Figure circonscrite.

— Gram. et Rhét. Tour, caractère particulier qu'on donne aux mots et aux phrases, en les éloignant de leur état simple, ou de leur première destination. On parle par figure quand on dit qu'un homme est *dans le vin,* pour dire, dans l'ivresse ; quand on dit la *plume,* le *pinceau,* pour l'écriture, la peinture ; la *charrue* et l'*épée,* pour le labourage et la guerre ; des *voiles,* pour des vaisseaux ; tant par *tête,* au lieu de tant par homme ; lorsque, pour désigner des peuples, on dit : la *Seine,* le *Tibre,* l'*Euphrate ;* ou lorsqu'en parlant des armées on ne fait que nommer le général ou l'État ; *César* défit *Pompée ; Napoléon* fut vaincu à Waterloo ; la *France* vainquit à Marengo ; *Rome* conquit le monde. Figures étudiées, artificielles, excessives. Figure hardie, noble, audacieuse, sublime, gracieuse, vive, brillante, piquante, heureuse, recherchée, outrée, pathétique, compassée, mesurée, hyperbolique, allégorique, ironique. La hardiesse, la noblesse des figures. La sublimité d'une figure. La vivacité, le brillant, le piquant d'une figure. Se servir de figures. Parler sans figure. Employer des figures outrées. Il n'y a qu'un géomètre ou qu'un sot qui puisse parler sans *figure.* (J.-J. Rousseau.) Que veux-tu qu'une pauvre jeunesse entende à ces sublimes *figures ?* (Id.) Je suis persuadé qu'il se fait plus de *figures* un jour de marché à la Halle, qu'il ne s'en fait en plusieurs jours d'assemblées académiques. (Dumarsais.) Les *figures* ne doivent être que l'effet du sentiment et des mouvements naturels, elles doivent être rares et bien amenées. (Id.) Les façons de parler que nous appelons *figures* de mots, et dont le plus grand nombre nous est interdit, étaient dans les langues anciennes autant de licences que les grands écrivains s'étaient données et avaient fait passer. (Marm.) Les tropes paraissent donner des *figures* aux idées même qui s'éloignent le plus des sens, et c'est peut-être là ce qui les fait appeler *figures,* ou expressions figurées. (Condillac.) Les mêmes *figures* ne sont pas reçues dans toutes les langues, et celles qui sont communes à plusieurs n'ont pas dans chacune le même caractère. (Id.) Tout étant d'ailleurs égal, les *figures* ne sont jamais plus belles que lorsqu'elles rapprochent des idées plus éloignées ; tout consiste dans la manière de les employer. (Id.) || *Figures de construction, de syntaxe* ou *de grammaire.* Celles dans lesquelles les constructions ne conservent plus l'ordre naturel. ||*Figures de mots.* Figures dues à un certain arrangement de mots, ou à une modification du sens des mots. || *Figures de pensées.* Celles qui sont indépendantes de l'expression. || *Figures de rhétorique.* Toutes les figures de pensées, et les figures de mots qui ne résultent pas d'une construction particulière de la phrase. || *Figures en tropes.* Celles qui étendent la signification d'un mot, ou la changent en la détournant.

— Jeux. Nom donné aux cartes qui représentent les rois, les dames et les valets.

— Log. *Figures de syllogisme.* Les divers arrangements que l'on peut faire du moyen terme dans la majeure et la mineure.

— Mar. Statue, buste que l'on place au bout de la guibre, en dessous du beaupré.

— Mus. Assemblage de notes résultant de la décomposition d'une note longue en plusieurs notes de la même valeur. C'est aussi un nombre de notes qui forment, pour ainsi dire, un sens musical, mais moins marqué que celui de la phrase, qui, elle-même, est composée de figures.

— Phys. *Figures acoustiques* ou *de Chladni.* Nom donné aux figures fournies par les plaques et les membranes vibrantes. Lorsqu'on saupoudre de sable une plaque vibrante, les petits grains se rassemblent le long des lignes nodales, c'est-à-dire sur les points qui ne vibrent pas, d'où il résulte des figures régulières dont la forme varie de bien des façons pour une même plaque, suivant la manière dont elle vibre. || *Figures acoustiques lumineuses.* Nom donné à des courbes lumineuses obtenues en faisant vibrer des diapasons munis de petits miroirs sur lesquels on fait tomber un rayon lumineux. Cette méthode optique, imaginée par Lissajous, permet de comparer facilement le nombre des vibrations de deux corps, sans avoir à se préoccuper du son qu'ils produisent. || *Figures de Widmanstætten.* Dessins qui apparaissent sur certaines surfaces cristallisées.

— Rel. *Figures plates.* Celles qui, étant du format du livre, ne nécessitent aucun pli.

— Sc. occ. On donne le nom de *figures* à des points que les géomanciens jettent au hasard et disposent sur seize lignes rangées de quatre en quatre, au moyen desquelles ils prétendent connaître l'avenir.

FIGURÉ, ÉE. part. pass. du v. Figurer.

S'empl. adjectiv. Un objet figuré. Un animal figuré. Les fleurs à réverbères sphériques sont celles dont les pétales sont *figurés* en portions de sphère. (B. de St-P.)

— Par extens. Accoutré. Voici M. Dubois plaisamment *figuré*. (Molière.)

— Représenté par des symboles. Jésus-Christ figuré par l'agneau. L'amour figuré par deux colombes qui se baisent. La vérité, cette lumière du ciel, *figurée* par l'étoile qui parut autrefois aux mages. (Mass.) Le cercle de vos jours *figuré* par cette peau se resserrera suivant la force et le nombre de vos souhaits. (H. de Balzac.)

— Qui contient une ou plusieurs figures de mots ou de pensées. Expression figurée. Sens figuré. Style figuré. Langage figuré. Presque toutes les maximes des anciens Orientaux et des Grecs sont dans un style *figuré*. (Voltaire.) Pour peu qu'on ait de chaleur dans l'esprit, on a besoin de métaphores et d'expressions *figurées* pour se faire entendre. (J.-J. Rouss.) Le langage *figuré* fut le premier à naître ; le sens propre fut trouvé le dernier. (Id.) Le premier langage des hommes dut être *figuré*, et leur première écriture fut en hiéroglyphes, tels qu'on en a trouvé chez les Égyptiens. (La Harpe.) La pauvreté d'une langue est toujours une des causes principales qui nécessitent l'usage fréquent des expressions *figurées* ; car moins il y a d'idées qui possèdent leurs signes propres et particuliers, plus on est forcé de multiplier les acceptions des signes qui existent, et lorsqu'on ne peut nommer les choses, il faut du moins les donner à entendre. (De Gérando.)

— *Sens figuré* ou *le figuré*. s. m. Le sens métaphorique. Le propre et le figuré. Parler au figuré. Le *figuré* s'emploie quelquefois pour adoucir une idée dont l'expression propre serait choquante ou trop dure. (Acad.)

— *Copie figurée*. Copie trait pour trait, d'un écrit, dans laquelle on a conservé jusqu'aux ratures.

— Anat. *Élément figuré*. Élément qui a une forme propre par opposition aux éléments amorphes.

— Arithm. *Nombres figurés*. Suite de nombres formés suivant une certaine loi. Par exemple : partant des nombres naturels 1, 2, 3, 4, 5, si l'on prend successivement la somme des nombres de cette série, depuis le premier jusqu'à chacun des autres, on aura la nouvelle suite 1, 3, 6, 10, 15, etc., qui est une série de nombres figurés.

— Blas. Se dit de tous les objets qui présentent la face humaine. Souvent la lune est figurée. || *Soleil figuré*. Soleil représenté avec un visage humain.

— Chorégr. *Danse figurée*. Danse composée de différents pas et de différentes figures.

— Minér. *Pierres figurées*. Pierres qui présentent la figure de quelque objet, et plus particulièrement celles sur lesquelles sont empreintes naturellement des figures d'animaux, de plantes, etc. La quantité de coquilles pétrifiées qui ne sont proprement que des pierres *figurées* par les coquilles est infiniment plus grande que celle des coquilles fossiles. (Buff.)

— Mus. *Trait figuré*. Trait dans lequel on fait passer, pour une marche diatonique, d'autres notes que celles de l'accord actuel. || *Basse figurée*. Basse dont les notes portant accord sont subdivisées en plusieurs autres notes de moindre valeur. || *Contrepoint figuré*. Contrepoint fleuri. || *Harmonie figurée*. Celle où l'on fait passer plusieurs notes sur un accord. || *Musique figurée*. Celle dont les différentes phrases sont tellement nettes et frappent à ce point l'oreille qu'on peut les assimiler à des signes.

— Substantiv. *Le figuré*. Géom. Représentation des différents objets que renferme un terrain dont on lève le plan.

★ **FIGURÉMENT.** adv. D'une manière figurée ou métaphorique, dans un sens figuré. Parler figurément. Cela ne se dit que figurément. Ce mot signifie proprement telle chose, et *figurément* il signifie telle autre. (Acad.)

★ **FIGURER.** v. a. 1re conj. (radic. *figure*). Former, donner une forme, une figure. Un statuaire figure la cire, l'argile.

— Représenter, imiter par la peinture, par le dessin, par la sculpture. Figurer un combat, une danse de bergers, un groupe de jeunes filles, des Amours qui jouent. Dans le fond du tableau, le peintre avait représenté un paysage ; et sur le devant il avait *figuré* une danse de bergers et de bergères. (Acad.) Ces bas-reliefs sont si effacés qu'on ne peut pas démêler ce que le sculpteur a voulu *figurer*. (Id.)

— Fig. Représenter par la parole, par l'imagination.

> L'impétueuse ardeur d'un courage sensible
> A vos ressentiments *figure* tout possible. (Corneille.)

> Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux,
> N'est point tel que l'erreur le *figure* à vos yeux.
> (Racine.)

— Avoir la forme de. Le cou élevé du cygne et sa poitrine relevée et arrondie semblent en effet *figurer* la proue du navire fendant l'onde. (Buff.) La double muraille de rochers reparait, *figurant*, à chaque instant, de grands donjons en ruine. (V. Hugo.)

— Représenter comme symbole. L'immolation de l'agneau pascal de l'Ancien Testament *figurait* l'immolation de Jésus-Christ sur l'arbre de la croix. (Acad.) Les Égyptiens *figuraient* l'année par un serpent qui se mord la queue. (Id.) Élie et Moïse viennent donc adorer celui qu'il avait *figuré*. (Mass.)

— Mus. Passer plusieurs notes pour une. Donner aux sons harmonieux une figure de mélodie, en les liant par des sons intermédiaires. Figurer un air.

— **FIGURER.** v. n. Avoir de la symétrie avec quelque autre chose. Ces deux pavillons, ces deux tableaux figurent bien l'un avec l'autre.

— Fig. Faire figure, être exposé. Briller, se faire remarquer par son luxe, par sa dépense, par sa toilette, etc. Figurer dans le monde. Il *figurait* en éventail à l'étalage des photographes, et les journaux le biographiaient perpétuellement. (L. Veuillot.) Pour lui plaire, je devais garder tout le jour mes oripeaux sur les épaules et *figurer* dans son salon, à côté du kakatoès. (A. Daudet.)

— Se dit des choses, dans un sens analogue. Ces flambeaux portaient deux bougies de cire et *figuraient* habituellement sur la cheminée de l'évêque (V. Hugo.)

— Se montrer. Il a mal figuré dans cette affaire.

— N'exister que par l'apparence. Les mamelles de l'homme ne servent qu'à figurer.

— Pop. On disait d'un homme condamné aux fers et à l'exposition : Il figurera, ou il a figuré au poteau.

— Théât. Paraître sur le théâtre dans les chœurs, dans les cortèges, dans les ballets, etc., seulement pour la représentation. Les figurantes tiennent peu aux émoluments de leur emploi, et beaucoup de ces dames *figurent*, dit-on, gratuitement, du moins sur nos scènes secondaires. (Ourry.)

— **SE FIGURER.** v. pron. Être représenté. Les idées abstraites se figurent par des signes conventionnels.

— S'imaginer, se représenter quelque chose ; se mettre quelque chose dans l'esprit. Se figurer deux armées prêtes à en venir aux mains. Se figurer les choses autrement qu'elles ne sont. *Figurez*-vous quelle joie pour une mère de revoir son fils après l'avoir cru mort. (Acad.) Tout seul qu'il est, on se *figure* autour de lui ses vertus et ses victoires qui l'accompagnent. (Fléch.) Ne vous *figurez* pas ici une faiblesse de scrupule, mais une délicatesse de vertu. (Id.) Ils se *figurent* une région que nos âmes habiteront après notre mort. (Mass.) C'est se faire une fausse idée de la piété, de se la *figurer* toujours timide, faible, indécise. (Id.)

— *Se figurer que*. Beaucoup se *figurèrent* qu'ils occupaient un roc immuable au-dessus de toutes les angoisses de la patrie. (E. Quin.) Depuis que je vous ai vu, je me suis *figuré* que ces chevaliers maures vous ressemblaient. (Chateaub.) Je m'étais *figuré* que vous m'écririez plus tôt. (Mérimée.)

> Certes, plus je médite, et moins je me *figure*
> Que vous m'osiez compter pour votre créature... (Rac.)

— *Se figurer*, suivi d'un infinitif. Il se figure pouvoir réussir.

★ **FIGURINE.** s. f. (dim. de *figure*). Peint. et Sculpt. Petite figure. Figure de très petite dimension dans un tableau. Méléagre, entre tous, excelle à ciseler ces *figurines* poétiques. (P. de St-Victor.) La cour est soutenue par des colonnes toutes couvertes d'ornements et de *figurines*. (H. Taine.)

— Plus souvent encore, on entend par ce mot de très petites figures antiques en terre cuite, en bronze, en argent. Les *figurines* abondent dans les cabinets des antiquaires. (Boiste.) La plupart des *figurines* représentent des divinités, et étaient, selon toute apparence, un objet de dévotion domestique, comme sont dans une partie de la chrétienté les images des saints. (Id.)

★ **FIGURISME.** s. m. (rad. *figure*). Théol. Opinion de ceux qui regardent les événements de l'Ancien Testament comme les figures de ceux du Nouveau. Partisan du figurisme. Défendre, prouver, attaquer le figurisme.

★ **FIGURISTE.** s. m. (rad. *figure*). Philos. Celui qui explique des narrations sacrées ou mythologiques, toujours obscures, par des figures ou par des symboles.

— Techn. Ouvrier qui coule des figures en plâtre.

★ **FIL.** s. m. (du lat. *filum*). Petit brin long et menu qu'on détache de l'écorce du lin, du chanvre, ou de toute autre plante textile. Fil de chanvre, de lin. L'esprit d'invention et un système d'économie ont fait découvrir dans plusieurs arbres, arbrisseaux et plantes, des fils propres à faire des toiles ou des cordages ; on en tire de l'écorce du genêt, de l'aloès, du houblon, de l'ortie, etc.

— Substance longue, flexible et très déliée que les chenilles et les araignées tirent de leur corps. On sait que les cocons des vers à soie sont formés d'un *fil* unique et glutineux. On les plonge dans l'eau bouillante pour dissoudre ce gluten ou cette gomme. On découvre le bout du *fil* et on le déroule comme on le ferait d'une pelote. Une seule ouvrière réunit un certain nombre de *fils* pour n'en former qu'un seul. Ce *fil* va s'envider sur des bobines pour former des écheveaux. (Moléon.)

— *Fils de la Vierge, fils de Notre-Dame*. Flocons blancs et soyeux que l'on voit voltiger au printemps et en automne, les jours où il y a du brouillard, et qui sont produits par diverses jeunes aranéides, et notamment des épeires et des thomises.

— Petit corps long et délié, qu'on forme des brins des matières textiles après les avoir tordus ensemble entre les doigts ou au moyen du rouet, du fuseau, ou bien encore par d'autres instruments mécaniques produisant le même effet. Fil délié, fin. Gros fil. Fil retors. Fil de caret. Faire du fil. Dévider, bobiner, retordre du fil. Les fils de la chaîne, de la trame. Fil à coudre, à marquer, à broder. Fil plat. Un écheveau, un peloton, une bobine de fil. Une aiguillée de fil.

— *Fil d'Alsace*. Fil de lin retordu. || *Fil d'Écosse*. Fil de coton brillant imitant le cordonnet. || *Fils de caoutchouc*. Fils obtenus au moyen de rubans ou lanières de caoutchouc que l'on découpe au moyen de machines qui agissent à la manière d'une cisaille. Ces fils servent à former la chaîne des tissus auxquels ils sont destinés ; la trame est de soie ou de coton. || *Fil d'étoupes*. Celui qu'on file des rebuts de la meilleure filasse. || *Fil floche*. Fil fait avec de la laine peignée provenant des moutons métis. Ce fil est composé de trois, quatre, cinq, dix brins légèrement tordus à la filature et réunis en doublés, à l'aide d'un moulin, de là le nom de *fil floche mouliné*. Ces fils teints sont employés dans la tapisserie à l'aiguille. || *Fil à gants*. Fil très fort avec lequel on coud les gants. || *Fil pers*. Celui qui est teint avec l'indigo. || *Fil de plain*. Dans les fabriques de lacets, Celui qui provient du chanvre le plus fort. || *Fil retors*. Celui qui a été de nouveau tordu au rouet, après avoir été filé simplement d'abord. || *Fil sans poids*. Fil très fin employé dans la fabrication de la batiste. || *Fil de Turquie*. Poil de chèvre filé, ou laine de chevron.

— Se dit aussi pour Peloton de fil.

> Un *fil* dans la main, et de l'autre un flambeau,
> Il entre ; il se courbe à ces voûtes nombreuses
> Qui croisent en tous sens leurs routes ténébreuses.
> (Delille.)

— *Le fil d'Ariane*. Ce qui sert à diriger, à guider dans certaines recherches difficiles ; par allusion à la Fable qui nous apprend qu'Ariane donna secrètement à Thésée un fil au moyen duquel il put retrouver son chemin dans les détours du labyrinthe. || Par ellipse, on supprime souvent ce dernier mot. Je cherchais un fil qui me dirigeât dans cet immense dédale.

— Fig. et fam. *Des finesses cousues de fil blanc*. Des malices grossières et qu'il est facile d'apercevoir. || *Cela ne tient qu'à un fil*. La moindre cause peut aisément détruire, faire manquer cette entreprise. || *Ne tenir qu'à un fil*. Ne tenir à rien, à presque rien.

— Fig. et poét. *Le fil des Parques, de la vie, de nos destinées, de nos jours*. Le cours de la vie, de notre existence ; par allusion à la Fable des Parques qui filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie des hommes. Rompant de ses beaux jours le *fil* trop délié. (Boil.) La troisième, tenant le *fil* des Parques entre ses doigts, s'appelle la Belle. (P. de St-Victor.)

— Fig. *Couper le fil*. Rompre avec ses habitudes, son genre de vie, etc. Le maréchal de Bellefonds a coupé le *fil* qui l'attachait encore ici. (Mme de Sévigné.)

— Le fil qui tient à une marionnette et qui sert à la faire mouvoir.

— Fig. *Tenir les fils*. Diriger une affaire.

— Pop. et fig. *Le fil à couper le beurre*. Ce qui est facile à imaginer. On dit d'un homme peu intelligent qu'*il n'a pas inventé le fil à couper le beurre*.

— Le fil considéré dans l'emploi qu'on en fait pour monter les chaînes ou la trame d'une étoffe. || *Fil de trame*. Fil formé d'une matière textile moins longue que celle qui entre dans la formation du fil de chaîne et qui est destiné au tissage des étoffes. || Le *fil de chaîne* diffère du fil de trame par la qualité de la matière textile, la force de l'assemblage, le degré et la nature de la torsion. || *Fil de remise*. Fil très fin à trois brins, dont on se sert pour les mailles des lices dans lesquelles on passe les fils de la chaîne. || *Fil de pennes*. Celui qui reste attaché aux ensouples des tisserands après qu'ils ont levé la toile. || Fig. *Un fil de manqué*. Quelque chose qui laisse à désirer, par allusion à un fil omis dans une trame. || *Fil de lacs*. Fil de soie à trois brins pour arrêter les cordes retenues par la liseuse.

— *Couper de droit fil, aller de droit fil*. Couper une étoffe entre deux fils, sans biaiser.

— Fig. et fam. *Aller de droit fil*. Aller directement à son objet. || *Il ne faut pas aller de droit fil contre le sentiment des personnes puissantes*. Il ne faut pas les contredire directement.

— *Brouiller le fil*. Déranger l'ordre dans lequel il avait été roulé, soit sur le peloton, soit sur la bobine, ou étendu pour former la chaîne d'un tissu.

— Fig. *Brouiller les fils*. Causer des troubles, de la confusion.

— Loc. prov. *De fil en aiguille*. De propos en propos, en passant insensiblement d'une chose à une autre. Et que de cette sottise soient venus de *fil* en aiguille tous mes maux. (Mme de Sévigné.) || *Il lui faut fournir le fil et l'aiguille*. Il lui faut fournir tous les instruments et tous les matériaux dont il a besoin. || *Donner du fil à retordre à quelqu'un*. Lui causer de la peine, lui susciter des embarras.

— Ensemble des fibres dont la réunion forme les muscles de la chair des animaux. || *Couper une pièce de bœuf dans le fil*. Couper les muscles par leur travers et non sur leur longueur.

— Nom des fibres longues et déliées dont l'assemblage forme le corps des végétaux. Ces longues pièces minces pliant beaucoup avant de rompre, les plus petits défauts du bois et surtout le *fil* tranché contribuent beaucoup plus à la rupture. (Buffon.)

— Par extens. Partie étroite, longue et menue. Le bec des oiseaux-mouches est une aiguille fine, et leur langue un *fil* délié. (Buff.)

— Le tranchant d'un instrument qui coupe. Le fil d'un sabre, d'une hache, d'un rasoir, d'une épée.

— *Passer au fil de l'épée*. Tuer en passant l'épée au travers du corps. La ville fut prise d'assaut, et la garnison passée au fil de l'épée. Passant au *fil* de l'épée huit cents hommes. (Racine.) Dans cette expression, *Passer* s'emploie quelquefois au sens neutre remplaçant le sens passif. Quelques troupes ont passé par le *fil* de l'épée. (La Bruyère.)

— *Donner le fil à un rasoir, à un couteau*. Donner à un rasoir, à un couteau, la propriété de diviser plus ou moins facilement certaines matières, en rendant l'angle que forment ses deux plans aussi aigu que possible. || *Avoir le fil*. Être tranchant. Ce couteau, cette épée, ce rasoir a le fil.

— *Ôter le fil à un rasoir, à un couteau*. Passer sur une pierre plus douce un couteau, un rasoir fraîchement émoulu, pour enlever les paillettes qui se sont formées le long du tranchant.

— Fig. et pop. *Avoir le fil*. Être fin, rusé, expérimenté, subtil en affaires. On le dit presque toujours en mauvaise part. || *C'est un fil de commissaire*. C'est une ruse qui a la prétention d'être adroite.

— *Fil de l'eau*. Le courant de l'eau.

— Fig. *Aller contre le fil de l'eau*. Entreprendre l'impossible, vouloir faire une chose à laquelle tout est contraire.

— Loc. prov. *Dès qu'on est dans le fil de l'eau, il n'y a qu'à se laisser aller*.

— Fig. Suite, liaison, enchaînement, ordre entre les parties d'un tout. Perdre le fil d'une affaire. Le fil d'un discours. Interrompre le fil de l'histoire, de la narration. Reprendre le fil des événements. Suivre le fil des idées. Il leur était impossible de se former une idée exacte des incidents, des objections, des réponses qui coupaient à tout moment le *fil* de l'affaire. (Voltaire.) Sa conversation ingénue me laissait souvent des doutes vagues à travers lesquels j'avais peine à retrouver le *fil* égaré de ma doctrine. (Ch. Nodier.)

— Fig. *Perdre le fil*. Interrompre. Je suis toujours attristée, ma fille, quand une de vos lettres s'égare : cela me fait perdre le *fil* d'une conversation qui était toute liée. (Mme de Sév.)

— *Être au fil de*. Être au courant de quelque chose. Je suis au fil de toute cette affaire, et vous ne m'apprendrez rien que je ne sache déjà. La princesse des Ursins ignorerait la plupart des choses et ne serait au *fil* de rien. (St-Simon.)

— *Le fil de l'analogie*. La suite et la liaison des rapports indiqués par l'analogie.

— Continuation. On dit que je vais reprendre le *fil* de ma belle santé. (Mme de Sév.) Je reprends doucement le *fil* de mon carême, interrompu seulement par quelques bouillons. (Id.)

— Arg. *Fil de soie*. Voleur. || *Fil en double*. Vin. || *Fil en quatre* ou simplement *fil*. Alcool, eau-de-vie. Un verre de fil. Il ne pleuvait pas chez le père Colombe, et si la paye fondait dans le *fil en quatre*, on se la mettait sur le torse au moins. (E. Zola.)

— Astron. Fil qu'on suspend au centre des quarts de cercle, des secteurs et autres instruments, pour marquer la ligne verticale qui se dirige du zénith au nadir.

— Blas. Sorte de brisure des puînés. || Syn. de **LAMBEL**.

— Bot. *Fil d'araignée*. Joubarbe des Alpes. || *Fil de mer*. Le varech filamenteux.

— Erpét. Serpent des Indes, très effilé.

— Helminth. *Fil de serpent*. Nom vulgaire du dragonneau.

— Horlog. *Fil de pignon*. Fil d'acier cannelé en forme de pignon, employé dans la fabrication des montres.

— Joaill. *Fil-couteau*. Lame très petite sur laquelle les joailliers montent les pierres dites *illusion*.

— Mar. On donne ce nom d'abord au produit de la première torsion du chanvre, qui prend les noms suivants selon ses divers apprêts. || *Fil blanc*. Fil qui n'est pas goudronné. || *Fil de câbles*. Le plus gros qu'on file dans les corderies. || *Fil de caret*. Fil avec lequel se font les câbles et les autres cordages en usage dans la marine. Il est d'autant meilleur qu'il est moins gros, et on ne lui donne ordinairement que de deux à trois millimètres de diamètre. Le plus fin sert à fabriquer des cordages qui sont employés pour les manœuvres courantes des vaisseaux, telles que les bras, les boulines, les drisses, etc. Le plus gros est réservé pour les câbles, les grelins, les haubans. || *Fil de haubans*. Fil moyen. || *Fil noir* ou *goudronné*. Celui auquel on a donné un léger enduit de goudron, à chaud ou à froid. || *Fil de lusin* et *fil de merlin*. Celui qui est le plus fin et qui sert à coudre les voiles. || On compte autant de sortes de fils que d'espèces de toiles. On file donc le fil pour les différentes sortes de toiles à voiles, et le fil destiné à coudre et assembler ces toiles se nomme *fil à voiles*.

— Métall. Métal allongé dans la filière et tiré en long, d'une manière si déliée qu'il semble que ce soit du fil. Fil d'or, d'argent, d'archal, de fer, de laiton. || Jet d'un métal en fusion. || *Fils*

d'acier. Fils dont on fait des cordes de pianos. || *Fil à coudre.* Fil de fer recuit pour les treillages. || *Fil de fer, fil d'archal* ou *fil-fer.* Fer tiré à travers les trous de la filière. || *Fils de laiton.* Petites cordes en fil de laiton en usage pour les pianos, où elles rendent les sons graves ou de basse, jusqu'au *fa.* || *Fil à moule.* Fil de laiton destiné à faire le corps des épingles. || *Fil normand* ou *fil à pointe.* Fil de fer non recuit pour les treillages. || *Fils d'or et d'argent.* Fils étirés dans les hôtels des monnaies, pour les besoins du commerce.

— Minér. Direction suivie par les molécules d'un cristal pendant sa formation. Défaut de continuité dans le marbre ou dans la pierre. Il y avait un fil dans l'endroit où cette table de marbre vient de se casser.

— Mod. *Fil de perles.* Collier de perles enfilées. Mme de Montespan avait renvoyé au roi, depuis quelque temps, un parfaitement beau *fil* de perles qu'elle en avait eu. (Saint-Simon.)

— Pêch. *Fil de pitte.* Fil qui se fait avec les fibres de l'aloès, du yucca, etc., et dont se servent les pêcheurs.

— Techn. *Fil à plomb.* Instrument de charpentier, de maçon, etc., lequel consiste en un morceau de plomb suspendu à un cordonnet, et qui sert à mettre les ouvrages d'aplomb. || *Bois de fil.* Bois employé de manière que toutes ses fibres sont disposées sur la longueur.

— Télégr. *Fil télégraphique.* Fil destiné à transmettre l'électricité. Dans la télégraphie, on en distingue de trois sortes : les *fils aériens,* les *fils souterrains,* les *fils sous-marins.* 1° Les *fils aériens* sont des fils de fer de 4 millimètres de diamètre galvanisés pour les préserver de l'oxydation, supportés de distance en distance par des poteaux en bois pour les isoler du sol ; on les suspend à des pièces de verre, de porcelaine ou de faïence fixées aux poteaux. En France, on se sert d'espèces de cloches en porcelaine vernie. 2° Les *fils souterrains* sont des fils de fer enveloppés d'une couche de substance isolante. A Paris, ces fils sont couchés dans une auge en bois sur un lit de bitume et recouverts d'une couche de même substance. 3° Les *fils sous-marins* consistent en un faisceau de fils de cuivre recouvert de gutta-percha, puis enveloppé de coton imbibé d'un mélange de poix, de goudron, huile et suif ; le tout est recouvert d'une couche de goudron. Dans le voisinage des côtes, ils sont préservés par une armature métallique.

— Verr. Défaut du verre provenant d'un manque d'union entre ses parties constituantes, de leur mélange imparfait, de leur combinaison peu exacte. || *Fils de verre.* Fils préparés en étirant un tube de verre chauffé au rouge. On obtient des fils sous la forme d'un écheveau d'une grande finesse qu'on confondrait avec de la soie. Ils peuvent servir à faire des aigrettes, tisser des toiles, des ornements.

— *A fil.* loc. adv. D'une manière continue. Locution en usage à Genève.

FILABLE. adj. Qui peut être filé.

FILADIÈRE. s. f. Navig. Petite embarcation à fond plat en usage sur la Garonne ; la filadière porte une voile carrée, deux latines, et une d'étai qui se borde sur le beaupré.

* **FILAGE.** s. m. Manière de filer le chanvre, le lin, le coton, etc. Le filage de la laine destinée à faire la chaîne est différent de celui de la trame. Le mode du *filage* varie selon la matière à laquelle on l'applique. (V. de Moléon.)

— Ouvrage du fileur, pour lequel il doit recevoir un salaire.

— Action de filer les rôles, dans les manufactures de tabacs.

— Arg. Espionnage.

— Bot. Syn. de FILAGO.

— Peint. en bât. Action de tirer, de tracer des filets.

— Tonnell. Action de descendre un tonneau dans une cave.

FILAGINÉ, ÉE. adj. Qui ressemble à un filago. || FILAGINÉES. s. f. pl. Groupe de senecionidées ayant pour type le genre filago.

FILAGINOÏDÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de FILAGINÉ.

FILAGO ou **FILAGE.** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des sénécionidées. On le trouve dans les champs au milieu des moissons. On le nomme aussi *Evax.*

FILAGOR. s. m. ou **FILAGORE.** s. f. Pyrotechn. Ficelle dont les artificiers se servent pour former la gorge des cartouches.

* **FILAGRAMME.** s. m. V. FILIGRANE.

* **FILAIRE.** s. f. Helminth. Genre de vers nématoïdes intestinaux qui se développent dans le corps des animaux. Les principales filaires parasites de l'homme sont la *filaire de Médine,* la *filaire bronchiale* et la *filaire du cristallin.*

— Quelques-uns font ce mot masculin. Les *filaires,* que l'on rencontre dans toutes les parties des animaux, sont extrêmement abondants dans la nature, car on ouvre peu de quadrupèdes et d'oiseaux sans en rencontrer ; les insectes même en sont fréquemment infectés. (Clermont.)

FILALI. s. m. Nom donné à des cuirs et à des maroquins rouges et jaunes, en Algérie et en Tunisie.

* **FILAMENT.** s. m. Bot. Petit fil ou brin long et délié qui se détache de l'écorce des plantes à tille. Les filaments des plantes. Les filaments d'une écorce.

— Anat. Organe délié formé de fibres ou de tubes qui fait partie de la texture des muscles, des nerfs, etc. Filaments musculaires, nerveux, cellulaires. || On appelle aussi de ce nom des filets glaireux ou mucilagineux que l'on trouve dans l'urine des calculeux, ou dans le produit d'organes sécrétoires atteints de relâchement.

— Minér. Plusieurs corps minéraux renferment aussi des filaments dans leur texture. Ils font la base de l'asbeste, de l'amiante, etc.

FILAMENTAIRE. adj. 2 g. Bot. Qui est produit par des filaments soudés ensemble.

* **FILAMENTEUX, EUSE.** adj. Qui est composé de filaments. Écorce filamenteuse.

— Anat. *Tunique filamenteuse.* Membrane caduque expulsée.

FILANDERIE. s. f. (rad. *filandier*). Veillée des fileuses.

* **FILANDIER, ÈRE.** adj. (rad. *filer*). Qui file, qui aime à filer. Artisan filandier.

— Se dit des araignées qui produisent les fils qu'on appelle toiles d'araignées.

— Poét. *Les trois sœurs filandières.* Les trois Parques.

> Elles filaient si bien, que les sœurs *filandières*
> Ne faisaient que brouiller au prix de celles-ci.
> (LA FONTAINE.)

— Substantiv. Un filandier. Une filandière. Arachné, fille d'Idmon, fut la première *filandière* du monde. (De la Porte.)

> Dame Arachné la *filandière,*
> De son métier très subtile ouvrière,
> Mais vaine aussi de son talent,
> Se construisait un petit logement. (CHABANON.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif féminin.

* **FILANDRES.** s. f. pl. (rad. *fil*). Dans un sens général, Filets longs et déliés. Longs filets que l'on remarque dans quelques légumes, et qui les rendent difficiles à manger. Les haricots verts ont des filandres.

— Art culin. Les fibres de la viande lorsqu'elles sont longues et coriaces.

— Art vétér. Certains filets blancs qui se forment parfois sur les plaies des chevaux, et qui s'opposent à la cicatrisation.

— Bot. Herbes de mer qui s'attachent à la carène d'un vaisseau et retardent sa marche.

— Fauconn. Maladie des oiseaux de proie qui consiste dans une altération de certaines parties du sang qui se fige alors en forme d'aiguilles.

— Helminth. Petits vers qui se rencontrent quelquefois dans diverses parties du corps des oiseaux de proie.

— Hist. nat. Fils de la Vierge.

— Techn. Défauts dans une glace, provenant du mélange de quelques parties de matière moins bien disposées que les autres à la vitrification. || Filets qui se détachent des boyaux des animaux quand on les dégraisse, et qui servent à les coudre les uns aux autres.

* **FILANDREUX, EUSE.** adj. Ce qui a des fils, des filandres. Viande filandreuse.

— Fig. *Style filandreux.* Style lâche, diffus, embarrassé. || On dit aussi : *Écrivain, auteur filandreux.*

— Archit. *Pierre filandreuse, marbre filandreux.* Pierre, marbre qui a des fils.

FILANGIERI (Gaëtan). Publiciste italien, né à Naples, 1752-1788. Son principal ouvrage est la *Science de la législation,* qui annonce un élève de Montesquieu. On en a une traduction française par Gallois, accompagnée d'un commentaire de Benjamin Constant.

FILANT. part. prés. du v. Filer. Des insectes filant des étoffes de soie.

* **FILANT, ANTE.** adj. Qui coule, qui file doucement. Matière, liqueur, huile filante. Un sirop filant.

— Astron. *Étoiles filantes.* V. ÉTOILE.

FILAO. s. m. Bot. Genre de la famille des casuarinées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie, des Indes, de l'Archipel Indien et de l'Océanie. L'espèce la plus répandue et qui est cultivée dans les terres tempérées est le *filao de l'Inde.*

FILARDEAU. s. m. Ichtyol. Jeune brochet, brocheton.

— Bot. Jeune arbre droit.

FILARDEUX, EUSE. adj. Techn. Se dit des pierres et des marbres qui sont traversés par des fils. Cet état se remarque surtout dans les marbres de couleur.

FILARET. s. m. (radic. *fil*). Mar. Nom des longues pièces de bois minces, lisses, soutenues par des chandeliers ou montants de batayoles, qui formaient une espèce de galerie autour de certains bâtiments.

— Arête vive d'un madrier coupé dans le fil du bois.

FILARIA. s. m. Bot. Genre d'oléinées, établi pour deux espèces de France.

— Helminth. Nom scientifique du genre filaire.

FILARIEN, ENNE. adj. Helminth. Qui se rapporte au genre filaire. || FILARIENS. s. m. pl. Famille de vers intestinaux ayant pour type le genre filaire.

* **FILASSE.** s. f. (radic. *fil*). Assemblage, amas de filaments tirés de l'écorce de certains bois, du lin, du chanvre, etc., et que l'on a peignés. Filasse de lin, de chanvre. Filasse à faire du fil. Charger une quenouille de filasse. Des mèches de filasse. Boucher une fente avec de la filasse. La *filasse* ou étoupe est fort en usage dans la fabrication des cordages qui n'exigent pas pour leur emploi un grand degré de force et de ténacité. (Pelouze.)

— Fam. Se dit d'une viande insipide et filandreuse n'offrant que des fibres sans suc.

— *Filasse de nerfs.* Sorte de filasse obtenue en battant les tendons du bœuf.

— *Cheveux de filasse.* Cheveux qui ont la couleur de la filasse.

— Arg. Matelas.

— Minér. *Filasse de montagne.* L'asbeste.

* **FILASSIER, ÈRE.** s. Comm. Celui, celle qui façonne la filasse, ou qui en fait commerce.

— Ornith. Nom vulgaire du petit râle d'eau.

* **FILATEUR.** s. m. Comm. Celui qui tient, qui dirige une filature. Un simple *filateur* de coton accumule des richesses immenses. (Thiers.)

FILATIER. s. m. Comm. Marchand de fil. || A Amiens, Celui qui file ce qu'on nomme le fil de layette.

FILATRICE. s. f. Techn. Femme occupée à retirer la soie de dessus les cocons. || Nom donné quelquefois à la femme d'un filateur, ou à la propriétaire d'une filature. || Étoffe tramée de fil en fond de satin.

* **FILATURE.** s. f. (rad. *filer*). Art de transformer en fils le lin, le chanvre, le coton et la laine. Ce n'est qu'en 1760 qu'un tisserand du Lancashire, James Hargreaves, imagina une machine pour filer le coton, qui imprima à ce genre d'industrie un élan prodigieux. Appliquer les machines à vapeur à la filature.

— Lieu, établissement où l'on file en grand la soie, la laine, le coton, etc. Filature de soie. Filature de laine. Filature de coton. La *filature* est installée sous les voûtes mêmes de l'ancien sanctuaire. (Montalembert.)

— Action de filer. La filature du coton se pratique dans de nombreuses manufactures de cette ville.

— Arg. Espionnage qui se pratique en suivant la personne surveillée.

* **FILE** s. f. (rad. *fil*). Suite ou rangée de choses ou de personnes disposées en long les unes après les autres. Prendre la file des voitures. Suivre la file. Se mettre à la file. Rompre, couper la file. Sur l'indication d'un gardien, elle monta entre la dernière *file* de croix et la tranchée nouvellement ouverte. (De Gonc.) A l'extrémité de l'horizon une longue *file* noire d'oiseaux de passage rayait le ciel. (V. Hugo.)

> Vingt carrosses bientôt arrivent à la *file ;*
> Ils sont en moins de rien suivis de plus de mille. (BOIL.)

— Fig. Suite. Une longue file de prospérités. Une file de désirs. Une file de tracasseries.

— Art milit. Rangée de soldats disposés les uns derrière les autres, à peu de distance et sur une seule ligne. || *Doubler les files.* Faire passer les soldats d'une file sur deux files. On double les files en faisant porter les numéros pairs à la droite des numéros impairs, lorsque la troupe se trouve par le flanc droit. Dans le cas contraire, les numéros impairs se portent à la gauche des numéros pairs. || *Feu de file.* Feu d'une troupe qui tire par files et sans interruption. Un feu de file bien nourri. Techniquement, Un feu de deux rangs. || *Demi-file.* La moitié de la file. Un bataillon qui s'ouvre par demi-files, qui marche par demi-files. Se disait lorsqu'on employait surtout l'ordre profond. || *Par file à droite ! Par file à gauche !* Commandements pour marcher à droite ou à gauche et par file. || *Serre-file.* V. ce mot à son ordre alphabétique. || *Serrer les files.* Diminuer l'intervalle qui sépare les files.

— Fig. Que vous me dites bien sur la mort de M. de La Rochefoucauld, et de tous les autres. On serre les *files,* il n'y paraît plus ! (Mme de Sévigné.)

— *Chef de file.* Le premier d'une file. Le chef de file d'un soldat est celui qui marche immédiatement devant lui.

— Fig. et fam. *Chef de file.* Celui ou celle qui préside à nos démarches, qui a de l'autorité sur nous, sur la conduite duquel nous devons régler la nôtre.

— Eaux et for. Dans les Pyrénées, on donne ce nom aux arbres droits, élancés.

— Mar. *Chef de file.* Vaisseau qui est le premier de la ligne de bataille, qui tient la tête de la flotte.

— *A la file.* loc. adv. Les uns après les autres.

> Dès que l'un de ceux-ci les voit, s'empare de nos cœurs,
> Tous viennent à la *file.* (LA FONTAINE.)

FILÉ, ÉE. part. pass. du v. Filer. S'empl. adjectiv. Coton filé. Tout s'harmonise : les couleurs, les formes des plantes, la lumière, les longs duvets qui glissent dans l'air, *filés* par des mains invisibles, etc. (Drouin.)

— Fig. Des jours filés de soie et d'or.

— Conduit d'une manière égale et soutenue. Vol filé. Son filé. Ce sont des accents plaintifs cadencés avec mollesse, des sons *filés* sans art, mais enflés avec âme. (Buff.)

— Se prend dans le même sens, en parlant d'une œuvre littéraire. Scène bien filée.

— Jeux. Se dit de certaines cartes désavantageuses que le joueur fait disparaître frauduleusement. Cartes filées.

— Mar. Lâché. Câble filé. Nœuds filés.

— Techn. *Cordes filées.* Celles que l'on entoure d'un fil de laiton comme la grosse corde de violon.

— Substantiv. Dans les ombres, il y a de tous les tons, de toutes les colorations, des *filées* d'un bleu presque violet, les coulées de rouge qui sont le reflet des cerises contre le gobelet. (De Goncourt.)

* **FILÉ.** s. m. Techn. L'or ou l'argent tiré à la filière et laminé, qu'on applique sur un fil de soie, de chanvre, etc. Du filé d'or.

— Fil destiné à être tissé. Ce fil est d'une qualité de *filé* très propre aux chaînes de futaine et autres étoffes fortes. (Ch. Laboulaye.)

— Tabac qui n'est pas encore mis en rôles.

FILELLUM. s. m. (pron. *fi-lé-lomm*). Anat. Mot latin passé dans la langue, et par lequel on désigne le repli muqueux qui attache le prépuce au gland.

FILEMENT. s. m. Action de filer.

* **FILER.** v. a. 1re conj. (radic. *fil*). Tordre ensemble plusieurs brins de chanvre, de lin, de soie, de laine, etc., pour qu'ils forment un fil. Filer du lin, du chanvre, de la soie, du coton, de la laine. L'empereur Auguste ne portait point d'autres habits que ceux qu'avaient *filés* sa femme, sa fille ou sa mère. (Ste-Foix.)

> Tout en *filant* votre lin
> Écoutez-moi bien, ma fille. ([illegible])

— *Filer une quenouille.* Filer la filasse disposée autour d'une quenouille.

— *Allez-vous-en filer votre quenouille.* Se dit aux femmes qui veulent se mêler des affaires qui ne les concernent pas.

— Se dit de la fabrication des cordes. Filer une corde.

— Fig. et fam. *Filer sa corde.* Faire des actions qui peuvent mener au gibet.

— Se dit aussi des insectes qui tirent du fil de leur corps. Pourquoi les insectes, *filant* des étoffes de soie, couvrent-ils les branches des arbres de leurs tissus argentés ? (Deleuze.)

— Poét. et fig. Se dit des Parques. Ici les Parques me *filaient* au milieu de ma pauvreté des jours d'or et de soie. (Fén.)

> Oui, déjà les trois sœurs ont dit à leurs fuseaux :
> Courez sans vous lasser, *filez* des jours si beaux.
> (TISSOT.)

— Par imitation, on dit que le bonheur, que la fortune, que le plaisir file les jours de quelqu'un.

> Faut-il vous quitter pour toujours,
> Doux asile, aimable verdure,
> Où, loin du tumulte des cours,
> La liberté *filait* nos jours
> Entre les arts et la nature ? (DEMOUSTIER.)

— Fig. Conduire progressivement, adroitement. *Filer une intrigue, une scène, une reconnaissance.* Les conduire, les développer progressivement et avec art.

— Fam. et emphatiq. *Filer une période.* L'allonger. Filer une période à quatre membres.

— Fig. et fam. *Filer le parfait amour.* Nourrir longtemps un amour tendre et romanesque.

— Absol. Filer gros. Filer fin. Filer au fuseau, au rouet, à la mécanique. Puissé-je vivre assez longtemps pour apprendre que les eunuques du sérail de Constantinople sont allés *filer* en Sibérie ! (Voltaire.)

— Imiter le bruit du rouet, en parlant du chat, qui, pour marquer qu'il est de bonne humeur, produit un certain bruit continu de la gorge et du nez, assez semblable à celui du rouet quand on file.

— Prov. *Du temps que Berthe filait.* Au bon vieux temps ; au temps où les mœurs étaient simples, où les reines et les princesses s'occupaient des travaux manuels.

— Arg. Voler. || Espionner, épier les démarches de quelqu'un en le suivant. || *Faire filer.* Voler, détourner. || *Filer la comète.* Coucher en plein air. || *Filer la mousse.* Accomplir un besoin naturel. || *Filer le luctrème.* Introduire une fausse clef dans une serrure. || *Filer son nœud.* Se retirer, partir. || *Filer une poussée.* Donner une poussée à quelqu'un.

— Grav. *Filer les eaux.* Étendre ou faire couler l'eau-forte dans les plus petits traits d'une gravure.

— Jeux. *Filer ses cartes.* Les découvrir lentement et peu à peu. || *Filer la carte.* Escamoter une carte ; donner une carte autre que celle qu'on devrait donner, et retenir cette dernière pour soi. Ce n'est pas pour dire, mais l'animal sait bien *filer* la carte. En un quart d'heure, il m'a tondu rasibus. (Mérimée.)

— Mar. Lâcher, larguer. Filer le câble, pour soulager l'ancre. Filer une manœuvre. Filer les écoutes. || *Filer un câble par le bout.* L'abandonner avec son ancre, en laissant aller tout le câble dans la mer. || *Filer la ligne de sonde.* La laisser descendre lentement dans l'eau. || *Filer le loch.* Laisser aller la ligne du loch. || *Filer en douceur, filer en garant.* Filer un cordage avec précaution et en le tenant en retour. || *Filer à la demande.* Diminuer la tension d'un câble, d'un grelin, d'une manœuvre. || *Filer en bande.* Tout lâcher. || *Filer à réa.* Amener le plus vite possible. || *File bouline !* Commandement pour faire démarrer la bouline. || *Filer un nœud, deux nœuds, trois nœuds.* Dans l'espace de trente secondes, parcourir une fois, deux fois, trois fois la longueur qui sépare les nœuds de la ligne de loch, c'est-à-dire une fois, deux fois, trois fois 14 m. 77.

— Pop. et fig. *Filer son nœud.* Réussir selon ses désirs.

— Par extens. Le courant de cette rivière file trois milles à l'heure.

— Mus. *Filer un son.* En chantant, Ménager sa voix en sorte qu'on puisse la prolonger longtemps sans reprendre haleine. || Prolonger la durée d'un son sur un instrument en commençant piano, pour augmenter jusqu'au forte et finir ensuite comme on a commencé.

— Par analogie. Tout ce que je pouvais faire était de *filer* sans bruit des soupirs fort incommodes dans le silence où nous étions souvent. (J.-J. Rousseau.)

—Polic. *Filer quelqu'un.* Le suivre à distance.

— Techn. Tirer les métaux à la filière. Filer de l'or, de l'argent, du fer, du laiton, pour leur donner la forme de fil. || Tirer de petits lingots de plomb à travers le tire-plomb qui les aplatit de telle façon qu'on puisse les rayer. || *Filer de l'or, de l'argent.* Couvrir d'un fil d'or, d'argent, ordinairement laminé, un fil de soie ou de chanvre. Filer de l'or. Filer de l'argent sur soie ou sur fil. || *Filer des cordes de musique.* Les recouvrir d'un fil argenté. || *Filer la tête des épingles.* Former avec un rouet qui dévide le laiton, de petits anneaux doubles dont on fait les têtes d'épingles. || On file la cire pour en faire de la petite bougie, en la dévidant sur un rouet.

— Tonnell. *Filer du vin.* Descendre une barrique de vin à la cave.

— **FILER.** v. n. Être lâché. Câble qui file.

— Aller de suite l'un après l'autre et près à près. Troupes qui filent.

— Se dit des météores qui se meuvent dans le ciel. Étoiles qui filent

— Fam. Aller, marcher rapidement. Les navires *filent* comme des gondoles, chargés d'amours et de doux messages. (P. de St-Victor.)

— Pop. S'en aller, se retirer, poursuivre sa route. Il faut filer. Allons, filez. Elle *filait* joliment, elle devançait toutes les autres demoiselles, comme une voiture. (É. Zola.) La petite venait de *filer* avec le baron Sala, un des plus riches clients du père Leemans. (A. Daudet.)

— Fam. *Filer doux.* Demeurer dans la retenue, dans la soumission, à l'égard de quelqu'un que l'on peut craindre. Souffrir patiemment une injure. Tu n'es pas où tu crois; en vain tu *files* doux (Molière.) Ne devait-il pas *filer* plus doux? (Mme de Sévigné.)

— Couler lentement. S'applique à une matière molle et tenace qui s'allonge en filets. S'écouler lentement et sans se diviser en gouttes à la manière de l'huile. Ce vin tourne à la graisse, il file.

— Se dit aussi d'une lampe dont la lumière s'échappe en long filet. La lampe file.

— Art milit. *Faire filer des troupes.* Les faire passer dans un pays en évitant l'éclat.

— Constr. Tracer ou peindre des lignes qui imitent les lits et joints de la pierre de taille.

— Jeux. Au brelan, Ne mettre au jeu précisément que ce qu'on est obligé d'y mettre. A la bouillotte, le joueur *file*, quand, après avoir ouvert la partie, il ne tient pas ce qu'on propose.

— Vèner. *Le gibier file.* Il vole sans faire de crochet.

— **SE FILER.** v. pron. Être filé. Chanvre qui se file bien.

★ **FILERIE.** s. f. Lieu où l'on file le chanvre ou le lin, soit pour l'employer en fil, soit pour en faire des cordes.

— Bande de fer plat pour passer le fil de fer.

★ **FILET.** s. m. (diminut. de *fil*). Fil délié, petit fil. Je n'ai jamais rompu avec les dames, tant que j'y tenais, ne fût-ce que par un *filet.* (Mont.)

— Fig. et fam. *Sa vie ne tient plus qu'à un filet.* Cet infirme, ce malade est sur le point de mourir, il n'a plus qu'un souffle de vie. Son âme ne tenait plus qu'à un *filet.* Racine. || *N'avoir qu'un filet de vie.* Être d'une très faible constitution.

— *Le filet de la vie.* La durée de l'existence. Il semble, à vous entendre, que M. Purgon tienne dans ses mains le *filet* de vos jours. (Molière.)

> Dévide aux ans de leur dauphin,
> A longs *filets* d'or et de soie,
> Un bonheur qui n'ait point de fin. (MALHERBE.)

— Se dit des fils de l'araignée. Une araignée tend sous le feuillage des *filets* d'or, de pourpre et d'azur, dont les reflets sont semblables à ceux de l'arc-en-ciel. (A. Mart.)

— Par anal. Petite quantité de certaines choses; petit jet d'un liquide. Un filet de vinaigre.

— Fig. *Un filet de voix.* Voix faible et délicate. Il y a un petit baron qui n'a qu'un *filet* de voix, mais qui fait verser des ruisseaux de larmes. (Voltaire.)

— *Filet d'eau.* Petit ruisseau d'eau vive; petite quantité d'eau courante, quand les sources commencent à tarir dans une grande sécheresse. Une fontaine de marbre lançait dans le milieu ses minces *filets* d'eau. (Gér. de Nerval.)

— *Mettre le filet dans le suif fondu.* Y jeter un peu d'eau pour l'épurer.

— Anat. Nom de replis membraneux qui brident et retiennent certains organes. || *Filet de la langue.* Repli triangulaire formé par la membrane muqueuse de la bouche, et placé entre la paroi inférieure de cette cavité et la base inférieure de la langue. || *Filets* ou *freins des lèvres.* Parties triangulaires, situées sur la ligne médiane et formées par la membrane muqueuse de la bouche, qui unissent les lèvres supérieure et inférieure aux os maxillaires. || *Filet de la verge.* Ligament qui fixe le prépuce à la partie inférieure du gland.

— Fam. *Avoir le filet.* Avoir la langue gênée dans ses mouvements par quelque vice dans la conformation du filet. || *Il n'a pas le filet. On lui a bien coupé le filet. Il a eu le filet bien coupé.* C'est un fameux babillard.

— Archit. *Filet de mur.* Bordure en saillie au sommet d'un mur. || Nom des moulures plates ou lisses, rondes ou carrées, placées entre deux moulures plus grandes et plus saillantes. || Plâtre qu'on met au haut du comble qui porte contre un mur.

— Art culin. Nom donné aux parties qui se séparent sans les couper, et qu'on détache aisément du corps de certains poissons, quand ils sont cuits. Des filets de merlans, des filets de soles. || Chair qui s'étend le long de l'estomac des volailles. || Dans les animaux de boucherie, nom donné au muscle psoas, qui se trouve entre les côtes et les rognons. Filet de bœuf. Filet de chevreuil. || *Faux filet.* Partie du bœuf inférieure au filet et bien moins estimée, qui se lève le long de l'échine en dessus des os.

— Blas. Pièce percée dans le sens de la bande, et qui n'a de largeur que le tiers de la cotice.

— Bot. Partie de l'étamine qui supporte l'anthère, et qui est plus ou moins déliée. Il est des fleurs dont les étamines n'ont pas de filet, elles sont alors sessiles. Le filet est le plus souvent filiforme; quelquefois cependant il est plan, dilaté, et semblable à un pétale dans les amomées. Les filets des étamines sont tantôt libres et distincts, tantôt réunis en un seul corps, et les étamines sont alors monadelphes; tantôt en deux, et elles sont diadelphes; tantôt en plusieurs faisceaux, et les étamines sont polyadelphes. || Ce qui ressemble à un petit fil, et surtout les petites fibres des plantes. || *Filet suspenseur.* Ensemble de cellules qui unissent la vésicule embryonnaire au sommet du sac embryonnaire dans l'ovule.

— Brod. Ouvrage en fil délicat et à mailles, dont l'effet approche de celui de la dentelle. || Dans les fabriques de blonde, Brin doublé de plusieurs autres dont on fait la toile.

— Calligr. Petit trait à la plume dans l'écriture. Ma plume est enragée; elle criaille, et ne fait que des *filets.* (Mme de Sévigné.)

— Charp. Petite poutre placée sous un plancher pour l'empêcher de fléchir.

— Chass. et Pêch. Tissu à claire voie et à mailles nouées, fabriqué avec de la ficelle ou du fil retors, dont les mailles sont égales et invariablement arrêtées, et qui sert de rets pour prendre du poisson ou des oiseaux, etc. Tendre des filets. Jeter le filet. Rompre les filets. Les mailles d'un filet. Filet large, délicat, fragile, tendu, jeté, dressé, étroit, serré, perfide, trompeur, dangereux, funeste. La nature nous a encore donné dans les plantes les premiers patrons des *filets* pour la chasse et pour la pêche. (B. de St-Pierre.) Notre garçon de recette, en voilà un qui n'a pas grande besogne chez nous; il fait du *filet* pour une maison d'ustensiles de pêche. (A. Daudet.) Alors l'humble roi, si longtemps traqué, vient visiter ses *filets* et dépouille ses chasseurs. (P. de St-Victor.)

— *Monter un filet.* Le garnir de cordes, de flottes, de plombs, pour le mettre en état de servir.

— Fig. Piège, séductions, embûches. J'étais dans leurs *filets*; c'était fait de ma vie. (Malh.) Les hommes sont faits comme les oiseaux, ils se laissent toujours prendre dans les mêmes *filets* où l'on a déjà pris mille oiseaux de leur espèce. (Fontenelle.)

> A ces communs *filets* les railleurs même pris
> Ont été très souvent de commodes maris. (BOILEAU.)

> J'ai vu que leurs honneurs, leur gloire, leur richesse,
> Ne sont que des *filets* tendus à leur orgueil.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Coup de filet.* Capture, ce que l'on prend en une fois. S'emploie au propre et au figuré. C'est cela qui serait un beau coup de *filet.* (Mme de Sév.) || *Faire un beau coup de filet.* Faire en une seule fois un grand profit, un gain considérable. || *Prendre d'un seul, d'un même coup de filet.* Surprendre, envelopper, saisir à la fois plusieurs personnes. Les quatre plus redoutables capitaines de l'Italie y furent attirés, pris, étranglés, d'un même coup de *filet.* (P. de St-Victor.)

—Fig. et en mauvaise part. *Faire tomber quelqu'un dans ses filets.* L'amener, à force de ruses et de séductions, au point où l'on voulait le mettre, pour en tirer quelque avantage à ses dépens.

— Par anal. *Filet de sauvetage.* Filet à mailles que l'on dispose sous les échafaudages pour retenir les ouvriers qui pourraient faire une chute. On se sert aussi de filets analogues dans les cirques, gymnases, etc.

— Nom de certains ouvrages à mailles qu'on emploie à divers usages. Un filet de soie enveloppait, retenait ses cheveux. Des filets sont disposés dans les voitures publiques, dans les wagons, pour placer les chapeaux, les menus bagages.

— Entom. Partie des antennes de certains diptères.

— Géolog. Filon de peu d'épaisseur.

— Ichtyol. Très petit brochet.

— Jeux. Nom des rets qui sont au-dessus des murs d'un jeu de paume.

— Manèg. Espèce de petite bride à mors brisé, de plusieurs pièces, et dépourvue de branches; les rênes en sont courtes et taillées d'un seul morceau; il sert aux cavaliers pour rafraîchir la bouche de leurs chevaux. || *Scier du filet.* Faire aller et venir l'embouchure du filet, en tirant alternativement sur l'une et sur l'autre rêne. || *Mettre au filet.* Tourner la croupe d'un cheval du côté de la mangeoire pour l'empêcher de manger, après lui avoir mis un filet.

— Fig. et fam. *Être au filet.* Attendre, espérer en vain. || *Tenir quelqu'un au filet.* L'empêcher, le priver de manger, ou, dans un sens plus général, Lui faire longtemps espérer quelque chose sans jamais lui rien donner.

— Mar. *Filets de bastingage.* Filets fixés aux garde-corps des bâtiments pour recevoir les hamacs de l'équipage. || *Filet de merlin.* Petit cordage qui sert à ferler les voiles dans les marticles. || *Filet de beaupré.* Filet installé sous le beaupré et destiné à empêcher les gabiers d'être jetés à la mer lorsqu'ils vont serrer un foc par un grand vent.

— Menuis. Moulure lisse et plate qui sert à séparer les autres moulures. || Petit triangle en bois de placage.

— Monn. Petit cordon filé autour d'une pièce de monnaie.

— Mus. Petite élévation qui empêche que les cordes du violon n'appuient sur le manche.

— Orfèvr. Double ligne en relief qui orne le manche des fourchettes et des cuillers d'argent.

— Ornith. Traquet de Madagascar.

— Rel. Nom de lignes ordinairement en or qu'un relieur trace sur les bords extérieurs de la couverture des livres. Filets d'or. Filets d'argent. Reliure en maroquin avec filets.

— Techn. Soie mise en plusieurs brins. || Trait d'or ou d'argent battu et dévidé sur de la soie. || Partie saillante sur les pièces d'horlogerie ou sur celles de serrurerie. || Saillie en spirale qui règne autour du cylindre d'une vis. || Réseau qu'on fixe sur un cadre de bois pour tenir lieu du papier percillé dans les magnaneries.

— Typogr. Nom donné à certains traits d'imprimerie qui servent à séparer les colonnes d'un tableau, les divisions d'un livre, etc. Filets d'ornement et de coupure. Filets anglais. Filet gras. Filet maigre. || Nom des lames de métal qui servent à imprimer ces sortes de traits. Les filets sont d'acier, de cuivre, ou de métal à caractères. Il convient que l'on soit très régulier dans l'emploi des *filets*, c'est-à-dire que l'œil du *filet* des chapitres soit uniforme dans le même ouvrage, aussi bien qu'aux parties, livres, etc. (Larcher.)

— Zool. Petite sangsue médicinale.

FILETAGE. s. m. Techn. Action de fileter; résultat de cette action. Filetage régulier. Filetage qui s'opère sans peine. Un bon filetage. Un mauvais filetage. Le *filetage* à la main n'est plus guère employé dans les ateliers que pour travailler des pièces qu'il serait peu commode de placer sur la machine. (E. Dubied.)

— Action de braconner avec des filets.

FILETÉ, ÉE. part. pass. du v. Fileter. S'emploie adjectiv. Cylindres filetés sur un gros diamètre.

FILETER. v. a. 1re conj. L'*e* de *eter* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je filète. Je filèterai.* Techn. Faire passer par les trous calibrés d'un instrument qu'on appelle *filière* les fils métalliques, soit pour les allonger, soit pour leur faire prendre dans leur coupe des formes diverses. Fileter des vis. Fileter des boulons.

— Pousser des lignes ou filets. Fileter une moulure.

— Absol. Filières à fileter. Fileter avec les plus grands trous de la filière.

— Luth. Incruster le fond d'un violon ou d'une basse d'un filet extrêmement mince qui témoigne des soins apportés à la fabrication de ces instruments.

— **SE FILETER.** v. pr. Être fileté. Le boulon ne peut alors plus tourner sans avancer; il entraîne l'arbre et se *filète* à une certaine profondeur. (E. Dubied.)

FILETIER. s. m. Fabricant de filets.

FILETOUPIER. s. m. Batteur de chanvre.

★ **FILEUR, EUSE.** s. Techn. Celui, celle qui file non seulement le lin, le chanvre, la soie, la laine, le coton, mais les boyaux, les métaux, et tout ce qui est susceptible de prendre la forme d'un fil. Fileur de coton. Fileuse au rouet. Fileuse à la quenouille. L'humble travail de la *fileuse* est tué par la machine à lin. (Michelet.)

— Syn. de **FILATEUR.** L'éducation du ver à soie et la récolte du coton sont terminées en six semaines, et le produit en est immédiatement acheté par le *fileur.* (Ad. Blanqui.)

— *Fileur d'or.* Ouvrier dont l'emploi est de coucher le fil d'or ou d'argent sur le fil de soie qu'il doit enlacer.

— Peintre en bâtiments qui simule les joints et les moulures des pierres.

— Arg. Espion de police, chargé de suivre à la piste une personne désignée. Espèce de mouchard dont les voleurs achètent le silence en partageant avec lui le produit du vol auquel il a assisté. || *Fileur de laine.* Nom donné autrefois aux filous. || *Fileur de cartes.* Escroc aux jeux de cartes.

— **FILEUSE.** s. f. Moll. Espèce de volute.

— Adjectiv. Une araignée fileuse. Une araignée, moins *fileuse*, se préserve de l'orage en se formant un toit avec une feuille repliée. (A. Martin.)

— **FILEUSES.** s. f. pl. Arachn. Famille d'arachnides pulmonaires, généralement répandues par toute la terre, et dont quelques-unes sont très venimeuses, surtout celles des pays chauds. Le nom de *fileuses* donné à ces araignées leur vient de ce que la plupart d'entre elles ont la propriété de filer des toiles propres à arrêter la proie qu'elles attendent au gîte.

FILEUX. s. m. Mar. Taquet de tournage à deux branches ou cornes, dont les bouts relevés prennent le retour d'un cordage pour le retenir, et le filer à volonté.

FILGIA. Myth. scand. Divinité qui préside à la naissance des hommes, et qui les accompagne durant leur vie.

★ **FILIAL, ALE.** adj. (rad. lat., *filius*, fils). Qui appartient au fils, à la fille; qui est du devoir des enfants envers leur père et leur mère. Obéissance filiale. Crainte filiale. Soins filiaux. Respect, amour filial. Tendresse filiale. L'amour maternel et *filial* inondait encore ces cœurs intrépides. (Montalemb.)

> L'une et l'autre seront chez la race nouvelle
> De l'amour *filial* le plus parfait modèle. (DUCIS.)

— **FILIALE.** s. f. Maison de commerce fondée par une maison mère.

★ **FILIALEMENT.** adv. D'une manière filiale. Il s'est comporté filialement envers son père et sa mère.

FILIALITÉ. s. f. (rad. *filial*). État, qualité de fils. La filialité impose de grands devoirs.

★ **FILIATION.** s. f. (pr. *fi-li-a-cion*; ét. lat., *filius*, fils). Suite continue de générations dans une même famille. Ligne directe qui descend des aïeux aux enfants ou qui remonte des enfants aux aïeux. La filiation de cette famille est bien établie depuis trois siècles. Il faut juger des grands hommes à l'inverse des nobles. Ceux-ci doivent prouver leur noblesse par leur *filiation*; les autres doivent démontrer qu'ils sont tout par eux-mêmes et rien par leurs aïeux. (Mme Necker.)

— Dans un sens plus restreint, Le seul degré de génération du père et de la mère aux enfants. La filiation légitime se prouve par acte authentique, et à défaut d'acte par la possession d'état. La filiation illégitime ne peut être établie, quant au père, que par une reconnaissance authentique émanée de lui. Les enfants adultérins ne peuvent jamais la réclamer. Les enfants adoptifs n'ont qu'une filiation fictive et purement légale.

— Par extens. État d'une société collective, d'une colonie, d'une communauté religieuse qui doivent leur origine à une société, à une communauté plus ancienne, à une métropole. Carthage était de la filiation de Tyr.

— Adoption d'un corps par un autre. Les académies de Soissons et de Marseille étaient unies par filiation à l'Académie française.

— État des choses qui naissent les unes des autres, qui se rattachent les unes aux autres. La filiation des idées. La filiation des langues.

— *La filiation des événements.* Expression souvent employée dans la philosophie de l'histoire pour exprimer l'Enchaînement des faits qui naissent les uns des autres.

FILICAJA (Vincent de). Jurisconsulte et poète lyrique, né à Florence, 1642-1707. Il a célébré par une *Ode* la délivrance de Vienne, 1683; mais il a excellé surtout dans le sonnet; en ce genre, la pièce qui a pour titre *l'Italia* est devenue classique en Europe.

FILICAULE. adj. 2 g. (étym. lat., *filum*, fil; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige filiforme.

FILICÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de **FISSIDENTÉ.**

FILICELLE. s. f. (ét. lat., *filum*, fil; *cella*, cellule). Polyp. Genre de polypes bryozoaires.

FILICETUM. s. m. (pr. *fi-li-cé-tomm*). Syn. de **FOUGERAIE.**

FILICIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *filix*, fougère; *fero*, je porte). Minér. Qui renferme des empreintes de fougère.

FILICIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *filix*, fougère; *forma*, forme). Qui a l'apparence d'une fougère.

FILICIN, INE. adj. (ét. lat., *filix*, fougère). Bot. Qui ressemble à une fougère.

FILICINÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *filix*, fougère). Bot. Qui se rapporte aux fougères. || **FILICINÉES.** s. f. pl. Subdivision de l'embranchement des acotylédones de la division des acrogènes, ayant pour type la famille des fougères et comprenant les équisétacées, salviniées, etc.

FILICIQUE. adj. (ét. lat., *filix*, fougère). Chim. Se dit d'une substance extraite de la fougère.

FILICITE. s. f. (ét. lat., *filix*, fougère). Paléont. Pierre feuilletée portant des empreintes de fougère.

FILICOÏDE. adj. 2 g. (ét. lat., *filix*, fougère; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui a l'apparence d'une fougère. || **FILICOÏDES.** s. f. pl. Tribu de mousses.

FILICORNE. adj. 2 g. (ét. lat., *filum*, fil; *cornu*, corne). Entom. Dont les antennes sont grêles et arrondies en forme de fil. || **FILICORNES.** s. m. pl. Nom donné à trois familles d'insectes, l'une appartenant aux coléoptères, l'autre aux névroptères et la troisième aux lépidoptères.

★ **FILICULE**. s. f. (ét. lat., *filicula*, dimin. de *filix*, fougère). Bot. Nom pharmaceutique du polypode vulgaire et de quelques autres espèces de fougères analogues. La *filicule* est pectorale. (Acad.)

★ **FILIÈRE**. s. f. (rad. *fil*). Techn. Morceau d'acier trempé de tout son dur, percé de trous, par lesquels on fait passer l'or, l'argent, le cuivre qu'on veut réduire à l'état de fil. On fabrique aussi des filières percées de plusieurs trous inégaux, taillés intérieurement en spirale, de manière que le bout de fer, de cuivre, etc., qu'on y fait passer à force et en tournant, prenne la forme d'une vis.

— Fig. Quelquefois l'on passe sa vie à mettre toutes ses idées dans la *filière*, tandis qu'on devrait les réunir en faisceau. (Mme Necker.)

— Fig. et fam. *Une filière de gens*. Un grand nombre de gens par les mains desquels passe une même affaire.

— Fig. et fam. *Passer par la filière*. Subir une longue, une rude épreuve. || *Faire passer quelqu'un par toutes les filières*. Lui susciter toutes sortes de chicanes, de difficultés. || On dit aussi *Passer par la filière de*. Ceux qui n'ont pas de grands capitaux ne passeraient plus par la *filière* de l'astuce mercantile. (Mirabeau.)

— *Passer par la filière* signifie aussi Passer par une suite d'emplois, d'états, pour arriver à un emploi, à un état déterminé. Les gens bien protégés n'ont pas besoin de passer par la filière. || Dans le même sens. Il a suivi toute la filière.

— Plaque de cuivre percée de trous pour calibrer les bougies.|| Plaque percée de trous pour mouler le vermicelle. || Jauge servant à prendre le diamètre des fils de fer. || Instrument pour tailler les dents des peignes.

— Blas. Broderie étroite qui n'est que le tiers de la broderie ordinaire.

— Bours. Ordre de livraison délivré par le vendeur à l'acheteur et qui permet à celui-ci de se faire remettre la marchandise avant l'échéance du marché à terme. La filière peut être transmise, par voie d'endos, à plusieurs acheteurs successifs.

— Charp. Sapin de France équarri. || Pièce de bois qui sert aux couvertures des bâtiments et sur laquelle portent les chevrons.

— Entom. Organe par lequel les araignées et les chenilles font sortir le fil qui sert à tisser leurs toiles ou leurs cocons.

— Fauconn. Ficelle dont on se sert pour attacher l'oiseau par le pied, et pour le ramener quand on le réclame, jusqu'à ce qu'il soit assure.

— Flott. Nom de pièces de sapin que l'on place sur les trains de bois pour soutenir les bois plus lourds.

— Mar. Cordage de 5 à 6 cent. qu'on tend d'un bord à l'autre d'un bâtiment, et sur lequel on monte une tente en deux parties, depuis les bas-haubans du mât d'artimon jusqu'à celui des haubans du grand mât, le plus près de l'avant. || *Filières de bastingage*. Cordages qui passent dans les œillets des chandeliers de bastingage, et qui servent à maintenir les filets ou les toiles de bastingage. || *Filière sur le beaupré*. Garde-corps qui sert à contenir en place le filet dans lequel on serre le petit foc. || *Filière d'envergure*. Les filières placées le long et sur les vergues d'un bâtiment.

— Min. Veine de métal dans une mine.|| Dans les carrières. Nom des veines ou des crevasses qui interrompent le fil de la pierre.

FILIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *filum*, fil; *fero*, je porte). Qui porte, qui conduit le fil.

— Bot. Qui porte des filaments, qui est garni de filaments.

FILIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *filum*, fil; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles filiformes.

★ **FILIFORME**. adj. 2 g. (ét. lat., *filum*, fil; *forma*, forme). Qui a la forme d'un fil; qui est délié comme un fil. Nom donné aux corps qui ont la figure et l'aspect d'un fil aussi gros à l'une de ses extrémités qu'à l'autre. Les antennes de certains insectes sont filiformes. Les pédoncules de certaines fleurs sont filiformes. Par la souplesse de leurs tiges, fortifiées de nœuds de distance en distance, et par leurs feuilles *filiformes* et capillacées, elles échappent à la violence des vents. (B. de St-P.)

— Pathol. *Pouls filiforme*. Pouls faible produisant au toucher la sensation d'un fil.

— FILIFORMES. s. m. pl. Crust. Famille de crustacés. Syn. de CAPRELLIENS.

— FILIFORMES. s. f. pl. Arachn. Classe d'arachnides, établie pour les araignées dont l'abdomen est mince et allongé.

★ **FILIGRANE**. s. m. (ét. ital., *filigrana*, formé du lat. *filum*, fil, et *granum*, grain). Ouvrage d'orfèvrerie travaillé à jour, et dont les figures sont formées de petits filets parsemés de grains et enlacés les uns dans les autres ou contournés les uns sur les autres. Pour qu'un filigrane soit parfait, il faut, indépendamment de la variété du dessin, que les petits filets d'or ou d'argent ne paraissent pas avoir été soudés. Une haie en *filigrane* d'argent formait un large demi-cercle devant l'escalier. (G. Flaub.) Vous ne saviez pas que les ouvrages en *filigrane* payent un droit de onze francs par hectogramme. (Mérimée.)

— Par extens. En parlant d'un ouvrage de sculpture à jour et finement travaillé. C'est gigantesque comme une pyramide et délicat comme une boucle d'oreilles de femme, et l'on ne peut comprendre qu'un semblable *filigrane* puisse se soutenir en l'air depuis des siècles. (Th. Gautier.)

— Annel. Syn. de FILOGRANE.

— Papet. Nom sous lequel on désigne les lettres, les figures et autres ornements que l'on fait sur la toile métallique dont on compose les formes qui servent à faire le papier. Ces sortes de dessins se font avec du fil de cuivre semblable à celui dont le reste de la forme est fabriqué. Comme ce dessin s'élève un peu au-dessus de la toile métallique, la feuille de papier est plus mince dans cette place que dans tout le reste de la surface, et le dessin se voit en regardant au travers.|| Cette marque même. Les filigranes des billets de banque.

FILIGRANÉ, ÉE. part. pass. du v. Filigraner. S'empl. adjectiv. Le café servi à l'orientale, avec tout son marc, dans de petites tasses *filigranées* d'argent. (A. Daudet.)

— *Verre filigrané*. Verre dans l'intérieur duquel se croisent des filets de diverses couleurs et disposés de manière à former des dessins qui varient de forme et de ton suivant l'aspect sous lequel on regarde le verre.

FILIGRANER. v. a. 1re conj. Techn. Travailler en filigrane. On *filigrane* aussi le verre, et chacun a pu être témoin des ouvrages qui ont été exposés en ce genre aux regards des curieux. (Pelouze.)

FILIGRANISTE. s. m. Ouvrier qui fait le filigrane.

★ **FILIN**. s. m. (rad. *fil*). Comm. Espèce de serge qu'on fabriquait autrefois à Pithiviers.

— Mar. Tout cordage qui n'est pas câble ou grelin. Les haubans, les écoutes, les amarres, etc., sont de filin. On distingue donc, par ce mot, le cordage en aussière formé de trois et quatre torons, chacun de six fils de caret, du cordage en grelin, formé de trois ou quatre aussières tordues ensemble. On connaît le filin de trois, de quatre, etc., selon qu'il est formé de trois ou quatre torons. D'autres plus petits sont nommés filins de tant de fils. || *Filin blanc*. Filin sans goudron. || *Filin noir*. Celui qui est goudronné.|| *Franc filin*. Filin dont on fait des appareils de force.

FILIOLE. s. f. (ét. lat., *filiola*, dimin. de *filia*, fille). Petit canal d'irrigation dérivé d'un canal plus important.

FILIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *filum*, fil; *pes, pedis*, pied). Entom. Qui a des pattes longues et grêles.

FILIPÉLOSIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide filicique.

FILIPENDULE. adj. 2 g. (étym. lat., *filum*, fil; *pendulus*, pendant, qui est suspendu). Qui est attaché, suspendu à des filets.

— Arachn. *Araignée filipendule*. Araignée qui attend sa proie hors de sa toile, suspendue à un fil qui y correspond.

— Bot. *Graine filipendule*. Graine pendante hors de sa loge, par le cordon ombilical, comme celles des magnoliers.

★ **FILIPENDULE**. s. f. Bot. Espèce de spirée, plante rosacée qui croît dans les bois, et dont les racines ont des tubercules attachés comme par des fils. Dans son état naturel, la *filipendule* plaît aux yeux par l'élégance de son port et de ses feuilles ailées et profondément découpées, par ses fleurs assez grandes, blanches en dedans, et rougeâtres en dehors. (Ferry.)

FILIPENDULÉ, ÉE. adj. (rad. *filipendule*). Bot. Se dit de végétaux munis de tubercules qui se développent au bout de longs filets radicaux.

FILIPORE. s. m. Annél. Syn. de FILOGRANE.

FILIROSTRE. adj. 2 g. (étym. lat., *filum*, fil; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec effilé.

FILISSE. s. f. Arachn. Araignée fort petite, de la famille des fileuses.

FILISTATE. s. f. (ét. lat., *filum*, fil; *sto*, je reste debout). Arachn. Genre d'araignées, de la tribu des théraphoses.

FILITARSE. adj. 2 g. (ét. lat., *filum*, fil; *tarsus*, tarse). Hist. nat. Qui a des tarses allongés et grêles.

FILITÈLE. adj. 2 g. (ét. lat., *filum*, fil; *tela*, toile). Arachn. Se dit des araignées qui filent des toiles composées de fils lâches et écartés.

FILIXOLINIQUE. adj. (ét. lat., *filix*, fougère). Chim. Se dit d'un acide extrait de la racine de fougère.

FILLAGE. s. m. (pron. *fi-llage*, *ll* mouill.). Fam. État d'une fille qui vit dans le célibat. Ce mot est peu usité.

> Trouvez seulement le moyen
> De me suivre en ma destinée
> Ou de *fillage* ou d'hyménée. (La Fontaine.)

FILLANT. adj. m. Effilant. (Rabelais.)

FILLASSE. s. f. (pr. *fi-llace*, *ll* mouill.). Se dit en mauvaise part pour désigner une grosse fille sans soin de sa personne.

FILLASTRE ou **FILLÂTRE**. s. m. (pron. *fi-llasstre* ou *fi-llâtre*, *ll* mouill.; augmentatif de *fils*). Mot autrefois en usage pour désigner le gendre ou le beau-fils, c'est-à-dire le fils du mari ou de la femme issu d'un autre mariage.

— Ce mot est encore employé dans quelques provinces pour désigner le fils ou la fille issus d'un mariage antérieur. Dans ce cas, il est des deux genres. Un fillâtre. Une fillâtre.

★ **FILLE**. s. f. (pr. *fille*, *ll* mouill.; du lat. *filia*, fille). Enfant du sexe féminin, par opposition à garçon. Les garçons et les filles. Un petit garçon et une petite fille. Il naît plus de filles que de garçons.

— Personne du sexe féminin, considérée relativement à son père et à sa mère. La fille aînée. La fille cadette. Fille naturelle. Fille légitime. Fille unique. Fille adoptive. La mère et la fille. C'est la fille d'un tel. C'est votre fille. Elle est fille de roi. Chère fille. Fille chérie, soumise, obéissante, respectueuse, rebelle. Si elle (l'arrière-petite-fille de l'épouse du chancelier (Séguier) a bientôt des enfants, Mme la chancelière pourra dire : Ma *fille*, allez dire à votre *fille* que la *fille* de sa *fille* crie. (Mme de Sév.) Combien de fois demanda-t-il au ciel d'approcher sa *fille* du trône où sa mère avait espéré de monter! (Fléch.) Je vis un Isaac levant ses mains paternelles pour bénir une *fille* que la nature et la piété ont attachée à tous ses devoirs. (Id.) Qu'un père et une mère chérissent une *fille* unique, il n'y a pas de quoi s'en fort étonner. (J.-J. Rouss.) Une *fille* est au mieux sous l'aile de sa mère. (C. Delav.) C'est à vingt et un ans que la *fille* est déclarée capable de se choisir elle-même un époux, sauf à elle à solliciter par des actes respectueux de ses parents le consentement qu'ils lui refusent. (Teulet.)

> *Fille* d'Agamemnon, c'est moi qui la première,
> Seigneur, vous appelai de ce doux nom de père. (Racine.)
>
> Eh bien, ma *fille*, embrassez votre père,
> Il vous aime toujours. (Id.)
>
> Hâtez-vous, *filles* de Nérée,
> Allez sur la plaine azurée. (J.-B. Rousseau.)

— Issue de, qui descend de. Fille des rois, des Césars. *Fille* de Henri le Grand et de tant de rois. (Boss.) Digne *fille* de saint Édouard et de saint Louis. (Id.)

— *Fille d'Ève*. V. ÈVE.

— Par extens. *Fille du chant, fille de la lyre*. Femme poète ou femme qui chante. || *Fille de la douleur*. Femme affligée. || *Fille de l'exil*. Femme exilée. Tout à coup la *fille* de l'exil fit éclater dans les airs une voix pleine d'émotion et de mélancolie. (Chateaubriand.) || *Fille de Bélial*. Femme idolâtre, perverse, sans pudeur. || *Fille de l'Église*. Femme pieuse. || *Fille en Jésus-Christ*. Religieuse par rapport à la fondatrice de son ordre. Thérèse dont vous vous faites gloire d'être les *filles* en Jésus-Christ. (Bourdaloue.)

— Les poètes appellent les Muses *les filles de Mémoire*, et les Furies, *les filles de l'Enfer*; ils disent *les filles de l'Achéron*, pour les Parques.

> De l'esprit d'Apollon une vive étincelle,
> Des *filles* de Mémoire anime les concerts. (Danchet.)
> Je vis de l'Achéron les *filles* inflexibles,
> Les Parques, aux mortels si fières, si terribles. (Lagrange-Chancel.)

— Qui est née à. Les filles de Sion. Les filles de l'Orient. Les filles de l'Occident. Les filles d'Israël, de Babylone, de l'Égypte. Les filles de la Grèce, de Sparte, d'Athènes, de l'Italie, de Rome, de Marseille, de Paris. Les filles de la Germanie, de l'Angleterre. La *fille* du désert (Atala) était aussi troublée que son prisonnier; nous gardions un profond silence; les génies de l'amour avaient dérobé nos paroles. (Chateaub.) La *fille* du pays des palmiers vint me trouver au milieu de la nuit. (Id.) J'entraînai la *fille* de Simagham au pied des coteaux qui formaient des golfes de verdure, en avançant leurs promontoires dans la savane. (Id.)

> Les *filles* du hameau remplissent les corbeilles
> Du fruit des cerisiers qui couvrent leurs guérets. (Castel.)
>
> Redoublez vos soupirs, redoublez vos sanglots!
> Pleurez, pleurez ma honte, ô *filles* de Lesbos. (Lamart.)

— Par extens. Se dit des animaux.

> L'essaim bourdonnant de ces *filles* du ciel
> Vole de feuille en feuille et ramasse le miel. (Malfilatre.)

— Par métaphore, ces divers sens s'appliquent aux êtres moraux ou inanimés. Je vois sa mine admirante et spirituelle, qui ne laisse point croire que son admiration soit *fille* de l'ignorance. (Mme de Sévigné.) La Perfidie est *fille* de l'Erreur. (Volt.) O *filles* de la sagesse éternelle! harmonies de la nature! tous les hommes sont vos enfants. (B. de St-P.) La fleur est la *fille* du matin, le charme du printemps, la source des parfums. (Chateaub.) La Renommée, *fille* de Satan et de l'Orgueil, naquit autrefois pour annoncer le mal. (Id.) La Pauvreté est *fille* du Péché! (La Menn.) La résignation est *fille* des hommes, la résignation est lâche, car la souffrance est impie. (J. Sandeau.) S'il faut en croire les traditions locales du monastère, la fameuse abbaye de Cluny serait une *fille* de Saint-Savin. (Mérimée.)

> *Fille* de nos besoins, mère de nos plaisirs,
> Des arts l'essaim nombreux t'encense et te couronne. (Talbert.)
>
> Quitte tes vêtements funèbres,
> *Fille* du ciel, noble Pudeur. (J.-B. Rousseau.)
>
> *Fille* aimable de la Folie,
> La Chanson naquit parmi nous. (De Bernis.)
>
> *Fille* de la douleur, Harmonie! Harmonie!
> Langue que pour l'amour inventa le génie! (A. de Musset.)

— Celle qu'on regarde ou qu'on aime comme sa fille. Sa chère nièce, ou plutôt sa chère *fille*, Marie-Thérèse. (Boss.)

> Venez, venez, mes *filles*,
> Compagnes autrefois de ma captivité,
> De l'antique Jacob jeune postérité. (Racine.)

— *Petite-fille. Arrière-petite-fille. Belle-fille*. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

— Personne du sexe féminin tant qu'elle n'est point mariée. Une jeune fille. Une vieille fille. Grande, petite fille. Fille bonne à marier. Elle n'est plus fille, elle est femme. Mourir fille. La contrainte est l'écueil de la pudeur des *filles*. (La Font.) Tant qu'on demeure *fille* on n'est point en repos. (Bours.) Qu'une *fille* a d'esprit quand elle est amoureuse! (Id.) La garde d'une *fille* est un trop lourd fardeau. (Regnard.) Les *filles* n'aiment point les hommes si sincères. (Id.) Que l'esprit d'une *fille* est changeant et bizarre! (Id.) La jeune *fille* me dit alors : Je ne suis point la vierge des dernières amours. (Chateaub.) Je saisis la corde, je la remis dans la main de la *fille* étrangère. (Id.) De jeunes *filles*, couvertes de voiles blancs, chantaient au pied de l'autel. (Id.) Nous ne sommes plus au temps où la *fille* normande se mariait avec un chapeau de roses, que la coutume lui accordait pour toute dot. (Teulet.) C'est un honnête homme chargé de s'entendre avec les parents des *filles* à marier. (Gér. de Nerval.)

> *Fille* qui pense à son amant absent,
> Toute la nuit, dit-on, a la puce à l'oreille. (La Font.)
> Crois-tu que d'une *fille* humble, honnête, charmante,
> L'hymen n'ait jamais fait de femme extravagante? (Boileau.)

— *Grande fille*. Fille qui a déjà eu ses règles. Elle n'est pas encore grande fille.

— *Fille mère*. Femme non mariée qui a des enfants.

— *Être fille à*. Être capable, susceptible de. Ascagne, je suis *fille* à secret, Dieu merci. (Mol.) Je suis *fille* à tomber malade de vapeurs, si vous ne me vendez ce charmant taureau blanc. (Volt.)

— *Filles d'honneur* ou *Filles de la reine*, *Filles de la suite*. Filles de qualité qui sont auprès des reines et des grandes princesses. Les filles d'honneur de la reine, ou simplement les filles de la reine.

> Je vous charge, Narsès, du soin de sa conduite
> Avec deux seulement des *filles* de sa suite. (Rotrou.)

— Par extens. *Fille d'honneur*. Jeune fille qui assiste et accompagne la mariée le jour de ses noces.

— Se dit pour Servante, dans certaines locutions ou même absolument. Fille de chambre. Fille de basse-cour. Fille d'auberge. Fille de boutique. Fille de service. Appeler la fille.

— Fam. Passez votre chemin, la *fille*, et m'en croyez. (La Fontaine.)

— *Fille d'opéra*. S'est dit pour Chanteuse ou danseuse d'opéra. Pourvu qu'il y ait de jolies *filles* d'opéra à Paris, tout va bien. (Volt.)

— *Fille de joie. Fille publique* ou absol. *Fille*. Prostituée. Parmi cent *filles*, il y en a trois qui le sont par tempérament, dix par fainéantise, le reste par calcul. (Faber.) Parmi ces *filles*, l'immense majorité est de la plus épaisse ignorance; très peu savent écrire convenablement, et, chose digne de remarque, c'est la capitale même qui fournit les plus abruties. (Parent-Duchâtelet.) En 1389, Charles VI, pour son avènement, dispensa les *filles* de Toulouse de porter un vêtement particulier, hors une jarretière de drap, au bras, d'autre couleur que la robe. (Id.)

— *Fille de marbre*. Courtisane avide et insensible.|| *Fille de plâtre*. Courtisane. || *Fille soumise*. Femme prostituée, dans le langage administratif. || *Une fille des rues*. Une coureuse.

— Pop. *Fille*. *Grande fille*. Bouteille de vin. || *Petite fille*. Demi-bouteille.

— Prov. *Fille fiancée n'est prise ni laissée*. Tel qui fiance n'épouse pas. || *Fille qui prend se vend*. || *De la vigne et de la fille la garde est difficile*. || *Fille qui donne, s'abandonne*. || *Fille honnête et morigénée est assez riche et bien dotée*. || *Fille oisive, à mal pensive*. Il est dangereux pour une fille de vivre dans l'oisiveté. Dans le même sens : *Fille fenestrière et routière, mauvaise ménagère*.|| *C'est la fille au vilain, qui en donnera le plus l'aura*. Dans une vente à l'encan, les objets s'adjugent au plus fort enchérisseur. || *La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a*. On ne peut donner que ce qu'on possède.

— Hist. Nom donné par le public aux actions de la deuxième série émises par Law. On appela *petites filles* les actions de la troisième série. Il profita de l'occasion pour émettre cinquante mille nouvelles actions qu'on nomma les *filles*, parce que, pour en acquérir une, il fallait en présenter quatre des anciennes. (L. Blanc.) Pour les payer, il émit une nouvelle série d'actions, qui prirent le nom de *petites filles*. (Id.)

— Hist. de France. *Fille en Jésus-Christ*. Expression dont se servait le pape en parlant des reines de France.|| *Filles de France*. Qualification qui était donnée aux filles des rois de France. || *Fille aînée des rois de France*. Titre que prenait l'université de Paris.

— Hist. relig. Nom que prennent les religieuses de plusieurs communautés et, par extension, ces communautés mêmes. Les filles du Saint-Sacrement. Les filles de Saint-Thomas. Les filles du Calvaire. Les Filles-Dieu. Filles de l'Assomption de Notre-Dame. Filles de la Passion. Filles de la Présentation. Filles de la Providence. Les Filles repenties. || *Filles de l'Adoration*. Religieuses de l'ordre de Saint-Benoît qui adorent continuellement le saint sacrement. || *Filles de l'archevêque*. Dénomination sous laquelle on désignait à Paris les chapi-

tres de Saint-Germain l'Auxerrois, de Saint-Marcel, de Saint-Honoré et de Sainte-Opportune, qui, parés, accompagnaient l'archevêque à la procession de l'Ascension et dans d'autres solennités. || *Filles de l'Ave Maria.* Congrégation religieuse de l'ordre de Saint François, fondée par Louis XI, à Paris, près Saint-Paul. || *Filles-Dieu.* Filles du couvent de l'Annonciade. || *Filles de la Conception.* Religieuses théatines, appelées aussi de l'Immaculée Congrégation. || *Les filles des sept douleurs de la Sainte Vierge.* Communauté religieuse de femmes établie à Rome en 1652. Elles ont la ville pour clôture. || *Filles de l'enfance de Notre Seigneur Jésus-Christ.* V. JÉSUS-CHRIST.

★ **FILLETTE.** s. f. (pr. *fi-llète*, *ll* mouill. ; dim. de *fille*). Petite fille, jeune fille. Ce n'est encore qu'une fillette. Gentille, jolie fillette. Jeune *fillette* a toujours soin de plaire. (La Font.)

> Et la fillette preste
> Qui passe le buisson,
> Pied leste,
> En chantant sa chanson. (A. DE MUSSET.)

— Prov. *Bonjour lunettes, adieu fillettes.* Quand on commence à vieillir, il faut cesser de faire le galant.

— Arg. Demi-bouteille de vin.

— Cout. du Dunois. *Coutume des fillettes.* Obligation à laquelle les filles et les veuves enceintes étaient tenues de déclarer leur grossesse à la justice, sous peine d'un écu d'amende

— Hist. *Fillettes du roi.* Nom donné aux pesantes chaînes de fer dont on chargeait les prisonniers, et garnies à l'extrémité d'une lourde boule du même métal. Sous Louis XI, on donnait aussi ce nom aux cages de fer inventées par La Balue. Les chaînes atroces qu'il faisait forger en Allemagne et qu'il appelait « ses *fillettes* », auraient fait honneur à l'imagination d'Ezzelin. (P. de St-Victor.)

— Ichtyol. Nom qu'on donnait autrefois au poisson actuellement appelé *acerina*.

★ **FILLEUL, EULE.** s. (pr. *fi-lleul*, *ll* mouill.; du lat. *filiolus*, *filiola*, jeune fils, jeune fille). Celui ou celle qui ont été tenus sur les fonts de baptême, par rapport à leur parrain et à leur marraine, dont ils sont devenus les fils ou les filles dans l'ordre spirituel. C'est mon filleul, c'est ma filleule. Le *filleul* contracte par le baptême une parenté mystique avec ceux qui le présentent aux fonts baptismaux, et qui lui tiennent alors lieu de père et de mère devant Dieu. (Teul.) Le *filleul* était l'enfant adoptif de cette union mystique, et le parrain et la marraine en le présentant devant Dieu contractaient l'obligation de le traiter comme leur enfant propre. (Id.)

— On a dit autrefois *fillol*, *fillole*.

> Il n'a pas aperçu Jeannette ma *fillole*,
> Laquelle m'a tout dit, parole pour parole! (MOLIÈRE.)

— Bot. Œilleton d'artichaut.

FILLEULER. v. n. 1re conj. (pr. *fi-lleu-lé*, *ll* mouill.; rad. *filleul*). Produire des œilletons, en parlant de l'artichaut.

FILLON. s. m. Moll. Genre de telline comestible.

FILLOT, OTTE. s. (pr. *fi-llo*, *ll* mouill.). Pop. Fils. Tout beau, *fillot*, dit Pantagruel. (Rabelais.)

FILO-CAPSULAIRE. s. m. Helm. Genre de vers intestinaux.

★ **FILOCHE.** s. f. (rad. *fil*). Espèce de tissu, de filet. Une filoche de soie. Une filoche de fil.

— Sorte de réseau en soie, en laine ou en fil.

— Arg. Bourse.

— Pêch. Aide qui tient le haut et le bas du filet.

— Techn. Câble servant à lever la meule d'un moulin.

FILOCHER. v. a. 1re conj. Faire de la filoche.

FILOGRANE. s. m. (ét. lat., *filum*, fil; *granum*, grain). Annél. Genre d'annélides tubicoles voisin des serpules.

FILOIR. s. m. Techn. Machine à filer.

— Cylindre qui sert à enrouler la corde de l'arrière des bateaux de halage.

★ **FILON.** s. m. (rad. *fil*). Minér. Gîte de substances minérales formant un solide d'une forme généralement plane, qui traverse les couches du terrain au milieu duquel il se trouve. Filon métallifère. Filon croiseur. Un filon d'argent, d'étain, de houille. Exploiter un filon. Filon capital. Les branches, les rameaux d'un filon. Ce filon est riche. Ce filon est pauvre. L'opinion la plus commune est que les *filons* se sont formés par des gaz venus de l'intérieur de la terre et qui ont rempli les fentes préexistantes. (Dussieux.)

— Fig. L'Angleterre exploite tous les *filons* de la prospérité humaine. (Mirabeau.)

FILONIEN, ENNE. adj. Géol. Se dit d'un terrain où les filons abondent.

FILOPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *filum*, fil; *pes*, *pedis*, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe filiforme.

— FILOPÈDE. s. m. Ichtyol. Poisson de la mer des Indes.

★ **FILOSELLE.** s. f. (pr. *fi-lo-zèle*; ét. bas-lat., *folasellum*, de l'ital. *filugello*, ver à soie). Soie irrégulière, appelée aussi *bourre de soie* ou *fleuret*, qui flotte autour des fils des cocons et qu'on met à part lors du dévidage; on la reprend ensuite et elle sert à faire des étoffes dont la valeur est intermédiaire entre celle de la soie et du coton. Des bas de filoselle. Des ceintures de filoselle. Faire sécher, battre la filoselle. Humecter d'huile la filoselle. Filer, tisser la filoselle. La *filoselle* est à la soie ce que la filasse ou étoupe est au chanvre et au lin peigné. (Pelouze.) La plupart des paysans de la Lombardie sont vêtus, et leurs maisons sont meublées d'étoffes de *filoselle*. (Lenormant.)

— Fil tiré de la galette, manipulé et prêt à être teint.

FILOTARSE. s. m. (ét. lat., *filum*, fil; *tarsus*, tarse). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, de la famille des mélasomes, établi pour une espèce du Chili.

FILOTIER, ÈRE. s. Brocanteur de fil. Celui qui en fait commerce en petit.

FILOTIÈRE. s. f. (rad. *fil*). Techn. Chez les vitriers, Bordure d'un panneau, faite en forme de vitrage.

★ **FILOU.** s. m. (étym. incertaine). Celui qui prend, qui escamote ce qui ne lui appartient pas, avec adresse et subtilité. Filou rusé, adroit, subtil. Arrêter, surprendre, emprisonner un filou. Les filous s'entendent entre eux. Un tour de filou. Une bande de filous. Tel est adroit *filou* en France, qui, né sous le beau ciel de Naples, eût adopté la vie molle et oisive du lazzarone, bornant son ambition à vivre libre au soleil et à se bourrer de macaroni. (Teyssèdre.) Nos *filous* de Paris n'ont de dignes émules qu'à Londres, où l'industrie du pick-pocket a reçu pour le moins autant de développements que celles des soieries, des étoffes et des machines à vapeur. (Id.)

> On ne peut faire un pas que l'on ne trouve un piège ;
> Partout quelque *filou* m'investit et m'assiège.
> (REGNARD.)

— Fig. Un pays où il n'y aura ni faux béats, ni *filous* de dévotion. (Scarron.)

— Arg. Homme rusé, adroit.

— Jeux. Celui qui trompe au jeu. || Celui qui vole au jeu par des tours d'adresse. Jouer avec des filous.

— Ichtyol. Poisson de la mer des Indes, voisin des spares.

— Adjectiv. Je ne joue pas avec lui : il est trop *filou*.

FILOUTAGE. s. m. (rad. *filouter*). Tromperie. Le cardinal Mazarin porta le *filoutage* dans le ministère, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui. (De Retz.)

— Métier de filou. S'adonner au filoutage.

FILOUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Filouter. S'empl. adjectiv. Mouchoir filouté. Montre filoutée. Joueur filouté.

★ **FILOUTER.** v. a. 1re conj. (radic. *filou*). Voler avec adresse. Il m'a filouté ma bourse.

— Tromper au jeu. Ne jouez pas avec lui, il vous filoutera.

— *Filouter quelqu'un de quelque chose.* Le tromper dans un compte, dans un marché. Il vous a filouté de cinquante francs.

— Absol. Il ne sait que filouter. Il passe sa vie à filouter.

★ **FILOUTERIE.** s. f. (rad. *filouter*). Action de filou. C'est une pure filouterie. Il ne vit que de filouteries.

FILOUTIER, ÈRE. adj. et s. Vieux mot qui s'employait pour Filou. Quelque bravoure un peu *filoutière*. (Scarr.)

★ **FILS.** s. m. (pron. *fiss* devant une consonne, et *fiz* devant une voyelle; on a aussi prononcé *fi*, et, en poésie, on conserve cette prononciation quand la rime l'exige; du lat. *filius*, fils, enfant). Personne du sexe masculin, considérée par rapport à son père et sa mère, ou à l'égard de l'un des deux seulement. Fils légitime. Fils naturel. Fils adoptif. Fils aîné. Fils puîné. Fils unique. Fils posthume. Un fils de prince. Un bon fils. Un fils dénaturé. Cher, tendre fils. Fils docile, soumis, obéissant, respectueux, pieux, craintif. Fils rebelle, téméraire, audacieux, supposé, adoptif, débauché, coupable. La bonté, la tendresse, la soumission d'un fils. Le respect d'un fils pour sa mère. La crainte respectueuse d'un fils pour ses parents. Les pères mourants envoient leurs *fils* pleurer sur leur général mort. (Fléch.) Il laissait à l'État un *fils* dont il avait formé l'esprit et le cœur. (Id.)

> Et, contre mes fureurs, je trouve en mes deux *fils*
> Deux enfants révoltés et deux enfants unis. (CORN.)

> Non. Ce n'est plus à vous qu'il faut que j'en réponde,
> Ce n'est plus votre *fils*, c'est le maître du monde.
> (RACINE.)

> Voici Pyrrhus qui vient chercher sa proie,
> Pyrrhus qui fait tomber sous le glaive cruel
> Le *fils* aux yeux du père et le père à l'autel (DEL.)

— *Le fils de la maison.* Le fils du maître de la maison. || *Fils de famille.* Celui qui vit sous l'autorité de son père, de sa mère, ou d'un tuteur. || Fig. Celui qui appartient à une famille riche.

— *Fils adoptif.* Celui qui, né en dehors d'une famille, est par acte d'adoption élevé aux droits des enfants.

— *Fils naturel.* Fils né d'un père et d'une mère non mariés.

— *Fils de maître.* Avant la Révolution de 1789, Celui qui, étant fils d'un maître dans quelque art, dans quelque métier, avait certains droits, certains privilèges, pour obtenir à son tour la maîtrise.

— *Être fils de maître.* Avoir des talents égaux à ceux de son père.

— Les poètes désignent souvent les personnages par le nom de leurs pères et de leurs mères; pour Thésée, par exemple, ils disent, *le fils d'Égée*; pour Diomède, *le fils de Tydée*; pour Achille, *le fils de Thétis*; *le fils de Vénus* ou *de Cypris*, pour l'Amour; *le fils de Maia*, pour Mercure; *le fils d'Alcmène*, pour Hercule; *le fils de Latone*, pour Apollon.

> Ici le fier Pyrrhus signalait son audace,
> Là, le *fils* de Thétis rangeait ses bataillons (DEL.)

> Par le *fils* d'Hyrtacus le premier trait lancé
> Part, vole, et dans les mâts le fer reste enfoncé. (Id.)

— *Fils* s'emploie souvent avec le nom du père sans préposition. Les fils Richard.

— *Les Quatre Fils Aymon.* V. AYMON.

— Dans le commerce, lorsqu'une maison est tenue par le père et le fils, on dit : *Un tel et fils*, négociants.

— Issu de, qui descend de. Les fils de vingt rois. Les fils de saint Louis.

— Originaire de, natif de, qui vient de, qui est né à. Les fils de la Grèce. Les fils de Troie. Les fils de l'Orient. Les fils de la Garonne. Les fils de l'Helvétie.

— On trouve en poésie les *fils d'Apollon*, pour les poètes; *les fils de Mars*, pour les guerriers; *les fils de Plutus*, pour les riches; *les fils de la poésie, de la lyre, du chant*, pour les poètes; *les fils de la douleur*, pour les hommes affligés, souffrants; *les fils de la joie*, pour les mondains, etc.

— En style de dévotion, *Fils de Dieu*. Se disait chez les Hébreux pour désigner un homme de bien. || *Fils en Jésus-Christ.* S'emploie en parlant des fidèles par rapport à leurs pères spirituels. || *Fils de l'Homme, Fils de Dieu, Fils de l'Éternel.* Jésus Christ. Dieu a tant aimé ce monde, qu'il lui a donné son *Fils* unique. (Bossuet.)

> Le Verbe était en Dieu, *Fils* de Dieu, Dieu lui-même,
> *Fils* de Dieu, cependant *Fils* de l'homme à la fois.
> (L. RACINE.)

— *Les fils des hommes.* Se dit pour les hommes.

> Parlez, *fils* des hommes, pourquoi
> Faut-il qu'une haine farouche
> Préside aux jugements que vous lancez sur moi?
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Est employé, dans le langage biblique, avec un nom de qualité pour désigner celui qui possède cette qualité : *Fils de rébellion*, rebelle.

— *Fils de Satan, fils de Bélial.* Méchant homme.

— *Être le fils de.* Avoir été formé, élevé par. Tous les hommes éminents de ce temps-ci que j'ai connus, étaient entièrement, sans réserve, les *fils* de leurs mères. (Michelet.) Gœthe, *fils* du protestantisme, s'est trouvé inférieur à cette glorieuse ébauche. (L. Veuillot.)

— *Il est fils et bien fils de son père.* Il ressemble beaucoup à son père; il a les mêmes inclinations, les mêmes défauts ou les mêmes bonnes qualités, les mêmes vertus. || Dans le même sens. Montrons-nous les dignes *fils* de ceux qui, au milieu des plus effroyables périls, n'ont jamais désespéré de la patrie. (Gambetta.)

— *Il est fils de ses œuvres.* Se dit d'un homme qui ne doit qu'à son mérite, qu'à ses exploits, la considération dont il jouit, le haut rang où il est élevé.

— S'emploie par métaphore, en parlant des êtres moraux ou inanimés. Le luxe est fils de l'abondance. Les vices sont fils de l'oisiveté.

> Comment es-tu tombé des cieux,
> Astre brillant, *fils* de l'aurore? (L. RACINE.)

— Enfant mâle, garçon, par opposition à fille. Elle est accouchée d'un fils. Il a trois fils et trois filles.

— *De père en fils.* D'une génération à une autre. La vérité lui était venue de père en *fils*, comme une portion de son héritage. (Fléch.)

— *Arrière-petit-fils, Beau-fils, Petit-fils.* V. ces mots à leur ordre alphabétique.

— Par extens. Jeune homme en général.

> Aucun sommet n'était trop haut pour votre taille,
> Et vous étiez un *fils* d'une telle herbe,
> Que les aigles volaient du côté de votre côté. (V. HUGO.)

— Fig. et fam. *Beau fils.* Se dit familièrement d'un homme bien fait de sa personne, et qui a une toilette recherchée; il se dit également, par ironie, d'un homme qui fait le dameret, qui affecte des manières efféminées. Ces beaux *fils* qui ont leur fraise si bien dressée. (Malh.)

> Autrefois en mon temps
> D'aussi beaux *fils* que vous étaient assez contents
> Et croyaient de leur peine avoir trop de salaire,
> Quand je quittais un peu mon dédain ordinaire.
> (CORNEILLE.)

> Un de ce dernier ordre
> Passait dans la maison pour être des amis,
> Propre, toujours rusé, bien disant et beau *fils*.
> (LA FONTAINE.)

— *Mon fils.* Expression d'amitié, dont les personnes d'un certain âge, d'un certain caractère, se servent quelquefois envers un homme fait ou un jeune homme qui n'est point leur fils. Mon fils, j'aurai soin de vous. Mon *fils*, ces masures et ce terrain inculte étaient habités, il y a environ vingt ans, par deux familles qui y avaient trouvé le bonheur. (B. de St-P.) || Se dit plus souvent à un enfant, à un jeune homme pour qui l'on a une tendresse paternelle, qu'on a élevé. O mon *fils*! de ce nom j'ose encor vous nommer. (Racine.) Mon disciple, mon *fils*, viens réparer ma honte. (Boil.) Le bouton qui sèche dans son enveloppe passe avec tous ses parfums, comme toi, ô mon *fils*, avec toute ton innocence. (Chateaub.)

— Dans le langage familier, Se dit quelquefois en se parlant à soi-même. Vole à la fortune, mon *fils*. (Beaumarch.)

— Prov. *Il n'est fils de bonne mère qui ne voulût avoir fait cette action.* Il n'y a point d'honnête homme qui ne voulût avoir fait cette action.

— Hist. de France. *Fils de France.* Qualification qui était donnée aux enfants mâles des rois de France. || *Petit-fils de France.* Qualification des petits-fils des rois de France. || *Le fils aîné de l'Église.* Qualification donnée aux rois de France. || *Notre fils en Jésus-Christ.* Expression employée par le pape pour désigner le roi de France.

— Myth. *Les fils de la terre.* Nom donné aux géants qui tentèrent d'escalader le ciel.

— Fig. *Un fils de la terre.* Un homme sorti de l'obscurité pour s'élever à un haut rang.

FILSANGE. s. f. Arg. Filoselle.

FILTERIE. s. f. Fabrique à retordre le fil.

FILTIER, ÈRE. s. Ouvrier, ouvrière qui retord le fil.

FILTRAGE. s. m. (radic. *filtrer*). Action, opération qui consiste à passer ou faire passer une liqueur à travers un filtre. Le *filtrage* des eaux destinées aux usages domestiques est le cas le plus important de tous, puisque, dans les grandes villes surtout, l'eau de rivière est généralement altérée par le mélange des matières étrangères. (Ratier.)

FILTRANT. part. prés. du v. Filtrer. Qui filtre. Des ruisseaux filtrant à travers les rochers.

★ **FILTRANT, ANTE.** adj. Qui a la qualité de filtrer, qui sert à filtrer. Un papier filtrant. Une pierre, une fontaine filtrante. La matière *filtrante* agit quelquefois chimiquement. Ainsi, par exemple, lorsqu'on fait passer de l'eau combinée avec des gaz méphitiques, ou des matières animales à travers une couche de poussière de charbon, on la reçoit limpide et sans odeur, les fluides étrangers s'étant combinés avec le charbon. (Teyssèdre.)

FILTRATEUR. s. m. Celui qui s'occupe en grand de la filtration des eaux.

★ **FILTRATION.** s. f. (pr. *fil-tra-cion*; rad. *filtrer*). Techn. Passage d'un liquide à travers un corps dans lequel ou sur lequel s'arrêtent les fèces qu'il contient, et d'où ce liquide sort clarifié. La *filtration* a pour résultat de présenter les liquides dans un état de pureté et de fluidité recherché dans les arts industriels, aussi est-elle à chaque instant employée. (Ratier.)

— *Eaux de filtration.* Celles qui filtrent par les pores de la terre.

— Chim. et Pharm. Opération qui a pour objet la clarification d'un liquide au travers d'un blanchet, d'une chausse d'Hippocrate, etc.

— Méd. anc. Action par laquelle la bile, la sueur, l'urine et les autres humeurs se séparent du sang. La filtration des humeurs.

★ **FILTRE.** s. m. (du bas-lat. *feltrum* ou *filtrum*, feutre, parce que le filtre le plus en usage est une chausse de feutre). Techn. Papier, étoffe, feutre, linge, coton, éponge, pierre, sable, charbon, grès pilé, à travers lequel on fait passer une liqueur qu'on veut clarifier. A proprement parler, un *filtre* est une sorte de crible. On fait de ces *filtres* en toutes sortes de matières douées d'un certain degré de porosité : il y a des *filtres* en papier, drap, toile, pierre. Il y a aussi des *filtres* qu'on pourrait appeler composés; on les fait en sable plus ou moins fin, en poussière de charbon, etc. (Teyss.)

— *Filtre-charbon.* Grillage à mailles plus ou moins serrées, et qui contient du charbon pilé. Les *filtres-charbons* sont excellents pour clarifier les eaux, et leur enlever les gaz et les matières animales qu'elles contiennent. (Teyss.)

— *Filtre-presse.* Cylindre métallique monté à vis sur une base de même matière, qui sert de récipient ou de réservoir, et porte un petit robinet d'écoulement.

— Breuvage pour exciter à l'amour, pour troubler la raison. V. PHILTRE.

— Physiol. On nommait autrefois ainsi les organes du corps qui séparent les humeurs du sang.

FILTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Filtrer. S'empl. adjectiv. Liqueur filtrée. Voyez cet agent universel de la nature, l'eau qui, *filtrée* par mille canaux insensibles, distribue aux productions de la terre leurs sucs nourriciers, couvre le sol de verdure, et porte partout la vie et la fécondité. (Turgot.)

> Comment, toujours *filtré* dans ses routes certaines,
> En longs ruisseaux de pourpre il court enfler mes veines.
> (VOLTAIRE.)

— Fig. Les différentes couleurs et les reflets de la lumière *filtrée* à travers cette immense quantité d'eau. (Mairan.)

★ **FILTRER.** v. a. 1re conj. Passer ou faire passer un liquide par le filtre, afin de le débarrasser de certaines matières qu'il tient en suspension. Filtrer l'hypocras dans une chausse. Filtrer du petit-lait. On a recours au verre pilé quand il s'agit de *filtrer* des acides, de même qu'on ne *filtre* point les liqueurs alcalines dans de la laine, qui subirait une altération de leur part. (Ratier.)

— Absol. *Pierre à filtrer.* Sorte de pierre dont le tissu est assez spongieux pour que l'eau puisse passer à travers.

— Physiol. On a dit autrefois Les organes qui filtrent les humeurs. On dit maintenant *sécréter*.

— Neutral. Ce petit-lait *filtre* bien lentement.

(Acad.) Quelques ruisseaux *filtraient* à travers les rochers et coulaient sur la verdure en filets de cristal. (Fénelon.)

— Fig. Combien de journées entières n'ai-je pas passées sous la petite tonnelle de pampres, à regarder les rayons du soir *filtrer* à travers les feuilles de vignes jaunies par l'automne! (Lamartine.)

— SE FILTRER. v. pron. Être filtré. L'eau se *filtre* dans une fontaine, dans le charbon. (Acad.)

— Par analogie. Il n'y a pas d'apparence que l'eau des fleuves et des rivières s'étende loin en se *filtrant* à travers les terres. (Buff.) On y voit une source d'eau qui paraît s'être *filtrée* au travers de quelque banc d'argile. (Cuvier.)

— Anc. physiol. Subir une élaboration. La nourriture se *filtre* dans les chairs; elle devient chair elle-même. (Fénelon.)

FILTREUR. s. m. Ouvrier qui filtre le jus, dans une fabrique de sucre de betterave.

* **FILURE.** s. f. État de ce qui est filé. La filure de cette laine est trop grosse. On connaît le drap à la filure.

— Constr. Sorte de moulure.

FIMBRIAIRE. s. f. (du lat. *fimbria*, frange). Dentelure.

— Bot. Syn. de SCHWANNIE. || Genre de cryptogames, de la famille des hépatiques, établi pour une quinzaine d'espèces qui croissent sur les rochers.

— FIMBRIAIRES. s. f. pl. Helminth. Famille de vers intestinaux établie pour deux espèces.

FIMBRIE. s. f. Moll. Syn. de CORBEILLE.

FIMBRIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *fimbria*, frange). Bot. Qui est garni de franges.

FIMBRILLAIRE. s. f. (pr. *fin-bri-llère, ll* mouill.; rad. *fimbrille*). Bot. Arbuste d'Amérique.

FIMBRILLE. s. f. (pr. *fim-brille, ll* mouill.; étym. lat., *fimbria*, frange). Bot. Appendice filiforme du clinanthe des plantes à fleurs composées.

FIMBRISTYLE. s. f. (ét. lat., *fimbria*, frange; *stylum*, style, tige). Bot. Genre de plantes cypéracées, tribu des fuirénées, établi pour quelques espèces des contrées tropicales.

FIMÉTAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *fimetum*, fumier). Entom. Qui vit dans le fumier.

FIMÉTIE. s. f (pr. *fi-mé-ci*; ét. lat., *fimetum*, fumier) Entom. Genre de diptères, voisin des coprines, établi pour trois espèces qui vivent sur les corps en décomposition

FIMICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *fimus*, fumier; *colere*, habiter). Entom. Qui aime le fumier, qui vit ou croît dans le fumier.

FIMM. s. m. Nom donné, à Stettin, à une quantité de cent bottes de paille.

FIMPI. s. m. Bot. Arbre de Madagascar non déterminé qui produit l'alouchi.

FIMPORT. s. m. Anc. cout. Obligation imposée au demandeur de réunir, préalablement à son action, toutes les personnes qui y avaient un intérêt.

* **FIN.** s. f. (du lat. *finis*, achèvement, terme, but). Ce qui termine, ce qui achève, terme, limite, bout, extrémité. Il est opposé à Commencement. Il se dit des choses morales aussi bien que des choses physiques, considérées sous le rapport de leur durée ou sous le rapport de l'espace qu'elles occupent. A la fin, vers la fin, sur la fin du jour. La fin de l'année. La fin de la vie. La fin d'un règne. La fin du monde. Il a promis de payer à la fin du mois. La fin d'une séance. La fin d'une session. La fin d'un bail. Il voulut rester jusqu'à la fin du spectacle. Écoutez-moi jusqu'à la fin. Une affaire qui va prendre fin. Cela tire à sa fin. Il me tarde d'en voir la fin. Tout prend fin en ce monde. Il n'y a que Dieu qui n'ait ni commencement ni fin. Discours sans fin. La fin de ses travaux. La fin de son ouvrage. La fin d'un discours. Les notes sont placées à la fin du volume. La fin de ce poème vaut mieux que le commencement. L'avenir est un abîme immense, où on ne voit ni *fin* ni issue. (Mass.) On sent le carême arriver avec tant de peine, on en attend la *fin* avec tant d'impatience. (Fléchier.) C'est bien peu de chose que l'homme, et tout ce qui a *fin* est bien peu de chose. (Boss.) La *fin* de la vie n'arrive que par nuances souvent insensibles. (Buff.) Telle fut la *fin* désastreuse d'une conspiration ourdie avec beaucoup de concert, d'art et de secret. (Raynal.) Tous les éléments de la mise en scène apocalyptique se retrouvent dans la théorie parsie des *fins* du monde. (E. Renan.) Il y avait des *fins* de mois auxquelles elle songeait la nuit en frissonnant, comme un chef de maison de commerce. (A. Daudet.)

— *Mettre fin à quelque chose.* Faire cesser cette chose. Je suis en une matière qui n'aurait jamais de *fin*, si je ne la lui mettais moi-même. (Malherbe.) Il a mis cette nuit quelque *fin* à mes larmes. (Racine.)

— *Mettre à fin, mener à fin.* Achever, accomplir une œuvre ou une entreprise. Pourras-tu mettre à *fin* ce que je me propose? (Mol.)

— Fam. *N'avoir ni fin ni cesse.* Faire ou répéter incessamment une chose. Rien n'échauffe tant la poitrine que d'écrire sans *fin* et sans cesse comme vous faites. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Faire une fin.* Se fixer à un état, prendre un parti définitif. || Se marier. Depuis que j'aspire à entrer dans la carrière politique, je veux faire une *fin*, et je songe à me marier. (Mérimée.)

— Mort, terme de la vie. Faire une bonne fin. Une belle, une malheureuse fin. Une glorieuse fin. Une fin glorieuse. Tirer à sa fin. Un vieillard, un malade qui tire à sa fin. Avoir de funestes pressentiments de sa fin prochaine. Faire une fin tragique. Telle fut la fin de Priam. Je ne m'étonne pas qu'une vie si religieuse ait été couronnée d'une *fin* si sainte. (Boss.) La *fin* de l'impie est toujours sans honneur. (Mass.) L'impie donnait à l'homme la même *fin* qu'à la bête. (Id.)

> J'ai reconnu la *fin* qu'à ces hommes injustes
> Réservent tes puissantes mains. (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Faire une belle fin.* Mourir dans des sentiments de piété. M. de Saint-Hilaire a fait une très belle *fin*. (Mme de Maintenon.)

— *Tirer à sa fin, tirer sur ses fins.* Être proche de sa fin. Ce travail tire à sa fin. Une passion d'hiver est bien usée, et elle tire diantrement sur ses *fins* quand le mois de mars arrive. (Dancourt.)

— Extermination. Et suis jusqu'à leur *fin* ton courroux généreux. (Malherbe.)

— Résultat que l'on se propose. Pressez un homme de motifs en motifs, et vous trouverez que son bonheur particulier est toujours la *fin* dernière de toutes ses actions réfléchies. (Encycl.) Il fait agir nos volontés selon les *fins* qu'il a réglées. (Mme de Sévigné.) A Dieu ne plaise qu'un roi chrétien se propose des *fins* si peu raisonnables et si peu chrétiennes! (Fléch.) La *fin* principale et la première loi des gouvernements est le bonheur des peuples. (Id.) Il faut adorer Dieu comme sa *fin* et son principe. (Id.) Je repasse les moyens extrêmes mais nécessaires dont il use souvent pour une bonne *fin*. (La Bruy.) La religion est la *fin* de tous les desseins de Dieu sur la terre. (Mass.) Quelle autre *fin* pouvait se proposer votre sagesse éternelle? (Id.) La *fin* de tout écrivain est d'instruire ou de plaire, ou de plaire et d'instruire tout à la fois. (Condill.) Tous les genres de vie, toutes nos actions se proposent une *fin* particulière, et toutes ces *fins* tendent à un but général qui est le bonheur. (Barthél.) La seule mort acceptable est la mort noble, qui est non un accident pathologique, mais une *fin* voulue et précieuse devant l'Éternel. (E. Renan.)

— *A fin.* Dans l'intention de. Il n'est rien de si malhonnête que de donner à autre *fin* que pour avoir donné. (Malherbe.)

— *Faire une chose à bonne fin, à mauvaise fin.* Faire une chose à bonne, à mauvaise intention. || On dit aussi : *A cette fin*, dans un sens analogue. Il se leva, décidé à partir pour Saint-Léonard, à cette *fin* de faire visite à M. Savenay. (J. Sandeau.)

— *A toute fin.* Pour servir en tout cas.

— *N'étant à autre fin.* S'emploie dans une lettre pour indiquer qu'elle n'a pas d'autre objet que celui qui y est énoncé.

— Destination, but auquel les êtres et les choses tendent naturellement. Conduire l'homme à ses fins. Cette nation connut la vraie *fin* de la politique. (Bossuet.) Y eut-il jamais homme qui disposât mieux toutes choses à leur *fin*? (Fléch.) Tout était fait pour une *fin*, tout est nécessairement pour la meilleure *fin*. (Volt.)

> Parlez au diable, employez la magie,
> Vous ne détournerez nul être de sa *fin*.
> (LA FONTAINE.)

— Prov. *En toute chose il faut considérer la fin.* || *La fin couronne l'œuvre.* Ce n'est pas assez de bien commencer, il faut bien finir. Cette locution se prend en bonne et en mauvaise part. || *Dans tout ce que tu fais, considère la fin.* || *De mauvaise vie mauvaise fin.* | *Telle vie, telle fin.* || *La fin fait tout.* || *La fin loue la vie, et le soir le jour.* || *Qui veut la fin, veut les moyens.* || *La fin justifie les moyens.* Se dit pour excuser des moyens coupables en considération d'une bonne fin.

— Astron. *Les fins de la lune.* Les époques du mois où la lune n'est plus visible.

— Chass. *Être sur ses fins.* Se dit du cerf près d'être forcé; se dit aussi de la bête qui va mourir.

— Comm. et Banq. *Fin courant.* La fin du mois qui court. || *Fin prochain.* Fin du mois prochain. || On dit aussi *fin janvier, fin février*, etc.

— Imprim. Mot que l'on met à la fin d'un ouvrage pour indiquer qu'il est terminé.

— Manég. *Cheval à toute fin.* Cheval qui sert pour la selle et pour l'attelage.

— Mus. Mot que l'on place à la fin d'une reprise pour indiquer que c'est par elle que doit se terminer le morceau.

— Prat. *A telle fin que de raison.* Formule pour exprimer qu'on fait, par précaution, une chose qui peut aussi bien être inutile qu'avantageuse. Faisons un procès-verbal qui constate l'état des lieux, à telle fin que de raison, c'est-à-dire, à tout événement. || *A ces fins, aux fins de.* Formules par lesquelles on conclut des motifs qu'on vient d'énoncer, afin de remplir l'objet qu'on se propose. Élisant, aux *fins* de la présente opposition, son domicile en la maison et personne de maître Charles Ycard. (Corneille.)

— Procéd. *Fin de non-recevoir.* Exception qui consiste à soutenir que la partie adverse n'est pas recevable dans sa demande. || *Fin de non-procéder.* Exception dilatoire, déclinatoire. || *Renvoyé des fins de la plainte.* Absous.

— Procéd. crim. *Fins civiles.* Les demandes présentées par la partie civile et qui ne tendent qu'à une condamnation pécuniaire.

— Théol. *Les quatre fins dernières de l'homme.* La mort, le jugement, le paradis et l'enfer.

— *A la fin.* loc. adv. Enfin. Ses yeux longtemps fermés s'ouvrirent à la *fin*. (Rac.) Et sa miséricorde à la *fin* s'est lassée. (Id.) La rébellion longtemps retenue, à la *fin* tout à fait maîtresse. (Boss.) A la *fin* il voulut quitter sa dignité. (Id.) Comme je ne fus jamais un grand croque-notes, je suis persuadé que, sans mon Dictionnaire de musique, on aurait dit à la *fin* que je ne la savais pas. (J.-J. Rouss.)

— Pop. *A la fin des fins, à la fin finale.* Expressions d'ennui, d'impatience. A la fin finale, où voulez-vous en venir? J'espère qu'à la *fin* des *fins*, vous nous en direz quelque petit mot. (Mme de Sévigné.)

— *Jusqu'à la fin.* Il jouit jusqu'à la *fin* des tendresses de sa famille. (Boss.) Qui persévèrera jusqu'à la *fin* sera sauvé. (Fléch.) Sa vertu devait continuer jusqu'à la *fin*. (Id.) Les peuples raconteront jusqu'à la *fin* votre sagesse et vos exemples. (Mass.)

— *Sans fin.* loc. adv. Sans qu'il y ait de fin.

— *En fin de compte.* Pour en finir.

* **FIN, INE.** adj. (du lat. *finitus*, fini, achevé). Qui est délié, menu, qui a peu d'épaisseur. Dentelle, étoffe fine. Un trait fin. Une écriture extrêmement fine. Ce fil est fin, il est fin comme de la soie. Poil doux et fin. Toile fine. Papier fin. Sable fin. Poudre fine. Pluie fine. Plume fine. Pinceau fin. Crayon fin. Burin fin. Pointe fine.

— Prenant, en ce sens et par métonymie, le nom de l'instrument pour l'ouvrage, on dit *un pinceau fin, un burin fin, une touche fine*, pour Peinture, gravure fine, des effets de touche remarquables par leur légèreté, leur grâce, leur délicatesse.

— Qui est mince, dégagé, bien fait. Taille fine. Avoir la jambe fine.

— Qui a de l'élégance, de la grâce et de la délicatesse. Les traits de la femme sont en général plus fins et plus gracieux que ceux de l'homme. Des contours fins et gracieux. Par trait *fin*, contours *fins*, on n'entend pas seulement un trait et des contours tracés légèrement et avec propreté, mais, ce qui est plus important et plus difficile, des contours et un trait dont les inflexions présentent la variété infinie, la marche harmonieuse et la grâce toute particulière des courbes qu'offre la nature dans un beau modèle. (Boutard.)

— Appliqué à certaines matières précieuses, il signifie Pur, sans mélange, vrai, naturel. Or fin. Diamant fin. Perles fines. C'est une broderie d'or fin. Une dentelle d'argent fin. Diamant fin. Pierre fine. Un portrait orné de perles fines.

— Qui est excellent en son genre, recherché, qui n'est pas commun. Fine fleur de farine. Épices fines. Couleurs fines. Fin azur. Moutarde fine. Cartes fines. Lame fine. Aiguille fine. Plumes fines. Fines balances. Ce fashionable n'a que des chevaux fins, que du vin fin, que des mets fins et recherchés. La *fine* magnésie est lente à se dissoudre. (Delille.)

— Fig. *Fine fleur.* Tout ce qu'il y a de plus galant, de plus accompli. Je ne vous donne pas ces histoires pour la *fine* fleur du bel esprit et du sentiment. (Ch. Monselet.) || *Fine fleur de la chevalerie.* L'élite des chevaliers. Un chevalier accompli. Amadis était la fine fleur de la chevalerie française.

— Fig. *C'est une fine épice.* Se dit d'une personne adroite, rusée.

— *C'est une fine lame.* C'est un homme habile à manier l'épée. || Fig. C'est un homme adroit, rusé.

— *Partie fine.* Partie de plaisir où l'on met quelque mystère.

— *Fin fond.* Se dit dans le langage familier pour désigner l'Endroit le plus reculé, le plus profond. Se dit aussi au pluriel, dans le même sens. Au fin fond de l'enfer. Au fin fond de la mer. Il vient du fin fond de la Russie. Nous trouvâmes plaisant de l'aller remener à minuit au *fin* fond du faubourg Saint-Germain. (Mme de Sévigné.) Ce même homme, à présent vomi des *fins* fonds de la Prusse. (Le grand Frédéric.)

> Et nous fûmes coucher sur le pays exprès,
> C'est-à-dire, mon cher, en *fin* fond de forêts
> (MOLIÈRE.)

— Fig. et fam. *Le fin mot.* Le mot par lequel une personne fait entièrement connaître ses vues, son intention, ses motifs secrets. Il ne dit pas le fin mot. Voilà le fin mot.

— Se joint quelquefois, dans le langage familier, à quelques adjectifs. || *Fin nul.* Tout à fait nul. || Les bouchers appellent *fin gras* l'Animal dont l'engraissement est complet.

— Appliqué aux sens, il signifie Qui perçoit exactement les moindres sensations. Avoir l'odorat, le tact fin, l'ouïe fine. Il faut avoir l'oreille, l'ouïe bien fine, pour entendre de si loin. Cet aveugle a le tact extrêmement fin. Il a le goût si fin qu'il distingue non seulement le cru des vins, mais encore l'année de leur récolte.

— *Avoir l'oreille fine.* Signifie quelquefois Se connaître parfaitement en musique et reconnaître les moindres fautes que font ceux qui chantent ou qui jouent des instruments.

— *Un fin gourmet.* Celui qui sait bien apprécier les vins, les liqueurs.

— Pop. *Fine gueule, fin bec.* Amateur de bons morceaux.

— Appliqué aux choses d'esprit, il signifie Subtil, délicat, ingénieux. Avoir l'esprit fin, le jugement fin, le goût fin, le tact fin. Avoir un tour d'esprit agréable et fin. Raillerie fine. Trait fin. Mot fin. Expression fine. Pensée fine. Louange fine. Ils n'ont pas senti tout ce qu'il y a de fin dans cette réponse. Cet acteur a le jeu fin et spirituel. Une observation fine. Des aperçus fins. Des vues fines. C'est une distinction très fine et que tous les esprits ne sont pas à même de saisir. Pour de l'esprit, je pense qu'elles n'en ont pas du plus *fin*. (Mme de Sév.) Ce qu'ont d'esprits plus *fins* et la cour et la ville. (Boil.) Un esprit *fin*, à qui rien n'échappe de ce qu'il y a de plus imperceptible, de plus délié dans les rapports superficiels, n'est pas l'esprit pénétrant, qui ne s'amuse point aux superficies, et qui voit en grand. (L'abbé Girard.) Il faut avoir assez d'esprit pour concevoir ce qui est *fin*, mais il faut encore du goût pour entendre ce qui est délicat. (Id.) Les petits talents et les nuances *fines* qui plaisent de près s'effacent à une certaine distance. (Mme Necker.) On doit craindre un esprit trop *fin*, parce que d'ordinaire il est faux. (Stanislas.)

> Ce n'est pas quelquefois qu'une muse un peu *fine*
> Sur un mot en passant ne joue et ne badine
> (BOILEAU.)

— En parlant des personnes, Qui est rusé, adroit, habile, pénétrant. Un homme fin. Une femme fine et rusée. C'est un fin matois. Si l'on n'est pas extrêmement *fin*, on est bientôt pénétré à la cour jusqu'au fond de l'âme. (La Bruy.) Depuis que vous passez pour *fin*, vous ne pouvez plus l'être utilement; on est trop en garde contre vous. (Nicole.) L'homme double commence où l'homme *fin* finit. (L'abbé Gir.) L'homme *fin* est celui qui marche avec précaution par des chemins ouverts; qui a des façons d'agir secrètes, cachées, et qui s'insinue d'une façon insensible. (Id.) L'homme double trompe, l'homme *fin* fait que vous vous trompez vous-même. (Id.)

— S'applique dans le même sens aux actions des hommes. Tour fin. Conduite fine. Sa conduite a été fine dans cette circonstance.

— Se dit aussi en ce sens des animaux. Le renard est fin.

— Fig. *C'est un fin renard, une fine bête, une fine mouche.* C'est une personne très rusée. || On dit dans le même sens : *Un fin merle, un fin matou.*

— S'applique encore en ce sens aux choses qui, dans l'homme, annoncent de l'esprit, de la ruse, de la finesse. Un regard fin. Des yeux fins. Physionomie fine.

— Prov. *Plus fin que lui n'est pas bête.* Se dit d'un homme fort adroit et fort rusé, qu'il est difficile de surpasser en finesse. Plus *fine* que moi n'est pas bête, et je vous défie de m'en donner à garder sur ce chapitre. (Brueys.) || *Aimer le linge fin.* Aimer les jolies femmes. || *Il est fin à dorer, il vaudrait la peine d'être doré.* Il a beaucoup de finesse. || *Fin à dorer comme une dague de plomb.* Se dit ironiquement de celui qui est sans finesse.

— Arg. *Être en fine pégraine.* Être à toute extrémité.

— Art culin. *Fines herbes.* Herbes qu'on hache extrêmement fin ou dont on fait un bouquet pour les mettre dans les ragoûts, dans les fricassées. || Les herbes menues qui se mettent sur les salades, comme l'estragon, la pimprenelle, le cerfeuil, etc.

— Bot. *Herbes fines.* Herbes qui ont une odeur agréable, comme le thym, la marjolaine, le basilic. || *Fin houssy.* Trèfle rampant.

— Chass. *Avoir le nez fin.* Se dit d'un chien qui sent bien le gibier et qui n'en perd pas la trace.

— Fig. et fam. *Avoir le nez fin.* Avoir de la sagacité, prévoir les choses de loin.

— Manég. *Cheval fin.* Cheval qui a la tête sèche, la taille dégagée et les jambes en rapport avec le corps. || Se dit aussi du cheval qui répond vivement aux aides du cavalier.

— Mar. *Bâtiment fin.* Bâtiment qui est très rétréci dans ses fonds, et dont les façons sont élevées. || *Fin voilier.* Navire qui file avec une vitesse peu ordinaire. || *Temps fin.* Temps sans nuage.

— Orfèv. *Or fin.* Or complètement pur. || *Bijoux demi-fins.* Bijoux dont l'or renferme une moitié d'alliage.

— Ornith. *Bec-fin.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Peint. *Passages fins.* Dégradation insensible et adroitement ménagée d'un ton à un autre, ou entre une succession de diverses couleurs. Les passages fins se rattachent à l'art du clair-obscur.

— FIN. s. m. Personne fine, adroite, rusée. Le fin trouve toujours un plus fin qui l'attrape. Faire le fin. Ce lourdaud veut faire le *fin*. (Acad.)

— Prov. *Fin contre fin n'est pas bon à faire doublure.* Deux personnes également rusées ne sont pas propres à avoir des liaisons ensemble, parce qu'elles ne peuvent pas espérer se tromper mutuellement.

— Fam. *Faire le fin d'une chose, en faire le fin.* Ne vouloir point découvrir ce qu'on en sait, ce qu'on en pense. Je l'ai sondé sur cette affaire, mais il en a fait le fin. Voyons, ne faites point le fin de cela, puisque vous le savez aussi bien que moi.

— *Jouer au fin, jouer au plus fin.* Employer mutuellement l'adresse et la ruse, pour réussir aux dépens de son adversaire.

— Iron. *Un gros fin.* Un homme simple qui veut faire le fin.

— Loc. prov. *Je le donne au plus fin.* J'en défie l'homme le plus adroit.

— Le point décisif et principal. Le mystère

d'une affaire, d'un métier. Le fin d'une affaire. Si on avait cherché le *fin* des choses, on aurait démêlé une certaine nuance de réserve à l'égard du sénateur. (L. Halévy.)

— Fig. *Savoir le fort et le fin d'une affaire, d'un art, le fin d'une science, le fin du jeu.* Connaître parfaitement une science, une affaire, un art, un jeu. La probabilité est le plus *fin* de la théologie. (Pasc.) Savoir le *fin* et le fort d'un art. (Boil.)

— Fig. *Tirer le fin d'une affaire.* Tirer d'une affaire tout ce qui s'en peut tirer.

— *Écrire en fin.* Écrire d'une fine écriture. || *Travailler en fin.* Travailler à de très menus objets. Avec cette faculté de travailler en *fin*, l'on imite bientôt les artistes qui font traîner un carrosse par quatre puces. (Mme Necker.) || Signifie aussi, dans les arts, Travailler d'une manière fine et délicate.

— Blanch. *Fin* se dit pour Linge fin. Une blanchisseuse de fin. || *Travailler en fin.* Travailler dans le linge fin; se dit des blanchisseuses.

— Comm. Qualité supérieure des espèces de marchandises. || *Fin d'once. Fin de rame. Fin de bédelin.* Noms de divers cotons du Levant.

— Jeux. Au jeu de billard, *Prendre le fin d'une bille.* Toucher la bille sur le côté.

— Minér. Nom qu'on donne à l'or et à l'argent, qui sont des métaux parfaits, par opposition au cuivre, à l'étain, au plomb et au fer, métaux imparfaits. Grain de fin. Bouton de fin. Faire le commerce de fin.

— Plumass. *Fin d'autruche.* Ce qu'il y a de plus délié dans le plumage de l'autruche. || *Fin à pointes.* Les plumes noires de l'autruche, les plus propres à faire des panaches.

— Techn. *Deniers de fin.* Les parties d'or ou d'argent fin qui se trouvent dans l'alliage.

— Théol. *Les fins.* Secte fanatique de la Hollande.

— **FIN.** adv. Se dit par ellipse pour Dans un sens fin, c'est-à-dire Finement. || Au jeu de billard, *Prendre une bille fin, trop fin.* La toucher sur le côté. || On dit aussi, dans le même sens, *Prendre le fin d'une bille.*

— **FINE.** s. f. Arg. Eau-de-vie de qualité supérieure. || Excrément. On dit aussi en ce sens *La plus fine.* C'était par manière de se témoigner leur contentement sans faire de phrases, qu'ils plaisantaient ainsi ensemble sur la plus *fine.* (É. Zola.)

*** FINAGE.** s. m. (étym. lat., *finis*, limite). Anc. prat. Étendue d'une juridiction ou d'un territoire, jusqu'aux confins d'un autre.

— Dr. cout. Droit que des propriétaires payaient à raison des bornes qu'ils avaient placées, pour marquer les limites de leurs propriétés.

FINAGE. s. m. Techn. Se dit pour Affinage. Le finage de la fonte.

*** FINAL, ALE.** adj. Qui finit, qui termine une action, une opération, une contestation. État, compte final. Quittance finale. Jugement final.

— Se dit de ce qu'on a pour but et pour fin. But final. Résultat final.

— *En fin finale.* Enfin, finalement.

— Comm. et Financ. *Compte final.* Compte qui termine un exercice. Le compte définitif que rend un comptable. || *Quittance finale.* Quittance pour solde qui libère un comptable, un fermier, un débiteur quelconque.

— Gramm. *Consonne finale.* Consonne qui finit un mot, et qui, dans la poésie française, achève la rime qu'on est convenu de nommer masculine. La consonne finale d'un mot sonne toujours sur la voyelle initiale du mot qui la suit. || *Lettre finale.* Dernière lettre d'un mot. Le *t* final se prononce dans *fat*. L'*n* final se prononce dans *hymen*. *Point final.* Point qui termine une phrase, une période, et qui marque un sens complet. || *Syllabe finale.* Dernière syllabe d'un mot, celle qui fait entendre le dernier des sons dont ce mot est composé. Ce n'est pas sans raison que les rhéteurs recommandent la plus grande attention dans le choix des mots par rapport à leurs *finales*; cette attention est surtout essentielle pour répandre du nombre et de l'harmonie dans le discours. On peut voir dans nos grands écrivains, avec quel art ils savent employer alternativement les *finales* longues et brèves, les *finales* muettes et les *finales* sonores, pour donner plus de charme à l'élocution. (Champagnac.) En général, on ne saurait trop consulter la délicatesse de l'oreille pour allier heureusement les syllabes *finales* aux syllabes initiales qui viennent à leur suite, et les syllabes initiales aux syllabes *finales* qui les précèdent. (Id.) || *Voyelle finale.* Voyelle qui achève le son d'une syllabe, d'un mot. Quand cette voyelle est un *e* muet, cet *e* ne fait point partie du son de la syllabe. il n'en est que le complément : Prendr*e*, lir*e*, répandr*e*. Dans la poésie française, il est le type de ce qu'on nomme la rime féminine.

— Gramm. hébr. *Lettres finales.* Les cinq lettres *caph, mim, nounn, phe* et *tsad*, qui changent de figure quand elles se trouvent à la fin des mots.

— Jurispr. *Jugement final.* Le jugement qui termine un procès.

— Philos. *Cause finale.* La cause qui produit un effet déterminé d'avance. La fin, le but pour lequel on suppose que chaque chose a été faite, a été créée. Quelques partisans des causes *finales* ont imaginé que la lune avait été donnée à la terre pour l'éclairer chaque nuit. (Laplace.) La justice est pour l'humanité force motrice et cause *finale*. (Proudhon.)

— Théol. *Impénitence finale.* V. IMPÉNITENCE. || *Persévérance finale.* V. PERSÉVÉRANCE. || *État final.* État dans lequel on se trouve à la fin de la vie. || *Jugement final.* Le jugement dernier; le jugement de Dieu qui fixera pour jamais le sort des élus et des réprouvés, après la résurrection.

— **REM. GRAMM.** Quelques lexicographes prétendent que *final* n'a pas de pluriel; mais depuis longtemps les grammairiens disent des sons *finals*. Nous ne voyons pas pourquoi on hésiterait à se servir de ce pluriel, que le besoin réclame.

— **FINALE.** s. f. Mus. Note principale du ton dans lequel une pièce de musique est composée, et sur laquelle cette pièce doit finir. On l'appelle aussi *tonique*. La basse doit tomber sur la *finale*. (Acad.) Quand on compose à plusieurs parties, et surtout des chœurs, il faut toujours que la basse tombe en finissant sur la note même de la *finale*; les autres parties peuvent s'arrêter sur sa tierce et sur sa quinte. (Castil-Blaze.)

— Dans le plain-chant, Note sur laquelle se termine une antienne, une hymne, ou un autre morceau. On ne dit point tonique dans le plain-chant; on appelle *note finale*, ou simplement *finale*, celle qui termine l'échelle de chaque ton. (Castil-Blaze.)

— Chorégr. Cinquième et dernière figure du quadrille ordinaire.

— Gramm. Lettre finale d'un mot. Élider la finale.

*** FINALE.** s. m. Morceau de musique assez long qui termine une symphonie, un quintette, etc. La nouvelle école, suivant les glorieux exemples que lui donnaient les Mozart et les Cimarosa, introduisit le *finale* sur nos théâtres lyriques. (Castil-Blaze.)

— *Finale d'opéra.* Morceau d'ensemble qui termine un acte d'opéra, et dans lequel le compositeur doit chercher surtout à produire de l'effet. Un *finale* d'opéra renferme souvent des airs, des duos, des trios, ou des quatuors, ou des quintettes, ou des chœurs. (Castil-Blaze.) Il s'avançait théâtralement au milieu des tables en roulant quelque *finale* italien. (A. Daudet.)

*** FINALEMENT.** adv. A la fin, en dernier lieu. Finalement il en vint à bout.

FINALISTE. s. m. Philos. Partisan de la doctrine des causes finales. On dit aussi *causefinalier*.

FINALITÉ. s. f. (radic. *final*). Philos. Doctrine qui admet l'existence d'un but, d'une cause finale, et y rattache tous les événements de la vie.

*** FINANCE.** s. f. (ét. v. fr., *finer*, terminer et par extens. payer; dérivé du lat. *finis*, fin). Argent comptant; l'argent destiné aux dépenses qu'on a à faire. Il est un peu court de finance. Il n'a pas grande finance. Moyennant finance. Les finances commençaient à lui manquer. Au singulier, *finance*, peu employé, est synonyme d'argent comptant, d'espèces, de numéraire. (J. Garnier.)

> Un pince-maille avait tant amassé
> Qu'il ne savait où loger sa *finance*. (LA FONT.)

— Au pluriel, L'argent et les revenus de l'État. L'administration des finances. Le maniement des finances. La loi des finances, ou le budget de l'État. Le surintendant des finances. Le contrôleur général des finances. Le conseil royal des finances. La retraite de Calonne laissa à nu le piteux état des *finances*. (Anquet.) Un seul mot suffira pour caractériser les systèmes de *finances* qui se sont succédé sous la Constituante et la Convention. (De Moléon.) A la chute de l'Empire, toutes les différentes parties de l'administration des *finances* furent réunies sous un seul ministre, et l'on obtint de cette concentration un contrôle plus efficace de la gestion des divers agents des *finances*. (Michelet.)

— *Le ministre des finances* s'occupe de l'administration des revenus publics, de la dette inscrite, des monnaies, de la rédaction du budget de l'État et de la présentation aux Chambres des projets de lois concernant les impôts. Il a en outre la direction du trésor public, la distribution des fonds nécessaires au service de chaque ministère, l'application des fonds aux dépenses publiques, la surveillance des administrations financières, la comptabilité générale des finances, la nomination aux emplois de finances, etc. || Du ministère des finances dépendent les administrations de l'enregistrement, des domaines, des douanes et sels, des tabacs, des contributions directes et indirectes, etc.

— Se dit aussi de la gestion des intérêts matériels d'une association, d'une armée, etc. Le bon marché était si grand, que l'armée, quoique ses *finances* ne fussent pas très riches, pouvait payer tout ce qu'elle consommait. (Thiers.)

— État de la fortune, des ressources pécuniaires d'une personne. Il est mal dans ses finances. Ses finances sont basses, sont fort dérangées.

— Art d'asseoir, de régir et de percevoir les impositions, les revenus de l'État. Il sait bien les finances. Il n'entend rien aux finances. Les *finances* ne sont autre chose que la connaissance des formes à employer pour obtenir les fonds des contribuables, et l'art de réduire ces formes aux règles et aux usages de la comptabilité. (De Moléon.) L'économie politique définit les *finances* : L'art de percevoir aux moindres frais possibles, en prenant pour objet de la perception les produits réels et immédiats de la terre, et en diminuant la matière imposable, à l'effet de diminuer aussi les frais de perception. (Id.)

— *Administration des finances.* Administration chargée de régir les finances, de percevoir les impositions. L'administration des *finances*, saisie d'une grande quantité de forêts par la confiscation des biens des émigrés, ne savait pas encore les exploiter, les surveiller avec avantage. (Thiers.)

— En ce sens, s'emploie au singulier. La *finance* était alors, comme la physique, une science de vaines conjectures. (Voltaire.)

— Par extens. et collectivement, Ceux qui manient les deniers de l'État; ceux qui font des opérations de banque, de grandes affaires d'argent. Entrer dans la finance. Un homme de finance. La haute finance. Il demeure dans le quartier de la finance.

— *Esprit de finance.* La persistante tendance à accroître les impôts qui est dans l'esprit des administrations publiques.

— *Style de finance.* Style en usage dans les matières de finance. || *Écriture de finance.* Sorte d'écriture ronde. || *Chiffre de finance.* Le chiffre romain, avec quelques modifications. Les capitales sont remplacées par des lettres minuscules ordinaires ou italiques et le *b* est employé pour le *v*.

— État, profession de financier. Il veut entrer dans la finance. C'est une famille de finance.

— Anc. admin. Somme d'argent qui se payait au roi pour la levée d'une charge, pour un droit imposé. Acheter une charge pour le prix de la finance. Augmentation de finance. Rembourser sur le pied de la finance.

— Imprim. *Caractère de finance.* Caractère imitant l'écriture ordinaire.

— Techn. *Vert finance.* Une des nuances du vert.

FINANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Financer. S'empl. adjectiv. Charge financée.

*** FINANCER.** v. n. 1re conj. (rad. *finance*). Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous finançons. Je finançais. Nous finançâmes*, etc. Fam. Fournir, débourser de l'argent. On l'a fait financer. Vous ne vous tirerez pas de cette affaire sans financer.

> Je ne sache pas d'honneur si bien placé
> Dont on ne vienne à bout des qu'on a *financé*.
> (HAUTEROCHE.)

— Activ. Anc. cout. Payer au roi la somme fixée, soit pour la levée d'une charge, soit pour quelque droit imposé. Et, à ces causes, d'être reçu à l'offre du fait de rembourser ledit Hays de ce qu'il aura *financé* en vos coffres. (Corneille.)

FINANCIEL, ELLE. adj. Néol. Qui concerne les finances, qui appartient aux finances. On pourrait en faire certaines applications à des événements politiques et *financiels* assez modernes. (Pougens.)

*** FINANCIER.** s. m. (radic. *finance*). Celui qui manie les deniers de l'État; qui participe à l'administration des finances.

— Celui qui fait son étude de l'administration des ressources de l'État; celui qui sait les finances, qui entend bien les affaires de finance. C'est un bon financier. Un habile financier. L'évêque de Paris Gondi, qui se croyait un grand *financier*, parce qu'il avait beaucoup d'argent et qu'il n'en dépensait guère... (Voltaire.)

— Se disait particulièrement autrefois de ceux qui avaient la ferme ou la régie des droits du roi. Il est remarquable de voir que pendant le XVe et le XVIe siècle, on a vingt fois recherché et puni avec une extrême rigueur, comme concussionnaires, les *financiers*; qu'on les a soumis à des amendes énormes, attachés au pilori; pourtant il s'est trouvé toujours des *financiers* qui ont vexé d'une manière plus ignoble encore les contribuables. (De Moléon.)

— Celui qui fait de grandes opérations de banque, de grandes affaires d'argent. Du *financier* Mondor telle n'est pas la femme. (Colnet.)

> Le savetier alors en chantant s'éveillait,
> Et le *financier* se plaignait
> Que les soins de la Providence
> N'eussent pas au marché fait vendre le dormir.
> (LA FONTAINE.)

— Fam. Il *est riche comme un financier*. C'est un homme opulent, un homme qui a fait une grande fortune.

— Théât. Acteur qui tient l'emploi des financiers. On nomme ainsi au théâtre un emploi de la scène comique qui comprend les gens de finance et les divers rôles dans lesquels la rondeur, le laisser-aller, une bonhomie franche et gaie, sont les qualités indispensables. Le rôle de Lysimon, du Glorieux de Destouches, est cité comme le rôle le plus brillant de l'emploi des *financiers*. (Ourry.)

— **FINANCIER, ÈRE.** adj. Qui est relatif aux finances. Système financier. Opération, législation financière. Laissons de côté la question *financière*. (Acad.) La période de 1550 à 1589 ne présente que désordres politiques, désordres moraux et désordres *financiers*. (De Moléon.) Napoléon était un homme d'ordre, le premier soin qu'il prit fut de remonter la machine *financière*. (Id.) Il donna au mouvement une précision et une activité qui empêchent aujourd'hui le désordre dans les formes *financières*. (Id.) Sous Louis XIV, Colbert créa une nouvelle ère *financière*. (Sismondi.)

— *Écriture financière.* Sorte d'écriture technique dans la finance.

— Fig. Les riches substituent la morale *financière* à celle de l'Evangile. (B. de St-P.)

— Admin. *Division financière.* Les diverses circonscriptions établies dans un pays pour la perception de l'impôt.

— Typogr. *Lettre financière.* Caractère rond. || *Chiffres financiers.* Petits chiffres romains.

— **FINANCIÈRE.** s. f. Art culin. Mélange de crêtes et rognons de coq, de quenelles, de champignons, de truffes, de foies de volailles, de ris de veau, etc. || *Vol-au-vent à la financière.* Vol-au-vent garni de substances délicates et de condiments recherchés. On dit de même : Côtelettes à la financière. Fricassée de poulet à la financière, etc.

FINANCIÈREMENT. adv. A la manière des financiers; en matière de finances. Il nous a traités financièrement. || *Financièrement parlant.* En parlant le langage de la finance.

*** FINASSER.** v. n. 1re conj. (rad. *fin*, adj.). Fam. User de subterfuge, agir avec de petites ruses, avec de mauvaises finesses. Il ne fait que finasser. On disait d'un homme qui n'était pas arrivé à ses fins, pour avoir plus songé à s'avancer par ses ruses, que par des offres d'argent, qu'il avait trop *finassé* et trop peu financé. (Noël.)

*** FINASSERIE.** s. f. (rad. *finasser*). Petite ou mauvaise finesse. Il ne fait que des finasseries.

*** FINASSEUR, EUSE.** s. (rad. *finasser*). Celui, celle qui emploie de petites ruses, de mauvaises finesses. C'est un finasseur. C'est une finasseuse.

*** FINASSIER, ÈRE.** s. (rad. *finasser*). Syn. de FINASSEUR.

— Adjectiv. Caractère finassier.

FINÂTRE. s. f. Soie de mauvaise qualité.

*** FINAUD, AUDE.** adj. Fam. Qui est fin, rusé dans les petites choses, qui se croit bien malin.

— Substantiv. et par déris. *C'est un finaud, un gros finaud.* C'est un homme qui a des intentions malicieuses, mais qui les laisse apercevoir.

FINAUDERIE. s. f. Acte d'un finaud.

FINCELLE. s. f. Pêch. Ralingue qui porte la tête d'un filet.

FINCHELLE. s. f. Navig. Corde dont on se sert pour haler les bateaux.

FINCKÉE. s. f. (de *Finck*, n. pr.). Bot. Genre d'éricacées, établi pour plusieurs espèces du Cap.

FINDLAYE. s. f. (de *Findlay*, n. pr.). Bot. Genre d'arbustes de la famille des primulacées, établi pour une espèce de Madère.

FINEJANE. s. f. Sorte de tasse orientale.

*** FINEMENT.** adv. D'une manière fine et menue. Filer *finement*. Les couvertures supérieures de la queue jaunes, rayées *finement* de brun. (Buffon.)

— Délicatement. Coupe finement ciselée.

— Fig. Délicatement, ingénieusement; d'une manière adroite, rusée. Cela est dit, écrit, pensé finement. Il raille finement, avec finesse. Il faut faire cela finement. Il l'a attrapé bien finement. Cette entreprise a été conduite finement. Il a bien de l'esprit, et entend fort *finement* tout ce qui est bon. (Mme de Sévigné.) Les autres femmes en vous regardant vous disent *finement* : Aimez-moi pour ma gloire. (Mariv.) Un casuiste a dit qu'il y avait moins de péché à faillir *finement* et subtilement. (Noël.)

FINE-MÉTAL. s. m. (pr. *faine-mé-tal*; ét. angl., *fine*, beau; *metal*, métal). Techn. Fonte refroidie au moyen de l'eau après avoir subi une grande épuration dans la finerie. Elle est très blanche et remplie de petites cavités.

FINERIE. s. f. (rad. *fin*, adj.). Techn. Fourneau qui sert à l'affinage de la fonte à la houille. La *finerie* est formée d'un massif de maçonnerie, au milieu duquel est un creuset de forme rectangulaire, formé de plaques de fonte recouvertes d'argile. Le creuset a sur le devant un trou par lequel on fait couler les débris du minéral et le métal fondu. (Chevallier.)

FINES. s. f. pl. Houilles menues, dans les houillères du Nord.

*** FINESSE.** s. f. (rad. *fin*, adj.). Qualité de ce qui est fin, menu, délié. Le degré de finesse d'une chose. Le fil de l'araignée est d'une extrême finesse. La finesse des cheveux. La finesse d'une toile. La finesse des tissus.

— Délicatesse, forme agréable d'une chose. La finesse des traits. La finesse des contours dans une figure, dans un corps quelconque.

— Délicatesse, excellence, qualité exquise d'une chose, surtout relativement au goût. La finesse des mets. La finesse des vins. La *finesse* excellente du veau de Pontoise en ce temps ne le laisse pas sans émotion. (Grimod de la Reynière.)

— Subtilité, sagacité des sens. La finesse du goût, du toucher, de l'odorat, de l'ouïe, de l'oreille. La finesse de la vue. Il est des gens qui ont l'oreille fausse, et dont l'audition, parfaitement égale des deux côtés, est d'une *finesse* excessive. (Rostan.)

— Subtilité de l'esprit ; aptitude à saisir avec rapidité les rapports les plus éloignés des choses entre elles, et à tirer parti de ce résultat, soit pour son intérêt, soit pour son agrément Avoir beaucoup de finesse. Sa physionomie exprime la finesse. Il y a beaucoup de finesse dans ses yeux, dans son regard, dans sa physionomie Ses yeux expriment la douceur et la finesse. La *finesse* est la facilité d'apercevoir ce qu'il y a de plus délié, de plus imperceptible dans les rapports des circonstances et des choses. (Trev.) La *finesse* est la faculté d'apercevoir, dans les rapports superficiels des circonstances et des choses, les facettes presque insensibles qui se répondent, les points invisibles qui se touchent, les fils déliés qui s'entrelacent et s'unissent. (Marm.) Dans la conduite, *finesse* exprime toujours, comme dans les arts, quelque chose de délié ; elle peut quelquefois subsister sans habileté ; il est rare qu'elle ne soit pas mêlée d'un peu de fourberie. (Volt.)

— Facilité naturelle à saisir ce qu'il y a de plus délicat, de plus ingénieux dans l'objet sur lequel se porte l'esprit. Penser, juger avec finesse. Des aperçus, des jugements pleins de finesse. Les écrivains qui joignent la *finesse* des idées à celle du style, offrent plus de ressources au traducteur que ceux dont l'agrément est dans le style seul. (D'Alemb.)

— Dans l'expression, Délicatesse des tours et heureux choix des mots ; souvent aussi Art de ne pas exprimer directement sa pensée, mais de la laisser aisément apercevoir. Cela est dit, est exprimé, est tourné avec finesse. Il ne sentit pas d'abord toute la finesse de cette réponse. La finesse de ses railleries. Finesse de vues. La finesse d'une distinction.

— Par analogie. Il y a beaucoup de *finesse* dans le jeu de cet acteur. (Acad.)

— *Finesses d'une langue*. Ses élégances les plus exquises, ses nuances les plus délicates, les tours, les ellipses qui lui sont propres, les tons variés dont elle est susceptible, les caractères qu'elle donne à la pensée par le choix, le mélange, l'assortiment des mots. Les finesses du style. C'est une finesse de langage que peu d'étrangers sont capables de sentir. Savoir toutes les finesses d'une langue, d'un art. Notre siècle, délicat jusqu'au scrupule, n'aime point ces jeux d'esprit dont l'ambiguïté fait toute la *finesse*. (Trév.) La nécessité d'une langue coûte peu à apprendre, ce sont les *finesses* et les délicatesses qui coûtent le plus. (Volt.)

— En mauvaise part, Ruse, artifice. Cet homme a beaucoup trop de finesse. Je connais sa finesse. Finesse de renard. User de finesse. Par finesse. Suppléer à l'habileté par la finesse. Avec les gens qui, par *finesse*, écoutent tout et parlent peu, parlez encore moins ; ou si vous parlez beaucoup, dites peu de chose. (La Bruy.) La *finesse* est l'occasion prochaine de la fourberie, de l'une à l'autre le pas est glissant ; le mensonge seul en fait la différence ; si on l'ajoute à la *finesse*, c'est fourberie. (Id.) La *finesse* est toujours une preuve de disette d'esprit. (Mlle de l'Espinasse.) La *finesse* n'a guère plus de peine à tromper l'esprit qu'à duper la bêtise (De Lévis.) Il n'est pas de peste plus maligne dans la société qu'une *finesse* maligne cachée sous le voile de la simplicité. (Marin.) La *finesse* est la petite monnaie de la fausseté. (Ségur.)

— Tour d'un homme fin. Faire, jouer des finesses à quelqu'un. Ce qui nous donne tant d'aigreur contre ceux qui nous font des *finesses*, c'est qu'ils croient être plus habiles que nous. (La Rochef.) Il s'en faut bien que ceux qui s'attrapent à nos *finesses* ne nous paraissent aussi ridicules que nous ne le paraissons à nous-mêmes quand les *finesses* des autres nous ont attrapés. (Id.) Croyez, mon fils, qu'aucun Grignan n'a dessein de vous faire des *finesses*. (Mme de Sév.) Un homme sensé méprise toutes les petites *finesses* dont on s'aide pour en imposer. (Vauvenargues.)

— Loc. prov. *Faire finesse d'une chose* Cacher, dissimuler ce qu'on devrait découvrir, ne pas laisser ignorer. Nous n'avions point dessein de vous faire de *finesse* dans le commencement. (Mme de Sév.) || *Chercher finesse à quelque chose*. Être soupçonneux, supposer que les autres agissent envers nous avec ruse, avec malice, dans l'intention de nous tromper. || *Entendre finesse à quelque chose*. Donner à quelque chose un sens fin et malin. Pauline répond bien mieux que vous ; il n'y a rien de plus plaisant que la *finesse* qu'entend cette petite friponne. (Mme de Sév.) || *Savoir finesse*. Être rusé, malin. Vous y savez *finesse*. (Malherbe.) || *N'y pas savoir de finesse*. Ne pas essayer de tromper, de mentir. Votre M. Purgon, par exemple, n'y sait point de *finesse* ; c'est un homme tout médecin, de la tête aux pieds. (Mol.) || *Être au bout de ses finesses*. Avoir employé tous ses moyens, toutes ses ressources, pour faire réussir une chose, dont cependant on n'a pu venir à bout. || *Des finesses cousues de fil blanc*. V. FIL.

— Peint. *Finesse de touche, finesse de ton*. Effet de touche, de ton, remarquable par sa légèreté, par sa grâce, par sa délicatesse. Les *finesses* de touches et les *finesses* de ton sont le résultat de procédés particuliers, par lesquels on obtient des effets et des tons, tels qu'on les a recherchés et qu'il était difficile de les produire. (Boutard.)

* **FINET, ETTE.** adj. et s. (dim. de *fin*). Qui fait le fin, le rusé, et qui ne l'est que médiocrement. C'est un finet dont on découvre facilement les artifices.

> Lise rêvait, Nanette comprit bien,
> Comme elle était clairvoyante et *finette*,
> Que Lise alors ne rêvait pas pour rien. (La Font.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif.

FINETIER. s. m. Lapidaire employé exclusivement au travail des pierres fines.

* **FINETTE.** s. f. (rad. *fin*, adj.). Comm. Étoffe légère de laine ou de coton. Un bonnet de finette. Une doublure de finette.

FINFIN. adj. Expression en usage dans les magasins élégants pour désigner le se le plus fin.

FINGAH. s. m. Ornith. Sorte de pie-grièche des Indes.

FINGAL. Héros calédonien du IIIe siècle, que les traditions nationales font naître de Comhal, roi de Morven. Fingal se distingua dans les batailles livrées aux Romains par les Écossais, et mit en déroute Caracalla. Il eut deux fils célèbres, Ossian et Fergus.

— Géogr. *Grotte de Fingal*. Nom d'une grotte remarquable par le nombre infini de piliers basaltiques et d'origine volcanique dont elle se compose. Elle est située sur le bord de l'île de Staffa, une des Hébrides.

FINGARD, ARDE. adj. Manèg. Cheval rétif qui résiste à l'éperon. Cheval fingard. Jument fingarde.

FINGERHUTHIE. s. f. (de *Fingerhuth*, n. pr.). Bot. Genre de graminées, tribu des phalaridées, établi pour une seule espèce du Cap.

FINGHAH. s. m. Ornith. Espèce du genre drongo.

FINI, IE. part. pass. du v. Finir. S'empl. adjectiv. Travail fini. Affaire finie. La lettre à peine *finie*, un boulet la couvre de terre. (Las-Cases.) Mettez un ouvrier seul dans une cave et faites-lui faire une serrure ; avant que la serrure soit *finie*, le conseil des Dix en a la clef dans sa poche. (V. Hugo.)

> Et l'on verra peut-être avant ce jour *fini*
> Ma passion vengée et votre orgueil puni. (Corneille.)
> Et ce soir destiné pour la cérémonie,
> Fera voir pleinement si ma haine est *finie*. (Id.)
> Toujours trop tôt sa harangue est *finie*,
> Non, ce n'est point comme à l'Académie. (Béranger.)

— *Voilà qui est fini*. Tout est conclu définitivement, toute hésitation a disparu.

— *Être fini*. Être mort. Quand il ne reparaissait pas de trois ou quatre jours, les voisins poussaient sa porte, regardaient s'il n'était pas *fini*. (É. Zola.)

— Fam. *C'est un homme fini*. C'est un homme qui a perdu toutes ressources, tout crédit, et qui jamais ne pourra se relever. C'est un homme affaibli, usé par l'âge, par ses maladies, par ses malheurs, et dont il n'y a plus rien à attendre.

— Se dit, dans les arts, d'un travail, d'un ouvrage auquel on a mis la dernière main, qui a été perfectionné autant qu'on l'a pu. Ouvrage fini. Travail fini. Tacite fait des tableaux trop finis, où il ne manque rien à l'art, mais où il donne trop peu au naturel. Cet auteur travaille vite, et pourtant ses ouvrages sont assez finis. Sa bouche n'est point *finie*, la vôtre est parfaite. (Mme de Sévigné.) Les objets exposés à la lumière et ceux qui sont placés sur le premier plan doivent être bien arrêtés, bien *finis*. (Bareste.) Ce qu'on peut mieux faire n'est pas parfait ; ce qu'on peut encore travailler n'est pas *fini*. (Noël.)

— Fam. Qui a atteint le suprême degré dans un art, qui possède une qualité quelconque au plus haut degré. C'est un acteur fini. || Il se prend plus souvent en mauvaise part. C'est un voleur fini. C'est un gueux fini.

— Géom. *Grandeur finie*. Celle qui a des bornes. || *Nombre fini*. Celui dont on peut exprimer la valeur. || *Progression finie*. Celle qui n'est composée que d'un certain nombre de termes.

— Gramm. Déterminé. Modes finis. Le sens d'une période est fini, lorsque l'esprit n'attend plus aucun mot pour en comprendre le sens.

— Manèg. *Cheval fini*. Cheval complètement dressé.

— Philos. Limité, qui a des bornes. Un être fini. L'esprit de l'homme est fini, au lieu que celui de Dieu est infini.

— Sculpt. *Marbre fini*. Marbre terminé avec soin au petit ciseau et à la râpe.

— Turf. *Cheval fini*. Cheval à bout de forces.

— FINI s. m. Soin que l'artiste apporte pour donner à son premier travail le plus de perfection possible. Cette peinture est d'un fini parfait, d'un fini achevé. Tableau d'un fini précieux. Tableau qui manque de fini. Le beau *fini* de ce tableau. (Acad.) La Descente de croix de Rubens ne peut avoir le même *fini* que les tableaux de Miéris et de Gérard Dow. (Duchesne.) Le *fini* est beau et naturel quoique exécuté avec habileté. (Bareste.) La politesse est aux mœurs ce que le *fini* est aux ouvrages de l'art. (S. Dubay.) Elle était en bois... sculptée avec un *fini* et une délicatesse qui en faisait un merveilleux bijou. (Alex. Dumas.)

— Philos. Ce qui a des bornes. par opposition à ce qui n'en a pas. Le fini et l'infini. Entre le *fini* et l'infini, la distance est toujours infinie, et il n'y a que l'être existant par soi dont la perfection soit absolue. (Bonnet.)

FINIAL. s. m. (rad. *finir*). Archit. Couronnement fait de feuilles.

FINIGUERRA Masolino Tomaso. Orfèvre, né à Florence, 1410-1475, fut élève de Laurent Ghiberti, qui l'aida à exécuter les portes du baptistère de Saint-Jean-Baptiste. On lui attribue l'invention de la gravure sur métal que, selon d'autres, il aurait seulement importée en Italie.

FINIMENT. s. m. Techn. Manière dont une pièce d'ouvrage est finie, terminée. Mot vieilli. On dit aujourd'hui *le fini*.

* **FINIR.** v. a. 2e conj. (rad. *fin*). Arriver au terme de, à la fin de. Finir son discours. Finir sa carrière. Finir sa vie, finir ses jours. Rien ne vous empêchera de *finir* sa tâche, que l'absence du père. (Mme de Sévigné.) En *finissant* ces mots, Aspasie me regardait et semblait me demander une réponse. (X. de Maistre.) Tu vas trouver des professeurs qui n'ont pas *fini* leurs études. (F. de Neufch.)

> Les siècles ont *fini* leur cours,
> Et n'ont point ramené des cœurs aussi fidèles.
> (Mme Verdier.)

— *Finir un plat, un verre*. Achever de manger, de boire ce qu'il contient.

— Fam. *Finir quelqu'un*. Terminer ce qu'on lui fait. Les coiffeurs disent : J'aurai bientôt fini monsieur.

— Faire cesser. Il y a des sortes d'amitiés que l'absence et le temps ne *finissent* jamais. (Mme de Sév.) Il faut *finir* des Juifs le honteux esclavage. (Racine.) Madame, *finissons* et mon trouble et le vôtre. (Id.) *Finissez* vos regrets, et retenez vos larmes. (Volt.)

— Être la fin, le terme de quelque chose. La période qui finit son discours est remarquable. Cette campagne finira la guerre. L'instant qui doit finir sa vie, le cours de sa vie.

— Achever, terminer ; mettre la dernière main à quelque chose. Finir un travail, un ouvrage. Finir un discours, un poème. On *finit* ce qui est avancé en y mettant la dernière main ; on termine ce qui ne doit pas durer, en le faisant discontinuer. (L'abbé Girard.) C'est un défaut de *finir* sèchement un tableau qui demande de la chaleur, de l'animation. (Bareste.)

— Signifie particulièrement dans les arts, Achever avec soin. Il faut bien finir les objets exposés à la lumière et ceux qui sont placés sur les premiers plans. Il n'est pas besoin de *finir* avec autant de soin les sculptures des parties supérieures que les parties qui se trouvent très rapprochées de l'observateur. (Bareste.) On *finit* un travail d'art, non point par des opérations lentes, mais par des touches hardies, naturelles, savantes. (Id.)

— Absol. Peintre qui sait finir, qui ne sait pas finir.

— Manèg. *Finir un cheval*. Achever son éducation.

— FINIR. v. n. Terminer, achever de faire ou de dire. Il aura bientôt fini. J'ai commencé par où il avait fini. Je ne finirai pas sans parler de vous. Finissez donc, vous êtes bien long. Cet enfant ne finira pas, si on ne le châtie. Faites-le donc finir. Savoir finir à propos. Nous ne pouvons *finir* sur le vrai et solide mérite que Dieu vous a donné. (Mme de Sévigné.)

— Se terminer, être terminé. Ce mur finit à tel endroit. C'est là que finit mon champ. Ce mot finit par une voyelle.

> Je loge au quatrième étage,
> C'est là que *finit* l'escalier. (J. Pain.)

— Prendre fin, arriver à son terme. Le sermon finissait. Son bail finira à Pâques. Tout finit en ce monde. Il est temps que cela finisse.

— Avoir une certaine fin, une certaine issue, un certain résultat. Tout cela finira mal. Cela ne peut que bien finir. Ce règne a fini par des revers. Sa vie a fini bien tristement.

— Se dit des personnes dans un sens analogue Il a fini par une catastrophe bien malheureuse. C'est un méchant homme, il finira mal. Ce jeune homme commence comme César, j'ai peur qu'il ne *finisse* comme lui. (Tronchet.)

— Mourir. Il en est qui ne font que se montrer à la terre, qui *finissent* du matin au soir (Mass.) Ses longues mains fluettes, son visage décharné sont ceux d'une poitrinaire blême qui va *finir*. (H. Taine.)

> Ainsi *finit* Priam, ainsi la destinée
> Marqua par cent malheurs sa mort infortunée.
> (Delille.)

— Cesser d'être. Je vous conjure, ma chère bonne, de conserver vos yeux ; pour les miens, vous savez qu'ils doivent *finir* à votre service. (Mme de Sévigné.)

— *Finir à*. S'est dit pour Finir de. Je ne *finirais* point à vous faire des baisemains, et à vous dire l'inquiétude où l'on est de votre santé. (Mme de Sévigné.)

— *Finir avec*. Cet amour ne pouvait *finir* qu'avec ma vie. (Rac.) La gloire qui doit *finir* avec nous est toujours fausse. (Mass.) Leurs vices ont échappé à l'histoire, leurs passions ont *fini* avec eux. (Id.)

— *Finir de* Finir de parler, d'écrire, de jouer. Je ne *finirais* pas de vous dire les amitiés de M. de La Rochefoucauld. (Mme de Sév.) Lorsqu'on a *fini* d'enlever le lard, la langue et les fanons, on repousse et laisse aller à la dérive la carcasse gigantesque de la baleine franche. (Lacépède.)

— *Finir en*. Sa queue finit en pointe

— Fam. *Finir en queue de poisson* Mal finir après avoir bien débuté. Ce discours finit en queue de poisson.

— *Finir par*. Les personnes extrêmement prévenues en leur faveur ne donnent guère de louanges aux autres sans *finir* par un correctif satirique (Trév.) La morale ressemble à ces personnes qui d'abord ne préviennent pas en leur faveur, mais qui, gagnant à être connues, *finissent* par plaire et par attacher. (S. Dubay.) J'ai dix-sept ans, et tant de gens m'ont dit que j'étais jolie, que j'ai *fini* par le croire. (Eug. Scribe.)

— *Finir pour*. Tout va *finir* pour vous en ce moment. (Boss.) Rien ne *finit* pour lui dans ce dernier moment, que ses humiliations et ses souffrances. (Mass.) Le bal a donc *fini*, pour les mères comme pour les enfants, à une heure et demie du matin. (Mme Mélanie Waldor.)

— Fam. *En finir*. Finir ce qui est trop long, ce qui est ennuyeux, ce qui se fait trop attendre. Nous n'en finirions pas, si nous voulions tout rapporter. Cette discussion a trop duré ; il est temps d'en finir. Je suis pressé d'en finir avec cet homme. Pensant avec une sorte de joie à l'effet prodigieux d'une paix générale qui comprendrait jusqu'à l'Église elle-même, il voulut en *finir* par une marche prompte et décidée. (Thiers.) || Prendre un parti, une résolution décisive. Vous avez lassé ma patience, je veux en finir, il faut en finir.

— SE FINIR. v. pron. Prendre fin. Là se *finissent* les gémissements. (Bossuet.)

— S'accomplir. Enfin le mariage de Mlle de Coislin et de M. d'Enrichemont paraît vouloir se *finir*. (Mme de Sévigné.)

> Ce que promirent les prophètes
> Aujourd'hui se *finit* en lui. (Régnier.)

— Fam. Achever sa toilette. Je me finirai bien moi-même.

— REM. GRAMM. On dit *Tout a fini* et *tout est fini*. Le premier marque une action, le second un état. *Tout a fini ce jour-là*, c'est-à-dire Tout a été terminé, arrangé ce jour-là. *Tout est fini*, c'est-à-dire Il n'y a plus rien à faire, tout est dans un état tel qu'il n'y a rien à changer.

FINISSAGE. s. m. (rad. *finir*). Techn. Action de terminer une pièce d'ouvrage.

— Opération qui suit le dégrossissage et l'espatage.

— Nom que l'on donne à l'apprêt dans la confection du tulle.

FINISSANT. part. prés. du v. Finir. Qui finit.

FINISSANT, ANTE. adj. Qui touche à sa fin. La terre et sa rumeur *finissante* mouraient dans le dernier écho de la retraite de Courbevoie. (De Gonc.)

FINISSEMENT. s. m. S'est dit pour La fin, l'action de finir. Ce qui finit, termine. Les frises, les festons, les corniches et les chapiteaux sont pareillement d'or, et partout pour *finissement* des vases de porcelaine. (Corneille.)

FINISSEUR. s. m. Ouvrier qui finit les mouvements des montres et des pendules. On nomme ébaucheur celui qui les a commencés ; le finisseur prend l'ébauche, vérifie toutes les pièces, règle la montre en y mettant le ressort spiral, après avoir trouvé le poids convenable du balancier.

— Ouvrier qui finit la pointe des épingles.

— Se dit aussi des artistes qui polissent leurs œuvres dans les derniers détails.

— Techn. Nom de la dernière carde, dans les machines à carder.

— Dernière machine d'un assortiment de préparation.

— Nom des cylindres étireurs par lesquels on fait passer le fer après qu'il a subi le premier travail des ébaucheurs. Les finisseurs à petit fer carré ou rond

— Adjectiv. Cylindre finisseur. Les cylindres *finisseurs* marchands n'ont pas de dimensions déterminées. (Guibal.)

— FINISSEUSE. s. f. Techn. Carde à loquette qui possède un cylindre cannelé et qui, au lieu d'enlever la laine en nappes, la rend en cylindres roulés ou loquettes

— Machine à tondre le drap.

FINISTÈRE (Cap) Géogr. Cap situé au N.-O. de l'Espagne, par 42° 54' lat. N., et 11° 40' 6" long. O., appelé *Artabrum* ou *Celticum promontorium* par les anciens.

— FINISTÈRE (Cap). V. LAND'S END.

— FINISTÈRE. Département français formé de l'ancienne Bretagne. Il tire son nom de sa position sur l'Océan (*finis terræ*, fin de la terre). Limité à l'E. par les départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan, il est baigné au N., à l'O. et au S. par la Manche ou par l'Atlantique, sur lesquels il a 650 kil. de côtes. Ce département est coupé, dans la direction de l'E. à l'O., par deux chaînes de montagnes qui aboutissent à la mer, les monts d'Arrée et les montagnes Noires. Il est arrosé par l'Aulne, l'Élorn, l'Odet, etc., et traversé par une section du canal de Nantes à Brest. On y trouve des mines de plomb argentifère, des carrières de granit, d'ardoises, etc. Il produit des céréales au delà de sa consommation, des légumes, du cidre, etc. Ses pâturages fournissent une excellente race de chevaux de trait et du gros bétail. L'industrie consiste dans la fabrication des toiles à voile, de la toile ordinaire, etc., mais surtout dans la pêche. Le Finistère renferme 29 ports, dont les principaux sont : Morlaix, Paimpol, Brest, Douarnenez, Audierne, Quimper, Concarneau, Quimperlé, etc. Sur les côtes sont les îles Glenans, Sein, Ouessant. La superficie de ce département est de 672,167 hectares, et la population s'élève à 682,000 habitants. Compris dans le diocèse de Quimper, dans le ressort de la cour d'appel et de l'académie universitaire de Rennes, il dépend du 11e corps d'armée (Rennes). Le ch.-l. est Quimper. Il ren-

ferme 5 arrondissements Quimper, Châteaulin, Brest, Morlaix, Quimperlé; 43 cantons et 290 communes.

FINITEUR. adj. m. (rad. *finir*). Astron. Qui appartient à l'horizon || *Cercle finiteur* ou *horizon*. Nom qu'on donne à l'horizon, parce qu'il termine et borne la vue de tous côtés.

FINITIF. adj. et s. m. Gramm. Ancien nom du mode qu'on nomme maintenant *indicatif*.

FINITION. s. f. (pr. *fi-ni-cion*). Popul. La fin d'une chose, son complet achèvement.

FINITO. s. m. (de l'impér. lat. *finito*, finis). Arrêté ou État final d'un compte. Le finito d'un compte.

FINLANDAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Finlande. Les *Finlandais*, qui n'avaient pu devenir Suédois, seront encore moins disposés à s'identifier avec les Russes. (Ferry.) L'esprit national exclusif des *Finlandais* a résisté jusqu'à présent à toute influence extérieure, et il entretient dans ce pays la division entre les familles d'origine différente, à peu près comme dans la Corse. (Id.)

— FINLANDAIS. s. m. Ling. Langue usitée en Finlande.

— adj. Qui appartient à la Finlande ou à ses habitants.

FINLANDE (Grand-duché de). Géogr. Partie de la Russie d'Europe, au N.-O., baignée par les golfes de Finlande au S., de Bothnie à l'O. Les côtes, échancrées, sont bordées de rochers et d'îlots (archipels d'Aland, d'Abo, etc.). Le pays n'est qu'un amas de lacs, de rivières, de flaques d'eau (lacs Enara, Uléa-Trask, Pajani, Saïma, etc.). Le climat est assez sain, quoique froid et humide à cause des brouillards. On exploite des mines de fer et de cuivre, du soufre, du salpêtre, etc.; les récoltes sont peu abondantes, mais les forêts sont considérables; l'éducation du bétail est en progrès. La population se livre à la pêche et donne de bons marins à la Russie. La Finlande a une administration spéciale et des états provinciaux; c'est la législation suédoise qui régit le pays; la Finlande a son budget particulier, son armée nationale; l'instruction y est très répandue; l'université est à Helsingfors depuis 1827. Habitée d'abord par les Lapons, puis par les Finnois ou Suomi, d'origine asiatique, la Finlande fut convertie au christianisme au XIIe siècle, et devint luthérienne au XVIe. Disputée à la Suède par la république de Novgorod, puis par les Russes, elle leur est définitivement restée depuis 1809. La superficie est de 373,604 kil. carrés; la population, de 2,061,000 hab. La capitale est *Helsingfors*. La Finlande est divisée en huit gouvernements: Uléaborg, Wasa, Abo Bjœrneborg, Tavastehus, Nyland, Kuopio, Saint-Michel, Viborg.

— FINLANDE (Golfe de). Golfe formé par la Baltique, sur la côte de Russie, et qui s'étend de l'O. à l'E. sur une longueur de 450 kil. et une largeur moyenne de 100 à 120 kil., entre la Finlande au N., le gouvernement de Saint-Pétersbourg à l'E., et l'Esthonie au S. Il reçoit le Kymmène, la Néva, la Narva, etc. Les côtes, semées d'îlots et de récifs présentent les ports d'Hango-Uds, Helsingfors, Sweaborg, Frédérickshamn, Viborg (Finlande), Saint-Pétersbourg, Narva, Revel, etc. Au fond du golfe est l'île de Kronstad, avec la ville de ce nom.

FINLAYSON. s. m. (pr. *fain-lè-zon*). Mamm. Nom d'une espèce d'écureuil.

FINLAYSONIE. s. f. (pr. *fain-lè-zo-ni*; de *Finlayson*, n. pr.). Bot. Genre d'asclépiadées, tribu des périplocées, établi pour un arbrisseau de l'Inde.

FINMARK. Géogr. Bailliage de la Norvège, situé entre l'océan Glacial à l'O. et au N., la Russie à l'E. et au S.-E., la Suède et le diocèse de Drontheim au S.-O. Superficie, 47,397 kil. carrés; population, environ 24,000 hab. Il est habité par des Lapons, par des Finnois et par quelques Norvégiens.

FINNE. s. f. Techn. Veine de matières étrangères, dont la situation est oblique dans le bloc d'ardoises.

— Helminth. Syn. de CYSTICERQUE.

★ **FINNOIS, OISE.** adj. Géogr. Qui appartient au peuple finnois.

— Linguist. *Langue finnoise* ou le *finnois*, s. m. Famille de langues du nord de l'Europe, qui comprend le finnois proprement dit, le lapon, le hongrois ou magyars, etc. On nomme aussi ces langues *ouraliennes* ou *tchoudes*.

— FINNOIS. s. m. pl. (*Fenni*). Ethnogr. Race de la famille ougro-tartare répandue dans le nord de l'Asie, et dont les traits caractéristiques sont les cheveux roux ou jaune brun, les os des pommettes saillants, les joues enfoncées, la barbe rare, etc. Connus des Russes sous le nom de *Tchoudes* (étrangers), ils ont reçu des Scandinaves celui de *Finne*, qui pouvait venir de *fen*, marais. On rapporte à cette race non seulement les Finlandais, mais les Lapons, les Esthoniens, les Permiens, les Votiaks, les Vogouls, les Ostiaks, les Tchouvaches, les Tchérémisses, etc. Plusieurs de ces peuplades se sont mêlées à d'autres nations, et ont généralement perdu le caractère finnois; ce dernier s'est conservé de préférence dans les riverains de la Baltique. On porte à trois millions le nombre des Finnois.

FIN-OR. s. m. (pr. *fi-nor*). Hortic. Nom d'une petite poire arrondie qui a la forme d'une toupie. Fin-or d'été. Fin-or de septembre.

FINOT, OTTE. adj. Qui est un peu fin, un peu rusé, qui fait le malin. C'est un finot, c'est une finotte. Il est familier.

FINOTERIE. s. f. Petite finesse, petite ruse, petite malice.

FINSTER-AAR-HORN. (*corne sombre de l'Aar*). Géogr. Sommet des Alpes Bernoises, entre le haut Valais et l'Oberland (Suisse); hauteur 4,362 mètres.

FINSTRINGEN. Géogr. V. FÉNÉTRANGE.

FINTE. s. f. Ichtyol. Nom d'une espèce du genre alose.

FIOCCHI. s. m. pl. (pr. *fiok-ki*). Mot italien passé en français pour désigner les houppes qui accompagnent un chapeau de cardinal.

— *Être in fiocchi*. Être en grand costume. Ce cardinal était in fiocchi, en habit de cérémonie.

— Par extens. Toute personne peut être in fiocchi, en toilette d'apparat. Toutes les dames étaient in fiocchi.

FIOLANT. part. prés. du v. Fioler. Pop. Buvant pour le plaisir de boire. Je le trouvai fiolant avec ses camarades.

FIOLANT. s. m. Qui fait le brave. Peu usité.

★ **FIOLE.** s. f. (ét. lat., *phiala*; du gr. φιάλη). Fam. Petite bouteille de verre. Burette, petit flacon, dont les pharmaciens font usage pour les potions, les médecines.

— Pop. et fam. *Vider une fiole*. Boire une bouteille de vin.

— Arg. Figure, visage.

— Chim. *Fiole de laboratoire*. Petite bouteille d'un verre très mince, à col long, en usage dans les laboratoires par la facilité qu'ont ces fioles d'aller sur le feu sans se casser. On s'en sert pour les évaporations qui se font à l'aide du calorique.

— Hydrost. *Fiole des quatre éléments*. Fiole ou tube cylindrique de verre, remplie de mercure, d'huile de tartre par défaillance, d'alcool, d'huile de pétrole. Si l'on agite la fiole, les liqueurs se mêlent; mais en les laissant ensuite reposer, elles se séparent et se placent les unes au-dessus des autres, dans l'ordre de leur pesanteur spécifique.

— Techn. *Fiole d'épreuve*. Flacon fabriqué par le procédé ordinaire du soufflage, subitement refroidi, et qui sert à faire connaître l'état d'affinage du verre.

FIOLER. v. n. 1^re conj. (radic. *fiole*). Fam. Boire avec excès, vider plusieurs bouteilles.

FIOLEUR. s. m. (rad. *fioler*). Fam. Buveur intrépide. C'est un fioleur difficile à vaincre, difficile à étourdir, plus difficile à renverser.

FION. s. m. Pop. Tournure, bonne façon, bonne grâce, poli, dernier soin donné à un ouvrage. Donner le fion à quelque chose. Il faut lui donner encore un petit fion. || *Cet homme a le fion*. Cet homme a l'habitude, l'adresse de faire bien une chose.

— Pop. et fam. *Donner le fion à un ouvrage*. Lui donner la dernière façon; y mettre la dernière main.

FIONIE. (*Fyen* ou *Fünen*). Géogr. Ile de l'archipel danois, séparée du Slesvig par le Petit-Belt à l'O., de Seeland, par le Grand-Belt à l'E., est au N.-E. d'Alsen, au N.-O. de Langeland, et au S. du Jutland propre. Elle a une superficie de 3,025 kil. carrés. Pop., environ 200,000 hab. L'agriculture y est florissante. La Fionie donne son nom à un diocèse qui renferme encore les îles de Langeland, Taasinge, et se divise en *amts* ou bailliages d'Odensée et de Svendborg. Les villes principales de Fionie sont: Odensée, capitale du diocèse, Svendborg, Nyeborg, Faaborg, Kiertemiinde, Assens, etc.

FIONNER. v. a. 1^re conj. Pop. Donner le fion.

— Verr. Amincir un verre au moyen d'une pince.

— FIONNER. v. n. Avoir du fion. || Faire l'élégant.

FIONNEUR. s. m. (rad. *fionner*). Arg. Élégant.

FIONOUT. s. m. Bot. Plante de Madagascar.

FIORD. s. m. Nom que l'on donne, en Suède et en Norvège, à des criques profondes qui pénètrent dans l'intérieur des terres.

FIORIN. s. m. Bot. Un des noms de l'agrostide stolonifère.

FIORITE. s. f. Minér. Variété de quartz concrétionné, observée près de Santa-Fiora, en Toscane.

FIORITURÉ, ÉE. part. pass. du v. Fioriturer.

FIORITURER. v. n. 1^re conj. Faire des fioritures.

— Activ. Fioriturer une ballade.

★ **FIORITURES.** s. m. pl. (mot ital. fait de *fioritura*, floraison, dérivé de *fiorire*, fleurir). Mus. Traits composés de gammes diatoniques ou chromatiques, de tierces ascendantes ou descendantes, que les chanteurs habiles improvisent pour orner la mélodie écrite par le compositeur. Nos anciens appelaient doubles diminutions, les traits que nous désignons sous le nom de *fioritures* doubles, parce que l'exécutant doublait les valeurs, changeant les noires, les croches, en doubles, en triples croches; diminutions, parce qu'il diminuait les valeurs en produisant un plus grand nombre de notes d'une durée moindre. (Castil-Blaze.)

— Techn. Ornements divers que l'on remarque sur les poteries anciennes.

— Le singulier *floriture* est quelquefois employé.

FIOTARI. s. m. Bot. Espèce de courge du Japon.

FIQUE et **FIQUETTE.** s. f. S'est dit pour Foi. Le peuple dit encore Par ma fique, par ma fiquette.

— FIQUES. s. f. pl. Arg. Hardes. Vêtements.

FIQUER. v. a. 1^re conj. Arg. Frapper. || Donner un coup de couteau.

FIRA-GRAWO. s. f. Bot. Liseron du Japon.

FIRDOUSI ou **FERDOUCY** (Aboul-Casim-Mansour). Poète persan, né près de Thous (Khorassan), 940-1020, est surtout célèbre par le *Schah-Nameh* (le livre des Rois), qui embrasse une période de trente-six siècles.

FIRENSIA. s. f. Bot. Syn. de CORDIE.

FIRENZE. Géogr. V. FLORENCE.

FIRKA. s. m. Hist. or. Nom générique des soixante-douze sectes de mahométans.

FIRKIN. s. m. Métrol. Mesure anglaise pour les liquides. Il est plus ou moins grand, suivant les diverses liqueurs qu'il contient, et vaut en moyenne 40 litres.

— Techn. Petit tonneau dans lequel on expédie le savon, le beurre, etc.

FIRLOT. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour matières sèches usitée en Écosse, et variant de 36 à 52 litres.

★ **FIRMAMENT.** s. m. (pr. *fir-ma man*; ét. lat., *firmamentum*, appui, soutien; de *firmare*, rendre ferme). Cette apparence de voûte circulaire et azurée qui paraît au-dessus de nos têtes, et où il semble que les étoiles fixes soient attachées. Les astres du firmament.

— Dans l'Écriture sainte, ce mot sert à désigner la moyenne région de l'air, que l'on supposait solide.

— Poét. et fig. Le ciel, l'empyrée. Les feux du firmament. Le *firmament* se meut, les astres font leur cours. (La Font.)

> Qu'importe à ceux du *firmament*,
> Qu'on soit mouche ou bien éléphant? (La Font.)
> Dès que sur l'univers la nuit tendant ses voiles,
> Ceindra le *firmament* d'une écharpe d'étoiles.... (De Bridel.)
> Les orbes l'un sur l'autre entassés follement
> Roulaient, trop compliqués, dans l'étroit *firmament*. (Ricard.)

— Astr. anc. Le huitième ciel, la huitième sphère, où l'on croyait que les étoiles fixes étaient attachées, et que l'on disait être de cristal.

— Mod. Ornement en pierreries que les femmes portaient dans leurs cheveux.

★ **FIRMAN.** s. m. (du persan *firman*). Hist. or. Édit, ordre, permis du sultan ou de quelque autre souverain de l'Orient. Publier, obtenir un firman. Montrer son firman. Les *firmans* sont écrits en caractères diwanys; chacun des ministres et des membres du divan a le droit de signer des *firmans* relatifs aux affaires de son ressort particulier. (Audiffret.) Les *firmans* où se lit la signature autographe du sultan se nomment hatti-chérif. (Id.)

— Passeport ou permission de trafiquer qu'on accorde dans le Levant aux marchands étrangers qui y font le commerce.

FIRME. s. f. Comm. Mot qui est employé, en Belgique, dans le sens de Raison sociale.

FIRMIEN. s. m. Hist. ecclés. Nom qui fut donné en Afrique aux donatistes pendant le cours du IV^e siècle.

FIRMIN (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gap (Hautes-Alpes). 1,100 hab.

FIRMIN (Saint). Nom de plusieurs évêques de la Gaule. Deux furent évêques d'Amiens; le premier, né à Pampelune, fut en 287 martyrisé à Amiens, dont il a été le premier évêque; il est honoré le 25 septembre; l'autre vécut dans la seconde moitié du IV^e siècle. || FIRMIN (Saint). Évêque d'Uzès, mourut en 553. Il est l'un des quatre auteurs de la *Vie de saint Césaire d'Arles*.

FIRMINY. Géogr. Ville du cant. du Chambon-Feugerolles, arr. de Saint-Étienne (Loire); 13,700 hab. Mines de houille, carrières de pierre. Fabriques de peignes, de faux, de rubans. Clouterie pour la marine, etc.

FIRMUS (Marcus). Usurpateur égyptien, né à Séleucie, avait acquis d'immenses richesses par le commerce. Au moment où Aurélien attaqua Zénobie, il se fit proclamer à Alexandrie; vaincu et pris, il fut mis à mort, 273.

— FIRMUS *le Maure*. Usurpateur mauritanien, se souleva contre Valentinien I^er et prit Césarée (Cherchell). Battu par le comte Théodose, il demanda la paix, puis se révolta encore; contraint de fuir, il s'étrangla pour ne pas être livré aux Romains, vers 374.

FIRMY. Géogr. Comm. du cant. d'Aubin, arr. de Villefranche (Aveyron); 2,800 hab.

FIROLE. s. m. Moll. Genre de ptéropodes nus.

FIROLIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *firole*; gr. εἶδος, aspect). Moll. Qui appartient au genre firole. || FIROLIDES. s. f. pl. Famille de mollusques ayant pour type le genre firole.

FIROLOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *firole*; gr. εἶδος, aspect). Moll. Qui ressemble à une firole.

— FIROLOÏDE. s. f. Section du genre firole.

FIROME. s. m. Bot. Sorte de varech du Japon.

FIROUZ ou **PÉROSÈS.** Roi de la dynastie persane des Sassanides, fils de Yesdegerd II, fut d'abord dépouillé par son frère Hormisdas, 457, qu'il vainquit et fit mourir, 460. Il périt lui-même dans une bataille, après un règne agité, en 484.

— FIROUZ. Roi des Parthes. V. PACORUS.

★ **FISC.** s. m. (pr. *fissk*, du lat. *fiscus*, panier d'osier où pendant longtemps, dans l'ancienne Rome, les revenus publics étaient portés à dos de mulet). Nom donné, en parlant de l'empire romain, au trésor du prince, par opposition au trésor de l'État, qui s'appelait *ærarium*. Ce mot a conservé de nos jours cette signification. On s'en est aussi servi pour désigner le trésor de l'État, parce qu'il était autrefois à la disposition du prince. Il est à remarquer toutefois que ce nom a presque toujours été employé en mauvaise part. Il désignait le trésor percevant l'impôt, le trésor pressurant les peuples et dévorant les fruits de leur travail. Lorsque le trésor payait, il s'appelait simplement le Trésor; lorsqu'il faisait rentrer les impôts les plus odieux, il s'appelait le Fisc. Le *fisc* des rois mérovingiens continua à acquitter cette redevance. (Montalemb.) Le *fisc* de l'empereur n'était pas nettement distinct de sa fortune privée. (E. Renan.)

— Administration chargée de la perception ou conservation des droits du fisc. Les employés du fisc. Plaider pour le fisc. Sur le mulet du *fisc* une troupe se jette. (La Font.) Le *fisc* inexorable a dicté ton arrêt. (Del.)

— S'est employé autrefois dans le sens de Fief. Nous voyons que les rois leur donnèrent de grands *fiscs*, c'est-à-dire de grands fiefs. (Montesquieu.)

FISCA. s. f. Métrol. Monnaie d'argent des Canaries, valant 34 centimes.

★ **FISCAL, ALE.** adj. Qui appartient au fisc, qui concerne le fisc. Matières fiscales. En matière fiscale. Édit fiscal. Droits fiscaux. Le luxe amène toujours avec lui l'esprit *fiscal* dans un grand État. (Ferrand.) || Pl. m., *fiscaux*.

— Qui a pour but d'augmenter les produits de l'impôt. Loi fiscale.

— Par iron. Qui montre un grand zèle pour l'intérêt du fisc. C'est un homme très fiscal, extrêmement fiscal.

— *Procureur fiscal*. Officier qui avait le soin de veiller à la conservation des droits d'un seigneur haut justicier, et des intérêts du public dans l'étendue de la seigneurie. || Il y avait aussi un *avocat fiscal*.

— Arg. Élégant.

— FISCAL. s. m. Se dit, par ellipse, pour Procureur fiscal, avocat fiscal. || Espèce de censeur public, au Paraguay. || Officier du ministère public dans le midi de l'Europe. || Ancien fonctionnaire dans l'empire germanique.

— FISCAL. s. m. Ornith. Sorte de pie-grièche.

— FISCAUX. s. m. pl. Hist. rom. Nom donné par les Romains aux gladiateurs entretenus aux dépens du fisc.

FISCALEMENT. adv. Néol. D'une manière fiscale, avec fiscalité.

FISCALIN, INE. adj. Qui concerne le fisc, qui appartient au fisc. Fiefs fiscalins.

— FISCALIN. s. m. Hist. Nom des fiefs du roi, aux premiers temps de la monarchie. || Vassal, fermier. Receveur du fisc.

★ **FISCALITÉ.** s. f. (radic. *fiscal*). Système des lois relatives au fisc, ou connaissance de ces lois. Il entend bien la fiscalité. Chaque règne resserre la trame de cette *fiscalité* savante. (Montalembert.)

— Disposition, tendance à augmenter les droits du fisc, les produits de l'impôt. Une aveugle fiscalité. Esprit de fiscalité. Cette prétention a un caractère odieux de fiscalité. La fiscalité est, pour les gouvernements, le plus grand obstacle à l'amour des peuples.

FISCELLE. s. f. (du lat. *fiscella*). Petit panier. Vieux mot.

FISCHÈRE. s. f. Bot. Syn. de LÉIOPHYLLE et de TRACHYMÈNE.

FISCHÉRIE. s. f. (de *Fischer*, n. pr.). Bot. Genre d'asclépiadacées pergulariées, établi pour un arbrisseau grimpant d'origine incertaine. || Genre d'algues, tribu des confervacées, des eaux thermales de Carlsbad.

— Entom. Genre de diptères, tribu des entomobies, établi pour une seule espèce de France.

FISCHÉRINE. s. f. (de *Fischer*, nom pr.). Minér. Substance minérale peu connue et qui paraît être un silicico-aluminate de fer.

FISCHÉRITE. s. f. (de *Fischer de Waldheim*, n. pr.). Minér. Variété de phosphate hydraté d'alumine.

FISÉTINE. s. f. Chim. Matière colorante jaune extraite du fustet.

FISH. s. m. (pr. *fich*; mot angl. qui signif. *poisson*). Arg. Souteneur.

FISHER (Jean). Prélat anglais, né à Beverley (York) en 1459, évêque de Rochester en 1504. Après avoir combattu les doctrines lu-

thériennes avec vigueur, il s'opposa au divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, refusa de prêter serment au roi comme chef de l'Église, fut mis à la Tour et reçut le chapeau de cardinal. Fisher fut décapité quelques jours après, 1535.

FISH-TALL. s. m. (pr. *fich-tall*). Mamm. Mammifère ruminant du genre des antilopes.

FISKATTE. s. m. Mamm. Synon. de CONEPATE.

FISKUM-FASSEN. Géogr. Fameuse cascade de Norvège, à 160 kilom. N.-O. de Drontheim. Le Namsen-Elv y tombe de 95 mètres environ.

FISMES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Reims (Marne). Patrie de l'historien Vély et de l'actrice Adrienne Lecouvreur; 3,300 habit. Conciles de 881 et 935.

FISOLÈRE. s. f. Mar. Bateau de Venise, si léger qu'un homme peut le porter sur son dos.

FISSICULATION. s. f. (pron. *fis-ci-ku-la-cion*; du lat. *fissiculare*, découper, ouvrir). Chir. Ouverture faite avec le scalpel.

— Antiq. Opération du prêtre qui coupait les fibres d'une victime pour y lire l'avenir.

FISSIDACTYLE. adj. 2 g. (ét. lat., *fissus*, séparé; gr. δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a les doigts séparés, libres et isolés. || FISSIDACTYLES. s. m. pl. Ornith. Division ou sous-ordre des passereaux marcheurs, comprenant ceux qui ont trois doigts antérieurs libres et isolés.

FISSIDENT. s. m. (étym. lat., *fissus*, fendu; *dens*, dent). Bot. Genre de mousses, voisin des dicranes, établi pour une quarantaine d'espèces des contrées tempérées.

FISSIDENTÉ, ÉE. adj. Bot. Qui concerne le genre fissident. || FISSIDENTÉES. s. f. pl. Tribu de mousses, établie pour les genres fissident et conomitrion.

FISSIFLORE adj. 2 g. (étym. lat., *fissus*, fendu; *flos, floris*, fleur). Bot. Qui est composé de corolles fissiformes. Calathide fissiflore.

FISSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *fissus*, fendu; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles linéaires et fendues au sommet, ou des feuilles pennatifides à segments incisés au sommet. Le paspale fissifolié Le pélargonium fissifolié.

FISSIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *fissus*, fendu; *forma*, forme). Bot. Se dit d'un genre indéterminé de corolles de synanthérées.

FISSILABRE. adj. 2 g. (étym. lat., *fissus*, fendu; *labrum*, labre). Entom. Qui a le labre fendu. || FISSILABRES. s. m. pl. Famille de coléoptères brachélytres, comprenant ceux chez lesquels le labre est profondément échancré ou bilobé.

FISSILE. adj. 2 g. (ét lat., *fissilis*; formé de *fissus*, fendu). Minér. Se dit d'un corps qui a une tendance à se diviser par feuillets. Le talc glaphique est fissile. || Se dit aussi de la structure d'une roche, quand celle-ci paraît formée de lits minces. Gneiss fissile.

— Bot. Se dit d'un champignon, parce qu'il finit par se fendre en particules adhérentes à la base. L'auriculaire fissile.

FISSILIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui appartient au fissilier, qui lui ressemble. || FISSILIÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre fissilier.

FISSILIER. s. m. (étym. lat., *fissus*, fendu). Bot. Genre de plantes oléacées appartenant à l'île de la Réunion. On dit aussi *fissilie*.

FISSILITÉ. s. f. (rad. *fissile*). Qualité des matières qui se fendent. Fissilité des ardoises.

FISSINERVE. adj. 2 g (étym. lat., *fissus*, fendu; *nervus*, nerf) Bot. Qui a des folioles munies de trois nervures, dont les deux latérales sont bifides.

★ **FISSIPARE**. adj. 2 g. (étym. lat., *fissus*, fendu; *parere*, engendrer). Hist. nat. Qui se reproduit par la scission de son propre corps, ainsi que cela se voit dans un grand nombre de polypes et de végétaux inférieurs.

FISSIPARIE ou **FISSIPARITÉ**. s. f. (rad. *fissipare*). Hist. nat Mode de génération qui consiste dans la scission d'un corps organisé en plusieurs parties, dont chacune acquiert une existence à part.

★ **FISSIPÈDE**. adj 2 g. (ét. lat., *fissus*, séparé, *pes*, pied). Qui a le pied fourchu. Se dit des mammifères ongulogrades, chez lesquels les deux doigts du milieu, plus développés que les autres, sont emboîtés dans un sabot de forme singulière. Chacun de ces deux sabots représente la moitié du même organe chez les solipèdes. Les cochons, les antilopes, les cerfs, les girafes, les muscs, les moutons, les chèvres et les bœufs sont des animaux fissipèdes.

— Ornith. Se dit des oiseaux dont les doigts ne sont pas réunis par une membrane. Les poules, les perdrix sont des oiseaux fissipèdes.

— Substantiv. Il y a des fissipèdes parmi quelques lépidoptères. Le bœuf est un fissipède. La poule est un fissipède.

— FISSIPÈDES. s. m. pl. Mamm. Ordre de mammifères comprenant ceux qui ont le pied fendu en deux ou en quatre sabots. || Famille de l'ordre des pachydermes.

— Crust. Famille de crustacés macroures.

— Entom. Famille d'insectes lépidoptères.

FISSIPENNE. adj. 2 g. (étym. lat., *fissus*, fendu; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes fendues dans leur longueur en branches ou digitations. || FISSIPENNES. s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères nocturnes dont les ailes sont divisées en deux ou plusieurs lanières frangées des deux côtés.

FISSIROSTRE. adj. 2 g. (étym. lat., *fissus*, fendu; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec fendu. || FISSIROSTRES. s. m. pl. Famille d'oiseaux insectivores, de l'ordre des passereaux, comprenant les hirondelles, les martinets et les engoulevents, qui ont le bec court, large, légèrement crochu et fendu profondément.

FISSULE. s. f. (ét. lat., *fissus*, fendu). Helminth. Sorte de vers intestinaux cylindriques.

FISSURATION s. f. (pron. *fis-çu-ra-cion*; rad. *fissurer*). Didact. État de ce qui est fendu, de ce qui offre des fissures.

— Anat. Division des viscères en lobes.

★ **FISSURE**. s. f. (du lat. *fissura*, crevasse). Gerçure, petite fente, petite crevasse. Fissure de la peau. Les fissures qu'on remarque sur l'écorce de certains arbres. Il leur fallait, pour découvrir quelque *fissure*, marcher sur le bord de la corniche. (G. Flaubert.)

— Fig. Je sais que, malgré les barrières immenses qu'on entasse sans cesse autour de moi, on craint toujours que la vérité ne s'échappe par quelque *fissure*. (J.-J. Rousseau.)

— Pop *Avoir une fissure*. Avoir la raison dérangée.

— Anat. *Fissure de Glaser*. Sillon creusé dans la partie la plus profonde de la fosse glénoïdale. || *Fissure longitudinale*. Profonde fissure à la surface supérieure du cerveau. || *Fissure ombilicale*. Sillon du foie du fœtus. || *Fissure de Sylvius*. Sillon qui sépare les lobes moyens et antérieurs du cerveau. || *Fissure de la rate*. Sillon qui divise la face interne de la rate. || *Fissure de Santorin*. Fissure naturelle du fibro-cartilage du conduit auditif externe.

— Chir. Fracture longitudinale d'un os qui est seulement fêlé ou fendu. Les fissures du crâne sont dangereuses. || Toute solution de continuité étroite et peu profonde. || *Fissure à l'anus*. Gerçure superficielle et longitudinale très douloureuse.

— Géol. Petite fente qui se trouve dans une masse minérale Les géologues appellent *fissures de stratification* celles qui séparent les assises de même nature, et *fissures de superposition*, celles qui séparent des couches de diverse nature.

— Zool. Division de la corne du sabot des solipèdes.

FISSURELLE. s. f. (dimin. de *fissure*). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, à coquille univalve, répandu dans presque toutes les mers, mais principalement dans les mers de l'Amérique méridionale.

FISSURELLIDÉE. s. f. (ét. fr., *fissurelle*; gr. ἰδία, forme). Moll. Section du genre fissurelle.

FISSURELLIER. s. m. Moll. Animal de la fissurelle, qui est ordinairement trop grand pour être entièrement contenu dans sa coquille, et qui s'attache aux corps solides sous-marins, au moyen d'un large pied ovalaire qui vient se joindre à la coquille.

FISSURELLITE s. f. Moll. Petite fissurelle fossile.

FISSURER. v. a. 1re conj. Didact. Diviser par fissures.

— SE FISSURER. v. pron. Se diviser par fissures.

FISSURIDÉE. s. f. (ét. fr., *fissure*; gr. ἰδία, forme). Moll. Section du genre fissurelle, correspondant au genre rimule.

FISSURINE. s. f. (étym. lat., *fissus*, fendu). Bot. Genre de lichens intertropicaux de la tribu des graphidées, qui croît sur les écorces des arbres.

FIST. s. m. Ornith. Espèce de fauvette de Provence.

FISTICQUE. s. f. Sorte de pistache. (Rabelais.)

FIST-JURI. s. m. Bot. Lis du Japon.

FISTON. s. m. Pop. Terme d'amitié qui signifie Fils.

FISTULAIRE. adj. 2 g. (rad. *fistule*). Hist. nat. Qui est percé d'un trou dans toute sa longueur.

— FISTULAIRE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons osseux, holobranches et siphonostomes. On les trouve dans les mers tropicales. Ils parviennent à la longueur d'un mètre et plus. Leur chair est maigre et peu agréable au goût.

— FISTULAIRE. s. f. Bot. Genre d'algues marines, voisin des varechs.

— Moll. Genre de mollusques ressemblant aux tarets, et vivant à peu près comme eux, dans le sable, le bois, les pierres. La fistulaire massue. La fistulaire corniforme. La fistulaire en paquet. La fistulaire laginule. La fistulaire ropan.

— Zooph. Genre d'échinodermes, voisin des holothuries.

FISTULANE. s. f. (du latin *fistula*, flûte). Moll. Genre de coquilles voisin des gastrochènes. Les espèces en sont très variées.

FISTULATION. s. f. (pr. *fiss-tu-la-cion*). Chir. Production d'une fistule.

★ **FISTULE**. s. f. (du lat. *fistula*, tuyau, ouverture). Chir. Ulcère dont l'entrée est étroite et le fond ordinairement large, qui communique avec une cavité naturelle ou avec un conduit excréteur ou une glande sécrétoire. On appelle *fistule lacrymale*, celle qui se forme au grand angle de l'œil; *fistule stercorale*, celle qui vient à l'anus; *fistule salivaire*, celle qui vient aux glandes servant à la sécrétion de la salive; *fistule urinaire*, celle qui cause la fuite involontaire de l'urine; *incomplète* ou *borgne*, celle qui n'a qu'une ouverture, et *complète*, celle qui en a deux, etc., etc.

— Dans le langage ordinaire, Se dit absolument pour Fistule à l'anus. Faire l'opération de la *fistule*. (Acad.) Sans la *fistule* de Louis XIV, cette maladie, si peu grave en général, n'exciterait pas parmi les gens du monde le quart des appréhensions qu'elle y produit. (S. Sandras.)

— Techn. Coup de marteau, coup de ciseau donné mal à propos et qui endommage la surface du bois.

FISTULÉ, ÉE. adj. (radic. *fistule*). Qui est creux dans toute sa longueur. Organe, os fistulé, tige fistulée.

★ **FISTULEUX, EUSE**. adj. Chir. Qui est de la nature de la fistule. Un ulcère fistuleux.

— Bot. Se dit des tiges et feuilles qui sont creuses à l'intérieur et en forme de tube. Tige fistuleuse. Les feuilles de l'oignon sont fistuleuses.

FISTULIDE. adj. Syn. de FISTULEUX. || FISTULIDES. s. m. pl. Zool. Famille de radiaires à corps allongé et cylindrique. Elle comprend, entre autres, les siponcles.

FISTULINE. s. f. (rad. *fistule*). Bot. Genre de champignons dont les tubes ne sont pas soudés entre eux. Ils ne doivent être mangés que quand ils sont jeunes, et qu'ils ont encore la forme d'un foie.

FISTULIVALVE. adj. 2 g. (ét. lat., *fistula*, tube; fr. *valve*). Conchyl. Qui est en forme de fourreau tubulaire. Coquille fistulivalve.

FITCHÉRINE. s. f. Minér. V. FISCHÉRINE.

FITERT. s. m. Ornith. Traquet de Madagascar.

FITTRE. Géogr. Lac du Soudan (Afrique), à l'E. du lac Tchad, par 16° long. E. et 13° 20' lat. N. Situé dans le Wadaï, il reçoit le fleuve Batha. On croit que c'est le *Nuba palus* de Ptolémée.

FITZ. Vieux mot français qui signifie Fils. On l'ajoute ordinairement au nom des fils naturels des rois d'Angleterre, comme James Fitz-Roy, duc de Grafton; James Fitz-James, duc de Berwick. En Irlande, plusieurs familles nobles mettent ce mot devant le nom de leur famille : Fitz-Moritz, Fitz-Gerald, etc.

FITZ-GERALD (Lord Édouard). Patriote irlandais, né près de Dublin en 1763, d'une ancienne famille qui portait les titres de comtes de Kildare et de Leinster. Après avoir servi dans la guerre d'Amérique, il fut vivement ému des malheurs de sa patrie, qu'il représentait au Parlement de Dublin. Il se mit à la tête d'une vaste société secrète. Dénoncé, Fitz-Gerald fut arrêté à Dublin après une énergique résistance. Il mourut de ses blessures avant d'être conduit à l'échafaud, 1798.

FITZ-JAMES. Famille française qui descend du maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre.

— FITZ-JAMES (Édouard). Arrière-petit-fils du maréchal, 1776-1838, servit dans l'armée de Condé, et se signala, sous la Restauration, dans les rangs des ultra-royalistes. Pair de France depuis 1814, il donna sa démission en 1832, et fut élu député de Toulouse en 1834 et 1837.

FITZ-ROYA. s. m. (de *Fitz-Roy*, n. pr.). Bot. Genre de conifères cupressinés de Patagonie.

FIUME. Géogr. Ville de l'empire d'Autriche, gouvernement de Trieste. Port franc sur l'Adriatique. Manufactures variées. Commerce important avec la Hongrie. Fiume appartint aux Français de 1809 à 1814; 21,000 hab.

FIVATIER. s. m. Anc. cout. Possesseur d'un fief.

FIVÈLE. s. f. Sorte d'anneau de bois fixé au bout d'une corde et servant à arrêter le nœud coulant lorsque la corde est enroulée autour d'une charge.

FIVES. Géogr. Ancien bourg des environs de Lille (Nord), maintenant réuni à la ville. Industrie active.

FIWA. s. f. Bot. Syn. de TÉTRANTHÈRE.

FIXABLE. adj. 2 g. Qui peut être fixé.

FIXAGE. s. m. Techn. Action de fixer. Fixage des chevilles sur les chemins de fer. Fixage des couleurs sur les tissus.

— Photogr. Opération photographique qui a pour but de rendre l'image insensible à l'action de la lumière, qui la ferait disparaître.

FIXATEUR, TRICE. adj. Qui a la propriété de fixer.

— FIXATEUR. s. m. Photogr. Ce qui fixe l'image

— Techn. Outil servant à fixer les œillets ou les chevilles des instruments à cordes.

FIXATIF, IVE. adj. Qui fixe, qui détermine.

— FIXATIF. s. m. Liquide employé pour fixer les dessins sur le papier. L'alcool est la base de la plupart des fixatifs.

★ **FIXATION**. s. f. (pr. *fik-ça-cion*). Action de fixer. La fixation d'un clou dans le mur, d'un piquet dans la terre.

— Arrêt d'un corps mobile horizontal ou suspendu, quand, après avoir été mis en mouvement, il se fixe enfin. La fixation du pendule, de la girouette, de l'aiguille de la boussole.

— Action de fixer, de déterminer, et quelquefois le résultat de cette action. La fixation d'un terme pour le payement. La fixation du prix de certaines denrées. La fixation des droits d'octroi. Suivant la fixation qui en a été faite. La fixation du prix des charges, ou, par ellipse, la fixation des charges.

— Fig. La fixation des idées, des termes, du langage.

— Chim. Opération de chimie par laquelle un corps volatil ou facile à dissiper est rendu fixe. La fixation de l'oxygène. La fixation du mercure.

— Gramm. ar. Action de donner à chaque lettre le signe de la voyelle qui lui convient, ou le djesma.

★ **FIXE**. adj. 2 g. (du lat. *fixus*, attaché). Qui ne se meut point, qui demeure toujours arrêté au même lieu, qui ne change point de place. Les étoiles fixes. Point fixe. Il est des astres *fixes* et des astres errants. (Buff.)

— Fig. L'étoile du roi lui résiste : jamais il n'en fut une si *fixe*. (Mme de Sévigné.)

— *Avoir la vue fixe, les yeux fixes, le regard fixe*. Avoir la vue assurée et fermement arrêtée sur l'objet qu'on regarde. || *Regarder d'un œil fixe*. Regarder sans détourner la vue. || *Avoir le regard fixe*. Avoir les yeux ouverts et immobiles. Ce malade a le regard fixe.

— *Être à poste fixe dans un lieu*. Y être à demeure, y être sédentaire.

— *Douleur fixe*. Douleur qui se fait sentir toujours au même endroit, dont le siège est fixe.

— *Idée fixe*. Idée dominante, dont l'esprit est sans cesse occupé, obsédé. Ce qui n'avait été d'abord en lui qu'une simple velléité, devint une idée fixe. C'est son idée fixe. L'idée *fixe* d'arriver au pouvoir absolu quitta peu sans doute Cromwell, jusqu'à son élévation au protectorat d'Angleterre. (Humbert.) Une idée *fixe* aboutit à la folie ou à l'héroïsme. (V. Hugo.)

— *Couleur fixe*. Couleur qui reste la même de quelque côté qu'on la regarde.

— Qui ne varie point, qui est certain, déterminé. Un prix fixe. Vendre à prix fixe. Une somme fixe. Donnez-moi un jour fixe, une heure fixe. S'assembler à jour fixe. Il n'y a point de terme, d'époque, de durée fixe pour cela. Il n'a point de demeure fixe. N'avoir point de route, de direction, de plan fixe. Il n'y a rien de fixe dans le monde.

— Qui ne change plus. Le latin est une langue fixe.

— Par opposition à ce qui est éventuel. Revenu fixe. Dépense fixe. Émoluments, appointements fixes.

— *Fixe à*. Décidé à.

> Tantôt, à me venger *fixe* et déterminée,
> Je jurais qu'il voyait sa dernière journée. (RACINE.)

— Art milit. *Fixe!* Commandement qui prescrit aux soldats de reprendre la position directe après un alignement || Commandement par lequel, au moment de l'arrivée d'un officier dans une chambre ou dans un corps de garde, on ordonne aux soldats de se tenir debout et de prendre une attitude militaire.

— Bot. *Cloisons fixes*. Celles qui restent fixes à la maturité du fruit.

— Chim. *Sel fixe*. Produit cristallin qu'on obtient en lavant les cendres des végétaux. Il y a beaucoup de sels fixes dans cette plante. || *Corps fixes* Corps qui ne peuvent point être volatilisés par le feu. || *Alcali fixe*. La potasse et la soude, dans l'ancienne nomenclature chimique. || *Gaz fixes*. Gaz qui ne peuvent devenir ni solides ni liquides.

— Physiq. *Beau fixe*. Élévation du baromètre telle que, selon toute probabilité, le temps restera beau.

— FIXE. s. m. Ce qui ne change point, ce sur quoi l'on peut toujours compter pour un temps déterminé. Il a deux mille francs de fixe par an Le fixe est toujours plus sûr que le casuel. Son *fixe* est de 3,000 francs. (Acad.)

— *Être au fixe*. Se dit par ellipse pour Être au point qui indique le beau temps fixe, la durée du beau temps. Le baromètre est au fixe.

— Chim. *Les fixes*. Les corps fixes, qui ne peuvent point être volatilisés par le feu. Les fixes ne paraissent tels que parce qu'on ne les soumet pas à l'action d'une température assez élevée.

— FIXES. s. f. pl. Astron. Les étoiles fixes.

FIXÉ, ÉE. part. pass. du v. Fixer. S'empl. adjectiv. Pour enlever plus facilement les fanons, on soulève la tête avec une amure *fixée* au pied de l'artimon. (Lacépède.) La mère avait dans son sein sept petits, au bout d'autant de mamelons auxquels ils étaient fortement *fixés*. (Buffon.)

— Fig. Virginie, les yeux *fixés* sur sa mère, n'osait proférer un seul mot. (B. de St-P.) Les yeux *fixés* sur l'eau, six ou huit minutes s'étaient écoulées, mon père me prit par le bras et me dit : C'est fini. (Alph. Karr.)

— Dans un sens analogue, mais plus métaphorique. Les yeux du peuple sont *fixés* sur lui; tous les cœurs lui appartiennent. (X. Marmier.)

— Établi. Résidence, demeure fixée à tel en-

droit. Le séjour de tous ces quadrupèdes n'est pas *fixe* au milieu des eaux. (Lacep.)

— Constitué. S'il a été véritablement roi, si même il a existé, car on en doute, il demeura tranquille dans les limites *fixées* à sa nation. (Anquetil.) Les limites des facultés de chaque espèce sont *fixées*. (Cuvier.)

— Arrêté, arrivé à un état stable. Quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est *fixée*. (Volt.) Au moment où tous les livres du Nouveau Testament sont à peu près *fixés* dans la forme où nous les lisons. (E. Renan.)

— Défini, déterminé. L'heure *fixée* pour le pèlerinage de l'Alhambra était arrivée ; la fille de don Rodrigue monta sur une haquenée blanche, accoutumée à gravir les rochers comme un chevreuil. (Chateaubr.)

— Fig. *Être fixé*. Avoir pris un parti, avoir assis son opinion d'une manière certaine, irrévocable, savoir à quoi s'en tenir, ne plus former aucun doute, n'avoir plus aucune incertitude. Être bien fixé sur le compte de quelqu'un. Être fixé sur ce qu'on doit faire. Il suffit, je suis fixé maintenant.

— *Fixé à*. Qui s'occupe continuellement d'une chose. Je vous promets de demeurer fixée dans l'opinion que j'en ai ; mais, pour plus grande sûreté, soyez *fixée* aussi à m'en donner des marques. (Mme de Sévig.)

— *Fixé par*. Il n'y a rien de plus variable que ce qui a été *fixé* par les hommes. (Humbert.)

— Chim. *Nitre fixé*. Azotate de potasse dont on produit la déflagration avec la crème de tartre ou du charbon.

— FIXÉ. s. m. Peint. Petit tableau à l'huile, ordinairement peint sur taffetas, et appliqué à une glace qui lui tient lieu de vernis. Ce genre de peinture se nomme encore *peinture éludorique*.

FIXE-BOUCHON. s. m. Techn. Appareil de fil de fer ou de fer-blanc servant à maintenir le bouchon d'une bouteille. || Pl., des *fixe-bouchons*.

FIXE-FRUIT. s. m. Techn. Coin de piseur, de constructeur en pisé. || Pl., des *fixe-fruits*.

FIXE-LONGE. s. m. Techn. Instrument de sellerie, destiné à prévenir l'allongement ou le raccourcissement de la longe du cheval ou du bœuf et de la vache, au delà de la mesure nécessaire. || Pl., des *fixe-longes*.

★ **FIXEMENT**. adv. D'une manière fixe. Il n'est guère d'usage que dans cette phrase : *Regarder fixement*. On ne peut regarder le soleil fixement. Il faut regarder la volonté de Dieu bien *fixement*, pour envisager sans désespoir tout ce que je vois. (Mme de Sévigné.)

FIXE-POINT. s. m. Techn. Coin de bois à l'usage des piseurs. || Pl., des *fixe-points*.

★ **FIXER**. v. a. 1re conj. (rad. *fixe*). Rendre stable, arrêter, attacher. Fixer un corps dans un endroit. Fixer une planche sur un mur.

— Par extens. Le lendemain il continua sa route avec ceux que le froid de la nuit ou de la mort n'avait pas *fixés* autour de leur bivouac. (De Ségur.)

— Par anal. Détruisez, reproduisez, ces mots ont *fixé* pour jamais la destinée du monde. (J.-J. Barthélemy.)

— Placer. Le propre de la politique est de s'emparer de ces idées essentiellement justes et de les *fixer* dans les lois. (Gambetta.)

— *Fixer une chose sur le papier, sur la toile*. L'écrire, la peindre pour qu'elle se conserve, pour n'en point perdre, pour en transmettre la mémoire. Fixer ses idées sur le papier. L'écriture est l'art de représenter et de fixer la parole. Enchaîner la pensée, qui brille et s'évanouit comme l'éclair ; *fixer* le son et la voix, qui s'envolent sans retour ; rendre la parole visible et palpable, voilà le merveilleux secret dont nous sommes redevables à celui qui inventa l'écriture. (J.-J. Rouss.) Avec l'admirable faculté de *fixer* ses pensées par des signes matériels, l'homme a pu reculer indéfiniment les bornes de sa perfectibilité. (Armandi.)

> C'est peu : son art divin *fixe* le mot qui vole,
> Fait vivre la pensée et grave la parole. (DELILLE.)

— Fig. Attacher, arrêter. Fixer ses regards, ses yeux, son attention, son esprit, sa vue, ses vues sur quelqu'un, sur quelque chose. Je viens d'écrire à Guitaut pour lui dire le mérite de cet homme et le prier de bien *fixer* les bons sentiments de Trichateau sur ce sujet. (Mme de Sévigné.) On n'ose *fixer* ses regards sur une image si affreuse. (Mass.) Les larmes me viennent aux yeux en *fixant* mes regards sur cette misérable cabane. (Chateaub.) On ne *fixe* pas longtemps son attention sur un objet sans avoir un but qui la détermine. (Séneb.)

— *Fixer les yeux*. Rendre les yeux fixes, immobiles.

> Un désespoir farouche
> *Fixe* vos yeux troublés et vous ferme la bouche
> (VOLTAIRE.)

— *Fixer les regards, les vues de quelqu'un*. Les arrêter sur soi. Le désir de *fixer* les regards sur soi invite l'homme à se parer de ce que la nature a de plus brillant et de plus précieux. (Raynal.)

— Dans un sens analogue, Devenir l'objet de l'attention, de la passion de quelqu'un. Voilà son amant, celui qu'elle écoute et qu'elle aime, il *fixe* toutes ses vues, il réunit toutes ses distractions. (Mariv.)

— *Fixer ses soupçons, les soupçons sur quelqu'un*. Arrêter ses soupçons ou faire tourner les soupçons d'autrui sur une personne. || *Fixer ses vues, son choix, son attention sur quelqu'un ou sur quelque chose*. Se dit dans un sens analogue. Il *fixa*, par sa bonne grâce et sa piété, l'attention du duc ou chef de la province. (Montalembert.)

— *Fixer une chose dans la mémoire, dans l'esprit*. Faire que la mémoire retienne longtemps ce qu'on lui confie. Ces exercices servent à fixer les règles dans la mémoire.

— Faire résider, faire demeurer. Des familles que le gouvernement voulait fixer dans cette colonie. Des hommes que le commerce avait fixés dans ces parages. Les Anglais sont les seuls Européens que leur cupidité ait *fixés* dans ces lieux sauvages. (Rayn.)

— Par extens. O Dieu éternel, tirez-moi du temps, *fixez*-moi dans votre éternité ! (Boss.)

— Dans un sens analogue, Établir, en parlant du domicile. Fixer son domicile quelque part. Non loin de là, Platon a *fixé* sa résidence. (Barth.) || Se dit aussi d'une maison qu'on arrête ou qu'on loue. Je ne songe qu'à *fixer* notre grande maison ; jusque-là nous serons en l'air. (Mme de Sévigné.)

— Régler, évaluer, déterminer. Fixer la valeur des monnaies, le prix d'une marchandise, les émoluments de quelqu'un. Fixer l'état de la question. L'usage ne *fixe* le sens des mots que par le moyen des circonstances où l'on parle. (Condillac.)

— Arrêter, déterminer. Fixer une heure, un moment favorable. Fixer un certain jour pour faire un payement. Fixer son départ. Lord Nelvil avait *fixé* son départ pour Rome au lendemain, lorsqu'il entendit pendant la nuit des cris affreux dans la ville. (Mme de Staël.) C'était un quart d'heure après l'instant qu'on avait *fixé*. (De Las-Cases.) Il faut diviser sa vie en époques, et *fixer* celles où l'on doit quitter telles ou telles choses qui n'ont plus de convenance. (Mme Necker.)

— Rendre moins changeant. Fixer l'opinion. Fixer la langue. Ce combat doit, dit-on, *fixer* nos destinées. (Racine.) Il reçoit son argent, et paye ses dettes : ce mouvement renouvelle la tristesse, et *fixe* son état. (Mme de Sévigné.) Il est impossible de *fixer* les langues vivantes et d'empêcher qu'elles ne changent. (Volt.)

— Se dit en ce sens de l'esprit et de ses facultés, ainsi que des mouvements de l'âme. Fixer l'esprit de quelqu'un. Fixer ses idées. Fixer une imagination volage. La méditation et le travail fixent la vie. J'ai toujours cette Providence dans la tête ; c'est ce qui *fixe* mes pensées. (Mme de Sévigne.) Il est bon de *fixer* ainsi les incertitudes. (Volt.) Ils laissaient la confiance des Athéniens flotter entre plusieurs concurrents incapables de la *fixer*. (Barth.)

— *Fixer les esprits*. Dans un sens plus particulier, Les rendre constants dans une opinion. Le sénat va *fixer* les esprits incertains. (Volt.) || Dans un autre sens, *Fixer les esprits* signifie Immobiliser, supprimer le mouvement vital. Voilà madame à crier, à pleurer, à faire un bruit étrange, on dit a s'évanouir, je n'en crois rien ; ce n'est point une personne à donner cette marque de faiblesse : c'est tout ce que pourra faire la mort de *fixer* tous ses esprits. Savez-vous bien que Langlade les a eus *fixés* de telle manière, que sa femme fut emportée de sa chambre, et lui mis sur la paille avec toute la contenance d'un mort. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Rendre quelqu'un constant et fidèle. C'était l'homme le plus inconstant, le plus volage ; vos charmes et vos vertus ont fini par le fixer. Oh ! quel honneur n'est-ce pas pour une femme, que de *fixer* un pareil homme ! (Mariv.)

— Art vétér. *Fixer un animal*. Le placer dans une position convenable pour pratiquer une opération et éviter les accidents.

— Chim. Faire que ce qui est volatil ou gazeux cesse de l'être. Fixer un corps gazeux ou volatil. Fixer l'oxygène, en le combinant avec le mercure. Fixer le mercure, c'est lui faire perdre sa fluidité, en le rendant solide.

— SE FIXER. v. pron. S'attacher. Les coquilles se fixent aux rochers.

— Fig. L'imagination ne se *fixe* point à se représenter comme elle finira sa désastreuse aventure. (Mme de Sévigné.) L'homme ne rencontre rien ici-bas où son cœur puisse se *fixer*. (Massillon.)

— Par analogie. Quels yeux peuvent errer toujours de beautés en beautés sans jamais se *fixer* sur aucune ? (J.-J. Rouss.)

— Persister dans la même direction. Le lendemain, 3 août, le vent s'étant *fixé* au nord-ouest, nous passâmes rapidement l'île de Dommo et celle de Pélogosa. (Chateaub.)

— Devenir fixes, immobiles, en parlant des yeux. Il baisse la tête, ses yeux se *fixent*, il passe, il expire. (Boss.)

— S'établir, établir sa demeure dans. Je ne sais pas encore où je me *fixerai*. (J.-J. Rouss.) Je pourrai bien revenir à Londres incessamment et m'y *fixer*. (Volt.)

— Par anal. L'eau, l'air et le feu peuvent se *fixer* dans les corps. (Buffon.)

— Par extens. Devenir constant, se marier. Il se décidera trop tard à se fixer.

— *Se fixer à*. Pétulant, volage, sans jamais pouvoir se *fixer* à rien. (J.-J. Rouss.)

— *Se fixer sur*. Son choix se fixa sur une personne indigne.

— REM. GRAMM. On dit souvent *Fixer quelqu'un* ou *quelque chose*, pour Les regarder fixement. « Aucun auteur du bon siècle, dit Voltaire, n'usa du mot *fixer* que pour signifier Arrêter, rendre stable, invariable. Quelques Gascons hasardèrent de dire : J'ai *fixé* cette dame, pour Je l'ai regardée fixement, j'ai *fixé* mes yeux sur elle. De là est venue la mode de dire : *Fixer* une personne. Alors vous ne savez point si on entend par ce mot : J'ai rendu cette personne moins incertaine, moins volage ; ou si on entend : Je l'ai observée, j'ai *fixé* mes regards sur elle. Voilà un nouveau sens attaché à un mot reçu, et une nouvelle source d'équivoques. » D'après cette autorité, et celle de l'Académie qui passe cette locution sous silence, nous sommes d'avis qu'elle doit être rejetée comme une grosse faute, quoiqu'elle ait été employée par un grand nombre d'écrivains, et par Voltaire lui-même. Mes yeux *fixer* tes yeux, ma main serrer ta main. (Del.) Ce fruit lui reste dans les doigts ; elle le *fixe*, elle le sent avec une attention plus vive. (Condill.)

> D'un regard paternel il *fixait* tour à tour
> Ce peuple de héros qui devaient naître un jour.
> (VOLTAIRE.)

> Chacun sur le damier *fixe* d'un œil avide
> Les cases, les couleurs, et le plein et le vide. (DEL.)

FIXIBILITÉ. s. f. Propriété d'être fixé. La fixibilité des couleurs.

FIXISME. s. m. (rad. *fixer*). Apic. Système d'après lequel on rejette l'emploi des cadres mobiles.

FIXISTE. s. m. (rad. *fixer*). Apiculteur qui n'emploie pas les cadres mobiles.

★ **FIXITÉ**. s. f. Qualité, état de ce qui est fixe. Fixité des idées, des principes, des opinions, des sentiments, de la douleur. Nos institutions acquièrent plus de fixité. C'est un esprit sans fixité. La *fixité* des regards anime la *fixité* des principes ; l'âme oscille souvent avec les yeux. (Boiste.) C'est la *fixité* qui produit les miracles de la volonté et de la passion. (Mme de Staël.) Son esprit d'ailleurs paraît avoir eu peu de *fixité*. (E. Renan.) Leurs regards n'expriment plus qu'une *fixité* vigilante. (P. de Saint-Victor.)

— Astron. Propriété qu'ont les étoiles fixes de n'avoir aucun mouvement propre.

— Chim. Propriété qu'ont certaines substances de n'être point volatilisées par l'action du feu. La fixité de l'or.

— Hist. nat. Permanence des caractères dans les espèces. Variété sans fixité.

FIXIVALVE. adj. 2 g. (étym. lat., *fixus*, fixe ; *valva*, valve). Moll. Qui est fixé par la valve inférieure de sa coquille. || FIXIVALVES. s. m. pl. Famille de brachiopodes comprenant ceux qui sont sessiles.

FJERDINGARD. s. m. Métrol. V. FIERDINGKAR.

FLA. s. m. Mus. milit. Double coup de baguette frappé sur le tambour, en commençant faiblement, de la main droite, et en appuyant fortement de la main gauche.

FLABELLAIRE. s. f. (du latin *flabellum*, éventail). Bot. Genre d'algues fondé pour plusieurs espèces de la Méditerranée.

FLABELLATION. s. f. (pr. *fla-bel-la-cion* ; du lat. *flabellum*, éventail). Action d'agiter l'air pour rafraîchir.

— Chir. Terme dont quelques praticiens se sont servis pour désigner le renouvellement de l'air sous un membre fracturé, ou le rafraîchissement de l'appareil qui l'entoure. On pratique la *flabellation* en soulevant de temps en temps le membre et en le changeant de place. (J. Cloquet.)

FLABELLÉ, ÉE. adj. (du latin *flabellum*, éventail). Hist. nat. Qui ressemble à un éventail, qui affecte la forme d'éventail. Végétaux flabellés. Animaux flabellés. Feuille flabellée.

FLABELLICORNE. adj. 2 g. (ét. lat., *flabellum*, éventail ; *cornu*, corne). Entom. Qui a les cornes, les antennes en forme d'éventail. Insecte flabellicorne. || FLABELLICORNES. s. m. pl. Famille d'insectes.

FLABELLIFÈRE. adj. et s. 2 g. (ét. lat., *flabellum*, éventail ; *fero*, je porte). Porte-éventail. Nom donné à l'esclave qui, chez les Romains, agitait l'éventail devant son maître, pour le rafraîchir ou chasser les mouches.

FLABELLIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *flabellum*, éventail ; *folium*, feuille). Bot. Qui a les feuilles disposées en éventail.

FLABELLIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *flabellum*, éventail ; fr. *forme*). Qui a la forme d'un éventail. Feuille flabelliforme.

— Bot. *Palmier flabelliforme*. Le chamérops humble.

— FLABELLIFORME. s. m. Archit. Ornement en forme d'éventail.

FLABELLIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *flabellum*, éventail ; *pes*, pied). Zool. Qui a les pieds disposés en manière d'éventail. || FLABELLIPÈDES. s. m. pl. Ordre d'oiseaux dont les pieds ont quatre doigts dirigés en avant, et réunis par une même membrane. || Syn. de PALMIPÈDES et de TOTIPALMES.

FLABELLUM. s. m. (pr. *fla-bel-lomm* ; mot lat.). Antiq. rom. Grand éventail, en usage chez les Romains.

FLAC. interj. Onomatopée par laquelle on imite le bruit de l'eau qui tombe sur la terre, ou un coup qui résonne.

FLAC. s. m. Arg. Argent. || Lit. || Sac.

FLAC, AQUE. adj. Flasque. (Rabelais.)

★ **FLACCIDITÉ**. s. f. (pr. *flak-ci-di-té* ; du lat. *flaccidus*, mou). Physiol. et Méd. État d'une chose qui est molle, qui n'offre aucune résistance à la pression. La flaccidité des chairs.

— Fig. Voyez ces jeunes désœuvrés traînant avec ennui leur *flaccidité*, tantôt dans un salon discourant avec futilité près des femmes, dissipant le temps dans des jeux insignifiants, des exercices frivoles. (Virey.)

FLACCONNER. v. a. 1re conj. Boire, vider des flacons. (Rabelais.)

FLACCUS. V. HORACE, VALERIUS et VERRIUS.

FLACHE. s. f. (ét. probable, l'allem. *flach*, plat). Enfoncement dans une surface qui devrait être continue. Il y a des flaches sur les bois, sur les pierres, sur les routes.

— Mare d'eau dans un bois dont le sol est argileux.

— Arg. Plaisanterie.

— Charp. Ce qui paraît de la surface du tronc, aux endroits où l'écorce seule est enlevée. || Entaille sur l'arête d'une pièce de bois équarrie.

— Min. Fente qui se trouve dans une roche.

— P. et ch. Pavé enfoncé ou brisé par le choc ou par la pression d'une roue.

— Adjectiv. *Bois flache*. Bois qui, n'étant pas bien équarri, est difficile à toiser.

FLACHER. v. a. 1re conj. (rad. *flache*). Entailler un arbre pour le marquer du sceau.

— Arg. Plaisanter.

FLACHERIE. s. f. Maladie parasitaire des vers à soie.

FLACHEUX, EUSE. adj. Constr. Se dit du bois où il y a des flaches. Une poutre flacheuse.

★ **FLACON**. s. m. (étym. bas-lat., *flasco*, bouteille). Espèce de bouteille, ordinairement de verre, de cristal ou de porcelaine, avec un bouchon fait de la même matière ou de métal. Un flacon de sels volatils, etc.

— Se disait autrefois de bouteilles à panse plate et évasée, qui se portaient à l'aide de courroies.

— Par extens. Bouteille de vin.

> A longs flots puisez l'allégresse,
> Dans ces *flacons* d'un vin mousseux. (BÉRANGER.)

— Arg. Mauvais soulier, savate usée.

— Bot. *Flacon de pèlerin*. La courge calebasse.

— Chim. Nom donné, dans les laboratoires, à un vase en verre ou en cristal, à fond plat ou bombé, et muni d'un ou de plusieurs goulots à bords renversés. || *Flacon laveur*. Flacon muni de plusieurs tubulures, et dans lequel on fait passer un gaz pour le débarrasser de ses impuretés.

FLACOURT (Étienne de). Né à Orléans, 1607-1660, commandant du fort Dauphin, à Madagascar, a laissé un *Dictionnaire de la langue de Madagascar*, et une *Histoire de la grande île de Madagascar*. C'est lui qui prit possession, en 1649, de l'île Mascareigne, qu'il nomma *Bourbon*.

FLACOURTIACÉ, ÉE. adj. (pr. *fla-kour-ci-a-cé*). Bot. Qui ressemble à une flacourtie. || FLACOURTIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones originaires des régions tropicales des deux Indes et de l'Afrique.

FLACOURTIANÉ, ÉE. adj. (pr. *fla-kour-ci-a-né*). Bot. Syn. de FLACOURTIACÉ.

FLACOURTIE. s. f. (pr. *fla-kour-ci* ; de *Flacourt*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, famille des flacourtiacées, établi pour des arbres ou des arbrisseaux de Madagascar, de l'Asie tropicale et de l'Amérique équinoxiale.

FLACOURTIÉ, ÉE. adj. (pr. *fla-kour-ci-é*). Bot. Qui se rapporte au genre flacourtie. || FLACOURTIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des flacourtiacées.

FLACUL. s. m. Arg. Sac d'argent. || Lit.

FLADERMANNIE. s. f. (de *Fladermann*, n. pr.). Bot. Genre de labiées, établi pour une plante herbacée vivace de l'Arabie.

FLA-FLA. s. m. Popul. Luxe, ostentation. Avez-vous vu sa toilette : oh ! quel fla-fla. Une telle fait du fla-fla.

— B.-arts. En style d'atelier, Exagération dans les moyens, recherche d'effets. Autour de chaque tableau s'épanouissait le cadre romain, si remarquable par ce que les artistes appellent le *fla-fla*. (Balz.)

FLAGELLAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *flagellum*, fouet). Hist. nat. Qui ressemble à un fouet.

— FLAGELLAIRE. s. f. Bot. Genre de joncées, originaires de l'Asie et de l'Australie tropicale, ayant pour type la flagellaire digitée.

FLAGELLANT. part. prés. du v. Flageller.

★ **FLAGELLANT**. s. m. Nom de fanatiques qui se flagellaient en public. Les *flagellants* parurent pour la première fois à Pérouse, en 1260 ; la seconde apparition des *flagellants* eut lieu en 1349, après les ravages de la peste noire. (Bouchitté.) L'histoire des *flagellants* a été écrite par l'abbé Boileau, frère du poëte. (Id.)

> Non, le livre des *Flagellants*
> N'a jamais condamné, lisez-le bien, mes pères,
> Ces rigidités salutaires... (BOILEAU.)

— Nom de corporations religieuses composées de laïques, qui subsistent encore dans le Midi.

FLAGELLARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la flagellaire. || FLAGELLARIÉES. s. f. pl.

Groupe de plantes, ayant pour type le genre flagellaire.

FLAGELLATEUR, TRICE. s. Celui ou celle qui flagelle, qui administre une flagellation.

* **FLAGELLATION.** s. f. (pron. *fla-gel-la-cion*, rad. *flageller*). Action de fouetter, de faire subir à quelqu'un le châtiment du fouet. La *flagellation* était en usage chez les Juifs ; on l'encourait pour des fautes légères, aussi n'était-elle point infamante ; on la subissait dans la synagogue : le pénitent était attaché à un pilier, les épaules nues. (Mercier.)

— Fig. Et comme c'étaient des crimes envers l'esprit, il fallait qu'elle fût punie par les *flagellations* de l'esprit. (E. Quinet.)

— Se dit surtout en parlant de Jésus-Christ et des martyrs. La flagellation de Jésus-Christ; la flagellation de saint Gervais.

— Action de se flageller. Il ne paraît pas qu'il y ait eu de *flagellation* volontaire avant le XI^e siècle. Celui qui s'est le plus distingué dans la *flagellation* volontaire a été saint Dominique. Le pape Clément VI défendit les *flagellations* publiques. Le parlement de Paris les prohiba par un arrêt de 1601. (Merc.)

— Méd. Action de flageller une partie du corps pour produire une révulsion.

— Peint. Tableau représentant la flagellation de Jésus-Christ. En ce sens, s'écrit avec une capitale. Peindre une Flagellation.

FLAGELLÉ, ÉE. part. pass. du v. Flageller. S'empl. adjectiv. Criminel flagellé. Il lui paraissait affreux de penser que ces mains robustes, faites pour manier le fouet, dussent un jour se voir *flagellées* inhumainement à la moindre faute. (Rog. de Beauv.)

— Fig. *Il a été rigoureusement flagellé.* Il a été cruellement maltraité en discours ou par les événements.

— *Flagellé par* Ils s'agitaient avec des haussements d'épaules, comme *flagellés* par des lanières. (G. Flaubert.)

— Fig. L'Italie a été *flagellée* par tous les soldats qui ont passé sur son chemin. (E. Quin.)

— Infus. Muni d'un flagellum.

— FLAGELLÉE. s. f. Hortic. Variété de laitue que l'on nomme aussi *sanguine*.

* **FLAGELLER.** v. a. 1^{re} conj. (ét. lat., *flagellare*, de *flagellum*, fouet). Fouetter, faire subir le châtiment ou le supplice du fouet. Se dit principalement en parlant de Jésus-Christ et des martyrs. Pilate fit flageller Notre-Seigneur. Le proconsul condamna ces martyrs à être flagellés jusqu'à la mort.

— Par extens. Exciter, stimuler. On parle de ranimer l'esprit public, et l'on *flagelle* trois ou quatre parlements. (Bachaumont.)

— Fig. Le peuple les *flagellait* de ses malédictions, de ses huées et de ses sifflets. (Montalembert.)

— Fig. Se dit des écrits satiriques qui, à tort ou à raison, attaquent violemment quelqu'un.

— SE FLAGELLER. v. pron. Se fouetter soi-même. On a vu des mystiques se flageller jusqu'au sang.

— Se fouetter l'un l'autre. || Fig. S'infliger mutuellement de violentes critiques.

— Syn. comp. FLAGELLER, FOUETTER, FUSTIGER. *Flageller* s'emploie quand il s'agit de supplice et de pénitence, *fouetter* quand il s'agit de punition, de correction ; il est moins énergique et s'applique aux animaux. On fouette un cheval, un bœuf. Conformément à l'étymologie, *fustiger* signifie proprement frapper à coups de verges ; il a les mêmes usages que fouetter, mais s'emploie plus particulièrement en parlant des personnes qui sont sous la puissance d'une autre. Un centurion qui fustige des soldats. Un maître qui fait fustiger des esclaves.

FLAGELLIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *flagellum*, fouet ; *fero*, je porte). Bot. Qui est muni de coulants ou de longs filets descendant en terre et y prenant racine.

FLAGELLIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *flagellum*, fouet ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un fouet.

FLAGELLUM. s. m. (pr. *fla-jel-lomm* ; mot lat. signif. *fouet*). Infus. Filament mobile servant d'organe de locomotion à certains infusoires.

FLAGEOL. s. m. Vieux mot qui a signifié Flûte, flageolet.

> Prenons chacun panetière et bissac,
> Flute, *flageol*, cornemuse et rebac. (MAROT.)

* **FLAGEOLER.** v. n. 1^{re} conj. (radic. *flageolet*). Trembler, vaciller sur ses membres en marchant, en parlant du cheval. Ce défaut provient soit d'une mauvaise conformation des surfaces articulaires, soit de l'usure des membres. Les poulains flageolent quelquefois ; mais l'éducation et l'âge remédient facilement à ce défaut.

— L'usage étend cette acception aux jambes de l'homme dans la même circonstance, ou quand il marche étant ivre, ou quand il a éprouvé une violente émotion. Je sens un froid mortel courir dans mes veines ; les jambes me *flageolent*, et près de me trouver mal, je m'assieds. (J.-J. Rousseau.) La vue de Langlade se brouilla, il sentit ses jambes *flageoler*. (L. Halévy.)

— S'est dit pour Mentir, railler, tromper, faire des contes, flatter, flagorner, conter des sornettes. Les courtisans n'ont accoutumé que de *flageoler* et fureter en l'oreille des princes. (Commes.)

— Jouer du flageolet. Il flageole à merveille.

— Dans le sens actif :

> Pasteur qui conduiras en ce lieu ton troupeau,
> *Flageole* une églogue en ton tuyau d'avène,
> Attache tous les ans à cet arbre un tableau (RONSARD.)

— S'est dit substantiv. pour Belle façon d'induire en erreur, de tromper.

> Crains bel esprit et beau parler,
> Souvent l'éloquence est semblable
> A l'oiseleur qui, doux affable,
> Prend l'oiseau par beau *flageoler*. (GROGNET.)

FLAGEOLERIE. s. f. (rad. *flageoler*). Art, métier du joueur de flageolet.

* **FLAGEOLET.** s. m. (pr. *fla-jo-lè* ; du v. fr. *flageol* ; rad. bas-lat. *flauta*, flûte). Mus. Petit instrument à vent fait de buis, d'ivoire, de toute sorte de bois dur, armé d'un bec qui en fait l'embouchure, creux dans toute sa longueur, percé de six trous principaux pour varier les tons, et garni de plusieurs clefs. Le son quoique fort aigu en est agréable. Il est difficile de moduler sur le *flageolet*. (Castil-Blaze.) Quelques musiciens ont cultivé avec succès le *flageolet*. (Id.) Les sons aigus et agréables du *flageolet* conviennent aux scènes joyeuses ; aussi l'emploie-t-on surtout dans les orchestres des bals, pour animer la danse. (Francœur.) De tous les instruments à vent, le *flageolet* est peut-être celui qui demande le plus de légèreté dans les doigts et le plus d'habileté pour ménager l'haleine, ce qui le rend très fatigant pour la poitrine. (Id.) Le son aigu du *flageolet* est comme le sifflement de la brise quand on l'écoute sur les cimes dépouillées. (H. Taine.)

> Le récit homérique expire en chansonnette,
> Et l'aigu *flageolet* fait taire la trompette. (CHAUSSARD.)

— Fig. et fam. *Être monté sur des flageolets.* Avoir des jambes très maigres.

— Mus. Jeu de l'orgue le plus aigu de tous. Le flageolet a été porté récemment à une quarte au-dessus de la huitième octave. Le tuyau du *flageolet* est aussi large que ceux d'étoffe ; il est d'étain fin et ouvert. Le *flageolet* est ce qu'on appelle un jeu à bouche ou de mutation. (Castil-Blaze.) || En Italie, Jeu en sons harmoniques sur le violon.

* **FLAGEOLET.** s. m. (du lat. *phaseolus*, haricot). Hortic. Espèce de fève-haricot. Il serait préférable de dire *fageolet*.

FLAGEOLEUR. s. m. (rad. *flageoler*). S'est dit pour Joueur de flageolet.

— Fig. et fam. Flatteur, flagorneur.

FLAGET. s. m. Agric. Sorte de fléau à battre le blé.

FLAGORNÉ, ÉE. part. pass. du v. Flagorner. S'empl. adjectiv. Un prince trop flagorné.

* **FLAGORNER.** v. a. 1^{re} conj. (ét. inconn. ; probablement corruption de *flageoler*, qui a eu le même sens). Flatter souvent et bassement. Flagorner sa maîtresse. Voyant qu'il n'y avait rien à gagner à *flagorner* des philosophes, il a jugé avec raison qu'il ferait beaucoup mieux ses affaires en les attaquant. (Grimm.) Les quelques petits journaux qui circulent s'amusent quelquefois à citer le nom de leurs amis ; c'est pour les *flagorner* niaisement. (E. About.)

— FLAGORNER. v. n. Il va *flagorner* aux oreilles de son maître (Acad.)

— SE FLAGORNER. v. pron. Se flatter mutuellement d'une manière vile.

* **FLAGORNERIE.** s. f. (radic. *flagorner*). Flatterie basse et fréquente. Les courtisans exerçant près des rois l'art de la *flagornerie*. (P.-L. Courier.)

* **FLAGORNEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui flagorne, qui a l'habitude de flagorner.

FLAGRAMMENT. adv. Néol. D'une façon flagrante.

FLAGRANCE. s. f. État de ce qui est flagrant. Attendu la flagrance du délit.

* **FLAGRANT, ANTE.** adj. (du lat. *flagrans*, brûlant, échauffé, qui n'a point encore eu le temps de refroidir). Qui a lieu, qui se fait ou se commet actuellement ; incontestable. Vous voilà donc pris, monsieur notre maître, en *flagrant* barbarisme. (Huet.) Le courage qu'ils n'eurent pas pour blâmer une illégalité *flagrante*, ils le trouvèrent tristement pour entraver des mesures excellentes. (Thiers.) Ne dites pas que vous avez rendu à ce pays le droit inaliénable qu'il ne vous a jamais contesté, alors que la réalité vous donne le démenti le plus *flagrant*. (Gambetta.)

— Brûlant, enflammé. Et la guerre civile est aujourd'hui *flagrante*. (Barthél.)

— Jurispr. *Flagrant délit.* Délit constaté au moment où il se commet. Cet assassin a été pris en flagrant délit. La circonstance du *flagrant* délit dispense de la garantie préliminaire du mandat d'amener. (E. de Chabrol.)

— Villemain a dit : *Être pris en flagrant délit de toutes ses paroles*, pour N'avoir jamais la permission de les expliquer.

— Art mil. *Prendre une armée en flagrant délit.* La surprendre dans une situation ou un mouvement très dangereux pour elle.

FLAINE. s. f. Comm. Espèce d'étoffe grossière, sorte de coutil.

* **FLAIR.** s. m. (ét., V. FLAIRER). Véner. Odorat du chien. Ce chien a un excellent flair.

— Se dit également d'autres animaux. Son ambition a l'élan d'un appétit carnassier, son astuce même tient de cette acuité de *flair* et d'ouïe dont la nature a doué les fauves. (P. de St-Victor.)

— Fig. *Homme qui a du flair.* Homme fin.

— Action de flairer. Reconnaître une chose au flair.

FLAIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Flairer.

FLAIREMENT. s. m. Action de flairer.

* **FLAIRER.** v. a. 1^{re} conj. (ét. lat., *fragrare*, avoir de l'odeur). Appliquer soigneusement le sens de l'odorat, pour distinguer une odeur. Respirer fortement pour sentir. Flairer une rose. Les chiens flairent la bête. Les Immortels *flairèrent* à temps l'horrible pâture. (P. de St-Victor.)

— Par extens. Attila lui-même *flaire* de ses narines de loup les voluptés romaines. (P. de Saint-Victor.)

— Fig. et fam. Pressentir, prévoir, deviner. L'industriel des trottoirs *flaire* le provincial à cinquante pas. (P. Vermond.) Donc il recherche, il remue, il ouvre, il ferme des livres ; il les étudie, il les *flaire*. (J. Janin.) Elle était si animée que Gervaise *flaira* les cancans, devina la triste scène et le crève-cœur dont elle se trouvait menacée. (É. Zola.) Quand les journaux *flairent* que le public veut savoir comment un homme a le nez fait et comment il dîne, cet homme est au comble de la gloire. (L. Veuillot.) Le député local, qui *flairait* partout des concurrences, ne tarda pas à s'inquiéter de cette religion. (V. Hugo.)

— Neutral. Ne pouvoir flairer.

— SE FLAIRER. v. pron. Se sentir l'un l'autre. Deux chiens qui se flairent.

— Fig. Être pressenti. Affaire qui se flaire de loin.

— FLAIRER. s. m. Action de flairer. Un homme ne retrouverait pas son chien au milieu d'une meute par le simple *flairer*. (B. de St-P.)

* **FLAIREUR.** s. m. (rad. *flairer*). Celui qui flaire.

— Fig. Impudent *flaireur* de cuisine ! (Mol.) Et l'abstention de Cardailhac, ce *flaireur* de succès, donnait bien à Jansoulet la mesure de sa disgrâce. (A. Daudet.)

— Celui qui évente une affaire.

FLAMAND, ANDE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Flandre. A ce don il ajouta celui de l'île de Walcheren en Zélande, d'où naquit entre les *Flamands* et les Hollandais un différend qui dura près de quatre siècles. (Encycl.) Les *Flamands*, soutenus par Robert, se révoltèrent contre cette princesse, que soutint inutilement le roi de France. (Id.)

— *Le flamand.* s. m. Linguist. La langue flamande.

— adj. Qui concerne la Flandre ou ses habitants.

— Archit. *Porte flamande.* Porte composée de deux jambages et fermée de grilles de fer ou de bois.

— Écon. rur. *Race flamande.* Race de moutons très recherchée.

— Linguist. *Langue flamande.* Dialecte bas-allemand, perfectionné au XIII^e siècle dans les cours de Flandre et de Brabant. On la parle dans la Flandre, dans le Brabant septentrional, et dans une grande partie du Brabant méridional.

— Peint. *L'école flamande.* École célèbre de peinture dont les maîtres les plus illustres sont Rubens, Jordaens, Van Dyck, et dans le genre familier, David Téniers.

FLAMAND. s. m. Mar. Écart de cinq à six pieds fait aux quilles des grands navires.

FLAMANDE. s. f. Techn. Outil de menuisier.

— Ancienne danse. || Air sur lequel elle s'exécutait.

* **FLAMANT.** s. m. (du lat. *flamma*, flamme). Ornith. Oiseau de l'ordre des échassiers, à taille élevée, qui habite les rivages des mers méridionales, ainsi nommé de la belle couleur de feu qui fait le fond de son plumage. On le nomme aussi *bécharu* et *phénicoptère*. || Nom vulgaire du courlis rouge.

FLAMBAGE. s. m. (rad. *flamber*). Action superficielle du feu sur un corps. Le flambage d'un poulet.

— Const. Procédé de conservation du bois qui consiste à le carboniser superficiellement au moyen du dard d'un chalumeau à gaz.

— Techn. Opération consistant à brûler le duvet des toiles de coton en les flambant.

FLAMBANT. part. prés. du v. Flamber.

* **FLAMBANT, ANTE.** adj. Qui jette de la flamme. Tison flambant. Bûche flambante. Et bientôt ils aperçurent leurs mères et Marie qui venaient au-devant d'eux avec des tisons *flambants*. (B. de St-P.) Les dix fenêtres *flambantes* éclairaient d'une nappe d'incendie la coulée noire des boulevards. (É. Zola.)

— Pop. *Habit tout flambant neuf.* Habit neuf qui a tout son lustre.

— Se dit aussi des personnes. Être tout flambant.

— Blas. Nom des pals ou paux ondés et aiguisés en forme de flammes. D'argent à trois paux flambants de gueules.

— FLAMBANT. s. m. Arg. Artilleur à cheval.

FLAMBARDE. s. f. Arg. Chandelle.

FLAMBART. s. m. (rad. *flamber*). Charbon à demi consumé qui jette encore de la flamme et de la fumée.

— Graisse recueillie par les charcutiers à la surface de l'eau dans laquelle ils font cuire la viande de porc.

— Pop. Gai luron, joyeux vivant ; se dit principalement des masques, en temps de carnaval. Ohé ! les flambarts, les balochards.

— Ce nom a été parfois donné aux pirates.

— Arg. Matelot. || Poignard.

— Mar. Petite chaloupe à deux mâts et sans vergue.

— Phys. Nom des météores ou feux follets qui s'attachent aux mâts. Nom donné au feu Saint-Elme.

* **FLAMBE.** s. f. (étym. lat., *flammula*, petite flamme). S'est dit pour Flamme.

— Désignait au moyen âge un genre d'épée à lame ondulée. Les peintres ont mis la flambe de deux à trois pieds dans les mains de l'archange Michel, et sur l'épaule des gardiens du paradis terrestre. Les crics malais, les poignards indiens, sont des *flambes* de moyenne dimension. (Bardin.)

— Arg. Épée.

— Bot. Nom vulgaire de la plante dite *iris des marais*. || *Flambe fétide*. Iris fétide. || *Petite flambe*. Iris nain.

— Hist. *Guerre de la petite flambe.* Ramas d'aventuriers qui, sous Louis XIV, exploitaient Paris armés de ciseaux pour couper les aumônières.

FLAMBÉ, ÉE. part. pass. du v. Flamber. S'empl. adjectiv. Étoffe flambée.

— Fig. et fam. Manqué, ruiné, perdu, confisqué, échoué. Homme flambé. Affaire flambée.

— Conchyl. Se dit d'un coquillage de mer.

— Mar. *Tel bâtiment a été flambé par l'amiral, le commandant.* Tel bâtiment a reçu un signal de mécontentement ou de punition.

— FLAMBÉ. s. m. Entom. Espèce de papillon du genre podalyre.

* **FLAMBEAU.** s. m. (pron. *flan-bô* ; rad. *flambe*). Espèce de torche de cire ou de résine qu'on porte à la main. Flambeau de cire jaune, de cire blanche. Allumer un flambeau. Aller sans flambeau. Porter le flambeau. A la lueur d'un flambeau. Ces *flambeaux* allumés ont redoublé le jour. (Volt.) Nos guides, à qui une longue expérience avait appris à connaître tous les replis de ces retraites obscures, s'étaient armés de *flambeaux*. (Barthél.) A la pâle lueur des lugubres *flambeaux*. (Dupuy.) Elles agitaient un *flambeau* chargé d'une flamme sulfureuse. (P. de St-Victor.)

— *Flambeau de poing.* Flambeau de cire porté à la main.

— *Aux flambeaux.* A la lueur des flambeaux. Nous revînmes le soir aux *flambeaux*. (M^{me} de Sévigné.)

— Bougie, chandelle de cire ou de suif qu'on allume pour éclairer l'intérieur des maisons.

— Par extens. Nom donné aux chandeliers, aux candélabres qui portent des chandelles ou des bougies. Des flambeaux d'argent, de bronze, de cuivre, de cristal. Une paire de flambeaux.

— Fig. et poét. *Le flambeau du jour, le flambeau du monde.* Le soleil. Le clair *flambeau* des jours. (Racine.)

> Toi qu'annonce l'aurore, admirable *flambeau*,
> Astre toujours le même, astre toujours nouveau,
> Par quel ordre, ô soleil, viens-tu du sein de l'onde
> Nous rendre les rayons de ta clarté féconde ? (L. RACINE.)

— *Le flambeau des nuits.* La lune. Le *flambeau* de la nuit versait sur notre toit sa paisible lumière. (Berquin.)

> Dites-moi quelle cause éclipse dans leur cours
> Le clair *flambeau* des nuits, l'astre pompeux des jours. (DELILLE.)

— *Les célestes flambeaux.* Les astres, les étoiles.

> La nuit tombe, et déjà les célestes *flambeaux*,
> Penchant vers leur déclin, invitent au repos. (DEL.)

— *Le flambeau de la vie.* La nature a réuni dans vos mains le double *flambeau* de l'existence et de la mort. (A. Martin.)

> Meurs, mais quitte du moins la vie avec éclat,
> Éteins-en le *flambeau* dans le sang de l'ingrat. (CORN.)

> Et rendant au néant cet univers si beau
> De la vie expirante éteindre le *flambeau*. (DELILLE.)

— *Le flambeau de l'amour.* Le *flambeau* de l'amour guidait mes pas. (J.-J. Rouss.)

— *Allumer les flambeaux, le flambeau de l'hymen.* Se marier.

> La victime était prête, et de fleurs couronnée,
> L'autel étincelait des *flambeaux* d'hyménée. (VOLT.)

— *Allumer les flambeaux de la guerre, de la discorde.* Causer, faire naître la discorde, la guerre. De plus grands intérêts rallumèrent le *flambeau* de la guerre entre les nations. (Raynal.)

> Ces voisins dont les pratiques
> De nos rages domestiques
> Ont allumé le *flambeau*. (MALHERBE.)

— *Le flambeau des passions, des désirs.* L'ardeur des passions, des désirs.

> Vous aurez un mari sans être guère aimée,
> Ayant de ses désirs amorti le *flambeau*. (MALH.)

— Fig. et par anal. L'esprit de l'homme est un *flambeau* qui s'allume, brûle et s'éteint. (Thomas.) Le *flambeau* de la critique ne doit pas brûler, mais éclairer. (Favart.) Les témé-

rites heureuses sont des *flambeaux* allumés sur des écueils qui font faire naufrage aux nouveaux pilotes. (Balzac.)

— Fig. et dans le style élevé. Le flambeau de la raison, de la science, du génie, de l'expérience. Le flambeau de l'histoire, de la foi, de la philosophie, des arts. Le *flambeau* des sciences s'est plus d'une fois éteint et rallumé. (Barth.) Le *flambeau* de la vérité s'éteignait de nouveau. (Raynal.)

— Se dit aussi des personnes. Ce grand philosophe fut le flambeau de son siècle.

— Myth. Plusieurs divinités de la Fable, telles que l'Amour, l'Hymen, Bellone, la Discorde, sont ordinairement représentées avec un flambeau à la main. Les génies qu'on représente sur les monuments funéraires portent un flambeau renversé, pour marquer l'extinction du flambeau de la vie.

— Blas. *Flambeau allumé.* Flambeau dont la lumière est d'un émail différent.

— Bot. *Flambeau du Pérou.* Cierge épineux.

— Ichtyol. Poisson du genre cépole.

— Mar. *Flambeau de la mer.* Nom d'un livre qui servait autrefois de guide aux marins caboteurs. ‖ *Flambeau de signaux.* Artifice qu'on appelait aussi *feu de conserve.*

— Pyrotechn. Artifice d'éclairage que l'on fait avec des brins de fils tordus et enduits d'une composition éclairante.

— Techn. Chaudière de raffineur.

FLAMBÉE. s. f. (rad. *flamber*). Feu clair de menu bois.

— Par extens. Le gaz jaune s'allume isolément par *flambées* reflétées dans la rivière et les ruisseaux. (Alph. Daudet.) Çà et là des girandoles s'allumaient pour les concerts, des *flambées* de gaz sortaient de la verdure. (Id.)

* **FLAMBER.** v. a. 1re conj. (rad. *flambe*). Passer par le feu ou par-dessus le feu ; passer sur la flamme. On flambe une chemise en la chauffant à la flamme. On flambe les hardes qui viennent des lieux pestiférés ou suspects.

— Fig. Dépenser follement. Flamber sa fortune.

— Art culin. *Flamber un chapon, un cochon de lait, des alouettes,* etc. Les faire passer par la flamme, pour brûler les restes de plumes ou poils. Est-ce que l'on *flambe* des cochons près de cette auberge ? (Mérimée.)

— Artill. *Flamber une pièce.* La nettoyer avant de la charger, en faisant brûler de la poudre dedans.

— Chapell. *Flamber un chapeau.* Le tondre.

— Mar. *Flamber un navire, flamber le capitaine d'un navire.* Hisser le numéro du navire avec le signal spécial du mécontentement lorsque le commandant d'escadre n'est pas satisfait de la manœuvre que vient de faire un vaisseau.

— Techn. *Flamber le cuir.* Le faire passer par-dessus la flamme d'un feu clair.

— FLAMBER. v. n. Jeter de la flamme. Ce bois ne flambe point. Faites flamber ce feu.

— Fig. Arrivés devant Attila, ils se trouvaient en face d'un petit homme trapu, camard, imberbe, presque noir, dont les yeux *flambaient* de colère. (P. de St-Victor.)

> Préférons, puisque enfin nos cœurs *flambent* encor,
> Aux discours larmoyants le choc des coupes d'or
> (V. Hugo.)

— Arg. Paraître avec luxe, briller.

— Substantiv. *Le flamber.* Action de flamber. Au *flamber* du feu. (Régnier.)

* **FLAMBERGE.** s. f. (ét. fr., *flanc* ; allem. *bergen,* couvrir). S'est dit pour Épée longue et lourde. S'emploie encore familièrement dans cette locution : *Mettre flamberge au vent.* Mettre l'épée à la main, tirer son épée du fourreau. Il avait une grande envie de mettre un peu *flamberge* au vent. (Mme de Sév.) Il est certain qu'il aurait saisi aux cheveux une occasion de mettre *flamberge* au vent. (Mérimée.)

— Nom donné à l'épée du paladin Roland et à celle de Renaud de Montauban, l'un des Quatre Fils Aymon, dans les romans de chevalerie.

— Gros cierge des églises.

FAMBERGEANT. s. m. Ornith. L'un des noms du courlis.

FLAMBERT. s. m. Arg. Poignard.

FLAMBEUR. adj. m. (radic. *flamber*). Nom des tuyaux par lesquels s'échappe la flamme dans les appareils destinés au flambage des tissus de coton.

FLAMBILLON. s. m. (pr. *flan-bi-llon, ll* mouill.). Petite flamme.

FLAMBOIEMENT. s. m. Néol. Action de flamboyer, état de ce qui flamboie. Rayonnement sublime ou *flamboiement* hideux. (V. Hugo.) Les danseurs, tapant des pieds, soulevaient une poussière qui alourdissait le *flamboiement* du gaz. (É. Zola.)

FLAMBOISE. s. f. Pathol. Nom vulgaire du feu volage.

FLAMBOROUGH-HEAD. Géogr. Cap d'Angleterre, sur la mer du Nord et la côte E. du comté d'York, par 54° 7' lat. N. et 2° 25' 14" long. O. Il présente des rochers très escarpés. Beau phare.

FLAMBOYANT. part. prés. du v. Flamboyer. Qui flamboie.

***FLAMBOYANT, ANTE.** adj. Qui flamboie, qui est éclatant, resplendissant, reluisant. Comète flamboyante. Astre flamboyant. Sa *flamboyante* épée n'avait pas de tranchant ; nulle part elle n'a laissé son entaille. (P. de St-Victor.)

> Dans son orbe s'étale,
> S'allonge la comète aux regards foudroyants,
> Et [illegible] de cheveux *flamboyants.* (Del.)

— *Épée flamboyante.* Épée qui jette des flammes, des éclairs. Dieu mit à la porte du paradis terrestre un chérubin armé d'une épée *flamboyante,* pour empêcher Adam d'y rentrer. (De Sacy.)

— Archit. *Gothique flamboyant.* Gothique qui emploie des ornements en forme de flamme.

— Artif. *Fusée flamboyante.* Fusée volante, dont la cartouche est couverte de matière embrasée.

— Blas. *Pals flamboyants.* V. FLAMBANT.

— Moll. *Cône flamboyant.* Espèce du genre cône.

— Peint. *Contours flamboyants.* Contours légers, souples comme la flamme.

— FLAMBOYANTE. s. f. Hortic. Sorte de tulipe.

— Moll. Se dit de deux coquilles des genres volute et cône.

* **FLAMBOYER.** v. n. 1re conj. L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *Je flamboie, tu flamboies, il flamboie,* etc. Jeter une flamme brillante ou briller comme une flamme très vive, comme les armes, comme des pierreries. On voyait flamboyer les épées. Ces diamants semblent flamboyer. Dans l'écueil et hors de l'écueil, toute la mer *flamboyait.* (V. Hugo.)

> Parfois, lorsque tout dort, je m'assieds plein de joie
> Sous le dôme étoilé qui sur nos fronts *flamboie.*
> (V. Hugo.)

— Par extens. Son œil flamboie. Je trouverais peut-être la panthère noire, dont les yeux verts *flamboient* la nuit d'effrayantes lueurs. (Michelet.)

— Fig. Ton ami *flamboie* et pétille ; on le touche, il en sort du feu. (Gér. de Nerval.)

FLAMBURE. s. f. Techn. Inégalité dans la teinture d'une étoffe.

FLAMEL (Nicolas). Célèbre bourgeois de Paris, né peut-être à Pontoise, 1330-1418, exerça de bonne heure la profession d'écrivain-juré. Il paraît s'être enrichi par la pratique de son art, qui alors était fort considéré, et par d'heureuses spéculations. L'origine de sa fortune fut longtemps attribuée à ses connaissances en alchimie.

FLAMET. s. m. Ornith. L'un des noms du flamant.

FLAMETTE. s. f. Moll. La mactre poivrée.

FLAMEUR. s. f. Métall. Fumeron.

FLAMICHE. s. f. Sorte de pâtisserie composée généralement de fromage, beurre, œufs, etc.

FLAMIÈRE. adj. f. S'emploie dans cette locution : *Meule flamière.* Meule courante et concave.

FLAMINALE. s. m. Antiq. rom. Flamine qui sortait de charge.

FLAMINAT. s. m. Antiq. rom. Dignité de flamine.

* **FLAMINE.** s. m. (du latin *flamen,* même signif.). Antiq. rom. Ordre de prêtres chez les Romains, ainsi nommés d'un voile de couleur de feu, qu'ils avaient droit de porter comme marque de leur dignité. Les flamines étaient au nombre de quinze, dont trois majeurs, tirés des familles patriciennes, et nommés flamines de Jupiter, de Mars et de Romulus. Les douze autres étaient dits flamines mineurs. Chacun était affecté à une divinité particulière et ne pouvait pratiquer le culte des autres divinités ; ils étaient élus par le peuple réuni dans les curies, et sacrés ensuite par le souverain pontife. La flatterie donna des flamines à quelques empereurs même de leur vivant.

FLAMINGANT, ANTE. adj. Qui parle flamand.

— Où l'on parle flamand. La Flandre flamingante.

FLAMINIE. Géogr. anc. L'une des dix-sept provinces du diocèse d'Italie au IVe siècle de l'ère chrétienne. Bornée au N. par le Pô et la Vénétie, à l'O. par l'Émilie et l'Étrurie, au S. par le Picenum, et à l'E. par l'Adriatique, elle avait pour capitale Ravenne. Elle correspondait en partie aux provinces actuelles de Ravenne, Ferrare, Forlì et Bologne.

FLAMINIEN, ENNE. adj. Qui a rapport à un flamine ou à Flaminius.

— *Voie flaminienne.* Voie qui menait de Rome à Rimini, à travers l'Étrurie et l'Ombrie. Longue de 280 kil. Elle fut construite par le censeur Flaminius, 221 av. J.-C.

FLAMININUS (Titus Quinctius). Général romain, 230-175 av. J.-C., consul en 198, il chassa d'Épire Philippe III, roi de Macédoine, le battit à Cynoscéphales et lui imposa un traité onéreux. Il proclama ensuite la liberté de la Grèce aux jeux Isthmiques, 196. Après avoir diminué la puissance du tyran de Sparte Nabis, il revint triompher à Rome. Flamininus remplit encore d'autres missions en Grèce et en Orient : en 183, on lui donna la tâche peu honorable de recevoir des mains de Prusias, roi de Bithynie, Annibal, qui lui échappa en se tuant.

FLAMINIQUE. s. f. (radic. *flamine*). Antiq. romaine. Nom que l'on donnait aux femmes des prêtres romains nommés flamines, et qui étaient aussi prêtresses particulières de quelques divinités. Les femmes des flamines portaient l'ornement de tête et le surnom de leurs maris. La mort de la femme du flamine de Jupiter amenait l'abdication de son époux.

FLAMINIUS NEPOS (Caius). Général romain de la *gens Flaminia,* maison plébéienne de Rome. Consul en 223, il vainquit les Insubriens près de l'Adda. Censeur en 220, il entreprit la construction du cirque flaminien et de la voie flaminienne. Élu une seconde fois consul en 217, il livra à Annibal la bataille de Trasimène, où il périt avec beaucoup des siens.

FLAMMAGE. s. m. (rad. *flamme*). Défaut de certains tissus provenant de l'exposition à la lumière de certaines parties, et qui est caractérisé par l'altération de la couleur.

FLAMMANT. s. m. Ornith. V. FLAMANT.

* **FLAMME.** s. f. (du lat. *flamma,* même signif.). Phys. Corps lumineux, ardent, diversement coloré, impondéré, qui se dégage des corps en combustion par l'action de la chaleur, et provient de l'ignition des gaz. Sa température surpasse la chaleur blanche des corps solides ; il est d'une extrême mobilité, et est emporté par l'air au-dessus des corps qui brûlent. Les jets de la flamme. Des torrents de flammes. Un déluge de flammes. Dans la combustion des gaz, chaque molécule gazeuse en combinaison produisant son point igné, l'ensemble de ces milliers de points en ignition forme une surface lumineuse à laquelle on a donné le nom de *flamme.* (D'Orbig.) La *flamme* est composée de plusieurs couches concentriques d'inégales températures. On admet généralement quatre couches de gaz dans l'ensemble qui constitue la *flamme* d'une bougie ; la première est celle qu'on voit à la base et qui est d'un bleu sombre ; la deuxième forme le cône gazeux et obscur de l'intérieur de la *flamme* ; la troisième forme l'enveloppe blanche et brillante qui illumine : c'est la *flamme* proprement dite ; la quatrième est une enveloppe gazeuse peu volumineuse, qu'on aperçoit autour de la troisième (Id.) Cette *flamme* brusque et passagère, cette espèce d'éclair le réjouit. (J.-J. Rouss.) La *flamme* du bûcher dévorait ceux que la mort avait moissonnés. (Barth.) La mort se montre comme une tache obscure sur les *flammes* des cachots qui brûlent derrière elle. (Chateaub.) L'incendie s'étend comme une chevelure de *flammes.* (Id.) Les *flammes* des trépieds se dressaient comme des langues de couleuvres. (G. Flaubert.) D'après un poète cyclique, cette beauté l'avait protégée dans Troie en *flammes.* (P. de St-Victor.) On frotta longtemps deux branches sèches, la *flamme* en jaillit. (Id.)

> Tout à coup la *flamme* engourdie
> S'enfle, déborde, et l'incendie
> Embrase un immense horizon. (Lamartine.)

— Se dit du soleil. Je ne reconnaîtrai de souverain que celui qui alluma la *flamme* des soleils, et qui, d'un seul coup de sa main, fit rouler tous les mondes. (Chateaub.)

> En vain l'astre du jour embrasant l'Écrevisse,
> D'un déluge de *flamme* assiège ces déserts. (Roucher.)

— *A flamme renversée.* Quand la flamme, au lieu de monter, descend.

— *Livrer aux flammes.* Détruire par l'incendie ou faire périr sur le bûcher.

— *Porter le fer et la flamme dans un pays.* Y porter la guerre, le ravage. Achille portait de tous côtés le fer et la *flamme.* (Barth.)

— Dans le même sens on dit : *Mettre un pays en flamme.* Mettons encore un coup toute la Grèce en *flamme.* (Racine.)

— Fig. *Jeter feu et flamme.* Se livrer à de grands emportements de colère.

— *Il ne voit ni feu ni flamme.* Se dit d'un homme jeté dans un cachot.

— Fig. *Les flammes éternelles.* Les flammes de l'enfer ; les tourments des damnés. ‖ *Les flammes du purgatoire.* Les souffrances de ceux qui expient leurs fautes en purgatoire.

— Fig. Ce qui échauffe l'âme. Ces sages paroles étaient comme une *flamme* subtile, qui pénétrait dans les entrailles du jeune Télémaque. (Fén.) ‖ Ce qui éclaire l'âme. Qu'importe que les évangélistes diffèrent entre eux, si l'évangile est toujours d'accord avec lui-même, si, dans les paroles du Christ, brûle toujours la *flamme* de l'éternelle vérité ? (E. Laboulaye.) ‖ Ce qui consume l'âme. Vous persévérez à retenir ce bien mal acquis, et je vois toujours dans vos coffres, dit le saint prophète, cette *flamme* dévorante, ce trésor d'iniquité, qui renversera peut-être votre maison, et sans doute donnera la mort à votre âme. (Bossuet.)

— Éclat, vivacité. Ce qui imite la partie subtile et lumineuse du feu. Des yeux pleins de flamme. Des pierreries qui jettent des flammes. L'émeraude lançait sa *flamme* verdoyante. (Thomas.)

— Fig. et poét. Ardeur, amour. La passion, ses effets. Une amoureuse flamme. Brûler d'une secrète, d'une pudique flamme. Brûler d'une flamme criminelle, incestueuse, adultère. Nourrir, entretenir, étouffer, éteindre sa flamme. Cette beauté, dont ma *flamme* est le crime. (Malherbe.) Le ciel refusa le génie aux femmes, pour que toute la *flamme* pût se porter au cœur. (Thomas.) Si leurs ombres s'intéressent encore à ce qui se passe sur la terre, sans doute, elles aiment à errer sous les toits de chaume qu'habite la vertu laborieuse ; à consoler la pauvreté mécontente de son sort ; à nourrir dans les jeunes amants une *flamme* durable, le goût des biens naturels, l'amour du travail et la crainte des richesses. (B. de St-P.)

> Mille brûlants baisers, garants de leur tendresse,
> Font courir dans leur sein la *flamme* des désirs.
> (Denne-Baron.)

— Ce mot, dans cette acception, s'est employé au pluriel. Tes *flammes* désormais doivent être étouffées. (Corn.) Henri de l'amitié sentit les nobles *flammes.* (Volt.)

> Lâche, tu viens ici braver encor des femmes,
> Vanter insolemment tes détestables *flammes.*
> (Corneille.)

— Passion, ardeur en général. Les discours qui tendent à allumer de telles *flammes.* (Boss.)

> Dis-moi de leurs combats la première origine.
> Viens, Muse, échauffe-moi de ta *flamme* divine. (Del.)

— *Être tout de flamme pour.* Être plein d'ardeur, de passion pour. Il est tout de flamme pour Dieu, il a vu la nature humaine toute de *flamme* pour d'autres objets. (Bossuet.)

— Archit. Ornement d'architecture en forme de flamme, qui termine des vases, des candélabres ; on en décore quelquefois les colonnes funéraires. ‖ *Flamme d'ogive.* Partie la plus élevée de l'ogive, à condition que les meneaux représentent des flammes.

— Art vétér. Instrument d'acier qui s'ouvre et se ferme comme un couteau, et qui sert à saigner les animaux.

— Blas. Meuble de l'écu arrondi par sa base et terminé par trois pointes à sa partie supérieure.

— Bijout. Morceau d'or en forme de flamme, émaillé en rouge, qu'on met en tête des bagues.

— Bot. Variété d'œillet rouge ponceau. ‖ L'iris germanique. ‖ *Flamme blanche* ou *fétide.* Espèce d'iris. ‖ *Flamme des bois.* Plante de Malabar, couleur de feu. ‖ *Flamme de Jupiter.* Clématite droite à tige rouge.

— Helminth. Espèce de ténia.

— Ichtyol. Poisson du genre cépole.

— Mar. Longue bande de serge ou d'étamine qui va en diminuant en pointe à son extrémité, et qu'on hisse au haut du mât d'un vaisseau. La flamme aux couleurs nationales ne peut être arborée que sur les vaisseaux de l'État, elle est le signe du commandement. Il y a des flammes de diverses couleurs qui servent à faire des signaux. Une *flamme* arborée au fort Génois avait indiqué à l'Etna que l'entrée du port de Bône n'était point praticable. (Alex. Dumas.)

— Phys. *Méthode des flammes manométriques.* Méthode d'analyse des sons sans le secours de l'oreille, en rendant visible l'état vibratoire d'une masse d'air par la vibration qui est communiquée à la flamme d'un bec de gaz.

— Pyrotechn. Sorte de pièce d'artifice. ‖ *Flammes du Bengale.* Sorte d'artifice qui brûle sans bruit, et qui donne une lumière très vive.

— Techn. Espèce de ciseau pour diviser des blocs dans les carrières d'ardoise. ‖ Ornement en forme de flamme qu'on place à l'extrémité des candélabres, des vases, etc. ‖ Pièce de biscuit ou de faïence qui se pose au-dessus du chapiteau d'une colonne de poêle, comme motif de décoration, et pour cacher le bout du tuyau de tôle qui correspond avec la cheminée. ‖ Défaut du drap qui n'a pas également trempé dans l'eau lors du dégraissage.

FLAMMÉ, ÉE. adj. En forme de flamme. Selon qu'on la fera scier, une loupe donnera des feuilles frisées ou *flammées.* (Désormes.)

— Techn. Se dit de tout ce qui a une teinte assez vive pour donner l'idée de flamme. Toile flammée. Bleu de Chine flammé. Rouge de Chine flammé.

* **FLAMMÈCHE.** s. f. (diminut. de *flamme*). Parcelle d'une matière combustible, qui s'élève en l'air tout enflammée. Il ne faut qu'une petite flammèche pour causer un grand incendie. Les *flammèches,* emportées par le vent, s'éparpillaient au loin. (G. Flaubert.) Les menaces volaient et se croisaient dans la discussion comme les *flammèches* dans l'incendie. (V. Hugo.)

— Fig. Désir est la *flammèche* et l'entretènement de l'amour. (Pasq.)

FLAMMÈGUE. s. f. Pêch. Filet pour prendre le hareng.

FLAMMER. v. a. 1re conj. (rad. *flamme*). Techn. Brûler les filaments qui saillissent sur les lisières des étoffes.

FLAMMEROLE. s. f. (rad. *flamme*). Météore, feu follet. Exhalaison qui sort des lieux marécageux, et qui s'enflamme dans l'atmosphère. ‖ Un des noms du feu Saint-Elme.

FLAMMETTE. s. f. (diminut. de *flamme*). Petite flamme. Ces feux paraissent en été et en automne, parce qu'alors la chaleur excessive du jour élève ces gaz, qui, bientôt épaissis par la fraîcheur du soir, se forment en *flammettes* qui voltigent pendant l'absence du soleil. (Denne-Baron.)

— Bot. Petite douve, clématite.

— Chir. Instrument pour faire des mouchetures après la ventouse. ‖ Partie du phlébotome, qui, par le moyen d'un ressort, est poussé dans la veine que l'on veut inciser.

— Mar. Petite flamme. Flammette du trinquet.

— Moll. Sorte de lavignon dont l'animal enflamme la bouche.

FLAMMEUM. s. m. (pr. *flam-mé-omm* ; mot lat.). Voile des jeunes mariées, chez les anciens

Romains. Il était d'une couleur rouge orange.

FLAMMIGÈRE. adj. (et. lat., *flamma*, flamme; *gero*, je porte). Qui porte la flamme et la foudre. Se dit de l'aigle.

— Sorte d'engin incendiaire.

FLAMMIVOME. adj. (etym. lat., *flamma*, flamme; *vomo*, je vomis). Didact. Qui vomit des flammes.

FLAMMULE. s. f. (rad. *flamme*). Bot. Nom donné à deux espèces de plantes de la famille des renonculacées, la renoncule petite douve et la clématite odorante.

— Antiq. rom. Sorte de banderole qui flottait à la lance ou au cimier du casque des cavaliers.

FLAMSIQUE. s. 2 g. Arg. Flamand. Habitant, habitante de la Flandre.

FLAMSTEED (John). Astronome anglais, né à Derby, 1646-1719. Charles II lui confia la direction de l'Observatoire de Greenwich; il recueillit une foule d'observations grâce auxquelles a été dressé le premier bon catalogue des étoiles fixes publié sous le titre de *Historia cœlestis britannica*. On a encore un *Atlas* astronomique rédigé d'après les observations de Flamsteed.

★ **FLAN.** s. m. (étym. bas-lat., *flato*, du latin *flatus*, soufflé, même signif.). Pâtiss. Sorte de tarte composée de farine, de lait, d'œufs, de beurre.

— Popul. *Du flan!* Exclamation négative. || *C'est du flan.* C'est bon. || *Au flan.* Au vrai, réellement. || *A la flan.* Au hasard.

★ **FLAN.** s. m. (étym., *flan*, sorte de tarte). Monn. Pièce de métal qu'on a taillée et préparée pour en faire une pièce de monnaie, un jeton, une médaille. Quand le métal destiné à faire des pièces de monnaie a été fondu en lingots et réduit en lames d'une épaisseur convenable, on le coupe en rond à l'aide du coupoir, et de la grandeur semblable à l'empreinte qu'il doit recevoir. Dans cet état, il prend le nom de *flan*, il est remis aux ajusteurs qui le réduisent au poids fixé; puis recuit et découpé, il est propre à recevoir l'empreinte. Un flan d'argent, d'or, de cuivre.

— Typogr. Sorte de carton très souple, formé de la superposition de plusieurs feuilles de papier de soie enduites d'un mélange de colle de pâte et de blanc d'Espagne et qui, appliqué sur une page de caractères mobiles, sert à prendre l'empreinte pour le clichage.

FLANATIQUE (Golfe). (*Flanaticus sinus.*) Géogr. anc. Golfe de l'Adriatique, entre l'Istrie et l'archipel Illyrien. Aujourd'hui golfe de *Quarnero.*

★ **FLANC.** s. m. (pron. *flan*, le *c* ne se prononce que dans la locution *de flanc en flanc* (*de flan-kan-flan*); étym. lat., *flaccus*, mou). Anat. Côté de l'homme ou des animaux. La partie qui est depuis le défaut des côtes jusqu'aux hanches, c'est-à-dire qui s'étend depuis le bord inférieur de la poitrine jusqu'à la crête iliaque. Le flanc droit, le flanc gauche. Il reçut un coup de feu dans le flanc. La gloire était poursuivie par l'envie, qui se déchirait elle-même les *flancs*. (Barthél.) Sa respiration secouait ses *flancs* maigres à les faire éclater. (G. Flaubert.)

> Je sais que votre honneur gît à verser mon sang,
> Que tout le mien consiste à vous percer le *flanc*. (Corn.)

— Se dit des animaux. De leurs coursiers fougueux tous deux pressent les *flancs*. (Volt.) De tes taureaux nerveux aiguillonne les *flancs*. (Delille.)

— *Se battre les flancs.* Se dit, au propre, du lion irrité qui se frappe les flancs avec sa queue, et, au figuré, d'une personne qui fait beaucoup d'efforts pour réussir en quelque chose, qui se tourmente pour imaginer, pour inventer, pour exécuter quelque chose. Je me bats les *flancs* pour trouver la façon d'être la moins malheureuse qu'il me soit possible. (Voltaire.)

— Pop. *Être sur le flanc.* Être alité.

— Par anal. Côté de diverses choses. Le flanc d'une montagne, d'un rocher. Le tortueux concombre arrondirait ses *flancs*. (Delille.) Les troupeaux abattus sur les *flancs* des collines, le cou tendu vers le ciel, aspirant l'air, faisaient retentir les vallons de tristes mugissements. (B. de Saint-Pierre.)

— Par extens. Sein, ventre, entrailles. Des victimes vous-même interrogez le *flanc*. (Rac.)

> Viens épuiser mon *flanc*
> Du reste infortuné de cet auguste sang. (Voltaire.)

— Le lieu où s'opère la conception. Ce fils qu'une amazone a porté dans son *flanc*. (Rac.)

> On vous a vus tous deux sortir d'un même *flanc*
> Ayez mêmes honneurs ainsi que même sang. (Corn.)
> Le terme arrive enfin où son enfant doit vivre,
> Son *flanc* de son fardeau sans peine se délivre,
> Des faveurs de Lucine une fille est le fruit. (De St-Ange.)

— Intérieur d'un objet. La terre se fendait de toutes parts; l'herbe était brûlée, des exhalaisons chaudes sortaient du *flanc* des montagnes, et la plupart de leurs ruisseaux étaient desséchés. (B. de St-P.) La voyez-vous passer la nuée au *flanc* noir? (V. Hugo.)

— Archit. Côté par lequel un pavillon est joint à un autre corps de bâtiment.

— Art milit. *Le flanc d'un bataillon, d'un escadron, d'une armée.* Le côté de ce bataillon, de cet escadron, de cette armée. Couvrir, montrer, attaquer le flanc. Prendre l'ennemi en flanc. Le reste des ennemis, se voyant attaqué par le front et par les *flancs*, ne songe plus qu'à se sauver. (Racine.) La colonne était attaquée à la fois de *flanc* et sur les deux fronts. (Voltaire.) || *Par le flanc droit, par le flanc gauche.* Commandement par lequel on ordonne aux soldats de tourner à droite ou à gauche. || *Prêter le flanc.* Avoir le flanc, qui est le côté faible, exposé aux attaques de l'ennemi. On a bon marché d'une armée qui prête le flanc. En défilant si près de l'ennemi, il fallait marcher serré pour ne pas lui prêter un *flanc* trop allongé. (De Ségur.) || Fig. Prêter le flanc à la critique, au ridicule.

— Artill. *Flancs d'une rayure.* Les deux surfaces qui, dans un canon rayé, limitent chaque côté de la rayure. || *Flanc de chargement.* Flanc contre lequel appuient les ailettes du projectile. || *Flanc de tir.* Celui contre lequel appuient ces ailettes, lorsque le projectile est lancé.

— Fortif. Partie du rempart qui réunit l'extrémité de la face d'un ouvrage à la gorge ou à l'intérieur de cet ouvrage. La partie qui joint la face à la courtine est le *flanc* du bastion. (Bard.) On compte plusieurs sortes de flancs: les *flancs* bas qui défendent le passage du fossé; le *flanc* rasant, perpendiculaire à la ligne de défense; le *flanc* oblique; le *flanc* couvert, qui rentre en dedans du bastion; le *flanc* concave, tourné vers le dedans du bastion. (Id.) || *Angle de flanc.* Angle formé par un flanc avec la courtine voisine.

— Manég. *Un cheval qui a du flanc, beaucoup de flanc.* Se dit d'un cheval qui a les côtes amples et larges. On dit dans le sens contraire: *Un cheval qui n'a pas de flanc, qui a les flancs cousus.* || *Battre du flanc* ou *des flancs.* Être essoufflé, en parlant d'un cheval.

— Mar. Côté d'un vaisseau qui se présente à la vue, de la proue à la poupe.

— Mécan. Nom des faces intérieures des dents de roues.

FLANCHE. s. f. Arg. Ruse, finesse, malice. || Jeu de roulette.

FLANCHER. v. n. 1re conj. Pop. Être irrésolu, indécis. || Plaisanter. || Reculer.

FLANCHET. s. m. (radic. *flanc*). Art culin. Partie de la morue sous les ailes. || Partie de surlonge d'un bœuf.

— Arg. Part dans les bénéfices d'un vol.

FLANCHEUR. s. m. Joueur adroit.

FLANCHIS. s. m. Blas. Petit sautoir alésé.

FLANÇOIS. s. m. Anc. art milit. Pièce de l'armure qui couvrait les flancs du cheval.

★ **FLANCONADE.** s. f. Escr. Botte de quarte forcée, qu'on porte dans le flanc de son adversaire. Profitant d'une fausse position de son épée, je lui poussai une *flanconade* si bien liée, que je l'atteignis au côté. (Th. Gaut.)

FLANDRE (en flamand *Vlaanderen*). Géogr. Contrée située entre la mer du Nord, l'Escaut et l'Artois; habitée, au temps de César, par les Morini, les Nervii, les Aduatici, les Menapii; comprise dans la Belgique IIe; occupée par les Francs de Clovis. Baudouin Ier, gendre de Charles le Chauve, fut le premier comte héréditaire de Flandre, 863. Le comte devint l'une des grandes pairies laïques du royaume de France, et ses comtes jouèrent un rôle important à toutes les époques: Baudoin IX devint empereur de Constantinople, 1204; Ferrand de Portugal, époux de Jeanne, sa fille, fut vaincu à Bouvines, 1214; les richesses de la Flandre, dues à l'industrie et au commerce, tentèrent nos rois, et surtout Philippe le Bel; mais les populeuses et belliqueuses communes de la Flandre, victorieuses à Courtrai, 1302, défendirent leur indépendance, malgré la défaite de Mons-en-Puelle, 1304. La Flandre s'unit généralement aux Anglais contre les Valois, surtout au temps de Jacques Arteveld. Le mariage de Marguerite, fille de Louis de Male, avec Philippe le Hardi, fit passer la Flandre dans la maison française de Bourgogne, 1384. Elle en suivit les destinées, et, plus tard, après la mort de Charles le Téméraire, 1477, passa à la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien. Elle fit dès lors partie des Pays-Bas. Lors de sa plus grande étendue, la Flandre se divisait en *Flandre maritime* ou *flamingante*, à l'O., entre la mer du Nord et la Lys; *Flandre impériale*, correspondant au comté d'Alost; *Flandre française*, au S. (Lille, Douai, Orchies, etc.). Les villes principales étaient Gand, Bruges, Ypres, Lille, etc.

— FLANDRE. Gouvernement militaire de la Flandre avant 1789, comprenant la Flandre maritime (Dunkerque, Hazebrouck, Cassel); la Flandre française; le Cambrésis; le Hainaut français (Valenciennes, Avesnes). Elle renfermait les deux généralités de Lille et de Valenciennes. En 1790, elle a formé le département du Nord.

— FLANDRE OCCIDENTALE. Prov. de Belgique, à l'O., baignée par la mer du Nord. La superficie est de 323,467 hectares; la population, de 692,000 hab. Elle renferme 8 arrond.: Bruges, Ostende, Blankenberghe, Dixmude, Furnes, Ypres, Courtrai, Thielt, et 250 communes. Elle produit céréales, tabac, garance, lin, chanvre; nourrit chevaux, vaches laitières excellentes; fabrique de la toile et des dentelles.

— FLANDRE ORIENTALE. Prov. de Belgique, à l'E. de la Flandre occidentale, a une superficie de 300,000 hectares et une population de 882,000 hab. Elle renferme 6 arrondissements: Gand, Saint-Nicolas, Alost, Audenarde, Termonde, Eecloo, et 296 communes. L'industrie et l'agriculture donnent les mêmes produits que dans la Flandre occidentale.

— Loc. prov. *Il est de Flandre.* Il est perdu. || *Faire Flandre.* Se disait d'un banqueroutier ou d'un failli, d'un commis infidèle qui s'enfuyait à l'étranger. On dit plus communément aujourd'hui *Faire un tour en Belgique.*

> L'on m'a dit que dans cette esclandre
> Plusieurs Hollandais firent *Flandre*,
> Ou, pour parler plus nettement,
> Se retirèrent doucement. (Loret.)

FLANDRELET. s. m. Pâtiss. Tourte d'œufs, de lait et de farine.

FLANDRIN, INE. adj. Qui est de la Flandre. Brebis flandrine. Bœuf flandrin.

★ **FLANDRIN.** s. m. (probablement de l'adjectif *flandrin* à cause de la taille élancée des Flamands). Fam. Sobriquet qu'on donne aux hommes grands, élancés qui n'ont pas de contenance. J'entre dans une seconde chambre, et je vois, couché dans un lit, un grand *flandrin*. (Gér. de Nerval.)

FLANDRIN (Jean-Hippolyte). Peintre, né à Lyon, 1809-1864. Élève d'Ingres, il remporta à 23 ans le grand prix de Rome. A son retour d'Italie, il fut chargé de décorer plusieurs églises, entre autres Saint-Vincent-de-Paul et Saint-Germain-des-Prés à Paris, etc. Il a aussi exécuté divers tableaux, des portraits.

FLÂNE. s. f. Néol. Habitude de flâner. Avant d'entrer, ils restaient au bord du trottoir, avec des regards obliques sur Paris, les bras mous, déjà gagnés à une journée de *flâne*. (É. Zola.)

★ **FLANELLE.** s. f. (et. bas-lat., *flamineum*, étoffe de laine). Comm. Étoffe légère en laine peignée ou cardée, ou tout à la fois peignée et cardée. Flanelle d'Angleterre, de Reims. Gilet de flanelle. Porter de la flanelle sur la peau. Flanelle de santé. La flanelle est à tissu simple ou croisé; appliquée sur la peau, elle y exerce une légère et constante friction, qui favorise la transpiration. Les *flanelles* cardées sont plus garnies et plus chaudes, et absorbent mieux que les autres. (Moléon.)

— Techn. Étoffe peu serrée au travers de laquelle se filtre le mercure coulant de dessus les glaces étamées.

— Arg. Flâneur. || *Faire flanelle.* Ne rien faire.

★ **FLÂNER.** v. n. 1re conj. Fam. Se promener en musant; perdre son temps dans les rues, sur les places publiques, aux promenades; s'arrêter devant les étalages des marchands, etc. Ils *flânent* philosophiquement, en contemplatifs, en épicuriens. (H. Taine.)

★ **FLÂNERIE.** s. f. Fam. Action de flâner. La *flânerie* est la paresse des hommes d'esprit. (Ourry.)

— Ensemble des flâneurs. La *flânerie* stationne devant les boutiques et les magasins où quelque objet attire son attention. (Ourry.)

★ **FLÂNEUR, EUSE.** s. Celui ou celle qui perd son temps à muser, à flâner. Le *flâneur* est une variété distincte de l'espèce musarde. (Ourry.) Le *flâneur* politique se porte sur tous les points où il soupçonne que pourront passer un prince ou une émeute. (Id.) Le *flâneur* des constructions est l'inspecteur patient et bénévole des monuments publics. (Id.)

— Adjectiv. En général, les gens de lettres, les artistes sont *flâneurs*, c'est pour eux un moyen de faire reposer la pensée au profit de l'observation. (Ourry.)

— FLÂNEUSE. s. f. Sorte de chaise longue.

FLANIER, ÈRE. s. Syn. peu usité de FLÂNEUR.

FLÂNOCHER. v. n. 1re conj. Pop. Flâner.

FLÂNOCHEUR, EUSE. s. (rad. *flânocher*). Celui, celle qui aime à flâner.

FLANQUANT. part. prés. du v. Flanquer. Qui flanque.

★ **FLANQUANT, ANTE.** adj. Fortif. Qui flanque. D'où l'on peut voir le pied de quelque autre partie des fortifications, et en défendre les approches. Batterie flanquante.

FLANQUE. s. f. Blas. Figure représentant deux arcs d'une voûte portant sur un pilier central.

— Arg. Plaisanterie.

FLANQUÉ, ÉE. part pass. du v. Flanquer (rad. *flaquer*). S'empl. adjectiv. Coup de poing bien flanqué.

FLANQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Flanquer (rad. *flanc*). S'empl. adjectiv. Bastion flanqué. Ces murailles, *flanquées* de tours carrées, peuvent avoir à la plate-forme des bastions une trentaine de pieds de largeur et cent pieds d'élévation (Chateaub.) Il était *flanqué* de rochers et rempli de vieux arbres d'une grosseur prodigieuse. (B. de St-P.)

— Fam. Se dit d'objets placés à côté, sur les flancs d'un objet principal. J'ôtai la bisque lorsqu'il n'en voulut plus, et j'apportai une perdrix *flanquée* de deux cailles rôties, que la dame Jacinthe lui dépeça. (Le Sage.) Il y avait au milieu un joli cochon de lait rôti, *flanqué* de quatre andouilles à l'oseille. (G. Flaubert.)

> Sur un lièvre *flanqué* de six poulets étiques,
> S'élevaient trois lapins, animaux domestiques. (Boil.)

— Par extens. La vieille Annou marchait ensuite, *flanquée* d'un gros parapluie bleu et de Jacques, qui était bien content d'aller à Lyon. (A. Daudet.)

— Blas. Se dit de toutes les figures qui en ont d'autres à leur côté.

— Fortif. *Angle flanqué.* Angle formé par les deux faces d'un bastion.

★ **FLANQUEMENT.** s. m. Art milit. Action de flanquer; résultat de cette action.

— Fortif. Construction défensive qui en appuie une autre.

★ **FLANQUER.** v. a. 1re conj. (rad. *flaquer*). Pop. et fam. Appliquer avec force. Flanquer un coup de poing, un soufflet. Encore une saleté de leur part, et je préviens la mère Boche, pour qu'elle *flanque* une tripotée à son homme. (É. Zola.)

— Lancer, jeter brusquement quelque chose contre quelqu'un. Cette locution se confond quelquefois avec *flaquer*. S'il recommençait, jour de Dieu! elle était femme à lui *flanquer* une carafe à la tête. (É. Zola.)

— Repousser. Flanquer un homme à la porte.

— SE FLANQUER. v. pron. *Se flanquer dans la boue.* S'y laisser tomber, y marcher par mégarde. Se flanquer par terre, se flanquer contre la muraille, etc.

★ **FLANQUER.** v. a. 1re conj. (radic. *flanc*). Être placé à côté. Quatre plats flanquaient ce pâté.

— Archit. Se dit des ouvrages ou des ornements qui sont aux extrémités d'une façade. Des pilastres flanquent les encoignures de cette façade. Cette façade est flanquée d'avant-corps, etc. Deux longs portiques, dont les architraves reposaient sur des piliers trapus, *flanquaient* une tour quadrangulaire. (G. Flaubert.)

— Art milit. Se placer sur le flanc d'un bataillon, d'un corps d'armée, pour le protéger, combattre, ou être prêt à combattre pour la protection de ses ailes, de ses flancs.

— Par extens. Frapper dans le flanc d'un ennemi qui entreprend une offensive oblique.

— Fortif. Défendre avec des troupes, des ouvrages ou des batteries, un flanc attaquable. Se dit de la partie d'une fortification qui défend les approches d'un ouvrage contigu ou voisin.

— SE FLANQUER. v. pron. Être flanqué. Se dit de deux ouvrages de fortification qui se protègent l'un l'autre; de deux corps d'armée qui se soutiennent par leur voisinage.

FLANQUETTE. s. f. Bot. Genre de mousses.

FLANQUEUR. s. m. (rad. *flanquer*). Art milit. Soldat de troupes à pied actives, occupant le flanc d'une armée pour lui offrir protection et appui. Ce mot apparaît pour la première fois au commencement des guerres de la Révolution. Les *flanqueurs* jouaient le rôle d'appui, ou de lignes brisées; ils servaient à la manière des éclaireurs. Dans la campagne de 1799, le général Vandamme commandait une armée de *flanqueurs*. (Bardin.)

★ **FLAQUE.** s. f. (ét. flam., *vlacke*, lieu bas où pénètrent les eaux de la mer). Petite mare d'eau qui croupit. On ne peut aller de Suède en Norvège que par des défilés assez dangereux, et quand on les a passés, on rencontre de distance en distance des *flaques* d'eau que la mer y forme entre des rochers. (Volt.)

— Amas d'eau qui demeure dans quelque partie de terrain un peu plus enfoncée que le reste après une forte pluie. Des ossements de singes apparaissaient au milieu des *flaques* bourbeuses. (G. Flaubert.)

— Se dit aussi du vin, du sang, etc. Le sol piétiné disparaissait sous des *flaques* rouges. (G. Flaubert.)

— Arg. Sac de femme.

FLAQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Flaquer. S'empl. adj. Liquide flaqué contre la muraille.

★ **FLAQUÉE.** s. f. (radic. *flaquer*). Quantité d'eau ou d'autre liqueur qu'on jette avec impétuosité contre quelqu'un ou contre quelque chose.

★ **FLAQUER.** v. a. 1re conj. (ét. inconn.). Fam. Jeter avec impétuosité de l'eau ou quelque autre liquide par terre, ou contre un corps quelconque. S'il trouve qu'on lui donne trop de vin, il en *flaque* plus de la moitié au visage de celui qui est à sa droite, et boit le reste tranquillement. (La Bruy.)

— Arg. Aller à la selle. || Mentir.

— Pêch. Aplatir la morue après l'avoir ouverte.

— FLAQUER. v. n. Savonn. S'affaisser dans la chaudière.

FLAQUET. s. m. Arg. Gousset.

FLAQUIÈRE. s. f. (rad. *flaquer*). Partie du harnais d'un mulet.

FLASCOPSARO. s. m. Ichtyol. Poisson du genre tétrodon.

★ **FLASQUE.** adj. 2 g. (du lat. *flaccus* ou *flaccidus*, mou). Mou, lâche, paresseux; qui est sans force, sans vigueur.

— Fig. *Style flasque, poésie flasque.* Style, poésie qui manque de force, de verve, d'originalité, de vigueur.

— Pathol. Se dit des parties du corps qui ont perdu leur fermeté. Des chairs flasques.

★ **FLASQUE.** s. m. (étym. incertaine). Art milit. Pièce de bois d'un affût de canon. Dans le système Gribeauval, les *flasques* étaient les principales parties en bois d'un affût, réunies par des entretoises, encastrées dans le haut, en crosse arrondie. Dans le matériel nouveau, la partie supérieure des *flasques* a seule été conservée. Elles sont fixées par des boulons d'assemblage à la flèche de l'affût. (Merlin.)

— Fer à repasser d'une forme particulière.

— FLASQUE. s. f. Mar. Nom de certaines

pièces de bois qui servent à assurer les mâts. Flasques de guindeau, d'emplanture, de beaupré, de cabestan, etc.

— Techn. Nom des planchettes servant de panneau à un soufflet.

FLASQUE. s. f. (ét. all., *Flasche*, bouteille). Poire à poudre à l'usage des chasseurs. || Bouteille de fer pour le mercure.

FLASQUEMENT. adv. D'une manière flasque. Il s'élevait et retombait *flasquement*, comme une chauve souris qui rampe sur ses moignons. (Th. Gaut.)

FLASQUER. v. a. 1^re conj. Se servir du flasque pour repasser.

FLASQUEUSE. s. f. (rad. *flasque*). Repasseuse.

FLASSADE. s. f. Ichtyol. Un des noms de la raie batis.

FLAT. s. m. Sorte de bateau de construction grossière dont les Indiens font usage.

FLATAR. s. m. Arg. Fiacre.

FLATE. s. f. (du latin *flatus*, souffle). Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens dont toutes les espèces sont exotiques et ressemblent un peu aux papillons.

FLATERIE. s. f. Bot. Muguet du Japon.

FLATI, IE. part. pass. du v. Flatir.

FLATIR. v. a. 2^e conj. (ét. anc. scand., *flat*, plat). Monn. Battre une pièce de monnaie avec le flatoir, pour lui faire prendre le volume et l'épaisseur qu'elle doit avoir, et pour former les flans.

FLATITE. adj. 2 g. Entom. Qui a la forme de la flate. || **FLATITES.** s. f. pl. Groupe de fulgoriens, ayant pour type le genre flate.

FLATOIR. s. m. Monn. Instrument de monnayeur qui sert à flatir.

— Instrument qui sert aux graveurs et ouvriers en métaux.

FLÂTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Flâtrer.

★ **FLÂTRER.** v. a. 1^re conj. (radic. *flatir*). Art vétér. Appliquer à un chien, ou à quelque animal qui a été mordu, et dans la crainte qu'il ne contracte la rage, un fer chaud en forme de clef.

— **SE FLÂTRER.** v. pron. Véner. Se dit d'un loup, d'un lièvre qui s'arrête et se couche quand il est poursuivi.

FLÂTRURE. s. f. (rad. *flâtrer*). Véner. Lieu où le gibier poursuivi par les chiens courants s'arrête et se met sur le ventre. On dit aussi *flâture* et *flâtrissure*.

FLATTÉ, ÉE. p. pass. du v. Flatter. S'empl. adjectiv. Personne flattée. Vous voyez, dit Idoménée à Mentor, ce que fait l'habitude d'être *flatté*. (Fén.) C'est un grand art de savoir épargner la pudeur de celui qui est *flatté* et de contenter sa vanité. (Fonten.) La timidité, la crainte même ajoutent à leurs charmes, et les hommes, *flattés* de leur être supérieurs en forces, sont engagés à les protéger. (Deleuze.)

— Caressé. Chien flatté par son maître.

— Charmé. Mon cœur, *flatté* de ces chimères. (Racine.)

— *Portrait flatté.* Portrait dont l'original est peint en beau.

— Fig. Dans sa harangue il a fait de son candidat un portrait excessivement flatté.

> Dans mes portraits, Albane plus fidèle,
> Peignons l'amour comme on peint une belle :
> D'un jour aimable éclairons son tableau,
> Vrai, mais *flatté*, tel qu'il est, mais en beau.
> (Gentil-Bernard.)

— **FLATTÉ.** s. m. Nom donné autrefois à un agrément du chant français.

★ **FLATTER.** v. a. 1^re conj. (du lat. *flatus*, souffle agréable). Donner à quelqu'un des louanges fausses et exagérées, le plus souvent dictées par l'intérêt personnel. Ceux qui flattent les princes les corrompent. Je ne sais ce que c'est que de *flatter* les gens. (Régnier.) Plus on aime quelqu'un, moins il faut qu'on le *flatte*. (Mol.) Nous sommes disposés à *flatter* ceux dont nous attendons quelque bienfait. (La Bruyère.) La société n'est proprement qu'un commerce de mensonges officieux et de fausses louanges, où les hommes *flattent* pour être flattés. (Fléch.) Quiconque *flatte* ses maîtres, les trahit. (Mass.) Les hommes aiment ordinairement ceux qui les *flattent*. (Id.) Ève a péché; pourquoi? Parce qu'on la *flatta*. (Coll. d'Harlev.) Qui *flatte* la suivante adore la maîtresse. (Demoust.)

> Souvent, quand on vous *flatte*, et quand on vous caresse
> C'est un piège adroit qu'on vous tend
> (Lebrun.)

— *Flatter sur.* Et sur le bel esprit nous aimons qu'on nous *flatte*. (Mol.)

— Déguiser à quelqu'un une vérité qui lui serait désagréable; lui donner meilleure opinion d'une chose qu'il n'en doit avoir. Dites-moi, sans me flatter, ce que vous en pensez. J'ai su qu'elle avait exigé du médecin et de nos tantes de me *flatter* sur son état, et de ne m'en laisser aucune inquiétude. (Marmontel.)

— Caresser, toucher légèrement de la main. Flatter un enfant. Flatter un chien, un chat, un cheval de la main, avec la main. Le chien flatte son maître.

Traiter avec trop de douceur et de ménagement. Le confesseur qui *flatte* son pénitent est cause de sa condamnation. (Trév.) Il ne faut pas *flatter* un peuple séditieux, il faut le punir sévèrement. (Id.)

— Montrer de l'affabilité à quelqu'un.

> Lui, parmi ces transports affable et sans orgueil,
> A l'un tendait la main, *flattait* l'autre de l'œil.
> (Racine.)

— Délecter, charmer, tant au sens physique qu'au sens moral. La musique flatte l'oreille. Ce vin flatte le goût. Un spectacle qui flatte les yeux. Cela flatte les sens. Cela flatte l'imagination. Le chocolat nous *flatte* pour un temps, et puis nous allume tout d'un coup une fièvre continue. (M^me de Sévigné.) Leur chair fraîche renferme une liqueur agréable et piquante qui calme la soif en *flattant* le goût. (Deleuze.)

— Causer un grand plaisir, une vive satisfaction. Cela doit bien le flatter. Voilà qui est bien capable de flatter le cœur d'une mère. Une telle préférence me flatte et m'honore. Les attentions dont il était l'objet de la part d'un si bel homme le *flattaient* énormément. (A. Daudet.)

> Dans cet embrassement, dont la douceur me *flatte*,
> Venez, et recevez l'âme de Mithridate. (Racine.)

— Favoriser. Le roi le flatte en ce moment. La fortune ne le flatte guère. Le vent qui nous *flattait* nous laissa dans le port. (Racine.)

— *Flatter quelqu'un de quelque chose.* Lui faire espérer quelque chose, l'amuser en lui faisant concevoir des espérances. On le flatte qu'il obtiendra ce qu'il désire. Il y a longtemps qu'on le flatte de cette espérance.

— *Caresser les passions, les caprices, les goûts de quelqu'un.* Leur complaire, y donner son approbation, ses louanges. Cet orateur flattait les passions de la multitude. Il flatte jusqu'aux caprices du prince; il flatte tous ses goûts. Flatter l'orgueil, la vanité, l'amour-propre, l'ambition, les désirs, les espérances. Je vais rêver à tout ce qui peut *flatter* le plus doucement mes espérances. (M^me de Sévigné.) *Flattez* la vanité, l'on vous croira sincère. (Naud.) On ne *flatte* pas l'impuissance. (Id.) Les louanges qu'on donne aux gens en place doivent peu *flatter* leur amour-propre. (Vauvenargues.)

> La femme est toujours faible, et qui veut l'attendrir
> Doit *flatter* son humeur, et jamais ne l'aigrir.
> (Fabre d'Églantine.)

— *Flatter sa douleur, ses peines, son chagrin; flatter la douleur, les peines, le chagrin d'autrui.* En adoucir le sentiment, l'amertume, par des pensées consolantes, par de riantes illusions.

— En termes de spiritualité, *Flatter sa chair, son corps.* Accorder aux sens et au corps tout ce qu'ils désirent. Vous n'ignorez pas à quoi nous porte l'esprit du monde : à *flatter* nos corps, à leur donner tout ce qu'ils demandent, à leur procurer toutes les commodités. (Bourdaloue.)

— Absol. On sait qu'à la cour, *flatter* n'est pas mentir. (Naud.) Celui qui *flatte* fait une bassesse. (Mab.) On croit quelquefois haïr la flatterie, quand on ne hait que la manière de *flatter*. (La Rochef.) L'art de *flatter*, mon cher, est vieux comme le monde. (Coll. d'Harl.) *Flattez, flattez*, sans crainte de déplaire. (M^me Joliv.)

— Chir. *Flatter une plaie.* N'y appliquer que des remèdes trop doux. C'est entretenir une plaie, que de la flatter. Si l'on flatte cet ulcère, on ne le guérira pas; il faut le traiter par des moyens énergiques. || Fig. On ne guérit point les grands maux en les *flattant*. (Acad.)

— Jeux. *Flatter le dé.* Jeter doucement les dés en jouant, dans l'espoir de n'amener qu'un petit nombre de points. Ne flattez point le dé; jetez-le franchement.

— Manég. *Flatter un cheval fougueux.* Céder à sa fantaisie, de manière à ralentir peu à peu ses mouvements.

— Mus. *Flatter la corde d'un instrument.* La toucher doucement, avec délicatesse.

— Peint. *Flatter un portrait.* Le rendre plus beau que la personne d'après laquelle on le fait. Un peintre qui flatte ses portraits || On dit, dans le même sens *Flatter une personne*, c'est-à-dire La peindre, la représenter plus belle ou moins laide qu'elle n'est en effet. Faites mon portrait, mais ne me flattez point. Le peintre l'a un peu flattée. Les peintres flattent toujours. Ce miroir est le miroir d'une coquette, il la flatte.

— P. et ch. *Flatter les vagues de la mer.* Quand on veut les détourner d'un rivage qu'elles endommagent, Leur opposer une digue construite de manière qu'elle n'offre à l'impétuosité des flots qu'un long talus qui accompagne plutôt qu'il ne retient leurs mouvements, mais qui, s'élevant insensiblement au-dessus du niveau, ralentit leur fureur, et les réduit enfin au repos, sans secousse, sans brusque résistance, en évitant tout choc capable d'ébranler l'obstacle qu'on leur oppose. | *Flatter le courant d'une rivière.* Lui présenter une surface qui, sans le contrarier, le détourne insensiblement du bord qu'il endommage, et le dirige peu à peu vers un point qui n'a rien à craindre de ses efforts.

— Il a été souvent employé substantivement à l'infinitif.

> Les Muses hautaines et braves
> Tiennent le *flatter* odieux (Malherbe.)

— **SE FLATTER.** v. pron. Avoir ou vouloir donner une haute idée de soi-même, de son habileté, de ses ressources. C'est un homme vain qui se flatte toujours. Il est ridicule de se flatter. Je ne me flatte point, je connais mes défauts. Si nous ne nous *flattions* pas nous-mêmes, la flatterie des autres ne nous pourrait nuire. (La Rochefoucauld.)

— Se faire illusion; s'entretenir dans l'espérance de quelque chose, tirer satisfaction de quelque chose. Mais pourquoi me *flatter* de ces vaines pensées? (Racine.) Ils se *flattent* tous deux du choix de votre mère. (Id.) Serait-il possible que vos incommodités fussent venues à leur période? Je n'ose, en vérité, me *flatter* de cette charmante pensée. (M^me de Sévigné.)

— Absol. C'est un homme qui se flatte. Ma mère eut un courage au-dessus du mien, car elle ne se *flattait* plus, et moi je me *flattais* encore. (Marmontel.)

— *Se flatter de*, suivi d'un infinitif. Après cela, qui se *flattera* d'être utile aux hommes par un livre? (B. de St-P.)

— *Se flatter que.* L'Angleterre se *flattait* avec raison que les colonies, une fois devenues indépendantes, seraient bientôt la proie de son commerce. (Thiers.)

> Je triomphe; et pourtant je me *flatte* d'abord
> Que la seule vengeance excite ce transport. (Racine.)

— Se flatter mutuellement. Si les hommes ne se *flattaient* point les uns les autres, il n'y aurait guère de société. (Vauv.)

★ **FLATTERIE.** s. f. (rad. *flatter*). Louange fausse ou exagérée, dictée par l'intérêt personnel, pour se rendre agréable à quelqu'un, en palliant ses vices ou en lui attribuant des vertus qu'il n'a pas. La *flatterie* ne suit les princes que jusqu'au tombeau. (La Rochef.) La *flatterie* est une fausse monnaie qui n'a de cours que par notre vanité. (Id.) Tous ceux qui l'encensaient, le voyant perdu sans retour, changèrent leurs *flatteries* en des insultes sans pitié. (Fénelon.) La *flatterie* grossière offense un homme délicat au lieu de lui plaire. (Fonten.) Quand par hasard la *flatterie* ne réussit pas, ce n'est pas sa faute, c'est celle du flatteur. (Lévis.) La *flatterie* est de tous les poisons celui qui donne le plus de vertiges. (Ségur.) Ce qui rend surtout la *flatterie* méprisable, c'est qu'elle est un de ces vices froids, sans passion, sans entraînement, qui ne sont jamais produits que par de bas et vils motifs. (Ourry.)

— Fig. Il n'est pas pour un peuple de *flatterie* pareille à l'anathème d'un ennemi vaincu. (P. de St-Victor.)

— *Flatterie d'imitation.* Celle qui consiste à se donner, pour leur être agréable, les vices et les défauts des grands. La *flatterie* d'imitation est la plus raffinée et, en même temps, la plus funeste à la société. (Trévoux.)

— Caresse. Un enfant qui sourit aux flatteries de sa mère. Les flatteries d'un chien.

★ **FLATTEUR, EUSE.** adj. Qui flatte, qui loue avec excès pour se rendre agréable. Je ne veux point d'amis flatteurs. Un esprit flatteur. Les amants sont *flatteurs*, il faut qu'on s'en défie. (Saurin.)

— *Miroir flatteur.* Miroir qui embellit celui ou celle dont il réfléchit l'image.

— Fig. L'amour-propre est un miroir infidèle et *flatteur*. (S. Dubay.)

— En parlant des choses, Qui est plein de flatterie. Discours flatteur. Éloge flatteur. Poème flatteur. Langage flatteur. Combien de gens ont l'art de faire incessamment des portraits *flatteurs* d'eux-mêmes, pour se donner de la réputation! (Fléch.) Les princes gâtés par la flatterie deviennent si délicats, que tout ce qui n'est point *flatteur* les blesse et les irrite. (Fén.)

> Gardons-nous de la gentillesse,
> Mais surtout des propos *flatteurs*. (Haumont.)

— Qui annonce la flatterie. Air flatteur.

— Caressant, insinuant. Avoir les manières flatteuses. Le chien est un animal flatteur.

— Se prend en bonne part et signifie Qui témoigne l'approbation, la satisfaction, la faveur. Compliment flatteur. Récompense flatteuse. Un murmure flatteur s'éleva dans l'assemblée.

— Qui plaît à notre esprit, dont on aime à se bercer. Un espoir flatteur. Une espérance flatteuse. De flatteuses illusions. Le son flatteur de sa voix. Il a toujours quelque chose de flatteur à dire. C'était une nouveauté bien *flatteuse* pour le peuple français, car ce roi et cette reine étaient l'ouvrage de ses victoires. (Thiers.)

> De votre changement la *flatteuse* apparence
> M'avait rendu tantôt quelque faible espérance. (Rac.)

— Qui nous cause une sensation douce, agréable. D'autres ont des gosiers aussi *flatteurs*; mais il n'en est pas un seul que le rossignol n'efface par la réunion complète de ses talents divers, et par la prodigieuse variété de son ramage. (Buffon.)

— **FLATTEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui donne sciemment des louanges fausses ou exagérées à quelqu'un, en palliant ses vices, ou lui attribuant des vertus qu'il n'a pas. Les plus dangereux ennemis des princes sont les *flatteurs*. (Acad.) Le vice des *flatteurs* est qu'ils applaudissent au mal aussitôt qu'au bien. (La Rochef.) Le caractère d'un *flatteur* est de renoncer à la vérité par politesse et sans scrupule. (Id.) Le *flatteur* n'a pas assez bonne opinion de soi ni des autres. (La Bruy.) La politesse est souvent une vertu de mine et de parade; c'est une *flatteuse* qui ne refuse son estime à personne. (Mirab.) Le *flatteur* suit toujours la fortune et sa roue. (Rig.) On ne ferme jamais entièrement la porte aux *flatteurs*. (Mab.)

> Apprenez que tout *flatteur*
> Vit aux dépens de celui qui l'écoute. (La Font.)
>
> Détestables *flatteurs*, présent le plus funeste
> Que puisse faire aux rois la colère céleste! (Racine.)

— *Flatteur de.* Les *flatteurs* des peuples sont aussi dangereux que les *flatteurs* des rois. (Chateaubriand.)

— Fam. *Vous êtes un flatteur, une flatteuse. Taisez-vous, flatteur; taisez-vous, flatteuse.* Formules employées par l'hypocrisie de l'amour-propre, déguisée en modestie, pour avoir l'air de repousser des éloges qu'elle est très satisfaite de recevoir.

★ **FLATTEUSEMENT.** adv. D'une manière flatteuse. Parler flatteusement.

★ **FLATUEUX, EUSE.** adj. (du lat. *flatus*, vent). Pathol. Venteux, qui cause des vents. Des aliments flatueux. Ces légumes sont flatueux. || *Coliques flatueuses.* Coliques produites par des vents.

FLATULENCE. s. f. (ét., V. **FLATUEUX**). Pathol. Accumulation des vents dans le conduit digestif. || Émission des vents par la bouche ou par l'anus.

— Chez quelques nosologistes, État de l'organisme dans lequel on supposait les organes en proie à des vents plus ou moins fâcheux, ce qui constituait, selon eux, un ordre de maladies. L'opinion de la *flatulence*, qui se reproduisait presque aussi souvent en médecine que celle de l'impureté des humeurs, est aujourd'hui tombée, comme théorie générale de certaines maladies, dans le discrédit le plus absolu. (T. Drummond.)

FLATULENT, ENTE. adj. Qui tient de la flatulence. Affection flatulente. Les affections *flatulentes* sont presque toujours purement symptomatiques, soit qu'elles proviennent de quelque altération de la digestion ou du tube digestif, soit qu'elles accusent un simple trouble nerveux. (T. Drummond.)

FLATUOSITÉ. s. f. (rad. *flatueux*). Pathol. Nom donné aux gaz intestinaux, soit quand ils causent des borborygmes au moment des excrétions liquides d'une indigestion ou d'une diarrhée, soit quand ils gonflent les intestins. Avoir, éprouver des flatuosités.

FLAUBERT (Gustave). Littérateur français, né à Rouen, 1821-1880. Son roman de *Madame Bovary*, 1857, le plaça au premier rang des disciples de Balzac et des romanciers de l'école réaliste. Ses autres œuvres, également remarquables par le style et le talent d'observation, sont : le roman de *Salammbô*, reconstitution de la civilisation carthaginoise; *l'Éducation sentimentale; la Tentation de saint Antoine*, sorte de drame philosophique; *le Candidat*, comédie, *Trois Contes, Bouvard et Pécuchet*, roman posthume, etc.

FLAUTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Flautrer.

FLAUTRER. v. a. 1^re conj. Frotter le sarrasin entre les mains pour enlever les folioles qui l'entourent.

FLAVELLE. s. f. (du lat. *flavus*, jaune doré). Entom. Espèce d'alucite.

FLAVÉOLE. s. f. (étym. lat., *flavus*, jaune). Ornith. Genre de bruant.

FLAVÉRIE. s. f. (de *Flavert*, n. pr.). Bot. Genre de composées sénécionidées, plantes herbacées de l'Amérique australe.

FLAVERT. s. m. (du lat. *flavere*, jaunir). Ornith. Oiseau de la famille des gros-becs.

FLAVESCENT, ENTE. adj. (ét. lat., *flavescens*; rad. *flavus*, jaune). Qui jaunit, qui devient jaune. Des moissons flavescentes.

FLAVET. s. m. Ancienne espèce de serge.

FLAVICAUDE. adj. (ét. lat., *flavus*, jaune; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue jaune.

FLAVICOLLE. adj. (ét. lat., *flavus*, jaune; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou jaune.

FLAVICORNE. adj. (ét. lat., *flavus*, jaune; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes jaunes.

FLAVIE CÉSARIENNE (*Flavia Cæsariensis*). Géogr. anc. Province de la Bretagne sous les Romains, au IV^e siècle, comprise entre la mer et le cours supérieur de la Tamise. Ch.-lieu, *Venta* (Winchester).

FLAVIEN (Saint). Élu évêque d'Antioche en 381, alla à Constantinople solliciter la clémence de Théodose après la sédition de sa ville épiscopale, en 387. Il mourut en 404. Il reste quelques passages de ses écrits.

— **FLAVIEN** (Saint). Élu évêque de Constantinople en 446, déposa l'hérésiarque Eutychès de sa dignité d'archimandrite. Les partisans de ce dernier maltraitèrent Flavien, qui mourut des coups portés par ses ennemis, 449. Fête le 17 février.

FLAVIENS. Nom de deux familles d'empereurs romains : la première comprend Vespasien et ses deux fils (69-96); la seconde, Constance Chlore, Constantin, ses trois fils et ses deux neveux, 292-360.

FLAVIGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Semur (Côte-d'Or); 1,200 hab. Débris d'une abbaye fondée vers la fin du VI^e siècle. Église gothique remarquable. Fabrique d'anis.

FLAVINDINE. s. f. (ét. lat., *flavus*, jaune; fr. *indine*). Chim. Substance jaune extraite de l'indine.

FLAVINE. s. f. (du lat. *flavus*, jaune). Chim. Alcaloïde jaune produit par l'action du sulfhydrate d'ammoniaque sur la benzone binitrée.

FLAVIPÈDE. adj. (ét. lat., *flavus*, jaune; *pes*, pied). Zool. Qui a des pieds jaunes.

FLAVIPENNE. adj. (ét. lat., *flavus*, jaune; *penna*, aile). Zool. Qui a des ailes jaunes.

FLAVIROSTRE. adj. (ét. lat., *flavus*, jaune; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec jaune.

FLAVIUS (Caius). Fils d'un affranchi, secrétaire d'Appius Claudius Cæcus, publia les formules nécessaires pour procéder en justice, lesquelles étaient restées le secret et le mo-

nopole des patriciens et des pontifes, et en fit ce qu'on appela le *droit Flavien* (*jus Flavianum*). Nommé édile curule, 305 av. J.-C., il donna le tableau des jours *fastes*.

FLAVOPURPURINE s. f. (ét. lat., *flavus*, jaune; fr. *purpurin*). Chim. Substance tinctoriale tirée du charbon : elle est d'un jaune rouge.

FLAVY-LE-MARTEL. Géogr. Comm. du cant. de Saint-Simon, arr. de Saint-Quentin (Aisne); 2,200 hab.

FLAWINNE Géogr. Bourg de la prov. et à 6 kil. de Namur (Belgique); 2.200 hab.

FLAYOSC. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Draguignan (Var); 2,800 hab.

***FLÉAU**. s. m. (étym. lat., *flagellum*, fouet). Agric. Instrument composé d'une perche, ou manche, à l'extrémité de laquelle est attachée, au moyen de courroies et de façon à demeurer mobile, une masse de bois sensiblement plus courte et de forme arrondie, dont on se sert pour battre les gerbes et en extraire le grain. Le battage au fléau. Battre le blé avec le fléau. Les gerbes sont sous le fléau. Se servir du fléau comme d'une arme. Quand il y aurait vingt batteurs sur une aire, il faut que les coups se succèdent sans interruption, et que jamais deux *fléaux* ne frappent à la fois. (De Morog.) Il faut que le *fléau* tourne facilement, lorsque le batteur le ramène, et qu'il frappe son coup. (Id.)

Le *fléau*, dans vos mains
Force l'avare épi d'abandonner ses grains. (BOSSET.)

— Particulièrement, La masse ou battoir de cet instrument qui fait sortir le grain en tombant sur les épis. Le manche et le fléau. Le manche long et le *fléau* court assène un coup plus fort; le *fléau* long et le manche court frappe sur une plus grande surface, et n'a point autant de force. (Rozier.) On place de différentes manières le manche et le *fléau*, sans faire perdre à ce dernier sa mobilité. (De Morogues.)

— Fig. Grand désastre, calamité publique. Ne doit se prendre en ce sens que pour le genre de malheurs qui frappent à la fois des peuples ou au moins des masses plus ou moins fortes, et non des particuliers et même des familles. La guerre, la famine et la peste ont été longtemps regardées comme les principaux fléaux dont Dieu se servait pour punir les peuples coupables par eux-mêmes ou en la personne de leurs rois. Regardez la guerre comme le plus grand *fléau* dont Dieu puisse affliger un empire. (Mass.) Vos iniquités ont attiré sur nous ces *fléaux* du ciel. (Id.) A la disette enfin succède la famine, *fléau* terrible sur la terre, mais plus terrible mille fois sur le vaste abîme des eaux. (Marm.) Il y a peu de sociétés qui ne soient tourmentées par divers *fléaux*, comme les guerres, les maladies épidémiques, comme on l'a vu dernièrement en Europe. (Denne-Baron.)

— Par métonymie, Cause d'où dérive cette calamité publique, ou moyen par lequel elle est produite. Attila se nommait lui-même le fléau de Dieu. Ce gouvernement est le fléau du ciel. Les rois qui ne songent qu'à se faire craindre et qu'à abattre leurs sujets pour les rendre plus soumis sont les *fléaux* du genre humain, ils sont craints comme ils le veulent être; mais ils sont haïs, détestés. (Fén.) Mon Dieu, quel *fléau* pour un siècle, quel malheur pour les peuples qu'un grand qui ne vous craint pas! (Mass.) Les conquérants, ces *fléaux* de la vengeance, de la colère céleste. (Des Marets.) On ne rougit pas d'avoir pour auteur de sa race un fameux *fléau* de l'humanité. (Duclos.)

— Par extens. Tout ce qui est nuisible, funeste, redoutable. Être le fléau de la société, de l'humanité. Hélène devint le fléau des Grecs et des Troyens. La calomnie est le fléau des gens de bien. C'est un grand fléau pour un père, qu'un méchant fils; pour un mari, qu'une méchante femme. L'absence de tout sentiment religieux est le plus terrible *fléau* d'un peuple civilisé. (Boiste.) Ce *fléau* de prince d'Orange. (Mme de Sévigné.) Quel *fléau* pour les grands que ces hommes nés pour applaudir à leurs passions! (Mass.) La superstition est le plus terrible *fléau* du genre humain. (J.-J. Rouss.) La lecture est le *fléau* de l'enfance et presque la seule occupation qu'on lui sait donner. (Id.) Le ridicule est le *fléau* des gens du monde; il est assez juste qu'ils aient pour tyran un être fantastique. (Duclos.) Le plus terrible des *fléaux* politiques est la corruption des tribunaux. (Condorcet.) Les gros livres sont l'écueil des écrivains et le *fléau* des lecteurs. (S. Dubay.)

Soudain arrivent les remords,
Et bientôt avec eux tous les *fléaux* du corps,
La pierre, la colique, etc. (BOILEAU.)

— Par exagér. Celui qui importune, qui ennuie, qui poursuit, qui tourmente au point de devenir un véritable persécuteur. *Fléaux* des gens d'esprit, les sots jouent dans le monde moral le même rôle que certains insectes dans le monde physique. (S. Dubay.)

— Anc. art milit. *Fléau d'armes*. Arme du moyen âge, consistant en un manche très court auquel était attachée une chaînette dont l'extrémité était garnie d'une boule de fer souvent hérissée de pointes.

— Bot. Plante graminée dont on connaît plusieurs espèces, et qu'on nomme aussi *fléole*. Le fléau des prés est une plante fourragère.

— Métall. Tringle d'un soufflet à mouvement d'oscillation.

— Techn. Verge à laquelle sont suspendus les deux bassins de la balance. L'aiguille du fléau penche en votre faveur. Cette balance en usage dans les magasins d'artillerie et dans les boulangeries. || Barre de fer qu'on met derrière les grandes portes à deux battants, et qu'on fait tourner à demi pour les ouvrir tous deux. || Bascule chargée d'un contrepoids, servant à fermer une écluse. || Poignée en fer d'une persienne.

— **FLÉAUX**. s. m. pl. Espèce de crochets sur lesquels les vitriers portent les panneaux de verre.

FLEBILE. adj. m. (pr. *flé-bi-lé*; ét. lat., *flebilis*, de *flere*, pleurer). Mus. Mot italien qui veut dire *plaintif*; on s'en sert pour indiquer qu'il faut donner ce caractère à un morceau.

***FLÈCHE**. s. f. (ét. moy. haut-allem., *flitsch*, même signif.). Arme de jet qu'on lance avec l'arc ou l'arbalète. Elle est ordinairement composée d'une verge ou petit bâton armé à son extrémité d'un fer pointu; la longueur de cette verge varie de deux à six pieds; quelquefois elle est empennée. Flèche rapide, acérée, aiguë, empoisonnée. La rapidité, la promptitude, le vol d'une flèche. Le sifflement, le poison d'une flèche. Flèche à fer aigu, barbelé. Flèche à feu. Flèche de chasse. Flèche de guerre. Le fer des flèches. Flèches grecques, romaines, byzantines, asiatiques. Tireur de flèches. Lancer, décocher une flèche. Remplir un carquois de flèches. Carquois sans flèches. De toutes les armes dans lesquelles les premiers hommes ont cherché des moyens de défense ou de destruction, les *flèches* sont sans contredit les plus anciennes. (Bard.) Les Numides, les Scythes et les Parthes, les Tyriens, excellaient à se servir des *flèches*. (Id.) Quelques peuples d'Asie se coiffaient de *flèches*, elles sortaient de leur chevelure en manière de rayons, tels que ceux qui couronnent les bustes antiques de quelques divinités du paganisme. (Id.) On a constaté en Hollande que des *flèches* empoisonnées conservées depuis plus d'un siècle n'avaient rien perdu de leur vertu meurtrière. (Id.) L'adroit Espagnol, dans le même instant, évite à la fois sa rencontre, suspend à ses cornes le voile léger, et lui darde une *flèche* aiguë qui de nouveau fait couler son sang. (Florian.) Nos boulets font bien un autre désordre dans nos campagnes que les *flèches* et les javelots des anciens. Ils labourent les gazons des collines, brisent les forêts, coupent les jeunes arbres en deux, et enlèvent de grands éclats du tronc des plus vieux chênes. (B. de St-P.) De guerrier fameux qu'il était, le sauvage du Canada est devenu berger obscur; espèce de pâtre extraordinaire conduisant ses cavales avec un casse-tête et ses moutons avec des *flèches*. (Chateaubriand.)

Sa langue
Ressemble à la *flèche* acérée
Qui part et frappe en un moment. (J.-B. ROUSS.)

Chacun courbe son arc, et le carquois fidèle
Rend à chaque rival les *flèches* qu'il recèle. (DEL.)

— Loc. prov. *Faire flèche de tout bois*. Mettre tout en œuvre pour se tirer d'affaire, pour venir à bout de ce qu'on a entrepris. || *Ne savoir plus de quel bois faire flèche*. Ne savoir plus à quel moyen recourir. Être dans une grande nécessité; ne savoir plus comment subsister. Il n'ose pas le témoigner ouvertement et ne sait de quel bois faire *flèche*. (Th. Gautier.) || *Tout bois n'est pas bon à faire flèche*. Il faut savoir distinguer et choisir les personnes et les moyens qu'on veut employer. || *C'est la flèche du Parthe*. C'est un trait piquant lancé au moment où l'on se retire, par allusion aux Parthes qui tiraient en fuyant.

— Les poètes mythologues donnent des flèches à Apollon, à l'Amour et à quelques autres divinités du paganisme. Les flèches d'Apollon, les flèches de l'Amour. Les flèches cruelles de l'Amour. Un tableau qui représente des Amours aiguisant leurs flèches.

L'autre (carquois) n'est plein que de *flèches* cruelles,
Qui, répandant les soupçons, les querelles,
Rebutent l'âme, y portent la tiédeur,
Font succéder les dégoûts à l'erreur. (VOLTAIRE.)

Et les fils de Vénus, les Amours enfantins,
Armés du carquois d'or, sur les foudres dormantes,
Aiguisaient en riant leurs *flèches* innocentes. (THOMAS.)

— Se dit figurément et en poésie, du froid, de la foudre et des rayons du soleil. Et le froid aiguisa ses *flèches* pénétrantes. (De Saint-Ange.)

Un éclair fend la nue
Et la *flèche* de feu perce l'infortuné. (CASTEL.)

Ce rayon qui, traversant les cieux,
Frappe de ses éclairs le berceau des orages,
De leurs franges d'argent entoure les nuages,
Le brise en sept couleurs dans le prisme des airs,
Et court en *flèches* d'or sur le cristal des mers. (CHÊNEDOLLÉ.)

— Fig. Trait de médisance, de calomnie; argument dont on se sert pour attaquer quelqu'un. Ses propres *flèches* l'ont percé. (Rac.) C'est à tort que vous croyez être innocent du sang de votre frère, quand par vos applaudissements vous aiguisez les *flèches* dont on le perce. (Fléchier.) Mille bacheliers, mille licenciés ont jeté les *flèches* de l'école contre ce rocher inébranlable. (Voltaire.)

— Par extens. Ce qui a la forme d'une flèche. Elle avait une flèche d'or dans les cheveux. Des rideaux soutenus par une flèche. La flèche d'un lit.

— Arg. Un sou.

— Agric. Pousse de la canne à sucre et de quelques autres plantes dont les tiges sont droites et fermes. L'écho y répète le murmure des palmistes, dont on voit les longues *flèches* toujours balancées par les vents. (B. de St-Pierre.) || Branche à fruit conservée sur la vigne.

— Archit. Partie pyramidale en charpente ou en pierre, carrée ou à pans, qu'on élevait autrefois sur tous les clochers et au-dessus des combles des églises. La flèche du clocher de Chartres, de Strasbourg, de Saint-Denis. Flèche élégante, frêle, hardie, élancée. Flèche enrichie de découpures et d'ornements symboliques. On perce les *flèches* de trous découpés en trèfles ou en rosaces, et l'on garnit leurs arêtes de moulures prismatiques et de crochets ondoyants. (Bareste.) || Chapiteau pointu d'une cloche.

— Archit. hydraul. *Flèche de pont*. Nom qu'on donne aux pièces de bois assemblées dans la bascule, et qui tiennent par les deux bouts de devant les chaînes de fer qui servent à faire manœuvrer les ponts-levis.

— Arpent. Piquet que les arpenteurs fichent en terre chaque fois qu'ils emportent leur chaîne.

— Artill. Pièce placée suivant l'axe de l'affût et dans laquelle est engagée la vis de pointage.

— Astron. *La Flèche*. Constellation de l'hémisphère boréal, ordinairement représentée dans les cartes astronomiques par une flèche, et composée de dix-huit étoiles.

— Bot. *Flèche d'eau*. Fléchière aquatique de la famille des joncées, dont les feuilles sont sagittées, faites en forme de flèche. || *Flèche d'Inde*. Galanga. || *Arbre à la flèche*. Nom vulgaire de l'aloès dichotome.

— Charcut. *Flèche de lard*. Ce qu'on a levé d'un cochon, depuis l'épaule jusqu'à la cuisse. Acheter une flèche de lard.

— Chir. *Cautérisation en flèche*. Cautérisation d'une tumeur en la traversant d'outre en outre par des bâtons de pâte de chlorure de zinc. || *Flèche de savon*. Morceau de savon taillé en flèche que les nourrices introduisent dans l'anus des enfants pour les faire aller à la selle.

— Eaux et for. Tige, tronc d'un arbre. || Celle des branches d'un arbre qui, par sa direction, doit être considérée comme la tige.

— Fortif. Petit ouvrage très simple, formé de deux faces qui se réunissent sous un angle plus grand que 60°. Il se compose d'une banquette, d'un parapet, d'une berme, d'un fossé et d'un glacis. La flèche sert à couvrir un pont, une grand'garde. Lorsque les côtés de la flèche sont très développés, on l'appelle *redan*.

— Géogr. et Topogr. Signe en forme de flèche, pour désigner le nord et la direction des courants d'eau. L'aiguille de la boussole est une flèche dont la pointe se dirige toujours au nord.

— Géomét. *La flèche d'un arc*. La portion de ligne droite qui, menée perpendiculairement au milieu de la corde, est terminée à l'arc. || Hauteur du segment détaché d'une sphère par un plan qui la coupe.

— Ichtyol. Poisson à tête triangulaire du genre callionyme.

— Jeux. Au trictrac, *Flèche* ou *lance*. Chacune des languettes pointues, de deux couleurs, qui sont au fond du trictrac, et sur lesquelles on fait les cases.

— Mamm. *Flèche de mer*. Le dauphin.

— Mar. Partie la plus élevée des mâts au-dessus du capelage des perroquets ou cacatois. || *Flèche de l'arc de la quille*. La mesure de cet arc. || *Flèches de l'éperon*. Réunion des aiguilles, qui se termine en saillie à l'extrémité de la guibre. || *Flèches de beaupré*. Nom qu'on donnait à un arc-boutant qui aidait à contenir le mât de beaupré en opposition des étais. || *Flèche-en-cul*. Petite corne gréée au sommet du mât de perroquet de fougue.

— Mécan. *Flèche de grue*. Arbre de la grue.

— Minér. *Flèche d'amour*. Variété d'oxyde de fer.

— Moll. Calmar. || *Flèche de pierre*. Bélemnite fossile.

— Ornith. *Flèche-en-queue*. Syn. de PAILLE-EN-CUL.

— Techn. Partie d'un creuset de verrerie du fond au bord. || Ficelle que l'ouvrier en tapisserie de haute lice entrelace dans les fils de la chaîne, au-dessous des bâtons de croisure, afin que ces fils se maintiennent toujours dans une égale distance. || Longue pièce de bois légèrement cambrée, qui joint le train de derrière d'un carrosse à celui de devant. || Portion de la charrue qui porte en arrière les mancherons. || Nom des barres et leviers horizontaux insérés dans un treuil, et auxquels sont attelés des chevaux. || Barre qui fait mouvoir le bocard. || *Flèche de polissoir*. Morceau de bois, courbé en arc, servant à presser le polissoir contre la glace. || Chacun des petits brins de bois qui sont placés entre les plis du papier qui fait le fond d'un éventail.

— *En flèche*. loc. adv. Dans une position avancée qui forme comme une pointe par rapport aux autres objets. Un corps d'armée est *en flèche*, quand il fait comme une pointe sur le terrain occupé par l'ennemi.

FLÈCHE (La). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Sarthe, sur la rive droite du Loir, à 48 kil. S.-O. du Mans; 9,500 hab. Cette ville doit sa réputation au collège fondé en 1603 par Henri IV, converti en école militaire en 1764, et devenu depuis, sous le nom de Prytanée, un lycée de boursiers pour les fils de militaires.

FLÉCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Flécher. S'empl. adjectiv. Les brebis ont été nouvellement fléchées par le bélier.

FLÉCHER. v. n. 1re conj. Agric. Pulluler, croître, pousser en forme de flèche. Se dit des cannes à sucre. Au bout d'un an, dans la saison des pluies, les cannes à sucre ne manquent jamais de *flécher*, c'est-à-dire de pousser à leur sommet un jet droit et uni d'environ un mètre de long, qui fleurit en forme de houppe renversée, après quoi la canne cesse de croître et ne fleurit plus. Avant qu'elle soit en flèche, et après qu'elle a fléché, elle n'est bonne à rien. Ce mot vient de *flèche*, et s'est dit parce que ce jet des cannes à sucre est semblable à une flèche.

— **FLÉCHER**. v. a. Couvrir une femelle. Se dit du bélier. Le bélier a fléché les brebis.

— Atteindre d'un coup de flèche.

FLÉCHI, IE. part. pass. du v. Fléchir. S'emploie adjectiv. Genou fléchi.

— Fig. Touché. Âme fléchie. Cœur fléchi. Père, roi, prince fléchi.

— Géogr. *Couches fléchies*. Couches qui offrent des plis anguleux.

FLÉCHIER. s. m. (du bas-lat. *flecharius*). Techn. Ouvrier qui fait et vend des flèches. Les Français nommaient *fléchiers* les artisans qui fabriquaient les flèches et les trafiquants qui les vendaient. (Bardin.)

FLÉCHIER Esprit. Né à Pernes, près de Carpentras, 1632-1710, abbé, précepteur chez le conseiller d'État Caumartin, le suivit aux *Grands Jours* de Clermont, qu'il a racontés dans de piquants *Mémoires*, publiés en 1844. Puis il devint prédicateur distingué et se surpassa dans l'*Oraison funèbre de Turenne*, 1678. Membre de l'Académie française, aumônier de la dauphine, évêque de Lavaur, 1685, de Nîmes, 1687, il se montra conciliant. Artiste consommé de style, il a publié, outre ses *Oraisons funèbres*, des *Sermons*, des *Panégyriques*, une *Vie de Théodose*, une *Histoire de Ximenès*, etc.

FLÉCHIÈRE. s. f. (rad. *flèche*). Bot. Genre de plantes de la famille des alismacées. On lui donne aussi le nom de *sagittaire* à cause de la forme des feuilles. Ces plantes habitent les eaux et les marais des régions tempérées de l'hémisphère boréal. L'Europe n'en possède qu'une seule : la fléchière à feuille sagittée, ou sagittaire commune. C'est une plante à rhizome amylacé. Les Chinois cultivent comme plante alimentaire la fléchière de Chine.

— Archit. Ornementation qui consiste en une sorte de flèche d'eau disposée en fer de flèche.

FLÉCHILLE. s. f. (pr. *flé-chille*, *ll* mouill.; rad. *flèche*). Paille qui s'attache à la toison des moutons.

***FLÉCHIR**. v. a. 2e conj. (étym. lat., *flexum*, supin de *flectere*, plier, ployer, dérivé du gr. πλέκω, je plie). Ployer, courber, plier. *Fléchir* la tige d'un arbre. (Acad.)

— Ne s'emploie guère que dans le style didactique. Le muscle qui fléchit la première phalange du petit doigt.

— Donner une direction courbe. Les canards sauvages fléchissent leur vol.

— *Fléchir le pied de quelqu'un*. Le faire marcher de travers, rendre sa marche irrégulière.

Ce jour permet l'excès du nectar enivrant,
Qui du buveur rougi *fléchit* le pied errant. (MOLLEV.)

— *Fléchir le genou*. Se mettre à genoux. Le prince *fléchit* le genou; et, dans le champ de bataille, il rend au prince des armées la gloire qu'il lui envoyait. (Boss.)

Il n'a devant Aman pu *fléchir* les genoux,
Ni lui rendre un honneur qui n'était dû qu'à vous. (RACINE.)

— Fig. *Fléchir le genou* ou *les genoux*. Adorer, s'humilier, rendre hommage. Tout *fléchissait* le genou devant eux. (Rollin.)

— Fig. *Fléchir les genoux devant le veau d'or*. Encenser, courtiser ceux qui sont au pouvoir, qui peuvent donner les richesses.

— Fig. Adoucir, attendrir, toucher de pitié; faire céder. Fléchir ses juges. Se laisser fléchir aux prières, par les prières. Il est inexorable, rien ne le fléchit. Rien ne peut le fléchir. Les larmes de cette malheureuse sont capables de fléchir les cœurs les plus durs. Fléchir la cruauté d'un tyran, le courroux d'un maître. Dieu se laisse *fléchir* plutôt par la vertu que par les offrandes. (Boiste.) Et toi, n'espère pas désormais me *fléchir*. (Corn.) Ne pourrai-je *fléchir* la nature ou l'amour? (Id.) Mes pleurs *fléchiront* un père. (Id.) Il aura peu de peine à *fléchir* son dédain. (Id.) Une autre cependant a *fléchi* son audace. (Rac.) Chrétiens, laissez-vous *fléchir*. (Boss.) La terreur et la tristesse des temps *fléchissaient* les âmes. (E. Renan.)

Le temps qui toujours vole, et sous qui tout succombe,
Fléchira cependant l'injustice du sort. (MALHERBE.)

A-t-elle rien *fléchi* de son humeur altière?
A-t-elle pu descendre à la moindre prière? (CORN.)

J'aime : je viens chercher Hermione en ces lieux,
La *fléchir*, l'enlever, ou mourir à ses yeux. (RACINE.)

— *Fléchir à*. Rendre favorable à.

Et, puisque de ses lois je ne puis m'affranchir,
Faites qu'à mes désirs je la puisse *fléchir*. (CORN.)

— **FLÉCHIR**. v. n. Avoir une courbure. Le bec de cette barge *fléchit* en haut, comme celui de l'alouette. (Buffon.)

— Se courber, se ployer, se plier sous un poids trop fort. Une poutre qui commence à fléchir. Un fer qui rompt plutôt que de fléchir. L'herbe à peine *fléchit* sous le daim qui l'effleure. (Del.)

— Fig. On vit le droit *fléchir* quelquefois, on

vit la force triompher. (L. Blanc.) La nation elle-même *fléchissait* sous le poids de ses richesses et de sa corruption. (J. Favre.)

— Fig. *Tout genou fléchit.* Tout le monde adore, s'humilie, s'abaisse. Et fais à son aspect que tout genou *fléchisse.* (Rac.) Il venait d'épouser la nièce d'un ministre devant qui tous genoux *fléchissaient.* (Hamilton.)

— Se soumettre, s'abaisser. Tout le monde fléchissait devant lui. Tout fléchit sous les lois de la destinée. Lorsque tout l'univers *fléchit* à vos genoux. (Corn.) Il faut *fléchir* au temps sans obstination. (Mol.) (Un roi) Devant qui tout *fléchit* et baise la poussière. (Rac.) La pauvre fille accoutumée à *fléchir,* même sous ses nièces. (J.-J. Rouss.)

Tu vois quelle inconstance accompagne les hommes,
Faciles à *fléchir* quand il faut endurer. (Malherbe.)
Fléchissons sous un Dieu
Qu'un mot peut nous perdre et d'un mot nous sauver. (Voltaire.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Au joug de la raison sans peine elle (la rime) *fléchit.* (Boil.) Cette géométrie sacrée ne *fléchit* devant aucune autorité, parce qu'elle est écrite dans la pensée du Créateur lui même. (Edg. Quinet.)

J'aime, je l'avouerai, cet orgueil généreux
Qui n'a jamais *fléchi* sous le joug amoureux. (Racine.)

— Diminuer. Ni les années ni les événements n'ont fait varier ni *fléchir* cette liaison. (Marmontel.)

— Céder, résister avec moins d'énergie. L'aile droite de l'armée commençait à *fléchir.* (Acad.) S'il se voit en prison, il sera contraint de *fléchir.* (Patru.) Le concile si ferme *fléchit* par violence. (Bossuet.)

— SE FLÉCHIR. v. pr. Être ployé. Tout genou se *fléchit* devant lui. (Boss.)

— Fig. Devenir moins rigoureux. Comme si c'était à la règle à se *fléchir* pour convenir au sujet. (Pascal.)

— Être apaisé. Qui l'eût cru que pour moi le ciel dût se *fléchir?* (Boil.)

— S'humilier, s'abaisser. On ne loue point la pauvreté, mais celui qui, pour être pauvre, ne se ravale et ne se *fléchit* point. (Malherbe.)

FLÉCHISSABLE. adj. 2 g. (rad. *fléchir*). Qui peut être courbé, ployé.

*** FLÉCHISSEMENT.** s. m. Action de fléchir, et effet de cette action. État d'un corps qui fléchit. Il y a du fléchissement dans cette poutre, dans ce ressort. Le fléchissement des genoux avait déterminé sa chute.

*** FLÉCHISSEUR.** adj. m. Anat. Qui est destiné à fléchir diverses parties du corps. Les muscles fléchisseurs du bras. || *Les muscles fléchisseurs des membres supérieurs* sont les muscles fléchisseurs superficiels et profonds des doigts, le long fléchisseur du pouce, le court fléchisseur du même doigt, le court fléchisseur du petit doigt. || *Les muscles fléchisseurs des membres inférieurs* sont le long fléchisseur commun des orteils, le long fléchisseur du gros orteil, le court fléchisseur du même orteil, le court fléchisseur du petit orteil. || On a donné aussi le nom de *muscles fléchisseurs* de la tête, des rachis, du tronc, du bras, de la jambe, à des muscles qui agissent pour fléchir ces diverses parties.

— Substantiv. Les fléchisseurs de la jambe. Les *fléchisseurs* sont opposés aux extenseurs. (Acad.)

FLÉGART ou **FLÉGARD.** s. m. Anc. cout. Place commune, grand chemin.

FLEGMAGOGUE. adj. 2 g. (ét. gr. φλέγμα, pituite; ἄγω, je chasse). Médec. Qui chasse la pituite. S'est dit de certains médicaments. Médicaments flegmagogues.

— Substantiv. Un flegmagogue. Employer les flegmagogues.

*** FLEGMASIE.** s. f. V. PHLEGMASIE.

*** FLEGMATIQUE.** adj. 2 g. (rad. *flegme*). Pathol. Lymphatique, pituiteux; qui abonde en flegme, en pituite. Un homme flegmatique. Un tempérament flegmatique.

— Fig. Qui est d'un caractère froid, qui s'émeut difficilement. C'est un homme très flegmatique.

— Qui annonce, qui dénote ce caractère. Air flegmatique. Attitude flegmatique. C'est un marin dont l'attitude est *flegmatique* et froide, et le parler bouillant et impétueux. (Lav.) Dans ce système *flegmatique,* l'héroïsme est une extravagance. (Diderot.) Il est impossible de causer longtemps avec un esprit tout à fait *flegmatique;* ce serait vouloir courir avec qui ne sait pas même marcher. (St-Prosp.)

— Substantiv. Personne flegmatique. C'est une flegmatique. C'est un *flegmatique.* (Acad.) Il faut en tout conserver le sang-froid. Un proverbe italien dit : Les *flegmatiques* sont les maîtres du monde. (Sallent.) Le *flegmatique* a un grand avantage sur les autres hommes, parce que, maître de lui, il voit les choses telles qu'elles sont, tandis que les autres en sont dominés. (St-Prosp.)

FLEGMATIQUEMENT. adv. D'une manière flegmatique. Mais aussi, dit Albert en poussant *flegmatiquement* sa fumée au plafond et en se renversant balancé sur les deux pieds de derrière de son fauteuil, ce sont les fous et les niais comme nous qui voyagent. (Al. Dumas.)

*** FLEGME.** s. m. (du gr. φλέγμα). Médec. L'une des quatre humeurs naturelles des anciens; suivant eux, elle est froide, humide, et prédomine surtout en hiver; toute humeur aqueuse ou excrémentitielle, telle que la salive, le mucus nasal, celui des intestins, la sérosité, etc. Les mots *flegme* et *pituite* ne sont plus employés en physiologie, les différentes humeurs ayant reçu des noms particuliers; mais le vulgaire emploie encore souvent l'un ou l'autre de ces deux mots pour désigner les mucosités filantes que l'on rend par l'expectoration ou par le vomissement. Soit que les *flegmes* me bouchassent le gosier, soit que quelque autre cause m'empêchât de respirer à mon aise. (Malherbe.)

— *Flegme salé.* Espèce de pellagre.

— Dans le sens pathologique, *phlegme* est l'orthographe adoptée par tous les médecins pour ce mot et ses dérivés.

— Fig. Calme parfait, inébranlable, que l'on conserve dans une foule de circonstances qui, en général, troublent et émeuvent les autres hommes. Le flegme est opposé à la vivacité, surtout à la vivacité irréfléchie. C'est un homme doué d'un grand flegme. Il a du flegme ou il n'en faudrait point avoir. Son flegme m'étonne. Il y a des occasions où il est bon d'avoir du flegme. La Bagnenodière le regarda toujours d'un même *flegme,* capable de faire enrager tout le genre humain. (Scarr.) Personne n'avait plus de *flegme* que Fontenelle. (Mme Necker.) Le seul peuple, en Europe, qui soit célèbre par son *flegme,* c'est le peuple hollandais. (St-Prosp.) Si quelque chose étonne, c'est le *flegme* mêlé de respect avec lequel les chroniqueurs racontent ces exploits. (E. Quinet.)

Je prends tout doucement les hommes comme ils sont;
J'accoutume mon âme à souffrir ce qu'ils font,
Et je crois qu'à la cour, de même qu'à la ville,
Mon *flegme* est philosophe autant que votre bile.
— Mais ce *flegme,* monsieur, qui raisonne si bien,
Ce *flegme* pourra-t-il ne s'échauffer de rien? (Mol.)

— Anc. chim. Tout produit aqueux, insipide, inodore, obtenu en soumettant à la chaleur des matières végétales plus ou moins humides.

— Distill. Produit aqueux de la première distillation des mélasses, jus de betteraves, de grains, etc.

*** FLEGMON.** s. m. V. PHLEGMON.

*** FLEGMONEUX, EUSE.** adj. Pathol. V. PHLEGMONEUX.

FLEIX. Géogr. Comm. du cant. de Laforce, arr. de Bergerac (Dordogne), sur la Dordogne; 1,500 hab. Traité de 1580, qui mit fin à la septième guerre de religion.

FLÉMALLE-GRANDE. Géogr. Bourg de la prov. et à 12 kil. de Liège (Belgique); 3,300 habitants.

— FLÉMALLE-HAUTE. Bourg de la prov. et à 11 kil. de Liège (Belgique); 2,300 hab.

FLÉMARD. adj. et s. m. Arg. Qui a la flème, paresseux.

FLÈME ou **FLEMME** s. f. (rad. *flegme*). Pop. Paresse excessive, invincible. Ah! zut! le singe pouvait se fouiller, il ne retournait pas à la boîte, il avait la *flemme.* (É. Zola.)

— *Jour de flème.* Jour où l'on n'a pas le courage de travailler. || *Battre sa flème.* Fainéanter au lieu de travailler.

— Se dit aussi des personnes paresseuses, fainéantes. C'est une grande flème.

FLEMMINGIE. s. f. Bot. Syn. de THUNBERGIE.

FLENSBOURG. Géogr. Ville du Slesvig, sur la côte E. et le golfe de son nom, à 29 kil. N. de Slesvig; 22,000 hab. Port fréquenté.

FLÉNU. Géogr. Bourg du Hainaut (Belgique), à 4 kil. de Mons; 2,500 hab.

FLÉOLE. s. f. Bot. V. PHLÉOLE.

FLERS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Domfront (Orne); 12,300 hab. Coutils rayés; toiles de fil et de coton; amidonnerie.

— FLERS. Comm. du cant. de Lannoy, arr. de Lille (Nord); 3,400 hab.

FLERTOIR ou **FLESTOIR.** s. m. Techn. Marteau de ciseleur.

FLESSELLES (Jacques de). Dernier prévôt des marchands, né en 1721. Les citoyens voulant constituer une garde civique, Flesselles délivra des ordres pour faire donner des armes et des munitions; mais il écrivait au gouverneur de la Bastille : « J'amuse les Parisiens avec des cocardes et des promesses. » Saisi sur de Launay, après la prise de la Bastille, ce billet souleva la multitude; un jeune homme tua le prévôt des marchands, dont la tête fut coupée et promenée sur une pique, 14 juillet 1789.

FLESSINGUE. (en hollandais *Vlissingen*). Géogr. Ville forte de Zélande (Pays-Bas), sur la côte S. de l'île de Walcheren, à l'entrée de l'Escaut occidental. Port, bassins magnifiques, vastes chantiers de construction. Occupée de 1807 à 1814 par la France, elle fut bombardée en 1809 par les Anglais. Patrie de Ruyter; 12,000 hab.

FLET. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce du genre plie dont la chair est moins estimée que celle de la plie. On l'appelle aussi *flételet.*

FLÉTAN. s. m. Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens subbrachiens, famille des pleuronectes, ayant les nageoires et la forme des plies. Parmi les espèces on remarque : le *grand flétan* ou *helbut,* type du genre, très commun dans les mers du Nord; le *flétan macrolépidote,* plus petit, habite la Méditerranée. La chair du flétan est agréable.

FLETCHER (Jean). Poète dramatique anglais, 1576-1625, fit avec François Beaumont, Ben Johnson, etc., beaucoup de tragédies et de comédies qui eurent un grand succès, par la vivacité du dialogue, l'esprit, la peinture des mœurs. *L'École des épouseurs, les Événements imprévus,* etc., ont été traduits en français.

FLÉTRI, IE. part. pass. du v. Flétrir. S'emploie adjectiv. Derrière ces côtes s'élèvent, à quelque distance dans les terres, des montagnes qui semblent être d'un sable blanc recouvert d'une herbe *flétrie;* c'étaient là cependant les monts Égalées, au pied desquels Pylos était bâtie. (Chateaub.)

Il tombera, semblable à la vile poussière,
A la feuille *flétrie,* à la fange grossière. (Michaud.)

— Pâli, effacé par un autre éclat.

Je vous retrouve, ô maîtresse chérie,
Je vous revois, je vous tiens dans mes bras.
Dans les jardins j'avais porté mes pas,
Mais près de vous toute fleur est *flétrie.* (Voltaire.)

— Se dit par analogie des couleurs, du teint, de la beauté. Couleurs flétries. Teint flétri, beauté flétrie. Visage, corps flétri. Peau flétrie.

Le mal corrompt le sang, infecte les humeurs,
Couvre les corps *flétris* de livides tumeurs,
D'ulcères dévorants ronge la chair brûlante. (Delille.)

Ta jeunesse sera *flétrie*
Avant l'herbe de la prairie,
Avant le pampre des coteaux. (Millevoye.)

— Se dit aussi en général de tout ce qui présentait un aspect d'éclat, de beauté, qu'a fait disparaître une cause quelconque. Gloire flétrie. Lauriers flétris.

Triomphe, ô ma chère patrie!
Répare ta gloire *flétrie,*
Et règne encor par la vertu. (Lebrun.)

Que nous dégénérons de ce temps si cher!
L'éclat du trône augmente et le nôtre est *flétri.* (Volt.)

— Qui n'est pas dans un état sain. Elle avait deux polypes dans le cœur, et la pointe du cœur *flétrie.* (Mme de Sévigné.)

— Fig. Désolé, triste, abattu. Âme flétrie. Cœur flétri par la vieillesse, par la douleur. Un cœur *flétri* par la pauvreté n'a d'autre sentiment que celui de sa misère. (Thomas.)

Ah! rends-moi du printemps la fraîcheur renaissante,
Rends à mon cœur *flétri* ses dons trop tôt perdus. (Mme V. Babois.)

— Marqué d'un fer chaud par la main du bourreau. Quiconque aura été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité sera *flétri* sur la place publique, par l'application d'une empreinte avec un fer brûlant sur l'épaule droite. (Code pénal, art. 20, texte de 1810.)

— Par extens. Personne flétrie par la loi, par un décret, par une résolution des chambres. Plusieurs des rois d'Égypte, qui avaient foulé leurs peuples pour élever ces pyramides immenses, furent *flétris* par la loi et privés des tombeaux qu'ils s'étaient eux-mêmes construits. (Thomas.)

— Déshonoré, diffamé. Des fers de Claudius Félix encor *flétri.* (Rac.)

Approuvée en Europe, en vos climats *flétrie,*
Il n'est plus de retour pour moi dans ma patrie. (Voltaire.)

— S'empl. substantiv. pour désigner celui qui avait été marqué par le bourreau, ou ceux qui ont subi une flétrissure morale.

*** FLÉTRIR.** v. a. 2e conj. (du lat. *flaccere,* être mou). Faner, sécher, ternir, diminuer ou ôter la fraîcheur, la vivacité, l'éclat, la couleur. Se dit particulièrement des fleurs et des plantes. Le vent, l'ardeur du soleil flétrit l'herbe, les fleurs. Cet amant léger des fleurs, l'oiseau-mouche, vit à leurs dépens sans les *flétrir.* (Buff.) Cette fleur était à moitié fanée; c'était la chaleur du sein de Madeleine qui l'avait *flétrie.* (Alph. Karr.)

Les mânes vers le Styx marchant à flots pressés,
Plus nombreux mille fois dans l'abîme entassés,
Que l'herbe par la faux enlevée aux prairies,
Ou les feuilles des bois que l'automne a *flétries.* (Michaud.)

— Dans un sens métaphorique. Que votre langue soit discrète devant l'innocente enfance, car c'est une fleur délicate qu'un souffle impur peut *flétrir.* (De Juss.)

— Se dit, par analogie, des couleurs, du teint, de la beauté, et en général de tout ce qui perd son éclat ou sa pureté. Une maladie qui flétrit le teint et la beauté d'une jeune femme. Le temps, l'âge *flétrit* le teint, *flétrit* la beauté. (Acad.)

Il dit que sur personne
Il ne faudra s'assurer désormais,
Si cette tache a *flétri* vos attraits. (Voltaire.)

— Dans un sens particulier, Abattre, ôter l'énergie, la vigueur, le courage. Le malheur flétrit l'âme. Le malheur joint à la vieillesse avaient *flétri* son cœur. (Fén.)

— Marquer d'un fer chaud, en vertu d'une condamnation criminelle. En France, la loi s'est adoucie, on ne flétrit plus. On *flétrissait* anciennement avec un fer marqué de fleurs de lis, qu'on imprimait brûlant sur l'épaule droite du condamné. (N. Gallois.)

— Fig. Déshonorer, vouer à l'opprobre. Aussi Rome a-t-elle *flétri* par décret exprès cet écrit du père Falconi. (Bossuet.) Là, celui dont on avait *flétri* l'innocence venait à son tour *flétrir* le calomniateur, et redemander l'honneur qui lui avait été enlevé. (Thomas.) La première sorte d'accusation a pour objet de le *flétrir* aux yeux de ses concitoyens. (Barthél.) L'insulte et le mépris *flétrissaient* à jamais celui qui fuyait sans combattre. (Id.) Quand on a *flétri* une fois un calomniateur convaincu, il faut le livrer au mépris public. (La Harpe.)

— Se dit des choses en ce sens. Nos généraux vaincus par les présents de ceux dont ils auraient dû triompher par les armes, *flétrissaient* de jour en jour leur gloire et la nôtre. (Boss.) C'est une tache qui *flétrit* tout l'éclat de leur naissance. (Mass.) C'est *flétrir* la vertu que de craindre un danger qui peut l'atteindre. (J.-J. Rousseau.) Quel temps prenez-vous pour vouloir *flétrir* une vertu nécessaire au genre humain? (Volt.) Nous décernâmes des honneurs à sa mémoire, nous aurions dû la *flétrir.* (Barthélemy.)

A la fleur de mes ans, je suis tombé sans gloire,
Et mon premier combat a *flétri* ma mémoire. (Baour-Lormian.)

— *Flétrir de.* Le zèle de votre auguste bisaïeul avait par des lois sévères puni souvent et toujours *flétri* de son indignation ce scandale dans son royaume. (Mass.) Tous les historiens *flétrissaient* le connétable du nom de traître. (Volt.)

Et moi même, à qui l'âge
D'aucune ride encor n'a *flétri* le visage. (Boileau.)
Obscur, on l'eût *flétri* d'une mort légitime,
Il est puissant, les lois ont ignoré son crime. (Gilbert.)

— *Flétrir sur. Flétrir* une femme sur le fond de sa conduite. (Mass.)

— Absol. Ce n'est pas le pouvoir qui *flétrit,* c'est le public. (Voltaire.)

— SE FLÉTRIR. v. pron. Être flétri. En parlant des fleurs. Les fleurs écloses au matin se flétrissent le soir.

— Fig. La fleur de mes ans ne se *flétrira* point dans ma mémoire. (J.-J. Rouss.)

Ah! pleure, fille infortunée!
Ta jeunesse va se *flétrir,*
Dans sa fleur trop tôt moissonnée. (C. Delavigne.)

— En parlant des couleurs, du teint, de la beauté, de la pureté et de tout ce qui a de l'éclat, de la vivacité, de la vigueur. Son teint se *flétrit* comme une fleur que la main d'une nymphe a cueillie dans les prés. (Fén.) Le visage de Télémaque se *flétrit* comme une belle fleur que les noirs aquilons viennent de ternir de leur souffle cruel. (Id.) Mais ces plumes brillantes, qui surpassent en éclat les plus belles couleurs, se *flétrissent* aussi comme elles et tombent chaque année. (Buff.)

Siége de la douleur, ses traits se sont *flétris,*
De son teint ravissant la fleur se décolore. (Malfilâtre.)

Mon corps, victime infortunée
Du feu dévorant qu'il nourrit,
Privé d'aliment, se *flétrit*
Comme l'herbe aux champs moissonnée. (Le Franc.)

— Être déshonoré, terni. La mémoire ne se *flétrit* point par le temps. (Boss.) Il voit ses lauriers se *flétrir* dans ses mains. (J.-B. Rouss.)

— Se déshonorer. Ne vous *flétrissez* point par un vice si bas. (Boil.)

— Chir. Se dit d'une partie, d'une tumeur, d'une végétation qui devient flasque.

FLÉTRISSANT. part. prés. du v. Flétrir. Qui flétrit. Le soleil flétrissant les fleurs. L'âge flétrissant la beauté. Des écrits flétrissant la mémoire de quelqu'un. L'histoire flétrissant les mauvais princes. Les arrêts de la justice flétrissant un criminel. Une vie molle, efféminée, flétrissant les plus mâles courages.

*** FLÉTRISSANT, ANTE.** adj. Qui fait perdre l'éclat, la force.

Quand l'âge aura sur nous mis sa main *flétrissante,*
Que pourra la beauté quoique toute-puissante?
Nos cœurs en la voyant ne palpiteront plus. (A. Chén.)

— Fig. Qui est de nature à flétrir, à déshonorer. Un arrêt flétrissant. Des imputations flétrissantes. Une injure flétrissante. Une dénomination flétrissante. Je n'ai pas l'âme assez vile, assez lâche, pour préférer une mort *flétrissante* à une mort illustre et généreuse. (Lebrun.) Cependant on apercevait de nombreux motifs pour écarter cette appréhension *flétrissante* pour l'esprit et pour le cœur. (De Pradt.) Le cardinal avait exigé d'eux une rétractation par laquelle ils abjuraient leurs anciennes erreurs, en qualifiant de la manière la plus *flétrissante* leur adhésion à la constitution civile du clergé. (Thiers.)

Que direz-vous, race future,
Lorsque vous apprendrez la *flétrissante* injure
Qu'à ces arts désolés font des hommes cruels? (Volt.)

*** FLÉTRISSURE.** s. f. (rad. *flétrir*). Altération qui arrive à la fraîcheur et à la vivacité, à l'éclat, à la beauté des fleurs et des couleurs. La flétrissure des fleurs.

— Se dit, par analogie, de la beauté, de la délicatesse du teint et des couleurs. Son teint n'a pas encore éprouvé la moindre flétrissure. Le temps n'a pas encore causé la moindre flétrissure à sa beauté.

— Marque qu'imprimait le bourreau sur l'épiderme d'un criminel qu'on avait condamné à une peine afflictive et infamante, mais qui ne méritait pas la mort. La flétrissure consistait en France à appliquer un fer chaud sur l'épaule du criminel. Les cas où la *flétrissure* accompagnait la peine des travaux forcés étaient la récidive, la condamnation, même à la réclusion, pour crime de faux, et la condamnation aux travaux forcés à temps, prononcée contre un mendiant ou un vagabond. (N. Gallois.) La *flétrissure* a été abolie en France par la loi du

28 avril 1832, qui a introduit de nombreuses améliorations dans le code pénal. (Chabrol-Chaméane.)

— Fig. Tache à la réputation, à l'honneur. Voilà une grande flétrissure à son honneur, à sa réputation. Il a reçu une flétrissure qui ne s'effacera jamais. C'est une flétrissure pour un homme d'avoir fui dans le combat. Le monde lui-même, qui semble se faire honneur du vice, lui attache pourtant une espèce de *flétrissure* et d'opprobre. (Mass.) Le mot dont je me suis servi est sans doute une injure; je prétends lui donner une signification plus haute, c'est une *flétrissure*, et je le maintiens. (Gambetta.)

FLETTAGE. s. m. (rad. *fletter*). Verr. Dépontillage.

FLETTE. s. f. Navig. Sorte de bateau normand de 44 à 60 mètres de longueur, sur 7, 8 et même 9 de largeur et de profondeur. Les flettes sont faites en chêne.

— Verr. Pontil.

FLETTER. v. a. 1re conj. Verr. Dépontiller.

* **FLEUR.** s. f. (du lat. *flos*, fleur). Bot. Ensemble des organes reproducteurs des plantes, ordinairement composé du *calice*, de la *corolle*, des *étamines*, du *pistil* et des *nectaires*. On ne peut définir la fleur d'une manière générale, car dans certaines plantes elle a tous ses organes; dans d'autres, elle n'a que les organes sexuels sans la corolle; elle n'a pas de calice dans un grand nombre de plantes, comme dans les liliacées; enfin il y en a chez lesquelles un ou plusieurs de ces organes n'existent pas, et dont la corolle n'est pas toujours colorée. Les mousses, les graminées, les chatons des noyers et une multitude d'arbres et d'herbes n'ont que des étamines. Dans certaines plantes, les fleurs se forment bien avant l'époque où

a Fleur de la rose de France. b, la même coupée longitudinalement.

elles paraissent à l'extérieur. Les grappes florales existent dans les jacinthes et dans les plantes analogues avant que les feuilles mêmes se développent, et dans les palmiers, le rudiment des régimes reste caché pendant une, deux, et même, dit-on, jusqu'à sept années avant de paraître. En mutilant une fleur, on peut la rendre stérile; il suffit de couper les étamines ou les pistils avant une certaine époque, et d'éloigner simultanément les fleurs de même espèce, dont le pollen pourrait parvenir à celle que l'on mutile. En coupant un des styles, le carpelle ou la loge qui lui correspond est frappé de stérilité. L'émail des fleurs. Le coloris des fleurs. Le doux parfum des fleurs. Le calice des fleurs. Le rouge, le blanc, l'orange, le pourpre, le jaune, le bleu des fleurs. Le sein des fleurs. Une moisson de fleurs. Son teint se flétrit comme une *fleur* que la main d'une nymphe a cueillie dans les prés. (Fén.) Il en est qui, semblables à la *fleur* des champs, ne mettent presque point d'intervalle entre l'instant qui les voit éclore et celui qui les voit sécher et disparaître. (Massillon.) L'oiseau-mouche darde sa langue hors de son bec, et la plonge jusqu'au fond du calice des *fleurs* pour en tirer les sucs. (Buff.) Chaque site vous présente ses plantes, et chaque plante ses *fleurs*. (B. de St-P.) Suspendue au-dessus de nos vertes campagnes, portée par l'arc-en-ciel au sein des nuages pluvieux, Flore verse les *fleurs* à pleine corbeille dans nos vallons et sur nos forêts. (Id.) Les *fleurs* ont des réverbères ou des pétales pour réfléchir les rayons de l'astre du jour sur leurs parties sexuelles, afin d'en accélérer la fécondation. (Id.) Une *fleur* nous intéresse plus qu'une étoile, et le plus petit jardin plus que tout le firmament. (Id.) La *fleur* est la fille du matin, le charme du printemps, la source des parfums, la grâce des vierges, l'amour des poètes. (Chateaub.) Dans le monde, nous attribuons nos affections aux couleurs de la *fleur*, l'espérance à sa verdeur, l'innocence à sa blancheur, la pudeur à ses teintes de rose. (Id.) La *fleur!* livre charmant qui ne renferme aucune erreur dangereuse, et ne garde que l'histoire fugitive des révolutions du cœur. (Id.) Les *fleurs* offrent le sanctuaire où sont renfermés les organes reproducteurs, où se célèbrent les mystères de la fécondation, où se cachent et se développent les germes qui doivent perpétuer les familles végétales. (Guérin.) Une abondante rosée tombe en perles d'argent sur le velours des *fleurs*. (Bergasse.)

> Vous avez beau charmer, vous aurez le destin
> De ces *fleurs* si fraîches, si belles,
> Et qui ne durent qu'un matin.
> Comme elles vous plaisez, vous passerez comme elles.
> (Mme Deshoulières.)

> O *fleurs!* en tous les temps égayez ma retraite,
> Et, plus heureux que moi, puisse un autre poète
> Peindre, sous des crayons frais comme vos couleurs,
> Vos traits, vos doux instincts, vos sexes et vos mœurs!
> (Fontanes.)

> Puis, il oublie les *fleurs*, luxe de la nature. [illegible]
> Les *fleurs* [illegible] les *fleurs* [illegible]
> (Delille.)

> [illegible]
> [illegible] fleur,
> [illegible]
> [illegible]

—Sous le rapport des organes sexuels, la fleur est mâle, hermaphrodite, unisexuelle, femelle, neutre, [illegible], monoïque, dioïque, polygame, [illegible], polygyne, monoïque, dioïque, polygame. || Par rapport à son épanouissement, elle est printanière, estivale, automnale, hibernale, précoce, tardive, diurne, éphémère, nocturne, hygrométrique, etc. || Par rapport à son enveloppe et à ses parties accessoires, elle est glumacée, involucrée, pétalée, apétalée, etc.

— Selon quelques botanistes, le mot *fleur* désigne Les organes sexuels seulement.

— Généralement, on donne ce nom à la corolle, à l'ensemble des pétales, qui ne sont qu'un accessoire de la fleur, sans s'occuper des organes sexuels, qui seuls produisent les fruits ou les graines.

— On désigne aussi sous ce nom l'Urne des mousses, l'Apothécion des lichens et la Capsule des fougères.

— *Fleur ailée.* Fleur insectiforme des orchidées. || *Fleur double.* Celle dont les filets se sont métamorphosés en pétales; c'est pour cette raison qu'un grand nombre de fleurs doubles ne fournissent pas de graines, les organes de la fécondation n'existant plus. || *Fleur femelle.* Fleur qui ne porte que des pistils. || *Fleur incomplète.* Fleur manquant d'un ou de plusieurs des quatre verticilles regardés comme essentiels. || *Fleur mâle.* Fleur qui ne porte que des étamines. || *Fleur nue.* Fleur dépourvue de calice et de corolle. || *Fleur stérile.* Fleur réduite à l'enveloppe florale, soit par suite d'avortement des organes sexuels, soit par transformation de ces organes en enveloppes florales.

— Dans le langage usuel, il se dit de la plante même qui produit des fleurs. Acheter des fleurs. Vendre des fleurs. Cultiver les fleurs. Quai aux fleurs. Marchande de fleurs. Il y a des amateurs de tulipes pour qui les autres *fleurs* ne sont que de mauvaises herbes. (Alp. Karr.)

— *Fleurs coupées.* Fleurs qui se vendent en bouquets.

— *Langage des fleurs.* Manière d'exprimer une pensée, un sentiment secret par des fleurs isolées ou arrangées dans un certain ordre.

— Fig. Jeune fille, jeune enfant. Elle m'a dit encore que les vierges étaient des *fleurs* mystérieuses qu'on trouvait dans les lieux solitaires. (Chateaubriand.)

> Cependant mon amour pour notre nation
> A rempli ce palais de filles de Sion,
> Jeunes et tendres *fleurs* par le sort agitées,
> Sous un ciel étranger comme moi transplantées. (Rac.)
> De cette *fleur* si tendre et si [illegible],
> Tout Juda, comme vous, plaignant la destinée,
> Avec ses frères morts [illegible] (Id.)
> [illegible]
> Chère et dernière *fleur* d'une tige si belle,
> Hélas! sous le couteau d'une mère cruelle
> [illegible] (Id.)
> Toutes frappées [illegible] *fleurs* [illegible]
> Alcyons engloutis avec leurs nids flottants!
> Quoi! mortes! quoi! déjà sous la pierre couchées!
> Quoi! tant d'êtres charmants sans regards et sans voix!
> Tant de flambeaux éteints! tant de *fleurs* arrachées! ..
> (V. Hugo.)

— Se dit, en général, de tout objet agréable, soit animé ou inanimé, physique ou moral. Tu deviendras éprise et captive d'une *fleur* que le soleil dessèche. (Boss.) Jamais plante ne fut cultivée avec plus de soin, ni ne se vit plus tôt couronnée de *fleurs* et de fruits, que la princesse Anne. (Id.) Toi-même qui jouis maintenant d'une jeunesse si vive et si féconde en plaisirs, souviens-toi que ce bel âge n'est qu'une *fleur* qui sera presque aussitôt séchée qu'éclose. (Fén.)

> Les *fleurs* de votre amour, dignes de leur racine,
> Montrent [illegible]
> Mais il faut passer outre, et des fruits de Lucine
> Faire avoir à nos vœux leur accomplissement.
> (Malherbe.)

— Signifie particulièrement Agrément, douceur de la vie. Semer de fleurs le chemin de la vie. Aucun chemin de *fleurs* ne conduit à la gloire. (La Font.) Ils marchent sur les *fleurs*. (J.-J. Rouss.) L'enfant ne voit la vie qui se présente à lui que comme une route semée de *fleurs*. (Lacépède.)

> De *fleurs* en *fleurs*, de plaisirs en plaisirs
> Promenons nos désirs. (Racine.)
> Des *fleurs* du sentiment et des *fleurs* du génie
> Heureux qui peut semer les chemins de la vie!
> (Demoustier.)

— Loc. prov. *Couvrir le piège de fleurs. Couvrir de fleurs le bord du précipice.* Tromper quelqu'un par des apparences, par des espérances séduisantes; l'entraîner à sa perte par le chemin des plaisirs et du désordre. Je leur semai de *fleurs* le bord du précipice. (Rac.) || *Le serpent est caché sous les fleurs.* Les plaisirs couvrent les dangers. Le serpent caché sous les *fleurs* nous surprend avec plus d'adresse. (Haumont.)

— Ornement, embellissement, et particulièrement Ornement, embellissement d'un discours. Se dit surtout au pluriel en ce sens. Il a essayé de répandre quelques *fleurs* sur ce sujet aride. (Acad.) Que ferez-vous ici, faibles discoureurs? Détruirez-vous les remparts en jetant des *fleurs?* (Boss.) S'il trouvait en son chemin les *fleurs* de l'élocution, il les entraînait plutôt après lui par sa propre impétuosité, qu'il ne les cueillait avec choix pour se parer d'un tel ornement. (Id.) Point d'élégance ni de *fleurs* affectées. (Racine.) Il trouve sous sa main des *fleurs* toujours écloses. (Boil.) Semez vos entretiens de *fleurs* toujours nouvelles. (Volt.)

> [illegible]
> C'est là qu'en traits de feu toute sa verve éclate.
> [illegible]
> [illegible]
> Et que, s'enveloppant de poétiques *fleurs*,
> [illegible]

— *Fleurs de rhétorique.* Se dit particulièrement des figures de style. || Se prend souvent en mauvaise part pour Discours pompeux et vide. Il nous a fait beaucoup de *fleurs* de rhétorique, et n'a rien dit sur la question qu'il devait traiter. (Acad.)

— Éloge, louange. En ce sens, ne se dit guère qu'au pluriel. On vous couronne de *fleurs!* (Fléch.) Je ne prends que les vertus extraordinaires, et je choisis les *fleurs* que je jette sur son tombeau. (Id.)

> Qui chantera votre vertu guerrière?
> [illegible] (Volt.)

— Enfance, jeunesse, temps où certaines choses sont dans leur plus grande beauté, comme un arbre au temps des fleurs. Être dans sa fleur. Être à la fleur de ses jours. Il est dans la fleur de la jeunesse. Mourir à la fleur de l'âge, dans la fleur de ses ans. Elle [illegible] la fleur de sa beauté. La fleur de la beauté n'a qu'un temps. Il est bien triste qu'un si bon philosophe et un si parfait [illegible] *fleur* de son âge. (Volt.) [illegible] la poésie de Pindare [illegible] à un visage qui perd la beauté en perdant la *fleur* de la jeunesse. (Barthél.) [illegible] l'artiste a voulu représenter le Sauveur dans la *fleur* de la jeunesse. (Mérimée.) Ils étaient beaux tous deux, tous deux à la *fleur* de leurs ans. (J. Sandeau.)

> [illegible]
> [illegible] (Rac.)
> [illegible]
> Son [illegible] à la triple tige. (Boil.)
> [illegible] attrait flatteur,
> La [illegible] *fleur* (Del.)
> Et la [illegible] sans époux,
> Et le guerrier qui tombe à la *fleur* de son âge.
> (De Fontanes.)

— Fig. Se dit de l'éclat, de la fraîcheur que donnent la jeunesse et la santé, la beauté. La fleur du teint. On voit beaucoup d'estropiés acquérir plus d'embonpoint, de *fleur* de santé qu'ils n'en avaient avant leur mutilation, car, pouvant manger autant que s'ils avaient tous leurs membres, ils jouissent d'une surabondance de nutrition et de vie. (Virey.)

> Et, mettant la céruse et le plâtre en usage,
> [illegible] (Boil.)
> [illegible]
> N'avait point de sa joue éteint la jeune *fleur*.
> (A. Chénier.)

— Se dit aussi de la barbe naissante.

> [illegible]
> De ce tendre duvet, la *fleur* du premier âge
> (Favolle.)
> Il quitta l'Arcadie et ses belles campagnes
> Lorsqu'un premier duvet, *fleur* de la puberté,
> [illegible] (La Harpe.)

— [illegible] de vapeur blanche condensée sur la peau de certains fruits, laquelle s'enlève au moindre attouchement, et remarquable principalement sur les prunes. On servit qu'outre le fruits qui avaient encore toute leur fleur. Ne touchez pas tant à ce raisin; vous en enlèveriez la fleur.

— *Fleurs du vin, de la bière, du vinaigre.* Particules de matière blanche qui se forment comme une légère pellicule sur le vin, la bière ou le vinaigre, soit dans la futaille, soit en bouteille, quand ces boissons commencent à se décomposer, et qui sont formées de petites plantes appelées mycodermes.

— *Fleur de farine.* La partie la plus belle et la plus fine de la farine. Un gâteau de fleur de farine. De la farine blutée à fleur.

— Fig. Élite, choix, ce qu'il y a de meilleur, de plus excellent. C'est la fleur de mes amis. Ces braves sont la fleur du régiment, de l'armée. Ne prendre que la fleur d'un sujet. Le service de ce cher maître que vous honorez tant l'empêcha de se retrouver avec la *fleur* de ses amis. (Mme de Sévigné.) Rossinante, la *fleur* des coursiers d'Ibérie. (Boileau.) La *fleur* de la jeunesse en tout temps l'accompagne. (Volt.) Mon beau Français, la *fleur* des chevaliers. (Id.) J'ai perdu sous ses murs la *fleur* de mon armée. (De Belloy.) L'homme réagit sur sa propre nature, ses genres de vie si variés altèrent ou déforment son type originel, et la femme, cet être si frêle, cette *fleur* de la nature vivante, subit encore plus que l'homme ces altérations profondes. (Virey.) Trois cents hoplites, *fleur* guerrière de Lacédémone, formaient l'avant-garde. (P. de St-Victor.) La *fleur* de tous les plaisirs et de toutes les pensées vient s'y épanouir. (H. Taine.)

> Je ne me repens point d'avoir par mon adresse
> Sauvé le sang des dieux et la *fleur* de la Grèce.
> (Corneille.)
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] fallait des paladins. (De la Fare.)
> Elle baisse son vol, embrasse peu d'objets,
> [illegible] (Chateaubriand.)
> De sa beauté, des sa première aurore
> Un vent brûlant a desséché la *fleur*. (Millevoye.)

— *La fleur de la galanterie.* Homme très galant. C'est la fleur de la galanterie. || La galanterie, dans ce qu'elle a de plus brillant, de plus délicat. Il a beau employer la fleur de la galanterie, il ne réussira pas auprès d'elle.

— *Fine fleur de Normand.* Normand plus normand que les autres.

— Fig. et fam., et par plaisanterie. *La fleur des pois.* Un homme à la mode, un élégant, un fashionable qui se distingue parmi ses pareils.

— Fig. Les prémices, le premier usage d'une chose nouvelle. Voilà une étoffe qu'on n'a encore montrée à personne; vous en aurez la fleur. Il a eu la fleur de cette tapisserie, de ce meuble. Rien n'est plus fragile que ces *fleurs* délicates de la faveur publique. (Delille.)

— Fig. *La fleur de la virginité*, ou absol. *La fleur.* La virginité même. Elle a perdu sa *fleur*. (Acad.)

> Ce n'est qu'un faux appas, et, sous cette couleur,
> [illegible] (Molière.)
> [illegible] vierge, [illegible]
> [illegible] (Molière.)

— Pop. *Fleur de mai.* Virginité.

— Surface, superficie.

> Sur la *fleur* des objets glissons d'un pas rapide;
> Pour tout approfondir, tout peindre dans mes vers,
> La nature est trop vaste et les moments trop chers.
> (Delille.)

— Anc. chim. Substance solide ou volatile produite par sublimation ou par décomposition. Fleur de soufre. Fleur de zinc, d'arsenic, d'antimoine. Fleur de benjoin. Soufre en fleur. || *Fleur d'alun.* Alun de plume. || *Fleur d'antimoine.* Acide antimonieux préparé par sublimation, et auquel on donne le nom de *fleur argentine d'antimoine*, parce qu'on le recueille en aiguilles brillantes. || *Fleur d'argent.* [illegible] || *Fleur* [illegible] || *Fleur de benjoin.* Acide benzoïque obtenu par sublimation. || *Fleur de bismuth.* Efflorescence d'oxyde de bismuth, qu'on trouve à la surface des minerais qui renferment ce métal à l'état natif. || *Fleur de chaux naturelle.* Craie coulante. || *Fleur de cobalt.* Efflorescence qui se forme à la surface du cobalt, et qui est un arsénite de cobalt pulvérulent. || *Fleur de cuivre.* Oxyde de cuivre capillaire. || *Fleur de fer.* Spath calcaire en végétation. || *Fleur de nickel.* Oxyde de nickel. || *Fleur de sel ammoniac.* Chlorure d'ammoniaque sublimé. || *Fleur de sel ammoniac cuivreuse.* Chlorure d'ammoniaque et de cuivre sublimés. || *Fleur de sel ammoniac martiale.* Mélange de chlorure d'ammoniaque et de perchlorure de fer sublimés. || *Fleur de soufre.* Soufre sublimé en très petits cristaux aciculaires. || *Fleur de zinc.* Oxyde de zinc produit par la combustion de ce métal.

— Arboric. *Double fleur.* Variété de poirier. || Fruit de cet arbre. || *Fleur de guignes.* Autre variété de poirier. || *Fleur de mai.* Petite pomme blanche, précoce.

— Archéol. *Cette médaille est à fleur de coin.* Elle est parfaitement conservée. Le relief n'en est point effacé.

— Archit. Tout ornement qui imite les fleurs. || *Fleur de chapiteau.* Espèce de rose placée au milieu de l'abaque du chapiteau corinthien.

— Blas. *Fleur de lis.* V. LIS.

— Bot. On a donné ce nom, suivi d'une épithète qui indique une de ses propriétés réelles ou imaginaires, à des plantes dont il est devenu l'appellation la plus commune. || *Fleur d'Adonis.* L'adonide. || *Fleur africaine.* L'œillet d'Inde. || *Fleur ailée.* Nom vulgaire de quelques espèces d'ophrys. || *Fleur de l'air.* Espèce d'orchidée de Montevideo, qui végète sans terre, suspendue aux fenêtres. || *Fleur d'amour.* Pied-d'alouette sauvage, amarante, ancolie. || *Fleur d'Arménie.* L'œillet de poète. || *Fleur bleue.* Légumineuse employée en Asie à colorer les mets en un beau bleu qui disparaît bientôt. || *Fleur de Candie.* La ficoïde de Tripoli. || *Fleur cardinale.* Lobélie pourprée. || *Fleur de carême.* Renoncule. || *Fleur de chair.* Le mélampyre des champs; la lychnide laciniée; le farouch. || *Fleur changeante.* La ketmie de l'Inde, malvacée à fleur changeante. || *Fleur du ciel.* Le nostoc, dit aussi *crachat de lune*. || *Fleur aux cocus.* Nom vulgaire de l'anémone des bois. || *Fleur de Constantinople.* Un des noms vulgaires de la lychnide chalcédonique, appelée aussi *fleur de Jérusalem*. || *Fleur de coucou.* Espèce de lychnide, primule, primevère et agrostemme. || *Fleur de crapaud.* La stapélie panachée. || *Fleur des dames.* Anémone pulsatile, hépatique des jardins; héliotrope du Pérou. || *Fleur dorée.* Chrysanthème. || *Fleur d'eau.* L'oscillaire. || *Fleur écarlate.* La lychnide de Russie. || *Fleur d'écrevisse.* Fleur d'une espèce de balisier. || *Fleur feuille.* Sauge ormin. || *Fleur impie.* Fleur écartée et campanulée du dombéya éclatant. || *Fleur de jalousie.* Amarante tricolore, dite aussi *jalousie*. || *Fleur de Jérusalem.* V. FLEUR DE CONSTANTINOPLE. || *Fleur joyeuse.* Fleur de l'acacia du Malabar. || *Fleur de Jupiter.* Espèce de lychnide. L'agrostemme rose du ciel. || *Fleur miellée* ou *fleur de miel.* Espèce de mélianthe, dont les nectaires sécrètent en abondance une liqueur miellée. || *Fleur mistèle.* Talin. || *Fleur à musc.* Espèce de ketmie. || *Fleur de Noël.* L'ellébore noir. || *Fleur de nuit.* L'ipomée. || *Fleur d'onze heures.* Un des noms de l'ornithogale ombellé, fleur qui s'ouvre à onze heures. || *Fleur paon* ou *de paradis.* Poincillade. || *Fleur de Parnasse.* Parnassie des marais. || *Fleur de la passion.* Grenadille commune, passiflore bleue représentant les instruments de la Passion. ||

Fleur de plume. Violette grecque || *Fleur printanière.* La pâquerette annuelle, la primevère. || *Fleur royale.* Un des noms du pied-d'alouette. || *Fleur de sang.* La tulipe du Cap. || *Fleur sarrasine.* La petite capucine. || *Fleur satinée.* Le lis de Perse. || *Fleur du sel.* Plante recouverte d'une efflorescence saline. || *Fleur du soleil.* Souci des jardins, héliotrope courbe, belle-de-jour, herbe aux verrues, gaude, hélianthème vulgaire, etc. || *Fleur du tan.* Nom vulgaire d'un champignon, le fuligo des jardins. || *Fleur de tous les mois.* Le souci des jardins. || *Fleur de toute l'année.* Angrec en corymbes. || *Fleur des treilles.* Arbrisseau de la famille des apocynées. || *Fleur de la Trinité.* Un des noms de la pensée. || *Fleur de veuve.* La scabieuse.

— Chorég. Figure du cotillon.

— Jeux. *Cartes de fleur.* Cartes à jouer de la plus belle qualité.||Au jeu de paume, *La balle a passé à fleur de corde.* La balle a légèrement effleuré la corde en passant par-dessus, de sorte qu'il s'en est peu fallu que le coup ne fût perdu.

— Loc. prov. *Cette affaire a passé à fleur de corde.* Il s'en est peu fallu qu'elle ne manquât

— Mar. *Fleurs d'un vaisseau.* Parties formées par les extrémités des varangues, avec les membres courbes, qui se mettent au fond

— Médec. *Fleurs blanches.* V. FLEURS.

— Minér. *Fleur de pêcher.* Marbre d'Italie violet à taches lilas ou roses.

— Pharm. *Les quatre fleurs.* Celles de mauve, de pied-de-chat, de pas-d'âne et de coquelicot, dont on fait une tisane pectorale.

— Tann. Côté de la peau d'où le poil a été enlevé.

— Techn. Représentation de fleurs. Broder des fleurs sur une étoffe. Peindre des fleurs. || *Étoffe à fleurs.* Etoffe portant des figures de fleurs dans le tissu, ou fixées sur le tissu. || *Fleurs de broderie.* Ouvrage de broderie représentant des fleurs. || *Peintre de fleurs.* Peintre qui représente des fleurs, des fruits, des plantes. || *Fleurs artificielles.* Productions de l'art qui imitent les fleurs naturelles. Les fleurs artificielles des Chinois ne sont ni de soie ni d'aucune espèce de fil de toile, ou de papier, mais de la moelle d'un arbrisseau qu'ils coupent par bandes aussi fines que celles de parchemin ou de papier. En France, on a donné la préférence à la batiste et au taffetas de Florence. Avec la batiste on fait les pétales, et avec le taffetas les feuilles. Les *fleurs* artificielles ornent la chevelure, le sein, les vêtements de la beauté; elles embellissent nos banquets, elles se mêlent à nos fêtes, elles décorent les autels de la Divinité. (Moléon.) || *Fleurs barométriques.* Fleurs artificielles saturées de chlorure de cobalt, de manganate de potasse ou de chlorure de fer qui donnent à ces fleurs diverses nuances, selon que l'atmosphère est sèche ou humide.

— Vitic. *Passer fleur.* Se dit de la vigne dont la floraison se termine heureusement,en sorte que la formation du grain n'est pas empêchée par les gelées ou le coulage.||Se dit par extens. des autres végétaux.

— Zooph. *Fleurs de corail.* Excroissances arrondies qui terminent les rameaux des jeunes coraux.

— *A fleur de.* loc. prépos. Au niveau de. Les fondements de cet édifice sont déjà à fleur de terre. La digue n'était pas encore à fleur d'eau. Il a de gros yeux à fleur de tête. Enfoncez cette vis à fleur de bois.

> Partis de grands poissons, à *fleur* d'eau voyageant,
> Font reluire au soleil leurs écailles d'argent.
> (V. Hugo.)

— Fig. Joies à *fleur* d'âme. (Villemain.) C'était comme un rappel de ses anciennes émotions, où lui revenait à *fleur* de cœur ce qu'elle avait senti, étouffé, souffert. (De Goncourt.)

— *Blanchi à fleur.* Très bien blanchi.

— REM GRAMM. *A fleur. A fleurs.* En pareil cas, les écrivains semblent avoir employé indistinctement le singulier ou le pluriel. En effet, l'un ou l'autre nombre peut très bien se justifier. Celui qui se sert de la première de ces formes envisage les objets en général, tandis que celui qui emploie la seconde les prend dans un sens particulier, individuel. Le pluriel paraît beaucoup plus usité. Néanmoins, s'il était question d'une plante qui ne produisit qu'une seule fleur, le singulier devrait seul être employé. Les branches à *fleur* (du genêt) sont courtes, n'ont point d'épines, et ont cinq ou six fleurs en grappes au bout. (J.-J. Rouss.) En Amérique, les plantes à *fleurs* sont sans nombre. (Chateaub.) Les flancs de la colline sont tapissés de groupes d'arbrisseaux à fruits ou à *fleurs.* (B. de St-P.) J'ai vu en Bretagne quantité de terres incultes; il n'y croît que du genêt et une plante à *fleurs* jaunes qui ne paraît composée que d'épines. (Id.)

— *En fleur. En fleurs.* Le singulier et le pluriel sont également usités. La vigne en *fleurs* exhale au loin de doux parfums. (J.-J. Rouss.) Arrivés au bord du fleuve, nous passâmes à gué les eaux limpides, au travers de grands roseaux, de beaux lauriers-roses en pleine *fleur.* (Chateaub.) Lorsque les blés sont en *fleur,* c'est alors qu'ils sont revêtus de toute leur magnificence. (B. de St-P.) Sous un marronnier en *fleur,* je me repose sous les riches ombrages de l'Amérique. (Id.) Le merle noir vole en sifflant vers la cerise pourprée, et le taureau, semblable à un rocher, mugit de joie et hâte son pas pesant à la vue des prairies en *fleurs.* (B. de Saint-Pierre.)

> L'or de la primevère a percé les gazons,
> Et les arbres en *fleurs* blanchissent les vallons.
> (Michaud.)

> Vois ces arbres en *fleur* de leur cime agitée
> Verser sur les sillons une pluie argentée. (St-Lamb.)

> Et déjà nous foulons sur le bord opposé
> Un vallon d'herbe en *fleur* par l'écume arrosé.
> (Lamartine.)

> L'alouette a chanté mon réveil, mon royaume
> Sous un jour de printemps en *fleurs* m'est apparu. (Id.)

— *De fleur en fleur. De fleurs en fleurs.* On emploie aussi bien le pluriel que le singulier dans ces sortes de locutions. Dans sa vie tout aérienne, l'oiseau-mouche touche à peine le gazon par instants; il est toujours en l'air, volant de *fleurs* en *fleurs.* (Buff.)

FLEURAGE. s. m. (rad. *fleur*). Issue de la mouture du gruau. Son de gruau. || *Fleurage de pommes de terre.* Farine de pommes de terre.

— Action de saupoudrer de farine de seigle.

— Combinaison de fleurs sur une tenture, un tapis.

— Grav. Cristallisations formées sur la planche de verre par l'acide fluorhydrique.

★ **FLEURAISON.** s. f. (radic. *fleur*). Temps pendant lequel les fleurs restent épanouies.On le confond souvent à tort avec *floraison,* action de la fleur qui s'épanouit. Pendant la fleuraison. Observer une plante au moment de sa *fleuraison.* (Acad.) Linné a tenu note des *fleuraisons* successives des diverses espèces à Upsal. (De Candolle.) Dans la châtaigne d'eau,on voit, près de l'époque de la *fleuraison,* les pétioles se renfler en vessies natatoires pleines d'air et soulever la plante, qui jusqu'alors était au fond de l'eau. Après la floraison, ces mêmes vessies se remplissent d'eau, et la plante redescend pour mûrir ses graines. (Id.)

FLEURANCE. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Lectoure (Gers), sur le Gers; 4,500 hab.

FLEURANGES. V. LA MARCK.

FLEURANT. part. prés. du v. Fleurer. Qui fleure.

FLEURANT, ANTE. adj. Qui répand, qui exhale une odeur comme les fleurs.

> Douce et belle bouchelette,
> ...
> Plus suave et mieux *fleurante*
> Que l'immortelle amarante. (Remi Belleau.)

FLEURBAIX. Géogr. Comm. du canton de Laventie, arrond. de Béthune (Pas-de-Calais); 2,700 hab.

FLEURDELISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fleurdeliser. S'empl. adjectiv. Un écu fleurdelisé. Une tenture fleurdelisée. Le manteau royal était fleurdelisé en or. Le bâton des maréchaux de France était fleurdelisé. La girouette *fleurdelisée* criait au vent sur la tringle rouillée. (J. Sandeau.)

— Marqué d'un fer chaud portant des fleurs de lis. Voleur fleurdelisé.

— Bot. Se dit d'une fleur à cinq pétales inégaux, imitant les fleurs de lis des armoiries, comme celles de la carotte, du persil.

★ **FLEURDELISER.** v. a. 1re conj Empreindre un papier de fleurs de lis. Peindre, graver des fleurs de lis sur un écusson. Broder, brocher des fleurs de lis sur un manteau, sur une tenture, dans la texture d'une étoffe.

— Marquer l'épaule d'un criminel d'un fer chaud portant l'empreinte d'une fleur de lis.

★ **FLEURÉ, ÉE.** adj. Blas. Se dit des pièces terminées en fleurs ou bordées de fleurs. On dit aussi *fleuretté* et *fleuronné.*

FLEURÉE. s. f. (radic. *fleur*). Techn. Écume légère de la cuve du bleu dans les teintureries.

★ **FLEURER.** v. n. 1re conj. (rad. *fleur*). Répandre, exhaler une odeur comme les fleurs. Comme elle *fleure* bon, maintenant! la chaleur de mon sein lui fait exhaler sa petite âme de fleur timide et modeste. (Th. Gaut.)

— Loc. prov. *Cela fleure comme baume.* C'est une honnête affaire, qui offre des sûretés; cela paraît devoir être avantageux, lucratif. || Au sens moral, *Sa réputation fleure comme baume, ne fleure pas comme baume.* Il a une bonne réputation; il a une mauvaise réputation.

— S'est dit activement dans le sens de Flairer.

> J'y consens : qu'elle coure, aime l'oisiveté,
> Et soit des damoiseaux *fleurée* en liberté.
> (Molière.)

★ **FLEURET.** s. m. (pr. *fleu-rè;* rad. *fleur*). Techn. Sorte de fil fait de la matière la plus grossière de la soie. Dans cette étoffe, il entre beaucoup de fleuret. Le fond de cette étoffe est de fleuret.

— Chorég. Pas de danse. || *Un pas de fleuret.* Sorte de pas presque semblable à celui de la bourrée.

— Comm. Ruban fait de fil de fleuret. || Toile fabriquée en Bretagne qu'on nomme aussi *blanchard.*

— Escr. Sorte d'épée à lame carrée, terminée par un bouton garni en peau, et dont on se sert pour apprendre à faire des armes. Bon fleuret. Un coup de fleuret. Les meilleurs *fleurets* sortaient autrefois des fabriques d'Allemagne, entre autres de Solingen; cette branche d'industrie est maintenant exploitée avec succès à St-Étienne. (Merlin.) || *Fleuret démoucheté.* Fleuret dont on a ôté le bouton pour se battre.

— Min. Instrument d'acier pour percer les roches.

— Mus. *Fleurel, fleurettes.* Diminution à la fin d'une cadence.

— Techn. Étoffe faite avec la soie des cocons de rebut. || Au contraire, Nom des plus belles sortes dans les manufactures de toile, de lainage et de cotonnade.

★ **FLEURETÉ, ÉE.** adj. V. FLEURÉ.

FLEURETIS. s. m. (pr. *fleu-re-ti;* rad. *fleur*). Mus. relig. Sorte de contrepoint figuré, lequel n'est point syllabique. || Se dit de certains accords improvisés, que les musiciens font particulièrement sur la basse.

★ **FLEURETTE.** s. f. (dimin. de *fleur*). Petite fleur. Cueillir les *fleurettes* des prés. (Acad.)

> Ils n'apparaissent plus cela qu'ils ont été,
> Non plus qu'une *fleurette* après le chaud été. (Rons.)

> Ici l'ombre des ormeaux
> Donne un teint frais aux herbettes,
> Et les bords de ces ruisseaux
> Brillent de mille *fleurettes.* (Molière.)

> Que me veux-tu, chère *fleurette,*
> Aimable et charmant souvenir?
> (A. de Musset.)

— Fig. Il (Zola) a commencé par les *fleurettes* printanières avant d'arriver au saladier du marchand de vin. (J. Claretie.)

— Par extens. Chose sans importance.

> Encore tous ces mots ne seraient que *fleurettes*
> Sans ce maudit honneur... (Regnier.)

— Fig. Sujet galant, jolie chose que dit à une femme aimable l'homme qui veut lui plaire. Vous lui contez fleurettes. Elle aime les fleurettes. Elle aime la fleurette. La *fleurette* n'a pas un grand éclat : c'est une simple fleur, mais elle est toujours agréable, lorsqu'elle réunit une expression ingénieuse à une idée riante. (Encycl.) Ne sont-ce pas des livres à conter *fleurettes?* (Racine.) Le duc était auprès de Mlle Churchill, non pas à lui conter *fleurette,* mais à la gronder. (Hamilt.) Je renoncerais aux douceurs de conter des *fleurettes* à tout ce que je rencontrerais d'aimable! (Legrand.) Une femme qui, sans pruderie, sait se respecter, n'exige pas sans doute qu'on aille pour elle jusqu'à l'adoration, mais ne permet pas non plus qu'on lui conte *fleurette.* (Ourry.) Les *fleurettes* sont les armes légères de l'amour. (Dorat.)

> Quand un galant bien fait, de bonne mine,
> Me conte *fleurette,* croit-on
> Que j'en sois chagrine? (Dufresny.)

— Les opinions sont partagées sur l'origine de ce sens figuré. Lenoble le fait venir de ce qu'il y avait en France, sous Charles VI, une espèce de monnaie marquée de fleurs et qu'on appelait *fleurette.* De sorte que *conter des fleurettes* voudrait dire *compter des fleurettes,* c'est-à-dire donner de l'argent, chemin le plus court pour arriver au cœur des belles, comme le dit La Fontaine. Mais nous croyons qu'il est plus naturel de le tirer du sens propre de *fleurette,* qui comme *fleur* peut se prendre au figuré pour *jolie petite chose.* C'est ainsi que les Latins disaient : *rosas loqui,* et les Grecs : ῥόδα εἴρειν, dire des roses, c'est-à-dire tenir des discours agréables.

— En général, Petit compliment flatteur.

> Adressez donc à des poètes
> Qui soient dans leur printemps,
> Les très désirables *fleurettes*
> Dont vous honorez mes talents. (Voltaire.)

— Écon. rur. Crème excellente de Normandie.

— Numis. Pièce d'or du règne de Charles VI, marquée d'une fleur.

— Mus. Diminution à la fin d'une cadence. A été aussi synonyme de FLEURETIS.

FLEUREUR. s. m. Celui qui flaire. On dit aujourd'hui *flaireur.*

> Tu viens ici mettre ton nez,
> Impudent *fleureur* de cuisine! (Molière.)

FLEURI, IE. part. pass. du v. Fleurir. S'emploie adjectiv. Qui est en fleur, où il y a des fleurs. Un arbre fleuri. Un pré fleuri. Des palissades toutes *fleuries* de tubéreuses, de roses, etc. (Mme de Sév.) Calypso se promenait souvent seule sur les gazons *fleuris* dont un printemps éternel bordait son île. (Fén.) Tiens, ma bien-aimée, prends cette branche *fleurie* de citronnier, que j'ai cueillie dans la forêt. (B. de St-P.) Des landes apparaissent toutes jaunes de genêts *fleuris.* (Id.) L'église était à côté avec de grands arbres ombreux, un fort beau cimetière *fleuri.* (Michelet.)

— Poét. *La saison fleurie.* Le printemps.

— *Pâques fleuries.* Le dimanche des Rameaux, qui précède immédiatement celui de Pâques.

— Fig. Agréable. Par les chemins *fleuris* d'un charmant quiétisme. (Boil.)

— Plein de fraîcheur et d'éclat. Teint fleuri. Visage fleuri, mine fleurie. La pauvre Mme de Vins, que j'avais laissée si *fleurie,* n'était pas reconnaissable. (Mme de Sévigné.)

> Qu'est devenu ce teint dont la couleur *fleurie*
> Semblait d'ortolans seuls et de bisque nourrie?
> (Boileau.)

— Iron. *Visage fleuri.* Visage bourgeonné.

— *Barbe fleurie.* Barbe blanche.

— Archit. *Roman fleuri.* Style roman où les corniches, les architraves, etc., sont chargés d'ornements. || *Gothique fleuri.* Gothique dont les ornements, les découpures sont multipliés à l'infini.

— Blas. Se dit des rosiers et autres plantes chargées de fleurs.

— Littér. Rempli d'ornements légers. Discours fleuri. Style fleuri. Il a un style fleuri, trop fleuri. Esprit fleuri. Le jargon *fleuri* de la galanterie est beaucoup plus éloigné du sentiment que le ton le plus simple qu'on puisse prendre. (J.-J. Rouss.) || Dans un sens analogue. On a dit quelquefois c'est un esprit *fleuri,* pour signifier un homme qui possède une littérature légère et dont l'imagination est riante. (Volt.)

— Magnan. *Bruyères fleuries.* Bruyères chargées de cocons.

— Minér. *Jaspe fleuri.* Jaspe nuancé où domine le vert.

— Mus. *Contrepoint fleuri* ou *figuré.* Celui où les diverses parties procèdent par des valeurs et par des rythmes différents.

— Peint. *Couleur fleurie.* Couleur dont les tons brillants imitent les fleurs.

— FLEURI. s. m. Techn. Aspect, nuance, veine de certains bois après le sciage. Quant à la qualité si précieuse du *fleuri,* il est bien rare qu'elle soit reconnaissable à l'extérieur, c'est presque toujours le scieur de long qui la découvre en ouvrant la bille. (P. Désormeaux.)

FLEURIE. Géogr. Comm. du cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche (Rhône); 2,000 hab.

FLEURIER. Géogr. Village de Suisse, dans le val de Travers, canton et à 26 kil. S.-O. de Neuchâtel; 3,200 hab.; horlogerie.

FLEURIEU (Charles-Pierre CLARET, comte de), Marin et homme d'Etat, né à Lyon, 1738-1810. Il s'occupa, avec l'horloger Berthoud, de la construction d'une montre marine, devint directeur général des ports et arsenaux, ministre de la marine, et, en 1792, gouverneur du dauphin. Après la mort du roi, Fleurieu resta en prison jusqu'au 9 thermidor; fit partie de l'Institut et du Bureau des longitudes, du conseil des Anciens. L'Empire le fit sénateur, gouverneur du palais des Tuileries, comte, etc. On a de lui : *Voyage pour éprouver en mer les montres marines; Découvertes des Français en 1768 et 1769 dans le sud-est de la Nouvelle-Guinée,* etc.

FLEURI-LARDÉ. s. m. Zooph. Genre de zoophyte trouvé sur une coquille d'huître, au Havre.

FLEURILLARDE. s. f. (pr. *fleu-ri-llarde, ll* mouill.). Zooph. Espèce d'échinoderme du genre holoturie.

FLEURI-NOËL. s. m. Bot. Sorte de plante médicinale.

★ **FLEURIR.** v. n. 2e conj. (rad. *fleur*). Pousser des fleurs, être en fleurs, en parlant des plantes. Les arbres fleurissent en mai. Sur les rives du Gange on voit *fleurir* l'ébène. (Delille.) Les fleurs doubles *fleurissent* avant celles de même espèce qui sont simples. (De Candolle.)

— Fig. Au milieu de ces façons populaires, l'amour *fleurit* comme une rose parmi des tessons et des pots cassés. (H. Taine.) A côté de la paresse *fleurit* l'ignorance, comme un chardon à côté d'une ortie. (Id.) Mes-Bottes avait un nez qui *fleurissait,* un vrai dahlia bleu de Bourgogne. (É. Zola.)

— Naître, en parlant de la barbe d'un jeune homme. Sa barbe va bientôt fleurir.

> Veux-tu voir tous les grands à ta porte courir?
> Dit un père à son fils, dont le poil va *fleurir* :
> Prends-moi le bon parti, laisse là tous tes livres.
> (Boileau.)

— Fig. Être à ses commencements. Dans l'un la sagesse ne fait encore que *fleurir.* (Fén.)

— Fig. Être en vogue, en crédit, en honneur; être dans tout son éclat. L'unité catholique, qui a fait *fleurir* durant tant de siècles l'Église et la monarchie d'Angleterre. (Boss.) Madame, cependant, a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs; le matin elle *fleurissait,* avec quelles grâces, vous le savez. (Id.) Les troubadours après avoir *fleuri* pendant deux siècles commencèrent à tomber dans le mépris. (La Harpe.) Encourager la production du beurre, c'est non seulement encourager l'élève des bestiaux, mais c'est encore faire *fleurir* l'agriculture. (Mérimée.) Les établissements privés qui *fleurissent* à Marseille prouvent abondamment cette vérité. (E. About.) La passion, ainsi travaillée, combattue, étant l'unique idée de l'homme, *fleurissait* à merveille. (Michelet.)

> Parmi les doux plaisirs d'une paix fraternelle,
> Paris voyait *fleurir* son antique chapelle. (Boileau.)

— En ce sens on dit aussi *florissait* à l'imparfait et toujours *florissant* au participe présent. V. FLORIR pour plus de renseignements.

— Tann. Se dit des fructifications d'un champignon à la surface du tan.

— FLEURIR. v. a. Parer, orner, semer de fleurs. Qui *fleurirait* la terre, ombragerait les eaux? (Domergue.)

— Fig. Fleurir son discours. Fleurir son style.

— SE FLEURIR. v. pron. Se parer de fleurs.

FLEURISME. s. m. Fam. Curiosité, goût et manie des fleurs. Il est entiché de fleurisme, du fleurisme, de la passion du fleurisme. On dit aussi *fleuromanie.*

— Fig. Le brillant d'un discours, d'un poème.

FLEURISSANT. part. prés. du v. Fleurir. Qui fleurit. Des arbres fleurissant en mai.

★ **FLEURISSANT, ANTE.** adj. Qui est en fleurs. Plante fleurissante. Arbre fleurissant.

> O ciel, ô saintes destinées,
> Qui prenez soin de ses jours *fleurissants* (Racine.)

— Fig. On dit plus ordinairement *florissant.*

★ **FLEURISTE.** s. 2 g. Amateur, cultivateur

de fleurs. Celui qui aime les fleurs, qui se plaît à les cultiver.

— Peintre qui s'adonne particulièrement à la peinture des fleurs. On dit plutôt *peintre de fleurs.*

— Techn. Celui, celle qui vend ou fabrique des fleurs artificielles. Un fleuriste. Une fleuriste.

— S'empl. adjectiv. Qui cultive les fleurs; qui produit des fleurs. Jardinier fleuriste. Jardin fleuriste. Marchand, marchande *fleuriste.* (Acad.)

FLEUROMANE. s. m. Celui qui a la manie des fleurs.

FLEUROMANIE. s. f. (rad. *fleur* et *manie.*) Passion des fleurs.

★ **FLEURON.** s. m. (rad. *fleur*). Bot. Corolle monopétale, régulière, infundibuliforme, à limbe entouré de petites fleurs dont la réunion sur un seul réceptacle et dans un calice commun forme une fleur composée. Le chardon, l'artichaut, l'armoise, portent des fleurs à fleurons. Les fleurs du pissenlit, de la chicorée, sont composées de demi-fleurons. La fleur du tournesol, de la pâquerette, a des fleurons au centre et des demi-fleurons à la circonférence. Les *fleurons* sont ordinairement hermaphrodites. (Guérin.)

— *Demi-fleuron* ou *fleuron ligulé.* Tube court, fistuleux par le bas, et se prolongeant extérieurement en une lame étroite, quelquefois dentée au sommet, appelée languette. Dans les radiées, les *demi-fleurons* sont rangés en forme de couronne autour du disque. (Guérin.)

— *Débiter fleurons et fleurettes.* S'est dit pour Conter fleurette.

— Blas. Nom donné à des ornements en or ou en pierreries qui ornent le cercle d'une couronne. Les couronnes de comte ne sont composées que de grosses perles sans fleurons.

> Chaque jour, quelque grand vassal qui m'abandonne
> Comme un *fleuron* vivant tombe de ma couronne.
> (ALEX. DUMAS.)

> Sa couronne fatale et toujours chancelante
> Porte à chaque *fleuron* une tête sanglante. (V. HUGO.)

— Fig. Se dit pour désigner les privilèges, revenus, provinces, possessions qui composent un État, qui dépendent d'une couronne. Il a perdu le plus beau fleuron de sa couronne. Plus beau *fleuron* n'est en votre couronne (La Font.) Cependant il réunit peu de temps après à la couronne de son fils ce *fleuron* qu'il en avait détaché. (Anquetil.)

— Chorég. Syn. de FLEURET.

— Manuf. Légère étoffe de laine, de soie et de fil.

— Techn. Espèce de représentation de fleurs servant d'ornement, soit en architecture, soit dans la fabrication des étoffes.

— Typogr. Vignette, ornement en forme de fleurs, dessiné ou gravé, qu'on met au frontispice d'un livre, ou qui sert à remplir le bas d'une page.

★ **FLEURONNÉ, ÉE.** part. pass. du v. Fleuronner. S'empl. adjectiv. Bot. Se dit des plantes dont toutes les fleurs sont des fleurons.

— Blas. *Couronne fleuronnée.* Couronne à fleurons. Les couronnes de vicomtes et de barons ne sont point *fleuronnées.* (Dufey.)

— Paléogr. Orné de fleurs. Lettre fleuronnée.

— Sculpt. *Génie fleuronné.* Enfant ailé, se terminant en naissance de rinceaux, de feuillages ou de fleurs.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Fleuronner, ne donne ce mot que comme adjectif.

FLEURONNER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Fleurir, être en fleur.

> Tandis que votre âge *fleuronne*
> En sa plus verte nouveauté. (RONSARD.)

— FLEURONNER. v. a. Orner de fleurons le cercle d'une couronne, soit comme bijoutier, soit comme artiste héraldique.

★ **FLEURS.** s. f. pl. (radic. *fleur*). Physiol. Nom donné aux menstrues ou règles des femmes, qui, par une métaphore ingénieuse et assez juste, ont été comparées aux fleurs des végétaux qui annoncent des fruits.

— *Fleurs blanches.* Nom vulgaire de la leucorrhée.

FLEURUS. Géogr. Ville de Hainaut (Belgique), à 12 kil. N.-E., de Charleroi; 4,600 hab. En 1622, Ernest de Mansfeld y battit les Espagnols. Les Français y ont remporté trois victoires : en 1690 sous Luxembourg, en 1794 sous Jourdan, et en 1815 (16 juin) sous Napoléon Ier; cette dernière journée est plus connue sous le nom de *bataille de Ligny.*

FLEURY. Géogr. Bourg du cant. de Coursan, arr. de Narbonne (Aude), 2,100 hab.

— FLEURY-SUR-ANDELLE. Ch.-l. de cant. de l'arr. des Andelys (Eure). Industrie active; 1,500 habitants.

— FLEURY OU SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE. Bourg de l'arrond. de Gien (Loiret). Jadis monastère célèbre de bénédictins; il n'en reste que l'église, où l'on voit le tombeau de Philippe Ier; 1,700 hab.

FLEURY (Claude). Né à Paris, 1640-1723, avocat, abbé, sous-précepteur des princes de Conti, plus tard adjoint à Fénelon dans l'éducation des petits fils de Louis XIV, 1689; enfin confesseur du jeune Louis XV, fut membre de l'Académie française, en 1696. Il est surtout connu par ses ouvrages, d'une érudition facile et solide : *Histoire du droit français; Institution au droit ecclésiastique; Mœurs des israélites; Mœurs des chrétiens; Grand Catéchisme historique,* et surtout *Histoire ecclésiastique;* il s'est arrêté à l'année 1414. Il faut encore citer le *Discours sur les libertés de l'Église gallicane.*

— FLEURY (André-Hercule, cardinal de). Né à Lodève, 1653-1743, aumônier de la reine, évêque de Fréjus, 1698, précepteur de Louis XV, 1715, devint ministre tout-puissant en 1726, et gouverna la France jusqu'à sa mort. Économe, honnête, d'une ambition modeste, il négligea la marine, et, malgré son amour de la paix, se laissa entraîner dans la guerre de la succession de Pologne, que termina heureusement le traité de Vienne, 1735-1738. Il eut encore le tort d'engager la France dans la guerre de la succession d'Autriche, 1741. Membre de trois académies, il n'a laissé que des mandements.

— FLEURY (Abraham-Joseph BÉNARD, dit). Né à Chartres, 1751-1822, fut un bon comédien du Théâtre-Français de 1778 à 1818. On a publié sous son nom des *Mémoires.*

★ **FLEUVE.** s. m. (étym. lat., *fluvius,* dérivé de *fluere,* couler). Géogr. Large et long cours d'eau qui se jette dans la mer et qui reçoit des affluents. Grand, large fleuve. Fleuve profond, rapide, navigable. Le bord, la rive, l'embouchure d'un fleuve. Les eaux, le courant, le canal, le lit d'un fleuve. Traverser, passer un fleuve à gué, à la nage. Descendre un fleuve. Remonter un fleuve. Les vertus se perdent dans l'intérêt, comme les *fleuves* se perdent dans la mer. (Boinvilliers.) Les *fleuves* du Nord transportent dans les mers une prodigieuse quantité de glaçons. (Buff.) Le nombre des *fleuves* qui se perdent dans la terre est fort petit. (Id.) L'intérieur du pays, coupé par un grand nombre de *fleuves* navigables, peut être cultivé. (Rayn.) Le Pont-Euxin est un immense bassin dans lequel près de quarante *fleuves* versent les eaux d'une partie de l'Asie et de l'Europe. (Barth.) Tout est silence et repos dans les savanes de l'autre côté du *fleuve.* (Chateaubr.) Tantôt on me trouvait assis au bord d'un *fleuve* que je regardais tristement couler. (Id.) Les civilisations sortent de l'idée de Dieu, comme un *fleuve* de sa source. (Edg. Quinet.) Pour avoir traduit en latin un pamphlet grec contre les Borgia, le Vénitien Lorenzo, malgré les réclamations de la république, fut jeté au *fleuve.* (P. de St-Victor.)

— S'applique, par extension, à tout cours d'eau considérable, même quand il ne se jette pas directement dans la mer. Le Missouri est un des plus grands fleuves de l'Amérique du Nord.

— Les noms des fleuves se prennent aussi, dans la langue poétique, pour ceux des pays qu'ils arrosent, des peuples qui habitent leurs bords; on voit souvent, dans les poètes, le Tibre pour l'Italie, la Seine pour la France, etc.

> Et je vois la sagesse et ses justes projets
> Fouler aux pieds l'orgueil et du Tage et du Tibre.
> (BOILEAU.)

— Fam. *Ruisseler comme un fleuve.* Être trempé par la pluie, avoir des vêtements dont l'eau dégoutte.

— Fig. et par extens. La lave coulait en fleuve de feu. Écouler ma vie en un *fleuve* de larmes. (Malh.) Songe aux *fleuves* de sang où ton bras s'est baigné. (Corn.) Toute cette fameuse auberge, tout ce concours de monde me paraît, quoi que vous disiez, un *fleuve* qui entraîne tout. (Mme de Sév.) Du haut de ses coteaux chargés de vignes, des *fleuves* de vin coulent éternellement dans la coupe de tous les peuples. (A. Mart.) On aperçoit comme un confluent de deux âges, les dernières eaux du courant chrétien sous le débordement du *fleuve* païen. (H. Taine.)

> Ce soleil écoulé d'une source première,
> Astre d'or qui répand des *fleuves* de lumière. (LEBRUN.)

— On dit de même. Un fleuve de poésie, un fleuve d'éloquence.

— *Le fleuve de la vie.* J'admire comme les choses passent; c'est bien un vrai *fleuve* qui emporte tout avec soi. (Mme de Sévigné.) On ne jette point l'ancre dans le *fleuve* de la vie. (B. de St-P.) Le *fleuve* de la vie se ralentit dans ces contrées et prend un air majestueux. (Gérard de Nerval.)

> Quand la vieillesse arrive,
> Du long *fleuve* des ans je remonte le cours,
> Et je retrouve sur la rive
> L'âge des jeux et des amours. (LEBRUN.)

— *Le fleuve de l'éternité.* Ce n'est qu'en remontant le *fleuve* de l'éternité que je puis essayer de remonter à sa source. (Voltaire.)

— Astron. *Le Fleuve d'Orion* ou *l'Éridan.* Constellation. Il y a aussi dans la partie boréale du ciel deux constellations qu'on nomme le Fleuve du Jourdain et le Fleuve du Tigre.

— Mythol. *Les fleuves des enfers.* Les poètes en nomment cinq principaux : l'Achéron, le Styx, le Léthé, le Cocyte et le Phlégéthon.

— Iconol. On représente les divinités qui président aux fleuves sous la figure de vieillards couchés sur des roseaux, appuyés sur une urne, la tête couronnée de joncs et quelquefois armée de cornes.

FLEVO (Lac). (*Flevum*). Géogr. Lac situé, pendant l'antiquité et jusqu'au XIIIe siècle, au milieu du pays des Frisons (Pays-Bas). Il communiquait avec l'océan Germanique par la Vlie (*Flevum ostium*). Un débordement de la mer du Nord le transforma en golfe, 1225. Aujourd'hui *Zuiderzee.*

★ **FLEXIBILITÉ.** s. f. (pr. *flek-ci-bi-li-té*). État, qualité de ce qui est flexible. Se dit des corps que l'on peut ployer sans les rompre. La flexibilité du jonc, de l'osier, des branches du saule. Le phénomène de la flexibilité. La flexibilité des corps. L'hirondelle échappe à l'impétuosité de l'oiseau de proie par la *flexibilité* preste de ses mouvements. (Buff.) On peut évaluer le degré de *flexibilité* d'un corps, ou la quantité dont il se ploie avant de rompre. (Richerand.)

— Par extens. S'applique aux choses morales. La flexibilité de l'esprit. La flexibilité du caractère. Il ne paraît pas que Marie se conduisit avec la *flexibilité* qu'exigeait son malheur. (Volt.) Il y a plus de *flexibilité* dans la nature de l'homme que dans celle des autres êtres. (Buffon.)

— Mus. *Flexibilité de la voix.* Qualité qui fait qu'elle peut passer rapidement d'une note à une autre.

— Peint. *Flexibilité des contours.* Trait rendant la souplesse des chairs.

★ **FLEXIBLE.** adj. 2 g. (pr. *flek-cible;* ét. lat., *flexibilis,* formé de *flexus,* part. pass. de *flectere,* plier). Qui est souple; qui se plie aisément; qui est facile à courber. Les fibres d'un enfant, molles et *flexibles,* prennent sans efforts le pli qu'on leur donne. (J.-J. Rouss.) Il y a des corps *flexibles* sans effort, comme les fils, les cordes; et des corps *flexibles* avec plus ou moins d'effort, comme les côtes de baleines, les ressorts, etc. (Lav.) Plus un corps *flexible* est long, plus il cède aisément à la force qui le fléchit. (Id.) Le saule pleureur ou de Babylone, dont les rameaux nombreux et *flexibles* pendent jusqu'à terre, a surtout un aspect très pittoresque. (Morog.) Déjà même commençait l'agréable lutte des zéphyrs et du lilas *flexible,* dont la tendre couleur annonçait le premier sourire de la nature. (Poug.)

— Fig. L'empire romain ne fut pas assez *flexible* pour se prêter ainsi aux nécessités des communautés qu'il englobait. (E. Renan.)

— Fig. Qui reçoit aisément les impressions. Qui est doux, facile, obéissant, et se porte à tout facilement. Esprit flexible.

— Se dit de la voix lorsqu'elle est légère, souple, variée, etc. Voix flexible. La voix de Mentor n'avait aucune douceur efféminée, mais elle était *flexible,* forte, et elle passionnait jusqu'aux moindres choses. (Fénelon.) La voix des fauvettes est facile, pure et légère, et leur chant s'exprime par une suite de modulations peu étendues, mais agréables, *flexibles* et nuancées. (Buff.)

FLEXICAULE. adj. (ét. lat., *flexus,* plié; *caulis,* tige). Bot. Qui a la tige flexueuse.

FLEXILIVENTRE. adj. (étym. lat., *flexilis,* flexible; *venter,* ventre). Entom. Qui a le ventre flexible. || FLEXILIVENTRES. s. m. pl. Groupe d'insectes ayant pour type le genre puceron.

★ **FLEXION.** s. f. (pron. *flek-cion;* du latin *flexio,* même signif.). Techn. État de ce qui est fléchi, de ce qui s'est courbé, faussé.

— Anat. Action des muscles fléchisseurs, mouvement qu'ils opèrent. Flexion est opposé à Extension.

— Gramm. Modification que subit la terminaison d'un mot dans sa déclinaison, ou dans sa conjugaison.

FLEXIONNEL, ELLE. adj. Gramm. Qui a rapport aux flexions. Les modifications flexionnelles.

— Qui a des flexions. Les langues flexionnelles.

FLEXIPÈDE. adj. (ét. lat., *flexus,* plié; *pes,* pied). Bot. Qui a les pédoncules flexueux.

FLEXUEUSEMENT. adv. D'une manière flexueuse.

★ **FLEXUEUX, EUSE.** adj. (du lat. *flexuosus,* même signif.). Techn. Tortueux, qui serpente, qui est courbé en zigzag.

— Bot. Qui est fléchi, courbé plusieurs fois dans sa longueur. Tige flexueuse. Pédoncule flexueux.

★ **FLEXUOSITÉ.** s. f. État, qualité de ce qui est flexueux.

— Détour, sinuosité. (Rabelais.)

FLEZ. s. m. Ichtyol. Syn. de FLET.

FLIBOCHEUSE. s. f. Arg. Femme de plaisir; spécialement Soupeuse.

FLIBOT. s. m. (ét. angl., *fly,* mouche; *boat,* navire). Mar. Petit navire au-dessous de cent tonneaux. Comme l'on approchait de la côte d'Angleterre, il se met dans un *flibot,* envoie les marchands rochellois l'attendre à Bristol, et tourne le cap vers Plymouth. (Sully.) || Petit navire dont on se sert pour la pêche du hareng.

FLIBUSTE. s. f. Métier, action, navigation de flibustier. Il a fait sa fortune à la flibuste, par la flibuste.

— Corps des flibustiers.

FLIBUSTER. v. a. 1re conj. (rad. *flibuste*). Piller, voler sur mer, faire la piraterie. Peu usité.

— Fam. Voler, dérober. Il m'a flibusté ma montre.

FLIBUSTERIE. s. f. Piraterie; action de flibuster.

— Filouterie.

★ **FLIBUSTIER.** s. m. (ét. holl., *vrybuiter,* maraudeur). Nom donné à des aventuriers de toutes les nations, mais pour la plupart français et anglais, d'abord connus dans les îles de l'Amérique méridionale sous le nom de *boucaniers,* parce qu'ils vivaient de viande boucanée et du produit des taureaux et des vaches sauvages, dont ils faisaient la chasse et le commerce. Contrariés dans ce genre d'industrie par les Espagnols, qui détruisaient leurs comptoirs, les boucaniers leur vouèrent une guerre à mort, changèrent de vie et se firent hommes de mer. C'est de ce moment qu'ils s'appelèrent *flibustiers;* ils devinrent aussi redoutables sur cet élément que sur l'autre, étonnèrent l'Amérique par une audace qui ne s'est jamais démentie, et se livrèrent avec autant de bravoure que de cruauté à la chasse aux Espagnols. Les *flibustiers* humilièrent par des expéditions brillantes les ennemis du nom français. Leurs compagnies, de 25 à 30 hommes, s'appelaient matelotages; ils s'intitulaient Frères de la côte, et étaient qualifiés de Démons de la mer par les Espagnols. (Bard.)

— Par extens. Brigand, voleur à main armée. Les premiers rois de Rome étaient des capitaines de *flibustiers.* (Voltaire.) || Homme qui vit de rapine et d'escroquerie.

★ **FLIC FLAC.** Onomatopée par laquelle on imite le retentissement des coups de fouet, ou de plusieurs soufflets donnés coup sur coup. Et *flic,* et *flac,* tiens, c'est pour toi. (Scarron.)

— FLICFLAC. s. m. Chorégr. Sorte de pas qu'on exécute en dansant. En ce sens, flicflac s'écrit en un seul mot. Faire un *flicflac,* des *flicflacs.* (Acad.) Noverre pensa que ce n'était pas par des sauts précipités, par des tourbillons violents, par des gestes furieux, des gargouillades et des *flicflacs* que l'apparition des Euménides produisait, sur le théâtre des Grecs, ces effets prodigieux dont la mémoire est venue jusqu'à nous. (Viollet-le-Duc.)

— Arg. *Faire le flicflac.* Forcer une serrure à l'aide de la pince monseigneur.

FLICFLAQUER. v. n. 1re conj. Faire des flicflacs, ou faire flic flac.

FLIGADIER. s. m. Arg. Un sou.

FLIGUE À DARD. s. m. Arg. Sergent de ville, agent de police qui porte une épée.

FLIN. s. m. (ét. anc. haut-all., *flins,* caillou). Techn. Sorte de marcassite qui sert à fourbir les épées.

FLINCK (Gewaert). Peintre hollandais, né à Clèves, 1616-1660, élève de Rembrandt, imita si bien son maître qu'on a parfois confondu leurs œuvres.

FLINDERS (Terre de). Géogr. Partie de la côte méridionale de l'Australie, entre 130e et 136e long. E. Bornée par la Terre de Nuyts à l'O. et la Terre de Baudin à l'E., elle présente au S. les golfes de Spencer et de Saint-Vincent et l'île des Kangourous.

FLINDERS (Mathieu). Navigateur anglais, né à Donington (Lincoln), 1760-1814. Lié avec Bass, il découvrit le détroit qui porte le nom de ce dernier, 1798. L'amirauté le chargea ensuite de reconnaître les côtes de l'Australie, 1801-1803; il signala alors l'île des Kangourous et la *Terre de Flinders.*

FLINDERSIE. s. f. (de *Flinders,* n. pr.). Bot. Genre de la famille des cédrélacées, originaire des Moluques et de l'Australie.

FLINES-LEZ-MORTAGNE. Géogr. Comm. du cant. de Saint-Amand-les-Eaux, arr. de Valenciennes (Nord); 2,000 hab.

— FLINES-LEZ-RACHES OU L'ABBAYE. Comm. du cant. et de l'arr. de Douai (Nord); 4,000 hab.

FLINGOT. s. m. Arg. Nom du fusil ou baguette de fer sur laquelle les bouchers repassent leurs couteaux.

— Par extens. Fusil d'infanterie.

FLINQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Flinquer. S'empl. adjectiv. Médaillon flinqué.

FLINQUER. v. a. 1re conj. Techn. Rayer le métal pour que l'émail y tienne.

FLINT. Géogr. Comté du pays de Galles (Angleterre), sur la rive méridionale de la Dee, entre la mer d'Irlande au N., le comté de Denbigh à l'O. et au S., et celui de Chester à l'E.; superficie, 685 kilom. carr.; popul., 80,000 hab. Mines de fer, de plomb et de houille.

★ **FLINT GLASS.** s. m. (ét. angl., *flint,* caillou, silex; *glass,* verre, cristal). Techn. Cristal dont on fait les objectifs des lunettes achromatiques, les gobelets en cristal, les ornements des lustres, etc. Les Anglais sont les premiers qui aient fabriqué du flint glass avec succès. En mélangeant et fondant ensemble du sable, du minium et de la potasse dans des proportions déterminées, on obtient du *flint glass* propre à faire des verres d'optique très satisfaisants. (Teyssèdre.) On dit aussi simplement *flint.*

FLION. s. m. Moll. Moulette de mer, telline.

FLIPOT. s. m. Techn. Pièce de rapport pour cacher un défaut dans la charpente. || Bois entaillé dans les barres du sommier de l'orgue.

FLIPPE. s. f. Arg. Mauvaise société, mauvaise compagnie. Il ne fréquente que de la flippe.

FLIQUE. s. m. Arg. Commissaire de police.

FLIRTAGE. s. m. Action de flirter.

FLIRTATION. s. f. (pron. *flir-ta-cion;* rad. *flirter*). Coquetterie des jeunes filles ou des femmes auprès des hommes et réciproquement. Elle était célèbre par ses *flirtations.* (Mérimée.)

FLIRTE. s. f. Arach. Genre d'araignées réuni par quelques auteurs aux cosmètes.

FLIRTER. v. n. 1re conj. (ét. angl., *to flirt*, coqueter). Faire de la flirtation.

FLISSA. s. m. Sorte de sabre recourbé qui se fabrique en Kabylie.

FLIXECOURT. Géogr. Comm. du cant. de Picquigny, arr. de Péronne (Somme); 2,400 h.

FLIZE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mézières (Ardennes); 500 hab.

FLOBECQ. Géogr. Bourg du Hainaut (Belgique), à 34 kil. N.-E. de Tournai. Toiles, brasseries; 4,700 hab.

FLOC. s. m. (étym., V. FLOCON). Anc. cost. milit. Petite touffe de laine, de soie.

FLOCAGE. s. m. (rad. *floc*). Action d'attacher un flocon de soie au sommet des bonnets orientaux.

FLOCAIRE. s. f. Bot. Syn. de PENICILLION.

FLOCHE. adj. 2 g. (ét., V. FLOCON). Comm. Velu, veloutė. Étoffe floche. || *Soie floche.* Soie non torse.

— FLOCHE. s. f. Sorte de nœud de soie ou de toute autre étoffe qui se place sur les bottines.

* **FLOCON.** s. m. (étym. lat., *floccus*, même signif.). Petit amas de laine, de soie, de neige ou de matière légère qui peut voltiger au gré du vent. Les brebis laissent des flocons de laine aux buissons. Il tombait de la neige à flocons, par flocons. Les *flocons* blancs et soyeux que l'on voit voltiger au printemps et en automne sont produits par diverses jeunes aranéides. (N. Clermont.) Ces nues, ployant et déployant leurs voiles, se déroulaient en zones diaphanes de satin blanc et se dispersaient en légers *flocons* d'écume. (Chateaubr.) Le regard attristé glisse ensuite et s'égare péniblement à travers ces longues branches sur lesquelles les *flocons* de neige condensée remplacent les feuilles tremblantes. (Poug.)

> Là les brebis sur les buissons
> Font pendre cent petits *flocons*
> De leur neige ensuite. (RACINE.)

— Chim. Nom de nuages légers que forment en se rassemblant certains précipités qui se ramassent sous forme de flocons, et par cela seul peuvent être distingués d'autres précipités grenus, pulvérulents, etc.

— Méd. Nom donné à des corps légers que quelques malades croient apercevoir devant leurs yeux, et qu'ils cherchent à saisir ou à éloigner. || *Ramasser des flocons.* Se dit lorsque les mains font le mouvement appelé *carphologie.*

— Zool. Nom donné aux touffes de poils qui garnissent le bout de la queue de certains animaux, tels que le lion, l'âne et certains singes.

— Par analogie. Il portait sous le menton une barbe à *flocons* d'un blanc jaune, à peu près semblable à celle du mandril. (Buffon.)

FLOCON (Ferdinand). Homme politique français, né à Mézières, 1800-1866. Journaliste républicain sous Louis-Philippe, il devint en 1848 membre du gouvernement provisoire, ministre de l'agriculture et du commerce, et représentant à la Constituante. Exilé au 2 décembre 1851, il se retira en Suisse, où il resta jusqu'à sa mort.

FLOCONNEMENT. s. m. (rad. *floconner*). État de ce qui fait des flocons.

FLOCONNER. v. n. 1re conj. Tomber par petits flocons. Se dit de la neige. Le temps floconne.

* **FLOCONNEUX, EUSE.** adj. Qui ressemble à des flocons. Les chenilles sont enfermées dans une étoffe floconneuse. Précipité floconneux. Substance floconneuse. Mucus floconneux.

— Bot. Qui est disposé par flocons, comme les poils qui couvrent la surface des verbascums.

FLOCQUAR. s. m. Houppe. (Rabelais.)

FLOCQUER. v. n. 1re conj. Aller au gré des vents. (Rabelais.)

FLOCQUET. s. m. Porteur de flocs, muguet, beau-fils. (Rabelais.)

FLODDEN ou **FLOWDEN.** Géogr. Village du Northumberland (Angleterre). Défaite célèbre de Jacques IV, roi d'Écosse, qui y fut tué, 1513.

FLODOARD ou **FRODOARD.** Chroniqueur du moyen âge, né à Épernay, 894-966, fut garde des archives de l'église de Reims, chanoine, et abbé d'un monastère. On a de lui: *Chronique sacrée*, en vers latins; *Histoire de l'église de Reims*, en prose latine; *Chronique des Francs* (de 919 à 966), ouvrage traduit dans la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France.*

FLOERKÉE. s. f. Bot. Syn. d'ADÉNOPHORE.

FLOFLOTTEMENT. s. m. Action de ce qui floflotte. Bouillonnement des eaux.

FLOFLOTTER. v. n. 1re conj. (réduplication de *flotter*). Onomatopée qui exprime l'action de flotter par réitération. Avoir le mouvement des vagues. Murmurer comme l'eau. Gronder comme la tempête. Inusité.

FLOGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Tonnerre (Yonne); 500 hab.

FLOING. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Sedan (Ardennes); 2,400 hab.

FLONDRE. s. m. Ichtyol. Syn. de FLET.

* **FLONFLON.** s. m. Refrain de chanson. Ancienne onomatopée, qu'on employait comme refrain dans une chanson, dans un vaudeville, et dont l'usage s'est perpétué jusqu'à nos jours. De joyeux flonflons.

> [illegible]
> (LA MONNOYE.)
>
> Aux sons *flonflon*s de nos quadrilles,
> Tournez, danseuses et danseurs.
> [illegible]

— Par extens. Musique commune et triviale. Ce n'est qu'un chanteur de flonflons.

FLOPÉE ou **FLOPPÉE.** s. f. Arg. Grande foule. Toute la *flopée* des mioches suivait, en ordre, les grands d'abord, les petits ensuite se bousculant. (É. Zola.) || Correction, volée de coups. Il a reçu une fameuse floppée.

FLOQUET. s. m. (rad. *floc*). Ornement flottant, dentelle, garniture.

FLOQUETÉ, ÉE. part. pass. du v. Floqueter. S'empl. adjectiv. Vêtements floquetés de dentelles.

FLOQUETER. v. a. 1re conj. Garnir de floquets.

— SE FLOQUETER. v. pron. Mettre sur ses habits des ornements en forme de floquets.

FLOQUOT. s. m. Arg. Tiroir.

FLORAC. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Lozère, 30 kil. S.-E. de Mende et à 1,500 mètres du confluent du Tarn et du Tarnon; 2,200 hab. Ancienne maison de templiers, œuvre de l'art roman. Source minérale.

* **FLORAISON.** s. f. (étym. lat., *flos, floris*, fleur). Bot. Action des plantes qui fleurissent, état des plantes qui sont en fleurs. Les fleurs à réverbères composées réfléchissent sur les parties de la *floraison* un cône entier de lumière. (B. de St-P.) On dit aussi *fleuraison*. V. ce mot.

— Fig. Les climats des Gaules et de la Germanie n'ont-ils pas été modifiés essentiellement, ainsi que les peuples, par les défrichements, les cultures des terres et la *floraison* de la vie sociale? (Virey.) J'ai dit que partout on constate le même phénomène, que partout on assiste à la même *floraison* magnifique et féconde de la démocratie. (Gambetta.)

* **FLORAL, ALE.** adj. (ét. lat., *flos, floris*, fleur). Qui a rapport aux fleurs. Expositions florales.

— Bot. Qui a rapport aux organes de la fleur, qui dépend de ces organes ou les accompagne. || *Axe floral.* Pédoncule commun à plusieurs fleurs. || *Bulbille florale.* Celle qui naît à la place d'une fleur. || *Enveloppe florale.* Le calice et la corolle. || *Feuilles florales.* Feuilles placées à la base des fleurs. || *Glandes florales.* Organes des fleurs placés dans l'épaisseur du parenchyme.

— Entom. Qui vit habituellement sur les fleurs.

— Antiq. rom. *Jeux Floraux.* V. FLORALES.

— Hist. *Les Jeux Floraux.* Académie instituée à Toulouse, qui distribue tous les ans des prix de poésie et d'éloquence. L'Académie des Jeux Floraux est l'institution littéraire la plus ancienne, et l'une des plus célèbres de l'Europe; son origine remonte au commencement du XIVe siècle, époque où elle fut fondée à Toulouse, sous le nom de *Collège du gai savoir*. Vers 1500, cette institution fut consolidée par les libéralités de Clémence Isaure. Louis XIV l'érigea en académie en 1694.

— FLORALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes qui se célébraient à Rome en l'honneur de la déesse Flore. Les femmes célébraient ces fêtes en courant jour et nuit et en dansant au son des trompettes. Celles qui remportaient le prix de la course étaient couronnées de fleurs. Ces fêtes portaient aussi le nom de *Jeux Floraux.*

FLORALIE. s. f. Solennité florale, exposition de fleurs.

FLORAN. s. m. Techn. Pile pour le raffinement de la pâte.

* **FLORE.** s. f. (de *Flore*, déesse des fleurs). Bot. Ensemble des plantes et des fleurs d'un pays. La flore française. La flore des environs de Paris. La flore des Antilles. La *flore* est aux végétaux ce que la faune est aux animaux; elle comprend l'énumération dans un ordre systématique et méthodique de tous les végétaux qui croissent spontanément dans une contrée. (D'Orbigny.) La *flore* du Parnès est bien séduisante à la fin d'avril. (E. About.)

— Ouvrage contenant la description des plantes et des fleurs d'un pays. Les *flores*, quelque utiles qu'elles soient à la connaissance de la distribution géographique des végétaux sur la surface du globe, sont loin de comprendre toutes les notions qui initient à l'étude philosophique de la botanique. (D'Orbigny.) || Quand ce mot désigne spécialement le titre de l'ouvrage, il prend selon la règle une capitale. La *Flore* française. (Acad.) La *Flore* des environs de Paris. (Id.) La *Flore* des Antilles. (Id.)

— Fig. Toute cette *flore* poétique des climats aimés du soleil. (Gér. de Nerval.)

— *Calendrier de Flore.* Liste des floraisons successives des divers végétaux sous un certain climat.

— *Horloge de Flore.* Liste de plantes qui s'ouvrent à telle et telle heure de la journée.

— Ornement d'une [illegible].

— Adjectiv. Se dit d'une espèce d'indigo. Indigo flore.

FLORE. s. m. Mar. Suif dont on se sert pour florer les vaisseaux.

FLORE. Mythol. rom. Déesse qui présidait aux fleurs. Elle est représentée dans tout l'éclat de la première jeunesse, avec un front doux et satisfait, avec une bouche gracieuse et demi souriante, et légèrement vêtue, portant dans ses cheveux une couronne de fleurs délicatement tressée, tenant de la main gauche une corne d'abondance d'où retombent en grappes des fleurs et des fruits de toute espèce.

— FLORE. Astron. La 8e planète télescopique, découverte le 18 octobre 1847 par Hind.

FLORÉ, ÉE. part. pass. du v. Florer. S'emploie adjectiv. Frégate florée.

* **FLORÉAL.** s. m. (du lat. *flos, floris*, fleur). Chron. Huitième mois de l'année, et le deuxième du printemps, du 20 avril au 20 mai, dans le calendrier républicain.

FLORÉE. s. f. Comm. Indigo moyen. || *Florée d'acide.* Nom donné quelquefois à la fécule du pastel.

FLOREFFE. Géogr. Bourg de la prov. et à 11 kil. de Namur (Belgique); 2,800 hab.

* **FLORENCE.** s. m. (de la ville de *Florence*, où l'on fabriqua d'abord cette étoffe). Comm. Espèce de taffetas, d'étoffe de soie qui se fabrique à Lyon, à Zurich, à Avignon. La fabrique de Zurich a un mode particulier de pliage pour le *florence*. Kauffmann. Les *florences* d'Avignon sont livrés presque en entier à la consommation intérieure, et l'exportation en est minime. (Id.)

FLORENCE. (*Firenze* ou *Fiorenza*, en italien; *Florentia Tuscorum*, chez les anciens). Géogr. Ch.-l. de la prov. de ce nom, dans une belle vallée sur l'Arno, a été capitale du grand-duché de Toscane, puis du royaume d'Italie, de 1864 à 1871. C'est une belle ville, aux rues tortueuses, mais avec des places nombreuses, des palais, des monuments remarquables: Sainte-Marie-del-Fiore, le Baptistère, Santa-Croce, Saint-Laurent, etc.; les palais Palazzo Vecchio, Pitti, Strozzi, Riccardi; des musées remplis de chefs-d'œuvre, des bibliothèques magnifiques (Laurentienne, Marucelli, Riccardiana, Maglia Becchiana, etc.). On fabrique des soieries légères, des ouvrages en albâtre, en pierre dure, des papiers, de la bijouterie, des tapis, des chapeaux de paille. Fondée par des habitants de Fiesole, colonie romaine, 81 av. J.-C., Florence devint au moyen âge l'une des villes les plus florissantes de l'Italie par l'industrie et par le commerce. République de plus en plus démocratique au XIIIe et au XIVe siècle, elle devint, sous la direction des Médicis, l'Athènes de l'Italie, le centre des arts. En 1531, elle ne fut plus que la capitale d'un duché créé par Charles-Quint pour les Médicis devenus princes. Patrie de Brunelleschi, Benvenuto Cellini, Donatello, Ghiberti, Giotto, Cimabue, Guichardin, Machiavel, Dante, Boccace, Michel-Ange, Léonard de Vinci, Lulli, etc., etc.; 169,000 hab.

— Hist *Concile de Florence.* Le pape Eugène IV, alarmé des réformes opérées par le concile de Bâle, prononça la dissolution de ce concile en 1437, et transféra l'assemblée à Florence, pour mettre un terme au schisme qui divisait les deux Églises d'Orient et d'Occident; la transaction qui en fut le résultat ne mit fin à aucun des deux schismes.

— FLORENCE (Province de). Province du royaume d'Italie. Elle a 5,873 kil. carrés, près de 770,000 hab., et pour villes principales Florence, Pistoia, San-Miniato et Rocca San Casciano.

* **FLORENCÉ, ÉE.** adj. Blas. Terminé en fleur de lis. Croix florencée.

FLORENNES. Géog. Bourg de la prov. et à 38 kil. de Namur (Belgique); 2,600 hab.

FLORENSAC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Béziers (Hérault), sur l'Hérault; 3,700 habitants.

FLORENT (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bastia (Corse), au fond d'un vaste golfe. Place forte; 800 hab.

— FLORENT-LE-VIEIL (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Cholet (Maine-et-Loire), sur la rive gauche de la Loire; 2,200 habit. Ancienne abbaye bénédictine détruite pendant la guerre de Vendée. Dans l'église, tombeau de Bonchamp, chef-d'œuvre de David d'Angers.

— FLORENT-SUR-CHER (Saint-). Comm. du cant. de Charost, arr. de Bourges (Cher); 3,000 habitants.

FLORENT ou **FLORIS.** Nom de cinq comtes de Hollande: FLORENT Ier, 1039-1061; FLORENT II, 1091-1122; FLORENT III, 1157-1190; FLORENT IV, 1223-1234; FLORENT V, 1256-1296.

— FLORENT (Saint). Abbé de Glonne, vivait au Ve siècle. Sur l'emplacement de son ermitage, Charlemagne fonda l'abbaye bénédictine de Saint-Florent-le-Vieil. Fête, le 7 novembre.

FLORENTIN, INE. s. Géogr. Habitant, habitante de Florence; qui est de Florence.

— adj. Qui appartient à cette ville et à ses habitants. L'industrie *florentine* est très étendue. (Volt.)

— FLORENTIN (L'ancien). Province de Florence, qui avait été formée sous l'Empire.

FLORENTIN (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Auxerre (Yonne), sur l'Armançon et le canal de Bourgogne; 2,500 hab. Commerce de blé, bois, charbon, poterie. Église paroissiale du XVe siècle, inachevée.

FLORENTINE. s. f. Comm. Satin façonné de Florence. || Sorte de basin fabriqué à Rome.

FLORER. v. a. 1re conj. Mar. Donner le flore à un vaisseau, lui donner le suif. Frotter de suif certaine partie d'un vaisseau.

— SE FLORER. v. pron. Être floré.

* **FLORÈS.** (du lat. *flos, floris*, fleur). Ne s'emploie que dans cette locution: *Faire florès.* Briller, afficher le luxe, faire une grande dépense, principalement quand on ne peut pas la soutenir longtemps. || Obtenir des succès, se faire une réputation. Ce chanteur fait florès à l'étranger.

FLORÈS. Géogr. Île de l'océan Atlantique, l'une des Açores; 12,000 hab.

— FLORES, MANGDERAI, ou plutôt ENDÉ. Île de la Malaisie, dans l'archipel de la Sonde, à l'E. de Sumbava et à l'O. de Timor. Longue de plus de 240 kil., elle a une largeur de 80 kil. Cette île est peu connue. De petits États indigènes se partagent le territoire.

FLORESTINE. s. f. Bot. Genre de composées sénécionidées, originaire du Mexique.

FLORETONNE. s. f. Comm. Laine d'Espagne.

FLORETTE. s. f. Métrol. Pièce de monnaie marquée d'une fleur, qui valait 20 deniers tournois. On l'appelait aussi *grand blanc.*

FLORIAN (Jean-Pierre CLARIS DE). Littérateur, né au château de Florian (Gard), 1755-1794. Gentilhomme du duc de Penthièvre, il se voua à la culture des lettres. Des comédies, des romans comme *Galatée, Numa Pompilius, Estelle*, commencèrent sa réputation et lui ouvrirent, en 1788, l'Académie française. Il composa encore une traduction de *Don Quichotte*, un *Gonzalve de Cordoue*, etc. Toutes ces œuvres, qui eurent du succès, sont bien au-dessous des *Fables*, qui constituent aujourd'hui à peu près l'unique titre littéraire de Florian, en y ajoutant deux récits bibliques, *Ruth* et *Tobie.* Emprisonné en 1793, Florian dut sa liberté au 9 thermidor.

FLORIBOND, ONDE. adj. (du lat. *floribundus*, même signif.). Bot. Se dit d'une plante à fleurs nombreuses.

FLORIBONDITÉ. s. f. (radic. *floribond*). Hort. Qualité d'une plante qui porte beaucoup de fleurs.

FLORICAN. s. m. Ornith. Grue de Ceylan.

FLORICEPS. s. m. (ét. lat., *flos, floris*, fleur; *ceps*, pour *caput*, tête). Helminth. Genre de vers intestinaux, parasites des poissons, voisin des hydatides.

FLORICOLE. adj. (ét. lat., *flos, floris*, fleur; *colo*, j'habite). Zool. Qui vit sur les fleurs. || FLORICOLES. s. m. pl. Entom. Groupe de diptères.

FLORICOME. adj. 2 g. (ét. lat., *flos, floris*, fleur; *coma*, chevelure). Qui a les cheveux ornés de fleurs.

FLORICULTURE. s. f. (ét. lat., *flos, floris*, fleur; fr. *culture*). Culture des fleurs.

FLORIDA-BLANCA (Don-José MONINO, comte de). Homme d'État espagnol, né à Murcie, 1728-1808. Ambassadeur à Rome, puis ministre des affaires étrangères, il s'efforça de développer dans la Péninsule le commerce et la sécurité. Il échoua en 1777, dans sa tentative contre Alger, et en 1782, dans l'attaque de Gibraltar. Godoy le fit emprisonner, puis exiler dans ses terres.

FLORIDE. adj. Fleuri. (Rabelais.)

FLORIDE. Géogr. Un des États de l'Union américaine, dans la presqu'île au S.-E. de l'Amérique septentrionale, est un pays plat, coupé de savanes, de marais et de bois. La terre est fertile, mais mal cultivée et encore mal peuplée. Il y a des sources minérales renommées. Découverte en 1512, le jour de *Pâques fleuries*, elle appartint aux Espagnols, aux Anglais de 1763 à 1783, puis fut recouvrée par les Espagnols; elle entra dans l'Union en 1821 et devint un État en 1845. La superficie est de 151,975 kil. carrés; la population, de 270,000 habitants. Les villes principales sont: Tallahassee, capitale, Pensacola, Apalachicola, Saint-Augustin, etc.

— FLORIDE (Canal de la). V. BAHAMA.

FLORIDÉ, ÉE. adj. (du latin *flos, floris*, fleur). Qui a l'aspect d'une fleur. || FLORIDÉES. s. f. pl. Groupe de thalassiophytes du genre des algues marines ou phycées. Les *floridées*, par l'élégance infinie de leurs formes, par l'éclat de leurs couleurs brillantes et variées, forment le plus bel ornement de nos collections. (D'Orbigny.)

FLORIDITÉ. s. f. (ét. lat., *flos, floris*, fleur). État printanier. Me semble que Montaigne ait encore quelque chose de nouveau en délices et *floridité* perpétuelle. (De Gournay.)

FLORIDOR (Josias DE SOULAS, dit), sieur de *Prime-Fosse.* Comédien, né d'une famille noble, dans la Brie, 1608-1671. Reçu dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne, 1643, il joua les premiers rôles dans la tragédie et la haute comédie.

FLORIEN (Marc-Antoine). Prit la pourpre après la mort de l'empereur Tacite, son frère utérin, 276 après J.-C. Son autorité ne fut pas reconnue par les légions de Syrie. Florien périt, après un règne de deux mois, en combattant Probus.

★ **FLORIFÈRE**. adj. 2 g. (ét. lat., *flos, floris*, fleur; *fero*, je porte). Qui porte des fleurs.

FLORIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *flos, floris*, fleur; *forma*, forme). Qui a la forme d'une fleur.

FLORILÈGE. adj. 2 g. (ét. lat., *flos, floris*, fleur; *lego*, je cueille). Qui vit sur les fleurs.

— **FLORILÈGE**. s. m. Anthologie. Collection de fleurs, et fig., de poésies.

— **FLORILÈGES**. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes hyménoptères.

FLORILIE. s. f. (ét. lat., *flos, floris*, fleur). Moll. Genre de coquilles.

FLORIMANE. s. m. (étym. lat., *flos, floris*, fleur; gr. μανία, manie). Celui qui a la manie des fleurs.

FLORIMONTANE. adj. f. (étym. lat., *flos, floris*, fleur; *mons, montis*, montagne). Hist. litt. Se dit d'une Académie fondée à Annecy, au commencement du XVII^e siècle.

★ **FLORIN**. s. m. (de l'ital. *fiorino*). Métrol. Monnaie d'or dont le nom vient de la fleur de lis que portait une de ses faces. Elle fut frappée d'abord à Florence, qui avait cette fleur dans ses armoiries. Au moyen âge, le florin valait environ 13 francs.

— Aujourd'hui, on donne ce nom à un grand nombre de monnaies d'argent : le *florin* a une valeur de 2 fr. 10 c. en Hollande; de 2 fr. 25 c. en Angleterre; de 2 fr. 25 c. en Autriche. En Hollande, il y a un *florin* d'or valant 20 fr. 85 c.

— Prov. *Il a fait de son florin cinq sous.* Il a fortement entamé sa fortune.

FLORINDA, plus connue sous le nom de *Cava*. Suivant les traditions espagnoles, fille du comte Julian, gouverneur de la Mauritanie Tingitane, et parente du roi Witiza. Don Rodrigue, éperdument amoureux d'elle, l'enleva; alors le comte Julian, pour se venger, aurait favorisé les Arabes et l'expédition de Tarik.

FLORINDE. s. f. Bot. Syn. de **POLYCARDE**.

FLORINE (Sainte-). Géogr. Comm. du cant. d'Auzon, arr. de Brioude (Haute-Loire); 2,600 habitants.

FLORINIEN. s. m. Nom donné à des hérétiques du II^e siècle, qui disaient Dieu auteur du mal, et niaient la résurrection. Leur chef était Florinus.

FLORIPARE. adj. 2 g. (ét. lat., *flos, floris*, fleur; *pario*, je porte). Bot. Se dit des bourgeons qui ne produisent que des fleurs.

FLORIPONDIO. s. m. Bot. Espèce de stramoine à fleurs odorantes de l'Amérique du Sud.

FLORIR. v. n. 2^e conj. S'est dit pour Fleurir.

> Vos jeunes beautés *floriront* comme l'herbe
> Que l'on a trop foulée et qui ne fleurit plus.
> (MALHERBE.)

— **REM. GRAMM.** N'est plus usité que dans le sens figuré à l'imparfait de l'indicatif et au participe présent; en parlant des choses autres que les plantes, il s'emploie concurremment avec *fleurir*. Les sciences et les beaux-arts *fleurissaient* ou *florissaient* sous le règne de ce prince. (Acad.) Mais quand il s'agit d'une personne, d'un peuple ou d'une ville, il est seul employé. Ronsard *florissait* en France à la fin du seizième siècle. (Acad.) Cet empire *florissait* encore par ses anciennes lois. (Id.) Athènes *florissait* sous Périclès. (Id.)

FLORISSANT. part. présent du v. Florir. Qui fleurit.

★ **FLORISSANT, ANTE**. adj. Brillant, éclatant, heureux, prospère. Règne, commerce, état florissant. Arts florissants. Cité florissante. L'Europe, l'Asie, l'Afrique, comptent sur leurs communes frontières de vastes et *florissants* empires. (Salvandy.) Ces grandes révolutions les replongèrent dans la barbarie, quand les nations de l'Asie et de l'Égypte étaient *florissantes*. (Voltaire.) J'ai reçu madame de M*** et ses filles. *florissantes* toutes les trois. (Mérimée.) Ce n'est pas une sainte, mais une *florissante* jeune fille. (H. Taine.)

> Heureux, dit-on, le peuple *florissant*
> Sur qui ces biens coulent en abondance!
> (RACINE.)

— Fam. *Santé florissante*. Santé brillante, parfaite.

> Une santé, dès lors *florissante*, éternelle,
> Vous ferait recueillir d'une automne nouvelle
> Les nombreuses moissons. (J.-J. ROUSSEAU.)

— Qui est honoré, qui est en crédit.

> Enfin, chez les chrétiens, les mœurs sont innocentes,
> Les vices détestés, les vertus *florissantes*. (CORNEILLE.)

FLORISTE. s. m. (radic. *flore*). Qui connaît bien les plantes et les fleurs d'un pays; qui a fait un traité sur cette matière. C'est un excellent floriste; sa flore est la plus complète que je connaisse.

FLORISUGE. adj. (ét. lat., *flos, floris*, fleur; *sugo*, je suce). Zool. Qui suce les fleurs.

— **FLORISUGE**. s. m. Ornith. Espèce d'oiseau-mouche.

FLORULE. s. f. (dimin. du lat. *flos, floris*, fleur). Bot. Fleur isolée d'un calathide ou d'un épi. || Petite fleur. || Espèce d'algue.

— Danse antique. (Rabelais.)

FLORULENT, ENTE. adj. Florissant. (Rabelais.)

FLORUS (Julius). Gaulois, de la nation des Trévires, souleva ses compatriotes contre Tibère, 21 après J.-C. Vaincu, il se tua.

— **FLORUS** (Lucius Annæus). Historien romain, contemporain des Antonins, a composé, sous le règne de Trajan, un *Epitome de Gestis Romanorum* en 4 livres. L'*Abrégé* de Florus s'étend de la fondation de Rome jusqu'à l'établissement définitif de l'empire sous Auguste, et présente un tableau intéressant et suffisamment exact de la vie du peuple romain. On attribue aussi à Florus diverses poésies, des épigrammes, etc.

FLOSCOPE. s. m. (étym. lat., *flos*, fleur; gr. σκοπέω, j'examine). Bot. Genre de plantes grimpantes dont les fleurs, petites et d'un vert clair, sont disposées en épis fasciculés.

FLOSCULAIRE. s. m. (radic. *floscule*). Infus. Genre d'infusoires systolides de la famille des flosculariens.

FLOSCULARIEN, ENNE. adj. Infus. Qui se rapporte au genre flosculaire. || **FLOSCULARIENS**. s. m. pl. Famille d'infusoires de la division des systolidiens.

FLOSCULE. s. f. (dimin. du lat. *flos, floris*, fleur). Entom. Organe tubuleux qu'on observe sur l'anus du fulgore.

— Bot. Syn. de **FLEURON**.

★ **FLOSCULEUX, EUSE**. adj. (ét. lat., *flosculus*, diminut. de *flos*, fleur). Bot. Se dit des capitules des composées qui ne renferment que des fleurons; telles sont les centaurées.

— *Semi-flosculeux*. Se dit des fleurs qui n'ont que des demi-fleurons.

— **FLOSCULEUSES**. s. f. pl. Section de la famille des composées.

FLOS FERRI. s. m. (mots lat. signif. *fleur de fer*). Minér. Ancien nom de l'aragonite coralloïde.

FLOSS. s. m. (ét. allem., *fliessen*, couler). Métall. Fonte coulée en gâteaux. On observe d'abord de faire une première fonte, la meilleure et la plus pure qu'il se peut; cette fonte est coulée en *floss*. (Buff.)

FLOSSADE. s. f. Ichtyol. Espèce de raie à long bec.

FLOSSOLIS. s. m. Bot. Inule campane.

★ **FLOT**. s. m. (pr. *flô*; du lat. *fluctus*, même signif.). Eau agitée, houle, lame, onde, vague. L'azur des flots. L'azur mouvant des flots. La surface des flots. Des flots la surface mouvante. Le choc des flots écumants. Le bruit, le tumulte des flots. Fendre, rompre les flots. La fureur des flots. Être à la merci des flots, le jouet des flots. Des *flots* grondants les montagnes liquides. (Corn.) Le *flot* qui l'apporta recule épouvanté. (Racine.) Les *flots* que la mer roule. (Id.) L'inégalité de son humeur imitera l'inconstance des *flots* de la mer. (Mass.) Des *flots* mouvants le limpide cristal. (Deguerle.) L'eau vagabonde en ses *flots* inconstants. (J.-B. Rouss.) Aux bords où le Scamandre épand ses *flots* d'argent. (Aignan.) Dans les *flots* écumants il se jette à la nage. (Delille.)

> Celui qui met un frein à la fureur des *flots*
> Sait aussi des méchants arrêter les complots. (RAC.)

> Déjà j'entends frémir les deux mers étonnées
> De voir leurs *flots* unis aux pieds des Pyrénées.
> (BOILEAU.)

> La Seine, aux pieds des monts que son *flot* vient laver,
> Voit du sein de ses eaux vingt îles se former. (Id.)

> Le *flot* grondant s'apaise et roule sans furie
> Du sommet des rochers. (LEBRUN.)

> A *flots* impétueux les fleuves débordés
> Précipitent leur cours sur les champs inondés.
> (DE SAINT-ANGE.)

— Par extens. La mer, l'Océan. La proue en longs sillons blanchit les *flots* amers. (Delille.)

> D'un si rapide cours il fend le *flot* amer,
> Qu'il en est surnommé la flèche de la mer. (DULARD.)

> Elle est au sein des *flots* la belle Tarentine,
> Son beau corps a roulé sous la vague marine.
> (A. CHÉNIER.)

> Cook, respecté dix ans des rois et de l'envie,
> Semble des *flots* du Sud le monarque et le dieu.
> (MILLEVOYE.)

— Fig. Se dit non seulement de l'eau de la mer, des fleuves, etc., mais aussi de tous les liquides qui coulent en abondance. Des flots de sang. Le vin coulait à grands flots.

> L'onde approche, se brise et vomit à nos yeux,
> Parmi des *flots* d'écume, un monstre furieux.
> (RACINE.)

> Enfin d'un coup mortel il lui perce le flanc;
> L'Aumale est renversé dans les *flots* de son sang.
> (VOLTAIRE.)

— Par extens. Les *flots* de l'air que les grues fendent cèdent aux coups redoublés des plumes innombrables qui les repoussent. (L. Rac.)

— Fig. Se dit encore pour exprimer l'abondance de certaines choses. Des flots de lumière, des flots de vent, de fumée. Des flots d'harmonie. Phébus, monté sur son char et traîné par ses chevaux, qui lancent des *flots* de lumière. (Mirab.) Il les suit de loin dans des *flots* de poussière. (Paliss.) Quels *flots* de pourpre et d'or il roule à son couchant! (Lemierre.) Les *flots* mouvants de ces moissons dorées. (Aign.) La lune répandait les *flots* de sa lumière sur les chênes et les hêtres qui bordaient les clairières de la forêt, et faisaient apparaître leurs troncs comme les colonnes d'un péristyle. (B. de St-P.) Versant des *flots* de larmes, je me séparai de la fille de Lopez. (Chateaubriand.) C'était de là, à n'en point douter, que sortaient les *flots* d'harmonie. (O. Feuillet.) La jupe de sa robe de piqué blanc débordait en *flots* amples de chaque côté du tabouret. (De Goncourt.) Un sentier tourne à gauche du village, au sommet d'un rivage rongé, entre des *flots* de graminées qui s'étouffent. (H. Taine.)

> Un bruit . . . .
> Sur Joad, accusé de dangereux complots,
> Allait de sa colère attirer tous les *flots*. (RACINE.)

> Que j'aime . . . .
> Et ces doux entretiens pleins de volupté,
> De tendresse, d'abandon, pour l'âme recueillie,
> Qui peut s'enivrer nager dans ces *flots* d'harmonie!
> (DE BRADI.)

— Par exagér. Il a été répandu des flots d'encre dans cette affaire, on a écrit beaucoup pour et contre.

— *Flots de bile, de fiel*. Invectives violentes et sans mesure. Les adversaires ont vomi l'un contre l'autre des flots de bile, se sont dit les plus cruelles injures.

> Quand Juvénal, de sa mordante plume
> Faisant couler des *flots* de fiel et d'amertume,
> Gourmandait en courroux tout le peuple latin...
> (BOILEAU.)

— Se dit des cheveux, des crins flottants. Sa barbe à *flots* épais descend sur sa poitrine. (Delille.) Nos crânes bossués ne sont point faits pour être baignés des *flots* d'une si admirable chevelure. (Th. Gaut.)

> Les anneaux
> De superbes cheveux qui tombent à longs *flots*.
> (MOLLEVAUT.)

> Ses coursiers . . . .
> Impatients du frein, lèvent leur tête altière
> Et font frémir les *flots* de leur riche crinière. (AIGN.)

— Fig. Foule, affluence, multitude. Tous les *flots* d'ennemis prêts à l'envelopper. (Rac.) Ces *flots* tumultueux s'ouvriront devant vous. (Id.) Pourquoi la foule s'épand-elle à grands *flots* des maisons dans les rues? (J. Sandeau.)

> Les *flots* toujours nouveaux d'un peuple adorateur
> Qu'attire sur ses pas sa prochaine grandeur. (RACINE.)

> Cotin à ses sermons traînant toute la terre,
> Fend des *flots* d'auditeurs pour aller à sa chaire.
> (BOILEAU.)

> Tels, inondant la rive à *flots* tumultueux,
> En groupes accouraient les Grecs impétueux. (AIGNAN.)

— Agitation, mouvement, impétuosité. Il conserva sa tranquillité parmi les incertitudes des émotions populaires et d'une cour agitée; il vit sans inquiétude frémir à l'entour les *flots* irrités. (Boss.) Pas d'homme dans cette génération si agitée, battue de tant de *flots*, n'avait traversé de circonstances si pénibles. (Michelet.) Le siège antique était une étreinte, le *flot* de l'attaque battait les remparts. (P. de Saint-Victor.)

— *A flots, à grands flots*. En abondance, en foule. Et le miel à *flots* d'or ruisselle des vieux chênes. (E. Johanneau.) Le soleil à *flots* d'or inonde les coteaux. (Dorat.)

> Cette foule de gens qui s'en vont chaque jour,
> Saluer à longs *flots* le soleil de la cour. (LA FONTAINE.)

> Le vin coule à longs *flots*, on l'avale à longs traits;
> De la tendre amitié lui seul fait tous les frais.
> (PARSEVAL-GRANDMAISON.)

> Vois, cette branche est rude, elle est noire, et la nue
> Verse la pluie à *flots* sur son écorce nue. (V. HUGO.)

— Comm. Train de bois sur une rivière ou sur un canal. On dit : Il y a deux mille cordes de bois à flot. Le flot commencera le mois prochain. Le flot est fini depuis huit jours. || *Flot de communauté*. Train de bois appartenant à la communauté des marchands. || *Flot particulier*. Train de bois appartenant à un particulier. || *Jeter du bois à flot perdu*. Le jeter dans une rivière non navigable, pour qu'il suive le courant, sans que les bûches soient attachées les unes aux autres.

— Entom. Espèce de papillon de nuit.

— Mar. Marée montante par opposition à Marée descendante. Il est flot, l'heure du flot. || *Quart de flot, demi-flot, trois quarts de flot*. Le quart, la moitié, les trois quarts de la marche ascensionnelle du flux. || *Être à flot*. Se dit d'un bâtiment soutenu sur l'eau, sans toucher le fond. Le jusant lui a retiré l'eau, la marée va le remettre à flot. || *Mettre à flot*. Lancer un vaisseau à la mer. Donner assez d'eau à un vaisseau pour qu'il puisse naviguer.

— Loc. prov. *Sa barque est à flot*. Il fait très bien ses affaires. || *Mettre quelqu'un à flot*. Lui fournir des moyens, des fonds, des ressources pour qu'il fasse bien ses affaires.

— Techn. Nom donné aux houppes de laine qui font partie du harnachement des mulets. || Nœud de ruban, en Lorraine.

FLOTOVIE. s. f. (de *Flotow*, n. pr.). Bot. Genre de composées mutisiacées, originaire du Brésil et du Chili.

FLOTOW (Frédéric-Ferdinand-Adolphe DE). Compositeur de musique, né à Tettendorf (Mecklembourg), 1812-1883, a fait représenter, avec des succès divers, un assez grand nombre d'opéras : *l'Ame en peine*, *l'Ombre*, etc. Son œuvre la plus célèbre est *Martha*.

FLOTRE. s. m. Techn. Blanchet, morceau d'étoffe de laine sur lequel on met le papier au sortir de la forme. On trouve aussi *flautre*, *fautre* et *feutre*.

FLOTTABILITÉ. s. f. (rad. *flottable*). Qualité de ce qui flotte.

★ **FLOTTABLE**. adj. 2 g. Qui est susceptible de flotter.

— Se dit des ruisseaux, des rivières sur lesquels le bois peut flotter, soit en train, soit en bûches. La rivière d'Andelle est flottable pour les bois de la forêt de Lions. || *Port flottable*. Endroit d'un cours d'eau où l'on réunit les bois de flottage.

★ **FLOTTAGE**. s. m. Comm. Transport du bois par eau lorsqu'on le fait flotter. Flottage en train.

— Bois abandonné au cours de l'eau. Flottage à bûches perdues.

★ **FLOTTAISON**. s. f. (radic. *flotter*). Mar. Partie du bâtiment qui est à fleur d'eau. On nomme *ligne de flottaison* la ligne que le niveau de l'eau trace sur la carène d'un bâtiment, qui en sépare la partie submergée de celle qui ne l'est pas. La ligne de *flottaison* d'un bâtiment s'applique toujours à un bâtiment supposé complètement chargé. (Merl.) Dans les combats, on s'attache à briser le navire ennemi au-dessous de la ligne de *flottaison*, afin de le faire couler, ou tout au moins d'occuper le plus de monde possible aux réparations urgentes, et de diminuer ainsi l'intensité du feu de son artillerie. (Id.)

FLOTTANT. part. prés. du v. Flotter. Qui flotte, qui vogue, qui parcourt un espace sur l'eau. On voyait les débris flottant vers le rivage. On apercevait des vaisseaux flottant en pleine mer, flottant sur une mer orageuse, flottant entre des écueils.

— Fig. Ses chevaux fougueux ne sentant plus sa main défaillante, et les rênes *flottant* sur leur cou, s'emportent çà et là. (Fén.)

> Je ne verrai dans toi qu'une esclave imprudente,
> *Flottant* entre la crainte et la témérité. (VOLTAIRE.)

★ **FLOTTANT, ANTE**. adj. Qui est porté sur l'eau, qui surnage, qui est à flot. Calypso aperçut un gouvernail, un mât, des cordages *flottants* sur la côte. (Fén.) En même temps nous voyons approcher les navires des Égyptiens, semblables à une ville *flottante*. (Id.) Ce vieillard admirait les bords de la mer, dans laquelle il savait que cette île avait été autrefois *flottante*. (Id.) Les torrents entraînent en mugissant vers l'équateur des îles *flottantes* de glace élevées comme des montagnes. (B. de St-Pierre.) De ces forteresses *flottantes* sur les eaux, dès qu'elles touchaient le rivage, on voyait s'élancer des animaux terribles. (Marm.) Les ours maritimes s'assemblent autour de cette masse *flottante*, et en font curée avec avidité. (Lacépède.)

> Quelques moments après l'objet devient brûlot,
> Et puis nacelle, et puis ballot,
> Et puis bâtons *flottants* sur l'onde. (LA FONT.)

> Balancé mollement sur les barques *flottantes*,
> Il fend d'un cours heureux ces campagnes riantes.
> (THOMAS.)

> On croit voir sur les eaux écumantes
> Voguer, s'entre-choquer les Cyclades *flottantes*. (DEL.)

— Fig.

> Il partit, et depuis sa destinée errante
> Ramena sur nos bords sa fortune *flottante*. (VOLT.)

— Par extens. Voyez cet insecte qui se forme avec un coquillage une grotte *flottante* qu'il couronne d'une tige de verdure. (A. Mart.)

— Poét.

> Ton âme
> Ira franchir tous ces mondes *flottants*,
> Tout cet azur, tous ces globes de flamme,
> Que Dieu sema sur la route du temps. (BÉRANGER.)

— Qui n'est pas débarqué. Marchandises flottantes.

— Qui est ample, mobile, ondoyant. Une robe flottante. Une chevelure flottante. Un panache flottant. Diomède revêt la dépouille du lion, qui retombe *flottante* sur ses jambes. (Fén.) Ces enfants choisis, de la figure la plus agréable, avaient de longs cheveux *flottants* sur leurs épaules. (Id.) Du haut de l'escarpement de la montagne pendaient des lianes semblables à des draperies *flottantes*, qui formaient sur les flancs des rochers de grandes courtines de verdure. (B. de St-P.) Le ciel réfléchissait les couleurs variées de leurs robes *flottantes* dans les airs. (Ségur.) A l'ombre des plis de sa robe *flottante*, et comme au fond d'un bosquet mystérieux, deux blanches tourterelles, émues par les sons de la lyre enchanteresse, se prodiguent de doux baisers. (Girodet-Trioson.)

— Fig. Incertain, irrésolu, vacillant, indéterminé, chancelant, indécis. Et balançant Dieu même en son âme *flottante*. (Boileau.) Une nation obstinée à la guerre malgré ses défaites, partagée en factions *flottantes* entre la royauté et le sacerdoce, enivrée de fanatisme... (Volt.) Combattus et *flottants* durant tout le cours de notre vie, nous la terminons sans avoir pu nous accorder avec nous-mêmes. (J.-J. Rouss.) Le monde, si *flottant*, s'arrange de lui-même autour de ce qui varie peu et peut servir de point d'appui. (Michelet.)

> Que de soucis *flottants!* que de confus nuages,
> Présentent à mes yeux d'inconstantes images!
> (CORNEILLE.)

> Il est cent maux que notre esprit *flottant*
> Craint tour à tour, pour un qui nous attend.
> (MALFILÂTRE.)

— Blas. Se dit des navires et des poissons qui sont sur l'eau. De gueules, au navire équipé d'argent, flottant et voguant sur les ondes de même.

— Bot. *Plantes flottantes*. Plantes qui, étant fixées au fond de l'eau par des racines, ont leurs tiges, leurs rameaux et leurs feuilles au-dessus du niveau de l'eau. Les fleurs du nénuphar sont *flottantes* à la surface des eaux dormantes. (B. de St-P.)

— Fin. *Dette flottante*. Portion de la dette publique qui n'a point été consolidée, et qui est susceptible d'augmentation ou de diminution journalière, parce qu'elle se compose d'engagements à termes, de créances qui ne sont pas définitivement réglées. La dette *flottante* se compose de sommes de deux natures : de celles versées au Trésor en compte par le fait de

l'organisation financière ; de celles qu'il se procure par l'émission d'obligations à court terme ou par tous autres engagements. (J. Garnier.)

— Mar. *Batterie flottante.* Bâtiment cuirassé tirant peu d'eau et portant une puissante artillerie, spécialement affecté à la défense des côtes.

— Pêch. *Ligne flottante.* Ligne sans plomb, où l'hameçon est soutenu à fleur d'eau par un bouchon ou tout appareil analogue. || *Pêcher à cordes flottantes* ou *à filets flottants.* Soutenir les cordes ou les filets presque à fleur d'eau, au moyen de morceaux de liège.

— Peint. *Couleur flottante.* Couleur qui ondoie. || *Draperie flottante.* Draperie dessinée avec des plis amples.

— Zool. Se dit de certains infusoires qui semblent flotter dans les eaux, et des plumes des oiseaux dont les barbules sont longues et flexibles.

— FLOTTANT. s. m. Arg. Poisson. || Bal fréquenté par les souteneurs de filles.

FLOTTARD. s. m. Arg. Élève qui se destine à l'École navale.

* **FLOTTE.** s. f. (rad. *flotter*). Mar. Nombre considérable de vaisseaux qui font voile ensemble, soit pour le commerce, soit pour la guerre. La flotte de Xerxès. La flotte de César. La flotte française. La flotte des Indes. Les *flottes* guerrières sont sur l'Océan ce que sont les forteresses et les remparts pour les citoyens des villes. (Raynal.) Les plus anciennes *flottes* dont l'histoire fasse mention sont celles des Phéniciens. (Merlin.) La *flotte* la plus formidable des temps modernes fut celle que prépara pendant trois ans dans ses États Philippe II, roi d'Espagne, pour détrôner la reine Élisabeth d'Angleterre, et à laquelle il donna le nom d'Invincible Armada. (Id.)

Leur *flotte* impérieuse, asservissant Neptune,
Des bouts de l'univers appelle la Fortune (Volt.)
Voyez vos murs peuplés, vos villes florissantes,
Et la mer se courbant sous vos *flottes* puissantes.
(Delille.)

— S'applique mieux et plus souvent, chez nous, à un nombre réuni de bâtiments de guerre qu'à ceux de commerce. Cependant, un convoi de bâtiments marchands, avec escorte de bâtiments de guerre, forment ensemble ce qu'on désigne dans notre marine par le mot *flotte*. Une grande flotte. Une flotte considérable.

— *Aller de flotte.* Aller de compagnie.

— Fam. *La flotte est arrivée.* Se disait autrefois pour signifier qu'on avait reçu de l'argent. Allusion aux flottes des Indes.

— La totalité des bâtiments qui constituent la force navale d'un pays.

— Par extens. On voit de loin, au milieu des grandes eaux, cingler la *flotte* ailée. (Buffon.) Des *flottes* de canards se balancent sur les eaux claires aux ondulations du courant. (H. Taine.)

— Affluence, foule, troupe, grand nombre. Tous ses serviteurs et amis le sont venus trouver en *flotte*. (Pasq.)

De ces jeunes guerriers la *flotte* vagabonde
Allait courre fortune aux orages du monde. (Malherbe.)

— Pop. *En avoir des flottes.* Se dit en parlant d'une chose que l'on a en grande abondance.

— Train de bois flottant.

— Bouée ou barrique vide, qui soutient un câble à fleur d'eau, et l'empêche de porter sur le fond.

— Arg. Rente, pension.

— Pêch. Morceau de liège à la tête d'un filet. || Plume vers le milieu d'une ligne, dont le mouvement avertit que le poisson mord à l'appât. La *flotte* est adaptée au corps de ligne par un ou deux anneaux en plume qui la laissent monter ou descendre, selon qu'il y a plus ou moins de profondeur. (A. Karr.)

— Techn. Écheveau de fil. || Rondelle de fer battu qu'on place entre l'épaulement de l'essieu et la roue d'une voiture. || Cuve d'où l'on tire la bière pour l'entonner.

FLOTTE (La). Géogr. Bourg de l'île de Ré, cant. de St-Martin-de-Ré, arr. de La Rochelle (Charente-Inférieure). Petit port assez bon ; fabrique de vinaigre et distilleries ; 2,400 hab.

FLOTTE (Pierre). Originaire d'Auvergne, chancelier de Philippe le Bel, rédigea l'acte d'accusation contre Bernard de Saisset, et répondit par un résumé perfide à la bulle de Boniface VIII, *Ausculta fili.* Il fut tué à la bataille de Courtrai, 1302.

— FLOTTE (Paul-Louis-François-René de). Homme politique français, né à Landerneau, 1817-1860. Il fut d'abord officier de marine, prit une part énergique à la révolution de Février, fut arrêté après les journées de Juin, élu à la Législative et proscrit au 2 décembre. Quand Garibaldi fit son expédition de Sicile, de Flotte organisa un corps de volontaires français pour le soutenir, et fut tué en débarquant sur les côtes de la Calabre.

FLOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Flotter. S'empl. adjectiv.

— *Prés flottés.* Prairies sujettes aux inondations.

— Comm. *Bois flotté.* Bois venu en flottant, venu à flot sur la rivière, et qu'on voiture par radeau sur la Seine et sur la Loire. Le bois flotté a beau se sécher, il n'est jamais si bon à brûler que l'autre.

— Loc. prov. *Avoir un visage de bois flotté.* Avoir le visage pâle, jaune, comme ceux qui sont atteints d'une maladie incurable.

— Menuis. *Traverse flottée.* Traverse non apparente qui passe derrière un panneau. || *Panneaux flottés.* Panneaux posés à plat, l'un sur l'autre.

* **FLOTTEMENT.** s. m. (rad. *flotter*). Art milit. Mouvement d'ondulation que fait en marchant le front d'une troupe, et qui la dérange de la ligne droite.

— Hésitation, irrésolution. Votre fierté ne doit pas même vous permettre le moindre *flottement* entre ce qui est digne de louange et ce qui peut mériter le blâme. (De Ségur.)

* **FLOTTER.** v. n. 1re conj. (rad. *flot*). Nager, surnager, voguer. Être porté par, sur un fluide, sans aller à fond. Être soutenu par le courant. Les semences du chardon de bonnetier, qui vient sur le bord de l'eau, n'ont point d'aigrettes parce qu'elles n'en avaient pas besoin pour *flotter*. (B. de St-P.)

— *Flotter sur.* Si l'on considère le baleinoptère museau pointu *flottant* sur son dos, on voit l'ensemble formé par le corps et la queue présenter une figure ovale très allongée. (Lacépède.)

Témoins ces deux mâtins qui dans l'éloignement
Virent un âne mort qui *flottait* sur les ondes. (La Font.)

— Fig. Nous *flottons* dans la mer de ce monde au gré de nos passions. (Nicole.) Je laissais au hasard *flotter* ma rêverie. (A. de Musset.) L'image de cette grande femme pâle *flottait* devant moi. (G. Sand.)

— Faire ou laisser aller ses flots, en parlant de la mer, d'un fleuve, etc. Il verra les deux mers *flotter* sous son empire. (J.-B. Rousseau.)

— Par extens. Être agité, balancé, soutenu dans l'air, ondoyer. On fait flotter un pavillon, lorsqu'on le hisse en rade ou en mer pour se faire reconnaître. Ses longs cheveux flottaient sur ses épaules. L'or de ses blonds cheveux qui *flotte* au gré du vent. (Volt.) En noirs anneaux *flotte* sa chevelure. (Millev.) Ses longs cheveux en boucles ondoyantes *flottent* sur sa taille légère. (Baour-Lormian.) Sa robe, à droite et à gauche, *flottait*, battait l'herbe odorante, m'en envoyait les senteurs. (Michelet.) Un large peignoir bleu de ciel, couvert de guipures, *flottait* autour d'elle comme une nuée. (A. Daudet.)

Du Christ avec ardeur Jeanne baisait l'image ;
Ses longs cheveux épars *flottaient* au gré des vents.
(C. Delavigne.)

— Fig.

Elle court aux forêts, où, dans l'ombre indécise,
Flottent tant de rayons, de murmures, de voix. (V. Hugo.)

— Osciller, n'être pas retenu suffisamment en parlant des choses. Sa main sur ses chevaux laissait *flotter* les rênes. (Rac.)

Un frêle cerf-volant ...
Caracolait, planait, se perdait dans les cieux,
Allait, venait, brillait, faisait *flotter* sa queue.
(Lemonnier.)

— Fig. L'empire est asservi à une femme qui n'en laisse pas *flotter* les rênes au gré de sa passion. (Diderot.)

— Fig. Chanceler, être incertain, irrésolu. Flotter entre diverses pensées, entre divers desseins, entre divers partis. Flotter entre la crainte et l'espérance, entre le devoir et la fortune. Les Grecs se trouvèrent longtemps *flotter* en dissensions populaires. (Et. Pasquier.) Dans un vague abandon *flotte* l'âme pensive. (La Font.) La reine *flotte*, hésite, et partira trop tard. (Volt.) Celui qui n'a rien senti ne sait rien apprendre, il ne fait que *flotter* d'erreurs en erreurs. (J.-J. Rouss.) Ces grands éducateurs, n'ayant pu nettement se détacher du vieux principe, *flottent* encore entre deux esprits. (Michelet.) Nous réservons la discussion d'un sujet au-dessus duquel *flottent* encore tant d'erreurs et de passions, pour une réunion ultérieure. (J. Favre.) Le principat avait un défaut capital, c'était de *flotter* déplorablement entre la dictature et la monarchie héréditaire. (E. Renan.) Faute d'un principe d'action, j'ai *flotté* au hasard : ma vie n'a pas eu de plan. (O. Feuillet.)

Princesse, en leur faveur employez mon crédit,
Le roi, vous le voyez, *flotte* encore interdit (Racine.)
Heureux si, dans le trouble où *flottent* mes esprits,
Je n'avais toutefois à craindre que ses cris ! (Id.)

— Être d'une possession douteuse, disputée entre plusieurs personnes. La couronne entre nous *flotte* encore incertaine. (Corn.)

— Être mal déterminé. Ce n'est guère qu'en France que les droits de tous les corps *flottent* ainsi dans l'incertitude. (Volt.)

— Être intermédiaire entre deux choses. La finesse *flotte* entre le vice et la vertu. (La Bruy.)

— Arg. Nager. || *Faire flotter quelqu'un.* Le noyer.

— Art milit. Se dit d'une troupe qui ne conserve pas bien son alignement.

— Peint. Se dit des plis d'une draperie qui se détachent bien.

— FLOTTER. v. a. Conduire du bois en train sur une rivière, sur un canal, ou le livrer au courant, en bûches détachées, à flot perdu. Dans le même sens, on dit aussi *faire flotter.*

— *Flotter un câble.* Le faire soutenir dans l'eau.

FLOTTERON. s. m. Pêch. Petite flotte pour soutenir la ligne.

* **FLOTTEUR.** s. m. (rad. *flotter*). Celui qui fait les trains de bois ; celui qui les dirige, qui les accompagne.

— Petit corps léger qu'on fait flotter sur l'eau.

— Hydraul. *Flotteur-compteur.* Corps léger que l'on fait flotter sur un cours d'eau pour en mesurer la vitesse.

— Phys. *Flotteur d'alarme.* Flotteur qui, dans une chaudière à vapeur, suit le niveau de l'eau et avertit l'ouvrier chargé de conduire la chaudière que le niveau du liquide est au-dessous de la limite assignée. || *Flotteur de Prony.* Appareil destiné à maintenir un liquide au même niveau, afin d'obtenir une pression constante.

* **FLOTTILLE.** s. f. (pr. *flo-tille*, *ll* mouill. ; dimin. de *flotte*). Mar. Réunion plus ou moins nombreuse de plusieurs bâtiments de guerre légers. On n'a pas oublié l'armement de la fameuse *flottille* à Boulogne, au commencement du siècle, dans le but d'opérer une descente en Angleterre. (Merlin.)

FLOTTISTE. s. m. Anc. comm. Celui qui commerçait par les flottilles d'Amérique, et non par les galions.

* **FLOU.** s. m. (du flam. *flauw*, faible). Peint. Grâce et légèreté des touches ; douceur, goût moelleux, tendre et suave, qu'un peintre habile met dans son ouvrage.

— S'empl. adjectiv. *Pinceau flou.* Pinceau gras. || On dit en sculpture : Plâtre flou. Ciseau flou.

— Lâchement dessiné. La femme est faible et *floue.* (Diderot.)

— Adverb. *Peindre flou.* Peindre d'une manière tendre, légère, fondue, sans dureté ni sécheresse.

— On a écrit *feloux.* Il sait d'une médaille le fruste, le *feloux.* (La Bruyère.)

FLOU. s. m. Arg. Rien.

FLOUANT. s. m. Arg. Le jeu. Le flouant l'a ruiné.

FLOUCHE. s. f. Métrol. Monnaie de Bassora, centième partie du mahmoudier.

FLOU-CHIPE. s. m. Arg. Escroc, voleur, chipeur.

FLOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Flouer. S'empl. adjectiv. Il a été floué. Par qui avez-vous été floué ? Ma montre m'a été flouée.

— Trompé dans son attente. Elle comptait là-dessus ; mais elle a été joliment flouée.

* **FLOUER.** v. a. 1re conj. (ét. probable, *filouter*). Voler, escroquer, duper. Terme d'argot, passé dans le langage populaire. Il vous a floué. On m'a floué ma montre. Se laisser flouer. Ton maître te rosse pour t'instruire à *flouer* les chalands. (Mérimée.)

— Particulièrement, Voler au jeu.

— SE FLOUER. v. pron. Se voler, s'escroquer, se duper. Ils se sont floués l'un l'autre.

* **FLOUERIE.** s. f. (rad. *flouer*). Volerie, filouterie, duperie. C'est une flouerie abominable. Des gens qui spéculent sur tout n'ont pas craint de prendre cette branche d'industrie pour en faire l'objet d'indignes... *floueries*, passez-moi le mot. (Mérimée.)

FLOUET, ETTE. adj. Ancienne forme de FLUET.

FLOUETTE. s. f. Mar. Girouette d'un vaisseau.

* **FLOUEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui floue, qui vole, qui escroque, etc.

— Particulièrement, Voleur au jeu, tricheur. || Individu qui tient un jeu de hasard.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

FLOU-FLOU. s. m. Onomatopée pour imiter le léger bruit que le vent ou le mouvement fait faire à une étoffe de soie. || Pl., des *flou-flous.*

FLOUIN. s. m. Anc. mar. Sorte de vaisseau très léger.

FLOUME. s. f. Arg. Femme.

FLOUNDRE. s. m. (de l'angl. *flounder*, carrelet). Ichtyol. Espèce de carrelet.

FLOUR (Saint-). (*Floriopolis*). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Cantal., à 74 kil. N.-E. d'Aurillac, sur un plateau basaltique au pied duquel coule un affluent de la Truyère. Cathédrale, évêché, fabrique d'étoffes communes, de dentelles, de poterie ; on y travaille le cuivre, etc. Ancienne capitale de la Haute-Auvergne ; 5,800 habitants.

FLOUR (Saint). Premier évêque de Lodève, mourut en 389. Ses reliques sont dans la ville qui porte son nom. Fêtes, 3 novembre et 1er juin.

FLOURE-DES-BRESSANS. s. f. Bot. Plante graminée, odorante, fourragère.

FLOURENS (Marie-Jean-Pierre). Né à Maureilhan (Hérault), 1794-1867, docteur en médecine, physiologiste célèbre, protégé par de Candolle et Cuvier, souvent couronné par l'Académie des sciences pour des *Mémoires* d'une hardiesse et d'une profondeur remarquables, devint membre de cette Académie, dont il fut le secrétaire perpétuel, 1828, fut professeur au Muséum, au Collège de France, enfin membre de l'Académie française. Député en 1838, il fut élevé à la pairie en 1846. Comme physiologiste, il a surtout étudié le cerveau et éclairé d'une vive lumière la question philosophique des forces de la vie. Habile écrivain, d'un style clair et précis, il a mérité sa grande et durable réputation. Parmi ses nombreux ouvrages, on cite : *Recherches physiques sur l'irritabilité et la sensibilité ; Expériences sur le système nerveux ; Cours sur la génération, l'ovologie et l'embryologie ; Anatomie générale de la peau ; Mémoires d'anatomie et de physiologie comparées ; Cours de physiologie comparée ; De l'Ontologie, ou Étude des êtres*, etc. Il a publié une série de volumes pour populariser la philosophie des sciences : *Analyse raisonnée des travaux de Cuvier ; Buffon, histoire de ses idées et de ses travaux ; De l'Instinct et de l'intelligence des animaux ; Examen de la phrénologie ; Fontenelle ; De la Longévité humaine*, etc., etc. Il a aussi publié une belle édition annotée de Buffon (Garnier frères, éditeurs), et prononcé les *Éloges* d'un grand nombre de savants illustres.

— FLOURENS (Gustave). Fils du précédent, né à Paris, 1838-1871. A l'âge de vingt-quatre ans, il suppléa son père au Collège de France, fut privé de sa chaire par le gouvernement impérial que ses audaces effrayaient, alla servir, en 1866, l'insurrection crétoise, rentra en France pour lutter contre l'Empire, fut proscrit jusqu'au 4 septembre, prit une grande part à la journée du 31 octobre, fut élu membre de la Commune de Paris, et tué à Chatou dans la sortie du 3 avril 1871.

FLOURENSIE. s. f. Bot. Syn. de THYLACOSPERME.

FLOUTIÈRE. Arg. Négation qui correspond à Non ou à Rien. *Floutière !* et puis *floutière !* murmura-t-il ; encore un marpant qui n'a ni michon ni tocante ! (Gér. de Nerval.)

FLOUVE. s. f. Bot. Genre de plantes graminées, dont une espèce indigène est très commune dans les prairies, les pâturages et les bois qui ne sont pas trop humides. Flouve odorante. Flouve exotique. Flouve de l'Inde. La *flouve* odorante ne plaît pas moins au goût qu'à l'odorat, et tous les herbivores la broutent avec avidité. (Ferry.)

FLOUVET. s. m. Fleur de farine.

FLUANT. part. prés. du v. Fluer.

FLUANT, ANTE. adj. Qui n'est point résistant, qui ne dure pas. Le présent est un point invisible et *fluant* sur lequel l'homme ne peut non plus se tenir que sur la pointe d'une aiguille. (Diderot.)

— Techn. Qui n'est pas collé ou qui l'est mal. Papier fluant.

FLUANTIMONIATE. s. m. Chim. Fluorure double d'antimoine et d'autres métaux.

FLUARSÉNIATE. s. m. Chim. Sel obtenu par la combinaison du perfluorure d'arsenic avec les fluorures alcalins.

FLUATE. s. m. (rad. *fluor*). Chim. Sel résultant de la combinaison de divers oxydes avec l'acide fluorique. Fluate alcalin. Fluate de chaux. Tous les *fluates* sont fusibles à une température plus ou moins élevée. (Pelouze.)

FLUATÉ, ÉE. adj. (rad. *fluate*). Chim. Qui est combiné avec l'acide fluorique. Les variétés de chaux *fluatée* cristallisée imitent les gemmes précieuses. (Pelouze.)

FLUCÉRINE. s. f. Minér. Syn. de FLUOCÉRINE.

FLUCTUANT. part. prés. du v. Fluctuer.

* **FLUCTUANT, ANTE.** adj. Qui ondoie, qui est mouvant. Elles (les aurores boréales) sont blanches, bleues, vertes, rouges, rayonnantes et *fluctuantes.* (B. de St-P.)

— Fig. Indécis, indéterminé. Les cogitations vagues et *fluctuantes* qui vous mettent l'âme en désordre. (Malherbe.)

— Pathol. Qui donne la sensation d'un liquide enfermé. Ces abcès apparaissent d'ordinaire à la partie supérieure de la cuisse, sous la forme d'une tumeur molle, aplatie et *fluctuante.* (Boyer.)

* **FLUCTUATION.** s. f. (pr. *fluk-tu-a-cion* ; rad. *fluctuer*). Phys. Balancement, mouvement alternatif d'un liquide.

— Fig. Variation des opinions, des idées. Passage continuel d'une résolution, d'une pensée à une autre. Entretenue dans une *fluctuation* continuelle, la langue finirait par s'appauvrir, ou par se dessécher en se polissant, si les gens de lettres et les bons auteurs ne concouraient à la fixer et à l'enrichir. (Arnaud.) Son esprit oscilla toute une grande heure dans des *fluctuations* auxquelles se mêlait bien quelque lutte. (V. Hugo.)

— Par extens. Variation du cours des effets publics, du prix des marchandises, etc.

— Anat. Mouvement d'un liquide épanché dans quelque tumeur ou dans une partie du corps de l'homme ou d'un animal. Le célèbre chirurgien Dionis paraît avoir le premier appelé *fluctuation* le phénomène par lequel on reconnaît dans un abcès la présence de la matière purulente. (Billot.)

FLUCTUER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *fluctus*, flot). Être en état de fluctuation en parlant d'un liquide.

— Fig. Hésiter, être dans l'incertitude.

* **FLUCTUEUX, EUSE.** adj. (rad. *fluctuer*). Agité de mouvements violents et contraires.

Car tout rompu de cette impétueuse
Émotion de la mer *fluctueuse.* (Marot.)

FLUCTUOSÉ, ÉE. adj. (rad. *fluctueux*). Porté et entraîné par les flots.

FLUE. s. f. Pêch. Nappe fine du tramail.

FLUELEN. Géogr. Port d'Altdorf, dans le cant. d'Uri (Suisse), sur le lac des Quatre-Cantons, à 1 kil. N.-O. du chef-lieu ; 1,500 hab. Chapelle dite de Guillaume Tell.

FLUELLITE. s. f. Minér. Fluorure d'aluminium.

FLUENCE. s. f. Au propre et au figuré, État de tout ce qui s'écoule, de tout ce qui passe.

FLUENT, ENTE. adj. (rad. *fluer*). Pathol. Se dit des hémorroïdes qui laissent couler du sang.

— B.-arts. Qui ondoie, qui flotte. En longues, *fluentes* et larges robes. (Diderot.)

— Litt. Se dit du style. Style mou et *fluent*. (Cormenin.)

— Philos. Qui s'écoule. Les choses sont permanentes ou fluentes.

— FLUENTE. s. f. Géom. V. INTÉGRAL.

— Fig. La *fluente* du temps qui engloutit tout. (Voltaire.)

★ **FLUER.** v. n. 1re conj. (du lat. *fluere*, même signif.). Couler, se répandre, prendre une direction, en parlant d'un liquide ou d'un fluide quelconque. La chaleur du soleil qui, en paraissant sur l'horizon, raréfie l'air et l'oblige à *fluer* vers l'Occident. (Raynal.)

— Se dit du mouvement ascensionnel de la marée.

— Médec. Se dit des humeurs qui s'écoulent de quelques parties du corps, d'une plaie, d'un ulcère, etc. La bile flue.

★ **FLUET, ETTE.** adj. (rad. *flou*). Mince, délicat, de faible complexion. Corps fluet, complexion fluette. Damoiselle belette, au corps long et *fluet*. (La Font.)

— Par extens. Abandonnez cette aménité élégante et paisible aux manières froides des gens de la cour, et à la délicatesse mince et *fluette* de votre collègue. (Diderot.)

★ **FLUEURS.** s. f. pl. (ét. lat., *fluores*, dér. de *fluere*, couler). S'est dit pour Menstrues.

— Médec. *Flueurs blanches*. Écoulement blanc des parties génitales affectant un grand nombre de femmes, surtout celles des villes. On dit plutôt *fleurs blanches*. Les médecins modernes n'admettent que deux variétés de *flueurs* blanches, l'une constitutionnelle et l'autre accidentelle. (Brichet.) Les *flueurs* blanches ont presque toujours une fâcheuse influence sur la santé et sont la source d'une multitude d'accidents secondaires dont les femmes ont beaucoup à souffrir. (Id.)

— Minér. Matières qui tiennent le milieu entre les terres et les sels, tels que les tufs, le talc, etc.

FLUGACURU. s. m. Helm. Ver macaque.

FLUGGÉE. s. m. (de *Flugg*, nom pr.). Bot. Muguet du Japon.

★ **FLUIDE.** adj. 2 g. (du lat. *fluere*, couler). Phys. Qui coule, qui est coulant, qui est à l'état de liberté moléculaire. L'opposé de *solide*. Tout corps *fluide* n'obéissant qu'à la pesanteur s'étale en une surface plane, horizontale, ayant tous ses points à égale distance du centre de la gravitation. (D'Orbigny.)

— Fig. Mon langage n'a rien de facile et *fluide* : il est âpre, ayant ses dispositions libres et déréglées. (Mont.) En moi tout est fini et passager; je vois par des pensées courtes et *fluides* l'infini qui ne s'écoule jamais. (Fénelon.)

— Mus. *Harmonie fluide*. Harmonie claire, coulante et limpide.

— FLUIDE. s. m. Phys. Corps dont les parties, n'adhérant point, ont une grande facilité à se mouvoir entre elles, et sont assez indépendantes pour glisser les unes sur les autres, sans autre résistance que celle de leur propre poids. L'eau, l'air, les gaz, le mercure, sont des fluides. Un *fluide* diffère d'un solide, parce qu'il n'a aucune partie assez grosse pour que nous puissions la saisir et la toucher de différents côtés à la fois. (Buff.) Le *fluide* aériforme est très propre à la combustion et à la respiration. (Libes.) L'air atmosphérique est composé de deux *fluides* aériformes, qui ont des propriétés tout à fait opposées. (Id.)

— *Fluides élastiques*. Nom donné aux gaz parce que leur compressibilité est plus grande que celle des liquides.

> L'harmonieux éther, dans ses vagues d'azur,
> Enveloppe les monts d'un *fluide* plus pur
> (LAMARTINE.)

— Nom donné aux substances hypothétiques, que les physiciens ont créées pour se rendre compte de certains phénomènes naturels qu'on ne pouvait rattacher aux autres substances connues : tels que la lumière, le calorique ; les fluides électrique, magnétique, nerveux, etc. Les *fluides* impondérables. (Acad.)

— Physiol. *Fluide nerveux*. Fluide hypothétique qui mettrait en communication les organes et le cerveau.

— *Avoir du fluide, perdre son fluide*. Se dit, dans le langage du magnétisme animal, des émanations dont les magnétiseurs prétendent pouvoir disposer.

FLUIDEMENT. adv. En coulant, en circulant à la manière des fluides.

FLUIDIFIANT. part. prés. du v. Fluidifier.

FLUIDIFIANT, ANTE. adj. Qui rend fluide.

— FLUIDIFIANTS. s. m. pl. Mat. médic. Médicaments auxquels on attribue la propriété de diminuer la plasticité du sang et de faciliter la résorption ; tels sont les alcalins, les antimoniaux, l'iode, le brome, etc.

FLUIDIFICATEUR, TRICE. adj. (radic. *fluidifier*). Qui peut rendre fluide.

FLUIDIFICATION. s. f. (pr. *flu-i-di-fi-ka-cion* ; rad. *fluidifier*). Phys. Réduction d'un corps à l'état fluide.

FLUIDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Fluidifier. S'empl. adjectiv. Glace fluidifiée.

FLUIDIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *fluide* ; lat. *facere*, faire). Phys. Donner l'état fluide.

— SE FLUIDIFIER. v. pron. Être fluidifié.

FLUIDIQUE. adj. Néol. Qui concerne le fluide magnétique.

FLUIDISTE. s. m. (radic. *fluide*). Celui qui attribue les effets du magnétisme animal à un fluide particulier.

★ **FLUIDITÉ.** s. f. Qualité, état de ce qui est fluide. La fluidité de l'eau, de l'air. La fluidité du sang, des humeurs. On sait que toute *fluidité* provient de la chaleur. (Buff.) L'eau n'a qu'un mouvement naturel qui lui vient de sa *fluidité*. (Id.) Ainsi nous pouvons la considérer comme étant au foyer d'un réverbère, dont les reflets entretiennent la *fluidité* de son ruisseau. (B. de St-P.) L'eau en se dissolvant dans l'air perd sa liquidité pour acquérir la *fluidité* aériforme, et l'air en se dissolvant dans l'eau perd son état aériforme pour acquérir la liquidité. (Libes.) L'égale répartition des molécules est la condition fondamentale de toute *fluidité* absolue. (D'Orbigny.)

— Fig. Fluidité des discours.

FLUKE. s. f. Arg. de courses. Course dans laquelle le meilleur cheval a perdu, malgré toute probabilité.

FLUOBASICÉRINE. s. f. (rad. *fluor*, *base*, et *cérine*). Minér. Fluorure de cérium basique.

FLUOBORATE. s. m. Chim. Genre de sels composés d'une base et d'acide fluoborique.

FLUOBORHYDRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de la décomposition de l'acide fluoborique par l'eau.

FLUOBORIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide formé de fluor et de bore.

FLUOBORURE. s. m. Chim. Composé de bore, de fluor et d'un troisième corps.

FLUOCÉRINE ou **FLUOCÉRITE.** s. f. Minér. Fluorure naturel de cérium hydraté.

FLUOCÉRIUM. s. f. (pr. *flu-o-cé-ri-omm*). Minér. Fluorure de cérium. Substance jaune ou rougeâtre, à texture cristalline, des roches granitoïdes de Suède.

FLUOLITE. s. f. Minér. Obsidienne d'Islande.

FLUONIE. (du lat. *fluere*, couler). Myth. lat. Surnom donné à Junon par les femmes, qui l'invoquaient dans leurs maladies.

FLUONIOBATE. s. m. Chim. Fluosel dans lequel le niobate a été remplacé par du fluor.

★ **FLUOR.** adj. (ét. lat., *fluere*, couler). Chim. et Minér. Se dit des corps qui sont fusibles et incombustibles. Alcali volatil fluor. Spath fluor. ‖ Se disait autrefois des acides minéraux qui n'existent qu'à l'état fluide.

— FLUOR. s. m. Chim. Radical présumé de l'acide fluorhydrique et des fluorures.

— Minér. Cristal de couleur imitant les pierreries, qu'on trouve dans les mines, dans les volcans, à la voûte des grottes primitives. Spath fluor, ou simplement fluor. Vase, candélabre de spath fluor. La propriété remarquable du fluor d'attaquer le verre, lorsqu'on le décompose par l'acide sulfurique, fut observée vers le milieu du XVIIe siècle. La composition du fluor a été déterminée par Scheele, pour être de la chaux et un acide particulier qu'il nomma acide fluorique.

FLUORACIDE. s. m. Chim. Composé dans lequel le fluor joue le rôle d'acide.

FLUORÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du fluor.

FLUORÈNE. s. m. Chim. Carbure d'hydrogène cristallisé que l'on trouve dans les huiles lourdes de goudron et de houille.

FLUORESCÉINE. s. f. Chim. Phtaléine de la résorcine.

FLUORESCENCE. s. f. (radic. *fluorescent*). Phys. Changement qui se produit dans la lumière après sa réflexion, dans une chambre obscure, par certaines substances, telles que des cristaux transparents de fluorure de calcium et qui consiste dans l'émission de rayons colorés, variant du violet au bleu verdâtre.

FLUORESCENT, ENTE. adj. Phys. Qui est doué de la fluorescence.

FLUORESCINE. s. f. Chim. Corps obtenu par la réduction de la fluorescéine.

FLUORÉTHYLE. s. m. Chim. Éther fluorhydrique.

FLUORHYDRATE. s. m. Chim. Sel formé par l'acide fluorhydrique. Syn. de FLUORURE.

FLUORHYDRIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide formé d'hydrogène et de fluor. L'acide *fluorhydrique* se présente sous la forme d'un liquide blanc, très fumant, très volatil, fortement acide, attaquant vivement la silice, libre ou combinée, qu'il gazéifie. (Colin.) Seul entre tous les corps doués de l'acidité, l'acide *fluorhydrique* attaque à la température ordinaire le verre et toutes les substances siliceuses. (Id.)

FLUORIDE. s. m. Chim. Combinaison du fluor avec des corps moins électro-négatifs que lui, dans laquelle les rapports atomiques sont les mêmes que dans les acides.

FLUORINE. s. f. Minér. Chaux fluatée ou fluorure de calcium. La fluorine est une substance à cassure vitreuse, remarquable par la diversité et la vivacité des teintes vertes, jaunes, bleues et violettes dont ses cristaux sont ornés. Les variétés concrétionnées de *fluorine* qui présentent des couleurs vives, disposées en zones et en zigzags, comme celle des améthystes et des albâtres, sont employées pour faire des plaques, des vases, des coupes d'un bel effet et d'un prix très élevé. (D'Orbig.) On pense que la matière des verres murrhins, si célèbres dans l'antiquité, n'était qu'une variété de *fluorine*. (Id.)

— Chim. Radical hypothétique du spath fluor.

FLUORIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui paraît formé d'hydrogène et de fluor.

— *Acide fluorique*. Syn. d'ACIDE FLUORHYDRIQUE.

FLUORIQUE-SILICIÉ. s. m. Chim. Acide composé de fluor et de silicium.

FLUORISEL. s. m. (pr. *flu-o-ri-cel*). Chim. Sel fourni par la combinaison de deux fluorures.

FLUORITIQUE. adj. 2 g. Minér. Se dit d'un genre de roches pierreuses dans lesquelles le fluor entre comme principe constituant. Roches fluoritiques.

FLUOROMÉTHYLE. s. m. Chim. Gaz incolore brûlant avec une flamme bleue.

FLUORURE. s. m. Combinaison de fluor avec un autre corps simple.

FLUOSEL. s. m. (pr. *flu-o-cel*). Chim. Nom des corps dérivés des oxysels en remplaçant par le fluor une ou plusieurs molécules d'oxygène.

FLUOSILICATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide fluosilicique avec une base.

FLUOSILICIÉ, ÉE. adj. Chim. Qui contient du fluor et du silicium.

FLUOSILICIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui est composé de fluor et de silicium. Acide fluosilicique.

FLUOSILICIURE. s. m. Chim. Combinaison de fluoride silicique et d'ammoniaque. Fluosiliciure ammoniacal.

FLUOTANTALATE. s. m. Chim. Combinaison du fluorure de tantale avec un autre fluorure.

FLUOTANTALIQUE. adj. 2 g. Se dit d'un acide obtenu par la combinaison du fluor avec le tantale.

FLUOTITANATE. s. m. Chim. Combinaison du fluorure de titane avec un autre fluorure.

FLUOTITANIQUE adj. 2 g. Chim. Se dit du produit de la combinaison du fluor et du titane.

FLUOTUNGSTATE. s. m. (pr. *flu-o-tong-state*). Chim. Combinaison du fluorure de tungstène avec un autre fluorure.

FLUOTUNGSTÉNIQUE. adj. 2 g. (pr. *flu-o-tong-sté-nike*). Chim. Se dit de l'acide obtenu par la combinaison du fluor avec le tungstène.

FLUOXYANTIMONIATE. s. m. Chim. Fluantimoniate auquel on a ajouté un atome d'oxygène.

FLUOXYARSÉNIATE. s. m. Chim. Fluarséniate combiné avec un atome d'oxygène.

FLUOXYMOLYBDATE. s. m. Chim. Molybdate dans lequel une partie de l'oxygène est remplacée par du fluor.

FLUOXYNIOBATE. s. m. Chim. Fluoniobate combiné avec un atome d'oxygène.

FLUOXYTUNGSTATE. s. m. (pr. *flu-o-ksi-tong-state*). Chim. Fluosel correspondant à un tungstate dans lequel une partie de l'oxygène est remplacée par du fluor.

FLUOZIRCONATE. s. m. Chim. Fluorure double de zirconium et d'un métal quelconque.

FLUSTRE. s. m. Polyp. Genre de polypiers bryozoaires.

FLUSTRÉES. s. f. pl. Polyp. Famille de polypiers ayant pour type le genre flustre.

FLUSTRELLE. s. f. (dimin. de *flustre*). Infus. Genre d'infusoires de la famille des bacillariées.

★ **FLÛTE.** s. f. (du lat. *flatus*, souffle). Instrument de musique en tuyau creux percé de trous sur sa longueur et garni de clefs. La *flûte* sous les doigts soupire avec mollesse. (Thomas.)

> Sous les vallons ombreux quel pasteur fait entendre
> Les soupirs de la *flûte* harmonieuse et tendre ? (CHEN.)
>
> Sous la main de Pan l'Arcadie a vu naître
> Les tubes inégaux de la *flûte* champêtre.
> (DE SAINT-ANGE.)

— *Flûte allemande* ou *traversière*. Celle qui a son embouchure sur le côté, et à peu près sur la même ligne que les trous que doivent fermer et ouvrir les doigts pour varier les sons. C'est celle dont on se sert dans les orchestres. Réduite dans sa longueur et dans sa grosseur, elle devient ce qu'on nomme la *petite flûte* ou octave qui donne des sons très aigus, et dont on se sert principalement dans la musique militaire. ‖ *Flûtes à bec*. Instruments dont on met une extrémité dans la bouche, tels que la clarinette, le flageolet, etc ‖ *Flûte douce à bec*. Espèce de gros flageolet à neuf trous, qu'on embouche en plaçant entre les lèvres le bec qui le termine par en haut. ‖ *Double flûte*. Instrument à deux corps et un bec, en usage dans l'antiquité. ‖ *Flûte de Pan*. V. PAN. ‖ *Flûte à l'oignon*. Petite flûte en roseau, garnie d'une pelure d'oignon par ses bouts, laquelle sert de jouet aux enfants. On dit aussi *mirliton*.

— Fig. L'orateur est le vrai médecin des esprits, auquel appartient de guérir les morsures des serpents par le chant des *flûtes*, c'est-à-dire les calomnies des méchants par l'harmonie de la raison. (Charron.)

— Loc. prov. *Jouer de la flûte sur le bout du nez*. Faire un pied de nez. ‖ *Il y a de l'ordure à sa flûte*. Il n'est pas tout à fait innocent de la chose dont on l'accuse. ‖ *Ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour*. Le bien facilement acquis, ou acquis par des voies illégitimes, se dissipe aussi aisément qu'il a été amassé. ‖ *Aller aux flûtes de quelqu'un*. Faire toutes ses volontés. ‖ *Toujours souvient à Robin de ses flûtes*. On revient facilement à ses vieilles habitudes. ‖ *Ajuster ses flûtes*. Préparer ses moyens de succès. Se mettre d'accord, s'entendre sur ce qu'on doit faire. ‖ *Accorder ses flûtes*. Se mettre d'accord. ‖ *Ils ne sauraient raccorder leurs flûtes*. Ils sont toujours en dispute ; ils ont toujours quelque différend. ‖ *Il est du bois dont on fait les flûtes*. Par complaisance ou par faiblesse, il fait tout ce qu'on veut, et n'ose contredire personne.

— Au pluriel, Fam. et pop. Jambes grêles et minces.

— Prov. *Il ira au paradis en joie, monté sur deux flûtes*. Se dit d'une personne qui a les jambes longues et maigres.

— Celui qui exécute la partie de cet instrument dans une symphonie. Une flûte de l'Opéra. On dit aussi *flûtiste*.

— Le mot *flûte* a aussi désigné un verre long et étroit qui contenait une chopine. La *flûte* dont le dieu Mercure se servit autrefois pour endormir Argus fut, par le conseil de Bacchus, un verre de bonne mesure. (La Monnoye.) ‖ Verre de forme allongée employé pour boire le champagne. ‖ Sorte de bouteille.

— Pop. Canon. ‖ Lavement.

— Par plaisanterie, Seringue.

— Pop. *Il a toujours la flûte au derrière*. Se dit de celui qui prend souvent des lavements.

— Bot. *Flûte de berger*. Plante herbacée des Indes.

— Arg. Syn. de ZUT. ‖ *Des flûtes*. Non, pas du tout.

— Boulang. Sorte de petit pain long, qu'on trempe dans le bouillon, dans le café au lait, dans une bavaroise.

— Comm. Cocon allongé, ouvert à une de ses extrémités.

— Hortic. *Greffe en flûte*. Celle dans laquelle la branche de l'arbre qu'on veut greffer, et la greffe qu'on veut y joindre, sont toutes deux taillées à plat et en diminuant d'épaisseur, comme un bec de flûte.

— Ichtyol. Espèce de poisson, murène ou lamproie.

— Mus. L'un des jeux de l'orgue. S'emploie au pluriel : *Jeu de flûtes*.

— Ornith. *Flûte du soleil*. Espèce d'oiseau du genre bihoreau.

— Techn. Nom de joints de bois reliés par une taille mutuelle en bec de flûte. ‖ Navette de l'ouvrier en basse lice. ‖ Instrument creux et long pour sonder les tines de beurre. ‖ *Flûte d'alambic*. Tube de métal qui unit la chaudière au serpentin.

FLÛTE. s. f. (du holland. *fluit*, même signif.). Mar. Grand bâtiment à trois mâts, du port de 600 à 1,200 tonneaux, destiné à recevoir de forts chargements de vivres, d'approvisionnements, et à transporter des troupes. ‖ *Armer, équiper un vaisseau en flûte*. Arrimer un grand chargement sur un vaisseau, et en réduire l'armement et l'équipage.

FLÛTÉ, ÉE. adj. Doux, harmonieux, agréable comme la flûte, en parlant de la voix, du son. Le rossignol efface tous les autres oiseaux par ses sons moelleux et *flûtés*, et par la durée non interrompue de son ramage. (Buff.)

— *Voix flûtée*. Voix douce, agréable. ‖ *Gosier flûté*. Se dit dans le même sens. ‖ *Ton flûté*. Voix d'une douceur affectée.

FLÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Flûter. S'emploie adjectiv. Bu lestement. Un verre de vin flûté.

★ **FLÛTEAU.** s. m. (radic. *flûte*). Jouet d'enfant vulgairement appelé *flûte à l'oignon* ou *mirliton*.

— Bot. Plante de la famille des joncées, appelée aussi *plantain aquatique*.

— Métall. Petite masse de fer qui s'attache au ringard.

★ **FLÛTER.** v. n. 1re conj. Jouer de la flûte. Imiter les sons de la flûte.

— FLÛTER. v. a. Boire avec sensualité, boire à longs traits, boire par passion. Alors grand'merveille sera de voir *flûter* le vin de Champagne. (Chaulieu.)

— Absol. Aimer à *flûter*. (Acad.)

— Sonder le beurre avec une flûte.

— Pop. Donner un lavement.

FLÛTET. s. m. Flûte de tambourin, galoubet. Des gars qui de père en fils jouaient du *flûtet* dans les fêtes de village. (A. Daudet.)

★ **FLÛTEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui joue de la flûte. On dit plutôt *flûtiste*.

— *Flûteur de Vaucanson*. Automate célèbre qui exécutait plusieurs airs de flûte.

— Celui ou celle qui boit beaucoup.

— Loc. prov. *En la maison du flûteur tout le monde danse*.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce du genre rainette.

— Ornith. Espèce de merle.

* **FLÛTISTE**. s. m. Musicien qui joue de la flûte, dont la flûte est l'instrument favori. Celui qui exécute la partie de cet instrument dans une symphonie. Un tel est flûtiste à l'Opéra.

FLUURE. s.f.Chim.Syn. peu usité de FLUORURE.

* **FLUVIAL, ALE**. adj. (étym. lat., *fluvius*, fleuve). Qui appartient aux fleuves, aux rivières. La navigation fluviale. Pêche fluviale.

— *Axe fluvial d'un bassin*. La plus longue ligne droite qu'on puisse tracer dans ce bassin.

— FLUVIALE. s. f. Bot. Naïade, plante aquatique monocotylédone. || FLUVIALES. s. f. pl. Syn. de NAÏADÉES.

* **FLUVIATILE**. adj. 2 g. (ét. lat., *fluviatilis*; rad. *fluvius*, fleuve). Hist. nat. Se dit des plantes et des coquillages d'eau douce. Je jetterai un coup d'œil sur les plantes *fluviatiles* et maritimes, dont la botanique est presque tout à fait inconnue. (B. de St-P.) De l'urne sortent au lieu de plantes *fluviatiles* celles qui se plaisent dans les lieux les plus secs, des touffes de giroflées jaunes, des pissenlits et de longues gerbes de graminées saxatiles. (Id.) On a aussi donné ce nom spécifique à certains animaux qui vivent dans les eaux fluviales. Villughby divise leurs nombreuses espèces en canards marins ou qui n'habitent que la mer, et canards *fluviatiles* ou qui fréquentent les rivières et les eaux douces. (Buffon.)

FLUVICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *fluvius*, fleuve; *colo*, j'habite). Ornith. Qui habite les fleuves. || FLUVICOLES. s. m. pl. Tribu des passereaux.

FLUVICOLINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui se rapporte aux fluvicoles. || FLUVICOLINÉS. s. m. pl. Tribu de passereaux, famille des gobe-mouches.

FLUVIO-MARIN, INE. adj. Géol. Se dit des formations mixtes, composées de sédiments qui ont été apportés par les eaux douces courantes, et déposés par elles sous la mer, soit avant, soit après le mélange de ces eaux, et à une distance plus ou moins grande de leur embouchure.

FLUVIOMÈTRE. s. m. (étym. lat., *fluvius*, fleuve; gr. μέτρον, mesure). Phys. Instrument pour mesurer la crue des fleuves.

FLUVIOMÉTRIQUE. adj. (rad. *fluviomètre*). Phys. Qui a rapport à la quantité d'eau qui est dans un fleuve.

* **FLUX**. s. m. (pron. *flu*; étym. lat., *fluxus*, de *fluere*, couler). Mouvement réglé de la mer vers le rivage, à certaines heures du jour. Sur les bords de l'Océan, on observe une double révolution quotidienne; tour à tour la mer se gonfle et se retire. Ces phases, qui durent chacune six heures, sont séparées l'une de l'autre par un instant de calme. Le gonflement de la mer se nomme *le flux* ou *le flot*, *la marée haute*; le retrait prend les noms de *reflux*, de *jusant*, *marée basse*. L'ensemble d'un flux et d'un reflux s'appelle une marée. Il y a deux flux et deux reflux dans une période de 24 heures 49 minutes; cet intervalle de temps est précisément celui qui sépare deux passages consécutifs de la lune au même méridien. Le *flux* et reflux s'exerce avec plus de force sous l'équateur que dans les autres climats. (Buffon.) La solution du problème du *flux* et du reflux des marées est sans contredit le résultat le plus merveilleux auquel soient arrivées les sciences abstraites. (Page.)

> Tels [illegible] leur *flux* rapide et leur bruyant reflux,
> S'élan[illegible] des mers les flots [illegible] (Delille.)

— Par extens. L'année suivante, dans le *flux* et le reflux des spectateurs, la foule s'arrête devant ces portraits frappants de vérité. (De Goncourt.)

— Fig. Vicissitudes, agitation, mouvements contraires, changement alternatif de certaines choses. Les choses du monde sont sujettes à un flux et à un reflux perpétuel. La fortune a son flux et son reflux. Un flux et un reflux de sentiments contraires. Tout est dans un *flux* continuel sur la terre. (J.-J. Rousseau.) Le bonheur consiste dans le *flux* et le reflux du donner et du recevoir. (Lavater.)

> Et [illegible] incertaine
> A, comme l'océan, son *flux* et son reflux. (Marin.)

— Fig. Cours, écoulement, courant, épanchement, débordement. Ce *flux* et ce reflux de l'océan des airs. (Lebrun.)

> Un vaste *flux* de tremblante lumière,
> De sa blancheur couvre tout l'hémisphère. (Léonard.)

— Fig. et pop. *Cet homme a un flux de bourse*. C'est un prodigue qui ne peut pas garder un sou; un homme qui dépense tout son argent sans songer au lendemain.

—Fig. Grande abondance.

> [illegible] m'attaquer
> [illegible]

— Fig. et fam. *Flux de paroles*. Abondance superflue de paroles. || *Avoir un flux de bouche*. Bavarder sans fin.

— Chim. Nom donné à plusieurs substances très fusibles dont on se sert pour favoriser la fusion de quelques autres qui le sont moins. Le borax (sous-borate de soude) est un des meilleurs flux que l'on puisse employer. || *Flux blanc*. Tartre calciné avec parties égales de nitre. || *Flux noir*. Tartre calciné avec moitié de son poids de nitre.

— Jeux. A certains jeux de cartes, Suite de plusieurs cartes de même couleur. || *Être à flux*. N'avoir que des triomphes à l'hombre.

— Médec. Nom donné aux évacuations accidentelles et anormales qui surviennent dans plusieurs des maladies du corps humain. Les *flux* morbides ont paru assez importants aux nosologistes pour les décider à imposer ce nom générique à une classe nombreuse de maladies analogues. (Brichet.) || *Flux de bile* ou *flux bilieux*. Évacuation de bile, par haut et par bas. || *Flux de bouche, de salive. Flux salivaire*. Abondance inaccoutumée de salive. || *Flux catarrhal*. Catarrhe. || *Flux céliaque*. Flux dans lequel les aliments sortent mal digérés. || *Flux hémorroïdal*. Sang qui coule des hémorroïdes. || *Flux hépatique*. Dévoiement provenant de ce que le foie ne fait pas bien ses fonctions, et qui fait rendre les excréments semblables à une eau dans laquelle on aurait lavé de la chair. || *Flux honteux*. Écoulement par les parties génitales. || *Flux de lait*. Sécrétion de lait chez les femmes qui ne sont pas nourrices, ou sécrétion de lait trop abondante chez celles qui le sont. || *Flux menstruel*. Règles des femmes. || *Flux muqueux. Flux purulent*. Écoulement de mucosités, de pus. || *Flux de sang*. Dévoiement accompagné d'une déperdition de sang. || *Flux de sueur*. Sueur excessive. || *Flux d'urine*. Évacuation d'urine trop fréquente et trop abondante. || *Flux de ventre*. Diarrhée qui survient dans beaucoup de maladies.

— Pop. et fig. *Avoir le flux*. Avoir très peur.

FLUXIO-DIFFÉRENTIELLE. adj. f. Géom. Épithète donnée à une méthode par laquelle, dans certains cas, on considère sous deux aspects très distincts la différentielle d'une quantité variable. Sous l'un des deux aspects, on la nomme *fluxion*, et sous l'autre *différence*.

* **FLUXION**. s. f. (pr. *fluk-cion*; étym. lat., *fluxio*, dérivé de *fluere*, couler). Congestion, afflux de liquides dans quelque partie du corps; et, dans un sens plus restreint, Gonflement ordinairement indolent, souvent mobile, du tissu cellulaire, et particulièrement de celui de la face. Avoir une fluxion. Arrêter, détourner la fluxion. Il faut que la fluxion ait son cours. La *fluxion* était tombée sur les parties nobles. (Racine.)

— Arg. Grande peur.

— Art vétér. *Fluxion périodique des yeux*. Maladie propre aux solipèdes, qui n'atteint ordinairement qu'un œil.

— Mathém. *Méthode des fluxions*. Méthode de calcul où l'on considère les quantités finies comme engendrées par un flux continuel. C'est le nom que Newton donne, dans la géométrie de l'infini, à l'opération que son rival Leibnitz appelle *différence*.

— Pathol. *Fluxion de poitrine*. On appelle ainsi vulgairement une maladie aiguë, fébrile, caractérisée par une gêne plus ou moins grande de la respiration, avec toux, expectoration difficile et souvent douloureuse, crachats épais, visqueux, mêlés de sang. On la nomme *pneumonie* ou *pleurésie*, dans le langage médical. Dans l'état actuel de nos connaissances physiologiques, le mot *fluxion* doit être banni du langage médical, ou déclaré insignifiant, non pas parce qu'il représente une erreur, ce qui serait inexact et faux, mais parce qu'il représente une doctrine généralement démentie par les faits. Sandras.) || Dans le même sens. Une telle personne est morte d'une *fluxion* sur la poitrine. (Molière.)

* **FLUXIONNAIRE**. adj. 2 g. (pr. *fluk cionère*). Qui est sujet aux fluxions.

— Qui a rapport aux fluxions. Mouvement fluxionnaire.

FLYER. s. m. (pr. *flai-eur*; mot angl. qui signifie *volant*). Sport. Cheval de course dont l'allure est très vive, c'est-à-dire qui semble voler.

FLYNDRE. s. m. Ichtyol. Poisson des mers du Nord, appartenant au genre pleuronecte.

FLYS ou **FLYSCH**. s. m. Minér. Schiste marneux de la Suisse.

FNÉ. s. m. Bâtiment de transport au Japon.

FOASSIER. s. m. pêch. Syn. de CHARNIER.

FÔ. Hist. relig. Dieu adoré en Chine, dans l'empire birman, à Siam, au Thibet, par les Koréens, les Mandchous, les Mongols, les Kalmouks, etc. Fô n'est autre que Bouddha, dont on fait remonter la venue à l'an 1000 av. J.-C.

* **FOARRE**. s. m. V. FEURRE.

* **FOC**. s. m. Mar. Voile triangulaire qui se place à l'avant du bâtiment, entre le mât de misaine et le beaupré, ou entre ce dernier et le grand mât, dans les bâtiments qui n'ont pas de mât de misaine. Grand foc. Petit foc. Foc d'artimon, etc.

FOCA. s. m. Bot. Sorte de fruit de l'île Formose.

* **FOCAL, ALE**. adj. (du lat. *focus*, foyer). Opt. Qui a rapport au foyer d'un miroir ou d'une lentille. || *Distance focale*. Distance du centre optique d'une lentille au foyer principal.

— Se dit aussi de l'espace qui sépare les deux foyers d'une ellipse. || *Plans focaux*. Plans perpendiculaires à l'axe optique menés par les foyers principaux. || *Boule focale*. Boule d'un thermomètre différentiel qu'on place au foyer d'un miroir pour en apprécier la température.

— FOCALE. s. f. Géom. Lieu géométrique des foyers des rayons réfléchis par une surface convexe.

— Archéol. Cravate, col, espèce de mouchoir, pièce d'étoffe dont les anciens s'enveloppaient le cou, pour le garantir des injures de l'air. Selon d'autres, Sorte de bonnet ou de capuchon dont on se couvrait les oreilles et le cou.

FOCALISATION. s. f. (pron. *fo-ka-li-zacion*; radic. *focal*). Phys. Action de mettre au foyer d'un instrument d'optique les objets que l'on veut observer.

FOCILE. s. m. (étym. inconnue). Anc. anat. Nom que l'on donnait aux os de la jambe et à ceux de l'avant-bras.

FOCILLATEUR. s. m. (du lat. *focillator*, qui réchauffe). Qui rétablit les forces.

FOCIMÈTRE ou **FOCOMÈTRE**. s. m. (ét. lat., *focus*, foyer; gr. μέτρον, mesure). Photogr. Appareil destiné à constater l'existence des foyers physique et chimique dans l'objectif, et à déterminer leur rapport.

FOCKÉE. s. f. (de *Focke*, n. pr.). Bot. Genre d'asclépiadées du Cap.

FOCOT. s. m. Résine du peuplier balsamifère, appelée aussi *faux tacamaque*.

FODÉRÉ (François-Emmanuel). Né à Saint-Jean-de-Maurienne, 1764-1835, médecin dans son pays, à l'armée d'Italie, dans les hôpitaux de Marseille, professeur à la faculté de Strasbourg, a écrit : *Traité du goître et du crétinisme; Manuel des gardes-malades; Traité du délire; Leçons sur les épidémies*, etc. Il est surtout célèbre par son *Traité de médecine légale*.

FODIE. s. f. Moll. Genre de mollusques ascidiens.

FOË (Daniel de). Né à Londres, 1663-1731, fils d'un boucher, mercier lui-même, se dévoua à la défense du protestantisme, fut protégé par Guillaume III, et publia pour le soutenir *le Vrai Citoyen anglais* et une remontrance signée *Légion*. Sous la reine Anne, ses ennemis le firent condamner au pilori et à la détention; de sa prison de Newgate, il traça le plan d'une *Revue*, composa un *Hymne au pilori*; puis, remis en liberté, travailla à la réunion de l'Écosse à l'Angleterre. Il écrivit une *Histoire du commerce*, fut délaissé par George Ier et par les whigs, et composa alors l'ouvrage qui a immortalisé son nom, *les Aventures de Robinson Crusoé*, 1719.

FOËCY. Géogr. Comm. du cant. de Mehun-sur-Yèvre, arr. de Bourges (Cher); 2,000 hab.

FŒHN. s. m. (pr. *feun*; ét. lat., *favonius*, vent d'ouest). Vent chaud et très violent des Alpes qui fond subitement les neiges. L'ennemi juré du *fœhn*, le vent du nord par moments voudrait prendre le dessus. (Michelet.) Ces montagnes sont directement exposées au souffle du *fœhn*. (J. Clavé.)

FOËNE, FOESNE ou **FOUANNE**. s. f. Pêch. Sorte de trident en fer, pour harponner la dorade ou d'autres poissons de mer. Il y a aussi une sorte de foëne pour les poissons d'eau douce.

— Entom. Insecte hyménoptère, de la famille des pupivores.

FOËNE-MARISQUE. s. m. Bot. Choin.

FOËNER. v. a. 1re conj. Pêch. Prendre les poissons avec la foëne.

FOËNEUR. s. m. (radic. *foëner*). Pêch. Pêcheur spécialement chargé de harponner les gros poissons.

FŒNUM GRÆCUM. s. m. (pr. *fé-nomm grékomm*; mots lat. signif. *herbe grecque*). Bot. Nom scientifique du fenugrec.

FŒROË (Iles) ou *Iles aux Brebis*. Géogr. Archipel danois, à 280 kil. N.-O. des Shetland, dans l'océan Atlantique. Elles ont 1,333 kil. carrés; 17 sur 35 sont habitées par 11,300 personnes. Montagneuses, enveloppées d'écueils et de courants, elles ont un climat assez doux; on y trouve de la tourbe, de la houille, du fer; elles produisent de l'orge et des pommes de terre, elles n'ont pas d'arbres, mais de beaux pâturages. Les habitants, Norvégiens d'origine, vivent surtout de pêche. Les principales sont: Strömoe, avec la capitale Thorshavn, Osteröe, Sandöe, Waargöe, Aardöe, etc.

* **FOERRE**. V. FEURRE.

FŒTAL, ALE. adj. Chir. Qui a rapport au fœtus, qui le concerne. || *Face fœtale du placenta*. Surface de cet organe qui est en contact avec le fœtus, et qui est opposée à la face utérine. || *Membranes fœtales*. Membranes qui forment la coque de l'œuf.

FŒTICIDE. adj. 2 g. (ét. lat., *fœtus*, fœtus; *cædo*, je tue). Quelques auteurs de médecine légale emploient ce mot pour exprimer l'action de détruire le produit de la conception.

FŒTIPARE. adj. (ét. lat., *fœtus*, fœtus; *pario*, j'enfante). Zool. Qui met au monde des fœtus, et non des petits venus à terme.

FŒTULE. s. m. Physiol. Le fœtus aussitôt après la génération.

* **FŒTUS**. s. m. (pr. *fé-tuss*; du lat. *fœtus*, fruit, portée, petit des animaux). Physiol. Enfant qui n'est point né; commencement d'un corps animé, embryon; l'animal formé et porté dans le ventre de sa mère, ou dans l'œuf, et particulièrement l'enfant qui est conçu, porté dans le ventre de la femme. Longueur, pesanteur du fœtus. Poids du fœtus. Grosseur du fœtus. Un fœtus de six mois. Développement du fœtus. Attitude, situation du fœtus dans la matrice. Division du fœtus. Fractures survenues à des fœtus. Luxations des fœtus. L'âge du fœtus. Il n'y a que l'habitude de voir un grand nombre de *fœtus* à toutes les époques de la gestation, qui puisse donner les moyens de reconnaître les nuances qui les distinguent. (Marc.) Un *fœtus* humain est toujours reconnaissable, même à l'œil simple, dans le premier mois. (Buff.) Plusieurs anatomistes ont observé que le *fœtus* était déjà renfermé dans la matrice le dix-neuvième jour après la conception. (Béclard.)

— Arg. d'école. Élève chirurgien militaire de première année.

— Syn. comp. FOETUS, EMBRYON. On donne le nom d'*embryon* au rudiment primitif de l'enfant qui n'est point né; celui de *fœtus* est réservé pour l'individu dont les parties principales sont déjà formées. Cependant ces deux termes se prennent quelquefois indifféremment l'un pour l'autre.

FŒTUTION. s. f. (pr. *fé-tu-cion*). Conception du fœtus.

FOFFA. s. f. Chorégr. Danse portugaise très lascive.

FOGGIA (*Fovea*). Géogr. Ville d'Italie, ch.-l. de la prov. de ce nom (ancienne Capitanate) au N.-E. de Naples, située dans une vaste plaine, non loin du Celone; 40,300 hab. Climat insalubre. Ses foires sont les plus fréquentées de l'anc. royaume de Naples. — La prov. de *Foggia* a 360,000 hab.

FOGUE. s. f. Techn. Passage pour la navette dans la chaîne.

FOHI ou **FOU-HI**. Premier empereur de la Chine, aurait vécu 3300 av. J.-C. Il institua le mariage, le calendrier, la musique et les arts les plus utiles à la vie (culture des céréales, art de bâtir, etc.). Il aurait encore jeté les bases de l'écriture chinoise.

FÖHN. s. m. Syn. de FOEHN.

* **FOI**. s. f. (du latin *fides*, même signif.). Croyance à l'existence d'un fait, conviction de la vérité d'une doctrine. La *foi* la plus vive, l'ardente soif de la mort, n'ont jamais inspiré d'accents aussi passionnés. (E. Renan.)

— *Foi*, en philosophie, signifie l'Assentiment, la croyance que nous donnons à l'existence des faits, à la vérité des doctrines, d'après le témoignage de l'expérience et de la raison. Les théories de Cuvier reposent sur l'expérience et sont dignes de foi. On ajoute foi aux assertions d'Arago, parce que ce savant s'appuie toujours sur les faits.

— S'emploie pour Confiance. J'ai foi en vos discours. Je n'ai nulle foi en ces rapports. Il n'a nulle foi au magnétisme. Je n'aurai point de *foi* à votre voyage d'avril, tant qu'elle ne sera point en état de venir avec vous. (Mme de Sévigné.) Sur la *foi* de tes promesses, j'osais aspirer au nom sacré d'époux. (J.-J. Rousseau.)

— En théologie, Croyance que les faits et les préceptes présentés par une religion sont vrais et viennent de Dieu. Foi entière, pure, vive, inébranlable. Les lumières, le flambeau de la foi. Foi chancelante. Foi languissante. Foi morte. Un acte de foi. Le symbole de la foi ou symbole des apôtres. La foi de Nicée, de Constantinople, de Trente. Cela est de foi. C'est une question de foi. C'est un article de foi, une règle de foi. Avoir la foi. Être ferme dans sa foi. Confesser la foi, c'est en soutenir la vérité, en défendre le maintien partout et toujours. La foi est la première des trois vertus théologales : la foi, l'espérance et la charité. L'homme ne serait jamais entièrement malheureux s'il avait la *foi*. (Boiste.) A moins que la *foi* n'assujettisse la raison, nous passons la vie à croire et à ne pas croire. (St-Evrem.) Si c'est l'autorité qui fait que l'esprit embrasse ce qui lui est proposé, c'est ce qu'on appelle *foi*. (Port-Royal.) La *foi* qui n'agit point, est-ce une *foi* sincère? (Rac.) Si Dieu juge la *foi* par les œuvres, c'est croire en lui que d'être homme de bien. (J.-J. Rouss.) La *foi* est la lumière de l'âme. (Paffe.) La *foi* en Jésus-Christ c'est la croyance intime que Jésus-Christ est la route du ciel, la voie de l'éternité. (D'Eckstein.) Sans *foi* religieuse, sans *foi* morale, sans *foi* politique, que reste-t-il à un peuple? (Pagès.) Par une réaction naturelle, les vieux préjugés et les vieilles déclamations contre les âges de *foi* ont repris vie et faveur. (Montalembert.) Celui qui donne sa vie pour sa *foi* serait intolérant s'il était maître. (E. Renan.) Je crois que la seule base solide, dans l'ordre politique comme dans l'ordre moral, c'est la *foi*, là! (É. Augier.)

— *Foi* désigne aussi la religion elle-même. Saint Thomas a propagé la foi dans les Indes. Nous avons ici une petite huguenote qui dit que les enfants morts sans baptême vont droit en paradis sur la *foi* de leurs pères. (Mme de Sévigné.) Un chrétien doit être prêt à mourir plutôt que de nier sa *foi*. (La Rochef.) La cruauté des tyrans obligeait les premiers disciples de la *foi* à chercher des lieux obscurs et cachés pour se dérober à la fureur des persécutions. (Mass.) Il est beau de mourir pour conserver sa *foi*. (Volt.) Les martyrs ont confessé la *foi* de Jésus-Christ au milieu d'effroyables supplices et au péril de leur vie. (Frayssinous.) || Dans un sens absolu, *Renoncer à sa foi*. Renoncer à sa religion. || *Changer de foi*. Changer

de religion. || *N'avoir ni foi ni loi.* Être sans religion, sans morale.

— *Foi catholique.* Celle qui admet tous les préceptes de l'Église romaine. || *Foi chrétienne* ou *évangélique.* Celle qui se fonde sur la doctrine de Jésus-Christ. || *Foi du charbonnier.* Celle qui est sincère, mais sans intelligence. || *La foi du centenier.* Même sens. || *Foi divine.* Celle qui est fondée sur la révélation. || *Foi humaine.* Celle qui est fondée sur l'autorité des hommes. || *Foi de saint Thomas.* Celle qui ne se fonde que sur des preuves matérielles.

— On dit fam. *Croire une chose comme acte de foi,* pour signifier qu'on la croit fermement. || *Il croit tout comme article de foi.* Il est fort crédule; ou au contraire : *Ce n'est point un article de foi,* c'est-à-dire Cela est incertain, douteux, ne mérite pas confiance.

— *Profession de foi.* Déclaration publique de la foi et des sentiments qu'on tient pour orthodoxes; formule qu'on fait lire et jurer à ceux qui abjurent l'hérésie ou qui entrent dans les dignités ecclésiastiques. Bossuet et Fénelon, dans leurs mémorables discussions, ont mainte fois rappelé leur profession de foi.

— Se dit aussi de toute déclaration de principes. Profession de foi politique, littéraire. De nos jours, les professions de foi sont devenues très fréquentes. Profession de foi du vicaire savoyard de J.-J. Rousseau.

— Fidélité en amour.

> Que je quitte ma dame, et démente la *foi*
> Dont je lui promettais une amour éternelle.
> (MALHERBE.)

— *Foi conjugale.* Promesse de fidélité que se font mutuellement en s'épousant le mari et la femme.

— Consentement au mariage.

> Mes seuls titres, hélas! pour obtenir sa *foi,*
> Sont le nom de mon père et mon respect pour toi.
> (FLORIAN.)

— S'emploie très souvent pour signifier Fidélité, exactitude à tenir sa parole, à remplir ses engagements. Qui oserait se fier en la foi punique ou judaïque de ces hommes? C'est un homme de peu de foi, sans foi. Manquer de foi. Trahir, violer, fausser sa foi. Il s'en est remis du succès de sa cause à la foi publique. Donner sa foi, un gage de sa foi. La foi due aux honnêtes gens. Ne vous fiez point à la foi de cet homme, il a déjà trahi ses serments. Il ne craignit point de se confier en la foi des magistrats, et leur fit les aveux les plus complets. La *foi* d'un ennemi doit être suspectée. (Rac.) Le prince qui rompt sa *foi* ne trouve pas de *foi.* (Pasq.) Dans un temps où les forteresses étaient rares, le premier rempart de l'autorité était la *foi* promise et la *foi* reçue. (Montesq.)

> Un prince doit savoir
> Que la *foi* des serments est son premier devoir.
> (LEMERCIER.)

— *Donner sa foi.* Faire une promesse solennelle. || *Jurer sa foi.* Affirmer par serment. Il vous aime très chèrement, il en jure sa *foi.* (Mme de Sévigné.)

— *Sur la foi.* Il ne se reposait pas sur la foi des traités. Il a agi sur la foi des traités. Ils se sont présentés sur la foi des traités, sur la foi des serments. Il partit sur la foi de l'oracle. C'est manquer de foi que de ne juger des choses que sur la foi des sens. Le condamnerez-vous sur la foi de telles gens? Souvent il juge sur la foi d'une tradition incertaine.

> Je juge comme vous sur la *foi* de mes yeux,
> Et laisse le dedans à pénétrer aux dieux.
> (CORNEILLE.)

— *Sous la foi.* C'est sous la foi du serment qu'il a promis de revenir. || *Contre la foi.* Il n'a pas craint de s'avancer, contre la foi des traités. C'est contre la foi du serment, des serments, qu'il a osé reparaître dans les rangs.

— *Ma foi, sur ma foi, par ma foi.* Expressions familières, sortes de serments. Il guérira, c'est moi qui vous le promets, sur ma foi. Il épouse Mademoiselle, ma *foi!* par ma *foi!* ma *foi* jurée! (Mme de Sévigné.) Ma *foi,* sur l'avenir bien fou qui se fiera! (Rac.)

— *Foi,* suivi d'une qualité, d'un titre, devient expression ou formule de serment. Foi d'honnête homme, vous pouvez m'en croire. Foi de gentilhomme, vous me trouverez sur les lieux.

> Je vous paierai, lui dit-elle,
> Avant l'oût, *foi* d'animal,
> Intérêt et principal. (LA FONTAINE.)

— *Foi de bohème* ou *foi bohémienne.* Foi que les voleurs, les fripons, se gardent entre eux.

— *Bonne foi.* Franchise, loyauté, intention droite. Tous ses actes sont empreints de bonne foi. Je m'en remets à votre bonne foi. La bonne *foi* n'excuse pas toujours. (Acad.) Cette pensée me fait transir, et me paraît contre la bonne *foi.* (Mme de Sévigné.) Au contraire, combien de justes faussement accusés et condamnés? Combien de serviteurs de Dieu, par la malignité du siècle, décriés et calomniés? Combien de dévots de bonne *foi* traités d'hypocrites, d'intrigants et d'intéressés? (Bourd.) Si l'on écrit comme l'on pense, si l'on est convaincu de ce qu'on veut persuader, cette bonne *foi* avec soi-même, qui fait la bienséance pour les autres, et la vérité du style, lui fera produire tout son effet. (Buff.)

— *Mauvaise foi.* Se dit dans un sens contraire. C'est un homme de mauvaise foi. C'est de sa part ignorance ou mauvaise foi. Il est d'une insigne mauvaise foi. L'ignorance ou la mauvaise *foi* corrompent tous les récits. (Ray.)

— Se dit d'un instrument de jeu préparé pour tromper. Faire provision de quelques dés de mauvaise *foi.* (Hamilton.)

— *Bonne foi.* S'emploie encore pour signifier Confiance irréfléchie, aveugle. On ne peut le tirer de sa bonne foi, c'est-à-dire de son ignorance, de son erreur. || *Il est d'une bonne foi qui l'exposera souvent,* c'est-à-dire d'une grande crédulité. || *C'est de la meilleure foi du monde qu'il soutient cette erreur,* c'est-à-dire avec conviction.

— *En bonne foi, de bonne foi.* Selon la conscience, le bon sens. En bonne foi, qu'en pensez-vous? Je pense qu'il a agi de bonne foi. Ils font peu d'écrits et traitent la plupart de leurs affaires en bonne foi. Je vous demande en bonne foi si vous en avez connaissance. J'y vais de bonne foi. Je suis tellement accablée de visites et de devoirs, que de bonne *foi* je n'en puis plus. (Mme de Sévigné.)

— *Sur sa bonne foi, sur sa foi.* En laissant libre de ce qu'on veut faire, maître de sa conduite. On a laissé ces gens sur leur bonne foi. On leur a permis sur leur foi de rester dans la ville.

— *Faire foi.* Avoir autorité, être authentique. Les actes notariés font foi des conventions arrêtées entre les parties. Les livres de commerce tenus régulièrement font foi en justice. Un acte fait foi en justice jusqu'à inscription de faux.

— *Foi publique.* Croyance que la loi accorde aux magistrats et officiers publics, pour ce qui est de leur ministère, comme les juges, greffiers, notaires, huissiers, etc.

— *En foi de.* Témoignant de la vérité de. En foi de quoi les témoins ont signé.

— Blas. Deux mains jointes ensemble, pour symbole d'alliance et de fidélité. Il porte de gueules à la foi d'argent. || Dans le langage ordinaire, on donne le nom de *bonne foi* au même emblème représenté sur un tombeau.

— Dr. cout. *Foi du contrat.* Obligation qui résulte du contrat; confiance qu'il inspire.

— Fauconn. *Laisser aller un oiseau sur sa foi.* Lui donner plus de filière pour le réclamer en liberté.

— Hist. *Chevaliers de la Foi et de la Paix.* Ordre militaire institué en 1229, sur le modèle des hospitaliers et des templiers, par Guillaume Ier, prince de Béarn. || *Chevaliers de la Foi de Jésus-Christ et de la Croix de Saint-Pierre.* Association de gentilshommes qui se forma dans le Milanais, vers l'époque des croisades contre les albigeois. || *Armée de la Foi.* S'est dit, en 1820, des bandes qui se formèrent en Espagne pour renverser la constitution de 1812. || *Pères de la Foi.* Nom que prirent les jésuites, en France, sous la Restauration.

— Horlog. *Ligne de foi.* Ligne de l'alidade, qui passe toujours par le centre de la graduation.

— Jurispr. *Bonne foi.* Se dit de la conviction où est une personne qu'elle agit, qu'elle contracte légalement, qu'elle acquiert, qu'elle possède légitimement. On dit alors dans le sens contraire *mauvaise foi.* Il possédait de bonne foi ce terrain, mais l'irrégularité de son titre de propriété le contraignit à en faire la restitution. C'est à celui qui allègue la mauvaise foi à la prouver. La bonne foi se présume toujours, et elle ne cesse que par la revendication. || *Foi pleine et entière.* Confiance complète que l'on accorde à tout ce qui est contenu dans un acte authentique. || *Foi provisoire.* Confiance accordée provisoirement à un acte authentique argué de faux.

— Jurispr. féod. Serment ou promesse de fidélité du vassal au seigneur suzerain. Les évêques devaient foi au roi pour le temporel de leurs bénéfices. || *Homme de foi.* Vassal qui devait, qui avait rendu foi au seigneur dont il relevait.

— Opt. *Ligne de foi.* Ligne qui, partant du centre de l'objet, tombe perpendiculairement sur le centre du verre de la lunette avec laquelle on regarde l'objet. On dit de même *ligne de foi* des pinnules dans un instrument qui en a au lieu de lunettes.

— Myth. *Foi, bonne foi, foi publique.* Divinité romaine; elle avait un temple élevé, dit-on, par Énée, sur le mont Palatin.

★ **FOIE.** s. m. (et. lat., *ficatum,* pour *jecur ficatum,* foie d'oie engraissée avec des figues). Anat. Organe sécréteur de la bile et du fiel. C'est un viscère d'un volume considérable, de couleur rougeâtre, convexe dans la partie supérieure et antérieure qui répond à la voûte des côtes et du diaphragme, d'une surface inégale à la partie postérieure; situé principalement dans l'hypocondre droit, mais s'étendant aussi dans la région épigastrique, où il recouvre une partie de l'estomac. Avoir un grand foie. Le ligament suspenseur du foie. Les lobes du foie. Les maladies du foie. Avoir un squirre dans le foie. Obstruction du foie. Hépatite ou inflammation du foie. Hypertrophie ou accroissement surnaturel du foie. Squirres et cancers du foie. Hypocondrie provenant d'obstructions au foie. Le *foie* est l'organe qu'on retrouve le plus constamment dans la longue série des animaux, depuis l'homme jusqu'aux insectes. (Nysten.) On retrouve le *foie* dans des animaux qui n'ont ni rate, ni pancréas, ni cœur, ni cerveau. (Id.)

— L'inspection du foie des victimes faisait une grande partie de la science des aruspices.

— Les anciens ont placé longtemps le siège des passions dans le foie, ce qui a donné lieu aux locutions suivantes : *Avoir le foie blanc.* Être d'un caractère bizarre. || *Le cœur lui devient foie.* Il perd courage. || *Vous avez bon foie, Dieu vous sauve la rate.* || *Avoir le foie chaud.* Être porté aux plaisirs de l'amour.

— *Chaleurs de foie.* Ardeur des passions chez les jeunes gens. Je ne saurais nier que, lorsque j'étais jeune, je n'aie eu les chaleurs de *foie* qu'ont les jeunes gens. (Malherbe.) || Signifie aussi Mouvement de colère.

— Art culin. Se dit du foie des animaux apprêté. Foie de bœuf, de veau, d'oie, de canard, de poulet, de raie, de lottes. Foie sauté à l'italienne. Foie de veau rôti. Foie de veau à la bourgeoise. Gâteau de foies de volailles. || *Foies gras.* Foies d'oies engraissées de manière à produire une tuméfaction de cet organe. Pâté de foies gras.

— Art vétér. *Foie douvé.* Foie qui contient des douves ou fascioles. || *Foie pourri.* Cachexie aqueuse.

— Chim. anc. Se disait de certaines combinaisons qui ont une couleur analogue à celle du foie. || *Foie d'antimoine.* Produit de la fusion d'une partie de sulfure d'antimoine avec moitié de nitre; est employé dans la médecine vétérinaire. || *Foie d'arsenic.* Arsénite de potasse. || *Foie de soufre.* Mélange de plusieurs sulfures de potassium.

— Pathol. *Chaleur de foie.* S'est dit de certaines rougeurs qui viennent au visage, et qui étaient attribuées à une affection du foie. || *Foie chaud.* Nom populaire d'une prétendue maladie qui donne un appétit excessif. || *Foie gras.* État du foie caractérisé par une augmentation considérable de son volume et un aspect jaunâtre dû à la présence dans les cellules d'une matière grasse.

— Pêch. Menu poisson qui sert d'appât aux pêcheurs.

— Véner. Nom des trous et vestiges des bêtes fauves.

FOILE. s. f. Métrol. Ancienne monnaie de cuivre d'Égypte d'une valeur de 0 fr. 125.

FOI-MENTI, IE. adj. (rad. *foi.* et *mentir*). Expression de droit féodal. Félon, parjure. Se disait du vassal sujet à hommage, qui refusait de rendre au seigneur suzerain les devoirs auxquels il était assujetti.

FOI-MENTIE. s. f. Féod. Violation par le vassal de la foi qu'il avait jurée à son seigneur.

★ **FOIN.** s. m. (du lat. *fœnum,* même signif.). Herbe fauchée, fanée et séchée, qui sert de nourriture aux chevaux et aux bestiaux. Foin nouveau. Botte de foin. Charretée de foin. Botteler le foin. Tas de foin. Meule de foin. Grenier à foin. Marché au foin, aux foins. Une pièce de foin. Foin automnal, odorant, parfumé, sec, humide, fauché, bottelé, entassé. L'habitude où l'on est encore, dans plusieurs départements, de ménager dans les tas de *foin* des courants d'air au moyen de lits de fagots ou de cheminées, tend à diminuer la qualité du fourrage. (Morog.) La première coupe de l'herbe des prairies naturelles fournit ce que l'on appelle *foin;* la seconde, la troisième, ce qu'on nomme regain. (Id.) Lorsque le *foin* est en monceau, il peut supporter une pluie durable sans perdre beaucoup de sa qualité, surtout s'il ne fait pas chaud. (Id.) Bientôt nous allâmes nous enterrer dans le *foin* et y jouir d'un sommeil délicieux. (Brill.-Sav.)

> Le phaéton d'une voiture à *foin*
> Vit son char embourbé. (LA FONTAINE.)

> Le faneur accablé du fardeau des chaleurs,
> Dort sur le *foin* humide et parfumé de fleurs.
> (LÉONARD.)

— *Foin délavé.* Foin qui a été mouillé par la pluie ou par des rosées abondantes, et rapidement desséché par un soleil ardent; dans ces conditions, il a perdu une grande partie de ses qualités nutritives. || *Foin rouillé.* Celui qui porte des taches jaunes ou brunâtres dues à un végétal parasitaire (*uredo segetum*), dont le développement est favorisé par l'humidité.

— Herbe qui est sur pied, qui n'est pas fauchée. Le pluriel est alors plus usité. Faucher les foins. Les foins sont beaux cette année. Ils ont hâte de partir pour faire leurs foins, c'est-à-dire pour les faire couper et rentrer.

— Loc. prov. *Mettre, avoir du foin dans ses bottes.* V. BOTTE. || *Faire ses foins.* S'enrichir. || *Chercher une aiguille dans une botte ou une charretée de foin.* Chercher un objet très petit au milieu de beaucoup d'autres, et sans grand espoir de le trouver. || *Être bête à manger du foin.* Avoir l'intelligence lente et bornée. || *Il a du foin aux cornes.* Se dit d'un taureau dangereux, et au figuré d'un personnage puissant et dont il faut se méfier. || *Année de foin, année de rien.*

— Bot. Nom des poils courts, blanchâtres et innombrables qui hérissent toute la couche du calice de l'artichaut. || Nom vulgaire des canches. || Masse des tubes qui garnissent les bolets, et qu'on enlève pour manger ces champignons. || *Foin grec.* Traduction de *fenugrec,* dont on se sert quelquefois. || *Foin de Bourgogne.* Nom de la luzerne, en Normandie.

— Hist. nat. *Foin de mer.* Espèce de zoophyte coralligène du genre antipathe.

— Pathol. *Maladie de foin, asthme de foin.* Affection saisonnière, que l'odeur du foin semble rendre plus intense, et caractérisée par le coryza et des éternuements fréquents, par l'inflammation de la conjonctive et du pharynx, par de la toux, de l'asthme et une fièvre légère.

— Pêch. Duvet blanc ou brun qu'on trouve sous l'enveloppe crustacée des écrevisses.

★ **FOIN.** loc. interj. Sorte d'imprécation qui exprime le dédain, la répugnance, le mépris. *Foin!* voilà un habit tout gâté. (Acad.) *Foin!* que n'ai-je avec moi pris mon porte-respect! (Molière.) *Foin* de moi! (Rac.) *Foin* de tout son esprit! (Beaum.) *Foin* du loup et de sa race! (La Fontaine.)

FOINE. s. f. (ét. lat., *fuscina,* trident). Nom dérisoire d'une épée.

— Agric. Fourche à trois dents qui sert à charger le fumier.

— Pêch. Syn. de FOENE.

FOINETTE. s. f. (radic. *foine*). Fourche de fer à deux dents, servant à charger le foin.

FOINIER. s. m. Se dit dans quelques localités pour Marchand de foins.

FOIRADE. s. f. Pop. Action de foirer.

FOIRAIL ou **FOIRAL.** s. m. Champ de foire.

FOIRANDE. s. f. Bot. Syn. de FOIROLLE.

★ **FOIRE.** s. f. (du lat. *feria,* fête). Grand marché public où l'on vend toutes sortes de marchandises, et qui se tient régulièrement dans le même lieu et à des époques fixes. Dans cette ville se tient une *foire* que les anciens règlements bornaient à six semaines, mais qui actuellement dure quatre mois, et que quelquefois on prolonge encore, à la prière des marchands. (Raynal.)

— Par extens. La Hollande est une *foire* continuelle où personne n'est riche que de sa propre industrie. (Voltaire.)

— *Foires franches.* Foires établies avec certains privilèges, certaines exemptions de droits, telles que celle de Beaucaire, etc.

— *Champ de foire.* Lieu où se tient la foire.

— Fig. Délibérer de vivre, quand il ne faut plus vivre, c'est ressembler à ceux qui attendent à vendre et acheter jusques après que la *foire* est passée. (Charron.)

— Prov. *Ils s'entendent comme larrons en foire.* Ils se sont mis d'accord pour jouer chacun leur rôle, afin de tromper plus adroitement et plus sûrement. || *Il a bien hanté, il a bien couru les foires.* C'est un vieux routier, un homme qui a une grande expérience. || *La foire n'est pas sur le pont.* Rien ne presse. || *Il ne sait pas toutes les foires de Champagne.* Il se croit, à tort, bien informé de tout ce qui se passe. || *La foire sera bonne, voici bien des marchands.* Se dit quand plusieurs personnes qui se connaissent se rencontrent ensemble en un même endroit. || *On ne s'en va pas des foires comme des marchés.*

— Le présent ou les présents qu'on rapporte de la foire, ou qu'on fait à la foire. Que me donnerez-vous pour ma *foire?* (Acad.)

— Arg. *Acheter à la foire d'empoigne.* S'emparer d'une chose sans la payer. Voler.

— Art dram. *Théâtre de la Foire.* Petit théâtre fondé en 1595, dans l'enclos de la foire Saint-Germain et qui se tenait aussi à la foire Saint-Laurent à Paris. Le répertoire du théâtre de la Foire consistait surtout en parodies des pièces nouvelles et en satires des faits contemporains. Ses pièces étaient parsemées de couplets. Ce genre de spectacle a donné naissance à l'Opéra-Comique.

— Comm. *Foire de respect.* Temps accordé à un commissionnaire pour payer les marchandises dont il est responsable et qu'il a vendues à crédit.

★ **FOIRE.** s. f. (ét. lat., *foria,* venant de *foras,* dehors). Cours de ventre. Excréments liquides qui sortent avec rapidité.

— Fig. et pop. *Avoir la foire.* Avoir peur.

FOIREAU. s. m. Vitic. Cépage blanc de la Vienne.

★ **FOIRER.** v. n. 1re conj. Avoir la diarrhée. Se décharger le ventre quand on a la foire. Il est bas.

— Fig. Montrer de la lâcheté.

— Mar. Se dit d'un cordage ou d'une garniture qui ne tient pas.

★ **FOIREUX, EUSE.** adj. Qui a la foire. Bas et populaire.

— Fig. Pâle, défait, comme une personne qui a le cours de ventre. Il a la mine foireuse.

— Trivialem. et par extens. Poltron.

— Bot. *Rose foireuse.* Fleur de l'églantier.

— Jeux. Aux cartes, *Coupe foireuse.* Coupe maladroite dans laquelle on laisse tomber des cartes.

— Substantiv. Un foireux.

— FOIREUSE. s. f. Bot. Syn. de FOIROLLE.

FOIROLLE. s. f. (rad. *foirer,* à cause de ses propriétés purgatives). Bot. Un des noms vulgaires de la mercuriale annuelle. Puis, tout près d'elle, au bord de la rivière, les places d'herbe remplies de *foirolle.* (De Gonc.)

FOIRON. s. m. Arg. Derrière.

★ **FOIS.** s. f. (pron. *foi;* du lat. *vices,* même signif.). Ce mot désigne la quantité, la réitération des choses, à l'aide d'un nom de nombre, d'un adjectif indéfini ou d'un adverbe de quantité. Trois fois par an. Quatre fois la semaine. N'y revenez pas une autre fois. C'est la première, la dernière fois. Je ne l'ai vu qu'une fois, que cette fois-là. Combien cette pièce a-t-elle été jouée de fois? Combien de fois vous ai-je averti? Chaque fois, à chaque fois qu'on lui parle. Toutes les fois qu'on lui en parle. Une fois n'est pas coutume. Cette fois-ci, cette fois-

là. Bon pour cette fois. Je lui en ai parlé maintes fois, etc. Mourrai-je tant de *fois* sans sortir de la vie? (Rac.) Il recommença une seconde et une troisième *fois* avec un soin et une exactitude qui me firent trouver le temps fort long. (J.-J. Rouss.) Dunois trembla pour la première *fois*. (Volt.) Jouis, et souviens-toi qu'on ne vit qu'une *fois*. (A. Chén.) La république cisalpine, composée de la Lombardie, du duché de Modène et des légations, constituée une première *fois* par le traité de Campo-Formio, une seconde *fois* par le traité de Lunéville, s'organisait de nouveau en État allié et dépendant de la France. (Thiers.)

> Depuis cinq ans entiers chaque jour je la vois,
> Et crois toujours la voir pour la première *fois*. (Rac.)
>
> Ce pré ait sur le banc de son rival altier,
> Deux *fois* le repoussant, l'en couvrit tout entier. (Boil.)
>
> Salut, champs que j'aimais, et vous, douce verdure,
> Et vous, riant exil des bois,
> Ciel, pavillon de l'homme, admirable nature,
> Salut pour la dernière *fois* ! (Gilbert.)

— Exprime le cas, l'occasion, la circonstance. Paix générale cette *fois*. (La Font.)

— Fam. *Il ne se l'est pas fait dire deux fois.* Il s'est hâté d'agir. || *Y regarder à deux fois.* Considérer une affaire sous toutes ses faces; y réfléchir avant de l'entreprendre. || *N'en pas faire à deux fois.* Ne point balancer, se décider à l'instant. Sans en faire à deux *fois*, je vous conjure d'embrasser tous vos aimables Grignans. (Mme de Sévigné.)

— Prov. *Une fois n'est pas coutume.* || *Qui donne promptement donne deux fois.* || *Il n'y a que la première fois qui coûte.* || *Vu une fois, cru cent fois.*

— Dans un sens particulier, Quantité, nombre qu'on augmente, qu'on diminue, ou que l'on compare à d'autres, mais sans aucune relation de temps. Trois fois trois font neuf. Ce nombre pris quatre fois donne tel nombre. En retranchant deux fois, quatre fois ce nombre de tel autre, on a tel autre nombre. Le nombre de fois qu'une quantité est comprise dans une autre. Il entre deux fois plus de monde dans cette salle que dans l'autre. Le soleil est un million de fois plus gros que la terre. Il est une fois plus long, plus grand, plus petit.

— Par exagér., en employant un nombre déterminé pour un nombre qui ne l'est pas. Je l'ai vu vingt fois, cent et cent fois. On lui a dit vingt fois de s'arrêter. O que trois et quatre *fois* heureux sont ceux qui plantent choux. (Rabelais.) O jour trois *fois* heureux! (Racine.) Ceux-là pourraient justifier leur barbarie par des excuses qui manquent à la nôtre, et dont le défaut nous rend cent *fois* plus barbares qu'eux. (J.-J. Rouss.) Dix *fois* le soleil fit son tour sans que le vent fût apaisé. (Marm.) La voile, cent *fois* déployée, retombe cent *fois* sur les mâts. (Id.)

> Puis jura sur son âme
> Que mille *fois* plutôt on la tuerait. (La Fontaine.)
>
> Cent *fois* dans ma jeunesse, aux rives des ruisseaux,
> J'ai semé les buissons d'innombrables réseaux.
> (St Lambert.)

— *Avoir cent fois raison.* Avoir raison d'une manière incontestable.

— Fam. *Une bonne fois, une fois pour toutes.* Exprime une action complètement faite en une seule fois, ou avec le dessein de ne point la répéter, de n'y plus revenir. J'ai mieux aimé que cela soit arrivé pour vous corriger et y mettre un bon ordre une bonne *fois* pour toutes. (Mme de Sévigné.)

— *Pour une fois.* Cela est bon pour une fois. Il faut bien une *fois* justifier sa haine. (Racine.)

— *Vingt, cent, mille fois pour une.* Se dit d'une chose qu'on a été obligé de refaire ou de redire souvent. Je vous ai donné ce conseil vingt fois pour une.

— *Une fois, deux fois, trois fois.* Sorte d'avertissement qui, dans les adjudications aux enchères, précède le mot *adjugé*. La commode est à vingt francs, une fois, deux fois. || Est aussi du langage populaire. Ah çà, une *fois*, deux *fois*, voulez-vous reprendre votre médecin? (Chamfort.)

— Elliptiq. *Encore une fois, pour la dernière fois.* Locutions employées pour clore une discussion ou empêcher toute objection de se produire. Pour la dernière *fois*, ôte toi de ma vue. (Rac.) Encore une *fois*, ces licences sont heureuses quand on les emploie dans des morceaux élégamment écrits. (Volt.)

— *Une fois.* A une certaine époque indéterminée; dans une certaine occasion. Il était une fois un roi et une reine. Une autre *fois* ils craindront de le faire. (Corn.) Qu'une *fois* les femmes redeviennent mères, bientôt les hommes redeviendront pères et maris. (J.-J. Rouss.)

> Comme un sujet doit tout, s'il s'oublie une *fois*,
> On regarde son crime et non passés exploits. (Corn.)

— Dès que, aussitôt que. Une fois parti, rien ne l'arrête. Une fois parti, je ne reviendrai plus. Il y a une infinité d'erreurs politiques qui, une *fois* adoptées, deviennent des principes. (Rayn.) Il ne tient qu'au prince de placer dignement son estime et sa confiance; et la vertu, la vérité, une *fois* admises dans ses conseils, il peut se reposer sur elles du soin de l'éclairer sur tous les autres choix. (Marm.) Une *fois* assis dans cette espèce de garde-manger, le regard plonge sur les deux extrémités de la rue. (Gér. de Nerval.)

— *Une fois que.* loc. conj. Dès que. Une fois qu'il a commencé à parler, on ne peut plus l'arrêter. || On dit dans le même sens : *Dès qu'une fois, lorsqu'une fois.*

— *D'autres fois.* En d'autres moments, dans des circonstances différentes, dans d'autres occasions. Quelquefois je lis Montaigne avec beaucoup de plaisir; d'autres *fois*, j'avoue que je ne le puis supporter. (Condill.)

— Fam. *Toutes fois et quantes, toutes et quantes fois.* Toutes les fois que. Cette locution a vieilli. Elles étaient demeurées en état de se révolter toutes et quantes *fois* que bon leur semblerait. (Malherbe.)

— *A la fois, tout à la fois.* loc. adv. Ensemble, en même temps. Les semences du bouleau ou du sapin ont à la *fois* des caractères volatiles et nautiques. (B. de St-P.) Il plaça ses soldats sur le rivage, et leur ordonna de faire feu de leurs armes tous à la *fois*. (Id.)

> Régnez et triomphez, et joignez à la *fois*
> La gloire des héros à la pourpre des rois. (Racine.)
>
> Le corsaire Abdalla tout enlève et tout pille;
> On enchaîne à la *fois* père, enfant, femme, fille. (Volt.)

— *De fois à autre.* loc. adv. De temps en temps.

— REM. GRAMM. Le plus ordinairement, comme on l'a vu dans les paragraphes précédents, le mot *fois* s'emploie avec ellipse d'une préposition, et ce qui le prouve jusqu'à la dernière évidence, c'est que quelquefois les écrivains ont exprimé la préposition. *Dès* la première fois. (Corn.) *Pour* la première fois. (Racine.) Les ombres *par* trois fois ont obscurci les cieux. (Id.)

> La frayeur les emporte, et, sourds à cette fois,
> Ils ne connaissent plus ni le frein ni la voix. (Rac.)

FOIS. s. f. (pr. *foi*). Le milieu du corps. || *Prendre quelqu'un par le fois du corps, à fois de corps.* Le saisir par le milieu du corps. Peu usité.

— On trouve aussi *A faux de corps*, et *A foi de corps*. On dit plutôt aujourd'hui *A bras-le-corps*.

FOÏSME. s. m. (pr. *fo-issme*). Hist. relig. Religion du dieu Fô, en Chine.

*** FOISON.** s. f. (du lat. *fusio*, abondance). Abondance, grande quantité. Ce mot ne s'emploie ordinairement qu'au singulier et sans article. Il y aura *foison* de fruits cette année. (Acad.) Il y a eu cet hiver *foison* de débutants au grand Opéra. (H. Heine.)

— Cependant on le trouve parfois au pluriel et avec l'article. Je vois des *foisons* de religions en plusieurs endroits et dans tous les temps. (Pascal.)

— *A foison.* loc. adv. Abondamment, en grande quantité. Il y a de tout à foison. On y trouve de tout à foison. Des blondins à *foison*. (La Font.) En font pleuvoir l'ardoise et la tuile à *foison*. (Boil.) Lekain, malgré sa laideur remarquable, faisait des passions à *foison*. (Stendhal.)

FOISONNANT. part. prés. du v. Foisonner.

FOISONNANT, ANTE. adj. Qui foisonne. Des herbes foisonnantes.

FOISONNEMENT. s. m. (pr. *foi-zo ne man*). Action de foisonner. Quand on creuse un fossé, la terre qu'on en a retirée n'y rentrerait pas toute, parce qu'il y a eu *foisonnement* dans le déblai. (Legoarant.)

— Chez les chaufourniers, Renflement du volume de la chaux, lorsqu'elle passe de l'état de chaux vive à celui de chaux en pâte.

*** FOISONNER.** v. n. 1re conj. (rad. *foison*). Abonder en.

> Ne faut-il que délibérer?
> La cour en conseillers *foisonne*.
> Est-il besoin d'exécuter?
> L'on ne rencontre plus personne. (La Fontaine.)

— Être en abondance. Quant à nos sottises intestines, elles commencent à *foisonner* un peu moins dans ce moment-ci. (D'Alemb.) J'ai vu des piques de Suisses qui *foisonnaient* dans la cour comme des épis de blé. (Mérimée.) Les foins, partout où l'eau ne fait pas *foisonner* le jonc et le carex, sont bien longs, bien sains et bien parfumés. (E. About.)

> On cherche la plus belle, on vient l'idolâtrer;
> Mais savez-vous pourquoi? C'est que ceux qui raisonnent
> Sont en très petit nombre, et que les sots *foisonnent*,
> On en trouve partout. (Destouches.)

— Multiplier, pulluler, en parlant du gibier. Le fauve foisonne dans cette forêt.

— Augmenter en volume. De la chaux qui foisonne. Cette terre foisonne plus que telle autre.

— Prov. *Cherté foisonne.* Quand les denrées sont chères dans un endroit, tout le monde en apporte; ce qui en procure l'abondance. || Dans un autre sens : On fait durer longtemps, on épargne les choses quand elles coûtent cher.

— Art culin. Apprêter des viandes, des mets quelconques de manière qu'ils paraissent plus volumineux, qu'ils fournissent davantage à manger. Une carpe à l'étuvée foisonne plus qu'une carpe frite.

FOISSELLE. s. f. Numism. Monnaie de billon du temps de Charles V.

FOISSIAT. Géogr. Comm. du cant. de Montrevel, arr. de Bourg (Ain); 2,700 hab.

FOISSIER. s. m. ou **FOSSIÈRE.** s. f. (rad. *foie*). Pêch. Espèce de tonneau où les pêcheurs déposent les foies de morue.

FOIX. Géogr. Ch.-l. du départ. de l'Ariège, à 769 kil. S. de Paris, au confluent de l'Ariège et du Target. Faux, limes, tanneries. Ancienne capitale du comté de Foix. On y voit des tours, restes d'un château célèbre; 7,100 hab.

— FOIX (Comté de). Gouvernement militaire de la France avant 1789, dépendant du parlement de Toulouse et de l'intendance de Perpignan. Il était divisé en Haut-Comté, Bas-Comté, Donnezan. Les villes principales étaient : Foix, Pamiers, Tarascon, Saverdun, Mazères. Les comtes de Foix furent puissants au moyen âge; la famille d'Albret hérita du comté par le mariage de Catherine de Foix avec Jean II, 1484; il fut réuni à la couronne par Henri IV en 1607. Il a formé en 1790 la plus grande partie du département de l'Ariège.

FOIX (Comtes de). Le premier comte de Foix fut *Roger Ier*, 1050-1064. Les plus célèbres de ses successeurs furent : *Roger II*, 1070-1125, qui fit la première croisade et bâtit Pamiers; *Raymond-Roger*, 1188-1223, allié de Raymond IV de Toulouse, fut vaincu à Castelnaudary par Simon de Montfort, 1212; *Roger-Bernard III*, 1265-1302, l'un des meilleurs poètes du XIIIe siècle, fut emprisonné par Philippe III, puis par Pierre III, roi d'Aragon; *Gaston III*, dit *Phœbus*, 1343-1391, soutint Philippe VI contre les Anglais, alla combattre les païens en Prusse, les *Jacques*, 1358 et 1362, les comtes d'Armagnac, reçut de Charles V le gouvernement du Languedoc, battit à Revel le duc de Berry, qui voulait le dépouiller, 1381, tint une cour splendide à Orthez, et écrivit un livre de vénerie, *le Miroir de Phébus*.

— FOIX (Gaston de), duc de Nemours. Neveu de Louis XII par sa mère, Marie d'Orléans, mariée à Jean de Foix, 1489-1512, mis à la tête de l'armée d'Italie, se montra grand capitaine et fut tué dans son beau triomphe de Ravenne.

— FOIX (Germaine de). Sœur de Gaston, 1488-1538, épousa en 1506 Ferdinand le Catholique, dont elle servit les intérêts. A la mort du roi, 1516, elle fut mortifiée par Ximenès, épousa le marquis de Brandebourg, puis, en 1519, Ferdinand d'Aragon, duc de Calabre.

— FOIX (Paul de), 1528-1584. Conseiller au parlement, fit appel à la tolérance avec Anne Du Bourg, s'attacha à Catherine de Médicis, fut conseiller d'État, ambassadeur à Venise, en Angleterre, devint archevêque de Toulouse, 1576, enfin mourut ambassadeur à Rome. On a publié ses *Lettres* diplomatiques.

— FOIX (Louis de). Né à Paris, architecte du XVIe siècle, bâtit une partie de l'Escurial et éleva, de 1585 à 1610, le phare de Cordouan.

FO-KIEN ou **FOU-KIAN.** Géogr. Province de la Chine, baignée par la mer Orientale et le détroit de Formose. On y cultive le riz et le thé, le commerce est actif. Les villes principales sont : Fou-tcheou, A-moy, Tchang-tcheou, Thsiouen-tcheou.

FOKSCHANI. Géogr. Ville de la Roumanie, sur le Milkhov. Victoire de Souvarov en 1789; 20,400 hab.

*** FOL, OLLE,** adj. et s. Ancienne forme de FOU. Le *fol* a bien tous les vices ensemble, mais il n'a pas à tous une naturelle inclination. (Malherbe.)

FOLARD (Jean-Charles, chevalier DE). Né à Avignon, 1669-1752, servit dans les armées de Louis XIV depuis 1687, se distingua, mais se fit de nombreux ennemis par sa présomption. Il accompagna Charles XII au siège de Frédérikshall, 1718, se retira du service en 1719, et s'occupa d'écrire sur l'art militaire. On lui doit : *Nouvelles Découvertes sur l'art de la guerre; Commentaires* accompagnant une traduction de Polybe. Frédéric II a rédigé un extrait de ses ouvrages, *Esprit du chevalier Folard*.

*** FOLÂTRE.** adj. 2 g. (diminutif de *fol*). Qui aime à badiner, à jouer. Chez les phrynés agréable et *folâtre*. (J.-B. Rouss.) J'avais un chien aussi *folâtre* et peut-être aussi joli que toi. (Ch. Nodier.)

— Par extens. Se dit des choses. Air folâtre. Manières folâtres. Caractère folâtre. Gaîté folâtre. Jeux folâtres.

— Substantiv. C'est un folâtre.

FOLÂTREMENT. adv. D'une manière folâtre.

*** FOLÂTRER.** v. n. 1re conj. (rad. *folâtre*). Badiner, faire des actions gaies, badines. Elles s'avancèrent en *folâtrant* jusqu'à l'extrémité de la jetée, que des ondées d'écume couvraient de temps en temps. (B. de St-P.) Quelquefois, à la vue de Paul, elle allait vers lui en *folâtrant*. (Id.)

> Je le connais, il est encore enfant,
> Il aime à *folâtrer*, c'est le droit de son âge. (Lemonn.)

— Se dit aussi des choses. Tout *folâtrait* en elle. (Lamartine.)

*** FOLÂTRERIE.** s. f. Action, parole folâtre. Faire, dire mille folâtreries. Peu usité.

FOLEMBRAY. Géogr. Comm. du cant. de Coucy-le-Château, arr. de Laon (Aisne), sur l'Ailette; 1,600 hab. Verrerie créée en 1705 et dite du *Vivier*. Henri IV y fit la paix avec le duc de Mayenne.

FOLENGO (Théophile). Né près de Mantoue, 1491-1544, plus connu sous le nom de *Merlin Coccaie*, bénédictin, mena une vie errante, et écrivit des poésies burlesques, qu'il appela *macaroniques*. On a de lui : *Opus Merlini Coccaii macaronicorum*, traduit en français sous ce titre : *Histoire macaronique de Merlin Coccaie, prototype de Rabelais*. Il a aussi donné *Orlandino*.

FOLETTE. s. f. Petit bateau couvert.

FOLFRÉ, ÉE. adj. Affolé. (Rabelais.)

FOLI. s. m. Bot. Racine d'une apocynée employée en Chine et dans l'Inde contre les fièvres, les coliques, les vomissements, etc. On la nomme aussi *chynlen*.

*** FOLIACÉ, ÉE.** adj. du lat. *folium*, feuille. Bot. Qui est de la nature des feuilles, qui a l'apparence d'une feuille, qui présente une conformation lamellaire. Cotylédons, pétioles foliacés. Stipules foliacées.

— Minér. Qui se divise en grandes feuilles ou lames.

— Zool. Se dit des organes des insectes qui ont la nature et la consistance des feuilles, ou sont divisés en tranches minces qui les font ressembler à ces organes.

*** FOLIAIRE.** adj. 2 g. (du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui appartient à la feuille, qui naît sur les feuilles, qui est produit par la feuille. Aiguillons foliaires. Vrilles foliaires. Glandes foliaires. Appendices foliaires.

FOLIATE. s. m. Archéol. Sorte de parfum des anciens.

*** FOLIATION.** s. f. (pr. *fo-li-a-cion;* du lat. *folium*, feuille). Bot. Disposition des feuilles dans le bouton de la plante, ou autour de la tige qui les porte. || Époque où les bourgeons développent leurs feuilles.

*** FOLICHON, ONNE.** adj. et s. (diminut. de *fol*). Fam. Folâtre, badin. Esprit folichon. Humeur folichonne. C'est un petit folichon. C'est une petite folichonne. Que deviendrait ton humeur *folichonne?* (Fontenelle.)

FOLICHONNER. v. n. 1re conj. Fam. Faire le folichon; folâtrer.

FOLICHONNERIE. s. f. Action de folichonner; action de folichon.

FOLICHONNET, ETTE. adj. et s. Un peu folichon.

*** FOLIE.** s. f. (rad. *fol*). Aliénation d'esprit causée par le dérangement du cerveau, et dans laquelle on n'est plus maître de ses actions; dérèglement de la raison, frénésie. La folie étant une affection du cerveau, tout ce qui agit puissamment, au physique comme au moral sur cet organe, peut devenir une cause de la folie. Les dispositions héréditaires et une mauvaise organisation cérébrale doivent être considérées comme les causes les plus communes. La folie commence avec l'âge de la puberté, et, à cette époque, ce sont les folies érotiques ou celles de la vigueur qui dominent; dans l'âge mûr, ce sont les différentes espèces de mélancolie, celles qui prennent leur source dans les organes de la vanité, de l'orgueil, de la circonspection, etc.; dans la vieillesse, c'est la démence. La folie est *générale* lorsque toutes les fonctions du cerveau sont troublées; elle est *partielle* lorsque ce trouble n'existe que dans quelques organes; elle peut être encore *continue* et *intermittente*. Elle est plus commune chez les femmes que chez les hommes, et se montre souvent dans les esprits tempérés. La *folie* paraît venir quelquefois de l'altération de l'âme, qui se communique aux organes du corps, quelquefois du dérangement des organes du corps, qui influe sur les opérations de l'âme. (Encycl.) L'extrême esprit est accusé de *folie*. (Pasc.) En ne déterminant la *folie* que par la conséquence des erreurs, on ne saurait fixer le point où elle commence; il faut donc la faire consister dans une imagination qui, sans qu'on soit capable de le remarquer, associe des idées d'une manière tout à fait désordonnée, et influe quelquefois dans nos jugements et dans notre conduite. (Condill.)

> L'esprit et le talent
> Sont quelquefois voisins de la *folie*. (Mme Joliveau.)

— Par extens. Xerxès différa l'attaque de quatre jours, ne voulant pas croire à cette *folie* du courage. (P. de St-Victor.)

— *Folie alcoolique.* Folie due à l'alcoolisme et surtout à l'absinthisme. || *Folie circulaire* ou *à double forme.* Folie où l'état maniaque se reproduit régulièrement à la suite d'intervalles lucides. || *Folie congestive.* Folie due à des phénomènes de congestion encéphalique. || *Folie dépressive.* Manie de suicide. || *Folie épidémique.* Folie caractérisée par des convulsions, des hallucinations, des extases, et qui se propage souvent dans les milieux où vivent les femmes. || *Folie externe.* Folie dont les formes se manifestent avec expansion. || *Folie des femmes enceintes.* Troubles qui surviennent dans les facultés de l'entendement, pendant la grossesse. || *Folie héréditaire, lucide* ou *raisonnante.* Folie marquée par une manie criminelle sans que rien puisse dénoter l'absence de raisonnement. || *Folie hystérique.* Surexcitation hystérique, pouvant aller jusqu'à une démence passagère. || *Folie paralytique.* Troubles intellectuels de la paralysie générale. || *Folie pénitentiaire.* Folie développée par la séquestration. || *Folie puerpérale.* Folie qui se développe chez quelques nouvelles accouchées à l'époque de la fièvre de lait ou au premier retour des menstrues. || *Folie sensorielle.* Folie dans laquelle dominent les hallucinations et les illusions des sens. || *Folie sympathique.* Folie causée par une maladie ou une lésion d'un organe autre que le cerveau. || *Folie transitoire.* Folie passagère qui se produit instantanément et après laquelle l'individu redevient sain d'esprit. || *Folies utérines.* Celles qui ont pour cause une lésion de l'utérus ou des ovaires.

— Dans un sens plus restreint, Manque de raison, extravagance, imprudence. Une douce folie. Il faut avoir un peu de *folie*, qui ne veut avoir plus de sottise. (Mont.) Comme il y a une *folie* composée et mélancolique, il y a une sagesse libre et joyeuse. (Balzac.) Il est brave jus-

qu'à la *folie*. (Mme de Sévigné.) Il paraît que son caractère n'est pas exempt de *folie* et de perversité. (Volt.) Les *folies* humaines ne semblent reconnaître d'autres bornes que celles de la vie. (S. Dub.) La douceur de l'amour et sa *folie* reviennent quand ces malheurs ont disparu. (Stendhal.) Domitien, imitant la *folie* de Caligula, voulait recevoir les honneurs divins. (E. Renan.)

— ***Folie de la croix.*** La partie mystique du christianisme qui paraît insensée au point de vue purement humain. Mon cher ami, répondit le vicomte essoufflé, saint Paul a parlé de la *folie* de la croix; moi je viens de voir la folie de la mitre. (F. Fabre.)

— Acte déraisonnable. Faire une *folie* et se marier par amourette, c'est épouser Mélite qui est jeune, belle, sage, économe, qui plaît, qui vous aime, qui a moins de bien qu'Ægine qu'on vous propose. (La Bruyère.) Je ne suis plus surprise de vous voir en continuelle admiration de vous-même, toujours achevant quelque *folie*, et toujours commençant d'être sage. (J.-J. Rousseau.)

> Jadis ton maître a fait mainte *folie*
> Pour des minois moins friands que le tien. (BÉRANG.)

— ***Faire la folie.*** Il lui échappa un jour de faire la *folie* avec les garçons, comme telle espèce du sexe qui y est sujette. (Brantôme.)

> Qui t'a mis là? sont-ce filles? dis-moi:
> Avec quelqu'une as-tu fait la *folie*? (LA FONT.)

— Fam. ***Faire folie de son corps.*** En faire un usage défendu par la décence; se livrer au libertinage. Ni le droit civil des Romains, ni la raison commune ne veulent que la veuve faisant *folie* de son corps perde son douaire. (Pasquier.)

— ***Chienne, bête en folie.*** Chienne, bête en chaleur. Vrai, on aurait cru qu'il y avait une bête en *folie* dans ce coin de la maison. (É. Zola.)

— Par extens. Travers d'imagination, légèreté du jugement. La plus subtile *folie* se fait de la plus subtile sagesse; il n'y a qu'un demi-tour de cheville à passer de l'une à l'autre. (Montaigne.) Votre frère est un trésor de *folie* qui tient bien sa place ici. (Mme de Sévigné.) Le fond de son caractère est la *folie*. (Volt.)

— Goût vif, passion favorite, quelquefois excessive et déréglée. Les fleurs, les tableaux, les chevaux, les chiens, voilà sa folie. C'est ma *folie* que de vous voir, de vous parler, de vous entendre; je me dévore de cette envie. (Mme de Sévigné.) Vous savez que ma *folie* est à chanter les grands hommes. (Volt.)

> Guérir d'une *folie*,
> Bien souvent ce n'est qu'en changer. (FLORIAN.)

— Au pluriel, Écart de conduite. Quelques-uns n'ont pas même le triste avantage de répandre leurs *folies* plus loin que le quartier où ils habitent, c'est le seul théâtre de leur vanité. (La Bruy.) Les *folies* sont personnelles. (Volt.)

— Chose plaisante que l'on dit, que l'on écrit par divertissement; gaieté vive et bruyante à l'excès; suite donnée à des idées bizarres. Il y a plaisir à vous envoyer des *folies*, vous y répondez délicieusement. (Mme de Sévigné.) Je me souviens de toutes les *folies* que nous avons dites. (Id.) Elle me dit mille *folies*, comme à l'ordinaire, sur les trains et les plaisirs que vous avez. (Id.)

— Écrit plaisant, satirique; conte épigrammatique.

— Charge, caricature.

— Prov. *Les plus courtes folies sont les meilleures.* || *Il n'est si grande folie que de sage homme.*

— Fig. Nom donné à certaines maisons de plaisance construites d'une manière recherchée, bizarre, ou dans lesquelles on a fait des dépenses extravagantes. La folie Beaujon. La folie Méricourt.

— Nom de touffes d'herbe et de fleurs qu'on voit à l'étalage des charcutiers et des restaurateurs.

— Bot. ***Arbre de la folie.*** Nom vulgaire d'une espèce d'amyride.

— Mus. ***Les Folies espagnoles.*** Air célèbre d'une danse espagnole, qui s'exécute par une seule personne avec accompagnement de castagnettes; sa mesure est à trois temps, le mouvement modéré et la mélodie d'une grande simplicité.

— Myth. Divinité allégorique que les anciens représentaient sous les traits d'une femme jeune et riante qui tient une marotte, et dont les vêtements sont ornés de grelots.

— ***A la folie.*** loc. adv. A l'excès, passionnément, démesurément. Il aime cette femme à la folie.

* **FOLIÉ, ÉE.** adj. (du lat. *folium*, feuille). Bot. Qui est garni de feuilles. Une plante extrêmement foliée.

— Chim. et Pharm. Se dit des produits de certaines opérations qui ressemblent à de petites feuilles. || ***Terre foliée de tartre.*** L'alcali de ce mixte, imprégné d'esprit de vinaigre et d'esprit-de-vin. Acétate de potasse. || ***Terre foliée mercurielle.*** Acétate de mercure.

FOLIICOLE. adj. (ét. lat., *folium*, feuille; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit sur les feuilles.

FOLIIFÈRE. adj. (ét. lat., *folium*, feuille; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des feuilles.

FOLIIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *folium*, feuille; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme d'une feuille, qui ressemble à une feuille. Les stipules de plusieurs plantes légumineuses sont foliiformes.

FOLIIPARE. adj. 2 g. (ét. lat., *folium*, feuille; *parere*, produire). Bot. Qui ne produit que des feuilles. Les bourgeons foliipares sont ceux qui ne renferment que des feuilles, et point de fruits.

FOLILET. s. m. Art culin. Morceau levé le long des épaules d'un cerf.

* **FOLIO.** s. m. (du lat. *folium*, feuille). Typogr. Numéro d'une page; chiffre qui désigne le nombre des pages d'un livre. Le folio de cette page est tombé. Vérifier les folios. Changer les folios.

— Se dit en parlant des livres de commerce ou registres, des manuscrits, etc., numérotés par feuillets et non par pages. Voyez au folio premier, au folio six. || ***Folio recto*** ou simplement *recto*. La première page d'un feuillet. || ***Folio verso*** ou simplement *verso*. La seconde page d'un feuillet, le revers.

— ***In-folio.*** V. ce mot à son ordre alphabétique.

FOLIOLAIRE. adj. 2 g. (rad. *foliole*). Bot. Qui tient de la nature des feuilles. || ***Stipules foliolaires.*** Stipules placées sur le pétiole commun, à la base des folioles, ainsi que cela se voit dans les haricots.

* **FOLIOLE.** s. f. dimin. du lat. *folium*, feuille). Bot. Chacune des petites feuilles placées le long et de chaque côté d'une petite branche nommée pétiole, comme dans l'acacia, le frêne, l'astragale. || Chaque pièce du calice ou de l'involucre du fraisier. On remplace aujourd'hui ce terme par celui de *sépale*.

— Anat. ***Folioles du cervelet.*** Subdivisions en forme de feuilles des circonvolutions du cervelet. || ***Folioles du diaphragme.*** Lobes du centre aponévrotique du diaphragme.

FOLIOLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la foliole. || ***Épines foliolées.*** Celles qui doivent leur développement à une foliole transformée. || ***Feuilles foliolées.*** Feuilles attachées sur un pétiole commun.

FOLIOT. s. m. Serr. Partie du ressort qui pousse le demi-tour dans les serrures à tour et demi.

— Horlog. Ancien nom du balancier d'une horloge.

FOLIOTAGE. s. m. Action de folioter; manière dont une chose a été foliotée. Le foliotage d'un ouvrage. Le foliotage d'un manuscrit. Le foliotage d'un registre.

FOLIOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Folioter. S'empl. adj. Registre folioté.

FOLIOTER. v. a. 1re conj. (rad. *folio*). Numéroter les feuillets d'un registre, d'un manuscrit, par recto et verso.

FOLIOTEUSE. s. f. Machine employée pour folioter rapidement les pages d'un registre.

FOLIOTOCOLE. s. m. Ornith. Oiseau d'Afrique qui se tient toujours au sommet des plus grands arbres.

FOLIUM. s. m. (pr. *fo-li-omm*; mot lat. signif. *feuille*). Géom. Courbe du second genre, ou ligne du troisième ordre, dont une partie ressemble à peu près à une feuille. Folium de Descartes.

— Bot. ***Folium indicum.*** Feuilles du laurier de Malabar. || ***Folium tinctorium.*** Nom des feuilles de la carmantine pourpre.

FOLKESTONE. Géogr. Port du comté de Kent (Angleterre), sur le pas de Calais, à 8 kil. S.-O. de Douvres, dont il dépend. Il a pris un grand développement depuis l'ouverture des chemins de fer de Paris à Boulogne, dont il est le complément pour Londres; 5,000 hab. Harvey y est né.

FOLKETHING. s. m. (ét. dan., *folk*, peuple; *thing*, assemblée). Chambre des communes du Danemark.

FOLKMOTE. s. m. (étym. angl.-sax., *folk*, peuple; *gemoth*, assemblée). Assemblée du peuple, chez les Anglo-Saxons.

FOLLE. s. f. (étym. lat., *follis*, sac). Pêch. Filet à larges mailles, qui se tend de manière à faire des plis, tant dans le sens horizontal que dans le sens vertical, afin que le poisson s'y enveloppe plus aisément. On prend avec la folle des tortues, des raies ou autres grands poissons. || ***Demi-folle.*** Filet aux mailles plus serrées que la folle. || ***Folle tramaillée.*** Celle qu'on tend sur des piquets.

— Art milit. Pièce d'artillerie dont l'âme n'est pas droite.

— Min. Rocher qu'on rencontre dans l'exploitation de la houille.

— Vitic. ***Folle blanche.*** Cépage qui fournit le vin dont on extrait les eaux-de-vie de Charente et d'Armagnac.

FOLLÉE. s. f. Pêch. Sorte de bourse que les pêcheurs font faire à un filet, en le tendant sur des piquets.

FOLLE-FEMELLE. s. f. Botan. Nom vulgaire d'un orchis.

* **FOLLEMENT.** adv. Avec folie; d'une manière folle. Avec légèreté, étourderie, sans jugement, sans raison. Un flot de vains auteurs *follement* te ravale. (Boil.)

> A-t-on vu quelquefois dans les plaines d'Afrique,
> Déchirant à l'envi leur propre république,
> Lions contre lions, parents contre parents,
> Combattre *follement* pour le choix des tyrans? (BOIL.)

* **FOLLET, ETTE.** adj. et s. (diminut. de *fol*). Fam. Gai, enjoué, badin, qui fait ou qui dit par habitude de petites folies. Il est bien follet.

— ***Esprit follet***, ou simplement *follet*. Sorte de lutin familier qui, selon le préjugé populaire, est plus malin que malfaisant. Les *follets* malicieux se plaisaient à effrayer les passants, à égarer les voyageurs; ils aimaient à panser les chevaux, à empêcher de dormir et à tourmenter les personnes craintives. Il est aisé de reconnaître dans ces aimables follets, si familiers, si dévoués à leurs maîtres, ces excellents dieux domestiques appelés *lares* par les anciens; bonnes âmes, mânes respectables, gardiens et protecteurs des foyers.

> Il est au Mogol des *follets*
> Qui font office de valets. (LA FONTAINE.)

— ***Poil follet.*** Poil rare et léger qui vient avant la barbe. || Duvet des petits oiseaux.

— Météor. ***Feu follet*** ou *follet*. Espèce de météore, exhalaison enflammée qui se montre quelquefois dans les cimetières et dans les endroits marécageux. Les physiciens ont attribué jusqu'à présent l'origine et la formation de ces feux, appelés *follets* à cause de leur légèreté et de leur ténuité, au gaz hydrogène phosphoré, qui se dégage des matières animales en état de putréfaction, et qu'enflamment accidentellement quelques courants électriques. Quant à leur caprice, à leur légèreté à vous poursuivre ou à vous fuir, le premier phénomène s'explique par le vide que, dans votre marche, vous laissez derrière vous, vide dans lequel ces feux légers se jettent aussitôt. Nécessairement, chaque mouvement que vous faites les attache à vos pas; alors ils semblent vous poursuivre. Si, au contraire, ces flammettes se trouvent devant vous, l'air que votre corps déplace et pousse en avant les chasse dans la même direction; alors elles semblent fuir. Les feux *follets* sont encore la frayeur des villageois, des voyageurs superstitieux, des femmes et des enfants. (Denne-Baron.)

> Le soir, le villageois, déçu par les *follets*,
> Tombe dans des ravins ou dans de verts marais.
> (DENNE-BARON.)

— Fig. et fam. Lueur fugitive d'esprit; faux brillant; éclair de passion. Cette passion cessera bientôt, ce n'est qu'un feu follet. Combien de pensées brillantes ne sont au fond que des feux follets qui s'éteignent à la réflexion!

— FOLLET. s. m. Vénér. V. FOLILET.

— FOLLETTE. s. f. Celle qui fait de petites folies.

FOLLETAGE. s. m. Vitic. Maladie des vignes folletées.

FOLLETÉ, ÉE. adj. Se dit des vignes ayant une maladie qui ne s'attaque qu'aux sarments.

FOLLETTE. s. f. Fichu croisé. Sorte d'ajustement de femme qui n'est plus en usage.

— Bot. Nom vulgaire de l'arroche des jardins.

— Pathol. Nom vulgaire d'un catarrhe épidémique.

FOLLICULAIRE. adj. Didact. Qui a rapport aux follicules.

* **FOLLICULAIRE.** s. m. (ét. lat., *folliculum*, dimin. de *folium*, feuille). Auteur, faiseur de feuilles périodiques. Il ne se prend qu'en mauvaise part et se dit des écrivains qui font métier de diffamer pour de l'argent. Un vil folliculaire. Le *folliculaire* est au journaliste ce que le pamphlétaire est à l'auteur. (Du Roz.) Un *folliculaire* est un écrivain périodique, à la fois ignorant, léger et impudent. (Id.)

> Mais ne pardonnons pas à ces *folliculaires*,
> De libelles affreux écrivains téméraires,
> Qui ne pouvant apprendre un honnête métier,
> S'occupent, jour par jour, à salir du papier. (VOLT.)

— Adjectiv. Écrivain folliculaire.

* **FOLLICULE.** s. m. (ét. lat., *folliculus*, petit sac, de *follis*, soufflet). Anat. Nom de petits corps membraneux, utriculaires ou vésiculeux, situés dans l'épaisseur des téguments, dans lesquels se dépose la matière purulente des abcès, des athéromes, etc. On en distingue de deux sortes: 1° les ***follicules droits*** en forme de bourses ou de tubes; tels sont les follicules de l'estomac, de l'intestin, etc.; 2° les ***follicules enroulés*** ou ***glomérulés***, comme ceux de la paume de la main, de la plante des pieds, constituant les glandes sudoripares. Quelques-uns sont disposés en grappes et forment de véritables glandes composées comme dans l'intestin.

— Nom des organes dans lesquels se déposent certaines matières sécrétées, comme les petites bourses inguinales du castor, les follicules glanduleux placés vers l'anus de la civette où se sécrète la matière odorante de cet animal, le follicule ombilical ou poche de l'animal qui produit le musc. La plupart des quadrupèdes ont des follicules glanduleux sécrétant des humeurs, dont les odeurs attirent les sexes dans le temps du rut.

— Bot. Fruit capsulaire, membraneux et allongé, qui n'a qu'une seule valve et qui s'ouvre par une suture longitudinale. Le fruit du laurier-rose, celui de la pervenche, sont formés de deux follicules.

— Magnan. Cocon du ver à soie.

— Pharm. On a donné très improprement ce nom à la silique du séné, qui a deux valves. Dans ce sens, il est plus ordinairement féminin.

— Voltaire a employé ce mot au féminin, dans le sens de Petite feuille de papier.

FOLLICULEUX, EUSE. adj. Anat. Qui a rapport aux follicules. Qui est de la nature des follicules.

— Pathol. ***Entérite folliculeuse.*** Fièvre typhoïde ayant son siège dans les follicules de l'intestin grêle.

FOLLICULINE. s. f. (rad. *follicule*). Helminth. Genre d'infusoires polygastriques.

FOLLICULITE. s. f. Pathol. Inflammation des follicules membraneux.

FOLLIER. s. m. Pêch. Sorte de bateau dont on se sert pour pêcher aux folles.

FOLLIER. v. n. 1re conj. Jouer, plaisanter. (Rabelais.)

FOLLILAISSE. s. m. (rad. *fol l'y laisse*). Vêner. Partie de chair levée le long des épaules du cerf. V. FOLILET et FOLLET.

FOLYOCA. s. f. Bot. Persicaire liseron.

FOMALHAUT. s. m. Astron. Étoile de la première grandeur, dans la constellation du Poisson austral.

FOMENTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui fomente des séditions dans l'État, des troubles et des divisions dans les familles. Sa conversation roulait sur les ministres vendus, disait-il, aux Anglais, lesquels ministres étaient les *fomentateurs* de cette guerre. (Chateaub.)

FOMENTATIF, IVE. adj. Médec. Qui sert à fomenter.

* **FOMENTATION.** s. f. (pr. *fo-man-ta-cion*; radic. *fomenter*). Médec. Application de substances liquides ou solides échauffées, pour rappeler et entretenir la chaleur à la surface du corps humain, et en écarter la douleur. || ***Fomentations humides.*** Celles où l'on emploie l'eau simple ou chargée de substances médicamenteuses, le lait, le vin, le vinaigre, l'eau-de-vie, les huiles. || ***Fomentations sèches.*** Celles qui sont composées de sel, de sable, de cendres de sarment, de laine, de linge échauffés à une température convenable.

— Fig. La fomentation des troubles, des discordes, etc.

FOMENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fomenter. S'empl. adjectiv. Troubles fomentés.

— Fig. Des passions *fomentées* et entretenues dans le cœur. (Bourd.) Nous ne nous serions pas laissé consumer par une famine *fomentée* par nos ennemis. (Vertot.)

— Pathol. Se dit des parties sur lesquelles on a fait des fomentations.

* **FOMENTER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *fomentare*, venant de *fovere*, tenir chaud). Adoucir, fortifier une partie malade ou douloureuse en y appliquant quelque médicament liquide.

— Se prend quelquefois en mauvaise part et signifie Entretenir, faire durer. Ce remède *fomente* le mal au lieu de le guérir. (Acad.) Peu usité au propre.

— Fig. Fomenter la division, la discorde, la haine, une querelle, une faction, une sédition. Fomenter des troubles. Cela avait formé une disposition qui était toujours *fomentée* dans la pensée d'en profiter. (Mme de Sévigné.) Sa mauvaise humeur était encore *fomentée* par une certaine dame, sa pénitente. (Racine.)

— SE FOMENTER. v. pron. Être fomenté. Une dangereuse et libertine critique se *fomentait* parmi nous. (Bossuet.)

FONÇAGE. s. m. (rad. *foncer*). Action d'enfoncer. Fonçage des pieux.

— Action de creuser. Le fonçage des puits.

— Techn. Opération qui consiste à exposer les pains de sucre à l'air pour leur donner plus de solidité.

FONÇAILLES. s. f. pl. (rad. *fond*). Barres de bois qu'on met en travers à une couchette, pour soutenir la paillasse ou le sommier.

— Pièces du fond d'un tonneau.

FONCE. s. m. V. FONCET.

FONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Foncer. S'emploie adjectiv. Muni d'un fond. Tonne foncée.

— Creusé. Puits foncé.

— ***Trou foncé.*** Trou qui ne traverse pas de part en part la pièce dans laquelle il a été creusé.

— ***Homme foncé.*** Homme qui a beaucoup d'argent. || ***Maison foncée.*** Maison riche et bien en crédit. Peu usité.

— Se dit familièrement d'un homme habile dans un art, versé dans une science, dans une matière, qui la connaît à fond. Il est foncé dans le dessin.

— Chargé, sombre, par opposition à Vif et à clair. Une couleur foncée. Bleu, vert foncé. Teinte foncée.

— Fig. S'applique aux opinions démocratiques très exaltées. Il est d'un rouge foncé.

— Substantiv. Celui qui a des opinions très avancées. C'est un foncé.

FONCEAU. s. m. (rad. *fond*). Petit vallon.

— Manèg. Petite plaque de métal soudée de chaque côté du canon du mors de cheval.

— Techn. Table de verrier.

FONCÉE. s. f. (rad. *fond*). Techn. Creux dans une carrière d'ardoises. || Bloc détaché de la carrière.

FONCEMAGNE (Étienne LAURÉAULT DE). Érudit, né à Orléans, 1694-1779. Admis à l'Académie des inscriptions, 1722, il enrichit de nombreuses dissertations les *Mémoires* de cette société. Il fut membre de l'Académie française, 1737, et sous-gouverneur du duc de Chartres,

FONCEMENT. s. m. Action de foncer.

— Particulièrement, Action de creuser, de forer les puits. Les travaux des mines, le *foncement* des puits domestiques et les grandes tranchées ont prouvé qu'il existe dans presque tous les terrains, et jusqu'à une assez grande profondeur, des filets et des courants d'eau qui coulent sous terre à notre insu. (Brard.)

* **FONCER**. v. a. 1re conj. (rad. *fond*). Le c prend une cédille devant *a*, *o*. *Je fonçais. Nous fonçons.* Techn. Mettre un fond à quelque chose, comme à un tonneau, à une cuve.

— *Foncer un puits*. Le creuser.

— Arg. Donner. Payer.

— Pâtiss. Mettre le fond de pâte à un pâté, à une tourte.

— Peint. *Foncer une teinte*. La charger, la rembrunir.

— Raffin. Aplatir la pâte du pain de sucre; la rendre unie le plus qu'il est possible.

— Techn. *Foncer la soie*. Faire baisser la soie après qu'elle a été levée pour y lancer la navette. *Foncer du pied*. Faire descendre tout l'assemblage des platines à plomb, dans les métiers à bas.

— Neutral. et pop. *Foncer sur quelqu'un*. S'élancer sur lui.

— SE FONCER. v. pron. Devenir foncé. A mesure que l'on approche de l'été, le vert des feuilles se *fonce* de plus en plus. (F. Pillon.)

* **FONCER**. v. n. 1re conj. (radic. *fonds*). Fournir des fonds, de l'argent pour une entreprise. Faire les fonds d'une banque, d'une maison de commerce. Fournir à l'entretien de quelqu'un. Peu usité.

> Fussiez-vous le plus beau fils du monde,
> Il faut *foncer*. (MAROT.)

— *Foncer à l'appointement*. Fournir au nécessaire.

FONCET. s. m. Navig. Grand bateau dont on se sert pour la navigation fluviale.

— Plaque de fer sur un côté de laquelle le canon est posé et rivé, et au travers de laquelle est percée l'entrée pour la clef.

— Adjectiv. Bateau foncet.

FONCEUR. s. m. (rad. *fond*). Ouvrier qui fait le fond du papier peint.

FONCIALITÉ. s. f. Dr. cout. Fonds possédé par le propriétaire.

* **FONCIER, ÈRE**. adj. Qui concerne le fonds, qui appartient au fonds de terre, qui en vient. Dans tout l'Orient, la propriété *foncière* appartient au souverain; les possesseurs ne possèdent pas à un titre aussi sûr que chez les nations de l'Europe. (J. Garnier.)

— *Crédit foncier*. V. CRÉDIT. || *Impôt foncier*. V. IMPÔT. || *Propriétaire foncier*. Celui à qui le fonds d'une terre appartient. || *Rente foncière*. Rente assignée sur un fonds de terre.

— S'est dit pour Sûr, assuré. Notre amitié est *foncière*. (Pasq.)

— Fig. Qui pénètre profondément. Un orgueil *foncier* qui étouffe la vertu dès sa semence. (Bossuet.)

— Habile, qui a un fond de science; qui est profond dans son art, dans sa profession. Vieux en ce sens.

— *Avalanches foncières*. Avalanches compactes renversant tout.

— Dr. cout. *Seigneur foncier*. Seigneur qui était propriétaire du fonds. || *Justice foncière*. Juridiction qui appartenait au seigneur du fonds.

— Substantiv. *Le foncier*. L'impôt foncier. Cette ferme acquitte tant de foncier.

FONCIÈRE. s. f. Minér. Lit d'ardoises.

— Dentell. V. FONDEUSE.

* **FONCIÈREMENT**. adv. (radic. *foncier*). A fond. Si vous examinez cette affaire foncièrement.

— Dans le fond. Il est foncièrement honnête homme. Les grands génies ne sont sublimes que d'après nous, qui le sommes *foncièrement* autant qu'eux. (Mariv.)

FONCINE. s. f. Sapin dont on se servait pour faire les fonds.

FONÇOIR. s. m. (rad. *foncer*). Techn. Sorte d'outil à l'usage des forgeurs.

* **FONCTION**. s. f. (pr. *fonk-cion*; ét. lat., *functio*; fait de *fungi*, s'acquitter de). Physiol. Tout acte nécessaire à l'accomplissement des phénomènes vitaux. L'action des différents organes, exécutée conformément à leur destination naturelle. Les fonctions des sens. Les fonctions digestives. Ce mot s'applique à tout ce qui a vie, depuis les végétaux les plus simples jusqu'aux animaux les plus parfaits et à l'homme, qui exerce par les dispositions particulières de son système nerveux les fonctions les plus compliquées et les plus admirables qu'on puisse observer parmi les êtres vivants.

— On divise généralement les *fonctions* : 1° en fonctions *nutritives* ou *végétatives* qui sont communes aux végétaux et aux animaux; 2° en fonctions *animales* ou *de relation*; 3° en fonctions *relatives à la conservation de l'espèce*. Les *fonctions nutritives* ont pour but l'entretien de la vie; elles comprennent la digestion, l'absorption, la circulation, la respiration, la calorification, les sécrétions et la nutrition proprement dite. Les *fonctions animales* mettent les animaux en relation avec le monde extérieur; elles comprennent les sensations, la locomotion, les fonctions cérébrales ou innervation. Les *fonctions relatives à la conservation de l'espèce* comprennent les fonctions de génération ou de reproduction accomplies par l'appareil sexuel mâle et par l'appareil sexuel femelle.

— Fam. *Faire bien toutes ses fonctions*. Boire, manger, dormir, etc., comme on le fait habituellement, quand on se porte bien.

— Dans l'ordre moral, Exercice de l'entendement, de l'esprit, de la raison. Distinguons bien les *fonctions* de ces deux amours. (Rac.)

— Exercice d'une charge, d'un emploi. Cette charge, cet emploi même. Grande, noble, pénible fonction. Une fonction publique. Être dans l'exercice de ses fonctions, etc. Celui qui se charge d'un élève infirme et valétudinaire change sa *fonction* de gouverneur en celle de garde-malade. (J.-J. Rouss.) L'adresse des nègres ne paraît pas moins dans toute les *fonctions* du commerce. (La Harpe.) Il est surprenant que les *fonctions* de roi et d'empereur trouvent encore des hommes consciencieux pour les remplir. (E. Renan.)

— *Les saintes fonctions*. L'accomplissement des devoirs de la religion.

— Fig. Les lettres doivent remplir, par rapport aux puissances de notre âme, les mêmes *fonctions* que les Heures, qui attelaient et conduisaient les chevaux du soleil. (B. de St-P.)

— *Faire fonction de*. Remplir une fonction en l'absence du titulaire. Un caporal faisant fonction de fourrier.

— Fam. *Cela fait fonction de*. Cela remplace tel objet, est employé en manière de, en guise de tel autre objet, pour tel autre objet.

— Chim. *Fonction d'un corps*. Ensemble de ses propriétés.

— Mathém. Une quantité variable est dite *fonction* d'une ou plusieurs autres quantités variables aussi, lorsque la valeur que prend la première dépend de celles que possèdent les autres. C'est ainsi que les lignes trigonométriques d'un arc sont des fonctions de cet arc, que la circonférence et la surface d'un cercle sont des fonctions du rayon, que les puissances d'une quantité sont aussi des fonctions à la fois de cette quantité et de l'exposant de la puissance à laquelle on l'élève. || *Fonctions circulaires*. Nom donné à certaines fonctions qui naissent de la considération du cercle; elles sont du domaine de la trigonométrie. || *Fonctions explicites*. Nom donné aux fonctions dont les valeurs peuvent s'obtenir au moyen d'opérations indiquées avec précision et que l'on sait effectuer. Les *fonctions* explicites se divisent en *fonctions algébriques* et en *fonctions transcendantes* : les premières sont celles où les seules opérations à effectuer sont des additions, soustractions, multiplications, divisions, élévations aux puissances, et extractions des racines; les autres sont celles qui renferment d'autres opérations indiquées sur les variables, comme par exemple les quantités exponentielles, les logarithmes, les lignes trigonométriques. || *Fonctions implicites*. Celles qui sont liées aux variables indépendantes par des équations non résolues; dans ce cas, les opérations à effectuer pour former la valeur des fonctions ne sont pas connues; on les connaîtrait par la résolution des équations données et la *fonction* deviendrait alors *explicite*.

— Techn. *Fonction des machines*. Ce mot s'entend de l'accomplissement des conditions qu'une machine doit remplir pour exécuter tous les mouvements qui lui sont propres, dans le temps convenable et selon la durée assignée par l'inventeur à chacun de ses mouvements.

— Typogr. En général, Tout ouvrage qui n'est pas composition ou impression, comme, pour les compositeurs, les opérations consistant à mettre en pages, imposer, corriger; pour les imprimeurs, celles de tremper, remanier le papier, laver les formes, nettoyer les rouleaux, etc.

* **FONCTIONNAIRE**. s. 2 g. (pr. *fonk-cionère*). Celui ou celle qui remplit un emploi, qui exerce une fonction. On donne principalement ce nom à ceux qui remplissent des fonctions salariées par l'État. Un fonctionnaire public. Les hauts fonctionnaires. Chacun de ses aides de camp, ou des grands *fonctionnaires* qui voyageaient en France, était interrogé par lui pour savoir si ses ordres étaient exécutés. (Thiers.) Il partit pour Notre-Dame suivi des premiers corps de l'État, et d'un grand nombre de *fonctionnaires* de tout ordre, d'un brillant état-major, d'une foule de femmes du plus haut rang, qui accompagnaient Mme Bonaparte. (Id.) Les domestiques de la maison de César devinrent des *fonctionnaires*. (E. Renan.)

— Fig. Il dit : « Les deux premiers *fonctionnaires* de l'État, c'est la nourrice et le maître d'école. » (V. Hugo.)

— Adjectiv. La Pénélope touche à Madère, dépose à Saint-Louis du Sénégal des officiers *fonctionnaires* allant rejoindre. (L. Halévy.)

FONCTIONNANT. part. prés. du v. Fonctionner.

FONCTIONNANT, ANTE. adj. Qui est en train de fonctionner, qui peut fonctionner. Machine fonctionnante. Arbre cylindrique fonctionnant.

FONCTIONNARISME. s. m. (pr. *fonk-ciona-risme*). Polit. Néol. Système où les fonctionnaires sont prépondérants.

— Littré, dans son Supplément, écrit *fonctionarisme* avec une seule *n*, tandis qu'il redouble cette lettre à tous les autres dérivés de *fonction*. Cette exception ne nous paraît pas logique.

* **FONCTIONNEL, ELLE**. adj. (pr. *fonkcio-nel*). Physiol. Qui a rapport aux fonctions vitales. Nous exposerons les modifications *fonctionnelles* et organiques que l'abstinence produit. (Rostan.) || *Balancement fonctionnel*. Rapport existant entre l'énergie ou l'activité de deux ou de plusieurs fonctions. || *Trouble fonctionnel*. Trouble qui survient dans les fonctions d'un organe.

— Pathol. *Maladie fonctionnelle*. Maladie qu'on suppose ne porter que sur les phénomènes vitaux, faute de pouvoir la rapporter à une lésion organique.

FONCTIONNELLEMENT. adv. (pr. *fonkcio-nè-le-man*; rad. *fonctionnel*). Relativement à des fonctions.

— Par rapport aux fonctions du corps.

* **FONCTIONNEMENT**. s. m. (pron. *fonkcio-ne-man*). Techn. Action d'une machine, manière dont elle fonctionne.

— Se dit également des organes d'un corps vivant.

— Manière dont fonctionne une institution.

* **FONCTIONNER**. v. n. 1re conj. (pr. *fonkcio-né*). Faire la fonction à laquelle on est destiné.

— Se dit de l'économie animale. Quand l'estomac *fonctionne* bien. (Tissot.)

— Se dit en parlant des machines. Cette machine fonctionne bien. Une machine *fonctionne* bien lorsqu'elle exécute parfaitement ses mouvements, soit simultanément pour toutes ses parties, soit séparément pour quelques-unes, soit alternativement pour les unes et pour les autres. (Moléon.)

* **FOND**. s. m. (pr. *fon*; du lat. *fundus*, la partie la plus basse). Endroit le plus bas d'une chose creuse, profonde. Le fond d'un puits. Le fond d'un tonneau, d'un vase, d'une bouteille. Le fond d'une poche, d'un sac. Le fond du pot. A fond de cuve. Le fond du calice. Le fond d'une vallée. Un gouffre dont on n'a jamais trouvé le fond. Un abîme sans fond. Le fond des enfers. Du fond de l'estomac. Nous ignorons en partie ce qui se trouve au *fond* des mers. (Buff.) Le *fond* de l'œil est comme une toile sur laquelle se peignent les objets. (Id.) Voyez cet insecte qui s'empare d'une bulle d'air, s'enfonce au *fond* des eaux, et s'y promène dans son palais aérien. (A. Mart.)

— Fig. Je ne touche point au *fond* de la tendresse sensible et naturelle que j'ai pour vous. (Mme de Sévigné.) C'est une erreur de s'imaginer qu'on épuise le sort et qu'on touche le *fond* de quoi que ce soit. (V. Hugo.)

— Loc. prov. *Voir le fond du sac*. Pénétrer dans ce qu'une affaire a de plus secret, de plus caché. || Fig. N'avoir plus d'argent dans sa bourse. S'il continue à aller de ce train-là, il ne tardera pas à voir le fond du sac, la fin de son argent.

— Dans un sens particulier, *Le fond d'un tonneau, d'une bouteille*. La partie du liquide qui reste au fond. Le fond de cette bouteille est trouble; ne le buvez pas.

— Sol sur lequel on bâtit, on élève, on dresse, on assemble, on pose, on sème, etc. Bâtir sur un fond peu solide, sur un bien mauvais fond, sur un fond d'argile, sur un fond de terre glaise, sur un fond de sable.

— Ce qui, dans un objet, forme le côté opposé à celui de l'entrée, à l'ouverture. Le fond de ce coffre est percé. Les panneaux qui forment le fond d'une armoire. || *Boîte à deux fonds, à double fond*. Boîte qui a un double fond. Boîte qui s'ouvre des deux côtés ou qui a un premier fond sous lequel s'en adapte un autre, de manière qu'on peut cacher quelque chose entre les deux. || *Le fond d'un carrosse*. La partie de l'intérieur d'un carrosse opposée aux glaces qui sont sur le devant. || *Carrosse à deux fonds*. Celui où le siège qui est sur le devant est égal au siège qui est sur le derrière.

— Fig. et fam. *Faire fond*. Compter sur. Je fais *fond* sur vous, sur votre amitié. (Acad.) Il y a peu de *fond* à faire sur lui. (Id.) On trouve aussi *faire fonds* dans les meilleurs auteurs. V. FONDS.

— Endroit le plus reculé, le plus éloigné de l'abord. Le fond d'une boutique. Le fond d'une église, d'un cloître. Le fond d'un cachot. Le fond d'une baie, d'un port. Le fond de la scène. Le fond d'une allée, d'un jardin. Le fond d'un bois. Il vivait solitaire au fond de son palais, au fond de la forêt. Au fond des déserts. Dans le fond des montagnes. Du fond de l'Asie. Se retirer dans le fond d'un pays, d'une province. Il s'est confiné dans le fond de la Bretagne. Je t'ai cherché moi-même au *fond* de tes provinces. (Rac.) Il envoie des ambassadeurs jusqu'au *fond* des montagnes de la Calabre. (Fléch.) Meurtri, épuisé de fatigue, il se jette au *fond* de cet antre; et là, rendant grâces au ciel, il tombe dans l'accablement. (Marm.) Amélie, accablée de douleur, était retirée au *fond* d'une tour. (Chateaub.) C'est à peine si, dans le *fond* de la Bretagne ou dans l'intérieur des Cévennes, il subsistait encore quelques restes de ces bandes; elles allaient être bientôt complètement dispersées. (Thiers.)

> Quel bruit s'est élevé des forêts ébranlées,
> Du rivage des mers et du *fond* des vallées? (ST-LAMB.)

— Quelquefois il ne fait que donner plus de force à son complément. Une voix qui sort du fond de la poitrine. Un fantôme qui sort du fond des tombeaux. Se retirer au fond d'un cloître. Charles-Quint abandonna le trône pour aller mourir au fond d'un cloître.

> Quelque jour un autre Homère
> Doit au *fond* d'une île étrangère
> Mourir aveugle et sans honneur. (DE FONTANES.)

— Fig. Du fond de sa tristesse, de sa douleur, de sa misère. L'impiété, qui se creuse elle-même un abîme sans *fond*, ou elle se précipite sans espérance. Fén. Du *fond* de sa misère il fait monter sans cesse des gémissements vers le trône de votre miséricorde. (Mass.) Il pousse du *fond* de sa tristesse des paroles entrecoupées de sanglots. (Id.) L'aïeul, du *fond* de son repos, veillait paternellement sur ses descendants. (P. de St-Victor.)

— *Le fin fond*. La partie la plus reculée. Je vous croyais certainement au fin *fond* du Tyrol. (Mérimée.)

> Avec sa Pénélope il a plié bagage;
> En fin *fond* de province il l'a contrainte à fuir. (LA CHAUSSÉE.)

— Fig. Ce qu'il y a de plus intérieur, de plus intime, de plus secret, de plus caché. Une passion qui remue jusqu'au fond du cœur. Porter du calme au fond de l'âme. Et dans le *fond* de l'âme il vous craint et vous hait. (Boil.) Les femmes sont bien plaisantes, et M. de La Rochefoucauld en a bien connu le fond. (Mme de Sévigné.) Explique-moi le *fond* de ta pensée. (Corn.) Il mettait sa gloire dans le service du roi et le bonheur de l'État; c'était là le *fond* de son cœur. (Boss.) Elle s'attacha du *fond* de son cœur à la foi de ces deux grands rois. (Id.) Une parfaite docilité d'esprit et de cœur, un désir sincère de sa perfection et de son salut; c'était là le fond de son âme. (Fléchier.) Tout nous ramène à quelque idée de la mort, parce que cette idée est au *fond* de la vie. (Chateaub.) L'amour repose au *fond* des âmes pures. (La Menn.) Il n'allait point jusqu'au *fond* de sa pensée, s'arrêtant sur la limite où elle l'épouvantait. (G. Flaubert.)

— Fig. L'essentiel, la base, ce qui constitue une chose, par opposition à la Forme, à l'accessoire. Voilà le fond de sa doctrine, ce qui fait le fond de sa doctrine. Connaître le fond des choses, le fond de la vanité, de l'orgueil. Dans son triomphe extérieur il y a un *fond* de tristesse. (Mme de Sévigné.) L'homme se croit attaqué par là dans le *fond* de son être. (Boss.) Ces vertus, qui sont le fruit de l'expérience et d'une longue réflexion dans les personnes ordinaires, étaient le *fond* de l'esprit et du tempérament de celle-ci. (Fléchier.) Les remords cruels forment comme l'état durable et le *fond* de toute leur vie criminelle. (Mass.) La plupart des ornithologistes conviennent que les insectes sont le *fond* de la nourriture du coucou, et qu'il a un appétit de préférence pour les œufs d'oiseaux. (Buff.) Existe-t-il un *fond* d'idées, de croyances communes, dont on puisse déduire le credo de l'homme, et l'éducation de l'enfant? (Michelet.) Il envoya à lord Cornwallis des instructions qui, sans changer le *fond* des choses, aggravaient certaines conditions, et surchargeaient la rédaction définitive de précautions ou inutiles ou désagréables. (Thiers.) Nous avons à traiter avec détail la question de *fond* engagée dans ces curieux incidents. (E. Renan.) Au café, en chemin de fer, dans les salons, la politique est maintenant le *fond* de la langue. (H. Taine.)

> Et n'est-ce pas sans doute un crime punissable
> De gâter méchamment ce *fond* d'âme admirable? (MOLIÈRE.)

— *Le fond de l'air*. Le soleil ne nous manque pas, mais le *fond* de l'air est froid. (Mérimée.)

— *Un fond de raison, de vérité*. Ce qu'il y a de raisonnable, de vrai dans ce qu'on dit.

— Fig. *Pécher par le fond*. Manquer de base, d'appui, de solidité. Ce raisonnement est spécieux, c'est dommage qu'il pèche par le fond.

— *Venir au fond des choses*. Les examiner complètement. || *Entrer dans le fond, pénétrer le fond, trouver le fond*. Se dit dans le même sens.

— Archit. *De fond*. Se dit des ouvrages de construction qui s'élèvent à partir de terre, où ils reposent sur des fondations, par opposition aux ouvrages en encorbellement. Tourelle montant de fond. Tribune montant de fond.

— Art culin. *Fond d'artichaut*. Réceptacle qui porte les feuilles, et qu'on appelle ordinairement *le cul*.

— Artill. Nom des traverses qui servent à réunir les flasques de la partie inférieure d'un affût.

— Constr. *Fond de cuve*. Tout ce qui n'est pas creusé carrément, mais dont les angles sont arrondis comme les pierres à laver, les auges de fontaine, les cuves de bains, etc. || *Fossé à fond de cuve*. Celui qui est escarpé des deux côtés.

— Loc. prov. *Déjeuner, dîner à fond de cuve*. Déjeuner, dîner amplement.

— *Fond de parquet*. Bâtis et panneaux disposés pour recevoir une glace et s'appliquer dans le cadre.

— Jeux. *Couler les cartes à fond*. Les tenir jusqu'à la fin. || *Aller à fond*. Écarter jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de cartes au talon.

— Manèg. *Cheval qui a du fond*. Cheval qui travaille longtemps sans se fatiguer.

— Par extens. *Un homme qui a du fond*. Un homme qui résiste facilement à la fatigue. || Signifie aussi Un homme qui a un savoir solide.

— Mar. Profondeur de la mer, ou autrement dit, hauteur de l'eau dans un point donné. Il y a vingt brasses de fond. Il y a grand fond partout dans cette baie. Il y a peu de fond. Il y a fond. Il n'y a pas fond. || Sol que la mer recouvre. Le fond est bas, lorsque la profondeur est grande. Le fond est plat, lorsqu'il reste le même dans une grande étendue et à une petite profondeur. || Le fond de l'eau. Le fond de la rivière. Le fond de la mer. Aller au fond. Aller à fond. Trouver le fond. Trouver fond. Prendre fond. Toucher le fond. Sonder le fond. Fond de vase. Fond de sable, de gravier, de rocher, de corail, de coquilles, de coquillages brisés, etc. Fond de bonne tenue. Bon fond, mauvais fond. || On dit *qu'il n'y a pas de fond*, lorsqu'on ne peut le trouver avec la sonde. || *On est sur le fond*, lorsqu'on l'a trouvé avec la sonde. || *Petit fond*. Fond au-dessus duquel il y a peu de brasses d'eau. || *Grand fond*. Fond pour lequel le brassage est grand. || *Bas-fond*. V. ce mot à son ordre alphabétique. || *Fond de bonne tenue*. Fond où l'on peut jeter l'ancre. || *Fond de cour*. Fond sans vase ni sable. || *Haut-fond*. Fond très rapproché de la surface de la mer. || *Fond de pré*. Fond couvert d'herbe. || *Fond de son*. Fond dont le sable est couleur de son.

— Loc. prov. *C'est une mer sans fond et sans rives*. Se dit des choses qui sont au-dessus de la portée de l'esprit humain. || On dit de même : *C'est une affaire qui n'a ni fond ni rives*, c'est-à-dire, qui est fort embrouillée, fort embarrassée et fort embarrassante.

— *Fond d'un bâtiment*. Les varangues des couples. || *Fond de la hune*. Sorte de plancher sur le banc de la hune. || *Le fond d'une voûte*. Sa partie intérieure comprise du centre à la ralingue d'en bas ou du fond. || *Fond de cale*. La partie la plus basse dans l'intérieur d'un vaisseau. On mit les prisonniers à fond de cale. || *Petit fond*. Partie de la cale où l'on met les marchandises de petit volume.

— Fig. et pop. *Être à fond de cale*. Être au bout de ses ressources.

— Mod. Morceau de gaze, entoilage destiné dans un bonnet à recouvrir le derrière de la tête.

— Pêch. Garenne à poissons qui se fait ordinairement dans les rivières sablonneuses, et dans les endroits les plus découverts. || *Pêcher par fond*. Disposer un filet ou des lignes auprès du sol qui est sous l'eau.

— Peint. En parlant d'un paysage, Plan le plus reculé du tableau. Dans le *fond* on voit des bergers qui dansent et leurs troupeaux qui errent dans une campagne riante et fleurie. (Did.) Pour achever la poignante émotion et le désordre grandiose, on aperçoit dans les *fonds* sous une fumée lumineuse, un amas de corps soulevés qui ressuscitent. (H. Taine.) || Dans un tableau d'histoire, Représentation du lieu de la scène. Fond d'architecture. Fond de paysage. || Champ sur lequel sont peintes les figures, particulièrement sous le rapport de la couleur de ce champ. Fond clair. Fond brun. Des figures qui se détachent en brun sur un fond clair, en clair sur un fond brun. Des figures qui se détachent en brun, en clair. L'un des charlatanismes de nos peintres comme de nos écrivains est de projeter une figure, une image, une idée bien enluminée sur un *fond* clair. (Boiste.) Quelquefois le *fond* est d'une seule couleur dégradée de tons, et ne représente en lui-même rien, comme il se rencontre assez souvent sur les portraits. (Boutard.)

— Par extens. Comme dans les vertes prairies les fleurs se détachent du *fond* par l'éclat de leurs couleurs, de même les rameaux fleuris des arbrisseaux se détachent du feuillage des grands arbres. (B. de St-Pierre.) Il apparaissait de loin sur le *fond* du ciel, vague comme un fantôme. (G. Flaubert.)

— Peint. en bât. *Couches de fond*. Nom des premières couches de peinture.

— Procéd. Ce qui fait la matière d'un procès, par opposition à Ce qui n'est que forme et exception. Voilà quel est le fond du procès. Le tribunal rejeta le déclinatoire et statua sur le fond. Le jugement du fond. Conclure, défendre, plaider au fond.

— Tapiss. Ganse de frange sur laquelle on monte les ornements. || L'étoffe même sur laquelle on ajoute quelque broderie, sur laquelle on imprime quelque dessin. || Point bouclé fait d'un fil plus gros que les autres dans la dentelle réseau. || Dans les fabriques de dentelles et de blondes, Réseau qui sert d'assiette aux dessins, aux fleurs, aux grillages. || *Fond de cinq trous*. Sorte de réseau de dentelle. || *Fond chant*. Point de Paris.

— Techn. Assemblage de petites douves qui ferme les futailles par un bout ou par les deux bouts, de manière qu'elles puissent retenir un liquide. || Châssis garni de sangles, ou assemblage de planches qui porte la paillasse et les matelas d'un lit. || Table de dessous d'un violon ou d'un instrument de musique analogue. || *Fond de bain*. Linge qu'on étend au fond de la baignoire. || *Fond d'un chapeau*. Partie opposée à l'ouverture. || *Fond de miroir*. Derrière du miroir. || La première ou la plus basse tissure sur laquelle on fait quelque dessin, ou quelque nouvel ouvrage. Velours à fond d'or, à fond d'argent. || *Fonds blancs*. Blancs de papier que l'on conserve dans l'impression des estampes. || *Mettre un fond, des fonds à un pantalon, à une culotte*. Garnir au moyen de pièces la partie de derrière de ces vêtements, lorsqu'elle est usée. || *Donner le fond aux peaux*. Leur donner le lustre en les foulant. || *Donner le fond aux feuillets de baudruche*. Les humecter d'un liquide aromatique dans les ateliers où l'on réduit l'or en feuilles. || *Cartes du premier fond*. Les cartes les plus blanches et les plus fines. || *Cartes du second fond*. Cartes tirant sur le gris. || *Faux-fond*. Plaque sous laquelle est rivée la broche d'une serrure.

— Théâtr. Décoration qui forme le fond de la scène. Toile de fond, ou simplement fond. Le fond représente une place publique, la mer, une forêt. Le fond s'ouvre, se lève, et laisse voir une flotte à l'ancre.

— *A fond*. loc. adv. Jusqu'au fond, tout à fait, entièrement. Traiter une matière à fond. Il possède cette langue à fond. Je veux m'en instruire à fond. Il nous a entretenus de cette affaire à fond. Refaire une chose à fond. Je vous rends mille grâces de m'avoir parlé à *fond* du logement de mes bonnes petites âmes. (Mme de Sévigné.) Éclaircir à *fond* ces vérités. (Boil.) S'instruire à *fond* de la vérité des opinions et des doctrines. (Mass.)

— *Couler à fond*. Submerger, en parlant d'un bâtiment. || Fig. Ruiner. Elle unit ses efforts aux leurs pour me couler à *fond*. (J.-J. Rouss.) || *Couler à fond une question, une affaire*. La vider, la terminer.

— *Faire une charge à fond*. Attaquer avec une grande impétuosité. || Fig. Attaquer quelqu'un sans ménagement.

— *A fond de train*. V. TRAIN.

— *Au fond*. loc. adv. Dans le fond, à juger des choses en elles-mêmes et indépendamment des circonstances qui les accompagnent. Ces hommes, dont le monde se fait tant d'honneur, n'ont au *fond* pour eux que l'erreur publique. (Mass.) Au *fond* je savais fort bien la musique ; je ne manquais que de cette vivacité du premier coup d'œil que je n'eus jamais sur rien, et qui ne s'acquiert en musique que par une pratique consommée. (J.-J. Rouss.) A ces difficultés peu graves au *fond*, s'en joignaient d'accessoires relativement aux prisonniers, aux dettes, aux séquestres. (Thiers.) Culte universel, comme l'islamisme, le christianisme sera au *fond* l'ennemi des nationalités. (E. Renan.)

> Un simple jeu d'esprit
> D'un censeur dans le *fond* qui folâtre et qui rit.
> (BOILEAU.)

— *De fond en comble*. loc. adv. Tout à fait, entièrement, depuis le fond jusqu'au comble. Démolir une maison de fond en comble, la rebâtir de fond en comble. Ravager, détruire une ville de fond en comble. || Fig. *Ruiner un système, une doctrine de fond en comble*. En démontrer complètement l'erreur, la fausseté. || Fig. et fam. Dans un sens plus restreint, *Ruiner quelqu'un de fond en comble*. Le réduire au dénuement le plus absolu.

FONDAGE. s. m. Techn. Action de fondre des minerais, manière dont ils ont été fondus. Cette observation, facile à faire quand on examine un haut fourneau après plusieurs *fondages*, a conduit à en modifier la forme intérieure. (P. Désormeaux.)

FONDALITÉ. s. f. Féod. Droit de directe qui appartenait au seigneur foncier.

* **FONDAMENTAL, ALE**. adj. Qui sert de fondement à un édifice, à une construction. La pierre fondamentale.

— Fig. La loi fondamentale de l'État. Principe fondamental. Les points fondamentaux de la religion. La pièce fondamentale d'un procès. Tel est le problème *fondamental* dont le Contrat social donne la solution. (J.-J. Rouss.) Les étoffes *fondamentales* unies sont les taffetas, les satins et les serges. (Kaufmann.)

— Anat. *Os fondamental*. Nom donné au sacrum et au sphénoïde. *Membrane fondamentale*. Couche de substance amorphe formant la paroi propre des culs-de-sac glanduleux ou des vésicules closes des glandes sans conduits excréteurs. || *Substance fondamentale*. Portion de substance homogène striée ou granuleuse, qui est interposée aux cavités pleines de liquide ou de cellules.

— Cristallogr. *Forme fondamentale*. Forme dont on peut faire dériver toutes les autres.

— Mus. *Accord fondamental*. Celui dont la base est fondamentale, et dont les sons se trouvent arrangés selon l'ordre de leur génération. *Basse fondamentale*. Celle qui sert de fondement à l'harmonie. || *Son fondamental*. Son qui sert de fondement à l'accord ou au ton.

— Peint. *Ligne fondamentale*. La base du tableau, nommée aussi *ligne de terre*.

— Théol. *Articles fondamentaux*. Dogmes qu'on doit croire sous peine de damnation.

* **FONDAMENTALEMENT**. adv. (rad. *fondamental*). Au sens propre, Sur de bons fondements ; au sens figuré, Sur de bons principes, essentiellement. Une maxime fondamentalement établie. Au théâtre, quand un sujet est *fondamentalement* vicieux, on n'a que le choix des mouvements. (Ginguené.)

— Totalement. Modifier fondamentalement un système.

FONDANT part. prés. du v. Fonder. Qui fonde.

> Et sur mes faibles mains *fondant* leur délivrance,
> Il me fit d'un empire accepter l'espérance. (RACINE.)

FONDANT part. prés. du v. Fondre. Qui fond. Une poire fondant dans la bouche. A ce spectacle, Virginie *fondant* en larmes pressait alternativement les mains de sa mère et celles de Marguerite. (B. de St-P.)

> Pescaire et les Bressans, *fondant* de toutes parts,
> Égorgent dans la nuit tous les soldats épars.
> (DE BELLOY.)
>
> La terre a dans les yeux, le cerf dresse la tête,
> Voit la troupe sur lui *fondant* comme un éclair.
> (ROUCHER.)

* **FONDANT, ANTE**. adj. Qui a la propriété de se fondre, qui est dans un état de liquéfaction. De la neige fondante. Glace fondante.

— Fig. Une jeune fille toute *fondante* en larmes. (Mol.)

— En parlant des fruits, Qui a beaucoup de suc, beaucoup de jus, qui semble se fondre à la bouche. Des poires fondantes. La pêche est un fruit très fondant. Les fruits *fondants* et sucrés, comme les prunes, les abricots et les pêches, viennent vers la fin de l'été, afin de rafraîchir doucement notre sang, dont les humeurs s'alcalisent. (B. de St-P.)

— *Bonbons fondants*, ou subst. *fondants*. Bonbons contenant une pâte parfumée et fondante.

— Méd. Qui a la propriété de faire fondre. Remèdes fondants.

— Peint. *Tableau fondant*. Tableau qui s'efface devant les yeux dans un diorama.

— FONDANT. s. m. Remède fondant. Des fondants. User des *fondants*. (Acad.) || *Fondant de Rotrou*. Mélange de sulfate et d'antimoniate de potasse, employé autrefois en médecine.

— Arg. Nom par lequel on désigne le beurre.

— Chim. Ce qui a la propriété d'accélérer la fusion de certains corps. *Fondant* est en ce cas synonyme de FLUX. Le borax est un très bon fondant.

— Émaill. Verre tendre qu'on mêle avec les couleurs qu'on veut appliquer sur les métaux. || *Fondant, rocaille* ou *roquette*. Émail incolore et sans mélange.

— Minér. Substance qui facilite la fusion des minerais. Son rebelle tissu brave tous les *fondants*. (Delille.)

— FONDANTE. s. f. Hort. Sorte de poire. Fondante musquée, fondante de Brest.

* **FONDATEUR, TRICE**. s. Celui ou celle qui a fondé quelque établissement, quelque religion, quelque doctrine. Cyrus est le fondateur de l'empire des Perses. Les fondateurs des empires, des républiques. Sainte Thérèse est la fondatrice de l'ordre des carmélites. Richelieu est le fondateur de l'Académie française. Ces hommes si simples, c'étaient les *fondateurs* de la foi. (Mass.) La première *fondatrice* du genre humain fut une mère de famille. (B. de St-Pierre.) Le moine qui inventa la sainte ampoule a été l'un des *fondateurs* du royaume de France. (E. Renan.) Elle a inscrit son nom parmi les *fondatrices* de villes, c'est assez pour sa gloire. (Alex. Dumas.)

— Dans un sens particulier, Celui qui a fondé quelque église, quelque monastère, quelque hôpital, avec un revenu fixe pour les faire subsister. Vous connaissez sans doute le cœur de votre seconde *fondatrice*. (Fléch.)

— Celui, celle qui fonde des lits dans un hôpital, des bourses dans les collèges, des messes dans une église, des prix dans une académie, etc.

— Prov. *Ce n'est pas là l'intention du fondateur*. C'est agir contre l'intention du propriétaire d'un objet, du directeur d'une entreprise, etc.

— Adjectiv. Membres fondateurs d'une société.

* **FONDATION**. s. f. (pr. *fon-da-cion*). Action de fonder. Ensemble des ouvrages nécessaires pour asseoir les fondements d'un édifice. Faire les fondations d'un bâtiment. Fondation inachevée, solide, bien assise. On se sert plus ordinairement du pluriel. Les *fondations* d'un édifice comprennent l'excavation du terrain, et lorsqu'il est nécessaire, le pilotis à établir pour affermir le sol. (Boutard.)

— Fossé, tranchée qu'on fait pour placer les fondements. Creuser la fondation, les fondations. Faire les fouilles des fondations.

— Action de fonder, de créer quelque établissement. La fondation de cette ville date de telle époque. La fondation d'une colonie. La fondation d'une église, d'un couvent. La fondation d'un ordre religieux, d'une académie. Au temps de la fondation.

— Fonds, capital légué pour des œuvres de piété ou pour quelque autre usage avantageux à la société. Fondation pieuse. Ce prince fit plusieurs fondations. Des revenus qui sont de l'ancienne fondation d'un monastère. Il a laissé une somme pour la fondation d'un hôpital. La fondation d'un prix dans une académie. La *fondation* n'était que pour douze religieuses. (Racine.) Les sommes qu'elle a distribuées en divers temps, les *fondations* qu'elle a faites en divers lieux. (Fléch.)

FONDE. s. f. (rad. *fond*). Mar. Opposé de pleine mer.

— Syn. de FONDIC.

FONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Fonder. S'emploie adject. Château fondé sur le roc. Maison, tour fondée sur le sable. Carthage et Cadix sont *fondées* par les Phéniciens. (Volt.) La plupart des villes de la Prusse furent *fondées* par cet ordre militaire religieux. (Chateaub.)

— Fig. Établi sur, qui a pour principe, pour cause. Que dites-vous de ces marques naturelles d'une affection *fondée* sur un mérite extraordinaire ? (Mme de Sévig.) Toutes les unions sont *fondées* sur des besoins mutuels. (Montesquieu.) Il n'y a de vraie grandeur pour le souverain que celle qui est *fondée* sur ses propres forces. (Volt.) La pitié naturelle est *fondée* sur les rapports que nous avons avec l'objet qui souffre ; elle est d'autant plus vive que la ressemblance, la conformité est plus grande. (Buffon.)

> Et d'un trône si saint la moitié n'est *fondée*
> Que sur la foi promise et rarement gardée. (RACINE.)

— Par extens. Juste, raisonnable, appuyé de raisons, de motifs. Demande fondée. Cette inquiétude trop bien *fondée* pour une santé qui m'est si chère. (Mme de Sévigné.) Une sympathie naturelle et *fondée* est celle qui a été observée entre les paons et les dindons. (Buff.) L'un et l'autre de ces préjugés, quoique contraires, sont peut-être tout aussi mal *fondés*. (Id.) Quant à moi, pour prendre part aux angoisses de tant d'âmes navrées, je n'examine pas si elles sont *fondées* en raison. (Ch. Nodier.)

— Se construit quelquefois avec un nom de personne. Être fondé en bonnes raisons. Être fondé en raison, en droit. Pour connaître la grandeur de Dieu il faut être *fondé* et enraciné dans la charité. (Fléch.)

> Ne me demandez point sur quel espoir *fondée*
> De ce fatal amour je me vis possédée. (RACINE.)

— *Personne fondée de pouvoir, de procuration*. Mandataire. || On dit aussi substantiv. Un fondé de pouvoir, de procuration, et absol. *un fondé*.

— *Fondé à*. Qui a raison de, qui est autorisé à. Être fondé à croire une chose. Je suis fondé à penser, à douter, à soupçonner. Je ne suis pas moins *fondé* à vous dire. (Fléch.)

— Fin. *Dette fondée*. Dette inscrite au grand-livre de la dette publique.

* **FONDEMENT** s. m. (rad. *fonder*). Creux, fossé pour commencer à bâtir. Creuser les fondements d'un édifice. Le *fondement* continu est celui pour lequel le terrain a été fouillé et le sol dressé dans toute l'étendue destinée à l'édifice, de manière à former une seule aire, qui recevra la première assise des murs, et le pavage des caves. (Boutard.)

— Ensemble des constructions au-dessous du rez-de-chaussée qui portent le reste de l'édifice. S'emploie le plus souvent au pluriel. Des fondements profonds. Faire les fondements. Asseoir les fondements. Affermir les fondements. Ébranler, saper les fondements. Reprendre des fondements. Poser, jeter les fondements d'un édifice. Fondement sur terre ou sur roc. Fondement sur roc avec encaissement. Fondements sur pilotis. Fondements sur piles. Fondement en caisson ou par immersion. Les *fondements* de la maison de Sémilé brûlaient encore. (Racine.)

— Par anal. Base. La montagne fut ébranlée jusque dans ses fondements. La ville est dominée par un volcan terrible, qui, par de fréquentes secousses, en ébranle les *fondements*. (Marmontel.)

> Et jamais de l'enfer les noirs frémissements
> N'en sauraient ébranler les fermes *fondements*. (BOIL.)

— Dans un sens analogue. Les fondements de la terre. Les fondements de l'univers. La terre fut ébranlée jusque dans ses fondements. L'univers trembla sur ses vieux fondements. La toute-puissance de votre main qui seule a pu jeter les *fondements* de l'univers. (Mass.)

> Sur ses antiques *fondements*
> Venait-il ébranler la terre ? (RACINE.)
>
> Ces ondes et ces vents qui se livrent la guerre
> Jusqu'en ses *fondements* ont fait trembler la terre.
> (ST-LAMBERT.)

— Par extens. Les premiers rudiments d'un établissement quelconque. Jeter les fondements d'une ville, d'un État, d'un empire. Romulus a jeté les fondements de l'empire romain. Ils jetèrent dans les Gaules les premiers *fondements* de votre monarchie. (Mass.)

> Puissent tous ses voisins, ensemble conjurés,
> Saper ses *fondements* encor mal assurés ! (CORN.)

— Fig. Ce qui sert de base, de soutien, de principal appui. La justice, les lois, la fidélité des peuples, sont les plus sûrs fondements des trônes, des monarchies. Détruire la justice, c'est saper les fondements de l'État. La crainte de Dieu est le fondement de la sagesse. Un honnête homme ne doit faire le métier de poète que quand il a fait un bon *fondement* pour toute sa vie. (Racine.) Pour faire susciter nos vertus éternellement, il leur donne pour *fondement* l'humilité. (Boss.) Je pose les *fondements* des instructions que je veux graver dans votre esprit et dans votre cœur. (Id.) Le *fondement* de l'humilité est la connaissance de soi-même. (Fléchier.) Toutes ces qualités furent comme le *fondement* de tant de lumières et de vertus qui ont édifié et éclairé toute l'Église. (Id.) On croit trouver dans toutes leurs petites actions le *fondement* des espérances publiques. (Id.) L'instruction de la nation, c'est le *fondement* de sa moralité, de son intelligence, de sa richesse. (J. Favre.)

> Dieu protège Sion : elle a pour *fondements*
> Sa parole éternelle. (RACINE.)
>
> C'est une vérité qu'on voit trop manifeste,
> Et sur ce *fondement*, seigneur, je passe au reste.
> (CORNEILLE.)

— *Faire fondement sur*. Avoir confiance. Vous faites *fondement* sur elle comme si elle était bien sûre. (Boss.)

— Cause, motif, sujet. Ce n'est pas sans fondement qu'il en use de la sorte. Sur quel fondement se plaint-il ? Il se plaint avec fondement. Je ne dis pas cela sans fondement. C'est

un bruit sans fondement. Son sang est trop aisé à s'émouvoir; il s'allume et circule violemment : c'est le fondement de tous ses maux. (Mme de Sévigné.) C'est là de tous nos maux le fatal *fondement*. (Boil.) O ciel! de ce discours quel est le *fondement*? (Rac.) C'est un bruit populaire qui me paraît sans *fondement*. (Voltaire.) Tout ce que nous ont dit les physionomistes est destitué de tout *fondement*; et rien n'est plus chimérique que les inductions qu'ils ont voulu tirer de leurs prétendues observations métoposcopiques. (Buffon.)

> Que mon cœur, chère Ismène, écoute avidement
> Un discours qui peut être a peu de *fondement*! (Rac.)

> L'unique *fondement* de cette aversion,
> C'est la honte attachée à sa possession. (Corneille.)

— Anat. Anus, ouverture par laquelle sortent les gros excréments. Avoir mal au fondement. Une chute du fondement.

* **FONDER** v. a. 1re conj. (du lat. *fundare*, fonder, bâtir). Jeter les fondements de. Fonder une citadelle sur le roc. Fonder une maison sur pilotis. La fonder sur le sable. Fonder une ville.

— Fig. Établir, créer, instituer. Fonder un empire, un royaume, un État, une république, une colonie, un ordre religieux, une maison de commerce. Cécrops apparemment avait *fondé* l'aréopage sur le modèle des tribunaux d'Égypte. (Boss.) A peine Charlemagne eut-il *fondé* son empire qu'il fallut le diviser. (Montesquieu.) C'est M. de Chamousset qui a *fondé* la petite poste à Paris. (Grimm.) Les fourmis et les abeilles ont elles été sauvages avant de *fonder* des républiques et des monarchies? (Andrieux.) L'Europe a *fondé* partout des colonies. (Rayn.) Il y a soixante-dix-huit ans, à pareil jour, nos pères *fondaient* la République. (Gambetta.)

— Dans un sens particulier, Assigner un fonds ou une somme d'argent pour être employée à perpétuité à remplir l'objet que le fondateur s'est proposé. Fonder une académie, un collège, un hôpital, un couvent, des messes, des prix à distribuer, des jeux publics, des fêtes, des spectacles. *Fonde*-t-elle des hôpitaux, elle y joint des missions, afin que les pauvres soient nourris et soient évangélisés tout ensemble. (Fléchier.) Le duc son père avait *fondé* dans ses terres de quoi marier tous les ans soixante filles. (Boss.) Tâchez, si vous le pouvez, de trouver une seule infirmité de l'âme ou du corps pour qui la religion n'ait pas *fondé* son lieu de soulagement ou son hospice. (Chateaub.) Ce qu'il *fonda* de chaires nouvelles, ce qu'il donna de pensions littéraires ne peut se calculer. (E. Renan.)

— Par anal. Pendant trois siècles, les papes ont employé la meilleure partie des revenus publics à *fonder* des familles. (H. Taine.)

— En parlant de choses morales, des choses d'esprit, Établir sur un principe, appuyer de raisons. Voilà sur quoi il fonde son opinion, ses prétentions, sa demarche. Sur quoi fondez-vous une semblable conjecture? Fonder toute son espérance en Dieu. Il a fondé sa doctrine sur des faits. Il soutient être bien *fondé* de prendre son rang de l'année 1581 que la pairie a été créée. (Racine.) J'admire la manière dont vous *fondez* vos raisons de m'aimer. (Mme de Sévigné.) Ce n'est pas une idée de perfection que j'imagine, c'est une vérité que je *fonde* sur les actions de celle dont nous célébrons aujourd'hui les obsèques. (Fléch.) On ne doit pas juger du bon ou du mauvais naturel d'une personne par les traits de son visage; car ces traits n'ont aucun rapport avec la nature de l'âme, aucune analogie sur laquelle on puisse *fonder* des conjectures raisonnables. (Buffon.)

> Allez à la malheure, allez, âmes tragiques,
> Qui *fondez* votre gloire aux misères publiques.
> (Malherbe.)

— Donner pour fondement. (Il) *Fondait* sur trente États son trône florissant. (Racine.) Sur quoi vivre? Sur quoi *fonder* le présent et l'avenir? (Mme de Sévigné.)

— Regarder comme le fondement de. Cette princesse *fondait* sa grandeur sur les exemples plutôt que sur les titres de ses ancêtres. (Fléchier.)

— Absol.

> Tant de mes hauts placets, monsieur, sont présentés,
> Qu'ils étouffent les bons, et l'espoir où je *fonde*
> Est qu'on donne le mien quand le prince est sans monde.
> (Molière.)

— Par plaisant. *Fonder sa cuisine.* Pourvoir à tout ce qui regarde la subsistance.

— Jurispr. *Fonder quelqu'un de procuration.* Lui donner sa procuration. Le substituer à soi-même pour agir comme on le ferait, avec l'obligation de reconnaître ses actes, et de s'en rendre responsable.

— SE FONDER. v. pron. Être fondé. Tout cela se fonde sur de faux bruits. Toute son espérance se fonde en vous. C'est en Dieu seul que se *fondent* nos espérances. (Fléch.) A Paris, les journaux et publications se *fondent* dans l'arrondissement qui leur convient le mieux. (A. Daudet.)

— S'appuyer sur quelque chose. Je me fonde sur ce que vous venez de dire. Il se fonde sur de meilleurs titres, sur la possession. Se fonder sur l'analogie. Se fonder sur un article de foi, sur un principe. Je me *fonde* sur ce principe d'Augustin. (Bossuet.) C'est sur une action que la fable se *fonde*. (F. de Neufchâteau.)

* **FONDERIE.** s. f. (radic. *fondre*). Art de fondre et de purifier les métaux. Fonderie en plomb, en fer, en bronze. Il entend bien la fonderie. La fonderie date de la plus haute antiquité. La statue équestre de Louis XIV, qui en 1699 fut élevée par la ville de Paris sur la place Vendôme, peut être regardée comme l'un des chefs-d'œuvre de la *fonderie*. (F. Ratier.)

— Ensemble des travaux des mines, pour fondre et purifier les métaux.

— Établissement où se font toutes ces opérations. Fonderie de fer, de cuivre, de bronze. Monter une fonderie. Renouveler la fonderie. La France possède un grand nombre de *fonderies*; mais sans nul doute la *fonderie* du Creuzot est le premier de nos établissements en ce genre. (Ratier.)

— Particulièrement, Lieu où l'on fond les canons. La *fonderie* de Liège se compose actuellement de deux grandes *fonderies* entourées de douze fourneaux à réverbère. (Gault. de Claubry.)

— Lieu où l'on fond les caractères d'imprimerie. C'est par la beauté et l'originalité de ses caractères que se distingue la *fonderie* normale de Jules Didot. (Gault. de Claubry.)

— Cir. Lieu où l'on fond la cire.

FONDES. s. f. pl. Frondes. (Rabelais.)

FONDETTES. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Tours (Indre-et-Loire); 2,300 hab.

* **FONDEUR.** s. m. (radic. *fondre*). Ouvrier qui jette en fonte les divers produits de la fonderie. Fondeur de cloches. Fondeur de canons. Fondeur de cuivre. Fondeur en bronze, en laiton. Fondeur en fonte de fer. Fondeur en étain et alliage de plomb, d'étain, de zinc. Fondeur de robinets, de corps de pompes, de soupapes. Fondeur en objets d'ornements. L'art du fondeur date de la plus haute antiquité.

— Particulièrement, Celui qui fabrique les caractères d'imprimerie. Fondeur en caractères. Les premiers *fondeurs* étaient graveurs, *fondeurs* et imprimeurs tout à la fois. (Ratier.)

— Celui qui donne issue à la fonte dans les hauts fourneaux, quand elle est assez fondue.

— Marchand de fonte. Ce métal vient de chez tel fondeur.

— Loc. prov. *Être étonné, stupéfait, penaud, honteux comme un fondeur de cloches.* Être extrêmement étonné, l'être au plus haut point.

— Adjectiv. Ouvrier fondeur.

FONDEUSE. s. f. Ouvrière en dentelles qui s'occupe de l'intérieur des petits pois, des fleurs ou des feuilles. On dit aussi *foncière*.

FONDI (*Fundi*). Géogr. Ville de la prov. de Caserte, dans le royaume d'Italie, près du lac de son nom. Évêché et cathédrale de style ogival; 5,000 hab. Dans les environs était récolté le vin de *Cécube*, si estimé des anciens.

— FONDI (Lac de). (*Lacus Fundanus*). Lac de la prov. de Caserte (Italie), qui s'écoule dans la Méditerranée.

FONDIC ou **FONDIQUE.** s. m. (de l'ital. *fondaco*, magasin). S'est dit pour Maison commune, sorte d'entrepôt, de bourse de commerce des compagnies des deux Indes.

FONDIS. s. m. (pr. *fon-di*; rad. *fondre*). Espèce d'abîme causé par la consistance peu solide du terrain, ou par quelque source d'eau au-dessous des fondements d'un bâtiment. || Éboulement de terre qui se fait dans une carrière où l'on n'a pas laissé assez de piliers. || *Fondis à jour.* Celui qui a fait un trou par où l'on peut voir le fond de la carrière.

* **FONDOIR.** s. m. (rad. *fondre*). Lieu où les bouchers fondent leurs graisses.

FONDOUCLIS. s. m. (rad. *fondic*). Métrol. V. FONDUK.

FONDOUK. s. m. Caravansérail, habitation servant de marché. V. FONDIC.

FONDOUK. Géogr. Comm. de l'arr. d'Alger (Algérie). Popul. totale 5,600 hab., agglomérée 500.

* **FONDRE.** v. a. 4e conj. (du lat. *fundere*, même signif.). Mettre en fusion, liquéfier par la chaleur une substance solide, telle qu'un métal, du verre, de la cire, la neige, la glace, etc. Je compte aller prendre les eaux dès que le soleil *fondra* un peu nos frimas. (Volt.) Quand ils sont purifiés et réduits en barres, en lingots, en saumons, en navettes, suivant la différence des métaux, on les *fond* de nouveau dans des creusets pour les employer à différents ouvrages. (Id.) Pour *fondre* la chaux, on la noie d'une grande quantité d'eau qu'elle saisit avidement. (Buff.)

> On vit l'homme hypocondre
> Adorer le métal que lui-même il fit *fondre*. (Boil.)

— Dans un sens métaphorique. Ni la parenté ni le commerce continuel et indispensable d'affaires n'avaient pu *fondre* les glaces qui s'étaient mises entre eux. (Saint-Simon.) Il se sentait envahi par je ne sais quelle langueur amoureuse qui *fondait* la rigidité de ses principes. (A. Daudet.)

— *Fondre la glace.* Rétablir la concorde entre des personnes désunies.

— Fig. et fam. Dépenser.

> Un gourmand dans son assiette
> *Fond* le bien de ses aïeux. (Béranger.)

— Jeter en moule. Fondre un canon, des balles, une cloche, une statue, un vase, des caractères d'imprimerie. Lorsque l'ouvrier a *fondu* toutes les lettres que devait donner la même matrice, il les visite. (Boquillon.) L'argent n'était pour lui qu'un moyen de *fondre* des balles et de forger des canons. (P. de St-Victor.)

— Fig. *Fondre un ouvrage dans un autre, le fondre avec un autre.* Ne faire qu'un tout de deux ouvrages auparavant distincts. Tycho-Brahé voulut *fondre* ensemble le système de Ptolémée et celui de Copernic. (Acad.) || *Fondre des notes dans le corps d'un ouvrage.* Les joindre au texte, selon leur ordre et leur rang.

— Loc. prov. *Fondre la cloche.* Prendre une dernière résolution sur une affaire. || Signifie aussi Vendre un objet, un héritage indivis pour se partager l'argent.

— Comm. *Fondre des actions, des billets.* Se défaire de ses billets, vendre ses actions pour de l'argent comptant; s'en défaire même avec perte dans un besoin pressant.

— Médec. *Fondre les humeurs.* Les rendre fluides. || *Fondre les calculs de la vessie.* Les dissoudre. || *Fondre une obstruction.* La détruire, la faire disparaître.

— Peint. *Fondre une couleur, une teinte dans une autre, avec une autre.* Mêler des couleurs, des teintes contiguës, de façon que le passage de l'une à l'autre soit insensible; sans cet artifice, le dessin est sec et le coloris cru, mais l'abus conduit au coloris vague et dénué d'effet, à la mollesse du dessin.

— Techn. *Fondre en abîme.* Tremper les chandelles dans le vaisseau nommé abîme, où est le suif fondu.

— FONDRE. v. n. Se liquéfier, se résoudre en liquide, en parlant des matières solides. Faire fondre du beurre, du saindoux, du lard. La cire fond au feu. La glace et la neige fondent au soleil.

— Se dissoudre dans un liquide. Le sucre fond moins rapidement dans l'alcool que dans l'eau.

— Fig. La mère, si elle suit sa tendance, *fondra* dans les molles tendresses, dans l'excès de l'adoration. (Michelet.)

— Fig. Diminuer, être réduit à rien, disparaître. Je n'aime point que notre pauvre Grignan *fonde* et diminue. (Mme de Sévigné.) || Se dit des choses qui s'anéantissent, qui sont détruites. Il n'y a point d'ouvrage si accompli qui ne *fondît* tout entier au milieu de la critique, si l'auteur voulait en croire tous les censeurs, qui ôtent chacun l'endroit qui leur plaît le moins. (La Bruy.)

— Fig. *Fondre à vue d'œil.* Se dit d'une personne ou d'un animal dont la force et l'embonpoint diminuent rapidement.

— Loc. prov. *Fondre comme le beurre dans la poêle.* Maigrir à vue d'œil.

— Fig. et fam. *Tout ce qu'il tient fond entre ses mains.* C'est un homme qui ne sait rien garder, qui est prodigue, perd ou égare tout ce qu'il a.

— Fig. *Fondre en pleurs, fondre en larmes.* Pleurer excessivement, répandre beaucoup de larmes. Je *fonds* en larmes en lisant vos lettres. (Mme de Sévigné.) La reine fit un effort pour se soulever et le reçut avec une dévotion qui fit *fondre* en larmes tout le monde. (Id.) Tout retentissait de cris, tout *fondait* en larmes. (Boss.) Il se précipite à ses genoux, les embrasse et *fond* en larmes. (J.-J. Rouss.)

— Fig. et fam. *Fondre en sueur.* Suer abondamment, par l'effet d'une chaleur excessive.

— *Le ciel fond en pluie, en eau.* Il pleut abondamment, à torrents.

> Enfin dans nos malheurs un Dieu nous secourut,
> Le ciel *fondit* en pluie, et le juste parut. (L. Rac.)

— S'abîmer, s'affaisser, s'écrouler. La terre a fondu sous ses pieds. La maison fondit tout à coup. Tous les monstres s'envolent ou *fondent* sous terre. (Corn.) Les vierges éperdues sortent de leur palais, dont les toits menacent de *fondre* sur leur tête. (Marmontel.)

> Ou tel, abandonné de ses poutres usées,
> *Fond* enfin un vieux toit sous les tuiles brisées.
> (Boileau.)

— Fig. Tomber de confusion, de surprise. A ces mots l'autre pensa *fondre*. (Saint-Simon.)

— Tomber impétueusement, s'élancer avec violence du haut en bas, s'abattre avec rapidité. Le faucon fond sur les perdrix. Le milan fond sur sa proie. Le taureau s'irrite, frappe à coups redoublés la terre, et *fond* sur le voile éclatant que lui présente un combattant à pied. (Florian.)

> Du firmament les clartés s'obscurcissent,
> Et du milieu d'un nuage entr'ouvert
> *Fond* à grand bruit un fantôme homicide.
> (Baour-Lormian.)

— Dans un sens analogue, Faire une irruption, se ruer sur, s'élancer, se jeter sur. Fondre sur l'ennemi. Fondre sur un homme avec fureur. Il fondit sur lui l'épée à la main. La cavalerie fondit sur l'aile droite de l'ennemi. L'ennemi va fondre sur cette province. Les maïas se réunissent en troupes nombreuses, pour *fondre* sur les champs semés de riz. (Buffon.)

> Nous reverrons bientôt, l'acier cruel en main,
> *Fondre* dans nos États un guerrier inhumain.
> (Crébillon.)

— On dit familièrement, dans le même sens: Toute cette compagnie devait aller dîner à la campagne; mais la pluie l'a obligée à venir *fondre* chez moi. (Trév.)

— Avec un nom de chose pour sujet. Les maux qui fondirent sur nous. Toutes les maladies vinrent fondre sur lui. La colère de Dieu va fondre sur vous. L'inégalité de son humeur imitera l'inconstance des flots de la mer, et les pensées les plus noires et les plus sombres viendront *fondre* dans son âme. (Mass.) Qui vous a répondu que la mort viendra lentement, et qu'elle ne *fondra* pas inopinément sur vous, comme un vautour cruel sur une proie tranquille et inattentive? (Id.) La fureur de mon ami allait *fondre* sur moi. (Barthél.) Tous les maux sont venus à la fois *fondre* sur moi. (Volt.) La tempête n'a pas encore *fondu* sur sa tête; il ne voit la vie qui se présente à lui que comme une route semée de fleurs. (Lacépède.) Une série de catastrophes allait *fondre* sur son église. (Mérimée.)

> Soit que bientôt, par une dure loi,
> La mort d'un vol affreux vienne *fondre* sur moi.
> (Boileau.)

— On le dit dans le même sens d'un orage. L'orage fondit tout à coup. Je ne sais où ira fondre l'orage. Peut-être ici sur nous un orage va *fondre*. (Delille.)

— SE FONDRE. v. pron. Se liquéfier par l'effet de la chaleur. La glace se fond au soleil. Le beurre se fond aisément. Le fer ne se fond qu'à un degré de chaleur très élevé.

— Fig. *Le ciel se fond en eau.* Il pleut abondamment.

> On dirait que le ciel, qui se *fond* tout en eau,
> Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau.
> (Boileau.)

— *Se fondre en larmes, en sueur.* Pleurer, suer abondamment. Pleurez, pleurez, mes yeux, et *fondez*-vous en eau. (Corneille.)

> Ainsi le grand Alcandre aux campagnes de Seine,
> Faisait, loin de témoins, le récit de sa peine,
> Et se *fondait* en pleurs. (Malherbe.)

— Se dissoudre. Les calculs vésicaux se fondent sous l'influence de certains remèdes.

— Se réunir, se combiner. Par la révolution Versailles s'est *fondu* dans la nation. (P.-L. Courier.) Toutes les divinités des eaux douces venaient se *fondre*, comme des affluents, dans l'immense famille des Océanides. (P. de St-Victor.)

— Diminuer peu à peu. Cependant l'armée se *fondant* peu à peu. (Volt.) Rentré dans la vie civile, ses richesses se *fondirent* en peu de temps. (Gér. de Nerval.)

— Fig. et fam. *Il s'est fondu, il n'a pas pu se fondre.* Signifie qu'un objet a disparu, ou que l'on ne conçoit pas qu'il ait pu disparaître.

— Se transformer en quelque chose de moindre importance. Le château, s'il est vieux, se *fond* en une douzaine de maisons qui ont des portes et des fenêtres, mais ni tours, ni créneaux, ni ponts-levis, ni cachots, ni antiques souvenirs. (P.-L. Courier.)

— Peint. Se confondre par la gradation des nuances. Deux teintes qui se fondent admirablement.

FONDRER. v. n. 1re conj. (radic. *fondre*). S'est dit pour Crouler, s'effondrer. Lors ils virent ces hautes églises et ces palais riches *fondrer* et abaisser par le feu. (Villehardouin.)

FONDRIER. s. m. (radic. *fond*). Mar. Bois dont la pesanteur spécifique est plus considérable que celle de l'eau de la mer.

— Navig. Train qui a flotté trop longtemps et qui, ayant amassé de la mousse et de la terre, devient si lourd qu'il ne peut plus flotter.

— Techn. Mur qui termine le fourneau d'une saline.

— Adjectiv. Bois fondrier. Train fondrier.

* **FONDRIÈRE.** s. f. (radic. *fondrer*). Nom qu'on donne en général à toutes les profondeurs répandues à la surface de la terre, et qui sont le résultat d'affaissements et d'éboulements. Combler une fondrière. Passer, traverser une fondrière. Les fondrières se forment dans les plaines, et les éboulements dans les montagnes. Il arrive quelquefois qu'à la suite d'un orage, d'un ouragan ou de quelque commotion atmosphérique, de grands espaces de terre s'enfoncent tout à coup, et font place à de vastes et profondes excavations qu'on nomme des *fondrières*. (Huot.)

— Terrain marécageux sous lequel les eaux croupissent faute d'écoulement, où l'on s'enfonce et disparaît facilement. Pays plein de fondrières. Sur cette montagne il y en a d'autres de la même forme, avec des vallées semblables à des *fondrières*. (B. de St-P.)

— Enfoncement de quelques parties de terrain sablonneux d'où l'eau se dégorge, soit continuellement, soit par accès.

— Nom des enfoncements remplis de neige dans les anfractuosités des montagnes où les voyageurs peuvent se perdre. Voyageur perdu dans les fondrières des Alpes.

— Minière exploitée à ciel ouvert.

— Fig. Il fut précipité en une profonde *fondrière* de désolation et de misère. (Pasquier.)

— Arg. Les poches.

FONDRILLES. s. f. pl. (pron. *fon-drille*, *ll* mouill.; rad. *fond*). Techn. Sorte de lie qui se forme au fond des vases ou dans les eaux malpropres.

— Sédiment que forme le bouillon.

* **FONDS.** s. m. (pr. *fon*, même devant une voyelle; du lat. *fundus*, même signif.). Sol d'une terre considéré relativement aux fruits qu'il produit. Cultiver un fonds. Un bon fonds. Un mauvais fonds. Être riche en fonds de terre. Planter des arbres dans un bon fonds. Ils firent bâtir pour cela un petit château dans le voisinage et sur le *fonds* même de Port-Royal-des-Champs. (Racine.)

— Par extens. Propriété. Il s'oppose à Usufruit. Je n'ai que l'usufruit de cette terre, un

autre en a le fonds. Une veuve n'a que l'usufruit de son douaire, le fonds et la propriété sont aux enfants. S'il est question de prêter de l'argent, nous ne sommes pas contents de nous informer du *fonds* de celui qui emprunte, mais fouillons jusque dans sa cuisine (Malherbe.)

— *Biens-fonds.* V. BIEN-FONDS

— *Le fonds et le très-fonds.* Sorte de pléonasme superlatif, qui signifie le fonds et tout ce qui en dépend. Vendre le fonds et le très-fonds. On écrit aussi *tréfonds*.

— Fig. et fam. *Savoir le fonds et le très-fonds d'une affaire.* La posséder parfaitement.

— Par anal. Somme d'argent qu'on amasse et que l'on destine à certains usages. Faire un fonds pour la guerre, pour la marine. Manquer de fonds. Faire un fonds. Trouver un fonds. Dissiper un fonds. Employer le fonds. N'avoir point de fonds pour payer. Être en fonds. Mes fonds sont bas. Ses fonds diminuent. On dit qu'un joueur est en fonds quand il a beaucoup d'argent. Il n'importe d'avoir payé le vacher ou non, c'est que nous avons peur que le *fonds* nous manquât. (Mme de Sévigné.) Ce subside, emprunté aux *fonds* généraux du Trésor, devait s'ajouter au produit de la taxe. (Thiers.)

— Fig. et fam. *Être en fonds pour faire quelque chose.* Être en état de le faire. On lui a joué un mauvais tour, mais il est en *fonds* pour prendre sa revanche. (Acad.) Vous voilà en *fonds* pour faire à Paris tout ce que vous voudrez. (Mme de Sév.) L'auteur était en *fonds* pour prêter de l'esprit à ses personnages. (Durand.)

— Fig. *Les fonds sont en baisse.* On n'a pas d'argent.

— Fam. *Faire un fonds pour l'aloyau.* Garder de l'argent pour un besoin.

— *Les fonds du Trésor, de la Banque.* Les dépôts d'argent accumulés dans les caisses de ces établissements pour les besoins du commerce et des services publics. || *Les fonds de la guerre, de la marine, de l'artillerie, des bâtiments*, etc. Sommes d'argent réglées par les budgets annuels, et destinées à la guerre, à la marine, à l'artillerie, etc. || *Bureau des fonds.* Bureau chargé dans les grands ports des recettes de deniers, des payements des appointements, des soldes, des marchés, etc. || *Fonds publics* ou simplement *fonds*. Nom que l'on donne aux dettes contractées par le gouvernement, à tous les capitaux qui constituent la dette publique, c'est-à-dire tous les capitaux empruntés par l'État et représentés par des titres ou effets publics. Les *fonds* sont montés de 1 fr. 25 cent. (Drouineau.) Les *fonds* sont aussi montés à la nouvelle de la prise de Varsovie. (Id.) || *Fonds constitués.* Fonds inscrits au registre de la dette publique perpétuelle. || *Fonds constitués, immobilisés.* Ceux qui sont rachetés par la caisse d'amortissement, et ne peuvent plus se transmettre. || *Fonds constitués, classés.* Ceux qui, possédés par des personnes dont la fortune est stable, ne sont plus guère susceptibles d'être transférés. || *Fonds flottants.* Fonds qui proviennent d'emprunts à termes rapprochés. || *Fonds constitués flottants.* Ceux qui causent à la Bourse les alternatives de hausse et de baisse. || *Fonds secrets.* Fonds dont le gouvernement a le libre emploi, sans contrôle. || *Fonds social.* Masse, réunion des apports particuliers faits par chacun des membres d'une société et destinés à une exploitation commune. || *Mise de fonds.* Capital social.

— *Faire un appel de fonds.* Faire une demande d'argent pour continuer une opération commencée.

— Capital d'une somme d'argent, par opposition à Intérêts. Aliéner son fonds.

> Jean s'en alla comme il était venu,
> Mangeant son *fonds* avec son revenu. La Fontaine.)

— *Fonds perdus.* Rentes viagères qui s'éteignent par la mort de ceux au profit de qui elles sont faites, dont le fonds est perdu pour les héritiers. || *Placer, mettre son argent à fonds perdus.* Placer son argent en viager, abandonner le capital à condition d'en recevoir sa vie durant un intérêt convenu. || *Vendre un bien, une maison à fonds perdu.* En céder la propriété pour un intérêt convenu.

— Ce qui compose un établissement commercial, les marchandises, la clientèle ou achalandage, le local ou l'établissement s'exploite. Fonds de commerce, de magasin. Fonds de boulanger, d'épicier, d'horloger, de lapidaire, etc. Vendre, acheter un fonds. Un fonds de boutique. Fonds bien achalandé. Au cas de faillite de l'acheteur, le vendeur n'a aucun privilège pour le *fonds* qu'il a vendu. (Bousq.)

— Fig. Se dit d'une science, d'une matière, d'un sujet, par rapport à ce qu'ils peuvent fournir de ressources. C'est un *fonds* très riche et qu'on n'a point encore exploité. (Acad.) La poésie n'a que de l'agrément; les traits instinctifs de morale ne sont pas de son *fonds*. (St-Evremond.)

— Par extens. Ce qui prouve que le christianisme parle plus au génie que la Fable, c'est qu'en général nos grands peintres ont mieux réussi dans les *fonds* sacrés que dans les *fonds* profanes. (Chateaubriand.)

— Ce que l'on a, ce que l'on possède au moral. Il est essentiel de se faire un *fonds* d'idées saines qui règlent la conduite et le jugement. (Boiste.) Bien des gens épuisent leur *fonds* philosophique en conseils pour leurs amis, et en demeurent dépourvus pour eux-mêmes. (La Rochef.) C'est une créature dont le *fonds* est d'un christianisme fort austère. (Mme de Sév.)

— S'emploie au fig. en parlant des qualités de l'âme considérées sous le rapport des effets qu'elles produisent. Un fonds de vertu, de probité, de régularité, de foi, de religion. Vous avez un *fonds* de raison et de courage que j'honore. (Mme de Sévig.) L'éducation embellit et cultive un *fonds* encore brut et ingrat. (Mass.) Elles ne doivent porter pour dot à leurs maris qu'un grand *fonds* de vertu. (Barth.) On discernait encore dans son âme ce *fonds* d'inclinations basses qu'il reçut de la nature et ces sentiments élevés qu'il devait à son premier état. (Id.) Il avait lui-même, à défaut de foi très formelle, un *fonds* de croyance générale. (O. Feuillet.) Il y avait toujours en lui un vieux *fonds* de vénération pour les maîtres qu'il avait remplacés. (J. Sandeau.)

> Un grand *fonds* de vertus rarement se confisque :
> En faveur et disgrâce on est sûr d'en jouir. (Boiss.)

— *Faire fonds de* ou *sur quelque chose.* S'en croire assuré. Il ne faut pas faire grand *fonds* de tout ce qu'il dit. (Trév.) Défiez-vous de vos forces, et ne faites aucun *fonds* sur la sagesse humaine. (Bouh.) || *Faire fonds sur quelqu'un* ou *sur quelque chose.* Compter sur lui. Je fais un grand *fonds* sur les instructions qu'il m'a promis de me donner. (Rac.) || On écrit aussi *Faire fond*.

— Anc. cout. *Fonds de terre.* Redevance censuelle, le premier cens, imposé en 1112 sur chaque fonds de terre.

— Jeux. Somme qu'on met sur une carte au lansquenet.

— Min. Nom des galeries horizontales poussées jusqu'à l'extrémité du massif de houille exploité.

— Prat. *Fonds dotal.* Immeuble constitué en dot à la femme.

FONDU, UE. part. pass. du v. Fondre. S'emploie adjectivem. Plomb fondu. Cire fondue. Neige, glace fondue. Verser du plomb fondu dans les veines d'un condamné. L'acier *fondu* d'Angleterre se gerce de plusieurs cassures. (Buff.) Le métal est *fondu* dans les creusets pour des objets de moyennes et de petites dimensions. (Boquillon.)

— Moulé. Statue fondue. Canons fondus. Lettres fondues. Les lettres ainsi *fondues* passent alors entre les mains des femmes, qui commencent par les rompre. (Boquillon.)

— Mélangé, nuancé. Couleurs fendues. Nuances bien, mal fondues. Des couleurs bien fondues. Non seulement la nature a réuni sur le plumage du paon toutes les couleurs du ciel et de la terre pour en faire le chef-d'œuvre de sa magnificence, elle les a encore mêlées, assorties, nuancées, *fondues* de son inimitable pinceau, et en a fait un tableau unique. (Buff.)

— Par anal. Pour me servir d'une expression d'atelier, qui rendra ici ma pensée, l'ensemble de Mme Delaunay était bien *fondu*, c'est-à-dire que rien ne tranchait en elle. (A. de Muss.)

— Fig. C'est la Nouvelle Héloïse de J.-J. Rousseau et le Sopha de Crébillon *fondus* ensemble qui ont formé le goût de M. Dorat dans le genre des romans. (Grimm.)

— Fig. *Cette maison est fondue dans telle autre.* Se dit d'une maison dont les biens ont passé dans une autre par mariage.

— *Il est fondu, il n'est pas fondu.* Se dit d'un objet qui a disparu tout à coup, ou qu'on a retrouvé après l'avoir cru perdu.

— *Fondu de.* Nous étions au milieu de quatre fourneaux; de temps en temps ces démons venaient autour de nous, tout *fondus* de sueur. (Mme de Sévigné.)

— *Fondu en.* Tous ces pauvres gens étaient *fondus* en larmes. (Mme de Sévig.)

— *Fondu par.* Des torrents de glaces et de neiges *fondues* par le soleil se précipitent avec un fracas épouvantable. (Gaillard.)

— Jeux. *Cheval fondu.* Jeu d'enfants sautant les uns sur les autres. Jouer au cheval *fondu*. (Acad.)

— Philos. hermét. *Le corps est fondu.* La matière est très blanche, elle est déliée, subtile, elle est fondue en eau.

***FONDUE.** s. f. (radic. *fondre*). Art culin. Entremets au fromage et aux œufs brouillés; sorte de ragoût originaire de la Bresse ou du Bugey. La *fondue* est un mets sain, savoureux, appétissant, de prompte confection, et partant, toujours prêt à faire face à l'arrivée de quelques convives inattendus. (Brill.-Sav.)

— Métrol. Mesure de convention pour le minerai, en usage dans le Périgord et l'Angoumois et valant environ 6 kilogr. et demi.

— Techn. Sucre trop chargé de sirop.

FONDUELO. s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'Égypte, de 146 médini. Le fonduelo valait 7 fr. 215.

FONDUK ou **FONDUKLI.** s. m. Métrol. Ancienne monnaie d'or usitée en Turquie, et nommée aussi *sequin fondukli*. Elle valait environ 9 fr. 50.

FONDULE. s. m. Ichtyol. Genre de malacoptérygiens, établi aux dépens du genre cobitis.

FONET. s. m. Moll. Espèce de moule du Sénégal, la moule unie.

FONFE ou **FONFIÈRE.** s. f. Arg. Tabatière.

FONFRÈDE (Jean-Baptiste BOYER-). Conventionnel, né à Bordeaux, 1766-1793. Orateur passionné du parti de la Gironde, il vota la mort de Louis XVI. Membre de la commission des Douze, il ne fut pas d'abord compris dans la liste des députés arrêtés le 2 juin Il n'en fut pas moins envoyé à l'échafaud avec les girondins.

FONGATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide fongique avec une base salifiable.

FONGE. s. m (étym. lat., *fungus*, même signif.). Bot. Vieux nom du champignon et du potiron. || *Fonge-cave.* Sorte de champignon du genre des bolets. || *Fonge-orange.* Sorte de bolet des environs de Paris

FONGER. v. n. 1re conj. On met un *e* après le *g* suivi de *a, o*. Ce verbe ne s'emploie qu'à la 3e pers. *Il fongeait. Fongeant*, etc. Techn. Boire l'encre, s'emboire. Se dit en parlant du papier qui n'est pas collé. Je m'étonne que son mari y ait consenti, et qu'il n'ait pas appréhendé que le papier ne *fongeât*. (Bussy-Rab.)

FONGIACÉ, ÉE. adj. Polyp. Qui ressemble à une fongie. || FONGIACÉES. s. f. pl. Famille de polypiers ayant pour type le genre fongie.

***FONGIBLE** adj. 2 g. (ét. lat., *fungibilis*; de *fungi*, s'acquitter). Jurispr. Qui se mesure ou se pèse. On entend par *choses fongibles*, celles qui se consomment par l'usage et sont susceptibles d'être remplacées les unes par les autres et de se représenter mutuellement, comme les grains, les liqueurs, l'argent monnayé, les mét aux livrés au poids, le poisson d'un étang, etc. || Les *choses non fongibles* demeurent entières après l'usage auquel elles sont destinées et se restituent en nature. Un meuble, un bijou d'or ou d'argent, un vêtement, un ustensile de fer ou de cuivre, sont autant d'objets non fongibles.

FONGICOLE. adj. 2 g. (étym. lat., *fungus*, champignon; *colo*, j'habite). Zool. Qui vit sur les champignons ou dans les champignons. || FONGICOLES s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères, de la famille des tipulaires, dont les larves se développent dans les champignons et les détritus du bois pourri. Syn. de MYCÉTOPHILIDES.

FONGIE. s. f. (du lat. *fungus*, champignon). Polyp. Genre de zoanthaires, confondu avec les madrépores. Les madrépores connus sous les noms de *taupe de mer* et de *bonnet-de-Neptune* sont des fongies.

FONGIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *fungus*, champignon; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'un champignon. Polypier fongiforme.

— Anat. Se dit des parties qui ont la forme d'un champignon. Papilles fongiformes de la langue.

— Géogn. Se dit d'une coulée de lave qui, partant d'une ouverture et s'épanchant sur un terrain horizontal, s'y répand d'une manière à peu près circulaire et égale à son point de départ. Une lave fongiforme.

FONGINE. s. f. (du lat. *fungus*, champignon). Chim. Substance qu'on obtient quand, par l'action de l'alcool et des alcalis étendus, on a dépouillé les champignons de tous leurs principes solubles.

FONGINÉS. s. f. pl. Bot. Groupe de la tribu des confervoïdées.

FONGINEUX, EUSE. adj. (du lat. *fungus*, champignon). Hist. nat. Se dit d'un terrain qui est plein de champignons.

FONGINIENS. s. m. pl. Polyp. Famille de polypes, dont les animaux vivent solitairement, attachés aux plantes marines.

FONGIPORE. s. m. (ét. lat., *fungus*, champignon; gr. πῶρος, pierre). Polyp. Polypier madréporique vivant, qui se rapporte aux alcyonaires.

FONGIQUE. adj. (étym. lat., *fungus*, champignon). Chim. Se dit d'un acide qu'on trouve dans les champignons.

— Bot. Qui a rapport aux champignons. La truffe est sans doute une production fongique.

FONGITE. s. f. (ét. lat., *fungus*, champignon). Polyp. Polypier fossile qu'on trouve dans les pierres calcaires secondaires, comme dans les dépôts tertiaires.

— Minér. Pierre dure de couleur jaune qui, par ses stries, imite le champignon.

FONGIVORE. adj. 2 g. (ét. lat., *fungus*, champignon; *vorare*, dévorer). Zool. Qui mange des champignons. Qui vit dans les champignons. || FONGIVORES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères, dont les larves vivent dans les champignons.

FONGOÏDE. adj. 2 g. (ét. lat., *fungus*, champignon; gr. εἶδος, forme). Hist. nat. Qui ressemble à un champignon.

— Médec. Qui a la forme d'un fongus

FONGOLOGISTE. s. m. (ét. lat., *fungus*, champignon; gr. λόγος, discours). Didact. Naturaliste qui s'occupe spécialement des champignons.

***FONGOSITÉ.** s. f. (du lat. *fungus*, champignon). Chir. Excroissance vasculeuse d'apparence charnue qui s'élève à la surface des plaies ou des ulcères. Qualité de ce qui est fongueux et mollasse et ressemble à la substance des champignons. C'est à la surface des plaies et des ulcères et par le développement excessif des bourgeons charnus, que se forment les *fongosités* qui s'opposent longtemps à la cicatrisation. (Ratier.)

FONG-OUANG. s. m. Oiseau mythologique des Chinois, le même que le phénix.

***FONGUEUX, EUSE.** adj. (pr. *fon-gheu*; du lat. *fungus*, champignon). Bot. Qui ressemble au champignon. Se dit d'une plante dont la substance est épaisse, coriace et élastique, ou paraît formée d'un tissu cellulaire très lâche. Corydale fongueux. Lorique fongueuse de la tulipe

— Chir. *Chairs fongueuses.* Chairs mollasses, baveuses, qui s'élèvent en forme de champignons dans les parties ulcérées. Les escarotiques, les caustiques, quelquefois le cautère actuel lui même, doivent être employés pour réprimer les chairs *fongueuses*. (Ratier.) || *Tumeurs fongueuses.* Gonflements saignants ou suppurants qui se forment sur les membranes séreuses et muqueuses. Les tumeurs *fongueuses* viennent la plupart du temps sur les plaies cancéreuses; elles sont d'une mauvaise nature et indiquent que la maladie a jeté de profondes racines. (Id.) || *Plaie fongueuse.* Plaie dont les bords se gonflent et saignent facilement.

***FONGUS.** s. m. (pr. *fon-guss*; ét. lat., *fungus*, champignon). Chir. Nom d'excroissances molles et spongieuses disposées en forme de champignons qui s'élèvent sur la peau ou sur quelque membrane. Les *fongus* sont quelquefois de nature cancéreuse. (Chaussier.) Les *fongus* peuvent se développer dans l'épaisseur de nos parties, dans les tissus les plus profondément placés, sans qu'il y ait d'ulcération à l'intérieur. (Breschet.)

— *Fongus médullaire.* Saillie fongueuse des tumeurs encéphaloïdes.

— Art vétér. Portion de l'uvée qui vient former des pelotons au bord de la pupille.

— Bot. Terme généralement employé par les botanistes pour désigner les champignons de mer.

FONKES. s. m. Mamm. Nom vulgaire du loris.

FONNEUSE. s. f. Ouvrière qui fait les jours dans les fleurs en plat de la dentelle.

FONSOIR. s. m. Techn. V. FONÇOIR.

***FONTAINE** s. f. (étym. lat., *fons, fontis*, source) Source naturelle qui sort de terre; bassin qui reçoit l'eau d'une source et qui la verse au dehors. La source, le bassin, les bords d'une fontaine. Le jet d'une fontaine. Puiser dans la fontaine, à la fontaine. Eau de fontaine. Aller à la fontaine. L'opinion la plus raisonnable attribue l'origine des fontaines aux vapeurs aqueuses répandues dans l'atmosphère et qui, condensées par une cause quelconque, tombent en brouillards, en pluies sur la terre, s'y infiltrent en partie, et vont alimenter les réservoirs qui fournissent les eaux des sources. J'ai sous ma fenêtre une très belle *fontaine* dont le bruit fait une de mes délices. (J.-J. Rouss.) Les jeunes filles de la ville viennent puiser de l'eau à cette *fontaine*. (X. Marmier.) En gerbes de cristal jaillissent les *fontaines*. (Baour-Lorm.) De l'autre main il tient encore sa carafe qu'il venait de remplir à la *fontaine* de la cour. (A. Daudet.)

> Parmi des rocs mousseux une claire *fontaine*
> Bondit, s'échappe, tombe, et dans son cours errant,
> Arrose une plaine et fuit en murmurant. (Michaud.)
>
> Du sommet des rochers, sur les arides plaines,
> Déjà n'arrive plus le tribut des *fontaines*. (St-Lamb.)
>
> Heureux qui, dans un coin, sous une roche humide,
> Voit sourdre et bouillonner la *fontaine* limpide!
> (Castel.)

— *Fontaine ardente.* Fontaine d'où jaillissent des flammes, causées par le dégagement du gaz hydrogène phosphoré que l'eau y tient en dissolution. || *Fontaine artésienne.* Fontaine jaillissante artificielle. || *Fontaine intercalaire.* Fontaine dont l'écoulement, sans cesser entièrement, éprouve des retours d'augmentation et de diminution qui se succèdent après un temps plus ou moins considérable. || *Fontaine jaillissante.* Jet d'eau naturel qui a lieu quand le conduit est contourné en siphon, renversé en U, et que l'orifice par lequel l'eau s'échappe à l'extérieur est plus bas que le réservoir qui la fournit. || *Fontaines périodiques* ou *intermittentes.* Celles qui tarissent pendant un certain espace de temps après lequel elles recommencent à couler pour tarir de nouveau, et ainsi de suite. || *Fontaine salée.* Courant d'eau douce qui, traversant des bancs de mines de sel gemme, va surgir en fontaine salée à l'extérieur. || *Fontaine uniforme.* Fontaine dont le cours est soutenu, égal et continuel, en sorte qu'elle produit constamment une même quantité d'eau.

— Poét. On dit *le cristal d'une fontaine*, pour Son onde

— Par extens. Fontaine de lait, de vin.

— Fig. *Pleurer comme une fontaine, Être comme une fontaine*, etc. Pleurer beaucoup. Il y avait entre autres un petit page qui devenait *fontaine*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. La douleur et la volupté sont deux *fontaines*, auxquelles qui puise, quant et combien il faut, est bienheureux. (Mont.)

— Myth. Les fontaines étaient sous la protection des nymphes appelées naïades, ou plutôt elles étaient ces nymphes elles-mêmes, qui sous cette forme recevaient les vœux et les sacrifices des mortels. On les faisait filles de l'Océan et de Téthys. || *Fontaine Aganippe.* Fontaine dont l'eau, appelée *l'onde aganippide*, avait la vertu d'inspirer les poètes. || *Fontaine d'Hippocrène, d'Hélicon, de Castalie.* Fontaines qui étaient en des lieux consacrés aux Muses et dont l'eau avait la propriété d'inspirer le génie poétique. || *Fontaine de Jouvence.* V. JOUVENCE.

— Prov. et fig. *Il ne faut pas dire : Fontaine, je ne boirai pas de ton eau.* Il ne faut jamais assurer qu'on n'aura pas besoin de telle personne ou de telle chose.

— Vaisseau de cuivre, de grès, de pierre, etc., dans lequel on garde de l'eau pour les usages domestiques. || *Fontaine à filtre.* Fontaine garnie intérieurement d'une pierre poreuse au travers de laquelle l'eau suinte, et dont la surface retient les matières que l'eau charrie avec elle.

— Robinet de bois ou de métal, par où coule l'eau d'une fontaine, ou le vin d'un tonneau, etc. Tourner la fontaine.

— Anat. *Fontaine de la tête.* Point où se réunissent les sutures du crâne. Syn. de FONTANELLE.

— Anc. cout. *Faire ses fontaines.* Sorte de jeu en usage le quatrième dimanche de carême.

— Archit. Construction aménagée pour donner de l'eau au public, ou monument dans lequel l'eau est appelée à produire le principal effet décoratif. La fontaine Médicis. La fontaine Molière. La fontaine des Innocents. Une fontaine ornée de vases, de statues, etc. || *Fontaine à coupe.* Celle qui outre son bassin a une coupe de pierre, de marbre ou de fonte, portée sur une tige ou piédestal, laquelle reçoit un jet qui s'élève par le milieu et forme une nappe en tombant. || *Fontaine en niche.* Fontaine dont le bassin est sous une arcade. || *Fontaine en pyramide.* Fontaine formée de plusieurs bassins étagés. || *Borne-fontaine.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Bot. *Fontaine des oiseaux.* Nom vulgaire de la silphie perfoliée et de la cadère qui conservent l'eau des pluies aux aisselles de leurs feuilles.

— Comm. *Fontaine de bière.* Sorte de mesure de capacité en usage dans certaines brasseries.

— Géogr. *Fontaine de Vaucluse.* V. VAUCLUSE.

— Méd. Cautère ou tout autre exutoire.

— Pêch. Compartiment de la tête du cachalot, qui contient une grande quantité de cétine.

— Philos. herm. *Fontaine de Flamel.* La retorte. || *Fontaine de Jouvence.* L'élixir parfait. || *Fontaine des métaux.* Le mercure. || *Fontaine du torrent.* Fontaine des philosophes.

— Phys. *Fontaines artificielles.* Fontaines d'où l'on fait jaillir un liquide par la pression et la force élastique de l'air ou la pesanteur de l'eau. || *Fontaine à gaz comprimé.* Fontaine fondée sur le principe de l'élasticité des gaz, dont on augmente le ressort en les foulant dans un espace fermé de tous côtés. || *Fontaine de Héron.* Fontaine ainsi nommée du nom de son inventeur, qui vivait 220 ans avant notre ère, et dans laquelle l'eau jaillit au-dessus de son niveau, au moyen du ressort de l'air comprimé par une colonne d'eau. Elle est basée sur le principe qu'une colonne d'eau est plus pesante qu'une colonne d'air de même hauteur. L'abbé de Gouvon m'avait fait présent d'une petite *fontaine* de Héron fort jolie et dont j'étais transporté. (J.-J. Rouss.) || *Fontaine intermittente.* Appareil qui donne un écoulement intermittent sans siphon. Il consiste en un réservoir que l'on remplit en partie d'eau et que l'on ferme hermétiquement : deux ou plusieurs ajutages d'écoulement communiquent avec le fond du réservoir qui est lui-même traversé par un tube vertical, dont l'extrémité inférieure taillée en biseau s'ouvre vers le fond d'une cuvette qui sert de pied à l'appareil. Cette cuvette est percée d'un petit trou qui laisse écouler moins d'eau qu'elle n'en reçoit par les ajutages, ce qui amène un écoulement intermittent.

— Techn. Creux formé dans un coin du pétrin, où l'on verse de l'eau pour délayer le levain et la farine. || Nom donné aux cavités qui se forment dans un pain de sucre.

— Zooph. *Fontaine de mer.* Nom donné à l'actinie rouge, à cause de la manière dont elle lance, quand on la presse, l'eau contenue dans sa cavité intérieure.

— Syn. comp. FONTAINE, SOURCE. La *source* est un canal souterrain dans lequel coule de l'eau qui arrive ou non à la surface du sol. Les ouvriers ont rencontré une *source* en creusant la cave. La *fontaine* est le bassin qui laisse écouler l'eau au fur et à mesure qu'il la reçoit. La *fontaine* de Vaucluse donne naissance à la Sorgues.

FONTAINE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Belfort ; 400 hab.

— FONTAINE-FRANÇAISE. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Dijon (Côte-d'Or); 1,000 hab. A 1 kil. est un monument qui rappelle la victoire de Henri IV sur les Espagnols, 1595.

— FONTAINE-LE-DUN. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Yvetot (Seine-Inférieure) ; 450 hab.

— FONTAINE-LEZ-LUXEUIL. Comm. du cant. de Saint-Loup, arrond. de Lure (Haute-Saône) ; 2,000 hab.

— FONTAINE-NOTRE-DAME. Comm. du cant. et de l'arr. de Cambrai (Nord) ; 2,100 hab.

— FONTAINE-L'ÉVÊQUE. Ville de Belgique (Hainaut), à 10 kil. O. de Charleroi ; 4,500 hab. Clouterie.

FONTAINE (La). V. LA FONTAINE.

— FONTAINE (François-Pierre-Léonard). Architecte, né à Pontoise, 1762-1853, ami et collaborateur de Percier, restaura avec lui beaucoup de palais, ouvrit la rue de Rivoli, éleva l'arc de triomphe du Carrousel, 1807; fut membre de l'Institut, 1812: construisit le monument expiatoire à la mémoire de Louis XVI, la galerie d'Orléans au Palais-Royal, et appropria le château de Versailles à sa nouvelle destination de musée. On a de lui : *Palais, maisons et autres édifices modernes dessinés à Rome; Recueil de décorations intérieures pour ce qui concerne l'ameublement*, etc.

— FONTAINE DES BERTINS (Alexis). Géomètre, membre de l'Académie des sciences, né à Claveyson (Drôme), 1705-1771. Il donna pour les problèmes *de maximis* une méthode plus générale que celle de Bernouilli, trouva une nouvelle solution du problème des *tautochrones*, etc., et s'occupa du calcul intégral. Il avait aussi des idées neuves en mécanique.

FONTAINEAU. s. m. (dimin. de *fontaine*). S'est dit d'un Étang, d'un fossé plein d'eau.

FONTAINEBLEAU. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. de Seine-et-Marne, à 16 kil. S. de Melun, au milieu de la forêt de son nom, d'une superficie de près de 17,000 hectares. On y exploite les grès pour le pavage, et les chasselas des environs sont renommés. Fontainebleau est surtout célèbre par son magnifique château, reconstruit par François Ier, embelli par Henri II, Henri IV, Louis XIII, Napoléon, Louis-Philippe. Christine de Suède y fit assassiner Monaldeschi, 1657; Louis XIV y signa la révocation de l'édit de Nantes, 1685 ; Pie VII y résida, 1812-1813 ; Napoléon Ier y fit ses adieux à sa garde, 1814. Patrie de Philippe IV, de Louis XIII, de Dancourt, de Damesme ; 12,500 hab.

— FONTAINEBLEAU. s. m. Nom donné au chasselas de Thomery ou de Fontainebleau.

FONTAINERIE. s. f. Fabrique et commerce de fontaines.

FONTAINÈSE ou **FONTANÈSE.** s. m. Bot. V. FONTANESIE.

★ **FONTAINIER.** s. m. V. FONTENIER.

FONTANA (Dominique). Né près du lac de Côme, 1543-1607, architecte et ingénieur, fut chargé par Sixte Quint d'achever la coupole de Saint-Pierre, éleva dans la place un obélisque, et eut la direction de tous les grands travaux de Rome. Accusé de dilapidation, disgracié par Clément VIII, il se rendit à Naples, où il fut chargé d'ouvrages importants.

— FONTANA (Charles). Né près de Côme, 1634-1714, architecte, élève du Bernin, fut chargé de nombreux travaux par sept pontifes; et, hors de Rome, donna les plans de la villa Visconti à Frascati, de la cathédrale de Montefiascone, etc. Il a décrit la basilique de Saint-Pierre dans son *Temple du Vatican.*

FONTANALIES ou **FONTANALES.** s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur des nymphes qui présidaient aux fontaines et aux sources. Les fontanalies se célébraient le 13 octobre, qui était le troisième jour avant les ides. Ce jour-là, on trempait dans les puits et dans les fontaines des guirlandes de fleurs, et on en couronnait les enfants.

★ **FONTANELLE.** s. f. (dimin. de *fontaine*). Anat. Nom donné aux espaces membraneux que présente le crâne avant son entière ossification. On les appelle ainsi parce qu'on peut sentir à leur niveau les mouvements d'élévation et d'abaissement du cerveau. On distingue six fontanelles, deux en haut sur la ligne médiane, et quatre sur les côtés. || *Fontanelles supérieures et médianes.* Fontanelles placées, l'une à la réunion des pariétaux avec le coronal, l'autre formée par le concours de l'occipital et des pariétaux. || *Fontanelles latérales et inférieures.* Fontanelles placées, l'une au-dessus de l'apophyse mastoïde du temporal, l'autre dans la fosse temporale, à l'endroit où doivent se réunir le pariétal, le coronal et le sphénoïde.

— Chir. Petit ulcère artificiel, pratiqué en quelque endroit du corps, afin de détourner d'un point menacé une certaine quantité d'humeur, ou d'établir sur un endroit peu dangereux une irritation permanente, qui empêche une irritation plus dangereuse de se fixer sur un point plus important. Ce qu'on appelle un cautère, un vésicatoire, est une fontanelle.

FONTANES (Louis, marquis de). Né à Niort, 1757-1821, protégé par Turgot, se fit connaître par des pièces de vers élégantes, *le Jour des morts, le Verger*, etc., rédigea *le Modérateur* en 1789, fut obligé de se cacher jusqu'au 9 thermidor. Membre de l'Institut, 1795, professeur à l'École centrale des Quatre-Nations, il s'enfuit à Londres au 18 fructidor et s'y lia avec Chateaubriand. Après le 18 brumaire, il rédigea *le Mercure*, prononça l'*Éloge de Washington*, 1800 ; entra au Corps législatif, 1802, le présida et en devint l'orateur officiel. Grand-maître de l'université, 1808, sénateur, il se rallia à la Restauration et fit partie de la Chambre des pairs.

FONTANÉSIE. s. f. (de *Desfontaines*, n. pr.). Bot. Genre d'oléacées fraxinées, établi pour un arbrisseau de Syrie. Les Anglais se servent de son bois pour teindre en jaune.

FONTANET. Géogr. V. FONTENOY-EN-PUYSAIE.

★ **FONTANGE.** s. f. Cost. Nœud de rubans que les femmes portaient autrefois sur leur coiffure, qui devait son origine et son nom à Mlle de Fontanges. Sa coiffure s'étant dérangée dans une partie de chasse, elle prit un ruban qu'elle passa autour de sa tête et qu'elle retint à l'aide d'un nœud placé sur son front. Le nœud a changé souvent de forme, mais la mode a persisté longtemps.

> Elle résout d'un mot, en plaçant sa *fontange*,
> Les grandes questions qui terrassent Lagrange. (COLIN.)

— Fig.

> Combien n'a-t-on point vu de belles aux doux yeux,
> Avant le mariage anges si gracieux,
> Tout à coup se changeant en bourgeoises sauvages,
> Vrais démons, apporter l'enfer dans leurs ménages,
> Et, découvrant l'orgueil de leurs rudes esprits,
> Sous leur *fontange* altière asservir leurs maris !
> (BOILEAU.)

— *Sous les fontanges.* Dans la tête. Nous écoutâmes, le maréchal et moi, cette tragédie avec une attention qui fut remarquée, et certaines louanges sourdes et bien placées, qui n'étaient peut-être pas sous les *fontanges* de toutes les dames. (Mme de Sév.)

FONTANGES. Géogr. Comm. du cant. de Salers, arr. de Mauriac (Cantal), sur l'Aspre ; 1,000 hab. Mines d'alun et de houille. Ruines de l'ancien château, qui a donné son nom à une famille noble d'Auvergne.

FONTANGES (Marie-Angélique DE SCORAILLE DE ROUSSILLE, duchesse DE). Née en 1661, était fille d'honneur de Madame, mère du régent, quand elle plut à Louis XIV. Elle succéda un instant à la toute-puissance de Mme de Montespan ; mais, à la suite d'une couche, elle perdit, avec sa beauté, tout son ascendant sur le roi. Retirée à Port-Royal, elle y mourut à 20 ans, 1681.

FONTARABIE. s. f. Hortic. Espèce de poire d'hiver qui se mange cuite et en compote.

FONTARABIE. (*Fons rapidus, Œaso*, etc., en espagnol, *Fuenterrabia*). Géogr. Petit port du Guipuzcoa (Espagne), à 17 kil. E. de Saint-Sébastien, sur la rive gauche de la Bidassoa et sur le golfe de Gascogne. Place forte, elle a été prise cinq fois par les Français ; en 1813, ils y furent assiégés eux-mêmes par les Anglais. Sourdis y battit les Espagnols en 1648. Popul. 2,200 h.

★ **FONTE.** s. f. Action de fondre, de liquéfier, de résoudre les corps solides sous une forme liquide. La fonte des métaux. Mettre, remettre à la fonte. || *Fonte en coquille.* Fonderie en sable pour les pièces qui doivent avoir une grande dureté. || *Fonte en sable d'étuve.* Sable argileux possédant assez de consistance pour conserver, étant séché, la forme qu'on lui a donnée en l'appliquant contre les modèles. || *Fonte en sable vert.* Sable encore humide et frais avec lequel on fait des moules ou l'on coule immédiatement la matière.

— Fig. *Remettre un ouvrage à la fonte.* Se dit en parlant des ouvrages d'esprit où il y a des imperfections qu'il faut faire disparaître. Remettez pour le mieux ces deux vers à la *fonte.* (La Fontaine.)

— Action de ce qui fond, de ce qui se liquéfie. La fonte des neiges fait déborder les rivières.

— Fig. La cabale qui obsédait Monseigneur regardait la *fonte* de ses glaces comme trop dangereuse, pour souffrir que la duchesse de Bourgogne se remît en grâces. (St-Simon.)

— On donne spécialement ce nom au produit immédiat de minerai de fer traité dans les hauts fourneaux. C'est une combinaison de fer et de carbone accompagnée de silice et de matières contenues dans les minerais de fer dont on l'extrait, ou dans les fondants employés au traitement de ces minerais. Fonte blanche, blanche argentine, blanche mate, blanche truitée, blanche vive ; grise, grise claire, grise noire, grise truitée ; manganésifère, etc., etc. || *Coulée de fonte.* Opération par laquelle on vide les hauts fourneaux. || *Culot de fonte.* Les petites masses qu'on obtient au fond des creusets d'essai des minerais de fer. || *Gâteau de fonte.* Morceau de fonte percé de trous nombreux pour faire de l'acier naturel. || *Gouttes de fonte.* Ce qui tombe de l'ouvrage dans le creuset des hauts fourneaux. || *Fonte blanche.* Fonte obtenue par un brusque refroidissement d'un carbure homogène. || *Fonte brute* ou *crue.* Fer peu malléable. || *Fonte claire.* Reste de coulée d'un four trop chargé. || *Fonte grise.* Fonte d'une grande ténacité, dont le grain n'est pas homogène. || *Fonte marchande.* Nom de toutes celles qui ne sont pas destinées à être converties en fer malléable. || *Fonte moulée.* Fonte convertie en ustensiles de toute espèce, en pièces de mécanique, en grilles, balcons, plaques de cheminées, tuyaux pour la conduite des eaux, etc. || *Fonte noire.* Fonte d'un gris foncé qui se casse facilement. || *Fonte truitée.* Celle où la fonte noire et la fonte blanche sont entremêlées. || *Vives fontes.* Les fontes de mines qui sont très coulantes.

— Se dit d'une certaine composition de métaux dont le cuivre fait la base. Pièce de fonte. Canon, mortier de fonte. || *Fonte inoxydable.* Mélange de zinc, de cuivre et de fer. || *Fonte verte.* Nom qu'on donnait au bronze.

— Imprim. Assortiment de toutes les lettres et de tous les signes composant un caractère complet de tel ou tel corps. Une fonte corps six, corps neuf. Une fonte de cinquante, de mille pesant. || *Fonte haute.* Celle qui excède la hauteur commune aux caractères d'imprimerie. || On dit aussi *une fonte de six feuilles, de quinze feuilles, de douze formes, de vingt formes,* pour indiquer une fonte avec laquelle on peut composer de suite six feuilles, quinze feuilles, douze formes, vingt formes, sans être obligé de distribuer.

— Manuf. Mélange de laines de différentes couleurs qui doivent entrer dans les tissus des draps ou autres étoffes.

— Méd. *Fonte d'humeurs.* Évacuation abondante d'humeurs qui deviennent fluides, d'épaisses et visqueuses qu'elles étaient auparavant. || *Fonte purulente.* Suppuration qui suit l'inflammation d'un organe.

— Monn. Conversion des monnaies de cours en d'autres monnaies nouvelles dont on a ordonné la fabrication. On a fait une fonte de... à la Monnaie.

— Papet. Action de réduire les vieux chiffons et papiers en pâte.

— Peint. Se dit pour indiquer que dans un tableau les passages des teintes sont bien liés, bien fondus. Il est opposé à Sécheresse, en peinture. Ce tableau est d'une belle fonte, d'une fonte étonnante.

— Sculpt. Partie de l'art statuaire qui consiste à faire des statues de bronze, c'est-à-dire à mouler en bronze l'œuvre de plâtre ou de marbre du sculpteur. La fonte d'une statue, d'un vase, etc. || *Fonte en potée* ou *au moule de potée.* Moule levé sur le modèle de la statue qu'on veut jeter en bronze, enduit d'une couche de cire, d'épaisseur égale à celle que doit avoir le bronze, recouverte intérieurement et extérieurement d'un ciment à l'épreuve du feu. || *Fonte en sable.* Moule fait de sable corroyé consistant et souple, levé sur le modèle. || *Fonte d'un seul jet.* Celle qui donne la figure ou le groupe d'une seule pièce.

— Techn. Nombre de peaux que les hongroyeurs travaillent ensemble. || *Fonte de bourre.* Opération du teinturier qui consiste à faire bouillir la bourre dans la potasse. || *Fonte de galons.* Action de brûler des galons pour en retirer l'or et l'argent qu'ils contiennent.

★ **FONTE.** s. f. (ét. bas-lat., *funda*, bourse, du lat. *funda*, fronde). Sell. Chacun des deux fourreaux de cuir que l'on attache à l'arçon d'une selle, pour y mettre des pistolets.

FONTENAY. Géogr. Commune du canton d'Écos, arrond. des Andelys (Eure) ; 3,500 hab. Château de Beauregard, où naquit Chaulieu, et dont le parc a été chanté par ce poète.

— FONTENAY-AUX-ROSES. Comm. du cant. et de l'arr. de Sceaux (Seine) ; 2,900 habit. Culture de violettes et de roses. Ancienne maison de campagne de Scarron. École normale supérieure de filles.

— FONTENAY-LE-COMTE. Ch.-l. d'arr. du dép. de la Vendée, à 57 kil. S.-E. de La Roche-sur-Yon, sur les deux rives de la Vendée, dans une belle situation ; 9,400 hab. On y remarque la flèche de l'église Notre-Dame, haute de 28 mètres. Commerce de bestiaux et de mulets ; fabrique de toiles et de draps communs. Capitale du Bas-Poitou et chef-lieu du département de la Vendée jusqu'en 1804. Les républicains y furent défaits en 1793. Patrie de Viète, de Nicolas Rapin, de Brisson, du général Belliard, etc.

— FONTENAY-SOUS-BOIS. Comm. du cant. de Vincennes, arr. de Sceaux (Seine). Contiguë au bois de Vincennes, elle possède dans son église le tombeau de Dalayrac ; 4,400 hab.

FONTENELLE (Bernard LE BOUYER ou LE BOVIER DE). Né à Rouen, 1657-1757, neveu de Corneille, abandonna le barreau, après une première cause perdue ; composa, 1680, la tragédie d'*Aspar*, qui échoua, des pastorales, des opéras, et se fit connaître par ses *Dialogues des morts*, 1683, qui furent suivis des *Entretiens sur la pluralité des mondes*, 1686. Puis il publia une *Histoire des oracles*, entra à l'Académie française, 1691, à l'Académie des sciences, et, nommé secrétaire perpétuel, retraça les *Éloges des académiciens* de 1666 à 1699, assurément son meilleur ouvrage. Il forme, par le caractère de ses idées et de son style, comme une sorte de transition entre les deux siècles dans lesquels il a vécu.

★ **FONTENIER** ou **FONTAINIER.** s. m. (rad. *fontaine*). Celui qui fait ou vend des fontaines de grès, de pierre, de marbre, de cuivre, etc., pour l'usage domestique.

— Celui qui va à la recherche des sources, qui en réunit les eaux et les conduit d'une manière ou d'autre au lieu de leur destination.

— Admin. Celui qui est chargé de conduire, d'entretenir, de faire aller les fontaines publiques.

— Adjectiv. Ouvrier, marchand fontenier.

FONTENOY. Géogr. Village du Hainaut (Belgique) près de l'Escaut, à 9 kil. S.-E. de Tournai. Victoire du maréchal de Saxe sur les Anglais en 1745 (11 mai).

— FONTENOY-EN-PUYSAIE (anc. *Fontal*). Comm. du cant. de St-Sauveur, arr. d'Auxerre (Yonne) ; 900 hab. Obélisque, érigé en 1860, en souvenir de la bataille qui s'y livra entre les fils de Louis le Débonnaire (25 juin 841).

— FONTENOY-LE-CHÂTEAU. Comm. du cant. de Bains, arr. d'Épinal (Vosges) ; 2,500 hab. Broderies, kirschwasser, etc. Patrie du poète satirique Gilbert.

FONTEVRAULT (*Fons Ebraldinus*). Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Saumur (Maine-et-Loire). Corderies, toiles, bois. Maison de détention et colonie agricole pour les enfants. Restes de la célèbre abbaye, fondée par Robert d'Arbrissel, 1099, d'abord destinée seulement aux femmes ; on y ajouta, en 1117, un ordre d'hommes ; mais la supérieure fut toujours une femme ; 2,500 hab.

FONTI. s. m. Bot. Plante de Madagascar.

★ **FONTICULE.** s. m. (ét. lat., *fonticulus*, dimin. de *fons, fontis*, fontaine). Médec. Petit ulcère que l'on pratique, soit avec des substances caustiques, soit avec l'instrument tranchant, et que l'on entretient pour favoriser

l'écoulement des liqueurs viciées. Ces ulcères artificiels sont plus généralement connus sous le nom de *cautères*. || *Fonticule à pois*. Cautère que l'on entretient au moyen d'un pois. || *Fonticule à seton*. Le seton proprement dit, parce qu'on se sert, pour l'entretenir, d'une bandelette de linge effilée sur ses bords et qui porte le nom de seton.

FONTIGÈNE. adj. 2 g. (ét. lat., *fons, fontis*, fontaine; gr., γένος, naissance). Bot. Qui croît sur les conduits ou sur les robinets des fontaines.

— Myth. Surnom des Muses et des Nymphes.

FONTINAL, ALE adj. (du lat. *fons, fontis*, fontaine). Qui a rapport aux fontaines.

— Qui vit ou qui croît dans les fontaines ou au bord de leurs bassins.

— Antiq. rom. *Porte fontinale*. Nom d'une porte de Rome près du Tibre.

— Géol. *Formations fontinales*. Formations dues à des sources d'eaux chaudes ou froides, qui ont déposé les substances qu'elles tenaient en dissolution.

— Myth. Se dit des Nymphes, des génies des fontaines.

— FONTINALE. s. f. Bot. Genre de mousses, renfermant plusieurs espèces qui croissent sur les pierres des torrents, dans les fontaines, autour des roues des moulins. La fontinale incombustible se calcine au feu sans brûler. On la trouve en abondance dans les eaux thermales de Plombières.

FONTINALES. s. f. pl. Antiq. rom. V. FONTANALIES.

FONTINALOÏDÉ, ÉE. adj. (étym. fr., *fontinale*; gr., εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à une fontinale. || FONTINALOIDÉES. s. f. pl. Famille de mousses qui a pour type le genre fontinale.

FONTIS. s. m. Syn. de FONDIS.

FONTON. s. m. Ornith. Un des noms du coucou indicateur.

* **FONTS.** s. m. pl. (du lat. *fons, fontis*, fontaine). Grand vase de pierre, de marbre ou de bronze, où l'on conserve l'eau dont on se sert pour baptiser. Ce vase a la forme d'une cuve, ce qui provient de l'ancien usage du baptême par immersion; il est posé sur un piédouche, afin de le tenir à la portée de l'officiant. Les fonts baptismaux, les fonts de baptême. Autrefois les *fonts* baptismaux étaient dans une petite église différente de la grande, mais voisine, et qu'on nommait baptistère. (Sevelinge.)

— *Tenir un enfant sur les fonts*. En être le parrain ou la marraine.

— Fig. et fam. *Tenir quelqu'un sur les fonts*. S'entretenir d'une personne, soit en bien, soit en mal, ou questionner quelqu'un, l'examiner. Cette locution a vieilli.

— Arg. *Se mettre sur les fonts de baptême*. S'engager ou être engagé dans une entreprise, une affaire que l'on voudrait bien abandonner.

— Constr. S'est dit pour FONDIS.

FONTURE. s. f. (rad. *fondre*). Mar. Diminution, disparition d'un banc de sable. Ce banc est en fonture. Il y a une fonture. On dit qu'un banc de sable tombe en fonture, quand, à la suite des diminutions qu'il a éprouvées par l'eau à sa partie inférieure, il s'en détache des portions considérables avec bruit et fracas.

— Techn. Partie du métier à tricoter.

FONTVIELLE. Géogr. Comm. du canton et de l'arr. d'Arles (Bouches-du-Rhône); 2,600 hab. Carrières de pierres dites d'*Arles*, exploitées depuis le XVe siècle.

FONWA. s. f. Teint. Drogue tirée de Suez en Égypte, dont on se servait autrefois pour teindre en écarlate.

FOORAHA. s. m. Bot. Arbre baume de l'île de Madagascar.

FOOT. s. m. (pr. *fout*). Métrol. Pied anglais, valant 0 mètre 304,794.

FOOTE (Samuel). Auteur comique et acteur anglais, né à Truro (Cornouailles), 1721-1777. Sa verve comique fit la fortune de la scène de Haymarket. Des vingt pièces qui composent son théâtre, une seule, *le Maire de Garrat*, donnée en 1763, est encore représentée.

FOQUE. s. m. Mar. Sorte de voile. || *Foque de beaupré*. Voile portée sur un boute-hors, en usage dans les vents faibles. || *Foques de misaine*. Voiles servant tour à tour et jamais ensemble, selon le vent, vis-à-vis le foque de beaupré.

* **FOR.** s. m. (du lat. *forum*, lieu où l'on plaide). Dr. civ. S'est dit pour Juridiction, tribunal de justice.

— *Le for extérieur*. L'autorité de la justice humaine qui s'exerce sur les personnes et sur les biens, en vertu des lois positives.

— *Le for de la conscience* ou *le for intérieur*. Le jugement de la conscience qui ne suit que les inspirations de la loi naturelle, sans que les actes auxquels nous détermine la puissance de ce for intérieur aient pu être prévus ou réglés par des lois positives.

— Dr. can. *Le for ecclésiastique* ou *for extérieur*. Juridiction accordée par la puissance souveraine temporelle aux évêques et à certains abbés et chapitres, sur les ecclésiastiques dépendant d'eux et sur certaines matières touchant de près aux intérêts de l'Église. || *Le for intérieur*. Puissance spirituelle que l'Église tient de Dieu et qu'elle exerce sur les âmes et sur les choses purement spirituelles. || *Le for de la pénitence* ou *for pénitentiel*. Confession sacramentelle, dans le sens suivant lequel on dit très improprement Le tribunal de la pénitence.

— Hist. Dans quelques provinces voisines des Pyrénées, en Béarn surtout, Nom des coutumes, privilèges. Quelques localités du Béarn, telles qu'Oloron, Morlas, les vallées d'Ossau et d'Aspe, avaient leurs fors particuliers.

* **FORAGE.** s. m. Techn. Action de forer; résultat de cette action; opération d'ajustage qui a pour but de pratiquer un trou rond ou ovale dans une pièce de bois, de pierre ou de métal. Le *forage* des pièces de métal diffère de l'alésage en ce que le trou n'est pas bien préparé et se fait tout entier par cette opération. (Tonneux.) L'opération la plus remarquable, pour laquelle l'expression de *forage* est prise dans son acception réelle, est celle du *forage* des pièces d'artillerie, parce qu'ici la précision mathématique est d'absolue rigueur dans l'exécution. (Bet.) Une autre application du *forage*, non moins intéressante pour l'industrie, est celle qui en a été faite à l'établissement des puits dits artésiens. (Id.)

— Arg. Sorte de vol dit aussi *vol à la graisse*, qui consiste à se faire remettre de l'argent par une dupe en échange d'un nantissement qui est supposé avoir de la valeur, et qui en réalité n'en a aucune.

— Anc. cout. Droit seigneurial qui se levait sur les vins.

— Techn. Ouverture d'une culée pour en tirer l'ardoise. || Action d'enlever aux bijoux une quantité d'or sans toucher aux poinçons.

* **FORAIN, AINE** adj. (du lat. *foras*, dehors). Qui est du dehors, qui est étranger, qui n'est pas du lieu. Se dit des personnes et des choses. Qu'à faute de guerres *foraines* nous ne fassions guerres civiles. (Et. Pasq.)

— *Propriétaire forain*. Propriétaire qui n'a pas son domicile dans le lieu où ses biens sont situés, et où il est porté au rôle des contributions.

— *Marchand forain*. Marchand qui parcourt avec ses marchandises les foires, les marchés. || En général, Colporteur qui achète dans un lieu pour revendre dans un autre. Les producteurs qui transportent pour les vendre les denrées qu'ils ont récoltées ou les marchandises qu'ils ont fabriquées, sont des marchands *forains*. (Burat.)

— *Théâtre forain*. Théâtre dressé à la foire.

— Dr. comm. *Chambre foraine, tribunal forain*. Juridiction sommaire établie au Châtelet de Paris pour connaître des demandes et contestations se rapportant au commerce des bourgeois de Paris avec des étrangers. || *Traite foraine*. Droit d'impôt et de péage qu'on levait autrefois sur les marchandises à l'entrée ou à la sortie du royaume.

— Dr. cout. Se disait de ceux qui ne demeuraient pas sur les terres du seigneur, bien qu'ils possédassent les héritages mouvant de sa directe et de sa justice. || *Prévôt forain*. Officier municipal qui étendait sa juridiction sur les personnes étrangères à la ville ou il tenait son siège. || *Bétail forain*. Celui qui payait une taxe pour entrer dans la ville.

— Hist. ecclés. *Official forain*. Prêtre délégué par l'évêque hors du siège de l'évêché.

— Jurispr. *Débiteur forain*. Celui qui n'a ni habitation ni domicile dans la commune qu'habite son créancier, et qui s'y trouve néanmoins avoir momentanément des effets, auquel cas tout créancier, même sans titre, peut sans commandement préalable, mais avec permission du président du tribunal, faire saisir les effets trouvés en la commune qu'il habite, appartenant à son débiteur forain.

— Mar. *Rade foraine*. Rade mal fermée, mal abritée, où les bâtiments ne sont pas en sûreté contre les grands vents du large; mouillage en pleine côte et sans abri.

— Vicin. *Chemin forain*. Chemin qui se trouve à l'entrée d'une ville, et dont la largeur doit être suffisante pour le passage de deux voitures.

— Substantiv. Celui, celle qui est du dehors, qui n'est pas du lieu. Un forain. La présence des *forains* dans les petits marchés y amène toujours l'abondance. (Burat.)

— Marchand forain. Il vient un grand nombre de marchands forains, de *forains* à ce marché. (Acad.) C'était un de ces *forains* qui courent les campagnes, le dos chargé de leur marchandise. (A. Daudet.)

— Bateleur de foire; acteur de théâtre forain.

— Mar. Vide dans l'arrimage.

FORAINEMENT. adv. (rad. *forain*). S'est dit pour Au dehors, extérieurement.

FORAL, ALE. adj. (rad. *for*). Qui a rapport aux fueros ou privilèges des Provinces Basques.

FORAMEN. s. m. (pr. *fo-ra-menn*; du lat. *foramen*, trou). Anat. Orifice ou dépression de certains organes.

* **FORAMINÉ, ÉE.** adj. (du lat. *foramen*, trou). Hist. nat. Qui est percé de petits trous ou composé de cellules tubuleuses. || FORAMINÉES. s. f. pl. Polyp. Famille de la classe des polypiers, remarquable par de petites cellules semblables à des pores tubuleux.

FORAMINIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *foramen*, trou; *ferre*, porter). Hist. nat. Qui porte de petits trous.

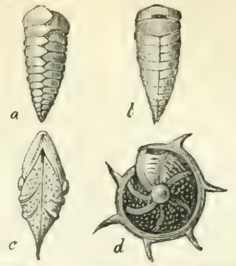

Foraminifère : *a*, *b*, textulaire ; *c*, *d*, robuline épineuse.

— FORAMINIFÈRES. s. m. pl. Zool. Famille d'animaux microscopiques intermédiaire entre les échinodermes et les polypiers. Le sable de tout le littoral des mers est tellement rempli de ces coquilles microscopiques, si élégantes de forme, qu'on peut dire qu'il en est à moitié composé.

FORAMINULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *foramen*, trou). Qui est percé de très petits trous.

FORANT. part. prés. du v. Forer. Qui fore. Des ouvriers forant des puits.

FORANTS. s. m. pl. (du lat. *foris*, dehors). Mar. Mâtereaux sur lesquels s'établissent les échafaudages, autour des navires en construction.

— Sapins de France qui arrivent à l'état de bois rond dans les ports.

FORBACH. Géogr. Anc. ch.-l. de cant. de l'arr. de Sarreguemines (Lorraine), à 2 kil. de la frontière prussienne; 5,600 hab. A 2 kil. est la mine de houille de Schœnecken. Verreries; fabrique d'allumettes chimiques, de savon, etc. Combat du 6 août 1870.

* **FORBAN.** s. m. (étym. lat., *foras*, dehors; *bannum*, ban). Corsaire qui exerce la piraterie sans lettres de marque, qui attaque également ami et ennemi; voleur de mer. Se dit aussi du bâtiment qui le porte. Les forbans pris par un navire de guerre sont pendus en haut de la grande vergue. Au moyen âge, on donnait ce nom au corsaire qui ne déposait pas les armes après la fin des hostilités.

> Ces vivaces *forbans* mal tués par Duquesne,
> Qui mit en vain le pied sur ces nids de vautours.
> (V. Hugo.)

— Fig. *Forban littéraire*. Plagiaire qui s'approprie l'écrit d'une autre personne.

— Dr. cout. Bannissement.

— Pêch. Petit bateau pêcheur de la baie de Vannes.

— Adjectiv. Les rois forbans.

FORBANNI, IE. part. pass. du v. Forbannir. S'empl. adjectiv. Bourgeois forbanni.

— Fig. Soit d'avec toi tout vice *forbanni*. (J. Marot.)

FORBANNIR. v. a. 2e conj. (ét. lat., *foras*, hors; fr., *bannir*). Dr. cout. S'est dit pour Bannir, reléguer, rejeter.

FORBANNISSEMENT. s. m. (rad. *forbannir*). Dr. cout. Bannissement.

FORBASINE. s. f. Bot. Chanvre aquatique.

FORBÉSIE. s. f. (de *Forbes*, nom pr.). Bot. Syn. de CURCULIGO.

FORBÉSITE. s. f. (de *Forbes*, n. pr.). Minér. Arseniate de nickel et de cobalt.

FORBICINE. s. f. Entom. Genre d'insectes aptères, appelés vulgairement *poissons argentés*.

FORBIN (Claude, chevalier de). Né à Gardanne près d'Aix, 1656-1733, servit sous Duquesne, puis fut amiral et généralissime du roi de Siam, 1685-1687; combattit sous Tourville; dans la guerre de la succession d'Espagne, fut la terreur des marines ennemies; et, nommé chef d'escadre, fut chargé de conduire Jacques III en Écosse; l'expédition échoua, et il fut disgracié. On a ses *Mémoires*, rédigés sur ses notes.

— FORBIN-JANSON (Charles-Auguste-Marie-Joseph, comte de). Né à Paris, 1785-1844, émigra, fut auditeur au conseil d'État, puis entra dans les ordres. En 1814, il organisa l'œuvre des missions; évêque de Nancy, 1824, il se signala par ses attaques contre le libéralisme, quitta son diocèse en 1830, et alla au Canada comme missionnaire. De retour en France, il fonda l'*Œuvre de la Sainte-Enfance*.

FORBOIRE. v. n. 4e conj. S'est dit pour Devenir fourbu, en parlant du cheval.

— SE FORBOIRE. v. pron. S'est dit pour S'enivrer. Alexandre était bon coutumier de se *forboire*. (Et. Pasq.)

FORÇABLE. adj. Qui peut être forcé. Une place forçable.

FORCADE ou **FOURCADE.** s. f. (ét. lat., *furca*, fourche). Manière de pêcher l'huître, à Agde, avec une fourche.

FORCADE LA ROQUETTE (Jean-Louis-Victor-Adolphe de). Né à Paris, 1820-1874. Frère utérin du maréchal de Saint-Arnaud, fut successivement, sous le second Empire, conseiller d'État, ministre des finances, vice-président du conseil d'État, sénateur, ministre de l'agriculture, des travaux publics et du commerce, et ministre de l'intérieur.

* **FORÇAGE.** s. m. (radic. *forcer*). Métrol. Excédent que peut avoir une pièce au-dessus du poids prescrit par les ordonnances.

— Dr. féod. Droit que l'on payait au seigneur pour la construction ou l'entretien de son château, de sa forteresse.

— Hort. Opération par laquelle on force les végétaux à donner des fruits précoces.

FORCALQUIER. (*Forum Calcarium* ou *Forum Neronis*). Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. des Basses-Alpes, à 54 kil. S.-E. de Digne; 2,900 hab. Commerce de vins, eaux-de-vie, chapeaux, laines, etc.; filatures de soie, miel, cire, etc.

* **FORÇAT.** s. m. (rad. *force*). Nom que reçoivent les condamnés à la peine des travaux forcés à perpétuité ou à temps, depuis le moment de leur départ pour le bagne. Autrefois, au cou de chaque forçat était rivé le collier de fer qui devait l'accompagner au bagne; une chaîne suspendue à ce collier le rattachait à une autre chaîne plus longue et plus pesante qui le reliait à une section de forçats appelée cordon. Plusieurs cordons composaient une chaîne.

— *Forçat libéré*. Forçat qui a été remis en liberté après avoir subi sa peine.

— Loc. prov. *Travailler comme un forçat*. Travailler excessivement.

— Fig.

> L'ambition, l'amour, l'avarice, la haine,
> Tiennent comme un *forçat* son esprit à la chaîne. (Boil.)

Autrefois, Nom des condamnés qui ramaient sur les galères de l'État.

— Se dit des captifs chrétiens qui, chez les Barbaresques, étaient employés au service des galères ou à d'autres travaux pénibles, et réciproquement des captifs barbaresques qui remplissaient les mêmes offices chez les chrétiens.

— Autrefois, on disait *forcé* ou *forçaire*. Trop mieux sont traités les *forcés* entre les Maures et les Tartares. (Rab.)

— Jeux. *Jouer au forçat*. Jouer aux cartes en s'assujettissant à certaines règles qui ne sont pas toujours obligatoires.

* **FORCE.** s. f. (ét. bas-lat., *fortia*, dérivé du lat. *fortis*, fort). Toute cause présumée d'une modification quelconque, produite dans la matière ou dans les corps. La cause qui retient un corps en repos, celle qui vient à le mouvoir, celle qui fait tomber à terre un corps pesant lancé en l'air, l'effort que fait un corps en mouvement pour passer outre quand il rencontre un obstacle, celui que fait l'obstacle pour arrêter le corps mû; la puissance qui retient les molécules de matières adhérentes les unes aux autres dans certains corps, et celle qui tend à les séparer dans d'autres, sont autant de forces que l'on distingue par des épithètes diverses. Force accélératrice. Force centrifuge. Force centripète. Force des eaux. Force d'inertie. Force expansive. Force mouvante ou motrice. Force morte. Force projectile. Force résultante. Force retardatrice. Force vive. Force uniforme. Forces centrales. Force de torsion. Force d'agrégation. Force d'attraction. Force coercitive. Force de cohésion. Force locomotive. La force de la poudre à canon, d'une machine à vapeur, d'un levier, d'un ressort. La force d'une balle, d'un boulet. La force de l'eau, du vent, du courant. Les corps célestes sont en proie aux *forces* centrales : leur *force* centrifuge tend à tous les instants à les écarter du centre de leur mouvement, et leur *force* centripète tend à les en approcher. (Lalande.) La *force* n'est pas un être, un principe interne, une substance qui anime les corps et qui soit distincte d'eux; c'est une propriété ou plutôt un mode de ces corps, c'est l'action des corps en mouvement. (Volt.) Newton observa et démontra que tout corps qui se meut dans une courbe obéit nécessairement à deux *forces*, l'une qui tend à se mouvoir directement en ligne directe, l'autre qui le détourne de cette ligne à chaque instant. Il suppose donc ces deux *forces* dans tous les corps qui font leur révolution autour du soleil; la première est ce qu'il nomme *force* de projection, la seconde est ce qu'il nomme *force* d'attraction. (Condillac.) Chaque atome de matière a une même quantité de *force* d'attraction, chaque globe a une quantité différente de *force* d'impulsion. (Buff.) La nature s'oppose à elle-même ses propres *forces*. (Id.) Toute cause qui produit actuellement le mouvement, ou qui pourrait le produire si des obstacles ne s'y opposaient, s'appelle *force*. (Menjaud.) Pour connaître la *force* agissant sur un corps, il faut multiplier sa masse par la vitesse dont il est animé, et le produit donnera l'effet total, c'est-à-dire la mesure de la *force*. (Tourneux.)

— Tendance de certaines choses à produire un effet déterminé; énergie, activité, intensité d'action. La force du poison. La force des liqueurs alcooliques. La force du vin. La force de la sève. La force d'un remède, d'un acide. La force de la chaleur, de la gelée. La force d'un mal.

— Fig. *La force des choses*. Ce qu'il y a d'irrésistible dans les événements.

— Fig. *La force du sang*. Mouvement secret de la nature entre parents.

— A le même sens en parlant des êtres mo-

raux ou intellectuels. La force de la vérité. La force de la vertu. La force du vice. La force de la raison. La faiblesse du langage prouve la *force* du sentiment. (J.-J. Rouss.) La logique prête de nouvelles *forces* et la rhétorique de nouveaux charmes à sa raison. (Barth.) L'artillerie a acquis tant de *force* en France, qu'il y est devenu l'arme la plus terrible qu'on y puisse employer. (B. de St-P.) Avec une témérité et une *force* de vraisemblance extraordinaire, les deux mondes, le divin et l'humain, pénètrent l'un dans l'autre et n'en font qu'un. (H. Taine.)

— En parlant des moyens que l'âme ou l'esprit mettent en jeu pour arriver à leurs fins, Efficace, effet puissant, etc. La *force* d'un raisonnement consiste dans une exposition claire des preuves exposées dans leur jour, et dans une conclusion juste. (Volt.)

— Solidité, pouvoir de résister. La force d'une digue, d'un mur, d'une poutre, d'une toile, d'un drap, etc.

— Se dit de toutes les parties du corps qui sont le siège du mouvement, de l'action. La force du cœur. La force des viscères. La force du bras, du poignet, du jarret. On vante la *force* des ailes et le vol audacieux de l'aigle; mais les ailes des mouches sont construites avec plus d'art. (B. de St-Pierre.)

— Faculté de porter ou de traîner un corps plus ou moins pesant, d'agir avec plus ou moins de vigueur, de résister aux obstacles avec plus ou moins de puissance. Un homme qui peut porter un fardeau de cent cinquante livres a trois fois plus de force que celui qui n'en peut porter que cinquante. La *force* de son corps ne secondait pas celle de son âme. (Volt.)

> Qu'on est digne d'envie
> Lorsqu'en perdant la *force* on perd aussi la vie!
> (CORNEILLE.)

> Ma force ... et mon zèle
> Me ... une *force* nouvelle. (RAC.)

— *Tour de force.* Action qui exige beaucoup de force. ‖ Fig. Ce qui exige beaucoup d'adresse. Une longue improvisation est un tour de force. ‖ Fig et fam. Se dit en mauvaise part des effets plus difficiles qu'agréables, dans les beaux-arts. Cette sonate n'est qu'une suite de tours de force.

— *Cheval de force.* Cheval propre aux gros travaux.

— Sert à désigner la vigueur de toute la constitution naturelle. Dans ce cas, on emploie souvent le pluriel. Réparer ses forces. Recouvrer, reprendre ses forces. Sentir augmenter ses forces. Sentir affaiblir ses forces. Prendre de nouvelles forces. Perdre ses forces. Je reprends des *forces* et j'herborise. (J.-J. Rouss.) A douze ou treize ans, les *forces* de l'enfant se développent bien plus rapidement que ses besoins. (Id.) Son courage ne pouvait suppléer à ses *forces* épuisées. (Volt.) Cet état de tranquillité donna de nouvelles *forces* à mes sens. (Buffon.) L'homme a la *force* et la majesté; les grâces et la beauté sont l'apanage de l'autre sexe. (Id.) Que le bœuf soumis au joug emploie ses *forces* et sa masse à sillonner la terre. (Id.) Les hommes détachaient des quartiers de montagnes et en entouraient leurs habitations; c'était le produit de la *force* et le triomphe des obstacles. (Barth.)

— Se dit de la santé. Ses forces diminuent, s'épuisent, les forces lui manquent.

— Fig. Moyens, pouvoir, crédit, autorité qu'on a dans le monde, etc. Se fier à ses forces, entreprendre au-dessus de ses forces. Connaître ses forces. Les forces d'un parti. La force d'un gouvernement. Je me suis aperçu trop tard que ma nouvelle entreprise était bien au-dessus de mes *forces*. (Delille.) La *force* des femmes est dans leur faiblesse. (Fonten.)

— Dans un sens particulier, Facultés, biens. Elle assiste les pauvres selon ses *forces*, au delà même de ses *forces*. (Fléch.) Leurs *forces* ne répondront pas de longtemps à leur zèle. (Massillon.)

— Fig. Autorité.

> Son exemple aurait *force* et ferait qu'à l'envi
> Tous voudraient imiter le chef qu'ils ont suivi. (CORN.)

— Faculté d'attaquer ou de se défendre avec avantage, de vaincre, d'accabler, de dominer. Un prince ne connaît sa *force* qu'à demi s'il ne connaît pas les grands hommes que la Providence fait naître. (Bossuet.) La *force* peut agir quand elle se trouve jointe à l'équité. (Id.) S'il combat, il sait d'où il tire toute sa *force*. (Fléch.) La *force* fonde, étend et maintient un empire. (Saurin.) Qui avait rendu la France si grande et si prospère, l'Europe si calme? Un seul homme, par la *force* de son épée et par la profondeur de sa politique. (Thiers.)

— Se dit aussi de la Divinité. Le Saint-Esprit qui commence à faire sentir sa *force* toute-puissante dans la bouche des apôtres. (Boss.) Dieu l'a revêtu de sa *force* et de sa sagesse. (Fléchier.)

— Au pluriel, particulièrement, Armées de terre et de mer qui peuvent être employées à la défense d'un État ou à l'attaque de ses ennemis. Les forces de terre. Les forces de mer ou navales. Assembler ses forces. Combattre à forces égales, avec toutes ses forces. Le roi avait rassemblé en cet endroit la plus grande partie de ses *forces*. (Volt.) Il fallait abattre et désarmer tout le parti avant de pouvoir déployer en sûreté toutes ses *forces* contre la maison d'Autriche. (Id.) Comme la cour de Lisbonne n'avait ni *forces* de terre ni *forces* de mer, elle était comptée pour rien dans le système politique, ce qui est le dernier des opprobres pour un empire. (Rayn.) Les *forces* de terre étaient appuyées par des *forces* maritimes proportionnées. (Id.)

— La puissance d'un peuple, d'un État, ce qui le rend ou le maintient puissant. Les forces comparées de la France et de l'Angleterre. La France se trouve des *forces* que les siècles passés ne lui connaissaient pas. (Boss.) Il devait les laisser user contre eux-mêmes des *forces* qu'ils pouvaient tourner contre lui. (Fléch.)

— *Force armée.* Se dit de tout corps de troupes requis pour faire exécuter la loi, lorsqu'il y a résistance de la part des citoyens. ‖ *Force publique.* Réunion des forces individuelles organisées en vertu des lois, pour maintenir les droits de tous, et assurer l'exécution de la volonté générale. L'ensemble des agents chargés d'exécuter les ordres du pouvoir et les mandements de justice.

— *La force d'une place.* Ses moyens de défense, ses fortifications, sa garnison. ‖ *La force d'une armée.* Ce qui la rend redoutable, considérable. ‖ *La force d'un régiment, d'un bataillon.* Le nombre effectif des soldats qui le composent.

— Violence, contrainte. User de force, employer la force, la contrainte. Opposer la force à la force. Repousser la force par la force. On me jette dehors, mais je fais si bonne mine, que la *force* qu'on me fait ne paraît point. (Malherbe.) Faites un peu de *force* à votre impatience. (Corneille.) Convertissez-vous de bonne heure; que la pensée en vienne de Dieu et non de la fièvre, du choix et non de la *force*. (Boss.) Amorcés par l'intérêt ou vaincus par la *force*, ils font semblant d'être vaincus par la raison. (J.-J. Rouss.) La *force* n'est un droit qu'aux yeux de l'insensé. (La Harpe.)

— *Par force.* Nécessairement, par l'effet d'une puissance qui contraint à céder. On le fit entrer par force dans la prison. Pourquoi ne pas mépriser aujourd'hui par raison ce qu'il faudra mépriser un jour par *force*? (Boss.)

— *A force ouverte.* Par une violence manifeste. Cette ville fut attaquée à force ouverte.

— *De vive force.* Par une attaque brusque et impétueuse. La citadelle fut emportée de vive force.

— *Il est force, force est à quelqu'un.* Il est obligé de. *Force* lui fut de quitter la maison. (La Font.)

— *Maison de force.* Maison où l'on enferme les malfaiteurs, les gens de mauvaises mœurs.

— Habileté, talent, expérience qu'on a dans un art, dans un exercice, etc. Cet écrivain n'est pas de force à traiter un pareil sujet. Cette jeune personne est d'une grande force sur le piano.

> Craignez d'un vain plaisir les trompeuses amorces,
> Et consultez longtemps votre esprit et vos *forces*. (BOILEAU.)

— Fam. *N'avoir ni force ni vertu.* N'être bon à rien, n'être capable de rien.

— Par extens. Dorante, sais-tu bien qu'il n'y a point de fol aux petites-maisons de ta *force*? (Marivaux.)

— Iron. et fam. *Ces écrivains, ces arguments sont de même force.* Ils sont d'une égale faiblesse.

— En parlant de l'esprit, Pénétration, profondeur. La nature donne la *force* de l'esprit, comme celle du corps; le travail modéré les augmente, et le travail outré les diminue. (Voltaire.)

— En parlant de l'âme, Courage de soutenir l'adversité, d'entreprendre des choses difficiles et vertueuses, et de résister à ses passions. On vit en lui autant de modération et de douceur que de dignité et de *force*. (Boss.) Elle ramasse toutes les *forces* qu'un long exercice de piété lui avait acquises. (Fléch.) Ce sont nos passions qui nous rendent faibles; parce qu'il faudrait pour les contenter plus de *forces* que ne nous en donne la nature. (J.-J. Rousseau.) Les *forces* d'Atala commençaient à l'abandonner, et les passions, en abattant son corps, allaient triompher de sa vertu. (Chateaub.)

— *Avoir la force de*, suivi d'un infinitif. On n'a plus ni le courage de dire la vérité, ni la *force* de l'écouter. (Fléch.) Passion qu'elle n'avait pas la *force* de vaincre. (Boss.)

— Énergie du style, des expressions. La force du style. Des vers pleins de force et d'éclat. La force d'un mot. Tous ses sentiments sont tout neufs, toutes ses paroles ont leur *force*. (Mme de Sévigné.) Les sermons de Bourdaloue ont plus de *force*, ceux de Massillon plus de grâce. (Volt.) La *force* du vers dans notre langue vient principalement de l'art de dire quelque chose dans chaque hémistiche. (Id.)

— Prov. *C'est la force du bois.* Se dit d'une chose qui se fait par la seule puissance de la nature. ‖ *Force n'est pas droit.* L'outrage de la force n'est pas toujours approuvé par la justice. ‖ On dit aussi *Où force règne, droit n'a lieu*, ou *La force prime le droit.*

— Constr. *Jambes de forces* ou *forces.* Pièces de bois qui forment le comble d'une maison. ‖ *Force portante.* Résistance que présente dans le sens de sa longueur une pièce de bois ou de fer. ‖ *Force tirante.* Résistance d'une pièce à la rupture par extension. ‖ *Force transverse.* Résistance au cisaillement.

— Jeux. La onzième carte des tarots suisses.

— Jurispr. *Cas de force majeure.* Événement imprévu et qu'il n'a pas été possible d'empêcher, accident dont on n'est point responsable. ‖ *Force de loi.* Autorité qui équivaut à celle d'une loi. Coutume qui a force de loi. ‖ *Force de chose jugée.* Autorité acquise par une décision judiciaire définitive. Il y a dans ce cas force de chose jugée.

— Mar. *Faire force de voiles.* Porter autant de voiles qu'il est possible pour faire son cours avec plus de vitesse. ‖ On dit aussi *Faire force de rames.* ‖ Fig. Faire tous ses efforts pour réussir en quelque affaire.

— Mécan. Toute cause qui tend à modifier l'état de repos ou de mouvement d'un corps. ‖ *Force centripète.* Force qui tend à rapprocher le mobile du centre de courbure de sa trajectoire. ‖ *Force centrifuge.* Force qui tend à l'en éloigner. ‖ *Force d'inertie.* Syn. d'INERTIE. ‖ *Force morte.* Celle qui est neutralisée, ou à l'état de repos. ‖ *Force vive.* Action d'une force en mouvement qui a pour mesure le produit de sa masse par le carré de sa vitesse. ‖ Fig. *Les forces vives d'un peuple.* Ce qu'il y a de plus vigoureux dans ce peuple. ‖ *Unité de force.* Cheval-vapeur.

— Métaphys. Substance incorporelle et produisant des effets. Dieu est une force. L'âme est une force.

— Min. Nom donné à la mofette.

— Peint. Emploi de vives couleurs distribuées avec intelligence. ‖ Puissance de la peinture à figurer le relief des corps. ‖ Effet total d'un tableau, pour exprimer que les ombres les plus vigoureuses, opposées aux couleurs les plus brillantes donnent de la saillie et du mouvement aux objets. Les attitudes des combattants ont beaucoup de *force* dans les batailles de Constantin, dessinées par Raphaël et par Jules Romain. (Volt.) La *force* outrée est dure dans la peinture, ampoulée dans la poésie. (Id.)

— Physiol. *La force de l'âge.* L'âge où un être organisé est dans toute sa force. ‖ *Force de la constitution.* Faculté de résister aux causes morbifiques qui nous assiègent. ‖ *La force du pouls.* Le plus ou le moins de vitesse et d'élévation du pouls. ‖ *La force du tempérament.* Vigueur de tempérament qui rend capable de surmonter les fatigues, les maladies. ‖ *Force vitale.* Ensemble de forces qui se trouvent réunies dans certains corps, et qui résistent aux forces contraires qui tendent à les détruire.

— Phys. *Forces de la nature.* Les causes des divers phénomènes de la nature, telles que le magnétisme, la chaleur, la gravitation, l'affinité chimique, etc.

— Sculpt. Puissance avec laquelle sont rendues les attitudes et les formes.

— Typogr. *Force de corps.* Largeur du parallélépipède qui porte l'œil de la lettre.

— *A force.* loc. adv. Beaucoup, extrêmement. S'empl. famil. Travailler à force.

— *A la force!* Appel au secours contre une violence.

> On enlève madame, amis, secourez-nous
> A la *force*! aux brigands! au meurtre! accourez tous. (CORNEILLE.)

— *De force.* loc. adv. qui s'emploie pour marquer diverses sortes d'efforts ou de violences. Il faut agir de *force* avec de tels esprits. (Corneille.) ‖ *Faire entrer de force une chose dans une autre.* L'y faire entrer en frappant ou en poussant fortement. ‖ *Prendre une fille de force*, ou *à force.* La violer. Il aime les femmes, mais il ne les prend pas à *force*. (Malherbe.) ‖ *Prendre une ville de force.* L'emporter d'assaut.

— *De gré ou de force.* Volontairement ou par contrainte.

— *A force de.* loc. prépos. Par beaucoup de. A force de prières. A force de sollicitations. A force d'empressement. A force d'importunités. Ils ne tourmentent ni la terre ni la mer à *force* de bras. (Racine.) A *force* de temps et de soins la malade revint enfin de sa pâmoison. (J.-J. Rouss.) Je veux le vaincre à *force* de vertus et le ramener à force de bienfaits. (Barth.) La vertu ne laisse pas que de réussir quelquefois; mais ce n'est qu'à *force* de temps et d'épreuves redoublées. (Fonten.)

— *A force de*, suivi d'un infinitif. A force de pleurer. A *force* de chercher sa sûreté, il ne pouvait plus la trouver. (Fén.) Quand je songe que je te quitte pour toujours, mon cœur fait un tel effort pour revivre, que je me sens presque le pouvoir de me rendre immortel à *force* d'aimer. (Chateaub.) On devient très regardant sur les questions d'argent à *force* de vivre au milieu de gens qui y songent beaucoup. (E. Renan.)

— *A force de bras.* Se dit en parlant de travaux de transport qui s'exécutent avec la seule force des bras. Tirer, traîner à force de bras.

— Mar. *A force de voiles.* En faisant force de voiles. ‖ *A force de rames.* En faisant force de rames.

— *A toute force.* loc. adv. Par toutes sortes de moyens. Le fanfaron, le poltron veut à toute *force* passer pour sage. (J.-J. Rouss.) ‖ A tout prendre, absolument parlant. On pourrait à toute force lui accorder ce qu'il demande.

— *Force* s'emploie souvent sans détermination et comme nom collectif, dans le sens de Beaucoup, grand nombre, grande quantité. Dans ce sens, il ne se dit qu'au singulier. C'est à tort que l'Académie en fait un adverbe dans ce cas. Il n'est pas plus adverbe dans *force gens*, que *quantité* dans *quantité de gens*, que *nombre* dans *nombre de gens*, etc. C'est un substantif employé d'une manière elliptique, et voilà tout. Avoir force argent, force amis. *Force* brillants sur sa robe éclataient. (La Font.) *Force* gens ont été l'instrument de leur mal. (Id.) Comme j'ai osé faire *force* questions à Votre Majesté, je lui ferai un petit conte; mais c'est en cas qu'elle ne le sache pas déjà. (Volt.) La ville leur promettait *force* croquis, la campagne nous annonçait *force* gibier. (Alex. Dum.) Je vais exproprier *force* canaille qui habite le théâtre antique. (Mérimée.) Mon piano arrive avec *force* caisses. (Id.)

> Il faut mêler pour un guerrier
> A peu de myrte et peu de roses
> *Force* palme et *force* laurier. (MALHERBE.)

> Voir cajoler sa femme, et n'en témoigner rien,
> Se pratique aujourd'hui par *force* gens de bien. (MOLIÈRE.)

> *Force* gens font du bruit en France,
> Par qui cet apologue est rendu familier. (LA FONT.)

— LA FORCE. s. f. Ancienne prison de Paris, qui était située dans l'hôtel de La Force, rue du Roi-de-Sicile et rue Pavée, au Marais.

— LA FORCE. Myth. Fille de Thémis, divinité allégorique des Anciens.

FORCE (Caumont de la). V. LA FORCE.

FORCÉ, ÉE. part. pass. du v. Forcer. S'empl. adj. Qui a cédé à la violence. Serrure forcée. Porte, fenêtre, barrière forcée. Après trois heures de combat, ces retranchements furent *forcés* de tous côtés. (Volt.) Dans ce danger, César envoie Labiénus avec une cohorte au secours de deux légions, avec ordre de faire une sortie si les retranchements sont *forcés*. (Anquetil.)

— *Femme forcée.* Femme qui a été violée.

— Fig. Un ministre est excusable du mal qu'il fait lorsque le gouvernail de l'État est *forcé* dans sa main par les tempêtes. (Volt.)

— Qui n'est pas l'effet de la volonté. Consentement forcé. Pénitence forcée. Silence forcé. Sentiment forcé. Respect forcé. Pleurs forcés.

— Fig. L'abandon de l'Égypte étant de la part de la France une conséquence *forcée* des événements de la guerre, il n'y avait plus de raison de la payer de la restitution de Malte. (Thiers.)

— Fig. *Avoir la main forcée.* Faire quelque chose malgré soi, par contrainte.

— *Emprunt forcé.* Emprunt qu'un gouvernement prélève de force.

— *Travaux forcés.* V. TRAVAUX.

— *Marche forcée.* Marche plus rapide que la marche ordinaire. Ce régiment est arrivé sur la frontière à marches forcées.

— Qui manque de naturel, qui est contraint, affecté. Elle n'a rien de gauche ni de forcé. Être forcé dans toutes ses manières. Attitude, contenance forcée. Un ris, un sourire forcé. Des pleurs forcés. Style forcé. Vers forcés. Des vers plus *forcés* que ceux de la Pucelle. (Boil.) Et mes chants moins *forcés* n'en seront que plus doux. (Id.) On ne peut s'empêcher de reconnaître que l'art du moyen âge, si inventif et si puissant, a quelque chose de *forcé* et de dévié. (H. Taine.)

— *Rapprochement forcé, comparaison forcée, sens forcé.* Ce qui est mal amené, tiré de trop loin.

— *Forcé à. Forcé* de bonne heure par les circonstances à ne jamais rien négliger, il s'était fait une habitude de tout observer et d'être à tout. (Condill.)

> Jocaste, par un père à son hymen *forcée*,
> Au trône de Laïus à regret fut placée. (VOLTAIRE.)

— *Forcé de. Forcé* de parler malgré moi je suis réduit encore à me cacher. (J.-J. Rouss.) C'est ainsi que le génie de Saladin, qui n'était né que pour commander, demeura muet tant qu'il fut *forcé* d'obéir. (Mme Cottin.)

— *Forcé par.* Les barbares, *forcés* par le besoin d'abandonner leurs marais, attaquent le Nord. (Lacépède.)

— Hortic. *Arbre forcé.* Arbre dont la végétation a été hâtée dans une serre. ‖ *Cultures forcées.* Celles qui produisent des fruits précoces.

— Jeux. *Être forcé.* Être obligé de jouer la couleur demandée. ‖ *Mat forcé.* Se dit au jeu d'échecs, quand le roi ne peut plus changer de place sans être fait mat au coup suivant. ‖ *Dé forcé.* Celui qu'on est forcé de mettre aux dominos.

— Mar. *Mâts forcés.* Se dit de ceux qui prennent un pli sur l'avant, pour avoir porté trop de voile par un grand vent, ou pour avoir été trop tenus en étais. ‖ *Vent forcé.* Vent contraire et violent qui oblige à mettre à la cape ou à fuir vent arrière. ‖ *Temps forcé.* Temps très mauvais.

— Peint. Se dit des figures mal agencées d'un tableau; du coloris, quand il est outré; de l'effet, quand l'artifice dont le peintre peut se servir est mal employé.

— Véner. Pris à la course. Un lièvre forcé par les chiens. Une biche poursuivie par des veneurs et déjà presque *forcée* se jeta dans les plis de la tunique du solitaire. (Montalemb.) ‖ *Rendre forcé.* Forcer à la course.

FORCEAU. s. m. Véner. Piquet sur lequel un filet est appuyé, et qui le retient de force.

FORCELLINI (Egidio ou Gilles), né dans la Marche de Trévise, 1688-1768, disciple, ami et collaborateur de Facciolati, travailla pendant toute sa vie à un lexique de la langue latine, *Totius Latinitatis Lexicon*.

★**FORCEMENT.** s. m. Action de forcer.

— Législ. *Forcement de recette.* Exercice du droit qui appartient à l'administration de faire payer par ses commis les impôts qu'ils ont négligé de percevoir.

*** FORCÉMENT.** adv. Par force, par contrainte. Faire une chose forcément. Agir forcément. || Se met plus généralement après le verbe. Il a fait forcément cette démarche, et non pas, Il a forcément fait cette démarche.

— Fig. Nécessairement, par une conséquence rigoureuse. De ce fait on doit forcément conclure que.

*** FORCENÉ, ÉE.** adj. (du lat. *foras*, hors, et de l'anc. haut-allem. *sinn*, sens). Furieux, hors de sens. Homme forcené. Femme forcenée. Près de la mort se trouvait l'ambition *forcenée* qui renverse tout. (Fénelon.) Maîtres de tout le camp, fiers de l'avoir conquis, les Troyens éclatent en cris *forcenés* de triomphe. (Bitaubé.)

— Se dit des choses morales. Qu'un amour *forcené* se nourrit aisément de chimères! (J.-J. Rouss.) Ne craignez pas que sa pensée s'arrête à ces résolutions *forcenées* de l'athéisme et du crime. (Ch. Nodier.)

> Quand Hérode périt, au comble de son sort,
> Quand il chercha dans Rome ou le sceptre ou la mort,
> Plein de sa passion *forcenée* et jalouse. (VOLTAIRE.)

— *Forcené de.* Forcené de rage, de colère, de jalousie. Si Clytemnestre était *forcenée* de jalousie comme Hermione, ou d'ambition comme Cléopâtre, je pourrais concevoir son crime. (La Harpe.)

— Fig. Me voilà *forcené* des échecs. (J.-J. Rousseau.)

— Blas. Se dit d'un cheval emporté et furieux. Cheval forcené.

— Substantiv. Personne forcenée. Un forcené. Une forcenée. C'est un forcené. Il se débattit comme un *forcené*. (Acad.) On vit des *forcenés* scier des malheureux du haut en bas par le milieu du corps. (E. Renan.)

> Par une *forcenée*,
> Une triste famille à l'hôpital traînée. (BOILEAU.)

FORCÈNEMENT. s. m. (rad. *forcené*). S'est dit pour Fureur. Quelque jugement que je fasse du *forcènement* des hommes, je ne veux pas que vous alliez vous mettre au fond d'une caverne. (Malherbe.)

> Et fuyez un tyran dont le *forcènement*
> Joindrait votre supplice à mon bannissement. (CORN.)

FORCENER. v. n. 1re conj. (étym., V. FORCENÉ). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je forcène, tu forcènes, il forcène,* etc. A signifié Être en colère, être hors de soi, entrer en fureur.

> Je *forcène* de voir que, sur votre retour,
> Ce traître assure ainsi ma perte et son amour. (CORN.)

— FORCENER. v. a. Rendre forcené, faire perdre la raison. Je vois un chevalier cy devant en ce tournoi, qui *forcène* tous de la prouesse qui est en lui. (Perceforest.)

— SE FORCENER. v. pron. Exercer sa fureur. Je veux que l'avantage soit pour nous, mais je ne me *forcène* point s'il ne l'est. (Montaigne.) Le despotisme du peuple est une puissance folle et aveugle qui se *forcène* contre elle-même. (Fénelon.)

FORCÈNERIE. s. f. A signifié Folie, aliénation d'esprit, emportement, fureur. J'ai fort envié le plaisir qu'elle avait de tenir compagnie à ma mère, et je l'aurais préféré de bon cœur à la *forcènerie* des états de Bretagne. (Mme de Sévigné.)

*** FORCEPS.** s. m. (pr. *for-cèpss*; mot lat. signifiant *tenailles*). Chir. Nom générique de toutes les espèces de pincettes, ciseaux, pinces, tenettes et autres instruments servant aux chirurgiens pour saisir et tirer les corps étrangers. || Instrument dont on se sert dans les accouchements laborieux pour l'extraction de l'enfant. || *Forceps-scie.* Forceps muni d'une chaîne dentée pour remplacer le céphalotribe.

— Anc. art milit. Ordre de bataille d'une armée ou d'une flotte, ayant la forme d'un croissant qui présente à l'ennemi le côté concave.

— Entom. Organe qui garnit l'extrémité anale du corps de quelques insectes.

*** FORCER.** v. a. 1re conj. (rad. *force*). Le *c* prend une cédille devant *a, o*. *Nous forçons. Je forçais. Nous forçâmes,* etc. Surmonter par la violence, par l'emploi de la force, en parlant des choses qui présentent un obstacle, une résistance. Forcer une porte, une serrure, un coffre, un retranchement, une barricade, un passage, une muraille, une maison, une ville.

— *Forcer une clef, une serrure.* Fausser une clef, tordre les ressorts d'une serrure, de façon qu'ils ne peuvent plus jouer.

— Fig. *Forcer le sens d'un auteur.* Le dénaturer de façon à y trouver ce qui n'y est pas.

— *Forcer l'analogie.* Établir des rapprochements entre des choses qui n'ont rien de semblable.

— Dans un sens analogue, Prendre par force. Forcer un corps de garde, une citadelle, une ville, un camp. L'un *forçant* des villes par sa valeur, l'autre gagnant des cœurs par son adresse. (Fléch.)

> Il n'est rempart ni citadelle,
> Qui je ne *force* en ton saint nom. (RACINE.)

— Fig. *Forcer quelqu'un dans ses retranchements.* L'emporter sur lui dans une discussion; réfuter tous ses arguments, l'obliger à s'avouer vaincu.

— Dans un sens métaphorique. *Forcez*, en ma faveur, une haine trop juste. (Corn.) Ces cœurs sont retranchés contre lui, et pour les *forcer* invinciblement il faut, etc. (Boss.)

Forcer le devoir de quelqu'un. Forcer moralement quelqu'un à manquer à son devoir.

> Va, sourde à la défense,
> Pour *forcer* mon devoir, pour m'imposer silence. (CORNEILLE.)

— *Forcer un malheur.* Résister, lutter contre la mauvaise fortune. Il m'échappe! ô malheur qui ne se peut *forcer!* (Molière.)

— Violenter, en parlant des personnes. Mazarin voulut essayer de faire Louis XIV empereur; le dessein était chimérique; il eût fallu ou *forcer* les électeurs ou les séduire. (Voltaire.)

— Violer. Forcer une femme. Forcer une fille.

— Pousser, conduire avec violence. Forcer un cheval.

— Violenter en parlant des choses. Forcer son talent, son inclination, son goût. Forcer les volontés de quelqu'un, les vœux, les serments. Forcer les consciences, les volontés. Forcer son inclination, son humeur. Enfin aux châtiments il se laisse *forcer*. (Corneille.) Que la fortune ne tente donc pas de nous tirer du néant, ni de *forcer* la bassesse de notre nature. (Boss.) La terre *force* les saisons et devient fertile en son temps. (Fléchier.)

> Ne *forçons* point notre talent,
> Nous ne ferons rien avec grâce. (LA FONTAINE.)
> Pères, de vos enfants ne *forcez* point les vœux :
> Le ciel vous les donna, mais pour les rendre heureux. (M.-J. CHÉNIER.)

— *Forcer la nature, le naturel.* Vouloir faire plus qu'on ne peut. Toutes ces années que j'ai perdues à m'agiter puérilement, à courir çà et là, à vouloir *forcer* la nature. (Th. Gaut.)

— *Forcer la voix.* Faire des efforts de voix.

— *Forcer le pas.* Marcher plus vite.

— *Forcer la consigne.* Ne pas s'y conformer.

— Obtenir à force de peine et de temps; arracher. *Forcer* les respects et ravir l'admiration. (Boss.) Une vertu qui devait bientôt *forcer* l'estime du monde. (Id.) Honorons aujourd'hui nos pères, et demain sachons comme eux *forcer* la victoire en affrontant la mort. (Gambetta.)

— *Forcer à,* suivi d'un substantif. Les divisions systématiques *forcent* la mémoire à un travail fatigant. (Ch. Nodier.)

> Qu'au milieu des horreurs du destin qui m'opprime,
> J'ai fait rougir les dieux qui m'ont *forcée* au crime. (VOLTAIRE.)

— *Forcer à,* suivi d'un infinitif. Contraindre, obliger à. Il a *forcé* la jeune noblesse de ses États à voyager. (Volt.) L'ennui est une douleur qui nous *force* à nous occuper... (Id.) Je marchais à côté d'Atala; elle tenait le bout de la corde, que je l'avais *forcée* à reprendre. (Chateaubriand.)

> Et cet affreux devoir
> Me *force* à travailler moi-même à ta ruine. (CORN.)

— *Forcer de.* Se dit dans un sens analogue. Qui me *forcera d'aller* à matines? (La Bruy.) Pourquoi *forçons*-nous les peuples de l'Afrique de cultiver nos terres en Amérique, tandis que nos paysans manquent chez nous de travail? (B. de St-P.) Les pierres qui sont dans le sein de la terre ne *forcent* point le germe de végéter en bas, ni les pluies n'attirent point la radicule en haut. (Id.) Ce qui le *force* de demeurer dans l'obscurité. (Alex. Dumas.) Je le *forcerai* de me connaître comme vous me connaissez. (O. Feuillet.)

— Arboric. *Forcer à fruits.* Laisser, dans la taille, beaucoup de bois pour obtenir davantage de fruits.

— Arithm. *Forcer un chiffre.* Y ajouter une unité pour tenir compte des unités d'ordre inférieur qu'on a supprimées.

— Comptab. *Forcer la recette.* Passer en recette plus qu'on n'a reçu. || *Forcer quelqu'un en recette.* L'obliger à verser une somme qu'il a négligé de percevoir.

— Escrim. *Forcer le fer.* Engager avec force l'épée de son adversaire. || *Forcer la pointe de tierce ou de quarte.* Dégager et fournir, pendant que l'épée forcée fait un mouvement pour revenir à sa situation.

— Hort. Hâter la végétation pour obtenir des produits hors saison.

— Jeux. Jeter une carte supérieure à celle qui a d'abord été jouée. || Au jeu d'hombre, Obliger quelqu'un de jouer sans prendre. || Au jeu de reversis, Obliger un des joueurs à jouer un as ou le quinola. || *Sous-forcer.* Mettre une carte inférieure sur celle qui est jouée, au lieu d'une carte supérieure qu'on a en main.

— Manèg. *Forcer la main.* Se dit en parlant d'un cheval qui refuse d'obéir, qui s'emporte. Ce cheval force la main de son cavalier. On dit aussi : *Forcer à la main, gagner à la main.*

— Fig. et fam. *Forcer la main à quelqu'un.* Le contraindre à faire quelque chose.

— Mus. *Forcer la voix.* Excéder la portée de sa voix soit dans le haut, soit dans le bas, en altérer les sons par trop de force.

— Vén. *Forcer une bête.* La prendre avec des chiens de chasse, après l'avoir courue et réduite aux abois. Forcer un cerf, un daim, un chevreuil, un lièvre, etc.

— Par extens. Ils *forçaient* les fuyards, comme des lévriers qui chassent des lièvres. (G. Flaubert.)

— FORCER. v. n. Mar. *Forcer de voiles.* Mettre dehors toute la voilure possible. || On dit, dans un sens analogue, *forcer de rames.* Nous vîmes une barque qui venait à nous en *forçant* de rames. (A. Dum.)

— SE FORCER. v. pron. Faire quelque chose avec trop de force et de véhémence. Ne vous forcez pas. Ne vous forcez pas tant, vous vous ferez mal.

— Dans un sens moral, Se contraindre, faire effort sur soi-même. Ainsi Néron commence à ne se plus *forcer*. (Rac.)

> Et je ne puis penser
> Qu'à feindre si longtemps vous puissiez vous *forcer*. (RAC.)

— *Se forcer à.* Ah! *forcez*-vous, de grâce, à des termes plus doux. (Corneille.)

> Tout indigne qu'il est de vivre et de régner,
> Je sais bien que César se *force* à l'épargner. (CORN.)

— REM. GRAMM. On a essayé d'établir entre *forcer à* et *forcer de* cette distinction que le premier a plutôt rapport à la contrainte exercée, et le second au simple résultat. Comme on le voit par les exemples cités plus haut, les meilleurs écrivains ne tiennent aucun compte de cette nuance et emploient indifféremment les deux locutions.

FORCERIE. s. f. (rad. *forcer*). Serre chaude pour les arbres fruitiers.

*** FORCES.** s. f. pl. (étym. lat., *forfices*, ciseaux). Techn. Grands ciseaux joints par un demi-cercle d'acier qui fait ressort pour en rapprocher ou en éloigner les branches, et servant à tondre les draps, à couper des étoffes, à les tailler, à couper des feuilles de métal, laiton, fer-blanc, etc. On a longtemps appelé *forces* de grands ciseaux; et c'est pourquoi, dans les états de la Ligue, on fit une estampe de l'ambassadeur d'Espagne cherchant avec ses lunettes ses ciseaux qui étaient par terre, avec ce jeu de mots pour inscription : J'ai perdu mes *forces*. (Volt.)

— Manèg. *Faire les forces.* Se dit d'un cheval qui ouvre beaucoup la bouche au lieu de se ramener quand on lui tire la bride.

FORCET. s. m. Techn. Sorte de ficelle pour mettre au bout des fouets, pour ficeler du tabac, etc.

FORCETIER. s. m. Fabricant d'ouvrages en fer. Vieux langage.

FORCETTES. s. f. pl. (diminut. de *forces*). Techn. Petites forces.

FORCEUR. s. m. Celui qui force.

FORCE-VIVIER. s. m. Mot plaisant forgé par Voltaire, pour désigner les physiciens qui discutaient sur les forces vives.

FORCHIES-LA-MARCHE. Géogr. Comm. de la prov. du Hainaut (Belgique), à 13 kil. de Charleroi; 3,500 hab.

FORCIÈRE. s. f. Pêch. Petit étang où l'on met du poisson pour l'y faire multiplier.

FORCINE. s. f. (rad. *force*). Agric. Renflement du corps d'un arbre à l'angle formé par la réunion d'une grosse branche avec le tronc.

FORCIPRESSURE. s. f. (radic. *force*, et *presser*). Chir. Un des noms de la méthode dite d'aplatissement des artères.

FORCIPULE. s. f. (et. lat., *forceps*, tenaille). Entom. Chacune des deux mandibules accessoires des arachnides, constituées par les deux premiers appendices manducateurs qui s'insèrent en avant du labre.

FORCIPULÉ, ÉE. adj. Arachn. Qui est muni de forcipules. || FORCIPULÉES. s. f. pl. Groupe d'aranéides munies de forcipules.

FORCIR. v. n. 2e conj. Devenir plus fort, plus gros.

FORCLA. s. f. Dans les Alpes, Pente abrupte, presque perpendiculaire, d'une montagne qui s'élève au-dessus d'une vallée. La *forcla* du Prarion, la *forcla* de la Tête Noire, serrent et ferment la vallée. (Michelet.)

*** FORCLORE.** v. a. 4e conj. (ét. lat., *foras*, dehors; *claudere*, fermer). Empêcher, exclure. Mon état présent m'en *forclot*. (Montaigne.) Ne s'emploie plus qu'en termes de palais, à l'infinitif et aux temps composés, dans le sens de Déclarer une personne non recevable à faire une chose qu'elle n'a pas faite dans le délai prescrit. Il s'est laissé forclore.

— Fig. S'est dit pour Bannir, chasser, tirer.

— SE FORCLORE. v. pron. Laisser passer le temps après lequel on n'est plus admis à faire une chose.

FORCLOS, OSE, et **FORCLUS, USE.** part. pass. du v. Forclore. S'empl. adjectiv. Exclu de faire une production en justice. La partie adverse fut déclarée forclose.

— Exclu, privé. Empêché d'entrer dans. Les nobles et chevaliers atteints et convaincus étaient *forclos* de l'entrée des tournois. (Fauchet.)

— Voltaire fait la remarque suivante : « Quand on arrive aux portes d'une ville fermée, on est quoi?... Nous n'avons plus de mots pour exprimer cette situation. Nous disions autrefois *forclos*; ce mot très expressif n'est demeuré qu'au barreau; c'est dommage! »

*** FORCLUSION.** s. f. (rad. *forclore*). Prat. Déchéance ou exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite dans le temps prescrit. Les délais sont expirés, la forclusion est acquise.

— Clause de certaines tontines établissant la part de capital qui revient aux héritiers de membres décédés.

FORCOMMAND. s. m. (étym., préf. *for*, et *commander*). Dr. cout. Ordonnance que le juge rendait en matière de revendication pour enjoindre à celui qui possédait de se dessaisir de la chose.

FORCOMMANDER. v. a. 1re conj. Dr. cout. Faire un forcommand.

FORCULTIVÉ, ÉE. part. pass. du v. Forcultiver. S'empl. adjectiv. Terre forcultivée.

FORCULTIVER. v. a. 1re conj. (ét., préf. *for*, et *cultiver*). Agric. Épuiser les terres en les cultivant outre mesure.

FORDICIDES. s. f. pl. (étym. lat., *forda*, vache pleine; *cædo*, je tue). Antiq. rom. Fêtes qui consistaient dans le sacrifice d'une vache pleine, immolée en l'honneur de la Terre.

FORÉ, ÉE. part. pass. du v. Forer. S'empl. adjectiv. *Clef forée.* Clef dont la tige est percée pour recevoir la broche fixée dans le trou de la serrure.

FOREIGN-OFFICE. s. m. (pr. *fo-ré-gnofice*; mot anglais signif. *bureau étranger*). Ministère des affaires étrangères en Angleterre.

FORELAND (North et South-). Géogr. Caps du comté de Kent (Angleterre), sur le Pas-de-Calais.

FORELLIE. s. f. (de *Forell*, n. pr.). Entom. Genre d'insectes diptères, établi pour deux espèces européennes.

FORENSE. adj. 2 g. (ét. lat., *forensis*, dérivé de *forum*, le forum). Dr. cout. Qui concerne le barreau. Éloquence forense. Discours forense. Inusité.

*** FORER.** v. a. 1re conj. (du lat. *forare*, percer). Techn. Percer. Forer une clef. Forer une pierre. Forer un mur. Forer un puits artésien. Forer un canon. Je passe quelquefois des heures entières à le voir *forer* et tourner des pièces de chêne dures comme l'ivoire. (B. de St-P.)

— SE FORER. v. pron. Être foré. Ce fer peut se forer au moyen d'un bon outil.

FORERIE. s. f. Action de forer. || Machine à forer.

— Artill. Atelier pour le forage des canons.

FORESQUE. s. m. Arg. Marchand forain.

FOREST-LEZ-BRUXELLES. Géogr. Bourg du Brabant (Belgique), à 5 kilom. de Bruxelles; 3,300 hab.

FORESTAGE. s. m. (rad. *forêt*). Dr. cout. Droit qu'on payait au seigneur pour faire passer des charrettes ou paître des bestiaux dans ses forêts. || Droit des usagers dans les forêts.

*** FORESTIER, ÈRE.** adj. (rad. *forêt*). Qui concerne les forêts, qui appartient aux forêts et à leurs habitants. L'origine de la statistique *forestière* remonte en France à Charles IX. (La Revellière-Lepeaux.) La Révolution vint porter un coup terrible aux ressources *forestières* qui restaient à la France. (Id.) Le territoire français, y compris la Corse, est divisé en trente-deux circonscriptions *forestières*, qui ont chacune un conservateur. (Id.) Le premier consul avait donné à la conservation de la richesse *forestière* de la France une attention particulière. (Thiers.) Plus on avançait vers le nord, et plus les régions *forestières* étaient étendues et profondes. (Montalemb.)

— Admin. *Agents forestiers.* Agents chargés de l'exercice de l'administration forestière et de la surveillance des préposés, chacun suivant son grade. Le titre d'agent *forestier* est applicable au conservateur jusqu'au garde général inclusivement; au-dessous, ce ne sont que de simples préposés. (La Revellière-Lepeaux.)

— *Garde forestier.* Garde chargé dans une forêt de la surveillance d'un canton ou triage.

— *Conservation forestière.* V. CONSERVATION.

— *Délits forestiers.* Infractions aux lois qui régissent l'administration des forêts.

— *École forestière.* École où l'enseignement a pour objet l'histoire naturelle dans ses rapports avec les forêts; les mathématiques appliquées à la mesure des solides et à la levée des plans; la législation et la jurisprudence; l'économie forestière, etc.

— *Code forestier.* Partie de la législation d'un pays qui concerne les forêts, qui en assure la conservation et la bonne administration. Le code *forestier* français règle toutes les parties de notre administration forestière; il a pour but de mettre la propriété forestière à l'abri des dilapidations, et d'assurer à la puissance publique, sur les bois et plantations des particuliers, certains droits dont l'abandon aurait pu compromettre l'intérêt général. (La Revellière-Lepeaux.)

— Écon. agr. *Arbres forestiers.* Arbres des grandes forêts, tels que le chêne, le hêtre, le frêne, le bouleau, le pin, etc.

— Géogr. *Villes forestières.* Nom donné aux villes situées sur le Rhin depuis Schaffhouse jusqu'à Bâle, à l'entrée de la Forêt-Noire. Les principales étaient Laufenbourg, Rheinfelden, Seckingen, Waldshut, etc. C'est par là que la France fut envahie en 1814. || *Cantons forestiers.* En Suisse, Les cantons de Schwytz, Uri, Unterwald.

— FORESTIER. s. m. Homme qui habite les forêts. Un *forestier*. (Acad.) C'était au milieu des arbres, ses amis, ses camarades, qu'il était tout à fait lui-même, le *forestier* des premiers jours. (Michelet.)

— Élève de l'École forestière.

— Un banni. (Rabelais.)

— Hist. Nom donné, sous les deux premières races et au commencement de la troisième, à un officier qui avait juridiction dans les

forêts || *Le forestier de Flandre.* Nom donné par Clotaire au leude chargé du gouvernement de la province. Cette dénomination subsista jusqu'à Charles le Chauve; les forestiers de Flandre devinrent alors des comtes héréditaires.

— Ornith. Genre de gros-bec du Paraguay.

FORESTIÈRE. s. f. (de *Forestier*, n. pr.). Bot. Genre d'antidesmées de l'Amérique boréale.

FORESTIÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte à la forestière. || FORESTIÉRÉES. s. f. pl. Groupe de plantes du genre forestière.

* **FORET.** s. m. (rad. *forer*). Techn. Instrument de fer ou d'acier dont on se sert pour forer des trous dans les métaux et autres corps durs. Foret langue de carpe. Foret langue d'aspic. Foret de menuisier. Foret de serrurier. Foret pour percer la pierre.

— Instrument d'une grande puissance qu'on emploie pour creuser les canons sur les bancs de forerie.

— Dans un sens particulier, Petit instrument terminé en pointe très aiguë dont on se sert pour percer les tonneaux. Mettre le foret dans un tonneau. Tirer du vin au foret. || Autre instrument aussi en forme de pointe qui tient lieu de tire-bouchon. Déboucher des bouteilles au foret.

* **FORÊT.** s. f. (pron. *fo-rê*; et. bas-lat., *foresta*, territoire prohibé, les arbres poussant bientôt sur les terrains où la culture est interdite). Grande étendue de pays couvert de bois. Forêt verte, vaste, sombre, obscure, silencieuse, sauvage. Jeune forêt. Fraîche forêt. L'entrée, le milieu, le fond d'une forêt. Les routes d'une forêt. Percer, couper, abattre une forêt. La forêt Noire. La forêt des Ardennes. La verdure, l'ombrage, le dôme des forêts. Le silence des forêts. L'épaisseur, la profondeur, la solitude des forêts. Les *forêts* enrichissent l'air d'une prodigieuse quantité d'oxygène lorsqu'elles sont frappées par les rayons du soleil; elles entretiennent une habituelle fraîcheur dans l'atmosphère pendant l'été, et durant l'hiver elles diminuent la violence du froid. (Rostan.) Dans ces pays déserts, l'âme se plaît à s'enfoncer dans un océan de *forêts*, à errer aux bords des lacs immenses. (Chateaub.) Les agréments de nos *forêts* ne le cèdent pas à ceux de nos champs. (B. de St-P.)

> O lac! roches muettes! grotte! *forêt* obscure!
> Vous que le temps épargne et qu'il peut rajeunir,
> Gardez de cette nuit, gardez, belle nature,
> Au moins le souvenir. (LAMARTINE.)

> Et vous, *forêts* antiques, espaces frais et sombres,
> Séjour majestueux du silence et des ombres. (ST-LAMB.)

— *Forêt close.* Forêt fermée aux usagers.

— Poét. et fig. *Les hôtes des forêts.* Les bêtes qui peuplent les forêts. || *Les chantres des forêts.* Les oiseaux qui y font entendre leur ramage.

— Par anal. Les bois d'un cerf.

> De sa *forêt* naissante
> Le cerf aux pieds légers étale les rameaux. (DELILLE.)

— Fig. Se dit de choses collectives réunies en grande quantité. Une forêt de cheveux.

> Et son poil hérissé semble de toutes parts
> Présenter aux chasseurs une *forêt* de dards. (LA FONT.)

— *Forêt de mâts, de lances*, etc. Réunion d'un grand nombre de vaisseaux, d'une troupe nombreuse de soldats armés de lances, etc. Une *forêt* de mâts entrecoupés de tours pointues et de clochers nous annonce bientôt l'unique port de la Bavière. (Gér. de Nerval.) Cette rade offrait aux regards une véritable *forêt* de mâts. (Alex. Dumas.) Ils se replièrent sous la halle, vaste redoute obscure, *forêt* de piliers de pierre. (V. Hugo.)

> Des *forêts* de drapeaux, d'enseignes, de bannières,
> Au centre de l'armée ondoyaient dans les airs. (DEL.)

— Loc. prov. *Vous étiez là dans une forêt.* Vous étiez entouré de malhonnêtes gens, de fripons. || *C'est une forêt.* C'est un lieu peu sûr. M. de Coulanges me mande d'étranges bruits de Bellièvre et de Mirepoix pour couper la gorge aux créanciers : ce serait une bonne *forêt* que ce benoît hôtel de Bellièvre, si cela était vrai. (Mme de Sévigné.) || *C'est la forêt de Bondy.* Se dit dans le même sens.

— Arg. *Forêt de Mont-Rubin.* Égout, sentine, cloaque.

— Admin. *Direction générale des forêts.* Administration qui régit les dépendances forestières de l'État, confiées à la surveillance de ses délégués sous la dénomination d'inspecteurs généraux, d'inspecteurs particuliers, de conservateurs, de sous-inspecteurs, de gardes généraux, de brigadiers, gardes, etc.

— *Eaux et forêts.* V. EAU.

— Constr. Se dit d'une grande quantité de pièces de bois qui forment le comble de quelque vaste édifice. La forêt du dôme des Invalides. La forêt du comble de Notre-Dame.

— Géogr. *Forêts vierges.* Vastes forêts qui n'ont jamais été exploitées. On en trouve surtout dans les régions équinoxiales de l'Amérique. Les arbres de toutes sortes y unissent leurs tiges aux fougères, et forment des réseaux impénétrables en se mêlant au moyen de plantes sarmenteuses appelées lianes. On eût dit un coin de *forêt* vierge entamé par la hache des pionniers. (O. Feuillet.)

— Géol. *Forêts sous-marines, forêts souterraines.* Forêts dont on retrouve les débris au fond des mers ou dans les entrailles de la terre.

— Typogr. Nom des tablettes où sont rangés les bois destinés à garnir les formes dont on se sert pour l'imprimerie.

— Vener. *Mesurer une forêt.* La traverser, en parlant du cerf ou de toute autre bête.

FORÊT-NOIRE. *Schwarz-Wald*, jadis *Hercynia*, puis *Marciana Silva*. Géogr. Chaîne de montagnes, parallèle au Rhin, symétrique aux Vosges, de Bâle jusqu'au Neckar, sur une longueur de 220 kil. Le sommet le plus élevé, le *Feldberg*, a 1,550 mèt. Ses flancs sont boisés; on y trouve quelques mines. Les passages sont assez difficiles, mais peuvent être tournés par Bâle au S., par Manheim au N. Elle sépare à peu près le grand-duché de Bade du Wurtemberg.

— FORÊT-NOIRE (Cercle de la). L'une des quatre divisions du Wurtemberg, au S.-O. Le ch.-l. est *Reutlingen*.

— FORÊTS (Les). Département français, de 1795 à 1814, formé de l'ancien duché de Luxembourg. Le ch.-l. était *Luxembourg*.

— FORÊT-LEZ-CHAUDFONTAINE. Commune de la province et à 13 kilom. de Liège (Belgique); 3,100 hab.

FORÊTAIN. s. m. (radic. *forêt*). Nom donné, dans le Berry, à ceux qui cultivent les arbres fruitiers.

FOREUR. s. m. Techn. Ouvrier qui fore.

FOREY (Élie-Frédéric). Maréchal de France, né à Paris 1804-1872. Il prêta, comme général, un concours énergique au coup d'État du 2 décembre, battit, en 1859, les Autrichiens à Montebello, devint sénateur et fut nommé général en chef au Mexique, où il s'empara de Puebla et de Mexico, 1863.

FOREZ. (*Forensis pagus*). Géogr. Province de l'ancienne France, formant la partie occidentale du gouvernement du Lyonnais. Il comprenait la portion de la vallée de la Loire qui s'étend entre les monts du Lyonnais et ceux du Forez. Villes principales : Feurs, Montbrison, Saint-Rambert, Saint-Galmier, Andrézieux, Néronde, Saint-Étienne, etc. Habité par les Ségusiens dans l'antiquité, le Forez devint, au moyen âge, un comté qui passa dans la maison de Bourbon, et fut confisqué par François Ier sur le fameux connétable de ce nom. Les départements de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, et surtout de la Loire, renferment des parties du Forez.

— FOREZ (Monts du). Contrefort des Cévennes, entre les monts du Velay et les monts de la Madeleine, dirigés du S. au N., entre la Loire et l'Allier. Les points culminants sont : *St-Pierre-sur-Haute* (1,586 mèt.), le mont *Herboux* (1,630 m.), et le *Puy de Montancelle* (1,292 m.).

* **FORFAIRE.** v. n. 4e conj. (ét. lat., *foris*, dehors; *facere*, faire). Se conjugue comme *Faire*. Commettre un crime, agir contre la loi, le devoir; manquer gravement et honteusement. Il ne pouvait, sans *forfaire* à l'amitié, à Dieu, passer outre à un tel affront. (F. Fabre.)

— Se dit en parlant de la prévarication d'un magistrat. Si un juge vient à *forfaire*. (Acad.)

— *Forfaire à l'honneur.* Commettre une action déshonorante.

— *Forfaire à son honneur.* Se dit d'une fille ou d'une femme qui se laisse corrompre.

— FORFAIRE. v. a. Dr. cout. *Forfaire une amende.* Encourir une amende.

— Perdre par un forfait. Forfaire un fief. Louis prononce que le roi de France a *forfait* la protection de l'Empire. (Volt.)

FORFAIT, AITE. part. pass. du v. Forfaire. S'empl. adjectiv. Une amende forfaite.

* **FORFAIT.** s. m. (rad. *forfaire*). Grand crime, crime odieux. Forfait atroce, exécrable, funeste, pernicieux, inouï, odieux, noir, lâche, tragique, etc. Il n'est point de *forfait* que le trône n'efface. (Lagrange-Chancel.) Ciel juste! il fallut bien que mon crime fût découvert! Puisse ma mort expier mon *forfait!* (Beaumarchais.) Souvent un grand *forfait* ramène à la vertu. (Delavigne.) Les *forfaits* des tyrans retombent sur eux-mêmes. (Lemerc.) Quelquefois la haine, trop acharnée pour lâcher sa proie, tournait le *forfait* par une odieuse casuistique. (P. de St-Victor.)

> Rien que la mort n'était capable
> D'expier son *forfait*. On le lui fit bien voir.
> (LA FONTAINE.)

> O toi, de mon repos compagne aimable et sombre,
> A de si noirs *forfaits* prêteras-tu ton ombre? (BOIL.)

> Il est donc des *forfaits*
> Que le courroux des dieux ne pardonne jamais!
> (VOLTAIRE.)

> Oui, ces grands mots du peuple et de ses intérêts,
> N'ont servi trop souvent qu'à couvrir des *forfaits*.
> (LAYA.)

— Syn. comp. FAUTE, CRIME, FORFAIT. La *faute* est moins grave que le crime; le *crime* moins grave que le forfait; le *forfait* est le plus grand des crimes.

* **FORFAIT.** s. m. (rad. *fort*, et *fait*, qui forment la locution *Se faire fort de...*). Comm. Traité, marché par lequel une des parties s'oblige à faire ou à fournir quelque chose pour un certain prix, à perte ou à gain. Faire un *forfait* avec un architecte pour un bâtiment. (Acad.)

— *Vendre, acheter à forfait.* Vendre, acheter plusieurs choses en masse et sans estimation préalable du prix de chacune. || *Traiter à forfait.* S'engager à fournir ou à exécuter dans un temps voulu telles choses dont la nature et la qualité sont précisées par la convention. || *Prendre à forfait.* S'engager à recevoir à une époque déterminée tels objets dont la nature et la qualité sont précisées par convention entre les parties.

— Législ. *Forfait de communauté.* Clause par laquelle les époux conviennent dans leur contrat de mariage que l'un d'eux, ou ses héritiers, ne pourront prendre dans la communauté, quelle qu'en soit la valeur, qu'une certaine somme déterminée.

— Sport. Indemnité payée par le propriétaire qui ne fait pas courir un cheval engagé.

— Fig. *A forfait.* loc. adv. S'est dit pour Complètement. On l'a fait enlever *à forfait*. (Dancourt.)

FORFAITEUR. s. m. S'est dit pour Celui qui a commis un forfait.

— Celui qui commet une forfaiture.

* **FORFAITURE.** s. f. (radic. *forfaire*). Jurispr. Prévarication d'un magistrat. Crime commis par un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions. Toute *forfaiture* pour laquelle la loi ne prononce pas de peines plus graves est punie de la dégradation civique. (Cod. pénal, art. 167.)

— Dr. cout. *Forfaiture dans les forêts.* Délit que commettaient ceux qui dérobaient du bois ou qui causaient du dégât dans les forêts.

— Dr. féod. Acte de félonie, délit qui entraînait la confiscation du fief par le seigneur.

FORFANT. s. m. Celui qui commet un forfait. (Rabelais.)

FORFANTE. s. m. (ét. ital., *furfante*, coquin). Hâbleur, charlatan, fanfaron. Familier. Il a vieilli.

* **FORFANTERIE.** s. f. (rad. *forfante*). Hâblerie, charlatanerie, fanfaronnade. Il eût marqué au naturel leur avidité de gagner, les bons tours de leurs secrétaires et les *forfanteries* de leurs avocats. (Racine.) Cette témérité que les étrangers ont appelée démence et *forfanterie* avait pourtant une cause noble et sublime. (D. Marchangy.) Ils appréhendaient une trahison, ne soupçonnant point un piège dans la *forfanterie* du suffète. (G. Flaubert.)

— A signifié Acte de violence.

> Vous rentrâtes, voyant cette *forfanterie*;
> Et, pour vous protéger, je vous suivis soudain.
> (CORNEILLE.)

FORFANTIER. s. m. Celui qui a de la forfanterie.

FORFAR. Géogr. V. ANGUS.

FORFEX. s. m. (mot latin). Chir. Espèce de ciseaux. || Pince.

— Entom. Nom donné aux organes mobiles qui garnissent l'anus des mâles de certains insectes.

FORFICAIRE. s. f. (ét. lat., *forfex*, pince). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées du Cap.

FORFICÉSILE. s. f. Entom. Section du genre forficule.

FORFICULAIRE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à une forficule. || FORFICULAIRES. s. f. pl. Famille d'insectes orthoptères, ayant pour type le genre forficule. On dit aussi *forficulien*.

FORFICULE. s. f. (ét. lat., *forficula*, dimin. de *forfex*, ciseau, tenailles). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des orthoptères coureurs; on les connaît mieux sous le nom de *perce-oreilles*, et on les trouve soit à terre, soit sur les plantes, dans les fruits. Le type est la *forficule auriculaire, grand perce-oreille*, brune, la tête rousse, le corselet grisâtre sur les bords, et les pieds d'un jaune d'ocre. Elle est très nuisible et cause de grands dégâts dans les jardins, s'attaquant aux fruits et en particulier aux abricots, prunes, pêches, etc. La *forficule naine, petit perce-oreille*, est brune, à tête et à corselet noirs. Le nom de *perce-oreille* vient de l'espèce de pince qui termine l'abdomen de ces insectes, et qui a quelque rapport avec l'outil qui servait autrefois aux orfèvres pour percer les oreilles.

Forficule

FORFICULIEN, ENNE. adj. Entom. V. FORFICULAIRE.

FORFUYANCE. s. f. (étym. lat., *foras*, dehors; fr., *fuir*). Dr. cout. Ce qu'un serf payait à son seigneur pour obtenir la permission de passer au pouvoir d'un autre. || Dans le duché de Lorraine, Droit payé au duc par un étranger qui acquérait une propriété dans ses États.

FORGAGE ou **FORGAGEMENT.** s. m. (étym. lat., *foris*, dehors; fr., *gage*). Dr. cout. Droit que le débiteur avait de reprendre ses biens vendus par autorité de justice, en rendant le prix à l'acquéreur.

FORGAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Forgager. S'empl. adjectiv. Bien forgagé.

FORGAGER. v. a. 1re conj. (rad. *forgage*). Dégager, racheter un gage.

— Dr. cout. User du forgage.

FORGAGNEMENT. s. m. (rad. *forgagner*). Droit cout. Confiscation d'un héritage. || Rentrée en possession d'un héritage grevé d'une rente, faute par l'acquéreur de payer les arrérages de cette rente.

FORGAGNER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *foris*, dehors; fr., *gagner*). Dr. cout. Faire usage du forgagnement.

* **FORGE.** s. f. (ét. lat., *fabrica*, fabrique). Lieu où l'on fond le fer quand il est tiré de la mine, et où on le met en barres; lieu où l'on travaille le fer; atelier où l'on forge. Le fourneau, les soufflets d'une forge. Faire aller, entretenir une forge. Un maître de forges. La *forge* est l'usine dans laquelle se trouvent réunis tous les appareils propres à fabriquer le fer lui-même et à le mettre sous la forme marchande. (Tourneux.)

> Ailleurs le fer rougit dans la *forge* brûlante,
> Le marteau retentit sur l'enclume pesante. (DELILLE.)

— *Forges à l'anglaise.* Celles où le fer est affiné dans des fourneaux à réverbère par le moyen du coke, et étiré aux cylindres cannelés. || *Forges à la catalane.* Celles où l'on fait fondre le minerai par petites masses dans le creuset même de la forge. || *Grosses forges.* Celles où l'on fabrique le fer et l'acier en barres, au moyen de martinets ou de laminoirs.

— Se dit du fourneau où certains artisans chauffent le métal qu'ils emploient, et de l'enclume où ils le battent. La forge d'un serrurier, d'un armurier, d'un orfèvre, etc.

— Fig. et fam. *Ouvrage encore chaud de la forge.* Ouvrage qui vient d'être terminé.

— Fig. Les grands s'aident toujours du prétexte du bien public, comme la *forge* où tous les ressorts des malheurs d'un royaume prennent leur trempe. (Nic. Pasq.)

— Fig. Création, fabrique. Cet argument n'est pas avoué des stoïques : il est de la *forge* des péripatétiques. (Malherbe.) Il n'y a point de meilleure *forge* de nouveaux mots que la comédie. (Bayle.)

— Art milit. *Forge de campagne.* Forge portative et outils qui servent aux maréchaux ferrants dans les armées en marche.

— Maréch. Se dit de l'atelier d'un maréchal ferrant.

— Mar. *Forge volante.* Petite forge de tôle, avec l'enclume, le soufflet, etc., qu'on embarque à bord de tous les grands bâtiments de guerre.

— Techn. Pierre de liais sur laquelle on bat le plomb à froid. || *Fine forge.* Houille menue et grasse.

FORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Forger. S'emploie adjectiv. Fer forgé. Barres de fer forgées.

> Il est venu ce temps, l'espoir de nos aïeux,
> Où le fer, dont la dent rend les guérets fertiles,
> Sera *forgé* du fer des lances inutiles. (L. RACINE.)

— Fig. *Mot forgé.* Mot inventé, nouvellement fabriqué.

* **FORGEABLE.** adj. 2 g. Qui peut se forger, se travailler à la forge. La fonte n'est pas forgeable.

FORGEAGE. s. m. Techn. Action de forger. Forgeage au marteau. Il paraît de plus que la nature des fers employés, la propriété qu'ils ont de se laisser pénétrer plus ou moins lentement par le carbone, ainsi qu'un *forgeage* plusieurs fois répété, influent beaucoup sur les qualités de cet acier. (Lenorm.)

— Coutell. Action de forger le fer ou l'acier dont on fait les lames.

FORGEMENT. s. m. Syn. de FORGEAGE.

FORGE-MÈTRE. s. m. Faiseur de vers. Mot créé par Chaulieu.

* **FORGER.** v. a. 1re conj. (radic. *forge*). On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous forgeons. Je forgeais*, etc. Techn. Donner par le moyen du feu et du marteau une forme au fer ou à quelque autre métal. Forger le fer en barres. Forger une barre de fer, une cuirasse, une épée, des armes, un fer de cheval. Forger des cuillers, des fourchettes, des assiettes d'argent, etc.

> L'infidèle déjà *forgeait* ces mêmes armes,
> Qu'aujourd'hui contre vous aiguise sa fureur.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Absol. Forger à froid. Forger à chaud.

— *Forger le plomb.* Le frapper avec des masses.

— Fig. *Forger ses fers.* Causer sa propre servitude.

— Fig. *Forger des vers.* Les faire péniblement.

— Fig. J'aime mieux *forger* mon âme que la meubler. (Mont.) Il faut sans doute tenir compte du siècle de fer qu'il eut à *forger*, des séditions qu'il eut à vaincre, des trahisons qu'il eut à châtier. (P. de St-Victor.)

> Tous ses refrains, pétris d'un divin sel,
> Il les *forgeait* sur des airs de goguette. (A. PONTE.)

— Produire, faire, causer. Un Dieu sans doute, un Dieu m'a *forgé* ces malheurs. (Gilbert.)

— Fig. et fam. Inventer, controuver, supposer. Forger des mots, des nouvelles. Forger un mensonge, une calomnie, une malice, une histoire, une fable, des documents. On vous aura *forgé* cent sots contes de lui. (Mol.) Ah! Scapin, si tu pouvais trouver quelque invention, *forger* quelque machine, pour me tirer de la peine où je suis. (Id.) C'est apparemment quelque aventurier qui aura *forgé* cette aventure. (Voltaire.) J'ai peur qu'il n'en soit du sentiment chez les gens du monde, comme

d'Homère chez les pédants, qui lui *forgent* mille beautés chimériques, faute d'apercevoir les véritables. (J.-J. Rouss.) Cet homme passe sa vie à *forger* des nouvelles. (Buffon.) Quelques écrivains altéraient volontairement les faits pour *forger* de nouveaux titres à l'oppression. (E. Quinet.)

> Votre feinte douceur *forge* un amusement,
> Pour divertir l'effet de mon ressentiment. (Molière.)

— Par extens. Chacun a son gré *forgeant* des potentats. (Rotrou.)

FORGER. v. n. Manég. *Ce cheval forge.* Se dit d'un cheval qui, au pas et au trot, et jamais au galop, touche les fers des pieds de devant avec les fers des pieds de derrière, ce qui l'expose à se déferrer, à se donner des atteintes.

SE FORGER. v. pron. Être forgé. Cette barre de fer doit se forger à froid, à chaud.

— Forger à soi. Et de ses fers rompus se *forgeait* une épée. (Del.)

— Fig. Se créer en imagination. Moins la pauvre maman avait de ressources présentes, plus elle s'en *forgeait* dans l'avenir. (J.-J. Rousseau.)

— Par extens. Chacun de ces peuples ensuite se *forgea* son Dieu. (Lemaistre de Sacy.)

— *Se forger des chimères.* S'imaginer des choses sans fondement. *Se forger des monstres pour les combattre.* Se forger des difficultés par crainte ou pour se faire valoir.

FORGERIE. s. f. (rad. *forger*). Techn. Industrie des forges.

— Document forgé par un faussaire ou un posticheur.

*** FORGERON.** s. m. (rad. *forger*). Ouvrier qui travaille le fer au marteau, après l'avoir fait chauffer à la forge. De noirs *forgerons*, de hideux cyclopes, sont le spectacle que l'appareil des mines substitue, au sein de la terre, à celui de la verdure et des fleurs. (J.-J. Rousseau.) Je m'étais arrêté à regarder trois *forgerons* au travail qui semblaient des hommes de cuivre. (Gér. de Nerval.)

> L'ardent marteau des nerveux *forgerons*
> A coups pressés bat l'enclume sonore. (Millevoye.)

— Propriétaire ou directeur d'une forge.

— Prov. *En forgeant on devient forgeron.* A force de s'exercer à une chose, on y devient habile.

— Ichtyol. Poisson du genre chétodon.

— Myth. Un forgeron, chez les poètes, c'est Vulcain ; ses ouvriers sont les Cyclopes.

— Adjectiv. Un ouvrier forgeron.

FORGÉSIE. s. f. (de *Forges*, nom pr.). Bot. Genre de saxifragacées, établi pour des arbustes de la Réunion.

FORGES-LES-EAUX. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Neufchâtel (Seine-Inférieure); 1,700 hab. Eaux minérales ferrugineuses renommées.

FORGETS (Roche fine des). Techn. Nom d'une pierre calcaire dure de l'Isle-Adam.

*** FORGEUR.** s. m. (radic. *forger*). Techn. Celui qui est employé aux travaux de la forge, qui forge le métal. Forgeur d'épées, de couteaux, de ciseaux, de lancettes, etc.

— Fig. L'esprit humain n'est pas seulement ennemi de ses appétits naturels et justes plaisirs, mais encore il est *forgeur* de maux. (Charron.)

— Fig et fam. Celui qui invente, qui suppose quelque fausseté. Un forgeur de contes, de nouvelles, de calomnies.

— Adjectiv. *Cylindres forgeurs.* Cylindres à cannelures circulaires pour forger le fer. Le cingleur n'a d'autre soin à prendre que de laisser chauffer au rouge blanc la masse ou loupe, dont la forme déjà cylindrique peut s'engager dans la première gorge des cylindres *forgeurs*. (Molard.)

FORGEUX (Saint-). Comm. du cant. de Tarare, arr. de Villefranche (Rhône); 2,100 hab.

FORGIS. s. m. (pr. *for-ji*). Métall. Verge crénelée qui doit passer à la filière.

FORHU. s. m. (rad. *forhuir*). Véner. Son du cor pour rappeler les chiens. || Lieu d'où part ce son. || Se dit aussi de certaines parties du cerf que l'on donne aux chiens pour les habituer à venir à l'appel. On écrit aussi *forhus*.

*** FORHUIR.** v. n. 2[e] conj. ou **FORHUER.** 1[re] conj. (pr. *for-uir* ou *for-hu-é* ; ét. lat., *foris*, dehors ; fr., *huer*). Véner. Sonner du cor pour rappeler les chiens. Forhuir du cor, du cornet, du huchet, etc.

FORIAGE. s. f. Nom de pyrites de fer qu'on trouve dans les couches d'ardoise.

FORIÈRE. s. f. Agric. Terre qui forme la ceinture des champs, dans quelques parties de la Bretagne ; ce qu'on nomme ailleurs *chaintre*.

FORING. s. m. Métrol. Poids usité en Irlande, et valant 5 kilogr.

FORISSER. v. a. 1[re] conj. Faire sortir, conduire dehors. (Rabelais.)

FORJET. s. m. (du lat. *foras jactus*, jeté dehors). Archit. Saillie hors d'alignement.

FORJETÉ, ÉE. part. pass. du v. Forjeter. S'empl. adjectiv. Mur forjeté. Maison forjetée.

*** FORJETER.** v. n. 1[re] conj. (ét. lat., *foras*, dehors; *jacere*, jeter). On double le *t* devant un *e* muet : *Je forjette, tu forjettes, il forjette*, etc. Se jeter en dehors, sortir de l'aplomb, par l'effet de la vétusté ou de quelque vice de construction. Ce mur forjette.

FORJETER. v. a. Construire des saillies hors de l'alignement général d'un édifice.

SE FORJETER. v. pron. Être jeté hors de l'alignement. Ce mur se forjette.

FORJOUTER. v. n. 1[re] conj. (ét. lat., *foris*, dehors ; fr., *jouter*). Chevalerie. Être le dernier tenant d'une joute, demeurer vainqueur de ceux qui avaient précédemment vaincu.

FORJUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Forjuger. S'empl. adjectiv. Un héritage forjugé.

— Substantiv. *Un forjugé.* Un homme condamné injustement, ou simplement Un condamné.

FORJUGEMENT. s. m. (étym. lat., *foris*, dehors; fr., *jugement*). S'est dit pour Jugement injuste.

FORJUGER. v. a. 1[re] conj. (ét. lat., *foris*, dehors ; fr., *juger*). Anc. cout. Abandonner un héritage, en déguerpir. || Confisquer et adjuger un héritage.

— Par extens. Une ancienne chronique dit que fut *forjugée* au roi d'Angleterre toute la Gascogne, et toute la terre qu'il avait au royaume de France. (Trev.)

— Dans un sens général, Condamner injustement, ou simplement Condamner.

FORJURÉ, ÉE. part. pass. du V. Forjurer. S'empl. adjectiv. Biens forjurés.

FORJUREMENT. s. m. (rad. *forjurer*). Dr. cout. Renonciation, fuite, abandon du pays.

FORJURER. v. a. 1[re] conj. (ét. lat., *foris*, dehors ; fr., *jurer*). Dr. cout. Délaisser, abandonner un pays. *Forjurer son héritage.* En disposer à titre gratuit ou à titre onéreux. || *Forjurer un absent.* Le condamner. *Forjurer les forfaiteurs.* Signifiait, dans la coutume du Hainaut, Renier des parents condamnés ou accusés, renoncer à toute parenté avec eux.

FORLÂCHURE. s. f. (ét. lat., *foris*, dehors ; fr., *lâcher*). Techn. Défaut dans les ouvrages de haute lice.

FORLAN, ANE. s. Géogr. Habitant, habitante du Frioul.

— adj. Qui appartient au Frioul ou à ses habitants.

FORLANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Forlancer. S'empl. adjectiv. Cerf forlancé. Biche forlancée.

*** FORLANCER.** v. a. 1[re] conj. (ét. lat., *foras*, dehors ; fr., *lancer*). Véner. Faire sortir une bête de son gîte.

— SE FORLANCER. v. pron. Être forlancé.

FORLANÇURE. s. f. (rad. *forlancer*). Techn. Défaut d'une étoffe mal ourdie.

FORLANE. s. f. Danse vive et gaie commune à Venise chez les gondoliers. || Air de cette danse ; sa mesure est à six huit.

FOR-L'ÉVÊQUE. s. m. (*Forum episcopi*). Hist. Cour de justice de l'évêque de Paris, qui siégeait dans un bâtiment situé sur le territoire et dans la rue de Saint-Germain-l'Auxerrois ; ce bâtiment, reconstruit en 1652, devint une prison destinée aux détenus pour dettes et aux comédiens réfractaires ou insolents ; on l'a démolie en 1780.

FORLI (*Forum Livii*). Géogr. Ch.-l. de la province de ce nom (Italie) et d'une ancienne délégation pontificale. Popul., 41,000 hab. Évêché, belle cathédrale. Raphaël a peint une salle de son hôtel de ville. — La province de *Forli* a 1,862 kil. carrés et 251,000 hab.

FORLIGNEMENT. s. m. Action de forligner. Je ne sache en ma race aucun *forlignement*. (Th. Corn.)

*** FORLIGNER.** v. n. 1[re] conj. (ét. lat., *foras*, dehors ; *linea*, ligne). Dégénérer de la vertu de ses aïeux. Démentir son origine. Il n'a pas suivi les traces de ses pères, il a *forligné*. (Acad.) Presque inusité aujourd'hui.

— Fam. *Cette fille a forligné.* Elle a forfait à son honneur.

> Pas d'une fille a *forligné*, le diable
> Est bien subtil, bien malicieux les gens. (La Fontaine.)

— *Forligner de.* Je l'étranglerais de mes propres mains, s'il fallait qu'elle *forlignât* de l'honnêteté de sa mère. (Mol.)

FORLONGE. s. m. (radic. *forlonger*). Vén. *Il va, il chasse de forlonge.* Se dit d'un chien qui suit la chasse de loin.

FORLONGÉ, ÉE. part. pass. du v. Forlonger. S'empl. adjectiv. Procès forlongé. Cerf forlongé.

*** FORLONGER.** v. n. 1[re] conj. (ét. lat., *foris*, dehors ; fr., *longer*). Véner. Se dit des bêtes qui, étant chassées, s'éloignent du pays où elles font leur séjour ordinaire. || Se dit aussi du cerf qui a de l'avance sur les chiens. Ce cerf forlonge.

— FORLONGER. v. a. Traîner en longueur un procès, une affaire.

— SE FORLONGER. v. pron. Être forlongé. Ils courent, ils se relaissent, ils se *forlongent*, ils rusent. (M[me] de Sévigné.)

— Se prolonger indéfiniment. Le colloque de d'Effiat et des siens me parut se *forlonger*, et je m'en allai vers eux. (St-Simon.)

FORMABILITÉ. s. f. (rad. *formable*). Écon. polit. Qualité d'une chose dont l'unité ou la quantité peut se former.

FORMABLE. adj. 2 g. Qui peut se former. Quelque chose qui, ne pouvant avoir de soi-même d'être formé, ne peut non plus avoir de soi-même d'être *formable*. (Boss.)

FORMAGE. s. m. Techn. Action de former les plumes métalliques.

FORMAIRE. s. m. Techn. Ouvrier qui fait les formes dont on se sert pour fabriquer le papier.

FORMAISON. s. f. (rad. *former*). Gramm. S'est dit pour Manière de former les temps des verbes, dans les conjugaisons.

FORMAL. s. m. (contract. de *formique* et *alcool*). Chim. Corps résultant de l'action d'un mélange d'acide sulfurique et de peroxyde de manganèse sur le méthylène.

FORMALISÉ, ÉE. part. pass. du v. se Formaliser. S'empl. adjectiv. Piqué, fâché.

— Jurispr. Revêtu des formes voulues.

*** FORMALISER (SE).** v. pron. 1[re] conj. (rad. *formel*). S'offenser d'une action, d'un propos mal interprété ; trouver à redire, se piquer. Vous ne laisserez pas de vous *formaliser* beaucoup de ce que ma réponse ne vient que huit ou dix jours après votre lettre. (Rac.) Votre chagrin de tout se *formalise*. (Volt.)

— Activ. On dit aussi Formaliser quelqu'un.

*** FORMALISME.** s. m. (rad. *formel*). Manie du formaliste.

— Philos. Système métaphysique qui consiste à nier l'existence de la matière, en ne lui reconnaissant que la forme.

— Relig. Soin scrupuleux de mettre tous les actes de sa vie en harmonie avec les règles et les principes religieux. Ce prêtre tient ses ouailles dans un formalisme étroit.

*** FORMALISTE.** adj. 2 g. (rad. *formel*). Qui s'attache aux formes avec minutie ; qui tient aux formalités. Juge formaliste. Diplomate formaliste.

— Cérémonieux, façonnier, vétilleux sur tout ce qui se rattache aux rapports sociaux, qui ne s'en écarte point et ne permet pas que les autres s'en écartent. Il y a une certaine civilité *formaliste* et façonnière, qui est à charge par des règles et par des mines ridicules. (Saint-Evremond.)

— Philos. Qui appartient au formalisme.

— FORMALISTE. s. 2 g. Personne minutieuse dans ses procédés, soumise aux petites lois de la bienséance, et qui s'offense de ce qu'on puisse y manquer. C'est un formaliste sévère, ennuyeux, vétilleux, pointilleux, insupportable. C'est un *formaliste*, un grand *formaliste*. (Acad.) On a bien raison de dire : Dieu nous garde des *formalistes* ! (Charron.)

— Philos. Partisan du formalisme.

*** FORMALITÉ.** s. f. (rad. *formel*). Manière accoutumée, mais expresse et formelle de procéder selon une formule prescrite ou consacrée pour certains actes civils, judiciaires, administratifs ou religieux. Depuis le temps qu'on commença à disputer sur les formules et les *formalités* de la religion, l'Angleterre fut inondée par une foule de sectaires. (Fén.)

— Se dit spécialement en jurisprudence des clauses et conditions dont le concours est nécessaire pour rendre un acte valable ; des expressions qui doivent être employées pour rendre un acte parfait ou une procédure régulière. Formalité essentielle, accidentelle. Formalités habilitantes. Formalités d'exécution. Les *formalités* de la justice sont nécessaires à la liberté. (Montesq.) Chez la plupart des peuples, les testaments ne sont pas soumis à de plus grandes *formalités* que les contrats ordinaires. (Id.)

— *Formalités intrinsèques.* Celles qui forment l'essence d'un acte. || *Formalités extrinsèques.* Celles qui ont pour objet de constater l'existence de cet acte.

— Par extens. Lorsque l'Angleterre crut que la dissimulation ne lui était plus nécessaire, elle commença les hostilités, sans les faire précéder d'aucune des *formalités* qui sont en usage chez les peuples civilisés. (Raynal.)

— S'est dit plaisamment des Règles que les anciens médecins observaient dans l'exercice de leur profession. Il faut toujours garder les *formalités*, quoi qu'il puisse arriver. (Mol.) Un homme mort n'est qu'un homme mort et ne fait point de conséquence ; mais une *formalité* négligée porte un notable préjudice à tout le corps des médecins. (Id.)

— *Cela n'est qu'une formalité, qu'une pure formalité.* C'est une chose qui n'est faite que pour la forme, qui n'engage à rien. Les délibérations ne furent plus qu'une *formalité* inutile. (Boss.)

— Fam. Acte d'une civilité recherchée, exagérée. Vous voyez des gens passer leur vie en *formalités* et en bienséances, ils ne vous pardonnent pas une cérémonie. (St-Evrem.)

> En chaire on le peut point de tous côtés,
> On peut tout bien passer sur les *formalités*. (Scarron.)

— Scol. Faculté, qualité ou perfection d'un être naturel, prise métaphysiquement et abstractivement. Être, substance, vivant, animal raisonnable, pris abstractivement, substantialité, animalité, rationalité, sont des *formalités* de l'homme. (Trévoux.)

FORMAMIDE. s. f. Chim. Amide de l'acide formique.

FORMANILIDE. s. f. Chim. Formiate d'aniline privé de deux molécules d'eau.

*** FORMARIAGE.** s. m. (radic. *formarier*). Droit cout. Célébration d'un mariage contraire, ou à la loi, ou à la coutume, ou au droit des seigneurs. || Mariage qu'un homme de condition serve contractait sans la permission de son seigneur, avec une femme franche ou qui dépendait d'une autre justice ou seigneurie. || Mariage qu'une fille ou une femme mainmortable contractait hors de la terre de son seigneur, sans la permission de ce dernier ; en sorte qu'elle quittait le lieu où elle demeurait pour suivre son mari. || Amende qu'un homme de mainmorte devait à son seigneur, lorsqu'il ne lui avait pas demandé congé pour se formarier.

FORMARIÉ, ÉE. part. pass. du v. se Formarier. S'empl. adjectiv. Serf formarié. Serve formariée.

FORMARIER (SE). v. pron. 1[re] conj. (ét. lat., *foris*, dehors ; fr., *marier*). Contracter un formariage.

*** FORMAT.** s. m. (pr. *for-ma* ; rad. *forme*). Imprim. et Libr. Dimension d'un livre imprimé. Les formats prennent leur nom du nombre de feuillets que renferme chaque feuille imprimée et pliée, quelle que soit sa dimension. La feuille donne ainsi un nombre de pages double du chiffre dont elle tire son nom. Format in-folio, in-quarto, in-octavo, in-douze. || *Format atlantique*, ou mieux *format in-plano*. Format de toute la feuille, largeur et hauteur.

— On dit ordinairement *in-quarto, in-douze, in-seize*, etc., et l'on écrit in-4°, in-12, in-16, etc.

— On dit le grand format, le petit format, suivant la grandeur des feuilles de papier que l'on a employées dans les formats, de sorte qu'on dit grand in-folio, petit in-folio ; grand in-octavo, petit in-octavo.

— Nom des formes de paquets de soie importés.

— Par extens. Dimension.

*** FORMATEUR, TRICE.** adj. Qui forme, qui crée. L'être éternel et formateur. La philosophie *formatrice* des jugements et des mœurs. (Mont.) Nous sommes tellement vos frères, que le grand Être, l'Être éternel et *formateur*, ayant fait un pacte avec les hommes, nous comprit expressément dans le traité. (Voltaire.)

— Anc. phys. La vertu formatrice donnait, selon certains philosophes, la forme à tous les corps.

— Substantiv. On a appelé Dieu le parfait architecte et l'absolu *formateur* de tout ce qui est. (Acad.)

FORMATIF, IVE. adj. Philos. Qui sert à former.

— Linguist. Se dit, dans les langues à inflexions, de la lettre qui sert à former les cas.

— Substantiv. *La formative.* Il ne faut pas confondre la formative avec la désinence.

*** FORMATION.** s. f. (pr. *for-ma-cion* ; rad. *former*). Action par laquelle une chose est produite, se forme, se constitue. Démêlez si vous pouvez l'artifice infini qui entre dans la *formation* des insectes qui rampent à nos yeux. (Mass.) La *formation* des pierres calcaires est l'un des plus grands ouvrages de la nature. (Buffon.) C'est la *formation* des graines qui nuit au sol sur lequel les plantes végètent. (De Morogues.)

— Action d'organiser, d'instituer. La formation d'un établissement, d'un régiment, d'une compagnie, etc.

— Algèbr. *Formation des puissances.* Opération par laquelle on élève une grandeur donnée à une puissance ; elle est opposée à ce qu'on appelle résolution des puissances ou extraction des racines. || *Formation d'une équation.* Suite des opérations qui conduisent à cette équation.

— Art milit. Ensemble des mouvements par lesquels une troupe se développe pour prendre certaines dispositions. Formation en bataille. Formation en colonne. Formation en carré.

— Géol. Nom par lequel on désigne un certain nombre de couches réunies par leurs caractères paléontologiques, c'est-à-dire par l'ensemble des êtres organisés qu'elles renferment. Les formations sont, par conséquent, les étages successifs dont se compose la croûte terrestre, étages qui sont caractérisés, à leur limite inférieure et supérieure, par l'apparition de nouveaux organismes et la destruction d'autres depuis longtemps existants. La manière dont se sont opérés ces changements de formation étant progressive et continue, il s'ensuit que les limites posées aux formations sont nécessairement arbitraires et sans ligne de démarcation bien tranchée. Formations plutoniennes, neptuniennes, mixtes, etc. Terrain de formation gypseuse, calcaire, etc.

— Géom. Manière dont une ligne, une surface est engendrée.

— Gramm. Manière dont un mot se forme d'un autre mot, ou passe par toutes les formes dont il est susceptible, pour arriver à exprimer toutes les idées accessoires que l'on peut joindre à l'idée fondamentale qu'il renferme. La formation du pluriel, d'un temps, d'un mode, etc.

— Pathol. *Formations pathologiques.* Ensemble des tissus morbides.

*** FORME.** s. f. (ét. lat., *forma* ; dérivé par métathèse du grec μορφή, même significat.). Configuration des corps déterminée par l'apparence extérieure de la matière. La forme d'un

homme, d'un animal, d'un oiseau, d'un poisson, etc. La forme de la tête, du nez, de la bouche, de l'oreille, etc. Forme ronde, carrée, circulaire, ovale, etc. La forme d'un vase, d'un dôme, d'un croissant, etc. Vous voyez que mon écriture prend sa *forme* ordinaire : toute la guérison de ma main se renferme dans l'écriture. (Mme de Sévigné.) Sion fut sa demeure : il bâtit autour et la nomma la cité de David, et Jérusalem prit une nouvelle *forme*. (Boss.) De tous les êtres animés, l'oiseau-mouche est le plus élégant pour la *forme*, et le plus brillant pour les couleurs. (Buffon.) On emprunte les attraits lorsqu'on aurait honte de se montrer sous sa véritable *forme*. (Duclos.) Toute matière tombant sous nos sens présente une *forme* quelconque ; c'est-à-dire se montre plus ou moins limitée par les surfaces et les contours qui en constituent un ou plusieurs objets. (Virey.) Qui dira les *formes* charmantes de toutes les cascades des Alpes ? (Michelet.)

— *Prendre forme*. Prendre un aspect un peu net. Votre œuvre commence à prendre forme.

— Au pluriel. Se dit des contours du corps de l'homme et des animaux. Variété dans les *formes*, élégance dans les proportions, diversité et vivacité de couleurs, rien ne manque aux habitants des eaux pour attirer l'attention de l'homme. (Cuvier.) Des *formes* virginales et pures se dessinent sous leurs tuniques. (Gér. de Nerval.)

— Fig. J'ai vu la mort sous les formes les plus hideuses. On voit dans ce faubourg la misère sous toutes ses formes. J'espère, ma fille, que je serai informée du premier moment que vous verrez changer de *forme* à votre destinée. (Mme de Sévigné.) Tous les maux que j'avais soufferts reprenaient à mes yeux cent *formes* nouvelles pour me tourmenter une seconde fois. (J.-J. Rouss.) Il n'est point de *forme* sous laquelle l'amour ne se déguise pour s'insinuer dans un cœur. (St-Réal.) La mort prend toutes les *formes*, même celles de la beauté. (Chateaubriand.) La mort n'apparaît dans le pur climat de la Grèce que sous sa *forme* la plus légère. (P. de St-Victor.)

> La mer a dans le sein moins de vagues courantes
> Qu'il n'a dans le cerveau de *formes* différentes.
> (MALHERBE.)

— *La forme d'un gouvernement, d'une administration*. Sa constitution, son mode particulier. Changer, renverser, modifier la forme du gouvernement. Améliorer la forme d'une administration. En France, la *forme* du gouvernement est monarchique. (Montesq.) On a beaucoup disputé sur la meilleure *forme* de gouvernement. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. S'applique tant au singulier qu'au pluriel aux tours du style, aux différentes manières d'exprimer la pensée. Les formes oratoires. Les formes poétiques. Exprimer la même idée sous une forme différente. Varier les formes de son style.

— Façon, manière de faire les choses. Choisissons pour une fois une *forme* de vivre, et la suivons éternellement. (Malherbe.) On adopta un tempérament de *forme*, et au lieu de faire porter le scrutin sur le nom de ceux qui devaient sortir, on le fit porter sur le nom de ceux qui devaient rester. (Thiers.)

— *La forme d'une critique, d'un discours*, etc. La manière dont une critique peut être faite, présentée, traitée, ainsi qu'un discours, etc. L'aptitude à parler sa pensée ou à traduire ses impressions sous la *forme* du discours est une attribution spéciale de l'homme. (Ch. Nod.)

— *Pour la forme*. Afin de se conformer aux usages reçus et de sauver les apparences. J'irai le voir pour la forme. Je l'ai dit pour la forme.

— *Par forme de*. En manière de. Dire quelque chose par forme d'avis, etc. Elle a reçu ce matin Notre-Seigneur en *forme* de viatique, et pour ses pâques. (Mme de Sévigné.)

— *En forme*. Selon toutes les règles ; fixe, assuré. M. de Grignan n'a plus de fièvre en *forme*, mais sa convalescence est d'une langueur et d'une longueur qui nous fait mourir d'ennui. (Mme de Sévigné.) Le cabinet anglais se montrait ému de l'effet produit sur l'opinion publique ; mais il craignait beaucoup plus ce qu'on dirait, si la paix était rompue aussitôt qu'essayée, et si un traité en *forme* ne prenait pas la place des articles préliminaires. (Thiers.)

— *Deuil en forme*. Deuil tel qu'il doit être porté. Monsieur le grand écuyer, à cheval, vêtu de deuil en *forme* et sa queue portée. (Malh.)

— *Mettre un papillon en forme*. Le disposer comme il doit être dans la collection, avant d'y mettre les drogues qui doivent le conserver.

— *Sous une forme ou sous une autre*. De telle façon ou de telle autre. On eût vu que Waterloo était une de ces journées desquelles on prend tôt ou tard sa revanche sous une *forme* ou sous une autre. (E. Quinet.)

— Règle de la vie. Garder une même forme de vivre. Se prescrire une forme de conduite.

— Au pluriel. Façon d'agir, de se conduire, manière d'être, etc. Des formes rudes, grossières, maniérées, hypocrites, polies, élégantes, bienveillantes, etc.

— *Avoir des formes, mettre des formes*. Se prend toujours dans un sens favorable, et désigne des formes polies, lorsque ce mot n'est accompagné d'aucune épithète.

— Conformité à certains usages, à certaines règles établies. Se tenir dans les formes. Observer les formes, manquer, pécher dans la forme, par la forme. Le mariage a été fait dans les formes. Il n'y manquait aucune forme.

— Par extens. Se dit de toutes les choses où il y a quelques règles d'agir établies, soit par des principes fixes, soit par des règles passagères. Voilà un richard qui a ruiné et mis au désespoir de pauvres familles ; mais ç'a été en demandant ce qu'il a cru être sien, et ce par voie de justice. Qui peut le convaincre d'avoir mal fait ? O combien de méchancetés se commettent sous le couvert des *formes* ! (Charron.)

— *Rechercher une fille dans les formes*. En faire la demande en mariage.

— *Se battre dans les formes*. Se battre sans supercherie.

— *Être reçu dans les formes*. Avoir passé par tous les degrés. || *Prendre une ville dans les formes*. Prendre une ville après un siège régulier.

— Fam. et ironiq. *Mourir dans les formes*. Mourir avec tous les secours de la médecine.

— Archit. *Forme de vitres*. Panneau formé de plusieurs verres que l'on relie ensemble, pour les poser entre les découpures des fenêtres gothiques des églises et autres édifices. || Se dit des stalles qui sont dans un chœur d'église. || Banc garni d'étoffe et rembourré.

— Art vétér. Tumeur dure, calleuse, immobile et douloureuse, qui surgit à la couronne en dedans ou en dehors, moins souvent aux pieds de derrière qu'à ceux de devant, et qui finit souvent par produire l'atrophie et le dessèchement du sabot, chez le cheval.

— B.-arts. Idée générale des surfaces, des contours et des objets. La beauté, l'élégance des formes. Les formes grêles de l'architecture gothique. Les formes sévères de l'architecture grecque. Là une Résurrection ou la recherche curieuse de la *forme* pittoresque se mêle au sentiment poétique de la *forme* idéale. (H. Taine.) || S'emploie plus généralement en parlant de la figure de l'homme. La beauté des formes, la finesse des formes, le sentiment des formes. Sa fille Lavinia, habillée en Flore, un panier de fruits sur la tête, lui fournit en modèle la fraîcheur de sa carnation et l'ampleur de ses admirables *formes*. (H. Taine.) || Bien que le mot *forme* puisse s'employer, même dans le langage de l'art, pour désigner la figure de tous objets à contours réguliers, on dit plus généralement le *galbe* en parlant d'un vase, d'une colonne, d'un chapiteau.

— Chancell. rom. *Provisions en forme gracieuse*. Celles qui sont expédiées en suite d'une information de vie et mœurs, faite sur les lieux.

— Chim. *Sous forme gazeuse, liquide, solide*, etc. A l'état de gaz, de liquide, de solide, etc.

— Constr. Espèce de libage dur qui provient des ciels de carrière. || Lit de poussier nivelé où l'on place le carreau d'un plancher.

— Écon. dom. Vase ou panier percé de trous dans lequel on met écouler le fromage. || Éclisse ou cercle de bois dans lequel on dresse les fromages de Gruyère. || *Forme* ou *fourme*. Espèce de fromage qui se fait dans les montagnes du Cantal.

— Fauconn. Femelle d'un oiseau de proie qui donne son nom à l'espèce.

— Fortif. Banquette exécutée par le premier travailleur, dans l'établissement d'une sape simple.

— Gramm. *La forme d'un mot*. Se dit en parlant d'un mot considéré par rapport à sa composition, à ses modifications. Verbe à la forme active. Verbe à la forme passive.

— Gramm. hébr. *Formes principales*. Les formes du verbe qui sont constamment employées. Il y a sept formes principales en hébreu. || *Formes particulières*. Celles qui sont rarement usitées.

— Imprim. Châssis de fer qui contient des pages de caractères, plus ou moins nombreuses, selon le format, maintenues dans ce châssis au moyen de petits morceaux de bois ou coins. Imposer, serrer une forme. Il faut deux formes pour faire une feuille.

— Liturg. *La forme d'un sacrement*. Par opposition à La matière du sacrement. Les paroles sacramentales que le prêtre prononce en conférant un sacrement, et qui en expriment la grâce et l'effet.

— Log. *La forme d'un argument*. La manière dont ses parties doivent être disposées pour qu'il soit conforme aux règles de la logique. || *Forme syllogistique*. Forme que donnent à un syllogisme les règles de la logique quand elles y sont bien observées. || *Argument en forme*. Argument selon les règles que la logique prescrit.

— Luth. Modèle d'instrument.

— Mar. Petit bassin revêtu de maçonnerie, dans lequel on procède au radoub des navires. || *Forme flottante*. Construction où l'on reçoit les navires pour réparer la carène.

— Minér. *Formes cristallines*. Formes régulières propres à chaque espèce de cristal. On distingue dans un cristal les *formes simples* et les *formes composées* ; lorsque toutes les faces sont semblables entre elles, la forme est dite *simple* ; lorsque le cristal possède des faces d'espèces différentes, la forme est dite *composée* ; enfin, quand, dans une forme composée, l'une des formes simples est plus développée que les autres, on lui donne le nom de *forme dominante*, réservant aux autres le nom de *formes secondaires*.

— Oisel. Espace de terre sur lequel un filet s'étend et qu'il couvre lorsqu'on le fait jouer.

— Papet. Châssis de bois garni d'un tissu métallique, servant à fabriquer le papier.

— Philos. *Forme de l'idée* ou *du concept*. Se dit, dans le système de Kant, de la généralité, par opposition à l'objet même qui est la matière du concept. || *Formes du jugement*. V. JUGEMENT. || *Formes du raisonnement*. V. RAISONNEMENT.

— Philos. scol. *Forme substantielle*. Résultat d'une puissance vivifiante des animaux, des végétaux, qui leur attribue une structure inhérente à la substance, qui détermine et complète l'être. || *Formes de la réceptivité*. V. RÉCEPTIVITÉ.

— P. et ch. Couche de sable sur laquelle on établit le pavé des ponts, des routes, etc. Faire la forme, remuer la forme, fouiller la forme.

— Procéd. Disposition, arrangement de certaines clauses, termes, conditions et formalités que la loi exige pour la régularité et la validité des actes. La forme se prend pour la procédure, comme les nullités, les fins de non-recevoir, les moyens du fond se tirent du fait et du droit. Forme authentique. Forme exécutoire. Forme judiciaire. Forme probante. On peut dans les jugements ne procéder que par des *formes* fixes et rigoureuses. (Lacret.) || *La forme emporte le fond*. On perd quelquefois son procès pour n'avoir pas observé les formalités prescrites par les lois. C'est une maxime, au Palais, que la *forme* emporte le fond ; la maxime directement contraire devrait être la véritable. (La Bruy.) || *La forme d'un contrat, d'une lettre de change*, etc. La formule usitée pour ces actes, la manière dont on les rédige habituellement. || *En bonne forme*. Selon toutes les règles établies. Il signe un bon contrat, écrit en bonne *forme*. (Rac.)

— Fig. Quoi ! l'on me mènera coucher sans autre *forme* ? (Racine.) Aussi prompt que tranchant, l'amour-propre juge et décide de tout, sans *forme* de procès et sans appel. (S. Dubay.)

> Le loup l'emporte, et puis le mange
> Sans autre *forme* de procès. (LA FONTAINE.)

— Raffin. Espèce de moule de terre dans lequel on met le sucre qu'on blanchit, lorsqu'il est prêt à prendre de la consistance.

— Sport. *Cheval en forme*. Cheval bien portant, qui se trouve dans de bonnes conditions de santé. || *Cheval qui perd sa forme*. Celui qui n'est pas dans un état satisfaisant. || *Courir en forme*. Fournir une course en déployant tous ses moyens, tous ses avantages.

— Tapiss. *Une forme de moquette, de velours*. Banc garni d'étoffe et rembourré.

— Techn. Moule ou modèle qui sert à donner à certains objets, comme des souliers, des chapeaux, des bas, etc., la configuration qu'ils doivent avoir. || Partie d'un chapeau qui est élevée au-dessus des bords, et dans laquelle entre la tête. || Partie de dessus d'un soulier. || *Forme brisée*. Forme composée de plusieurs pièces qui se rajustent.

— Théol. *Forme hypostatique*. Celle qui constitue une chose, qui la fait être ce qu'elle est. La forme hypostatique de la personne divine. || *Les formes de Kelesiski*. Corps de doctrine rédigé par Kelesiski pour les frères de Bohême.

— Véner. *Un lièvre en forme*. Un lièvre au gîte. C'est le gîte où il couche tant la nuit que le jour, d'ordinaire entre deux sillons. C'est aussi le lieu où repose le renard.

— Vitic. Nom de la grappe avant la floraison.

FORMÉ, ÉE. part. pass. du v. Former. S'empl. adjectiv. Avoir le goût formé, la taille bien formée. La conspiration fut dissipée aussitôt que *formée*. (Volt.) Notre liaison, *formée* dès notre enfance, ne s'est point altérée depuis. (Barthélemy.)

— Se dit d'une fille devenue nubile. Jeune fille formée.

— *Formé à*. Vos Espagnols *formés* à votre art militaire. (Corneille.)

— *Formé de*. L'animal n'est point *formé* d'un assemblage d'animaux. (B. de St-P.) Chacune de ces avenues est *formée* d'une espèce d'arbre différente. (Id.)

> Cœurs jaloux ! à quels maux êtes-vous donc en proie ?
> Vos chagrins sont *formés* de la publique joie. (VOLT.)

— *Formé par*. La queue du cheval est *formée* par des crins épais et longs. (Buff.) Le bitume est *formé* par l'action de l'acide sur l'huile. (Id.)

— *Formé pour*. En 1695, la compagnie anglaise *formée* pour cette même pêche était soutenue par des souscriptions dont la valeur montait à 82,000 livres sterling. (Lacépède.)

> Que tout s'embellisse à son gré,
> Puisque tout est *formé* pour elle. (VOLTAIRE.)

— *Formé sous*.

> Jamais hymen *formé* sous le plus noir auspice,
> De l'hymen que je crains n'égala le supplice. (RACINE.)

— *Formé sur*. Puisque les mots sont les signes de nos idées, il faut que le système des langues soit *formé* sur celui de nos connaissances. (Condill.)

— Anc. cout. *Partie formée*. Partie civile poursuivant son intérêt contre l'accusé.

— Blas. *Croix formée*. Croix pattée.

Hist. eccles. *Lettres formées*. Lettres épiscopales, scellées d'un sceau particulier, qui servaient de recommandation à celui qui en était porteur. Les lettres formées étaient encore en usage au IXe siècle. || *Lettres formées* se disait aussi dans le même sens que *lettres canoniques*. || *Loi formée*. Loi scellée du sceau de l'empereur d'Allemagne.

— Hortic. Se dit des fruits et marque l'état où ils sont après qu'ils sont noués et avant qu'ils aient acquis leur grosseur naturelle. Fruits formés. Poires, pommes formées.

— Théol. Se dit des vertus animées par la charité. || *Foi formée*. Foi jointe à la charité. || *Espérance formée*. L'espérance animée par la charité.

— Vén. *Fumées formées*. Fumées des fientes des bêtes fauves, en forme de crottes de chèvre.

FORMÉE. s. f. (rad. *forme*, parce que dans les services qu'on fait pour les morts il n'y a dans l'église que la forme ou représentation du défunt). Dr. cout. Service qu'on célébrait pour les morts.

— FORMÉES. s. f. pl. Véner. Fientes du cerf.

* **FORMEL, ELLE**. adj. (ét. lat., *formalis* ; fait de *forma*, forme). Exprès, précis, clair, positif. Paroles formelles. Termes formels. Désaveu formel. Dénégation formelle. On a montré en termes *formels* que saint Clément exclut tout désir actif et excité. (Bossuet.)

— *Texte formel*. Se dit de la loi qui ordonne ou qui défend une action de la manière la plus exacte ou la plus précise.

— Anc. philos. Qui existe en réalité, dans le sens moderne d'Objectif. Un être *formel* ou actuel. (Descartes.) || *Cause formelle*, par opposition à Cause matérielle. La cause qui fait qu'une chose est telle qu'elle est.

— FORMEL. s. m. Théol. *Le formel du péché*. La malice du péché. Le défaut de conformité avec la loi, par opposition au *matériel du péché*, qui est tout ce qu'il y a de physique dans l'acte.

* **FORMELLEMENT**. adv. (radic. *formel*). En termes exprès, précisément, clairement. Sans accorder *formellement* la possession de l'Égypte à la France, le négociateur anglais proposait deux hypothèses, celle où la France conserverait l'Égypte, celle où la France y renoncerait. (Thiers.)

— Anc. philos. Se disait par opposition à Matériellement. || Dans l'école de Descartes, il signifie Effectivement, en réalité.

FORMÈNE. s. m. Chim. Hydrogène protocarboné.

FORMENER. v. a. 1re conj. Signifiait Malmener, maltraiter, vexer.

FORMENTIÈRE. s. f. (rad. *froment*). Agric. Nom vulgaire du blé sarrasin.

* **FORMER**. v. a. 1re conj. (radic. *forme*). Donner l'être et la forme. Dieu a *formé* l'homme à son image. Les Indiens, les Chaldéens, les Persans imaginaient que Dieu avait *formé* le monde en six temps. (Volt.) Je ne sais pas si c'est pour se jouer, ou pour un dessein sérieux, que les dieux nous ont *formés*. (Barthél.)

> Le ciel en nous *formant* mélangea notre vie
> De désirs, de dégoûts, de raison, de folie,
> De moments de plaisirs, et de jours de tourments.
> (VOLTAIRE.)

— Par extens. Se dit de la reproduction des êtres vivants. Songez qu'une barbare en son sein l'a *formé*. (Rac.) On a jugé le mulet incapable de se reproduire et de *former* lignée. (Buffon.)

— Fig. Les devoirs qu'elle nous impose ne tendent qu'à *former* Jésus-Christ en nous. (Mass.)

— *Former une chose sur une autre*. La faire, la disposer sur le modèle d'une autre, à l'imitation d'une autre ; la faire concorder avec cette autre. En *formant* notre conduite sur la sienne, nous apprendrons à être fidèles à Dieu. (Bourdaloue.)

— *Ne former qu'un cri*. Pousser en même temps le même cri en parlant d'une collectivité. Toute la ville ne forma qu'un cri.

> Terre, élève ta voix ; cieux, répondez ; abîmes,
> Noirs séjours où la mort entasse ses victimes,
> Ne *formez* qu'un soupir. (LAMARTINE.)

— Se dit des effets produits par les causes naturelles. Des gens du pays informèrent alors le prince de Condé que la sécheresse de la saison avait *formé* un gué sur un bras du Rhin. (Voltaire.)

— Fig. La douce égalité qui règne ici rétablit l'ordre de la nature, *forme* une instruction pour les uns, une consolation pour les autres, et un lien d'amitié pour tous. (J.-J. Rouss.) Le concours des circonstances, l'estime, l'amitié, l'uniformité des vues et des sentiments, *formaient* entre eux une union indissoluble. (Barthélemy.)

> Le sort, qui de l'honneur nous ouvre la barrière,
> Offre à notre constance une illustre matière ;
> Il épuise sa force à *former* un malheur,
> Pour mieux se mesurer avec notre valeur. (CORNEILLE.)

— Se dit de ce qui constitue les choses. Ces dix étamines *forment* encore autour de l'ovaire une dernière cuirasse pour la préserver des injures du dehors. (J.-J. Rouss.) L'air et l'eau condensés *forment* les coquillages. (Delille.)

— Par extens. Des collines couvertes d'oliviers, de lauriers et de vignes, et appuyées sur de hautes montagnes, *forment* comme une enceinte autour de la plaine. (Barthélemy.) Des coteaux toujours verts, des vallées toujours riantes, y *forment* partout des paysages délicieux. (Rayn.)

— Fig., en parlant des choses morales. Les vertus qui *forment* le caractère d'un peuple sont souvent démenties par les vices d'un particulier. (Volt.) Le christianisme renversa

toutes les idées qui *formaient* la chaîne d'un pareil système. (Rayn.)

— Instituer, établir. Former une république, une monarchie, une société, une académie, etc. Ce n'est pas à des hommes jetés par la fortune sur des plages désertes qu'il appartient de *former* une législation. (Rayn.)

— Fig. *Former des nœuds, des liens*, etc. S'engager dans quelque union. Elle va *former* de nouvelles chaînes qui relâcheront les doux liens de l'amitié. (J.-J. Rouss.)

> Il faut qu'on se convienne, il faut qu'on se ressemble,
> Lorsque de l'amitié l'on veut *former* les nœuds.
> (Vaniet.)

— *Former une liaison.* Se lier d'amour, d'amitié ou d'estime.

— Par extens. Se dit de l'esprit qui imagine et qui conçoit. Corneille est descendu dans le cœur des hommes pour y voir *former* les passions. (St-Evrem.) Raisonner, c'est *former* des jugements, et les lier, en observant la dépendance où ils sont les uns des autres. (Condill.)

— *Former un dessein, une résolution, un projet.* Concevoir dans son esprit, produire un dessein, une résolution, un projet. Charlemagne ne laissa pas à la noblesse le temps de *former* des desseins, et l'occupa tout entière à suivre les siens. (Montesq.)

> J'ai découvert au roi les sanglantes pratiques
> Que *formaient* contre lui deux ingrats domestiques.
> (Racine.)

— *Former des vœux, des souhaits, des désirs, un espoir*, etc. Je n'ai point à me reprocher d'avoir pu *former* un espoir téméraire. (J.-J. Rousseau.)

— Figurer, donner une certaine forme, une certaine figure. Former un nœud, un triangle. Former des caractères. La plume me tombait des mains dès que je voulais *former* une pensée et une lettre. (Mme de Sévigné.)

— Instruire, façonner par l'éducation; polir, adoucir, perfectionner. Une pièce de Molière, jouée par lui-même et par les comédiens qu'il avait *formés*, devait offrir la perfection de l'art théâtral. (Auger.)

— *Former sa main.* S'exercer à tracer les caractères de l'écriture.

— Se dit en parlant du goût, du style, des facultés morales. Former le goût par l'étude des bons modèles; former son style sur celui d'un auteur. Cette manière doit *former* également son style, son jugement et son esprit. (Mme de Genlis.)

— Art milit. Se dit de la disposition, de l'ordonnance d'une troupe, de son organisation. || *Former des soldats, des marins.* Les accoutumer à la discipline, les plier à l'obéissance, leur inspirer l'esprit de leur état. || *Former un siège.* Commencer le siège d'une place, ouvrir la tranchée. || *Former une attaque.* Les ennemis paraissaient vouloir *former* à la fois plusieurs attaques. (Volt.)

— Gramm. Faire, composer les mots, les modifier, les varier, leur faire prendre toutes les formes dont ils sont susceptibles, pour leur faire exprimer toutes les idées accessoires que l'on peut joindre à l'idée fondamentale. Former les temps d'un verbe. Former un mot de tel autre mot.

— Hortic. *Former les arbres.* Les façonner, leur donner une bonne forme, soit en buisson, soit en espalier, ou en quelque autre forme, selon la différente espèce d'arbres et de fruits.

— Techn. Fabriquer, façonner. || *Former l'ouvrage.* Réduire, dans la fabrique de bas au métier, les premières boucles formées par le cueillage à des boucles plus petites. || *Former le bain.* Laisser la laine à l'eau jusqu'à ce qu'elle ait épaissi l'eau de la cuve, en s'y déchargeant de sa graisse et de son sel. || *Former aux petits coups.* Amener la soie sous les becs des aiguilles du métier à bas.

— SE FORMER. v. pron. Être produit, recevoir, prendre forme. La querelle d'Allemand se *forma* sur ce que vous trouvâtes qu'on pouvait faire sur moi une fort jolie satire. (Mme de Sévigné.) On voit les lois s'établir, les mœurs se polir, et les empires se *former*. (Boss.) Les têtes se *forment* sur les langages, les pensées prennent la teinte des idiomes. (J.-J. Rouss.) Vous savez ce que c'est qu'un système, vous entrevoyez comment il s'en *forme* un de toutes vos connaissances. (Condillac.) Ce n'est point sur les sommets arides des hautes montagnes, mais sur les bords de l'Océan, que se sont *formées* les premières républiques. (Bern. de St-Pierre.)

— Être fait, accompli. Et cet indigne hymen sous ses yeux s'est *formé*. (Voltaire.)

— S'organiser. Une assemblée qui se forme en comité secret.

— Être formé, être instruit. Son fils se *formait* sous un si grand capitaine. (Bossuet.) Un public dont le goût s'est *formé* si difficilement. (Voltaire.)

— Se dit des choses dont la forme devient plus parfaite, plus prononcée. Sa taille, ses traits se forment.

— Fam. Devenir nubile, en parlant d'une jeune personne. Elle a beaucoup de peine à se former.

— Art milit. Prendre une certaine disposition. Se former sur la droite ou sur la gauche. Se former en bataille. Les régiments se forment devant le camp.

FORMERET. s. m. Archit. Nervure d'une voûte ogive qui suit le contour de ses arcs et marque les lignes de leur rencontre avec les arcs d'autres berceaux de voûte.

FORMERIE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Beauvais (Oise); 1,300 hab.

FORMETTE. s. f. (rad. *forme*). S'est dit pour Petit banc, stalle de chanoine.

FORMEUR. s. m. Celui qui forme, qui crée. Vieux mot. Le seigneur des rois, Dieu, le sire du ciel et de la terre, *formeur* et ordonnateur de toutes choses. (Froissart.)

FORMI. s. m. (rad. *fourmi*). Maladie qui attaque le bec des oiseaux de proie. || Maladie des chiens.

FORMIAMIDE. s. f. Chim. Substance que l'on tire du formiate d'éthyle sec saturé de gaz ammoniac.

FORMIATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide formique avec une base salifiable.

FORMICA. s. f. (mot latin). Entom. Nom scientifique du genre fourmi.

FORMICAIRE. adj. 2 g. (du lat. *formica*, fourmi). Entom. Qui ressemble à une fourmi, qui vit de fourmis.

— FORMICAIRE. s. m. Ornith. Syn. de FOURMILIER.

— FORMICAIRES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes hyménoptères.

* **FORMICA-LEO.** s. m. (pr. *for-mi-ka-le-o*). Entom. Syn. de FOURMI-LION.

* **FORMICANT, ANTE.** adj. (étym. lat., *formicans*, de *formica*, fourmi). Médec. Se dit du pouls lorsqu'il est petit, faible et fréquent. Ce nom lui vient de ce que, lorsqu'on le touche, on croit sentir des fourmis qui courent dans l'artère. || *Douleur formicante.* Douleur accompagnée d'une sensation de fourmillement.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

FORMICARIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui se rapporte au genre formicaire. || FORMICARIDÉES. s. f. pl. Section de la famille des turdidées ayant pour type le genre formicaire.

— On dit aussi *formicariné*.

FORMICATION. s. f. (pr. *for-mi-ka-cion*; ét. lat., *formica*, fourmi). Médec. Picotement, douleur semblable à celle que causeraient des fourmis sous la peau. Il faut que cette vapeur soit bien légère pour ne causer que des toux opiniâtres ou un sentiment de *formication* générale et insupportable. (Rostan.)

FORMICIDE. adj. (ét. lat., *formica*, fourmi; gr., εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte à la fourmi. || FORMICIDES. s. m. pl. Famille d'hyménoptères dont le type est le genre fourmi.

FORMICIEN, ENNE. adj. (ét. lat., *formica*, fourmi). Entom. Qui se rapporte à la fourmi. || FORMICIENS. s. m. pl. Groupe d'hyménoptères comprenant les formicides et les dorylites.

FORMICITE. adj. (ét. lat., *formica*, fourmi). Entom. Qui se rapporte à la fourmi. || FORMICITES. s. m. pl. Tribu de la famille des formicides.

FORMICIVORE. adj. 2 g. (étym. lat., *formica*, fourmi; *voro*, je dévore). Zool. Qui vit de fourmis.

— FORMICIVORE. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens du genre fourmilier. || FORMICIVORES. s. m. pl. Tribu de la famille des gobes-mouches.

* **FORMIDABLE.** adj. 2 g. (ét. lat., *formidabilis*; fait de *formidare*, craindre). Qui est à craindre, qui est redoutable; qui inspire une crainte fondée sur une grande supériorité de force physique ou morale. Les bêtes furieuses sont *formidables* pour leur force. (Malh.) Un temple sacré, *formidable* aux parjures. (Rac.) Le Gaulois, soumis par la terreur à ce culte *formidable*, craint de rencontrer les dieux qu'il vient adorer dans ces vastes solitudes. (Marchangy.) Au haut des airs, les nuages s'entre-choquent; de leurs flancs rompus par la foudre tombe à flots redoublés une pluie *formidable*. (Bergasse.) Le requin, ce *formidable* squale, parvient jusqu'à une longueur de plus de dix mètres. (Lacép.) Il voyait reparaître et revivre autour de lui, avec tout ce que la réalité a de *formidable*, les aspects monstrueux de son passé. (V. Hugo.)

— Par extens. Très grand, très pénible. C'était une tâche *formidable*, mais qui ne devait pas être au-dessus de ses forces. (Montalemb.)

— Fam. Je reçus sur la tête un si formidable coup de bâton que je perdis connaissance.

FORMIDABLEMENT. adv. D'une manière formidable.

> Il dort sur le pavé de l'autre,
> *Formidablement* allongé. (V. Hugo.)

* **FORMIER.** s. m. Techn. Ouvrier qui fabrique et vend des formes pour les chaussures.

FORMIES. (*Formiæ*). Géogr. Ville du Latium (Italie ancienne), dans le pays des Auronces. Elle devint un municipe et plus tard une colonie romaine. Aujourd'hui *Mola di Gaeta*.

FORMIGNY. Géogr. Comm. du cant. de Trévières, arrond. de Bayeux (Calvados), entre Isigny et Bayeux, célèbre par la bataille qui s'y livra le 8 avril 1450, et qui arracha la Normandie aux Anglais.

* **FORMIQUE.** adj. 2 g. (du lat. *formica*, fourmi). Chim. Qui est extrait de la fourmi rouge. Se dit d'une espèce particulière d'éther, qu'on emploie quelquefois en boisson ou en cataplasme dans les affections rhumatismales.

— *Acide formique.* Acide qu'on extrait des fourmis.

FORMIQUE. s. f. Mar. Se dit, dans la Méditerranée, d'un rocher caché sous l'eau.

FORMISTE. s. m. Artiste qui s'attache à l'étude des formes.

FORMOBENZOÏQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de l'action de l'acide chlorhydrique sur l'essence d'amandes amères.

FORMOBROMIDE, FORMOCHLORIDE, FORMOÏODE. s. m. Chim. Syn. de BROMOFORME, CHLOROFORME et IODOFORME.

FORMONÉTINE. s. m. Chim. Substance qu'on extrait de l'ononine.

FORMORT. s. m. ou **FORMORTURE.** s. f. (ét. lat., *foris*, dehors; fr., *mort*). Dr. cout. Droit de succession qui était attribué au fisc à la mort des bâtards ou des personnes qui décédaient sans postérité.

FORMOSE. Géogr. Ile de l'Asie orientale, dans l'océan Pacifique, à 150 kil. E. de la province de Fou-Kian (Chine) dont elle dépend. Longue de 360 kil. et large de 140, elle a environ 3,000,000 d'hab. Les Chinois y possèdent la côte occidentale, qui est saine, fertile et justifie le nom de *Formose* (belle) que les Portugais imposèrent à l'île. La capitale est *Thaï-Ouan* (c'est aussi le nom chinois du pays). La partie orientale est habitée par des peuples sauvages et indépendants, dont le teint et la physionomie rappellent les insulaires de la Polynésie.

FORMOSE. Pape de 891 à 896, couronna empereur Arnoul de Germanie, 895. Anathématisée par Étienne VI, sa mémoire fut réhabilitée par Jean IX.

FORMOUTURE. s. f. Dr. cout. Ce que le survivant de deux époux donnait à ses enfants, pour leur part dans les meubles de la communauté qui avait existé entre lui et le défunt.

FORMUÉ, ÉE. part. pass. du v. Formuer. S'empl. adjectiv. Faucon formué.

* **FORMUER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *foris*, dehors; fr. *muer*). Véner. Faire passer la mue à un oiseau.

FORMULABLE. adj. Que l'on peut formuler. Opinions formulables.

* **FORMULAIRE.** s. m. (rad. *formule*). Livre de dévotion et de prières et, en particulier, Livre qui contient les formules d'une profession de foi. Les liturgies sont les *formulaires* du service public de l'Église en toutes les nations. (Pelisson.) Il torturait les consciences et les intelligences par des *formulaires* et des définitions. (Montalemb.)

— Recueil de formules. Formulaire des actes de procédure.

— Fig.

> Elle est polie et de doux entretien,
> Connaît le monde, écrit et parle bien,
> Et de la cour sait tout le *formulaire*.
> (J.-B. Rousseau.)

— Modèle sur lequel on doit rédiger un document, une statistique, etc. Se servir pour ces dénombrements d'un *formulaire* en table. (Vauban.)

— Écrit qui contient la forme du serment qu'on doit faire en certaines occasions, d'une profession de foi que l'on doit signer, etc. Un *formulaire* de foi qu'on fait souscrire à tous les pasteurs doit expliquer la matière pleinement et précieusement. (Bossuet.)

— Hist. ecclésiast. Acte dont l'assemblée du clergé de France ordonna la signature en 1661, pour combattre les doctrines de Jansénius. Une déclaration royale en fit en 1664 une loi de l'État. (S'écrit avec une majuscule en ce sens.) Refuser le Formulaire.

— Pharm. *Formulaire pharmaceutique.* Recueil de remèdes dont les médecins font usage dans le traitement des maladies.

— Prat. *Formulaire des notaires.* Livre qui contient les formules rédigées des actes de procédure.

FORMULATION. s. f. (pr. *for-mu-la-cion*). Action de formuler; résultat de cette action. La domination du prêtre sur le laïque ne fut pas plus tôt formulée dans le sacrement de la confession qu'elle fut attaquée avec courage. Cette *formulation* devint pour ainsi dire le signal du combat. (P. Leroux.)

* **FORMULE.** s. f. (ét. lat., *formula*, dimin. de *forma*, forme). Modèle des termes formels et exprès dans lesquels doit être conçu un acte authentique, solennel, religieux, etc. Formule d'un acte. Formule de serment. Formule de droit. Formule d'un mandement. Formule de prières. Les codes fixent les nombreuses *formules* à employer pour chaque acte judiciaire, formalités indispensables pour la validité de l'acte. (Bousquet.)

— Par analogie. Paroles précises et invariables qu'on doit prononcer en certaines occasions. Il n'y avait alors aucune *formule* de titres usités en Europe; on disait aux rois votre excellence, votre sérénité, votre grandeur, votre grâce indifféremment. (Volt.) Les imprécations consistaient dans des *formules* terribles dont l'expression seule inspirait l'horreur. (Bignon.)

— Se dit, dans le langage scientifique, de l'expression d'une règle générale par laquelle on résout plusieurs questions. Les *formules* scientifiques exigent l'habitude d'une certaine terminologie... dont tout le monde n'a pas la clef. (Ch. Nodier.)

— Par extens. Aujourd'hui, les *formules* et les tournures de la versification sont devenues communes. (La Harpe.)

— *Formules philosophiques.* Phrases qui résument un système, un exposé.

— *Ne parler que par formules.* Avoir un langage sentencieux.

— *Formules de politesse, la formule qui termine une lettre.* Se dit de certaines façons de s'exprimer, de vive voix ou par écrit, dont on se sert habituellement dans les relations de la vie sociale.

— Algèbr. *Formule d'algèbre* ou *algébrique.* Ensemble de termes algébriques qui composent l'expression la plus générale d'un résultat de calcul.

— Anc. prat. Timbre apposé au papier dont on se servait pour les actes publics.

— Antiq. rom. Expression et symbole consacrés dans l'ancienne Rome pour chaque action intentée en justice.

— Chim. Expression figurant les différents éléments qui entrent dans un corps composé. || *Formule brute.* Celle qui n'indique que la quantité des éléments entrant dans un composé. || *Formule rationnelle.* Celle qui, par un certain arrangement des signes, tend à représenter la manière dont les éléments sont combinés.

— Diplom. Les formules que l'on trouve dans les chartes se divisent en *formules initiales* et en *formules finales*. || *Formules initiales.* On comprend sous ce nom l'invocation, la suscription et le préambule. || *Formules finales.* Elles comprennent la salutation, l'annonce du sceau, la date et les signatures.

— Dr. rom. Acte par lequel le préteur précisait le point litigieux, déterminait le juge qui devait en connaître, et conférait à ce juge le pouvoir de condamner ou d'absoudre.

— Hist. ecclés. *Formule pacifique.* Lettre d'un évêque lorsqu'il écrit comme particulier, comme simple fidèle, et non plus comme évêque.

— Pharm. Se dit des recettes pharmaceutiques, des ordonnances de médecin, rédigées conformément aux règles et dans le langage de l'art. Avec l'énumération des substances, on a adopté des signes particuliers pour désigner la quantité de chaque substance qui doit entrer dans un remède. || *Selon la formule.* Selon les prescriptions du Codex. Potion selon la formule.

— Prat. *Formule exécutoire.* Mandement aux officiers de justice de mettre un ordre à exécution. || *Recueil de formules.* Livre qui contient l'énoncé des termes formels d'un acte civil ou religieux.

FORMULÉ, ÉE. part. pass. du v. Formuler. S'empl. adjectiv. Acte bien formulé. Ordonnance mal formulée. Toutefois la confession ainsi entendue ne fut réellement *formulée* de cette façon qu'au commencement du XIIIe siècle. (P. Leroux.) Si vous êtes des juges, il faut maintenir vos conclusions, telles qu'elles ont été *formulées* d'abord. (Gambetta.)

— Dit d'une manière précise. Une réclamation nettement formulée.

— Anc. prat. *Papier formulé.* Nom qu'on donnait au papier timbré, qui contenait souvent des formules imprimées pour toutes sortes d'actes.

* **FORMULER.** v. a. 1re conj. (rad. *formule*). Médec. et Pharm. Rédiger une ordonnance de médecine selon les règles et dans les termes de l'art.

— Algèbr. Donner la formule qui exprime le résultat général d'un calcul.

— Jurispr. *Formuler un acte, un jugement.* Le rédiger en la forme accoutumée.

— Fig. Articuler, développer, énoncer en détail.

> Il n'est plus temps d'agir par de sourdes clameurs,
> *Formulez* vos griefs, je suis prêt à répondre. (Barth.)

— SE FORMULER. v. pron. Être exprimé. Des plaintes qui se formulent.

FORMULISTE. adj. et s. 2 g. Celui qui est attaché aux formules, qui les suit scrupuleusement.

FORMYLE. s. m. (contract. du fr. *formique*, et du gr. ὕλη, matière). Chim. Radical de l'acide formique.

FORMYLÈNE. s. m. (rad. *formyle*). Chim. Radical du chloroforme.

FORMYLIGIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'éther formique.

FORMYLIQUE. adj. Chim. Syn. de FORMIQUE.

FORNACALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fête de la déesse Fornax, instituée par Numa.

FORNAGE. s. m. (ét. lat., *furnus*, four). Droit cout. Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient cuire leur pain à son four banal.

FORNARINA (La). Belle Romaine que Raphaël a immortalisée en la prenant pour modèle dans plusieurs de ses compositions. Elle était fille d'un boulanger.

FORNAX. s. f. (ét. lat., *fornax*, fournaise). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des sternoxes, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique du Sud.

FORNAX. Myth. Déesse des fours, dont le culte fut institué à Rome par Numa.

FORNELAGE. s. m. Agric. Un des noms de l'écobuage, dans les environs de Genève.

*** FORNICATEUR, TRICE.** s. (rad. *forniquer*). Celui, celle qui commet le péché de fornication. Les *fornicateurs* ni les idolâtres ne seront point héritiers du royaume des cieux. (Port-Royal.)

*** FORNICATION.** s. f. (pr. *for-ni-ka-si-on* ; rad. *forniquer*). Péché de la chair entre deux personnes non mariées ou libres de tout vœu ; péché de la chair en général. Commettre fornication. Le péché de fornication. Philippe, landgrave de Hesse, avoue qu'il est tombé très souvent dans la *fornication*. (Voltaire.)

— Hist. s. Infidélité du peuple juif pour les dieux étrangers, parce que chez les prophètes ces infidélités sont appelées *impuretés, souillures*.

FORNICIFÈRE. adj. 2 g. (et lat., *fornix*, voûte ; *fero*, je porte). Didact. Qui porte ou forme une voûte.

FORNICION. s. m. Bot. Genre de composées.

*** FORNIQUER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *fornices*, petites chambres voûtées où les femmes publiques se tenaient à Rome pour attirer les passants). Commettre le péché de fornication.

— Par plaisant. J'aurais *forniqué* avec elle que je ne serais pas plus réprouvé. (Mérimée.)

FORNOUE ou **FORNOVO** (*Forum novum*). Géogr. Bourg de l'ancien duché de Parme (Italie), près du Taro, à 22 kil. S.-O. de Parme. Charles VIII, roi de France, y battit les Italiens, 6 juillet 1495.

FORNOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Fornouer. S'empl. adjectiv. Fil fornoué.

FORNOUER. v. a. 1re conj. (radic. *nouer*). Techn. Se dit chez les tisserands pour Faire un nœud.

FORPAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Forpaiser. S'empl. adject. Qui est hors de son pays. Homme forpaisé.

FORPAISER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *foras*, hors ; fr., *pays*). Bannir, dépayser.

— FORPAISER. v. n. Se retirer dans des parages éloignés en parlant des bêtes poursuivies par les chasseurs.

— SE FORPAISER. v. pron. S'expatrier. Cet homme s'est forpaisé.

FORPAISSON. s. f. (rad. *forpaiser*). Eaux et for. Délit consistant à faire entrer des porcs dans les forêts sans en avoir le droit.

*** FORPAÎTRE.** v. n. 4e conj. ou **FORPAISER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *foras*, dehors ; *pascere*, paître). Véner. Se dit des bêtes qui vont chercher leur pâture hors de leur retraite ordinaire.

FORPASSER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *foras*, hors ; fr., *passer*). S'est dit pour Outrepasser, dépasser. Avancer le pas hors des limites.

FORPAYSER. v. a. 1re conj. V. FORPAISER.

FORPRISE. s. f. S'est dit pour Tribut, impôt, et comme disait le peuple, Maltôte.

FORQUINE. s. f. (pr. *for-kine* ; et lat., *furca*, fourche). Art milit. Fourchette d'arquebuse.

FORRESTIE. s. f. (de *Forrest*, n. pr.). Bot. Genre de commélinacées, établi pour une plante herbacée de la Nouvelle-Guinée.

FORS. s. m. (pr. *for*). Antiq. rom. Nom sous lequel Servius Tullius éleva un temple à la Fortune. Les Romains y célébraient une grande fête au solstice d'été.

*** FORS.** prépos. (pr. *for* ; du lat. *foris*, dehors, souvent mis en opposition chez les Romains avec *domi : domi et foris*, à la maison et dehors). S'est dit pour Hormis, excepté, à la réserve de. Tout est perdu, *fors* l'honneur. (François Ier.)

> T[illegible] tout périt
> *Fors* seulement les biens de l'esperit. (Marot.)

— De ce mot on a fait *hors*, en changeant la lettre *f* en *h* aspirée. Déjà vieux du temps de Robert Estienne, il ne s'emploie plus que dans le style marotique.

> Usez le reste, et sachez que nature
> A [illegible] à tout, *fors* à la mort. (La Font.)

*** FORSENANT.** adj. (radic. *forcener*). Véner. Se dit des chiens courants qui sont ardents et vigoureux à la chasse, qui ne se lassent ni ne se rompent, ni pour la chaleur, ni pour le bruit.

FORSÉSIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des urticées.

FORSÈTE. Myth. scand. Dieu des Scandinaves, fils de Balder ; il présidait à la justice.

FORSGARDIE. s. f. Bot. Syn. de COMBRET.

FORSKALÉE. s. f. (de *Forskal*, n. pr.). Bot. Genre d'urticées, établi pour deux espèces d'Afrique. On dit aussi *forskolée*.

FORSKALIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une forskalée. || FORSKALIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre forskalée.

FORSTÉRIE. s. f. (de *Forster*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des stylidées, établi pour des arbustes de la Nouvelle-Zélande et de l'Amérique.

FORSTÉRITE. s. f. (de *Forster*, n. pr.). Minér. Silicate du Vésuve, substance incolore, translucide, formée de silice et de magnésie.

FORSYTHIE. s. f. (de *Forsyth*, n. pr.). Bot. Genre d'oléacées fraxinées, établi pour des arbrisseaux de la Chine.

*** FORT, ORTE.** adj. (ét. lat., *fortis*, même signif.). Qui est robuste, vigoureux, d'une constitution solide, en parlant des êtres animés. Homme fort. Avoir le bras fort, la main forte, les reins forts. Cet homme est plus fort, moins fort que son camarade. Forte constitution. Samson était le plus fort des Hébreux. Un homme *fort* porte d'un air aisé ce qui accablerait un autre. (Trév.) Deux des plus *forts* mortels l'ébranleraient à peine. (Boil.) Nous ne voyons pas que les animaux qui sont plus *forts* et plus adroits commandent aux autres animaux et les fassent servir à leur usage. (Buff.)

— *Cet homme est fort comme un Turc, comme un bœuf.* Il est très robuste, très vigoureux.

— Prov. *Il est le plus fort, il portera les coups.*

— Grand et épais de taille. Un fort cheval. Un fort mulet. Une forte vache. || On dit dans le même sens : Avoir la jambe forte, la main forte ; ou Avoir une forte jambe, une main forte.

— Capable de résister, de porter un poids. Épais de matière. Une forte cuirasse à l'épreuve de la balle. Cette grue est assez forte pour soulever les plus lourds fardeaux. De fortes murailles. Une forte digue. Vaisselle d'argent très forte. Forte étoffe. Cuir fort. Ruban bien fort. Un drap fort. Le jeune bois est moins *fort* que le bois âgé. (Buff.)

— Gras, compact. Le froment se plaît dans les terres *fortes*. (B. de St-P.)

— Chargé, en parlant d'un liquide. Vin fort. Lessive trop forte. Thé bien fort. Café trop fort. || On dit dans un sens analogue : Des couleurs fortes, des teintes trop fortes.

— Fig. Les plus *fortes* couleurs suffiraient à peine pour peindre les transports dont la Scythie fut saisie un moment après. (Barth.)

— Dont la qualité est à un haut degré. De la bière forte. Du vin fort. Du café fort.

— *Liqueur forte.* Liqueur alcoolique.

— Violent, impétueux. Forte pluie. Vent, courant fort. Forte mer. Forte résistance. Le feu dissout les corps, c'est le plus *fort* de tous les agents naturels. (Payen.) || On dit dans un sens analogue : Fièvre forte. Forte agitation. Forte maladie.

— Qui a une longue portée visuelle. Une forte lunette.

— *Voix forte.* Voix qui se fait bien entendre.

— Qui est considérable dans son genre. Poids fort. Mesure forte. Forte somme. Fort salaire. Forte dose. Une mesure est plus forte dans un endroit que dans un autre. Un poids est trop fort, lorsqu'il est plus pesant qu'il ne faut. Une balance est trop forte lorsqu'elle ne trébuche pas avec facilité. Il s'agit de faire une *forte* lieue à pied toujours en montant. (Gérard de Nerval.)

— Par extens. L'homme isolé ne connaît pas ses forces ; il ne sait pas combien il en perd par la mollesse, et combien il pourrait en acquérir par l'habitude d'un *fort* exercice. (Buff.)

— *Une forte maison.* Une maison où l'on fait beaucoup de dépense.

— *Forte ville.* Ville considérable, populeuse.

— *Une forte armée.* Une armée nombreuse et aguerrie, pourvue du matériel nécessaire.

— Qui contient en grande quantité, en grand nombre. Une armée forte en cavalerie, en artillerie.

— *Un ordinaire fort.* Une table servie copieusement. || *Une forte entrée.* Une entrée copieuse. || On dit qu'un plat de rôti est *fort*, lorsqu'il y a beaucoup à manger. Une forte pièce de bœuf.

— *Une forte bourse.* Une bourse bien garnie. Il y a des bourses très *fortes* à Paris. (Volt.)

— *Monnaie forte.* Monnaie avantageuse pour celui qui la reçoit en payement.

— *Prêter au denier fort.* Prêter à un taux illégal.

— *Un fort marchand.* Un marchand qui fait beaucoup d'affaires.

— Difficile, pénible. Prendre une forte tâche. Rude et forte montée. Cheval fort à dompter.

— Qui est âcre, piquant, désagréable. Une haleine forte. Une essence trop forte. Du vinaigre trop fort. Tabac trop fort. Les hommes recherchent en général les saveurs *fortes* et les liqueurs spiritueuses. (J.-J. Rouss.)

— Sous le rapport moral, Grand, puissant. L'homme est bien faible avec la matière, bien *fort* avec Dieu. (Boiste.) Les plus *forts* ont fait la loi. (Beaumarchais.) L'homme est très *fort* quand il se contente d'être ce qu'il est. (Changeux.) Il faut être bien *fort* ou bien fou, pour oser être intolérant. (Volt.) Flottant en tant de choses aujourd'hui, mais si *fort* sur la voie des sciences, le XIXe siècle a là sa grande chance de rénovation. (Michelet.)

— Épithète donnée à Dieu par les juifs et par les chrétiens. Le Dieu fort.

— Ferme, constant, courageux, magnanime. L'homme *fort* souffre sans se plaindre ; l'homme faible se plaint sans souffrir. (Boiste.) Je comprends toutes vos larmes par les miennes ; Mme de Chaulnes, toute *forte*, a fait comme nous. (Mme de Sévig.) Que vois-je ? une femme *forte*, pleine de bonnes œuvres. (Bossuet.) Dieu suscite de temps en temps des femmes *fortes*, qu'il élève au-dessus des faiblesses ordinaires de la nature. (Id.) Rien n'est plus difficile que de distinguer, dans l'enfance, la stupidité réelle de cette apparente et trompeuse stupidité qui est l'annonce des âmes *fortes*. (J.-J. Rouss.) Il y a plus de cœurs pusillanimes que d'âmes *fortes*. (Buff.)

— Qui a l'avantage, la supériorité. De deux hommes de forces égales, celui qui a raison est le plus *fort*. (Boiste.) Et si Dieu n'eût pas été inflexible, le parti le plus juste aurait été le plus *fort*. (Boss.) On peut être quelquefois plus *fort* ou plus heureux que ses ennemis ; mais qu'il est grand d'être toujours plus *fort* que soi-même ! (Mass.)

— Habile, expérimenté dans. Être fort aux échecs. Être fort sur le violon, sur le piano. Cet écolier est un des forts de sa classe. Cet homme est fort dans cette science, dans cet art. Vous dites que vous n'êtes pas *forte* sur la narration. (Mme de Sévig.) Senantes, *fort* en généalogie comme tous les sots qui ont de la mémoire. (Hamilt.) Je regrette de n'être pas assez *fort* en peinture pour t'en indiquer exactement tous les traits. (Gér. de Nerval.)

— Absol. *Un homme fort.* Celui dont l'esprit ou l'énergie dépasse la moyenne.

— Fam. *Il n'est pas fort.* Se dit d'un homme peu habile, peu intelligent.

— *Être fort pour.* Avoir du goût pour.

— Fam. *Il est fort pour parler, pour pérorer.* Se dit d'un homme qui parle plus qu'il n'agit.

— *Fort en gueule.* Qui a la repartie prompte, insolente. Chaque société avait son ou sa *forte* en gueule, espèce de crécelle à poumons d'acier chargée de répondre à tout le monde. (Privat d'Anglemont.)

> Vous êtes, ma mie, une fille suivante,
> Un peu trop *forte* en gueule, et fort impertinente.
> (Molière.)

— *Avoir l'esprit fort.* Avoir de la vigueur, de l'étendue dans l'esprit, une grande pénétration.

— *Un esprit fort.* Un libre penseur.

— *C'est une tête forte, une forte tête.* C'est l'homme le plus habile, le plus capable des grandes affaires, qui a beaucoup de jugement, de capacité.

— *Une tête forte.* Se dit aussi de celui qui supporte bien la boisson.

— En parlant des choses morales, Constant, durable. Il n'y a guère d'amitiés qui soient plus *fortes* que la crainte de la mort. (St-Réal.)

— Qui annonce de la force. Ne mêlons pas de faiblesse à une si *forte* action. (Boss.)

— Considérable, extrême, violent. Passion forte et violente. Forte tentation. Forte impression. Forte émotion. La *forte* passion est d'être brave et leste. (Mol.) Les choses de dehors qu'on appelle les événements sont quelquefois plus *fortes* que la raison et que la nature. (La Bruy.) Les passions *fortes*, telles que l'ambition et la vengeance, déployaient là toute leur énergie. (Barth.) Ce ne sont pas tant les passions qui sont *fortes*, que les hommes qui sont faibles. (S. Dubay.) L'homme sans caractère n'est jamais animé par de *fortes* passions. (A. Libes.)

— En parlant des choses de l'esprit, Qui est fondé en principe. Argument fort. Raison forte. Forte objection. Ces raisons me paraissent assez *fortes*. (Volt.) Cette objection est *forte* et solide. (J.-J. Rouss.)

— Énergique. Un style fort et serré. Une expression forte, trop forte. Une éloquence forte et brillante. Le charme de ses paroles douces et *fortes* enlevait les cœurs. (Fén.) Le style de l'histoire doit être rapide dans les récits, précis dans les réflexions, grand et *fort* dans les descriptions et dans les tableaux. (Condillac.) Il est difficile d'avoir une éloquence et plus *forte*, et plus abondante, et qui, avec je ne sais quelle familiarité noble, mêle autant de grandeur. (Thomas.)

— Dur, offensant. L'épithète est forte. Cette expression-là est un peu forte.

— Loc. prov. *Ce que vous dites là est trop fort, c'est trop fort, c'est bien fort.* Cela passe les bornes de la vraisemblance. Qu'avec de la matière et du mouvement on fasse des organes sentants et des têtes pensantes, cela est bien *fort*. (J.-J. Rousseau.) || *Cela n'est pas fort.* Se dit d'une chose de peu de valeur. Cela lui vaudra sans doute une nouvelle édition à Londres, et vous voudrez la lire. Au fond, cela n'est pas *fort*. (Mérimée.) || *Cela est plus fort que moi.* Se dit d'une habitude, d'une passion, d'une répugnance qu'on ne peut vaincre ou surmonter.

— *Fort de.* Indique la partie où l'on a de la force. Il est fort des reins, des bras. || Fig. En relisant cette œuvre si *forte* de dialectique, si brillante de style, il est impossible de ne pas la considérer comme un magnifique sophisme. (J. Favre.)

— *Fort de* ne donne souvent qu'une idée de nombre. La Renommée, qui grossit tout, faisait son armée *forte* de trente mille hommes. (Volt.)

— Fig. *Être fort de.* Se confier, se fier en, avoir telle chose pour soi. Être fort de sa conscience, de la protection de quelqu'un. Semblable à ces enfants *forts* d'un bon lait qu'ils ont sucé. (La Bruyère.) Les rois de France, *forts* de leur puissance, n'eurent pas ces égards. (Montesquieu.)

— *Se porter fort pour quelqu'un.* Répondre du consentement de quelqu'un.

— *Se faire fort.* S'engager à, se rendre garant, caution de. Promettre, se promettre le succès de. Ceux qui se font *forts* de trop de choses ne viennent à bout d'aucune. (Boiste.) S'il arrivait des années malheureuses, je me fais *fort* que ma mère entrerait en raison pour prendre du temps et des commodités qui vous faciliteraient le payement de votre ferme. (Ch. de Sévigné.) || L'Académie fait l'adjectif *fort* invariable dans ce cas. Le sens de cette locution ne rend nullement raison de cette exception, et il serait bien plus logique et bien plus naturel de faire accorder *fort* avec le sujet pluriel ou féminin. On en trouve d'ailleurs de nombreux exemples. Je me ferais *forte* que le roy serait obéy. (Marguerite de Navarre.) La femme de l'empereur d'autre part se fait *forte* que le roi d'Aragon consentira que mon dit seigneur de Calabre lui succède au royaume de Sicile. (Duclos.)

— Loc. prov. *Quand on n'est pas le plus fort, il faut être le plus malin.* || *La raison du plus fort est toujours la meilleure.* || *La jeunesse est forte à passer.* Il est difficile de la traverser sans succomber à quelques tentations. || *Vos fortes fièvres quartaines.* Sorte d'imprécation.

— Agric. *Blé fort.* Blé venu en terre grasse, et qui est plus dur que celui qui vient dans les sables.

— Anc. cout. *Forte clameur.* Amende payée, en quelques provinces, par le perdant d'un procès.

— Art milit. Se dit des places de guerre, des retranchements, et en général de tout ce qui peut résister aux attaques de l'ennemi. Place forte. Le corps de la place est faible, mais les dehors sont forts. || *Ville forte.* Ville défendue par des fortifications, par opposition à *ville ouverte*.

— Astrol. En parlant des planètes, Qui a la force, qui a le pouvoir d'influer efficacement. Mercure est fort dans sa destinée.

— Eaux et for. Qui est touffu, serré, épais. Ce taillis est assez fort pour être mis en coupe. Haie bien forte.

— Fauconn. *Voler du poing fort.* Lancer les oiseaux sur le gibier avec le poing.

— Chim. *Eau-forte.* V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Gramm. *Articulation forte.* Celle qu'on prononce en fermant exactement la bouche, comme *pa, ta, ka.*

— Hortic. *Arbre fort.* Celui qui est vigoureux, qui pousse quantité de belles et grosses branches.

— Manég. *Cheval fort en bouche.* Cheval qui n'obéit pas au cavalier lorsqu'il s'emporte. Ce cheval a la bouche forte.

— Mar. *Bâtiment fort de côté.* Bâtiment qui incline peu par un grand vent du travers. || *Fort en bois.* Qui a les côtés épais. || Un bâtiment est fort par son échantillon, son artillerie, son équipage.

— Mus. *Temps fort.* V. TEMPS.

— Techn. *Eaux fortes.* Dans les raffineries de salpêtre, Celles qui, en passant une seule fois sur les terres neuves, deviennent eaux de cuite.

— *A plus forte raison.* loc. adv. Avec d'autant plus de raison. Se dit quand on argumente du plus au moins. Tout homme qui travaille, prie, a-t-on dit ; à plus *forte* raison tout homme qui découvre et qui crée. (E. Quinet.)

— FORT. adv. Vigoureusement, avec force. C'est par ellipse que cet adjectif s'emploie adverbialement. *Frapper fort*, c'est frapper d'un poing fort ; *heurter fort*, c'est heurter par un coup ou à un degré fort ; *pousser fort*, c'est pousser d'un poing fort, etc.

— *De plus fort.* Avec plus de force.

— *De plus fort en plus fort.* Avec une force croissante.

— Extrêmement. Fort beau. Fort laid. Fort savant. Fort éloquent. Fort nombreux. Les racines qui sont *fort* chevelues paraissent convenir aux sables. (B. de St-Pierre.) Nous avons dans nos climats des végétaux qui ont des convenances et des oppositions *fort* étranges avec les reptiles. (Id.) || Il est des cas où *fort* présente un sens qui s'oppose à celui de l'adjectif qu'il doit modifier. On évitera donc de dire *fort faible, fort débile*, bien que Pelisson, dans l'*Histoire de l'Académie*, ait écrit : Voiture était de *fort faible* complexion.

— Modifie souvent un adverbe. Vivre fort peu d'années. Fort bien. Fort mal. Fort heureusement. Fort agréablement. De fort près. De fort loin.

— *Si fort.* Ceux qui méprisent si *fort* leur âme. (Boss.) Une faute que Thérèse a si *fort* exagérée. (Fléch.)

> Un si rare service et si *fort* important
> Veut l'honneur le plus rare et le plus éclatant.
> (Corneille.)

— Se met après le verbe ou entre l'auxiliaire et le participe. Il a frappé fort. Il m'a fort diverti. Spinola l'entretient *fort* et lui a fait un festin très magnifique. (Malherbe.) Vous regardez *fort* peu ce qui, etc. (Corn.)

— FORT. s. m. Celui qui a la force ou la puissance. Protéger le faible contre le fort. Le patient vaut mieux que le *fort*, et celui qui dompte son cœur vaut mieux que celui qui prend des villes. (Boss.)

— Poét. et fig. Homme vaillant et robuste.

> Gloire à la patrie éternelle,
> A tous ceux qui sont morts pour elle,
> Aux martyrs, aux vaillants, aux *forts* ! (V. Hugo.)

— *Fort des halles, des marchés.* Portefaix employé dans les halles, les marchés. || Absol. Nom donné aux portefaix qui font le service des halles à Paris.

— Fam. *Fort en thème.* Garçon sérieux et travailleur, mais sans grande intelligence. C'est un fort en thème.

— Le principe par lequel une chose agit ou résiste le plus. || Le côté par où une chose est plus forte, plus ferme, plus solide, plus épaisse, etc.

Le fort de l'eau. Le fort du couteau. Le fort d'une voûte. Le fort d'une poutre.

> Parmi les [illegible] éclairs qui dans le *fort* des orages
> Poussent un jour qui fuit, et rend les nuits plus sombres.
> (CORNEILLE.)

— *Le fort du pied.* Le côté du pied qui appuie le plus sur la terre.

— Fam. *Connaître le fort et le faible d'une affaire. Savoir le fort et le fin d'un art.*

— *Du fort au faible, le fort portant le faible.* En faisant une compensation du bon avec le mauvais, du fort avec le faible. || *Vendre des marchandises le fort portant le faible.* Les vendre en bloc, sans distinction du bon et du mauvais, l'un compensant l'autre.

— Moment où un effet est dans sa plus grande activité, à son plus haut degré d'intensité. Le fort de son mal, de son accès. Le fort de la guerre, de la peste. Au fort de l'orage. Le fort de l'été, de l'hiver. Au fort du combat, de la mêlée, de la fièvre, de la maladie. Je me couchais sans feu dans le *fort* de l'hiver. (Mol.) Je fus subitement réveillé au plus *fort* de mon sommeil. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi des choses morales. Dans le fort de la douleur, de l'affliction. Le fort de sa colère, de son amour, de sa passion. Un homme dans le *fort* de sa passion, dans le *fort* de sa colère, peut-il écouter la raison? (Acad.) Ce sont des pensées, a dit M. Fouquet, qui me sont venues dans le *fort* du désespoir où me mettait quelquefois M. le cardinal. (Mme de Sév.)

> L'amour, qui n'a pu voir une telle injustice,
> Supplée à son défaut, ou punit sa malice,
> Et vous donne, au plus *fort* de vos adversités,
> Le sceptre que j'attends et que vous méritez.
> (CORNEILLE.)

— La partie sur laquelle on est le plus instruit, on brille le plus, on est le plus en état de se défendre. Son fort, c'est la guerre. La critique est son fort. Vous le prenez par son fort. L'intrigue est le *fort* des faibles. (Boiste.) Les larmes sont le *fort* des femmes. (St-Evrem.)

— *Le plus fort.* La partie la plus difficile. Le plus *fort* en est fait. (La Fontaine.)

— *De son plus fort.* Le plus que l'on peut. Que j'y courrais et tout de mon plus *fort*. (La Fontaine.)

— Art milit. Petite place fortifiée qui offre moins d'étendue qu'une forteresse, et qui ne peut loger qu'une faible garnison. Bâtir un fort. Attaquer, défendre, prendre un fort. Un fort de terre. Un fort de campagne. Les forts de campagne sont ordinairement des ouvrages de terre. Des forts détachés. Fort imprenable. Lorsque les *forts* de campagne sont triangulaires ou carrés, et qu'ils sont ouverts d'un côté, on leur donne le nom de redoutes; mais quand ils sont fermés de tous côtés et qu'ils donnent des feux croisés, c'est alors qu'ils portent proprement le nom de *forts*. (Encyclop.) L'art de reprendre un *fort* qu'une fois il a pris. (Corneille.) Dans un *fort* éloigné du temple et du palais. (Racine.)

— *Fort à étoile.* Redoute dont la capacité intérieure est très petite, et dans laquelle on brise les côtés, afin de défendre les fossés. || *Fort détaché.* Fort qui ne tient pas au corps de la place.

— Fig. Retraite. Lieu où l'on est en sûreté, à l'abri.

> [illegible] un vainqueur en tête d'une armée
> Prête à [illegible] sa colère allumée,
> C'était [illegible] le mieux
> Qu'il [illegible] de son *fort* l'attirer en ces lieux.
> (CORNEILLE.)

> Là, comme dans un fort, son audace enfermée,
> Le soutient encor contre toute une armée.
> (RACINE.)

— Chass. *Le fort d'un sanglier.* Le lieu de son repaire, de sa retraite. Sortir du fort. Rentrer au fort. Relancer une bête dans son fort.

— Eaux et for. *Le fort d'un bois* ou *les forts.* Endroit où le bois est le plus épais, où se retirent les bêtes fauves.

— Escrim. *Le fort de l'épée.* La partie la plus proche de la garde, le tiers du tranchant, qui est entre le faible et le talon, et avec lequel on pare. Gagner le *fort* de l'épée. (Acad.) || *Le mi fort.* La partie de l'épée qui est entre le fort et le faible.

— Liturg. *Pain des forts.* Le sacrement de l'eucharistie. || *Le fort armé.* Le démon.

— Manég. *Piquer dans le fort.* Pousser son cheval au galop dans le fort du bois.

— Mar. Partie d'un bâtiment à laquelle correspondent les plus étendues de ses lignes d'eau, et qui répond au dessus de sa ligne de flottaison lorsqu'il est chargé. || *Lisse du fort.* La lisse qui ceint les couples à la hauteur du fort.

— Monn. *Travailler sur le fort.* Tailler des flans ou espèces qui pèsent au delà du poids ordinaire.

— Mus. *Le fort.* Le son opposé au doux. Il saute du grave à l'aigu, du doux au *fort*. (Chateaubriand.)

— Techn. *Le fort d'une balance romaine.* Le côté le moins éloigné du point de suspension de la balance romaine. || *Fort de guède.* Pied donné par le teinturier à une couleur bien foncée.

FORT-DAUPHIN. Géogr. Fort de l'île de Madagascar, bâti par les Français en 1644, aujourd'hui ruiné.

— FORT-DE-FRANCE ou FORT-ROYAL. Ch.-l. de la Martinique, sur la côte O. de l'île, par 14° 36′7″ lat. N. et 63° 24′24″ long. O. Siège d'une cour d'appel, il a un port sûr que défendent de bonnes fortifications; 15,000 hab.

— FORT-NATIONAL. Forteresse élevée au cœur du Jurjura, dans la Kabylie, à 100 kil. d'Alger.

FORTAGE. s. m. Anc. cout. Se disait d'un droit qu'on payait aux seigneurs pour l'exploitation des roches ou pierres qui servent à faire des pavés. Le droit de fortage se paye encore aujourd'hui à l'État pour les pavés extraits dans les forêts qui lui appartiennent. Depuis l'abolition des droits seigneuriaux, le prix du fortage dont il s'agit ne peut être considéré que comme un règlement d'indemnité par voie d'abonnement, respectivement consenti.

FORTANCHE. s. f. Arg. Fortune.

FORT-DENIER. s. m. Financ. Ce qu'un imposé était obligé de donner en sus de ce qu'il devait à défaut d'une monnaie avec laquelle il pût payer la somme fixe; devait-il un denier, il fallait qu'il en payât trois, c'est-à-dire un liard. Ces fractions sont encore perçues par l'État.

FORTE. adv. Mar. Assez. Au commandement de *forte virer*.

* **FORTE.** adv. (*for-té*). Mus. Mot emprunté de l'italien, dont on se sert pour indiquer les passages où le son doit être renforcé, sur lesquels on doit appuyer. On les désigne par la lettre F ou le mot *forte*.

— Substantiv. Observer le forte. Ne pas nuancer les forte.

— S'est dit pour Forte-piano ou Piano.

FORTELET. s. m. Petit fort.

* **FORTEMENT.** adv. (pr. *for-te-man*; rad. *fort*). Avec force, avec vigueur; profondément, solidement. Nous parvînmes en un endroit où les vagues, *fortement* comprimées, cherchaient à forcer un passage. (Barth.) En face de lui est un lac d'une vaste étendue dont la surface, quoique diaphane, ne réfléchit plus l'azur transparent des cieux. Ses eaux *fortement* gelées, recouvertes d'une neige légère, résistent au plus pesant fardeau. (Pongerville.)

— Fig. Agir, insister, parler fortement. Soutenir fortement son opinion. Pouvoir, administration fortement organisés. L'amour l'emporte sur toutes les passions, parce qu'il agite le plus *fortement*. (Boiste.) Parler *fortement*, quand la douceur est méprisée. (Racine.) Je crois en Dieu tout aussi *fortement* qu'en aucune autre vérité. (J.-J. Rouss.)

— B.-arts. *Contours fortement dessinés.* Contours dont la forme ou la saillie est très prononcée. Le contour des membres doit être accusé *fortement*. (Buff.)

FORTE-MONNAIE. s. f. Métrol. Monnaie de compte qui était autrefois en usage. La forte-monnaie avait une valeur de trois centièmes en sus de la monnaie ordinaire de France.

* **FORTE-PIANO.** s. m. (pr. *for-té-pia-no*; ét. ital., *forte*, fort; *piano*, doux). Luth. Espèce de clavecin dans lequel le marteau permet de faire les forte et les piano. On le nomma d'abord *clavecin à forte et à piano*, puis par abréviation *forte-piano*, enfin *piano*.

— Adv. Mus. En renforçant et adoucissant tour à tour les sons.

* **FORTERESSE.** s. f. (rad. *fort*). Art milit. Lieu très fortifié, qui peut contenir une forte garnison et défendre une assez grande étendue de pays. Attaquer, défendre, prendre une forteresse. Forteresse redoutable, imprenable, impuissante. Les meilleurs écrivains se sont servis de l'expression *forteresse* en l'appliquant aux plus grandes villes fortes, tandis que les ingénieurs militaires ont amoindri l'acception en appelant plutôt *forteresses* de petites villes fortes, et même de simples forts. (Bardin.)

— Château fort construit au milieu des villes ordinaires, et servant d'arsenal ou de prison d'État.

— Fig. La vertu est la meilleure *forteresse*. (Boiste.) Il opposait à cette indulgence céleste l'orgueil, qui est en nous comme la *forteresse* du mal. (V. Hugo.) Le druidisme et le judaïsme étaient des *forteresses* où se défendaient des nationalités. (E. Renan.) Le village est la dernière *forteresse* de l'ignorance et de la misère. (E. About.)

— Force. (Rabelais.)

— *Droit de forteresse.* Droit qu'avaient les seigneurs de faire clore leur ville principale. || Droit de faire démolir la maison forte du vassal.

FORTESCUE (Sir John). Savant jurisconsulte anglais du XVe siècle. Il siégeait au banc de la reine comme *chief justice*, quand survint la guerre des Deux Roses. Proscrit par Édouard IV, il fut nommé chancelier d'Angleterre par Henri VI réfugié en Écosse. Son principal ouvrage *De Laudibus legum Angliæ*, n'a été imprimé que sous Henri VIII.

FORTH (*Bodotria*). Géogr. Fleuve d'Écosse, naît au Ben-Lomond, dans les Grampians, et se confond bientôt avec la mer du Nord dans un vaste golfe qui porte son nom. Cours, 273 kil.

FORTIFIABLE. adj. Qui peut être fortifié.

FORTIFIANT. part. prés. du v. Fortifier. Des hommes fortifiant une maison.

* **FORTIFIANT, ANTE** adj. Qui augmente les forces, qui fortifie. Substances fortifiantes.

— Fig. On éprouve dans les grandes calamités combien sont *fortifiantes* la confiance en Dieu, la résignation à sa volonté. (Boiste.)

— Substantiv. Prendre des *fortifiants*. (Acad.) On ne saurait être trop réservé sur l'emploi des *fortifiants*. (Charb.)

FORTIFICATEUR. s. m. Ingénieur qui fortifie les places, qui écrit sur les fortifications. Jusqu'à présent les *fortificateurs* ont compté beaucoup trop sur la possibilité qu'auront les batteries de terre de porter des coups funestes aux remorqueurs à mécanique. (Corbière.)

* **FORTIFICATION.** s. f. (pr. *for-ti-fi-ka-cion*; rad. *fortifier*). Ouvrage disposé de manière à mettre une armée en état de résister avec avantage à des forces supérieures. Le plan des fortifications. Travailler aux fortifications. Réparer, démolir, raser, abattre les fortifications. On admet comme principe fondamental, en fait de *fortifications*, que tout point dans un rentrant est fort, et que tout point sur un saillant est faible. (Bardin.) Il y a deux sortes de *fortifications*: l'offensive et la défensive; la première est ordinairement passagère, presque toujours artificielle; la seconde est permanente et quelquefois naturelle. (Bardin.)

— On distingue deux sortes de *fortifications*: les *fortifications permanentes* et les *fortifications passagères* ou *de campagne*. Les premières comprennent les places fortes, les citadelles, les forts et les lignes fortifiées. Chez les anciens, qui faisaient usage d'armes et de traits de peu de portée, on opposait à l'assiégeant des remparts élevés d'une grande solidité et des tours; mais depuis l'invention de l'artillerie, on s'est surtout préoccupé de dérober autant que possible les ouvrages de défense aux effets destructeurs des projectiles; de là l'abaissement des murs d'enceinte, la construction des contrescarpes, fossés, etc. A la défense de haut en bas on a substitué la méthode de flanquement ou défense de côté au moyen d'angles et de saillants, qui permettent de croiser les feux; en un mot, la *fortification* moderne est *rasante*, au lieu d'être *dominante*, comme autrefois. Voici, d'après le général Valazé, les principes généraux qui doivent être observés dans la fortification des places: 1° le terrain à défendre doit être entouré par une enceinte, ce qui constitue une place; 2° une place doit être défilée; 3° toute enceinte doit être flanquée; 4° une enceinte flanquée doit avoir un revêtement défilé des coups du canon qui ne serait pas en batterie sur le bord du fossé ou sur les masses couvrantes; 5° l'enceinte et les ouvrages détachés doivent être enveloppés par un chemin couvert, etc. Les *fortifications* passagères sont soumises aux mêmes règles que les premières; seulement les murs d'escarpe et de contrescarpe sont remplacés par des talus en terre; elles comprennent les *retranchements simples*, redans, lunettes, redoutes, forts étoilés, fortins, etc., et les *retranchements composés* ou *lignes*, lesquels sont continus ou interrompus. Enfin il peut arriver qu'une armée en campagne ait intérêt à s'enfermer dans un camp retranché qui doit alors remplir des conditions spéciales suivant les circonstances. || *Fortification naturelle.* Accident de terrain qui peut servir à abriter une troupe.

— Fig. Il n'y a muraille inexpugnable à la fortune: il faut donc que la *fortification* soit intérieure. (Malherbe.)

— Système général de défense d'une place fortifiée. Belle, excellente, vaste fortification. Fortification régulière, irrégulière, étroite.

— Art de construire des fortifications. Vauban a poussé très loin la science de la fortification.

— Action de fortifier. On travaille en ce moment à la fortification de Paris. La *fortification* que fait de Blavet le baron de Camorre. (Malherbe.)

FORTIFICATOIRE. adj. 2 g. S'est dit pour Qui a rapport à la fortification.

FORTIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Fortifier. S'empl. adjectiv. Place fortifiée. Par la souplesse de leurs tiges, *fortifiées* de nœuds de distance en distance, les fleurs échappent à la violence des vents. (B. de St-P.) L'intérieur du palais est aussi bien *fortifié* que l'extérieur. (Mérimée.)

— Par extens. Ainsi, c'en est fait, mon ami, bientôt, je serai entièrement des vôtres, et notre amitié, déjà si douce et si intime, sera *fortifiée* d'un nœud plus saint et plus auguste, comme elle sera scellée devant le maître de l'éternité. (Villeneuve-Bargemont.) De ces retraites en lui-même, il sort *fortifié* et tranquillisé. (P. de St-Victor.)

* **FORTIFIER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *fortis*, fort; *facere*, faire). Rendre une chose forte, capable de supporter de grands fardeaux. Fortifier un mur, une charpente.

— Au propre, Donner de la force au corps. Le vin fortifie l'estomac. Les odeurs agréables fortifient le cerveau. L'exercice fortifie le corps. La nature a pour *fortifier* le corps et le faire croître des moyens qu'on ne doit jamais contrarier. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Je *fortifiai* mon dîner de deux grandes tasses de café également fort et parfumé. (Brill.-Sav.)

— Donner plus de puissance. La liberté enrichit et *fortifie* le pouvoir; le pouvoir assure et *fortifie* la liberté. (E. Laboulaye.)

> Avec Britannicus [illegible]
> Vous le *fortifiez* [illegible] de l'âme. (RACINE.)

— Se dit aussi en parlant des choses morales. Le but de nos désirs *fortifie* entièrement les remèdes qui nous sont nécessaires contre la peur. (Malherbe.) La réflexion *fortifie* le sentiment ou le tue, selon le mérite de son objet. (La Rochef.) Le temps, qui *fortifie* les amitiés, affaiblit l'amour. (La Bruy.) Dégoûter de la vie, ce n'est pas *fortifier* le courage. (Mme de Staël.) Si l'esprit usait des livres comme le corps use des aliments, il n'en prendrait et n'en retiendrait que ce qui serait propre à le nourrir et à le *fortifier*. (S. Dubay.)

— Dans le même sens. *Fortifier une preuve, une accusation, un raisonnement, un soupçon.* Le cri public sert quelquefois de preuve, ou du moins *fortifie* les preuves. (Volt.) *Fortifier quelqu'un dans une résolution.* Il fallait *fortifier* ce prince dans la résolution de soutenir la guerre. (Voltaire.)

— Art milit. *Fortifier une place, un poste, un camp.* Les rendre capables de résister aux attaques de l'ennemi, les munir de tout ce qui peut les rendre plus capables de se défendre.

— Peint. *Fortifier les teintes d'un tableau, le dessin, les contours*, etc. Donner plus de force au dessin, à la couleur. || *Fortifier les ombres et les touches.* Les rendre plus brunes et plus obscures.

— SE FORTIFIER. v. pron. Devenir plus fort; reprendre des forces. Ce malade se fortifie de jour en jour. Le corps croît, se développe, se *fortifie*. (Buff.)

— Fig. Se fortifier dans la vertu. Vous deviez bien me nommer les quatre dames qui vous venaient assassiner: pour moi, j'ai le temps de me *fortifier* contre ma méchante compagnie. (Mme de Sévigné.) L'affaire du syndic s'est *fortifiée* dans ma tête par l'absence de celle d'Orange. (Id.) Ainsi la pensée croît et se *fortifie*, parce qu'elle est en quelque sorte organisée pour croître et se *fortifier*. (Condill.) Le génie et le commerce se *fortifient* toujours quand on les encourage. (Volt.) Mon âme s'est *fortifiée* à mesure que mon pauvre corps s'est affaibli. (Id.) Nos liens se *fortifient* avec les années. (Barth.)

— *Se fortifier dans.* La haine contre la religion catholique s'était encore *fortifiée* dans son cœur. (Volt.)

— *Se fortifier dans une résolution.* S'y tenir avec plus de fermeté.

— *Se fortifier par.* Le courage se fortifie par l'habitude. Les liqueurs se *fortifient* par la distillation; les sels, les acides se *fortifient* par la condensation. (Francœur.)

— Se donner des forces l'un à l'autre.

— Art milit. *Se fortifier dans un poste.* S'y retrancher pour mieux combattre.

* **FORTIN.** s. m. (rad. *fort*). Petit fort en pierre ou en bois, garni de canons, construit à la hâte pour défendre un camp, une position, ou pour battre des routes. || *Fortin à étoiles.* Fortin dont les côtés se flanquent les uns les autres.

— Arg. Poivre.

— Métrol. Mesure de capacité pour les solides en usage dans les Échelles du Levant, dont la valeur varie de 140 à 216 litres environ.

FORTINIÈRE. s. f. Arg. Poivrière.

* **FORTIORI (À).** (pr. *a for-ci-o-ri*; mot latin). Fam. A plus forte raison.

— Log. *Raisonner à fortiori, conclure à fortiori.* Raisonner, conclure d'après un rapport du moins au plus, qui établit plus fortement ce qu'on veut prouver. Si je dois obliger mon cousin, *à fortiori* dois-je secourir mon frère. (Acad.)

FORTIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *fortis*, fort; *rostrum*, bec). Zool. Qui a le bec fort.

FORTIS. s. m. (pr. *for-ti*; rad. *fort*). P. et ch. Terrasse pratiquée sur la pente d'une montagne, pour éviter l'entraînement des terres par les eaux.

FORTISSIMO. adv. Mus. Superlatif italien qui désigne les sons très forts sur lesquels il faut beaucoup appuyer en portant à son dernier période l'éclat des voix et des instruments. On indique par F. F. ou *ff*, ou le mot *fortissimo* les passages qu'il faut exécuter ainsi.

— S'empl. substantiv. C'est un fortissimo. La reprise au fortissimo. || Pl., des *fortissimo*.

* **FORTITRER.** v. n. 1re conj. (ét., *fors*, hors, et *attitré*). Vén. Se dit des cerfs ou d'autres bêtes qui évitent de passer dans les lieux où il y a des relais ou des chiens frais attitrés pour la chasse à courre.

FORTITUDE. s. f. (ét. lat., *fortitudo*; rad. *fortis*, fort). Force morale de l'âme. Platon accouple la douleur et la volupté, et veut que ce soit pareillement l'office de la *fortitude* de combattre à l'encontre de la douleur des immodérées et des enchanteresses blandices de la volupté. (Montaigne.) Inusité.

FORT-JEAN. s. m. Bot. Nom vulgaire du tamier commun.

FORTOUL (Hippolyte-Nicolas-Honoré). Né à Digne, 1811-1856, professeur à la faculté des lettres de Toulouse, doyen de celle d'Aix, député à l'Assemblée constituante, à la Législative, ministre de la marine, novembre 1851, de l'instruction publique, 3 décembre, introduisit de nombreuses réformes, comme le système de la *bifurcation*, qui ont été diversement appréciées, fut sénateur en 1853, et membre de l'Académie des inscriptions. On a de lui: *la Danse des Morts; de l'Art en Allemagne; Études d'archéologie et d'histoire; les Fastes de Versailles, la Réforme de l'enseignement.*

FORTRAIRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *foras*, dehors; *trahere*, tirer). Prendre le bien d'au-

trui, s'en emparer, le détourner. Attirer, suborner. Vieux mot.

★ **FORTRAIT, AITE.** part. pass. du v. Fortraire. S'empl. adjectiv. Femme fortraite.

— Manég. Qui, étant surmené et excédé de lassitude, devient étroit de boyaux. Cheval fortrait.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Fortraire, ne donne ce mot que comme adjectif.

★ **FORTRAITURE.** s. f. (radic. *fortraire*). Art vétér. Fatigue outrée et excessive d'un cheval, accompagnée d'un grand échauffement.

— Pathol. Syn. d'HYSTÉRALGIE.

★ **FORTUIT, UITE.** adj. (du lat. *fors, fortis*, sort, destin). Qui arrive par hasard, qu'on ne peut ni éviter ni prévoir, ou dont la cause et l'influence échappent complètement à notre intelligence. Par cas fortuit. C'est un cas fortuit. C'est une chose fortuite. Une rencontre fortuite. Un événement fortuit. On n'est point tenu des cas *fortuits*. (Acad.) Le champ le plus fertile est souvent ravagé par une grêle *fortuite*. (Fléchier.) Dieu n'a jamais fait dépendre la vie humaine des contingences *fortuites*. (Ballanche.)

— Dont l'acte est dû au hasard plutôt qu'à la volonté. Le voyageur inattentif, visiteur *fortuit*, est pris sans s'y attendre. (Michelet.)

— Jurispr. *Cas fortuit*. V. CAS.

— *Le fortuit*. s. m. Ce qui est imprévu.

FORTUITÉ. s. f. (radic. *fortuit*). S'est dit pour Accident. || Qualité de ce qui est fortuit.

★ **FORTUITEMENT.** adv. Par cas fortuit, par hasard. Je l'ai rencontré fortuitement. Cela est arrivé fortuitement. La philosophie est utile à l'homme, soit qu'une providence éternelle gouverne le monde, ou que les choses arrivent *fortuitement*. (Malherbe.) Ces bourgs opulents, formés comme *fortuitement* là où les habitations sont répandues dans la vallée, ont redoublé de proximité. (Ramond.)

FORTUITES. s. f. pl. (radic. *fortuit*). Anc. cout. Lois sur lesquelles les juges interrogeaient les récipiendaires sans les avoir indiquées, comme au hasard et fortuitement.

FORTUNA. Astron. La 19e planète télescopique, découverte le 22 août 1852 par M. Hind.

FORTUNADE (Sainte-). Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Tulle (Corrèze); 2,000 hab.

FORTUNAT. s. m. (radic. *fortune*). Mar. Temps orageux, dangereux, inconstant; coup de mer, tempête.

FORTUNAT (Venantius Honorius Clementianus). Poète latin, né en 530, près de Trévise. Élevé à Ravenne, il quitta sa patrie vers 565 et se rendit en Gaule. Nommé à l'évêché de Poitiers, il mourut peu de temps après, vers 609. On a de lui quelques biographies de saints et un recueil de poésies en onze livres; deux hymnes, le *Pange* et le *Vexilla regis*, ont été adoptées par l'Église.

★ **FORTUNE.** s. f. (ét. lat., *fortuna*, dérivé de *fors*, sort). Hasard, chance. Courir fortune de la vie. Courir fortune de périr. Encourir la fortune. Courir fortune d'être un jour très riche. En cas de fortune. La fortune des armes. Tenter fortune. Donner tout à la fortune. La place courait fortune d'être prise. De courir *fortune*, il y a du danger, et veut *fortune* être cherchée, courue point. (Mont.) Voyons quelle *fortune* en ce jour peut m'attendre? (Molière.) Les murmures du camp, la *fortune* des armes. (Rac.) Et corrigeant ainsi la *fortune* ennemie. (Boil.) Ces coups de hasard qui entrent toujours pour beaucoup dans la *fortune* des armes. (Mass.) Il n'en aurait pas moins tenté la *fortune* des armes dans une guerre déjà commencée. (Voltaire.)

— Fam. *A la fortune du pot*. Formule d'invitation pour un repas sans cérémonie. || *Courir la fortune du pot*. S'exposer à faire mauvaise chère en allant dîner dans une maison où l'on n'est point prié.

— Fig. et fam. *Courir la fortune*. S'exposer à un risque. Ces messieurs sont trop habiles pour vouloir courir la *fortune*. (Mme de Sévigné.)

— Le bonheur ou le malheur qui nous arrive par l'arrangement et la combinaison de causes qui nous sont inconnues. Il faut être égal dans la bonne et dans la mauvaise *fortune*. (La Rochef.) Il faut plus de vertu pour soutenir la bonne *fortune* que la mauvaise. (Id.) On juge d'ordinaire de la conduite par le succès; la mauvaise *fortune* tient lieu de faute. (St-Evrem.) Aurai-je sa *fortune* aussi bien que sa place? (Corn.) Et mon trop de *fortune* a pu m'enfler le cœur. (Id.) Là il s'engagea à souffrir patiemment sa mauvaise *fortune*. (Fén.) Les hommes espèrent beaucoup de leur fortune. (Montesq.) Ce fut le premier avantage qu'eut le roi Auguste dans le torrent de sa mauvaise *fortune*. (Volt.) Cette rapidité de *fortune* qui avait accompagné les Français dans les commencements de toutes les expéditions ne se démentit pas. (Id.) Il avait résolu de ne jamais rentrer dans Stockholm qu'il n'eût auparavant réparé ses malheurs par une meilleure *fortune*. (Id.) On se battit avec le même courage et la même *fortune*. (Id.) Il sembla lui-même désespérer de sa *fortune*, et n'envisager plus qu'une mort glorieuse. (Id.)

— *Tenter fortune*. S'engager dans une entreprise hasardeuse.

— *Bonne fortune*. [illegible], heureux hasard. Il lui est arrivé une bonne fortune depuis peu. C'est une bonne fortune pour moi de vous rencontrer.

> Croyons que la bonne *fortune*
> Maintient à l'abri des revers. (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Bonne fortune*. La bonne aventure annoncée par les devins, les diseurs de bonne aventure.

— *Bonne fortune*. Les bonnes grâces, les faveurs d'une femme.

> Et la même action, entre eux et nous commune,
> Est pour nous déshonneur, pour eux bonne *fortune*. (CORNEILLE.)

— *Homme à bonnes fortunes*. Je doute de ce que disent tous ces gens à bonnes *fortunes* qui se vantent qu'il n'est point de conquête difficile pour eux, et qui comptent cent aventures qui ne leur sont point arrivées. (Dufresny.)

— *Être en bonne fortune*. Se rendre au rendez-vous donné par une femme.

— Par extens. *En bonne fortune*. Mystérieusement.

— *Fortune* se prend aussi pour Malheur, péril, danger, risque, insuccès. Tous ceux qui se sont servis de la physique pour prouver la décadence de ce petit globe n'ont pas eu meilleure *fortune* que Platon. (Volt.)

— Tout ce qui arrive ou peut arriver de bien ou de mal à quelqu'un. Courir même fortune. Être compagnon de fortune. Suivre la fortune. Être l'arbitre de sa fortune. Partager sa bonne et sa mauvaise fortune. Changement de fortune. A mon fils Xipharès je dois cette *fortune*. (Rac.) Demeurons toutefois pour troubler leur *fortune*. (Id.) Il allait porter dans tout l'Orient l'honneur de la nation française et la *fortune* de ses armées. (Fléch.) Il partit avec l'élite de son armée, et fut suivi de sa *fortune* ordinaire. (Volt.) La *fortune* littéraire de Joséphe se fit par les chrétiens. (E. Renan.) Ils acquièrent des richesses qui attachent à leur *fortune* des amis dont ils achètent la protection par des services assidus. (Barth.)

— S'emploie souvent au pluriel. On n'a point vu de *fortunes* publiques ou le craindre n'ait précédé le souffrir. (Malh.) Ses voyages sur mer et les *fortunes* qu'il avait courues avaient beaucoup diminué de sa vigueur. (Id.) Hors de l'ordre commun il nous fait des *fortunes*. (Corn.) Il ne manque à vos *fortunes* que d'avoir été criminelle d'État. (Voiture.) Vous vous convaincrez par vous-même de la vanité des *fortunes*. (Vauven.) La vertu est indifférente à toutes *fortunes*. (Racine.) Que la paix, le repos et la santé vous tiennent lieu de toutes les *fortunes* que vous n'avez pas et que vous méritez. (Mme de Sévigné.) Ces existences compliquées ont des *fortunes* si diverses, tant de dessous, un passé si long et si accidenté, qu'on n'en connaît jamais que le dernier aspect. (A. Daudet.)

— *Revers de fortune*. Accident, malheur qui fait passer quelqu'un d'un état de prospérité à un état d'adversité. Les hommes d'une trempe assez forte pour résister aux revers de *fortune* sont assez rares; mais il en est bien moins encore que la *fortune* n'ait pas corrompus. (Hennequin.)

— *Retour de fortune*. Passage d'une situation mauvaise à un état prospère.

— S'applique également aux choses. La fortune d'un État, d'un livre, etc. Cet homme, cette doctrine a eu des fortunes très diverses. Il semblait que la *fortune* de la France dût se borner là pour cette année. (Racine.) Il s'élevait cependant un homme qui devait rassurer la fortune de la France. (Volt.)

> Tout a changé de face et doit changer encor
> Ainsi l'âge de fer a suivi l'âge d'or,
> Ainsi le sol lui-même a changé de *fortune*. (DE SAINT-ANGE.)

— Destinée. Fortune aveugle, inconstante, légère, variable, cruelle, bizarre, favorable, contraire, capricieuse, changeante, volage. A voir comme l'homme marche, vous diriez que la terre ne le contient plus, et sa *fortune* enfermant en soi tant de *fortunes* particulières, il ne peut plus se compter pour un seul homme. (Bossuet.)

> Toi qui seul as conduit sa *fortune* et la mienne,
> Mon Dieu, qui me la rends, me la rends-tu chrétienne? (VOLTAIRE.)

— Par extens. La puissance, le crédit, la faveur, etc. Quel est l'homme qui ne se console de l'injustice ou du mépris de ceux qui disposent de la *fortune*, lorsqu'il pense que son ouvrage ira de siècle en siècle et de nations en nations servir de barrière à l'erreur et aux tyrans? (B. de St-P.)

— L'état, la condition où l'on est. Se contenter de sa fortune. Ne point changer sa fortune. L'honnête homme fait de son travail le plus solide soutien de sa *fortune*. (Vauven.)

> Heureux qui, satisfait de son humble *fortune*,
> Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché! (RACINE.)

— Élévation, avancement, charges, grades, emplois, dignités, honneurs qu'on obtient. Parvenir à une haute fortune. Porter, pousser loin sa fortune. Avancer sa fortune. Ne devoir sa fortune qu'à son propre mérite. Traverser, ébranler la fortune de quelqu'un. On a vu des *fortunes* bien étonnantes dans ces derniers temps. (Acad.) Les *fortunes* subites sont rarement durables. (Id.) Jeunesse de prince, source de belles *fortunes*. (La Bruy.) La vertu et les talents sont plutôt un obstacle à la *fortune* qu'un moyen d'élévation. (Rayn.) On voit des hommes tomber d'une haute *fortune* par les mêmes moyens qui les y avaient fait monter. (Id.) L'ardeur et la patience sont nécessaires pour avancer dans le chemin de la *fortune*. (De Meilhan.)

— *Chercher fortune*. Chercher l'occasion d'obtenir les biens, les faveurs, les dignités que l'on désire.

— *Faire fortune*. S'élever aux honneurs, aux dignités.

— *Faire la fortune de quelqu'un*. Le faire parvenir à la richesse ou à une haute position.

— *Être en fortune*. Être en crédit, ou Avoir de la chance.

— Fig. Être en verve. Je répondis à tout, car j'étais en *fortune*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Fils de fortune*. Ceux qui d'une naissance obscure ou incertaine ont été élevés par la fortune. || *Soldat de fortune*. Homme de guerre qui s'est élevé par son mérite ou ses efforts. || *Officier de fortune*. Militaire qui, s'étant engagé comme simple soldat, s'est élevé au rang d'officier. || Se disait des officiers qui vendaient leurs services à qui voulait les payer.

— Biens, richesses, état d'opulence. Avoir une grande fortune. Belle fortune. Fortune immense. Fortune médiocre. Petite fortune. Ménager sa fortune. Fortune qui excite l'envie. Grossir, augmenter sa fortune. L'inégalité des fortunes. Partager sa fortune avec quelqu'un. Faire sa fortune. Acquérir de la fortune. Laisser de la fortune à ses enfants. N'avoir point de fortune. Être sans fortune. C'est là toute sa fortune. Rien, à mon avis, n'est meilleur pour un honnête homme que d'avoir à recommencer une *fortune* tout entière. (Mme de Sév.) Un homme qui veut grossir sa *fortune* et regorger de bien. (La Bruyère.) Quel est le fruit d'une grande *fortune*, si ce n'est de jouir de la vanité, de l'industrie, du travail et de la dépense de ceux qui sont venus avant nous, et de travailler nous-mêmes, de planter, de bâtir, d'acquérir pour la postérité? (Id.) Il n'y a rien qui se soutienne plus longtemps qu'une médiocre *fortune*. (Id.) Il faut suer, veiller, fléchir, dépendre, pour avoir un peu de *fortune*, ou la devoir à l'agonie de nos proches. (Id.) Le luxe est toujours en proportion de l'inégalité des *fortunes*. (Montesq.) Le grand avantage des talents paraît en ce que la *fortune* sans mérite est presque inutile. (Vauven.) Les *fortunes* promptes en tout genre sont les moins solides. (Id.) Ces vains projets de *fortune* qui m'ont si grossièrement abusé, sont oubliés depuis longtemps. (J.-J. Rouss.) Il a une *fortune* honnête, non brillante, dont il use noblement et sagement. (Id.) On a bien raison d'appeler son bien *fortune*, car un moment le donne, un moment l'ôte. (Volt.) Le philosophe retient sa pensée comme le riche cache sa *fortune*. (Rayn.) Les fleurs, semblables aux petites *fortunes*, sont renversées et multipliées par les mêmes tempêtes qui dévastent les grandes forêts. (B. de St-P.) Je veux moins de *fortune* et plus d'indépendance. (Coll. d'Harlev.) Se contenter d'une *fortune* médiocre est la meilleure preuve de philosophie. (Droz.) Les *fortunes* énormes et mal acquises sont un scandale public et révoltant. (Mabire.)

— *Homme de fortune*. Celui qui est riche.

— *Faire fortune*. S'enrichir. La plupart de ceux qui font *fortune* dans les pays étrangers viennent demeurer à Paris. (B. de St-P.) Il faut une sorte d'esprit pour faire *fortune* et surtout une grande fortune. (La Bruy.) Faire *fortune* est une belle phrase, et qui dit une si bonne chose qu'elle est d'un usage universel. (Id.) Je ne me consolerais point de n'avoir pas fait *fortune* si j'étais né en Angleterre; je ne suis point fâché de ne l'avoir pas faite en France. (Montesquieu.) Pour faire *fortune*, ce n'est point de l'esprit qu'il faut, c'est de la délicatesse qu'il ne faut pas. (Mabire.)

— Fig. *Faire fortune*. Avoir du succès, en parlant des choses. Je ne crois pas que cette opinion fasse *fortune*. (Mme de Sévigné.)

— *Être mal avec la fortune*. N'être pas riche.

— Loc. prov. *La fortune rit aux sots*. Ceux qui n'ont ni esprit ni mérite font fortune. || *Assez va qui fortune passe*. Celui qui survit à la mauvaise fortune peut en espérer une meilleure. || *Chacun est artisan de sa fortune*. Le bonheur dépend de la conduite. || *Faire contre fortune bon cœur*. Opposer aux revers un courage serein. || *Grande fortune, grande servitude*. Celui qui possède une grande fortune est toujours, par les soins qu'elle lui donne, l'esclave de ses richesses. || *Bien danse à qui la fortune chante*. Se dit d'une personne qui voit tout lui succéder à souhait, et qui doit moins ses avantages à une conduite habile qu'à l'aveugle faveur de la fortune.

— Myth. Divinité aveugle, bizarre et capricieuse; elle présidait à tous les événements, et distribuait les biens et les maux, selon son caprice. Ses temples principaux étaient à Antium et à Préneste. Le temple de la Fortune. La statue de la Fortune. Les Romains admirent de bonne heure la *Fortune* dans leur Panthéon. (St-Prosper.) Tullius Hostilius consacra un temple à la *Fortune*. (Id.) Si la *Fortune*, divinisée durant tant de siècles, n'a plus aujourd'hui ni pontifes ni autels, elle a de nombreux sectateurs, toujours prosternés devant ses arrêts, et l'adorant dans ses favoris. (Id.)

— Par analogie. La fortune est aveugle, inconstante, légère, variable, contraire, favorable, cruelle, bizarre, capricieuse, changeante, volage. Les caresses, les faveurs de la fortune. L'inconstance, le caprice, la bizarrerie de la fortune. Les jeux, les coups de la fortune. Être maltraité de la fortune. Accuser la fortune de son malheur. La fortune lui rit, lui a tourné le dos. La fortune élève les uns, abaisse les autres. S'abandonner à la fortune. Braver la fortune. La fortune a trompé leur espoir. Les hommes sont le jouet de la *fortune*. (Acad.) La *fortune* est fidèle à celui qui s'enchaîne. (Ancelot.) La *fortune* est toujours pour les audacieux. (Destouches.) Du succès trop souvent la *fortune* dispose. (Saurin.) Fort souvent la *fortune* a de cruels retours. (Delaville.) Le bien nous le faisons, le mal c'est la *fortune*. (La Font.) Bref, la *fortune* a toujours tort. (Id.) De l'orgueil d'un mortel la *fortune* se joue. (Lenoble.) Le malheureux accusé invoqua la *fortune*. (Nivern.) Qu'il faut peu compter sur la *fortune!* (Du Houssay.) Le mérite ne sert de rien, quand il est abandonné de la *fortune*. (Bussy-Rab.) Ceux que la *fortune* favorise la regardent comme une récompense de leur mérite. (La Rochef.) La *fortune* tourne tout à l'avantage de ceux qu'elle favorise. (Id.) La *fortune*, agitant dans les airs ses ailes dorées, fait briller ses trésors, en étale les dons, appelle le hasard, et le charge de les distribuer. (Letourn.) La *fortune* est inconstante; elle redemande bientôt ce qu'elle a donné. (La Bruy.) La *fortune* fit évanouir tous ces vastes projets. (Volt.) La nature conspire avec la *fortune* pour accabler l'État. (Id.) Si le vrai bonheur appartient au sage, c'est parce qu'il est de tous les hommes celui à qui la *fortune* peut le moins ôter. (J.-J. Rouss.) Il n'y a point d'homme que la *fortune* ne vienne visiter une fois dans sa vie; mais lorsqu'elle ne le trouve pas prêt à le recevoir, elle entre par la porte et sort par la fenêtre. (Montesq.) La *fortune* est une folle incorrigible, et les dernières de ses folies sont toujours les plus grandes. (H. de Balz.) Tout le monde adore la *fortune*, et tout le monde s'en plaint. (Ségur.)

> Dame *fortune* aime souvent à rire
> Et nous jouant un tour de son métier,
> Au lieu des biens où notre cœur aspire,
> D'un quiproquo se plaît à nous payer. (LA FONT.)

> Nous accusons toujours de notre propre tort
> La *fortune* ou la Providence. (F. DE NEUFCH.)

> La *fortune* est aveugle, et souvent récompense
> Une méchante action. (HAUMONT.)

— *Adorer, encenser la fortune*. S'attacher à ceux qui peuvent nous procurer des richesses, du crédit.

— Fig. *Les biens et les présents de la fortune*. Les richesses, et par extension, Les honneurs, les dignités, les prospérités. || *Les jeux, les coups, les caprices de la fortune*. Les grands changements qui élèvent et abaissent les hommes et les empires.

— Fig. *La roue de la fortune*. Les divers événements de la vie, heureux ou malheureux. || *Il est sur* ou *sous la roue de la fortune*. Se dit d'un homme que les événements favorisent ou qui a éprouvé quelques revers. || *La roue de la fortune a tourné*. Un homme heureux est tombé dans le malheur, un malheureux monte à un état prospère. || *Attacher un clou à la roue de la fortune*. Trouver moyen de la fixer. || *La roue de la fortune*. Se disait de la roue de la loterie.

— Antiq. rom. *Fortune féminine*. Déesse en honneur à Rome depuis la retraite de Coriolan, qui se laissa fléchir par les prières de sa femme et de sa mère.

— Archit. *Temple de la Fortune virile*. Temple de Rome, connu aujourd'hui sous le nom d'église de Sainte-Marie Égyptienne.

— Anc. cout. *Fortune d'or, d'argent*. Se disait de l'or, de l'argent trouvé dans la terre.

— Mar. *Fortune de mer*. Les accidents auxquels sont exposés à la mer les bâtiments et les marchandises. || Se dit des prises faites en mer en temps de guerre par les corsaires. || *Voiles de fortune*. Voiles carrées que l'on met aux petits bâtiments de flottille dans les moments orageux. || Voiles qui, ne servant que momentanément, ne sont pas envergueés. || *Mâts, gourernails, vergues de fortune*. Se dit des agrès que l'on emploie provisoirement pour remplacer ceux qui ont été rompus dans une tempête. || *Fortune de vent*. Gros temps où les vents sont forcés.

— *De fortune, par fortune*. loc. adv. Par hasard. Je l'avais sous mes pieds rencontré par *fortune*. (Molière.) Œdipe étant venu de *fortune* à Thèbes, parce qu'il n'avait aucune connaissance de ses parents, tua son père et épousa sa mère. (Delaporte.)

— Iconol. On peint la Fortune le pied posé sur une roue, pour marquer son instabilité. Les Romains la représentaient debout avec une corne d'abondance sur le bras gauche, et tenant de la droite le timon d'un navire, pour marquer qu'elle donne les richesses et qu'elle gouverne les affaires de ce monde.

★ **FORTUNÉ, ÉE.** part. pass. du v. Fortuner. S'empl. adjectiv. Heureux, bien traité de la fortune ou du sort. Homme fortuné. Entreprise fortunée. Un prince fortuné. Un amant fortuné. Ces fortunés amants. Ce fut pour nous un fortuné présage.

> Vous, ce roi *fortuné*, si sage en ses desseins,
> Vous, la terreur du Parthe et l'ami des Romains. (VOLTAIRE.)

> Ses *fortunés* sujets
> Osaient bien rarement enfreindre ses décrets. (BERCH.)

— Poét. et fig.

> Qui soupirait le soir si sa main *fortunée*
> N'avait par ses bienfaits signalé la journée. (BOILEAU.)

— *Union fortunée*. Union qui donne le bonheur. || *Terre fortunée, champs fortunés*. Terre, champs où l'on trouve le bonheur.

Ah ! trop cruels amis ! pourquoi déchaînez-vous,
Du fond de cette nuit obscure,
Dans les champs *fortunés* et sous un ciel si doux,
Ces ennemis de la nature ? (VOLTAIRE.)

— Pop. Se dit pour Riche. Dans la logique du peuple, un homme *fortuné* est nécessairement un homme riche ; c'est un barbarisme très commun dans la langue, et qui provient d'une erreur très commune dans la morale. (Ch. Nodier.)

— Géogr. *Iles Fortunées*. Nom par lequel les anciens désignaient les îles connues aujourd'hui sous le nom de *Canaries*.

— Substantiv. Quand vous laissez vos biens à vos héritiers, vous les quittez et ils vous oublient ; vous faites tout ensemble des *fortunés* et des ingrats. (Raspail.) Dans un sens particulier, Celui qui est aimé, préféré. Je suis le misérable et toi le *fortuné*. (Molière.) Son *fortuné* lui demanda à la fin ce que cela voulait dire. (Saint-Simon.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Fortuner, ne donne ce mot que comme adjectif.

FORTUNÉE. s. f. Hortic. Variété de poire.

— Bot. Genre de juglandées, voisin du noyer, établi pour quelques espèces du Japon.

FORTUNÉMENT. adv. (rad. *fortuné*). S'est dit pour Heureusement.

FORTUNER. v. a. 1re conj. (rad. *fortune*). Signifiait Faire prospérer, rendre heureux, fortuné, enrichir.

— Neutral. Arriver par un coup de fortune.

FORTUNEUSEMENT. adv. Par suite des vicissitudes de la fortune ; par hasard, à l'aventure.

FORTUNEUX, EUSE. adj. S'est dit pour Qui est sujet aux vicissitudes de la fortune.

FORTUNY (Mariano-José-Maria). Né à Reuss (Espagne), 1838-1874, peignit à Paris des tableaux qui firent sa réputation et fut correspondant de l'Institut.

FORT-VÊTU. s. m. V. FORVÊTU.

* **FORUM**. s. m. (pr. *fo-romm* ; du latin *forum*, marché). Antiq. rom. Nom de plusieurs places publiques, où se tenaient des marchés à Rome et dans les villes de l'empire romain. || Place où s'assemblait le peuple pour les affaires, les élections, etc. || Tribunal où l'on jugeait les procès, parce que les causes civiles se plaidaient sous les portiques du Forum. || *Forum de Nerva*. Forum commencé par Domitien et terminé par Nerva. || *Forum romanum* ou *vieux forum*. Vaste terrain oblong situé entre le mont Capitolin et le mont Palatin, tracé par Romulus, environné de portiques par Numa. C'était là qu'étaient les rostres. Aujourd'hui le *Campo-Vaccino*. || *Forum de Trajan*. La plus magnifique des places publiques de Rome, ornée par Trajan des dépouilles des nations vaincues. || *Triple forum*. Se dit de l'ensemble du Forum romanum et de deux autres places contiguës qui y furent ajoutées par César et par Auguste. || Pl., des *forum*. Les *forum*, les palais s'écroulent. (Lamart.)

— Fig. Se dit de tous les lieux où se traitent les affaires publiques. Les luttes du forum. Descendre dans le forum.

— Géogr. anc. Nom que portaient plusieurs villes de l'empire romain joint à celui du peuple qui les habitait ou de leur fondateur. *Forum Julii*, aujourd'hui Fréjus ; *Forum Sempronii*, aujourd'hui Fossombrone.

— Mar. Intervalle vide dans l'arrimage.

— REM. GRAMM. Ce mot s'écrit avec une capitale lorsqu'il est employé absolument pour désigner le Forum proprement dit. Je m'ennuie au *Forum*, je m'ennuie aux arènes. (V. Hugo.)

* **FORURE**. s. f. (radic. *forer*). Techn. Trou fait avec un foret. || Particulièrement, Celui qui est pratiqué à l'extrémité d'une clef dans la tige qui reçoit la broche. Forure ronde. Forure en étoile, en tiers point, en trèfle. Forure tourmentée, forure double.

FORVÊTU ou **FORT-VÊTU**. s. m. (du lat. *foras vestitus*, vêtu hors de sa condition). Qui porte un habit fort au-dessus de son état. Un forvêtu. Des forvêtus.

Je hais ces *forts-vêtus* qui, malgré tout leur bien,
Sont un jour quelque chose, et le lendemain rien.
(RÉGNIER.)

FOSCARI (François). Né à Venise vers 1372, fut élu doge en 1423. Sous son administration, la république acquit le Bergamasque, le Bressan et le Crémonais. Il fut déposé, malgré ses services, par le conseil des Dix, et mourut le lendemain de sa chute, 1457.

FOSCOLO (Ugo). Célèbre écrivain italien, né dans l'île de Zante, 1778-1827, écrivit la tragédie de *Thyeste*, à l'imitation d'Alfieri ; officier au service de la République cisalpine, il donna sa démission et devint professeur d'éloquence à Padoue, 1808, se battit contre l'Autriche en 1814, fut exilé en 1815, puis vécut à Zurich et à Londres où il mourut. On a de lui : *Dernières Lettres de Jacopo Ortis*, *les Sépulcres*, trois tragédies, etc.

FOSRÉSINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'oxydation d'une résine fossile au moyen de l'acide azotique.

FOSSAIRE. s. m. (ét. lat., *fossa*, fosse). Hist. ecclés. Celui qui, dans les premiers siècles de l'Église, était préposé pour enterrer les fidèles. C'était le premier degré des ecclésiastiques chez les anciens chrétiens.

FOSSANE. s. f. Mamm. Mammifère de Madagascar, du genre genette.

FOSSAR. s. m. Moll. Genre de mollusques gastéropodes.

FOSSARIEN. s. m. (ét. lat., *fossa*, fosse). Hist. rel. Nom de sectaires du XVe siècle qui rejetaient les sacrements de l'Église, et se retiraient dans des fosses ou cavernes pour y célébrer leurs mystères.

FOSSAT (Le). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pamiers (Ariège) ; 950 hab.

* **FOSSE**. s. f. (pr. *fôce* ; ét. lat., *fossa*, fait de *fodere*, fouir). Creux dans la terre, plus ou moins profond, plus ou moins large, fait par la nature ou par l'art. Fosse large, creuse, profonde, étroite, immense. Creuser, faire une fosse, des fosses. Tomber dans une fosse. Sortir d'une fosse.

— Se dit particulièrement du creux que l'on fait dans la terre pour y mettre un mort. Lui-même ensevelit de ses propres mains ses cinq fils dans la même *fosse*. (Sismondi.) La terre ne suffisant plus aux sépultures, on creusa dans les cimetières des *fosses* immenses. (Id.) Sur la *fosse*, entre les sapins, un enfant pleurait agenouillé, et sa poitrine, brisée par les sanglots, haletait dans l'ombre. (G. Flaubert.)

— *Fosse commune*. Tranchée ouverte dans certains cimetières pour recevoir les cercueils qui ne peuvent être mis dans un terrain concédé.

— Loc. prov. *Être sur le bord de la fosse, avoir un pied dans la fosse*. Être sur le point de mourir, être près de sa fin. Bassus, qui a un pied dans la *fosse*. (Malh.) *Creuser sa fosse*. Altérer sa santé. || *Creuser sa fosse avec les dents*. Mourir par suite d'excès de table. || *Mettre les clefs sur la fosse*. Renoncer à la succession d'une personne décédée.

— *Basse-fosse*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Agric. Tranchée faite dans la terre pour y planter des arbres. || Creux fait dans les vignes pour les cultiver et provigner. || Trou dans les basses-cours pour y mettre du fumier.

— Anat. Nom de certaines cavités plus ou moins profondes que présentent nos organes. Fosses nasales. Fosse coronale, iliaque, lacrymale, temporale. La cavité de l'orbite qui contient l'œil est une fosse. Lorsque la cavité est large en dedans et qu'elle n'a qu'une petite ouverture à l'entrée, on la nomme *sinus*. || *Fosses cérébrales*. Fosses au nombre de neuf que présente la base du crâne. Elles sont divisées en antérieures, moyennes et postérieures. || *Fosses nasales*. Cavités situées dans l'épaisseur de la face, au-dessous de la base du crâne, au-dessus de la voûte du palais. Le sens de l'odorat a son siège dans les fosses nasales. || *Fosse naviculaire* ou *grande fosse*. Cavité oblongue des parties naturelles des femmes, au milieu de laquelle sont les caroncules myrtiformes. || *Fosse scaphoïde*. Nom donné à un grand nombre de petites fosses qu'offrent les os du corps, et particulièrement à un enfoncement de l'os sphénoïde.

— Chir. *Fosse d'Amyntas*. Sorte de bandage pour la fracture du nez.

— Constr. *Fosse à chaux*. Cavité dans laquelle on conserve la chaux éteinte.

— Ch. de fer. *Fosse à piquer le feu*. Fosse pratiquée dans une gare sur la voie ferrée et en tête des stations et qui permet de passer sous la machine, d'y travailler et d'y jeter le feu.

— Fond. *Fosse à mouler*. Espace entouré de murs, au milieu duquel les fondeurs placent l'ouvrage à fondre. || Lavoir dans lequel les fondeurs dépouillent le fond de la couche de sable qui est dans le moule.

— Géogr. *Fosse marine*. Espace de mer près des côtes, où les vaisseaux peuvent mouiller à l'abri. La fosse de Nantes. La fosse du Mardick. || Endroit d'un banc plus profond que le sol environnant. || *La fosse Eugienne*. Canal destiné à faire communiquer la Meuse avec le Rhin, commencé en 1626. || *La fosse aux mortiers*. Lac d'une profondeur inconnue, situé au sommet d'une montagne isolée, près de Signy (Ardennes).

— Hortic. *Poire de fosse*. Sorte de poire d'un goût sauvage.

— Mar. *Fosse aux câbles*. Plate-forme volante où l'on met les câbles, sur le premier plan de la cale, vers le mât de misaine. || *Fosse aux lions* ou *aux liens*. Emplacement sur l'avant de la cale pour loger le contremaître et serrer les poulies, funins et toutes manœuvres de rechange. || *Fosse aux mâts*. Réservoir fermé qu'on pratique dans les ports pour conserver des mâts d'approvisionnement dans l'eau de la mer.

— Monn. Cavité située au devant du balancier où se frappent les monnaies. Le monnayeur se place dans cette fosse pour poser les flans entre les coins, et les retirer lorsqu'ils ont reçu l'empreinte.

— Plomb. Chaudière de grès dans laquelle les plombiers fondent le plomb à mettre en tables. Mettre le feu à la fosse.

— Tann. *Fosse de tanneur*. Fosse spéciale en forme de cuve dans laquelle on met les peaux et le tan imbibé d'eau. || *Coucher en fosses*. Disposer les cuirs dans les fosses pour les rendre incorruptibles.

— Techn. *Fosse d'aisances*. Sorte de petit caveau que l'on pratique dans les fondations des maisons pour y recevoir les matières fécales. || *Fosse inodore*. Celle qui ne donne aucune mauvaise odeur.

— Théât. *Fosse aux lions*. Nom qu'on a donné à une loge d'avant-scène à l'Opéra, occupée par les jeunes gens à la mode, les lions.

* **FOSSÉ**. s. m. (du lat. *fossa*, fosse). Fosse plus longue que large pour clore quelque espace de terre, ou pour faire écouler les eaux. Fossé large, profond, long, plein d'eau, à sec. Franchir, combler, sauter un fossé. Chez nos ancêtres, les cygnes animaient, égayaient les tristes *fossés* des châteaux ; ils décoraient la plupart des rivières et même celle de la capitale. (Buff.)

— Pop. *Le grand fossé*. Le tombeau.

— Fig. et fam. *Sauter le fossé*. Prendre un parti après avoir longtemps balancé.

— Loc. prov. *Ce qui tombe dans le fossé est pour le soldat*. || *Au bout du fossé la culbute*. || *Faire de la terre le fossé*. || *De terre d'autrui emplir son fossé*.

— Fortif. Longue tranchée creusée autour des ouvrages fortifiés pour en défendre l'approche. La terre qui en provient sert à former le relief des parapets. Les fossés sont secs ou pleins d'eau, à talus ou à fond de cuve, revêtus ou non de maçonnerie. Dans les fortifications système Cormontaigne, la largeur du fossé sec du corps de place est de 28 à 30 mètres ; celle du fossé plein d'eau est de 40 à 50 mètres. Dans les batteries, la profondeur du fossé varie avec un grand nombre de circonstances. Descendre dans le fossé. Combler, passer le fossé. Se loger dans le fossé. V. RETRANCHEMENT. || *Fossé revêtu*. Fossé dont l'escarpe et la contrescarpe sont revêtues de maçonnerie en talus.

— Techn. Espace vide ménagé dans la mécanique à tulle.

FOSSÉLINIE. s. f. Bot. Syn. de CLYPÉOLE.

FOSSERAGE. s. m. (rad. *fosserer*). Vitic. Premier labour qu'on donne à la vigne.

FOSSERÉ, ÉE. part. pass. du v. Fosserer. S'empl. adjectiv. Vigne fosserée.

FOSSERÉE. s. f. (rad. *fosserer*). Anc. cout. Étendue de terrain planté de vignes.

FOSSERER. v. a. 1re conj. (radic. *fosse*). Vitic. Creuser des fossés pour coucher les marcottes de la vigne.

FOSSES-LA-VILLE. Géogr. Bourg de la prov. et à 18 kil. de Namur (Belgique) ; 3,300 habitants.

FOSSET. s. m. Techn. V. FAUSSET.

* **FOSSETTE**. s. f. (rad. *fosse*). Petit creux que les enfants font en terre pour y jeter et y faire entrer des noix, des billes, des noyaux, etc. Jouer à la fossette.

— Fig. *Jouer à la fossette*. Être guéri, comme l'enfant dont il est parlé dans *le Médecin malgré lui*. Dans trois jours, il jouera à la *fossette*. (Mme de Sévigné.)

— *Fossettes des joues*. Léger enfoncement formé sur les joues des personnes qui rient. || *Fossette du menton*. Enfoncement que certaines personnes ont au menton.

— Par extens. Ces légères *fossettes* que l'extrémité de ses doigts marque sur sa chair sont rendues avec une délicatesse infinie. (Diderot.)

— Se dit de toute espèce de petite cavité. L'organe sécréteur de ce liquide est une petite glande placée dans une *fossette* à la partie antérieure et externe de la voûte osseuse de l'orbite. (Richerand.)

— Anat. *Fossette du cœur*, ou *creux de l'estomac*. Dépression qui se montre à la partie antérieure et inférieure de la poitrine, et qui répond à l'appendice xiphoïde du sternum.

— Chass. Petite fosse pour prendre les oiseaux.

* **FOSSILE**. adj. 2 g. (ét. lat., *fossilis*, de *fossum*, supin du v. *fodere*, fouiller). Hist. nat. Se dit des corps organisés ou non organisés et réduits pour la plupart à l'état de pierre, que l'on retrouve dans des terrains d'origine ancienne.

— Se dit aussi des dépouilles, des débris, des formes, des empreintes de corps organisés

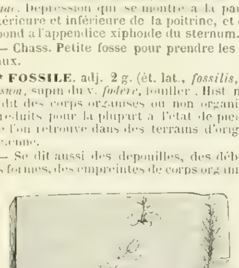

Fougères fossiles.

qu'on trouve dans les couches de la terre. || *Animaux fossiles*. Ceux dont on retrouve les débris dans le sein de la terre, mais dont les espèces n'existent plus.

— Fig. et fam. Se dit des personnes dont les idées sont arriérées en littérature, en politique, les ouvrages conçus dans un système suranné, écrits dans un style vieilli, etc. Écrivain fossile. Littérature fossile.

— S'empl. subst. pour désigner toutes les substances qu'on tire du sein de la terre. Tous les métaux, tous les minéraux sont des fossiles. Il y a des *fossiles* dont on ne retrouve point les analogues parmi les espèces vivantes. (Acad.) || *Fossiles caractéristiques*. Ceux qui se montrent le plus souvent dans les différentes couches d'une même formation. || *Fossiles étrangers*. Ceux qui n'ont point été formés dans le sein de la terre, comme les coquilles, les plantes, les animaux, etc. || *Fossiles natifs*. Ceux qui ont été formés dans la terre, comme les métaux, les pierres.

— Fig. Aussi, ce n'est pas dans l'histoire, qui le relègue parmi les *fossiles* de ses périodes chaotiques, c'est dans la légende qu'Attila prend sa véritable existence. (P. de St-Victor.)

FOSSILIFÈRE. adj. (étym. fr., *fossile* ; lat. *fero*, je porte). Géol. Qui contient des fossiles.

FOSSILISATEUR, TRICE. adj. Qui sert à la fossilisation.

FOSSILISATION. s. f. (pr. *foss-ci-li-zacion* ; rad. *fossiliser*). Géol. État, qualité des fossiles.

FOSSILISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fossiliser. S'empl. adjectiv. Qui est passé à l'état de chose fossile. Être fossilisé. Corps fossilisés.

FOSSILISER. v. a. 1re conj. Hist. natur. Rendre fossile.

— SE FOSSILISER. v. pron. Devenir fossile, se pétrifier.

— Fig. et fam. Rester attaché à des idées étroites.

FOSSILITÉ. s. f. Caractère de ce qui est fossile.

FOSSIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *fossus*, fouillé, foui ; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes propres à fouir la terre. || FOSSIPÈDES. s. m. pl. Mamm. Famille de mammifères.

FOSSOIEMENT. s. m. S'est dit pour Action de remuer la terre. Travail d'un fossoyeur.

FOSSOIR. s. m. (étym. lat., *fossum*, sup. de *fodere*, fouir). Agric. Houe dont on se sert pour labourer les vignes.

FOSSOMBRONIE. s. f. (de *Fossombroni*, n. pr.). Bot. Genre de jongermanniées codoniées, établi pour des arbrisseaux rapportés au genre jongermannie.

* **FOSSOYAGE**. s. m. (pr. *fo-çoi-iaje*). Action de fossoyer. Travail du fossoyeur.

FOSSOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Fossoyer. S'empl. adjectiv.

* **FOSSOYER**. v. a. 1re conj. (pr. *fo-çoi-ié* ; ét. lat., *fossum*, sup. de *fodere*, fouir). Creuser en terre, fouir, faire des fossés, fermer avec des fossés. Fossoyer une vigne.

— *Fossoyer un arbre*. Amonceler la terre autour du pied d'un arbre.

* **FOSSOYEUR, EUSE**. s. (pr. *fo-çoi-ieur* ; rad. *fossoyer*). Celui qui creuse les fosses pour enterrer les morts. Encore les porteurs n'étaient-ils plus des citoyens considérés et de même rang que le défunt, mais des *fossoyeurs* de la dernière classe. (Sismondi.)

— Celui, celle qui façonne les terres.

— Fig. *La fossoyeuse*. La mort.

A moi pense la *fossoyeuse*
[illegible] (BÉRANGER.)

— Adjectiv. et par extens. L'Égypte ne recula pas devant le problème ; ce peuple embaumeur se fit *fossoyeur*. (P. de St-Victor.)

— FOSSOYEUR. s. m. Entom. Coléoptère du genre nécrophore, qui creuse des fosses pour ensevelir les corps de petits animaux morts, dans lesquels sa femelle va déposer ses œufs.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

FOSSULE. s. f. (radic. *fosse*). Entom. Petite fossette que l'on remarque sur le corselet de certains coléoptères.

FOSSURE. s. f. (radic. *fosse*). Vitic. Binage d'une vigne.

FOSTÉRITE. s. f. (de *Foster*, n. pr.). Minér. Espèce de péridot.

FOTERNE. s. f. Bot. Ancien nom de l'aristoloche.

FOTHERGILLE. s. f. (de *Fothergill*, n. pr.). Bot. Genre d'euphorbiacées, établi pour un arbuste de l'Amérique septentrionale.

FOTHERINGAY. Géogr. Village du comté de Northampton (Angleterre), sur le Nen. Ruines d'un château où Marie Stuart fut emprisonnée et décapitée en 1587.

FOTTE. s. f. Comm. Toile de coton des Indes à carreaux.

FOTUS. s. m. Méd. Syn. de FOMENTATION.

* **FOU, FOL**, au fém. **FOLLE**. adj. (du lat. *follis*, ballon à vent auquel se peut comparer la tête d'un fou. On écrit *fol* au masc. devant un subst., au singulier, commençant par une voyelle ou par une *h* muette, comme un fol amour, un fol hommage. Partout ailleurs on écrit *fou* ; il est fou à lier). En parlant des personnes, Qui a perdu l'usage de la raison, qui a des idées incohérentes, sans suite ni liaison, dont la conduite est extravagante. Un homme fou. Une femme folle.

— Par extens. Se dit des facultés morales. Quand la tête se monte, l'imagination devient *folle* comme un rêve. (Beaumarch.)

— *Avoir l'air fou*. Avoir l'apparence d'un homme insensé, éventé. J'ai toujours vu que pour réussir dans le monde, il faut avoir l'air *fou* et être sage. (Montesquieu.)

— *Il me ferait devenir fou*. Il me fait perdre toute patience.

— *Folle femme*. Nom qu'on donnait aux courtisanes.

— Gai, badin, bouffon, d'humeur enjouée. Jeune fou. Vieux fou. Les vieux fous sont plus *fous* que les jeunes. (La Rochef.)

— Simple, crédule, sans jugement. Il a été assez fou pour lui confier ce secret. Vous êtes bien fou de croire ce qu'il vous dit.

— Désordonné, emporté par sa passion. Un jeune homme fou que ni la raison ni ses maîtres ne peuvent retenir.

— Fig. *Être fou de*. Être trop vivement impressionné par. Être fou de douleur. Tu vas croire que je suis *fou* de joie. (Gér. de Nerval.) || *Être fou d'une personne*. L'aimer passionnément, excessivement. Être fou de sa femme, de ses enfants. Ce qu'une marâtre aime le moins de tout ce qui est au monde, ce sont les enfants de son mari; plus elle est *folle* de son mari, plus elle est marâtre. (La Bruy.) Elle l'aimait toujours, mais non plus du même amour, l'amour unique, jaloux, furieux, dévorant, qui la faisait *folle* de lui. (De Goncourt.) || Avoir un goût très vif pour son talent, pour son esprit. Je suis *folle* de Corneille. (Mme de Sévigné.) || S'applique aux choses. Être fou de son jardin, de sa maison, de ses livres.

— Se dit des animaux vifs, fougueux. Un taureau fou. Monter, maîtriser un cheval fou. Un poulain blanc courait à l'eau *fou* et tout bondissant. (De Goncourt.)

— *Chien fou*. Chien enragé. || *Être fait comme un chien fou*. Être mal vêtu, bizarrement accoutré.

— En parlant des choses, Qui tient de la nature de la folie; qui est déraisonnable, contraire au bon sens, à la raison, à la prudence, à la modération. Action folle. Fol amour. Folle entreprise. Folle ambition. Fol espoir. Un entêtement fou. Un fol entêtement. Folle déférence. Opinion folle. Folle imagination. Plaisir fou. Folles amours. Je vois que pour un traître un *fol* espoir vous flatte. (Racine.) Le cœur de l'insensé publie à haute voix ses *folles* pensées. (De Sacy.) Les sots jugements et les *folles* opinions du vulgaire ne rendront point malheureux un homme qui a appris à supporter des malheurs réels. (Voltaire.)

— Excessif, prodigieux. Il y avait à ce bal un monde fou. Cette pièce a obtenu un succès fou. Un luxe fou. Et vous allez avoir un monde *fou?* (De Goncourt.)

— *Prix fou*. Prix exorbitant. Nous marchandâmes une peau de lion, mais on nous la fit un prix *fou*. (Alex. Dum.)

— *Avoir un mal de tête fou*. Avoir un très grand mal de tête.

— Fam. S'emploie dans les locutions suivantes: *Gaieté folle*. Gaieté manifestée sans retenue, par des actions déraisonnables. || *Humeur folle, tête folle*. Caractère gai, badin, enjoué. || *Fou rire*. Rire dont on n'est pas le maître.

> Tu te prends à plus dur que toi,
> Petit serpent à tête folle. (La Fontaine.)

— Loc. prov. *Bien fou qui s'oublie*. Il y a folie à négliger ses propres intérêts. || *Tout le monde en veut au cas de la reine folle*. Lorsqu'une femme manque à ses devoirs, si haut qu'elle soit placée, tout le monde se croit en droit d'obtenir ses faveurs. || *Qui ne sait être fou n'est pas sage*. La multitude des fous est si grande, que la sagesse est obligée de se mettre sous leur protection. || *Il vaut mieux être fou avec tous que sage tout seul*. Il y a de la sagesse à savoir à propos contrefaire le fou. || *Cet homme est fou ou le roi n'est pas noble*. || *A folle demande point de réponse*. || *Il est fou à lier*. Il fait tant d'extravagances qu'à bon droit il peut passer pour un véritable fou. || *Il est fou comme un braque ou comme un étourneau*. Il fait toutes choses étourdiment.

— Agric. *Folle avoine*. V. AVOINE. || *Folle farine*. La plus subtile fleur de la farine. || *Herbes folles*. Celles qui croissent sans culture.

— Art milit. *Garde folle*. Garde avancée.

— Artill. *Pièce folle*. Pièce de canon dont l'âme n'est pas bien droite.

— Jeux. *Dame folle*. Se dit, à la bête, d'une dame d'atout accompagnée de deux atouts inférieurs.

— Mar. *Folle brise*. Petit vent qui varie sans cesse.

— Mécan. *Poulie folle*. Poulie qui tourne librement sur son axe, sans entraîner le mouvement d'une machine.

— Phys. Se dit de la boussole, ou de l'aiguille aimantée qui ne s'arrête plus à un point fixe. || Se dit également d'une balance.

— Prat. *Folle enchère*. Enchère faite par une personne qui ne remplit pas les clauses de l'adjudication. || *Fol enchérisseur*. Celui qui n'exécute pas les clauses d'un contrat de vente, d'une adjudication. || *Poursuite de folle enchère*. Procédure qui a lieu en cas de folle enchère, pour faire revendre l'immeuble adjugé. || Se dit aussi de la différence en moins entre le prix de la seconde adjudication et celui de la première, différence à la charge de l'adjudicataire sur la folle enchère duquel on a revendu.

— Fig. et fam. *Payer la folle enchère de quelque chose*. Porter la peine de sa témérité, de son imprudence.

— Procéd. *Fol appel*. Appel mal fondé. || *Folle intimation*. Assignation donnée à une personne pour procéder sur l'appel d'une sentence qui lui est étrangère.

— FOU, FOLLE. s. Personne qui est tombée en démence, qui a perdu l'usage de la raison. Chaque *fou* a sa marotte. (Acad.) Chez les *fous*, les sensations sont lésées, et ces malades paraissent être le jouet des erreurs de leurs sens. Mille illusions de la vue produisent et entretiennent leur délire; ils ne reconnaissent ni leurs parents, ni leurs amis. (Pinel.) La faculté qu'a notre esprit d'associer nos sensations et nos idées, de les coordonner entre elles, de les combiner avec nos déterminations, offre des altérations très remarquables chez les *fous*. (Id.)

— Se dit en y ajoutant la nature de la folie dont sont affligés ces malades. Fou furieux, mélancolique, etc.

— *Fous criminels*. Fous qui ont l'apparence d'un jugement sain, et qui accomplissent des actes bizarres et criminels.

— *Maison de fous, hôpital de fous*. Le lieu où l'on renferme les aliénés. Chaque maison de *fous* a ses dieux, ses prêtres, ses fidèles, ses séides. (Pinel.)

> J'irai mourir à l'hôpital des *fous!*
> Grâce, ô mon Dieu! rappelez-moi vers vous. (Justin Gens.)

— Celui, celle qui dit des choses sans raison, qui fait des actions sans suite, qui est crédule, imprudent, qui juge légèrement. La passion fait un *fou* du plus habile homme, et rend habiles les plus sots. (La Rochef.) La plupart des hommes vivent comme des *fous* et meurent comme des sots. (Volt.) A des passions légères ont succédé un autre esprit, d'autres préférences, celles de la raison et du goût, que les *fous* appellent des choses assez tristes. (De Cussy.)

— *Un fou de haute gamme*. Un fou achevé.

— *Faire le fou*. Faire le bouffon.

— Par extens. Nous nous régalâmes, et rîmes comme des *fous* de ce qu'en réalité nous avalions la substance du gigot, en ne laissant à nos amis les Anglais que la peine de mâcher le résidu. (Brill.-Sav.)

— Fig. Déraisonnable, en parlant des choses. Les romans sont dans la règle en comparaison de ce *fou* de livre. (Mme de Sévigné.)

— *La folle du logis*. L'imagination.

— Loc. prov. *Fol et avoir ne se peuvent entre avoir*. Folie et richesse ne se rencontrent point ensemble. || *A chaque fou sa marotte*. Chaque fou a une idée fixe qui l'obsède. || *Tous les fous ne portent pas des marottes*. Tous les insensés ne sont pas aux petites maisons. || *Il y a plus de sages que de fous*. || *Les fous font les fêtes, les sages en ont le plaisir*. Les sages profitent des extravagances des insensés. || *Un fou avise bien un sage*. Un fou dans l'occasion peut donner un bon conseil à un homme raisonnable. || *Fou qui se tait passe pour sage*. || *Dieu aide à trois sortes de personnes : aux fous, aux enfants, aux ivrognes*. || *Bonne journée fait qui de fol se délivre*. Celui qui se débarrasse d'un importun a bien employé sa journée. || *Le fou se trahit lui-même*. || *Les murailles sont le papier des fous*. Les étourdis seuls écrivent sur les murailles. || On dit dans le même sens: *Le nom des fous s'écrit partout*. || *Au rire on connaît le fol*. || *Plus on est de fous, plus on rit*. Un fou rit beaucoup; plusieurs fous réunis rient encore davantage. || *Tête de fou ne blanchit pas*. Un fou reste toujours jeune, les soucis ne le vieillissent pas. || *Les fous sont plus utiles aux sages que les sages aux fous*. || *Les fous inventent les modes, et les sages les suivent*. || *A la presse vont les fous*. Les fous seuls s'empressent d'acheter quand on se dispute la marchandise. || *J'y mettrais ma tête qui est la gageure d'un fou*. || *Qui fol envoie fol attend*. On ne peut rien attendre de sensé d'un fou qu'on charge d'une affaire.

— Hist. *Fête des fous*. Farce bouffonne qui, de temps immémorial, se jouait dans les églises le jour de la Circoncision, et qui avait pour objet d'honorer l'âne qui avait porté Jésus, lors de son entrée à Jérusalem. La fête des fous ne disparut entièrement que vers la fin du XVIe siècle.

— *Fou du roi* ou *fou de la reine*. Bouffon attitré à la cour des rois de France, depuis Charles V dit le Sage, jusqu'à Louis XIV.

— Jeux. Valet de carreau, qui est le troisième atout à la guimbarde. || L'une des cartes du tarot suisse.

— Aux échecs, Se dit de certaines pièces placées dans chaque camp, l'un à côté du roi, l'autre à côté de la reine, dont la marche est toujours par une ligne transversale en coupant l'angle des carrés. Le fou du roi. Le fou de la reine. Le fou blanc. Le fou noir.

— Ornith. Oiseau palmipède des Antilles, de la famille des podoptères, qui se pose sur les bâtiments et s'y laisse prendre à la main.

FOU. s. m. (étym. lat., *fagus*, hêtre). Bot. Ancien nom du hêtre.

★ **FOUACE**. s. f. (ét. ital., *focaccia*; du lat. *focus*, feu, foyer). Pâtiss. Sorte de pâtisserie faite en forme de galette, cuite sous la cendre, dont la pâte est formée de trois parties de farine de froment pour une partie de gruau.

— Fig. *Rendre pain pour fouace*. Répondre à une offense par une offense plus grande.

FOUACIER. s. m. Celui qui fait ou vend des fouaces.

★ **FOUAGE**. s. f. (du lat. *focus*, foyer). Anc. cout. Sorte de redevance qui, en certaines provinces, se payait par chaque feu ou maison.

★ **FOUAILLE**. s. f. (pr. *fou-âille*, *ll* mouill.; du lat. *focus*, feu, parce que cette curée se fait sur le feu). Vèner. Part que l'on fait aux chiens après la chasse du sanglier. Ce qu'on appelle *curée* à la chasse du cerf.

— Eaux et for. Grands roseaux. || Sorte de bourrée.

FOUAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Fouailler. S'empl. adj. Cheval fouaillé à outrance.

— FOUAILLÉE. s. f. Action de fouailler.

★ **FOUAILLER**. v. a. 1re conj. (pr. *fou-a-llé*; *ll* mouill.; fréquentatif de *fouetter*). Donner de nombreux coups de fouet, fouetter souvent, à coups réitérés. Fouailler un cheval. Ce cocher ne fait que fouailler ses chevaux.

— Fam. Corriger des enfants indociles. Fouailler des écoliers, des marmots.

— Pop. A signifié Fréquenter les femmes de mauvaise vie.

— Arg. Manquer son effet; ne pas avoir le succès désiré et attendu. || *Il fouaille*. Il a peur.

— Art milit. Détruire par l'artillerie.

— SE FOUAILLER. v. pron. Être fouaillé.

FOUAILLEUR. s. m. Celui qui fouaille, qui fouette les gens ou les bêtes.

— Celui qui fréquente les femmes de mauvaise vie.

★ **FOUARRE**. s. m. Syn. de FEURRE.

FOUATAISON. s. f. Arg. Canne. || *Fouataison mastarée*. Canne plombée. || *Fouataison lingrée*. Canne à épée.

FOUATTER. v. n. 1re conj. Arg. Puer, sentir mauvais.

FOUC. s. m. Agric. Variété de pomme à cidre du Cotentin. Le fouc est sur, gros, rond, légèrement aplati, et donne un cidre estimé.

FOUCADE. s. f. Arg. Coup de tête, action subite et irréfléchie. Il avait peur d'être reconnu, de se compromettre avec une de ces *foucades* qui auraient échappé n'importe où à la fougue de son caractère. (De Gonc.) Après ces *foucades*, on la reprenait par charité, ce qui l'aigrissait davantage. (É. Zola.)

FOUCAULT. s. m. (pr. *fou-kô*; du lat. *fulica*). Ornith. Un des noms de la bécassine.

FOUCAULT (Jean-Bernard-Léon). Né à Paris, 1819-1868, physicien célèbre par ses observations et ses inventions ingénieuses. Il fit faire de grands progrès à la photographie et à ses applications scientifiques; il compléta les belles recherches de Fresnel sur la lumière. Il démontra le mouvement de rotation du globe par le pendule oscillant librement dans l'espace; il mérita la grande médaille de Copley, fut de l'Académie des sciences en 1865, et rédigea avec talent le bulletin scientifique du *Journal des Débats*.

FOUCHÉ (Joseph). Né à la Martinière, près Paimbœuf, 1763-1820, oratorien, membre de la Convention, fut envoyé en mission, commit à Lyon d'horribles massacres, se déclara contre Robespierre et se releva sous le Directoire, grâce à Barras. Il fut ministre de la police jusqu'en 1802, et rendit à Bonaparte de grands services; il fut rétabli au ministère de la police de 1804 à 1810. Sénateur, 1802, duc d'Otrante, 1809, il déplut à l'Empereur et fut remplacé par Savary. Nommé gouverneur de Rome, administrateur des Provinces Illyriennes, il fit une sorte d'opposition à Napoléon. Ministre de la police pendant les Cent Jours, il ménagea ou trompa tous les partis, et, après la seconde abdication, fut placé à la tête du gouvernement provisoire, 23 juin 1815. Encore ministre de la police sous Louis XVIII, il dressa l'ordonnance de proscription du 24 juillet, mais fut forcé de se démettre, le 19 septembre. Nommé à l'ambassade de Dresde, puis banni comme régicide, il mourut en 1820.

FOUCHERÉE. s. f. Métrol. Ancienne mesure de terre.

FOUCHTRA. s. m. Pop. Nom donné aux Auvergnats, porteurs d'eau et charbonniers, à cause du juron qui leur est familier.

FOUDI. s. m. Ornith. Espèce de fringille de Madagascar.

★ **FOUDRE**. s. f. (du lat. *fulgur*, même signif.). Le feu du ciel; phénomène lumineux d'un éclat surprenant, qui s'accompagne d'un bruit, souvent terrible, qu'on a nommé *tonnerre*, et qui résulte de la combinaison de l'électricité d'un nuage avec celle d'un autre nuage ou du sol. L'éclat, la rapidité de la foudre. Un coup de foudre. Les traits, les flèches, les sillons de la foudre. Entendre gronder la foudre. Être atteint, touché, frappé de la foudre. La foudre sillonne les nues, brille dans les airs. Les paratonnerres préservent les édifices de la *foudre*. (Acad.) Que la *foudre* en éclats ne tombe que sur moi! (Volt.) La *foudre* étincelante éclate dans les nues. (Id.) La *foudre* éclate, tombe en sillons tortueux. (Dul.) Combien de fois, parvenus au sommet d'un mont sourcilleux, nous avons vu la *foudre* serpenter au-dessous de nous! (Barth.) C'est dans un morceau d'ambre que la propriété électrique fut aperçue pour la première fois; et l'homme est parti de ce point pour arracher la *foudre* du ciel. (B. de St-P.) Et la *foudre* en grondant roule dans l'étendue. (St-Lamb.) La *foudre* s'échappe en flèches tortueuses. (Roucher.) La *foudre* à longs sillons déchire et fend la nue. (St-Victor.) Les roulements de la *foudre* expirent en passant par les routes sinueuses destinées aux faibles bruits. (Chateaub.)

> La *foudre*, éclatant seule une nuit si profonde,
> A sillons redoublés couvre le ciel et l'onde.
> (Chênedollé.)

> La *foudre* en se perdant
> Part, fuit, éclate, roule et tombe au même instant.
> (Baour-Lormian.)

> Ces sommets escarpés
> Que les traits de la *foudre* ont si souvent frappés.
> (Delille.)

— Au sens propre, le mot *foudre* est quelquefois masculin, surtout en poésie et dans le style soutenu. Être frappé du foudre. Tu passes comme un *foudre* en la terre flamande. (Malherbe.) Quand le sublime vient à éclater où il faut, il renverse tout comme un *foudre*. (Boil.) Il lançait çà et là des regards terribles comme des *foudres* vengeurs. (Mass.)

> Tel échappé du sein d'un nuage brûlant,
> S'élance avec l'éclair un *foudre* menaçant. (La Harpe.)

> L'aigle des dieux est moins rapide,
> Le fier lion moins intrépide,
> Et le *foudre* moins dévorant. (Lebrun.)

> Là, j'ai vu de ces dieux le rival sacrilège,
> Qui du *foudre* usurpant le divin privilège. (Delille.)

> Ils craindront, aux éclats de la fatale poudre,
> Que nos mains au Très-Haut aient arraché le *foudre*.
> (Id.)

— *Que la foudre m'écrase!* Sorte d'imprécation.

— Fig. *Comme la foudre, avec la rapidité de la foudre*. Avec une extrême impétuosité. Il va comme la foudre. Il s'élance avec la rapidité de la foudre. || On dit dans le même sens: *Aussi prompt, aussi rapide que la foudre. Plus prompt, plus rapide que la foudre*.

— Fam. *On le craint, il est craint comme la foudre*. Se dit d'un homme qui est fort redouté.

— *Être comme frappé de la foudre*. Tomber dans le plus grand étonnement; être anéanti, stupéfait, privé de mouvement. A cette nouvelle, Anselme resta comme frappé de la *foudre*. (Toussenel.)

— Fig. *Coup de foudre*. Se dit d'un événement imprévu qui frappe comme un coup de foudre; d'une nouvelle fâcheuse qui vous surprend tout à coup. Cette nouvelle fut pour lui un coup de foudre. Quel coup de foudre! Ce fut pour lui comme un coup de foudre. Quel coup de *foudre*, ô ciel! et quel funeste avis! (Rac.) La nouvelle de la maladie de la duchesse de Bourbon vint à Chantilly comme un coup de *foudre*. (Boss.)

— *Coup de foudre*. Se dit aussi d'une passion qui s'empare violemment et subitement du cœur. Elle fut frappée d'un coup de foudre. Rien ne facilite les coups de *foudre* comme les louanges données d'avance et par des femmes à la personne qui doit en être l'objet. (Stendhal.)

— S'emploie pour désigner la fusion des métaux par l'effet du tonnerre. Le tonnerre a frappé ce clocher, et tout le fer dont il était muni est tombé en foudre.

— Fig. Se dit, au masculin et au féminin, en parlant du courroux divin. Les prières ferventes apaisent Dieu, et lui font tomber la *foudre* des mains. (Acad.) Ces *foudres*, ces éclairs qui font trembler les rois sur leurs trônes sont formés dans une région supérieure. (D'Aguesseau.)

> Daigne le juste ciel . . . .
> Ne lancer que sur moi les *foudres* mérités! (Colardeau.)

> Mais des dieux, qui du crime épouvantent l'audace,
> Que le *foudre* vengeur sur moi tombe en éclats.
> (Delille.)

— Fig. Se dit des excommunications, des censures ecclésiastiques. Les foudres de l'excommunication. Les foudres de l'Église. Les foudres du Vatican. Les foudres de Rome. Les *foudres* de Rome, quand elles sont injustes, ne sont que les *foudres* de Salmonée. (Mézerai.) Les *foudres* papales ne renversent pas les trônes. (Alex. Dum.)

> Allez vaincre l'Espagne et songez qu'un grand homme
> Ne doit point redouter les vains *foudres* de Rome.
> (Delille.)

> Mais Rome n'était plus terrible à l'univers.
> Ses *foudres* impuissants se perdaient dans les airs. (Id.)

— Se dit aussi de l'indignation, de la colère, du courroux d'un souverain, d'un parti, d'une personne, etc. Vous seul portez la *foudre* au fond de leurs déserts. (Volt.) La *foudre* est dans ses yeux, la mort est dans ses mains. (Id.) Si O'Connell avait marché, sa claymore à la main, à l'abordage du despotisme, il aurait été écrasé sous les *foudres* de l'aristocratie britannique. (Cormenin.)

> Mais du jour importun les regards éblouis
> Ne distinguèrent point, au fort de la tempête,
> Les *foudres* menaçants qui grondaient sur sa tête.
> (Voltaire.)

> Songe que je te vois, que je te parle encore,
> Que ma *foudre* à ta voix pourra se détourner. (Id.)

— Dans le style élevé, et particulièrement en poésie, on appelle *foudre*, par métaphore, les machines de guerre et ces pièces d'artillerie, dont l'effet rapide et violent ressemble aux coups de la foudre. Dans ce sens, il est féminin ou masculin. Les foudres de la guerre. Les foudres guerrières. Ces *foudres* de bronze, que l'enfer a inventés pour la destruction des hommes, tonnaient de toutes parts. (Fléch.) Ce corps pâle et sanglant auprès duquel fume encore la *foudre* qui l'a frappé. (Id.) Mille *foudres* qui por-

tent partout la mort, en défendent l'approche. (Mass.) Vois quel *foudre* il prépare aux artisans des crimes. (Volt.) En général, les fortes détonations sont toujours plus ou moins accablantes pour ceux qui approchent des *foudres* destructeurs qui les produisent. (Percy.)

> Affronter la tempête
> De cent *foudres* d'airain tournés contre sa tête. (Boil.)
> Hâtons-nous d'inventer, par un sublime effort,
> L'art de multiplier les *foudres* de la mort. (L. Rac.)
> On a su renfermer
> Des *foudres* souterrains tout prêts à s'allumer. (Volt.)
> Ces *foudres* de la guerre
> Dont les bouches de bronze épouvantent la terre. (Id.)
> Aux orages des mers joignant d'autres tempêtes,
> L'homme embarque avec lui mille morts toujours prêtes.
> Le feu, présent céleste, agent conservateur,
> Du *foudre* dans ses mains surpasse la fureur. (Castel.)
> Aplanissez ces monts dont les rochers fumants
> Tremblaient sous nos *foudres* guerrières. (C. Delav.)
> Plus savamment cruel par quelques grains de poudre,
> L'homme imite l'éclair, son bras lance la *foudre*. (Delille.)

— Fig. *Les foudres de l'éloquence*. Les raisonnements, les arguments victorieux par lesquels un orateur confond ses adversaires.

— Poét. et fig. *Foudre de guerre*, *grand foudre de guerre*. Se dit d'un général qui a remporté de grandes victoires et donné des preuves d'une valeur extraordinaire. En cette acception, *foudre* est toujours masculin. Un homme qui se dit un grand *foudre* de guerre. (Corn.) Vois ce roi triomphant, ce *foudre* de la guerre. (Volt.)

> La valeur d'Alexandre à peine était connue;
> Ce *foudre* était encore enfermé dans la nue. (Racine.)
> Comment des animaux qui tremblent devant moi!
> Je suis donc un *foudre* de guerre! (La Fontaine.)

— Fig. On dit aussi *Un foudre d'éloquence*, pour Un grand orateur; mais cette locution est moins usitée.

— Art milit. Ornement brodé que les généraux, les aides de camp et les officiers d'état-major portent au retroussis de leurs habits et qui imite la foudre. Les premiers l'ont entière; les autres n'ont que des demi-foudres.

—Blas. Meuble de l'écu fait en forme de faisceau de flammes montantes et descendantes, avec quatre dards en sautoir.

— Mar. *Souffler en foudre*. Se dit du vent qui souffle par coups avec violence.

— Météor. *Pierre de foudre* ou *carreau*. Aérolithe qu'on croyait tombé du ciel avec la foudre.

— Myth. Sorte de dard enflammé dont les anciens armaient Jupiter. Il était formé de trois rayons de grêle, trois de pluie, trois de feu et trois de vent. Dans ce sens, il est toujours masculin. L'aigle de Jupiter est représenté tenant un foudre dans ses serres. Les compagnons de Vulcain, dans la trempe des *foudres*, mêlent les terribles éclairs, le bruit affreux, les traînées de flamme, la colère de Jupiter et la frayeur des mortels. (Noël.) C'est la mythologie des anciens qui, nous représentant toujours Jupiter armé du *foudre*, nous inspire tant de frayeur de Dieu, de la Divinité. (B. de St-P.)

> Leur diligente main vient d'ébaucher un *foudre*,
> Un des *foudres* par qui les monts tombent en poudre. (Delille.)

—Phys. Se dit des éclairs, des étincelles électriques. La seconde classe comprend les matières qui ont subi une seconde action du feu, et qui ont été frappées par les *foudres* de l'électricité souterraine, ou fondues par le feu des volcans. (Buff.) || *Foudre ascendante*. Celle qui s'élève du sein de la terre. || *Foudre descendante*. Celle qui s'élance de la nuée. Par la même raison que la foudre peut s'élancer de la nuée pour venir frapper la terre, elle peut aussi s'élever du sein de la terre pour aller atteindre la nuée. Arago a cité de nombreux exemples de foudres ascendantes. Ces sortes de foudres produisent aussi le phénomène connu en physique sous le nom de *choc en retour*.

— Pyrotechn. *Foudre de salon*. Sorte d'artifice qui brûle avec de belles flammes vertes ou jaunes.

★ FOUDRE. s. m. (de l'allem. *Fuder*, même signif.). Techn. Grande tonne d'une très vaste capacité, qui peut contenir un grand nombre de muids de vin. Un foudre de vin. Tout le monde a entendu parler des *foudres* d'Heidelberg, ou autrement de la fameuse tonne de l'électeur, laquelle contient plus de deux cents barriques. (Payen.) L'usage des *foudres* offre la plus grande de toutes les économies et peut être le moyen le plus décidé de perfectionner le vin. (Id.)

— Moll. Coquille du genre volute et du genre cône, à cause des lignes en zigzag et imitant la foudre, qui sont gravées à leur surface.

FOUDRÉ, ÉE. adj. Agric. Se dit du bleu versé par couches qui se recouvrent les unes les autres en sens différents.

FOUDRERIE. s. f. Fabrique de tonneaux nommés foudres.

FOUDRIER. s. m. Ouvrier qui fait des foudres.

★FOUDROIEMENT ou **FOUDROÎMENT.** s. m. Action par laquelle une personne, une chose est foudroyée. Le foudroiement de Phaéton. Le foudroiement des géants.

FOUDROYANT. part. prés. du v. Foudroyer. Qui foudroie.

★ FOUDROYANT, ANTE. adj. Armé de la foudre. Fulminant, lançant la foudre. De Jupiter les *foudroyantes* armes. (J.-B. Rouss.) Mais ce ne fut ni l'ambition de Phaéton ni la colère de Jupiter *foudroyant* qui causèrent cette catastrophe. (Volt.)

— Poét. et fig. Effrayant, terrible, formidable, redoutable. Bras foudroyant. Main foudroyante. Épée foudroyante. Leur aspect foudroyant. Des mots foudroyants. Des regards foudroyants. Faire une lettre foudroyante. Lazare, roulé dans ses bandelettes, fixe comme une momie dans sa gaine, debout pourtant et les yeux vivants, est une apparition *foudroyante*. (H. Taine.)

> De votre dernière aurore
> Les *foudres* partent... (J.-B. Rousseau.)
> Et l'éclat *foudroyant* des lumières célestes
> A dispersé leurs restes. (Id.)

— Fig. Qui épouvante, qui interdit et confond. Réponse foudroyante. Le trait est foudroyant. Nouvelle foudroyante. Entraîné par ses paroles *foudroyantes*, on n'était attentif, on ne trouvait du plaisir à être attentif qu'à ce qui était beau dans sa figure. (Stendhal.)

—Méd. *Apoplexie foudroyante*. Apoplexie qui survient tout à coup sans avoir été précédée par aucun des symptômes précurseurs, et qui cause la mort.

— FOUDROYANTE. s. f. Techn. Espèce de fusée.

— Hist. *La Foudroyante* ou *Fulminante*. Nom donné à la douzième légion de l'armée romaine, qui, sous Marc-Aurèle, triompha des Marcomans.

FOUDROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Foudroyer. S'empl. adjectiv. Arbre foudroyé. On ne pouvait approcher de la montagne sans être foudroyé.

> Ces monts, fiers voisins d'Amphitrite,
> Qu'ils pressent de leurs vastes pieds,
> Portent jusqu'au ciel qui s'irrite
> Leurs fronts sans cesse *foudroyés*. (Lebrun.)

— Par extens. Besançon fume encor sur son roc *foudroyé*. (Boileau.) Les Mameluks font des efforts inouïs pour nous entamer; ils périssent *foudroyés* par le feu de nos carrés, comme sous les murs d'autant de forteresses. (De Norvins.)

> Mais après avoir vu mon fils assassiné,
> Mes plaisirs *foudroyés*, mon espoir ruiné. (Corn.)

— Fig. *Foudroyé de*. La Rappinière fut *foudroyé* de ce discours à quoi il ne s'attendait pas. (Scarron.)

★ FOUDROYER. v. a. 1re conj. pron. *foudroi-ié*; rad. *foudre*). L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *Je foudroie, tu foudroies, il foudroie*, etc. Frapper de la foudre. Jupiter *foudroya* les Titans. (Acad.) Mais que plutôt le ciel à tes yeux me *foudroie!* (Corn.)

> Je le verrai ce Dieu puissant
> *Foudroyer* leurs têtes fumantes. (J.-B. Rousseau.)

— Par extens. L'apoplexie l'avait *foudroyé*. (F. Fabre.)

— Par anal. Battre avec l'artillerie, détruire par l'artillerie. Foudroyer un bastion. Le feu de la place foudroyait les assiégeants. Foudroyer une ville. Quelquefois son canon les *foudroyait* jusque dans leurs tentes. (Racine.)

> Cependant s'avançaient ces machines mortelles,
> Qui portaient dans leur sein la perte des rebelles,
> Et le fer et le feu, volant de toutes parts,
> De cent bouches d'airain *foudroyaient* les remparts. (Voltaire.)

— Frapper d'une arme à feu quelconque.

> Je *foudroie* à discrétion
> Un lapin qui n'y pensait guère. (La Fontaine.)

—Atterrer, dompter. Si les Hollandais étaient de la ligue, je crois qu'il se divertirait encore à les *foudroyer*. (Mme de Sév.) On sait que Louis *foudroie* les villes plutôt qu'il ne les assiège. (Boss.) Bruxelle attend le coup qui la doit *foudroyer*. (Boil.)

> C'est lui qui, devant moi refusant de ployer,
> Les a livrés au bras qui les va *foudroyer*. (Racine.)

— Par extens. Foudroyer la rébellion. Foudroyer l'hérésie. Après avoir *foudroyé* l'hérésie, ce prince réprime l'anarchie. (Fléch.)

— Fig. Dieu qui *foudroie* toutes nos grandeurs. (Fléchier.) Du creux de leur tombeau sortira cette voix qui *foudroie* toutes les grandeurs. (Bossuet.)

— Fig. Combattre avec véhémence, frapper de réprobation par des discours ou des écrits éloquents, confondre. Foudroyer les erreurs, les vices. Foudroyer ses adversaires. Il terrassa Pélage, il *foudroya* Calvin. (Boileau.) Quand un inflexible dogmatisme *foudroie* ainsi la philosophie, n'est-il pas dérisoire de demander à celle-ci de la conciliation et des égards? (J. Favre.) Je suis à vous écrire au Luxembourg, pendant que l'archevêque de Rouen est à *foudroyer* l'impiété. (Mérimée.)

— *Foudroyer de*. L'effet ne serait pas plus grand si un astre tout à coup touchait la terre elle-même et la *foudroyait* de lumière. (Michelet.) J'espérais mater ainsi ces méchants drôles, et, pour la moindre incartade, je *foudroyais* toute l'étude de pensums et de retenues. (A. Daudet.)

— FOUDROYER. v. n. Lancer la foudre. O toi, qui grêles, qui tonnes, et qui *foudroies* sur les impies. (D'Ablancourt.)

— Fig. Cet orateur tonne, il foudroie. Que Sévère en fureur tonne, éclate, *foudroie*. (Corn.) Ce n'était pas Luther qui parlait, c'était Dieu qui *foudroyait* par sa bouche. (Bossuet.)

— Techn. *La cuve foudroie*. Se dit lorsque la violence des matières mises en fermentation cause des accidents, comme dans la préparation de l'indigo.

FOUDROYEUR. s. m. Celui qui foudroie.

FOUE. s. f. Pêch. Manche de filet que les pêcheurs d'Oléron mettent dans le fond de la courtine.

★ FOUÉE. s. f. (du lat. *focus*, feu, foyer). Véner. Chasse aux oiseaux, qui se fait la nuit aux lumières.

— S'est dit pour Feu, foyer.

— Se dit du feu qu'on allume dans un four pour le chauffer. Cuire une galette à la fouée. Gâteau cuit au four avec le pain.

— Eaux et for. Fagot ou bourrée de la charge d'un homme.

FOUENNE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la faine.

— Sorte de fouace, en Touraine.

FOUENNER ou **FOUINER.** v. n. 1re conj. Fureter, dans le dialecte des pays romans.

FOUESNANT. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Quimper (Finistère); 2,200 hab.

★ FOUET. s. m. (pr. *fou-è*; dimin. du v. fr. *fou*, dérivé du lat. *fagus*, hêtre). Baguette flexible terminée par une petite corde de chanvre ou de cuir, et dont on se sert pour frapper les animaux indociles. Fouet de carrosse. Fouet de cabriolet. Fouet de chasse. Fouet de poste. Fouet de charretier, de cocher, de postillon. Fouet long. Fouet moyen. Fouet court. Fouet monté en baleine, sur jonc, sur bois. Le manche d'un fouet. Coup de fouet. Cheval dur au fouet. Chasser des chiens à coups de fouet. Le charretier fait claquer son fouet. Donner du fouet, des coups de fouet. D'un *fouet* qui frappe l'air il fait siffler les nœuds. (De Saint-Ange.)

— Fig. et fam. *Faire claquer son fouet*. Se faire valoir, faire valoir son autorité, son crédit, ses talents, etc.

> Tout Picard que j'étais, j'étais un bon apôtre,
> Et je faisais claquer mon *fouet* tout comme un autre. (Racine.)

— Fig. et fam. *Donner un coup de fouet*. Obliger quelqu'un de faire promptement une chose qu'on désire. || *Coup de fouet*. Ce qui hâte une affaire. Cette affaire ne marche pas, elle a besoin d'un coup de fouet. || Ce qui anime. Les danseuses se démenaient, tortillaient, cabriolaient, animées, pataudes et déchaînées sous le coup de *fouet* d'une joie bestiale. (De Gonc.) || Insulte cuisante. Il venait d'éprouver un coup de *fouet* plus personnel, mais qui lui fut peut-être moins sensible. (Saint-Simon.)

— Fam. *Le fouet*. Se dit des coups de verge dont on châtie les enfants. Donner le fouet à un enfant. Mériter le fouet. Avoir, recevoir le fouet. Sujet au fouet. Craindre le fouet. Menacer du fouet.

— Désigne, en général, Tout instrument de correction. Les Anciens châtiaient leurs esclaves à coups de fouet; il était défendu de fouetter un homme libre. Les juges d'église pouvaient autrefois condamner leurs justiciables au fouet.

— Fig. Se dit de toute punition morale infligée à un vice, à une manie, à un travers. Le fouet de la satire. Le fouet du ridicule.

— *Donner le fouet*. Critiquer vivement. Il vous prend Macrobe et lui donne le *fouet*. (Régnier.)

— *Il a eu le fouet sous la custode*. Se disait d'un criminel à qui la justice faisait donner le fouet dans la prison. La peine du fouet sous la custode s'appliquait aux braconniers, sans distinction d'âge, lorsqu'ils étaient pris en récidive. || Fig. *Donner le fouet sous la custode*. Châtier, réprimander en secret.

— Prov. *La corde et le fouet en sont dehors*. Se dit d'une faute légère qui ne mérite ni la corde ni le fouet.

— Par extens. Petite corde ou ficelle fort menue et fort pressée, que les cochers et les charretiers mettent au bout de leurs fouets. Cela est fort comme du fouet. Ne prenez pas de ficelle, prenez du fouet.

— Myth. Les poètes ont armé d'un fouet les Furies, parce que c'est à elles qu'est confié l'emploi de punir les coupables; ils représentent encore Bellone au milieu des combats, courant de rang en rang, et faisant retentir dans les airs son fouet ensanglanté. Le *fouet* ensanglanté des fières Euménides. (Desportes.) Il (Néron) entend siffler le *fouet* des Furies, et la trompette funéraire embouchée par un fantôme invisible sonner autour du tombeau d'Agrippine. (P. de St-Victor.)

— Antiq. *Fouet d'armes*. On appelait ainsi, au moyen âge, une arme offensive très meurtrière, composée d'un manche très court, à l'extrémité duquel pendaient plusieurs chaînettes en fer, terminées par des boules de même métal.

— Artill. *Coup de fouet*. Coup de canon tiré horizontalement, de but en blanc. || On dit aussi *tir de plein fouet*.

— Art vétér. *Coup de fouet*. Mouvements irréguliers et brusques de l'expiration et de l'inspiration.

— Bot. Coulant qui sert du collet de certaines plantes, et qui sert à les multiplier. || *Fouet épineux*. Espèce de champignon.

— Crust. Mâchoire de certains crustacés.

— Hippodr. *Cheval qui arrive au fouet*. Cheval que le jockey est obligé d'enlever à coups de fouet, de cravache.

— Jeux. Lanière de cuir attachée au bout d'un petit bâton et dont se servent les enfants pour faire tourner un sabot.

> Tel sous le *fouet* pliant qui siffle et le poursuit,
> Roule ce buis tournant dont s'amuse l'enfance. (Del.)

— Manèg. Nom donné aux derniers nœuds de la queue d'un cheval. || *Fouet des rênes*. Partie flottante de l'extrémité des rênes qui peut servir de fouet.

— Mar. Bout de cordage qu'on détord pour le tresser. *Fouet de mât*. Mouvement que prend de tous côtés une mâture haute et grêle dans des roulis très prompts et répétés. *Coup de fouet*. Agitation subite de la mer.

— Ornith. *Le fouet de l'aile*. Le bout de l'aile d'un oiseau.

— Pathol. Douleur subite qui provient de la déchirure de quelques fibres musculaires ou tendineuses.

— Polyp. *Fouet de Neptune*. Nom donné par les marins à plusieurs espèces de fucus et de laminaires.

— Rel. Nom donné aux ficelles dont on se sert pour les reliures.

— Techn. Ouvrier verrier qui arrange les objets dans les fourneaux.

— Véner. Se dit de la queue d'un chien.

— Zool. Appendice placé à la base des pieds de quelques animaux.

FOUETTABLE. adj. Qui mérite d'être fouetté.

FOUETTADE. s. f. (rad. *fouetter*). Volée de coups de fouet.

FOUETTAGE. s. m. (rad. *fouetter*). Art vétér. Action de lier les testicules du bélier pour en déterminer l'atrophie.

FOUETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fouetter. S'empl. adjectiv. Chien fouetté. Esclave fouetté. D'autres filles semblables à celles-ci, et qui méritaient des autels, ont été publiquement *fouettées*, nous ne déguiserons point le mot. (Chateaubriand.)

— *Crème fouettée*. Crème que l'on fait mousser en la battant avec des brins d'osier, et à laquelle on mêle généralement des blancs d'œufs. || Fig. Discours, écrit, dont le style a du brillant, mais où il n'y a point de substance.

— Fam. *Ce pays a été fouetté du mauvais vent*. Le vent y a gâté les fruits.

— Hortic. Se dit des fleurs et des fruits marqués de petites raies comme par des coups de fouet. Tulipe, pêche fouettée. Fleur fouettée de rouge, de bleu. Diverses espèces d'aloès, la raquette chargée de fleurs jaunes *fouettées* de rouge, les cierges épineux s'élevaient sur les têtes noires des roches. (B. de St-P.)

FOUETTE-CUL. s. m. Fam. Celui qui fouettait les élèves dans les collèges. || Pl., des *fouette-culs*.

FOUETTEMENT. s. m. Action de fouetter.

— Se dit de la pluie que le vent lance au visage, contre les vitres, etc.

FOUETTE-MERLE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'émerillon.

FOUETTE-QUEUE. s. m. Erpét. Espèce de reptile saurien du genre des stellions, qu'on trouve en Égypte.

★ FOUETTER. v. a. 1re conj. (pr. *fou-è-té*; rad. *fouet*). Donner des coups de fouet. Fouetter les chevaux. Fouetter les chiens. Fouetter un sabot.

— Par anal. Xerxès, ayant vu ses vaisseaux dispersés par les vents sur l'Hellespont, fit *fouetter* la mer avec des chaînes de fer. (Roll.)

— Par extens. Les herbes, en *fouettant* ses cothurnes, faisaient un sifflement continu. (G. Flaubert.)

— Donner le fouet; corriger un enfant. On ne doit *fouetter* les écoliers, disait le bon Rollin, que pour des crimes qui leur eussent mérité d'être punis corporellement, s'ils eussent été des hommes. (Sellins.)

— Faire subir la peine du fouet, infligée en quelques pays aux criminels, aux esclaves, etc. Jadis on fouettait les plagiaires en place publique. On *fouettait* autrefois les coupeurs de bourses. (Acad.)

— Par extens. *Fouetter le sang*. Faire de l'exercice pour le faire circuler.

— Fig. *Fouetter le sang*. Exciter, irriter quelqu'un. Pour tirer parti des gens de ce caractère, il ne faut qu'un peu leur *fouetter* le sang. (Beaumarchais.)

— Fig. Critiquer, censurer. Infliger une punition morale. *Fouetter* d'un vers sanglant ces grands hommes du jour. (Gilb.)

> Et sa muse eut un jour de son terrible vers
> Châtié la sottise et *fouetté* nos travers. (Delille.)

— Loc. prov. *Il a bien d'autres chiens à fouetter*. Il a bien d'autres affaires importantes à traiter. || *Il n'y a pas de quoi fouetter un chat*. C'est une faute très légère; l'affaire dont il s'agit n'est qu'une bagatelle. || *Et puis fouette cocher*. S'emploie pour dire qu'en voyage la voiture part avec rapidité. || *Fouetter les poules*. Boire beaucoup sans se griser.

— Fig. et fam. *Fouetter un verre de vin*. Le boire d'un trait.

— Art culin. *Fouetter la crème, fouetter des œufs*. Battre de la crème ou des œufs avec des verges pour les faire mousser.

— Art vétér. Lier fortement le scrotum d'un bélier, pour l'empêcher de se reproduire. Cette méthode consiste à lier les bourses au-dessus des testicules, à laisser cette ligature pendant huit jours, et à couper ensuite les bourses au-dessous.

— Constr. Jeter du plâtre contre les lattes d'un lambris ou d'un plafond.

— Magnan. *Fouetter les cocons.* En faire la battue.

— Mar. Tourner un fouet sur un cordage tendu de façon à l'empêcher de mollir. ‖ *Les voiles fouettent les mâts.* Se dit lorsque par un vent faible elles frappent avec violence contre les mâts, par l'effet du roulis et du tangage.

— Rel. *Fouetter un livre.* L'attacher avec des ficelles pour en former les nervures.

— FOUETTER. v. n. Se dit figurément de la pluie, de la grêle, quand elles frappent violemment contre quelque obstacle. La pluie, la grêle *fouette* contre les vitres. (Acad.)

— Se dit aussi du vent. Le vent fouette à la campagne. Dans ce sens, il s'emploie aussi activement. Le vent fouette le visage.

— Se dit activement dans ce sens, avec le nom de la chose qui frappe comme complément direct. La tourmente leur *fouette* au visage la neige du ciel et celle qu'elle enlève à la terre; elle semble vouloir avec acharnement s'opposer à leur marche. (Ségur.)

— Artill. Se dit de l'artillerie, dont les coups portent pressés et nombreux en quelque endroit et sans obstacle. Le canon fouette tout le long de la courtine. Il y avait une batterie qui fouettait sur la rivière. ‖ Activ. L'artillerie *fouettait* l'autre rive du fleuve. (Acad.)

— SE FOUETTER. v. pron. Être fouetté.

— Se donner des coups de fouet à soi-même.

— Se donner mutuellement des coups de fouet.

— Loc. prov. *Donner des verges pour se faire fouetter, pour se fouetter.* Fournir des armes contre soi-même.

★ FOUETTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fouette. Ne se dit guère que d'un maître d'école, ou familièrement de parents qui abusent de ce genre de correction envers leurs enfants.

— Adjectiv. *Frère fouetteur.* Celui qui donnait le fouet aux enfants, dans les anciennes écoles ecclésiastiques.

FOUETTEUX. s. m. (rad. *fouetter*). Ornith. Nom vulgaire de l'émerillon.

FOUEUX, EUSE. adj. (étym. ital. *focoso*, de *fuoco*, dérivé du lat. *focus*, foyer). S'est dit pour Enflammé, qui vient du foyer.

FOUGADE. s. f. Ancien nom de la fougasse.

— Pop. Mouvement désordonné. Travailler par fougades. On dit aussi *foucade.*

★ FOUGASSE. s. f. (étym. ital., *focaccia*, *fogata*; du lat. *focus*, foyer). Art milit. Mine passagère, construite à la hâte, que l'on creuse de deux à quatre mètres sous terre, et qu'on remplit de poudre pour faire sauter des rochers, des pans de murailles, etc. La fougasse consiste en un puits vertical *a b c d* ayant la forme d'une

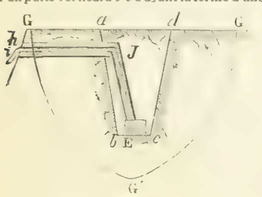

Fougasse.

pyramide renversée. On dispose au fond une boîte goudronnée E ou un sac de toile contenant la poudre. On y met le feu soit au moyen d'un *saucisson* (*i*) contenu dans un *auget* (*h*) qui communique avec le fossé, soit par l'électricité. L'explosion forme dans le sol une excavation nommée *entonnoir* (G G' G).

— Fig. Incartade.

— Se dit dans le midi de la France pour Fouace, galette.

FOUGE. s. f. (rad. *fouger*). Ce que le sanglier tire de la terre pour sa nourriture en la fouillant.

FOUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Fouger. S'emploie adjectiv.

★ FOUGER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *fodicare*, de *fodere*, fouir). Vener. Se dit du sanglier qui arrache des plantes avec son boutoir; du cochon qui fouille la terre pour atteindre les racines dont il se nourrit.

— FOUGER. v. a. Agric. Défoncer une terre pour extirper les racines.

FOUGERAIE. s. f. Agric. Lieu planté de fougères.

FOUGERAIS (Le). Géogr. Ancien pays de France, compris aujourd'hui dans l'arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine).

FOUGERAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Redon (Ille-et-Vilaine); 3,700 hab.

★ FOUGÈRE. s. f. (ét. lat., *filicaria*, fait de *filix*, fougère). Bot. Genre de plantes monocotylédones cryptogames, croissant spontanément dans les bois et les lieux incultes. Les fougères sont propres, par l'élégance de leur feuillage et la grosseur des touffes qu'elles forment, à entrer dans la composition des jardins paysagers. Les regards du serpent enchantent les oiseaux dans les airs, et sous la *fougère* de la crèche, la brebis lui abandonne son lait. (Chateaub.) Les *fougères* de nos coteaux sont stériles; l'arbre même des îles Moluques, appelé palmier sagou par les voyageurs, n'est qu'une *fougère*, au jugement de nos botanistes. Cette

a, Fougère arborescente. *b*, *c*, Fougère mâle.

fougère renferme dans son tronc le sagou. (B. de St-Pierre.)

— *Fougère aquatique.* L'osmonde. ‖ *Fougère mâle.* Espèce du genre polypode. ‖ *Fougère femelle.* La plus commune des fougères.

— Comme la cendre de la fougère sert à faire le verre, le nom de cette plante est souvent pris par les poètes pour les verres, les bouteilles. Le bonheur est un breuvage plus souvent versé dans les verres de *fougère* que dans les vases d'argent. (De Lévis.)

> Elle voit le barbier qui, d'une main légère,
> Tient un verre de vin qui rit dans la *fougère*. (Boil.)
>
> Oh! que j'aime bien mieux, à l'ombre des forêts,
> Couché sur la mousse légère,
> Dans une coupe de *fougère*
> Verser un nectar doux et frais! (Léonard.)
>
> Vois-tu de main en main passer rapidement
> La *fougère* où pétille un breuvage écumant?
> (Roucher.)

— Chim. *Huile de fougère.* Matière grasse extraite de la fougère commune.

— Constr. *Assemblage à brins de fougère.* Pan de bois disposé diagonalement avec d'autres.

— FOUGÈRES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes ayant pour type le genre fougère.

FOUGÈRES. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. d'Ille-et-Vilaine, à 45 kil. N. E. de Rennes, au confluent du Nançon avec le Couesnon. Fabrication de toiles à voiles, de toiles de chanvre, dites de Saint-Georges, teintureries et tanneries. Forêt de 1,600 hectares, renfermant des monuments celtiques; 14,400 hab.

FOUGEROLE. s. f. (dim. de *fougère*). Bot. Petite fougère.

FOUGEROLLES. Géogr. Comm. du cant. de St-Loup, arr. de Lure (Haute-Saône); 5,700 hab. Teintureries, merceries, kirschwasser, etc.

— FOUGEROLLES-DU-PLESSIS. Comm. du cant. de Landivy, arrond. de Mayenne (Mayenne); 2,500 hab.

FOUGEROUXIE. s. f. Bot. Syn. de BALTIMORE.

FOUGON. s. m. (du latin *focus*, feu, foyer). Mar. Lieu où se fait la cuisine dans certains petits bâtiments de la Méditerranée.

★ FOUGUE. s. f. (pr. *fou-ghe*; ét. ital., *foga*, dérivé du lat. *fuga*, fuite, ou plutôt de *focus*, foyer). Mouvement violent et impétueux, ordinairement accompagné de colère. Il se dit des hommes et des animaux. Être en fougue. Entrer en fougue. Apaiser sa fougue. Quand sa fougue lui prend. N'avoir que la première fougue. Dans la fougue. Quand la fougue est passée. Leur *fougue* impétueuse enfin se ralentit. (Rac.) Qu'est-ce que la valeur? Est-ce une fierté de tempérament, une *fougue* qui ne soit que dans le sang? (Mass.) Il faut lui laisser passer sa *fougue.* (Brueys.)

> Quelle *fougue* indiscrète
> Ramène sur les rangs encor ce vain athlète? (Boil.)
>
> Dressés, les combattants, dans leur *fougue* bouillante,
> Se dressent l'œil en feu, la crête étincelante.
> (Lalanne.)

— Ardeur, impétuosité naturelle. La fougue de la jeunesse. La fougue des passions. Rien ne saurait maîtriser, dompter la fougue de son caractère. Être plein de fougue. Il fallait plutôt réprimer les passions dans leur *fougue* que poursuivre les vices dans leurs détours. (Barthélemy.)

— Particulièrement, Enthousiasme, feu, verve, surtout en parlant d'un poète ou d'un artiste qui est très hardi dans ses conceptions, ou qui est sujet à des écarts. La fougue de ce poète s'est éteinte, s'est ralentie. S'abandonner à sa fougue, à la fougue de son imagination. On ne peut s'empêcher d'admirer la *fougue*, quelquefois excessive, de cet artiste. (Acad.)

> La plupart, emportés d'une *fougue* insensée,
> Toujours loin du droit sens vont chercher leur pensée.
> (Boileau.)

— Au pluriel, *Les fougues de la jeunesse.* L'emportement avec lequel les jeunes gens se livrent aux plaisirs.

— Hortic. Défaut d'un arbre qui pousse beaucoup de bois sans donner de fruits. La *fougue* d'un arbre prouve toujours sa vigueur et la bonne nature de la terre dans laquelle il est planté. (Payen.)

— Manég. *Un cheval qui a trop de fougue.* Un cheval trop ardent, trop impétueux.

— Mar. Grain, rafale, risée. ‖ *Mât de perroquet de fougue.* Le mât de hune du mât d'artimon; la voile qu'il porte se nomme perroquet de *fougue*. La voile actuelle, dite perroquet de *fougue*, était autrefois un simple perroquet; mais on remarqua qu'elle pouvait supporter les grains nommés *fougues*; on l'appela perroquet de *fougue*.

FOUGUETTE. s. f. Art milit. Sorte de fusée de guerre de petite dimension.

FOUGUEUSEMENT. adv. (pr. *fou gheu-ze man*; rad. *fougueux*). Avec fougue.

★ FOUGUEUX, EUSE. adj. (pr. *fou-gheu*). Qui est sujet à entrer en fougue, ardent, impétueux. Un homme extrêmement fougueux. Cheval fougueux. Caractère fougueux. Esprit fougueux. Jeunesse fougueuse. Imagination fougueuse. Passions fougueuses. Désirs fougueux. De fougueux transports. Dans ses fougueux accès. Sous les *fougueux* coursiers l'onde écume et se plaint. (Boil.) Leur appétit *fougueux* par l'objet excité. (Id.) Quel brillant spectacle s'offre à nos regards, lorsque le soleil inonde de sa bienfaisante lumière nos forêts silencieuses et nos campagnes desséchées par le souffle glacé des *fougueux* enfants d'Éole! (Pougens.)

> Le *fougueux* prélat, que ce songe épouvante,
> Querelle en se levant et laquais et servante. (Boil.)
>
> Les *fougueux* aquilons, déchaînés sur nos têtes,
> Sous un ciel sans clarté promènent les tempêtes.
> (St-Lambert.)

— Se dit des arbres qui ont de la fougue.

FOUGUISTE. s. m. (pron. *fou-ghisste*). Ouvrier qui travaille aux poudres explosives pour les mines.

FOU-HI. Géogr. V. FOHI.

FOUI, IE. part. pass. du v. Fouir. S'empl. adjectiv.

FOUILLADE (La). Géogr. Comm. du cant. de Najac, arr. de Villefranche (Aveyron); 2,200 h.

★ FOUILLE. s. f. (pron. *foulle*, *ll* mouill.). Action de fouiller la terre.

— Fig. Je projette une *fouille* à (la bibliothèque de) l'abbaye de Florence. (P.-L. Cour.)

— Constr. Se dit de tout travail dans lequel on ouvre la terre pour asseoir des fondations. ‖ *Fouille couverte.* Celle qui se pratique horizontalement dans un massif, pour le passage d'un aqueduc, d'un chemin de fer.

— Douan. Action de fouiller une personne pour voir si elle a sur elle des objets prohibés. On dit aussi *fouille à corps.*

— Techn. Fosse faite par les plombiers pour la réparation des conduites qui fuient.

— FOUILLES. s. f. pl. Recherches faites dans le sein de la terre pour découvrir des objets que l'on suppose y avoir été cachés, ou pour mettre à découvert des monuments anciens. Les fouilles d'Herculanum.

— Arg. *Des fouilles!* Exclamation ironique et négative. Non. Jamais. N'y comptez pas.

FOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Fouiller. S'empl. adjectiv. Terre fouillée. Bois fouillé par des éclaireurs.

— Particulièrement, Se dit d'une personne sur laquelle on a fait des recherches. Voyageur fouillé à la douane. Je lui expliquais la répugnance de l'empereur de savoir ses effets *fouillés* et visités. (Las-Cases.)

— B.-arts. Se dit de la peinture, de la sculpture, etc. Cette draperie est bien fouillée.

— Litt. Se dit du style. Un style fouillé.

★ FOUILLE-AU-POT. s. m. (pr. *fou-llo-pô*, *ll* mouill.). Pop. et fam. Petit marmiton. ‖ Pl., des *fouille-au-pot.*

FOUILLEMENT. s. m. (pr. *fou-lle-man*, *ll* mouill.). Action de fouiller, de chercher.

FOUILLE-MERDE. s. m. Entom. Nom vulgaire des bousiers, qui vivent dans les matières excrémentitielles. ‖ Pl., des *fouille-merde.*

★ FOUILLER. v. a. 1re conj. (pr. *fou-llé*, *ll* mouill.; ét. lat., *fodicare*, fréquent. de *fodere*, fouir). Creuser pour chercher quelque chose. Fouiller la terre. Fouiller des mines. Les renards qui, pendant l'hiver, *fouillent* les fourmilières pour se nourrir des fourmis, rendent par conséquent, sous ce rapport, service à l'homme. (Morogues.)

— Par extens. Un cheval qui fouille du pied la terre.

> Une bombe ardente.....
> Tombe, et *fouille* à grand bruit le pavé des cités.
> (V. Hugo.)

— Chercher en creusant. Ils dégradent aussi les bords des ruisseaux en y *fouillant* les oignons des nymphæas dont ils vivent. (Bern. de St-Pierre.)

— Fam. *Fouiller quelqu'un.* Chercher soigneusement dans ses poches, dans ses vêtements, s'il n'a point caché quelque chose. Fouiller un voleur.

— Fig. Il y a des maux cachés et enfoncés comme des ordures dans un cloaque, je veux dire ensevelis sous la honte, sous le secret et dans l'obscurité; on ne peut les *fouiller* et les remuer qu'ils n'exhalent le poison et l'infamie. (La Bruy.) C'est une mine qu'on n'a pas encore assez *fouillée*, et qui, sous le seul rapport de la géographie et de l'histoire des peuples, renferme des trésors. (M.-Brun.) Et du regard elle lui *fouillait* les yeux. (De Goncourt.)

— *Fouiller les bibliothèques.* Y faire des recherches.

— *Fouiller la nature.* L'étudier pour la bien connaître.

— *Fouiller les cendres des morts.* Rechercher ce qu'il y a eu de blâmable dans la vie de ceux qui ne sont plus.

— Art milit. *Fouiller un bois.* Le faire visiter en tous sens par des troupes.

— Art vétér. Explorer les organes du bassin d'un animal en introduisant la main dans le rectum.

— Litt. *Fouiller son style.* Écrire avec soin, avec recherche.

— Peint. Donner de la force aux touches et aux ombres qui représentent les enfoncements.

— Sculpt. Pratiquer avec le ciseau dans un bas-relief des enfoncements qui puissent produire des ombres vigoureuses. ‖ Travailler avec le ciseau les parties renfoncées d'une statue. Fouiller le marbre, les rosaces des caissons.

— FOUILLER. v. n. Chercher quelque chose en remuant, en déplaçant les objets qui peuvent le cacher. Fouiller dans un champ, dans la terre. Fouiller dans les entrailles de la terre. Fouiller au fond d'un coffre, jusqu'au fond d'un coffre. Que je fusse ou non chez moi, elle entrait à toute heure et *fouillait* partout. (A. Daudet.)

— Se dit aussi des animaux qui font des trous dans la terre. Les taupes ont fouillé dans ce champ.

— Fam. *Fouiller dans sa poche, dans sa bourse.* Y mettre la main pour y chercher de l'argent, quelque chose. Il *fouillait* à sa poche pour chercher une clef ouvrant une armoire ou était enfermée une boîte de cigares. (Mérimée.) *Fouillant* sous ses manches, Hamilcar tira deux larges coutelas. (G. Flaubert.)

— Fig. Consulter, examiner, rechercher curieusement. Fouiller dans des archives, dans de vieilles chroniques. Fouiller dans l'histoire. Fouiller dans les secrets de la nature. Fouiller dans le passé, dans l'avenir. Fouiller dans sa mémoire. Fouiller dans les cœurs. Ne *fouillez* pas trop avant dans le cœur d'un ami. (Boiste.)

— SE FOUILLER. v. pron. Chercher sur soi, dans ses vêtements.

— Se fouiller l'un l'autre. Quand ils (Octave et Antoine) conférèrent ensemble dans l'île de Reno, ils commencèrent par se *fouiller* réciproquement, se soupçonnant également l'un et l'autre d'être des assassins. (Volt.)

— Pop. *Se fouiller.* Être déçu dans ses espérances. ‖ *Tu peux te fouiller.* Ne compte pas sur ce que tu demandes.

FOUILLES-VIDES. s. f. pl. Technol. Ce que laisse la fusion de l'étain dans l'âme d'une bouche à feu.

FOUILLET. s. m. (pr. *fou-llè*, *ll* mouill.). Bot. Nom vulgaire du pouliot.

FOUILLETER. v. a. 1re conj. Syn. de FURETER.

FOUILLEUR. s. m. Celui qui fouille.

— Fig. Celui qui fait des recherches savantes.

— Agric. Sorte de charrue.

FOUILLEUSE. s. f. Douan. Femme chargée de fouiller les femmes soupçonnées de contrebande. On dit aussi *fouilleuse à corps.*

— Arg. La bourse.

— Agric. Charrue destinée à approfondir le sous-sol d'une terre arable sur une épaisseur plus ou moins considérable. Elle se compose d'une, deux ou trois sortes de dents solidement fixées sur un age muni à l'avant d'un régulateur et à l'arrière de mancherons. Cette machine est destinée à suivre une charrue ordinaire dans la même raie, de manière à ameublir la couche de sous-sol.

— Hortic. Nom vulgaire d'une espèce de pomme de terre hâtive.

★ FOUILLIS. s. m. (pr. *fou-lli*, *ll* mouill.; rad. *fouiller*). Désordre, confusion, pêle-mêle. Un fouillis de broussailles. Un fouillis de papiers. C'est un fouillis à ne plus s'y reconnaître. Quel fouillis! C'est un fouillis épouvantable. Un *fouillis* de rubans et de tresses de soie. (Gérard de Nerval.)

— Fig. Se dit des œuvres littéraires. C'est un vrai *fouillis* dans le goût des Journées espagnoles de Lope de Vega et de Calderon. (La Harpe.) La dernière (édition de l'Anthologie), compilée dans le Xe siècle par un scoliaste du Bas-Empire, n'est plus qu'un *fouillis* et qu'un résidu. (P. de St-Victor.)

FOUILLOT. s. m. Techn. V. FOLIOT.

FOUILLOUSE. s. f. (étym. lat., *follis*, sac de cuir). S'est dit pour Bourse, poche, panetière. C'est aujourd'hui un terme d'argot. On dit aussi *fouillousse.*

FOUILLOUSE (La). Géogr. Comm. du cant. de St-Héand, arr. de St-Étienne (Loire), sur le Furens; 2,200 hab. Mines nombreuses, rubans, armes, etc.

FOUILLURE. s. f. (pr. *fou-llure*, *ll* mouill.;

rad. *fouiller*). Véner. Travail du sanglier dans les boutis.

— Au pluriel, Effets de ce travail.

FOUINARD, FOUINE ou **FOUINEUR**. s. m. Arg. Lâche, poltron.

* **FOUINE**. s. f. (pr. *fou-ine* ; ét. lat., *fagina*, de *fagus*, hêtre ; la fouine a été appelée martre des hêtres). Mamm. Mammifère carnassier du genre des martres, et qui ne diffère que très peu de la martre ordinaire et de la martre des Hurons, avec lesquelles il semble devoir se confondre comme ne formant qu'une seule espèce. La fouine est à peu près de la taille d'un jeune chat ; elle est propre aux régions occidentales de l'Asie et de l'Europe, et paraît s'avancer vers le sud. Elle recherche la demeure de l'homme, s'y établit souvent, y fait ses petits et y trouve sa nourriture. Elle se rencontre aussi dans les forêts, vit solitaire et passe toute la journée dans sa retraite, dont elle ne sort que la nuit pour subvenir à ses besoins. Elle cherche alors à s'introduire dans les basses-cours ou dans les colombiers, et, si elle y parvient, elle occasionne des dégâts considérables. On l'élève quelquefois en domesticité ; elle s'apprivoise facilement et se nourrit indifféremment de viande crue ou cuite, de miel, etc. Je ne pardonne pas à la traîtresse de *fouine* de s'être glissée en sournoise pour saigner mes lapins pendant la nuit. (De Juss.)

Dans son couvent on fait courir le bruit
Que quelque *fouine*, hélas ! pendant la nuit
L'avait croquée. . . (De Jussieu.)

— *Fouine de la Guyane*. Nom vulgaire du grison.

— Fig. L'Iroquois n'est pas une *fouine*, il ne suce pas le sang de l'oiseau qui dort. (Chateaubriand.)

— Fig. Se dit d'une personne qui va cherchant, furetant de tous côtés. C'est une véritable fouine. Méfiez-vous de cette femme, c'est une fouine, elle découvre tout.

— Nom que donnent les fourreurs à la peau fournie par la fouine. Acheter une belle fouine.

— Vitic. Tache qui se forme sur la feuille de vigne.

— Les poètes font, avec raison, ce mot de deux syllabes ; cependant quelques-uns lui en ont donné trois. Pour trouver là les gîtes des *fouines*. (Marot.)

Gardez la *fouine* avide, et mets au même rang
La belette qui boit leur vie avec leur sang. (Lalanne.)

* **FOUINE**. s. f. (étym. lat., *fuscina*, trident). Agric. Instrument de fer à deux ou trois fourchons, qui, mis au bout d'une perche, sert à élever les gerbes sur le tas.

— Pêch. Espèce de trident propre à percer de gros poissons. Prendre des thons, des dorades, les bonites à la *fouine*. (Acad.) || La fouine sert aussi pour pêcher au feu dans les rivières.

* **FOUINER**. v. n. 1re conj. (rad. *fouine*). Pop. Fuir, s'esquiver ; se retirer furtivement et sans bruit. Qu'on l'a fouiné en entend les chiens qui la poursuivent, elle se hâte de gagner son trou. C'est sans doute ce qui a donné lieu à ce mot un peu trivial, mais expressif, *fouiner*. S'il est pressé, qui l'empêche de *fouiner* ? (Vade.)

* **FOUIR**. v. a. 2e conj. (du lat. *fodere*, creuser). Creuser. Fouir la terre. Fouir un puits. L'avare qui enfouit son trésor est le triste emblème de la stérilité et de la disette ; le paysan qui *fouit* son quartier de terre offre l'image riante de la fertilité et de l'abondance. (Sallentin.)

— Absol. Il faudra fouir bien avant pour trouver de l'eau en cet endroit.

— Se dit quelquefois pour Enfouir. L'un y va *fouir* des haricots, l'autre de la vesce. (P.-L. Courier.)

FOUISSEMENT. s. m. Action de fouir, de fouiller.

FOUISSEUR, EUSE. adj. Zool. Se dit des animaux qui ont l'habitude de fouir, c'est-à-dire de creuser la terre pour y trouver un abri ou des aliments ; tels sont les taupes, les bathyergues, les spalax, les tatous, les oryctéropes et les échidnes. Le groupe des rongeurs *fouisseurs* comprend les hydromys, les rats, les gerboises, les marmottes, etc. (Gervais.) L'ordre des mammifères *fouisseurs* comprend les tatous, les oryctéropes, les fourmiliers et les pangolins. Id. || **FOUISSEURS**. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes hyménoptères, qui fouillent le sable et la terre.

FOU-KIAN ou **FO-KIEN**. Géogr. Province de la Chine, bornée au N. par le Tché-Kiang, à l'O. par le Kiang-Si, au S.-O. par le Kouang-Toung, au S.-E. et à l'E. par le détroit de Formose et la mer Orientale. Commerce favorisé par la situation maritime du pays. La population, en dépit des lois de la Chine, émigre dans les colonies européennes. L'île de Formose dépend du Fou-Kian, dont les villes principales sont : *Fou-tcheou-fou*, *Emouy* ou *Amoy*, etc. ; 15 millions d'hab. environ.

FOULA. Géogr. La plus occidentale des îles Shetland, peut-être l'*ultima Thule* des Anciens ; 160 hab.

* **FOULAGE**. s. m. Action de fouler, de comprimer ; résultat de cette action.

— Massage méthodique.

— Arg. Travail urgent, besogne pressée. Nous avons eu du foulage la semaine passée.

— Anc. cout. Droit de mouture dû au seigneur du moulin par ceux qui étaient obligés d'y moudre leur grain.

— Chapell. Opération à l'aide de laquelle on confectionne l'étoffe ou feutre destiné à la fabrication des chapeaux, en la pressant dans un bain formé d'eau, de tartre blanc et d'acide sulfurique.

— Imprim. Action de fouler une forme sous la presse, de façon à bien faire ressortir le caractère dont elle est composée. La régularité du *foulage* contribue à la beauté de l'impression. (Acad.) || Relief produit sur la feuille par les caractères.

— Pêch. Action de presser les harengs blancs dans les barils.

— Techn. Opération par laquelle on feutre les étoffes de laine. Le feutrage des étoffes de laine d'une grande largeur et d'un long aunage, se donne au moyen du *foulage*, dans un moulin à foulon. (Lenorm.)

— Vitic. Opération qui consiste à fouler la vendange dans la cuve.

FOULAHS. s. m. pl. Géogr. V. FELLATAHS.

FOULANT. part. prés. du v. Fouler. Qui foule. Des personnes foulant à leurs pieds les lois, les préjugés.

Un peuple de beautés, un peuple de sauteurs,
Foulant d'un pied léger les gazons et les fleurs. (Volt.)
Tous les siècles en deuil, l'un à l'autre semblables,
Courent sans s'arrêter, *foulant* de toutes parts
Les trônes, les autels, les empires épars. (Fontanes.)

* **FOULANT, ANTE**. adj. Qui est propre à fouler, à presser. Il n'est guère usité que dans cette locution : *Pompe foulante*. La pompe foulante est une pompe qui élève l'eau seulement en la foulant, soit que la colonne d'eau qu'on élève repose sur le piston que l'on tire, soit qu'elle résiste au piston que l'on pousse.

* **FOULARD**. s. m. (ét. inconnue). Comm. Étoffe de soie, ou de soie et coton, fort légère, dont on fait des mouchoirs, des cravates, des fichus, des tabliers et des robes. Ce tissu est originaire de l'Inde, et, malgré les perfectionnements apportés à l'industrie européenne, les foulards qui viennent de cette contrée sont encore les plus estimés. Foulard des Indes. Un mouchoir de foulard. Une robe de foulard.

— Se dit aussi d'un mouchoir, d'une cravate, etc. Se couvrir la tête d'un foulard. Un foulard bleu, jaune, rouge. Les Anglais ne portent pour ainsi dire d'autres mouchoirs que des foulards. En France, les femmes portent des foulards en pointe sur le cou et en carré devant elles. Les foulards des Indes offrent des dessins ordinairement plus bizarres que gracieux, en jaune sur un fond rouge.

— Pop. et fam. *Faire le foulard*. Se dit d'un voleur qui, dans la foule, dérobe les mouchoirs.

FOULARDER. v. a. 1re conj. (rad. *foulard*). Techn. Faire subir à certains tissus la même préparation qu'au foulard, avant de les teindre ou de les imprimer.

FOULD (Achille). Né à Paris, 1800-1867, fils d'un riche banquier israélite, député en 1842, acquit une grande autorité en matières de finances et d'économie politique. Membre des Assemblées constituante et législative, plusieurs fois ministre des finances, sénateur, ministre d'État, membre libre de l'Académie des beaux-arts, 1857, enfin de nouveau ministre des finances de 1861 à 1867, il dirigea l'achèvement du nouveau Louvre.

* **FOULE**. s. f. (rad. *fouler*). Grande multitude ; agglomération de personnes assemblées dans un même lieu, qui se pressent les unes contre les autres. Une grande foule. Foule compacte. O rois ! dans cette *foule* que vous dédaignez, il y a peut-être un homme qui fera votre destinée, celle du monde. (Boiste.) L'un tombe, l'autre crie, et la *foule* murmure. (Colmar.) Sa destinée le jeta au gouvernail du monde en détresse ; elle le plongea jusqu'à la tête dans cette *foule* humaine qu'il était né pour contempler du rivage. (P. de St-Victor.)

— Par extens. Cette histoire ne serait qu'une liste continuelle, si on pouvait citer toutes les belles actions qui, devenues simples et ordinaires, se perdent dans la *foule*. (Volt.)

— Grand nombre, multiplicité. Une foule de solliciteurs. Si je siège à quelque tribunal, je suis accablé par la *foule* des plaideurs ou par les cris des avocats. (Barth.)

— *Foule de*, suivi d'un singulier. Télémaque et Mentor le suivirent environnés d'une grande *foule* de peuple qui considérait avec empressement et curiosité ces deux étrangers. (Fén.)

— *Foule de*, suivi du pluriel. Les uns coururent se jeter dans la rivière de Nerwa, et une *foule* de soldats y furent noyés. (Voltaire.) Nous avons une *foule* d'hommes célèbres en tout genre, sortis des classes du peuple, et je n'en sache pas un seul qui ait été adopté par une grande maison. (B. de St-P.)

D'où vient ce bruit lugubre ? Où courent ces guerriers
Dont la *foule* à longs flots roule et se précipite ?
(C. Delavigne.)

— *Faire la foule*. Mille gens à peine connus font la *foule* au lever pour être vus du prince. (La Bruyère.)

— Fam. *Cette pièce attire la foule, la foule y est*. Se dit de la vogue qu'obtient une pièce de théâtre.

— Fig. Le vulgaire, le commun des hommes. La foule ignorante, hébétée, inconstante. Être confondu dans la foule. Sortir de la foule. Je ne suis pas si modeste que vous ; et sans me sauver dans la *foule*, je vous assure que je vous aime et vous admire très fort. (Mme de Sévigné.) On se soutient mal dans la *foule* par les qualités de l'esprit, contre les avantages du corps. (St-Evrem.)

— *Se tirer de la foule*. S'élever au-dessus du commun des hommes.

— Par extens. S'emploie en parlant des choses. Une foule de réclamations, de pétitions. Une foule d'écrits. Nous suivions lentement le cours du Pénée, et mes regards, quoique distraits par une *foule* d'objets délicieux, revenaient toujours sur ce fleuve. (Barth.) Rivière d'un bleu magnifique, dont le cours rapide fait tourner une *foule* de moulins. (Gér. de Nerval.)

— Fig. *Une foule d'idées, de souvenirs, de raisons*, etc. Oh ! quelle *foule* de sensations amères et d'effrayantes pensées assiège l'âme et comprime le cœur de l'infortuné qui s'est égaré au milieu de ces vastes solitudes ! (Pougens.) Le dieu, pour les récompenser, leur inspira le goût de la musique, et fit éclore parmi eux une *foule* de talents. (Barth.)

— Fig. Oppression, vexation. Les impôts sont la foule des habitants de cette province. Ce sens a vieilli.

— S'est dit pour Offense, blâme.

— Chevalerie. Espèce de ballet représenté par plusieurs cavaliers qui conduisaient leurs chevaux de manière à tracer différentes figures de danse.

— Mar. Longue perche dont on se sert à bord de certains navires, pour pousser la ralingue du vent, afin d'ouvrir les voiles le plus possible. || *Mât de foule*. Ancien nom du mât de fougue.

— Pêch. Espèce de pêche qui consiste à sonder du pied le fond des rivières ou de la mer, quand la marée est basse, et à piquer avec un angon le poisson enfoui dans le sable ou la vase.

— Technol. Action de fouler des draps, des chapeaux. La foule des draps, des chapeaux. || Atelier où l'on foule.

— Tiss. Morceau de bois qui sert à tenir les jumelles d'un ros, ou peigne de tisserand, convenablement écartées. || Espace compris entre les deux nappes de la chaîne et qui livre passage à la navette.

— *En foule*. loc. adv. En grande multitude, en se pressant. Ses partisans accoururent en foule. Les plaisirs près de moi vous chercheront en *foule*. (Racine.)

— Fig. *Les idées se présentent en foule à son esprit*. Il conçoit un grand nombre d'idées. || *Les biens viennent en foule dans cette maison*. Cette maison fait de grands profits, de beaux héritages. || *Alléguer des raisons en foule*. Donner, présenter de nombreuses raisons. Il ne faut pas proposer des préceptes en *foule* aux jeunes gens : cela ne sert qu'à charger la mémoire et à embarrasser l'esprit. (Port-Royal.)

— Vitic. *Vignes en foule*. Se dit par opposition à Vignes en ligne.

— *A la foule*. loc. adv. S'est dit pour En foule. Ils entrèrent à la foule. Ce prédicateur est fameux, on y va à la foule.

— REM. GRAMM. Le mot *foule* est soumis aux mêmes règles d'accord que tous les collectifs : quand il est employé comme collectif général, le verbe qui suit se met au singulier. Cette *foule* de nobles réunis dans la Prusse se crut assurée d'un appui. (Rulhière.) Tandis que la *foule* des hommes s'enrichit et s'illustre par l'agriculture, le commerce, la navigation et les arts, bien souvent ceux qui ont frayé les routes ont vécu dans l'indigence et dans l'oubli de leurs contemporains. (B. de St-P.) Lorsque le mot *foule* est employé comme collectif partitif, le verbe s'accorde avec ce mot, s'il occupe le premier rang dans la pensée de l'écrivain, si l'attention se porte particulièrement sur ce mot. Une *foule* d'écrivains s'est égarée dans un style recherché, violent, inintelligible, ou dans la négligence totale de la grammaire. (Voltaire.) || Le verbe s'accorde au contraire avec le substantif pluriel qui suit le mot *foule*, si ce collectif ne joue qu'un rôle secondaire, s'il n'est employé que pour ajouter une idée accessoire de nombre, d'agglomération. Une *foule* de citoyens ruinés remplissaient les rues de Stockholm, et venaient tous les jours à la porte du palais pousser des cris inutiles. (Volt.)

FOULÉ, ÉE. part. pass. du v. Fouler. S'empl. adjectiv. Du raisin foulé. De l'herbe foulée.

O coteaux du Taygète,
Par les vierges de Sparte en cadence *foulés*. (Delille.)

— Fig. Des peuples foulés par la tyrannie.

— *Foulé aux pieds*. Sur qui ou sur quoi l'on a marché. Des fleurs foulées aux pieds. Sous les pieds des chevaux cette reine *foulée*. (Rac.) || Fig. Des principes foulés aux pieds.

— Froissé. Robe foulée.

— Qui a subi une foulure. Pied foulé. || *Jambes foulées*. Se dit des jambes d'une bête de somme usées par la fatigue.

— Repoussé, refoulé. Les barbares se trouvèrent *foulés* sur la phalange. (G. Flaubert.)

— **FOULÉ**. s. m. Techn. Sorte de drap d'été.

FOULE-CRAPAUD. s. m. Ornith. Ancien nom de l'engoulevent.

* **FOULÉE**. s. f. (rad. *fouler*). Manèg. Temps pendant lequel le pied du cheval pose sur le sol quand il marche. Syn. d'APPUI.

— Constr. Giron de marche, la partie sur laquelle on pose le pied. || *Ligne de foulée*. Projection de la ligne que l'on suit en montant ou en descendant, lorsqu'on s'appuie sur la rampe.

— Techn. Quantité de peaux que l'on pile à la fois. La foulée est de soixante pelotes, et la pelote de quatre peaux. || Impulsion que l'on donne à chaque fois à un soufflet de forge.

— Turf. Enjambée du cheval.

— Véner. *Foulées*. Traces légères que la bête laisse de son pied, en passant sur l'herbe ou sur les feuilles. En parlant du cerf, on dit *foulures*.

FOULEMENT. s. m. Action de fouler.

* **FOULER**. v. a. 1re conj. (du lat. *fullo*, foulon). Presser fortement une chose qui cède à la pression, de quelque manière que ce soit. Fouler l'herbe. Fouler un lit.

— Fig. Ce crédit, cette autorité si puissante, *foule* mon imagination. (Mont.)

— Marcher sur. On n'y saurait faire un pas sans *fouler* la cendre d'un héros ou d'une victime immolée à la patrie. (Barth.) Dans cette saison fortunée, ô Tivoli, je *foulai* pour la première fois ton sol antique. (Poug.) Le victorieux travaille à se faire *fouler* par le vaincu. (E. Quinet.)

Elle a su parer la fange
Fouler ce qu'elle adorait. (Malherbe.)

— *Fouler aux pieds*. Se dit dans le même sens. Le grain de sable que nous *foulons* aux pieds doit autant nous surprendre que ces globes innombrables qui roulent dans l'immensité. (Rostan.)

— Fig. *Fouler aux pieds les lois, les préjugés*, etc. Enfreindre les lois ; mépriser les préjugés. Quand ils ont *foulé* quelqu'un aux pieds, ils prennent plaisir qu'il les remercie. (Malherbe.) Toute femme sans pudeur est dépravée ; elle *foule* aux pieds un sentiment naturel à son sexe. (J.-J. Rouss.) *Foulons* aux pieds la peur des spectres, soyons braves dans les choses de l'esprit, comme nos pères l'ont été dans les choses de la guerre. (Edg. Quinet.)

— Fig. *Fouler le peuple*. L'opprimer par des exactions, le surcharger d'impôts.

— Prov. *C'est un bon prince qui ne foule guère ses sujets*. Se dit d'un homme doux et pacifique.

— Art vétér. Se dit des chevaux et des bêtes de somme blessés par les harnais, les attelages, ou par accident dans la marche.

— Comm. *Fouler le vin*. Remplir les tonneaux avec de l'eau, pendant le transport, pour suppléer à la déperdition du liquide.

— Pathol. Distendre une articulation. Cette chute lui foula le pied.

— Techn. *Fouler des chapeaux*. Les presser dans un bain d'eau, de tartre blanc, etc., pour que leur étoffe se feutre. || *Fouler le cuir*. Le presser avec les pieds pour l'amollir. || *Fouler les draps, les étoffes*. Les nettoyer par le moyen du moulin à foulon. On feutre en *foulant*. (Lenormand.)

— Véner. Faire battre ou parcourir un terrain par le limier ou par la meute. || *Fouler un cerf*. Se dit des chiens quand ils mordent l'animal après l'avoir renversé. || *Fouler une enceinte*. Y entrer à cheval avec des chiens pour lancer ou relancer un cerf.

— Vitic. *Fouler la vendange*. *Fouler la cuve*. Presser le raisin de la vendange, celui qui est dans la cuve. Il est très avantageux de ramasser toute la vendange nécessaire pour remplir une cuve, et de ne la *fouler* que lorsqu'elle peut fournir assez de moût pour une cuvaison. (Rozier.)

— **FOULER**. v. n. Imprim. Se dit de l'action de la presse sur les feuilles qui reçoivent l'impression. || *Fouler bien*. Se dit d'un caractère qui, mis sous presse, donne sur le revers de la feuille un relief fortement et également marqué.

— **SE FOULER**. v. pron. Être foulé.

— Se blesser dans une chute. Il s'est foulé le pied. Les chevaux qui viennent d'un pays rude ont la corne dure, et ne se gâtent jamais le pied ; ceux qui sont nourris parmi des marais et des herbages se *foulent* incontinent. (Malherbe.) Paul s'est *foulé* le pied et a passé deux jours dans sa chambre, occupé à regarder une basse-cour. (H. Taine.)

— *Ne pas se fouler la rate*. Ne pas se donner beaucoup de peine.

— Fig. et pop. *Ne pas se fouler*. Ne pas se presser, travailler, agir avec nonchalance et d'une manière négligente.

* **FOULERIE**. s. f. Atelier où l'on foule les draps, les cuirs, les étoffes, etc.

— Machine à fouler. Les *fouleries* à maillets valent mieux que les *fouleries* à pilons pour le dégraissage. (Lenorm.)

— Bâtiment où l'on foule le raisin, en Lorraine.

FOULEUR. s. m. Techn. Ouvrier qui foule les draps, les chapeaux, etc. On l'appelle aussi *foulonnier*.

— *Fouleur au tonneau*. Celui qui foule dans la cuve les peaux d'animaux.

— Vitic. Celui qui foule le raisin dans la cuve. || Appareil destiné au même usage.

FOULIHAO. s. m. (pron. *fou-la-io*). Ornith. Espèce de grimpereau d'Australie.

* **FOULOIR**. s. m. Techn. Instrument avec lequel on foule. Fouloir de chapelier, de bonnetier. || Lieu où l'on foule.

— Agric. Instrument servant à tasser la terre.

— Art milit. Instrument dont on se sert pour nettoyer une pièce de canon lorsqu'elle a tiré, et pour battre la charge de poudre.

— Chir. Instrument dont se servent les dentistes pour plomber les dents.

— Vitic. Sorte de caisse où on foule la vendange.

FOULOIRE. s. f. Techn. Table sur laquelle on foule les chapeaux.

— Cuvier où on foule les bas.

* **FOULON.** s. m. Artisan qui apprête les draps, les étoffes, les laines; ouvrier qui foule. || Machine servant à fouler les étoffes de laine. Les anciennes machines appelées *moulins à foulon* étaient formées de pilons verticaux ou de maillets qui frappaient tour à tour sur toutes les parties du drap placé dans une auge contenant de l'eau alcaline. Les foulons actuels permettent de fouler le drap en longueur et en largeur en le faisant passer successivement à travers des cylindres mobiles qui rapprochent les fibres du tissu, d'abord dans un sens, puis dans l'autre. || *Terre à foulon*. Sorte d'argile dont on se sert pour accélérer l'opération du foulage, et dégraisser les draps en la mélangeant avec du savon et de l'urine. || *Chardon à foulon*. Plante qui sert à carder les étoffes de laine. || Grand cuvier accompagné d'un râtelier garni de dents de bœuf, et dans lequel on foule les bas.

— Entom. Grosse espèce de hanneton. || En Normandie, Frelon.

FOULON (Joseph-François). Né à Saumur en 1715, conseiller d'État, avait été nommé (12 juillet 1789) administrateur de l'armée chargée d'agir contre Paris, sous le maréchal de Broglie. Odieux au peuple, il s'enfuit après la prise de la Bastille. Ramené à Paris par des paysans, il fut, malgré les efforts de La Fayette, pendu à un réverbère (22 juillet 1789) par la multitude.

FOULONNIER. s. m. Techn. Ouvrier qui apprête les draps pour les fouler. || Propriétaire de moulins à foulon. Le *foulonnier* doit éviter de faire usage des eaux crues chargées de sélénite, qui ne dissolvent pas le savon. (Lenorm.)

FOULPOINTE. Géogr. Ancien établissement français sur la côte E. de Madagascar, à 52 kil. N.-E. de Tamatave. Excellente rade.

* **FOULQUE.** s. f. (pron. *foulke*; du lat. *fulica*, même signific.). Ornith. Genre d'oiseaux aquatiques de l'ordre des échassiers, de la famille des pressirostres. On nomme *foulque noire* ou *blanche*, le grèbe cornu, et *foulque oreiller*, le grèbe oreillard.

FOULQUES. Nom de cinq comtes d'Anjou. FOULQUES I^er^, *le Roux*, mort en 938 || FOULQUES II, *le Bon*, mort en 958 || FOULQUES III, *Nerra* ou *le Noir*, 987-1040. Lutta contre Eudes de Blois et Conan I^er^, comte de Rennes, et fit trois fois le voyage de Jérusalem. || FOULQUES IV, *le Réchin* ou *le Hargneux*. Né en 1043, comte en 1068, mourut en 1109. Philippe I^er^ lui enleva sa femme, Bertrade de Montfort. || FOULQUES V, *le Jeune*. Né en 1090, comte de 1109 à 1142, fut sénéchal héréditaire de France en 1118, fit un voyage célèbre à la terre sainte, 1120-1129.

— FOULQUES. Archevêque de Reims, de 883 à 900, se signala par sa fidélité à la famille de Charlemagne. Baudouin, comte de Flandre, le fit assassiner.

— FOULQUES. Curé de Neuilly-sur-Marne, a été le prédicateur de la quatrième croisade. Il mourut en 1201.

— FOULQUES ou FOLQUET, de Marseille. Né vers 1160, troubadour, moine de Cîteaux, évêque de Toulouse, seconda Simon de Montfort, et se distingua par son zèle cruel. Il favorisa l'institution des frères prêcheurs, et mourut en 1231.

* **FOULURE.** s. f. (rad. *fouler*). Médec. Distension violente et inaccoutumée des muscles d'une articulation. Syn. d'ENTORSE.

— Fig. et fam. *Il ne se donnera pas une foulure*. Se dit d'une personne indolente.

— Techn. Action de fouler les étoffes de laine, les cuirs, etc. || Façon que le foulon donne aux étoffes, que le corroyeur donne aux cuirs en les foulant.

— Vener. *Foulures*. Marques légères que le pied du cerf laisse sur l'herbe ou sur les feuilles.

FOUNINGO. s. m. Ornith. Sorte de pigeon de Madagascar.

FOUPIR. v. a. 2^e^ conj. (ét., V. FRIPE). S'est dit pour Manier, chiffonner une étoffe.

— Techn. Délustrer une étoffe en la maniant.

FOUQUE. s. f. Ornith. Syn. de FOULQUE.

FOUQUER. v. a. 1^re^ conj. Arg. Donner.

FOUQUET. s. m. (dimin. de *Foulque*, n. pr.). Ornith. Espèce d'hirondelle de mer de l'île Maurice.

— Mamm. Ancien nom de l'écureuil.

FOUQUET (Nicolas). Né à Paris, en 1615. Procureur général au parlement de Paris, 1650, surintendant des finances, 1653, espéra remplacer Mazarin, se créa par ses largesses des amis, des partisans, fit fortifier Belle-Isle. Après la mort de Mazarin, il irrita Louis XIV par ses dilapidations, ses prétentions, ses tromperies, et par le faste qu'il étala dans une fête donnée à la cour dans son château de Vaux. Il fut arrêté à Nantes, jugé par une commission que présidait Séguier, et condamné, 20 décembre 1664, au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens. Le roi l'emprisonna à Pignerol, où il composa les *Conseils de la sagesse*, *Méthode pour converser avec Dieu*, etc. Il y mourut en 1680.

FOUQUIER-TINVILLE (Antoine-Quentin). Accusateur public, né à Hérouel, près de Saint-Quentin (Aisne), en 1747. Procureur au Châtelet de Paris, commis dans les bureaux de la police. Sous la Révolution, il suivit le parti le plus violent, et devint juré, puis accusateur public au tribunal révolutionnaire en 1793. Les girondins, Marie-Antoinette, Hébert, Danton, Robespierre, comparurent tour à tour devant lui. Mis en accusation par ordre de la Convention, le 14 thermidor an II (1^er^ août 1794), il fut condamné à mort et exécuté, le 19 floréal an III (8 mai 1795).

FOUQUIÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une fouquiérie. || FOUQUIÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones ayant pour type le genre fouquiérie.

FOUQUIÉRIE. s. f. (de *Fouquier*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des fouquiéracées, établi pour un arbrisseau du Mexique. On dit aussi *fouquière*.

FOUQUIÈRES (Jacques). Peintre flamand né à Anvers, vers 1580. Élève de J. Breughel *de Velours*, il excella dans le paysage.

* **FOUR.** s. m. (du lat. *furnus*, four). Techn. Espace fermé et voûté, qu'on chauffe pour y faire cuire le pain ou la pâtisserie. L'âtre, le dôme, la chapelle, l'autel du four. La bouche du four. Le four d'un boulanger, d'un pâtissier. Four de ménage. Chauffer le four. Mettre le pain au four. Faire sécher des fruits au four. Des raisins cuits au four. L'air est à peu près aussi chaud qu'un *four* allumé. (Racine.) Le *four* est au pain ce que le moulin est à la farine. (Parmentier.) La bonne construction du *four* apporte de l'économie dans la consommation du bois, et contribue à la qualité du pain. (Ferry.)

— *Charger le four, mettre une charge au four*. Y mettre du bois pour le chauffer. || *Donner le four trop chaud à du pain, à de la pâtisserie*. Mettre cuire la pâte dans un four trop chauffé.

— Partie d'un poêle placée au-dessus du foyer, et formant une sorte de boîte fermée par une porte, où l'on peut faire cuire certains mets.

— Lieu où est le four, où se rendent ceux qui veulent cuire. || *Aller au four*. Y aller faire cuire son pain.

— Loc. prov. *Avoir la bouche grande comme un four*. Avoir la bouche très fendue. || *Il y fait chaud comme dans un four*. Se dit d'un lieu où il fait très chaud. || *Il y fait noir comme dans un four*. Se dit d'un lieu très obscur. || *Ce n'est pas pour vous que le four chauffe*. Ce n'est pas pour vous que telle chose est faite; ne vous flattez pas d'en jouir. || *On ne peut pas être à la fois au four et au moulin*. || *Au four et au moulin on sait toutes les nouvelles*. || *Vous viendrez cuire à mon four, je vous y attends*. Vous aurez quelque jour besoin de moi, et j'aurai mon tour, je me vengerai. || *Ne pas cuire au même four*. N'être pas d'accord, ne pas vivre en bonne intelligence.

> L'Hyménée et l'Amour
> Ne sont pas gens à cuire au même *four*.
> (LA FONTAINE.)

— Pop. Le gosier, la gorge. || *Chauffer le four*. Boire jusqu'à s'enivrer.

— Arg. Cintre d'une salle de spectacle, où se trouvent les places les plus élevées, et les plus exposées à la chaleur. || *Four banal*. Omnibus.

— Anc. cout. *Four banal* ou *four à ban*. Four auquel les habitants de la seigneurie étaient tenus d'aller faire cuire leur pain, moyennant une redevance payée au seigneur.

— Archit. *Cul de four*. Sorte de voûte cintrée, dont le plan est ovale ou circulaire.

— Art dram. *Four*. Se dit d'une pièce qui n'a pas réussi. C'est un four. Se peut-il que ma Fille de trente ans ait fait un *four*. (Ch. Monselet.) || *Faire four*. Se disait autrefois des comédiens qui renvoyaient les spectateurs parce qu'ils n'avaient pas assez de monde pour couvrir leurs frais. || Fig. et pop. Échouer dans une entreprise. Nous *faisons four*, dit Lousteau, en parlant à son compatriote la langue des coulisses. (H. de Balzac.)

— Écon. dom. *Four de campagne*. Sorte de four portatif, fait ordinairement de cuivre rouge ou de tôle de fer, qui a la forme d'une voûte surbaissée à contour circulaire, et dont on se sert pour préparer certains mets qu'on veut faire saisir par le feu de toutes parts. || *Four à poulets*. Endroit où on fait éclore artificiellement des œufs.

— Géol. *Fours à cristaux*. Nom que les habitants des Alpes donnent aux cavités tapissées de cristal de roche, qu'on trouve dans les parties les plus escarpées des montagnes granitiques.

— Hist. Nom donné à Paris, sous Louis XIV et Louis XV, à des maisons où des soldats attiraient et cachaient des hommes que l'on vendait à des officiers recruteurs, et qu'on enrôlait par force.

— Hist. ecclés. Petit caveau pratiqué sous l'autel, dans les églises grecques, et où l'on jetait les choses sacrées qui s'étaient usées ou corrompues.

— Mar. Se disait autrefois d'une partie de la soute aux poudres, en arrière des coffres.

— Pâtiss. *Pièce de four*. Gâteau ou autre pièce de pâtisserie qui se cuit au four. || *Petits fours*. Pâtisserie légère pour soirées, pour dessert, etc.

— Techn. Lieu voûté et ouvert par en haut, où l'on fait cuire la chaux, le plâtre, la brique, la tuile, etc. Four à chaux. Four à plâtre. Four à brique. Four à tuile. || *Fours à moufles*. Cavités en fonte ou en terre cuite dans lesquelles on cuit les couleurs. C'est dans ces cavités que l'on place les pièces et qu'on chauffe extérieurement soit à la houille, soit au bois. || *Four à puddler*. Four à réverbère sur la grille duquel on brûle de la houille, le fine-métal étant placé sur la sole légèrement inclinée. || *Four à réchauffer*. Dernière opération de l'affinage qui consiste à réunir en paquets ou trousses les barres qui ont subi l'opération du puddlage et à les chauffer dans un four à réverbère muni seulement de deux ouvertures : l'une pour le foyer, l'autre pour l'introduction des paquets.

FOURAS. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Rochefort (Charente Inférieure), à l'embouchure de la Charente; 1,300 hab. Napoléon I^er^, en 1815, s'y embarqua pour l'île d'Aix.

FOURBANDRÉE. s. f. Techn. Se dit de plusieurs sortes de laines mêlées ensemble.

FOURBAUDAGE. s. m. Action de fourbauder. Sophistication.

FOURBAUDER. v. a. 1^re^ conj. (rad. *fourbe*). Falsifier. Terme normand.

* **FOURBE.** adj. 2 g. (et. ital., *furbo*, même signif.). Qui emploie pour tromper des ruses odieuses, une adresse maligne et perfide. Un homme fourbe. Elle est bien fourbe. Avoir l'esprit fourbe et rusé. La dissimulation même qui les caractérise l'un et l'autre semble différente : celle de Tibère paraît plus *fourbe*, celle de Philippe plus taciturne. (Volt.) Le plus savant et le plus éclairé des hommes ne mérite plus d'être cru dès qu'il est *fourbe*. (Diderot.) L'homme est *fourbe*, il masque son être. (Dutremblay.)

— Par extens. Imagination, c'est cette partie décevante dans l'homme, cette maîtresse d'erreur et de fausseté, et d'autant plus *fourbe* qu'elle ne l'est pas toujours. (Pascal.)

— Substantiv. Un grand fourbe. Un maître fourbe. Un *fourbe* insigne. (Acad.) Il faut avec un *fourbe* être fourbe et demi. (Destouches.) Toujours par quelque endroit *fourbes* se laissent prendre. (La Font.) Du *fourbe* qui vous hait redoutez l'artifice. (Lenoble.) Que peut-on espérer d'un *fourbe*, d'un fripon? (Legrand.)

> O Dieu! qu'en peu de temps on a vu d'aventures,
> Et qu'un *fourbe* est contraint de prendre de figures!
> (MOLIÈRE.)

* **FOURBE.** s. f. (de *fourbe*, adj.). Tromperie basse et odieuse. Fourbe grossière, subtile. Découvrir une fourbe. Inventer une fourbe. Mes affaires vont mal : mais pourquoi me désespérer? puisque j'ai tant fait, poussons la *fourbe* jusqu'au bout. (Mol.) Toute *fourbe* est honteuse aux cœurs nés pour l'empire. (Corn.) La *fourbe* n'est le jeu que des petites âmes. (Id.) Le héros voit la *fourbe* et s'en moque dans l'âme. (Id.) Ta *fourbe* à cet enfant, traître, sera funeste. (Rac.) Eux-mêmes ont trompé; leur *fourbe* est notre excuse. (Delille.)

> Lâches aux cabales vendus,
> Artisans de *fourbes* grossières. (J.-B. ROUSS.)

— Habitude de tromper, disposition à tromper.

> Un million comptant par ses *fourbes* acquis,
> De clerc, jadis laquais, l'a fait comte et marquis.
> BOILEAU.

FOURBÉ, ÉE. part. pass. du v. Fourber. S'empl. adjectiv. Homme fourbé.

* **FOURBER.** v. a. 1^re^ conj. (rad. *fourbe*). Tromper d'une manière basse et odieuse. Ma foi, monsieur, si Scapin vous *fourbe*, je m'en lave les mains. (Mol.) Vous êtes donc accordés, Scapin, vous et mon fils, pour me *fourber*? (Id.) Ceux qui agissent avec sincérité sont ceux qu'on *fourbe* le plus aisément. (Nicole.)

— Absol.

> C'est bien aimer la fourbe et l'avoir bien en main
> Que de prendre plaisir à *fourber* sans dessein.
> (CORNEILLE.)

* **FOURBERIE.** s. f. (rad. *fourbe*). Tromperie coupable; réunion de tous les moyens qu'un certain esprit d'audace et de hasard sait accumuler pour arriver à une fin coupable. Faire une fourberie, des fourberies. Une fourberie insigne. La *fourberie* suppose un plan bien concerté, un sang-froid imperturbable, une mémoire qui n'oublie rien. (St-Prosp.) La *fourberie* présente dans tous les siècles un caractère invariable de dégradation. (Id.)

> Je ne trouve partout que lâche flatterie,
> Qu'injustice, intérêt, trahison, *fourberie*. (MOLIÈRE.)

— Disposition à faire des fourberies. Sa fourberie est bien connue. Vive la *fourberie* et les fourbes aussi! (Molière.)

— *Fourberie de*. Cette grandeur du but atténue la *fourberie* des moyens. (P. de St-Victor.)

FOURBESQUE. s. m. Nom de l'argot italien. On possède des dictionnaires de fourbesque depuis le XVI^e^ siècle.

FOURBI, IE. part. pass. du v. Fourbir. S'empl. adj. Sabre fourbi. Casserole fourbie.

FOURBI. s. m. Arg. milit. Petite fourberie. Faire du fourbi.

— Arg. de voleur. Argent provenant d'un vol.

* **FOURBIR.** v. a. 2^e^ conj. (étym. anc. haut-allem., *furban*, nettoyer, polir). Polir, rendre clair en frottant. Se dit du nettoyage des ustensiles de fer ou de cuivre. Fourbir des chenets, un poêlon. Fourbir avec du sable, avec du grès.

— S'emploie particulièrement en parlant d'une préparation qu'on fait subir aux armes. Quant à la manière de *fourbir* une arme, elle ne diffère en rien des procédés qu'on suit en général pour polir le fer et l'acier : on enlève les aspérités les plus saillantes sur la meule, ou avec des limes d'une taille plus ou moins fine, et l'on termine avec de l'émeri et autres poudres. (Teyssèdre.)

— Fig. Le christianisme *fourbit* les épées qui couvrirent nos campagnes de cadavres. (Voltaire.)

— SE FOURBIR. v. pron. Être fourbi.

— Se nettoyer. Un dragon qui se fourbit.

FOURBISSAGE. s. m. Techn. Action de fourbir; résultat de cette action. Le *fourbissage* à la main était anciennement une opération extrêmement longue, et qui enchérissait beaucoup le prix des armes blanches. (Lenorm.)

FOURBISSEMENT. s. m. Action de fourbir.

FOURBISSERIE. s. f. Techn. Se dit de tout ce qui a rapport à l'art du fourbisseur.

* **FOURBISSEUR.** s. m. Artisan qui fourbit les armes blanches, comme épées, sabres, lances, etc. Nos *fourbisseurs* ignorent la manière de donner aux armes ce brillant d'argent que les Orientaux nomment le giohar, et qui leur donne un aspect glacé. (Désormeaux.)

— Celui qui vend des sabres, des épées.

— Prov. *Se battre de l'épée qui est chez le fourbisseur*. Disputer d'une chose qui n'est ni à l'un ni à l'autre de ceux qui contestent.

FOURBISSIME. adj. 2 g. (superlatif de *fourbe*). Très fourbe. Mascarille est un fourbe, et fourbe *fourbissime*. (Mol.) Cet homme, qui était déjà un habile fourbe, rappela tout son esprit depuis son aventure, pour devenir *fourbissime*. (L'Héritier.)

* **FOURBISSURE.** s. f. (radic. *fourbir*). Techn. Nettoiement, polissure.

— Art vétér. Un des noms de la fourbure.

* **FOURBU, UE.** adj. (ét. fr., *forboire*, vieux mot, fait de *boire* et du lat. *foris*, en dehors, boire à contretemps). Art vétér. Qui est attaqué de la fourbure. Cheval fourbu. Jument fourbue. L'animal n'est pas toujours *fourbu* des deux pieds de devant et de derrière, il ne l'est souvent que d'un seul, quelquefois de trois et enfin de quatre. (Chabert.) Plus les pieds *fourbus* sont douloureusement affectés, plus la fièvre est forte. (Id.)

— Fig. Excédé de fatigue. Monsieur, asseyons-nous; on prétend que dans ce pays-ci (à la cour) les hommes sont tous fourbes ou *fourbus*. Nous ne sommes pas, Dieu merci! du nombre des premiers; tâchons de ne pas être du nombre des seconds. (Le maréch. de Saxe.)

FOURBUISSON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du troglodyte d'Europe. On l'appelle aussi *fourbisson*.

* **FOURBURE.** s. f. (radic. *fourbu*). Art vétér. Maladie spéciale au cheval et aux grands ruminants, qui consiste en une congestion sanguine suivie rapidement d'une inflammation du tissu réticulaire du pied, accompagnée quelquefois d'une altération organique de ce tissu. Elle attaque tous les quadrupèdes domestiques et particulièrement ceux qui sont pourvus de sabots, et elle peut être *aiguë* ou *chronique*. Les causes de cette affection sont : les travaux excessifs, les courses forcées, un refroidissement subit, etc. On combat la *fourbure* par tous les moyens antiphlogistiques. (Chabert.)

— On donne aussi ce nom à l'inflammation du tissu réticulaire du pied; elle accompagne souvent l'affection précédente, lorsque celle-ci est le résultat de travaux forcés. Le siège de la *fourbure* réside dans l'intérieur du sabot. (Chaptal.)

FOURCADE. s. f. V. FORCADE.

FOURC. s. m. (étym., V. FOURCHE). Arbor. Point de rencontre de deux branches.

FOURCADEL. s. m. Vitic. Cep de vigne auquel on n'a laissé que deux montants à la taille.

FOURCAL. s. m. Agric. Sorte de charrue attelée d'un cheval, en usage pour labourer les terres légères.

— Râteau en fer, dans quelques localités.

FOURCAT. s. m. (et. lat., *furca*, fourche). Mar. Nom donné aux varangues et demi-varangues des deux extrémités d'un bâtiment, qui font entre elles des angles aigus en forme de fourche. || Petites places rétrécies qui se trouvent entre les varangues de l'avant et de l'arrière d'un bâtiment. || *Fourcat d'ouverture*. Barre la plus basse de l'arcasse qui réunit les deux branches du fourcat arrière.

FOURCHAMBAULT. Géogr. Ville du cant. de Pougues, arr. de Nevers (Nièvre), sur la rive droite de la Loire; 6,000 h. Établissement métallurgique fondé en 1821 et occupant 5,000 ouvriers.

* **FOURCHE.** s. f. (du lat. *furca*, même signific.). Agric. Long manche de bois terminé par deux ou trois branches ou pointes de bois ou de fer, qui vont en s'écartant. Fourche de fer. Fourche de bois. La fourche de fer à trois dents portées sur une douille où l'on fait entrer le manche; on s'en sert pour remuer le fumier, déterrer les racines, etc. Les fourches en bois sont d'une seule pièce, et faites avec des branches offrant des bifurcations naturelles. On s'en sert pour retourner le foin, la paille, les

herbes. Les meilleures *fourches* se font en bois de cornouiller. (Rozier.)

— Fig. et fam. *Faire une chose à la fourche.* La faire négligemment ou grossièrement. || *Panser des chevaux à la fourche.* Les panser négligemment, sans soin. || *Être traité à la fourche.* Être traité durement. || *Prendre une fourche.* Renvoyer quelqu'un sans ménagement. Si cet homme m'ennuie, je prendrai une fourche.

— Ce qui a la forme d'une fourche. Nous plaçâmes horizontalement dans la *fourche* de ces paquets une longue perche. (Chateaub.)

— Bois fourchu qu'on attachait au cou des esclaves que les Romains voulaient punir, et qui est aussi en usage chez les marchands d'esclaves, en Afrique.

— *Fourche à recherche.* Longue perche terminée par deux dents de fer disposées comme les cornes d'un croissant et servant à rechercher les noyés au fond de l'eau.

— Par anal. *Faire la fourche.* Se dit en parlant d'un chemin, d'un cours d'eau qui se bifurque en deux ou plusieurs branches.

— Anc. art milit. *Fourche d'arquebuse.* Bâton garni d'un fer fourchu, dont on se servait pour appuyer le mousquet en tirant.

— Blas. Se dit de la queue du lion, lorsqu'elle est divisée en deux.

— Chir. Instrument qu'on emploie pour comprimer l'artère ranine dans les cas d'hémorragie de ce vaisseau.

— Dr. crim. anc. *Fourches patibulaires.* Gibet à plusieurs piliers qu'on élevait autrefois près de certaines villes. Les fourches patibulaires étaient une marque de haute justice; on les nommait aussi *justice*.

— Hist. rom. et Géogr. *Fourches caudines.* Défilé de la chaîne des Apennins, dans le royaume de Naples, où l'armée romaine cernée par les Samnites fut réduite à passer sous le joug, 321 ans av. J.-C.

— Fig. *Passer sous les fourches.* Se dit d'un général qui est obligé de faire une capitulation honteuse.

— Traité honteux, concessions onéreuses et humiliantes arrachées aux vaincus par l'abus de la force.

Deux fois c'est bien assez sous les fourches caudines
Ah! levez de nos fronts la couronne d'épines.
(Barthélemy.)

— Hortic. *Fourche de jardinier.* Espèce de fourche en fer, dont les fourchons sont recourbés en dedans et qu'on emploie pour rompre les mottes de terre, en semant les graines dans les jardins.

— Mar. Nom des mâts ou mâtereaux réunis vers le sommet, qui servent à élever des fardeaux. || *Fourche de carène.* Longue perche armée d'une fourche servant à tenir les fagots allumés sur la carène d'un bâtiment que l'on chauffe.

— Mus. Disposition des doigts sur un instrument à vent, dans laquelle le doigt du milieu est levé, tandis que l'index et l'annulaire bouchent chacun un trou.

— Ornith. Ensemble des deux branches de la mandibule inférieure des oiseaux.

— Pêch. Instrument servant à prendre le poisson en l'enferrant.

— Techn. Perche terminée par un demi-cercle dont se servent les marchands pour suspendre les étalages.

— Vener. Bâton à deux branches au bout duquel on donne la curée aux chiens courants. || *Fourche à blaireau.* Fourchette à deux dents de fer pour arrêter les blaireaux.

— FOURCHES. s. f. pl. Pathol. Nom donné aux petits abcès qui viennent aux doigts et aux mains des gens de travail.

FOURCHE (Mont de la). Géogr. V. FURCA.

FOURCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Fourcher. S'empl. adjectiv. Cheveux fourchés.

— Anc. admin. *Pied fourché.* Bétail qui a le pied fendu; bureau où l'on payait les droits sur ce bétail.

— Blas. *Croix fourchée.* Celle dont les branches sont terminées par trois pointes qui font deux angles rentrants.

— Entom. *Épeire fourchée.* Épeire de France.

FOURCHÉE. s. f. Hortic. Quantité de fourrage, de fumier qu'on enlève d'un coup de fourche.

FOURCHE-FIÈRE. s. f. (étym. lat., *furca ferrea*, fourche de fer, ou *furca fera*, fourche fière, méchante). Agric. Fourche à deux dents, longues et solides, qui sert à élever des choses d'un certains poids, telles que gerbes, bottes de foin, etc.

Un chien de cour la tête, et eux et fourche-fière
L'ajustent de toutes manières. (La Fontaine.)

— Art milit. anc. Fourches de fer attachées à de longues perches et dont on se servait pour renverser les échelles à un assaut ou à une escalade.

FOURCHEMENT. s. m. (rad. *fourcher*). État de ce qui est divisé en fourche, séparé en deux branches.

— Menuis. *Bouvet à fourchement.* Sorte de rabot qui fait à la fois la languette et la rainure.

* **FOURCHER.** v. n. 1re conj. Se partager, se diviser en deux ou trois par l'extrémité, en manière de fourche. Un chemin qui fourche.

— Fig. et fam. *La langue lui a fourché.* Se dit en parlant d'une personne qui, par méprise, a prononcé un mot pour un autre. Je ne sais auquel des courtisans la langue a *fourché* le premier; ils appellent tout bas Mme de Maintenon Mme de Maintenant. (Mme de Sévigné.) || *Cette race, cette famille n'a point fourché.* Elle n'a formé qu'une seule branche.

— FOURCHER. v. a. Agric. Tirer de la terre avec une fourche le chiendent que les labours ont arraché.

— Jeux. Aux échecs. Placer un cavalier de telle sorte qu'il menace en même temps deux pièces de son adversaire.

— SE FOURCHER. v. pron. Être fourché. Des cheveux qui se fourchent. Un chemin qui se fourche.

FOURCHERET. s. m. Fauconn. Autour de moyenne taille.

* **FOURCHET.** s. m. (radic. *fourche*). Chir. Apostème entre deux doigts de la main.

— Agric. Fourche à deux dents.

— Art vétér. Maladie qui attaque les bêtes à laine, et qui consiste dans une tumeur inflammatoire à la partie inférieure des jambes. A l'inflammation succèdent la suppuration, l'ulcération, la chute du sabot, la fièvre, le dépérissement et la mort. || *Opération du fourchet.* Opération qui consiste à introduire la pointe d'un instrument tranchant dans le canal biflexe, à le fendre supérieurement ainsi que la peau, à séparer le canal du tissu cellulaire qui l'environne, et à l'extraire en entier.

— Hortic. Division d'une branche d'arbre en deux parties.

FOURCHETÉ, ÉE. adj. Didact. Qui ressemble à une fourchette, qui a la forme d'une fourchette.

— Blas. *Croix fourchetée.* V. FOURCHE.

FOURCHETÉE. s. f. Ce qu'on peut prendre en une fois, avec une fourchette.

* **FOURCHETTE.** s. f. (rad. *fourche*). Écon. dom. Ustensile de table à quatre branches, qui sert dans les repas à saisir les viandes, à les dépecer, et à les porter à la bouche. La *fourchette* n'avait autrefois que deux pointes comme une fourche. On en fait mention pour la première fois dans un inventaire de l'argenterie du roi Charles V. Le crêpe couvre, durant près de soixante jours, la *fourchette* des gourmands; il ne disparaît qu'après Pâques. (De Cussy.) Les *fourchettes*, que ne connaissaient point les Romains, furent aussi inconnues des Français jusque vers la fin du XIVe siècle; on ne les trouve que sous Charles V. (Chateaub.) Le monde a vu des académiciens de *fourchette*, c'est-à-dire qui surent se faire élire pour avoir su faire manger. (L. Veuillot.)

— *Déjeuners à la fourchette.* Qualification appliquée à tous les déjeuners où l'on mange des mets solides.

— *Jouer de la fourchette.* Manger vite.

— Fig. et fam. *Une bonne fourchette.* Un homme doué d'un bon appétit. || *Avoir un bon coup, un joli coup de fourchette.* || Être doué d'un bon appétit.

— Fam. *Se servir de la fourchette du père Adam.* Se dit de ceux qui mangent avec les doigts.

— Instrument de même forme que la fourchette de table, mais plus long, plus gros, dont on se sert pour tirer la viande des grandes marmites.

— *Au hasard de la fourchette.* Se disait du droit qu'on avait, dans certains établissements, de plonger la fourchette dans le pot pour un sou, et de garder ce que l'on amenait.

— Fig. Sans discernement, sans faire de choix.

— Arg. *Les fourchettes.* Les doigts. || *Voler à la fourchette.* Dévaliser quelqu'un en introduisant les deux doigts dans sa poche. *Lancer le coup de fourchette.* Enfoncer à la fois le doigt du milieu et l'index dans les deux yeux d'une personne contre laquelle on lutte. || *Marquer à la fourchette.* Se dit d'un marchand de vin qui inscrit au compte d'un consommateur un plus grand nombre de consommations qu'il n'en a pris. || *Jouer des fourchettes.* S'enfuir.

— Anat. Partie postérieure de la vulve. || S'emploie dans le même sens pour désigner certaines parties du corps humain qui offrent une bifurcation, comme l'appendice cartilagineux du sternum, vulgairement appelé *fourchette de l'estomac.*

— Anat. comp. Se dit du petit os divisé en deux branches qui est entre les deux ailes d'une volaille.

— Archit. Endroit où les deux petites noues de la couverture d'une lucarne se joignent à la pente du comble. || Mode d'assemblage, en forme d'étrier, pour relier l'extrémité d'un tirant au pied de l'arbalétrier, dans une ferme de fer, dans un comble en bois ou en fer.

— Art milit. Instrument en forme d'Y, dont les soldats se servaient autrefois pour appuyer leur mousquet en tirant. V. FOURCHE. || Nom de deux petits morceaux de fer au milieu desquels était un fil pour guider l'œil de l'arbalétrier.

— Art vétér. Endroit du pied du cheval qui est plus élevé que le dedans du pied, et qui finit au talon. C'est une espèce de bifurcation cornée que présente la face inférieure et plantaire du pied du cheval, et qui est séparée de la sole par deux enfoncements profonds.

— Chass. Nom de petites fourches de bois pour prendre les alouettes.

— Chir. Instrument assez semblable à une petite fourche, dont les branches sont très aplaties et très rapprochées l'une de l'autre.

— Horlog. Pièce de laiton ou d'acier fendue pour recevoir la tige du balancier et lui transmettre l'action du va-et-vient de l'échappement en oscillant elle-même.

— Hortic. Petit bâton taillé à dents, qu'on enfonce autour des cloches de verre pour les soulever et donner de l'air aux plantes.

— Jeux. *Avoir la fourchette.* Avoir deux cartes, sans la carte intermédiaire, telles que le roi et le valet sans la dame.

— Linger. Partie de la manchette qui garnit l'ouverture de la manche d'une chemise, d'une blouse, etc.

— Mus. Partie du mécanisme de la harpe qui élève les cordes d'un demi-ton.

— Pêch. Perche terminée par des fourchons, qui sert de manche au filet nommé *truble*.

— Peint. en bât. Sorte de veinette composée de quatre dents espacées, pour un travail qui exige plus de rapidité que de soin.

— Techn. Instrument qui sert à assujettir des cisailles. || Instrument en fer destiné à tourner les tarières, les canons, etc. || Long morceau de bois à deux pointes de fer attaché à la flèche d'un carrosse et que l'on baisse pour empêcher le carrosse de reculer lorsqu'il gravit une pente. || Pièce de bois fourchue qui, dans les avant-trains de certaines voitures, relie la volée à l'essieu, et reçoit entre ses branches le tétard du timon. || Nom des morceaux de peaux taillés en losanges, que l'on coud entre les doigts d'un gant. || Petit appareil qui sert à soulever le fléau d'une balance pour qu'il ne pèse pas sur les couteaux, lorsque la balance est au repos.

FOURCHEUR. s. m. Ouvrier qui travaille avec la fourche.

* **FOURCHON.** s. m. diminut. de *fourche*. Une des pointes de la fourche ou de la fourchette. Les pieux des Romains sont légers, et n'ont que deux ou trois *fourchons*, ou quatre pour le plus. (Malherbe.)

— Hortic. Endroit d'où sortent les branches bifurquées d'un arbre.

* **FOURCHU, UE.** adj. Qui se fourche, fourché. Arbre fourchu. Chemin fourchu. Barbe fourchue. De grands cerfs erraient tranquillement, poussant de leurs pieds *fourchus* des pommes de pins tombées. (G. Flaubert.) Mais, moi, je ne suis pas amoureux, dit le lévite en passant sa main sèche et pâle, veinée de lignes bleues, sur sa longue barbe blanche et *fourchue*. (Gérard de Nerval.)

— Fig. et fam. *Faire l'arbre fourchu.* Mettre la tête en bas et les pieds en haut écartés l'un de l'autre.

— *Menton fourchu.* Menton qui est marqué, à son milieu, d'un léger sillon ou renfoncement.

— *Pied fourchu.* Pied partagé en deux. | Par extens. Se dit des animaux qui ont le pied fourchu. Le bœuf, le lama, le chevreuil, sont des pieds fourchus.

— Se dit du pied des satyres, de Satan, des démons. Les satyres ont le pied fourchu. Le diable a le pied fourchu.

— Fig. *Il a le pied fourchu.* Se dit d'un homme fort méchant. Défiez-vous de lui, il a le pied fourchu.

— Litt. *Arbre fourchu.* Nom qu'on donnait à des poésies où des vers trop petits suivaient régulièrement des vers trop grands.

— Serrur. *Pêne fourchu.* Pêne à deux têtes, dans les serrures de sûreté.

— FOURCHU. s. m. Arg. Bœuf.

— FOURCHUE. s. f. Entom. Sorte de papillon.

FOURCHURE. s. f. Endroit où une chose commence à se fourcher, comme une branche d'arbre, un chemin qui se partage, etc.

FOURCROY (Antoine-François, comte de), né à Paris, 1755-1809, étudia la médecine et la chimie, fut appelé par Buffon à la chaire de chimie du Jardin du roi, 1784, entra à l'Académie des sciences, 1785, et travailla à la *Méthode de nomenclature chimique*, 1787. Membre de la Convention, juillet 1793, il s'occupa de la conservation des objets d'art, et sauva plusieurs proscrits. Après le 9 thermidor, il entra au comité de Salut public, contribua à la création des Écoles polytechnique et normale; puis il fut du conseil des Anciens. Sous le Consulat, il dirigea l'instruction publique et organisa les lycées; il fut remplacé par Fontanes. On a encore de lui: *Système des connaissances chimiques*, *Entomologia Parisiensis*, *Philosophie chimique*, etc.

FOURCROYE. s. m. (de *Fourcroy*, n. pr.). Bot. Genre d'agavées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique australe, et ayant pour type l'agave fétide.

FOURDRAINE. s. f. Bot. Nom vulgaire du prunellier. | Nom donné également au fruit du prunellier et au fruit du pommier sauvage.

FOURFIÈRE. s. f. Agric. V. FOURCHE-FIÈRE.

FOURGA, FOURGAT ou **FOURGASSE.** s. m. Arg. Receleur.

FOURGAINE. s. f. Arg. Canne en jonc.

FOURGATURE. s. f. Arg. Produit d'un vol destiné à être vendu au receleur.

* **FOURGON.** s. f. (rad. *fourche*). Art milit. Espèce de charrette couverte, à quatre roues, dont on se sert dans les armées pour le transport des vivres, des bagages, des papiers, de la pharmacie, des malles des officiers, etc.

— Ch. de fer. Wagon à bagages. || *Fourgon de tête.* Fourgon placé à la suite du tender.

— Techn. Longue perche de bois garnie de fer par le bout, et servant à remuer, à arranger le bois, la braise ou le coke dans un four, une forge, un fourneau.

— Prov. et fig. *La pelle se moque du fourgon.* Se dit d'une personne qui se moque d'une autre qui pourrait à bon droit aussi se moquer d'elle.

* **FOURGONNER.** v. n. 1re conj. Remuer le bois, la braise avec le fourgon du four.

— Remuer le feu sans besoin avec des pincettes et le dérangez sans cesse en le voulant accommoder. Ne fourgonnez pas dans ce feu. Ne faire que fourgonner.

— *Fourgonner dans un coffre, un tiroir.* Fouiller maladroitement en brouillant et dérangeant tout.

FOURGONNIER. s. m. Arg. Cantinier dans un bagne.

FOURGUE. s. m. Arg. Receleur.

FOURGUER. v. a. 1re conj. Arg. Vendre à un receleur des objets volés.

FOURIER (Jean-Baptiste-Joseph). Né à Auxerre, 1768-1830, élève de la première École normale, fut le secrétaire perpétuel de l'Institut d'Égypte. Préfet de l'Isère, il continua ses travaux mathématiques, et publia en 1812 un mémoire célèbre sur la *Théorie mathématique de la chaleur*. Il devint membre de l'Académie des sciences, 1817, en fut le secrétaire perpétuel et entra à l'Académie française en 1827. On a de lui: *Théorie analytique de la chaleur*; *Discours préliminaire à la description de l'Égypte*, *Éloges de Delambre, Herschel, Bréguet*, etc.

— FOURIER (François-Charles-Marie). Né à Besançon, 1772-1837, fils d'un négociant, fut ruiné au siège de Lyon, se fit soldat, puis commença à s'occuper de ces questions socialistes qui en firent un chef de secte. Il exposa son système de régénération sociale, fondé sur les passions, dans ses deux ouvrages: *Théorie des quatre mouvements et des destinées sociales*, 1808, et *Traité de l'association domestique et agricole*, 1822. A partir de 1825, il devint le chef du *fouriérisme* ou système phalanstérien; il propagea ses doctrines dans de nouveaux livres: *le Nouveau Monde*, *Piège et Charlatanisme*, *la Fausse Industrie*, il publia des journaux, *le Phalanstère*, *la Phalange*; mais un essai de son système, tenté à Condé-sur-Vesgre, échoua complètement.

FOURIÉRISME. s. m. Philos. Système de philosophie et d'économie sociale exposé par Fourier. Les principes du fouriérisme sont: l'organisation libre des travailleurs par groupes et par séries; l'exploitation unitaire de toute espèce d'industrie par des familles associées; l'excitation au travail par l'attraction passionnelle; le partage et la jouissance des produits, en raison composée du capital, du travail et du talent, etc.

FOURIÉRISTE. adj. 2 g. Philos. Qui appartient au fouriérisme.

— FOURIÉRISTE. s. Partisan du fouriérisme. Les fouriéristes prennent encore le nom de *sociétaires* ou *phalanstériens*.

FOURLANÇURE. s. f. Tiss. Défaut de la toile tissée.

FOURLINEUR, FOURLINE. s. m. Arg. Voleur à la tire. || Quelquefois *fourline* se dit pour Voleuse.

FOURLINER. v. a. 1re conj. Arg. Voler, dérober.

FOURLOURE. s. m. Arg. Malade.

FOURLOUREUR. s. m. Arg. Assassin.

FOURMAGE, FOURMAIGE ou **FORMAGE.** s. m. Ancienne forme du mot FROMAGE. Adviserent, la vieille et luy, qu'il n'avoit toujours, et ne parleroit que de *formage*. (Bon. Desperriers.) Un état est une syllabe; on dit mange le *fourmage*; il s'ensuit donc qu'une syllabe mange le *fourmage*. (Malherbe.)

FOURME. s. f. Écon. dom. Sorte de fromage d'Auvergne, nommé aussi *forme*.

FOURMEIRON. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-queue.

FOURMENTÉ. s. m. Vitic. Espèce de raisin.

* **FOURMI.** s. f. (du lat. *formica*, fourmi). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la tribu des formicaires, qui vivent en sociétés nombreuses composées de mâles, de femelles et de neutres ou ouvrières privées d'ailes. On trouve ces insectes en abondance sur tous les points du globe. Les espèces en sont extrêmement nombreuses. La fourmi proprement dite est la fourmi fauve; elle est noirâtre, avec une partie de la tête, le corselet et l'écaille du pédicule fauves. On la trouve dans toute l'Europe, dans les bois, où elle construit des monticules de quelquefois un mètre de haut, avec de petits morceaux de bois, des fétus de paille, des fragments de feuilles, de petites pierres, de la terre, etc., souvent elle y fait aussi entrer des grains et même du blé; mais ce n'est point dans l'intention de le manger pendant l'hiver comme on l'a cru longtemps, puisqu'elle est complètement engourdie durant cette saison. Grosse fourmi. Petite fourmi. Fourmi prudente, prévoyante, soigneuse, diligente, active, empressée, laborieuse, industrieuse, infatigable, éco-

nome, ménagère, avare. La prudence, la prévoyance des fourmis. Les soins, l'économie des fourmis. Un nid de fourmis. Un peuple de fourmis. La dextérité empressée des fourmis. La diligente armée des fourmis. C'est toujours vers le

Fourmi : a, femelle ; b, neutre.

soir, par un temps chaud et calme, que les *fourmis* prennent leurs ébats. (D'Orbigny.) À peine le soleil commence-t-il à darder ses rayons que les fourmis placées en dehors de la fourmilière vont au plus vite en avertir celles qui sont restées dans l'intérieur; elles les touchent avec leurs antennes, elles les entraînent avec leurs mandibules pour leur faire comprendre ce dont il s'agit. (Id.) Lorsqu'une *fourmi* a été blessée, celles qui la rencontrent s'empressent de lui porter secours et de la rapporter au domicile commun. (Id.)

> La *fourmi* n'est pas prêteuse,
> C'est là son moindre défaut. (La Fontaine.)
>
> Il vit à [illegible] des leçons [illegible]
> De *fourmis* qui [illegible] de leurs [illegible]
> (Id.)
>
> Voyez-vous les *fourmis* ardentes à conquérir
> Leur part de ce trésor que l'été fait mûrir
> (Roucher.)

—*Fourmi blanche.* Nom vulgaire des termites. || *Fourmi de visite.* Fourmi de la Guyane, qui va parfois en troupe considérable dans les maisons, où elle dévore les rats, les souris et tous les insectes.

— Les mœurs des fourmis, la prévoyance économique qu'on a prêtée à ce petit peuple laborieux, ont fourni aux poètes des comparaisons vives et riantes.

> Ainsi quand les *fourmis*, la diligente armée,
> Des [illegible] de [illegible] prudemment animée,
> [illegible] (Delille.)

— Prov. et fig. *Se faire plus petit qu'une fourmi devant quelqu'un.* Se tenir devant quelqu'un dans une attitude de soumission profonde.

— Fig. et pop. *Avoir des fourmis dans quelque partie du corps.* Y éprouver des picotements.

— Fig. et fam. *Avoir des œufs de fourmis sous les pieds.* Se dit d'une personne qui ne peut rester en place, qui piétine sans cesse.

— Prov. *Il a mangé des œufs de fourmis.* Se dit d'une personne qui lâche beaucoup de vents.

— Arachn. Nom vulgaire d'une espèce du genre atte.

— Hort. Variété peu estimée de poire à cidre dans le département de l'Orne.

— Ce mot était autrefois masculin. S'il était possible que les *fourmis* eussent l'entendement tel que les hommes, ne feraient-ils pas la même division d'une aire en plusieurs provinces? (Malherbe.)

> Or, gentils *fourmis*, je vous prie,
> Si un jour Belleau tient sa mie. (Belleau.)

— FOURMIS. s. f. pl. Petits îlots, ou rochers le long des côtes ou sous l'eau. On dit aussi *formiques* et *formiques*.

FOURMIES. Géogr. Ville du cant. de Trélon, arr. d'Avesnes (Nord), sur la petite Helpe; 5,100 hab. Filatures, brasseries, bestiaux, etc.

* **FOURMILIER.** s. m. Mamm. Genre de mammifères de l'ordre des édentés, dont le nom dérive de l'habitude qu'ils ont de détruire les fourmis. Le fourmilier vit en Amérique, où il habite les arbres. Il se nourrit principalement de fourmis. || *Fourmilier épineux.* L'échidné.

— Ornith. Genre d'oiseaux insectivores de l'ordre des passereaux dentirostres, qui vivent dans les bois des contrées chaudes et se nourrissent presque exclusivement de fourmis.

* **FOURMILIÈRE.** s. f. Habitation des fourmis. Les fourmilières varient beaucoup quant à la forme et à l'emploi des matériaux, selon les espèces. Cependant, c'est toujours le bois ou la terre qui fait les frais du domicile. Construire une fourmilière. Détruire une fourmilière. Cette immense quantité de chambres et de galeries que l'on remarque dans une *fourmilière* est d'une véritable nécessité pour le service de l'habitation. (D'Orbigny.) Si vous écrasez, si vous culbutez une partie d'une *fourmilière*, vous voyez aussitôt les individus qui sont à portée se mettre en état d'agression, tandis que quelques autres vont prévenir tous les habitants logés dans les étages inférieurs de la *fourmilière*. (Id.)

— Se dit de toutes les fourmis qui habitent la même fourmilière. Toute la *fourmilière* se jette sur l'agresseur et cherche à se venger sur lui du dommage qui lui a été causé. (D'Orbigny.)

— Fig. Une grande quantité. Une fourmilière d'insectes, de souris, de serpents. || En parlant des personnes. Une fourmilière de peuple, de pauvres. C'était l'heureux âge où Rome avait *fourmilière* d'élus. (Volt.) Les hommes ne sont point faits pour être entassés en *fourmilières*, mais épars sur la terre qu'ils doivent cultiver. (J.-J. Rouss.) Un air malsain, épais, pèse sur la *fourmilière* de l'orchestre et du parterre. (H. Taine.) || Se dit aussi des choses. Cela fait une *fourmilière* de dits, de redits, d'allées, de venues, de justifications; et tout cela ne pèse pas un grain. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Se dit par mépris en parlant d'une localité, d'une ville. Vous savez que cette *fourmilière* (Genève) demande au roi un ministre qui règle le pas des fourmis. (Volt.)

— Art vétér. Maladie du pied du cheval, qui consiste dans la déviation de l'os de cette partie qui se sépare du sabot. Elle est produite par une contusion ou par l'effet du fer chaud que le maréchal a laissé trop longtemps sur le pied.

* **FOURMI-LION.** s. m. (de *fourmi*, et de *lion*). Entom. Genre d'insectes névroptères appartenant à la tribu des myrméléoniens et à la famille des myrméléonides. Les fourmis-lions sont des insectes d'assez grande taille, ayant un corps grêle et très long; ils paraissent répandus dans toutes les régions chaudes du globe. Le *fourmi-lion* construit une espèce d'entonnoir dans la terre en creusant avec les pattes; lorsqu'un insecte vient à marcher le long des parois de l'entonnoir, celui-ci s'éboule; le *fourmi-lion* qui est au fond saisit l'insecte et le dévore. (Descuret.) On dit aussi *formica-leo*.

FOURMILLANT. part. prés. du v. Fourmiller. Qui fourmille. Des insectes fourmillant sur les fruits mûrs.

> Ce tumulte confus où nos esprits s'arrêtent,
> Peut-être c'est le bruit *fourmillant* en tout lieu,
> Des ailes qui partout pour le départ s'apprêtent
> (V. Hugo.)

FOURMILLANT, ANTE. adj. Peuple, où les habitants sont nombreux. Hors les toits *fourmillants* de l'avare cité. (La Font.)

— Fig. Se dit d'une foule qui s'agite. Quatre-vingt mille cavaliers tourbillonnaient autour de cette infanterie *fourmillante*. (P. de Saint-Victor.)

— Médec. Syn. de FORMICANT.

— FOURMILLANTE. s. f. Arg. Foule.

* **FOURMILLEMENT.** s. m. (pr. *four-mille-man, ll* mouill.; rad. *fourmiller*). Pathol. Picotement, comme si l'on sentait des fourmis courir sur la peau. Sentir, éprouver un fourmillement par tout le corps.

— Action de fourmiller. Le fourmillement de la foule. On ne voyait plus sur la plaine qu'une sorte de *fourmillement* tout noir. (G. Flaubert.) Rien de tragique comme le *fourmillement* d'une foule foudroyée. (V. Hugo.)

* **FOURMILLER.** v. n. 1re conj. (pr. *four-mi lle, ll* mouill.; ét. lat., *formiculare*, diminut. de *formicare*; radic. *formica*, fourmi). Abonder, être plein de. Ces rues fourmillent de peuple. Ce pays fourmille de soldats. Le monde *fourmille* d'égoïstes. (Boiste.) C'était une femme extrêmement aimable, et qui *fourmillait* d'amis et d'amies. (Saint-Simon.) La terre *fourmille* de petits animaux. (Buff.) Alors toutes les plantes renaissent, les insectes engourdis se réveillent ou sortent de leur nymphe, la terre semble *fourmiller* de vie. (Id.) On dit que la ville *fourmillait* d'étrangers. (Barthél.)

— Fig. Un ouvrage qui fourmille de fautes, d'erreurs, de beautés. Tous ces ouvrages en vers *fourmillent* de beautés. (Boss.)

— Au propre et au figuré, Être en grand nombre, comme les fourmis dans une fourmilière. Le peuple qui fourmille dans les rues. Les vers qui fourmillent dans un fruit gâté. Les erreurs qui fourmillent dans un ouvrage. Les patriotes qui *fourmillaient* dans les Cinq-Cents répondaient avec leur véhémence accoutumée aux discours des partisans du Directoire. (Thiers.) Aux différents étages du grand arbre, bruit, *fourmille* un monde d'écureuils, d'insectes et d'oiseaux. (Michelet.) C'est l'époque de ces petits poètes qui *fourmillaient* à la cour des Ptolémées et des Séleucides. (P. de St-Victor.)

> Les blés ne sont point aux sillons
> Si nombreux que les bataillons
> Qui *fourmillaient* en cette armée. (Malherbe.)
>
> Il faut fendre la presse
> D'un peuple d'importuns qui *fourmillent* sans cesse.
> (Boileau.)

— Arg. Marcher très vite, avec hâte.

— Pathol. Se dit d'un picotement qui se fait sentir à la peau, entre cuir et chair, principalement aux pieds et aux mains. Toute la main me fourmille. Les jambes me fourmillent.

FOURMILLET. s. m. (pron. *four-mi lle, ll* mouill.). Zool. Un des noms vulgaires du torcol.

FOURMILLON. s. m. Arg. Marché public. || *Fourmillon au beurre.* La Bourse, qui est le marché à l'argent.

FOURNACHE. s. f. (ét. lat., *fornacula*, fourneau). Agric. Amas d'herbes, de racines, de feuilles qu'on brûle dans les champs pour en utiliser la cendre comme amendement.

* **FOURNAGE.** s. m. Ce que l'on paye au fournier pour la cuisson du pain.

— Dr. cout. Droit perçu au four banal. || Droit que payait au seigneur celui qui avait obtenu la permission de cuire son pain chez soi.

* **FOURNAISE.** s. f. (du lat. *fornax*). Sorte de grand four où l'on peut allumer un très grand feu. Fournaise ardente. Les trois enfants furent jetés dans la fournaise.

— Fig. *Jeter un peu d'eau dans la fournaise.* Essayer de calmer les passions, et, quelquefois, dans un sens contraire, les exciter.

— Fig. Ma tête, *fournaise* où mon esprit s'allume. (V. Hugo.)

— Fig. Feu très ardent. La fournaise de l'Etna.

—Fig. Creuset. La vertu s'éprouve dans l'affliction, comme le métal dans la fournaise.

FOURNALISTE. s. m. Techn. Artisan qui fait les fourneaux et les creusets pour l'affinage et la fonte des métaux, etc. || Syn. de CHAUFFEUR.

— Adjectiv. Poêlier fournaliste.

* **FOURNEAU.** s. m. (étym. lat., *furnellus*; diminut. de *furnus*, four). Technol. Espèce de vaisseau dans lequel on fait chauffer, à l'aide d'un corps combustible qu'on y brûle, les substances que l'on veut soumettre à l'action du calorique. Grand, petit fourneau. Fourneau de terre, de fonte, de fer, de brique. Fourneau portatif. Le foyer, la grille, le cendrier d'un fourneau. Un fourneau se compose le plus ordinairement d'une capacité nommée foyer, où l'on place les substances à brûler, d'une grille qui fait le fond du foyer, et par où passent les cendres qui tombent dans une capacité inférieure nommée cendrier. Ce qu'il ne laisse pas dans cette copie, c'est le feu spontané et le tact rapide qu'il a déployé sur les *fourneaux*. (De Cussy.)

— Nom que prennent certains vaisseaux, qui servent dans les arts à soumettre diverses substances à l'action du feu, et que l'on distingue par des épithètes ou tout autre complément. Fourneau de laboratoire. Fourneaux fumivores. Fourneau de réverbère. Fourneau de coupelle. Fourneau à repasser. Fourneau à vent. Fourneau de forge. Fourneau évaporatoire. Fourneau à moufle. Fourneau de grillage, de fusion, de rôtissage, de raffinage, de chaufferie. Fourneaux des chaudières à vapeur. Fourneau de cuisine. Fourneau à pâtisserie.

— Poêle, en Lorraine.

— Se dit pour Calorifère.

— *Le fourneau d'une pipe.* La partie évasée d'une pipe, dans laquelle on fait brûler le tabac.

— *Fourneau à charbon.* Fosse dans laquelle on fait le charbon.

— Arg. *Fourneau philanthropique*, ou simplement *Fourneau*. Misérable, vagabond, qui ne se peut nourrir que dans les fourneaux économiques.

— Admin. *Fourneaux économiques.* Établissements de bienfaisance où, moyennant un prix très peu élevé, les malheureux trouvent des mets préparés.

— Artill. *Fourneau de mine.* Chambre pratiquée à l'extrémité d'une galerie souterraine et chargée de poudre, pour faire sauter un rocher, une muraille, quelque fortification. Faire jouer un fourneau de mine. On résolut de ne faire jouer qu'à la dernière extrémité les *fourneaux*. (Racine.)

— Astron. Constellation méridionale composée de quarante-huit étoiles, située auprès du tropique du Capricorne, au-dessous de la Baleine et au-dessus de l'extrémité méridionale de l'Éridan.

— Écon. dom. *Fourneau à papier.* Petit fourneau en tôle mince, dans lequel on peut en quelques instants faire chauffer des liquides, cuire des œufs, etc., à l'aide de quelques feuilles de papier. || *Fourneau potager.* Fourneau de terre principalement destiné à préparer le potage dit pot-au-feu.

— Métall. et Chim. *Haut fourneau.* Fourneau destiné à fondre les minerais de fer à une haute température. || Se dit en parlant de l'usine entière. Il y a dans la Haute-Marne beaucoup de hauts *fourneaux*. (Acad.) || *Fourneau d'affinage.* Massif de maçonnerie comprenant sept chaudières en tôle, quatre grandes et trois petites, placées au-dessus de cinq fourneaux à grille. Il sert à l'affinage de l'argent. || *Fourneau à alandiers.* Fourneau en briques alimenté avec du bois ou de la houille et dans lequel on place quatre cornues de chaque côté; la flamme du foyer passe tout autour des cornues avant de s'engager dans la cheminée. Il sert à la préparation du phosphore. || *Fourneau à analyses organiques.* Long fourneau en tôle, percé de jours à son fond, que l'on chauffe au charbon. Aujourd'hui on remplace le charbon par le gaz. || *Fourneau d'appel.* Celui qui aspire l'air intérieur d'un endroit clos. || *Fourneau catalan.* Creuset carré profond de 7 à 8 décimètres, et emprisonné dans un massif de grosse maçonnerie en pierres sèches reliées par de l'argile; il sert dans la préparation du fer par la méthode catalane. || *Fourneau à manche.* Cylindre vertical en fonte revêtu d'argile dans lequel une machine soufflante lance de l'air par une tuyère pour activer la combustion du bois employé dans la métallurgie. || *Fourneau à réverbère.* Celui qui est muni à sa partie supérieure d'une calotte sphérique destinée à rabattre la chaleur.

* **FOURNÉE.** s. f. Quantité de pain qu'on fait cuire, ou qu'on peut faire cuire à la fois dans un four. La première, la seconde fournée. Demi-fournée. Fournée complète.

— Prov. et fig. *Prendre un pain sur la fournée.* Se dit d'un homme qui, sur la foi du mariage, a commerce avec la femme qu'il doit épouser.

— Se dit des objets fabriqués que l'on expose à l'action de la chaleur dans les fours. Une fournée de faïence, de tuiles. Tous les calcaires ne se calcinent pas avec la même facilité; pour que tout le produit d'une *fournée* soit semblable, il importe de ne pas mêler diverses variétés de pierres. (Gaultier de Claubry.)

— Fig. et fam. Se dit d'un certain nombre de personnes, nommées à la fois aux mêmes fonctions. Une fournée de magistrats. Tous ces officiers sont de la même fournée. Les *fournées* les plus remarquables qui soient venues modifier la composition de la Chambre des pairs sont celle du 5 mars 1819, et celle d'octobre 1827. (La Revellière-Lepeaux.) Nous avons un cardinal de la dernière *fournée* qui passe son temps à jouer du cor de chasse. (De Goncourt.)

— Anc. cout. *Fournée de l'ours.* Droit prélevé par le seigneur sur chaque cuisson.

— Hist. S'est dit, sous le régime de la Terreur, des condamnés qu'on envoyait au supplice par quarante ou cinquante à la fois.

FOURNELS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Marvejols (Lozère); 500 hab.

FOURNER. v. a. 1re conj. Mettre au four. (Rabelais.)

FOURNERIE. s. f. Lieu où sont les fours.

FOURNETTE. s. f. Techn. Petit four à réverbère, qui sert à calciner l'émail.

FOURNI, IE. part. pass. du v. Fournir. S'empl. adjectiv. Argent fourni. Armes fournies à ses ennemis. Table bien fournie. Bois bien fourni. Les fourrures d'hiver sont plus belles, meilleures et plus *fournies* que celles de l'été. (Buffon.) Il a de pareilles moustaches plus noires, mais moins *fournies* de chaque côté de la tête, au-dessous des oreilles. (Id.)

— Fig. Une conversation agréable et *fournie*. (S.-Simon.)

— *Fourni de.* La queue est fort grande et bien *fournie* de poil. (Buff.)

— *Fourni par.* Tout ce qui doit subvenir au reste de l'existence est *fourni* par la charité chrétienne, inépuisable comme partout. (Alban de Villeneuve-Bargemont.)

— Anc. art milit. *Lance fournie.* S'est dit d'un homme d'armes, avec son accompagnement, qui consistait en un certain nombre de soldats et de chevaux.

* **FOURNIER, ÈRE.** s. (radic. *four*). Celui, celle qui tient un four dans lequel les particuliers, moyennant une rétribution, viennent faire cuire le pain qu'ils ont fait préparer dans leurs maisons. Aller chez le fournier. À Paris, les boulangers seuls préparent et font cuire le pain que tous les individus consomment; mais dans les départements méridionaux surtout, la plus grande partie des habitants font préparer le pain chez eux et le font porter au four, où le *fournier* le reçoit et le fait cuire. (Lenormand.)

— Celui qui travaille au four.

— S'est dit pour Boulanger.

— Droit féod. Boulanger auquel était inféodée, à charge de redevance, l'exploitation du four banal. Le seigneur contraignait tous les habitants de son domaine à venir au four banal et prélevait sur eux un droit appelé *fournage*.

— Jeux. Se disait autrefois, au jeu de billard, de celui qui faisait passer sa bille sous l'archet ou la passe, par le côté du but.

— FOURNIER. s. m. Ornith. Genre de passereaux ténuirostres de l'Amérique méridionale.

FOURNIER (Marc-Jean-Louis). Né à Genève, 1818-1879, écrivit à Paris dans beaucoup de journaux, fut directeur de la Porte-Saint-Martin, y obtint des succès d'argent en y faisant représenter de nombreuses féeries, fut cependant déclaré en faillite (1868). Il a fait jouer sur différents théâtres un certain nombre de pièces.

— FOURNIER (Édouard). Né à Orléans, 1819-1881, a écrit plusieurs pièces de théâtre, mais surtout des livres de curieuse érudition, comme *l'Esprit des autres*; *l'Esprit dans l'histoire*; *le Vieux-Neuf*; etc., etc.

* **FOURNIL.** s. m. (pr. *four-ni*; rad. *four*). Lieu où est le four et où l'on pétrit la pâte, dans les établissements publics ou les grandes maisons.

—Pièce d'une habitation rurale dans laquelle on pétrit, où on fait cuire le pain et où se font les lessives. Dans les grandes fermes, c'est aussi le lieu où couchent les servantes. Le *fournil* est ordinairement situé près de la cuisine, afin que la surveillance en devienne plus facile. (Morogues.)

— Arg. Lit.

FOURNILLES. s. f. pl. (pron. *four-nille, ll* mouill.; rad. *four*). Écon. forest. Ramilles et branchages provenant de la coupe des taillis et gaulis. On s'en sert pour chauffer les fours.

* **FOURNIMENT.** s. m. (radic. *fournir*). Ensemble des objets d'équipement militaire, tels que la buffleterie, les baudriers, ceinturons, fourreaux de sabre et de baïonnette.

— Par extens. Chacun de nous avait dans une petite armoire un *fourniment* complet d'ecclésiastique. (A. Daudet.)

— Se disait d'une sorte d'étui dont les mousquetaires à pied se servaient dans le XVIIe siècle, pour mettre leur poudre. || Poire à poudre à l'usage des chasseurs.

FOURNINGO. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux d'Afrique.

* **FOURNIR.** v. a. 2e conj. (du prov. *formir*, *fromir*; anc. haut-allem. *frumjan*, procurer). Procurer, en parlant de choses nécessaires, de choses dont on a besoin, dont on fait ou dont on peut faire usage. Fournir de l'argent à quel-

qu'un. Fournir du vin, du pain, de la viande à quelqu'un. Fournir des armes. Fournir du blé à l'armée. Fournir les fonds nécessaires pour une expédition. Ce prince avait *fourni* la moitié de l'armement. (Volt.) Tout s'empressa de *fournir* des armes. (Id.) Ces vingt conseillers, qui avaient *fourni* chacun quinze mille livres, n'eurent d'autre honneur que d'être appelés les Quinze-Vingts (Id.) Le père Sicard visita l'Égypte avec les dessinateurs que lui avait *fournis* M. Maurepas. (Chateaub.)

— Dans un sens analogue, avec un nom de chose pour sujet. Les fruits les plus délicieux y parfument l'air, et *fournissent* une nourriture saine et rafraîchissante. (Rayn.) Avec le mépris de l'or, ils avaient pour toutes les commodités que la nature ne leur *fournissait* pas une indifférence qui eût fait honneur à des peuples vertueux. (Id.) N'est-ce pas un fait incontestable que l'ignorance *fournit* au crime le plus redoutable des contingents? (J. Favre.)

> La nature a *fourni* d'une main salutaire
> Tout ce qui dans la vie à l'homme est nécessaire.
> (VOLTAIRE.)

— Fig. Fournir des idées, des raisons. Fournir un aliment à la curiosité publique. Fournir des renseignements, des consolations. Locke a vu que les mots et la manière dont nous nous en servons peuvent *fournir* des lumières sur le principe de nos idées. (Condill.) La découverte d'un nouveau monde pouvait seule *fournir* des aliments à notre curiosité. Raynal. Voilà le premier mot qui a *fourni* à Gœthe l'étonnant ouvrage dont je vais essayer de donner l'idée. (Mme de Staël.) La poésie a souvent *fourni* des ornements à l'éloquence de la chaire. (La Harpe.) La plupart des écrivains moralistes *fournissent* sans y penser des armes contre eux-mêmes. (S. Dubay.)

— *Fournir quelqu'un de*. Fournir une armée de vivres. Fournir une maison de pain, de vin.

> Nous comptions quelquefois... On me donnait le soin
> De *fournir* la maison de chandelle et de foin
> (RACINE.)

— Absol. Les marchands de Paris sont flattés de donner des repas aux officiers des régiments qu'ils *fournissent*. (Duclos.)

— Garnir. Fournir une maison de meubles.

— Parfaire. Il manque cinq francs pour fournir toute la somme. Dircé *fournissait* lors à peine un lustre entier. (Corneille.)

— Fig. Achever, terminer, compléter. Si ce peu que j'ai ajouté quelquefois par la nécessité de *fournir* une strophe n'est point une liberté qu'il soit à propos de retrancher. (Corneille.)

— Exécuter. Il y eut plus d'une charge de cavalerie à *fournir* contre les corps avancés. (Thiers.)

— Arg. *Fournir Martin*. Porter de la fourrure.

— Escr. *Fournir à quelqu'un un coup d'épée*. Lui donner un bon coup d'épée.

— Jurispr. *Fournir et faire valoir une dette, une rente que l'on a transportée à quelqu'un*. Garantir la dette, la rente, et la payer soi-même, au cas que le véritable débiteur devienne insolvable.

— Manèg. *Fournir son air*. Se dit d'un cheval qui fait ses exercices avec précision. || *Fournir la carrière*. La parcourir tout entière. Ce cheval a bien fourni sa carrière.

— Fig. Je lui marquai bientôt la carrière illustre qu'on le voit *fournir* aujourd'hui. (J.-J. Rousseau.)

— *Cet homme a bien fourni sa carrière*. Il a vécu jusqu'à la fin avec honneur.

— Prat. Produire, exposer, établir. Fournir ses défenses, ses griefs. Fournir toutes ses pièces.

— FOURNIR. v. n. Subvenir, contribuer en tout ou en partie. Fournir à la dépense. Fournir aux frais. Un État ne doit *fournir* au luxe que lorsqu'il est impossible qu'un homme malheureux y meure de misère. (Boiste.)

> Donnons au présent, et quant à l'avenir,
> Suivant l'occasion nous saurons y *fournir*.
> (CORNEILLE.)

— Fournir habituellement les provisions. Ce marchand fournit chez nous.

— Suffire. On ne saurait fournir à tout.

> Ma foi, me trouvant las pour ne pouvoir *fournir*
> Aux différents emplois où Jupiter m'engage.
> (MOLIÈRE.)

— Absol. Cinquante chevaux de la taille du mien ne *fourniraient* pas. (Malh.) Nous avons causé, disputé et lu; nous sommes dans les mêmes erreurs, cela *fournit* beaucoup. (Mme de Sévigné.)

— *Fournir de*. S'est dit pour Procurer.

> Ne cherchons-nous ici que les occasions
> De *fournir* de matière à leurs divisions? (CORNEILLE.)

— Jeux. Donner de la couleur jouée. Je ne fournis pas à carreau. On joue trèfle, je ne puis fournir.

— SE FOURNIR. v. pron. Être fourni, être garni. Un bois qui commence à se fournir. Cet appartement ne peut se fournir davantage.

— Se procurer des provisions, prendre des fournitures. Se fournir chez tel marchand. L'on a bien du mal à se *fournir* de silphium, à cause des rébellions sur la frontière de Cyrène. (G. Flaubert.)

— Se munir. Voulez-vous que votre esprit se *fournisse* de belles conceptions? (Malherbe.)

★ **FOURNISSEMENT**. s. m. (rad. *fournir*). Comm. Fonds que chaque associé doit mettre dans une société. Compte de fournissement.

— S'est dit pour Provision, fourniture.

— Anc. jurispr. Séquestre d'une chose contentieuse en matière possessoire.

— Jurispr. Valeur dont l'un des copartageants, qui a joui de la chose commune, ou de quelques objets qui en dépendent, doit compte à la masse. Procéder aux fournissements.

★ **FOURNISSEUR, EUSE**. s. Celui, celle qui se charge de fournir quelque marchandise, quelque denrée. Aller chez le fournisseur.

— Admin. milit. *Fournisseur de l'armée*. *Fournisseur général*. Noms donnés aux entrepreneurs qui se sont chargés, moyennant une redevance fixe, de pourvoir à l'entretien des corps de l'armée, ou à l'approvisionnement des places fortes.

— Fond. Nom de petits rouleaux de cire entourés de terre rouge et de fiente de cheval, qu'on fait fondre pour former de petits canaux, par lesquels le métal en fusion entre dans le moule.

— Mar. Servant de gauche d'une caronade.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

★ **FOURNITURE**. s. f. Provision fournie ou à fournir. Recevoir une fourniture. Renvoyer une fourniture. Fourniture de bois, de blé, de vin, de pain. Il a fait depuis peu une grosse fourniture de deux mille hectolitres de riz.

— Fig.

> Rien n'est parti si bien par la nature
> Que le sens, car chacun en a sa *fourniture*. (REGNIER.)

— Action même de fournir, d'approvisionner. Entreprendre une fourniture. Faire une fourniture. Avoir la fourniture de l'armée d'une place.

— Admin. milit. Literie militaire. || *Fourniture complète*. Celle qui se compose d'une couchette, d'une paillasse, d'un matelas, d'une paire de draps, d'une couverture de laine et d'un traversin. || *Demi-fourniture*. Partie de la literie d'un soldat, composée seulement de la paillasse, du traversin et d'une couverture. Les ambulances n'emploient que des demi-*fournitures*. (Nysten.)

— Art culin. Nom par lequel on désigne les petites herbes dont on accompagne les salades. Acheter de la fourniture. Mettre de la fourniture dans la salade.

— Gant. Morceau de peau parée pour faire les pouces, les fourchettes et les coins des gants.

— Mus. Jeu d'orgues qui entre dans la composition du plein jeu, et qui est composé de plusieurs tuyaux d'un son aigu accordés à la quinte, à l'octave, à la tierce, et à la double octave du son principal, avec des redoublements.

— Technol. *Fournitures de tailleur, de tapissier*, etc. Ce que les tailleurs, les tapissiers ont coutume de fournir en employant l'étoffe, la matière principale.

FOURNOYER. v. a. 1re conj. (rad. *four*). Magnan. Étouffer la chrysalide des cocons par la chaleur.

FOUROBER. v. a. 1re conj. Arg. Fouiller.

FOUROUCH. s. m. Agric. V. FAROUCH.

FOURPAN. s. m. Techn. Syn. de FOLIOT.

FOURQUEFILE. s. f. Anc. art milit. Arme qui avait la forme d'une fourche.

FOURQUET. s. m. (radic. *fourche*). Techn. Pelle de fer ovale, dont on se sert dans les brasseries pour délayer la farine.

FOURQUETTE. s. f. (rad. *fourche*). Pêch. Espèce de croix de métal, dont on se sert pour fixer au fond de l'eau les lignes et les hameçons.

FOURQUINE. s. f. Fourche sur laquelle on appuyait le mousquet.

★ **FOURRAGE**. s. m. (ét., V. FEURRE). Nom donné à tous les végétaux qui servent de nourriture aux animaux domestiques herbivores. Fourrage sec. Fourrage vert. Pays abondant en fourrage. Faire provision de fourrage. Donner une portion de fourrage à un cheval. Le foin des prairies naturelles et celui des prairies artificielles forment un excellent fourrage. La paille des céréales constitue un fourrage inférieur. L'abondance et la bonne qualité des *fourrages* favorisent la multiplication des bestiaux, assurent leur engraissement, et sont ainsi la source d'une production indéfinie de fumiers qui rendent à la terre cette faculté de reproduction sur laquelle se fonde essentiellement la prospérité des arts agricoles. (Soulange Bodin.) Point de *fourrages*, point de bestiaux; point de bestiaux, point de fumier, point de grains. Les *fourrages* sont donc le premier anneau de la chaîne agricole. (Lasteyrie.) On sert au bétail les *fourrages* sans leur faire éprouver de modifications préalables, ou bien on les prépare de différentes manières. (Morog.) Il est toujours convenable de donner à ses bestiaux une demi-ration de *fourrage* vert avec une demi-ration de *fourrage* sec, tant pour accroître leur embonpoint qu'à cause de l'économie qui en résulte. (Id.) Le *fourrage* qu'on obtient des semences de diverses plantes est particulièrement appété des bestiaux. (Id.)

— Ce mot s'étend aussi aux substances provenant de certains produits industriels, telles que les résidus des brasseries, des distilleries de pomme de terre et de grains, des fabriques de sucre de betterave.

— Signifie dans quelques parties de la France, la Quantité de paille d'avoine nécessaire à la nourriture journalière d'une vache. Il faut trois gerbes battues pour former un fourrage.

— *Racines fourrages* ou *fourrages-racines*. Fourrages qui comprennent la betterave, la carotte, les choux-raves et choux-navets, le navet, le panais, la pomme de terre, le raifort et le topinambour.

— Par extens. *Fourrage* se dit de l'Action même de couper le fourrage. Envoyer, aller au fourrage. Faire un bon fourrage. Ordonner un fourrage général. Revenir du fourrage.

— Fig. Action de prendre, d'enlever. Au reste, le *fourrage* qu'ils ont fait est peu de chose, et le discours n'y perdra rien ou presque rien; il n'y a pas en tout la valeur de six lignes effacées. (D'Alembert.)

— Artill. Foin ou herbe dont on se sert pour bourrer le canon.

— Art milit. Ce qu'on ramasse dans une armée en campagne pour la nourriture des chevaux. || Troupes commandées tant pour faire le fourrage que pour le soutenir. Le *fourrage* en grand est fait pour toute l'armée; le *fourrage* en petit pour une division; le *fourrage* en vert est pris sur place; le *fourrage* en sec est pris dans les granges. (Bard.) || *Mettre de la cavalerie en quartier de fourrage*. L'établir dans un pays, dans un quartier, où il y a abondance de fourrage.

— Bot. *Fourrage de disette*. Spargoute des champs.

FOURRAGE. s. m. (rad. *fourrer*). Mar. Se dit de tout cordage disposé pour en couvrir un autre.

FOURRAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Fourrager. S'empl. adjectiv. Pays fourragé. Plaine fourragée. Ces pays ont été fourragés. Les lambris dorés de la grande case n'avaient point été rafraîchis, c'était un terrain *fourragé* inhumainement et livré en pâture à la tyrannie mercantile de ses tuteurs. (Rog. de Beauv.)

FOURRAGEMENT. s. m. Action de fourrager.

★ **FOURRAGER**. v. n. 1re conj. Couper et amasser du fourrage. Aller fourrager. Revenir de fourrager.

— Par extens. Fouiller, fureter. Un plagiaire, un compilateur qui fourrage dans tous les livres. Des serpents à têtes de chien *fourragent* dans un pêle-mêle monstrueux d'hommes amoncelés et renversés. (H. Taine.)

— Art milit. Amasser la nourriture des chevaux par des manœuvres militaires. Fourrager dans un pays. Fourrager au vert. Fourrager au sec. En temps de guerre on prend le fourrage dans les champs et les villages; cela s'appelle *fourrager*. (Bardin.)

— FOURRAGER. v. a. Nourrir avec du fourrage. Fourrager le bétail.

— Ravager. Fourrager un pays. Les troupes ont fourragé toute la province. Les troupeaux ont fourragé tout un champ de blé. Les lapins ont fourragé mon jardin.

— Fam. *Fourrager des papiers*. Les mettre en désordre.

— Fam. Remuer vivement. Et elle se mit à *fourrager* la paillasse en tournant le dos à sa maîtresse pour lui cacher le rouge de la boisson sur son visage. (De Gonc.)

★ **FOURRAGÈRE**. adj. f. Agric. Se dit des plantes propres à être employées comme fourrages. On peut ranger la totalité des plantes *fourragères*, cultivées dans les prairies naturelles et artificielles, sous quatre divisions générales : les graminées, les légumineuses, les crucifères et les racines-fourrages. (Lasteyrie.)

— *Culture fourragère*. Culture des plantes fourragères.

— Art milit. *Corde fourragère*. Corde avec laquelle les cavaliers attachent les bottes de foin qu'ils vont chercher au magasin à fourrages.

— S'emploie au masculin dans l'expression *Arbre fourrager*. Arbre dont les feuilles sont propres à servir de fourrage. L'orme est un arbre fourrager.

— FOURRAGÈRE. s. f. Pièce de terre la plus rapprochée de la métairie. On lui donne ce nom parce qu'elle est uniquement consacrée à produire des fourrages verts pour la nourriture des bœufs. M. de La Peyrouse a défriché sur ses propriétés toutes les dépaissances stériles, il a banni les *fourragères*, et il place ses fourrages verts partout où la nature du sol et la combinaison des assolements le lui indiquent. (Morogues.)

— Cordon qu'on portait dans la cavalerie. Les galons et les fourragères.

— Corde fourragère. Un chasseur d'Afrique avait fourni la *fourragère*. (Alex. Dum.)

★ **FOURRAGEUR**. s. m. (radic. *fourrager*). Art milit. Soldat qui va au fourrage en temps de guerre, pour enlever au loin la paille et le foin nécessaires à l'entretien des chevaux. Les ennemis attaquèrent les fourrageurs.

— Se dit aussi des maraudeurs qui parcourent les campagnes pour leur propre compte.

— Fig. Fureteur, chercheur.

FOURRAGEUX, EUSE. adj. Qui fournit du fourrage. Paille fourrageuse.

FOURRÉ, ÉE. part. pass. du v. Fourrer. S'empl. adjectiv. Habit fourré. Redingote fourrée. Des manteaux fourrés d'hermine.

— Garni de plumes ou de fourrures. Un oiseau bien fourré.

— Fig. Ce chapitre est encore *fourré* d'historiettes agréables. (Diderot.)

— Fig. *Innocent fourré de malice*. Homme qui paraît simple, et qui est fin et malicieux.

— *Pays fourré*. Pays rempli de bois, de halliers. || *Bois fourré*. Bois qui est garni de broussailles et d'épines.

— Fam. *Botte de paille, botte de foin fourrée*. Botte de paille, de foin dans laquelle, parmi de bonne paille ou de bon foin, on a mêlé de la paille ou du foin de qualité inférieure.

— Mis dans. Un prisonnier fourré à Mazas.

— Fam. *Être toujours fourré chez quelqu'un*. S'y trouver souvent.

— Enfoncé. Une épine fourrée sous l'ongle.

— Art culin. *Langue fourrée*. Langue de bœuf, de cochon ou de mouton, recouverte d'une autre peau que la leur. || *Pain fourré*. Pain qu'on a garni à l'intérieur de beurre ou de jambon, tandis qu'il était encore chaud.

— Escrim. *Coup fourré*. Coup donné et reçu en même temps par chacun des deux adversaires.

— Fig. et fam. *Coup fourré*. Mauvais office que deux personnes se rendent mutuellement et en même temps.

— Hist. *Paix fourrée*. Paix faite avec les huguenots, le 27 mars 1568, à Longjumeau. Ce nom lui fut donné, parce qu'elle se fit tout à coup, dans un moment où l'on croyait les affaires désespérées. On l'appelle aussi la *petite paix*, parce qu'elle ne dura que six mois. || Fig. *Paix fourrée*. Paix faite de mauvaise foi par les deux parties, avec intention de la rompre.

— Métrol. *Médaille, pièce de monnaie fourrée*. Médaille, pièce de monnaie dont le dessus est d'or ou d'argent, et le dedans de cuivre ou de tout autre métal inférieur.

★ **FOURRÉ**. s. m. (rad. *fourrer*). Endroit d'un bois ou il y a un assemblage épais d'arbrisseaux, d'arbustes, de broussailles, etc. Dans des lieux plus découverts, on voyait çà et là, sans ordre et sans symétrie, des broussailles de roses et de groseilliers; des *fourrés* de lilas, de noisetiers, de seringa, qui paraient la terre en lui donnant l'air d'être en friche. J.-J. Rouss.) Ils ont créé une plaine ouverte là où il n'y avait qu'un impénétrable *fourré*. (Montalemb.)

★ **FOURREAU**. s. m. (ét. goth., *fodr*, même signif.). Sorte de gaine, d'étui, d'enveloppe servant à couvrir, à conserver un objet quelconque. Fourreau de velours, de cuir. Fourreau de parapluie. Fourreau de pistolet, de baïonnette. Fourreau d'épée.

— Fig.

> C'est que je voulais, bourreau;
> Que, vengeant la renégate,
> Ma dague au pommeau d'agate
> Eût ta gorge pour *fourreau*. (V. HUGO.)

— *Faux fourreau*. Second fourreau dont on recouvre le fourreau d'un pistolet, d'une épée, d'un objet quelconque.

— Par extens. Coque, enveloppe où se renferment certains insectes.

> Voyez ce papillon échappé du tombeau
> Sa mort fut un sommeil et sa tombe un berceau;
> Il brise le *fourreau* qui l'enchaîna dans l'ombre
> (DELILLE.)

— Robe d'enfant. || Étroite robe de femme. La jupe, taillée en *fourreau*, lui serrait si fort les cuisses qu'elle devait marcher à tout petit, pas. (É. Zola.)

— Loc. prov. *Tirer l'épée du fourreau*. Commencer la guerre. || *Jeter le fourreau*. Faire une guerre désespérée. || *Remettre l'épée dans le fourreau*. Terminer la guerre. || *Coucher comme l'épée du roi dans son fourreau*, ou simplement *Coucher dans son fourreau*. Coucher tout vêtu. || *La lame use le fourreau*. Une âme trop active use le corps.

— Art vétér. Peau qui recouvre le membre génital d'un cheval, ou d'un autre animal domestique.

— Bot. Enveloppe qui renferme et couvre l'épi, quand il n'est pas encore parvenu à sa maturité.

— Hydraul. Tuyau de cuivre ajouté au haut d'un corps de pompe pour servir de réservoir à l'eau.

— Moll. *Fourreau de pistolet*. Nom de plusieurs espèces du genre jambonneau.

— Ornith. Nom vulgaire de la mésange à longue queue.

— Pyrotechn. Grande cartouche qui renferme plusieurs pots a feu d'artifice.

— Techn. Morceau de parchemin dont les batteurs d'or enveloppent les moules pour que les feuilles d'or ne se dérangent point. Tuyau de tôle dans lequel est ajustée une bascule pour le service d'une sonnette. Morceau de peau qui couvre le trait d'un harnais, à l'endroit où il frotte contre le flanc du cheval. || Papier ou parchemin qu'on roule et qu'on place dans les pendants d'un baudrier, pour les soutenir et pour en conserver la forme.

FOURRE-BUISSON. s. m. Ornith. Un des noms du troglodyte d'Europe.

FOURRÉE. s. f. Pêch. Espèce de parc en forme de fer à cheval, auquel on amarre des filets pour retenir le poisson lorsque la marée se retire.

FOURRELIER. s. m. Techn. Celui qui fait et vend des fourreaux. Aller chez le fourrelier. Vieux mot. On dit aujourd'hui *gainier*.

★ **FOURRER**. v. a. 1re conj. (rad. *fourreau*). Garnir, doubler de peau avec le poil. Fourrer

une robe, un manteau. Fourrer d'hermine, de petit-gris.

— Fam. Mettre une chose dans une autre, comme dans un fourreau, afin de la cacher, de la couvrir, de l'envelopper. Fourrer la main dans la poche. Fourrer les bras dans le lit. Fourrer une chose dans un coin. Fourrer un livre avec d'autres livres.

— Faire entrer, mettre de force. Parbleu ! je l'ai *fourré* dans notre salle basse. (Racine.) Est-ce qu'il voudrait par hasard me *fourrer* en prison? (Mérimée.)

— *Fourrer son épée dans le ventre à quelqu'un.* L'étendre à terre d'un coup d'épée. Ulysse eut envie de lui *fourrer* son épée dans le cœur. (Racine.)

— Fig. et fam. *Fourrer tout dans son ventre.* Dépenser tout son argent par gourmandise. || *Fourrer son nez où l'on n'a que faire. Fourrer son nez partout.* Se mêler indiscrètement de quelque chose.

— Fig. *Fourrer de la paille dans ses souliers.* S'enrichir.

— Fig. Insérer hors de propos, dans un livre, dans un discours. Fourrer des proverbes partout. Comment a-t-on pu fourrer tant de mauvaises plaisanteries dans un ouvrage sérieux ? N'est-il pas bien cruel que je ne puisse pas faire une tragédie sans que M. d'Argental y *fourre* de ses vers ! (Volt.) On ne le soupçonnera pas d'avoir corrigé l'ouvrage de son élève, encore moins d'y avoir *fourré* du sien. (Grimm.)

— Par extens. Donner avec excès et sans réflexion. Elle fourre toujours à manger à son enfant.

— Fig. et fam. Introduire. Fourrer quelqu'un dans une société, dans une maison, dans une administration, dans une affaire. Se dit, en ce sens, en mauvaise part. Qui peut l'avoir fourré parmi nous ? || *Fourrer quelque chose dans l'esprit, dans la tête de quelqu'un.* Parvenir à lui faire comprendre quelque chose. || Faire croire une chose à quelqu'un, la lui persuader, la lui mettre dans la tête. On lui a fourré cette idée dans l'esprit.

— Constr. Garnir le dessus des faîtières de plâtre et de tuileau.

— Mar. Garnir un cordage de toiles ou de petites cordes, pour le garantir du frottement.

— Monn. Couvrir un flan de lames d'or ou d'argent.

— SE FOURRER. v. pron. Se vêtir chaudement. Se bien fourrer en hiver.

— Se cacher, se blottir. Se fourrer sous un lit. Le lièvre se fourre dans un trou.

— S'introduire. Une épine s'est fourrée sous l'ongle. Je n'ai garde de me *fourrer* dans cette société. (Grimm.)

— Fig. et fam. S'immiscer. Se fourrer dans une affaire, dans une querelle. Pourquoi s'allait-il fourrer dans cette intrigue? || Se mettre, se plonger. Se fourrer dans l'embarras. || *Chercher quelque trou à se fourrer.* Chercher quelque emploi, quelque condition, et avoir de la peine à en trouver. || *Ne savoir où se fourrer.* Ne savoir où se cacher pour se dérober à quelque honte.

— Fig. Fourrer à soi. Il s'est fourré mille chimères dans la tête.

— Pop. *S'en fourrer.* Se gorger de nourriture. Virginie approuvait joliment Gervaise de se *fourrer* de bons morceaux sous le nez. (É. Zola.)

*** FOURREUR.** s. m. (rad. *fourrure*). Celui qui achète, vend, apprête et emploie à différents ouvrages, des peaux garnies de poil. Aller chez le fourreur. Venir de chez le fourreur.

*** FOURRIER** s. m. (rad. *fourrage*). Admin. milit. Agent comptable revêtu du grade de caporal, de brigadier, de sergent ou de maréchal des logis, sous les ordres immédiats du sergent major ou du maréchal des logis chef, chargé de la comptabilité d'une compagnie ; il répartit entre les hommes les vivres, les effets d'équipement, pourvoit au logement des soldats en route, etc. La place de bataille du fourrier est à la garde du drapeau.

— Autrefois, Officier chargé de marquer les logements des personnes qui suivaient la cour.

> Je t'admire !
> Où sont tes gens ? où sont les *fourriers* de l'empire ?
> (V. Hugo.)

— Fig.

> [illegible]
> [illegible] (Corn.)

— On trouve en ce sens le féminin *fourrière*.

> [illegible]
> [illegible]

— Loc. prov. *Il est bon fourrier.* Il garde le meilleur pour lui. || *Il ferait un mauvais fourrier.* Se dit dans le sens opposé.

— Anc. admin. milit. *Fourriers généraux* ou *fourriers marqueurs.* Grade militaire créé en 1534, supprimé en 1792 ; les fourriers généraux ou majors étaient chargés de tous les détails des logements.

— Mar. Celui qui travaille, en sous-ordre, aux écritures du service.

— Adjectiv. Caporal fourrier. Brigadier fourrier. Sergent fourrier. Maréchal des logis fourrier.

***FOURRIÈRE.** s. f. Office qui fournissait le bois pour le chauffage de la maison du roi et des princes. Chef, aide, garçon de fourrière.

— Lieu où l'on mettait ce bois.

— Jurispr. *Mettre une vache, un cheval en fourrière.* Les saisir pour contravention ou pour dette, et les mettre dans une étable où on les nourrit aux dépens du maître, jusqu'au payement de l'amende ou de la dette, ou jusqu'à la vente en cas de non-payement. || La *fourrière* sert aussi de dépôt provisoire pour les animaux perdus ou égarés, les chiens errants, etc.

*** FOURRURE.** s. f. (rad. *fourrer*). Nom donné aux peaux de certains animaux, que l'on prépare, munies de leur poil, pour servir de vêtements ou pour garnir les vêtements. Fourrure blanche, rayée, tachetée. Fourrure fine, grossière, chaude, douce. Fourrure précieuse, riche. Fourrure de martre, de zibeline, d'hermine. Manteau doublé de fourrure. Robe bordée de fourrure. Col de fourrure. Manchon de fourrure. Porter des fourrures. Les habitants de la Sibérie portent leurs *fourrures* le poil en dehors, ce qui les fait ressembler de loin à des ours et autres animaux. (Virey.) Les Ottomans, qui sont une nation d'Ouïgours assez récemment sortie de la Tartarie, ont retenu la mode des riches *fourrures*. (Id.)

— Robe fourrée, doublée, garnie ou ornée de fourrures, que portaient les docteurs et les bacheliers des universités, et que portent encore nos professeurs de médecine et de droit, comme marque de leur qualité.

— Par extens. Ceux qui portent ces fourrures. Il traite les *fourrures* de bourgeoisie. (La Bruyère.)

— Dans le style noble, et surtout en poésie, Se dit de la peau dont sont couverts certains animaux.

> D'un lion dépouillé de sa large *fourrure*,
> Montre... [illegible] (Delille.)
> La [illegible] étalant variant ses images,
> De [illegible] ses couleurs a marqué ses ouvrages,
> La *fourrure* du tigre, et l'aile des oiseaux,
> Et le flanc émaillé de l'habitant des eaux. (Lemierre.)

— S'applique aux oiseaux. La fourrure de l'eider.

— Agric. Nom des touffes d'herbes que les bestiaux laissent dans les prés où ils pâturent, parce qu'ils y trouvent des plantes qui leur répugnent. Un pré qui offre beaucoup de *fourrures* indique qu'il demande à être labouré et cultivé pendant quelques années en céréales, pour être ensuite semé en luzerne, en trèfle et en sainfoin. (Lasteyrie.)

— Blas. Nom donné aux émaux représentant des peaux d'animaux, telles que l'hermine et le vair. On ne met point fourrure sur fourrure.

— Litt. Nom qu'on donne à des morceaux, des pièces fausses, ajoutées, insérées dans les ouvrages des Anciens.

— Mar. Nom de vieux cordages, de morceaux de vieilles toiles qui servent à garantir les cordages du frottement des angles. || *Fourrures de gouttières.* Sortes de ceintures intérieures d'un bâtiment, faites en chêne de grande épaisseur.

— Techn. Morceau de bois mince qui sert à caler les pièces de charpente, ou à remplir les vides ou défauts dans les pièces. || Petite languette de métal par laquelle on rachète les différences de hauteur dans les ajustements. || Pyramide de chaudrons qui entrent les uns dans les autres.

FOURS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nevers (Nièvre); 1,600 hab.

*** FOURVOIEMENT.** s. m. rad. *fourvoyer*). Erreur de celui qui s'égare de son chemin.

— Fig. Écart de la bonne voie. Revenir d'un long, d'un étrange fourvoiement. Peu usité dans l'un et l'autre sens.

FOURVOYANT. part. prés. du v. Fourvoyer. Qui fourvoie. Des guides fourvoyant les voyageurs.

FOURVOYANT, ANTE. adj. Qui est de nature à fourvoyer, à égarer. Indication fourvoyante.

FOURVOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Fourvoyer. S'empl. adjectiv. Guide fourvoyé. Personne fourvoyée. On plaignait l'étranger *fourvoyé* dans l'immense cohue des bazars. (Gér. de Nerval.)

— Fig. Charles XII, roi de Suède, au XVIIe siècle, est un Attila *fourvoyé*. (P. de St-Victor.)

> Le ciel au besoin l'a céans envoyé
> Pour redresser à tous votre esprit *fourvoyé*.
> (Molière.)

*** FOURVOYER.** v. a. 1re conj. (du vieux mot *fors*, hors, dehors, et de *voie*, chemin). L'*y* se change en *i* devant un *e* muet. *Je fourvoie, tu fourvoies*, etc. Égarer, mettre hors de la voie. Leur guide les a fourvoyés.

— Fig. Écarter, éloigner de la bonne voie. Les mauvais exemples l'ont fourvoyé. Vos sublimes fantaisies risqueront de *fourvoyer* le goût des poètes pendant dix mille ans. (Gér. de Nerval.)

— SE FOURVOYER. v. pron. S'égarer. Il s'est fourvoyé dans la campagne.

> Le pauvre, l'inconnu... [illegible] se *fourvoie*,
> Il faut le secourir, c'est Dieu qui nous l'envoie.
> (Andrieux.)

— Fig. Plus on suit ses passions, plus on se *fourvoie*. (Acad.)

— Avec ellipse du pronom *se*. *Faire fourvoyer quelqu'un.* Faire qu'il se fourvoie.

— Véner. S'écarter de la voie et courir un autre cerf que celui de la meute.

FOUSSERET. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Muret (Haute-Garonne). Patrie de l'abbé Sicard ; 2,300 hab.

FOUSSIER (Édouard). Né à Paris, 1824-1882, composa des comédies : *Héraclite et Démocrite*, en 2 actes et en vers ; *les Jeux innocents*, en vers ; *le Temps perdu*, en 3 actes et en vers ; *une Journée d'Agrippa d'Aubigné*, drame en 5 actes ; *le Chercheur d'esprit*, opéra-comique. Il a composé, avec M. Augier, *les Lionnes pauvres*, *un Beau Mariage*, *la Ceinture dorée*, avec M. Got, *François Villon*, opéra en un acte, etc., etc.

FOUSSON. s. m. Agric. Houe à fer large et plein.

FOUTA-DIALON ou **DJALON.** Géogr. Contrée de la Sénégambie comprise entre la Haute-Gambie et la colonie anglaise de Sierra-Leone.

— FOUTA-TORO. État foulah sur le cours moyen du Sénégal.

FOUTAISE. s. f. Arg. Bagatelle, chose sans importance. Ce n'est que de la foutaise.

FOU-TCHEOU. Géogr. Port de la Chine, à l'embouchure du Si-Ho dans le détroit de Formose. Capit. de la Fou-Kian, il a 630,000 hab. Ouvert aux Européens par le traité de 1842, il est l'un des centres de l'émigration chinoise.

*** FOUTEAU.** s. m. (dimin. de *fou*, hêtre). Bot. Un des noms vulgaires du hêtre. On dit aussi *foyard*.

*** FOUTELAIE.** s. f. Lieu planté de fouteaux ou de hêtres.

FOUTIMACER. v. a. 1re conj. Arg. Ne rien dire ou ne rien faire de bon, d'utile ; faire de la mauvaise besogne.

FOUTON. s. m. Ornith. Petite bécassine.

FOUTOUER. s. m. Anc. art milit. Machine de guerre du genre des onagres ou catapultes.

FOUTRE. v. a. 4e conj. (ét. lat., *futuere*, même sens). Mot obscène servant à désigner les rapports sexuels.

— Par extens. Jeter, lancer brusquement. Foutre un paquet dans un coin. Foutre un coup de poing à quelqu'un.

— *Foutre le camp.* S'en aller à la hâte.

— *Foutre la paix à quelqu'un.* Cesser de l'importuner.

— SE FOUTRE. v. pron. Se dit grossièrement pour Donner à soi, mettre à soi. On dit d'un homme qui se fait illusion qu'il se *fout* le doigt dans l'œil.

— S'appliquer mutuellement. Ils se foutent des coups de pied.

— *Se foutre de.* Se moquer de. Se foutre de tout le monde. Un homme qui se fout du qu'en-dira-t-on.

— *Foutre!* Interj. employée pour donner plus de force à ce que l'on dit.

— Ce mot est toujours malhonnête et grossier. Dans les livres on l'abrège généralement en *f.....* Dans le langage ordinaire, on le remplace quelquefois par *ficher*. Ficher le camp. Fichez-moi la paix.

FOUTREAU. s. m. Arg. Combat, bataille.

FOUTRIQUET. s. m. Pop. et par dénigr. Petit homme.

FOUTU, UE. part. pass. du v. Foutre. Se dit grossièrement dans le sens de Donné, placé, appliqué, exécuté. Un coup de poing bien foutu. Un travail bien, mal foutu.

— *Personne bien, mal foutue.* Personne bien faite, mal faite.

— Par extens. Perdu sans ressource. Cet homme est foutu. Votre entreprise est foutue.

FOVÉOLAIRE. adj. 2 g. (du lat. *fovea*, fosse). Hist. nat. Dont la superficie est creusée de petites fossettes inégales.

— FOVÉOLAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes contenant quatre arbres du Pérou dont les nervures des feuilles sont excavées à leur base.

FOVÉOLE. s. f. (dimin. du lat. *fovea*, fosse). Hist. nat. Dépression de certains organes.

FOVÉOLÉ, ÉE. adj. (du latin *fovea*, fosse). Bot. Qui est marqué de fossettes ou de petites dépressions.

FOVÉOLIE. s. f. (ét. lat., *fovea*, fosse). Zool. Genre de méduse.

FOVIC. s. m. Feuille d'un petit arbrisseau sauvage employée comme substance tinctoriale.

FOVILLA. s. f. Bot. V. FAVILLA.

FOWLER (Liqueur de). Mat. méd. Liqueur arsenicale.

FOWLÉRITE. s. f. (de *Fowler*, n. pr.). Minér. Variété de rhodonite.

FOX (George). Fondateur de la secte des *Amis*, qu'on appelle généralement quakers (trembleurs), né à Drayton (Leicester), 1624-1691. Il avait vingt ans et était apprenti cordonnier, quand, se croyant inspiré de Dieu, il se mit à prêcher de ville en ville, déclamant contre la guerre et la dîme. Emprisonné, fouetté, il ne se découragea jamais. La nouvelle secte avait déjà de nombreux adhérents, quand Fox se décida à passer en Amérique, 1672, ou il resta deux ans. Revenu en Europe, il visita la Hollande, l'Allemagne du Nord et poussa jusqu'à Dantzig.

— FOX (Charles-James). Né à Londres, 1749-1806, troisième fils de lord Holland, membre de la Chambre des communes dès 1768, siégea dans le ministère de lord North, 1772-1774, se lia avec Burke, dirigea l'opposition, plaidant la cause des Américains, et ne revint au pouvoir qu'en 1783. Puis il fut rejeté dans l'opposition pour 20 ans ; soutint la mise en accusation d'Hastings, l'abolition de la traite des noirs ; et, sacrifiant même l'amitié de Burke, il se déclara pour les principes de la Révolution française contre Pitt, qui avait pour lui l'opinion publique. Après la mort de son rival, il revint au pouvoir, 1806, entama avec la France des négociations pour la paix, mais mourut le 13 septembre. On a recueilli les *Discours* de ce grand orateur ; on a publié ses *Mémoires* et sa *Correspondance*, et un fragment de son histoire de Jacques II.

FOXÉ, ÉE. adj. (ét. angl., *fox*, renard, parce qu'on dit en certains endroits que c'est l'urine du renard qui leur donne ce goût). Qui a le goût de cassis, en parlant de certains raisins.

FOY-LA-GRANDE (Sainte-). Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Libourne (Gironde), sur la Dordogne. Vins estimés ; toile, bonneterie, etc. Il y a encore quelques restes des fortifications de cette cité, qui a joué un rôle dans les guerres de religion au XVIe siècle ; 3,500 hab.

— FOY-LÈS-LYON (Sainte-). Comm. du cant. de St-Genis-Laval, arr. de Lyon (Rhône) ; 5,700 hab. Vins, hauts fourneaux, etc.

FOY (Maximilien-Sébastien). Né à Ham, 1775-1825, élève de La Fère, lieutenant d'artillerie à Jemmapes, arrêté en 1793 comme favorable aux girondins, fut remis en liberté après le 9 thermidor. Ses services lui valurent les grades de général de brigade, 1808, de division, 1810 ; il se distingua surtout en Portugal et en Espagne. Après Waterloo, il rédigea une *Histoire de la guerre de la Péninsule* ; député en 1819, il se rendit alors célèbre et populaire par son éloquence libérale, ferme, éclairée. Sa mort fut un deuil public, et une souscription nationale assura un million à sa famille, qu'il laissait pauvre. On a publié ses *Discours*.

FOYARD. s. m. (du v. fr. *fou*, hêtre, ou du fr. *feuille*). Bot. Un des noms vulgaires du hêtre.

FOYATIER (Denis). Né à Bussières (Loire), 1793-1863, sculpteur, élève de Lemot, a laissé beaucoup d'œuvres remarquables aux Tuileries, à Versailles, etc.

*** FOYER.** s. m. (pron. *foi-ié* ; du lat. *focus*, même signif.). Lieu où l'on fait du feu, que ce soit dans un endroit couvert ou en plein air. Particulièrement, L'âtre de la cheminée ou l'on fait du feu. Le marbre est l'ornement du *foyer* qu'il surmonte. (Del.) Le *foyer*, dans le monde antique, reste la pierre angulaire de toutes les cités. (P. de St-Victor.) Toute prière à un dieu, quel qu'il soit, doit commencer et finir par une prière au *foyer*. (Id.)

> On lui doit des cristaux l'éclat éblouissant,
> Des tissus que brodait la flamme dévorante,
> Et nos brillants flacons, et le vase grossier
> Où cuit le mets du pauvre en son humble *foyer*. (Del.)

— Par extens. Le feu qui brûle dans le foyer.

— Par extens. Feu allumé par la nature. Les foyers des volcans.

— Dalle de pierre ou de marbre que l'on met au-devant d'une cheminée. Un foyer de marbre. Un foyer de pierre.

— Tapis qui recouvre cette dalle.

— Se dit du fourneau d'une pipe.

> À l'éclat du *foyer* que notre souffle active
> Nous savons, en rêvant, sa vapeur fugitive. (Barth.)

— Se prend, surtout au pluriel, pour La maison qu'on habite, pour le hameau, le village, la ville où l'on demeure, et même pour sa patrie, sa famille. Humbles, modestes foyers. Foyers paternels. Foyers domestiques. Rester dans ses foyers. Retourner dans ses foyers. Revoir ses foyers. Combattre pour ses foyers. Ils cultivaient dans leurs tranquilles *foyers* les arts de la paix. (Rayn.) Dieux ! que sont devenus ces toits de chaume et ces *foyers* rustiques qu'habitaient jadis la modération et la vertu ? (J.-J. Rouss.) Je ferai une halte dans mes *foyers*, entre mon voyage du Midi et celui du Nord. (Mérimée.)

> O peuples éperdus ! [illegible]
> Non, non, ne craignez point qu'un barbare vainqueur,
> Porte dans vos *foyers* le carnage et l'horreur. (Dulard.)

— Fig. et fam. *Aimer à garder son foyer.* Mener une vie retirée.

— Fig. Siège principal, centre, centre actif. Une ville est le foyer des lumières, quand les sciences et les arts y fleurissent beaucoup plus que dans des villes environnantes. Les palais des grands sont des *foyers* de corruption. (Boiste.) La France a pris position au *foyer* même de l'humanité, et c'est là qu'elle est inexpugnable. (E. Quinet.) Au fond de son cœur il y avait un *foyer* d'agitations généreuses et les flammes de la jeunesse. (L. Blanc.) Il faut considérer la Méditerranée comme le *foyer* de la civilisation européenne. (Stendhal.) Sa cellule de prisonnier devint un *foyer* de prédication ardente. (E. Renan.)

— C'est dans un sens analogue que les médecins disent *foyer d'une maladie contagieuse.* Les *foyers* de putridité sont répandus en très grand nombre autour de l'homme, et menacent sans cesse sa fragile existence. (Percy.) Les pustules de la variole, de la vaccine, de la scarlatine, les bubons pestilentiels, etc., sont autant de *foyers* de contagion. (Id.) || *Foyer purulent.* Endroit où se forme et s'amasse le pus, dans les abcès, etc. Presque tous les organes peuvent devenir le siège de foyers purulents.

— Archéol. Sorte de traînée noirâtre remon-

tant aux époques préhistoriques, et indiquant la présence du feu.

— Archit. Nom qu'on donne aux pièces ou salons faisant partie de l'édifice construit pour un spectacle dans lesquels on se chauffe pendant l'hiver, et qui sont le lieu de réunion en tout temps. Le foyer du théâtre. Entrer dans le foyer. Sortir du foyer. Se promener dans le foyer. Le foyer du public. Le foyer des acteurs. Le malin et spirituel Hoffman fit souvent le charme du *foyer* public de l'Opéra-Comique, où chaque soir on assistait, grâce à lui, à une sorte de cours de bonne plaisanterie et d'amusantes narrations. OURRY. Masqu'on y prenne garde, il ne faut pas que le *foyer* soit plus attrayant que la salle. GÉRARD DE NERVAL. Les gens causent, se saluent, se promènent comme dans un *foyer* d'Opéra. (H. TAINE.) || Autrefois, on employait toujours le pluriel en ce sens. On commençait la pièce; alors quelques gentilshommes qui étaient dans les *foyers* coururent se placer pour l'entendre. LE SAGE. Comme j'entrais dans les *foyers*, Zapata vint à moi. (Id.) Rentrez dans les *foyers*, songez à commencer. REGNARD. L'auteur dans les *foyers* se fait tenir à quatre. (Id.)

— Chim. Partie d'un fourneau qui renferme le combustible.

— Géom. Nom que prennent des points pris dans l'intérieur de certaines courbes, et qui sont comme des centres auxquels des lignes sont tirées de divers points de la courbe, pour déterminer la nature de celle-ci. Le foyer de l'ellipse, de la parabole. L'ellipse a deux foyers ainsi que la parabole et l'hyperbole, mais ces dernières ont un de leurs foyers imaginaire.

— Mar. Feu qu'on allume la nuit sur quelque hauteur, pour servir de guide aux vaisseaux.

— Photogr. *Foyer photogénique* ou *chimique*. Point le plus propre à la production des épreuves photogéniques.

— Physiol. *Foyer perceptif*. Endroit du cerveau où se fait la perception des impressions transmises par les nerfs.

— Phys. Point où se réunissent les rayons lumineux ou calorifiques, réfléchis par des miroirs concaves. || Distance qui sépare ce point de la surface réfringente. Lentille à court foyer. Son maître avait des bassins de fer, dans lesquels il polissait assez bien des verres de six pieds de *foyer*. (Fontenelle.) || *Foyer de verre lenticulaire*. Point où les rayons lumineux vont se réunir après s'être réfractés en le traversant. || *Foyer réel*. Le foyer proprement dit. *Foyer imaginaire* ou *virtuel*. Le point où se réuniraient les rayons convergents s'ils continuaient leur route dans le même milieu. *Foyer principal d'un miroir*. Point où viennent converger les rayons parallèles à l'axe principal après leur réflexion. *Foyer principal d'une lentille*. Point de convergence des rayons parallèles à l'axe principal.

— Techn. Chef d'atelier d'une forge catalane.

FOYER, ÈRE. adj. (rad. *foyer*, s. m.). Expression particulière à la langue touriériste et qui signifie De la nature du foyer; central. Pourquoi, aux sept couleurs du rayon, ajoutet-on une pivotale ou couleur *foyère*, qui est le blanc? Fourier.

FRA ANGELICO. V. GIOVANNI DA FIESOLE.

FRA BARTOLOMEO. V. BACCIO DELLA PORTA.

*** FRAC**. s. m. (ét. all., *Frack*, même signif.). Habit d'homme qui par devant ne couvre que la poitrine, et qui se termine par derrière en deux longues basques plus ou moins étroites.

*** FRACAS**. s. m. (ét. V. FRACASSER). Bruit extrême et soudain d'une chose qui se rompt, qui est rompue avec violence. Un long fracas, un grand fracas. Les échelles rompaient avec un grand *fracas*. G. Flaubert.

— Fig. Quand vous voyez les Mèdes, les Perses, les Grecs, les Romains, se présenter devant vous successivement, et tomber pour ainsi dire les uns sur les autres, ce *fracas* effroyable vous fait sentir qu'il n'y a rien de solide parmi les hommes. (Bossuet.) De tous côtés on n'entend plus que le *fracas* des villes qui tombent et le bruit des nations qui s'égorgent. (Bern. de St-Victor.)

— Par extens. Tout bruit semblable à celui d'une chose qui se fracasse. Le fracas du tonnerre. Le fracas des eaux. Les échos de la montagne répètent sans cesse le bruit des vents qui agitent les forêts voisines et les *fracas* des vagues qui se brisent au loin sur les récifs. (B. de St-Pierre.) D'un côté, des ondes majestueuses roulent avec bruit; de l'autre, des flots écumants se précipitent avec *fracas* des rochers élevés. (Lacépède.) Les tigres, les chacals et les hyènes mêlent leurs cris sinistres au *fracas* de l'orage. (A. Martin.) La, l'oreille attentive au *fracas* de la tempête, il verra le ciel sillonné de rapides éclairs. (Id.) Le cri de l'honneur, plus fort, plus imposant, plus retentissant que le bruit des instruments militaires et que le *fracas* des foudres, fait naître dans tous les esprits un même enthousiasme. LA HARPE.

Que le bruit, que le choc, que le *fracas* des armes
[illegible]
Le *fracas* [illegible]
De rochers [illegible]
[illegible]

— Tumulte, désordre et bruit. Le fracas de la cour. Jamais on ne vit une déroute et un *fracas* si épouvantable. RACINE. Réveillés par le *fracas* des gens de sa suite, les Hébreux accouraient sur leur porte. (Gér. de Nerval.)

— Se dit aussi de tout ce qui se fait avec tumulte, avec un grand bruit. Quel fracas dans cette maison! Faire son entrée quelque part avec fracas. Les plaisirs bruyants dont le fracas étourdit.

— Par extens. Ce fut d'abord entre nous un *fracas* de questions sur Paris et sur Athènes. (Chateaubriand.)

— Fig. *Le fracas du monde, des fêtes*. Du *fracas* des fêtes il ne reste que la lassitude lorsqu'elles sont passées. VOLT.

— Fig. En parlant des personnes qui cherchent et obtiennent une sorte de vogue, qui font du bruit dans le monde. Les hommes vains aiment le *fracas*. ACAD. J'ai de l'esprit assez pour faire du *fracas*. MOLIÈRE. Les hommes vains cherchent à faire du *fracas* par quelque action d'éclat; mais la victoire se rit de leurs passions ne les touche guère. ST-EVREM.

— Se dit des choses qui excitent l'attention du public, qui font scandale. Une querelle, un livre qui fait fracas.

— Peint. Se dit d'un tableau qui frappe et fatigue la vue par la multitude et la confusion des objets, par le trop grand éclat de couleurs. Il y a du fracas dans ce tableau.

FRACASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Fracasser. S'empl. adjectiv. Jambe fracassée. Accablé par le destin rapide, son vaisseau *fracassé* s'entr'ouvre et s'engloutit dans l'abîme. DELENZE. De vieux arbres détachés, précipités du haut des monts, le pin, le palmier, le gaïac, le cèdre, étendus, épars dans la plaine, la couvraient de leurs troncs brisés et de leurs branches *fracassées*. (Marmontel.)

[illegible]
[illegible] *fracassé*.
[illegible] (RACINE.)

— Arg. Vêtu d'un paletot, mot à mot d'un frac.

FRACASSEMENT. s. m. Action de fracasser.

*** FRACASSER**. v. a. 1re conj. (ét. ital., *fracassare*, de *fra* pour *tra*, à travers; et *cassare*, casser). Briser, rompre en plusieurs pièces. Fracasser des porcelaines, des glaces, des vitres. Un boulet lui a fracassé la cuisse. Le vent *fracasse* un chêne ou caresse une fleur. (Delille.) La vieille se cache épouvantée, et les épées vont *fracassant* tout ce qui se trouve à leur portée. (F. Soulié.)

— SE FRACASSER. v. pron. Être fracassé. Toutes les glaces se sont fracassées dans le transport.

— Fig. La société est comme une pyramide : les rangs d'en haut sont étroits, on s'y presse, on s'y culbute, et quand un vent y arrive, tout bas, on joue un jeu à se *fracasser*. DE JUSS.

FRACASTOR (Jérôme), médecin et poète latin moderne, né à Vérone en 1483. Sur l'avis de Fracastor que Trente était exposé à la peste, le concile général, réuni dans cette ville depuis 1545, se transféra à Bologne. Il mourut en 1553. On a de lui *Syphilidis Libri tres*, œuvre peut-être la plus achevée qui ait été produite par les poètes latins modernes; *De Curatione* [illegible], etc.

FRACHOIR. s. m. (ét. lat., *fractum*, supin de *frangere*, briser). Agric. Petit râteau pour égrapper la vendange.

FRACTEUR. s. m. (ét. lat., *fractum*, supin de *frangere*, briser). S'est dit pour Ce qui rompt, qui brise.

FRACTICOLLE. adj. 2 g. (ét. lat., *fractus*, brisé; *collum*, cou). Zool. Dont le col ou le corselet offre une profonde échancrure qui le fait paraître comme brisé.

FRACTICORNE. adj. 2 g. (ét. lat., *fractus*, brisé; *cornu*, corne). Zool. Qui a des antennes comme brisées. || FRACTICORNES. s. m. pl. Entom. Famille d'insectes coléoptères.

*** FRACTION**. s. f. (pr. *frak-sion*; ét. lat., *fractum*, supin de *frangere*, rompre). Action de rompre, de diviser une chose.

— N'est guère usité en ce sens que dans certaines phrases consacrées. Les pèlerins d'Emmaüs connurent Notre-Seigneur à la *fraction* du pain. (Acad.) Le corps de Jésus-Christ n'est point rompu par la *fraction* de l'hostie. (Id.)

— Portion, partie d'un tout. Une fraction de l'assemblée. Les individus sont des *fractions* souffrantes de l'humanité, sacrifiées dans les hauts calculs de l'algèbre politique. BOISTE. Retaisez de manger avec une *fraction* de la communauté, c'était l'excommunier. E. RENAN. La *fraction* la plus avancée du parti libéral en France se composait des esprits généreux, ardents et absolus. O. FEUILLET.

— Subdivision d'une monnaie ou d'une mesure. Le décimètre est une fraction du mètre. Le sou était une *fraction* de la livre. (Acad.)

— Math. Quantité exprimant une ou plusieurs parties égales d'un tout, d'une unité déterminée. Ainsi un demi est une fraction. Pour exprimer une fraction on emploie deux nombres : l'un, le dénominateur, marque en combien de parties égales l'unité a été divisée; l'autre, le numérateur, indique combien on a pris de ces parties. La fraction augmente ou diminue, quand son numérateur augmente ou diminue. On opère sur les fractions comme sur les nombres entiers, par l'addition, la soustraction, la multiplication et la division. || *Termes de la fraction*. Le numérateur et le dénominateur. Les fractions dont les deux termes sont égaux sont égales à l'unité. || *Réduire les fractions au même dénominateur*. Leur donner un terme inférieur commun. || *Fractions continues*. Séries de nombres fractionnaires, numériques ou algébriques, qui se prolongent indéfiniment. *Fractions décimales*. V. DÉCIMAL. *Fraction périodique*. V. PÉRIODIQUE. || *Fractions de fractions*. Fractions divisées en plusieurs parties égales; chacune d'elles, exprimant une ou plusieurs de ces parties, est une fraction de nouvelle espèce, ainsi nommée fraction de fraction. || *Fractions littérales* ou *algébriques*. Fractions désignées en algèbre par les lettres, et sur lesquelles on fait les mêmes opérations que sur les fractions numériques. || *Fractions rationnelles*. Nom donné aux expressions algébriques composées de fractions et ne renfermant que des exposants entiers. || *Fractions sexagésimales*. Fractions dont les dénominateurs dérivent du nombre 60. Ces fractions ont été employées par plusieurs astronomes, parce que le centre se divise en 360 degrés, que 360 est de 6 multiple par 60, que le degré vaut 60 minutes, la minute 60 secondes, etc.

*** FRACTIONNAIRE**. adj. 2 g. (pr. *frak-sio-nère*). Arith. Qui est représenté sous forme de fraction. Expression, quantité, rapport fractionnaire. || *Nombre fractionnaire*. Nombre composé d'un nombre entier et d'une fraction.

— Gramm. *Numératif fractionnaire*. V. NUMÉRATIF.

FRACTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Fractionner. S'empl. adjectiv. Parcelles de terrain fractionnées.

*** FRACTIONNEMENT**. s. m. (pr. *frak-sio-ne-man*; rad. *fractionner*). Action de réduire en fractions; effet de cette action. Le fractionnement d'un peuple en tribus. La Révolution a opéré le fractionnement de la propriété.

— Physiol. Syn. de SEGMENTATION.

*** FRACTIONNER**. v. a. 1re conj. (pr. *frak-sio-né*). Réduire en fractions, en petites parties.

— SE FRACTIONNER. v. pron. Être fractionné. Les partis perdent de leur force quand ils se fractionnent.

FRACTIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *fractus*, brisé; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes comme brisées.

FRACTO-CUMULUS. s. m. Météor. Nuage venteux.

FRACTURANT. part. prés. du v. Fracturer. Qui fracture, qui opère une fracture. Des chirurgiens fracturant des os.

FRACTURANT, ANTE. adj. Qui est de nature à fracturer; qui occasionne une fracture. L'élasticité des os et l'action prompte de leur cause *fracturante* s'oppose à ce qu'ils ne se rompent que dans une partie de leur épaisseur. (Boyer.)

*** FRACTURE**. s. f. (étym. lat., *fractura*, de *frangere*, rompre, briser). Rupture avec effort. La fracture d'une serrure, d'une porte, etc. La terre continuant à se refroidir, des *fractures* se produisirent dans l'épaisseur de sa croûte consolidée. (L. Figuier.)

— État de ce qui est fracturé. La *fracture* des cailloux est luisante comme celle du verre. (Buffon.)

— Par extens. Interruption dans une chaîne de montagnes. Dans cette espèce de grande *fracture* on aperçoit des sentiers qui serpentent au milieu des précipices avec les torrents. (Chateaubriand.)

— Chir. Solution de continuité d'un ou de plusieurs os, produite le plus ordinairement par une violence extérieure, qui a porté leur tissu au delà de son extensibilité naturelle. Fractures comminutives. Fractures compliquées. Fractures incomplètes. Fracture simple. Fracture compliquée. Fracture de la rotule, du tibia, de l'humérus, du fémur. Les os longs sont les plus exposés aux *fractures*. BOYER. Les *fractures* peuvent être transversales, obliques ou longitudinales. BOISTE. || *Fracture directe*. Fracture produite à l'endroit même où a agi la cause de rupture. || *Fracture indirecte*. Fracture produite en un point différent.

FRACTURÉ, ÉE. part. pass. du v. Fracturer. S'empl. adjectiv. Fenêtre fracturée. Os fracturé. Tibia fracturé. Humérus fracturé. Les os courts sont peu susceptibles d'être *fracturés*, à cause de l'étendue presque égale de leurs dimensions. (Boyer.) Plus loin des branches aux épines *fracturées* traînaient à terre, et rendaient le chemin presque impraticable. (Roger de Beauvoir.)

*** FRACTURER**. v. a. 1re conj. (rad. *fracture*). Briser, casser, rompre avec effort. Fracturer une porte, une serrure.

— Chir. Faire une fracture. Fracturer l'avant-bras. Fracturer le crâne.

— SE FRACTURER. v. pron. Être fracturé. Les os des enfants, parce qu'ils ont moins de phosphate calcaire que ceux des vieillards, sont beaucoup moins susceptibles de se *fracturer*. (Boyer.)

— Fracturer à soi. Il se fractura le bras.

FRA DIAVOLO (Michel Pozza, dit), ou *Frère Diable*. Célèbre chef de brigands napolitain, né vers 1760 à Itri, Terre de Labour. Il se signala surtout parmi les bandes calabraises que le cardinal Ruffo lança contre la République parthénopéenne en 1799. En 1806, Ferdinand IV, s'étant retiré en Sicile, envoya, pour soulever les provinces du continent contre Joseph Bonaparte Fra Diavolo, qui fut pris et pendu à Naples. *Fra Diavolo* est le titre d'un opéra-comique de Scribe et Auber.

FRAGARIA. s. m. (du lat. *fragrare*, sentir bon). Bot. Nom scientifique du genre fraisier.

FRAGARIACÉ. adj. Bot. Syn. de FRAGARIÉ.

FRAGARIÉ, ÉE. adj. (du latin *fragaria*, fraisier). Bot. Qui ressemble au genre fraisier. || FRAGARIÉES. s. f. pl. Tribu de plantes dicotylées, ayant pour type le genre fraisier.

FRAGELLE. s. f. Moll. Sous-genre de monodontes ayant pour type le monodonte de Pharaon.

FRAGIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *fragum*, fraise; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fraises.

FRAGIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *fragum*, fraise; *forma*, forme). Bot. Qui a l'apparence d'une fraise.

FRAGILAIRE. s. f. (du latin *fragilis*, fragile). Infus. Genre d'infusoires polygastriques, établi pour neuf espèces.

— Bot. Genre d'algues marines.

FRAGILARINÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une fragilaire. || FRAGILARINÉES. s. f. pl. Famille d'algues marines ayant pour type le genre fragilaire.

*** FRAGILE**. adj. 2 g. (étym. lat., *fragilis*, même signif.; de *frangere*, rompre). Aisé à rompre. Se dit de certains corps dont les parties se séparent les unes des autres par le moindre choc. La porcelaine est fragile. Un vase fragile. Fragile comme un verre. L'albâtre serait la plus belle des pierres si elle n'était point molle et *fragile*. (Trév.)

— Fig.

Seigneur, [illegible]
Je [illegible] (BRÉBEUF.)

— Fig. Qui peut être aisément détruit. Grandeur fragile. Fortune fragile. Biens fragiles. Les grandeurs de ce monde sont des biens *fragiles*. ACAD. Le bonheur de l'homme est encore plus *fragile* que le sort des États. (Guizot.)

— Fig. Sujet à tomber en faute. La nature est fragile. Esprit, sexe fragile. La chair est *fragile*. ACAD. L'homme *fragile* perd le contre ses principes, l'homme faible les abandonne. BOISTE.

FRAGILEMENT. adv. Avec fragilité.

*** FRAGILITÉ**. s. f. (rad. *fragile*). Disposition à être facilement cassé, brisé. La fragilité du verre, de la porcelaine. On a mis la gloire du luxe à posséder des choses qui pussent tout d'un coup périr entièrement par leur *fragilité*. (Trévoux.)

— Fig. Instabilité. La fragilité des fortunes, des richesses, des choses humaines. Tout lui marque d'abord la *fragilité* et l'inconstance des choses humaines. FLÉCHIER. Les richesses nous sont enlevées par la violence des hommes, ou nous échappent par leur propre *fragilité*. (Id.) On y joint peut être de tout le bonheur compatible avec la *fragilité* de la condition humaine. RAYN.

— Fig. Facilité à tomber en faute. La fragilité humaine. La *fragilité* est du plus au moins le caractère de tous les hommes. (Encycl.) Qui appuiera ce roseau, la femme, si la religion n'en soutient la *fragilité*? (Chateaub.)

— Pathol. *Fragilité des os*. Facilité avec laquelle les os se brisent dans certaines maladies du tissu osseux.

*** FRAGMENT**. s. m. (du lat. *fragmentum*, même signif.). Petite partie de quelque chose qui a été cassé, brisé; débris d'un objet; portion d'une chose rompue. Fragments d'un vase précieux, d'une statue antique, d'une inscription. Les antiquaires recherchent curieusement les *fragments* des inscriptions de statues et autres monuments de l'antiquité. (Quatremère.)

— Fig. Partie qui nous reste d'un ouvrage ancien. Mithridate écrivit à leur roi une lettre que Salluste nous a conservée et qui se trouve dans ses *fragments*. (Rollin.) || Morceau d'un livre qui n'est point terminé ou qui n'a pu l'être. Les *Pensées* de Pascal ne sont que des fragments. || Morceau écrit sur un point particulier d'un vaste sujet. Publier des fragments philosophiques, historiques, poétiques, etc. || Passage extrait d'un auteur. Le conférencier nous a cité plusieurs fragments de Virgile et d'Homère.

— Anc. pharm. *Les cinq fragments précieux*. Parcelles détachées pendant la taille de cinq pierres auxquelles on attachait des vertus curatives : saphir, grenat, émeraude, hyacinthe, cornaline.

— Chir. *Les fragments d'un os*. Les deux parties d'un os fracturé.

— Liturg. Parcelle de l'hostie rompue.

— Mus. Se disait d'un drame lyrique dont chaque acte offre une action séparée. *L'Europe galante* se compose de fragments.

— Philol. *Fragment par*. Se dit chez les jurisconsultes d'un fragment tiré le commentaire même d'un auteur, par opposition aux fragments empruntés à un citateur ou à un commentateur.

— Théât. S'est dit de plusieurs actes de différents ballets qu'on représentait successivement le même jour, pour donner de la variété au spectacle.

FRAGMENTABLE. adj. 2 g. Qui est susceptible de se réduire en fragments.

*** FRAGMENTAIRE**. adj. 2 g. Qui est composé de fragments. Pour construire un ensemble de toutes ces sciences *fragmentaires*, il nous

manque toujours le premier mot. (Malte-Brun.)

FRAGMENTAIREMENT. adv. Par fragments, [illegible].

FRAGMENTATION. s. f. (pr. *frag-man-ta-sion*). [illegible] Division par fragments. [illegible] [illegible] (P. Leroux.)

FRAGMENTÉ, ÉE. part. pass. [illegible] [illegible] dont un fragment est détaché.

FRAGMENTER v. a. [illegible] conj. Neol. Diviser, séparer par fragments. Fragmenter [illegible] [illegible]

— SE FRAGMENTER. v. pr. n. Se diviser en fragments.

FRAGMENTEUX, EUSE adj. Qui résulte d'[illegible] de fragments.

FRAGMENTISTE s. m. Litt. Auteur qui n'écrit que des fragments.

***FRAGON** s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des smilacées convallariées, originaires de l'Europe [illegible] *petit houx, houx frelon*, *fragon piquant*. On en connaît [illegible] espèces. Les *fragons* sont de jolis arbrisseaux toujours verts, propres à entrer dans la composition des bosquets d'hiver. (Rozier.)

[illegible]
[illegible] (Castel.)

FRAGONARD (Jean-Honoré), Peintre, né à Grasse (1732-1806), élève de Vanloo et de Boucher, membre de l'Académie, abandonna la peinture historique et fit beaucoup de petites toiles que la gravure a popularisées. **FRAGONARD** (Alexandre-Évariste), Fils du précédent, né à Grasse (1780-1850), peintre et sculpteur, a décoré deux plafonds du Louvre et avait composé un fronton pour le palais du Corps législatif, détruit en 1830, et remplacé par celui de Cortot.

FRAGOSE. s. f. [illegible] Bot. Genre d'ombellifères réuni au genre az[illegible]relle.

FRAGRANCE s. f. (rad. *fragrant*). Odeur, parfum. Elle sa peint re [illegible] des parfums, des *fragrances* [illegible]. (De Goncourt.)

FRAGRANT, ANTE adj. (du lat. *fragrans*, odoriférant). Odorant, parfumé. Tout trempés de rosée et tout *fragrants* d'odeur. (Lamart.)

*** FRAI.** s. m. (étym. lat., *fricare*, frotter). Nom donné aux œufs des poissons et des batraciens, enduits d'un fluide albumineux et sur lesquels les mâles viennent répandre leur laite fécondante. Il y a deux sortes de frai : le *frai libre* comme celui des saumons, truites, etc., et le *frai qui se colle* comme celui des carpes, tanches, etc.

— Nom donné aux œufs de poissons mêlés avec la laite qui les rend féconds. Du frai de carpes, de tanches.

— Action de frayer. Acte générateur propre aux poissons pour la multiplication de leur espèce.

— *Le temps du frai.* L'époque où a lieu la fécondation. L'époque du frai n'est pas la même pour toutes les espèces : les saumons, les truites, les brochets, etc., frayent de novembre à mars ; le frai des carpes, goujons, cyprins, a lieu d'avril à août.

— Se dit des petits poissons que l'on met dans les étangs pour les peupler.

— Menu poisson que l'on met au bout de l'hameçon, pour servir d'appât.

— Altération, diminution de poids que l'usage et le frottement apportent à la monnaie.

— Bot. Nom vulgaire du frêne.

FRAÎCHE. s. f. (rad. *frais*). Vent de terre ou de mer de peu de force, qu'on nomme aussi *brise*.

— Agric. Prairie arrosée qui donne souvent de l'herbe fraîche.

— *A la fraîche!* Cri que font entendre les marchands de coco pour attirer les chalands. A la fraîche! qui veut boire?

*** FRAÎCHEMENT.** adv. Au frais ; avec un frais agréable.

— Fig. et fam. Se dit pour Froidement. Nous sommes un peu fraîchement ensemble.

— Récemment. Herbes fraîchement cueillies. J'ai reçu tout fraîchement de ses nouvelles. [illegible] *fraîchement* venu de Paris qui ait conservé cette bonhomie. (J.-J. Rousseau.)

FRAÎCHETTEMENT. adv. S'est dit pour Fraîchement.

*** FRAÎCHEUR.** s. f. (rad. *frais*). Froid modéré et agréable qui tempère la chaleur de l'atmosphère. La fraîcheur du temps, de l'air, de l'eau, de la nuit, des matinées, des bois. La *fraîcheur* du zéphyr délasse les troupeaux languissants que l'ardeur de l'été consume. (Fénelon.) En entrant dans ce prétendu verger, je fus frappé d'une agréable sensation de *fraîcheur*. (J.-J. Rousseau.) Avez-vous jamais respiré, dans vos riches appartements, la *fraîcheur* de [illegible] (Barth.) Le ciel était calme et serein, une *fraîcheur* délicieuse pénétrait mes sens interdits. (Id.) La *fraîcheur* de ces voies presque souterraines est un refuge aux ardeurs du soleil d'Égypte. (Gér. de Nerval.)

[illegible]
[illegible] (Lamartine.)

— Absol. *La fraîcheur.* Le moment de la journée où il fait frais.

— Par extens. Qualité d'un objet qui nous donne une sensation de froid modérée. La fraîcheur de la cave. La fraîcheur de l'eau, les [illegible] de [illegible]. La fraîcheur d'une boisson.

— Peinture, froid. La fraîcheur du soir. Il fait quelquefois des fraîcheurs qui gâtent les vignes.

— Par extens. Douleur causée par un froid humide. Gagner une fraîcheur. Avoir une fraîcheur. Cela cause des fraîcheurs.

— Caractère de ce qui est frais, récent. Des bouquets tout brillants *fraîcheur*. Comparez La *fraîcheur* est aux bouquets ce que la pudeur est aux belles. (Vilhers.)

— Fig. Vivacité, éclat, beauté, couleur vive. La fraîcheur des couleurs, du teint. La fraîcheur le teint se C'est une solidité qui a donné cette *fraîcheur* et cette santé parfaite. (Fén.) Leur teint n'a jamais cet air de vie et le *fraîcheur* qui tient de plus près à la beauté que des traits réguliers. (Rayn.) Les cinq vierges, dans leurs [illegible], ont une *fraîcheur* de jeunesse et de vérité si pénétrante. (H. Taine.)

— Fig. Si le monde dure seulement cent millions d'années, il est encore dans toute sa *fraîcheur*. (La Bruy.)

Et son esprit, même au déclin des ans,
Conserve [illegible] *fraîcheur* printanière
(Mme de Pompadour.)

— Se dit de l'extérieur d'un homme bien conservé. Quoique âgé d'environ soixante-huit ans, il conservait encore de la *fraîcheur*. (Barthélemy.)

— Fig. *La fraîcheur des pensées, de l'imagination, du style.* La verve jointe à la douceur et à la grâce dans les conceptions de l'esprit.

— Agric. *Fraîcheur de la terre.* État du sol qui n'est ni trop sec, ni trop humide.

— Mar. Vent très faible qui suit ou qui précède le calme.

— Peint. En parlant d'un tableau. Ce coloris est plein de fraîcheur. La fraîcheur de ces peintures.

***FRAÎCHIR.** v. n. 2e conj. (radic. *frais*). Mar. Se dit du vent qui devient plus fort. Le vent *fraîchissait* du nord et devint forcé. (Fréville.)

— Est aussi du langage ordinaire. Comme le vent *fraîchissait*, Cécile voulut mettre absolument au cou de Jacques un capuchon de laine qu'elle avait emporté. (A. Daudet.)

— Se dit de la température qui devient fraîche ou plus fraîche.

— Impers. Il fraîchit. Il commence à fraîchir.

FRAIE ou **FRAIESON.** s. f. Pêch. Temps du frai pour les poissons.

FRAIMBAULT-SUR-PISSE (Saint-). Géogr. Comm. du cant. de Passais, arrond. de Domfront (Orne) ; 2,300 hab.

FRAIRES s. f. pl. Fraises. (Rabelais.)

***FRAIRIE.** s. f. (et bas lat., *fratria*, société, du gr. [illegible], tribu). Fam. Partie de divertissement et de bonne chère. Faire frairie. Être en frairie. Il aurait bien voulu s'approcher de la table et prendre sa part de cette *frairie* à la Gargantua, c'est en dehors des sobriétés érémitiques de la maison. (Th. Gaut.)

Un loup, donc étant de *frairie*
Se pressa, dit-on, tellement
Qu'il en pensa perdre la vie. (La Fontaine.)

— Fête de village, dans quelques provinces.

— Nom de confréries qui rendent les derniers devoirs aux morts, en Normandie.

— Fig. Bonne aubaine. L'évêque d'Oléron est mort : voilà *frairie* pour celui qui tire profit de telles collations. (Guy Patin.)

***FRAIS, AÎCHE** adj. (étym. anc. haut all., *frisc*, frais, [illegible] sanscrit *prish*, mouiller). Un peu froid, plus froid que chaud ; propre à tempérer une trop grande chaleur. Vent frais. Temps frais. Air frais. Eau frais, matinée fraîche. Ombrage frais. Les chaleurs y sont tempérées par des pluies abondantes et des vents *frais*. (Raynal.) Nous passâmes au bazar, *frais* et bien approvisionné en viande, en gibier, en herbes et en fruits. (Chateaub.) Lorsqu'un vent *frais* et doux agitait la cime des arbres, des gouttes pures et limpides humectaient la terre. (Pougens.)

— *Vêtement frais.* Vêtement qui ne tient pas chaud.

— Se prend aussi pour Froid. Les matinées sont fraîches en automne. L'air frais des caves est dangereux en été.

— Par extens. Qui a une belle apparence de santé. Sa vie unie et réglée et le calme des passions lui ont conservé une constitution saine et un air *frais*. (J.-J. Rouss.) Plus loin, sous un ciel moins nébuleux, on voit de jeunes et *fraîches* laitières, les cheveux emprisonnés dans une toque brune, le front couvert d'un léger bavolet, et vêtues d'une jupe bleuâtre, rouge ou cendrée. (Pougens.)

— *Être frais.* Se dit des personnes qui ont bon visage, un air de vigueur, de santé.

— Pop. et fam. *Vous avez fait là une belle affaire, vous voilà frais.* Se dit de quelqu'un à qui il est arrivé un accident ou qui en est menacé. *Voilà un bel ouvrage, il est frais!* Se dit d'un ouvrage qu'on trouve mal fait et qu'on veut dénigrer.

— *Fleurs fraîches.* Fleurs qui conservent leur éclat, leur fraîcheur. C'est d'une ronce épineuse que l'homme a fait éclore, comme par enchantement, la rose *fraîche* et parfumée. (A. Martin.)

— Fig. *Vous êtes fraîche comme une rose.* Compliment qu'on adresse aux femmes qui ont de la fraîcheur.

— Qui est délassé, dispos, qui a recouvré ses forces par le repos. Il aura le temps de se reposer à Philippeville, et son équipage, et il sera tout *frais* quand il s'agira de marcher. (Mme de Sévigné.) Il faudra au moins quinze jours pour oublier cet ouvrage et le revoir avec des yeux *frais*. (Volt.)

— Fig.

L'univers, plus jeune et plus frais,
[illegible] (C. Delavigne.)

— *Troupes fraîches.* Troupes qui ne sont point fatiguées, qui n'ont point encore donné. Desaix arrivant par San Giuliano avec six mille hommes de troupes *fraîches*, et donnant de front sur les Autrichiens, pour les arrêter court, pendant que le gros de l'armée ralliée se jetterait dans leur flanc. (Thiers.)

— Se dit aussi des animaux. *Chevaux frais.* Chevaux qui n'ont pas couru.

— Se dit des vêtements. Au lieu d'habits râpés et superbes, comme en [illegible], on voit ici ces habits plus simples et toujours *frais*. (J.-J. Rousseau.)

— Nouveau, récent. Il fait venir sa politique et sa littérature de Paris, pour les avoir plus *fraîches* et de cette qualité supérieure que la province ne fournit plus. (L. Veuillot.)

Le coup encore *frais* de ma chute passée
Me doit avoir appris à me tenir défait. (Malherbe.)

— Par extens. *Traces fraîches.* Traces qui dénotent un passage récent. || *Des lettres fraîches, des nouvelles fraîches.* Des lettres, des nouvelles récentes. || *Une plaie encore fraîche.* Une plaie récemment faite, sans guérir. || Fig. *La plaie est encore fraîche.* L'affliction est encore toute récente.

— *De fraîche mémoire.* Tout récemment. J'en ai encore la mémoire *fraîche*. (Racine.)

— Fig. *Être frais de quelque chose.* En avoir la mémoire récente. || *Il est encore tout frais du collège.* Il ne fait que d'en sortir.

— Par compar. Se dit de choses sujettes à se sécher ou à se corrompre, qui n'ont point encore souffert d'altération. Qui est produit, cueilli, fait, arrivé nouvellement. Pain frais. Biscuit frais. Beurre frais. Œufs frais. De la marée fraîche. Du poisson frais. Figue, herbe fraîche.

— Qui n'est pas encore salé ou fumé. Du porc frais. Des harengs frais.

— Loc. prov. *Il aura autant de frais que de salé.* Il n'aura rien du tout.

— Agric. *Terre fraîche.* Terre humide à une petite profondeur.

— Manég. *Ce cheval a la bouche fraîche.* Il a la bouche humide et écumeuse.

— Mar. *Vent frais.* Se dit d'un vent médiocrement fort, bon pour faire route. On dit aussi *Joli frais ; il vente bon frais, bon frais, grand frais*, pour exprimer les différentes forces du vent.

— Peint. Se dit des peintures qui ont conservé tout leur éclat. Coloris frais. On voit des tableaux modernes perdre leur accord en très peu de temps ; on en voit d'anciens qui se sont conservés *frais*, harmonieux et vigoureux, malgré le laps de temps. (Diderot.)

— S'empl. adverb. pour Fraîchement, dans le sens de Récemment, nouvellement. Maison toute fraîche bâtie. Appartement tout frais décoré. Du beurre frais battu. Une fleur fraîche éclose. Des roses fraîches cueillies. Un provincial tout frais arrivé à Paris. Des couteaux frais émoulus. Être tout frais émoulu de ses exercices. Venaient ensuite... un prince jaune, tout *frais* habillé de Dusautoy, accompagné d'une espèce d'[illegible] à figure de Turc. (De Goncourt.)

[illegible]
[illegible] (Brizeux.)

— *Boire frais.* Boire d'un vin frais.

— *De frais.* Tout récemment. Rasé de frais.

— *A la fraîche.* Pop. A l'heure du frais.

— **FRAIS.** s. m. Fraîcheur ; état moyen de la température qui procure d'agréables sensations. Respirer le frais. Prendre le *frais*. (Acad.) Le bois, où l'on trouve un *frais* admirable. (Mme de Sévigné.) Le lendemain, pour respirer le *frais*, on retourne au même lieu avant que le soleil se lève. (J.-J. Rouss.)

— Se dit aussi pour Endroit frais, lieu frais. Chercher le frais. Se mettre au frais. Mettre du vin au frais.

— La fraîcheur du matin. Pour arriver ici, mon père a pris le *frais*. (Molière.)

— Par plaisant. *Mettre quelqu'un au frais.* Le mettre en prison.

— Ce qui est frais. Acheter du frais.

*** FRAIS** s. m. pl. (étym. bas lat., *fredum*, amende). Coût d'une chose ; dépenses occasionnées par une entreprise ou par une cause quelconque. Grands frais. Frais immenses. Menus frais. Frais d'impression, de transport, de chargement, d'enterrement. Faire les frais. Payer, avancer les frais. Il n'est rien de si peu de *frais*, si vous craignez de dépendre. (Malh.) On ne trouva pas de quoi faire les *frais* pour l'enterrer. (Racine.) Les *frais* seuls de la flotte montèrent à trois millions. (Anquetil.)

Des fruits, et quelques mets que la ferme a fournis,
Nous procurent sans *frais* un repas délectable. (Castel.)

— Fam. S'emploie dans les locutions suivantes : *Être de grands frais.* Coûter beaucoup à nourrir, à entretenir ; occasionner beaucoup de dépense à quelqu'un. || *Constituer quelqu'un en frais.* Occasionner à quelqu'un des frais, des dépenses. || *Se mettre en frais.* Faire plus de dépense que de coutume.

— Fig. Se mettre en frais de politesse. Il m'a semblé que miss Elmina se met volontiers en *frais* de coquetterie avec moi. (Méry.)

— Iron. et fig. *Se mettre en frais, en grands frais.* Se dit de celui qui offre d'une chose beaucoup moins qu'elle ne vaut ou qui ne fait qu'une petite partie de ce qu'il devrait faire.

— Fig. et fam. *Recommencer sur nouveaux frais.* Recommencer un ouvrage, un travail ; faire une chose avec plus d'ardeur que la première fois, après quelque repos. Ils ont recommencé sur nouveaux *frais* à parler de vous et de Grignan avec entêtement. (Mme de Sévigné.) Il a fallu que les hommes recommençassent à se former sur nouveaux *frais*. (Mariv.)

— *En être pour ses frais.* Avoir avancé beaucoup d'argent en quelque affaire, et n'en rien retirer. || *Ne pas faire ses frais.* N'être pas dédommagé de la peine qu'on a prise. || *Se mettre en frais, se consumer en frais.* Faire des efforts pour plaire ou pour réussir dans quelque entreprise. || *Faire les frais de quelque chose.* Y contribuer, en fournir la matière et le fond.

— Fig. *Faire les frais.* Faire les avances, les premières démarches. Elle l'aime, elle l'estime, elle fait tous les *frais* de l'amitié. (Mme de Sévigné.) || *Faire tous les frais de la conversation.* S'évertuer à parler dans une réunion où la conversation languit.

— *A peu de frais.* Sans beaucoup de peine, de travaux, de soins, etc. Je vous assure qu'il n'y a rien de mieux, ni qui fasse tant d'honneur, et à peu de *frais*. (Mme de Sévigné.) La haine religieuse se contente à peu de *frais*, quand il s'agit de trouver un prétexte aux violences. (E. Renan.) || *A moins de frais.* Avec moins de peine.

— Fig. *A grands frais.* Avec beaucoup de soins, de dépenses. Beaucoup de gens se préparent des remords, la maladie, la mort, à grands *frais*. (Nicole.) Une scène se prépare plus intéressante mille fois que toutes celles que l'art invente à grands *frais* pour vous amuser ou vous distraire. (Bergasse.)

— On dit dans le même sens : A grands frais de patience, d'érudition, etc.

— *A frais communs.* En payant chacun sa part.

— Fig. Il y a des femmes qu'il faudrait assommer à *frais* communs. (Mme de Sévigné.)

— *Tous frais faits.* Quand tout a été soldé.

— Admin. *Frais de bureau.* Menues dépenses qu'on fait dans les bureaux pour la fourniture des registres, papiers, encre, plumes, etc. || *Frais de route, de voyage*, etc. Frais occasionnés par un déplacement quelconque, un voyage, une tournée, etc. || *Frais de représentation.* Supplément de traitement accordé aux généraux et chefs de corps et à des fonctionnaires civils pour couvrir les dépenses occasionnées par les réceptions.

— Comm. Dépense que fait le producteur pour livrer une marchandise à la consommation. || *Frais généraux.* Ensemble des frais faits pour l'entretien d'une maison de commerce.

— Jeux. *Frais de passe.* Se dit, au krabs, d'une certaine somme que le joueur qui passe plusieurs coups doit payer au marqueur. || Au billard, à la paume, etc., Dépense que l'on a faite dans le jeu. Jouer les frais. || *A moitié de frais*, ou [illegible], *à moitié frais*. Les frais étant partagés.

— Jurispr. Dépenses occasionnées par la poursuite d'un procès. Frais ordinaires et extraordinaires. Frais privilégiés. Frais qui ne viennent point en taxe. Déduire les frais. Sur nouveaux frais. || *Faux frais.* Dépenses qui n'entrent pas en taxe. || Dans le langage ordinaire, on appelle *faux frais* toutes les menues dépenses qui accompagnent une dépense principale. || *Frais et salaires.* Vacations et déboursés dus aux avoués, notaires, huissiers, etc., qui ont travaillé pour une partie. || *Frais et mises d'exécution.* Frais qu'un créancier est obligé de faire pour mettre son titre à exécution contre son débiteur. || *Frais et loyaux coûts.* Frais faits pour la passation d'un acte et pour les suites légitimes. || *Exposer les frais.* En faire l'avance, signifie aussi En faire l'état.

FRAISAGE. s. m. Action de fraiser.

FRAISANS. Géogr. Bourg, du cant. de Dampierre, arr. de Dôle (Jura) ; 2,800 hab.

***FRAISE** s. f. (et. lat., *fragum*, fraise). Bot. Fruit du fraisier. Fraise blanche. Fraise rouge. Sirop de fraises. Les meilleures fraises sont celles de bois et de montagnes ; cueillies à midi, elles ont le goût plus exquis qu'à tout autre moment de la journée. La *fraise* s'accorde avec le sucre, ou le miel et le vin, ou au contraire avec le lait, la crème et le fromage frais. Le mélange de diverses espèces (forme de la [illegible] *fraise*) et excellentes [illegible] ; la groseille et la framboise les améliorent encore. (Rozier.) La *fraise* au doux parfum, née à l'ombre des bois. (De Saint-Ange.) Les fruits de l'arbousier, la *fraise* montagneuse. (Id.)

La [illegible] de l'œillet sauvage [illegible] les boutons,
Et la *fraise* vermeille embaume les gazons. (Castel.)

— *Eau de fraises.* Espèce de limonade rafraîchissante préparée avec des fraises.

— *Arbre à fraises.* L'arbousier. || *Fraise* [illegible]

Paris. — E. Kapp, imprimeur, 83, rue du Bac.

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

grappe. Le fruit de l'arbousier. || *Fraise d'écorce*. La sphérie fragiforme.

— Bot. Cordon de petites feuilles courtes et deliées, entre la peluche et les grandes feuilles des anémones doubles.

— Pathol. Tache naturelle qui a la forme d'une fraise. Une fraise à la joue.

*** FRAISE** s. f. (du bas-lat. *frassa*, même signif.). Bouch. Nom vulgaire du mésentère de veau et d'agneau, ou membrane qui enveloppe les intestins. Fraise de veau. Fraise d'agneau. Fraise au gros sel, à la vinaigrette, en friture, à la rémoulade, au gratin.

— Nom donné à toutes les entrailles d'un veau, dont on compose un mets dans certaines contrées de la France.

— Moll. Nom marchand de deux espèces de coquilles.

— Constr. Nom des pieux qui servent de contre-garde autour des piles des ponts.

— Cost. Collet à plusieurs doubles et à plusieurs plis, qui tourne autour du cou, qu'on portait autrefois. Fraise effilée, à l'espagnole, à languette, à tuyaux d'orgue, etc. La fraise fut importée d'Italie en France dans le XVIe siècle. Ces beaux fils qui ont leur *fraise* si bien dressée et qui sont si parfumés. (Malherbe.) Des *fraises* de dentelles déchiquetées à jour, qui montent plus haut que la tête. (Th. Gautier.)

— Fig. Ces deux villes, situées sur les frontières de la France, lui servaient comme de *fraise*. (Racine.) Je vois d'ici votre belle terrasse des Adhémars, et votre clocher que vous avez paré d'une balustrade qui doit faire un très bel effet; jamais clocher ne s'est trouvé avec une telle *fraise*. (Mme de Sévigné.)

— Prov. et fam. *Cet homme n'a pas mangé tout son veau, il en a encore la fraise*. S'est dit de ceux qui autrefois se faisaient remarquer par l'ampleur de cette partie du vêtement qu'on appelait *fraise*.

— Entom. Espèce de punaise qui vit sur le poirier.

— Fortif. Rang de pieux dont on garnit les dehors d'une fortification vers le milieu du talus, et qui présente la pointe à l'ennemi.

— Horlog. Plaque fort mince dont on se sert pour fendre les roues des montres et des pendules. || Lime ronde d'horloger.

— Ornith. Sorte de caille de la Chine. || *La fraise du dindon*. La chair rouge qui lui pend sous le bec.

— Pathol. Sorte de végétation syphilitique.

— Techn. Roue dentée en acier, destinée à couper les métaux ou les bois. || Petit outil qu'on fait tourner soit à l'archet, soit mécaniquement, et dont on se sert pour évaser l'entrée d'un trou percé dans du métal ou dans du bois, ou l'on veut mettre une vis ou un rivet. || Outil du même genre qui sert à dresser la partie inférieure des têtes de vis. || *Fraises sphériques*. Outils qui servent à faire des moules à balles, etc., etc.

— Véner. Forme des meules et des pierrures de la tête du cerf, du daim et du chevreuil.

FRAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fraiser. S'empl. adjectiv. Bastion fraisé. Manchettes fraisées.

— Bien pétri. Pain fraisé. Pâte fraisée.

— *Chaux fraisée*. Chaux humectée d'un peu d'eau au point qu'on en forme des pelotes qui ne s'attachent pas à la main.

— Techn. Se dit d'une vis, d'un trou qui a subi l'opération du fraisage.

FRAISELETTE. s. f. S'est dit pour Petite fraise.

FRAISEMENT. s. m. Art milit. État d'une fortification garnie d'une fraise.

*** FRAISER**. v. a. 1re conj. Plisser en manière de fraise. Fraiser des manchettes, du papier.

— *Fraiser un bataillon*. Le border de piquiers pour le protéger contre la cavalerie. Vieux mot.

— *Fraiser la pâte*. La pétrir de droite à gauche avec les poings.

— Fortif. *Fraiser un bastion, un retranchement, un chemin couvert*. Le garnir d'une fraise.

— Techn. Percer du métal ou du bois à l'aide de l'instrument appelé *fraise*. || Évaser en cône renversé l'orifice d'un trou dans lequel une vis doit être insérée. || Découper du bois, des métaux avec la scie circulaire.

FRAISERAT. s. m. Bot. Nom vulgaire du fraisier stérile.

*** FRAISETTE**. s. f. Petite fraise que les hommes portaient autrefois au lieu de manchettes, quand ils étaient en grand deuil.

— Moll. Nom vulgaire d'une espèce de coquille.

FRAISEUSE. s. f. (rad. *fraiser*). Sorte de machine où l'on peut adapter divers outils.

*** FRAISIER**. s. m. (rad. *fraise*). Bot. Genre de rosacées dryadées, établi pour des plantes herbacées, gazonnantes, à fleurs blanches ou jaunes, en corymbe à l'extrémité des tiges; on n'en connaît qu'une seule espèce, le fraisier commun, naissant dans nos bois sur les coteaux ombragés, où il donne des fruits petits, nombreux, souvent rouges et d'un goût acidulé fort agréable, accompagné d'un parfum délicieux. Le *fraisier* se trouve placé sur la limite commune de deux natures de végétation, l'arborescente et l'herbacée, et nous voyons que l'art emploie à son égard des moyens qui participent beaucoup de ceux destinés aux arbres. (Mirbel.)

— *Fraisier ananas*. Fraisier dont le fruit est très gros. *Fraisier en arbre*. Nom vulgaire de l'arbousier, et, en Amérique, des mélastomes. Le *fraisier* arbousier de l'Asie Mineure orne les rochers maritimes de son beau feuillage toujours vert. (Malte-Brun.)

FRAISIÈRE. s. f. Terrain planté de fraisiers.

FRAISIÉRISTE. s. m. Celui qui cultive spécialement les fraisiers.

*** FRAISIL**. s. m. (pr. *frai-zi*). Techn. Cendre du charbon de terre, dans une forge.

— Poussière de charbon qui reste sur les places à fourneau, dans les forêts.

FRAISINE. s. f. (ét. lat., *fraxinus*, frêne). Anc. art milit. Lance de combat dont la hampe était de frêne.

FRAISOIR. s. m. (radic. *fraiser*). Sorte de vilebrequin des ouvriers en marqueterie.

FRAISSE. s. f. (étym. lat., *fraxinus*, frêne). Bot. Un des noms vulgaires du frêne.

FRAISSINE. s. f. (rad. *fraisse*). Agric. Terrain planté en frênes.

FRAISURE. s. f. (radic. *fraiser*). Techn. Se dit, chez les armuriers, d'un creux demi-cylindrique pratiqué dans le bassinet, un peu au-dessous de la lumière. || Évidement pratiqué à l'aide d'une fraise. || Évidement pratiqué à la partie inférieure de la tête du chien, et embrassant la capsule, dans les armes à percussion. || Évidement du bassinet dans lequel on plaçait la poudre d'amorce, dans les armes à silex.

FRAIZE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Dié (Vosges), sur la Meurthe. Minerai de cuivre; 2,500 hab.

FRALIN, INE. s. Arg. Frère, sœur.

FRAMBŒSIA. s. f. (rad. *framboise*). Méd. Maladie caractérisée par des tumeurs cutanées et contagieuses, semblables à des framboises, des mûres, des fraises ou des champignons, accompagnées d'ulcérations, de croûtes, de tumeurs osseuses et de dépérissement. La nourriture des nègres contribue, sans aucun doute, à la propagation de la *frambœsia*. (Alibert.)

*** FRAMBOISE**. s. f. (ét. anc. haut-allem., *brâmberi*, fruit de la ronce, de *brâm*, ronce; *beere*, baie). Bot. Fruit du framboisier. Les framboises ont une saveur et un parfum très agréables; mais elles se corrompent fort vite, et sont prodigieusement sujettes aux vers. Il serait d'ailleurs imprudent de les manger, comme les fraises, en grande quantité; elles détermineraient des coliques et des diarrhées. L'eau de framboises rafraîchit et désaltère, comme celle de groseilles et de fraises. || *Framboise sauvage*. Nom vulgaire du fruit du mûrier sauvage.

— Confis. Pâte de framboise. Conserve de framboise. Gelée de framboise. Compote de framboises.

FRAMBOISÉ, ÉE. part. pass. du v. Framboiser. S'empl. adj. Eau framboisée.

— *Vin framboisé*. Vin dans lequel on a mêlé de l'extrait de framboise. || *Gelée de groseille framboisée*. Confiture de groseille mêlée de framboises.

— Anat. Se dit de certaines parties mamelonnées comme des framboises.

FRAMBOISEMENT. s. m. Physiol. État de certains tissus disposés en framboises.

*** FRAMBOISER**. v. a. 1re conj. Accommoder avec du jus de framboise. Framboiser des groseilles, des cerises, du vin.

— Donner l'arome de la framboise.

*** FRAMBOISIER**. s. m. (rad. *framboise*). Bot. Genre de rosacées, tribu des dryadées, établi pour plus de cinq cents espèces très com-

Framboisier.

munes spécialement dans les taillis de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France. Le framboisier doit à la culture toutes ses qualités. Ce qui distingue essentiellement le framboisier des ronces, c'est que les tiges de celles-ci sont rampantes, et celles des framboisiers sont droites.

FRAMBOISIÈRE. s. f. Terrain planté de framboisiers.

*** FRAMÉE**. s. f. (ét. lat., *framea*, même sign.). Arme des anciens Francs et des Germains. On est incertain sur la forme de la framée. Certains auteurs en font un javelot, d'autres une épée à deux tranchants, d'autres enfin un maillet d'armes.

FRAMERIES. Géogr. Ville de Hainaut (Belgique), à 7 kilom. S.-O. de Mons; 9,800 hab. Houilles.

*** FRANC, FRANQUE**. adj. (ét. lat., *Francus*, de l'anc. haut-allem. *franco*, homme libre.) Se dit d'un peuple libre formé de plusieurs familles germaniques qui habitaient les marais du Bas-Rhin et du Weser, et dont les Français tirent leur origine et leur nom. Le peuple franc. Un chef franc. Une femme franque.

— Qui appartient à ce peuple. Coutumes, mœurs franques. Armées franques. Armes franques. Langue franque. Trois invasions *franques* n'avaient produit qu'un surcroît de calamités pour la population. (Montalemb.)

— *Langue franque*. Espèce de langue parlée en Orient et en Afrique dans les relations du commerce entre les peuples de ces pays et les Européens. C'est un mélange de mots arabes, turcs, espagnols, italiens, français, etc. Beaucoup de musulmans entendent la langue *franque*, laquelle, au fond, n'est qu'un mélange de toute sorte de mots des patois méridionaux. (Gér. de Nerval.)

— Substantiv. Un Franc. Une Franque. Les Francs. Les Franques. Les Francs sont un des peuples les plus célèbres qui apparurent dans le monde au IIe et au IIIe siècle. Après avoir envahi souvent la Gaule et l'empire romain, mais sans succès, ils franchirent définitivement le Rhin en 418, et établirent un petit royaume, agrandi sous leurs chefs, surtout sous Clovis. Les Francs étaient hardis, fiers et entreprenants. Leurs rois n'étaient que des chefs, et n'avaient sur les guerriers que l'autorité d'un général sur ses soldats. Ils n'avaient pour butin que ce que le sort leur donnait comme à leurs troupes. Les Francs ne cultivaient aucune science, aucun art. Chez eux tout homme naissait soldat. La chasse et le brigandage étaient leurs occupations ordinaires. Ils ne pouvaient épouser qu'une seule femme, sur laquelle ils avaient un pouvoir absolu. Leur habillement était une braie, une tunique, un manteau; leur chaussure, une peau crue, ainsi que leur coiffure.

— Mot qui dans nos vieux historiens signifie quelquefois Noble, par opposition à Roturier, parce que, les Francs étant devenus seigneurs après leurs conquêtes, les autres furent censés leurs serfs ou leurs vassaux. Les francs et les roturiers. Les troupes ou les milices des seigneurs étaient composées de deux sortes de personnes, de nobles ou *francs* et de roturiers. (Valbonnet.)

— Nom générique de tous les Européens en Orient. Cette désignation est née en Asie du temps des croisades, les Français ayant pris la part la plus importante à ces expéditions.

*** FRANC, FRANCHE**. adj. (pr. *fran* devant une consonne et *frank* devant une voyelle; de *Franc*, nom de peuple). Libre. Être franc et libre. Franc arbitre. Franche volonté.

> Je ne me résoudrai jamais à l'hyménée
> Que d'une volonté franche et déterminée. (Corn.)

— *Corps francs*. Se dit en temps de guerre pour désigner les corps qui s'arment et s'équipent eux-mêmes pour la défense du pays.

— Fam. et fig. *Avoir ses coudées franches*. V. COUDÉE.

— Exempt. Être franc d'impositions, de taxes, de charges, de dettes. Être franc de toute charge, de tout impôt. Une lettre franche de port. Des marchandises franches de tout droit, ou marchandises franches. Une rente franche de retenue. Le Contrat social est imprimé, et vous en recevrez douze exemplaires *francs* de port. (J.-J. Rousseau.)

— *Franc de port* s'emploie aussi adverbialement. Je vous envoie une bourriche franc de port. J'ai reçu *franc* de port une lettre anonyme. (J.-J. Rouss.)

— *Avoir des ports francs*. Être dispensé de payer le prix des lettres qu'on reçoit.

— On dit figurément dans le même sens: Être franc de passions, d'ambition, de colère.

— Fam. *Franche lippée*. Repas qui ne coûte rien. || *Chercheur de franches lippées*. Parasite de profession.

— Qui n'a pas souffert de dommage. Sortir franc d'un danger.

> Echappé
> Non pas franc, car pour gage il y laissa sa queue.
> (La Fontaine.)

— Entier, complet. Dans les assignations à huitaine, il faut huit jours francs, sans compter celui de l'assignation, ni celui de l'échéance.

— Sincère, loyal, candide, qui dit sans détour ce qu'il pense. Un homme franc. Je ne connais pas d'homme plus droit, plus *franc*, plus généreux. (J.-J. Rouss.)

— Se dit dans le même sens de l'âme, du cœur, de la conduite, de toutes les choses qui annoncent cette qualité. Âme franche. Cœur franc. Caractère franc. Conduite franche. Manières franches. Air franc. Une âme *franche* et incapable de mauvaise foi, à contre les vices des ressources qui manqueront toujours aux autres. (J.-J. Rouss.) Leur conduite est toujours *franche* et ouverte, parce qu'ils n'ont pas peur que leurs actions démentent leurs discours. (Id.) Un air plus libre et des grâces plus *franches* ont succédé à ces manières contraintes mêlées de tendresse et de honte. (Id.)

— *Être franc comme osier*. Parler et agir sincèrement. || On dit dans le même sens: *Être franc comme l'or*.

— Fam. *Avoir son franc parler*. S'être mis sur le pied de dire tout ce qu'on pense. On dit dans le même sens: *Avoir le franc penser, le franc écrire*.

— Fig. et fam. *Un franc Gaulois*. Un homme qui a de la simplicité, de la rudesse dans les manières.

— Par extens. et dans un sens analogue, *Un franc Breton, un franc Picard*. Celui qui a les qualités et les défauts communs à la plupart des gens de son pays.

— Qui a les qualités requises sans mélange. Drogue franche. Beurre franc. Vin franc.

— Vrai, véritable. Moineau franc. Ce moineau-là est un franc mâle. Ce qu'il vous a dit est une franche défaite. Parler son franc patois. Une franche sottise. Une franche bévue.

— En ce sens, il se joint à toutes sortes de termes injurieux, pour donner plus d'énergie, plus de force à leur signification. Un franc sot. Une franche coquette. Un franc lourdaud. Un franc coquin. Une franche bête. Un franc pédant.

— Agric. *Terre franche*. Terre végétale qui n'est point mêlée de cailloux ni de sable.

— B.-arts. Hardi, aisé. Touche franche. Dessin, coloris franc. Pinceau, burin, ciseau franc. Sa touche est partout *franche* et spirituelle. (Diderot.)

— Carr. *Pierre franche*. Pierre qui n'a ni la mollesse du moellon, ni la dureté du caillou. || La pierre la plus parfaite qu'on puisse tirer d'une carrière.

— Comm. *Port franc*. Port où les marchandises ne payent pas de droits d'entrée.

— Dr. féod. *Franche vérité*. Enquête qui avait lieu d'office, sur l'ordre du seigneur justicier, pour découvrir l'auteur de délits commis sur ses terres.

— Escr. *Botte franche*. Coup porté net et qui n'a pu être paré.

— Féod. *Franc tenancier*. Celui qui tenait les terres en roture, mais qui en avait racheté les droits.

— Hist. *Villes franches*. Celles qui ne payaient pas la taille. || *Provinces franches*. Provinces qui n'avaient pas été soumises à l'impôt de la gabelle.

— Hortic. *Arbre franc* ou *franc de pied*. Arbre qui provient des semences d'un arbre cultivé, et qui donne des fruits savoureux et abondants. Pêcher, cerisier, abricotier franc. || Par extens. Noisettes franches. Pêches franches. || *Enter franc sur sauvageon*. Enter un scion d'arbre franc sur un sauvageon. || *Enter franc sur franc*. Enter un scion d'arbre franc sur un autre arbre franc.

— Fig. et par plaisanterie. *Enter franc sur franc*. Se dit d'un bâtard qui produit un autre bâtard.

— Jeux. Une carte est *franche* ou affranchie lorsqu'elle n'est plus exposée à être prise. || *Avoir un jeu franc*. Avoir un jeu bien correct. || *Y aller de franc jeu*. Y aller tout de bon, sans arrière-pensée. || *Jouer part franche*. Ne rien payer pour sa part, si l'on gagne l'objet qui sert d'enjeu.

— Par extens. *Avoir part franche*. Avoir sa part dans quelque affaire, quoiqu'on n'y ait fait aucune mise.

— Jurispr. *Franc et quitte*. Expression servant à exprimer qu'une personne ou une propriété n'est grevée d'aucune charge, d'aucune hypothèque.

— Manèg. *Cheval franc du collier*. Cheval qui tire de lui-même, sans qu'il soit besoin de lui donner des coups de fouet. || *Cheval franc d'amble*. Cheval qui va l'amble naturellement.

— Fig *Être franc du collier*. Être toujours prêt à faire les choses que le devoir, que l'honneur, etc., exigent. || Se dit aussi d'un homme brave, toujours prêt à marcher au combat.

> Il faut qu'on se dise chacun pour soi : franc du collier,
> Sort, si je ne... (Regnard.)

— *Courir à franc étrier*. Courir la poste à cheval.

— Mar. *Vent franc*. Vent dont la direction est telle que le bâtiment peut, les voiles orientées obliquement à la quille, suivre la route déterminée. || *Pompe franche*. Pompe qui ne jette plus d'eau parce que l'eau est épuisée. || *Gouverner à barre franche*. Gouverner avec la main seulement, sans roue ni palans.

— Phil. *Franc arbitre*. Pouvoir de se déterminer sans autre cause que sa propre volonté.

— adv. Ouvertement, résolument, sans déguiser, sans biaiser. Il lui parla franc. Il me l'a dit tout franc. Parler franc et net. Tout *franc*, vous vous levez tous les jours trop matin. (Racine.) Je ne puis parler *franc*; ce papier m'intimide. (Mérimée.)

[illegible]
[illegible]

— *Franc penseur.* S'est dit pour Libre penseur.

— Absolument, entièrement, sans qu'il y manque rien. [illegible] franc, tout franc.

— Arg. *Faire franc.* Lieu où se réunissent les voleurs. — *Franche-barge.* s. Espèce du grand merle. — *Franc-fileur.* S'est dit, pendant la guerre de 1870, des citoyens français qui avaient quitté la France pour échapper aux [illegible]. || Substantiv. *Franc de maison.* Receleur.

★ **FRANC.** s. m. (pr. fran; de *Franc*, nom de peuple). Unité monétaire qui fut longtemps synonyme de Livre, et qui est devenue unité absolue du système monétaire décimal en France. La pièce d'un franc doit normalement contenir une partie de cuivre sur neuf d'argent. La convention monétaire internationale en a fixé le titre à 835 millièmes. Elle pèse 5 grammes; son diamètre est de 23 millim. Sa valeur, par rapport à la livre tournois, est de 1,0125. Le franc se divise en demis, cinquièmes, dixièmes, centièmes. Une pièce d'un franc, de deux francs, de cinq francs. Payer un franc. Payer deux francs.

— *Au marc le franc.* Façon de répartir ce qui doit être reçu ou payé par chacun, en proportion de sa créance, ou de son intérêt dans une affaire.

FRANCA. s. f. Bot. Section du genre frankenie.

★ **FRANÇAIS, AISE.** adj. Qui est de France. Peuple français. Femme française. Soldat français.

— *Cela n'est pas français.* Se dit d'un propos contraire à l'honneur, au sentiment national.

— *Être bon français.* Être attaché aux intérêts de la France.

— Qui croît en France. Tabac français.

— Qui appartient à la France, qui concerne la France ou ses habitants. Coutumes françaises. Mœurs françaises.

— Qui est écrit en français. Livre français. Qui traite de la langue française. Grammaire française. Dictionnaire français.

— Qui écrit ou a écrit en français. Écrivain français. Auteur français. Historien français. Poète français.

— *Théâtre-Français.* Théâtre de Paris consacré spécialement à la représentation des œuvres appartenant au répertoire classique. On y représente aussi les œuvres des auteurs contemporains jugées les plus remarquables. Le Théâtre Français remonte au XVIIe siècle, et jouit longtemps exclusivement du privilège de représenter la tragédie. On dit aussi elliptiq., *les Français*.

— Beaux-arts. *École française.* École qui tire son origine de l'école florentine, d'où sont sorties presque toutes les écoles italiennes; elle doit ses premiers encouragements à François Ier, dans la personne de Léonard de Vinci, qui eut pour élèves Jean Cousin et Ambroise Dubois. Jean Cousin fut son véritable fondateur. Autour de lui se groupent Musnier, d'Origny, Dubreuil; puis apparaissent Bernard de Palissy et Jean Goujon. Simon Vouet obtint la faveur de Louis XIII, pendant que Nicolas Poussin achevait sa vie dans un exil volontaire à Rome. Tous deux laissèrent quatre élèves devenus célèbres : Lesueur, Lebrun, Mignard et Dufresnoy. Lebrun obtint toute la faveur de Louis XIV, et Lesueur, fidèle à la nature, à la vérité, fut tenu à l'écart. Au XVIIIe siècle, la peinture décline sous l'influence de Boucher, mais bientôt Vien, et plus encore son illustre disciple David, ramènent dans l'art la pureté de la forme, le grand goût du dessin. Gros, Gérard, Girodet, ont soutenu dignement la gloire de leur maître. Le grand mouvement intellectuel et artistique qui s'est manifesté au commencement du XIXe siècle est marqué par les noms d'Ingres, de Delacroix, de Decamps, de David d'Angers, de Rude, etc., qui ont élevé au plus haut point les gloires de la peinture et de la sculpture françaises.

— *À la française.* loc. adv. À la manière les Français. S'habiller à la française.

— FRANÇAIS, AISE. s. Habitant, habitante de la France; celui qui est né, celle qui est née en France, de parents français. Un Français. Une Française. Le caractère des Français. Le génie des Français. Le génie des *Français* est de saisir vivement le côté ridicule des choses les plus sérieuses. (Voltaire.) Le *Français* est heureux, et l'Anglais cherche à l'être. (Id.) Tout *Français* est à craindre. (Id.) Cette affectation de parole et de maintien est ce qui rend généralement l'abord du *Français* repoussant et désagréable pour les autres nations. (J.-J. Rouss.) La gloire des *Français* égale leur valeur. (De Belloy.) Le *Français* est le seul peuple dont les mœurs peuvent se dépraver sans que le fond du cœur se corrompe ni que le courage s'altère. (Duclos.) L'amour-propre contribue à rendre le *Français* aimable; plus il croit plaire, plus il a de penchant à aimer. (Id.) La frivolité qui nuit au développement des talents et des vertus du *Français* le préserve en même temps des crimes noirs et réfléchis. (Id.) C'est dans Paris qu'il faut considérer le *Français*, parce qu'il est plus *Français* qu'ailleurs. (Id.) Vous ne trouverez pas de peuple aussi doux, aussi affable, aussi franc, aussi poli, aussi spirituel, aussi galant que le *Français*. (Rayn.) Les *Français* ont toujours l'art de se faire aimer. (Favart.) Fils aînés de l'antiquité, les *Français*, Romains par le génie, sont Grecs par le caractère. (Chateaubriand.)

— Ce ne fut guère que vers le Xe siècle que l'on commença à connaître le nom de *Français*, qui n'est qu'une dérivation de celui de Franc.

— *Roi des Français.* Titre donné à Louis XVI en 1789, pour remplacer celui de *roi de France* qui, croyait-on, impliquait la possession du sol et des habitants. Il fut aussi porté, après la révolution de 1830, par Louis-Philippe.

— *Le français.* s. m. La langue française. Apprendre, savoir, parler le français. Parler le bon français. Tous les étrangers qui ont de l'esprit se piquent de savoir le *français*. (Bouh.) Il n'y a guère de pays en Europe où l'on n'entende le *français*. (Id.) Un Allemand qui écorche le *français* nous fait moins de peine qu'un faux bel esprit qui ne dit que de beaux mots. (Id.) O monsieur Paul de Kock! voilà donc le *français* que vous apprenez à nos voisins! (Gér. de Nerval.)

— Fam. *Parler français comme une vache espagnole.* V. VACHE.

— Par extens. *Parler français.* Parler net, dire franchement et nettement ce que l'on pense, sans détour, sans équivoque, sans ambiguïté. Parlez français, qu'on vous entende. Ah! voilà qui est parler français. Pour parler *français*, il faut avoir dans l'âme un fonds de noblesse et de sincérité. (L. Veuillot.) || On dit dans le même sens *Parler bon français*.

— *Parler français à quelqu'un.* Parler à quelqu'un avec autorité et d'un ton menaçant.

— *Écrire en français.* Écrire correctement la langue française.

— Dans les collèges, on appelle *bon français* une traduction plus élégante qui se fait après la traduction littérale.

— *Entendre le français.* Comprendre la langue française.

— Fig. et fam. *Entendre le français.* Comprendre un avertissement, une menace, une réprimande, etc. S'il vous arrive jamais de prendre avec moi ces libertés, je vous traiterai comme vous le méritez; entendez-vous le *français*? (Trév.)

— *En bon français.* Franchement, sans ménagement.

— LANGUE FRANÇAISE. La langue française a été formée de la fusion du celtique, du latin et du tudesque. En effet, trois races se sont mêlées sur le sol de la Gaule : 1° la race celtique, qui l'occupait avant la conquête de Jules César; 2° la race romaine, qui y importa son gouvernement et ses lois; 3° enfin la race germanique, après l'invasion des Francs. De ces trois éléments, c'est certainement l'élément latin populaire, apporté par les légionnaires et les colons, qui a eu la plus grande influence sur la formation de la langue française, et ce n'est que par l'intermédiaire du bas-latin que les mots celtiques et tudesques ont passé dans notre idiome. Dès le VIIe siècle, le langage de la Gaule franque est un latin corrompu que les érudits ont appelé *langue rustique* ou *romane*, et dont le premier monument écrit est le fameux serment prêté par Louis le Germanique à son frère Charles le Chauve, en 842. Au midi, le *roman*, plus rapproché du latin, devint la *langue d'oc*, dont la littérature, brillante au XIIe et au XIIIe siècle, disparut avec la nationalité de la France méridionale, dans la guerre des albigeois. Cette langue a formé les divers patois du Midi. Le *roman* du Nord ou *langue d'oïl*, plus rude et plus mélangé de tudesque, se divisait en plusieurs dialectes : le bourguignon, le normand, le picard et le dialecte parlé dans l'Île de France; celui-ci, désigné par le nom de *français*, domina peu à peu les autres à mesure que s'étendaient les domaines des rois de France, et devint la langue française. Cette langue se modifia peu à peu pendant tout le moyen âge, se polit et se perfectionna avec les grands écrivains du XVIe siècle, et prit sa forme définitive avec Malherbe, Balzac, Descartes, au moment où se fondait l'Académie française.

— LITTÉRATURE FRANÇAISE. La littérature française apparaît au XIe siècle, dans les *chansons de gestes*, épopées des poètes ou *trouvères* de la langue d'oïl. Les poèmes du cycle carlovingien, consacrés à Charlemagne, à ses paladins, aux exploits guerriers des temps féodaux, étaient en strophes monorimes de quinze ou vingt vers de dix syllabes. Le plus célèbre de ces poèmes est la *Chanson de Roland*, attribuée à Théroulde; on cite, parmi les autres trouvères, Chrestien de Troyes. La vogue de ces chansons de gestes est remplacée peu à peu par celle des poèmes d'*Arthur* ou de *la Table ronde*, ou l'imagination romanesque se déploie plus à l'aise dans la peinture du mysticisme chevaleresque. Dans les romans d'*Alexandre* ou de *la Guerre de Troie*, l'antiquité est singulièrement travestie par les idées, les sentiments et les mœurs de la société féodale. Les trouvères Lambert le Court et Alexandre de Bernay, inventeur du vers *alexandrin*, ne sont pas exempts de pédantisme. A ces trois cycles s'ajoutent les épopées sur les croisades, sur la guerre des albigeois, etc. D'autres genres commencent d'ailleurs à paraître : les *Bestiaires*, sortes de poèmes didactiques; les *Fables*; les *Chansons*, qui célèbrent tous les sentiments et surtout l'amour, qui inventent de nouveaux rythmes et se produisent sous la forme de *rondeaux*, de *virelais*, de *ballades*, etc. Le roi de Navarre, Thibault de Champagne, est un des plus célèbres chansonniers du XIIIe siècle. C'est le XIIIe siècle qui a donné naissance aux *fabliaux*, contes où se déploie librement l'esprit railleur de la nation française. Les deux grandes œuvres de ce siècle sont l'épopée ironique du *Roman du Renard* et le *Roman de la Rose*, commencé par Guillaume de Lorris et terminé par Jean de Meung, au commencement du XIVe siècle. La prose est née après la poésie. Longtemps la philosophie, l'éloquence, l'histoire, renfermées dans les cloîtres, ont dédaigné la langue vulgaire et ne se sont servies que du latin. Le premier monument de la prose française est la *Conqueste de Constantinople*, par Geoffroy de Villehardouin; un siècle plus tard, Joinville, historien de saint Louis, écrit sa *Chronique*. Au XIVe siècle, la prose l'emporte sur la poésie; Froissart, dans sa *Chronique*, est le premier prosateur de profession; on écrit des romans, des fabliaux; il y a les moralistes, les chroniqueurs, parmi lesquels il faut citer Christine de Pisan, au temps de Charles V. Au XVe siècle, la prose domine encore, et Philippe de Comines est véritablement le premier historien moderne. Dans la poésie, les petits genres, ballade, rondeau, chanson, vaudeville, sont cultivés avec succès par Alain Chartier, Olivier Basselin, le créateur des *vaux de Vire*, Eustache Deschamps, Charles d'Orléans, et surtout François Villon. C'est le XVe siècle qui a vu naître notre théâtre. Déjà l'Église avait eu ses représentations grotesques ou naïves, comme la fête des Fous ou celle de l'Âne; les pieuses légendes qu'elle mettait en scène ont été l'origine des *mystères*. On aimait surtout à mettre sous les yeux de la foule le spectacle émouvant de la passion de Jésus-Christ; une confrérie s'organisa même pour la représenter, et, au commencement du XVe siècle, le premier théâtre régulier fut fondé à Paris par les *Confrères de la Passion*, qui jouèrent bientôt, outre les mystères, des *moralités*, sorte d'allégories froides et satiriques. Les *Enfants Sans-Souci* représentaient les *soties*, espèces de satires allégoriques qui étaient souvent de vraies comédies politiques; les *Clercs de la Basoche* donnaient leurs *farces* ou comédies populaires, dont *Maître Pathelin* est resté le type le plus célèbre.

Le XVIe siècle est l'âge de la Renaissance; on s'inspire des anciens, on s'efforce de faire passer dans les œuvres de notre littérature leurs idées, leur éloquence, les beautés de leur langage. L'ère de transition est marquée dans la poésie par Clément Marot, dans la prose par Marguerite de Valois. Dans son *Heptaméron*, l'aimable sœur de François Ier se distingue par la grâce et la délicatesse. Marot, plus correct que Villon, a moins de verve et de génie; il a échoué dans sa traduction des *Psaumes*, quand il a voulu aborder le genre sérieux; mais il porte un esprit tout français dans ses épîtres, ses rondeaux, ses ballades, ses épigrammes. Ronsard et les poètes de la pléiade, Jean Dorat, Joachim du Bellay, Remy Belleau, Ponthus de Thiard, Baïf, Jodelle, admirateurs passionnés de l'antiquité, veulent tout renouveler en littérature sous l'inspiration de la Grèce. Ils ont échoué dans la grande poésie, mais ils ont assoupli la langue poétique, créé de nouveaux tours, de nouveaux rythmes; on trouve dans Ronsard et ses disciples d'excellents sonnets, des chansons gracieuses, un vif sentiment de la nature, et Du Bartas, tout boursouflé qu'il est, a des accents énergiques dans son poème de *la Semaine*. La prose française, au XVIe siècle, a reçu également l'influence de la Renaissance. Rabelais, l'immortel auteur de *Gargantua* et de *Pantagruel*, est le peintre satirique de la société de son temps, et en même temps l'un de nos plus grands narrateurs par la force, la vivacité, la variété de son langage, l'exubérance de ses expressions et de ses images, l'audace de ses idées. Calvin apporte dans son *Institution chrétienne* la langue claire, logique, ferme et précise de la polémique et de la démonstration. Amyot, en traduisant les *Œuvres de Plutarque*, rivalise avec la simplicité élégante et claire du grec, et enrichit notre langue d'une foule d'expressions charmantes et de tours nouveaux. Montaigne est à la fois un de nos plus grands écrivains et un de nos plus grands penseurs; le style simple, nerveux, véhément et hardi de ses *Essais* donne un admirable relief à la pensée. Au-dessous de ces grands écrivains, on peut citer La Boétie, si énergique dans son traité *De la Servitude volontaire*; Pierre Charron, l'auteur du livre de *la Sagesse*; Brantôme, si Gaulois par la licence de ses récits; les auteurs de *Mémoires* : *le Loyal Serviteur*, biographe de Bayard; Tavannes, Montluc, dont les *Mémoires* ont été appelés par Henri IV la *Bible du soldat*; La Noue, Palma Cayet, Pierre de l'Estoile et la seconde Marguerite, la femme de Henri IV. N'oublions pas le chancelier de L'Hospital, Marillac, les auteurs de la *Satire Ménippée*, cet admirable pamphlet qui acheva la ruine de la Ligue, enfin Henri IV, dont les *Lettres* sont si vives et si spirituelles. Vers la fin du siècle, Bertaut et Desportes sont les échos affaiblis de l'école poétique de Ronsard; mais Mathurin Régnier est un véritable poète, dont les satires sont étincelantes de verve et d'originalité, et Agrippa d'Aubigné, poète, historien et soldat, s'élève souvent à l'éloquence dans son *Histoire universelle*, ses *Mémoires*, ses *Aventures de Fæneste* et ses *Tragiques*.

Le XVIIe siècle commence sans beaucoup d'éclat. Malherbe, malgré quelques belles strophes, est plutôt un critique qu'un véritable poète; Racan, dans ses *Bergeries*, n'a pas su éviter la monotonie; la poésie se réduit à des pièces légères où excellent Voiture, Sarrazin, Maynard, Gombaud, Benserade, etc. Au théâtre, Alexandre Hardy n'a d'autre mérite que la fécondité; de toutes les tragédies ou comédies de Mairet, Colletet, Boisrobert, Cyrano de Bergerac, Rotrou, etc., on ne peut guère citer que la *Sophonisbe* de Mairet, et le *Venceslas* de Rotrou. La prose achève de se former avec d'habiles rhéteurs comme Balzac et Voiture. Mais le grand siècle littéraire de la France s'ouvre avec la fondation de l'Académie française, 1635, la représentation du *Cid* de Corneille, 1636, et le *Discours sur la Méthode* de Descartes, 1637. C'est surtout au théâtre que brille la poésie française du XVIIe siècle, avec les noms des deux grands tragiques Corneille et Racine, et de l'incomparable poète comique Molière. A côté d'eux se placent le satirique Boileau, qui reprend avec plus de talent et d'autorité l'œuvre de Malherbe, et La Fontaine, le spirituel conteur et l'inimitable fabuliste. Au-dessous d'eux, rappelons quelques écrivains de mérite : au théâtre, le burlesque Scarron, les comiques Boursault, Regnard, qui prit une bonne part de la succession de Molière, Dufresny, Dancourt, Quinault, créateur de l'opéra; dans la poésie pastorale, Segrais, Mme Deshoulières, Fontenelle; dans la poésie badine, Chapelle, Bachaumont, La Fare, Chaulieu; le poète lyrique Théophile de Viau, etc. La prose ne s'élève pas moins haut que la poésie. A côté des grands philosophes, Descartes, Pascal, et des illustres écrivains sortis de l'Église, Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Massillon, brillent de remarquables écrivains, le polémiste Arnauld, Fléchier, Malebranche; les grands moralistes, La Rochefoucauld, La Bruyère, Nicole; les auteurs de *Mémoires*, le cardinal de Retz, Saint-Simon, Mme de Motteville, Mlle de Montpensier, Mme de Sévigné, avec ses charmantes *Lettres*; les historiens, Mézerai, Saint-Réal, Vertot; les romanciers, Mlle de Scudéry, Mme de La Fayette, et enfin, dans des genres plus difficiles à classer, Saint-Évremond, historien philosophe; Pellisson, le défenseur de Fouquet, Fontenelle, qui, dans sa *Pluralité des mondes*, est un véritable précurseur du XVIIIe siècle.

Au XVIIIe siècle, époque de lutte et de polémique, la prose l'emporte sur la poésie; elle est représentée d'abord par quatre grands génies : Voltaire, écrivain universel, poète, historien, philosophe, pamphlétaire, qui domine tout son siècle, et qui est à la fois l'écrivain le plus clair et le plus grand semeur d'idées de son temps; Montesquieu, l'historien philosophe, le profond penseur, le politique pénétrant qui a écrit l'*Esprit des lois*; Buffon, l'historien de la nature, calme et majestueux comme elle; J.-J. Rousseau, l'éloquent et paradoxal auteur du *Contrat social*, de l'*Émile*, de la *Nouvelle Héloïse*, etc. Au-dessous d'eux, nous trouvons Diderot, ce génie fougueux, passionné, inégal, et toute la phalange des encyclopédistes : d'Alembert, Condillac, Helvétius, d'Holbach, Marmontel, Grimm; le moraliste Vauvenargues; les romanciers Le Sage et l'abbé Prévost; le spirituel Chamfort; le chancelier d'Aguesseau, célèbre par ses plaidoiries, et Beaumarchais, avec ses mordants *Mémoires* judiciaires; Bernardin de St-Pierre, un des plus grands prosateurs de l'école de Rousseau; les historiens Duclos, Rollin, Raynal, Mably, Fréret; l'érudit Barthélemy, etc. La poésie ne brille guère qu'au théâtre. Ici encore, Voltaire est de beaucoup supérieur, dans la tragédie, à ses rivaux et à ses successeurs : Crébillon, Chateaubrun, Saurin, Lafosse, Lamotte, Lagrange-Chancel, de Belloy, Lemierre, Legouvé, La Harpe, Ducis, M.-J. Chénier, etc. Dans la comédie, Voltaire a moins réussi, mais nous avons des œuvres remarquables de Le Sage, de Destouches, de Gresset, de Piron, de Sedaine, de Desmahis, de Danchet, de Fuzelier, de Roy, de Palissot, de La Chaussée, surtout de l'ingénieux Marivaux et de l'étincelant Beaumarchais. La poésie pure a moins d'éclat; à part les poésies légères de Voltaire, les odes et cantates de J.-B. Rousseau, quelques poèmes badins tels que le *Vert-Vert* de Gresset, des passages inspirés dans Gilbert ou Malfilâtre, les fables de Florian, nous ne rencontrons guère que des versificateurs : les lyriques Le Franc de Pompignan, Écouchard-Lebrun; les érotiques Dorat, Gentil-Bernard, Bertin, Parny, etc.; les didactiques L. Racine, St-Lambert, Roucher, Delille. A la fin du siècle apparaît enfin un grand poète, André Chénier, que la hache du bourreau arrête dans son œuvre de régénération de la poésie française. Sous la Révolution, quelques écrivains élégants s'ajoutent à ceux que nous avons déjà nommés : Andrieux, Collin d'Harleville, Picard, etc., mais la littérature brille surtout dans le journalisme avec Camille Desmoulins, Loustalot, Louvet, Fauchet, Chancenetz, Rivarol, etc., et à la tribune avec Mirabeau, le plus grand de nos orateurs, Cazalès, Barnave, Vergniaud, Danton, Robespierre, etc.

Au début du XIXe siècle, nous trouvons trois grands écrivains : Joseph de Maistre, l'apôtre de l'ultramontanisme; Mme de Staël, qui propose de renouveler la littérature par l'imitation de l'Angleterre et de l'Allemagne, Chateaubriand, le précurseur d'une nouvelle école, l'école romantique, désireuse de s'affranchir des règles de plus en plus étroites de la littérature classique. Cette école nouvelle brille d'abord dans la poésie lyrique avec Lamartine, Victor Hugo, A. de Musset, et, au-dessous d'eux, Alfred de Vigny, Sainte-Beuve, Barbier, Théophile Gautier. Le chansonnier Béranger n'appartient à aucune école. Au théâtre, Casimir

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

Delavigne, puis Ponsard, essayent d'opposer la tragédie renouvelée sur des bases plus larges aux drames de V. Hugo, d'Alexandre Dumas père, d'Alfred de Vigny. La comédie est représentée par Scribe et d'illustres contemporains. Le genre littéraire le plus cultivé au XIXe siècle est certainement le roman; à côté des écrivains qui ont été surtout romanciers : Paul de Kock, Balzac, Stendhal (Henri Beyle), Mérimée, George Sand, Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Eugène Sue, Gustave Flaubert, nous pouvons citer Chateaubriand, Mme de Staël, Lamartine, Alfred de Vigny, Victor Hugo, etc. L'éloquence politique compte une foule de grands orateurs : Royer-Collard, Benjamin Constant, le général Foy, Martignac, Guizot, Thiers, Berryer, Lamartine, Jules Favre, Montalembert, Dufaure, Ledru-Rollin, Gambetta. Le pamphlet politique et le journalisme ont des représentants comme P.-L. Courier, Cormenin, Carrel, Marrast, Girardin, Veuillot, etc. La philosophie théologique a eu de Bonald, La Mennais; l'éloquence de la chaire, Ravignan, Lacordaire; la philosophie, Royer-Collard, Cousin, Jouffroy, Damiron, Joubert, Pierre Leroux, Proudhon, Littré, etc.; la critique, Villemain, Sainte-Beuve, Gustave Planche, Saint Marc Girardin, J. Janin, Théophile Gautier, Paul de Saint Victor. Mais c'est surtout dans les études historiques que s'est manifestée la supériorité littéraire du XIXe siècle, et, sans parler des érudits qui ont renouvelé le domaine de l'histoire, ne doit-on pas mettre au premier rang Augustin et Amédée Thierry, Fauriel, Guizot, Thiers, Mignet, de Barante de Tocqueville, Michelet, Edgar Quinet, Louis Blanc, Henri Martin, etc., etc. ?

FRANÇAIS (Cap). Géogr. V. CAP-HAÏTIEN.

FRANÇAISE (La). Géogr. V. LAFRANÇAISE.

★FRANC-ALLEU. s. m. Dr. féod. V. ALLEU.

FRANC-ALLEU. Géogr. Nom d'un ancien petit pays de France compris aujourd'hui dans l'arrondissement d'Aubusson (Creuse).

FRANC-ARCHER. s. m. (pr. *fran-kar-ché*). Hist. milit. Soldat appartenant à une milice instituée par Charles VII.

★FRANCATU. s. m. Hortic. Variété de pomme qui se conserve longtemps.

FRANC-BÂTIR. s. m. Dr. cout. Droit dont jouissaient certaines abbayes de prendre du bois dans une forêt pour entretenir et rétablir leurs bâtiments.

FRANC-BORD. s. m. Mar. Revêtement extérieur. || Pl., des *francs-bords*.

— P. et ch. Espace de terrain laissé libre sur le bord d'une rivière, d'un canal.

FRANC-BOURGEOIS. s. m. Dr. féod. Habitant d'une seigneurie qui était exempt de certaines redevances envers le seigneur. || Pl., des *francs-bourgeois*.

— Hist. Nom donné pendant les troubles de la Fronde aux partisans du duc d'Orléans.

— Arg. Nom donné à une variété de filous qui pipent l'argent en quêtant pour des infortunes imaginaires. On les appelle aussi *drogueurs de la haute*, parce que leurs manières sont du grand monde, leur politesse extrême.

FRANC-CANTON. s. m. Blas. Pièce à dextre, dans un carré.

FRANC-CARREAU. s. m. Jeu où l'on jette en l'air une pièce de monnaie, et où celui dont la pièce tombe le plus loin des bords d'un carreau gagne le coup.

FRANC-COMTOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Franche-Comté. Un Franc-Comtois, des Francs-Comtois. Une Franc-Comtoise. La nature ne s'est pas montrée avare envers la Franche-Comté, mais une certaine indolence naturelle aux Bourguignons en général, et aux *Francs-Comtois* en particulier, indolence qui se manifeste jusque dans leur accent, les a toujours empêchés de tirer le parti le plus avantageux possible des richesses qu'elle a mises à leur disposition. (Hennequin.)

— Linguist. *Le franc-comtois*. Le patois parlé en Franche-Comté.

— adj. Qui appartient à la Franche-Comté ou à ses habitants. Mœurs, coutumes franc-comtoises. Othon-Guillaume, que les historiens *francs-comtois* regardent comme leur premier comte, descendait d'Adelbert. (Hennequin.)

FRANC-DEVOIR. s. m. Dr. féod. Espèce de tenure féodale. || Ce que devaient payer les hommes de libre condition pour le pacage, etc.

— *Tenir à franc-devoir*. Occuper un bien pour lequel l'hommage et les droits féodaux ordinaires avaient été convertis en un droit quelconque, soit honorifique, soit utile.

FRANCE. Géogr. État de l'Europe occidentale, correspondant à la plus grande partie de l'ancienne *Gaule transalpine*. Comprise entre 42°20' et 51°5' lat. N., et entre 7°11' long. O. et 5°10' long. E., la France est bornée, au N. O., par la Manche et la mer du Nord; au N., par la Belgique, le Luxembourg; au N.-E., par l'Alsace-Lorraine jusqu'au canton de Berne, en Suisse; à l'E., par la Suisse et l'Italie; au S., par la Méditerranée et par l'Espagne; à l'O., par le golfe de Gascogne et l'océan Atlantique. La superficie de la France est de 528,576 kil. carrés, ou 52,857,675 hect., en y comprenant l'île de Corse. Elle a 956 kil. de long. du N. au S. sous le méridien de Paris, et 916 kil. de larg. de l'E. à l'O., entre le 48e et le 49e parallèle. Dans l'ordre de l'étendue territoriale, la France vient après la Russie, la Scandinavie, l'Allemagne et l'Austro-Hongrie. Le développement des côtes est de 2,640 kil., et celui des frontières de terre de 2,390 kil. Assise sur les deux grandes mers de l'Europe, l'Atlantique et la Méditerranée, elle est traversée par la ligne générale de partage des eaux de l'Europe, qui la divise en deux versants inégaux; elle s'appuie au S. E. sur les Alpes occidentales, qui la séparent de l'Italie, au S. O., sur les Pyrénées, qui la séparent de l'Espagne. On y voit encore (à l'E.) les chaînons parallèles du Jura, entre la Saône et la Suisse; au N. E., le système des Vosges (Vosges, Faucilles, Argonne, Ardennes); au centre, le Plateau central, qui s'appuie à l'E. sur les Cévennes orientales, au S. sur les Cévennes méridionales, et qui est surmonté par les monts d'Auvergne, les monts Dômes, etc. La France est arrosée par de nombreux cours d'eau navigables et comprend : une partie du versant de la mer du Nord (Moselle, Meuse, Escaut); le versant de la Manche (Somme, Seine, Touques, Orne, Vire, Rance, etc.); le versant du golfe de Gascogne (Blavet, Vilaine, Loire, Sèvres, Charente, Gironde, Adour, etc.); le versant de la Méditerranée (Aude, Hérault, Rhône, Argens, Var, etc.). La France renferme peu de lacs. Les plus considérables sont les lacs Léman ou de Genève, d'Annecy (Haute-Savoie), du Bourget (Savoie), de Grand-Lieu (Loire-Inférieure), de Saint-Point (Doubs), des Rousses (Jura), de Nantua (Ain), de Gérardmer (Vosges), etc.

— *Population et ethnographie*. La population de la France est actuellement d'environ 38,000,000 d'hab. C'est la plus homogène de l'Europe. Le fond est gallo-romain; il a absorbé les éléments germaniques (Francs, Bourguignons, Wisigoths, Normands), apportés par les invasions barbares du Ve au Xe siècle. L'usage du bas-breton dans une partie de l'ancienne Bretagne (1,000,000 d'individus), jadis de l'allemand dans l'Alsace et une partie de la Lorraine (2,300,000), du basque dans les Pyrénées occidentales (200,000), du flamand en Flandre (environ 200,000), rappelle cependant les éléments primitifs de la nation. L'italien est encore la langue de la Corse et du pays de Nice.

— *Climat*. La France jouit d'un climat tempéré, mais qui n'a pas partout le même caractère. De là la division du territoire en cinq zones d'après certaines conditions atmosphériques : 1° climat du N. E. ou vosgien, froid, mais sec; 2° climat séquanien ou du N.-O., froid, humide et brumeux; 3° climat du S.-O. ou girondin; 4° climat du S.-E. ou rhodanien; comme le précédent, il est plus tempéré que les deux premiers; 5° climat du S. ou méditerranéen, délimité par une sorte de triangle dont les sommets seraient Viviers, Montpellier et Marseille. La température moyenne est à Dunkerque de 9°4, et à Marseille de 14° 08, au-dessus de 0. Au point de vue agricole on a partagé la France en quatre zones marquées par la culture en grand de l'olivier, du maïs, de la vigne et du pommier. La première, celle de l'olivier, est limitée au N. par une ligne allant des sources de la Garonne à Die sur la Drôme; la seconde, celle du maïs, par une ligne qui va de l'embouchure de la Gironde au confluent de la Lauter et du Rhin; la troisième, celle de la vigne, par une ligne tirée de l'embouchure de la Loire à Mézières; la quatrième, comprend le reste de la France septentrionale. Il est évident, d'ailleurs, que cette division générale du sol ne saurait être bien rigoureuse.

— *Agriculture*. On évalue la surface des terres arables à environ 27,000,000 d'hectares. Les trois cinquièmes sont occupés par la culture des céréales : le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin. La pomme de terre est cultivée sur tout le territoire. Puis viennent : les légumes secs, haricots, pois, lentilles, etc.; la betterave, le colza, la navette, l'œillette, le chanvre, le lin; le houblon, au Nord; le mûrier dans le Sud-Est; l'olivier dans l'extrême Midi. La vigne se cultive dans toute la région du Midi, dans les Charentes, la Bourgogne, la Champagne, etc. Les forêts occupent 8,000,000 d'hectares; les prairies naturelles, 5,000,000; les prairies artificielles 3,000,000; les pâtures, landes et pâtis, 3,000,000. La statistique des animaux domestiques donne les résultats suivants : 3,000,000 de chevaux, 400,000 ânes, 330,000 mulets, 12,000,000 d'animaux de race bovine, 30,000,000 de bêtes à laine, 5,300,000 porcs, 1,800,000 chèvres. On porte à environ six milliards la valeur de la production agricole.

— *Richesses minérales*. La France possède des mines de combustible que l'on divise en trois catégories : anthracite, houille et lignite. On exploite aussi le bitume et la tourbe. On trouve des mines de fer dans plus de quarante départements, des mines de galène argentifère, d'alquifoux, de manganèse, d'antimoine, de cuivre. Beaucoup de départements du littoral ont des marais salants; il y a des mines de sel gemme dans l'Est et dans l'Ariège. Les carrières sont très nombreuses : elles fournissent le granit, le porphyre, le basalte, la lave, la pierre lithographique, l'ardoise, le grès, la pierre meulière, le silex. On exploite encore l'argile, la terre à faïence, la pierre à chaux, la pierre à plâtre, etc. Enfin on constate un millier de sources minérales : celles des deux Bagnères, de Bourbonne-les-Bains, d'Aix-en-Savoie, de Plombières, du Mont Dore, de Vichy, de Bourbon-l'Archambault, de Forges, de Barèges, de Cauterets, des Eaux-Bonnes, d'Enghien, de Balaruc, de Néris, etc., sont les plus connues.

— *Gouvernement*. D'après la constitution de 1875, qui a organisé les pouvoirs de la république française, le pouvoir législatif s'exerce par deux assemblées : la chambre des députés, nommée par le suffrage universel et le sénat, dont les membres sont choisis par les délégués des conseils municipaux, les conseillers d'arrondissement, les conseillers généraux et les députés de chaque département. Ils sont au nombre de 300, élus pour neuf ans et renouvelables par tiers tous les trois ans. Le sénat a, concurremment avec la chambre des députés, l'initiative et la confection des lois. Les députés sont élus pour quatre ans. D'après la constitution, le président de la république doit être élu à la majorité absolue des suffrages, par le sénat et par la chambre des députés, réunis en assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans. Il est rééligible. Lui aussi a l'initiative des lois; mais il exerce surtout le pouvoir exécutif par l'intermédiaire de ministres responsables. Pour la préparation des lois, il est assisté du conseil d'État, dont les membres sont nommés par lui. Le conseil d'État juge aussi les appels du contentieux administratif. La constitution ne peut être révisée que par l'assemblée nationale.

— *Divisions administratives*. La France comprend 86 départements et le territoire de Belfort, qui se divisent en 362 arrondissements, 2,868 cantons et 36,098 communes. Le département est administré par un *préfet*, assisté d'un conseil de préfecture; l'arrondissement par un *sous-préfet*; le canton n'a pas d'autorité civile spéciale; la commune est dirigée par un *maire*, secondé par un ou plusieurs *adjoints*. Des *conseils généraux*, *d'arrondissement* et de *commune* (ou *municipaux*) contrôlent l'administration des préfets, des sous-préfets et des maires.

— *Organisation judiciaire*. L'assemblée constituante de 1789 et le consulat ont fondé l'ordre judiciaire en vigueur. Il y a dans chaque canton une *justice de paix* et un *tribunal de simple police*, dans chaque arrondissement un *tribunal de première instance* chargé de juger les affaires civiles et les délits, dans chaque département une *cour d'assises* pour les crimes, enfin pour plusieurs départements une *cour d'appel* qui reçoit les appels des jugements rendus par les tribunaux de 1re instance. Les cours d'appel sont au nombre de 26. Au sommet de la hiérarchie est la *cour de cassation*, siégeant à Paris : elle a pour mission de maintenir l'uniformité de la jurisprudence en réformant ou cassant les jugements rendus contrairement à la loi ou aux règles de la procédure.

— *Divisions ecclésiastiques*. La France renferme 86 diocèses catholiques (17 archevêchés et 69 évêchés), sans compter les diocèses créés aux colonies. Il y a un archevêché à Alger, les deux évêchés d'Oran et de Constantine en dépendent. Ceux de Saint-Denis (Réunion), de Saint-Pierre (Martinique) et de La Basse-Terre (Guadeloupe) sont suffragants de Bordeaux. À côté de chaque évêque ou archevêque sont des *vicaires généraux* et un *chapitre*. Le diocèse se divise en *paroisses*, qui portent le titre de *cures* ou de *succursales*, suivant qu'elles sont placées dans un chef-lieu de canton ou dans de simples communes. Les cures sont administrées par des *doyens* inamovibles, tandis que les succursales ont des *desservants* amovibles, nommés par l'évêque et placés sous la surveillance des curés ou doyens. Un séminaire, établi au chef-lieu de chaque diocèse, est chargé de l'instruction spéciale des aspirants à la prêtrise. On évalue à plus de 43,000 le nombre des membres du clergé français : à la tête sont des cardinaux, dont le nombre est indéterminé. Il y a en France 35,400,000 catholiques environ. Le *protestantisme* et le *judaïsme* sont reconnus par la loi, et, comme le catholicisme, reçoivent une subvention de l'État. Les protestants de la *confession d'Augsbourg* (luthériens) se rencontrent surtout à Paris, dans le Doubs et dans l'Est. À leur tête est un *directoire* qui siège à Paris; au-dessous sont des *inspections*, des *consistoires*, des *conseils presbytéraux* et des *pasteurs*. Les protestants de l'*Église réformée* (calvinistes) ont à leur tête un *conseil central* siégeant à Paris; au-dessous sont des *consistoires*, des *conseils presbytéraux* et des *pasteurs*. Leur faculté de théologie est à Montauban. Le nombre des protestants s'élève à 580,000 de toutes communions. Les israélites ou juifs ont un consistoire central à Paris, et, de plus, des synagogues (principalement à Paris, à Nancy, à Bordeaux, Marseille, Bayonne et Lyon). On compte 50,000 israélites en France.

— *Instruction publique*. L'organisation de l'instruction publique date du règne de Napoléon Ier, qui fonda l'*université impériale* en 1806, et divisa le territoire en un certain nombre de circonscriptions appelées *académies*. L'administration de l'instruction publique est dirigée par un ministre spécial, qui est assisté d'un *conseil supérieur* dont les sessions sont temporaires, et d'*inspecteurs généraux*, pour l'enseignement supérieur, pour l'enseignement secondaire et pour l'enseignement primaire. Chaque académie est administrée par un recteur assisté d'un conseil académique et d'*inspecteurs d'académie*. L'instruction primaire est, dans chaque département, placée sous la surveillance du préfet, avec le concours d'un inspecteur d'académie et d'un conseil départemental; les écoles sont visitées par des inspecteurs spéciaux de l'instruction primaire. Il y a trois ordres d'établissements : 1° les facultés de théologie, de médecine, de droit, de lettres, de sciences, et les écoles secondaires de médecine et de pharmacie, où se donne l'enseignement supérieur; 2° l'École normale supérieure, l'École normale supérieure de filles, les lycées, les lycées de filles et les collèges communaux, qui sont des établissements publics, les petits séminaires, qui sont les établissements ecclésiastiques, enfin les institutions et pensions tenues par des particuliers, où se donne l'enseignement secondaire; 3° les écoles normales primaires, les écoles primaires publiques ou libres, et au-dessous les salles d'asile, où se distribue l'enseignement primaire. En dehors des établissements que nous venons d'indiquer, sont de grandes écoles et d'autres institutions d'une nature spéciale, dépendant de divers ministères. Ce sont le *Collège de France*, le *Muséum d'histoire naturelle*, les *Cours de langues orientales* de la Bibliothèque nationale, l'*École des Chartes*, l'*École française d'Athènes*, etc. (Instruction publique); l'*École polytechnique*, l'*École militaire* de Saint Cyr, le *Prytanée* de La Flèche, l'*École d'application d'artillerie* à Fontainebleau, l'*École de cavalerie* de Saumur, etc. (Guerre); l'*École navale* de Brest, les *Écoles d'hydrographie*, etc. (Marine); l'*École des ponts et chaussées*, l'*École des mines*, l'*École centrale des arts et manufactures*, le *Conservatoire des arts et métiers* à Paris, les *Écoles des arts et métiers* de Châlons-sur-Marne, d'Aix et d'Angers; les *Écoles des mineurs* de Saint Étienne et d'Alais (Travaux publics); l'*École forestière* de Nancy, les *Écoles vétérinaires* d'Alfort, de Lyon et de Toulouse, etc. (Agriculture); le *Conservatoire de musique et de déclamation*, les *Écoles des beaux-arts* de Paris et de Rome (Beaux-Arts). Enfin viennent le *Bureau des longitudes* et l'*Observatoire de Paris* et les cinq *Académies* qui composent l'*Institut de France*.

— *Armée*. Tout Français reconnu propre au service militaire doit faire partie de l'armée active pendant 5 ans, de la réserve de l'armée active pendant 4 ans, de l'armée territoriale pendant 5 ans, de la réserve de l'armée territoriale pendant 6 ans. Le territoire est divisé en 18 régions et en subdivisions de régions. Les chefs-lieux de régions sont : Lille, Amiens, Rouen, Le Mans, Orléans, Châlons-sur-Marne, Besançon, Bourges, Tours, Rennes, Nantes, Limoges, Clermont-Ferrand, Grenoble, Marseille, Montpellier, Toulouse et Bordeaux. Il y a donc 18 corps d'armée; chacun de ces corps comprend : 2 divisions d'infanterie, 1 brigade de cavalerie, 1 brigade d'artillerie et un escadron du train des équipages. Mais on trouve encore, en dehors, des bataillons de chasseurs, des régiments d'artillerie, de cavalerie, du génie, les bataillons d'artillerie de forteresse et les garnisons de Paris, de Lyon et des environs. Les troupes de l'Algérie forment le 19e corps, qui a une organisation spéciale. L'administration militaire comprend, en dehors des hommes appelés à combattre, un personnel assez considérable attaché à l'intendance, au service de santé, aux subsistances, à l'habillement et au campement des troupes, etc. Le service des places fortes est confié au génie; il comprend 28 directions pour le continent et 3 pour l'Algérie. Celui de l'armement des troupes et des places, des poudres, etc., entre dans les attributions de l'artillerie, qui comprend 30 directions. La gendarmerie comprend : la gendarmerie départementale de l'intérieur, la gendarmerie d'Afrique, la gendarmerie mobile, la garde républicaine de Paris et la gendarmerie coloniale. La gendarmerie départementale est divisée en 30 légions. Il y a, dans chaque légion, autant de compagnies qu'elle dessert de départements, sauf pour celle de la Corse, qui comprend deux compagnies. Les principaux établissements dépendant du ministère de la guerre sont l'hôtel des Invalides à Paris, la fonderie de canons de Bourges, les manufactures d'armes de Châtellerault, Saint-Étienne et Tulle, les ateliers de construction pour les équipages militaires de Tarbes, de Vernon, d'Avignon, d'Angers et de Puteaux, etc.

— *Organisation maritime*. Le littoral de la France est divisé en 5 *préfectures* ou *arrondissements*, 13 *sous-arrondissements*, 60 *inscriptions* ou *quartiers*. À la tête de chaque préfecture est un *vice-amiral* ou un *contre-amiral*; dans chaque sous-arrondissement, un *commissaire général*; dans chaque quartier, un *commissaire*, etc. Les ports militaires de la France, Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon, sont les mêmes que les cinq chefs-lieux de préfectures maritimes. La totalité des bâtiments de guerre était, au 1er janvier 1885, de 538 vaisseaux, montés par 42,000 hommes d'équipage. Il y a en outre quatre régiments d'infanterie de marine, le corps d'artillerie de marine, le génie de marine, la gendarmerie, etc. L'administration de la marine, outre les chantiers établis dans les ports militaires, possède les quatre usines d'Indret (machines à vapeur), de Ruelle et Saint-Gervais (fonderies de canons), de La Chaussade, à Guérigny (ancres, câbles, etc.). L'École navale est établie dans la rade de Brest.

— *Finances*. L'organisation financière est, comme toutes les autres, calquée sur la division départementale. Dans chaque canton, il y a un ou plusieurs percepteurs; dans chaque arrondissement, un receveur particulier; dans chaque département, un trésorier payeur général; ce dernier correspond avec le ministre des finances, résidant à Paris. Les agents des contributions indirectes et de quelques autres administrations spéciales versent, comme les percepteurs, les fonds qu'ils ont reçus dans la caisse des receveurs particuliers, qui à leur tour

les versent dans la caisse des trésoriers-payeurs généraux. Tous les fonctionnaires de l'ordre financier sont contrôlés par des *inspecteurs des finances* et par la *cour des comptes*, qui siège à Paris. Le budget s'élève à environ 3 milliards et demi de francs pour les dépenses. Les recettes, qui s'élèvent à une somme équivalente, sont alimentées par le produit des contributions directes, de l'enregistrement et des domaines, des forêts, des postes, des douanes et contributions indirectes, etc. La dette publique est d'un capital nominal d'environ 23 milliards. Les intérêts absorbent 718 millions de francs, non compris le service de l'amortissement et les intérêts de la dette flottante.

— *Industrie*. Les industries textiles forment une des branches importantes de la fabrication indigène. On travaille le lin et le chanvre dans le Nord, la Sarthe, le Maine-et-Loire, la Seine-Inférieure, etc. L'industrie cotonnière est surtout florissante en Normandie, dans l'Aisne, le Nord, le Pas-de-Calais, les Vosges, etc. Le travail de la laine se fait notamment dans les Ardennes, dans le Nord, dans la Marne, l'Eure, l'Hérault, etc. La production de la soie est la base d'une grande industrie exercée principalement dans le bassin du Rhône (Lyon). La fabrication de la dentelle, concentrée dans une vingtaine de localités (Arras, Alençon, Chantilly, Caen, Bayeux, Mirecourt, Le Puy, etc.), crée autant de produits que tous les autres pays ensemble. Les industries relatives à l'habillement sont la bonneterie (Aube, Somme, Cévennes, Paris, etc.); la ganterie (Paris, Annonay, Grenoble, etc.); vêtements confectionnés (Paris). L'industrie du fer est la première de celles qui mettent en œuvre les richesses cachées du sol; le Nord, les Ardennes, la Haute-Marne, la Loire, la Nièvre, le Cher, Saône-et-Loire, Meurthe-et-Moselle, sont au premier rang. Les autres industries métallurgiques n'ont qu'une importance médiocre : on ne peut guère citer que le cuivre, le plomb, le zinc. Les métaux précieux sont eux-mêmes la matière première de plusieurs industries, l'orfèvrerie, la bijouterie, etc., qui ont pour centres principaux Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, etc. La fabrication de l'horlogerie a surtout pour siège Besançon, et, dans le Jura, Morez. A Paris, on s'occupe spécialement du montage des pendules. La fabrication du sucre de betterave appartient surtout à l'Aisne, au Nord, à l'Oise, au Pas-de-Calais et à la Somme; celle du cidre, à la Normandie et à la Bretagne. A la tête des industries céramiques se placent, pour la faïence et la porcelaine, la Haute-Vienne, la Gironde et le Var; pour la poterie et la briqueterie, la Vienne, la Seine, la Sarthe, le Var et le Puy-de-Dôme; on doit citer encore les établissements de Sèvres (porcelaine), de Saint-Gobain (glaces), de Baccarat, Cirey, Saint-Louis (cristaux), etc. Les papeteries les plus importantes sont dans la Charente, le Pas-de-Calais, Seine-et-Oise, l'Isère, les Vosges, etc. Les industries suivantes sont réparties dans toutes les régions de la France : bière, alcools, cuirs et peaux, produits chimiques, matières grasses, os, ivoire, noir animal, imprimerie, bois ouvrés, ébénisterie, etc.

— *Commerce*. On évalue le commerce intérieur de la France à 30 ou 40 milliards de francs; mais il est difficile d'avoir à ce sujet des données précises. Le commerce extérieur est plus facile à déterminer, grâce à l'existence des états de douanes. Les importations consistent en soie, coton et laine, sucre, laine en masse, houille, tabac, graines oléagineuses, céréales, bois, peaux brutes, lin, café, indigo, cuivre, bestiaux, etc. Les exportations consistent principalement en produits fabriqués, tandis que les matières premières composent la meilleure partie des articles importés; elles portent sur les tissus de soie, de coton et de laine, les cérérales, la tabletterie et la bimbeloterie, le sucre raffiné, les vins, les peaux ouvrées, la poterie, les cristaux, les tissus de lin et de chanvre, le papier, les ouvrages en métaux, la parfumerie, etc. Les pays avec lesquels nous avons les relations les plus importantes sont l'Angleterre, les États-Unis, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, l'Algérie, l'Espagne, la Suisse, la Turquie, l'Hindoustan, la Russie, le Brésil, la Hollande, etc. La valeur du commerce extérieur (importation et exportation réunies) s'élève à 9 milliards de francs environ. Il s'opère surtout par la voie de mer. Les ports maritimes prennent part, dans la proportion de 70 pour 100, dans le trafic de la France avec les étrangers. Les principaux sont Marseille, Le Havre, Bordeaux, Nantes, Rouen, Dunkerque, Boulogne, Calais, Cette, Dieppe, etc. L'effectif de la marine marchande est d'environ 15,000 navires jaugeant 1,000,000 de tonnes; sur ce chiffre, il y a près de 700 bâtiments à vapeur représentant 300,000 tonneaux. La grande pêche occupe environ 700 navires, montés par 15,000 hommes d'équipage, et jaugeant 80,000 tonneaux.

— *Viabilité*. Au commerce se rattachent les voies de communication qui facilitent l'échange des produits. En 1885, il y avait 31,000 kil. de chemins de fer exploités, 38,000 kil. de routes nationales et 18,000 kil. de routes départementales, sans compter les chemins vicinaux. Enfin, outre 5,000 kil. de canaux, la France disposait de 8,400 kil. de navigation réelle à l'aide des rivières.

— *Télégraphie électrique*. En 1883, elle présentait 90,000 kil. de lignes, et 330,000 kil. de fils.

— *Colonies*. Les colonies actuelles de la France sont : 1° En *Afrique*, l'Algérie, au N.; le Sénégal, Gorée et les comptoirs de la Guinée, du Gabon et du Congo à l'O.; la Réunion, Sainte-Marie-de-Madagascar, Mayotte, Nossi-Be, une partie de Madagascar, etc., au S.-E.; enfin les comptoirs de la mer Rouge; 2° En *Asie*, cinq villes de l'Hindoustan (Pondichéry, Karikal, Yanaon, Chandernagor et Mahé), la Basse-Cochinchine et le Tonkin; 3° En *Amérique*, Saint-Pierre et Miquelon, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe et ses dépendances, Saint-Barthélemy, la moitié de l'île Saint-Martin; 4° En *Océanie*, la Nouvelle-Calédonie, les Marquises, Tahiti et les archipels Gambier et Pomotou. L'étendue des possessions directes de la France est évaluée à 800,000 kil. carrés environ, et leur population à 12,000,000 d'habitants. En outre, la Tunisie, au N. de l'Afrique, les Comores, près de Madagascar, le royaume de Cambodge et l'Annam, en Asie, sont sous le protectorat de la France.

— *Poids et mesures*. Les poids et les mesures sont réglés par la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795), et suivant le système métrique décimal, dont l'unité fondamentale est le mètre. Ce système, adopté, en tout ou en partie, par la plupart des États civilisés, a été rendu obligatoire en France par la loi du 4 juillet 1837. || L'unité des mesures de longueur est le *mètre*, base de tout le système, équivalant à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre; ses multiples sont : le *décamètre*, l'*hectomètre*, le *kilomètre* et le *myriamètre*; ses sous-multiples sont : le *décimètre*, le *centimètre* et le *millimètre*. || La mesure itinéraire la plus usuelle est le kilomètre, mais on compte aussi par *lieues* de quatre kilomètres. Dans la marine, on emploie encore les mesures suivantes : la *lieue marine* ou *géographique*, de 5,556 mètres ou un 20e de degré; le *mille marin* de 1,852 mètres ou un 60e de degré; la *brasse* vaut 1 m.624; le nœud, 15 m.432, et l'encâblure, 200 mètres. || L'unité des mesures de surface est le *mètre carré*; pour les mesures de superficie agraire, on emploie l'*are*, carré de dix mètres de côté, qui a pour multiple l'*hectare*, et pour sous-multiple le *centiare*. || Les mesures de capacité sont : 1° pour les volumes en général, le *mètre cube*; 2° pour le bois de chauffage, le *stère*, qui équivaut au mètre cube; 3° pour les grains et les liquides, le *litre*, qui égale un décimètre cube et dont les multiples et sous-multiples usités sont le *décalitre*, l'*hectolitre*, le *décilitre*, le *centilitre*. || L'unité de poids est le *gramme*, qui pèse un centimètre cube d'eau distillée, à son maximum de densité. Les multiples sont le *décagramme*, l'*hectogramme* et le *kilogramme*; les sous-multiples, le *décigramme*, le *centigramme* et le *milligramme*. Le *quintal métrique* vaut 100 kilogrammes, et le *tonneau de mer* ou la *tonne*, 1,000 kilogrammes.

— *Monnaies*. L'unité monétaire est le *franc*, poids de 5 grammes d'argent au titre de 9 dixièmes. Il se divise en décimes et centimes. Les monnaies réelles sont : en or, les pièces de 5, 10, 20, 50 et 100 francs; en argent, les pièces de 1, 2 et 5 francs, et de 0 fr.20 et 0 fr.50; en bronze, les pièces de 1, 2, 5 et 10 centimes. La France, la Belgique, la Suisse et l'Italie ont formé une Union monétaire, ouverte aux autres nations, pour l'uniformité du système des monnaies. La Grèce a adhéré et des adhésions partielles se font chaque jour. En vertu de la convention qui a formé cette union, le titre des pièces d'argent de 0 fr.20, 0 fr.50, 1 et 2 francs, a été abaissé à 835 millièmes.

— *Histoire*. La France porta d'abord le nom de Gaule. Conquise par Jules César, elle fut envahie, au ve siècle, par les barbares, qui y fondèrent d'abord trois grands royaumes : celui des Burgondes, celui des Wisigoths et celui des Francs. Ce dernier, avec Clovis, détruisit et absorba bientôt les autres, et donna son nom au pays. Nous donnons, d'après le Dictionnaire d'Histoire et de Géographie de M. Louis Grégoire : 1° le tableau de la formation territoriale de la France; 2° la suite des princes qui ont régné sur la France.

1° FORMATION TERRITORIALE DE LA FRANCE.

Après l'invasion qui mit fin à l'empire romain, après la formation et le démembrement de l'empire chrétien formé par les premiers Carlovingiens et surtout par Charlemagne, le territoire français fut en quelque sorte démembré par les seigneurs aux IXe et Xe siècles; c'est la période du triomphe complet de la *féodalité*. La constitution de la France moderne a été, en grande partie, l'œuvre des Capétiens. Maîtres, à l'origine, de Paris, Orléans, Étampes, Compiègne et Melun, les rois de cette dynastie s'agrandirent aux dépens de la féodalité, des princes apanagés et enfin des étrangers. On peut distinguer trois périodes dans le lent travail d'où est sortie la France actuelle. Dans la première période, qui correspond au règne des Capétiens directs, 987-1328, les accroissements du domaine royal ont lieu par des empiétements successifs sur les vassaux du royaume de France. Il n'y a guère qu'une exception, celle de Lyon, qui relevait de l'empire, 1312. (Les noms en italique sont ceux des principales provinces données en apanages et ayant été par suite réunies plusieurs fois au domaine.)

Acquisitions.	*Date.*	*Règne.*
Gâtinais	1068	sous Philippe Ier.
Vexin français	1082	—
Vicomte de Bourges	1100	—
Amiénois, Vermandois, *Valois*	1185	sous Philippe II, Auguste.
Artois	1191	—
Normandie, Touraine, *Anjou*, *Maine*, Poitou	1203-1205	sous Philippe-Auguste.
Comté d'Auvergne	1209	—
Comté d'Alençon	1219	—
Vicomtés de Béziers et de Nîmes, Velay, Albigeois, duché de Narbonne	1229	sous saint Louis.
Comtés de Blois et de Chartres	1233	—
Gévaudan	1255	—
Perche	1257	—
Comté de Toulouse, Rouergue	1270	sous Philippe III, le Hardi.
Champagne et Brie	1285	sous Philippe IV, le Bel.
Flandre française	1305	—
Angoumois, *Marche*	1308	—
Lyonnais	1312	—

Dans la seconde période, sous la dynastie des Valois, 1328-1589, la couronne reprend surtout les apanages cédés par elle à diverses maisons d'origine royale. A l'ancienne féodalité elle enlève le Limousin, 1370, l'Aunis, 1371, la Guyenne, 1453, et la Bretagne, 1491. De plus, elle acquiert le Dauphiné, 1349, la Provence, 1481, et les Trois-Évêchés, 1552, en dehors des limites tracées par le traité de Verdun.

Dauphiné	1349	sous Philippe de Valois.
Limousin	1370	sous Charles V.
Aunis et Saintonge	1371	—
Guyenne, etc.	1453	sous Charles VII.
Bourgogne	1477	sous Louis XI.
Maine, *Anjou*, Provence	1481	sous Louis XI.
Bretagne	1491-1532	sous Charles VIII et François Ier.
Valois	1498	sous Louis XII.
Angoumois	1515	sous François Ier.
Duché d'Alençon	1527	—
Bourbonnais, *Marche*, *Dauphiné*, *Auvergne*, *Forez*	1527	—
Trois-Évêchés	1552	sous Henri II.

Dans la troisième période, qui commence avec l'avènement des Bourbons, 1589, si l'on retranche la réunion du patrimoine de Henri IV, opérée par ce prince lui-même, celle du comté d'Auvergne par Louis XIII et du Nivernais par Louis XIV, la France s'est accrue aux dépens des étrangers.

Limousin, Foix, Gascogne, Béarn, Navarre française, etc.	1589	sous Henri IV.
Bresse, Bugey, Gex, etc.	1601	—
Comté d'Auvergne	1605	sous Louis XIII.
Alsace	1648	sous Louis XIV.
Artois, Roussillon	1659	—
Nivernais	1665	—
Flandre française	1668	—
Hainaut, Cambrésis, Franche-Comté	1678	—
Lorraine	1766	sous Louis XV.
Corse	1768	—
Comtat-Venaissin	1790	sous Louis XVI.
Nice et Savoie	1860	sous Napoléon III.

DYNASTIES QUI ONT RÉGNÉ SUR LA FRANCE.

I. MÉROVINGIENS.

(Premiers chefs : Pharamond ? Clodion, 428; Mérovée, 448; Childéric Ier, 456.)

Clovis Ier, fils de Childéric Ier, règne en 481

Les quatre fils de Clovis :

Thierry Ier, à Metz	511
— a un fils, Théodebert Ier	534
— a un petit-fils, Théodebald	548-553
Clodomir à Orléans	511-524
Childebert Ier à Paris	511-558
Clotaire Ier à Soissons, seul roi depuis 558	511-561

Les quatre fils de Clotaire Ier :

Caribert à Paris	561-567
Gontran en Bourgogne	561-593
Sigebert Ier en Austrasie	561-575
— a un fils, Childebert II	575-596
a 2 petits-fils : Théodebert II (Austrasie)	596-612
Thierry II (Bourgogne)	596-613
Chilpéric Ier en Neustrie	561-584

Clotaire II, fils de Chilpéric Ier (seul roi depuis 613)	584-628
Dagobert Ier, seul roi	628-638

(Après Dagobert Ier, l'Austrasie et la Neustrie sont presque toujours séparées.)

Austrasie.	Neustrie.
Sigebert Ier. 638-656.	Clovis II... 638-656.
Childéric II. 656-673.	Clotaire III. 656-670.
Dagobert II. 673-679.	
Pepin d'Héristal, duc, 679-714.	Thierry III... 673-691; Clovis III..... 691; Childebert III. 695; Dagobert III.. 711
Charles Martel, 715-741, duc et maire du palais de Neustrie, comme Pepin d'Héristal et	Chilpéric III.. 716; Clotaire IV... 717; Thierry IV... 720; Interrègne... 737-741
ses deux fils : Carloman, duc, 741-747; Pepin le Bref, duc, 741-752	Childéric III. 741-752

II. CARLOVINGIENS

Pepin le Bref, roi en	752
Charlemagne (avec Carloman, jusqu'en 771)	768
Louis Ier, le Débonnaire	814
Charles Ier, le Chauve	840
Louis II, le Bègue	877
Louis III et Carloman	879
Charles II, le Gros	884
Eudes, Capétien	887
Charles III, le Simple	898
Robert Ier, Capétien	922
Raoul, Capétien, gendre de Robert Ier	923
Louis IV, d'Outremer	936
Lothaire	954
Louis V, le Fainéant	986

III. CAPÉTIENS.

Capétiens directs (987-1328).

Hugues Capet, roi en	987
Robert II	996
Henri Ier	1031
Philippe Ier	1060
Louis VI, le Gros	1108
Louis VII, le Jeune	1137
Philippe II, Auguste	1180
Louis VIII, le Lion	1223
Louis IX (saint Louis)	1226
Philippe III, le Hardi	1270
Philippe IV, le Bel	1285
Louis X, le Hutin	1314
Jean Ier (fils posthume de Louis X)	1316
Philippe V, le Long	1316
Charles IV, le Bel	1322

Branche des Valois (1328-1498).

Philippe VI de Valois	1328
Jean II, le Bon	1350
Charles V, le Sage	1364
Charles VI	1380
Charles VII	1422
Louis XI	1461
Charles VIII	1483

Branche de Valois-Orléans (1498-1515).

Louis XII	1498

Branche de Valois-Orléans-Angoulême (1515-1589).

François Ier	1515
Henri II	1547
François II	1559
Charles IX	1560
Henri III	1574

Branche des Bourbons (1589-1792).

Henri IV	1589
Louis XIII	1610
Louis XIV, le Grand	1643
Louis XV	1715
Louis XVI	1774-1792

Révolution.

Louis XVII (roi nominal)	1793-1795
République : Convention	1792-1795
Directoire	1795-1799
Consulat	1799-1804
Napoléon Ier (Bonaparte) empereur	1804-1814
Louis XVIII, roi (de nom depuis 1795), — de fait	1814-1815
Napoléon Ier de nouveau (les Cent-Jours)	1815
Napoléon II, proclamé	1815

Époque contemporaine.

Louis XVIII (seconde restauration)	1815-1824
Charles X	1824-1830
Louis-Philippe (branche d'Orléans)	1830-1848
Seconde république	1848-1852
Napoléon III, neveu de Napoléon Ier	1852-1870

République, le 4 septembre 1870.

— FRANCE (Duché de). Domaine primitif des Capétiens, comprenant le pays situé entre la Loire et la Seine, à l'E. de la Normandie et de la Bretagne, à l'O. de la Bourgogne et de la Champagne. Il renfermait, outre l'Ile-de-France, les comtés de Paris et d'Orléans, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Blaisois, le Chartrain et le S.-O. de la Picardie (Beauvaisis et partie de l'Amiénois).

— FRANCE (Ile-de-). V. ÎLE-DE-FRANCE.

— FRANCE (Ile de). V. MAURICE (Ile).

— FRANCE (Nouvelle-). Nom donné d'abord au Canada.

— FRANCE ÉQUINOXIALE. Nom donné, au XVIIe siècle, à la Guyane française.

— *France romaine*. La partie de l'empire des Francs qui était au midi de la Loire.

— *France teutonique*. La partie de l'empire de Clovis située au nord de la Loire.

— *France extérieure*. Nom que prirent les émigrés français (1791-1792), rassemblés dans les Pays-Bas autrichiens et dans les États limitrophes.

FRANCESCAS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nérac (Lot-et-Garonne); 1,100 hab.

FRANCESCONE. s. m. Métrol. V. LÉOPOLDONE.

* **FRANC-ÉTABLE (DE).** loc. adv. qui s'emploie dans la marine. On dit que deux vaisseaux s'abordent *de franc-étable*, lorsqu'ils présentent la proue pour s'enfoncer avec leurs éperons.

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

Dessiné et script A. Quibal, 12 Avenue d'Orléans, Paris

Paris. — Typ. Ch. U[illegible]gir.

★ **FRANC-FIEF.** s. m. Dr. féod. Héritage noble, féodal ou allodial. || Fief dont le seigneur était dispensé de faire à son seigneur suzerain l'hommage et le serment de fidélité. || *Droit de franc fief*. Taxe payée par un roturier lorsqu'il acquérait un fief; à partir de Charles V, il ne fut dû qu'au roi seul. || Somme que payaient au roi les églises, communautés, monastères qui possédaient des choses féodales ou censuelles non amorties. || Pl., des *francs-fiefs*.

FRANC-FILIN. s. m. Mar. Cordage dont la grosseur varie de quatre à neuf pouces de circonférence. || Pl., des *francs-filins*. || On dit aussi des *francs funins*.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN. Géogr. Ville de la prov. de Hesse (Prusse), sur la rive droite du Mein, a encore de vieux quartiers qui rappellent le moyen âge, mais aussi des rues neuves, de belles promenades, des monuments (cathédrale, le *Pfarrthurm*, le *Romer* ou hôtel de ville, le *Saalhof*, le palais de Tour-et-Taxis, la vieille Bourse, etc.); puis des écoles de médecine et de chirurgie, des beaux-arts, d'arts et métiers. C'est une ville ancienne, où l'on couronnait les empereurs; elle fut la capitale de la Confédération Germanique, de 1815 à 1866, et forma alors une république ou *ville libre*. Elle a été annexée à la Prusse en 1866. On y fabrique des tissus de soie, de laine, de coton, cartes à jouer, faïence, etc.; c'est l'un des principaux entrepôts du commerce allemand. Patrie de Gœthe, des Rothschild; traité de 1871 imposé à la France; 137,000 hab.

— FRANCFORT-SUR-L'ODER. Ville du Brandebourg (Prusse), à 80 kil. S.-E. de Berlin. Université de 1506 à 1810. Commerce considérable de toiles, soieries, pelleterie, maroquin, bonneterie, tabac, graine de lin, etc.; 52,000 hab.

— FRANCFORT. Capitale de l'État de Kentucky, sur la rive gauche du Kentucky (États-Unis); 4,000 hab.

FRANCFORTOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Francfort.

— adj. Qui appartient à Francfort ou à ses habitants.

★ **FRANC-FUNIN.** s. m. V. FUNIN.

FRANCHE-BARBOTTE. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de la loche, poisson d'eau douce qui ressemble au goujon. || Pl., des *franches-barbottes*.

FRANCHE-COMTÉ (*Comté de Bourgogne*). Géogr. Ancienne province de France, à l'E., entre la Lorraine, l'Alsace et le Rhône, à l'O. de la Suisse. Elle renfermait les différents chaînons qui forment le massif du Jura; elle était arrosée par la Saône, l'Ain, le Drugeon, l'Oignon, le Doubs, etc. Le sol est très accidenté et l'aspect souvent pittoresque; on y exploite fer, salines, marbre, tourbières. Il y a des vignobles renommés, on élève du gros bétail, et on fabrique beaucoup de fromages, par association, dans les fromageries de la montagne. Le travail du fer et du cuivre, l'horlogerie, la papeterie, la distillerie, etc., sont les principales branches de l'industrie. Habitée par les Séquanes, elle forma sous les empereurs la *Maxima Sequanorum*, appartint aux Bourguignons, aux Francs, fit, après 843, partie de la Lotharingie, de la Bourgogne cisjurane, du royaume d'Arles; eut des comtes, qui peu à peu devinrent presque indépendants; entra dans la maison française de Bourgogne à la fin du XIVe siècle; puis passa à la maison d'Autriche, et, après Charles-Quint, resta à l'Espagne, qui lui donna de larges *franchises*. Conquise par Louis XIV en 1668, puis en 1674, elle resta à la France par le traité de Nimègue, 1678. Elle forma un grand gouvernement militaire, composa le ressort du parlement de Besançon, et, réunie à la principauté de Montbéliard, a constitué les trois départements du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône.

FRANCHE-FITE. s. f. Foire dans laquelle les marchandises étaient affranchies de tout droit. || Pl., des *franches-fites*.

FRANCHE-LOTTE. s. f. Ichtyol. Poisson du genre cobitis. || Pl., des *franches-lottes*.

★ **FRANCHEMENT.** adv. (rad. *franc*, adj.). Prat. Avec exemption de dettes, de charges. Vendre une terre franchement et quittement.

— Par extens. Sincèrement, ingénument. Avouer franchement. Parler franchement. Se prononcer franchement pour une opinion. *Franchement*, il est bon à mettre au cabinet. (Mol.) Est-ce donc là médire, ou parler *franchement*? (Boil.) Si on ne veut pas faire de concession, il faut le dire; il faut déclarer *franchement* que la négociation n'est qu'un leurre. (Thiers.)

> J'aime Lenièrre et son original naif :
> Bien *franchement* le bonhomme s'estime.
> (LEBRUN.)

— Librement, avec hardiesse et précision. Exécuter un mouvement franchement.

FRANCHE-MULLE. s. f. Mamm. Quatrième estomac des ruminants.

FRANCHES. s. f. pl. Arachn. Famille comprenant les espèces qui ont les yeux latéraux de la seconde ligne au niveau des yeux intermédiaires de la même ligne, et formant avec eux une ligne droite.

FRANCHEVILLE. Géogr. Comm. du cant. de Vaugneray, arr. de Lyon (Rhône); 2,000 hab.

FRANCHI, IE. part. pass. du v. Franchir. S'empl. adjectiv. Fossé franchi. Fleuve franchi. Limites franchies. Bornes de l'honneur franchies. Difficultés, obstacles franchis. Et lorsque vous voyez cet intervalle *franchi* de la veille au lendemain, quelles réflexions profondes n'avez-vous pas faites? (De Lévis.) Nous nous embrassâmes; mais un premier coup était porté, une première barrière était *franchie*. (B. Constant.)

FRANCHIPANE. s. f. V. FRANGIPANE.

FRANCHIPANIER. s. m. V. FRANGIPANIER.

★ **FRANCHIR.** v. a. 2e conj. (rad. *franc*). Passer en sautant au-dessus de quelque chose. Franchir une haie, un fossé, une barrière.

— Traverser vigoureusement, hardiment, des lieux, des endroits difficiles, de grands espaces. Franchir les Alpes. Franchir une montagne, un fleuve, une rivière. Franchir les mers. Son bain tous ont *franchi* le lieu qui les sépare. (Del.) Après avoir *franchi* le détroit, les uns descendent vers le sud et longent les côtes de l'Afrique; les autres tournent vers le nord. (Barth.) La baleine franche parcourt onze mètres par seconde. Elle va plus vite que les vents alisés; deux fois plus prompte, elle dépasserait les vents les plus impétueux; trente fois plus rapide, elle aurait *franchi* l'espace aussitôt que le son. (Lacép.) Une vaine ambition ne leur en fait point *franchir* les précipices et les pics. (B. de St-P.)

— Fig. L'imagination franchit sans peine cet immense intervalle. Les moindres bruits viennent frapper les dômes de cet édifice, dont le silence n'a jamais *franchi* le seuil. (Chateaubriand.)

> Entre le trône et moi je vois un précipice,
> Il faut que ma fortune y tombe ou le *franchisse*.
> (VOLTAIRE.)

— Passer au delà. Néanmoins l'Aude à peine avait *franchi* son lit; mais le neuvième jour, le fleuve s'enfla rapidement. (L. Amiel.)

— Fig. Franchir les bornes du devoir, de la pudeur, de la modestie.

— Surmonter. Franchir toutes sortes de difficultés, toutes sortes d'obstacles.

— Fig. et fam. *Franchir le mot*. Dire crûment une chose. || Dire le mot essentiel. Il a franchi le mot, et a promis les vingt mille francs. || *Franchir le pas*. Se décider à une chose après avoir longtemps balancé. Il a balancé longtemps à se marier; enfin il a franchi le pas. || On dit dans le même sens: *Franchir le saut*, mais plus souvent *Faire le saut*.

— Mar. *Franchir une barre, un écueil, un récif*. Passer ces obstacles sans échouer, mais en les touchant par quelque point de la carène. *Franchir la lame*. S'élever sur la lame et passer franchement au delà. || *Franchir la pompe*. Assécher l'eau qui se trouve dans le vaisseau en pompant.

— Neutral. *Le vent franchit*. Il commence à devenir favorable.

— SE FRANCHIR. v. pron. Être franchi.

★ **FRANCHISE.** s. f. (rad. *franc*). Dans le sens le plus étendu, Liberté politique. Cette île a encore sa *franchise* naturelle que de si belles contrées ont perdue. (B. de St-Pierre.)

> Cesse de soupirer, Rome, pour ta *franchise*:
> Si je t'ai mise aux fers, moi-même je les brise.
> (CORNEILLE.)

— Dans un sens plus restreint, Exemption de certaines charges, de certaines servitudes, droit de s'administrer elles-mêmes, accordé à des villes, à des communes. Toutes les villes murées avaient des *franchises*. (Volt.) Il leur octroie de vastes *franchises* civiles. (E. Quinet.)

— Terre appartenant à des gens libres et francs. Terre exempte de charges.

— Droit d'asile. La franchise d'une église.

— Lieu qui possède ce droit. On ne saurait le prendre en ce lieu-là, c'est une *franchise*. (Acad.)

— *Franchise des quartiers*. Nom qu'on donnait autrefois à Rome au privilège en vertu duquel la juridiction ordinaire ne pouvait être exercée dans une certaine étendue de terrain autour des ambassades.

— Exemption, immunité de certaines taxes. La franchise a été accordée à ce port.

— *Franchise des lettres*. Exemption des droits de poste accordée à certaines lettres.

— *Franchise d'un lieu*. Avantage accordé à un lieu de recevoir les marchandises étrangères exemptes de toute taxe.

— *Lieu de franchise*. Se dit dans les divers sens qui précèdent. Pour lui tout votre empire est un lieu de *franchise*. (Corneille.)

— Faculté accordée aux ouvriers qui ne pouvaient acheter une maîtrise de travailler pour leur compte dans certains endroits.

— *Gagner sa franchise*. Pouvoir s'établir comme ouvrier dans un lieu de franchise.

— Fig. Liberté.

> Si, blessé des regards de quelque beau visage,
> Mon cœur de sa *franchise* avait perdu l'usage.
> (CORNEILLE.)

— Fig. Candeur, loyauté, sincérité. Parler avec franchise. Homme plein de franchise. Discours plein de franchise. La franchise du caractère. La franchise ne consiste pas à dire tout ce qu'on peut, mais à ne dire que ce qu'on pense. Vous voyez avec quelle *franchise* je leur rends ce pouvoir. (Corneille.) Qu'on soit tigre, si l'on veut; mais qu'on ait la *franchise* de déclarer ouvertement. (Du Tremblay.) Il faut vous parler avec la *franchise* que vous aimez. (J.-J. Rousseau.) La *franchise* convient à la force, au courage. (Jouy.) La *franchise* est à la politesse ce que l'ingénuité est à la beauté. (Dubay.)

> La *franchise* n'a point cette marche incertaine,
> Son langage naît persuade sans peine.
> (DE LAVAL.)

— B.-arts. Qualité de ce qui est franc, hardi. La franchise du crayon, du pinceau, du ciseau. La franchise du dessin, du coloris.

— *En franchise*. loc. adv. Sans payer de droits. Autoriser l'importation en franchise.

FRANCHISE ou **FRANCIE.** Géogr. Nom imposé à Arras par Louis XI, de 1477 à 1483, en punition de la fidélité des habitants à Marie de Bourgogne.

FRANCHISSABLE. adj. Qu'on peut franchir.

FRANCHISSEMENT. s. m. Action de franchir.

— Fortif. *Gradins de franchissement*. Gradins pratiqués dans un épaulement pour permettre aux troupes qui s'abritent de le franchir avec plus de facilité pour marcher en avant.

FRANC-HOMME. s. m. Dr. féod. Possesseur d'un fief exempt de servitude.

FRANCIA (François RAIBOLINI, dit le), Peintre, né à Bologne, 1450-1533. Compté par Raphaël au Pérugin et à Jean Bellini, il a fait des madones qu'admirait ce grand artiste. Son tableau de *Saint Sébastien* a longtemps servi de modèle à l'école de Bologne. Son fils, *Jacques*, mort en 1557, imita sa manière.

— FRANCIA (José-Gaspard-Rodrigo, dit le docteur), Dictateur du Paraguay, né à l'Assomption en 1756, était peut-être d'origine française. Nommé successivement consul avec un collègue, puis seul, dictateur pour trois ans, et, en 1817, dictateur à vie, il établit au Paraguay un despotisme qui s'appuyait, au dedans, sur une police vraiment inquisitoriale, et, au dehors, sur un isolement absolu à l'égard des étrangers. Administrateur unique du pays, il réussit du moins à donner quelque impulsion à l'agriculture et à l'industrie. Il mourut en 1840.

FRANCIADE. s. f. Philol. Poème épique sur la France et sur les Francs. *La Franciade* de Ronsard.

— Chron. Dans le calendrier républicain, Période de quatre ans, au bout de laquelle il fallait ajouter un jour à l'année commune.

FRANCIADE. Géogr. Nom donné à Saint-Denis (Seine), en 1793.

FRANCILLON. s. m. Arg. Français.

FRANCIN. s. m. Comm. Sorte de parchemin d'une qualité supérieure.

FRANCION ou **FRANCUS.** Fils prétendu d'Hector, qui, selon d'anciens chroniqueurs, serait venu s'établir en Gaule après la prise de Troie, et aurait fondé la nation française. Ce personnage fabuleux est le héros de *la Franciade* de Ronsard.

FRANCIQUE. adj. 2 g. Hist. Qui appartient aux Francs.

— Linguist. *Langue francique*. Ancien idiome des Francs.

— S'empl. subst. Vainqueur des Francs. Probus reçut le nom de Francique.

FRANCIS (Philippe), Publiciste anglais, né à Dublin, 1740-1818. Il siégea à diverses reprises, au parlement, de 1784 à 1807. On lui attribua, en 1816, les fameuses *Lettres de Junius*.

★ **FRANCISATION.** s. f. (pr. *fran-ci-za-cion*). Linguist. Action de franciser. La francisation d'un mot latin, d'un mot grec.

— Acte qui constate qu'un navire est français. Les navires français n'y sont assujettis qu'aux droits fixés pour la délivrance des actes de *francisation* et de congé. (E. About.)

★ **FRANCISCAIN.** s. m. Religieux de l'ordre de Saint-François d'Assise, approuvé par Innocent III en 1210 et par Honorius III en 1223. On appela aussi les franciscains *frères mineurs* et *cordeliers*. Voués à une pauvreté absolue, ils se distinguèrent par le talent de la prédication et le savoir; ils furent les rivaux des dominicains. Plus tard ils acquirent de grandes richesses, et il fallut établir dans l'ordre plusieurs réformes; de là les *frères mineurs de l'observance*, les *récollets*, les *capucins*. Dès 1212, les femmes furent admises dans l'ordre sous le nom de *clarisses*. Enfin, il y eut, en 1221, le *tiers-ordre* composé de séculiers.

— Adjectiv. Religieux franciscain.

FRANCISCÉE. s. f. (de *François Ier*, empereur d'Autriche). Bot. Genre de scrofulariées, établi pour une dizaine de petits arbrisseaux du Brésil, fort recherchés en Europe pour l'ornement des serres.

FRANCISCO (San-). Géogr. Ville de l'État de Californie (États-Unis), sur la magnifique baie de son nom, au fond de laquelle débouchent le Sacramento et le San-Joaquin; 235,000 hab. Chantiers de construction, fonderies, ateliers de machines, usines de toute espèce; commerce très important. On en tire principalement des métaux précieux, des céréales, des cuirs, des bois.

— FRANCISCO (San-). Ile, ville et baie de la province de Sainte-Catherine (Brésil). L'île, boisée et montueuse, a 25 kil. de long et 8 de large. Construction de navires.

— FRANCISCO (San-). Fleuve du Brésil, naît dans la Serra Tamandua (Minas-Geraës), et se dirige, du S. au N., jusqu'à Joazeiro, où il tourne à l'E., séparant les provinces de Pernambouc et d'Alagoas. Cours, 1,500 kil.

FRANCISCUS. s. m. Archéol. Sou de François Ier.

FRANCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Franciser. S'empl. adjectiv. Mot latin francisé.

— Qui a pris les manières françaises. Étranger francisé.

★ **FRANCISER.** v. a. 1re conj. (pr. *fran-ci-zé*). Donner une inflexion, une terminaison française à un mot étranger. Franciser un mot latin, un mot grec.

— Donner les mœurs, le caractère des Français. Capable de *franciser*, comme quelques écrivains, les patriarches et les prophètes. (L. Racine.)

— SE FRANCISER. v. pron. Être reçu dans la langue française. Ce mot a fini par se franciser.

— Fam. Prendre l'air, le maintien, les manières françaises. Il s'est francisé en peu de temps.

FRANCISME. s. m. Ancien syn. de GALLICISME, employé par Ramus.

★ **FRANCISQUE.** s. f. Arme des Francs. C'était une hache à deux tranchants dont le fer était épais, et le manche en bois et très court. Ils la lançaient de loin contre l'ennemi.

FRANC-JUGE. s. m. Membre de tribunaux secrets d'Allemagne aux XIVe et XVe siècles.

FRANCK. Famille de peintres flamands du XVIe et du XVIIe siècle. On cite parmi eux: *Jérôme*, peintre de Henri III, roi de France: il excella dans le portrait; *François*, dit *le Vieux*, 1544-1616, a laissé des tableaux conservés en Belgique, à Dresde et à Vienne; *Ambroise*, ou *le Vieux*, 1540-1619, surpassa ses deux frères; *Sébastien*, fils de François, 1575-1636, a réussi dans la peinture des batailles et le paysage; *François le Jeune*, son frère, 1580-1642, est l'auteur du *Christ entre les deux larrons*, et de *Laban cherchant ses idoles*, que possède le Louvre.

FRANC-LYONNAIS. Géogr. Ancien petit pays du Lyonnais (dans l'arrondissement actuel de Lyon). Les habitants, moyennant le payement de 3,000 livres tous les huit ans, étaient exempts de toutes redevances.

★ **FRANC-MAÇON.** s. m. Membre de la franc-maçonnerie. Un franc-maçon. || Pl., des *francs-maçons*.

— Fig. Je demande ce qu'étaient ces hiérophantes, ces *francs-maçons* sacrés qui célébraient leurs mystères antiques de Samothrace. (Volt.)

— On a dit dans ce sens *frimaçon*.

> Ci-gît .... Qui? Quoi? Ma foi! personne, rien.
> Un qui, vivant, ne fut valet ni citoyen,
> Juge, artisan, marchand, praticien,
> Homme des champs, soldat, robin, ni prêtre,
> Marguillier, ni même académicien,
> Ni *frimaçon*...
> (PIRON.)

★ **FRANC-MAÇONNERIE.** s. f. Association philanthropique et philosophique dont les membres s'engagent à garder les secrets de leur ordre, et se reconnaissent entre eux au moyen de certains signes. Ils ont pour symbole les instruments à l'usage de l'architecte et du maçon. La franc-maçonnerie, que la légende fait remonter à la construction du temple de Salomon, est issue en réalité des corporations de maçons qui élevèrent les grands édifices du moyen âge et qui s'étaient perpétuées en Angleterre. Elles y furent transformées au commencement du XVIIIe siècle en une vaste association qui s'étendit bientôt dans le monde entier et dont le but fut d'abord politique. Cette association prit une part secrète mais importante au mouvement philosophique et à l'agitation qui devait aboutir à la révolution française. Aujourd'hui, tout en soutenant et propageant les idées de liberté, de tolérance et d'égalité sur lesquelles elle est basée, la franc-maçonnerie est surtout une institution de fraternité et de bienfaisance. Être initié à la franc-maçonnerie. Appartenir à la franc-maçonnerie.

— Fig. Sentiment de sympathie entre gens qui exercent la même profession et qui ont les mêmes opinions. Il n'y a point de *franc-maçonnerie* plus puissante que celle du plaisir, du luxe et des arts. (H. Castille.)

FRANC-MAÇONNIQUE. adj. 2 g. Qui tient ou qui a rapport à la franc-maçonnerie ou aux francs-maçons.

FRANC-MAÇONNIQUEMENT. adv. D'une manière franc-maçonnique.

FRANC-MARIAGE. s. m. Mariage entre personnes de condition noble et libre. || Pl., des *francs-mariages*.

FRANC-MITOU. s. m. Nom donné autrefois à certains mendiants qui trompaient les personnes charitables et même les médecins en arrêtant par des ligatures les mouvements de l'artère du bras et en tombant dans des défaillances simulées. || Pl., des *francs-mitous*.

★ **FRANCO.** adv. Comm. Sans frais. Recevoir un paquet franco.

FRANCO. Préfixe qui entre dans la composition de certains noms de peuples pour indiquer l'association de Français avec le nom qui suit. Franco-Allemand. Franco-Anglais.

FRANCOA. s. m. (de *Franco*, nom pr.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des francoacées, rapporté avec doute à la famille des crassulacées, établi pour cinq ou six espèces d'herbes vivaces, velues, indigènes du Chili et

cultivées dans les jardins; la plus jolie est le francoa appendiculé.

FRANCOACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre francoa. ‖ FRANCOACÉES. s. f. pl. Famille de plantes polypétales ayant pour type le genre francoa.

FRANCŒURIE. s. f. (de *Francœur*, n. pr.). Bot. Genre de composées astéroïdées, etc., petit sous-arbrisseau du Nil, à fleurs jaunes, réunies en capitules multiflores hétérogames.

FRANCO-GALLIQUE. adj. 2 g. Hist. Qui appartient à la fois aux Gaulois et aux Francs.

— Dipl. ou *Écriture franco-gallique*. Écriture des diplômes et des chartes du temps de la première race.

FRANÇOIS (le père). s. m. Arg. Nom donné à une courroie dont les voleurs se servent pour serrer le cou des personnes qu'ils veulent dévaliser. *La faire au père François*. Étrangler quelqu'un avec cette courroie.

FRANÇOIS (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe); 6,000 hab.

— FRANÇOIS. Ville du cant. de Saint-Esprit, arr. de Fort-de-France (Martinique); 8,000 h.

— FRANÇOIS-JOSEPH (Archipel de l'Empereur-). Archipel situé dans l'océan Glacial arctique; il a été découvert par l'expédition autrichienne du *Tegethoff*, 1872-1873, entre 81° et 83° lat. N. Ce sont des terres élevées, couvertes d'énormes glaciers, à l'E. du Spitzberg.

FRANÇOIS. Nom qui a été porté par un assez grand nombre de personnages célèbres, de saints et de souverains.

Saints.

— FRANÇOIS D'ASSISE (Saint). Né à Assise en Ombrie, 1182-1226, fils d'un riche marchand, renonça à sa fortune, et fonda l'ordre des frères mineurs en 1208. Il fit, en 1219, un voyage en terre sainte, où, depuis lors, le tombeau de Jésus-Christ a toujours été gardé par des franciscains. Canonisé en 1229, il est honoré le 4 octobre. Ses *Œuvres* forment un volume in-fol. ‖ FRANÇOIS DE PAULE (Saint). Né à Paule en Calabre, 1416-1507, a fondé l'ordre des minimes; appelé par Louis XI, qui attendait de lui sa guérison, il établit plusieurs monastères de son ordre. Canonisé en 1519, il est honoré le 2 avril. ‖ FRANÇOIS-XAVIER (Saint). Né au château de Xavier (Navarre), 1506-1552, gentilhomme, maître en philosophie à l'université de Paris, 1530, fut l'un des premiers disciples d'Ignace de Loyola, 1534, et alla prêcher l'Évangile dans les Indes et au Japon. Il mourut au moment où il abordait en Chine. Canonisé en 1622, il est honoré le 5 décembre. On a de lui des *Opuscules*, un *Catéchisme* et des *Lettres*. ‖ FRANÇOIS DE SALES (Saint). Né au château de Sales, près d'Annecy, 1567-1622, étudia à Paris, à Padoue, entra dans les ordres en 1593, travailla à la conversion des protestants, et fut nommé évêque de Genève en 1602. Il publia l'*Introduction à la vie dévote*, 1608, et le *Traité de l'amour de Dieu*, 1616. Il exerça une grande influence par son activité, ses livres et ses prédications. Canonisé en 1665, il est honoré le 29 janvier. ‖ FRANÇOIS DE BORGIA (Saint). Né à Gandia (royaume de Valence), 1510-1572, grand écuyer de l'impératrice, duc de Gandia, il entra dans l'ordre des jésuites après la mort de sa femme, 1546, et en devint le troisième général, 1565. On a de lui le *Colonne spirituelle*, et le *Miroir du chrétien*. ‖ FRANÇOIS RÉGIS (Saint). V. RÉGIS.

Empereurs d'Allemagne et d'Autriche.

— FRANÇOIS Ier. Empereur d'Allemagne, né à Nancy en 1708, duc de Lorraine après la mort de son père Léopold, 1729, épousa en 1736 Marie-Thérèse, fille de l'empereur Charles VI. Il fut grand-duc de Toscane en 1737, empereur en 1745, et mourut en 1765, sans avoir exercé aucune influence, et toujours soumis à sa femme Marie-Thérèse, qui l'aimait beaucoup. ‖ FRANÇOIS II. Petit-fils du précédent, né à Florence, 1768, succéda à son père Léopold II, 1792, lutta contre la République française, qui, victorieuse, lui imposa le traité de Campo-Formio, 1797, puis le traité de Lunéville, 1801. Il prit alors le titre de *François Ier*, empereur d'Autriche. Vaincu dans une troisième coalition à Ulm et à Austerlitz par Napoléon Ier, 1805, il vit encore sa puissance diminuée au traité de Presbourg; l'Empire germanique disparut, 1806, et il ne fut plus qu'empereur d'Autriche. Encore vaincu dans une quatrième lutte, il signa la paix de Vienne, après la bataille de Wagram, 1809, donna sa fille Marie-Louise au vainqueur; mais plus tard, après la guerre de Russie, il se tourna contre la France dans la sixième coalition. Le congrès de Vienne le dédommagea largement de ses pertes précédentes. Dirigé par son principal ministre Metternich, il appliqua les principes de la Sainte-Alliance en Allemagne, aux congrès de Carlsbad et de Vienne, intervint en Italie, après les congrès de Troppau et de Laybach, pour comprimer les révolutions de Naples et du Piémont. Il mourut en 1835.

Rois de France.

— FRANÇOIS Ier. Roi de France, né à Cognac, 1494, fils de Charles, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie, arrière-petit-fils de Charles V, épousa Claude, fille aînée de Louis XII, son cousin, et succéda à ce prince, en 1515. *Ce roi des gentilshommes, ce roi chevalier* conquit tout d'abord le Milanais par la glorieuse victoire de Marignan, 1515, et, par le concordat de 1516, devint le véritable maître de l'Église de France. Mais bientôt commença sa lutte contre Charles-Quint, qui lui fut préféré comme empereur d'Allemagne, 1520. Il y a eu quatre guerres entre les deux princes: la première, signalée par la défaite de Lautrec à La Bicoque et par la perte du Milanais, 1522, par la trahison du connétable de Bourbon et la défaite de Bonnivet en Italie, par l'invasion de la Provence, 1524, la défaite et la captivité du roi à Pavie, 1525, se termina par le traité onéreux de Madrid, 1526. François Ier, une fois libre, rompit le traité, mais dans une deuxième guerre, il secourut mal ses alliés d'Italie, laissa les troupes de Bourbon saccager Rome; puis André Doria, faisant défection, donna l'empire de la mer à Charles-Quint; Lautrec mourut devant Naples, Saint-Pol fut battu à Landriano, et la paix de Cambrai livra l'Italie à l'empereur, 1529. François Ier rechercha surtout l'alliance des princes protestants d'Allemagne et de Soliman II, réorganisa l'armée française et se prépara à une troisième lutte par l'invasion de la Savoie; Charles-Quint ravagea impitoyablement la Provence; la trêve de Nice, imposée par le pape, 1538, laissa le Milanais à l'empereur. François Ier chercha vainement à gagner Charles-Quint à l'entrevue d'Aigues-Mortes et dans le voyage qu'il fit en France. Une quatrième guerre éclata, à propos du Milanais que François Ier réclamait; les Français, unis aux Turcs, bombardèrent Nice, le comte d'Enghien fut vainqueur à Cérisoles, 1544, mais les Impériaux envahirent la Champagne, pendant que Henri VIII assiégeait Boulogne. Cependant les traités de Crespy, 1544, et d'Ardres, 1546, furent signés, et François Ier mourut en 1547. Sous ce règne, la royauté a été absolue. François Ier a institué les douze premiers gouvernements de province, réformé la justice et l'administration (ordonnances de Crémieu, 1536, de Villers-Cotterets, 1539, *grands jours*, etc.); il a créé les premières rentes sur l'Hôtel de Ville, organisé sept légions d'infanterie, protégé la marine, les colonies naissantes, et surtout les savants et les artistes; il a fondé le Collège de France, 1529, l'Imprimerie royale, 1539. Il a augmenté le domaine royal par la réunion définitive de la Bretagne à la France, par la confiscation des biens de Bourbon. Mais les finances ont été mal administrées, les protestants ont été persécutés (massacres des Vaudois de Mérindol et de Cabrières, 1545), les courtisans, trop comblés de faveurs, sont devenus une puissance souvent mauvaise, et l'excès du pouvoir absolu a préparé la réaction qui éclata pendant les guerres de religion. ‖ FRANÇOIS II. Roi de France, fils aîné de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Fontainebleau, 1544, marié à Marie Stuart, devint roi, juillet 1559, et laissa le pouvoir aux Guises, contre lesquels se fit la conjuration d'Amboise, 1560. Il mourut au mois de décembre de cette année.

Autres princes et personnages divers.

— FRANÇOIS Ier. Duc de Bretagne, né à Vannes, 1414, duc de 1442 à 1450, fit périr son frère Gilles. Il a créé l'*ordre de l'Épi*. ‖ FRANÇOIS II. Duc de Bretagne, né en 1435, succéda à son oncle Arthur III, 1459, et prit part à toutes les ligues dirigées contre Louis XI et contre Charles VIII. Ce prince faible, souvent dominé par des favoris, comme Landais, fut définitivement vaincu par La Trémoille à Saint-Aubin-du-Cormier, 1488, et forcé de subir les conditions du traité de Sablé. Sa fille Anne lui succéda en 1488.

— FRANÇOIS Ier. Duc de Lorraine, 1544-1545. ‖ FRANÇOIS II. Duc de Lorraine, 1624-1632.

— FRANÇOIS Ier. Roi des Deux-Siciles, né en 1777, succéda à son père Ferdinand en 1825, et mourut en 1830. L'aînée de ses filles, Caroline, épousa le duc de Berry; une autre, Marie-Christine, fut mariée à Ferdinand VII, roi d'Espagne. ‖ FRANÇOIS IV. Duc de Modène, fils de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, né en 1779, duc en 1814, hérita de Massa, de Carrare et de 50 millions. Il trahit les patriotes italiens, fit arrêter Ciro Menotti, dont il se disait l'ami, et le fit périr. Il mérita le surnom de *Tibère* et mourut en 1846. ‖ FRANÇOIS V. Duc de Modène, fils et successeur du précédent, 1819-1875, continua les traditions de tyrannie de son père, fut chassé de ses États par la révolution de 1848, se livra à une sanglante répression, après la bataille de Novare, et perdit enfin sa couronne, par la guerre de 1859 et le traité de Villafranca. Il passa à Vienne les dernières années de sa vie.

— Chevalerie. *Ordre de François Ier*. Ordre de chevalerie institué par François Ier, roi des Deux-Siciles en 1829 pour récompenser les services rendus dans les arts et les sciences. La décoration consiste en une croix d'or à quatre branches, surmontée d'une couronne royale et suspendue à un ruban rouge liséré bleu.

— FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU (Nicolas). Né à Saffais (Meurthe), 1750-1838, publia dès l'âge de 14 ans un recueil de *Poésies diverses*. Procureur général à Saint-Domingue, 1783, député à l'Assemblée législative, il ne voulut pas siéger à la Convention. En 1793, le succès de *Paméla* lui valut une arrestation. Il fut ministre de l'intérieur sous le Directoire, directeur après le 18 fructidor, puis de nouveau ministre de l'intérieur, 1798; il créa les expositions de l'industrie et le musée du Louvre; il présida le Sénat de 1804 à 1806, et entra à l'Académie française en 1816. Il a publié beaucoup de poésies et des écrits sur les intérêts agricoles.

FRANÇOISE (Sainte). Dame romaine, 1384-1440, fonda, en 1425, l'ordre des oblates, qui prirent le nom de collatines en 1433, du quartier Collatin où la congrégation fut alors transportée. Fête, le 9 mars.

— FRANÇOISE DE RIMINI. Fille de Guido Novello da Polenta, seigneur de Ravenne, mariée à Lanciotto Malatesta, seigneur de Rimini, aima Paolo, son beau-frère. Lanciotto les surprit tous deux et les tua, 1289. Dante et Silvio Pellico ont immortalisé le souvenir de Françoise de Rimini.

*** FRANCOLIN.** s. m. (de l'ital. *francolino*, même signific.). Ornith. Oiseau sauvage de la famille des sylvains et de la grosseur du faisan. On trouve quelques francolins dans les contrées méridionales de la France. Sa chair égale pour la bonté celle de la perdrix; elle engendre un bon suc et se digère facilement. Du temps de la féodalité, il était défendu au peuple de tuer des francolins; les princes seuls jouissaient de ce droit.

— Prov. *Muet comme un francolin pris*. Se dit de celui qui ne parle pas dans certaines occasions.

> Le francolin était épris de paix,
> En fille de ... et se ... en cage,
> Aussi ... pour ... de ...
> Est dit muet comme un *francolin pris*. (SAINTENIX.)

— Dans Rabelais, *Francourlys, francolys*.

FRANCOLITE. s. m. Minér. Variété d'apatite.

FRANÇON, ONNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Franconie.

— adj. Qui appartient à la Franconie ou à ses habitants.

FRANCONI (Antoine). Écuyer, né à Venise en 1738. Il fonda un manège à Paris en 1783, et le *Cirque Olympique*, théâtre d'exercices équestres. Il est mort en 1836.

FRANCONIE. Géogr. On a donné ce nom: 1° à l'Austrasie de la Meuse à la Saale; 2° à un grand-duché de l'Allemagne, formé au Xe siècle de la Franconie orientale; Conrad de Franconie fut roi de Germanie en 911; Conrad le Salique fonda la maison impériale de Franconie, qui donna 4 princes à l'Allemagne, 1024-1125. Le duché appartint ensuite à la maison de Souabe ou des Hohenstaufen, puis il fut partagé entre un grand nombre de seigneurs; 3° à un des cercles de l'Empire, définitivement établi par Maximilien Ier en 1500; présidé par l'évêque de Bamberg et par les margraves d'Anspach et de Baireuth, il comprenait beaucoup de principautés ecclésiastiques et séculières. Il est presque tout entier aujourd'hui dans le royaume de Bavière.

— FRANCONIE (Basse-). Cercle de Bavière, au N.-O.; villes principales: *Würzbourg*, Aschaffenbourg, Schweinfurt.

— FRANCONIE (Haute-). Cercle de Bavière, au N.-E.; villes principales: *Baireuth*, Bamberg.

— FRANCONIE (Moyenne-). Cercle de Bavière à l'O.; villes principales: *Anspach*, Erlangen, Nuremberg, Furth.

— FRANCONIE (Monts de). V. FRANKENWALD.

FRANCONIEN, ENNE. adj. et s. Géogr. V. FRANÇON.

FRANCOPHOBE. adj. 2 g. (du lat. *francus*, Franc; gr. φοβέω, je crains). Qui a horreur des Français.

FRANCO-THÉOTISQUE. adj. 2 g. Linguist. Qui appartient à l'une des deux subdivisions du haut-allemand ou tudesque. La langue franco-théotisque.

— Qui traite de l'ancienne langue germanique. Grammaire franco-théotisque.

FRANCOURLIS. s. m. Ornith. Ancien nom du grand courlis.

FRANC-PENSEUR. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle. ‖ Pl., des *francs penseurs*.

— Celui qui s'écarte de l'orthodoxie en fait de religion.

FRANC-PINEAU. s. m. Vitic. Excellent raisin de Bourgogne.

*** FRANC-QUARTIER.** s. m. Blas. Premier quartier d'un écusson, à droite du chef, et qui offre quelques armes autres que celles de l'écu. ‖ Pl., des *francs-quartiers*.

*** FRANC-RÉAL.** s. m. Hortic. Variété de poire. ‖ Pl., des *francs-réals*.

*** FRANC-SALÉ.** s. m. Dr. cout. Droit qu'avaient certains pays d'acheter ou de vendre du sel sans payer aucune taxe au roi. ‖ Quantité de sel donnée pour rien à certaines personnes et aux officiers royaux.

FRANC-SERVANT. s. m. Dr. féod. Homme libre jouissant de grands privilèges. ‖ Pl., des *francs-servants*.

FRANC TAUPIN. s. m. Hist. milit. Soldat qui travaillait à creuser la terre. ‖ Nom donné par mépris aux francs-archers, fantassins institués par Charles VII, levés et entretenus par les campagnes. ‖ Pl., des *francs Taupins*.

FRANC-TILLAC. s. m. Mar. Pont du navire au-dessous duquel se trouve immédiatement la cale. ‖ Pl., des *francs-tillacs*.

— Comm. Pont supérieur.

*** FRANC-TIREUR.** s. m. Art milit. Soldat qui faisait partie de certains corps légers créés pendant les guerres de la Révolution. ‖ Corps spécial créé pendant le siège de Sébastopol (1855) et composé des meilleurs tireurs. ‖ Nom donné à certains corps francs créés pendant la campagne de 1870-1871. ‖ Pl., des *francs-tireurs*.

FRANCUS. V. FRANCION.

*** FRANGE.** s. f. (du lat. *fimbria*, par transposition *frimbia*, d'où l'ital. *frangia*). Tissu d'où pendent des filets servant d'ornement aux meubles, aux vêtements, aux draperies. Frange d'or, de soie, de fil. Vêtement à franges. Rideaux à franges.

— Nom de petites torsades de passementerie qui forment les épaulettes de l'armée.

— Par extens. La neige au chaume coud ses *franges*. (Th. Gaut.) A l'horizon, la chaîne vaporeuse des montagnes développe sur le ciel sa *frange* de neige. (H. Taine.) Les vagues se gonflaient, s'étendaient, roulant leurs *franges* d'écume jusqu'aux crêtes des rochers. (E. Gonzalès.)

— Anat. *Franges synoviales*. Conduits des glandes synoviales.

— Bot. *Arbre à franges*. Nom vulgaire du chionanthe de Virginie.

— Entom. Sorte de papillon.

— Physiq. Nom des bandes colorées qui se forment à l'intersection de deux cercles lumineux reçus sur un écran par deux petites ouvertures très rapprochées.

FRANGÉ, ÉE. part. pass. du v. Franger. S'empl. adj. Jupe frangée. Rideaux frangés.

— Anat. Découpé, festonné. ‖ *Corps frangés*. Bandelettes médullaires du cerveau qui partent de la voûte à trois piliers.

— Blas. Garni de franges d'un autre émail. D'or au gonfanon de gueules, frangé de sinople.

— Hist. nat. Qui est bordé d'une découpure très fine, en forme de frange. Papillon à ailes frangées. Pétales frangés.

— FRANGÉ. s. m. Ce qui est frangé. Sous la queue un *frangé* jaunâtre borde le gris brun tracé dans chaque plume. (Buffon.)

— Ichtyol. Poisson du genre cyprin.

— FRANGÉS. s. m. pl. Crust. Famille de crustacés, comprenant ceux qui ont les pattes sétifères pour la plupart.

FRANGEON. s. m. (pr. *fran-jon*; dimin. de *frange*). Petite frange.

*** FRANGER, ÈRE.** s. Techn. Celui, celle qui fait ou vend de la frange. On dit aussi *frangier*.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

*** FRANGER.** v. a. 1re conj. Ce verbe prend un *e* devant *a*, *o*: *Je frangeais, nous frangeons*, etc. Garnir de frange. Franger un meuble, une draperie.

— Fig. Une lueur rose *frangeait* l'horizon; le jour allait paraître. (Gér. de Nerval.)

FRANGEUSE. s. f. Ouvrière qui fait des franges.

FRANGI. s. m. Chez les Orientaux, Nom des Francs ou des Européens occidentaux.

FRANGIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est frangible.

FRANGIBLE. adj. 2 g. (du lat. *frangere*, rompre). Qui est susceptible d'être rompu.

*** FRANGIER, ÈRE.** s. V. FRANGER.

FRANGIN, INE. s. Arg. Frère, sœur.

FRANGINE. s. f. Bot. Genre de mousses.

*** FRANGIPANE.** s. f. (de *Frangipani*, nom de l'inventeur du parfum). Pâtiss. Espèce de crème faite d'amandes pilées, dont on se sert particulièrement pour garnir ou foncer certaines pièces de pâtisserie. Tourte de frangipane. Tarte à la frangipane.

— Par extens. Gâteau qui contient de la frangipane. Servir une frangipane.

— Sorte de liqueur parfumée.

— Sorte de parfum que l'on donne à des peaux, à des pommades. Gants à la frangipane. Pommade à la frangipane.

— Espèce de toile peinte.

— Bot. Fruit du frangipanier. ‖ Variété de poire.

*** FRANGIPANIER.** s. m. Bot. Genre d'apocynacées, arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale, doués d'un port pittoresque, et fort recherchés pour l'ornement de nos serres chaudes en Europe; ils renferment un suc laiteux très abondant, et en général fort suspect.

FRANGIR. v. a. 2e conj. (du lat., *frangere*, rompre). Arg. Casser, briser.

FRANGISTAN. s. m. (rad. *Frangi*). Relat. Chez les Orientaux, l'Europe occidentale, le pays des Francs.

FRANGULACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la frangule. ‖ FRANGULACÉES. s. f. pl. Groupe de plantes dont fait partie la famille des rhamnées.

FRANGULE. s. f. (du lat. *frangula*). Bot. Nom spécifique du nerprun bourdaine.

FRANGULINE. s. f. Chim. Substance amère qu'on extrait de l'écorce de la frangule.

FRANGULIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui provient de la franguline.

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

aris. — Typ. Ch. Unsinger.

FRANGY. Géogr. Ch. l. de cant. de l'arr. de St-Julien (Haute-Savoie); 1,500 hab.

FRANK, ANKE. adj. et s. V. FRANC.

FRANK (Jacob). Chef de la secte juive des *frankistes* ou *zoharites*, né en Pologne, 1712-1791, se fit passer pour un réformateur inspiré, fut souffert par les autorités catholiques, qui l'opposaient aux juifs. Son tombeau a été un but de pèlerinage, et sa secte existe encore en Pologne.

FRANKENHAUSEN. Géogr. Ville de la prov. de Schwarzbourg-Rudolstadt, près de laquelle furent battus les anabaptistes de Thomas Munzer, en 1525; 5,000 hab.

FRANKÉNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une frankénie. || FRANKÉNIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes polypétales, hypogynes, comprenant des sous-arbrisseaux ou des herbes vivaces, et ayant pour type la frankénie.

FRANKÉNIE. s. f. (de *J. Frankenius*, nom pr.). Bot. Genre type de la famille des frankéniacées, établi pour une vingtaine d'espèces d'herbes vivaces à fleurs en cimes.

FRANKENWALD (*Monts de Franconie*). Géogr. Chaîne de montagnes (Bavière) qui s'étend du Fichtel-Berg au Turinger-Wald, dans la direction du N.-O.

FRANKIE. s. f. Bot. Syn. de GYMNARRHÈNE.

FRANKLANDIE. s. f. (de *Franckland*, n. pr.). Bot. Genre de protéacées, établi pour un petit arbrisseau de l'Australie à fleurs d'un jaune obscur, disposées en épis axillaires indivisés.

FRANKLANDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la franklandie. || FRANKLANDIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des protéacées, ayant pour type le genre franklandie.

FRANKLIN (Benjamin). Industriel, savant et homme d'État américain, né à Boston en 1706, était fils d'un pauvre fabricant de chandelles. Mis en 1718 en apprentissage chez un de ses frères qui était imprimeur, il parvint à fonder à Philadelphie un établissement, et publia une *Gazette* et des *Almanachs*, sous le nom du *bonhomme Richard*. Devenu membre de l'Assemblée provinciale, il décida de mettre ses connaissances au niveau de sa position; à 37 ans, il commençait l'étude du latin, du français, de l'italien et de l'espagnol, et ces langues il les apprenait seul. C'était dans les sciences physiques surtout qu'il devait mettre à profit le don d'observer et d'appliquer qu'il tenait de la nature. On doit à Franklin de nombreuses inventions, mais son plus beau titre de gloire est d'avoir pressenti et vérifié, au péril de sa vie, l'identité de l'électricité des machines et de la foudre, 1752; cette admirable découverte le conduisit à celle du paratonnerre, qui devint bientôt populaire dans les deux mondes. Membre de la Société royale de Londres, puis de l'Académie des sciences de Paris, Franklin préludait comme savant au rôle politique qui allait être le couronnement de sa vie. En 1757, Franklin vint en Angleterre réclamer contre les héritiers de Guillaume Penn, qui étaient les propriétaires de la Pennsylvanie; en 1764, il s'y rendit encore pour protester contre le projet de taxer les colonies conçu par le gouvernement britannique. Destitué de la charge lucrative de maître général des postes que la métropole lui avait confiée en 1751, puis menacé d'arrestation, il retourna en Amérique, 1775. Porté au Congrès, il y soutint la déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776, puis revint en Europe solliciter l'aide de la France en faveur des *insurgents*. Accueilli avec enthousiasme par les classes lettrées, 1776, il obtint, en 1778, la conclusion d'une alliance à laquelle accédèrent plus tard l'Espagne, 1779, et la Hollande, 1780. A son retour à Philadelphie (septembre 1785), Franklin devint membre du conseil exécutif, puis président de l'État de Pennsylvanie, et enfin député à la Convention qui révisa la constitution fédérale, 1787. Il mourut en 1790.

— FRANKLIN (John). Navigateur anglais, né en 1786 à Spilsby (Lincoln). Après avoir servi dans les guerres contre la France et les États-Unis, il prit part à l'expédition de John Ross pour la découverte du passage au N.-O. de l'Amérique. De 1819 à 1822, il parcourut le continent américain, de la mer d'Hudson à la mer polaire. Nommé capitaine, Franklin proposa une nouvelle exploration dans les mêmes régions: il descendit deux fois le cours du Mackensie et supporta un hiver où le thermomètre arriva jusqu'à 58° au-dessous de zéro, 1825-1827. Dans la suite, il administra la Tasmanie, 1836-1843. En 1845, il partit pour compléter la découverte du passage du nord-ouest, avec deux navires *Erebus* et *Terror*; le 26 juillet, il fut aperçu par un baleinier dans la baie de Melville, et depuis ce temps, on ne reçut plus de ses nouvelles. De nombreuses expéditions furent inutilement tentées à la recherche du navigateur. En 1859 seulement, on trouva au cap Victory un parchemin laissé par les compagnons de Franklin, et donnant l'itinéraire du navigateur jusqu'au 11 juin 1847, où il succomba à ses fatigues. Les compagnons de Franklin périrent eux-mêmes, l'année suivante, de froid et de faim, en voulant regagner le continent.

FRANKLINIE. s. f. (de *Franklin*, n. pr.). Bot. Arbrisseau d'Amérique.

FRANKLINITE. s. f. (de *Franklin*, n. pr.). Minér. Combinaison de fer oxydulé avec les oxydes de zinc et de manganèse. Sa couleur est noirâtre, sa cassure conchoïde et son éclat résineux. Ce minéral est un peu magnétique.

FRANKS. s. m. Syn. de FRANGI.

* **FRANQUE**. adj. f. V. FRANC.

FRANQUET. s. m. Dr. cout. Droit prélevé sur les brassins de bière.

* **FRANQUETTE**. s. f. (rad. *franc*). Il n'est usité que dans cette locution populaire: *A la bonne franquette, à la franquette*. Ingénument, franchement. Contessez à la *franquette* que vous êtes médecin. (Molière.) Elle se trouvait à l'aise avec cette femme toute ronde, ses manières à la bonne *franquette*, sa langue du peuple. (De Goncourt.)

FRANQUIÈME. s. f. (pr. *fran-ki-ème*; rad. *franc*). Droit cout. Exemption de droits.

FRANQUISE. s. f. (pr. *fran-kize*). Ichtyol. Espèce de plie.

FRANSÉRIE. s. f. (de *Franser*, n. pr.). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour deux ou trois espèces de l'Amérique septentrionale.

FRAPOUILLE. s. f. Arg. Loque, guenille.
— Fig. Vaurien.

FRAPPAGE. s. m. Techn. Action de frapper. Résultat de cette action.

FRAPPANT. part. prés. du v. Frapper. On n'entendit plus les coups des terribles marteaux qui, *frappant* l'enclume, faisaient gémir les profondes cavernes de la terre et les abîmes de la mer. (Fén.) Poignards à double lame et *frappant* en deux sens. (Volt.) *Frappant* le roc ébranlé, l'eau rejaillit en tourbillons d'écume, qui s'élèvent au-dessus des forêts, comme les fumées d'un vaste embrasement. (Chateaub.)

* **FRAPPANT, ANTE**. adj. Qui fait une vive impression sur les sens, sur l'esprit. Spectacle frappant. Exemple frappant. Preuve frappante. Une contradiction frappante. Ce succès fut *frappant*, mais ignoré. (J.-J. Rouss.) Sous de grands masques dans lesquels des tuyaux d'airain renflaient les sons de la voix plus *frappants* et plus terribles. (Volt.) On ne peut voir nulle part une image aussi *frappante* de l'interruption subite de la vie. (Mme de Staël.) Les migrations des oiseaux en offrent une preuve *frappante*. (A. Martin.) Ils en trouvent partout les *frappants* témoignages. (Del.)

—D'une parfaite ressemblance. Portrait frappant. || Dans le même sens. L'année suivante, dans le flux et le reflux des spectateurs, la foule s'arrête devant ces portraits *frappants* de vérité. (De Gonc.)

— Substantiv. Songez que ce *frappant* et ce vif que vous cherchez cessent d'être tels quand ils reviennent trop souvent. (Volt.)

FRAPPART. adj. m. (radic. *frapper*, parce que dans l'origine il fut donné sans mauvaise intention aux frères qui *frappaient* aux portes pour quêter). Sobriquet injurieux donné le plus souvent aux moines, et qui désigne un moine livré à la luxure, à la débauche, et doué d'une certaine force qui fait son principal mérite auprès des femmes. Père frappart. Frère frappart. Le train que mènent ordinairement les bons frères *frapparts*, encore qu'ils n'aient pas tels moyens que les prélats. (H. Estienne.) Hanes, cagots, cafards, empantouflez, gueux, mitoufflez, *frapparts*, escornifflez. (Rabelais.)

—En Lorraine, le frère frappart est un homme costumé en moine qui, le jour de la Saint-Nicolas, accompagne un autre personnage en évêque, et frappe à la porte des maisons où ils vont l'un et l'autre s'informer si les enfants sont sages.

* **FRAPPE**. s. f. (radic. *frapper*). Action de frapper la monnaie.

— Techn. Empreinte du balancier sur la monnaie.

—Typogr. Assortiment complet de matrices. Une frappe de romain, d'italique.

FRAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Frapper. S'empl. adjectiv. Coup vigoureusement frappé.

— Qui a reçu un choc, un coup. L'expérience seule pouvait apprendre qu'un corps sonore, *frappé* sous un récipient vide d'air, ne donnait aucun son. (Sénebier.)

— Battu, en parlant des personnes. Enfant frappé de verges.

— Par extens. Vieillard, m'écriai-je enfin, quel cœur as-tu donc, toi qui n'as pas craint d'être *frappé* de la foudre? (Chateaubriand.)

— Fig. Pour être rendu à ses hautes et nobles facultés, il faut que l'homme soit secoué et *frappé* par la tempête. (Villeneuve-Bargemont.)

— Atteint. Frappé d'une maladie.

— Par extens. Que pouvaient, pour rendre fécondes ces terres *frappées* de stérilité, quelques habitants épars dans ces déserts? (Anquetil.)

— Fig. Ses soldats l'abandonnent, les uns *frappés* de terreur, les autres séduits par le pape. (Anquetil.) Les travaux du père parricide ont été toujours *frappés* de malheur depuis ce temps. (Mme de Staël.)

— *Frappé à mort*. Atteint d'une maladie, d'une douleur qui doivent entraîner la mort.

— Impressionné en parlant des sens.

> De cette langue en vain ton oreille *frappée*
> Ne connut ici-bas que le cri de l'épée
> Et le rude accord du clairon. (LAMARTINE.)

— Ébranlé en parlant des personnes. Ce n'était point de méchantes femmes, mais des imaginations superstitieuses vivement *frappées* par un grand malheur. (Mme de Staël.) Le philosophe, le métaphysicien, le moraliste, le politique demeurent *frappés* de surprise. (A. Martin.)

— Fig. Surpris, ému, ravi. De mes faibles attraits le roi parut *frappé*. (Rac.) A ces mots, la vieille béate cessa de me regarder pour considérer le gracieux personnage qui lui parlait, *frappée* de ses traits, qu'elle crut ne lui être pas inconnus. (Le Sage.) Je fus *frappé* de la concordance de leur songe, et je ne doutai pas en même temps qu'il ne vînt à se réaliser. (B. de St-P.) L'imagination est plus vivement *frappée* par ce contraste. (Del.) Mergy, qui se trouva sur son passage, fut tellement *frappé* de sa beauté qu'il resta immobile. (Mérimée.)

> Ah! mes plumes étaient trop belles;
> De leur éclat l'homme *frappé*
> N'a pas été content qu'il ne m'ait en coupé
> Ma noble queue et mes deux ailes. (L. DE NEUFCH.)

— Qui commence à être convaincu. Nous avions été *frappés* de son maintien et de ses discours. (J.-J. Barth.) *Frappé* de l'observation, et gardant le silence, l'artisan répond: C'est vrai, voilà quelque chose de remarquable. (Billecocq.) Don Carlos, *frappé* de la réflexion du Maure, le regarde avec un mélange d'admiration et de fureur, puis, tout à coup: C'est moi qui t'armerai chevalier! tu en es digne. (Chateaubriand.)

— *Imagination frappée*. Imagination blessée et remplie d'une chose. || Dans un sens analogue, Personne frappée. Je suis *frappée* des illusions et des fantômes. (Mme de Sévigné.)

— *Vin frappé de glace* ou simplement *Vin frappé*. Vin que l'on a fait rafraîchir dans la glace. Du champagne frappé.

— Jurispr. *Jugement frappé d'appel*. Jugement dont on demande la révision en appel.

—Numism. Marqué par le balancier. Une médaille bien frappée.

— Fig. *Ouvrage frappé au bon coin*. Bon ouvrage. || Dans un sens analogue, Ouvrage frappé au coin du génie.

— Fig. *Vers bien frappé, passage bien frappé*. Vers, passage plein de force et d'énergie.

— Peint. *Objet frappé de lumière*. Celui où la lumière tombe directement.

—Techn. *Drap bien frappé*. Drap fort et serré.

— FRAPPÉ. s. m. Temps de la mesure où l'on baisse le pied ou la main. Le levé et le *frappé*. (Acad.)

— Adjectiv. Temps frappé.

FRAPPE-DEVANT. s. m. Marteau de forgeron.

FRAPPE-MAIN. s. m. Jeux. Un des noms de la main-chaude.

* **FRAPPEMENT**. s. m. Action de frapper, et Résultat de cette action. Sous les *frappements* convulsifs du canon, le mât de misaine s'était lézardé. (V. Hugo.)

— Particulièrement. Action de Moïse frappant le rocher pour en faire sortir de l'eau. Le *Frappement* du rocher est un des plus beaux tableaux du Poussin. (Acad.)

FRAPPE-PLAQUE. s. m. Techn. Plaque de fer dont les orfèvres se servent pour donner le contour à une pièce. || Pl., des *frappe-plaques*.

* **FRAPPER**. v. a. 1re conj. (du bas-lat. *frappare*, même signif.). Donner un ou plusieurs coups, soit avec la main ou le pied, soit avec un instrument. Voyez comme elle *frappe* cette poitrine innocente; comme elle se reproche les moindres péchés! (Boss.)

> Guillot tout haletant s'arrête,
> S'arrache les cheveux, ne sait plus où courir,
> Et de son poing *frappant* sa tête,
> Il demande au ciel de mourir. (FLORIAN.)

— Battre. Il est souvent dangereux de frapper les enfants.

— *Frapper un coup*. Donner un coup. Glaive du Seigneur, quel coup vous venez de *frapper*! (Boss.) Il lui montre l'endroit où elle doit *frapper* son dernier coup. (Id.)

— Fig. et fam. *Frapper son coup*. Produire l'effet qu'on se propose. Il a bien frappé son coup. || *Frapper les grands coups*. Se servir de moyens décisifs pour le succès d'une affaire.

— Percer d'un coup de. Frapper quelqu'un d'un poignard. Se frapper d'un couteau, se frapper dans le côté.

— Par extens. Atteindre. Le glaive qui frappe. La foudre qui frappe. Je voulais lancer contre vous cette flèche, si la première avait *frappé* mon fils; et croyez-moi, celle-là ne vous aurait pas manqué. (Mme de Staël.)

> Les palais dans leur chute entraînent les chaumières,
> Et la foudre a *frappé* jusqu'au faible roseau. (MICHAUD.)
> L'orage a *frappé* le chêne
> Qui seul était mon soutien. (ARNAULT.)

— Dans le langage de l'Église, Se dit de l'action de lancer les foudres de l'excommunication sur quelqu'un. Frapper quelqu'un d'anathème, d'excommunication.

— Fig. La mort respecte le juste en le *frappant*, et ne peut ravir l'immortalité même à son corps. (Legris-Duval.)

> Quand la mort l'a *frappé* que reste-t-il à l'homme?
> Notre esprit est un souffle, et le temps une fleur,
> Que ce temps précieux dans les vents se consume,
> Et mourons sans terreur. (LE FR. DE POMPIGNAN.)

> Ce cœur impénétrable aux coups qui l'ont *frappé*,
> Ne t'ayant jamais craint, ne t'a jamais trompé. (VOLT.)

— On dit dans le même sens: Frapper de terreur, de mort, de stérilité. Il *frappe* quelquefois de stérilité les terres et les campagnes (Massillon.) Ils croient *frapper* ainsi l'avenir de mort civile. (E. Quinet.) La crainte de la mort, sans laquelle les cœurs durs ne seraient jamais sensibles, l'avait *frappé*. (B. de St-P.)

— Fig. Attendrir, affliger. Frapper le cœur de quelqu'un. Tu sais me *frapper* par où je suis sensible. (Corn.) Je vais *frapper* son cœur par l'endroit le plus tendre. (Rac.)

— Darder sur. Déjà le jour plus grand nous *frappe* et nous éclaire. (Racine.)

— Faire impression sur les sens, sur l'imagination, sur l'esprit. Ce jour, ce triste jour *frappe* encor ma mémoire. (Corneille.) Dieu veut que je vous dise tout cela: je le prie de donner à mes paroles toute la force nécessaire, pour vous *frapper*, et vous obliger d'en faire votre profit. (Mme de Sévig.) Elle ne *frappe* point l'imagination de rien de nouveau; elle est indifférente. (Id.) Nous arrivâmes à un morceau qui me *frappa* par la simplicité, la force et la sublimité de l'idée. (Diderot.) Il y a eu sur la terre des révolutions qui ont *frappé* plus l'imagination. (Volt.) Ce nom fameux dans la république me *frappe* beaucoup. (J.-J. Rouss.) Cette difficulté ne m'a jamais *frappé* lui dis-je. (Barthélemy.) Mais quels accents plaintifs ont *frappé* mes esprits? (Del.) Quels accents tout à coup ont *frappé* mes oreilles? (Id.) On se demande comment ils peuvent fermer les yeux à un spectacle qui devrait les *frapper*. (Gambetta.)

— Fig. *Frapper les yeux, la vue*. Attirer l'attention. Joas, laissé pour mort, *frappa* soudain ma vue. (Racine.)

— *Frapper l'air de cris, de clameurs*, etc. Pousser des cris, des clameurs qui retentissent au loin. Qui *frappe* l'air, bon Dieu! de ces lugubres cris? (Boil.)

> Du sang! Ève, du sang! ... A ces terribles mots,
> Ève d'un cri subit a *frappé* les échos. (GILBERT.)

— *Frapper à glace*. Faire congeler.

— *Frapper de glace*. Rafraîchir par le moyen de la glace. Faire frapper du champagne.

— Arg. *Frapper au monument*. Mourir.

— Admin. Mettre une taxe sur. Frapper un produit de droits d'entrée.

— Épingl. *Frapper des épingles*. En former la tête.

— Jurispr. Être établi, assigné sur. Une hypothèque qui frappe tous les biens du débiteur.

— Mar. Attacher fortement et à demeure. Frapper une poulie. || *Frapper une manœuvre*. Attacher une manœuvre à quelque partie du vaisseau ou à quelque autre manœuvre. Se dit aussi pour les manœuvres dormantes, ou pour des cordes qui doivent être attachées à demeure. On dit *amarrer* pour celles que l'on doit détacher souvent.

— Techn. Donner une empreinte à quelque chose. Frapper la monnaie. Frapper une médaille.

— Fig. *Bien frapper un vers*. Lui donner une empreinte bien nette. Que vos effets répondent tellement à vos paroles, qu'ils semblent avoir été *frappés* en même coin. (Malherbe.)

— Tiss. Battre et serrer sur le métier la trame d'une toile, d'un tissu, etc.

— FRAPPER. v. n. Frapper dans la main pour conclure un marché. Frapper sur l'épaule. Frapper des mains pour applaudir. Frapper à la porte avec le marteau. Frapper sur l'enclume. Le marteau qui frappe sur le timbre. On *frappe* quelquefois au but qu'on cherche à éviter. (S. Dub.) Maintenant ce sont les hommes qui jugent et qui *frappent*: bientôt ce sera Dieu qui jugera. (La Mennais.)

— *L'heure a frappé*. Se dit pour L'heure a sonné.

— *Frapper comme un sourd*. Frapper très fort.

— Fig. *Frapper à*. S'adresser à. Le rouge-gorge s'adresse aux cabanes, l'hirondelle *frappe* aux palais. (Chateaub.)

— Fig. *Frapper à toutes les portes*. S'adresser à tout le monde.

— Fig. *Frapper à*. Signifie aussi S'approcher de.

> Mon âge, amoureux de plus sages plaisirs,
> Bientôt s'en va *frapper* à son neuvième lustre. (BOILEAU.)

— *Frapper contre*. Le jour extérieur commençait à frapper contre les fenêtres.

— *Frapper sur*. Les tribunaux *frappent* sans cesse sur la juridiction patrimoniale des seigneurs. (Montesquieu.)

— Chass. *Frapper à route*. Faire retourner les chiens pour qu'ils relancent le cerf. || *Frapper à la brisée*. Faire entrer les chiens dans l'enceinte pour lancer l'animal.

— SE FRAPPER. v. pron. Se frapper soi-même. Être frappé. Se frapper l'un l'autre. Se frapper rudement contre quelque chose. Se frapper à la tête. Il se tait, et se *frappe* en achevant ces mots. (Racine.) En se délivrant de leurs adversaires, ils se sont délivrés de la vie; en prétendant tuer l'homme nouveau, ils se sont eux-mêmes *frappés* par derrière. (Edg. Quinet.)

— Fig. L'esprit de Machiavel à genoux se *frappe* la poitrine et prie du bout des lèvres; cette prière dure encore. (Edg. Quinet.)

— Se dit du vin que l'on rafraîchit avec de la glace.

— Fig. Produire une mutuelle impression. Vardes a extrêmement plu à Termes, et Termes à Vardes: leurs esprits se sont *frappés* d'un agrément égal. (Mme de Sévigné.)

— Absol. et fam. Se remplir l'imagination de quelque pensée sinistre. Se frapper aisément.

FRAPPERIE. s. f. Action de frapper.

* **FRAPPEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui frappe. Il n'y avait pas place en un homme pour tant de *frappeurs.* (Scarron.)

— Ouvrier forgeron. Le forgeron gouvernant sa barre d'une main, de l'autre la frappe à l'endroit où ses *frappeurs* de devant doivent diriger leurs coups. (Molard.)

— *Frappeur de gaze.* Ouvrier qui découpe la gaze à l'emporte-pièce.

— Techn. Axe de fer qui tourne avec une grande rapidité et qui est le principal organe d'une machine de filature dont on se sert pour débarrasser la matière à travailler des immondices qu'elle contient.

— Adjectiv. *Esprits frappeurs.* Âmes des morts qui, selon la superstition spirite, ont le pouvoir de frapper sur les murs, les meubles, etc., pour répondre aux questions qui leur sont adressées. M. Joyeuse raconte que le secret lui a été révélé tout d'abord par des esprits *frappeurs,* un jour qu'il était seul chez André. (A. Daudet.)

FRAQUE. s. m. V. FRAC.

FRARACHAUX. s. m. pl. Anc. jurispr. Cohéritiers possédant par indivis. On dit aussi *frarescheurs.*

FRARACHER. v. a. 1re conj. Anc. jurispr. Partager un fief de façon que les puînés et les sœurs rendent foi et hommage à l'aîné pour les parts qu'ils détiennent. On dit aussi *frarescher.*

FRARAGE. s. m. Anc. jurispr. État des frères et sœurs qui ont fraraché leur héritage. On dit aussi *frarenseté.*

FRAS. s. m. Bouch. Région qui s'étend de la partie postérieure et latérale du ventre vers l'extrémité inférieure de la cuisse.

FRASAGE. s. m. Techn. Action de fraser la pâte ; résultat de cette action.

FRASCATI. (*Tusculum*). Géograph. Ville du royaume d'Italie, à 17 kil. S.-E. de Rome. Évêché ; 6,000 hab. Fameuse dans l'antiquité par le séjour de Cicéron, Crassus, etc., elle fut détruite en 1191 après J.-C. Rebâtie au pied de la colline que dominent les ruines de l'ancien Tusculum, elle est vantée pour ses nombreuses et splendides maisons de campagne.

FRASE. s. f. Techn. Outil d'acier avec lequel on racle le pétrin pour faire le frasage. Syn. de FRASAGE.

FRASEAU. s. m. (pron. *fra-zo*). Techn. Tige sur laquelle se meuvent les rouets de l'ourdisseur.

FRASÉ, ÉE. part. pass. du v. Fraser. S'emploie adjectiv. Pâte frasée.

FRASER. v. a. 1re conj. (radic. *fraiser*). Techn. Donner un deuxième tour, la deuxième façon à la pâte du pain.

FRASÈRE. s. f. (de *Fraser*, n. pr.). Bot. Genre de gentianacées, renfermant deux ou trois espèces des marais du nord de l'Amérique.

FRASIER. s. m. V. FRAISIL.

FRASNES-LEZ-BUISSENAL. Géogr. Ville du Hainaut (Belgique), à 19 kil. N.-E. de Tournai ; 4,400 hab. Lainages et toiles.

— FRASNES-LEZ-GOSSELIES. Bourg du Hainaut (Belgique), à 16 kil. de Charleroi ; 2,500 habitants.

* **FRASQUE.** s. f. (pr. *fraske ;* étym. ital., *frasca,* même signif.). Fam. Tour malin, extravagance avec éclat. Il m'a déjà fait une frasque. Il m'a fait plusieurs frasques. Voilà de ses frasques ordinaires. Tandis que je tiendrai les gens du logis dans le devoir, elle ira à la ville gronder le marchand, le boucher, l'épicier, et malheur à qui nous fera quelque *frasque !* (Brueys.)

FRASSINELLE. s. f. (de l'ital. *frassinella*). Pierre dont on se sert pour donner le fil à certains outils et polir l'émail.

FRAST. Sorte d'onomatopée. Je vis défaire la petite malle devant moi ; et en même temps *frast, frast,* je démêle le mien et je vois que vous vous portez bien. (Mme de Sév.)

* **FRATER.** s. m. (pr. *fra-terr ;* mot lat. qui signifie littér. *frère*). Autrefois, Garçon chirurgien.

— Iron. et fam. Mauvais chirurgien. Barbier. Ce n'est qu'un frater. C'est un pauvre frater. Il ferait bien mieux d'étudier sa médecine, ce *frater* de village. (E. Daudet.)

— Celui qui rase les matelots, les soldats.

— Frère, moine.

FRATERNE. s. f. Se disait pour Semonce.

* **FRATERNEL, ELLE.** adj. (du lat. *fraternus,* même signif.). Qui est propre à des frères, tel qu'il convient entre des frères. Amour fraternel. Amitié, union, affection fraternelle. Ou vas-tu nous réduire, amitié *fraternelle ?* (Corn.) L'amour *fraternel* dépend beaucoup de l'amour filial, qui lui-même n'est produit que par l'amour paternel. (B. de St-P.) De toutes les amitiés, il n'y en a aucune de comparable à l'amitié *fraternelle.* (Id.)

— Par extens. Cordial, charitable, amical. Parmi les doux plaisirs d'une paix *fraternelle.* (Boileau.)

— *Correction fraternelle.* Douce réprimande, comme il convient entre frères.

— *Harmonie fraternelle.* Consonance qui existe entre les corps organisés, entre les parties semblables de ces corps. La nature, non contente d'avoir mis en consonance tous les membres d'un corps organisé, afin qu'ils s'aidassent mutuellement, a mis les corps organisés eux-mêmes en harmonie *fraternelle* les uns avec les autres, afin de lier toutes les parties de son ouvrage. (B. de St P.) Dans les cieux, l'astre du jour est en harmonie *fraternelle* avec celui des nuits. (Id.) Les harmonies *fraternelles* qui, groupant les végétaux, présentent des spectacles non moins admirables. (Id.)

— Relig. *Charité fraternelle.* Charité des chrétiens les uns pour les autres.

— Substantiv. Arg. des écoles. Frère.

* **FRATERNELLEMENT.** adv. En frère, d'une manière fraternelle. De nouveaux voyageurs s'étant présentés, au lieu de jouir *fraternellement* des douceurs de cet asile, se sont pris de querelle ensemble. (Kératry.)

— Par extens. Amicalement, cordialement, charitablement.

— Par une consonance, une harmonie fraternelle. Certaines plantes marines se groupent *fraternellement,* comme celles qui décorent les rochers, par leurs consonances. (B. de St-Pierre.)

FRATERNISANT. part. prés. du v. Fraterniser. Qui fraternise.

FRATERNISANT, ANTE. adj. Doué de sympathie ; qui vit en relations intimes avec d'autres.

— Fig. Mais la terre est couverte de genres de végétaux *fraternisants.* (B. de St-P.)

FRATERNISATION. s. f. (pr. *fra-terr-ni-za-cion ;* rad. *fraterniser*). Action de fraterniser. Union fraternelle, affiliation.

FRATERNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fraterniser. S'empl. adjectiv. *Rime fraternisée.* V. RIME.

* **FRATERNISER.** v. n. 1re conj. (du lat. *frater,* frère). Vivre en parfaite intelligence, en frères. Ces deux hommes fraternisent ensemble.

— Fam. Boire ensemble.

— Se promettre une amitié fraternelle. Les officiers des deux nations fraternisèrent ensemble.

— *Fraterniser avec.* Fraterniser avec quelqu'un, avec tout le monde.

— Contracter une union politique, adhérer aux opinions nationales. Ces deux factions ennemies fraternisèrent ce jour-là.

— Il se dit encore des compagnies lorsqu'elles s'accordent l'une à l'autre réciproquement, dans la personne de leurs membres, certains rangs, qu'elles se font certaines civilités. L'Académie des inscriptions *fraternise* avec l'Académie française. (Fleury.)

FRATERNITAIRE. adj. Qui a rapport à la fraternité.

* **FRATERNITÉ.** s. f. (du lat. *fraternitas,* même signif.). Relation de frère à frère, de frère à sœur ; qualité de frère.

— Amitié, concorde, bon accord. Vivre dans une grande fraternité.

— Liaison étroite, union intime. Fraternité entre deux hommes, entre deux familles, entre deux républiques, entre deux compagnies. Alors furent retrouvés les titres de la *fraternité* des peuples, et ceux de la haute destinée de l'homme. (Villeneuve-Bargemont.) La *fraternité,* l'égalité, inscrites dans la loi, tendent de plus en plus à descendre dans les faits. (E. Quinet.)

— *Votre Fraternité.* Titre que se donnaient autrefois entre eux les rois et les empereurs, ainsi que les évêques et les moines.

— Une des trois devises gravées sur le drapeau de la France républicaine. Liberté, égalité, fraternité.

— Nom de certaines associations fraternelles qui existaient à Lyon.

— Chevalerie. *Fraternité d'armes.* Alliance, association d'armes de deux chevaliers. Du Guesclin et Clisson s'étaient juré *fraternité* d'armes en touchant les saints Évangiles. (Anquetil.) || Par extens. Lien qui unit les soldats, les peuples qui ont combattu ensemble. La fraternité d'armes devrait exister entre ces deux nations.

FRATICELLE. s. m. (de l'ital. *frate,* frère, et en français *petit frère* ou *frérot*). Nom donné aux moines franciscains, qui, au début du XIVe siècle, secouèrent le joug de la règle, et prétendirent fonder une Église dont J.-C. seul eût été chef. Ils affirmaient que rien ne leur appartenait, pas même les aliments qu'ils mangeaient. Condamnés par Jean XXII, plusieurs furent brûlés à Toulouse par l'inquisition. Passant leur vie autour du temple, ils ressemblaient à de bons *fraticelles,* occupés à prier pour le peuple. (E. Renan.)

* **FRATRICIDE.** s. m. (du lat. *fratricida,* même signif.). Meurtre d'un frère ou d'une sœur. Commettre un fratricide. Caïn a commis le premier fratricide. Le parricide et le *fratricide* mettent en coupe réglée sa maison. (P. de St-Victor.)

— Celui qui a tué son frère. Caïn a été le premier des fratricides.

— Adjectiv. La puissance impériale ne put délivrer un empereur *fratricide* d'une fin si tragique. (De Sacy.)

FRATRICIDER. v. n. 1re conj. Commettre un fratricide.

FRATRIE s. f. (ét. lat., *frater,* frère). Société formée entre frères.

* **FRAUDE.** s. f. (pr. *frôde ;* du lat. *fraus,* même signif.). Mauvaise foi, tromperie. Fraude grossière, subtile, manifeste. Faire une fraude. Sans faire, sans user de fraude. Sans fraude. Par fraude. Suspect de fraude. Trouver quelqu'un en fraude. Arnauld, des novateurs tu découvres la *fraude.* (Boil.)

> Je n'ai point d'autre qualité
> Que celle du siècle où nous sommes,
> La *fraude* et l'infidélité (MALHERBE.)

> Je veux défendre l'innocent
> Contre la *fraude* meurtrière
> De l'impie adroit et puissant
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Mourir en fraude.* Mourir insolvable.

— *Fraude pieuse.* Tout moyen illégitime et coupable en lui-même, dans le but d'assurer l'empire de la religion. || Ruse très innocente employée pour décider quelqu'un à une action utile ou vertueuse.

— Contrebande ; action par laquelle on soustrait aux droits de douane et d'octroi les choses qui y sont assujetties. Faire la fraude. Être condamné pour fraude. Fraude à main armée. Empêcher la fraude. A ce commerce de *fraude* se joignirent les cruautés les plus sauvages. (Voltaire.)

— Par extens. Se dit des marchandises elles-mêmes. Les douaniers ont saisi de la fraude.

— *En fraude.* Du vin entré, introduit en fraude dans Paris.

FRAUDE. Myth. Déesse allégorique des Romains. Fille de l'Érèbe et de la Nuit, la Fraude habitait le Cocyte.

FRAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Frauder.

* **FRAUDER.** v. a. 1re conj. (rad. *fraude*). Tromper, décevoir. Frauder quelqu'un.

— Frustrer par fraude. Frauder ses créanciers, ses cohéritiers.

— Fig. Il était persuadé qu'il y avait de la démence à *frauder* la nature, qu'il faut la guider et non chercher à l'anéantir. (Voltaire.)

— *Frauder les lois.* Les éluder.

— Douan. *Frauder les droits,* ou neutralement *frauder.* Vendre, introduire des marchandises en contrebande. || *Frauder du vin, du tabac,* etc. En introduire en fraude.

— Fig. *Frauder la gabelle.* Se disait de ceux qui ne faisaient pas ce qu'ils auraient dû faire.

* **FRAUDEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui fraude. || Plus particulièrement, Celui, celle qui fait la fraude, la contrebande. C'est un fraudeur de profession.

FRAUDULENT, ENTE. adj. Trompeur. (Rabelais.)

* **FRAUDULEUSEMENT.** adv. (rad. *frauduleux*). Avec fraude. Contracter frauduleusement pour tromper ses créanciers.

* **FRAUDULEUX, EUSE.** adj. Enclin à la fraude. Esprit frauduleux.

— Qui trompe. Sa lumière *frauduleuse.* (J.-B. Rousseau.)

— Fait avec fraude. Traité, contrat frauduleux. Les mémoires *frauduleux* imprimés depuis peu sous le nom de Mme de Maintenon sont remplis de pareilles absurdités. (Voltaire.)

— Comm. *Banqueroute frauduleuse. Banqueroutier frauduleux.* V. BANQUEROUTE. || *Commerce frauduleux.* Celui qui fraude les droits de douane ou de régie.

FRAUENFELD. Géogr. Ch.-l. du canton de Thurgovie (Suisse), au N.-E. de Berne, près de la rive droite de la Murg ; 5,800 hab.

FRAULÉ, ÉE. part. pass. du v. Frauler. S'empl. adjectiv. Graines fraulées.

FRAULER. v. a. 1re conj. (ét., V. FRÔLER). Agric. Frotter des graines entre ses mains pour les débarrasser des parties de la fleur qui y sont restées adhérentes.

— SE FRAULER. v. pron. Être fraulé.

— On écrit aussi *frôler.*

FRAUNHOFÈRE. s. f. (de *Fraunhofer,* n. pr.). Bot. Genre de célastracées, établi pour un arbrisseau rameux du Brésil.

FRAXÉTINE. s. f. Chim. Corps obtenu en saponisant la fraxine.

FRAXILINE. s. f. Chim. Corps cristallisé résultant de l'action de l'acide sulfurique sur la fraxinine.

FRAXIN. s. m. Chim. V. FRAXININE.

FRAXINASTRE. s. m. (ét. lat., *fraxinus,* frêne.) Bot. Section du genre frêne.

FRAXINE. s. f. (ét. lat., *fraxinus,* frêne). Chim. Substance extraite du frêne.

FRAXINÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *fraxinus,* frêne). Bot. Qui ressemble au frêne. || FRAXINÉES. s. f. pl. Groupe d'oléacées ayant pour type le genre frêne.

* **FRAXINELLE.** s. f. (pr. *frak-ci-nèle ;* du lat. *fraxinus,* frêne). Bot. Plante vivace herbacée, du genre dictamne, que la beauté de ses fleurs a fait placer dans les jardins d'agrément. Elle constitue un genre dont on ne connaît que deux espèces, l'une d'Europe et l'autre d'Amérique, plus rameuse et moins élevée que la première, ainsi nommée à cause du rapport de ses feuilles avec celles du frêne.

FRAXINELLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la fraxinelle.

FRAXINICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *fraxinus,* frêne ; *colo,* j'habite). Hist. nat. Qui vit sur le frêne.

FRAXINIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *fraxinus,* frêne ; *folium,* feuille). Bot. Se dit d'une plante dont les feuilles ressemblent à celles du frêne.

FRAXININE. s. f. (ét. lat., *fraxinus,* frêne). Chim. Alcali qu'on extrait de l'écorce du frêne.

FRAXINUS. s. m. (pr. *fra-kci-nuss ;* mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre frêne.

FRAYANT. part. prés. du v. Frayer. Qui fraye, qui se fraye.

> Depuis, l'art, se *frayant* des routes ignorées,
> Par des moyens nouveaux créa de nouveaux plaisirs
> (DELILLE.)

FRAYANT, ANTE. adj. Coûteux, qui occasionne de grands frais. Mais l'héritage était *frayant* et rude. (La Font.) Inusité.

FRAYE. s. f. Ornith. Espèce de grive.

FRAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Frayer. S'empl. adjectiv. Sentier frayé. Route frayée. J'ai toujours peine à me persuader que la route la plus *frayée* ne soit pas la meilleure. (Mme de Genlis.)

> Plus de passage ouvert, plus de chemins *frayés,*
> Aucun sentier ne s'offre à leurs yeux effrayés.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

— Art vétér. *Cheval frayé aux ars.* Celui qui a une inflammation, des gerçures, au pli formé par la réunion des membres antérieurs et de la poitrine.

FRAYÉ. s. m. (pr. *frè-ié ;* rad. *frayer*). Techn. Petite rainure que les couteliers tracent au bord du dos d'une lame.

FRAYEMENT. s. m. (pr. *frè-ie-ment*). Action de frayer un passage, une route.

— Art vétér. État du cheval frayé aux ars.

* **FRAYER.** v. a. 1re conj. (pr. *frè-ié ;* du lat. *fricare,* frotter, toucher légèrement). Ce verbe se conjugue comme *Payer.* Marquer, tracer, pratiquer. Frayer un chemin, une route, un sentier, une voie, c'est le rendre praticable.

— Fig. *Frayer à.* Disposer, préparer à. Frayer la route, le chemin à quelqu'un. Frayer à quelqu'un le chemin des honneurs. Il faut honorer ceux qui nous ont *frayé* le chemin à bien vivre. (Malherbe.) Nos pères nous ont *frayé* le chemin. (Mass.) Les travaux des anciens nous ont *frayé* le chemin des grandes découvertes. (Ferry.)

— Avec deux compléments indirects. Frayer à quelqu'un un chemin au trône. Frayer à l'esprit le chemin aux grandes découvertes.

— *Frayer à quelqu'un la route du vice.* Lui donner l'exemple du vice, lui faciliter les moyens de s'y adonner.

— Frotter, toucher légèrement. Frayer sa tête aux arbres. Le coup n'a fait que lui frayer la botte. La roue m'a frayé la cuisse. En ce sens, on dit plus communément *frôler.*

— Métrol. Se dit de ceux qui altèrent des pièces d'or et d'argent en imitant l'altération que la touche et le temps peuvent y produire.

— Techn. Faire une rainure sur le bord d'une lame de couteau, de canif.

— Vèner. On dit que *le cerf fraye sa tête,* lorsqu'il frotte son bois aux arbres pour en faire tomber la peau qui le couvre. || *Frayer bruni.* Se dit quand le cerf se brunit la tête en touchant au bois.

— FRAYER. v. n. Ichtyol. S'approcher pour la génération en parlant des poissons. Dans la saison ou les poissons frayent. On dit qu'il y a des serpents qui *frayent* avec les anguilles. (Acad.)

— S'user, diminuer par le frottement. Il faut que cet écu ait beaucoup *frayé.* (Acad.)

— Se convenir, vivre d'accord. S'emploie presque toujours dans ce sens avec la négation. Ne point frayer ensemble.

— Fam. *Frayer avec.* Faire société. Il ne faut point frayer avec les méchants. Il n'entendait pas que sa femme *frayât* avec des Tartufes. (J. Sandeau.)

— Fig. Ne point frayer avec la peur, la lâcheté, le déshonneur.

— Pourvoir aux frais, à la dépense. (Rabelais.)

— SE FRAYER. v. pron. S'ouvrir, se faire un passage, un chemin. Se frayer une route dans un fourré. Se frayer un passage à travers les bataillons ennemis.

— Par extens. Les oiseaux se seraient *frayé* de nouvelles routes vers de nouveaux climats. (A. Martin.)

> Et mes ongles, pareils aux ongles des harpies,
> Sauront jusqu'à son cœur se *frayer* un chemin.
> (BAUDELAIRE.)

— Fig. Se frayer le chemin à une dignité, à un emploi. Se frayer le chemin des honneurs. Se frayer un chemin au pouvoir. Chacun se *fraye,* à travers le monde imaginaire, une route qu'il croit la bonne. (J.-J. Rouss.)

FRAYÈRE. s. f. (pron. *frè-ière*). Écon. dom. Lieu où les poissons frayent. || Saison, temps où les poissons multiplient.

* **FRAYEUR.** s. f. (pr. *frè-ieur ;* du lat. *frigus,* froid, frisson). Crainte vive, épouvante. Grande frayeur. Frayeur mortelle. Être saisi de frayeur. Trembler de frayeur. Revenir de sa frayeur. Se remettre de sa frayeur. Être dans des frayeurs continuelles. Les frayeurs de la mort. Laissez-vous aller un peu à la douceur de n'être plus dans les transes et dans les justes *frayeurs* d'un péril qui est passé. (Mme de Sévigné.) Que ne peut la *frayeur* sur l'esprit des mortels ! (Rac.) Je crois que ta *frayeur* égalerait la mienne. (Corn.) Les chrétiens ne connaissent plus la sainte *frayeur* dont on était

saisi autrefois à la vue du sacrifice. (Bossuet.) Attila faisait un trafic continuel de la *frayeur* des Romains. (Montesq.) La *frayeur* lui aura fait voir ces hommes plus grands et plus forts que lui-même ; il leur aura donné le nom de géants. (J.-J. Rouss.) Regarder tous les devoirs de la société civile sans une espèce de *frayeur*, c'est marquer qu'on ne s'est jamais mis en peine de les observer comme il faut. (Duler.) La *frayeur* est permise à qui n'a plus qu'un bien. (Florian.) Son courage épuisé succombe ; son sang se glace de *frayeur* ; à peine s'il ose respirer. (Marmontel.)

— *Faire frayeur*. Faire naître un sentiment d'horreur, de dégoût ou de malaise. La longueur de nos réponses fait *frayeur*. (Mme de Sévig.) Il y eut l'autre jour une vieille décrépite qui se présenta au dîner du roi : elle faisait *frayeur*. (Id.)

FRAYEUSE. s. f. (pron. *frè-ieuze*). Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge.

FRAYEUX. s. m. (pron. *frè-ieu*). Métall. Pièce de fonte servant de point d'appui aux ringards employés comme leviers.

*** FRAYOIR.** s. m. (pr. *frè-ioir*). Vén. Marques sur les baliveaux où le cerf a frayé sa tête.

FRAYON. s. m. (pr. *frè-ion* ; rad. *frayer*). Techn. Pièce de bois qui forme chapeau sur le gros fer d'un moulin.

— Coupure produite par l'usage du cheval, quand on n'y est pas fait.

FRAYONNE. s. f. (pron. *frè-ione*). Ornith. Espèce de corbeau.

FRAYSSINOUS (Denis-Luc). Prélat français, né à Curières (Aveyron) en 1765, fonda sa réputation d'orateur, dès 1801, par des *conférences* dans l'église Saint-Sulpice. Il prononça les oraisons funèbres du prince de Condé, du cardinal de Périgord et de Louis XVIII. Inspecteur d'académie en 1809, il devint premier aumônier du roi en 1821, évêque d'Hermopolis *in partibus*, et grand maître de l'université en 1823, membre de l'Académie française, enfin ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique (1824-1828). Choisi, après la révolution de 1830, pour précepteur du duc de Bordeaux, il ne revint en France qu'en 1838. Il mourut en 1841. On a de lui : *les Vrais Principes de l'Église gallicane*; *Défense du christianisme*, etc.

FRAYURE. s. f. (pr. *frè-iure* ; rad. *frayer*). Vén. Action des cerfs qui frottent leur bois contre des arbres.

FRAZER. Géogr. Fleuve de l'Amérique du Nord. Né dans les montagnes Rocheuses, il arrose la Colombie anglaise (Nouvelle-Bretagne), se jette dans l'océan Pacifique, en face de l'île Quadra-et-Vancouver. Cours, 540 kil.

FRAZIN. s. m. Techn. Mélange de terre et de charbon qui entoure une charbonnière. On dit aussi *frazil*.

FRÉ. Myth. V. PHRÉ.

FRÈCHE. s. m. Cout. Nom de terres incultes servant de pâturage.

— Bot. Un des noms vulgaires du frêne.

*** FREDAINE.** s. f. (et. bas-lat. *fraudana*, fait de *fraus*, fraude, tromperie). Folie de jeunesse ; action qui, sans nuire à autrui, porte une atteinte plus ou moins forte à la morale. Faire une fredaine, des fredaines. N'avez-vous pas, dans votre jeunesse, fait vos *fredaines* comme les autres ? (Mol.) Puisque vous savez mes *fredaines*, il faut bien vous avouer que j'ai perdu près de cent louis au pharaon. (Volt.) On ne passe tout ce qui est *fredaine* qu'à la jeunesse, et encore pourvu qu'elle ne retombe pas trop souvent dans la récidive. (St-Prosper.)

— Par extens. Œuvre légère, capricieuse. Cette *fredaine* du Temple du Goût doit être montrée à très peu de monde. (Volt.)

FRÉDÉGAIRE. Auteur présumé d'une Chronique latine en cinq livres qui traite de l'histoire universelle jusqu'en 641. Frédégaire paraît avoir vécu en Bourgogne, au VIIe siècle.

FRÉDÉGONDE. Reine des Francs neustriens, née vers 545, de parents obscurs. Suivante d'Audovère, femme de Chilpéric Ier, elle la fit répudier. Le roi épousa Galswinthe, sœur de Brunehaut. Mais Frédégonde fit étrangler cette princesse (568) et prit enfin sa place. Devenue reine, elle garda le pouvoir à force de crimes ; en 575, ses émissaires assassinèrent Sigebert, roi d'Austrasie et beau-frère de Galsuinthe, qui assiégeait Chilpéric dans Tournai ; plus tard, ils tuèrent Mérovée et Clovis, fils d'Audovère, Audovère elle-même, et, en 584, Chilpéric, qui s'était aperçu des familiarités de la reine avec le leude Landry. Régente au nom de Clotaire II, son fils, et protégée par Gontran contre Childebert II et Brunehaut, elle battit plusieurs fois les Austrasiens, et mourut toute-puissante en 597.

FRÉDÉRIC. s. m. Métrol. Monnaie d'or de Prusse et de Danemark. Le frédéric de Prusse vaut 20 fr. 78 c. ; le frédéric de Danemark, 20 fr. 30.

— Ichtyol. Poisson du genre saumon.

FRÉDÉRIC. Un grand nombre de personnages illustres et de souverains ont porté ce nom.

Saints.

— FRÉDÉRIC (Saint). Évêque d'Utrecht (820-838), apôtre des Frisons, tué par ordre de Judith, femme de Louis le Débonnaire. Il est honoré le 18 juillet.

Empereurs d'Allemagne.

— FRÉDÉRIC Ier, *Barberousse*. Empereur d'Allemagne, de la maison des Hohenstaufen, né à Waiblingen, 1121, duc de Souabe, 1147, empereur, 1152-1190, fut puissant en Allemagne, mais lutta continuellement contre les patriotes italiens, soutenus par les papes. Vainqueur dans une première expédition, 1154-1155, il livra Arnold de Brescia à Adrien IV, qui le couronna empereur ; dans une deuxième expédition, il dicta des lois aux Italiens à la diète de Roncaglia, 1158, ruina Crème, Milan, 1162, et chassa le pape Alexandre III, qui s'était déclaré contre lui. Mais la ligue lombarde s'organisa et releva Milan, et il dut à son tour abandonner l'Italie, 1167 ; dans une quatrième expédition, il échoua au siège d'Alexandrie, fut battu par les Milanais à Legnano, 1176, et conclut en 1177 la trêve de Venise, qui fut changée en paix définitive à Constance, 1183. Il se vengea du guelfe Henri le Lion, qui l'avait abandonné en 1176, et démembra ses duchés de Saxe et de Bavière ; il fit épouser à son fils Henri Constance, héritière des Deux-Siciles, et mourut à la troisième croisade, dans le Selef en Cilicie.

FRÉDÉRIC II. Empereur d'Allemagne, fils de Henri VI et de Constance de Sicile, né à Jesi, 1194, fut élevé par les soins d'Innocent III, son tuteur, qui l'opposa, en 1212, à Othon IV, à la condition qu'il abandonnerait Naples et la Sicile. Frédéric, plus Italien qu'Allemand, éluda cette promesse, s'établit à Naples, où il fonda une université et s'entoura de Sarrasins. Excommunié par Grégoire IX, il fut poursuivi par l'excommunication, dans la sixième croisade, jusqu'à Jérusalem, que les musulmans lui abandonnèrent, 1228. A son retour, vainqueur de Jean de Brienne, son beau-père, il signa avec le pape la paix de San-Germano, 1231 ; alla réprimer en Allemagne la révolte de son fils Henri, 1235 ; puis recommença la guerre contre la ligue lombarde, qu'il écrasa à Corte-Nuova, 1237. Excommunié de nouveau par Grégoire IX, puis par Innocent IV, qui le déposa solennellement au concile de Lyon, 1245, il lutta contre ses rivaux, Henri Raspon et Guillaume de Hollande en Allemagne, contre les Italiens, qui battirent ses troupes, et il mourut à Fiorentino (Pouille) en 1250. Prince très remarquable par son instruction, il fut longtemps secondé par son chancelier Pierre des Vignes. On lui attribue *De Arte venandi cum avibus*, des *Lettres*, des *Poésies* en italien, une série de *Questions philosophiques* en arabe, etc. FRÉDÉRIC III. Empereur d'Allemagne, de la maison d'Autriche, né en 1415, duc d'Autriche en 1435, empereur en 1440, laissa l'Allemagne livrée à l'anarchie, fut repoussé de la Hongrie et de la Bohême, 1458, fut chassé de Vienne par Mathias Corvin, 1485-1490, fut battu par l'électeur palatin Frédéric ; mais contribua à la grandeur de sa maison en faisant de l'Autriche un archiduché et par le mariage de son fils Maximilien avec l'héritière de Bourgogne. Il mourut en 1493.

Margraves de Brandebourg et rois de Prusse.

— FRÉDÉRIC Ier, de *Hohenzollern*. Burgrave de Nuremberg, reçut de l'empereur Sigismond le margraviat de Brandebourg, 1417-1440. FRÉDÉRIC II, *Dent de fer*, 1440-1470. Fils du précédent, acheta la Nouvelle-Marche aux chevaliers teutoniques.

— FRÉDÉRIC Ier. Roi de Prusse, fils de Frédéric-Guillaume, le Grand Électeur, électeur de Brandebourg et duc de Prusse, 1688, secourut l'empereur Léopold contre Louis XIV et les Turcs, reçut en récompense le titre de roi de Prusse, 1701, et hérita de Neuchâtel, 1707. Il fonda l'université de Halle et l'Académie des beaux-arts de Berlin. Il mourut en 1713. ‖ FRÉDÉRIC II, *le Grand*. Roi de Prusse, fils de Frédéric-Guillaume Ier, né à Berlin, 1712, fut durement traité par son père, qui ne voyait en lui qu'un *bel esprit français*, admirateur de Voltaire, et qui même voulut le faire périr, publia en 1740 l'*Anti-Machiavel*, réfutation du *Prince*, et monta sur le trône la même année. Dans son règne, 1740-1786, il fonda la puissance militaire de la Prusse. Dans la guerre de la succession d'Autriche, il s'empara de la Silésie, que Marie-Thérèse fut deux fois forcée de lui céder par les traités de Breslau, 1742, et de Dresde, 1745. Il éleva alors des manufactures, dessécha des marais, défricha des landes, fit publier le *Code Frédéricien* et releva l'Académie de Berlin. En 1756, une ligue formidable se forma contre lui ; Marie-Thérèse, Louis XV, la Russie, la Suède, l'électeur de Saxe, la plupart des princes de l'Empire, semblaient devoir l'accabler. Mais pendant cette guerre de Sept Ans, 1756-1763, aidé par les subsides de l'Angleterre, soutenu par son génie militaire, quelquefois battu, souvent vainqueur, il profita des fautes de ses ennemis, conserva la Silésie par le traité d'Hubertsbourg et mérita les surnoms d'*Unique* et de *Grand*. Allié à l'impératrice de Russie Catherine II, il prépara le premier démembrement de la Pologne, qui agrandit ses États, 1772-1773. Il empêcha Joseph II de s'emparer de la Bavière par le traité de Teschen, 1779, et forma contre lui la ligue des princes allemands, 1785. Administrateur habile, il avait profité de la paix pour développer la puissance de la Prusse ; il avait aussi mérité la réputation d'écrivain remarquable ; si ses poésies sont médiocres, ses livres d'histoire et surtout son *Histoire de mon temps*, sa correspondance, écrits en français, lui assignent un rang élevé.

— FRÉDÉRIC-GUILLAUME, le *Grand-Électeur*, 1640-1688. Acquit Magdebourg, 1648, s'affranchit de tout lien de vassalité à l'égard de la Pologne, 1657, se déclara contre Louis XIV, battit les Suédois à Fehrbellin, 1675, accueillit les protestants bannis de France, et protégea le commerce, les sciences et les arts.

— FRÉDÉRIC-GUILLAUME Ier. Roi de Prusse, fils de Frédéric Ier, 1713-1740, surnommé le *roi-sergent*, acquit une partie de la Gueldre au traité d'Utrecht, la Poméranie citérieure, Stettin, les îles d'Usedom et de Wollin, 1720, soutint Charles VI, sans compromettre sa belle armée de 80,000 hommes et son trésor. ‖ FRÉDÉRIC-GUILLAUME II. Roi de Prusse, neveu de Frédéric II, né en 1744, roi de 1786 à 1797, intervint en Hollande pour soutenir le stathouder contre les patriotes, 1788 ; signa la convention de Pilnitz contre la France, 1791 ; mais son armée fut battue à Valmy, 1792, et, par le traité de Bâle, 1795, il abandonna à la France la rive gauche du Rhin. Il se dédommagea aux dépens des Polonais, qu'il trompa indignement ; de concert avec la Russie, il acquit, au second démembrement de 1793, Thorn et Dantzig ; et au troisième démembrement de 1795, de concert avec la Russie et l'Autriche, le pays de Varsovie. ‖ FRÉDÉRIC-GUILLAUME III. Roi de Prusse, fils du précédent, né en 1770, roi de 1797 à 1840, marié à Louise de Mecklembourg, reçut en 1803 d'importants agrandissements, échangea en 1805 Anspach, Clèves et Neuchâtel contre le Hanovre, puis se laissa entraîner tout à coup à la guerre contre Napoléon. Les Prussiens furent vaincus à Iéna et à Auerstædt, 1806 ; la Prusse fut presque entièrement occupée par les Français, et il fut contraint d'accepter le dur traité de Tilsitt, 1807. Avec le secours de Stein, de Hardenberg, etc., il releva peu à peu la Prusse et réorganisa l'armée ; il attendit l'occasion de la revanche jusqu'à la fin de 1812, et prit une part personnelle aux campagnes de 1813 et de 1814. Au congrès de Vienne, il reçut Posen, la moitié de la Saxe, la Poméranie suédoise, une grande partie de la rive gauche du Rhin. Après Waterloo, il ajourna les promesses libérales de 1813, mais s'honora par l'établissement du Zollverein. ‖ FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV. Roi de Prusse, fils du précédent, né en 1795, élevé par les meilleurs maîtres, roi en 1840, s'entoura des hommes les plus célèbres de l'Allemagne, mais montra beaucoup d'irrésolution. La Prusse développa cependant sa prospérité matérielle. La révolution du 19 mars 1848 força le roi à faire les plus graves concessions, à convoquer une Assemblée constituante et à soutenir le Holstein et le Slesvig, soulevés contre les Danois. A la fin de l'année, l'Assemblée fut dissoute et une constitution octroyée. En 1849, il comprima l'insurrection de Bade, refusa la couronne impériale et entra en rivalité avec l'Autriche, pendant que la constitution était modifiée dans le sens du parti féodal et religieux, dit de *la Croix*. Il reconnut l'indépendance du canton de Neuchâtel, en 1857 ; malade, il remit la régence à son frère Guillaume et mourut en 1861.

Rois de Danemark, de Norvège et de Suède.

— FRÉDÉRIC Ier. Roi de Danemark et de Norvège, né en 1471, roi en 1522, à la déposition de son neveu Christian II, s'unit à Gustave Wasa, favorisa l'introduction du luthéranisme dans ses États et mourut en 1533. ‖ FRÉDÉRIC II. Roi de Danemark et de Norvège, né en 1534, successeur de son père, Christian III, 1559-1588, lutta contre la Suède, améliora les finances, favorisa l'industrie, les sciences et surtout le luthéranisme. ‖ FRÉDÉRIC III. Roi de Danemark et de Norvège, né en 1609, successeur de son père Christian IV, 1648-1670, d'abord soumis à l'aristocratie, eut une guerre malheureuse à soutenir contre Charles X de Suède, et perdit la Scanie, le Halland et la Blekingie, 1660. Une révolution rendit la couronne absolue, 1661 ; la loi royale, *lex regia*, de 1665, confirma cette révolution. ‖ FRÉDÉRIC IV. Roi de Danemark et de Norvège, né en 1671, successeur de son père Christian V, 1699-1730, eut à lutter contre Charles XII, roi de Suède, et finit par obtenir, à la paix de Frédériksborg, 1720, le duché de Gottorp. Il améliora le sort des paysans. ‖ FRÉDÉRIC V. Roi de Danemark et de Norvège, né en 1722, successeur de son père Christian VI, 1746-1766, subit l'influence de la France, favorisa le commerce maritime, l'industrie, les lettres, les arts, et fut sauvé de la guerre avec la Russie par l'avènement de Catherine II, 1763. ‖ FRÉDÉRIC VI. Roi de Danemark et de Norvège, 1808-1814, puis de Danemark seulement jusqu'en 1839, né en 1768, gouverna comme régent pendant les dernières années de son père Christian VII, fut puni de sa fidélité à l'alliance de Napoléon par la perte de la Norvège, 1814, il dut même échanger la Poméranie suédoise pour le duché de Lauenbourg. En 1834, il créa quatre conseils provinciaux. ‖ FRÉDÉRIC VII. Roi de Danemark, né en 1801, successeur de son père Christian VIII, 1848-1864, eut d'abord à combattre la révolte du Holstein et du Slesvig, eut un règne agité et mourut à la veille du nouveau conflit avec l'Allemagne. ‖ FRÉDÉRIC Ier. Roi de Suède, né à Cassel, 1676, marié à Ulrique-Éléonore, qui avait succédé à son frère Charles XII, 1718, fut proclamé roi par les États, 1720, et signa la paix de Nystadt avec Pierre le Grand, 1721. Sous son règne commença la rivalité du parti russe ou *des bonnets* contre le parti français ou des *chapeaux*. Une guerre malheureuse contre la Russie fut terminée par le traité d'Abo, 1743. Il mourut en 1751. FRÉDÉRIC II (Adolphe). Roi de Suède. V. ADOLPHE-FRÉDÉRIC.

Autres princes.

— FRÉDÉRIC-AUGUSTE. Roi de Pologne. V. AUGUSTE III.

— FRÉDÉRIC-AUGUSTE. Roi de Saxe, né en 1750, électeur en 1763, se déclara pour la France après Iéna, reçut le titre de roi et entra dans la confédération du Rhin. A Tilsitt, 1807, il obtint le grand-duché de Varsovie. Il resta l'allié fidèle de Napoléon, manqua de perdre son royaume en 1814, et fut sauvé par l'intervention de la France et de l'Angleterre ; mais il dut abandonner une partie de la Saxe et Varsovie. Il mourut en 1827.

— FRÉDÉRIC Ier. Roi de Wurtemberg, né en 1745, duc en 1797, électeur en 1803, reçut de Napoléon le titre de roi, 1806, et n'abandonna l'Empereur qu'après le désastre de Leipzig. Il fut assez libéral et mourut en 1816.

— FRÉDÉRIC Ier. Roi de Sicile. V. FRÉDÉRIC II, empereur d'Allemagne. ‖ FRÉDÉRIC II. Roi de Sicile, de la maison d'Aragon, fils de Pierre III, se fit élire à la place de son frère Jacques, qui devenait roi d'Aragon, 1296, se défendit, promit de restituer la Sicile aux Angevins, 1302, puis recommença contre eux, en 1312, une guerre qui dura jusqu'après sa mort, 1337. ‖ FRÉDÉRIC III. Roi de Sicile, petit-fils du précédent, succéda en 1355 à son frère aîné Louis, consentit, après une guerre avec Jeanne Ire de Naples, à ne porter que le titre de *roi de Trinacrie* et à payer tribut. Il mourut en 1377.

— FRÉDÉRIC. Roi de Naples, de la maison d'Aragon, succéda en 1496 à son neveu Ferdinand II, fut dépouillé par Louis XII et par son parent Ferdinand le Catholique, 1501 ; il se retira en France, où il mourut en 1504.

— FRÉDÉRIC. Nom de plusieurs ducs d'Autriche : FRÉDÉRIC III, *le Beau*. Fils de l'empereur Albert, lutta contre Louis de Bavière, 1314, fut pris à Muhldorf, 1322, et mourut en 1330. ‖ FRÉDÉRIC IV. Fut mis au ban de l'empire par Sigismond, pour avoir favorisé la fuite du pape Jean XXII pendant le concile de Constance, 1415, obtint son pardon et mourut en 1435. ‖ FRÉDÉRIC V. Fut l'empereur d'Allemagne Frédéric III.

— FRÉDÉRIC. Nom de cinq électeurs palatins : FRÉDÉRIC Ier, *le Victorieux*, 1449-1476. Battit l'empereur Frédéric III en 1460. ‖ FRÉDÉRIC II, 1544-1556. ‖ FRÉDÉRIC III, *le Vieux*, 1559-1576. Envoya deux fois, 1568, 1575, son fils Jean Casimir au secours des protestants français. ‖ FRÉDÉRIC IV, 1583-1610. Fonda, en 1608, l'*Union évangélique*. ‖ FRÉDÉRIC V, 1610-1632. Le plus célèbre de sa race. Né en 1596, il épousa, en 1613, Élisabeth, fille de Jacques Ier d'Angleterre. Chef de l'*Union évangélique*, il fut élu roi par les États de Bohême, en 1619. Vaincu à Prague, 1620, par l'empereur Ferdinand Ier, et dépouillé du Palatinat par les Espagnols, il s'adressa vainement à l'aventurier Mansfeld et aux États voisins pour recouvrer ses domaines. De sa fille Sophie descend la dynastie anglaise de Hanovre.

FRÉDÉRIKSBORG. Géogr. Château royal de Danemark, à 18 kil. N.-O. de Copenhague. Dans la chapelle a lieu le couronnement des rois.

FRÉDÉRIKSHALD. Géogr. Ville de Norvège (Aggerhuus), sur le Tistedal, près de la frontière de Suède, à 130 kil. S.-E. de Christiania. Son port reçoit des vaisseaux de guerre. Elle est défendue par trois forts dont le principal est *Frédériksteen*, au pied duquel Charles XII fut tué en 1718 ; 8,000 hab.

FRÉDÉRIKSHAM. Géogr. Ville maritime de la Finlande (Russie), à 110 kil. S.-O. de Viborg. On y a signé, en 1809, le traité qui céda la Finlande à la Russie.

*** FREDON.** s. m. (du lat. *fritinnire*, gazouiller). Mus. Espèce de roulement et de tremblement de voix qui se faisait autrefois dans le chant, il consistait dans le passage rapide de plusieurs notes sur la même syllabe ; c'est à peu près ce qu'on a appelé depuis *roulade*. Doux fredon. Fredon agréable, mélodieux, long, prolongé, joli. Faire un fredon, des fredons. Quel plaisir ne serait-ce point d'entendre un beau plaidoyer en musique, et de voir ensuite un juge vénérable prononcer un arrêt en faisant mille *fredons* agréables dans sa gorge ? (Ghérardi.)

> Et le *fredon* de nos charmants accords
> N'amollit pas vos esprits, ni vos corps. (COLLETET.)

— Se prend aujourd'hui en mauvaise part, en parlant des agréments ou même des motifs de l'ancien chant français. De gothiques fredons. L'un traîne en longs *fredons* une voix glapissante. (Boil.)

— Caractère qui marque la diminution d'une note en plusieurs parties, pour faire autant de variations de voix ou de tons.

— Fig. Mauvaise poésie, mauvais discours. La véritable éloquence ne cherche pas dans ses discours des *fredons* efféminés et une mollesse compassée. (Balz.)

> (Il) Ne prendra plus le bourdon pour l'abeille,
> Ni les *fredons* du chantre cordouan
> Pour les vrais airs du cygne mantouan. (J.-J. ROUSS.)

— *Frères fredons*. Moines qui chantent à demi-voix. (Rabelais.)

— Jeux. Réunion, dans une seule main, de trois cartes de même figure ou de même va-

leur. Trois ou quatre notes font un fredon. Il n'y a pas longtemps que l'on m'avoua le *fredon* de l'histoire de la Voisin : vous souvient-il de cette voisine? (Mme de Sévigné.)

— Fig. Rendez-vous de trois personnes.

FREDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Fredonner. S'empl. adjectiv. Air fredonné. Chanson fredonnée.

*** FREDONNEMENT** s. m. Chant de celui qui fredonne. Ce fredonnement continuel est insupportable.

*** FREDONNER** v. n. 1re conj. (rad. *fredon*). Passer rapidement plusieurs notes de suite sur la même syllabe. Ce musicien fredonne bien.

— Chanter entre ses dents, et sans articuler d'une manière distincte. Fredonner sans cesse. Aimer a fredonner. Et la troupe à l'instant cessant de *fredonner*. (Boil.) L'émouleur élancé *fredonnait* un air. (Domergue.) Un moment après, une trompette dans l'abside ayant entonné un air d'opéra, deux ou trois soldats se sont mis à *fredonner* à l'unisson. (H. Taine.)

— FREDONNER. v. a. Chanter à demi-voix quelques passages détachés et sans suite qui viennent à la mémoire dans les moments où l'esprit est distrait. Fredonner un air, une chanson, une ariette. Le général fut le premier qui rompit le silence, en *fredonnant* un petit air qu'il affectionnait beaucoup. (Scribe.) Que pour son payement il *fredonne* vos airs. (Colnet.)

> On dirait que Ronsard, sur ses pipeaux rustiques,
> Vient encor *fredonner* ses idylles gothiques. (Boil.)

— SE FREDONNER. v. pron. Être fredonné. Cet air se fredonne partout.

FREDONNEUR, EUSE. s. Fam. Celui, celle qui fredonne, qui chante à demi-voix. C'est un grand fredonneur.

— Adjectiv. Chant fredonneur. Voix fredonneuse.

FREDONNIQUE. Adjectif que Rabelais tire de Fredon.

FREDONNISÉ, ÉE. adj. Embelli de fredons. (Rabelais.)

FREDRO (Maximilien-André). Historien polonais du XVIIe siècle, mort en 1679. Il était palatin de Podolie et a publié de nombreux ouvrages sur la politique et sur l'art de la guerre. Son style énergique et concis lui a valu le surnom de *Tacite polonais*.

FREDUM. s. m. (pr. *fré-domm*; du sax. *fred* ou *fried*, paix). Hist. Amende que payait le coupable, pour obtenir de nouveau la paix et la sécurité que ses excès lui avaient fait perdre.

FREDURE. s. f. (de l'ital. *freddura*). Médiocrité dans les arts.

— Ouvrage insignifiant en littérature. || Plaisanterie sans sel.

FREESA. s. m. Bot. Syn. de MONTBRÉTIE.

FRÉGATAIRE. s. m. (rad. *frégate*). Comm. Portefaix dans les colonies. Se disait surtout des portefaix employés par la compagnie française établie autrefois dans les pays barbaresques.

*** FRÉGATE.** s. f. (de l'italien *fregata*, corruption du gr. ἄφρακτος, sans couverture, sans pont). Mar. Bâtiment de guerre qui pour la force vient immédiatement après le vaisseau de ligne. Avant la transformation de la marine militaire par la vapeur et le blindage, les frégates étaient des bâtiments ayant une seule batterie couverte et portant moins de soixante bouches à feu. Aujourd'hui les frégates sont cuirassées; elles ont gagné en puissance, mais perdu en légèreté et en facilité d'évolution. Armer une frégate. Équiper une frégate. Monter une frégate. Capitaine de frégate. Frégate de trente, de trente-six canons. La *frégate* seule me paraît propre à aller représenter la France au loin, et encore la *frégate* de la plus puissante dimension. (De Joinville.)

— *Frégate d'avis*. Petit navire qui portait des paquets et des ordres à l'armée, et qui servait aussi à aller reconnaître les vaisseaux. || *Frégate légère*. Petit navire de guerre qui n'avait qu'un pont, et qui portait ordinairement depuis seize jusqu'à vingt-cinq pièces de canon. Autrefois on nommait, mais à tort, *frégate*, tout bâtiment à trois mâts qui avait une marche supérieure.

— Arg. marit. Chapeau à cornes des officiers de marine.

— Arg. de voleur. Jeune homme débauché et prostitué.

— Entom. Insecte de la grosseur d'un œuf de poule, et de la forme d'une barque, que l'on dit exister dans la mer; il est toujours sur l'eau, où il se soutient par une espèce de petite voile couleur de pourpre.

— Ornith. Genre de palmipèdes totipalmes, ayant pour caractères un bec de cormoran presque droit et très recourbé, l'œil petit, à con-

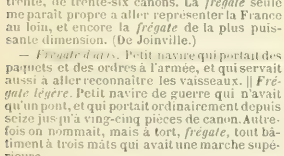

Frégate.

tour dépourvu de plumes ainsi que la gorge et le devant du cou, des ailes très aiguës, les jambes emplumées, le plumage noir mêlé de blanc. La frégate est de tous les oiseaux marins celui dont le vol est le plus puissant. Ses allures légères et ses formes élancées l'ont fait comparer à une *frégate*. Elle se nourrit de poissons qu'elle enlève en rasant la surface de l'eau. Surprise sur un sable plat, sur les bancs, les bas écueils où elle s'arrête souvent, la *frégate* est sans défense. (Michelet.)

FRÉGATÉ, ÉE. part. pass. du v. Frégater. S'emploie adjectiv. Bâtiment frégaté. Ils font leurs vaisseaux moins chargés d'œuvres mortes ou plus *frégatés* que les nôtres. (Colbert.)

FRÉGATER. v. a. 1re conj. Mar. Donner à un bâtiment la forme et les qualités d'une frégate.

— S'est dit pour exprimer le service de frégate rempli par un bâtiment de guerre, quel qu'il fût.

— SE FRÉGATER. v. pron. Être frégaté. Ce navire se frégatera difficilement.

FRÉGATON. s. m. Mar. Petite frégate vénitienne du port de 400 tonneaux, ayant une poupe carrée, un artimon, un grand mât et un beaupré. || Petit bateau de pêcheur, pointu par les deux bouts et qui ne va qu'à la rame.

FRÉGILE. s. m. (du lat. *fregilus*, chocard). Ornith. Nom scientifique du chocard.

FRÉGILIN, INE. adj. Ornith. Qui ressemble à un frégile. || FRÉGILINS. s. m. pl. Sous-famille de corvidés, ayant pour type le genre frégile.

FREGILUPUS. s. f. (ét. lat., *fregilus*, chocard; *upupa*, huppe). Ornith. Nom scientifique du genre cravuppe.

FREGOSI. L'une des quatre grandes familles de Gênes, connue surtout par sa rivalité avec les Adorni; beaucoup ont été doges aux XIVe, XVe et XVIe siècles. *César*, le dernier des Fregosi qui soit connu, fut assassiné en 1541 par l'ordre du gouverneur de Milan, qui voulait saisir sur lui les dépêches adressées par François Ier à Soliman II.

FRÉIA. Myth. septentr. V. FREYA.

FREÏA. Astron. La 76e planète télescopique, découverte le 21 octobre 1862 par M. d'Arrest.

FREIBERG ou **FREYBERG.** Géogr. Ville du royaume de Saxe, sur la Mulda-Freiberg, à 31 kil. S.-O. de Dresde, sur les dernières pentes de l'Erz-Gebirge; 26,000 hab. Cathédrale renfermant les tombeaux des anciens électeurs de Saxe. École des mines, fondée en 1467. Aux environs, nombreuses mines d'argent, de plomb, de cuivre, de cobalt, etc. Victoire des Prussiens sur les Autrichiens en 1762.

FREIBERGITE. s. f. (de *Freiberg*, nom géogr.). Minér. Panabase argentifère.

FREIESLÉBENITE. s. f. (pr. *fre-slé-bé-nite*; de *Freiesleben*, n. pr.). Minér. Sulfure de plomb contenant de l'argent et de l'antimoine.

FREIGNÉ. Géogr. Comm. du cant. de Candé, arr. de Segré (Maine-et-Loire); 2,100 hab.

FREILIGRATH (Ferdinand). Né à Detmold (Allemagne), 1810-1876, poète lyrique, fut exilé à cause de ses opinions, fut en 1848 l'un des chefs du parti démocratique de Düsseldorf, et dut se réfugier à Londres, en 1849.

*** FREIN.** s. m. (du lat. *frenum*, même signific.). Mors, la partie de la bride qu'on met dans la bouche du cheval pour le gouverner. Se jouer de son frein. Mâcher son frein. Ronger son frein. Rendre docile au *frein* un coursier indompté. (Rac.)

> L'ardent coursier déjà sent tressaillir ses veines,
> Bat du pied, mord le *frein*, sollicite les rênes. (Del.)
> L'or couvre leur harnais, et leur tête farouche
> Obéit au *frein* d'or qui gourmande leur bouche. (Id.)

— *N'avoir ni frein ni bouche*. Ne pas être retenu par la sensation du mors.

> Les chevaux, que leur sang effarouche,
> Bouleversent leur charge, et n'ont ni *frein* ni bouche.
> (CORNEILLE.)

— Par extens. Entrave, obstacle. Il mord en frémissant le *frein* de l'esclavage. (Volt.)

— Fig. Tout *frein* est un *frein*, fût-il d'or. (Le Noble.)

> Qu'un *frein* soit de fer ou d'or,
> Qui l'accepte est un esclave. (ARNAULT.)

— Fig. et fam. *Ronger son frein*. Retenir son dépit, son ressentiment en soi-même, et n'en rien laisser éclater au dehors. A force de ronger son *frein*, on parvient quelquefois à le rompre. (Boiste.) || Signifie aussi Être en proie à l'ennui.

> En un couvent, lieu pour elles malsain,
> Les cadettes nonnains sont à ronger leur *frein*.
> (HAUTEROCHE.)

— *Prendre le frein aux dents*. Se dit quelquefois pour Prendre le mors aux dents, qui est plus usité. Les chevaux ayant pris le *frein* aux dents. (Rac.) || Se dit au fig. pour Se livrer avec ardeur à quelque chose.

— Fig. Tout ce qui retient dans les bornes du devoir, de la raison. Servir de frein à une ville, à une province. Le frein des lois. Aucun frein ne modère cette ardeur impétueuse. Sa passion ne connaissait plus de frein, n'avait plus de frein. Donner un frein à ses désirs. Les princes, dès qu'ils se livrent au vice, ne connaissent plus d'autre *frein* que leur volonté. (Mass.) S'ils sont entourés de plus de pièges, ils trouvent en eux plus de *freins* et plus de ressources. (Id.) La crainte d'être déposé est un plus grand *frein* pour les empereurs turcs que les lois de l'Alcoran. (Volt.) Sans règle et sans *frein* tôt ou tard on succombe. (Florian.) Que seraient-ils devenus, s'ils s'étaient livrés sans *frein* à cet instinct furieux? (B. de St-P.)

— Fig. *Mettre un frein à*. Réprimer, contenir. Mettre un frein à ses désirs, à ses passions, à son luxe, à son ambition. Mettre un frein à son zèle. Mettre un frein à son ardeur. Que Joad mette un *frein* à son zèle sauvage. (Rac.) Si l'abjection de son état n'avait pas mis le *frein* de la honte et du respect sur sa langue, il vous répondrait. (Mass.) Mets un *frein* à ta force, un terme à ta grandeur. (Delille.)

> Celui qui met un *frein* à la fureur des flots
> Sait aussi des méchants arrêter les complots. (RACINE.)

— On dit, dans le même sens, *Donner un frein*.

> Pour être heureux, pour être sage
> Il faut savoir donner un *frein* à ses désirs.
> (Mme DESHOULIÈRES.)

— Fig. *Mettre un frein à sa langue*. Ménager ses paroles. Il faut que l'orateur sache mettre un *frein* à sa langue. (St-Evrem.)

— Prov. *A vieille mule, frein doré*. On pare une vieille bête pour la mieux vendre. || Se dit fig. et fam. d'une vieille femme qui aime à se parer.

— Anat. Repli membraneux qui bride ou retient un organe. Frein ou filet de la langue. Frein du prépuce, de la verge.

— Entom. Crochet alaire des lépidoptères. || Pièce située au-dessous du bord latéral de l'écusson et qui, dans beaucoup de cas, a des connexions avec la base des ailes supérieures, à la dislocation desquelles elle s'oppose.

— Mar. V. REFRAIN.

— Mécan. Appareil au moyen duquel on peut modérer à volonté, et même, au besoin, anéantir complètement la vitesse d'un mécanisme en mouvement. || Arc de cercle en bois ou en métal, placé derrière une des grandes roues des voitures publiques, et qui peut être serré contre cette roue au moyen d'une vis de pression, de manière à la ralentir ou à l'arrêter complètement dans sa rotation autour de l'essieu, dans les descentes rapides. On l'appelle vulgairement *mécanique*. || Dans les chemins de fer, toutes les roues d'une même voiture reçoivent simultanément l'action des *freins*. Ces *freins* consistent en deux sabots articulés avec deux leviers que le garde-frein peut faire tourner de sa place par l'intermédiaire d'un engrenage. || *Freins continus*. Appareils qui permettent au mécanicien d'enrayer lui-même et simultanément toutes les roues d'un train. || *Frein dynamométrique*. Appareil employé pour mesurer le travail des machines motrices.

— Techn. Grand cercle qui environne le rouet d'un moulin, et qui sert à l'arrêter tout d'un coup, quoique le vent donne à plein dans les volants.

— Syn. comp. FREIN, MORS. V. MORS.

FREINDRE. v. a. 4e conj. S'est dit pour Rompre, d'où nous avons fait Enfreindre.

FREINSHEIM (Jean), (en latin *Freinshemius*). Érudit allemand, né à Ulm, 1608-1660, unissait à la connaissance des langues anciennes celle de la plupart des langues vivantes. Appelé en Suède par la reine Christine, 1642, il lui enseigna le grec. Il est connu par ses *Suppléments* de Tite Live et de Quinte Curce. Il a donné encore des éditions de Florus, de Phèdre, des notes sur Tacite, etc.

FREINTE. s. f. (radic. *freindre*). Dans les filatures de coton, Déchet qui se produit dans la transformation du coton en fil.

— Se dit aussi pour Diminution de volume que peuvent subir les grains dans les fermes.

— Déchet du sucre pendant les transports.

FRÉJUS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Draguignan (Var); nombreuses antiquités : phare circulaire, arc de triomphe dit la *Porte dorée*, ruines d'un amphithéâtre, d'un aqueduc, etc. Évêché suffragant d'Aix; 3,400 hab. Les atterrissements de l'Argens ont aujourd'hui comblé le chenal par lequel elle communiquait avec la mer. Patrie d'Agricola, de Sieyès et de Désaugiers.

FRELAMPE. s. m. Métrol. Monnaie de billon qui avait cours dans l'Anjou, et valait de 5 à 7 centimes et demi.

*** FRELAMPIER.** s. m. (corrupt. de *frère lampier*). Pop. Homme de néant et qui n'est bon à rien.

— Autrefois, Celui qui avait la charge d'entretenir et d'allumer les lampes des églises.

— Arg. Bandit. On dit aussi *ferlampier*.

— Pop. S'est dit pour Charlatan.

*** FRELATAGE.** s. m. (rad. *frelater*). Altération dans les liqueurs ou dans les drogues, pour les faire paraître meilleures ou plus agréables. Par le frelatage on donne à la piquette le bouquet du vin de Bordeaux. On dit aussi *frelaterie* et *frelatation*.

FRELATÉ, ÉE. part. pass. du v. Frelater. S'empl. adjectiv. Vin frelaté. Eau-de-vie frelatée.

— Fig. Altéré. Ç'a été certes une de mes peines, me trouvant sur un passage contourné ou *frelaté*, de l'exprimer en telle sorte, qu'il quadrât sortablement, s'il était possible, à la composition originaire et à l'application. (Mlle de Gournay.)

— Fig. et fam. *Cela n'est point frelaté*. On n'a point cherché à rendre cette chose plus belle en apparence qu'elle ne l'est en effet. La vie *frelatée* de Paris n'approche pas assurément de la vie pure, tranquille et doucement occupée qu'on mène à la campagne. (Voltaire.) Son visage est tout neuf et n'est point *frelaté*. (Regnard.)

*** FRELATER.** v. a. 1re conj. (ét. flamande, *verlaten*, transvaser). Mêler dans une boisson des substances plus ou moins nuisibles, pour la faire paraître plus agréable à la vue et au goût. Frelater du vin, des liqueurs.

— Se dit aussi des altérations qu'on fait subir aux aliments et aux médicaments. Frelater des drogues.

— Fig. Altérer, déguiser. Le vice empoisonne les plaisirs, la passion les *frelate*, la modération les aiguise, l'innocence les épure, la bienfaisance les multiplie, l'amitié les double. (Boiste.) Mon humeur est, quand je n'ose dire la vérité, de me taire et de ne point parler, plutôt que de déguiser et de *frelater* mon discours. (Naudé.)

— Se disait autrefois pour Tirer le vin de dessus la lie et le transporter dans un vaisseau tout neuf.

— Pêch. Passer le hareng caqué d'une futaille dans une autre.

— SE FRELATER. v. pron. Être frelaté. Il y a beaucoup de choses qui se frelatent dans Paris.

*** FRELATERIE.** s. f. V. FRELATAGE.

*** FRELATEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui frelate. Frelateur de vin.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

*** FRÊLE.** adj. 2 g. (du lat. *fragilis*, même signif.). Fragile, aisé à casser, à rompre. Une frêle barque. Un frêle édifice. Frêle comme un roseau. Un frêle appui. Tige frêle. Branche frêle. Les Tyriens furent les premiers qui osèrent se mettre dans un *frêle* vaisseau à la merci des vagues et des tempêtes. (Fen.)

> Des hommes insensés sur de *frêles* vaisseaux,
> S'en vont loin de la terre habiter sur les eaux.
> (BOILEAU.)

— Sans consistance.

> Les papillons dont les couleurs
> Sont si *frêles* et si superbes. (RACINE.)

— Fig. Facile à perdre. Notre frêle raison.

— Fig. Faible. Santé frêle. Corps frêle. Les frêles humains. Le corps humain est trop *frêle* pour son âme; une seule en userait mille. (Boiste.) De l'État ébranlé douce et *frêle* espérance. (Volt.)

> Et c'est ce même Dieu de qui la main puissante
> De ma *frêle* machine ajusta les ressorts. (CHAULIEU.)

— Fig. *C'est un frêle appui que le sien*. C'est une bien faible protection que la sienne.

— Peu important. Et gravant en airain ses *frêles* avantages. (Rac.) La beauté du visage est un *frêle* ornement. (Mol.) La plus rare beauté n'est qu'un *frêle* avantage. (Destouches.)

— Syn. comp. FRÊLE, FRAGILE. *Fragile* emporte la faiblesse du tout et la raideur de ses parties; *frêle* emporte pareillement la faiblesse du tout, mais la mollesse des parties.

FRÈLEMENT. s. m. Entom. Germe ou blanc des abeilles.

FRÊLER. v. a. 1re conj. V. FERLER.

— FRÊLER. v. n. Pop. Brûler rapidement au contact du feu, avec un bruit de frôlement, comme les cheveux, les plumes, la laine.

FRÊLET. s. m. Papet. V. FERLET.

FRELINGHIEN. Géogr. Commune du canton d'Armentières, arrondiss. de Lille (Nord); 2,300 hab.

FRELOCHE. s. f. (du vieux français *freloque*, effilure). Poche de gaze, etc., pour prendre les insectes volants. Je l'emporterais dans ma *freloche* comme un papillon de nuit. (Ch. Nodier.) || Poche de toile pour pêcher les insectes aquatiques, les petits poissons.

*** FRELON.** s. m. (rad. *frêle*, parce qu'il a le corps très mince, à moins que ce ne soit une onomatopée prise du bourdonnement de ses ailes). Entom. Sorte de grosse mouche-guêpe, plus grande que les guêpes, et plus dangereuse par sa piqûre; elle dévore les autres insectes, et particulièrement les abeilles, dont elle vole aussi le miel.

> Comme on voit les *frelons*, troupe lâche et stérile,
> Aller piller le miel que l'abeille distille. (BOILEAU.)

— Proprement, Les abeilles mâles qu'on nomme aussi *faux-bourdons*.

— Fig. et fam. Auteur qui en pille un autre. Que de *frelons* vont pillant les abeilles! (Volt.)

— Fig. Critique.

> La défense est de droit, et d'un coup d'aiguillon
> L'abeille en tous les temps repoussa le *frelon*.
> (VOLTAIRE.)

— Prov. *Il ne faut pas irriter les frelons*. Il est dangereux d'irriter ceux qui sont déjà en colère.

— Bot. *Frelon* ou *houx-frelon*. Nom vulgaire du fragon.

— Fauconn. Poil qui sort des naseaux de l'oiseau.

FRÉLOT. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du pouliot.

*** FRELUCHE.** s. f. (de l'ital. *fanfaluca*, flammèche; ou du préf. *fre*, et de *loque*). Techn. Petite houppe de soie, sortant d'un bouton, du bout d'une ganse, ou de quelque autre ouvrage. Bouton à freluche. Ganse à freluche.

— Par extens. Petit fil qui vole en l'air au cœur de l'ete.

J'entreprendrais plutôt en un temps chaud et clair,
Le vain calcul des *freluches* de l air (St-Amant)

— Sorte de jeu de cartes.

— FRELUCHES. s. f. pl. Choses frivoles et badines.

FRELUQUE. s. f. S'est employé dans le sens de Freluche, dont il n'est qu'une variante orthographique.

Car aujourd'hui de deux *freluques*
De cheveux d'un petit monceau,
Il semble qu'il y en ait ins-ques
Au collet et plein un boisseau (Coquillart.)

★ FRELUQUET. s. m. (rad. *freluche*). Fam. Homme léger, frivole et sans mérite. Ce n'est qu'un freluquet, un petit freluquet. Votre petit *freluquet* de M. d'Aleth. (Mme de Sev.) Vous n'en ferez jamais qu'un vieux *freluquet*, bien peu digne d'être célèbre par une plume telle que la vôtre. (D'Alembert.) Ce petit *freluquet* de Moncade avec ses airs impertinents. (Baron.) Le professeur de seconde, un *freluquet*, s'est permis des gants de couleur tendre et une toque de fantaisie. (A. Daudet.)

Un sot, un *freluquet*,
Qui tait le bel esprit et n'a que du caquet (Dest.)

— Passem. Petit poids en plomb suspendu à un fil, qui sert à passer chaque brin de glands pour le tenir en équilibre pendant le travail.

— S'emploie quelquefois adjectivement.

Paris me fait pitié, lorsque je m'y rappelle
Tant d'illustres faquins, d'insectes *freluquets*
(Gresset.)

FREMAIL. s. m. (pr. *fre-mall*, *ll* mouill.). Fermoir, agrafe. Vieux mot.

FREMAILLET. s. m. (pron. *fre-ma-llè*, *ll* mouill.). Petit fermoir, petite agrafe. Un collier d'or de M. le Duc, qui est de son ordre, garni de deux bons *fremaillets*. (Trev. Vieux mot.

FRÉMILLANTE. s. f. Arg. Réunion, assemblée.

FRÉMINET (Martin FRÉMINEL, dit). Peintre, né à Paris, 1567-1619. Élève de Jean Cousin, il devint premier peintre de Henri IV, qui le chargea de décorer la chapelle de Fontainebleau. Fréminet composa trente-huit tableaux à l'huile et sur plâtre. On lui reproche d'avoir un peu trop forcé les attitudes de ses personnages.

FRÉMION. s. m. Arg. Violon.

★ FRÉMIR. v. n. 2e conj. (du lat. *fremere*, même signif.). Être ému avec une espèce de tremblement par l'effet de la crainte, de l'horreur, de la colère ou de quelque autre passion. Je frémis quand j'y pense. Ce récit fait frémir. C'est à faire frémir. Cela fait frémir. Frémir au seul nom de la mort. Vous qu'on voyait *frémir* au seul nom d'Andromaque. (Racine. Son seul nom fait *frémir* nos veuves et nos filles. (Id.) Le czar Pierre ne pouvait, dans sa jeunesse, passer un pont sans *frémir*. (Volt.) Une vertu sans ressort est une vertu sans principes, dès qu'elle ne *frémit* pas à l'aspect des vices, elle en est souillée. (Buffon.)

L'ange accourt. Saisissez, lui dit-il, sans *frémir*,
Ce monstre qu'à vos pieds vous allez voir mourir
(Florian.)

Un éclair seul les fait trembler;
Ils blasphèment, mais ils *frémissent*
(Le Franc de Pompignan.)

— Fig. *Cela fait frémir la nature*. Se dit de ce qui inspire une horreur profonde.

Mais autant que son âme est bienfaisante et pure
Autant leur cruauté fait *frémir* la nature. (Voltaire.)

— Se dit quelquefois d'une émotion causée par une sensation agréable. Frémir de plaisir. Frémir de volupté. Frémir d'espoir. Qui n'a jamais *frémi* sous la main des beaux-arts ne connaît pas la volupté. (Boiste.)

— Se dit des différentes parties du corps. La lime mord l'acier, et l'oreille en *frémit*. (L. Rac.) Son petit nez mutin *frémissait* et battait des ailes. (E. About.)

— Poét. Se dit en parlant de l'espèce de tremblement qu'éprouvent certains animaux. Un coursier qui frémit au bruit du canon, au son de la trompette.

Dans ses yeux le feu brille, il sort de ses naseaux,
Son oreille se dresse et ses crins se hérissent,
Sa bouche est écumante et ses membres *frémissent*
(Bosset.)

Tantôt vers la fraîcheur d'un bain voluptueux,
Fier, relevant ses crins que le zéphir déploie,
Vole et *frémit* d'orgueil, de jeunesse et de joie
(Delille.)

— Se dit d'une chose qui vibre, qui tremble rapidement et légèrement. Une corde frémit lorsqu'elle est tendue subitement. Faire frémir les cordes d'un instrument. L'esprit est comme la corde qui *frémit* à l'unisson. (Helvet. Viens, sous l'archet sacré déjà *frémit* ma lyre. (Del.)

Le dieu qui manie à la fois
Et l'arc et l'archet d'or qui *frémit* sous ses doigts.
(De Saint-Ange.)

Les nymphes mollement font *frémir* sous leurs doigts
Un luth rival heureux de l'Amphion des bois. (Id.)

— Produire, en s'agitant, un bruissement léger, un faible murmure. Une cloche frémit encore après qu'elle a cessé de se faire entendre. L'airain menaçant *frémit* de toutes parts. (Racine.)

— Poét. Se dit des corps naturels qui commencent à s'agiter. J'entendais frémir le feuillage. La vague frémissait autour du vaisseau. Les flots se brisent contre les rochers en frémissant. Il vit sans inquiétude *frémir* les flots irrités. (Bossuet.) Les feuilles du tremble et du bouleau *frémissaient* d'amour autour d'elle. (J. Sandeau.)

Déjà le noir cyprès, triste ami des tombeaux,
Balance en *frémissant* ses lugubres rameaux.
(Aimé Martin.)

— Se dit également de la terre, quand elle est agitée par les vapeurs souterraines qui présagent qu'un tremblement de terre arrivera bientôt.

— Fig. et poét. La terre semblait frémir sous nos pieds. Bientôt l'air plus fougueux de colère a *frémi*. (Boil.)

J'entends déjà *frémir* les deux mers étonnées
De voir leurs flots unis au pied des Pyrénées
(Boileau.)

— Se dit de tout liquide que l'on fait chauffer lorsqu'il est près de bouillir. Cette eau ne bout pas encore, elle ne fait que frémir.

— Se dit chez les confiseurs pour exprimer un certain degré de cuisson des choses qu'on met dans des liqueurs sur le feu, dans la préparation des compotes et des confitures. Faire frémir des abricots, des poires sur le feu.

— *Frémir de*, suivi d'un nom ou d'un infinitif. Frémir du péril ou court quelqu'un. Frémir d'entendre blasphémer. Les Hollandais, à qui il avait toujours importé d'avoir les Français pour amis, *frémissaient* de les avoir pour voisins. (Voit.) Transi, frissonnant, immobile, environné de mille morts, il passe la plus longue nuit dans une pénible agonie, désirant, *frémissant* de revoir la lumière. (Marmontel.)

— *Frémir de, de* marquant le sentiment dont on est agité. Frémir de rage. Frémir de colère. Frémir d'indignation. Frémir de honte. Tu *frémiras* d'horreur si je romps le silence. (Rac.) Tout un peuple autour d'eux pleure et *frémit* d'effroi. (Volt.) Pourquoi les nations ont-elles *frémi* de courroux ? Pourquoi les peuples ont-ils formé de vains complots ? (La Harpe.)

A ces mots, *frémissant* et de crainte et d'effroi,
Je crois voir le soleil pâlir devant son roi.
(Aimé Martin.)

— Quelquefois le verbe est accompagné de deux régimes indirects. J'en frémis de colère. Mon cœur s'en effarouche, et j'en *frémis* d'horreur. (Corn.) La plaintive Progné de douleur en *frémit*. (Boil.)

FRÉMISSANT. part. prés. du v. Frémir. Qui frémit. On voyait nos jeunes guerriers frémissant d'indignation, d'impatience, de courroux. A ce discours, les triumvirs, *frémissant* de rage et de colère, ordonnèrent aux licteurs d'éloigner ces femmes de la tribune. (Ségur.)

La terre en *frémissant* vit, après son trépas,
Les chefs impatients partager ses États. (Volt.)

★ FRÉMISSANT, ANTE. adj. Qui éprouve un frémissement par une cause quelconque, en parlant d'un mouvement purement matériel. Frémissant de courroux, de rage. Un coursier frémissant. L'airain frémissant. Les vagues frémissantes. On voit les animaux frémissants de crainte à l'approche de l'orage. Mars, attelle à ton char tes coursiers *frémissants*. (Castel.) L'autre plonge l'acier dans les flots *frémissants*. (Del.) Dans les bois *frémissants* préludent les murmures. (Id.) Appuyée sur les deux poings, elle se penchait en dehors toute *frémissante*. (G. Flaubert.) La Judée, réduite mais *frémissante*, semblait annoncer de nouvelles fureurs. (E. Renan.)

★ FRÉMISSEMENT. s. m. (radic. *frémir*). Espèce d'émotion, de tremblement qui vient de quelque impression violente. Je ne puis m'en souvenir sans tressaillement. Un long frémissement d'horreur agita l'assemblée. Des frémissements de rage. De sourds frémissements. Horrible frémissement. Frémissement dangereux. Frémissement redoutable.

Je me trouble moi-même, et sans *frémissement*
Je ne puis voir sa peine et son saisissement. (Rac.)

— Fig.

Et les *frémissements* de l'enter irrité
Ne pourront faire obstacle à sa félicité.
(J.-B. Rousseau.)

— Émotion causée par une sensation agréable. Frémissement de plaisir. Frémissement de volupté. Doux frémissement. Tendre frémissement. Heureux frémissement. Saint frémissement.

— Mouvement rapide et léger. Éprouver un frémissement. Ressentir un frémissement. Frémissement léger. Frémissement subit. Ses mains tremblaient d'un *frémissement* continu. (G. Flaubert.)

— Commencement d'agitation dans les corps naturels, accompagnée d'un bruissement léger. Frémissement de l'air. Frémissement du feuillage. Frémissement de la mer. Frémissement des vagues. Les vents agitent l'air d'heureux *frémissements*. (Rac.)

— Commencement d'agitation qu'éprouve un liquide à l'instant où il va entrer en ébullition.

— Pathol. Sensation particulière qui se fait sentir à l'extérieur ou à l'intérieur du corps, et qui semble être le résultat d'un mouvement spasmodique des parties dans lesquelles il est produit. Un léger sentiment de froid l'accompagne dans quelques cas; il est souvent l'avant-coureur du frisson. Il m'a pris un grand frémissement par tout le corps. Son mal a commencé par un léger frémissement. Frémissement du cœur. || *Frémissement cataire* Bruissement accompagné de vibrations sensibles à la main appliquée à la région précordiale, et qu'on considère comme le signe de l'ossification de la valvule mitrale. || *Frémissement hydatique*. Bruit particulier observé dans la percussion des kystes hydatiques. *Frémissements vibratoires*. Bruit que l'on perçoit dans la région du cœur dans les maladies de cet organe.

— Phys. Mouvement insensible, rapide et vibratile des corps sonores, qui se communique à l'air ambiant et produit le son. Frémissement d'une cloche, des cordes d'un instrument.

FREMOIR. s. m. Fermoir. (Rabelais.

FRÉMONT. s. m. Hortic. Variété de poire, appelée ordinairement *gros frémont*.

FRÉMYE. s. f. (de *Frémy*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des myrtacées.

FRÊNAIE. s. f. Lieu planté de frênes.

FRENAL, ALE. adj. Hist. nat. et Anat. Qui se rapporte au frein.

FRÉNATEUR, TRICE. adj. Anat. Qui met un frein à l'action de certains organes.

FRENDER. v. n. 1re conj. (pr. *frin-dé*). Gronder, pousser un son frémissant entre les dents serrées, comme le sanglier.

★ FRÊNE. s. m. (du lat. *fraxinus*, même signif.). Bot. Genre de la famille des oléacées, type de la famille des fraxinées, renfermant une soixantaine d'espèces qui croissent principalement dans l'Amérique septentrionale. Ce sont des arbres de haute futaie, qui fournissent deux espèces principales : le *frêne commun*, qui s'élève à une grande hauteur et se plaît dans les lieux humides ; il fournit un bois sans nœud, propre au charronnage, à la charpente, à l'ébénisterie, et son écorce donne un tan excellent; le *frêne de Calabre, d'Italie* ou *à feuilles rondes*, dont on tire la manne par incision. || *Frêne épineux*. Nom vulgaire du calvalier. || *Frêne à trois feuilles*. Nom vulgaire de la ptéléa trifoliée.

— Bois de cet arbre. Le frêne est propre au charronnage.

— Prov. *Dessous le frêne venin ne règne*. On croyait autrefois que le frêne était funeste aux serpents.

★ FRÉNÉSIE. s. f. (du gr. φρήν, esprit). Pathol. Sorte de folie, accompagnée de fièvre, de convulsions, de fureur, et qui est le plus souvent le symptôme d'une inflammation cérébrale, d'une fièvre maligne ou d'une maladie profonde des intestins. C'est le délire porté à son plus haut point. Et par lui la migraine est bientôt *frénésie*. (Boil.) En France, le malheureux Charles VI, tombé en *frénésie*, avait le nom de roi. (Volt.)

— Fig. Fureur violente, égarement, extrémités où l'on s'abandonne par suite d'une passion quelconque. Quelle frénésie de violer ce qu'il y a de plus saint ! Sa passion pour le jeu est une frénésie. Amour qui va jusqu'à la frénésie. C'est une frénésie, une véritable frénésie. Les frénésies de l'amour et de la colère changent l'homme en bête féroce. Quelle *frénésie* est ce de mettre en dispute le bien que les dieux donnent aux hommes ! (Malherbe.) Ravi de me voir en repos aux Rochers, et hors de la *frénésie* des États. (Mme de Sévigné.) J'aurais cent fois brisé mon cœur, si je l'avais jugé capable de s'ouvrir à une telle *frénésie*. (Ch. Nodier.)

Et si je puis tomber en cette *frénésie*
De préférer Attale au vainqueur de l'Asie (Corn.)
Quand verrons-nous nos doctes écrivains
Exempts de fiel, libres de *frénésies* ? (Voltaire.)

★ FRÉNÉTIQUE. adj. 2 g. Atteint de frénésie. Un malade frénétique. Il devint frénétique. Ces événements semblaient donner raison aux visions des cerveaux les plus *frénétiques*. (E. Renan.)

— Furieux. Un homme frénétique. Douleur frénétique.

— Qui indique la frénésie. Transport frénétique.

— Fig. Exagéré, passionné. Des admirateurs frénétiques. Des applaudissements frénétiques. Pourquoi un sexe naturellement faible a-t-il toujours cette force *frénétique* ? (Volt.)

— Se met le plus souvent après son substantif. Un homme frénétique.

— Substantiv. C'est un frénétique. Il agit en frénétique. Ils se portent à toutes sortes d'extrémités comme des *frénétiques* ? (Acad.)

FRÉNÉTIQUEMENT. adv. D'une manière frénétique, avec frénésie. On sonnait le tocsin, on le sonnait *frénétiquement*. (V. Hugo.)

FRÉNOLLIR. v. n. 2e conj. Se disait pour Défaillir avec frissonnement.

FRENTANS. s. m. pl. (en lat. *Frentani*). Géogr. anc. Peuplade du Samnium (Italie ancienne), qui habitait, sur la côte de l'Adriatique, les bords du Tifernus et au N. du Frento. *Larinum* était leur chef-lieu.

FRÉONER. s. m. rad. *frayon*). Vener. Marque que le cerf fait au bois quand il y touche de sa tête, pour détacher et ôter la peau velue qui la couvre.

★ FRÉQUEMMENT. adv. (pr. *fré-ka-man* ; rad. *fréquent*). Très ordinairement. Aller fréquemment dans un lieu. Cela arrive fréquemment.

Quel sujet, dira l'un, peut donc si *fréquemment*
Mettre ainsi cette belle au bord du monument ? (Boil.)

— On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. Cela lui est arrivé fréquemment. Cela lui est fréquemment arrivé.

— Syn. comp. FRÉQUEMMENT, SOUVENT. V. SOUVENT.

★ FRÉQUENCE. s. f. (pr. *fré-kance* ; du lat. *frequentia*, même signif.). Réitération, répétition fréquente d'une chose dans un certain espace de temps donné. La fréquence de ses visites importune. La fréquence de ses lettres. La fréquence de ses rechutes. Ne soyez point étonné de la *fréquence* de mes lettres. (Volt.) Le serment paraît tellement avili et prostitué par la *fréquence*, que les faux témoins sont aussi communs que les voleurs. (Rayn.) La *fréquence* des voyelles dont elle (la langue italienne) est composée, et par lesquelles les mots sont terminés, semble la rendre trop uniforme. (Arnault.) La *fréquence* des bolides est un phénomène périodique qui revient à peu près tous les trente ans. (E. Renan.)

— Grande quantité, multitude, foule. Une grande fréquence de peuple. Une grande fréquence d'auditeurs. Une fréquence d'événements. Il n'y a rien qui rende le commerce intérieur plus vif que la *fréquence* des villes, la sûreté des chemins, et la commodité des voitures. (Du Guet.) Peu usité en ce sens.

— Méd. *Fréquence du pouls*. Vitesse de ses battements || *Fréquence de la respiration*. Succession rapide des mouvements nécessaires à la respiration.

— Mus. Retour fréquent des mêmes sons. Comme les tremblements insensibles des petites parties des corps sonores sont en même raison pour le nombre et la fréquence que les vibrations totales, on peut toujours prendre les vibrations pour la mesure de tous les accords.

★ FRÉQUENT, ENTE. adj. (pr. *fré-kan* ; du lat. *frequens*). Qui arrive souvent. Rendre de fréquentes visites. Avoir de fréquentes entrevues. Lettres fréquentes. Fréquentes rechutes. L'usage fréquent des sacrements. Communion fréquente. Entretiens fréquents. Fréquentes maladies. Rosées fréquentes. Au jeu, les petites pertes *fréquentes* sont comme les petites pluies qui gâtent bien les chemins. (Mme de Sev.) Les oiseaux-mouches n'ont d'autre voix qu'un petit cri *fréquent* et répété. (Buffon.) Les éruptions de ce volcan sont *fréquentes* depuis plusieurs années. (Id.) Les terreurs paniques, si *fréquentes* dans les autres armées, sont inconnues dans la sienne. (Barth.)

— Méd. *Pouls fréquent*. Pouls qui bat dans un temps donné un plus grand nombre de fois qu'à l'ordinaire. || *Respiration fréquente*. Respiration courte et rapide.

— S'est dit pour Nombreux. Les étuves, en ce temps-là, n'avaient garde d'être *fréquentes* comme elles sont. (Malherbe.)

FRÉQUENTABLE. adj. 2 g. (pr. *fré-kantable*). Néol. Que l'on peut fréquenter.

FRÉQUENTANT. part. prés. du verbe Fréquenter. Une personne fréquentant de mauvais lieux, de mauvaises sociétés.

FRÉQUENTANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de fréquenter.

★ FRÉQUENTATIF, IVE. adj. (pr. *fré-kan-ta-tif* ; rad. *fréquenter*). Gramm. Se dit d'un mot dérivé qui exprime, outre l'idée primitive, l'idée accessoire de répétition, de fréquence. Mot fréquentatif. Verbe fréquentatif. Criailler, criaillerie, crachoter, sont des mots fréquentatifs.

— Substantiv. Clignoter est le fréquentatif de cligner. La langue italienne a beaucoup de *fréquentatifs*. (Acad.)

★ FRÉQUENTATION. s. f. (pr. *fré-kan-ta-cion* ; radic. *fréquenter*). Communication habituelle avec quelqu'un. Fréquentation des gens de bien. Fréquentation des méchants. La *fréquentation* d'une parente entêtée des vanités et des folies du siècle. (Fléch.)

— Ce substantif se dit des personnes qu'on fréquente, et non de celles qui fréquentent. La fréquentation des bonnes compagnies, la fréquentation des libertins.

— Liaison. Les mauvaises fréquentations l'ont perdu. Libre fréquentation. Fréquentation dangereuse. Fréquentation forcée. Fréquentation coupable. Fréquentation criminelle. Fréquentation suspecte. Avoir des fréquentations.

— Fig. *Fréquentation des sacrements*. Usage fréquent du sacrement de la pénitence et de celui de l'eucharistie.

FRÉQUENTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fréquenter. S'emploie adjectivement, et ne se dit guère que des lieux où il y a, où il va beaucoup de monde. Jardin fréquenté, fort fréquenté. Promenade fréquentée. Ce spectacle est le plus fréquenté. Fuir les lieux fréquentés. Marché fréquenté. Église fréquentée. On a trouvé la poule et le cochon dans les parties les moins *fréquentées* de la terre (Buff.) De toutes parts on ne voyait que champs cultivés, que chemins *fréquentés*, qu'habitations pressées. (Volney.)

Le bois le plus funeste et le moins *fréquenté*,
Est, auprès de Paris, un lieu de sûreté. (Boileau.)

— *Port fréquenté, parages fréquentés*. Port, contrées où il vient ordinairement beaucoup de navires.

— *Fréquenté de*. Les bois des Muses fréquentés.

— Fig. Recherché. Ses livres, peu *fréquentés* du public, sont le bréviaire des beaux esprits de la petite presse. (L. Veuillot.)

— *Fréquenté par*. Elle n'est *fréquentée* que par les vaisseaux de Tyr et de Carthage, qui n'osent pas même s'éloigner de la terre. (Barthel.) D'ailleurs mon fraisier n'était point dans son lieu naturel, en pleine campagne, sur la li-

sière d'un bois, ou sur le bord d'un ruisseau, où il eût été *fréquenté* par bien d'autres espèces d'animaux. (B. de St-P.)

*** FRÉQUENTER** v. a. 1re conj. (du lat. *frequentare*, même signific.). Avoir de fréquentes relations avec quelqu'un, le voir souvent. Fréquenter les gens de bien. Ne fréquenter que d'honnêtes gens. Fréquenter mauvaise compagnie. Prendre les mœurs, les habitudes de ceux qu'on fréquente. Il ne faut *fréquenter* que de bons esprits et des honnêtes gens. (Boiste.) De l'Inde et de l'Hydaspe il *fréquente* les rois. (Boileau.) On *fréquente* les voisins assez pour entretenir un commerce agréable, trop peu pour s'y assujettir. (J.-J. Rouss.)

— Aller souvent dans un lieu. Fréquenter les églises. Fréquenter le barreau. Fréquenter les hôpitaux. Fréquenter les spectacles, les promenades. Fréquenter une bibliothèque. Il n'y a que les Français qui *fréquentent* ces parages. (Rayn.) Le serpent sommeille des mois entiers, *fréquente* les tombeaux, habite les lieux inconnus. (Chateaub.) La souris ressemble à l'oiseau Saint-Martin par le naturel et les mœurs : tous deux volent bas pour saisir des mulots et des reptiles, tous deux entrent dans les basses-cours, *fréquentent* les colombiers pour prendre les jeunes pigeons, les poulets. (Buff.) La santé de madame Gervaisais continuait à être assez bonne pour lui permettre de *fréquenter* assidûment le salon Liverani. (De Goncourt.)

— Fig. *Fréquenter les sacrements.* Aller souvent à confesse et communier souvent.

— Prov. *Dis-moi qui tu fréquentes, je te dirai qui tu es.* Se dit pour exprimer que l'on peut juger les mœurs de quelqu'un par celles des personnes qu'il fréquente. On dit plutôt : ***Dis-moi qui tu hantes***, etc.

— Mar. Approcher d'une côte pour la suivre de près. Ce bâtiment fréquente bien les roches.

— FRÉQUENTER. v. n. Faire de fréquentes visites. Fréquenter dans une maison. Fréquenter chez quelqu'un. Fréquenter au logis. Fréquenter aux églises. Un qui *fréquente* chez Mme de Brossier. (Malherbe.) Sans doute ; et je le vois qui *fréquente* chez nous. (Molière.)

> Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
> Ne se sentaient des lieux où *fréquentait* l'auteur !
> (BOILEAU.)

— Avoir commerce avec quelqu'un. Fréquenter avec les hérétiques. Quoi ! vous fréquentez avec ces gens-là? Fréquenter avec des étourdis.

— Se dit dans quelques provinces pour Faire la cour à une femme, se disposer à se marier. Cet homme fréquente. Ce jeune homme fréquente.

— SE FRÉQUENTER. v. pron. Se voir fréquemment. Ces personnes ne se fréquentent plus.

— Syn. comp. FRÉQUENTER, HANTER. *Fréquenter*, c'est visiter souvent les personnes ou les choses, sans aucune autre acception accessoire. On le dit au propre des lieux, des endroits où l'on va fréquemment : cette femme *fréquente* les églises ; ce riche banquier *fréquentait* la cour. Quand on le dit des personnes, il marque aussi simplement que l'on se trouve avec elles ; il y a des gens qui se plaisent à *fréquenter* les grands ; je n'ai *fréquenté* personne pendant mon séjour dans cette ville. *Hanter* est un terme plus familier : outre qu'il se dit surtout des personnes, il se prend ordinairement en mauvaise part, et exprime qu'on les fréquente d'une manière habituelle, intime, au point de contracter leurs habitudes, spécialement en ce qu'elles ont de répréhensible ; il se dit des lieux dans une acception analogue : Ce jeune homme *hante* trop de débauchés pour ne pas mal tourner ; dis-moi qui tu *hantes*, et je te dirai qui tu es ; il est dangereux de *hanter* les maisons de jeu.

FREQUIN. s. m. Comm. Sorte de futaille qui sert à entonner les sucres, les sirops et les autres marchandises sujettes à couler.

— Hortic. Variété de pomme.

FRÉRÂTRE. s. m. S'est dit pour Beau-frère.

FRÉRAGE. s. m. (rad. *frère*). Anc. cout. Droit de mouvance des fiefs échus aux puînés. || *Droit de frérage.* Droit que chaque seigneur avait acquis par le partage fait entre frères.

*** FRÈRE.** s. m. (du lat. *frater*, même signif.). Celui qui est né du même père et de la même mère, ou de l'un des deux seulement. Frère aîné. Frère puîné. Frère cadet. Être frères. Il est mon frère. L'union des frères. La discorde des frères, entre deux frères. L'autorité d'un père est le type de la monarchie, l'égalité des *frères*, celui de la république. (Boiste.) Ce sont des *frères*, et ce dernier a seulement une brisure de cadet. (Mme de Sévigné.) Les caractères vifs ou lents, gais ou sérieux, se trouvent disséminés dans la même ville de *frère* à *frère*, et sont également utiles à la société. (B. de St-P.) Un *frère* ne peut mourir de la main de son frère. (Mérimée.)

> Quand ta rage ne m'a laissé père, mère, ni *frère*,
> Que je te laisse en toi mon légitime héritier. (CORNEILLE.)

— *Frère par adoption* ou *frère adoptif.* Celui qui a été adopté par le père naturel et légitime d'un autre enfant, ou chacun des enfants adoptés par la même personne. Néron était frère adoptif de Britannicus. || *Frères jumeaux.* Ceux qui sont nés d'un même accouchement. || *Frère de lait.* L'enfant de la nourrice et le nourrisson qu'elle a nourris du même lait. Clitus était frère de lait d'Alexandre. || *Frère légitime.* Celui qui est procréé d'un mariage légitime, ainsi qu'un autre frère ou une autre sœur. || ***Frère naturel, frère bâtard, frère illégitime.*** Celui qui est né du même père ou de la même mère, mais non en légitime mariage. || On l'appelle aussi familièrement *frère du côté gauche.* || *Frère putatif.* Celui qu'on regarde comme frère.

— *Frères Siamois.* Sous ce nom on désignait deux jumeaux nés en 1811 dans le royaume de Siam et tenant l'un à l'autre par une membrane placée à la hauteur de la poitrine. Cette expression s'emploie souvent au figuré pour désigner deux hommes étroitement unis, ou deux écrivains ayant l'habitude de collaborer.

— Personne pour laquelle nous avons les mêmes égards que si elle était née du même père ou de la même mère que nous. Traiter quelqu'un en frère. Il est pour moi comme un frère. Regarder quelqu'un comme un frère. S'aimer comme deux frères. Partager, vivre en frères, comme frères. Nous vous servirons en *frères*. (La Font.) Il considère ses soldats comme ses *frères*. (Fléchier.) Tous les hommes doivent se regarder comme des *frères*. (D'Aguess.) Entre *frères* il faut se secourir un peu. (Andrieux.) Tous les hommes sont *frères* sur un champ de bataille. (E. Quinet.)

— *Partager en frères.* Partager également, amiablement, sans contestation.

— S'applique à tous les hommes en général, comme étant tous sortis du même père, comme étant tous de la même espèce, et plus particulièrement, à tous les chrétiens, comme étant tous enfants de Dieu par le baptême. Tous les chrétiens sont frères en Jésus-Christ. Tous les hommes sont frères en Adam. Il faut avoir pitié des pauvres, ce sont nos frères. Cet homme qui est dans la nécessité, c'est votre frère ; vous êtes obligé de le secourir. Il a ouvert son cœur et ses entrailles à ses *frères*. (Boss.) Travailler au salut de ses *frères*. (Fléchier.) Regarder d'un œil d'envie la prospérité de son *frère*. (Massill.) Enfants d'un même Dieu, vivons au moins en *frères*. (Voltaire.) Qui s'aime plus que son *frère* n'est pas digne du Christ. (La Menn.) Celui qui n'aime pas son *frère* est maudit sept fois. (Id.)

— Les prédicateurs appellent aussi leurs auditeurs *frères*. Mes frères, mes très chers frères, veuillez m'accorder toute votre attention. Vous savez, mes *frères*, que la flatterie jusqu'ici n'a pas régné dans mes discours. (Fléch.) || Quelquefois même ils disent au singulier, *mon frère, mon cher frère.* || *Nos frères spirituels.* Les personnes qui sont de la même religion que nous. || *Nos frères errants.* Les hérétiques, les schismatiques.

— Titre que se donnent les rois de la chrétienté en s'écrivant. François Ier et Christian III, roi de Danemark, se le donnèrent pour la première fois dans le traité d'alliance conclu en 1541, et il est devenu depuis commun à tous les princes.

— Titre que l'on joint au nom de certains ordres religieux. Frères prêcheurs. Frères unis de Saint-Grégoire l'Illuminateur. Frères de Saint-Alexis. Frères de la Charité. Frères de la Charité de Saint-Hippolyte. Frères mineurs. Frères de la Mort. Frères de la Pénitence. Frères perpétuels. Frères de l'Avé-Maria ou de la Passion. Frères joyeux. Frères de la Croix. Frères pies. Frères cordonniers. Frères tailleurs. || *Frères de l'Ave-Maria.* Religieux servites. || *Frères des calendes.* Société de laïques et d'ecclésiastiques répandue, pendant le IXe siècle, dans presque toutes les villes d'Allemagne et en France. Ils se réunissaient le 1er de chaque mois pour régler les exercices de piété auxquels ils devaient vaquer pendant le mois. || *Frères du capuce.* Nom que prirent des religieux de l'ordre de St-François, réformés par Jean de Guadeloupe, sous le pontificat d'Alexandre VI, et qu'on nomma depuis frères déchaussés. || *Frères de la Charité.* Instituteurs des écoles des pauvres. || Nom commun à trois ordres religieux hospitaliers fondés en France, en Espagne et au Mexique. || Ordre institué par saint Jean de Dieu pour le service des malades. || *Frères de la chemise.* Nom que le peuple donnait aux chanoines réguliers de Latran. || *Frères des écoles chrétiennes, de la doctrine chrétienne.* Congrégation religieuse vouée à l'enseignement des enfants, fondée en 1680 par J.-B. de La Salle. Ses membres, qui n'entrent pas dans les ordres, font, outre les vœux ordinaires, celui d'enseigner gratuitement.

— Nom donné à certains membres des ordres religieux. Frère du chœur. Frère coadjuteur. Frère oblat. || *Frères conscrits.* Laïques associés à un ordre religieux, dont les noms étaient écrits sur un registre. || *Frère coupe-choux.* Religieux qui n'a nul mérite, qui n'est d'aucune considération dans son couvent. || *Frère lai, convers* ou *servant.* Religieux qui s'occupe des œuvres serviles dans un couvent. || *Frère servant.* Dans l'ordre des chevaliers de Malte, on nommait ainsi celui qui entrait dans l'ordre sans faire preuve de noblesse. || En Normandie, Se dit encore aujourd'hui en parlant d'un membre d'une confrérie de charité.

> Pour faire plutôt mal que bien,
> *Frère* Lubin le fera bien ;
> Mais si c'est quelque bonne affaire,
> *Frère* Lubin ne le peut faire. (MAROT.)

— Se dit particulièrement des religieux d'un même couvent. Toutes les choses nécessaires pour l'usage de la communauté se rencontrent dans l'enceinte du monastère, afin que les *frères* n'aient ni prétexte ni occasion légitime d'en sortir. (De Rancé.)

— Titre que tout religieux prend dans les actes publics.

— On a aussi donné ce nom à plusieurs sectes religieuses. Frères de pauvre vie. Frères blancs. Frères polonais. Frères de la Rose-croix. Les quatre grands frères. Frères moraves. Dans quelques-unes de ces sectes où les membres vivaient en commun, on se donnait le nom de *frères*, comme font encore les quakers et les moraves.

— *Frères d'armes.* Anciens chevaliers qui contractaient une alliance d'armes, en se promettant une mutuelle assistance, et qui se donnaient réciproquement le nom de *frères*. || On donne le même nom à ceux qui combattent sous les mêmes drapeaux.

— Membre d'une société, d'une association, surtout de celle des francs-maçons. || S'est dit des jacobins.

— *Faux frère.* Celui qui trahit ou une société, ou quelqu'un de cette société.

— Pop. *Bon frère, frère de jubilation.* Se dit vulgairement d'un homme sans souci, qui n'aime qu'à faire bonne chère et à se divertir.

— Poét. Se dit quelquefois des animaux.

> Avec le laboureur je détèle en pleurant
> Le taureau qui gémit sur son *frère* expirant. (DEL.)

— Fig. Se dit des choses. Le génie est le *frère* aîné de l'imagination. (Boiste.) Dites-lui que tous les arts sont *frères*. (Colnet.) Aimables enfants, avril est votre *frère* ; il est à l'aurore de l'année, comme vous à celle de la vie. (B. de St-P.) Comme ce petit doigt se replie gracieusement et se tient peu écarté de ses grands *frères* ! (Th. Gaut.)

> Jadis l'Olympe et le Parnasse
> Étaient *frères* et bons amis. (LA FONTAINE.)

— Prov. *Courroux de frères, courroux de diables d'enfer.* || *Le frère est ami de nature, mais son amitié n'est pas sûre.* || *La borne sied très bien entre les champs de deux frères.* || *Partageons comme frères : le mien est mien ; le tien est à nous deux.* || *Deux à deux, comme les frères mineurs.*

— Arg. *Frère de l'attrape.* Agent de la sûreté. || *Frère frappart.* Marteau.

— Alchim. *Frères estropiés.* Les métaux imparfaits.

— Antiq. rom. Nom des prêtres d'un même collège. Frères arvales. Frères augustales.

— Dr. rom. Par le mot *frères*, au pluriel, on entendait aussi les sœurs. Les deux frères Lucius et Titia. Les trois frères Titius, Mœvius et Seia.

— Hist. *Frères de l'amour.* Nom adopté par les membres d'une secte de fanatiques qui parurent en Hollande, vers la fin du XVIe siècle. Ils prêchaient la paix entre les hommes. || *Frères du libre amour.* Secte religieuse fondée en 1854 aux États-Unis. La liberté de l'amour est l'élément primordial de leur doctrine. || *Frères de la Côte.* Flibustiers. || *Frères de la Croix.* Flagellants. || *Frères et amis.* Formule dont on se servait pendant la Révolution dans les discours des clubs, les proclamations, etc.

— Hist. gr. *Frères ennemis.* Nom par lequel on désigne souvent Étéocle et Polynice.

— Hortic. *Frère André, frère Claude, frère Jean.* Nom de trois variétés de tulipes.

— Jurispr. *Frère germain.* Celui qui est né du même père et de la même mère qu'une autre personne. On l'appelle vulgairement *frère de père et de mère.* || *Frère consanguin.* Celui qui n'est frère que du côté paternel. On l'appelle vulgairement *frère de père.* || *Frère utérin.* Celui qui n'est frère que du côté maternel. On l'appelle vulgairement *frère de mère.*

— Mar. Nom donné à chacune des deux pièces de bois clouées à l'avant et à l'arrière sur la quille des anciennes galères, à égale distance du milieu.

— Pêch. *Frères.* Pieux, piquets qui forment le corps ou le tour de la paradière.

— Syn. comp. EN FRÈRE, FRATERNELLEMENT. *En frère* signifie comme doit se conduire un frère ; et *fraternellement* veut dire d'une manière qui se rapproche de la conduite d'un frère.

FRÉRÉE. s. f. (de *Frère*, nom pr.). Entom. Genre de diptères de la famille des calyptérées, ayant pour type une espèce européenne excessivement rare.

FRÉRET (Nicolas). Né à Paris, 1688-1749, élève de l'Académie des inscriptions, 1714, puis associé, 1716, avait été enfermé à la Bastille dès 1714, pour un *Mémoire sur l'origine des Francs.* Érudit profond, il ne s'occupa plus que de sujets *moins compromettants*, indiqua la méthode à suivre en chronologie, fit faire de grands progrès à la géographie historique, à la mythologie, étudia avec zèle les langues modernes et surtout le chinois, et devint en 1743 secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions. Ses *Œuvres* sont, en partie inédites, en partie dispersées dans les *Mémoires* ou l'*Histoire de l'Académie.*

FRÉRON (Élie-Catherine). Né à Quimper, 1718-1776, professeur au collège de Louis-le-Grand, journaliste, publia les *Lettres de la comtesse de****, puis les *Lettres sur quelques écrits du temps.* En 1754, il fonda *l'Année littéraire*, poursuivit l'école philosophique et son chef Voltaire, qui se vengea en donnant le nom de *Frélon* à un personnage odieux de sa comédie *l'Écossaise*, 1760. Il mourut au moment où le garde des sceaux Miromesnil suspendait *l'Année littéraire.* || FRÉRON (Louis-Stanislas). Fils du précédent, né à Paris, 1765-1802, filleul du roi Stanislas, fonda, en 1789, *l'Orateur du peuple*, qui égala en violence la feuille de Marat ; il demanda au Champ de Mars, en juillet 1791, la déchéance de Louis XVI, fit partie de la Commune du 10 août et de la Convention. Il vota la mort *du tyran*, fut le collègue cruel de Barras à Marseille et à Toulon ; puis, craignant la haine de Robespierre, après la mort de Danton, son ami, il fut l'un des plus fougueux thermidoriens, se mit à la tête de *la jeunesse dorée*, et eut une mission politique dans le Midi sous le Directoire. Il mourut sous-préfet à Saint-Domingue, en 1802.

FRÉRONAILLE. s. f. Voltaire a inventé ce mot pour désigner plaisamment Tous ceux qui étaient avec Fréron contre lui.

FRÉROT. s. m. Terme familier dont on se sert quelquefois dans le sens de Frère. Mais les deux *frérots*, là-bas au pays, qui payerait leur pension ? (A. Daudet.)

— Arg. *Frérot de la cuque.* Filou.

— Hist. relig. Nom que l'on donne quelquefois aux fraticelles.

*** FRESAIE.** s. f. (du lat. *præsaga*, sous-entendu *avis*, oiseau de mauvais présage). Ornith. Espèce d'oiseau nocturne que le peuple croit de mauvais augure. On l'appelle autrement *effraie.* || Nom vulgaire de l'engoulevent, dans quelques départements.

— Jeux. Le neuf de pique, dans certains pays est considéré comme néfaste, et on l'appelle la *fresaie.*

FRESANCHE. s. m. (rad. *frescingage*). Anc. cout. Droit forestier sur les glands que l'on recueillait pour nourrir les pourceaux.

FRÉSANGE ou **FRÉSINGE.** s. m. Féod. V. FRESCINGAGE.

FRESCINGAGE. s. m. (ét. bas-lat., *friscinga*, jeune porc). Dr. cout. Droit qu'on payait en porc frais, et souvent en argent.

FRÉSÉNIE. s. f. (de *Frésénius*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des composées astéroïdées, ne renfermant que deux espèces du Cap.

FRÉSILLON. s. m. (pr. *fré-zi llon, ll* mouill. ; dim. de *fraise*). Bot. Un des noms vulgaires du troëne.

FRÉSISOM. (pr. *fré-zi-zomm*). Scolast. Mot barbare servant à désigner un syllogisme dont la majeure est générale et négative, la mineure particulière et affirmative et la conclusion particulière et négative.

FRESLONNIQUE. adj. De frelon. (Rabelais.)

FRESNAIS (La). Géogr. Comm. du cant. de Cancale, arr. de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) ; 2,300 hab.

FRESNAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mamers (Sarthe) ; 3,000 hab. Élève de bétail, tanneries, fours à chaux, toiles. Église romane ; débris de l'ancien château.

FRESNAYE (La). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mamers (Sarthe) ; 1,300 hab.

FRESNAYE (Vauquelin de La). V. VAUQUELIN.

FRESNE-SAINT-MAMÈS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gray (Hte-Saône) ; 500 hab.

FRESNEL (Augustin Jean). Né à Broglie (Eure), 1788-1827, élève de l'École polytechnique, ingénieur, destitué pendant les Cent-Jours, s'occupa de travaux qui ont renouvelé l'étude de la lumière, en développant le système des vibrations, entrevu par Descartes. Il fut de l'Académie des sciences en 1823. Ses *Mémoires* sont dans les recueils scientifiques de l'époque.

FRESNÉLIE. s. f. (de *Fresnel*, n. pr.). Bot. Un des noms du callithrix.

FRESNES. Géogr. Comm. du cant. de Tinchebrai, arr. de Domfront (Orne) ; 2,000 hab.

— FRESNES-EN-WOËVRE. Ch.-l. de canton de l'arr. de Verdun (Meuse) ; 800 hab.

— FRESNES-SUR-ESCAUT. Comm. du canton de Condé, arr. de Valenciennes (Nord) ; 6,300 h. Mine de houille, brasseries, verrerie, clouterie, sucrerie, etc.

FRESNOY-LE-GRAND. Géogr. Commune du cant. de Bohain, arr. de St-Quentin (Aisne) ; 3,900 h. Fabrique de gazes et de cachemires.

*** FRESQUE.** s. f. (pron. *frè-sske* ; de l'ital. *fresco*, frais). Peinture faite avec des couleurs terreuses détrempées dans de l'eau de chaux, sur une muraille, une voûte, un plafond, fraîchement enduits. Peindre à fresque. La fresque exige une grande sûreté de pinceau.

— Par extens. Toute peinture, tout tableau à fresque. Dans les lieux humides, la fresque ne dure pas longtemps. Une église ornée de fresques. Les fresques de Michel Ange. L'Odéon expose à son fronton une *fresque* immense où dominent les tons bleus et roses. (Gér. de Nerval.) Le dragon paraissait d'abord figuré sur la *fresque*, contrairement au texte sacré, avec une seule tête et dix cornes. (Mérimée.)

FRESQUISTE. s. m. (pr. *frè-skiste*). Peintre de fresques.

FRESSAN. s. m. Bot. Variété de fraise.

FRESSE. Géogr. Commune du cant. de Mélisey, arr. de Lure (Haute-Saône) ; 2,600 hab.

FRESSELINES. Géogr. Comm. du cant. de Dun-le-Palleteau, arrond. de Guéret (Creuse) ; 2,000 hab.

FRESSURADE. s. f. Se disait pour Compliment outré.

★ **FRESSURE.** s. f. (du bas-lat. *frixura*, fricassée ; parce qu'on en fait ordinairement des fricassées). Art culin. Nom donné à plusieurs parties intérieures de quelques animaux prises ensemble, comme sont le foie, le cœur, la rate et le poumon. Fressure de cochon. Fressure de mouton. Fressure d'agneau. Fressure de veau. J'ai soif de son sang, de sa moelle, de sa *fressure*. (Th. Gaut.)

— Fig.

> De ma *fressure*
> Dame Lionne
> Ja s'emparait (La Fontaine.)

FRESTEL. s. m. Musiq. Se disait pour la flûte à sept tuyaux que les poètes donnent à Pan. V. FRETETEL.

★ **FRET.** s. m. (pr. *frè* ; et. bas-lat., *fretum*, de l'ancien haut-allem. *freht*, charge d'un navire). Mar. Louage d'un bâtiment, soit en totalité, soit en partie. Fret d'un navire. Prendre un navire à fret. Ce qu'on appelle *fret* sur l'Océan s'appelle *nolis* sur la Méditerranée.

— Le prix du fret. Payer le fret. Le capitaine a touché son fret. Augmentation de fret. Le bénéfice qu'ils faisaient sur ces marchandises était grossi par un *fret* excessivement cher. (Rayn.) *Payer le fret d'une marchandise.* En payer le port.

— Transport par mer des marchandises d'un lieu à un autre.

— Cargaison, chargement d'un navire de commerce. Prendre un fret. Avoir un fret. Débarquer son fret.|| *Bon fret*. Marchandises avantageuses. || *Mauvais fret*. Marchandises désavantageuses. || *Faux fret*. Cargaison qui n'est pas réelle.

— Anc. admin. Droit que payaient tous les vaisseaux étrangers, à l'entrée et à la sortie des ports de France. Le droit de cinquante francs par tonneau, autrement appelé droit de *fret*, est un droit que tout vaisseau étranger paye au sortir des ports de France. (Racine.)

FRET. s. m. ou **FRETTE.** s. f. V. FRETTE.

FRÉTAGE. s. m. S'est dit pour Fret.

FRÈTE. s. f. (rad. *faîte*). Nom donné dans la Suisse française à la poutre qui forme arête au sommet du toit et qui est habituellement recouverte de zinc ou de tuiles. ||Se dit également du faîte d'une montagne et d'un arbre.

— Par extens. La maison elle-même. Ce village a cinquante *frêtes*, c'est-à-dire cinquante maisons, cinquante feux.

FRÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fréter. S'emploie adjectiv. Bâtiment bien frété, mal frété.

— Se dit des marchandises que l'on embarque. Colis frétés.

— Donné à fret. Brick frété à un négociant.

FRÉTELÉ, ÉE. adj. Se disait pour Rompu, déchiré, mis en lambeaux. Marqué, taché, gâté.

> Qui ont ces larges robes grises
> Toutes *fretelées* de crottes (*Rom. de la Rose.*)

FRÈTEMENT. s. m. (rad. *fréter*). Mar. Action de celui qui donne un vaisseau à louage. || Le prix qu'il en reçoit.

★ **FRÉTER.** v. a. 1re conj. (rad. *fret*). Ce verbe change l'accent aigu en accent grave dans toutes les personnes dont la terminaison est en *e* muet, excepté au futur et au conditionnel. *Je frète, tu frètes, il frète, nous frétons, vous frétez, ils frètent. Je fréterai, etc. Je fréterais*, etc. *Frète*, etc. *Que je frète*, etc. Mar. Donner un bâtiment à louage, en totalité ou en partie, au mois ou à l'année. Fréter un navire. Fréter au mois, au voyage, au tonneau.

— Prendre un vaisseau à louage pour transporter des troupes ou des marchandises. En ce sens, on dit plutôt *affréter*.

— Charger, équiper. *Frétant* des vaisseaux à ses dépens, pour découvrir de nouvelles terres. (Volt.)

— *Fréter cap et queue*. Louer un vaisseau pour le charger tout entier et sans aucune réserve. || On dit dans le même sens : *Fréter en grand* ou *en travers*.

— Par anal. Robert *fréta* une patache qui, pour quelques louis, le conduisit à Arlon, en territoire belge. (L. Halévy.)

— Agric. Arracher avec la ratissoire les petites herbes qui gênent la végétation du jeune blé, et planter du blé en herbe là où il en manque.

— SE FRÉTER. v. pron. Être frété. Les vaisseaux se frètent difficilement dans ce port.

— Syn. comp. FRÉTER, AFFRÉTER. Le propriétaire du navire le *frète* ; le marchand l'*affrète*.

FRETETEL, FRETEAU, FRETIAU. s. m. ou **FRETELE.** s. f. Mus. Flûte de Pan, à sept tuyaux.

★ **FRÉTEUR.** s. m. (rad. *fréter*). Mar. Celui qui donne un bâtiment à louage à un commerçant.

— Commerçant qui le prend à louage. En ce sens, on dit plutôt *affréteur*.

FRÉTEVAL. Géogr. Comm. du cant. de Morée, arrond. de Vendôme (Loir-et-Cher), sur le Loir ; 1,000 hab. Forge à fer. Combat, en 1194, entre Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste, qui y perdit les archives de la couronne. Combat du 14 décembre 1870.

FRÉTILLAGE. s. m. (pron. *fré-ti-llaje*, *ll* mouill.). Action de frétiller.

FRÉTILLANT. part. prés. du v. Frétiller. Qui frétille. Des poissons frétillant encore dans la poêle.

★ **FRÉTILLANT, ANTE.** adj. (pron. *fré-ti-llan*, *ll* mouill.). Qui frétille beaucoup. Poisson frétillant. Des carpes frétillantes.

— Qui aime à se donner du mouvement. Enfant très frétillant. Je trouvai un petit vieux, *frétillant*, sec, tout en nerfs, alerte et gai comme une abeille. (A. Daudet.)

— S'est dit aussi des choses. Pour étrangler et chasser toutes les passions et volontés déréglées et *frétillantes*, qui tant expressement nous mangent et tourmentent. (Noël du Fail.) Le vulgaire préfère ceux qui ont la tête chaude et les mains *frétillantes* à ceux qui ont le sens rassis et qui pèsent les affaires. (Charron.) Ils regardent d'assez haut l'esprit mercantile et l'activité *frétillante* des Marseillais. (E. About.)

— FRÉTILLANTE. s. f. Arg. Queue, principalement la queue d'un chien.

— La danse.

FRÉTILLARD, ARDE. adj. (pr. *fré-ti-llar*, *ll* mouill.). S'est dit pour Frétillant.

— Se disait pour Enjoué, lascif.

> Penchant sur moi son bel ivoire blanc,
> Et me tirant sa langue *frétillarde* (Ronsard.)

— Manèg. Se dit encore de la langue du cheval, lorsqu'elle est toujours en mouvement.

FRÉTILLARDEMENT. adv. (pron. *fré-ti-llar-de-man*, *ll* mouill. ; rad. *frétillard*). S'est dit pour D'une manière enjouée, gaie, turbulente.

FRÉTILLE. s. f. (pr. *fré-tille*, *ll* mouill.). S'est dit pour Paille et autres choses semblables, et s'est conservé dans l'argot avec la signification de Paille.

— Fig. Bagatelle.

★ **FRÉTILLEMENT.** s. m. (pr. *fré-ti-lle-man*, *ll* mouill.). Mouvement de ce qui frétille. Être dans un frétillement continuel.

★ **FRÉTILLER.** v. n. 1re conj. (pr. *fré-ti-llé*, *ll* mouill. ; du lat. *fritillus*, cornet qui sert à remuer et à jeter les dés). Se remuer, s'agiter par des mouvements vifs et courts. Cette carpe était bien en vie, elle frétille encore. Le chien frétille de la queue. Les caméléons, les salamandres, les lézards, *frétillaient* parmi les roches. (Gér. de Nerv.) On entendait ses petits pieds *frétiller* sous la table comme pris d'une frénésie dansante. (A. Daudet.)

— Se dit d'un enfant, d'une personne toujours en mouvement. Cet enfant frétille sans cesse. Il ne fait que frétiller. C'était aussi la première des costumes de Grévin, et ces demoiselles *frétillaient* gentiment devant la grande glace du foyer. (L. Halévy.) Autour d'elles des marmots aux joues rouges grignotent leur pain et *frétillent* comme une couvée de souris. (H. Taine.)

— Arg. Danser.

— Prov. et pop. *Les pieds lui frétillent*. Il est impatient de marcher, d'avancer. || *La langue lui frétille*. Il a grande envie de parler.

FRÉTILLET. s. m. (pr. *fré-ti-llè*, *ll* mouill.). Bot. Un des noms vulgaires du pouliot.

FRÉTILLON. s. 2 g. (radic. *frétiller*). Personne qui est toujours en mouvement.

— Est devenu le nom typique de la grisette vive et alerte. Béranger l'a personnifié :

> Francs amis des bonnes filles,
> Vous connaissez Frétillon :
> Ses charmes aux plus gentilles
> Ont fait baisser pavillon.
> Ma Frétillon,
> Cette fille
> Qui frétille,
> N'a pourtant qu'un cotillon.

★ **FRETIN.** s. m. (et. bas-lat., *freto*, *fretonus*, petite monnaie, de l'angl. *farthing*, quart du penny). Menu poisson. Il n'y a que du fretin dans cet étang. Un carpeau qui n'était encore que *fretin*. (La Font.)

— Prov. *Pour courir après les carpes, on laisse aller le fretin*. On quitte le certain pour l'incertain.

— Pop. et iron. Populace, gens du commun. Voyez ce *fretin*, je viens ici tout exprès pour l'abreuver. (Mlle L'Héritier.)

— Fig. et fam. Choses de rebut, de nulle valeur, de nulle importance. Menu fretin. Il a vendu ce qu'il avait de meilleur dans son magasin, il n'y a plus que du fretin. Tout ce qu'il y avait de bons livres est vendu, ce qui lui reste n'est que du fretin. Se défaire du fretin de sa bibliothèque.

— Arg. Poivre.

— Comm. Se disait originairement de la merluche, que l'on vend sans tête. || On appelle aussi *fretin* le triage qu'on fait des grands et des petits poissons. Les morues du premier triage s'appellent *meilleur fretin* ; celles qui suivent, *grand fretin* ; les troisièmes, *fretin de rebut*, et la moindre sorte, *menu fretin*.

— Hortic. Nom donné aux branches chiffonnes dont on ne peut espérer ni fruit ni belles branches. Il faut à la taille des arbres en ôter tout le fretin.

FRETIN. Géogr. Bourg du cant. de Pont-à-Marcq, arr. de Lille (Nord) ; 2,200 hab.

FRETINFRETAILLER. v. a. 1re conj. Faire l'acte vénérien. (Rabelais.)

FRETTAGE. s. m. (rad. *fret*). V. FRÉTAGE.

FRETTAGE. s. m. Action de fretter. Le frettage d'un pieu.

★ **FRETTE.** s. f. (contraction de *ferrette*, morceau de fer). Techn. Lien ou cercle de fer ou de cuivre dont on entoure l'extrémité du moyeu des roues, la tête des pilotis, etc., pour empêcher qu'ils n'éclatent, qu'ils ne se fendent. La frette de ce moyeu est rompue. || Virole dont on arme certaines pelles de bois pour empêcher qu'elles ne s'écartent.

— Anc. art milit. Anneau ou cercle de fer qu'on mettait autrefois aux lances quand on ne combattait pas à fer émoulu. || Espèce de flèche.

— Archit. Demi-baguette ronde ou plate dessinant les lignes brisées diversement entrelacées.

— Artill. Cercle d'acier, disposé dans le bas d'une pièce, pour en accroître la résistance.

— Blas. Nom donné aux barreaux entrelacés en filets.

— Mar. Anneau de fer plat destiné à réunir les faisceaux des barres de fer ou d'autres matières. || Cercle de fer placé en dessous du tenon d'un chouquet où il est incrusté.

FRETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fretter. S'empl. adjectiv. Moyeu fretté. Outil fretté.

— *Lances frettées*. Lances qui avaient une frette ou un anneau au bout.

— Fig. Fin, rusé, adroit.

— Blas. Se dit : 1° d'un écu chargé de six cotices entrelacées en diagonale, trois à droite, trois à gauche, et coupées les unes par les autres en une multitude de frettes ; 2° d'une croix, d'un pal ou d'une pièce de l'écu chargée de frettes.

★ **FRETTER.** v. a. 1re conj. Techn. Mettre une frette. Fretter un moyeu. Fretter le manche d'un outil.

— *Fretter un canon*. Le garnir de cercles d'acier.

— Anc. art milit. Garnir une lance ou une épée d'une frette pour en faire une arme courtoise.

— SE FRETTER. v. pron. Être fretté. C'est ainsi que se frette un moyeu.

FREUCHÉNIE. s. f. (de *Freuchen*, n. pr.). Bot. Un des noms de la vieusseuxie.

FREULE. s. f. (de l'allem. *Fraulein*, fille noble). Se disait pour Jeune fille noble.

FREUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Freusser. Froissé, brisé. || *Coustes freussées*. Côtes brisées. (Rabelais.)

FREUSSER. v. a. 1re conj. Froisser, briser. || *Freusser l'arreste du doux*. Briser l'épine dorsale. (Rabelais.)

★ **FREUX.** s. m. (ét. anglo-sax., *hroc*, même signif.). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce du genre corbeau. On l'appelle aussi *grolle*.

FRÉVENT. Géogr. Comm. du cant. d'Auxy-le-Château, arr. de St-Pol (Pas-de-Calais) ; 4,300 hab. Laines, toiles, etc. Patrie de Lebas le conventionnel.

FRÉVOIR. s. m. Chass. Baliveau ou endroit d'un baliveau contre lequel les cerfs ont frotté leur tête et dont ils ont enlevé l'écorce en touchant au bois.

FREY ou **FREYR.** Myth. scand. Divinité des anciens Scandinaves, symbole du soleil, régnait sur l'atmosphère et était frère de Freya.

FREYA. Myth. scand. Divinité des anciens Scandinaves, symbole de la lune. On a fait d'elle aussi la déesse de la beauté et de l'amour. Elle avait donné son nom à un jour de la semaine, *Freitag* (vendredi). On la confond quelquefois avec Frigga.

FREYCINET. Géogr. Ile de l'archipel Pomotou, découverte par Duperrey en 1823.

— *Terre de Freycinet*. Partie S. de l'Australie, reconnue par Baudin en 1802.

FREYCINET (Louis-Claude DESAULSES DE), né à Montélimar, 1779-1842, marin, fit partie de l'expédition placée sous les ordres de Baudin, 1800-1804, puis fut chargé d'une nouvelle exploration scientifique dans les îles de l'Océanie, 1817-1820. A son retour, il se consacra à la rédaction de son *Voyage autour du monde*.

FREYCINÉTIE. s. f. (de *Freycinet*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des pandanées, établi pour des plantes originaires de l'Asie et de l'Océanie tropicales.

FREYCINÉTIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte à la freycinétie. || FREYCINÉTIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre freycinétie.

FRÉYÈRE. s. f. (de *Freyer*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des ombellifères scandicinées établi pour une herbe d'Illyrie.

FREYLINIE. s. f. (de *Freylin*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des scrofulariées gratiolées, établi pour deux ou trois arbrisseaux du Cap.

FRÈZE. s. f. Écon. rur. Redoublement d'appétit qu'éprouvent les vers à soie immédiatement après qu'ils ont changé de peau.

FRÉZIÈRE. s. f. (de *Frézier*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des ternstrœmiacées, renfermant plusieurs espèces indigènes de l'Amérique ; on en cultive une espèce dans les jardins en Europe.

FRÉZIÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une frézière. || FRÉZIÉRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ternstrœmiacées, ayant pour type le genre frézière.

FRÉZONNAGE. s. m. Épaillage des draps par un procédé chimique dû à Frézon.

FRIA. Myth. Divinité des Anglo-Saxons et des Germains, la même que Freya.

★ **FRIABILITÉ.** s. f. (rad. *friable*). Didact. Propriété qu'ont certains corps de se réduire en menus fragments ou en poudre grossière, sous l'influence d'un choc même léger. La friabilité des pierres calcinées.

— Pathol. État morbide des os dû à la prédominance de la matière organique dans leur composition.

★ **FRIABLE.** adj. 2 g. (du lat. *friabilis*, même signific.). Didact. Facile à réduire en poudre, même sous les doigts. Substance friable. Matière friable. Le sel est friable. Les pierres calcaires sont friables. Les corps transparents sont en général plus *friables* que les corps opaques. (Buff.) Ces vents brûlants chargés d'un sablon rougeâtre et subtil, font périr les hommes, les animaux qui le respirent, comme ils rendent *friables* et secs, en un moment, les végétaux les plus succulents. (Virey.) Les hommes demi-nus travaillent sans effort dans le sol *friable*. (H. Taine.)

— Bot. Qui, étant de nature sèche, s'émiette par l'effet de la moindre trituration, comme le poivre noir.

— Minér. Se dit d'une roche, quand les parties se désagrègent aisément, comme beaucoup de granites.

★ **FRIAND, ANDE.** adj. (du latin *frigens*, part. de *frigere*, frire). Qui aime la chère fine et délicate, et qui s'y connaît. Il n'est pas gourmand, mais il est friand. Généralement parlant, les Espagnols sont sobres, les Français gourmets, les Anglais gourmands, les Italiens *friands*, les Anglo-Américains goinfres, les Russes goulus, et les Cosaques gloutons. (Descuret.)

— *Avoir le goût friand*. Avoir le goût délicat, et savoir bien juger des bons morceaux.

— *Être friand de quelque chose*. En aimer le goût, aimer à en manger.

— Fig. Après tout, vous avez la gloire que j'ai été plus *friande* du vôtre (le cœur) que de tous les autres. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et fam. *Être friand de nouveautés, de louanges, de musique*, etc. Les aimer beaucoup, les rechercher avec empressement. L'esprit de l'homme est *friand* de mensonges, de folies, de monstruosités. (Boiste.)

— *Friand de la lame*. Raffiné de duel.

— Loc. prov. *Friand comme une nonne*.

— *Morceau friand, mets friand, chère friande*. Morceau, mets délicat, chère délicate.

> J'aime à voir, au milieu de ce *friand* cortège,
> Un morceau de veau que d'abord on assiège. (Berchoux.)

— Se dit même des liqueurs. Vin friand

> Et du *friand* vin de la treille
> A couleur ambrée et vermeille. (De Malézieu.)

— Fig. Qui est rare, d'un grand prix, d'un grand mérite.

> Ayant trouvé telle de nos Rémoises,
> *Friande* assez pour la bouche d'un roi. (La Font.)

— Fam. S'empl. substantiv. en parlant des personnes qui aiment la chère fine et délicate, et qui s'y connaissent. C'est un friand, une friande.

FRIANDEAU. adj. m. Gourmand. (Rabelais.)

FRIANDEMENT. adv. D'une manière friande. Peu usité.

FRIANDER. v. n. 1re conj. (rad. *friand*). S'est dit pour Manger avec plaisir des mets délicats.

★ **FRIANDISE.** s. f. (radic. *friand*). Goût pour la chère fine et délicate. Il y a des personnes qui se vantent de leur friandise. La friandise est l'effet de la sensualité. La *friandise* est un défaut ; mais il n'est pas si honteux que la gourmandise. (Trév.)

— Fig. Mais ce qui plus les pousse est la *friandise* du profit. (La Noue.)

— Fig. et fam. Plaisir sensuel. La jeunesse, qui a le bec tourné à une autre *friandise*, ne comprend pas la boisson. (É. Zola.)

— Loc. prov. *Elle a le nez tourné à la friandise*. Elle a l'air coquet et éveillé, l'air d'aimer le plaisir. || *Il est comme saint Jacques de l'Hôpital, il a le nez tourné à la friandise*. Se disait autrefois d'un gourmand. Ce qui y avait donné lieu, c'était l'image de saint Jacques de l'Hôpital, peinte sur la porte de l'église de ce nom, près de la rue aux Ours, où se trouvaient les premiers rôtisseurs de Paris.

— Au pluriel, Morceaux friands, certaines choses délicates à manger, comme des sucreries et de la pâtisserie. Aimer les friandises. Donner des friandises à des enfants.

— Fig. Mézeray appelait les nouvelles dévotions *des friandises spirituelles*.

— Commerce des friandises. Lantier lui avait vivement conseillé ce commerce, car il y avait, disait-il, des sommes énormes à gagner dans la *friandise*. (É. Zola.)

FRIANT (Louis, comte). Né à Villers-Morlancourt (Somme), 1758-1829, s'engagea dans les gardes françaises, 1781, et était général de brigade en 1794, général de division en 1799, après ses services en Égypte. Il se distingua dans presque toutes les grandes batailles de l'empire. Blessé à Waterloo, il fut mis à la retraite par le gouvernement de Louis XVIII.

FRIANCHE. s. m. Arg. Condamné à mort qui s'est pourvu en cassation.

FRIBOUR. s. m. Hist. ecclés. Nom donné par mépris aux calvinistes, dans le Bas-Poitou

par allusion à une monnaie de mauvais aloi, appelée *fribour*, qui était en usage dans cette province.

FRIBOURG. s. m. Hist. Homme libre de la seconde classe chez les Germains.

— Hortic. Variété de poire d'hiver.

FRIBOURG (Canton de). Géogr. L'une des vingt-deux républiques qui forment la Confédération suisse ou helvétique. Borné au N. et à l'E. par le canton de Berne, au S. et au S.-O. par Vaud, il touche au N. O. le lac de Neuchâtel, où il enferme une enclave de Vaud qui comprend lui-même une enclave de Fribourg. Superficie 1,669 kil. carrés; popul. 115,500 hab., dont 97,000 catholiques et 18,000 protestants. Sol assez fertile, céréales, vin, beau bétail, etc. On exporte annuellement pour deux millions de francs de fromages de Gruyères. La république est dirigée par un grand conseil nommé par une élection à deux degrés. Fribourg est entré dans la Confédération en 1481. On y parle le français et l'allemand. Les villes principales sont Fribourg, ch.-l.; Morat, Estavayer, Bulle, Gruyères, Romont, etc.

— FRIBOURG. Ville de Suisse, ch.-l. du cant. du même nom, sur la Sarine, à 85 kil. S.-O. de Berne. Popul. 11,600 hab. Cathédrale du XII[e] siècle, dont la tour est haute de 84 mètres. Évêché, lycée théologique, séminaire, etc. Pont en fil de fer, suspendu à 50 mètres au-dessus de la Sarine.

— FRIBOURG EN BRISGAU. Ville du grand-duché de Bade, ch.-l. du cercle du Haut-Rhin et siège d'un archevêché, sur la Treizam, à 116 kil. S.-O. de Carlsruhe; 36,400 hab. Séminaire, gymnase, université fondée en 1456, etc. Une de ses quatre églises, appelée *Münster*, est remarquable par son architecture ogivale et la hauteur de sa tour. Turenne et Condé, en 1644, y battirent les Impériaux.

— FRIBOURG (*Freyburg*). Ville de la province de Saxe (Prusse), sur l'Unstrutt, à 22 kil. S.-O. de Mersebourg. Combat de 1813 entre les Français et les Prussiens (21 octobre).

FRIBOURGEOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Fribourg.

— adj. Qui concerne Fribourg ou ses habitants.

FRICADELLE. s. f. (radic. *fricandeau*). Art culin. Nom donné à des boulettes de hachis frites à la casserole.

* **FRICANDEAU.** s. m. (de *fricasser*, parce que originairement on le fricassait dans la poêle). Art culin. Morceau de veau piqué et désossé, que l'on sert en entrée, seul, ou avec certains légumes. Un plat de fricandeau. Fricandeau à l'oseille, aux épinards, à la chicorée. Fricandeau à la ménagère. Fricandeau au jus. || *Fricandeau de bœuf, de lapin, de brochet, de saumon*, etc. Bœuf, lapin, brochet, saumon, etc., accommodé en fricandeau.

> Et les Oréans, plus savants cuisiniers,
> Des premiers *fricandeaux* donnèrent le modèle.
> (BERCHOUX.)

FRICASSE. s. f. Se dit quelquefois pour Fricassée. Hélas! aujourd'hui, comme nous nous arrangerons de la *fricasse* du premier gargotier venu! (Mérimée.)

FRICASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Fricasser. S'empl. adj. Viande fricassée. Poulet fricassé.

— Fig. La lettre que vous avez écrite à mon fils n'est pas *fricassée* dans la neige, comme lui disait Ninon; vraiment elle est *fricassée* dans le sel à pleines mains. (Mme de Sévigné.)

— Perdu. Je suis sûr que, si je retournais à Paris en cette saison, je serais *fricassé* en quelques jours. (Mérimée.)

> L'animal s'en vient à nous
> Et nous étions *fricassés* tous. (SCARRON.)

— Fig. et pop. *Cet argent est fricassé, c'est autant de fricassé.* Cet argent est perdu, c'est autant de perdu.

* **FRICASSÉE.** s. f. (radic. *fricasser*). Art culin. Viande ou légumes coupés par morceaux, cuits promptement dans une poêle, une casserole, etc., et assaisonnés avec du beurre, de l'huile ou de la graisse. Faire une fricassée. Manger une fricassée. Fricassée de poulet. Fricassée de pieds de mouton. Fricassée de pommes de terre. Fricassée de grenouilles. Fricassée de tanches. Fricassée de tripes. Fricassée de navets. On y voyait entre autres un énorme aloyau dans son jus, une *fricassée* de poulet bien garnie, une tranche de veau de la plus belle apparence, et une très belle carpe frite. (Brill.-Sav.)

— C'était autrefois un terme générique qui s'appliquait à toutes les préparations de viandes coupées en morceaux; on lui a substitué, dans bien des cas, le nom de *ragoût*, mais cependant il est certaines préparations culinaires qui ont toujours conservé le nom de *fricassée*. J'avais encore une *fricassée* et une tourte sur le cœur. (Mme de Sévigné.)

— Repas donné sans façon hors de chez soi. M. de La Trousse nous donna hier une *fricassée* à Vincennes. (Mme de Sévigné.)

— Fig. pop. et iron. *Une bonne fricassée de pain sec.* Un morceau de pain sec. || *Ce n'est pas une grande fricassée.* Ce n'est pas une chose bien importante.

— Loc. prov. *Être savant en fricassée.* Aimer la bonne chère et se connaître en bons morceaux. || *Sentir de loin la fricassée.* Pressentir le danger qu'il y aurait à accepter une invitation. || Se dit aussi de celui qui vient dîner sans être invité. || *Je suis malheureux en fricassée, je ne rencontre que des os.* Je n'ai point de bonheur. Je n'ai jamais vu un garçon si malheureux en *fricassée*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Mélange de différentes choses, amalgame en général. Il sait quatre ou cinq langues, quatre ou cinq sciences, il en fait un mélange, une fricassée, où l'on ne connaît rien. Toute cette *fricassée* que je barbouille ici n'est qu'un registre des essais de ma vie. (Mont.) La *fricassée* d'anges de Fragonard est une singerie de Boucher. (Diderot.) Dans ces écoles, dans ces cuisines des officieux, on pille le dictionnaire, et une ignorance perverse en fait d'horribles *fricassées*. (L. Veuillot.)

— Pop. *Faire une fricassée.* Tout briser.

— Anc. art milit. Batterie de tambour formée de coups précipités, pour assembler promptement une troupe.

— Chorég. Sorte de danse populaire, mêlée de pantomime, encore en usage sur les théâtres des boulevards vers la fin du XVIII[e] siècle.

— Pêch. Nom donné quelquefois aux sardineries.

* **FRICASSER.** v. a. 1re conj. (du bas-lat. *fricare*, frire). Art culin. Faire cuire promptement dans la poêle, dans une casserole, etc., quelque chose, après l'avoir coupé par morceaux. Fricasser un poulet, des tanches. Fricasser des navets, des pommes de terre. Fricasser des œufs.

— Absol. Cependant on *fricasse*, on se rue en cuisine. (La Fontaine.)

— Loc. prov. *Fricasser chair et poisson.* Faire très bonne chère. Après y avoir brillé, et dansé, et *fricassé* chair et poisson. (Mme de Sév.)

— Fam. *L'on t'en fricasse.* Ce n'est pas pour toi.

> Moi! je te chercherais? Ma foi! l'on t'en *fricasse*
> Des filles comme nous! (MOLIÈRE.)

— Fig. et pop. Dissiper en débauches et en bonne chère. Il fricasse tout. Il a fricassé tout son bien. Mon émerveillement dure toujours, que le fils de Samuel Bernard nous ait fait banqueroute, et qu'il ait trouvé le secret de *fricasser* huit millions obscurément et sans plaisir. (Volt.) Son soûlard *fricassait* pour sûr la quinzaine avec les camarades, chez les marchands de vin du quartier. (É. Zola.)

> Sans fruit aucun vendit et *fricassa*
> Tout son avoir. (LA FONTAINE.)

— Fig. et fam. Faire périr.

— Pop. et burl. Préparer à manger.

— SE FRICASSER. v. pron. Être fricassé. Cette viande se fricasse toujours.

* **FRICASSEUR, EUSE.** s. (rad. *fricasser*). Celui, celle qui fait des fricassées.

— Plus communément, Mauvais cuisinier, mauvaise cuisinière. Ce n'est qu'un fricasseur. Les grandes maisons ont des cuisiniers et des cuisinières; les petits ménages n'ont besoin que de *fricasseuses*. (Mercier.)

— Fam. Personne qui dépense en plaisirs son argent ou celui de sa famille.

FRICATIF, IVE. adj. (ét. lat., *fricare*, frotter). Qui exerce un frottement.

— Gramm. *Consonnes fricatives.* Consonnes dont le son peut être prolongé par une sorte de frottement de l'air expiré.

FRICE. s. m. (étym. lat., *fricare*, frotter). Pharm. Nom qu'on donnait autrefois aux médicaments employés sous forme de friction. Frice sec. Frice mou. Frice liquide.

FRIC-FRAC. Onomatopée imitant le bruit d'une chose que l'on brise ou que l'on déchire, ou le bruit que l'on fait en frappant à droite et à gauche. Il a déchiré cet habit, fric-frac. Il a donné un coup, fric-frac.

— Prov. *Il n'y a ni fric ni frac.* Il faut que cela se fasse, quoi qu'il en coûte. || Il n'y a rien à manger.

— Arg. Effraction d'une serrure.

* **FRICHE.** s. f. (du bas-lat. *friscum*, même signif.). Agric. Terrain qui ne rapporte que de mauvaises herbes ou des broussailles, soit que la culture en ait été négligée depuis très longtemps, soit qu'on ne l'ait jamais cultivé. Cette vigne n'est plus qu'une friche. Il y a beaucoup de friches dans cette province.

— Se disait autrefois de l'emplacement, du lieu où se tenait une foire, où se célébrait une fête locale.

— *En friche.* loc. adv. Sans culture. Laisser une terre en friche. Une vigne en friche. Mais un hémisphère en *friche* et dépeuplé ne peut annoncer qu'un monde récent. (Buff.)

— Fig. La noblesse est un sol qui retourne promptement en *friche*, s'il n'est constamment cultivé par le mérite et la vertu. (Boiste.) Le sage, encore qu'il se contente de soi-même, ne laisse pas de vouloir avoir un ami, sinon, pour autre chose, au moins pour ne laisser point en *friche* une vertu si belle et si louable comme l'amitié. (Malherbe.)

— Fig. *Esprit en friche.* Esprit naturel que l'on n'a pas développé par l'étude ou la méditation. Il y a beaucoup plus d'esprits que de terres en *friche*. (La Bruy.)

— On dit aussi, par plaisanterie, d'un mari qui néglige sa femme, *qu'il la laisse en friche*. Jeanne Ire, reine de Naples, ne pouvant demeurer en *friche*, se remaria en troisièmes noces. (Pasquier.)

— FRICHE. s. m. Chiendent à racines longues et envahissantes.

FRICHTI. s. m. Popul. Repas délicat, recherché, régal. Voilà ce que je te conseille : c'est de payer un petit *frichti*. (Champfleury.)

* **FRICOT.** s. m. (pr. *fri-kô*; rad. *fricasser*). Pop. Ragoût, viande fricassée. N'avoir plus de fricot. Avoir un bon fricot. Avoir du fricot. Donner du fricot. Faire fricot. C'est à peine si nous avions du pain chez nous tous les jours et du *fricot* tous les dimanches. (A. Daudet.)

— Régal, bon repas. Il y aura du fricot.

* **FRICOTER.** v. n. 1re conj. (rad. *fricot*). Pop. Faire du fricot.

— Manger avec plaisir, avec avidité, des viandes accommodées en ragoût ou autrement.

— Fig. Agioter.

— Pop. Subsister à l'aide de ressources plus ou moins assurées et avouables.

— FRICOTER. v. a. Accommoder des viandes.

— Fig. *Fricoter tout son bien.* Le dépenser à faire bonne chère.

— Fig. *Fricoter une affaire.* Faire de l'agiotage dans une affaire.

* **FRICOTEUR, EUSE.** s. (rad. *fricot*). Pop. Celui, celle qui aime la bonne chère.

— Mauvais cuisinier.

— Fig. Celui qui se procure des bénéfices illicites dans les affaires publiques.

— Arg. milit. Maraudeur; mauvais soldat.

— FRICOTEURS. s. m. pl. Hist. Nom donné à des soldats de toute arme qui, pendant la retraite de Moscou, pillaient les morts et les mourants, afin de se procurer des vivres. Les fricoteurs. Le régiment des fricoteurs.

* **FRICTION.** s. f. (pr. *frik-cion*; ét. lat., *frictio*, de *fricare*, frotter). Frottement fait sur quelque partie du corps, à sec ou autrement, avec les mains, avec une brosse, avec de la flanelle, etc., pour faire pénétrer une substance à travers les pores, ou seulement pour exciter les fonctions de l'organe cutané et activer les propriétés vitales du sang. User de frictions sur les épaules, sur les jambes. Faire une friction, des frictions. Prescrire des frictions. Les frictions dissipent l'humeur et ouvrent les pores. Friction légère. Friction violente. Frictions sèches. Frictions humides. Frictions mercurielles. On pourrait, il me semble, autant reprocher aux modernes d'avoir trop négligé l'usage des *frictions*, qu'aux anciens de l'avoir conseillé souvent comme unique moyen de guérison. (Petroz.) Des *frictions* fortes et longtemps continuées activent les sécrétions. (Id.)

— Manière d'appliquer l'électricité au traitement de quelques maladies.

— Chim. Coction qui se fait dans la poêle avec addition de quelque liqueur onctueuse, comme huile ou graisse. La friction des médicaments se fait sur un feu lent et modéré.

— Pharm. Liniment préparé pour faire des frictions.

— Phys. Frottement de deux corps qui s'usent en se frottant l'un contre l'autre. On dit plutôt *frottement*.

FRICTIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Frictionner. S'empl. adjectiv. Membre frictionné. Jambe frictionnée. Malade frictionné.

* **FRICTIONNER.** v. a. 1re conj. (pr. *frik-cio-né*). Faire une friction, des frictions. Frictionner une personne, un nouveau-né. Se faire frictionner.

— Frotter une partie malade. Frictionner le bras, la cuisse.

— SE FRICTIONNER. v. pron. Se faire une friction. Se frictionner avec une brosse. Se frictionner avec une pommade, un liniment.

— Frictionner à soi. Se frictionner la jambe.

FRIDÉRICIE. s. f. (de *Friderich*, n. pr.). Bot. Genre de bignoniacées eccrémocarpées, établi pour deux arbrisseaux brésiliens.

FRIEDBERG. Géogr. Ville de Silésie (Prusse), à 60 kil. S.-O. de Liegnitz; 2,000 hab. Victoire de Frédéric II sur les Autrichiens en 1745.

FRIEDELITE. s. f. (pr. *fri-de-lite*; de *Friedel*, n. pr.). Minér. Silicate hydraté de protoxyde de manganèse.

FRIEDLAND. Géogr. Ville de la régence de Kœnigsberg (Prusse), à 46 kilom. S.-E. de Kœnigsberg, sur l'Alle; 2,500 hab. Victoire de Napoléon Ier sur les Russes et les Prussiens, 14 juin 1807.

FRIEDLANDIE. s. f. (de *Friedland*, n. pr.). Bot. Un des noms du diplodon.

FRIEDLINGEN. Géogr. Ville du grand-duché de Bade, sur la rive droite du Rhin, en face d'Huningue. Villars y battit les Impériaux, 14 octobre 1702.

FRIEDRICHSTHALIE. s. f. (de *Friedrichsthal*, n. pr.). Bot. Genre de borraginées ne renfermant qu'une seule espèce.

FRIÉSIE ou **FRIÉSÉE.** s. f. (de *Fries*, n. pr.). Bot. Genre de tiliacées de la Tasmanie.

FRIESLAND. Géogr. Nom hollandais de la Frise. || Nom donné par deux des frères Zéno, marins vénitiens du XIV[e] siècle, à un pays que l'on croit être le Groenland.

— FRIESLAND (Nouveau-). Un des noms du Spitzberg.

FRIGANE. s. f. Entom. V. PHRYGANE.

FRIGANIDE. adj. 2 g. Entom. V. PHRYGANIDE.

FRIGARD. s. m. (du nom d'un épicier de Paris qui en vendit le premier). Comm. Hareng demi-cuit et mariné.

FRIGDIEN (Congrégation de Saint-). Hist. relig. Congrégation de chanoines réguliers, établie au VI[e] siècle par saint Frigdien; elle se réunit à l'ordre de Saint-Jean de Latran au commencement du XVI[e] siècle.

FRIGDIONIEN, ENNE. adj. Dédié à saint Frigdien. || *Congrégation frigdionienne.* Congrégation de chanoines réguliers formée au XIV[e] siècle par Barthélemy Colonne.

FRIGÉFIER. v. a. 1re conj. (du lat. *frigus*, froid). Se disait pour Refroidir.

FRIGGA. Myth. scand. Déesse des anciens Scandinaves, fille de la Terre et femme d'Odin.

— FRIGGA. Astronom. La 77[e] planète télescopique, découverte le 12 novembre 1862 par C.-H.-F. Peters.

FRIGIDARIUM. s. m. (pron. *fri-gi-da-ri-omm*; mot lat.). Antiq. rom. Partie des thermes où l'on prenait les bains froids.

FRIGIDEMENT. adv. (rad. *frigidité*). Froidement. Tout ce cliquetis de tons *frigidement* papillotants descendent de la palette qui a peint les deux tableaux figurant dans le musée allemand. (De Goncourt.)

* **FRIGIDITÉ.** s. f. (ét. lat., *frigidus*, froid). Qualité de ce qui est froid, de ce qui excite la sensation du froid.

— Pathol. Impuissance naturelle ou occasionnée par des excès vénériens. La *frigidité* de la femme n'est point, comme celle de l'homme, un empêchement dirimant du mariage, selon tous les jurisconsultes et les casuistes. (Virey.) C'est à la faiblesse, à la vieillesse surtout des parents que l'on attribue la *frigidité* native des individus. (Id.) || Sensation de froid. || *Frigidité d'estomac.* État de débilité de l'estomac produit par l'excès des plaisirs vénériens.

FRIGORIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *frigus*, froid; *fero*, je porte). Qui apporte ou entretient la fraîcheur sur le corps, comme le coutil, la crinoline, etc.

* **FRIGORIFIQUE.** adj. 2 g. (ét. lat., *frigus*, froid; *fieri*, être fait). Phys. Qui produit du froid. Mélange frigorifique. Valeur frigorifique. Rayons frigorifiques. Corpuscules frigorifiques. Fluide frigorifique. Puissance frigorifique des corps. Procédé frigorifique. Plus un sel est soluble, plus il est *frigorifique*. (Virey.) En se servant d'un mélange *frigorifique* en un autre déjà refroidissant, on parvient à des degrés extrêmement bas au thermomètre. (Id.) Les épicuriens et les atomistes soutenaient que le froid était dû à des corpuscules *frigorifiques*. (Id.) Lucrèce a chanté les molécules *frigorifiques*. (Id.)

— Substantiv. Se dit pour Fluide frigorifique, principe du froid.

FRIGORIQUE. adj. (du lat. *frigus*, froid). Qui se rapporte au froid et à ses effets sur l'organisme.

— FRIGORIQUE. s. m. Phys. Fluide impondérable qui, suivant quelques physiciens, produit le froid comme le calorique produit la chaleur. On regarde généralement ce fluide comme imaginaire.

FRIGOULE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du thym. || Espèce de champignon des environs de Montpellier. On dit aussi *farigoule*.

FRIGOUSSE. s. f. Pop. Bonne chère. Faire la frigousse.

FRIGOUSSER. v. a. 1re conj. Arg. Faire frigousse, faire bonne chère.

* **FRILEUX, EUSE.** adj. (ét. lat., *frigidulosus*, dimin. de *frigidus*, froid). Fort sensible au froid. Vieillard frileux. Femme très frileuse. Les personnes maigres souffrent bien plus du froid que les grasses, et les enfants, les femmes, sont en général moins *frileux* à proportion que l'homme adulte, à cause de leur tissu graisseux. (Virey.)

— Fig. Qui est comme engourdi par le froid. La vieillesse nous fait passer des passions ardentes aux passions *frileuses*. (Montaigne.)

— Arg. Poltron, poltronne. Je suis un ferlampier qui n'est pas *frileux*. (E. Sue.)

— Substantiv. Celui, celle qui est fort sensible au froid. Un frileux. Une frileuse.

— FRILEUSE. s. f. Sorte de coiffure que les femmes portent en hiver.

FRILINGE. s. m. Hist. Homme libre chez les Saxons, au moyen âge.

FRILLER. v. n. 1re conj. (pron. *fri-llé*, *ll* mouill.). Teint. Se dit du frétillement qu'on entend dans la cuve avant qu'elle soit fermée ou remise à doux.

— FRILLER. v. a. Griller légèrement. La gelée a frillé la vigne.

FRILLEUSE. s. f. (pr. *fri-lleuze*, *ll* mouill.). Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

FRILOSITÉ. s. f. (rad. *frileux*). Trop grande sensibilité au froid. Vieux mot.

FRILURE. s. f. (radic. *frileux*). Médec. Lésion produite par le froid et analogue aux brûlures.

FRIMAC ou **FRIMAT.** s. m. Mar. Syn. d'EMBRUN.

FRIMAGER. v. n. 1re conj. Arg. Comparaître devant les autorités, devant les juges.

★ **FRIMAIRE.** s. m. (de *frimas*, parce que les frimas ont ordinairement lieu à cette époque). Chron. Troisième mois du calendrier républicain en France, du 21 novembre au 20 décembre.

★ **FRIMAS.** s. m. (pron. *fri-mà*; du scand. *hrîm*, gelée blanche). Phys. Nom collectif du givre et du grésil, dus à un brouillard épais qui se congèle avant de tomber. Ils s'attachent aux cheveux, aux crins des chevaux, et à tous les corps exposés directement à l'air. Les frimas qui blanchissent la campagne pendant l'hiver sont produits par la même cause que la rosée. Un pays sujet aux frimas. Le temps des frimas. Une montagne couverte de neiges et de frimas. Des arbres couverts de frimas. J'allai chercher le calme au séjour des *frimas*. (Boil.) Sa vue a de nos champs écarté les *frimas*. (J. B. Rouss.) De l'âpre saison les *frimas* rigoureux. (Chabanon.)

> Et dès que l'aquilon, ramenant la froidure,
> Vient de ses noirs *frimas* attrister la nature... (Boil.)

> Et bientôt, des monts de Scythie,
> Le fougueux époux d'Orithye,
> Va nous ramener les *frimas*. (J.-B. Rouss.)

— Poét. Se dit quelquefois de tous les météores de l'hiver, et en particulier de la neige, de la gelée. Leurs fleurs sans éclat ne s'ouvrent qu'avec langueur, les fruits restent verts et acerbes sous le froid prématuré de la bise en automne, les graines non mûries ne reproduisent que des herbes sans vigueur et souvent stériles sur un sol humide, longtemps couvert de *frimas*. (Virey.)

> Quand les premiers zéphyrs, de leurs tièdes haleines,
> Ont fondu les *frimas* qui blanchissaient les plaines.
> (Castel.)

> Je pourrai, tous les ans, dans le sein des hivers,
> En dépit des *frimas*, vous offrir des pois verts.
> (Berchoux.)

— Prov. *C'est un avaleur de frimas*. C'est un homme qui voyage d'habitude par un temps rigoureux. || Fig. C'est un songe-creux.

— Cost. *Coiffé, poudré à frimas*. Coiffé avec une légère couche de poudre.

— Mar. *Frimas de la mer*. Sorte d'aspersion occasionnée par des lames qui se brisent contre le bâtiment.

FRIMASSER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Se couvrir de frimas.

FRIMARS. s. m. pl. Frimas. (Rabelais.)

★ **FRIME.** s. f. (ét. inconnue; peut-être du lat. *forma*, par transposition). Pop. Semblant que l'on fait de quelque chose. Il n'en a fait que la frime. Ce n'est que pour la frime. Pourquoi toutes ces *frimes?* (Mol.) Il se peut qu'on fasse la *frime* de laisser soupçonner qu'on serait tenté d'intervenir. (Mérimée.) Je mettrais ma main au feu que son savonnage est une *frime*. (E. Zola.)

— *Faire la frime à quelqu'un*. Lui faire un mauvais accueil.

— S'est dit pour Neige, frimas.

— Autrefois, Signe extérieur d'une chose ressentie, éprouvée. Ce mot, qui depuis longtemps n'est plus que populaire, était noble autrefois. Le page d'Alexandre se laissa brûler d'un charbon, sans faire *frime* aucune, ni contenance de se plaindre, pour ne troubler le sacrifice. (Charron.)

— Arg. Visage, face. Syn. de FRIMOUSSE.

FRIMER. v. n. 1re conj. Arg. Avoir de l'apparence, faire figure. || Faire semblant.

FRIMOUSSE. s. f. (radic. *frime*, qui se disait pour *mine*). Figure, face. Se prend en mauvaise part. Quelle frimousse! C'est bien la le son du grelot, si ce n'est pas la *frimousse*. (H. de Balzac.) Observez d'abord que Oudin, dans son curieux Dictionnaire, écrivait en 1640, *firlimouse*. Or, *firla*, *fila* en rommani veut dire visage, *mui* a la même signification, c'est exactement *os* des Latins. (Mérimée.) L'idée de ta jolie *frimousse* me tenait en belle humeur, je riais tout seul en y pensant. (A. Daudet.)

FRIMOUSSER. v. a. 1re conj. Arg. Tricher.

FRINGADE. s. m. S'est dit pour Saut, gambade.

FRINGALAUDE. s. f. (ét. lat., *fringilla*, fringille; *alauda*, alouette). Ornith. Genre établi pour une espèce du genre alouette, l'alouette des bois.

★ **FRINGALE.** s. f. Faim subite et inopinée dont les effets se font sentir en dehors de l'heure accoutumée des repas. Syn. de FAIMVALLE.

★ **FRINGANT, ANTE.** adj. (rad. *fringuer*). Fam. Qui est fort alerte, fort éveillé, fort vif, et dont la vivacité se manifeste par des mouvements rapides et fréquents. Un homme fringant. Une femme fringante.

> Tout vieillard qui prend fille alerte et trop *fringante*,
> De son propre couteau sur ses jours il attente.
> (Regnard.)

— Qui a beaucoup d'ardeur et de vivacité. Monter un cheval fringant. Des sais tiennent tout prêts à leur disposition des chevaux *fringants*, aux selles brodées d'or. (Gér. de Nerval.)

— Se dit aussi de l'air, de la mine, etc. Un air fringant. Une mine fringante.

— Substantiv. Un fringant, une fringante. || *Ce jeune homme fait bien le fringant*. Il se donne des airs pétulants, avantageux.

— Le peuple emploie souvent ce mot dans le sens d'Élégant, bien habillé.

FRINGILLAIRE. adj. 2 g. (du lat., *fringilla*, pinson). Ornith. Qui se nourrit de petits oiseaux.

— FRINGILLAIRE. s. f. Genre établi aux dépens du genre moineau, et dont le type est le moineau à ventre jaune du Cap.

FRINGILLE. s. m. (du lat. *fringilla*, pinson). Ornith. Genre de sylvains conirostres. || Un des noms du gros bec.

FRINGILLIDÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un fringille. || FRINGILLIDES. s. m. pl. Famille de conirostres ayant pour type le genre fringille.

FRINGILLINÉ, ÉE. adj. Ornith. Syn. de FRINGILLIDÉ.

FRINGOTER. v. n. 1re conj. (du lat. *fringultire*). Se disait pour Chanter, gazouiller. Le pinson *fringote* au lever du matin. (Belleau.)

— Imiter avec la voix le gazouillement des oiseaux.

FRINGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Fringuer. S'emploie adjectiv. Arg. Bien habillé. Élégamment vêtu.

★ **FRINGUER.** v. n. 1re conj. (du lat. *fringultire*, sautiller, ou *frigere*, sauter). Danser, sautiller en dansant. Aussitôt que j'avais atteint la cour verte et les bois, je me mettais à courir, à sauter, à bondir, à *fringuer*. (Chateaub.)

— Se dit quelquefois des chevaux fringants. Ce cheval fringue continuellement.

— Se disait pour Prendre des libertés, un ton qui ne convient pas; avoir des manières évaporées.

— Se disait encore pour Se parer, s'habiller avec recherche, avec élégance.

> Tisserands, mesureurs de platre
> *Fringuerent* et tout les capitaines. (Coquillart.)

> La noce de Manon la Grippe,
> Mérite bien que la famille,
> Pour lui faire honneur, *fringue* et brille
> (Vadé.)

FRINGUER. v. a. 1re conj. (ét. anc. haut-allem., *hraigan*, nettoyer). Ne s'emploie que dans l'expression : *Fringuer un verre*. Jeter de l'eau sur un verre pour le rincer. Laquais, *fringue* bien ce verre. (St-Amant.)

FRINGUERIE. s. f. (rad. *fringuer*). S'est dit pour Saut, danse. || Galanterie. || Élégance, recherche dans la parure.

FRINGULER ou **FRINGULOTER.** v. a. 1re conj. (du lat. *fringulare*). Crier, caqueter comme certains oiseaux.

FRINSON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du verdier.

FRIOLERIE. s. f. (ét. v. fr., *frioler*, frire). S'est dit dans le sens de Gourmandise, friandise. Aussi peu eusse-je pu vivre sans ces *frioleries*, à quoi j'avais goût. (Le Sage.)

FRIOLET, ETTE. adj. (ét., v. FRIOLERIE). S'est dit dans le sens de Gourmet, délicat, recherché dans les aliments.

FRIOLET. s. m. (ét., V. FRIOLERIE). Hortic. Variété de poire peu estimée.

— S'est dit pour Petit chien friand, accoutumé à ne vivre que de friandises, de gimblettes.

— Art culin. Espèce de pâtisserie légère.

FRION. s. m. Agric. Lame de fer placée au côté de la charrue.

— Mar. Dans le Levant, Passe ou canal entre deux îles.

FRIOUL. Géogr. Contrée située au N.-E. de l'Italie, entre les Alpes au N., l'Istrie à l'E., l'Adriatique au S., la Livenza à l'O. Il a tiré son nom de la ville de *Forum Julii*. Le Frioul devint le premier des duchés Lombards en 568; il fut conquis par Charlemagne en 775, et eut des souverains particuliers jusqu'en 924; puis il appartint aux patriarches d'Aquilée, qui le cédèrent à Venise, 1420. Venise fut obligée de le partager avec Maximilien Ier en 1509; l'Isonzo sépara les deux Frioul. Le *Frioul vénitien* forma le département du Passariano dans le royaume d'Italie, 1805-1814, et fut réuni à la Vénétie; il a composé la province d'Udine du royaume nouveau d'Italie depuis 1866. Le *Frioul autrichien* fit partie des provinces Illyriennes de 1809 à 1814, et est compris dans les cercles de Goritz et Trieste.

FRIOULAN. s. m. Linguist. Dialecte latin parlé dans le Frioul.

FRIOULIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante du Frioul.

— Adj. Qui appartient au Frioul ou à ses habitants.

FRIPE. s. f. Se disait pour Chiffon. Il ne me vient point de *fripe* à la main que je ne fasse entrer dans mon ouvrage. (Le Sage.)

— Pop. Tout ce qui se mange.

FRIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Friper. S'emploie adjectiv. Hardes fripées. Livre fripé. Meubles tout fripés. Manteau fripé.

— Subst. Celui, celle qui porte des vêtements fripés. Un fripé, une fripée.

FRIPE-LIPPE. s. m. Se disait pour Gourmand.

★ **FRIPER.** v. a. 1re conj. (du v. fr. *fripe*, chiffon). Fam. Chiffonner. Friper ses habits. Friper sa robe, sa collerette.

— Faire perdre à une étoffe l'air neuf qu'on y remarquait au sortir des mains du manufacturier.

— S'est dit pour Regratter, peigner une étoffe.

— Par extens. Gâter, user. Cet enfant fripe ses hardes en peu de temps.

— Fig. et pop. Consumer, dissiper en débauches. Cet homme a fripé tout son bien.

— Se dit des auteurs qui dérobent aux autres des pensées, des vers. Ce poète nous a donné cette épigramme comme de lui, mais il l'a fripée de Martial. Je *fripe* toujours quelque chose d'Épicure. Voici ce que j'ai pris aujourd'hui. (Malherbe.)

— On disait dans quelques collèges qu'un écolier *fripait sa leçon, fripait ses classes*, pour exprimer qu'il négligeait d'y aller.

— Pop. Manger goulument, avec avidité. On leur servit quantité de viandes, mais ils eurent bientôt tout fripé.

— Prov. et triv. *Friper le pouce*. Mener joyeuse vie, faire bonne chère.

— Absol. Il aime à friper. Il y avait à ce festin assez de quoi friper.

— SE FRIPER. v. pr. Être fripé. Ma robe s'est toute fripée.

— Être gâté, usé. Cette étoffe se fripe en moins de rien.

★ **FRIPERIE.** s. f. Se dit des habits, des meubles qui ont servi à d'autres personnes, et qui sont fripés et usés. Vendre de la friperie. Marchande de friperie.

— Métier d'acheter, de raccommoder et de revendre de vieux habits et de vieux meubles. Entendre bien la friperie.

— Boutique de fripier, lieu où se tiennent ceux qui font ce métier. Acheter un habit à la friperie. Il ne s'habille jamais qu'à la friperie.

— Meubles, curiosités et toute collection d'objets usés, peu estimés ou de peu de valeur. Les meubles de cet avare ne sont que friperie.

— Garde-robe mal montée.

— Par extens. Habits dont quelqu'un est revêtu.

— Prov. et fig. *Se jeter sur la friperie de quelqu'un; sauter, se ruer, se mettre, tomber sur sa friperie*. Se jeter sur quelqu'un pour le maltraiter, pour le battre. Gare une irruption sur notre *friperie!* (Molière.) J'ai vu l'heure qu'Isabelle allait sauter sur votre *friperie*, si vous n'eussiez gagné du pied au plus vite. (Gherardi).

— Dans un sens plus figuré, Se moquer de quelqu'un, en dire du mal. Et puis je me mets sur la *friperie* de Villebrune; j'assure que des capucins m'en ont parlé d'une étrange manière. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Se dit des ouvrages d'esprit. Ce n'est pas assez de savoir coudre à un ouvrage des ornements étrangers et dont on connaît d'abord la *friperie*. (Sabatier.)

— *Friperie littéraire*. Vieilleries, lieux communs, etc.

— Fig. Un auteur l'a appliqué au moral. La belle *friperie* que les sentiments humains! (Drouineau.)

— Techn. Dans les plantations à sucre, Espèce de hangar sous lequel on dépose les cannes avant de les porter au moulin.

★ **FRIPE-SAUCE.** s. m. Pop. Goinfre, goulu. || Pl., des *fripe-sauce*.

— Mauvais cuisinier. C'est un vrai fripe-sauce.

FRIPEUR, EUSE. adj. et s. (rad. *friper*). S'est dit pour Qui gâte, qui use, qui détruit. || Gourmand.

★ **FRIPIER, ÈRE.** s. (radic. *friper*). Celui, celle qui fait le métier d'acheter, de raccommoder et de revendre de vieux habits ou de vieux meubles. Les juifs firent de l'histoire et de la fable ancienne ce que les *fripiers* font de leurs vieux habits; ils les retournent et les vendent comme neufs le plus chèrement qu'ils peuvent. (Volt.) On voyait chez les *fripiers* des chapes et des rochets à vendre. (V. Hugo.)

> On trouverait encore, quelque vieux pilier
> Son dernier habit vert pendu chez le fripier. (Boil.)

— Fig. et fam. *Fripier d'écrits*. Plagiaire, compilateur maladroit et sans goût. Allez, *fripier* d'écrits, impudent plagiaire! (Mol.)

> Cent fois plus malheureux, et plus infâme encore,
> Est ce *fripier* d'écrits que l'intérêt dévore,
> Qui vend au plus offrant son encre et ses fureurs.
> (Voltaire.)

— Fig. Se dit aussi de ceux qui inventent et colportent des médisances, des calomnies, etc.

> Les fables romanesques
> De ces *fripiers* d'impostures grossières. (J.-B. Rouss.)

— FRIPIER. s. m. Moll. Genre de mollusques gastéropodes dont l'animal jouit de la propriété singulière d'attacher à l'extérieur de la coquille des corps étrangers qui la couvrent et la déguisent plus ou moins complètement.

— Adjectiv. Maître fripier. Marchand fripier.

— Entom. Se dit des larves des phryganes, parce qu'elles agglutinent des corps étrangers autour de leur fourreau.

★ **FRIPON, ONNE.** s. (de *friper*, dans le sens de manger). Celui, celle qui vole adroitement. Un maître fripon. Un fripon fieffé. Ce domestique est un fripon. C'est une franche friponne. Il y a plus de *fripons* par état que par nature. (Boiste.) Il faut, dans la société comme sur les routes d'Angleterre, faire la part des *fripons* et se laisser voler, crainte de pis. (Id.) J'appelle un chat un chat, et Rolet un *fripon*. (Boil.)

— Personne fourbe, sans bonne foi, qui ne se fait aucun scrupule de tromper. Il ne fait pas bon avoir affaire à lui, c'est un fripon, un vrai fripon, un grand fripon. C'est un tour de fripon. Les hommes, *fripons* en détail, sont en gros de très honnêtes gens. (Montaigne.) Croyez tous les hommes honnêtes gens, et vivez avec tous comme s'ils étaient des *fripons*. (Mazarin.) Tous les honnêtes gens sont ici des *fripons*. (Regnard.) L'homme qu'on sait timide est dans la dépendance de tous les *fripons*. (Beaumarchais.) Il y a un moyen sûr, mais un peu cher, de faire prendre à un *fripon* toutes les apparences d'un honnête homme, c'est de lui donner cent mille livres de rentes. (De Lévis.) On se fait quelquefois de singulières illusions, comme lorsqu'un *fripon* ne se croit pas un malhonnête homme, mais seulement un habile homme. (S. Dubay.)

— Prov. *Rien ne ressemble plus à un honnête homme qu'un fripon*. Un fripon cherche à cacher ses ruses sous l'apparence de l'honnêteté.

— Se dit, par plaisanterie, d'un enfant vif et malin. C'est un petit fripon. Petit *fripon*, vous aurez sur la joue. (Racine.) Mais un *fripon* d'enfant (cet âge est sans pitié). (La Font.)

— Jeune homme léger et étourdi. C'est un fripon qui se dérange.

— Homme qui a plusieurs galanteries à la fois, ou qui est trompeur, inconstant en amour. Un heureux fripon. C'est un fripon, un grand fripon.

— Femme coquette, adroite et fine. Une aimable friponne. La friponne lui fait croire tout ce qu'elle veut.

> Heureuse encor, cette adroite *friponne*
> Trompe l'amour, et croit tromper le temps. (Lebrun.)

— Se dit familièrement et en badinant d'une personne qui se livre en cachette à quelques goûts innocents, ou qui fait secrètement quelque action relative à ces goûts. Nous sommes de bonnes *friponnes*, de tout ce que nous disons sur le sujet de Mme de Coetquen. (Mme de Sév.) Je sais, monsieur le *fripon*, que vous avez écrit à Mlle de Launay une de ces lettres charmantes, où vous joignez les grâces à la raison, et où vous couvrez de roses votre bonnet de philosophe. (Voltaire.)

— FRIPONS. s. m. pl. On a donné ce nom à deux petites tresses de cheveux ou anneaux que les femmes laissaient descendre sur leur front, au-dessus des yeux. || Nœuds de ruban placés sous la palissade de la coiffure, ou sous la cornette.

— FRIPONNES. s. f. pl. Confis. Petites boîtes de sapin, plates et rondes, remplies de cette gelée de coing qu'on appelle *cotignac*.

— S'empl. aussi adjectiv. Cet homme-là est bien fripon. Est-elle *friponne?* (Acad.)

> Il faut, je le sais trop, et le dis sans rancune,
> Être sot ou *fripon* pour faire sa fortune. (Vigée.)
> On commence par être dupe,
> On finit par être *fripon*. (Mme Deshoulières.)

— Infidèle. Valet fripon.

— Coquet, éveillé. Cette jeune personne a l'œil fripon, la mine friponne, le minois fripon. Un petit air fripon.

FRIPONNABLE. adj. 2 g. (rad. *friponner*). Qui peut être dérobé. Inusité.

FRIPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Friponner. S'emploie adjectiv. Personne friponnée. Homme friponné. Diamants friponnés.

★ **FRIPONNEAU.** s. m. (dimin. de *fripon*). Fam. Petit fripon.

— Fig. Jeune galant.

> Je suis d'avis que le *friponneau* fasse
> Tel compliment à des femmes d'honneur.
> (La Fontaine.)

— Pauvre diable vivant de finesses et de hasard. Un pauvre hère qui montre la musique à sa pupille, infatué de son art, *friponneau*, besoigneux, à genoux devant un écu. (Beaumarchais.)

★ **FRIPONNER.** v. a. 1re conj. (rad. *fripon*). Dérober, attraper quelque chose par adresse. Il m'a friponné une forte somme. Friponner une montre, un bijou. Friponner de l'argent au jeu. Un qui sera surpris *friponnant* quelque chose. (Malherbe.)

— Fig. Y a-t-il quelque volupté qui me chatouille, je ne la laisse pas *friponner* aux sens; j'y associe mon âme. (Montaigne.)

— Voler adroitement quelqu'un. Il a friponné cinq ou six personnes de ma connaissance. *Friponner* un fripon est le *nec plus ultra* de l'art. (Legrand.)

— Absol. Faire des tours, des actions de fripon. C'est un homme qui ne fait que friponner, qui passe sa vie à friponner. Tel n'est jaloux de sa réputation d'honnête homme que parce qu'elle est indispensable pour *friponner* plus sûrement. (Boiste.)

— Manquer à son devoir, perdre son temps par libertinage ou par débauche. Cet écolier ne fait que friponner, au lieu d'aller en classe.

— SE FRIPONNER. v. pron. Se voler réciproquement. Ils se sont souvent friponnés. Les fripons se friponnent à qui mieux mieux.

★ **FRIPONNERIE.** s. f. Action de friponner. Friponnerie signalée. Insigne friponnerie. Grande friponnerie. Friponnerie manifeste. Faire une friponnerie. C'est une friponnerie. Mais prenez garde, lui dis-je, qu'il ne vous échappe quelque *friponnerie*. (Trev.) Les hommes se trouvent souvent entre la *friponnerie* et l'indigence, étrange situation! (La Bruyère.) J'ai été souvent témoin, quelquefois complice de la *friponnerie*. (J.-J. Rouss.)

— Vice du fripon. Il y a de la friponnerie dans sa conduite. La subtilité n'est ni le raffinement, ni la *friponnerie*, mais elle y conduit. (S. Dubay.)

— Colombe: J'ajoutai que je donnerais volontiers bien de l'argent pour savoir qui avait inventé et semé cette *friponnerie*. (St-Simon.)

— Tour d'écolier. Les écoliers font mille friponneries.

— Infidélité des amants. Il y a une certaine friponnerie établie en amour, que l'on ne peut approuver.

— S'est dit pour [illegible] servir son homme [illegible], d'en faisant des présents de *friponneries*. (Tallem. des Réaux.)

FRIPONNIER. s. m. S'est dit pour Filou, fripon.

FRIPOUILLE. s. f. (pr. *fri-pou-lle*; *ll* mouill.). Arg. Vaurien. Ce n'est qu'une fripouille. On entendait Mes-Bottes traiter le père Colombe de *fripouille*, en l'accusant de n'avoir rempli son verre qu'à moitié. (E. Zola.) || Mais cette *fripouille* de journaliste se venge de ce que nous lui avons refusé vingt mille francs. (A. Daudet.)

FRIQUE. adj. 2 g. Se disait pour Neuf.

FRIQUENELLE. s. f. (rad. *frique*). Femme coquette qui se pare avec des ajustements au-dessus de son état.

— S'est dit pour Petite andouille.

* **FRIQUET.** s. m. (pr. *fri-kè*; du v. fr. *frique*, vif). Ornith. Nom vulgaire d'une des petites espèces du genre moineau.

— Pop. Se dit parfois pour Jeune galant, jeune amoureux, qui n'a que du caquet. C'est un friquet, un petit friquet.

— Arg. Espion, mouchard.

— Art culin. Écumoire de cuivre ou de fer blanc, plus longue que large, pour tirer la friture de la poêle.

FRIQUETTE. s. f. (radic. *friquet*). Se disait pour Jeune coquette.

* **FRIRE.** v. a. 4e conj. (du lat. *frigere*, même signific.). Ce verbe est défectif, il n'est usité qu'au présent de l'infinitif, au singulier du présent de l'indicatif. *Je fris, tu fris, il frit*; au futur. *Je frirai*, etc.; au conditionnel. *Je frirais*, etc.; à la 2e personne du singulier de l'impératif. *Fris*, et aux temps composés *J'ai frit, j'avais frit*. Pour suppléer aux autres temps, on se sert de ceux du v. *faire*, joint à l'infinitif *frire*. *Je faisais frire*, etc. Art culin. Faire cuire quelque chose dans une poêle avec du beurre roux, du saindoux ou de l'huile bouillante. Frire des soles. Frire des œufs. Frire des côtelettes.

> Poisson, mon bel ami, qui faites le prêcheur,
> Vous irez dans la poêle, et vous aurez beau dire,
> Dès ce soir on vous fera *frire*. (La Font.)

— Loc. prov. *Va-t'en, Jean, on te frit tes œufs*. Se dit pour se moquer d'un niais qui rit à tout propos et sans sujet. || *Il n'y a rien à frire, il n'y a pas de quoi frire dans cette maison*. Il ne s'y trouve rien à manger. || *Voilà de quoi frire*. Voilà de quoi manger. || Fig. *N'avoir plus de quoi frire*. Être ruiné. || *Il n'y a rien à frire dans cette affaire*. Il n'y a rien à gagner.

— Arg. *Frire un rigolo*. Voler quelqu'un en l'embrassant. || *Frire des œufs*. Préparer un mauvais tour à quelqu'un.

— FRIRE. v. n. Cuire, rissoler dans le beurre, le saindoux ou l'huile, etc. Une sole qui frit. Le beurre frit dans la poêle.

— SE FRIRE. v. pron. Être frit. Le poisson se frira pendant votre promenade.

FRISAGE. s. m. Techn. Action de friser. Le frisage des cheveux, du tabac.

— Sorte de treillage construit avec des lattes.

FRISANT. part. prés. du v. Friser. Caracolant, *frisant* l'air et les eaux. (La Fontaine.)

FRISANT, ANTE. adj. Qui frise, qui rase. Une lumière frisante.

— Qui est frisé. Des cheveux frisants.

FRISCA. s. m. Bot. Syn. de THÉSION.

FRISCADE. s. f. Rafraîchissements. (Rabelais.)

FRISCHE-HAFF (Golfe aux eaux douces, en latin *Habus*). Géogr. Sorte de lagune située sur les côtes des régences de Dantzig et de Kœnigsberg (Prusse), et communiquant avec la Baltique. Elle a 85 kil. en longueur et de 8 à 16 en largeur. Elle est séparée de la mer par une chaîne de bancs de sables appelée *Frische-Nehrung*.

* **FRISE.** s. f. (du lat. *phrygius*, parce que les ornements des frises ressemblent à des broderies qui sont venues de Phrygie). Archit. Partie supérieure de l'entablement qui est entre l'architrave et la corniche; elle est le plus souvent ornée de sculptures. Frise plate. Frise dorée. Frise enrichie de sculptures. Frise lisse. Frise historiée. Frise symbolique. Frise de placard. Frise bombée. Frise bastionnée. Il vivra comme ces *frises* sur le marbre d'un édifice vivant avec le monument qui les porte. (Thiers.) V. ENTABLEMENT.

— Toute surface plane et continue, horizontale, ornée de peintures et de sculptures.

— Par anal. Les bas-reliefs et les ornements en général, disposés comme une frise, soit qu'ils s'attachent autour d'un vase, à un chambranle de porte ou de cheminée, à un appui de balcon, à un lambris d'appui, ou partout ailleurs.

— Hortic. *Frise de parterre*. Espèce de plate-bande ornée de buis ou de gazon, et faisant partie d'un parterre.

— Mar. Ornement de sculpture ou de menuiserie que l'on place sous l'aiguille de l'éperon, et dans plusieurs autres parties d'un grand bâtiment, pour recouvrir la grossièreté du charpentage. || Grosse étoffe de laine qui garnit les sabords et les autres ouvertures, pour empêcher l'eau de pénétrer dans le vaisseau.

— Menuis. Toute partie étroite et longue, dont la longueur se trouve parallèle à l'horizon, et qui divise d'autres grandes parties. || Nom des bandes du pourtour d'un plancher, qui en rachètent les biais s'il y en a. *Frises de parquet*. Pièces de bois qu'on pose avec les feuilles du parquet, auxquelles elles servent comme de cadre. || *Frise* ou *gorge de placard*. Frise qui est entre le chambranle et la corniche, au-dessus d'une porte de placard. || *Frise de lambris*. Panneau de lambris beaucoup plus long que large. || *Frise* ou *planche à parquet*. Pièce de bois qui a de douze à treize centimètres de largeur, et trois centimètres d'épaisseur.

— Serrur. Panneau long rempli d'un ornement répété et continu, qu'on met à hauteur d'appui, ou au haut et au bas des portes de clôture, aux travées des barreaux de fer, aux rampes des escaliers.

— Techn. Large champ que l'on peint au bas des murs, quand on n'y met pas de boiserie. || Traverse du haut de la caisse d'une voiture, au-dessus de la portière.

— FRISES. s. f. pl. Bandes de toile placées au cintre d'un théâtre, pour figurer un ciel ou un plafond.

— Fig. *Toucher les frises. Aller aux frises*. Atteindre le plus haut point de l'art, en parlant d'un comédien.

* **FRISE.** s. f. (radic. *friser*). Comm. Sorte d'étoffe de laine assez grossière à poil frisé. Vêtu de frise. Manteau doublé de frise. Frise croisée. Frise non croisée.

— Techn. Machine qui sert à faire le vannage des étoffes. || Machine pour friser la laine.

* **FRISE.** s. f. (de *Frise*, n. géogr.). Comm. Sorte de toile fort estimée, venant de Frise en Hollande.

— Fortif. *Cheval de frise*. Grosse pièce de bois, longue de trois mètres et demi à quatre mètres, traversée en sens divers par des pieux pointus et ferrés aux extrémités, pour défendre une brèche, ou pour couvrir un bataillon contre la cavalerie.

FRISE. Géogr. Province des Pays-Bas, bornée au N. et à l'O. par la mer du Nord, au S. par le Zuyderzée et Over-Yssel, et à l'E. par Drenthe et Groningue. Superficie 3,330 kil. carrés; population 330,000 hab.; pays coupé de marais et de canaux. Climat humide et favorable aux pâturages. Elle se divise en trois arrondissements : Leeuwarden, Heerenveen et Sneek. *Leeuwarden* est la capitale.

— FRISE ORIENTALE. (*Ost-Frise*). Portion du territoire des anciens Frisons et ancienne principauté de l'Empire germanique, comprise aujourd'hui dans le Hanovre, où elle forme l'arrondissement d'*Aurich*.

FRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Friser. S'empl. adjectiv. Cheveux frisés. Poil frisé. Drap frisé. Il ressemble à un lapin, et a le poil épais, *frisé* et rude, entre le gris et le roux. (Buffon.) Au nord, le cochon même, au lieu de soies rares, le cheval, au lieu de poil court et ras, se couvrent d'une sorte de laine *frisée* et serrée. (Virey.)

— *Drap d'or* ou *d'argent frisé*. Celui qui est crêpé et inégal du côté de l'endroit.

— Effleuré. L'eau frisée par le martin-pêcheur.

— Bot. Qui est irrégulièrement ondé et comme crêpu. || *Chou frisé*. Sorte de chou dont la feuille est toute crêpée.

— Métall. *Fer frisé*. Celui dont la grosseur n'est pas égale.

— FRISÉ. s. m. Bot. Ce qui est roulé en dessus et en dessous. Le frisé d'un chou.

— *Un jeune frisé*. Un petit-maître.

— Arg. Un juif.

FRISÉE. s. f. (radic. *friser*). Agric. Maladie des pommes de terre, dont les feuilles se replient sur elles-mêmes.

FRISELÉE. s. f. Agric. Maladie des pommes de terre dont la feuille devient brune et la tige lisse.

* **FRISER.** v. a. 1re conj. (ét. angl., *frisle*, crêpu, ou fr. *frise*, ornement d'architecture). Former des anneaux, des boucles avec les cheveux. Friser ses cheveux au fer, avec le fer, aux fers, avec des fers. Friser des cheveux avec des papillotes.

— *Friser quelqu'un*. Lui friser les cheveux. Se faire friser par un coiffeur.

— Fig. Un bel esprit méprise une histoire nue; il veut l'habiller, l'orner de broderie, la *friser*. (Fénelon.)

— Replier sur elles-mêmes les franges des plumes pour leur faire prendre la forme des boucles de cheveux.

— Velouter en quelque sorte les étoffes de laine, en formant dessus une espèce de grain, uniformément répandu sur toute la surface. Friser de la ratine. Friser du drap.

— *Friser une serviette*. La plier de façon qu'elle fasse de petites ondes.

— Fig. et fam. Ne faire que toucher légèrement la surface de quelque chose. Le vent frisait l'eau, et en ridait légèrement la surface. La balle n'a fait que lui friser le visage, lui a frisé la moustache. L'hirondelle frise l'eau. Le zéphyr frise l'eau.

— Fig. et fam. *Il a frisé la corde*. Se disait autrefois pour faire entendre qu'un homme avait été bien près d'être condamné à être pendu, ou que c'était un fripon qui avait mérité la corde. Tudieu! j'ai trop *frisé* la corde! (Brueys.) || On dit dans le même sens : *Friser la potence*.

— *Friser la quarantaine, la cinquantaine*. Être près d'atteindre l'âge de quarante ans, de cinquante ans.

— *Friser l'impertinent, le fat*, etc. Faire des actions, tenir des discours qui sentent l'impertinence, la fatuité, etc.

— *Ce discours frise le galimatias, le pathos*. Il n'en est pas loin.

— Se disait pour Marquer au visage. Les Thraces *frisent* leurs femmes au visage. (Amyot.)

— Chorégr. *Friser la cabriole*. Agiter les pieds avec vitesse, tandis qu'on est en l'air. || *Friser la jambe, le pied*. Faire un certain mouvement de jambe ou de pied, qui en marque la légèreté.

— Horlog. Ôter la petite pointe des dents des roues.

— Jeux. A la paume, *Friser la corde*. Se dit de la balle, quand elle passe à fleur de la corde, c'est-à-dire très peu au-dessus, et qu'ainsi il s'en faut de très peu qu'elle ne soit arrêtée par le filet, et que le coup ne soit perdu.

— Fig. et fam. Se dit, par une comparaison tirée du jeu de paume, de quelqu'un qui a été bien près de perdre un procès, de succomber à une maladie, ou en général de tomber dans quelque malheur.

— Mar. Mettre une bande de frise autour des sabords, pour que l'eau ne pénètre pas entre les mantelets et n'entre pas dans le vaisseau.

— Mus. Passer légèrement l'archet sur la corde d'un instrument, la toucher finement.

— Par extens. Se dit de la composition musicale. La basse, passant trop légèrement, et ne faisant que *friser* le dessus, ne peut produire d'harmonie agréable. (Bourdelot.)

— FRISER. v. n. Se crêper, se mettre en boucles, en parlant des cheveux, des poils. Ses cheveux frisent naturellement. Cela fait friser les cheveux. Le poil de cet animal frise beaucoup.

— Avoir un style trop recherché, trop affecté. Velleius Paterculus n'a pas la même majesté que Tite Live; il découpe, il *frise* davantage. (Trév.)

— Imprim. Se dit des caractères qui paraissent doublement imprimés sur la feuille, par le défaut de la presse ou par quelque autre cause. Cette presse frise considérablement. On dit aussi, dans le même sens, *papilloter* et *doubler*.

— Mus. Se dit d'une corde dont la vibration est troublée par un contact avec un autre corps, ou quelque cause analogue.

— Rel. Se dit de l'or quand il devient inégal.

— Techn. Se dit de l'action du sucre raffiné ou candi, lorsqu'il se précipite en cristaux menus.

— SE FRISER. v. pron. Se former des anneaux, des boucles avec les cheveux. Elle perd bien du temps à se friser.

— Être mis en boucles, en anneaux. Ses cheveux se frisent facilement.

— Friser à soi. Se friser la moustache.

— S'effleurer en passant. Ils se frisèrent sur le trottoir.

— Pop. *Je m'en frise*. Je m'en moque.

— Art vétér. Se dit du cheval qui, dans la marche, touche le pied qui est sur le sol avec celui qui est en l'air.

FRISESON ou **FRISESMO.** s. m. Scolast. Mot artificiel en usage autrefois pour exprimer un syllogisme dont la majeure était particulière affirmative, la mineure, universelle affirmative, et la conclusion, particulière négative. Ex. : Quelque chrétien vit peu chrétiennement. Nul vivant peu chrétiennement ne sera sauvé. Donc quelque chrétien ne sera pas sauvé.

FRISETTE. s. f. Comm. Étoffe mi-partie laine et coton, qui se fabriquait en Hollande.

— Petite boucle frisée.

— Nom souvent donné en sobriquet à de jeunes filles dont les cheveux frisent.

FRISEUR, EUSE. s. Pop. Celui, celle qui frise les cheveux. On dit plutôt *coiffeur, coiffeuse*.

— Nom que les traiteurs de Paris donnent au cuisinier chargé spécialement des fritures.

— FRISEUSE. s. f. Machine servant à friser ou à ratiner les étoffes. On dit aussi *ratineuse*.

FRISOIR. s. m. (radic. *friser*). Techn. Une des pièces de la machine appelée frise. || Ciselet de fourbisseur, pour achever les figures frappées avec les poinçons. || Pince à friser les cheveux.

FRISON. s. m. (radic. *friser*). S'est dit pour Ornement des cheveux; frisure.

— Fam. Chacune des boucles d'une frisure.

— Comm. Sorte d'étoffe de laine, commune et étroite, fabriquée dans le Poitou. || Jupe fort courte, autrefois en frise. || Débris et déchets des cocons de vers à soie.

— Mar. Pot de terre ou de métal dont on se sert à bord des navires pour conserver la boisson.

— Techn. Petit doublage d'impression qui a lieu par le foulage. || Trait bouclé et aplati au cylindre, dont on orne les broderies. || Ondulation en couleur sur le papier que l'on marbre. || Rognure de tôle. || Rebut de chiffon.

FRISON, ONNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Frise.

— *Le frison*. s. m. Linguist. Idiome des anciens Frisons, parlé encore aujourd'hui par le peuple dans la West-Frise, les îles de l'Ost-Frise, le Suterland, l'île d'Helgoland et une partie du Slesvig. Il se divisait en trois dialectes : le *frison batave*, qui n'est plus parlé que dans un petit nombre de villes de la Hollande; le *frison westphalien*, complètement oublié, et le *frison septentrional* ou *cimbrique*, que l'on parle dans le Slesvig et dans quelques îles voisines. || *Moyen frison*. Idiome résultant du mélange de l'ancien frison avec le dialecte hollandais du XVe siècle.

— FRISONS. s. m. pl. (*Frisii, Frisionnes*). Peuple germanique entre la mer du Nord, le Rhin inférieur et l'Ems. Drusus les soumit au tribut, 10 av. J.-C.; ils se soulevèrent en 28, puis avec Civilis, 68. Après l'invasion, ils se répandirent de l'Elbe à l'Escaut; ils furent battus et convertis au christianisme par les premiers Carlovingiens; Charlemagne fit de leur pays une marche contre les Normands. A la fin du IXe siècle, le nom de Frise ne désigna plus que le pays entre le lac Flevo et le Weser; puis la Frise proprement dite, à l'O. de l'Ems, résista aux comtes de Hollande, se donna à l'Empire en 1457, et finit par être réunie aux provinces des Pays-Bas par Charles-Quint, en 1523.

— Adj. Qui concerne la Frise ou ses habitants.

— Hippiat. *Cheval frison*. Race que l'on trouve en Hollande, dans les provinces de la Frise et en Hanovre, dans la vallée de l'Ems, caractérisée par une grande taille, une tête forte ayant un air de vieillesse et des formes communes désagréables.

FRISOTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Frisotter. S'empl. adjectiv. Une fillette frisottée. Ce n'est plus cette petite tête *frisottée*, seule semblable à elle (Mme de Sévigné.)

* **FRISOTTER.** v. a. 1re conj. (fréquent. de *friser*). Friser souvent et par menues boucles. Elle est toujours à frisotter sa fille.

— SE FRISOTTER. v. pron. Fam. Passer beaucoup de temps à se friser. Elle perd bien du temps à se frisotter.

FRISQUE. adj. 2 g. (étym. bas-lat., *friscus*, frais). S'est dit pour Joli, vif, mignon, gai, gaillard, dispos, fringant.

FRISQUET, ETTE. adj. (rad. *frisque*). Pop. Se dit d'un petit froid vif et piquant. Avoir frisquet. Il fait frisquet. L'air est frisquet. La bise est frisquette.

— Substantiv. Dehors, un petit *frisquet* coupait en deux la figure des passants. (E. Zola.)

FRISQUET. s. m. (dimin. de *frisque*). Petit chien vif et bruyant.

* **FRISQUETTE.** s. f. (rad. *frisquet*). Impr. Châssis recouvert de papier collé, que l'on met sur le tympan et sur la feuille qu'on veut tirer, après l'avoir découpé seulement aux endroits qui doivent être imprimés, afin d'empêcher que les marges et tout ce qui doit demeurer blanc ne soient maculés. Abattre la frisquette sur le tympan. Découper la frisquette.

— Les fabricants de cartes à jouer se servent de frisquettes taillées selon les figures et les couleurs séparées qu'on veut y appliquer au moyen de la brosse.

FRISSEMENT. s. m. S'est dit pour exprimer le sifflement d'une flèche.

* **FRISSON.** s. m. (ét. bas-lat., *frictio*, dérivé de *frigere*, avoir froid). Pathol. Tremblement involontaire, subit, inégal, irrégulier et passager, causé ordinairement par le froid qui précède la fièvre. Quelquefois il se fait sentir par tout le corps, d'autres fois il n'est que partiel. Le frisson de la fièvre. Grand frisson. Frisson morbide. Frisson périodique, irrégulier. Frissons violents et réitérés. La fièvre est ordinairement précédée par le frisson, d'un frisson. Être dans le frisson. Le frisson m'a pris. Sentir les approches du frisson. Le *frisson* sert à éclairer la séméiologie. (Renauld.) Les fièvres et les phlegmasies débutent fréquemment par le *frisson*. (Id.) Plus le *frisson* est long, plus il doit inspirer de crainte sur l'issue de la maladie. (Id.)

— Mouvement convulsif de la peau produit par le sentiment du froid, comme lorsqu'on passe d'un air chaud dans un air froid.

— Tremblement léger des choses inanimées. Au *frisson* d'une feuille il est prêt à s'enfuir. (Andrieux.)

— Fig. Saisissement qui naît de la peur, de l'horreur, ou de quelque autre émotion violente. Un frisson de terreur. Cette mauvaise nouvelle lui a causé des frissons. Éprouver des frissons. Cela donne le frisson. J'en ai le frisson. A cette réponse inattendue, un *frisson* de désappointement parcourut tout mon corps. (Brill-Sav.) Dans la maison de Marie, un cadavre! un *frisson* mortel a glacé tous mes sens. (X. Marm.) Quand le petit Chose lut cette signa-

ture, un grand *frisson* lui courut par tout le corps. (A. Daudet.)

Un nuage confus se répand sur ma vue,
Je n'entends plus, je tombe en de douces langueurs;
Et pâle, sans haleine, interdite, éperdue,
Un frisson me saisit, je tremble, je me meurs. (Boil.)

— Par extens. Sentir un doux frisson, de doux frissons.

— Syn. comp. FRISSON, FRISSONNEMENT. Le *frisson* peut durer un temps considérable et sans interruption. Le *frissonnement* est instantané et ne se fait sentir que par intervalles.

FRISSONNANT. part. prés. du v. Frissonner. Qui frissonne. Avancer en frissonnant. Une personne frissonnant de peur, d'horreur. Je réponds de tout, dit Eugène en *frissonnant* d'horreur et appréhendant une catastrophe. (H. de Balzac.)

Là, le bélier docile à la voix qui le guide,
Se plonge en frissonnant dans le cristal liquide.
(St-Lambert.)

★ **FRISSONNANT, ANTE**. adj. Qui est saisi de frissonnements. Transi, *frissonnant*, immobile, environné de mille morts, il passe la plus longue nuit dans une pénible agonie. (Marmontel.)

— Qui tremble légèrement en parlant des choses. Une feuille frissonnante.

★ **FRISSONNEMENT**. s. m. (rad. *frissonner*). Pathol. Léger tremblement causé par les approches de la fièvre; il donne lieu à cet état qu'on appelle vulgairement *chair de poule*. Il va avoir la fièvre, il sent déjà un frissonnement. Éprouver, sentir un frissonnement. Il lui prit un frissonnement.

— Fig. Frémissement soudain, trouble causé par quelque émotion très vive. Quand je pense à cela, il me prend un frissonnement. Une espèce de *frissonnement* mêlé de compassion. (Racine.)

★ **FRISSONNER**. v. n. 1re conj. (rad. *frisson*). Avoir le frisson. La fièvre va le prendre, il commence à frissonner. La fièvre dont ton cœur *frissonne*. (J.-B. Rouss.)

— Fig. et par hyperbole. Vous avez *frissonné* de la fièvre de notre bon abbé. (Mme de Sév.)

— Éprouver un frissonnement. Le froid m'a fait frissonner un instant. Il est naturel de *frissonner* lorsque, en quittant un lieu chaud, on est saisi par un froid vif ou subit. (Renauld.) Les nègres *frissonnent* plus vivement de froid dans nos hivers que nous, lors même qu'ils y sont acclimatés dès leur naissance. (Virey.)

— Par extens. Trembler, s'agiter légèrement, en parlant des choses inanimées. Déjà les doux zéphyrs font *frissonner* les eaux. (Delille.) Les plantes elles-mêmes semblent *frissonner* au souffle du soir. (G. Sand.) Les tilleuls, bourdonnant d'abeilles, *frissonnaient* doucement. (De Goncourt.) Près des brisants, le flot *frissonnait* très doucement. (V. Hugo.)

Nos banderoles incertaines
Frissonnaient au souffle des vents. (V. Hugo.)

— Fig. Éprouver un frémissement soudain causé par une émotion très vive. Frissonner de peur. Frissonner d'horreur. Quand je songe au péril où je me suis trouvé, je frissonne encore. Cette seule idée me fait frissonner. Avançons hardiment; tout le corps me *frissonne*. (Corneille.) D'une secrète horreur je me sens *frissonner*. (Racine.) Il *frissonna*, saisi par un soupçon terrible. (G. Flaubert.) L'apparition qui chez le prophète fait claquer les dents et *frissonner* la chair, n'aboutit chez le peintre qu'à élever ou fortifier l'âme. (H. Taine.)

Ce conseil imprévu de nouveau les étonne:
Surtout le gras Evrard d'épouvante en frissonne.
(Boileau.)

Hélas! sans *frissonner*, quel cœur audacieux
Soutiendrait les éclairs qui partent de vos yeux?
(Racine.)

— Se dit quelquefois d'une sensation agréable. En entrant dans cette bibliothèque, je *frissonnai* d'étonnement et de plaisir. (Barth.) Leurs ailes à demi déployées s'agitent voluptueusement; chaque plume semble *frissonner* de plaisir. (Girodet-Trioson.)

FRIST-FRAST. s. m. Fauconn. Aile de pigeon dont on frotte les oiseaux de vol qu'on instruit.

★ **FRISURE**. s. f. Façon de friser. Cette frisure est belle.

— État de ce qui est frisé. Le vent a dérangé sa frisure.

— Se dit des plumes d'oiseaux.

— S'est dit pour Marque faite avec le fer. Frisures et égratignures au visage.

— Littér. Vains ornements du style. L'amour de la nouveauté avait amené dans le style la *frisure*, la découpure; nous voulons dire les jeux de mots, les antithèses, les allusions, le style sautillant. (Mém. de Trév.)

— Techn. Sorte de petits grains que l'on forme sur les étoffes de laine, sur les draps, sur les ratines, etc., en frisant le poil. || Fil d'or ou d'argent qu'on emploie dans certaines broderies.

FRIT, ITE. part. pass. du v. Frire. S'empl. adjectiv. Poisson frit. Artichauts frits. Carpe frite. Les choses *frites* sont bien reçues dans les festins, elles y introduisent une variation piquante; elles sont agréables à la vue, conservent leur goût primitif et peuvent se manger à la main, ce qui plaît toujours aux dames. (Brill.-Sav.) La surface des objets bien *frits* ne peut plus dissoudre ni le sel ni le sucre dont ils ont cependant besoin suivant leur nature diverse. (Id.)

— Pop. et fig. *Cet homme est frit*. Il est ruiné, perdu. || *Tout est frit*. Tout a été mangé, dissipé.

— Prov. *A d'autres, ceux-là sont frits*. Se dit quand on n'accepte pas les raisons données et qu'on en demande d'autres et de meilleures.

— Mot invariable qui se dit, au jeu de billard, pour exprimer que chacun a buté dans son rang, et que le coup est à recommencer. Nous sommes frit. Quand on a fait frit, le coup est nul, et celui qui avait le devant joue ensuite le dernier.

FRITE. s. f. Arg. Morceau de pomme de terre frite. Acheter deux sous de frites.

FRITEAU. s. m. (radic. *frit*). S'est dit pour Beignet. || Gâteau.

— Art culin. Manière d'apprêter certains mets, en les entourant de pâte et les faisant frire. Poulet en friteau. Friteau de poulet.

FRITEUR, EUSE. s. (rad. *frire*). Marchand, marchande de pommes de terre frites, etc.

— FRITEUR. s. m. Cuisinier chargé spécialement des fritures.

★ **FRITILLAIRE**. s. f. (du latin *fritillus*, cornet à jouer aux dés). Bot. Genre de liliacées tulipacées, établi pour des plantes herbacées indigènes de l'Europe australe et de l'Asie médiane, et dont les principales espèces sont la *fritillaire couronne impériale* qui a des fleurs d'une belle couleur rouge disposées en bouquet au sommet de la tige; la *fritillaire méléagride* appelée *damier*, *pintade*, qui a des fleurs marquées de carreaux alternativement rouges, blancs ou jaunes, et la *fritillaire à collerette* qui habite les prairies humides.

— Entom. Espèce de papillon.

FRITTAGE. s. m. (rad. *fritte*). Techn. Opération ayant pour objet de brûler les corps organisés ou combustibles qui peuvent se trouver dans un mélange minéral, et de produire un commencement de combinaison.

★ **FRITTE**. s. f. (du lat. *frigere*, frire). Verr. Mélange des matières employées à la fabrication du verre, qui a été exposé à une température insuffisante pour opérer la vitrification, mais suffisante pour déterminer un commencement d'action chimique entre les corps constituant le mélange, et en séparer toutes les matières grasses, huileuses et autres qui porteraient, sans cette précaution, quelque couleur sale dans le verre. Four à fritte.

— Mélange de sable et de sel dont on fait le verre. || Action de cuire ce mélange.

— Chim. Calcination de l'acétate de soude qui a pour but de détruire le goudron résultant de la calcination du bois employé à la préparation de ce sel.

— Minér. Nom donné à des substances diverses qui sont le produit d'une vitrification imparfaite, soit artificielle, soit naturelle, ou du moins qui en offrent l'apparence extérieure.

— Techn. Nom des scories, dans quelques usines.

FRITTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fritter. S'emploie adjectiv. Pour les faïences fines, qui doivent être peintes, on applique le vernis, broyé fin, sans avoir été *fritté*. (Gaultier de Claubry.)

FRITTER. v. a. 1re conj. (rad. *fritte*). Techn. Exposer les matières vitrifiables à une forte calcination.

— SE FRITTER. v. pr. Être fritté. Ce mélange ne se frittera pas bien.

FRITTEUX, EUSE. adj. Qui a une certaine ressemblance avec les frittes, comme la plupart des déjections volcaniques.

FRITTIER. s. m. Techn. Ouvrier qui fritte le verre.

FRITTOLE. s. f. (rad. *frit*). Art culin. Espèce de gâteau de froment et de raisin de Corinthe frit dans l'huile de noix.

★ **FRITURE**. s. f. (radic. *frire*). Action ou manière de frire. Il entend bien la friture. La grande *friture* date d'un peu avant saint Louis. (De Cussy.) La *friture* fournit aux cuisiniers bien des moyens pour masquer ce qui a paru la veille. (Brillat-Savarin.) Tout le mérite d'une bonne *friture* provient de la surprise. (Id.)

— Mets frit, chose frite. L'huile est bonne pour la friture. Friture au beurre. Friture à l'huile. || *Friture blonde*. Friture qui n'est pas roussie.

— Beurre ou huile qui sert à frire, et qu'on garde ensuite pour le même usage. Acheter de la friture. De la friture trop vieille. Voilà de bonne friture.

— Par extens. Le poisson frit. Il ne mange point de friture. Ce n'était pourtant pas la terrasse du père Kontzen ni ses *fritures* croustillantes qui les attiraient. (A. Daudet.)

— Nom donné aux sardineries.

FRITURERIE. s. f. Syn. de SARDINERIE.

FRITURIER. s. m. Art culin. Cuisinier qui fait les fritures. Maître Lablanche, dit le professeur avec cet accent grave qui pénètre jusqu'au fond des cœurs.... je vois avec peine que vous n'êtes encore qu'un *friturier* incertain. (Brillat-Savarin.)

— Celui qui prépare et vend de la friture.

FRITZSCHÉITE. s. f. (de *Fritzsche*, nom pr.). Minér. Minéral qui est sans doute une altération de l'uranite.

FRITZCHIE. s. f. (de *Fritzche*, n. pr.). Bot. Genre de mélastomacées, établi pour trois espèces de sous-arbrisseaux du Brésil.

FRIVILLE-ESCARBOTIN. Géogr. Comm. du cant. d'Ault, arrond. d'Abbeville (Somme); 2,200 hab.

★ **FRIVOLE**. adj. 2 g. (du lat. *frivolus*, même signif.). Qui n'a nulle importance, nulle solidité. Cette raison, ce prétexte est frivole. Excuse frivole. Discours frivole. Choses frivoles. S'occuper sérieusement d'objets frivoles. Amusements frivoles. Un frivole espoir. Études frivoles. Projets frivoles. Honneur frivole. Appuis frivoles. Plaisirs frivoles. Soins frivoles. Menaces frivoles. Dévotion vaine et frivole. Qu'il ne vante donc plus ses mérites *frivoles*. (Corn.) Mais, ô d'un déjeuner vaine et *frivole* attente! (Boil.) Tout est extrêmement *frivole* en ce monde, mais il y a des inutilités qui passent pour solides, et ces inutilités-là ne sont pas à négliger. (Volt.) Quand on connaît bien les hommes, et qu'on veut les faire servir à ses desseins, on ne doit pas compter sur un appui aussi *frivole* que celui des discours et des promesses. (Vauvenargues.)

— Vain et léger. Homme frivole. Esprit frivole. Tête frivole. Ce qui me persuade le plus de la Providence, c'est que, pour nous consoler de nos innombrables misères, la nature nous a faits *frivoles*. (Volt.) Vous, les maîtres des nations, vous vous êtes rendus les esclaves des hommes *frivoles* que vous avez vaincus. (J.-J. Rousseau.) Quelque *frivoles* que nous soyons, il est rare que ce soit aux dépens de nos intérêts. (S. Dubay.)

Et ce n'est pas un lien comme vos deux frivoles
Insensibles et sourds. (Corneille.)
Entre nos deux marquis le choix est incertain:
Ce sont de même acabit, personnages frivoles.
(La Chaussée.)

— Fig. Esclave d'une lâche et *frivole* pitié. (Racine.)

— S'empl. substantiv. en parlant des choses. Le goût du frivole. Il donne dans le *frivole*. (Acad.) Le grand, le solide, prennent dans un bon esprit la place de tout le *frivole* qui l'avait amusé. (Mass.) L'orgueil des hommes est dans le fond d'assez bonne composition sur certains préjugés; il semble que lui-même en sente le *frivole*. (Mariv.)

— FRIVOLES. s. m. pl. Se disait autrefois pour Balivernes, bagatelles.

FRIVOLEMENT. adv. D'une manière frivole. La société tue si *frivolement* ceux qui l'ont servie! (Drouineau.)

FRIVOLET, ETTE. adj. Diminutif de Frivole.

FRIVOLISÉ, ÉE. part. pass. du v. Frivoliser. S'empl. adjectiv. Personne frivolisée.

FRIVOLISER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre frivole. Voilà trop de spectacles, trop de bals, trop de lieux de musique et d'oisiveté; ils *frivolisent* le peuple de Paris. (Mercier.)

FRIVOLISTE. s. m. (radic. *frivole*). Néol. Celui qui aime les choses frivoles.

★ **FRIVOLITÉ**. s. f. (radic. *frivole*). Caractère d'une personne frivole, disposition à ne s'occuper que de choses peu importantes et inutiles. La frivolité d'un jeune homme. Avoir beaucoup de frivolité dans l'esprit. Être d'une extrême frivolité. La Révolution a guéri la masse des Français de leur *frivolité*. (Boiste.) Les plaisanteries que se permet notre *frivolité* font souvent des plaies profondes. (D'Alemb.) La *frivolité* est un ajustement qui ne va point à la taille de l'homme. (S. Dubay.)

— Se dit aussi des choses. La frivolité de ses amusements. Il y a bien de la frivolité dans cet ouvrage.

— Chose frivole. S'emploie surtout au pluriel. Ne s'occuper que de frivolités. Ce ne sont que des frivolités.

— Comm. Petite dentelle de coton qui se vend très bon marché. || Petite fleur en une sorte de dentelle; on réunit plusieurs de ces petites fleurs pour faire des cols, des manchettes, etc.

— Myth. Divinité allégorique, sœur de la Légèreté et mère de l'Inconstance.

FROBEN. Célèbre imprimeur de Bâle, né à Hammelbourg (Franconie), 1460-1527. Il publia les *Œuvres* d'Érasme, son ami, la *Bible*, les *Œuvres de saint Jérôme*, etc.

FROBERGE. s. f. Se disait pour Sabre, épée. Les froberges les plus estimées se fabriquaient à Cologne.

FROBISHER (Détroit de). Géogr. Détroit situé dans l'Amérique du Nord, au sud de l'île de Cumberland, à l'entrée du détroit de Davis qu'il fait communiquer avec les mers situées au nord de la baie d'Hudson.

FROBISHER (Martin). Navigateur anglais, né à Doncaster (York), essaya de trouver le passage au nord de l'Amérique, 1576, 1577 et 1578, découvrit le détroit de Frobisher, puis combattit les Espagnols sur mer, en Bretagne, et mourut à l'attaque du fort de Crozon, 1594.

★ **FROC**. s. m. (pr. *frok*; ét. bas-lat., *froccus*, fait de *floccus*, flocon de laine, parce qu'au bout du froc était attachée une petite touffe ou houppe). Partie de l'habit monacal qui couvre la tête et tombe sur l'estomac et sur les épaules. Son habit de gros drap bleu à boutons de cuivre lui durait autant qu'un *froc* à un moine. (P. de St-Victor.)

— Par extens. Tout habit monacal. Mettre son froc.

— Grande robe des religieux de Saint-Benoît, portée sur les autres vêtements, au chœur et au dehors.

— Fig. La profession monacale. Je crois que cette humeur lui passera, et que vous ne serez point obligée de le mettre dans un *froc*. (Mme de Sévigné.)

L'ambition partout chassa l'humilité;
[illegible]
[illegible]
[illegible]

— *Prendre le froc*. Se faire moine. || *Porter le froc*. Être moine. || *Quitter le froc*. Sortir d'un monastère avant d'être profès.

— Fig. et fam. *Jeter le froc aux orties*. Renoncer à la profession monastique; et, par extens., Renoncer à l'état ecclésiastique. || Se dit aussi de toute personne qui, par inconstance, renonce à quelque profession, occupation ou habitude que ce soit. J'espère bien jeter un peu cet hiver le *froc* aux orties dans notre jolie auberge. (Mme de Sévigné.)

— Fam. *Vertu de froc*. Vigueur masculine.

— Prov. *Aujourd'hui dans un casque et demain dans un froc*. Se dit d'un homme versatile, et changeant volontiers d'état ou de parti.

Il tourne au moindre vent, il tombe au moindre choc,
Aujourd'hui dans un casque, et demain dans un *froc*.
(Boileau.)

— Anc. cout. Lieu en friche. || Chemin rompu.

— Techn. Sorte d'étoffe grossière de laine. || Se disait pour Serge.

FROCAILLE. s. f. (rad. *froc*). Nom donné aux moines par dénigrement.

La frocaille en tumulte
Passait de l'espoir à l'insulte. (Piron.)

★ **FROCARD**. s. m. (rad. *froc*). Fam. Se dit par mépris d'un moine. M. de Choiseul, évêque de Comminges, ayant conseillé à M. l'abbé de Rancé de se faire religieux, il s'écria avec étonnement: Moi, me faire *frocard!* (Marsolier.)

Il aperçut, dans le fond d'un dortoir,
Certain *frocard*, moitié blanc, moitié noir.
(Voltaire.)

FROCLOSK. s. m. Myth. Sacrifice de victimes humaines que les anciens Suédois faisaient à Fro, dieu des tempêtes.

FRODOART. V. FLODOARD.

FRŒHLICHIE. s. f. (pr. *fré-li-ki*; de *Frœhlich*, n. pr.). Bot. Genre d'amarantacées gomphrénées, établi pour des plantes herbacées de l'Amérique tropicale et des parties chaudes de l'Amérique boréale. || On a aussi donné ce nom au genre cobrésie.

FRŒSCHWILLER. Géogr. Comm. du cant. de Wœrth, à 27 kil. de Wissembourg, dans la Basse-Alsace (jadis Bas-Rhin); défaite des Français, août 1870.

FROGE. s. m. Nom du poulain, dans le département des Deux-Sèvres.

FROHSDORFF. Géogr. Château et bourg de la Basse-Autriche, à 46 kil. E. de Vienne. Résidence de la comtesse *Lipona* (veuve de Murat), et ensuite du comte de Chambord, qui y est mort en 1883.

★ **FROID, OIDE**. adj. (du lat. *frigidus*, même signif.). Qui est privé de chaleur, qui n'a que fort peu de chaleur. Froid comme glace. Froid comme du marbre. Boisson froide. Pays froid. Climat froid. L'hiver a été bien froid. Temps froid. Air, température froide. Vent froid. Matinée froide. Dans la saison froide. Eau froide. Bain froid. Les froids torrents de décembre. Les froides soirées. La neige est froide. Le marbre est froid. Le plateau de la haute Tartarie est un désert *froid* et inculte. (Virey.) Le terrain de la Sibérie, s'inclinant au nord vers la mer Glaciale, est infiniment plus *froid* que ne le comporte son parallèle. (Id.) Les vents rendent stérile et *froide* une partie du continent de la Nouvelle-Hollande. (Id.) Les rivages de la mer Caspienne et l'Arménie sont plus *froids* que l'Espagne, sans être plus élevés. (Id.) Il existe une foule d'animaux et de plantes des climats *froids* qui ne pourraient pas subsister sous un ciel brûlant. (Id.) Les boissons *froides* ou à la glace fortifient l'estomac. (Id.)

Tu pétris pour le mortel rare
Ou le marbre *froid* de Carrare,
Ou le métal qui luit et bout. (V. Hugo.)

— Qui a perdu ou presque perdu la chaleur animale. Le cadavre était déjà froid. Et *froide*, gémissante et presque inanimée. (Rac.)

— *La saison froide*, *la froide saison*. L'hiver. Nous sommes dans la saison froide, dans la froide saison. || Dans un sens plus général, *Une saison froide*. Une saison moins chaude que d'habitude. Nous avons une saison froide. Nous avons eu un été froid. L'automne est si froid cette année que le raisin ne peut pas mûrir.

— *Chambre froide*. Chambre sans cheminée.

— Les eaux minérales qui ont la température moyenne du lieu où elles sourdent sont appelées *froides*, par opposition avec celles dont la température est supérieure à celle de l'atmosphère, et qu'on nomme thermales.

— Qui ressent le froid. Mains froides. Corps froid.

— Qui vit dans les pays froids. Le dodécathéon froid est ainsi appelé, parce qu'on le trouve dans les parties les plus froides du golfe Saint-Laurent.

— Qui ne garantit pas assez du froid. Vêtement froid. Habit froid. Manteau froid.

— Refroidi. Ce potage est froid. Tous les mets étaient froids. Dîner froid, tout froid.

— *Déjeuner froid*. Déjeuner composé de mets froids. || *Viandes froides*. Viandes préparées pour être mangées froides. Les jambons, les pâtés, les tourtes, les daubes, sont des viandes froides.

— Qui sert à corriger l'excès de la chaleur animale. Cette plante est froide. || *Les quatre semences froides*. Se disait des graines du melon, du concombre, de la citrouille et de la courge, qui jouissent de propriétés rafraîchissantes.

— Qui produit la mort en détruisant la chaleur animale. Poisons froids. Le venin de ce serpent est froid.

— Fig. *Froid* se dit de tout ce qui peut ou est supposé pouvoir causer la mort. Glacé sous les *froides* mains de la mort. (Boss.)

— Fig. Qui a peu de vigueur, d'énergie. Tempérament froid. Cerveau froid.

— Se dit des personnes qui sont peu portées aux plaisirs de l'amour. Un homme froid. Une femme froide.

— Modéré, posé, réservé. Il n'y a rien de plus *froid* qu'un mariage chrétien dégagé de passion. (Nicole.)

— Fig. Flegmatique, sérieux, indifférent, qui ne s'émeut point. C'est un homme froid. Caractère froid. Je l'ai trouvé froid là-dessus. Demeurer froid. Cœur froid. Ame froide. On méprise devant nous le nom du Seigneur, et nous demeurons *froids* et insensibles. (Fléchier.) Le *froid* auteur des Maximes donne ses vices à l'humanité. (Duclos.) Des ouvrages très bien écrits, pleins de choses vraies, curieuses, estimées, me laissent *froid*. (Michelet.) Le cardinal, un vieux diplomate dont le cœur à la longue s'était desséché dans la discussion des affaires, resta *froid* devant cette émotion juvénile. (F. Fabre.) Elle est *froide* comme le sont les beautés parfaites, destinées à ravir les yeux plutôt qu'à troubler les sens. (P. de St.-Victor.)

> Et le moindre moment d'un bonheur souhaité
> Vaut mieux qu'une si *froide* et vaine éternité.
> (Corneille.)

> Le *froid* Hollandais devient impétueux,
> Il déchire en morceaux deux frères vertueux.
> (Voltaire.)

— *C'est une tête froide, un esprit froid*. C'est un homme sage et calme, qui ne s'échauffe pas facilement ni sans motif.

— *La froide raison*. La raison d'un homme qui se laisse difficilement persuader.

— *Ami froid*. Celui qui ne se porte pas avec empressement au secours de son ami.

— Corneille a employé l'expression *froid secours*, dans le sens de Secours inutile, vain, sans résultat.

> Sans ses mille talents, Pompée et ses discours
> Pour rentrer en Égypte étaient un *froid* secours.
> (Corneille.)

— Se dit de l'air, du ton, des discours d'une personne flegmatique, indifférente. Cet homme a l'abord froid. Il leur fit un accueil très froid. Faire froide mine à quelqu'un. Répondre d'un ton froid. Sa réponse fut froide et réservée. Froids embrassements. Il n'avait plus de ces *froides* indifférences ni de ces faibles ménagements, qui font qu'on abandonne les affaires d'autrui pour ne s'en pas faire à soi-même. (Fléch.) Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'avec ce ton dogmatique et *froid*, ils sont vifs, impétueux, et ont les passions très ardentes. (J.-J. Rouss.) Si vous n'êtes impitoyable, quittez cet air *froid* et mécontent qui me met au désespoir. (Id.) Que servent de *froides* leçons démenties par un exemple continuel, si ce n'est à faire penser que celui qui les donne se joue de la crédulité d'autrui ! (Id.)

— Se dit quelquefois des sentiments et des actions qui marquent l'insensibilité. Un froid mépris. Une haine froide et réfléchie. Une froide barbarie. De froides atrocités. Comment se garantir aujourd'hui de ces cruautés réfléchies, de ces haines *froides* et assez patientes pour attendre le moment de la vengeance ! (Barth.)

— Fig. Qui n'a rien d'animé, de touchant, d'intéressant, de piquant. Ouvrage froid. Style froid. Tragédie froide. Vers froids. Froide plaisanterie. Froide raillerie. Froides excuses. Froids ornements. Froid panégyrique. Mot froid. Froides rêveries. Froids raisonnements. Il faut avouer que des moralités mises en musique doivent paraître bien *froides*, après ces dialogues pleins de passion qui font le caractère de la tragédie. (Volt.) Les tragédies de tous nos auteurs depuis Racine sont écrites dans un style *froid* et barbare. (Id.) Le style serait ridicule, si les expressions marquaient un intérêt trop grand ; il serait *froid*, si elles n'en marquaient aucun. (Id.) Sur les bords du Rhin, dans un *froid* paysage d'Allemagne. (Gér. de Nerv.)

— Qui a un style froid, dont les ouvrages sont froids, n'ont rien d'émouvant. Écrivain, auteur froid. Froid écrivain. Froid rimeur. Froid plaisant. Froid historien. Sans doute il faut être vrai et dans l'éloge et dans l'histoire ; mais, historien ou orateur, il ne faut être ni monotone ni *froid*. (Diderot.)

— *Orateur froid*. Orateur dont l'action n'est point animée, qui ne touche point ses auditeurs, et qui ne paraît pas lui-même touché. || *Acteur froid*. Celui dont le jeu et le débit ne font pas impression sur le public.

— *Imagination froide*. Imagination dépourvue de chaleur, d'activité, d'énergie.

— Loc. prov. *Froid comme un landier* ou *comme une chaîne de puits*. Se dit d'une personne très froide. || *Froides mains, chaudes amours*. La froideur des mains indique ordinairement une complexion amoureuse. || *La cuisine de cet homme est bien froide, il n'y a rien de si froid, de plus froid que l'âtre de cette maison*. Cette maison n'a qu'un très petit ordinaire, qu'une fort mauvaise cuisine. || *Il ne trouve rien de trop chaud ni de trop froid ; il n'y a rien de trop chaud ni de trop froid pour lui*. Se dit d'un homme avide, qui veut tout avoir, qui prend de toutes mains.

— B.-arts. Qui manque de feu, d'âme, d'expression. Statue froide. Têtes froides. Dessin froid. Expression froide. Composition froide. Chez nos ancêtres, trop simples ou trop sages pour remplir leurs jardins des beautés *froides* de l'art, les cygnes étaient en possession de faire l'ornement de toutes les pièces d'eau. (Buffon.) || Se dit spécialement en peinture de ce qui manque d'éclat et de vivacité dans les tons, dans les couleurs, dans le coloris. Couleurs froides. Tons froids. Coloris froid et monotone. Le tableau de la *Famille de Darius* peint par Mignard est trop froid.

— Comm. *Marché froid*. Celui où il se fait peu d'affaires.

— Jurispr. *Homme froid*. Homme impuissant, mais qui n'est tel, ni par la vieillesse, ni par aucune maladie passagère.

— Manèg. *Cheval qui a l'allure froide*. Cheval dont la marche n'a rien d'animé. || *Épaules froides*. Celles qui semblent collées au corps du cheval et retardent sa marche.

— Pathol. *Humeurs froides*. Les scrofules ou écrouelles. || *Goutte froide*. Goutte qui cause un sentiment de froid. || *Sueur froide*. Effrayé de ce silence menaçant, son cœur bat avec force, sa vue se trouble, une sueur *froide* coule de tous ses membres. (Marchangy.)

— Phys. Qui a moins de chaleur qu'un autre corps. Un corps, quel que soit son degré de chaleur, est froid par rapport à tous les autres corps plus chauds que lui, mais il est chaud, si on le compare à des corps dont le degré de chaleur soit inférieur au sien. Les glaces des pays tempérés sont froides comparées à l'eau encore liquide, mais elles sont chaudes, si on les compare aux glaces du Nord. Un corps est jugé froid, quand il est moins chaud que les parties de notre corps auxquelles il est appliqué, quoique à d'autres égards le degré de sa chaleur soit considérable. Ainsi un corps peut paraître alternativement chaud et *froid* sans changer de température. (Brard.)

— Subst. *Faire le froid*. Se dit pour Faire le réservé, l'indifférent, ne témoigner nul empressement.

— FROID. adv. D'une manière froide, froidement.

— *Manger froid*. Manger des mets refroidis, et qui devraient être chauds.

— Fam. *Battre froid*. Recevoir une proposition d'une manière qui fait voir qu'on n'est pas disposé à l'accepter. || *Faire froid*, et plus souvent, *battre froid à quelqu'un*. Le recevoir avec moins d'empressement, avec un visage moins ouvert qu'à l'ordinaire. Je ne sais si c'est pour cela que l'on me fait fort *froid*. (Mme de Sév.)

— *A froid*. loc. adv. Sans mettre au feu. Infuser une drogue à froid. Forger, battre un fer à froid. Battre de l'or, de l'argent à froid. Teindre à froid.

— Fig. Sans verve ou sans passion. Faire de l'enthousiasme, de la colère à froid.

— B.-arts. *Composer à froid*. Composer sans avoir d'inspiration.

— FROID. s. m. Sensation que nous éprouvons lorsque notre corps abandonne du calorique à des corps dont la température est moindre que la nôtre. Éprouver une sensation de froid. Transir de froid. Mourir de froid. Avoir froid à la tête, aux mains. Geler de froid. Sentir du froid. Trembler de froid. Être tout raide de froid. Le froid de la fièvre. Le froid de la mort. Endurer la rigueur du froid. Ses membres engourdis et déjà saisis de *froid* mortel. (Mass.) Si nous plongeons une main dans de l'eau chaude, et l'autre dans de l'eau refroidie à la glace, et que nous les retirions en même temps à l'air, nous sentirons du *froid* à la main échauffée et de la chaleur à la main refroidie. (Virey.) Le *froid* humide paraît plus pénétrant et plus difficile à supporter que le *froid* sec. (Id.)

— Propriété accidentelle de la matière, par laquelle elle peut exciter en nous la sensation du froid. Ce n'est qu'une diminution de chaleur plus ou moins grande. Le froid de l'air. Le froid de l'eau. Le *froid* de la glace, du marbre. (Acad.) La violence du *froid* produit l'effet du feu. (L. Rac.) J'ai senti dans mon cœur comme le *froid* d'une épée. (G. Flaubert.)

— *Froid naturel*. Celui qui dans la nature est produit indépendamment de la volonté des hommes ; il est déterminé par une grande variété de circonstances, dont les unes sont régulières dans leur opération, tandis que les autres sont purement accidentelles. Au nombre des premières on peut placer l'influence des rayons solaires et la latitude ; parmi les secondes, les vents, l'évaporation.

— *Froid artificiel*. Froid que nous produisons à volonté et dans toute saison par divers moyens.

— On doit distinguer *avoir froid*, et *prendre froid*. *Avoir froid* se rapporte à la sensation du froid ; *prendre froid*, y ajoute une idée de maladie ou tout au moins de malaise.

— Fig. et fam. *Cela ne lui fait ni chaud ni froid*. Se dit d'un homme qui reste indifférent sur une affaire. || *Cela ne fait ni froid ni chaud*. Cela ne sert ni ne nuit à l'affaire.

— Pop. *N'avoir pas froid aux yeux*. Avoir un caractère résolu.

— Fam. et fig. *Souffler le chaud et le froid*. Louer et blâmer une même personne, parler pour et contre une personne, être tour à tour d'avis contraires.

> Arrière ceux dont la bouche
> Souffle le *froid* et le chaud ! (La Fontaine.)

— Loc. prov. *Dieu donne le froid selon l'habit*. Dieu nous éprouve selon nos forces. || *Avoir l'habit, la robe selon le froid*. Posséder plusieurs manières de se tirer d'affaires.

— État de la température quand la chaleur est très faible. Durant le froid de l'hiver. Grand froid. Froid vif, violent, rigoureux, excessif, âpre, aigu. Froid humide, nuisible. Froid sec. Froid mortel. Froid glacial. Le froid pique. La rigueur du froid. Sentir le froid. Être sensible au froid. Cela garde du froid. Se munir contre le froid. Il fait froid. Le froid l'avait saisi. Souffrir le froid. Supporter le froid. S'habituer au froid. Nous avons cent fois plus de *froid* ici qu'à Paris. (Mme de Sévigné.) Les chaleurs de l'été y succèdent tout à coup à un *froid* excessif. (Volt.) Les oiseaux de haut vol ont besoin de toutes leurs plumes pour résister au *froid* de la moyenne région de l'air. (Buff.) Le printemps et l'automne y sont de la plus heureuse température ; mais l'hiver a des jours d'un *froid* très vif, et l'été des jours d'une chaleur accablante. (Rayn.) D'un *froid* âpre et funeste l'hiver pénètre nos sens. (St-Lamb.)

— *Un froid noir*. Un temps froid et sombre.

— *Degré de froid*. Degré du thermomètre situé au-dessous de 0. Nous avons cinq degrés de froid. Ce fut au travers de vingt-six degrés de *froid* que nous atteignîmes, le 4 décembre, Bienitza. (De Ségur.)

— Dans cette acception, ce mot s'emploie au pluriel. Les premiers froids sont les plus sensibles. Lorsque les derniers *froids* étaient passés, les femmes s'armaient d'une crosse de noyer. (Chateaubriand.) On éprouve à Moscou des *froids* bien autrement rigoureux qu'à Édimbourg, placé sous une pareille latitude. (Virey.)

— Fig. Dans les liaisons du cœur, comme dans les saisons, les premiers *froids* sont les plus sensibles. (Boiste.)

— Fig. *Le froid des ans, des années, de la vieillesse*. La diminution de l'activité, de l'énergie produite par la vieillesse. Un cœur déjà glacé par le *froid* des années. (Rac.) C'est le *froid* de l'imagination et du cœur, la sécheresse de l'esprit et la faiblesse du corps, qui font la vieillesse. (Mme de Choiseul.)

— Perte de la chaleur vitale produite par certains poisons.

> Déjà jusqu'à mon cœur le venin parvenu
> Dans ce cœur expirant jette un *froid* inconnu.
> (Racine.)

— Perte de chaleur amenée par quelque cause morale. Un *froid* mortel a passé dans mon cœur. (Voltaire.)

— Fig. Air sérieux et composé, et qui ne marque aucune émotion. Cet homme est d'un froid qui glace tout le monde. Il lui répondit avec son froid ordinaire. Être d'un froid glacial, d'un beau froid. Il traite mon neveu avec un *froid* inouï. (Bossuet.) Mais je l'ai trouvée d'un *froid* avec moi cet hiver !... (De Goncourt.)

— Par extens. Le froid de son accueil. Le froid de ses manières.

— Indifférence, insensibilité, manque d'enthousiasme. Et nous-même comment en parlons-nous? Avec le même *froid* que si nous n'y prenions nul intérêt. (Bourdaloue.) Quelque admirateur qu'on soit du passé, on éprouve une espèce de *froid* à voir représenter un chef-d'œuvre ancien. (Th. Gaut.)

— Brouille, mésintelligence. Il y a, depuis quelque jour, du froid entre ces deux amis.

— Fig. Manque de chaleur, de mouvement, d'intérêt dans les ouvrages d'esprit. Il y a un peu de langueur et de froid dans cet acte. Cela jette beaucoup de froid sur cette scène.

— Anc. phys. Une des qualités élémentaires que l'on supposait dans les corps, comme le calorique.

— Pathol. On distingue trois degrés de froid dans les maladies : le simple sentiment de froid, le frissonnement et le frisson. Le froid est un agent souvent employé en thérapeutique. On le détermine, ou par le mouvement de l'air, ou par l'application de l'eau, de la glace, de la neige, ou de certains composés chimiques jouissant de la propriété de soustraire rapidement le calorique, ou enfin par la vaporisation à la surface de notre corps de liquides très volatils, tels que l'alcool ou l'éther.

★ **FROIDEMENT.** adv. De telle sorte qu'on est exposé au froid. Être logé, vêtu bien froidement. Peu usité au propre.

— Fig. Sans passion, sans émotion, avec insensibilité. Il calcule froidement ce qui peut lui rester de vie. Écouter froidement des injures. Les stoïciens se vantaient de regarder *froidement* la mort, et comme une chose indifférente. (La Bruy.) On lit d'ordinaire assez *froidement* l'histoire des événements qui n'intéressent pas notre siècle. (Fléch.) Le paon, lorsqu'on paraît le regarder *froidement* et sans beaucoup d'intérêt, replie tous ses trésors, et les cache à qui ne sait point les admirer. (Buff.)

> L'homme a dans ses plaisirs besoin d'étonnement ;
> Ce qu'il voit tous les jours, il le voit *froidement*. (Del.)

— *Lire froidement*. Lire sans inflexion, sans âme, sans chaleur.

— De sang-froid. Tuer froidement.

— Fig. D'une manière sérieuse et réservée. Recevoir froidement. Répondre froidement. Traiter froidement. Louer froidement. Avouer froidement quelque chose. Avec la presse, il était *froidement* poli. (De Gonc.)

★ **FROIDEUR.** s. f. (rad. *froid*). Qualité de ce qui est dépourvu de chaleur, ou plutôt de ce qui n'en a qu'une petite quantité. La froideur de l'eau. La froideur du marbre. La froideur du temps. La *froideur* de cet air glacé et pointu, qui perce les plus robustes. (Mme de Sévigné.) Cet air vif, électrique, donnerait beaucoup de chaleur vitale intérieure et de vigueur ou de ton aux organes, s'il n'avait pas cette *froideur* excessive qui dévore la vie et éteint toute sensation nerveuse. (Virey.)

— État causé par la diminution de la chaleur vitale, qu'amènent les années. La froideur de la vieillesse. Mon âge a de la *froideur* assez sans en chercher ailleurs. A grand'peine puis-je dégeler au mois de juillet. (Malherbe.) On croit ses vers glacés par la *froideur* du sang. (Corneille.)

— Fig. État des objets dépourvus de chaleur, d'activité, d'énergie. La froideur de l'âme, du caractère. La froideur de l'imagination. Froideur du sentiment. Froideur de l'admiration. Froideur du zèle. Froideur de la reconnaissance. Froideur de l'attention. Il n'est pas donné à tous les hommes de jouir des douceurs de l'amitié ; plusieurs à raison de la *froideur* et de la sécheresse de leur caractère, ne peuvent ni l'éprouver ni la faire naître. (Rayn.)

— Flegme, insensibilité. Il entre dans toute espèce de débauche beaucoup de *froideur* d'âme. (J. Joubert.)

— Se dit en parlant d'un tempérament, d'une personne peu portée aux choses de l'amour. Mme de La Popelinière, avec une tête assez vive, était d'une extrême *froideur*. (Marmontel.)

— Froid accueil, air froid. La froideur d'un accueil, d'une réception, d'une réponse. Froideur de la mine. Froideur du ton. Froideur glaciale, embarrassante, contrainte, réservée. La *froideur* est la sauvegarde de la vertu d'une femme. (Boiste.) Quelque *froideur* suffit pour vous faire trembler. (Rac.) Il me semble qu'ils étaient dans une assez grande *froideur*. (Mme de Sévigné.) Que ne pouvez-vous connaître combien cette *froideur* m'est cruelle ! (J.-J. Rouss.) Ils attendirent sa visite avec une *froideur* plus politique que chrétienne. (E. Renan.)

> Et je bénis déjà cette heureuse *froideur*
> Qui de notre amitié va rallumer l'ardeur. (Racine.)

— Dans cette dernière acception, ce mot peut s'employer au pluriel. Les froideurs d'une maîtresse. Je suis impitoyable à ses longues et cruelles *froideurs* pour ne pas dire inhumanités. (Mme de Sévig.) Souffrez quelques *froideurs* sans les faire éclater. (Rac.) Je sais de ses *froideurs* tout ce que l'on récite. (Id.) Les *froideurs* et les relâchements dans l'amitié ont leurs causes ; en amour, il n'y a guère d'autre raison de ne s'aimer plus que de s'être trop aimés. (La Bruy.) Je me suis tu longtemps ; vos *froideurs* m'ont fait parler. (J.-J. Rouss.)

> Tantôt douce, attrayante, elle charme mon cœur,
> Et tantôt ses *froideurs* m'accablent de douleur.
> (Destouches.)

— *Froideur piquante*. Froideur simulée pour augmenter l'amour de quelqu'un. J'enrage quand je vois sa piquante *froideur*. (Mol.)

— Amour peu prononcé, indifférence. Il n'eut jamais pour Dieu que glace et que *froideur*. (Boileau.)

— Refroidissement de l'amitié, de l'amour. Ce que j'avais pris pour la *froideur* d'un amour éteint n'était que l'abattement du désespoir. (J.-J. Rousseau.)

— *Il y a de la froideur entre eux*. Se dit en parlant de deux personnes qui ne vivent plus ensemble avec la même amitié qu'auparavant.

— Sécheresse dans les paroles. Parler avec froideur.

— Absence de chaleur, de sensibilité. Grande froideur. Excessive froideur. Lire avec froideur.

— Se dit des ouvrages d'esprit. La *froideur* qu'en mon style je porte. (Boil.)

— Sang-froid. Peu usité en ce sens. C'est un péril où il faut une *froideur* et une assurance de qui peu d'hommes sont capables. (Malherbe.)

— Pathol. Impuissance ou stérilité. V. FRIGIDITÉ.

FROID-FEU. s. m. Nom d'une maladie du lin, dans le département du Nord.

FROIDIE, IE. part. pass. du v. Froidir. S'emploie adjectiv.

★ **FROIDIR.** v. n. 2e conj. Devenir froid après avoir été chaud. Ne laissez pas froidir le dîner. Votre bouillon froidit. On dit plutôt aujourd'hui *refroidir*, et même c'est le seul mot dont on se serve.

— FROIDIR. v. a. Rendre froid.

— SE FROIDIR. v. pron. Perdre la chaleur. Cela se froidit. Les viandes se froidissent. On dit plutôt aujourd'hui *se refroidir*.

★ **FROIDURE.** s. f. Froid répandu dans l'air. La froidure de la saison. La froidure d'un climat. Endurer la froidure. Supporter la froi-

dure. Froidure âpre, piquante. La nuit revient augmenter sa *froidure*. (St-Lamb.) Ainsi que la chaleur le miel craint la *froidure*. (Delille.) Les fruits, comme toute autre production végétale, sont d'excellents indicateurs des degrés de chaleur ou de *froidure* habituelle du terrain qui les nourrit. (Virey.) Les animaux maigres, moins défendus de l'impression meurtrière de la *froidure*, périssent souvent. (Id.)

> Un éternel amas de neige et de *froidure*
> Des deux pôles glacés hérisse la ceinture
> (De Saint-Ange.)

— S'est dit pour Fraîcheur.

— Poét. L'hiver. Après la triste froidure. Et dès que l'aquilon ramenant la *froidure*. (Boil.)

> Cette aimable saison qui pare de verdure
> Les champs qu'engourdissait la piquante *froidure*.
> (Delard.)

* **FROIDUREUX, EUSE.** adj. (rad. *froidure*). Fam. Sujet à avoir froid. Vous voilà bien vêtu pour la saison, vous êtes bien froidureux. On dit plutôt aujourd'hui *frileux*.

— S'est dit pour Qui amène la froidure. L'hiver froidureux.

FROÏLA Ier. Roi des Asturies, successeur d'Alfonse le Catholique, 757-768, fonda Oviédo, soumit la Biscaye et fut assassiné par ses sujets. || **FROILA II.** Roi des Asturies, disputa le pouvoir à Alfonse III et fut assassiné, 875. || **FROILA III.** Roi d'Oviédo, 910, de Léon, 923, fils d'Alfonse III, fut déposé par ses sujets, 924.

FROISSABLE. adj. 2 g. (rad. *froisser*). Qui peut perdre sa fraîcheur par le froissement.

— Fig. Facile à froisser, à offenser. La femme est de *froissable* nature. (Lacurne.)

FROISSAGE. s. m. Action de froisser.

— Comm. *Huile de froissage.* Huile de première extraction.

FROISSART (Jean). Historien et poète français, né à Valenciennes, 1337-1410, écrivit la première partie de sa *Chronique* pour Robert de Namur, devint clerc de la chapelle de Philippa, reine d'Angleterre, 1362. Il visita l'Écosse, la Guyenne, l'Italie, puis fut curé de Lestines en Flandre, 1369. Il s'attacha ensuite à Wenceslas, duc de Brabant, à Guy de Châtillon, comte de Blois, écrivit pour le premier un roman en vers, *Meliadus, ou le Chevalier au soleil d'or*, continua pour le second sa *Chronique*, allant partout chercher des récits, et finit par se retirer à Chimay. Sa *Chronique*, de 1326 à 1400, est un tableau brillant et superficiel de son époque.

FROISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Froisser. S'empl. adjectiv. Membre froissé. Papier froissé. Drap froissé. Robe froissée. Personne froissée. En révolution, les vrais citoyens sont *froissés* entre l'aristocratie et la démocratie. (Boiste.) Presque aussitôt j'entendis un grand bruit de ronces *froissées* à ma gauche. (Alex. Dum.)

— Fig. Blessé, choqué. Il disait que nommer d'anciens évêques seuls à tous les sièges, ce serait trop oublier le clergé inférieur, qui avait rendu de vrais services pendant la Révolution, et dont la juste ambition serait ainsi gravement *froissée*. (Thiers.)

* **FROISSEMENT.** s. m. Action de froisser; résultat de cette action. Le froissement d'un membre contre une pierre. Cette étoffe a perdu sa fraîcheur par le froissement. Le froissement des cailloux excite le feu. Nous entendîmes les cris et les *froissements* de branches se rapprocher. (Alex. Dumas.)

— Fig. Action de blesser, de choquer les esprits, les opinions, les sentiments. Tour à tour les habitudes de la vie en se déroulant et reprenant leur place inévitable dans l'existence, amenaient d'autres *froissements* douloureux. (Villeneuve-Bargemont.) L'amour-propre est un tissu léger et délicat. Il est facile de le froisser et difficile de faire disparaître le *froissement*. (Mabire.)

— Effet de la lutte, du choc d'intérêts rivaux, contraires. La patrie est écrasée dans le *froissement* des corps de l'État. (Boiste.) Le *froissement* des intérêts particuliers flétrit, use les âmes, et les rend insensibles à l'intérêt général. (Id.)

— Chir. *Froissement des artères.* Compression produite par des pinces pour arrêter les hémorragies.

* **FROISSER.** v. a. 1re conj. (du bas-latin *frustrare*, mettre en morceaux). Meurtrir par une pression violente. Ce cabriolet l'a tout froissé. Sa chute lui a froissé la cuisse. Les roseaux verts *froissant* leurs luisantes couronnes. (V. Hugo.)

— Par extens. La masse énorme de l'avalanche brise, *froisse*, bouleverse toutes les couches d'air qu'elle parcourt dans sa chute. (Bergasse.)

— Frotter fortement une chose contre une autre. Froisser des cailloux l'un contre l'autre.

— Chiffonner, faire des plis par le maniement. Froisser du papier. Froisser du drap, du satin, à force de le manier.

— Serrer, presser fortement. Froisser des épis, des fleurs dans sa main. Froisser des branches.

— Fig. Blesser, heurter, choquer, surtout en parlant d'intérêts, d'opinions. Ces mesures froissent beaucoup d'intérêts différents. Il ne faut pas froisser les opinions de ceux qu'on veut persuader. Rien d'excessif n'a *froissé* ni mon âme, ni mon corps. (H. de Balz.) Je ne supposai pas d'abord qu'elle eût entièrement oublié que j'étais aveugle, et ses distractions *froissaient* mon cœur sans le rompre. (Ch. Nodier.)

— Chir. *Froisser une artère.* La comprimer afin d'éviter l'hémorragie.

— **SE FROISSER.** v. pron. Se meurtrir. Il s'est froissé tout le corps en tombant.

— Se chiffonner. Ta jupe de soie jaune brochée de fleurs rouges se *froisse* sous le plus riche manteau violacé. (H. Taine.)

— Fig. Se choquer. Il s'est froissé de cette manière d'agir.

FROISSEUR, EUSE. adj. Techn. Qui froisse, presse, écrase. Cylindre froisseur.

— **FROISSEUR.** s. m. Celui qui froisse, qui blesse, qui offense.

— Celui qui manque de soumission, qui attente au respect dû à une loi ou à un ordre supérieur.

FROISSEUX. s. m. Arg. Hypocrite, calomniateur.

FROISSIS. s. m. (pr. *froi-ci*). Action de froisser.

— Bruit que produisent deux choses qui se froissent. Le bris des épées et le *froissis* des piques et hallebardes. (Sully.)

* **FROISSURE.** s. f. Impression qui demeure à un corps froissé. Il sera bien difficile de guérir cette froissure. La froissure de cette étoffe ne disparaîtrait pas sous le fer.

— Fig. S'est dit pour Ouverture. Un mur est sans *froissure* impénétrable à un corps solide. (Montaigne.)

FROISSY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Clermont (Oise); 650 hab.

FROLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du chèvrefeuille des Alpes.

FRÔLÉ, ÉE. part. pass. du v. Frôler. S'emploie adjectiv. Robe frôlée.

* **FRÔLEMENT.** s. m. Action de frôler. Le frôlement de la langue contre le palais.

— Effet d'une chose qui frôle. Je sentis le frôlement de sa robe. Le frôlement de cette planche lui a égratigné la peau.

— État de ce qui est frôlé.

— Pathol. Bruit que l'on perçoit dans le cœur, dans certaines affections du péricarde.

* **FRÔLER.** v. a. 1re conj. (ét. bas-lat., *frictulare*, fréquentatif de *fricare*, frotter). Toucher légèrement un corps en passant. La balle lui frôla les cheveux. La langue frôle le palais quand on prononce l'*l* ou l'*r*. La pierre n'a fait que lui frôler le bras. Mâtho, en *frôlant* les murs, fit le tour de la terrasse. (G. Flaubert.) Luisante et ronde, tu *frôles* la cime des monts comme la roue d'un char. (Id.) Il traversait impunément les bandes de loups qui *frôlaient* ses vêtements, sans oser le toucher. (Montalemb.)

— Par extens. Des houx, qui avaient porté la neige sur leurs feuilles raides et crispées, *frôlaient* des lilas en bourgeons, tout frileux encore et défiants. (A. Daudet.)

— Fig. Grâce à l'indécision du temps, le récit évangélique ne fait que *frôler* la réalité. (E. Renan.)

— Agric. Débarrasser les graines des parties de fleurs qui y adhèrent en les frottant entre ses mains. On écrit aussi *frauler* dans ce cas.

— **SE FRÔLER.** v. pron. Se toucher mutuellement. Deux corps qui se frôlent.

FRÔLEUR, EUSE. adj. Qui frôle. Cette voix caressante et *frôleuse* qu'ont les mères. (A. Daudet.)

FROLOVIE. s. f. Bot. Section du genre aplotaxis.

FROLLANT ou **FROLLAUX.** s. m. Arg. Syn. de **FROISSEUX.**

FROLLER. v. n. 1re conj. Arg. Médire. S'emploie surtout dans l'expression : *Froller sur la balle.* Dire du mal.

FROM. Onomatopée, mimologisme qui sert à peindre l'action de passer ses doigts sur les cordes d'un instrument. Prenez une guitare. — Que veux-tu que j'en fasse? j'en joue si mal. — Avec le dos de la main, *from, from, from.* (Beaumarchais.)

FROM. s. m. Arg. Fromage.

* **FROMAGE.** s. m. (ét. bas-lat., *formaticum*, du lat. *formare*, former, parce qu'on met le *fromage* dans une *forme* de jonc ou d'osier pour le faire égoutter). Sorte d'aliment composé de lait caillé, qu'on sépare du sérum ou petit-lait, et qu'on fait sécher ou fermenter après l'avoir salé. Les fromages sont ordinairement faits d'une seule espèce de lait, principalement de lait de vache, de lait de brebis ou de lait de chèvre, mais ils sont quelquefois de laits mélangés ou de lait mêlé avec diverses substances végétales. Fromage salé, de bon sel, affiné. Fromage frais. Fromage blanc. Fromage mou. Fromage à la pie. Fromage dur. Fromage vieux. Fromage de lait de vache, de lait de chèvre, de lait de brebis. Faire du fromage. De la soupe au fromage. Ne vivre que de pain et de fromage. Le fromage ne se sert ordinairement qu'à la fin du repas. Un morceau de fromage. Ce fromage est d'une pâte fine. Dans les pays chauds, presque tous les *fromages* sont faits de lait de buffle. (Buff.) On apporta bientôt un assez grand *fromage* blanc, dans lequel il fit une brèche angulaire de 90 degrés. (Brill.-Sav.) Le sel gris est préférable au sel blanc pour la salaison des *fromages*. (Crud.) Plusieurs insectes ou larves vivent aux dépens des *fromages*. (Morogues.) Quelques personnes se refusent à manger les *fromages* dans lesquels il se trouve des vers; d'autres, au contraire, les recherchent de préférence. (Id.)

> Maître corbeau, sur un arbre perché,
> Tenait en son bec un *fromage*. (La Fontaine.)

— Pain, masse de fromage. Acheter un fromage. Un navire chargé de fromages. Faire égoutter des fromages. Souvent c'est un très délicat manger qu'un *fromage* à demi-sel. (Morogues.)

> Le dessert est servi : quel brillant étalage !
> On a senti de loin cet énorme *fromage*,
> Qui doit tout son mérite aux outrages du temps.
> (Berchoux.)

— *Fromage à la crème.* Fromage qu'on mange en y ajoutant de la crème. || *Fromage glacé.* Mets glacé composé de sucre, de crème et d'essence parfumée. || *Fromage végétal.* Substance alimentaire que les Chinois composent avec la pulpe du dolic pourpre du Japon.

— Les fromages prennent différents noms selon les lieux où ils ont été faits. Fromage de Viry. Fromage de Neufchâtel. Fromage de Brie. Fromage de Roquefort. Fromage de Hollande. Fromage de Gruyères. Fromage de Chester. Fromage de Sassenage. Fromage de Marolles. Fromage de Gérardmer, vulgairement appelé Gérome. Fromage d'Auvergne. Fromage de Livarot. Fromage de Suisse. Fromage parmesan. Fromage persillé du mont Cenis. Fromage de Montpellier. Fromage du Mont-Dore. Le dessert vint en son lieu; il consistait en un *fromage* de Semoncel, trois pommes de calville et un pot de confitures. (Brill.-Savarin.)

— Pop. *Manger du fromage.* Être mécontent.

— Loc. prov. et fig. *Entre la poire et le fromage.* Sur la fin du repas, lorsque la gaieté que donne la bonne chère fait qu'on parle librement. Ce fut entre la poire et le fromage qu'il nous fit cette confidence. || *Entre le fromage et la poire chacun dit sa chanson à boire.* || *Jamais homme sage ne mangea fromage.* Un homme prudent ne conçoit point d'espérance qui puisse le tromper. || *Fromage est bien sain qui vient de chiche main.* Le fromage est une nourriture peu saine, il n'en faut manger qu'en petite quantité. || *Cette fille a laissé aller le chat au fromage.* Elle s'est laissé abuser. || *Quand on n'a que du fromage pour tout mets, il faut le couper bien épais.* || *L'été, fromage blanc, l'hiver fromage puant.* || *Fromage, poire et pain, repas de vilain.* || *Fromage et melon au poids les prend on?* || *Après la chair vient le fromage, qui moins en mange est le plus sage.* || *Au fromage et jambon on connaît voisin et compagnon.* || *Nul ne pile son fromage, qu'il n'y ait perte ou dommage.*

— Bot. *Fromage des arbres.* Espèce de champignon blanc qui vient sur les arbres.

— Charcut. *Fromage de cochon.* Tête de cochon frais, désossée, hachée, accommodée d'une certaine manière, et à laquelle on donne ordinairement la forme d'un fromage. On en fait aussi avec des oreilles seulement. || *Fromage d'Italie.* Foie de veau ou de cochon, haché et pilé avec du lard et de la panne, et assaisonné de sel, d'épices, etc.

— Chim. Morceau de terre plat et rond que l'on met au fond du fourneau pour supporter le creuset, afin qu'il soit exposé de toutes parts à l'activité du feu, et défendu des coups d'air qui pourraient le refroidir ou le faire casser.

— Jeux. *Faire des fromages.* Jeu que font les petites filles en tournant rapidement sur elles-mêmes et se baissant tout à coup, de manière que le jupon, enflé par le vent, se gonfle et présente une forme ronde semblable à un fromage.

FROMAGÉE. s. f. Déjeuner au fromage pour les domestiques, dans le Loiret.

FROMAGEON. s. m. Fromage de lait de brebis fabriqué aux environs de Montpellier. Les *fromageons* de Montpellier ont aussi une certaine renommée. (Morogues.)

— Bot. Un des noms vulgaires de la mauve, dont les fruits ont une forme qui se rapproche du fromage.

* **FROMAGER, ÈRE.** s. Celui, celle qui fait ou qui vend des fromages. J'ai vu des cultivateurs payer 4 à 5,000 fr. et plus, en une année, l'inexpérience de leur *fromager*. (Crud.) Les *fromagers* du mont Cenis tirent parti des résidus de leur fabrication de beurre et de fromage. (Morogues.)

— Adjectiv. Maître fromager. Dans une exploitation rurale, où on se livre en grand à la fabrication des fromages, le choix d'un maître *fromager* qui entend parfaitement sa partie est d'une grande importance. (Crud.) Dans une grande laiterie, l'incapacité d'un maître *fromager* peut occasionner des pertes énormes. (Id.)

— Qui a rapport aux fromages. L'industrie fromagère.

— L'Académie ne donne ce nom que comme substantif.

* **FROMAGER.** s. m. (rad. *fromage*). Écon. rur. Petit vaisseau percé de plusieurs trous dans lequel on dresse le lait caillé pour en faire des fromages frais ou mous.

* **FROMAGER.** s. m. (rad. *fromage*, à cause de la grosseur du fruit). Bot. Genre de la famille des sterculiacées bombacées, établi pour des arbres de l'Amérique tropicale qui portent des fruits très gros, et dont plusieurs s'élèvent à une hauteur prodigieuse. On trouve des *fromagers* dans les Indes, en Afrique, au Brésil et aux Antilles. (Acad.)

FROMAGÈRE. s. f. Petite table ronde où l'on pétrit le caillé dont on fait le fromage en Auvergne.

* **FROMAGERIE.** s. f. Lieu où l'on fait des fromages. Cette fromagerie est mal située. On a établi des fromageries dans cette province. La *fromagerie* commence; cependant j'en ai refusé cent quatre-vingt mille francs. (Mérimée.) || Lieu où on les conserve. || Commerce de fromages. La fromagerie ne va plus. || Boutique, magasin où l'on vend des fromages. || Marché aux fromages.

— *Fromagerie de société.* Association formée pour la fabrication du fromage.

FROMAGEUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du fromage.

FROMAGIER. s. m. Économ. rur. Dans le Jura, Celui qui fait des fromages.

FROMAGIER, ÈRE. s. Comm. Marchand, marchande de fromages.

* **FROMENT.** s. m. (pr. *fro-man*; du lat. *frumentum*, blé). Bot. Genre de la famille des graminées hordéacées, établi pour des végétaux annuels ou vivaces qui fournissent la meilleure espèce de blé. Ces graminées, répandues dans les parties tempérées de l'hémisphère boréal, sont plus abondantes dans les contrées méditerranéennes de l'Orient, assez rares dans l'Amérique australe extra-tropicale et très rares entre les tropiques. On ignore quelle est leur patrie originaire. Le nombre des espèces du genre froment est peu considérable; mais la culture en a produit trois cents variétés que l'on peut ramener à cinq types : le froment commun, le froment dur, le blé de Bologne, l'engrain et l'épeautre. La graine de froment a beaucoup plus de gluten que les autres céréales, ce qui la rend la plus nourrissante et la plus agréable de toutes. La nature a varié les blés suivant les diverses latitudes de la terre, pour donner partout à l'homme le même aliment farineux. Elle a diversifié leurs espèces, par rapport aux éléments, en mettant le *froment* en Europe, le riz aquatique en Asie, le panis sec en Afrique, le maïs en Amérique. (B. de St-P.) Et la vigne prospère où le *froment* périt. (Ross.)

— Grain de cette plante. Farine de pur froment. Boisseau de froment. Hectolitre de froment.

> Puis-je te méconnaître, ô précieux *froment* !
> Oui, c'est toi, des humains le plus cher aliment :
> Toute plante, tout grain te cède en abondance,
> Vingt lustres ne sauraient altérer ta substance.
> (Delard.)

— *Froment aizy.* Blé attaqué de la rouille. || *Froment amidonné.* Froment avec lequel on fabrique la semoule. || *Froment barbu.* Nom donné à l'orge à longue barbe ou riz d'Allemagne. || *Froment d'Espagne, froment d'Inde, froment de Turquie.* Nom donné au maïs. || *Faux froment.* Un des noms vulgaires de l'avoine élevée. || *Froment fondré.* Nom local des blés versés. || *Froment gamal.* Blé rachitique de nos départements du Midi. || *Froment locar* ou *locular.* Froment épeautre. || *Froment de saison.* Dénomination usuelle pour les blés d'automne, par opposition aux blés de mars. || *Froment des vaches.* Nom vulgaire du mélampyre des champs ou blé de vache.

— Prov. *Avec le vent on nettoie le froment, et vice avec supplice et châtiment.* || *Quand le froment est aux champs, il est à Dieu et à ses saints; et quand il est au grenier, n'en a point qui n'a denier.*

— Alchim. *Grain de froment des philosophes.* Le mercure.

— Mystic. *Froment des élus.* La partie la plus sainte de la doctrine. Les âmes les plus pures.

* **FROMENTACÉ, ÉE.** adj. Bot. De la nature du froment. Les orges, les chiendents sont des plantes *fromentacées*. (Acad.) || **FROMENTACÉES.** s. f. pl. Groupe de plantes qui ont du rapport avec le froment par leur fructification, et par la disposition de leurs feuilles et de leurs épis. || Ce mot est quelquefois, mais rarement, employé pour Céréales.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif féminin.

FROMENTAGE. s. m. Anc. cout. Droit sur les terres où l'on cultivait le froment.

FROMENTAIRE ou **FRUMENTALITE.** s. f. (radic. *froment*). Minér. Nom donné à des pierres regardées par quelques savants comme des grains de blé fossile.

FROMENTAL, ALE. adj. Qui tient du froment.

— Agric. Se dit des terres propres à être ensemencées avec du froment. Terres fromentales. Pays fromental.

— **FROMENTAL.** s. m. Bot. Nom vulgaire de l'avoine élevée. C'est un des meilleurs fourrages connus.

FROMENTÉ. s. m. Vitic. Espèce de raisin.

FROMENTEAU. s. m. Bot. Nom vulgaire du fruit de la ronce des buissons.

— Vitic. Excellente espèce de raisin de Champagne et de Bourgogne.

FROMENTÉE. s. f. Art culin. Sorte de bouillie faite avec de la farine de froment, du lait et du sucre.

— Farine de froment.

— Entom. Petit hanneton.

— **FROMENTÉE.** adj. f. Art vétér. *Robe fromentée.* Se dit des bœufs de couleur alezan fauve, comme la fromentée.

FROMENTEL. s. m. Bot. Synon. de **FROMENTAL.**

FROMENTEUX, EUSE. adj. Abondant en froment.

> Vois ces rochers au front audacieux,
> Cela est jadis des plaines [illegible]. (Ronsard.)

FROMENTIER, ÈRE. adj. Qui peut produire du froment. Terre fromentière.

FROMENTIN (Eugène), Peintre, né à La Rochelle, 1820-1876, élève de L. Cabat, voyagea en Orient et en Algérie et en rapporta une grande quantité de dessins et de notes, qui lui servirent à peindre une foule de *Sites algériens* et d'*Épisodes de la vie arabe*. On a admiré surtout dans ces peintures le sentiment de la couleur et la verve de la composition. Fromentin était aussi un écrivain distingué, et ses ouvrages eurent un véritable succès, surtout les derniers : *[illegible]*, *Simples Pèlerinages*, *une [illegible]*, *une Année dans le Sahara* et *les Maîtres d'autrefois*.

FROMIE. s. f. Échin. Un des noms de la limace.

FRONCE. s. f. (rad. *froncer*). Techn. Pli défectueux qui se trouve dans le papier et dans les cartes à jouer. || Petits plis que l'on fait à une étoffe pour la froncer.

— S'est dit pour Ride.

FRONCÉ, ÉE. part. pass. du v. Froncer. S'empl. adjectiv. Peau froncée. Chemise froncée. Corsage froncé. Jupe froncée.

— Fig. *Avoir les sourcils froncés*. Être de mauvaise humeur.

— *Robe froncée*. Sorte de robe que portent les docteurs, et qui est extrêmement froncée au haut des manches.

*** FRONCEMENT.** s. m. Action de froncer. Se dit surtout des sourcils. Ses sourcils reprirent leur *froncement* farouche. (V. Hugo.)

— État de ce qui est froncé.

— Fig. Mauvaise humeur.

— Pathol. Nom donné aux rides qui se forment à la peau, au scrotum, sur un kyste, après l'écoulement d'un liquide qui distendait ces membranes.

*** FRONCER.** v. a. 1re conj. (ét. bas-lat., *frontiare*, dérivé de *frons*, front). Ce verbe prend une cédille dans toutes les personnes où le *c* est suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous fronçons. Ils fronçaient. Fronçant*, etc. Rider en contractant, en resserrant. Froncer le sourcil, les sourcils. Il en fronça le sourcil de chagrin, de colère. Froncer les lèvres. Froncer la peau. Le froid cause des frissonnements, des horripilations, crispe, *fronce* et noircit la peau, qu'il rend dure et rugueuse. (Virey.)

— Fig. *Froncer le sourcil de quelqu'un*. Le mettre de mauvaise humeur.

> Si mes pensers les plus secrets
> Ne *fronceront* jamais votre sourcil farouche. (A. Chén.)

— On trouve aussi absol. *Froncer quelqu'un*. Il n'en fallait pas davantage pour *froncer* les courtisans à son égard. (St-Simon.)

— *Froncer le poignet d'une personne*. Lui donner de l'argent, par allusion aux fronces ou plis qui se produisent au poignet quand on ferme la main pour saisir. Les héritiers du défunt étaient contraints de *froncer* le poignet des officiaux, archidiacres, et autres juges d'église. (Pasquier.)

— Techn. Faire des plis menus et serrés, égaux ou inégaux, à du linge, à des étoffes, en passant un fil pour les maintenir. Il faut froncer davantage cette chemise. Froncer des poignets. Froncer la robe d'un enfant. Froncer une jupe.

— **SE FRONCER.** v. pron. Se rider en se contractant, en se resserrant. La peau de ce fruit commence à se froncer. Ses sourcils se froncent. Dans la jalousie, l'envie, la malice les sourcils descendent et se *froncent*. (Buff.)

— Devenir de mauvaise humeur. Monseigneur se *fronça* encore plus qu'à l'ordinaire avec M. le duc d'Orléans. (St-Simon.)

— Être froncé. Cette étoffe ne se fronce pas facilement.

FRONCHE. s. f. Bot. Espèce de figuier à feuilles percées.

***FRONCIS.** s. m. (pr. *fron-ci*; rad. *froncer*). Techn. Petits plis qu'on fait à une robe, à une chemise, etc., en les fronçant. Faire un froncis à une manche, à une jupe, à une robe d'enfant.

FRONCLE. s. m. Pathol. Espèce de tumeur. On dit plutôt *furoncle*.

FRONÇURE. s. f. Action de froncer, de se froncer. || État de ce qui est froncé.

— Pli, ride.

FRONDAISON. s. f. (du lat. *frons*, feuille). Bot. Feuillage. Le feuillage inférieur gardait encore de vigoureuses *frondaisons*. (Th. Gaut.) Les *frondaisons* rabougries, fripées et brûlées, ne faisaient que persiller le ciel. (De Gonc.) Ce n'étaient partout que *frondaisons* nouvelles, pareilles à de vertes fumées. (A. Theuret.) || Époque où paraît le feuillage.

*** FRONDE.** s. f. (du lat. *funda*, fronde; on écrivait autrefois *fonde*). Art milit. Arme de jet composée d'une petite bande de cuir ou de toile supportée par deux cordons que l'on tient à la main par leurs extrémités libres, et avec laquelle on lance des pierres ou des balles. David tua Goliath d'un coup de fronde. Les anciens avaient dans leurs troupes des gens armés de frondes. Faire tourner une fronde. Le génie ressemble souvent à la *fronde*; il tourne longtemps sur lui-même avant de se développer et de lancer ses traits. (Boiste.) L'un fait voler le plomb que la *fronde* balance. (Delille.) Une pierre à la *fronde* échappe moins rapide. (De Saint-Ange.) || *Fronde d'Achaïe*. Sorte de fronde que les Romains avaient imitée des Achéens.

— *Pierres de fronde*. Pierres taillées pour être lancées avec la fronde. On trouve souvent des pierres de fronde dans les habitations lacustres des peuplades préhistoriques. Les sauvages de la Polynésie en font encore usage.

— Dans le moyen âge, les frondeurs ont été appelés *frondes*.

— Instrument de forme semblable dont se servent les enfants pour lancer des pierres.

— Anat. *Fronde de Santorini*. Couche de fibres transversales qui couvrent le fond de l'utérus dans la gestation.

— Chir. Bandage à quatre chefs, qui, par sa forme, ressemble à une fronde; on l'emploie spécialement pour les fractures ou les luxations de la mâchoire inférieure, mais il peut s'appliquer sur presque toutes les parties du corps.

— Hist. Parti qui prit les armes contre la cour, sous la minorité de Louis XIV, de 1648 à 1652. La guerre de la Fronde commença à propos de quelques édits bursaux, onéreux au peuple, dont le parlement refusa l'enregistrement. Ce nom lui vint de ce que, le parlement opinant un jour contre l'usage qu'avaient des jeunes gens de Paris de se battre avec des *frondes* dans les fossés de la ville, il arriva qu'un conseiller dit qu'il *fronderait* à son tour l'opinion de son adversaire. Ce mot *fronder*, dans une affaire où il s'agissait de *frondes*, fit beaucoup rire, et l'on appela depuis *frondeurs* ceux qui étaient contre la cour, et *fronde* leur parti. Le parti de la Fronde. Du temps de la Fronde. La guerre de la Fronde.

— Au pluriel, S'est dit des intrigues, des mouvements occasionnés par ce parti. Vous me faites plaisir de me mander tout le détail de vos *frondes*. (Pascal.)

FRONDE. s. f. (du lat. *frons*, feuille). Bot. Ensemble des feuilles d'un arbre. || Tronc d'un palmier, d'une fougère. || Expansion foliacée d'un fucus, d'une hépatique. || Feuille d'une fougère. || Feuillage d'un palmier. || Partie des algues qui ne sert point à la reproduction. || Rameau d'arbre chargé de feuilles, et qui flotte autour de la tige, comme dans le saule pleureur.

— Pousse des feuilles au printemps.

FRONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Fronder. S'empl. adj. Pierre frondée. Ministère frondé.

— Substantiv. *Les frondés*. Ceux que l'on critique. Les frondeurs et les frondés.

FRONDÉE. s. f. Espace que peut embrasser un jet de fronde.

*** FRONDER.** v. a. 1re conj. Jeter, lancer avec une fronde. Fronder des pierres.

— Par extens. Jeter quelque chose avec violence. Il lui fronda une assiette à la tête.

— Fig. Blâmer, condamner, critiquer. Fronder le gouvernement, le ministère. Fronder la conduite d'une personne. Fronder quelqu'un avec amertume. Fronder les travers, les ridicules. Fronder une harangue. Tout le monde le fronda. La critique *fronde* tout pour être crue supérieure à tout. (Boiste.) Les ignorants furent *frondés*. (Mme de Sévigné.) Bien des gens ont *frondé* cette comédie, mais les rieurs ont été pour elle. (Mol.)

> La cour et le beau monde
> Ne sont pas faits pour celui qui les *fronde*. (Voltaire.)

— Absol. Lancer des pierres avec une fronde. De petits garçons qui s'amusent à fronder.

— Fig. Parler contre le gouvernement.

— Lancer des reproches. On a *frondé* si rudement contre M. de Saint-Malo, que son neveu s'est trouvé obligé de se battre contre un gentilhomme de Basse-Bretagne. (Mme de Sév.)

— En général, Désapprouver, blâmer tout. C'est un homme qui passe sa vie à fronder.

— Hist. S'est dit pour Prendre part aux intrigues, aux luttes de la Fronde.

— **SE FRONDER.** v. pron. Être lancé avec la fronde. Voilà les pierres qui se frondent le mieux.

— Être blâmé, être critiqué. Dans ce pays, les actes du gouvernement ne se frondent pas.

FRONDERIE. s. f. Hist. Mouvements, tumultes de la Fronde.

— Quelques écrivains l'ont appliqué à toute espèce de troubles. Il y a ici (en Bretagne) de grandes *fronderies*; mais cela s'apaise dans vingt-quatre heures. (Mme de Sévigné.) Six mois de paix et sans *fronderie* ne peuvent-ils pas remédier aux désordres? (Naudé.)

FRONDESCENCE. s. f. du lat. *frons*, feuillage). Polyp. Disposition d'un polypier en rameaux foliacés.

— Bot. Action de se couvrir de feuilles.

FRONDESCENT, ENTE adj. (du latin *frons*, feuille) Bot. Qui a la forme d'une feuille. Expansion frondescente. || Qui se couvre de feuillage.

***FRONDEUR.** s. m (rad. *fronde*). Celui qui lance des pierres, des balles, avec une fronde. Les anciens mettaient des frondeurs dans leurs armées. Les habitants des îles Baléares passaient pour les plus habiles frondeurs de l'antiquité. Quelques-uns remarquèrent qu'il manquait une troupe de *frondeurs* baléares. (G. Flaubert.) Un *frondeur* baléare s'avança d'un pas, posa dans sa lanière une de ses balles d'argile. (Id.)

— Membre du parti connu sous le nom de la Fronde.

— Fig. Celui qui parle contre le gouvernement. C'est un des plus grands frondeurs du ministère. C'est un frondeur déterminé.

— Celui qui contredit, qui critique, qui blâme. Cet ouvrage a presque autant de frondeurs que d'approbateurs.

— Celui qui désapprouve, qui blâme tout. C'est un frondeur éternel. Ce n'est qu'un frondeur. Évitez la société des *frondeurs*, ils désenchantent l'univers et dégoûtent de la vie. (Boiste.)

— En ce sens, se trouve souvent avec un complément. Des vices et des mœurs judicieux *frondeur*. (Destouches.)

> On discernait dans la joyeuse bande
> Maints beaux esprits *frondeurs* de la légende. (Parny.)

— Dans les acceptions autres que la première, on dit bien *frondeuse* au féminin. Mlle de Montpensier affecta de faire la *frondeuse* avec emportement. (De Retz.)

— Adjectiv. Esprit frondeur. Une jeunesse *frondeuse*. (Acad.) Le médecin *frondeur*, qui, sans utilité pour la santé de celui qu'il soigne, veut combattre des principes qui ne sont pas les siens, est répréhensible. (Marc.) De l'esprit *frondeur* à l'adulation, il n'y a qu'un pas. (Chateaubriand.)

FRONDIBALE. s. f. (étym. fr., *fronde*; gr. βάλλω, je jette). Anc. art milit. Espèce de catapulte. On dit aussi *fundibalte*.

FRONDICOLE. adj. 2 g. (étym. lat., *frons*, feuille; *colo*, j'habite). Bot. Qui vit ou croît sur les feuilles, comme la sphérie frondicole.

FRONDICULAIRE. s. f. (rad. *frondicule*). Foram. Genre de foraminifères.

FRONDICULÉ, ÉE. adj. (dimin. du latin *frons*, feuillage). Zooph. Qui est rameux, qui a la forme d'un petit arbre, comme l'hornère frondiculée. On dit plutôt *dendroïde*.

— **FRONDICULÉE.** s. f. Polyp. Genre de polypiers, appelé aussi *adéone*.

FRONDICULINE. s. f. Polyp. Synon. d'**ADÉONE.**

FRONDIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *frons*, feuille; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des feuilles ou des expansions foliacées, comme l'éponge frondifère.

FRONDIFORME. adj. (étym. lat., *frons*, feuille; *forma*, forme). Zooph. Qui a l'apparence d'une feuille.

FRONDILLON. s. m. Fil ou soie que l'on dévide. (Rabelais.)

FRONDIPARE. adj. (ét. lat., *frons*, feuille; *pario*, je produis). Bot. Se dit des fleurs et des fruits qui par extraordinaire portent un rameau.

FRONDIPORE. s. m. (étym. lat., *frons*, feuille; *porus*, pore). Polyp. Genre de polypiers pierreux de la famille des millépores, dont les rameaux sont disposés en feuilles.

FRONDU, UE. adj. (ét. lat., *frons*, feuille). Garni de branches et de feuilles. Vos haies étaient bien trop *frondues*, vos fossés trop profonds, et vos échaliers trop serrés pour cela. (Ch. Nodier.)

FRONDULE. s. f. Bot. Petite fronde. || Division d'une fronde. || Ensemble des feuilles dans les mousses.

FRONRON. s. m. Techn. Espèce de brosse dont se servent les cartiers. On dit aussi *frotton*.

FRONSAC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Libourne (Gironde), sur la Dordogne, près de son confluent avec l'Isle; 1,500 hab. Vins estimés. Tuileries.

*** FRONT.** s. m. (du lat. *frons*, même signif.). Portion de la face humaine comprise d'une tempe à l'autre, entre le rebord orbitaire, marqué par les sourcils, la base du nez et la ligne sur laquelle les cheveux prennent naissance. La mobilité dont jouit le front contribue singulièrement à l'expression des passions. Grand front. Large front. Front élevé. Front ouvert. Front découvert. Front majestueux. Avoir un diadème, un bandeau sur le front. Avoir des rides au front, sur le front. Se faire une bosse au front. Être marqué sur le front. Arracher de son *front* le sacré diadème. (Corn.) Le *front* est une des grandes parties de la face. (Buff.) Dans la peur, la terreur, l'effroi, l'horreur, le *front* se ride. (Id.) Les rides permanentes du *front* sont communément l'effet de l'âge avancé. (Renauld.) Dans la violence de la douleur, les rides sillonnent le *front* en plusieurs sens. (Id.)

> Qui plus heureusement a mis
> La honte au *front* des ennemis? (Malherbe.)

> Les savantes immortelles
> Tous les jours de fleurs nouvelles
> Ont soin de parer son *front*. (J.-B. Rousseau.)

— *Frotter son front*. Se dit du geste qui accompagne souvent la recherche d'une idée.

— *Donner du front contre quelque chose*. S'y heurter la tête.

— *Dérider le front*. Chasser les sombres préoccupations.

— Se dit des objets personnifiés. La Guerre au *front* d'airain. (Boil.) L'Impiété marche à *front* découvert. (J.-B. Rousseau.) L'Automne a sur son *front* tressé ses pampres verts. (Delille.) L'Espérance au *front* gai brille de toutes parts. (Id.)

> L'eau tarit, l'herbe meurt et la stérile année
> Voit sur son *front* tarir la guirlande fanée. (Delille.)
> Oh! [illegible] sur le *front* de l'Aurore
> [illegible] le nom du Créateur. (A. Martin.)

— Se dit aussi de Dieu.

> Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
> Ce sanctuaire impénétrable,
> Où les saints inclinés, d'un œil respectueux,
> Contemplent de ton *front* l'éclat majestueux?
> (J.-B. Rousseau.)

— Le devant de la tête de quelques animaux. Le front d'un cheval, d'un bœuf, d'un éléphant. Un cheval qui a une étoile au milieu du front. Sa tête et son cou, se renversant noblement en arrière, se dessinent avec grâce sur ce *front* radieux où la lumière du soleil se joue en mille manières. (Buff.) Ces insectes marchent le *front* orné de panaches, sonnent la trompette, et semblent armés pour la guerre. (A. Martin.)

> En amour, en fierté, le coq n'a point d'égal,
> Une crête de pourpre orne son *front* royal. (Rosset.)
> Il vient au milieu d'eux, humiliant son *front*,
> Leur confier sa vie et cacher son affront. (Delille.)

— Par extens. Tout le visage. Un front serein. Un front sévère. Front auguste. La jeunesse au front riant. On lit sur son front. On voit sur son front la candeur, l'innocence. La rougeur qui couvrait leur front. Quoi, madame, toujours un *front* inexorable? (Corn.) Combien nos *fronts* pour elle ont-ils rougi de fois! (Rac.) De mon *front* effrayé je craignais la pâleur. (Id.) Pour votre équipée du feu de Saint-Jean-Baptiste, je ne puis y penser sans que la sueur m'en monte au *front*. (Mme de Sév.) Dès son aurore, il avait montré sur son *front*, dans ses paroles et dans ses actions, le caractère d'une grande âme. (Barth.) C'est sur le *front* uni et serein que viennent se peindre la joie et l'espérance. (Renaud.) Son trouble augmentait encore la rougeur de son *front*. (Cesse Merlin.)

> Quel changement, quel feu répandu dans ses veines,
> Couvre son *front* guerrier de honte et de douleur?
> (J.-B. Rousseau.)
> Déjà du vif éclat de son *front* virginal,
> La timide Érigone a donné le signal. (Renaud.)

— Fig. *Un front qui rougit*. Se dit pour exprimer un sentiment de honte.

> Achève et prends ma vie après un tel affront,
> Le premier dont ma race ait vu rougir son *front*.
> (Corneille.)

— Poés. et style élevé. La tête. Les simples et ouverts qui portent, comme on dit, le cœur au *front*, ne sont aucunement propres à commander. (Charron.) Ils refusèrent de courber un *front* docile sous ce double joug. (Rayn.)

> A genoux aussitôt, le *front* dans la poussière,
> Ils élèvent au ciel leur touchante prière. (Florian.)

— *Courber son front, humilier son front*. Se dit pour exprimer l'humiliation, la bassesse, la servitude. || *Lever, relever le front*. Se dit pour exprimer la fierté, la révolte, etc.

> Mon [illegible] est la [illegible], et la ligue ennemie,
> Levant contre son prince un *front* séditieux,
> Nous confond dans sa rage, et nous poursuit tous deux.
> (Voltaire.)

— Poét. Air.

> Ah! je n'en doute pas, et ce *front* satisfait
> Dit assez à mes yeux que Porus est défait. (Racine.)
> Il reçoit les adieux des siens et de sa femme,
> Leur défend de le suivre, et s'avance au trépas
> Avec le même *front* qu'il donnait les États. (Corn.)

— Fig. Trop grande hardiesse, impudence. Avoir le front de soutenir un mensonge. Avoir le front de dire des injures à son bienfaiteur. C'est avoir bien du front. De quel front ose-t-il se présenter devant vous? Quoi! vous avez le *front* de trouver cela beau! (Mol.) Il a un fameux *front!* Il faut jouer serré avec lui. (Mérimée.) Comment! avec ce que vous savez, vous avez eu le *front* de concourir? (De Gonc.)

> Un vil esclave
> D'un *front* audacieux me dédaigne et me brave.
> (Racine.)

— Fig. *N'avoir point de front*. N'avoir ni honte ni pudeur. || *Endurcir son front*. Se dit dans le même sens.

— *Front d'airain*. Extrême impudence qui fait qu'on ne rougit de rien. Il faut avoir un front d'airain pour oser soutenir une pareille fausseté. Cet homme a un front d'airain. || On dit aussi, dans ce dernier sens : *C'est un front d'airain*.

> J'ai su que l'impudence est la reine du monde,
> Et qu'il faut, quand on veut y faire son chemin,
> Aller à la fortune avec un *front* d'airain. (La Chauss.)

— Fig. Cime, sommet. Ces rochers qui cachent leurs fronts dans les nues. Le poirier sur son *front* voit des pommes éclore. (Delille.) Les arbres se coiffent de vertes chevelures sous lesquelles leurs *fronts* cannelés se rajeunissent. (Keratry.)

> Déjà les vapeurs incertaines
> Blanchissent le *front* des coteaux. (Lebrun.)
> Le chêne altier qui, perdu dans les airs,
> De son *front* touche aux cieux, de ses pieds aux enfers.
> (Delille.)

— Fig. Le devant, la partie antérieure de quelque chose. Une forteresse qui montre de tous côtés un *front* redoutable. (Boss.)

> Puis il pend au grand mât, comme au *front* d'une tour,
> Son drapeau que l'air rouge. (V. Hugo.)

— Par extens. Face, frontispice, soit d'un livre, soit d'un bâtiment.

> Quand le nom de Vénus brille au *front* d'un ouvrage,
> Un souris d'Apollon nous promet son suffrage.
> (Tissot.)

— Fig. Titre d'un livre, d'un chapitre. Voir

trouverez leurs grandes et excessives histoires se rapporter plus à leurs religions et monastères qu'à la déduction du sujet qu'ils promettent au *front* de leurs livres. (Pasq.)

— Poét. *Le front des astres, le front des étoiles.* Leur surface. Les pilotes lisaient sur le *front* des étoiles. (Esmén.)

> De sa jeune famille éprouvant le courage,
> Il veut que, l'œil fixe sur le *front* du soleil
> Ils bravent du midi le brûlant appareil. (Roucher.)

— Anat. Portion antérieure et inférieure de la boîte osseuse qui renferme le cerveau.

— Art milit. *Front d'une armée, d'un bataillon, d'un escadron.* Partie d'une armée, d'une troupe, d'un bataillon, etc., qui regarde l'ennemi ou l'étendue qu'occupe la première ligne de l'armée, le premier rang du bataillon, de l'escadron. L'armée présentait un grand front. L'armée étendit son front. Ce jour-là les brumes de l'hiver s'étaient dissipées un instant, et, par un soleil étincelant et un froid rigoureux, le général Bonaparte parcourait le *front* de ces vieilles bandes, qui le recevaient avec d'incroyables transports de joie. (Thiers.) || *Front de bataille.* Rang antérieur d'une troupe ou d'une ligne déployée. Quand elle n'est pas déployée, on l'appelle *tête de colonne.* || *Passer sur le front d'une troupe.* Passer devant le front d'une troupe rangée en bataille. *Faire front.* Se dit d'une troupe qui était par le flanc, et dont les hommes se tournent de manière à présenter le front. On fait toujours front par le premier rang. || On fait front à l'ennemi en l'attendant de pied ferme. || Par ellipse, *Halte, front.* Commandement par lequel on exprime que les troupes en marche doivent s'arrêter et faire front.

— Fig. *Faire front à l'orage.* Montrer beaucoup de constance et de fermeté à supporter les coups du sort.

— *Front de bandière.* Ligne d'un camp qui sert à en déterminer l'étendue, et sur laquelle sont placés les étendards et les drapeaux des troupes qui occupent le camp. Les grand'gardes et les faisceaux d'armes sont placés en avant du front de bandière. L'armée était campée en front de bandière. || *Front de fortification.* Côté de l'enceinte d'une place composé d'une courtine et de deux demi-bastions. || *Front d'un bâtiment, front d'un bastion.* Étendue que présente un bâtiment, un bastion.

— Constr. *Front de taille.* Face du terrain au point où s'arrête le foncement.

— Crust. Intervalle qui sépare les yeux, quand le bord antérieur de la tête ne se prolonge point en rostre. || Partie moyenne du bouclier.

— Entom. Partie antérieure et supérieure de la tête, comprise entre la bouche, les antennes, les yeux et l'occiput. || Plus spécialement, Celle qui s'étend d'une antenne à l'autre et de la région stemmatique à la base des antennes.

— Ichtyol. On dit aussi Front de poisson, front de truite.

— Mamm. *Front large.* Nom donné à une espèce de phascolome dont la chair est fort estimée.

— Mar. Ordre de marche dans lequel sont rangés tous les vaisseaux d'une armée navale, en se relevant réciproquement. Être en ordre de front. Former une ligne de front.

— Ornith. Partie de la tête qui s'étend depuis le bec jusqu'au vertex.

— Perspect. Projection orthographique d'un objet sur le plan parallèle au tableau.

— *De front.* loc. adv. Par devant. Attaquer l'ennemi de front.

— Fig. Sans ménagement. Heurter de front les préjugés. Heurtant de *front* tout ce qui fait aujourd'hui l'admiration des hommes, je ne puis m'attendre qu'à un blâme universel. (J.-J. Rousseau.)

> Je sais ce que tu dis, et n'irai pas de *front*
> Faire un commandement qu'ils prendraient pour affront.
> (Corneille.)

— En face, sous les yeux. Dans ce palais on trouve de front un grand corps de logis flanqué de deux pavillons et de deux ailes. On trouve de front une avenue d'arbres, une avant-cour.

— En allant droit devant soi. Cette galerie est si étroite qu'on y peut à peine passer de front.

— Côte à côte. Un défilé où il ne peut passer que deux hommes de front. Cette rue est assez large pour que deux carrosses y puissent passer de front. Marcher trois de front. Ce bataillon avait dix hommes de front. Elle accoucha l'autre jour de deux gros enfants qui vinrent de *front*, les bras aux côtés. (Mme de Sévigné.) Je ne prétends point, comme Phaéton, mener de *front* les chevaux du Soleil, mais, comme l'hirondelle, régler ma carrière fugitive sur celle de l'astre du jour. (B. de S.-P.)

— Fig. *Faire marcher, mener deux affaires, deux intrigues de front.* S'occuper de deux affaires, de deux intrigues, en même temps. Faire marcher de *front* les intérêts personnels et l'intérêt général, c'est le chef-d'œuvre de la politique. (D'Escherny.)

— *A front découvert.* Ouvertement. Cette expression est plutôt du style soutenu que du style familier.

> Mais en ce siècle à la révolte ouvert,
> L'impiété marche à *front* découvert. (J.-B. Rouss.)

— *Front à front.* Face à face. Opposés front à front. Il faut avoir les reins bien fermes pour entreprendre de marcher *front à front* avec ces gens-là (les anciens). (Montaigne.)

FRONT (Saint-). Géogr. Comm. du cant. de Fay-le-Froid, arr. du Puy (Haute-Loire); 2,400 h.

FRONTAIL. s. m. V. FRONTEAU et FRONTAL.

* **FRONTAL, ALE.** adj. (radic. *front*). Qui a rapport ou qui appartient au front. Région frontale. La cime frontale. Nerf frontal. Os frontal. Bosse frontale. Suture frontale. Artère frontale. Muscles frontaux. Sinus frontaux. La céphalalgie *frontale* est un des symptômes des fièvres catarrhales et des maladies bilieuses. (Renaud.) L'éruption *frontale* est de nature dartreuse, et excite des démangeaisons plus ou moins vives. (Id.) Les bosses *frontales* sont plus prononcées chez les jeunes sujets que chez les personnes avancées en âge. (Jourd.) Les muscles *frontaux* contribuent puissamment à donner à la figure l'expression de la joie, de l'attention soutenue et de l'effroi. (Id.)

— Entom. Qui semble sortir du front.

— Helminth. *Segment frontal.* Une des pièces qui composent le segment céphalique des vers.

— Médec. Se dit des médicaments que l'on applique sur le front pour calmer les douleurs de tête. Médicaments frontaux.

— Ornith. Qui tient ou qui a rapport au front, comme les plumes qui le garnissent dans les oiseaux.

— Zool. Se dit de quelques animaux qui ont le front d'une autre couleur que le corps, ou remarquable par son mode de coloration, comme la coccinelle frontale, le faucon frontal, le psittacare frontal.

— FRONTAL. s. m. Cataplasme qu'on applique sur le front, pour guérir les maux de tête. Les frontaux ne figurent plus que dans les anciennes pharmacopées. Mettre un *frontal* pour apaiser un mal de tête. (Acad.)

— Instrument de torture, fait d'une corde à plusieurs nœuds, dont on serrait le front de la personne à laquelle on voulait arracher quelque aveu.

— Par extens. Le supplice lui-même.

— Anat. Os du front de l'homme, appelé aussi *coronal.* V. CRÂNE. || *Le vrai frontal.* Le muscle sourcilier.

— Antiq. Pièce qui, dans les anciens casques grecs, partait du front et s'étendait sur toute la longueur du nez qu'elle servait à garantir.

— Art vétér. Fronteau de cheval.

— Entom. Chacune des deux pièces assez régulières, ordinairement adossées et colorées, qu'on voit sur le milieu du front des myodaires.

— Métall. Marteau dont on se sert pour cingler les grosses loupes de fer.

— Techn. Outil dont les luthiers se servent pour faire des ornements à la partie antérieure des touches. Il y en a deux sortes : le *frontal*, et le *double frontal.*

— FRONTALES. s. f. pl. Entom. Section de l'ordre des hémiptères, comprenant ceux de ces insectes dont le bec, naissant de la partie antérieure et supérieure de la tête, semble sortir du front.

FRONTALIER. s. m. Propriétaire d'un terrain sur la frontière d'un État.

— Anc. cout. Nom qu'on donnait, en Languedoc et en Guyenne, aux habitants des frontières de France auxquels il était permis de transporter, par les Pyrénées, les marchandises, dont l'entrée ou la sortie était prohibée, en temps de guerre.

FRONTÉ, ÉE. adj. Qui a un grand front. Voyez les bustes des grands hommes; presque tous sont *frontés.* (Montaigne.)

* **FRONTEAU.** s. m. (rad. *front*). Bandeau qui se porte sur le front. Les religieuses portent des fronteaux de toile; les dames, et principalement les veuves, en portaient autrefois de velours noir.

— Sorte de bandeau que les juifs appliquent sur le front, et sur lequel ils écrivent le nom de Dieu, ou quelque passage de l'Écriture. Quand les juifs prient dans leurs synagogues, ils mettent le fronteau. Les pharisiens portaient des fronteaux où le nom de Dieu était écrit.

— Nom donné quelquefois au bourrelet qu'on place sur la tête des petits enfants.

— Partie de la têtière qui passe au-dessus des yeux du cheval. On dit aussi *frontal* et *frontail.*

— Morceau de drap noir dont on couvre le front d'un cheval, quand on l'enharnache de deuil. On dit aussi *frontal.*

— Anc. art milit. *Fronteau de mire.* Espèce de pinnule à travers laquelle on pointait le canon ou l'arbalète.

— Archit. Petit fronton qu'on met quelquefois au-dessus des petites portes ou fenêtres.

— Artill. Masse en métal qui porte un guidon et qu'on fixe en avant des tourillons.

— Chir. Bandage appelé aussi *frontal.* Lui composer un *fronteau* où il entre du sel, le sel est le symbole de la sagesse. (Molière.)

— Mar. Balustrade sculptée dont on couvre une face des barots de l'avant de la dunette et ceux du gaillard d'arrière, de même que celle de l'arrière du barot qui commence le gaillard d'avant. || *Fronteau de volée.* Petite saillie arrondie qu'on laisse sur la banquière du pont, immédiatement au-dessus de chaque sabord, pour recevoir la volée du canon et l'appuyer à la serre.

FRONTENAY. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Niort (Deux-Sèvres); 2,000 hab.

FRONTEVAL. s. m. Hort. Variété de tulipe rouge, rose et blanche.

FRONTICORNE. adj. 2 g. (ét. lat., *frons*, front; *cornu*, corne). Zool. Qui porte des cornes sur le front.

— Ichtyol. Qui porte, sur la partie antérieure de la tête, une véritable corne, comme la lamie fronticorne. || Qui a une protubérance en forme de corne, comme le nase fronticorne.

* **FRONTIÈRE.** s. f. (ét. bas-lat., *frontera*, fait de *frons*, parce que la frontière est comme le front opposé aux ennemis). Les limites, les confins d'un pays, en tant qu'ils le séparent d'un autre pays, d'un autre État. L'armée était sur la frontière. Passer la frontière. La frontière est bien garnie, bien défendue. Reculer les frontières d'un État. Des débris de leurs forts il couvre ses *frontières.* (Rac.) Personne n'apprit la mort de M. de Turenne, qu'il ne crût d'abord l'armée du roi taillée en pièces, nos *frontières* découvertes, et les ennemis prêts à pénétrer dans le cœur de l'État. (Mascaron.) Nos *frontières* reculées semblaient éloigner de nous la paix pour toujours. (Massill.) J'élargissais chaque jour nos *frontières.* (J.-B. Rousseau.) Nulle part on ne trouve plus de patriotisme que sur les *frontières.* (Thiers.) Une époque viendra enfin où les *frontières* disparaîtront. (V. Hugo.)

— *Reculer les frontières d'un pays.* Agrandir ce pays.

— *Ligne de frontière.* Ensemble des obstacles naturels ou artificiels qui forment la défense d'une frontière.

— Fig. Semblables à ces peuples qui, situés sur les frontières de deux empires, ont fait un mélange des langues et des mœurs de l'un et de l'autre, les Spartiates sont, pour ainsi dire, sur les *frontières* des vertus et des vices. (Barth.)

— Comm. Laine commune de Picardie.

— Géogr. *Frontières militaires.* V. CONFINS MILITAIRES.

— Hist. *Gardes des frontières.* Sorte de troupes affectées spécialement à la garde des limites d'un pays, pendant le moyen âge.

— FRONTIÈRE. adj. 2 g. Qui est limitrophe, qui est sur les limites d'un autre pays. Pays frontière. Ville frontière. Place frontière. Province *frontière.* (Acad.) Les places *frontières* ne furent pas cependant dégarnies. (Volt.) Il fortifia les places *frontières.* (Rayn.)

FRONTIGNAN. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Montpellier (Hérault), célèbre par son excellent vin muscat; 3,200 hab. Eaux minérales.

— FRONTIGNAN. s. m. Comm. Vin récolté près de Frontignan. Se verser un verre de frontignan. Boire du frontignan.

FRONTIN. Personnage de l'ancienne comédie, créé vers la fin du XVII^e siècle. C'était un valet audacieux, impudent, à la repartie prompte, qui dirigeait son maître dans ses plaisirs et dans ses affaires. Ce rôle a disparu de la scène française.

FRONTINUS ou **FRONTIN** (Sextus Julius). Écrivain militaire et jurisconsulte romain distingué, né l'an 70 de J.-C., et mort sous Trajan. Préteur urbain sous Vespasien, et consul, il précéda Agricola dans le gouvernement de la Bretagne, 75-78; sous Nerva, il fut nommé intendant des eaux en 97, et sous Trajan, augure.

FRONTIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *frons*, front; *rostrum*, bec). Entom. Dont le bec paraît naître du front. || FRONTIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, comprenant ceux qui sont munis d'un bec paraissant naître du front.

* **FRONTISPICE.** s. m. (étym. lat., *frontispicium*, fait de *frons*, front; *inspicere*, regarder). Archit. La face principale et la plus haute d'un grand bâtiment. Le frontispice d'un temple. Le frontispice de l'église de Saint-Pierre de Rome. Le frontispice du Louvre. Ornement supérieur qui couronne un édifice, une colonnade, etc. Beau frontispice. Vilain frontispice. Frontispice lourd. Frontispice écrasé. || Ce qui est placé devant l'entrée d'un édifice.

— Titre imprimé d'un livre placé à la première page, et entouré ou accompagné d'ornements ou de vignettes.

> De votre nom j'orne le *frontispice*
> Des derniers vers que ma muse a polis. (La Font.)

— Gravure que l'on place en regard du titre, et dont le sujet est analogue au but et à l'esprit de l'ouvrage.

— S'est dit simplement pour titre. Ce petit ouvrage a pris le nom de Remarques, et ne s'est point chargé du *frontispice* fastueux de Décisions. (Vaugelas.)

— Fig. Ces électeurs confiants et trompés demandaient le développement des principes de 89, inscrits au *frontispice* de la constitution. (Gambetta.)

— Syn. comp. FRONTISPICE, FAÇADE, FRONTON. On dit mieux *façade*, s'il s'agit de la totalité, et *fronton*, si l'on parle de la partie supérieure. *Frontispice* n'est plus guère en usage que dans le style soutenu; dans le langage de l'art, on le supplée par le mot *façade.*

FRONTJONCOUSSE. s. m. Économ. rur. Sorte de fromage.

FRONTO-CONCHIEN. adj. (pron. *fron-to-kon-ki-ein*). Anat. Qui appartient au front et à la conque.

— FRONTO-CONCHIEN. s. m. Un des muscles de l'oreille externe, qui va de l'os frontal à l'angle supérieur de l'oreille.

FRONTO-ETHMOÏDAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'os frontal et à l'ethmoïde.

— FRONTO-ETHMOÏDAL. s. m. Trou borgne ou épineux de l'os frontal.

FRONTO-INIAQUE. adj. Anat. Qui s'étend du front à la nuque.

FRONTO-LACRYMAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au front et au lacrymal.

— FRONTO-LACRYMAL. s. m. Un des os de la tête de la salamandre.

FRONTO-MENTONNIER, ÈRE. adj. Anat. Qui s'étend du front au menton.

* **FRONTON.** s. m. (dulat. *frons*, front). Archit. Ornement qui est fait ordinairement en triangle, et qui se met au haut de l'entrée du bâtiment, au-dessus des portes, des croisées, etc. Le fronton d'un temple. Le fronton de l'entrée du Louvre. Fronton orné de figures, de bas-reliefs. Fronton circulaire. Fronton à jour. Fronton à pans. Fronton brisé. Fronton double ou triple. Fronton entrecoupé. Fronton gothique. Fronton par enroulement. Fronton sans base. Fronton sans retour. Fronton surmonté. Fronton surbaissé. Claude Perrault inventa des machines avec lesquelles on transporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le *fronton* de ce majestueux édifice. (Volt.) Les taureaux étaient déjà amenés et les guirlandes apportées devant le *fronton* du temple. (G. Flaubert.)

— Charp. Pièce de bois avec ou sans moulure, qui couronne les lucarnes.

— Couvr. Toit élevé par le milieu. || *Garniture de fronton.* Tuiles moulurées qui ornent les rives d'un toit en pignon.

— Mar. Partie sculptée du couronnement d'un vaisseau, au-dessus de sa galerie; il porte la figure qui donne le nom au vaisseau, ou quelque autre attribut. On le nomme plus ordinairement *tableau* ou *miroir.*

FRONTON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Toulouse (Haute-Garonne); 2,400 hab.

FRONTON (M. Cornelius). Précepteur de Marc-Aurèle, né à Cirta, consul en 143, mort en 170, a laissé des ouvrages médiocres malgré sa grande réputation : *De Differentiis verborum;* des *Lettres* à de grands personnages, etc.

FRONTO-NASAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au nez et au front.

— FRONTO-NASAL. s. m. Un des muscles du nez, ainsi nommé parce qu'il descend du front aux bords supérieurs des cartilages du bout du nez.

FRONTONIE. s. f. (du lat. *frons*, feuillage). Zooph. Division du genre bursarie.

FRONTO-PARIÉTAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'os frontal et au pariétal. || *Suture fronto-pariétale.* Celle du frontal avec les deux pariétaux.

FRONTO-PTÉRYGOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des os de la tête de la grenouille.

FRONTO-SOURCILIER. adj. Anat. Se dit d'une portion du muscle orbitaire du cheval.

— FRONTO-SOURCILIER. s. m. Muscle sous-cutané, que l'on regarde comme une dépendance de l'orbiculaire.

FROQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Froquer. Se prend adjectiv. Qui porte un froc. Les ermites se vantant d'avoir reçu leur mission d'en haut, avaient négligé d'en demander la confirmation aux gens commis à cet office : ils étaient *froqués*, titrés et sanctifiés de leur autorité privée. (Mme de Villedieu.)

FROQUER. v. a. 1re conj. Fam. Habiller d'un froc, mettre au couvent.

FROQUEUR. s. m. (radic. *frot*). Anc. cout. Ouvrier qui réparait les chemins rompus.

FROSSAY. Géogr. Comm. du cant. de Saint-Père-en-Retz, arr. de Paimbœuf (Loire-Inf.); 3,000 hab.

FROSTIE. s. f. (de *Frost*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des rafflésiacées, établi pour des plantes parasites croissant sur les rameaux des adesmies arborescentes au Chili, et des bauhinies au Brésil.

FROT ou **FROU.** s. m. Anc. cout. Lieu en friche. || Chemin rompu.

FROTESKA. s. f. Sorte de danse polonaise. L'on ne pourrait, le soir, faire vis-à-vis à la reine Pomaré au bal Mabille pour une polka, mazurka ou *froteska.* (Th. Gaut.)

FROTIN. s. m. Arg. Billard.

FROTTADE. s. f. (rad. *frotter*). Coups, mauvais traitements. Il n'y en avait pas un qui ne prît avantage sur le ministre des *frottades* que nous lui donnions; c'était le mot du président de Bellièvre. (De Retz.)

* **FROTTAGE.** s. m. Action de frotter un appartement. Le frottage d'un plancher.

— Travail de celui qui frotte. Le prix du frottage.

— Techn. Savonnage qui se donne aux batistes et linons, pour commencer à les dégraisser, et achever d'en blanchir les lisières.

FROTTANT. part. prés. du v. Frotter. Qui frotte. Une personne frottant un parquet.

FROTTANT, ANTE. adj. Qui sert à frotter, qui frotte, qui subit un frottement. Il y a dans les frottements une différence produite par la nature des enduits, et cette différence varie en raison des substances *frottantes*. (Labes.) On atténuera les effets du frottement par le poli, ou bien en bouchant les pores, les creux des surfaces *frottantes*, avec des graisses, des huiles, de la cire, etc. (Teyssèdre.)

FROTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Frotter. S'empl. adjectiv. Membre frotté. Meubles frottés. Parquets frottés. Chaise frottée.

—Battu. Que le galant alors soit *frotté* d'importance. (Corneille.) Un autre dit: Nous avons été joliment téméraires; nous n'étions que sept mille hommes, nous en avons attaqué vingt six; aussi faut voir comme nous avons été *frottés*. (Mme de Sévigné.)

— Qui possède superficiellement. La folie *frottée* de bon sens est incurable et la plus dangereuse. (Boiste.) C'est une bête *frottée* d'esprit. (Mme Geoffrin.)

— Peint. Se dit d'une petite quantité de couleur appliquée sur celle qui fait le fond d'un tableau, de manière qu'on puisse la voir à travers. Le fond du paysage est à peine *frotté*. (Thoré.)

— FROTTÉ. s. m. Peint. Petite quantité de couleur, appliquée ou frottée sur la toile, de manière à laisser voir la couleur ou le fond sur lequel on travaille. L'architecture de la rotonde et les fonds où l'on remarque des musiciens, sont peints de rien avec de légers *frottés* qui donnent une extrême transparence aux demi-teintes. (Thoré.)

***FROTTÉE.** s. f. (radic. *frotter*). Pop. Pain beurré.

— *Frottée d'ail.* Croûte frottée d'ail.

— Pop. Coups que l'on donne à quelqu'un. Il a eu une bonne frottée.

* **FROTTEMENT.** s. m. Action de frotter; pression réciproque exercée par les corps se mouvant les uns sur les autres. Électriser un corps par le frottement Le frottement de l'essieu use le moyeu d'une roue. Empêcher, diminuer le frottement. Les chemins de fer n'ont pas d'autre propriété que celle de diminuer le *frottement* que les roues des chariots éprouvent sur les voies ordinaires. (Teyss.) Les *frottements* sont un des grands obstacles qui s'opposent à la perfection de la plupart des machines. (Id.) On ne doit jamais employer le sel que très sec et très finement pilé, afin qu'il soit facilement introduit par le *frottement* de la main dans l'intérieur du fromage. (Crud.)

— Fig. Contact, fréquentation. Le frottement du monde. Le frottement des idées, des passions. Les révolutions politiques occasionnent des *frottements* d'intérêts. (Boiste.) Le monde et ses *frottements* usent toutes les facultés (Suard.)

— Horl. *Ajuster à frottement, faire un frottement.* Ajuster des pièces les unes dans les autres avec un certain degré de pression.

— Pathol. Friction. Le *frottement* apaise la douleur, surtout celle qui dépend de l'excitation nerveuse; il fait cesser le spasme, suspend ou guérit les convulsions. (Renauld.) || *Bruit de frottement*. Bruit que l'on perçoit par l'auscultation, lorsque la surface de la plèvre est devenue rugueuse.

— Mécan. *Frottement de la première espèce* ou *frottement de glissement*. Celui d'un corps qui glisse simplement sur un autre. || *Frottement de la seconde espèce* ou *frottement de roulement*. Celui d'un corps qui tourne en roulant sur un autre. Il est beaucoup moindre que le premier.

***FROTTER.** v. a. 1re conj. (ét. bas-lat., *frictare*, fréquent. de *fricare*, frotter). Passer une chose sur une autre à plusieurs reprises, et en appuyant, en pressant. Frotter avec la main, avec les doigts. Frotter fort, frotter doucement, légèrement. Frotter la tête de quelqu'un. Se faire frotter après avoir joué à la paume, après avoir fait un exercice violent. Frotter les jambes d'un cheval. Frotter un métal avec de l'émeri pour le polir. Frotter deux pierres l'une contre l'autre.

— *Frotter un métal sur la pierre de touche.* Le passer sur cette pierre en appuyant, pour s'assurer de son degré de pureté.

— Fig. *Frotter son nez.* Se mêler de choses qui ne regardent pas. Viens, viens *frotter* ton nez auprès de ma colère. (Molière.)

— Oindre, enduire en frottant. Frotter le bras avec du baume, avec de l'huile. Frotter l'archet avec de la colophane. Quelques personnes *frottent* d'huile ou de beurre fondu les fromages qui sont affinés. (Crud.) Il *frotta* de sang les naseaux des chevaux pour les ranimer. (G. Flaubert.)

— Frotter avec de la cire ou avec quelque autre chose semblable, pour faire reluire. Frotter des chaises. Frotter le parquet d'un appartement. Frotter un appartement.

— Absol. Frotter des parquets, des planchers Ce domestique sait frotter.

— Nettoyer avec un frottoir.

— Fig. Se dit du résultat de nos relations avec les autres hommes. Tout ce qui est or ne reluit pas, il faut que les choses politiques *frottent* certains hommes pour faire briller leur mérite. (Boiste.)

— Fig. et fam. Battre, frapper, maltraiter On l'a frotté comme il faut, frotté d'importance. On a bien frotté les ennemis dans cette rencontre. Quoique d'humeur endurante, il fut tenté plus d'une fois de leur *frotter* les épaules avec son bâton de cornouiller. (J. Sandeau.)

— On dit dans un sens analogue : *Frotter les oreilles à quelqu'un.* Je me charge de lui frotter les oreilles Jour de Dieu! je saurai vous *frotter* les oreilles. (Mol.)

— Prov. *Un mulet frotte l'autre.* Se dit de gens sans valeur qui se vantent l'un l'autre. On dit dans le même sens : *L'âne frotte l'âne.*

— Mar. *Frotter la toile à voile.* Y faire des plis distincts.

—Peint. Appliquer une légère couche de peinture sur celle qui fait le fond du tableau, de manière qu'on puisse voir celle-ci à travers.

— Techn. Oter avec un morceau de drap les parcelles d'or que le couteau n'a pu faire tomber des livrets. || Donner la dernière façon à une forme avec un frottoir de peau de chien de mer. || *Frotter des caractères.* Les passer sur le grès pour enlever les bavures qui s'y trouvent.

— FROTTER. v. n. Se dit d'une chose qui passe, qui glisse sur une autre ou contre une autre, en exerçant quelque pression. Une des roues frottait contre la caisse de la voiture.

— SE FROTTER. v. pron. Se passer à plusieurs reprises quelque chose sur une partie du corps en pressant. Se frotter les yeux Se frotter avec la main. Se frotter en quelque partie du corps.

— Fig. *Se frotter les yeux.* Éprouver beaucoup d'étonnement, de surprise. Villeroy arriva à Marly, où tout le monde se *frotta* les yeux en le voyant et ne pouvait se persuader que ce fût lui. (Saint-Simon.)

— *Se frotter les mains.* Éprouver une grande joie. Et vous, monsieur Rigaudin, vous *frottez*-vous toujours les mains quand on se querelle? (Picard.)

— *Se frotter contre quelqu'un, contre quelque chose.* Presser contre quelqu'un, contre quelque chose une partie du corps qui démange. Se frotter contre un arbre. Se frotter l'un contre l'autre.

— Fig. et fam. *Se frotter à quelqu'un.* Avoir commerce, communication avec quelqu'un. Il fait bon se frotter aux savants, on apprend toujours quelque chose. Ne vous frottez pas à ces gens-là, ils pourraient vous corrompre. Vous vous êtes encore perfectionné en vous *frottant* à M. de Nevers. (Mme de Sévigné.) Rien n'est plus facile que de vivre dans Athènes sans se *frotter* aux naturels du pays. (E. About.) Ça expliquait pourquoi il aimait tant à se *frotter* aux blanchisseuses, des filles pas bégueules. (É. Zola.)

— S'attaquer à quelqu'un, le provoquer, le défier. Je ne vous conseille pas de vous frotter à lui. C'est un homme auquel il est dangereux de se frotter. Ne vous frottez pas à lui, il est plus fort, plus adroit que vous. Si vous vous frottez à lui, vous vous en repentirez. Il est instruit à la perfection. L'évêque n'a qu'à s'y *frotter*. (Mme de Sévigné.)

— On dit à quelqu'un que l'on veut dissuader de faire une chose dangereuse pour lui : Ne vous y frottez pas. Je ne vous conseille pas de vous y frotter.

— Fig. Modifier sa manière de voir, de penser, de sentir, par suite de la discussion ou de ses relations avec les autres hommes. Il faut que les êtres pensants se *frottent* les uns contre les autres pour faire jaillir la lumière (Volt.) Il avait reçu quelque instruction, s'était *frotté* aux idées nouvelles. (J. Sandeau.)

— *Se frotter au pilier.* Prendre les mauvaises habitudes de ceux que l'on fréquente.

— S'oindre, s'enduire. Les athlètes se frottaient d'huile avant de lutter.

— Fig. Prendre une connaissance superficielle de quelque chose. Les gens qui se frottent d'érudition.

— Se racler la peau contre quelque chose, en parlant des animaux.

— Se frotter mutuellement. Ils se frottaient. Ils se frottaient l'un l'autre. Les ânes se frottent.

— Se battre, se maltraiter. Ils se frottent chaque fois qu'ils se rencontrent.

— Être, devoir, pouvoir être frotté. Le verre se frotte avec de la peau.

— Loc. prov. *Qui s'y frotte s'y pique.* Cet homme ne se laisse pas attaquer impunément.

— FROTTER. s. m. Action de frotter, frottement. On peut apprendre par conférences, avec les honnêtes et habiles hommes, frottant et limant notre cervelle contre la leur, comme le fer qui s'éclaircit, se nettoie et embellit par le *frotter*. (Charron.)

FROTTERIE. s. f. Techn. Action de frotter les caractères d'imprimerie sur un grès, pour que les plans des deux côtés soient parfaitement parallèles entre eux.

* **FROTTEUR, EUSE.** s. (rad. *frotter*). Celui, celle qui va de maison en maison, soit pour mettre en couleur les parquets ou les carreaux des appartements, soit pour les cirer et les entretenir dans un état de propreté.

— FROTTEUSE. s. f. Ouvrière qui frotte les caractères d'imprimerie sur le grès.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **FROTTIS.** s. m. (pr. *fro-ti*; rad. *frotter*). Peint. Action d'étendre une couleur transparente pour imiter certaines nuances de la nature. Faire des frottis. Voyez tout ce terrain à peine recouvert d'une huile transparente et mordorée, tout ce terrain gâché d'un barbotage rapide, effleuré d'un *frottis* léger. (De Gonc.)

* **FROTTOIR.** s. m. Linge dont on se sert pour se frotter la tête et le corps. Un frottoir de toile. Chauffer un frottoir.

— Linge dont les barbiers se servent pour essuyer leur rasoir en faisant la barbe.

— Mar. Outil qui sert à aplatir les coutures des voiles.

— Peint. Espèce de glacis.

— Phys. Chacun des coussins entre lesquels on fait tourner le plateau de verre d'une machine électrique.

— Techn. Brosse pour frotter le plancher des appartements. || Outil dont les relieurs se servent pour frotter le dos des livres, afin que la peau soit bien unie. || Morceau de linge ou de drap avec lequel les batteurs d'or enlèvent les parcelles échappées au couteau. || Petit coussin couvert de velours d'un côté et de drap de l'autre, qui sert à donner le lustre aux chapeaux. || Coffret de bois dans lequel on met les épingles pour les faire sécher. || Tissu de crin pour frotter les cordes à boyau, afin de les débarrasser des graisses ou autres matières qui n'en ont point été enlevées dans les opérations précédentes. || Planche taillée en pointe de diamant sur laquelle on passe le chanvre pour le frotter et le polir. || Petite plaque sur laquelle on frotte les allumettes amorphes.

FROTTON. s. m. (rad. *frotter*). Techn. Espèce de brosse dont les cartiers se servent pour savonner les cartes avant de les lisser. || Tampon chargé de la couleur qu'on veut imprimer et qu'on passe sur une plaque de cuivre découpée à jour dans la forme des figures.

FROTTURE. s. f. (radic. *frotter*). Eaux et for. Couche de bois mort qui se forme sur un point meurtri de l'arbre et se recouvre d'écorce.

FROU. s. m. Anc. cout. Lieu public appartenant à une communauté, à une ville ou à un bourg.

FROUARD. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Nancy (Meurthe-et-Moselle); 3,400 h.

FROUÉE. s. f. Sifflement de l'oiseleur qui froue.

FROUEMENT. s. m. Chass. Action de frouer; résultat de cette action.

* **FROUER.** v. n. 1re conj. (onomatopée tirée du cri de la chouette). Chass. Contrefaire le cri de la chouette, du geai, de la pie, du merle, de la grive, ou de différents petits oiseaux, pour les engager à s'approcher des pièges qu'on leur tend.

* **FROU-FROU.** s. m. Onomatopée dont on se sert pour exprimer le froissement des feuilles, des vêtements. La soie, le taffetas font des frou-frous. Le *frou-frou* des embrassades de Mme Mauperin et de Mme Davarande était à peine fini. (De Goncourt.) Les *frou-frous* de leurs jupes amidonnées passaient comme un coup de vent. (É. Zola.)

— Loc prov. et pop. *Faire frou-frou.* Étaler un grand luxe.

— Arg. Passe-partout. Fausse clef.

— Mus. Bruit que font les instruments à cordes quand on les pince avec les doigts.

— Ornith. Nom vulgaire des oiseaux-mouches.

FROUFROUTER. v. n. 1re conj. Faire frou-frou, en parlant d'une étoffe qui fait un léger bruit en se froissant.

FROUSSE. s. f. Arg. Peur.

FROWARD. Géogr. Cap à l'extrémité S. de l'Amérique méridionale, sur le détroit de Magellan, par 53° 53' 43" lat. S. et 73° 38' 39" long. O.

FRUCTESCENCE. s. f. (rad. *fructescent*). Époque de l'année à laquelle la plupart des semences mûrissent. Peu usité.

FRUCTESCENT, ENTE. adj. (du lat. *fructus*, fruit). Didact. Qui se couvre de fruits.

FRUCTÉSÉE. (du lat. *fructus*, fruit). Myth. rom. Déesse qu'on invoquait pour la conservation des biens de la terre et des fruits. On dit aussi *Fructérie, Frugérie, Fruteca.*

FRUCTICES. s. m. pl. Arbrisseaux. (Rabelais.)

* **FRUCTIDOR.** s. m. (du lat. *fructus*, fruit). Chron. Douzième mois du calendrier républicain en France, du 18 août au 16 septembre. Les jours complémentaires remplissaient l'intervalle qui séparait le 16 septembre du 22 du même mois.

—Hist. *Dix-huit fructidor* (4 septembre 1797). Coup d'État exécuté par la majorité du Directoire de la République française contre les partis qui lui étaient hostiles. Le conseil des Anciens et le conseil des Cinq-Cents furent occupés par la force armée. On prononça un décret de déportation contre deux directeurs, Barthélemy et Carnot, 53 députés, plusieurs journalistes, des prêtres, etc.; les élections d'environ 50 départements furent cassées. Merlin de Douai et François de Neufchâteau remplacèrent les deux directeurs proscrits.

— *Faire un dix-huit fructidor.* Épurer violemment, illégalement, le corps représentatif et la presse, comme on le fit au 18 fructidor.

FRUCTIDORISÉ, ÉE. part. pass. du v. Fructidoriser. S'empl. adjectiv. Qui a été éliminé par le 18 fructidor. Le parti fructidorisé.

— Substantiv. Un fructidorisé.

FRUCTIDORISER. v. a. 1re conj. Frapper du coup d'État du 18 fructidor, ou de tout autre semblable. Fructidoriser une assemblée.

FRUCTIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *fructus*, fruit; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des fruits. Les plantes à fleurs mâles ne peuvent être fructifères.

— *Membrane, organe, surface, tubercule fructifère.* Parties qui, dans les cryptogames, portent les corps reproducteurs. || *Plantes fructifères.* Individus femelles ou qui peuvent porter des fruits.

FRUCTIFIANT. part. prés. du v. Fructifier.

FRUCTIFIANT, ANTE. adj. Qui peut fructifier, qui est susceptible de fructifier. Des arbres fructifiants. Des plantes fructifiantes.

FRUCTIFICATEUR, TRICE. adj. (rad. *fructification*). Qui fait fructifier. Éléments fructificateurs.

* **FRUCTIFICATION.** s. f. (pr. *fruk-ti-fi-ka-cion*; rad. *fructifier*). Bot. Ensemble des phénomènes qui produisent et accompagnent la formation du fruit, depuis le premier moment de son apparition jusqu'à sa maturité. Quand la fructification s'opère. L'époque de la fructification. Fructification lente, précoce. Les pois sont à présent en pleine *fructification*. (J.-J. Rousseau.)

— Fonction par laquelle une plante produit des fruits.

— L'ensemble des fruits eux-mêmes que porte un végétal quelconque.

—Disposition et ensemble des parties dont la réunion forme le fruit. Les parties, les organes de la fructification. L'appareil de la *fructification* du pois est, en diverses proportions, le même dans toute cette famille. (J.-J. Rouss.)

— Ensemble des organes de la reproduction dans les plantes, et surtout dans les cryptogames. La fructification des fougères. La fructification des algues.

— Temps où la fructification a lieu. La fructification est arrivée.

— Art de faire produire la terre. Compagnie de fructification.

— Fig. Résultat, effet.

* **FRUCTIFIER.** v. n. 1re conj. (étym. lat., *fructus*, fruit; *fieri*, être fait). Ce verbe prend deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Je fructifie, nous fructifions. Je fructifiais, nous fructifiions. Que nous fructifions, que vous fructifiiez.* Rapporter du fruit. Quand les terres sont bien fumées, elles en fructifient davantage. L'Europe, jadis sauvage, voit aujourd'hui dans les plaines *fructifier* les végétaux précieux des deux mondes. (Virey.)

— Fig. Produire un effet, un résultat avantageux. Dieu a béni leur travail et l'a fait fructifier. Faire fructifier la parole de Dieu. Les bons exemples fructifient. Vos avis, vos leçons ont bien fructifié. Vous verrez tous les ans *fructifier* vos vers. (Boil.) Une sainte éducation fit *fructifier* dès son enfance ces premières semences de piété. (Fléch.) Quelques revers répandus dans le champ de la vie en font *fructifier* le bonheur. (S. Dub.)

— Produire du bénéfice. Cette somme a fructifié.

— Fig. *Faire fructifier la vigne du Seigneur.* Opérer des conversions.

— Bot. Produire son fruit, être en fructification. La manière dont un végétal fructifie. Cette plante ne fructifie qu'à telle époque.

> Il faut connaître encor comment l'arbre prend vie,
> Comment il se nourrit, comment il *fructifie*.
> (PERRAULT.)

FRUCTIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *fructus*, fruit; *flos*, fleur). Bot. Dont la fleur surmonte le fruit. || FRUCTIFLORES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant celles qui ont les étamines sur le pistil.

FRUCTIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *fructus*, fruit; *forma*, forme). Bot. Qui a la forme ou l'apparence d'un fruit. Le pédoncule de l'acajou, l'enveloppe hérissée du châtaignier, le réceptacle commun des graines du fraisier, etc., sont fructiformes.

FRUCTIGÈNE. adj. 2 g. (étym. lat., *fructus*, fruit; gr. γένος, origine). Bot. Qui naît et croît sur les fruits, comme la pezize fructigène, l'acrospore fructigène.

FRUCTILÈGE. adj. 2 g. Syn. de FRUGILÈGE.

FRUCTISTE. s. m. (ét. lat., *fructus*, fruit). Didact. Botaniste qui classe les plantes d'après la considération du fruit, c'est-à-dire du péricarpe, de la graine ou du réceptacle.

FRUCTUAIRE. adj. 2 g. (du lat. *fructus*, fruit). Bot. Qui appartient ou qui est relatif au fruit

— FRUCTUAIRE. s. m. Antiq. rom. Usufruitier.

* **FRUCTUEUSEMENT.** adv. (radic. *fructueux*). Avec fruit, utilement. Les missionnaires ont travaillé fructueusement en ce pays. Vous avez travaillé fructueusement à rétablir le bon goût.

* **FRUCTUEUX, EUSE.** adj. (du lat. *fructus*, fruit). Qui produit beaucoup de fruits. En prose, on emploie rarement ce mot dans son acception propre; les poètes, au contraire, en font un fréquent usage en ce sens. Rameaux fructueux. Verger fructueux. Les jardins sont ornés de tiges *fructueuses*. (Rosset.)

> Les [illegible] comme la pierre,
> Qui, [illegible],
> [illegible] des rameaux *fructueux*.
> (Boileau.)

> En [illegible] *fructueux*,
> D'autres [illegible] l'écorce avec ses noeuds. (Rousset.)

— Fig. Utile, profitable, lucratif. Un emploi fructueux. Une charge fructueuse. Toutes les saisons *fructueuses* pour les chrétiens. (Boss.) La collecte n'était pas très avancée; mais on pouvait espérer qu'elle serait *fructueuse*. (E. Renan.)

FRUCTUEUX. Il y a eu deux saints de ce nom; l'un évêque de Tarragone, en Espagne, martyrisé en 259, et l'autre, archevêque de Braga, en Portugal, fondateur de plusieurs monastères, mort en 665.

FRUCTULE. s. m. (dimin. du lat. *fructus*, fruit). Bot. Chacun des fruits particuliers qui concourent à la formation d'un fruit composé.

FRUCTUOSITÉ. s. f. (rad. *fructueux*). S'est dit pour Fécondité. || Abondance de fruits.

***FRUGAL, ALE** adj. (du lat. *frugalis*; de *frux*, fruit, moisson). Qui se contente de peu pour sa nourriture, qui vit de choses communes. Être très frugal. Charles XII était *frugal*, vigilant, laborieux. (Volt.)

— Vie *frugale*. Manière de vivre dans laquelle on se contente des mets les plus communs. Mener une vie frugale.

— *Repas frugal, table frugale.* Repas, table où l'on ne sert que des mets simples et communs, et que ce qu'il en faut pour se nourrir. Une table propre et frugale. Asseyez-vous, je vous prie, respectable étranger, et prenez part avec nous à ce repas *frugal*. (B. de St-P.)

— Se dit des mœurs. Mœurs pures et frugales.

— Cet adjectif n'a point de pluriel masculin, suivant plusieurs grammairiens; mais d'autres disent *frugals* ou *frugaux*. Cette dernière forme est préférable.

— Syn. comp. FRUGAL, SOBRE, TEMPÉRANT. L'homme *sobre* se contente de ce que le besoin exige; l'homme *frugal* ne se nourrit que de mets simples et communs; l'homme *tempérant* évite non seulement les excès de table, mais encore tous les excès.

***FRUGALEMENT.** adv. (rad. *frugal*). Avec frugalité. Vivre frugalement. Se nourrir frugalement. Manger frugalement. On comprit donc qu'un champ fertile et bien cultivé est le vrai trésor d'une famille assez sage pour vouloir vivre *frugalement* comme ses pères ont vécu. (Fén.)

***FRUGALITÉ.** s. f. (radic. *frugal*). Vertu qui consiste à se contenter de peu pour sa nourriture, et de choses très communes. Aimer la frugalité. Vivre avec frugalité. Grande frugalité. Frugalité extrême. La frugalité rend le corps plus sain et plus robuste. La frugalité de ces pasteurs illustres. Dans le commencement de leur histoire, les Romains étonnent par les excès mêmes de leur *frugalité*. (St-Prosper.) La *frugalité* est un des indices de la civilisation. (Id.)

— Qualité de ce qui est frugal. La frugalité d'un repas. Charles XII réduisit sa table à la *frugalité* la plus grande. (Volt.)

— Simplicité de mœurs et de vie. Phocion s'acquit le titre d'homme de bien par la *frugalité* de sa vie. (Encycl.) La *frugalité* est un ménagement du plaisir. (Dacier.)

FRUGARDITE. s. f. Minér. Idocrase magnésienne trouvée à Frugard (Finlande).

FRUGES. s. m. pl. Arg. Argent que les commis, dans les magasins de nouveautés, prélèvent sur la recette.

FRUGES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montreuil (Pas-de-Calais); 3,000 hab.

FRUGIFÈRE. adj. 2 g. (du lat. *frux*, fruit; *fero*, je porte). Didact. Qui porte des fruits.

FRUGILÈGE. adj. 2 g. (du lat. *frux*, production de la terre; *lego*, je cueille). Ornith. Se dit du freux, espèce de corbeau vivant de grains qu'il va chercher en terre.

***FRUGIVORE.** adj. 2 g. (du lat. *frux*, production de la terre; *voro*, je dévore). Zool. Qui se nourrit de fruits, de végétaux. Les animaux frugivores. Il n'existe pas d'animal exclusivement *frugivore*. (Nyst.)

— Se dit quelquefois des choses. Les Anciens ont attribué une vie *frugivore*, qui est aussi celle des singes, aux premiers humains. (Virey.) La vie *frugivore* est toujours tempérée; elle n'excite ni les bouillonnements des passions, ni cette colère guerrière qui anime les races du Nord, gorgées de chairs sanglantes, enivrées de boissons spiritueuses. (Id.)

— FRUGIVORE. s. m. Animal qui se nourrit de fruits. La nature fournit aux *frugivores* une nourriture qu'ils se procurent facilement. (Diderot.)

— FRUGIVORES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des sylvains ou passereaux, comprenant des oiseaux qui se nourrissent de fruits; tels sont les musophages et les touracos.

FRUGONI (Charles-Innocent). Poète italien, né à Gênes, 1692-1768. Moine malgré lui, jusqu'au moment où Clément XII le releva de ses vœux, il professa les belles lettres dans différentes villes, 1716-1724. Restaurateur de la poésie lyrique au XVIII[e] siècle, il a laissé des sonnets, des odes, des drames, etc.

***FRUIT.** s. m. (pron. *frui*; du latin *fructus*, même signific.). Bot. Corps résultant des ovules transformés en graine par la fécondation des carpelles qui contiennent ces ovules, les contiennent et les nourrissent, et de tous les organes de la fleur qui, par leur adhérence avec les carpelles, semblent plus ou moins former partie intégrante de l'appareil entier. La semence

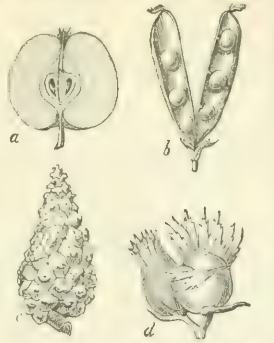

Fruits : *a*, pomme [illegible]; *b*, [illegible] le pois [illegible]; *c*, [illegible]; *d*, [illegible]-et.et.

n'est considérée comme fruit que quand elle est seule et nue; quand elle ne l'est pas, elle ne fait que partie du fruit. Le fruit est *simple* quand il provient d'un seul ovaire fécondé; *multiple* quand il provient de plusieurs ovaires placés dans une même fleur; *sec* quand le péricarpe est complètement lignifié; *charnu* quand le péricarpe est gorgé de sucs et pulpeux; *déhiscent* ou *capsulaire* quand il s'ouvre à la maturité; *indéhiscent* quand il demeure fermé; *composé* quand il provient d'une inflorescence ou de plusieurs fleurs très rapprochées. L'enveloppe d'un fruit. Les fruits d'un grand nombre de plantes servent à la nourriture des hommes ou à celle des animaux. Le fruit de la balsamine. Le fruit du noyer, du chêne, de l'orme, du frêne. La citrouille est le fruit d'une plante herbacée. Les ramiers se nourrissent de *fruits* sauvages, de glands, de faînes et de grains de toute espèce. (Buff.) Plus un arbre est âgé, plus il produit de *fruit* ou de graine. (Id.) Les roussettes sont des animaux carnassiers, voraces et qui mangent de tout, car lorsque la chair ou le poisson leur manquent, elles se nourrissent de végétaux ou de *fruits* de toute espèce. (Id.) Le lieu où une espèce de plante donne le plus beau *fruit* détermine son genre principal. (B. de St-P.) Le *fruit* est le caractère principal de la plante. (Id.) Jean-Jacques m'a fait observer au bas des feuilles de tous les *fruits* à noyaux deux petits tubercules qui les caractérisent. (Id.)

— Ce mot a, dans la botanique, un sens beaucoup plus étendu que dans l'usage ordinaire. Dans les arbres, et même dans d'autres plantes, toutes les semences ou leurs enveloppes bonnes à manger portent en général le nom de *fruit*. Mais en botanique, ce même nom s'applique plus généralement encore à tout ce qui résulte, après la fleur, de la fécondation du germe. Ainsi le fruit n'est proprement autre chose que l'ovaire fécondé, et cela, soit qu'il se mange ou ne se mange pas, soit que la semence soit déjà mûre ou qu'elle ne le soit pas encore.

— Dans le langage vulgaire, il se dit des fruits charnus ou pulpeux, susceptibles d'être mangés, et qui viennent la plupart sur des arbres ou sur des arbrisseaux, tels que les poires, les pommes, les prunes, etc. Arbre à fruit. Fruit nouveau. Fruit noué. Fruit cassant. Fruit fondant. Fruit vert. Fruit mûr. Fruit précoce. Fruit tardif. Fruit à couteau. Fruit à pépins. Fruit à noyau. [illegible]. Fruit gâté. Fruit pourri. Cet arbre porte, rapporte de beau fruit. Cueillir du fruit. On connaît l'arbre par le fruit. [illegible] de fruits. Fruit de l'arrière-saison. Manger du fruit. Aimer le fruit. Conserver des fruits. Fruits secs. Fruits à l'eau-de-vie. On apporta dans des corbeilles tous les *fruits* que le printemps promet, et que l'automne répand sur la terre. (Fén.) Les *fruits* [illegible] les travaux des laboureurs. (Id.) [illegible] le *fruit* [illegible]. Voilà le gouvernement [illegible]. (Id.) C'est par la greffe qu'on [illegible] adoucir l'amertume et l'âpreté des *fruits* qui viennent dans les forêts. (Id.) Comment avez-vous le cœur de mêler avec leurs doux *fruits* des ossements sur vos tables, et de manger avec le lait le sang des bêtes qui vous le donnent? (J.-J. Rouss.) On ne vit en ce pays que de *fruit* ou de lait, rarement de viande. (Buff.) Les *fruits* fondants et sucrés, comme les prunes, les abricots et les pêches, viennent vers la fin de cette saison ardente, afin de rafraîchir doucement notre sang, dont les humeurs s'alcalisent. (Id.)

> Du printemps [illegible] les *fruits* [illegible],
> Partout les *fruits* naissants ont pris l'éclat des fleurs.
> (Millevoye.)

— *Fruits d'été, fruits d'automne, fruits d'hiver.* Les fruits qui se mangent en été, en automne, en hiver. || *Fruits de garde.* Ceux que l'on conserve pour les manger plus tard. || *Fruits légumiers.* [illegible] à l'aubergine, au piment, à la tomate, aux melons, courges, citrouilles, concombres, à l'ananas et aux fraisiers. || *Fruits d'or.* Les fruits jaunes, [illegible]. || *Fruits pain.* Variété de pomme de terre; on donne le même nom à l'arbre à pain [illegible], dont le fruit a le goût du pain. || *Fruit à pain.* Fruit du jaquier [illegible]. || *Les petits fruits.* Fruits qu'on sert mélangés par quatre; par exemple, fraises, framboises, cerises et groseilles. || *Fruits rouges.* Les petits fruits de cette couleur qui viennent au printemps et en été, comme fraises, framboises, cerises, groseilles, etc. Les *fruits* rouges et rafraîchissants, comme les fraises et les cerises, paraissent au commencement de l'été, saison où notre sang, dont ils [illegible]. (Bern. de St-P.) || *Fruits de saison.* Ceux [illegible] la saison où on est. || *Fruits sauvages* ou *des forêts.* Les glands, les faînes, les châtaignes, etc. Les anciens habitants de cette contrée voyaient renaître tous les ans les *fruits* sauvages du chêne, et se reposaient sur la nature d'une reproduction qui assurait leur subsistance. (Buff.) || *Fruits secs.* Fruits qu'on fait sécher pour les conserver.

— Fig. *Fruits secs.* Se dit des élèves de l'École polytechnique, de l'École normale et des autres écoles du gouvernement, qui ne satisfont pas aux examens de sortie.

— Par extens. On applique ce nom à tous ceux qui, faute de capacité, échouent dans une carrière. L'enfant naît un fatalement, et quand il prend deux âmes par le désaccord des parents, il meurt, ou il reste *fruit* sec. (Michelet.) Note bien qu'il est un des *fruits* secs de son temps : juge d'après lui! (E. About.)

— Par extens. Le dessert, tout ce qu'on sert au dernier service de table après les viandes et les entremets. Servir le fruit. On en est au fruit. Le fruit était beau. Il se lève avant le *fruit*, et prend congé de la compagnie. (La Bruy.) Dans ce sens, il n'a point de pluriel. || *Fruit monté.* Fruit décoré avec des cristaux, des figures de sucre ou de porcelaine posées sur un ou plusieurs plateaux.

— *Fruit défendu.* Celui qu'Ève mangea et fit manger à Adam.

— Fig. et fam. Tout ce à quoi on ne peut, on ne doit pas toucher ou atteindre. On a du penchant pour le fruit défendu. L'arbre de la science porte encore le *fruit* défendu. (De Lévis.)

— Loc. prov. *Sentir son fruit.* Se dit d'une personne en qui tout rappelle son origine. || *C'est du fruit nouveau de vous voir.* Se dit quand on reçoit la visite d'une personne qu'on n'avait pas vue depuis longtemps. || *Bon fruit vient de bonne semence.* || *Il n'y a si dur fruit et acerbe qui ne mûrisse.* Le *fruit* [illegible] *bonne vie grand honneur.*

— Au pluriel, Tout ce que la terre produit pour la nourriture des hommes et des animaux. Les grains, les herbes, les légumes, sont des fruits. On fait des prières à Dieu pour la conservation des fruits de la terre, des fruits qui sont sur la terre. La terre ne produisait point de *fruits*. (Fléch.) Il consume en peu de temps les *fruits* d'une année. (Id.) Après avoir recueilli les *fruits* de la terre, ces peuples se rassemblaient [illegible] aux transports qu'inspire l'abondance. (Barth.)

> [illegible]
> [illegible]
> (Lamartine.)

— Par extens. Tous les produits qui servent à la nourriture de l'homme. Les fruits de la chasse. Les fruits de la pêche. Les fruits des troupeaux.

— Fig. Trouvera-t-on beaucoup de bons chrétiens, si, comme le dit Jésus-Christ, on les reconnaît à leurs *fruits*? (Boiste.) La mort, ennemie des *fruits* [illegible], les a ravagés dans la fleur. (Bossuet.) C'est la seule racine qui porte des *fruits* d'immortalité. (Mass.) Un beau naturel néglige ne porte jamais de *fruits* mûrs. (Vauven.)

— Par extens. L'enfant qu'une femme porte dans ses flancs ou qu'elle vient de mettre au monde. Une femme doit avoir soin de son fruit, le conserver son fruit. Dès qu'une femme s'est délivrée de son fruit. On en a donné à une femme qui fait périr son fruit, qui détruit, qui défait son fruit. La femme prend quelquefois le suc d'une espèce de rue pour détruire son *fruit* trop hâtif. (Chateaub.) Il n'a pas de pluriel en ce sens.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> (De Saint-Ange.)

— Dans le style élevé, Se dit des enfants déjà nés. Il est le seul fruit de leur union. Le fruit d'un amour illégitime. Les fruits de cet hymen. Je vis moi-même alors ce *fruit* de leurs amours. (Rac.) Enghien, de son hymen le seul et digne *fruit*. (Boil.) Je fus le triste *fruit* de ce retour; dix mois après je naquis infirme et malade. (J.-J. Rouss.)

> [illegible] ce *fruit* de sa vieillesse,
> [illegible]
> (Boiste.)

— Se dit aussi des petits des animaux. La mère y couve les précieux *fruits* de ses amours, retenus encore dans leur faible prison. (Girodet-Trioson.)

> Regardez la génisse, [illegible],
> [illegible] le *fruit* de ses amours [illegible]

[illegible]
[illegible]

— Se dit de ce qui provient d'une union quelconque.

> [illegible]
> [illegible]
> (De Belloy.)

— Se dit aussi des ouvrages d'esprit. Allez, partez, mes vers, dernier *fruit* de ma veine. (Boileau.)

— *Fig.* Utilité, profit, avantage qu'on retire de quelque chose. Ne retirer aucun fruit d'une affaire. Je n'en ai point encore recueilli le fruit. J'en ai perdu tout le fruit. Il en revient un grand fruit. Beaucoup de peine et peu de fruit. Le fruit de ses travaux, de ses veilles. Cet écolier a tiré en peu de temps un grand fruit de ses études. Tirer quelque fruit de ses connaissances. Ayant été sauvée d'autre façon, elle eût joui du *fruit* d'une clémence vulgaire. (Malherbe.) [illegible] *fruit*. [illegible] ces honneurs par des voies criminelles; l'injustice fait qu'on en retient tout le *fruit* qui [illegible]. Croyez-moi, vertueuse Julie, défiez-vous d'un zèle sans *fruit* et sans nécessité. (J.-J. Rouss.) Ce que vous admirez, c'est une aisance lentement et honorablement gagnée, les *fruits* de la sagesse et de l'économie. (Michelet.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (Racine.)

— *Les fruits d'un travail, d'une industrie*, etc. Les profits, les bénéfices que rapporte un travail, une industrie.

— Effet, résultat d'une cause, soit bonne, soit mauvaise. C'est un fruit de votre piété. C'est un fruit de vos soins. Les infirmités sont le fruit de la guerre. La tranquillité d'esprit est un fruit de la bonne conscience. La honte et le repentir sont les fruits ordinaires des mauvaises actions. Les grandes découvertes sont le fruit d'une longue application. Ces mesures imprudentes ne tardèrent pas à porter leur fruit. De leur vieille amitié c'est la l'indigne *fruit*. (Corn.) Voici de ton amour le détestable *fruit*. (Rac.) L'ambition est le triste *fruit* de l'aveuglement où jette l'adulation. (Massillon.) L'ordre et l'utilité publique ne peuvent être le *fruit* du crime. (Id.) Les *fruits* de la bataille d'Almanza furent amers. (Thomas.) Il nous suffira de constater que, par ses empiétements matériels et politiques, la Russie a compromis l'existence de l'empire ottoman et de l'équilibre européen, ces deux *fruits* jumeaux de l'ère moderne. (Barrau.) La paix est le *fruit* de l'amour. (Le Maistre.) La nationalité de la France est le *fruit* de chacun de ces actes de la Providence, à chaque moment de son passé, avant même qu'elle eût d'histoire. (E. Quinet.)

> Et peut-être pour *fruit* d'un téméraire amour,
> Exposer votre nom au [illegible]. (Racine.)

— *Faire du fruit.* Produire des effets avantageux par des exhortations, par de bons exemples. Ce missionnaire a fait un grand fruit dans cette ville. Cet évêque a fait beaucoup de fruit dans ce diocèse. Si dans cet opéra qu'on fait on conserve cet esprit et ce caractère, il fera plus de *fruit* que les sermons du P. Massillon. (M[me] de Grignan.) || Cette expression a vieilli.

— Alchim. *Fruit à double mamelle.* Filtre au blanc et au rouge.

— Archit. Retraite ou diminution d'épaisseur qu'on donne à une muraille à mesure qu'on l'élève, afin d'assurer sa stabilité. Donner du fruit à une muraille. Il ne faut pas élever le mur tout à fait à plomb, il faut lui donner un peu de fruit, il faut qu'il ait un peu de fruit.

— Comm. *Fruits en grains.* Fruits chargés en bateau sans emballage.

— Hortic. On dit qu'*un arbre se met à fruit* lorsqu'il commence à porter du fruit.

— Jurispr. *Fruits.* s. m. pl. Les produits, les revenus d'une terre, d'un immeuble, d'un fonds quelconque, etc. Avoir l'usage des fruits d'un fonds, d'une terre. Percevoir les fruits. C'est une maxime de droit que tout possesseur de bonne foi fait les fruits siens. Rendre compte des fruits. Restitution des fruits. Les fruits échus. || *Fruits annuels.* Ceux qui se reproduisent chaque année. || *Fruits casuels.* Ceux qui dépendent d'événements fortuits. || *Fruits civils.* Le loyer des maisons, les baux à ferme, les intérêts des sommes exigibles, etc. || *Fruits industriels.* Les produits obtenus par la culture, comme le blé, le vin, etc. || *Fruits naturels.* Les productions spontanées d'une terre, d'un fonds, comme le foin, le bois, le croît des animaux. || *Fruits pendants par branches.* Les fruits encore attachés à l'arbre. || *Fruits pendants par les racines.* [illegible]. Les blés, les raisins, et généralement tous les fruits lorsqu'ils sont encore sur pied. Les fruits pendants par les racines font partie du fonds. On ne peut saisir les fruits pendants par racines qu'après telle époque.

— Certains émoluments qui ne proviennent pas de la chose même, mais qui sont dus à cause de la chose. Les fruits, profits et émoluments d'une place, d'une charge. Les fruits d'un héritage. Céder les fruits d'un bénéfice. Résigner avec rétention de fruits.

— Mystic. *Les fruits du Saint-Esprit.* Les

actes de vertu inspirés par le Saint-Esprit.

— Pharm. *Fruits carminatifs.* Mélange par poids égaux d'anis, de coriandre, de fenouil, de carvi. — *Fruits pectoraux.* Mélange par poids égaux de figues, jujubes, dattes, raisins ou pruneaux secs. — En ce sens, on dit aussi les *quatre fruits.* Tisane des quatre fruits.

— Sculpt. Ornement qui imite les fruits, et dont on fait des festons, des guirlandes et des chutes, dans la décoration des bâtiments.

— Zool. *Fruits de mer.* Nom vulgaire des oursins, des moules et autres coquillages comestibles.

— *Avec fruit.* loc. adv. Utilement. Travailler avec fruit. Lire un ouvrage avec fruit. Travailler avec fruit. Quiconque lit l'histoire avec *fruit* voit qu'il y a eu autant de révolutions dans le commerce que dans les États. (Volt.)

— *Sans fruit.* loc. adv. Inutilement. S'exposer sans fruit. Je lui laissai sans *fruit* consumer sa tendresse. (Rac.) N'allez pas sur des vers sans *fruit* vous consumer. (Boil.)

FRUITAGE. s.m. Se disait pour Abondance de fruits. Toute sorte de fruits. Ce goutteux est réduit à ne vivre que de laitage et de fruitage.

* **FRUITÉ, ÉE.** adj. Blas. Se dit des arbres chargés de fruits d'un émail différent. D'argent à l'oranger de sinople fruité d'or.

* **FRUITERIE.** s. f. Lieu où l'on garde, où l'on conserve le fruit. Porter du fruit à la fruiterie. Serrer du fruit dans la fruiterie. Une bonne fruiterie. Les soins principaux qu'exige une *fruiterie,* c'est de la garantir du froid à la faveur d'une bonne couverture et d'un poêle à roulettes. (Morogues.) Le gouvernement de la *fruiterie* est encore le lot de la ménagère. (Id.) || En ce sens, on dit ordinairement *fruitier.*

— Dans la maison du roi, Office qui fournissait le fruit aux tables, ainsi que la bougie et la chandelle. Clef de fruiterie. Les officiers de la fruiterie.

— Commerce de marchand fruitier. Quitter la fruiterie.

— Écon. rur. Nom qu'on donne, en Franche-Comté et dans une partie de la Suisse française, au local où l'on fait des fromages. V. FRUITIÈRE.

* **FRUITIER, ÈRE.** adj. Qui porte du fruit. Se dit plus particulièrement des arbres qui portent des fruits bons à manger. Arbre fruitier. La plupart des arbres *fruitiers* sont moins élevés et plus aisés à escalader que ceux des forêts. (B. de St-P.)

— Propre à la culture des arbres à fruits. Jardin fruitier.

— Agric. Qui est semé de pépins. Terre fruitière.

— S'est dit substantiv. pour Arbre fruitier.

> Et qu'il était résolu de remplir
> Son jardin de *fruitiers,* pour enrichir sa table.
> (La Fontaine.)

* **FRUITIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui fait métier et profession de vendre en détail du fruit, des légumes, du beurre, des œufs, etc. La boutique d'un fruitier. Il y avait aussi, à côté du boulanger, une *fruitière* qui vendait des pommes de terre frites et des moules au persil. (E. Zola.)

— Écon. rur. En Franche-Comté, Celui qui fait des fromages.

— S'empl. adjectiv. dans la première acception. Marchand fruitier. Marchande fruitière.

— FRUITIER. s. m. Jardin rempli uniquement d'arbres à fruit. Aller au *fruitier.* (Acad.) *Verger* est plus usité en ce sens.

— Lieu où l'on conserve le fruit pour l'hiver. Aller au fruitier. On a vu des fruits déposés sains au *fruitier,* attaqués bientôt par les vers, parce qu'à côté d'eux on avait placé des fruits véreux. (Morogues.)

— Traité sur les fruits.

FRUITIÈRE. s. f. (radic. *fruit*). Écon. rur. Nom donné, dans quelques parties de la Suisse et dans le Jura, à des associations de cultivateurs pour la confection des fromages.

FRUITIF, IVE. adj. (étym. lat., *frui,* jouir). Qui donne de la jouissance. Union fruitive.

> Et sans s'en nuire chaque jour,
> On ne conserve point l'union *fruitive*
> Que donne le parfait amour.
> (Corneille.)

FRUITION. s. f. (pr. *frui-cion ;* du lat. *frui,* jouir). S'est dit pour Jouissance. Fruition des appas.

FRULEUX. s. m. Vitic. Nom d'un cépage de l'Oise.

FRULLANIE. s. f. (de *Frullani,* nom pr.). Bot. Genre de la famille des jongermanniées, établi pour de petites plantes herbacées croissant sur l'écorce des arbres.

FRULLANIOÏDE. adj. (étym. fr., *frullanie ;* gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui se rapporte à la frullanie.

— FRULLANIOIDE. s. f. Un des noms du ptychanthe.

FRUMENCE ou **FRUMENTIUS** (Saint). Né au IV^e siècle à Tyr, fut jeté par un naufrage sur la côte d'Abyssinie, dont il devint l'apôtre. Consacré par saint Athanase comme évêque d'Axoum, il convertit les deux rois du pays, 333. Il mourut vers 360. Fête, le 27 octobre.

FRUMENTACÉ, ÉE. adj. (du lat. *frumentum,* blé). Bot. Se dit de toutes les graminées que l'on cultive à cause de la grande quantité de farine que fournissent leurs graines.

FRUMENTAIRE. s. m. (du lat. *frumentum,* blé). S'est dit pour Marchand de blé.

— Antiq. rom. Officier envoyé dans les provinces pour surveiller le transport du blé aux armées.

— S'est aussi employé adjectiv. *Lois frumentaires.* Lois qui ordonnaient qu'une certaine quantité de blé fût achetée aux dépens du trésor public pour être vendue à vil prix ou distribuée gratuitement au peuple. Ces lois furent annulées par la loi Octavia, qui défendait de vendre le blé au peuple à un bas prix.

— FRUMENTAIRE. s. f. Moll. Coquille microscopique qui ressemble aux grains de froment.

FRUMENTAL, ALE. adj. (du lat. *frumentum,* blé). S'est dit pour Qui appartient aux blés.

FRUMENTALITE. s. f. (étym. lat., *frumentum,* blé). Nom de pierres qu'on a prises pour des grains de blé fossiles.

FRUMENTATEUR. s. m. (du lat. *frumentum,* blé). Antiq. rom. Soldat que l'on envoyait hors du camp pour couper des blés.

FRUMENTATION. s. f. (pron. *fru-man-tacion ;* étym. lat., *frumentum,* froment). Aliment dont le pain est la base.

— Antiq. rom. Distribution gratuite du blé au peuple. La plèbe césarienne était nourrie par la *frumentation,* contente de sa gueuserie. (Proudhon.)

FRUNDSBERG (Georges de). Chef de bandes allemandes au service de Charles-Quint, né en 1475 à Mindelheim (Souabe). Il combattit vaillamment à Pavie, 1525. Fougueux luthérien, il amena au connétable de Bourbon en Italie un renfort de 12,000 réformés, 1526. Il mourut en 1527 d'une attaque d'apoplexie.

FRUSQUER. v. a. 1^re conj. (pr. *fru-ské*). Arg. Donner.

FRUSQUES. s. f. pl. (pr. *frusske*). Pop. Vieux effets de mobilier ou d'habillement. Il vendait petit à petit de ses *frusques,* de ses meubles. (De Goncourt.)

* **FRUSQUIN.** s. m. (pr. *fru-skin ;* rad. *frusques*). Pop. Ce qu'un homme a d'argent et de nippes. Perdre tout son frusquin. || On dit plus souvent *saint-frusquin.* La blanchisseuse, qui mangeait son saint-*frusquin* en gueulardise, se trouvait en retard d'un jour pour son loyer. (É. Zola.)

— Arg. Recherche dans l'habillement.

FRUSQUINER. v. a. 1^re conj. (pr. *fru-skiné*). Arg. Habiller.

FRUSQUINEUR. s. m. (pr. *fru-ski-neur ;* rad. *frusquiner*). Arg. Tailleur.

* **FRUSTE.** adj. 2 g. (du lat. *frustum,* morceau). Numism. Se dit d'une médaille, d'une monnaie effacée, altérée, ou défectueuse dans sa forme. Médaille fruste. Inscription fruste.

— Fig. *Poésie fruste.* Poésie qui porte les marques d'une haute antiquité. || On dit de même, *style fruste.*

— B.-arts. Se dit d'une pierre, d'un débris antique, dont le temps a dépoli ou arrondi la surface. Marbre fruste. Colonne fruste. La roche creuse qui abrite ses os est aussi *fruste* que l'armure de fer qui défendait sa chair. (H. Taine.) Les caractères sont très *frustes* et de la forme la plus barbare. (Mérimée.)

— Moll. Se dit d'une coquille dont les pointes et les cannelures sont usées. Coquille fruste.

— Substantiv. Diognète sait d'une médaille le *fruste,* le feloux (flou) et la fleur de coin. (La Bruyère).

FRUSTRABLE. adj. Qui peut être frustré.

FRUSTRANÉ, ÉE. adj. (du lat. *frustra,* en vain). Bot. Qui a lieu en vain, qui est inutile. || FRUSTRANÉES. s. f. pl. Ordre de plantes renfermant des synanthérées dont les fleurs du disque sont hermaphrodites et fécondes, et celles de la circonférence neutres ou femelles et stériles, comme la géorgine frustranée.

FRUSTRATEUR. s. m. Celui qui frustre.

FRUSTRATIF, IVE. adj. Frustratoire.

FRUSTRATION. s. f. (pr. *fru-stra-cion*). Action de frustrer.

* **FRUSTRATOIRE.** adj. 2 g. (du latin *frustra,* en vain). Prat. Inutile et sans objet. || *Frais frustratoires.* Ceux qui ont été faits sans nécessité, dans la seule vue d'augmenter les émoluments d'un officier ministériel.

— Simulé et illusoire, fait dans le but de priver une personne de ce qui lui revient naturellement. Acte frustratoire. || Qui est fait pour gagner du temps. Exception frustratoire. Appel frustratoire.

— FRUSTRATOIRE. s. m. Boisson sucrée ou aromatisée qu'on prend quelquefois après le repas, pour faciliter la digestion. Un frustratoire fait de vin, de sucre et de cannelle. Prendre de l'eau sucrée pour frustratoire. || Eau légèrement sucrée ou aromatisée, que l'on donne à un malade pour l'aider à supporter la diète.

FRUSTRATOIREMENT. adv. D'une manière frustratoire, sans aucun fruit.

FRUSTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Frustrer. S'emploie adjectiv. Parent frustré. Personne frustrée. Espérance frustrée. Voyez aussi quelle indignation s'allume en nous, quand cette attente est *frustrée.* (J.-J. Rouss.) Je comprends tout ce que cette espérance *frustrée* a dû vous laisser de chagrins. (Ch. Nodier.)

— *Frustré dans.* Être frustré dans ses espérances.

— *Frustré de.* Cet enfant se voyait *frustré* de ses grandes espérances par la naissance d'Isaac. (De Sacy.)

> Et qui sait ce qu'aux Grecs *frustrés* de leur victime
> Peut permettre un courroux qu'ils croiront légitime?
> Racine.

— *Frustré par.* L'espérance publique *frustrée* tout d'un coup par la mort de cette princesse. (Boss.)

* **FRUSTRER.** v. a. 1^re conj. (ét. lat., *frustrare,* de *frustra,* en vain). Priver quelqu'un de ce qui lui est dû, de ce qui doit lui revenir ou à quoi il s'attend. Il m'a frustré de mes droits. Frustrer ses créanciers. On l'a frustré de son salaire.

— Tromper, décevoir, avec un nom de chose pour complément direct. Frustrer l'attente, l'espoir, l'espérance, les espérances de quelqu'un. *Frustrons* l'attente du diable par la persévérance de notre douleur. (Bossuet.)

— SE FRUSTRER. v. pron. Se priver. Il s'est frustré par là de tout ce qu'il pouvait espérer. Nier une autre vie, c'est se *frustrer* d'une consolante espérance. (Boiste.)

— Se priver mutuellement. Les haines entre parents, entre amis, entre époux, deviennent d'autant plus violentes qu'ils se sont mutuellement *frustrés* de l'attente du bonheur. (Boiste.)

FRUSTULE. s. m. (étym. lat., *frustulum,* diminutif de *frustum,* morceau). Bot. Corpuscule libre, qui, agrégé ou soudé à un ou plusieurs autres, forme les diatomées et autres algues inférieures, ou les articles dans les espèces filamenteuses.

FRUSTULÉ, ÉE. adj. (du lat. *frustulum,* petit morceau). Zooph. Qui est partagé en petits morceaux. Retepore frustulé.

FRUSTULIE. s. f. (du lat. *frustulum,* fragment). Infus. Genre d'infusoires polygastriques de la famille des bacillariées, établi pour trois espèces.

FRUSTUM. s. m. (pr. *fru-stomm ;* mot lat. signif. *morceau*). Géom. Se disait pour Section. Ainsi l'on appelait *frustum de cone, de pyramide,* ce que nous appelons aujourd'hui *cone tronqué, pyramide tronquée.*

FRUTESCENT, ENTE. adj. (du lat. *frutex,* arbrisseau). Bot. Qui a le port d'un arbrisseau, ou qui est de la nature d'un arbrisseau, comme la bocconie frutescente, le jasmin frutescent, le buplèvre frutescent.

— Géogn. Se dit de la surface d'une coulée volcanique, quand elle est couverte de végétaux ligneux.

— *Sous-frutescent.* Se dit des sous-arbrisseaux.

FRUTEX. s. m. (pr. *fru-tekss ;* mot latin). Bot. Arbrisseau. Ce mot se joint à un grand nombre de plantes, en y ajoutant des adjectifs latins qui servent à les distinguer.

FRUTICETUM. s. m. (pr. *fru-ti-cé-tomm ;* du lat. *frutex,* arbrisseau). Hortic. Jardin spécial pour la culture et l'étude des arbrisseaux.

FRUTICICOLE. s. m. (étym. lat., *frutex,* arbrisseau ; *colo,* j'habite). Ornith. Genre d'oiseaux établi pour une espèce de traquet.

FRUTICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *frutex,* arbrisseau ; *colo,* j'habite). Zool. Qui vit parmi les arbrisseaux.

FRUTICULEUX, EUSE. adj. (du lat. *frutex,* arbrisseau). Bot. Qui a le port ou la taille d'un sous-arbrisseau, comme l'aster fruticuleux, la rue fruticuleuse, le dracocéphale fruticuleux. || Qui est petit et ligneux. Tige fruticuleuse.

FRUTILLE. s. f. Bot. Fruit du frutiller.

FRUTILLER ou **FRUTILLIER.** s. m. (ét. esp., *frutilla,* même signif.). Bot. Fraisier du Chili.

FRUTIQUEUX, EUSE. adj. (du lat. *frutex,* arbrisseau). Bot. Qui a la taille d'un arbrisseau, comme le prismatocarpe frutiqueux, l'achyranthe frutiqueuse, le décasperme frutiqueux. || *Plante à tige frutiqueuse.* Arbrisseau.

FU. s. m. Métrol. Mesure de capacité chinoise, qui équivaut à 45 litres.

FUAD-MEHEMED-PACHA. Né à Constantinople, 1814-1869, fils d'un poète célèbre, Izzet-Effendi, fut médecin sur la flotte, entra dans la diplomatie, fut premier secrétaire de l'ambassade de Londres, 1840 ; puis fut chargé de missions importantes auprès de plusieurs grandes cours de l'Europe. Il fut ministre à plusieurs reprises depuis 1852, se montra hostile aux prétentions de la Russie, prit part au congrès de Paris et s'efforça de répandre en Turquie la civilisation européenne. Il a publié des *Poésies* et une *Grammaire ottomane.*

FUAGER. v. a. 1^re conj. Arg. Brûler les pieds à quelqu'un pour lui arracher l'aveu de sa cachette.

FUAGEUR. s. m. (radic. *fuager*). Arg. Nom donné à une variété de voleurs qui brûlent les pieds à quelqu'un pour lui faire avouer l'endroit où il cache son argent.

FUANG. s. m. (pr. *fou-angh*). Métrol. Monnaie d'argent de Siam, valant quarante centimes.

FUCA. s. m. Ichtyol. Poisson de mer semblable à la perche.

FUCACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un fucus. || FUCACÉES. s. f. pl. Ordre du groupe des hydrophytes. || Septième famille de la classe des algues. || Syn. de PHYCOÏDES et de PHYCÉES.

FUCÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à du fucus. || FUCÉES. s. f. pl. Groupe d'hydrophytes, distribuées aujourd'hui dans les trois familles des ulvacées, des floridées et des fucacées.

FUCHS (Léonard). Médecin et botaniste allemand, d'origine suisse, né à Wemblingen (Grisons) en 1501. On cite de lui : *Paradoxorum medicorum libri III,* 1533 ; *De Historia stirpium Commentarii,* 1542, etc. On a donné son nom à une plante d'Amérique, le *fuchsia.*

* **FUCHSIA.** s. m. (pron. *fuk-cia ;* de *Fuchs,* n. pr.). Bot. Genre de la famille des œnothéracées, type de la tribu des fuchsiées, renfermant plus de cinquante espèces connues, et dont un grand nombre sont recherchées en Europe pour l'ornement des serres, où plusieurs d'entre elles ont fourni d'intéressantes variétés.

FUCHSIÉ, ÉE. adj. (pr. *fuk-ci-é*). Bot. Qui ressemble à un fuchsia. || FUCHSIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des œnothéracées, ayant pour type le genre fuchsia.

* **FUCHSINE.** s. f. (pron. *fuk-cine*). Chim. Matière colorante fabriquée au moyen de l'aniline, ainsi nommée à cause de sa nuance analogue à celle du fuchsia rouge.

FUCHSINÉ, ÉE. adj. (pr. *fuk-ci-né*). Coloré avec la fuchsine. Vin fuchsiné.

FUCHSITE. s. f. (pron. *fuk-cite ;* de *Fuchs,* n. pr.). Minér. Espèce de mica chromifère, de couleur vert émeraude ou vert d'herbe.

FUCICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *fucus,* fucus ; *colo,* j'habite). Zooph. Qui vit parmi les fucus ou les algues, comme la phéruse fucicole.

FUCIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *fucus,* fucus ; *forma,* forme). Bot. Qui a la forme d'un fucus, comme le roccelle fuciforme, à qui la longueur des expansions en lanières donne quelque ressemblance avec un fucus.

FUCIN (Lac). Géogr. anc. Lac situé dans le pays des Marses, sur la limite du Samnium et du Latium (Italie ancienne) ; aujourd'hui lac *Celano.*

FUCITE. s. m. (radic. *fucus*). Bot. Nom des végétaux de la famille des algues.

FUCOÏDE. adj. (étym. gr., φῦκος, fucus ; εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à un fucus.

— FUCOIDE. s. m. Nom donné à toutes les plantes fossiles qui paraissent avoir appartenu à la famille des algues.

— FUCOIDES. s. f. pl. Famille de la classe des calciphytes, renfermant celles dont la tige et les rameaux sont encroûtés d'une substance très gélatineuse, non articulées, ce qui les rapproche des véritables fucus.

FUCOÏDÉ, ÉE. adj. (rad. *fucoïde*). Bot. Qui ressemble à un fucus. || FUCOÏDÉES. s. f. pl. Tribu ou ordre de la famille des algues. || Section de l'ordre des algues ascophycées, ayant pour type le genre fucus.

FUCOLE. s. f. (ét. lat., *fucus,* varech ; *colo,* j'habite). Moll. Genre de gastéropodes qui paraît voisin des aplysies.

* **FUCUS.** s. m. (pr. *fu-kuss ;* du lat. *fucus,* même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des phycoïdées, qui croissent sur les bords de la mer, et qui portent sur leurs feuilles des vésicules qu'on regarde comme les fleurs de la plante. Les fucus sont communs sur nos côtes ; ils forment sur les rochers des gazons jaunâtres ou brunâtres ; ils servent à fumer les terres, et constituent pour l'agriculture du littoral une source de fertilité. On en fait aussi de la soude. Vous m'aviez annoncé des plantes marines ; les plantes marines sont des *fucus.* (J.-J. Rouss.) Le *fucus giganteus* diffère de celui de Forster en ce qu'il est branchu, et que sa tige et ses branches sont des tuyaux pleins d'air d'un bout à l'autre. (B. de St-P.)

FUCUSAMIDE. s. f. (de *fucus* et de *amide*). Chim. Espèce d'amide, dérivée d'une aldéhyde particulière, nommée fucusol.

FUCUSINE. s. f. Chim. Base organique provenant de l'action des alcalis sur la fucusamide.

FUCUSOL. s. m. (ét. fr., *fucus ;* lat., *oleum,* huile). Chim. Nom donné à une huile isomérique avec le furfurol, et qui s'obtient en traitant plusieurs espèces de fucus par l'acide sulfurique.

FUDER. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, employée autrefois en Allemagne. Le fuder d'Augsbourg valait 903 lit. 93. Le fuder de Brunswick, 897 lit. 58. On l'appelait communément *foudre.*

FUE. s. f. Bot. Espèce d'arbre résineux.

FUENT. s. m. Bot. Sorte de plante marine.

FUENTÈS (Don Pedro-Henriquez d'AZEVEDO, comte de FONTAINES ou de). Général espagnol, né à Valladolid en 1560. Après avoir servi sous Farnèse et Spinola, il fut pourvu du gouvernement de Milan vers 1603. Dans la période française de la guerre de Trente Ans, il commanda en chef l'infanterie espagnole. Attaqué par Condé devant Rocroi, 1645, il fut tué dans la bataille.

FUÉRISTE. s. 2 g. (pr. *fou-é-risste*). Partisan des fueros. Les fuéristes de la Biscaye. Combattre les fuéristes.

— Adjectiv. Ville fuériste. Province fuériste. Général fuériste.

FUERO. s. m. (pr. *fou-è-ro ;* mot espagnol, fait du lat. *forum,* place publique, tribunal). Polit. Loi, statut, coutume, ordonnance particulière

d'un État, d'une province ou même d'une ville. || Se dit surtout des privilèges et constitutions des provinces espagnoles de Biscaye, d'Alava, de Guipuzcoa et de Navarre. Ils ont été maintenus par les rois d'Espagne jusqu'en 1833, époque à laquelle la constitution imposée à Marie-Christine les détruisit, ce qui engagea les Biscayens à prendre les armes en faveur de don Carlos.

— S'est appliqué, par extension, au corps entier des lois politiques; ainsi l'on a dit Les fueros d'Aragon, de Castille, pour désigner l'ensemble des institutions politiques de ces royaumes.

FUFFIA (Loi). Législ. rom. Loi qui défendait de porter des lois les jours de fête. || Loi qui statuait que Clodius, accusé d'avoir violé les rites de la Bonne Déesse, serait jugé par des juges choisis par le sort.

***FUGACE.** adj. 2 g. (du lat. *fugax*; fait de *fugere*, fuir). Qui dure peu. Perception fugace. Mémoire fugace. Beauté fugace. Mettons-lui sous la main des matériaux simples, commodes, qui ne soient pas *fugaces* comme le sable. (Michelet.) Anatole suivait tous ces jeux de sa physionomie, les impressions *fugaces* et multiples traversant ces petits animaux. (De Gonc.)

— Bot. Se dit des plantes comme les tremelles, qui ne vivent que quelques heures, ou des parties qui tombent peu de temps après leur apparition.

— Médec. Se dit des symptômes qui disparaissent aussitôt après s'être montrés. Symptômes fugaces. Frissons fugaces.

FUGACITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fugace. Fugacité de la vie. Fugacité des plaisirs. Fugacité des symptômes d'une maladie. Peu usité.

FUGALIES. s. f. pl. (du lat. *fugere*, fuir). Antiq. Fête célébrée à Rome et ainsi appelée soit parce que le roi des sacrifices prenait la fuite après l'accomplissement des cérémonies, soit parce qu'elle avait été instituée pour rappeler l'expulsion des rois, ou la fuite du peuple dans diverses séditions, ou la dispersion des Fidénates et autres peuples voisins qui avaient profité de ces séditions pour menacer Rome.

FUGATO. s. m. (rad. *fugue*). Mus. Morceau écrit dans le style de la fugue, sans que l'on se soit conformé strictement aux lois établies à l'égard de cette espèce de composition. Voilà un beau fugato.

FUGILE. s. m. Pathol. Cérumen de l'oreille. || Suspension nébuleuse ou dépôt que présente l'urine. || Abcès qui se forme près de l'oreille. || Abcès en général.

***FUGITIF, IVE.** adj. (du latin *fugitivus*, même signif.). Qui s'enfuit, qui s'est échappé. Errant et fugitif. Esclave fugitif.

> Je cours et je ne vois que des troupes craintives
> D'esclaves effrayés, de femmes *fugitives*. (Racine.)
> La valeur, arrêtant les troupes *fugitives*,
> Rallia d'un regard leurs colonnes craintives. (Boileau.)

— Qui s'est enfui hors de sa patrie, du lieu de son établissement, sans oser ou pouvoir y retourner. Criminel fugitif. Voleur fugitif. Une reine *fugitive* qui ne trouve aucune retraite dans trois royaumes. (Boss.)

— En prose, on ne l'applique guère qu'aux personnes, mais en vers ou dans la prose poétique il se dit fort bien des choses.

> Les Aquilons, dans les grottes plaintives,
> Ont agité leurs ailes *fugitives*. (Lebrun.)

— Se dit même des êtres spirituels ou abstraits. L'aimable Vérité *fugitive*, importune. (Racine.)

> Quelle voix salutaire ordonne que je vive,
> Et rappelle en mon sein mon âme *fugitive*? (Racine.)

— En poésie et dans le style soutenu, on applique cette épithète aux membres ou à l'action de l'animal, au lieu de s'en servir pour qualifier l'animal même. Mais, ciel! j'aperçois sur les ondes glacées du Volga un élégant traîneau attelé d'un renne dont les pieds légers et *fugitifs* ne le céderaient pas même au plus jeune cerf de nos forêts. (Pougens.)

> L'insecte que les vents ont jeté sur la rive
> Poursuit, en bondissant, sa course *fugitive*. (Michaud.)

— Par extens. Se dit du son, du vent, de l'eau. La brise fugitive. L'onde fugitive. Ce ruisseau fugitif roule une onde plus pure.

> [illegible]

— Qui dure peu, qui passe, disparaît rapidement. L'éclat rapide et *fugitif* d'un feu d'artifice est une image fidèle et parfaite de la gloire et des plaisirs du monde. (S. Dubay.)

— Fig. Bonheur fugitif. Espoir fugitif. Idée fugitive. Pensée fugitive. Une ombre fugitive. Un instant fugitif. Le plaisir n'est qu'une ombre fugitive. Des flammes vengeresses vont punir pendant l'éternité l'erreur *fugitive* d'un moment. (Mass.) L'homme jetait un regard *fugitif* sur cet univers d'un moment, où rien n'arrêtait son cœur. (E. Quinet.) Et je crois ainsi très volontiers qu'ils ne sont que de *fugitives* apparences dont je suis le miroir objectif. (Th. Gaut.)

> Mais les *fugitives* pensées
> Ne suivent plus les flots errants,
> Comme ces feuilles dispersées
> Que ton onde emporte aux torrents. (Lamartine.)

— *Pièces fugitives, poésies fugitives.* Pièces de poésie légère sur divers sujets, inspirées par une occasion, une circonstance quelconque, et qui n'ont entre elles aucune liaison. On comprend sous ce nom le conte, l'épigramme, le sonnet, le rondeau, la chanson, l'épitaphe, etc. Recueil de poésies fugitives. Rassembler, recueillir des poésies fugitives. Les poésies fugitives de Voltaire.

> Voltaire colorait de nuances plus vives
> Ces poétiques fleurs qu'on nomme *fugitives*. (Chênedollé.)

— *Pièces fugitives.* Se dit aussi quelquefois d'ouvrages ou écrits de peu d'étendue. Cet auteur a rassemblé beaucoup de pièces fugitives très curieuses.

— Alchim. *L'esclave fugitif.* Ancien nom du mercure.

— S'empl. substantiv. C'est un fugitif. Errer en fugitif. Arrêter un fugitif. Rappeler un fugitif. On eut bientôt arrêté les deux *fugitifs*. (Acad.) Sextus Pompée avait avec lui une infinité de *fugitifs*. (Montesq.)

— Poét. *La belle fugitive.* Daphné.

— Syn. comp. FUGITIF, FUYARD. *Fugitif* exprime l'état où se trouve celui qui s'est enfui, et *fuyard* l'état où se trouve celui qui fuit.

FUGITIVAIRE. s. m. (du latin *fugitivarius*, même signif.). Antiq. rom. Bas officier de justice dont l'emploi était de poursuivre les esclaves fugitifs et de les ramener chez leurs maîtres.

FUGITIVEMENT. adv. D'une manière fugitive.

FUGOSIE. s. f. (altér. de *Cienfugos*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des malvacées, renfermant cinq ou six espèces indigènes de l'Amérique et de l'Afrique tropicales.

***FUGUE.** s. f. (du lat. *fuga*, fuite). Mus. Pièce de musique établie sur une phrase donnée, sur une idée principale, qui se reproduit constamment et qui passe alternativement dans toutes les parties par une imitation périodique. On la nomme ainsi parce que les parties semblent se fuir dans les reprises de l'idée principale. Cette idée principale se nomme le sujet. Fugue perpétuelle, renversée, simple, double. Fugue du ton. Fugue régulière.

— *Fugue libre.* Celle où l'on ne traite pas uniquement le sujet, ou celle où l'on n'observe pas rigoureusement les règles. || *Double-fugue.* Fugue à deux sujets.

— Fig. et famil. *Faire une fugue.* S'enfuir, prendre la fuite.

— On dit aussi *Méditer une fugue,* pour Se proposer de fuir.

FUGUÉ, ÉE. adj. Mus. Qui est dans le style ou la forme d'une fugue. Chœur fugué. Contrepoint fugué.

FUI, IE. part. pass. du v. Fuir. S'emploie adjectiv. Ennemi fui. Danger fui. Les méchants doivent être fuis et abhorrés de tout le monde. Elle fut *fuie* de tous. (Malh.)

***FUIE.** s. f. (rad. *fuir*). Espèce de petit colombier sans ouverture. Il n'a point de colombier, mais il a une fuie.

— Petite volière qu'on ferme avec un volet et où chaque particulier peut nourrir des pigeons domestiques.

— S'est dit pour Fuite, évasion.

FUILET (Le). Géogr. Comm. du canton de Montrevault, arr. de Cholet (Maine-et-Loire); 2,100 hab.

***FUIR.** v. n. 2e conj. irrég. (du lat. *fugere*, même signif.). *Je fuis, tu fuis, il fuit, nous fuyons, vous fuyez, ils fuient. Je fuyais,* etc., *nous fuyions, vous fuyiez,* etc. *Je fuis,* etc. *Je fuirai,* etc. *Je fuirais,* etc. *Fuis, fuyons, fuyez. Que je fuie,* etc., *que nous fuyions, que vous fuyiez,* etc. *Que je fuisse,* etc. *Fuyant, fui, fuie.* S'éloigner avec vitesse, par un motif de crainte. On ne lui reprochera jamais d'avoir fui. Fuis, sors d'ici. Fuir de son pays, hors de son pays. Tout *fuit*, tout se refuse à mes embrassements. (Rac.) La fierté l'abandonne, il tremble, il cède, il *fuit*. (Boileau.) Je voudrais *fuir*, et je ne saurais m'y résoudre. (J.-J. Rouss.) A cheval qui veut *fuir* il ne faut d'éperon. (Fabre d'Églantine.)

> Qui craint d'aimer a [illegible] mon sens,
> S'il ne *fuit* pas [illegible] belle. (La Font.)

— S'exiler. Nous avons vu fuir bien des gens à la suite de cette révolution.

— Être mis en fuite, en déroute. Quand il vit fuir les ennemis. L'ennemi fuit. Il faut avoir l'âme de Turenne ou de Condé, pour dire de même ton : Je *fuyais*, et nous les battîmes. (Roubaud.) Ceux-ci avaient *fui* en désespérés; ceux-là, comme s'ils étaient stupéfaits de leur victoire, n'en profitèrent pas. (Anquetil.)

> [illegible]
> Que pour ceux dont on [illegible] la valeur. (Gresset.)

> Dieu se lève, tombez, roi, temple, autel, idole;
> Au feu de ses regards, au [illegible] de sa parole,
> Les Philistins ont *fui*. (Le Franc de Pompignan.)

— Fig. Différer, éluder, empêcher qu'une chose ne se termine. Je ne puis terminer avec cet homme, il fuit toujours, il ne fait que fuir. Il fuit habilement, mais je l'atteindrai.

— Se dit des choses. Au seul son de sa voix la mer *fuit*, le ciel tremble. (Rac.)

> Sur la mer qui *fuit* et roule à gros bouillons,
> Son rapide vaisseau tend les derniers sillons. (Delille.)

— Par anal. Poés. et style soutenu. Courir, se mouvoir avec quelque rapidité. Un vaisseau qui fuit.

— S'éloigner. Les nuages fuient. || Couler rapidement. Un ruisseau qui *fuit* dans la prairie. (Acad.)

— Se dit en parlant des objets immobiles, mais qui, par une illusion d'optique, semblent fuir lorsque nous nous en éloignons rapidement. Le rivage semblait fuir loin de nous, fuyait loin de nous.

> [illegible]

— Fig. Passer, s'écouler. L'hiver a fui. Nos beaux jours fuient rapidement. Hâtons-nous, le temps fuit.

> Hélas! ces jours fameux sont passés pour jamais,
> [illegible]

— S'incliner en suivant une ligne oblique. Le front du nègre *fuit* en arrière. (Geoffroy Saint-Hilaire.)

— Se dit d'un vase, d'un pot, d'un tonneau, etc., qui a quelque fêlure, quelque fente par où le liquide s'échappe. Ce tonneau, ce pot, ce vase fuit. Il faut l'empêcher de fuir.

— Se dit aussi de la liqueur qui sort. Le vin fuit du tonneau.

— *Fuir à.* S'est dit pour Éviter de.

> Ne devez-vous pas *fuir* [illegible]
> Tout ce que sans péché tu ne peux posséder. (Corn.)

— Fam. *Cela ne peut, ne saurait lui fuir.* Cela doit lui échoir, lui arriver infailliblement.

— *Fuir chez.* Fuirons-nous chez mon frère?

— *Fuir dans.* Où me cacher? *Fuyons* dans la nuit infernale. (Rac.)

> Quand pourrai-je, au travers d'une noble poussière,
> Suivre de l'œil un char *fuyant* dans la carrière? (Rac.)

— *Fuir de,* suivi d'un nom de lieu. Fuis de ces lieux.

> Du côté du couchant, près de ces bords fleuris,
> On la Seine serpente en *fuyant* de Paris. (Voltaire.)

— *Fuir de,* suivi d'un nom de personne ou d'un nom de chose, et ayant pour sujet un nom de personne. Où *fuirai*-je de vous après tant de furie? (Corn.) *Fuis* plutôt de ses yeux, *fuis* de sa violence. (Id.)

> C'était dans ces moments que, *fuyant* de mes bras,
> Toi seule à la révolte excitais mes soldats. (Voltaire.)

— *Fuir de,* suivi d'un nom de personne, et ayant pour sujet un nom de chose. Vous chercherez la mort, la mort *fuira* de vous. (Volt.) || Il y a des occasions où ce tour poétique peut être employé même en prose. Le sommeil avait *fui* de mes yeux, et Atala était dans mon cœur comme le souvenir de la couche de mes pères. (Chateaubriand.)

— *Fuir de,* avec un infinitif. Il n'est rien de si peu de frais, si vous craignez de dépendre, ni de si peu de peine, si vous *fuyez* de travailler. (Malherbe.) Si votre âme les suit et *fuit* d'être coquette. (Molière.)

> Et bornant tes désirs à ses dons éternels,
> *Fuis* d'être connu des mortels. (Corneille.)

— *Fuir devant.* Des peuples qui dix ans ont *fui* devant Hector. (Rac.) Nous passâmes à Bahurim, où David, *fuyant* devant Absalon, faillit d'être lapidé par Séméi. (Chateaub.)

> Il a *fui* [illegible] pour retarder sa perte,
> Le peuple [illegible] de l'empire des eaux. (Gilbert.)

— *Fuir sous.* La terre *fuit* sous ses pas. (J.-B. Rouss.) Là se développe et *fuit* sous les regards un sol immense recouvert d'une neige éclatante. (Poug.)

— Chass. On ne dit pas que le cerf, le chevreuil, le daim, etc., court ou galope, mais qu'il *fuit*, qu'il va *fuyant*.

— Mar. Se dit d'un bâtiment pris par un très gros temps, qui court par une manœuvre forcée et avec une grande vitesse, sous peu ou point de voilure. Le navire est bientôt hors d'état de tenir tête à l'orage; on le laissa *fuir* sous le vent. (E. Renan.) *Fuir à corde et à mâts.* Courir sans aucune voile dehors. | *Fuir à sec de toile.* Sans voiles. || *Fuir devant le temps à la lame.* Faire vent arrière, pour se soustraire par la fuite à l'impétuosité de la lame. *Fuir vent arrière.* Faire vent arrière avec le plus de voiles qu'il est possible d'en porter. || *Fuir avec le temps.* Cesser de prêter côté aux vents et aux lames et faire vent arrière. || On dit qu'*une côte fuit dans telle aire du vent* quand elle s'étend dans cette direction.

— Menuis. *Outil qui fuit.* Outil que l'on ne tient pas assez ferme en le poussant, de manière qu'il se dérange de sa place.

— Peint. Se dit des parties d'un tableau qui paraissent s'enfoncer et s'éloigner de la vue du spectateur. Cette partie ne fuit pas assez. Cela fuit bien. On fait fuir les objets en diminuant les proportions, en affaiblissant la couleur.

— Par anal. La chaîne de Motratan *fuyait* vers le sud. (Gér. de Nerval.)

— FUIR. v. a. S'éloigner de quelqu'un ou de quelque chose; l'éviter par crainte, par aversion, etc. Fuir l'ennemi. Tout le monde fuit cet homme. Fuir un pestiféré. Fuir son pays. Fuir les mauvaises compagnies. Je ne saurais le rencontrer, il me fuit. Présente, je vous *fuis*; absente, je vous trouve. (Rac.) En *fuyant* un rival, fuirez-vous ma présence? (Id.) Il *fuit* les Grâces, et les Grâces le *fuient*. (Boil.) Un grand *fuit* son palais pour sa maison des champs. (Delille.)

> Bois, collines, vallons, champêtres voluptés,
> C'est pour vous que je *fuis* les bruyantes cités. (Lebrun.)

> [illegible]
> Voit un autre qui peut le recéler dans l'ombre. ([illegible])

— Absol. C'est un homme à fuir.

— Fig. Éviter quelque chose de nuisible ou de dangereux. Fuir le châtiment. Fuir le danger. Fuir le péril. Fuir le monde. Fuir le vice. Fuir les excès de tout genre. Fuir le mal. Fuir l'occasion de pécher. Fuir le combat. Fuir le travail. Fuir le jeu. *Fuis* d'Auguste irrité l'implacable colère. (Corn.) *Fuyez* des vanités la dangereuse amorce. (Boil.) Du Portique fameux *fuyez* l'austérité. (Id.) On voudrait *fuir* son propre cœur, et on se retrouve partout. (Mass.) Leurs ombres n'ont pas besoin de l'éclat qu'ils ont *fui* pendant leur vie (B. de St-P.) Beaucoup *fuient* la vie publique par indécision ou faiblesse. (Michelet.)

— Avec un nom de chose pour sujet, Faire défaut à, ne pouvoir être atteint, obtenu par. La paix a fui ce séjour. Le sommeil me fuit. Mais la mort *fuit* encor sa grande âme trompée. (Rac.) Cette paix que je cherche et qui me *fuit* toujours. (Id.) Je trouve au coin d'un bois le mot qui m'avait *fui*. (Boil.) D'où vient que le sommeil *fuit* mon âme inquiète? (Delille.)

> [illegible]
> Que [illegible] la *fuie*. (Malherbe.)

— Être au-dessus de l'intelligence.

> Vous qui devez savoir les choses de la vie,
> Et que rien ne doit *fuir* en cet âge avancé... (La Fontaine.)

— Prov. *On ne peut fuir sa destinée.* Quelque chose que nous fassions, nous ne pouvons échapper au sort que nous destine la Providence.

— Manég. *Fuir les talons.* Se dit d'un cheval qui chemine de côté.

— SE FUIR. v. pron. S'écarter. L'hirondelle semble décrire, au milieu des airs, un dédale mobile et fugitif dont les routes se croisent, s'entrelacent, se *fuient*, se rapprochent, se heurtent. (Buff.)

— Être, devoir être fui. Tout excès doit se fuir.

— S'éloigner réciproquement. Ils se fuyaient l'un l'autre. Les rivaux, les amants qui boudent, se fuient.

— Fig. *Se fuir soi-même.* Chercher à éviter les remords, l'ennui, etc. Un criminel cherche vainement à se fuir lui-même. Quand on ne sait pas s'occuper, on cherche à se fuir soi-même. Il s'agite pour fuir la mort qui le saisit, ou du moins pour se *fuir* lui-même. (Mass.) La conscience impure ne peut plus se *fuir* elle-même. (Id.) L'homme se *fuyant* toujours lui-même, il ne peut s'éviter. (Regnard.)

— Malherbe, Maynard et les poètes de leur temps ont donné deux syllabes à *fuir;* mais les poètes suivants ont fait ce mot monosyllabe, et c'est l'usage que l'on doit suivre aujourd'hui.

— Syn. comp. FUIR, ÉVITER, ÉLUDER. On *fuit* les choses et les personnes que l'on craint et celles que l'on a en horreur. On *évite* les choses qu'on ne veut pas rencontrer, et les personnes qu'on ne veut pas voir et dont on ne veut pas être vu. On *élude* les questions auxquelles on ne veut pas répondre.

FUIRÈNE. s. f. Bot. Genre de la famille des cypéracées fuirénées, qui croissent dans les marais des régions tropicales et des parties les plus chaudes de l'Amérique boréale.

FUIRÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre fuirène. || FUIRÉNÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des cypéracées.

***FUITE.** s. f. (radic. *fuir*). Action prompte et machinale par laquelle un être animé s'éloigne de quelque objet dont la vue lui fait éprouver un sentiment de crainte, d'horreur ou d'antipathie. Contre un mur qui s'écroule il n'y a pas d'autre ressource que la fuite. Les populations se préservèrent de l'inondation par une fuite précipitée. La vue de cet objet hideux hâta encore sa fuite.

— Fig. La fuite du vice. La fuite de l'occasion. La fuite des plaisirs. La fuite des honneurs. La fuite du luxe et de la profusion.

— Action d'échapper aux poursuites d'un ennemi. Accompagner quelqu'un dans sa fuite. Chercher son salut dans la fuite. Et la *fuite* est permise à qui fuit son tyran. (Racine.) Elle n'avait ni assez de voiles ni assez de vent pour favoriser sa *fuite* précipitée. (Boss.) Quel temps pour un hymen qu'une *fuite* si prompte! (Id.) Aux lieux les moins frayés je confiais ma *fuite*. (Delille.)

> Pleurez l'irréparable affront
> Que sa *fuite* honteuse imprime à votre front. (Corn.)

— On dit qu'*un homme est en fuite,* lorsqu'il s'est retiré en quelque asile, ou qu'il a quitté le pays pour se mettre en sûreté.

— *Mettre en fuite.* Faire fuir. Il met chez lui voisins, parents, amis en *fuite*. (Boil.)

— *Prendre la fuite.* S'enfuir. Les nouveaux alliés prennent tous deux la *fuite*. (La Font.)

— Mouvement rétrograde précipité par lequel une armée cherche à se dérober aux périls d'un combat. Être en fuite. Prendre la fuite. Mettre en fuite. Il n'y avait de salut que dans la fuite. Sa retraite fut une fuite. Être arrêté dans sa fuite. Les jeunes gens qui veulent toujours

payer de courage ne mettent point de différence entre la fuite et la retraite. (St-Évrem.) La *fuite*, terme extrême d'un prince vaincu, fut le parti qu'il prit sans combattre. (Volt.)

[illegible]
[illegible] la mort qu'on peut bien éviter
[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]

— Éloignement, absence, exil. Ma *fuite* a rétenu [illegible] Retirée, je méditais ma *fuite* aux terres étrangères. [illegible]

— Fig. Dessein bien formé de, pour éviter la force [illegible] Vous ne répondez point précisément, c'est une fuite. Le langage précis et propre des philosophes dont l'Église s'est servie contre les *fuites* des hérétiques. (Pélisson.)

— Fig. et poét. Action de passer, de s'éloigner, de s'écouler avec quelque rapidité. La fuite des années. Cette vie, dont la *fuite* précipitée nous trompe toujours. (Boss.)

[illegible]
[illegible] la *fuite* du temps. [illegible]

— Par extens. Échappement d'un gaz ou d'un liquide qui sort d'un récipient, lorsque les parois présentent quelque imperfection, soit par un défaut dans les joints, soit par quelque fente, rupture ou déchirure. Fuite de gaz.

— Le gaz ou le liquide qui s'échappe. Recueillir la fuite dans un vase.

— *Rigole de fuite*. Rigole qui sert à déverser un trop-plein.

— Prov. *Il vaut mieux une prompte fuite qu'une mauvaise attente.*

— B.-arts. *Fuite en Égypte*. Tableau représentant la fuite en Égypte de la sainte famille. Il y a dans cette église une belle *Fuite en Égypte*.

— Fauconn. Écart d'un oiseau.

— Jurispr. Délai, échappatoire, retardement artificieux employé par une partie ou par son avoué, pour éloigner le jugement. C'est un chicaneur qui use de fuite. Toutes ces procédures ne sont que des fuites.

— Peint. Se dit pour Lointains. Il y a de belles fuites dans ce paysage.

— Syn. comp. FUITE, DÉROUTE. *Fuite* s'applique à l'acte de différents particuliers qui fuient. *Déroute* se dit de l'acte général de toute une armée qui fuit.

— FUITES. s. f. pl. Chass. Distance d'un élan à un autre quand le cerf fuit. Suivre les fuites du cerf.

— Fig.

Les *fuites* des méchants, tout secrètes-elles secrètes,
[illegible]
(MALHERBE.)

FUITIF, IVE. adj. (radic. *fuite*). Se disait autrefois pour Fugitif. Plus elle est courte et plus elle est *fuitive*. (Ronsard.)

FUJET. s. m. Moll. Coquille du Sénégal du genre des toupies.

FULBERT. Évêque de Chartres, mort en 1028, était un des plus savants hommes de son siècle. On lui doit la construction de l'église de Chartres. On a de lui des poésies, des sermons, des lettres, etc. Bien que qualifié de saint par plusieurs auteurs, il ne reçoit pas cependant de culte de la part de l'Église.

FULCALDÉE. s. f. (de *Foucault*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des composées mutisiacées, renfermant une ou deux espèces indigènes des Andes.

FULCRACÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *fulcrum*, soutien). Bot. Se dit des bourgeons dont les écailles sont produites par l'avortement de pétioles bordés de stipules, comme dans le prunier.

FULCRÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *fulcrum*, soutien). Bot. Se dit des tiges d'où partent de longues racines qui vont gagner la terre, et qui se transforment bientôt elles-mêmes en de nouvelles tiges ou en espèces de soutiens de la plante, comme dans le rhizophore.

FULCRUM. s. m. (pron. *ful-kromm*; du lat. *fulcrum*, soutien). Bot. Nom collectif servant à désigner, suivant Linné, les pétioles, les pédoncules, les stipules, les bractées, les armes, les cirres, les glandes et les poils des plantes, c'est-à-dire tous les organes appendiculaires qui facilitent la végétation. || Quelques botanistes ont encore donné plus d'extension à cette classe incohérente d'organes, dont la majeure partie ne servent en rien à soutenir les plantes qui les portent. || Suivant d'autres, seulement les parties qui aident le végétal à se soutenir, comme les pédoncules, les pétioles, les filets des étamines, les gynophores, etc. || Il y en a qui n'appellent ainsi que les cirres et les suçoirs. || De Candolle emploie ce mot dans le sens de Crampon.

FULCY. adj. m. Soutenu, appuyé. (Rabelais.)

FULDA. Géogr. Rivière d'Allemagne, naît au Dammersfeld, qui fait partie de Rhône-Gebirge (Bavière). [illegible] d'abord de l'E. à l'O., puis remonte au nord dans la Hesse (Prusse) [illegible] la Werra pour former le Weser. [illegible] 200 kilom.

— FULDA. Anc. [illegible] province de la Hesse-Cassel. Ch.-l. *Fulda*.

FULGENCE (Saint). Fabius Claudius Gordianus FULGENTIUS). Écrivain ecclésiastique, né à Leptis en Afrique en 463 ou 467. Persécuté par les ariens, il dut fuir en plusieurs lieux. Nommé évêque de Tuspe, il fut exilé par Thrasimund en Sardaigne et rappelé par Hildéric en 523. Il mourut en 535. L'Église l'honore le 1er janvier. Surnommé l'*Augustin* de son siècle, il a adopté la doctrine de ce saint sur la grâce.

FULGENT (Saint-). Géogr.-Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée); 2,100 h.

FULGIE. s. f. (ét. lat., *fulgere*, briller). Bot. Un des noms du coniocybe.

FULGORE. s. m. (ét. lat., *fulgur*, éclair). Entom. Genre d'insectes de la tribu des fulgoriens hémiptères, ayant pour type le fulgore

Fulgore porte-lanterne.

porte-lanterne. Les *fulgores*, propres à l'Amérique méridionale, sont surtout très remarquables et faciles à reconnaître à leur tête fort grande et vésiculeuse; leurs antennes aussi sont très courtes, ayant un second article globuleux et une soie terminale fort grêle; leurs couleurs sont vives et variées; la taille des espèces connues est assez considérable. On a discuté à plusieurs reprises la question de savoir si les insectes appartenant à ce genre répandent par leur tête une lumière phosphorescente, ou si au contraire ils sont privés de cette faculté. On a pensé que les *fulgores* avaient cette faculté pendant un temps de leur vie, sans doute à l'époque de l'accouplement, et qu'ils la perdaient ensuite. (Blanchard.)

FULGORE. (du latin *fulgur*, éclair). Myth. rom. Déesse qu'on invoquait contre les éclairs; on la croit la même que Junon.

FULGORELLE. adj. Entom. Qui est semblable au fulgore. || FULGORELLES. s. f. pl. Tribu de la famille des cicadaires, ayant pour type le genre fulgore.

FULGORIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble ou se rapporte aux fulgores. || FULGORIENS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des hémiptères, section des homoptères; ils vivent exclusivement du suc des végétaux.

FULGOROÏDES. s. m. pl. Entom. Syn. de FULGORIENS.

FULGUR. s. m. (du lat. *fulgur*, éclair, foudre). Moll. Genre de coquilles appelées vulgairement *carreau*.

— Myth. Surnom de Jupiter, comme présidant aux éclairs.

FULGURAL, ALE. adj. (ét. lat., *fulgur*, foudre). Didact. Qui concerne la foudre.

— *Science fulgurale.* Science de la divination par la foudre. || *Livres fulguraux.* Livres sacrés qui renfermaient la théorie religieuse des foudres et des éclairs.

★ **FULGURANT, ANTE.** adj. (ét., lat., *fulgur*, foudre). Néol. Environné d'éclairs.

— Fig. La tête de Mirabeau avait une laideur grandiose, *fulgurante*. (V. Hugo.) Cette course *fulgurante* déconcerta l'ennemi. (P. de St-Victor.) Un tel dialogue tue sur place; c'est de la terreur *fulgurante*. (H. [illegible])

— Pathol. *Douleurs fulgurantes.* Douleurs très vives produites par des lésions de la moelle épinière.

FULGURATEUR. adj. m. (du lat. *fulgur*, éclair, foudre). Myth. rom. Surnom de Jupiter.

— FULGURATEUR. s. m. Antiq. rom. Devin qui indiquait les moyens de prévenir les effets de la foudre, qui expliquait les causes de la chute du feu céleste sur tel lieu, sur tel édifice, etc.

★ **FULGURATION.** s. f. pr. *ful-gu-ra-cion*; du lat. *fulgur*, éclair). Chim. Lumière vive ou éblouissante que donne l'argent en bain, à l'instant où il perd son état de fluidité.

— Fig. Dieu est unité ou substance simple, origine de toutes les monades créées, qui en sont émanées, pour ainsi dire, par des *fulgurations* continuelles. (Diderot.)

— Antiq. Divination qu'on pratiquait en observant la foudre.

— Phys. Phénomène électrique de lumière qui a lieu dans l'atmosphère, qui n'est point accompagné de tonnerre, et qu'on doit bien distinguer de l'éclair.

FULGURER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *fulgur*, éclair). Néol. Briller, être plein d'éclat. Une lueur effrayante *fulgurait* derrière la toile. (G. Flaubert.)

FULGURISER. v. n. 1re conj. (du lat. *fulgur*, éclair). Mot employé par Scarron pour Foudroyer.

★ **FULGURITE.** s. m. (ét. lat., *fulgur*, éclair, foudre). Nom donné à des tubes vitrifiés produits par le passage de la foudre à travers un terrain sablonneux.

— Antiq. rom. Lieu frappé de la foudre. || Objet frappé de la foudre.

FULGUROMÈTRE. s. m. (ét. lat., *fulgur*, éclair, foudre; *metrum*, mesure). Phys. Appareil propre à constater l'existence et à mesurer l'intensité de l'électricité atmosphérique dans les temps d'orage.

FULICARIÉ, ÉE. adj. (du lat. *fulica*, foulque). Ornith. Qui ressemble ou se rapporte à la foulque. || FULICARIÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant les genres talève, poule d'eau et foulque, et dont ce dernier genre est le type.

FULIGINE. s. f. (ét. lat., *fuligo, inis*, suie). Méd. anc. Vapeur noirâtre qu'on croyait exister dans l'organisme. La chaleur et l'inflammation portent au cerveau de votre malade beaucoup de *fuligines* épaisses et crasses. (Mol.)

— Pharm. Extrait alcoolique de la suie.

FULIGINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un fuligo. || FULIGINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lycoperdacées, qui a pour type le genre fuligo.

★ **FULIGINEUX, EUSE.** adj. (du lat. *fuligo*, suie). Didact. Se dit de vapeurs opaques qui ont de la tendance à s'appliquer sur les corps, en les enveloppant d'une poussière de couleur noire. Le noir de fumée n'est que ce que l'on retient des vapeurs fuligineuses de substances résineuses qu'on a brûlées; la litharge est également le produit des vapeurs fuligineuses, retenues et ramassées, des métaux qui entrent en fusion. Vapeurs fuligineuses. Flamme fuligineuse. Elle seule se fixe, tour à tour obscure dans la vapeur lumineuse, ou claire et éclatante au sein d'un amas de *fuligineuses* vapeurs. (Gér. de Nerval.)

— Plein de suie.

— Hist. nat. Se dit des corps de teinte roussâtre ou noirâtre, comme le polypore fuligineux, la clavaire fuligineuse, la tournefortie fuligineuse, la lamie fuligineuse.

— Pathol. Se dit des lèvres, de la langue, des dents, lorsqu'elles sont devenues brunâtres, ou plutôt lorsqu'elles se couvrent d'un enduit de cette couleur, par l'effet de quelque maladie. Langue fuligineuse. Lèvres, dents fuligineuses. || Se disait autrefois de certaines matières subtiles, que les anciens médecins imaginaient pouvoir être portées, sous forme de fumée ou de vapeurs, des viscères des hypocondres au cerveau.

— Minér. Se dit d'un corps, quand il ressemble à de la suie dont les grains auraient été agglutinés, ou qu'il tache les doigts comme cette matière. Fer oxydé fuligineux.

FULIGINOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fuligineux.

— Chim. Charbon très divisé et chargé d'huiles empyreumatiques, qui se développe quand on brûle à l'air libre des matières huileuses et résineuses.

— Pathol. Matière noirâtre, couleur de suie, qui recouvre les dents, les lèvres, etc., dans les affections typhoïdes.

FULIGO. s. m. (mot lat. signifiant *suie*). Bot. Syn. d'ÉTHALION.

FULIGOKALI. s. m. (ét. lat., *fuligo*, suie; arabe *kali*, potasse). Pharm. Préparation de suie et de potasse pour les maladies de la peau.

FULIGULE. s. f. (dimin. du lat. *fuligo*, suie). Ornith. Genre établi aux dépens du genre canard, pour la section des milouins.

FULIGULINÉES. s. f. pl. (rad. *fuligule*). Ornith. Division de la famille des anatidées, comprenant onze genres formés aux dépens de trois sections établies dans le genre canard.

FULLARTONIE. s. f. (de *Fullarton*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des composées astéroïdées, établi pour une plante indigène du nord-ouest de l'Inde.

FULLOMANIE ou **FULLOTOMIE.** s. f. Bot. V. PHYLLOMANIE.

FULLVA. s. m. Relat. Réquisitoire d'un magistrat dans l'Hindoustan.

FULMAR. s. m. (étym. lat., *fulica*, foulque; *mare*, mer). Ornith. Oiseau de l'espèce du pétrel.

★ **FULMICOTON.** s. m. (ét. lat., *fulmen*, foudre; fr. *coton*). Chim. Espèce de coton préparé qui brûle et détone comme la poudre.

FULMIFÈRE. s. m. (ét. lat., *fulmen*, foudre; *fero*, je porte). Art milit. Sorte de mine. On dit plutôt *mine fulminifère*.

FULMINABILITÉ. s. f. (étym. lat., *fulmen*, foudre). Techn. Disposition à être atteint de la foudre.

FULMINAIRE. adj. 2 g. (du lat. *fulmen*, foudre). Phys. Qui a rapport à la foudre.

— Minér. *Pierre* ou *tube fulminaire*. Tube plus ou moins long, vitrifié à l'intérieur, rugueux et granuleux à l'extérieur, produit par le passage de la foudre à travers un terrain sablonneux. On dit plutôt *fulgurite*.

FULMINAL, ALE. adj. (étym. lat., *fulmen*, foudre). De la foudre. || Pl. m., *fulminaux*.

FULMINANT, part. prés. du v. Fulminer. Une poudre fulminant facilement.

— Fig. Qui s'élève avec force contre les vices, les ridicules. J'ai admiré cet orateur fulminant contre les vices et le luxe du siècle.

★ **FULMINANT, ANTE.** adj. Qui lance la foudre, qui est armé de la foudre. Jupiter fulminant. Ce serait ma réponse à ce dieu *fulminant*. (Boil.)

— D'où naît la foudre. Nuage fulminant.

— Fig. et fam. Qui éclate en menaces, qui se livre à de grands emportements de colère. Cet homme est toujours fulminant.

— Se dit de tout ce qui exprime ou dénote une violente colère. Regard fulminant. Écrit fulminant.

— Qui accable, dont on ne peut se relever. Une censure fulminante. L'objection la plus *fulminante* peut, sans rien perdre de sa force, devenir un simple éclaircissement qu'on demande. (Fontenelle.)

— Chim. Se dit de tout mélange, de tout composé qui, soumis à la chaleur, à la compression, à la trituration ou à la percussion, produit une détonation plus ou moins bruyante, par suite de la rapidité avec laquelle un ou plusieurs des principes du composé passent à l'état élastique. Poudre fulminante. Matières fulminantes. Amorces fulminantes. || *Argent fulminant.* Ammoniure d'argent. || *Or fulminant.* Ammoniure d'or. L'explosion de cet *or fulminant* est beaucoup plus violente que celle de la poudre à canon. (Buffon.)

— Substantiv. *Fulminant de Howard.* Poudre blanche que l'on obtient par le refroidissement du fulminate de mercure.

— Hist. *Légion fulminante.* Nom qu'on donnait à la légion mélitène, sous Marc Aurèle; on raconte qu'elle était entièrement composée de chrétiens, et que, dans une expédition contre les Sarmates, elle sauva l'armée prête à périr de soif, en attirant sur elle une pluie abondante et une grêle accompagnée de foudre sur les ennemis.

— Jeux. Au billard, *Bloc fulminant.* Action de bloquer vivement la bille.

★ **FULMINATE.** s. m. (du lat. *fulmen*, foudre). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide fulminique avec une base salifiable; il détone par le plus léger frottement, ou quand il est porté à une haute température. Fulminate d'or. Fulminate d'argent. || *Fulminate de mercure.* Sel employé pour composer la poudre fulminante dont on se sert dans la fabrication des amorces de fusil.

FULMINATERIE. s. f. Atelier où l'on fabrique les fulminates.

★ **FULMINATION.** s. f. (pr. *ful-mi-na-cion*; du lat. *fulmen*, foudre). Chim. Détonation subite et bruyante qui résulte de la décomposition instantanée de certains corps.

— Dr. can. Sentence d'un évêque, d'un official ou autre ecclésiastique commis par le pape, par laquelle on ordonne que des bulles seront exécutées. La fulmination des bulles. || Plus particulièrement, Exécution ou dénonciation d'une sentence d'anathème, faite publiquement avec solennité. La fulmination d'une sentence ecclésiastique. La fulmination d'un monitoire.

FULMINATOIRE. adj. 2 g. Qui lance la foudre.

Près d'employer leur bras *fulminatoire*,
A repousser dedans leur terrine, e. (MAROT.)

— Théol. Qui fulmine. Sentence fulminatoire.

FULMINÉ, ÉE. part. pass. du v. Fulminer. S'emploie adjectiv. Interdit fulminé. Bulles fulminées. Bulle indûment fulminée.

— Par extens. Énoncé, publié avec solennité, violence, emphase. L'anathème *fulminé* par l'auteur d'Émile contre la société. (Proudh.)

— Hist. nat. Qui offre des raies colorées en zigzag, comme la volute fulminée, l'olive fulminée, la colombelle fulminée.

★ **FULMINER.** v. n. 1re conj. (du lat. *fulmen*, foudre). Lancer la foudre et les éclairs. Jupiter fulminait contre les blasphémateurs.

— Fig. et fam. S'emporter, invectiver contre quelqu'un avec menaces. Il fulmine étrangement contre vous. Il est en colère, il fulmine, il tempête. Fallait-il *fulminer* et le prendre d'un ton si haut? (Bossuet.) On *fulmine* tous les jours avec emportement contre les défauts que l'on pratique continuellement. (St-Evrem.)

— Chim. Faire explosion. Cette composition, cette poudre fulmine au moindre choc. La moindre pression la fait fulminer. L'or *fulmine* avant d'être chauffé jusqu'au rouge. (Buff.)

— FULMINER. v. a. Dr. can. Publier une bulle ou un autre rescrit de la cour de Rome avec certaines formalités. Fulminer des bulles. || *Fulminer une excommunication.* Prononcer une sentence d'excommunication.

— Par extens. Et si ma bouche encor n'en *fulmine* l'arrêt. (Corneille.)

— SE FULMINER. v. pron. Être fulminé. Cette bulle doit se fulminer aujourd'hui.

FULMINIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *fulmen*, foudre; *fero*, je porte). Qui porte la foudre.

— Art milit. *Mine fulminifère.* Système particulier de mines de guerre.

★ **FULMINIQUE.** adj. 2 g. (du latin *fulmen*, foudre) Chim. Se dit d'un acide composé de cyanogène et d'oxygène, qui a la propriété, même étant uni aux plus fortes bases, de se décomposer avec une violente explosion, par l'effet de la percussion ou de l'élévation de la température.

FULMINOGÈNE. s. m. (ét. lat., *fulmen*, foudre; gr., γένος, origine). Chim. Nom donné par Dumas au radical hypothétique des fulminates.

FULMINOSE. s. f. Chim. Papier plongé dans l'acide sulfurique qui, lavé à grande eau, agit sur l'eau alcoolisée et la transforme en acide acétique.

FULMINURIQUE. adj. (de *fulminique*, et *urique*). Chim. Se dit d'un acide produit par

l'action des chlorures ou iodures sur le fulminate de mercure.

FULTON s. m. (de *Fulton*, nom pr.). Mar. Sorte de batterie flottante américaine, mue par la vapeur.

FULTON (Robert). Né à Little Britain (Pennsylvanie), 1765-1815, d'une famille d'émigrés irlandais, apprenti bijoutier, etc. [illegible] pour la mécanique, 1789. Ingénieur civil, 1795, il [illegible] de canalisation, propose au gouvernement français plusieurs inventions nautiques, torpille, bateau sous-marin, etc., et fit sur la Seine l'essai d'un bateau mû par la vapeur, 1803. Il ne fut pas écouté, retourna dans sa patrie, et, en 1807, lança sur l'Hudson un premier navire à vapeur, *le Clermont*. Il mourut quand il allait jouir de sa découverte.

FULVERIN s. m. (étym. lat. *fulvus*, fauve). Teint. Couleur qui on emploie en détrempe pour glacer les bruns.

FULVIA (Loi). Hist. rom. Loi qui accordait le droit de bourgeoisie romaine à tous les habitants de l'Italie.

FULVIBARBE. adj. 2 g. (et. lat., *fulvus*, fauve; *barba*, barbe). Zool. Qui a la barbe rousse, comme la calliphore fulvibarbe.

FULVICOLLE. adj. 2 g. (et. lat., *fulvus*, fauve; *collum*, cou). Entom. Qui a le cou ou le corselet roux, comme la [illegible] fulvicolle.

FULVICORNE. adj. 2 g. (et. lat., *fulvus*, roux; *cornu*, corne). Entom. Qui a les antennes rousses, comme l'altise fulvicorne.

FULVICRURE adj. 2 g. (et. lat., *fulvus*, fauve; *crus*, cuisse). Entom. Qui a les cuisses fauves, comme la chrysomyie fulvicrure.

FULVIE. s. f. Erpét. Espèce de couleuvre.

FULVIE. Dame romaine, liée avec Q. Curius, l'un des complices de Catilina. Elle révéla à Cicéron le secret de la conjuration, 63 av. J. C.

— **FULVIE**. Dame romaine, mariée d'abord à P. Clodius, puis à Scribonius Curion, et enfin à Marc Antoine. Dans les proscriptions de l'an 43, elle perça l'une aiguille la langue de Cicéron, dont la tête avait été apportée au triumvir. En 40, elle engagea son beau-frère Lucius Antoine à soulever les Italiens contre Octave, se retira en Grèce, et mourut de dépit à Sicyone, 40.

FULVIPÈDE. adj. 2 g. (étym. lat., *fulvus*, fauve; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes fauves, comme le [illegible] fulvipède.

FULVIPENNE. adj. 2 g. (étym. lat., *fulvus*, fauve; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes ou les élytres roux.

FULVIROSTRE. adj. 2 g. (et. lat., *fulvus*, roux; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec ou le rostre de couleur fauve ou rousse, comme l'apion fulvirostre.

FULVITARSE. adj. 2 g. (étym. lat., *fulvus*, fauve; *tarsus*, tarse). Entom. Qui a les tarses roux, comme l'anthribe fulvitarse.

FULVITHORAX. adj. 2 g. (et. lat., *fulvus*, fauve; *thorax*, thorax). Entom. Qui a la poitrine ou le thorax brun, comme la pangonie fulvithorax.

FULVIVENTRE. adj. 2 g. (et. lat., *fulvus*, fauve; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre roux ou roussâtre, comme le faucon fulviventre, l'osmie fulviventre.

FUMADE. s. f. (radic. *fumer*). Agric. Amélioration de la terre dans l'espace où des bêtes à cornes ont été parquées pendant la nuit. Chaque année on change le lieu de la fumade.

— Signal donné aux vaisseaux de ne pas approcher du rivage, en brûlant de la poudre à l'air libre.

— Adjectiv. *Briquet fumade*. Techn. Briquet phosphorique, aussi appelé du nom de l'inventeur.

* **FUMAGE** s. m. (rad. *fumer*). Techn. Opération par laquelle on donne une fausse couleur d'or à l'argent filé, ou aux lames d'argent que l'on expose à la fumée de certaines compositions. [illegible] || Opération qui l'on fait subir aux viandes, aux poissons préalablement salés, et qui a pour objet d'en favoriser la conservation et le transport. On connaît l'effet de la salaison, du *fumage* ou boucanage, sur plusieurs espèces de comestibles. (Pelouze.) || Commencement de cuisson des briques. On dit aussi *trempe* et *petit feu*.

— Agric. Opération qui consiste à répandre le fumier sur les champs.

— Anc. cout. Droit qu'on percevait en certains endroits sur les étrangers faisant feu et fumée. || Redevance levée sur chaque cheminée.

— Bot. Genre de champignons.

FUMAGINE. s. f. Agric. Maladie des feuilles des orangers et autres arbres, causée par le développement du fumago.

FUMAGO. s. m. (du latin *fumus*, fumée). Agric. Poussière noire qui se remarque sur plusieurs plantes après un été sec, et dans les serres et les orangeries, et qui n'est autre qu'un champignon de la famille des sphériacées.

FUMAISON. s. f. Agric. Syn. de FUMAGE.

FUMANE s. f. (du lat. *fumus*, fumée). Bot. Genre de la famille des cistinées, établi pour de petits arbustes dont on cultive quelques espèces dans nos jardins.

FUMANT. part. prés. du v. Fumer. Qui fume. Et la Crète *fumant* du sang du Minotaure. (Racine.) D'Argenton exaspéré, grotesque, tout trempé et *fumant* comme un cheval d'omnibus, monta rapidement dans sa chambre. (A. Daudet.) Rien qu'un pot de tisane *fumant* sur la cheminée, emplissant la chambre de cet air composé vague et lourd qui flotte autour de la maladie. (Id.)

* **FUMANT, ANTE**. adj. Qui jette de la fumée. Tison fumant. Cendres fumantes. En tourbillons *fumants* la flamme se déploie. (Delille.)

— Par extens. Les ruines encore *fumantes* de tant de villes florissantes. (Massillon.)

[illegible]

— Fig. et fam. *Fumant de courroux, de colère*. Transporté de courroux, de colère.

— Fig. Helvétius, préoccupé de son ambition de célébrité littéraire, nous arrivait la tête encore *fumante* de son travail de la matinée. (Marmontel.)

— Se dit de tout ce qui exhale des vapeurs. Des viandes fumantes. Mon sang en va rougir ce *fumant* sur un autel. (Racine.) Des victimes de puis les entrailles *fumantes*. (Id.) Elle approche, elle voit l'herbe rouge et *fumante*. (Id.) Hippomaque, parent d'Idoménée, et qui aspirait à lui succéder, lâchant les rênes à ses chevaux *fumants* de sueur, etut tout penché... (Fén.) Derrière lui deux esclaves noirs arrêtaient par le frein un cheval arabe, dont les naseaux *fumants* et les crins épars annonçaient à la fois son naturel ardent et la fougue que lui inspirait le bruit des vagues. (Chateaubr.) Ils se réjouissaient comme font les vendangeurs autour des cuves *fumantes*. (G. Flaubert.)

[illegible]

— Par extens. Qui présente l'aspect d'une vapeur.

Vagues...
[illegible]

— *Fumant de sang*. Plein, couvert d'un sang qui fume encore. Une épée fumante de sang. [illegible] à Rome ses soldats tout *fumants* du sang des Romains. (Rollin.)

[illegible]

— S'emploie, dans la même acception, sans complément. Il enfonce une épée dans le cœur de cet enfant, il la retire toute *fumante* et pleine de sang. (Fén.)

— Par anal. *Fumant de carnage*. Tout couvert de sang fumant, produit par un carnage récent. Des murs pris d'assaut et fumants de carnage.

[illegible]
J.-B. ROUSSEAU.

— Alchim. *Neige fumante*. Chaux vive.

— Jeux. *Bloc fumant*. Se dit, au billard, d'un coup si vif que la poussière s'élève de la bande, semblable à de la fumée.

FUMARAMIDE. s. f. Chim. Amide de l'acide fumarique.

FUMARATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide fumarique avec une base salifiable.

FUMARIA s. m. (étym. lat. *fumus*, fumée). Bot. Nom scientifique du genre fumeterre.

FUMARIACÉ, ÉE. adj. (du latin *fumaria*, fumeterre). Bot. Qui ressemble à la fumeterre. — **FUMARIACÉES**. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, hypogynes, ayant pour type le genre fumeterre.

FUMARIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de FUMARIACÉ.

FUMARIMIDE. s. f. Chim. Imide de l'acide fumarique.

FUMARINE. s. f. (rad. *fumaria*). Chim. Alcali trouvé dans la fumeterre officinale.

FUMARIOÏDE. adj. 2 g. (et. lat., *fumaria*, fumeterre; gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble à la fumeterre.

— Se dit des corolles dont les ailes se replient en un palais bifide, et dont le fond du tube est tuberculeux et éperonné, comme dans la fumeterre.

FUMARIQUE adj. 2 g. (et. lat., *fumaria*, fumeterre). Chim. Se dit d'un acide extrait de la fumeterre.

FUMAROLLE. s. f. Géol. V. FUMEROLLE.

FUMART. s. m. Mamm. Un des noms du putois.

FUMARYLE. s. m. Chim. Chlorure obtenu en traitant l'acide fumarique par le perchlorure de phosphore.

FUMAT. s. m. Ichtyol. Espèce de raie à long bec.

FUMATURE. s. f. Action de fumer un terrain en y parquant des bestiaux.

FUMAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rocroi (Ardennes), sur la rive gauche de la Meuse. Importantes carrières d'ardoises; 5,200 habitants.

FUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Fumer (rad. *fumée*). S'empl. adjectiv. Exposé à la fumée. Jambon fumé. Langues fumées.

— *Verres fumés*. Verres exposés à la fumée, dont on se sert pour observer les éclipses. || Verres sombres qui ménagent la vue.

— Brûlé en fumant. Un cigare entièrement fumé.

— Fig. et fam. *Il est fumé*. Il est perdu.

FUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Fumer (rad. *fumier*). S'empl. adjectiv. Qui a reçu du fumier. Terre fumée.

[illegible]
ALEX. DUMAS.

* **FUMÉ** s. m. Grav. Empreinte que l'on fait sur une carte avec le poinçon d'une lettre ou d'une gravure sur bois, noirci à la flamme d'une bougie ou à la fumée de poix, pour voir s'il est bien gravé. || Épreuve obtenue par ce procédé.

* **FUMÉE** s. f. (du lat. *fumus*, même signif.). Produit de nature gazeuse s'échappant de la plupart des corps en combustion et ayant pour principales parties de la vapeur d'eau, de l'acide carbonique, de l'huile empyreumatique et des particules atomiques de charbon et de matière non brûlée du corps qui le produit. Fumée épaisse. Fumée noire. Fumée puante. Des tourbillons de fumée. La fumée des flambeaux. La fumée du tabac. La fumée d'une pipe, d'un cigare. La fumée du foyer. La fumée d'un volcan. La fumée d'un champ de bataille. Être étouffé par la fumée. Chambre pleine de fumée. Le bois vert fait beaucoup de fumée. Il fait beaucoup de fumée dans cette chambre. Sentir la fumée. Dissiper la fumée. Chasser la fumée. L'odeur de la fumée. Odeur de fumée. Du linge qui sent la fumée. Ragoût qui sent la fumée. Envoyer de la fumée. Jeter de la fumée. Exhaler de la fumée. Noirci de fumée. Il m'était survenu quelques amis, pour lesquels il fallait faire un peu plus de *fumée*, non toutefois comme celle des grandes cuisines, qui met les sentinelles d'une ville en alarme, mais assez pour faire connaître que j'avais des hôtes. (Malherbe.) Il regarde sa vie tantôt comme la *fumée* qui s'élève, qui s'affaiblit en s'élevant, qui s'exhale et s'évanouit dans les airs. (Fléch.) La grande salle était remplie d'une *fumée* affreuse, mêlée de tourbillons de feu. (Voltaire.) Mon fraisier était dans un pot de terre, au milieu des *fumées* de Paris. (B. de St-P.) L'onde, frappant le roc ébranlé, rejaillit en tourbillons d'écume qui s'élèvent au-dessus des forêts, comme les *fumées* d'un vaste embrasement. (Chateaub.) Un petit nombre de fermes délabrées se montrent sur la nudité des champs; les fenêtres et les portes en sont fermées; il n'en sort ni *fumée*, ni bruit, ni habitants. (Id.) On apercevait dans la campagne de longues *fumées* montant jusqu'au ciel. (G. Flaubert.) Il y avait autrefois des divinations par la *fumée* du feu des sacrifices. (P. de St-Victor.)

[illegible]

— Fam. *Ennuyeux comme la fumée*. Très ennuyeux.

Noir de fumée. Suie très noire et légère que donne la poix-résine, et que l'on recueille pour l'employer dans les arts. C'est avec le noir de fumée qu'on fait l'encre d'imprimerie, le cirage, etc.

— Loc. prov. *Il n'y a point de feu sans fumée*. Quelque soin qu'on prenne pour cacher une passion vive, on ne peut s'empêcher de la laisser paraître. *Il n'y a point de fumée sans feu*. En général, il ne court point de bruit qui n'ait quelque fondement. *La fumée cherche toujours les belles gens*. L'on dit s'attache au vrai mérite. || Se dit aussi par plaisanterie aux personnes qui se plaignent de la fumée. *La fumée n'a ni yeux ... On ne saurait faire feu sans que la fumée n'en sorte. Qui hante cuisine vil de fumée. La fumée s'attache au blanc*. La calomnie s'attache à la vertu, elle noircit l'innocence.
La fumée chasse souvent le maître de la maison.

— *La fumée de l'encensoir*. Celle que produit l'encens brûlé sur l'encensoir dans les cérémonies religieuses.

— Par extens. Éloge, renommée.

[illegible]

— Fig. Il ne faut pas que la *fumée* de l'encens brûlé devant une jeune femme noircisse sa réputation. (De Motteville.) Et, après des jours de sang et de carnage, lorsque la *fumée* de la gloire s'est dissipée, l'homme voit d'un œil triste la terre dévastée, les arts ensevelis, etc. (Buffon.)

— Par extens. Tout ce qui ressemble à la fumée. Le serpent fuit comme une ombre, il s'évanouit magiquement; il reparaît, disparaît encore semblable à une petite *fumée* d'azur ou aux éclairs d'un glaive dans les ténèbres. (Chateaubriand.)

— Fig. et style soutenu. Se dit des choses vaines, frivoles, périssables, ou que l'on regarde comme telles. Cette fumée qu'on nomme la gloire. Tout n'est que fumée. Tout est fumée. Toutes les choses du monde ne sont que fumée. La gloire et les honneurs ne sont le plus souvent que de la fumée. Malgré un [illegible] affecté, auquel il [illegible] s'était accoutumé, pour se donner le temps de pénétrer les autres, sa conversation instructive, et nécessairement utile, l'aurait fait rechercher, si tout cela n'eût été obscurci par une *fumée* de fausseté, qui la [illegible] (Saint-Simon.) [illegible] *fumée* [illegible] et la ramasse. (Mass.)

[illegible]

— *Se repaître de fumée*. Se repaître de vaines espérances, de vains honneurs, d'une vaine gloire, etc.

[illegible]

— Fig. *S'en aller en fumée*. Ne point produire l'effet attendu ou desiré. Tous ses projets s'en sont allés en fumée. Je crois que cette affaire s'en ira en *fumée*. (D'Alembert.) || *Se tourner, se réduire, se dissiper en fumée*, se disent dans le même sens.

[illegible]

— Fig. et fam. *Vendeur de fumée*, c'est un *vendeur de fumée*. Il n'a qu'un crédit apparent, dont il fait parade pour en tirer quelque utilité, quelque avantage.

— Vapeur qui s'exhale des viandes chaudes. La fumée du rôt. Qui pourrait dîner de la *fumée* du rôt ferait-il pas une belle épargne? (Mont.) La *fumée* des viandes montait dans les feuillages avec la vapeur des haleines. (G. Flaubert.)

[illegible]

— Loc. prov. et pop. *Manger son pain à la fumée du rôti*. Être témoin, spectateur d'un plaisir auquel on ne peut avoir part.

— Vapeur légère des corps échauffés.

— Vapeur produite par la transpiration ou l'haleine.

— Vapeurs qui s'exhalent des corps liquides à une certaine température. La fumée qui s'exhale du sang fraîchement répandu. Il se leva une fumée de la rivière, des marécages.

— Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes.

— **FUMÉES**. s. f. pl. Vapeurs qui montent de l'estomac ou des entrailles au cerveau. Les fumées du vin montent au cerveau. Abattre les fumées du vin. Les *fumées* noires qui lui troublent le cerveau. (Acad.) Champagne, au sortir d'un long dîner et dans les douces *fumées* du vin d'Avenay ou de Sillery, [illegible] La Bruy. On se porte mieux et on m'a été plus droit avec de l'argent dans sa poche, qu'avec des *fumées* de vin dans la tête. (De Jussieu.) Les douces *fumées* d'un repas heureusement combiné leur fournissent quelquefois des saillies irrésistibles. (Ch. Monselet.)

— Fig. La fréquentation d'une parente, et je ne sais quelles *fumées* qui s'élèvent des bouillons du sang et de la chaleur de la jeunesse... (Fléchier.)

— Fig. *Les fumées de l'orgueil, de l'ambition*, etc. Les mouvements de l'orgueil, les désirs ambitieux, etc. L'éclat de la fortune fait quelquefois prendre les *fumées* de la vanité pour les feux de l'amour. (De Meilhan.)

— Chass. Fiente des cerfs et des autres bêtes fauves. Les fumées du cerf. Les fumées de la bête. || On le dit aussi au singulier de la fiente d'hirondelle.

— Joaill. Taches qui diminuent beaucoup la valeur d'un diamant et qui semblent l'enfumer.

— Syn. comp. FUMÉE, VAPEUR. Il ne faut pas confondre la *vapeur* avec la *fumée* : celle-ci est toujours composée de [illegible] matières solides et liquides [illegible]; la *vapeur*, au contraire, ne contient pas de matières [illegible] par exemple, est un gaz impalpable qui ne contient aucune matière palpable.

FUMEL. Géogr. Ch. l. de cant. de l'arr. de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), sur le Lot. Usines à fer; 3,900 hab.

FUMELÉ, ÉE. part. pass. du v. Fumeler. S'empl. adjectiv. Chanvre fumelé.

FUMELER. v. a. 1re conj. (rad. *femelle*). Ce verbe double la lettre *l* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je fumelle, tu fumelles, il fumelle, ils fumellent*. Arracher le chanvre mâle. Se dit dans le département des Deux-Sèvres.

* **FUMER**. v. n. 1re conj. (radic. *fumée*). Jeter de la fumée. Les volcans fument. L'encens fume sur les autels. Ce bois fume beaucoup. Ce corps pâle et sanglant auprès duquel *fume* encore la foudre qui l'a frappé. (Fléch.)

[illegible]

— Se dit lorsque la fumée, au lieu de sortir par le tuyau de la cheminée, se rabat et entre dans la chambre. Cette chambre fume. Cette cheminée fume. Empêcher une cheminée de fumer.

— Par extens. Tous les temples ouverts *fument* en votre nom. (Rac.) Dans Rome les autels *fumaient* de sacrifices. (Id.)

> Même au pied des autels que je faisais *fumer*,
> J'offrais tout à ce dieu que je n'osais nommer. (Rac.)
> Le [illegible] aux yeux de ce jeune immortel
> De [illegible] l'an, je fais *fumer* l'autel
> (Domergue.)

— Fig. *Sa cendre fume encore.* Il vient de mourir. Les cendres de tant de princes *fument* encore. (Massillon.)

— Exhaler des vapeurs, en parlant des viandes et des boissons chaudes. Le gibier embroche grille et *fume* pour vous. (Berchoux.) Les boutiques de boissons chaudes *fumaient*. (G. Flaubert.)

— Se dit des vapeurs que la chaleur fait exhaler du sol humide. Au printemps on voit les marécages, les prés fumer.

— Se dit aussi des vapeurs qui s'exhalent du corps d'un animal. Ce cheval s'est échauffé, il fume. Mais aux cris, à la vue des spectateurs, le taureau s'arrête, inquiet et troublé ses naseaux *fument*; ses regards brûlants errent sur les amphithéâtres. (Florian.)

— Se dit des vapeurs qui s'exhalent d'un sang fraîchement répandu. Jamais de plus de sang ses autels n'ont *fumé*. (Rac.) Le sang des étrangers a fait *fumer* la terre. (J.-B. Rouss.) Quoi! ma mère n'est plus! quoi! son sang *fume* encore! (Saurin.)

— *Son sang fume encore.* Il vient d'être tué. Le sang de Henri le Grand *fumait* encore quand le parlement de Paris donna un arrêt qui établissait l'indépendance de la couronne comme une loi fondamentale. (Voltaire.)

— *Fumer du sang de.* Se dit des objets, des lieux qui ont été arrosés de sang depuis peu. La terre fumait de leur sang. Le trône *fumait* encore du sang de ses prédécesseurs. (Barth.)

> Au milieu de ces places
> Qu'on voit *fumer* encor du sang des Curiaces
> (Corneille.)

> Je verrais les lauriers d'un frère ou d'un ami
> *Fumer* encor d'un sang que j'aurai tant chéri. (Id.)

— Fig. Monter à la tête. Je me sens *fumer* en l'âme aucunes tentations vers l'ambition; mais je me bande et obstine au contraire. (Montaigne.)

— Fig. et fam. *La tête lui fume.* Il est fort en colère.

— Fig. et pop. Avoir de la colère, du dépit, de l'impatience, etc. Il fume, mais il n'ose rien dire. Je l'ai fait fumer. || On dit dans le même sens : *Fumer sans pipe, sans tabac.*

— Impers. Il fume dans cette chambre.

— FUMER. v. a. Exposer des viandes, des poissons à la fumée, plus ou moins longtemps, pour les sécher et les conserver ou pour leur donner un meilleur goût. Fumer des langues, des jambons, du bœuf salé, des harengs.

— Prendre en fumée, par la bouche, du tabac ou quelque autre substance. Fumer une pipe de tabac. Fumer du tabac. Fumer un cigare. Fumer de l'opium. Fumer de la sauge.

— Par extens. Fumer du camphre.

— *Fumer une pipe.* Fumer dans une pipe. Cette pipe est trop vieille; on ne peut la fumer.

> Des [illegible] vieille pipe émerveillait l'armée,
> On disait [illegible] : Las, elle l'a *fumée* (Barth.)
> Quand elle a fait son temps il faut la réformer,
> Pourquoi persistez-vous à la vouloir *fumer*? (Id.)

— *Fumer le calumet de paix.* Se dit des sauvages de l'Amérique du Nord qui sanctionnent un traité en fumant à tour de rôle dans un même calumet.

— Absol. Prendre du tabac en fumée. Fumer toute la nuit. Fumer beaucoup. Aimer à fumer. A l'œuvre! instruisons l'homme au grand art de *fumer*. (Barthél.) Nous *fumons* goulûment, sans méthode et sans art. (Id.) Nous devons l'usage de *fumer* aux sauvages, qui, occupés de la chasse toute la journée, sont enchantés de trouver le soir une pipe et du tabac pour amuser leur oisiveté. (Sallent.)

— Arg. Se battre.

— Chass. *Fumer les renards.* Remplir de fumée le terrier des renards, dont on a bouché toutes les ouvertures, excepté une seule.

— Métall. *Fumer un four, un fourneau.* Le sécher quand la construction en est neuve.

— Pathol. *Fumer sa pipe.* Se dit d'un mouvement de la bouche que font quelquefois les gens frappés d'apoplexie.

— Techn. *Fumer l'argent filé.* Lui donner le fumage.

— SE FUMER. v. pron. Être fumé. Mettre un jambon dans la cheminée pour qu'il se fume.

— Se disait pour S'irriter, s'emporter.

*** FUMER.** v. a. 1re conj. (rad. *fumier*). Épandre du fumier sur une terre cultivée pour l'engraisser, pour l'amender. Fumer un champ. || Mettre du fumier au pied des arbres, pour leur faire porter plus de fruit. Fumer une vigne. || *Fumer en couverture.* Répandre le fumier d'une manière uniforme.

— Fam. *Fumer la terre.* Y être enterré.

— Fig. Mme de Grignan, qui avait mésallié son fils pour raccommoder ses affaires délabrées, disait : Il faut bien quelquefois *fumer* ses terres.

FUMERI. s. m. Agric. Nom qu'on donne dans le département de l'Indre au lieu où l'on dépose les fumiers.

FUMERIE. s. f. (rad. *fumer*). Lieu où se réunissent des fumeurs, spécialement les fumeurs d'opium.

— Habitude de fumer.

*** FUMEROLLE.** s. f. Géol. Crevasse de certains cratères de volcans en activité, ou à la surface de laves nouvellement écoulées, d'où s'échappent des masses de vapeur et de la fumée. — Nom de ces vapeurs.

*** FUMERON.** s. m. Morceau de charbon de bois qui, n'étant pas assez cuit, jette encore de la flamme et beaucoup de fumée. Le charbon que lui vendait le charbonnier d'à côté, du fort charbon de Paris, plein de *fumerons*, l'enveloppait de son odeur entêtante. (De Goncourt.)

— Fam. Mauvais fumeur, enfant qui veut se mêler de fumer.

— Pop. Nom donné aux jambes.

— Arg. Hypocrite.

*** FUMET.** s. m. (pron. *fu mè*; rad. *fumée*). Vapeur qui s'exhale de certaines viandes crues ou cuites, et qui frappe agréablement l'odorat et le goût. Le fumet d'une perdrix. Un faisan qui a un grand fumet. Un fumet délicieux. Des perdrix, morbleu! d'un *fumet* admirable. (Regn.) Tout auprès on voyait déjà cuit un de ces levrauts à côtes rondes, que les Parisiens ne connaissent pas, et dont le *fumet* embaumerait une église. (Brill.-Savar.) On venait de tirer de la broche un magnifique dindon, beau, bien fait, doré, cuit à point, et dont le *fumet* aurait tenté un saint. (Id.)

— Espèce d'arome plus ou moins suave qu'exhalent les vins. Ce vin a un fumet délicieux.

— Fig. Le *fumet* de défection est si piquant et si agréable qu'il emporte tout. (L. Veuillot.)

— Vapeur, émanation qui se dégage du corps des animaux, des lieux qu'ils ont approché, et qui fait connaître la présence et la qualité de ces animaux. Le chien et le chat possèdent, avec une grande perfection, la propriété de sentir le fumet des êtres organisés. C'est un moyen pour eux, ainsi que pour d'autres animaux, de reconnaître et d'éviter leurs ennemis.

— Fig. Chevreuse et Beauvilliers étaient réservés avec les leurs, et, bien que cousins germains de Torcy, un *fumet* de jansénisme les écartait de lui fort au delà du but. (Saint-Simon.)

— Art culin. Sorte de ragoût fait de jus de mouton, de truffes et de champignons, que l'on passe et dont on accompagne la perdrix. || On donne le même nom à une préparation faite avec du vin blanc, du lapin, de la perdrix et différents légumes; on l'emploie particulièrement pour l'accompagnement des œufs pochés et l'assaisonnement des œufs brouillés.

FUMETEREAU. s. m. V. FUMETERON.

FUMETERON ou **FUMETEREAU.** s. m. (rad. *fumier*). Agric. Tas de fumier qu'on forme dans les champs quand on se propose de les fumer.

*** FUMETERRE.** s. f. (ét. lat., *fumus*, fumée; *terræ*, de la terre; à cause de son goût âcre, amer et semblable à la suie). Bot. Genre de la famille des fumariacées, renfermant une quinzaine d'espèces, dont une des plus communes, la fumeterre officinale, se trouve en grande quantité dans les champs. Elle est très amère, et souvent employée en médecine comme tonique. Sirop, extrait de fumeterre. Le suc de la fumeterre produit sur les yeux les mêmes effets que la fumée. || *Fumeterre fongueuse.* Adlumie à vrilles. || *Fumeterre jaune, odorante, tubéreuse.* Noms de diverses sortes de corydale.

*** FUMEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui a l'habitude de fumer du tabac. C'est un grand fumeur. Une réunion de fumeurs.

> Il s'agit de fumer, surtout de fumer bien.
> Or les *fumeurs* instruits sont rares, ou les compte
> (Barthélemy.)

— On dit, par analogie : Fumeur de camphre, d'opium, etc.

— FUMEUSE. s. f. Siège où l'on s'assied pour fumer à l'aise.

— Adjectiv.

> Quand, après une nuit de champagne et d'amour,
> De nos lions *fumeurs* la troupe évaporée
> Déborde avec fracas de la Maison-Dorée. (Barthél.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

FUMEUSEMENT. adv. S'est dit pour Avec beaucoup de fumée.

— Fig. Avec chagrin, avec tristesse.

*** FUMEUX, EUSE.** adj. (rad. *fumée*). Qui envoie des vapeurs à la tête. Du vin fumeux. Bière fumeuse. L'ordre des boissons est des plus tempérées aux plus *fumeuses* et aux plus parfumées. (Brill.-Savar.)

> Sous des pieds vigoureux les raisins sont foulés;
> Le jus coule à grands flots, captivé dans la tonne,
> La *fumeuse* liqueur frémit, monte, bouillonne
> (Rosset.)

> Le café vous présente une heureuse liqueur,
> Qui d'un vin trop *fumeux* chassera la vapeur. (Del.)

— Se dit de tout ce qui répand de la fumée ou de la vapeur.

> L'onde frémit, s'agite et bondit dans la vase;
> Et dans l'air exhalant des tourbillons *fumeux*,
> S'enfle, monte et répand des bouillons écumeux.
> (Delille.)

— *Foyer fumeux.* Foyer d'où il sort de la fumée.

> Et qu'enfin tout ce bois, éprouvé par les feux,
> Se durcisse à loisir sur ton foyer *fumeux*. (Delille.)

— *Cheminée fumeuse.* Cheminée qui rabat la fumée dans la chambre.

— Fig. Le pédant tout *fumeux* de vin et de doctrine. (Régnier.)

— S'est dit pour Enfumé, obscur.

— Fig. Triste, ennuyeux, désagréable.

FUMIAIRE. adj. 2 g. Bot. Qui croît sur le fumier. Plante fumiaire.

*** FUMIER.** s. m. (pron. *fu mié*; et. bas-lat., *fimarius*, du lat. *fimus*). Écon. rur. Paille qui a servi de litière aux chevaux, aux bestiaux, s'est mêlée avec leur fiente et leur urine, s'est ensuite décomposée par la fermentation, et dont on se sert pour amender les terres. Ôter le fumier d'une écurie. Faire pourrir le fumier. Le fumier engraisse les terres. Fumier de cheval. Fumier de vache. Faire du fumier. Mettre du fumier dans un champ. Cette terre ne porte qu'à force de fumier. Épandre du fumier. Une mare, une fosse à fumier. Ces dieux nés du *fumier* porté dans ses jardins. (Boil.) Le *fumier* de cheval est le plus utile de tous pour les jardiniers. (M. de Dombasle.) || *Fumier blanc, pailleux* ou *vert.* Celui qui n'est pas consommé. || *Fumier local.* Récolte enterrée. || *Fumier long.* Celui dont la paille est encore dans toute sa longueur.

— Par extens. Toute sorte d'engrais, comme les excréments d'animaux, les matières animales ou végétales en putréfaction, les balayures des rues et des cours, etc. Le prodigue répand l'or comme le *fumier*, et l'avare ramasse le *fumier* comme l'or. (Boiste.)

> Tes ceps sont-ils plantés, il faut couvrir de terre,
> Engraisser de *fumier* le lit qui les resserre. (Delille.)
> Et des sels du *fumier* se forment en secret
> Le parfum de la rose et le teint de l'œillet. (Id.)

— Amas de fumier que l'on forme dans une mare, dans une fosse. Jeter quelque chose sur le fumier.

— Fig. Le soleil éclaire sur les *fumiers*, sans en rien tenir ni sentir. (Charron.)

— On appelle aussi *fumier* les herbes qu'on laisse faner sans les manger, ou le foin qu'on ne recueille pas dans la saison.

— Fig. et fam. *Ce n'est que du fumier.* Se dit d'une chose dont on ne fait nul cas ou pour laquelle on veut témoigner un grand mépris.

> Qui suit bien ses leçons goûte une paix profonde,
> Et comme du *fumier* regarde tout le monde. (Mol.)

— *Perle dans un fumier.* Personne ou chose d'une grande valeur mêlée à des personnes ou à des choses viles, grossières.

— Loc. prov. *Mourir sur un fumier.* Mourir misérable, après avoir perdu tout son bien. Les grands chemins sont inondés de malheureux citoyens devenus mendiants, destinés à finir leurs jours sur la roue ou sur un *fumier*. (J.-J. Rousseau.) || *Être comme Job sur son fumier.* Être réduit à un état excessif de misère et de souffrance. || *Dans l'argile sable vaut fumier.* || *Plus on met de paille en l'étable, plus il y a de fumier.* || *Labour d'été vaut fumier.* || *L'œil du fermier vaut fumier.* La surveillance du fermier ou du maître dans la culture de ses terres sert autant que les engrais pour les rendre productives. || *Épands ton fumier près, et marie ta fille loin.* Soigne ton bien et éloigne les ennuis. || *Être sur son fumier.* Être chez soi. || *Hardi comme un coq sur son fumier.* Se dit d'un homme qui se prévaut de ce qu'il est dans un lieu où il a de l'avantage.

— Fig. Par allusion à cette façon de parler proverbiale, on dit : *Il ne faut pas l'attaquer sur son fumier.* Ma maison a mérité assez d'affection populaire, et serait bien mal aisé de me gourmander sur mon *fumier*. (Montaig.) Ayant été si heureux que de faire garder la mule à messieurs les cardinaux, et dans Rome, c'est-à-dire sur leur *fumier*. (Malherbe.)

— Litt. Œuvre inculte. Le fumier d'Ennius.

— Pêch. Nom donné à des tas de morues.

FUMIÈRE. s. f. Agric. Nom qu'on donne, dans la Seine-Inférieure, aux tas de fumier dont on fume le sol.

FUMIFUGE. adj. 2 g. (ét. lat., *fumus*, fumée; *fugio*, je fuis). Didact. Qui chasse la fumée.

— Techn. *Appareil fumifuge.* Appareil que l'on adapte aux cheminées pour préserver les appartements de la fumée.

— Substantiv. Un fumifuge.

FUMIGATEUR. s. m. Celui qui fait des fumigations.

*** FUMIGATION.** s. f. (pr. *fu-mi-ga-cion*; ét. lat., *fumigare*; rad. *fumus*, fumée). Action de répandre dans un lieu la fumée d'une substance odorante, la vapeur d'un liquide, ou un gaz quelconque dans le dessein de purifier l'air. Faire des fumigations. Les *fumigations* qu'on produit avec du sucre, des clous fumants, de l'encens et différents parfums, fournissent seulement un arome plus ou moins agréable, mais tout à fait inefficace. (Teyssèdre.) || Action d'exposer à une fumée ou vapeur le corps auquel on veut faire subir quelque changement. || *Fumigation guytonienne.* Celle que l'on fait, suivant le procédé de Guyton-Morveau, avec un mélange de peroxyde de manganèse, de sel et d'acide sulfurique.

— Art culin. Action d'exposer une viande à la fumée, pour la conserver plus facilement ou lui donner un goût plus agréable.

— Médec. Action d'appliquer un médicament, sous forme de fumée, de vapeur ou de gaz, à quelque partie du corps. Fumigations sulfureuses. Fumigations aromatiques. Fumigation aqueuse. Fumigation humide. Fumigation sèche. Fumigations émollientes. Fumigations excitantes. Les fumigations sont quelquefois très salutaires. || Médicament appliqué, sous forme de fumigation ou de vapeur, à différentes parties du corps humain pour en procurer la guérison.

— Pharm. Nom donné à des feuilles médicinales ou à du papier médicamenteux que l'on fait fumer aux malades.

*** FUMIGATOIRE.** adj. Pathol. Qui sert à faire des fumigations. Appareil fumigatoire. || *Boîte fumigatoire.* Boîte qui contient les objets nécessaires pour secourir, au moyen de fumigations, les noyés et les asphyxiés.

— Substantiv. Un fumigatoire.

FUMIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Fumiger. S'empl. adjectiv. Corps fumigé.

*** FUMIGER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *fumigare*, fait de *fumus*, fumée). On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Nous fumigeons. Je fumigeais, tu fumigeais, il fumigeait*, etc. Chim. Exposer un corps à la fumée d'un ou de plusieurs autres corps qui brûlent, pour lui imprimer quelque nouvelle qualité.

— Mar. Faire des fumigations dans un vaisseau.

— Méd. Donner une fumigation.

— SE FUMIGER. v. pron. Être exposé à des fumigations. Certaines viandes se fumigent pour être mieux conservées.

— S'exposer à des fumigations. Il faut se fumiger dans certaines maladies.

FUMIPENNE. adj. 2 g. (ét. lat., *fumus*, fumée; *penna*, aile). Entom. Qui a les ailes de couleur obscure et enfumée, comme le moucheron fumipenne.

*** FUMISTE.** s. m. (rad. *fumée*). Ouvrier qui met les cheminées en état de bien fonctionner.

— Pop. Mauvais farceur. Mystificateur. A tout prendre, que nous importe la liberté d'un tas de *fumistes* et de musiciens? (Mérimée.) || *Farce de fumiste.* Farce grossière.

— Adjectiv. Poêlier fumiste.

FUMISTERIE. s. f. Profession du fumiste.

— Pop. Farce de fumiste.

*** FUMIVORE.** adj. 2 g. (ét. lat., *fumus*, fumée; *vorare*, dévorer). Techn. Qui absorbe la fumée. Appareil fumivore. Cheminée fumivore.

— FUMIVORE. s. m. Appareil concave que l'on place au-dessus d'un bec de quinquet ou de gaz, pour que la fumée s'y perde. Un *fumivore*. (Acad.)

FUMIVORITÉ. s. f. (rad. *fumivore*). Qualité des appareils qui brûlent la fumée. La fumivorité d'une forge.

FUM-LAN. s. m. Bot. Plante chinoise dont les rameaux détachés, suspendus à l'air libre, se développent et croissent pendant plusieurs années.

*** FUMOIR.** s. m. Comm. Bâtiment destiné à fumer les viandes et les poissons.

— Pièce d'une maison ou d'un appartement, à l'usage des fumeurs.

FUMOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fumeux.

*** FUMURE.** s. f. Agric. Action de fumer une terre.

— Engrais produit par les bêtes à laine renfermées dans un parc. || On le dit aussi pour Fumier en général.

— Action de fumer la viande, le poisson, etc. On dit aussi *fumage*.

FUNAIRE. s. f. (du lat. *funis*, corde). Bot. Genre de la famille des bryacées, établi pour des mousses annuelles, réunies en touffes, et croissant sur la terre nue dans toutes les parties du globe. Le type de ce genre et l'espèce la plus remarquable est la funaire hygrométrique, qui croît dans toute l'Europe sur les murs et les rochers un peu humides, et dont le pédicelle se tord sur lui-même pendant la sécheresse, et se déroule avec rapidité sous l'influence de l'humidité la plus légère.

*** FUNAMBULE.** s. 2 g. (ét. lat., *funis*, corde; *ambulo*, je marche). Danseur, danseuse de corde. Théâtre de funambules. Les Romains avaient des *funambules* d'une adresse merveilleuse. (De Reiffenberg.)

— Mamm. Sous-genre d'écureuils établi pour le palmiste de l'Inde.

— S'emploie quelquefois adjectiv. Éléphant funambule.

FUNAMBULESQUE. adj. Qui a quelque rapport ou analogie avec les funambules. Danse funambulesque.

FUNAMBULIE. s. f. (rad. *funambule*). Art de danser sur la corde. Le fameux Archange Tuccaro a donné les règles de la *funambulie*. (De Reiffenberg.)

FUNAMBULISER. v. n. 1re conj. Faire le funambule.

FUNARIOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *funaire*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à une funaire. || FUNARIOÏDES. s. f. pl. Groupe de la famille des mousses, ayant pour type le genre funaire.

FUNCHAL. Géog. Capitale de Madère, sur la côte du S., a un port vaste et sûr. Évêché; commerce de vins; 20,000 hab.

FUNDA. s. m. Métrol. Poids en usage en Russie et en Pologne, et valant 0 kilogr. 409 en Russie, 0 kil. 405 en Pologne.

FUNDIBALLE. s. f. (pr. *fon-di-bale*; ét. lat., *funda*, fronde; gr. βάλλω, je jette). Anc. art milit. Machine avec laquelle on lançait de grosses pierres. || On a dit aussi *frondiballe*.

FUNDULE. s. f. Ichtyol. V. FONDULE.

FUNE. s f. (ét lat., *funis*, même signif.) Pêch. Chacun des deux cordages qui servent à haler une seine au rivage.

— Mar. Cordage.

FUNÉ, ÉE. part. pass. du v. Funer. S'empl. adjectiv. Mât funé.

*** FUNÈBRE.** adj. 2 g (étym. lat., *funebris*; fait de *funus*, funérailles). Qui appartient aux funérailles. Ornements funèbres. Pompes funèbres. Honneurs funèbres. Oraison funèbre. Convoi funèbre. Appareil funèbre. Chant funèbre. Discours funèbre. La, on lui dresse une pompe *funèbre*, où l'on s'attendait de lui dresser un triomphe. (Fléch.) L'armée en deuil est occupée à lui rendre les honneurs *funèbres*. (Id.) L'homme devient un je ne sais quoi, qui n'a plus de nom dans aucune langue, tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes *funèbres* par lesquels on exprimait ses malheureux restes. (Bossuet.) L'éloge *funèbre* d'Henriette d'Angleterre ne présente ni de si grands intérêts, ni un tableau si vaste. (Thom.)

> La d'un enterrement la *funèbre* ordonnance
> D'un pas lugubre et lent vers l'église s'avance. (Boil.)

— *Oraison funèbre.* Panégyrique prononcé aux funérailles de quelqu'un.

— *Pompes funèbres.* Administration qui s'occupe des funérailles.

— *Couche funèbre.* Lit de mort.

— *Jeux funèbres.* Jeux que l'on célébrait aux funérailles des princes et des personnes de distinction. Les Romains en donnèrent de très somptueux, et les accompagnèrent de combats de gladiateurs. Ils furent abolis par Théodoric, roi des Ostrogoths, en 600.

— Fig. Sombre, triste, lugubre, effrayant. Cri funèbre. Image funèbre. Funèbres accents. Je me couchai dans ces tristes idées; elles me suivirent durant mon sommeil, et le remplirent d'images *funèbres*. (J.-J. Rouss.) On n'entend dans ces affreuses solitudes, dans ce séjour rude et sauvage, que les cris rauques et *funèbres* d'oiseaux voraces. (Lacépède.)

> Parcourant d'un coup d'œil l'empire du tourment,
> Centre de la douleur, où d'épaisses ténèbres
> Ne laissent échapper que des clartés *funèbres*.
> (L. RACINE.)

— *Oiseaux funèbres.* Certains oiseaux nocturnes, dont le cri a quelque chose de sinistre. Le hibou, le chat-huant, l'orfraie, sont des oiseaux funèbres. Pareil à ces oiseaux *funèbres* qui n'osent soutenir les regards du soleil. (J.-J. Rousseau.)

> Mille oiseaux effrayants, mille corbeaux *funèbres*,
> De ces murs désertés habitent les ténèbres. (BOILEAU.)

— Zool. Se dit de divers animaux qui ont des couleurs sombres, comme l'olive funèbre, le perroquet funèbre, le strix funèbre.

— Syn. comp. FUNÈBRE, FUNÉRAIRE. *Funèbre* est propre à dépeindre tout ce qui accompagne les funérailles, et, par extension, tout ce qui a un air de mort; *funéraire* ne se dit que de ce qui a un rapport direct avec les funérailles et ne se prend jamais figurément. Un chant *funèbre*. Une urne *funéraire*.

FUNÈBREMENT. adv. D'une manière funèbre. Peu usité.

FUNÈBREUX, EUSE. adj. S'est dit pour Funèbre, triste.

FUNER. v. a. 1re conj. Mar. Garnir un cordage de funin. *Funer un mât.* Garnir un mât de ses haubans, de son étai et de sa manœuvre.

*** FUNÉRAILLES.** s. f. pl. (pr. *fu-né-ra-lle*, *ll* mouill.; du lat. *funera*, pl. de *funus*. Obsèques et cérémonies qui se font aux enterrements. Funérailles magnifiques. Funérailles pompeuses. Funérailles superbes. Faire les funérailles de quelqu'un. Assister à des funérailles. La cérémonie des funérailles. La pompe des funérailles. Les pleurs ni les sanglots n'accompagnent ni les *funérailles* ni les dernières heures du mourant. (Barthél.) Lorsque deux prêtres, avec une croix, cheminaient à des *funérailles*, et disaient l'office des morts, de chaque porte sortaient d'autres prêtres qui se joignaient au cortège. (Sismondi.) Les anciens peuples pratiquaient, en général, des *funérailles* fort somptueuses. (V. BOREAU.) Les Thraces riaient et jouaient aux *funérailles*; ils n'avaient de pleurs que pour les enfants à leur naissance, regardant sans doute la mort comme le terme des maux qui commencent avec la vie. (Id.) Plus un peuple se civilise, s'éclaire, plus il étale sa douleur et son luxe dans les *funérailles*. (Id.)

— Fig. Les *funérailles* de la félicité publique morte en France depuis plus de quatre ans. (Boileau.)

— Par extens. Sépulture.

> Dois-je oublier Hector, privé de *funérailles*,
> Et traîné sans honneur autour de nos murailles ?
> (RACINE.)

— Poét. Meurtre, carnage, mort. Vastes funérailles. Immenses funérailles. Horribles funérailles.

> Qui n'est cru que ses murailles
> Que défendait un lion
> N'eussent fait des *funérailles*
> Plus que n'en fit Ilion? (MALHERBE.)
> Je l'ai vu tout sanglant au milieu des batailles,
> Se faire un beau rempart de mille *funérailles*.
> (CORNEILLE.)
> Dans tous champs engraissés de tant de *funérailles*,
> Vous semiez le carnage et le trouble et l'horreur.
> (J.-B. ROUSSEAU.)
> Au pied de ce volcan, auprès de ces batailles,
> Du triste genre humain immenses *funérailles*. (Del.)

— Syn. comp. FUNÉRAILLES, OBSÈQUES. V. OBSÈQUES.

*** FUNÉRAIRE.** adj. 2 g. (du lat *funerarius*, de *funus*, funérailles). Qui concerne les funérailles. Frais funéraires. Service funéraire. Des bûchers les flammes funéraires. Les torches funéraires. Pompe funéraire. La souffrance, semblable à un drap *funéraire*, enveloppe toute notre vie. (Boiste.) Du noble Arthur c'est le char *funéraire*. (Parny.) C'était une nouvelle mode *funéraire*, ces lanternes voilées, le suprême « chic » du deuil. (A Daudet.)

> Les dards croisés, les larges boucliers,
> Sont ici les lits de la couche *funéraire*. (MILLEVOYE.)
> Cet hymen, dont Paris chantait les nœuds prospères,
> Offrit le morne aspect des pompes *funéraires*.
> (DE BELLOY.)

— *Drap funéraire.* Grand drap noir dont on recouvre le cercueil des personnes mortes.

— Qui rappelle la mort de quelqu'un. Pierre funéraire. Les caveaux *funéraires* étaient des chambres basses, taillées dans un roc incliné. (E. Renan.)

— Antiq. rom. *Sacrifices funéraires.* Sacrifices sanglants ou non sanglants que les Romains offraient aux dieux à la mort de leurs parents ou de leurs amis.

— Archit. *Colonne funéraire.* Colonne qui portait une urne, où l'on supposait que les cendres d'un mort étaient enfermées, et dont le fût était quelquefois semé de larmes ou de flammes.

— FUNÉRAIRE. s. m. Antiq. Celui qui avait soin des funérailles.

FUNÉRAL, ALE. adj. (du lat. *funus, funeris*, funérailles). Qui appartient aux funérailles.

FUNÈRE. s. f. (ét. lat., *funus*, funérailles). Antiq. rom. Proche parente d'un mort, qui, renfermée dans la maison avec les autres parentes, faisait les lamentations usitées en pareil cas. || Femme payée pour pleurer à un enterrement.

*** FUNESTE.** adj. 2 g. (étym. lat., *funestus*, fait de *funus*, funérailles). Malheureux. Événement funeste. Mort funeste. Voyage funeste. Impression funeste. Entreprise funeste. Nouvelle funeste. Ce retour si précipité marquait bien quelque chose de *funeste*. (Mme de Sévig.) Il y a des impressions *funestes* dont on ne revient pas. (Volt.) On n'avait pas osé lui porter cette *funeste* nouvelle. (Id.) Je n'ai rien négligé pour arrêter les suites de cette passion *funeste*. (J.-J. Rousseau.)

> Assez de *funestes* batailles
> Et de carnages inhumains
> Ont fait en nos propres entrailles
> Rougir nos déloyales mains. (MALHERBE.)

— Qui porte la calamité et la désolation avec soi. Don funeste. Science funeste. Conseil funeste. La guerre lui a été funeste. Ce jour m'est bien funeste. Cela peut avoir des suites funestes. S'il n'y avait pas un Dieu, les plus *funestes* présents que l'homme eût reçus de la nature seraient le sentiment et la pensée. (Boiste.) Le naufrage et la mort sont moins *funestes* que les plaisirs qui attaquent la vertu. (Fén.) Des accidents *funestes* se mêlèrent à ces désastres. (Volt.) Il ne peut résister aux *funestes* influences d'un climat brûlant. (Id.) Quelle splendeur *funeste* a succédé à la simplicité romaine ! (J.-J. Rousseau.)

— *Le coup funeste.* Se dit d'un coup, d'un événement qui cause la mort.

— Triste, affligeant. Regard funeste. Idées funestes. Il y a quelque chose de funeste dans la physionomie de cet homme-là. Avis funeste. Toutes ces images *funestes* environnaient le fier Pluton, et remplissaient le palais où il habite. (Fén.) Il est comme un homme qui revient d'un songe *funeste*. (Volt.)

— Nuisible. Le ridicule des passions frappe plus que ce qu'elles ont de *funeste*. (Boiste.) Ce jour nous fut propice et *funeste* à la fois. (Corneille.) Ta fourbe à cet enfant, traître, sera *funeste*. (Racine.) Ils n'ont point d'ennemi plus *funeste* que vous. (Id.) Rien de plus *funeste* à l'homme que de n'avoir plus rien à désirer. (Grimm.) Heureux celui qui renonce encore à temps à ses habitudes *funestes !* (Rostan.)

— Quoiqu'il ne se dise que des choses, J.-B. Rousseau l'a appliqué aux personnes :

> La mort expia le crime
> De ces *funestes* aïeux.

— Syn. comp. FUNESTE, FATAL. V. FATAL.

*** FUNESTEMENT.** adv. D'une manière funeste. Cela arriva le plus funestement du monde. Peu usité.

FUNESTER. v. a. 1re conj. Néol. Rendre funeste.

— FUNESTER. v. n. Être funeste.

FUNEUR. s. m. (rad. *funer*). Mar. Celui qui fournit, qui met des funins à un vaisseau.

FUNG. s. m. Oiseau que les Chinois regardent comme le présage d'un extrême bonheur; il présente beaucoup d'analogie avec le phénix.

FUNGES. s. m. pl. Champignons. (Rabelais.)

FUNGIACÉ, ÉE, FUNGIBLE, FUNGICOLE, FUNGIE, etc. V. FONGIACÉ, FONGIBLE, etc.

*** FUNGUS.** s. m. V. FONGUS.

FUNICULAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *funiculus*, diminut. de *funis*, corde). Mécan. Qui est composé de cordes. Appareil funiculaire. || *Machine funiculaire.* Assemblage de cordes par le moyen desquelles deux ou plusieurs forces soutiennent un ou plusieurs poids.

— *Chemin de fer funiculaire.* Chemin de fer mis en mouvement au moyen d'un câble pour gravir les pentes.

— Anat. Qui a rapport au cordon testiculaire.

— Géom. *Courbe funiculaire.* Courbe que décrit une corde suspendue par les deux bouts quand elle est incomplètement tendue. On dit aussi *funiculaire*, s. f.

— Phys. *Système funiculaire, hypothèse funiculaire.* Système qui, au lieu d'admettre le poids de l'atmosphère dans le baromètre, suppose que c'est une espèce de petit cordon d'une matière très fine et très subtile, qui, suivant qu'elle se resserre plus ou moins sur elle-même, cause l'élévation ou la descente du mercure dans le tube.

— FUNICULAIRE. s. f. Bot. Genre d'algues marines.

FUNICULE. s. m. (ét. lat., *funiculus*, petite corde). Bot. Cordon qui fixe la graine au placenta, et qui lui porte la nourriture fournie par les racines et les feuilles. Il est quelquefois si court qu'on ne peut le voir.

FUNICULÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'un funicule bien apparent, comme les plombaginées.

— Moll. Se dit d'une coquille garnie de côtes longitudinales striées en travers, comme le fuseau funiculé.

FUNICULINE. s. f. (ét lat., *funiculus*, dim. de *funis*, corde). Polyp. Genre de polypiers flottants, établi aux dépens des pennatules.

FUNICULITE. s. f. (radic. *funicule*). Pathol. Inflammation du cordon testiculaire.

FUNIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *funis*, corde; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des appendices semblables à des cordes, comme la ludovie funifère, ainsi appelée parce qu'elle émet de sa tige des racines longues et semblables à des cordes, qui descendent perpendiculairement vers la terre.

— FUNIFÈRE. s. m. Un des noms du laget.

FUNIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *funis*, corde; *forma*, forme). Minér. Se dit d'un corps composé de cristaux rangés à la suite les uns des autres, et formant des espèces de petits cordons, comme le plomb sulfuré antimonifère funiforme.

FUNILIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *funis*, corde; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à un cordon délié. || Se dit d'une racine qui est formée de grosses fibres semblables à des cordes plus ou moins déliées, comme dans la clusie rose.

*** FUNIN.** s. m. (du latin *funis*, corde). Mar. Nom générique des cordages blancs, ou faits de fil non goudronné, qui servent aux grands appareils employés dans les opérations des ports. On dit plus ordinairement *franc-funin.*

— Les cordiers donnent aussi ce nom de *franc-funin* aux gros cordages composés de cinq torons.

— Par extens. Ce nom se donne à tous les cordages d'un navire.

— *Mettre un navire en funin.* Le garnir de tous les cordages nécessaires.

FUNINGUE. adj. Ornith. Se dit d'un pigeon de Madagascar.

FUNIOLE. s. f. Bot. Nom que les bergers des Abruzzes donnent au mille-pertuis crépu.

FUNKIE. s. f. (pr. *fon-ki*; de *Funck*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des liliacées, tribu des agapanthées, renfermant cinq ou six espèces de la Chine et du Japon. Ce sont de belles plantes fort recherchées pour l'ornement de nos parterres, où quelques-unes d'entre elles ont été introduites depuis bien longtemps. || Un des noms de l'astélie. || Un des noms de la lummitzère.

FUNKITE. s. f. (pr. *fon-kite*; de *Funck*, n. pr.). Minér. Variété de sahlite.

FUNNY. s. m. (pron. *feu-né*; mot anglais). Mar. Genre spécial d'embarcation de course.

FUNON. s. m. Mollusq. Petite coquille du Sénégal, du genre colombelle. || On dit aussi *funon.*

FUNT. s. m. Métrol. V. FUNDA.

FUNTA. s. m. Métrol. V. FUNDA.

*** FUR.** s. m. (du lat. *forum*, marché, empl. dans le bas-latin pour le prix d'une chose). N'est usité que dans ces locutions *Au fur et à mesure, à fur et à mesure, à fur et mesure,* dont on se sert dans la pratique et dans l'administration pour signifier A mesure de, à mesure que, à mesure. Nous vous ferons passer les marchandises au fur et à mesure qu'elles arriveront. On le paye au fur et à mesure de l'ouvrage. Travaillez, nous vous payerons au fur et à mesure, à fur et mesure.

— Cette locution constitue un véritable pléonasme consacré par l'usage. La forme la plus correcte et la plus usitée est *au fur et à mesure.*

FURACE. adj. 2 g. (ét. lat., *furax, acis*, même signif.). Enclin au vol. Mot de Camille Desmoulins.

FURCA (La). Géogr. Montagne de Suisse, au nœud des Alpes centrales et des Alpes Bernoises, entre Uri et le Valais, qui communiquent par un col haut de 2,636 mètres. De la Furca descendent à l'E. la Reuss et au S.-O. le Rhône. Elle tire son nom des deux pointes en fourche qui la terminent.

FURCAIRE. s. f. (ét. lat., *furca*, fourche). Bot. Un des noms de la cératoptéris. On dit aussi *furcaire.*

FURCAS. Démonol. Diable qui possède à fond la chicane, la philosophie, la logique, la rhétorique, l'astronomie, la chiromancie, la pyromancie, etc.

FURCELLAIRE. s. f. (ét. lat., *furcella*, petite fourche). Bot. Genre d'algues marines de la famille des fucacées, ayant pour type la furcellaire lombricale.

FURCELLARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une furcellaire. || FURCELLARIÉES. s. f. pl. Ordre de la famille des algues marines, ayant pour type le genre furcellaire.

FURCELLE. s. f. Moll. Syn. de SEPTAIRE.

FURCIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *furca*, fourche; *fero*, je porte). Zool. Qui a une partie du corps faite en forme de fourche. Le caprimulge furcifère a la queue fourchue; l'antilocapre furcifère présente, vers les deux tiers de la hauteur de ses cornes, un andouiller dirigé en avant qui rend ces dernières fourchues; le sarge furcifère a l'écusson garni d'un long appendice fourchu à l'extrémité.

FURCILABRE. adj. 2 g. (étym. lat., *furca*, fourche; *labrum*, labre). Entom. Qui a le labre fourchu, comme le passale furcilabre.

FURCIPILE. adj. (ét. lat., *furca*, fourche; *pilus*, poil). Ichtyol. Qui a des poils fourchus. Un poisson, le chironecte fourchu, est ainsi appelé, parce qu'il porte de véritables poils sortant fourchus d'un petit tubercule.

FURCOCERQUE. s f. (ét. lat., *furca*, fourche; gr. κέρκος, queue). Infus. Genre d'animalcules infusoires polygastriques de la division des astasiés.

FURCRÉE. s. f. Bot. V. FOURCROYE.

FURCULAIRE. adj. 2 g. (du lat. *furcula*, petite fourche). Anat. Qui a la forme d'une petite fourche.

— Zool. *Os furculaire.* Clavicule des oiseaux.

— FURCULAIRE. s. f. Infus. Genre d'animalcules infusoires de la division des systolides, famille des furculariens, ayant pour type la furculaire fourchue, qui se trouve dans l'eau douce.

FURCULARIEN, ENNE. adj. Infus. Qui a rapport aux furculaires. || FURCULARIENS. s. m. pl. Famille d'infusoires de la division des systolides nageurs; ils se trouvent dans les eaux douces ou marines.

FURCURIE. s. f. (étym. lat., *furca*, fourche; gr. οὐρά, queue). Ornith. Section du genre mésange, établie pour la mésange fourchue.

FUR-EMPLAGE. s. m. Anc. cout. Estimation d'une chose, eu égard à ce que cette chose produisait, et à la durée du temps pendant lequel on peut en jouir.

FURENS ou **FURAND.** Géorg. Torrent de France, naît dans un contrefort du Pilat, passe à Saint-Étienne, et se jette dans la Loire près d'Andrezieux. Son cours est de 42 kil.

FURER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Être en colère, en fureur.

*** FURET.** s. m. (pr. *fu-rè*; du celt. *ffrwed*, puis *fured*, furet; ou du lat. *fur*, voleur; bas-lat. *furo*). Mamm. Mammifère digitigrade du genre des martres, dont on se sert pour prendre les lapins, et qui va les chercher dans leur terrier. Chasser avec le furet. Chasser au furet. Prendre des lapins au furet. Le *furet* dort presque continuellement dans l'état de domesticité. (Buff.)

— *Grand furet.* Le grison, mammifère du genre glouton. || *Petit furet.* Autre espèce de glouton. || *Furet des Indes.* La mangouste de l'Inde. || *Furet de Java.* Animal qui ne diffère pas de la mangouste vansire.

— Fig. et fam. Homme qui a beaucoup d'habileté, de sagacité pour découvrir certaines choses, ou qui s'enquiert de tout ce qui se passe de plus secret dans les familles. C'est un furet, un vrai furet.

— Amusement qui consiste à se passer l'un à l'autre un objet quelconque, de telle façon qu'il échappe à la personne qui doit le saisir. Jouer au furet. || Nom donné à l'objet qu'on fait passer. Il court, il court le furet du bois joli.

— Médec. Remède qui va chercher les humeurs les plus cachées dans les corps, comme font le mercure et l'émétique.

— Ornith. Sur la Saône, on donne ce nom au canard sauvage, lorsqu'il est petit.

— Pêch. Sorte de filet dont l'usage est défendu.

FURETAGE. s. m. (radic. *fureter*). Chass. Chasse au lapin avec le furet.

— Fig. Action de fureter.

— Écon. for. Action de retrancher les arbres viciés ou dépérissants qui se trouvent dans une forêt. || Mode d'exploitation qui consiste, dans les taillis de chênes, de hêtres ou de châtaigniers, à retrancher de la souche les brins qui ont l'âge de la coupe et à ne laisser que ceux qui sont plus jeunes.

FURETÉ, ÉE. part. pass. du v. Fureter. S'empl. adjectiv. Bois fureté. Garenne furetée. Nouvelles furetées.

*** FURETER.** v. n. 1re conj. (rad. *furet*). Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la

terminaison est en *e* muet. *Je furette, tu furettes, il furette, ils furettent*, etc. Chasser au furet. Lancer le furet dans une garenne. Aller fureter.

— Courir de côté et d'autre. Le coureur *furetait* de droite et de gauche. (Flaubert.)

— Fig. Chercher à connaître les secrets des autres. Il va furetant partout. Il ne fait que fureter partout. Il est sans cesse à fureter. Jamais homme ne s'enquit moins, et ne *fureta* moins les affaires d'autrui. (Mont.) Tout le temps il parlait avec sa gentillesse ordinaire, tranchant, questionnant, *furetant*. (Lasserre.) Cependant la petite baronne était venue, avec beaucoup d'activité, *furetant* dans les armoires. (L. Halévy.) Une sœur de la trouva *furetant* dans un tiroir ou je ne sais quel coffre, une plus précieux au monde. (A. Daudet.)

— FURETER. v. a. Chercher dans une garenne, un bois, etc., le gibier qui s'y trouve. Fureter une garenne, un bois, un terrier.

— Fig. Chercher partout avec soin, curieusement. Qu'allez-vous fureter dans ce cabinet, dans cette bibliothèque ?

> Des gens qui *furetent* les clefs du coffre-fort
> Mon [illegible] peut-être avant ma mort.
> (Regnard.)

— Fig. et fam. S'empresser à savoir des nouvelles de tout, chercher à satisfaire sa curiosité sur tout. Fureter les nouvelles.

> Qui va d'un œil trop curieux
> *Fureter* tous les coins des cieux,
> N'a pas la sûreté [illegible] (Ducerceau.)

— Econ. for. Se dit d'une manière d'exploiter les bois qui est particulière au département de la Nièvre.

— SE FURETER. v. pron. Être fureté. C'est avec cet animal que se furettent les bois.

* **FURETEUR**. s. m. (radic. *furetet*). Celui qui chasse aux lapins avec un furet.

— Fig. et fam. Celui qui fouille, qui cherche partout. Quel ennuyeux fureteur !

— Celui qui s'enquiert de tout, qui cherche à tout savoir, soit par curiosité, soit pour son profit. Cachez-vous de lui, c'est un fureteur. Quel indiscret fureteur !

— *Fureteur de nouvelles*. Celui qui va furetant des nouvelles partout.

— On pourrait dire au féminin *fureteuse*.

FURETIÈRE (Antoine). Littérateur, né à Paris, 1619-1688. Avocat, puis prêtre de l'Oratoire, il obtint l'abbaye de Chalivoy. Reçu, en 1662, membre de l'Académie française, il entreprit de composer un dictionnaire au moment où la compagnie rédigeait le sien, et se fit accuser de plagiat. Expulsé de l'Académie en 1685, il entama contre elle une guerre de libelles qu'il poursuivit jusqu'à sa mort. On a de lui : *Dictionnaire universel*, publié en Hollande en 1690, 2 vol. in-fol., et augmenté depuis par Basnage ; des satires publiées sous divers titres ; *le Roman bourgeois*, 1666, tableau de mœurs plaisant et spirituel. Un recueil des *Factums de Furetière* a été publié par M. Asselineau en 1859.

* **FUREUR**. s. f. (du lat. *furor*, même signif.). Aliénation d'esprit momentanée, mêlée de violence et d'emportement. Accès de fureur. Entrer en fureur. Lorsque la fureur lui prend. Voilà ce qui me jetait dans des accès de *fureur* et de rage qui m'agitèrent par degrés jusqu'au désespoir. (J.-J. Rouss.)

— Extrême colère. Être transporté de fureur. Mouvement, transport de fureur. S'abandonner à sa fureur. Apaiser sa fureur. Irriter la fureur de quelqu'un. S'exposer à la fureur du peuple. Sa colère se change en fureur. Mais déjà la *fureur* dans vos yeux étincelle. (Boil.) Alors je dis à votre père tout ce que la *fureur* pouvait m'inspirer. (Fén.) J'ai senti la *fureur* en mon cœur renaissante. (Volt.) Trop souvent la *fureur* nous fait perdre l'esprit. (Stassart.)

> Aussitôt dans son cœur
> Un fiel noir et brûlant allume sa *fureur*. (Delille.)

— Fig. Arrêter la fureur des barbares. Échapper à la fureur des tyrans. Assouvir la fureur de quelqu'un. Les hommes sanguinaires ne le sont que dans la *fureur* de la vengeance. (Volt.)

— Prov. *La patience poussée à bout se tourne en fureur*.

— Dans l'Écriture, Colère de Dieu. Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur !

— Poét. Courage, bravoure. Fureur guerrière. Le premier sang versé rend sa *fureur* plus forte. (Corn.)

> Il dit, et [illegible] *fureur* [illegible] ;
> [illegible] le sang des cris. (Del.)

— Par extens. Se dit du front, du visage de l'homme.

> A l'aspect de ce front dont la noble *fureur*
> Tant de fois dans leurs rangs répandit la terreur.
> (Racine.)

— Fig. et poét. Se dit des choses auxquelles on attribue les passions des hommes.

> Si quelque audacieux embrasse sa querelle,
> Qu'à la *fureur* du glaive on le livre avec elle.
> (Racine.)

— Agitation et émotion qui paraît dans un animal irrité. Un lion en fureur. La fureur d'un taureau. Mettre un taureau en fureur.

— Agitation violente de certaines choses inanimées. La fureur de la tempête. La fureur de l'orage. La fureur de la mer. La fureur des vents. La fureur des flammes. Les fleuves en *fureur* ont franchi leurs rivages. (St-Lambert.)

> Celui qui met un frein à la *fureur* des flots
> Sait aussi des méchants arrêter les complots. (Rac.)

— S'emploie au pluriel dans ce sens. Les fureurs de la tempête, de la mer. Nous pouvons contempler à loisir les effets de l'orage, sans avoir à redouter ses *fureurs*. (Bergasse.)

> Deux chênes vigoureux, l'un dans l'autre enserrés,
> Résistent aux *fureurs* des autans conjurés. (Aignan.)

— Rigueurs, incommodités de certaines saisons. Affronter en plein champ les *fureurs* de janvier. (Boil.)

> Souvent l'hiver, revenant sur ses pas,
> Dans sa *fureur* consume aux bois frimas.
> (Léonard.)

> Et Bacchus, échappé des *fureurs* du Lion,
> Songe à vous tenir ses promesses.
> (J.-B. Rousseau.)

— S'emploie aussi en parlant des maladies. Je vous approuve de n'avoir point été à Lambesc exposer votre beauté et la jeunesse de Pauline à la *fureur* de la petite vérole. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Fureurs de la guerre*. Désastres que la guerre entraîne toujours après elle. || On dit de même : Les fureurs du fanatisme.

— Fig. Violence. Si l'opinion n'était pas la voix de l'intérêt, on ne la défendrait pas avec tant de *fureur*. (Boiste.) La *fureur* de la guerre civile était nourrie par cette austérité sombre et atroce que les puritains affectaient. (Volt.)

— Transport qui élève l'esprit au-dessus de lui-même, et qui fait faire ou dire des choses extraordinaires. Fureur prophétique. Fureur poétique. Fureur martiale. Fureur extatique. Être saisi d'une fureur divine. Une sainte fureur s'empara de lui. Une noble fureur.

> Du sein d'un prêtre ému d'une divine horreur,
> Apollon par des vers exhala sa *fureur*. (Boileau.)

— Par exagér. Amour, haine poussés à l'excès. Aimer, haïr jusqu'à la fureur, avec fureur. Sers ma *fureur*, Œnone, et non pas ma raison. (Racine.) A l'idée de l'étreindre dans mes bras, une *fureur* de joie m'emporte. (G. Flaubert.)

— *Fureur amoureuse*. Se dit du rut.

— Au pluriel, Transports frénétiques, emportements, excès auxquels on se livre dans la fureur, dans la colère, etc. Les fureurs de l'amour. Les fureurs du désespoir. Les fureurs de la guerre civile. De l'amour j'ai toutes les *fureurs*. (Rac.) Et livré tout entier aux *fureurs* des désirs. (Roucher.) Oubliez les *fureurs* que le remords efface. (De Belloy.)

> Il s'arrache sanglant aux *fureurs* des soldats
> Dont les coups redoublés achevaient son trépas.
> (Voltaire.)

— Imprécations, discours véhéments que la colère inspire à un personnage tragique. Les fureurs d'Oreste. L'acteur Mondory pensa périr des efforts qu'il faisait dans les *fureurs* d'Hérode. (La Harpe.)

— Mouvements d'exaltation. De poétiques fureurs.

> Loin ces rimeurs craintifs dont l'esprit flegmatique
> Garde dans ses *fureurs* un ordre didactique ! (Boil.)

> (Ils) N'éprouvèrent jamais, en maniant la lyre,
> Ni *fureurs* ni transports. (J.-B. Rousseau.)

— Passion démesurée. La fureur du jeu. La fureur des duels. Ceux qui ont la *fureur* de rimer ressemblent aux insectes qui vont déposant leurs œufs partout. (Boiste.) En politique, en littérature, en physique, comme en architecture, beaucoup ont la *fureur* de bâtir. (Id.) Tous ces objets utiles qui les occupaient adoucirent peu à peu cette *fureur* épidémique de la controverse. (Volt.) Tu sais avec quelle rapidité et quelle *fureur* d'investigation je parcours les rues d'une ville étrangère. (Gér. de Nerval.)

> Parmi les passions dont il est agité,
> Sa plus grande *fureur* est pour la liberté. (Voltaire.)

> A présent le jeu n'est que *fureur* :
> On joue argent, bijoux, maisons, contrats, honneur
> (Regnard.)

— Fam. Se dit, par exagération, de certaines habitudes importunes, nuisibles. Avoir la fureur de se mêler des affaires des autres. Cet enfant a la fureur de tout porter à sa bouche.

— Par exagérat. et fam. *Faire fureur*. Se dit d'une personne ou d'une chose qui est fort en vogue, qui excite dans le public un grand empressement, une vive curiosité. Cette actrice, cette pièce fait fureur. Vous savez que ma grand'mère, il y a quelque soixante ans, alla à Paris et y fit *fureur*. (Mérimée.)

— On dit encore qu'une mode *fait fureur*, quand sa vogue devient une espèce de manie. Ainsi le genre antique, grec ou romain, faisait fureur à l'époque du Directoire, comme vers 1830 c'était le genre du moyen âge.

— Abusiv. L'inconvénient presque infaillible qui éternise toutes les controverses est la *fureur* des assertions générales. (D'Alembert.)

— *Fureur de*. Se dit pour marquer la chose dans laquelle on exerce sa fureur. Les premières *fureurs* du vice enivrent sa raison, et ne lui laissent pas le loisir de sentir sa misère. (Massillon.)

> Ainsi la liberté ne peut plus être utile
> Qu'à former les *fureurs* d'une guerre civile. (Corn.)

— *Fureur de*, suivi d'un infinitif.

> C'est elle qui m'inspire
> La *fureur* de jouer par la flamme et le fer.
> (J.-B. Rousseau.)

— Pathol. Symptôme commun à plusieurs sortes de délires, et consistant en ce que le malade qui en est affecté se porte avec violence à différents excès, semblables aux effets d'une forte colère. || Sorte de rage que produit une faim rongeante chez les carnivores et même chez les animaux les plus pacifiques. || Dans beaucoup d'animaux, elle est souvent le résultat du besoin de la propagation pendant l'époque du rut. || *Fureur utérine*. Maladie des femmes qui consiste en un penchant insatiable et irrésistible à l'acte vénérien.

— *A la fureur*. loc. adv. Avec passion. Le gouverneur aimait les femmes à la *fureur*. (Voltaire.)

— *De fureur*. Et les yeux vers le ciel de *fureur* élancés. (Boil.)

> J'étais si transporté
> Que, donnant de *fureur* tout le festin au diable...
> (Boileau.)

— *En fureur*. Que Sévère en *fureur* tonne, éclate, foudroie. (Corn.) D'une mère en *fureur* épargne-moi les cris. (Rac.) Contre un peuple en *fureur* vous exposerez-vous ! (Id.) L'aquilon en *fureur* gronda sur les montagnes. (Boileau.) Du salpêtre en *fureur* l'air s'échauffe et s'allume. (Id.)

FUREYE. s. f. Agric. Sorte de bêche usitée dans le département de la Garonne, appelée aussi *bêche de Gascogne*.

* **FURFURACÉ, ÉE**. adj. (du lat. *furfur*, son). Pathol. Se dit d'une espèce de dartre et d'une espèce de teigne, dans lesquelles l'épiderme se détache par petites écailles, que l'on a comparées à du son. || Se dit également de ces petites portions d'épiderme qui se détachent après plusieurs phlegmasies. || Se dit aussi d'une espèce de sédiment qui se forme quelquefois dans l'urine.

— Bot. Se dit de corps qui sont couverts d'une poussière blanchâtre analogue à de la farine ou à du son, comme l'ascobole furfuracé.

FURFURAL. s. m. Chim. Syn. de FURFUROL.

FURFURAMIDE. s. f. Chim. Amide dérivé du furfurol.

FURFURE. s. f. (étym. lat., *furfur*, son). Pathol. Ordure sur les dartres et sur les teignes furfuracées. || Écaille qui se détache de la peau, principalement du cuir chevelu.

FURFURINE. s. f. (étym. lat., *furfur*, son). Chim. Base organique extraite de la furfuramide.

FURFUROL ou **FURFUROLE**. s. m. (ét. lat., *furfur*, son ; *oleum*, huile). Chim. Matière huileuse qui se produit dans la préparation de l'acide formique.

FURIA (Loi). Législ. rom. Loi qui défendait d'accepter un legs ou héritage excédant 1,000 as, et qui condamnait les réfractaires à une amende quadruple de la somme qu'ils avaient reçue. || Loi qui défendait de donner la liberté à plus de cent esclaves à la fois.

* **FURIBOND, ONDE**. adj. (du lat. *furibundus*, même signif.). Qui est sujet à de grands emportements de fureur, de colère ; qui se met en fureur à tout propos pour des causes frivoles. Un homme furibond. Une femme furibonde.

— Se dit aussi de celui chez lequel la fureur n'étant que simulée tourne à l'effet comique.

— Dont les traits, les gestes, etc., annoncent une grande fureur. Il vint à nous tout furibond.

> Un docteur *furibond*
> Ne doit pas s'escrimer de son bras vagabond.
> (Sanlecque.)

— Se dit, dans le même sens, des diverses choses qui annoncent la fureur. Des yeux furibonds. Un regard furibond. Un visage furibond. Avoir un air furibond. Ah ! monsieur, évitez sa rage *furibonde*. (Regn.)

— Substantiv. C'est un furibond. Un petit *furibond*. (Acad.)

FURIBONDER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Faire le furibond. L'évêque pesta, jura, tempêta, *furibonda*. (Mme de Sév.) Fallait-il m'amener celui-ci pour *furibonder* en ma présence ? (Arnault.) Et il envoya David *furibonder* ailleurs. (Id.)

* **FURIE**. s. f. (du lat. *furia*, même signif.). Effet d'un violent accès de fureur. Entrer en furie. Se mettre en furie. Être en furie. Plein de furie. Furie aveugle. Furie ardente. Furie implacable. Furie brutale. Ne désespérez pas une amante en *furie*. (Rac.) Que sert de s'emporter à ces vaines *furies ?* (Corneille.) Commandez à vos vents de servir ma *furie*. (Delille.)

> Barbare, qu'as-tu fait ? avec quelle *furie*
> As-tu tranché le cours d'une si belle vie ? (Racine.)

— Par exagér. Mécontentement, colère. Mon fils me met en *furie* par le sot livre qu'il vient lire autour de moi. (Mme de Sévigné.)

— Mouvement violent et impétueux d'un animal irrité. La furie des bêtes sauvages. Une bigote jalouse de votre bonheur est plus à craindre qu'une lionne en *furie*. (Mariv.)

— Fig. Action impétueuse de certaines choses inanimées. La furie de la tempête. La furie des vents. La furie de l'orage. Votre Durance a laissé passer nos lettres ; il faut que la glace soit bien habile pour l'attraper et pour l'arrêter, de la *furie* dont elle court. (Mme de Sév.) Le Vésuve en *furie* mugit avec moins de majesté. (Poug.) La *furie* des tourmentes lance, entasse la masse des neiges, ensevelit tout, non l'arolle. (Michelet.)

— Violence. Des plus mortels venins prévenir la *furie*. (Rac.)

— Ardeur, impétuosité de courage. Combattre avec furie. Les troupes donnèrent avec furie sur l'ennemi. Les Français vont au combat avec furie. Leur effroyable décharge met les nôtres en *furie*. (Boss.)

— *La furie française*. Cette expression proverbiale date, dit-on, de la bataille de Fornoue, où trente cinq ou quarante mille Italiens furent culbutés par seize mille Français (1495).

— Se dit des animaux, dans un sens analogue. Rien n'égale la vivacité des oiseaux-mouches, si ce n'est leur courage, ou plutôt leur audace ; on les voit poursuivre avec *furie* des oiseaux vingt fois plus gros qu'eux. (Buff.)

— Passion violente. Il lui prend des *furies* d'envie de voir Pauline. (Mme de Sévigne.) N'écris plus, guéris-toi d'une vaine *furie*. (Boil.)

— État le plus violent d'une chose. La furie du combat. Une *furie* de joie succédait à l'explosion de douleur. (P. de St-Victor.)

— La plus grande intensité d'une chose. La furie du mal. La furie de la fièvre.

— Myth. Chacune des divinités infernales qui avaient l'emploi de tourmenter les méchants, les criminels, soit dans les enfers, soit sur la terre. Les trois *Furies* étaient Alecton, Mégère et Tisiphone. (Acad.) J'étais si agité, qu'il me semblait que je tournais sous le fouet des *Furies*. (Montesq.)

— Fig. Je vois que cette bonne duchesse est battue des *Furies*. (Mme de Sévigné.)

— Fig., par allusion au sens précédent, Femme extrêmement méchante et emportée. C'est une vraie furie, une furie d'enfer. Ce n'est pas une femme, c'est une *furie*. (Acad.) Voudrait-il d'une *furie*, d'une bacchante, quand même il la pourrait ravoir ? (Mme de Sév.)

> Quoi ! votre amour se veut charger d'une *furie*
> Qui vous détestera ? (Racine.)

— Femme qui a causé de grands malheurs.

> Tison de la discorde et fatale *furie*,
> Que le démon de Rome a formée et nourrie. (Rac.)

— Se dit, par extension, de tout ce qui tourmente comme les Furies. C'est une Furie qui me poursuit partout. Ce créancier est comme une *Furie* attachée à ses pas. (Acad.) Tes remords te suivront comme autant de *Furies*. (Racine.)

— Moll. Nom marchand d'une espèce de coquille du genre Vénus.

— Mus. Morceau de ballet d'un mouvement très vif.

— Pathol. *Furie infernale*. Affection très douloureuse caractérisée par une éruption de furoncles, et que l'on a attribuée à un ver dont l'existence est douteuse. || Inflammation. Les remèdes chauds mettent le sang en *furie*, et c'est cette *furie* qui fait les douleurs. (Mme de Sévigné.)

— Techn. Ancienne étoffe de soie des Indes ainsi nommée des figures hideuses qui y étaient imprimées.

— *Avec furie*.

> De quoi vous plaignez-vous ? Viend-on avec *furie*
> Arracher de vos bras votre fils Zacharie ? (Racine.)

— *De furie*. loc. adv. Avec furie. Il (l'ours) vient, de *furie*, se jeter sur le tireur. (Buff.)

— *En furie*. Soutiendront-ils ailleurs un vainqueur en *furie* ? (Rac.) L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en *furie*. (Boil.)

— FURIES. s. f. pl. Arachn. Famille d'araignées comprenant plusieurs aranéides qui se renferment dans une toile fine, sous des pierres ; leur cocon est arrondi.

FURIÈRE. s. f. Techn. Ouverture dans un four à briques.

* **FURIEUSEMENT**. adv. (radic. *furieux*). Avec furie. La cavalerie des Perses se mit à charger *furieusement* l'aile gauche. (Vaugelas.)

— Fig. et fam. Prodigieusement, extrêmement, excessivement. Être furieusement grand, furieusement riche. Mentir furieusement. Je crains *furieusement* le chagrin où vous met votre maladie. (Rac.) M. de Luxembourg, qui est dans l'armée de mon fils, et à qui les mains démangent *furieusement*. (Mme de Sév.)

— *Furieusement de*. Se dit quelquefois pour Beaucoup de. M. le marquis des Guerets, qui m'aime, a *furieusement* d'impatience. (Danc.)

* **FURIEUX, EUSE**. adj. (radic. *furie*). Qui est en fureur, en furie. Être devenu furieux. C'est un fou furieux. Être furieux de la résistance. Peuple furieux. Les obstacles à son bonheur rendent l'homme *furieux*. (Boiste.) Ce sont toujours les imprudents qui sont les plus *furieux* de se voir trompés. (Daru.)

> Mais, quoique seul pour elle, Achille *furieux*
> Épouvantait l'armée et partageait les dieux. (Racine.)

— Se dit aussi des animaux. Tigre furieux. Lion furieux. Si les bêtes *furieuses* sont formidables pour leur force, celles qui n'ont du tout point de courage ne le sont pas moins pour leur poison. (Malherbe.)

— *Furieux de*. Il dit, et *furieux* de colère et d'amour... (De Saint-Ange.)

> Furieux de douleur, le monstre homme et cheval
> Se cabre et de ses pieds accable [illegible]
> (De Saint-Ange.)

— *Furieux* peut être suivi de la conjonction *que*. Furieux que son projet n'ait pas réussi.

— S'emploie quelquefois en bonne part. Dans les premiers temps de la république romaine, on était *furieux* de liberté et de bien public. (St-Évremond.)

— Qui dénote ou exprime la fureur. Visage furieux. Regards furieux. Gestes furieux. Air furieux. Transports furieux. Cris furieux. Lancer sur le lieu saint des regards *furieux*. (Rac.)

— Se dit de ce qui est porté au dernier

excès, ou inspiré par la fureur. D'où part ce dessein *furieux?* (Rac.)

— Impétueux, véhément, violent, tant en parlant des personnes que des choses. Soldat furieux. Combat furieux. Attaque furieuse. Charge furieuse. Vent furieux. Torrent furieux. Tempête furieuse. Que contre moi votre haine ramasse ses traits les plus *furieux!* (Molière.)

— Iron. *Furieux soldat.* Mauvais soldat, soldat peu redoutable.

— S'emploie d'une manière analogue au moral. Passion furieuse. Ambition aveugle et furieuse. L'amour est une maladie *furieuse.* (Malherbe.) C'était un besoin de la revoir, âcre, *furieux*, permanent. (G. Flaubert.)

— Fig. et fam. Prodigieux, excessif, extraordinaire dans son genre. C'est un furieux mangeur, un furieux menteur. Voilà un furieux travail. Il s'est donné un furieux coup, une furieuse entorse. Il fait une furieuse dépense. Il reçut un *furieux* coup de pistolet dans le côté droit. (Tall. des Réaux.) Voilà une *furieuse* impudence, que de nous envoyer querir! (Molière.) Le soleil se coucha dans un *furieux* nuage. (Mme de Sévigné.) Enfin, ce serait un *furieux* avantage pour un peuple, que cette idée altière qu'il aurait de lui-même. (Mariv.)

— Blas. Se dit d'un taureau élevé sur ses pieds.

— Hortic. Se dit des branches d'arbre qui poussent trop. Il faut quelquefois arracher ou couper tout près les branches les plus furieuses.

— Se prend substantiv. en parlant des personnes. Prononcer l'interdiction d'un furieux. Ce sont des furieux. Arrêtez ces furieux. C'est donner des armes à un *furieux* (Acad.) Quelle faiblesse a moi d'en croire un *furieux!* (Rac.)

Je vois ces jeunes *furieux*
Qui semblent menacer les cieux. (Racine.)

— Astron. *Le Furieux.* Nom qu'on donne quelquefois à la constellation d'Orion.

— Syn. comp. FURIEUX, FURIBOND. *Furieux* dénote particulièrement l'acte de fureur ou l'accès de fureur; et *furibond*, la disposition à ces accès et leur fréquence.

FURIN s. m. Mar. La pleine mer. *Mener un vaisseau en furin.* Le conduire hors du port et lui faire éviter les écueils.

FURINA. Myth. rom. La première des Furies chez les Romains et les autres peuples de l'Italie; suivant d'autres, c'était la déesse des voleurs, ou la déesse du sort et du hasard.

FURINAL, ALE. adj. Myth. rom. Qui appartient à la déesse Furina.

— FURINALES. s. f. pl. Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de la déesse Furina.

FURIOSITÉ. s. f. Fureur. Vieux mot.

FURIOSO. adj. m. Mot ital. en dont on fait usage en musique, plutôt pour désigner un accent particulier d'un caractère sauvage, qu'un mouvement très accéléré qui, toutefois, peut également être compris sous ce mot. On dit *allegro furioso;* mais, dans la plupart des cas, c'est la nuance de l'expression qu'on a en vue.

FURLONG. s. m. Métrol. Mesure anglaise pour les longueurs; elle vaut 201 m. 16.

FURMINT s. m. Vitic. Cépage qui fournit le vin de Tokaï.

FURNARINÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *furnarius*, fournier. Ornith. Qui a rapport au fournier. || FURNARINÉES. s. f. pl. Section de la famille des certhiades, établie pour un groupe d'oiseaux dont le genre fournier est le type.

FURNEAUX. Géogr. Archipel de la Mélanésie (Océanie), sur le détroit de Bass et au N.-E. de la Tasmanie, découvert en 1773 par l'Anglais Furneaux.

FURNES en flamand *Veurne*. Géogr. Ville de la Flandre occidentale (Belgique). Commerce de chevaux, de bestiaux, de grains, de houblon, etc. Robert d'Artois y vainquit Guy de Dampierre, comte de Flandre, en 1297; 4,800 hab.

FURNIENS. s. m. pl. Antiq. Nom donné aux vases d'argent de l'invention de Furnius.

*** FUROLLES.** s. f. pl. Phys. Exhalaisons enflammées qui paraissent quelquefois sur la terre ou à la surface de la mer.

FURON. s. m. Mamm. Petit du furet.

— Nom donné quelquefois au jeu du furet.

*** FURONCLE.** s. m. (du latin *furunculus*, même signif.). Pathol. Espèce de petit phlegmon dur et très douloureux, d'un rouge très vif, qui a son siège dans la graisse, sous la peau, et qui se termine toujours par la suppuration; on l'appelle vulgairement *clou*. Il lui est venu un furoncle à l'aisselle, au dos, etc. Son furoncle a percé. Les habitants de quelques parties de la Suède, et particulièrement ceux de la Bothnie et de la Finlande, sont sujets à être attaqués d'une espèce de *furoncle* qui se fixe particulièrement au visage, aux mains et aux autres parties du corps qui restent nues. (Laënnec.)

— Art vétér. Tumeur du même genre qui attaque les bêtes à laine.

FURONCULAIRE adj. 2 g. Médec. Qui est de la nature du furoncle.

FURONCULEUX, EUSE. adj. Médec. Qui est sujet aux furoncles. — Qui a des furoncles. || Qui ressemble au furoncle.

FURRELIQUE. s. f. Archéol. Sorte de petite monnaie fort ancienne

FURST (Walter). L'un des principaux fondateurs de la Confédération suisse, né à Altdorf; il mourut vers 1317.

FURSTENBUND. s. m. (étym. allem. *Furst*, prince; *Bund*, alliance, ligue, confédération). Hist. Confédération conclue à Berlin en 1785, entre Frédéric le Grand, l'électeur de Saxe et celui de Brunswick-Lunebourg, pour maintenir l'indépendance germanique contre les projets ambitieux de la maison d'Autriche.

FURT s. m. (du lat. *furtum*, larcin). Mot employé par Rabelais pour Vol, larcin.

*** FURTIF, IVE.** adj. (ét. lat., *furtivus*, fait de *furtum*, larcin). Qui se fait à la dérobée, en cachette. Entrer d'un pas furtif. Une œillade furtive. Des amours furtives. De leur *furtive* ardeur ne pouvais-tu m'instruire? (Rac.) Il jeta un regard *furtif* vers la porte, comme s'il eût craint qu'elle ne s'ouvrît, malgré le verrou qui la fermait. (V. Hugo.)

Toi, qu'un amour *furtif* souilla de tant de crimes,
M'oses-tu reprocher des ardeurs légitimes? (CORNEILLE.)

— Fig. Les écrivains anciens ne nous transmettent sur les mystères que de *furtives* réticences. (P. de Saint-Victor.)

— Par extens. Une mort telle que tu la médites est honteuse et *furtive;* c'est un vol fait au genre humain. (J.-J. Rousseau.)

— Qui se glisse en cachette. Une main furtive.

— Pal. *La chose furtive ne peut prescrire.* Il n'y a pas de prescription pour la chose dérobée. Cette expression a vieilli.

*** FURTIVEMENT.** adv. (rad. *furtif*). A la dérobée. Entrer furtivement. S'en aller furtivement. Jeter furtivement des regards sur quelqu'un. Alors, comme s'il eût satisfait aux devoirs de l'amitié, il s'en retournait *furtivement.* (B. de St-P.) Que d'hypocrites et de fanfarons se glissent *furtivement* dans le temple de la gloire! (S. Dub.)

— *Ce banqueroutier s'en est allé furtivement.* Il est parti en cachette, à l'insu de ses créanciers, et pendant la nuit.

FURY-ET-HÉKLA Géogr. Détroit au N. de l'Amérique septentrionale, entre la presqu'île Melville et l'île Cockburn, découvert en 1821 par Parry.

*** FUSAIN.** s. m. (pr. *fu-zin;* rad. *fuseau*). Bot. Genre de la famille des célastrinées évonymées, ayant pour type le fusain d'Europe, connu sous les noms vulgaires de *bois à lardoire, bonnet de prêtre.* C'est un arbrisseau qui vient naturellement le long des haies, et dont le bois sert à faire des fuseaux, des lardoires, etc.; on l'emploie, réduit en charbon, pour tracer des esquisses légères; ce charbon est aussi d'un grand usage dans la fabrication de la poudre à canon. Le fruit du fusain est purgatif. || *Fusain bâtard.* Espèce du genre célastre.

— Bois de fusain.

— Charbon de bois de fusain. Esquisse au fusain. Crayon de fusain.

— Dessin fait au fusain. C'est un joli fusain.

— Horlog. Espèce de petit fuseau pointu, fait de bois tendre et compact, dont on se sert pour nettoyer les trous des pièces d'un mouvement.

FUSAINISTE ou **FUSINISTE.** s. m. Artiste qui dessine au fusain.

FUSAÏOLE s. m. (ét. ital., *fusaiuola*, peson). Archéol. Petit peson conique, qu'on trouve dans les sépultures antiques.

FUSAIRE. s. m. (radic. *fuseau*). Helminth. Genre de filaires dont la bouche est pourvue de tentacules, comme la filaire couronnée, qu'on rencontre sous la peau du cou du rollier.

FUSANE. s. f. Bot. Genre de santalacées, renfermant cinq ou six espèces, du Cap et de l'Australie. On les cultive pour l'ornement des bosquets et des parcs. || On dit aussi *fusan*, s. m.

FUSANT. part. prés. du v. Fuser.

*** FUSANT, ANTE.** adj. Qui fuse. Matière fusante. Composition fusante.

FUSARION s. m. (du lat. *fusus*, fuseau). Bot. Genre de gymnomycètes, établi pour des champignons parasites, se développant par couches sur un goitre gélatineux amorphe.

FUSARO. Géogr. Lac à 19 kil. S.-O. de Naples, autrefois *Acherusia palus*.

*** FUSAROLLE.** s. f. (radic. *fuseau*). Archit. Astragale taillé en forme de collier ou de chapelet, sous l'ove des chapiteaux, et dont les grains oblongs sont couchés et entremêlés de grains ronds.

FUSCALBIN. s. m. (ét. lat., *fuscus*, brun; *albus*, blanc). Ornith. Nom d'une espèce du genre philédon.

FUSCICOLLE. adj. 2 g. (ét. lat., *fuscus*, brun; *collum*, cou). Ornith. Qui a le cou brun, comme l'ardée fuscicolle.

FUSCICORNE. adj. 2 g. (ét. lat., *fuscus*, brun; *cornu*, corne). Zool. Qui a les antennes brunes.

FUSCINE. s. f. (du lat. *fuscus*, brun). Chim. Substance brune qu'on extrait de l'huile animale de Dippel.

— Antiq. rom. Fourche, arme des gladiateurs connus sous le nom de *rétiaires*.

— Bot. Un des noms du leucodonte.

FUSCINIE. s. f. (du lat. *fuscus*, brun). Bot. Genre de mousses, appelé aussi *fissident*.

FUSCIPÈDE adj. 2 g. (ét. lat., *fuscus*, brun; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes brunes.

FUSCIPENNE. adj. 2 g. (ét. lat., *fuscus*, brun; *penna*, aile). Zool. Qui a les ailes brunes.

FUSCIROSTRE adj. 2 g. (ét. lat., *fuscus*, brun; *rostrum*, bec). Ornithol. Qui a le bec ou le rostre brun, comme l'attelabe fuscirostre, l'apion fuscirostre.

FUSCITE. s. m. (ét. lat., *fuscus*, brun). Minér. Minéral de la Norvège, qui est opaque, tendre, d'un noir grisâtre ou verdâtre. Autre substance très différente de celle-ci, qui se trouve aussi en Norvège.

FUSCIVENTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *fuscus*, brun; *venter*, ventre). Zool. Qui a le ventre brun.

FUSCOBALTIAQUE. s. f. Chim. Sel double de cobalt et d'ammoniaque.

FUSCOMANE. adj. 2 g. (étym. lat., *fuscus*, brun; *manus*, main). Zool. Qui a les mains ou les extrémités des pattes brunes.

FUSÉ, ÉE. adj. (rad. *fuser*). Chim. Se dit de la chaux amortie sans eau, et qui s'est d'elle-même réduite en poudre.

FUSÉAIN. s. m. V. FUSÉEN.

*** FUSEAU.** s. m. (du lat. *fusus*, même signif.). Petit instrument de bois, arrondi, renflé au milieu, fort menu par les bouts, et dont on se sert pour filer et tordre le fil. Tourner le fuseau. Remplir le fuseau. Vider le fuseau.

Les vierges de sa cour, sur des fuseaux d'ivoire,
Ne faisaient plus tourner que le fil de ...
(DE SAINT-A...)

Camille ... le fuseau ...
La ... (DELILLE.)

— Fig.

Dans cette ... fuseaux ...
(VOLTAIRE.)

— Petit instrument dont on se sert pour faire les dentelles et les passements de fil et de soie. Passement au fuseau. Dentelle au fuseau.

— Fig. *Ces colonnes ne sont que des fuseaux.* Elles paraissent trop menues dans le lieu où elles sont posées.

— Loc. prov. *Le fuseau doit suivre le hoyau.* La femme doit filer quand l'homme pioche; il ne faut pas qu'elle reste oisive quand l'homme travaille. *Avoir des jambes, des bras de fuseau*, ou tout simplement *avoir des fuseaux.* Avoir les jambes extrêmement menues, les bras extrêmement menus. Les dames que j'avais laissées minces comme des *fuseaux* sont devenues des éléphants. (Mérimée.)

Et ne pouvait qu'avecque peine
Se ... jambes de fuseau. (LA FONTAINE.)

— Arboric. Forme que l'on donne aux arbres cultivés en plein vent en coupant court les branches latérales et en laissant celles du milieu. Tailler en fuseau.

— Astron. Constellation appelée aussi *Chevelure de Bérénice.*

— Blas. Pièce longue, arrondie, effilée aux deux extrémités et renflée au centre.

— Bot. *Semence en fuseau.* Semence qui, semblable au fuseau des fileuses, se termine en pointe par les deux bouts.

— Chass. Nom des piquants dont est couvert le porc-épic, et qui lui servent à se défendre contre les chiens et les chasseurs.

— Géom. Portion d'une surface sphérique comprise entre deux demi grands cercles. Un aérostat se construit par fuseaux. || Solide que forme la révolution d'une courbe autour d'un axe, autour de son ordonnée, ou autour de sa tangente au sommet.

— Moll. Genre de coquilles univalves, renfermant un très grand nombre d'espèces répandues dans toutes les mers; celles qui acquièrent la plus grande taille proviennent des mers les plus chaudes, où elles sont en grande abondance. Il y en a aussi un nombre considérable à l'état fossile.

— Myth. *Le fuseau des Parques.* Le fil de notre vie, que les poètes ont feint être dévidé par les Parques autour d'un fuseau.

... la Parque ...
... fuseau ... (...)

Fig.

... fuseau ...
... (VOLTAIRE.)

— Techn. Nom donné à certaines choses qui ont, ou à peu près, la forme, la figure d'un fuseau. || Broche ou dent d'un pignon à lanterne. || Chacune des pièces d'une carte géographique ou astronomique destinées à être appliquées sur une boule pour former un globe terrestre ou céleste. || Dans quelques ports, Taquet de cabestan. || Essieu sur lequel tourne la meule des épingliers. || Chez les horlogers, Nom des chevilles qui servent d'ailes dans les lanternes ou pignons. || Broche de fer dont se servent les rubaniers, et qui fait tomber les licettes lorsque l'ouvrier quitte la marche qu'il enfonçait. || Broche de fer avec laquelle les potiers de terre font des trous à leurs ouvrages. || Petite broche de forme conique, en bois, dans laquelle on enfile des bobines de coton filé. || Morceau de bois aiguisé dont les flotteurs se servent pour arrêter les trains de bois. || Tuyau de verre fait en forme de fuseau, qu'on emploie dans les distillations à la retorte. || Nom des bâtons ou rouleaux de la lanterne d'un moulin et des autres machines. || *Tuyaux à fuseaux.* Ceux qui ont la figure d'un fuseau.

*** FUSÉE.** s. f. (rad. *fuseau*). Quantité de fil qui est autour du fuseau, quand la filasse est filée. Vider une fusée. Fusée bien embrouillée. Faire deux fusées de fil par jour.

— Fil dont est garnie la boucle d'un rouet.

— Fig. Montaigne, en parlant de la vanité de la gloire, après avoir dit qu'il y a en France d'autres familles de son nom, ajoute : Le remuement d'une seule syllabe mêlera nos *fusées* de façon que j'aurai part à leur gloire, et eux à l'aventure à ma honte.

— Fig. et fam. *Achever sa fusée.* Terminer sa vie. Et que pensait-il pouvoir vivre, ayant achevé sa *fusée?* (D'Ablanc.)

— Loc. prov. *Démêler une fusée.* Débrouiller une intrigue, une affaire. Philippus, roi de Macédoine, celui qui eut tant de *fusées* à démêler avec le peuple romain. (Montaigne.) Dieu a bien d'autres *fusées* à démêler. (Malherbe.) Vivons pour voir démêler ces *fusées.* (Mme de Sévigné.) *C'est une fusée difficile à démêler.* C'est une affaire très embrouillée.

— Archit. *Colonne de fusée.* Colonne qui a quelque ressemblance avec un fuseau.

— Artif. Pièce de feu d'artifice faite avec du carton ou du papier rempli de poudre à canon; il y en a de deux sortes : les unes très petites, qui se jettent à la main; les autres très grandes, qui sont attachées à une baguette et qui s'élèvent d'elles-mêmes en l'air dès qu'on y a mis le feu. Jeter des fusées. Faire des fusées. Faire tirer les fusées. Fusée à étoiles. Fusée à serpenteaux. Fusées volantes. Une fusée qui crève. La baguette d'une fusée.

E... la fusée
Monte et frappe les airs. (DUFATY.)

— Par anal. La fusée qui part d'une bouteille de champagne.

— Fig. Une fusée de saillies, de traits d'esprit. Il est assez plaisant d'envoyer, du pied des Alpes à Paris, des *fusées* volantes qui crèvent sur la tête des sots. (Voltaire.) Une joyeuse *fusée* d'éclats de rire part d'une maison que je côtoie. (Th. Gautier.)

— Art milit. *Fusées d'amorce* ou *étoupilles.* Petites fusées destinées à communiquer le feu aux pièces de campagne. || *Fusées à bombes, obus et grenades.* Fusées destinées à communiquer le feu à la poudre que renferment ces projectiles, pour les faire éclater dans les lieux où ils sont lancés, à des distances et à des points donnés. || *Fusées à calice.* Fusées pour projectiles creux terminées par une sorte de calice. *Fusées de campagne* ou *de bataille.* Fusées de petit calibre qu'on emploie en rase campagne. || *Fusées à la Congrève* ou *fusées de guerre.* Fusées très incendiaires, employées surtout dans les sièges pour incendier les villes. || *Fusées d'éclairage.* Fusées qui répandent en l'air une brillante lumière. || *Fusées à évents.* Fusées où le calice est remplacé par des évents. || *Fusée incendiaire.* Fusée inventée par Ruggieri; sa portée est presque double de celle des fusées à la Congrève. || *Fusée fusante de projectile creux.* Tube chargé d'une composition fusante pour faire éclater les bombes, obus, etc. || *Fusée percutante.* Fusée qui s'enflamme par le choc du projectile sur le but. || *Fusées de place.* Fusées de gros calibre en usage dans les sièges. || *Fusées de sûreté.* Fusées employées pour mettre le feu aux mines. || *Fusées volantes* ou *de signaux.* Fusées dont on se sert lorsqu'il s'agit d'indiquer le moment d'agir à des corps détachés dans de grandes dispositions stratégiques. Dans la marine, ces mêmes fusées servent à faire des signaux de nuit et de conserve, en division, escadre et armée.

— Pop. *Lancer des fusées.* Vomir.

— Art vétér. Exostose d'une forme oblongue qui s'étend sur l'os du canon et où il se forme des abcès qui s'ouvrent successivement.

— Blas. Meuble de l'écu en forme de losange allongé et un peu arrondi sur les côtés.

— Bot. Nom vulgaire de l'agaric élevé. || *Fusée de maïs.* Partie de la tige du maïs qui soutient les graines.

— Chass. Partie du terrier des renards qui s'étend de l'embouchure à une des chambres.

— Chir. Conduit, trajet fistuleux que forme le pus d'un abcès, lorsqu'il tend à s'échapper au dehors.

— Horlog. Petit cône cannelé en spirale, autour duquel se roule la chaîne d'une montre quand on la monte.

— Hortic. *Poire de fusée.* Variété de poire d'hiver qui se mange cuite.

— Mar. Arbre du milieu du cabestan, dans lequel on passe les barres. || Peloton d'étoupes goudronnées, placé vers l'extrémité la plus mince de l'aviron, pour l'empêcher de tomber dans la mer quand on le quitte. || Partie non arrondie d'un aviron qui reste en dedans du platbord d'une embarcation, près de la tolétière. || Entrelacement de fil de caret sur le tournevire, pour empêcher les garcettes de glisser le long de la corde. || Dans un brûlot, Canon de bois qu'on remplit.

— Mus. Trait diatonique fort rapide qui, en montant ou en descendant, unit deux notes séparées par un grand intervalle. Bientôt le rossignol déploie dans leur plénitude toutes les ressources de son incomparable organe : coups de gosier éclatants, batteries vives et légères, *fusées* de chant, où la netteté est égale à la volubilité. (Buff.)

— Myth. La quantité de fil qui est sur le fuseau des Parques.

Le cours de nos ans est borné,
Et quand notre heure aura sonné,
Clothon ne voudra plus grossir notre *fusée*. (MAYNARD.)

— Sylvic. Sinuosité remplie d'eau ou de matière pourrie, qui se produit dans un arbre par suite des meurtrissures qu'il a reçues.

— Techn. Arbre tournant du pressoir. || Bâton autour duquel les bourdeurs-terrasseurs mettent de la terre détrempée et mêlée de foin, et qu'ils placent en travers sur deux solives, pour faire des planchers. || Partie du tournebroche sur lequel s'enroulent les cordes. || Partie tournée en forme de tronc de cône par laquelle se termine à chaque extrémité un essieu fixe,et qui lui sert de tourillons. || *Fusée d'épée.* Partie de l'epée fixée dans la poignée.

— Typogr. Trait allongé tracé sur une épreuve pour marquer la place d'une correction qui n'est pas indiquée en face de la ligne où elle doit être faite.

— Vener. *Vermiller en fusée.* Se dit du sanglier qui trace une espèce de sillon en fouillant la terre avec son groin pour y rechercher des vers.

*** FUSÉEN**. s. m. Artilleur chargé de lancer des fusées.

*** FUSELÉ, ÉE**. part. pass. du v. Fuseler. S'empl. adjectiv. En forme de fuseau.

— Anat. *Doigt fuselé.* Doigt très mince par son extrémité.

— Archit. *Colonne fuselée.* Colonne dont le fût est un peu renflé vers le tiers de sa hauteur.

—Blas. Se dit d'un écu chargé de fusées. Fuselé d'or et de sinople.

— Bot. Se dit d'une espèce de chardon.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Fuseler, ne donne ce mot que comme adjectif.

FUSELER v. a. 1re conj. (radic. *fuseau*). Ce verbe double la lettre *l* devant un *e* muet. *Je fuselle, tu fuselles, il fuselle, ils fusellent. Je fuselerai,* etc. *Je fuselerais,* etc. *Fuselle. Que je fuselle, que tu fuselles, qu'ils fusellent.* Archit. Donner à un corps allongé la forme d'un fuseau. || Façonner le fût d'une colonne, d'un candelabre.

— SE FUSELER. v.pron. Être fuselé. C'est ainsi que se fuselle un candelabre.

FUSELIER.s.m.Techn.Faiseur de fuseaux.

— S'est dit pour Joueur de flûte.

FUSEL-OIL. s. m. (pron. *fiou zel-o-il* ; mot anglais). Chim. Poison violent extrait de l'eau-de-vie de pomme de terre, et qu'on a employé en thérapeutique contre la phtisie.

FUSEMENT. s. m. (rad. *fuser*). Néol. Fusion ou fonte accompagnée de transport d'oxygène avec légère déflagration. Le fusement des nitrates, des chlorates.

*** FUSER** v. n. 1re conj. (étym. lat., *fusum,* supin de *fundo,* je répands). Chim. Se dit de certaines substances et particulièrement des sels qui, projetés sur des charbons ardents, laissent échapper leur oxygène et se fondent en éclatant. Le salpêtre *fuse* lorsqu'il est sur les charbons. (Acad.) Tous les azotates *fusent* lorsqu'on les jette sur des charbons incandescents. (Pelouze.)

— Se répandre en fondant au feu. La cire fuse.

— Pathol. *Le pus de cet abcès a fusé sous la peau.* Le pus s'est répandu sous la peau.

— Pyrotechn.Brûler en lançant des feux sans qu'il y ait explosion.

—Techn. S'étendre imperceptiblement. Couleurs qui fusent. Eau-forte qui fuse.

FUSEROLLE. s. f. (rad. *fuser*). Techn. Chez les tisserands, Brochette de fer qui passe dans l'époulin, et qu'on place avec l'époulin dans la poche de la navette.

— Archit. V. FUSAROLLE.

FUSIA (Loi). Législ.rom. Loi qui réglait l'ordre dans lequel les affaires devaient être traitées dans les assemblées du peuple. || Loi qui ordonnait que les différentes classes du peuple voteraient séparément dans chaque tribu.

*** FUSIBILITÉ**. s. f. (radic. *fusible*). Propriété dont jouissent certains corps de passer de l'état solide à l'état liquide sous l'influence du calorique.

— Disposition à se fondre.

*** FUSIBLE**. adj. 2 g. (du latin *fusibilis,* même signif.). Qui peut être fondu, liquéfié. Tous les métaux sont fusibles. Le plomb est très fusible. Matière fusible.

— Chim. On dit qu'un corps est *fusible,* quand il est susceptible de se liquéfier avec ou sans l'addition d'un fondant.

— Minér. *Pierre fusible.* Pierre devenant transparente sous l'action du feu.

FUSICOQUE. s. m. (ét. lat., *fusus,* fuseau; gr. κόκκος, graine). Bot. Genre de champignons.

FUSICORNE. adj. 2 g. (étym. lat., *fusus,* fuseau ; *cornu,* corne). Entom. Qui a les antennes fusiformes. || FUSICORNES. s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères,qui a pour type le genre sphinx de Linné.

FUSIDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un fusidion. || FUSIDIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des urédinées, ayant pour type le genre fusidion.

FUSIDION. s.m. (du lat. *fusus,* fuseau). Bot. Genre de champignons dont les sporidies sont fusiformes.

*** FUSIFORME** adj. 2 g. (étym. lat., *fusus,* fuseau; *forma,* forme). Bot. Qui, comme un fuseau, est allongé, renflé au milieu et aminci aux deux extrémités. Racine fusiforme. Le follicule du laurier-rose est fusiforme.

— Zool. Se dit d'un corps, d'un organe ou d'une portion d'organe ayant la forme d'un fuseau.

— FUSIFORMES. s. m. pl. Moll. Famille de gastéropodes gymnocochlides, renfermant un grand nombre de genres ayant pour type le genre fuseau.

*** FUSIL**. s. m. (pron. *fu-zi* ; ét. bas-lat., *focile,* briquet ; du lat. *focus,* feu). Petite pièce d'acier avec laquelle on bat un caillou pour en tirer du feu. Pierre à fusil. Battre le fusil. Mèche à fusil. Les Indiens n'ont pas d'autre fusil que deux morceaux de bois qu'ils frottent ensemble.

> Quand Bourdc, qui voit que le péril approche
> Les arrête, et, tirant un *fusil* de sa poche,
> Des veines d'un caillou, qu'il frappe au même instant,
> Il fait jaillir un feu qui pétille en sortant. (BOILEAU.)

— Boîte dans laquelle on met ce morceau d'acier, la pierre, l'amadou et les allumettes.

— Pièce d'acier qui couvre le bassinet de certaines armes à feu,et contre laquelle donne la pierre qui est au chien. Fusil d'arquebuse. Fusil de pistolet. Arquebuse à fusil. Pistolet à fusil. Vieux en ce sens ; on dit plus communément *batterie.*

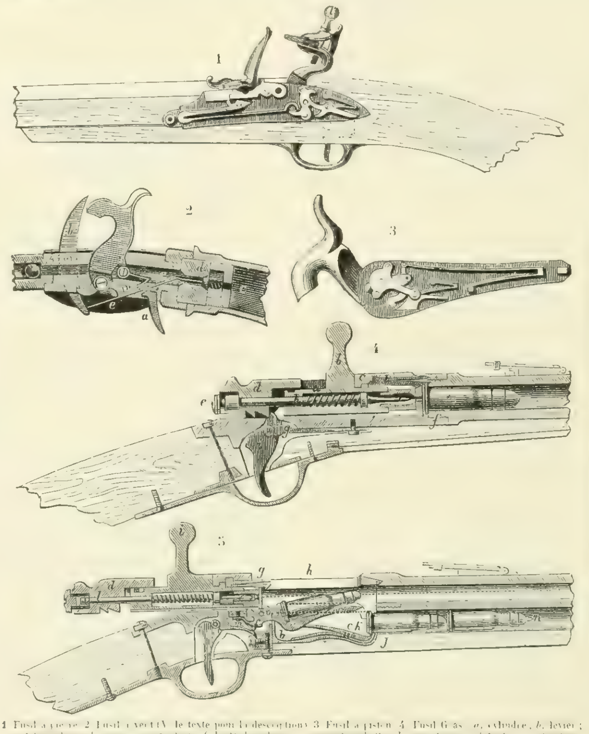

1 Fusil à pierre. 2 Fusil à vent (V. le texte pour la description). 3 Fusil à piston. 4 Fusil Gras : *a,* cylindre ; *b,* levier ; *c,* tête mobile ; *d,* chien ; *e,* manchon ; *f,* boîte de culasse ; *g,* ressort-gâchette ; *h,* percuteur ; *i,* détente ; *j,* extracteur. 5 Fusil à répétition : *a,* auget ; *b,* boîte d'auget ; *c,* arrêt de cartouche ; *d,* chien ; *e,* détente ; *f,* ressort d'auget ; *g,* extracteur ; *h,* boîte de culasse ; *i,* levier ; *j,* manchon ; *k,* axe de l'arrêt de cartouche ; *l,* percuteur ; *m,* ressort de gâchette ; *n,* tube-magasin ; *o,* axe de l'auget.

— Sert aussi à designer toute la platine d'une arme à feu.

— Par extens. Arme à feu portative, munie d'une batterie. Cette arme à feu, qui a succédé à l'arquebuse et au mousquet, n'a commencé à être généralement en usage dans les troupes que vers l'an 1704. Tuer d'un coup de fusil. Tirer des coups de fusil. Calibre d'un fusil. Fusil brisé. Fusil carabiné. Fusil rayé. Fusil à deux coups. Fusil de chasse. Amorce de fusil. Charger un fusil. Fusil chargé à poudre, à balle. Canon d'un fusil. Bois ou fût d'un fusil. Crosse d'un fusil. Platine d'un fusil. Baguette d'un fusil. Ce fusil porte loin. Après avoir été quinze ans hors de ma patrie, après avoir essuyé à la fois bien des coups de *fusil* en Allemagne et bien des injustices à la cour, je passai aux Indes en qualité de gouverneur général. (De Boufflers.) On ne doit combattre l'opinion que par le raisonnement ; on ne tire point de coups de *fusil* aux idées. (Rivarol.) Les paysans qui la cultivent, habitués à obéir sous tous les maîtres, ne songeaient jamais à prendre un *fusil.* (Thiers.) J'ai vu à Dresde de belles statues de femmes que les soldats prussiens s'étaient amusés à mutiler à coups de *fusil,* lorsqu'ils s'emparèrent de cette ville. (B. de Saint-Pierre.)

— *Fusil à aiguille.* Fusil se chargeant par la culasse et dans lequel la détonation est produite par le choc d'une aiguille sur la cartouche. || *Fusil à baguette.* Fusil se chargeant par la bouche, et dans lequel on enfonce la charge au moyen d'une baguette. || *Fusil brisé.* Fusil composé de deux parties qui se vissent l'une à l'autre. || *Fusil-canne* ou *canne-fusil.* V. CANNE. || *Fusil se chargeant par la culasse.* Fusil dont la culasse est mobile, en sorte que l'on y place directement la cartouche, ce qui permet d'obtenir un tir plus rapide. On en compte un grand nombre de systèmes. Les plus connus sont le fusil Chassepot, le fusil Gras et le fusil Remington. || *Fusil double.* Fusil à deux canons. || *Fusil à magasin.* Fusil dans la crosse ou dans le fût duquel on ménage un vide qui contient des cartouches. Au moyen d'un mécanisme spécial, il se charge et s'amorce lui-même. || *Fusil de munition.* Fusil de gros calibre, qui est l'arme ordinaire du soldat, et auquel s'adapte une baïonnette. Mettre la baïonnette au bout du fusil. Fusil sans baïonnette. Giacomo brandissait un *fusil* de munition, la crosse en l'air, comme une massue. (E. About.) || *Fusil à piston* ou mieux *à percussion.* Fusil dont le chien, fait en forme de marteau, frappe sur un grain de poudre fulminante, qui enflamme la charge. || *Fusil de rempart.* Arme de gros calibre que l'on appuyait sur les fortifications pour tirer. || *Fusil à répétition.* Fusil à magasin. Nous empruntons à une publication de la Réunion des officiers les renseignements suivants sur le fusil à répétition Kropatschek : « L'inventeur de ce fusil est le lieutenant-colonel de l'artillerie autrichienne Kropatschek, qui a cherché à combiner le système d'obturation du fusil Gras modèle 1874 avec un mécanisme de répétition fort simple. Ce fusil est à verrou. Le magasin est dans le fût. Le canon est celui du fusil Gras ; il tire la même cartouche. On remarque dans la *boîte de culasse :* le manchon, qui maintient postérieurement le tube-magasin, avec un ressort destiné à arrêter le piston ; la boîte d'auget, reliée à la boîte de culasse par des tenons qui pénètrent dans les mortaises de celle-ci. La *culasse mobile* ne diffère de celle du fusil Gras que par des détails. Le cylindre présente deux trous destinés à recevoir le bouton du butoir d'auget, dans les positions d'ouverture et de fermeture du magasin. *L'appareil de détente* se compose de la détente et du ressort-gâchette circulaire. Le *mécanisme de répétition* comprend : le tube-magasin, un ressort à boudin à l'extrémité de ce tube, l'auget avec un ressort et l'arrêt de cartouche avec un ressort. Le *tube-magasin* est en laiton ; il peut recevoir sept cartouches. Il est maintenu postérieurement par le manchon de la boîte de culasse, antérieurement, au moyen d'un bouchon. Le ressort à boudin agit sur un piston en bois muni d'une garniture de fer ; celle-ci présente une saillie qui vient appuyer contre le ressort du manchon et empêche le piston de sortir. L'*auget* tourne autour d'un axe perpendiculaire à celui du canon. Le bec d'auget s'oppose, dans la position indiquée dans la figure à la sortie des cartouches du magasin. Le *butoir* est fixé au moyen d'une vis à la partie droite de l'auget. Lorsque le butoir d'auget est vertical, le bec est abaissé et le magasin est ouvert ; si, dans cette position, on ferme la culasse, le cylindre agit sur le butoir et force l'auget à descendre. Quand le butoir est incliné, le magasin est fermé et le cylindre ne communique plus aucun mouvement à l'auget. Un ressort d'auget, fixé par une vis à la boîte de culasse, sert à maintenir l'auget dans les deux positions qu'il doit prendre dans le tir. L'*arrêt de cartouche* se compose d'un levier vissé sur un ressort à griffe. Il tourne autour d'un axe parallèle à celui de l'auget. Une fente ménagée dans le bec de l'auget permet le passage de l'arrêt de cartouche. Quand l'auget est levé, le ressort maintient la griffe de l'arrêt abaissée, mais quand l'auget presse sur le ressort, celui-ci fait monter la griffe. » || *Fusil revolver.* Fusil dont la disposition ressemble à celle du revolver. || *Fusil à silex.* Fusil auquel on met le feu à l'aide d'un silex. La platine à silex fut inventée à Nuremberg au commencement du XVIIe siècle ; elle était usitée en France dès 1630,mais son emploi ne s'y est généralisé que vers 1680 et elle ne fut appliquée aux armes de guerre qu'après plusieurs perfectionnements. Dans la platine à silex, le chien doit prendre un mouvement de rotation assez rapide pour que le choc de la pierre à fusil, de forme aiguë, sur la table d'acier de la batterie, produise les étincelles qui enflamment la poudre d'amorce. Le moteur est un grand ressort dont l'action se transmet au chien par l'intermédiaire de la noix, sur l'arbre de laquelle le chien est solidement fixé. Cette action devant être subordonnée à la volonté du tireur, on pratiqua, sur le contour de la noix, deux crans dans lesquels s'engage le bec de la gâchette. En pressant sur la queue de la gâchette, par l'intermédiaire de la détente, son bec se dégage du cran dans lequel il est logé ; alors la noix, cédant à l'action du ressort, entraîne le chien. La platine à silex a été employée pour les armes de guerre jusqu'à l'adoption de celle disposée pour l'inflammation des capsules à fulminate de mercure. || *Fusil à vent.* Espèce de fusil au moyen duquel on peut lancer des balles sans le secours de la poudre, et en n'employant que le ressort de l'air fortement comprimé, au moyen d'une pompe foulante logée dans la crosse. L'invention en est attribuée à Gutter de Nuremberg, en 1560 ; cependant Philon parle d'un tube construit par Ctésibius dans lequel l'air comprimé lançait un trait. Le fusil à vent se compose d'un réservoir métallique *c,* dans lequel on comprime de l'air à une pression de 8 à 10 atmosphères. Ce réservoir communique avec la culasse, partie du canon où vient s'appuyer le projectile, par un orifice muni d'une soupape *d.* En appuyant sur la détente *a,* le chien s'abaisse sur la pièce *b,* qui communique avec la soupape par une tige *ee.* Sous cette action, la soupape s'ouvre et l'air comprimé chasse la balle. Le fusil à vent produit une détonation assez faible. || *Fusil à vapeur.* Sorte de canon mû par la vapeur, inventé par l'ingénieur américain Dickinson pendant la guerre d'Amérique (1866) et qui ne tarda pas à être abandonné. || *Fusil à verrou.* Fusil qui, comme le fusil Chassepot, le fusil Gras, etc., se charge par la culasse. || Outre ces diverses espèces de fusil, on en distingue quelques autres designées par le nom du fabricant qui a fait des modifications plus ou moins heureuses à cette arme ; tels sont les fusils Pauly, les fusils Lefaucheux, les fusils Robert, les fusils Dreyse, les fusils Remington, etc.

— *Fusil-pendule.* Instrument de précision servant à déterminer la vitesse du projectile d'une arme à feu quelconque au moment du départ du coup. Cet instrument permet en outre d'apprécier la force relative des différentes espèces de poudre.

— Prov. *Se coucher en chien de fusil.* Rassembler ses membres, se tenir tout pelotonné dans son lit à cause du froid.

— *Pierre à fusil.* Silex employé pour enflammer la poudre dans certains fusils. Par suite du frottement de l'acier sur le silex, des étincelles jaillissent.

— Arg. Le gosier. N'avoir rien à se mettre dans le fusil. || *Repousser du fusil.* Sentir mauvais de la bouche. || *Fusil de toile.* Sac de toile qu'on porte sur l'épaule, comme font les mendiants. Chasser avec un fusil de toile, c'est-à-dire Mendier.

— Phys. *Fusil électrique.* Nom donné quelquefois au pistolet de Volta. V. PISTOLET.

— Techn. Cylindroïde d'acier dont les bouchers, les cuisiniers, etc.,font usage pour donner le fil à leurs couteaux. || Pierre artificielle fabriquée dans la vallée du Rhône et dont les menuisiers se servent pour aiguiser leurs outils. || Banc de terre à plâtre dans la première masse.

FUSILABE. adj. 2 g. (étym. lat., *fusus,* fuseau ; *labium,* lèvre). Hist. nat. Qui a les lèvres en forme de fuseau.

— FUSILABES. s. m. pl. Arachn. Famille d'arachnides ayant pour type le sphodros de Lucas.

FUSILE. adj. 2 g. Didact. Se dit quelquefois pour Fusible.

FUSILIEN. s. m. Anc. cout. Huissier, sergent, recors, que les receveurs des tailles envoyaient aux collecteurs des paroisses pour le recouvrement des impositions.

★ **FUSILIER.** s. m. Soldat, fantassin qui a pour arme un fusil.

— Se disait principalement des simples soldats qui formaient les compagnies du centre, par opposition aux grenadiers et aux voltigeurs. Une compagnie de fusiliers. Cette dénomination a été officiellement supprimée par la loi du 1er février 1868.

— Autrefois. Cavalier armé d'une arquebuse à rouet ou à silex. || Nom donné à des soldats armés d'un fusil, d'une baïonnette et d'une épée, qui composèrent un corps de milice ou régiment créé en 1671. || Soldat attaché à la personne d'un intendant de province et chargé d'exécuter ses ordres. || Sergent ou huissier dont les receveurs des tailles se servaient contre les collecteurs des paroisses pour le recouvrement des impositions de toute nature.

— Mar. *Fusiliers de marine.* Soldats formant les compagnies d'abordage et de débarquement créées dans les équipages de ligne en 1851.

FUSILIÈRE. adj. f. Se dit d'une pierre dont on se sert spécialement pour les bassins de fontaine.

★ **FUSILLADE.** s. f. (pron. *fu-zi-llade, ll* mouill.; rad. *fusiller*). Décharge simultanée de plusieurs fusils. Engagement, combat dans lequel le feu de la mousqueterie joue le principal rôle. Une vive fusillade. Le bruit de la fusillade. Il est peu d'exemples, à la guerre, de batailles de ce genre; cependant à Lutzen, où la cavalerie manquait presque totalement à l'empereur, la *fusillade* et l'artillerie décidèrent seules la victoire. (Bardin.) Le gain de la bataille de Montereau fut dû en partie à la vive *fusillade* qui s'engagea sur l'une et l'autre rives de la Seine. (Id.)

— Action de fusiller. Après la défaite de l'insurrection, ce général s'est déshonoré par les fusillades qu'il a ordonnées.

FUSILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Fusiller. S'empl. adjectiv. Soldat fusillé.

FUSILLEMENT. s. m. (pr. *fu-zi-lle-man, ll* mouill.). Action de fusiller.

★ **FUSILLER.** v. a. 1re conj. (pron *fu-zi-llé, ll* mouill.). Tuer des hommes, des animaux à coups de fusil.

— Se dit surtout d'une personne condamnée à être passée par les armes. Fusiller un déserteur. Fusiller un traitre. Vous êtes vendu à l'ennemi, je le sais; je devrais vous faire *fusiller*; d'autres se chargeront de cet acte de justice. (Napol.)

— Fig. Fusiller quelqu'un de plaisanteries, de bons mots. Tudieu! quelle jolie femme que cette petite dame en rose, qui te *fusille* de ses regards! (H. de Balzac.)

— *Fusiller un couteau.* Le passer sur le fusil pour l'affûter et l'amorcer.

— Arg. Dépenser. || Cracher en parlant, de façon à éclabousser l'interlocuteur. || Donner un mauvais dîner. || *Fusiller le plancher.* Courir en faisant du bruit avec les pieds.

— SE FUSILLER. v. pron. Se tirer mutuellement des coups de fusil. On se *fusilla* de maison en maison; notre poste se maintint en possession de celles qu'il avait prises. (Chateaubriand.)

FUSILLETTE. s. f. (pr. *fu-zi-llète, ll* mouill.; rad. *fusil*). Artif. La plus petite espèce des serpenteaux d'artifice. || Petite fusée ayant 8 à 12 millimètres de diamètre.

FUSINÉ, ÉE. adj. Tracé avec du fusain. Il montra une tête à grand chapeau *fusinée* sur le mur. (De Gonc.)

FUSIOLE. s. f. Bot. Genre de champignons.

★ **FUSION.** s. f. (pr. *fu-zi-on*; du lat. *fusio*, même signif.). Opération par laquelle on fait passer un corps de l'état solide à l'état liquide, en l'exposant à l'action du calorique ou d'un courant électrique. Le point de fusion des corps varie considérablement. La glace fond à zéro, le zinc à environ 450°, et le platine à plus de 1700° au-dessus de zéro. La fusion des métaux. Entrer en fusion. Fusion complète. Fusion incomplète. Le borax sert très utilement dans le travail des métaux, dont il facilite la *fusion* et la purification. (Buff.) L'étain s'allie par la *fusion* avec toutes les matières métalliques. (Id.) || *Fusion aqueuse.* Celle qui a lieu lorsque l'eau contenue dans le corps accélère l'action du calorique, ou plutôt lorsque cette eau, dont la température se trouve élevée par le calorique, est devenue capable de tenir dissous et fondu entre ses molécules le corps qui d'abord la tenait elle-même solidifiée entre les siennes. || *Fusion ignée.* Désagrégation des molécules d'un corps produite par le calorique seul.

— *Feu de fusion.* Feu de four à réverbère.

— État d'un corps liquéfié.

— Fig. Alliance et mélange. Fusion de deux systèmes. Fusion de deux partis. Rien de plus triste que cette première *fusion* de la barbarie germanique avec la corruption romaine. (Montalemb.) Quant aux nouveaux choix à faire, il fallait concéder le principe de la *fusion* au premier consul. (Thiers.) La haine du ministère Villèle produisit une *fusion* définitive entre les libéraux et les bonapartistes. (G. Sand.) Par les chemins de fer, une immense *fusion* des intérêts, des idées et des mœurs se prépare. (Mich. Chevalier.)

— Métall. *Lit de fusion.* Mélange de fondant et de minerai, étendu dans un haut fourneau sur une couche combustible.

— Phys. *Point de fusion.* Température à laquelle un corps commence à passer de l'état solide à l'état liquide.

FUSIONIEN. s. m. (radic. *fusion*). Membre d'une secte socialiste fondée en France vers 1845.

FUSIONNAIRE. adj. 2 g. Néol. Qui opère la fusion.

FUSIONNEMENT. s. m. Action de fusionner.

★ **FUSIONNER.** v. a. 1re conj. Opérer une fusion entre deux partis, deux systèmes, deux sociétés.

— FUSIONNER. v. n. Faire fusion. Deux partis qui fusionnent.

— SE FUSIONNER. v. pron. Se dit dans le même sens.

FUSIONNISME. s. m. Système des fusionnistes.

FUSIONNISTE. adj. 2 g. (radic. *fusionner*). Polit. Qui tient à un système de fusion. Politique fusionniste. Ministère fusionniste.

— Substantiv. Les fusionnistes.

FUSIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *fusus*, fuseau; *pes, pedis*, pied). Bot. Qui a le stipe fusiforme, comme l'agaric fusipède.

— Zool. Qui a les pattes fusiformes.

FUSISPORE. s. m. (ét. lat., *fusus*, fuseau; *sporium*, spore). Bot. Genre de plantes, section des moisissures, ne renfermant qu'une espèce qui croît sur les tiges du maïs, des cucurbitacées et de quelques autres plantes. || Genre de la famille des hyphomyces, établi pour des champignons croissant sur les plantes en putréfaction.

FUSOCELLULAIRE. adj. (ét. lat., *fusus*, fuseau; fr., *cellule*). Physiol. Dont la cellule est en forme de fuseau. Sarcome fusocellulaire.

FUSOT. s. m. Bot. Sorte de bois jaune et très tendre.

FUSS. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Allemagne. Le fuss correspond à environ 33 centimètres.

FUST. s. m. (etym. lat., *fustis*, bâton). Bois. Arbre. Tonneau. (Rabelais.)

— Féod. *Livre de fust et de terre.* Acte qui consistait à constituer quelqu'un propriétaire d'un immeuble en le conduisant dans cet immeuble et en lui donnant un bâton.

FUST ou **FAUST** (Jean). Orfèvre de Mayence, associé de Gutenberg, l'inventeur de l'imprimerie, 1450; ils publièrent une *Bible* vers 1456. Maître des secrets de Gutenberg, Fust se brouilla avec lui et publia, avec son gendre Schœffer, le *Psalmorum codex*, premier livre dont la date soit indiquée. Il mourut, à ce que l'on croit, de la peste, dans un voyage à Paris, 1466.

FUSTAL, ALE. adj. (du lat. *fustis*, bâton). Qui se fait à coups de bâton. Lycophron ne méritait-il pas bien qu'on lui fît une petite correction *fustale* ou du moins manuelle? (Le Noble.) || Pl. m., *fustaux.*

FUSTANELLE. s. f. (du turc *fystan*, vêtement de femme). Partie du vêtement des Grecs modernes, appelée aussi *chemise albanaise*, qui, plissée à gros tuyaux et bouffante, descend, sans être séparée aux jambes, de la ceinture aux genoux. La *fustanelle* plissait à côté de la jupe écossaise. (De Gonc.)

★ **FUSTE.** s. f. (du lat. *fustis*, bâton). Mar. Ancien bâtiment long et de bas bord, qui va à voiles et à rames. Une fuste légère.

FUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Fuster. S'emploie adjectiv. Personne fustée.

— Blas. *Arbre fusté.* Celui dont le tronc est de plusieurs couleurs. || *Lance fustée.* Celle dont le bois et le fer ne sont pas du même émail.

FUSTÉINE. s. f. Chim. Substance jaune extraite de la fustine.

FUSTEL. s. m. Bot. V. FUSTET.

FUSTER. v. n. 1re conj. Chass. Se dit de l'oiseau qui s'échappe après avoir été pris, ou qui évite le piège qu'on lui a tendu.

— FUSTER. v. a. S'est dit pour Battre à coups de bâton.

FUSTEREAU. s. m. (pron. *fuss-te-rô*; rad. *fuste*). Petit bateau fort léger qui sert à passer les mariniers d'un bord de la rivière à l'autre, et à placer des balises, pour indiquer la route que les bateaux peuvent tenir sans danger.

FUSTÈQUE. s. m. Bot. Genre de plantes urticées.

FUSTERIE. s. f. Métier du fustier.

★ **FUSTET.** s. m. (ét. lat., *fustis*, bois). Bot. Espèce de sumac, dont le bois, jaunâtre et veiné, sert en médecine, pour la teinture et pour plusieurs ouvrages de tour et d'ébénisterie; ses feuilles s'emploient dans la préparation des cuirs.

FUSTIBALAIRE. s. m. Anc. art milit. Soldat armé d'une fustibale. On dit aussi *fustiballaire.*

FUSTIBALE. s. f. (étym. lat., *fustis*, bâton; gr., βάλλω, je lance). Anc. art milit. Machine pour lancer des traits et des pierres. || Fronde de cuir attachée au milieu d'un bâton. On dit aussi *fustiballe.*

FUSTIER. s. m. (étym. lat., *fustis*, bâton). Se disait pour Charpentier et tout ouvrier qui travaille le bois.

★ **FUSTIGATION.** s. f. (pr. *fu-sti-ga-cion*; rad. *fustiger*). Toute espèce de coups portés avec un bâton.

— Par extens. Peine.

— Anc. art milit. La *fustigation*, chez les Romains, était infligée par le centurion, qui frappait avec un cep de vigne les soldats qui s'étaient rendus coupables de fautes légères. Dans les armées françaises, on a fustigé les soldats qui n'étaient pas gentilshommes jusqu'en 1790.

FUSTIGÉ, ÉE. part. pass. du v. Fustiger. S'empl. adj. Esclave fustigé. Voleur fustigé.

★ **FUSTIGER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *fustigare*, même signif. On met un *e* après le *g* lorsqu'il doit être suivi de *a, o. Nous fustigeons. Je fustigeais. Fustigeant.* Battre à coups de fouet ou de verges. Fustiger un coupable. Fustiger des esclaves.

— Par extens. Il (Xerxès) fit *fustiger* l'Hellespont et jeter une paire d'entraves dans ses flots. (P. de St-Victor.)

— Fig.

> Après assez, plaisirs de mon bel âge,
> Que d'un coup d'aile a *fustigés* le temps. (BÉRANGER.)

— SE FUSTIGER. v. pron. Se donner des coups de fouet et de verges.

FUSTIGEUR. s. m. Celui qui fustige.

FUSTINE. s. f. Chim. Matière tinctoriale jaune, cristallisable, soluble dans l'eau, que l'on retire du bois de fustet. Elle donne avec les alcalis une belle couleur rouge.

FUSTIQUE. s. m. Techn. Bois d'un arbre des Antilles, qui fournit une couleur jaune sans le secours d'aucun mordant.

FUSTOK. s. m. Comm. Bois jaune de Cuba qui sert à la teinture et aux ouvrages de tour et de marqueterie.

FUSUS. s. m. (pr. *fu-zuss*; mot lat.). Moll. Nom scientifique du genre fuseau.

FUSZITE ou **FUSCITE.** s. f. Minér. Minéral dont la composition a été longtemps incertaine, et qui est regardé aujourd'hui comme un pyroxène.

★ **FÛT.** s. m. (pr. *fû*; du lat. *fustis*, bâton, bois). Bois façonné dans lequel est encastré le canon d'une arme à feu. Le fût d'un pistolet, d'un fusil, d'une arquebuse.

— S'emploie quelquefois pour Hampe. Le fût d'une lance, d'une pertuisane.

— Bois dans lequel est établi le fer de certains outils. Le fût d'une scie. Le fût d'un rabot. On distingue les outils à fût et les outils à manche.

— *Le fût d'un candélabre.* La partie qui sert à le supporter.

— Tonneau où l'on met le vin.

— *Vin qui sent le fût.* Vin qui a un mauvais goût qu'il a contracté du tonneau.

— *Vendre fût et jus.* Vendre le tonneau avec la liqueur.

— Caisse cylindrique sur laquelle on tend les peaux de tambour.

— Archit. Tige de la colonne, partie qui est entre la base et le chapiteau. Le fût de la colonne. Fût cannelé. Le fût de cette colonne a sept diamètres. Les chapiteaux des colonnes, leurs *fûts* mêmes, les archivoltes, étalent une profusion de pierreries. (Mérimée.)

— Par analog. *Bois de haut fût.* Arbre qui s'élève très haut avant d'avoir des branches.

— Bot. *Fût de girofle.* Petit bouton tendre et peu solide qui se trouve au milieu de la tête du clou de girofle.

— Jeux. Bois qui forme le manche de la raquette, et qui en porte les cordes.

— Marbr. Outil en fer portant des mèches de différentes grosseurs pour faire des trous.

— Mar. Assemblage de petites lattes qui forment la monture de la girouette d'un bâtiment.

— Mus. Baguette d'un archet de violon. || Planchette sur laquelle s'attachent les cordes. || Buffet d'orgue.

— Techn. Outil qui sert à rogner les livres sur la tranche. || Charpente sur laquelle sont montées les parties en fer du métier à fabriquer les bas. || Carcasse d'une malle.

— Véner. Principale branche du bois d'un cerf, de laquelle sortent les andouillers.

★ **FUTAIE.** s. f. (pr. *fu-tê*; du latin *fustis*, bâton; on écrivait autrefois *fustaie*). Bois qu'on laisse croître jusqu'à ce qu'il soit arrivé au maximum de sa croissance, maximum indiqué par le couronnement. Une belle futaie. Laisser monter un bois en futaie. Une futaie de chênes, de hêtres, de sapins. Je vois les altières *futaies.* (Racine.) L'écureuil ne reste point dans les taillis, mais dans les bois de hauteur, sur les vieux arbres des plus belles *futaies.* (Buff.) Le temps n'avait point encore suffi pour enfanter de ces immenses *futaies* dont les sommets semblaient toucher aux nuages. (Montalemb.) Ces hautes *futaies* espacées donnent de l'ombre sans fraîcheur. (H. Taine.)

— Bois venu par graines.

— *Jeune futaie.* Le bois qu'on laisse s'élever en futaie depuis son jeune âge jusqu'à quarante ans. || *Demi-futaie.* Bois qu'on laisse s'élever entre quarante et soixante ans. || *Jeune, haute futaie.* Bois qu'on laisse s'élever depuis soixante ans jusqu'à cent vingt ans. || *Haute futaie.* Celle qui est au-dessus de cent vingt ans jusqu'à deux cents ans. || *Vieille futaie* ou *haute futaie sur le retour.* Celle qui est dépérissante. || *Futaie de brins.* Le semis qu'on laisse croître en futaie. || *Futaies pleines.* Celles qui composent toute une contenance de bois. || *Futaie régulière.* Celle dont les âges sont convenablement espacés pour qu'on puisse l'exploiter régulièrement. || *Recrû* ou *recru de futaie.* Jeune futaie qui s'élève en place de celle qu'on a abattue. || *Futaie sur souches.* Le bois ou le taillis qui repousse de souches et qu'on destine à devenir futaie. || *Futaies sur taillis.* Celles qui se composent de tous les baliveaux anciens, modernes et de l'âge des taillis, que l'on réserve, à chaque révolution, sur les coupes.

— Fig. Il n'y a pas seulement là de quoi faire une comtesse, mais même une nymphe de haute *futaie.* (Dubourniol.)

★ **FUTAILLE.** s. f. (pr. *fu-talle, ll* mouill.; rad. *fût*). Vaisseau de bois de moyenne grandeur destiné à mettre du vin ou d'autres liquides. Futaille vide.

— *Double futaille.* Futaille renfermée dans une autre qui est ordinairement d'un bois plus léger.

— *Futaille en bottes.* Celles dont les douves sont prêtes, mais ne sont pas encore assemblées. || *Futaille montée.* Celle qui est entièrement terminée et garnie de ses cercles.

— Le bois du tonneau. Vendre, acheter de vieilles futailles.

— Grande quantité de tonneaux. Voilà bien de la futaille.

— Se dit aussi des vaisseaux à mettre des boulets et autres munitions.

— Se disait pour Futaie.

— Pop. *Vieille futaille.* Vieille femme.

— Mar. Nom collectif que l'on donne aux barriques, pipes, tierçons et quarts.

FUTAILLER. s. m. (pr. *fu-ta-llé, ll* mouill.; rad. *futaille*). Se disait pour Tonnelier.

FUTAILLERIE. s. f. (pron *fu-ta-lle-ri, ll* mouill.). Tout bois propre à faire des futailles.

★ **FUTAINE.** s. f. (de *Fouchtân*, faubourg du Caire où l'on fabriquait cette étoffe). Étoffe croisée dont la chaîne est en fil et la trame en coton. La consommation des futaines est aujourd'hui peu importante, et tend à s'éteindre complètement. Elle a été remplacée avec avantage par les coutils. Futaine à grain d'orge. Acheter de la futaine. Brassière de futaine. Ce surtout de *futaine* râpé qu'il ne quitta de sa vie... était le costume de son rôle. (P. de St-Victor.)

— Course qui se faisait dans quelques villages de Champagne, le jour de la Saint-Jean. Plusieurs jeunes gens, légèrement vêtus, se disputaient le prix de la course, qui consistait en une aune et demie de futaine. C'est ce qu'on appelait *courir la futaine.*

— Fig. *Courir la futaine.* Signifiait aussi Mener une vie oisive.

FUTAINIER. s. m. Comm. Celui qui fabrique ou qui vend de la futaine.

★ **FUTÉ, ÉE.** adj. (du lat. *fustis*, bâton, par allusion à l'expérience de celui qui a souffert, qui a été battu). Fam. Fin, rusé, adroit. Cet homme est futé. Elle est bien futée. C'est un futé matois. Écoute, petit; à ce que je vois, tu es un gaillard *futé?* (Mérimée.)

— Se disait jadis pour Équipé.

— Excédé, fatigué.

> Ils accusent les grands, le ciel et la fortune,
> Qui, *futés* de leurs vers, en sont si rebattus. (RÉGNIER.)

— Blas. Se dit d'une javeline ou autre arme dont le fer et le bois sont de deux émaux différents, d'un arbre dont le fût ou le tronc est d'un autre émail que les feuilles. D'or à trois javelines de gueules, futées de sable.

★ **FUTÉE.** s. f. Techn. Espèce de mastic composé de sciure de bois et de colle forte, propre à boucher les fentes et les trous des pièces de bois.

★ **F-UT-FA.** Mus. Autrefois, Ton de fa. La clé de f-ut-fa. Le ton de f-ut-fa.

FUTHERMASSEL. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les grains, en usage à Vienne (Autriche), et valant 0 lit. 961.

FÛTIER. s. m. (rad. *fût*). Techn. Ouvrier qui assemble les ais des malles, des coffres, etc.

— Se dit aussi, sur le rivage du Rhône, pour Faiseur de bateaux.

★ **FUTILE.** adj. 2 g. (du latin *futilis*, qui laisse échapper). Frivole, qui est de peu de conséquence, de considération. Raisons futiles. Argument futile. Discours futiles. Talent futile. Écrits futiles. La science des faits est bien *futile*, lorsqu'on ne peut en tirer une conséquence morale importante. (Boiste.)

— Se dit des personnes dans le même sens. C'est un homme futile. De vains et futiles esprits. Ces vains et *futiles* déclamateurs vont de tous côtés, armés de leurs funestes paradoxes. (J.-J. Rouss.) Votre éloquence frivole, l'étude et le charme des hommes *futiles.* (Id.)

— *Biens futiles.* Biens qui ne tiennent qu'à l'opinion, à la fantaisie, à l'illusion.

— FUTILE. s. m. Antiq. rom. Vase destiné à contenir l'eau nécessaire aux sacrifices de Vesta, et qu'il était interdit de poser à terre; aussi, pour éviter cette profanation, on lui donnait une forme évasée par en haut et très amincie en bas, de telle sorte qu'il tombait et répandait son contenu si celui qui le portait, oubliant la défense, venait à le poser sur le sol.

FUTILEMENT adv. D'une manière futile.

*** FUTILITÉ** s. f. Caractère de ce qui est futile. La futilité de ce raisonnement. La futilité d'esprit. Tristes restes de la vanité humaine, dont la vue affligeait les regards, en rappelant à l'âme contristée la *futilité* de nos biens et la fragilité de notre nature. (Alib.)

— Chose futile. Ce livre n'est plein que de futilités. S'attacher à des futilités. Nos journées se perdent en futilités. Les métaux et les pierres précieuses exceptés, toutes les plus belles productions de la nature ne sont que *futilités* pour l'avarice. (Boiste.) Voyez, disait Bonaparte, ces vaines *futilités* que les esprits forts dédaignent tant ! Le peuple n'est pas de leur avis. (Thiers.)

FUTIS s. m. (pr. *fu-tiss*). Disciple des bonzes chez les Chinois.

*** FUTUR, URE** adj. (du lat. *futurus*, même sens). Qui est à venir. Le temps futur. Les races futures. Les biens de la vie future. Grandeur future. L'incertitude des choses futures. Prêter indiscrètement tandis que l'on est riche, c'est faire l'aumône à sa pauvreté *future*. (Boiste.) C'est un témoignage à la race *future*. (Malherbe.) L'issue des événements en Portugal et en Égypte devait exercer sur le traité *futur* une grande influence. (Thiers.)

> Et ton nom paraîtra dans la race *future*,
> Aux plus cruels tyrans une cruelle injure. (Rac.)
> Je ne transmettrai point à la race *future*
> De leurs exploits rivaux la fidèle peinture.
> (Baour-Lormian.)

— Se dit aussi des personnes. Futur éditeur.

> Et déjà vous croyez, dans vos rimes obscures,
> Aux Saumaises *futurs* apprêter des tortures. (Boil.)

— Dr. *Choses futures*. Tout ce qui peut arriver. Elles peuvent être l'objet d'une convention, mais il n'est pas permis de stipuler sur une succession future. || *Le futur mariage*. Le mariage dont on dresse le contrat. En considération du futur mariage. || *Les futurs époux, les futurs conjoints*. Les deux personnes qui contractent ensemble, pour se marier ensuite. || On dit aussi, au singulier : *Le futur époux, la future épouse, son futur époux, sa future épouse*.

— On dit même en style ordinaire : *Son beau-père futur, sa belle-mère future, son gendre futur*.

— Substantiv. Le futur époux, la future épouse. Le futur, la future. Son futur, sa future. Voyez à convenir entre vous du *futur*. (Molière.) Quoi de plus sot, au contraire, dans nos mœurs actuelles, que la présentation officielle et presque sentimentale du *futur* à la jeune fille ? (Stendhal.)

— Jurispr. *Épouser par paroles de futur*. Fiancer.

— FUTUR. s. m. Ce qui est à venir. Il ne s'inquiète pas du *futur*. (Acad.) L'homme se trompe presque toujours sur le *futur*. (Boiste.) Moi, que du *futur* Apollon avertit. (Malh.) L'esprit humain ne peut guère juger du *futur* qu'en calculant d'après le passé. (Ferrand.)

— Gramm. Temps du verbe qui marque un état, une action à venir. Employer le présent pour le futur. Verbe au futur. Le bonheur parfait est pour nous au *futur*. (Boiste.) || *Futur simple* ou *absolu*. Celui qui est composé d'un seul mot, et qui exprime l'action comme devant avoir lieu dans un temps à venir. *Je sortirai demain*. *Futur composé*. Celui qui est formé au moyen d'un auxiliaire. *J'aurai bientôt fini. Je dois bientôt finir.* || *Futur antérieur*. Temps du verbe par lequel on exprime une action à venir, qui précède une autre action également à venir. *J'aurai fini quand il arrivera*. On l'appelait autrefois *futur passé*, mais cette dénomination a été abandonnée, car ces deux termes sont contradictoires.

— Quelques grammairiens français reconnaissent un *futur prochain* et un *futur incertain* : le *futur prochain* a pour objet une chose qui doit ou qui devait arriver bientôt ; pour l'exprimer, on joint à l'infinitif du verbe le présent ou l'imparfait du verbe *aller*. Ainsi *je vais dîner*, signifie *je dînerai tout à l'heure* ; le *futur incertain* ou *indéterminé*, soit par rapport au temps présent, soit par rapport au temps passé, s'exprime en joignant à un infinitif quelque temps du verbe *devoir* : Je dois voyager. Il est facile de sentir que, dans cet exemple, le futur n'est pas aussi positif que si l'on disait : Je voyagerai.

— *Futur relatif* ou *périphrastique*. Temps des verbes latins, composé du participe futur en *rus* ou en *dus*, et du verbe *esse*. *Amaturus sum. Laudandus eram.*

— *Futur du participe*, ou adjectiv. *participe futur*. Temps des verbes latins qui exprime une action sur le point de se faire. *Amaturus*, devant aimer.

— Souvent, pour rendre l'expression plus vive, plus animée, on emploie figurément le présent à la place du futur. C'est ainsi que l'on dit : *Tu es mort*, pour *tu mourras* ; *je vous attends demain*, au lieu de *je vous attendrai demain*. Toutefois, l'emploi du présent n'a lieu que lorsqu'il s'agit d'un temps prochain, car on s'exprimerait mal si l'on disait : *Je succède à mon père dans deux ans*. || Après la conjonction *si*, on emploie toujours le présent pour le futur. Ainsi l'on dit : *Si vous m'aimez, je vous aimerai*, au lieu de dire *Si vous m'aimerez, je vous aimerai*.

— On peut très bien dire *C'est lui qui le fera*, ou *Ce sera lui qui le fera*. Ces deux manières sont également en usage. Néanmoins, *C'est lui qui parlera* présente une expression plus précise que *Ce sera lui qui parlera*. *C'est* là que *s'allumera* le premier flambeau du génie européen. (Villem.)

> *Ce sera* vous qui de nos villes
> Ferez la beauté refleurir. (Malherbe.)

— Le futur antérieur s'emploie aussi pour un véritable passé. *Vous aurez négligé de lire et de comparer*, ce qui signifie *vous avez sans doute*, etc.

— Log. *Futur contingent*. Ce qui peut arriver ou n'arriver pas. *J'irai demain à la campagne* est un futur contingent, non seulement parce que je pourrai d'ici à demain changer de résolution, mais encore parce qu'il n'implique point contradiction que je n'aille point à la campagne un tel jour.

— Cette locution s'emploie quelquefois dans le langage ordinaire. Les joueurs de roulette, de loterie, sont des spéculateurs sur le futur contingent.

> Méfiez-vous du *futur* contingent.
> Tel s'avisa de courir cette chance
> Qui fut toujours fort riche en espérance,
> Et très pauvre réellement. (Sallentin.)

— *A futur*. loc. adv. Dans l'avenir.

— Chancell. *Examen à futur*. Enquête qui se faisait en vertu de lettres de chancellerie sur les faits dont on ne voulait pas laisser dépérir la preuve, et même avant que l'instance fût commencée.

— Syn. comp. FUTUR, POSTÉRIEUR. *Futur* est absolu ; *postérieur* est relatif : les siècles *futurs* sont encore à naître ; les siècles *postérieurs* sont des siècles déjà passés, que l'on considère par rapport à ceux qui les précédèrent. || FUTUR, AVENIR. *Futur* est relatif à l'existence des êtres ; *avenir* ou *à venir*, aux révolutions des événements. Mais cette distinction est surtout étymologique, et les deux termes se confondent généralement dans l'usage : les guerres *futures*, les guerres *à venir*.

FUTURISER. v. a. 1re conj. Gramm. Mettre un verbe au futur. Inusité.

*** FUTURITION.** s. f. (pron. *fu-tu-ri-cion*). Didact. Qualité d'une chose future, en tant que future. Les pronostics de notre *futurition* sont vains ; nous sommes ce que nous font les circonstances. (Chateaubriand.)

— Théol. Effet dont on considère l'événement à venir, relativement à la prescience de Dieu, qui voyait en lui-même ou dans les choses cet événement avant qu'il fût.

FUVE. s. f. Bot. Nom de l'épicéa, en Suisse.

FUVEAU. Géogr. Bourg du cant. de Trets, arr. d'Aix (Bouches-du-Rhône) ; 2,700 hab.

FUVELLE. s. f. (rad. *fuve*). Forêt d'épicéas.

FUYABLE. adj. 2 g. Néol. Que l'on peut fuir.

FUYANT. part. prés. du v. Fuir. Qui fuit. On a pu voir les nuages *fuyant* dans l'horizon pour découvrir un ciel plus serein. (De Pradt.) Leurs troupes restant sans chefs, et *fuyant* sans ordre, furent taillées en pièces. (De Ségur.) Les uns, glacés d'effroi, vont *fuyant* devant lui. (Delille.)

> Les animaux, *fuyant* dans les sentiers secrets,
> Vingt fois pour s'échapper retournent sur leur trace.
> (Castel.)

*** FUYANT, ANTE.** adj. Qui est en fuite, qui est en train de fuir. Se dit des personnes et des choses. Les uns, vainqueurs et animés au carnage, les autres, ou *fuyants*, ou mourants, ou blessés. (Fén.) L'un poursuit inutilement la fortune toujours *fuyante*. (Ducerc.) Si des manœuvres trop bien ourdies n'eussent fait rebrousser contre lui-même l'arme qu'il dirigeait contre Catherine surprise et *fuyante* à son tour. (De Pradt.)

> Le bruit des cors, celui des voix,
> N'a donné nul relâche à la *fuyante* proie.
> (La Fontaine.)

— Fig. L'imagination primitive démêlait mille affinités *fuyantes* entre la blancheur des écumes et celle des jeunes filles. (Paul de St-Victor.)

— *Front fuyant*. Front qui va fort en arrière.

— Peint. Se dit d'objets qui s'enfoncent dans un tableau, et semblent s'éloigner de la vue. Voyez ces teintes légères, ces ombres fuyantes.

— Perspect. *Échelle fuyante*. Celle qu'on trace pour trouver la diminution des objets, relativement à leur enfoncement.

— FUYANT. s. m. B.-arts. Se dit dans le sens de Contours ou tournants. Le fuyant d'un corps. Les fuyants d'un tableau.

*** FUYARD, ARDE.** adj. (radic. *fuir*). Qui s'enfuit, qui a coutume de s'enfuir. Animaux fuyards. Troupes fuyardes.

— *Pigeons fuyards*. Pigeons sauvages qui sont dans les colombiers à pied, et qui ne s'arrêtent pas dans les volières et les basses-cours.

— Fauconn. *Oiseau pillard* ou *fuyard*. Celui qui prend, qui ravit sa proie et la détourne.

— FUYARD. s. m. Nom donné aux gens de guerre qui s'enfuient en désordre du combat. S'emploie surtout au pluriel en ce sens. Poursuivre les fuyards. Rallier les *fuyards*. (Acad.) Il entra dedans pêle-mêle avec les *fuyards*. (Rac.) Il voit quelques *fuyards* sauter dans une barque. (Corneille.) Les esprits en ordonnèrent autrement, je fus entraîné par les *fuyards* à Saint-Augustin. (Chateaub.)

— Celui qui évitait de tirer à la milice. Quand un *fuyard* était arrêté, il était milicien de plein droit. (Acad.) || De 1793 à l'an VI, on donnait le même titre aux soldats de la réquisition qui ne rejoignaient point leurs corps ; la loi ordonnait leur inscription sur la liste des émigrés, et ils subissaient toutes les conséquences de cette mesure.

— Fig. Se dit d'une personne qui se dérobe à quelque engagement. Je regrette le *fuyard* : il valait mieux pour vous puisqu'il était riche. (Marivaux.)

— Fauconn. Oiseau qui ravit sa proie et la détourne.

FUYASSER. v. n. 1re conj. S'est dit pour User de faux-fuyants. || Agir frauduleusement.

FUYE. s. f. Syn. de FUIE.

FUZELIER (Louis). Auteur dramatique, né à Paris, 1672-1752, fut le zélé collaborateur de Le Sage dans les pièces données aux théâtres de la Foire. Il a écrit pour le Théâtre-Français ; sa meilleure pièce est : *Momus fabuliste*. Fuzelier rédigea aussi *le Mercure* depuis 1744 jusqu'à sa mort.

FWEN. s. m. (pr. *fou-enn*). Métrol. Monnaie de la Chine.

FY. s. m. Art vétér. V. FI.

FY. s. f. (étym. lat., *fides*, foi). Corruption du mot *foi*, introduite par le scrupule de ceux qui disent : *Par ma fy*, craignant de dire : *Par ma foi*.

FYADA. s. m. Alchim. Ancien nom du mercure.

FYEUX, EUSE. adj. Art vétér. V. FIEUX.

FYROUZ. Trois rois de Perse ont porté ce nom. Le dernier est mort l'an 386 de J.-C. || Il y a eu aussi trois rois de Dehly du même nom. Le dernier est mort l'an 1398.

FYRTEL. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les liquides, usitée en Danemark, et valant 71 lit. 729.

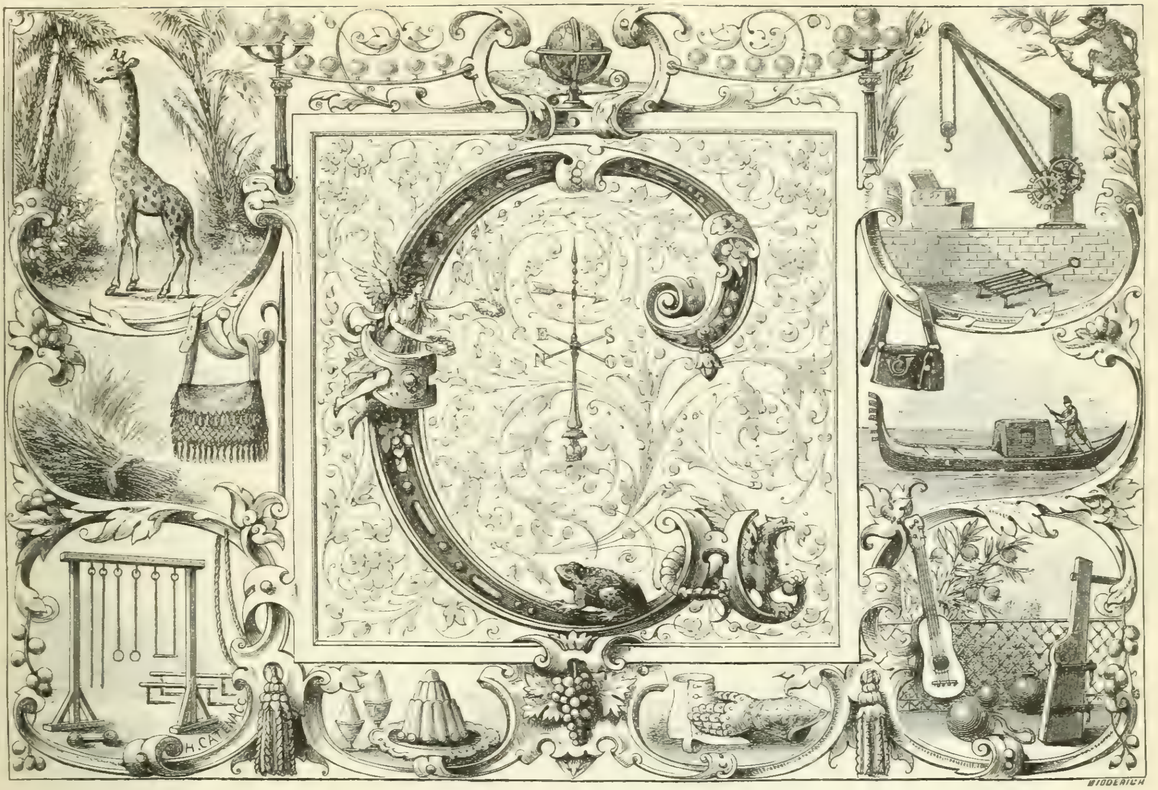

G, s. m. (pr. *gé*, suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *gue*, suivant la méthode moderne). Septième lettre de l'alphabet et cinquième consonne; c'est la troisième de l'alphabet grec. Le *g* était appelé *gamma* par les Grecs, *ghimel* par les Hébreux et les Phéniciens, *gomal* par les Syriens. Dans l'alphabet latin, le *c* seul représenta d'abord les deux articulations *que* et *gue*. C'est dans l'intervalle entre la première et la seconde guerre punique qu'on voit apparaître le *g* dans les inscriptions. Un grand G. Un petit *g*. Des *g* trop multipliés.

— Cette lettre prend deux articulations : l'une forte ou gutturale, *gue*, qui est l'articulation adoucie du *k*; l'autre douce ou palatale, *ge*, qui est l'articulation adoucie de *ch*, et qui a pour identique *j*. Placé devant *a, o, u*, le *g* est toujours fort ou guttural : *gâte, gosier, Raguse, envergure, Gallois, gouffre, gonfler, longue*, etc. Il a la même prononciation lorsqu'il est suivi d'une consonne autre que la lettre *n* : *glaner, grandir, augmenter, dogme, bourgmestre, stigmate, flegme, grossier, Agde*, etc. || Cependant, au milieu des mots, le *g* est ordinairement muet devant les consonnes non liquides comme dans *sangsue, vingt, vingtième, vingtaine, quatre-vingts, doigt, doigté, doigtier*.

— Devant *e, i, y*, le *g* s'adoucit et se prononce comme le *j* : *gentil, bourgeois, gilet, gymnase, Égypte, manger, nous mangeons, je mangeais, générosité*, etc. Quelques noms propres étrangers font exception et conservent leur prononciation originelle : *Bergen, Gessner*, se prononcent *Berghen, Ghesner*.

— Le *g* final s'articule dans un très petit nombre de mots, c'est-à-dire qu'il conserve l'articulation qui lui est propre. *Joug, Bourg, Berg, Young, Fielding, Hasting, Canning, Kiang, Hoang*, se prononcent comme s'il y avait *jougue, bourgue, Bergue*, etc. || Dans les composés de *bourg* et de *berg* le *g* est muet : *Fribourg, faubourg, Scanderberg, Strasbourg, Nuremberg, Hambourg, Cherbourg, Wurtemberg, Luxembourg, Spitzberg, Fribourg*. Il est également muet dans *Aureng-Zeb, étang, rang, sang, long, coing, poing, hareng, seing*. || *Orang-outang* se prononce *oran-outan*.

— Quand les mots terminés par un *g* sont au pluriel, cette lettre disparaît dans la prononciation. Ainsi l'on écrit *des étangs épuisés, des rangs éminents*, et l'on prononce *des étan-zépuisés, des ran-zéminents*, etc.

— A la liaison, le *g* équivaut au *k*, et cette liaison a surtout lieu dans le discours soutenu. Ainsi prononcez *un rang élevé, un sang illustre, son rang et sa fortune*, comme s'il y avait *un ran-k-élevé, un san-k-illustre*, etc. Suivi d'une consonne, il redevient muet : *un étang poissonneux, un long séjour, un rang distingué*, se prononcent *un étan poissonneux, un lon séjour*, etc. || Le mot *étang* ne souffre pas de liaison; on prononce *un étan empoissonné*. || Il en est de même du mot *seing*.

— *Gn* se prononce à peu près comme une *n* suivie d'un *i*; c'est ce qui a valu à cette articulation le nom de *mouillée*. *Assignation, accompagner, compagnon, compagnie, mignon, magnésie, magnétisme, magnanime, magnifique, signer, gagner, nous gagnons, vous gagnez, je gagnerai, je gagnerais*, etc. || Dans *incognito*, le *gn* est également mouillé, et c'est à tort qu'un grand nombre de personnes prononcent *in-kogh-nito*.

— *Gn* initial n'a pas le son mouillé : *gnome, gnomon*, etc., se prononcent *gh-nome, gh-nomon*. || La même prononciation a lieu dans les mots suivants : *magnificat, stagnant, stagnation, agnus, Progné, igné, imprégnation, inexpugnable, agnat, agnation, cognat, cognation, diagnostique, regnicole, ignicole, magnat, stegnotique, récognition, récognitif, géognosie, géognose*.

— *Gli* a le son mouillé dans *Cagliari, bonne-voglie, imbroglio*, c'est-à-dire que ces mots se prononcent *Kaliari, bonne-voli, einbro-lio*, à cause de leur origine italienne.

— Dans les titres honorifiques précédant un nom propre, S. G. signifie Sa Grâce ou Sa Grandeur; V. G. Votre Grâce ou Votre Grandeur.

— En chiffres, la lettre G marque 400; avec un tiret dessous, 40,000.

— Comme quantité, cette lettre désigne un gros, un gramme.

— Dans les manuscrits latins et sur les monuments antiques, le *g* est mis souvent pour *c*. C'est ainsi qu'on lit dans les inscriptions *Gaïus* pour *Caïus, Gneus* pour *Cneus*.

— G se dit, par suite d'un calembour avec *j'ai*, de la cote à laquelle les clercs de notaire classent, dans un inventaire, les objets sans valeur qu'ils s'attribuent ou qu'on leur abandonne.

— Chron. Dans le calendrier, il est la septième lettre dominicale.

— Impr. La lettre *g* est parfois employée pour désigner la septième feuille d'un volume.

— Métrol. Sur les anciennes monnaies françaises, marque que la pièce a été fabriquée à Poitiers. || G est aussi la marque des monnaies françaises frappées à Genève de l'an VI à l'an XIII.

— Mus. En style musical, le *g* est l'abréviation de *g-re-sol*, qui désignait autrefois le ton de sol. || G indique encore aujourd'hui le *sol* chez les Anglais et les Allemands.

— Phys. G représente le nombre qui exprime l'intensité de la pesanteur à Paris.

GA. s. m. Philol. Nom de la première gutturale douce, dans l'alphabet sanscrit; elle correspond au *g* français.

GAB. s. m. Vieux mot signifiant Plaisanterie, facétie, jeu d'esprit.

GABAA, GABAATH ou **GEBA.** Géogr. Ville de la tribu de Benjamin (Palestine). Victoire de David sur les Philistins. Patrie de Saül. Auj. *Gib*.

GABAÏ. s. m. Patois de la langue d'oïl parlé sur quelques points de la Gascogne.

GABALI ou **GABALES.** s. m. pl. Géogr. Peuple de l'Aquitaine Ire (Gaule), au S.-E. des Arvernes, leur pays correspond au *Gévaudan*. Ville principale, *Anderitum*.

GABALITAIN, AINE. s. (ét. lat., *Gabalitanus*, même sens). Géogr. anc. Habitant, habitante du Gévaudan.

— adj. Qui a rapport à cette province ou à ses habitants.

GABAN. s. m. Manteau de feutre à long poil qu'on porte contre la pluie. On dit préférablement *caban*.

GABAON. Géogr. anc. Ville lévitique de la tribu de Benjamin (Palestine), capitale des Gabaonites.

GABAONITE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de Gabaon.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

GABAR. s. m. Ornith. Épervier d'Afrique.

GABARA. Géogr. anc. Ville importante de la Galilée (Palestine), au Ier siècle ap. J.-C.

GABARDAN ou **GAVARDAN.** Géogr. Petit pays de l'ancienne Gascogne, tirait son nom de son ch.-l., *Gabarret*, auj. ch.-l. de canton des Landes.

★ **GABARE.** s. f. (de l'ital. *gabarra*, bateau). Mar. Bâtiment de transport pour l'État, de trois à six cents tonneaux. || Bateau affecté au transport des marchandises d'un navire à l'autre. || Sorte de bateau pêcheur. || Gros bateau pour la navigation fluviale.

— Comm. Vaisseau pour transporter le sel.

— Pêch. Espèce de filet qui diffère de la seine par sa grandeur.

— Techn. Grosse barre de bois pour serrer le pressoir du cidre.

GABARÉER. v. a. 1re conj. (rad. *gabarit*). Mar. Travailler des pièces de charpente sur des gabarits.

GABARER. v. n. 1re conj. (radic. *gabare*). Mar. Donner de la vitesse à un petit canot à l'aide d'un seul aviron sur la poupe. On préfère généralement le mot *godiller*.

GABARET. s. m. Pêch. Petite gabare.

GABARET. Famille de braves marins, originaire de l'île de Ré, qui se distingua au XVIIe et au XVIIIe siècle. Le membre le plus célèbre de cette famille est Jean GABARET, qui fut capitaine de vaisseau dès 1653, chef d'escadre en 1673, et devint lieutenant général en 1689. Il

commandait l'arrière-garde à la funeste bataille de la Hogue et a droit à une partie de la gloire de cette journée. Ce fut, en effet, la magnifique résistance qu'il opposa à l'escadre d'Ashby qui permit à Tourville d'opérer sa retraite. Gabaret mourut en 1697.

* **GABARI.** s. m. V. GABARIT.

GABARIAGE. s. m. Action de gabarier. || Résultat de cette action. || Trait qui sépare les deux membres qu'on a gabariés pour former chaque couple dans la construction d'un vaisseau.

GABARIER (v. a. 1re conj. (rad. *gabarit*). Mar. Travailler d'après un gabarit; donner un contour, une courbure semblable au gabarit. Gabarier une pièce de bois.

— Absol. Ils sont occupés à gabarier.

* **GABARIER.** s. m. Mar. Patron qui commande une gabare. || Portefaix qui charge et décharge les gabares.

GABARIEUR. s. m. Celui qui taille ou trace les gabarits.

GABARISER. v. a. 1re conj. V. GABARIER.

* **GABARIT** ou **GABARI.** s. m. (ét. esp., *galibo*, modèle, de l'ar. *qalib*, moule). Mar. Espèce de modèle ébauché, de patron destiné à reproduire en partie les formes d'un objet présentant diverses configurations ou divers contours que l'on a besoin de relever, en vue de la fabrication d'un ou de plusieurs de ces objets. Gabarits des guirlandes. Gabarits des courbes. Faire, confectionner des gabarits. Gabarits en fer. Gabarits en bois. Les *gabarits* sont faits en planches minces et légères; il y en a de toutes les grandeurs, pour toutes les parties principales d'un vaisseau. (Willaumez.) || Couple des parties de l'arrière. La Claymore était d'un *gabarit* massif et trapu (V. Hugo.) || *Ce bâtiment a un beau gabarit.* L'ensemble de ce bâtiment présente des contours bien suivis et agréables à l'œil. || Contour vertical de la carène.

— *Faux gabarit.* Pièce de bois pour soutenir les lisses momentanément.

— Arg. *Passer au gabarit.* Perdre au jeu.

— Admin. milit. Contenance, dimensions et formes des caissons de vivres.

— Ch. de fer. Arceau sous lequel on fait passer les wagons chargés pour en mesurer la hauteur, à cause des ponts et des tunnels.

— Techn. Nom donné à toute pièce de bois, en métal, en carton, en papier, découpée suivant un profil qu'il faut reproduire.

GABARITTER. v. a. 1re conj. V. GABARIER.

GABAROT. s. m. ou **GABAROTTE.** s. f. (dimin. de *gabare*). Mar. Petite gabare du commerce à fond plat et non pontée, principalement en usage à l'embouchure de la Loire.

GABARRET. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mont-de-Marsan (Landes); 1 250 hab.

GABASSE. s. f. Mar. Lourd bâtiment de commerce en usage dans la Baltique et dans la mer du Nord.

GABATE. s. f. (ét. lat., *gabata*, même sens). Antiq. rom. Sorte de bassin dans lequel on servait les ragoûts et les mets liquides.

GABATHES. (de l'hébreu *gabathon*, lieu élevé, colline). Hist. anc. Lieu élevé, où l'on rendait la justice à Jérusalem.

GABATINE. s. f. (de l'ital. *gabba*, plaisanterie, raillerie). Tromperie, promesse ambiguë. Il n'est plus guère d'usage que dans cette locution du style familier : *Donner de la gabatine à quelqu'un.* Le tromper, lui en faire accroire.

> Géants bouffis, donneurs de *gabatine*,
> J'ai beau prêcher qu'on risque à vous croire
> (Mme DESHOULIÈRES.)

GABBARE. s. m. (de l'héb. *géber*, cercueil, ou de *qabar*, enterrer). Antiq. Corps mort que les Égyptiens conservaient chez eux au lieu de l'enterrer. On a donné spécialement ce nom aux momies des chrétiens d'Egypte.

GABBRO. s. m. Géol. Syn. d'EUPHOTIDE.

GABBRONITE. s. f. Minér. V. GABRONITE.

* **GABEGIE.** s. f. (rad. *gaber*). Terme populaire qui signifie Mic-mac, intrigue, pratique secrète. Il y a là-dessous de la gabegie, quelque chose qui n'est pas naturel, quelque manège.

* **GABELAGE.** s. m. (radic. *gabeler*). Anc. cout. Temps que le sel demeurait dans le grenier avant d'être mis en vente. || Marque que les commis des greniers mettaient dans le sel, pour reconnaître s'il était sel de grenier ou de faux-saunage. || Droit ancien qui se percevait sur les sels.

GABELANT. part. prés. du v. Gabeler.

GABELANT. s. m. Celui qui devait se fournir de sel à la gabelle.

GABELÉ, ÉE. part. pass. du v. Gabeler. S'empl. adjectiv. Sel non gabelé.

* **GABELER.** v. a. 1re conj. Égoutter, faire sécher le sel dans les greniers de la gabelle. Gabeler le sel. || Porter le sel à la gabelle.

— GABELER. v. n. Payer l'impôt de la gabelle.

— SE GABELER. v. pron. Se disait pour Se moquer, se railler.

* **GABELEUR.** s. m. (rad. *gabeler*). Officier employé pour empêcher qu'on ne fraudât les impôts du sel. Ce mot s'emploie par dénigrement en parlant de tous ceux qui lèvent les impôts. On a dit d'abord *gabeleux*, puis *gabelou*.

— Homme chargé de faire sécher le sel.

GABELIER. s. m. Officier de la gabelle.

* **GABELLE.** s. f. (de l'anglo-saxon *gafol*, ou de l'arabe *kabala*, impôt). Mot qui dans l'origine fut appliqué à tous les impôts que nous appelons Droits réunis et Contributions indirectes. On disait en ce sens : Gabelle de drap. Gabelle de vin. Gabelle de tonlieu.

— Spécialement, Impôt du sel. Frauder la gabelle. Ne pas payer la gabelle. Payer la gabelle. Être exempt de la gabelle. L'origine de la gabelle remonte à Philippe IV. La *gabelle* était d'un double sous Philippe le Long; elle ne devait durer qu'une année. (Merlin.) Le mot *gabelle* mettait en émoi tous les paysans; c'était dans leur opinion une œuvre infernale : mauvaise récolte, inondation, incendie, maladie, ils attribuaient tout à la *gabelle*. (Id.)

> Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé,
> L'autre portant l'argent de la *gabelle*. (LA FONT.)

— *Gabelle personnelle.* Obligation pour chacun d'acheter une quantité de sel déterminée. || *Gabelle réelle.* Quantité de sel réellement nécessaire à chacun. || *Grande gabelle de Romans.* Droit de péage établi autrefois dans le comté d'Albon, province du Dauphiné, en faveur de Guillaume de Montferrat, et confirmé par l'empereur Frédéric II au XIIIe siècle, au profit de Béatrice de Montferrat.

— Fig. *Payer la gabelle.* S'acquitter d'une chose que l'on doit. Il est temps de cesser; mais il faut premièrement acquitter la *gabelle*. (Malherbe.)

— Fig. *Frauder la gabelle.* Se dispenser par adresse d'une chose qu'on est tenu de faire.

— Grenier où l'on vendait le sel.

— Hist. Ce nom fut d'abord donné à toute espèce d'impôt indirect; on le trouve dans une ordonnance de saint Louis, en 1246. Bientôt on l'appliqua spécialement à l'impôt sur le sel, et les percepteurs furent appelés *gabeliers, gabeleux, gabelous*. Philippe VI, en 1340, établit le monopole du sel dans tout le royaume; on plaça des greniers à sel dans toutes les provinces du domaine, on assigna à chaque famille la quantité de sel qu'elle y devait acheter, et l'on en détermina le prix. Cet impôt devint permanent sous Charles V, mais il n'y eut jamais de règlement uniforme. Au XVIe siècle, le gouvernement essaya de donner une administration régulière aux gabelles, ce qui fut la cause de révoltes à La Rochelle et en Guyenne, 1542-1543, à Bordeaux, 1548. Une élévation du tarif, sous Richelieu, amena les soulèvements des *croquants* en Guyenne, des *va-nu-pieds* en Normandie. En 1789, il y avait : 1° les *pays rédimés*, qui avaient racheté l'impôt sur le sel; la valeur du quintal y variait de 6 à 10 livres; 2° les *provinces franches*, où le prix du quintal variait de 40 sous à 8 ou 9 livres; 3° les *pays de grande gabelle*, où l'impôt était le plus considérable (62 fr. le quintal), et où l'on trouvait les greniers à sel; 4° les *pays de petite gabelle*, où le prix du quintal était de 33 livres 10 sous; 5° les *pays de quart bouillon*, où le prix du quintal était de 16 livres; 6° les *pays de salines*, qui s'approvisionnaient aux salines de l'Est; le prix du quintal était de 21 livres 10 sous, etc. Les fermiers percevaient 38 millions, quand la Constituante supprima la gabelle, 10 mai 1790. L'impôt sur le sel, rétabli par Napoléon Ier, en 1806, n'est plus qu'un impôt de consommation.

GABELLÉ, ÉE. adj. Soumis à la gabelle. Pays gabellé.

GABELLUM ou **GLABELLUM.** s. m. (pr. *ga-bel-lomm* ou *gla-bel-lomm*). Anat. Espace qui se trouve entre les deux sourcils et qui est dégarni de poil chez la plupart des individus.

GABELOU. s. m. Commis employé à la gabelle. Cette expression est familière et se prend toujours en mauvaise part. Un gabelou. Des gabelous. Une fois, avec ma ferte, j'ai tenu tête à trois *gabelous* qui avaient des sabres. (V. Hugo.)

— S'emploie encore, à l'égard des douaniers, des employés de l'octroi et des commis des contributions indirectes. C'est un gabelou.

GABER. v. a. 1re conj. (de l'ital. *gabba*, plaisanterie, moquerie, tour). Vieux mot qui signifiait Plaisanter, rire, se moquer. Gaber quelqu'un. Dame, vous me *gabez*. (Lancelot du Lac.)

— SE GABER. v. pron. Se moquer. Se gaber de quelqu'un. Les dames qui de lui se *gabaient*, disant qu'il ressemblait mieux à un charreton qu'à un gentilhomme. (Les Neuf Preux.)

GABERIE. s. f. (rad. *gaber*). Moquerie.

GABERTIE. s. f. Bot. Syn. de GRAMMATOPHYLLE.

GABES. s. m. pl. Enceintes de joncs plantées dans les lacs d'Égypte, où l'on fait la pêche du poisson dont les œufs servent à faire la boutargue.

GABÈS. Géogr. V. CABÈS.

GABET. s. m. Anc. mar. Girouette de bâtiment. || Pinnule de certains instruments astronomiques.

GABET. s. m. Véner. Gros ver qui se loge dans la peau du cerf, du daim et du chevreuil.

GABEUR. s. m. (radic. *gaber*). Vieux mot qui signifiait Plaisant, railleur, moqueur.

— Adjectiv. Paladins invincibles, célèbres par des chantres *gabeurs*. (Brillat-Savarin.)

GABIAGE. s. m. Mar. Service des gabiers.

GABIAN. s. m. Méd. Un des noms du pétrole qu'on trouve dans les sources du village de Gabian, près de Béziers.

GABIAN. s. m. (du latin *gavia*, oiseau de mer). Ornith. Nom vulgaire du goéland.

GABIE. s. f. (du bas-lat. *gabia*, cage, et par extens. prison). Mar. Demi-hune en caillebotis appliquée sur un des côtés de la tête des mâts à antennes.

— Anc. art mil. Guérite.

— Rabelais emploie ce mot dans le sens de Gaberie, raillerie.

GABIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Gabies.

— adj. Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants.

— Antiq. rom. *A la gabienne.* Se disait d'une manière de relever la toge pour ne pas être gêné, par allusion aux Gabiens qui, surpris chez eux par l'ennemi, coururent au combat en toge et se contentèrent de relever ce vêtement.

* **GABIER.** s. m. (radic. *gabie*). Mar. Matelot d'élite spécialement affecté au service de la mâture. Gabiers de misaine, de grand mât, d'artimon. Tout ce qui se présente à faire dans un mât est de la compétence des gabiers. Les contremaîtres sont choisis de préférence parmi les matelots ayant été *gabiers*. (Merlin.) Dans les travaux de gréement et de dégréement, de prise des ris, ce sont les *gabiers* qui dirigent les matelots sous les ordres de l'officier de quart. (Id.)

— *Gabier de beaupré.* Matelot chargé de veiller à la manœuvre des focs et des gréements du beaupré.

— Ornith. Petit oiseau du Paraguay, ainsi nommé parce qu'il se tient au haut des arbres.

GABIES. Géogr. anc. Ville du Latium (Italie), chez les Volsques. Sextus Tarquin livra cette ville à son père par une trahison. Gabies était en ruines au temps d'Auguste.

GABIEU. s. m. Outil de cordier, nommé aussi *toupin*.

GABINA. s. m. Ornith. Nom d'une espèce de goéland gris-brun.

GABINIUS (Quintus). Tribun du peuple l'an 140 av. J.-C., est l'auteur de la loi dite *Gabinia*, qui portait que dans l'élection les citoyens donneraient leur suffrage par scrutin secret.

— GABINIUS (Aulus), 100-48 av. J.-C. D'une famille plébéienne de Rome, dépensa rapidement sa fortune dans les plaisirs, puis rechercha les charges publiques pour la rétablir. Après une campagne en Orient, il fut nommé préteur, 61, et consul en 59. Allié de Clodius, il contribua à l'exil de Cicéron, puis entra en lutte avec le fougueux tribun. Gouverneur de Syrie, il se déclara en faveur d'Hyrcan contre son neveu Alexandre, battit ce dernier, confirma Hyrcan dans le grand pontificat à Jérusalem, donna au gouvernement une forme aristocratique et divisa la Judée en cinq districts. Il marcha ensuite contre l'Égypte, afin de rétablir sur le trône Ptolémée Aulète, que recommandait Pompée. Malgré les décrets du sénat et les oracles contraires, il s'empara de l'Égypte et s'enrichit scandaleusement, 56-55. Condamné à l'exil pour concussion, il fut forcé de vendre tous ses biens pour payer les énormes restitutions qu'il devait faire. En 49, il fut rappelé par César, commanda en Illyrie, après Pharsale, et mourut à Salone, où les pompéiens l'assiégeaient.

* **GABION.** s. m. (du bas-lat. *gabia*, cage, prison). Art milit. Panier d'osier qu'on remplit de terre pour mettre les travailleurs à l'abri des balles. Se couvrir de gabions. Être à l'abri des gabions. A l'abri du *gabion*, l'artilleur peut exercer librement des fonctions que ses rivaux cherchent à lui enlever. (Bard.) || *Gabion farci* ou *de sape*. Gabion plein de fascines ou de branchages.

— Écon. rur. Sorte de panier fait avec des branches flexibles, et propre à transporter les pierres, les terres, les fumiers, etc.

* **GABIONNADE.** s. f. ou **GABIONNAGE.** s. m. Ouvrage de gabions. Retranchement fait avec des gabions. || *Couronnement de la gabionnade.* Opération qui consiste à placer des fascines sur la partie supérieure d'une gabionnade afin de lui donner la hauteur nécessaire. || Résultat de cette opération.

— L'Académie ne donne pas la forme Gabionnage et fait, certainement par erreur, le mot gabionnade du genre masculin.

GABIONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gabionner. S'empl. adj. Lignes d'attaque gabionnées.

* **GABIONNER.** v. a. 1re conj. Art milit. Garnir de gabions. Couvrir avec des gabions. Gabionner une batterie. Gabionner le rez-de-chaussée des batteries, le parapet des lignes d'attaque ou de défense.

— SE GABIONNER. v. pron. Se couvrir de gabions. Se gabionner pour se mettre à l'abri des balles.

— Être gabionné. Une ligne d'attaque qui se gabionne.

— Fig. Et ainsi Eutrapel, avec deux ou trois doigts de liberté, dont il est idolâtre, il se *gabionne*. (Noël du Fail.)

GABIONNEUR. s. m. (rad. *gabionner*). Art milit. Celui qui fait ou pose des gabions.

GABIOURNE. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche.

GABIRA. s. f. Mamm. Espèce de guenon de couleur noire, de la taille du renard, que l'on trouve en Afrique.

GABLE. s. m. (ét. bas-lat., *gabulum*, de l'allem. *Giebel*, faîte). Archit. Pignon sur lequel porte l'extrémité de la toiture. || Fronton qui couronne un mur de façade. || Charpente formée par deux pièces de bois se réunissant à leur sommet.

GABLET. s. m. (diminut. de *gable*). Archit. Petit gable des niches, des dais. || Nom qu'on donnait aux niches et dais ornés de frontons.

GABON. s. m. Ornith. Nom donné à un oiseau d'Afrique par d'anciens voyageurs qui lui attribuent six pieds de long.

GABON. Géogr. Fleuve ou plutôt estuaire considérable dans lequel se déversent plusieurs cours d'eau peu connus, l'Orombe et le Rhamboé dans le golfe de Guinée, sur la côte d'Afrique. La *côte de Gabon* s'étend du Camarones au cap Lopez; les Français ont fondé, en 1842, quelques comptoirs de commerce dans la baie formée par le Gabon, et font, avec les nègres de l'intérieur, trafic de gomme, de plantes oléagineuses, de caoutchouc, etc. Les principaux établissements sont les villages de Libreville et de Louis, où est la mission française; de Denis, de Glass, où les Américains ont une mission.

GABONAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante du Gabon.

— adj. Qui appartient au Gabon ou à ses habitants.

GABORD. s. m. (de l'angl. *garboard*, même signif.). Mar. Bordage extérieur qui se place sur les varangues de fond, et sert à joindre la quille, en s'emboîtant dans sa râblure; il forme le premier rang de bordages de long en long de la quille.

GABOT. s. m. Pêch. Petit poisson que les pêcheurs emploient comme amorce.

GABOURD (Amédée). Littérateur français, né vers 1805, mort en 1867, a rédigé plusieurs journaux et a été chef de bureau au ministère de l'intérieur. Il a écrit dans le sens monarchique et ultramontain : *Histoire de France*; *Histoire de Louis XIV*; *Histoire de Napoléon*; *Histoire de la Révolution et de l'Empire*; *Histoire de saint Pierre*. Il a composé une nouvelle *Histoire de France depuis les origines gauloises jusqu'à nos jours*, en 20 volumes; une *Histoire de Paris depuis les temps les plus reculés*; une *Histoire contemporaine depuis 1830 jusqu'à nos jours*.

GABRE. s. m. Ornith. Nom qu'on donne quelquefois au coq d'Inde et au mâle de la perdrix.

GABRIAN. s. m. Ornith. Nom vulgaire du plongeon.

GABRIE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres, tribu des staphylins.

GABRIEL. Archange que Dieu envoya à Zacharie pour lui annoncer la naissance de son fils, puis à la sainte Vierge, pour lui apprendre qu'elle enfanterait le Sauveur. Les mahométans appellent cet ange l'esprit fidèle. C'est lui qui est le gardien des révélations et qui apporta à Mahomet celles qu'il a publiées.

— *Congrégation de Saint-Gabriel.* Congrégation fondée à Bologne en 1644; elle avait pour but de donner l'instruction religieuse aux enfants et aux ignorants.

— GABRIEL (Jacques-Ange). Fils et petit-fils d'architectes distingués, né à Paris, 1710-1782, continua le Louvre, restaura la colonnade, construisit l'Ecole militaire et les deux bâtiments à colonnade de la place Louis XV (aujourd'hui place de la Concorde), la salle de spectacle du château de Versailles, etc. Il fut l'un des architectes les plus estimés et les plus employés du XVIIIe siècle.

GABRIÉLITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes fondée en 1530, par Gabriel Scherling.

GABRIELLE D'ESTRÉES. V. ESTRÉES.

GABRIELLI (Catherine.) Célèbre cantatrice italienne, née à Rome, 1730-1796. L'étendue de sa voix était, paraît-il, prodigieuse.

GABRINIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte, fondée au XVIIe siècle, à Brescia par Gabrino.

GABRONITE. s. f. Minér. Silicate d'alumine alcalin, substance lithoïde, jaunâtre, d'un éclat gras, à cassure écailleuse et plus dure que le verre.

GABURON. s. m. Mar. Jumelle de brasseyage.

GABUT. s. m. Ichtyol. Syn. de GABOT.

GACÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Argentan (Orne), sur la Touques. Fabrique de toiles; commerce de lin. Ruines du vieux château des seigneurs de Gacé; 1,700 hab.

GÂCHAGE. s. m. Action de gâcher. Le gâchage du plâtre.

— Premier peignage du duvet de cachemire avant le filage.

* **GÂCHE.** s. f. (ét. inconn.; on a proposé l'esp. *alguaza*, de l'arabe *arrazza*, gond). Techn. Pièce de fer carrée ou ronde, percée entre le pêne et la serrure. || *Gâche d'épaisseur*, ou *à patte*, ou *gâche de sûreté*. Gâche à quatre coudes, en fer aplati. || Pièce de fer percée d'une mortaise carrée, qui reçoit le crochet d'une espagnolette. || Anneau de fer qu'on attache dans un mur pour soutenir et attacher un tuyau de plomb, une gouttière. || Crochet de plombier fait en croissant.

GÂCHE. s. f. (rad. *gâcher*). Instrument dont les maçons se servent pour faire leur mortier.

|| Sorte de spatule dont les pâtissiers se servent pour battre la pâte. || Instrument pour battre l'eau.

— Se dit pour Aviron, sur les bords de la Loire.

GÂCHÉ, ÉE part. pass. du v. Gâcher. S'emploie adjectiv. Plâtre gâché.

— Fig. Ouvrage, travail gâché.

GACHENET. s. m. Jeune gars, dans la Haute-Marne.

* **GÂCHER.** v. a. 1re conj. (ét. anc. haut-allem. *waskan*, laver). Détremper, délayer, en parlant du plâtre que l'on prépare dans une auge pour être employé sur-le-champ. Gâcher du plâtre. Ce sont les apprentis manœuvres qui gâchent le plâtre pour les maçons. Pourquoi ne prenait-elle pas un maçon, un homme d'attache habitué à *gâcher* solidement son plâtre? (E. Zola.)

— Se dit aussi des aliments. La langue sert à *gâcher*, retourner, pressurer et avaler les aliments. (Brill. Sav.)

— Mettre en pleine eau. || *Gâcher du linge*. Le laver en pleine eau.

— Remuer la rame, se servir de l'aviron.

— *Gâcher le blé*. Donner un binage au blé, avec la herse, pour couvrir de terre les racines des plantes. Ce binage se donne au printemps.

— *Gâcher un pailler*. Le recouvrir de terre délayée.

— Fig. et fam. Exécuter avec maladresse, négligemment, sans goût. Vous avez gâché ce travail. Nous avons nombre de manœuvres dramatiques qui *gâchent* des pièces, et d'apprentis en littérature qui *gâchent* des volumes. (Ourry.)

— Faire bon marché de sa marchandise, la vendre à vil prix.

— Absol. Ces maçons sont en train de gâcher.

— Constr. *Gâcher lâche*. Employer beaucoup d'eau pour pétrir le plâtre ou le mortier. || *Gâcher serré*. Employer peu d'eau pour pétrir le plâtre ou le mortier.

— Fig. et pop. *Gâcher serré*. Travailler avec ardeur.

GÂCHET. s. m. Ornith. Nom vulgaire de l'hirondelle de mer.

GACHETTE. s. f. Fillette dans la Haute-Marne.

* **GÂCHETTE.** s. f. (diminut. de *gâche*). Arqueb. Pièce en acier qui a la forme d'un levier du premier genre coudé; son bras le plus court est engagé dans la noix et l'empêche de tourner; son long bras est arrondi et repose sur la détente qui met en jeu toutes les pièces de la platine.

— Serrur. Petite pièce de fer qui se place sous le pêne dans une serrure d'un tour et demi.

— Techn. Dans le métier à bas, Petit levier coudé qui se meut sur son axe, et qui sert à hausser ou à baisser le petit métier. || Toute machine servant à détraquer un piège.

* **GÂCHEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui gâche le plâtre. Un gâcheur. Une gâcheuse.

— Ouvrier qui prend les mesures pour les menuisiers, les charpentiers, etc.

— Fam. Celui qui gâte tout ce qu'il fait. Cet enfant est un gâcheur. Ce peintre est un gâcheur. Cette ouvrière est une gâcheuse. Elle perdait de plus en plus la main, elle brouillait l'ouvrage, au point que la patronne l'avait réduite à quarante sous, le prix des *gâcheuses*. (É. Zola.)

— Fig. Une affection profonde et sûre que j'ai eu la folie de laisser perdre comme une *gâcheuse* que je suis. (A. Daudet.)

— Marchand qui vend à vil prix.

— Ch. de fer. Chef d'ouvriers dans un atelier de charronnage.

— Adjectiv. Manœuvre gâcheur.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **GÂCHEUX, EUSE.** adj. (radic. *gâcher*). Bourbeux, boueux. Terre gâcheuse. Chemin gâcheux.

— GÂCHEUX. s. m. Arg. des écoles. Maître subalterne, dans un collège, dans une pension.

GÂCHIÈRE. s. f. Syn. de JACHÈRE.

GACHIPAÈS. s. m. (pr. *ga-chi pa-ess*; nom indigène). Bot. Palmier du genre bactris croissant à la Nouvelle-Grenade.

* **GÂCHIS.** s. m. (pr. *gâ-chi*; rad. *gâcher*). Maçonn. Sorte de préparation faite avec du plâtre, du ciment, du sable et de la chaux. Faire du gâchis. Préparer le gâchis. Remuer le gâchis. Gâchis trop épais, trop clair.

— Ordure, saleté causée par l'eau ou par quelque autre liquide. Un grand gâchis. Voilà bien du gâchis. Le dégel cause bien du gâchis.

— Fig. et fam. Affaire désagréable, embrouillée et dont il est difficile de se tirer. Nous voilà dans un beau gâchis. La lecture d'un ouvrage mal conçu, la représentation d'une pièce mal tissue, et mille autres circonstances, parmi lesquelles il faut mettre au premier rang un système politique inhabilement mis en œuvre, voilà ce qui amène tout naturellement sur nos lèvres cette exclamation, un peu triviale, mais énergique : Quel *gâchis!* (Ourry.) Il ne fallait pas commencer si bien pour finir par établir un *gâchis* pire que ce qu'il y avait auparavant. (Mérimée.) Comme si tu ne savais pas mieux que personne tout ce que l'on dépense ici, et de quel épouvantable *gâchis* je suis entouré! (A. Daudet.)

GÂCHOIR. s. m. (rad. *gâcher*). Céram. Caisse carrée dans laquelle le potier de terre mélange les substances propres à la confection des poteries.

GACILLY (La). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vannes (Morbihan); 1,700 hab.

GACON (François). Poète satirique, né à Lyon, 1667-1725, abandonna la congrégation de l'Oratoire pour se livrer à son penchant satirique. *Le Poète sans fard* lui valut un emprisonnement et quelques coups de bâton. Il attaqua les plus illustres de ses contemporains, mais il eut cependant le prix de poésie à l'Académie française en 1717. On lui doit une traduction en vers d'*Anacréon*, l'*Anti-Rousseau*, l'*Homère vengé*, *les Fables de la Motte, traduites en vers français au café du Parnasse*, etc.

GAD. Hist. s. Une des douze tribus de la Palestine, avait pour limites : à l'O. le Jourdain, au N. la demi-tribu orientale de Manassé, au S. la tribu de Ruben, et le pays des Ammonites à l'E. Elle tirait son nom de Gad, septième fils de Jacob. Les villes principales étaient Ramoth, Ephron, Jabès, Barasa, etc.

GADAIRE. s. m. Myth. Paysan que les Daces mirent au rang des dieux à cause de sa force.

GADARA. s. m. Sorte de sabre turc peu courbé, large et tranchant d'un seul côté.

GADARA. Géogr. anc. Ville de la demi-tribu orientale de Manassé (Palestine), devint la capitale de la Pérée. Elle était près de l'Hieromax. Aujourd'hui *Kedar*.

GADDADA. Géogr. Affluent du Brahmapoutre (Hindoustan), traverse le Boutan, passe à Tassisudon et a 260 kil. de cours.

* **GADE.** s. m. (du lat. *gadus*, même signif.). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens. Il renferme plusieurs espèces estimées par la délicatesse de leur chair et dont les principales sont le merlan, la morue, le colin, la lotte.

GADELLE. s. f. Nom que portent les groseilles rouges dans quelques cantons de l'Ouest.

GADELLIER. s. m. (rad. *gadelle*). Bot. Nom vulgaire du groseillier épineux, dans quelques endroits.

GADELUPA. s. m. Bot. Arbre de la famille des légumineuses, qui pousse à une très grande hauteur et croît dans les Indes orientales; il est toujours vert.

GADÈS (en phénic. *Gadir*). Géogr. anc. Ville de l'Espagne; aujourd'hui *Cadix*. Le détroit de *Gadès* (*Gaditanum fretum*), est aujourd'hui le détroit de *Gibraltar*.

GADIDE. adj. Ichtyol. Syn. de GADOÏDE.

GADILLE. s. f. (pron. *ga-dille, ll* mouill.). Ornith. Un des noms vulgaires du rouge-gorge.

GADIN. s. m. Arg. Bouchon. || Vieux chapeau ou vieux soulier.

GADIN. s. m. Moll. Coquille patelliforme du genre siphonaire.

GADININE. s. f. (rad. *gade*). Chim. Matière noirâtre entrant dans la composition de l'huile de foie de morue.

GADINIQUE. adj. (radic. *gadinine*). Chim. Se dit d'un acide gras tiré de l'huile de foie de morue.

GADITAIN, AINE. s. Géogr. Habitant, habitante de Gadès.

— adj. Qui a rapport à Gadès ou à ses habitants.

— Myth. Surnom d'Hercule.

GADITE. adj. 2 g. Ichtyol. Qui ressemble aux poissons du genre gade. || GADITES. s. m. pl. Famille de poissons subbrachiens et de sternoptérygiens orthosomes, ayant pour type le genre gade.

GADO-FAWLO. s. m. Ornith. Nom que les colons de Surinam donnent à un oiseau, assez semblable au roitelet d'Angleterre, mais plus gros et qui a un ramage très agréable.

GADOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *gade*; gr. εἶδος, aspect). Ichtyol. Qui ressemble au gade. || GADOÏDES. s. m. pl. Famille de malacoptérygiens subbrachiens, et de poissons jugulaires ayant pour type le genre gade.

GADOL. adj. Gramm. Se dit d'un des points-voyelles de l'hébreu.

GADOLINITE. s. f. (de *Gadolin*, n. pr.). Minér. Silicate d'yttria anhydre ou légèrement hydraté, qu'on appelle aussi *ytterbite*.

* **GADOUARD.** s. m. (rad. *gadoue*). Vidangeur.

* **GADOUE.** s. f. (ét. inconnue; peut être du bas saxon *kath*, boue, excréments). Matière fécale qu'on enlève des fosses d'aisances. Il convient de n'employer les *gadoues* que dans les cultures des plantes oléagineuses ou tinctoriales, des végétaux qu'on ne destine pas à la nourriture des hommes ou des animaux. (Francœur.)

— Se dit des boues et immondices qu'on emploie comme engrais.

— Pop. Femme de mauvaise vie. Tous les jours, les larbins des Tuileries ramassent votre patron sous la table, entre deux *gadoues* du grand monde. (É. Zola.)

GADUINE. s. f. (étym. lat., *gadus*, morue). Chim. Principe immédiat tiré de l'huile du foie de différentes espèces du genre gade.

GAËL. Géogr. Comm. du cant. de St-Méen, arrond. de Montfort (Ille-et-Vilaine); 2,600 hab. Restes d'une abbaye de bénédictins.

* **GAÉLIQUE.** adj. (de *Gael*, nom géogr.). Ethnogr. et Ling. Qui a rapport aux Gaels. Race gaélique. Dialecte gaélique.

— *Le gaélique*. s. m. La langue gaélique. Le *gaélique* se parle en Irlande, dans l'île de Man et sur la côte occidentale de l'Écosse. (Acad.)

GAËLS ou **GALLS.** V. GAULE.

GÆRTEIN. s. f. Minér. Nom qu'on donne à différents minéraux compacts et à cassure vitreuse, de couleur grise ou verte, fusibles en un émail blanc et spongieux.

GÆRTNÈRE. s. m. (de *Gærtner*, nom pr.). Bot. Genre de loganiées, établi pour des arbres à feuilles opposées, pétiolées, à fleurs terminales ou en corymbe, et qui a pour type le gærtnère engainé. Ces arbres sont originaires de Maurice et de Madagascar. || *Gærtnère vaginé*. Arbre du genre gærtnère qui croît à l'île Maurice où il est connu sous le nom de *café marron*.

GÆSUM. s. m. (pr. *jé-zomm*). Sorte de javelot pesant, en fer, à l'usage des anciens Gaulois.

GAÉTAN (Saint). Né à Vicence, 1480-1547, jurisconsulte, prêtre, fondateur des *Clercs réguliers*, qui prirent bientôt le nom de *théatins*, fut canonisé en 1671. On le fête le 7 août.

GAËTE. Géogr. Ville de la Terre de Labour (Italie), à 70 kilom. N.-O. de Naples, beau port, bien défendu, à l'extrémité d'une pointe rocheuse qui se projette au nord du golfe de Gaëte. Archevêché depuis 1848, belle cathédrale; tombeau de Lucius Munatius ou *Tour de Roland*; 16,000 habitants. Ancienne ville des Aurunces, appelée peut-être ainsi du nom de la nourrice d'Énée, *Caieta*; municipe romain, 340 av. J.-C., elle devint puissante et presque indépendante sous ses comtes ou gouverneurs grecs, du VIIIe au XIe siècle. Sièges célèbres de 1798, 1806, 1861. Patrie de Gélase II et de Cajetano de Vio. || *Golfe de Gaëte*. Golfe situé sur la côte orientale du royaume d'Italie.

— GAËTE (Duc de). V. GAUDIN.

GAFARRON. s. m. Ornith. Nom donné, en Catalogne, au serin d'Italie. On dit aussi *gafarron* ou *gafarra*.

GAFE, GAFFE, GAFEUR ou **GAFRE.** s. m. Arg. Soldat placé en sentinelle. || *Faire le gaffe*. Faire le guet. || *Gaffe à gail*. Gendarme à cheval. || *Gaffe des machabées*. Gardien d'un cimetière. || *Gaffe de sorgue*. Gardien de nuit.

GAFET. s. m. Moll. Coquille du genre donace.

* **GAFFE.** s. f. (du celt. *gaf*, croc). Mar. Instrument de fer à deux branches, l'une droite et l'autre recourbée, avec une douille emmanchée d'une longue perche. La gaffe sert à pousser un bateau au large, à le rapprocher du quai, à sonder l'eau, etc.

— *A longueur de gaffe*. A très petite distance. Expression de marine qui entre dans une foule de locutions. Se battre à longueur de gaffe. Se tenir à longueur de gaffe.

— Les matelots, dans leur langage figuré, lui ont emprunté des comparaisons et des métaphores; ils disent d'un homme grand et maigre, *maigre et long comme un manche de gaffe*. || *Voir la terre au bout d'une gaffe*. Ranger à bord. || *Faire une gaffe*. Faire une sottise. En annonçant la mort de quelqu'un, ils disent qu'*il a avalé sa gaffe*.

— Arg. Bouche. || Langue.

— Ichtyol. Espèce de morue verte.

— Pêch. Machine de fer à crochet avec un long manche. On s'en sert pour tirer le poisson à terre.

— Sal. Nom de vases de diverses grandeurs dont on se sert dans les salines pour transporter le sel.

GAFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Gaffer. S'emploie adjectiv. Poisson gaffé.

GAFFEAU. s. m. Petite gaffe.

* **GAFFER.** v. a. 1re conj. Mar. Accrocher avec la gaffe. Gaffer un bateau.

— Arg. Guetter. || *Gaffer la mirette*. Ouvrir l'œil, c'est-à-dire se tenir sur ses gardes.

— SE GAFFER. v. pron. Être gaffé.

GAFFIER. s. m. (rad. *gaffer*). Arg. Surveillant, gardien.

GAGAT. s. m. Arg. Houilleur.

GAGATE. s. f. (ét. gr., γαγάτης, jais). Minér. Substance terreuse, couverte d'une croûte bitumineuse, à laquelle on attribuait à tort un grand nombre de propriétés médicamenteuses. C'est peut-être le *jais*. Il tenait dans ses doigts, tout chargés de bagues, un collier en graines de *gagates*. (G. Flaubert.)

GAGATÉ, ÉE adj. (radic. *gagate*). Entom. Dont les teintes sont d'un noir luisant, comme celui du jayet. GAGATÉES. s. f. pl. Famille de myodaires calyptérées, comprenant celles qui sont gagatées.

* **GAGE.** s. m. (du bas-latin *wadium*, gage). En général, Objet placé en nantissement. Mettre des pierreries en gage. Mettre sa montre en gage. Retirer un gage. Laisser quelque chose en gage. Laisser, prendre des gages. Vendre des gages. Avoir, laisser telle chose pour gage. Hérodote raconte que sous le règne d'Atychis roi d'Égypte, le commerce souffrant de la disette d'argent, ce prince fit une loi qui défendait d'emprunter, à moins qu'on ne donnât pour *gage* le corps de son père. (Bousquet.)

— *Maisons de prêts sur gages*. Maisons ouvertes au public, dans lesquelles on prête sur gages.

— Particulièrement et en jurisprudence, Chose mobilière que l'on remet entre les mains de quelqu'un pour sûreté d'une dette. Le *gage* confère au créancier le droit de se faire payer sur la chose qui en est l'objet par privilège et préférence aux autres créanciers. (Bousquet.)

— Se dit aussi de toute obligation d'une chose, soit mobilière ou immobilière, comme quand on dit que les meubles sont le gage du propriétaire pour ses loyers.

— On dit qu'une personne est restée en gage dans une maison où elle a fait de la dépense, pour dire qu'on l'a retenue jusqu'à ce que le payement ait été effectué. On dit aussi, dans certains cas : Laisser son chapeau, sa montre en gage.

— Fig. *Demeurer pour gage* ou *pour les gages*. Être victime d'un événement auquel les autres échappent. C'en sera une nécessité, bien dure que de demeurer en Provence pour les *gages*. (Mme de Sévigné.)

— Se dit aussi des choses. Dans la querelle mon chapeau est demeuré pour gage.

— Ce qui fait la sûreté de celui qui a fait un échange. L'argent et l'or, ces *gages* d'échange, doivent être des mesures invariables. (Volt.)

— Ce que l'on dépose en main tierce pour être donné à la personne qui se trouvera avoir raison dans une contestation pavée. Mettre des gages entre les mains de quelqu'un. Rendez-moi mes gages. Donner des gages. Gageons que la chose est telle que je l'ai dite, et mettons les gages entre les mains d'un tiers.

— Objet que chaque joueur, dans certains petits jeux, doit déposer entre les mains d'un autre joueur chargé de ce dépôt, et qu'il retire à la fin du jeu, après avoir accompli la pénitence qu'on lui a imposée. On ne rend point les gages que la pénitence ne soit faite.

— Par extens. Preuve, assurance, témoignage de l'exécution des promesses qu'on a faites ou des sentiments qu'on a pour quelqu'un. Un gage d'amour, d'amitié, de tendresse, de fidélité.

> Voici le sceptre d'or que vous tend cette main
> Pour vous de ma clémence est un *gage* certain.
> (RACINE.)

— En ce sens, on appelle poétiquement les enfants *Les gages de l'amour*, *les gages de l'hymen*, etc.

> Ce fils, ma seule joie et l'image d'Hector
> Ce fils, que de sa flamme il me laissa pour *gage*!
> (RACINE.)

— On le trouve même absolument pour Enfant, quand le sens général de la phrase rend cette figure naturelle.

> Les dieux ne montrent pas que sa vertu les touche,
> D'aucun *gage*, Narcisse, ils n'honorent sa couche.
> (RACINE.)

— Dans un sens encore plus étendu, Garantie d'une qualité morale, d'une chose à venir. La vertu n'est pas le bonheur, elle n'en est que le *gage* et l'espérance. (De Bonald.) Il faut que le personnel républicain donne des *gages* de sa compétence, de sa capacité, de ses aptitudes. (Gambetta.)

— Au pluriel. Salaire, appointements; ce que l'on donne aux domestiques par an en récompense de leurs services. Retenir les gages de quelqu'un. Les gages d'un laquais, d'une servante. Cet homme gagne de gros gages. Payer les gages. Devoir les gages. Lorsqu'il n'y a pas d'acte écrit qui règle les conventions des domestiques et du maître, celui-ci est cru sur son affirmation pour la quotité des *gages*, pour le payement du salaire de l'année échue et pour les acomptes donnés sur l'année courante. (Bousquet.)

— *Être aux gages de quelqu'un*. Être son domestique, son serviteur.

— *Casser aux gages*. Ôter à quelqu'un son emploi et les appointements qui y sont engagés. Casser un homme aux gages. Homme qui a été cassé aux gages. || On le dit aussi figurément d'un supérieur qui ôte sa confiance à un ami. Il avait beaucoup d'accès auprès du prince, auprès de ce ministre; mais depuis quelque temps il est cassé aux *gages*. (Acad.)

— *Cet homme ne vole pas ses gages*. Se dit d'un domestique qui fait bien son service, et, au fig., d'une personne qui s'acquitte bien de sa tâche.

— *A gages*. S'emploie comme une sorte d'épithète signifiant Qui est gagé, payé pour faire quelque chose. Il se prend quelquefois en mauvaise part. Un homme à gages. Des applaudisseurs à gages. || On dit aussi : *Des écrivains à gages, des flatteurs à gages, des prôneurs à gages*, pour dire Des écrivains, des flatteurs, des prôneurs vils et intéressés.

— Autrefois, Payement que le roi ordonnait par an aux officiers de sa maison, aux officiers de justice et de finance. Les gages du grand chambellan. Recevoir ses gages. Payeur, receveur des gages.

— Salaire d'un capitaine, d'un matelot de vaisseau marchand.

— Anc. financ. *Gages intermédiaires*. Appointements courant depuis la mort d'un officier jusqu'à la nomination de son successeur.

— Anc. jurispr. *Prendre gage*. Saisir une pièce quelconque du vêtement d'une personne prise en flagrant délit, pour s'en servir comme pièce de conviction. || *Gage-vif* ou *Vif-gage*. Gage dont les fruits venaient en déduction du capital de la créance.

— Féod. *Contre-gage* ou *Gage contre*. Droit que certains seigneurs s'attribuaient sur ceux de leurs vassaux qui leur avaient causé un dommage. || *Gage plège* ou *Plège-gage*. Réunion de vassaux convoqués pour l'élection d'un prévôt. ||Engagement que prenait une personne de payer pour une autre, en raison d'un fief en dehors duquel elle demeurait. || *Gage plège de duel*. Garantie que fournissaient au seigneur les vassaux qui se battaient en duel, pour le payement de l'amende à laquelle le vaincu était condamné. || *Clameur de gage plège*. Action possessoire.

— *Gage de bataille, de combat*. Gant, gantelet, chaperon ou autre chose semblable que l'accusateur ou le demandeur jetait à terre, et que l'accusé ou le défendeur relevait, pour montrer qu'il acceptait le défi, c'est-à-dire le duel.

> Je jette devant toi le gage du combat.
> L'oses-tu relever ? (VOLTAIRE.)

— Hist. *Soldats à gages ménagers*. Soldats enrôlés, prêts à partir à la première réquisition et qui touchaient une petite paye bien qu'étant dans leurs foyers.

— Syn. comp. GAGES, APPOINTEMENTS, HONORAIRES. *Gages* ne s'emploie qu'à l'égard des domestiques, des particuliers qui se louent pour quelque temps au service d'autrui : les *gages* d'un valet de chambre. *Appointements* se dit relativement à ceux qui occupent une charge, une place pour laquelle il sont rétribués régulièrement : les *appointements* d'un commis, d'un fonctionnaire. *Honoraires* s'emploie en parlant de ceux qui enseignent quelque science ou qui professent les arts libéraux : les *honoraires* d'un avocat, d'un médecin.

GAGE (Thomas). Né en Irlande vers 1597, mort en 1655, dominicain, missionnaire au Mexique, 1625, revint en Angleterre en 1637, abjura le catholicisme, se déclara pour le Parlement et publia la relation de ses voyages : *Description des Indes occidentales*, livre qui eut un succès immense, et fut traduit en français par les ordres de Colbert.

— GAGE (Thomas). Général et gouverneur anglais du Massachusetts en 1774, eut recours aux voies d'intimidation, et mit Boston comme en état de siège. Le combat de Lexington, 1775, donna le signal de la lutte. Assiégé dans Boston, il chassa les Américains des hauteurs de Bunker's Hill, 17 juin ; il fut remplacé par Howe, et mourut en Angleterre, 1787.

GAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Gager. S'empl. adj. Chose gagée. Les mille francs gagés.

— Rétribué pour faire une chose. Homme gagé. Femme gagée. Être gagé pour faire une chose. Il semble qu'il soit gagé pour cela.

> Le prédicant *gagé*, que la terre anime,
> Vend à deniers comptants sa haine et [illegible]
> ([illegible])

— Garanti par un gage. Un emprunt gagé.

— Anc. coût. *Clameur gagée*. Acte de la personne qui, assignée en retrait, acquiesçait à la demande.

GAGÉE. s. f. (de *Gage*, n. pr.). Bot. Genre de liliacées tulipacées, établi pour les plantes herbacées à fleurs en ombelles foliacées, bractées, et qui a pour type la gagée minime.

★ GAGE-MORT. V. MORT-GAGE.

★ GAGER. v. a. 1re conj. (rad. *gage*). On met un *e* après le *g* quand il doit être suivi d'un *a* ou d'un *o*. *Je gage, tu gages, il gage, nous gageons, vous gagez, ils gagent. Je gageais, tu gageais, il gageait. Je gageai. Nous gageâmes. Gageant*. Faire une gageure. Parier. Convenir avec quelqu'un, sur une contestation, que celui des deux qui sera condamné payera à l'autre une somme, ou quelque autre chose. Je gage vingt pistoles que cela n'est pas. Je gage le double contre le simple. Gager avec quelqu'un contre quelqu'un. Je gagerais ma vie.

> [illegible] chez le commandeur,
> [illegible] sa sève et sa verdeur. (BOILEAU.)

— Souvent il s'emploie simplement pour Soutenir : Et moi, je *gage* qu'il ne saurait être approuvé d'aucune personne raisonnable. (Molière.)

— S'engager à une chose. Vous voudriez que Pauline fût parfaite. Avait-elle *gagé* de l'être au sortir de son couvent ? (Mme de Sévig.)

— *Gager sa tête, son cou*. Être bien sûr de quelque chose.

— Ellipt. et fam. *Gage que si, gage que non*. Je gage que si, je gage que non. *Gage* qu'il se dédit. — Et moi, *gage* que non. (Molière.)

— Garantir par un gage. Gager un emprunt.

— Donner des gages, les appointements, rétribuer les services de quelqu'un. Gager un homme pour une chose. Gager fortement ses domestiques.

> [illegible] de la gager pour serviteur,
> [illegible] à payer pour précepteur.
> (MOLIÈRE.)

— Syn. comp. GAGER, PARIER. *Gager* se rapporte surtout à la confiance de celui qui a donné le gage sans la probabilité de son succès ; *parier* a pour objet un événement dont l'issue est douteuse et présente de part et d'autre des chances à peu près égales : un lutteur *gage* qu'il renversera son adversaire ; les spectateurs *parient* pour l'un ou pour l'autre.

★ GAGERIE. s. f. Jurispr. *Saisie-gagerie*. Saisie privilégiée de meubles sans transport, sans l'intervention du juge, sans condamnation et même sans obligation par écrit. La saisie-gagerie a lieu surtout pour les loyers et les fermages. || Possession d'une chose reçue en gage.

GAGET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du geai.

★ GAGEUR, EUSE. s. Fam. Celui, celle qui gage, qui a l'habitude de gager souvent. Un grand gageur. Une grande gageuse. Un gageur perpétuel. Il est malhonnête à un gageur qui est bien assuré d'une chose de prendre de l'argent.

★ GAGEURE. s. f. (pr. *ga-jure* ; rad. *gager*). Convention par laquelle les personnes qui font un pari s'engagent à payer une chose déterminée à celle qui gagnera. Faire une gageure. Soutenir une gageure contre quelqu'un. Gagner une gageure. Perdre une gageure. Hasarder une gageure. Soutenir la gageure. Un célèbre législateur indien a prétendu que dans toute espèce de *gageure* il y avait un fou et un fripon. (De Bagny.) Il est des *gageures* dont le succès dépend entièrement du hasard. (Id.)

— Par extens. Je ne suis plus en humeur de me promener tous les jours ; j'ai renoncé à cette *gageure*. (Mme de Sévigné.) Il y a *gageure* ! A-t-on donc gagé d'être parfait ? disait Mme de La Fayette. — Non, répondait Mme de Sévigné, il y aurait trop de risque à faire cette *gageure*-là. (Noël.)

— *Faire gageure*. Soutenir une chose en offrant de gager.

> Ils avaient fait *gageure*
> A qui des deux aurait plus de bonheur.
> (LA FONTAINE.)

— Fig. *Soutenir la gageure*. Persister, persévérer dans une entreprise, dans une opinion. Enfin il faut se fier à lui de soutenir sa *gageure*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et fam. Cela ressemble à une gageure. Se dit d'une action singulière, étrange, dont on ne comprend point le motif.

— La chose gagée. Voilà la gageure que je vous dois. Quand me payerez-vous ma gageure ?

— Prov. *Gager sa tête à couper, c'est la gageure d'un fou*.

GAGIER, ÈRE. adj. Qui est à gages. Soldat gagier. Vieux mot.

— GAGIER. s. m. Dépositaire de gages. || Homme à gages. || Exécuteur testamentaire.

★ GAGISTE. s. m. (rad. *gage*). Celui qui est payé pour rendre certains services, sans toutefois être considéré comme domestique. Gagiste de théâtre. Gagiste de musique.

— Musicien militaire à gages, qui n'est pas soldat.

GAGNABLE. adj. 2 g. Qu'on peut gagner. Cette partie n'est pas gagnable.

— Agric. Se dit des marais desséchés et des terres qu'on parvient à gagner à force de culture et de travail.

— GAGNABLE. s. m. Agric. Nom donné à une terre gagnable.

★ GAGNAGE. s. m. (rad. *gagner*). Nom par lequel on désigne dans quelques localités, soit les terres ensemencées, sur lesquelles il est interdit de faire paître les bestiaux, soit les terres non ensemencées où le pacage est permis. Mener les troupeaux au gagnage.

— Sorte de dîme accordée aux moissonneurs, dans certaines provinces.

— S'est dit du butin fait sur l'ennemi.

— Au pluriel, Fruit des terres emblavées.

— Chass. Terres chargées de grains où les bêtes fauves vont au viandis. Ce cerf a passé la nuit aux gagnages.

GAGNANT. part. du v. Gagner.

★ GAGNANT, ANTE. adj. Qui gagne au jeu. Personne gagnante. Les individus gagnants. Les billets gagnants. Carte gagnante.

— Substantiv. Un des gagnants. C'est elle qui est la gagnante. Être au nombre des gagnants. Les *gagnants* et les perdants. (Acad.)

GAGNAVES. adj. f. pl. Anc. cout. Se disait des terres que l'on cultivait moyennant les fruits que l'on percevait. Terres gagnaves.

GAGNE. s. f. Action de gagner.

— *A la gagne*. loc. adv. En mettant de côté ce que l'on gagne.

GAGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gagner. S'emploie adjectiv. Argent gagné. Partie gagnée.

— *Gagné !* Exclamation indiquant le gain d'une partie.

— *Donner gagné*. Reconnaître qu'on a perdu une partie. || Fig. Donner gain de cause. || On dit familièrement dans le même sens : *Donner cause gagnée, avoir cause gagnée*.

— Acquis. Indulgences gagnées. L'estime des hommes gagnée par des moyens convenables.

— Rendu propice, favorable. Les esprits de quelqu'un une fois gagnés. Des cœurs gagnés à force de prévenances. Les hommes gagnés par les présents et par les espérances.

— Corrompu par des dons ou des promesses. Des complices gagnés à prix d'or. Sa femme de chambre était *gagnée*. (Hamilton.)

— Se dit d'une maladie ou d'un vice, d'un défaut que l'on a contracté. Fièvre gagnée sous les tropiques. Un orgueil insolent gagné à force d'être flatté.

— Remporté. Bataille gagnée sur les ennemis. Prix gagné. Une récompense gagnée sur de nombreux concurrents.

— *Procès gagné*. Procès dans lequel les juges ont prononcé en votre faveur.

— Fig. et fam. *Crier ville gagnée*. Se vanter qu'on a remporté l'avantage qu'on se promettait. || *Avoir ville gagnée*. Avoir remporté le prix, l'avantage.

— Occupé, envahi. Le terrain gagné par l'ennemi. Les côtes qui ont été gagnées par la mer.

— Se dit d'un endroit où l'on arrive. Le sommet de la montagne fut gagné après mille fatigues.

— Surpris, devancé. Être gagné par la nuit. Être gagné par ses concurrents.

GAGNEBINE. s. f. (de *Gagnebin*, n. pr.). Bot. Genre d'arbustes, de la famille des légumineuses, tribu des mimosées, établi pour deux espèces de l'Afrique australe.

★ GAGNE-DENIER. s. m. Nom que l'on donne généralement à tous ceux qui gagnent leur vie par le travail de leur corps, sans savoir ou sans exercer de métier. || Dans les actes publics on désignait sous ce nom les portefaix, les porteurs d'eau, etc. || Se disait de commissionnaires qu'on payait un denier par livre ordinairement. || Pl., des *gagne-deniers*.

— Anc. admin. Employé qui mesurait le bois en présence des jurés.

GAGNEDI. s. m. Bot. Syn. de PROTÉE.

★ GAGNE-PAIN. s. m. Ce qui sert à faire gagner la vie à une personne, ce qui la fait subsister. La truelle d'un maçon est son gagne-pain. Il faut qu'ils apportent leur instrument, leur *gagne-pain*. (Gér. de Nerval.) || Pl., des *gagne-pain*.

> Un bûcheron perdit son *gagne-pain*,
> C'est sa cognée. (LA FONTAINE.)

— Celui qui gagne la vie d'une ou de plusieurs personnes.

— Nom donné, au moyen âge, à des ouvriers ambulants dont on payait le travail avec un morceau de pain.

— Adj. Cette aisance me permettait aussi de me débarrasser de l'emploi *gagne-pain* qui absorbait la meilleure partie de mon temps. (G. Sand.)

★ GAGNE-PETIT. s. m. Rémouleur, celui dont le métier est d'aller par les rues pour aiguiser des couteaux, des ciseaux, etc. C'est un gagne-petit. Faites venir ce gagne-petit. Une enseigne de *gagne-petit*, rouillée par la crasse, se balance au vent. (P. de Saint-Victor.) || Pl., des *gagne-petit*.

★ GAGNER. v. a. 1re conj. (étym. anc. haut-allem., *weidanjan*, faire paître, d'où retirer un profit du pâturage, et enfin retirer du profit dans un sens absolu). Se procurer du profit par un moyen légitime quelconque qui suppose de la peine, du travail, des efforts. Gagner de l'argent. Gagner dix francs par jour. Gagner de quoi vivre. Gagner sa vie. Gagner son pain. Travailler pour gagner sa vie, son pain. Ce pauvre homme a bien de la peine à gagner sa vie. Gagner son pain à la sueur de son front. Une pauvre femme qui gagne sa vie à filer. Une jeune fille qui gagne sa vie à chanter par les rues. Un ouvrier qui gagne trois francs par jour. Voilà ce qui cause les révoltes, et non pas le pain qu'on laisse manger en paix au laboureur, après qu'il l'a *gagné* à la sueur de son visage. (Fén.) Les ouvriers dans tous les genres ne *gagnent* que de faibles salaires. (Condillac.) L'abbé de Laporte a *gagné* beaucoup d'argent à rhabiller les ouvrages d'autrui. (La Harpe.) N'est-ce pas un lâche, celui qui attend du hasard le bien qu'il pourrait *gagner* avec ses bras ou sa volonté ? (De Jussieu.)

— Tirer du gain, du profit d'une chose que l'on a risquée dans cette intention, au hasard de la perdre en tout ou en partie, ou de l'augmenter par des chances favorables. Gagner de l'argent au jeu, à la loterie. Un joueur qui a gagné mille francs à l'écarté. Gagner un terne, un extrait, un ambe. Gagner un lot. Il faut que vous renonciez à tout ce que vous avez *gagné* à M. Dubourg ; il le faut absolument. (Ancelot.)

— *Gagner les cartes*. Faire plus de levées que son adversaire.

— *Gagner quelqu'un*. Lui gagner son argent au jeu. Un joueur habile qui gagne tout le monde, et qu'on n'a jamais pu gagner.

— *Gagner*, opposé à *perdre*. Je perds une maîtresse en *gagnant* un empire. (Corn.) L'Espagne perdit ce que nous *gagnons* maintenant. (Boss.) Tout ce que nous pouvions *gagner* ne valait pas ce que nous allions perdre. (Fléch.) Profiter en même temps des dépouilles de celui qui perd et de celui qui *gagne* sa cause. (Id.)

— Absol. Gagner peu. Gagner beaucoup. Le vrai moyen de *gagner* beaucoup est de ne vouloir jamais trop *gagner* et de savoir perdre à propos. (Volt.) L'envie veut mordre, l'intérêt veut *gagner*. (Id.) Ils perdent en croyant *gagner*. (Mass.) Ce que je sais, c'est que la douleur partout a le dernier mot : c'est elle qui, dans le jeu de la vie, *gagne* toujours. (P. Janet.)

— *Gagner sur un marché, à un marché*. Acheter une chose au dessous de sa valeur, ou au-dessous du prix courant. Il n'eut pas honte de la livrer à trois ducats, que je ne gagnasse autant de pour que si j'eusse gagné à ce marché-là. (Le Sage.)

— *Gagner gros*. Gagner beaucoup d'argent.

— *Cette carte gagne*. Se dit d'une carte supérieure à une autre.

— *Jouer à qui perd gagne*. Jouer à un jeu dans lequel on convient que celui qui perdra selon les règles ordinaires du jeu gagnera la partie. || Cette locution s'emploie fig. et fam. en parlant d'un avantage réel obtenu par un désavantage apparent.

— Loc. prov. *N'est pas marchand qui toujours gagne*. Celui qui n'a jamais de déceptions ne ressemble pas au marchand qui est exposé à des pertes. || *Du dérober au restituer, on gagne trente pour cent*. || *Qui bien gagne et bien dépense n'a que faire de bourse pour serrer son argent*.

— Obtenir, remporter, en parlant d'une chose que l'on désire et qui est disputée par des ennemis, ou par des concurrents, ou par des adversaires. Gagner une bataille, la bataille. Gagner le prix de la course, de la lutte. Gagner le prix d'éloquence sur de nombreux concurrents. Gagner une gageure. Pyrrhus après avoir *gagné* deux batailles contre les Romains, et voyant que son armée était presque ruinée, dit : Je suis perdu si j'en *gagne* une troisième. (Trévoux.) Alexandre se rendit maître de l'empire des Perses par trois batailles qu'il *gagna*. (Id.) J'ai *gagné* en Italie la fameuse bataille de Marignan contre les Suisses. (Fén.) Il parut inquiet sur le sort de la bataille ; on lui dit que les Thébains l'avaient *gagnée*. (Barthél.) Une résistance si opiniâtre ôta aux Prussiens la victoire qu'ils avaient *gagnée*, et fit dire au roi de Prusse, qu'il était plus aisé de les tuer que de les vaincre. (B. de St-P.) Quand son père eut pour lui *gagné* bien des batailles. (V. Hugo.)

> Le pilote [illegible]
> On [illegible] la place
> [illegible] (MATHURIN.)

— Absol.

> Un des [illegible], maquignon bas-normand,
> [illegible]
> Le [illegible] *gagne*. Non pas, [illegible]
> [illegible] c'était un grand ménager.
> (LA FONTAINE.)

— Tirer quelque avantage de. Vous ne gagnerez rien à lui parler. Je n'ai pu lui persuader cela ; voyez si vous pourrez y gagner quelque chose. Vous vous tourmentez inutilement pour cette affaire, vous n'y gagnerez rien. Que *gagnent* les auteurs en se déchirant mutuellement ? Ils avilissent une profession qu'il ne tient qu'à eux de rendre respectable. (Voltaire.) Eh bien ! l'amant, qu'a-t-il *gagné* à ce meurtre ? (X. de Maistre.)

> [illegible] *gagne* dans la chambre d'un roi,
> La peuple des flatteurs et d'ennemis qu'entour. (VOLT.)

— Absol. dans le même sens. Ces deux abstinences sont sages ; on *gagnerait* beaucoup à s'y soumettre. (J.-J. Rousseau.) Il me semble que la poésie y *gagnerait* beaucoup, si l'on voulait secouer le joug de cet usage déraisonnable et tyrannique. (Volt.) La poétique de tous les arts est rassemblée sous un même point de vue dans les écrits de Winckelmann, et tous y ont *gagné*. (Mme de Staël.) Les idées que les différents peuples ont de la beauté sont si singulières et si opposées, qu'il y a tout lieu de croire que les femmes ont plus *gagné* par l'art de se faire désirer, que par le don même de la nature dont les hommes jugent si différemment. (Buffon.)

— On dit qu'*une personne gagne à être connue*, pour dire que plus on la connaît, plus on découvre en elle de qualités estimables ; qu'*elle ne gagne pas à être connue*, pour dire que plus on la connaît, plus on perd l'idée avantageuse que l'on s'en était formée d'abord.

— *Gagner en*, opposé à *perdre en*. Il a, certes, bien plus perdu en beauté qu'il n'a *gagné* en grandeur. (V. Hugo.)

— Obtenir.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] en un moment [illegible]
> (CORNEILLE.)

— *Gagner sur*. Obtenir de. Je n'ai jamais pu gagner cela sur lui, sur son esprit, sur sa volonté. || Avoir le dessus. Pourvu que votre amour *gagne* sur vos douleurs. (Corneille.) || Se rapprocher de quelqu'un qui est devant vous en marchant plus vite que lui. Le chevalier voyait qu'on *gagnait* sur lui. (Hamilton.)

— Absol. Mais j'ai *gagné* sur lui qu'il ne me verra plus. (Corn.)

> Pour ce que votre amour *gagne* sur vos douleurs,
> Que la faveur de César vous tarissez vos pleurs.
> (CORNEILLE.)

— Se dit des désavantages qui arrivent dans la poursuite de quelque chose. Gagner un rhume, une fièvre à faire quelque chose. Gagner une pleurésie à force de travailler. Gagner une maladie, la petite vérole. En me promenant hier au soir dans le jardin, j'ai gagné un gros rhume. C'est une chose que je n'ai jamais pu supporter une demi-heure sans *gagner* un violent mal de tête. (J.-J. Rouss.) || Et en parlant de choses morales. Gagner de la honte à faire une chose. S'engager dans un procès où il n'y a que de la honte et de l'infamie à gagner. || Dans un sens particulier, *Gagner du mal*. Contracter une maladie honteuse.

— Au sens moral, Acquérir, obtenir. Gagner le jubilé, les indulgences. Gagner les œuvres de miséricorde. Gagner l'estime, l'amitié, la bienveillance, la confiance, l'affection des autres. Je veux *gagner* son cœur plutôt que sa personne. (Corn.) De toute votre Espagne il a *gagné* l'estime. (Id.) Dois-je irriter les cœurs

au lieu de les *gagner*? (Rac. Ma franchise surtout *gagna* sa bienveillance. (Id.) Il s'appliqua à *gagner* l'affection des vieux capitaines, dont la réputation et l'expérience et aient au comble. (Fén. Les missionnaires, en usant de tous les moyens propres à *gagner* la confiance des sauvages, avaient acquis un pouvoir absolu sur leur âme. (Rayn. Il fallait *gagner* l'affection de ces peuplades errantes ou sédentaires dans ce vaste espace. (Id.) J'espère vous tirer bientôt de ce lieu pour vous mener là où il y aura de la gloire à *gagner*. (Mérimée

Il faut envoyer par a ame
Tes bontés, cantes dessus lui,
Qui de ton juge et de ton roi
Puisse il te *gagner* la clémence (Corneille.)

— *Gagner le ciel*. Le mériter.

— Fig. et fam. *Gagner son avoine*. Bien travailler.

— Rendre propice, favorable ; faire déclarer, tourner en sa faveur. Le son de sa voix douce et touchante *gagnait* les cœurs qu'intimidait sa puissance. (Volt.) On *gagne* d'abord quelques citoyens par des présents et par des espérances. (Id. Entraînant tous les esprits par sa chaleur de son génie, après les avoir *gagnés* par la douceur de ses paroles. (Id.)

— Se dit aussi pour Gagner le cœur des femmes. Pour *gagner* Rodogune il faut venger un père. (Corn.) J'ignore ce grand art qui *gagne* une maîtresse (Boil.)

— *Gagner à*. Sa bonté lui *gagna* tous les esprits. (Boss.) Ces manières qui ont *gagné* tant de cœurs à M[me] de Montausier. (Fléch. La bonté lui *gagne* tous les cœurs. (Mass. Les contiétés les plus glorieuses sont celles qui nous *gagnent* les cœurs. (Id. Une âme qu'il pourrait *gagner* à Jésus-Christ. (Id. La discipline des troupes lui *gagna* tous les cœurs. (Volt.)

— Séduire, corrompre. Il avait *gagné* par des promesses et des présents les traîtres qui lui avaient livré ses parents. (Anquetil.)

Pour moi, j'ai déjà su, par mes brigues secrètes,
Gagner de notre loi les sacrés interprètes. (Racine.)

— Se rendre maître peu à peu de quelque chose, y entrer, s'y mettre. Gagner le terrain. Gagner la contrescarpe. Les ennemis ont gagné le pied de la muraille.

— S'étendre jusqu'à. Le feu commence à gagner la maison voisine. L'eau les gagne dans le navire. La gangrène gagne toutes les parties de la face. Nous voyons tous les jours la mer *gagner* du terrain dans de certaines côtes et en perdre dans d'autres.(Buff.) Il y a de très grands marécages en Angleterre dans la province de Lincoln, près la mer, qui a perdu beaucoup de terrain d'un côté, et en a *gagné* de l'autre. (Id.)

— Absol. Il demanda d'où venaient ces cris : on lui dit qu'ils partaient du quartier des juifs, l'officier de police avait coutume de fermer les barrières de ce quartier le soir, et l'incendie *gagnant* de ce côté, les juifs ne pouvaient s'échapper. (M[me] de Staël.

— Fig. Les notions des droits de l'homme, les idées d'améliorations sociales *gagnaient* de toutes parts. (E. Renan.)

—En parlant des choses morales, S'emparer de. La peur gagne toutes les âmes. Un effroi subit gagna tous les cœurs. Vient-on de placer quelqu'un dans un nouveau poste, c'est un débordement de louanges en sa faveur qui inonde les cours et la chapelle, qui *gagne* l'escalier, les salles, la galerie, tout l'appartement. (La Bruy.) On s'aperçoit aujourd'hui jusque dans le fond d'une boutique, que la politesse a *gagné* toutes les conditions. (Volt.) Toutes les figures semblaient nous considérer avec un morne intérêt ; les bruits sinistres avaient *gagné* le vaisseau. (Las-Cases.)

— Se faire sentir insensiblement. La nuit nous gagne. La faim nous gagne. Je ne sais quelle sensation voluptueuse me *gagnait* insensiblement. (J.-J. Rouss.) Après une journée laborieuse, le sommeil me *gagne* en rentrant. (Id.) L'avarice n'avait pas encore *gagné* ces missionnaires. (Rayn.

— Parvenir à. Se dit relativement à la peine que l'on prend pour arriver, ou aux inconvénients, aux dangers que l'on évite par l'arrivée. Gagner un endroit. Gagner un village. Gagner un vaisseau à la nage. Il fallut marcher pendant trois heures pour gagner le village. Ils *gagnent* leurs vaisseaux. (Corn. Ils *gagnent* les degrés et le perron antique. (Boil.) Ils *gagnent* les sommets des montagnes les plus inaccessibles. (Voltaire.) Avec le reste de ses troupes, il avait *gagné* l'Auvergne, dans l'intention d'en assiéger la capitale. (Anquetil.)

Il s'éloigne, et de Pallas *gagnant* l'auguste asile
Aux pieds de la déesse, et sous son bouclier,
D'un air tranquille et fier va se réfugier (Malfilâtre.)

— *Gagner chemin, gagner pays*. Avancer pour avoir d'autant moins de chemin à faire, pour éviter quelque mouvement, quelque accident. Il faut nous hâter de gagner pays. L'orage vient, les ennemis s'avancent, *gagnons* chemin tandis qu'il fait jour. (Lav.)

— Neutral. Aller promptement vers un lieu. Gagner dans telle direction. A chaque instant le flot *gagne*, la plage disparaît. (V. Hugo.)

— *Gagner du temps*. Le ménager, faire vite quelque chose, ou bien encore, traîner le temps en longueur, éloigner quelque chose. Les criminels et les débiteurs ne cherchent qu'à gagner du temps. Le suffète imagina des négociations afin de *gagner* du temps (G. Flaubert.) || On dit aussi *gagner temps*. Écrivez par ce courrier pour *gagner* temps. (Acad.) Il fit mille chicanes pour *gagner* temps, pour gagner du temps. (Id.)

F... sa... j... r... e... temps de... (Boileau.)

— *Gagner le devant, les devants*. Arriver le premier. || Fig. Prévenir, préoccuper les gens dont on a besoin dans quelque affaire, et s'assurer d'eux pour avoir leur suffrage ou pour donner l'exclusion au compétiteur. || *Gagner de vitesse, gagner le dessus*. Prendre l'avance, avoir l'avantage.

— Fig. et fam. *Gagner la porte*. S'esquiver J'ai *gagné* doucement la porte sans rien dire. (Boileau.)

— Loc. prov. *Gagner quelqu'un de la main* Le prévenir. Je voulais avoir cet emploi, mais il m'a gagné de la main. *Gagner au pied, gagner la guérite, le haut, les champs, ses talons, le large*. S'enfuir. Ah! parmi ton, je m'en lève, et je m'en vais *gagner* au pied. (Molière.) J'en serai moins léger à *gagner* le taillis. (Id. Ces misérables canailles, lâches d'armes et de courage, abandonnèrent la partie et *gagnèrent* au pied. (Th. Gaut.)

— S'est dit primitivement dans le sens de Paître.

— Escr. *Gagner la mesure*. Faire un mouvement d'épée qui donne l'avantage.

— Hort. *Gagner une fleur, un fruit*. Obtenir, par le semis, une variété nouvelle

— Jeux. Au jeu de paume, *Au dernier la balle gagne*. Pour gagner la chasse, il faut mettre la balle au dernier, au plus près du fond du jeu.

— Manég. *Gagner l'épaule d'un cheval*. Corriger par le secours de l'art quelque défaut dans cette partie. || *Gagner la volonté d'un cheval*. Le dompter. || *Gagner la corde*. S'en approcher plus que les autres, dans une course. || *Gagner d'une longueur, d'une encolure, d'une tête*. Se dit d'un cheval de course qui distance celui qui le suit de la longueur de son corps, d'une encolure, d'une tête. *Gagner à la main*. Se dit d'un cheval dont la vitesse est plus grande que ne le voudrait son cavalier.

— Mar. Se dit d'un bâtiment qui court après un autre. Si la distance qui les sépare diminue, on gagne de vitesse le navire qui fuit. || *Gagner au vent d'une terre, d'un port ou d'un bâtiment*. Se rapprocher à l'égard de ces objets du point de l'horizon d'où souffle le vent. || *Gagner le vent, le dessus du vent*. Prendre l'avance du vent sur son ennemi. || *Gagner le large*. Voguer vers la haute mer.

— Vener. Se dit des bêtes fauves qui vont paître. C'est à la tombée de la nuit que le cerf va gagner.

— SE GAGNER. v. pron. Être gagné. Le pain ne se gagne pas à ne rien faire. Cent francs ne se gagnent pas aussi facilement que cent sous. L'argent qui se gagne au jeu. Une maladie qui se gagne par la contagion. L'estime qui se gagne par de bons offices.

— Gagner à soi. Se gagner une petite fortune. Se gagner l'estime des honnêtes gens.

— Se surmonter, se vaincre soi-même. Il est difficile de se gagner quand on est fait à certaines habitudes.

GAGNERIE. s. f. (rad. *gagner*). Nom qu'on donne aux métairies en certaines parties de la Bretagne.

*** GAGNEUR, EUSE**. s. Celui, celle qui gagne, qui a gagné, qui a remporté. Peu usité. Ce *gagneur* de tant de batailles. (Volt.)

—Personne qui gagne habituellement au jeu.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

GAGNOL. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire de l'hippocampe et du poisson trompette.

GAGNY. Géogr. Comm. du canton de Gonesse, arr. de Pontoise (Seine-et-Oise) ; 2,400 h.

GAGON ou **GAGOU** s. m. Bot. Grand arbre de la Guyane. On ignore à quel genre il appartient.

GAGUI. adj. et s. f. (pron. *ga-ghi*). Vieux mot signifiant Qui a beaucoup d'embonpoint. Il s'est conservé dans cette expression où il est pris substantivement : *Grosse gagui*. Fille ou femme qui a beaucoup d'embonpoint et qui est fort enjouée. Il a épousé une grosse gagui. On trouve aussi *gaguie*.

GAGUIN Robert. Chroniqueur, professeur de théologie, supérieur de l'ordre des Mathurins, né à Calonne près de Béthune, 1425-1502. Il fut chargé de plusieurs missions diplomatiques par Louis XI, Charles VIII et Louis XII. On lui doit : *Chronique depuis Pharamond jusqu'en 1491*, en latin, continuée ensuite jusqu'en 1499 ; *Traduction française de la Chronique de Turpin ; Lettres et Discours*, etc.

GAH. s. m. Chronol. Division du jour, chez les Parsis.

— Myth. Génie présidant à chacune des divisions du jour, chez les Parsis.

GÂHANBAR. s. m. Chron. Chacun des cinq jours épagomènes, chez les Parsis.

GAHET. s. m. (étym. languedocienne, *gafet*, crochet, parce que la lèpre rend les mains crochues) Nom que l'on donnait aux lépreux dans le sud-ouest de la France.

GAHNIE. s. f. (de *Gahn*, n. pr.). Bot. Genre de cypéracées, tribu des cladiées, établi pour un petit nombre d'espèces d'Australie.

GAHNITE. s. f. (de *Gahn*, nom pr.). Minér. Aluminate de zinc naturel.

GAHOUDA s. m. Fermier du gouvernement, dans les Indes.

*** GAI, IE**. adj. (l. goth. *gâhi*, prompt. Qui est d'une humeur agréable, enjouée. Homme gai. Femme gaie. Jeune homme très gai. Je vois un homme très gai, vif, curieux, bien portant. (J.-J. Rouss. Je n'ai jamais été *gai* que par emprunt. (Volt. Tenez-vous *gai* surtout. (Id. Il était ni triste ni sévère ; mais *gai* et indulgent. (Barth. Si l'homme *gai* est universellement aimé, c'est qu'il... (Virey

— Se dit aussi des animaux. Les jeunes chats sont *gais*, vifs et jolis. (Buff. *Gai comme un pinson*. Très gai.

— Qui marque, qui annonce, qui exprime la gaieté. Air gai. Humeur gaie. Une mine gaie. Une chanson tout gaie. Une conversation tout gaie. A la cour, tout est gai et d'un air *gai*, et vous direz qu'on ne songe qu'à s'y divertir. (Boss. Il avait l'humeur *gaie*, ... propre à se faire aimer. (Boudh. Tempérez toujours ce que la correction a de rude, d'un air *gai* et souriant, par des paroles honnêtes et par une protestation sincère que l'amitié seule vous engage à ce que vous faites. (Id. On y trouve partout des cœurs contents et des visages *gais*. (J.-J. Rousseau. Une satire doit être piquante et *gaie*. (Volt. Depuis quelque temps les folies de Paris ne sont pas trop *gaies*. (Id.

— Qui inspire la gaieté. Un air gai. Une musique gaie. Une chanson gaie.

— Dans un sens particulier, Libre, un peu grivois. Contes gais. De gais propos. Chansons gaies. La gaie chansonnette.

— *Appartement gai*. Appartement qui est bien percé, clair et d'un bel effet. On dit de même *Une chambre gaie*. || *Temps gai, jour gai*. Air serein et frais. Un air léger courait dans le jour *gai*. (De Goncourt || *Vert gai, couleur gaie*. Vert, couleur, qui ne sont pas foncés.

— *Avoir le vin gai*. Être de belle humeur après avoir bu. || Dans un sens analogue, on dit d'un homme qui a bu un peu plus que de coutume, qu'*il est gai*.

— *Gaie science* ou *gai savoir*. Nom que portait autrefois la poésie, et particulièrement la poésie érotique des troubadours.

— Blas. *Cheval gai*. Cheval qui n'a ni selle ni bride.

— Manèg. *Cheval gai*. Cheval vif.

— Mar. Se dit d'un objet qui est trop au large dans la place qu'il occupe.

— Mus. Répond au terme italien allégro, et sert à marquer le rythme et le caractère d'un air.

— Pêch. *Hareng gai*. Celui qui n'a ni laite ni œufs.

— Peint. *Couleur gaie*. Ne se dit guère qu'en parlant d'un paysage, pour exprimer la sérénité de l'air qui règne dans un tableau.

— Techn. Qui a beaucoup de jeu. Clef gaie dans la serrure.

— S'empl. adverb. pour exciter à la gaieté, au plaisir. Allons *gai !* ce petit prélude vous mettra en humeur. (Brueys.) Allons *gai !* vous a-t-il donné votre congé ? (Regnard.) || On peut le répéter surtout dans les chansons.

Le tric des tracas... vont,
L'Amour applaudit,
Et Vénus dit,
O *gai !* lon la, le gai,
O *gai !* lon la. (De Bernis.)

GAI. s. m. Ornith. Nom qu'on donnait autrefois en France au geai, et qu'on lui donne encore dans quelques provinces.

— Bot. Espèce d'armoise du Japon.

— Ichtyol. *Grand gai*. Petit poisson nommé aussi *pucelotte*.

*** GAÏAC**. s. m. (de *guaiacan*, nom de cette plante à St-Domingue. Bot. Grand arbre de la famille des rutacées, qui croît au Mexique et

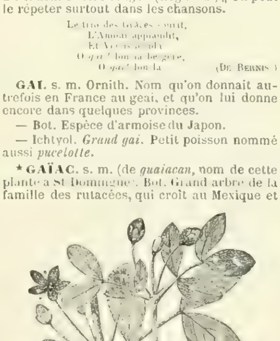
a, branche de gaïac ; b, pistil et étamines

aux Antilles, et dont le bois est dur, compact, pesant et résineux. Gaïac officinal. Gaïac à feuilles de lentisque. Le bois de gaïac est un bon sudorifique. *Petit gaïac*. Nom qu'on donne au glabrier.

— Bois de gaïac.

— Pharm. *Teinture de gaïac*. Solution alcoolique de résine de gaïac.

GAÏACAN. s. m. Bot. Genre d'arbres de la famille des rutacées, dont le bois sert aux mêmes usages que celui du gaïac.

GAÏACÈNE. s. m. Chim. Substance huileuse obtenue par la distillation sèche de la racine de gaïac.

GAÏACINE. s. f. Chim. Substance qui découle du tronc du gaïac officinal ; elle est d'un jaune verdâtre et d'une odeur aromatique agréable. Cette substance est célèbre par ses propriétés stimulantes, diurétiques et légèrement purgatives.

— Principe actif de la racine de gaïac.

GAÏACIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide extrait du gaïac.

GAÏACONIQUE. adj. (radic. *gaïac*). Chim. Se dit d'un acide incristallisable qui se trouve dans les eaux mères de la préparation de l'acide gaïarétique.

GAÏAN s. m. Géant. Vieux mot.

— *Fête de Gaïan*. V. GAYANT.

GAÏANIEN. s. m. Membre d'une secte eutychienne fondée par Gaïan, évêque d'Alexandrie.

GAÏARÉTATE. s. m. Chim. Sel obtenu par la combinaison de l'acide gaïarétique avec une base.

GAÏARÉTIQUE. adj. Se dit d'un acide obtenu par la dissolution de la résine de gaïac dans l'alcool, à laquelle on ajoute un peu de potasse en solution alcoolique.

GAIDÉROPE. s. f. Moll. Coquille bivalve du genre spondyle qu'on trouve dans la Méditerranée.

GAÏDIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en faisant agir l'acide azotique sur l'acide hypogéique.

GAIDROPSARE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons méditerranéens, syn. de MUSTELLE.

*** GAIEMENT** ou **GAÎMENT**. adv. radic. *gai*. Avec gaieté, joyeusement. Vivre gaiement. Passer gaiement son temps. Se perdre *gaiement* par la galanterie, se perdre tristement par l'envie et par l'orgueil. (La Bruyère. On se mit *gaiement* à table, pour manger une excellente soupe aux choux, du lard et des pommes de terre. (De Juss.) Ils sont toujours demeurés dans les mains de son frère Joseph, qu'il appelait *gaiement* le généalogiste de la famille. (De Las-Cases.)

— De bon cœur. Faire une chose gaiement. Les Français vont gaiement au combat.

Un mort s'en allait tristement
S'emparer de son dernier gîte ;
Un curé s'en allait *gaiement*
Enterrer ce mort au plus vite (La Fontaine.)

— Fam. *Aller gaiement*. Aller bon train.

— Pop. *Allons-y gaiement*. Se dit pour s'encourager à faire une chose.

*** GAIETÉ** ou **GAÎTÉ**. s. f. (rad. *gai*). Joie, enjouement, belle humeur. Les douceurs, la franchise de la gaieté. Les charmes de la gaieté. Avoir de la gaieté. Être d'une douce gaieté. Respirer la gaieté. Jamais le roi ne marqua plus de *gaieté* que la veille du combat (Volt. Tout se tournait en *gaieté* et en plaisanterie dans la régence du duc d'Orléans. (Id.) Elle était, comme en pleine santé, douce et caressante ; elle parlait avec le même sens, avec la même liberté d'esprit, même d'un air serein qui allait quelquefois jusqu'à la *gaieté*. J.-J. Rousseau. La *gaieté* vous abandonne, une tristesse mortelle vous accable. (Id.) Ils ont cette disposition à la *gaieté* que procurent la liberté de l'esprit et la conscience de la santé. (Barth.) Il a de la profondeur dans l'esprit, de la fermeté dans l'âme, de la *gaieté* dans le caractère. (Id. Sa *gaieté* laissait quelquefois échapper des saillies qui n'avaient rien d'offensant. (Id.) Si une telle *gaieté* nous charme dans l'enfance, une douce *gaieté* dans la vieillesse a peut-être encore plus d'attraits : chez l'un, c'est le symbole de l'innocence ; chez l'autre, le reflet d'une honorable carrière. (Ourry.) Dans la vie sociale, la *gaieté* est ce qui nous fait le plus aimer des autres et le mieux réussir auprès d'eux. (Id. La *gaieté* de la duchesse de Bourgogne, jeune, vive, active, animait tout. (Saint-Simon.) Il y a de plus dans la femme une *gaieté* légère qui dissipe la tristesse de l'homme. (B. de St-P.)

— Cette disposition de l'âme personnifiée.

C'est la pure, c'est la *Gaieté*,
Celle s'... de la liberté,
Jamais aigre dans la satire,
Toujours vive dans les bons mots. (Voltaire.)

— *Être en gaieté*. Être un peu ivre.

— Vivacité joyeuse chez les animaux.

— Se dit aussi des paroles et des actions folâtres. Ce sont de petites gaietés. Ce n'est qu'une gaieté. Ce sont des jeux de mains et des *gaietés* incroyables. (M[me] de Sévigné.) Vous savez que cet ouvrage de jeunesse n'est qu'une *gaieté* très innocente. (Volt.)

— Dans les ouvrages d'esprit, Certain charme, certain tour agréable qu'on peut donner à toute sorte de sujets, même les plus sérieux, et en général, tout ce qui excite le rire. Cervantes et Molière, ces deux hommes dont les écrits respirent la plus vive *gaieté*, étaient pensifs et mélancoliques. (Ourry.)

— Petite pièce comique de théâtre.

— Manég. On dit qu'un cheval a de la *gaieté*, pour dire de la vivacité, du feu.

— *De gaieté de cœur*, loc. adv. De propos délibéré. Faire le [illegible] de gaieté de cœur. Il est malhonnête d'aller [illegible] un homme de gaieté de cœur. Qu'est-ce qui se voudrait ivre, qui se voudrait une heure [illegible] de *gaieté* de cœur. (Racine.) Je ferais scrupule, si j'étais en sa place, de troubler, de *gaieté* de cœur, l'esprit et la fortune d'une personne qu'il est si aisé d'éviter. (Mme de Sévigné.) Comment [illegible] exposé de *gaieté* de cœur à [illegible]? (E. Renan.)

— REM. GRAMM. En poésie, on écrit ordinairement *gaîté* à cause de l'*e* muet de *gaieté*.

Le [illegible]
[illegible] dans le cœur.
(A. DE MUSSET.)

— On écrit aussi quelquefois *gaîté*; mais, dans ce cas, l'*e* ne compte pas dans le vers. Il n'en était pas de même anciennement, et l'on trouve *gaieté* de trois syllabes.

Mais je vous avouerai que cette gaieté
Surprend au dépourvu toute ma fermeté. (MOLIÈRE.)

GAIGAMADOU. s. m. Bot. Nom qu'on donne à Cayenne à un arbre de la graine duquel on retire une cire propre à faire des chandelles. On dit aussi *gaingamadou*.

GAIL. s. m. Arg. Cheval.

GAIL (Jean-Baptiste). Helléniste, né à Paris, 1755-1829; il publia une *Grammaire grecque*, beaucoup de livres élémentaires, des traductions estimées de Théocrite, d'Anacréon, de Xénophon, de Thucydide, etc., devint professeur de littérature grecque au Collège de France, 1791, membre de l'Académie des inscriptions en 1809, puis conservateur des manuscrits de la Bibliothèque du roi, en 1815.

— GAIL (Edme-Sophie GARRE, Mme). Musicienne, née à Melun, 1776-1819, épousa l'helléniste Gail en 1794, mais bientôt après une incompatibilité de goût et d'humeur les sépara. Elle se livra dès lors entièrement à son penchant pour la musique, publia de charmantes romances, qui eurent une vogue prodigieuse, et composa pour le théâtre plusieurs opéras-comiques. *les Deux Jaloux* et *la Sérénade* eurent notamment un véritable succès.

GAILLAC. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Tarn, à 25 kil. O. d'Albi. Ville ancienne et mal bâtie, elle doit son origine à une abbaye de bénédictins du Xe siècle. Grand commerce de grains, fruits, cidre; ses vins sont estimés. Patrie de D. Vaissette et de Portal; 8,300 hab.

* **GAILLARD, ARDE**. adj. (pr. *ga-llar*, *ll* mouill.; et m. com., peut-être celt. *gall*, force). Gai avec effusion, joyeux, dispos, éveillé. C'est un homme toujours gaillard et dispos. Quand je songe au plaisir que vous aurez d'avoir une femme et un enfant gais et *gaillards*. (Mme de Sévigné.) L'armée s'en retourna au camp aussi triste qu'elle en était partie *gaillarde*. (Saint-Simon.)

— Qui annonce la gaieté. Humeur gaillarde. Mine gaillarde. Avoir l'humeur, la mine gaillarde. Comme ils avaient la disposition plus forte et plus *gaillarde*, ils ne pouvaient pas avoir les esprits consommés comme ils sont aujourd'hui. (Malherbe.) Cette fille est jolie, elle a l'esprit *gaillard*. (Corneille.)

— Qui est un peu libre, en parlant du discours. Propos, contes gaillards. Chanson gaillarde. Il n'y a pas un curé ni un maître d'école qui ne m'ait fait le compliment *gaillard*. (Rac.) A Séville, chacun lui adressait quelque compliment *gaillard* sur sa tournure. (Mérimée.)

Dans un cercle d'amis,
On les propos gaillards, les rébus sont permis.
(FABIEN PILLET.)

— Sain et délibéré. Un jeune homme gaillard et dispos. Un homme frais et gaillard. Il vint pourtant hier chez moi, et il était même fort *gaillard* et fort dispos. (Brueys.) Tout cela me fit *gaillarde*, et je revins hier trouver mon fils qui prit pour le moins la moitié de ma joie. (Mme de Sévigné.)

— S'est pris en mauvaise part pour Évaporé. Il est un peu *gaillard*. (Acad.)

— Qui est animé de cette espèce de gaieté libertine qu'inspire une pointe de vin. Il sortit de ce festin un peu gaillard.

— En parlant des choses. Hardi, extraordinaire. L'action est gaillarde. Le coup est gaillard. Il attaqua lui seul trois hommes l'épée à la main, cela est *gaillard*. (Acad.) || Ce sens n'est plus usité.

— Hortic. Vigoureux, en parlant des plantes.

— Mar. *Le vent est gaillard*. Il est un peu froid. Faire route par un vent frais et gaillard.

— S'empl. subst. en parlant des personnes. C'est un gaillard vigoureux, déterminé. Le *gaillard* est adroit, rusé. (Acad.) Les *gaillards*, attablés jusqu'au menton, bouffaient la boutique, s'engraissaient de la ruine de l'établissement. (E. Zola.)

— Se dit aussi en parlant des animaux. Le poisson doit être un *gaillard* de cinq à six pieds à en juger par la tranche qu'on m'a envoyée. (Mérimée.)

— Au féminin, il devient un terme injurieux, et signifie Femme peu scrupuleuse, trop libre. C'est une fière gaillarde.

* **GAILLARD**. s. m. (pr. *ga-llar*, *ll* mouill.; de *gaillard*, adj.; on disait primitivement *château-gaillard*, c'est-à-dire château fort). Mar. Nom que prennent les deux parties extrêmes du pont d'un navire, séparées par l'espace que l'on nomme embelle. Gaillard d'arrière. Gaillard d'avant. Le gaillard d'arrière est compris entre le couronnement et le grand mât. Le gaillard d'avant commence à l'avant d'un navire et se termine en arrière du mât de misaine. Les *gaillards* sont les postes de combat les plus dangereux. (Lecomte.) Les hasards de la bataille les mettent sous le même niveau; mais, considérés sous le rapport moral, le *gaillard* d'arrière et le *gaillard* d'avant sont à une immense distance par les conditions respectives de leurs habitants. (Id.) Au *gaillard* d'arrière les honneurs, la fortune, l'intelligence; c'est le quartier aristocratique du bord; au *gaillard* d'avant, les fatigues, les privations et les dangers; c'est la place publique du vaisseau. (Id.)

— Anc. mar. Nom de planchers qui recouvraient l'extrémité postérieure et l'extrémité antérieure d'un bâtiment à une hauteur d'environ deux mètres.

GAILLARD (Gabriel-Henri). Historien, né à Ostel en Picardie, 1726-1806, fut l'ami intime de Malesherbes et a passé sa vie dans l'étude. Membre de l'Académie des inscriptions, en 1760, il publia, en 1766, l'*Histoire de François Ier*, plusieurs fois réimprimée; son *Histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre* détermina sa réception à l'Académie française en 1771. L'*Histoire de Charlemagne*, 1772, eut du succès, enfin il a encore écrit l'*Histoire de la rivalité de la France et de l'Espagne*, 1801. On lui doit encore un grand nombre d'écrits littéraires: *Mélanges*, *Éloges*, etc., et un *Dictionnaire historique*, faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*.

* **GAILLARDE**. s. f. (de *gaillard*, adject.). Chorég. Espèce de danse qui s'exécutait sur un air à trois temps dans un mouvement vif et animé. Danser la gaillarde. Danser une gaillarde. Apportée chez nous de Rome ou au moins de l'Italie, on l'appela d'abord *romanesque*; plus tard, elle prit le nom plus caractéristique de *gaillarde*, danse gaie, enjouée, sous lequel elle a fini par disparaître complètement. || *Pas de gaillarde*. Pas composé d'un pas assemblé, d'un pas marché, d'un pas tombé, et qui se fait en avant et de côté.

— Air sur lequel on dansait la gaillarde. Jouer une gaillarde.

— Imprim. Caractère qui est entre le petit romain et le petit texte, et qui a une force de huit points ou à peu près.

GAILLARDE. s. f. Bot. V. GAILLARDIE.

GAILLARDELETTE. s. f. (pr. *ga-llar-de-lete*, *ll* mouill.; rad. *gaillard*). Mar. Nom qu'on donne aux pavillons arborés sur le mât de misaine ou le mât d'artimon.

* **GAILLARDEMENT**. adv. (pr. *ga-llar-de-man*, *ll* mouill.; rad. *gaillard*). Gaiement, joyeusement. Vivre gaillardement. Ils dansent *gaillardement* tout le jour avec de brusques mouvements et des mines provocantes. (H. Taine.)

— Fam. Légèrement, hardiment, témérairement. Il a fait cela un peu gaillardement. Il a répondu un peu gaillardement. Agir gaillardement. Dieu merci, vous êtes guérie de ce mal; voilà qui est fait, je n'en ai nulle inquiétude, et je l'ai passé bien *gaillardement*. (Mme de Sévigné.)

GAILLARDET. s. m. (pron. *ga-llar-dè*, *ll* mouill.; rad. *gaillard*). Mar. Pavillon échancré, arboré sur le mât de misaine.

GAILLARDIE. s. f. (de *Gaillard*, n. pr.). Bot. Genre de composées, tribu des sénécionidées, établi pour six ou sept espèces de l'Amérique du Nord.

* **GAILLARDISE**. s. f. (pron. *ga-llar-dize*, *ll* mouill.; rad. *gaillard*). Action où il entre quelque chose d'un peu libre, d'un peu hardi. Ce n'est qu'une pure gaillardise. Il met la mort à côté de la volupté, les détails atroces de la peste à côté des *gaillardises* d'alcôve. (Henri Taine.) Il est familier.

— Au pluriel, Discours, paroles un peu libres. Dire des gaillardises. Mme de La Fayette est à Livry, d'où elle m'écrit des *gaillardises*, malgré tous ses maux. (Mme de Sévigné.)

GAILLARDOTELLE. s. f. Bot. Synon. de RIVULAIRE.

* **GAILLET**. s. m. (pron. *ga-lle*, *ll* mouill.; contract. de *caille-lait*). Bot. Genre de rubiacées, renfermant un grand nombre d'herbes qui paraissent avoir la propriété de faire cailler le lait.

GAILLETEUX, EUSE. adj. (pr. *ga-lle-teu*, *ll* mouill.). Qui contient des gaillettes. Charbon gailleteux.

— GAILLETEUX. s. m. Charbon gailleteux.

GAILLETIN. s. m. (pr. *ga-lle-tin*, *ll* mouill.; rad. *gaillette*). Tout petit morceau de charbon.

GAILLETTE. s. f. (pr. *ga-llète*, *ll* mouill.; rad. *galet*). Morceau de houille de grosseur moyenne. On dit aussi *galiette*.

GAILLETTERIE. s. f. (pron. *ga-lle-te-ri*, *ll* mouill.; radic. *gaillette*). Charbon en menus morceaux.

GAILLON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Louviers (Eure). Fabriques de peluche en soie, de lacets. Vaste maison de détention sur les ruines d'un magnifique château bâti par Georges d'Amboise, 1502-1509; 3,500 hab.

GAILLONE. s. f. Bot. Syn. de DASYE.

GAILLONELLE. s. f. (pron. *ga-llo-nele*, *ll* mouill.; de *Gaillon*, n. pr.). Bot. Genre de cryptogames.

— Paléont. Infusoire fossile.

GAILLONIE. s. f. (pr. *ga-llo-ni*, *ll* mouill.; de *Gaillon*, nom pr.). Bot. Genre de rubiacées, tribu des spermacocées, établi pour quatre espèces de la Perse.

GAILLOU. s. m. (pron. *ga-llou*, *ll* mouill.). Germe du blé, dans le midi de la France.

GAIMARDIE. s. f. (de *Gaimard*, nom pr.). Bot. Genre douteux de plantes qui croissent aux îles Malouines, appartenant ou à la famille des centrolépidées ou à celle des restiacées.

* **GAÎMENT**. adv. V. GAIEMENT.

* **GAIN**. s. m. (ét., V. GAGNER). Profit, lucre. Vivre de son gain. Être âpre au gain. Entrer avec quelqu'un à moitié de gain et de perte. L'espérance du gain. Petit gain. Gain médiocre. Un gain considérable. Gain sordide, honnête. L'appât du gain. Faire grand gain. Gain de jeu. Dépenser en un mois le gain de dix années. Faire un gain de mille francs sur une marchandise. Être en gain. Jouer sur son gain. C'est un gain tout clair. Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'ordure, éprises du *gain* et de l'intérêt, comme les belles âmes le sont de la gloire et de la vertu. (La Bruy.) Peut-être la réputation qu'il a d'être âpre au *gain* contribue-t-elle à cette coupable honte. (J.-J. Rouss.) Les femmes de Corinthe se font distinguer par leur beauté, les hommes par l'amour du *gain* et des plaisirs. (Barth.) Ni l'amour du *gain* ni le désir de la célébrité ne l'avaient conduit en des climats éloignés. (Id.) Ils fuient l'oisiveté et détestent les *gains* illicites, ils vivent contents de leur sort. (Id.)

Travaille pour la gloire, et qu'un sordide *gain*
Ne soit jamais l'objet d'un illustre écrivain. (BOIL.)

Un vil amour du *gain*, infectant les esprits,
Trafiqua du discours et vendit les paroles. (ID.)

— *Se retirer sur son gain*. Quitter le jeu quand on a gagné.

— Salaire, rémunération de travail.

— Heureux succès, avantage qu'on obtient dans une entreprise, dans la poursuite d'une affaire. Le gain d'une partie de jeu. Et ne devoir qu'à soi le *gain* d'une bataille. (Corn.) Le *gain* de la bataille d'Aboukir est dû principalement au général Murat; sa brigade de cavalerie a fait l'impossible. (Napol.)

Il combat pour son maître, et son triomphe heureux
A décidé le *gain* d'un pari hasardeux. (LATANNE.)

— *Gain d'un procès*. Avantage que donne, dans un procès, la sentence rendue.

— *Gain de cause*. Avantage que l'on obtient dans un procès, et, par extension, dans un débat, une contestation quelconque. Il a eu gain de cause. On lui a donné gain de cause. Il a obtenu gain de cause. Il est bien rare que l'occasion et la tentation n'obtiennent pas *gain* de cause sur la raison et la volonté. (S. Dubay.)

— Hort. Rose venue de semis et consacrée par deux greffes.

— Jurispr. *Gains nuptiaux*, ou plutôt *Gains de survie*. Avantages qui se font entre époux en faveur du survivant. || *Gains et épargnes*. Acquisitions des enfants en dehors des biens paternels et maternels.

GAÏNAS. Chef goth au service de l'empire d'Orient, accompagna Stilicon dans son expédition en Grèce contre Alaric, fit égorger le ministre Rufin à Constantinople, 395, partagea le pouvoir avec Eutrope, puis contribua à sa ruine, 399. Il se réunit alors au rebelle Tribigilde, son compatriote, et força l'empereur Arcadius à accepter ses conditions. Gaïnas, qui était arien, réclama une église à Constantinople pour ses coreligionnaires; une insurrection éclata dans la ville; Gaïnas, battu, chassé, alla ravager la Thrace, s'enfuit au nord du Danube, mais fut tué par un chef des Huns, Uldès, 400.

* **GAINE**. s. f. (du lat. *vagina*, gaine, étui). Étui d'instrument en acier ou en tout autre métal. Il se dit de presque toutes les espèces de coutellerie. On l'appliquait même autrefois au fourreau d'un sabre, d'une épée: de là les verbes *dégainer*, *rengainer*, employés encore aujourd'hui dans cette acception. La gaine d'un couteau. Des ciseaux avec leur gaine.

— Pop. *Traîne-gaine*. Batteur de pavés.

— Par extens. Nom donné à tout objet de forme analogue. Sa taille élancée s'emboîte dans la *gaine* informe d'une momie. (P. de St-Victor.)

— Prov. *Qui frappe du couteau mourra de la gaine*. Celui qui donne la mort mourra aussi de mort violente.

— Anat. Partie qui peut contenir d'autres parties et qui leur sert d'enveloppe. Gaine de l'apophyse styloïde. Gaine de la veine porte. || Nom des enveloppes aponévrotiques, entourant des masses charnues ou les membranes séreuses qui facilitent le glissement des tendons et s'opposent à leur déplacement. || *Gaine de l'apophyse styloïde*. Saillie osseuse qui enchâsse le bas de l'apophyse styloïde de l'os temporal. || *Gaine tendineuse*. Membrane recouvrant les tendons. || *Gaine de la veine porte*. Membrane cellulaire protégeant les divisions de la veine porte, dans l'épaisseur du foie. || *Gaine propre des vaisseaux testiculaires*. Prolongement tubiforme du fascia transversal.

— Archit. Espèce de support à hauteur d'appui, plus large du haut que du bas, sur lequel on pose des bustes. Quand la gaine et le buste sont d'une seule pièce, on leur donne le nom de Terme. Le corps d'une femme sortait d'une *gaine* couverte de mamelles. (G. Flaubert.) Des consoles jaunes étaient portées par des *gaines* d'hermès aux têtes de femme en métal doré. (De Goncourt.) || *Gaine de scabellon*. Partie rallongée qui est entre la base et le chapiteau d'un scabellon.

— Bot. Partie de certaines feuilles qui entoure la tige dans une portion de sa longueur et remplace le pétiole, comme dans les graminées et dans les labiées. || Organe cylindrique dans lequel s'insère la base de l'urne des mousses. || Tube formé autour du pistil par les filets ou anthères des étamines.

— Mar. Sorte d'ourlet plat qu'on fait sur les bords d'une voile en repliant la toile sur elle-même pour la fortifier sous le merlin qui sert à coudre les ralingues. || *Gaine de flamme*. Étui de toile dans lequel on passe la hampe de la flamme. || *Gaine de girouette*. Bande de toile servant à lier la girouette au fût. || *Gaine de pavillon*. Bande de toile cousue dans laquelle sont les rabans.

— Pêch. Petite truite de Genève.

— Techn. *Gaine de chauffe*. Tube qui conduit l'air chaud des calorifères de la chambre de chauffe dans le local qu'il faut échauffer.

— Zool. Tuyau dans lequel sont renfermées les soies aiguës chez les insectes suceurs. || Tubercule plus ou moins saillant dans l'intérieur duquel sont portés les pinceaux de soie des chétopodes.

— *En gaine*. loc. par ellipse pour En forme de gaine. Fruits en gaine. Filets d'étamines en gaine.

GAINÉ, ÉE. part. pass. du v. Gainer. S'empl. adjectiv. Une voile gainée.

GAINER. v. a. 1re conj. Mar. Faire une gaine autour d'une voile.

GAINERIE. s. f. Techn. Ouvrage couvert de chagrin, de maroquin, de cuir bouilli, comme gaines de couteaux, étuis de ciseaux, fourreaux d'épée, tubes de lunettes d'approche. Fabrique de gainerie. Vendre de la gainerie. On fabrique à Paris une grande quantité de gainerie. Commerce de gainerie.

* **GAINIER**. s. m. Techn. Ouvrier qui fait les gaines. Bon gainier. Mauvais gainier. Un habile gainier.

— Bot. Genre de la famille des légumineuses, originaire de l'Amérique méridionale. C'est un des plus beaux arbres que l'on puisse cultiver pour l'ornement. On l'appelle aussi *arbre de Judée*. || *Gainier du Canada*. Arbre qui ressemble beaucoup au précédent, mais qui s'élève moins et porte des fleurs plus petites. Il croît dans toute l'Amérique septentrionale. || *Gainier commun*. Petit arbre très agréable à voir lorsqu'il est en fleurs, et qui croît spontanément en Espagne, en Italie et dans le midi de la France. Les Espagnols et les Portugais l'appellent *arbre d'amour*.

GAINULE. s. f. (dimin. de *gaine*). Bot. Partie inférieure de l'écorce superficielle de l'urne des mousses, quand elle a cessé d'adhérer aux parties intérieures, et s'est divisée en deux par une fente transversale.

GAIROUTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse chiche ou jarosse.

GAIS. Géogr. Village du canton d'Appenzell (Suisse). Eaux minérales. École d'instituteurs primaires; 2,500 hab.

GAISSÉNIE. s. f. Bot. Genre de plantes renonculacées de l'Amérique.

* **GAÎTÉ**. s. f. V. GAIETÉ.

GAITTE. s. m. Arg. Argent.

GAIUS ou **CAIUS**. Jurisconsulte romain, vivait probablement au IIe siècle. Ses *Institutes* en 4 livres ont été le manuel des jurisconsultes de Rome; elles sont d'un style clair, avec beaucoup de netteté et de précision; elles ont surtout servi à la composition des *Institutes* de Justinien. Gaius avait encore écrit beaucoup d'autres ouvrages, et l'on en a retrouvé un grand nombre de fragments dans les compilations de Justinien.

GAIZE. s. f. Minér. Pierre siliceuse, légère, tendre et grisâtre qui entre dans la composition des roches siliceuses.

— Géol. Couche dure que l'on trouve en creusant les mines ou les puits artésiens. || Terrain analogue au gault, dans la Marne.

GAJAN. s. m. Bot. Arbre de moyenne grandeur qui croît dans les Moluques.

GAL. s. m. (lat. *gallus*, coq). Ichty. Genre de poissons acanthoptérygiens, détaché du genre vomer. Le gal porte le nom de *coq de mer* parmi les navigateurs.

* **GALA**. s. m. (de l'ital. *gala*, dérivé de l'anc. haut-allem. *geil*, orgueilleux). Fête, réjouissance, festin et cercle à la cour où tous les grands officiers sont à leur poste, où tous les courtisans et leurs femmes assistent, et où chacun déploie le plus de magnificence qu'il lui est possible. Un jour de gala. Un habit de gala. Assister au gala. Il y a grand gala à la cour. Voiture de gala. Robe de gala. Salon de gala. Lors de leur mariage, de la naissance de leurs enfants, à l'anniversaire de leur propre naissance, pour la fête de leur patron et dans quelques autres occasions, il y a *gala* à la cour des rois et des princes. (Moléon.)

Voitures et chevaux à grand bruit l'autre jour
Menaient le roi de Naple au *gala* de la cour.
(V. HUGO.)

— Par extens. Repas splendide quelconque où l'on étale un luxe insolite. Donner un gala à ses amis. Donner un gala ne sied bien qu'aux gens très riches. Toute la maison est en fête, et les nombreux convives ont mis leurs habits de *gala*. (Gér. de Nerval.)

— On disait autrefois *gale*.

Il ne menait jeux, ne feste, ne *gale*,
Mais semblait bien sa douleur dure et male.
(ALAIN CHARTIER.)

GALAAD. Géogr. anc. Pays de l'ancienne Judée, à l'E. du Jourdain. Les monts de Galaad paraissent avoir compris tous les rameaux de ce pays, depuis la tribu de Gad au S. jusqu'à l'Anti-Liban au N. On y voyait les villes de Jabès et de Ramoth.

GALACHIDE ou **GARACHIDE**. s. f. Miner. Pierre noirâtre à laquelle des auteurs ont attribué plusieurs vertus merveilleuses.

GALACINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au galax. GALACINÉES. s. f. pl. Famille de plantes, qui a pour type le genre galax.

GALACTACRASIE. s. f. (étym. gr., γάλα, lait; κρᾶσις, abondance). Méd. Surabondance de lait.

GALACTAGOGUE. adj. (ét. gr. γάλα, lait; ἀγωγός, qui amène). Méd. Qui augmente la sécrétion du lait.

— Substantiv. Un galactagogue.

GALACTANGIOLEUCITE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait; ἀγγεῖον, vaisseau; λευκός, blanc). Pathol. Inflammation des vaisseaux lymphatiques par sécrétion lactée.

GALACTATE. s. m. Chim. Syn. de LACTATE.

GALACTIDE. s. f. Méd. anc. Syn. de GALACTITE.

GALACTIDROSE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait; ἱδρωσις, action de suer). Méd. Sueur lactée.

GALACTIE. s. f. (ét. gr. γάλα, lait). Bot. Genre de plantes de la famille des papilionacées, tribu des phaséolées, comprenant une trentaine d'espèces qui croissent dans les pays chauds. On en cultive quelques-unes dans nos jardins.

GALACTINE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait). Méd. Syn. de CASÉINE.

— Chim. Matière gommeuse extraite des graines des plantes légumineuses, notamment des graines de luzerne.

GALACTIQUE. adj. 2 g. Chim. Syn. de LACTIQUE.

— Astron. Qui a rapport à la voie lactée.

GALACTIRRHÉE. s. f. (ét. gr. γάλα, gén. γάλακτος, lait; ῥέω, je coule). Pathol. Sécrétion de lait trop abondante ou qui s'établit hors des circonstances où elle doit avoir lieu. Galactirrhée des nourrices. Galactirrhée des femmes qui ne sont pas nourrices. La *galactirrhée* s'observe chez les femmes dont l'organe mammaire jouit de trop d'action, soit naturellement, soit parce qu'elles sont sucées par un enfant avide qui irrite fortement le mamelon. (Gardien.)

— On dit aussi *galactorrhée*.

GALACTIRRHÉIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui concerne la galactirrhée. Symptôme galactirrhéique.

GALACTITE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait). Minér. Argile qui donne à l'eau dans laquelle on la délaye la blancheur du lait et qui, pour cela, passait pour avoir la propriété de donner du lait aux nourrices.

— Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des cinarées, établi pour une seule espèce qui croît dans le midi de l'Europe.

GALACTOCÈLE. s. f. (étym. gr., γάλα, lait; κήλη, tumeur). Chir. Tumeur du scrotum produite par un épanchement de liquide blanc dans les tuniques vaginales. || Tumeur produite par un épanchement de lait.

GALACTODE. adj. (ét. gr., γαλακτώδης; rad. γάλα, lait). Méd. Laiteux, qui ressemble au lait, qui en a le goût et la couleur.

GALACTODENDRON. s. m. (ét. gr., γάλα, lait; δένδρον, arbre). Bot. Genre d'arbres de la famille des artocarpées, qui produit une espèce de lait par les incisions faites à son écorce. Il est connu vulgairement sous les noms d'*arbre au lait* ou *arbre à la vache*.

GALACTOGRAPHE. s. m. (étym. gr., γάλα, lait; γράφω, je décris). Auteur qui décrit les sucs laiteux.

GALACTOGRAPHIE. s. f. (radic. *galactographe*). Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des sucs laiteux.

GALACTOÏDE. adj. Méd. Syn. de GALACTODE.

GALACTOLOGIE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait; λόγος, discours). Partie de la médecine qui traite des sucs laiteux.

GALACTOLOGIQUE. adj. Médec. Qui appartient à la galactologie. Traité galactologique.

GALACTOLOGUE. s. m. (rad. *galactologie*). Médecin qui traite les maladies dans lesquelles on emploie les sucs laiteux. || Auteur d'un traité sur les sucs laiteux.

* **GALACTOMÈTRE**. s. m. (ét. gr., γάλα, lait; μέτρον, mesure). Instrument qui sert à mesurer la bonté du lait ou la quantité de beurre qu'il contient.

GALACTOMÉTRIE. s. f. (rad. *galactomètre*). Phys. Art ou manière de déterminer la richesse du lait.

GALACTOPHAGE. adj. 2 g. (ét. gr., γάλα, lait; φάγω, je mange). Qui se nourrit de lait. Peuples galactophages. Les anciens peuples pasteurs étaient galactophages.

— Substantiv. Nom des peuples dont la principale nourriture est le lait. Les galactophages.

— Géogr. anc. Peuple de la Scythie ou de la Mésie.

GALACTOPHANIE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait; φαίνω, je me montre). Méd. Métastase laiteuse.

GALACTOPHLÉBITE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait; φλέψ, veine). Pathol. Inflammation des veines chez les femmes nouvellement accouchées.

GALACTOPHORE. adj. 2 g. (ét. gr., γάλα, lait; φορός, porteur). Anat. Qui porte le lait de la glande mammaire au mamelon. Vaisseaux galactophores.

— Médec. Qui a la propriété d'augmenter la sécrétion du lait. Médicaments galactophores.

— GALACTOPHORE. s. m. Petit instrument destiné à faciliter l'allaitement, quand le mamelon est trop court ou que la succion excite de la douleur.

GALACTOPHORITE. s. f. Pathol. Inflammation des vaisseaux galactophores.

GALACTOPHTISIE. s. f. (étym. gr., γάλα, lait; φθίσις, dépérissement). Médec. Dépérissement qui provient d'une grande déperdition de lait chez les nourrices.

GALACTOPOIÈSE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait; ποιεῖν, faire). Médec. Faculté qu'ont les glandes mammaires de servir à l'élaboration et à la sécrétion du lait.

GALACTOPOIÉTIQUE. adj. 2 g. Médec. Syn. de GALACTOPHORE.

GALACTOPOSIE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait; πόσις, boisson). Thérap. Traitement d'une maladie par le moyen du lait. || Régime laiteux.

GALACTOPOTE. adj. (ét. gr., γάλα, lait; πότης, buveur). Hyg. Qui est soumis à la diète lactée. Malade galactopote.

— Substantiv. Un galactopote. Une galactopote.

GALACTOPYRE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait; πῦρ, feu). Pathol. Fièvre de lait.

GALACTORRHÉE. s. f. Méd. V. GALACTIRRHÉE.

GALACTOSCOPE. s. m. (ét. gr., γάλα, lait; σκοπέω, je vois). Sorte de galactomètre permettant de mesurer la qualité du lait d'après le degré d'opacité de la crème.

GALACTOSE. s. f. (étym. gr., γαλάκτωσις, conversion en lait; rad. γάλα, lait). Méd. Élaboration ou sécrétion par laquelle le sang, le chyle ou la lymphe est changée en lait par l'action vitale des mamelles.

— Chim. Espèce de glucose qui se produit lorsqu'on fait bouillir le sucre de lait avec les acides minéraux étendus.

GALACTOSPONDE. s. f. (ét. gr., γάλα, lait; σπονδή, libation). Antiq. gr. Espèce de libation qui se faisait avec du lait.

GALACTURIE. s. f. (étym. gr., γάλα, lait; οὐρέω, j'urine). Pathol. Urine qui a une apparence laiteuse due à la présence de la graisse.

GALADE. s. m. (étym. gr., γάλα, lait). Moll. Nom des coquilles bivalves dont l'intérieur est d'un blanc très pur.

GALAGO. s. m. Mammifère quadrumane de la famille des lémuriens; ces animaux diffèrent peu des makis par leur système dentaire.

GALAÏTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte mahométane, division de celle d'Ali.

GALAM. Géogr. Pays de la Sénégambie, arrosé par la Falémé; son véritable nom est *Kayaga* ou *Kadjaaga*. Il se compose d'une longue suite de villages, sur les rives du fleuve, habités par les Serracolets, qui font le commerce d'or, de cuir, de mil, et savent tisser et teindre. Il y a deux princes: celui du Haut-Galam, où est l'ancien fort français Saint-Joseph, réside à Makadougou; celui du Bas-Galam ou Goney, est resté près de Bakel, reste à Tonabo. La ville de *Galam*, sur le Sénégal, est à 700 kil. E. de Saint-Louis.

GALAM (Beurre de). s. m. Médec. Matière grasse, d'une saveur peu agréable, qu'on retire en Afrique d'une espèce de sapotier.

GALAMÈTRE. s. m. Synon. de GALACTOMÈTRE.

* **GALAMMENT**. adv. (pr. *ga-la-man*; rad. *galant*). D'une manière galante. Écrire galamment.

Il leur enseigne à la fois *galamment*
Les grands sujets en style de roman.
(J.-B. ROUSS.)

— De bonne grâce. Cet homme fait les choses fort galamment.

— En homme de cœur. Se conduire *galamment*, se tirer d'affaire *galamment* veut même encore dire Se conduire en homme de cœur. (Voltaire.)

— Habilement, finement, adroitement. Il s'est tiré galamment de ce mauvais pas.

— Avec goût, avec élégance. S'habiller galamment.

GALAN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Tarbes (Hautes-Pyrénées); 1,200 hab.

GALAND, ANDE. adj. et s. Ancienne orthographe de GALANT, ANTE.

La *galande* [illegible]
[illegible]
Et le [illegible]
(LA FONTAINE.)

A [illegible] la *galande*
[illegible]
(ID.)

GALANDE. s. f. Hort. Variété d'amande. || Variété de pêche.

GALANDAGE. s. m. (rad. *guirlande*). Maçonn. Cloison faite de briques qui se posent de champ les unes sur les autres. On dit aussi *galandise*.

GALANE. s. f. (alter. du gr. χελώνη, tortue). Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariées, assez rapproché des digitales, établi pour cinq ou six espèces de l'Amérique septentrionale; elles sont recherchées pour l'ornement des jardins en Europe.

* **GALANGA**. s. m. (de l'arabe *khalandjân*, même signif.). Bot. Genre de la famille des amomées ou scitaminées, qui croît aux Indes orientales et se plaît dans les lieux humides. Le grand galanga. Le petit galanga. Les racines du galanga exhalent une odeur vive, aromatique.

— Nom donné à la racine de plusieurs plantes, employée en médecine ou simplement comme aromate.

— Ichthyol. Syn. de BAUDROIE.

* **GALANT, ANTE**. adj. (du v. fr. *galer*, se réjouir). S'est dit dans l'origine d'un homme gai et agréable, et de cette idée primitive et générale sont venues les idées accessoires et particulières que l'usage a attachées à ce mot. Ce n'est pas assez de souffrir en *galant* homme les petites plaisanteries. (Racine.)

— Se dit principalement d'un homme de bonne compagnie, d'un commerce agréable, qui cherche à plaire aux femmes, par des manières honnêtes, par des empressements flatteurs. En ce sens, il se met ordinairement après le substantif. C'est un homme fort galant. Les chevaliers français étaient les plus galants de toute l'Europe.

— *Femme galante*. Femme qui est dans l'habitude d'avoir des commerces de galanterie. Il ne se prend jamais en bonne part. L'homme coquet et la femme galante vont assez de pair.

— *Intrigue galante, affaire galante*. Affaire de galanterie. A ce fond si intéressant de causerie, le sergent de ville ajoutait et mêlait le narré détaillé des arrestations *galantes* qu'il opérait chaque soir. (De Gonc.)

— *Galant homme*. Celui qui joint à l'honnêteté et à la délicatesse l'observation de toutes les convenances sociales. Vous pouvez confier votre affaire à un tel, c'est un galant homme. Nous disons de quelqu'un qui s'est trouvé dans une circonstance délicate où sa vertu, sa probité a été à l'épreuve, qu'il s'est comporté en galant homme. On dit quelquefois la même chose d'un homme qui a montré du courage dans l'occasion. Se conduire en galant homme. Se tirer d'une affaire en galant homme. S'il est *galant* homme, il est de condition pour arriver aux premières charges de la profession. (Malh.)

— Se dit des choses élégantes, polies. Esprit galant. Humeur galante. Style, discours galant. Lettre fort galante. Air galant. Offrir quelque chose d'un air galant, empressé. La cour de Henri II était *galante* et polie: on n'y songeait qu'à plaire, à aimer et à être aimé. (Trév.) Cette harangue est une des plus belles pièces d'Homère et des plus *galantes*. (Racine.) L'air *galant* de la conversation consiste à penser les choses d'une manière délicate, flatteuse, aisée et naturelle, et à pencher plutôt vers la douceur et l'enjouement que vers le sérieux. (St-Évrem.) L'air *galant* est ce qui achève les honnêtes gens et ce qui les rend aimables. (Id.) Assurément il faut avoir un cœur bien flexible pour souffrir des entretiens *galants* à côté des scènes d'Atrée. (J.-J. Rouss.) Un hommage fondé sur l'estime peut flatter le cœur altier de Sophie, mais tout *galant* persiflage est toujours rebuté. (Id.)

— Se dit quelquefois des choses faites avec goût. Une fête galante. Il me montra toute l'affaire, exécutée d'une manière, à la vérité, beaucoup plus *galante* et plus spirituelle que je ne puis faire. (Molière.)

— Peint. *Goût galant*. Celui qui aime les pastorales, les bergeries, etc.

— Substantiv. Il m'a semblé que ce goût se porte au *galant* et à la plaisanterie. (La Fontaine.)

— Synon. comp. HOMME GALANT, GALANT HOMME. Homme *galant* et *galant* homme présentent deux idées tout à fait différentes. Celui-ci tient plus de l'honnête homme; celui-là du petit-maître et de l'homme à bonnes fortunes.

— GALANT. s. m. Amant, amoureux; celui qui s'attache à une femme, qui lui rend des soins, qui feint ou qui ressent de la passion pour elle. C'est le *galant* de toutes les dames. (Acad.) Une femme qui n'a qu'un *galant* croit n'être point coquette: celle qui a plusieurs *galants* se croit simplement coquette. (Trévoux.) Douce, non mariée, avait un « *galant* ». (V. Hugo.)

Quand les *galants* sont défendus,
C'est alors que l'on les souhaite. (LA FONTAINE.)

— On trouve peu d'exemples du féminin *galante*.

Et quelques-unes de [illegible] savantes
De ces galants sont les *galantes*. (SCARRON.)

— Dans un sens particulier, Amant favorisé. Avec cela, peut-être que son *galant* l'aura plantée là. (Molière.)

— Jeune homme qui affecte une grande élégance dans ses manières, dans sa mise. Peu usité en ce sens.

— Fam. Homme éveillé à qui il ne faut pas trop se fier. C'est un galant. Le *galant* en eût fait volontiers un repas. (La Fontaine.)

— *Galants de feuillée*. Nom donné autrefois à certains brigands qui se retiraient dans les bois.

— *Verts galants*. Bandits du XVᵉ siècle, réfugiés dans les bois, qui devinrent populaires parce qu'ils s'attaquaient beaucoup aux seigneurs.

— *Vert galant*. Se dit de celui qui est célèbre par ses exploits amoureux, ou qui court après les femmes. Belle servante et mari vert *galant*. (La Fontaine.)

— Bot. *Galant d'hiver*. Perce-neige. || *Galant de jour, galant de nuit*. Noms vulgaires de différents arbrisseaux du genre cestreau.

— Mod. Touffe de rubans. Ton beau *galant* de neige, avec ta nonpareille. (Molière.)

GALANTEMENT. adv. (rad. *galant*). D'une manière noble et décidée. En galant homme.

* **GALANTERIE**. s. f. (radic. *galant*). Mélange de politesse, de franchise, d'honnêteté dans le ton, les manières, les relations sociales. Il y a de la *galanterie* dans tout ce qu'il dit, dans tout ce qu'il fait. (Acad.) Le mot de *galanterie* se confond avec le mot de bonne compagnie. (Saint-Marc Girardin.)

— S'est dit des choses de bon goût. Que ce bout de ruban a de *galanterie!* (Corneille.)

— Petits présents que l'on se fait dans la société par politesse, pour être agréable. Il ne donne rien du tout, jamais un repas, jamais une *galanterie*. (Mᵐᵉ de Sévigné.) Le roi donna des *galanteries* aux dames de sa cour. (Volt.)

— Par euphémisme, S'est dit d'une action suspecte. Ces *galanteries* ingénieuses à qui le vulgaire ignorant donne le nom de fourberies. (Molière.)

— S'emploie plus particulièrement en parlant des soins, des attentions, de la courtoisie dont on use à l'égard des femmes. Avoir de la galanterie. User de galanterie. Un homme plein de galanterie. La galanterie des chevaliers, des troubadours. Les Arabes donnèrent à l'Espagne les premières leçons de galanterie. La galanterie française est célèbre dans toute l'Europe. Nos romans de chevalerie flattèrent ce désir de plaire et donnèrent à une partie de l'Europe cet esprit de *galanterie* que l'on peut dire avoir été peu connu des anciens. (Montesquieu.) Au temps de la chevalerie, un guerrier semblait avoir fait vœu de *galanterie* comme de bravoure. (Cᵗᵉˢˢᵉ de Bradi.)

— Discours, acte, manifestation quelconque inspirée par le désir de plaire à une femme et d'obtenir ses faveurs. Ne confondons point ici avec l'amour tragique et les amours de comédie et d'églogue, les déclarations, les maximes d'élégies, les *galanteries* de madrigal. (Volt.) Le désir général de plaire aux femmes produit la *galanterie* qui n'est point l'amour, mais le délicat, le léger, le perpétuel mensonge de l'amour. (Montesq.) Le jargon fleuri de la *galanterie* est beaucoup plus éloigné du sentiment que le ton le plus simple qu'on puisse prendre. (J.-J. Rouss.) La fade *galanterie* n'a pas rétréci ton esprit et hébété ta raison. (Id.)

— Pièce galante en vers ou en prose. C'est un auteur de galanterie.

— Commerce amoureux, intrigue amoureuse. Les arrêts de la cour d'amour prouvent peu d'indulgence pour les coupables en fait de *galanterie*. (Cᵗᵉˢˢᵉ de Bradi.) La *galanterie* est un jeu où tout le monde triche: les hommes y jouent la sincérité; les femmes la pudeur et chacun se trompe. (Say.) Vingt anecdotes que je pourrais citer montrent partout une *galanterie* aimable, spirituelle et conduite entre les deux sexes sur les principes de la justice. (Stendhal.) La *galanterie* est sévèrement défendue au Caire; mais l'amour n'est interdit nulle part. (Gérard de Nerval.)

— Par exagér. Mon fils vous adore toujours, et sa femme a une vraie *galanterie* avec votre portrait. (Mᵐᵉ de Sév.)

— Vice, passion qui porte à rechercher les intrigues amoureuses. La galanterie n'est tolérable ni chez un homme ni chez une femme. La *galanterie* est un faible du cœur, peut-être un vice de la complexion. (La Bruyère.) La *galanterie* n'est qu'un libertinage auquel on a donné un nom honnête. (Id.)

— Se prend parfois en mauvaise part pour Aventures amoureuses. Cette femme a eu beaucoup de galanteries.

— Se dit ironiquement de certaines incommodités auxquelles sont exposés ceux qui se livrent inconsidérément au commerce des femmes. Attraper une galanterie.

GALANTHE. s. m. (étym. gr., γάλα, lait; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'amaryllidacées, établi pour deux espèces de l'Europe centrale et de l'Asie Mineure. L'espèce la plus commune est appelée vulgairement *perce-neige* ou *galant d'hiver*.

GALANTHIDIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que célébraient les Thébains en l'honneur de Galanthis.

GALANTHINE. s. f. Bot. V. GALANTHE.

GALANTHIS. Myth. Suivante d'Alcmène, qui fut changée en belette par Junon.

*** GALANTIN.** s. m. (dim. de *galant*). Fam. Homme ridiculement galant.

*** GALANTINE.** s. f. (ét. bas-lat. *galatina*, préparation en gelée). Art culin. Composition assez compliquée dont il résulte un plat de viandes truffées qu'on décore avec de la gelée, et qui doit être servi pour grosse pièce à l'entremets. Cochon de lait en galantine. Dinde en galantine. Galantines de chapons, de poulardes, de faisans, de perdreaux, de filets de biche, d'outardes.

GALANTISE. s. f. Acte de galant. Vous pourrez leur imposer vos *galantises*. (St-Évremond.)

GALANTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Galantiser. S'empl. adjectiv. Une femme galantisée.

*** GALANTISER.** v. a. 1re conj. (rad. *galant*). Courtiser les dames. Galantiser une femme.

> [illegible]
> [illegible]
> ([illegible])

— GALANTISER. v. n. Faire le galant auprès des dames.

— SE GALANTISER. v. pron. Se faire la cour à soi-même. [illegible]

GALAPAGOS (Îles), ou *Îles des Tortues*. Géogr. Archipel du Grand Océan, à 700 kil. O. de l'Amérique méridionale. Elles sont au nombre de 22 : Albemarle, Chatham, Norfolk, Bindloe, Cowley, Abingdon, etc., pour la plupart volcaniques, stériles et inhabitées. On y trouve d'énormes tortues. L'île Charles a quelques habitants au village de la *Floriana*. Albemarle, la plus grande, a 100 kil. de long sur 25 de large.

GALAPECTITE. s. f. Minér. Variété d'halloysite, d'un blanc verdâtre ou rosé.

GALAPENTIN. s. m. Ancienne arme blanche dont on ignore la forme et l'usage.

GALAPIAT. s. m. Pop. Vaurien, galopin.

GALARDIE. s. f. Bot. V. GAILLARDIE.

GALARICIDE. s. f. Bot. Syn. de GALACTIE. || Espèce de plante de la famille des centaurées.

GALARIN. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la macre.

GALARIPS. s. m. Bot. Plante grimpante d'Amérique, de la famille des apocynées, et qu'on nomme aussi *liane à lait*.

GALASIE. s. f. Bot. Genre de composées scorsonérées.

GALATA. Géogr. Faubourg de Constantinople, au S. de Péra, habité par des négociants européens.

GALATARQUE. s. m. (ét. fr., *Galate*; gr., ἀρχός, chef). Hist. Souverain prêtre en Galatie.

— Chef de la confédération des Galates.

GALATE. adj. et s. 2 g. Qui est né en Galatie, habitant de la Galatie. Les peuples galates. Les Galates. Épître de saint Paul aux Galates. Les Galates étaient regardés comme un mélange de Gaulois ou Celtes et de Grecs, ce qui les fit aussi appeler Gallo-Grecs.

GALATÉADÉ, ÉE. adj. Crust. Syn. de GALATÉIDE.

GALATÉE. s. f. (de *Galatée*, nom myth.). Bot. Syn. de GALATELLE.

— Crust. Genre de décapodes macroures, établi pour quatre espèces des côtes de l'Océan, de la Méditerranée et du Chili.

— Entom. Genre de lépidoptères.

— Moll. Genre de mollusques à coquille très épaisse, très grosse, et dont la surface extérieure est revêtue d'un épiderme d'un beau vert lisse et brillant ; lorsqu'il est enlevé, elle est d'un beau blanc de porcelaine, et ornée d'un petit nombre de rayons d'un beau violet.

GALATÉE. Myth. Une des Néréides, fut aimée de Polyphème et du berger Acis. Elle préféra ce beau berger au difforme cyclope, qui, indigné de cette préférence, lança sur Acis un rocher énorme et l'écrasa. Galatée se jeta alors dans la mer et alla rejoindre les Néréides.

— GALATÉE. Fille d'un roi de la Celtique, fut aimée d'Hercule et lui donna un fils.

— GALATÉE. Astron. La 74e planète télescopique, découverte le 29 août 1862 par M. Tempel.

GALATÉIDE. adj. (ét. fr., *galatée*; gr. εἶδος, aspect). Crust. Qui ressemble au genre galatée. || GALATÉIDES. s. f. pl. Tribu de décapodes macroures, caractérisée par une carapace déprimée et assez large et ayant pour type le genre galatée.

GALATELLE. s. f. (dim. de *Galatée*, nom myth.). Bot. Genre de composées, tribu des astérées, établi pour une quinzaine d'espèces de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique boréales.

GALATHÉE. Myth. et Hist. nat. V. GALATÉE.

GALATIE ou **GALLO-GRÆCIA.** Géogr. anc. Pays au centre de l'ancienne Asie Mineure, faisait jadis partie de la Phrygie. Traversée par plusieurs chaînes de montagnes au N., et arrosée à l'O. par le Sangarius, à l'E. par l'Halys, elle était presque déserte au S. En 278 av. J.-C., Nicomède Ier, roi de Bithynie, appela à son secours les Gaulois ou Galates qui venaient de ravager la Grèce, et leur donna les terres situées au S. de son royaume. Ils furent bientôt eux-mêmes appelés Gallo-Grecs, parce qu'ils se mêlèrent aux Grecs de ces contrées. Ils étaient divisés en trois tribus principales : les *Tolistoboii*, à l'O., capitale Pessinonte ; les *Tectosages*, au centre, capitale Ancyre ; et les *Trocmes*, à l'E., capitale Tavium ; chacune d'elles avait quatre chefs ou *tétrarques*, qui étaient électifs. Les Galates vendirent leurs services à tous les rois d'Asie et s'enrichirent de leurs dépouilles jusqu'à ce qu'ils eurent été vaincus par le consul Manlius Vulso, 189-188. Les tétrarchies devinrent héréditaires ; puis Déjotarus fut seul roi de tout le pays, par la protection des Romains. Auguste réduisit la Galatie en province romaine, 25 av. J.-C. Plus tard, Théodose la divisa en deux provinces du diocèse du Pont : la *Galatie première* ou *proconsulaire*, capitale Ancyre, et la *Galatie deuxième* ou *salutaire*, capitale Pessinonte.

GALATIN, INE. adj. Crust. Syn. de GALATÉIDE.

GALATZ. (*Axiopolis*). Géogr. Ville de la Roumanie, sur la rive gauche du Danube, à 150 kil. N.-E. de Bukarest, à 110 kil. de la mer Noire. Port franc, qui peut recevoir des bâtiments de quatre cents tonneaux, et fait un grand commerce avec l'Autriche, la Russie, la France, l'Angleterre et la Grèce. La vieille ville, bâtie en bois, est d'un aspect repoussant ; la ville nouvelle est sur une colline qui domine le Danube ; 80,000 hab.

GALAVERNE. s. f. Mar. Garniture des avirons d'une galère.

GALAUBAN. s. m. Mar. V. GALHAUBAN.

GALAX. s. m. (ét. gr., γάλα, lait). Bot. Genre d'éricacées, ne renfermant qu'une espèce, le galax aphylle, cultivé dans quelques jardins d'Europe.

GALAXAURE. s. f. (de *Galaxaure*, nom myth.). Polyp. Genre de l'ordre des corallinées, dans la division des polypiers.

GALAXÉE. s. f. Zooph. Synon. de CARYOPHYLLIE.

*** GALAXIE.** s. f. (du gr. γάλα, lait). Astron. Nom de la voie lactée.

— Bot. Genre d'iridacées, établi pour sept ou huit petites plantes herbacées à racines tubéreuses, originaires du Cap.

— Ichtyol. Sous-genre de poissons établi aux dépens des ésoces.

GALAXIES. s. f. pl. (du grec γάλα, lait). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Apollon, dans lesquelles on offrait aux dieux et l'on mangeait de l'orge cuite au lait.

GALAZYME. s. m. (ét. gr., γάλα, lait ; ζύμη, ferment). Chim. Lait qui, par la fermentation, forme une boisson acidulée, alcoolique et gazeuse.

GALBA. s. m. (du lat. *galba*, même signif.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, établi pour quatre espèces dont le type habite la Nouvelle-Guinée.

— Arachn. Genre d'acarides, dont les caractères n'ont jamais été publiés.

— Mamm. Genre de rongeurs, très voisin des kérodons et des apérées.

GALBA (Publius Sulpicius Maximus), 250-190 av. J.-C., de la *gens Sulpicia*, patricienne. Consul en 211, il prit l'île d'Égine, qu'il donna aux Étoliens ; puis il combattit Philippe de Macédoine, de concert avec Attale de Pergame, jusqu'en 204. Après une courte dictature, 203, il fut pour la deuxième fois consul, en 200.

— GALBA (Servius Sulpicius), 198-135 av. J.-C. Tribun militaire sous Paul Émile, préteur en Espagne en 151, combattit les Celtibériens et les Lusitaniens, les trompa, et en fit égorger plusieurs milliers par ses soldats. Cité en justice, il acheta ses juges, et fut acquitté malgré un vigoureux discours du vieux Caton. Il fut encore consul en 144.

— GALBA (Servius Sulpicius). Empereur romain, né l'an 3 av. J.-C., adopté par sa belle-mère, parente de Livie, fut de bonne heure investi des offices curules, et l'un des plus riches patriciens de Rome. Consul en 33, commandant des armées de Germanie en 39, il rétablit la discipline. Il refusa l'empire à la mort de Caligula et fut l'un des amis de Claude. Il eut, pendant deux ans, le proconsulat d'Afrique, puis, en 61, le gouvernement de l'Espagne tarraconaise. A la nouvelle de la révolte de Vindex, mars 68, il se laissa proclamer empereur. Tout lui réussit ; mais Galba trompa l'attente générale. Il laissa ses affranchis Icelus, Vinius et Lacon, se disputer le pouvoir et faire argent de tout ; il fit mettre à mort, sans jugement, Nymphidius, le préfet du prétoire ; il ne voulut pas payer le dévouement intéressé des prétoriens ; il adopta Pison, jeune homme de mœurs sévères, 69. Othon, déçu dans ses espérances, laissa faire les prétoriens irrités ; quelques centurions le proclamèrent empereur, et Galba, abandonné de ses gardes, renversé de sa litière, fut mis en pièces.

GALBANIFÈRE. adj. (ét. lat., *galbanum*, sorte de gomme ; *fero*, je porte). Bot. Qui produit du galbanum. Bubon galbanifère.

GALBANON. s. m. Syn. de GALBANUM dans le sens de Tromperie.

GALBANONER. v. a. 1re conj. (rad. *galbanum*). Nettoyer les vitres avec de la craie, les nettoyer imparfaitement.

GALBANOPHORE. s. m. (ét. lat., *galbanum*, gomme ; gr. φορός, qui porte). Bot. Syn. de BUBON.

*** GALBANUM.** s. m. (pron. *gal-ba-nomm* ; ét. gr., χαλβάνη, même signif.). Bot. Substance gommo-résineuse provenant d'une plante ombellifère qu'on croit être le bubon. Il avala du *galbanum*, du séséli et du venin de vipère qui glace le cœur. (G. Flaubert.)

— Fig. et fam. Piège, tromperie, vaine promesse, parce que l'odeur de cette substance attire le renard dans les pièges qu'on lui tend. *Galbanum* que tout cela ; votre visage ne m'est point nouveau. (Marivaux.)

— *Donner, vendre du galbanum à quelqu'un.* L'amuser par de vaines promesses. || *Donneur de galbanum.* Trompeur.

— Antiq. Tunique de couleur verte ou jaunâtre. L'usage du galbanum était un indice de mœurs efféminées.

— Bot. Genre d'ombellifères peu connu qui croît en Perse.

*** GALBE.** s. m. (de l'ital. *garbo*, air, figure). Archit. Forme, courbe, contour du corps d'un vase, du tambour du chapiteau corinthien, du fût d'une colonne, de la sphéroïde d'un dôme. Ce mot fait naître l'idée de quelque chose de gracieux ; on ne l'emploie guère qu'en bonne part. On dit d'un vase, d'un chapiteau, d'un dôme, qu'ils sont d'un beau galbe, d'un galbe élégant ; rarement qu'ils sont d'un mauvais galbe, d'un galbe lourd ou grossier.

— Quelques-uns appliquent ce mot à l'inflexion des feuilles et des volutes du chapiteau corinthien et du chapiteau ionique.

— Par extens. Se dit du contour du visage ou des membres. Le galbe grec. Ses jambes toutes mignonnes, dont le ciseau de David aurait dévotement respecté le *galbe* précieux. (Ch. Nod.)

— Métall. Masse totale d'un haut fourneau.

— Techn. Chantournement que les menuisiers donnent à une pièce de bois sur la face ou l'épaisseur.

GALBÉ, ÉE. adj. (rad. *galbe*). Archit. Se dit de feuilles ébauchées. Feuilles galbées. || Se dit d'une colonne dont la génératrice du fût présente une ligne convexe à l'extérieur, au lieu d'être rectiligne.

GALBÉE. s. f. (étym. lat., *galbeum*, même signific.). Antiquit. rom. Bracelet des triomphateurs.

— Médicament enveloppé dans un morceau d'étoffe et qu'on portait comme un bracelet.

GALBEUX, EUSE. adj. (rad. *galbe*). Pop. et fam. Qui a de beaux contours ; qui est bien fait ; qui présente un bel aspect.

GALBODÈME. s. f. (ét. fr., *galba* ; gr. δεσμός, lien). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes.

GALBULE. s. m. (du lat. *galbulus*, pomme de cyprès). Bot. Cône dont les bractées sont très élargies à leur sommet, peltées, striées en forme de rayons, mucronées au centre, et s'ouvrent à peine à l'époque de la maturité, comme chez le cyprès.

— Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux grimpeurs. || Ancien nom du loriot.

GALBULÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble à un galbule. || GALBULÉES. s. f. pl. Famille du sous-ordre des passereaux grimpeurs, qui a pour type le genre galbule.

*** GALE.** s. f. (du lat. *callus*, durillon, ou de *galla*, tumeur produite sur une feuille par la piqûre d'un insecte). Pathol. Éruption cutanée essentiellement contagieuse, qui s'étend sur toute la surface du corps, le visage excepté, et qui se porte très rarement à la plante des pieds et à la paume des mains. La cause de cette maladie est un insecte du genre ciron appelé acare ou sarcopte. Cette maladie attaque surtout les enfants et les jeunes gens, les individus de la classe indigente, les personnes malpropres ; elle règne fréquemment parmi les soldats, les marins, les prisonniers. On a admis deux variétés de gale qui ne diffèrent que par le volume des pustules : la gale miliaire, canine ou sèche, et la grosse gale, gale humide, boutonnée, pustuleuse. Avoir la gale. La *gale* est endémique dans des contrées entières. (Virey.) La *gale* est endémique dans quelques provinces d'Espagne dont les habitants sont indigents et plongés dans une malpropreté que l'on peut dire héréditaire. (Id.) || *Gale bédouine.* Maladie de la peau commune dans les pays chauds. || *Gale des épiciers.* Eczéma et ecthyma aigus des mains, qui attaquent surtout les épiciers.

— Pop. *Être méchant comme la gale.* Être fort méchant.

— Loc. prov. *Il n'a pas la gale aux dents.* Se dit d'un grand mangeur. || *La gale ni l'amour ne se peuvent cacher.*

— Art vétér. Maladie analogue à celle de l'homme, qui attaque les animaux par contagion ou par malpropreté. On en distingue deux variétés : la gale farineuse, qui se développe sur toutes les parties du corps indifféremment, et la rogne, qui occupe particulièrement la crinière et la queue des animaux.

— Bot. Maladie des végétaux, caractérisée par des rugosités qui s'élèvent sur l'écorce des branches, sur les feuilles et sur les fruits. || *Arbre à la gale.* Nom vulgaire du toxicodendron.

— Manuf. Nom donné aux inégalités qui se trouvent sur les étoffes.

— Menuis. Nom des nœuds, trous de vers qui défigurent la surface d'un arbre, d'un bois.

*** GALÉ.** s. m. (ét. gr., γαλῆ, belette). Mamm. Nom ancien de la belette, de la chatte.

— Bot. Genre d'amentacées, établi pour des plantes qui croissent dans les endroits marécageux de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Une espèce de la Californie sécrète une cire dont on fait les bougies odorantes.

GALÉA. s. m. (ét. lat., *galea*, casque). Antiq. rom. Casque de cuir ou de métal surmonté d'un petit anneau et muni d'une jugulaire.

— Échin. Genre d'échinodermes, voisin des spatangues.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes, comprenant les espèces qui rappellent la forme d'un casque antique.

— Pathol. Céphalalgie qui s'étend à toute la tête.

GALÉACE. s. f. V. GALÉASSE.

GALÉAIRE. s. m. (du latin *galea*, casque). Antiq. Valet qui portait les armes des soldats romains pendant la marche, aux temps de la décadence.

GALÉANDRE. s. m. (étym. lat., *galea*, casque ; gr. ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Genre d'orchidées, tribu des vandées, établi pour trois ou quatre espèces de l'Afrique tropicale.

GALÉANE. s. f. Bot. Genre des composées, établi pour une seule espèce du Mexique.

GALÉANTHROPE. adj. (rad. *galéanthropie*). Qui se croit changé en chat.

— Substantiv. Un galéanthrope.

GALÉANTHROPIE. s. f. (étym. gr., γαλῆ, chat ; ἄνθρωπος, homme). Pathol. Manie dans laquelle on se croit transformé en chat.

GALÉANTHROPIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui tient de la galéanthropie.

*** GALÉASSE** ou **GALÉACE.** s. f. (de l'italien *galeazza*, augmentat. de *galea*, galère). Mar. anc. Galère vénitienne à trois mâts allant à la voile et à la rame. Les galéasses étaient très grandes, longues et étroites en proportion de leur longueur, et avaient trois mâts et trois voiles. Galéasse vénitienne. Monter une galéasse. Les Vénitiens armaient les galéasses d'un grand nombre de pièces d'artillerie.

GALEC. s. m. Bot. Syn. de GALÉGA.

GALÈCHE. s. f. Ancienne cuirasse légère.

GALÉDUPE. s. f. Bot. Syn. de PONGAMIE.

*** GALÉE.** s. f. (du bas-lat. *galea*, galère). Mar. anc. Navire de guerre en usage au XIIe siècle.

— Ichtyol. Syn. de MILANDRE.

— Échin. Genre d'oursins.

— Imprim. Petite planche avec un rebord où le compositeur vide son composteur. Galée à coulisse. Galée en cuivre. Galée en zinc. Galée de mise en page. || *Aller en galée.* Faire de la composition dans les galées sans folio et sans signature.

GALEFRETIER. s. m. (rad. *calfat*). Calfatier, goudronneur de navires.

— Pauvre hère. Vieux mot.

> Et nos ternes *galefretiers*
> Ont-ils apprêté leurs coursiers,
> Pour montrer par maint caracole
> Qu'ils sont sortis de bonne école. (Scarron.)

*** GALÉGA.** s. m. Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des lotées, établi pour sept ou huit espèces de l'Europe australe et de l'Orient. L'une des espèces, désignée sous le nom vulgaire de *rue de chèvre*, croît principalement en France et en Italie.

GALÉGÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au galéga. || GALÉGÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des papilionacées, ayant pour type le genre galéga.

GALÉGIFORME. adj. (rad. *galéga*, et *forme*). Bot. Qui a le port d'un galega.

GALÉIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *galea*, casque ; *forma*, forme). Bot. Qui est en forme de casque. Pétales galéiformes.

GALÉMIE. s. f. (étym. gr., γάλα, lait ; αἷμα, sang). Pathol. Altération du sang pendant la fièvre de lait.

GALÉMYS. s. m. (ét. gr., γαλῆ, belette ; μῦς, rat). Mamm. Genre de carnassiers insectivores.

GALEN (Christophe-Bernard-Matthieu de). Né en Westphalie, 1604-1678, devint prince-évêque de Munster en 1650. Il eut à lutter contre ses sujets, et, pour les contenir, bâtit dans la ville une citadelle redoutable. En 1664, il assista, comme général, à la bataille de Saint-Gothard, contre les Turcs ; en 1665, il s'unit à Charles II d'Angleterre contre les Hollandais, mais Louis XIV l'arrêta dans ses déprédations. En 1672, il s'allia au roi de France contre les Hollandais ; il leur prit plusieurs villes ; mais fut forcé à la paix par l'empereur Léopold, en 1674. Alors il se déclara contre nos alliés les Suédois, et s'empara du duché de Brême. Il mourut avant la fin de la guerre.

*** GALÈNE.** s. f. (ét. gr., γαλήνη, même signific.). Minér. Minerai composé de plomb, de soufre, et pour l'ordinaire de quelques matières terreuses, jouissant d'un éclat métallique semblable à celui du plomb fraîchement coupé et cristallisant presque toujours en cubes ou en lames carrées. Galène antimoniale. Galène argentifère. Galène de bismuth. Galène fausse. Galène de fer. || *Galène artificielle.* Sulfure de plomb qu'on produit en combinant le soufre et le plomb. || *Galène martiale.* Sulfure de plomb ferrifère. || *Galène palmée.* Sulfantimoniate de plomb.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, famille des cancériens, établi pour une espèce des mers du Japon.

GALÉNIE. s. f. (de *Galien*, nom pr.). Bot. Genre de portulacées, tribu des aizoïdées, éta-

bli pour quatre espèces du Cap de Bonne-Espérance.

★ GALÉNIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à la doctrine de Galien, au galénisme. Doctrine galénique. Médecine galénique. Pharmacie galénique. Traitement galénique. La pharmacie *galénique* consiste dans la préparation mécanique des médicaments, dans le simple mélange de leur substance sans avoir égard aux principes dont elle est composée. (Renauld.)

— *Remèdes galéniques*. Nom donné aux remèdes végétaux.

★ GALÉNISME. s. m. Médec. Nom de la doctrine de Galien, le plus célèbre des médecins anciens après Hippocrate. Cette doctrine, basée sur celle des dogmatiques, reposait en partie sur l'humorisme. Le *galénisme* fait consister la santé dans l'exercice libre et facile de toutes nos facultés, et la maladie dans l'altération d'une ou de plusieurs d'entre elles. (Chamb.)

★ GALÉNISTE. adj. (rad. *galénisme*). Didact. Qui est de la secte de Galien, qui est attaché à sa méthode. Médecin galéniste.

— Substantiv. Un galéniste. Des galénistes. Lisez les *galénistes*. (Acad.) D'après les *galénistes*, le corps animé est composé de trois principes : les parties, les humeurs et les esprits. (Renauld.)

GALÉNITE. s. m. (étym. gr., γαλήνη, paix). Hist. rel. Nom des membres d'une secte anabaptiste, qui avait pour chef Galen ou Galenus, médecin d'Amsterdam et qui se répandit en Frise, en Westphalie, en Gueldre et en Hollande.

GALÉOBDOLON. s. m. (ét. gr., γαλῆ, belette; βδόλος, puanteur). Bot. Genre de la famille des labiées, fort commun dans les bois des montagnes du centre de la France et plus connue sous le nom d'*ortie morte jaune*.

GALÉODE. s. m. (étym. gr., γαλῆ, belette; εἶδος, aspect). Entom. Genre d'arachnides, famille des faux scorpions, comprenant une quinzaine d'espèces, originaires des régions chaudes de l'Europe, de l'Afrique, de l'Inde et de l'Amérique.

GALÉOLAIRE. s. f. (du lat. *galeola*, petit casque). Annél. Genre d'annélides chétopodes, famille des amphitrites, établi pour deux espèces de l'Australie.

— Acal. Genre d'acalèphes peu connu, voisin des béroés et des diphyes.

— Échin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des spatangues.

GALÉOLE. s. m. (dim. du latin *galea*, casque). Bot. Arbrisseau grimpant de la Cochinchine, de la famille des aréthusées.

GALÉOLÉMUR. s. m. (ét. gr., γαλῆ, belette; latin *lemur*, maki). Genre de quadrumanes de l'île de Ceylan.

GALÉOPE. s. m. Bot. V. GALÉOPSIS.

GALÉOPITHÉCIEN, ENNE. adj. Mamm. Qui tient du galéopithèque. On dit aussi *galéopithécoïde*. || GALÉOPITHÉCIENS. s. m. pl. Famille de mammifères primates, ayant pour type le genre galéopithèque.

GALÉOPITHÈQUE. s. m. (étym. gr., γαλῆ, belette; πίθηκος, singe). Mamm. Genre de mammifères carnassiers de la famille des chéiroptères, dont ils diffèrent cependant par la forme, le nombre et la disposition de leurs dents, ainsi que par la conformation de leurs membres antérieurs. Les mamelles sont pectorales, presque axillaires et au nombre de deux paires, fort rapprochées l'une de l'autre. Les organes extérieurs de la reproduction sont disposés comme ceux des singes, et il en est de même des organes internes. La membrane aliforme permet aux *galéopithèques* de voler à la manière des ptéromys; elle commence aux côtés du cou, s'étend dans l'angle que laissent entre eux le bras et l'avant-bras, palme les doigts, est ensuite soutendue par les quatre membres, qui sont assez élancés, et passe de là entre les pattes de derrière pour envelopper la queue dans toute son étendue. Ces animaux vivent dans les bois et se nourrissent en grande partie d'insectes et de fruits. On en connaît trois ou quatre espèces des îles Philippines, de la Sonde et de Ceylan. (P. Gervais.)

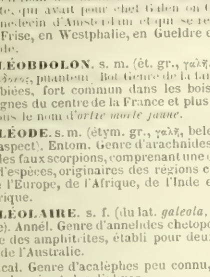

Galéopithèque.

★ GALÉOPSIS. s. m. (pr. *ga-lé-op-siss*) (ét. gr., γαλῆ, chat; ὄψις, vue). Bot. Genre de labiées, établi pour une dizaine d'espèces de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. Une des espèces porte le nom vulgaire de *chanvre bâtard*.

GALÉORRHIN. s. m. (ét. gr., γαλῆ, belette, chatte; ῥίς, nez). Ichthyol. Sous-genre de poissons, établi aux dépens des squales.

GALÉOS. s. m. (du gr. γαλῆ, belette). Mamm. Variété d'hermine.

GALÉOTE. s. f. (ét. gr., γαλεώτης, sorte de lézard). Erpét. Genre de sauriens de la famille des iguaniens de l'Inde.

GALEPERDON. s. m. Bot. Syn. de LYCOGALE.

GALER (SE). v. pron. 1re conj. (rad. *gale*). Se gratter. Il ne fait que se galer.

— S'est pris activ. dans le sens d'Égratigner.

> Tant vous galerez,
> Que ne passerez ces tours de votre vie.
>
> (LA FONTAINE.)

GALER (SE). v. pron. 1re conj. (et. V. GALA). S'est dit pour Danser, se réjouir.

GALÉRA. s. m. Mamm. Nom spécifique du vansire.

GALÉRA. s. m. (étym. lat., *galerus*, calice). Bot. Genre d'orchidées néottiées, établi pour une herbe caulescente de Java.

GALERAND. s. m. Ornith. Un des noms du butor.

★ GALÈRE. s. f. (du vieux fr. *galée*). Ancien bâtiment de la Méditerranée, long, ras d'eau, de peu de calaison, naviguant à la voile et à la rame. Les galères portaient deux simples mâts courts, surmontés d'une cage ou corbis qui fut l'origine de la gabie ou de la hune. Ces navires étaient très dangereux par le mauvais temps. Comme ils n'avaient point de tillac, un coup de mer les emplissait d'eau et les rendait impropres à la navigation. Bâtir une galère. Construire une galère. Équiper, armer une galère. Le corps, la poupe, la proue d'une galère. L'éperon d'une galère. Le coursier, la chiourme d'une galère. Les forçats d'une galère. Le comite d'une galère. La galère capitane. Le général des galères. Chef d'escadre des galères. Monter, commander une galère. Galère à trois rangs de rames. Galères antiques. Les galères du moyen âge. Galère grecque, romaine, carthaginoise. Galère vénitienne, turque, génoise, napolitaine. Petite, grande galère. Galères gigantesques. Il se jeta dans une *galère* avec ses compagnons pour aller sur le rivage de la Propontide chercher Cunégonde. (Volt.) C'est à l'époque de la guerre de Troie qu'il faut s'arrêter pour chercher l'origine de la *galère*. (Lecomte.) C'est à l'occasion des guerres maritimes entre les Grecs, les Romains et les Carthaginois, que les *galères* commencent à recevoir des modifications et des développements plus appropriés aux combats de mer. (Id.) Danaos embarqua ses cinquante filles sur une *galère* à cinquante rames. (P. de St-Victor.) *Demi-galère*. Galiote ou brigantin à rames. *Avirons de galère*. Grands avirons dont on se sert sur les navires pour les faire éviter ou évoluer au besoin. || *Ancre en galère*. Ancre installée sous le beaupré pour pouvoir être mouillée facilement.

— *Tenir galère*. Se disait, dans l'ordre de Malte, pour Armer une galère à ses frais.

— Loc. prov. *Vogue la galère!* Arrive ce qui pourra. || *Mais que diable allait-il faire dans cette galère?* Exclamation que Molière fait répéter sans cesse à un avare à qui son valet demande de l'argent pour racheter son fils, pris par les Turcs sur une galère; cette exclamation est devenue proverbiale, pour dire : Pourquoi s'est-il mis dans cette situation? qu'allait-il faire en cet endroit?

— Punition des criminels condamnés à ramer sur les galères; dans cette acception, il ne s'emploie qu'au pluriel. Cet homme est condamné aux galères à perpétuité. Il s'est échappé des galères. L'Assemblée constituante remplaça les galères par les travaux forcés avec marque et flétrissure. Cette marque ignominieuse subsista jusqu'en 1832, époque à laquelle elle fut supprimée.

— *Vie de galère*. Vie laborieuse et misérable.

— Loc. prov. *C'est une vraie galère*. Se dit d'un lieu, d'un état où l'on a beaucoup à souffrir, à travailler.

— En Espagne. Espèce de chariot dans lequel on voyage. Aller en galère. Bonne galère. Galère à huit mules.

— Entom. Nom des larves des éphémères.

— Mamm. V. GALERA.

— Moll. Genre de mollusques formé aux dépens des calyptrées. || Nom vulgaire des coquilles de l'argonaute et de la carinaire.

— Techn. Gros rabot de menuisier ou de facteur d'orgues. || Fourneau de distillateur dans lequel on traite les eaux fortes. || Grand râteau ou espèce de herse que les jardiniers traînent derrière eux pour ratisser les allées d'un jardin. || Tombereau que traînent les maçons. || *Baril de galère*. Baril d'une contenance de 15 à 20 litres.

— Zooph. Nom donné vulgairement à la vélelle mutique.

GALÈRE. Empereur romain, né en Dacie, fut d'abord berger, ensuite soldat, devint général, fut adopté par Dioclétien, qui lui donna sa fille en mariage, et le nomma césar avec Constance Chlore (292). Après s'être distingué dans la guerre contre les Perses, il aspira à la dignité impériale. Ses menaces amenèrent l'abdication de Dioclétien et de Maximien, et il devint alors maître de l'empire (305) avec Constance Chlore, puis avec Constantin. Maxence, fils de Maximien, s'étant fait proclamer empereur, Galère marcha contre Rome, mais il fut chassé d'Italie et contraint de se retirer en Illyrie. Bientôt après il mourut à Sardique (311). Galère fut bon général, administrateur intelligent, mais, égaré par la superstition, il persécuta les chrétiens.

GALÉRICULE. s. m. (et lat., *galericulum*, dim. de *galerus*, bonnet). Antiq. rom. Tour de cheveux, petite perruque que portaient les dames romaines.

GALÉRIDE. s. f. (et. lat., *galerita*, alouette huppée). Ornith. Genre de passereaux ayant pour type l'alouette huppée.

★ GALERIE. s. f. (ét. bas-lat., *galeria*, même signif., dont l'origine est inconnue). Archit. Dans la distribution d'un palais, d'un hôtel, Pièce beaucoup plus longue que large, qui sert de dégagement aux diverses pièces d'un appartement et établit la communication entre divers appartements ou même entre deux corps de bâtiment. Quelquefois aussi c'est seulement une pièce d'apparat dont on use comme d'un promenoir. Grande, longue, vaste, petite galerie. Les côtés de la galerie. Se promener dans une galerie. De longues *galeries* y étalaient des sculptures que la Grèce prenait pour modèle. (Barth.) La décoration des *galeries* admet le plus grand luxe; l'architecture, la sculpture et la peinture. (Bosc, ard.) Plusieurs peintres ont attaché leur nom aux *galeries* qu'ils ont décorées. (Id.) Ils passèrent sous une *galerie* que recouvraient les feuillages. (G. Sand.)

— Par extens. S'est dit pour Lieu habituel de promenade. Cette bonne princesse fait ses *galeries* de Vitré ici. (Mme de Sévigné.)

> Des fleurs du jardin faisait leurs galeries,
> Tantôt on en voit ces cette nager,
> Tantôt courir sur l'onde et tantôt se plonger.
>
> (LA FONTAINE.)

— Corridor ou allée qui sert à faire communiquer les appartements et à les dégager. Galerie qui règne tout le long des appartements. Chambre qui se dégage par une petite galerie.

— Local exclusivement consacré à renfermer un plus ou moins grand nombre de tableaux de chevalet, de statues ou d'autres objets d'art, alors même que son architecture ne justifie pas ce nom et qu'il se compose non d'une, mais de toute une suite de pièces. Galerie de tableaux. La galerie de Versailles, du Louvre, du Luxembourg. Une galerie publique. Construire, disposer une galerie. La *galerie* de l'Europe la plus vaste, la plus nombreuse et la plus précieuse est celle qui communique du Louvre aux Tuileries. (Boutard.)

— Par extension de ce dernier sens, La collection de tableaux elle-même, abstraction faite du local qui la renferme. Catalogue d'une galerie. Description d'une galerie. Déplacement d'une galerie. Vente, achat d'une galerie. Faire vendre une galerie par autorité de justice. Les *galeries* les plus célèbres de nos jours sont celles de Rome, de Naples, de Florence, de Paris, auxquelles on doit ajouter celles de Dresde, de Vienne, de Munich et de Berlin. (B. de Xivrey.)

— Dans un sens particulier, Collection de portraits, de statues, de bustes contenant les personnages illustres d'une même époque, d'un même pays, d'une même profession. Galerie des hommes illustres de l'antiquité. Galerie des contemporains célèbres. Galerie des contemporaines illustres. Galerie des Français illustres. Galerie des peintres. Galerie des poètes, des musiciens. Galerie des orateurs. || Par extens. Se dit en ce sens d'une Collection de portraits littéraires. Galerie historique. Galerie des femmes illustres de la France.

— Se dit aussi d'une collection d'histoire naturelle. Les galeries du Muséum.

— Passage couvert servant de communication entre plusieurs voies publiques, et renfermant ordinairement des boutiques de tous genres. La galerie Vivienne. On dit aussi *passage*, dans ce sens.

— Dans les théâtres, Nom qu'on donnait autrefois à la partie voisine des combles, et aujourd'hui à ces espèces de balcons en encorbellement qui sont destinés à recevoir chacun deux ou plusieurs rangs de spectateurs. En ce sens, il se met ordinairement au pluriel. Premières, secondes galeries. Être aux premières galeries.

— Se dit au singulier pour Place aux galeries. Je proposais toujours l'avant-scène, mais elle a refusé encore, et a pris au bureau une deuxième *galerie*. (Gér. de Nerval.)

— Dans une église, Espèce de tribune continue avec une balustrade dans le pourtour, sur les voûtes des bas-côtés.

— Dans un jeu de paume, Espèce d'allée longue et couverte, d'où l'on regarde les joueurs.

— Par métaphore, Les personnes qui se trouvent dans cette galerie. Faire juger un coup par la galerie. Faire juger un coup sous la galerie. La galerie n'est pas favorable à tel joueur. La galerie a jugé que...

— Par extension de ce sens métaphorique, Toute réunion de personnes qui en regardent d'autres jouer à quelque jeu que ce soit. La galerie qui entourait une table d'écarté. Nombreuse galerie. Ceux qui forment, qui composent la galerie. Consulter la galerie. S'en rapporter aux décisions de la galerie.

— Fig. et fam. Le monde, les hommes considérés comme jugeant les actions de leurs semblables. Ne point se soucier de la galerie. Amuser la galerie. On doit faire le bien sans s'occuper de la *galerie*. (Acad.)

— Constr. Issue pratiquée pour les eaux dans les travaux et les constructions.

— Font. Nom que les fondeurs donnent aux espaces séparés par des murs, sur les pieds ou appuis des plates-bandes de fer qui servent de base à l'armature. || Espace autour d'un moule.

— Fortif. Chemin horizontal ou peu incliné, régnant dans l'intérieur des mines, et conduisant du dehors, servant ou à l'attaque ou à la défense. Galerie de communication. Galerie de mine. Galerie de contre-mine. Galerie d'écoute. Suivant sa dimension, elle prend les noms de *galerie ordinaire*, de *grande galerie*, de *galerie majeure*.

— Hortic. *Galerie d'eau*. Longue allée renfermée dans un bosquet et bordée de jets d'eau.

— Mar. Sur un bâtiment de mer, Sorte de balcon, jadis saillant, en dehors de la poupe sur toute la largeur du vaisseau, de niveau avec le plancher du gaillard d'arrière. || Espèce de corridor libre d'un mètre de largeur environ, ménagé dans toute la longueur de l'entrepont, entre la muraille intérieure du vaisseau et une cloison qui en détermine la largeur. || *Fausse galerie*. Ornementation en menuiserie de certains bâtiments.

— Min. Chemin souterrain, un peu incliné, que les mineurs pratiquent sous terre pour découvrir les filons et en détacher le minerai. || *Galerie d'allongement* ou *de direction*. Galerie faite dans la direction d'une couche. || *Galerie d'épuisement*. Galerie destinée à conduire les eaux soit au jour, soit dans un puisard. || *Galerie d'inclinaison*. Galerie faite dans le sens de l'inclinaison d'une couche. || *Galerie de recette*. Galerie où sont transportés les produits de l'exploitation pour être amenés au jour par le puits. || *Galerie de recherche*. Galerie faite pour reconnaître la richesse d'une couche. || *Galerie de roulage*. Galerie faite pour le transport des produits de l'exploitation. || *Galerie de traverse*. Galerie perpendiculaire à la direction d'une couche.

— Pêch. Sorte de balcon qui s'étend des haubans du grand mât au delà du mât d'artimon, pour la pêche de la morue verte.

— Techn. Ornement en rebord à un meuble. || Bande de cuivre placée entre les chenets d'une cheminée.

— Tiss. *Galerie de châle*. Bordure qui règne tout le long d'un châle.

★ GALÉRIEN. s. m. (rad. *galère*). Nom qu'on donnait autrefois au criminel condamné à servir de forçat sur les galères du roi pendant un nombre d'années limité ou à perpétuité. Jean Fabre a honoré les fers du *galérien* en ramant, pendant l'espace de sept ans, sur les galères, auxquelles il s'était laissé conduire par un excès d'amour filial. (Salleutin.)

— S'est dit, depuis que les galères ont cessé d'être en usage, pour Forçat. Faire partir une chaîne de galériens. A la fin du règne de Louis XIV, les *galériens* furent employés dans les hôpitaux, dans les arsenaux maritimes, au curage des ports, à toute espèce de travaux pénibles. (Th. Pagé.) C'est au milieu de ses éclats du soir qu'il faut étudier le *galérien*; ses causeries sont des cours complets de vol et d'assassinat, le récit de forfaits inouïs, et tout cela fait d'une voix rauque et sauvage. (Id.)

— Prov. *Souffrir comme un galérien*. Être très malheureux dans son état, dans sa condition. || *Travailler comme un galérien*. Faire un travail excessif, pénible. || *Se donner un mal de galérien*. Se donner beaucoup de mal. || *Figure de galérien*. Figure repoussante.

GALÉRILIDE. s. f. Échin. Syn. de GALÉRITE.

GALÉRITE. s. f. (du lat. *galerita*, alouette huppée). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des carabiques, ayant de grands rapports avec les bombardiers, et établi pour vingt espèces d'Amérique.

— **GALÉRITE.** s. m. Échin. Genre d'échinodermes fossiles, de la famille des clypéastres, établi pour un certain nombre d'espèces du terrain crétacé.

★ GALERNE. s. f. (du celt. *gwalarn*, rad. *gal*, vent). Terme de marine qui ne s'emploie que dans cette locution : *Vent de galerne*. Vent qui souffle entre le nord et l'ouest. La *galerne* donne de ce côté. (Acad.)

> Donne leur d'un temps de galerne
> Qui jusques au cul le le berne.
>
> (SCARRON.)

GALÉRUCITE. adj. Entom. Qui a rapport à la galéruque. || GALÉRUCITES. s. f. pl. Tribu d'insectes coléoptères de la famille des cycliques. Les antennes des galérucites sont aussi longues, au moins, que la moitié du corps, et insérées entre les yeux, à peu de distance de la bouche.

GALÉRUQUE. s. f. (lat. *galerus*, bonnet). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, qui a beaucoup de rapport avec les genres chrysomèle, altise, adorie et lupère.

GALÉRUS. s. m. (mot lat. forme de *galea*, casque). Antiq. rom. Sorte de chapeau des flamines. || Coiffure de femme en forme de casque.

GALESWINTHE. Née en 541, fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths d'Espagne, sœur aînée de Brunehaut, épousa le roi de Neustrie Chilpéric en 567. Outragée par Frédégonde,

qui voulait sa place, délaissée par Chilpéric, elle fut étranglée pendant la nuit par leurs ordres, 568.

*** GALET.** s. m. (pr. *ga-lè*; ét. celt. *gal*, caillou). Nom que les marins donnent à un petit caillou rond et plat qui se trouve sur certaines côtes et qui, en raison de sa forme et de son peu de poids, sert souvent de lest aux navires. Le lest du navire de galets. Côte couverte de galets. Le galet servait de projectile aux frondeurs anciens. Chaque lame qui venait briser sur la côte y jetait des galets à plus de cinquante pieds dans les terres. (B. de St.-P.)

— Fig. Est-ce donc aussi grand défaut de se distinguer, par quelque espèce de singularité, de tous ces autres mets et plats qui ne font que foisonnent sur toutes les plages ? (Diderot.)

— Lieu couvert de galets. Se promener sur le galet. Un bâtiment qui a échoué sur le galet.

— Anc. art mil. Machine balistique qui lançait des galets.

— Géol. Nom des fragments de roches qui, coulés par la mer, aux époques antérieures à la nôtre, ont pris une forme sphérique ou lenticulaire.

— Jeux. Jeu où l'on pousse une espèce de palet sur une longue table.

— Mécan. Sorte de disque ou de petite roue de bois ou de métal qui sert à guider les pièces mobiles d'une machine et à diminuer le frottement de glissement. Les galets peuvent être cylindriques ou coniques.

— Miner. *Galet de Bourgogne.* Carbonate de chaux d'un blanc sale.

— Pêch. Bouée pour reconnaître la position d'un filet.

*** GALETAS.** s. m. (pr. *ga-le-tâ*; ét. v. fr., *galatas*, nom d'un appartement chez les templiers, dérivé de *Galathas*, nom d'une tour de Constantinople, qui s'est étendu au quartier de Galata). Logement situé sous les toits, éclairé par des lucarnes et lambrissé de plâtre. Loger dans un galetas. Il se retire au *galetas* de son palais. (La Bruyère.)

Il vit pas au tout bleu ou, à la gueule affamée
Il ... l'un qu'elle homme celle fumée. (Coust.)

— Par extens. Tout logement délabré et malpropre. Son logement est un véritable galetas.

Est-ce ... ...
Elle passait ...
L'... ... *galetas* ... (La Fontaine.)
... ...
D'... ... à qui toute la ville
Adut ... ... (Id.)

GALÈTE. s. f. (ét. lat., *galea*, casque). Entom. Grande pièce voûtée et mobile, de consistance membraneuse, qui recouvre les mâchoires dans les orthoptères, dans quelques névroptères, et chez la plupart des coléoptères.

GALETIÈRE. s. f. V. GALETTOIRE.

— Machine servant à broyer la pâte de charbon et de salpêtre qui sert à la préparation de la poudre.

*** GALETTE.** s. f. (radic. *galet*). Pâtiss. Espèce de gâteau plat, discoïde ou en couronne, que l'on fait cuire sous la cendre ou dans le four, et qui est ordinairement composé de farine, de sel, de sucre, de beurre et d'œufs. Aimer la galette. Manger de la galette. Un morceau de galette. || *Galette de plomb.* Gâteau petit et lourd et cuit au four de campagne.

— Crêpe faite avec de la farine de sarrasin.

— *Faire une galette.* Dans le Maine, Se laisser surprendre, en battant le blé, par une pluie d'orage qui gâte tout.

— Fam. Homme sans capacité. C'est une galette.

— Pop. Matelas. || Mauvaise chaussure. || Argent. Avoir de la galette. *Boulotter de la galette.* Se procurer de l'argent. Se dit aussi pour Dépenser de l'argent.

— Mar. Nom du biscuit, tiré de sa forme plate pointillée, ronde ou carrée. Une galette fait la portion de pain d'un matelot pour un repas.

— Techn. Pâte de charbon et de salpêtre qui vient de subir le battage, dans la préparation de la poudre. || Carcasse de chapeau d'homme qui va recevoir la peluche. || Vieux nom de la filoselle. On disait plus ordinairement *galette de cocon.* || Étoffe qu'on en fait. || Soie tirée des cocons percés.

— Adjectiv. Soie galette.

GALETTOIRE. s. f. Poêle où l'on fait la galette de sarrasin.

GALÉUS. s. m. (pr. *ga-lé-uss*). Ichtyol. Sous-genre de squales qui renferme les milandres.

*** GALEUX, EUSE.** adj. (rad. *gale*). Qui est atteint de la gale. Un enfant galeux. Un soldat galeux. Un cheval galeux. Un chien galeux. Une brebis galeuse. Il m'assura avoir vu de pauvres femmes dont les enfants étaient *galeux*, tirer avec la pointe de l'épingle, des plus petites pustules, je ne sais quoi qu'elles écrasaient sur l'ongle, non sans un petit craquement. (Fournier.) L'... population des pays indigents de ... est ... *galeuse*. (Id.) Croyant ... ... des chevaux *galeux* ... ... (De Morogues.)

— Qui appartient à la gale, qui tient de la gale, qui est formé par la gale. Démangeaison galeuse. Pustules galeuses. Plaies galeuses. Lorsque les plaies *galeuses* des pores s'étendent au confluent, qu'elles suppurent beaucoup et rendent la peau épaisse et lardeuse, c'est une marque que la gale est maligne et très difficile à guérir. (Wiborg.)

— *Toison galeuse.* Toison pleine de croûtes.

— Fig. et fam. *Brebis galeuse.* V. BREBIS.

— En parlant des végétaux. Qui est rempli de protubérances petites et nombreuses, nommées *gale des végétaux*. Arbre galeux. Feuille galeuse. Fruit galeux.

Prov. *Qui se sent galeux se gratte.* Celui qui se sent coupable de quelque chose qu'on blâme, peut ou doit s'appliquer ce qu'on en a dit. | *Il ne faut qu'une brebis galeuse pour infecter un troupeau.* Une seule personne vicieuse peut corrompre toute la société qu'elle fréquente.

— Techn. *Verre galeux.* Verre dont la matière encore molle contient beaucoup de grains solides.

— **GALEUX, EUSE.** s. Personne affectée de la gale. Un galeux, les galeux. Traiter des galeux. Hôpital pour les galeux. La salle des *galeux* dans un hôpital. Avant il suffit de toucher la main d'un *galeux* pour contracter soi-même la maladie. (Virey.) Le seul contact d'un objet touché par un *galeux* peut lui-même communiquer la gale. (Id.) On a vu des *galeux* se gratter avec une volupté tenant de l'ivresse. (Id.)

— S'emploie aussi subst. en parlant des animaux. Les *galeux* de toute espèce seront isolés et placés dans des lieux sûrs et aérés; s'ils ont de l'embonpoint, on réduira leur nourriture ordinaire; on l'augmentera s'ils sont maigres. (De Morogues.)

— Fig. et popul. S'emploie énergiquement comme terme de mépris. C'est un galeux.

Un loup, quelque peu clerc, prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal. (La Font.)

GALFATRE. s. m. Pop. Galvaudeux, fainéant. Ça lui crevait le cœur de porter ses six francs à ces *galfatres*-là. (É. Zola.)

GALGACUS. Chef des Calédoniens au Ier siècle ap. J.-C., lutta contre Agricola et périt dans une grande bataille, livrée probablement au lieu nommé Stone-Haven, 84.

GALGAL. s. m. (ét. celt., *gal*, caillou). Sorte de tumulus celtique ou gallo-romain, renfermant une crypte.

GALGALE. s. f. Mar. Mastic composé de chaux, d'huile et de goudron, dont on enduit la carène des bâtiments doublés en bois. Les Indiens composent la *galgale* mieux que nous. (Willaumez.) Les vers ne percent jamais leur *galgale*. (Id.)

GAL-GAL-LA. s. m. Nom que les sauvages d'Amérique donnent à la variole.

GALGULE. s. m. Entom. Genre d'insectes de l'ordre des hémiptères hétéroptères, type de la famille des galguliens, tribu des népides, formé aux dépens des naucores et établi pour un certain nombre d'espèces originaires du Mexique et de l'Amérique méridionale. Les galgules vivent de proie, se tiennent au bord des eaux et s'enfoncent dans la vase. L'espèce type de ce genre est le galgule oculé.

Galgule oculé.

— Ornith. Syn. de ROLLIER.

GALGULIEN, ENNE. adj. Entom. Qui a rapport aux galgules. || GALGULIENS. s. m. pl. Famille d'insectes hémiptères hétéroptères, ayant pour type le genre galgule.

*** GALHAUBAN.** s. m. (ét. v. fr., *garland*, hune; et *hauban*). Mar. Nom de l'une des plus grandes manœuvres dormantes dans l'appareil ancien de cordages et de mâts qui se dresse sur un navire. Les galhaubans servent à maintenir les mâts et sont capelés sur la tête des mâts et fortement retenus à la muraille du bâtiment par leurs caps de mouton.

GALI. s. m. Bot. Nom qu'on a donné à l'indigotier.

GALIA. s. f. Pharm. Préparation composée de noix de galle, de dattes vertes et de myrobolans emblics. Galia aromatique, galia muscade.

GALIACÉ, ÉE. adj. (du lat. *galium*, caille-lait). Bot. Qui a rapport au caille-lait. || GALIACÉES. s. f. pl. Division de rubiacées, ayant pour type le genre gaillet.

GALIANCONISME. s. m. (étym. gr., *galê*, chat; *ankôn*, coude). Chir. Raccourcissement du bras dû à une ancienne lésion de l'humérus.

GALIANI (Ferdinand, abbé), Économiste et littérateur, né à Chieti dans les Abruzzes, 1728-1787, dès l'âge de 16 ans s'occupait d'économie politique. En 1750, il publia son grand ouvrage sur les monnaies, et prit les ordres mineurs. Accueilli par les princes, par les académies et par les universités de l'Italie, pour sa science et son esprit enjoué, il se lia avec les savants les plus distingués, et fut nommé secrétaire d'ambassade en France, 1760. Son esprit le fit rechercher dans les salons philosophiques et littéraires les plus célèbres, surtout dans ceux de Mme Geoffrin et du baron d'Holbach. Après un voyage en Angleterre, puis en Hollande, il publia en français ses *Dialogues sur les blés*, 1770; le livre eut le plus grand succès. De retour à Naples, Galiani écrivit un traité de morale assez singulier : *Des Instincts ou des Goûts naturels et des Habitudes de l'homme, ou Principes du droit de la nature et des gens, tirés des poésies d'Horace*; il composa un opéra-comique philosophique, *le Socrate imaginaire*. On lui doit encore un traité *Sur les Devoirs des princes neutres envers les princes belligérants et de ceux-ci envers les neutres*. Mais il regrettait toujours la société de Paris; sa correspondance, si spirituelle et si variée, dont on n'a publié que les *Lettres à Mme d'Épinay*, 2 vol., 1818, renferme l'histoire des idées du siècle. Il mourut sans avoir eu le temps de publier plusieurs ouvrages, poésies, facéties, historiettes, etc., mais surtout un *Commentaire sur Horace*, avec une *Vie d'Horace tirée de ses poésies*.

GALIASTRE. s. m. Bot. Syn. douteux de MOLLUGINE.

GALIBI. s. m. Géogr. Nom de l'une des branches de la famille des Caraïbes.

— Linguist. Langue des Caraïbes nommés Galibis.

— Mamm. Nom donné aux squelettes humains que, dans l'île de la Guadeloupe, l'on rencontre dans le tuf calcaire.

GALIBOT. s. m. Min. Ouvrier des galeries de mines.

GALICE. s. f. de *Galice*, n. géogr.). Ichtyol. Nom qu'on donne aux sardines, sur les côtes de Gascogne.

GALICE. Géogr. Ancienne province de l'Espagne, au N.-O. de la Péninsule. Le pays est couvert par les ramifications des monts de Galice, qui renferment beaucoup de bois; les pâturages sont excellents et nourrissent de beaux troupeaux, de mérinos surtout; l'agriculture est peu développée. Il y a des mines de cuivre, de plomb, d'étain, beaucoup d'eaux minérales, etc. L'industrie est peu active; cependant les habitants émigrent dans les provinces voisines pour exercer les petits métiers. La côte présente les caps Ortegal, Prioro, Finisterre, et les baies de Bayona, de Vigo, de Pontevedra, de Corcubion, de la Corogne, du Ferrol et de Vivero. La Galice est maintenant divisée en 4 provinces : la Corogne, Lugo, Orense, Pontevedra. Jadis habitée par les Callaïques ou Gallaïques, peut-être originaires des Gaules, le pays se défendit énergiquement contre les Carthaginois et les Romains, fit partie du royaume des Suèves de 409 à 585; puis fut occupé par les Wisigoths, se défendit contre les Arabes au VIIIe siècle et contre les petits rois chrétiens des Asturies. La Galice fut réunie à la Castille en 1073, et resta, de fait, presque indépendante jusqu'à Ferdinand le Catholique, qui détruisit les châteaux des seigneurs.

— GALICE (Monts de la). Partie occidentale des Pyrénées maritimes, au N.-O. de l'Espagne. Ils contournent les sources de la Navia, de l'Eo et du Minho.

GALICIA (Nueva-). Géogr. Ancienne partie du Mexique, sous la domination espagnole. Elle correspondait à l'État de Guadalajara et à une portion des États de Zacatecas et de San-Luis de Potosi.

GALICIE ou **GALITZIEN.** Géogr. Pays qui forme avec le pays de Cracovie une province de l'empire d'Autriche. Elle a pour bornes au S.-O. les Karpathes, qui la séparent de la Hongrie, et comprend les bassins supérieurs de la Vistule et du Dniester. Elle a 78,497 kil. carrés. Elle est exposée aux froids du N.-E. Quoiqu'elle renferme des parties stériles dans les montagnes, des marécages et des plaines de sables mouvants, elle est très fertile, surtout en céréales, légumes, tabac, lin, chanvre, etc. Elle nourrit de nombreux troupeaux et de bons chevaux; elle abonde en forêts. Les mines de fer, mal exploitées, donnent un métal excellent; on trouve de l'argent, des sources de pétrole, des sources salées et surtout des carrières de sel gemme, comme celles de Bochnia et de Wieliczka. La population est d'environ 6,000,000 d'habitants pour la plupart slaves; il y a environ 2,800,000 catholiques romains, 2,520,000 catholiques grecs, etc. Les habitants du centre et de l'est descendent de la race appelée *rousniaque* par les Polonais; dans la partie montagneuse on trouve le peuple des *Gorales*, d'un corps plus svelte et plus agile, très simples et très pauvres. L'industrie a fait des progrès considérables; le commerce assez actif est principalement entre les mains des juifs. Le pays forma au moyen âge les deux principautés de Halicz ou de Galicie et de Wladimir ou de Lodomérie, disputées pendant plusieurs siècles par les rois de Pologne, de Hongrie, et les grands-ducs de Russie. Les Hongrois les cédèrent définitivement à la Pologne au XVe siècle. A l'époque du partage de la Pologne, 1773, elle fut prise par l'Autriche. En 1846, on joignit à la Galicie Cracovie et son territoire. Elle forme un gouvernement divisé en deux territoires administratifs : 1° province de *Galicie* partagée en 12 cercles; 2° province de *Cracovie*, divisée en 7 cercles. La capitale est Lemberg; les villes principales sont : Sambor, Drohobycz, Stry, Halicz, Stanislaw, Kolomea, Sniatyn, Czortkow, Tarnopol, Brzezang, Brody, Zloczow, Zolkiew, Cracovie, Wadowice, Bochnia, Wieliczka, Tarnow, Rzeszow, etc.

GALICIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Galice.

— GALICIEN. s. m. Linguist. Dialecte espagnol de la Galice.

— Agric. Espèce de lin cultivé en Portugal qui est court, mais très fin et très fort.

— adj. Qui appartient à la Galice ou à ses habitants.

GALICTIS. s. m. (pron. *ga-lik-tiss*; ét. gr., *galê*, belette; *iktis*, fouine). Mamm. Genre de carnassiers, dans lequel prend place le taïra d'Amérique.

GALIDICTIS. s. m. pr. *ga-li-dik-tiss*, ét. gr., *galê*, belette; *eidos*, forme; *iktis*, fouine). Mamm. Genre de carnassiers de la famille des mangoustes.

GALIDIE. s. f. (ét. gr., *galê*, belette; *eidos*, forme). Mamm. Genre de carnassiers, établi pour trois espèces de l'île de Madagascar.

GALIEN (Claude), Célèbre médecin, né à Pergame en Mysie, 131-200 ou 210, étudia dans un grand nombre de villes, fut médecin de l'école de gladiateurs de Pergame, puis vint s'établir à Rome en 164. Il eut pour clients les plus illustres personnages et les empereurs depuis Marc Aurèle jusqu'à Septime Sévère, et revint mourir à Pergame, ou, suivant d'autres, termina sa vie en Sicile. Il est le seul parmi les anciens qui ait donné un corps complet de médecine; attaché aux théories, il fut néanmoins bon observateur; l'anatomie lui doit beaucoup, il a fait faire des progrès à la séméiotique et à l'hygiène. Ses écrits, étudiés avec enthousiasme par les Arabes, ont joui de la plus grande autorité jusqu'au XVIe siècle. Il avait, dit-on, composé plus de 500 traités sur les sciences médicales, et plus de 250 sur d'autres sujets. Quoique beaucoup de ses ouvrages soient perdus, il en reste encore un grand nombre qui ont été souvent édités, commentés, traduits. L'édition la plus complète des œuvres de Galien et d'Hippocrate est celle de René Chartier, Paris, 1639-1679, 13 vol. in-fol.; la dernière est celle de Kuhn, 1821-1833, 20 vol. in-8°. M. Daremberg a traduit en français les meilleurs traités de médecine et de philosophie de Galien, Paris, 1854 et suiv.

— Anat. *Veines de Galien.* Veines qui rapportent dans le sinus de la dure-mère le sang de la toile choroïdienne et des plexus choroïdes.

— Chir. *Bandage de Galien.* Sorte de couvre-chef divisé en trois parties de chaque côté, et qui a été décrit par Galien.

GALIENNE ou **GALIÈRE.** s. f. Arg. Jugement.

GALIER ou **GALLIER.** s. m. Arg. Cheval.

GALIET. s. m. Bot. Syn. de CAILLE-LAIT.

GALIETTE. s. f. V. GAILLETTE.

GALIFARD, ARDE. s. Arg. Commis qui porte la marchandise chez les clients. || Apprenti. || Cordonnier.

GALIFRE. s. m. S'est dit pour Gros mangeur.

GALIFRER. v. n. 1re conj. (radic. *galifre*). Se disait pour Manger beaucoup ou gloutonnement, dévorer.

GALIGAÏ (Leonora DORI, dite), Sœur de lait de Marie de Médicis, la suivit en France et épousa Concini. Toute-puissante sur l'esprit de la reine, habile, intrigante, avide, elle l'excita contre Henri IV et la domina, quand elle fut régente, 1610. Concini devint maréchal d'Ancre. A la mort de son mari, elle fut traduite devant une commission de juges pris dans le parlement et accusée de malversations et de sortilèges. On la condamna à être décapitée, puis brûlée, 1617.

GALIGUE. s. m. Arg. mar. Mauvais garnement.

GALILÉE. Géogr. Nom de l'une des quatre parties de la Palestine, après la captivité de Babylone. Elle comprit les territoires des anciennes tribus d'Aser, de Nephthali, de Zabulon et d'Issachar; elle renfermait les monts Thabor et Gelboé. La partie méridionale s'appela *Galilée inférieure*, le nord fut la *Galilée supérieure* ou des *Gentils*, parce qu'elle renfermait beaucoup de païens. Les villes principales étaient : Sepphoris, Nazareth, Cana, Capharnaüm, Gabara, Jotapata, Gischala, Tibérias, Naïm, Endor, Bethulie, Bethsan, etc. La Galilée, pays fertile en vignes et en oliviers, fut le principal théâtre des prédications de Jésus-Christ, ce qui le fit appeler par les Juifs le *Galiléen*; les apôtres et la plupart des disciples étaient de Galilée. Réduite en province romaine avec le reste de la Judée, 44, elle fit plus tard partie de la Palestine première.

— GALILÉE (Mer de). Nom du lac de Génézareth ou de Tibériade.

— GALILÉE (Empire de). On donnait ce nom à l'association formée par les clercs des procureurs de la chambre des comptes de Paris. Le chef élu prenait le titre d'*empereur de Galilée*, du nom de la rue où il siégeait.

GALILÉE. Célèbre astronome et mathématicien italien, né à Pise le 15 février 1564, mort le 8 janvier 1642. Nommé professeur de mathématiques à Pise, 1589, il fut forcé de quitter la chaire (1592) à cause de la hardiesse de ses opinions scientifiques, et alla remplir les mêmes fonctions à Padoue, où il fit les découvertes les plus importantes. Vingt ans plus tard, il se rendit à Florence, où il jouit d'une grande

faveur auprès du grand duc, qui l'avait appelé; mais les dernières années de sa vie furent troublées par les persécutions de l'inquisition et il dut prononcer une abjuration solennelle devant le saint-office. On doit à Galilée la découverte des lois de la pesanteur, l'invention du pendule, de la balance hydrostatique, du thermomètre, du compas de proportion. Galilée, l'un des plus ardents promoteurs du système de Copernic, construisit un télescope qui lui permit de découvrir les satellites et les bandes de Jupiter, les phases de Vénus, les taches du soleil, etc. Ses observations changèrent la face de l'astronomie. Ses œuvres principales sont *Sidereus Nuntius* (Florence, 1610); quatre *Dialogues sur les systèmes du monde de Ptolémée et de Copernic* (en italien; Florence 1632), ouvrage qui le fit condamner à plusieurs années de prison par l'inquisition, et *Dialogue sur le mouvement et la résistance des fluides* (Leyde, 1638).

GALILÉEN, ENNE. adj. Géogr. Qui est de la Galilée.

— subst. Habitant, habitante de Galilée.

— Hist. relig. Nom que l'on donne à Jésus-Christ, parce qu'il fut élevé à Nazareth, ville de Galilée, et qu'il fit dans cette province ses premiers miracles. || Nom d'une secte de Juifs qui s'éleva quelques années après la naissance de Jésus-Christ. || Nom donné aussi aux premiers chrétiens.

GALILÉISME. s. m. (radic. *Galiléen*). Nom que les païens donnèrent au christianisme dans les polémiques des premiers siècles.

GALIMAFRÉ. Sobriquet donné à un bateleur qu'on voyait sous l'empire sur les tréteaux du boulevard du Temple, et qui par ses lazzi cherchait à attirer la foule au théâtre des Funambules. Son nom est devenu proverbial et désigne un bouffon, un charlatan. Il était le rival de Bobèche et de Gringalet.

* **GALIMAFRÉE.** s. f. (et. inconn.). Ragoût composé de plusieurs restes de différentes viandes. Faire une galimafrée.

— Mets mal préparé.

GALIMART. s. m. Encrier. Étui à plumes. Vieux mot.

— S'est dit pour Galimatias.

* **GALIMATIAS.** s. m. (pr. *ga-li-ma-ti-a*; on l'a fait venir de *gallus*, coq, et de *Mathias*, mots qu'un avocat, chargé par Mathias de réclamer un coq qu'on lui avait volé, prononça si souvent, qu'il finit par s'embrouiller, et au lieu de dire *gallus Mathiæ*, dit *galli Mathias*. L'anecdote n'a rien d'authentique, et l'étymologie la plus probable est le bas latin *ballimathia*, cymbales, du gr. [illegible], danse). Discours confus, obscur, inintelligible, qui ne signifie rien, quoiqu'il semble dire quelque chose. Vrai galimatias. Pur galimatias. Franc galimatias. Pompeux galimatias. Hé! monsieur, laissons là ce *galimatias*. (Mol.) Mon Dieu, prince, je ne donne point dans tous les *galimatias* où donnent la plupart des femmes. (Id.)

— *Galimatias simple*. Ce que l'auteur entend seul. *Galimatias double*. Ce que n'entendent ni les lecteurs ou auditeurs, ni l'auteur lui-même.

— Imbroglio.

M... ... ...
Quand on verra ... ce galimatias. (Molière.)

— Adjectiv. Si cette fin vous paraît un peu *galimatias*, vous ne l'en aimerez que mieux. (Mme de Sévigné.)

— Syn. comp. GALIMATIAS, PHÉBUS. Le *galimatias* renferme une obscurité profonde et n'a de lui-même nul sens raisonnable. Le *phébus* n'est pas si obscur, et a un brillant qui signifie ou semble signifier quelque chose.

GALIN. s. m. Ergot brut de bœuf.

GALIN (Pierre). Musicien, né à Samatan (Gers), 1786-1822, professa les mathématiques à l'Institut des sourds-muets de Bordeaux, et inventa le *Méloplaste*, ou *Exposition d'une nouvelle méthode pour l'enseignement de la musique*. Cette méthode, développée par ses élèves, est devenue populaire sous le nom de *Méthode Galin-Paris-Chevé*.

GALINE. s. f. (ét. lat., *gallina*, poule). Ichtyol. Nom vulgaire de la torpille.

GALINETTE. s. f. (ét. lat., *gallina*, poule). Entom. Nom vulgaire des coccinelles.

— Bot. Nom vulgaire de la mâche et de quelques cocrètes.

GALINIE. s. f. Bot. Arbrisseau indigène du Cap de Bonne-Espérance.

GALINSOGA. s. m. Bot. Genre de plantes du Pérou, dans la famille des corymbifères.

GALINSOGÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de composées ayant pour type le genre galinsoga.

* **GALION.** s. m. (et. lat., *galea*, galère). Mar. Ancien bâtiment d'un fort tonnage que les Espagnols envoyaient dans leurs colonies de l'Amérique du Sud, pour en rapporter les riches produits des mines du Mexique et du Pérou. Ces galions étaient armés en guerre afin de pouvoir résister aux pirates, ou bien ils se faisaient escorter par une flotte. La flotte est arrivée avec les *galions*. Rezu.

— Fam. *Les galions sont arrivés*. Signifie qu'on a reçu beaucoup d'argent.

— GALIONS. s. m. pl. Barres en bois de chêne, portant rainure et qui traversent les écoutilles, pour appuyer des portions de panneau qui ferment en deux ou en quatre parties les écoutilles trop grandes pour être fermées par un seul panneau.

GALIONISTE. s. m. (rad. *galion*). Négociant espagnol faisant le commerce des Indes espagnoles par le moyen des galions. L'opposé de *flottiste*, qui faisait le commerce par la flotte.

GALIOT. s. m. (ét., V. GALION). Mar. Petit vaisseau.

— Bot. Nom vulgaire de la benoîte.

* **GALIOTE.** s. f. (ét., V. GALION). Mar. Petit bâtiment pouvant aller à rames et à voiles. Une *galiote* hollandaise. (Acad.) Une *galiote* de Tunis, de Maroc. (Id.)

— Bateau long et couvert dont on se servait autrefois pour voyager sur les rivières. Il prend la *galiote* de Saint-Cloud, c'est pour lui un vaisseau de haut bord. (Mercier.)

— *Galiote à bombes*. Petit bâtiment très massif sur lequel on plaçait des mortiers pour lancer des bombes.

— Dans un sens restreint et employé seulement dans cette expression : *Galiote d'écoutille*. Barre qui traverse une écoutille et en supporte les panneaux.

— Arg. Partie entre un fripon et sa dupe.

GALIOUNDJI. s. m. Soldat de marine chez les Turcs.

GALIPE. s. f. Copeau de pin, dans les Landes.

GALIPÉ. s. m. Bot. Genre de diosmées cuspariées, établi pour des arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale. On dit aussi *galipée*, s. f., ou *galipier*, s. m.

GALIPIER. s. m. Bot. V. GALIPÉ.

* **GALIPOT.** s. m. (étym. arabe, *al-kalbouth*, térébenthine). Mar. Sorte de mastic particulier à la marine, composé de résine et de matières grasses. On s'en sert pour enduire les carènes, les murailles extérieures, les mâts et les vergues des navires du commerce. C'est une espèce de goudron.

— Chim. Sorte de résine liquide que l'on tire du pin par incision, et qui se fige à la surface des incisions. || *Galipot d'Amérique*. Nom donné à la résine chibou.

GALIPOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Galipoter. S'empl. adjectiv. Barque galipotée.

GALIPOTER. v. a. 1re conj. Mar. Enduire de galipot. Galipoter un navire.

GALIS. s. m. (radic. *galer*). Vén. Endroit du sol que le chevreuil a gratté du pied.

GALISSE. s. m. (et lat., *galea*, casque; *lissus*, lisse). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, établi pour deux espèces de l'Amérique du Sud.

GALITZIN. V. GALLITZINE.

GALIUM. s. m. (pr. *ga-li-om*; et gr. *gala*, lait). Bot. Nom scientifique du genre caille-lait ou gaillet.

GALL. s. m. Ichtyol. Syn. de GAL.

GALL (Saint-). Géogr. L'un des cantons de la Confédération Helvétique, à l'E., renferme plusieurs ramifications élevées des Alpes, surtout à l'E. et à l'O.; il est arrosé par le Rhin et ses affluents, la Tamina, la Thur, la Sitter, la Linth; on y voit les lacs de Constance, de Zurich, de Wallenstadt, le Wilde-See, les Ferzer-See, etc. L'agriculture, l'élève du bétail sont florissantes; l'industrie des toiles, cotonnades et lainages, le commerce avec l'Allemagne ont une grande activité. Il a été formé, en 1778, sous le nom de *Sæntis*, du pays de Saint-Gall, du Toggenbourg, du Rheinthal et du pays montagneux de Sargans. Il a 2.019 kil. ca. res et 211.000 habitants, dont 126,000 catholiques et 73.000 protestants, qui parlent l'allemand. Le ch.-l. est *Saint Gall*; les villes principales sont Rorschach, Rheineck, Altstætten, Uznach, Sargans, Rapperschwyl.

— GALL (Saint-). Ch.-l. du canton de ce nom, sur la Steinach, dans une haute et froide vallée. Évêché catholique depuis 1846. Orfèvrerie, toiles, cotonnades, filatures, blanchisseries. L'abbaye de Saint-Gall, longtemps très puissante, fut supprimée en 1805. 17,000 hab.

GALL (Saint). Né en Irlande vers 551, élevé au monastère de Bangor, suivit en Gaule son maître saint Colomban, 585. Il s'établit à Bregenz, sur le lac de Constance, fonda près d'Arbon un monastère, qui devint bientôt célèbre, et par lui-même, par ses nombreux disciples, contribua beaucoup à la conversion de l'Helvétie. Il mourut vers 646. On l'honore le 16 octobre. On a conservé de lui un discours remarquable sur l'histoire de la religion. || Un autre saint GALL, évêque de Clermont, oncle de Grégoire de Tours, mort en 554, est honoré le 1er juillet.

— GALL. Le moine de Saint-Gall. Chroniqueur anonyme, [illegible] de Charles le Gros, en 885, un livre curieux par ses traditions populaires, intitulé *Des Gestes de Charlemagne*.

— GALL (François-Joseph). Né à Tiefenbrunn, près de Pforzheim, grand-duché de Bade, 1758-1828, fils d'un marchand de vin, étudia d'abord la médecine, à Vienne, 1785. Il travailla dès lors toute sa vie à son système qu'on a appelé *cranioscopie*, *craniologie* et *phrénologie*. En 1796, il ouvrit des cours publics pour développer sa doctrine, qui se propagea rapidement. On l'accusa de matérialisme, et le gouvernement lui ordonna de cesser ses leçons en 1802. Il vint s'établir à Paris, 1805-1807, et ouvrit un cours à l'Athénée. Il publia, en 1808, ses *Recherches sur le système nerveux en général et sur celui du cerveau en particulier*. Bientôt parut son grand ouvrage *Anatomie et Physiologie du système nerveux*, 1810-1818, 4 vol. in-4° avec atlas de 100 planches; puis en 1822 une sorte d'abrégé de son grand ouvrage, 6 vol. in-8°. Il ouvrit un nouveau cours à l'Athénée sur la *Physiologie du cerveau*, 1827; mais ses forces s'affaiblissaient et il mourut à Montrouge, en 1828. Son système est tout empirique; il affirme que le cerveau est composé d'un certain nombre d'organes, affectés à la manifestation des facultés fondamentales de l'âme, au nombre de vingt-sept; chaque organe fait saillie à la surface du cerveau et forme bosse; l'inspection de ces bosses permet d'apprécier les penchants, les sentiments, les facultés. Ses théories ingénieuses, ses hypothèses spécieuses n'ont pas été acceptées par la science.

GALLAIRE. s. f. Bot. Syn. de MÉDINILLE.

GALLAIS (Jean-Pierre). Publiciste, né à Doué (Anjou), 1756-1820, d'abord bénédictin, fut pendant la Révolution l'un des plus ardents défenseurs de la royauté. Il écrivit dans le *Journal général*, puis dans *la Quotidienne*, *le Censeur des journaux*, etc. Il fut l'un des premiers à attaquer Napoléon en 1814. Parmi ses nombreux écrits politiques on cite : *Catastrophe du Club infernal*, 1793; *le 18 Fructidor, ses causes et ses effets*, 1799, *Histoire du 18 brumaire et de Buonaparte*, 1814-1815; *Histoire de la Révolution du 20 mars*, 1815; *Mœurs et caractères du dix-neuvième siècle*, 1817; *Histoire de France depuis la mort de Louis XVI jusqu'au traité de paix du 20 novembre 1815*, etc.

GALLAMIQUE. adj. (rad. *galle*). Chim. Se dit d'un acide dérivé du tannin.

GALLAND (Antoine). Orientaliste, né à Rollot, près Montdidier, 1646-1715, de parents pauvres, accompagna Nointel, ambassadeur à Constantinople, en 1670, et visita encore le Levant en 1675; puis, en 1679, fut nommé antiquaire du roi; en 1701, il entra à l'Académie des inscriptions; en 1709, il fut professeur d'arabe au Collège de France. Il a laissé des *Mémoires*, les *Relations de ses voyages*, mais surtout *Paroles remarquables, bons mots et maximes des Orientaux, tirés de leurs ouvrages arabes, persans et turcs; de l'Origine et du Progrès du café*, traduit de l'arabe, 1699; *les Mille et une Nuits, contes arabes traduits en français*, 1704-1717, les *Contes et Fables indiennes de Bidpaï et de Lokman* etc.

GALLAO. s. m. Pathol. Variété de yaws, observée en Guinée.

GALLAS ou **ORMAS.** s. m. pl. Géogr. Peuple d'Afrique, répandu dans la plus grande partie de l'Abyssinie et dans les pays plus au S. jusque vers la région des grands lacs, le pays des Somaulis et le Zanguebar vers l'E. Ils sont divisés en plusieurs tribus, les unes encore barbares, les autres demi-civilisées, mais toutes belliqueuses et conquérantes. Différents des nègres par leur teint cuivré, par les cheveux, et même par les tendances intellectuelles, ils paraissent se rattacher à l'un des rameaux de la grande race éthiopienne. On connaît encore fort mal les pays occupés par les Gallas; on cite le *Kaffa* au S., le *Djimma* et l'*Enarea* au centre, le *Gouderou* au N.-E., le *Bimbichi* au N.-O. Leur religion est un christianisme très corrompu; les peuples de l'Enarea sont musulmans.

GALLAS (Mathias). Général autrichien, né à Trente, 1589-1647, se fit connaître surtout pendant la guerre de Trente Ans, prit et saccagea Mantoue, puis fut nommé feld-maréchal, 1631. Il servit ensuite sous Waldstein, fut l'un des principaux auteurs de sa ruine; lui succéda comme duc de Friedland et commandant de l'armée; fut vainqueur à Nordlingen, et combattit les généraux suédois avec assez d'habileté et d'opiniâtreté.

GALLATE. s. m. Chim. Genre de sels produits par la combinaison de l'acide gallique avec les bases salifiables.

GALLATIN. Géogr. La branche la plus orientale des trois bras qui forment le Missouri; elle est navigable et a un cours de 220 kilomètres.

GALLAZONE. s. m. Vitic. Espèce de raisin particulière à l'Italie.

* **GALLE.** s. f. (ét. lat., *galla*, même signif.). Bot. Nom d'excroissances très variées produites sur diverses parties des végétaux par la piqûre des insectes qui déposent leurs œufs dans la blessure. Les galles les plus connues sont celles du chêne de l'Asie Mineure, qui se vendent sous le nom de *noix de galle*, et qui sont d'un grand usage dans les arts, notamment dans la teinture. Une teinture passée en galle. Dans le commerce, on distingue les galles en galles *vraies* et en galles *fausses*. Les premières sont fermées de toutes parts et contiennent une ou plusieurs larves d'insectes qui en sortent avant ou après leur métamorphose. Les secondes sont formées par une augmentation excessive d'une partie de plante produite par la piqûre d'un insecte, mais dont la cavité est souvent ouverte ou incomplète. On subdivise les galles *vraies* en galles *simples* et en galles *composées*. Celles-ci ont plusieurs cavités ou loges, et celles là n'en ont qu'une. Les galles ont tantôt la forme globuleuse et unie, tantôt la surface plus ou moins rugueuse; et tantôt elles sont feuillées, velues, fongueuses, osseuses, etc.

— *Galle de bédéguar*. Espèce de tumeur barbue produite sur les rosiers sauvages par la piqûre d'un insecte du genre cynips.

— Archéol. *Tours de galle*. Vieilles tours remontant à l'époque gauloise ou gallo-romaine.

— Bot. *Arbre à galles*. Nom vulgaire de l'acacia bambolah.

— Écon. rur. Espèce de cochenille.

— Techn. *Remonter en galle*. Faire passer le rouge des Indes par les apprêts huileux et les mordants de galle et d'alun.

GALLE (Philippe). Né à Harlem, 1537-1612, d'une famille d'artistes estimés, fonda une maison, longtemps célèbre, pour la vente des gravures. || *Théodore*, son fils. Né à Anvers, 1560, a souvent reproduit les chefs-d'œuvre flamands. || *Corneille*, dit *le Vieux*, frère du précédent, né à Anvers, en 1570, fut l'un des meilleurs graveurs de son temps. || *Corneille*, dit *le Jeune*, fils du précédent, né à Anvers, en 1600, ne les égala pas, quoique plusieurs de ses œuvres soient estimées.

— GALLE (*André*). Né à Saint-Étienne, 1761-1844, fils et élève d'un graveur en ornements, fut d'abord fabricant de boutons à Lyon. Il put alors se livrer à ses goûts artistiques, vint à Paris et acquit bientôt une réputation méritée par les belles médailles dont il est l'auteur. Il fut de l'Institut en 1829.

GALLEC. s. m. V. GALLO.

GALLEGO. s. m. Ethnog. Nom donné aux montagnards galiciens établis à Lisbonne.

— Agric. Variété de lupin appelé aussi *galicien*.

GALLÉINE. s. f. (rad. *galle*). Chim. Composé dérivé du phénol et de l'acide pyrogallique.

GALLER. v. n. 1re conj. Se divertir, se réjouir. (Rabelais.)

GALLÉRIE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des crambites. La chenille de ces insectes vit principalement dans les ruches des abeilles, où elle se loge de préférence dans les cellules vides; elle s'y nourrit de cire qu'elle emploie aussi pour se construire des tuyaux ou galeries dans le but de se mettre à l'abri des piqûres des abeilles. Il n'est pas étonnant de voir dans la même ruche jusqu'à trois cents de ces chenilles. Deux espèces de ce genre vivent dans les nids des bourdons. On les appelle aussi *fausses teignes*.

Gallérie de la cire

GALLES. s. m. pl. Hist. anc. Prêtres de Cybèle, qui tiraient leur nom du *Gallus*, affluent du Sangarius, ou de Gallus, leur fondateur, peut-être Atys. On les voit d'abord en Phrygie et en Galatie; ils furent introduits à Rome, 206 av. J.-C., lorsqu'on y apporta la statue de la grande déesse, et y formèrent un collège, composé de Phrygiens, sous les ordres d'un *archigalle*. Ils se mutilaient volontairement, et, en célébrant leurs mystères, faisaient un grand bruit de cymbales et de trompettes.

GALLES (en anglais *Wales*; anc. *Cambria*). Géogr. Partie de l'Angleterre, à l'O., formant une sorte de rectangle compris entre la mer d'Irlande au N., le canal de Saint-George à l'O., le canal de Bristol au S., l'Angleterre à l'E. Elle occupe les deux revers des montagnes du pays de Galles ou monts Cambriens, tous les petits bassins qui tombent dans la mer depuis la Dee jusqu'à la Taff, et une partie du bassin de la Severn. On l'a surnommée *Petite-Suisse*, parce qu'elle est hérissée de montagnes, avec des vallées étroites et profondes, des lacs, des cascades et même des neiges, quoique le sommet le plus élevé, le Snowdon, ne dépasse pas 1,084 mètres de hauteur. La température est âpre et froide au centre; sur les côtes, le climat est doux et humide. L'agriculture n'est pas très florissante; mais l'industrie est très développée; on exploite les mines de cuivre, de plomb, de fer, de houille; il y a des carrières de marbre et d'ardoises; on tisse des toiles, des flanelles, des draps; on élève des bestiaux et des chevaux. Le pays de Galles se divise en 12 petits comtés. Peuplé par les Cambriens, d'origine gallo-kymrique, il lutta contre les Romains et ne fut jamais bien soumis. Plus tard les Cambriens repoussèrent victorieusement sur les bords de la Severn les attaques des Anglo-Saxons; ils ne furent domptés que par Édouard Ier, 1283, qui donna à son fils Édouard II le titre de *prince de Galles*. Le pays ne fut définitivement uni à l'Angleterre que par Henri VIII, 1535. Les Gallois ont gardé longtemps l'originalité de leur caractère et de leurs mœurs, et leur langue, le gaélique, dérivée de l'ancienne langue celtique.

— GALLES (Nouvelle-), ou *Maine occidental*. Vaste contrée de l'Amérique anglaise (Nouvelle-Bretagne), entre la mer d'Hudson, à l'E., les montagnes Rocheuses à l'O., et le Canada au S. Le climat est rude, mais sain; la végétation est assez belle dans le Sud.

— GALLES DU SUD (Nouvelle-). L'une des grandes divisions de l'Australie, occupe une partie considérable de l'est, depuis le cap Howe au S. jusqu'au 29e lat. S. et à la rivière Burwan au N., et de la côte jusqu'au 141e long. O. méridien de Greenwich. Les principales montagnes sont, en allant du N au S., la *chaîne de la Nouvelle-Angleterre*; la *chaîne de Liverpool*; la *chaîne des montagnes Bleues*, plateau coupé par de grandes prof. fissures, les *chaînes de Cullarin*, de *Manero*, de *Muniong*; du mont Kosciuszko (2,187 mètres) sort le fleuve Murray, qui coule

vers le S.-O. La région des plaines est d'une horizontalité extraordinaire; la Macquarie forme de vastes marais; le Murray, le Darling se répandent en nombreux canaux latéraux; la rivière Peel a une pente de 1 mètre pour 10 kilomètres. Il y a d'innombrables ruisseaux qui se tarissent à la moindre chaleur; beaucoup de cantons n'ont que des citernes ou de grandes flaques d'eau. On trouve des mines de plomb, de fer, de houille et d'or, l'élève des moutons fait la richesse du pays. On y compte plus de 8,000,000 de moutons à laine fine, 2,300,000 bêtes à cornes, 240,000 chevaux de race anglaise, on a acclimaté dans les montagnes le lama et l'alpaga des Andes. Les céréales, la vigne, réussissent bien. La capitale est *Sidney*; les villes principales sont : Paramata, Newcastle, Maitland, Port-Macquarie, Port-Stephens, Bathurst, Goulburn, etc. Cette colonie fut fondée en 1788 par le commodore Philips, qui établit à Botany-Bay les déportés ou *convicts*. Depuis 1841, il n'y a plus de convicts dans la Nouvelle-Galles du Sud. On évalue la superficie à 800,000 kil. carrés; la population à 750,000 habitants.

— GALLES (Île du Prince-de-), ou *Poulo Penang*, Île des *Arequiers*. Île située à l'entrée septentrionale du détroit de Malacca; elle a 274 kil. carrés de superficie et 62,000 hab. Le climat est sain; la terre fertile, surtout en épices, poivre, muscade, etc. La capitale est *Georgetown*. Elle est dans le gouvernement des Détroits.

GALLET. Chansonnier, né à Paris vers 1700, mort en 1757, était épicier en gros. Lié avec les membres du Caveau, Piron, Collé, Panard, il composa des chansons d'un ton leste et graveleux, et quelques petites pièces pour le théâtre de la Foire; il n'a fait imprimer que *Voltaire, autrefois poète, en Sibérie*.

GALLEVERDINE. s. f. Jaquette ou cape de paysan. (Rabelais.)

GALLIA. Astron. La 148e planète télescopique, découverte le 7 août 1875 par M. Henry.

GALLIAMBE. s. m. (ét. gr., γάλλος, galles; ἴαμβος, iambe). Poés. gréc. Sorte de vers de six pieds dont on composait des chants en l'honneur de Cybèle.

— Poème en vers de cette espèce.

GALLIAMBIQUE. adj. 2 g. Poés. Qui a rapport au galliambe. Poème galliambique. Poème en vers galliambiques. Vers galliambiques.

GALLICA. s. f. (ét. lat., *gallicus*, gaulois). Sorte de chaussure gauloise en galoche. || Sandale de capucin.

* **GALLICAN, ANE**. adj. (du lat. *Gallia*, Gaule, France). Qui concerne l'Église de France. Rit gallican. Église gallicane. Bréviaire gallican. Les libertés de l'Église gallicane. Libertés gallicanes. Il y eut jusqu'à Charlemagne un chant *gallican*, une messe *gallicane*, qui n'étaient pas les mêmes que le chant et l'office grégoriens suivis à Rome, et que Charlemagne fit adopter aux églises de France. (Dict. de la Conv. Les légions *gallicanes* se jetèrent dans la révolution avec entraînement. (E. Renan.)

— Voltaire a donné au mot *gallican* l'acception de Gaulois, Français.

Elle (Jeanne d'Arc) affermit de ses pucelle-mains
Des fleurs de lis la tige *gallicane*,
Sauva le roi de la rage anglicane.

— *Flandre gallicane*. S'est dit pour Flandre française.

— Hist. relig. *Congrégation gallicane*. Congrégation du tiers-ordre de Saint-François. || *Bréviaire gallican*. Bréviaire de l'Église de Girgenti, en Sicile.

— GALLICAN, ANE. s. Partisan des libertés de l'Église gallicane. C'est un *gallican*. (Acad.)

— Français.

Des Gallicans aussi parlant l'apôtre,
De main droite ou lui lant sa patenôtre. (VOLTAIRE.)

GALLICANISÉ, ÉE. part. pass. du verbe Gallicaniser. S'empl. adjectiv. Rite gallicanisé.

GALLICANISER. v. a. 1re conj. Introduire les usages, les maximes, les doctrines de l'Église française ou gallicane. Gallicaniser un diocèse.

— SE GALLICANISER. v. pron. Devenir gallican, se faire gallican. Le jésuitisme ne peut se gallicaniser.

* **GALLICANISME**. s. m. Doctrine de l'Église gallicane. || Attachement à cette doctrine.

* **GALLICISME**. s. m. (du latin *gallicus*, gaulois). Expression, construction propre et particulière à la langue française, contraire aux règles ordinaires de la grammaire, mais que l'usage autorise. Les gallicismes donnent de la grâce et du piquant au langage : les plus célèbres écrivains les ont employés fréquemment. On n'en trouve qu'un nombre assez limité dans le style élevé, mais ils abondent dans le style simple. Il est impossible d'énumérer ces formes particulières, et il serait déraisonnable d'en vouloir donner une liste un peu étendue, et surtout d'en hasarder ici l'explication analytique, mais il y a quelques gallicismes qui sont tellement usités, tellement indispensables dans le langage français, qu'il n'est pas possible de les passer sous silence; tels sont les suivants : *Je suis tout à vous. Je suis pour cette opinion. Il en est pour son argent. Avoir pour agréable. Avoir pour objet. Avoir beau dire, beau faire. Il y a deux ans. Tant il y a qu'ils se battent. C'est déjà un homme fait. Il fait chaud, il fait froid. Ce vase va au feu. Aller aux voix. Cette clef ne va pas à la serrure. Il vient d'entrer, de sortir. Vous payerez, vienne la Saint-Martin. Cet homme entre en fureur. C'est une chose en l'air. C'est moi qui lui ai mis le pain à la main. Il fut laissé pour mort. C'est une grande imprudence que de se fier aux promesses d'un ennemi. Cette histoire ne laisse pas d'être instructive. Il est des êtres bien dégradés*, etc.

Vous autres bonnes têtes,
Vous voilà, vous prenez tous les gens pour des bêtes
(GRESSET.)

Vous autres et *vous voilà* sont deux gallicismes.

— Façon de parler propre à la langue française transportée dans une autre langue.

GALLICOLE. adj. (étym. lat., *galla*, galle; *colo*, j'habite). Entom. Se dit des insectes qui vivent dans les galles. || GALLICOLES. s. m. pl. Tribu de la famille des hyménoptères pupipares.

GALLICUS-MORBUS. s. m. (pr. *gal-li-kuss-mor-buss*; mots lat. signifiant *maladie française*). Pathol. Nom donné à la syphilis, parce qu'elle fut répandue par les Français qui l'avaient contractée au siège de Naples.

GALLIEN (P. Licinius Valerius Egnatius Gallienus). Empereur romain, 253-268, fils de Valérien, césar à l'avènement de son père, 253, devint bientôt auguste. Artiste, poète, courageux dans l'occasion, mais corrompu, n'aimant que le plaisir, épicurien égoïste, il ne fit rien pour délivrer son père, prisonnier des Perses. Ni les attaques des barbares, ni les fléaux qui désolaient l'empire, ne troublèrent la quiétude voluptueuse de Gallien. Les provinces abandonnées mirent à leur tête les chefs des armées; c'est l'époque des *trente tyrans*. Gallien battit les Germains aux environs de Ravenne, mais défendit le service militaire aux sénateurs qui avaient organisé des levées, 262. Il battit les Hérules en Grèce, 267; puis il marcha contre Auréolus, qui venait de faire défection. Il le vainquit près de l'Adda, et l'assiégea près de Milan; mais il fut assassiné, pendant la nuit, au milieu d'une fausse alarme. Il eut pour successeur Claude II, 268.

GALLIER. s. m. Viveur, farceur, vaurien. (Rabelais.)

GALLIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *galla*, galle; *ferre*, porter). Qui porte la noix de galle. Chêne gallifère. Plante gallifère.

GALLIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *gallus*, coq; *forma*, forme). Ornith. Qui a la forme d'un coq. || GALLIFORMES. s. m. pl. Famille de l'ordre des grimpeurs renfermant des oiseaux qui se rapprochent des gallinacés.

GALLIGASTRE. s. f. (ét. lat., *gallus*, coq; *gaster*, ventre). Ornith. Un des noms vulgaires de la poule d'eau.

GALLIN, INE. adj. (du latin *gallus*, coq). Ornith. Qui appartient aux coqs ou aux poules. Espèce galline.

GALLINA. s. f. (du lat. *gallus*, coq). Ornith. Nom scientifique de la poule. || Nom donné anciennement à l'agami, à la bécasse, à la gelinotte, etc.

GALLINACE. s. f. (étym. ital., *gallinaccio*, dindon, oiseau dont le plumage est noir). Hist. nat. Sorte de pierre volcanique, noire, vitrifiée et opaque, susceptible d'un poli parfait. On l'appelle aussi *pierre obsidienne* et *agate noire d'Islande*.

* **GALLINACÉ, ÉE**. adj. (ét. lat., *gallina*, poule). Ornith. Qui ressemble au coq ou à la poule. || GALLINACÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des oiseaux, qui a pour type le coq domestique, et qui est caractérisé par les courtes membranes que portent entre leurs doigts antérieurs les espèces qui le composent et par la présence d'un seul doigt au plus en arrière. Les paons, les faisans, les dindons, les autruches, les outardes, etc., appartiennent à cet ordre.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

GALLINACÉE. s. f. Bot. Sorte de champignon connu aujourd'hui sous le nom de *girolle* ou *chanterelle*.

GALLINAGO. s. m. (du lat. *gallina*, poule). Ornith. Ancien nom scientifique des rynchées.

GALLINAIRE. s. m. (ét. lat. *gallinarius*, même signif.). Antiq. rom. Esclave chargé du soin de la basse-cour.

GALLINAPANE. s. m. Ornith. Oiseau d'Amérique qui ressemble au coq d'Inde.

GALLINASSE. s. f. (ét. lat., *gallina*, poule). Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des accipitres, de la tribu des diurnes, et de la famille des vautourins. On dit aussi *gallinaze*.

GALLINE. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre trigle.

— Chim. Phtaline dérivant de la phtaléine pyrogallique.

GALLINETTE. s. f. Bot. Syn. de GALLINOLE.

— Ichtyol. Syn. de GALLINE.

GALLINIVORE. adj. 2 g. (ét. lat. *gallina*, poule; *vorare*, dévorer). Zool. Qui dévore les poules.

GALLINOGRALLES. s. m. pl. (ét. lat., *gallina*, poule; *grallus*, espèce d'échassier). Ornith. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers, ayant quelques points communs avec les gallinacés.

GALLINOLE. s. f. Bot. Nom vulgaire donné à plusieurs champignons du genre clavaire.

GALLINSECTES. s. m. pl. (rad. *galle*, et *insecte*). Entom. Petite famille d'insectes de l'ordre des hémiptères, qui comprend seulement les cochenilles et les kermès, dont le corps des femelles se gonfle, après la fécondation, pour servir d'enveloppe aux œufs qui éclosent sous le cadavre de celles-ci, car elles cessent de vivre après avoir accompli ce dernier acte de leur existence.

GALLINULE. s. f. (diminut. du lat. *gallina*, poule). Moll. Genre de gastéropodes, proposé pour les espèces dont la coquille est dilatée en forme d'aile.

— Ornith. Nom scientifique de la poule d'eau.

— GALLINULES. s. f. pl. Ornith. Famille de l'ordre des échassiers, qui a pour type l'espèce qu'on appelle vulgairement *poule d'eau*.

GALLINULINÉ, ÉE. adj. (rad. *gallinule*). Ornith. Qui ressemble ou qui se rapporte à la poule d'eau. || GALLINULINÉES. s. f. pl. Tribu de rallidées, établie pour les genres gallinule, foulque, etc.

GALLIOQUE. s. f. Bot. Fruit qui résulte de la soudure de plusieurs écailles d'un chaton.

GALLIOT. s. m. (étym. inconn.). Nom que l'on donnait, dans la collégiale de Lille, à un jeune ecclésiastique non encore pourvu de fonctions rétribuées.

GALLIPOLI (*Callipolis*). Géograph. Ville du vilayet d'Andrinople, sur la baie de ce nom, dans le détroit de Gallipoli, à 210 kil. S.-O. de Constantinople. Le port est bon; commerce actif de laine, coton, grains; belles fabriques de maroquin. Évêché grec; 20,000 hab. Elle fut, en 1356, la première conquête faite par les Turcs en Europe.

— La *presqu'île de Gallipoli* (*Chersonèse de Thrace*), entre la mer de Marmara, le détroit des Dardanelles, l'Archipel et le golfe de Saros, est unie au continent par un isthme de 8 kil. de large, fermé dans l'antiquité par un mur flanqué de trois forteresses, Cardie, Lysimachie et Pattiée.

— GALLIPOLI. Ville de la Terre d'Otrante (Italie), bon port fortifié du golfe de Tarente, à 44 kil. O. d'Otrante. Évêché, belle cathédrale. Pêche du thon; commerce d'huiles; cotonnades et lainages; 10,000 hab.

* **GALLIQUE**. adj. (ét. lat., *gallicus*, gaulois). Qui a rapport aux Gaulois, à l'ancienne Gaule ou aux Français.

Le confesseur du monarque *gallique*
Était un fils du bon saint Dominique. (VOLTAIRE.)

* **GALLIQUE**. adj. 2 g. (rad. *galle*). Chim. Qui paraît particulier à la noix de galle; qui se trouve dans la noix de galle et dans plusieurs écorces. On fait usage de l'acide gallique pour la teinture noire et la fabrication de l'encre. L'acide gallique a été découvert par Scheele en 1786.

GALLIOTE. s. f. Bot. V. GALIOT.

GALLISME. s. m. Doctrine cranioscopique du docteur Gall, qui a prétendu connaître le caractère, les penchants et les facultés intellectuelles de l'homme par l'inspection des protubérances du crâne; on dit aujourd'hui *phrénologie*.

GALLISTE. adj. et s. 2 g. Partisan du gallisme. J'ai été de tout temps lavatérien et *galliste*. (Brill.-Sav.)

GALLITE. s. f. (dimin. du lat. *gallus*, coq). Ornith. Genre de muscicapidés qui habitent l'Amérique du Sud.

GALLITHOMAS. s. m. Mot plaisant forgé par Voltaire pour désigner le galimatias de Thomas.

GALLITRICHE. s. m. Bot. Espèce de sauge et de sclarée.

GALLITZINE (Vassili). Homme d'État russe, 1633-1713, se distingua sous Fédor II, et commença la réorganisation de l'armée. Ministre tout-puissant pendant la minorité d'Ivan V et de Pierre, il eut la confiance de leur sœur, la régente Sophie. Il triompha de la révolte des strelitz, en 1683, embellit Moscou, encouragea les sciences, les arts, le commerce. Il signa avec la Pologne le traité avantageux de Moscou, 1686; s'allia contre les Turcs avec Venise et la Pologne, et les attaqua en Crimée, 1687, 1689. Gallitzine fut enveloppé dans la disgrâce de la princesse Sophie, et relégué sur les frontières de la Sibérie; après un nouveau procès, 1693, il fut exilé au fort de Poustozersk, près d'Arkhangel. On l'avait surnommé *le Grand*.

— GALLITZINE (Mikhail), 1675-1730. L'un des compagnons du jeune czar Pierre Ier, gagna tous ses grades à la pointe de l'épée dans les guerres contre les Suédois, eut le commandement général en Finlande, de 1714 à 1721, battit les Suédois, et fut nommé feld-maréchal par Catherine en 1725. || GALLITZINE (Alexandre). Fils de Mikhail, 1718-1783, se distingua comme diplomate, puis comme général, dans la guerre de Sept Ans, et surtout dans la guerre contre les Turcs; en 1769, il fut vainqueur à Choczym. Catherine II le nomma feld-maréchal et gouverneur général de Saint-Pétersbourg.

— GALLITZINE (Dmitri), 1721-1793. Ambassadeur à Vienne, il fonde, par son testament, un magnifique hôpital à Moscou.

— GALLITZINE (Dmitri), 1738-1803. Ambassadeur en France, 1763, s'y lia avec les principaux écrivains; fut ambassadeur à La Haye. On a de lui : *Description physique de la Tauride*, 1788; *Traité de minéralogie*, 1792; *l'Esprit des économistes*, 1796.

— GALLITZINE. Le prince Emmanuel. Né à Paris, 1804-1853, du lieutenant général Mikhail Gallitzine, cultiva les lettres et voyagea beaucoup. On lui doit : *la Finlande en 1848*. Il a traduit en français plusieurs ouvrages russes, et a fourni beaucoup d'articles intéressants aux *Nouvelles Annales des voyages*, au *Bulletin de la Société de géographie*, etc.

GALLITZINITE. s. f. (de *Dmitri Gallitzine*, nom pr.). Minér. Variété de titane oxydé ferrifère, appelé aussi *rutile*.

GALLIUM. s. m. (pr. *ga-li-omm*). Chim. Corps simple découvert en 1875 par Lecoq de Boisbaudran.

GALLO. s. m. Linguist. Patois français de la Haute-Bretagne. On dit aussi *gallec*.

GALLO. s. m. Métrol. Ancienne monnaie du Cambodge.

GALLO-BELGE. adj. Qui se rapporte aux Français et aux Belges. L'école de peinture gallo-belge, ou flamande.

GALLOGLASSE. s. m. Anc. art milit. Soldat d'un ancien corps de cavalerie irlandaise, armé, selon Campden, de haches très aiguës.

GALLO-GREC, GALLO-GRECQUE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante de la Galatie, ou Gallo-Grèce.

— adj. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

GALLOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante du pays de Galles.

— GALLOIS. s. m. Linguist. Langue du pays de Galles. Le gallois est un dialecte celtique.

— adj. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

GALLOIS (Jean). Littérateur, né à Paris, 1632-1707, entra dans les ordres et fut un savant presque universel. Il rédigea avec talent le *Journal des savants*, et fut protégé par Colbert, auquel il donna des leçons de latin. Membre de l'Académie française, de l'Académie des sciences, secrétaire de l'Académie des inscriptions, il fut encore garde de la Bibliothèque du roi et professeur de langue grecque au Collège de France.

— GALLOIS (Charles-André-Gustave-Léonard). Publiciste et historien, né à Monaco, de parents français, 1789-1851, vint à Paris en 1818, et fut l'un des écrivains les plus actifs de l'opinion libérale. Il a aussi composé des ouvrages historiques qui ne sont pas sans valeur. Citons : *Biographie des contemporains par Napoléon*; *Histoire de Napoléon d'après lui-même*; *Biographie de tous les ministres depuis la Révolution*, *Histoire de Joachim Murat*; *Histoire de France* d'Anquetil, continuée depuis la seconde assemblée des notables jusqu'au sacre de Charles X; *Histoire pittoresque de la Révolution française*; *Histoire de la Convention nationale*, *Histoire des journaux et des journalistes de la Révolution*, 1789-1796; *Histoire des jacobins*; *Histoire de la Révolution de 1848*.

GALLOMANE. s. m. (radic. *gallomanie*). Admirateur outré de la nation française, qui l'imite, même dans ses travers.

— Adjectiv. Écrivain gallomane.

GALLOMANIE. s. f. (ét. gr., Γάλλος, Gaulois; μανία, fureur). Admiration, amour, imitation affectée des Français.

* **GALLON**. s. m. (du bas-lat. *galo*, vase). Métrol. Mesure anglaise pour les liquides. Le gallon contient à peu près quatre litres et demi. Un gallon de bière. Un gallon de porter. Il but tant de gallons, qu'il en tomba malade.

— Espèce de boisseau avec lequel les étameurs mesurent leur étain noir. On s'en sert aussi pour les grains, les légumes et autres corps solides.

— Bot. *Gallon de Piémont*. Excroissance irrégulière que présente la cupule de son gland le chêne rouvre.

GALLO-PAVO. s. m. (ét. lat., *gallus*, coq; *pavo*, paon). Ornith. Nom scientifique employé autrefois pour désigner le genre dindon.

GALLOPHASIS. s. m. Ornith. Synon. de HOUPPIFÈRE.

GALLOPHOBE. adj. 2 g. (rad. *gallophobie*). Qui a peur des Gaulois; qui les craint, les redoute.

— Par extens. Qui craint les Français.

— Substantiv. Un gallophobe.

GALLOPHOBIE. s. f. (ét. gr., Γάλλος, Gaulois; φόβος, peur, crainte). Crainte, horreur, épouvante inspirée par les Gaulois.

— Par extens. Haine inspirée par les Français. Les bêtes mêmes n'étaient pas exceptées de cette *gallophobie* frénétique. (P. de St-Victor.)

GALLO-ROMAIN, AINE. adj. Qui a rapport à la fois aux Gaulois et aux Romains. || Qui appartient à la période historique pendant laquelle les Gaules furent administrées par les Romains. L'époque gallo-romaine. Monument gallo-romain.

— *Écriture gallo-romaine*. Écriture qu'Alfred le Grand introduisit en Angleterre.

— subst. Habitant des Gaules issu du mélange des Romains et des Gaulois.

GALLOT. s. m. (du latin *gallus*, gaulois). Ichtyol. Nom vulgaire de la tanche de mer.

— Hortic. Variété de pomme.

GALLOTANNATE. s. m. Chim. Sel obtenu

par la combinaison de l'acide gallotannique avec une base.

GALLOTANNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide existant dans la noix de galle et dans plusieurs végétaux.

GALLOWAY. Géogr. Contrée d'Écosse, au S.-O.; comprend deux comtés, celui de Wigtown, Wigton ou *Galloway de l'Ouest*, et celui de Kirkcudbright ou *Galloway de l'Est*, avec une partie des comtés d'Ayr et de Lanark.

— **GALLOWAY**, en Irlande. V. GALWAY.

GALLS ou **GAËLS**. V. GAULE et CELTE.

GALLUCHE. s. f. Terre rocailleuse, dans la Vienne.

GALLULMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide préparé en chauffant l'acide gallique.

GALLUS. s. m. (pr. *gal-luss*; mot latin). Ornith. Nom scientifique du genre coq.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyoures, établi pour une espèce des mers du Japon.

— Ichtyol. Nom scientifique des poissons du genre gal.

GALLUS (C. Sulpicius), Général romain, préteur en 169 avant J.-C., consul en 166, battit les Liguriens et triompha. Cicéron fait le plus grand éloge de ses connaissances astronomiques, et on dit qu'il collabora à l'*Andrienne* de Térence.

— **GALLUS** (Caius Cornelius). Poète latin distingué, né à Forum Julii (Fréjus), 66 ou 69 avant J.-C., peut-être descendant d'un affranchi, s'attacha l'un des premiers à la fortune d'Octave, et fut un des premiers protecteurs de Virgile. Il contribua beaucoup à la ruine d'Antoine et de Cléopâtre, et à la soumission de l'Égypte. Octave lui confia le gouvernement de cette province, et Gallus se montra administrateur ferme et vigoureux; cependant il fut brusquement disgracié en 26; on ne connaît pas les causes de sa chute; le Sénat le condamna à l'exil; Gallus désespéré se donna la mort, et Auguste pleura le triste sort de son ancien ami. Quintilien le met au nombre des meilleurs poètes élégiaques; malheureusement ses œuvres sont perdues.

— **GALLUS** Ælius. Préfet de l'Égypte sous Auguste, fut chargé de conduire une expédition pour explorer l'Arabie, 24 ans av. J.-C.

— **GALLUS CESTIUS.** Général romain, gouvernait la Syrie en 64, lorsque les Juifs se soulevèrent contre la tyrannie de Gessius Florus. Il arriva jusqu'à Gabaon, près de Jérusalem, mais se fit battre, à cause de ses lenteurs, fut remplacé par Vespasien, et mourut peu après.

— **GALLUS** (Caius Vibius Trebonianus). Empereur romain, commandant l'armée de Mésie, lorsqu'à la mort de Decius, il fut proclamé par les soldats, 251. Il signa un traité honteux avec les Goths et revint à Rome, où il nomma auguste son fils Volusianus. Les Goths reparurent en Illyrie; ils furent repoussés par Émilien, que ses soldats proclamèrent empereur, 253. Gallus et son fils furent tués par leurs soldats.

— **GALLUS** (Flavius Constantius). Neveu de Constantin le Grand, et frère de Julien, fut épargné dans le massacre général de ses parents par les fils de Constantin. En 351, nommé césar par Constance II, il gouverna l'Orient, mais excita les défiances de l'empereur, qui le rappela et le fit décapiter en 354.

GALMIER (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Montbrison (Loire), près de la Coize; célèbre par sa source ferrugineuse acidulée *Aquæ Segestæ*; 3,000 hab.

*** GALOCHE.** s. f. (du lat. *gallica*, chaussure gauloise; ou du bas lat. *calopedia*, soulier de bois). Chaussure en cuir, dont le dessous est en bois.

— Sorte de chaussure en cuir qu'on porte par-dessus le soulier, pour le tenir plus propre ou pour avoir les pieds plus secs. Une paire de galoches.

— Fig. et fam. *Menton de galoche*. Menton long, pointu et recourbé.

— Se disait autrefois des élèves de l'université de Paris qui ne demeuraient point dans les collèges, parce qu'ils portaient des galoches pour se défendre du froid et de la crotte.

— Fille de la reine, qui ne logeait pas au Louvre.

— Arg. Menton.

— Mar. Poulie coupée sur une de ses faces, pour faciliter le mouvement de la corde sur le [illegible]. Cons. de bois dans un vaisseau. || Demi-anneau où passent certains cordages.

— Techn. Coin de la presse du doreur.

GALOCHIER. s. m. Techn. Celui qui fait des galoches, qui les fabrique.

GALOIRE. s. f. Table à jouer aux galets.

GALOIS, OISE. adj. Ancien mot qui signifiait Léger, vif, éveillé, fringant. || Il se prenait souvent substantivement et en mauvaise part, pour libertin, débauché.

[illegible]

— Hist. relig. Membre d'une confrérie de pénitents et de pénitentes fondée dans le Poitou au XIV^e siècle.

*** GALON.** s. m. (rad. *galonner*). Tissu étroit comme les rubans, mais croisé, fort épais, et fabriqué avec des fils d'or, d'argent, de cuivre ou d'argent doré, de soie, de coton, de laine ou de fil, et que l'on met sur les coutures ou au bord des habits, ou des tentures, pour les orner ou les empêcher de s'effiler. Galons pleins. Galons figurés. Galons à lames. Gaze-galon. Galons faux. Galons fins. Habit couvert de galon. Galon d'or, de soie, d'argent. Les habits de livrée sont couverts de galons. *Le galon* est la marque distinctive de l'ambition et du pouvoir, de la servitude et de l'orgueil. (Gozlan.) Le premier degré de l'ambition, du soldat, c'est d'obtenir les *galons* de laine, et le dernier, c'est de voir briller à son chapeau le *galon* de maréchal de France. (Id.) Chaque jour le valet étale avec insolence dans l'antichambre de son maître, ou derrière sa voiture, la livrée dont les coutures sont chamarrées de *galons*. (Id.)

— *Galon à la chancelière*. Faux galon inventé en 1771.

— *Vieux habits, vieux galons!* Cri des marchands d'habits et de galons.

— Petit ruban de soie pour les souliers de femme.

— Fig. Marque de richesse ou de pouvoir. Un général emploie chez nous son *galon* et sa broderie à couvrir une si grossière incapacité. (P.-L. Courier.)

[illegible]

— Prov. *Quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre*. On ne saurait trop profiter d'une chose avantageuse; il ne faut pas négliger de se procurer une chose utile et profitable.

— Bande de galon qui indique le grade des officiers et des sous-officiers dans l'armée ou les écoles militaires. Les officiers portent leurs galons sur le képi et sur la manche. Dans la plupart des corps, les galons des sous-officiers se composent d'une simple bande posée en travers de la manche. Dans quelques-uns, ils ont la forme du chevron. Les galons des officiers et des sous-officiers sont en or ou en argent, suivant l'arme. Les galons des caporaux ou brigadiers sont en laine.

— *Perdre ses galons*. Être dépouillé de son grade. || *Rendre ses galons*. Se démettre de son grade. Ces deux locutions ne s'appliquent qu'aux sous-officiers et caporaux.

— Pop. *Arroser ses galons*. Offrir un régal aux camarades lorsque l'on monte en grade.

— Sorte de boîte de forme ronde, dont se servent les épiciers pour mettre des confitures sèches, des dragées.

— Archit. Espèce de bandelette.

— Mar. Bande de toile qui fortifie les coutures des voiles.

— Métrol. V. GALLON.

— Pathol. Crotte allongée qui se forme dans certaines tégées.

GALONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Galonner. S'empl. adjectiv. Habit galonné. Chapeau galonné. Homme galonné.

— Se dit surtout ironiquement. Un sot *galonné* n'est qu'un sot. (Dupin.)

[illegible]

— Zool. Se dit des animaux qui ont sur quelques parties du corps des écailles ou des lignes disposées en forme de galon.

— **GALONNÉ.** s. m. Erpét. Nom d'une espèce de lézard de la Guyane.

— Ichtyol. Squale des mers d'Afrique.

— **GALONNÉE.** s. f. Erpét. Espèce de grenouille.

*** GALONNER.** v. a. 1^re conj. (ét. inconn.). À l'abord signifiait orner la tête au moyen d'un fil de métal, puis au moyen d'un ruban quelconque). Orner ou border de galons. Galonner un chapeau, un habit.

— Fam. Donner à un soldat le grade de caporal.

— **SE GALONNER.** v. pron. Se couvrir de galons.

GALONNIER. s. m. Technol. Celui qui fabrique des galons.

*** GALOP.** s. m. (pr. *ga-lo*; ét. V. GALOPER). Allure la plus élevée du cheval, par où il va très rapidement; suite de sauts en avant. Un cheval qui va au galop. Le grand et le petit galop. Aller, venir, se mettre au galop. Un galop régulier, rapide, élégant, aisé. Un galop irrégulier, défectueux. Galop à l'anglaise. Galop de manège. Galop de chasse. Virgile a peint admirablement le *galop* du cheval dans un vers, modèle d'harmonie imitative. (Ourry.)

— *Temps de galop*. Court espace parcouru au galop. || *Branle de galop*. Mouvement du cheval pour prendre le galop. || *Galop de chasse*. Galop modéré pour suivre une chasse. Il prit le *galop* de chasse dans les Champs-Élysées. (O. Feuillet.) || *Galop de contretemps*. Allure qui forme un galop par-devant et des courbettes par derrière. *Galop d'école*. Galop de *Galop cloché*. Allure dans laquelle le derrière du cheval chasse le devant sans cadence réglée. || *Galop gaillard*. Pas composé de cabrioles successives. || *Galop raccourci*. Allure dans laquelle le derrière du cheval chasse le devant sans traîner les hanches, et en observant des cadences égales. || *Galop uni*. Allure dans laquelle la jambe de devant entame et celle de derrière suit exactement.

— Fig. et fam. *Faire quelque chose au galop*, courir le galop, le grand galop. Se dit d'une personne qui va très vite, soit en marchant, soit en lisant ou en parlant. Je n'ai rien entendu de son discours : il courait le grand galop. Il courait si fort le galop, qu'on ne pouvait le suivre. L'hôte faisait tourner et remuer broches au grand *galop*. (Noël du Fail.) Je ne manquais pas tous les soirs de prendre le *galop* devant les autres, pour aller retenir mon lit. (Racine.) Il est vrai que votre enfant est un bon gros garçon; mais il n'est point noir comme Boufflers : je ne puis souffrir cette comparaison, si ce n'est à courir le grand *galop* dans le chemin de la fortune. (M^me de Sévigné.)

— Par analogie, on dit d'un homme qui dépense beaucoup plus qu'il ne peut, qu'*il va le grand galop à l'hôpital*. || *S'en aller le grand galop*. Tendre rapidement à sa fin; être aux portes du trépas.

— Fig. Vive réprimande. Recevoir un galop. Tu as tant fait, que ma mère va me donner un *galop*. (Champfleury.)

— Chorég. Sorte de danse d'origine hongroise à deux temps et d'un mouvement vif. Danser le galop. Galop infernal. Le *galop* du bal de Gustave, à l'Opéra, produit une sorte d'enivrement, et il a surtout contribué au succès de l'ouvrage. (Ourry.) Le *galop* n'est pas moins en faveur dans nos salons et nos réunions dansantes. (Id.) Contraste parfait les graves polonaises de l'Allemagne, heureux successeur de l'antique boulangère, le *galop* est le complément du bal et le bouquet de la soirée. (Id.) || *Galop infernal*. Galop général exécuté avec entrain.

— Se dit de l'air sur lequel on exécute cette danse. Composer un galop. Jouer un galop.

— Mécan. *Mouvement de galop*. Mouvement d'oscillation de certaines locomotives autour de l'essieu.

*** GALOPADE.** s. f. Manèg. Action de galoper; course d'un espace déterminé bien fournie au galop par un cheval qui a de beaux mouvements. Ce cheval a une galopade très belle. Une galopade unie. La plus belle galopade est celle qu'on fait suivant les lois de l'équitation. || Galop moins développé que le galop ordinaire.

— Galop en trois temps, très raccourci, dit aussi *galop d'école*.

— Étendue déterminée de chemin à parcourir en galopant. Il n'y a d'ici là qu'une galopade.

— Chorég. Sorte de danse russe, de sauteuse, exécutée par deux personnes. Danser la galopade. Cette danse n'est autre que le galop d'aujourd'hui.

GALOPANT. part. prés. du v. Galoper. Il traverse les déserts et les bois; il monte sur les rochers escarpés; et, *galopant* sur le sommet des montagnes, il hennit et respire un air qui l'embrase. (Deleuze.)

*** GALOPANT, ANTE.** adj. Médec. Ne se dit guère que d'une phtisie dont la marche est très rapide. La phtisie galopante.

GALOPE. s. f. (rad. *galoper*). Chorég. S'est dit jadis de la danse qu'on appelle aujourd'hui *galop*.

— Rel. Instrument servant à tracer rapidement des raies avant de glairer le livre.

GALOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Galoper. S'empl. adjectiv. Un cheval galopé. Poursuivi. Galopé par les ennemis.

— Fig. Les hommes n'ont pas le temps de se montrer galants, quand ils sont cassés en deux de fatigue et *galopés* par la faim. (É. Zola.)

*** GALOPER.** v. n. 1^re conj. (ét. ancien haut-allem. *gahlaufan*, courir). Aller le galop, en parlant du cheval ou d'un autre animal. Ce cheval galope bien. Galoper uni. Galoper sur le bon pied. Les chevaux *galopent* sur le pied droit. (Buff.) Les éléphants, la croupe piquée par les flèches, se mirent à *galoper* plus vite. (G. Flaubert.)

— Se dit du cavalier. Ces dames que j'avais vues *galoper* de si bonne grâce. (Volt.)

— Fig.

[illegible]

— Fig. et fam. Faire beaucoup de démarches pour une affaire. Il a galopé par toute la ville pour cette affaire.

— Par extens. Se tourmenter, se donner de la peine. Il galope jour et nuit.

[illegible]
Tel qu'un poète morfondu
[illegible]

— Marcher rapidement. Vous ne marchez pas, vous galopez.

— Fig. et fam. Lire précipitamment, aller trop vite. Je ne puis vous suivre; ne galopez pas ainsi. Il serait à souhaiter que ma pauvre plume, *galopant* comme elle fait, *galopât* au moins sur le bon pied. (M^me de Sévigné.)

— S'écouler rapidement, en parlant du temps. Je vois déjà comme le temps *galopera*; je connais ses manières. (M^me de Sévigné.)

— Pop. Travailler en se hâtant.

— Chorég. Danser le galop.

— Manèg. *Galoper sur le bon pied*. Lever d'abord la jambe droite de devant. || *Galoper sur le mauvais pied*. Lever d'abord la jambe gauche de devant. || *Galoper près du tapis*. Lever très peu les jambes de devant dans le galop.

— **GALOPER.** v. a. Mettre au galop. *Galoper* un cheval. (Acad.)

— Poursuivre. Les gendarmes l'ont galopé toute la nuit.

— Courir, traverser rapidement. J'ai galopé tout Paris pour cette affaire.

— Fig. et fam. *Galoper quelqu'un*. Le poursuivre dans tous les lieux où l'on croit qu'il se trouve, où l'on peut lui parler.

[illegible]

— Soupirer après quelque chose, le poursuivre de ses vœux.

[illegible] J.-B. ROUSSEAU.

— Fig. et pop. *La fièvre le galope, la peur le galope*. Il est atteint d'un violent accès de fièvre; il est saisi d'une grande peur.

GALOPEUR, EUSE. s. (rad. *galoper*). Celui, celle qui danse le galop. Les *galopeurs* n'allaient pas plus loin; ils tournaient autour de la table, puis revenaient au salon. (A. de Musset.)

*** GALOPIN.** s. m. (rad. *galoper*). Petit garçon que l'on envoie çà et là pour faire des commissions. Galopin intelligent. Galopin maladroit.

[illegible] REGNARD.)

— Se disait particulièrement dans les maisons royales des petits marmitons qui tournaient la broche et couraient de tous côtés pour le service des cuisines. Vendôme arriva droit à Marly; ce fut une rumeur épouvantable; les *galopins*, tous les valets de cour quittèrent tout pour environner la chaise de poste. (Saint-Simon.)

— Par extens. Jeune garçon espiègle, petit polisson, plein de malice, qui parcourt en oisif nos promenades publiques et nos boulevards; il a beaucoup d'affinité avec le gamin de Paris.

— Par mépris. Homme de néant, qui ne mérite aucune confiance, aucune considération.

— Nom qui s'appliquait autrefois aux chirurgiens sous-aides-majors des régiments.

— Anc. métrol. Mesure d'un demi-setier de Paris.

— On appelait aussi de ce nom le demi-setier de vin qu'on servait au déjeuner des écoliers et des clercs.

— Le féminin *galopine* s'emploie quelquefois familièrement pour désigner une petite fille espiègle, une petite coureuse des rues.

— Adjectiv. Qui appartient à un galopin. Des airs galopins.

GALOPINE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

GALOPODE. adj. 2 g. (du gr. γάλα, lait; πούς, ποδός, pied). Bot. Dont le stipe contient un suc laiteux.

— **GALOPODE.** s. m. Genre de plantes du Mexique.

GALOS-PAULÈS. s. m. Mamm. Guenon rouge.

*** GALOUBET.** s. m. (pr. *ga-lou-bè*). Mus. Petite flûte à trois trous dont jouaient les anciens troubadours, et qui est encore en usage en Provence, où l'on s'en sert pour accompagner le tambourin. Les petits Savoyards, qui font danser des chiens, des singes ou autres animaux, s'en servent aussi. Le galoubet est le plus gai des instruments champêtres, et le plus aigu de tous les instruments à vent. Les joueurs de galoubet sont très communs en Provence. Galoubet tendre. Galoubet champêtre. Elle admira surtout le *galoubet*, la naïve flûte rustique à trois trous des anciens tambourinaires. (A. Daudet.)

[illegible] MILLEVOYE.

— Arg. Voix, paroles.

GALOUBIE. s. f. Navig. Petit batelet très étroit.

GALOUSER. v. a. 1^re conj. Arg. Chanter.

GALOY. s. m. Dr. féod. Droit que les seigneurs s'étaient attribué sur les biens de ceux qui ne pouvaient tester, ou qui mouraient sans héritier légitime.

GALPHIMIE. s. f. Bot. Arbrisseau à rameaux rougeâtres de la décandrie trigynie.

GALTABE. s. m. Erpét. Espèce de lézard.

GALTRON. s. m. Arg. Poulain.

*** GALUCHAT.** s. m. (de *Galuchat*, nom d'un ouvrier gainier qui a découvert le procédé de préparation de cette peau). Peau de chien marin ou roussette, préparée pour couvrir les étuis, les gaines, les coffrets et les nécessaires de voyage. Cette peau, ainsi préparée, est d'un vert donnant sur le bleu, avec des taches blanches. On en distingue de deux sortes : le galuchat à gros grains, le galuchat à petits grains.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de raie, dont la peau sert au même usage.

GALUCHE s. m. Arg. Galon.

GALUCHER. v. a. 1^re conj. Arg. Galonner.

GALUCHET. s. m. Pop. Parasite qui s'impose à des personnes qu'il connaît à peine.

— Arg. Valet d'un jeu de cartes.

GALUME. s. f. Bot. Syn. de GLUME.

GALUMNE. s. f. Arachn. Genre d'arachnides, de l'ordre des acarides.

GALUPE. s. f. Arg. Femme. || Prostituée.

GALUPSE. s. f. Mar. Sorte de bateau en usage sur les côtes de Bretagne.

GALURIN. s. m. Arg. Chapeau.

GALVADONESME. s. m. Chir. Appareil mécanique contre l'asphyxie.

GALVANI (Aloïsio). Médecin et physicien célèbre, né à Bologne, 1737-1798, fut professeur d'anatomie à Bologne, 1762. Ses découvertes sur l'électricité animale l'avaient rendu célèbre, lorsqu'il perdit sa place pour n'avoir pas voulu prêter serment à la République cisalpine, et fut réduit presque à l'indigence. Il avait écrit plusieurs mémoires, *sur les os, sur les reins et les uretères des oiseaux, sur l'organe de l'ouïe chez les volatiles*, lorsque, ayant par hasard touché avec deux métaux différents les nerfs lombaires d'une grenouille qu'il avait écorchée, il remarqua avec étonnement que les membres inférieurs s'agitaient avec force. Il crut reconnaître une nouvelle sorte d'électricité, un *fluide nerveux* et développa ses idées dans un livre, *De viribus electricitatis in motu musculari Commentarius*. Mais Volta démontra que le prétendu fluide nerveux n'est que de l'électricité ordinaire; néanmoins la belle découverte de Galvani conserve le nom de *galvanisme*. On a publié ses *Œuvres* complètes à Bologne, 1841.

GALVANIE. s. f. (de *Galvani*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des rubiacées du Brésil.

* **GALVANIQUE.** adj. 2 g. (de *Galvani*, n. pr.). Phys. Qui a rapport au galvanisme. Fluide galvanique. Appareil galvanique. Expériences galvaniques. Des expériences curieuses, faites en Angleterre par Wilson Philips pour étudier les phénomènes de la digestion, montrent jusqu'où va le pouvoir d'un courant *galvanique* lorsqu'il parcourt les nerfs. (Andrieux.)

GALVANIQUEMENT. adv. Phys. D'une manière galvanique; par le galvanisme.

GALVANISATEUR. s. m. Techn. Celui qui pratique l'étamage appelé galvanisation.

GALVANISATION. s. f. (pr. *gal-va-ni-za-cion*; rad. *galvaniser*). Phys. Application de l'électricité obtenue par des moyens chimiques.

— Techn. Sorte d'étamage au zinc très léger que l'on fait subir au fer et à la tôle pour les mettre à l'abri de l'oxydation.

GALVANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Galvaniser. S'empl. adject. Soumis à l'effet de la pile. Homme galvanisé. Femme galvanisée.

— Fig.

> Il se tord sur lui-même et ce corps si débile,
> Bondit, *galvanisé* par un excès de bile. (BARTHÉLEMY.)

* **GALVANISER.** v. a. 1re conj. (de *Galvani*, n. pr.). Phys. Électriser au moyen de la pile galvanique ou voltaïque.

— Dans un sens particulier, Soumettre un cadavre à l'action de l'électricité galvanique et, par ce moyen, imprimer à ses muscles des mouvements convulsifs.

— Fig. Donner une vie factice et momentanée à une institution, à une nation en décadence ou éteinte. Galvaniser une société morte.

> Notre littérature a cent mille raisons
> Pour parler de noyés, de morts et de guenilles;
> Elle-même est un mort que nous *galvanisons*. (A. DE MUSSET.)

GALVANISEUR. s. m. Celui qui galvanise.

— Fig. Celui qui donne à une œuvre, à une société, une vie factice.

* **GALVANISME.** s. m. (de *Galvani*, n. pr.). Électricité développée par l'action chimique qui résulte du contact de deux substances hétérogènes, telles que le cuivre et le zinc. || Série de phénomènes électro-physiologiques qui consistent dans des mouvements très sensibles de contraction et de distension produits dans les muscles par un courant électrique.

— *Galvanisme médical*. Application du galvanisme à la médecine.

— Fig. Galvanisme moral.

GALVANOCAUSTIQUE. s. f. Chir. Ensemble des opérations chirurgicales qui s'accomplissent à l'aide de la chaleur électrique. On dit aussi *galvanocaustie*.

— Adjectiv. Instrument galvanocaustique.

GALVANO-CAUTÈRE. s. m. Instrument pour pratiquer la galvanocaustique.

GALVANO-CÉRAME. s. m. (ét. fr., *galvanisme*; gr. κέραμος, vase de terre). Techn. Vase en porcelaine cuivré au fond par la galvanoplastie. || Système de fabrication de ces vases.

GALVANOGRAPHE. s. m. (rad. *galvanographie*). Celui qui écrit sur le galvanisme.

GALVANOGRAPHIE. s. f. (ét. fr., *galvanisme*; gr. γράφω, j'écris). Traité sur le galvanisme.

— Grav. Procédé électrographique de gravure.

— Estampe obtenue par ce procédé.

GALVANO-MAGNÉTISME. s. m. Phys. Combinaison des effets galvaniques avec les effets magnétiques. Quelques physiciens ont employé ce mot comme synonyme d'ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

GALVANO-MAGNÉTIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a rapport au galvano-magnétisme.

* **GALVANOMÈTRE.** s. m. (étym. fr., *galvanisme*; gr. μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer l'intensité des courants électriques. Il est fondé sur l'action directrice des courants sur les aimants (expérience d'Œrsted). Cette action permet de constater l'existence et le sens d'un courant et d'en mesurer l'intensité. Le premier galvanomètre est celui de Schweigger appelé *multiplicateur*. Il consiste en un simple cadre rectangulaire autour duquel s'enroule un long fil de cuivre; au centre de ce cadre se trouve une aiguille aimantée mobile dont les directions peuvent servir à mesurer l'intensité d'un courant. Pour

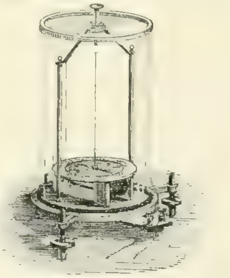

Galvanomètre de Nobili.

augmenter la sensibilité de l'appareil, Nobili eut l'idée d'adapter à l'instrument deux aiguilles reliées l'une à l'autre, parallèles et ayant les pôles contraires en regard; l'une des aiguilles est placée au centre du cadre et l'autre au-dessus; de cette manière, on diminue dans un rapport considérable l'action de la terre.

— *Galvanomètre différentiel*. Galvanomètre servant à indiquer la différence d'action de deux courants électriques.

GALVANOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui appartient au galvanomètre.

GALVANOPLASTE. s. m. Celui qui s'occupe de galvanoplastie.

* **GALVANOPLASTIE.** s. f. (ét. fr., *galvanisme*; gr. πλάσσω, je façonne). Opération qui a pour but de faire déposer sur un objet, par l'action d'un courant électrique, un métal dissous dans un liquide, de manière à obtenir à la surface une couche qui en reproduise exactement tous les détails.

GALVANOPLASTIQUE. adj. Techn. Qui a rapport à la galvanoplastie.

GALVANO-PONCTURE. s. f. Chir. Syn. d'ÉLECTRO-PONCTURE.

GALVANOSCOPE. s. m. Phys. Instrument destiné à rendre sensibles à la vue les effets du galvanisme.

GALVANOSCOPIQUE. adj. Qui a rapport au galvanoscope.

GALVANOTHÉRAPIE. s. f. (ét. fr., *galvanisme*; gr. θεραπεία, soin). Application du galvanisme à la thérapeutique.

GALVARDINE. s. f. (ét. lat. *galbanum*, sorte de vêtement). Cape contre la pluie, en usage dans le Béarn.

GALVAUDAGE. s. m. Action de galvauder. Tripotage.

GALVAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Galvauder.

* **GALVAUDER.** v. a. 1re conj. (étym. inconnue). Maltraiter de paroles. || Faire de mauvaise besogne, gâter tout ce qu'on fait.

— Déshonorer. Galvauder son nom, sa famille. Écoute, ton père a un avenir... eh bien, je t'en supplie, ne *galvaude* pas le nom de Cardinal... Change de nom. (L. Halévy.)

— SE GALVAUDER. v. pron. S'abrutir dans des lieux mal famés.

GALVAUDEUX. s. m. Homme de peine.

— Celui qui n'est propre à rien. Vous n'obtiendrez jamais rien de bon de ce galvaudeux.

GALVÈSE. s. m. **GALVÉSIE** ou **GALVÉZIE.** s. f. (de *Galvez*, n. pr.). Bot. Genre de plantes personnées, de l'Inde.

GALVESTON. Géogr. Ville du Texas (États-Unis), sur l'île de Galveston, à l'entrée de la baie de *Galveston*, profonde de 50 kil., large de 30, dans le golfe du Mexique. Le port est bon et fait un commerce actif; 10,000 hab.

GALVETTE. s. f. Petit bâtiment de la côte du Malabar, dont les Mahrattes se servaient pour exercer leurs pirateries. Ces bâtiments sont armés de canons de divers calibres, placés ordinairement sur l'avant et sur l'arrière.

GALWAY ou **GALLOWAY.** Géogr. L'un des comtés du Connaught (Irlande), a pour limites : au S. les comtés de Clare et de Tipperary; à l'E. les comtés de la Reine et de Roscommon; au N. le comté de Mayo; à l'O. l'océan Atlantique. Il est creusé par la baie profonde du même nom, qui reçoit les eaux de plusieurs lacs, comme le lac Corrib; il est aussi arrosé à l'E. par le Shannon et son affluent, le Suck. Vastes tourbières, marbre, chaux; élève de gros bétail et de poneys estimés. Les trois îles d'Arran en dépendent.

— GALWAY. Ch.-l. du comté, à l'embouchure d'une petite rivière venant du lac Corrib, près de la baie de Galway, à 180 kil. O. de Dublin. Évêché catholique; commerce considérable de saumons, de harengs, par le port sûr et vaste, que protège une forteresse; fabriques de toiles et flanelles; 25,000 hab.

GAMA. s. m. Bot. Espèce de fourrage de l'Amérique du Nord.

GAMA (Vasco de). Célèbre navigateur portugais, né à Sines vers 1450. Il était amiral de la flotte qui doubla la première le cap de Bonne-Espérance et ouvrit ainsi la voie des Indes par l'Océan (1497). Son retour en Portugal (1499) fut célébré par des fêtes et le roi Emmanuel lui conféra le titre d'amiral des Indes. Gama entreprit un second voyage en 1502 avec quinze navires, soumit une partie de la côte orientale d'Afrique; fonda des établissements à Mozambique et à Sofala; fit un traité d'alliance avec le roi de Cananor; canonna la ville de Calicut et pénétra jusqu'à Cochin, où il renouvela le traité que le souverain de ce pays avait déjà conclu avec Cabral. Revenu à Lisbonne, il fut créé comte de Vidigueyra et repartit enfin 1524 avec le titre de vice-roi des Indes. Il mourut à Cochin (Indes orientales) en 1525.

GAMACHE. s. f. (du bas lat. *gamacha*, même signif.). Nom donné autrefois à des bottines ou bas de laine ou de toile cirée qu'on mettait par-dessus les autres pour les garantir de la boue; on les appelait aussi *triquehouses*. On s'en servait également à cheval et en voiture pour se garantir du froid. Une gamache. Des gamaches. Boutonner, agrafer ses gamaches. Les dragons étaient dans l'origine chaussés de gamaches.

— Hortic. Variété de pomme.

— Zool. Nom vulgaire de la fauvette à tête noire.

GAMACHE. s. m. Nom d'un personnage du Don Quichotte dont les noces très somptueuses ont donné naissance à la locution : *Noces de Gamache*.

GAMACHES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. l'Abbeville (Somme), sur la Bresle. Filatures de coton, de chanvre, de lin; commerce de bois, grains. Patrie de Vatable; 1,900 hab.

GAMACHES (Joachim ROUAULT DE). Maréchal de France, d'une vieille famille du Poitou, servit sous Charles VII et sous Louis XI. Il défendit Beauvais en 1472. Mais accusé de trahison, condamné au bannissement et à 20,000 livres d'amende, 1476, il alla mourir dans ses terres, 1478.

GAMAHÉ, GAMAHEU, GAMAÏCU, ou **CAMAÏEU.** s. m. Paléont. Madrépore fossile, concrétion pierreuse qui affecte naturellement des figures auxquelles les anciens attribuaient de grandes vertus. Gamahé en relief. Gamahé peint. Gamahé gravé. Paracelse a beaucoup de foi à ces images ou caractères tracés sur les *gamahés*, comme étant visiblement produits par l'influence du ciel. (Trév.)

GAMAÏCU. s. m. Zooph. V. GAMAHÉ.

GAMAÏOUN. s. m. Oiseau fantastique dont parlent les légendes populaires en Russie.

GAMAIS ou **GANAI.** s. m. Vitic. Variété de cépage cultivée en Bourgogne.

GAMALIEL. Pharisien, docteur de la loi, membre du sanhédrin, homme savant dans la théologie grecque, d'un caractère doux et conciliant, empêcha les Juifs de faire mourir saint Pierre, fit donner aux chrétiens le corps de saint Étienne et fut le maître de saint Paul. Une tradition chrétienne le représente comme un disciple secret du christianisme et assure qu'il fut baptisé avec son fils et Nicodème.

GAMANDE. s. f. Bot. Espèce de châtaigne, fruit du gamandier.

GAMANDIER. s. m. (radic. *gamande*). Bot. Espèce de châtaignier du Dauphiné qui croît spontanément.

GAMASE. s. m. Entom. Genre d'arachnides de l'ordre des acarides, établi pour de petites espèces s'attachant aux escargots.

GAMASÉ, ÉE, ou **GAMASIDÉ, ÉE.** adj. Entom. Qui ressemble à un gamase. || GAMASIDÉS. s. m. pl. Arachn. Famille d'arachnides ayant pour type le genre gamase.

GAMAT ou **GRANZEL.** s. m. Économ. rur. Maladie des blés dans le midi de la France. || Blé rachitique dans le midi de la France.

GAMAY. s. m. Vitic. Syn. de GAMAIS.

GAMBA. s. m. Mamm. Espèce du genre sarigue.

* **GAMBADE.** s. f. (étym. bas-lat., *gamba*, jambe; le *g* et le *j* ont été primitivement confondus dans beaucoup de mots de notre langue). Espèces de sauts, de mouvements brusques, irréguliers, agiles et plus ou moins bizarres. Faire une gambade, des gambades. Un enfant qui fait des gambades comme un singe. Jamais homme ne fut si leste et si gai, il faisait mille gambades. Les poulains familiers s'échappaient brusquement en *gambades* charmantes. (J. Sandeau.)

> Pendant qu'on donne au maître l'aiguillade,
> Le mulet fait sur l'herbette *gambade*. (LA FONTAINE.)

— Par ironie, Se dit pour Danse. Au lieu d'occuper mon élève à des *gambades*... (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Les gambades de l'esprit, de l'imagination. J'ai écrit mon livre à bâtons rompus, à sauts et à *gambades*. (Montaigne.) Quoique je fasse des *gambades* sur le bord de mon tombeau, je n'en suis pas moins près d'y être couché tout de mon long. (Voltaire.)

— Fam. et prov. *Payer en monnaie de singe, en gambades*. Alléguer de mauvaises plaisanteries, de mauvaises défaites pour s'exempter de répondre ou de payer. D'après une ordonnance de saint Louis, les jongleurs s'acquittaient du droit de péage en faisant danser leurs singes devant le péager; de là cette locution.

GAMBADELETTE. s. f. (dim. de *gambade*). Petite gambade. Faire des gambadelettes.

> Les poissons
> Viennent aux sons
> Des rebecs et épinettes,
> Et loin du fond
> De l'eau font
> Petites *gambadelettes*. (DESPERRIERS.)

* **GAMBADER.** v. n. 1re conj. Faire des gambades. Singe qui gambade. Ne faire que gambader. Nous avions de la peine, Thiriot et moi, à ne pas éclater de rire, de voir Voltaire en chemise, *gambadant* de colère et apostrophant le roi de Prusse. (Marmontel.) Je partis d'un grand éclat de rire et je me mis à *gambader* follement par la chambre. (A. Daudet.)

> Et *gambadaient* de temps en temps,
> Tant ils étaient gais et contents. (SCARRON.)

— Fig. La mort visite en *gambadant* les mille étages de la Babel humaine. (P. de St Victor.)

— Par extens. Gesticuler en tombant. Ils reçurent Vulcain entre leurs bras comme il *gambadait* par l'air. (D'Ablanc.)

— Fig. Se donner une peine inutile. La théorie de Fourier est debout; la critique n'a fait encore que *gambader* devant elle. (Proudh.)

* **GAMBADEUR, EUSE.** s. Fam. Celui, celle qui gambade. Faiseur de gambades. Un gambadeur. Une gambadeuse.

— Ajectiv. Enfant gambadeur. Petite fille gambadeuse.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

GAMBAGE ou **CAMBAGE.** s. m. (du bas-lat. *camba*, vaisseau où se fait la bière, ou du vieux mot allemand *cam*, bière). Anc. cout. de Flandre. Droit qu'on payait au profit des seigneurs sur la bière qu'on brassait sur leurs terres. || On nommait alors les brasseurs *gambarius* ou *cambarins*.

GAMBARON. s. m. (étym. bas-lat., *gamba*, jambe; fr. *rond*). Hist. Celui qui a de grosses jambes toutes rondes. C'est le sobriquet de Robert, duc de Normandie.

GAMBE. s. f. Jambe. Vieux mot.

— *Viole de gambe*. Mus. Instrument dans le genre du violoncelle, que l'on tenait comme lui entre les jambes. Il avait une flûte et une viole de *gambe* et il en jouait agréablement. (V. Hugo.)

— Jeu d'orgue qui imite cet instrument.

GAMBE. s. f. (ét. v. fr., *gambe*, jambe). Mar. Cordage double qui prend de chaque bord, depuis le trélingage des bas haubans d'un vaisseau jusqu'au bord des hunes, ou il est croché sur des lattes de fer qui estropent des caps de mouton et les réunissent aux haubans des mâts de hune au moyen des rides.

GAMBER. v. a. 1re conj. (rad. *gambe*, jambe). Traverser d'une enjambée. Se dit dans la Suisse française.

GAMBESSON ou **GAMBESON.** s. m. Anc. art milit. Sorte de cotte d'armes qu'on portait sous la cuirasse pour empêcher qu'elle ne blessât. Elle était faite de laine ou de coton piqué entre deux étoffes. On a dit aussi *gambisson*, *gambison*, *gamboison*, *gambisson* et *gombisson*, et aussi *gambriex*.

GAMBETER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Gambader.

GAMBETTA (Léon-Michel). Homme politique français, né à Cahors, 1838-1882. Avocat au barreau de Paris, il fut mis en évidence par le procès Baudin, 1868, fut élu député de Paris et de Marseille, 1869, et se fit remarquer au Corps législatif par son éloquente opposition à l'empire. Au 4 septembre 1870, il fut proclamé membre du gouvernement de la Défense nationale, sortit en ballon de Paris assiégé et se rendit à Tours, comme ministre de l'intérieur et de la guerre, organisa et dirigea avec une activité et un patriotisme infatigables la résistance de la province. Forcé de donner sa démission après la capitulation de Paris, envoyé à l'Assemblée nationale par neuf départements, il opta pour le Bas-Rhin, vota contre la paix, donna sa démission et fut réélu le 2 juillet 1871. A l'Assemblée, il combattit vigoureusement la réaction et prit une grande part aux tentatives de conciliation entre les républicains et au vote de la constitution de 1875. Chef de la majorité républicaine de la Chambre, après les élections de 1876, il prit la direction de la lutte contre le ministère du 16 mai et fut élu président de la Chambre après l'élection de M. Grévy à la présidence de la République. Appelé à diriger le ministère après les élections générales de 1881, il fut renversé par une coalition des modérés et des intransigeants, le 26 janvier suivant, et mourut au moment où il allait reprendre le pouvoir, le 31 décembre 1882. Si la politique de Gambetta a rencontré d'ardents adversaires, on ne peut contester son admirable patriotisme, et une éloquence

vigoureuse qui le place au premier rang parmi les orateurs politiques de son temps. Ses *Discours* ont été publiés.

GAMBETTE. s. f. Ornith. Espèce du genre chevalier.

— Manteau qu'on porte dans les provinces espagnoles avoisinant les Pyrenées.

GAMBIE. Géogr. Fleuve de la Sénégambie, vient, sous le nom de *Demam*, des montagnes de Fouta Dialon, coule en général de l'E. vers l'O., dans un pays montueux et boisé, puis dans des plaines vastes et fertiles; il se jette dans l'Atlantique à 140 kil. S. E. du cap Vert, par une embouchure large de 28 kil. Son cours est de 1,600 kil.

GAMBIER. s. m. Techn. Nom que les glaciers donnent à une longue barre de fer dont ils se servent pour faire tourner un outil.

— Traverse de bois pour suspendre le gibier ou la viande de boucherie.

— *Gambier à une main.* Petit crochet de fer qui sert à enlever la barre du four ou l'on fait fondre la fritte.

— Bot. Arbre du Bengale. On l'appelle aussi *gambir*.

— Chim. Produit obtenu par l'infusion des feuilles de l'arbre de ce nom.

GAMBIER. v. a. 1re conj. Mar. Syn. de GAMBILLER.

GAMBIER (Archipel), ou *Manga-Reva*. Géogr. Groupe de cinq îles volcaniques, à l'extrémité S.-E. de l'archipel Pomotou ou Dangereux (Polynésie), par 23° 12' lat. S. et 137° 13' long. E. La plus grande a 12 kil. de long. Nommées *Duff* par le capitaine Wilson en 1797, elles ont pris le nom du capitaine Gambier, qui les reconnut plus complètement. L'archipel, placé sous le protectorat de la France en 1844, a été annexé en 1881.

— GAMBIER. Groupe d'îles au S. de l'Australie, à l'entrée du golfe Spencer, reconnu par Flinders, en 1798.

GAMBIER (Lord James). Amiral anglais, né aux îles Lucayes, 1756-1833. En 1807, il bombarda Copenhague; en 1809, il dirigea l'expédition qui incendia une partie de la flotte française de l'amiral Allemand dans la rade d'Aix. Il négocia la paix avec les États-Unis, 1814-1815.

GAMBILLARD, ARDE. s. (pr. *gan-bi-llar*, *ll* mouill.; rad. *gambiller*). Boiteux. Il ne se dit que familièrement et par dérision. Ce n'est qu'un gambillard, une gambillarde. Quel gambillard!

GAMBILLE. s. f. (pr. *gan-bille*, *ll* mouill.). Arg. Jambe.

★ **GAMBILLER.** v. n. 1re conj. (pr. *gan-bi-llé*, *ll* mouill.; ét. v. fr., *gambille*, jambe). Fam. Remuer souvent les jambes, les agiter de côté et d'autre. Ne se dit guère que des enfants. Cet enfant ne fait que gambiller et fretiller.

— Arg. Danser.

— Mar. Changer de bord une voile à bourcet par rapport au mât, en faisant passer sur l'avant la plus longue partie de la vergue et de la voile. Gambier ou gambiller une voile. || Aller d'un bout à l'autre d'un cordage tendu en s'aidant des pieds et des mains. En ce dernier sens, on dit aussi pronominalement *Se gambiller*.

GAMBILLEUR. s. m. (pron. *gan-bi-lleur*, *ll* mouill.). Arg. Danseur, sauteur.

— Fig. Homme politique sans valeur.

— GAMBILLEUSE. s. f. Arg. Femme qui fréquente assidûment les bals publics.

GAMBIR. s. m. Bot. Espèce de nauclée.

— Chim. Substance astringente extraite des feuilles de ce végétal.

★ **GAMBIT.** s. m. (de l'ital. *gambetto*, croc-en-jambe). Jeu d'échecs. Se dit lorsque après avoir poussé le pion du roi ou celui de la dame de deux pas, on pousse encore de deux pas celui de leur fou. Donner le pion de gambit.

GAMBODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide, base de la gomme-gutte.

GAMBRA. s. f. Ornith. Espèce de perdrix de l'Algérie.

GAMBRIADE. s. f. Arg. Dame élégante, bien vêtue. || Danse, cancan.

GAMBULE. s. f. Arachn. Genre d'arachnides de l'ordre des acarides, dont les caractères génériques n'ont jamais été décrits.

GAME. s. f. Arg. Hydrophobie.

— GAME. s. m. Art vétér. V. GAMME.

GAMELER. v. a. 1re conj. Arg. Dénoncer.

GAMELHANG. s. m. Sorte d'orchestre javanais.

GAMÉLIA. (du gr. γαμήλιος, nuptial). Myth. gr. Nom de Junon présidant au mariage, aux noces.

GAMÉLIE. s. f. (ét. gr., γαμήλιος, nuptial). Antiq. gr. Sacrifice que les Grecs faisaient la veille d'un mariage.

— GAMÉLIES. s. f. pl. Fêtes que les Athéniens célébraient en l'honneur de Junon. || Hymnes qu'on chantait à cette occasion.

GAMÉLIE. s. f. (ét. gr., γαμήλιος, nuptial). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des fongicoles, établi pour une espèce des Indes orientales.

GAMÉLIEN, ENNE. adj. (ét. gr., γαμήλιος, nuptial). Myth. Qui préside aux mariages. || Surnom de Jupiter et de Junon.

GAMÉLION. s. m. (ét. gr., γαμήλιος, nuptial). Antiq. Nom d'un mois chez les Athéniens, répondant à janvier, ainsi nommé des fêtes de Junon qu'on célébrait particulièrement dans ce mois. || C'est aussi le nom d'une pièce de vers faite sur un mariage, ou d'un épithalame.

★ **GAMELLE.** s. f. (du lat. *camella*, panier d'osier fort serré). Écuelle de bois ou de fer-blanc dans laquelle on mettait la portion des soldats, et où ils mangeaient ensemble. Aujourd'hui, en France, chaque soldat reçoit sa ration dans un vase en fer-blanc que l'on nomme *gamelle individuelle*. Manger à la gamelle, c'est être à l'ordinaire des soldats. Sur le champ de bataille, le soldat ne doit songer qu'à sa compagnie, à son drapeau; rentré au camp ou à la caserne, la *gamelle* devient son signe de ralliement. (Page.)

— Par extens. Tout vase en fer-blanc destiné à contenir des mets. Les fourneaux claquent, les grelots sonnent, les piles d'assiettes se heurtent contre les *gamelles* de fer blanc. (A. Daudet.)

— Mar. Vase de bois cerclé de fer, de la largeur du fond d'un seau ordinaire, et de la moitié de sa hauteur. Ce vase sert de soupière aux matelots. Dans les bâtiments de l'État, la gamelle contient la ration de sept hommes || De la table des matelots, le mot *gamelle* est monté à celle des chefs : on dit La gamelle des officiers, la gamelle du commandant pour La table des officiers, la table du commandant. || *Chef de gamelle*. Officier qui est momentanément chargé de l'administration de la table d'un état-major de vaisseau.

— Arg. marit. *Remettre à la gamelle*. Rembourser le trop perçu. Si le gouvernement n'était pas bon matelot, il nous forcerait à remettre à la *gamelle*. (E. Sue.)

— Min. Baquet de petite dimension dans lequel on délaye les sables métallifères pour les laver.

— Sal. Écuelle qui sert à puiser l'eau salée dans les poêles, pour s'assurer si la mure ou muire est bonne.

GAMELLEIRA. s. m. (du portug. *gamella*, gamelle). Bot. Grand arbre de la famille des urticées, croissant au Brésil.

GAMÉLO. s. m. Nom indien du baume de copahu.

GAMELON. s. m. Petite gamelle en usage dans les hôpitaux militaires.

GAMELOT. s. m. (rad. *gamelle*). Mar. Petit seau.

GAMÉRY. s. m. Vitic. Cépage de l'Aube.

GAMET. s. m. Vitic. V. GAMAIS.

GAMÈTE. s. m. (ét. gr., γαμέτης, époux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi pour quinze espèces de l'Australie et du Népaul.

★ **GAMIN, INE.** s. (ét. inconnue; peut-être l'all. *Gemeiner*, simple soldat). Pop. Petit garçon ou petite fille qui passe une partie de son temps à jouer ou à polissonner dans les rues ou sur les places. Faire le gamin. Agir en gamin. Tour de gamin.

— Dans le langage populaire, Enfant en général. Je vous enverrai mon gamin. Les gamins de Paris ont joué un certain rôle dans la révolution de 1830. Tout enfant parisien, fils du peuple, honnête enfant de cette grande ville, né au milieu de l'esprit et de la misère, est un *gamin* de Paris en attendant qu'il soit un homme. (J. Janin.) Voilà alors que ma sacrée *gamine* saute aux yeux de sa bourgeoise, et qu'elle la griffigne, et qu'elle la déplume, oh! mais aux petits oignons. (E. Zola.) Lors que le père tapait dessus, la mère soutenait la *gamine*, et lors que la mère à son tour cognait, le père faisait une scène. (Id.)

— Petit garçon placé sous les ordres d'un ouvrier, employé dans les verreries et dans quelques autres métiers à diverses fonctions subalternes.

— Le féminin *gamine* se dit quelquefois familièrement d'une petite fille espiègle et hardie.

— Adjectiv. Vous êtes un peuple *gamin*. (Fr. Soulié.)

GAMINER. v. n. 1re conj. Pop. Faire le gamin, polissonner, perdre son temps dans les rues ou les carrefours à jouer, ou à vexer les marchands et les passants. Et il *gamine*; elle le chasse, elle l'appelle idiot, brute. (H. Taine.)

GAMINERIE. s. f. Pop. Jeu, espièglerie, habitude de gamin.

— Par extens. Habitude ou parole d'une personne plus mûre qui vit ou parle en gamin. Dans ses langueurs indolentes, elle se réveillait quelquefois avec des *gamineries*. (De Gonc.)

GAMITE. s. f. Sorte de fourrure. Vieux mot.

GAMMA. s. m. Philol. Troisième lettre de l'alphabet grec, représentée ainsi Γ, γ, et correspondant à notre G dur. || En astronomie, il désigne une constellation, une étoile. || En algèbre, des quantités absolues. Comme chiffre, avec l'accent supérieur à droite γ', il vaut 3, et avec l'accent inférieur à gauche (͵γ), 3 000. || Dans les énumérations *alpha*, signifiant premier et *beta* deuxième, il a le sens de troisième.

— Anc. mus. Corde ajoutée au grave du diagramme des Grecs par Gui d'Arezzo.

— Archéol. Crosse d'évêque dont l'extrémité supérieure se terminait en forme de gamma majuscule.

— Entom. Espèce de lépidoptère du genre nymphale. || *Gamma doré*. Nom d'un papillon du genre noctuelle, sur les ailes duquel on a cru reconnaître le gamma des Grecs.

GAMMADA. s. f. (étym. gr., γάμμα, gamma, lettre grecque). Figure représentée par la croix grecque, ou à quatre branches égales; on donnait cette forme aux églises.

GAMMAN. s. m. Myth. Fête annuelle que les nègres du Sénégal célèbrent en l'honneur de la naissance de Mahomet.

GAMMARE. s. m. (ét. gr., γάμμαρος, écrevisse). Crust. Nom scientifique du genre crevette.

GAMMARIDÉ, ÉE ou **GAMMARIEN, ENNE.** adj. (ét. fr., *gammare*; gr. εἶδος, aspect). Crust. Qui ressemble à une crevette. || GAMMARIDÉS ou GAMMARIENS. s. m. pl. Famille de l'ordre des crustacés amphipodes.

GAMMAROGRAPHE. s. m. (rad. *gammarographie*). Didact. Celui qui décrit les crustacés.

GAMMAROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γάμμαρος, homard; γραφή, description). Description des crustacés.

GAMMAROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la gammarographie.

GAMMAROLITHE. s. f. (ét. gr., γάμμαρος, homard; λίθος, pierre). Ancien nom des crustacés fossiles. || Pierre de couleur cendrée de la nature du talc.

GAMMAROLOGIE. s. f. (ét. gr., γάμμαρος, homard; λόγος, discours). Didact. Traité des crustacés.

GAMMAROLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la gammarologie.

GAMMAROLOGUE. s. m. Qui s'occupe de la gammarologie.

GAMMAUT. s. m. Chir. Sorte de bistouri dont se servent les Italiens pour ouvrir les abcès.

★ **GAMME.** s. f. (de la lettre grecque Γ, *gamma*, que Gui l'Arétin, ou d'Arezzo, en Toscane, choisit en 1026 pour désigner la corde qu'il ajouta au grave du *diagramme des Grecs*, et dont il fit la base de son système musical). Mus. Suite des sept notes principales de la musique, disposées suivant l'ordre naturel des tons, dans l'intervalle d'une octave. On l'appelait aussi *main harmonique*, parce que Gui se servit d'abord de la main, dont les doigts figuraient les échelons où il plaçait les notes; mais après que Lemaire eut introduit le *si*, l'usage de la main et la dénomination furent abandonnés jusqu'à Wilhem, qui, de nos jours, leur restitua leur emploi avec un immense succès pour la propagation de la musique chorale parmi le peuple. Apprendre la gamme. Commencer la gamme. Savoir la gamme. S'exercer à faire des gammes. || *Gamme chromatique*. Celle qui n'est composée que de demi-tons, et qui a par conséquent douze notes. On dit aussi *gamme tempérée*. De nos jours, les cantatrices abusent des *gammes* chromatiques dans leurs roulades. (Boehem.) || *Gamme diatonique*. Celle qui procède par tons et demi-tons naturels.

— Fig. Il parle là d'une science dont il ignore même la gamme. C'est du latin qui passe votre *gamme*. (Volt.)

— Par extens. Succession de nuances. Gamme de tons, gamme de couleurs.

— Fig. *Gamme descendante*. Perte graduelle des forces du corps, des qualités de l'esprit.

— Prov. et fam. *Chanter, monter une gamme à quelqu'un*. Lui faire des reproches, le quereller. Vous lui chantez là une pénible gamme. Quelle rude gamme on lui a chantée! On lui a chanté sa gamme. || *Mettre quelqu'un hors de gamme*. Le déconcerter. Il fut mis hors de gamme, hors de mesure, hors d'état d'agir, de répondre. || *Être au bout de sa gamme*. Ne savoir plus que dire. || *Changer de gamme*. Changer de ton, de conduite, de langage; prendre d'autres mesures. On le fera changer de gamme; on l'obligera à changer de mesure, de conduite, à baisser le ton. Quand il verra le succès de ton livre et les journaux tout remplis de toi, il changera joliment de *gamme*. (A. Daudet.) || *Haute gamme*. Le plus haut point, le plus haut degré.

> Je suis Jeannin sans avoir fumée,
> Et lui jusqu'à la haute *gamme*. (Marot.)

|| *En même gamme*. Sur le même ton. Je lui ai répondu sur la même gamme.

— Anc. mus. *Gamme* ou *gamma ut*. Série des six premiers degrés diatoniques.

— Phys. *Gamme franche*. Série de douze couleurs distinctes, divisées chacune en vingt tons dans le système de Chevreul.

GAMME. s. m. Demeure souterraine des Lapons.

— GAMME ou GAME. s. m. Art vétér. Goitre des moutons.

GAMMÉE. adj. f. (ét. gr., γάμμα, gamma, lettre grecque). Se dit d'une croix à quatre branches, dont les bouts sont recourbés à angle droit. Une croix gammée.

GAMMERAGE. Géogr. Bourg du Brabant (Belgique), à 37 kil. de Bruxelles; 2,500 hab.

GAMMIER. s. m. (rad. *gamme*). Appareil dont l'usage est fréquent pour faciliter l'enseignement de la musique, quelle que soit la méthode du professeur.

GAMMOGRAPHIE. s. f. (ét. fr., *gamme*; gr. γράφω, j'écris). Techn. Art de rayer les papiers à musique.

GAMMOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la gammographie.

GAMMOÏDE. s. m. (ét. gr., γάμμα, gamma, lettre grecque; εἶδος, aspect). Chir. Instrument en forme de gamma.

GAMMON. s. m. Jeux. Nom donné par les Anglais à une modification dans le jeu de revertier et qui d'Angleterre a passé en France.

— Chez les nègres du Sénégal, Nom donné à la fête célébrée en l'honneur de Mahomet le jour anniversaire de sa naissance.

GAMOGASTRE. adj. 2 g. (ét. gr., γάμος, mariage, union; γαστήρ, ventre). Bot. Qui a les ovaires soudés. Syn. de MONOGYNE.

GAMOLÉPIS. s. f. (étym. gr., γάμος, union; λεπίς, écaille). Bot. Genre de composées, tribu des sénécionées, établi pour une espèce du Cap de Bonne-Espérance.

GAMOLOGIE. s. f. (ét. gr., γάμος, mariage; λόγος, discours). Didact. Discours sur le mariage, sur les noces. N'est usité qu'en parlant des ouvrages des anciens sur ce sujet. Myrelus a fait un Traité de gamologie.

GAMOMANIE. s. f. (ét. gr., γάμος, mariage; μανία, manie). Pathol. Monomanie du mariage.

GAMOPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., γάμος, union; πέταλον, pétale). Bot. Qui est formé par la soudure de plusieurs pétales distincts. || GAMOPÉTALES. s. m. pl. Classe de dicotylédones ayant les corolles soudées en une seule pièce.

GAMOPÉTALIE. s. f. Bot. État d'une corolle gamopétale.

GAMOPHYLLE. adj. (ét. gr., γάμος, noces; φύλλον, feuille). Bot. Se dit des involucres et des calices formés par la soudure de feuilles ou de folioles.

— GAMOPHYLLE. s. m. Enveloppe de la fleur des cypéracées.

GAMOPHYLLIE. s. f. Bot. Caractère des involucres gamophylles.

GAMOSÉPALE. adj. m. (ét. gr., γάμος, mariage; fr. *sépale*). Bot. Se dit des calices composés de plusieurs pièces soudées ensemble. Calice gamosépale.

GAMOSÉPALIE. s. f. Bot. Caractère des calices gamosépales.

GAMOSTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., γάμος, union; fr. *style*). Bot. Se dit des fleurs dont les styles partiels sont soudés entre eux, de manière à former un style en apparence unique. Fleur gamostyle. Syn. de MONOSTYLE.

GAMOULS. s. m. Myth. Nom donné, au Kamtchatka, à certains esprits aériens qui sont censés présider à la pluie et aux éclairs.

GAMPSONYX. s. m. (ét. gr., καμπή, courbure; ὄνυξ, ongle). Ornith. Espèce du genre milan.

GAMUTE, GAMUTO ou **GAMOUTY.** s. m. Bot. Nom donné aux filaments de la base des feuilles des palmiers, avec lesquels on fait des cordes aux Philippines.

GAN. s. f. Prophétesse gauloise.

GAN. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Pau (Basses-Pyrénées). Eaux minérales, marbres, vins; 3,300 hab.

GANA. s. m. Myth. ind. Génie du second ordre.

★ **GANACHE.** s. f. (de l'ital. *ganascia*, grande ou grosse joue). Mâchoire inférieure du cheval. Ce sont deux os qui à le cheval de part et d'autre du derrière de la tête, opposés à l'encolure, et qui forment la mâchoire inférieure et la font mouvoir. || *Écartement des ganaches*. Angle que forment l'une avec l'autre les deux branches de la ganache. || *Cheval chargé de ganache*. Cheval qui a la mâchoire inférieure grosse et charnue.

— Pop. Mâchoire de l'homme.

— Fig. et pop. Personne dépourvue de talent, de capacité. || *Cet homme n'est qu'une ganache*. C'est un esprit lourd, stupide. Madame, disait Napoléon à l'impératrice Marie-Louise, votre père est une *ganache*. (J. Janin.) Il déblatérait contre les *ganaches* de la Chambre. (G. Sand.)

— Nom qu'on donnait à une sorte de robe de chambre.

— Sorte de fauteuil. Puis, s'étant blottie dans une *ganache*, elle tendit ses jambes. (A. Achard.)

— Art vétér. Cachexie aqueuse.

— Entom. Partie de la lèvre inférieure des insectes, qui est avancée. On dit aujourd'hui *menton*.

— Théâtr. Nom donné aux rôles de vieillards crédules, imbéciles.

— Adjectiv. Fig. Que cet homme est ganache!

— *Fauteuil ganache*. Sorte de fauteuil.

GANCE. s. f. Arg. Clique, mauvaise société.

GANCETTE. s. f. (diminut. de *ganse*). Pêch. Maille de filet qui a cinq à six centimètres en carré.

— Techn. Nom donné aux ficelles ajoutées à l'extrémité de la chaîne et qui permettent de commencer le tissage sans qu'elle soit engagée dans l'entavage.

GANCHE. s. f. Sorte de potence en usage en Turquie.

— Mar. Instrument au bout duquel se trouvent deux crochets, et qui sert à tenir la tente des galères.

GAND. (en flamand *Gent*). Géogr. Chef-lieu de la Flandre orientale (Belgique), au confluent de l'Escaut et de la Lys, bâti sur 26 îles réunies

par un grand nombre de ponts, à 48 kil. N.-O. de Bruxelles. Évêché, cour d'appel des deux Flandres, université fondée en 1816. Parmi ses monuments, on cite la cathédrale de Saint-Bavon, du XIIIe siècle, avec ses beaux tableaux; le château des comtes, le palais de justice, l'hôtel de ville, les canaux, et le bassin du canal de Neuzen, qui peut contenir 400 bâtiments. Son industrie, jadis si florissante, quand la grande ville avait 100,000 habitants, est encore considérable; on y trouve des filatures de coton et de lin, des blanchisseries, des imprimeries sur tissus de coton, des fabriques de cotonnades et de toiles, etc.; 130,100 hab. Gand date du xe siècle, devint la capitale des comtes de Flandre en 1180, eut dès lors une puissante commune, et, surtout au temps de Jacques et de Philippe Artevelde, toujours en lutte contre ses souverains, comtes de Flandre et ducs de Bourgogne. Les Français la prirent en 1678, 1708, 1745, 1792, 1794. Elle fut, de 1795 à 1814, le chef-lieu du département de l'Escaut. Louis XVIII y résida pendant les Cent-Jours. Patrie de Charles-Quint.

GANDAK, GONDOK ou **GUNDOUK**. Géogr. Affluent de gauche du Gange, vient du Davalagiri dans l'Himalaya, traverse le Népaul, et finit près de Patnah; 800 kil. de cours.

GANDARUSSA-SASA. s. m. Bot. Plante des Indes orientales.

GANDASULI. s. m. Botan. Plante odoriférante des Indes orientales.

GANDHARBA ou **GANDHARVAS**. s. m. Myth. ind. Nom des musiciens célestes de la cour d'Indra.

GANDIN. s. m. Nom d'un personnage des *Parisiens de la décadence* de Th. Barrière et qui a été donné aux jeunes gens qui affectent une élégance ridicule et outrée dans leurs manières, leurs vêtements, etc. La haine du *gandin* l'emporte sur le mépris qu'ils ont pour la fille. (L. Veuillot.)

— Écon. rur. Nom donné en Beauce aux agneaux arrivés à leur deuxième année.

GANDIN. s. m. (rad. *gande, gandie*, vieux mot signifiant tromperie). Argot. Tromperie.

— *Monter un gandin*. Essayer de se faire servir quelque chose dans un cabaret, et de le consommer sans le payer. || *Hisser un gandin*. Faire une tromperie.|| *Gandin d'altèque*. Croix, décoration d'un ordre quelconque.

GANDINE. s. f. Arg. Grisette, jeune ouvrière.

GANDINI (Antonio). Peintre de l'école vénitienne, né à Brescia, 1550-1630, élève de Paul Véronèse, a laissé des peintures remarquables par l'abondance des figures et la richesse des détails.

GANDINERIE ou **GANDINISME**. s. f. Manières de gandin, habitudes de gandin.

GANDJOUR. s. m. Recueil de livres sacrés, contenant les doctrines révélées par Bouddha lui-même.

GANDOLA ou **GANDOLE**. s. m. Bot. Espèce de baselle. On en distingue deux espèces, le gandola alba et le gandola rubra. Cette plante, originaire des Indes orientales, sert de nourriture aux habitants.

GANDOLIN. s. m. Dans quelques provinces, Homme importun par sa curiosité, son désœuvrement.

GANDOUANA ou **GONDAWANA**. Géogr. Province de la présidence de Calcutta (Hindoustan), au N. du Dekkan, entre le Godavery, le Mahanady et la Nerbuddah, conquise par les Anglais en 1818 et 1854; villes principales Garra ou Gharrâ.

GANDOURA. s. f. Espèce de blouse que portent les Arabes et qui descend jusqu'aux pieds. Il s'habille d'une espèce de blouse de laine rayée de blanc et de brun nommée *gandoura*. (A. Dau.)

GANE. s. et adj. Traître, parjure. Vieux mot.

GANEBELLONNE. s. f. Bot. Châtaigne de Périgueux qui se conserve longtemps verte.

GANÉÇA. Myth. ind. Dieu indien de la sagesse, fils de Bhavani et de Siva. On le représente avec une tête d'éléphant, un ventre énorme et des jambes courtes; il est souvent monté sur un rat. On lui attribue l'invention des mathématiques et de l'astronomie.

GANELON. Personnage imaginaire, à la trahison duquel les poèmes chevaleresques attribuent la défaite et la mort de Roland, à Roncevaux. Suivant les chroniques, Charlemagne l'aurait vaincu et l'aurait fait tuer à Laon.

GANELONNERIE. s. f. (du nom de *Ganelon*). Trahison, perfidie.

* **GANER**. v. n. 1re conj. (radic. *gano*). Jeux. A l'hombre, Laisser aller la main, faire gano.

GANERBIEN ou **GANERBE**. s. m. Hist. Membre de l'association féodale connue sous le nom de *ganerbinat*.

GANERBINAT ou **GANERBIAT**. s. m. Hist. Nom donné dans l'Allemagne du XIIe siècle aux ligues de la petite noblesse. Les confédérés devaient fortifier à frais communs un château, pour leur servir de lieu de refuge; ils étaient tous héritiers en commun de cette forteresse.

GANG. s. m. Mot américain signifiant Lieu sauvage servant de refuge aux nègres marrons.

GANGA. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des gallinacés, de la famille des plumipèdes. || Nom de la gelinotte des Pyrénées.

GANGA. s. m. Relat. Prêtre du pays d'Angola, dans l'Afrique occidentale.

GANGA. Myth. Une des trois déesses des eaux chez les Hindous, qui en racontent une fable assez semblable à celle d'Alphée et d'Aréthuse.

GANGA-GRAMMA. Myth. Démon femelle très redouté des Indiens, et auquel ils rendent de grands honneurs.

GANGAMON. s. m. (du gr. γάγγαμον, filet à pêcher). Anat. anc. Nom donné à l'épiploon, à cause de la multitude de veines et d'artères dont cette membrane est parsemée.

GANGANELLI. V. CLÉMENT XIV.

GANGARIDES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple des bords du Gange.

GANGASIMEKA. s. m. Prêtre du Congo, appartenant à la secte des gangas.

GANGE. Géogr. Fleuve de l'Hindoustan; est formé de deux branches qui viennent de l'Himalaya, le *Bhagirath*, considéré comme le bras principal, et l'*Alaknanda*, plus considérable et qui vient de plus loin. Sortant des montagnes à Hurdwar, il coule du N.-O au S.-E., arrosant Ferrekhabad, Fattighur, Kawnpour, Allahabad, Mirzapour, Chunargour, Benarès, Ghazipour, Patnah. Près de Mourschidabâd commence un immense delta; la plus considérable de ses branches, à l'E., passe près de Dakka et va s'unir au Brahmapoutre; la branche de l'O., l'Hougly, passe à Chandernagor et à Calcutta. Le Gange a une largeur de 800 à 4,500 m.; son cours est rapide, ses crues périodiques commencent en avril, laissant un limon fertile sur les campagnes. Ses eaux pures et salubres sont regardées comme sacrées par les Hindous, sectateurs de Brahma. Son cours est d'environ 3,000 kil., dont 2,000 sont navigables. Ses principaux affluents sont, à droite : le Cally-Neudy, la Djemnah, la Sone; à gauche, le Goutmy, le Gogra, le Gandak, le Bagmatty, etc.

GANGES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montpellier (Hérault), sur l'Hérault, dans un pays très pittoresque. Fabriques de bas et de gants de soie exportés jusqu'en Amérique. Non loin est la belle grotte de la *Baume des-Demoiselles*; 4,200 hab.

GANGÉTIQUE. adj. 2 g. Géogr. Qui appartient au Gange. Golfe gangétique.

GANGIAR ou **CANGIAR**. s. m. V. KANDJAR.

GANGITE. s. f. Minér. Ancien nom du jais ou jayet.

GANGLIFORME ou **GANGLIOFORME** adj. 2 g. Anat. Qui a la figure, la forme d'un ganglion.

GANGLIITE. s. f. Pathol. V. GANGLIONITE.

GANGLIOCARCINIE. s. f. (étym. fr., *ganglion*; gr. καρκίνος, cancer). Pathol. Cancer des ganglions lymphatiques.

GANGLIOLEUCIE. s. f. (ét. fr., *ganglion*; gr. λευκός, blanc). Pathol. Maladie particulière aux ganglions lymphatiques.

GANGLIOLITHIE. s. f. (ét. fr., *ganglion*; gr. λίθος, pierre). Pathol. Concrétion pierreuse dans les ganglions lymphatiques.

GANGLIOMA. s. m. Chir. Nom qu'on donnait à une tumeur des glandes ou des ganglions lymphatiques.

GANGLIOMORPHE adj. 2 g. (ét. fr., *ganglion*; gr. μορφή, forme). Syn. de GANGLIFORME.

* **GANGLION**. s. m. (du gr. γάγγλιον, même signif.). Anat. Nom de petits nœuds ou tubercules d'une forme, d'un volume, d'une texture et d'une consistance variables, qui se trouvent sur le trajet des nerfs ou des vaisseaux lymphatiques. Ils sont revêtus d'une membrane qui les renferme comme une bourse ou capsule. Il ne faut pas les confondre avec les glandes et follicules qui ont un canal excréteur des humeurs, dont les ganglions sont dépourvus, puisqu'ils ne sécrètent rien. Ganglions lymphatiques. Ganglions nerveux.

— Art vétér. Engorgement à la partie supérieure du tendon chez le cheval.

— Pathol. Petite tumeur globuleuse, dure, indolente, développée sur le trajet des tendons, sans changement de couleur à la peau, formée par un fluide visqueux, albumineux, renfermé dans un kyste plus ou moins épais.

GANGLIONEURE. adj. (étym. gr. γάγγλιον, ganglion; νεῦρον, nerf). Zool. Qui a des ganglions aux nerfs. || GANGLIONEURES. s. m. pl. Groupe du règne animal comprenant des animaux qui n'ont qu'un système nerveux ganglionnaire semblable à celui des animaux vertébrés.

GANGLIONEVRIE s. f. (ét. fr., *ganglion*; gr. νεῦρον, nerf). Pathol. Maladie des ganglions nerveux.

GANGLIONIQUE. adj. Anat. Qui a rapport aux ganglions.

GANGLIONITE. s. f. Méder. Inflammation des ganglions lymphatiques, aiguë ou chronique, suivant les causes qui l'ont produite. On dit aussi *gangliite, ganglite* et *adénite*.

* **GANGLIONNAIRE**. adj. 2 g. Anat. Se dit des nerfs sur le trajet desquels on rencontre des ganglions; qui est muni de ganglions. || *Affections ganglionnaires*. Affections qui atteignent les ganglions lymphatiques. || *Système ganglionnaire*. Nom donné souvent au grand sympathique.

GANGLIONNÉ, ÉE. adj. Hist. nat. Qui a des renflements semblables à des ganglions.

GANGLITE. s. f. Chir. Synon. de GANGLIONITE.

* **GANGRÈNE**. s. f. (étym. gr., γάγγραινα, du verbe γράω, γραίνω, je mange, je consume). Pathol. Mort d'une partie du corps d'un animal ou d'un homme, abolition complète du sentiment et de toute action organique dans cette partie; désordre contagieux qui se répand et se communique. Avoir la gangrène. La gangrène gagne. On ne peut guérir cette blessure, on craint la gangrène. Arrêter la gangrène. || *Gangrène d'hôpital*. Gangrène qui se produit par l'entassement d'un certain nombre de blessés dans un même local et qui présente un caractère épidémique. || *Gangrène humide*. Celle dans laquelle il y a engorgement, c'est-à-dire surabondance de sucs arrêtés dans la partie qui tombe en mortification. | *Gangrène du poumon*. Gangrène qui attaque partiellement le poumon. | *Gangrène sèche*. Celle qui est suivie d'un épanchement propre à préserver la partie morte de dissolution putride. *Gangrène sénile*. Gangrène dans les extrémités, à laquelle les vieillards sont particulièrement sujets.

— Par extens. A un certain degré, la misère est une *gangrène* lente où la partie malade mange la partie saine. (H. Taine.)

— Fig. Se dit des erreurs et des mauvaises doctrines qui se répandent et se communiquent. La paresse est la gangrène de l'âme. A quoi servirait ce que nous venons d'écrire, si l'on ne guérissait quelques lecteurs de la *gangrène* du fanatisme? (Volt.)

— Bot. Maladie des arbres qui s'attaque à l'écorce et au bois.

GANGRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Gangrener. S'emploie adjectivem. Jambe gangrenée. Bras gangrené. Un membre *gangrené* perd la vie avant que la putréfaction s'en empare. (Pelletan.)

— Miné par une maladie lente qui use peu à peu l'existence. Il n'a pas cinq ans à vivre, il est *gangrené* jusqu'à la moelle des os. (Balzac.)

— Fig. *Conscience gangrenée, âme gangrenée*. Ame, conscience corrompue. Un peuple *gangrené* de superstition est incurable, et devient la proie des charlatans de tout genre. (Boiste.)

* **GANGRENER**. v. a. 1re conj. L'*e* de *gre* prend un accent grave devant une syllabe muette. Produire la gangrène. Une blessure qui gangrène un membre.

— Fig. Lorsqu'une fois le fanatisme a *gangrené* un cerveau, la maladie est presque incurable. (Voltaire.) La légende du despotisme qui avait *gangrené* deux générations avant nous s'est effacée, s'est dissipée au contact de la critique et de l'investigation historique. (Gambetta.)

— SE GANGRENER. v. pron. Se corrompre par la gangrène. Cette jambe va se gangrener. Si on ne remédie à cette plaie, elle se *gangrènera* dans vingt-quatre heures. (Acad.)

— Fig. Ils s'abandonnent aux passions; leurs âmes se souillent et se gangrènent.

GANGRENESCENCE. s. f. Tendance à tourner en gangrène. La gangrenescence d'une inflammation.

* **GANGRENEUX, EUSE**. adj. Qui est de la nature de la gangrène, qui a pour effet de déterminer la mortification d'une portion de tissu superficiel. Sang gangreneux. Inflammation gangreneuse. Érésipèle gangreneux.

GANGRÉNOPINE. s. f. Médec. Ulcère gangreneuse.

GANGRINOS. s. m. Sel gemme.

* **GANGUE**. s. f. (de l'all. *Gang*, filon). Minér. Matrice de la mine; substance dans laquelle un minéral cristallisé se trouve naturellement engagé. La gangue d'un métal. La gangue de ce métal est formée de telle espèce de terre. Une mine avec sa gangue. L'étude de la *gangue* des minéraux est une partie essentielle de la minéralogie. (Favrot.)

— Fig. Il faut quelque temps à ce diamant brut pour se dégager de sa *gangue*. (Ste-Beuve.)

— Anat. Substance amorphe dans laquelle est plongé un organe ou un élément anatomique.

GANGUEILLE. s. f. (pron. *gan-ghelle, ll* mouill.). Pêch. Petit ganguy que l'on traîne avec un bateau pour prendre des anguilles.

GANGUY ou **GANGUI**. s. m. Pêch. Petit filet à mailles très serrées.

GANIL. s. m. Minér. Calcaire granuleux que l'on trouve aux environs du mont Saint-Gothard et du Vésuve, qui doit être rapporté à la chaux carbonatée magnésifère ou dolomie.

GANITRE. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, renfermant sept espèces qui croissent dans l'Inde et dans les îles de la mer du Sud.

GANIVELLE. s. f. Petite douve pour tonneau. || Merrain pour les petits tonneaux.

GANIVET. s. m. Petit canif. || Couteau catalan. || Ce mot a vieilli.

— Instrument de chirurgie en forme de canif.

GANIVETIER. s. m. Celui qui fabrique des ganivets ou petits couteaux. (Rabelais.)

GANJA. s. m. Nom donné aux fleurs desséchées de chanvre indien auxquelles on a fait subir une certaine préparation.

GANNAL (Jean-Nicolas). Chimiste et industriel, né à Sarrelouis, 1791-1852, d'abord pharmacien dans les armées françaises en Allemagne et en Russie, préparateur de Thenard à la faculté des sciences, s'occupa surtout de chimie industrielle depuis 1818 et trouva de nombreuses applications de la science. Il prouva que la gélatine manque de qualités nutritives, contrairement à l'opinion alors populaire. Enfin il découvrit l'art des embaumements, en injectant dans les artères par l'une des aortes carotides une solution de sulfate d'alumine. Parmi ses ouvrages, on cite l'*Histoire des embaumements et de la préparation des pièces d'anatomie*.

GANNAT. Géogr. Ch.-l. d'arrond. du dép. de l'Allier, à 58 kil. S. de Moulins, sur l'Andelot. Restes d'un vieux château, belle église Sainte-Croix. Commerce de grains : 5,700 hab.

GANNE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la mélique.

GANNEGARE. s. m. Comm. Espèce d'étoffe qu'on expédiait pour les colonies d'Afrique.

GANNET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du goéland brun.

GANNILLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la calthe des marais et de la ficaire.

GANNIR. v. n. 2e conj. Crier comme le renard. Peu usité.

* **GANO**. s. m. (mot espagnol signifiant *je gagne*). Terme du jeu d'hombre qui signifie Laissez-moi venir la main, ne prenez pas sur moi. Se plaindre d'un *gano* qu'on n'a point écouté. (Boileau.)

— *Demander gano*. Inviter son partenaire à mettre une carte inférieure qui lui fait perdre la levée. Celui qui fait jouer ne peut pas demander gano. || *Accepter gano*. Accepter l'invitation de son associé, ce qu'un joueur doit toujours faire, à moins que son jeu ne s'y oppose.

GANODUS. s. m. (pr. *ga no-duss*). Paléont. Genre de poissons fossiles des terrains jurassiques.

GANOÏDE. adj. (ét. gr., γάνος, éclat; εἶδος, aspect). Ichtyol. Se dit des poissons à écailles brillantes. || GANOÏDES. s. m. pl. Ordre de poissons qui ont des écailles brillantes comme signe distinctif.

GANOMATITE. s. f. Minér. Syn. de CHÉNOCOPROLITHE.

GANS (Édouard). Jurisconsulte allemand, né à Berlin, 1798-1839, fils d'un banquier juif, disciple de Hegel, professeur de droit à l'université de Berlin, 1826, commença une lutte brillante contre l'école historique. Son ouvrage le plus remarquable est *Du Droit de succession et de ses développements dans l'histoire du monde*; il entreprit à Berlin des leçons sur l'*Histoire des dernières cinquante années*; mais son cours fut suspendu quand il arriva à la Révolution française. Outre son grand ouvrage, il a laissé : *Scholies sur Gaius; Système du droit civil des Romains; Coup d'œil sur les hommes et les choses; Leçons sur l'histoire des cinquante dernières années; Mélanges juridiques, historiques, poétiques et esthétiques*.

* **GANSE**. s. f. (étym. inconnue). Espèce de cordonnet de fil, de coton, de soie, d'argent, d'or, rond, carré ou plat, qui sert à arrêter ou à attacher quelque chose, dans les vêtements, ordinairement à attacher un bouton. On emploie plus fréquemment aujourd'hui la ganse comme ornement, même dans l'ameublement. Ganse plate. Ganse d'or, d'argent, de soie. Ganse de fil, de coton. Petite ganse. Trois mètres de ganse. Vous avez pris plus de ganse qu'il ne vous en faut. Je n'ai pu me boutonner, parce que la *ganse* de mon collet de pourpoint est trop étroite. (Trévoux.)||*Ganse de diamants, d'acier*. Ganse garnie de diamants ou d'acier, disposée en forme de boutonnière. || *Ganse de cheveux, en cheveux*. Tresse de cheveux, cheveux tressés en forme de ganse.

— Première forme d'un nœud.

— Mar. Estrope en quarantenier ou tresse roustée en natte placée à chaque capelage des vergues de perroquet et de cacatois pour passer les balancines dedans et les empêcher de décapeler. || Ligne baguée et épissée avec une cosse de fer. || *Ployé en ganse*. Se dit des rabans de ferlage, quand les voiles sont déferlées. || *Ganse simple*. Figure d'un cordage ployé dont les deux brins sont rapprochés.

— Navig. fluv. Faux bras qui forme impasse dans un fleuve ou une rivière.

GANSÉ, ÉE. part. pass. du v. Ganser. S'empl. adjectivement.

GANSER. v. a. 1re conjug. Orner de ganse. Ganser un chapeau.

GANSETTE. s. f. (diminut. de *ganse*). Fam. Petite ganse.

GANSIN. s. m. (rad. *ganse*). Mar. Maillon.

* **GANT**. s. m. (ét. bas-lat., *wantus*, du suédois *wante*, même signification). Partie de nos vêtements servant à couvrir la main et chaque doigt séparément. Porter des gants. Mettre des gants. Ôter ses gants. Coudre des gants. Tailler des gants. Il est de bon ton de ne pas sortir sans gants. Gants blancs, noirs, jaunes. Gants parfumés. Une paire de gants. Gant de fil, de laine, de soie, de coton, de filoselle. Gants en peau d'agneau, de mouton, de chevreau, de chèvre, de chien, de chamois, de castor, de daim, de cerf, d'élan. Gants de Pa-

ris, de Grenoble, de Lunéville, de Nancy, d'Avignon, d'Angleterre, de Rome, d'Espagne, de Suède. Sous le règne de Henri III, les femmes, qui jusqu'alors n'avaient porté que des mitaines, commencèrent à faire usage de *gants* de soie tricotée. (Ratier.) Les premiers *gants* en peau parurent vers le siècle de Louis XIV. (Id.) On disait autrefois que pour qu'un *gant* fût bon et bien fait, il fallait que trois royaumes y eussent contribué : l'Espagne pour en préparer la peau, la France pour la tailler, l'Angleterre pour la coudre. (Id.) Le comte d'Orsay, roi de la fashion, établissait, il n'y a pas longtemps, qu'un gentilhomme ne pouvait passer sa journée à moins de six paires de *gants*. Id. *Gants bourrés*. Gants qu'on porte pour se garantir la main quand on fait des armes || *Gants de canepin*. Ceux qui sont faits d'un cuir très délié, qui se lève de dessus la peau des agneaux ou chevreaux, après qu'elle a été passée en mégie. || *Gant de fauconnier*. Gant que le fauconnier met à sa main quand il porte l'oiseau. || *Gants fourrés*. Gants faits de peau à laquelle on laisse la laine ou le poil. || *Gants fourrés* Gants que l'on garnit intérieurement de laine, de coton, de bourre de soie. || *Gant royal*. Morceau de cuir dont les bourreliers se couvrent la paume et le dessus de la main pour n'être pas déchirés par le fil ciré dont ils se servent.

— *Gants de jasmin, gants de violette*, etc. Gants parfumés à l'essence de jasmin, de violette, etc.

— *Gant-jaune*. Sobriquet pittoresque qui fut donné au dandy musqué, à cause de la couleur de ses gants. Quand on dit d'un homme qu'il porte des gants jaunes, on l'appelle un *gant-jaune*, c'est une manière concise de dire : un homme comme il faut. (A. Karr.)

— *Prendre ses gants*. Se disposer à sortir du lieu où l'on est. || *Faire une chose les gants en la main*. S'est dit pour la faire mollement. L'entreprise n'est point petite : il y faut aller d'autre façon que les *gants* en la main. (Malherbe.)

— *Être souple comme un gant*. Être d'une humeur facile, accommodante, peu susceptible, se plier sans réplique à toutes les exigences. || *Je l'ai rendu souple comme un gant*. Je l'ai rendu traitable de difficile qu'il était.

— *Avoir les gants de quelque chose*. En avoir les prémices, être le premier à annoncer une chose, à ouvrir un avis. Allusion à l'ancien usage de donner une paire de gants à celui qui le premier faisait connaître une nouvelle. Vous n'avez pas les *gants* de la pensée de nous aller joindre à Avignon, ma chère cousine. Mme de Simiane. || *Se donner les gants d'une affaire*. S'en attribuer le succès, le mérite. Vous vous donnez là des gants qui ne vous appartiennent pas.

— *Jeter le gant*. Défier quelqu'un au combat. || *Ramasser, relever le gant*. Accepter le défi. Ces locutions s'emploient par allusion à l'usage qu'avaient les anciens chevaliers de proposer un combat en jetant leur gant ou gantelet dans l'arène ou contre ceux qu'ils provoquaient personnellement au combat.

— Loc. prov. *Aller comme un gant*. Convenir parfaitement sous tous les rapports. Cela vous va comme un gant. || On dit en saluant quelqu'un à la hâte et sans se déganter, que *l'autre passe le gant*. || *Il faut prendre ou mettre des gants pour lui parler*. Il faut agir avec lui avec circonspection et ménagement, avec cérémonie. || *Elle a perdu ses gants*. Se dit d'une fille qui a déjà eu quelque commerce de galanterie.

— Bot. *Gant de Notre-Dame*. Nom vulgaire de l'ancolie, de quelques campanules, et de la digitale.

— Féod. *Droit de gants*. Droit dû au seigneur par l'acquéreur d'un bien censuel et qui consistait en une paire de gants. || *Ventes et gants*. Noms de certains droits de mutation. || *Gants de Notre-Dame*. Botte d'herbe que les seigneurs lorrains élevaient en l'air lorsqu'ils déclaraient la guerre.

— Techn. *Fil à gants*. Fil écru de Lille.

GANTANG. s. m. Métrol. Mesure de capacité en usage dans l'Indo-Chine, pour le riz, le sel, le poivre, les graines, etc., dont la capacité varie de 3 lit. 24 à 4 lit. 45

GANTE. s. f. Brass. Faux-bord de bois qu'on met sur les bords d'une chaudière de cuivre pour contenir la liqueur qui bouillonne.

— Vieux mot qui a signifié Cigogne

GANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Ganter. S'emploie adj. Il a une main nue et l'autre gantée.

— Prov. et fam. *Chat ganté n'a jamais pris de souris*. Celui qui dédaigne d'entrer par lui-même dans tous les détails de son entreprise ne réussit point.

GANTEAUME (Honoré-Joseph-Antoine). Marin français, né à La Ciotat, 1755-1818, prit part comme officier auxiliaire à la guerre d'Amérique ; fut nommé capitaine en 1794, et fut chef d'état-major de Brueys dans l'expédition d'Égypte. Échappé comme par miracle au désastre d'Aboukir, nommé contre-amiral par Bonaparte, il le ramena en France, 1799. Après le 18 brumaire, il fut conseiller d'État. Vice-amiral en 1804, comte, commandant de la flotte de Brest, puis de la flotte de la Méditerranée, en 1808, il eut plusieurs fois l'intérim du ministère de la marine. Il adhéra à la déchéance de Napoléon en 1814, et fut nommé pair par Louis XVIII.

GANTÉINE. s. f. Préparation dont on se sert pour nettoyer les gants de peau.

GANTELÉ, ÉE adj. Qui porte un gantelet. Main gantelée.

*** GANTELÉE**. s. f. rad. *gant*). Bot. Espèce de campanule dont la racine est vivace, blanchâtre et du goût de la raiponce, à fleurs bleues ou blanches, échancrées en cinq parties.

*** GANTELET**. s. m. Sorte de gant très fort, faisant partie de l'armure d'un homme armé de pied en cap. Les doigts du gantelet étaient recouverts d'acier en forme d'écailles, jouant les unes sur les autres, ou bien en mailles souples, ce qui permettait de mouvoir librement les doigts. On commença à prendre le gantelet vers l'an 1300. Des *gantelets* sans doigts enfermaient leurs mains. (G. Flaubert.)

— Loc. prov. *Ce que le gantelet gagne, le gorgerin le mange*. C'est un mot qui était ordinaire au chevalier Bayard, pour dire qu'on ne met guère à profit le gain qu'on fait à l'armée. On dit aujourd'hui : *Ce qui vient de la flûte retourne au tambour*. || On disait encore *Prêter le gantelet*, pour signifier Accepter un défi.

— Bot. Syn. de GANTELÉE.

— Chir. Sorte de bandage qui enveloppe la main et les doigts comme le ferait un gant.

— Rel. Morceau de cuir dont les relieurs se servent pour fouetter les livres quand ils sont cousus. Les chapeliers, cordonniers, bourreliers, en font usage aussi.

— Techn. *Gantelet de mailles*. Ouvrage en tréfil qui protégeait les mains.

GANTELINE. s. f. Bot. Syn. de GANTELÉE.

*** GANTER**. v. a. 1re conj. Mettre des gants à quelqu'un. Cette personne est très difficile à ganter.

— Se dit en parlant de la dimension des gants qui conviennent à la main. Cette femme gante le cinq et demi.

— Être juste à la main. Ces gants vous gantent bien.

— Fam. Se dit dans le sens de Convenir, faire l'affaire de quelqu'un. Cela me gante. Cela ne le gante pas du tout.

— SE GANTER. v. pron. Se mettre des gants. Les dames se gantent des qu'elles vont à l'air.

— Être ganté. Une main qui se gante facilement.

— Fig. Vos mains se *gantent* de hâle. (Th. Gautier.)

*** GANTERIE**. s. f. Fabrique, magasin de gants ; art du gantier. Les ouvriers de cette ganterie sont habiles. Le commerce de la ganterie est prospère. La ganterie fait des progrès. Les différentes peaux dont on se sert dans la *ganterie*, industrie très florissante en France, sont celles du chevreau, du chamois, du daim, du castor et de l'agneau. (Ratier.) La *ganterie* de luxe de Grenoble, aussi belle peut-être que celle de Paris, est moins solide, à cause de la légèreté de la peau. (Id.)

*** GANTIER, ÈRE**. s. Celui, celle qui fait des gants, qui en vend. Alors commence le travail du *gantier* qui étend la peau sur un marbre et la soumet au dolage. (Ch. Laboulaye.)

— Adjectiv. Marchand gantier. Ouvrière gantière.

GANTILLIER ou **GANTILIER**. s. m. Bot. Syn. de GANTELÉE.

GANTOIS. s. m. Navig. fluv. Espèce de bateau employé sur l'Escaut et dans les canaux qui en dérivent.

GANTOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Gand.

— adj. Qui appartient à la ville de Gand ou à ses habitants. Industrie gantoise.

GANUS. s. m. (pron. *ga-nus*. Mamm. Nom scientifique de l'hyène. On a dit aussi *gannus*.

GANYMÈDE s. m. (de *Ganymède*, n. myth.) Se dit quelquefois pour Mignon

— Alchim. Nom que les alchimistes donnaient au soufre obtenu par sublimation.

— Astron. Nom de la constellation du Verseau.

— Bot. Genre de plantes du Portugal.

— Échin. Genre d'échinodermes fossiles de la famille des crinoïdes, établi pour une seule espèce.

GANYMÈDE. Myth. Fils de Tros, roi de Troie, et frère d'Ilus, doué d'une grande beauté, fut enlevé, selon la Fable, par l'aigle de Jupiter, pour remplacer Hébé comme échanson des dieux. On l'a placé parmi les constellations célestes dans le Verseau.

GAON. s. m. (en hébr. *gloire, honneur, majesté*). Titre d'honneur que l'on donnait autrefois aux rabbins et aux docteurs juifs qui se distinguaient par leur mérite ou leur science.

GAOUR. s. m. Mamm. Nom d'un bœuf de l'Inde.

GAOURI. s. f. Myth. ind. Nom de la déesse de l'abondance chez les Indous.

GAP. (*Vapincum*). Géogr. Ch.-l. du départ. des Hautes-Alpes, à 659 k.l. S.-E. de Paris, près du confluent de la Bonne et de la Luye. Évêché suffragant d'Aix, cathédrale fort ancienne, mais rebâtie au XVIIe siècle ; musée de tableaux et d'histoire naturelle ; 10,800 hab.

GAPENÇAIS. (*Vapincensis tractus*). Géogr. Ancien pays de France, dans le haut Dauphiné, compris maintenant dans les Hautes-Alpes ; la capitale était *Gap*.

GAPENÇOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Gap.

— adj. Qui a rapport à Gap ou à ses habitants.

GAPERON. s. m. Fromage très épicé et fait avec le caille qui se trouve encore dans le lait.

GARACH. s. m. Agric. Nom des guérets dans la basse Provence.

GARACHIDE. s. f. Miner. V. GALACHIDE.

GARADE. s. f. Espèce de sac en usage au royaume de Fez.

*** GARAGE**. s. m. Action de garer ; ce qui sert à garer.

— S'emploie surtout dans la navigation, dans les chemins de fer et dans cette locution : *Voie de garage*. Voie dans laquelle on doit garer, mettre à l'abri ou en réserve, les wagons de service, etc.

GARAGIAU. s. m. Ornithol. Espèce de mouette d'Afrique.

GARAGUAY. s. m. Ornith. Oiseau de proie d'Amérique, gros comme un milan.

GARAH (Oasis de), ou de *Om-es Soghéir*. Géogr. Oasis du désert de Libye, à l'O. de l'Égypte ; elle produit de l'herbe, des dattes et un arbuste, appelé *aghoul*, dont les ânes et les chameaux se nourrissent. Les habitants sont Berbères. On y trouve le village de *Garah*.

GARAIE. s. f. Navig. Action de faire entrer les bateaux dans une gare.

GARAIRE. s. m. (radic. *garer*). Nom d'un office monastique.

GARAIS ou **GARAS**. s. m. Bot. Nom vulgaire du fusain.

GARAMANTES. s. m. pl. Géogr. anc. Ancien peuple de l'Afrique, qui habitait le pays appelé *Phazania* (aujourd'hui oasis du *Fezzan*). *Gamara* (aujourd'hui *Gherma*) était leur ville principale. Cornelius Balbus les soumit, 21 av. J.-C.

GARAMANTITE. s. f. (de *Garamantes*, n. géograph.). Minér. Pierre précieuse, de couleur obscure en dehors, mais luisante, rayonnante, transparente en dedans, marquetée en plusieurs endroits de taches dorées en forme de gouttes ou d'étoiles.

GARAMIT. s. m. Ichtyol. Poisson des mers du Levant.

GARAMOND. s. m. (de *Garamond*, n. pr.). Imprim. Caractère petit romain ainsi appelé du nom de son inventeur. Ce caractère ne s'emploie plus.

GARAMOND (Claude). Graveur et fondeur de caractères, né à Paris vers la fin du XVe siècle, mort en 1561, substitua de beaux caractères romains aux caractères gothiques dont on se servait dans l'imprimerie.

GARAN. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la grue.

GARANÇAGE. s. m. Action de garancer. || Teinte faite avec la garance. Le *garançage* proprement dit se compose d'opérations distinctes, le bouillon et la rougie. (Salvétat.)

*** GARANCE**. s. f. (du bas-lat. *varantia*). Bot. Genre de rubiacées, établi pour une vingtaine d'espèces originaires de l'Orient et assez communes dans le Midi. La plus importante, la garance tinctoriale, est une herbe qui peut atteindre deux mètres de hauteur ; sa tige est armée de pointes, ses feuilles sont scabres en dessous et ses fleurs petites et d'un jaune ver-

Garance tinctoriale : *a*, plante ; *b*, fleur.

dâtre. Cette espèce est cultivée en France dans les départements de Vaucluse et de la Seine-Inférieure, et on en fait un très grand usage en teinture, à cause de la propriété qu'ont ses racines de donner une couleur rouge très solide et qu'on emploie surtout utilement dans l'impression des toiles peintes. Dans l'industrie, on n'emploie presque plus la garance en poudre, mais bien les produits dérivés que l'on en retire. De cette manière, on gagne beaucoup en richesse et on obtient des nuances plus pures et plus faciles à aviver. D'ailleurs, depuis qu'on a pu substituer, par des procédés chimiques, les produits de la distillation du goudron de houille aux matières tinctoriales tirées de la garance, la culture de cette plante s'est beaucoup amoindrie. Les os des animaux nourris avec les feuilles et les racines de la *garance* prennent une couleur rouge qui ne se perd qu'à la longue, quand on change cette nourriture. (Moléon.)

— Racine de cette plante préparée pour la teinture. || Couleur fournie par cette racine.

— *Petite garance*. Nom vulgaire de l'aspérule tinctoriale.

— Comm. *Garance robée*. Racine de garance dépouillée de son cœur et de sa première écorce.

— Adjectiv. Drap garance, pantalon garance. Veste *garance*. (Acad.) Les étoffes de coton teintes en rouge *garance* avec les racines récoltées en Europe ont rarement le lustre de celles qui le sont avec les racines qui viennent du Levant. (Moléon.)

GARANCÉ, ÉE. part. pass. du v. Garancer. S'empl. adjectiv. Draps garancés.

GARANCÈNE. s. f. Chim. Garancine formée par de la garance déjà employée.

*** GARANCER**. v. a. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a* et *o*. Teindre en garance. Garancer des étoffes.

— Mélanger de garance. Pour obtenir un beau noir il faut le garancer.

GARANCERIE. s. f. Action de garancer. || Atelier de garançage.

GARANCEUR. s. m. Ouvrier qui teint en garance.

GARANCEUX. s. m. Chim. Matière colorante extraite des résidus des teintures de garance.

GARANCIÈRE. s. f. Lieu où l'on sème de la graine de garance. || Local où l'on teint avec de la garance.

GARANCINE. s. f. Chim. Matière colorante essentielle provenant de la racine de garance.

GARANCINIER. s. m. Celui qui fabrique la garancine.

GARANNIER. s. m. Bot. Nom vulgaire de la giroflée jaune.

*** GARANT, ANTE**. adj. et s. (ét. bas-lat., *warantus*, même signif., de l'anc. haut-allem. *werên*, cautionner). Celui ou celle qui répond de son propre fait ou du fait d'autrui. Tout citoyen est naturellement garant de ses actions.

Madame, vous savez, je ne puis davantage,
Et qui fait ce qu'il peut n'est plus *garant* de rien
(CORNEILLE.)

Moi, je lui coupe sur-le-champ les oreilles,
S'il n'était pas *garant* de tout ce qu'il m'a dit. (MOL.)

— Fig. et fam. C'est un très honnête homme, je vous en suis garant. Je vous suis garant ou garante de la vérité du fait.

— Se prend dans l'acception d'Autorité, témoignage. J'ai pris tous mes garants dans les auteurs les plus accrédités. Nul écrivain n'est meilleur garant. Saint Thomas est *garant* de la proposition que j'ai avancée. (Pasc.)

Le fond du conte est véritable,
Buffon m'en est *garant* : qui pourrait en douter?
(FLORIAN.)

— Se dit aussi des choses. Il sait que les premiers applaudissements ne sont pas toujours un sûr *garant* du mérite d'un ouvrage. (Volt.) Il éprouva que la grande cruauté n'est pas le meilleur *garant* de la domination. (Raynal.)

Il est mort, et j'en ai pour *garants* trop certains
Son courage et son nom trop suspects aux Romains.
(RACINE.)

— Sûreté, garantie, gage. Quel meilleur garant voulez-vous de sa fidélité? Sa conduite passée est un sûr garant de celle qu'il tiendra. || Dans ce cas, il est toujours masculin.

— Prov. *A mal exploiter, point de garant*. || *Qui tire à garant et garant n'a, sa cause est perdue*.

— Anc. cout. *Garant absolu*. Celui qui restait seul défendeur. || *Garant contributeur*. Celui qui ne l'était que pour partie.

— Jurispr. Vous rendez vous garant de cet homme, de cette dette? Il est garant de cette obligation. Ce créancier a un bon, un mauvais garant. Je l'ai pris pour garant. Le vendeur est garant envers l'acquéreur de la propriété, de la chose qu'il lui a vendue. On m'a attaqué en éviction, j'ai mis en cause mon garant. On n'est point garant d'une force majeure. || *Garant formel*. Celui qui est obligé de mettre le garanti en jouissance de la chose garantie.

— Mar. Bout des cordages ou manœuvres qui passent par des poulies ou qui servent à quelque amarrage. || *Mollir, filer en garant*. Lâcher le cordage doucement et sans secousse.

— *A garant*. loc. adv. En garantie. Prendre quelqu'un à garant d'une chose. Elle est prise à *garant* de toutes aventures. (La Font.) || Se trouve au pluriel. Dès qu'il a ouï parler des Variations, il a cru tout perdu pour la réforme ; il a appelé tous les Pères à *garants*. (Boss.)

— *Mettre à garant*. Protéger. Vieille locution.

GARANTI, IE. part. pass. du v. Garantir. S'empl. adjectiv. Marchandise garantie. Être garanti contre toute avarie. On est *garanti* par la résistance ; elle arrête, rompt ou amortit le coup. (Laveaux.) Il arrive le plus souvent qu'un traité est *garanti* par une tierce puissance vis-à-vis de toutes les puissances contractantes. (Royer-Collard.) Les droits des auteurs ont été *garantis*, quant aux œuvres posthumes, à leurs héritiers ou cessionnaires. (Dufey.)

— Basé sur des témoignages certains, intègres. Fait garanti par des personnes dignes de foi.

— Par extens. Protégé, défendu. Être garanti contre le vent, la pluie, le soleil. Le narval redouble ses coups, il le perce, il le déchire, il lui arrache la vie, toujours hors de portée.

toujours préservé de toute atteinte, toujours *garanti* par la dist nce. (Lacépède.) Tout pouvoir est à l'état peu honoré et mal *garanti* par l'obéissance passive. (Mme de Rémusat.) Voilà leur fond fait, et *garanti* par tous les moyens de prudence qu'a pu trouver la mère. (Marivaux.)

— GARANTI, IE. s. Celui, celle envers qui on s'est engagé à maintenir les conditions d'un traité et à en procurer l'exécution. Le *garanti* exerce son recours contre le garant. (Acad.) Le garant doit prêter secours au *garanti* dans le cas où ce dernier serait lésé ou seulement menacé d'un préjudice par l'inexécution du traité. (Boulet.) Le garant n'est tenu d'assister le *garanti* que lorsque celui-ci n'est pas en état de se procurer justice par lui-même. (Royer-Collard.)

*** GARANTIE.** s. f. (rad. *garantir*). Obligation de défendre une personne d'un dommage éventuel ou de l'en dédommager d'un dommage éprouvé. Vendre un héritage sans garantie. Vendre une montre avec garantie pour un an. Quelle garantie me donnerez-vous? N'avoir pas de bons garanties d'une personne. S'obliger à garantie. Être tenu à garantie. N'être soumis à aucune garantie. Les *garanties* ont surtout pour objet d'affermir les traités, en assurant autant que possible leur inviolabilité. (Royer-Collard.)

— L'acte même de garantie. La *garantie* ne donne pas lieu à un droit particulier, parce qu'elle se confond avec les conventions arrêtées par les contractants et qu'elle en fait partie intégrante. (Chabrol-Chaméane.)

— Admin. *Bureau de garantie.* Lieu où l'on essaye et où l'on constate légalement le titre des matières, des ouvrages d'or et d'argent.

— Anc. cout. *Garantie d'un fief.* Obligation où était le seigneur de procurer au vassal la jouissance du fief concédé.

— Comm. Clause résolutoire d'une vente en cas de mauvaise qualité de l'objet vendu.

— Dr. internat. Acte par lequel une puissance s'engage à aider un autre peuple, un gouvernement ou une famille souveraine dans la poursuite de droits réels ou prétendus. C'est une espèce d'alliance restreinte aux cas pour lesquels elle a été contractée.

— Dr. pol. *Garantie des fonctionnaires publics.* Protection dont la loi couvre en France certains fonctionnaires publics, en défendant de les poursuivre judiciairement sans une autorisation supérieure, à raison des abus ou des délits prétendus commis par eux dans l'exercice de leurs fonctions. La *garantie* des fonctionnaires publics n'existait pas sous l'ancien régime. (El. Regnault.) || *Garantie individuelle.* Moyens que la société assure à tous ses membres de faire respecter les droits qu'elle reconnaît à chacun d'eux. La liberté de la presse, celle des cultes, la procédure par jurés, l'inamovibilité des juges, sont des *garanties* du droit de propriété, de la liberté des opinions et des consciences, et de la sûreté des personnes. (Elias Regnault.) La sûreté des personnes et des propriétés, la liberté de conscience et de la presse, voilà les quatre *garanties* de la charte. (Beugnot.) || *Garanties constitutionnelles.* Celles qui sont assurées à tous par la constitution.

— Jurispr. Obligation accessoire qui assure l'exécution de l'obligation principale. La *garantie*, comme toutes les obligations de donner, de faire ou de ne pas faire, se résout par une appréciation en argent, dans le cas même où l'argent n'était pas l'objet du contrat. (Merlin.) || *Garantie de droit.* Celle qui est établie par la loi, qui est de la nature du contrat et n'a pas besoin dès lors d'être stipulée. || *Garantie de fait.* Celle qui résulte seulement des conventions expresses des parties ou d'un cas exceptionnel prévu par la loi. || *Garantie formelle.* Celle qui a lieu en matière réelle. || *Garantie partielle.* Celle qui ne porte que sur quelques-unes des dispositions d'un traité, d'un marché, etc. || *Garantie simple.* Celle qui a lieu en matière personnelle, particulièrement entre la caution et le cautionné.

— Procéd. comm. *Demande en garantie.* Acte par lequel le défendeur au principal appelle en cause la personne contre laquelle il a un recours à exercer. En matière de commerce, la rapidité des transactions et la facilité de transmission de la propriété rendent plus fréquentes les demandes en *garantie*. (Merlin.) Il ne faut pas se dissimuler néanmoins que la demande en *garantie* donne lieu à de graves abus. (Id.)

*** GARANTIR.** v. a. (2e conj. (rad. *garant*). Se rendre garant, se porter caution; répondre de l'exécution d'un engagement, de la valeur et du mérite d'un objet. Garantir une vente, un marché, une transaction. Garantir une créance, une propriété, une jouissance. Je vous garantis cette montre pour un an. Il lui a garanti ce cheval de tout défaut. Lui a-t-on garanti l'origine de ces vins? Qui me garantira la jouissance du jardin? Il garantit l'authenticité du titre. La puissance qui *garantit* un traité s'engage à en maintenir les conditions et à en procurer l'exécution. (Royer-Collard.)

— Assurer, certifier, rendre sûr, certain. Ses actions garantissent sa moralité. Il n'a trouvé personne pour garantir la vérité d'une semblable assertion. Je ne puis garantir ce fait. Parbleu, je *garantis* la pièce détestable. (Mol.) || On dit aussi, dans le même sens, *Garantir que*. Je vous garantis que ce passage est de Cicéron.

— Elliptiq. Déclarer exempt. Je vous le garantis de tout défaut.

— Préserver, mettre à l'abri de. Garantir quelqu'un des maux qui le menacent. Manteau qui garantit du froid. Il n'y a point de remède qui puisse garantir de la mort. Je prie Dieu qu'il vous *garantisse* de tous ces maux. (Mme de Sévigné.) A quel prix m'as-tu *garanti* du naufrage? (Fénel.) Le roi établit une nouvelle police pour *garantir* les Saxons des insultes des soldats. (Volt.) Je me sens pour tous ces abus une aversion qui doit naturellement m'en *garantir*. (J.-J. Rouss.) Après m'avoir délivrée avec tant de peine des pièges de mon cœur, tu me *garantiras* encore de ceux de ma raison. (Id.) Les paupières servent à *garantir* les yeux, et à empêcher la cornée de se dessécher. (Buff.) Des tentes les *garantissaient* des ardeurs du soleil. (Barth.) Nulle compassion ne pouvait *garantir* notre vie. (Id.) Ni l'âge, ni la célébrité, ni de longs services, ne sauraient le *garantir* de ces rigoureux traitements. (Id.)

> La sagesse nous *garantit*;
> C'est le parti le plus utile à prendre
> Contre la cour. (Mme DESHOULIÈRES.)

— *Garantir une chose.* La mettre à l'abri de tout endommagement. Qu'il joue dans une salle dont on aura *garanti* les fenêtres. (J.-J. Rouss.)

— Anc. cout. *Garantir un fief.* En assurer la possession à celui qui le tenait. Les suzerains étaient obligés de garantir les fiefs de leurs vassaux, sinon ils perdaient ce fief; les rois seuls ne perdaient pas leurs fiefs faute de garantie.

— Jurispr. *Garantir de.* Ses amis l'ont garanti des poursuites.

— SE GARANTIR. v. pron. Se préserver, se mettre à l'abri. Se garantir du froid. Se garantir de la chaleur. Le meilleur moyen que vous ayez de vous *garantir*, c'est de ne fréquenter point gens d'autre humeur que la vôtre. (Malh.) Quelques sages, il est vrai, ont résisté au torrent général, et se sont *garantis* du vice dans le séjour des Muses. (J.-J. Rouss.) Il avait à se *garantir* de l'exactitude froide et de la simplicité affectée. (Diderot.) Comment se *garantir* aujourd'hui de ces cruautés réfléchies, de ces haines froides et assez patientes pour attendre le moment de la vengeance? (Barth.) Des hommes éloquents ne se sont pas *garantis* du jargon révolutionnaire, et les récits politiques de Mirabeau en sont la preuve. (La Harpe.) Les mathématiques et la philosophie naturelle se sont mieux *garanties* des subtilités sophistiques que les autres sciences. (Jouffroy.)

— Garantir à soi. Se garantir la tête contre le soleil.

— S'assurer l'un à l'autre, se promettre avec garantie de serment. Se garantir fidélité. Les amants se garantissent une félicité qui ne dépend pas d'eux.

— Se certifier à soi-même. Demain je me *garantis* adorée. (Marivaux.)

GARANTISME. s. m. Système de garantie mutuelle, dans la doctrine fouriériste.

GARANTISSEMENT. s. m. Action de garantir. Peu usité.

GARANTISSEUR. s. m. Celui qui garantit, qui préserve. Ils les aiment et adorent, comme vrais, sûrs et chastes gardiens de la chasteté de leurs femmes, et *garantisseurs* de leur honneur. (Brant.) Ce mot est vieux et inusité.

GARANTISTE. adj. Qui a rapport au garantisme.

— GARANTISTE. s. m. Partisan du garantisme.

GARAS. s. m. Comm. Toile de coton blanche et commune, qui se fabrique dans les Indes.

GARASSE (François). Jésuite, né à Angoulême, 1585-1631, eut d'abord quelque succès comme prédicateur; mais il rappelait l'éloquence des Menot et des Maillard par la singularité des sujets et les trivialités du langage. Ses ouvrages de polémique lui ont acquis surtout une sorte de célébrité; il attaqua les ennemis de la religion et de la société des jésuites avec une fougue pleine d'injures et de violences, et se déchaîna contre les *libertins*, contre les *gallicans*. Parmi ses ouvrages on cite: l'*Horoscopus Anti-Cotonis*; l'*Elixir Calvinisticum*; le *Banquet des sept sages*; le *Rabelais réformé par les ministres*; *Recherches des recherches d'Étienne Pasquier*; la *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*; la *Somme théologique*, etc. Ses *Mémoires* ont été publiés en 1860.

GARAT. s. m. Comm. V. GARAS.

— Bot. V. GARAIS.

GARAT (Dominique-Joseph). Homme politique, né à Ustaritz, près Bayonne, 1749-1833, fils d'un médecin, avocat à Bordeaux, vint à Paris pour y tenter la fortune littéraire. Il se fit connaître par les *Éloges de l'Hôpital*, de *Suger*, de *Montausier*, de *Fontenelle*; les trois derniers furent couronnés par l'Académie française. En 1785, il fut choisi pour professer un cours d'histoire à l'Athénée; il le continua longtemps, et à plusieurs reprises, jusque sous l'empire. En 1789, il fut député par les pays basques aux états généraux avec son frère, Garat l'aîné. Il parla peu, mais donna dans le *Journal de Paris* une analyse fort goûtée de toutes les séances. Il succéda à Danton comme ministre de la justice, le 12 octobre 1792; et remplaça Roland au ministère de l'intérieur, le 14 mars 1793. Plusieurs fois accusé par les jacobins, et même emprisonné, il fut sauvé par Barère et par Robespierre, dont il avait toujours flatté la vanité de bel esprit. En 1794, professeur à l'École normale, il développa dans ses leçons l'*Analyse de l'entendement humain*. Dénoncé à la Convention, il se défendit en publiant son *Mémoire sur la Révolution*, 1795. Il entra à l'Institut réorganisé, fut ambassadeur à Naples, 1797, se déclara pour Bonaparte après le 18 brumaire, et fut nommé sénateur, 1800. Il célébra bientôt la victoire de Marengo et prononça l'éloge emphatique de Kléber et de Desaix. Il fut créé comte de l'empire; il était un peu de la coterie des *idéologues*, mais toujours inoffensif. En 1814, il vota la déchéance de Napoléon et fit l'éloge de Wellington et d'Alexandre. Éliminé de l'Académie en 1816, il se retira dans son pays natal et écrivit ses *Mémoires historiques sur la vie de M. Suard et sur le dix-huitième siècle*.

— GARAT (Jean-Pierre). Musicien, né à Bordeaux, 1764-1823, neveu du précédent, fut peut-être le chanteur le plus étonnant que la France ait produit. Enthousiaste de la musique, il vint à Paris pour se livrer à ses goûts, et, grâce à sa voix merveilleuse, fut recherché par la meilleure société; le comte d'Artois le nomma son secrétaire particulier; la reine lui fit donner une pension de 6,000 livres. Pendant la Révolution, il chantait les romances dont il était l'auteur; vers la fin de 1794, il excita l'admiration dans les concerts du théâtre Feydeau. Professeur de chant au Conservatoire de musique, en 1795, il forma d'excellents élèves; il excellait surtout dans la musique de Mozart. Ses romances eurent une vogue prodigieuse. Aussi fat qu'habile artiste, il avait été sous le Directoire le type des *incroyables*.

GARATISME. s. m. (de *Garat*, n. pr.). Nom, sous le Directoire, du grasseyement en faveur parmi les incroyables.

GARAUDE. s. f. Sorte de grande guêtre, dans l'Ain.

GARAUGUET. s. m. Jeu analogue au trictrac.

GARAVE. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les matières sèches employée en Syrie et contenant 14 hectol. 5.

GARAVEAU. s. m. Métrol. Mesure du Midi pour les grains; elle vaut environ 2 litres.

GARAY (Don Juan de). Capitaine espagnol, né dans les provinces basques, 1541-1592, se distingua de bonne heure dans le gouvernement du Rio de la Plata, en Amérique, et fonda Buenos-Ayres en 1580.

GARBAGE. s. m. Anc. cout. Droit sur les gerbes.

— Mise du blé en gerbes.

GARBE. s. m. Mar. S'est dit pour Galbe.

GARBELAGE. s. m. Comm. Droit sur les marchandises envoyées de Marseille dans le Levant.

GARBANZO. s. m. Bot. Nom espagnol du pois chiche, employé aussi dans le midi de la France.

GARBIEH. Géograph. District de la Basse-Égypte, forme la plus grande partie du Delta. Le ch.-l. est *Mehallet-el-Kebyr*.

GARBIN. s. m. (ét. arabe, *garbî*, occidental). Nom donné au vent de sud ouest sur la Méditerranée et dans le midi de la France.

GARBON. s. m. Ornith. Mâle de la perdrix.

GARBOTEAU ou **GARBOTIN.** s. m. Ichtyol. Poisson du genre able.

GARBOUILLE. s. m. (de l'ital. *garbuglio*, même signif.). S'est dit pour Brouille, querelle, désordre, confusion. Être en garbouille avec quelqu'un.

*** GARBURE.** s. f. (de l'espagn. *garbias*, ragoût). Potage de pain de seigle, choux et lard.

GARÇAILLE. s. f. Pop. et fam. Garçon.

GARÇAO ou **GARÇAM** (Pedro-Antonio CORREA). Poète portugais, 1724-1772, fut jeté en prison, 1771, par l'ordre de Pombal, qu'il avait peut-être indirectement attaqué dans ses vers. Il y mourut. On l'a surnommé l'*Horace* portugais; il a composé des odes, des dithyrambes, des épîtres, une comédie.

*** GARCE.** s. f. (féminin de *gars*, *garçon*; on écrivait autrefois *garse*). Ce mot, dont les honnêtes gens évitent de se servir, signifiait anciennement une Fille majeure ou une jeune fille en général. Le mâle est gars à quatorze ans, et la femelle est *garce* à douze. (Loysel.) Dionysius le Tyran lui ayant présenté trois belles *garces*, afin qu'il en fît choix, il répondit qu'il les choisissait toutes trois. (Montfaucon.) Une jeune *garce* ouvrant de l'aiguille sur ses genoux. (Noël du Fail.) || S'emploie encore en ce sens dans quelques provinces.

— Se prenait souvent en mauvaise part. S'il veut que je le baille (l'argent) à quelque *garce*, je le veux bien aussi. (Malherbe.) La Madeleine, disait-il (le père André), n'était pas une petite *garce* comme celles qui pourraient se donner à vous et à moi; c'était une grande *garce* comme Mme d'Étampes. (Tallem. des Réaux.)

— Maintenant, ce mot ne se dit généralement que d'une fille ou d'une femme débauchée, d'une prostituée. C'est un terme tout à fait bas. Dans une pièce, à la Gaîté, elle avait vu une *garce* qui abominait son mari et l'empoisonnait à cause de son amant. (E. Zola.)

— Fig. et pop. S'emploie suivi de la préposition *de* en parlant d'une chose du genre féminin qui importune ou fait souffrir. Cette garce de toux ne me laisse pas dormir.

GARCE. s. f. Métrol. Mesure de capacité pour les grains en usage dans l'Inde, et qui varie de 4,915 lit. 96 à 5,505 lit. 8.

GARCESQUES. s. f. pl. Grègues ou culottes. Vieux mot.

GARCETTE. s. f. (diminut. de *garce*). S'est dit pour Jeune fille; vierge. Dans quelques provinces et principalement dans l'Anjou, le Maine, une *garcette* est une petite fille au-dessous de douze ans.

GARCETTE. s. f. (étym. esp., *garceta*, touffe de cheveux, dimin. de *garça*, aigrette ou petit héron). Sorte de coiffure de femme dans laquelle les cheveux étaient rabattus sur le front, mode venue d'Espagne avec la reine Anne d'Autriche.

*** GARCETTE.** s. f. (dérivé du précédent). Mar. Tresse en bitord ou en tout autre menu cordage, longue de deux mètres environ. Les garcettes servent principalement d'amarrages pour rétrécir la surface de certaines voiles quand le vent devient trop fort. Elles servent aussi à lier le câble ou cordage sans fin appelé *tournevire*, et qui sert à lever l'ancre au cabestan autour duquel on l'enroule.

— On donnait aussi ce nom à l'instrument avec lequel on frappait sur le dos nu des matelots qui avaient encouru un châtiment.

— Techn. Petite pince à épinceter les draps.

GARCIA. Il y a eu cinq princes de ce nom en Navarre: GARCIA Ier, comte de Navarre depuis 857, prit le titre de roi en 860, et mourut en 880. || GARCIA II, 926-970. || GARCIA III, roi de 995 à 1001, surnommé *le Trembleur*, malgré son courage, il combattit les Maures et contribua à la grande victoire de Calatanazor, en 998. || GARCIA IV, 1035-1054. || GARCIA V, 1134-1158.

— GARCIA Y PAREDÈS (Don Diego). Capitaine espagnol, né à Truxillo, 1466-1530, d'une force et d'un courage extraordinaires, lutta contre les Maures de Grenade, mais se distingua surtout en Italie sous Gonzalve de Cordoue, plus tard sous l'empereur Maximilien et sous Charles-Quint, à la bataille de Pavie. C'est le *Bayard* des Espagnols.

— GARCIA DE MASCARENHAS (Braz). Poète portugais, né dans la province de Beira, 1596-1656, eut une vie errante et accidentée. Son poème, *Viriato tragico*, en vingt chants, a fondé sa réputation; plusieurs l'ont placé immédiatement après le Camoëns.

— GARCIA (Manuel DE POPULO VICENTE). Compositeur et chanteur, né à Séville 1775-1832, déjà célèbre en Espagne, vint à Paris en 1808, et se distingua comme compositeur, et surtout comme chanteur. Il a composé un grand nombre d'ouvrages pour les Italiens, l'Opéra, l'Opéra-Comique, comme *il Califo di Bagdad*, *il Fazzoletto*, *la Mort du Tasse*, etc.

GARCIER. s. m. (rad. *garce*). S'est dit pour Débauché, coureur de filles.

GARCILASSO DE LA VEGA ou plutôt *Garcias Lasso*. Poète espagnol, né à Tolède, 1503-1536, d'une famille illustre, fut un bon capitaine de Charles-Quint, blessé mortellement en attaquant le petit fort de Muy, près de Fréjus, et mourut à Nice. Il a laissé un recueil de 37 sonnets, 5 *canciones*, une épître et 3 pastorales.

— GARCILASSO DE LA VEGA. Historien péruvien, fils d'un brave capitaine espagnol et d'une princesse de la famille des Incas, né à Cuzco, 1530-1568, recueillit les légendes nationales et consulta les vestiges des anciens monuments. Dénoncé comme *dernier des Incas*, il fut transporté en Espagne, et mourut à Valladolid. Il a laissé l'*Histoire des Incas, rois du Pérou*; l'*Histoire générale du Pérou* ou *Histoire des guerres civiles des Espagnols dans les Indes*, et l'*Histoire de la Floride*. Ces ouvrages sont d'un grand intérêt historique.

GARCIN DE TASSY (Joseph-Héliodore-Sagesse-Vertu). Orientaliste, né à Marseille, 1794-1878, devint professeur d'hindoustani à l'École spéciale des langues orientales vivantes et fut élu en 1838 membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il a donné plusieurs traductions de l'arabe, mais s'est principalement occupé de l'hindoustani. Citons parmi ses ouvrages: *Mémoires sur les particularités de la religion musulmane dans l'Inde*; *Histoire de la littérature hindoue et hindoustani*; *la Poésie philosophique et religieuse chez les Persans*; etc.

GARCINIE. s. f. (de *Garcin*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des guttifères, établi pour des arbres des Indes d'où découle par incision un suc jaunâtre analogue à la gomme-gutte.

GARCINIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la garcinie. || GARCINIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des guttifères ayant pour type le genre garcinie.

*** GARÇON.** s. m. (du bas-lat. *garcio*, qu'il faut peut-être rattacher au celtique *gwerc'h*, jeune fille). Enfant mâle. Jeune garçon. Grand garçon. Petit garçon. Il a des garçons et des filles de son mariage. Elle a eu deux garçons de son premier mariage. Cette femme est accouchée d'un garçon. La joie d'une reine est grande quand elle accouche d'un *garçon*. (Trév.) Quand, après que vous aurez quitté cette âme de jeune *garçon*, la philosophie vous aura fait prendre place au nombre des hommes... (Malh.) Qui pourrait croire qu'une mère qui a trois *garçons* dont l'aîné est marié, fût sur le point de voir finir sa maison? (Mme de Sévigné.)

— Prov. et fam. *Fille n'est pas garçon.* Les filles s'astreignent à des convenances, à des préjugés même auxquels ne sont nullement tenus les garçons.

— Fam. Se dit d'un jeune homme, d'un homme. Un garçon de belle taille. Un garçon fort aimable. Un garçon de talent. Ce pauvre garçon! Le pauvre *garçon* en parut tout triste, et il ne fut plus possible de le remettre de belle humeur, après que vous fûtes sortie. (Brueys.) Si un de ces *garçons* aime un objet indifférent, armez en lui l'ambition contre l'amour. (B. de St-Pierre.)

— *Beau garçon, joli garçon.* Garçon qui a une belle tournure, de beaux traits. Les jolis *garçons* ont des droits sur les veuves. (Andrieux.) || *Petit garçon.* Homme d'une petite importance. || *Grand garçon.* Personne assez avancée en âge pour se diriger elle-même. Je suis trop grand *garçon* pour avoir des regents. (E. Augier.)

— Fig. et iron. *Beau garçon, joli garçon.* Se disent d'un homme que la débauche, le jeu, ou une trop grande dépense ont jeté dans quelque excès honteux; qui a compromis sa position, s'est jeté dans l'embarras. Vous voilà beau garçon! Il est joli garçon! || Se dit aussi d'un homme qui s'est enivré. Il était hier joli garçon!

— Fig. et fam. *Être bien petit garçon auprès de quelqu'un.* Lui être fort inférieur. Il se croit un peintre fort habile, et n'est encore qu'un bien petit *garçon* auprès des grands maîtres de notre école. (Acad.) Le diable m'emporte si, dans ma vieille peau, je ne me sens pas encore petit *garçon* devant elle. (De Goncourt.)

— *Brave garçon.* Se dit d'un jeune homme honnête, et qui se conduit bien; ou de celui qui a fait une chose dont on est satisfait. C'est un brave garçon, je suis fort content de lui. Vous êtes un brave garçon d'être venu me voir.

— *Bon garçon.* Homme facile à vivre, qui rend service sans hésiter. || Se dit ironiquement d'un homme peu intelligent. *Mauvais, méchant garçon.* Se dit familièrement d'une personne querelleuse.

— *Faire le mauvais garçon.* Faire le méchant, le brave, sans l'être en effet.

— Vaurien, homme débauché. A vieilli en ce sens.

— Fam. *Mon garçon.* Se dit quelquefois pour Mon ami.

— *Garçons de la noce.* Les jeunes gens qui sont chargés de faire les honneurs d'une noce. || *Garçons d'honneur.* Les jeunes gens qui assistent le marié dans la cérémonie du mariage.

— Celui qui demeure dans le célibat, qui ne se marie point. Mourir garçon. Rester garçon. C'est un vieux garçon. Ménage de garçon. Les dernières années d'un *garçon* sont tristes. (Volt.) Quand on est vieux *garçon*, l'on n'a plus d'avenir. (Coll. d'Harlev.)

— *Déjeuner, dîner de garçons.* Repas où il n'y a que des hommes.

— Fam. *Faire vie de garçon, mener une vie de garçon.* Vivre indépendant de tous les devoirs d'un homme qui est chef de famille, et de toutes les exigences que sa position sociale l'oblige à respecter.

— *Appartement de garçon.* Appartement qui ne convient qu'à un homme seul.

— *Mari garçon.* Homme marié qui mène la vie de garçon.

— Loc. prov. *Vieux garçons, vieux coquins.*

— Se dit aussi des ouvriers qui travaillent chez les maîtres; de ceux qui servent les acheteurs chez certains marchands; des domestiques de certains établissements, de certaines administrations. Garçon menuisier. Garçon tailleur. Garçon coiffeur. Garçon épicier. Garçon marchand de vin. Garçon de restaurant, de café. Garçon de magasin. Garçon de bureau. Garçon de caisse. Garçon de collège, d'hôtel garni. Garçon de théâtre. Ce bottier, ce chapelier a tant de garçons. Donner quelque chose au garçon. N'oubliez pas le garçon. Envoyez-moi le garçon. || Dans les grandes maisons, il y a des garçons d'office, des garçons de cuisine, des garçons d'écurie, etc.

— A signifié aussi domestique, valet.

Il n'est pas jusqu'au fat qui lui sert de *garçon*
Qui ne se mêle aussi de nous faire leçon. (Molière.)

— *Garçons de pelle.* Manœuvres qui, avec de grandes pelles de bois ferrées, remplissent les mesures dont on se sert pour le charbon.

— *Garçons de la chambre, garçons de la garde-robe.* Valets qui, chez le roi, faisaient les bas offices dans la chambre et dans la garde-robe.

— *Garçon de lévrier, de limier.* Noms de divers officiers de louveterie.

— *Garçon* signifie aussi Celui qui n'est pas passé maître, apprenti. Garçons critiques. Garçons philosophes.

Pour ce vice je suis d'une assez bonne étoffe,
Savant de l'honnêteté, et garçon philosophe. (Regn.)

— Arg. *Garçon de cambrouse.* Voleur de province, de la campagne.

— Mar. *Garçons de bord.* Nom donné autrefois aux jeunes garçons au-dessous de dix-huit ans qui servaient sur les vaisseaux et commençaient à travailler à la manœuvre. On les nomme aujourd'hui *novices*.

— Pêch. *Garçon de cour.* Celui qui s'occupe de la salaison des harengs.

GARÇONNAILLE. s. f. (pr. *gar ço naille*. *ll* mouill.). Rassemblement de garçons, de valets, de mauvais sujets. On a dit aussi *garchonnaille*. Ce mot est vieux et inusité.

GARÇONNE. s. f. Espèce de peau de mouton.

GARÇONNEMENT. s. m. Vieux mot qui signifiait Airs, manières de garçon, messéants à une femme.

GARÇONNER. v. n. 1re conj. Mener une vie de garçon, une vie déréglée, avoir une conduite peu mesurée.

En mon absence qu'il *garçonne*,
Et fait le tout ce qu'il voudra. (Remi Belleau.)

— En parlant des filles, Fréquenter les garçons, imiter la conduite, les manières des garçons. Avant pratiqué les gens de guerre, elle s'était tant accoutumée à *garçonner* avec eux parmi les armes. (Brantôme.)

— **SE GARÇONNER.** v. pron. S'habiller en garçon, affecter les manières, les habitudes de garçon. Il n'est pas bienséant qu'une femme se *garçonne* pour se faire montrer plus belle. (Brantôme.) Ce mot est vieux et inusité.

GARÇONNERIE. s. f. Conduite libre et déréglée; affectation des mœurs, des habitudes, des manières d'un garçon. Vieux et inusité.

GARÇONNET. s. m. diminut. de *garçon*. Petit garçon. Combien de fois m'a-t-il pris envie, passant par nos rues, de dresser une farce pour venger des *garçonnets* que je voyais écorcher, assommer et meurtrir, à quelque père ou mère furieux? (Montaigne.)

★ GARÇONNIER, ÈRE. adj. Qui appartient aux garçons; qui aime, qui fréquente les garçons. Habitudes garçonnières. Fille garçonnière.

— **GARÇONNIÈRE.** s. f. Fam. Petite fille qui aime à hanter les garçons. C'est une petite *garçonnière*. (Acad.)

— Ménage de garçon. Sa *garçonnière* était comptée parmi les sept ou huit dont le faste égalait celui des meilleures maisons de Paris. (H. de Balzac.)

— Appartement où l'on couche plusieurs à la campagne.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif féminin.

GARD. (*Vardo*). Géogr. Affluent de droite du Rhône, est formé des deux *Gardons*; celui du N. passe près de La Grand'Combe et à Alais; celui du S. à Saint-André-de-Valborgne et à Anduze; ils se réunissent près de Rivalte. Le Gard reçoit, à gauche, la Seynes, laisse à gauche Remoulins, près duquel est le *pont du Gard*, l'une des belles antiquités romaines, et finit à 4 kil. au-dessus de Beaucaire; cours de 62 kil.

— **GARD.** Département de la France, a pour bornes: au N., ceux de l'Ardèche et de la Lozère; à l'O., ceux de l'Aveyron et de l'Hérault; au S. la Méditerranée; à l'E., les départements des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse. La superficie est de 5,836 kil. carrés; la population de 416,000 hab. Au N. O., il est traversé par les Cévennes, qui y forment le plateau de Larzac et la chaîne du Lev zou; au S. s'étend une plaine fertile; la côte est malsaine et bordée de marais étendus. Il est arrosé par le Rhône à l'E., par la Cèze, le Gard, affluents du Rhône, le Vistre et la Vidourle, qui se jettent dans le canal de la Radelle. Le mûrier et l'élève des vers à soie font la richesse des arrondissements d'Alais et d'Uzès; la plaine de Nîmes est couverte de céréales et nourrit des moutons très estimés; la vigne et l'olivier fournissent des produits bons et abondants. L'exploitation minérale consiste en sel des marais salants, houille, lignite, fer, plomb, antimoine; il y a des sources minérales à Euzet, Fonsanches, etc. L'industrie comprend la fabrication des soieries, des huiles, des vins, des châles, des tapis, des étoffes de laine, des tanneries, la distillerie des eaux-de-vie, etc. Le commerce est actif. Il se tient à Beaucaire une foire très renommée. Le ch.-l. est Nîmes; il y a 4 arrondissements: Nîmes, Alais, Uzès et Le Vigan; 40 cantons et 351 communes. Ce département forme le diocèse de Nîmes, est du ressort de la cour d'appel de Nîmes, de l'académie de Montpellier, fait partie du 16e corps d'armée (Montpellier) et de la préfecture maritime de Toulon. Il a été formé d'une partie du Bas-Languedoc.

GARDA (Lac de), anc. *Benacus lacus*. Géogr. Lac du royaume d'Italie, s'étend du N. au S. sur une longueur de 48 kil. et sur une largeur de 4 à 16; sa plus grande profondeur est de 275 m. Il est grossi par la Sarca; ses eaux sont limpides et poissonneuses; il renferme plusieurs petites îles. A l'O., sur la *riviera bresciana*, on trouve Riva, Gargnano, Bogliaco, Maderno, Salò, Desenzano; à l'E., sur la *riviera veronese*, Malcesine, *Garda* et Peschiera. Le Mincio sort du lac à Peschiera.

GARDABLE. adj. 2 g. Que l'on peut garder, qui est facile à garder.

GARDAFUI (Cap). Géogr. V. GUARDAFUI.

GARDAGE. s. m. Féod. Droit de garde.

GARDAÏA ou **RHARDEÏA.** Géogr. Capitale de l'oasis importante des Beni-Mzab, dans le Sahara algérien central; 10 à 12,000 hab.

GARDANNE. s. f. Arg. Nom des rognures ou petits morceaux provenant des coupons de soie.

GARDANNE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Aix (Bouches-du-Rhône). Vins, distilleries d'eau-de-vie; houilles aux environs; 2,800 hab.

★ GARDE. s. f. (rad. *garder*). Action de garder, défense, conservation de quelque chose. La garde d'une maison. La garde d'un trésor. Avoir la garde d'une bibliothèque, d'un magasin, d'un poste. Un corps de troupes chargé de la garde des frontières. Confier ses enfants à la garde d'un vieux serviteur. Être sous la garde d'une personne sage. Jeune personne qui est sous la garde d'une sage gouvernante. Avoir, prendre, recevoir la garde d'une chose. Prendre quelque chose en sa garde. Avoir, prendre quelqu'un sous sa garde. Donner une chose en garde. Être en la garde d'une personne sûre. Payer les frais de garde. Dieu, qui de ceux qu'il aime est la *garde* éternelle. (Malh.) La porte dans le chœur à sa *garde* est commise. (Boil.) Mais à qui de Joas confiez-vous la *garde*? (Rac.) La *garde* en fut commise à ma fidélité. (Id.) Les légions distribuées pour la *garde* des frontières, en défendant le dehors, affermissent le dedans. (Boss.) Un dépôt à la *garde* duquel on ne peut trop veiller. (Mass.)

Il l'a laissé en sa *garde*
Prenne tout le soin que le ... (Racine.)

— Se dit figurément en ce sens des choses morales. La vertu est la garde de la pudeur. La fierté est toujours une plus sûre garde de la pudeur que la douceur et la timidité. Sa beauté n'a-t-elle pas été sous la *garde* de la plus scrupuleuse vertu? (Fléch.)

— Fam. *Cet homme est de bonne garde.* Il garde longtemps ce qu'il a.

— *Être de mauvaise garde.* Pouvoir se garder, se conserver difficilement. Se dit particulièrement des choses qui se gâtent dans peu de temps. Des vins de mauvaise garde. Ces fruits sont de mauvaise garde. || On dit dans un sens opposé: Ces fruits sont de bonne garde, ou absolument, Sont de garde.

— *Les filles sont de mauvaise garde.* Il est difficile de les surveiller assez pour les garantir de la séduction. Une jolie femme est de mauvaise garde. Une beauté parfaite est de mauvaise *garde*. (Boil.)

— Protection. A la garde de Dieu. Dieu vous tienne en sa garde. La formule salutatoire de nos vieux rois de France était: Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. Et je viens vous chercher pour vous prendre en ma *garde*. (Corn.) Ce fut à cette *garde* fidèle que la reine commit ce précieux dépôt. (Boss.)

Celui qui mettra sa vie
Sous la garde du Très-Haut. (J.-B. Rouss.)

— Fam. *A la garde de Dieu.* Il en arrivera ce qu'il pourra.

— Soin, précaution que l'on apporte pour empêcher que quelque chose n'arrive, contre notre intention ou notre volonté. Être sur ses gardes. Se mettre, se tenir sur ses gardes. Prendre garde de tomber dans une faute. Prenez garde qu'on ne vous trompe, qu'on ne vous surprenne. Prenez garde de tomber. On le trompera, s'il ne prend garde. Prenez garde à vous. Prenez donc garde, vous allez tout renverser. Prenez *garde* au péril qui suit un tel service. (Corn.) César, prends *garde* à toi. (Id.) Il faut tant d'attention pour être en *garde* contre une notion vague, contre un mot vide de sens, contre une équivoque qu'on a plutôt fait d'admirer que de critiquer. (Condillac.)

Prenez *garde*, seigneur, vos invincibles mains
Ont de monstres sans nombre affranchi les humains,
Mais tout n'est pas détruit et vous en laissez vivre... (Racine.)

Sans prendre *garde* à sa femme,
Qui se perdit en chemin. (J.-B. Rouss.)

— *Prendre garde*, signifiant Prendre ses mesures, veut *ne* devant le verbe qui suit, parce qu'on prend ses mesures pour qu'une chose qu'on redoute ne soit pas. Prenez garde qu'on ne vous trahisse. Prends *garde* qu'il ne surprenne les trois juges et Pluton même. (Id.)

Prends *garde* que jamais l'astre qui nous éclaire
Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire. (Racine.)

— Suivi d'un infinitif accompagné de la négative, il veut la préposition *à*. Prenez garde à ne pas tomber. Prendre garde à ne pas mal faire. Vous devez prendre *garde* à ne jamais laisser le vin devenir trop commun dans votre royaume. (Fénelon.)

— *Prendre garde à*, avec l'infinitif sans négation. Avoir soin de. Prenez garde à sanctifier l'extérieur par l'intérieur.

— *Prendre garde à un sou, à un denier.* Faire attention aux plus petits articles dans un compte de dépense, être d'une grande parcimonie.

— *Prendre garde de.* Avoir soin de. Il faut prendre *garde* d'obliger plutôt que nul autre ceux qui nous pensons qui en auront du ressentiment. (Malherbe.)

— *Prendre garde que*, avec l'indicatif, signifie Remarquer. Prenez garde que cet événement est très important. Vous ne prenez pas *garde* que vous fournissez un exemple qui peut tourner à votre préjudice. (Malherbe.)

— *Prendre garde si.* Quand vous voudrez essayer les progrès de votre suffisance, *prenez garde* si vous voulez aujourd'hui ce que vous vouliez hier. (Malherbe.) Prenons *garde* si nos bienfaits ne nuisent point aux autres et ne tournent pas contre ceux mêmes qui en sont l'objet. (Mab.)

— *Se donner de garde, se donner garde.* Se défier, se précautionner, éviter par précaution. Donnez-vous de garde qu'on ne vous trompe. Donnez-vous garde de cet homme. Donnez-vous garde des chicanes de cet homme. Il exhortait les fidèles à se bien donner de *garde* d'aller invoquer Dieu dans l'église de Port-Royal. (Rac.)

— *N'avoir garde de faire une chose.* N'avoir pas la volonté ou le pouvoir de la faire, en être bien éloigné. Il n'a garde de tromper, c'est un honnête homme. Il n'a garde de courir, il a une jambe rompue. Il n'a garde d'acheter cette charge, il n'a pas un sou. Je n'ai garde d'aller dans une telle maison; on s'y ennuie trop. Les étuves, en ce temps-là, n'avaient *garde* d'être fréquentées comme elles sont. (Malherbe.) Cette pièce fut mon coup d'essai, et elle n'a *garde* d'être dans les règles, puisque je ne savais pas alors qu'il y en eût. (Corneille.) Je n'ai *garde* à son rang de faire un tel outrage. (Id.) Les Anglo-Saxons n'eurent *garde* de renoncer au projet de rétablir les vestiges du régime impérial. (Montalembert.) Trajan et ses successeurs n'eurent *garde* de renouveler les tristes excès d'hypocrisie sous lesquels ... le règne de Domitien. (E. Renan.)

— Action par laquelle on observe ce qui se passe, pour éviter toute surprise. Faire la garde. Être de garde. Être de bonne garde. Entrer en garde. Se mettre en garde. Être toujours sur ses gardes. Il faut être incessamment sur ses *gardes*. (J.-J. Rouss.) Puisqu'on fait bonne *garde* aux murs et dans le port. (Corn.)

— *Être, se mettre, se tenir en garde contre.* Se défier de. On ne saurait trop se mettre en garde contre les préventions de l'amour-propre. On ne sera pas en *garde* contre son ambition. (Massillon.) Le sentiment d'une femme en *garde* contre une séduction de sa chair et de ses os se glissait en elle contre son enfant. (De Goncourt.)

— Ellipt. *Garde à vous.* Se dit dans les commandements militaires, pour Prenez garde à vous, faites attention.

— *Garde à toi.* Se dit pour Prends garde à toi. C'est le terme employé par les valets de limiers pour rappeler un chien qui veut se rabattre.

— Dans un sens particulier, Guet, service alternatif des soldats ou autres agents de la force publique, désignés pour veiller pendant un temps déterminé au maintien du bon ordre, à la conservation d'un monument, etc. Faire la garde. Faire bonne garde, mauvaise garde. Officier de garde. Soldat de garde. Monter la garde. Descendre la garde. Est-ce pour moi, seigneur, qu'on fait *garde* à vos portes? (Corneille.) Je trouve qu'il fait bien froid pour faire *garde*. (Bussy.)

— *Monter la garde.* Faire partie de ceux qui prennent le service de la surveillance. || Fam. Stationner quelque part pour attendre ou surveiller quelqu'un. || *Descendre la garde.* Rentrer au quartier ou au logement, après avoir monté la garde. || Fig. et fam. *Descendre la garde.* Mourir.

— Les militaires eux-mêmes désignés pour monter la garde. Les gardes prennent différents noms suivant la mission qu'elles reçoivent au moment du défilé de la parade. Ainsi on dit: La garde de police. La garde d'honneur. La garde du camp. La garde du drapeau. La garde des portes. La garde du palais. Relever, renforcer, doubler, asseoir, poser la garde. Changer la garde. La garde montante. La garde descendante. Aller chercher la garde. Appeler la garde. Crier A la garde! Maître absolu de tout, il change ici la *garde*. (Corn.)

— *Relever la garde.* Remplacer par une nouvelle garde celle dont le service est expiré.

— *Mettre garde.* Placer des gardes, des sentinelles. Cependant par mon ordre on a mis *garde* aux portes. (Corneille.)

— Temps que dure ce service. Monter une garde de deux heures. Une garde de trois heures.

— Batterie que le tambour de service dans la caserne devait exécuter à une heure prescrite, afin de disposer les hommes qui avaient à monter la garde. Battre la garde.

— *Corps de garde.* Certain nombre de soldats placés en un lieu, pour être distribués de là à différents services. || Lieu où ils sont placés. Arrêter quelqu'un et le mener au corps de garde. Passer la nuit au corps de garde. Je me suis arrêté quelquefois dans les rues de Paris à considérer avec plaisir de petites vignes dont les racines sont dans le sable et sous le pavé; elles tapissent de leurs grappes toute la façade d'un corps de *garde*. (B. de St-P.) Dans tous les temps, les murs des prisons, des corps de *garde*, des écoles, des auberges, ont été des registres ouverts aux impromptus des hommes. (De Jouy.)

— Fig. *Habitudes, langage de corps de garde.* Habitudes qui dénotent une mauvaise éducation, langage grossier.

— Ellipt. *A la garde!* Exclamation dont on se sert pour appeler la garde, dans un moment de danger.

— *Être de garde. Ce soldat est de garde.* Il fait le guet, la surveillance, il monte sa garde. On dit dans le même sens: Ce valet est de garde. Cet employé est de garde tous les quinze jours. || *Ce soldat est de bonne garde.* Il surveille bien en montant sa garde. On dit de même: Cette personne est de bonne garde. Ce chien est de bonne garde; et dans le sens contraire: Ce soldat est de mauvaise garde. Ce chien est de mauvaise garde.

— Se dit dans un sens analogue du service des pages, des gentilshommes, des valets, des laquais, qui se tiennent tour à tour auprès des rois et des princes pour les servir et faire ce qu'ils commandent. Un page qui est de garde.

— Se dit également du service des internes dans les hôpitaux. L'interne de garde.

— Certain nombre de soldats d'infanterie et de cavalerie destinés à mettre à couvert une armée ou une place des entreprises de l'ennemi. || *Garde avancée.* Corps de cavaliers ou de fantassins qui marchent à la tête d'une armée pour avertir de l'approche de l'ennemi. || Détachement porté au delà de la garde du camp. ||

Grand'garde. Corps de cavalerie ou d'infanterie qui se met à la tête d'un camp pour empêcher que l'armée ne soit surprise. Il avait surpris la *grand'garde*, était dans la ville, et il tenait avec sa colonne la tête de la rue. (V. Hugo.)

— Par ext. Corps de troupes spécialement chargé de garder, de défendre un souverain, un prince, etc. Se faire donner une garde. La garde du prince. Être entouré de sa garde. Garde royale, impériale. Garde royale à pied, à cheval. Garde d'honneur. La garde écossaise de Louis XVI. Un officier, un soldat de la garde royale, de la garde impériale, de la garde d'honneur. Si durant le festin sa *garde* l'environne. (Corn.) La *garde* y restait faible et sans aucun ombrage. (Id.) De moment en moment votre *garde* s'écoule. (Id.) Il n'aura pas besoin de *garde* qui veille à la porte de son palais. (Mass[illegible])

> [illegible]
> [illegible] de la mort,
> [illegible] du Louvre
> [illegible] pas nos rois. (Malherbe.)

— *Garde d'honneur*. Corps chargé de faire escorte à un personnage que l'on veut honorer.

— Partie d'une épée, d'un poignard, d'un sabre qui est entre la poignée et la lame, et qui sert à couvrir la main. La garde d'une épée, d'un poignard, d'un sabre. Garde d'argent. Garde à coquille. Monter une garde. Démonter une garde. Fausser la garde. Les branches d'une garde. Enfoncer l'épée jusqu'à la garde. Vous ne dites point qu'une épée soit bonne qui a des *gardes* dorées. (Malherbe.) Épée sanglante jusqu'à la *garde*. (Racine.)

— Fig. et fam. *Monter une garde à quelqu'un*. Le réprimander sévèrement. || *S'en donner jusqu'aux gardes*. Faire un grand excès.

> [illegible]
> Jusqu'aux [illegible] en donnerai. (Scarron.)

— Anc. cout. Saisie des animaux qui causaient du dommage dans l'héritage d'autrui. || *Garde-gardienne*. Lettres accordées par les rois de France aux établissements religieux, qui leur conféraient le droit de porter leurs procès devant un tribunal spécial. L'université de Paris avait aussi des lettres de *garde-gardienne*, en vertu desquelles le prévôt de Paris jugeait ses procès. || *Garde orpheline*. Nom qu'on donnait avant la Révolution, dans certaines villes de la Flandre française et de la Flandre autrichienne, à un tribunal chargé spécialement de veiller aux intérêts des mineurs sous l'inspection des échevinages. Les gardes orphelines n'administraient pas elles-mêmes les biens des mineurs. || *Garde royale*. Droit qui appartenait au roi en certains lieux, de jouir de tous les fiefs, arrière-fiefs, rotures, rentes et revenus des mineurs qu'ils avaient en leur garde. || *Garde seigneuriale*. Dans l'ancienne coutume de Normandie, Droit en vertu duquel le seigneur féodal jouissait des revenus des fiefs tenus immédiatement de lui, pendant que ses vassaux étaient en bas âge, à la charge par lui d'entretenir les héritages et de payer les redevances annuelles qui les grevaient.

— Anc. prov. *Qui garde prend, quitte le rend*. Qui prend la garde noble, bourgeoise ou roturière d'un mineur, libère ce mineur de toutes les dettes mobilières dont il est tenu.

— Chass. *Gardes*. s. m. pl. Ergots du cerf et du sanglier. N'est pas usité au singulier.

— Eaux et for. Étendue de la juridiction d'un officier préposé à la conservation des bois. Le grand maître faisait ses visites de garde en garde.

— Escr. Manière de tenir le corps, l'épée ou le fleuret, telle que l'on soit à couvert de l'épée ou du fleuret de son adversaire, et que l'on puisse aisément le frapper ou lui porter une botte. La garde haute. La garde basse. La garde à l'épée seule. La garde à l'épée et au poignard. La garde sur le pied gauche. Se mettre, se tenir en garde. Être en garde. Être hors de garde. || *Les quatre gardes de l'épée*. La prime, la seconde, la tierce, la quarte. On y ajoute la quinte, qui est la prime renversée.

— Fig. *Se mettre en garde, se tenir en garde*. Se défier et veiller de façon qu'on ne soit point surpris. Être en garde, se mettre, se tenir en garde contre la séduction.

— Fig. *Être hors de garde*. Ne savoir où l'on en est dans quelque affaire, dans quelque occasion.

— Ellipt. *En garde*. Mettez-vous en garde.

— Hist. *Garde bourgeoise, garde urbaine, garde civique*. Dans quelques pays, Milice semblable à la garde nationale de France. || *Garde constitutionnelle*. Garde qui fut accordée à Louis XVI par l'Assemblée législative, et qui, aux termes de la loi, devait être composée de 1,800 hommes. Elle fut licenciée le 28 mai 1792. || *Garde consulaire*. Garde formée de compagnies de toutes armes pendant le Consulat, 1800-1804. Elle était alors de près de 7,000 hommes d'élite et devint la *garde impériale*. || *Garde de la Convention*. Garde créée en 1792 pour veiller à la sûreté de la Convention. || *Garde du dedans*. Partie de la garde du roi qui surveillait l'intérieur du palais, et qui se composait des gardes du corps, des cent-suisses, des gardes de la porte et des gardes de la prévôté de l'hôtel. || *Garde du dehors*. Partie de la garde du roi qui surveillait l'extérieur du palais; elle comprenait les gendarmes, les chevau-légers, les mousquetaires, le régiment des gardes françaises et celui des gardes suisses. || *Garde départementale*. Corps d'infanterie établi sous l'empire français dans chaque département. || *Garde du Directoire*. Garde accordée au Directoire exécutif. || *Garde écossaise*. Ancienne garde attachée à la personne des rois de France. || *Gardes françaises*. Garde du roi créée sous Charles IX. || *Gardes d'honneur*. Nom donné à quatre régiments de cavalerie créés en 1813, et s'équipant à leurs frais. || *Jeune garde*. Nom des corps de la garde impériale formés après le désastre de Moscou, pour la campagne de 1813. || *Garde impériale*. Nom que prit la garde consulaire au commencement de l'Empire, 1804. Elle forma l'élite de l'armée. Elle reçut le nom de *vieille garde*, lorsqu'on commença à organiser, avec des recrues choisies, ce qu'on appela la *jeune garde*. Elle fut licenciée en 1814 et définitivement dissoute après Waterloo. Napoléon III rétablit la garde impériale par le décret du 1er mai 1854. Elle a été dissoute en 1870. || *Garde mobile*. Garde de volontaires établie en 1848, et supprimée bientôt après. || *Garde municipale*. Corps formé pour la ville de Paris en 1802, et appelé *gendarmerie de Paris* en 1813. Il y eut, de 1830 à 1848, une nouvelle garde municipale, forte de 3,250 hommes. || *Garde nationale*. Nom que prit la milice bourgeoise organisée à Paris, le 13 juillet 1789, et peu après dans toute la France. La garde nationale de Paris, licenciée en 1822, sous le ministère de M. de Villèle, fut réorganisée en 1830, après la révolution. À peu près supprimée sous le second empire, rétablie au 4 septembre 1870, supprimée après l'insurrection communale de 1871, elle n'a plus de raison d'être depuis la nouvelle loi militaire. || *Garde nationale mobile*. Nom donné, dans la loi militaire de 1868, à une sorte d'armée auxiliaire formée de la deuxième portion du contingent, et de tous les hommes assujettis au service qui ne faisaient pas partie de l'armée active. Elle a été supprimée par la loi de 1872. || *Garde noire*. Escouade d'archers établie autrefois à Bordeaux pour garder le port pendant la nuit et empêcher la contrebande. || *Garde noire*. Nom d'un corps d'infanterie qui fut organisé par Mathias Corvin, roi de Hongrie, et qui se rendit redoutable dans toutes les guerres auxquelles la Hongrie prit part. || *Garde de Paris*. Corps qui remplaça, depuis 1851, la garde républicaine; il se composait d'infanterie et de cavalerie. || *Garde parisienne*. Garde nationale de Paris. || *Garde prétorienne*. Garde particulière aux empereurs romains. || *Garde républicaine*. Corps qui remplaça la garde municipale de Paris en 1848. Il a été lui-même remplacé par la garde de Paris en 1851, puis rétabli en 1871. || *Garde royale*. Corps d'élite que Louis XVIII attacha à sa personne par ordonnance du 1er septembre 1815. || *Vieille garde*. Nom donné aux corps de la garde impériale formés avant la campagne de 1813.

— Absol. *La garde*. La garde impériale ou la garde royale. Les régiments de la garde. Entrer dans la garde. Sortir de la garde. Officier de la garde. La *garde*, avait-il dit, meurt et ne se rend pas. (C. Delav.)

— Jeux. Aux cartes, Une ou plusieurs basses cartes de la même couleur que la carte principale qu'on veut garder. Garde au roi, à la dame. Écarter sa garde.

> Ou, querellant tout bas le ciel qu'elle regarde,
> À la bête, gémit d'un roi venu sans *garde*.
> (Boileau.)

— Fig. et fam. *Avoir toujours garde à carreau*. Être prêt à répondre à toute objection, à parer à tout événement. Je serai très prudent, très réservé... J'aurai toujours ma *garde* à carreau. (Mérimée.)

— Jurispr. *Garde judiciaire*. Surveillance organisée par la justice d'objets saisis, séquestrés, mis sous les scellés, pour être ensuite représentés à qui de droit. || *Garde à vue de bétail*. Surveillance d'un bétail qu'on fait paître chez les autres.

— Libr. Feuillet placé au commencement et à la fin d'un volume.

— Mar. Planche clouée sur plusieurs pièces de bois qu'il s'agit de maintenir provisoirement, en attendant qu'elles soient réunies l'une à l'autre. || Jumelle ajustée à une pièce fendue pour la consolider. || *Garde montante*. Aussière de terre soutenant le bateau contre la marée. || *Palans de garde*. Nom des deux palans maintenant la corne d'artimon. || *Vaisseau de garde*. Vaisseau chargé de surveiller l'ennemi.

— Rel. Bande de parchemin de la longueur du livre que les relieurs mettent à moitié en dedans du carton, et dont l'autre moitié est entaillée par bandes, qu'on fait passer sur le dos dans les entre-nerfs où on les colle.

— Rub. Bande de papier pliée en trois, de la hauteur du peigne, et qui sert à le tenir fixé dans le battant.

— Techn. Garniture qui se met à une serrure pour empêcher que toutes sortes de clefs ne l'ouvrent. En ce sens, il ne s'emploie qu'au pluriel. Changer les gardes d'une serrure. || Nom des anneaux qui soutiennent un peson, une romaine. || *Garde faible*. La plus éloignée du centre de la balance. || *Garde forte*. La plus proche du même centre.

— Tiss. Morceau de bois placé aux deux extrémités des peignes pour assujettir les broches ou dents et les empêcher de s'écarter.

— Verr. Nom de morceaux de verre que l'on place perpendiculairement dans le poêle, lorsqu'on procède à la calcination du verre, et qui servent à faire connaître quand l'opération est achevée.

* **GARDE**. s. m. Gardien, surveillant, conservateur. Garde des archives. Garde du trésor. Garde des meubles de la couronne. Garde champêtre. Garde forestier.

— *Garde champêtre*. Agent de la police judiciaire, assermenté, chargé de veiller à la conservation des biens de la terre et à l'exécution des lois de police dans le territoire d'une commune. Les gardes champêtres datent de 1791.

— *Garde messier*. Garde adjoint au garde champêtre.

— *Garde forestier*. Agent chargé de la surveillance des bois et des forêts. On distingue des *gardes* des forêts de l'État et de la couronne, des *gardes* des bois des communes ou des établissements publics et des gardes des bois des particuliers. (Merlin.)

— *Garde particulier*. Garde agréé par l'État pour veiller à la conservation des biens d'un particulier.

— *Garde du commerce*. Officier ministériel chargé de l'exécution des jugements qui entraînaient la contrainte par corps. Les gardes du commerce, créés en 1807, n'existent plus depuis la loi de 1867, qui a aboli la contrainte par corps en matière commerciale.

— *Gardes de santé*. Employés de la police sanitaire.

— *Garde des sceaux*. Ministre chargé de la garde des sceaux de l'État. Autrefois, la fonction de garde des sceaux était ordinairement jointe à celle de chancelier, comme elle l'est aujourd'hui à celle de ministre de la justice. Les premiers gardes des sceaux furent aussi appelés *grands référendaires*. Ces officiers tirent leur origine de l'usage où étaient nos premiers rois de charger une personne de confiance d'apposer le sceau de leurs armes sur les lettres et les actes expédiés en leur nom.

— Par anal. *Garde des sceaux, des apanages*, ou *garde des sceaux des fils et petits-fils puînés de France, et premier prince du sang pour leur apanage*. Titre que portaient avant la Révolution des officiers publics créés par le roi pour l'apanage et pourvus par le prince apanagiste pour garder les sceaux et en faire sceller toutes les provisions, commissions et autres lettres qui émanaient du prince pour son apanage.

— Nom qu'on donne aux surveillants militaires attachés à certains jardins publics de Paris et des environs. Un garde des Tuileries, du Luxembourg.

— Celui qui est chargé de garder, de surveiller une personne qu'on ne veut pas laisser échapper. Tromper ses gardes, s'évader. Au lieu d'être en prison, je n'ai pas même un *garde*. (Corneille.) Il a séduit ses *gardes* les premiers. (Rac.) On redoubla mes *gardes*, on multiplia mes chaînes. (Chateaub.)

— Homme armé faisant partie de la garde d'un roi, d'un prince, d'un gouverneur, d'un officier général, etc. Être entouré de ses gardes. Appeler ses gardes. Être défendu par ses gardes. Garde royal. Garde impérial. Gardes royaux. Les gardes impériaux. Un garde suisse. Les gardes du roi, de l'empereur. Les gardes d'un prince, d'un général. Les gardes d'un gouverneur. L'empereur Julien ne voulait point de *gardes* autour de sa personne, et son panégyriste lui dit là-dessus : Ce n'est pas assez pour nous que personne ne vous veuille du mal, nous voulons encore que personne ne le puisse. (Bouhours.)

> Ses *gardes* affligés
> Imitaient son silence, autour de lui rangés. (Racine.)
>
> Des *gardes* que lui-même a pris soin de placer,
> Nous ont de toutes parts défendu de passer. (Id.)
>
> Je croyais que ces murs enfermaient l'innocence ;
> Vos *gardes* m'opposaient en vain la résistance.
> (De Belloy.)

— Admin. milit. *Garde d'artillerie, garde du génie*. Sous-officiers d'état-major chargés de la conservation du matériel de l'artillerie ou du génie, ou de la surveillance des fortifications.

— Anc. cout. Prévôt, juge d'un seigneur subalterne ou du roi; officier de la justice du seigneur. || *Garde à frais*. Sergent que l'on établissait dans la maison d'un débiteur pour y demeurer jusqu'à ce que ce débiteur eût satisfait à ses obligations. || *Gardes des métiers*. Bourgeois élus par les corporations de métiers, pour en défendre les priviléges. || *Gardes des monnaies*. Premiers juges des monnaies, dont les appellations ressortissaient aux cours des monnaies. || *Gardes de nuit*. Archers de ville commis par le prévôt des marchands et les échevins de Paris, pour veiller sur les ports à la conservation des marchandises qui y avaient été mises à terre. || *Gardes de la prévôté de l'hôtel*. Hommes d'armes qui servaient dans le lieu où était le roi et y faisaient exécuter les ordres de police, et qui avaient mission d'arrêter les prisonniers d'État. || *Gardes des priviléges des universités*. Juges qui étaient spécialement chargés de veiller à la conservation des droits d'une université, et devant lesquels les membres de cette université avaient leurs causes commises. || *Garde du trésor royal*. Officier qui était autrefois chargé de payer et de recevoir les deniers de l'État, d'après les ordonnances. || *Garde visiteur*. S'est dit, à Bordeaux, d'un commis qui accompagnait le visiteur des douanes à bord des navires.

— Astron. *Gardes de Jupiter*. Nom que l'on a quelquefois donné aux satellites de la planète Jupiter. || *Les Gardes*. Nom donné à trois étoiles voisines de l'étoile polaire, dont la situation, par rapport à cette étoile, sert, pendant la nuit, à prendre la hauteur du pôle.

— Hist. *Garde* ou *soldat aux gardes*. Nom qu'on donnait aux soldats des gardes françaises, par opposition à ceux du régiment des gardes suisses. On disait aussi au masculin : *un garde-française*, c'est-à-dire un soldat de la garde française. Colonel des gardes. Capitaine aux gardes. Lieutenant aux gardes. Sous-lieutenant aux gardes. Enseigne aux gardes. Sergent aux gardes. On ne dit pas capitaine, lieutenant des gardes, pour ne pas les confondre avec ceux des gardes du corps. || *Les gardes du corps*. Corps de gens de guerre, à cheval, qui étaient de la garde du dedans et se tenaient auprès de la personne du roi jour et nuit. Nous doutons que jamais roi de France ait été entouré de plus dignes *gardes* du corps. (Marco St-Hilaire.) || *Garde du corps de Monsieur*. Nom des jeunes officiers qui composaient la garde attachée à la personne de l'aîné des frères du roi de France. || *Gardes de la manche*. Nom qu'on donnait à vingt-quatre gentilshommes de la compagnie écossaise qui servaient toujours aux côtés du roi. On les nommait ainsi parce qu'ils étaient toujours à côté et comme à la manche du roi. || *Garde municipal*. Soldat de la garde municipale. || *Garde national*. Citoyen faisant partie de la garde nationale. || *Gardes de la porte*. Compagnie qui, depuis le XIIIe siècle probablement, était chargée de veiller pendant le jour aux portes intérieures du palais du roi ; ils étaient relevés le soir par les gardes du corps.

— *Cent-gardes*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— Escr. *Garde-salle*. Prévôt du maître dans une salle d'armes.

— Mar. *Gardes maritimes*. Officiers attachés aux quartiers maritimes. || *Gardes de l'étendard*. Soldats auxquels était confiée la garde de l'étendard royal sur les galères. || *Gardes du pavillon*. Corps de jeunes gentilshommes créé par Louis XVI, à qui, outre la garde du pavillon, incombaient les fonctions aujourd'hui remplies par les aspirants de marine. || *Garde du général des galères*. Corps attaché à la personne du général des galères.

— REM. GRAMM. Dans les substantifs composés suivis d'un nom, *garde*, d'après plusieurs lexicographes, doit être considéré comme verbe dans tous les cas, et par conséquent rester invariable. Littré, qui est de cet avis, trouve singulier d'écrire des *garde-meuble* quand il s'agit du lieu où l'on garde les meubles, et des *gardes-meuble* quand il s'agit de l'employé qui garde les meubles. Et cependant, à l'article *garde*, il écrit *gardes-marine*, avec un exemple de Voltaire à l'appui, et justifie cette orthographe en donnant ce mot comme une abréviation pour *gardes de la marine*. Comment Littré n'a-t-il pas vu qu'il infirmait ainsi sa règle, et que les pluriels *gardes-chasses, gardes-meubles*, par exemple, peuvent être aussi naturellement considérés comme des abréviations de *gardes des chasses, gardes des meubles?* Pour nous, nous n'hésitons pas à nous ranger à la règle de Laveaux et de l'Académie, et qui est ainsi formulée dans la Grammaire de Chassang : « Dans les mots composés avec le mot *garde*, on distingue ceux où ce mot désigne une personne et ceux où il désigne une chose. Dans les premiers, le mot *garde* est considéré comme substantif, et prend la marque du pluriel ; dans les seconds, il doit être rapporté au verbe *garder* et reste invariable. » Ajoutons que les noms d'animaux sont assimilés aux noms de personnes et suivent la même règle.

GARDE. s. f. V. GARDE-MALADE.

GARDE (La). Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Toulon (Var) ; 2,900 hab.

— **GARDE-FREINET** (La). Géogr. Village du cant. de Grimaud, arr. de Draguignan (Var); 2,590 hab. C'est peut-être l'anc. *Fraxinet*.

GARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Garder. S'emploie adjectiv. Il ajoute que ces mines sont *gardées* et fermées, et qu'on ne les ouvre qu'une fois l'an en présence d'officiers de la province, et que la plus grande partie de ce bitume précieux est envoyée au trésor du roi. (Buff.) L'étiquette n'est jamais plus sévèrement *gardée* que dans les spectacles de la cour. (La Harpe.)

> Sa vie, jusqu'alors si chèrement *gardée*,
> Lui semble trop longtemps ici-bas retardée.
> (Malherbe.)

— *Proportion gardée, toute proportion gardée*. En tenant compte de la différence relative de deux personnes, de deux choses dont il s'agit. Proportion *gardée*, toute proportion *gardée*, cette petite fille a plus d'intelligence que sa sœur aînée. (Acad.) Proportion *gardée*, ce petit jardin vaut mieux que ce grand parc. (Id.)

— *Gardé à*. Captif *gardé* à vue, je le vis redoubler de tendresse et d'empressement pour moi. (Barthél.) C'était là qu'on prenait les premières leçons sur la foi *gardée* à Dieu et aux dames. (Chateaub.)

Gardé de. De quelques legions qu'Auguste soit *gardé*. (Corn.)

— *Gardé par*. J'ai su tromper les yeux par qui j'étais *gardé*. (Racine.) Les troupeaux en Autriche sont *gardés* par des bergers qui jouent des airs charmants sur des instruments simples et sonores. (Mme de Staël.)

— Loc. prov. *Quand chacun fait son métier, se mêle de son métier, les vaches sont bien gardées, en sont mieux gardées*. Toutes choses vont bien lorsque chacun ne se mêle que de ce qu'il doit faire. || *Ce que Dieu garde est bien gardé*.

— Jeux. Aux cartes, *Roi gardé, dame gardée*. Roi, dame pour lesquels on a une ou plusieurs gardes.

★ GARDE-BARRIÈRE. s. 2 g. Ch. de fer. Employé chargé de surveiller les barrières des passages à niveau. Un garde-barrière. Une garde-barrière. || Pl., des *gardes-barrières*.

— Employé d'octroi.

GARDE-BŒUF. s. m. Ornith. Héron d'Égypte. || Pl., des *gardes-bœuf* ou des *gardes-bœufs*.

— Adjectiv. Un héron garde-bœuf.

★ GARDE-BOIS. s. m. Celui qui garde les bois. || Pl., des *gardes-bois*.

GARDE-BONNET. s. m. Coiffe de toile dont on recouvre les bonnets des enfants pour qu'ils restent propres. || Pl., des *garde-bonnet* ou des *garde-bonnets*.

★ GARDE-BOURGEOISE. s. f. Anc. cout. Droit établi autrefois par diverses coutumes, notamment par celle de Paris, en faveur du survivant des deux époux bourgeois. || Pl., des *gardes-bourgeoises*.

★ GARDE-BOUTIQUE. s. m. Marchandise fripée et hors de mode qu'il est difficile de vendre et qui demeure longtemps dans la boutique. || Toute marchandise de mauvais débit. || Pl., des *garde-boutique*.

— Ornith. Nom vulgaire du martin-pêcheur. || Pl., des *gardes-boutiques*.

GARDE-BRAS. s. m. Armure qui couvrait les bras. || Pl., des *garde-bras*.

GARDE-CANAL. s. m. Employé des ponts et chaussées, chargé de veiller à la conservation des canaux. || Pl., des *gardes-canal* ou des *gardes-canaux*.

GARDE-CENDRE. s. m. Plaque en métal pour retenir la cendre et les charbons dans le foyer. || Pl., des *garde-cendres*.

GARDE-CHAÎNE. s. m. Horlog. Mécanisme employé dans les montres pour empêcher la chaîne de se casser. || Pl., des *garde-chaîne* ou *chaînes*.

— Employé gardant une chaîne qui servait de barrière. || Pl., des *gardes chaînes*.

GARDE-CHARRUE. s. m. Ornith. Nom vulgaire du motteux. || Pl., des *gardes-charrue* ou *gardes-charrues*.

★ GARDE-CHASSE. s. m. Nom qu'on donne vulgairement à ceux qui sont chargés de veiller à la conservation du gibier, et de tenir la main à ce qu'on ne chasse pas sans permission ou pendant les temps prohibés dans l'étendue des terres confiées à leur garde. On peut être bon *garde-chasse* sans être précisément bon chasseur; et il serait même à désirer que les *gardes chasse* se bornassent à conserver le gibier. Merlin. Les sables de l'Afrique, où nous n'avons pas de *gardes-chasse*, nous envoient des nuées de cailles et d'oiseaux de passage, qui traversent la mer au printemps pour couvrir nos tables en automne. B. de St-P. || Pl., des *gardes-chasse* ou *gardes-chasses*.

GARDE-CHIOURME. s. m. Surveillant des forçats dans les bagnes. || Pl., des *gardes-chiourme* ou *gardes chiourmes*.

GARDE-COLLET. s. m. Anc. art milit. Pièce des anciennes armures destinée à garantir le collet. || Pl., des *garde-collet* ou *garde-collets*.

GARDE-CORDE. s. m. Synon. de GARDE-CHAÎNE.

★ GARDE-CORPS. s. m. Obstacle posé au bord d'un endroit, d'un passage élevé, pour empêcher qu'on ne tombe. || Plur., des *garde-corps*.

— Parapet construit sur quelques lignes de chemin de fer pour empêcher un train déraillé de verser le long des talus.

— Mar. Cordage tendu sur le pont d'un navire pendant le mauvais temps pour aider les hommes du service à marcher. || *Faux garde-corps*. Cordage dont on se sert pour diriger le mât de beaupré, quand on le met en place.

★ GARDE-CÔTE ou **GARDE-CÔTES.** s. m. Militaire faisant partie d'un corps chargé de garder les côtes. Les *gardes-côtes* ne furent pas plus épargnés par la Restauration que les autres institutions militaires qui pouvaient faire ombrage aux étrangers. Merlin

— Ichtyol. *Garde-côte du Croisic*. Poisson appelé aussi *coyau*.

— Mar. Nom qu'on donne aux croiseurs de toute dimension qui sont chargés, tout en veillant à la sûreté des côtes, de protéger les bâtiments marchands contre les corsaires et les pirates, d'empêcher le commerce interlope et de faire la police de la pêche et de la navigation.

— Adjectiv. Canonnier garde-côte. Des canonniers gardes-côtes. Un canonnier garde-côtes. Des canonniers garde-côtes. Vaisseau *garde-côte*. Acad. Les régiments *gardes-côtes* furent licenciés en 1791. (Merlin.) La loi du 23 fructidor an VII recréa trois bataillons de grenadiers *gardes-côtes*, et cent trente compagnies de canonniers volontaires *gardes-côtes*. (Id.)

GARDE-COTILLON. s. m. Fam. et iron. Celui qui se charge de garder, de protéger les femmes. || Plur., des *gardes-cotillon* ou *gardes cotillons*.

GARDE-COUCHE. s. f. Celle qui garde les femmes en couches. || Pl., des *gardes-couche* ou *gardes-couches*.

GARDE-COUTUMIÈRE. s. f. Anc. cout. Droit de garde déféré par la coutume à certaine personne. || Pl., des *gardes-coutumières*.

GARDE-CROTTE. s. m. Nom de bandes de cuir que l'on place au-dessus des roues des calèches pour se garantir de la boue. || Pl., des *garde crotte*.

★ GARDE-ÉTALON. s. m. Celui qui garde l'étalon. || Pl., des *gardes étalons*.

★ GARDE-FEU. s. m. Technol. Grille ou plaque mobile que l'on met devant le feu ou autour du feu. || Pl., des *garde feu* ou des *garde-feux*.

— Appareil dont on se sert pour conserver du feu dans l'âtre pendant la nuit.

— Celui qui est chargé de veiller à l'entretien des feux dans un établissement. || Pl., des *gardes-feu* ou *feux*.

— Art milit. Cylindre qui contient une gargousse. || Partie de la batterie d'un fusil qui recouvre le bassinet. || V. GARGOUSSIER.

— Mar. Toile placée le long de la ceinture d'un bâtiment qu'on veut chauffer.

— Métall. Ouvrier travaillant à l'embrasure d'un fourneau. || Pl., des *gardes feu* ou *feux*.

GARDE-FILET. s. m. Technol. Boîte de plomb qui garantit du vent le fil à plomb d'un quart de cercle mobile. || Pl., des *garde-filet* ou *garde-filets*.

★ GARDE-FOU. s. m. Balustrade sur les quais, sur les ponts, sur les terrasses, etc., pour empêcher de tomber. Faites donc mettre au moins des *garde-fous* là-haut. Racine.

— Fig. Ce qui empêche de faire des folies. La réflexion est le *garde-fou* de l'esprit. Commerson.) Quel vertige devait-il produire sur l'adolescent effréné qui le dominait, ce monde moral) du haut d'une toute-puissance sans obstacle et sans *garde-fou?* (P. de St-Victor.)

GARDE-FOURNEAU. s. m. Métall. Aide du fondeur. || Pl., des *gardes-fourneau* ou *gardes-fourneaux*.

GARDE-FRASIER. s. m. Métall. Plaque de fer qui retient les menus morceaux de charbon autour de l'âtre d'une forge. || Pl., des *garde-frasier*.

GARDE-FREIN. s. m. Employé des chemins de fer chargé du frein d'un convoi. || Pl., des *gardes-frein* ou *gardes-freins*.

GARDE-GRÈVE. s. f. Chasse-roue. || Pl., des *garde-grève*.

GARDE-HUCHE. s. m. Anc. cout. Officier qui gardait la huche ou coffre-fort de la commune. || Pl., des *gardes-huche*.

— Officier qui veillait sur les maisons royales.

GARDE-INFANTE. s. m. Vertugadin à la mode au XVIIe siècle. La voilà dévouée au *garde-infante*. Mme de Sévigné. || Pl., des *garde-infante*.

GARDE-LAIT. s. m. Écon. domest. Vase dans lequel on fait bouillir le lait sans qu'il puisse se répandre. || Pl., des *garde-lait*.

GARDE-LIGE. s. m. Vassal tenu de prendre les armes pour défendre son seigneur || Pl., des *gardes-liges*.

GARDE-LIGNE. s. m. Chem. de fer. Surveillant d'une ligne. || Pl., des *gardes-ligne*.

GARDE-MAGASIN. s. m. Personne chargée de garder un magasin. || Pl., des *gardes-magasin* ou *gardes-magasins*.

— Marchandise de mauvais débit, qui ne se vend plus. || Pl., des *garde-magasin*.

— Admin. Officier comptable chargé de recevoir, de garder et de délivrer des munitions. Garde-magasin des vivres, des fourrages. || Sous-officier chargé dans les corps de troupes de l'entretien du magasin d'habillement sous la surveillance du capitaine d'habillement. || Adjectiv. en ce sens. Sergent garde-magasin.

GARDE-MAIN. s. m. En général, Tout ce qui sert à garantir un ouvrage que l'on fait du contact de la main Elle me servira de *garde-main* pour un dessin que je vous ferai quand j'aurai le temps. (Mérimée.) || Pl., des *garde-main* ou *garde-mains*.

— Particulièrement, Parchemin percé qui couvre l'ouvrage des brodeurs.

GARDE-MAJOR. s. m. Administr. milit. Nom donné autrefois à un officier qui faisait le détail d'un régiment sous le major et sous l'aide-major. || Pl., des *gardes-majors*.

★ GARDE-MALADE. s. 2 g. Celui, celle qui a soin d'un malade, qui reste auprès de lui nuit et jour. Les premières qualités qu'on doit exiger dans une *garde-malade* sont la propreté et la tempérance. (Dr Giniez.) Vous êtes le meilleur *garde malade* que puisse avoir un soldat blessé. (Mérimée.) || Pl., des *gardes-malades*.

— On dit aussi absol. Un garde. Une garde. Il faudrait donner deux gardes à ce malade. A cause de ses rapports continuels avec la malade, la *garde* doit encore avoir deux vertus fort rares, ce sont la douceur et la patience. (J.-J. Virey.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif féminin.

★ GARDE-MANCHE. s. f. Fausse manche sur la manche pour la garantir. || Pl., des *garde-manche* ou *garde-manches*.

GARDE-MANEUR. s. m. Anc. cout. Gardien de maison, personne préposée à la garde des fruits ou des meubles saisis. || Pl., des *gardes-maneurs*.

★ GARDE-MANGER. s. m. Lieu où l'on garde les aliments. || Pl., des *garde-manger*.

— Particulièrement, Châssis garni de toile pour y mettre les aliments à l'abri des mouches. La neige couvre le pont et le toit de notre navire, et forme nos observatoires et nos *garde-manger*. Chateaub.)

GARDE-MARGE. s. m. Partie de la presse qui protège les marges. || Pl., des *garde marge* ou *garde-marges*.

GARDE-MARINE. s. m. Nom que portaient des jeunes gentilshommes que l'on entretenait dans les ports pour apprendre le service de la marine. || Pl., des *gardes-marines*.

— Nom que prirent ensuite les gardes du pavillon amiral.

— On disait plutôt *garde de la marine*. On destina un certain nombre de *gardes* de la marine à remplir dans l'antichambre de l'amiral les mêmes fonctions que les gardes du corps remplissaient chez le roi. Du Rozoir.)

★ GARDE-MARTEAU. s. m. Eaux et for. Officier commis à la garde d'une certaine étendue de bois, et qui garde le marteau avec lequel il marque les arbres à couper. || Pl., des *gardes marteau*.

GARDE-MÉNAGERIE. s. m. Mar. Celui qui est chargé à bord du soin de la volaille et des bestiaux. || Pl., des *gardes-ménagerie*.

★ GARDE-MEUBLE. s. m. Lieu où l'on garde les meubles. || Ce qu'il contient. || Particulièrement, Lieu où l'on garde les meubles de luxe qui sont la propriété de la couronne ou de l'État. Le directeur du garde-meuble. || Pl., des *garde-meubles*.

— Anc. adm. Officier préposé à la garde des meubles du roi. || Pl., des *gardes-meubles*.

GARDE-MINES. s. m. Nom des employés qui servent d'auxiliaires aux ingénieurs des mines. || Pl., des *gardes-mines*.

GARDE-MÔLE. s. m. Anc. admin. Officier préposé à la garde d'un môle. || Pl., des *gardes-môle* ou des *gardes-môles*.

GARDE-NAPPE. s. m. Appareil qu'on met sous les plats, les bouteilles, pour empêcher la nappe de se salir. || Pl., des *garde-nappe* ou *garde-nappes*.

GARDÉNIA. s. m. (de *Garden*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, famille des rubiacées, tribu des gardéniacées, établi pour quarante espèces des régions chaudes de l'ancien continent. On dit aussi *gardène* et *gardénie*.

GARDÉNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au gardénia. || GARDÉNIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, qui a pour type le genre gardénia.

GARDÉNIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de GARDÉNIACÉ.

★ GARDE-NOBLE. s. f. Dr. féod. Droit qu'avaient les pères et les mères nobles de jouir des biens de leurs enfants mineurs jusqu'à un certain âge, à la charge de les entretenir selon leur qualité, de tenir les bâtiments en bon état et de payer les dettes mobilières, sans être tenus de rendre aucun compte. || Droit féodal exercé par le suzerain qui gardait la personne et le fief de son vassal mineur et percevait à son profit les revenus du fief. Quelquefois la garde de la personne ou *tutelle* était séparée de la garde du fief ou *bail*. || Pl., des *gardes-nobles*.

★ GARDE-NOTE. adj. m. Qualité qui se joignait au titre de notaire. Notaire garde-note. Par-devant les conseillers du roi, notaires, *gardes-notes* du roi au Châtelet de Paris. (Acad.) Ne se dit plus que dans un sens ironique.

— Il y avait aussi des conseillers gardes-notes.

— Substantiv. Un garde-note. Des gardes-notes.

— Portefeuille où l'on enferme des papiers, des notes. Un garde-note. Des garde-notes.

★ GARDE-PÊCHE. s. m. Admin. Agent chargé de veiller à l'exécution des dispositions de police relatives à la pêche. || Pl., des *gardes-pêche*.

GARDE-PLATINE. s. f. Techn. Pièce du métier à bas qui garantit les platines du contact de la presse. || Étoffe pour recouvrir la platine du fusil || Pl., des *garde-platine* ou *garde-platines*.

GARDE-PORT. s. m. Agent chargé de la réception et de l'arrangement des marchandises amenées dans les ports des fleuves ou des rivières. || Pl., des *gardes-ports*.

★ GARDER. v. a. 1re conj. étym. anc. haut-all., *warten*, prendre garde. Conserver, mettre quelque chose dans un lieu commode, pour empêcher qu'il ne se gâte, qu'il ne se corrompe, etc. Vin qu'on peut garder. Garder des fruits. Garder des raisins jusqu'au milieu de l'été. Dans les chaleurs, on ne peut garder la viande.

— Retenir pour soi, par devers soi; ne pas donner, ne pas communiquer, ne pas laisser prendre à d'autres. Garder copie d'une lettre. Garder le double d'un acte, en garder un double. Garder quelque chose pour soi. Garder un souvenir. Ne pouvoir rien garder. Garder sa place. Garder le pouvoir. Garder ses enfants auprès de soi. Charles VII ne voulait *garder* que les prisonniers d'importance. (Volt.) S'il les avait *gardés*, le nombre des prisonniers eût été au moins cinq fois plus grand que celui des vainqueurs. (Id.) C'est beaucoup de pouvoir *garder*, par la conjoncture des temps, une province. (Id.) Le bambin fuyait la chemise ou le bonnet de nuit dont Mme de Verdun le menaçait parfois; et, *gardant* sa collerette brodée, il n'allait à sa mère quand elle l'appelait. (H. de Balzac.)

— *Garder la fièvre, garder un rhume.* L'avoir longtemps sans discontinuation.

— *Garder une médecine.* Ne pas la vomir. || *Garder un lavement.* Ne pas le rendre promptement.

— Continuer de ressentir. Quand elle fut rétablie, elle *garda* pendant deux ou trois mois une grande faiblesse. (De Goncourt.)

— En parlant des choses morales, Garder ses habitudes. Garder son caractère. Garder le ressentiment d'une injure. Garder une haine implacable. Garder rancune à quelqu'un. On *garde* sans remords ce qu'on acquiert sans crime (Rac.) Cédons-lui le pouvoir que je ne puis *garder* (Id.) La nature en tout temps *garde* ses premiers droits. Corn. Et la raison sur moi *gardera* son empire. Id. Je vis avec transport combien les passions les plus vives *gardent* en core le saint caractère de la vertu. J. J. Rouss. *Gardons* pour nous notre douleur et notre indignation. Volt. Il est donc des vertus que le sage doit *garder* comme un dépôt, et ne laisser, pour ainsi dire, tomber que goutte à goutte. (Barth.) L'amitié véritable pense tout haut, parle toujours vrai, et ne *garde* jamais rancune. (De Juss.)

> Ah! ma sœur, je te le garde et vengerai ta cause...
> [illegible]
> [illegible] Rac.)

— *Garder son sérieux, sa gravité*. Ne point rire, se donner l'apparence de la gravité.

— Se maintenir dans. Garder son rang. Garder sa position. La maison de France *garde* son rang sur celle d'Autriche. (Bossuet.) Je perdrai mes États et *garderai* mon rang. Corn. J'étais en outre très fatigué de la position difficile que j'avais *gardée* jusqu'alors. X. de Maistre. J'étais cependant écrivain, nullement donné par l'enseignement, *gardant* un esprit libre, indépendant des préjugés de classe. Michelet.)

— Conserver, maintenir. Les jambes, plus dégagées du corps, *gardent* mieux l'équilibre, et le port gagne en assurance. (Michelet.)

— Observer. Garder les commandements de Dieu. Garder la loi. Garder le jeûne. Garder la chasteté. Garder le secret. Garder sa parole. Garder la foi des traités. Garder des mesures. Garder la bienséance. Ne garder aucune bienséance. Garder, ne point garder le décorum. Il n'y a point de loi qui défende de révéler le secret d'un ami, ni qui commande de *garder* la parole à un ennemi. (Malherbe.) Est-ce aux rois à *garder* cette lente justice? Rac. Ils violent des droits que tu n'as pas *gardés*. (Corn.) Tout y *garde* ses lois, enfants, sœur, femme, fille. (Boil.) Crains Dieu et *garde* ses commandements. (Boss.) Quand les princes ne *gardent* plus ni lois ni mesures. Id. J'ai *gardé* les voies du Seigneur, et je ne me suis point écarté de mon Dieu pour suivre l'impiété. La Harpe.) Chaque année, à cette époque, je reviendrai à Grenade pour voir si tu m'as *gardé* ta foi, et si tu veux renoncer à tes erreurs. (Chateaubriand.)

> Il saura vous garder même fidélité
> Qu'elle a gardée aux droits de l'hospitalité. Corn.)

— *Garder le silence*. Ne pas prononcer une parole. Les soldats doivent garder le silence dans les rangs.

> Tu te tais maintenant et gardes le silence,
> Pour par contenance [illegible] Regnier.)

— *Garder un secret*. Ne pas le révéler. Je vous confie ce secret, je vous conjure de le *garder* très fidèlement. (Mme de Sévig.) Autant que je l'ai pu j'ai *gardé* son secret. (Rac.) Une femme *garde* mieux son secret que celui d'autrui. (La Bruy.) Le secret le plus intime échappait du fond de son cœur; semblable à un vase précieux, mais fêlé, d'où s'écoulent toutes les liqueurs les plus délicieuses, le cœur de ce grand capitaine ne pouvait rien *garder*. (Fén.)

— *Garder l'anonyme.* Ne pas révéler son véritable nom.

— Continuer d'employer quelqu'un pour les choses de sa profession. Garder un médecin. C'est un excellent professeur, je le garderai. Ne plus vouloir garder son secrétaire. Ne garder que deux domestiques.

— Retenir auprès de soi. Garder un ami à dîner.

— *Garder la chambre, garder le lit.* Se tenir dans sa chambre, dans son lit pour cause de maladie, de quelque indisposition. Nos maçons, nos charpentiers *gardent la chambre*. Mme de Sévigné. Je vis l'autre jour du Chesne chez M. de Coulanges, qui a *gardé* plus de quinze jours sa chambre. Id. Depuis que je ne vous ai écrit, j'ai *gardé* le lit presque toujours. (Volt.) La peur que vous avez eue et qui vous a forcée de *garder* le lit. (Id.) Elle était un peu indisposée et *gardait* la chambre. (Mérimée.) || *Garder la maison.* Ne pas sortir, rester chez soi, à cause du mauvais temps, ou pour faire quelque ouvrage qu'on ne saurait faire ailleurs.

— *Garder la prison, garder les arrêts.* Rester en prison, rester aux arrêts. Je vous donne l'ordre de *garder* les arrêts pendant un mois (Duc de Dalmatie.)

— *Garder son ban.* Accomplir le temps du bannissement auquel on a été condamné.

— Réserver. Gardez cela pour demain. Garder de l'argent pour son voyage. Gardez-lui quelque chose pour son dîner. Je garde ce trait pour la fin. Garder à quelqu'un un châtiment terrible. Garder ses faveurs pour les

gens dévoués. Gardez pour d'autres temps cette reconnaissance. (Rac.) Mais c'est le moindre prix que me garde sa rage. (Id.) Il a vu quel accueil lui gardait ma colère. (Corn.) Je garde pour une autre fois mille bagatelles qui ne seraient pas de saison aujourd'hui. (Mme de Sév.) Je vous conjure de garder pour d'autres [illegible] à éprouver l'estime et l'amitié très distinguées que j'ai pour vous deux. (Id.) Muses, gardez vos faveurs pour quelque autre. (J.-J. Rousseau.)

> Et je garde au milieu de tant d'âpres rigueurs,
> Mes larmes aux vaincus et ma haine aux vainqueurs.
> (Corneille.)

> Et qui sait [illegible] vos pas,
> Si pour [illegible] il ne vous gardait pas.
> (Racine.)

— Loc. prov. *Garder une poire pour la soif.* Ménager, réserver quelque chose pour les besoins à venir. *Vous ne savez pas ce que Dieu vous garde, ce que la fortune vous garde.* Votre condition peut changer en bien ou en mal; vous ne savez pas quel avenir heureux ou malheureux Dieu ou la fortune vous réserve. || *La garder à quelqu'un, la lui garder bonne.* Conserver contre lui du ressentiment et attendre l'occasion de se venger. On dit de même: *Garder une dent contre quelqu'un.* || *Je lui garde un chien de sa chienne.* Se dit d'une personne à qui l'on se promet de ne pas pardonner.

— Surveiller. Garder un enfant. Donner son cheval, sa monture à garder. Veuillez garder ma place. Garder un magasin. Garder les bois. Garder les vignes. Garder un pays pour la chasse. Garder la chasse. Chien qui garde la maison. Toi, garde ma captive. (Racine.) Il appartient au roi de *garder* une si noble partie de son sang. (Boss.) Comment *garder* des lions toujours prêts à rompre leurs chaînes? (Id.)

— *Garder les gages, les enjeux.* En être dépositaire.

— Fig. et fam. *En donner à garder à quelqu'un.* Lui en faire accroire.

— Loc. prov. *Garder le mulet.* Être longtemps à attendre quelqu'un pendant qu'il est occupé à quelque affaire, à quelque divertissement. || *Garder les manteaux.* Rester à ne rien faire tandis que les personnes de la même compagnie se divertissent ensemble. || Favoriser les plaisirs d'autrui. || *Garder les balles.* S'est dit dans le même sens. Et moi, durant ce temps, je *garderai* les balles? (Corneille.)

— Empêcher de s'évader. Garder des prisonniers. Les garder à vue. Les garder étroitement.

— Prendre soin, empêcher de s'éloigner, de s'égarer. Garder les moutons. Garder les brebis. Garder les cochons. Garder les vaches. Garder les oies. Garder les dindons. Apollon, dépouillé de tous ses rayons, fut contraint de se faire berger et de *garder* les troupeaux du roi Admète. (Fén.) Et le bel Adonis a *gardé* les moutons. (Tissot.)

— *Garder à vue.* Faire paître ses troupeaux dans le champ d'autrui, en les surveillant de loin.

— Loc. prov. *Bonhomme, garde ta vache.* Défie-toi, prends garde qu'on ne te trompe. || *Elle va garder les poulets d'Inde.* Se dit d'une fille de la ville qui épouse un campagnard. || Pop. *Nous n'avons pas gardé les cochons ensemble.* Se dit à ceux que l'on trouve trop familiers.

— Se tenir assidûment auprès d'un malade, d'une femme en couches pour les soigner et les servir. Garder les malades. C'est une sœur de charité qui la garde. La femme qui la garde. Elle la garda jour et nuit. Je fus même chargé du soin de les *garder*. (Corn.)

— Défendre, protéger. Il enverra ses anges pour vous *garder*. (Massillon.) L'homme naît: un ange veille auprès de son berceau pour écarter les périls; Dieu lui a confié cet enfant pour le *garder* dans toutes ses voies. (Lemaistre de Sacy.)

— Défendre un lieu, un poste. Garder un retranchement. Garder des lignes. Garder les passages. Garder les frontières. Garder les villes maritimes. Corps de troupes chargé de garder les côtes. *Gardez* bien la porte. (Corn.) En *gardant* les seuls bords qui vous peuvent couvrir. (Boil.) Les troupes qu'Alexandre avait laissées à Antipater suffisaient pour *garder* la Grèce. (Boss.)

— Veiller à la sûreté d'un roi, d'un prince; empêcher qu'on attente à sa personne. Les troupes qui gardent le roi, la personne du roi. Toutes ces troupes étaient chargées de *garder* le roi. (Barth.)

— Préserver, garantir. Dieu vous garde de pareils amis. Dieu vous garde. Dieu vous veuille bien garder. Dieu vous garde de mal. Dieu vous en garde. Dieu m'en garde.

— Fam. *Dieu vous garde.* Forme de salutation autrefois en usage à l'égard de ses inférieurs, lorsqu'on les abordait ou qu'on en était abordé. On le dit parfois à son égal en plaisantant.

— Dans le style badin, on supprime quelquefois l'*e* de *garde* à l'impératif et l'on dit: *Dieu vous gard'.* Dieu nous *gard'* de plus grand' fortune. (La Font.)

— *Garder de*, avec un infinitif, s'est dit autrefois dans le sens de Préserver, garantir, empêcher de.

> [illegible]
> Qui gardent [illegible] (Malherbe.)
> [illegible]
> [illegible] (Racine.)

— Loc. prov. *Dieu nous garde d'un homme qui n'a qu'une affaire.* Dieu nous garde d'un homme qui n'a qu'une seule chose à faire, et en est si occupé qu'il en fatigue tout le monde. || *Dieu garde la lune des loups.* Se dit d'un homme qui menace de loin. || *De trois choses Dieu nous gard': et cætera de notaire, quiproquo d'apothicaire, [illegible] de Lombard [illegible].* Dieu nous garde de trois choses, des bévues du notaire et de celles du pharmacien, ainsi que des amorces trompeuses de l'usurier.

> *De trois choses Dieu nous garde:*
> *Du bœuf salé sans moutarde,*
> *D'un valet qui se regarde,*
> *D'une femme qui se farde.*

— Art milit. *Garder les rangs.* Demeurer dans les rangs. Gardez vos rangs.

— Chass. *Ces chiens gardent le change.* Ils ne prennent pas le change.

— Manèg. *Garder le terrain.* Se dit du cheval qui suit bien exactement la piste.

— Mar. *Garder un navire, un phare.* Ne pas le perdre de vue.

— **SE GARDER.** v. pron. Être gardé. Dans les chaleurs, la viande ne peut se garder. Ces fruits ne peuvent se garder longtemps. Il se fait en France une immense quantité de fromages; malgré cela, nous sommes dans la nécessité de tirer annuellement de l'étranger, pour des sommes considérables, de ceux qui sont susceptibles de se *garder*. (Morogues.)

— Se préserver, veiller sur soi-même. Il me survint quelques amis qui m'ôtèrent de dessus la besogne, et me tancèrent comme un malade qui ne se *garde* pas, et ne fait point de cas de sa santé. (Malherbe.)

— *Se garder de.* Se donner de garde de; prendre garde à. Gardez-vous des embûches de vos ennemis. Peut-on voir un serpent se glisser dans la place publique sans crier à chacun de se *garder* du serpent? (J.-J. Rouss.)

— *Se garder de*, suivi d'un infinitif. S'abstenir de. Gardez-vous de commettre un tel crime. Gardez-vous d'offenser cet homme. *Gardez*-vous d'oublier votre faute. (Racine.) Au delà de ce lieu *gardez* vous d'avancer. (Id.) *Garde* toi de nommer mon vainqueur. (Corn.) *Gardez*-vous bien de le croire. (Boss.) *Gardons*-nous de nous croire plus savants et plus habiles que ceux qui ont fait les lois. (De Jussieu.) On se *gardera* de lire ou d'écrire quelque chose qui n'ait pas rapport à la méditation du jour. (H. Taine.)

— Avec ellipse du pronom réfléchi. Rentrez dans la maison, et *gardez* de rien dire. (Mol.) A ces honteux moyens *gardez* de recourir. (Corn.) *Gardez* de me laisser sortir. (Id.) *Gardez* de la désabuser. (Rac.) Aux dépens du bon sens *gardez* de plaisanter. (Boil.)

> Gardez donc de donner, ainsi que dans Clélie,
> L'air ni l'esprit français à l'antique Italie. (Boil.)

— *Gardez que*, dans le même sens. *Gardons* bien que, par nulle autre voix, elle en apprenne jamais rien. (Molière.) Et surtout *garde* bien qu'on te voie. (Corn.) *Gardez* qu'avant le coup votre dessein n'éclate. (Racine.) *Gardez*, quand l'amusement du travail vous emporte, que lui cependant ne s'ennuie sans oser vous le témoigner. (J.-J. Rouss.)

> *Gardez*, pour vous punir de cet orgueil étrange,
> Que le ciel à la fin ne souffre qu'on vous venge.
> (Corneille.)

> Et *garde* qu'un de ceux que tu penses blâmer
> N'éteigne dans ton sang cette ardeur de rimer.
> (Boileau.)

> *Gardez* qu'une voyelle à courir trop hâtée
> Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée. (Id.)

GARDE-REINS. s. m. Pièce d'armure du XVe et du XVIe siècle, pour protéger les reins. || Pl., des *garde-reins*.

GARDERIE. s. f. (rad. *garder*). Eaux et for. Partie d'un bois qui est sous la surveillance d'un garde.

— Lieu où l'on garde les enfants dont les parents sont occupés au dehors.

★ **GARDE-ROBE.** s. f. Chambre voisine de celle où l'on couche et qui sert à serrer les habits et les hardes, ou à coucher les valets qu'on veut avoir près de soi la nuit. Une garde-robe. Des garde-robe ou des garde-robes. Ne laissez pas traîner tout cela, et portez-le dans ma *garde-robe*. (Mol.) Autrefois la *garde-robe* dans les bonnes maisons était une pièce assez spacieuse et assez éclairée pour contenir les portraits de famille. (Du Rozoir.)

> Regarde dans ma chambre et dans ma *garde-robe*
> Les portraits des Dandins: tous ont porté la robe.
> (Racine.)

— Armoire servant à resserrer les habits.

— Dans les résidences royales ou princières, Appartement où l'on mettait les habits du roi ou du prince, et tout ce qui était à l'usage de leur personne. Officier de garde-robe. Valet de garde-robe. Garçon de garde-robe du roi. A la *garde-robe* de la reine et des princesses étaient attachées une femme de *garde-robe* des atours, puis une porte-chaise d'affaires. (Du Rozoir.)

— Administration particulière du linge et des habits du roi ou de la reine.

— Ensemble des officiers qui servaient et qui logeaient dans la garde-robe. La garde-robe du roi suivait toujours sa personne. Officiers, valets de la garde-robe. Son père avait un poste élevé dans la maison de Louis XVI... Il était du gobelet ou de la *garde-robe*. (Alex. Dumas.)

— Tous les habits et toutes les autres hardes que l'on met dans une garde-robe. Avoir une belle garde-robe, une garde-robe bien montée. Une garde-robe qui vaut tant. En mourant il a donné sa *garde-robe* à son valet de chambre. (Acad.)

— Lieu où l'on met la chaise percée. Aller à la garde-robe. Saint-Simon nous apprend que le duc de Vendôme donnait ses audiences dans sa *garde-robe*, étant sur sa chaise percée. (Du Rozoir.)

— Appareil placé dans un siège de fosse d'aisances pour le fermer hermétiquement.

— *Aller à la garde-robe.* Aller à la selle, se décharger le ventre.

— *Contes, plaisanteries de garde-robe.* Certains traits de gaieté qui roulent sur ce sujet. Nos bons aïeux aimaient beaucoup les plaisanteries de *garde-robe*, et l'auteur de Pourceaugnac et du Malade imaginaire ne les a pas dédaignées. (Du Rozoir.)

— Bot. Nom vulgaire de l'aurone et de la santoline, plantes odorantes qui préservent les habits de l'attaque des insectes.

— Médec. Matières fécales.

★ **GARDE-ROBE.** s. m. Tablier que l'on met sur la robe, pour la garantir. || Pl., des *garde-robes*.

GARDE-ROBIER. s. m. Hist. Officier qui avait soin de la garde-robe d'un souverain ou d'un prince. Trésorier et garde-robier du duc de Bourgogne. || Pl., des *gardes-robiers*.

★ **GARDE-RÔLE.** s. m. Celui qui garde les rôles des offices, en fait sceller les provisions. || Pl., des *gardes-rôle* ou *gardes-rôles*.

GARDE-ROUE. s.m. Tambour qui entoure les roues d'un bateau à vapeur. || Pl., des *garde-roue*.

★ **GARDE-SACS.** s.m. Nom donné autrefois à un greffier, à un notaire. Le notaire n'était pas encore né, il n'y avait que des *gardes-sacs*. (Ph. Chasles.) *Garde-sacs*, quelle injure! (Id.) || Pl., des *gardes-sacs*.

— Adjectiv. Greffier *garde-sacs*. (Acad.)

★ **GARDE-SCEL.** s. m. Nom qu'on donnait à l'officier chargé de sceller les expéditions, les arrêts, etc. || Pl., des *gardes-scel*.

GARDE-SCELLÉS. s. m. Gardien des scellés. || Pl., des *gardes-scellés*.

GARDE-TEMPS. s. m. Phys. Instrument d'horlogerie ou de physique propre à conserver l'indication du moment où une opération a été commencée et achevée. || Pl., des *garde-temps*.

— Chronomètre.

— Mar. Chronomètre marquant l'heure du port d'embarquement, et qui, pendant le cours du voyage, sert à déterminer la longitude par la différence entre l'heure qu'il indique et celle du point où l'on se trouve.

★ **GARDEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui garde. Gardeur de cochons. Gardeuse de vaches. Gardeur de pourceaux. Abraham défit les armées de quatre grands rois avec trois cent dix-huit *gardeurs* de moutons. (Volt.) Un *gardeur* de pourceaux nommé Blandin témoigna l'intention de se faire ermite. (Dulaure.)

— Celui, celle qui épargne, qui amasse. Vous n'y gagnez rien que l'air d'être une petite vilaine: il y a longtemps que je gronde ces *gardeuses*. (Mme de Sévigné.)

— Anc. prov. *Mieux vaut bon gardeur que bon amasseur.* Le talent de garder ce que l'on a est encore plus rare et plus précieux que celui de faire des épargnes.

★ **GARDE-VAISSELLE.** s.m. Officier, chez le roi, qui avait soin de la vaisselle d'or et d'argent. || Pl., des *gardes-vaisselle*.

★ **GARDE-VENTE.** s. m. Commis qu'un marchand prépose pour l'exploitation et la vente des bois dont il s'est rendu adjudicataire. || Pl., des *gardes-vente*.

GARDE-VERGES. s. m. Celui qui gardait les verges dont on fouettait les élèves dans les collèges. || Pl., des *gardes-verges*.

GARDE-VOIE. s. m. Ch. de fer. Employé chargé de surveiller la voie. || Pl., des *gardes-voie*.

★ **GARDE-VUE.** s. m. Espèce de couvercle en forme de cône tronqué, que l'on place au-dessus d'une lampe pour concentrer les rayons vers le bas, et garantir ainsi la vue de leur action directe. Un garde-vue. Les *garde-vue* garantissent les yeux d'une trop vive lumière. (Noël.) || Pl., des *garde-vue*.

— Visière qui garantit contre un trop grand éclat de lumière.

GARDIAGE. s. m. Anc. cout. Territoire adjacent à la ville de Toulouse et administré par les capitouls.

GARDIAN. s. m. Ancienne forme du mot **GARDIEN**. Un qui se dit *gardian* des Cordeliers. (Malherbe.)

GARDIANAT. s. m. Hist. relig. Syn. de **GARDIENNAT**.

GARDIATEUR. s. m. Hist. Magistrat que Philippe le Bel établit à Lyon en 1292, pour recevoir et juger au nom du roi les appels des bourgeois.

★ **GARDIEN, ENNE.** s. Celui, celle qui a la garde d'une chose confiée à ses soins, à sa surveillance. Gardien d'un trésor. Gardien d'un dépôt. Le gardien d'un monument public, d'un musée, d'un jardin public. De mon dernier trésor je vous fais le *gardien*. (Florian.) Dans le dépôt ordinaire, le *gardien* ou dépositaire n'est qu'un simple mandataire qui doit compte au mandant de l'accomplissement du mandat. (Merlin.)

—Celui, celle qui veille auprès d'un malade, d'un mort.

— Celui, celle qui protège ou qui est commis pour protéger quelqu'un ou quelque chose. Dieu est notre meilleur gardien. Les Chambres doivent être les gardiennes de nos droits et de nos libertés. Il était le dépositaire et l'interprète des lois, le *gardien* des droits de la couronne et l'oracle de la nation. (Volt.)

> Suis-je donc *gardien*, pour employer ce style,
> De la virginité des filles de la ville? (Molière.)

— Fig. Soyez donc toujours ce que vous êtes, les chastes *gardiennes* des mœurs, et les doux liens de la paix. (J.-J. Rouss.) Le travail et la sobriété furent les premiers *gardiens* de cette liberté. (Volt.) Les abstinences deviennent donc les plus nobles stimulants de la force; la sève de la vie, remontant au cerveau, est désormais *gardienne* de la santé. (Virey.)

— Administr. *Gardien de la paix.* Agent de police de Paris; on disait *sergent de ville* avant le 4 septembre 1870.

— Chevalerie. Titre du grand maître de l'ordre de la Jarretière, en Angleterre. C'est le roi d'Angleterre qui est toujours le gardien de cet ordre.

— Hist. Titre que portait autrefois le curé d'une paroisse. || *Gardien noble.* Celui qui avait la garde-noble. || *Gardien du palais.* Archichapelain de la cour. || *Gardien de la régale.* Officier chargé de percevoir, au nom du roi, les revenus des abbayes et des évêchés vacants. || *Gardien de la spiritualité* ou absol. *gardien*. En Angleterre, Celui qui a la juridiction spirituelle d'un diocèse, pendant la vacance du siège.

— Hist. relig. Titre qu'on donne au supérieur d'un couvent de religieux.

— Mar. Homme employé à la garde d'un navire, ou à la conservation de toute autre chose du ressort d'un armement maritime. || *Gardien de la fosse aux lions.* Matelot qu'on met de garde en cet endroit, et qui est chargé de fournir ce qu'on demande pour le service du vaisseau.

— Prat. Celui qui est commis par justice pour garder des meubles saisis, des scellés et autres choses. Gardien des scellés. Gardien de la saisie. Gardien judiciaire. Tout *gardien* judiciaire est soumis à la contrainte par corps pour la représentation des choses déposées entre ses mains, et il n'est libéré que lorsqu'il est justifié d'un jugement exécutoire. (Teulet.)

— Adjectiv. *Ange gardien*. V. **ANGE**.

— *Lettres de garde gardienne.* Lettres par lesquelles le roi accordait une juridiction privilégiée.

GARDIENNAGE. s. m. (rad. *gardien*). Mar. Ensemble des mesures prises pour la conservation d'une partie quelconque d'un port. Le gardiennage des tonnes.

— Emploi de gardien. Exercer le gardiennage.

— Surveillance des enfants en bas âge.

GARDIENNAT. s. m. Office de gardien dans les communautés religieuses. Exercer le gardiennat. Parvenir au gardiennat. || Durée de cet office. Pendant son gardiennat.

GARDIENNERIE. s. f. Mar. Syn. de **GARDIENNESSE**.

GARDIENNESSE. s. f. (rad. *gardien*). Mar. Chambre des canonniers, à bord d'un vaisseau.

GARDIER. s. m. (rad. *garder*). Hist. Titre d'un officier de justice des dauphins de Vienne et de quelques autres seigneurs.

GARDIN-DUMESNIL (Jean-Baptiste). Humaniste français, né près de Valognes, 1720-1802, professeur de rhétorique à Paris, principal du collège Louis-le-Grand en 1764, est surtout connu par son traité des *Synonymes latins*.

GARDINER (Étienne). Prélat et homme d'État anglais, né dans le comté de Suffolk, 1483-1555. Henri VIII le chargea, en 1527, d'aller négocier à Rome son divorce avec Catherine d'Aragon. Il fut habile dans cette mission délicate, et, à son retour, fut nommé secrétaire d'État et évêque de Winchester, 1531. Sous Édouard VI, il fut trois fois emprisonné et déchu de l'épiscopat comme ennemi de la Réforme, mais il recouvra tout son crédit à l'avènement de Marie Tudor.

GARDNÉRIE. s. f. (de *Gardner*, nom pr.). Bot. Genre de loganiacées, type de la famille des gardnériées.

GARDNÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gardnérie. || **GARDNÉRIÉES.** s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre gardnérie.

GARDOIR. s. m. ou **GARDOIRE.** s. f. Réservoir. lieu où l'on garde. où l'on conserve. || Particulièrement, Lieu où l'on garde du poisson; vivier. Ce mot ne se trouve guère que dans Montaigne.

— Fig. Je m'en vay, escorniflant parcy par là des livres les sentences qui me plaisent, non pour les garder, car je n'ai point de *gardoire*. (Montaigne.)

★ **GARDON.** s. m. (du bas-lat. *gardio*, même signif.). Ichtyol. Poisson du genre cyprin qu'on nomme aussi *rosse*. Ce poisson, qui tient le milieu entre la carpe et la brème, est remarquable par ses nageoires rouges; sa chair est blanche et d'assez bon goût, mais elle est trop garnie d'arêtes.

— Fam. *Il est frais et vif comme un gardon.* Se dit d'un homme vif et dispos, par allusion au gardon, qui est un poisson fort vif et léger. Elle revient comme un *gardon.* (Mme de Sév.) || *Donner un chabot pour avoir un gardon.* Donner peu pour avoir beaucoup.

GARDOQUIE. s. f. de *Gardoqui*, n. pr. Bot. Genre de labiées,comprenant plusieurs arbrisseaux du Pérou.

GARDOT. s. m. Myth. Dieu protecteur de la navigation chez les Vandales.

GARDY. s. m. Pêch. Troisième chambre de la madrague.

★ **GARE.** Deuxième personne du singulier de l'impératif du verbe Garer. On s'en sert pour avertir que l'on se range, que l'on se détourne pour laisser passer quelqu'un ou quelque chose. Gare, gare. Gare dessous. Gare devant. Gare de là! Gare la bombe. Gare l'eau. Gare la voiture. *Gare*, reculez-vous, vous empêchez le jeu de mes mouvements, vous ne voyez mon geste qu'à demi. (Mariv.)

Dieu me pardonne, on se bat. — *Gare! gare!*
Voyons un peu d'où vient ce tintamarre. (VOLTAIRE.)

— On s'en sert aussi pour avertir quelqu'un du châtiment qu'il éprouvera s'il ne prend garde à lui. Gare le fouet. Gare le bâton. Gare les étrivières.

— *Gare que.* Prenez garde que; que l'on prenne garde que. *Gare* qu'aux carrefours on ne vous tympanise. (Mol.) Elle se refuse au plaisir, mais elle l'aime; *gare* qu'elle n'y cède. Mariv. La raison fait de grands progrès parmi nous; mais *gare* qu'un jour le jansénisme ne fasse autant de mal que les jésuites en ont fait. (Voltaire.)

— *Sans dire gare.* Sans avertir, sans prévenir. Frapper sans dire gare. Le mort sans dire *gare* abat tous les humains. (Mol.) Le valet du tripot qui avait battu le charretier sans dire *gare*. Scarron. Il y a trois jours, en dessinant au bord de la mer, j'ai attrapé un lumbago qui m'est venu comme une bombe, sans dire *gare*. (Mérimée.)

— *Gare la bombe!* Attendez-vous à une explosion de colère. Vous l'avez entendu, mes sieurs, *gare* la bombe! Scribe.

— Chass. *Gare!* Cri du piqueur pour faire connaître que le cerf est lancé.

— Jeux. *Gare le pot au noir.* Se disait au colin-maillard, comme on dit aujourd'hui *casse-cou*.

★ **GARE.** s. f. (radic. *garer*). Bassin naturel ou artificiel qui fait les fonctions de petit port dans certaines rivières. Les gares de Charenton. La gare de Saint-Ouen. Construire une gare. Amarrer les bateaux dans la gare. Se réfugier dans une gare.

— Partie élargie d'un canal étroit, où un bateau se range pour en laisser passer un autre.

— Nom que portent les stations ou lieux d'embarquement et de débarquement des voyageurs et des marchandises sur les chemins de fer. Gare d'arrivée. Gare de départ. Quand tout fut prêt, on envoya chercher une voiture et nous partîmes pour la *gare*. A. Daudet. || *Gare d'embranchement, de bifurcation.* Gare se trouvant à la jonction de deux ou plusieurs lignes. || *Gares extrêmes.* Gares placées aux deux extrémités d'une ligne. || *Gares intermédiaires.* Gares que l'on rencontre sur le parcours de la ligne. || *Gare de passage* ou *gare commune.* Gare joignant deux têtes de ligne, appartenant à des compagnies différentes. || *Gare de rebroussement.* Gare dans laquelle le train est poussé par la machine au lieu d'être traîné par elle. || *Chef de gare.* Employé chargé de diriger le service des voyageurs et la manipulation des marchandises dans une gare.

GARÉ, ÉE. part. pass. du v. Garer. S'emploie adjectiv. Bateaux garés. Barque garée. Train garé.

— Pop. et fig. *Être garé des voitures.* Être prudent, se tenir à l'abri de tout événement fâcheux.

GARENGEOT (René-Jacques CROISSANT de), Chirurgien, né à Vitré, 1688-1759. Il devint membre de l'Académie royale de chirurgie et s'efforça surtout de relever sa profession à l'égal de celle du médecin. On lui doit: *Traité des opérations de chirurgie; Traité des instruments de chirurgie; Traité d'anatomie concernant les viscères; De l'Opération de la taille par l'appareil latéral; Myologie française; Myotomie humaine et canine*, etc. Il a perfectionné la *clef* dite à la *Garengeot*, pour extraire les dents molaires.

★ **GARENNE.** s. f. (et. bas-lat. *warenna*, même signif., de l'anc. haut allem. *waron*, mettre à l'abri. Mot qui dans l'origine signifiait tout bois ou bruyère où il y avait beaucoup de lapins.

— S'emploie aujourd'hui dans un sens plus restreint, et signifie Espace peuplé d'une grande quantité de lapins et où l'on prend soin de les conserver. Faire une garenne. Bonne garenne. Mauvaise garenne. Lapin de garenne. Avoir droit de garenne. Peupler une garenne. Prends-moi dans mon clapier trois lapins de *garenne*. Racine. Pour qu'une *garenne* soit productive, il faut qu'elle contienne une quantité de lapins proportionnée à son étendue, qu'ils y soient bien nourris pendant l'été et pendant l'hiver, et qu'il n'y reste que le nombre de bouquins nécessaire. (Baudrillart. Pour peupler une *garenne*, l'on y porte successivement des lapereaux aussitôt qu'ils ont acquis assez de force, et l'on a soin de n'y mettre qu'un mâle pour vingt ou trente femelles. (Id.)

— Ensemble des lapins contenus dans une garenne. Détruire une garenne.

— *Garenne forcée* ou *privée.* Garenne entourée de murs. || *Garenne libre* ou *garenne ouverte.* Espace libre dans lequel on a placé des lapins, et où ils vivent et se propagent en toute liberté.

— Lieu de réserve pour certains animaux. Garenne à cygnes. Garenne à poissons.

— *Tabac en garenne.* Ceux qui sont déposés dans un lieu comme entrepôt.

— Loc. prov. *Celui-là est de garenne.* Se dit ironiquement d'un récit, d'un conte dont on se moque.

Anc. cout. Bois où il était défendu de chasser; rivière où il était défendu de pêcher. Tenir une forêt, une rivière en garenne.

GARENNÉ, ÉE adj. (rad. *garenne*). Qui est interdit. || *Rivière garennée.* Rivière où il est défendu de pêcher.

★ **GARENNIER.** s. m. Celui qui a soin d'une garenne, qui a une garenne en garde. Un habile garennier. Il est inutile d'avoir une garenne si l'on n'en confie pas le soin à un *garennier* très intelligent et très exercé. (Baudrill.)

★ **GARER.** v. a. 1re conj. (ét. anc. haut-all., *warôn*, prendre garde). Navig. Faire entrer, attacher, amarrer dans une gare. Garer un bateau pour le préserver du choc des glaces dans les débâcles, ou du choc des autres bateaux. On gare un train de bois en l'attachant.

— Mettre à l'abri pour préserver. Garer son blé, son vin, sa récolte. Ils avaient *garé* leur artillerie avec les bagages sous les voûtes de la vieille halle. (V. Hugo.)

— Ch. de fer. *Garer un train.* L'amener sur les voies d'évitement.

— **SE GARER.** v. pr. Être détourné, être mis à l'écart pour laisser passer. Un bateau qui se gare. Les bateaux qui descendent doivent se garer jusqu'à ce que ceux qui montent les ponts et pertuis soient passés; et au contraire, ce n'est en pleine rivière, les montants doivent se garer vers la terre pour laisser passer les avalants.

— Avec un nom de personne pour sujet. Se préserver, se défendre de. Il faut se garer d'un fou. C'est un furieux dont il faut se garer. Garez-vous de cette voiture.

GARFIELD (James-Abraham), Président des États-Unis, 1831-1881; d'abord cultivateur, puis marinier, sénateur de l'Ohio en 1859, devint major général pendant la guerre de sécession, fut élu président de la République en 1880 et fut assassiné peu après son installation.

GARFUANA. s. m. Bot. Arbre du Brésil, apparemment le mûrier à teinture. L'écorce du garfuana donne une couleur jaune.

GARFULH. s. m. Ornith. Espèce de pingouin du Danemark.

GARGALE. s. f. (ét. gr., γαργαλίζω, je chatouille). Méd. Démangeaison. On dit aussi *gargalisme*.

GARGAMELLE. s. f. (rad. probable, *gargouille*). Pop. Gorge, gosier. Se rafraîchir la gargamelle. Je vais me rafraîchir un peu la *gargamelle*. Hauteroche.

— Loc. prov.

Et de la propre alumelle
Il se coupa la *gargamelle*.

Cette locution est employée au trictrac quand le joueur a fait au dernier coup une faute qui lui fait perdre la partie.

GARGANO ou **SAN-ANGELO.** *Garganum*). Géogr. Massif montagneux de la Capitanate (Italie), formant la presqu'île de ce nom, au N. du golfe de Manfredonia, dans la mer Adriatique; 1,600 mètres de hauteur.

★ **GARGANTUA.** s. m. (de l'espagn. *garganta*, gosier). Nom que Rabelais a donné à son géant et qui est devenu un nom commun pour désigner un homme d'un appétit extraordinaire, un homme qui avale tout. C'est un Gargantua. On ne peut le rassasier, c'est un vrai Gargantua. Ce sont des vrais Gargantuas. C'est un *Gargantua* qu'on ne peut assouvir. (Viennet.)

GARGARE. s.m. de l'hébr. *gargara*, grain). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des membracides, établi pour une espèce répandue en Europe.

GARGARE. Myth. Le sommet le plus élevé du mont Ida. Jupiter et Cybèle y avaient un temple. C'est du haut de ce mont que, dans l'*Iliade*, Jupiter regarde combattre les Grecs et les Troyens. || Bourg de Phrygie, célèbre par ses riches moissons chantées par Virgile.

GARGARISÉ, ÉE. part. pass. du v. Gargariser. S'empl. adjectiv.

★**GARGARISER.** v.a. 1re conj. (ét. gr., γαργαρίζω, même signif.). Laver la gorge avec un gargarisme. L'Académie donne *Gargariser* comme verbe actif; cependant il ne s'emploie que pronominalement.

— **SE GARGARISER.** v. pron. Se laver la gorge ou seulement la bouche avec un gargarisme ou une liqueur quelconque. Je me suis gargarisé. Pour se *gargariser*, on met un peu de ce médicament dans la bouche, puis on renverse la tête en arrière, de manière à faire avancer la liqueur médicale vers la gorge; et au moment où elle doit tomber dans le pharynx, on repousse doucement l'air que contiennent les poumons contre le voile du palais; il agit en même temps contre la matière du gargarisme, qu'il soulève, qu'il fait bouillonner, et qu'il empêche de pénétrer plus loin. (Jourd.)

— Par extens. et pop. Boire. Gervaise en vit deux autres en train de se *gargariser*, si gais qu'ils se jetaient leur petit verre sous le menton et imbibaient leur chemise. (É. Zola.)

— Gargariser (se). Vous *gargarisez* la *gorge* avec de l'eau. Racine.

— Théât. Se complaire dans les fioritures, les roulades, les phrases cadencées et musicales.

★ **GARGARISME.** s. m. (ét., V. GARGARISER). Pharm. Médicament liquide qu'on met en contact avec toute la membrane muqueuse gutturale, en le promenant dans l'arrière-bouche et l'agitant en tout sens par la contraction des muscles des joues et par l'action de l'air qui sort du larynx; on le rejette ensuite sans en rien avaler. Gargarisme émollient, acidulé, astringent, tonique, calmant, détersif, coduitoire. Gargarisme antivénérien. Gargarisme antiseptique. Gargarisme antiscorbutique. Gargarisme astringent de Jaenart. Gargarisme de Gedthus. Gargarisme contre l'enrouement. Un *gargarisme* peut être une infusion, une décoction, un suc dépuré, un mélange de plusieurs préparations; il peut avoir pour véhicule l'eau, le vin, le vinaigre, ou un alcool délayé. Jourdan. Les *gargarismes* s'emploient avec succès dans certains maux de gorge, dans les esquinancies qui menacent de gangrène, à la fin des inflammations lorsqu'elles ont duré longtemps. (Id.)

— Action de se gargariser. Le *gargarisme*, en imprimant une secousse assez vive à toutes les parties qui constituent le pharynx, favorise la sécrétion et l'expulsion des mucosités dont ces parties abondent. (Jourd.)

— Arg. Petit verre d'eau-de-vie.

— Théât. Habitude qu'un chanteur a de se gargariser.

GARGOINE. s. f. Arg. Gorge, gosier.

— Par extens. La figure. Ce n'est pas pour dire, mais tu as eu ta *gargoine* joliment chiffonnée par la mitraille. V. Hugo.)

GARGOT s.m. abrév. de *gargote*. Mauvais restaurant. De tous les *gargots* des barrières, ouvriers sortaient. É. Zola. A dix heures, il descendit pour trouver un *gargot*. De Gonc.)

— Celui qui abat les porcs et les vend ensuite aux charcutiers.

★ **GARGOTAGE.** s. m. Action de gargoter, de hanter les cabarets, les gargotes. Vivre de gargotage. Passer sa vie dans le gargotage.

— Repas malpropre, viande mal apprêtée. Tout ce qu'on mange ici n'est que *gargotage.* (Acad.)

★ **GARGOTE.** s. f. (du rad. *garg*, qu'on trouve dans *gargarisme* et dans *gargouille*, et qui représente, par onomatopée, le bouillonnement de l'eau dans la marmite). Petit cabaret où l'on donne à manger à bas prix. Tenir gargote. Prendre ses repas dans des gargotes. Un ordinaire de gargote. Dans la plus vilaine *gargote* on est servi plus proprement. (J.-J. Rousseau.)

— Par mépris, Tout lieu où l'on mange malproprement. Cette hôtellerie n'est qu'une gargote. Les gens délicats ne vont plus manger à cette table, c'est une gargote.

★ **GARGOTER.** v. n. 1re conj. Hanter les méchants petits cabarets, les gargotes. Ne faire que gargoter.

— Boire et manger malproprement. Ils sont là à *gargoter*. (Acad.)

— Faire de la mauvaise cuisine.

GARGOTERIE. s. f. (radic. *gargoter*). Cuisine de gargote.

★ **GARGOTIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui tient une gargote. Prendre ses repas chez un gargotier. Payer la gargotière. Plusieurs affreux *gargotiers* se montraient affables, plus ils m'inspiraient de dégoût. (A. Daudet.)

— Tout méchant cabaretier, tout cuisinier qui apprête mal à manger. Ce n'est qu'un gargotier. C'est une vraie gargotière. Hélas! aujourd'hui, comme nous nous arrangerions de la fricassée du premier *gargotier* venu. (Mérimée.)

GARGOUENNE, GARGOUINE ou **GARGOUILLE.** s. f. Arg. Le gosier.

GARGOUILLADE. s. f. (pr. *gar-gou-llade*, *ll* mouill.; radic. *gargouille*). Chorégr. Pas de danse consacré aux entrées des démons, des vents, des esprits de feu, et aux danses comiques. Il se forme en faisant du côté que l'on veut une demi-pirouette sur les deux pieds. Mlle Camargo le faisait jamais la *gargouillade*, que Mlle Allard fait aujourd'hui trois fois de suite avec tant de dextérité, et que Mlle Lionnais a sans doute établie parmi les danseuses; Mlle Camargo ne la trouvait pas décente. (Grimm.) En Angleterre, les *gargouillades* de Mlle Allard auraient réussi davantage. (Id.) || Pas de danse mal exécuté.

— Roulade ou trait de chant mal exécuté. Ne faire que des gargouillades.

— Par extens. Elle le renvoie avec des injures, elle se démène, elle lâche une *gargouillade* de petits cris et de gros mots, elle l'appelle grand veau marin. (H. Taine.)

★ **GARGOUILLE.** s. f. (pron. *gar-goulle*, *ll* mouill.; onomatopée du *gargouillis*, ou bruit que fait l'eau en passant par les gargouilles). Architect. Ouverture par laquelle l'eau d'une gouttière ou d'une fontaine s'écoule ordinairement. La gargouille représente souvent le mufle d'un animal. La gargouille est pratiquée très souvent dans la pierre.

— Gouttière par où l'on fait couler les eaux qui se déchargent en abondance des fontaines et cascades dans les canaux ou bassins des jardins de plaisance.

— Canal rond et étroit construit entre des murs pour faciliter l'entrée et la sortie des eaux.

— Tuyau de fonte placé sous les trottoirs pour faire écouler les eaux.

— Nom de petites ouvertures par lesquelles se déchargent les eaux rassemblées dans la goulotte creusée au-dessus de la cimaise d'une corniche.

— Signifie quelquefois Lavoir public.

— Blas. Nom de certaines figures de serpent que par corruption on a nommées aussi *grinoles*.

— Charp. Entaille à un poteau de cloison pour recevoir une solive. || *Assemblage en gargouille.* Disposition dans laquelle le tenon remplace la mortaise et réciproquement.

— Metall. Nom des conduits où sont rassemblés, avant de se rendre à la cheminée, les divers produits de la combustion.

— Plomb. Cordon de pierre sur lequel repose un tuyau de conduite.

— Techn. Anneau diversement contourné qui termine les branches des mors, chez les éperonniers.

GARGOUILLE. Monstre fabuleux, dragon ou serpent, dont, suivant une légende, la ville de Rouen aurait été délivrée par saint Romain, qui l'entraîna avec son étole jusque dans la Seine. On célébrait tous les ans à Rouen et dans quelques autres villes la procession de la *gargouille*.

GARGOUILLÉE. s. f. (pron. *gar-gou-llé*, *ll* mouill.). Chute d'eau d'une gargouille. Eau qui tombe en gargouillée. Il y a des fontaines artificielles dont l'eau tombe en gargouillée, d'autres la jettent en nappe.

★ **GARGOUILLEMENT.** s. m. (pr. *gar-gou-lle-man*, *ll* mouill.; rad. *gargouiller*). Bruit que fait un liquide dans la gorge, dans l'estomac, dans les entrailles. Une fluctuation et un gargouillement que l'on entend dans la poitrine.

— Bruit que fait l'intestin qui rentre dans sa place naturelle, quand on réduit une hernie.

— Bruit que l'auscultation fait percevoir dans une caverne du poumon.

— Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille.

★ **GARGOUILLER.** v. n. 1re conj. (pr. *gar-gou-llé*, *ll* mouill.; ét., V. GARGOUILLE). Barboter dans l'eau. De petits garçons qui ne font que gargouiller.

— Faire du bruit dans la gorge, l'estomac, les boyaux, en parlant d'un liquide. L'eau qui gargouille dans les boyaux.

— Se dit aussi pour exprimer le bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille. L'eau qui gargouille en tombant de la gueule du lion.

— **GARGOUILLER.** v. a. Marbr. Égriser. Gargouiller une colonne de marbre.

— *Gargouiller l'eau.* Barboter dans l'eau.

GARGOUILLETTE ou **GARGOULETTE.** s. f. (diminut. de *gargouille*). Vase dont on se sert dans les Indes pour faire rafraîchir l'eau.

★ **GARGOUILLIS.** s. m. (pr. *gar-gou-lli*, *ll* mouill.). Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille.

★ **GARGOUSSE.** s. f. (corruption de *cartouche*; on a dit aussi *gargouge* et *gargouche*). Petit sac cylindrique, fait de parchemin, de serge, de toile, de papier fort, et même de tôle fort mince, qui contient la poudre de guerre destinée à la charge d'un canon. Son diamètre est en raison de la pièce au fond de laquelle elle doit pouvoir entrer. Introduire la gargousse dans l'âme du canon. Un sac plein de gargousses.

GARGOUSSIER. s. m. Boîte cylindrique de bois léger ou en cuir fort dans laquelle on renferme la gargousse pour l'apporter dans la batterie. On voit les jeunes mousses traverser la batterie en courant, se pencher sur le bord de l'écoutille qui répond au magasin à poudre, remettre aux serviteurs des poudres un *gargoussier* vide et recevoir en échange un *gargoussier* plein. (Lecomte.) || On dit aussi *gargoussière*.

— Nom qu'on donne quelquefois improprement au canonnier chargé d'apporter la gargousse.

GARGOUSSIÈRE. s. f. V. GARGOUSSIER.

GARGUILLE. V. GAULTIER.

GARIBALDI. s. m. (de *Garibaldi*, n. pr.). Arg. Sorte de chemise ou de blouse rouge.

— *Coup de Garibaldi.* Coup de tête donné par un malfaiteur au passant qu'il attaque.

GARIBALDI (Joseph). Général italien, né à Nice, 1807-1882, entra dans la marine sarde, fut compromis dans une conspiration en 1834, et alla faire la guerre de partisans avec succès, au service de l'Uruguay contre Buenos-Ayres. Rentré dans sa patrie en 1848, il prit part à la guerre contre l'Autriche, défendit la République romaine contre les Français et les Napolitains, et revint en Amérique. En 1859, il forma une légion de volontaires contre l'Autriche, se signala en Lombardie, et, l'année suivante, conquit la Sicile et Naples dans la glorieuse expédition des Mille, et fut promu général d'armée. L'expédition qu'il prépara en 1862 contre Rome échoua à Aspromonte, comme à Mentana celle de 1867. Il n'avait joué qu'un rôle peu impor-

tant dans la guerre de 1866. En 1870, il offrit ses services à la République française et lutta glorieusement sous les murs de Dijon. En 1871, il fut élu député par quatre de nos départements et donna sa démission à Bordeaux. Il retourna ensuite en Italie, fut élu député de Rome, se réconcilia avec Victor-Emmanuel, et, afin de pouvoir coopérer aux travaux de régularisation du Tibre, accepta la pension qu'il avait d'abord refusée.

GARIBALDIEN, ENNE. adj. Hist. Qui a rapport à Garibaldi.

— GARIBALDIEN. s. m. Partisan de Garibaldi; celui qui sert sous ses ordres.

— GARIBALDIENNE. s. f. Camisole en laine rouge, pareille à celle de Garibaldi et ses soldats.

GARIDELLE. s. f. (de *Garidel*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des renonculacées, qui croît dans les blés des parties méridionales de l'Europe.

— Ornith. Nom vulgaire du rouge-gorge.

GARIEP. Géogr. V. ORANGE.

GARIÈS. s. m. Bot. Nom vulgaire du chêne rouvre.

GARIGLIANO. *Liris*. Géogr. Fleuve d'Italie, formé par le Liri et le Sacco, se jette dans la mer Tyrrhénienne. Cours 60 kil. Les Espagnols battirent les Français sur ses rives en 1503.

GARIGUE. s. m. Bot. Champignon du Canada, qui croît sur le pin, et dont on fait usage en ce pays pour la médecine.

★ **GARIGUE.** s. f. (étym. provenç., *garric*, chêne). Agric. Lande sans végétation ou couverte seulement de quelques arbustes.

GARIN. s. m. Moll. Syn. de PLICATULE.

GARIOT. s. m. Botan. Nom vulgaire de la benoîte.

GARITE. s. f. Mar. Pièce de bois plate et circulaire qui entoure une hune et qui est posée sur le plat tout autour du fond.

GARIZIM. Géogr. Montagne de Palestine, dans la tribu d'Éphraïm, près de Sichem, en face du mont Hébal. Les Samaritains y élevèrent un temple magnifique pour l'opposer à celui de Jérusalem.

GARLANDA. s. f. Métall. Pièce de côté du coursier.

GARLANDAGE. s. m. Mar. Rebord de la hune.

GARLIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pau (Basses-Pyrénées); 1,300 hab.

GARLU. s. m. Ornith. Corbeau de la Guyane.

GARNAAT. s. m. Crust. Nom vulgaire du rangon commun.

GARNACHE (La). Géogr. Bourg du cant. de Challans, arr. des Sables-d'Olonne (Vendée). Commerce de bestiaux et chevaux. Ancienne baronnie; 3,200 hab.

GARNAFE. s. f. Arg. Ferme.

GARNAFIER, GARNAFLE. s. m. Arg. Fermier.

★ **GARNEMENT.** s. m. (radic. *garnir*). A signifié Vêtement, ameublement, armes. J'ai maint riche *garnement*. (Barbazan.)

> Belle robe et beau *garnement*
> Amendent les gens rarement. (*Rom. de la Rose.*)

— Ne s'emploie plus que dans le sens figuré pour Libertin, mauvais sujet. Ne se dit guère sans épithète. Un mauvais, un franc garnement. La ville est pleine de mauvais garnements. Ne fréquentez pas cet homme, c'est un méchant garnement.

> Et j'ai prédit cent fois à mon fils votre père
> Que vous preniez tout l'air d'un méchant *garnement*.
> (MOLIÈRE.)

GARNERAY (Jean-François). Peintre, né à Paris, 1755-1837, élève de David, a fait des portraits estimés, entre autres celui de Charlotte Corday, dont il dessina les traits au tribunal révolutionnaire. Il a eu beaucoup d'élèves, et surtout ses fils : *Ambroise-Louis*, 1783-1857, célèbre par ses marines, et *Auguste-Siméon*, 1785-1824, qui adopta le genre d'Isabey, et fut le professeur de dessin de la reine Hortense et de la duchesse de Berry.

GARNERIN (Jean-Baptiste-Olivier). Aéronaute, né à Paris, 1766-1849, fut commissaire de la Convention à l'armée de Rhin-et-Moselle, s'occupa d'aérostation avec son frère. || GARNERIN jeune (André-Jacques). Frère du précédent, né à Paris, 1769-1825, proposa en 1793 l'application des aérostats au service des armées. Il exécuta la première descente en parachute au parc de Monceaux, le 22 octobre 1797. Il a publié le récit de sa captivité en Autriche, 1793-1795.

GARNET (Henri). Jésuite anglais, né à Nottingham 1555-1606, fut provincial de son ordre, et eut un grand crédit parmi les nobles catholiques. Accusé d'avoir pris part à la fameuse *conspiration des poudres*, il fut condamné et mourut avec constance. Les jésuites le mirent au nombre des martyrs.

GARNETZ. s. m. Métrol. Mesure de capacité employée pour les liquides et les matières sèches, en Russie, en Pologne, en Galicie et variant de 3 à 4 litres.

GARNI, IE. part. pass. du v. Garnir. S'empl. adject. Fourni, pourvu, muni. Bibliothèque bien garnie. Ce bois, ces villages étaient *garnis* de canons comme un camp retranché. (Voltaire.) Depuis quelques années on a trouvé même des crânes entiers et des mâchoires de poissons *garnies* de leurs dents. (Buff.) Le dedans des oreilles est *garni* d'un poil plus gris que celui du corps. (Id.) Le premier a la queue partout *garnie* de poils, au lieu que celui de Margrave n'a la queue garnie qu'à son extrémité. (Id.) Les deux paupières de la fauvette à tête grise sont *garnies* de cils blancs. (Id.) Le dedans du nid de cette fauvette est *garni* de crin de cheval. (Id.) Le palmier qui n'a pas de branches, et qui ne porte que des feuilles ligneuses, ne pousse qu'une seule racine, *garnie*, à la vérité, de quantité de chevelus. (B. de St-P.) Les murs de ma chambre sont *garnis* d'estampes et de tableaux qui l'embellissent singulièrement. (X. de Maistre.) La baleine franche n'a pas de dents; mais tout le dessous de la mâchoire supérieure, ou, pour mieux dire, toute la voûte du palais, est *garnie* de lames, que l'on désigne sous le nom de fanons. (Lacépède.) Aujourd'hui Bicêtre est comme une grande ville, une ville toute *garnie* de grilles, toute chargée de fers. (J. Janin.)

— *Peau d'animal bien garnie*. Peau couverte de plumes, de poils, pressés les uns contre les autres.

— Touffu, épais, dur, serré. Poils bien garnis. Cheveux bien garnis. Les cils des paupières font aussi leur effet, lorsqu'ils sont longs et bien *garnis*. (Buff.) Les écureuils qui vivent dans les montagnes neigeuses ont des fourrures encore plus *garnies*. (B. de St-P.)

— Orné, embelli. Robe garnie de dentelles. Chapeau garni de fleurs. Coupe d'or garnie de pierreries. Le vainqueur recevait des mains du monarque une coupe d'or *garnie* de pierreries. (Volt.) L'argent dont vos armes sont *garnies* suffirait pour les attirer. (B. de St-P.)

— Plein. Bourse bien garnie. Gousset bien garni.

— Qu'on loue avec les meubles nécessaires. Hôtel garni. Maison garnie. Appartement garni. Chambres garnies. Loger en hôtel garni.

— S'est dit pour Accompagné de.

> Puis vint monsieur le chancelier
> *Garni* de maîtres des requêtes. (TRÉVOUX.)

— On disait naguère en ce sens : *La cour garnie de pairs*, pour Les pairs y étant présents.

— *Il est garni*. Se dit d'un homme qui par poltronnerie s'est muni de quelque vêtement propre à le garantir des coups d'épée dans un combat singulier.

— *Garni avec*. Ces fascines, dont les intervalles sont *garnis* avec du sable, sont contenues par les pieux qui les traversent. (Le baron d'Haussez.)

— Art culin. *Côtelette garnie, choucroute garnie*. Côtelette, choucroutes accompagnée, d'accessoires destinés à les assaisonner ou à les compléter.

— Blas. *Épée garnie*. Épée dont la garde et la lame ne sont pas du même émail.

— Jurispr. *Plaider main garnie, plaider la main garnie*. Jouir pendant le procès de ce qui est en contestation.

— GARNI. s. m. Logement garni. Loger en garni. Ai-je le temps d'aller chercher mon butin à mon *garni?* (Mérimée.)

— Hôtel meublé de bas étage.

— Constr. Remplissage par des pierres plus petites des vides qui se forment entre les pierres de taille.

— GARNIS. s. m. pl. Débris de carrière ou fragments de moellons qui servent au remplissage.

GARNIER (Robert). Poète français, né à La Ferté-Bernard, 1534-1590, remporta l'églantine d'or aux Jeux floraux. Il fut lieutenant criminel au Mans. Il publia en 1565 : *Plaintes amoureuses*, Toulouse; et *Hymne à la monarchie*, Paris, 1567. En 1568, sa tragédie de *Porcie* révéla son talent. Ses tragédies, *Hippolyte*, *Cornélie*, *Marc-Antoine*, *la Troade*, *Antigone*, *Sédécie*, *ou les Juives*, *Bradamante*, ont été souvent imprimées.

— GARNIER (Sébastien). Né à Blois, mort en 1607, procureur général au bailliage de Blois, a composé : *la Loyssée, contenant le voyage de saint Loys... en Égypte*, une *Henriade*, etc.

GARNIER (Auguste), né à Lingreville, près de Coutances, 1812-1887, fondateur, avec son frère Hippolyte, d'une librairie qui, d'abord modestement installée au Palais-Royal en 1833, a pris des développements de plus en plus considérables et est devenue l'une des plus importantes librairies de France. Acquéreurs de divers fonds, les frères Garnier sont devenus possesseurs des immenses collections de l'abbé Migne, du fonds du Catalogue de Littérature de la librairie Sanchez, et ont joint à leur maison une librairie espagnole très estimée en Espagne et dans l'Amérique du Sud. Ils ont entrepris de grandes collections littéraires, notamment les *Chefs-d'œuvre de la Littérature française*, dans lesquels on rencontre la belle édition des Œuvres de Molière, due à M. Louis Moland; les éditions de La Fontaine, de Boileau, de Racine, de Montesquieu, de La Bruyère, de La Rochefoucauld, d'André Chénier, et la *Collection des grands écrivains du* XVIII*e siècle*, qui comprend les œuvres complètes de Diderot, la correspondance de Grimm, le Voltaire complet en 52 volumes, la plus complète et la meilleure édition qui existe de ce grand écrivain. On peut citer encore, au nombre des publications les plus remarquables de la librairie Garnier, le vaste *Dictionnaire national de Bescherelle*, récemment refondu et augmenté; la réimpression des Auteurs latins de Panckoucke, les belles éditions de Rabelais, illustrées par Doré, etc., etc.

— GARNIER (Dom Julien). Savant bénédictin français, 1670-1725, a publié une édition et une traduction des œuvres de saint Basile.

— GARNIER (Jean-Jacques). Né près de Mayenne, 1729-1805, reçut les ordres mineurs et se consacra tout entier à l'étude. Inspecteur du Collège royal, membre de l'Académie des inscriptions, il refusa de prêter serment à la nouvelle constitution, vécut dix ans de privations dans le collège des Cholet, et fut nommé membre de l'Institut en 1803. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *De l'Éducation civile*; *Traité de l'origine du gouvernement français*, *Histoire de France* de Velly et Villaret, continuée depuis Louis XI jusqu'à Charles IX, etc. Ses *Mémoires*, dans le recueil de l'Académie, sont de véritables ouvrages sur des sujets très variés d'histoire et de littérature ancienne.

— GARNIER (Le comte Germain). Né à Auxerre, 1754-1821. Économiste, a traduit l'ouvrage d'Adam Smith; il a publié : *De la Propriété considérée dans ses rapports avec le droit politique*; *Abrégé des principes de l'économie politique*; *Histoire des banques d'escompte*; *Mémoires sur la valeur des monnaies de compte chez les peuples de l'antiquité*; *Histoire de la monnaie depuis les temps de la plus haute antiquité jusqu'au règne de Charlemagne*.

— GARNIER (Jean), dit *de Saintes*. Né à Saintes, 1754-1820, avocat, député à la Convention, fut l'un des plus violents montagnards; puis, en 1795, se montra beaucoup plus modéré. Il fut membre des Cinq-Cents et de la Chambre pendant les Cent-Jours. En 1815, il fut exilé et se noya avec son fils en navigant sur l'Ohio. On a de lui : *le Retour de la vérité en France*; *Dette d'un exilé*, etc.

— GARNIER (Étienne-Barthélemy). Né à Paris, 1759-1849, élève de Vien, eut le grand prix de Rome en 1788. Ses meilleurs tableaux sont : *Ulysse et Nausicaa*, et la *Désolation de la famille de Priam*, 1800. Il fut membre de l'Académie des beaux-arts en 1816.

— GARNIER (Hippolyte-Louis). Graveur et lithographe français, 1803-1855.

— GARNIER (Adolphe). Né à Paris, 1801-1865, professeur à l'École normale, suppléant de Jouffroy, son maître, puis professeur de philosophie dogmatique à la Sorbonne. Il a publié les *Œuvres philosophiques de Descartes*; un *Précis de psychologie*; la *Comparaison de la psychologie et de la phrénologie*; un *Traité de morale sociale*; un *Traité des facultés de l'âme*.

— GARNIER (Marie-Joseph-François), dit Francis. Né à Saint-Étienne, 1839-1873, officier de marine distingué, dirigea l'expédition scientifique du Mé-Kong, après la mort du commandant de Lagrée, et publia la *Relation* de ce voyage remarquable. Il fut détourné d'un grand voyage d'exploration vers le Thibet pour aller remplir au Tonkin une mission du gouverneur de la Cochinchine, mission consistant à négocier un traité de commerce pour ouvrir l'Annam au commerce européen et régler les conditions d'exploration du Song-koï. Le mauvais vouloir du vice-roi du Tonkin le décida à s'emparer d'Hanoï le 21 novembre 1873. Un mois après, il périt dans une embuscade aux environs de cette place. Il a écrit : *la Cochinchine française*, etc.

— GARNIER (Joseph). Économiste français, né à Breuil, près de Nice, 1813-1881. Successivement élève, professeur et directeur de l'École supérieure de commerce, fondateur et secrétaire perpétuel de la Société d'économie politique, et rédacteur en chef du *Journal des Économistes*, il a été un des plus ardents vulgarisateurs de la science économiste et des théories libres échangistes. Il a fait paraître un très grand nombre de brochures et de mémoires. Son ouvrage principal est le *Traité d'économie politique*. Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et avait été élu au Sénat en 1876.

— GARNIER-PAGÈS (Louis-Antoine). Homme politique français, né à Marseille, 1803-1878, s'occupa d'affaires commerciales jusqu'à la mort de son frère, Étienne-Joseph-Louis, fut alors nommé député, et prit place à l'extrême gauche. Il fut l'un des promoteurs de l'agitation réformiste en 1847 et contribua à la révolution de Février. Nommé maire de Paris et membre du Gouvernement provisoire, il devint ministre des finances. Élu à l'Assemblée constituante, il lui rendit compte de sa gestion financière et obtint une approbation unanime. Il fut nommé le second membre de la commission exécutive et renversé avec elle par l'insurrection de Juin. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative, échoua aux élections de Paris en 1857, mais fut élu en 1864. Poursuivi en police correctionnelle dans le fameux *procès des Treize* comme un des organisateurs du comité électoral démocratique, il fut condamné à 500 francs d'amende. Réélu en 1869, il fit, au 4 septembre 1870, partie du gouvernement de la Défense nationale, et joua un rôle secondaire pendant le siège de Paris. Il ne fut pas élu à l'Assemblée nationale de 1871. On lui doit une *Histoire de la Révolution de 1848* complétée par l'*Histoire de la commission exécutive*.

★ **GARNIR.** v. a. 2e conj. (ét. anc. haut-all., *warnôn*, avoir soin). Pourvoir de toutes les choses nécessaires à quelqu'un ou à quelque chose soit pour la commodité, soit pour l'ornement. Garnir une boutique. Garnir un appartement. Garnir une bibliothèque. Garnir un buffet. Garnir un étui, un nécessaire. Garnir une maison de meubles. Garnir une galerie de tableaux. La huppe ne *garnit* jamais son nid de mousse. (Buffon.)

> Garnis donc sa quenouille immense,
> Clothon lui dit. Oui, travaillons,
> De vin arrosez les sillons
> Où de mon lin croît la semence. (BÉRANGER.)

— *Garnir une place de guerre*. La munir de tout ce qui est nécessaire pour la défendre. Garnir un fort. || On dit, dans un sens analogue, Garnir un village de canons. Garnir un port de vaisseaux.

— Orner ou munir d'un accessoire. Garnir une robe, un chapeau. Garnir une robe de dentelle. Garnir un chapeau de rubans, de fleurs. Garnir un portrait de diamants. Garnir un lit. Garnir un manteau de fourrure. Garnir une porte de bourrelets pour empêcher le vent de pénétrer. Garnir de treillages les murailles d'un jardin. Garnir de trottoirs une rue, un quai.

— Renforcer, doubler. Garnir des bas. Garnir une chemise. Garnir une robe, un jupon. Garnir un chapeau d'une coiffe et d'un cuir.

— Être le complément nécessaire, l'ornement, l'accessoire de. Des meubles qui garnissent un appartement. Les statues qui garnissent une terrasse. Les fleurs qui garnissent son chapeau. Les cheveux qui garnissent le derrière de la tête.

— Remplir, occuper un certain espace. Une foule de curieux garnissaient les deux côtés de la route. De nombreux vaisseaux garnissaient le port.

— Art culin. Mettre des garnitures. Garnir de persil une pièce de bœuf. || *Garnir un ragoût, un mets*. Y mettre des champignons, etc. || *Garnir une salade*. Y mettre des herbes fines. || *Garnir un service*. Mettre sur le bord et autour des plats, des feuilles, des fleurs, des bouquets.

— Boulang. *Garnir le four*. Mettre sécher dans le four, après que le pain en a été tiré, le bois qui doit servir à la fournée suivante.

— Constr. Faire à l'intérieur des carreaux qui forment la paroi d'un poêle une maçonnerie de briques et de terre. || Placer des tuileaux entre les colombins d'un carreau. || Affermir le dessous des faîtières avec des tuileaux et du plâtre.

— Jurispr. *Garnir la main de la justice*. Déposer entre les mains d'un huissier la somme pour laquelle on est poursuivi.

— Mar. Munir un mât, une vergue, un cordage, etc., de tous les liens, poulies et autres accessoires qui complètent la sûreté de ce mât, de cette vergue, et les mettent en état de fonctionner. || *Garnir un cabestan*. Envelopper ce cabestan de la tournevire ou de tout autre cordage, et placer les barres au moyen desquelles on lui imprime son mouvement de rotation. || *Garnir une vergue*. La gréer de toutes les poulies.

— Tapiss. *Garnir des chaises, des fauteuils*. Les rembourrer, fournir le crin, la bourre et la toile qu'on met sur le bois sans autre ornement. Un tapissier demande tant pour garnir ces chaises sans les housses.

— Techn. *Garnir un drap, une étoffe en laine*. Les lainer, y faire venir le poil par le moyen du chardon. || *Garnir une chaudière*. La remplir du combustible nécessaire.

— Typogr. *Garnir une forme*. Y mettre les bois de tête, de fond, etc. || *Garnir la presse*. Placer des cales dans les mortaises des jumelles.

— SE GARNIR. v. pron. Être garni.

— Se remplir. Cette salle se garnit lentement de spectateurs.

— Se munir, se garantir. Se garnir d'argent. Se garnir contre le froid.

— Se dit des femmes qui s'entourent de linge pendant leurs menstrues ou quand elles sont en couches.

— Garnir à soi. || *Se garnir le ventre, la panse*. Bien manger.

★ **GARNISAIRE.** s. m. (radic. *garnison*). Homme mis en garnison chez le contribuable en retard.

— Anc. jurispr. Gardien que l'huissier, préalablement autorisé par le magistrat, établissait dans la maison du débiteur saisi, pour prévenir la soustraction des meubles ou marchandises mis sous la main de la justice. On le nomme aujourd'hui *gardien*.

— Se disait du soldat établi au domicile des parents dont le fils n'avait pas répondu à l'appel de la loi, ou des déserteurs, qui avaient abandonné les drapeaux.

— Par extens. Il ne savait quel penser, que croire de ce prodigieux *garnisaire* installé chez lui, tombé de la lune dans ses draps. (De Gonc.)

★ **GARNISON.** s. f. (radic. *garnir*). Troupes de toutes armes séjournant dans une ville ou dans une place de guerre. Mettre garnison dans une ville. En France, les troupes en garnison sont sous les ordres des généraux commandant les corps d'armée, les divisions et les subdivisions territoriales. Une *garnison* de trois mille hommes préparait une grande résistance. (Volt.) La *garnison* obtint les honneurs de la guerre. (Id.) Depuis l'organisation d'une armée nationale, il est peu de villes en France qui ne voudraient posséder une *garnison*. (Bardin.) On crut qu'il était arrivé quelque accident à des officiers de la *garnison* et on fit sortir du camp retranché un détachement de cavalerie. (Thiers.)

— État des troupes qui séjournent dans une ville ou dans une place de guerre. Les troupes sont en garnison. La vie de *garnison* convient peu au caractère français. (Haillot.)

— Fig.

> Avec ce lucifer
> En *garnison* nous aurions tout l'enfer. (GRESSET.)

— Fam. *Amours de garnison.* Amours de passage, auxquels on n'attache pas d'importance. || *Mariage de garnison.* Mariage mal assorti.

— Ville ou place occupée par les troupes qui y séjournent. Lorsque toute une nation est en progrès, l'armée ne saurait rester stationnaire et inutile dans les *garnisons.* (Hallot.) On lui choisit de préférence pour lieux de *garnison* les places frontières, les grandes villes, pour contenir les populations, et enfin les endroits les plus favorables à son instruction et à son entretien. (Bardin.)

— Autrefois, Corps de troupes non constitués en régiment et occupant sous forme de compagnies, d'enseignes ou de bandes royales, les villes ou les contrées où il ne se trouvait pas de régiment.

— Pop. et fig. On dit d'un enfant qui a des poux : *Il a de la garnison.*

— Jurispr. Nom qu'on donnait autrefois à un ou plusieurs hommes établis en quelque maison pour contraindre un débiteur à payer, et pour y demeurer à ses frais jusqu'à ce qu'il eût payé. || Nom qu'on donne parfois aujourd'hui au gardien installé chez un débiteur pour veiller à la conservation des meubles saisis chez lui.

— Orfèv. *Ouvrage doré par garnison.* Ouvrage où certaines parties restent blanches et d'autres sont dorées.

GARNISONNER. v. a. 1re conj. Occuper en garnison. Cinq ou six bergers mandés par Colomba arrivèrent pour *garnisonner* la tour des della Rebbia. (Mérimée.)

GARNISSAGE. s. m. Action de garnir. Le garnissage d'un chapeau, d'une robe. Le garnissage d'une étoffe de laine.

— Résultat de cette action. Drap d'un beau garnissage.

— Céram. Opération qui consiste dans la préparation des ornements et pièces de garniture, et dans leur application. La plupart des garnitures sont moulées ; d'autres sont faites par un procédé qui est aussi une sorte de moulage, mais qui a encore plus de ressemblance avec le tirage à la filière des métaux ductiles.

— Min. Pièces de bois placées entre les cadres du boisage et les parois de la galerie, pour prévenir les éboulements.

— Techn. Placement des crochets, aiguilles et épingles dans le montage du métier Jacquard.

GARNISSEMENT. s. m. Action de garnir.

GARNISSEUR, EUSE. adj. et s. Celui, celle qui garnit quelque chose. Un garnisseur, une garnisseuse. Un garnisseur de chapeaux est celui qui ne fait autre chose que dresser les chapeaux, les border et y coudre la coiffe.

— Mar. Ouvrier qui travaille à la confection des agrès.

— Navig. fluv. Celui qui introduit des bois menus dans les trains de flottage pour remplir les vides et donner plus de solidité.

— Techn. *Garnisseuse de cardes.* Ouvrière qui garnit les cardes.

— GARNISSEUSE. s. f. Machine à garnir le drap et les étoffes de laine. C'est un fort cylindre dont la circonférence se compose de cadres en fer de trois pouces de large environ, sur une longueur correspondante à la largeur du drap, dans lesquels sont implantées des têtes de chardon qui servent à garnir le drap.

GARNISSIONNAIRE. s. m. Vieux mot qui nous a donné Garnisaire, et qui s'employait dans le même sens.

★ **GARNITURE.** s. f. Ce qui est mis pour garnir. La garniture d'une chambre. Une garniture de robe. Une garniture de chemise.

— *Garniture de baudrier.* Les boucles, les bouts et le coulant.

— *Garniture de cheminée.* Objets qui en ornent le dessus. || *Garniture de foyer.* Objets nécessaires pour faire le feu, tels que pelle, pincettes, etc.

— *Garniture de poulies.* Suite de poulies montées sur une chape.

— Assortiment complet de quoi que ce soit. Une garniture de dentelles. Une garniture de boutons d'or. Une garniture de diamants. Une garniture de porcelaine.

— Ce qui sert à renforcer. Garniture de bas.

— Boyau de cuir qui réunit la pompe à la lance.

— Linge dont les femmes s'entourent pour se garnir.

— Archit. Tout ce qui sert à garnir un toit. Les ardoises, les tuiles, le plomb, les lattes, sont des garnitures. || Partie de treillage dont on remplit les espaces laissés vides entre les bâtis. || Maçonnerie de briques et de terre faite à l'intérieur des carreaux qui forment la paroi d'un poêle.

— Arqueb. Nom des pièces qui lient le canon à la monture dans les armes à feu portatives ou qui font jouer la platine.

— Art culin. Certaines choses qui accompagnent un mets, qui en font partie, qui entrent dans son assaisonnement. Garniture de citron, de pistaches, de câpres, de champignons. || Ensemble des feuilles, fleurs qu'on met autour des services de table pour les orner, les enjoliver, les rendre agréables à l'œil. || Fines herbes qu'on met autour des salades. || *Garniture financière.* Mélange de crêtes de coq, foies, rognons, truffes, etc.

— Artific. Substances dont l'artificier remplit ses diverses pièces.

— Bijout. Cage d'une tabatière, et plus particulièrement, Toute fermeture garnie de sa charnière. || Étui complet composé plus ou moins richement.

— Céram. Pièce fabriquée à part et collée sur la poterie.

— Font. Ensemble des accessoires qui entrent dans la confection d'un piston de pompe.

— Fourbiss. La garde, le pommeau, la branche et la poignée d'une épée.

— Imprim. Nom de petites règles carrées plus ou moins épaisses, de longueur et de largeur indéfinies, en bois ou en alliage d'imprimerie. On les nomme aussi *garnitures à jour,* parce que le plus souvent elles sont creuses. On s'en sert pour consolider les formes et établir les intervalles blancs qui doivent exister entre les pages.

— Mar. Tout ce qui sert à garnir un mât, une vergue, une voile, etc. || Atelier ou magasin où l'on dispose toute espèce de cordages nécessaires à un vaisseau ; où on les coupe, les garnit et les travaille. || Nom de morceaux de bois qui servent à remplir les vides qui se trouvent entre les pièces de la charpente d'un vaisseau.

— Maréch. Partie du fer de cheval qui déborde la muraille.

— Mod. Ce qui sert à garnir un chapeau, un bonnet, une robe. Une garniture de rubans, de fleurs, de dentelles. || Ancien nom des cornettes de femmes.

— Pav. Sable ou mortier garnissant les joints d'un pavage.

— Serrur. Ensemble des pièces de fer qui forment la défense d'une serrure.

— Tapiss. Ensemble des meubles d'une chambre, et plus spécialement l'intérieur et l'entourage d'un lit, tels que matelas, lit de plume, sommier ou paillasse, traversin, oreillers, couverture et rideaux.

GARNITURIER. s. m. Mar. Ouvrier employé à la garniture ou confection des agrès.

GARNO. s. m. Arg. Chambre meublée. || Hôtel meublé.

GARNOT. s. m. Moll. Coquille du genre crépidule, originaire des mers du Sénégal.

GARNSDORFFITE. s. f. Minér. Syn. de PISSOPHANE.

GARO. s. m. (du malais *gârou*). Bot. Arbre qui produit le bois d'aigle.

GAROCÈLES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple gaulois, dans les Alpes Pennines, entre les Centrones et les Caturiges ; ville principale *Ocelum.* Auj. partie de la Savoie et de l'arrond. de Suse.

GAROCHOIR. s. m. Mar. Cordage qu'on tournait pour le mettre dans le même sens qu'avait été tourné le fil de caret qui devait le composer.

GAROFALO (II). V. TISI.

GARONNAIS, AISE. adj. Écon. rur. Se dit d'une race de bœufs propre à la vallée de la Garonne.

GARONNE. (*Garumna*). Géogr. Fleuve de France, prend sa source dans les Pyrénées centrales, au fond du val d'Aran, en Espagne, entre en France au Pont-du-Roi, se dirige vers le N.-O. puis vers le N.-E. jusqu'à Toulouse, pour reprendre son cours vers le N.-O. jusqu'à son embouchure. Elle arrose, dans la Haute-Garonne : Saint-Béat, Saint-Bertrand, Saint-Gaudens, Cazères, Muret, Toulouse, Grenade ; passe près de Castelsarrasin dans le Tarn-et-Garonne ; à Agen, Aiguillon, Tonneins, Marmande, dans le Lot-et-Garonne ; à La Réole, Langon, Bordeaux, dans la Gironde ; et, au bourg du bec d'Ambès, à 20 kil. au-dessous de Bordeaux, elle se réunit à la Dordogne pour former la Gironde. Son cours est d'environ 600 kil. Les principaux affluents, sont : à gauche, la Pique, la Neste, la Louge, la Save, la Gimone, le Gers, la Baïse et le Ciron ; à droite, le Salat, l'Arize, l'Ariège, le Lers, le Tarn, le Lot, la Dordogne. Elle communique à la Méditerranée par le canal du Midi.

— *Le canal latéral à la Garonne* se raccorde à Toulouse avec le canal du Midi, longe la rive droite du fleuve jusqu'à Agen, passe sur la rive gauche et finit à Castets ; sa longueur est de 200 kil. On l'a commencé en 1838.

— Fig. *Venir des bords de la Garonne.* Être enclin à l'hyperbole, au mensonge, comme les Gascons.

— Se prend aussi figurément pour Gascogne. En ce sens, on dit *un enfant de la Garonne* pour *un Gascon.* Combien de fois n'a-t-on pas cité entre autres la réponse de cet enfant de la *Garonne* à un Parisien qui lui demandait comment il trouvait le Louvre : Sandis ! ce n'est point mal, c'est presque aussi beau que les écuries de mon père. (Ourry.)

— Fig. *Jurer par la Garonne.* Faire un serment qui n'engage à rien. Calypso, dans l'*Élève de Minerve,* parodie du *Télémaque,* se repentant d'avoir juré par le Styx, dit assez plaisamment :

> Pourquoi n'ai-je pas, en effet,
> Juré plutôt par la *Garonne,*
> Dont les eaux n'engagent personne ! (***.)

— GARONNE (Haute-). Département de France, a pour bornes : au N. le département de Tarn-et-Garonne, à l'O. ceux du Gers et des Hautes-Pyrénées, au S. l'Espagne et le départ. de l'Ariège, à l'E. ceux de l'Aude et du Tarn. La superficie est de 6,289 kil. carrés ; la population de 478,000 hab. Très montueux au sud, il n'a que des coteaux et de belles plaines dans le nord ; il est arrosé par la Garonne, la Save, le Gers, le Salat, l'Arize, l'Ariège, le Lers, le Tarn, la Neste, etc. Il y a des forêts 87,000 hectares, beaucoup de mines qui ne sont pas exploitées, des eaux minérales à Bagnères-de-Luchon, etc. Il est riche en céréales et en vins ; l'élève du bétail, de la volaille, des mulets, est importante. L'industrie produit des aciers, de la taillanderie, des cuirs, des maroquins, de la porcelaine, des papiers peints. Le commerce est assez considérable. Le chef-lieu est Toulouse ; il y a 4 arrondissements : Toulouse, Villefranche, Muret et Saint-Gaudens, 39 cantons et 587 communes. Ce département forme le diocèse de l'archevêché de Toulouse et Narbonne, est du ressort de la cour d'appel et de l'académie de Toulouse, fait partie du 17e corps d'armée (Toulouse). Il a été formé d'une partie du Haut Languedoc (Toulousain, Lauraguais), d'une partie de la Gascogne (Comminges, Nebouzan, Quatre-Vallées, Conserans, Lomagne).

GAROT ou **GAROS.** s. m. Gros bâton. || Carreau de la foudre. Vieux mot.

★ **GAROU.** s. m. (ét. malaise, *gârou,* bois d'aigle). Bot. Arbrisseau de la famille des thymélées, très commun dans les lieux incultes du midi de la France. Ses tiges sont droites, effilées, et peuvent atteindre un mètre de hauteur ; ses feuilles sont étroites et linéaires ; ses fleurs, blanchâtres en dedans, sont rougeâtres et soyeuses en dehors ; ses fruits sont de petites baies rouges. On désigne aussi le garou sous les noms de *sain bois, bois-gentil.* L'écorce,

Garou : *a,* branche ; *b,* fleur.

trempée dans le vinaigre, est un rubéfiant et un épispastique assez usité. On l'emploie aussi pour la fabrication d'une pommade propre à déterminer la vésication et à établir un exutoire. || Écorce de cet arbre.

— Ichtyol. Nom vulgaire du smare.

★ **GAROU.** s. m. V. LOUP-GAROU.

— *Courir le garou.* Se disait pour Fréquenter les lieux de débauche.

GAROUAGE. s. m. (étym., V. LOUP-GAROU). Vieux mot qui s'employait dans ces phrases familières, aujourd'hui tout à fait inusitées : *Aller en garouage, être en garouage.* Aller en partie de plaisir dans des lieux suspects.

— Se dit des frelons, des guêpes qui errent dans la campagne.

GAROUBE ou **GAROUSSE.** s. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse cultivée.

GAROUENNE. s. f. Techn. Pièce de bois qui soutient une poulie.

GAROUETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire du garou.

GAROUIL. s. m. (pr. *ga-roull, ll* mouill.). Bot. Nom donné au maïs, dans le Poitou.

GAROUILLE. s. f. (pronon. *ga-rouille, ll* mouill.). Métrol. Mesure de capacité usitée en Algérie pour les matières sèches. La petite garouille vaut 1 décalitre ; la grande 2.

— Bot. Nom vulgaire du chêne kermès dans le midi de la France.

— Techn. Substance extraite de cet arbre donnant une couleur gris fauve employée pour la teinture.

GAROUPE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la camélée.

GAROUTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la lauréole.

GARRA. s. f. Constr. Assemblage de pieux reliés par des moises et des liernes, pour indiquer le passage des bateaux sur une rivière.

GARRANIER. s. m. Bot. Nom vulgaire de la giroflée.

GARRICK (David), Comédien et auteur dramatique anglais, né à Hereford, 1716-1779, petit-fils d'un gentilhomme protestant de Normandie, *La Garrigue.* Il débuta comme acteur, en 1741, dans une troupe ambulante, et eut bientôt une immense réputation. Propriétaire du théâtre de Drury-Lane, il y attira la foule de 1747 à 1776. Il était surtout admirable dans les rôles de Shakspeare ; mais il réussit aussi dans la comédie. Il composa beaucoup de comédies ingénieuses, gaies, spirituelles, et plus de 80 prologues ou épilogues, suivant l'usage anglais. Il fut enterré à Westminster au milieu d'une pompe toute royale.

GARRIÈRE. s. f. Chass. Petite rigole où est dissimulé le ressort qui fait mouvoir le filet de l'oiseleur.

GARRIGUE. s. f. V. GARIGUE.

GARRIGUES (Monts). Géogr. Partie de la chaîne des Cévennes méridionales des sources de l'Orb au mont Lagonal ou Aigoual, sur une longueur de 50 kil.

★ **GARROT.** s. m. (ét. inconn.). Partie du corps de certains animaux, particulièrement du cheval, formée par les apophyses épineuses des huit premières vertèbres dorsales. Le garrot est placé au dessus des épaules et termine le cou. Pour que le garrot soit bien conformé, il faut qu'il soit haut et tranchant.

— *Garrot de l'arçon.* Arcade de l'arçon élevée de quelques doigts au-dessous du garrot d'un cheval.

— Fig. *Cet homme est blessé sur le garrot.* Se dit d'un homme dont la réputation a été entamée.

— Morceau de bois plus ou moins gros passé dans une corde, un lien quelconque, pour le serrer par une série plus ou moins grande de mouvements de torsion. Le garrot d'une malle, d'une scie. Serrer le garrot d'une scie. Serrer une corde avec le garrot.

— Trait d'arbalète. Le flanc mortellement d'un *garrot* traversé. (Régnier.)

— Est synonyme de garrotte. Le supplice du *garrot.* (Acad.)

— Art vétér. *Mal de garrot.* Plaie ulcéreuse dont la cause est le frottement prolongé d'un corps dur sur le garrot du cheval.

— Chir. Instrument dont les chirurgiens se sont longtemps servis, avant l'usage du tourniquet, pour exercer sur les vaisseaux ouverts une compression capable d'en arrêter l'hémorragie.

— Ornith. Sorte d'oiseau du genre canard, dont le bec est plus court et plus étroit à la partie antérieure, et qui renferme plusieurs variétés. Les garrots sont aussi bons plongeurs que voiliers ; ils vont chercher au fond de l'eau les petits poissons dont ils se nourrissent.

GARROTTAGE. s. m. Action de garrotter. || État de ce qui est garrotté.

— Fig. Esclavage.

— Arg. Sorte de vol.

GARROTTE. s. f. (radic. *garrot*). Supplice usité en Espagne pour donner la mort par strangulation sans suspension, et dans lequel on passe autour du cou du patient, assis sur une sellette adossée à un poteau, une corde que l'on tord à l'aide d'un garrot, ou bien un collier brisé dont un mécanisme quelconque fait rapprocher les branches. Donner, infliger la garrotte. Condamner à la garrotte. || Instrument de ce supplice.

GARROTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Garrotter. S'empl. adjectiv. Prisonnier garrotté.

— Fig.

> Quand notre ville épouvantée,
> Surprise au moment et sans voix,
> S'éveille toute *garrottée*
> Sous un réseau d'iniques lois. (V. HUGO.)

GARROTTÉ, ÉE. adj. Art vét. Blessé au garrot. Cheval garrotté.

★ **GARROTTER.** v. a. 1re conj. (rad. *garrot*). Lier fortement avec des liens que l'on serre par le moyen d'un garrot. Garrotter un fardeau sur une voiture.

— Par extens. Lier, attacher, enchaîner d'une manière quelconque. Garrotter un prisonnier.

— Fig. Je ne suis pas homme qui me laisse guère *garrotter* le jugement par préoccupation. (Montaigne.) L'esprit humain a besoin d'un frein pour le retenir, c'est pourquoi on le bride et on le *garrotte* de religions et de lois. (Id.)

— Faire périr par le supplice de la garrotte.

— SE GARROTTER. v. pron. Être garrotté. Un fardeau qui ne peut se garrotter.

GARRUGA. s. m. Bot. Genre de plantes originaires de l'Inde.

GARRULAX. s. m. (ét. lat. *garrulus,* geai). Ornith. Genre de passereaux dentirostres, établi pour deux espèces de l'Inde.

GARRULE. s. m. Ornith. Syn. de GEAI et de ROLLIER.

GARRULITÉ. s. f. (du lat. *garrulitas,* bavardage). Qualité de celui qui aime beaucoup à parler ; babil, caquet.

GARRYACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble ou qui a rapport à la garrye. || GARRYACÉES. s. f. pl. Famille des dicotylédones, établie pour le genre garrye.

GARRYE. s. f. (de *Garry,* n. pr.). Bot. Genre type de la famille des garryacées, établi pour un arbrisseau originaire de la Californie.

★ **GARS.** s. m. (pr. *gâ* ; quelques-uns prononcent *gar,* étym., V. GARÇON). Fam. Garçon. Un jeune gars. Un bon gars. Un grand gars.

— S'est dit pour Garçon nubile. Le masle est *gars* à quatorze ans. (Loysel.)

— Par extens. Homme vigoureux et résolu.

C'est un gars déterminé, auquel il ne faut pas s'attaquer.

— Hist. Nom que se donnaient à eux-mêmes les insurgés de la Vendée. Les gars sont venus.

GARSOTTE. s. f. Ornith. V. GARZOTTE.

GARTEMPE. Géogr. Affluent de gauche de la Creuse; passe à Montmorillon, Bellac, Creuse; cours 2?0 kil.

GARTER s. m. (pr. *gar-ter*). Un des quatre officiers de l'ordre de la Jarretière, en Angleterre.

GARUDA. Myth. ind. Oiseau fabuleux qui sert de monture à Vichnou.

GARUGA. s. m. (nom indien). Bot. Genre d'arbres, famille des burséracées, établi pour une espèce originaire de l'Inde.

GARULEON. s. m. Bot. Genre d'arbustes de la famille des composées, tribu des vernoniées, dont le type se rencontre dans l'Afrique australe.

GARUM. s. m. (pr. *ga-romm*; et. gr., γάρος, sorte de petit poisson). Art culin. Sorte de saumure que faisaient les Romains en renfermant les liquides qui s'écoulaient de poissons salés et à moitié putréfiés, et qu'ils aromatisaient ensuite fortement. C'était un assaisonnement de luxe et un excitant puissant de l'appétit.

GARUMNA. Astron. La 18?e planète télescopique, découverte le 29 janvier 1878 par M. Perrotin.

GARUMNIEN, ENNE. adj. (étym. lat., *Garumna*, Garonne). Géol. Se dit d'un terrain intermédiaire entre la craie de Maestricht et l'éocène nummulitique.

★ GARUS. s. m. (pr. *gâ-russ*). Pharm. Nom donné à un élixir composé avec de l'alcool, de la myrrhe, de l'aloès, du safran, de la cannelle et de la muscade. Le garus est doué d'une saveur agréable, et sert comme liqueur de table. On en fait usage comme stomachique. On dit aussi *élixir de Garus*, du nom de son inventeur.

— Ichtyol. Poisson en usage chez les Romains pour la fabrication du garum.

GARVANCE. s. f. (de l'esp. *garbanzo*, même signif.). Bot. Un des noms du pois chiche.

GARZETTE. s. f. (de l'esp. *garzeta*, héron). Ornith. Espèce de héron.

GARZI (Louis). Peintre de l'école romaine, né à Pistoja, 1638-1721, fut le condisciple de Carlo Maratti dans l'atelier d'Andrea Sacchi à Rome. Il est souvent difficile de ne pas confondre leurs œuvres. Les fresques de Garzi à Rome sont surtout estimées.

GARZOTTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du canard sarcelle.

GASAB. s. m. Métrol. Mesure égyptienne valant 3 m. 85.

GASAR. s. m. Moll. Espèce d'huître.

GASCANEL. s. m. Ichtyol. Syn. de CASCON.

GASCOGNE (*Vasconia*). Géogr. Pays de l'ancienne France, s'appuyant sur les Pyrénées, qui la séparaient de l'Espagne au S., s'étendant jusqu'au golfe de Gascogne à l'O., jusqu'à la partie moyenne du cours de la Garonne à l'E. Elle comprenait plusieurs pays : le Comminges, le Nébouzan, le Couserans, le Bigorre, l'Armagnac, la Lomagne, le Condomois, la Chalosse, le Marsan, le Gabardan, les Landes, le Tursan, la Soule et le Labourd. Les Pyrénées offrent dans la Gascogne leurs sommets les plus élevés, leurs glaciers les plus nombreux, leurs gouffres, leurs cascades les plus pittoresques, leurs passages les plus ardus. La Gascogne peut se diviser en trois parties : la région montagneuse, la région des collines et plateaux sillonnés de vallées ouvertes, riches en vignobles, en vergers, en céréales ; enfin la région de l'O. et du N.-O., celle des plaines et des landes. Ce pays paraît avoir été peuplé primitivement par les Ibères. Les Romains y trouvèrent les tribus belliqueuses des Aquitains ; Crassus, lieutenant de César, les soumit, et la province prit le nom de Novempopulanie. Elle appartint un siècle aux Wisigoths, puis tomba au pouvoir de Clovis, après la bataille de Vouillé, 507. Les Vascons ou Gascons, peuple ibérien qui habitait les deux revers des Pyrénées, s'associèrent à la résistance des Aquitains à la fin du VIe siècle et fondèrent le duché de Vasconie, entre la Garonne, la mer et les montagnes. La Vasconie, ravagée par les Arabes au VIIIe siècle, soumise par Pépin et par Charlemagne, eut néanmoins ses ducs, qui devinrent héréditaires de 872 à 1036. Réunie à la Guyenne, elle en suivit les destinées. Charles VII reprit la Guyenne et la Gascogne, qui, après la ruine de la maison d'Armagnac, perdit tout à fait son indépendance sous Louis XI. La Gascogne faisait partie du gouvernement général de Guyenne et de Gascogne, formait la généralité d'Auch et Pau ; les deux tiers de son territoire ressortissaient au parlement de Toulouse, le reste à celui de Bordeaux. Elle comprend aujourd'hui les départements des Hautes-Pyrénées, du Gers et des Landes, avec une partie de la Haute-Garonne, de Lot-et-Garonne et des Basses-Pyrénées.

— GASCOGNE (Golfe de). (*Aquitanicus sinus*). Golfe formé par l'océan Atlantique, à l'O. de la France, et au N. de l'Espagne, où on le nomme *golfe de Biscaye*.

★ GASCON, ONNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Gascogne. La tradition et les proverbes populaires ont fait du *Gascon* le type du hâbleur vaniteux. (Ourry.)

> Voilà Phébus, parlant au *Gascon*,
> Il était Gascon, c'est tout dire.
> [illegible]
> [illegible] des serments
> [illegible] et des Normands
> [illegible] (LA FONTAINE.)

— *Lessive de Gascon*. Manière d'avoir du linge blanc qui consiste à retourner celui qu'on porte quand il est sale.

— Prov. *Garde d'un Gascon ou Normand, l'un hâble trop, et l'autre ment.*

En gascon. loc. adv. Comme un Gascon, sans se compromettre.

> [illegible] d'une semblable affaire
> Est le mieux. (LA FONTAINE.)

— GASCON. s. m. Patois propre aux habitants de la Gascogne. Le gascon. Parler gascon.

— Ichtyol. Nom vulgaire de différents poissons, tels que le silure et le [illegible].

— adj. Qui est de Gascogne ; qui est conforme à la manière des Gascons, propre aux Gascons. Accent gascon. Air gascon. Paroles gasconnes. Locutions gasconnes. Tout à l'humeur *gasconne* en un auteur *gascon*. (Boil.) Toute la cour, sous Henri IV, était devenue *gasconne* ou parlait gascon. (Sallentin.) L'accent *gascon* est un de ceux qui se reconnaissent le plus facilement et qui se perdent le plus difficilement. (Ourry.)

> Certain renard *gascon*, d'autres disent normand,
> Mourant presque de faim, vit au haut d'une treille
> Des raisins [illegible] (LA FONTAINE.)
> [illegible]
> De la gaîté *gasconne* immortelles archives. (LOUNET.)

— Fam. Fanfaron, hâbleur.

> Sans être *gascon*, je puis dire
> Que je suis un merveilleux sire. (LA FONTAINE.)

— Écon. rur. *Race gasconne*. Race de bœufs du département du Gers.

GASCONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Gasconiser. S'empl. adjectiv. Mot gasconisé. Phrase gasconisée. Parler un français gasconisé.

GASCONISER. v. a. 1re conj. Donner une inflexion, une tournure gasconne. Gasconiser un mot. Gasconiser une phrase.

— Absol. Affecter, en parlant, la manière gasconne. Sous Henri IV, par imitation ou par courtisanerie, toute la cour *gasconisait*. (Ourry.)

SE GASCONISER. v. pron. Être gasconisé. Un mot, une phrase, une période qui peut se gasconiser.

— Prendre une allure, des manières gasconnes, en parlant des personnes. Un Parisien qui se gasconise. Sous Henri IV, la cour se gasconisait pour plaire à son roi.

★ GASCONISME. s. m. (radic. *gasconiser*). Construction vicieuse usitée en Gascogne. || Imitation de ce parler. Elle obtint un succès complet, sans laisser apercevoir aucune trace de *gasconisme*. (Dider.) Le *gasconisme* est quelquefois un solécisme, souvent un idiotisme, et presque toujours un barbarisme. (Court de Gébelin.) Il n'y a pas qu'en Gascogne qu'on fait des *gasconismes* et il n'est pas nécessaire d'aller les chercher là. (Id.) Vingt ans après qu'il a quitté son château de la Garonne, le Gascon emporte encore victorieusement le *gasconisme* de son langage. (Id.)

★ GASCONNADE. s. f. (radic. *gasconner*). Habitude de jactance et de forfanterie dans le discours attribuée aux habitants de la partie sud-ouest de la France. || Fanfaronnade, vanterie outrée. Dire des gasconnades. Pure gasconnade. Faire des gasconnades. C'est une gasconnade.

— Trait d'esprit, subtilité, plaisanterie, tour rusé, propres au caractère gascon. || On traite encore de *gasconnades* les promesses faites avec l'intention de ne les pas tenir.

★ GASCONNER. v. n. 1re conj. (rad. *gascon*). Parler le patois usité en Gascogne.

— Prononcer à la manière gasconne, avec l'accent gascon. Elle *gasconna* si prodigieusement, que les comédiens ne doutèrent pas qu'elle fût sifflée. (Grimm.) Notre idiome, poussé en tous sens par les modes étrangères de la cour, le travail des savants, la libre confusion des dialectes populaires, était tantôt italianisé, tantôt latinisé, et tantôt *gasconnait*. (Villemain.)

— Fig. Dire des gasconnades.

— GASCONNER. v. a. S'est dit pour Escamoter.

GASFOT. s. m. Pêch. Nom de petits crocs de fer qui servent à ramasser et à tirer d'entre les rochers des crabes, des homards et des congres.

GASPACHO. s. m. (pron. *ga-spa-tcho* ; mot espagnol). Salade fort goûtée des Espagnols, composée de pain émietté, de concombres, d'ognons, de tomates, de cerfeuil, coupés en petits morceaux, et relevée par une forte dose d'ail et de piment. On nous servit... du *gaspacho*, espèce de salade de piments. (Mérimée.)

GASPAR (Détroit de). Géogr. Détroit situé entre les îles Banca et Billiton (Malaisie).

GASPARD. s. m. Arg. Chat. || Signifie aussi Rat.

GASPARIN (Thomas-Auguste de). Né à Orange, 1750-1793, appartenait à une branche de la maison des Gasparin de Corse, et contribua beaucoup à la réunion du Comtat-Venaissin à la France, 1791. Député à l'Assemblée législative, à la Convention, il siégea parmi les montagnards, fut membre du comité de Salut public, puis chargé de missions en Vendée, à l'armée des Alpes, à Toulon.

GASPAROT. s. m. Pêch. Hareng salé de qualité inférieure.

GASPE. Géogr. District du Bas-Canada, à droite de l'embouchure du Saint-Laurent, pays bien boisé, mais couvert de brumes. Il y a la baie et le cap de *Gaspé* ; la ville de *Gaspé* a un bon port à l'extrémité de la presqu'île formée par le golfe Saint-Laurent et la baie des Chaleurs.

★ GASPILLAGE. s. m. (pr. *gass-pi-llaje, ll* mouill.). Action de gaspiller. Aimer le gaspillage. Henri III manifestait en tout un goût décidé pour le gaspillage. Le *gaspillage* des matières qui servent à la nourriture des hommes, suffit seul pour rendre le luxe odieux à l'humanité. (J.-J. Rouss.) || Résultat de cette action. Voilà un fameux gaspillage.

— Fig. Le *gaspillage* immense de temps et de paroles qu'on fait le soir énerve pour la journée du lendemain. (Michelet.)

— Mauvaise gestion. Il s'est fait un grand gaspillage dans cette entreprise.

GASPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gaspiller. S'empl. adjectiv. Fortune gaspillée.

★ GASPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gass-pi-llé, ll* mouill. ; étym. anc. haut all., *gaspildan*, prodiguer). Gâter, mettre en mauvais état. Gaspiller des papiers. Gaspiller des plumes, des joujoux. Gaspiller du linge, des vêtements, des fruits. Gaspiller des hardes.

— Dissiper avec prodigalité. Gaspiller sa fortune, son bien. Gaspiller le bien de l'État. Je commence à croire qu'il a tout perdu ou *gaspillé* dans une journée d'orgie qui a suivi le crime. (A. Daudet.)

— Fig. Dans le même sens, Gaspiller son temps. Ne point mettre d'ordre dans ses occupations, c'est *gaspiller* la vie. (Faure.)

— SE GASPILLER. v. pron. Être gaspillé. Sa fortune se gaspille.

★ GASPILLEUR, EUSE. s. (pron. *gass-pi-lleur, ll* mouill.). Celui, celle qui gaspille.

GASQUET. s. m. Sorte de calotte rouge en laine drapée, fabriquée en France, à l'usage des peuples de l'Orient.

GASSENDI (Pierre). Philosophe et astronome, né à Champtercier, près de Digne, 1592-1655, entra dans les ordres en 1617. En 1624, il rompit avec l'esprit de routine en attaquant l'autorité d'Aristote dans un livre qui fit beaucoup de bruit : *Exercitationes paradoxicæ adversus Aristoteleæos*, etc. Il ne tarda pas à correspondre avec les hommes les plus savants de l'époque, soutint les opinions de Copernic et de Galilée, observa, le 7 novembre 1631, le passage de Mercure sur le soleil, d'après les calculs de son ami Kepler, vint se fixer à Paris en 1641, et bientôt entra en lutte avec Descartes, dont il attaqua la méthode et les raisonnements. Il soutenait que nous n'avons aucune idée des choses purement intelligibles. Cette querelle du spiritualisme et du sensualisme des *cartésiens* et des *gassendistes* occupa tout le monde des intelligences et, plus d'une fois, Gassendi, par la subtilité de ses objections, embarrassa ses adversaires. En 1645, il fut nommé professeur de mathématiques au Collège de France ; en 1647, il publia son apologie d'Épicure. Ennemi de la scolastique, adversaire d'Aristote, il avait puisé à l'école de Montaigne et de Charron un demi-scepticisme empreint d'ironie qui ne s'arrêtait que devant l'autorité de l'Église. Il fut le précurseur de Locke et de Condillac. Comme astronome, il mérite d'être loué pour ses observations habiles et consciencieuses. Ses ouvrages mathématiques et philosophiques sont trop nombreux pour être cités. Ses œuvres complètes ont paru à Lyon, 1658, 6 vol. in-fol., et à Florence 1728. Son ami Bernier a composé un bon *Abrégé de sa philosophie*. Molière et Bachaumont furent au nombre des disciples de Gassendi.

GASSENDISME. s. m. Philos. Système de philosophie sensualiste et de cosmologie atomiste, fondé au XVIIe siècle par Pierre Gassendi.

GASSENDISTE. adj. 2 g. Qui appartient au gassendisme. Philosophie gassendiste.

— GASSENDISTE. s. m. Philos. Celui qui est attaché à la philosophie de Gassendi.

GASSICOURT. V. CADET.

GASSICOURTIE. s. f. (de *Cadet-Gassicourt*, n. pr.). Bot. Genre de lichens qui croît sur les quinquinas jaunes.

GASSION (Jean, comte de). Maréchal de France, né à Pau, 1609-1647, était protestant. Il se distingua par son courage dès l'âge de seize ans, alla servir sous Gustave-Adolphe, et mérita son estime par ses grandes qualités militaires ; il était à Leipzig, au passage du Lech, à Nuremberg, à Lutzen. En France, il fut nommé maréchal de camp en 1638, contribua beaucoup à la victoire de Rocroi, et devint maréchal de France en 1645. Il fut blessé mortellement au siège de Lens. C'était un des meilleurs capitaines de l'époque.

GASTADE. s. f. (rad. *gâter*). Art vétér. Pourriture des moutons.

GASTADOUR. s. m. (ét. lat., *vastator*, ravageur). Pionnier qui aplanit les chemins. || Incendiaire, destructeur. || Soldat pillard.

GASTALDE, ou **GASTALD.** s. m. (étym. ital., *castello*, château). Hist. S'est dit en Italie d'un Comte placé immédiatement sous l'autorité des ducs.

GASTE. adj. 2 g. (ét. lat., *vastare*, dévaster). Inculte, stérile. Vieux mot.

GASTELERIE. s. f. Féod. Droit perçu par un seigneur sur les pâtissiers de sa mouvance.

★ GASTER. s. m. (pr. *ga-sterr*; du gr. γαστήρ, même signif.). Anat. Le ventre en général. || L'estomac en particulier.

— Les poètes l'ont personnifié.

> Je devais par la royauté
> Avoir commencé mon ouvrage :
> A le voir d'un certain côté,
> Messer *Gaster* en est l'image. (LA FONTAINE.)

GASTÉRACANTHE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; ἄκανθα, épine). Arachn. Genre d'arachnides, établi pour trente espèces de l'Inde, de l'Australie et de l'Amérique.

GASTÉRALGIE. s. f. Pathol. V. GASTRALGIE.

GASTÉRALGIQUE. adj. V. GASTRALGIQUE.

GASTÉRANAX. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; ἄναξ, prince). Anc. méd. Faculté de digestion et de nutrition.

GASTÉRANGIEMPHRAXIS. s. m. (étym. gr., γαστήρ, ventre ; ἄγχω, j'étrangle ; ἐμφράσσω, j'obstrue). Anat. Obstruction du pylore.

GASTÉRASE. s. f. (étym. lat., *gaster*, estomac). Chim. Principe actif du suc gastrique.

GASTÉRIE. s. f. Bot. Genre de plantes liliacées.

GASTÉRIPE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; πούς, pied). Échin. Genre d'holothuries.

GASTÉROBRANCHIDES. s. m. pl. (étym. gr., γαστήρ, ventre ; fr., *branchie*). Crust. Tribu des crustacés, établie pour deux genres portant sous l'abdomen des filaments analogues aux branchies.

GASTÉROCERQUE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; κέρκος, queue). Entomol. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour treize espèces rencontrées en Amérique.

GASTÉROCOME. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; κομή, chevelure). Échin. Genre d'échinodermes fossiles, de la famille des crinoïdes.

GASTÉRODÉ, ÉE. adj. (étym. gr., γαστήρ, ventre). Entom. Qui a l'abdomen aplati et hémisphérique. || GASTÉRODÉES. s. f. pl. Section de la famille des myodaires calyptérées.

GASTÉRODÈLE. adj. 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; δῆλος, manifeste). Zool. Qui a un estomac bien apparent. || GASTÉRODÈLES. s. m. pl. Infus. Division d'infusoires rotifères.

GASTÉROMYCES. s. m. pl. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; μύκης, champignon). Bot. Ordre de la famille des champignons, qui contient ceux qui sont globuleux ou sphériques et composés d'une membrane dans laquelle se trouvent contenues des sporidies nues.

GASTÉROMYCÈTES. s. m. pl. Bot. Syn. de GASTÉROMYCES.

GASTÉROPACHE. s. m. Entom. Syn. de GASTROPACHE.

GASTÉROPLÈQUE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; πλέκω, je plie). Ichtyol. Poisson de la famille des salmonides, qui habite les mers d'Amérique.

★ GASTÉROPODE. adj. 2 g. (étym. gr., γαστήρ, ventre ; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a le pied sous le ventre.

Gastéropodes : Porcelaine arabique.

— GASTÉROPODES. s. m. pl. Moll. Ordre de mollusques qui se traînent à l'aide d'un pied qu'ils ont sous le ventre.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

GASTÉROPTÈRE. s. m. (étym. gr., γαστήρ, ventre ; πτερόν, aile). Moll. Genre de mollusques gastéropodes.

GASTÉROPTÉRIDE. adj. (étym. fr., *gastéroptère* ; gr., ἰδέα, forme). Moll. Qui ressemble au gastéroptère. || GASTÉROPTÉRIDES. s. m. pl. Tribu de mollusques gastéropodes.

GASTÉROPTÉROPHORE. adj. 2 g. Syn. de GASTÉROPTÉRYGIEN.

GASTÉROPTÉRYGIEN, ENNE. adj. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; πτέρυξ, nageoire). Ichtyol. Dont les nageoires ventrales sont situées derrière les pectorales. || GASTÉROPTÉRYGIENS. s. m. pl. Classe de poissons présentant les caractères ci-dessus.

GASTÉROSPORE. adj. 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; σπορά, graine). Bot. Qui a ses graines renfermées dans un sac globuleux. || GASTÉROSPORES. s. m. pl. Section de l'ordre des lichens ascophores, comprenant ceux qui sont munis d'un nucléus.

GASTÉROSTÉE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; ὀστέον, os). Ichtyol. Nom scientifique du genre épinoche.

GASTÉROTHALAME. adj. 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; θάλαμος, lit). Bot. Dont les corpuscules reproducteurs sont entourés d'un réceptacle clos, qui ne procède pas du talle, mais qui y est plongé. || GASTÉROTHALAMES. s. m. pl. Ordre de la classe des lichens.

GASTÉROZOAIRE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; ζῶον, animal). Zool. Animal chez lequel le système digestif a acquis une prédominance de développement.

GASTINE. s. f. Agric. Terre en friche, lande.

GASTON. Nom de sept vicomtes de Béarn ; le premier est le même que Gaston Centule Ier ; parmi les six autres, on remarque : GASTON IV, mort en 1130, qui se distingua à la première croisade et surtout au siège de Jérusalem ; c'est lui qui construisit les machines de l'armée chrétienne. De retour en France, il alla souvent combattre les musulmans en Espagne, et mourut dans l'un de ces combats. || GASTON VI. Né en 1171, mort en 1215, fut l'un des braves défenseurs de Raymond VI, comte de Toulouse, contre Simon de Montfort. Mais après la bataille de Muret, il fut forcé de se soumettre, 1213.

— GASTON CENTULE. Nom de trois vicomtes de Béarn, morts en 984, 1004 et 1058.

— GASTON DE FOIX. V. FOIX.

— GASTON D'ORLÉANS. V. ORLÉANS.

GASTONIE. s. f. (de *Gaston*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des araliacées, dont l'espèce type croît à l'île de la Réunion.

GASTONVILLE. Géogr. Comm. de l'arr. de Philippeville (Algérie) ; pop. totale 2,900 h., agglomérée 300.

GASTORNIS. s. m. (pr. *gass-tor-niss* ; ét., *Gaston*, n. pr. ; gr., ὄρνις, oiseau). Paléont. Oiseau fossile de très grande dimension, dont les ossements ont été découverts par G. Planté (1855) au Bas-Meudon, à l'endroit dit les Moulineaux, à la partie la plus inférieure du terrain éocène.

* **GASTRALGIE.** s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; ἄλγος, douleur). Anat. Douleur nerveuse de l'estomac.

GASTRALGIQUE. adj. Qui a rapport à la gastralgie.

GASTRANCISTRE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; ἄγκιστρον, crochet). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, chez lesquels les femelles ont l'abdomen terminé en crochet.

GASTRÉ. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre). Ichtyol. Espèce d'épinoche.

GASTRÉUM. s. m. (pr. *ga-stré-omm* ; du gr. γαστήρ, ventre). Zool. Côté inférieur du corps des mammifères, depuis le larynx jusqu'à l'anus.

GASTRICISME. s. m. (du gr. γαστήρ, ventre). Médec. En général, Maladie de l'estomac.

— Doctrine qui rattache la plupart des maladies aux impuretés ou humeurs de l'estomac.

— Manière d'être du corps dans laquelle tous les troubles qu'il éprouve ont pour conséquence un mauvais fonctionnement de l'estomac.

GASTRICITÉ. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre). Pathol. État saburral des premières voies. || Ensemble des symptômes indiquant la fièvre gastrique.

GASTRICOLE. adj. 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; lat., *colo*, j'habite). Entom. Qui vit dans l'estomac des animaux. Œstre gastricole.

GASTRIDIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; ἰδέα, forme). Bot. Genre de graminées, tribu des agrostidées, originaire de l'Europe.

GASTRIDION. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; εἶδος, aspect). Bot. Genre d'algues marines.

GASTRILÉGIDES. s. m. pl. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; lat., *legere*, choisir). Entom. Syn. d'OSMIITES.

GASTRILOQUE. s. m. Synon. de VENTRILOQUE.

GASTRIMARGUE. s. m. (étym. gr., γαστήρ, ventre ; μάργος, fou). Mamm. Genre de singes américains.

* **GASTRIQUE.** adj. 2 g. (du gr. γαστήρ, ventre). Anat. Qui a rapport, qui appartient à l'estomac. Artère gastrique. Nerfs gastriques. Veine gastrique.

— *Suc gastrique.* Liquide sécrété par les glandes pepsiques de l'estomac.

— Se prend substantiv. au féminin pour l'Artère gastrique. La gastrique supérieure. La *gastrique* inférieure. (Acad.)

— GASTRIQUES. s. m. pl. Zool. Nom d'une race du règne animal, qui comprend les animaux acéphales munis d'un canal alimentaire.

* **GASTRITE.** s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre). Pathol. Inflammation de la membrane muqueuse de l'estomac. Gastrite aiguë, superficielle, intense. Gastrite chronique.

* **GASTRO.** (du gr. γαστήρ, ventre). Dans le langage scientifique, on a souvent combiné des expressions représentant des organes plus ou moins rapprochés, plus ou moins congénères, affectés à la fois, la chose est même allée quelquefois si loin, qu'on a vu des noms de maladies composés de quatre ou cinq mots enfilés les uns au bout des autres. C'est ainsi qu'avec le mot *gastro*, qui vient du grec γαστήρ, ventre, estomac, on a formé un grand nombre de mots. Nous donnons les principaux.

GASTRO-ADYNAMIQUE. adj. 2 g. Pathol. Dans lequel les symptômes de la gastrite et de l'adynamie prédominent.

GASTRO-ARACHNOÏDAL, ALE. adj. Anat. Qui se rapporte à l'estomac et à l'arachnoïde.

GASTRO-ARACHNOÏDITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et de l'arachnoïde.

GASTRO-ARTHRITE. s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac et d'une articulation.

GASTRO-ATAXIQUE. adj. 2 g. Pathol. Dans lequel prédominent les symptômes d'une affection de l'estomac et de l'ataxie.

GASTROBRANCHE. s. m. (ét. fr., *gastro*, préf., et *branchie*). Ichtyol. Genre de poissons chondroptérygiens.

GASTRO-BRONCHIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à l'estomac et aux bronches.

GASTRO-BRONCHITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et des bronches.

— Art vétér. Maladie des jeunes chiens.

GASTROBROSIE. s. f. (étym. gr., γαστήρ, ventre ; βρῶσις, érosion). Pathol. Perforation de l'estomac.

GASTRO-CARDIAQUE. adj. 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; καρδία, cœur). Pathol. Qui appartient à l'estomac et au cœur.

GASTRO-CARDITE. s. f. (ét., V. GASTRO-CARDIAQUE). Pathol. Maladie simultanée de l'estomac et du cœur.

GASTROCARPÉ, ÉE. adj. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; καρπός, fruit). Bot. Qui a pour fruit des agglomérations de semences arrondies, entièrement plongées dans la substance intérieure de la fronde. GASTROCARPÉES. s. f. pl. Ordre de la famille des algues gastrocarpées.

GASTROCÈLE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; κήλη, tumeur). Chir. Tumeur située dans l'épigastre, et formée par la hernie de l'estomac à la partie supérieure de la ligne blanche.

GASTRO-CÉPHALIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui est propre à la gastro-céphalite.

GASTRO-CÉPHALITE. s. f. Pathol. Gastrite compliquée de céphalite.

GASTROCHÈNE. s. m. (pr. *ga-stro-kène* ; étym. gr., γαστήρ, ventre ; χάσκω, je bâille). Moll. Genre de mollusques conchifères.

GASTROCHÈTE. s. m. (pron. *ga-stro-kète* ; ét. gr., γαστήρ, ventre ; χαίτη, chevelure). Infus. Genre d'infusoires, famille des euchéliens, établi pour une espèce des eaux de la Seine.

GASTRO-CHOLÉCYSTIQUE. adj. 2 g. (rad. *gastro*, et *cholécyste*). Pathol. Qui se rapporte à l'estomac et à la vésicule biliaire.

GASTRO-CHOLÉCYSTITE. s. f. Pathol. Maladie de l'estomac et de la vésicule biliaire.

GASTROCNÉMIEN. adj. et s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; κνήμη, jambe). Anat. Qui s'étend des condyles du fémur au calcanéum. Muscles gastrocnémiens. Les gastrocnémiens.

GASTRO-CÔLIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au côlon.

GASTRO-CÔLITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et du côlon.

GASTRO-CONJONCTIVITE. s. f. Art vétér. Inflammation épizootique de l'estomac et de la muqueuse oculaire.

GASTRO-CYSTIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'estomac et à la vessie.

GASTRO-CYSTITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et de la vessie.

GASTRODE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; ὀδούς, dent). Entom. Syn. de LIOPHLÉE.

GASTRODÉ, ÉE. adj. (du gr. γαστήρ, ventre). Entom. Dont l'abdomen est remarquable par sa forme. || GASTRODÉES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères.

GASTRO-DERMIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., γαστήρ, estomac ; δέρμα, peau). Médec. Qui appartient à l'estomac et à la peau.

GASTRO-DERMITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et de la peau.

GASTRODIE. s. f. (du gr. γαστήρ, ventre). Bot. Plante de la famille des orchidées, de l'Australie.

GASTRODIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gastrodie. || GASTRODIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des orchidées, ayant pour type le genre gastrodie.

GASTRO-DUODÉNAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient au duodénum et à l'estomac.

GASTRO-DUODÉNITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et du duodénum.

GASTRO-DUODÉNO-CHOLÉCYSTIQUE. adj. Pathol. Qui a rapport à la gastro-duodéno-cholécystite.

GASTRO-DUODÉNO-CHOLÉCYSTITE. s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac, du duodénum et de la vésicule du fiel.

GASTRODYNIE. s. f. (étym. gr., γαστήρ, ventre ; ὀδύνη, douleur). Pathol. Trouble dans la digestion accompagné d'anxiété et de constriction à l'épigastre.

GASTRODYNIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à la gastrodynie.

GASTRO-ÉLYTROTOMIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; ἔλυτρον, vagin ; τομή, incision). Chir. Ouverture faite à la cavité abdominale, par incision du vagin.

GASTRO-ENCÉPHALIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui est propre à l'estomac et à l'encéphale.

GASTRO-ENCÉPHALITE. s. f. Pathol. Gastrite compliquée de phénomènes nerveux.

GASTRO-ENTÉRALGIE. s. f. Pathol. Névralgie de l'estomac et de l'intestin.

GASTRO-ENTÉRIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et à l'intestin grêle.

GASTRO-ENTÉRITE. s. f. Pathol. Gastrite compliquée d'une inflammation des intestins.

GASTRO-ENTÉRO-CÔLIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac, à l'intestin grêle et au gros intestin.

GASTRO-ENTÉRO-CÔLITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac, de l'intestin grêle et du gros intestin.

GASTRO-ENTÉRO-MÉNINGIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac, à l'intestin grêle et aux méninges.

GASTRO-ENTÉRO-MÉNINGITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac, de l'intestin grêle et des méninges.

GASTRO-ÉPIPLOÏQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à l'épiploon. Artères gastro-épiploïques. Ganglions gastro-épiploïques.

GASTRO-ÉPIPLOÏTE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et de l'épiploon.

GASTRO-HÉPATIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au foie. Artère gastro-hépatique.

— Pathol. Qui a rapport à la gastro-hépatite.

GASTRO-HÉPATITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et du foie.

GASTRO-HUMÉRIEN. s. m. Anat. Muscle qui se détache de la partie antérieure du grand muscle de l'abdomen pour se porter aux os du bras. On dit aussi *gastro-huméral*.

GASTRO-HYSTÉROTOMIE. s. f. Chir. Opération par laquelle on incise les parois abdominales et celles de la matrice pour en extraire le fœtus.

GASTRO-HYSTÉROTOMIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à la gastro-hystérotomie.

GASTRO-INFLAMMATOIRE. adj. 2 g. Médec. Qui a les caractères de la gastrite et de la fièvre inflammatoire.

GASTRO-INTESTINAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à l'intestin.

GASTRO-LARYNGIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à l'estomac et au larynx.

GASTRO-LARYNGITE. s. f. Pathol. Inflammation simultanée de l'estomac et du larynx.

GASTROLÂTRE. adj. et s. 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; λατρεύω, j'adore). Qui attache une grande importance à la manière de se nourrir, qui fait un dieu de son ventre. Le *gastrolâtre* est égoïste et sensuel. (E. Chapus.)

GASTROLÂTRIE. s. f. (rad. *gastrolâtre*). Passion de la bonne chère.

GASTROLÂTRIQUE. adj. Qui a rapport à la gastrolâtrie.

GASTROLOBE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ombilic ; λοβός, gousse). Bot. Genre de légumineuses podalyriées de l'Australie.

GASTROLOGIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; λόγος, discours). Traité sur la cuisine, sur l'art d'apprêter les mets fins et délicats.

GASTROLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la gastrologie.

GASTROMALACIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; μαλάσσω, j'amollis). Médec. Ramollissement de la membrane muqueuse de l'estomac.

GASTROMANCIE. s. f. (étym. gr., γαστήρ, ventre ; μαντεία, divination). Sort qui se tirait en observant les jeux de la lumière dans des fioles ou bouteilles à large ventre et remplies d'eau.

— Divination faite par des ventriloques.

GASTROMANCIEN, ENNE. adj. Qui a rapport à la gastromancie.

— subst. Celui, celle qui pratique la gastromancie.

GASTROMANE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; μανία, manie). Celui qui est porté à la gourmandise, qui aime avec passion la bonne chère. Le *gastromane* travaille à convertir son or en ordure ; l'avare ferait le contraire s'il le pouvait. (Boiste.)

GASTROMANIE. s. f. (radic. *gastromane*). Gourmandise, passion pour la bonne chère.

GASTROMÈLE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; μέλος, membre). Térat. Monstre qui a des membres accessoires insérés sur l'abdomen.

GASTROMÉLIE. s. f. (radic. *gastromèle*). Térat. Insertion de membres surnuméraires sur l'abdomen.

GASTROMÉLIEN, ENNE. adj. Qui a rapport aux gastromèles.

— Substantiv. Un gastromélien.

GASTROMÉLIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui se rapporte à la gastromélie.

GASTRO-MÉNINGINIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à l'estomac et à la pie-mère.

GASTRO-MÉNINGINITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et de la pie-mère.

GASTRO-MÉNINGIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et à la dure-mère.

GASTRO-MÉNINGITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et de la méninge.

GASTRO-MÉTRIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et à la matrice.

GASTRO-MÉTRITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et de la matrice.

GASTRO-MUQUEUX, EUSE. adj. Médec. Dans lequel il y a gastrite et surabondance de sécrétion muqueuse.

GASTROMYCIEN, ENNE. adj. (de *gastro*, et du gr. μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons sphéroïdes. || GASTROMYCIENS. s. m. pl. Groupe de champignons globuleux.

GASTRONECTE. adj. 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; νήκτης, nageur). Hist. nat. Qui a les vertèbres abdominales très développées, formant un organe propre à la natation. || GASTRONECTES. s. m. pl. Crust. Famille de crustacés décapodes macroures.

GASTRO-NÉPHRITE. s. f. Pathol. Gastrite accompagnée de néphrite.

GASTRO-NÉPHRITIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et aux reins.

* **GASTRONOME.** s. 2 g. Celui, celle qui aime la bonne chère, qui s'occupe de gastronomie. Habile gastronome. Fameuse gastronome. Un préfet homme d'esprit, un *gastronome* classique, M. Léon Thiessé, a perfectionné parmi les habiles, il y a vingt ans, la cuisson du filet de bœuf. (Fayot.)

— Celui qui écrit sur la bonne chère.

— Adjectiv. C'est le moment que le penseur *gastronome* choisit pour vivre avec soin, et ce connaisseur se délasse dans la modération exquise d'une bonne carte du Café de Paris. (De Cussy.) N'est pas *gastronome* ni gourmet qui veut. (Fayot.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **GASTRONOMIE.** s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; νόμος, loi). Art d'apprécier les bons mets et de faire bonne chère. La *gastronomie* est simplement une manière habile de pratique, la connaissance raisonnée de ce que l'on mange, de ce que l'on a à digérer. (Fayot.) La *gastronomie* est là, toujours prête à présenter des ressources. (Brill.-Sav.) La *gastronomie* délicate est un signe d'intelligence et d'esprit ; ce peut être aussi un signe de la fatigue des passions et des mobilités du goût : elle prouve, dans ce cas, que vous vous lassez, que vous êtes sur la fin de vos sensations. (De Cussy.)

— Fig. Flâner est une science ; c'est la *gastronomie* de l'œil. (Balzac.)

— Philol. Titre d'un poème qui a pour but de chanter les plaisirs de la table et l'art de faire la cuisine. *La Gastronomie* de Berchoux.

* **GASTRONOMIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à la gastronomie. La franc-maçonnerie dont on épouvante l'Europe n'est souvent qu'une institution philanthropique et souvent *gastronomique*. (Boiste.)

GASTRO-ŒSOPHAGIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et à l'œsophage.

GASTRO-ŒSOPHAGITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et de l'œsophage.

GASTROPACHE. s. m. (étym. gr., γαστήρ, ventre ; παχύς, épais). Entom. Genre d'insectes lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des bombycites.

GASTROPATHIE. s. f. (étym. gr., γαστήρ, ventre ; πάθος, maladie). Pathol. Souffrance de l'estomac.

GASTRO-PÉRICARDIAQUE. adj. 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et au péricarde.

GASTRO-PÉRICARDITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et du péricarde.

GASTRO-PÉRITONIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et au péritoine.

GASTRO-PÉRITONITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et du péritoine.

GASTRO-PHARYNGIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'estomac et au pharynx.

GASTRO-PHARYNGITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et du pharynx.

GASTROPHORE. adj. 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; φορός, porteur). Qui porte un ventre assez proéminent.

GASTROPHORIE. s. f. (rad. *gastrophore*). Sorte d'obésité qui se borne au ventre.

GASTRO-PHRÉNIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et au diaphragme.

GASTROPHYSE. s. f. (étym. gr., γαστήρ, ventre ; φυσάω, j'enfle). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour trois espèces de l'Europe et une de l'Amérique septentrionale.

GASTROPLACE. s. m. Moll. Mollusque des mers de la Chine.

GASTROPLATYPODE. adj. 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre ; πλατύς, large ; πούς, ποδός, pied). Ornith. Qui a le corps en équilibre sur des pattes largement palmées. || GASTROPLATYPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques.

GASTRO-PLEURÉSIE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et de la plèvre.

GASTRO-PLEURÉTIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et à la plèvre.

GASTRO-PNEUMONIE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et du poumon.

GASTRO-PNEUMONIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à l'estomac et au poumon.

GASTROPODE. adj. Moll. Syn. de GASTÉROPODE.

GASTROPTÈRE. s. m. Moll. Syn. de GASTÉROPTÈRE.

GASTRO-PYLORIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport à l'estomac et au pylore.

*** GASTRORAPHIE.** s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; ῥάπτω, je couds). Chir. Suture que l'on pratique pour réunir les plaies pénétrantes de l'abdomen.

GASTRORAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la gastroraphie.

GASTRORRAGIE. s. f. (étym. gr., γαστήρ, ventre; ῥήγνυμι, je romps). Chir. Hémorragie gastrique, exhalation de sang à la surface de la membrane muqueuse de l'estomac.

GASTRORRAGIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à la gastrorragie.

GASTRORRHÉE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre ou estomac; ῥέω, je coule). Pathol. Espèce de catarrhe de l'estomac, caractérisé par des vomissements, ordinairement faciles, d'un liquide glaireux plus ou moins abondant.

GASTRORRHÉIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à la gastrorrhée.

GASTROSE. s. f. (du gr. γαστήρ, ventre ou estomac). Pathol. Maladie qui a son siège dans l'estomac.

GASTROSÉRIQUE. s. m. (ét. gr., γαστήρ, ventre; σηρικός, soyeux). Entom. Genre d'insectes hyménoptères, famille des larrides, établi pour plusieurs espèces de l'Égypte.

GASTROSOPHIE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre; σοφία, sagesse). Néol. Application de la gourmandise aux nombreux tempéraments. Fourier appelle la *gastrosophie hygiénique* la science par excellence.

GASTROSOPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la gastrosophie.

GASTRO-SPASME. s. m. Pathol. Contraction spasmodique de l'estomac.

GASTRO-SPLÉNIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., γαστήρ, ventre; σπλήν, rate). Anat. Qui a rapport à l'estomac et à la rate.

GASTRO-SPLÉNITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et de la rate.

GASTRO-STÉNOSE. s. f. (ét. gr., γαστήρ, estomac; στένωσις, rétrécissement). Pathol. Rétrécissement de l'estomac.

GASTROTHÈQUE. s. f. (étym. gr., γαστήρ, ventre; θήκη, boîte, étui). Hist. nat. Extrémité postérieure de la chrysalide, qui couvre et protège l'abdomen de l'insecte.

GASTRO-THORACIQUE. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui est de la partie inférieure du tronc.

GASTROTOME. s. m. Art vétér. Instrument servant aux opérations de gastrotomie.

*** GASTROTOMIE.** s. f. (étym. gr., γαστήρ, ventre; τομή, section). Chir. Ouverture faite aux parois de l'abdomen pour retirer le fœtus. || Incision pratiquée à l'abdomen pour retirer un corps quelconque.

— Art vétér. Ponction pratiquée sur les ruminants dans les cas de tympanite.

GASTROTOMIQUE. adj. Qui a rapport à la gastrotomie.

GASTRO-TUBOTOMIE. s. f. Chir. Opération par laquelle on pratique une ouverture aux parois abdominales pour extraire le fœtus, quand il occupe les trompes ovaires.

GASTRO-TUBOTOMIQUE. adj. Chir. Qui a rapport à la gastro-tubotomie.

GASTRO-URÉTRITE. s. f. Pathol. Inflammation de l'estomac et de l'urètre.

GASTRO-URÉTRITIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui concerne l'estomac et l'urètre.

GASTRO-VASCULAIRE. adj. Anat. Qui appartient au tube digestif et aux vaisseaux.

— Acal. Se dit d'un système de petits canaux qui, chez les acalèphes, vont du tube digestif à la périphérie et reviennent ensuite sur eux-mêmes.

GASTRULA. s. f. (ét. gr., γαστήρ, ventre). Zool. Nom donné par Hæckel au stade de développement dans lequel l'embryon des métazoaires se compose d'une cavité centrale limitée par deux membranes, l'une interne et l'autre externe.

GASTRUM. s. m. (pr. *ga-stromm*; mot latin). Antiq. rom. Vase à large panse.

GASUL. s. m. Hist. Soldat de la garde particulière des chérifs, à Fez, dans le Maroc.

GAT. s. m. Mar. Escalier pratiqué sur une côte escarpée pour arriver à un embarcadère.

— Escalier conduisant du quai à la mer.

— Arg. Chat.

GÂT. s. m. Ancien mot qui se disait pour Action de gâter, et d'où nous avons fait *dégât*.

GÂT, GÂTE. adj. (rad. *gâter*). Se dit d'anciens marais salants où ont pénétré les eaux douces.

GATA (Sierra de). Géogr. Partie de la chaîne entre le Tage et le Douro, au N. de l'Estrémadure espagnole; elle unit la sierra de Francia à la sierra d'Estrella. Carrières d'agates, d'où le nom.

— GATA. *Charidemum promontorium*. Cap d'Espagne, sur la Méditerranée, dans la province de Grenade, à l'E. d'Almeria.

GATAN. s. m. Moll. Espèce de coquille bivalve.

GATANGIER. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du squale roussette.

GATCHINA. Géogr. Ville du gouvernement et à 54 kil. S.-O. de Saint-Pétersbourg (Russie); château impérial; 7,000 hab.

GATE. s. m. Anc. art milit. Machine de guerre qu'on nommait aussi *chate*.

GATE. s. f. Ichtyol. Nom donné à la feinte, à l'île d'Oléron. On dit aussi *gatte*.

GÂTE. s. f. Mar. Creux que produit dans le sable ou la vase un bâtiment échoué.

GÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Gâter. S'empl. adjectivem. Corrompu, altéré, vicié ou flétri. Fruit gâté. Vin gâté. Viande gâtée. Vos humeurs et vent, une vapeur, un brouillard sur le soleil; mais celles des autres sont *gâtées* dans le fond et dans leurs principes. (Mme de Sévigné.)

— *Cette femme, cette fille est gâtée*. Elle a une maladie honteuse. || Dans un sens plus général, *Gâté* se dit de toute personne atteinte d'une maladie qui vicie le sang. Il vaut mieux que l'enfant suce le lait d'une nourrice en santé que d'une mère *gâtée*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Divertissez-vous de cette jolie enfant; ne la mettez point en lieu d'être *gâtée*. (Mme de Sévigné.) On traite l'âge d'or de chimère, et c'en sera toujours une pour quiconque a le cœur et le goût *gâtés*. (J.-J. Rousseau.) La vérité était qu'elle s'en allait de misère, des ordures et des fatigues de sa vie *gâtée*. (E. Zola.)

> Tel sort d'un pas, sans parure *gâté*,
> Grâce à d'anciennes flétrissures!
> Lorsque sur la pudeur et sur la probité
> J'aperçois des éclaboussures. (ARNAULT.)

— Déparé, en mauvais état. Toilette gâtée. Les chemins étant fort *gâtés*, chacun s'était muni d'un cheval. (G. Sand.) Si décorée et si *gâtée* que soit une église en Italie, elle renferme toujours quelque chose de beau ou de curieux. (H. Taine.)

— Sali, empuanti.

> Elle vous fait présent de cette cassolette.
> Et cela sent mauvais et je suis tout *gâté*. (MOL.)

— Blessé.

> Voilà mon loup par terre,
> Mal en point, sanglant et *gâté*. (LA FONTAINE.)

— Fig. Discrédité, manqué, détruit, perdu, anéanti. Quand un homme veut usurper un titre, ce n'est point celui de comte, c'est celui de marquis, qui est tellement *gâté* qu'en vérité je pardonne à ceux qui l'ont abandonné. (Mme de Sévigné.) Messieurs, leur dis-je, voilà une affaire bien *gâtée*. (Le Sage.)

— *Tout est gâté; rien n'est gâté*. Se dit d'une affaire qui est ou qui n'est pas manquée.

— Fig. Pour qui on a trop d'indulgence; dont on flatte les passions, les vices, etc. Enfant gâté. Une femme à tout âge est un enfant *gâté*. (La Chaussée.) La femme, chez les sauvages, est une bête de somme, dans l'Orient un meuble, et chez les Européens un enfant *gâté*. (Duclos.) L'amour, dans l'école épurée du philosophe grec, ne se montre pas, comme ailleurs, sous les traits d'un enfant *gâté*. (X. Marmier.) Comme tous les enfants *gâtés*, Elvina dînait à table avec sa mère, Mme de Bigny, et tous ceux qu'elle y admettait. (Mme Sophie Gay.) Néron est un enfant *gâté* auquel le hasard a donné le monde pour jouet. (P. de St-Victor.) Un enfant, *gâté* comme le sien, toujours livré à ses mauvais instincts, ne pouvait manquer de devenir pernicieux. (A. Daudet.)

— Fig. *Enfant gâté de la fortune et de la nature, du beau sexe*, etc. Se dit de ceux qui sont bien traités de la fortune, de la nature, qui sont accueillis favorablement par les femmes.

— A qui on prodigue des caresses, des douceurs. Ce perroquet *gâté* devint bavard, importun et fou. (Fén.)

— *Gâté par*. Ne voyez-vous pas, lui répondit Mentor, que les princes *gâtés* par la flatterie trouvent sec et austère tout ce qui est libre et ingénu? (Fén.) L'histoire des personnes célèbres est presque toujours *gâtée* par des détails inutiles. (Volt.) Un cœur *gâté* par le fatal venin ne se ressent plus de l'humanité. (Mariv.)

> D'accord, ton cœur, ... vice à l'infidélité,
> Par le commerce humain n'est pas encor *gâté*. (REGN.)

— GÂTÉ. s. m. Ce qui est gâté. Le gâté d'un fruit.

GATEADO. s. m. Pharm. Bois de l'astronie à feuilles de frêne et qui a des propriétés astringentes.

*** GÂTEAU.** s. m. (du haut-allem. *wastel*, même signif.). Art culin. Sorte de pâtisserie commune, presque toujours de forme ronde, et faite en pâte ferme ou en feuilletage. Gâteau feuilleté. Gâteau de plomb à la parisienne. Gâteau au lard. Gâteau au fromage. Gâteau du sérail. Gâteau de Compiègne. Acheter des gâteaux. Une part de gâteau. Petits gâteaux. Gâteaux de Nanterre. Gâteau de riz. Les morceaux en parurent si bons aux convives, qu'ils finirent par se partager le *gâteau* tout entier. (Ourry.)

> Des Cappadociens il apprit le secret
> De faire des *gâteaux* aussi blancs que le lait. (BERCH.)

— *Gâteau des Rois*. Gâteau qui se mange en famille le soir de la fête des Rois, et dans lequel se trouve dissimulée une fève ou une figurine en porcelaine. Le convive dans la part duquel elle se retrouve est proclamé roi de la fève. Combien nous préférons à cet usage superstitieux la touchante habitude où sont d'autres familles provinciales de réserver dans le *gâteau* des Rois la part du bon Dieu, qui devient soudain celle de l'indigence! (Ourry.)

— Prov. *Trouver la fève au gâteau*. Faire une bonne découverte, une heureuse rencontre, trouver le nœud d'une affaire, d'une question. Se dit par allusion à la fève qu'on met dans le gâteau des Rois. || *Avoir part au gâteau*. Avoir part à quelque affaire utile, à quelque avantage.

— Pop. *Avoir du gâteau*. Prendre sa part dans les produits d'un vol.

— Fig. *Partager le gâteau*. Partager le profit. Se dit le plus souvent en mauvaise part. Au lieu d'enchérir, ils se sont arrangés pour partager le *gâteau*. (Acad.)

— Prov. *Je ne mange pas mon gâteau dans ma poche*. Je donnerai une part du profit à ceux qui m'ont procuré l'affaire.

— Fam. *Papa gâteau, maman gâteau*. Se dit, par allusion avec le verbe *gâter*, d'un père, d'une mère, d'un aïeul ou d'une aïeule qui gâtent un enfant.

— Nom de certains entremets de gibier ou de venaison dont on fait un hachis, et qui doivent être servis en terrine. Gâteau de lièvre aux truffes. Gâteau de foies de volailles.

— Nom de certaines sucreries ou préparations d'office qui tiennent de la conserve, et qui se présentent au dessert. Gâteau à la crème. Gâteau à la royale. Gâteaux fourrés aux confitures. Gâteau à la portugaise. Gâteau de Savoie.

— Matière pressée pour en extraire le suc et qui, après l'opération, conserve la forme d'un gâteau.

— Réunion d'alvéoles formés par les hyménoptères vivant en société, qui font ces constructions soit pour loger leurs larves, soit pour déposer des provisions d'une liqueur sucrée qui est un miel plus ou moins pur. Ces gâteaux affectent différentes formes ou plusieurs positions, selon les insectes auxquels ils appartiennent. Gâteau de miel. Les alvéoles ne sont point perpendiculaires au plan de leur *gâteau*. (Bosc.) C'est constamment au sommet, et généralement au centre de la ruche, que les abeilles ouvrières commencent leur *gâteau*. (Id.) Un *gâteau* d'alvéoles est très léger par lui-même et n'aurait besoin que d'être faiblement attaché contre les parois de la ruche pour y rester fixé. (Id.)

— Arg. *Gâteau feuilleté*. Soulier dont la semelle est usée et paraît s'effeuiller.

— Anat. *Gâteau placentaire*. Nom donné quelquefois au placenta.

— Antiq. *Gâteaux sacrés*. Pâtisseries que l'on servait dans les sacrifices, et auxquelles on donnait des formes et des préparations diverses.

— Chir. Sorte de plumasseau mollet et peu serré, fait avec de la charpie, qu'on emploie dans les plaies d'une grande étendue et d'où se détache une suppuration abondante. Son nom lui vient de ce qu'il approche plus ou moins de la forme d'un gâteau.

— Fond. Masse de métal qui se fige dans le fourneau, après avoir été mise en fusion, ce qui arrive par la mauvaise conduite du feu, par l'effet de quelque courant d'air, ou d'un vice dans l'alliage du métal. La formation du *gâteau* est un accident grave dans l'opération de la fonte. (Boutard.)

— Moll. *Gâteau feuilleté*. Nom vulgaire d'une coquille du genre came.

— Pathol. *Gâteau fébrile*. Nom donné à une intumescence de l'abdomen, qui est accompagnée d'induration, et que l'on regarde comme une suite assez fréquente des fièvres intermittentes invétérées ou prolongées.

— Phys. Morceau de résine aplati servant aux expériences d'électricité.

— Sculpt. Morceau de cire préparé pour garnir l'intérieur du moule, dans l'opération de la fonte en moule de potée.

GÂTE-BOIS. s. m. Entom. Espèce d'insecte, la plus commune et la plus dangereuse du genre cossus, qui a les ailes d'un gris foncé, avec des taches brunes et des lignes noires. C'est le fléau des ormes. On lui attribue la mort de presque tous les vieux arbres de cette espèce plantés aux environs de Paris. || Pl., des *gâte-bois*.

*** GÂTE-ENFANT.** s. 2 g. Fam. Celui, celle qui, par excès d'indulgence, gâte un enfant. C'est un vrai gâte-enfant. C'est une vraie gâte-enfant. || Pl., des *gâte-enfants*.

GATELIER. s. m. Bot. V. GATTILIER.

GÂTE-MAISON. s. m. Domestique qui, prenant trop à cœur les intérêts de ses maîtres, les rend plus exigeants et gâte ainsi pour les autres domestiques la maison où il est en service. || Pl., des *gâte-maison* ou *maisons*.

GÂTE-MÉNAGE. s. m. Se prend à peu près dans le même sens que Gâte-maison. || Pl., des *gâte-ménage* ou *ménages*.

*** GÂTE-MÉTIER.** s. m. Celui qui donne sa marchandise et sa peine à trop bon marché, et diminue par là le profit que donne habituellement le métier qu'il exerce. C'est un gâte-métier, un vrai gâte-métier. || Pl., des *gâte-métier* ou *métiers*.

GÂTE-PAPIER. s. m. Se dit par plaisanterie d'un mauvais écrivain, d'un homme dont les travaux littéraires ne valent pas le papier qu'il emploie. Un gâte-papier. || Pl., des *gâte-papier*. Aujourd'hui nous avons un tas de gâte-papier qui nuisent plus qu'ils ne servent à la littérature.

*** GÂTE-PÂTE.** s. m. Mauvais boulanger, mauvais pâtissier. || Pl., des *gâte-pâte*.

— Fig. Celui qui fait mal les choses de son métier, de sa profession.

*** GÂTER.** v. a. 1re conj. (du latin *vastare*, détruire, ravager). Endommager, mettre en mauvais état, détériorer, donner une mauvaise forme. Gâter les blés, les vignes. Gâter le teint. Gâter la vue. Gâter les chemins. Gâter sa maison. Gâter un habit. Gâter un tableau. Gâter beaucoup de plumes avant de pouvoir en tailler une bonne. La lecture continuelle *gâte* la vue. (Acad.)

— Putréfier. La chaleur gâtera ces fruits.

— Par extens. Communiquer certaines maladies. Ah! voulez-vous, Jean-Jean, nous *gâter* tous? (Boileau.)

— Dévaster. Gâter par des déprédations un pays envahi.

— Salir, tacher. Un cabriolet m'a éclaboussé, et a gâté mon gilet. On y voit un chien qui lève la patte pour *gâter* les bas chinés du merveilleux. (Gér. de Nerval.)

— *Gâter du papier*. Écrire beaucoup et mal.

— Faire perdre à une chose une partie de sa beauté. Une femme dont les yeux gâtent la beauté du visage.

— Fig. Gâter par sa présence le plaisir de quelqu'un. Gâter ses affaires par une mauvaise conduite. En voulant refaire son vers, il l'a gâté. Ce trait faux gâte tout le passage. L'affectation *gâte* les dons naturels. (Acad.) Quels dégoûts quand on ne peut être des promenades, ni manger! Cela *gâte* tout le reste. (Mme de Sévigné.) Un auteur *gâte* tout lorsqu'il veut trop bien faire. (La Font.) L'esprit qu'on veut avoir *gâte* celui qu'on a. (Gresset.) Une seule chose dans ce triomphe académique *gâtait* la joie de Langlade. (L. Halévy.) Ce sont ces souvenirs et d'autres pareils qui me *gâtent* ou plutôt qui m'expliquent les églises de Rome. (H. Taine.)

— Fam. Empêcher, par malice ou par maladresse, que quelque chose ait lieu; détruire le bon accord qui règne entre les personnes. C'est un homme inconséquent qui ne fera que gâter les affaires. Cet événement pourrait bien gâter les affaires. Il lui échappa un mot qui gâta tout. C'est une chose cruelle que de *gâter* encore vos affaires en Provence, au lieu de les raccommoder. (Mme de Sévigné.)

> Eh non! vous dis-je, non! Vous auriez tout *gâté*,
> L'indifférence incline à la sévérité. (PIRON.)

— *Ce qui ne gâte rien*. S'emploie, par plaisanterie, pour faire ressortir une qualité de la personne, une circonstance du fait dont on parle. Outre ces qualités morales, elle a de la fortune et de la beauté, ce qui ne gâte rien.

— *Gâter le métier*. Donner sa marchandise à vil prix; ne retirer aucun profit de sa peine. || Fig. C'est un mari trop complaisant pour sa femme, il *gâte* le métier. (Acad.) On l'admirerait si vous ne *gâtiez* point le métier. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Gâter la main*. La rendre moins légère, moins sûre, moins habile. L'âge a gâté la main à cet artiste, à ce chirurgien.

— Blaser, rendre difficile. L'Amérique m'a un peu *gâté* sur le compte des fleurs. (Chateaubriand.)

> Je veux être pendu, si nous ne les verrions
> Sauter à notre cou plus que nous ne voudrions,
> Sans tous ces vils devoirs dont la plupart des hommes
> Les *gâtent* tous les jours, dans le siècle où nous sommes.
> (MOLIÈRE.)

— Corrompre, dépraver l'esprit, les goûts, les mœurs, etc. Gâter quelqu'un par de fausses louanges. La lecture des romans gâte l'esprit des jeunes gens. Quand on a l'esprit bien fait, on n'est pas aisée à *gâter*. (Mme de Sévigné.) Ils sont fripons: qui sait si de si mauvais exemples ne les ont pas *gâtés*? (Colnet.)

— Fig. Être trop indulgent pour quelqu'un, entretenir ses défauts, ses vices par trop de complaisance, de douceur. Une mère qui gâte ses enfants. Un maître qui gâte ses domestiques.

— S'est dit pour Nuire, faire du tort. Il y a trop peu de terre pour un si grand appareil; mais c'est ce qui vous *gâtera*. La Grèce aura de quoi vous valoir, pour ce qu'elle n'aura pas de quoi vous loger. (Malherbe.)

— Nuire à quelqu'un dans l'esprit d'un autre. Gâter quelqu'un dans l'esprit des honnêtes gens. Sa dernière action l'a *gâté* dans le monde. (Acad.)

— Amoindrir, déprécier. Il serait bien plus agréable de laisser de nous une mémoire digne d'être conservée, que de la *gâter* et la défigurer par toutes les misères que la vieillesse et les infirmités nous apportent! (Mme de Sévigné.)

— Pop. *Gâter la taille*. Rendre une femme enceinte, et par conséquent lui faire grossir la taille.

— Absol. Les uns *gâtent*, les autres raccommodent. (Mme de Sév.) La main de l'homme *gâte* bien plus souvent qu'elle n'embellit. (Arago.)

— GÂTER. v. n. Pathol. Être gâteux. Un malade qui gâte.

— SE GÂTER. v. pron. Se corrompre, se détériorer. La viande se gâte dans la chaleur. Les confitures se gâtent à l'humidité. Ce vin com-

mence à se gâter. Ce fromage se gâte. Ces fruits se sont gâtés.

— Se salir. On se gâte à toucher ces objets.

— Fig. Se dépraver, changer de bien en mal. Les jeunes gens se gâtent en fréquentant de mauvaises sociétés. Le goût et les mœurs se gâterent bientôt chez ce peuple. Mais ne vous *gâtez* pas sur l'exemple d'autrui. Molière. Il ne faut pas s'étonner si un cuisinier qui était assez bon, s'est entièrement *gâté*. (Mme de Sév.)

— Fam. *Cela se gâte*. Cela commence à aller mal.

— *Le temps se gâte*. Il menace de devenir mauvais; le ciel se couvre de nuages.

— Se décrier, perdre de sa réputation par sa faute. Il s'est bien gâté. Il s'est tout à fait gâté dans l'esprit des honnêtes gens, dans le monde.

— Gâter à soi. Se gâter l'esprit. Se gâter le goût.

— Fig. et fam. *Se gâter la main*. S'habituer à négliger les règles de l'art, en faisant des travaux peu soignés. Cet artiste s'est gâté la main.

GÂTERIE. s. f. (radic. *gâter*). Petits soins, douces attentions. Les douces gâteries des femmes. Si, au milieu des *gâteries* que vous aimez tant, il vous prenait quelque souvenir de nos promenades... (Mérimée.) Les douceurs, les *gâteries* de Colodis l'avaient laissée assez froide. (De Gonc.) C'était un enfant à qui Rudie avait servi de père et pour qui toute la maison n'avait que des *gâteries*. (A. Daudet.)

GATES (Horatio). Général américain, né en Angleterre, 1728-1806. Il se déclara pour la cause des colonies insurgées, se distingua surtout comme chef de l'armée du Nord et força l'Anglais Burgoyne à capituler à Saratoga (octobre 1777). Sa modération et son humanité égalaient son courage. Battu près de Cambden par Cornwallis, il fut accusé de trahison, mais acquitté en 1783.

★ **GÂTE-SAUCE**. s. m. Famil. Marmiton, mauvais cuisinier. Louis XI, ravi, fit un page de ce *gâte-sauce* et assura sa fortune. (P. de St-Victor.) || Pl., des *gâte-sauce* ou *sauces*.

GATESHEAD. Géogr. Ville du comté et à 20 kil. N. de Durham (Angleterre), sur la Tyne, est un véritable faubourg de Newcastle. Industrie considérable de fer forgé et coulé, produits chimiques, verreries, construction de navires; 66,000 hab.

GÂTE-TOUT. s. m. Personne excessivement maladroite. C'est un gâte-tout. || Pl., des *gâte-tout*.

GÂTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gâte. Gâteur d'enfants. Les grand'mères sont des *gâteuses* d'enfants. (Compl. de l'Acad.)

GÂTEUSE. s. f. (rad. *gâteux*). Sorte de redingote ayant la forme des capotes en usage dans les hôpitaux.

★ **GÂTEUX, EUSE**. s. (rad. *gâter*). Pathol. Paralytique ou aliéné qui se salit inconsciemment.

— Pop. et par extens. Imbécile, idiot.

— Adjectiv. Un vieillard gâteux.

GATH. Géogr. anc. Ville des Philistins, à l'est de Jamnia. Patrie du géant Goliath.

GATIEN (Saint). Né à Rome, fut, dit-on, envoyé en Gaule par le pape Fabien, vers 250; fut le premier évêque de Tours et mourut en 301. On l'honore le 18 décembre.

GATINA. s. m. Nom d'un bœuf brun dans le département des Deux-Sèvres. Dans le département de la Charente-Inférieure, les *gatinas* sont des bœufs de réforme qu'on envoie à l'engrais.

GÂTINAIS. Géogr. Ancien pays de France, et qui divisé en *Gâtinais français*, ch.-lieu Nemours (auj. partie de S.-O. de Seine-et-Marne, partie du Loiret et de Seine-et-Oise), et *Gâtinais-Orléanais*, ch.-l. Montargis (auj. partie du Loiret, de la Nièvre et de l'Yonne). C'est un pays de plaines fertiles et bien cultivées, avec de belles forêts et de magnifiques prairies. Habité par les Sénonais, il forma un comté au IXe siècle, et fut réuni au domaine royal sous Philippe Ier; il appartenait alors à Foulques d'Anjou.

GÂTINE. s. f. (rad. *gâter*). Agric. Terre inculte. Mot vieilli.

GÂTINE. Géogr. Ancien pays du Poitou (Deux-Sèvres). Ville principale Parthenay. || Partie du pays chartrain (Eure-et-Loir). || Pays de l'Orléanais (Loiret).

— GÂTINE (Plateau de). Continuation des collines du Poitou, depuis la gorge profonde qu'on appelle Puits d'Enfer, jusqu'à Pouzauges, où commencent les collines du Bocage.

GATON. s. m. (alter. du mot *bâton*). Mar. Bâton dont on se sert pour faciliter le commettage des gros cordages.

GATTAIR. s. m. Ornith. Espèce de sarcelle.

GATTE. s. f. Mar. Partie du pont située à l'avant d'un bâtiment, et disposée de manière à retenir l'eau que les coups de mer lancent sur le pont.

GATTEAUX (Nicolas-Marie). Né à Paris, 1751-1832, entra à la Monnaie et exécuta en 1773 le portrait de Louis XV, sa première médaille. Depuis lors, il a célébré un grand nombre d'événements historiques et représenté beaucoup d'hommes illustres. || GATTEAUX (Jacques-Édouard). Né à Paris, 1788-1881, fut, comme son père, sculpteur distingué et surtout habile graveur en médailles.

GATTEVILLE. Géogr. Promontoire de la côte N.-E. du Cotentin (départ. de la Manche), à 26 kil. E. de Cherbourg; beau phare de 80 mètres.

★ **GATTILIER**. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des verbénacées, renfermant plusieurs arbrisseaux. Le gattilier commun, vulgairement appelé *agnus-castus*, *arbre au poivre*, s'élève à trois ou quatre mètres. On le cultive surtout comme arbre d'agrément. Ses feuilles, d'une couleur un peu cendrée, ont une odeur désagréable qui s'attache aux doigts quand on les touche. Ses fleurs sont bleues ou blanches, disposées en grappes droites, à l'extrémité des rameaux. Les graines ont une saveur âcre et poivrée.

GATTINARA. V. ARBORIO.

GATTINE. s. f. Écon. rur. Maladie des vers à soie.

GATTORUGINE. s. f. Ichtyol. Poisson de la Méditerranée.

GATYONE. s. f. Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

GAU. s. m. Pêch. Estomac de morue.

— Techn. Moulin à fouler le drap. Mot vieilli.

GAUBIL (Antoine). Jésuite, né à Gaillac, 1689-1759, fut attaché aux missions de la Chine dès 1723, et fut admiré des docteurs chinois eux-mêmes. Il dirigea les collèges impériaux pour instruire les jeunes nobles. Il a traduit le *Chouking*, le premier des livres sacrés; il a écrit l'*Histoire de Gentchiskan et de toute la dynastie des Mongous*. On lui doit: *Traité de la chronologie chinoise*; *Traité historique et critique de l'astronomie chinoise*; *Histoire de la dynastie des Tang*, etc.

GAUBREGEUX. s. m. Ricaneur, flâneur celui qui se goberge. (Rabelais.)

GAUBRETIÈRE (La). Géogr. Comm. du canton de Mortagne, arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée); 2,200 hab.

★ **GAUCHE**. adj. 2 g. (ét. anc. haut-all. *welk*, faible). Qui est opposé à droit. Il se dit, dans l'homme et les animaux, du côté où se font sentir les battements du cœur, ou du côté du corps tourné vers le couchant quand on regarde le nord. L'étoile polaire. Le côté gauche. Le flanc gauche. La main, le pied, l'œil gauche. Toute la partie gauche du corps est naturellement moins forte, moins habile que la partie droite. Une mère trouvait tout simple que son fils battît ses domestiques, et se plaignait seulement qu'il eût la mauvaise habitude de les battre de la main *gauche*. (Ourry.) Le guerrier plaçait au bras *gauche* le bouclier. (Virey.)

— *De la main gauche*. Illégitime. Ce jeune officier est un fils de la comtesse, de la main *gauche*, s'entend. (Mérimée.)

— *Mariage de la main gauche*. Mariage inégal, et quelquefois l'union illégitime. Sa naissance est un peu équivoque; sa mère était de la main *gauche*. (Mme de Sévigné.) On dit aussi *du côté gauche*, et dans le même sens. Nous peuplons beaucoup du côté *gauche*. (Dancourt.)

— *Être sur le pied gauche*. Se trouver dans une situation embarrassée.

— Se dit aussi en parlant des choses où l'on distingue deux parties, dont l'une répond au côté droit, et l'autre au côté gauche de la personne qui les regarde. Les figures qui occupent la partie gauche d'un tableau. Les acteurs placés sur la partie gauche du théâtre.

— Dans les assemblées délibérantes, Se dit de la partie de l'assemblée qui répond au côté gauche du président. Les personnages qui siègent au côté gauche du président. Les personnages qui siègent au côté gauche. Le côté gauche de la Chambre des députés, du Sénat. || *Centre gauche*. Côté où siègent les libéraux modérés. Le centre gauche s'est montré hostile à cet article de la loi.

— Se dit du côté d'un édifice répondant au côté gauche d'un homme adossé à la façade. L'aile gauche d'un bâtiment.

— Se dit aussi de la partie d'un corps de troupes placée du côté de gauche des hommes qui le composent. L'aile gauche d'une armée. Présenter le flanc gauche dans une évolution.

— Côté d'une rivière répondant au côté gauche de celui qui en suivrait le cours. La rive gauche du fleuve. La Bavière faisait à la France l'abandon direct de tout ce qu'elle avait possédé jadis sur la rive *gauche* du Rhin. (Thiers.)

— *La rive gauche*. Se dit à Paris des quartiers situés sur la rive gauche de la Seine.

Par extens. Qui est de travers, mal tourné, mal fait. Cette partie de la toiture est gauche. Cette table est gauche. Cette planche est gauche. Cet escalier tourne mal, il est gauche.

— Fig. Maladroit. Il est gauche à tout ce qu'il fait. Il s'y prend de la manière la plus gauche du monde. Ce valet est tellement gauche qu'il ne peut servir à table.

— Fig. Sans grâce, gêné, contraint. Ce grand garçon est bien gauche. Un air, un maintien gauche. Une tournure gauche. Un compliment, une réponse gauche. Ce matin nous nous sommes trouvés aux Rochers, mais encore tout *gauches* et mal rangés. (Mme de Sévigné.) On ne ricane point orgueilleusement de leur air *gauche*. (J.-J. Rousseau.) On devient *gauche* lorsque l'on quitte son naturel. (Mme de Gonzague.) Presque tous les garçons, à leur sortie du collège, sont *gauches*, s'en aperçoivent, et se corrigent rapidement. (Cesse de Bradi.) On n'est point *gauche* avec de l'esprit et du savoir-vivre. Il... Les honnêtes femmes sont *gauches* à nos caresses malsaines. (O. Feuillet.) Le savant qui vient donc juger les choses inflexibles de la philosophie abstraite sera nécessairement *gauche* et emprunté. (P. Janet.)

— Inintelligent, inhabile. Se dit des personnes et des choses. Il est bien gauche de n'avoir point profité de cette occasion. Il a fait une réponse bien gauche et qui peut le compromettre. Il a l'esprit tellement gauche qu'il se tient d'un rien. Il n'est pas gauche à savoir se tirer de là. Je trouve ce raisonnement un peu *gauche*. (Mme de Sévigné.) Les lois des Wisigoths sont puériles, *gauches*, idiotes. (Montesq.) Cette *gauche* parodie de la vie révolte l'intelligence, cette tactique perpétuelle du corps semble nier l'immortalité. (P. de St-Victor.)

— Blas. Se dit de la partie de l'écu qui regarde le côté droit du spectateur.

— Géom. Se dit de toute surface qui n'est pas située tout entière dans un même plan; une pareille surface n'est pas développable sur un plan. L'hyperboloïde à une nappe est une surface gauche.

— Optiq. Se dit des substances qui dévient à gauche le plan de polarisation. Acide tartrique gauche.

— GAUCHE. s 2 g. Hist. relig. Nom de secte donné en Orient aux novatiens.

— GAUCHE. s. m. Maladresse habituelle. Le gauche de ce jeune homme est déplorable. La nouvelle comtesse de Mailly avait apporté tout le *gauche* de sa province, dont, faute d'esprit, elle ne put se défaire. (St-Simon.)

— Techn. Action de gauchir. Donner du gauche à une pièce de bois.

— GAUCHE. s. f. La main gauche, la partie gauche. S'asseoir à la gauche de quelqu'un. Prendre sur la gauche, sur sa gauche. Se diriger vers la gauche. Cette compagnie tient la gauche dans les cérémonies. La gauche d'un bataillon, d'une armée. La cavalerie formait la gauche. Il couvrit sa gauche d'un marais. Les cris partirent de la gauche. La gauche d'un tableau, d'un théâtre. Écrire un chiffre à la gauche d'un autre. Il prit la droite et lui laissa la *gauche*. (Acad.)

— Loc. prov. *Quand vous faites l'aumône*, dit l'Écriture, *que votre gauche ne sache point ce que fait votre droite*. Dans les bonnes œuvres, ne mettez point d'ostentation.

— Polit. Groupe de représentants qui siègent à gauche dans la salle des séances d'une Assemblée et qui appartiennent à la fraction la plus avancée et la plus démocratique de cette assemblée. La gauche de la Chambre. Un membre de la gauche. Dans nos luttes politiques, le parti qui se présente comme le plus éminemment patriotique ou libéral occupe la *gauche* des assemblées. (Virey.) Il existe maintenant une vraie *gauche*, fermée à tout député qui n'est pas républicain. (Gambetta.) *Extrême gauche*. Bancs du parti le plus avancé. L'extrême gauche s'est montrée impatiente des lenteurs de la discussion.

— Myth. Les Anciens prenaient tantôt en bonne part, tantôt en mauvaise, les augures venant de la gauche, mais en général, les poètes les regardent comme sinistres et funestes.

— *A gauche*. loc. adv. Se dit elliptiquement pour A main gauche, du côté gauche. C'est la première maison à gauche. En entrant, vous tournerez à gauche. Il prit à gauche en sortant. Faire demi-tour à gauche. Par file à gauche. Appuyez un peu à *gauche*. (Acad.)

— *A droite et à gauche*. De côté et d'autre, de tous côtés. S'il trouve une barrière de front qui ferme son passage, il la tourne naturellement, à droite ou à *gauche*. (La Bruyère.) Il entend à droite et à *gauche*, différents propos sur son compte. (J.-J. Rouss.)

Loc. prov. *Prendre à droite et à gauche*. Recevoir de toutes mains, tirer de l'argent de l'un et de l'autre. Il en est aux expédients, il prend à droite et à gauche. | *Frapper à droite et à gauche*. Se défendre comme on peut. | *N'entendre ni à droite ni à gauche*. N'écouter aucun avis, n'en faire qu'à sa tête. Je renonce à m'occuper de lui, car il n'entend ni à droite ni à gauche.

— *A gauche*. De travers. Il ne dit et ne fait rien à *gauche*. (Mme de Sévigné.) *Donner à gauche*. Se tromper ou se mal conduire. Nous n'avons plus confiance en lui, car il donne à gauche depuis longtemps. | *Prendre une chose à gauche*. La prendre de travers, autrement qu'il ne faut. Je ne sais ce qui lui passe par l'esprit, car il prend à gauche tout ce qu'on lui dit. Pour me connaître mal, tu prends mon sens à *gauche*. (Corneille.)

— *Mettre à gauche*. Brouiller, jeter du froid.

— Pop. *Passer l'arme à gauche*. Mourir.

— Argot. *A gauche!* Cri pour prévenir les garçons de magasin que l'heure du dîner est arrivée.

— Art milit. *Gauche!* Commandement de tourner à gauche.

— A-GAUCHE. s. m. Art milit. Pivotement d'un homme ou d'un rang de droite à gauche. Faire un à-gauche.

GAUCHE-FER. s. m. Bot. Nom vulgaire du souci des vignes.

★ **GAUCHEMENT**. adv. D'une manière gauche, maladroite, inintelligente. Cet homme se présente gauchement. Il porte cela tout gauchement. Il s'est conduit gauchement dans cette affaire. On parle, on mange, on danse, on fait tout *gauchement*, quand on gêne, quand on ennuie les autres et qu'on leur déplaît. (Cesse de Bradi.) Il tend la main, et présente *gauchement* le front en avant. (Mérimée.)

★ **GAUCHER, ÈRE**. adj. Qui se sert habituellement de la main gauche au lieu de la droite. Il est gaucher, elle est gauchère.

— Substantiv. C'est un *gaucher*, une *gauchère*. (Acad.) Il y a des *gauchers* plus adroits que les droitiers et que les ambidextres. (Virey.)

— Membre d'une assemblée délibérante siégeant au côté gauche de la salle des séances.

GAUCHER. v. a. 1re conj. Charp. Faire gauchir une pièce de menuiserie.

GAUCHÈNE. s. m. Nom donné à l'érable dans les départements de l'Ouest. On dit aussi *gauquène*.

★ **GAUCHERIE**. s. f. (radic. *gauche*). Manque d'adresse et de grâce avec lequel on agit ordinairement de la main gauche, lorsque l'on n'est pas ambidextre. Inusité au sens propre.

— Fig. Maladresse; action d'une personne gauche, maladroite, inintelligente. Voilà une étrange gaucherie. Ce domestique ne fait que des gaucheries. Il cherche à réparer ses gaucheries. Sans être gauche on peut faire des *gaucheries*, et les gens distraits, étourdis, préoccupés, insensibles, en commettent fréquemment. (Cesse de Bradi.)

— Manque d'aisance, de grâce qui provient de l'inexpérience et de la timidité. Il a toute la gaucherie d'un nouveau débarqué. A moins d'un vice d'organisation mentale, on se guérit de la *gaucherie* par la modestie qui consulte, la docilité qui suit les conseils reçus, et l'habitude qui forme une nouvelle nature. (Cesse de Bradi.) Elle ne sait que faire de l'autre main, et, avec une *gaucherie* adorable, la laisse collée à son manteau. (H. Taine.)

GAUCHI. s. m. Mamm. Espèce de loutre.

GAUCHI, IE. part. pass. du v. Gauchir. S'empl. adjectiv. Toutes ces feuilles de zinc se sont gauchies par l'action de la chaleur.

— Fig. Rendu faux. Conscience gauchie.

★ **GAUCHIR**. v. n. 2e conj. (radic. *gauche*). S'éloigner de la figure du plan ou de la ligne droite, perdre sa forme, se contourner. Ce panneau de menuiserie, cette table gauchit. Ces plaques de zinc qui forment le toit ont singulièrement gauchi. Ne mouillez point cette planche, vous allez la faire gauchir.

— Détourner tant soit peu le corps à gauche ou même à droite, pour éviter un coup. Comme il vit venir le coup, il gauchit un peu et l'évita. Ce sens vieillit.

— Par extens. Dévier de sa route. Je m'avisai de *gauchir* et de passer par Salins. (J.-J. Rousseau.)

— Par anal. Faire des digressions.

Je crois que vous le...
Sans donner sur le chemin ou *gauchir* sur le fal
(CORNEILLE.)

— Fig. Perdre le sentiment de la délicatesse, de l'honneur. Ce sont les mauvaises compagnies qui l'ont fait gauchir.

— Se dit de l'honneur lui-même, des bons sentiments en général.

En mon âme ...
Sans que l'honneur ait à *gauchir*. (BÉRANGER.)

— Fig. *Gauchir de quelque chose*. S'en départir.

Notre sort ne dépend que de sa seule tête,
De ce qu'elle ... tien ne la fait *gauchir*.
(MOLIÈRE.)

— Fam. Ne pas agir, ne pas parler avec franchise, tourner la question. Ce sont vos insolences: il ne faut point *gauchir*. (Mol.) Quelle misère de *gauchir* toujours et de n'oser jamais parler franchement dans une affaire de religion! (Boss.) Ces bons Pères voulaient *gauchir* et alléguaient l'Écriture. (Maucroix.)

— *Gauchir vers*. En parlant de choses morales.

Ainsi ... l'affranchir
De ... *gauchir*
Vers ... et les vœux (CORNEILLE.)

— GAUCHIR. v. a. Charp. Syn. de GAUCHER.

— Fig. Rendre faux. L'étude immodérée engendre une crasse dans son esprit et *gauchit* tous ses sentiments. (St-Evrem.)

— Éviter. Gauchir un piège.

— SE GAUCHIR. v. pron. Se contourner. Les planches se gauchissent à mesure qu'on les place. Tous ces cartons se gauchiront au soleil.

— Être évité. Une difficulté qui ne peut se gauchir. Ce grand péril se peut *gauchir*. (Corneille.) Vieux en ce sens.

GAUCHIS. s. m. (pr. *gô-chi*; rad. *gauchir*). Techn. Défaut du verre à vitre qui n'a pas une surface droite.

GAUCHISSAGE. s. m. Techn. Défaut d'une poterie qui se déforme en gauchissant.

★ **GAUCHISSEMENT**. s. m. Action de gauchir. Résultat de cette action. Le gauchissement de la cloison a fait avancer le meuble. Le gauchissement des portes de cette armoire lui enlève une partie de sa valeur.

GAUCHO. adj. et s. m. Géograph. Nom d'un peuple d'origine espagnole, disséminé dans les pampas ou plaines de la république de la Plata. Les Gauchos sont belliqueux et à demi sau-

vages ; ils ont joué un grand rôle dans les révolutions du pays.

GAUCHOIR. s. m. Moulin à fouler le drap.

GAUCOURT. Ancienne famille française du Berry, [illegible] surtout au XVe siècle. *Raoul* V fut l'un des meilleurs capitaines de Charles VII. Il défendit vaillamment Harfleur contre les Anglais, en 1415. Il combattit à Patay, et, au sacre de Reims, représenta l'un des pairs absents. Il fut successivement gouverneur du Dauphiné, de Gisors, de Chinon et de Jeux [illegible] grand maître de France. Charles, son fils, chambellan de Charles VII et de Louis XI, servit fidèlement ces princes. Il fut lieutenant général de France et mourut en 1482.

GAUCOURIE. s. f. Anc. [illegible] espèce de ride [illegible] [illegible] chaperon, [illegible] L. P. Lobineau.

GAUDAGE. s. m. (rad. *gauder*). Techn. Immersion d'une étoffe dans le bain de gaude.

***GAUDE.** s. f. (et. all., *Waude*, même signification). Bot. Espèce de réséda, dont les teinturiers se servent pour teindre en jaune. La gaude est très abondante en Europe, où on la trouve communément dans les lieux secs et arides. C'est une plante annuelle ou bisannuelle élevée de 0m,60 à 1 mètre. Sa tige est dressée, cannelée ; ses feuilles éparses, nombreuses, longues, étroites, lisses. Ses fleurs, disposées en un long épi terminal, sont d'un vert jaunâtre et s'épanouissent en juin et juillet. On en cultive deux variétés, l'une dite de *printemps*, l'autre d'*hiver* ou d'*automne*. On la nomme aussi *vaude*.

Gaude : a, fleurs ; b, plante.

— Art culin. Espèce de bouillie qu'on fait avec la farine du maïs ou blé de Turquie. On l'emploie ordinairement au pluriel. Un plat de gaudes. Il aime beaucoup les gaudes.

GAUDÉ. s. m. (du latin *gaude*, réjouis-toi). S'est dit familièrement pour Petite oraison.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (GRESSET.)

— Noël en l'honneur de la Vierge, très répandu en Provence.

GAUDÉ, ÉE. part. pass. du v. Gauder. S'emploie adjectiv. Les bleus teints en indigo doivent être gaudés.

GAUDÉAMUS. s. m. (pr. *go-dé-a-muss* ; mot lat. signif. *réjouissons-nous*). Divertissement de table. Ce prodigue a dissipé tout son bien en de nombreux gaudeamus.

— Fig. Vous me manderez comme se sera passé ce *gaudeamus* de conversation. (Mme de Sévigné.)

— Fam. Chant de réjouissance.

— Chant latin des élèves des universités allemandes.

GAUDEBILLAUT. s. m. Tripes, gras-double. Rabelais.

GAUDENCE. s. f. (du lat. *gaudere*, se réjouir). Se disait pour Plaisir.

— Anc. cout. Possession. || *Gaudence d'héritage*. Espèce de bail emphytéotique.

GAUDENCE (Saint). Évêque de Brescia au commencement du Ve siècle, ami de saint Ambroise, défenseur de saint Jean Chrysostome, a laissé 21 *Sermons*.

GAUDENS (Saint-). Géogr. Ch.-l. d'arrond. du départ. de la Haute-Garonne, à 94 kil. S. O. de Toulouse. Église antique, vieille halle, bel hôtel de ville. Fabrique de porcelaine et de faïence, filatures de laine, manufactures de draps communs, tanneries, etc. ; commerce de grains assez actif ; 6,300 hab.

GAUDER. v. a. 1re conj. Teindre une étoffe avec de la gaude.

GAUDERON. s. m. V. GODRON.

GAUDERONNER. v. a. 1re conj. V. GODRONNER.

GAUDICHAUD-BEAUPRÉ (Charles). Botaniste, né à Angoulême, 1789-1854, d'abord pharmacien dans la marine militaire, accompagna Freycinet dans son voyage scientifique en 1816. De 1830 à 1833, il suivit Villeneuve-Bargemont, visita l'Amérique du Sud, puis il fit partie du voyage de circumnavigation exécuté par la *Bonite*. A son retour, il émit une théorie nouvelle sur le mode de formation et de développement des végétaux. Parmi ses [illegible] *Flore des îles Malouines* ; *Botanique du voyage de la Bonite* ; *Lettres sur l'organographie et la physiologie* ; *Recherches générales sur l'organographie, la physiologie et l'organogénie des végétaux*, etc.

GAUDICHAUDIE. s. f. (de *Gaudichaud*, n. pr.). Bot. Genre [illegible] comprenant de la famille des malpighiacées, établi pour quatre espèces du Mexique et du Brésil.

GAUDILLE. s. f. Arg. Épée.

GAUDIN (Martin-Michel-Charles), duc de Gaëte. Homme d'État, né à Saint-Denis (Seine), 1756-1841, entra dans les bureaux des contributions publiques, et en 1791 fut l'un des six commissaires de la Trésorerie nationale ; il accepta, sous le Directoire, la place de commissaire général des postes. Après le 18 brumaire, il fut nommé ministre des finances, garda cette haute position jusqu'en 1814 et la reprit pendant les Cent-Jours. C'est à lui surtout qu'on doit l'organisation de l'administration financière sous Napoléon, et fut l'un des plus honorables représentants de l'école administrative de l'empire. Nommé duc de Gaëte en 1809, il fut député de l'Aisne de 1815 à 1819, et devint, en 1820, gouverneur de la Banque de France, poste qu'il garda jusqu'en 1834. Il a publié de nombreux écrits sur beaucoup de matières de finances ; une *Notice historique sur les finances de la France, de 1800 à 1814* ; des *Considérations sur la dette publique, l'emprunt et l'amortissement*. Il a réuni ses *Mémoires, Opinions et Écrits*.

GAUDINEUR. s. m. Arg. Peintre décorateur.

GAUDINIE. s. f. (de *Gaudin*, nom pr.). Bot. Genre de graminées, tribu des avénacées, établi pour une espèce de l'Europe centrale.

GAUDIPISSE. s. f. Anc. art milit. Syn. de BRAYETTE.

***GAUDIR (SE).** v. pron. 2e conj. (du lat. *gaudere*, même signif.). Se réjouir, se divertir, se moquer. Se gaudir de quelqu'un. J'étais content que les choses se fussent aussi heureusement conduites, mais je ne m'en *gaudis* qu'entre les ducs de Chevreuse et de Beauvillier, qui l'avaient échappé belle. (St-Simon.) Les châtelains et châtelaines chantaient, aimaient, se *gaudissaient*. (Chateaub.) Le châtelain se *gaudissait* de le voir péniblement enjamber les sillons. (J. Sandeau.)

> Il est mieux fait, ce les, le pauvre sire,
> De se gaudir aux, sa mignotise. (VOLTAIRE.)

— GAUDIR. v. n. Faire éclater sa joie. Il se remettait, au moindre propos, à sauter, à badiner, à *gaudir*. (Sainte-Beuve.)

— GAUDIR. v. a. Amuser. Et revenant des champs, chacun avait son mot de gueule pour *gaudir* l'un l'autre, et raconter les contes en la journée faits. (Noël du Fail.)

GAUDISSART. s. m. (radic. *gaudir*). Pop. Homme d'un caractère gai et jovial, bruyant et encombrant, et peu difficile sur le choix de ses plaisanteries.

GAUDISSERIE. s. f. (radic. *gaudir*). S'est dit pour Plaisanterie, raillerie, moquerie.

GAUDISSEUR, EUSE. s. et adj. (rad. *gaudir*). S'est dit pour Plaisant, railleur, moqueur, séducteur. Les Angevins ont passé de tout temps pour grands *gaudisseurs*. (Rabel.) Grand diseur, grand *gaudisseur*. (Montaigne.)

GAUDIVIS. s. m. Comm. Sorte de toile de coton des Indes.

GAUDMA. Myth. ind. Divinité des Birmans. C'est le même que Bouddha.

***GAUDRIOLE.** s. f. (rad. *gaudir*). Fam. Propos gai, plaisanterie sur quelque sujet un peu libre. Dire une gaudriole. Conter des gaudrioles. Aimer la gaudriole.

> Jou les bonne plaisantaient,
> [illegible] prêtaient
> [illegible] gaudriole,
> [illegible]
> A la gaudriole. (BÉRANGER.)

GAUDRON. s. m. V. GODRON.

GAUDRONNAGE. s. m. (radic. *gaudron*). Céram. Nom des cannelures, côtes ou saillies qu'on fait naître sur le tour dit *tour à guillocher*.

GAUDRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gaudronner. S'empl. adjectiv.

GAUDRONNER. v. a. 1re conj. (radic. *gaudron*). Techn. Tourner les têtes des épingles sur les moules, à l'aide du rouet.

GAUDRONNOIR. s. m. (radic. *gaudron*). Techn. Ciselet creusé à son extrémité, de façon qu'en le frappant sur le métal il forme un relief en demi-rond.

GAUFOU. s. m. Anc. art milit. Signal de la retraite ou de l'extinction des feux.

***GAUFRAGE.** s. m. (rad. *gaufrer*). Techn. Action d'appliquer des fers chauds sur l'étoffe pendant le temps suffisant pour que les figures en bas-relief aient pris la forme désirée et puissent la conserver. Le gaufrage d'une étoffe.

— Certaine disposition ondulée ou d'autre forme que l'on donne au papier, à certaines étoffes, aux rubans, et à d'autres objets. Étoffe d'un beau gaufrage.

— Lang. *Gaufrage à la paille*. Espèce de plissage à petits plis ronds. Le tulle étant encore humide, on place dessus un petit tuyau de paille, un autre en dessous, un troisième en dessus, et ainsi de suite alternativement, et on le laisse sécher dans cet état, ou bien encore on y passe légèrement un fer chaud.

***GAUFRE.** s. f. (étym. bas-lat., *gafrum*, de l'all. *Waffel*, même signif.). Rayon de miel, gâteau de miel. Manger une gaufre de miel. On nous servit du miel dans les gaufres.

— Pâtisserie d'origine brabançonne, légère et croquante, que l'on fait cuire entre deux plaques de fer chauffées sur un feu très vif. Manger des gaufres. Des gaufres à la hollandaise. Gaufres à la flamande. Faire des gaufres. Cuire des gaufres. Mouler des gaufres. Lorsque la *gaufre* a pris couleur, on la retire en la détachant avec un couteau. (Lenorm.) Les *gaufres* à la hollandaise et à la flamande se font comme les précédentes. (Id.)

— Fig. et fam. *Être la gaufre dans une affaire*. Se trouver entre deux extrémités fâcheuses.

— Moll. Nom donné à plusieurs coquilles.

— Techn. Façon qu'on donne à une étoffe en y faisant plusieurs figures avec un fer chaud.

GAUFRÉ, ÉE. part. pass. du v. Gaufrer. S'empl. adjectiv. Étoffe bien gaufrée. Des cartons gaufrés. Des peaux gaufrées.

— Hist. nat. Qui présente des enfoncements produits par des lignes saillantes entre-croisées.

***GAUFRER.** v. a. 1re conj. (radic. *gaufre*). Imprimer des figures en bas-relief sur une étoffe, une matière quelconque, avec des fers chauds ou des cylindres gravés. Gaufrer du papier, de l'étoffe, du carton, du cuir. On humecte légèrement la substance qu'on veut *gaufrer*. (Ch. Laboulaye.)

Absol. Lors qu'on *gaufre* au cylindre, celui-ci porte la gravure sur sa circonférence convexe. (Lenorm.)

Gaufrer à la paille. V. GAUFRAGE.

— SE GAUFRER. v. pron. Être gaufré.

— Fig.

> Vous verrez dans le goût aux bas de promenoirs,
> La mer se diaprer et se gaufrer de noirs. (TH. GAUTIER.)

GAUFRÈNE. s. m. Bot. Nom que les Normands donnent à l'aubier.

GAUFRETTE. s. f. Petite gaufre.

***GAUFREUR, EUSE.** s. (rad. *gaufrer*). Techn. Ouvrier qui imprime les figures en bas-relief sur une étoffe quelconque, avec des fers chauds ou des cylindres. Habile gaufreur. L'art du gaufreur.

— *Gaufreuse de fleurs à la main*. Ouvrière qui prépare avec le fer à gaufrer les feuilles et les pétales des fleurs artificielles.

***GAUFRIER.** s. m. Ustensile à l'aide duquel on fait les gaufres. Le gaufrier ressemble assez à une mordache dont on se sert pour remuer les grosses bûches qu'on met au feu. La différence consiste en ce qu'on met au bas deux plaques de fer qui s'appuient l'une sur l'autre quand on rapproche les deux grands bras du levier. La surface des deux plaques qui se touchent est profondément gravée de dessins à volonté, ordinairement de carrés ou de losanges. Chauffer le gaufrier. Fermer le gaufrier. Ouvrir le gaufrier. Mettre la pâte dans le gaufrier. Le gaufrier est tout en fer.

GAUFROIR. s. m. (radic. *gaufrer*). Techn. Instrument gravé dont se sert l'ouvrier qui imprime des figures en relief sur une étoffe quelconque. Les gaufroirs sont faits en fer ou en cuivre. La surface du gaufroir est cannelée ou gravée en creux, suivant le dessin qu'on veut produire en relief. Gaufroir bien fait. Gaufroir bien gravé. L'étoffe que l'on passe sur le *gaufroir* doit être mouillée, et quelquefois pénétrée par un apprêt ou empesage qui sera séché par la chaleur du *gaufroir*. (Lenorm.)

— Particulièrement, Partie du gaufroir sur laquelle est gravé le dessin. Le *gaufroir* est composé de deux parties, le *gaufroir* proprement dit et sa contre-épreuve. (Lenorm.) Le *gaufroir* est en laiton gravé en creux, et sa contre-partie peut être en carton qui se moule sur le *gaufroir*. (Id.)

***GAUFRURE.** s. f. Empreinte que l'on fait sur une étoffe en la gaufrant. Une belle gaufrure. Une gaufrure bien faite.

— Fig. Des cheveux bruns à *gaufrures* ou grandes ondes. (Chateaub.)

GAUGALIN. s. m. (ét. lat., *gallus*, coq ; *gallina*, poule). Ornith. Poule qui fait entendre un chant semblable à celui du coq.

GAUGAMÈLE. Géogr. anc. Grande plaine de l'Assyrie ancienne, près d'Arbelles, célèbre par la victoire d'Alexandre sur les Perses, 331 av. J.-C.

GAUGE. s. f. Mar. Échelle du tirant d'eau.

— Métrol. Ancienne mesure pour les liquides.

GAUGE. adj. Agric. Vieux mot employé pour désigner une variété de grosses noix. Noix gauge.

GAUGUIER. s. m. (pr. *gô-ghié* ; rad. *gauge*). Bot. Variété de noyer.

GAUJARD. s. m. (rad. *gauge*). Nom de l'instrument tranchant dit croissant, dans le Loiret.

GAULADE. s. f. (rad. *gauler*). Coup de gaule.

— Fig. Il a fallu que ce brave roi, se prosternant aux pieds du pape, ait reçu les *gaulades* en la personne de M. le Convertisseur et du cardinal d'Ossat. (D'Aubigné.)

GAULAGE. s. m. Action de gauler. || Résultat de cette action.

GAULANITIDE. Géogr. [illegible] une des provinces de la Pérée, dans l'ancienne Palestine, à l'E. du Jourdain et du lac de Tibériade. Ville principale Gamala. C'est auj. le *Djolân*.

***GAULE.** s. f. (du frison *walu*, bâton). Grande perche. Abattre des noix, des amandes avec une gaule.

— Bâton long et flexible.

> Tu peux choisir, ou de manger trente aulx,
> Ou de souffrir trente bons coups de gaules
> Bien appliqués sur tes larges épaules. (LA FONTAINE.)

— Féod. Impôt de la taille.

— Manég. Houssine dont on se sert pour faire aller un cheval. Frapper un cheval avec une gaule en guise de cravache. || *Main de la gaule*. La main droite du cavalier, celle qui tient la houssine. || *Présenter la gaule*. Chez les maquignons, Saluer avec la houssine les personnes qui viennent visiter leur écurie. || *Aider de la gaule*. En frapper légèrement sur l'épaule du cheval.

— Mar. *Gaule d'enseigne*. Bâton de pavillon de poupe. On ne s'en sert plus depuis qu'on hisse les pavillons au pic de la corne d'artimon. || *Gaule de pompe*. Gros et long bâton auquel tient le piston.

— Pêch. Manche de ligne.

GAULE. Géogr. anc. Vaste contrée de l'Europe, qui comprenait tous les pays situés entre les Alpes, le Rhin, la mer et les Pyrénées, et toute la partie septentrionale de l'Italie. On la divisait en *Gaule* proprement dite ou *Gaule transalpine*, et *Gaule cisalpine*.

— GAULE TRANSALPINE, c'est-à-dire au delà des Alpes par rapport à Rome. Elle avait pour bornes l'Océan à l'O., les Pyrénées et la Méditerranée au S., les Alpes et le Rhin à l'E. Elle comprenait la France actuelle, presque toute la Suisse, les provinces rhénanes de la Prusse et de la Bavière, l'Alsace-Lorraine, la Belgique et le midi des Pays-Bas. César a écrit que la Gaule était divisée en trois grandes régions, distinctes par le langage, les mœurs et les institutions : au N., la *Belgique*, entre la Seine, la Marne et le Rhin ; au centre, la *Celtique*, entre la Seine et la Garonne, de l'Océan jusqu'aux Alpes ; au S., l'*Aquitaine* entre la Garonne et les Pyrénées ; une quatrième région formait la province romaine ou la *Narbonnaise*, de Genève jusqu'à Toulouse. Avant l'arrivée des Romains, les populations de la Gaule appartenaient à la race *gauloise*, divisée en deux branches, *gallique* et *kymrique* ; à la race *ibérienne*, divisée en *Aquitains* et *Ligures* ; à la race *grecque*. La Belgique était surtout peuplée de Kymris purs ou Belges, les plus belliqueux et les plus sauvages de la Gaule. La Celtique comprenait des peuples galliques à l'E. et au centre ; des Gallo-Kymris à l'O. L'Aquitaine renfermait des tribus nombreuses, d'origine celtique, avec un fond de populations ibériennes. Dans la *Province romaine* il y avait des Ligures, comme les *Albiques*, les *Salluviens*, les *Voconces*, les *Décéates*, les *Oxybiens*, les *Sordons* ou *Sardones* ; il y avait aussi des peuples celtiques, comme : les *Allobroges*, les *Helviens*, et deux peuplades kymriques : les *Volkes tectosages* et les *Volkes arécomiques*. Sur les côtes de la Méditerranée, *Marseille* (*Massilia*), fondée par les Grecs, avait établi des colonies et des comptoirs : *Portus Herculis Monæci*, Monaco ; *Nicæa*, Nice ; *Antipolis*, Antibes ; *Olbia*, Eaube ; *Rhodanusia*, à l'embouchure du Rhône, *Agatha*, Agde, etc.

— La Gaule était divisée en beaucoup d'États ou peuplades (*civitates*) ; César en compte 27 dans la Belgique, 43 dans la Celtique, 12 dans l'Aquitaine ; en tout, 82 dans la Gaule proprement dite, et 7 dans la Narbonnaise ; d'autres écrivains portent un chiffre de 300 à 400. Les Gaulois étaient braves, mais d'un courage aventureux et bruyant, hospitaliers, curieux et grands parleurs ; ils étaient très superstitieux. Le peuple avait pour religion un polythéisme primitif ; il adorait les forces de la nature ; la religion des druides, qui paraît due surtout aux Kymris, était plus élevée ; Teutatès, Hésus et Taranis étaient leurs divinités principales ; leurs sacrifices étaient souvent sanglants. Il n'y avait que deux classes d'hommes ayant la puissance, les druides et les nobles ou chevaliers (*equites*) ; tantôt les nobles formaient un sénat et nommaient un juge suprême, annuel, ou *vergobret* ; tantôt le sénat était souverain ; dans d'autres peuplades, la multitude choisissait le sénat ou des chefs, qui portaient le titre de rois. Plusieurs peuplades se réunissaient pour former une *confédération* ; d'autres, plus faibles, étaient *clientes*, c'est-à-dire soumises à la suprématie des plus puissantes.

— La Gaule paraît d'abord avoir été habitée par les *Ibères*, qui s'étendirent jusqu'à la Garonne et même jusqu'à la Loire. Les *Ligures*, également venus d'Espagne, s'établirent sur les bords de la Méditerranée jusqu'aux Apennins. Les *Galls*, *Gaels* ou *Celtes* pénétrèrent en Gaule, en traversant le Rhin, et allèrent même jusqu'en Espagne (*Gallæci*, *Celtici*, *Celtiberiens*), jusqu'en Italie (*Ambra*, *Ombriens*), jusque dans les îles Britanniques (*Britones*, *Bretons*). Vers le VIIe siècle av. J.-C., les Kymris vinrent également de la Germanie ; les uns, dans les îles Britanniques, refoulèrent les Galls vers l'ouest, en Irlande, en Écosse ; les autres s'emparèrent d'une partie de la Gaule ; les *Belges* ou *Volkes*, qui étaient de race kymrique, devaient, plus tard, s'établir dans tout le nord du pays. Les Gaulois vendirent leurs services à tous ceux qui voulaient les payer, Carthaginois, Grecs de Sicile, rois d'Orient ; tandis que de nouvelles bandes d'émigrés allaient combattre en Italie (invasion des *Senones*), en Grèce, en Asie (les *Galates*). Les Romains, après avoir vaincu et soumis les Gaulois d'Italie (*Cisalpine*), attaquèrent la vraie Gaule, et firent du pays entre le Rhône et les Alpes une province romaine, qu'ils appelèrent *Gallia braccata*, du nom d'un vêtement dont les habitants se couvraient les cuisses, 121 av. J.-C. Cinquante ans plus tard, les divisions des peuples gaulois, les menaces du Suève Arioviste, fournirent à César l'occasion désirée d'intervenir dans les affaires de ce pays, et d'entre-

prendre la grande guerre qui soumit à Rome le reste de la Gaule, appelée *Gaule chevelue* (*Gallia comata*), parce que les habitants portaient leurs cheveux sans les couper ou les raser, 58 à 50. La Gaule conserva d'abord son organisation, mais s'habitua facilement à la domination des vainqueurs. Auguste divisa la Gaule en quatre provinces, 27 av. J.-C. : la *Narbonnaise*; l'*Aquitaine*, qui s'étendit jusqu'à la Loire ; la *Celtique* ou *Lyonnaise* (de *Lugdunum* ou Lyon, sa nouvelle capitale), de la Loire à la Marne et à la Seine ; la *Belgique*, qui embrassa tout le nord de la Gaule. A la fin de ce règne, pour défendre la frontière du Rhin contre les Germains, on créa deux provinces militaires, la *Germanie supérieure*, ou *première*, entre les Vosges et le fleuve, de Colmar à Mayence; la *Germanie inférieure*, ou *seconde*, jusqu'à la mer et l'Escaut. Auguste établit encore une petite province, les *Alpes maritimes*. Partout des colonies, des villes municipales, portèrent les lois de Rome; les villes anciennes perdirent leurs noms pour devenir des villes d'Auguste, de Cesar, etc.; la langue romaine introduisit partout la civilisation, les lettres, les arts, tandis que les édits des empereurs poursuivaient dans le druidisme les souvenirs de la vieille indépendance. La Gaule resta romaine jusqu'au commencement du v^e siècle. Alors les peuples barbares l'envahirent de différents côtés : les Wisigoths s'établirent vers 419, dans les deux Aquitaines et la Novempopulanie, de la Loire aux Pyrénées; les Burgondes fondèrent un royaume dans la vallée de la Saône et du Rhône, à l'E., vers 413; les Francs s'avancèrent du Nord, par la Belgique; sous Clovis ils deviendront maîtres de la plus grande partie de la Gaule. Le nombre des provinces de la Gaule fut de 17 sous Honorius; cette division était à la fois civile et religieuse; il y avait un évêque par cité, et l'on donnait le nom de métropolitain à l'évêque de la capitale de la province. La Gaule, depuis Constantin, formait l'un des trois diocèses de la grande préfecture des Gaules. Les dix-sept provinces de la Gaule étaient : la Germanie I^re ou supérieure, la Germanie II^e ou inférieure, la Belgique I^re, la Belgique II^e, la Lyonnaise I^re, la Lyonnaise II^e, la Lyonnaise III^e, la Lyonnaise IV^e, la Grande Séquanaise, l'Aquitaine I^re, l'Aquitaine II^e, la Novempopulanie, la Narbonnaise I^re, la Narbonnaise II^e, les Alpes Maritimes, les Alpes Grées et Pennines, la Viennoise. Cette dernière province fut elle-même divisée, au v^e siècle, en Viennoise I^re et Viennoise II^e.

— GAULE CISALPINE. Nom donné par les Romains à l'Italie septentrionale, à cause des nombreuses tribus gauloises qui s'établirent en deçà des Alpes par rapport à Rome. De bonne heure, les *Ambra* ou *Ombriens* fondèrent au N. de l'Italie un empire qui fut renversé par les Étrusques. Vers 600, arrivèrent les bandes gauloises de Bellovèse, qui s'établirent au N. du Pô, entre l'Adda et le Tessin; puis les bandes conduites par Elitovius, sous le nom de Cénomans, occupèrent le pays entre l'Adda et l'Adige, tandis qu'une troisième émigration s'emparait des contrées entre le Tessin et les Alpes. Des bandes kymriques à leur tour passèrent les montagnes, franchirent le Pô; les *Boïens*, les *Anamans*, les *Lingons*, s'établirent des Apennins à la mer Adriatique; les *Senones* à l'est, le long de la mer Adriatique. Les Gaulois se jetèrent alors sur l'Italie centrale, sur l'Étrurie, sur le Latium et la Campanie, prirent Rome, 390 av. J.-C., puis furent péniblement refoulés vers le nord. Les Romains commencèrent la conquête de la Gaule Cisalpine, après la première guerre punique. Annibal, en passant les Alpes, espérait soulever les Gaulois contre Rome; il fit la seconde guerre punique surtout avec le secours de leurs bras. Quand la guerre fut terminée, Rome recommença la conquête de l'Italie septentrionale. Tout le pays forma une province romaine qu'on appela *Gaule Cisalpine* ou *Gallia togata*, parce que la toge romaine y remplaça la saie gauloise. Elle se composait de quatre parties : 1° la *Gaule Transpadane*, au N. du Pô (*Padus*), entre les Alpes, le Pô et la Vénétie (*Taurini, Libici, Vagienni, Statyelli, Hirates, Celelates, Insubres, Cenomans*); 2° la *Gaule Cispadane*, au S. du Pô (*Lingones, Boii, Friniates, Anamans*); 3° la *Ligurie* s'étendait à l'O. vers la mer de Ligurie, des deux côtés de l'Apennin, jusqu'à la Macra seulement (*Friniates, Intemelii, Ingauni, Apuani*); 4° la *Vénétie*, au N.-E. de l'Italie, peuplée par les Vénètes d'origine illyrienne, s'étendait à l'est de la Transpadane jusqu'aux Alpes et jusqu'au territoire de *Tergeste* (Trieste); l'Istrie était en dehors de l'Italie. On y remarquait les *Carni*.

— *Préfecture des Gaules*. Grande division de l'empire romain au iv^e siècle. Elle comprenait trois diocèses : 1° le diocèse de *Bretagne*, renfermant 5 provinces ; 2° le diocèse des *Gaules*, renfermant 17 provinces; 3° le diocèse d'*Espagne*, renfermant les 6 provinces de la péninsule et la Mauritanie Tingitane en Afrique. Le préfet du prétoire des Gaules résida à Trèves, puis à Arles.

— *Gaule gothique*. Nom qu'on a donné quelquefois au Languedoc après l'invasion des Goths. || *Gaule subalpine*. S'est dit du Piémont. || *Gaule viennoise*. Nom qui fut donné, lors de la décadence de l'empire romain, à une partie de la Gaule dont la ville de Vienne était la capitale.

— *Golfe des Gaules*. Golfe de la Méditerranée, au sud de la Gaule transalpine, aujourd'hui *golfe de Lyon*. || *Détroit des Gaules*. Détroit situé entre la Gaule et l'île de Bretagne, aujourd'hui le *pas de Calais*.

GAULÉ, ÉE. part. pass. du v. Gauler. S'emploie adjectiv. Noix gaulées. Arbres gaulés.

— GAULÉ. s. m. Arg. Cidre, parce que l'on gaule les arbres pour recueillir les pommes dont on le fait.

— GAULÉE. s. f. Action de gauler un arbre.

★ GAULER. v. a. 1^re conj. Battre avec une gaule, en parlant des arbres dont on fait ainsi tomber le fruit. Gauler un noyer. Gauler un châtaignier.

— Avec le nom du fruit pour régime, l'abattre avec une gaule. Gauler des noix. Gauler des châtaignes.

— SE GAULER. v. pron. Être gaulé. C'est le moment où les noix se gaulent.

GAULETTE. s. f. (dimin. de *gaule*). Petite gaule.

— Pêch. Gaule menue et pliante avec laquelle on arrête le bord du filet nommé *bouteux*.

— Techn. Espèce d'échelle généralement disposée dans les greniers des fabriques, pour faire sécher le papier, la laine, etc.

★ GAULIS. s. m. (pr. *gô-li*; rad. *gaule*). Administr. forest. Nom donné aux branches d'un bois de dix-huit à vingt ans.

— Chass. Nom des branches longues et gênantes pour le passage des chasseurs.

> Je pousse mon cheval et par haut et par bas,
> Qui plient des *gaulis* [illegible] (MOL.)

— Techn. *Lames de gaulis*. Minces lames de bois dont on fait des paniers.

GAULODE. s. f. (étym. gr. γαυλός, vase à traire le lait). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi pour une espèce de l'Australie.

★ GAULOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Gaule. Un Gaulois, une Gauloise. Les Gaulois étaient le peuple le plus valeureux de l'antiquité. Les Romains craignaient si fort les Gaulois, qu'ils avaient ordonné qu'on ne serait pas exempt d'aller à la guerre, quelque âge que l'on eût, quand elle se ferait contre les Gaulois. Salluste dit que les Romains faisaient la guerre avec les autres nations pour la gloire, mais avec les *Gaulois* pour leur conservation. (Ménage.)

— Se dit encore quelquefois des Français, surtout en poésie.

> Et l'étranger, apportant sa balance,
> Lui fit deux fois [illegible]
> (DELAVIGNE.)

— *Un bon, un franc Gaulois*. Se dit d'un homme qui a la simplicité, la franchise, la droiture attribuées au vieux temps. Les honneurs de la séance ont été pour M. Viennet, ce vieux *Gaulois*. (E. Texier.) || Avec un sens péjoratif, *Gaulois* se dit en parlant d'un homme grossier, sans usage. Les femmes ont fait passer pour *Gaulois* ridicules ceux qui ont voulu conserver la gravité et la simplicité des mœurs anciennes. (Fénelon.)

— Linguist. *Le gaulois* ou *la langue gauloise*. Langue parlée par les anciens Gaulois, surtout au centre des Gaules, et remplacée successivement par le latin, le roman et le français. Le gaulois était un dialecte celtique.

— Se dit parfois du vieux français.

— adj. Qui est de la Gaule. Un chef gaulois. Un guerrier gaulois. Une femme gauloise. Une armée gauloise. César remarque qu'il n'y avait point d'armées où on ne trouvât des soldats *gaulois*. (B. de St-P.)

— Qui appartient à la Gaule ou à ses habitants. Les villes gauloises. Les mœurs gauloises. Les coutumes gauloises. Idiome gaulois. Il est également faux de dire que la principale force des armées *gauloises* fût dans la cavalerie, et que l'infanterie était méprisée. (De Vaudoncourt.)

— Fig. Grossier, du vieux temps. Avoir des coutumes gauloises. Poète gaulois. Des bœufs, le front baissé, traînent des chariots primitifs et aussi *gaulois* qu'à Pau. (H. Taine.)

> Nos bons bourgeois débitaient leurs fleurettes,
> Légers et soumis, galants [illegible] *gaulois*. (LA FONTAINE.)

— Loc. prov. *Probité gauloise, franchise gauloise*. Probité, franchise extrêmes.

— *Esprit gaulois*. Esprit vif dont la liberté approche de la licence.

— *Mot gaulois*. Mot spirituel, mais très libre.

— *Parler, agir à la gauloise*. loc. adv. Parler, agir avec franchise, jovialité, à la façon des anciens Gaulois.

GAULOISEMENT. adv. (radic. *Gaulois*). Suivant la simple et vieille manière.

GAULOISERIE. s. f. (radic. *Gaulois*). Plaisanterie franche et libre.

GAULT. s. m. Géol. Nom donné par les Anglais à une couche de marne d'un bleu foncé qui occupe la partie la plus basse du terrain crétacé supérieur.

GAULTHÉRIE. s. f. (de *Gaulthier*, n. pr.). Bot. Genre de plantes éricacées, établi pour six espèces de l'Amérique septentrionale.

GAULTHÉRILÈNE. s. f. Chim. Essence qui se trouve dans l'huile de la gaulthérie du Canada.

GAULTHÉRINE. s. f. Chim. Corps extrait d'une variété de bouleau et composé des mêmes bases que l'huile de gaulthérie.

GAULTIER (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. du Blanc (Indre), sur la droite de la Creuse. Draps; élève de bétail, d'abeilles. 2,300 hab.

GAULTIER-GARGUILLE (Hugues GUÉRIN ou GUERU, dit *Fléchelles*). Célèbre farceur français, né en Normandie probablement vers 1574, mort vers 1634, n'a pas une histoire bien connue. Il paraît qu'avec ses compagnons Robert Guérin et Henri Legrand (Turlupin et Gros-Guillaume), garçons boulangers, il aurait établi un petit théâtre portatif, près de l'Estrapade, pour représenter des scènes burlesques; Richelieu les aurait soutenus et aurait adjoint les *farceurs* aux comédiens patentés. Suivant d'autres, Gaultier-Garguille aurait débuté, en 1598, au théâtre du Marais, pour passer de là à l'hôtel de Bourgogne. Gaultier-Garguille a laissé un recueil de *Chansons gaillardes*, 1631.

— Loc. prov. *C'est un Gaultier Garguille*. C'est un farceur, un franc badin.

— GAULTIER ET GARGUILLE. Noms propres qui se trouvent dans cette expression proverbiale : *Se moquer de Gaultier et Garguille*. Se moquer de tout le monde. || *Prendre Gaultier pour Garguille*. Se tromper. || *N'épargner ni Gaultier ni Garguille*. N'épargner personne. Au reste, n'épargnez ni *Gaultier* ni *Garguille*. (Régnier.)

GAULTIER (L'abbé Aloisius-Édouard-Camille). Né à Asti (Piémont), de parents français, 1743-1818, vint en France, se consacra à l'éducation de la jeunesse, 1780. Il émigra; de retour en France, après la paix d'Amiens, il développa sa méthode; il se servait de *tableaux*, de *cartes*, ou bien de *jetons d'étiquettes*, d'interrogations en forme de *loteries*, et, dans ce but, il a composé un grand nombre d'ouvrages élémentaires.

GAUME (Jean-Joseph). Né à Fuans (Doubs), 1802-1869, nommé par Pie IX prélat romain et protonotaire apostolique, a composé beaucoup d'ouvrages de religion et d'éducation : *Manuel des confesseurs ; Histoire de la société domestique; les Trois Rome; la Révolution*. Il a publié de nombreux pamphlets contre l'université, en faveur des Pères de l'Église : *le Ver rongeur; Lettres sur le paganisme dans l'éducation*, etc.; puis *la Bibliothèque des classiques chrétiens, latins et grecs*.

GAUMINE. s. f. (de *Michel Gaumin*, n. pr.). Anc. jurispr. *Mariage à la gaumine*. Mariage entre protestant et catholique, que l'on contractait en présence d'un prêtre, sans qu'il bénît les époux.

★ GAUPE. s. f. (ét. inconn.; on a proposé l'arabe *qahba*, vieille femme, courtisane). Femme malpropre ou acariâtre. C'est une vieille gaupe. Cela ne serait-il pas bien fait, si j'allais m'éprendre d'une belle passion romanesque pour quelque maritorne ou quelque abominable *gaupe*? (Th. Gaut.)

> Allons, vous, vous rêvez et bayez aux corneilles.
> Jour de Dieu ! je saurai vous frotter les oreilles.
> Marchons, *gaupe*, marchons. (MOLIÈRE.)

GAUPERIE. s. f. Fente, langage de gaupe.

GAUR. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de bruant de l'Inde.

GAURA. s. m. (du gr. γαῦρος, superbe). Bot. Genre d'onagrariées, type de la tribu des gaurées, établi pour quatorze espèces de plantes herbacées ou de sous-arbrisseaux de l'Amérique.

GAURAIN. Géogr. Bourg du Hainaut (Belgique), à 8 kil. de Tournai ; 4,200 hab.

★ GAURE. s. m. Nom qui signifie *infidèle*, et que l'on donne en Orient aux sectateurs de Zoroastre, adorateurs du feu. On dit aussi *guèbre*.

— Linguist. Idiome du Bengale.

— Adjectiv. *Langues gaures*. Groupe de langues auquel se rattache le gaure.

GAURE. s. f. Sorte de granit tendre et que le pic suffit à désagréger.

GAURE. Géogr. Anc. en pays de France dans le Bas Armagnac, forma un comté qui dépendit de celui de Fezensac; le ch.-l. était Fleurance. Il est aujourd'hui dans le département du Gers.

GAURÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble ou a rapport au gaura. || GAURÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des onagrariées, ayant pour type le genre gaura.

GAURIE. s. m. Génie que les superstitieux villageois bas-bretons croient voir danser autour des monuments druidiques. On dit aussi *gaurie*.

GAURISANKAR. Géogr. V. EVEREST.

GAURUS (*Monte Gauro*). Géogr. Mont de la Campanie, près de Capoue, célèbre par ses vins et par la victoire de Valerius Corvus sur les Samnites, 343 av. J.-C.

GAUSAPE. s. m. (ét. lat., *gausapa*, même signif.). Antiq. rom. Vêtement ou manteau velu d'un seul côté. || Natte de paille sur laquelle les soldats couchaient dans les camps.

— Sur les monuments romains, le gausape est la marque distinctive d'un roi captif dace ou parthe.

GAUSAPPA. s. m. Arachn. Genre d'acarides, dont les caractères n'ont pas encore été déterminés.

GAUSOU-POUCOU. s. m. Mamm. Variété de cerf habitant la Guyane.

GAUSS (Charles-Frédéric). Mathématicien, né à Brunswick, 1777-1855, commença dès l'âge le plus tendre ses importantes découvertes. Il publia ses *Disquisitiones arithmeticæ* en 1801, calcula les éléments des planètes Cérès et Pallas, fut nommé directeur de l'Observatoire de Gœttingue, 1807, et écrivit, en 1802, *Theoria motus corporum cœlestium in sectionibus conicis solem ambientium*. Il découvrit la belle comète de 1811, puis fut chargé de la mesure d'un arc de méridien. En 1820, il fut associé étranger de l'Académie des sciences de Paris. Il s'adonna ensuite à la cristallographie, à la physique et surtout au magnétisme terrestre, il inventa le magnétomètre, contribua beaucoup aux progrès de la télégraphie électro-magnétique, et publia, en 1840, la théorie générale du magnétisme terrestre.

GAUSSE. s. f. (radic. *se gausser*). Mauvaise plaisanterie, mensonge. C'est une gausse. Il est familier et même trivial.

GAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Gausser. S'empl. adjectiv. Une personne qui n'aime pas à être gaussée.

★ GAUSSER (SE). v. pron. 1^re conj. (étym. esp. *gozarse*, du lat. *gaudere*, se réjouir). Se moquer. Il est populaire. C'est un libertin qui se gausse de tout, et des remontrances qu'on lui fait. Dans une de ses lettres, il raconte, en se *gaussant*, comme quoi il a fait décapiter maître Outil de Bussy. (P. de St-Victor.)

> [illegible]
> Qu'o[illegible]
> Si quelqu'un [illegible]
> Je lui saute mon poing au travers du visage.
> (RÉGNARD.)

> [illegible]
> Se *gausseront* [illegible] (VOLTAIRE.)

— GAUSSER. v. a. Railler, se moquer de. C'est un plaisant qui raille, qui gausse tout le monde.

— Il s'employait bien autrefois dans le style familier et même soutenu. Les amis *gaussant* et gaudissant plaisamment et vivement les uns les autres. (Montaigne.)

> Que [illegible]
> [illegible] (SAINT-AMANT.)

— Absol. Dire des bêtises.

— S'emploie aussi neutralement. Pierre s'arrête, rit, et en *gaussant* me dit : La voilà bonne, ton herbe. (P.-L. Courier.)

★ GAUSSERIE. s. f. (rad. *gausser*). Moquerie, raillerie. Persécuter quelqu'un par de continuelles gausseries.

★ GAUSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gausse. C'est un gausseur. C'est une gausseuse. Trivial.

— Adjectiv. Un homme gausseur. Elle est naturellement *gausseuse*. (Acad.)

GAUSSIN (Jeanne-Catherine GAUSSEM, dite). Actrice célèbre, née à Paris, 1711-1767, s'essaya d'abord à jouer la comédie en société, débuta à Lille, puis fut appelée à la Comédie-Française en 1731. Elle quitta la scène en 1763.

GAUTEREAU. s. m. Ornith. Un des noms du geai.

GAUTHEY (Émiland-Marie). Ingénieur, né à Chalon-sur-Saône, 1732-1806, élève, puis professeur à l'École des ponts et chaussées, ingénieur de la province de Bourgogne, est l'auteur des grands travaux du canal du Centre, entre la Loire et la Saône, 1783-1791. On lui doit encore beaucoup d'ouvrages, et il a vivement soutenu Soufflot contre ses adversaires.

GAUTHIER, dit *Sans Avoir*. Chevalier normand ou bourguignon, se mit à la tête d'une bande enthousiaste et indisciplinée qui se précipita vers l'Orient, au début de la première croisade. Il eut à lutter contre les peuples du Danube, et succomba dans une embuscade que lui tendirent les Turcs près de Nicée, 1097.

— GAUTHIER (François). Né près de Falaise, mort en 1720, était, à Londres, le chapelain de l'ambassadeur de France Tallard. Les chefs du parti tory, et surtout Bolingbroke, qui désiraient la paix, le chargèrent d'entamer des négociations, d'abord secrètes, avec de Torcy, ministre des affaires étrangères de France, janvier 1711 : elles aboutirent à la paix d'Utrecht, 1713.

— GAUTHIER (Pierre). Né à Troyes, 1790-1855, eut le grand prix d'architecture, construisit plusieurs hospices (Lariboisière, des Orphelins, etc.), et fut de l'Institut, 1841.

GAUTHIERS. s. m. pl. Hist. Nom donné aux paysans de la Basse-Normandie qui se soulevèrent de 1587 à 1589 contre les exactions des trésoriers royaux. Ils furent défaits par le duc de Montpensier en 1589. Ils tiraient leur nom de La Chapelle-Gauthier, village du Perche.

— Par extens. Nom qu'on a donné quelquefois à ceux qui habitent ou fréquentent beaucoup les bois et les forêts, et aux factieux, aux brigands. || *Bon gauthier*. Bon compagnon.

GAUTIER. s. m. Navig. fluv. Espèce de vanne ou arrêt dans les petites rivières où l'on flotte à bois perdu.

— Vanne de déchargeoir.

— Métall. Vanne pour ramener l'eau sous une roue hydraulique.

GAUTIER. (*Gualterius*). Chroniqueur probablement français, accompagna peut-être Godefroy de Bouillon, et écrivit une Chronique intitulée : *Gualterii cancellarii Bella Antiochena*, publiée par Bongars.

— GAUTIER D'ARRAS. Né à Arras, écrivit pour

le comte Thibaut V de Blois, probablement de 1152 à 1156, [illegible] 14,000 vers, *Empereur* [illegible], Heraclius, puis *Ille et Galeron*, [illegible] 6,500 vers, dédié à l'impératrice [illegible] de Frédéric Ier.

— GAUTIER DE LILLE ou DE CHATILLON, Poète [illegible] latin de la seconde moitié du XIIe siècle, né à Lille, secrétaire de l'archevêque de Reims, a composé en vers [illegible] poème intitulé : *Alexandreis*, [illegible] *Alexandri Magni*, en dix livres, d'après le récit de Quinte-Curce.

— GAUTIER ou WALTER MAPES ou MAP. Poète anglo-normand [illegible] XIIe siècle, né dans le comté [illegible] Hertford [illegible] Becket, servit Henri II [illegible] archidiacre d'Oxford. [illegible] *De Nugis Curialium* est [illegible] de faits de toute nature. On lui doit une grande partie du cycle des romans de la Table ronde, sous la forme [illegible] ils nous sont connus : *le Saint-Graal*, *Merlin*, *Lancelot du Lac*, *la Quête du Saint-Graal*, [illegible] et [illegible]. On lui attribue encore beaucoup de vers latins satiriques, [illegible] *Apocalypsis*, dirigée contre les mauvais moines.

— GAUTIER DE COINSI. Trouvère français, né à Amiens, 1177-1236, prieur de Saint-Médard de Soissons, a composé des poèmes d'une dévotion exaltée en l'honneur de la sainte Vierge : *Cy commence li prologue seur les myracles Notre-Dame* ; une satire contre les papelards dans le poème de *Sainte Léocadie* ; et un troisième poème sur l'*Empereris de Rome qui fu [illegible]*. On lui attribue un petit fabliau spirituel : *le Vilain [illegible]*.

— GAUTIER DE METZ. Poète français de la première moitié du XIIIe siècle, est probablement l'auteur de l'*Image du monde*, poème didactique, versifié principalement d'après l'*Imago mundi* d'Honoré d'Autun.

— GAUTIER (Théophile). Poète français, né à Tarbes, 1811-1872, fut l'un des plus fougueux partisans du romantisme. Il a écrit dans beaucoup de journaux et de revues, surtout comme critique d'art et de théâtre. Il a publié des poésies : *la Légende d'Albertus*, *la Comédie de la mort*, *Émaux et Camées* ; des romans : *les Jeunes France*, *Mademoiselle de Maupin*, *Fortunio*, *le Capitaine Fracasse*, etc.; des récits de voyages : *Tras los Montes*, *Zigzags*, *Constantinople*, *Voyage en Russie*, *Italia* ; des drames et vaudevilles : *la Juive de Constantine*, *le Tricorne enchanté*, *le Voyage en Espagne* ; des ballets : *Gisèle*, *la Péri*, *Gemma*, *Sacountala*, etc.

GAUTIER-GARGUILLE. V. GAULTIER.

GAUVERA. s. f. Mamm. Espèce de taupe dont l'échine est aiguë et les pieds blancs ainsi que la moitié des jambes.

GAUVESCE. s. f. Bot. Fausse vesce, dans le parler normand.

GAUX-PICANTIS. s. m. Arg. Pou.

GAUZA. s. f. (mot indien). Métrol. Petite monnaie de cuivre et d'étain qui avait seule cours dans l'ancien royaume de Pégu.

GAVACHE. s. m. (étym. esp. *gavacho*, canaille). Homme sans honneur.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (TH. GAUTIER.)

— Linguist. Patois de la langue d'oïl parlé dans la Gironde.

— GAVACHES. s. m. pl. Nom donné à une population d'origine saintongeoise, et parlant un patois de la langue d'oïl, fixée dans certains cantons des arrondissements de Libourne, La Réole et Marmande.

GAVARNI (Sulpice-Guillaume CHEVALIER, dit *Paul*). Dessinateur, né à Paris, 1801-1866, commença à se faire connaître par ses charges spirituelles et satiriques dans le journal *les Gens du monde*, puis dans *le Charivari*. Pendant plusieurs années sa vogue fut immense. Il fut moins heureux lorsqu'il voulut retracer les misères de la populace anglaise. Il a illustré un très grand nombre d'ouvrages.

GAVARNIE. Géogr. Village du canton de Luz, arrond. d'Argelès (Hautes-Pyrénées), sur le gave de Pau, près d'un port ou passage des Pyrénées du même nom. Près de là est le *cirque*, d'où le gave se précipite d'une hauteur de 420 mètres.

GAVASSINE. s. f. Techn. Ficelle d'un mètre de longueur qui fait partie du métier d'étoffe de soie, et à laquelle on fait une boucle dans le milieu pour le passage d'une gavassinière.

GAVASSINIÈRE. s. f. (radic. *gavassine*). Techn. Partie du métier d'étoffe de soie, composée de l'assemblage d'une grosse corde et d'une petite, qui descendent à côté du semple et auxquelles on enfile les gavassines.

GAVAUCHE. s. m. Mar. Désordre, défaut d'arrangement dans l'arrimage ou dans le gréement d'un bâtiment. Bâtiment en gavauche.

— Adject. [illegible] gavache.

★ **GAVE.** s. m. Géogr. Nom que les habitants de la partie occidentale de la haute chaîne des Pyrénées, dans le Bigorre et le Béarn, donnent à tous les torrents de leur pays. Les gaves les plus importants sont : le *gave de Mauléon*, affluent du *gave d'Oloron* ; celui-ci est formé par le *gave d'Aspe* et le *gave d'Ossau* ; il arrose Oloron, Navarrenx, Sauveterre, et, après 120 kil. de cours, se jette dans le *gave de Pau*. Le *gave de Pau*, formé par les *gaves de Barèges* et *de Gavarnie*, vient du mont Perdu, arrose Luz, Argelès, Lourdes, Pau, Orthez, et se jette dans l'Adour par la rive gauche ; cours de 160 kil. Les eaux des *gaves* d'Ossau et d'Aspe, descendues impétueusement de leurs sources élevées, se réunissent avec un fracas épouvantable à Oloron, où elles forment le *gave* de ce nom. (A. Hugo.)

— Dr. féod. Droit que les vassaux et tenanciers des églises payaient, soit en denrées, soit en argent, aux seigneurs qui s'étaient déclarés protecteurs de ces églises. On disait aussi *gavenne*.

GAVE. s. f. Nom donné au jabot des oiseaux.

— Grève, rive.

GAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Gaver. S'emploie adjectivement. Un oiseau gavé.

— Arg. Ivre.

GAVEAU. s. m. V. GAVOT.

GAVEAUX (Pierre). Né à Béziers, 1761-1825 ; d'abord chantre d'église, vint à Paris en 1789, et se montra chanteur agréable, excellent musicien, acteur plein de verve, au théâtre de Monsieur ou Feydeau. Il a composé un grand nombre d'opéras qui eurent du succès, de 1792 à 1818 ; il est l'auteur du *Réveil du peuple*.

GAVÉE. s. f. Pop. Action de se gaver. Ils se sont donné une gavée.

GAVEL. s. m. Techn. Latte qui sert à retenir la mousse que l'on met entre les joints d'un bateau. On dit aussi *gavet*.

GAVELET ou **GAVELKYND.** s. m. Hist. Coutume de certaines parties de l'Angleterre, en vertu de laquelle l'héritage se partageait entre les mâles. — *Terre de gavelkynd.* Terre que l'on occupait en vertu du gavelkynd.

GAVENIER. s. m. Féod. Celui qui percevait le droit de gave.

GAVENNE. s. f. Féod. V. GAVE.

★ **GAVER.** v. a. 1re conj. (radic. *gave*, gésier). Pop. Gorger de nourriture la volaille qu'on veut engraisser.

— Par extens. S'applique aux personnes. Gaver un enfant de friandises.

— SE GAVER. v. pron. Se remplir l'estomac. Se gaver de bonbons.

GAVESTON (Pierre). Fils d'un gentilhomme gascon, domina complètement Édouard II d'Angleterre, qui le combla d'honneurs, de biens, et le nomma même régent du royaume en 1308. Les barons forcèrent le roi à l'exiler plusieurs fois, et, en 1312, l'arrêtèrent à Scarborough, puis le firent décapiter à Blacklow-Hill.

GAVETTE. s. f. Techn. Lingot d'or après qu'il a déjà reçu quelques préparations pour le mettre en fils d'or.

— Léger ouvrage d'argent.

GAVEUR. s. m. Celui qui gave la volaille et, plus spécialement, Celui qui donne la becquée aux pigeonneaux apportés au marché.

GAVIAL. s. m. Erpét. Nom spécifique d'un crocodile de l'Inde. || Pl., des *gavials*.

— *Gavial de Mannheim*. Saurien fossile trouvé à Mannheim.

— Ichtyol. Poisson du genre ésox.

GAVIAN. s. m. (étym. lat., *gavia*, même signif.). Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de mouette.

GAVIOLE, ÉE. adj. Arg. Qui est ivre.

— Substantiv. Ivrogne.

★**GAVION** ou **GAVIOT.** s. m. (rad. *gave*). Terme bas dont on se sert pour dire la gorge. On lui a coupé le gavion.

— *En avoir jusqu'au gavion.* Être rempli d'aliments. *Se rincer le gavion.* Boire.

GAVITEAU. s. m. Mar. Nom donné à la bouée, sur les côtes de Provence.

GAVON. s. m. Mar. Petite cabine située vers la poupe du navire.

GAVOT, OTTE. s. Géogr. Habitant, habitante du pays de Gap. Ce sont les Gavots qui nous ont donné la danse nommée gavotte. || Se dit de tous les habitants des départements alpins.

— adj. Qui a rapport au pays de Gap ou à ses habitants.

— GAVOT. s. m. Écon. rur. Fromage des Hautes-Alpes.

— Compagnon de liberté ; membre de la société du devoir de liberté. On écrit aussi *gaveau*.

★**GAVOTTE.** s. f. (rad. *gavot*). Sorte de danse dont l'air a deux reprises, chacune de quatre, de huit, ou de plusieurs fois quatre mesures à deux temps. Danser la gavotte. La *gavotte* prit alors rang dans les bals avec les tricotets, la cosaque et autres danses réservées aux amateurs distingués. (Cte de Bradi.) L'air de cette *gavotte* manquait d'agrément et de vivacité, les pas en étaient difficiles, la figure peu gracieuse. (Id.) Pierrotte avait une bonne amie qu'il allait attendre le dimanche à la sortie des vêpres pour l'emmener danser des *gavottes* sous les mûriers. (A. Daudet.)

— Air de cette danse. Jouer la gavotte. La gavotte est un air vif et gai. Le célèbre Rameau a composé plusieurs *gavottes* ou airs de *gavotte* qui obtinrent dans leur temps un grand succès à la cour. (Ratier.)

GAVOUÉ. s. m. (du provençal *gavot*). Ornith. Espèce de bruant.

GAVRAY. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Coutances (Manche), sur la Sienne. Toiles de crin, chaudronnerie ; 1,500 hab.

GAVROCHE. s. m. Gamin de Paris. Ce nom doit son origine à un personnage des *Misérables* de Victor Hugo.

GAY. adj. Arg. Qui est d'une laideur drôle.

GAY (John). Poète anglais, né à Barnstaple, comté de Devon, 1688-1732. Il a été auteur dramatique, fabuliste et poète pastoral. Ses fables sont remarquables par la justesse des réflexions et la grâce du style ; mais ses poésies pastorales, *Dione*, *Shepherd's Week*, etc. ont surtout assuré sa renommée.

— GAY (Marie-Françoise-Sophie NICHAULT DE LAVALETTE, Mme). Née à Paris, 1776-1852. En 1802, elle publia son premier roman, *Laure d'Estell*, sans le signer ; en 1812, *Léonie de Montbreuse*, en 1815, *Anatole*, etc. Elle a aussi composé des opéras comiques : *le Maître de chapelle*, des comédies, des drames : *la Veuve du tanneur*, *la Duchesse de Châteauroux* ; puis elle a publié des romans estimables : *Théobalde*, *un Mariage sous l'empire*, *Marie de Mancini*, *Ellénore*, etc., *la Physiologie du ridicule*, *les Souvenirs d'une vieille femme*.

— GAY (Delphine). V. GIRARDIN (Mme de).

GAYA. s. f. (de *Gay*, n. pr.). Bot. Genre de malvacées.

★ **GAYAC.** s. m. Bot. V. GAIAC.

GAYAH ou **BRAHMAGÉA.** Géogr. Ville de la présidence de Calcutta (Hindoustan), à 90 kil. sud de Patnah, lieu de pèlerinage célèbre ; 40,000 hab.

GAYAL. s. m. Mamm. Bœuf du Thibet et de l'Inde.

GAYANT. Personnage légendaire dont le nom vient probablement de l'espagnol *gayan*, géant, et en l'honneur duquel on célèbre chaque année une fête à Douai. Dans cette fête, on promène par la ville plusieurs géants d'osier ; le plus grand représente Gayant, costumé en chevalier du moyen âge ; les autres représentent sa femme et ses enfants. La fête de Gayant est depuis longtemps célèbre dans le Nord de la France.

GAYAPIN. s. m. Bot. Nom vulgaire d'une espèce de genêt.

GAYAVER. s. m. Techn. Substance tinctoriale.

GAYE. s. f. Arg. Partie de cartes qui se joue entre compères et leurs dupes. On dit aussi *galiotte*.

GAYERIE. s. f. Arg. Cavalerie.

GAYET. s. m. Jais. Vieux mot.

— Arg. Cheval.

GAYETIER. s. m. Fabricant d'objets en jais. (Rabelais.)

GAYETTE. s. f. V. GAILLETTE.

GAY-LUSSAC (Joseph-Louis). Chimiste, né à Saint-Léonard (Limousin), 1778-1850, répétiteur à l'École polytechnique en 1802, suppléa souvent Fourcroy. Il fut chargé par l'Institut de faire des expériences de magnétisme dans des ascensions aérostatiques, le 24 août 1804, avec Biot ; le 16 septembre, seul. En 1805, il accompagna A. de Humboldt dans un voyage scientifique en Italie. Après avoir vu l'Allemagne, il entra à l'Académie des sciences en 1806. Professeur de chimie pratique à l'École polytechnique, de physique à la Sorbonne, il ne cessa de contribuer aux progrès de la science, en publiant, seul, ou avec Thénard, un grand nombre de mémoires. En 1832, il échangea sa chaire de la Sorbonne contre la chaire de chimie générale au Jardin des plantes. Membre de la Chambre des députés en 1831, il fut nommé pair de France en 1839.

GAY-LUSSACIE. s. f. (de *Gay-Lussac*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des éricinées, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique du Sud.

GAY-LUSSITE. s. f. (de *Gay-Lussac*, n. pr.). Minér. Minéral de la Colombie que l'on trouve dans des argiles qui renferment de gros fragments de grès secondaire. C'est une substance saline, carbonate de soude et de chaux, insoluble dans l'eau, plus dur que le gypse, moins dur que le carbonate de chaux, et composé de 28 à 29 parties d'acide carbonique, de 20 à 21 de soude, de 17 à 18 de chaux, de 31 d'eau, de 1 d'argile.

GAYRARD (Raymond). Né à Rodez, 1777-1858, fut un sculpteur et surtout un bon graveur en médailles, qui a composé beaucoup d'œuvres remarquables.

GAYVE. adj. 2 g. Anc. cout. de Normandie. Se disait des épaves et des animaux perdus que personne ne réclamait.

★ **GAZ.** s. m. (mot formé du flamand *geest*, esprit, par Van Helmont). Chim. Dans l'origine, Tout fluide aériforme qu'on ne pouvait amener à l'état liquide.

— Aujourd'hui, Nom donné à cet état de la matière dans lequel les forces répulsives des atomes l'emportent sur leurs forces attractives. Les gaz possèdent avec les liquides la propriété d'avoir leurs molécules douées d'une grande mobilité dans tous les sens ; comme eux, ils ne possèdent pas de forme propre et prennent celle des vases qui les contiennent. D'autre part, ils se distinguent des liquides par un caractère fondamental, l'expansibilité, qui fait qu'une masse gazeuse tend toujours à occuper l'espace qui lui est offert, quelque étendu qu'il soit. Les molécules gazeuses, en vertu de leurs actions répulsives, pressent contre les parois des vases qui les renferment ; c'est à cette pression que l'on donne le nom de force élastique ou tension. Enfin les gaz sont compressibles et élastiques ; mais, tandis que la compressibilité des liquides est extrêmement faible, celle du gaz, au contraire, est considérable ; on sait en effet que, pour une pression égale à une atmosphère, l'eau subit une diminution de volume, représentée par le nombre 0,0000048 ; la même pression appliquée à ce gaz le réduit à la moitié de son volume. La compressibilité des gaz est régie par une loi importante, qu'on appelle *loi de Mariotte* ; en raison de cette grande compressibilité, on donne souvent aux gaz le nom de *fluides élastiques* pour les distinguer des liquides. Pendant longtemps, on a divisé les gaz en deux catégories : les *gaz permanents* ou *non liquéfiables* et les *gaz liquéfiables*. Cette distinction doit être aujourd'hui abandonnée depuis les travaux récents de Cailletet et Pictet sur la compressibilité des gaz. D'une manière générale, on peut dire que tous les gaz soumis à de fortes pressions peuvent passer à l'état liquide et même à l'état solide. La mécanique des gaz constitue une des branches les plus importantes de la physique générale. Leurs propriétés physiques et chimiques sont du domaine de la chimie générale.

— *Gaz ammoniac.* V. AMMONIAC. || *Gaz crayeux*. Acide carbonique. || *Gaz hilarant*. Nom du protoxyde d'azote. || *Gaz inflammable*. Hydrogène. || *Gaz des marais*. Hydrogène carboné. || *Gaz muriatique*. Acide chlorhydrique. || *Gaz oléfiant*. L'éthylène, ou hydrogène bicarboné. || *Gaz phlogistiqué*. Ancien nom de l'azote. || *Gaz rutilant*. V. HYPOAZOTIQUE. || *Gaz sylvestre*. Ancien nom de l'acide carbonique.

— *Gaz de l'éclairage*. Nom donné au gaz que l'on obtient par la distillation de diverses matières, mais principalement de la houille. La composition de ce gaz varie suivant la nature de la houille. Voici le tableau de cette composition pour un gaz de bonne qualité :

Bicarbure d'hydrogène ou éthylène..	4,1
Butylène	2,3
Gaz des marais	35,0
Oxyde de carbone	6,6
Acide carbonique	3,6
Hydrogène	45,7
Azote	2,7
	100,0

100 kilogrammes de houille fournissent, distillés dans les usines de Paris, 28 à 29 mètres cubes de gaz, 70 à 75 kilogrammes de coke, 7 d'eaux ammoniacales et 5 à 6 de goudrons.

— *Gaz portatif*. Gaz propre à l'éclairage que l'on distribue au domicile des personnes qui en font usage.

— Absol. Hydrogène carboné servant à l'éclairage. || Éclairage au moyen de ce gaz. Le corridor s'allongeait toujours, se bifurquait, resserré, lézardé, décrépi, de loin en loin éclairé par une mince flamme de *gaz*. (E. Zola.)

— *Bec de gaz*. Petite ouverture par laquelle s'échappe le gaz pour être allumé.

— Compagnie qui fournit le gaz d'éclairage. Administration du gaz.

— Se dit improprement des vapeurs de l'estomac et des intestins. Avoir l'estomac gonflé de gaz.

— Arg. Eau de vie. || *Allumer son gaz*. Regarder avec attention. || *Éteindre son gaz*. Mourir. || *Faire son gaz*. Faire ses besoins. || *Lâcher le gaz*. Péter.

GAZA. (c'est-à-dire *ville forte* ou *trésor*). Géogr. L'une des villes principales des Philistins, sur la Méditerranée, à 90 kil. S.-O. de Jérusalem. Samson, prisonnier dans Gaza, s'en échappa en enlevant les portes. La ville moderne, *Gaza* ou *Gazzah*, dans le vilayet de Saïda (Turquie d'Asie), a 5,000 hab.

GAZA (Théodore). Né à Thessalonique vers 1400, mort en 1478, se réfugia à Ferrare, où ses leçons de grec eurent beaucoup de succès ; enfin, à Rome, où Nicolas V le chargea de traduire en latin des ouvrages grecs. Il vécut aussi à Naples auprès d'Alphonse le Magnanime. On lui doit une *Grammaire grecque*, un traité *De Mensibus* ; des *Lettres sur l'origine des Turcs*, etc.

GAZAGE. s. m. Techn. Action de gazer.

— Action de griller au gaz.

GAZAILLE. s. f. (pr. *ga-zaïle*, *ll* mouill.). Nom qu'on donne, dans le département des Landes et autres voisins, à une propriété de vaches en compte à demi entre deux cultivateurs, dont l'un possède un domaine dans les landes, et l'autre dans un champ plus fertile qu'on appelle *chalosse*, de manière qu'elles passent alternativement l'hiver dans la lande, et l'été dans la chalosse.

— Anc. cout. Louage de bétail de labour.

GAZANA. s. f. Métrol. Nom d'une roupie d'argent qui avait cours au Mogol et valait environ 2 fr. 50 de notre monnaie.

GAZANIE. s. f. (du persan *gaza*, richesse). Bot. Genre de composées sénécionidées du Cap de Bonne-Espérance, aux feuilles lancéolées, alternes à la base, argentées au-dessous, aux fleurs grandes.

GAZARE. adj. et s. 2 g. Hist. relig. Manichéen

d'une secte chrétienne qui prit naissance à la fin du XIIe siècle dans la ville de Gazare, en Dalmatie. Les gazares partageaient les opinions des vaudois et des albigeois. Ils croyaient de plus qu'aucune puissance humaine n'a le droit d'infliger la peine de mort.

*** GAZE.** s. f. (de *Gaza*, ville de Syrie où ce tissu fut fabriqué dans l'origine). Tissu léger et léger, fabriqué avec de la soie ou avec moitié soie et moitié fil de lin. Les caractères particuliers de la gaze sont la transparence et la finesse, ce qui la distingue de toute autre étoffe. Gaze de fil. Gaze apprêtée. Gaze façonnée. Gaze rayée. Gaze brochée. Gaze crème ou à la crème. Gaze fond plein. Gaze d'Italie. Gaze fine, légère. Robe de gaze. Voile de gaze. Ceinture de gaze. Le caractère particulier qui distingue la gaze de toute autre étoffe, c'est l'écartement des fils de la trame maintenus constamment à des distances égales par le serpentement de deux fils de chaîne l'un sur l'autre, qui en présente ensuite qu'on a l'œil, et dont l'ensemble avec le fil de trame forme un tissu criblé de trous. La *gaze* est pour le luxe une des plus précieuses conquêtes de l'industrie moderne. (Pascal.) Donnez à une jeune fille qui ait du goût et qui méprise la mode, des rubans, de la *gaze*, de la mousseline et des fleurs, sans diamants, sans pompons, elle va se faire un ajustement qui la rendra cent fois plus charmante que n'eussent fait tous les brillants chiffons de la Duchapt. (J.-J. Rouss.) Des rubans, des débris de fleurs, de la *gaze* fanée et légère, vraie poussière de danse, jonchaient les parquets. (A. Daudet.)

— Par métaphore. Robe, parure de gaze. Une *gaze* blanche ou noire laisse quelquefois deviner les traits des belles musulmanes. (Gér. de Nerval.) Des musiciennes de la Cyrénaïque enveloppées de *gazes* violettes et les sourcils peints, chantaient accroupies sur des nattes. (G. Flaubert.)

Sur sa gorge d'albâtre une *gaze* étendue
. . . . (Voltaire.)
. . . .
. . . . (Delille.)

— Par extens. Enveloppe légère, transparente. Parfois la mer ne laisse voir sous la *gaze* de ses eaux une fleur marine. (H. de Balz.)

— Fig. Voile qui cache et qui couvre ce qu'une expression aurait de trop libre, adoucissement qui tempère ce qu'une raillerie, ce qu'un reproche aurait de trop amer. Jetez de la gaze sur vos discours.

Tout y sera voilé, mais de *gaze*, et si bien,
Que je crois qu'on n'en perdra rien. (La Font.)
. . . .
. . . . (Gresset.)

— Bot. Un des noms vulgaires du vesceron.

— Écon. rur. Carré ou motte de gazon dont les résiniers recouvrent le bûcher.

— Métrol. Monnaie de cuivre qui était usitée en Perse et valait environ 2 centimes et demi.

— Techn. *Gaze métallique*. Toile en fil de fer ou de cuivre, formant un tissu plus ou moins serré.

GAZÉ, ÉE. part. pass. du v. Gazer (rad. *gaze*). S'emploie adjectiv. Conte gazé. Histoire bien gazée. Tu pourras lui dire tout ce que tu voudras pourvu que cela soit convenablement *gazé*. (Th. Gautier.)

— GAZÉ. s. m. Entom. Nom d'un papillon diurne.

GAZÉ, ÉE. part. pass. du v. Gazer (rad. *gaz*). S'empl. adjectiv. Grillé au gaz. Fil gazé.

GAZÉEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Gaza. Un Gazéen. Une Gazéenne.

— adj. Qui a rapport à cette ville ou à ses habitants. Coutumes gazéennes. Le parler gazéen.

GAZÉFIER. v. a. 1re conj. V. GAZÉIFIER.

GAZÉIFIABLE. adj. 2 g. (rad. *gazéifier*). Qui est susceptible de se convertir en gaz. Substance gazéifiable.

GAZÉIFICATION. s. f. (pr. *ga-zé-i-fi-ka-sion*; rad. *gazéifier*). Chim. Réduction d'une substance à l'état de *gaz*; opération chimique qui consiste à faire naître, dans des vases clos, une réaction entre les principes d'un ou de plusieurs corps, de manière à former des produits gazeux que l'on recueille sous des cloches. Procéder à la gazéification. Gazéification par la chaleur.

GAZÉIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Gazéifier. S'empl. adjectiv. Qui a été réduit en gaz. Substance gazéifiée. Corps gazéifiés.

*** GAZÉIFIER.** v. a. 1re conj. (et fr. *gaz*; lat. *facere*, faire). Faire passer les liquides à l'état gazeux. En pénétrant les liquides, le calorique les gazéifie.

— Absol. Souvent l'emploi de la chaleur n'est pas nécessaire pour gazéifier.

— SE GAZÉIFIER. v. pron. Se transformer en gaz. Une substance qui se gazéifie.

*** GAZÉIFORME.** adj. 2 g. Chim. Qui a la forme d'un gaz. Fluide gazéiforme.

GAZÉITÉ. s. f. (rad. *gaz*). Propriété qu'ont certaines substances de subsister à l'état de gaz. La gazéité de l'air.

GAZEL. s. m. V. GHAZAL.

*** GAZELLE.** s. f. (de l'arabe *ghaza*, même signif.). Mamm. Quadrupède du genre des antilopes, aux cornes persistantes, diversement contournées suivant les espèces, et jamais rameuses. La gazelle ressemble un peu au faon; elle est d'une légèreté extrême, et franchit l'espace avec une merveilleuse rapidité. Elle habite les pays chauds; on ne la trouve guère qu'en Asie et en Afrique. Jeune fille légère comme une gazelle. Courir comme une gazelle. Comme le bondissement du taureau s'enorgueillissent de leur force; la *gazelle* de son léger corsage; le paon, le cygne de leur plumage. (Virey.)

. . . .
. . . . (V. Hugo.)

GAZÉOL. s. m. (étym. fr. *gaz*; lat. *oleum*, huile). Pharm. Préparation employée dans le traitement de la coqueluche, et qui se compose d'ammoniaque, d'acétone, de benzine, de naphtaline et de goudron.

*** GAZER.** v. a. 1re conj. (rad. *gaze*). Voiler, couvrir avec une gaze. Gazer un chapeau.

— Fig. Adoucir, voiler ce qu'un mot, une expression, un conte, une histoire aurait de trop libre, de trop indécent.

. . . .
. . . . (Destouches.)

— Dissimuler. La politesse *gaze* les vices. (Massillon.)

GAZER. v. a. 1re conj. (rad. *gaz*). Techn. Griller au gaz les fils de coton pour les débarrasser des brins qui n'ont pas subi la torsion.

— SE GAZER. v. pron. Être grillé au gaz.

GAZETÉ, ÉE. adj. Qui a rapport à la gazette, qui tient de la gazette.

*** GAZETIER, ÈRE.** s. (rad. *gazette*). Celui, celle qui rédige une feuille périodique, un gazette. Bon, mauvais *gazetier*. Un *gazetier* exact. Tout cela est trop long et sent le *gazetier*. (Racine.) Je n'ose pas usurper sur le *gazetier* l'honneur de vous en faire le récit. (Id.) On n'a pas conseillé à notre *gazetière* de Rotterdam, la veuve Saint-Gilles, d'insérer cette réponse. (Bayle.) Aurez-vous communiquer vos lumières, si ce n'est à un homme qui aime la patrie et la vérité, et qui ne cherche à écrire l'histoire ni en flatteur, ni en panégyriste, ni en *gazetier*, mais en philosophe? (Voltaire.)

— Par extens. Celui qui recueille et raconte les nouvelles. Je voudrais du moins être votre *gazetier* dans ce pays-ci. (Voltaire).

— Celui qui vendait les gazettes dans les rues de Paris.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

GAZETIN. s. m. Petite gazette. Les gazetins étaient ordinairement manuscrits.

*** GAZETTE.** s. f. (du mot vénitien *gazetta*, petite pièce de monnaie qui était le prix de chaque numéro d'un journal qui paraissait à Venise au commencement du XVIIe siècle). Feuille périodique que l'on désigne plutôt maintenant sous le nom de journal. Gazette politique. Gazette littéraire. Gazette des tribunaux. La Gazette de France. Revue et gazette des théâtres. Gazette de la cour. Gazette officielle. Faire une gazette. Rédiger une gazette. Publier, distribuer la gazette. Lire la gazette, les gazettes. Ajouter foi aux gazettes. À l'imitation des *gazettes* politiques, on commença en France à imprimer des gazettes littéraires en 1665. (Volt.) Quant aux ouvrages de Pline, d'Aulu-Gelle, de Macrobe, de Photius, ce ne sont pas des *gazettes*, ni des journaux littéraires, quoiqu'ils donnassent de curieux extraits et de judicieuses analyses des livres de leur temps. (Chateaub.)

. . . .
Et mon valet de chambre est mis dans la *gazette*.
(Molière.)

— *Gazette de France*. La plus ancienne feuille publique qui ait paru en France. Elle fut établie par Théophraste Renaudot en 1631. Après avoir été, pendant plus d'un siècle, hebdomadaire, la *Gazette de France* est aujourd'hui feuille quotidienne du soir et s'imprime dans le format des journaux ordinaires.

— En parlant des gazettes qui paraissent tous les jours, on dit maintenant Un journal.

— Poème, récit sans chaleur.

— Fig. *Vieille gazette*. Chose qui a perdu tout son intérêt.

— Récit détaillé d'un ou plusieurs événements. Parlez-moi de votre *gazette* de santé. (Mme de Sévigné.)

— Commérages, bavardages. S'en tenir aux gazettes des curieux.

— Personne qui s'informe soigneusement de tout ce qui se passe dans son quartier, dans sa ville, etc., pour le répandre de côté et d'autre. Cette femme-là est une vraie gazette. C'est la gazette du quartier, de la ville, de la province.

— Loc. prov. *Lire la gazette*. Se dit d'une bête de somme exposée aux intempéries du temps, pendant que le maître est au cabaret.

GAZETTE. s. f. (corrupt. de *casette*). Techn. Espèce d'étui en terre dans lequel on renferme les pièces de faïence fine ou de porcelaine, avant de les faire cuire. Garnir les gazettes. Chaque gazette contient ordinairement plusieurs pièces.

GAZETTILLE. s. f. Petite gazette. Vous ferez part de cette *gazettille*, si vous croyez qu'il y ait chose qu'il n'ait point sue d'ailleurs. (Malherbe.)

*** GAZEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui couvre de gaze. Inusité au propre.

— Fig. Celui, celle qui adoucit, qui voile ce qu'un mot, une expression, un conte, une histoire, auraient de trop libre. La Fontaine est un aimable *gazeur*.

— GAZEUSE. s. f. Ouvrière qui, dans la dentelle, exécute les remplissages des feuilles et des fleurs.

*** GAZEUX, EUSE.** adj. Chim. Qui est de la nature du gaz. Fluide *gazeux*. Que la température de notre atmosphère vienne à changer, ce qui est actuellement solide pourra devenir liquide ou *gazeux*. (Guérin.)

— Se dit d'un liquide qui tient des *gaz* en dissolution. Limonade gazeuse.

— Anc. chim. *Air gazeux*. Ancien nom de l'acide carbonique.

— GAZEUSE. s. f. Pop. Limonade gazeuse. Un verre, une bouteille de gazeuse.

GAZHYDROMÈTRE. s. m. (étym. fr. *gaz*; gr. ὕδωρ, eau; μέτρον, mesure). Chim. Appareil servant à mesurer les gaz, par l'écoulement d'un égal volume d'eau, pendant les analyses chimiques.

GAZI. s. m. Hist. relig. Nom des prêtres des Gaures. Ils lavent les enfants après leur naissance, tandis que le *gazi* récite certaines prières. (Tavernier.)

GAZIE. s. f. Relat. Nom que les mahométans donnent aux guerres qu'ils font pour la propagation de leur foi. Les gazies sont les croisades des mahométans.

— Tribut perçu sur les juifs dans le royaume de Fez. On dit aussi *ghazie*.

GAZIER, ÈRE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière en gaze. Un bon gazier. Un habile gazier. Une bonne gazière.

*** GAZIER.** s. m. Ouvrier employé à la construction des appareils à gaz.

— Nom donné quelquefois au créateur ou au directeur d'une usine à gaz.

GAZIER, ÈRE. adj. Qui a rapport à l'éclairage au gaz. L'industrie gazière.

GAZIFÈRE. adj. 2 g. (et. fr. *gaz*; lat. *fero*, je porte). Chim. Qui sert à faire le gaz. Instrument gazifère. Machine gazifère.

— GAZIFÈRE. s. m. Instrument ou appareil qui sert à faire le gaz inflammable pur et entièrement dégagé de l'air atmosphérique.

GAZIFIABLE. adj. 2 g. V. GAZÉIFIABLE.

GAZIFICATION. s. f. V. GAZÉIFICATION.

GAZIFIER. v. a. 1re conj. V. GAZÉIFIER.

GAZILLON. s. m. (pr. *ga-zi-llon*, *ll* mouill.). Comm. Léger tissu de gaze.

GAZIPAÈS. s. m. (pr. *ga-zi-pa-èss*). Bot. Nom donné par les habitants de la Nouvelle-Grenade à une espèce de palmier du genre bactris. On dit aussi *gachipaès*.

GAZNA, GHAZNAH ou **GHIZNI.** Géogr. Ville du royaume de Kaboul (Afghanistan), à 100 kil. S.-O. de Kaboul; 10 000 habit. Jadis puissante lorsqu'elle fut la capitale des Gaznévides; le tombeau du sultan Mahmoud a été l'un des lieux de pèlerinage les plus fréquentés par les musulmans.

GAZNÉVIDES. Dynastie musulmane, d'origine turque, qui régna de 960 à 1189. Elle fut fondée par Alp-Tekin, d'abord esclave turc, qui se rendit indépendant des Samanides, et fit de Gazna, où il était né, sa capitale. Sous ses successeurs, Sebek-Tokin, 975, et surtout Mahmoud, 970-1030, l'empire des Gaznévides comprit une grande partie de la Perse jusqu'à la mer Caspienne, et le nord de l'Hindoustan. Après lui, l'empire tomba en décadence, sous les coups des Turcs Seldjoucides.

GAZOCHIMIE. s. f. (de *gaz*, et de *chimie*). Didact. Partie de la chimie qui traite spécialement des gaz. Étudier la gazochimie.

GAZOCHIMIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui concerne la gazochimie. Traité gazochimique.

GAZOFACTEUR. s. m. (de *gaz*, et de *facteur*). Usine où l'on fait du gaz portatif comprimé ou non comprimé.

— Appareil servant à extraire le gaz de la houille.

GAZOGÈNE. adj. (étym. fr. *gaz*; gr. γεννάω, j'engendre). Se dit d'un appareil propre à fabriquer l'eau de Seltz.

— Substantiv. Un gazogène.

— Mélange d'alcool et de térébenthine employé pour l'éclairage.

GAZOLÈNE. s. m. Chim. Liquide obtenu en distillant le pétrole.

GAZOLINE. s. f. Chim. Nom de l'une des essences retirées du pétrole par distillation.

GAZOLITRE. s. m. (et. fr. *gaz*; gr. λίτρα, mesure). Chim. Ancienne mesure des liquides. ‖ Appareil destiné à faire connaître la quantité de gaz recueillie dans un vase.

GAZOLYTE. adj. 2 g. (et. fr. *gaz*; gr. λύω, je dissous). Qui est de nature à se résoudre en gaz. Des corps gazolytes.

— GAZOLYTE. s. m. Chim. Nom des corps simples qui sont susceptibles de former des combinaisons gazeuses avec d'autres corps simples.

*** GAZOMÈTRE.** s. m. (et. fr. *gaz*; gr. μέτρον, mesure). Chim. Appareil propre à contenir et à mesurer des volumes plus ou moins considérables de gaz. La cloche du gazomètre. Le cylindre du gazomètre. Gazomètre des usines d'éclairage. — Réservoir d'où on tire le gaz pour le distribuer dans les différentes places qu'il doit éclairer.

— Petit appareil à aiguille et à cadran, placé dans chacune des maisons éclairées au gaz, où il sert à faire connaître combien de temps les becs de gaz sont restés ouverts ou la quantité de gaz qu'il contient et dont on peut disposer. On donne plus généralement le nom de *compteur* à ce gazomètre.

GAZOMÉTRIE. s. f. (rad. *gazomètre*). Chim. Partie de la chimie qui traite de la mesure des gaz. Étudier la gazométrie.

GAZOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui regarde la gazométrie. Traité gazométrique.

*** GAZON.** s. m. (de l'anc. haut allem. *waso*, gazon). Herbe courte et fine qui tapisse la terre, ou naturellement, ou par le fait de la culture. Gazon fin. Gazon épais. Gazon qui pousse. Couper le gazon. Faucher le gazon. Arroser le gazon. Gazon de semis. Passer le rouleau sur le gazon. Ce *gazon* fin qui semble le duvet de la terre. (Buff.) Il est rare de voir en France des *gazons* aussi beaux qu'en Angleterre. (Morogues.) Ces *gazons* attristés que les frimas blanchissent. (Lebrun.)

— Portion de terre recouverte de graminées et formant une nappe de verdure. Se promener sur le gazon. Se coucher sur le gazon. Faucher le gazon. Sarcler le gazon. Jeune gazon. Gazon naissant, rajeuni, ranimé, rafraîchi, frais, tendre. Un tapis de gazon. Un siège de gazon. Un lit de gazon. Un trône de gazon. Un autel de gazon. L'émail du gazon. Une nappe de gazon. Elle se promenait souvent seule sur les *gazons* fleuris dont un printemps éternel bordait son île. (Fén.) Les nymphes de l'Attique vont, d'un pas timide, essayer sur le *gazon* des danses légères. (Barth.) Le *gazon* rajeuni s'orne d'un vert naissant. (Le Bailly.) Là, du *gazon* fleuri l'herbe tendre est foulée. (Romet.) Ce *gazon* rare où fleurit la triste anémone. (Gér. de Nerval.)

. . . .
Sur un lit de *gazon* . . . . . . (Perrault.)

— Motte de terre qu'on enlève avec l'herbe qui y a poussé. Une maison où le vent et la pluie ne vous puissent offenser : qu'elle soit ou de *gazon* ou de marbre, que vous importe? (Malherbe.)

— *Gazons plaqués*. Ceux qui se composent de tranches taillées dans une nappe de verdure et juxtaposées sur une terre ameublie à sa surface. Lever des gazons. Garnir une allée de gazons.

— Par plaisant. Perruque d'un chauve, ou les rares cheveux qui lui restent.

— Arg. *N'avoir plus de gazon sur la terrasse*. N'avoir plus de cheveux sur le crâne. ‖ *Se ratisser le gazon*. Se peigner.

— Bot. Nom qu'on a donné à certaines espèces de plantes. ‖ *Gazon anglais*. L'ivraie vivace. ‖ *Gazon d'Angleterre*. La saxifrage mousseuse. La pingouie. ‖ Le paturin trivial. ‖ *Gazon d'argent*. Le céraiste cotonneux. ‖ *Gazon de chat*. La germandrée maritime. ‖ *Gazon d'Espagne* ou *d'Olympe*. Nom vulgaire d'une espèce de statice. ‖ *Gazon de Mahon*. La julienne de Chio. ‖ *Gazon de Marie*. Nom vulgaire de l'alysse odorant. ‖ *Gazon d'or*. La vermiculaire brûlante. ‖ *Gazon du Parnasse*. Le muguet à deux feuilles. ‖ *Gazon turc*. La saxifrage mousseuse.

— Fortif. Revêtement d'un parapet.

GAZONNAGE. s. m. Action de gazonner. Payer tant pour le gazonnage. On dit aussi et mieux *gazonnement*.

— Anc. cout. Ancien droit que les gentilshommes levaient sur leurs vassaux ou sujets, pour faire rehausser et gazonner leurs fossés.

GAZONNANT. part. prés. du v. Gazonner. Qui gazonne. Des jardiniers gazonnant le bord des allées.

*** GAZONNANT, ANTE.** adj. Bot. Se dit des plantes herbacées et touffues, qui forment un gazon. Plante gazonnante. Herbes gazonnantes.

GAZONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gazonner. S'empl. adj. Parterre gazonné. Jardins gazonnés. Terrasse gazonnée.

GAZONNÉE. s. f. Espace couvert de gazon.

*** GAZONNEMENT.** s. m. Action de gazonner. Emploi qu'on fait de gazons pour quelque usage. Le gazonnement de la demi-lune d'un bastion. Le gazonnement d'un parterre, d'un jardin, des bords d'une fontaine, d'un bassin.

*** GAZONNER.** v. a. 1re conj. Orner, revêtir de gazon. Gazonner un bastion. Gazonner le bord d'une fontaine. Gazonner une plate-bande, un parterre. Et avec la bêche on enlève ces carreaux de gazon, puis on les place bien proprement à l'endroit que l'on veut *gazonner*. (Léger.)

— GAZONNER. v. n. Se dit du gazon qui pousse. Terrain où l'herbe gazonne.

— SE GAZONNER. v. pron. Se couvrir de gazon. On aura recours aux prairies naturelles, lorsque ces pièces de terre se *gazonnant* facilement ne peuvent pas être économiquement livrées à la charrue. (A. de Roville.)

GAZONNEUX, EUSE. adj. Bot. Qui fait gazon par le grand nombre de ses tiges courtes, rapprochées et feuillues. Herbes gazonneuses. Plantes gazonneuses.

GAZOPHYLACIUM. s. m. (pr. *ga-zo-fi la-ciomm*, ét. gr., γάζα, trésor; φυλάσσω, je garde). Antiq. chrét. Lieu des basiliques où se déposaient les offrandes.

GAZOSCOPE. s. m. (ét. fr., *gaz*; gr. σκοπέω, je vois, je découvre). Instrument propre à reconnaître à la vue la présence du gaz et employé dans les navires pour prévenir les explosions.

GAZOUILLANT. part. prés. du v. Gazouiller. Qui gazouille. Des oiseaux gazouillant dans le bocage. Les oiseaux cessèrent à la fin; *gazouillant* d'abord faiblement, ils essayent leur chans. a longtemps oubliée. (Deleuze.)

GAZOUILLANT, ANTE. adj. Qui est de nature à gazouiller, qui gazouille naturellement, habituellement. Les oiseaux gazouillants. Le rossignol, la fauvette, le serin, le chardonneret, le pinson, sont des oiseaux gazouillants. La troupe gazouillante des oiseaux. Dans les premiers jours du printemps, tous les oiseaux chantent d'abord faiblement, mais lorsque l'amour, cette âme universelle, a ranimé la vie dans tous les êtres organisés, alors la troupe *gazouillante*, plongée dans un torrent de délices, exprime son bonheur par des concerts mélodieux, qui cessent aussitôt que leurs tendres désirs sont satisfaits. (Colombat.)

GAZOUILLARD, ARDE. adj. (pr. *ga-zou-llar, ll* mouill.). Qui gazouille comme un oiseau.

GAZOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gazouiller. S'empl. adject. Les aimables concerts gazouillés par les oiseaux. Le doux murmure gazouillé par les ruisseaux.

★ GAZOUILLEMENT. s. m. (pr. *ga-zou-lle-man, ll* mouill.; rad. *gazouiller*). Ramage des oiseaux chanteurs. Le gazouillement des oiseaux. Le gazouillement du rossignol, de la fauvette, des pipits, des bergeronnettes, du serin, du chardonneret, du pinson, des linottes. Gazouillement agréable, délicieux, mélodieux. Doux, tendre gazouillement. Touchant gazouillement. Gazouillement bruyant, importun. Leur *gazouillement*, faible encore, est plus lent et plus doux que dans le reste de la journée. (J.-J. Rouss.) Si la force et l'étendue de la voix des oiseaux dépend de la conformation de leurs organes vocaux, la mélodie et la continuité de leur *gazouillement* dépend de leurs affections intérieures. (Buffon.)

> Un rossignol inquiet et volage,
> Dont le *gazouillement* était touchant et beau,
> Voulut en apprendre un nouveau. (Boursault.)
> Le faible oiseau rival du chantre de la Thrace,
> Roule dans son gosier de doux *gazouillements*.
> (Béranger.)

— Particulièrement. Chant de l'hirondelle. Le gazouillement de l'hirondelle, quoique peu agréable, plaît au prisonnier.

— Murmure agréable des ruisseaux qui coulent sur les cailloux, les galets. Le gazouillement des ruisseaux. Le gazouillement de l'eau qui court. Le *gazouillement* de l'onde fugitive, mêlé à celui des oiseaux chanteurs, rend le printemps plus gai, la profondeur des forêts moins austère; il réveille les sens, double pour eux le charme de la verdure, et donne un véhicule plus puissant aux parfums qui s'exhalent du calice des fleurs. (Guérin.)

— Se dit aussi du murmure des forêts agitées par le zéphyr. Ce bruissement des prairies, ces *gazouillements* des bois, ont des charmes que je préfère aux plus brillants accords. (B. de St P.)

— Chuchotement des petites filles.

— Langage inintelligible des enfants qui commencent à parler. Le gazouillement d'un petit enfant.

— Par extens. Dès qu'une aube de civilisation commença à poindre sur le Taunus, il vint sur les bords du Rhin un adorable *gazouillement* de légendes et de fabliaux. (V. Hugo.)

— Fig. Langage indécis, manquant de précision. Chez Bernis, la note tendre se perd vite et se noie dans un *gazouillement* insipide. (Ste-Beuve.)

★ GAZOUILLER. v. n. 1re conj. (pr. *ga zou-llé, ll* mouill.; du v. fr. *gaziller*, dimin. de *gaser*, pour *jaser*). Chanter confusément et le plus souvent d'une manière douce et agréable, en parlant des petits oiseaux. Un oiseau qui gazouille. Les oiseaux aiment à gazouiller au temps de leurs amours. Le plaisir que la plupart des oiseaux éprouvent à *gazouiller* sans cesse au printemps indique assez que leur chant est l'expression de la tendre et douce émotion qui les agite pendant le temps de leurs amours. (Colombat.)

— Se dit particulièrement de l'hirondelle. L'hirondelle gazouille de grand matin.

— Murmurer doucement, en parlant des ruisseaux. Les ruisseaux qui gazouillent. Il y a du plaisir à entendre gazouiller ces ruisseaux. Rien n'est plus agréable que d'entendre *gazouiller* toutes ces cascatelles à côté de soi. (Th. Gaut.) L'eau *gazouillait* tout doucement. (Id.)

— Parler comme font les petits enfants avant qu'ils se fassent comprendre. Un enfant qui gazouille.

> Même les ruisseaux, excités par de faibles sons,
> Semblaient en gazouillant essayer leurs chansons.
> (Delille.)

— Parler mal, murmurer. Vous ne faites que gazouiller.

— Fig. Exprimer des sentiments de tendresse.

> Entends-tu retentir les refrains des dimanches,
> Et le pouls qui *gazouille* en mon sein palpitant?
> (Baudelaire.)

— Se prend activement en poésie. Un oiseau qui gazouille un chant d'amour. Un ruisseau qui gazouille son doux murmure. Un enfant qui gazouille sa prière. Les oiseaux *gazouillant* leurs aimables concerts. (Demoustier.)

— Arg. Sentir mauvais, puer. Oh la la! ça *gazouille*, dit Clémence, en se bouchant le nez. (E. Zola.)

★ GAZOUILLIS. s. m. (pron. *ga-zou-lli, ll* mouill.). Gazouillement. Le gazouillis des oiseaux, des ruisseaux.

> Tircis, d'approcher, tout plein d'entrer en danse,
> Au *gazouillis* des ruisseaux de ces bois. (La Font.)
> D'autres oiseaux de différent plumage,
> Divers de goût, d'instinct et de ramage,
> En sautillant font entendre à la fois
> Le *gazouillis* de leurs confuses voix. (Voltaire.)

GAZUA. s. f. Levée en masse contre les chrétiens dans les États barbaresques. On dit aussi *gazie*.

GÉ ou **GÉA.** Myth. gr. Déesse de la terre, fille d'Élion et de Béruth. Elle épousa Uranus son frère et en eut quatre enfants.

GÉ. s. m. (rad. *j'ai*). Jeux. Au jeu de gilles, Se dit de deux cartes de la même figure et de même point, comme deux dames, deux valets, deux dix.

— *Corbillon du gé*. Corbillon spécialement destiné à recevoir les mises pour le gé. || *Gaguer le gé*. Gagner ce qui est contenu dans le corbillon du gé.

★ GEAI. s. m. (pr. *jè*; du v. fr. *gai*, le même que l'adjectif *gai*). Ornithol. Genre d'oiseaux de la famille des corbeaux, de l'ordre des oiseaux sylvains, et dont les espèces, répandues sur presque toute la terre, sont remarquables par leurs couleurs assez variées. On les divise en deux sections, les geais de l'ancien monde et ceux du nouveau. Le geai ordinaire se trouve dans presque toutes les parties de l'Europe. Le geai double miroir. Le geai imitateur ou boréal. Geai brun. Les geais savent fort bien imiter toute espèce de cris et de sons, et apprennent facilement à parler. Les chats, les chiens, les habitants des basses cours, les enfants, tout devient l'objet de leurs agaceries. Ils dérobent tout ce qu'ils peuvent saisir, des pièces de monnaie, de l'argenterie, etc.

> Un paon muait, un *geai* prit son plumage
> ....
> Il est assez de *geais* à deux pieds comme lui,
> Qui se parent souvent des dépouilles d'autrui.
> (La Fontaine.)
> Ce n'est qu'un *geai* qui fait la roue,
> Paré des plumes d'un dindon. (Lanoe.)

— *Geai à pieds plats*. Nom vulgaire du petit cormoran. || *Geai de montagne*. Nom vulgaire du casse-noisette.

— Loc. prov. *Le geai paré des plumes du paon, le geai de la fable*. Se dit de celui qui tire vanité d'ornements d'emprunt.

— Pop. *Foireux comme un geai*.

— Blas. Meuble de l'écu représentant un geai.

★ GÉANT, ANTE. s. (ét. lat., *gigas*, même signif.). Celui, celle qui excède de beaucoup la stature, la taille ordinaire des individus de la race humaine. Réduits à des proportions réelles et justifiées par des mesures exactes, les Patagons n'en sont pas moins remarquables sans être des *géants*. (Virey.) Les premiers historiens du Danemark et de l'Islande ont cru, d'après d'anciens monuments, que la Scandinavie avait été jadis peuplée de *géants*. (Id.) Si l'on s'en rapportait aux témoignages historiques, sacrés et profanes, rien ne serait mieux prouvé que l'existence ancienne des *géants*. La Bible les cite, et des Pères de l'Église les ont crus produits par l'union des anges avec les filles des hommes. (Id.) Le *géant* Ferragut, qui était haut de douze coudées, fut tué par Roland. (Id.) Le type de ces *géants*, à l'âme paisible et bénigne, est Gargantua; ses proportions sont appréciables, car, lorsqu'il prenait des bains de pieds, et c'était ordinairement dans la Seine, il s'asseyait sur une des tours de Notre-Dame. (Denne-Baron.) C'était une créature simple, bienveillante, riante, aussi affectueuse que peut l'être un *géant* qui caresse des nains. (Ch. Nodier.)

> Et tantôt d'un *géant* énorme
> La masse hideuse, horrible, informe,
> M'accable sous sa pesanteur. (L. Racine.)
> Que tout dans un *geant* soit vaste, monstrueux,
> Et sa large poitrine, et son front sourcilleux,
> Ses grands bras, ses grands os, sa stature imposante.
> (Baour-L.)

— Fig. Se dit quelquefois, surtout en poésie, de ce qu'il y a de plus grand dans son espèce. L'éléphant est le géant des quadrupèdes. L'aigle est le géant des oiseaux. La baleine est le géant des mers.

> Je vois les tilleuls et les chênes,
> Ces *géants* de cent bras armés. (Racine.)
> Ce colosse terrible, au front dominateur,
> Ces remparts ennemis égalant la hauteur,
> Marche comme un *géant* vers la ville rebelle.
> (Baour-Lormian.)
> Le Nil, *géant* à barbe blanche,
> Coiffé de lotus et de joncs,
> Versant de son urne qui penche
> Des crocodiles pour goujons. (Th. Gautier.)

— Par extens. Homme de génie, celui qui est très supérieur aux autres en n'importe quel genre. Michel-Ange est le géant de la statuaire.

— *A pas de géant*. loc. adv. Fort vite. Aller à pas de géant. Marcher à pas de géant. Faire une route à pas de géant. || Fig. Faire de grands progrès dans quelque chose que ce soit. Cette expression est de tous les styles.

> Il ne tient pas à lui que, forçant la victoire,
> Il ne marche à pas de *géant*
> Dans la carrière de la gloire.
> (La Fontaine.)

— Astron. *Le Géant*. Un des noms de la constellation d'Orion.

— Géogr. *Chaussée des géants*. V. CHAUSSÉE. || *Montagnes des Géants*. V. RIESEN-GEBIRGE.

— Myth. *Géants*. Race d'hommes d'une taille colossale, nés, suivant Hésiode, de la terre fécondée par le sang d'Uranus, lorsqu'il fut mutilé par son fils Saturne. Voulant venger les Titans, leurs proches parents, ils attaquèrent Jupiter qui, secondé par Hercule, les foudroya, les perça de ses flèches, les précipita dans les enfers ou sous la masse des volcans.

— GÉANTS. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des oiseaux coureurs.

— Crust. Famille de crustacés branchiopodes.

— Adjectiv. Qui est grand, colossal. Peuple géant. Plante géante. Arbre géant. C'est une acception omise dans le Dictionnaire de l'Académie, quoiqu'elle soit très usitée, surtout au figuré et en poésie. Que nos pensées *géantes* s'élèvent avec le roc et s'inscrivent sur ses flancs. (Edg. Quinet.) On montra à Alexandre les rares et derniers individus de ces chiens *géants* qui pouvaient étrangler un lion. (Michelet.) Dès le début, grâce à lui, le tout petit dîner prit des proportions *géantes*. (Ch. Monselet.)

> Si sous d'affreux glaçons les Alpes sourcilleuses
> Sont de leurs monts *géants* justement orgueilleuses...
> (Dureau de la Malle.)
> De la servile Égypte on vante les tombeaux,
> Les lacs, les murs *géants*, les tortueux dédales.
> (Cerutti.)
> Il s'éloigne, et son œil, au détour d'un sentier
> Que bordent les cyprès, le cèdre et le palmier,
> Voit un maître *géant* dont les feuilles sombres
> Sur toute la forêt jettent leurs vastes ombres.
> (Parny, Poèmes.)
> Des essaims d'arches, tours et de vastes *géants*
> Jour et nuit tourmentent à ses portes béants
> Comme au creux d'une ruche immense.
> (Victor Hugo.)

GÉANTERIE. s. f. Vieux mot qui signifiait Race de géants.

GÉANTHRACE. s. m. (étym. gr., γῆ, terre; ἄνθραξ, charbon). Minér. foss. Charbon fossile, anthracite, métalloïde.

GÉANTIN, INE. adj. Qui tient du géant.

GÉANTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Géantiser. S'empl. adjectiv. Corps géantisé.

GÉANTISER. v. a. 1re conj. (pr. *gé an ti zé*; rad. *géant*). Néol. Donner des proportions gigantesques. Géantiser une composition, un corps. Géantiser ses idées.

— GÉANTISER. v. n. Affecter une grandeur démesurée; faire le géant.

GÉANTISME. s. m. Zool. Genre d'anomalie qui caractérise les géants. Syn. de GIGANTISME.

— Fig. Grandeur démesurée.

GÉARKSUTITE. s. f. Minér. Fluorure d'aluminium et de calcium hydraté.

GÉASTRE. s. m. (étym. gr., γῆ, terre; ἀστήρ, étoile). Bot. Genre de champignons gastéromyces, établi pour diverses espèces d'Europe.

GÉATE. s. m. (du gr. γῆ, terre). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide géique avec une base salifiable.

GEAUNE. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Saint-Sever (Landes); 800 hab.

GÉBELIN (Court de). V. COURT.

GEBER ou **YEBER** (Abou Moussah Djafar Al Sofi). Chimiste arabe de la fin du VIIIe siècle, né à Thus dans le Khorassan, ou à Harran en Mésopotamie. On peut le considérer comme le plus ancien chimiste arabe, et son nom est resté célèbre au moyen âge. On a imprimé plusieurs de ses nombreux ouvrages.

GÉBIADE. adj. 2 g. Crust. Qui ressemble à la gébie. || GÉBIADES. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre gébie.

GÉBIE. s. f. (étym. gr., γῆ, terre; βίος, vie). Crust. Genre de décapodes macroures, section des homards, établi pour deux espèces dont l'une de la Méditerranée, l'autre des côtes océaniques de la France et de l'Angleterre. La gébie delture. Gébie riveraine.

GÉBOYDE. s. f. Navig. Bateau employé autrefois dans la navigation fluviale.

GÉCARCIN. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; καρκίνος, crabe). Crust. Genre de décapodes brachyures, établi pour trois espèces terrestres des Antilles et de l'Australie. || Dans nos colonies. Nom vulgaire du tourlourou, du crabe peint, du crabe de terre.

GÉCARCINIEN, ENNE. adj. Crust. Qui ressemble au gécarcin. || GÉCARCINIENS. s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes, établi pour les genres gécarcin, gérarcoïde, uca et cardisome.

GÉCARCOÏDE. s. m. (ét. fr., *gécarcin*, gr. εἶδος, aspect). Crust. Genre de crustacés décapodes, établi pour une espèce du Brésil.

GECHEKTEN. Géogr. Pays de la Mongolie chinoise, au N.-E.; il renferme une nombreuse population chinoise qui cultive le sol ou élève les troupeaux. Les Mongols imitent les Chinois et se font agriculteurs.

★ GECKO. s. m. (onomatopée). Erpét. Genre de sauriens qui font entendre un son qui leur

Gecko.

a fait donner ce nom. Ils sont répandus dans les contrées chaudes des deux hémisphères, partout redoutés, partout haïs, faussement accusés de venin: ils ne dépassent guère la taille de nos lézards. Gecko ocellé, bordé. Gecko à bandes, à gouttelettes. Gecko homalocéphale. Gecko des Antilles.

GECKOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *gecko*; gr. εἶδος, aspect). Erpét. Qui ressemble au gecko. || GECKOÏDES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens, ayant pour type le genre gecko. On dit aussi *geckotides* et *geckotiens*.

GECKOTE. s. m. Erpét. Lézard qui habite le nord de l'Afrique et ressemble au gecko.

GECTOIRE. s. m. Nom des boules passées dans des fils suspendus au-dessus de l'abaque et qui servaient à compter.

GÈDE ou **GEDDE.** s. f. Jatte de bois, pour le transport du sel, dans les marais salants de la rive droite de la Loire.

GEDDH. s. m. Comm. Gomme arabique peu fragile et opaque à certains endroits.

GÉDÉON. Juge d'Israël, vivait au XIIIe siècle av. J.-C. Excité par un ange du Seigneur, il délivra ses compatriotes du joug des Madianites. Il se montra brave et prudent, parfois cruel, mais toujours désintéressé. Le livre des Juges raconte ses exploits.

GÉDI. Pierre merveilleuse qui, d'après les Tartares, avait la propriété, lorsqu'on la trempait dans l'eau, de produire des orages.

GÉDOYN (Nicolas). Né à Orléans, 1667-1744, quitta l'ordre des jésuites à cause de la faiblesse de sa santé, et eut un canonicat à la Sainte-Chapelle de Paris, 1701. Il fut de l'Académie des inscriptions en 1711; sa *Traduction de Quintilien* lui ouvrit les portes de l'Académie française en 1718. Il traduisit encore *Pausanias*.

GÉDRITE. s. f. Minér. Hydrosilicate d'alumine, de fer et de magnésie, trouvé à Gèdres (Hautes-Pyrénées).

GÉDROSIE. Géogr. Partie du Béloutchistan, ancienne province de l'empire des Perses, entre la mer Érythrée au S., l'Indus à l'E., l'Arachosie et la Drangiane au N., la Carmanie à l'O. (auj. *Mekran*). La capitale était Paura.

GÉDROSIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Gédrosie.

— adj. Qui appartient à la Gédrosie ou à ses habitants.

GÉDYMIN. Grand-duc de Lithuanie, de 1316 à 1339, s'empara de la Samogitie, de la Volhynie, et fonda Wilna, qui fut sa capitale.

GEELONG. Géogr. Ville florissante de la province de Victoria, sur le port Philip (Australie); grande exportation de laine; 25.000 h.

GÉÉRIE. s. f. Bot. Syn. d'EURYE.

GÉFIONE. Myth. La Diane des peuples du Nord, déesse vierge.

GÉFLE ou **GEFLEBORG.** Géogr. District ou *lan* de Suède, dans le Norrland; pays très accidenté, renfermant beaucoup de lacs, des bois, du fer; le commerce est très actif. La population est d'environ 179.000 hab.; la superficie de 19.815 kil. carrés. Les villes principales sont: *Géfle*, Huddiksval et Sœderhamn.

GEFR. s. m. Peau de chameau parcheminée, sur laquelle sont écrites, en caractères mystérieux, des prophéties relatives à l'islamisme.

★ GÉHENNE. s. f. (de l'hébr. *gehinnom*, vallée de Hennom, près de Jérusalem, où l'on avait brûlé des victimes humaines, et qui devint ensuite une voirie). Dans l'Écriture sainte, Enfer. Le feu de la géhenne.

— Fig. Peine, souci, chagrin. Tout homme a sa *géhenne* en ce monde, fût-il roi, consul ou pape. (Montaigne.)

— S'est dit pour La torture, la question qu'on donnait autrefois aux prévenus. La *géhenne* est plutôt un essai de patience que de vérité. (Montaigne.) Il les renvoie aux *géhennes* des prétoires barbares. (P. de St-Victor.) || Dans ce sens, on écrit plus souvent *gêne*.

GÉHENNÉ, ÉE. part. pass. du v. Géhenner. S'empl. adjectivement.

GÉHENNER. v. a. 1re conj. (rad. *géhenne*). Mettre à la torture. Géhenner un accusé.

— Mettre quelqu'un sur la sellette. Fatiguer de questions. On lui laissait alors le jeune substitut ou le médecin à *géhenner*. (H. de Balzac.)

GEHLÉNITE. s. f. (de *Gehlen*, n. pr.). Minér. Substance grisâtre ou verdâtre, qui cristallise en prismes droits rectangulaires, quelquefois si courts qu'ils ont l'apparence d'un cube.

GEHUPH. s. m. Bot. Arbre des Indes, dont le fruit est appelé vulgairement *pêche de Taprobane*.

GÉHYDROPHILE. adj. 2 g. (ét. gr., γῆ, terre;

ὕδωρ, eau; φιλέω, j'aime). Zool. Qui vit à la fois sur la terre et sur l'eau. || GÉHYDROPHILES. s. m. pl. Moll. Section de l'ordre des gastéropodes pulmonés.

GÉIÉRITE. s. f. (de *Geier*, n. pr.). Minér. Corps se rapprochant du fer arsenical.

GEIGÉRIE. s. f. (de *Geiger*, nom pr.). Bot. Genre de composées inuloïdées.

GEIGNANT. part. prés. du v. Geindre. Qui geint. Une personne geignant toujours.

GEIGNANT, ANTE. adj. Qui a pour habitude de geindre. Une personne geignante.

GEIGNARD, ARDE. adj. Mécontent, qui a l'habitude de geindre, de se plaindre. Le mari, qui était de la race des ouvriers *geignards* et pleurards, lui faisait, dans sa lettre, un tableau désolant de sa position. (De Goncourt.)

GEIGNEMENT. s. m. Action de geindre. Il fallait entendre le *geignement* désespéré dont fut souligné ce mot d'huissier pour bien sentir toutes les formalités sinistres qu'il entraînait après lui. (A. Daudet.)

GEIGNEUR. s. m. Celui qui a l'habitude de geindre.

GEIGNEUX, EUSE. adj. (radic. *geindre*). Fam. Plaintif, languissant. D'un ton *geigneux*. (E. Sue.)

GEIJER. V. GEYER.

GEILSPOLSHEIM ou **GEISPITZEN.** Géogr. Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. de Strasbourg (Basse-Alsace). Teintureries, tanneries; 2.300 hab.

***GEINDRE.** v. n. 4e conj. (du lat. *gemere*, gémir). *Je geins, tu geins, il geint, nous geignons, vous geignez, ils geignent. Je geignais, nous geignions, vous geigniez, ils geignaient. Je geignis. J'ai geint. Je geindrai. Geins. Geignons. Que je geigne, que nous geignions, qu'ils geignent. Que je geignisse. Geignant.* Se plaindre d'une voix languissante et à différentes reprises. Geindre à tout moment. On dit mieux *gémir*. C'est un vieillard... qui guette et muette et *geint* tout à la fois. (Beaum.) Le diable se prit à *geindre* piteusement. (V. Hugo.)

GEINDRE. s. m. Celui qui geint.

— Boulang. V. GINDRE.

GEINE. s. f. Chim. Syn. de HUMINE.

GEINIQUE. adj. (rad. *géine*). Chim. Se dit d'un acide extrait de l'humate d'ammoniaque.

GÉIQUE. adj. 2 g. Chim. Syn. d'ULMIQUE.

GEIRA. s. f. Métrol. Mesure agraire en usage en Portugal valant 58 ares 564.

GEIRAN ou **JAIRAN.** s. m. Mamm. Espèce d'antilope asiatique appelée aussi *ahu*.

GEISÉNIE. s. f. Bot. Syn. de TROLLE.

GEISSOMÉRIE. s. f. (ét. gr., γεῖσσον, créneau; μηρία, tige). Bot. Genre d'acanthacées, tribu des barleriées, établi pour une espèce du Brésil.

GEISSORHIZE. s. f. (ét. gr., γεῖσσον, créneau; ῥίζα, racine). Bot. Genre d'iridées, établi pour plusieurs espèces de l'Abyssinie et du Cap de Bonne-Espérance.

GEITJE. s. m. Erpét. Espèce de saurien du Cap de Bonne-Espérance.

GEL. s. m. S'est dit pour Gelée, dont nous avons fait notre mot français *dégel*.

GÉLA. Géogr. anc. Ville de Sicile, sur la côte méridionale, fondée par des Rhodiens vers 690 av. J.-C.; elle fut gouvernée par Gélon. Agrigente lui doit son origine.

GELABLE. adj. 2 g. Qui peut être gelé. Corps gelable.

GELAIS (Saint-). V. SAINT-GELAIS.

GÉLANOR. Roi d'Argos, fut dépouillé par Danaüs. C'est le dernier des Inachides.

GÉLASE Ier. Pape de 492 à 496, Romain de naissance, conserva une sorte d'indépendance entre le roi Théodoric et l'empereur de Constantinople. Il défendit les droits de la suprématie de Rome contre le patriarche de Constantinople. || GÉLASE II (Giovanni DE GAÈTE). Pape, 1118-1119, fut indignement maltraité par un partisan de l'empereur Henri V, Cencio Frangipani, puis, forcé de se réfugier en France, il mourut à Cluny.

GÉLASIE. s. f. Bot. V. GALASIE.

— Myth. Nom donné quelquefois à l'une des trois Grâces.

GÉLASIEN. s. m. (étym. gr., γελάω, je ris). Antiq. rom. Bouffon de théâtre.

GÉLASIENNE. adj. Liturg. Se dit d'une messe qui tire son nom du pape Gélase.

GÉLASIME. s. m. (ét. gr., γελασιμος, risible). Crust. Genre de décapodes brachyures connus sous le nom de *crabes appelants*, parce qu'ils ont l'habitude de tenir leur grosse pince toujours élevée en avant de leur corps, comme si elles faisaient le geste par lequel on invite quelqu'un à s'approcher. Gélasime appelant, combattant.

GÉLASIN, INE. adj. (étym. lat., *gelasinus*; fait du gr. γελάω, je ris). Qui a rapport au rire. || *Dents gélasines.* Dents que l'on montre en riant. || *Fossettes gélasines.* Celles qui se creusent dans la joue lorsqu'on rit.

GÉLASME. s. m. (du gr. γέλασμα, rire). Méd. Rire sardonique.

GELATINAIRE. s. f. Bot. Syn. de PYRENOTHÉE.

* **GÉLATINE.** s. f. (du latin *gelu*, gelée). Chim. Substance animale de consistance variée, incolore, fade, inodore, susceptible de passer à la fermentation acétique, ayant quelque analogie avec le mucilage ou corps muqueux végétal; insoluble en toute proportion dans l'eau froide, soluble dans l'eau bouillante, formant une gelée tremblante par le refroidissement de sa dissolution concentrée; insoluble dans l'alcool, dans les huiles fixes et volatiles; très abondante dans l'ichtyocolle, dans le système osseux, dans les tissus ou organes blancs, fibreux ou membraneux, d'où on l'extrait par la coction prolongée. Gélatine alimentaire. Nutrition par la gélatine. Appareil à gélatine. Dissolution de gélatine. Préparation de la gélatine. Extraire la gélatine des os. Faire dessécher la gélatine. Se nourrir de gélatine.

— Techn. Dans le commerce, on distingue deux sortes de gélatine : 1° la colle de poisson ou ichtyocolle, membrane interne de la vessie des esturgeons; 2° la colle forte ordinaire qui peut être plus ou moins incolore et pure. La gélatine incolore destinée à l'alimentation s'obtient au moyen des os de bœuf. Les dissolutions gélatineuses sont clarifiées, coulées en plaques que l'on fait sécher avec précaution. Les usages de la gélatine sont les suivants : clarification des vins, fabrication des capsules pharmaceutiques, des papiers glacés, des fleurs, perles fausses, etc. Elle sert dans l'art culinaire, mais ses qualités nutritives sont à peu près nulles.

GÉLATINÉ, ÉE. adj. Enduit de gélatine.

— Réduit en gélatine. Os gélatinés.

GÉLATINEUR. s. m. Fabricant de gélatine.

* **GÉLATINEUX, EUSE.** adj. Qui ressemble à la gélatine, qui en a la consistance.

— Qui contient de la gélatine. La dissolution *gélatineuse* préparée avec des os frais n'a ni saveur ni odeur. (Gaultier de Claubry.)

— GÉLATINEUX. s. m. Nom des médicaments antiphlogistiques ou composés de substances qui renferment de la gélatine.

Ichtyol. Poisson du genre cycloptère.

— GÉLATINEUSES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des algues, contenant celles de ces plantes qui n'ont que la consistance d'une gelée.

GÉLATINIFIABLE. adj. 2 g. Qui peut être gélatinifié. La partie gélatinifiable de la viande.

GÉLATINIFIER. v. a. 1re conj. (ét. lat., *gelu*, gelée; *facere*, faire). Réduire en gélatine. Gélatinifier une substance.

— SE GÉLATINIFIER. v. pron. Se prendre, se congeler en forme de gélatine, comme la gélatine. Cette substance se gélatinifie.

GÉLATINIFORME. adj. 2 g. Qui a la forme de la gélatine, qui en a l'aspect. On a reconnu dans les groseilles, la casse et le tamarin, une substance *gélatiniforme* identique. (Payen.)

GÉLATINISATION. s. f. (pr. *jé-la-ti-ni-za-cion*). Chim. Passage d'un corps à l'état de gélatine ou à l'aspect gélatineux.

GELBERDE. s. f. (et allem., *gelb*, jaune; *Erde*, terre). Minér. Argile ocreuse.

GELBOÉ. Géogr. anc. Mont de Palestine, dans les tribus d'Issachar et de Zabulon, célèbre par la mort de Saül. Auj. *Djelbo*.

GELBUM. s. m. (pr. *jel-bomm*). Anc. chim. Sulfure argentifère. || Pierre philosophale des alchimistes.

GELDE. s. m. Hist. Nom des paysans qui servaient dans l'armée comme valets.

GELDIÈRE. s. f. Lance, arme des geldes.

GELÉ, ÉE. part. pass. du v. Geler. S'empl. adj. Vin gelé. Eau gelée. Tous les poiriers ont été gelés. Je suis gelé de froid. Je suis tout gelé. Il est rare qu'en France la gelée pénètre jusqu'à un pied, tandis qu'en Sibérie on trouve la terre *gelée* jusqu'à une profondeur de vingt-cinq à trente pieds. (Bodin.) La gelée atteint aussi les animaux, et on a des exemples fréquents, dans les climats très froids, d'individus *gelés* en totalité ou en partie. (Id.) Il faut se garder pour rendre la vie à un membre *gelé* d'y appliquer subitement de la chaleur, car on est sûr alors que le membre tombera en gangrène. (Id.)

[illegible]

— Froid, glacé. La foudre, quand il veut, tombe aux climats *gelés*. (Racine.)

— *Avoir les pieds, les mains gelés.* Se dit souvent par exagération pour Ressentir un froid excessif aux pieds et aux mains.

— Fig. et par extens. Sa poitrine, son encre, sa plume, ses pensées, tout est *gelé*; elle vous assure que son cœur ne l'est pas. (Mme de Sévigné.)

[illegible]
Le public reste immobile, *gelé*. (DELILLE.)

— Loc. prov. *Avoir le bec gelé.* Affecter de garder le silence. || *N'avoir pas le bec gelé.* Parler beaucoup.

GÉLÉCHIE. s. f. Entom. Genre d'insectes lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des tinéites, originaire de France.

* **GELÉE.** s. f. (radic. *geler*). Météorol. Nom que l'on donne au froid quand il devient assez fort pour faire perdre à l'eau sa liquidité, et la convertir en un corps solide. Une forte gelée. Une gelée intense. Temps qui promet de la gelée. Il y a eu de grandes gelées. Selon l'intensité et la durée du froid, la *gelée* sera plus ou moins forte, pénétrera le sol à une plus ou moins grande profondeur. (Legrand.) La congélation des rivières, des lacs, n'a lieu que par une *gelée* intense et soutenue. (Id.) La direction du vent influe nécessairement sur la production de la *gelée*. (Id.) L'air dans les fortes *gelées* est généralement tranquille ou modérément agité. (Id.) Jamais une forte *gelée* ne produit de plus funestes effets sur les plantes ou sur les arbres que lorsqu'elle succède tout à coup à de longues pluies, à un dégel, à une fonte de neige. (Id.) Il n'est point rare que les *gelées* d'automne se fassent sentir vers le milieu d'octobre. (Thouin.) Les *gelées* sont surtout fréquentes et redoutables le matin au lever du soleil, et la nuit lorsque le ciel est pur, dégagé de nuages. (Soulange-Bodin.)

— *Gelée blanche.* Nom que l'on donne à l'eau réduite en vapeur, que l'atmosphère dépose comme une gaze légère sur les plantes, sur les toits, etc., pendant la fraîcheur des nuits, et qui sous l'action d'un froid de 5 degrés centigrades se transforme en aiguilles menues, très petites, transparentes, qui paraissent blanches par l'effet de la réfraction. Les *gelées* blanches causent moins de mal que l'action du soleil sur les fibres des bourgeons engourdis par le froid. (Thouin.)

— Prov. *La gelée n'est bonne que pour les choux.* || *Nous avons demain un plat de gelée.* Il gèlera demain.

[illegible]

Ce dernier proverbe signifie que la gelée blanche finit en pluie qui s'écoule sous la planche du ruisseau.

— Alchim. *Gelée de loup.* Teinture d'antimoine.

— Art culin. Matière de consistance molle, tremblotante, transparente, que l'on obtient en traitant convenablement des matières végétales et animales. On distingue deux sortes de gelées : la gelée végétale qui se trouve dans le suc des groseilles, des mûres et de presque tous les fruits acides parvenus à leur maturité, et la gelée animale qui n'est autre chose que la dissolution concentrée de gélatine qu'on a laissée refroidir. Gelée de veau. Gelée de poisson. Gelée de corne de cerf. Gelée de groseille. Gelée de pomme. Un pot de gelée. Gelée au rhum. Manger de la gelée. Gelée de choux rouges. Gelée de mousse de Corse. La matière muqueuse des fruits facilite singulièrement la conversion de leur suc en *gelée*. (Barbier.) On fait des *gelées* végétales avec la groseille, les pommes, les coings, les abricots, etc. (Id.) Les *gelées* animales ne peuvent se conserver que peu de temps en bon état. (Id.) Les *gelées* acidules, comme celles de groseilles, de cerises, etc., sont rafraîchissantes. (Id.) Comme aliments, le sucre, les farineux, les *gelées*, le lait, les corps gras, sont adoucissants. (Virey.)

— Chim. État que l'alumine, la silice, etc., prennent quand, ayant été dissoutes dans un liquide, elles s'en séparent à l'état solide, en retenant entre leurs molécules tout ou partie du dissolvant, qui leur donne l'aspect d'un morceau de glace. || *Gelée végétale.* Syn. de PECTINE.

— Minér. *Gelée minérale.* Dénomination ancienne sous laquelle on désignait quelques précipités qui avaient lieu dans des solutés acides ou alcalins de substances minérales, et que l'on comparait, à cause de leur aspect tremblotant, à une sorte de gelée végétale.

— Zooph. *Gelée de mer.* Nom donné à une espèce de méduse des côtes méridionales de la France. Ce zoophyte a beaucoup de ressemblance avec la gélatine. On a substitué à ce nom celui de *céphée rhizostome*.

— *En gelée.* loc. adv. Se dit elliptiquement pour En forme de gelée. Dissolution destinée à se prendre en *gelée* par le refroidissement. (Gaultier de Claubry.)

GELÉE (Claude). Peintre célèbre, surnommé *le Lorrain*, parce qu'il était né à Chamagnes en Lorraine, 1600-1678, devint à Rome le valet d'un peintre, Tassi, qui lui donna des leçons. La nature fut surtout son modèle, et il devint un paysagiste remarquable. Il se lia avec le Poussin, et acquit une grande réputation avec une assez belle fortune.

GÉLÉINE. s. f. Chim. Produit obtenu de la géline décomposée par l'ébullition dans l'eau.

GÉLÉONTE. s. m. Antiq. gr. Membre de la première et de la plus noble des quatre tribus établies à Athènes par Érechthée.

* **GELER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *gelare*, même signif.). L'*é* se change en *è* devant un *e* muet ou une syllabe muette : *Je gèle, tu gèles, il gèle*, etc. Durcir par le froid. Faire passer un liquide à l'état solide. Le froid a gelé l'eau du bassin. Le froid gèle le vin dans les caves.

— Solidifier par le froid les liquides que contiennent les végétaux, les animaux, etc.; détruire la contexture de leurs fibres, les parois des canaux, des vésicules, etc., dans lesquels circulent ou se réunissent ces liquides. Le froid a gelé les vignes. Le froid a gelé les extrémités de cet homme. Le froid a gelé jusqu'aux pierres.

— Par exagérat. Causer du froid. Cette porte nous gèle. Vous avez les mains si froides, que vous me gelez.

— Fig. *Cet homme gèle tous ceux qui l'abordent.* Son accueil est très froid, très sévère.

— GELER. v. n. Se solidifier par le froid. La rivière a gelé. Les eaux stagnantes *gèlent* plutôt que les eaux courantes. (Charbonnier.) Les liqueurs spiritueuses ne *gèlent* que par un degré de froid très élevé. (Id.)

— Se dit de l'effet produit par le froid sur les animaux, les végétaux, etc. Ces pierres ont gelé. Les vignes ont gelé. Les doigts, les pieds lui ont gelé.

— Par exagér. Avoir extrêmement froid. Cette chambre est si froide, qu'on y gèle. On gèle dans cette salle.

— Impers. *Il gèle. Il gelait. Il a gelé*, etc. Il gèle très fort. Il a gelé bien serré. Il ne *gèle* jamais sous les tropiques. (Guerin.) C'est par les vents du nord et du nord-est qu'il *gèle* le plus souvent dans nos climats. (Legrand.) Ce n'est point à beaucoup près lorsque le vent souffle avec le plus de violence qu'il *gèle* le plus fortement. (Id.)

— *Il gèle à pierre fendre.* Il fait un froid excessif.

— *Il gèle blanc.* Il y a une gelée blanche.

— Prov. et fig. *Plus il gèle, plus il étreint.* Plus il arrive de maux, plus il est difficile de les supporter.

— SE GELER. v. pron. Se glacer, s'endurcir par le froid. L'eau se gèle. Le vin se gèle dans le verre. Les habitants des régions circumpolaires connaissent au premier coup d'œil l'instant où un membre commence à se *geler*. (Teyssèdre.)

GELEUR. s. m. Ce mot n'est usité que dans les locutions suivantes : *Geleur de vignes* ou *de raisins*. Saint dont la fête vient au printemps, quand la gelée est le plus dangereuse pour la vigne. Les *geleurs* de vignes sont saint Marc, saint Georges, saint Urbain, etc., parce que souvent il arrive que les vignes sont gelées les jours de leur fête. (Trévoux.)

GÉLIDE. adj. 2 g. (étym. lat., *gelidus*, gelé). Néol. Qui est glacé, gelé. Huile gélide.

GÉLIDIE. s. f. (et lat., *gelidus*, gelé). Bot. Genre de plantes établi aux dépens des fucus, et dont quelques espèces peuvent être réduites en une substance gélatineuse à l'aide de la macération ou de l'ébullition.

* **GÉLIF, IVE.** adj. Qui est attaqué de gélivures. Corps gélif.

— *Pierre gélive.* Pierre que fait fendre la gelée. Les pierres *gélives* n'abandonnent rien au sein du liquide dans lequel on les plonge. (Gaultier de Claubry.)

— *Huile gélive.* Huile qui gèle facilement.

— Sylvic. *Bois gélif.* Arbre dont les pousses sont sujettes à être gelées au printemps. || Tronc qui a été fendu dans sa longueur par l'effet des fortes gelées.

GÉLIMER. Roi des Vandales, 530-534, arrière-petit-fils de Genséric, conspira contre son parent Hildéric et le jeta en prison. Justinien envoya contre lui Bélisaire, qui fut vainqueur près de Carthage et prit la ville. Gélimer fut complètement défait à Tricaméron. Assiégé dans une forteresse du mont Papua, il fut forcé de se rendre, servit d'ornement au triomphe de Bélisaire à Constantinople, répétant ces paroles de l'Ecclésiaste : « Vanité des vanités, tout est vanité ! » Il reçut de grands biens en Galatie et y mourut.

GELINAGE. s. m. (rad. *geline*). Féod. Droit que le seigneur avait d'exiger annuellement une poule de chacun de ses vassaux.

* **GELINE.** s. f. (ét. lat., *gallina*, poule). S'est dit pour Petite poule ou poularde.

— Écon. rur. *Geline affranchie.* Poule qui ne pond pas.

— Féod. *Geline de coutume.* Redevance en poules que l'on payait au seigneur à Noël. || *Geline de baronnie.* Redevance d'une poule due au baron.

GÉLINE. s. f. (radic. *gelée*). Chim. Principe qui existe dans les os, dans certains tissus, et qui donne naissance à la gélatine par l'ébullition.

GELINETTE. s. f. (dim. de *geline*). Petite poule.

— Nom vulgaire de la gelinotte et de la poule d'eau.

GELINIER. s. m. (rad. *geline*). Poulailler.

* **GELINOTTE.** s. f. (rad. *geline*). Ornith. Espèce de gangas qui forme parmi les tétras une section de l'Amérique septentrionale, et qui se distingue surtout par sa queue courte à rectrices étagées, ce qui la fait paraître arrondie.

— Écon. rur. Jeune poule engraissée.

GÉLIS, ISSE. s. et adj. Eaux et for. Se dit quelquefois pour Gélif.

GÉLIVITÉ. s. f. Eaux et for. Syn. de GÉLIVURE.

* **GÉLIVURE.** s. f. (rad. *gelée*). Agric. Nom de fentes longitudinales produites intérieurement sur les arbres par l'effet d'une forte gelée, et qui ne se réunissent jamais. On dit aussi *gélissure*.

— *Gélivure entrelardée.* Partie de bois mort entourée de bois sain.

— État d'une pierre gélive.

GELLERT (Christian-Furchtegott), Poète allemand, né à Haynichen, près de Freiberg (Saxe), 1715-1769, fils d'un pauvre pasteur, fit des cours qui eurent beaucoup de succès, et fut nommé professeur agrégé de philosophie en 1751. Il a publié beaucoup de jolies pièces de vers et est surtout connu par ses *Fables*, qui l'ont fait comparer à La Fontaine; ses *Odes* et ses *Chants spirituels* sont intéressants; ses compositions dramatiques, à l'exception de *la Bigote*, eurent peu de succès; ses romans ne sont qu'estimables. Ses *Leçons morales* ont beaucoup de naturel.

GELLES. Géogr. Comm. du cant. de Rochefort, arr. de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 2,000 hab.

GELLHEIM. Géogr. Ville entre Spire et Worms (Allemagne), où Adolphe de Nassau fut vaincu et tué par Albert Ier d'Autriche, en 1298.

GELLI (Jean-Baptiste), Poète italien, né à Florence, 1498-1563, d'abord tailleur, devint un des plus distingués. Il fut l'un des fondateurs de l'Académie *degli Umidi*; il la présida, en 1548, et fut chargé par Cosme Ier d'expliquer publiquement Dante, 1553, ce qui ne l'empêchait pas de continuer son métier. On a de lui : *Dialoghi* ou *i Capricci del bottajo*, *la Circe*, *l'Ecuba*, tradotte d'Euripide, *la Sporta*, *lo Errore*, comédies imitées de Plaute, etc.

GÉLON. Tyran de Gela et de Syracuse, d'une noble famille de Gela, en Sicile, l'un des gardes du tyran Hippocrate, s'empara du pouvoir, vers 491 av. J.-C. Allié au parti oligarchique de Syracuse, il prit cette ville, 485, et en augmenta beaucoup la puissance. Il offrit ses secours aux Grecs contre Xerxès et vainquit, près d'Himère, la grande armée des Carthaginois, probablement alliés des Perses, 480 av. J.-C. Il mourut en 478.

GÉLONS. s. m. pl. Hist. anc. Peuple de la Sarmatie, près du Borysthène; il fit partie de l'empire des Goths au IIe siècle.

GÉLONION. s. m. Bot. Genre d'euphorbiacées.

GÉLOSCOPIE. s. f. (étym. gr. γέλως, je ris; σκοπέω, j'examine). Espèce de divination qui se tirait du rire.

— Partie de la physiognomonie qui traite de la connaissance du caractère des hommes fondée sur l'observation de leur manière particulière de rire.

GÉLOSCOPIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la géloscopie.

GÉLOSE. s. f. Chim. Substance gélatineuse extraite de l'algue de Java et d'une algue de l'île Maurice qu'on nomme dans le commerce *mousse de Chine*.

GELOSO. s. m. (mot italien signif. *jaloux*). Nom de comédiens et de chanteurs italiens qui vinrent en France du XVIe siècle au XVIIIe siècle. || Pl., des *gelosi*. J'ai été voir les *gelosi*; tu sais, ces comédiens italiens qui ont obtenu la permission de représenter des mystères à l'hôtel de Bourbon? (Alex. Dum.) Les *gelosi* continuèrent pendant le mois de septembre à jouer leurs comédies, par jussion expresse du roi, dit l'Estoile. (L. Moland.)

GELSÉMINE. s. f. (de l'ar. *gelsem*, jasmin). Bot. Genre d'arbrisseaux de l'Amérique du Nord, famille des loganiacées. On dit aussi *gelsemium*.

★ **GÉMARA**. s. f. (en hébr. *perfection*). Philol. Deuxième partie du Talmud, collection des décisions des rabbins postérieurs à la Mischna.

GÉMARIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la Gémara. Qui a cette glose pour objet.

GEMARS. s. m. Mamm. Syn. de **JUMART**.

GÉMATRIE. s. f. (corrupt. du gr. γεωμετρία, géométrie). Une des divisions de la cabale chez les juifs.

GÉMATRIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la gématrie.

GEMBIN. s. m. Pêch. Espèce de nasse cylindrique.

GEMBLOUX. Géogr. Ville de la prov. et à 18 kil. N.-O. de Namur (Belgique). Jadis coutellerie importante et abbaye de bénédictins. Victoires de don Juan d'Autriche sur les Hollandais, 1578, et des Français sur les Autrichiens, 1794; 3,100 hab.

★ **GÉMEAUX**. s. m. pl. (du latin *gemellus*, jumeau). Astron. Troisième signe du zodiaque, qui représente Castor et Pollux ou Hercule et Apollon. || Constellation qui correspond à ce signe, remarquable par deux étoiles brillantes désignées par les noms de *Castor et Pollux*. || Troisième partie de l'écliptique, dans laquelle le soleil nous paraît entrer le 20 ou le 21 mai. || On le dit aussi au singulier en parlant de l'un des deux gémeaux. Le gémeau occidental, oriental.

— Se dit aussi adjectiv. et substantiv. pour Jumeau. De deux princes *gemeaux* nous déclarer l'aîné. (Corneille.)

GÉMELLAIRE. adj. 2 g. (du lat. *gemellus*, jumeau). Qui se rapporte à des jumeaux. Grossesse gémellaire.

— **GÉMELLAIRE**. s. m. Polyp. Genre de polypes, voisin des sertulaires, animaux hydriformes contenus dans des cellules ovales, réunis deux à deux par le dos, et formant ainsi les articulations d'un polypier phytoïde dichotome, et fixé par des fibrilles radiciformes. On dit aussi *gémicellaire*.

GÉMELLE. adj. 2 g. (du lat. *gemellus*, double). Antiq. rom. Qui était formé par la réunion de deux légions devenues trop peu nombreuses.

— **GÉMELLE**. s. f. Mar. Syn. de **JUMELLE**.

GÉMELLIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *gemellus*, jumeau; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs disposées deux à deux.

GÉMELLIPARE. adj. 2 g. (ét. lat., *gemellus*, jumeau; *pario*, je produis). Zool. Qui produit des jumeaux. Il y a parmi l'espèce humaine des familles *gémellipares*. (Virey.) Les espèces *gémellipares* peuvent être considérées comme toutes femelles, et ne se suffisant pas à elles-mêmes. (Id.)

— Subst. Un gémellipare. Des gémellipares.

GÉMICELLAIRE. s. f. Polyp. V. **GÉMELLAIRE**.

GÉMINATION. s. f. (pron. *jé-mi-na-cion*; rad. *géminé*). Qualité, état de ce qui est double, de ce qui est disposé par paires. La gémination des pistils, des folioles.

★ **GÉMINÉ, ÉE**. adj. (du lat. *geminus*, double). Bot. Qui est disposé par paires. Pistils géminés, feuilles géminées. Folioles géminées.

— Archéol. *Lettres géminées*. Lettres redoublées pour indiquer une abréviation, comme *coss.* pour *consules*.

— Archit. Qui est groupé deux par deux, mais avec des intervalles très sensibles. Colonnes géminées.

— Prat. Réitéré. Arrêts géminés. Commandement géminé.

— Sculpt. Se dit des figures disposées dos à dos.

— Hist. nat. Disposé deux par deux, en parlant de certaines parties des animaux ou des végétaux. Cellules géminées.

GÉMINIDES. s. f. pl. (radic. *gémeaux*). Astron. Nom donné aux étoiles filantes qui paraissent du côté de la constellation des Gémeaux.

GÉMINIFLORE. adj. 2 g. Bot. Syn. de **GÉMELLIFLORE**.

★ **GÉMIR**. v. n. 2e conj. (du latin *gemere*, même signif.). Exprimer sa peine, sa douleur, d'une voix plaintive et non articulée. Gémir toute la nuit. Gémir de douleur. Je ne sais que *gémir* en ces moments d'effroi (Gresset.) Alors elle jeta, en *gémissant*, un regard vers la tombe de sa mère, puis vers le ciel. (B. de St-P.)

> Avec le laboureur je dételle, en pleurant,
> Le taureau qui *gémit* sur son frère expirant
> (Delille.)

— Fig. Être accablé, opprimé. Gémir sous la tyrannie. Gémir sous le joug. Gémir dans l'oppression, dans l'esclavage, dans les fers. Gémir sous le poids des impôts. Gémir sous le poids du malheur, des afflictions. Peut-être les dures maximes du disciple de l'école stoïcienne étaient elles la seule philosophie pratique que l'on pût offrir à cette multitude d'êtres humains, *gémissant* dans un épouvantable esclavage. (Villeneuve-Bargemont.)

> Un peuple sans vigueur et presque inanimé,
> Qui *gémissait* sous l'or dont il était armé. (Racine.)

— Être péniblement affecté d'une chose, en éprouver une vive et profonde peine. Gémir de voir triompher l'injustice. Gémir des malheurs qu'on a causés. Gémir de son erreur. En gémir au fond du cœur. Gémir de ses péchés devant Dieu. Gémir sur les pécheurs. Il se trouve des maux dont chaque particulier *gémit*. (La Bruy.) La conscience s'élève et murmure contre son auteur; elle lui crie en *gémissant*: Tu m'as trompée. (J.-J. Rousseau.) Je connais Almamon, son cœur en *gémira*. (Florian.) Il *gémit* sur cette maison dont il a surpris les mystères. (P. de Saint-Victor.)

> Bientôt votre main secourable
> A mon cœur offrit un ami;
> J'abjure un murmure coupable,
> Sur mon destin j'ai trop *gémi*. (Parny.)

— Se dit des choses personnifiées.

> Chassons d'un tel désir l'orgueilleuse infamie,
> J'entends *gémir* plus haut l'amitié, la patrie.
> (De Belloy.)

> La Vendée! à ce nom la nature frémit,
> L'humanité recule et la pitié *gémit*. (Delille.)

— Faire entendre des cris plaintifs et languissants, en parlant des oiseaux. La colombe gémit. La tourterelle gémit.

> Dans ce désert le destin nous rassemble.
> Va, ne crains pas d'y rester avec moi;
> Si tu *gémis*, nous *gémirons* ensemble. (Fouqas.)

— Par analog. Se dit en parlant des choses inanimées. L'enclume gémit sous le marteau. Le vent gémit dans les forêts. On se menace, on court, l'air *gémit*, le fer brille. (Racine.) Et les gonds *gémissaient* sous des portes d'airain. (Delille.)

> Des troupeaux expirants les lamentables voix
> Font *gémir* les coteaux, les rivages, les bois.
> (Chaussard.)

— Céder avec effort, s'affaisser sous un poids.

> Et son corps, ramassé dans sa courte grosseur,
> Fait *gémir* les coussins sous sa molle épaisseur.
> (Boileau.)

> Les vaisseaux de Cyrus, citadelles flottantes
> Font *gémir* sous leur poids les ondes écumantes.
> (Dulard.)

— Fig. et par plaisant. *Faire gémir la presse*. Faire beaucoup imprimer. Se dit des écrivains qui sont plus remarquables par leur fécondité que par leur talent.

— S'emploie quelquefois comme verbe actif. Cependant les ramiers que vous aimez tant ne cessaient de roucouler, ni les plaintives tourterelles de *gémir* leurs amours sur la cime de cet orme qui se perd dans les airs. (B. de St-P.)

GÉMISSANT. part. prés. du v. Gémir. Qui gémit. Elles allaient pleurant, gémissant. Les grands pins, *gémissant* sous les coups des haches, tombent en roulant du haut des montagnes. (Fén.) De là on découvrait la mer, quelquefois claire et unie comme une glace, quelquefois follement irritée contre les rochers, où elle se brisait en *gémissant*. (Id.) Tous les Romains, *gémissant* de cette servitude, attendaient avec impatience les ides de mai, qui devaient les délivrer de leur tyran. (Ségur.) Puis il s'éloigna d'elle en *gémissant* et se mit à errer çà et là dans l'habitation. (B. de St-P.)

> La tourterelle enfin, *gémissant* dans les bois,
> Aux voix de tes ramiers joindra sa tendre voix.
> (Malfilâtre.)

★ **GÉMISSANT, ANTE**. adj. Qui gémit, au propre et au figuré. Peuples, jadis heureux, aujourd'hui *gémissants*. (Delille.)

> Dans la tour cependant ma mère est *gémissante*
> Chassé de devant elle et la crainte et la mort,
> Et pour la rassurer instruis-la de mon sort. (Piron.)

> *Gémissante* à leurs pieds, tremblante, évanouie,
> Nos tristes soins à peine ont rappelé sa vie. (Volt.)

> Déjà Tournay se rend, déjà Gand s'épouvante,
> Charles-Quint s'en émeut, son ombre *gémissante*
> Pousse un cri dans les airs, et fuit de ce séjour,
> Où pour vaincre autrefois le ciel le mit au jour. (Id.)

> C'est la fille de Pandion,
> C'est Philomèle *gémissante*. (Id.)

> Lorsque Vénus, sa fille et la mère d'Énée,
> *Gémissante* et de pleurs mouillant ses beaux yeux.
> (Delille.)

> Que les accords divins de nos luths *gémissants*
> Inspirent la mélancolie. (A. Martin.)

> Dès que sur l'airain *gémissant*
> Le marteau sonnera douze heures. (Parny.)

> Au joug de bois poli le timon s'équilibre,
> Sous l'essieu *gémissant* le soc se dresse et vibre.
> (Lamartine.)

★ **GÉMISSEMENT**. s. m. (rad. *gémir*). Lamentation, plainte douloureuse; soupir lamentable. Un long gémissement. Un tendre gémissement. Un gémissement profond, prolongé. Le gémissement des blessés. Le gémissement des mourants. Pousser des gémissements. Mes seuls *gémissements* font retentir les bois. (Rac.) En ai-je pu tirer un seul *gémissement*? (Id.) Avec un sourd *gémissement*, il s'appuya sur le coude. (G. Flaub.) Des *gémissements* qui n'avaient rien de la voix humaine s'échappaient de sa poitrine avec effort. (Mérimée.)

> Aucun *gémissement* à son cœur échappé,
> Ne le montre en mourant digne d'être frappé.
> (Colnfelt.)

— Fig. Plainte. Les gémissements du peuple. Dieu entend les gémissements de l'opprimé.

— Cri de la colombe, de la tourterelle.

— Par extens. Se dit du bruit, du murmure que certaines choses font entendre. Le sourd gémissement des forêts. La mer répond par de sourds *gémissements* au bruit lugubre que font entendre les profondes cavernes de la terre. (Lacépède.)

— Ascét. *Gémissement de cœur*. Sentiment de componction, vive et sincère douleur des péchés qu'on a commis.

GÉMISSEUR. s. m. Néol. Celui qui gémit, qui se plaint souvent et par habitude.

— Pathol. Aliéné mélancolique qui gémit continuellement.

GÉMISTE (Georges), ou **GEORGES PLÉTHON** ou **GÉMISTE PLÉTHON**. Écrivain byzantin, de Constantinople, a vécu probablement de 1350 à 1450. Il exerça de hautes fonctions sous Manuel Paléologue, et fut envoyé au concile de Florence en 1438. Il étudia Platon avec amour; par sa morale, il appartient cependant à l'école stoïcienne autant qu'à celle de Platon. Malheureusement son livre capital *Des Lois* a été détruit; plusieurs de ses nombreux ouvrages, dissertations, traités de théologie, d'histoire, de géographie, de philosophie, compilations, etc., ont été publiés : *Extraits de Diodore et de Plutarque*; *De Fato*, en grec et en latin; *De Virtutibus*, en grec; *Orationes duæ de rebus peloponnesiacis constituendis*; *De Platonicæ atque aristotelicæ philosophiæ Differentia*; *Oracula magica Zoroastris*; etc.

GEMMA. s. m. (du lat. *gemma*, bourgeon). Bot. Syn. de **GEMME**. Le *gemma* empourpré de la vigne et le bourgeon cotonneux du pommier se gonflent et se crèvent. (B. de St-P.) || Pl., des *gemma*. L'effeuillage n'est pas sans danger pour la santé des arbres et surtout pour l'existence des *gemma*. (Thouin.)

GEMMACÉ, ÉE. adj. (rad. *gemma*). Ornith. Dont les barbes des plumes sont coupées en demi-cercle à l'extrémité.

— Hist. nat. Qui a l'apparence d'une pierre gemme ou d'un bouton d'arbre.

GEMMAGE. s. m. (radic. *gemmer*). Sylvic. Incision pratiquée sur certains arbres dans le but d'en recueillir la sève ou la résine.

GEMMAIRE. adj. 2 g. (rad. *gemme*). Qui résulte de la prolongation des parties nouvelles sortant de l'intérieur des anciennes. Élongation gemmaire.

GEMMAL, ALE. adj. (du latin *gemma*, bourgeon). Bot. Qui recouvre et protège le bourgeon. Écailles gemmales.

GEMMASTRÉE. s. f. (de *gemme*, et *astrée*). Zooph. Section de polypes du genre astrée.

★ **GEMMATION**. s. f. (pr. *jem-ma-cion*; du lat. *gemma*, bourgeon). Physiol. végét. Évolution première de la gemme.

— Disposition des bourgeons. || Ensemble des bourgeons.

— Zooph. Développement par le moyen de gemmes.

GEMME. s. f. (du latin *gemma*, bourgeon). Bot. Nom des parties des végétaux qui peuvent se reproduire et former un individu à part, soit en se détachant de la plante mère, soit en y restant fixées; on comprend sous ce nom les caïeux, bulbilles et soboles. || Cellule des mousses.

— Sylvic. Suc résineux qui s'écoule des pins gras par les entailles faites à la tige.

— Zool. Espèce de germes qui, développés dans l'intérieur des membranes des hydres, font saillie au dehors et au dedans de leurs corps, et se détachent de l'animal pour former autant d'individus nouveaux.

★ **GEMME**. s. f. (du latin *gemma*, pierre précieuse; on a dit aussi *game*). Minér. Nom donné par les anciens minéralogistes à toutes les pierres susceptibles d'être employées comme ornement dans la bijouterie.

— Aujourd'hui, l'on a donné ce nom spécialement aux pierres dites *orientales*, telles sont le saphir, le rubis, la topaze, l'émeraude. C'est à ces pierres très dures, qui sont employées comme ornements, que l'on donne le nom de *gemmes* ou pierres précieuses. (Thénard.)

— Variété de couleur du saphir. || Cristal coloré par un oxyde métallique. || *Gemme orientale*. Corindon hyalin. || *Gemme du Vésuve*. Sorte de pierre transparente du Vésuve.

— Adjectiv. Cristaux gemmes. Des pierres *gemmes*. (Acad.)

— *Sel gemme*. Sel fossile qu'on exploite en mines et qui jouit des mêmes propriétés que le sel fourni par l'eau de mer.

GEMMÉ, ÉE. adj. (radic. *gemme*). S'est dit pour Orné, enrichi de pierres précieuses.

— Sylvic. *Pins gemmés*. Pins auxquels on a fait une incision pour en recueillir la résine.

GEMMER. v. n. 1re conj. (radic. *gemme*). Se couvrir de bourgeons. Des plantes qui gemment.

— **GEMMER**. v. a. *Gemmer des pins*. Faire sur la tige des incisions par où s'écoule la résine. || *Gemmer à vie*. Gemmer l'arbre en le laissant vivre. || *Gemmer à mort*. Gemmer l'arbre en le tuant.

GEMMES-LE-ROBERT (Sainte-). Géogr. Bourg du cant. d'Evron, arrondissem. de Laval (Mayenne). Céréales, bétail; 2,000 hab.

GEMMEUR. s. m. Celui qui gemme les pins.

GEMMI (La). Géogr. Sommet des Alpes Bernoises (Valais), haut de 2,328 m.; route qui longe des abîmes effrayants, entre Leuk, dans la vallée du Rhône, et Thun, dans celle de l'Aar.

GEMMIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *gemma*, pierre précieuse; *ferre*, porter). Minér. Qui porte le diamant, qui contient le diamant. Gravier gemmifère.

— Bot. Qui porte des gemmes, des bourgeons.

GEMMIFICATION. s. f. (pr. *jem-mi-fi-ka-cion*; ét. lat., *gemma*, bourgeon; *facere*, faire). Bot. Manière dont les bourgeons se développent.

GEMMIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *gemma*, bourgeon; *flos*, fleur). Bot. Qui a l'air d'être renfermé dans des bourgeons. Céphale gemmiflore.

GEMMIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *gemma*, bourgeon; *forma*, forme). Bot. Qui est entouré de feuilles, de manière à former une espèce de gros bourgeon. Fleurs gemmiformes.

GEMMIPARE. adj. 2 g. (étym. lat., *gemma*, bourgeon; *pario*, je produis). Bot. Qui produit des bourgeons.

— Zool. Qui se reproduit par divisions spontanées ou artificielles. Génération gemmipare. Les espèces *gemmipares* peuvent être considérées comme toutes femelles, et se suffisant à elles-mêmes. (Virey.)

— Substantiv. Un gemmipare. Des gemmipares. Quelques *gemmipares* produisent aussi des œufs dans certains cas. (Virey.)

GEMMIPARIE ou **GEMMIPARITÉ**. s. f. (rad. *gemmipare*). Physiol. végét. Mode de reproduction par bourgeons.

GEMMIPORE. s. m. (ét. lat., *gemma*, bourgeon; fr. *pore*). Zooph. Genre de polypiers pierreux de la famille des madrépores, établi pour quelques espèces confondues avec les explanaires.

GEMMULAIRE. s. f. (rad. *gemmule*). Bot. Genre de champignons.

GEMMULATION. s. f. pr. *jèm-mu-la-cion*). Bot. Développement de la gemmule.

GEMMULE. s. f. (étym. lat., *gemma*, bourgeon). Bot. Rudiment d'une nouvelle branche, qui est situé dans l'aisselle d'une feuille, et qui consiste en feuilles bien distinctes, quoique fort petites. || Premier bourgeon de la plante. || Partie de l'embryon qui termine la tigelle.

|| Rosette des mousses. || Corpuscule reproducteur des algues.

GÉMONIEN, ENNE. adj. Antiq. Qui a rapport aux gémonies.

*** GÉMONIES.** s. f. pl. (du lat. *gemo*, je gémis). Escalier adossé à la façade de la prison publique de Rome et donnant sur le Forum, sur lequel on exposait les corps des condamnés qui avaient été étranglés en prison, et que les soldats traînaient dans le Tibre avec un croc lorsqu'ils tombaient en putréfaction.

— Fig. *Traîner quelqu'un aux gémonies.* Le livrer au mépris public. On ne parlait de rien moins que de traîner Colette à l'abattoir et son maître aux *gémonies*. (J. Sandeau.)

GÉMOZAC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saintes (Charente-Inf.). Distillerie d'eau-de-vie; 2,700 hab.

GEMSIGRADITE. s. f. Minér. Amphibole aluminifère et manganésifère.

GÉMURSA. s. m. Médec. Cor qui se développe entre les orteils.

GENABUM. Géogr. anc. Ville de la Lyonnaise IVe (Gaule); auj. probablement *Orléans*; suivant d'autres, *Gien*.

*** GÉNAL, ALE.** adj. et. lat., *genalis*; fait de *gena*, joue). Anat. Qui a rapport aux joues. Parties génales. Muscles génaux. *Trait génal.* Ligne qui va du milieu des joues au trait nasal.

GÊNANT. part. prés. du v. Gêner. Qui gêne. Des souliers gênant les pieds. Un corset gênant une jeune personne. Une parure gênant les mouvements.

*** GÊNANT, ANTE.** adj. Qui cause de l'embarras, de la gêne. Personne gênante. Les créanciers sont toujours gênants. Vous avez bon esprit, vous n'êtes point *gênante*. (Dufresny.) Je ne veux point qu'on examine là-dessus les femmes mêmes; nos *gênantes* institutions peuvent les forcer d'aiguiser leur esprit. (J.-J. Rousseau.) Quand mon père est avec nous, il faut être tout à lui; ce sera pourtant bien *gênant* quelquefois. (H. de Balzac.) Le christianisme, débarrassé d'une attache devenue *gênante* pour lui, s'émancipe de plus en plus. (E. Renan.)

> Je me conforme à ses ordres *gênants*
> Pour mes habits, non pour mes sentiments. (Volt.)

GENAPPE. Géogr. Ville du Brabant méridional (Belgique), sur la Dyle, à 29 kil. S. E. de Bruxelles. Louis XI, encore dauphin, résida dans le château, de 1456 à 1461; 1,700 hab. Godefroy de Bouillon est né à 2 kil., au village de Baisy.

GÉNAPPE. s. m. Techn. Fil de laine retors, lissé et grillé au gaz.

GÉNARQUE. s. m. (étym. gr. γένος, race; ἀρχός, chef). Antiq. Premier magistrat des juifs, à Alexandrie.

GENAS. Géogr. Comm. du canton de Meyzieu, arr. de Vienne (Isère); 2,000 hab.

GENÇAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Civray (Vienne), sur la Clouère; briques, poterie de terre; 1,250 habitants.

GENCIVAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient, qui a rapport aux gencives. Membrane gencivale.

*** GENCIVE.** s. f. (du latin *gingiva*, même signif.). Anat. Portion de la membrane muqueuse de la bouche qui revêt les deux arcades dentaires, se prolonge entre les dents et adhère fortement au pourtour de leur collet. La couleur rosée des gencives. Des gencives fermes. La tuméfaction des gencives. Gencives saignantes. Gencives pâles, blanchâtres. Inflammation des gencives. L'usage des *gencives* est d'affermir les dents qui ne tardent pas à s'ébranler du moment où, par une cause quelconque, elles viennent à se relâcher ou à abandonner le collet des dents. (Petit.) Le saignement fréquent des *gencives* annonce souvent une faiblesse des fonctions de l'estomac. (Beauvais.)

GENCIVITE ou **GINGIVITE.** s. f. Anat. Inflammation des gencives.

GENCK. Géogr. Comm. du Limbourg (Belgique), à 13 kil. de Hasselt; 2,100 hab.

*** GENDARME.** s. m. (de *gens d'armes*, nom donné aux hommes d'armes au moyen âge). Soldat, cavalier ou fantassin, faisant partie du corps de la gendarmerie, chargé du maintien de la police et de l'exécution des lois en France. Les gendarmes se montent, s'équipent et s'habillent à leurs frais. L'armement seul est fourni par l'État. Dans l'intérieur du territoire, ils sont divisés par brigades à pied ou à cheval, commandées par un brigadier ou un maréchal des logis. La réunion des brigades d'un département forme une compagnie départementale. Gendarme à pied. Gendarme à cheval. Mettre les gendarmes aux trousses de quelqu'un. L'accusé fut amené par des gendarmes. Le *gendarme* ne s'est jamais piqué de beaucoup de philosophie. (E. Renan.)

> Deux *gendarmes*, un beau dimanche,
> Chevauchaient le long d'un sentier. (Nadaud.)

— Par extens. Donner aux Anglais le droit de visite, c'est constituer les Anglais les *gendarmes* de la mer. (Dupin.)

— Fig. et fam. *C'est un gendarme, un vrai gendarme.* Se dit d'une femme grande, puissante, et qui a l'air hardi et revêche. Marie de bonne heure à un grand *gendarme* de femme avare et maigre, qui lui faisait peur, ce vieil enfant n'avait qu'une passion au monde. (A. Daudet.)

— Pop. Nom que l'on donne par plaisanterie au hareng saur.

— Du temps de la chevalerie, les gendarmes ou hommes d'armes étaient les soldats armés de pied en cap, tenant par les fiefs et marchant à la suite des chevaliers et des écuyers. Le cheval du gendarme était bardé de fer. Charles VII, après avoir chassé les Anglais de France, reconstitua l'armée, et créa en 1445 les compagnies d'ordonnances ou de gendarmes, soldées régulièrement au moyen d'impôts consentis volontairement par les communes. Le gendarme avait quatre chevaux : son cheval de bataille, son cheval de main, son sommier pour porter les bagages, et le cheval de son valet. Le gendarme avec son accompagnement obligé était qualifié de *lance fournie*. Louis XII porta la lance fournie à sept chevaux et François Ier à huit. Il fallait être gentilhomme et avoir fait ses preuves pour obtenir une place de gendarme. Cette gendarmerie, toute bardée de fer, combattant toujours en première ligne, fut pendant longtemps la principale force de l'armée française. Sous Louis XIV, le gendarme se vit enlever les dernières pièces de sa brillante armure, et, en 1784, il n'y avait plus sur pied ni gendarmes ni gendarmerie. En 1790, l'Assemblée constituante appela *Gendarmerie nationale* la maréchaussée, qui était une troupe de cavaliers de police royale. Les gendarmes de la garde. La compagnie des gendarmes du roi ou de la maison. Les gendarmes de la reine. Les gendarmes de Bourgogne, de Berry. Les gendarmes écossais. Capitaine, lieutenant des gendarmes. Les compagnies de *gendarmes*, d'abord réparties par petites troupes sur toute l'étendue du royaume, contribuèrent puissamment au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité intérieure que les derniers événements et le séjour des Anglais en France avaient gravement compromis. (Haillot.) L'armure du *gendarme*, toute en fer, se composait du casque, du hausse-col, de la cuirasse, des épaulières, des brassards, des gantelets, des tassettes, des cuissards, des genouillères et des grèves ou armures de jambes. (Id.) La pesante armure du *gendarme* ne lui permettait pas de poursuivre l'ennemi en déroute : aussi avait-il à sa suite trois archers, un écuyer et un page. (Id.) En ce sens, on écrit aussi *gens d'armes* au pluriel.

— Fig. On disait autrefois d'un homme qui a bonne mine à cheval, et qui manie bien un cheval, *c'est un beau gendarme*.

— *Gendarme d'élite* ou *des chasses*. V. GENDARMERIE.

— Arg. Cigare d'un sou. || Boisson composée de vin blanc, d'eau et de sirop de gomme. || Fer à repasser, nommé ainsi du nom du fabricant.

— Agric. Pièce de fer dont la pointe entre dans un trou rond pratiqué près de la pointe du soc de la charrue; il sert à arrêter les herbes qui s'embarrasseraient, en labourant, dans les jambettes de l'âge.

— Hist. *Ordre des gendarmes de Jésus-Christ.* V. *Milice de Jésus-Christ* au mot MILICE.

— Pathol. Tache qui se forme à l'œil.

— Techn. Nom des bluettes qui sortent du feu. || Nom des points qui se trouvent quelquefois dans les diamants, et qui en diminuent l'éclat et le prix. Ce diamant n'est pas parangon, il y a des *gendarmes*. (Acad.) || Nom donné aux petites parties de lie qu'on rencontre dans le vin.

— Adjectiv. Manières gendarmes.

GENDARMÉ, ÉE. part. pass. du v. Gendarmer. S'empl. adjectiv. Être gendarmé contre quelqu'un.

> Cet homme, *gendarmé* d'abord contre mon fils,
> Qui chez lui se retranche, et je crois tout parade. (Molière.)

*** GENDARMER (SE).** v. pron. 1re conj. (rad. *gendarme*). Se révolter, se mutiner. Le public était bien bête, s'il m'est permis de le dire, de se *gendarmer* contre une émulation qui tournait tout entière au profit des arts. (Grimm.)

— **GENDARMER.** v. a. S'est dit pour Irriter. A été employé par Montaigne.

*** GENDARMERIE.** s. f. (rad. *gendarme*). Corps de soldats de police établi pour veiller à la sûreté publique. Ce corps militaire a remplacé en 1791 la maréchaussée de France. Il se compose : 1° de la *gendarmerie départementale*, répartie en trente légions, divisées en quatre-vingt-sept compagnies pour le service des départements; 2° de la *gendarmerie coloniale*, composée de quatre compagnies employées à la Martinique, à la Réunion, à la Guadeloupe et à la Nouvelle-Calédonie, et de cinq détachements qui occupent la Guyane française, le Sénégal, Taïti et les îles Saint-Pierre et Miquelon; 3° de la *garde républicaine* de Paris, qui forme une légion composée de trois bataillons d'infanterie à huit compagnies et de six escadrons de cavalerie; 4° d'une légion, dite *d'Afrique*, composée de quatre compagnies, pour le service de l'Algérie; 5° d'un bataillon de gendarmerie mobile à huit compagnies, en résidence à Paris. Gendarmerie à pied. Gendarmerie à cheval. Caserne de gendarmerie. Officier de gendarmerie. Appeler la gendarmerie. La gendarmerie est à sa poursuite. Une légion, une compagnie, une brigade de gendarmerie. La *gendarmerie* impériale était partagée par escadrons. (Bard.) La *gendarmerie* s'est d'abord recrutée parmi les sous-officiers de l'armée. (Id.)

— *Gendarmerie maritime.* Corps spécial de gendarmerie affecté au service des ports, des arsenaux et de la police dans les arrondissements maritimes de la France. Il renferme cinq compagnies, une par arrondissement, portant le numéro de l'arrondissement auquel elles sont attachées. Elles forment cinquante et une brigades.

— Autrefois, on comprenait sous ce nom Tout le corps des gendarmes et des chevau-légers des compagnies d'ordonnance, autres que les gendarmes et les chevau-légers de la garde du roi. La gendarmerie de France. Le corps de la gendarmerie. Les seize compagnies de la gendarmerie. Capitaine, lieutenant de gendarmerie. La gendarmerie de Lunéville. Depuis Louis XIV, la *gendarmerie* ne fut plus considérée que comme un beau corps de cavalerie de ligne qui soutint par sa bravoure sur les champs de bataille l'ancienne réputation des compagnies d'ordonnance. (Haillot.)

— *Gendarmerie d'élite.* Troupe d'élite qui était composée de gendarmes à cheval. || Dans la garde royale, la gendarmerie d'élite portait aussi le nom de *gendarmerie des chasses*, à cause du service qu'elle était plus particulièrement chargée de faire auprès du roi.

— *Gendarmerie de Paris.* Corps remplacé en 1830 par la garde municipale appelée depuis Garde républicaine.

— Caserne occupée par des gendarmes.

GENDARMEUX, EUSE. adj. (rad. *gendarme*). Minér. Se dit d'une pierre précieuse dans laquelle il y a des gendarmes, des taches.

GENDBRUGGE. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 4 kilom. de Gand; 3,600 hab.

GENDRAGE. s. m. (rad. *gendre*). Anc. cout. Droit payé par le nouveau marié qui allait loger chez son beau-père.

*** GENDRE.** s. m. (étym. lat., *gener*, même significat.). Homme qui a épousé une fille, par rapport au père et à la mère de celle-ci. Un beau-père aime son *gendre*, aime sa bru; une belle-mère aime son *gendre*, n'aime point sa bru. (La Bruyère.) Le Parthe vous recherche et vous demande un *gendre*. (Racine.)

— Prov. *Amitié de gendre, soleil d'hiver.* Il y a peu de fond à faire sur l'amitié d'un gendre. || *Faire d'une fille deux gendres.* Promettre une seule et même chose à deux personnes. || *Quand la fille est mariée, il y a assez de gendres.* Il se présente assez de gens qui l'auraient épousée, et fig., Quand on a fini une affaire, on trouve de nouvelles occasions de la faire, et dont on ne peut plus profiter.

GENDREY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dôle (Jura); 650 hab.

*** GÊNE.** s. f. (étym., V. GÉHENNE). Torture, question, peine que l'on fait souffrir à quelqu'un pour l'obliger à confesser la vérité. Ce genre de peine est depuis longtemps aboli en France. Il souffrit la gêne sans rien avouer. Non content d'une mort simple, il y ajoute des *gênes* et des tortures extraordinaires. (Malh.)

— Par extens. Ce qu'on fait souffrir à quelqu'un injustement et par violence pour lui faire dire quelque chose, pour en tirer de l'argent, etc. Des soldats mirent ce paysan à la *gêne* pour lui faire avouer où était son argent. (Acad.) Je sens de son courroux des *gênes* trop cruelles. (Molière.)

— *Mettre à la gêne, donner la gêne.* Mettre à la question. Si vous n'adorez pas sur l'heure le dieu Apollon, vous serez mis à la *gêne*. (Ménage.)

— Fig. Sont-ils d'accord tous deux pour me mettre à la *gêne*? (Racine.)

— Tout ce qui comprime les mouvements; ce qui met à l'étroit, mal à l'aise; ce qui empêche d'agir librement. Souliers qui mettent à la gêne. Être à la gêne dans un corset. Éprouver un sentiment de gêne au bras, à la jambe, etc. Il y a un peu de gêne dans la respiration.

— Embarras que cause le séjour d'une personne chez une autre. Restez chez moi, il y aura place pour tout le monde, et vous ne me causerez aucune *gêne*. (Acad.)

— Fig. Contrainte fâcheuse, état pénible où l'on se trouve. Éprouver un peu de gêne en présence de quelqu'un. Les visites de certaines personnes mettent à la *gêne*. (Acad.) C'est une *gêne* cruelle, une terrible *gêne*, de n'oser jamais dire ce qu'on pense. (Id.) Les conventions ne permettent pas qu'on soit tout à fait exact ni tout régulier dans les paroles : ce serait une *gêne* pédante. (Gobinelli.) Dans bien des circonstances, la *gêne*, sans causer toujours un mal réel, se convertit à la longue en un véritable supplice, et gâte les positions les plus brillantes. (St-Prosper.) Il est des hommes qui, par la sévérité de leur caractère ou la hauteur de leurs manières, mettent à la *gêne* ceux mêmes qu'ils aiment le plus. (Id.) Dans l'intimité, on est rarement tout à fait heureux avec les gens d'un caractère froid; ils arrêtent toute espèce d'effusion : on peut les aimer pour leurs bonnes qualités, mais on est toujours à la *gêne* avec eux. (Id.)

> Je ne veux point d'un idole dont l'or s'écoule à la *gêne*.
> Prends ce nom pour elle et mon ...

— Fam. *Sans gêne.* En prenant ses aises, sans s'inquiéter de l'embarras ou du déplaisir qu'on peut causer aux autres. Cet homme est tout à fait sans gêne. Les hommes qui embarrassent le plus dans le monde sont ceux qui ont pris l'habitude de vivre toujours sans *gêne*. (St-Prosp.) || On dit, dans le même sens : *C'est un mon sieur sans gêne. C'est un sans gêne, c'est un sans gêne de monsieur là.*

— Prov. *Où il y a de la gêne, il n'y a point de plaisir.* Il n'est tel que de prendre ses aises; maxime de ceux qui, se dégageant de certaines bienséances, restent les maîtres partout où ils sont reçus.

— Inquiétude, tourment, effort d'esprit. Se donner la gêne. Se mettre l'esprit à la gêne pour quelque chose. Se donner la gêne en lisant des vers. Se mettre l'esprit à la gêne pour trouver une démonstration. Je pouvais tourner mes descriptions sans *gêne* jusqu'à ce que j'en fusse content. (J.-J. Rouss.)

— Pénurie d'argent, état voisin de la pauvreté. Éprouver quelque gêne. Être dans la gêne. Avec d'immenses revenus et certains vices, on peut vivre dans une sorte de *gêne* continuelle. (St-Prosp.)

— Peint. Contrainte dans le dessin.

GÊNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gêner. S'emploie adjectiv. Air gêné. Taille gênée. Démarche gênée. Nous étions bien gênés dans cette voiture.

> Ce ... de torrent, *gêné* dans ...
> ... (SAINT-LAMBERT.)

— Qui est dans des embarras d'argent. Une famille *gênée*.

— *Gêné par.* Être gêné par la crainte de déplaire à une personne. Cet architecte, cet ingénieur est gêné par le terrain, par la situation de la place. Cet orateur a été gêné par les circonstances dans lesquelles il parlait. Au banquet de son sacre, *gêné* par la couronne trop large pour sa tête, il l'ôta sans façon, et la posa sur la table, comme il aurait fait d'un bonnet. (P. de St-Victor.)

— Fam. *N'être pas gêné.* Être sans gêne.

GÉNÉAGÉNÉTIQUE. adj. (de *genèse*, *a* privatif, et *génétique*). Bot. Qui provient d'une genèse sans génération, c'est-à-dire de boutures, rejets, etc.

*** GÉNÉALOGIE.** s. f. (ét. gr., γενεά, race; au pl. γένεα; λόγος, discours). Tableau, dénombrement des ancêtres, par lequel on établit la filiation de tous les membres d'une famille. Longue, grande, ancienne généalogie. Généalogie obscure. Faire, dresser une généalogie. Faiseur de généalogie. Arbre de généalogie. La descendance de David s'établissait par une *généalogie* où Joseph était rattaché à la souche davidique. (E. Renan.)

— Se dit aussi pour exprimer la filiation des chevaux de course. L'invention de l'arbre généalogique, dans les temps les plus reculés, est attribuée aux Arabes, qui s'en servent encore pour conserver avec la plus rigoureuse exactitude la généalogie de leurs chevaux.

— Fig. La généalogie des idées.

— Science qui a pour but l'exposition scientifique de l'origine, de la filiation et de la propagation des races ou familles. On voit dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament quelle importance la *généalogie* avait chez les Hébreux. (Schnitzler.) La *généalogie* était une science importante à la fin du moyen âge, lorsque la noblesse, distincte des autres classes de la société, possédait exclusivement une foule de privilèges, qu'on ne pouvait partager qu'en faisant preuve d'un nombre déterminé de quartiers. (Id.) La *généalogie* est l'auxiliaire de l'histoire. (Id.)

*** GÉNÉALOGIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la généalogie. Degrés généalogiques. Histoire généalogique. Arbre généalogique. Dresser une table généalogique. Les tables *généalogiques* font saisir d'un coup d'œil la descendance et les liens de parenté des familles. (Schnitzler.) Le moyen âge produisit un grand nombre d'ouvrages *généalogiques*, dont la plupart sont restés inédits. (Id.) Nous sommes redevables à cette circonstance d'un des derniers manuscrits sur parchemin qui aient été et seront jamais exécutés, et qui est l'un des plus beaux. C'est le registre *généalogique* de l'École militaire de Saint-Cyr actuellement déposé à la Bibliothèque impériale. (Jubinal.)

— *Carte généalogique.* Tableau de la généalogie d'une famille.

— *Table généalogique historique.* Celle qui donne, outre la descendance, des notices biographiques sur les individus. || Celle qui fait connaître l'accroissement ou la diminution des propriétés et de la fortune d'une famille.

— *Arbre généalogique.* Table en forme d'arbre, d'après le type du droit canonique, où l'auteur de la famille forme la souche, et d'où l'on voit sortir comme d'un tronc diverses branches de consanguinité, de parenté. Ces arbres *généalogiques* furent jadis un très grand objet de luxe. (Jubinal.)

> Honneur aux rejetons d'une famille antique,
> ... savent l'égaler,
> ... qui sert d'étaler
> ... *généalogique*! (D. Barthy.)

— *Arbre généalogique des sciences.* Classification des sciences.

GÉNÉALOGIQUEMENT. adv. D'une manière généalogique.

*** GÉNÉALOGISTE.** s. m. Celui qui fait, qui dresse des généalogies. Un grand généalogiste. Un généalogiste fidèle, consciencieux.

Les *généalogistes* ont fait beaucoup de nobles. (Acad.) Les fonctions de *généalogiste*, loin d'être, sous l'ancien régime, aussi futiles qu'elles nous sembleraient aujourd'hui qu'il n'y a plus ni noblesse ni généalogie sérieuse, étaient, au contraire, fort importantes. (Jubinal.) Le célèbre d'Hozier, dernier *généalogiste* royal, a rendu de véritables services à la vieille noblesse, en l'éclairant souvent sur les limites ou l'origine de ses possessions. (Id.)

— Prov. *Menteur comme un généalogiste.* Se dit d'une personne qui ne recule pas devant un mensonge.

— *Généalogiste du roi.* Officier de l'ordre du Saint-Esprit, chargé de dresser les preuves de noblesse des chevaliers.

GÉNÉANTHROPIE. s. f. (gr. *genesis*, naissance, *anthrôpos*, homme.) Traité sur la génération de l'homme.

*** GENÉPI** ou **GÉNIPI.** s. m. Bot. Plante du genre armoise, qui pousse sur les parties les plus élevées des Alpes, et qui est regardée par les habitants comme une panacée universelle. Genépi blanc, noir. Le genépi des Savoyards.

GÉNEQUIN. adj. m. Comm. Qui est d'une qualité inférieure et qui n'est pas fine. Coton génequin.

*** GÊNER.** v. a. 1re conj. (rad. *gêne*.) Incommoder, comprimer les mouvements du corps. Cette cuirasse le gêne beaucoup. Ce corset la gêne. Ces souliers me gênent.

— Par extens. Embarrasser, empêcher le libre mouvement de quelque chose que ce soit. Gêner la circulation du sang. Gêner la navigation. Gêner les mouvements d'une machine. Un espace trop resserré gêne les mouvements d'une armée. Sur les gencives se développent souvent des tumeurs fongueuses végétantes qui acquièrent un grand volume et *gênent* l'exercice des fonctions. (Rat.)

— Occasionner quelque embarras. Craindre de gêner quelqu'un.

— Fig. Apporter obstacle aux progrès d'une chose. Gêner le commerce. Gêner l'industrie.

— Fig. Mettre obstacle à une chose; tenir en contrainte; mettre quelqu'un dans un état pénible en l'obligeant de faire ce qu'il ne veut pas, ou en l'empêchant de faire ce qu'il veut. Gêner quelqu'un dans ses projets. Gêner l'inclination, les penchants de quelqu'un. La présence de cette personne me gênait. Si vous avez de la répugnance pour cela, ne le faites pas, je ne veux pas vous gêner. La rime *gêne* souvent les poètes. (Acad.) Ces répétitions, à moins qu'ils ne s'y portent d'eux-mêmes, *gênent* les enfants et leur ôtent tout l'agrément de ces sortes d'histoires. (Fén.)

> Britannicus le *gêne*, Albine, et, chaque jour,
> Je sens que je deviens importune à mon tour. (Rac.)

— Réduire à une certaine pénurie d'argent. Cette dépense le gênera un peu.

— Le sens primitif était Soumettre à la question, à la torture.

> Et l'on doit faire un roi qu'afin de couronner
> Celle que dans les fers elle aimait à *gêner*.
> (Corneille.)

— Par extens. Violenter.

> Et pour tout dire enfin, jaloux ou non jaloux,
> Mon roi sans me *gêner* peut me donner à vous. (Mol.)

— Absol.

> Agis de ton côté, je la laisse avec toi.
> *Gêne*, flatte, surprends. (Corneille.)

— Mar. *Gêner une pièce de bois, des bordages, des bouchains.* Les assujettir parfaitement.

— SE GÊNER. v. pron. S'incommoder, se presser, se contraindre. En vous gênant un peu, vous pourrez tous vous asseoir sur cette banquette. L'ingrat se *gêne* et se consume de soi-même. (Malherbe.) Cessons de nous *gêner* d'une crainte inutile. (Corneille.)

— Ne pas prendre ses aises, se contraindre par discrétion ou par timidité. Pourquoi vous gêner? On ne doit pas se gêner entre amis. Ne se gêner pour personne. Ne point se gêner pour dire ce que l'on pense. Ne vous gênez point pour cela. Ici l'on pense tout haut et l'on ne se *gêne* guère pour personne. (Mérimée.) Grâce à des amis excellents qui se *gênèrent* eux-mêmes pour me donner un lieu plus commode au travail, j'avais une fort belle chambre. (Michelet.)

— Se mettre en peine, prendre souci de quelqu'un ou de quelque chose. Quant à Julie, ne vous *gênez* point pour elle. (J.-J. Rouss.)

— Ironiq. *Ne vous gênez pas!* Se dit à une personne qui prend des libertés inconvenantes, ou incommodes pour les autres.

— Prov. *On ne se gêne pas avec ses amis.*

— S'incommoder mutuellement. Les jeunes filles y mettent un air si contraint et des attentions si froides, qu'en se *gênant* mutuellement elles n'ont pas grand soin de cacher leur gêne. (J.-J. Rouss.)

— Se réduire à une certaine pénurie d'argent. Se gêner pour obliger quelqu'un. On peut parvenir à payer ses dettes en se gênant beaucoup.

GÉNÉRAC. Géogr. Bourg du cant. de Saint-Gilles, arr. de Nîmes (Gard). Eaux-de-vie, grains, vins; 2,000 hab.

*** GÉNÉRAL, ALE.** adj. (lat. *generalis*, formé de *genus*, genre.) Qui est commun, applicable à un très grand nombre de personnes ou de choses. Assaut général. Chasse générale. Procession générale. Concile général. États généraux. Approbation générale. Consentement général. Deuil général. Désolation générale. Un cri général. La volonté générale. Le bien général. L'intérêt général. D'un intérêt plus général. Règlement général. Principes généraux. Considérations générales. Maxime, règle générale. Acception générale. En termes généraux. Collectif général. Nos idées commencent par être individuelles, pour devenir tout à coup aussi *générales* qu'il est possible. (Condill.) Les philosophes ont fait un étrange abus des idées *générales*. (Id.) Les noms *généraux* ne sont proprement les noms d'aucune chose existante; ils n'expriment que les vues de l'esprit, lorsque nous considérons les choses sous les rapports de ressemblance ou de différence. (Id.) La nature n'a de loi *générale* et constante que la convenance des êtres. (B. de St-P.) L'araignée femelle est beaucoup plus grosse que le mâle, ainsi que cela est à peu près *général* dans les insectes. (A. Karr.) Toutes les vérités *générales* sont recélées dans notre nature intellectuelle, et il ne faut que des circonstances favorables pour les en faire sortir. (Virey.) Le minéral ne subsiste que par les forces *générales* de la matière brute. (Id.) La satisfaction publique était au comble, et il fut décidé qu'on donnerait une grande fête pour célébrer la paix *générale*. (Thiers.)

— *Combat général.* Celui auquel toute l'armée prend part.

— *Commerce général.* Commerce comprenant toutes les marchandises expédiées ou arrivées, quelle qu'en soit la nature.

— Qui a un commandement ou une administration d'une grande étendue. Officier général. Lieutenant général. Colonel général. Procureur général. Avocat général. Contrôleur général des finances. Trésorier général. Les fermiers généraux. Receveur général. Le supérieur général d'un ordre.

— *Officiers généraux.* Officiers supérieurs qui commandent une portion plus ou moins grande d'une armée, formée de plusieurs corps distincts, etc.

— *Directeurs généraux.* Chefs de plusieurs branches d'administration.

— Indécis, indéterminé, vague. Parler d'une manière générale. Parler, répondre en termes généraux.

— Prov. *Il n'y a point de règle si générale qui n'ait son exception.*

— Bot. *Cloisons générales.* Celles dont les bords aboutissent de toutes parts à la paroi interne de la cavité péricarpienne, en sorte que chacune d'elles suffit pour diviser complètement cette cavité en deux loges. || *Involucre général.* Involucre qui entoure la base d'une ombelle composée. || *Ombelle générale.* Ensemble des rayons primaires d'une ombelle composée, de ceux qui portent les ombellules. || *Spathe générale.* Celle qui renferme plusieurs fleurs munies de spathes particulières.

— Entom. *Métamorphose générale.* Celle de l'insecte qui, pendant le cours de sa vie, subit des mutations dans sa forme générale et dans toutes ses parties.

— Hist. polit. *États généraux.* V. ÉTAT.

— Méd. *Maladie générale.* Maladie qui affecte tout l'organisme.

— Mar. *Vents généraux.* Vents commençant aux premiers degrés de latitude sud et finissant au tropique du Capricorne.

— *En général.* loc. adv. D'une manière générale; selon l'idée commune; sans distinction, par rapport à tous. En général et en particulier. Tant en général qu'en particulier. Parler en général. Il n'y a point d'arbre en *général*, de pommier en *général*, de poirier en *général*; il n'y a que des individus. (Condill.) Ce qui manque le plus à cette nation, en *général*, c'est le sentiment de la dignité. (Mme de Staël.) Les oiseaux sont en *général* les animaux dont le cou est le plus long. (Buff.) Les matières qui composent le globe de la terre sont en *général* de la nature du verre, et peuvent être toutes réduites en verre. (Id.) En *général*, le sexe féminin parvient plus promptement à l'époque de la puberté que le sexe masculin. (Virey.)

— Ordinairement, communément. En *général*, les méchants ne prospèrent pas. (Acad.)

— GÉNÉRAL. s. m. Ce qui est général, le plus grand nombre. Le général et le particulier. On ne doit point conclure du particulier au *général*. (Acad.) Ces biens indivisibles, la paix et la liberté, tous entiers appartiennent à un particulier, aussi bien qu'au *général*. (Malherbe.) Cela tombe sur le *général*, mais le monde en a fait des applications particulières. (Mme de Sévigné.)

— GÉNÉRAL. s. m. Officier qui commande une armée, un corps d'armée, une division, une brigade. Le plus élevé en grade des officiers attachés à une troupe qu'il commande toujours est le colonel; au-dessus de lui viennent les généraux, qui forment eux-mêmes aujourd'hui en France deux degrés hiérarchiques : les généraux de brigade et les généraux de division. On naît *général* comme l'on naît poète. (Maréchal de Saxe.) Le combat d'Heilsberg coûta aux Russes plusieurs *généraux*. (L. Gallois.) Cependant Kléber était le plus populaire des *généraux* parmi les soldats. (Thiers.)

— Aucun grade en France n'est qualifié par le titre seul de *général*; ce mot est toujours accompagné d'autres termes qui indiquent les fonctions spéciales du général. Général en chef. Général d'état-major. Général de division. Général de brigade. Général d'artillerie. Général du génie. Général d'infanterie. Général de cavalerie.

— *Général en chef.* Celui qui a le commandement supérieur d'une haute expédition.

— S'est dit d'une femme exerçant le commandement de général. Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, roi d'Angleterre, fut active et intrépide, *général* et soldat. (Thomas.)

— Anc. admin. *Général des bâtiments du roi.* Se disait de quelques officiers employés par le roi pour la construction des édifices publics. || *Général des finances.* Titre de quelques officiers nommés d'abord par les états du royaume, et ensuite par le roi, pour la levée et l'administration des aides ou finances. || *Général des monnaies.* Titre donné aux conseillers de la cour des monnaies. || *Général des relais.* Nom donné aux deux employés chargés de parcourir la France pour affermer les relais de poste. || *Général des vivres.* Fonctionnaire qui avait l'inspection sur tous les commis des vivres militaires.

— Anc. art milit. *Général des galères.* Officier de la couronne de France, qui commandait les galères sur la Méditerranée. Le chevalier d'Orléans fut nommé, en 1716, *général* des galères. (Bard.) || *Général des galions* ou *général de la mer.* Titre d'un commandant des forces navales en Espagne.

— Hist. relig. Chef supérieur et unique, sans distinction de pays, de tous les couvents du même ordre. Le général des dominicains. Le général de l'Oratoire. Le général de l'ordre de Saint-François. Les ordres de Cîteaux, de Saint-Maur, des Feuillants, des Chartreux, etc., avaient leurs généraux particuliers. || Se disait aussi d'une abbesse qui avait sous ses ordres tous les couvents établis sous la même règle. L'abbesse de Fontevrault était chef et *général* de tout l'ordre. (Acad.) || On disait aussi la *générale*.

— Moll. Nom vulgaire du cône flamboyant.

— Syn. comp. GÉNÉRAL, UNIVERSEL. Ce qui est *général* regarde le plus grand nombre des particuliers ou tout le monde en gros; ce qui est *universel* regarde tous les particuliers ou tout le monde en détail.

— GÉNÉRALE. s. f. La femme d'un général. Madame la générale. La *générale* allait tous les soirs dans le monde et ne mettait jamais deux fois la même robe. (L. Halévy.)

— Anc. art milit. Se disait, dans les gardes suisses, de la première compagnie du régiment. Commander la générale.

— Comm. relig. Supérieure de certaines congrégations. La générale des Filles de Notre-Dame. La générale des calvairiennes.

*** GÉNÉRALAT.** s. m. Hiérarch. milit. Dignité de général. Être promu au généralat.

— Temps que dure cette dignité. Pendant le généralat de Wallenstein, de Montécuculli, du prince Eugène.

— Hiérarch. relig. Fonction, dignité du supérieur d'un ordre religieux. Le généralat de l'Oratoire. Le généralat des dominicains. L'origine du *généralat* ecclésiastique vient des privilèges donnés par les patriarches aux monastères de leur circonscription en échange d'une soumission directe. (Thomassin.)

*** GÉNÉRALE.** s. f. Art milit. Batterie de tambour pour donner l'alarme aux troupes, soit à l'approche de l'ennemi, soit à l'occasion d'un incendie, d'une révolte, d'une émeute. Battre la générale. La générale bat.

— Se dit aussi d'une sonnerie de trompette. Sonner la générale.

*** GÉNÉRALEMENT.** adv. D'une manière générale, en général, universellement, communément, d'ordinaire. Opinion généralement reçue, généralement approuvée. Bruit généralement répandu. Personne généralement aimée, généralement estimée. Ils sont généralement doux et hospitaliers. Les protestants sont *généralement* mieux instruits que les catholiques. (J.-J. Rouss.) Les animaux sont bien plus *généralement* répandus. (Buffon.) Le buffle est *généralement* noir. (L. Ardent.) Le naturel plaît *généralement*, et presque tout le monde le quitte pour courir après l'affectation, qui déplaît à tout le monde. (S. Dubay.) La matière brute, toujours inanimée, n'obéit qu'aux impulsions physiques et chimiques, et aux forces mécaniques *généralement* répandues dans l'univers. (Virey.)

— Sans distinction, sans précision, vaguement. Cela est vrai généralement parlant. *Généralement* parlant, les femmes sont bien plaisantes. (Mme de Sévigné.)

GÉNÉRALIFE. (littéral. *la maison d'amour*.) Géogr. Fameux jardin que l'on distingue sur une montagne, en sortant de l'Alhambra. Dans ce jardin, l'on voyait un palais de plaisance des rois de Grenade. Il était bâti dans le même genre que l'Alhambra.

GÉNÉRALISABLE. adj. 2 g. Néol. Qui est susceptible d'être généralisé, qu'on peut généraliser.

GÉNÉRALISANT. part. prés. du v. Généraliser. Qui généralise. Des mots généralisant sous un rapport, particularisant sous un autre. En *généralisant* les lois de l'analogie, Kant annonçait entre Mars et Jupiter, soit l'existence d'une planète, soit les astéroïdes qu'on y a découverts depuis. (Virey.)

GÉNÉRALISANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de généraliser. Des mots généralisants, particularisants.

*** GÉNÉRALISATEUR, TRICE.** adj. Qui généralise. Des principes généralisateurs. Les esprits *généralisateurs* sont les plus profonds, parce qu'ils cherchent les causes des choses. (Virey.) Ajoutez que l'esprit français, esprit *généralisateur*, qui aspire naturellement à l'égalité, favorisait, provoquait ces tentatives. (L. Faucher.)

— GÉNÉRALISATEUR. s. m. Celui qui généralise. Je trouve qu'aujourd'hui on oublie trop que ce grand *généralisateur* Buffon n'en a pas moins reçu, enregistré nombre d'observations très exactes. (Michelet.)

*** GÉNÉRALISATION.** s. f. (pr. *jé-né-ra-li-za-cion*). Action de généraliser. Les véritables *généralisations* ne sont point des opérations si communes de l'esprit humain; elles n'appartiennent qu'à un certain ordre d'intelligences réfléchies et méditatives. (Virey.) Toutes les découvertes dans les sciences et la philosophie dérivent souvent des *généralisations*, ou d'applications d'un fait à d'autres analogues. (Id.) On n'arrive, à l'aide de ces *généralisations* forcées, qu'à construire une hypothèse fragile que le moindre effort de raisonnement renverse, ou que brisent des observations plus véridiques. (Id.)

— Action de se généraliser. La généralisation d'un système.

— Méd. *Généralisation d'une maladie.* Se dit d'une maladie qui de locale devient générale. || *Généralisation des tumeurs.* Production à peu près simultanée de tumeurs dans les diverses parties du corps.

— Philos. Faculté de coordonner les rapports d'analogie qui existent entre les diverses qualités des êtres. L'abstraction et la généralisation sont deux modes de l'intelligence, distincts et successifs.

GÉNÉRALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Généraliser. S'empl. adj. Idées trop généralisées.

*** GÉNÉRALISER.** v. a. 1re conj. Rendre général, rendre commun à plusieurs; comprendre plusieurs faits sous un principe commun. Généraliser une idée. Généraliser un principe. Généraliser une méthode, un procédé. On a trop réduit en art les talents agréables, on les a trop *généralisés*, on a tout fait maxime et précepte, et l'on a rendu fort ennuyeux aux jeunes personnes ce qui ne doit être pour elles qu'amusement et jeux folâtres. (J.-J. Rouss.) C'est par la synthèse que nous *généralisons* nos pensées et les propriétés de chaque être. (B. de St-P.) On ne saurait *généraliser* les idées ni agrandir le tableau de l'imagination, sans embrasser un champ plus vaste et dérober à cette source sacrée le feu céleste. (Virey.) Rarement les hommes, dans les usages de la vie, s'occupent de *généraliser* et de systématiser leurs connaissances sous des principes larges qui les embrassent d'après leurs analogies plus ou moins étroites. (Id.)

— Absol. Notre esprit est naturellement porté à généraliser. Un enfant est naturellement porté à *généraliser*, parce qu'il lui est plus commode de se servir d'un nom qu'il sait, que d'en apprendre un nouveau. (Condill.) Il *généralise* donc sans avoir le dessein de *généraliser*, et sans même remarquer qu'il *généralise*. (Id.) *Généraliser* est alors entrer dans les voies de la Divinité; c'est s'imprégner en quelque sorte de sa sagesse et du vrai génie, toutes les fois qu'on écoute ses inspirations pures et natives. (Virey.) La tendance à *généraliser* est l'apanage de la raison humaine, une propriété philosophique appartenant à l'être supérieur, au roi de la création sur ce globe. (Id.)

— Mathém. et Phys. Donner plus d'étendue. Généraliser une hypothèse. Généraliser une formule d'algèbre.

— SE GÉNÉRALISER. v. pron. Devenir général. Principe qui peut se généraliser.

— Médec. Se dit d'une maladie qui s'étend sur tout l'organisme.

GÉNÉRALISME. s. m. (rad. *général*.) Néol. Dictature militaire; envahissement de tous les pouvoirs civils par le chef ou les chefs de la force armée. Dans une république, la guerre civile et la guerre étrangère amènent le *généralisme*. Complém. de l'Acad.)

GÉNÉRALISSIME. adj. 2 g. (superl. de *général*). Très général.

— Anc. log. Se disait d'un genre très élevé, qui a sous lui beaucoup de sous-genres, d'espèces et de sous-espèces. Genre généralissime.

— Comm. relig. Se dit, dans l'ordre de Saint-François, des chapitres composés des députés de tout l'ordre. Jules II fit assembler à Rome un chapitre *généralissime*, en 1506. (Complém. de l'Acad.)

*** GÉNÉRALISSIME.** s. m. Art milit. Général au dessus des autres généraux. Titre qu'on a conféré le plus souvent, dans les armées composées de diverses nations alliées, au général appelé à prendre le commandement sur tous les autres généraux, du consentement de toutes les puissances intéressées; ou aussi dans l'armée d'une seule et même puissance à celui qui avait sous ses ordres des généraux ou des maréchaux du même grade, eux-mêmes commandants d'armée. Wallenstein, Montécuculli, le prince Eugène, etc., ont porté le titre de généralissime. Chez les Turcs, le grand vizir est le *généralissime* de l'armée. (Hammer.)

*** GÉNÉRALITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est général. Cette proposition dans sa généralité est fausse. Elle a trop de généralité. C'est lui donner trop de généralité. La forme ou la *géné-*

ralité des idées ne peut assurément pas exister dans notre esprit sans la matière. (J. Tissot.) Il n'y a pas de *généralité* pure ou abstraite dans notre esprit. (Id.)

— Au pluriel, Idées générales. La philosophie de l'histoire n'est que l'histoire même réduite à ses plus hautes *généralités* morales. (Renouvier.)

— Discours sans rapport précis au sujet, sans application particulière. Ce sont des généralités vagues, incomplètes, incohérentes.

— Le plus grand nombre. C'est l'opinion de la généralité des hommes.

— S'est dit pour Généralat et pour Réunion de généraux. Devisant ainsi, nous rencontrâmes toute la *généralité* qui revenait. (St Simon.)

— Anc. admin. Grande division territoriale de l'ancienne France, adoptée pour l'administration générale des impôts. Vers la fin du XIVe siècle, les généraux des finances, établis pour la direction des deniers provenant des aides, se partagèrent les provinces composant alors le domaine de la couronne en plusieurs parties, qui prirent le nom de *généralités*. Sous François Ier, la division du territoire en seize recettes générales pour toutes sortes de deniers, soit du domaine, soit des tailles, aides, gabelles ou subsides, donna lieu à autant de généralités. Ce nombre ne fit qu'augmenter jusqu'à la Révolution; alors la France se trouvait divisée en vingt-cinq généralités. La généralité de Paris. La généralité d'Amiens. La généralité de Bordeaux. Organisation administrative de chaque généralité. La généralité de Montpellier comprenait douze diocèses. La généralité de la Corse était administrée comme pays conquis.

— Hist. Nom des pays appartenant à la république des Provinces-Unies et qui n'étaient pas sujets d'une province particulière. C'étaient: 1° L'Écluse, Axel, Cadsand, Biervliet, dans la Zélande; 2° Bois-le-Duc, Berg-op-Zoom, Breda, dans le Brabant; 3° Fauquemont, Venloo, Stevensward, dans le Limbourg; 4° Maëstricht.

GÉNÉRANT, part. prés. du v. Générer.

GÉNÉRANT, ANTE, adj. Qui provient de. Un vase plein d'eau génèrante de la vapeur.

***GÉNÉRATEUR, TRICE** adj. (ét. lat., *generator*, fait de *generare*, engendrer). Qui engendre; qui appartient à la génération. Le principe générateur. Puissance génératrice. Organe générateur. Fonction génératrice. Faculté génératrice. Le coït générateur. Les organes *générateurs* ont leurs temps d'activité et leurs époques de repos. (Virey.) Ce que nous appelons des parties naturelles, la nature du sexe, annonce évidemment que l'amour, la force *génératrice*, est cette nature même qui règne sur l'univers. (Id.) La chaleur est, en général, l'un des plus puissants stimulants de la force vitale et de la puissance *génératrice*. (Id.) Les formes innombrables des êtres représentent les actes de cette puissance *génératrice* qui se complaît dans la production et le renouvellement éternel de ses créatures. (P. de St-Victor.)

— Se dit aussi des personnes, des animaux, des plantes. Voilà cette Vénus *génératrice*, célébrée jadis par les philosophes et les poètes. (Virey.) Si le temps de la gestation est différent dans les deux êtres *générateurs*, le fœtus mixte sera formé, tantôt avant, tantôt après l'époque naturelle de la délivrance de sa mère, et par conséquent il avortera. (Id.) C'était bien la grande déesse *génératrice*, Aphrodite Melœnia. (Gér. de Nerval.)

— Fig. Qui produit, qui donne naissance à. Chaudière génératrice de la vapeur.

— Fig. *Principe générateur*. Principe d'où découlent un grand nombre de vérités, de conséquences importantes.

— Géom. Se dit de ce qui engendre quelque ligne, quelque surface, ou quelque solide par son mouvement. Point générateur d'une ligne. Ligne génératrice d'une surface. Surface génératrice d'un solide.

— Mus. *Son générateur*. La basse relativement aux accords qui s'y superposent.

— GÉNÉRATEUR. s. m. Mécan. Chaudière de machine à vapeur, parce que c'est dans ces récipients que s'engendre la vapeur qui communique le mouvement à une machine. Les chaudières généralement adoptées aujourd'hui sont des *générateurs* tubulaires dans lesquels la flamme et les gaz se rendent au fond de la chaudière. (P. Debette.)

GÉNÉRATIANISME, s. m (pron. *jé-né-ra-cia-nisme*). Théol. Théorie d'après laquelle l'âme est transmise d'un individu à l'autre par génération.

***GÉNÉRATIF, IVE** adj. Qui appartient à la génération. Principe génératif. Organes génératifs. Fonctions génératives. La faculté *générative* est un phénomène général dans l'univers, elle est représentée par les attractions planétaires et chimiques dans les substances brutes; et par l'amour ou la vie dans les corps organisés. (Virey.) Quoi! des organes *génératifs*, des sexes, des membres disposés avec une savante intelligence, etc., tout cela serait le résultat hasardé d'un concours de particules qui se seraient d'un coup? (Id.) Plus les êtres vivants abaissent de leur faculté *générative*, plus ils s'épuisent et deviennent vieux. (Id.) C'est un fait d'observation journalière, que l'abstinence donne la force *générative*. (Id.) C'est à l'époque où la croissance est achevée dans l'individu, que commence la fonction *générative* chez les animaux et les plantes. (Id.) En croisant les races des animaux, on obtient des individus plus robustes, on ennoblit l'espèce, et l'on augmente le nombre des mâles; ce qui indique toujours une plus grande vigueur dans la puissance *générative*. (Id.)

— Fig. Les gouvernements se nomment d'eux-mêmes, quand les institutions les ont produits d'une double force *générative*, qui n'appartient qu'au temps et à la nécessité. (Ch. Nodier.)

— Syn. comp. GÉNÉRATEUR, GÉNÉRATIF. Le premier de ces mots présente l'idée de quelque chose qui est en jeu, qui agit; le second l'idée de quelque chose dont on peut se servir pour agir. La conscience, la perception et la raison, sont les facultés *génératrices* de nos idées, si on les considère comme des puissances qui agissent d'elles-mêmes; ce sont les facultés *génératives* de notre esprit, si on les considère comme des instruments à l'aide desquels l'esprit acquiert ses idées. (Lav.)

***GÉNÉRATION**, s. f. pr. *jé-né-ra-cion*; et. lat., *generatio*; fait de *generare*, engendrer, produire. Physiol. Fonction par laquelle les corps vivants et organisés reproduisent des individus semblables à eux et perpétuent ainsi leurs races et leurs espèces dans le cours des siècles; acte par lequel a lieu cette reproduction. Propre à la génération. Inhabile à la génération. L'acte de la génération. Les organes de la génération. Génération des insectes. Toute plante, tout animal, quels qu'ils soient, tirent leur origine d'êtres absolument semblables à eux, et en sont produits par l'acte de la *génération*. (Virey.) La *génération* est la source de l'existence de tous les êtres vivants, puisque sans elle il n'existe aucune organisation. (Id.) L'amour, pris dans sa plus grande latitude, n'est donc rien autre chose que le principe de la vie de tous les corps organisés; c'est lui seul qui préside aux *générations*. (Id.) Tout individu femelle est uniquement créé pour la *génération*. (Id.) La plupart des êtres animés se reproduisent par *génération*. (Rostan.) La *génération* des mollusques est peu connue; la plupart de ces animaux sont hermaphrodites ou androgynes. (Bourdon.)

— Par extens. La chose engendrée, la postérité, les descendants d'une personne. La génération de Noé. Dans ces climats fortunés que n'abandonne jamais la chaleur fécondante de l'atmosphère, la fleur remplace le fruit qui mûrit et qui tombe, la nichée de l'oiseau succède à la nichée, la *génération* appelle des *générations* nouvelles. (Virey.) Si rien ne périssait, il n'y aurait point de nouvelles *générations*, et l'amour serait exilé du monde. (Id.) Il n'y a qu'une seule *génération* primitive dans l'univers, c'est la création de la matière vivante et organisée par la main de l'Être suprême. (Id.) C'est donc de cette formation originelle que découle le grand fleuve des *générations*, jusqu'à la consommation des siècles. (Id.)

— *Lui et toute sa génération*. Se dit, par plaisanterie ou par injure, en parlant d'un père et de ses enfants.

— Réunion ou collection de tous les hommes du même âge, ou à peu près, qui vivent dans le même temps. Les générations des hommes. La génération présente. La génération qui se forme. Les générations futures. Les *générations* des hommes s'écoulent comme les ondes d'un fleuve rapide. (Fénel.) Chaque *génération* s'imagine trouver un monde nouveau. (Vauven.) C'est dans votre sein que la nature verse les *générations* et les premières affections qui les font éclore. (B. de St-P.) La cause est celle du Christ, autour duquel les *générations* font la veillée des armes. (E. Quinet.) Chaque matin il se réveille, obsédé par les cris des *générations* éteintes. (Id.)

— Chaque filiation et descendance de père en fils. Il y a une *génération* du père au fils; du père au petit-fils, il y en a deux. (Acad.) Depuis Hugues Capet jusqu'à saint Louis, il y a huit *générations*. (Id.) Cette inimitié entre les deux familles a duré jusqu'à la cinquième *génération*. (Id.)

— Espace de trente ans, qui est regardé comme la durée moyenne de chaque génération d'hommes. Il y a trois *générations* en cent ans, et quelque chose de plus. (Acad.)

— Dans un sens plus général, signifie Production. La génération des plantes. Génération des métaux. Génération des minéraux. L'ancienne philosophie disait que la corruption de l'un est la *génération* de l'autre. (Acad.) Quelques naturalistes ont rapporté la *génération* des plantes à une fermentation. (Virey.)

— Fig. Manière dont certaines choses se forment les unes des autres. La génération des sons. La génération des idées. Il est des préceptes comme des graines. Si l'esprit qui les reçoit a de la disposition à bien apprendre, il ne faut point douter que de sa part il ne contribue à la *génération*, et n'ajoute beaucoup à ce qu'il aura recueilli. (Malherbe.) Plaisir, amour, désir, douleur, haine, aversion, telle est la *génération* des phénomènes de la sensibilité ou des passions. (J. Simon.)

— Bot. *Génération gemmipare*. Celle qui a lieu par boutures ou par bourgeons.

— Commun relig. Filiation en parlant des monastères, établis, fondés par un autre monastère. Abbayes de la génération de Cîteaux.

— Géom. Formation d'une ligne, d'une surface, d'un solide par le mouvement d'un point, d'une ligne, d'une surface. La génération de la cycloïde. La génération de la spirale.

— Mus. *Génération des sons*. Hypothèse d'après laquelle la basse pourrait produire tous les sons qui s'y superposent et tierce en tierce.

— Physiol. anc. Il y avait, selon les anciens, deux sources originelles des corps vivants: la *putréfaction* ou *génération équivoque*, et la *génération univoque*, soit vivipare, soit ovipare.

— Physiol. an m. *Génération asexuelle*. Mode de reproduction qui ne se rencontre que chez les organismes inférieurs, animaux et plantes. Il peut avoir lieu par bourgeonnement ou gemmiparité; dans ce cas, sur un point de la surface de l'animal apparaît un bourgeon qui s'accroît, se développe en restant fixé à l'organisme générateur ou bien se détache pour former un nouvel individu indépendant. Ce genre de reproduction se rencontre chez les protozoaires, les polypes, les hydres, les tuniciers. Un second mode de reproduction est la fissiparité: l'organisme se divise en deux moitiés et donne naissance à deux nouveaux individus, c'est ce que nous montrent quelques infusoires et accidentellement les planaires, les méduses et quelques vers. Enfin, la génération asexuelle peut se produire par spores ou germes qui se forment à l'intérieur de l'organisme; ce fait se présente chez certains infusoires, etc. | *Génération sexuelle*. Chez les animaux d'ordre plus élevé, le concours de deux germes ou de deux éléments, l'élément femelle ou ovule, l'élément mâle ou spermatozoïde, est nécessaire pour la puissance de reproduction. L'ovule une fois fécondé est aussitôt pondu et n'éclôt qu'après cet acte, c'est la *génération ovipare*, si répandue dans la série animale; ou l'œuf fécondé chemine si lentement dans le corps qu'il y éclôt et que le nouvel individu naît tout formé (*génération ovovivipare*), ou bien l'œuf fécondé se détache de l'ovaire et tombe dans une cavité particulière appelée matrice aux parois de laquelle il s'attache et se développe complètement, c'est la *génération vivipare*. || *Génération alternante*. Phénomène qui consiste en ce qu'un animal, au lieu de donner naissance à un animal semblable à lui, en produit un autre qui ne lui ressemble pas; mais celui-ci à son tour, par génération agame, en produit un autre semblable au premier. | *Génération spontanée*. De nos jours, de nombreux efforts ont été tentés pour savoir si la matière inerte possède la propriété de donner naissance à des êtres vivants. Quelques physiologistes admettent que des organismes inférieurs peuvent prendre naissance sans le concours de germes ou de parents antérieurs, c'est-à-dire par simple agrégation de molécules inorganiques: on donne à ce mode de reproduction le nom de *génération spontanée* ou *hétérogénie*.

— Théol. Rapport entre le Père et le Fils. La génération éternelle du Verbe.

GÉNÉRATIONNEL, ELLE, adj. pr. *jé-né-ra-cio-nel*; radic. *génération*). Physiol. Qui tend à la reproduction et à la conservation de l'espèce.

— *Passion générationnelle*. Amour de la famille qui rattache entre elles les générations successives, dans le système de Fourier.

GÉNÉRATIVEMENT, adv. Par voie de génération. Selon les transformistes, toutes les espèces existantes peuvent être de toutes générativement d'une espèce primitive.

GÉNÉRÉ, ÉE, part. pass. du v. Générer. S'emploie adjectiv. Engendré, produit.

GÉNÉRER, v. a. 1re conj. (ét. lat., *generare*, engendrer). Néol. Produire. Générer le froid.

— SE GÉNÉRER, v. pron. Être produit.

***GÉNÉREUSEMENT**, adv. D'une manière généreuse, noble. En user généreusement. Traiter quelqu'un généreusement. Pardonner généreusement.

— Libéralement. Récompenser généreusement.

— Vaillamment, courageusement. Combattre généreusement. Attaquer généreusement. Se défendre généreusement.

***GÉNÉREUX, EUSE** adj. (ét. lat., *generosus*, même signif.; de *genus*, race). Grand, noble, magnanime. Homme généreux. Femme généreuse. Un ennemi généreux. Un généreux ennemi. Se montrer généreux. Âme généreuse. Cœur, caractère généreux. Notre *généreuse* malade s'est regardée comme une victime destinée au sacrifice. (Fléchier.)

— Qui dénote une âme grande, noble, magnanime. Action généreuse. Procédé généreux. Parole généreuse. Sentiment généreux. Conseil généreux. Résolution généreuse. Mort généreuse. Au fond de son cœur il y avait un foyer d'agitations *généreuses* et les flammes de la jeunesse. (L. Blanc.)

> J'aime, je l'avouerai, cet orgueil *généreux*,
> Qui jamais n'a fléchi sous le joug amoureux.
> (RACINE.)

> Vous, c'est ... que chez vous ... ami fidèle,
> ... *généreux* ...
> ...
> (Id.)

— Courageux, hardi. Un généreux soldat. Un lion généreux. Un aigle généreux. Un généreux coursier.

> ...
> Secondent les efforts de ... *généreux*
> Qui pour ... (BOILEAU.)

— Libéral, bienfaisant, qui aime à donner, qui donne volontiers. C'est un homme très généreux. Avoir l'âme généreuse. Les bienfaits que répand sa main généreuse. Il était *généreux*, il ne craignait point d'obliger les ingrats. (Voltaire.) Il est bien rare de rencontrer une âme *généreuse* et désintéressée. (Lebrun.) Il n'est rien de si beau que d'être *généreux*. (Boursault.) C'est pour son intérêt que l'on est *généreux*. (Favart.) Qui n'a rien à donner est toujours *généreux*. (Rhodes.) Aux dépens de son peuple on n'est point *généreux*. (Ducis.)

> ...
> Un ... *généreux* ... (LEBRUN.)

— Fait par générosité. Don généreux.

— Par extens. Fertile, qui produit en grande abondance. Sol généreux. Terre généreuse.

— Par analog. Nous devons ajouter que les aimants les plus puissants ne sont pas toujours les plus *généreux*; en sorte que quelques-uns de ces aimants plus puissants ne communiquent pas au fer autant de leur vertu attractive que les aimants les plus faibles. (Buffon.)

— *Vin généreux*. Vin qui a de la force, de la chaleur.

— GÉNÉREUX, EUSE, s. Celui, celle qui a de la générosité. Un généreux. Usez en *généreux* de tous vos avantages. (Molière.)

> En vain d'un ... *généreux* ...
> ... (CORNEILLE.)

— *Faire le généreux*. Se montrer magnanime ou libéral, plutôt par ostentation que pour obéir à un mouvement naturel de générosité.

***GÉNÉRIQUE**, adj. 2 g. (du lat. *genus, generis*, genre). Gramm. Qui regarde le genre. Terme générique. Nom générique.

— Hist. nat. Qui appartient ou peut être rapporté au genre. Différence générique. Caractères génériques. L'harmonie *générique* des genres dans la puissance végétale est celle qui résulte des contrastes de ses genres primitifs. (B. de St-P.) On est si loin de s'entendre sur la valeur des caractères *génériques* que les naturalistes ne sont pas même d'accord sur ce qui regarde l'homme, considéré sous le rapport de l'histoire naturelle. (A. Fée.)

GÉNÉRIQUEMENT, adv. D'une manière générique. M. Temminck est le premier qui ait séparé *génériquement* les œdicnèmes des pluviers. (Guérin.) L'homme considéré *génériquement*. (Geoffroy St-Hilaire.)

***GÉNÉROSITÉ**, s. f. (radic. *généreux*). Grandeur d'âme, noblesse de caractère, magnanimité; entier oubli de soi-même pour ne songer qu'aux autres. La générosité de son caractère. Agir par pure générosité. Exercer sa générosité. Montrer sa générosité. Ce fut entre eux un combat de générosité. La *générosité* n'est jamais imprudente. (Piron.) Touché de votre *générosité*, je me jette entre vos bras. (J.-J. Rouss.) L'honneur et la *générosité* étaient des attributs héréditaires. (Defauconpret.)

> Pour ... une offense,
> La *générosité* peut plus que la vengeance.
> (LA HARPE.)

— Libéralité, disposition à la bienfaisance. Des actes de générosité. La vraie *générosité* épargne à un ami l'embarras d'expliquer ses besoins. (Acad.) Ordinairement les riches prêchent l'économie aux pauvres, et les pauvres donnent aux riches l'exemple de la *générosité*. (De Nugent.)

> Quand du ... intérêt le cœur est combattu,
> La *générosité* n'est plus une vertu. (CRÉBILLON.)
> Ainsi que l'honneur,
> La *générosité*, madame, a sa pudeur. (DUFRESNY.)

— Acte de générosité, don que l'on répand autour de soi. Faire des générosités.

— Abondance, prodigalité. Nous distribuons l'eau avec une *générosité* sans égale. (Defauconpret.)

— Qualité du vin généreux.

— Chevalerie. *Ordre de la Générosité*. Ordre de chevalerie créé en 1665 par Charles-Émile, électeur de Brandebourg.

GÊNES ou **GENOVA**, *Genua*. Géogr. Ville d'Italie, ch.-l. de la province de ce nom, à 170 kil. S.-E. de Turin. Port de commerce et militaire sur le golfe; archevêché, cour d'appel. Elle s'élève en demi-cercle entre les deux vallées de Polcevera et du Bisagno; des terrasses, couvertes d'orangers, forment les toits des maisons; les palais Durazzo, Carrega, Spinola, Doria, Balbi, Brignole, Pallavicini, Saluzzi, etc., ont fait donner à la ville le nom de Gênes la Superbe. Le palais ducal, ou des anciens doges, est le plus vaste; le palais Durazzo est devenu le palais royal. Les églises sont nombreuses, mais trop chargées d'ornements. L'université a été fondée en 1812; on cite les bibliothèques, le musée des beaux-arts, fondé par les Doria, la Bourse ou *Loggia de banchi*, le bâtiment de la Douane, l'ancien et le nouvel arsenal, etc.; les six théâtres, Carlo-Felice, Falcone, etc. Le port est vaste et abrité; le port franc est un immense entrepôt. L'industrie a pris de grands développements: manufactures de soieries, velours, papiers, tabacs; orfèvrerie estimée, produits chimiques, essences et parfumerie, conserves, pâtes, peaux, chapeaux, ouvrages de corail, de marbre et d'albâtre, etc. Gênes est bien fortifiée; on a enveloppé dans son enceinte les hauteurs qui s'élèvent jusqu'à la montagne du Diamant; pop. 140,000 hab.

— Hist. Gênes, fondée par les Liguriens au VIIIe siècle av. J.-C., n'est devenue puissante qu'au moyen âge; elle forma une république, dirigée par des consuls, où l'élément démocratique fut toujours puissant. Au temps des croisades surtout, la marine génoise devint

très considérable : les Génois étendirent leur domination sur toute la côte du golfe et même sur le Montferrat; ils furent les rivaux de Pise et surtout de Venise, eurent au XIIIe siècle Péra et Galata à Constantinople, des établissements en Grèce, des comptoirs en Asie, des colonies, comme Caffa en Crimée, puis la Corse, la Sardaigne, etc.; les rois de Chypre leur payèrent tribut. Les conquêtes des Ottomans, les découvertes des Portugais et les Espagnols, les guerres d'Italie, furent désastreuses pour la liberté et la prospérité de Gênes. Enfin, en 1528, André Doria rétablit un gouvernement aristocratique, présidé par un doge et ... qui dura jusqu'en 1797. En 1797, Bonaparte remplaça le gouvernement aristocratique par la *République ligurienne*. En 1800, Masséna s'y défendit avec la ... contre les Autrichiens; en 1805, la République, réunie à la France, forma 3 départements : Gênes, Montenotte, les Apennins. En 1814, la République fut un instant rétablie; mais le congrès de Vienne de 1815 l'incorpora au royaume de Sardaigne.

— GÊNES (Golfe de), anc. *Ligusticum mare*. Golfe formé par la Méditerranée, au N.-O. de l'Italie, se divise en *rivière du Ponent* à l'O., et *rivière du Levant* à l'E., de Gênes au golfe de la Spezzia. Le littoral est élevé, rocheux et sain.

— GÊNES (Département de). Département de l'empire français, de 1805 à 1814; ch.-lieu *Gênes*; sous-préfectures Voghera, Tortone, Novi, Bobbio.

— GÊNES (Province de), ancienne *Ligurie*. Province du royaume d'Italie, sur le golfe de Gênes. Elle a 4,114 kil. carrés et 760,000 hab.; le ch.-l. est Gênes; les 5 arrondissements sont : Gênes, Savone, Albenga, Chiavari et Spezzia. Le pays est d'une fertilité prodigieuse sur les bords de la mer.

GENÈS ou **GENEST DE ROME** (Saint). Comédien sous Dioclétien, se convertit à la foi chrétienne, fut mis à la torture et décapité par l'ordre de l'empereur. Les uns placent son martyre en 286, les autres en 303; l'Église l'honore le 25 août.

GÉNÉSARETH (Lac de). V. TIBÉRIADE.

★ **GENÈSE**. s. f. (du grec γένεσις, origine, naissance). Premier livre du Pentateuque de Moïse, qui comprend le récit biblique de la création et l'histoire des premiers temps jusqu'à la mort de Joseph. Dans ce sens, *Genèse* prend toujours la majuscule.

— *Petite Genèse*. Livre apocryphe nommé aussi l'Apocalypse de Moïse.

— Anat. Mode de formation des éléments anatomiques dans lesquels se forment, aux dépens des matériaux liquides, des substances demi-solides ou solides. La genèse des éléments est caractérisée par ce fait qu'ils apparaissent de toutes pièces, par génération nouvelle, à l'aide et aux dépens du blastème.

— Par extens. Série des phénomènes ou des causes qui ont produit un résultat. Dans la *genèse* économique, le culte de l'or devait précéder le culte du travail. (Proudhon.)

— Anc. géom. Génération d'une surface ou d'un solide.

— Philos. Tout système cosmogonique.

GÉNÉSIAQUE. adj. 2 g. Philos. Qui a rapport à une genèse. Système génésiaque.

— Qui est l'auteur d'une genèse. Le Dieu génésiaque des Hébreux.

— Dans un sens plus restreint. Qui a rapport au livre de la Genèse de Moïse. Les récits génésiaques.

GÉNÉSIE. s. f. Syn. de GÉNÉRATION.

— Théol. Essai de simplification du mystère de la Trinité pour expliquer la filiation du Père au Fils. On écrit aussi *gennésie*.

GÉNÉSIOLOGIE. s. f. (ét. gr., γένεσις, genèse; λόγος, discours). Didact. Doctrine de la génération.

GÉNÉSIOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la génésiologie.

GÉNÉSIQUE. adj. 2 g. (rad. *genèse*). Qui a rapport à la génération. J'ai cherché la raison de la préférence qu'on accorde aux truffes, et je l'ai trouvée dans la persuasion assez générale où l'on est que la truffe dispose aux plaisirs *génésiques*. (Brill.-Sav.)

— Qui a rapport à la genèse d'un corps, d'un être.

— Substantiv. Se dit pour Sens génésique, ou amour physique qui entraîne les sexes l'un vers l'autre, et dont le but est la reproduction de l'espèce. Le *génésique* a donné naissance à tout ce qui peut préparer ou embellir la réunion des sexes, et, depuis François Ier, à l'amour romanesque, à la coquetterie et à la mode. (Brillat-Savarin.)

— On dit aussi *génétique*.

GÉNÉSIQUEMENT. adv. (rad. *génésique*). Au point de vue de la genèse.

GENEST-LERPT (Saint-). Géogr. Bourg du cant. du Chambon Feugerolles, arr. de Saint-Étienne (Loire). Houille; 3,400 hab.

— GENEST-MALIFAUX (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Saint-Étienne (Loire). Bois, bestiaux; 2,600 hab.

GENEST (L'abbé Charles-Claude). Littérateur, né à Paris, 1639-1717, tour à tour commis dans les bureaux de Colbert, professeur à Londres, compagnon du duc de Nevers. Quittant tout à coup le ... pour le petit collet ou tour d'abbé, il sut toujours se faire de puissants protecteurs, Pellisson, Malézieu, Bossuet, le duc de Bourgogne, la duchesse du Maine, etc. Ses conversations cartésiennes avec Bossuet lui inspirèrent son poème des *Principes de philosophie*; il composa pour la cour de Sceaux des tragédies, des fables et trois tragédies, *Zélonide*, *Polymnestor*, *Joseph* et *Pénélope*. Il était de l'Académie française depuis 1698.

GENESTADE. s. f. (rad. *genet*). Art vétér. Dans la partie méridionale des Cévennes, Maladie qu'on attribue au genet d'Espagne. Elle attaque les moutons.

— Bot. Espèce d'ajonc appelé aussi *genestière*.

★ **GENESTROLLE**. s. f. Bot. Nom vulgaire du genêt ou herbe des teinturiers. ‖ Les sommités de cette espèce de genêt.

— On dit aussi *genestrale*.

★ **GENET**. s. m. (étym. esp., *ginete*, cavalier, homme de cheval). Espèce de cheval entier d'Espagne.

> Quand tu seras femelle, avant pour nous la mort,
> J'irais t'égorgerais. Nimo dans la campagne!
> Put l'achèvo sautant sur son *genet* d'Espagne.
> (V. Hugo.)

— Substance prolifique de certains coquillages, dans le langage de l'Aunis.

★ **GENÊT**. s. m. (du lat. *genista*, même signif.). Bot. Genre de plantes de la famille des papilionacées génistées, renfermant près de soixante-dix espèces, qui habitent l'Europe, et dont la plupart sont utiles en économie rurale. Presque partout, le genêt est regardé comme un arbuste de nulle valeur; dans tous les lieux, il crée la terre végétale qui doit un jour rendre le sol fertile. Ses graines sont très recherchées par les poules; ses jeunes pousses sont du goût des bestiaux et servent dans beaucoup de lieux à lier la vigne. L'élégance du genêt, la permanence de sa couleur verte et l'éclat de ses fleurs le rendent très propre à orner les jardins paysagers. Dans quelques endroits, ses boutons à fleur sont confits pour remplacer les câpres. Genêt d'Espagne. Genêt de Sibérie. Genêt de teinturier. Genêt à tige ailée, etc. L'or brillant du *genêt* couvre l'humble bruyère. (Michaud.)

> Sur ces bouquets méconnus des zéphyrs
> Un pinceau sut adroitement déposer
> L'or du *genêt*, le carmin de la rose. (CAMPENON.)

— *Genêt épineux*. Nom vulgaire de l'ajonc.

> Le *genêt* épineux
> Qui se répand sur l'aride bruyère. (LÉONARD.)

— Chevalerie. *Ordre du Genêt*. Ordre de chevalerie fondé par saint Louis en 1234.

GENÉTAIRE. s. m. (radic. *genet*). Anc. art milit. Soldat à cheval des armées espagnoles et italiennes.

GENÊTER. v. a. 1re conj. (rad. *genet*). Techn. Courber en contre-haut les extrémités d'un fer à cheval.

GÉNÉTHLIALOGIE. s. f. (du gr. γενεθλιαλογία, même signif.). Art de connaître l'avenir de quelqu'un en examinant l'état du ciel au moment de sa naissance.

GÉNÉTHLIALOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la généthlialogie.

★ **GÉNÉTHLIAQUE**. adj. 2 g. (du grec γενεθλιακός, même signif.). Qui est composé sur la naissance d'un enfant. Poème généthliaque. Discours généthliaque.

— Se dit de certains astrologues qui prédisaient l'avenir par le moyen des astres qu'ils supposaient avoir présidé à la naissance.

— Substantiv. en ce sens. Un généthliaque.

GÉNÉTHLIEN. (étym. gr., γενέθλη, naissance). Myth. Surnom de Jupiter protecteur des enfants sur le point de naître.

— Antiq. gr. *Jour généthlien*. Le huitième jour après la naissance de l'enfant; anniversaire de ce même jour qu'on célébrait par des fêtes.

GÉNÉTHLIES. s. f. pl. (radic. *genethlien*). Myth. Fêtes grecques pour célébrer la naissance d'un enfant, et l'anniversaire de cette naissance.

GÉNÉTHLIOGRAPHE. s. m. (radic. *généthliographie*). Auteur d'un traité sur l'art de tirer l'horoscope.

GÉNÉTHLIOGRAPHIE. s. f. (étym. gr., γενέθλη, origine; γραφή, description). Traité des horoscopes.

GÉNÉTHLIOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la généthliographie.

GÉNÉTHLIOLOGIE. s. f. (ét. gr., γενέθλη, naissance; λόγος, discours). Art de tirer les horoscopes.

GÉNÉTHLIOLOGIQUE. adj. Qui a rapport à la généthliologie.

GENÉTIÈRE. s. f. Agric. Champ planté de genêts.

GENÉTIN. s. m. Vitic. Espèce de raisin blanc. Vin fait avec ce raisin.

— Hort. Variété de pomme.

GÉNÉTIQUE. adj. V. GÉNÉSIQUE.

★ **GENETTE**. s. f. Anc. art milit. Lance des genetaires.

— Bot. Nom vulgaire du narcisse et du genêt des teinturiers.

— Chevalerie. *Ordre de la Genette*. Ordre de chevalerie dont la fondation est attribuée par les uns à Charles Martel et par les autres à Charles VI.

— Manég. Espèce de mors à la turque, dont la gourmette a la forme d'un grand anneau.

— *A la genette*. loc. adv. Avec les étriers fort courts. Aller à cheval à la genette.

— L'Académie ne donne le mot Genette que dans la locution adverbiale *A la genette*.

★ **GENETTE**. s. f. (de l'arabe *djerneyth*). Mamm. Genre de digitigrades dont on connaît une dizaine d'espèces. L'une d'elles, la *genette commune*, abonde dans le département de la Gironde, le long des ruisseaux, est chassée pour son pelage, très recherché dans la pelleterie. Les autres espèces se trouvent à Madagascar, au Cap, dans l'Inde, etc.

GÉNÉTYLLIDE. (du gr. γενέτης, naissance). Mythol. Épithète de Vénus et des autres déesses qui présidaient à la génération.

GÉNÉTYLLIS. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des myrtacées, originaires de l'Australie et dont quelques espèces sont cultivées dans le midi de la France.

GÊNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gêne. C'est un gêneur.

GENÈVE. s. f. Métrol. Ancienne monnaie des évêques et princes de Genève.

GENÈVE. (en allem. *Genf*). Géogr. Ville de la Suisse, ch.-l. du canton du même nom, sur la rive gauche du Rhône, à sa sortie du lac, à 160 kilom. S.-O. de Berne, à 500 kil. S.-E. de Paris, a, sur la rive droite du fleuve, le faubourg de Saint-Gervais. L'aspect, sur le lac, est magnifique; mais les rues sont généralement étroites, avec de hautes maisons. Elle a une université ou académie, fondée par Calvin, une bibliothèque de 60,000 volumes, beaucoup d'établissements d'instruction; l'imprimerie et la librairie y sont florissantes depuis longtemps; la *Revue de Genève* est célèbre. Son industrie est considérable : horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, tissus de soie et de laine; commerce très actif. La population est de 50,000 hab. et avec les communes voisines, de 68,000. Elle fut la principale ville de la province *Maxima Sequanorum*, l'une des capitales des Bourguignons au Ve siècle, puis appartint aux Francs. Ensanglantée par les longues querelles de ses comtes et de ses évêques, elle se constitua en république en 1535, et Calvin y établit alors le centre de sa réforme religieuse. En 1798, elle fut le chef-lieu du département du Léman. En 1815, le territoire de Genève, agrandi de quelques parties du pays de Gex et de la Savoie, forma l'un des cantons de la Confédération Helvétique. Patrie de Burlamaqui, de Saussure, de Luc, Bonnet, Sénebier, Tronchin, Petitot, du général Lefort, de Necker, de Mme de Staël, de Candolle, de Sismondi, de J.-J. Rousseau, etc.

— GENÈVE. L'un des cantons de la Confédération Helvétique, occupe l'extrémité inférieure du lac Léman; il confine à la France et au canton de Vaud. Le Rhône coupe en deux parties la plaine ondulée dont il est formé. Il a 279 kil. carrés et 101,600 hab., dont 51,600 catholiques et 48,400 protestants. Le ch.-l. est *Genève*; les autres localités sont : Carouge et Versoix.

— GENÈVE OU LÉMAN (Lac de), anc. *Lemanus lacus*, en allemand *Genfer-See*). Lac de Suisse qui a pour bornes : au N. et à l'E. les cantons suisses de Genève, de Vaud et du Valais; au S., le département français de la Haute-Savoie. Il a 72 kil. de longueur sur 14 dans sa plus grande largeur; sa plus grande profondeur, à Meillerie, est de 317 m. Il est traversé par le Rhône et reçoit plus de 40 petites rivières. Les bords sont célèbres par leurs sites riants et pittoresques.

— Fig. et poét. La religion protestante. Dans ce cas, on l'oppose à Rome, qui symbolise la religion catholique. Avant son abjuration, il hésita longtemps entre Genève et Rome.

GENÈVE (Robert de). V. ROBERT.

GENEVIÈVE. s. m. Arg. Gin ou genièvre.

GENEVIÈVE (Sainte-). Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. d'Espalion (Aveyron); 1,600 hab.

GENEVIÈVE (Sainte). Née à Nanterre en 419 ou 422, morte à Paris en 512, humble fille des champs, suivant les uns, suivant d'autres, fille d'un riche Romain nommé Sévère, prit le voile des religieuses et prédit souvent l'invasion de la Gaule par les barbares de l'Asie. Elle engagea ses compatriotes à rester dans Paris à l'approche d'Attila, en les assurant de la protection divine, 451. Elle fut dès lors regardée comme la patronne de la ville. C'est à Saint-Étienne-du-Mont que les reliques de sainte Geneviève ont été depuis longtemps transférées; suivant les légendes, elle a fait de nombreux miracles depuis sa mort et souvent la procession de la châsse de sainte Geneviève a attiré un grand concours pour apaiser les séditions, conjurer les épidémies, la disette, etc. Sa neuvaine commence le 3 janvier.

— *Geneviève des ardents*. Nom donné à sainte Geneviève, en 1230, lorsqu'une épidémie nommée le *feu sacré* désola Paris.

— *Congrégation de Sainte-Geneviève*. Congrégation fondée pour l'instruction dans les séminaires et l'administration des paroisses et des hôpitaux.

— GENEVIÈVE DE BRABANT. Fille d'un duc de Brabant, épouse de Siffroi, palatin d'Offtendick, dans le pays de Trèves, vivait, suivant la légende, au VIIIe siècle. Accusée faussement par le perfide intendant Golo, condamnée à mourir avec son jeune fils, elle fut abandonnée dans une forêt, et y vécut, pendant cinq ans et demi, dans une grotte, de fruits sauvages et du lait d'une biche, jusqu'au jour où Siffroi reconnut son innocence. Sa légende, conservée sous deux formes, en prose et en vers, est encore populaire dans nos campagnes; on l'honore le 3 avril.

GENEVISME. s. m. Philol. Manière de parler et d'écrire particulière aux Genevois.

GENEVOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Genève.

— Art culin. *Sauce à la genevoise*. Sauce dont on se sert pour accommoder le poisson.

— adj. Qui appartient à Genève ou à ses habitants. L'ami et le conseil de Pierre le Grand, Lefort, était Genevois.

— Linguist. *Langue genevoise*. Langue parlée à Genève et dans le canton qui en dépend.

— GENEVOIS. Ancien pays de la Savoie, entre le Faucigny au N., et la Savoie propre au S., capitale Annecy. Il fut réuni à la Savoie en 1659. Il forme les arrond. d'Annecy et de Saint-Julien, dans la Haute-Savoie.

GENEVOISE. s. f. Métrol. Monnaie d'argent, appelée aussi *gros écu*, de l'ancienne république de Genève, qui valait 5 fr. 95 c.

GENÈVRE. (*Janus mons*). Géogr. Sommet des Alpes Cottiennes, haut de 3,592 m.; la Doria Riparia et la Durance en descendent. Dans le col, élevé de 1,974 m., passe la route de Briançon à Suse.

GENÉVRETTE. s. f. Écon. dom. Boisson préparée avec le fruit du genévrier commun.

★ **GENÉVRIER**. s. m. (rad. *genièvre*). Bot. Genre de la famille des cupressinées, dont on connaît environ vingt-cinq espèces propres aux montagnes des pays tempérés. Le genévrier commun produit le genièvre et sert à faire la genevrette et l'eau-de-vie de genièvre. C'est un arbrisseau de 1 à 5 mètres suivant les variétés. Il forme ordinairement un buisson à rameaux diffus. Ses feuilles sont linéaires, raides, aiguës, piquantes, étalées et colorées quelquefois d'un vert blanchâtre. Ses fruits ou galbules sont globuleux, presque sessiles, moitié plus courts que la longueur des feuilles, d'un violet bleuâtre lors de leur maturité; ils contiennent chacun deux ou trois noyaux ovales,

Genévrier commun : *a*, branche; *b*, chaton mâle; *c*, fruit; *d*, écaille séparée du chaton.

triangulaires, un peu aigus. Toutes ses parties exhalent une odeur résineuse, aromatique, surtout quand on les brûle. Genévrier en arbre. Genévrier sabine. Le genévrier oxycèdre, connu dans la France méridionale sous le nom de *cade*, est fort commun dans toute la région méditerranéenne. C'est de son bois qu'on extrait l'huile de cade, qui s'emploie dans l'art vétérinaire pour la guérison des maladies de la peau.

GENÉVRIÈRE. s. f. Agric. Lieu planté de genévriers.

GENGELI. s. f. Bot. Nom vulgaire de deux espèces de sésame.

GENGISKHAN ou **TCHINGGIS-KHACAN**. (chef des très puissants). Conquérant mongol, né, suivant les uns, en 1162, ou plutôt vers 1155, mort en 1227, était de la tribu des grands Mongols, qui habitait vers le bassin supérieur de l'Amour. Son père lui donna le nom d'un ennemi qu'il avait vaincu, Temoutchin; il se montra aussi brave que cruel. En 1206, il reçut, dans une grande assemblée, le titre de *chef des très puissants*, nom sous lequel il s'est rendu si célèbre. Il étendit sa domination des rives du fleuve Jaune jusqu'aux steppes des Khirghiz et des Ouigours; refusa le tribut à l'empereur de la Chine, ravagea toutes les provinces du nord et s'empara de la capitale, 1214. Puis il soumit la plus grande partie de l'Asie centrale jusqu'au Sihoun; la Transoxiane en 1219, Bokhara et Samarkand; ses lieutenants pénétrèrent par le Schirwan et par le défilé de Derbend au delà du Caucase; Lezghis, Circassiens, Kiptchaks, furent mis en fuite; les princes russes de Kief, de Smolensk, de Tchernigow, furent vaincus près du Dnieper, 1223. L'empire kharismien fut complètement de ruit, et le Pendjab fut ravagé par les lieutenants de Gengiskhan. De Caracorum, sa capitale, il apprit que son général Moncoli avait soumis une partie de la Chine; lui-même partit, en 1224, pour faire la conquête du royaume Hia ou Tangout; mais il mourut au siège de la capitale, Nin-Hia. Il fut enseveli au pied d'un arbre sur l'une des montagnes élevées de la Tatarie. Il avait partagé son empire entre ses

quatre fils Tchonteïn, Tchagataï, Ogotaï et Touloun, en leur recommandant d'achever la conquête du monde. Gengis, cruel, farouche, exterminateur, n'avait jamais songé qu'à détruire les populations; au moins [illegible], il tolérait toutes les religions et exemptait d'impôt et de service militaire tous les prêtres.

GENGLIN. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du poisson appelé aussi *meunier*.

GENGOUX-LE-NATIONAL (Saint-). Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Mâcon (Saône-et-Loire), près de la Grosne. Vins, tanneries; 2,000 hab.

GENGUES. s. m. pl. Myth. Devins japonais qui se chargent de découvrir ce qui est caché et de trouver les choses perdues.

GÉNI. adj. Anat. *Apophyse géni*. Se dit de quatre petits tubercules [illegible] que présente la face postérieure du maxillaire inférieur.

GÉNIAL, ALE. adj. Antiq. rom. Qui a rapport au génie, à la nature.

— Qui donne de la joie, qui présente un caractère de fête.

— Qui est le génie, original. Cette conception *géniale* [illegible] l'exécution. Mme de Gasparin. D'autres, moins dignes, se faisaient nourrir par leurs femmes, dont le travail entretenait leur *géniale* paresse. (A. Daudet.)

GÉNIALES. s. m. pl. Priape, Vénus et autres divinités romaines qui présidaient à la génération.

GÉNIALEMENT. adv. D'une manière géniale.

GÉNIALITÉ. s. f. Caractère de ce qui est génial.

GÉNIANE. Myth. Pierre fabuleuse qui avait la vertu de chagriner les ennemis.

GÉNIATE. s. m. (ét. gr. [illegible], barbu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, section des phyllophages, dont l'espèce principale habite le Brésil.

GÉNICULATION. s. f. (pr. *jé-ni-ku-la-sion*; rad. *géniculé*). Didact. Courbure en forme de coude.

GÉNICULÉ, ÉE. adj. (du lat. *geniculus*, petit genou). Anat. Qui a la forme du genou. ‖ *Corps géniculé*. Renflement de l'extrémité postérieure de la couche optique, duquel le nerf de l'œil a une attache.

— Bot. Qui est plié brusquement sur la longueur, de manière à former un angle plus ou moins aigu.

— Minér. *Cristal géniculé*. Cristal composé de deux autres qui, en se réunissant par leurs extrémités, forment une espèce de genou.

— Zool. Se dit des genoux ou de la partie correspondante aux genoux, quand la couleur n'en est pas la même que celle du reste de la patte.

GÉNICULIFLORE. adj. 2 g. (et. lat. *genu*, genou; *flos*, fleur). Bot. Qui a les fleurs sessiles dans la dichotomie des rameaux. Mesembryanthème géniculiflore.

* **GÉNIE.** s. m. (ét. lat. *genius*, même signif.). Esprit élémentaire qui, selon les anciens, veillait à la destinée de chaque homme, depuis son berceau jusqu'à sa mort. Bon génie. Mauvais génie. Le génie de Socrate. Génie familier. Le mauvais génie de Brutus. Être poussé, poursuivi, inspiré par un mauvais génie. Génie tutélaire. L'homme de bien est toujours accompagné d'un bon *génie*. (Malh.) Toutes les inspirations de Socrate étaient dues à son *génie*. (Ph. Chasles.) Le *génie* du second Brutus lui apparut la veille de sa mort et de sa défaite. (Id.)

— Esprit qui veillait sur certains lieux, sur les villes, les peuples. Le génie du lieu. Le génie de Rome. Le génie du peuple romain.

— Esprit qu'on suppose présider à chacun des arts. Le génie de la peinture. Le génie de la poésie. Le génie de la musique.

— La reconnaissance dut porter naturellement les hommes à regarder comme autant de divinités propices ceux d'entre eux qui, présidant à leurs destinées, les sauvaient d'un imminent danger. Jeanne d'Arc et Charles Martel furent à juste titre révérés comme les *génies* tutélaires de la France. (Faure.)

— Dans un sens analogue, on dit d'une personne qui semble veiller sur nous avec une vigilance si tendre, si heureuse dans ses résultats, qu'on la dirait surnaturelle, qu'elle est notre *bon génie*; par la raison contraire, nous regardons comme notre *mauvais génie* l'individu qui nous entraîne à notre perte avec une funeste et maligne persévérance.

— Nom donné à des êtres surnaturels, qui se rapprochaient beaucoup des fées, et qui jouaient un grand rôle dans la nature. Les génies des forêts, des sources, des montagnes. Évoquer les génies. Croire entendre la voix d'un génie. Un génie lui apparut. Le *génie* des airs secouait sa chevelure bleue. (Chateaub.) Le célèbre vase peint de Ruvo nous la montre accueillant dans un bosquet de myrtes l'adolescent que lui présente un *génie* ailé. (P. de St-Victor.)

— Dans les contes orientaux, Nom donné à des esprits fantastiques, esclaves tout-puissants du possesseur d'un anneau, d'une lampe magique, etc. Aussitôt un *génie* d'une figure énorme et d'un regard épouvantable s'éleva devant lui et dit à Aladin ces paroles: « Que me veux-tu? me voilà prêt à t'obéir comme ton esclave et l'esclave de tous ceux qui ont l'anneau au doigt. » (Galland.)

— Esprit, talent, disposition naturelle, aptitude pour une chose; espèce de second instinct. Céder à son génie. Suivre son génie. S'abandonner à son génie. Donner l'essor à son génie. Forcer son génie. Faire quelque chose contre son génie. Avoir du génie pour la poésie, pour les affaires, etc. Avoir le génie de la peinture, de la poésie, de la musique, de la guerre, etc. Mon *génie* étonné tremble devant le sien. (Rac.) L'inclination et le *génie* prodigieux qu'il avait pour les mathématiques. (Id.) Je sens de jour en jour dépérir mon *génie*. (Boil.) Dans les fêtes du peuple des campagnes, on démêlerait aujourd'hui des hommes en tout semblables à ceux dont les applaudissements animèrent le *génie* de Phidias, de Michel-Ange et de Raphaël. (Sismondi.) Le *génie* politique manquait à Carthage. (G. Flaubert.) On n'osait plus murmurer, tout pliait sous la violence de son *génie*. (Id.)

— Dans ce sens, il se dit aussi en mauvaise part. Avoir le génie du mal. Le génie de la destruction. Génie qui porte au mal, [illegible].

— Force intellectuelle qui enfante, dirige, organise; inspiration créatrice qui se développe par un instinct spécial. L'essor, le feu, l'enthousiasme du génie. Les écarts du génie. L'ascendant du génie. Et enfin le génie n'a point. Être sans génie. Être dépourvu de génie. Beau, grand, vaste, étonnant, brillant génie. Génie actif. Génie universel. Avoir le génie. Être doué d'un génie supérieur. La force du génie. Son grand génie embrasse tout. La facilité du génie. Une grande élévation, une grande supériorité, une grande étendue de génie. Ce n'est point par le *génie* qu'on fait fortune et qu'on est heureux. (Volt.) Le *génie* consiste, en tout genre, à concevoir plus vivement et plus parfaitement son objet. (Vauvenargues.) On ne peut contrefaire le *génie*. (Id.) Dans les arts, dans les sciences, dans les affaires, le *génie* semble changer la nature des choses. (Id.) Le *génie* est une sorte d'inspiration fréquente, mais passagère; et son attribut est le don de créer. (Marmontel.) Le *génie*, comme la Divinité, est au-dessus de toutes les définitions. (Livry.) Le *génie*, en politique, consiste non à créer, mais à conserver; non à changer, mais à fixer. (Rivarol.) Si les grands secrets de la nature échappent à notre *génie*, il n'en est pas de même de ce qui peut nous éclairer sur nos devoirs et sur nos besoins. (A. Martin.) Le bel esprit s'éclipse à côté du *génie*. (Arn.) Sans la vertu, que vaut un grand *génie*? (Gresset.) Les vertus tiennent plus lieu de génie. (Rameau.) Comme toutes les forces de la nature, le *génie* n'a qu'une énergie relative. (Ancillon.) Si le *génie* était toujours accompagné de la patience et de l'amour du travail, les sciences et les arts feraient bien plus de progrès parmi nous. (Henneq.) Les Français, amoureux du succès, lui attribuant toujours la supériorité, ont reconnu chez le conquérant, le législateur, le grand poète, les attributs du *génie*. (Ph. Chasles.) Le *génie* a été l'auréole divine parmi les hommes: il a séparé les intelligences supérieures de la foule des mortels. (Id.)

[illegible]
[illegible]

— *Expression de génie*. Expression que l'on parait avoir créée pour rendre avec force ou grâce la pensée ou le sentiment. Une expression de *génie* n'est pas un mot nouveau dicté par la singularité ou par la paresse; c'est la réunion nécessaire et adroite de quelques termes connus pour rendre avec énergie une idée nouvelle; c'est la seule manière d'innover qui soit permise en écrivant. (D'Alemb.)

— *Travailler de génie*. Faire quelque chose de sa propre invention. Je sens que mon esprit travaille de *génie*. (Boil.) Ses vers forts et harmonieux faits de *génie*. (La Bruy.)

— Se joint quelquefois à des épithètes défavorables, pour exprimer le peu de génie ou de capacité d'une personne. Avoir un génie étroit, borné. Avoir un pauvre génie, un petit génie, un génie médiocre. Applaudissant à son maigre *génie*. (Boil.) ‖ Par modestie en parlant de soi-même. Je mesure mon vol à mon faible *génie*. (Boileau.)

— Se dit également de celui qui est doué de cette faculté rare et merveilleuse autrement appelée *esprit créateur*. C'est un beau génie, un génie supérieur. Les grands génies qui ont fait la gloire du règne de Louis XIV. Un *génie* vif et plein de feu franchit et traverse ce qui arrête les esprits communs. (La Rochef.) Les plus beaux *génies* s'affaiblissent avec l'âge, et ne deviennent que les ombres d'eux-mêmes. (Id.) Il est rare que le succès ne justifie pas la hardiesse d'un *génie* entreprenant. (Stanislas.) Ce sont les grands *génies* qui enfantent les grands desseins. (Fonten.) Il sera difficile désormais qu'il s'élève des *génies* nouveaux, à moins que d'autres mœurs, une autre sorte de gouvernement, ne donnent un tour nouveau aux esprits. (Volt.) La nation française, peuple d'action et qui va toujours au fait, veut que le génie fasse ses preuves, et qu'il se consacre lui-même par des actes visibles; elle ne reconnaît guère les *génies* inconnus. (Ph. Chasles.)

— On dit dans le même sens *Homme de génie*. La nature forme les hommes de *génie* comme elle forme au sein de la terre les métaux précieux, bruts, informes, pleins d'alliage et de matières étrangères. (D'Alemb.) L'homme de *génie* s'élève et s'abaisse tour à tour, selon que l'inspiration l'anime ou l'abandonne. (Marmontel.) Charlemagne, qui reconstruit l'Europe; Napoléon, qui la bouleverse; Corneille le tragique, Bossuet l'orateur chrétien, sont des hommes de génie. (Id.) [illegible] (Ph. Chasles.)

— Prov. *Il n'y a point de génie sans un grain de folie*. Les grands talents se trouvent rarement dans un homme sans de grands défauts, et les erreurs les plus monstrueuses ont toujours été l'œuvre des plus grands génies.

— Dans une acception extrêmement amoindrie, on dit d'un homme dont l'intelligence s'applique avec succès à des choses qui ne sont pas au premier rang dans notre estime, que *c'est un génie* [illegible].

— En ce sens, Se peut aussi à des épithètes défavorables. Petit génie. Génie étroit. Génie borné. Génie médiocre. Pauvre génie. C'est un bourgeois fort simple, un petit *génie*. (Le Sage.)

— *Ce n'est pas un génie*. C'est un homme qui a de petites capacités, dont l'intelligence atteint tout au plus la moyenne. A force de travail, il a réussi, mais ce n'est pas un génie.

— Individualité de caractère, manière de sentir, de penser qui est propre à une nation, à un peuple, à un auteur, etc. Le génie des Romains. Le génie des Français. Un Alcide, fils d'Alcide, à qui la France a prêté son invincible *génie*. (Malh.) Le *génie* des musiciens soumet l'univers entier à son art; il peint tous les tableaux par des sons; il fait parler le silence même; il rend les idées par des sentiments, les sentiments par des accents; et les passions qu'il exprime, il les excite au fond du cœur. (J.-J. Rousseau.) Le *génie* hébreu avait toujours excellé dans la sentence morale. (E. Renan.) La Grèce, entre tous ses dons, eut au degré suprême le *génie* des analogies. (P. de St-Victor.)

[illegible]
[illegible]

— Appliqué aux langues, le mot *génie* s'entend de ce qui leur est personnel, de ce qui, pour ainsi dire, les distingue les unes des autres, sous le rapport de la différence qu'y produit le tour d'esprit particulier de ceux qui les parlent habituellement. Le *génie* de la langue française est la clarté, celui des langues orientales les figures. (Faure.) Tibère fut accusé d'avoir altéré le *génie* de la langue latine. (Id.)

— Art milit. Une des armes qui, ainsi que l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie, entrent dans la composition des armées modernes, et dont les attributions générales sont la construction, la défense et l'attaque des places fortes. Elle est aussi chargée, soit dans l'intérieur du territoire, soit dans les places conquises, de l'entretien, de la conservation et de l'amélioration du domaine militaire de l'État. Souvent le génie réunit à ses fonctions militaires celles qui d'ordinaire sont du ressort des ingénieurs des ponts et chaussées. École du génie. Le corps du génie ou simplement le génie. L'arme du génie. Entrer dans le génie. Officier du génie. Inspecteur du génie. Les troupes du génie. Gardes du génie. Ce ne fut qu'en 1793 que les sapeurs et les mineurs furent définitivement attachés au corps du *génie*. (Carette.) En 1748, on établit à Mézières l'école du *génie*, pépinière d'ingénieurs dont Châtillon et Duvignau fondèrent l'instruction sur un plan justement admiré, qui a servi de modèle à toutes les institutions du même genre à l'étranger comme en France. (Id.)

— *Génie maritime*. Art de construire les vaisseaux. ‖ Corps d'ingénieurs de la marine, créé par Louis XV, en 1765. Ils sont chargés des constructions navales.

— *Génie civil*. Art de construire les ponts et les routes. ‖ Corps d'ingénieurs chargé de ces travaux.

— B.-arts. Perception exquise de la forme et des autres apparences des objets, jointe à la justesse du coup d'œil et à l'adresse de la main nécessaire pour reproduire ces apparences au moyen du crayon, du pinceau ou du ciseau. Le génie des arts du dessin. Le *génie* de l'architecture participe plus ou moins de celui des sciences mathématiques et économiques. (Boutard.)

— Jeux. Nom donné aux figures qui, pendant la Révolution, remplacèrent les rois dans les jeux de cartes.

— Pathol. et Chir. S'emploie en médecine à peu près comme synonyme de *Nature*. Génie inflammatoire. Génie bilieux. Génie adynamique. ‖ On trouve aussi dans quelques auteurs *génie intermittent* pour Type intermittent.

— Peint. et Sculpt. Nom donné à des figures d'enfants ailés, avec des attributs qui, dans les sujets allégoriques, servent à représenter les passions, les vertus et les arts; ils ont ordinairement une petite flamme sur la tête. ‖ *Génies fleuronnés*. Ceux dont la partie inférieure du corps se termine par des rinceaux.

— Myth. On range, dans la classe des Génies, les Sylvains, les Faunes, les Nymphes, les Lares, les Pénates, les Mânes. Rome croyait à un Génie public ou Génie du peuple romain; on le représenta, au Forum, sous la figure d'un homme barbu, couronné du diadème, avec un sceptre et une corne d'abondance; plus tard, ce fut un jeune homme; on lui faisait une fête le 9 octobre. Souvent le Génie fut considéré comme une sorte d'ange gardien, qui s'attachait à chaque homme, dès sa naissance, et veillait sur lui jusqu'à sa mort. Des Génies féminins, appelés *Junons*, présidaient à la destinée des femmes. Au moyen âge, on crut également à l'existence de génies, êtres immatériels, propres à chacun des quatre éléments, les *Sylphes* pour l'air, les *Gnomes* pour la terre, les *Ondins* pour l'eau, les *Salamandres* pour le feu.

— Syn. : GÉNIE, IMAGINATION, ESPRIT. *Le génie* crée et embrasse d'un coup d'œil l'ensemble de son sujet; l'*imagination* le développe et l'embellit; l'*esprit* en coordonne et polit toutes les parties.

GÉNIEN, ENNE. adj. (étym. lat. *genium*; fait du gr. γένειον, le menton). Anat. Qui appartient, qui a rapport au menton. Muscle mastoïdo-génien. Apophyse génienne. ‖ On dit aussi *géni*, mais c'est invariable. Apophyse *géni*.

GÉNIEUX. s. m. Sorte de casserole à longue queue faite en faïence. Faire chauffer du café, du bouillon dans un génieux.

* **GENIÈVRE.** s. m. (étym. lat. *juniperus*, même signif.). Nom vulgaire du genévrier commun. Les Lapons boivent la décoction des baies de genièvre dans de l'eau, comme ailleurs on prend du thé.

[illegible]

— Nom des baies que porte cet arbrisseau. Ce sont de petits cônes, gros comme des pois, de couleur brune ou noirâtre à l'époque de leur maturité, renfermant une pulpe d'un noir roussâtre qui enveloppe trois semences. Les habitants du nord de l'Europe font une grande consommation de baies de genièvre pour faire ce qu'ils appellent l'*eau-de-vie de genièvre*, eau-de-vie de grain dans laquelle on fait infuser ces baies. Généralement on distille une seconde fois, après avoir ajouté les baies.

— Par extens. La liqueur même dans laquelle on fait infuser des baies de genièvre. Faire du genièvre. Fabrique de genièvre. Distiller du genièvre.

— *Genièvre doux*. Nom donné vulgairement à la camarine.

GENIÈVRERIE. s. f. Techn. Fabrique de liqueur appelée genièvre. Les distillateurs de genièvre.

GENIEZ-RIVE-D'OLT (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. d'Espalion (Aveyron), sur le Lot. Tribunal de commerce; collège. Fabriques de lainage, de cotonnades, draperies, tanneries. Patrie de l'abbé Raynal; 3,800 hab.

GENILLÉ. Géogr. Comm. du cant. de Montrésor, arr. de Loches (Indre-et-Loire); 2,300 habitants.

GÉNIN (François). Philologue, né à Amiens, 1803-1856. Élève de l'École normale, professeur à la faculté de Strasbourg. On lui doit des ouvrages d'érudition sérieuse et spirituelle; *Variations du langage français depuis le XIIe siècle*; *Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du XVIIe siècle*; *Les Lettres de la reine de Navarre*, la *Chanson de Roland*, la *Farce de maître Patelin*, l'*Éclaircissement de la langue française par Palsgrave*; une édition de *Diderot*; etc.

GÉNIO-GLOSSE. adj. et s. m. (étym. gr., γένειον, menton; γλῶσσα, langue). Anat. Qui appartient à l'apophyse géni et à la langue. Muscle génio-glosse.

GÉNIO-HYOÏDIEN. adj. et s. m. (ét. gr., γένειον, menton; fr. *hyoïdien*). Anat. Qui appartient à l'apophyse géni et à l'os hyoïde. Muscle génio-hyoïdien.

GÉNIO-PÉRONÉO-CALCANÉEN. adj. et s. m. (ét. gr., γένειον, menton; fr. *peronee*, et *calcanéen*). Anat. Qui a rapport à un muscle du tarse de la grenouille.

GÉNIO-PHARYNGIEN. adj. et s. m. (ét. gr., γένειον, menton; fr. *pharyngien*). Anat. Qui appartient à la mâchoire et au pharynx. Muscle génio-pharyngien.

GÉNIOPLASTIE. s. f. (ét. gr. γένειον, menton; πλάσσω, je forme). Chir. Restauration du menton par l'autoplastie.

GÉNIO-SOUS-HYOÏDIEN. adj. et s. m. (ét. gr. γένειον, menton; fr. *hyoïde*). Anat. Se dit d'un muscle de l'hyoïde chez la salamandre.

GÉNIOSTOME. s. m. (ét. gr., γένειον menton; στόμα, bouche). Bot. Genre de plantes qui n'a encore de déterminé que sa corolle monopétale, tubuleuse et à gorge barbue.

GÉNIPA ou **GÉNIPAYER.** s. m. Bot. Genre de rubiacées, établi pour plusieurs espèces d'arbres de l'Amérique tropicale. L'espèce type produit vers la fin de l'été un fruit de la grosseur d'une orange dont le suc tache en violet tout ce qu'il touche.

GÉNIPI. s. m. Bot. V. GENEPI.

GENIS (Saint-). Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Jonzac (Charente-Inf.); 1,500 hab.

— GENIS-LAVAL (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lyon (Rhône). Bon vin *des Barolles*; papiers peints; usines; 3,700 hab.

— GENIS-TERRE-NOIRE (Saint-). Géogr. Bourg du cant. de Rive-de-Gier, arr. de St-Étienne (Loire). Houille; 2,000 hab.

* **GÉNISSE.** s. f. (ét. lat. *junix*, même signif.; de *juvenis*, jeune). Jeune vache qui n'a pas encore produit. La *génisse* se plaît dans un gras pâturage. (Bomare.) La *génisse* folâtre ne s'arrête point pour respirer le parfum des fleurs. (A. Martin.) Cette *génisse* de bois qui répond, dans le cirque, aux mugissements d'un taureau

furieux, c'est une invention de Néron parodiant la fable de Pasiphaé. (P. de St-Victor.)

— Dans le langage poétique, ce mot est synonyme de Vache. Bien loin-il le sang des *génisses*. Mange la chair des taureaux! (J.-J. Rouss.) La *génisse* en fait par changer le suc des plantes. (Cabet.)

> La féconde *génisse* abandonne l'étable, [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> (De Saint-Ange.)

GÉNISSON. s. m. (rad. *génisse*). Jeune taureau, en Normandie.

GÉNISTA. s. m. (mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre genêt.

GENISTADE. s. f. (ét. lat., *genista*, genêt). Agric. Lieu planté de genêts, dans le midi de la France.

GÉNISTÉ, ÉE. adj. (du lat. *genista*, genêt). Bot. Qui ressemble au genêt. || **GENISTÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des papilionacées, ayant pour type le genre genêt.

GÉNISTELLE. s. f. (rad. *genista*). Bot. Nom vulgaire du genêt à tiges ailées.

GÉNISTROLE. s. f. (ét. lat., *genista*, genêt). Nom vulgaire du genêt des teinturiers.

★**GÉNITAL, ALE.** adj. (ét. lat., *genitus*, engendré). Anat. Qui appartient à la génération. Vertu génitale. Faculté génitale. Esprit génital. Parties génitales. Organes génitaux. En général, la fonction *génitale* ne s'opère point sans développement de chaleur parmi les animaux. (Virey.) Les phénomènes locaux sont chez l'homme l'affaiblissement des organes *génitaux*, qui finissent par tomber dans un état de flaccidité absolue. (Rostan.)

— Qui a la génération pour but. Vertu génitale.

— Myth. lat. Qui est le dieu tutélaire d'une famille. Jupiter génital.

GÉNITALITÉ. s. f. Propriété d'être engendré au moyen des organes génitaux.

GÉNITEUR. s. m. (étym. lat., *genitor*, père). Celui qui a engendré; père. Jupiter est mon géniteur et père.

> Son *géniteur* descendant de la sphère,
> Lui dit : Es-tu fait ta mère dans la lumière. (Volt.)

— On a dit au féminin *génitrice*, mais maintenant il n'est plus employé. *Géniteur* lui-même ne se dit plus que dans le style burlesque.

— Écon. rur. Mâle destiné à la reproduction.

★**GÉNITIF.** s. m. (ét. lat., *genitivus*, formé de *genitum*, supin de *gignere*, engendrer, produire). Gramm. Le deuxième cas d'un nom dans les langues qui ont des déclinaisons, et par conséquent les cas. Il sert à marquer un rapport de qualification, c'est-à-dire le rapport d'une chose qui appartient à une autre, à quelque titre que ce soit. Ce rapport est ordinairement marqué en français par la préposition *de*, ce qui a fait employer improprement ce nom par des grammairiens français. La langue française, en effet, n'a pas de cas, et par conséquent ne peut avoir de génitif.

GÉNITO-CRURAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient aux organes génitaux et à la cuisse. Branche génito-crurale. || Pl. m., *génito-cruraux*.

★**GÉNITOIRES.** s. f. pl. (ét. lat., *genitor*, celui qui engendre). S'est dit pour Testicules, parties qui servent à la génération dans les mâles.

GÉNITO-SPINAL, ALE. adj. Anat. Qui a rapport aux organes génitaux et à la moelle épinière.

GÉNITO-URINAIRE. adj. 2 g. Anat. Qui a rapport aux fonctions de la génération et à l'excrétion de l'urine. Appareil génito-urinaire. Voies génito-urinaires.

★**GÉNITURE.** s. f. (ét. lat., *genitura*, fait de *genitum*, supin de *gignere*, engendrer. Anat. Ce qui est formé ou engendré dans le sein de la mère. || État primitif de l'embryon.

— Fam. Enfant relativement au père et à la mère. Il a lu[illegible] qu'au lieu Dieu donna *géniture*. (La Fontaine.)

> [illegible] *géniture*,
> [illegible]
> (La Fontaine.)
> Gardez pourtant, dame, de faire rien
> [illegible] *géniture*. (Id.)

— S'emploie quelquefois dans le sens d'Apanage. Suivant eux, le souverain pontife pouvait fonder une seconde *géniture* en faveur de quelque parent moins avantagé. (E. About.)

— S'est dit pour Horoscope.

GENIX (Saint-). Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Chambéry (Savoie), au confluent du Rhône et du Guiers. Céréales, vignes, mûriers; 1,800 hab.

GENLIS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dijon (Côte-d'Or), sur la Tille; 1,100 hab.

GENLIS (Félicité-Stéphanie, née DUCREST, comtesse de). Femme de lettres, née près d'Autun, 1746-1830. Elle eut une éducation très négligée, mais se livra à l'étude avec ardeur, et se [illegible] de la duchesse de Chartres en 1770. Jusqu'en 1780, sa faveur fut grande dans la famille d'Orléans; elle éleva Madame Adélaïde, puis devint, en 1782, *gouverneur* des princes. Elle s'était séparée de son mari le colonel comte de Genlis pour se livrer tout entière à ses élèves. Pendant la Révolution, elle mena une vie errante et vécut surtout des ouvrages qu'elle composait. Rentrée en France en 1800, elle fut bien traitée par Napoléon, qui lui octroya une pension. Elle écrivit jusqu'à la fin de sa vie. Ses principaux ouvrages sont : *Adèle et Théodore ou Lettres sur l'éducation*; *les Veillées du château*; *Théâtre d'éducation*; *Mademoiselle de Clermont*, etc. Ses mémoires sont peu intéressants.

GENNADE. s. f. Anc. jurispr. Femme d'une condition supérieure à celle de son mari.

GENNADIUS (George SCHOLARIUS, ou), Patriarche de Constantinople, né vers 1400, joua un rôle considérable aux conciles de Ferrare et de Florence, où l'on s'occupa de la réunion des deux Églises, et fut nommé patriarche après la prise de Constantinople par Mahomet II. Il abdiqua vers 1457; on ne sait quand il mourut. On a plusieurs fois imprimé son *Exposition de la foi chrétienne* adressée à Mahomet II.

GENNES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saumur (Maine-et-Loire), sur la gauche de la Loire; 1,600 hab.

GENNEVILLIERS. Géogr. Comm. du cant. de Courbevoie, arr. de St-Denis (Seine); 3,300 h.

GÉNOGRAPHE. s. m. (ét. gr., γένος, origine; γραφή, écriture). Techn. Encre qui peut reproduire l'écriture sans avoir recours à la presse.

GENOILHAC (Jacques GALIOT DE). Né dans le Quercy, 1466-1546, se distingua à Fornoue, à Agnadel, fut grand maître de l'artillerie en 1512, contribua à la victoire de Marignan, 1515, à la défense de Mézières, 1521, aurait assuré la victoire à Pavie, 1525, sans l'imprudente ardeur de François I[er]; devint grand écuyer et gouverneur du Languedoc, 1545.

GENOILLERÉ. s. m. Vitic. Cépage rouge de l'Indre.

GENOILLONS (À). loc. adv. A genoux. (Rabelais.)

GENOIS (Saint-) Géogr. Bourg de la Flandre occidentale (Belgique), à 13 kil. de Courtrai; 3,800 habitants.

GÉNOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Gênes. Les *Génois* furent donc des marins et des marchands, et depuis huit siècles ils n'ont été que cela. (Renan.) Les *Génois* ont prouvé que le courage et la valeur pouvaient s'allier avec l'esprit mercantile. (Id.)

— GÉNOISE. s. f. Métrol. Ancienne monnaie de Gênes, valant 78 fr. 93. On dit aussi *génovine*.

— Art culin. Petit gâteau.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants. André Doria, le restaurateur de l'oligarchie *génoise*, donna une grande impulsion aux beaux-arts, soit par la faveur qu'il leur accordait, soit par la généreuse magnificence avec laquelle il traitait les artistes. (Rendu.) Le génie des peintres *génois* eut longtemps à lutter contre les artistes étrangers que la munificence des patriciens attirait de tous les pays. (Id.)

— *École génoise*. Une des écoles de peinture d'Italie.

GENOLA. Géogr. Village d'Italie, à 16 kil. S.-E. de Saluces. Combat des 3 et 4 novembre 1799 entre les Français, sous Championnet, et les Autrichiens.

GÉNOLHAC. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. d'Alais (Gard). Mine de plomb argentifère; 1,200 hab.

GENOPE. s. f. Cordage qui entoure et réunit tellement deux cordages ensemble qu'ils ne peuvent ni se séparer ni se déranger.

GENOPÉ, ÉE. part. pass. du v. Genoper. S'empl. adjectiv. Cordages genopés.

— Par anal. Garrotté, dans la langue maritime.

GENOPER. v. a. 1[re] conj. Mar. Serrer ensemble fortement deux cordages réunis par la genope.

— Par anal. Garrotter.

GÉNOPLASTIE ou **GÉNOPLASTIQUE.** s. f. (ét. gr., γένειον, menton; πλάσσω, je forme). Anat. Art de réparer les pertes de substance qu'éprouvent quelquefois les joues par suite de chancres, d'ulcères, etc.

GENOT. s. m. Moll. Coquille du genre pleurotome, se rapprochant des cônes et des volutes, et qui vit sur les côtes de l'Afrique tropicale.

★**GENOU.** s. m. (ét. lat., *genu*, même signif.). Articulation de la cuisse avec la jambe, et particulièrement la partie antérieure de cette articulation. Tomber sur les genoux. Tenir une personne sur ses *genoux*. Avoir les genoux fermes, faibles, souples. Marcher les genoux en dedans, en dehors. Fléchir le genou. Les mouvements du *genou* sont presque bornés à la flexion et à l'extension. (Jourdan.) Les plaies d'armes à feu qui pénètrent dans le *genou* sont généralement très graves et l'issue la plus heureuse que l'on puisse attendre est la guérison avec ankylose. (Id.) L'articulation du *genou* est affermie par un grand nombre de ligaments dont les uns sont externes, par rapport à lui, et les autres intérieurs. (Petit.)

> Laissez mon sein demeurer à peine assez d'espace
> Pour que le malheureux [illegible]
> Passe y poser ses deux *genoux*. (Lamartine.)

— Pop. *La boîte du genou*. Se dit pour l'Articulation du genou.

— *Les genoux fléchissent*. Se dit d'une faiblesse qui empêche de se tenir debout.

— On dit au propre et au figuré : Serrer, presser, embrasser les genoux de quelqu'un. Presser les genoux d'une femme.

> Contes d'amour dont sur tendre il faisait,
> Et du *genou* le genou lui serrait. (Voltaire.)

— *Fléchir les genoux*. Se mettre à genoux.

— *Fléchir les genoux devant quelqu'un*. S'humilier, se prosterner, l'adorer. Il n'a devant Aman pu fléchir les *genoux*. Rac. He bien, allez, sous lui fléchissez les *genoux*. Boil. L'homme devant Dieu seul doit fléchir le *genou*. (Rigaud.)

> Nous passons près des rois tout le temps de nos vies
> A souffrir des mépris et ployer les *genoux*. (Malherbe.)
> Au nom de ce grand homme,
> Saisi d'un saint respect, je fléchis les *genoux*. (Brébeuf.)

— *Fléchir les genoux devant les idoles*. Les adorer.

— *Tomber, se jeter aux genoux de quelqu'un*. Se mettre en suppliant devant quelqu'un. Soupirer aux genoux d'une personne. Et Rome et le sénat tombent à vos *genoux*. Rac. Atala, se jetant à mes *genoux*, m'invita de nouveau à la quitter. (Chateaub.)

— *A genoux*. Les genoux à terre. Être à genoux. Se mettre à genoux. Tomber à genoux.

— Fig. Avec humilité. Être à genoux aux pieds de quelqu'un. Tomber à genoux devant quelqu'un. Parler à genoux à une personne. Prier, solliciter quelqu'un à genoux. Ce n'est que devant Dieu qu'on doit être à *genoux*. (M.-J. Chénier.)

— Souvent on fait ellipse du verbe *être*, et il se dit des personnes et des choses personnifiées. Votre Rome, à *genoux*, vous parle par ma bouche. (Corn.) Un auteur à *genoux*, dans une humble préface. (Boil.)

— Avec une humilité mêlée de prières, de supplications, d'instances. Demander une chose à genoux. Accordez-moi cette grâce, je vous en prie à genoux. Sauvez Aman, qui tremble à vos saintes *genoux*. (Racine.)

> Un peuple obéissant vous attend à *genoux*,
> Sous un ciel plus heureux et plus digne de vous. (Racine.)
> Je t'ai par [illegible]
> [illegible]
> Et qui tous avec moi vous parlent à *genoux*. (Id.)

— *A deux genoux*. Très instamment. Ne me refusez pas cette grâce, je vous en supplie à deux genoux.

— Ellipt. *A genoux!* Se dit pour Mettez-vous à genoux. Crier aux combattants : Profanes, à *genoux!* (Boil.) *A genoux*, tous! Jetez à terre vos épées! (V. Hugo.)

> Rentré dans le néant, puisse-t-il périr[illegible]
> [illegible]
> [illegible] à *genoux*! (C. Delavigne.)

— *Genou terre!* Commandement par lequel on prescrit aux soldats de mettre un genou en terre, lorsqu'ils remplissent un service dans les cérémonies du culte catholique.

— Prov. *Avoir le mal saint genou*. Avoir la goutte. || *Sa tête est comme un genou*. Se dit d'un chauve. || *Il coupe comme un genou*. Se dit d'un couteau qui ne coupe pas.

— Anat. Espèce d'articulation dans laquelle la tête d'un os est reçue par une cavité osseuse où elle roule et se meut dans tous les sens. || Particulièrement, Partie du membre pelvien des mammifères, des oiseaux et des reptiles, qui correspond à l'articulation de l'os de la cuisse, le fémur, avec les os de la jambe, le tibia et le péroné, ou avec le tibia seulement, comme par exemple chez l'homme et dans la plupart des mammifères. Les artères du genou. Les muscles du genou. Les os du genou. Les nerfs du genou. La flexion du genou. Les ligaments du genou. Les genoux de l'homme, du cheval, du chien. Les genoux d'un oiseau. Les chauves-souris et quelques marsupiaux sont les seuls mammifères dont les *genoux* manquent de rotule. (Petit.) La rotule existe presque toujours dans les *genoux* des oiseaux, mais souvent à l'état simplement cartilagineux. (Id.) Le chameau naît avec des callosités sur la poitrine et sur les *genoux*. (Buff.)

— Ch. de fer. Appareil qui fait mouvoir le frein.

— Manèg. *Genoux trop ouverts*. Genoux portés en dehors. || *Genou de bœuf*. Genou trop gros. || *Genou de mouton*. Genou creux. || *Genou de veau*. Petit genou arrondi.

— Mar. Partie d'un aviron comprise entre la poignée et le point d'appui. || Pièce de bois courbe qui forme la rondeur et la côte d'un navire, et se place entre les varangues et les allonges.

— Techn. Articulation de différentes pièces d'un système mécanique quelconque, quand il en résulte pour ce système une apparence de flexion comparable à celle qui a lieu à la réunion de la jambe avec la cuisse. || Articulation de deux pièces d'une machine formant une sorte d'emboîtement analogue à l'image erronée que l'on se fait ordinairement de l'emboîtement du genou.

GENOUDE (Antoine-Eugène de). Publiciste, né à Montélimar, 1792-1849, professeur de sixième à Paris, avait déjà traduit l'*Imitation de Jésus-Christ*, lorsqu'en 1815 il devint l'aide de camp du prince de Polignac. Il collabora au *Conservateur*, 1818, créa le *Défenseur*, 1820, entra à Saint-Sulpice, puis alla se marier en Vendée et fut nommé maître des requêtes. Il venait de traduire la *Bible*, quand il fit revivre *la Gazette de France*, où il déploya beaucoup d'activité. Il ne put devenir député qu'en 1846 et la république de 1848 le mit de côté. Après la mort de sa femme, en 1835, il était entré dans les ordres. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *la Raison du christianisme*, *les Pères de l'Église des trois premiers siècles de l'ère chrétienne publiés en français*, *Leçons et modèles de littérature sacrée*; *la Vie de Jésus-Christ et des apôtres*; *Histoire de France*, etc.

GENOUILLADE. s. f. (pr. *je-nou-llade*, *ll* mouill.; rad. *genou*). Vieux mot qui a signifié Prosternement. La *genouillade* bien étoffée d'un mouvement alternatif de toutes les parties du corps. (Noël du Fail.)

> Le grand Amphitryon
> Lui fit profonde *genouillade*. (Scarron.)

GENOUILLÉ, ÉE. adj. (pr. *je-nou-llé*, *ll* mouill.). Anat. Syn. de GÉNICULÉ. || *Corps genouillés*. Tubercules situés à la partie inférieure et externe des couches optiques dans le cerveau.

— Bot. Joint bout à bout.

GENOUILLER. s. m. (pron. *je-nou-llé*, *ll* mouill.; rad. *genou*). Liturg. Ornement que les principaux officiers des Églises d'Orient portent lorsqu'ils montent à l'autel.

★**GENOUILLÈRE.** s. f. (pr. *je-nou-llère*, *ll* mouill.; rad. *genou*). Chevalerie. Partie de l'armure qui servait autrefois à couvrir et à défendre le genou et s'adaptait aux cuissards et aux grèves ou jambières.

— Se dit aussi de tout ce qui couvre le genou et qui sert à le garantir.

— Partie de certaines bottes qui couvre le genou. Genouillère de botte. Grande, petite genouillère.

— Enveloppe de cuir que les bitumiers et les couvreurs s'attachent aux genoux.

— Enveloppe en cuir dont on entoure les genoux des chevaux quand on craint qu'ils ne tombent.

— Artif. Fusée à cartouche coudée, dont on se sert dans les feux que l'on tire sur l'eau.

— Art milit. Partie la plus basse de l'embrasure d'une batterie de canons. || Coussin que les artilleurs se mettent sur les genoux et qui les garantit du frottement trop dur des pièces, dans la manœuvre des obusiers de montagne.

— Hydraul. Bout de tuyau coudé qui s'adapte aux bouches d'arrosage, pour y fixer les tuyaux.

— Techn. Sorte de charnière mobile pour monter les instruments de mathématiques.

GENOUILLET. s. m. (pron. *je-nou-llè*, *ll* mouill.; radic. *genou*). Bot. Nom vulgaire du sceau de Salomon.

GENOUILLEUX, EUSE. adj. (pr. *je-nou-lleu*, *ll* mouill.; rad. *genou*). Bot. Se dit des plantes dont les racines ont des nœuds d'où partent des prolongements en forme d'articulation.

★**GÉNOVÉFAIN.** s. m. (du lat. *Genovefa*, Geneviève). Chanoine régulier de Sainte-Geneviève. Les génovéfains étaient également connus sous le nom de *chanoines de la congrégation de France*. Les armes des genovéfains étaient d'azur à une main tenant un cœur enflammé; ils avaient pour devise : *Supereminent charitas*. Ils desservaient les paroisses, administraient spirituellement les hôpitaux et les maisons de charité, dirigeaient les séminaires et rendaient aux fidèles tous les services du ministère actif.

GÉNOVINE. s. f. (de l'ital. *Genova*, Gênes). Métrol. Monnaie de Gênes qui valait, la vieille, 88 fr. 97, et la neuve, 79 fr. 77.

★**GENRE.** s. m. (ét. lat., *genere*, ablat. de *genus*, naissance, origine). Ce qui est commun à diverses espèces, ce qui renferme plusieurs espèces. Sous le *genre* d'animal, il y a deux espèces comprises, celle de l'homme, celle de la bête. (Acad.) La définition est composée du *genre* et de la différence. (Id.)

— Dans le langage ordinaire, il se dit pour Espèce, famille, ordre, classe. Les divers genres de plantes. Un genre de mammifères.

— *Genre humain*. Ensemble des êtres qui appartiennent à l'espèce humaine. Ami du *genre* humain l'ennemi vous abuse. (Corn.) Dieu d'un seul homme voulut former tout le *genre* humain. (Boss.) Tout le *genre* humain demeure d'accord qu'il n'y a rien de plus grand. (Id.) Je ne connais de grands hommes que ceux qui ont rendu de grands services au *genre* humain. (Volt.) Les lettres sont des filles du ciel qui descendent sur la terre pour charmer les maux du *genre* humain. (B. de St-P.) Que Dieu soit votre unique patron, et le *genre* humain votre corps; Dieu et le *genre* humain ne nous demandent que des vertus. (Id.)

— Sorte, manière. Un genre d'ornement. Marchandises de tout genre. En tout genre. Des difficultés d'un autre genre. Un mauvais genre de plaisanterie. Mener un genre de vie peu convenable. Embrasser un genre de vie. Un horrible genre de mort. Un genre d'occupation qui ne saurait convenir. Il n'est point de *genre* de misère à laquelle saint Louis n'ait laissé une ressource publique. (Mass.) Il faut se taire en tout *genre* quand on n'a rien de nouveau à dire. (Volt.) Les premiers rudiments sont, en tout *genre*, plus lents chez les hommes que les grands progrès. (Buff.) La résignation est peut-être le *genre* de courage le plus rare. (Droz.) Il y a loin d'une pomme qui tombe d'un arbre

à la gravitation universelle, et cependant Newton fut conduit à cette abstraction par un fait de ce *genre*. (Spach.)

> Il lui fut bien facile
> D'obtenir en ce *genre* un cuisinier habile. (Berch.)

— Mode, goût. Une parure d'un nouveau genre. Ne pas connaître le bon genre. Le grand genre. C'est le genre. La mode, qui chez nous exerce partout son influence, distingue à chaque époque un bon et un mauvais *genre* dans les manières et les habitudes sociales. (Ourry.) Aujourd'hui, les jeunes gens affectent un ton tranchant, saluent à peine les femmes et fument des cigares sous leur nez : c'est le *genre*. (Id.) C'est le *genre*, dit-on, et cela répond à tout ce que l'on pourrait alléguer contre tel ou tel de nos usages. (Id.)

Se donner un genre. Prendre des habitudes excentriques; affecter une mode bizarre et le plus souvent ridicule.

—Style, manière d'écrire, de travailler, d'exécuter. Avoir un genre d'écrire assez bizarre. Avoir un genre simple, élégant. Se créer un nouveau genre, un genre original. Adopter un certain genre. Travailler dans le genre de l'Albane, du Corrège, du Poussin. Genre maniéré. Genre faux. Musicien qui a un genre gracieux. Acteur qui joue tous les genres, qui a un genre à lui. Introduire un genre de déclamation. Nombre de gens fameux en ce *genre* ont écrit. (La Fontaine.)

— Les rhéteurs comptent trois genres de style : le *simple*, le *tempéré* et le *sublime*.

— Anat. Le mot *genre* est quelquefois synonyme de Système. On dit : *Le genre nerveux*, pour Le système nerveux.

— B.-arts. et Littér. Se dit des subdivisions générales de chaque spécialité. Le genre sacré. Le genre profane. Genre naturel. Genre idéal. Genre noble. Genre sérieux. Genre bouffon. Genre trivial. Le genre épique. Le genre didactique. Le genre descriptif. Le genre historique. Le genre comique. Le genre tragique. Le genre du paysage. Exceller dans plusieurs genres. Embrasser tous les genres. Se distinguer dans tel ou tel genre. Créer un genre. Être le créateur d'un genre. Danse qui est du genre noble. Le seul Horace en tout *genre* excelle. (J.-B. Rouss.) Ce poëme ne peut se disculper d'appartenir au *genre* descriptif. (Delille.) Un très petit nombre d'artistes ont traité avec un grand succès tous les *genres*. (Bareste.) Les écoles florentine, lombarde et romaine se sont surtout attachées au *genre* historique. (Id.)

— Chim. *Genre* s'emploie dans la nomenclature des sels, pour désigner toutes les combinaisons salines qui ont le même acide pour principe électro-négatif.

— Gramm. Propriété qu'a le substantif de désigner le sexe réel ou fictif des êtres ou des objets qu'il représente. Ainsi, le substantif *homme*, signe d'un être mâle, est masculin; et le substantif *femme*, signe d'un être femelle, est féminin. C'est la différence des sexes parmi les individus de même espèce qui a fait établir dans leurs noms une distinction en deux genres; le *masculin* pour l'homme et les animaux mâles; le *féminin* pour la femme et les animaux femelles. Les objets inanimés n'ont aucun sexe, et conséquemment les substantifs qui les représentent ne devraient être ni masculins ni féminins. Cependant l'usage leur a assigné, dans notre langue, l'un ou l'autre de ces deux genres. On dit, *le soleil* et *la lune*, *la table* et *le tableau*, *la chaise*, et *le fauteuil*. Les mots *soleil*, *tableau* et *fauteuil* sont du genre masculin, *lune*, *table* et *chaise* du genre féminin. Dans ces cas, le *genre* est *fictif* ou de convention. Plusieurs langues admettent un troisième genre, le *genre neutre*, c'est-à-dire qui n'est ni masculin ni féminin. Ce genre devrait s'appliquer aux objets qui n'ont pas de sexe, mais il s'en faut qu'il en soit toujours ainsi dans l'application : d'une part, un grand nombre d'objets inanimés sont masculins ou féminins, dans ces langues; de l'autre, le neutre désigne souvent des êtres mâles ou femelles. Quand un mot a la même terminaison pour le masculin et le féminin, certains grammairiens disent qu'il est du genre commun, comme le substantif *auteur*, et les adjectifs terminés par un *e* muet. On dit plutôt, dans ce cas, qu'un mot est des deux genres. Genre masculin. Genre féminin. Le genre des noms ou substantifs. Indiquer le genre d'un nom. Adjectif des deux genres, de tout genre. Nom du genre féminin. Ce serait une peine inutile, dans quelque langue que ce fût, que de vouloir chercher ou établir des règles propres à faire connaître les *genres* des noms; il n'y a que l'usage qui en puisse donner la connaissance. (Encycl.) L'irrégularité et l'arbitraire qui règnent dans la distribution du *genre*, surtout en français, font de cette partie de notre grammaire une des plus grandes difficultés. Il serait assez curieux de rechercher si les noms masculins ont été donnés par les femmes, et les noms féminins par les hommes, aux choses qui servent plus particulièrement aux usages de chaque sexe, et si les premiers ont été faits du *genre* masculin parce qu'ils présentaient des caractères de force et de puissance, et les seconds du *genre* féminin parce qu'ils offraient des caractères de grâces et d'agréments. (B. de St-P.) L'institution ou la distinction des *genres* est une chose purement arbitraire. (Duclos.) Les Natchez, comme le Huron et l'Algonquin, ne connaissent que deux *genres*, le masculin et le féminin; ils rejettent le neutre. Cela est naturel chez des peuples qui prêtent des sens à tout, qui entendent des voix dans tous les murmures, qui donnent des haines et des amours aux plantes, des désirs à l'onde, des esprits immortels aux animaux, des âmes aux rochers. (Chateaub.)

— Hist. nat. Groupe d'êtres qui ont entre eux une analogie marquée et qui se rapprochent les uns des autres par des caractères communs; réunion d'espèces ayant entre elles une ressemblance évidente dans leur structure et dans leurs formes extérieures. Les bases adoptées par les auteurs dans la formation de ces sortes de groupes sont établies sur des considérations d'un ordre plus élevé que celles qui suffisent pour constituer les espèces. C'est toujours l'analogie d'organisation de quelque partie importante du corps, ou bien ce sont des rapports dans la structure de la fleur qui fournissent ces bases au naturaliste. Ainsi, en zoologie, la forme des dents chez les mammifères, celle du bec ou celle des serres chez les oiseaux, le nombre des membres et la nature des téguments chez les reptiles, la forme des nageoires et celle de la tête chez les poissons, la structure des ailes chez les insectes, ont servi à établir les genres et les familles, qui ne sont autre chose que des genres établis sur des bases plus ou moins larges. De même, en botanique, on s'est servi du nombre, de la disposition ou de la forme des étamines et des pistils pour former ces groupes. Créer, fonder, établir un genre. Cet animal, cette plante est de tel genre. Former, constituer un genre distinct. Pouvoir être placé indifféremment dans plusieurs genres. Les genres du règne végétal, animal ou minéral. Genres naturels. Genres artificiels. Dans le système de Linné, les classes se divisent en ordres, les ordres en *genres*, et les *genres* en espèces. (Acad.) Chacun se glorifie d'avoir créé un *genre*. (Virey.) Ce n'est pas un travail stérile que la classification des espèces en *genres*. (Id.) Il arrive bien souvent, surtout en botanique, que le créateur d'un *genre* est le seul qui l'adopte. (Fée.) Il est une foule d'êtres qui passent successivement d'un *genre* dans l'autre, pour constituer tantôt un *genre* et tantôt seulement une espèce. (Id.) L'incertitude qui règne dans la constitution définitive des *genres* prouve que l'homme fait des classifications, mais que la nature, en créant les êtres, ne s'est pas montrée aussi méthodique qu'on le suppose. (Id.) Depuis Linné, les collections les plus étendues s'appellent règnes, les règnes se divisent en classes, les classes en ordres, les ordres en *genres*, et les *genres* en espèces. (Id.) Quand une espèce ne peut être rapportée à aucun *genre* connu, elle forme seule un *genre*. (Id.) En minéralogie, le *genre* a plus de fixité, parce que l'on ne se contente point de comparer la forme et la structure des minéraux; on étudie leur nature chimique, et l'analyse met chaque chose à sa place. (Id.) Linné rapporte au *genre* des pruniers non seulement les pruniers proprement dits, mais les pêchers, les abricotiers, et je crois même aussi les cerisiers. (B. de St-P.) Il n'y a point de *genre* primitif qui n'ait ses dérivés en grand nombre, et qui ne les étende dans tous les sites, depuis la ligne jusqu'aux pôles, pour les besoins de l'homme et de tous les animaux. (Id.) Le seul *genre* des graminées suffirait pour revêtir magnifiquement tous les théâtres de la végétation sur le globe et y offrir des aliments, des boissons, des vêtements, des litières, des toits, des foyers, des pelouses et des bocages. (Id.) L'harmonie générique des *genres* dans la puissance végétale est celle qui résulte des contrastes de ses *genres* primitifs. (Id.) Le *genre* est donc une création primitive, qui renferme une génération d'espèces harmoniées aux divers besoins des animaux, et dont le prototype se rapporte à un des besoins principaux de l'homme. (Id.) On peut assurer que toutes les fois que nous éprouvons un sentiment extraordinaire de plaisir à la vue d'une touffe de plantes diverses ou d'un bosquet d'arbres différents, il y a harmonie de *genres*. (Id.)

— Mus. Chez les anciens, Division ou disposition du tétracorde, considéré dans les intervalles des quatre sons qui le composent. || Dans la musique moderne, il y a, comme dans celle des anciens, trois genres. || *Genre chromatique*. Celui qui ne procède que par demi-tons. || *Genre diatonique*. Celui qui procède par tons et par demi-tons naturels, c'est-à-dire sans altération. || *Genre enharmonique*. V. ENHARMONIQUE.

— Peint. *Peintre de genre*. Celui qui peint les intérieurs, les fleurs, les portraits, par opposition à la grande peinture d'histoire ou de paysages. Téniers, Wouwermans, Greuze, Chardin, Loutherbourg, Vernet même sont des peintres de *genre*. (Diderot.) || On dit dans le même sens : Tableau de genre.

— Philos. Pris dans son acception générale, le mot *genre* a deux sens, l'un subjectif, l'autre objectif. Subjectivement ou par rapport à l'esprit, il signifie une notion universelle applicable à plusieurs objets et comprenant les idées des qualités qui leur sont communes; objectivement, ou hors de l'esprit, ou bien encore par rapport aux objets eux-mêmes, il en représente un certain nombre comme formant un seul ensemble, un seul groupe à cause de leurs qualités communes. Ainsi le mot *animal* exprime un *genre* subjectivement et objectivement. || *Genre supérieur*. Celui qui a plus d'extension qu'un autre et qui, étant subdivisé, se trouve avoir cet autre au-dessous de lui. Tel est le genre *corps* à l'égard du genre *animal*, qui lui est *inférieur* ou subordonné. || *Genre suprême*. Celui qui n'en a point au-dessus de lui, qui n'est point espèce d'un genre plus étendu et auquel tout est inférieur. Il n'y a de *genre suprême* que l'Être. || *Genre le plus bas*. Celui qui ne contient sous lui que des espèces, lesquelles se décomposent en individus. Tel est le genre *chien*, qui se partage en espèces, épagneul, lévrier, bouledogue, etc.

GENREUX. s. m. (rad. *genre*). Arg. Homme à prétentions, poseur insupportable.

*** GENS**. s. pl. C'est le pluriel du mot *gent*, et qui, par conséquent, devrait s'écrire *gents*; mais l'usage veut que, par exception, on retranche le *t* dans ce mot. Personnes, individus; ce mot est tantôt masculin, tantôt féminin, et ce double genre n'a rien qui doive étonner, puisque, dérivant d'un mot féminin, *la gent*, il est naturellement féminin, et que, par son emploi sylleptique, c'est-à-dire son rapport au mot *hommes*, il doit nécessairement prendre le genre masculin. Des gens de bon sens. Des gens de bien. Des gens qui pensent bien. Des gens d'esprit. Des gens de cœur. Des gens d'honneur. Des gens de marque, de condition, de qualité, de néant. Des gens sans aveu. Des gens de sac et de corde. Des gens de peu de considération. Des gens de la campagne. Les gens de la ville. Les gens du village. Des gens de main. Des gens de service. Les gens du monde. Les *gens* de qualité savent tout sans avoir rien appris. (Mol.) Toutes les grimaces étudiées de ces *gens* de bien à outrance. (Id.) Toute mon ambition est de rendre service aux *gens* de nom et de mérite. (Id.) Que penseront de nous les honnêtes *gens*, si nous ne reprimons pas nos passions? (La Rochef.) Les grands dédaignent les *gens* d'esprit qui n'ont que de l'esprit. (La Bruyère.) On a cette incommodité à essuyer dans la lecture des livres faits par des *gens* de parti ou de cabale, qu'on n'y voit pas toujours la vérité. (Id.) C'est des *gens* de cour le plus beau privilège. (Boil.) Vous ne serez ni grands princes, ni honnêtes *gens*, qu'autant que vous serez *gens* de bien, fidèles à Dieu et au roi. (Boss.) *Gens* du monde, vous ne pensez pas à ces horribles profanations. (Id.) Le monde se plaira toujours à dénigrer les *gens* de bien et à empoisonner leurs meilleures actions. (Volt.) Vous ne mettez sur la scène que des *gens* d'un autre siècle. (J.-J. Rouss.) Il partageait volontiers avec les *gens* de cœur ses immenses richesses. (Rayn.) Lorsque votre autorité sera suffisamment établie, conférez-en une partie à des magistrats choisis parmi les plus *gens* de bien. (B. de St-P.) Je connais des *gens* plus à plaindre que vous. (Chateaub.) On ne peut faire du bien aux méchants sans faire tort aux *gens* de bien. (Mabire.) Qu'avaient à perdre les colons ruraux et les petites *gens* des villes à ce changement de maître? (Montalemb.)

> Ma langue est impuissante, et je voudrais avoir
> Celle de tous les *gens* du plus exquis savoir. (Molière.)

> Il ne paraît pas,
> Où tous les *gens* d'honneur cherchent un beau trépas. (Corneille.)

> Le sage dit, selon les *gens* :
> Vive le roi! vive la Ligue! (La Fontaine.)

— *Jeunes gens*. Jeunes hommes. Une exactitude sur les heures, qui ne convient point à de jeunes *gens*. (Mme de Sévigné.)

— *Ces gens-là*. Manière dédaigneuse de parler de certaines personnes.

— *Petites gens*. *Gens de peu*. Terme de mépris.

— Par exagér. *Mille gens, des milliers de gens*, etc. Un grand nombre de personnes. Mille gens l'ont dit. Il y a des milliers de gens qui le pensent.

— *Bonnes gens*. Personnes qui agissent avec simplicité, bonhomie. De bonnes *gens*, qui ne vivent que pour le plaisir et pour la joie. (Marivaux.) || En ce sens, se dit plus particulièrement des personnes âgées. Si les bonnes *gens* vivent encore, ils ne sauraient être fort éloignés du dernier moment de leur course. (La Fontaine.)

— S'est dit aussi dans le sens de Personnes recommandables par leurs qualités morales ou par leur condition nobiliaire. On sommait le seigneur même devant bonnes *gens*. (Montesquieu.)

— *Bonnes gens* s'emploie quelquefois comme expression qualificative. Il y a des lecteurs bonnes *gens* et sans opinion faite. (Cormen.)

— Fam. *Se connaître en gens*. Avoir un discernement pour connaître le fort et le faible des hommes, leurs bonnes et leurs mauvaises qualités. || *Se moquer des gens*. Faire des propositions déraisonnables.

— Fam. *Il y a gens et gens*. Toutes les personnes ne se ressemblent pas; il y a grande différence entre telles et telles personnes. || *A la barbe des gens*. En face, sous le nez des gens. || *Bêtes et gens*. Se dit dans quelques phrases familières. L'espace était étroit, mais nous trouvâmes le moyen de nous y loger tous, bêtes et *gens*. (Acad.)

—*Être gens à*. Être de caractère à. Nous sommes *gens* à qui il ne faut pas grand'chose pour faire bonne chère. (Racine.)

— Loc. prov. *Vous vous moquez des gens, vous nous prenez pour des gens de l'autre monde, pour des gens de delà l'eau*. Vous nous prenez pour des ignorants, pour des idiots. || *Il n'y a ni bêtes ni gens*. Se dit d'un lieu très solitaire. || *A gens de village, trompettes de bois*. A chacun selon sa condition.

— Suivi d'un substantif qui désigne une profession, un état quelconque, *gens* se dit collectivement des membres d'une nation, des habitants d'une ville qui exercent cet état, cette profession, soit qu'ils forment un corps particulier dans la société générale, soit que l'esprit les rassemble sous une seule et même idée. Les gens de robe. Les gens d'église. Les gens d'épée. Les gens de loi. Les gens de mer, de finance, d'affaires, de pied, de cheval. Les gens de lettres. On y voyait des gens de robe, des gens d'épée. Une société de gens de lettres. Quelques gens de pied. Parmi de perpétuels combats, il sut faire garder aux *gens* de guerre la discipline romaine. (Boss.) Les vrais *gens* de lettres et les vrais philosophes ont beaucoup plus mérité du genre humain que les Orphée, les Hercule et les Thésée. (Voltaire.) Ils se soucient bien des *gens* de lettres, auxquels la science ne rapporte ni dignités dans la patrie, ni entrée à la cour. (B. de St-P.)

— Arg. *Être de la société des gens de lettres*. Exercer le chantage par lettres.

— *Gens d'armes*. Dans son acception primitive, s'écrit aussi, et non en un seul mot *gendarmes*.

— *Gens de mer*. Tous les marins de l'État ou du commerce. || *Caisse des gens de mer*. Caisse destinée à recevoir dans les ports militaires ou du commerce, dans les colonies et dans les consulats, et pour les transporter sans retard et sans frais aux familles intéressées, les décomptes de soldes et autres dus aux gens de mer non présents, le montant de leur succession lorsqu'ils meurent en voyage, les objets provenant de bris ou de naufrage.

— *Pour le mot* Gens *suivi d'un complément, voir au Dictionnaire le mot qui sert de complément*.

— Se dit encore de ceux qui sont d'un parti par opposition à ceux qui sont de l'autre. Nos gens ont battu l'ennemi. Nos gens ont été repoussés. Dix de nos *gens* y périrent. (Acad.)

— Se dit aussi de ceux qui sont d'une même partie de plaisir. Nos gens arrivèrent au rendez-vous.

— *Nos gens*. Se dit aussi des personnes dont on parle. La nécessité de manger fit sortir nos *gens* de ce lieu si délicieux. (La Font.)

— Se dit aussi pour désigner les domestiques d'une maison, les personnes à gages. Tous vos gens sont sortis. Tous mes gens sont malades. Un de ses gens. Tous les gens de monsieur. Appeler ses gens. Renvoyer ses gens. Payer ses gens. Les nymphes lui suscitent des chevreuils pour le dîner de ses *gens*. (Racine.)

> Former aux bonnes mœurs l'esprit de ses enfants,
> Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses *gens*,
> Et régler sa dépense avec économie,
> Doit être sa science et sa philosophie. (Molière.)

— S'est dit dans les ordonnances, dans les édits, des parlements et autres cours de justice. Les gens tenant la cour des parlements. Les gens tenant la chambre des comptes, la cour des aides, le présidial de tel lieu, etc.

— *Les gens du roi*. Les procureurs et avocats généraux, les procureurs et avocats du roi.

— S'emploie pour Nations dans la locution : *Le droit des gens*. Violer le droit des gens. Respecter le droit des gens. || Aujourd'hui on dit aussi *droit des nations* ou *droit international*.

— Art milit. *Gens de pied*. Troupes d'infanterie. Il n'a point de régiment de *gens* de pied. (Malherbe.) Cette expression n'est plus employée aujourd'hui que dans les récits historiques. Il était colonel des *gens* de pied lors de la première entreprise de M. le Prince. (Mérimée.) || *Gens de trait*. Soldats chargés autrefois de lancer les traits tels que javelots, flèches, etc. A l'abri de ces boucliers, les *gens* de trait, postés sur le revers du fossé, protégeaient les soldats qui montaient à l'assaut. (Mérimée.)

— Féod. *Gens de corsage*. Gens qui étaient serfs de corps, non de biens. || *Gens de mainmorte*. Membres des communautés laïques ou religieuses qui ne pouvaient acquérir sans payer un droit d'amortissement. || Serf qui n'avait aucun droit civil, pas même celui de tester, et qui, après sa mort, ne pouvait avoir d'autre héritier que son seigneur. || *Gens de poste*. Gens qui n'avaient pas de charte communale. || *Gens de poete, de poeste, de poste* ou *de pote*. Ensemble des habitants d'un lieu qui, n'ayant pas de charte, ne pouvaient s'assembler et délibérer des affaires communales qu'avec l'autorisation du seigneur.

— REM. GRAMM. L'adjectif qui précède immédiatement le mot *gens* se met au féminin. Ce sont de fines gens. De fort dangereuses gens. Quelles méchantes gens! Ce sont les meilleures gens du monde. L'homme sensible, en voyage, est tenté de s'arrêter chez les premières bonnes *gens* qu'il trouve. (Boiste.) Les passions de la jeunesse ne sont guère plus opposées au salut que la tiédeur des vieilles *gens*. (La Rochef.) Parler et offenser, pour de certaines *gens*, est précisément la même chose. (La Bruyère.)

> C'est pour les bonnes *gens*
> Que le ciel a créé les plaisirs innocents. (Demoustier.)

> Le verre en main, gaiment je me confie
> Au Dieu des bonnes *gens*. (Béranger.)

— L'adjectif qui suit le mot *gens* se met au masculin. Voilà des gens bien fins. Ce sont des gens fort dangereux. Instruits par l'expérience, les vieilles *gens* sont soupçonneux. (Acad.) Peu de *gens* savent être vieux. (La Rochef.) Les *gens* heureux ne se corrigent guère; ils croient toujours avoir raison, quand la fortune soutient leur mauvaise conduite. (Id.) Les questionneurs les plus impitoyables sont les *gens* vains et désœuvrés. (Id.)

Elle ne [illegible]
[illegible]
La Fontaine.

— D'après les deux règles précédentes, [illegible] tantôt au féminin, dans les phrases suivantes. Il y a là-dedans [illegible] *gens*, des *gens* [illegible] (La Bruy.) Nous avons affaire [illegible] qui ont reflechi, à [illegible] petites *gens* brutaux, [illegible]

— Si la [illegible] le mot *gens* par [illegible] Instruits par l'expérience, les vieilles *gens* se [illegible] ne [illegible] doctrine! (Pasc.)

— Lorsque le mot *gens* est immédiatement précédé des mots *tout, certain, quel, tel*, ces adjectifs se mettent au féminin. Il s'accommode de toutes *gens*. (Acad.) Certaines *gens*, [illegible] (Boiste.) Quelles *gens* êtes-vous? quelles sont vos affaires? (Racine.) Plus telles *gens* sont pleins, moins ils sont importuns. (La Fontaine.) Telles *gens*, tels patrons. (La Bruy.) C'est [illegible] *gens* que de penser qu'ils [illegible] de parler juste. Il. Que pouvez-vous avoir à démêler avec de telles *gens*? Ils veulent me faire défendre mes drogues. (Piron.)

[illegible]
La Font.
[illegible]
Fabre d'Églantine.

— Lorsque *tout, tel, quel, certain*, ne précèdent pas immédiatement le mot *gens*, ces adjectifs se mettent au masculin. Tous ces gens-là. Tels sont les gens d'aujourd'hui. Quels sont les gens que vous fréquentez? Certains honnêtes gens. Quels braves gens! Tous ces *gens*-là étaient-ils chrétiens? (Pasc.) Tous ces *gens*-là sont sottement ingénieux. (J.-J. Rouss.) Tels sont les *gens* qu'on voit régenter l'univers. (Lemare.)

Tous les *gens* gais ont le don merveilleux
De mettre en train tous les *gens* sérieux.
Voltaire.

— Si cependant le mot *gens* était précédé d'un adjectif ayant une terminaison différente pour les deux genres, *tout, certain, quel, tel*, se mettraient au féminin. Quelles bonnes et dignes gens! Quelles viles et méchantes gens!

— Quelquefois, pour plus de rapidité, on supprime l'article; dans ce cas, l'adjectif *tout* se met au masculin, conformément à la règle précédente. Chiens, chevaux, valets, tous *gens* bien endentés. (La Fontaine.) Spartacus se vit jusqu'à six vingt mille hommes à ses ordres, prêtres, bandits, esclaves, transfuges, tous *gens* féroces et cruels. (Vertot.)

Le sort avait rangé tous *gens* [illegible]
Notre [illegible] content.
La Font.

— Les pronoms qui suivent le mot *gens* doivent aussi être du masculin. Certaines *gens* savent si bien observer les nuances, qu'ils n'ont de probité que ce qu'il faut pour n'être pas traités de fripons. (Boiste.) Que nous a valu cela? De nous faire geôliers d'une prison ou ces vilaines *gens*-là tiennent une fille enfermée, pour la faire dévorer à je ne sais quel diable qu'ils nomment Andriague. (Piron.)

—Enfin,lorsque le sens de *gens* est complété par un substantif et que la réunion des deux mots désigne une profession, un état, il veut tous ses correspondants au masculin pluriel. Certains gens d'épée courageux. || Il en est de même lorsqu'il désigne des personnes réunies à propos d'une affaire qui leur est commune. Tous nos gens sont arrivés.

— Ne s'emploie avec les adjectifs numéraux que lorsqu'il est précédé d'un adjectif qualificatif, ou qu'il est déterminé par un complément [illegible] Quatre pauvres gens. Dix honnêtes gens. Quatre braves gens. Qu'on me dise un peu par quelle rage les *gens* de lettres s'acharnent à me reprocher ma fortune? [illegible] tenu comme mes enfants deux *gens* de lettres. (Volt.) || Cette règle, basée sur ce que gens, étant un nom collectif, indique déjà la pluralité, n'est pas toujours suivie par les auteurs. Deux *gens* qui auraient le malheur d'être sourds,aveugles et muets. (Diderot.) || Avec un adjectif numéral représentant un nombre indéfini, il s'emploie sans difficulté.

[illegible]

GENS. s. f. (pr. *jinss*). Mot latin qui répond à [illegible] dans le sens de famille [illegible] *gens Claudia* comme nous disons la *Maison de Condé*.

GENSAC. Géogr. Bourg du cant. de Pujols, arr. de Libourne (Gironde). Ruines de l'ancien château. [illegible] 1 400 hab.

GENS-ENG. s. m. (pron. *jain-san*). Bot. Une des formes du mot GINSENG.

GENSÉRIC ou **GIZÉRIC.** Roi des Vandales, [illegible] 427 à 477, fils bâtard de Godegisèle, répondant à l'appel [illegible] d'Afrique Boniface, passa [illegible] en 429, et s'empara en dix années [illegible] de l'Afrique romaine. Cruel, perfide, [illegible] commit d'horribles [illegible] maître de Carthage en 439, il créa [illegible] qui porta la terreur sur [illegible] Méditerranée. Il saccagea Rome en 455. Plusieurs fois les empereurs essayèrent vainement de détruire la puissance du barbare. Genséric fut reconnu par l'empereur Zénon et put assister à la ruine complète de l'empire d'Occident, en 476.

GENSONNÉ (Armand). Homme politique, né à Bordeaux, 1758-1793, avocat en 1784, membre du tribunal de cassation en 1791, se plaça dans la Législative, avec Vergniaud et Guadet, à la tête de la Gironde. Il fut l'un des plus ardents adversaires de la cour et du *comité autrichien*, mais, après le 20 juin, il entra [illegible] négociations avec Louis XVI; elles furent bientôt rompues. A la Convention, il attaqua hardiment les auteurs des massacres de Septembre, et les chefs de la Montagne; il vota la mort du roi, mais fut accusé de relations coupables avec Dumouriez. Il partagea le sort des girondins et périt sur l'échafaud.

* **GENT.** s. f. (pr. *jan*, devant une consonne; du latin *gens, gentis*). Nation, peuple, espèce, lignée, race. Les anciens poètes usaient fort de ce mot; mais aujourd'hui on ne s'en sert plus guère si ce n'est en vers burlesques et dans le style badin ou marotique. De cette *gent* [illegible] les mœurs. (Segrais.) La *gent* trotte-menu s'en vient chercher sa part. (La Fontaine.) Le chef sanglant de la *gent* sacrilège. (Voltaire.)

[illegible]
La *gent* qui porte le turban [illegible]
Malherbe.
Car elle avait [illegible] de la [illegible] des Parques
[illegible]
Des [illegible]
De Pellón.
Et cette *gent* de qui [illegible]
Se [illegible]
Voltaire.
Le travail, les soins et la vertu,
[illegible]
Voltaire.
Avec la *gent* [illegible]
On doit moins craindre [illegible] renard debonnaire.
Mme Deshoulières.
Il maudit la *gent* moucheronne
Qui ne sait rien de rien et nargue la grandeur.
Dorat.

* **GENT, ENTE** adj. (pron. *jan*). Se disait autrefois pour: Gentil, gentille. On ne s'en sert aujourd'hui que pour imiter le langage de nos vieux poètes, et par conséquent dans le style badin et marotique. Les *gentes* épaules menues. (Villon.) Si *gente* nymphe est mobile et fantasque. (Lebrun.) Voici venir une *gente* brunette. (Pons de Verdun.)

Vous [illegible] la *[illegible]*
Aux blanches dents, aux [illegible], au corps *gent*.
La Fontaine.

GENTHITE. s. f. Minér. Hydrosilicate de nickel, mêlé de magnésie et d'une faible proportion de fer et de chaux.

GENTIANACÉ, ÉE. adj. (pr. *jan-cia-nacé*). Bot. Syn. de GENTIANÉ.

* **GENTIANE.** s. f. (pron. *jan-ci-ane*; de *Gentius*, roi d'Illyrie, qui mit le premier cette plante en usage). Bot. Genre de plantes dicotylédones monopétales, de la famille des gentianées, qui renferme de nombreuses espèces

Gentiane jaune [illegible]

dont on embellit les jardins et dont les racines sont [illegible] à cause de leurs propriétés stomachiques, toniques et fébrifuges. La gentiane jaune, qui atteint souvent plus d'un mètre et dont les feuilles sont ovales, lisses et les fleurs jaunes en cimes, est une des plus communes. Elle croît dans les montagnes alpines, les Pyrénées, le Puy-de-Dôme, la Côte-d'Or, les Vosges et peut atteindre une très grande hauteur; sa racine est très amère et très employée en médecine. Les gentianes constituent [illegible] plantes d'ornement, sont pleines de grâce, de fraîcheur et de délicatesse; elles réunissent les couleurs les plus éclatantes, et leur couleur présente toutes les nuances du bleu depuis l'indigo jusqu'à l'outremer; il y en a de pourpres, de jaunes, de rouges et de blanches; mais aucune d'elles ne porte de parfums. La gentiane à grandes fleurs. La gentiane pourprée. La gentiane précoce. La gentiane des neiges.

GENTIANÉ, ÉE adj. (pron. *jan-cia-né*) Bot. Qui ressemble à la gentiane || GENTIANÉES. s. f. pl. Ordre de la classe des dicotylédones monopétales hypogynes, à fleurs opposées, entières, glabres et à feuilles solitaires, terminales ou axillaires, ou réunies en épis simples.

GENTIANÉINE. s. f. (pr. *jan-cia-né-ine*). Chim. Substance cristalline qu'on extrait de la gentiane.

GENTIANELLE. s. f. (pron. *jan-cia-nèle*). Bot. Petite plante du genre gentiane dont les sommites fleuries ont les mêmes propriétés que celles de la petite centaurée.

GENTIANIN. s. m. ou **JENTIANINE.** s. f. (pr. *jan-cia-nin* ou *jan-cia-nine*). Chim. Principe découvert dans la racine de gentiane et qui forme, associé à une matière colorante foncée, à du sucre incristallisable [illegible], la gomme, la base de l'extrait de gentiane des pharmaciens.

GENTIANIQUE. adj. (pron. *jan-cia-nike*). Chim. Se dit d'un acide extrait de la gentiane.

GENTIANOÏDE. adj. 2 g. (pron. *jan-cia-no-ide*; et. fr., *gentiane*; gr. [illegible], ressemblance). Qui a la forme d'une gentiane.

GENTIANOSE. s. f. (pron. *jan-cia-nose*). Chim. Substance peu sucrée et très soluble dans l'eau, extraite de la racine fraîche de gentiane.

* **GENTIL, ILLE.** adj. (pr. au masc. *jan-ti*; au fém. *jan-tille*, *ll* mouill.; et. lat., *gentilis*, de bonne race). Qui est joli, gracieux, mignon, agréable, délicat. Se dit des personnes et des choses. Enfant gentil. Gentil cavalier. Femme, fille fort gentille. Chapeau fort gentil. Une robe gentille. Un gentil parure. Avoir un gentil costume. Gentille bachelette.

Hirondelle *gentille*,
[illegible]
[illegible]
Vole, vole sans crainte,
[illegible]
[illegible]
E. [illegible]

— Se dit aussi des choses morales. Pensées gentilles. Un écrivain qui a des tours gentils et gracieux.

— Agréable, doux, bon, en style familier. Vous êtes trop gentil pour vouloir ainsi m'inquiéter.

— Se dit aussi familièrement dans le même sens des choses morales. Une gentille action. Un gentil exercice.

— Par ironie. Impertinent, ridicule, méprisable, blâmable. Vous êtes un gentil personnage. Vous faites là un gentil métier.

— S'est dit dans le sens de Noble, par opposition à Vilain, roturier.

[illegible]
[illegible]
[illegible]
A charrier et cestui charrette.
Alain Chartier.

— Par extens. Lautrec, en achevant le dernier couplet, essuya avec son gant une larme que lui arrachait le souvenir du *gentil* pays de France. (Chateaub.)

— Bot. *Bois gentil.* Nom vulgaire du daphné mezereum.

— Substantiv. *Faire le gentil.* Affecter des manières gentilles.

— *Cela passe le gentil.* S'est dit d'une chose belle, plus que gentille.

* **GENTIL.** s. m. (et. lat., *gentilis*; rad. *gens*, nation). Nom par lequel on désigne, en parlant des premiers siècles de l'Église, les païens adorateurs des idoles, par opposition aux juifs et aux chrétiens. Les juifs et les gentils. La haine des juifs contre les gentils. Il n'y aura plus ni juifs ni gentils. On a cru pouvoir attribuer à plusieurs causes l'origine de la haine des juifs contre les *gentils*, mais il paraît plus naturel de la faire remonter à la dévastation de la Judée par les rois d'Assyrie, à la persécution d'Antiochus et aux vexations des soldats romains. (L'abbé Duplessis.) Cinq mois après la fête de Dionysius, que les *gentils* avaient célébrée par des danses... (Mérimée.)

— *Apôtre des gentils.* Titre que prit saint Paul, comme plus spécialement appelé que les autres apôtres à la conversion des gentils.

— *Vocation des gentils.* Appel à toutes les nations à participer aux faveurs du ciel, à la venue du Messie, en brisant leurs idoles et en embrassant la foi du Christ. La vocation des gentils à la foi a été prédite dans l'Ancien Testament, comme elle s'est accomplie dans le Nouveau.

— Hist. Soldat d'une milice où il n'entrait que des Romains. || Soldat de race franque chez les Francs.

— Adjectiv. Il était fils d'un père *gentil* et d'une mère chrétienne. (Acad.)

— L'Académie ne donne que le masculin *gentil*; on trouve aussi, mais rarement, le féminin *gentile*.

GENTIL-BERNARD. V. BERNARD.

GENTILDONNA. s. f. V. GENTILLE-DONNE.

GENTILÉ. s. m. (ét. lat., *gentilis*, de la nation). Gramm. Nom des habitants par rapport à leur pays. Les mots *Lorrain, Alsacien, Messin* sont des gentilés.

GENTILE GENTILI. Célèbre médecin italien, de Foligno, vivait dans la première moitié du XIVe siècle. Il a laissé de nombreux ouvrages, traités, commentaires sur Avicenne, etc., qui ont été publiés à Venise, 1484-1492.

GENTILFEMME. s. f. V. GENTILLEFEMME.

GENTILHOMMAILLE. s. f. (pron. *jan-ti-llo-maille*, *ll* mouill.). S'est dit par ironie de la Caste des gentilshommes.

[illegible] *gentilhommaille*
[illegible]
[illegible]

* **GENTILHOMME.** s. m. (pr. *jan-ti-llome*, *ll* mouill.; et au pl. *jan-ti-zome*; [illegible] *gentil*, dans le sens de noble, et *homme*). Avant la Révolution, Homme né de race noble et dont la noblesse n'avait été ni donnée, ni achetée. Bon gentilhomme. Simple gentilhomme. Vrai gentilhomme. Vivre en gentilhomme. Faire le gentilhomme. L'orgueil a prétendu faire fléchir même le bras de Dieu et prétendre qu'il n'oserait pas damner un *gentilhomme*. (Boiste.) Je suis le premier *gentilhomme* de mon royaume. (Louis XIV.) D'après les idées d'honneur répandues dans la caste des *gentilshommes*, celui d'entre eux qui dérogeait était regardé comme indigne (Jubinal). Un *gentilhomme* devait rester pauvre plutôt que de s'avilir en travaillant. (Id.)

[illegible] *gentilhomme*
[illegible]
La Font.
Croyez-vous qu'un chrétien, un comte, un *gentilhomme*,
[illegible]
[illegible]
V. Hugo.

— *Gentilhomme de nom et d'armes.* Gentilhomme qui portait le nom de quelque province, bourg, seigneurie, château, etc., et qui en avait les armes, quoiqu'il ne fût point seigneur de ces terres. || Selon d'autres, Noble d'ancienne extraction qui justifiait que ses ancêtres portaient de temps immémorial les mêmes armes et le même nom que lui. || *Gentilhomme de parage.* Celui qui était noble par son père. Le gentilhomme de parage pouvait être fait chevalier. || *Gentilhomme de haut parage.* Celui qui descendait d'une famille illustre || *Gentilhomme de bas parage.* Celui qui descendait d'une famille moins noble. || *Gentilhomme verrier.* Gentilhomme qui exerçait la profession de verrier, laquelle ne faisait pas déroger. || *Gentilhomme de la chambre du roi.* Officier de la maison du roi qui servait auprès de sa personne. Les gentilshommes de la chambre, qui étaient au nombre de quatre, furent créés par François Ier. || *Premier gentilhomme de la chambre du roi.* Un des premiers officiers de la cour, qui donnait la chemise au roi, ordonnait de ses habits et du deuil de sa maison, et faisait toutes les fonctions du grand chambellan en son absence. || *Gentilhomme ordinaire de la maison du roi.* Nom donné à des gentilshommes qui servaient auprès de la personne du souverain. Les gentilshommes ordinaires furent créés par Henri III. Leur charge répondait à celle d'aide de camp de nos jours || *Gentilhomme de la manche.* Nom donné aux gentilshommes attachés au service d'un prince encore dans l'adolescence. || *Gentilhomme du drapeau.* Titre de quatre officiers qui accompagnaient le roi partout et combattaient pour sa défense. || *Gentilhomme d'artillerie.* Officier canonnier qui avait la charge de garder les pièces et d'empêcher qu'elles ne se gâtassent, et de hâter les canonniers pour faire tirer les coups. *Gentilhomme servant.* Celui qui portait les plats de la table du roi et qui le servait à table, ou les princes seulement qui mangeaient avec le roi. || *Gentilhomme au bec-de-corbin.* Nom de gardes institués par Louis XI. Ils étaient armés de hallebardes appelées *becs de corbin* et marchaient deux à deux devant le roi.

— Fig. et fam *Faire un troc de gentilhomme.* S'est dit pour Troquer but à but, sans donner ni recevoir aucun retour.

— *Vivre en gentilhomme.* Vivre sans exercer aucune profession.

— Personne qui s'attachait au service d'un prince ou d'un grand seigneur, qui n'avait point d'emploi particulier ni servile. Il (le cardinal de Richelieu) envoie un de ses *gentilshommes* par toute la rue Saint-Jacques demander la Servitude volontaire. (Tall. des Réaux.)

— Fig. et iron. *Gentilhomme à lièvre. Un gentilhomme de Beauce.* Gentilhomme pauvre.

C'est un *gentilhomme* de Beauce,
Il est au lit quand on refait ses chausses.

—*C'est un gentilhomme bas-breton fils de meunier.* Se disait d'un homme de néant qui prenait de grands airs.

—*Gentilhomme de parchemin.* Roturier anobli.

— Par iron. Se dit d'une personne qui n'appartient pas à la noblesse. Que nous veut ce gentilhomme-là?

— Pop. Pourceau, soit parce que cet animal ne travaille pas comme le bœuf ou le cheval, soit par allusion aux soies dont il est couvert.

— Métall. Pièce de fonte sur laquelle s'écoule le laitier du haut fourneau.

— Ornith. Nom vulgaire du fou de Bassan.

GENTILHOMMEAU. s. m. (pr. *jan-ti-llomo*, *ll* mouill.; dimin. de *gentilhomme*). Petit gentilhomme. Tant de *gentilhommeaux* à nourrir embarrassent. (Hauteroche.)

GENTILHOMMER. v. n. 1re conj. (pr. *jan-ti-llomé*, *ll* mouill.). Faire le gentilhomme. C'est un parvenu qui gentilhomme.

— GENTILHOMMER v. a. Rendre gentilhomme. Gentilhommer quelqu'un.

— Par anal. Jean Delorme exerçait la médecine avec tant de désintéressement, que ce

prince dit un jour que le jeune Delorme *gentilhommait* la médecine. (Noel.)

*** GENTILHOMMERIE** s. f. (pr. *jan-ti-llo-me-rî*, *ll* mouill.). Qualité de gentilhomme. Ne s'emploie que familièrement et souvent par ironie. Mettez un peu votre gentilhommerie à part. On ne fait pas grand cas de sa *gentilhommerie*. (Acad.) Et la *gentilhommerie* vous tient les bras liés. (Molière.)

— La collection des gentilshommes. Toute la *gentilhommerie* se sauve des campagnes de peur des paysans. (P.-L. Courier.)

GENTILHOMMESQUE adj. 2 g. (pr. *jan-ti-llo-meske*, *ll* mouill.). De gentilhomme; qui appartient au gentilhomme.

— *A la gentilhommesque*. loc. adv. A la manière, à la façon de gentilhomme. Vivre à la gentilhommesque. Quelqu'un qui aura tant bien que mal vécu à la *gentilhommesque*. (Des Accords.)

*** GENTILHOMMIÈRE** s. f. (pr. *jan-ti-llo-mi-ère*, *ll* mouill.). Petite maison de campagne où logeait un gentilhomme. C'est une charmante gentilhommière. Aussi, pourquoi les aller déterrer dans leurs *gentilhommières*? (Mérimée.)

> On voit dans la *gentilhommière*,
> Qui tient un peu de la chaumière,
> Sur la porte on voit d'un loup gris
> La tête et deux chats-souris. (PERRAULT.)

— GENTILHOMMIÈRE. adj. f. Qui appartient à un gentilhomme. La morgue gentilhommière.

GENTILICE s. m. (étym. lat., *gentilicius*, même signif.). Antiq. rom. Celui des noms d'un homme qui désignait la gens. Cornelius est le gentilice de Publius Cornelius Scipio.

GENTILIS (Jean-Valentin). Hérésiarque, né à Cosenza (Italie), 1520-1566, adopta les doctrines d'Arius et de Socin, ce qui le força à se retirer à Genève. Après une vie errante et malheureuse, pour échapper à la persécution et à la mort, il crut pouvoir revenir en Suisse; il fut condamné à la décapitation par les magistrats de Berne, pour avoir attaqué la Trinité, 1566.

GENTILISME s. m. Religion des gentils.

GENTILISTE s. m. Hist. relig. Partisan de l'hérésie de Valentin Gentilis. Plus tard on a dit *valentinien*.

*** GENTILITÉ** s. f. (étym., V. GENTIL). Le temps du paganisme et les lieux où il a été en vogue. Les dieux de la gentilité.

— L'idolâtrie. La *gentilité* des adorateurs. (Bourdaloue.)

— Principalement, Ensemble des nations païennes. Aussitôt après sa naissance, une nouvelle étoile, figure de la lumière qu'il devait donner aux gentils, se fait voir en Orient, et amène au Sauveur encore enfant les prémices de la *gentilité* convertie. (Boss.)

*** GENTILLÂTRE** s. m. (pr. *jan-ti-llâtre*, *ll* mouill.; rad. *gentil*). Gentilhomme pauvre. Homme de noblesse douteuse. Votre amie fut visitée l'autre jour par un *gentillâtre* campagnard. (Mme Du Noyer.) Les *gentillâtres* ses voisins se détournaient en le voyant. (J. Sandeau.)

GENTILLE s. f. (pr. *jan-tille*, *ll* mouill.). Techn. Défaut de fabrication qui se produit quand un fil se lève constamment.

GENTILLE-DONNE s. f. (pr. *jan-ti-lle-done*, *ll* mouill.; de l'ital. *gentil-donna*, noble dame). Hist. Femme noble. Ne se dit qu'en parlant des dames nobles de Venise. Depuis Morosini Morosini, femme du doge Marin Grimani, qui fut couronnée en 1597, les dogaresses n'ont été que les premières *gentilles-donnes* de l'État, et n'ont plus participé ni aux honneurs ni aux émoluments du dogat. (Compl. de l'Acad.)

— Hist. relig. Nom donné à certaines religieuses, à Venise.

GENTILLEFEMME, GENTILFEMME ou **GENTIFEMME** s. f. Femme noble de race ou épouse d'un gentilhomme. Petrarque se choisit pour maîtresse la Laura, *gentillefemme* provençale. (Pasquier.) L'empereur Conrad ne voulut condescendre à plus douces conditions que de permettre seulement aux *gentilsfemmes* qui estoient assiégées avecques le duc, de sortir leur honneur sauve... (Montaigne.)

*** GENTILLESSE** s. f. (pr. *jan-ti-llèce*, *ll* mouill.). Qualité de ce qui est gentil, agréable, soit en beauté, soit en délicatesse. La gentillesse d'une jeune fille. La gentillesse d'une femme, d'un enfant. La philosophie et la *gentillesse* de l'esprit ne sont pas incompatibles. (Malherbe.)

— Manière de faire une chose avec tact et délicatesse.

> L'amour est habile et mat... avec adresse,
> Le prix de ses présents est en leur *gentillesse*.
> (CORNEILLE.)

— Politesse raffinée. Ce sont des brutaux, ennemis de la *gentillesse* et du mérite des autres villes. (Molière.)

— Tons, manières, mouvements agréables. Les gentillesses d'un enfant. Les gentillesses d'une jeune fille.

— Action, tour qui plaît, qui est agréable. Faire mille gentillesses pour réjouir la société. Il a dressé son chien à mille *gentillesses*. (Acad.)

— Jolies bagatelles, ornements délicats. Avoir de jolies petites gentillesses. Elle ne prit rien qu'un manchon et quelques gants, et autres telles *gentillesses*. (Malherbe.)

— Traits fins, ornements délicats, en parlant du style, du discours, de l'éloquence. Toutes ces *gentillesses* que j'admire en votre lettre sont des preuves de votre bon esprit plutôt que de votre bonne volonté. (Voit.) Peste! où prend mon esprit toutes ces *gentillesses*? (Molière.) Si la vraie éloquence ne dédaigne pas ce qu'on appelle *gentillesses* et mignardises, elle ne court pas après ces périodes artistement travaillées, dont les membres, par une disparité et une ressemblance étudiée, se répondent les uns aux autres et forment une cadence mesurée et compassée qui flatte agréablement l'oreille; ces sortes de *gentillesses* se pardonnent quand elles sont rares et ont même de la grâce quand on en use sobrement. (Roll.)

— En plaisantant, Saillies, choses libres et gaillardes. Cléopâtre riait des bons mots et des *gentillesses* d'Antoine. (Volt.) Il y a là de certaines *gentillesses* qui ne peuvent se dire en français. (Bouh.)

— Iron. Trait d'inconduite, de méchanceté, de perfidie. Ce sont là de ses gentillesses.

— Fam. Mauvais procédé. Vos gentillesses ne me plaisent nullement.

— Filouterie. Faire une gentillesse. Le Gascon, qui trouva son camarade aux fourches patibulaires, dit que c'était quelque coquin de Normand qui lui avait fait faire quelque *gentillesse*. (Trévoux.)

— A signifié Noblesse, état, qualité de gentilhomme. En foi de gentillesse. De *gentillesse* a-t-il assez? car il est de la lignée du roi David. (Lancelot.)

— Par extens. Ce qui est dans le ton, la manière noble. L'empereur prit si grand plaisir à voir la *gentillesse* de leur courage, qu'il en pleura d'aise. (Montaigne.)

GENTILLET, ETTE adj. (pr. *jan-ti-llè*, *ll* mouill.; dimin. de *gentil*). Assez gentil. Cet enfant est tout gentillet. Elle est toute gentillette aujourd'hui.

GENTILLY. Géogr. Bourg du cant. de Villejuif, arr. de Sceaux (Seine), sur la Bièvre, comprenant Gentilly, Bicêtre, la Glacière, la Maison-Blanche; 12,400 hab.

*** GENTIMENT** adv. Joliment, d'une manière gentille, agréable, adroite. Être gentiment coiffé. Jouer gentiment. Badiner gentiment. J'ai été tout aise de savoir que le petit discours a été bien et *gentiment* prononcé. (Mme de Sévigné.)

— Doucement, facilement. Tant que les femelles ne vous ont point gâté le timbre, je vous ai gouverné assez *gentiment*. (Gherardi.)

— S'empl. souvent familièrement et par ironie. Vous voilà *gentiment* accommodé! (Acad.)

GENTINADIS s. m. (pr. *jan-ti-na-diss*). Entom. Division établie dans le genre stenochie, de la famille des hélopiens.

GENTIOGÉNIN s. m. (pr. *jan-cio-gé-nin*; ét. fr. *gentiane*; gr. γεννάω, engendre). Chim. Principe immédiat du gentiopicrin.

GENTIOPICRIN s. m. (pron. *jan-cio-pi-krin*; ét. fr. *gentiane*; gr. πικρός, amer). Chim. Glucoside amer extrait de la racine de gentiane, et qui en se dédoublant à l'aide des acides, donne de la glucose et un principe immédiat, le gentiogénin.

GENTIOUX Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Aubusson (Creuse); 1,450 hab.

GENTISIN s. m. (pron. *jan-ti-zin*). Chim. Extrait de gentiane sans action sur le corps humain, cristallisable et employé comme matière tinctoriale.

GENTISIQUE. adj. Chim. Syn. de GENTIANIQUE.

GENTIUS. Roi d'Illyrie, fils de Pleuratus, vivait au IIe siècle av. J.-C.; il se déclara pour le roi de Macédoine Persée, en 168; mais, battu par le préteur Anicius, assiégé dans Scodra, il se rendit à discrétion et fut conduit à Rome. Il mourut probablement captif à Spolète.

GENTLEMAN s. m. (pr. *djin-tle-mann*, ou, plus à la franç. *jan-tle-mann*, mot angl. formé de *gentle*, gentil, *man*, homme). Titre que prend, en Angleterre, tout individu de la classe intermédiaire entre la haute noblesse et la bourgeoisie, ou tout homme bien élevé. Un gentleman anglais. Un grand seigneur peut fort bien ne pas être *gentleman*, et c'est un des titres de gloire de George IV, qui y attachait d'autant plus de prix qu'il ne s'en connaissait guère d'autres, d'avoir mérité l'épithète de *gentleman* le plus accompli des trois royaumes. L. Spach. Au milieu de ces cercles où la mode a établi son tyrannique empire, il ne suffit pas toujours d'être indépendant, d'avoir bonne tenue et toutes les qualités sus-mentionnées, pour être *gentleman*. Id. Je n'ai aperçu qu'un *gentleman* qui tirait aux bécasses et aux pigeons. Gér. de Nerval.) || Pl., des *gentlemen*. Le gouvernement anglais ne peut dissiper tous les brouillards qui donnent le spleen aux *gentlemen*. (J. Garnier.)

GENTLEMAN-RIDER s. m. (pr. *djin-tle-mann-raï-deur*). Gentleman qui monte dans les courses. || Pl., des *gentlemen-riders*.

GENTOU s. m. Nom que certaines relations donnent aux habitants de l'Indoustan.

GENTRY s. f. (pr. *djin-tri*). Nom par lequel on désigne, en Angleterre, la petite noblesse, par opposition à *nobility*, la haute noblesse. A la *gentry* appartiennent les knights, les esquires et certains gentlemen, les fils puinés des lords et les aînés des baronnets du vivant de leur père. La *gentry* a au-dessous d'elle la classe des *commoners* ou bourgeois; mais aucun privilège ne la distingue de cette dernière. La différence ne se fait sentir que dans la vie sociale. L'homme, avec tout ce qu'il avait emprunté à la *gentry* anglaise, ses manières, ses toilettes, sa surface de distinction... représentait admirablement l'orgueil du million. (De G...)

GENTZ (Frédéric de). Diplomate allemand, né à Breslau, 1764-1832, devint conseiller aulique en 1803, et fit partie de la chancellerie secrète d'État. Il composa plusieurs ouvrages contre la domination française et l'ambition napoléonienne: *Sur l'Origine et le Caractère de la guerre contre la révolution française*, *Fragments d'une histoire de l'équilibre politique d'Europe*, etc. Lié avec Stein, il s'efforça de soulever contre la France l'Allemagne et surtout la Prusse, et s'attacha complètement à la politique de M. de Metternich. Il concourut à la rédaction du traité de Paris en 1815; il rédigea les protocoles des congrès d'Aix-la-Chapelle, de Laybach, de Vérone.

GÉNUFLECTEUR, TRICE. s. et adj. (ét. lat., *genuflectere*, fléchir le genou). Qui fléchit le genou.

— Hist. relig. Nom donné à des catéchumènes assez instruits pour recevoir le baptême, et qui se mettaient à genoux lorsqu'on récitait des prières sur eux.

*** GÉNUFLEXION**. s. f. (pr. *jé-nu-flek-sion*; ét., V. GÉNUFLECTEUR). Action de fléchir le genou jusqu'à terre. Faire une génuflexion, des génuflexions fréquentes.

— Particulièrement, Acte du culte religieux qui se fait en fléchissant le genou, par humilité, par respect, devant les choses saintes. La génuflexion dans la prière est un usage très ancien dans l'Église, et même dans l'Ancien Testament. Baronius remarque que les saints avaient porté si loin l'usage de la génuflexion, que quelques-uns avaient usé le plancher à l'endroit où ils se mettaient. Faire une *génuflexion* devant le saint sacrement. (Acad.)

— Fig. Acte servile. Se ravaler devant les grands par des génuflexions continuelles.

GÉNUINE. adj. 2 g. (du latin *genuinus*, libre). Sincère, véritable. Version genuine. Tout ce qui reste encore de fidèles à l'ancienne et *genuine* musique française est accouru. (Grimm.)

— Ce latinisme a été quelquefois employé par nos auteurs.

GÉNUINITÉ. s. f. Qualité de ce qui est génuine.

GÉNUQUE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, avant des analogies avec les cétoines, et établi pour quelques espèces rencontrées en Afrique.

GENU-VALGUM. s. m. (pron. *jé-nu-val-gomm*). Pathol. Affection du genou analogue à la déviation du pied appelée *valgus*.

GÉNYODONTE. s. m. (ét. gr., γένυς, mâchoire inférieure; ὀδούς, dent). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour trois espèces de l'Afrique australe.

GÉOBATE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; βαίνω, je marche). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, et établi pour une seule espèce rencontrée en Australie.

— Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des certhiadées.

GÉOBATRACIEN, ENNE. adj. Erpétol. Qui ressemble au geobatraque. Reptile géobatracien. — GÉOBATRACIENS. s. m. pl. Famille de batraciens comprenant ceux de ces animaux qui sont privés de queue et qui vivent sur terre.

GÉOBATRAQUE s. m. (ét. gr., γῆ, terre; βάτραχος, grenouille). Erpét. Reptile qui vit sur terre.

GÉOBDELLE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; βδέλλα, sangsue). Annél. Section du genre trochétie.

GÉOBÈNE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; βαίνω, je marche). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpaliens, et établi pour une espèce particulière au cap de Bonne-Espérance.

GÉOBIE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des patellimanes, établi pour une seule espèce qui habite Buenos-Ayres. — Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, qui habite le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique, et considéré aujourd'hui comme une division du genre hybale.

GÉOBLASTE adj. 2 g. (étym. gr., γῆ, terre; βλαστάνω, je germe). Bot. Qui germe dans la terre. Se dit des plantes dont les cotylédons restent en terre pendant la germination. Plante géoblaste.

GÉOBORE. s. m. (étym. gr., γῆ, terre; βορός, vorace). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des ténébrionites, suivant les uns, ou de celle des sténélytres, suivant les autres, établi pour une espèce du Chili.

GÉOCALYX s. m. (ét. gr., γῆ, terre; κάλυξ, calice). Bot. Genre de cryptogames de la famille des hépatiques.

*** GÉOCENTRIQUE** adj. 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; κέντρον, centre). Qui se rattache, qui a rapport au centre de la terre. Latitude, longitude géocentrique. Lieu géocentrique.

— Se dit des systèmes qui prenaient la terre pour le centre du monde. Copernic a détruit le système géocentrique.

— Se dit des planètes ou des orbites des planètes qui sont concentriques avec la terre, c'est-à-dire qui ont dans leurs mouvements la terre comme point central, ou le même centre que celui de la terre. Planètes géocentriques. Les orbites des planètes géocentriques. Toutes les planètes ne sont pas géocentriques. La lune seule est mathématiquement géocentrique.

— *Mouvement géocentrique*. Mouvement apparent d'une planète observée de la terre. || *Latitude géocentrique d'une planète*. Sa latitude observée de la terre, et qui se trouve mesurée par l'angle que forme la ligne tirée de la planète à la terre, et le plan de l'écliptique. La longitude géocentrique d'une planète est la distance mesurée sur l'écliptique dans l'ordre des signes, le premier point étant le Bélier.

GÉOCÉRINE. s. f. Chim. Matière cireuse neutre, isomérique avec l'acide géocérinique.

GÉOCÉRINIQUE. adj. (rad. *géocérine*). Chim. Se dit d'un acide contenu dans le lignite.

GÉOCÉRINONE. s. f. (radic. *géocérine*). Chim. Substance obtenue dans le traitement des lignites.

GÉOCÉRIQUE adj. 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; franç. *cérique*). Chim. Se dit d'un acide extrait par l'alcool du lignite de Gesterwitz. On dit aussi *acide géomyricite*, et *géocérite* ou *géocérellite*, s. f.

GÉOCÉRITE, GÉOCÉRELLITE. s. f. Chim. V. GÉOCÉRIQUE.

GÉOCHÉLIDONE adj. 2 g. (pr. *jé-o-ké-li-done*; ét. gr., γῆ, terre; χελιδών, hirondelle). Ornith. Qui tient de l'hirondelle de terre. || GÉOCHÉLIDONES. s. m. pl. Famille de l'ordre des héloptènes, qui contient les hirondelles de terre.

GÉOCOCHLIDE. adj. 2 g. (pron. *jé-o-ko-klide*; ét. gr., γῆ, terre; κοχλίας, coquille). Moll. Qui vit sur terre et a une coquille. || GÉOCOCHLIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des gastéropodes pulmonés, comprenant ceux qui vivent sur terre et ont des coquilles.

GÉOCORISE. adj. 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; κόρις, punaise). Entom. Qui est de la nature des punaises qui vivent sur terre. Hémiptère géocorise.

— GÉOCORISES. s. f. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, section des hétéroptères, comprenant les punaises qui vivent sur terre. Le type de ce genre est la punaise des lits. La plupart des espèces qui constituent cette famille répandent une odeur désagréable et se nourrissent du sang d'autres animaux. Quelques espèces vivent sur des végétaux; il y en a même qui nagent sur l'eau. On dit aussi *géocores*.

Géocorise terrestre.

GÉOCRONITE s. f. (ét. gr., γῆ, terre; Κρόνος, Saturne). Minér. Sulfure de plomb contenant de l'antimoine, de l'arsenic, du cuivre et du fer.

GÉOCYCLIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., γῆ, terre; κύκλος, cercle). Astron. Qui représente le mouvement de la terre autour du soleil. Machine géocyclique.

GÉODE. s. f. (ét. gr., γεώδης, terrestre, terreux, formé de γῆ, terre; εἶδος, ressemblance). Pierre creuse et de couleur de terre ou ferrugineuse, contenant de la terre ou du sable, qu'on entend remuer lorsqu'on la secoue. Il y en a de deux espèces, celles qui ont été formées par la voie ignée, et celles qui ont été formées par la voie humide. Il y a dans les environs de Besançon des *géodes* siliceuses qui contiennent du soufre pulvérulent. (L'abbé Rendu.)

GÉODÉPHAGES. s. m. pl. (ét. gr., γεώδης, terrestre; φάγω, je mange). Entom. Grande division d'insectes coléoptères pentamères, correspondant aux carnassiers terrestres ou carabiques.

*** GÉODÉSIE**. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; δαίω, je divise). Branche de la géométrie pratique qui a pour objet le partage des terres ou des surfaces, ou en général la division d'une figure quelconque en un certain nombre de parties égales ou inégales.

— Dans un sens plus étendu, Science pratique non seulement de la division, mais encore de la mesure des terrains, embrassant toutes les opérations trigonométriques et astronomiques nécessaires pour lever une carte, mesurer la longueur d'un degré terrestre. enfin toutes les opérations qui s'appliquent à la mesure de la terre. La géodésie est une science toute moderne. Traité de géodésie. Un arpenteur fait journellement de la *géodésie*. (Teyssèdre.)

GÉODÉSIEN. s. m. Celui qui s'occupe de géodésie.

GÉODÉSIGRAPHE s. m. (ét. fr., *géodésie*; gr. γράφω, j'écris). Instrument propre à l'arpentage qui peut tenir lieu de planchette et de graphomètre.

GÉODÉSIMÉTRIE. s. f. (ét. fr., *géodésie*; gr. μέτρον, mesure). Mode d'arpenter d'après la méthode géodésique.

***GÉODÉSIQUE.** adj. 2 g. Géom. Qui a rapport à la géodésie. [illegible] est connu par cette science. *Ligne géodésique*, la ligne la plus courte entre deux points infiniment voisins d'une surface.

GÉODÉSIQUEMENT. adv. (rad. *géodésique*). Par la géodésie, d'après la géodésie. Procédé géodésiquement. Géodésiquement parlant.

GÉODÉSISTE. s. m. Celui qui s'occupe de géodésie.

GÉODIE. s. f. [illegible]. Polyp. Genre de spongiaires [illegible] espèces [illegible] peu [illegible].

GÉODIQUE. adj. 2 g. [illegible] Minér. Qui [illegible] d'une croûte, dans [illegible]. Corps géodique.

GÉODORE. s. m. (étym. gr. γῆ, terre; δῶρον, présent). Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour trois espèces des Indes orientales.

GÉODROME. s. m. (étym. gr. γῆ, terre; [illegible]). Entom. Genre de coléoptères [illegible] des carabiques, établi pour une espèce du Sénégal.

GÉOÉCIEN, ENNE. adj. 2 g. (étym. gr. γῆ, terre; [illegible]). Bot. Qui croît sur la terre. Lichens géoéciens.

GEOFFRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une geoffrée.

GEOFFRÉE. s. f. (de *Geoffroy*, n. pr.). Bot. Genre de plantes papilionacées, famille des légumineuses, comprenant des arbres [illegible] à feuilles ailées avec une impaire. La geoffrée épineuse. La geoffrée à [illegible] feuilles.

GEOFFRÉCÉES. s. f. pl. Bot. V. ANDIRÉES.

GEOFFRIN (Marie-Thérèse, née RODET). Femme [illegible] Les souverains étrangers, le roi de Pologne, Stanislas Poniatowski, qui vint la visiter en 1766, l'impératrice Catherine II, l'empereur d'Allemagne, Marie-Thérèse, la comblèrent de marques de distinction.

GEOFFROI Ier ou GEOFFROY, *Grise-Gonelle*, comte d'Anjou de 958 à 987, combattit surtout le comte de Rennes, Conan le Tors, qui fut vaincu à Conquereux. — GEOFFROI II, *Martel*, fils de Foulques Nerra, lutta contre son père, fut vaincu et forcé de s'humilier. Il lui succéda en 1040, servit le roi Henri Ier et reçut de lui Tours et la plus grande partie de la Touraine. — GEOFFROI III et FOULQUES LE RÉCHIN. V. FOULQUES. — GEOFFROI IV, *Plantagenet*, parce qu'il portait à son casque une branche de genêt, fils de Foulques le Jeune, né en 1113, épousa en 1127 Mathilde, fille du roi d'Angleterre Henri Ier, disputa la Normandie au roi d'Angleterre Étienne de Blois, et finit par en rester maître. En 1147, il prit part à la seconde croisade. Il mourut en 1150.

— GEOFFROI Ier, Duc de Bretagne, fils de Conan le Tors, duc ou comte de Bretagne en 992, força le comte de Nantes Judicael à se soumettre, et, en 1008, fut tué par une vieille femme, qui lui lança une pierre à la tête, parce que le faucon du prince avait étranglé une de ses poules. — GEOFFROI II, Duc de Bretagne, né en 1158, troisième fils de Henri II Plantagenet et d'Éléonore de Guyenne, épousa Constance, fille du duc de Bretagne Conan IV, et fut couronné à Rennes, comme duc, en 1169. Geoffroi, comme ses frères, fut en lutte continuelle contre son père. En 1185, dans l'assemblée de Rennes connue sous le nom d'*Assise du comte Geoffroi*, il fit décider que les fiefs ne seraient plus partagés entre les enfants, [illegible] Philippe Auguste, mourut à Paris [illegible]. Il laissait une fille, Alix, et Constance devint peu après mère du jeune Arthur, 1188.

— GEOFFROI. Abbé de Vendôme, cardinal, né à Angers au XIe siècle, mort en 1132, d'une noble famille, fut l'un des plus ardents défenseurs des prétentions pontificales. Le P. Sirmond a publié ses écrits en 1610 : cinq livres de lettres, des opuscules concernant les investitures, etc.

— GEOFFROI. Né [illegible] vers 1140, prieur de Vigeois (Bas Limousin), en 1178, a écrit une *Chronique*, divisée en deux parties, depuis l'époque du roi Robert jusque vers 1184.

— GEOFFROI *de Monmouth*, 1100-1154. Archidiacre de l'église de Monmouth, où il était probablement né, traduisit en latin les légendes que son ami Walter Calénius, archidiacre d'Oxford, avait rapportées de Bretagne, les publia sous le titre d'*Historia Bretonum* et y ajouta [illegible] les *Prophéties de Merlin*. [illegible] Saint-Asaph. Ces légendes devinrent populaires, et l'*Histoire des Bretons* a eu de nombreuses éditions.

— GEOFFROI GAIMAR. Poète anglo-normand du XIIe siècle, [illegible] une *Histoire d'Angleterre* en vers anglo-normands. On a publié [illegible].

— GEOFFROI *de Vinsauf* [illegible]. Poète latin, du XIIe siècle, né en Angleterre, vécut en Italie, obtint la faveur d'Innocent III et a écrit un Art poétique en vers latins, sous le titre de *Nova Poetria*.

— GEOFFROI *d'Auxerre*. Né à Auxerre, 1120, d'une famille [illegible] Abélard, s'attacha à saint Bernard, devint abbé de Clairvaux de 1161 à 1165, [illegible] ses religieux [illegible] pendant vingt ans [illegible]. Il a recueilli les lettres de saint Bernard.

— GEOFFROI DE BEAULIEU. Dominicain, né près de Chartres vers 1200, mort en 1274, écrivit une *Vie de saint Louis*.

GEOFFROY. s. m. (de *Geoffroy*, nom pr.). Ichthyol. Nom spécifique d'un crénilabre.

— Ornith. Oiseau du Sénégal, qui se distingue par un bec droit et grêle, et par une huppe formée de plumes redressées. Le geoffroy est de la taille d'une grive, a le bec noir, les paupières jaunes, ainsi que les pieds et les ongles.

GEOFFROY (Étienne-François), dit *l'Aîné*. Savant français, né à Paris, 1672-1731, fut de bonne heure membre de la Société royale de Londres et de l'Académie des sciences; successeur de Fagon dans la chaire de chimie du Jardin du roi; de Tournefort dans sa chaire de médecine au Collège de France. Parmi ses nombreux ouvrages, on peut citer : *Traité de la matière médicale*; *Table des différents rapports observés en chimie entre différentes substances*, 1718. — GEOFFROY (Claude-Joseph), dit *le Jeune*. Chimiste, frère du précédent, né à Paris, 1685-1752, réunit à Bercy une belle collection d'histoire naturelle et fut aussi de l'Académie des sciences en 1705. — GEOFFROY (Étienne-Louis). Médecin, fils d'Étienne-François, né à Paris, 1725-1810, a laissé : *Histoire des insectes des environs de Paris*; *Traité sommaire des coquilles qui se trouvent aux environs de Paris*; *Dissertation sur l'organe de l'ouïe de l'homme, des reptiles, des poissons*, etc.

— GEOFFROY (Julien-Louis). Critique, né à Rennes, 1743-1814, prit le petit collet, ce qui le fit appeler abbé jusqu'en 1789, fut précepteur, composa une mauvaise tragédie, *Caton*, et devint professeur de rhétorique au collège de Navarre, puis au collège Mazarin. Après la mort de Fréron, 1776, il travailla à la rédaction de l'*Année littéraire*; puis fonda, avec l'abbé Royou, en 1781, le *Journal de Monsieur*. Plus tard, en 1790, il commença, avec les deux Royou et Montjoie, la publication de l'*Ami du roi*, pour défendre la monarchie. Après le 10 août 1792, il se cacha et ne reparut qu'après le 18 brumaire 1799. Il réussit au *Journal des Débats*, où il fut chargé de la critique dramatique. Il eut plus de succès qu'il n'en méritait peut-être, surtout en attaquant violemment Voltaire et les écrivains de son école. Sa traduction des *Idylles de Théocrite* est faible, 1800; son *Commentaire sur les œuvres de Racine* fut surtout une spéculation mercantile.

— GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Étienne). Célèbre naturaliste, né à Étampes le 15 avril 1772, mort à Paris le 19 juin 1844. D'une famille honorable, mais pauvre, qui avait déjà donné les trois Geoffroy à l'Académie des sciences, il se livra tout entier à ses études favorites. Dans les journées de septembre 1792, il arracha douze prêtres à la mort, au péril de sa vie. Il devint professeur de zoologie au Jardin des plantes, 1793, et rendit dès lors des services signalés à la science par ses leçons, ses ouvrages; c'est lui qui découvrit, pour ainsi dire, le génie de G. Cuvier. Geoffroy suivit Bonaparte en Égypte, fut l'un des membres les plus actifs de l'Institut fondé au Caire, et parvint à sauver les belles collections réunies par les savants. De retour au Muséum, il posa le principe de sa théorie célèbre de l'*unité de composition*. Membre de l'Académie des sciences, professeur de zoologie à la Faculté des sciences, en 1809, il commença ce grand enseignement qui eut une influence si remarquable sur la marche des sciences au XIXe siècle. C'est dans sa *Philosophie anatomique*, 1818-1822, qu'il a surtout exposé son système, et qu'il a proclamé l'*unité de composition organique* dans tous les êtres animés. Il rencontra alors un vigoureux adversaire dans Cuvier; l'Académie des sciences fut surtout, vers 1830, le théâtre de cette lutte qui passionna les plus grandes intelligences dans tout le monde civilisé. Parmi ses nombreux ouvrages, citons : *Catalogue des mammifères du Muséum*, 1813; *Philosophie anatomique*, 1818; *Système dentaire des mammifères et des oiseaux*, 1824; *Sur le Principe de l'unité de composition organique*, 1828; *Cours de l'histoire naturelle des mammifères*, 1829; *Fragments biographiques*, 1838; *Notions synthétiques, historiques et physiologiques de philosophie naturelle*, 1838, etc. Il a publié un très grand nombre de *Mémoires*. Étampes lui a élevé une statue. — GEOFFROY SAINT-HILAIRE (Isidore). Naturaliste, fils du précédent, né à Paris, 1805-1861. Membre de l'Académie des sciences en 1833, il devint professeur de zoologie au Muséum en 1841, et créa le Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne. Ses principales œuvres sont : le *Traité de Tératologie*; les *Essais de zoologie générale*; l'*Histoire naturelle des insectes et des mollusques*; l'*Histoire naturelle générale des règnes organiques, principalement étudiée chez l'homme*.

— GEOFFROY (Jean-Marie-Michel). Acteur français, né à Paris, 1820-1883, fut d'abord ouvrier [illegible], puis s'engagea dans une troupe ambulante, joua quelque temps en province et entra, en 1844, au Gymnase, où il se distingua dans une foule de créations par la franchise et le naturel, la science des effets et les qualités les plus littéraires et les plus délicates. En 1863, il passa au Palais-Royal, où il n'obtint pas moins de succès, et où il se classa parmi les premiers comédiens de son temps.

GEOFFROYA. s. m. Bot. Synon. de GEOFFRÉE.

GÉOGBI. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de banians qui prohibe le mariage, et pousse la chasteté jusqu'à fuir le contact d'une femme.

GÉOGÈNE. adj. 2 g. (étym. gr. γῆ, terre; γεννάω, je produis). Bot. Qui naît, croît immédiatement sur le sol. Se dit de certains champignons non parasites. Champignons géogènes.

GÉOGÉNIE. s. f. (étym. gr. γῆ, terre; γένεια, naissance). Didact. Branche de l'histoire naturelle qui examine la manière dont les matériaux constituants de la terre ont été formés et disposés dans leur position actuelle, et qui se livre à des considérations ayant pour but de remonter à un état de choses plus ancien que celui dont la nature nous offre les dernières traces. Traité de géogénie.

GÉOGÉNIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la géogénie. Conséquence géogénique. Hypothèse géogénique. Idée géogénique. Théorie géogénique.

GÉOGLOSSE. s. f. (ét. gr. γῆ, terre; γλῶσσα, langue). Bot. Genre de champignons charnus simples et fourchus, qui croissent en automne à terre ou sur le terreau formé par les arbres pourris, dans les jardins, les pâturages et les bois. Le géoglosse langue-de-serpent. Le géoglosse velu.

***GÉOGNOSIE.** s. f. (pron. *gé-o-ghno-zî*; ét. gr. γῆ, terre; γνῶσις, connaissance). Didact. Science qui a pour objet la structure, la situation respective et la nature des grandes masses de matières pierreuses ou d'autres substances minérales qui composent le globe terrestre. Traité de géognosie. La géognosie naquit seulement avec Saussure, Pallas, Werner, Dolomieu, Faujas; elle se distingue de la géologie, dont les systèmes remontent aux premiers âges de la civilisation.

GÉOGNOSTE. s. m. (pron. *jé-o-ghnosste*). Naturaliste qui s'occupe spécialement de la géognosie. Un savant géognoste. Que pensez-vous de ce qui se passe dans la nature ne doive rester étranger au *géognoste*, cependant il s'applique principalement à l'examen des diverses couches qui composent les masses dont les autres n'ont qu'à toute la partie connue de l'écorce du globe terrestre. (Renou.)

GÉOGNOSTIQUE. adj. 2 g. (pr. *jé-o-ghnos-tike*). Qui a rapport à la géognosie. Phénomènes géognostiques. C'est le géognoste qui fournit à la géogénie tous les éléments dont elle se sert pour construire la théorie du monde, et cette théorie ne peut acquérir de probabilité que par la justesse des observations *géognostiques*. (Renou.)

— *Période géognostique.* Espace de temps pendant lequel les mêmes phénomènes géognostiques ont lieu à la surface de la terre.

GÉOGONIE. s. f. (étym. gr. γῆ, terre; γονή, procréation). Didact. Histoire de l'origine de la terre. || Syn. de GÉOGÉNIE.

GÉOGONIMIQUE. adj. 2 g. (étym. gr. γῆ, terre; γονία, formation). Bot. Se dit des lichens qui croissent sur terre. Lichen géogonimique.

GÉOGONIQUE. adj. Qui a rapport à la géogonie.

***GÉOGRAPHE.** s. m. Celui qui sait la géographie, qui écrit sur la géographie. Un bon géographe. Un grand géographe. Un savant géographe.

— Adjectiv. Un ingénieur géographe.

— *Ingénieurs-géographes.* Corps d'ingénieurs qui, au XVIIIe siècle, était spécialement affecté au tracé des cartes. Il a été fondu dans l'état-major, en 1831. Le corps des ingénieurs-*géographes*. Acad.

GÉOGRAPHER. v. a. 1re conj. (rad. *géographie*). Néol. Décrire un pays, une contrée. Tel est sommairement l'autre hémisphère qui me reste à *géographer*. (L. Desnoyers.)

***GÉOGRAPHIE.** s. f. (ét. gr. γῆ, terre; γραφή, description). Description de la terre; science qui a pour objet la connaissance du globe que nous habitons, considéré tant comme corps distinct et indépendant dans l'univers, que comme lié au système des autres corps célestes. La géographie a pour but de nous faire connaître la surface de la terre, l'enchaînement des montagnes, le cours des fleuves, l'aspect des mers, la distribution des trois règnes de la nature, les climats et leur influence sur les productions naturelles; les peuples qui habitent la terre, les pays qu'ils occupent, et les travaux qu'ils y ont exécutés, soit pour les rendre plus habitables, pour embellir leur séjour ou pour multiplier leurs ressources, soit pour faciliter les communications entre les divers pays ou les diverses provinces. La chronologie et la *géographie* sont les deux yeux de l'histoire. (Paulmy.) La *géographie* et l'histoire ne devraient guère se séparer dans l'enseignement public et particulier, car elles sont également utiles et s'appuient mutuellement l'une sur l'autre. (Depping.)

— On dit : La géographie d'un pays, d'un canton, etc.

— *Géographie agricole.* Description des pays par rapport aux productions agricoles.

— *Géographie ancienne.* Celle qui s'occupe des noms, des divisions et de l'état des pays du temps des Grecs et des Romains, et des peuples qui les ont précédés. Quand il s'agit des peuples du moyen âge et des temps modernes, elle prend le nom de *Géographie du moyen âge*, *Géographie moderne*, et lorsqu'on rapproche la géographie ancienne de la moderne, on fait de la géographie comparée.

— *Géographie astronomique.* La géographie en tant qu'elle s'occupe de la terre par rapport au ciel, aux saisons, aux climats, etc.

— *Géographie botanique.* Celle qui embrasse la connaissance de la patrie naturelle des végétaux et des lois qui président à leur distribution sur le globe.

— *Géographie historique.* Partie de la géographie politique qui s'occupe des diverses modifications amenées par la suite des événements humains dans les divers temps.

— *Géographie mathématique.* La géographie en tant qu'elle s'occupe de la figure de la terre, du rang qu'elle occupe dans le système planétaire, de son mouvement, de ses rapports avec les autres corps célestes, etc.

— *Géographie médicale.* Étude de la distribution des diverses maladies sur la terre.

— *Géographie particulière.* Celle qui décrit la situation et la constitution de chaque pays séparément.

— *Géographie physique.* Partie de la géographie qui embrasse les connaissances relatives à la constitution du sol, aux climats, à la température, aux productions et aux phénomènes de la nature.

— *Géographie politique.* Celle qui envisage les diverses contrées d'après les peuples qui les habitent, et d'après leurs races et leurs langues, et d'après les limites qu'ils se sont tracées, limites qui, dans les pays civilisés, sont plus généralement déterminées par la politique que par la nature.

— *Géographie universelle.* Celle qui comprend toute la terre en général.

— *Géographie zoologique.* Partie de la géographie qui traite de la distribution des diverses familles d'animaux sur la terre.

— Ouvrage qui traite de cette science. Lire une géographie. Acheter une géographie. Une géographie richement illustrée, magnifiquement reliée. La Géographie de Balbi. La Géographie de Malte-Brun est de tous les traités de ce genre celui qui parle le plus à l'âme et réveille le plus la pensée.

— Conchyl. Sorte de coquillage imitant une carte géographique.

— Entom. Papillon dont les ailes portent des dessins imitant une carte géographique.

GÉOGRAPHIÉ, ÉE. part. pass. du v. Géographier. Se prend adjectivement. Contrée bien géographiée.

— Fig. Un berceau de feuillages festonnés de pampres laissant apercevoir un ciel passé de couleur et *géographié* d'îles inconnues par l'infiltration des eaux de la pluie. (Th. Gaut.)

GÉOGRAPHIER. v. a. 1re conj. Néol. Décrire au point de vue de la géographie. Représenter sur une carte géographique. Géographier un pays, le bassin d'un fleuve.

***GÉOGRAPHIQUE.** adj. 2 g. Qui tient, qui a rapport à la géographie. Études géographiques. Traité géographique. Description géographique. Carte géographique. Dictionnaire géographique.

— *Division géographique ou division naturelle du sol.* Celle qui est opérée naturellement par les accidents de terrain, les montagnes, les fleuves, les mers, etc.

— *Société géographique.* Société instituée pour favoriser les progrès de la géographie. Société géographique de Paris, de Bordeaux, de Londres, etc.

— Entom. *Carte géographique.* Nom vulgaire d'un papillon diurne.

— Moll. Se dit de deux coquilles des genres porcelaine et rouleau.

GÉOGRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière géographique; selon la géographie. Géographiquement parlant.

GÉOHYDROGRAPHE. s. m. Qui s'adonne à la géohydrographie. Un excellent géohydrographe.

GÉOHYDROGRAPHIE. s. f. (ét. gr. γῆ, terre; ὕδωρ, eau; γράφω, je décris). Description de la terre et des eaux; science qui s'occupe de l'étude de la terre et des eaux. Étudier la géohydrographie.

GÉOHYDROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la géohydrographie. Traité, carte géohydrographique.

GEOIRE Saint-. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de la Tour-du-Pin (Isère). Cordonnet de soie, sucre; 3,600 hab.

GÉOKRONITE. s. m. Minér. V. GÉOCRONITE.

***GEÔLAGE.** s. m. (pr. *jô-laje*; rad. *geôle*). Droit que percevait autrefois le geôlier à l'entrée et à la sortie de chaque prisonnier. Payer le geôlage.

***GEÔLE.** s. f. (pr. *jôle*; du vieux mot *gaiole*, cage). Mot qui dans l'origine signifia Cage, et depuis, par extension, Prison.

> Dans le vaste pourpris de cette grande *geôle*,
> Chacun a son cachot de l'un à l'autre pôle
> Et tous, plus ou moins, y sont égalés
> ... (PARNY.)

— Logement du geôlier.

— Ce mot a vieilli.

*** GEÔLIER, ÈRE.** s. (pr. *jô-lié*; rad. *geôle*). Concierge, gardien, surveillant d'une prison. Geôlier fort, vigoureux. Bon, méchant geôlier. Les *geôliers* doivent veiller à l'exécution des règlements, sans employer pourtant de violences personnelles autres que les punitions admises par ces mêmes règlements. (Bousquet.) En cas d'évasion, les *geôliers* encourent des punitions sévères s'ils ne prouvent que rien ne peut être attribué à leur négligence, et bien plus sévères encore lorsqu'ils l'ont favorisée. (Chaveau-Chameane.)

— Le langage officiel ne se sert plus de ce terme. Il n'y a plus que des concierges, des gardiens et des surveillants.

— Fig. Les courtisans, *geôliers* des rois, ne les servent qu'avec un masque. (Lemontey.)

> La ... de en la verte ... la linguette,
> ... sont ... la prison
> Laisse enfin échapper la maîtresse inquiète.
> (LA FONTAINE.)

— **GEÔLIÈRE.** s. f. Femme d'un geôlier.

— L'Académie ne donne *geôlière* que dans ce sens.

*** GÉOLOGIE.** s. f. (ét. gr., γῆ, terre; λόγος, discours). Branche de l'histoire naturelle qui traite de la forme extérieure de la terre, de la nature des matériaux qui la composent, et de la manière dont les matériaux ont été formés et placés dans leur situation actuelle. Étudier la géologie. L'étude de la *géologie* n'est pas seulement pour l'homme qui s'y livre une source de jouissances pures, un moyen louable de charmer ses loisirs; les connaissances déjà acquises peuvent contribuer par des applications nombreuses, à l'augmentation du bien-être de la société entière. (Louvet.)

— *Géologie médicale.* Étude du sol dans ses rapports avec l'hygiène.

*** GÉOLOGIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à la géologie. Études géologiques. Connaissances géologiques. Traité géologique. Le continent l'histoire astronomique de la terre, la commence réellement l'histoire *géologique* de ce corps. (Louvet.)

GÉOLOGIQUEMENT. adv. Par rapport à la géologie; selon les principes de la géologie. Géologiquement parlant.

GÉOLOGISTE. s. m. Syn. de GÉOLOGUE.

*** GÉOLOGUE.** s. m. Celui qui s'occupe de géologie. Savant géologue. Pour le *géologue* qui ne veut pas s'écarter les règles tracées par une saine philosophie, les événements fabuleux doivent commencer au moment où les causes et les effets qui agissent et sont produits maintenant autour de lui cessent de pouvoir s'appliquer par analogie aux phénomènes qui ont précédé les phénomènes actuels. (Louvet.)

*** GÉOMANCIE.** s. f. (ét. gr., γῆ, terre; μαντεία, divination). Divination par des points tracés au hasard sur la terre, ou par des figures formées par de la terre projetée sur une surface parfaitement plane.

*** GÉOMANCIEN, ENNE.** s. Celui, celle qui pratique la géomancie. Un géomancien. Une géomancienne.

GÉOMANTIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la géomancie.

*** GÉOMÉTRAL, ALE.** adj. (rad. *géométrie*). Dont les lignes sont développées dans leurs dimensions proportionnelles, abstraction faite de toute perspective. Plan géométral. Vue géométrale. Dessin géométral. Élévation géométrale.

— Entom. Qui marche en arpentant le terrain. ‖ GÉOMÉTRALES. s. f. pl. Famille de lépidoptères nocturnes, comprenant ceux de ces insectes dont les chenilles marchent en arpentant le terrain.

*** GÉOMÉTRALEMENT.** adv. D'une manière géométrale. Tracer des plans géométralement.

*** GÉOMÈTRE.** s. m. Celui qui sait la géométrie. Excellent géomètre. Habile géomètre. Si la plupart des *géomètres* grecs ne se sont pas illustrés par de grandes découvertes, la science ne leur en doit pas moins quelque reconnaissance. (Louvet.)

— Nom qu'on donne parfois aux arpenteurs. Le tribunal a commis un géomètre.

— Dans un sens plus étendu, Mathématicien. Il est rare que les grands *géomètres* soient fins, et que les gens fins soient de grands *géomètres*. (Pasc.) Voilà, monsieur, un grand *géomètre* qui cependant est un homme d'esprit. (Fontenelle.) Dans le XVII[e] siècle brillèrent comme *géomètres* du premier ordre Pascal, Huyghens, Arnaud, Leibnitz, Newton; le XVIII[e] a été illustré par Clairaut, d'Alembert, Bernouilli, etc. (Teyss.)

— Fig. *L'éternel géomètre.* Dieu. Périphrase empruntée à Platon.

— GÉOMÈTRE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour une quinzaine d'espèces dont le type se trouve dans tous les bois humides de l'Europe.

— Adjectiv. Avoir l'esprit géomètre.

— *Fripon géomètre.* Faussaire qui s'attribue les découvertes géométriques d'un autre savant.

*** GÉOMÉTRIE.** s. f. (ét. gr., γῆ, terre; μέτρον, mesure). Partie des mathématiques qui a pour objet la mesure de l'étendue en des trois dimensions, qui sont la longueur, la largeur et la profondeur ou épaisseur. Étudier la géométrie. Géométrie élémentaire. Géométrie transcendante. Traité de géométrie. Il y a une *géométrie* cachée dans tous les arts de la main, sans que le plus grand nombre des artistes s'en doute. (Volt.) La *géométrie* envisage les corps dans un état d'abstraction où ils ne sont pas réellement; les vérités qu'elle découvre sont des vérités hypothétiques, mais ces vérités amènent à des résultats facilement applicables à la nature physique. (Montlucl.) La *géométrie* qui a succédé à l'érudition commence à passer de mode. (Duclos.) La *géométrie* est la raison de Dieu. (A. Martin.) La ligne droite est comme l'âme de la *géométrie*. (Teyssèdre.)

— *Géométrie ancienne.* Celle qui n'emploie point le calcul analytique, mais seulement la synthèse à la manière d'Euclide.

— *Géométrie du compas.* Méthode de solution graphique des problèmes de la géométrie.

— *Géométrie descriptive.* Une des parties de la géométrie érigée en science spéciale, qui a pour objet la construction ou la génération universelle de l'étendue à l'aide des projections, c'est-à-dire de la trace déterminée, sur un plan donné de position, par les intersections des perpendiculaires abaissées de tous les points d'une ligne ou d'une surface situées hors de ce plan d'une manière quelconque.

— *Géométrie élémentaire.* Celle qui se borne à considérer les propriétés des lignes droites, des lignes circulaires, des figures et des solides les plus simples.

— *Géométrie moderne, générale* ou *analytique.* Celle qui emploie le calcul analytique dans l'analyse des propriétés des courbes et des surfaces, et se sert du calcul différentiel et intégral.

— *Géométrie souterraine.* Application de la géométrie élémentaire à plusieurs problèmes qui concernent l'exploitation des mines.

— *Géométrie sublime.* Partie de la géométrie transcendante qui applique le calcul différentiel, et principalement le calcul intégral, à la connaissance des courbes et des surfaces.

— *Géométrie transcendante.* Celle qui a pour objet les sections coniques et les courbes ou les surfaces d'un ordre plus élevé.

— Ouvrage qui traite de cette science. La Géométrie de Bezout. La Géométrie de Legendre.

*** GÉOMÉTRIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à la géométrie, qui concerne la géométrie. Études géométriques. Traités géométriques. Connaissances géométriques. Les connaissances *géométriques* des Romains étaient assez médiocres; cependant Vitruve doit être compté parmi les géomètres. (Louvet.)

— Qui procède géométriquement. Méthode géométrique. Démonstration géométrique. Proportion géométrique.

— *Construction géométrique.* Suivant les Anciens, Celle qui se faisait avec le secours seul de la règle et du compas; suivant les Modernes, Toute construction qui s'exécute par le moyen d'une courbe géométrique quelconque, à la différence des constructions mécaniques, qui s'exécutent par le moyen des courbes mécaniques.

— *Raison, rapport géométrique* ou *rapport par quotient.* Rapport entre deux quantités, égal au quotient de la première par la seconde. ‖ *Progression géométrique* ou *par quotients.* Suite de termes tels que chacun d'eux se déduit du précédent en le multipliant par une quantité constante qu'on nomme *raison*. ‖ *Moyenne géométrique.* Racine carrée du produit de deux quantités.

— Fig. Juste, méthodique, rigoureux. Esprit géométrique. Celui qui a l'esprit *géométrique* surpasse, dans quelque genre que ce soit, ceux auxquels cette faculté manque. (Boiste.) La science politique peut acquérir un jour une évidence *géométrique*. (M[me] de Staël.)

— Bot. *Sommet géométrique.* Dans les fruits et dans les graines, Partie supérieure qui se confond ordinairement avec le sommet organique, mais qui en est distincte, quand l'organe est courbé.

— Erpét. *Tortue géométrique.* Nom spécifique d'une espèce de tortue de terre.

— Métrol. *Pas géométrique.* Mesure de longueur équivalant à 1 m. 62.

*** GÉOMÉTRIQUEMENT.** adv. D'après la géométrie. Démontrer une proposition géométriquement.

— Fig. D'une manière exacte et rigoureuse. Procéder géométriquement.

— Par extens. On pouvait admirer une femme *géométriquement* belle. (E. About.)

GÉOMÉTRISER. v. a. 1[re] conj. Rendre conforme aux règles de la géométrie.

— Absol. L'Être suprême qui, selon l'expression ingénieuse d'un géomètre anglais, *géométrise* perpétuellement dans l'univers. (Diderot.)

— SE GÉOMÉTRISER. v. pron. Être réduit à des proportions géométriques; prendre des proportions géométriques. Cette nature si mesquine, si étroite, si numérotée sous les lois de Vénus et de Jupiter, de Mercure et de Junon, à mesure que Socrate la contemple, elle se *géométrise* et s'agrandit. (A. Martin.)

GÉOMOLGES. s. m. pl. (ét. gr., γῆ, terre; μέλγω, je trais, je suce). Erpét. Famille de reptiles batraciens, comprenant les salamandres terrestres.

GÉOMORPHIE. s. f. (étym. gr., γῆ, terre; μορφή, forme). Didact. Partie de la géodésie dont le but spécial est d'étudier la forme du globe terrestre.

GÉOMYRICINE. s. f. Chim. Matière cristalline obtenue par le traitement du lignite par l'alcool.

GÉOMYS. s. m. (pr. *jé-o-miss*; étym. gr., γῆ, terre; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs assez semblables aux cricets, établi pour quelques espèces dont la principale habite le nord de l'Amérique.

GÉOMYZE. s. f. (étym. gr., γῆ, terre; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères.

GÉOMYZIDE. adj. 2 g. (étym. fr. *géomyze*; gr. εἶδος, forme). Qui ressemble au genre géomyze. ‖ GÉOMYZIDES. s. f. pl. Famille d'insectes diptères, ayant pour type le genre géomyze.

GÉONÈME. s. m. (étym. gr., γῆ, terre; νέμω, j'habite). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour vingt espèces des diverses contrées du globe.

GÉONOME. s. m. Savant qui s'occupe de géonomie.

— Bot. Genre de palmiers, tribu des borassinées, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique.

GÉONOMIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; νόμος, loi). Partie de la physique générale qui traite des lois auxquelles sont soumis les changements qu'on observe à la surface de la terre.

— Étude des propriétés de la terre végétale.

GÉONOMIQUE. adj. Qui a rapport à la géonomie.

GÉONYME. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; ὄνυμα, nom). Bibliogr. Nom de lieu employé comme nom propre.

GÉOPÉLIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; πέλεια, pigeon). Ornith. Section du genre pigeon.

GÉOPHAGE. adj. 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; φάγω, je mange). Qui mange de la terre. Animal géophage. Peuple géophage.

— Substantiv. Un géophage.

GÉOPHAGIE. s. f. (radic. *géophage*). Habitude de manger de la terre.

— Méd. Appétit dépravé qui porte à manger des choses dépourvues de toute qualité nutritive.

GÉOPHILE. adj. 2 g. (étym. gr., γῆ, terre; φιλέω, j'aime). Qui habite la terre, ou qui croît sur la terre. Agaric géophile.

— GÉOPHILE. s. m. Bot. Genre de rubiacées coffeacées, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique.

— Myriap. Genre de myriapodes de la famille des scolopendres.

— Ornith. Section du genre pigeon.

— GÉOPHILES. s. m. pl. Moll. Division de l'ordre des gastéropodes pulmonés, comprenant ceux qui vivent sur terre.

GÉOPHILIDE. adj. 2 g. (ét. fr. *géophile*; gr. εἶδος, aspect). Myriap. Qui ressemble au géophile. ‖ GÉOPHILIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des myriapodes chilopodes, ayant pour type le genre géophile.

GÉOPHILIDÉ, ÉE. adj. Myriap. Qui se rapporte aux géophiles. GÉOPHILIDÉES. s. f. pl. Tribu de myriapodes.

GÉOPHONE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; φωνή, voix). Moll. Genre de coquilles ... connues.

GÉOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles de couleur de terre, comme les feuillets du chapeau de l'agaric géophylle.

GÉOPHYTE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; φύω, je crois). Bot. Syn. d'AÉROPHYTE.

GÉOPITHÉCIEN, ENNE. adj. (ét. gr., γῆ, terre; πίθηκος, singe). Mamm. Qui est de la nature du singe et vit, non sur les arbres, mais à terre. ‖ GÉOPITHÉCIENS. s. m. pl. Groupe de la famille des quadrumanes platyrrhinins.

GÉOPITHIQUE. adj. Mamm. Syn. de GÉOPITHÉCIEN.

GÉOPLASTIE. s. f. (étym. gr., γῆ, terre; πλάσσω, je forme). Art milit. Art de disposer le terrain.

GÉOPONIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; πόνος, peine, travail). Didact. Agriculture.

GÉOPONIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la géoponie.

— *Terre géoponique.* Celle qui est susceptible d'être employée à la culture des céréales.

— GÉOPONIQUE. s. f. Ensemble des connaissances relatives aux travaux de la campagne et des jardins, soit d'utilité, soit d'agrément. La géoponique est la première branche de l'agriculture.

— GÉOPONIQUES. s. m. pl. Bibliogr. Titre de plusieurs ouvrages de l'antiquité sur l'agriculture.

GÉOPYRIS. s. m. Entom. Synon. de PHOSPHÈNE.

GÉORAMA. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; ὅραμα, vue, vision; rad. ὁράω, je vois). Immense globe terrestre au centre duquel on est placé pour embrasser la terre tracée sur ses parois intérieures. Le géorama de ... Géorama ... Géorama de soie. Le *géorama* que nous avons vu à Paris présentait la terre à contresens; c'était le monde renversé. (Bouvet.)

— Sorte de planisphère en relief.

GÉORAMIQUE. adj. 2 g. Qui appartient, qui a rapport au géorama.

GÉORCHIS. s. m. (pr. *jé-or-kiss*; ét. gr., γῆ, terre; fr. *orchis*). Bot. Genre de la famille des orchidées, établi pour plusieurs espèces de l'Inde, encore peu connues.

GÉORÉTINIQUE. adj. (ét. gr., γῆ, terre; ῥητίνη, résine). Chim. Se dit d'un acide contenu dans certains lignites terreux.

GEORGE. s. m. (pr. *jorje*). Métrol. Monnaie d'or en usage en Hanovre et valant 20 fr. 65 c.

GEORGE. Géogr. Lac de l'État de New York (États-Unis), long de 36 kil., large de 1 à 4, se déverse dans le lac Champlain par un canal obstrué de chutes et de rapides. Il est parsemé d'îlots.

— GEORGE (Île du Roi-). V. GEORGIE MÉRIDIONALE.

— GEORGE (Terre du Roi-). Partie de la côte méridionale de l'Australie, entre la terre de Nuyts et celle de Leuwin.

— GEORGE (Saint-). L'une des plus grandes îles de l'archipel des Bermudes, entourée de rochers dangereux, a pour chef-lieu *Saint-George*, beau port sur la côte S., défendu par plusieurs forts, résidence du gouvernement; 3,000 hab.

— GEORGE (Saint-). Île du golfe de Honduras, en face de l'embouchure de la Balise; occupée par les Anglais.

— GEORGE (Saint-). L'une des îles Açores, à 10 kil. de Terceira, longue de 56 kil., large de 8 kil. Sol fertile, excellents pâturages. Le chef-lieu est Velas; 15,000 hab.

— GEORGE (Canal Saint-). Détroit entre le pays de Galles, à l'E., et l'Irlande, à l'O., fait communiquer l'océan Atlantique à la mer d'Irlande; il a 150 kil. de longueur sur une largeur de 52 à 80. La navigation est dangereuse.

GEORGE ou **GEORGES.** Ce nom a été porté par un grand nombre de saints, de personnages célèbres et de souverains. Nous donnons les principaux.

Saints.

— GEORGE (Saint). Personnage plus connu par la célébrité de son culte que par la certitude de son histoire. Condamné par le pape Gélase vers 494 ou 496. Les légendes en font un soldat cappadocien qui eut à lutter contre un terrible dragon, et fut martyrisé sous Dioclétien. Sous Édouard III, il devint le patron de l'Angleterre. On le fête le 23 avril.

— GEORGE (Saint). Né à Thrialet en Géorgie, 1014-1072, resta douze ans à Constantinople, 1021-1033, et se voua à la vie monastique. Il traduisit une grande partie de la Bible en langue géorgienne, puis beaucoup des Pères grecs; il a écrit une *Vie de saint Euthyme*. Sa fête est célébrée le 28 ou le 30 juin.

— Prov. *Être monté comme un saint George.* Avoir une excellente monture.

— Chevalerie. *Ordre de Saint George.* Ordre militaire de Russie, institué par Catherine II, en 1769. La décoration est une croix d'or à quatre branches, ayant au centre un écusson qui représente saint George terrassant un dragon.

Ordre de Bavière du temps des croisades, et restauré en 1729 par l'électeur Charles-Albert. ‖ Ordre institué par Frédéric III, empereur d'Allemagne, en 1468, pour combattre les Turcs en Hongrie et en Bohême; il a disparu à la fin du XVI[e] siècle.

Rois d'Angleterre.

— GEORGE I[er] (Louis). Roi d'Angleterre, né à Osnabrück en 1660, fils du premier électeur de Hanovre, électeur lui-même en 1698, fut appelé au trône de la Grande-Bretagne après la mort de la reine Anne, en 1714, comme arrière-petit-fils de Jacques I[er] Stuart, par sa mère Sophie. Il accorda sa confiance aux whigs et triompha facilement d'une entreprise mal conduite par le prétendant Jacques III. Le parlement fut déclaré septennal. Il entra dans la *triple alliance* de La Haye avec la France et la Hollande, 1717, contre les intrigues d'Alberoni et les projets de Charles XII, qui voulait lui reprendre les duchés de Brême et de Verden. Les Espagnols furent battus par G. Byng, sur les côtes de Sicile; les jacobites furent défaits en Écosse. À la tête des conseils de Robert Walpole, premier ministre depuis 1719, George resta l'allié de la France; il mourut à Osnabrück, d'une attaque d'apoplexie, et les soutes d'une indigestion. Malheureux dans sa famille, il fit enfermer au château d'Ahlen sa femme, Sophie de Zell, soupçonnée d'infidélité, et conçut pour son fils un éloignement qui dura presque toute sa vie. ‖ GEORGE II (Auguste). Roi d'Angleterre, né à Hanovre, 1683-1760, fils du précédent, duc de Cambridge dès 1706, se brouilla avec son père, en 1717, et lui succéda le 10 juin 1727. Par les conseils de sa femme, la reine Caroline, qui le dominait, il laissa le pouvoir à Robert Walpole, qui gouverna avec habileté, mais en employant ouvertement la corruption. En 1739, George, cédant aux clameurs de l'opinion, força Walpole à déclarer la guerre à l'Espagne, puis il soutint la cause

de Marie-Thérèse contre la France, et Walpole fut disgracié. Le roi gagna sur Noailles la victoire de Dettingen, 26 juin 1743; mais, l'année de la défaite des Anglais à Fontenoy, 1745, le prétendant Charles-Édouard fit courir de grands dangers à la dynastie hanovrienne; sa défaite à Culloden, 1746, fut le signal de sanglantes exécutions qui décimèrent le parti jacobite. Le traité d'Aix-la-Chapelle, 1748, termina la guerre. Le gouvernement de George II s'efforça dès lors d'arrêter, par tous les moyens, les progrès de la France aux colonies, aida Frédéric II, qu'il soutenait surtout de ses subsides, 1756. George put assister, pendant le ministère de Pitt, aux grands succès des Anglais sur terre et sur mer, au Canada. Il mourut au milieu de la guerre de Sept Ans, en 1760.

— GEORGE III (Guillaume-Frédéric). Roi d'Angleterre, fils de Frédéric-Louis, prince de Galles, et de la princesse Augusta de Saxe-Gotha, né en 1738, perdit son père en 1751, et succéda à son grand-père, 1760. La guerre de Sept Ans continua; à la paix de Paris, 1763, l'Angleterre gagnait de belles colonies, comme le Canada et, de plus, elle dominait les mers. Désireux d'augmenter les prérogatives de la royauté, il se rendit son ministre Grenville, successeur de lord Bute en 1764. C'est l'époque où commence l'opposition démagogique de Wilkes; le roi suggéra lui-même à son ministre l'idée funeste d'établir des taxes sur les colons d'Amérique; l'agitation américaine continua; les troubles éclatèrent en 1773, la guerre commença en 1775. L'Angleterre eut alors à lutter contre la nouvelle république (1776) et contre ses alliés la France, l'Espagne, la Hollande; elle fut menacée dans ses prétentions exagérées par la ligue de neutralité armée, 1780; enfin, forcée de signer la paix onéreuse de Versailles, 1783. A l'intérieur, l'Angleterre fut troublée par l'insurrection de la populace de Londres contre les catholiques; après le second ministère de Rockingham, 1782, et celui de lord Shelburn, 1783, l'administration du duc de Portland fut agitée par les grandes discussions auxquelles donnèrent lieu les affaires de l'Inde. George se prononça contre la Chambre des communes et se crut roi; mais il se donnait alors un nouveau maître. William Pitt, placé à la tête du ministère, décembre 1783. L'histoire du règne est alors celle du ministre tout puissant à la tête des torys. En 1788, pendant une maladie du roi, par laquelle débutait l'espèce de démence dans laquelle il devait s'éteindre, il y eut de grands débats entre Pitt et Fox au sujet de la question de la régence. En 1789, la Révolution française commença à troubler l'Europe; la chute de la monarchie, la mort de Louis XVI, décidèrent les Anglais à se déclarer contre la France. L'Angleterre prit une part active à la guerre faite par la première coalition depuis 1793, en Belgique, sur mer, dans les colonies; les négociations de lord Malmesbury échouèrent en 1796 et en 1797. Il fallut faire de nouveaux efforts, augmenter les impôts, accroître énormément la dette, enrégimenter les milices, etc.; l'insurrection irlandaise de 1798 vint encore compliquer les embarras du gouvernement. Mais celui-ci triompha de tous les obstacles; l'Irlande fut étroitement unie à la Grande-Bretagne par l'acte de 1799, qui lui enleva son parlement et le reste de ses libertés; Nelson fut vainqueur sur mer, et une seconde coalition fut formée, en 1799, pour la délivrance de l'Europe. Les Anglais triomphèrent de Tippoo-Saïb dans l'Inde, des Français en Égypte; ils prirent Malte et Minorque; mais ils échouèrent en Hollande; l'odieux bombardement de Copenhague et la mort de Paul Ier les délivrèrent, en 1801, d'une nouvelle ligue des neutres; mais les victoires de Bonaparte sur le continent forcèrent le gouvernement à signer la paix d'Amiens, 25 mars 1802. Pitt s'était retiré en 1801, parce que George avait refusé de lui accorder l'émancipation des catholiques; le ministère Addington l'avait remplacé. La paix d'Amiens fut bientôt rompue; la guerre devait durer jusqu'à la chute de l'empire, avec un acharnement extrême de part et d'autre. Rappelons la victoire de Nelson à Trafalgar, 1805, le second bombardement de Copenhague, les expéditions contre Constantinople, contre l'Égypte, contre Buenos-Ayres, contre l'île de Walcheren et Anvers, 1809; l'intervention si active des Anglais dans les affaires de Portugal et d'Espagne, etc. Maîtresse de l'Océan et en grande partie du commerce du monde, l'Angleterre put soutenir, malgré de grandes souffrances, le fardeau d'une dette immense. George retomba pour toujours, en 1810, dans un état de démence qui ne finit qu'avec sa vie, en 1820. Dès lors, son fils, le régent, eut tous les pouvoirs. George, entêté et ignorant, ennemi des réformes, désireux de domination, eut des vertus domestiques; sans l'état de sa santé, avec ses idées et son caractère, il aurait pu être un roi dangereux pour la constitution britannique. — GEORGE IV (Auguste-Frédéric). Roi d'Angleterre, fils du précédent, 1762-1830, arbitre suprême de la mode; ami des whigs, Fox, Sheridan, Burke, etc.; s'abandonna avec fougue à ses passions. Il épousa secrètement mistress Fitz-Herbert, catholique et plus âgée que lui. Son père ne voulut pas payer ses dettes criantes; après des débats scandaleux, ses amis au parlement lui firent voter 180,000 livres sterling. A l'occasion de son mariage avec sa cousine Caroline-Amélie-Élisabeth de Brunswick, 5 avril 1795, on paya de nouveau ses dettes (plus de 16 millions). Cette union fut malheureuse; dès 1796, il y eut rupture. Un bill du 7 février 1811 lui ayant donné la régence, il abandonna le gouvernement aux torys et ne s'occupa que de ses plaisirs. Quand il monta sur le trône, le 29 janvier 1820, la colère des masses se manifesta surtout dans le fameux procès de la reine. Le gouvernement, d'abord dur et ennemi de toute réforme libérale sous Castlereagh, se modifia sous Canning, accorda de grandes améliorations commerciales et industrielles avec Huskisson, l'émancipation des catholiques avec Wellington et Robert Peel. George IV mourut le 26 juin 1830, et eut pour successeur son frère Guillaume IV.

Princes de Géorgie.

— GEORGE Ier. Fils de Bagrat III, roi de 1014 à 1027. — GEORGE II. Fils de Bagrat IV, roi de 1072 à 1089. — GEORGE III. Fils de Demetrius II, usurpa le trône de 1156 à 1184, sur son neveu Temna. — GEORGE IV. Régna probablement de 1212 à 1223. — GEORGE V. Roi de 1299 à 1346, se rendit indépendant des Mongols et étendit son royaume de la mer Noire à la mer Caspienne. — GEORGE VI. Fut roi de 1308 à 1318. — GEORGE VII. Fils de Bagrat V, régna de 1395 à 1407. — GEORGE VIII a probablement régné vers 1413. — GEORGE IX. Régna de 1447 à 1469. — GEORGE X. Roi de 1525 à 1534. — GEORGE XI. Roi de 1601 à 1603. — GEORGE XII. Roi en 1676, fut déposé par son suzerain le schah de Perse, en 1688, et fut assassiné par les Afghans en 1709. — GEORGE XIII. Roi de 1798 à 1800, attaqué par les Lesghis et les Turcs, se mit sous la protection du czar Paul Ier. Après sa mort, son fils David céda ses droits à l'empereur Alexandre et la Géorgie fut réunie à la Russie.

Grands-ducs de Russie.

— GEORGE Ier. Grand-duc de Kiew de 1155 à 1157, cinquième fils de Wladimir Monomaque, considéré comme l'un des premiers fondateurs de Moscou. — GEORGE II. Grand-duc de Russie, mort en 1238, eut à lutter contre de nombreux ennemis, surtout contre les Tatars, et périt dans une grande bataille. || GEORGE III DANIELOWITCH. Grand-duc de Russie, de 1319 à 1328, vassal des Tatars, fut assassiné par son cousin Dmitri.

Autres personnages.

— GEORGE (*Kara* ou *Czerni*, *George le Noir*). Libérateur de la Serbie, né vers 1765, près de Kragoujevatz, se fit soldat dans l'armée autrichienne, en 1787, puis rentra dans son pays, où il devint heiduque, bandit pillard, ennemi des Turcs, et s'enrichit par le commerce des porcs. En 1804, Czerni George fut l'un des premiers à donner le signal de l'insurrection; Sélim soutint d'abord les Serbes contre les janissaires. Mais les vainqueurs voulurent assurer leur indépendance et Czerni George repoussa les pachas de Bosnie et de Scutari, envoyés contre lui en 1806. Il obtint alors une première reconnaissance de l'indépendance de son pays, sous la suzeraineté de la Porte; puis il prit Belgrade et resta maître presque absolu, malgré la résistance des chefs ou *knezes*, conservant toujours la simplicité de sa vie première, sombre, terrible, emporté, mais souvent généreux. Il essaya vainement de soumettre la Bosnie. Mais à la paix de Bucharest, en 1812, les Serbes furent abandonnés par les Russes; et, en 1813, Czerni George s'enfuit avec ses trésors sur le territoire autrichien. Il songea à reprendre le pouvoir, au moment où les hétaïristes grecs formaient un vaste complot contre Sélim. Mais Milosch Obrenowitch s'était alors placé à la tête des Serbes; il fit égorger Czerni George pendant son sommeil, le 27 juillet 1817. Le nom du libérateur est resté cher aux populations serbes, et son fils, Alexandre Georgewitch, a été nommé prince de Serbie en 1844.

— GEORGE *de Cappadoce*. Vil complaisant des eunuques, d'après les invectives des catholiques, receveur des impôts, fut nommé patriarche d'Alexandrie par les ariens et leur protecteur Constance, en 354. Il persécuta les catholiques et les païens. Lorsque Julien fut sur le trône, les païens d'Alexandrie se jetèrent sur George, déchirèrent son cadavre et le brûlèrent, en 361.

— GEORGE LE SYNCELLE (clerc qui habitait la *même cellule* que le patriarche). Chroniqueur byzantin de la fin du VIIIe siècle, a composé une *Chronographie* ou *Chronique*, depuis Adam jusqu'à Dioclétien.

— GEORGE PISIDÈS ou *le Pisidien*. Vivait dans la première moitié du VIIe siècle. On lui donne les titres d'archiviste, de référendaire. Il a écrit plusieurs poèmes : *Sur l'Expédition d'Héraclius contre les Perses*, en trois livres et en trimètres iambiques; sur la *Guerre des Avares*; sur la *Résurrection de Jésus-Christ*; l'*Héraclide*, consacrée aux exploits d'Héraclius; l'*Hexaméron* ou poème sur les six jours de la création; des poèmes sur la *Vanité de la Vie*, contre l'*Impie Sévère d'Antioche*, etc. Il fut admiré par les Byzantins.

— GEORGE DE TRÉBIZONDE. Né dans l'île de Crète, d'une famille originaire de Trébizonde, 1396-1485 ou 1486, professa et fit des traductions d'auteurs grecs, à Venise, à Rome, à Naples; dans sa vieillesse, il perdit complètement la mémoire et tomba en enfance. Il a laissé beaucoup d'écrits en grec et en latin; son livre intitulé *Dialectica* eut douze éditions de 1509 à 1536; sa *Comparaison de Platon et d'Aristote* excita une violente polémique littéraire. Ses traductions d'Eusèbe, de plusieurs ouvrages de saint Jean Chrysostome, de saint Cyrille, d'Aristote, etc., sont peu estimées; celle de Ptolémée, *Almagesti Ptolomæi libri XIII*, malgré ses fautes, est la seule traduction complète de cet ouvrage.

GEORGES (Saint-). Géogr. Bourg du cant. de Saint-Pierre-d'Oléron, arr. de Marennes (Charente-Inférieure). Sels, eaux-de-vie, vinaigre; 5,300 hab.

— GEORGES (Saint-). Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Poitiers (Vienne); 1,500 hab.

— GEORGES (Saint-). Bourg du cant. de Montrichard, arrond. de Blois (Loir-et-Cher). Vins; 2,500 hab.

— GEORGES-BUTTAVENT (Saint-). Bourg du cant. et de l'arr. de Mayenne (Mayenne). Filatures de coton; 2,000 hab.

— GEORGES-DE-MONTAIGU (Saint-). Bourg du cant. de Montaigu, arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée). Grains, bétail, vins; 2,300 hab.

— GEORGES-DE-REINTEMBAULT (Saint-). Commune du cant. de Louvigné-du-Désert, arr. de Fougères (Ille-et-Vilaine); 2,900 hab.

— GEORGES-DE-RENEINS (Saint-). Bourg du cant. de Belleville-sur-Saône, arr. de Villefranche (Rhône). Toiles de coton. Pèlerinage. Combat entre Augereau et les Autrichiens; 3,000 hab.

— GEORGES-DES-GROSEILLERS (Saint-). Commune du cant. de Flers, arrond. de Domfront (Orne); 2,200 hab.

— GEORGES-DU-VIÈVRE (Saint-). Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Pont-Audemer (Eure); 900 h.

— GEORGES-EN-COUZAN (Saint-). Ch.-lieu de l'arr. de Montbrison (Loire), sur le Lignon; 1,100 hab.

— GEORGES-SUR-LOIRE (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Angers (Maine-et-Loire). Toiles de lin, cire; chapeaux; commerce de céréales; 2,500 hab.

— GEORGES-SUR-MEUSE (Saint-). Bourg de la prov. de Liège (Belgique), à 14 kil. N.-E. de Huy. Agriculture, exploitation de mines et usines; 5,600 hab.

GEORGES WEYMER (Mlle Marguerite). Née probablement à Amiens vers 1786 ou 87, morte en 1867, fut élevée par ses parents pour l'art dramatique, et fut protégée par la reine Hortense. Elle débuta le 29 novembre 1802, et partagea le premier rang avec Mlle Duchesnois, sans avoir son talent. De 1808 à 1813 elle parcourut l'Europe; en 1816, elle fut exclue de la Comédie-Française; et, après 1830, fut l'une des interprètes les plus célèbres du drame moderne à la Porte-Saint-Martin.

GEORGET. s. m. Arg. Gilet.

GEORGETOWN. Géogr. Capitale de l'île du Prince-de-Galles, près de la presqu'île de Malacca (Inde anglaise), par 5° 25' lat. N. et 97° 59' long. E. Elle est très fortifiée; le port franc fait un grand commerce. Résidence du gouvernement; 60,000 hab.

— GEORGETOWN ou STABROEK. Capitale de la Guyane anglaise, près de la Demerara. Évêchés catholique et anglican. Exportation de denrées coloniales; 20,000 hab.

GEORGIA. s. m. Bot. Syn. de DAHLIA.

GÉORGICOLE. adj. (ét. fr., *Géorgie*; lat. *colo*, j'habite). Entom. Se dit d'une araignée de Géorgie.

GÉORGIE. (en russe, *Grousia*; en persan, *Gurdjistan*). Géogr. Pays de la Transcaucasie russe, qui correspond à la Colchide, à l'Ibérie, à une partie de l'Albanie des Anciens, et qui forme de nos jours les gouvernements de Tiflis et de Koutaïs. La Géorgie, située entre le Caucase au N., le Daghestan à l'E., l'Arménie au S., la mer Noire à l'O., est arrosée par le Kour, le Rioni, etc. La Géorgie est divisée en 3 parties : la *Kartalinie*, à l'O. de Tiflis; la *Somkhetie*, au S.-O.; la *Kakhétie*, à l'E.; c'est un pays riche en céréales, tabac, coton, garance, soie, vins, miel; de beaux pâturages nourrissent beaucoup de bétail; les ramifications du Caucase sont couvertes de forêts et renferment du cuivre, du fer en abondance, du marbre, etc. Les Géorgiens appartiennent à la race caucasienne et sont de l'Église grecque arménienne. Ils commencèrent seulement à être connus au temps d'Alexandre. La Géorgie fut gouvernée par des princes de la race des Arsacides de 71 av. J.-C. à 242 après J.-C., puis par des Sassanides. Le christianisme s'introduisit alors dans le pays, qui fut disputé, souvent ravagé par ses puissants voisins, jusqu'au jour où George XIII céda ses États à la Russie, 1799; son fils David les gouverna jusqu'en 1802, la Géorgie fut alors réunie à l'empire russe. Les autres parties de l'ancienne Géorgie ont été annexées, la Mingrélie en 1803, l'Imérethie en 1804, la Gourie en 1838, le territoire d'Akhaltzikh en 1828. Toute la Géorgie appartient maintenant aux Russes.

— GÉORGIE. L'un des États-Unis de l'Amérique du Nord, sur l'océan Atlantique, au S.; a 150,034 kil. carrés, et 1,543,000 habitants. Le sol comprend 3 régions : à l'E., landes marécageuses ou sablonneuses; au centre, région des collines très fertile en riz, blé, indigo, coton (dit *longue soie*); à l'O., région des montagnes. Le climat est chaud, malsain. Le pays est arrosé par la Savannah, l'Apalachicola et l'Altahama. Le ch.-lieu est Milledgeville; les villes principales sont : Savannah, Augusta, Atlanta, Columbus, Macon, Brunswick, Athènes, etc.

— GÉORGIE (Nouvelle-). Nom donné à une partie de la côte O. de l'Amérique septentrionale, du 46e au 52e lat. N. Depuis 1846, le Sud, du 46e au 49e, fait partie du territoire de Washington (États-Unis); le Nord, du 49e au 52e, est réuni à la Colombie anglaise.

— GÉORGIE (Nouvelle-). V. SALOMON (Iles).

— GÉORGIE MÉRIDIONALE, ou *Ile du Roi-George*. Ile de l'océan Austral, à l'O. de la Terre de Feu, couverte de glaces; on y trouve beaucoup de phoques.

— GÉORGIE SEPTENTRIONALE. Archipel de la mer Polaire, par 75° lat. N. On le nomme encore *archipel Parry*.

— GÉORGIE (Canal de). Large bras de mer entre l'île Quadra-et-Vancouver et la côte de l'Amérique.

GÉORGIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Géorgie. Les Géorgiens sont le peuple le plus civilisé de l'isthme caucasien. Les *Géorgiens* n'ont jamais manqué de courage, et plusieurs d'entre eux, en Turquie, en Perse, en Égypte, ont déployé de grands talents et de brillantes qualités. (Ratier.) Les *Géorgiennes*, si renommées par leur beauté, se livrent à l'intempérance et à l'effervescence de leurs passions. (Id.)

— Hist. relig. Membre d'une ancienne secte allemande.

— GÉORGIEN. s. m. Linguist. Langue parlée en Géorgie. Parler le géorgien. Le géorgien est, selon quelques savants, une langue à part, différente de toute autre, et cachant son origine dans la nuit des temps. D'autres le comprennent dans la grande famille des langues indo-européennes, où il paraît se rapporter spécialement au groupe mède.

— adj. Qui est de la Géorgie. Femme géorgienne. Familles géorgiennes. Rois géorgiens. Troupes géorgiennes. || Qui appartient à la Géorgie ou à ses habitants. Langue, littérature géorgienne.

— GÉORGIENNE. s. f. Comm. Étoffe de soie du genre des satins et qui s'emploie aux mêmes usages.

— Métrol. Vieille monnaie génoise qui valait 1 fr. 15 c. et ainsi appelée parce qu'elle était frappée à l'effigie de saint Georges.

— Mod. Sorte de coiffure.

GEORGINE. s. f. (pr. *jor-jine*; de *George*, n. pr.). Bot. Genre de plantes, type de la famille des georginées. On dit aussi *georgina*, s. m.

GEORGINÉ, ÉE. adj. (pr. *jor-ji-né*). Bot. Qui ressemble à la georgine. || GEORGINÉES. s. f. pl. Section de la sous-tribu des astéroïdées éclipées, ayant pour type le genre georgine.

* **GÉORGIQUE.** adj. 2 g. (ét. gr., γῆ, terre; ἔργον, ouvrage). Qui a rapport à l'art de cultiver la terre. Poème géorgique. Traité géorgique. Poésie géorgique.

> Virgile, favori du dieu de l'harmonie,
> A son chant *géorgique* employa trois hivers.
> (FR. DE NEUFCHATEAU.)

— GÉORGIQUE. s. f. Philos. Dans le système de François Bacon, Partie de la morale qui concerne la culture ou le perfectionnement des mœurs. Géorgique de l'âme.

— Au pluriel, Poème didactique qui enseigne l'art de cultiver la terre. Ces nouvelles *géorgiques* (l'Homme des champs) n'ont rien de commun avec celles qui ont paru jusqu'à ce jour. (Delille.)

— Lorsque ce mot est le titre d'un ouvrage, il prend la capitale. Les Géorgiques de Virgile. Les Géorgiques de Delille. Les *Géorgiques* de Virgile ont toute la perfection que peut avoir un ouvrage écrit par le plus grand poète de l'antiquité, dans l'âge où l'imagination est le plus vive, le jugement le plus formé, et toutes les facultés de l'esprit dans toute leur vigueur et dans leur entière maturité. (Delille.)

GÉORISSE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; ὀρύσσω, je creuse). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des clavicornes, établi pour quatorze espèces réparties dans diverses contrées de l'Europe.

GÉORISSITE. adj. Entom. Qui ressemble aux géorisses. || GÉORISSITES. s. m. pl. Groupe d'insectes coléoptères, établi pour le genre géorisse.

GÉORYQUE. s. m. (ét. gr., γεωρύχος, qui fouit la terre). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, créé aux dépens du groupe rats, et dont la principale espèce habite l'extrême nord de l'Europe et de l'Amérique.

GÉOSAURE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; σαῦρος, lézard). Paléont. Nom générique d'un reptile fossile, qui semble tenir le milieu entre les genres crocodile et lézard.

GÉOSAURIEN, ENNE. adj. (rad. *géosaure*). Erpét. Qui vit sur la terre. Reptiles géosauriens. || GÉOSAURIENS. s. m. pl. Section de l'ordre des reptiles sauriens, comprenant ceux qui vivent sur terre.

GÉOSCIURE. s. m. (étym. gr., γῆ, terre; σκίουρος, écureuil). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des écureuils.

GÉOSCOPE. s. m. Syn. de GÉOMANCIEN.

GÉOSCOPIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; σκοπεῖν, observer). Syn. de GÉOMANCIE.

GÉOSITTE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; σίττα, alouette). Ornith. Espèce d'alouette.

GÉOSOPHIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; σοφία, sagesse). Didact. Connaissance du globe de la terre sous le point de vue philosophique.

GÉOSPHÉRIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., γῆ, terre; σφαῖρα, sphère, globe). Qui a rapport au

globe de la terre, qui le représente. Machine géosphérique.

GÉOSPIZE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; σπίζα, pinson). Ornith. Espèce du genre gros-bec.

GÉOSTATIQUE. adj. (étym. gr., γῆ, terre; fr. *statique*). Statique du globe terrestre.

GÉOSTRATÉGIE. s. f. (ét. gr., γῆ, terre; στρατός, camp). Didact. Art de la guerre envisagé sous le rapport des armées de terre.

GÉOTHERMIE. s. f. (étym. gr., γῆ, terre; θερμός, chaud). Phys. Chaleur de la terre.

GÉOTHERMIQUE. adj. (rad. *géothermie*). Qui a rapport à la chaleur de la terre.

— Agric. *Culture géothermique*. Celle où l'on n'utilise que la chaleur propre de la terre.

GÉOTRIC. s. m. (étym. gr., γῆ, terre; θρίξ, cheveu). Bot. Syn. de SPOROTRIQUE.

GÉOTROQUE. s. m. (ét. gr., γῆ, terre; τροχός, roue, toupie). Moll. Genre de gastéropodes, établi pour plusieurs espèces à coquille trochiforme.

GÉOTRUPE ou **GÉOTRYPE.** s. m. (ét. gr., γῆ, terre; τρυπάω, je perce). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, section des arénicoles, établi pour treize espèces, dont la plus répandue se trouve dans toute l'Europe.

GÉOTRUPIDE ou **GÉOTRYPIDE.** adj. 2g. (ét. fr., *géotrype*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un géotrupe. || GÉOTRYPIDES. s. m. pl. Famille de coléoptères ayant pour type le genre géotrupe.

GÉOTRUPIN, GÉOTRYPIN, INE. adj. Entom. Qui ressemble à un géotrupe. || On dit aussi *géotrupien*, *géotrypaire* et *géotrypide*. || GÉOTRUPINS. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères lamellicornes, ayant pour type le genre géotrupe.

GÉPHYRISME. s. m. (ét. gr., γεφυρισμός; de γέφυρα, pont). Nom donné aux quolibets avec lesquels, lors des fêtes de Cérès, on recevait les initiés à leur passage sur le pont du Céphise.

GÉPIDES. s. m. pl. Géogr. L'une des trois divisions de la famille germanique des Goths, reçurent leur nom, qui signifie *traînards*, parce qu'ils étaient restés vers les sources de la Vistule, lorsque les autres Goths s'avancèrent plus au sud. Sous Claude II, vers 269, ils firent leur première incursion sur le territoire romain. Soumis aux Huns jusqu'à la mort d'Attila, 453, ils s'établirent entre la Theiss et la Temes, et furent exterminés par les Lombards unis aux Avares, vers 567.

GÉQUITIBA. s. m. (pr. *jé-kui-ti-ba*). Bot. Nom donné, au Brésil, aux couratiris.

GER. Géogr. Comm. du cant. de Barenton, arr. de Mortain (Manche); 2,200 hab.

GÉRA. Géogr. Capitale de la principauté de Reuss-Schleiz (Allemagne), sur l'Elster, à 60 kil. S.-E. de Leipzig. Fabriques de cotonnades, d'étoffes de laine, de chapeaux, de porcelaine; tanneries; 27,200 hab.

GERAUSCH ou **GUERAUSCH.** s. m. (mot allem. signifiant *bruit*). Art vétér. Maladie des bœufs.

GÉRAH. s. m. (mot hébreu). Métrol. Ancien poids régulateur de la taille de la monnaie juive, égal à environ 689 milligrammes. || Mesure de longueur en usage dans les Indes et variant de 53 à 64 millimètres.

GÉRAINE. s. f. Bot. Un des noms vulgaires du géranium.

*** GÉRANCE.** s. f. Fonctions de gérant. Avoir la gérance d'une entreprise. || Durée de ces fonctions.

— Ensemble de ceux qui exercent les fonctions de gérants dans une même entreprise.

GÉRANCE. s. f. (ét. lat., *gerens*, de *gerere*, porter). Technol. Machine dont on se sert en Hollande pour décharger les vaisseaux.

GÉRANDO. s. m. Hortic. Variété de poire.

GÉRANDO (Joseph-Marie, baron de). Philosophe, né à Lyon, 1772-1842, d'une famille originaire d'Italie, l'un des défenseurs de Lyon, en 1793, après une jeunesse [illegible], accidentée, faisant partie du 6e régiment de chasseurs à cheval, lorsqu'il remporta le prix proposé par l'Institut sur cette question : *Déterminer quelle est l'influence des signes sur la valeur des idées*, 1799. Après le 18 brumaire, Lucien Bonaparte lui ouvrit la carrière administrative; il publia successivement : *Des Signes et de l'Art de penser*, *Génération des connaissances humaines*, et l'*Histoire des systèmes philosophiques*, qui le firent entrer, en 1804, à l'Académie des inscriptions. Secrétaire général du ministre Champagny, maître des requêtes, conseiller d'État, 1811, baron, avec 25,000 livres de rente, intendant de la Haute-Catalogne, en 1812, il reprit sa place au conseil d'État sous la Restauration. A son instigation, une chaire de droit public et administratif fut créée dans les facultés de droit; il fut nommé à celle de Paris, 1819; en 1832, il fit partie de l'Académie des sciences morales et politiques; en 1837, il devint pair de France. Il a laissé une belle réputation de philanthrope intelligente; il a créé, dirigé ou patronné la plupart des institutions de bienfaisance de son époque. Il a écrit : *Lectures populaires*; *Programme d'un cours de droit public positif et administratif*; *De la Procédure administrative*; *Du Perfectionnement moral ou de l'Éducation de soi-même*; *le Visiteur du pauvre*; *De l'Éducation des sourds-muets de naissance*, *Institutes du droit administratif français*, *Cours normal des instituteurs primaires*; *De la Bienfaisance publique*; etc., etc.

GÉRANIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui appartient, qui a rapport au géranium. || GÉRANIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, polypétales, hypogynes, ayant pour type le genre géranium et particulièrement abondantes dans l'Afrique australe ou l'hémisphère boréal.

GÉRANIE. s. f. (ét. gr., γέρανος, grue). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribut des lamiaires, établi pour une espèce originaire de Java.

GÉRANIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de GÉRANIACÉ.

GÉRANIER. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du géranium.

GÉRANIINE. s. f. Chim. Substance amère extraite d'une espèce de géranium. On dit aussi *géraniine*.

GÉRANIN. s. m. Chim. Astringent tiré du géranium.

GÉRANIOLOGIE. s. f. (ét. gr., γέρανιον, géranium; λόγος, discours). Bot. Traité sur les géraniums. L'Héritier a fait une géraniologie.

GÉRANION. s. m. Bot. Un des noms vulgaires du géranium.

GÉRANIS. s. m. (pron. *jé-ra-niss*). Chirurg. Bandage employé dans les luxations de l'omoplate ou les fractures des clavicules.

*** GÉRANIUM.** s. m. (pr. *jé-ra-niomm*; du gr. γέρανος, grue, parce que son fruit a la forme d'un bec de grue). Bot. Genre de plantes géraniacées dont les espèces les plus recherchées pour les jardins sont le géranium strié d'Italie, le géranium sanguin, le géranium macrorhize, et le géranium robertin, vulgairement nommé *herbe à Robert*, *bec-de-grue*. On en connaît environ soixante-dix espèces dont la moitié sont originaires de l'Europe, les autres, de l'Asie septentrionale, de l'Australie et des montagnes des Cordillères. Les géraniums sont très sensibles aux gelées et demandent les mêmes soins que les orangers. Ils se reproduisent de graines et de boutures; quelques-uns ont la tige ligneuse. Les vaches sont très friandes du géranium musqué. Les *géraniums* sont très recherchés, soit à cause de l'éclat de leurs fleurs, soit à cause du parfum propre à toutes leurs parties. (Spach.)

GÉRANOMYIE. s. f. (ét. gr., γέρανος, grue; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères némocères, famille des tipulaires, tribu des terricoles, établi pour une seule espèce qui se rencontre en Angleterre pendant l'été.

GÉRANOS. s. m. (pr. *jé-ra-noss*). Antiq. gr. Sorte de danse dont les figures imitaient les détours du labyrinthe de Crète.

GÉRANT. part. prés. du v. Gérer. Qui gère. Des personnes gérant elles-mêmes leur patrimoine.

*** GÉRANT, ANTE.** adj. Dont la fonction est de gérer. Rédacteur gérant. Associé gérant. Personne gérante. Dans les sociétés formées pour l'exploitation des journaux, les associés *gérants* sont tenus de choisir parmi eux un gérant responsable. (Feulet.)

— GÉRANT, ANTE. s. Mandataire qui administre pour autrui, et qui a un compte à rendre de son administration. Le titulaire de ce bureau de tabac a pris un *gérant*. (Acad.) La *gérante* de cet établissement. (Id.) Tout *gérant* doit être Français, du sexe masculin, majeur, et jouissant des droits civils. (E. Regnard.)

— Celui des associés auquel l'administration de la société est confiée, à l'exclusion des autres. Les associés commandités peuvent seuls être nommés *gérants* d'une société en commandite. (E. Regnard.)

GÉRARD (Saint). Évêque de Toul, 963-994, protecteur des écoles, est honoré le 23 avril.

— GÉRARD. Comte d'Alsace, descendant de Gontran le Riche, tige de la maison d'Autriche, fut créé duc héréditaire de Lorraine dans la diète de Worms, 1048.

— GÉRARD. Né vers 1040, mort vers 1121, était d'Amalfi, de Martigues en Provence ou d'Avesnes en Hainaut. A Jérusalem, après la première croisade, il fonda pour le service des lieux saints un ordre militaire religieux, qui prit, en 1113, le nom d'ordre *des pères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*.

— GÉRARD (Balthazar). Né à Vuillafans (Haute-Saône), 1558-1584, assassina Guillaume d'Orange à Delft, et subit les plus cruelles tortures sans faire entendre une seule plainte. Philippe II anoblit sa famille, et l'on écrivit plusieurs livres odieux pour célébrer le glorieux martyre de l'assassin.

— GÉRARD (Le baron François-Pascal-Simon). Peintre célèbre, né à Rome, 1770-1837, fut élève de Pajou, de Brenet, de David; pour échapper à la réquisition militaire, il se laissa nommer par David juré du tribunal révolutionnaire, mais ne siégea pas. En 1795, son tableau de *Bélisaire* fut admiré à l'exposition. Dès lors, Gérard se montra peintre habile, ingénieux et très recherché. Baron en 1819, il fut membre de l'Académie des beaux-arts, et professeur de l'École des beaux-arts.

— GÉRARD DE NERVAL (Gérard LABRUNIE, plus connu sous le nom de). Littérateur, né à Paris, 1808-1855, débuta, sous la Restauration, par des élégies nationales et par une traduction de *Faust*, moitié en vers, moitié en prose; fit jouer à l'Odéon la comédie de *Tartufe chez Molière*. Il voyagea plusieurs années en Europe et même en Orient, publiant dans plusieurs revues des récits piquants de ses excursions fantastiques. Il fut atteint d'un mal étrange dès 1841, frappé d'attaques d'aliénation mentale. En janvier 1855, on le trouva pendu dans la rue de la Vieille-Lanterne. On ne sait si Gérard de Nerval se suicida ou fut assassiné. Parmi ses œuvres dramatiques, citons : *Piquillo*, opéra comique; *l'Alchimiste*, drame en vers; *Léo Burckart*, drame en 5 actes; *les Monténégrins*, opéra-comique; *le Chariot d'enfant*, drame en vers, en 5 actes; *l'Imagier de Harlem*, drame en 5 actes; *Misanthropie et Repentir*; parmi ses romans, nouvelles, etc. : *Les Nuits du Ramazan*, *les Faux Saulniers*, *les Illuminés, ou les Précurseurs du socialisme*, *les Filles du feu*, *la Bohème galante*, *le Marquis de Fayolles*, *Voyage en Orient*, etc.

— GÉRARD (Étienne-Maurice, comte). Maréchal de France, né à Damvillers (Meuse), 1773-1852. Engagé volontaire en 1791, il était colonel en 1800; sa brillante conduite à Austerlitz lui valut le grade de général de brigade, 1806. Il se distingua à Halle, à Iéna, à Erfurt et à Wagram, en Espagne, 1810-1811, en Russie, où sa valeur le fit nommer général de division; il contribua à sauver l'arrière-garde dans la désastreuse retraite. Dans la campagne de Saxe, il mérita le titre de comte de l'empire; dans la campagne de France, il s'éleva au rang des plus braves et des plus habiles capitaines de l'époque. Louis XVIII sut apprécier son mérite; Napoléon le nomma pair de France. Il se distingua dans la campagne de Waterloo; puis, après le licenciement de l'armée de la Loire, se rendit à Bruxelles, ne rentra en France qu'en 1817, et siégea parmi les députés de l'opposition de 1822 à 1830. Il fut l'un de ceux qui se dévouèrent le plus franchement à la révolution de Juillet, fut ministre de la guerre sous Louis-Philippe, le 11 août, et maréchal le 17 avril 1831. Il commanda les deux expéditions de Belgique en 1831 et en 1832, et fit le siège d'Anvers. Membre de la Chambre des pairs le 11 octobre 1832, il fut de nouveau ministre de la guerre et président du conseil en 1834. L'année suivante, il succéda à Mortier comme grand chancelier de la Légion d'honneur, et fut de 1838 à 1842 commandant des gardes nationales de la Seine.

GÉRARDIE. s. f. (de *Gérard*, n. pr.). Bot. Genre de scrofulariacées, établi pour une quinzaine d'espèces de plantes herbacées de l'Amérique et des Antilles.

GÉRARDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la gérardie. || GÉRARDIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des scrofulariacées ayant pour type le genre gérardie.

GÉRARDMER. s. m. (pr. *jé-rar-mé*). Comm. Nom donné à un fromage qui se fabrique dans la localité de ce nom. On l'appelle vulgairement *gérome*.

GÉRARDMER. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de St-Dié (Vosges), à la source de la Vologne, près du beau lac de *Gérardmer*, qui a 116 hectares d'étendue et 35 m. de profondeur moyenne. Fabrique d'objets en bois, de toiles et de fromages; 6,800 hab.

GÉRARE. s. f. (ét. gr., γεραρός, vénérable). Prêtresse de Bacchus chez les Athéniens.

GÉRASCANTHE. adj. 2g. (ét. gr., γηράσκω, je vieillis; ἄνθος, fleur). Bot. Dont la corolle dure longtemps. Fleur gérascanthe.

GÉRAUD (Saint), comte d'Aurillac. Né dans cette ville vers 855, mort en 909, d'une famille puissante, fonda, en 894, un couvent célèbre à Aurillac, fit, dit-on, sept pèlerinages à Rome, affranchit les serfs de ses domaines et donna à Aurillac ses premières immunités.

GERBAGE. s. m. Levée des gerbes d'un champ.

— Féod. Droit de prélever un certain nombre de gerbes sur la récolte.

GERBAUDE. s. f. Gerbe qu'à la fin de la moisson les moissonneurs vont, en cérémonie, présenter au fermier.

— Par extens. C'est surtout le dernier charroi, appelé la *gerbaude*, qui demande ces précautions. (G. Sand.)

*** GERBE.** s. f. (du vieux germ. *garba*, même sens; lat. *carpere*, cueillir; gr. καρπός, fruit). Agric. Faisceau de céréales coupées, liées, étant toutes parallèles et ayant leurs épis tournés du même côté. Lier des gerbes. Gerbe de blé, d'avoine, d'orge. Gerbes de froment. Battre des gerbes. Faire des gerbes. Gerbe flottante, ondoyante, féconde, entassée, liée, dorée, frêle, mince, maigre, grosse. Les *gerbes*, disait Xénophon, donnent à ceux qui les font croître le courage de les défendre. (Bern. de St-P.) La campagne était couverte d'épis jaunissants et d'esclaves qui les faisaient tomber sous la faux tranchante; de jeunes enfants les ramassaient et les présentaient à ceux qui en faisaient des *gerbes*. (Barthélemy.) Pour vous la *gerbe* d'or se courbe sous ses grains. (De Saint-Ange.) On peut évaluer, terme moyen, qu'une *gerbe* rend en grain le tiers de son poids, plutôt un peu plus que moins. (Morogues.) Il est encore moins aisé qu'on ne pourrait le croire de confectionner avec célérité une bonne et belle *gerbe*; l'opération, assez simple par elle-même, demande plus d'habitude qu'on ne croirait. (De Moléon.) Les paquets de lances s'amoncelaient dans les bourgs, comme des *gerbes* de maïs. (G. Flaubert.)

> [illegible] dépouille les épis
> [illegible] la *gerbe* à pommes.
> (DE SAINT-ANGE.)
>
> [illegible] *gerbes* flottantes
> [illegible] jaunissante.
> (DELILLE.)

— Fig. Lui-même (Méléagre), une première fois, avait rassemblé cette *gerbe* (Anthologie) dont l'épaisseur [illegible]. (P. de St-Victor.)

> [illegible]
> [illegible]
> Secouant sa *gerbe* d'éclairs. (V. HUGO.)

— Fig. et par extens. Assemblage, amas d'objets divers, qui, par leur réunion, forment une gerbe ou en ont plus ou moins la forme. La surface de ses contrées offre partout une suite, et quelquefois une *gerbe* de volcans. (Buffon.) Les villes brûlaient, les hommes tombaient par *gerbes*, les peuples fuyaient jusque dans la mer pour lui échapper. (P. de St-Victor.)

— *Gerbe de fleurs*. Gros bouquet de fleurs.

— Prov. *Mieux vaut le lien que la gerbe*. Se dit des personnes qui déshonorent l'habit qu'elles portent. || *C'est un saint en gerbe*. Se disait d'une personne confite en sainteté.

— Arg. Condamnation à un an de prison.

— Astron. Un des noms de la constellation appelée aussi la *Chevelure de Bérénice*.

— Féod. Dîme prélevée sur les moissons. || *Faire la gerbe de feurre à Dieu*. V. FEURRE. || *Courir la gerbe*. Expression qui désignait un prêtre allant lui-même recueillir les gerbes de la dîme.

— Hydraul. *Gerbe d'eau*. Faisceau de plusieurs petits jets d'eau qui forment une girande de peu de hauteur. Les gerbes d'eau du Palais-Royal, du Luxembourg, de Versailles. La *gerbe* d'eau est d'un très bel effet, c'est pour les grands jardins et pour les lieux publics un ornement qui de tout temps a été fort goûté. (De Moléon.) Par extens. Les petits volcans des pentes orientales forment de petits cônes hauts d'un demi-mètre environ, au sommet desquels est une ouverture d'où s'échappe la *gerbe* d'eau bouillante. (Laurent.)

> De ces [illegible] la puissante [illegible]
> [illegible] en *gerbe* [illegible]
> [illegible] larges [illegible]. (DELILLE.)

— Pyrotechn. Groupe de fusées dont l'explosion simultanée termine ordinairement les feux d'artifice.

— Par extens. Se dit en parlant du tonnerre.

> Et la foudre tonnante
> A [illegible] est tombée en *gerbe* [illegible]
> (DELILLE.)

— Sal. Petit tas de sel obtenu par le battage dans les marais salants.

— Vann. *Gerbe d'osier*. Botte de brins d'osier assemblés en forme de gerbe.

GERBÉ, ÉE. part. pass. du v. Gerber. S'emploie adjectiv. Blé gerbé. Avoine gerbée. Futailles gerbées.

*** GERBÉE.** s. f. (rad. *gerbe*). Botte de paille où il reste encore quelque grain. Gerbée de céréales. Gerbée de seigle, de froment, d'orge. Être nourri de gerbées.

— Fourrage composé de fanes, de tiges de céréales et de légumineuses coupées avant la maturité du fruit, et que l'on fait sécher.

— Ce qu'on peut mettre en forme de gerbe. Une gerbée de bois.

GERBEMENT. s. m. Arg. Jugement.

*** GERBER.** v. a. 1re conj. Agric. Mettre en gerbe. Gerber du froment. Gerber du blé, de l'orge. Gerber de l'avoine.

— Absol. Il faut aller gerber. Il est temps de gerber.

— Arg. Juger. || *Gerber à la passe*. Condamner à mort. Il est depuis deux mois *gerbé* à la passe. (H. de Balzac.)

— Art milit. Empiler des bombes, des boulets, de manière à former une espèce de prisme triangulaire et en forme de trapèze. || Lancer des boulets contre un fort, une place, etc. Gerber une place.

— Tonnel. Amonceler les futailles les unes sur les autres; opération qui se fait toujours lorsqu'il n'y a pas assez de place dans la cave ou dans le cellier. Gerber des futailles.

— GERBER. v. n. Prendre la forme de la gerbe. Un jet d'eau qui gerbe.

— Fournir des gerbes en quantité. Ces blés gerbent bien.

GERBÈRE. s. f. Bot. V. GERBÉRIE.

GERBERGE. Née vers 750, épousa Carloman, roi d'Austrasie, second fils de Pépin le Bref; à la mort de son mari, elle se réfugia chez Didier, roi des Lombards; prise avec ses fils, à Vérone, par Charlemagne, 773, elle disparaît ensuite de l'histoire.

— GERBERGE. Fille de Henri Ier, roi de Germanie, née vers 913, épousa d'abord Giselbert, duc de Lorraine, puis Louis IV, roi de France. Elle protégea les intérêts de son fils Lothaire. Sa sœur Hedwige avait épousé le duc de France Hugues le Grand. Elle mourut vers 969 ou 970.

GERBERIE. s. f. S'est dit pour Lieu où sont renfermées les gerbes.

— Dîme payée en gerbes.

— Arg. Tribunal.

GERBÉRIE. s. f. (de *Gerber*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des composées mutisiacées, établi pour des herbes du Cap. Gerberie de

Burmann, de Linne. Gerbérie coronopifoliée. Gerberie piloselle.

GERBÉRIE, ÉE. adj. Bot. Qui tient de la gerbérie. || GERBÉRIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des mutisiacées, ayant pour type le genre gerbérie.

GERBERON (Dom Gabriel). Né à Saint-Calais (Sarthe), 1628-1711, religieux bénédictin, se déclara pour les opinions de Jansénius, fut forcé de fuir en Hollande, en Belgique, puis livré au gouvernement français par qui il fut prisonnier à Vincennes de 1706 à 1710. Son livre, la *Règle des mœurs contre les fausses maximes de la morale corrompue*, 1688, fit beaucoup de bruit. Il a édité les *Œuvres de saint Anselme* et les *Œuvres de Michel Baius*.

GERBEROY. Géogr. Village du canton de Songeons, arr. de Beauvais (Oise), était au moyen âge une forteresse importante sur une éminence près de la frontière de Normandie; 300 habitants.

GERBERT. V. SILVESTRE II.

GERBÉVILLER. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lunéville (Meurthe-et-Moselle). Pierres de taille, bonneterie, vins; 1,800 hab.

GERBI, ZERBI ou **DJERBA**. Géogr. Ile de la Méditerranée, au S. du golfe de Gabès, près des côtes de la Tunisie, fertile, nourrit 30,000 hab., qui fabriquent des draps, des châles, des tapis. C'est l'ancienne île des *Lotophages*, l'île de Meninx, où se retira Marius proscrit.

GERBIER. s. m. Agric. Amoncellement des gerbes en plein air, appelé aussi *meule*. Gerbier de blé, d'avoine. Gerbier d'orge, de froment.

— Lieu où les gerbes sont amoncelées ou ont été amoncelées. Se coucher sur le gerbier. Dormir sur le gerbier.

— Arg. Juge.

GERBIER-DES-JONCS. Géogr. L'un des sommets des monts du Vivarais (Ardèche), à 1,562 m.; la Loire en descend.

GERBIER (Pierre-Jean-Baptiste). Jurisconsulte, né à Rennes, 1725-1788, fut célèbre dès son début au barreau de Paris, en 1753. On lui a reproché d'avoir plaidé devant le parlement Maupeou, et Linguet le poursuivit de sa haine. Il réussissait surtout à émouvoir ses juges. Il était moins remarquable comme écrivain. Ses plaidoiries ont été recueillies par Hérault de Séchelles.

GERBIÈRE. s. f. Agric. Charrette pour transporter des gerbes. || Tas de gerbes.

GERBIERRE. s. f. Arg. Fausse clef.

GERBIFORME. adj. 2 g. (ét. fr., *gerbe*, lat. *forma*, forme). Minéral. Qui a la forme d'une gerbe. Cristaux gerbiformes.

GERBILLE. s. f. (pr. *jer-bille, ll* mouill.). Mamm. Genre de rongeurs à longues jambes, établi aux dépens des gerboises, dont ils se distinguent par la forme du pied. On en connaît une douzaine d'espèces de l'ancien continent. La gerbille des pyramides de Schlegel. La gerbille otarie.

GERBILLON. s. m. (pron. *jer-bi-llon, ll* mouill.; diminut. de *gerbe*). Petite gerbe.

GERBILLON (Jean-François). Missionnaire jésuite, né à Verdun, 1654-1707, fut envoyé par Louis XIV à la cour de Siam en 1685, passa en Chine, enseigna les mathématiques à l'empereur Kang-hi, et dirigea le collège français à Pékin. Il a publié une *Géométrie* en chinois et en tartare.

GERBO, GERBOA. s. m. (de l'arabe *gerbo*, gerboise). Mamm. Espèce du genre gerboise. Les *gerboas* vivent en tribus, et paraissent rechercher les bulbes pour leur nourriture, préférablement à toute autre chose. (F. Cuvier.)

GERBOÏDE. adj. 2 g. (étym. fr., *gerboise*; gr. εἶδος, aspect). Mamm. Qui ressemble à une gerboise. || GERBOÏDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères gliriens, qui comprend les gerboises.

* **GERBOISE**. s. f. (de l'ar. *gerbo*, même signif.). Mamm. Genre de rongeurs, originaires du nord de l'Afrique et de l'Asie centrale, ayant le corps épais, à tête large, courte, aplatie en dessus, et le cou à peine sensible. Ces animaux, dont le physique est en général celui des rats, vivent de racines et de grains et boivent peu;

Gerboise

leur vie se passe dans l'obscurité, la lumière les incommode, et le jour est le temps de leur sommeil. Les gerboises se tiennent habituellement sur leurs pieds de derrière, sautant plus souvent qu'elles ne marchent, et ne se servant guère de leurs pieds de devant que pour porter les aliments à la bouche ou pour grimper; d'où le nom de *rat bipède*.

GERBOISIENS. s. m. pl. Mamm. Rongeurs appartenant au genre gerboise.

GERÇABLE. adj. 2 g. Techn. Qui peut se gercer. Pâte gerçable.

* **GERCE**. s. f. (rad. *gercer*). Entom. Un des noms vulgaires de la teigne qui ronge les étoffes, les étoffes, et y fait des gerçures.

— Se dit aussi vulgairement pour Crevasse. Avoir des gerces aux mains.

— Mar. Fente, ouverture dans le fil d'une pièce de bois résultant d'une trop longue exposition au soleil.

— Menuis. Planche portant dans une partie de son épaisseur des fentes tortueuses.

GERCÉ, ÉE. part. pass. du v. Gercer. S'emploie adjectiv. Main gercée. Arbre dont l'écorce est gercée. Le tableau *gercé* finit d'ordinaire par tomber en écailles. (Boutard.)

— *Fer gercé*. Fer qui a en travers de petites fentes.

— *Gercé par*. Sa peau n'a pas été *gercée* par le froid. (Lacép.)

GERCELIN. s. m. Comm. Huile de sésame fabriquée par les Indiens.

GERCEMENT. s. m. Action de gercer. || Résultat, effet, produit de cette action. Le gercement d'une écorce.

* **GERCER**. v. a. 1re conj. (et. bas-lat., *garsa*, scarification; de *charaxare*, scarifier; rad. *caracter*, gr. χαράκτης, scarificateur. Le c prend une cédille devant *a*, *o*. *Je gerçai*. *Gerçant*). Causer de petites fentes, faire des crevasses à la peau. Le froid gerce les mains. La bise gerce les lèvres.

— Par extens. La chaleur a gercé l'écorce de la terre. Les grandes chaleurs ont gercé cet arbre.

— Neutral. La terre gerce. Les lèvres commencent à gercer. Un mur qui gerce.

— SE GERCER. v. pron. Être gercé. Les lèvres se *gercent* à la grande gelée. (Acad.)

* **GERÇURE**. s. f. (rad. *gercer*). Pathol. Petite fente ou crevasse peu profonde qui survient, par l'impression du froid ou de quelque autre cause irritante, aux lèvres, aux mains, aux pieds, et sur les parties de la peau exposées au contact de l'air. On les observe surtout aux mamelons, à l'anus, à la vulve, à la paume des mains, etc., et aussi chez les animaux, dans les plis des paturons des chevaux. De toutes les *gerçures*, les plus douloureuses sont celles du mamelon, chez les nourrices. Elles peuvent devenir assez profondes pour entraîner la chute de la partie malade. (Saucerotte.)

— Artill. Fente qui se produit à la surface extérieure d'une pièce de bronze.

— Bot. Petite fente qui se forme soit dans le bois, soit dans l'écorce par suite d'une sécheresse excessive.

— Comm. Fente vive qui se trouve dans le diamant.

— Métall. Fente qui se produit sur l'acier quand il est trop fortement trempé.

— Peint. Détérioration des tableaux dont l'enduit se fend en tout sens, soit par le travail de la toile ou du panneau, ou par toute autre cause.

— Techn. Fendillement dans un enduit.

— Vitic. Maladie de la vigne qui paraît être une sorte de brûlure.

GERÇURÉ, ÉE. adj. Eaux et for. Se dit des arbres qui sont gercés.

GERDA. Astr. La 122e planète télescopique, découverte le 31 juillet 1872 par M. Peters.

GERDIL (Hyacinthe-Sigismond). Théologien et cardinal, né à Samoëns (Haute-Savoie), 1717-1802, se rendit célèbre par sa science presque universelle et par ses vertus. Benoît XIV le fit nommer précepteur du prince de Piémont (plus tard Charles-Emmanuel IV). Il fut nommé cardinal en 1777. Il a composé un grand nombre d'ouvrages dont l'abbé Migne a publié une traduction française. On cite principalement : *l'Immatérialité de l'âme démontrée contre Locke; Traité des combats singuliers ou des duels; Anti-Contrat social; Anti-Émile*, dont J.-J. Rousseau a loué la modération, etc.

GÉRÉ, ÉE. part. pass. du v. Gérer. S'emploie adjectiv. Propriété mal gérée.

GÉRENDE. s. m. Erpét. Serpent du genre boa, appelé aussi *gorende* et *giarende*.

* **GÉRER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *gerere*, porter). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je gère, tu gères, il gère. Je gérerai*, etc. *Je gérerais*, etc. Gouverner, administrer. Gérer les affaires de quelqu'un. Gérer une tutelle. Gérer un domaine.

— Être le gérant de. Gérer une entreprise commerciale, littéraire.

— SE GÉRER. v. pron. Être géré. Un journal qui se gère mal.

— Dr. *Se gérer créancier*. Se porter créancier.

GÉRÈRE. s. f. (ét. gr. γεραίρω, j'honore). Antiq. gr. Nom des quatorze femmes qui, à Athènes, assistaient aux sacrifices dans les fêtes de Bacchus.

GÉRESTIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes de Neptune, célébrées à Géreste.

GÉREUR. s. m. (rad. *gérer*). Celui qui dirige une exploitation aux colonies. Le géreur d'une plantation de cannes à sucre.

GEREZ (Sierra de). Géogr. Chaîne de montagnes du Portugal, entre les provinces de Minho et de Tras-os-Montes, dans la chaîne générale des monts Cantabres. Elle est longue de 25 kil. et sépare le Portugal de l'Espagne.

* **GERFAUT**. s. m. (du bas-lat. *gyrofalco*, faucon; ou de l'allem. *Geierfalk*, formé de *Geier*, vautour; *Falke*, faucon). Ornith. Seconde section du genre faucon, comprenant des animaux plus petits que les vautours. Ils habitent l'Islande et la Norvège.

GERGELIN. s. m. Comm. Huile que les Indiens tirent du sésame.

GERGON. s. m. Jargon. (Rabelais.)

GERGOVIE. Géogr. anc. Capitale des Arvernes (Gaule), sur une hauteur qui se détache des monts Dômes, et qu'on nomme encore mont *Gergovia*, *Gergoie*, à 6 kilom. S. de Clermont-Ferrand. Vercingétorix y battit les Romains, qui plus tard la détruisirent.

GERGOVIOMYS. s. m. (ét. fr., *Gergovie*; gr. μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs fossiles, dont l'espèce type a été découverte sur le plateau de Gergovie.

GERHARD (Édouard). Illustre archéologue, né à Posen, 1795-1867, vécut longtemps à Rome, et fut professeur à l'université de Berlin. On lui doit : *Scriptores de regionibus Urbis* (description de Rome); *Choix de peintures sur des vases grecs; Miroirs étrusques; Vases étrusques et campaniens; les Antiques de Naples, de Berlin*, etc.

GERHARDT (Charles-Frédéric). Chimiste, né à Strasbourg, 1816-1856, fut professeur à la faculté des sciences de Montpellier, de 1844 à 1848, et revint alors à Paris pour travailler librement. En 1855, il fut professeur de chimie à la faculté des sciences de Strasbourg et membre correspondant de l'Institut. On lui doit : *Annuaire des sciences chimiques*, traduit de Berzelius; *Précis de chimie organique*, *Introduction à l'étude de la chimie*; *Chimie appliquée à la physiologie animale*, et *Chimie appliquée à la physiologie végétale*.

GÉRICAULT (Jean-Louis-Théodore-André). Peintre français, né à Rouen, 1790-1824, étudia sous Carle Vernet et P. Guérin, et fut célèbre dès qu'il eut exposé, en 1812, son *Guide de la garde impériale*, et, en 1814, son *Cuirassier blessé*. En 1819, son magnifique tableau, *le Radeau de la Méduse*, excita l'enthousiasme et la critique. Ce fut comme le signal de la grande lutte des *classiques* et des *romantiques*.

GÉRIGONZA. s. m. Linguist. Syn. de ZIRIGUENZA.

GÉRILLE. s. f. (pron. *jé-rille, ll* mouill.). Bot. Un des noms vulgaires de la chanterelle ou girolle ordinaire.

GERING (Udalricus). Imprimeur, né à Constance, mort à Paris en 1510, fut appelé pour établir une première imprimerie à Paris, probablement au commencement du règne de Louis XI. Il vint avec Michel Friburger et Martin Crantz. En 1474, ils obtinrent des lettres de naturalisation de Louis XI. Ils imprimèrent, avec des caractères qui se rapprochent du gothique, surtout la *Biblia sacra*, 2 vol. in fol., à deux colonnes et adoptèrent plus tard les caractères romains.

GÉRION (Ordre de Saint-). Ordre militaire institué en Palestine, par Frédéric Barberousse.

GÉRIT. s. m. Dard qui a environ deux pieds de longueur, et dont on se sert pour la chasse aux ours.

GERLE. s. m. Ichtyol. Sur la côte de Nice, Mendole, poisson du genre picarel.

GERLE. s. f. (étym. lat., *gerulus*, porteur). Ustensile de bois où on foule le raisin avant de le verser dans la cuve, en Suisse et en Savoie.

— Cuvier à lessive.

— Métrol. Mesure de capacité employée dans le canton de Neuchâtel; elle vaut 73 litres 125.

GERLE (Christophe-Antoine, dom). Né en Auvergne en 1740, mort vers 1805, de l'ordre des Chartreux, fut député aux états généraux par le clergé de la sénéchaussée de Riom. En 1793, il était lié avec une vieille fille, Catherine Théos ou Théot, sorte d'illuminée qui se disait *mère de Dieu*. Il n'est pas prouvé que Robespierre ait eu des relations avec ces visionnaires; mais ses ennemis, pour lui nuire, firent mettre en accusation Catherine Théot, dom Gerle et trois de leurs disciples, 1794. Dom Gerle fut oublié en prison jusqu'au Directoire.

GERLON. s. m. (radic. *gerle*). Techn. Cuve dont se sert le papetier.

* **GERMAIN, AINE**. adj. (ét. lat., *germanus*; dérivé de *germen*, souche). Jurispr. Se dit des frères et des sœurs nés du même père et de la même mère. On les appelle ainsi pour les distinguer des frères et sœurs consanguins, nés du même père, et des utérins, nés de la même mère, et non du même père. Frères germains. Sœurs germaines. Avoir un frère germain et deux frères consanguins. Avoir deux sœurs germaines et un frère utérin.

— Fig. Ce cas est *germain* à celui de M. de Guise. (Montaigne.)

— Il ne s'emploie, dans le langage ordinaire, qu'en ligne collatérale, c'est-à-dire en parlant des enfants des deux frères ou des deux sœurs, ou du frère et de la sœur. Cousin germain. Cousine germaine. Chez les Romains il n'y avait pas de prohibition pour le mariage des enfants des frères et sœurs, c'est-à-dire des cousins *germains*. (Dufey.) Chez nous, le pauvre, qui ne peut acheter des dispenses du pape pour épouser sa cousine *germaine*, doit s'en abstenir, d'après les lois canoniques. (L.)

— Substantiv. Les *germains*, les utérins et les consanguins. (Acad.)

— A signifié Frère ou sœur. Celui qu'on sait avoir tué votre *germain*. (Scarron.)

> Et puis qu'après cela je flatte l'inhumain
> Qui ne vient que d'ôter la vie à mon germain!
> (CORNEILLE.)

— *Issu de germain*. Se dit des enfants de deux cousins germains. Cousin issu de germain. Ils sont issus de germains. Elles sont issues de germains.

— *Il a le germain sur moi*. Il est cousin germain de mon père ou de ma mère.

GERMAIN, AINE. adj. et s. (de l'allem. *Gerh*, ou *Wehrmann*, homme de guerre, ou plutôt du celt. *ger*, voisin; *man*, peuple). Géogr. Habitant de la Germanie. Les Germains, peuples d'origine asiatique, habitaient primitivement le nord de la chaîne des montagnes qui réunissent l'Altaï et l'Himalaya au Caucase, et peuplèrent ensuite la Germanie quelques siècles av. J.-C. Les Germains étaient grossiers plutôt que féroces, francs, loyaux, hospitaliers, observateurs religieux de leur parole; ils ne s'adonnaient pas à l'agriculture et ne vivaient que du lait et de la chair de leurs troupeaux et de leur chasse; ils avaient des demeures fixes, bien qu'ils détestassent les villes; ils étaient grands mangeurs et surtout grands buveurs; fêtes, visites, délibérations même en matière de gouvernement, tout se résolvait en festins. Ils étaient d'une haute taille, d'un teint frais et d'une santé robuste. Ils se groupaient autour de chefs de leur choix pour de grandes expéditions; ils obéissaient la plupart à des rois héréditaires, mais ils n'en avaient pas moins une sorte d'aristocratie dans le conseil des grands et des vieillards, et une démocratie dans les *malles* ou diètes nationales, où tous les hommes libres se réunissaient. Il faut bien distinguer chez les Germains la nation d'avec la bande : celle-ci se composait des hommes armés qui s'associaient à la fortune d'un guerrier renommé et le suivaient dans une expédition; dans celle-là étaient compris les femmes, les enfants, les vieillards. Leurs armes étaient, pour l'infanterie, des épées longues et lourdes, comme celles des Germains franciques et alémaniques, ou courtes et tranchantes comme celles des Suèves; des arcs et des flèches, des épieux ou courtes lances, la hache à deux tranchants, la framée ou javelot à crochet, la massue, la cuirasse en peaux de bêtes ou en fer, le bouclier long et étroit, le casque ou un bonnet de pelleterie avec un haut cimier. La cavalerie avait une lance plus longue. Leur religion était grossière; leur divinité principale était Hertha, la Terre. Ils croyaient aux sorts, aux oracles, aux prophéties; les femmes surtout leur semblaient aptes à prédire, et sous ce rapport ils témoignaient à quelques-unes d'entre elles une vénération qu'on a eu tort de croire générale. Nous avons dans Tacite une peinture aussi élégante que détaillée des mœurs des *Germains*. (Vaudoncourt.) Les peuples *germains* apportaient avec eux l'énergie virile qui manquait aux serfs de l'empire. (Montalemb.)

— Se dit encore quelquefois pour Allemand.

GERMAIN (Saint-). s. f. Hortic. Variété de poire fort bonne. On dit aussi *poire de Saint-Germain*. || Pl., des *Saint-Germain*.

GERMAIN (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gourdon (Lot); 1,100 hab.

— GERMAIN-BEAUPRÉ (Saint-). Bourg du canton de La Souterraine, arr. de Guéret (Creuse); 780 hab. Beau château où fut exilée Mlle de Montpensier.

— GERMAIN-DE-CALBERTE (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Florac (Lozère). Filature de soie. Élève des vers à soie, des abeilles et des mérinos; 1,500 hab.

— GERMAIN-DE-TALLEVENDE (Saint-). Bourg du cant. et de l'arr. de Vire (Calvados). Papeteries, céréales; 2,600 hab.

— GERMAIN-DES-FOSSES (Saint-). Comm. du cant. de Varennes, arrond. de Lapalisse (Allier); 2,100 hab.

— GERMAIN-DU-BOIS (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Louhans (Saône-et-Loire). Grains; 2,800 hab.

— GERMAIN-DU-PLAIN (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire); 1,600 hab.

— GERMAIN-DU-TEIL (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Marvejols (Lozère); 1,400 hab.

— GERMAIN-EN-COGLES (Saint-). Bourg du cant. de St-Brice-en-Cogles, arr. de Fougères (Ille-et-Vilaine). Céréales; 2,600 hab.

— GERMAIN-EN-LAYE (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Versailles (Seine-et-Oise), sur une éminence de 63 m. qui domine la rive gauche de la Seine. Commerce de bois et de grains; 15,800 hab. Les rois y séjournèrent dès Louis VI; Charles V fit bâtir le château actuel en 1370; François Ier l'agrandit. On l'a restauré et l'on y a créé un musée d'antiquités gallo-romaines. Une magnifique terrasse, longue de près de 3 kil., terminée par Louis XIV, a une vue admirable sur la vallée de la Seine. La forêt de Saint-Germain est l'une des plus belles de France. On y trouve la *Maison des Loges*, succursale de la maison de Saint-Denis pour les demoiselles de la Légion d'honneur. Patrie de

Henri II et de Louis XIV. Jacques II y a son tombeau.

— **GERMAIN-LAPRADE** (Saint-). Comm. du cant. et de l'arr. du Puy (Haute-Loire); 2,600 hab.

— **GERMAIN-LAVAL** (Saint-). Ch.-l. de canton de l'arr. de Roanne (Loire), sur l'Argent. Fabriques de toiles, filatures de coton; carrières de marbre. Ville forte au XIe siècle. Patrie de Papire Masson; 2,100 hab.

— **GERMAIN-LEMBRON** (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Issoire (Puy-de-Dôme). Fabriques de noir animal. Aux environs, sources minérales et constructions singulières, probablement du moyen âge; 2,100 hab.

— **GERMAIN-LES-BELLES** (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Yrieix (Haute-Vienne); 2,200 hab.

— **GERMAIN-L'HERM** (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Ambert (Puy-de-Dôme). Fabriques de dentelles noires et blanches; 1,800 hab.

GERMAIN (Saint). Né à Auxerre, 380-448, gouverneur de cette ville sous Honorius, fut élu évêque par le clergé et le peuple en 418. Il alla deux fois en Bretagne, 429, 446, pour combattre les doctrines des pélagiens. En 447, il se rendit en Italie et mourut à Ravenne. On l'honore le 31 juillet.

— **GERMAIN** (Saint). Né près d'Autun, 496-576, fut nommé évêque de Paris, en 555. Il dédia l'église de Saint-Vincent, qui fut depuis Saint-Germain-des-Prés, et protégea le peuple contre les rois Sigebert et Chilpéric. On lui attribue un *Traité sur l'ancienne liturgie gallicane*. On l'honore le 28 mai.

— **GERMAIN** (Pierre). Ciseleur, né à Paris, 1647-1684, élève de Le Brun, a exécuté sous Louis XIV des œuvres d'une finesse remarquable. ‖ Son fils, *Thomas*, né à Paris, 1675-1748, sculpteur et orfèvre distingué, construisit à Paris *Saint-Louis-du-Louvre*, qui a été démoli. C'est le plus célèbre artiste de sa famille.

— **GERMAIN** (Sophie). Née à Paris, 1776-1831, eut de bonne heure une vive passion pour les mathématiques; elle entra en correspondance scientifique avec Lagrange, puis avec Gauss. Elle remporta le prix de mathématiques décerné par l'Institut, en 1815, et adressa plusieurs savants mémoires à l'Académie des sciences.

GERMAINE. s. f. Bot. Genre de labiées.

GERMANADA. s. f. (mot espag. qui signif. *fraternité*). Hist. Nom d'une association populaire qui s'était formée à Valence en 1520, durant les troubles qu'y avait excités la tyrannie des nobles. Des germanadas s'étaient également formées dans la plupart des villes d'Espagne, durant l'absence de Charles Ier, qui était allé recevoir la couronne impériale.

GERMANAT. s. m. Hist. V. GERMANADA.

* **GERMANDRÉE.** s. f. (du gr. χαμαίδρυς, germandrée; de χαμαί, à terre; δρῦς, chêne). Bot. Genre de plantes labiées à fleurs le plus communément axillaires, rouges, purpurines ou jaunes. Cette plante croît sur le pourtour du bassin de la Méditerranée. On en connaît environ quatre-vingts espèces. Une de ces espèces, la germandrée officinale, connue sous le nom de *petit chêne vert*, a une saveur âcre et amère; elle est regardée comme apéritive, sudorifique, vulnéraire; les bestiaux ne la mangent qu'à défaut d'autre nourriture. La germandrée frutescente a les fleurs d'un joli bleu violette. Germandrée aquatique ou *scordium*.

— Bot. Nom vulgaire d'une véronique.

GERMANE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de philosophes indiens, ainsi appelés par Strabon. Ils habitaient dans les bois, où ils vivaient de fruits sauvages, n'ayant d'autres vêtements que ceux qu'ils fabriquaient avec des écorces d'arbre. Ils s'abstenaient de l'usage du vin et du mariage.

GERMANÉE. s. f. Bot. Syn. de PLECTRANTHE.

GERMANÉITÉ. s. f. (étym., V. GERMAIN). Vieux mot qui s'est dit pour Parenté.

GERMANICUS (Claudius Nero). Fils de Drusus (Claudius Nero) et d'Antonia la jeune, hérita du surnom et de la popularité de son père. Il était né à Rome, 16 av. J.-C. Il combattit les Pannoniens soulevés, 5 ap. J.-C., et reçut le titre d'*imperator*; il suivit Tibère, son oncle, en Germanie, 11, et fut nommé consul. A l'avènement de Tibère, 14, Germanicus comprima généreusement la révolte des légions de Germanie, qui voulaient même le nommer empereur. Puis, il combattit les Marses, les Bructères, les Tubantes, les Usipiens, les Cattes et surtout les Chérusques, soulevés par Arminius; il rendit aux restes des légions de Varus les honneurs de la sépulture, attaqua les Germains par terre et par mer, et remporta sur Arminius la belle victoire d'Idistavisus. Tibère le récompensa par de grands honneurs, mais, jaloux de sa gloire, il l'envoya en Orient, pour pacifier le pays troublé, 18. Germanicus y rencontra l'inimitié du nouveau gouverneur de Syrie, Pison, tandis que Plancine, femme de Pison, à l'instigation de la vieille Livie, devait tourmenter de ses injures la fière Agrippine, qui avait déjà donné neuf enfants à Germanicus. A son retour d'un voyage archéologique en Égypte, Germanicus tomba malade à Antioche, et la douleur fut universelle quand on apprit sa mort, 19 ap. J.-C. On crut alors qu'il avait été empoisonné par Pison et par Plancine à l'instigation de l'ombrageux Tibère. Il laissait six enfants: trois filles, Agrippine, Drusilla et Julie; trois fils, Néron, Drusus et Caius Caligula. Germanicus avait traduit en vers latins les *Phénomènes* d'Aratus; il nous reste des fragments de cette œuvre estimable.

GERMANIE. Géogr. Contrée de l'Europe ancienne, habitée par un peuple d'origine indo-européenne, que les Romains appelèrent *Germani* (de *Wehrmann* ou *heermann*, homme de guerre, peut-être du mot gaélique *gairmmon*, crieur, à la voix forte, ou du kymrique *ger*, voisin; *man*, peuple); les Germains se nommaient eux-mêmes *Teutschen* ou *Deutschen*, d'où *Teutones*, *Teutons*. La Germanie, vers l'époque d'Auguste, avait pour bornes: au N. la mer Germanique et le golfe Codanus; à l'O. le Rhin; au S. le Danube; à l'E. les limites ont toujours été très incertaines. Les Romains s'étaient emparés de la Germanie méridionale, qui était séparée de la première ou *Grande Germanie* par le Danube et par un mur (*Vallum Hadriani*, *Capellatium Palas*), qui partait d'Arlobriga, au-dessus de Reginum (Ratisbonne) sur le Danube, pour rejoindre le Rhin vers *Confluentes* (Coblenz). Dans la Germanie romaine, il y avait les *Agri Decumates* (grand-duché de Bade), la *Rætia* ou *Rhétie*, avec la *Vindélicie*, le *Noricum* et la *Pannonie*. Tacite et les historiens romains citent les noms de beaucoup de peuplades qui appartenaient aux trois grands groupes des *Ingævones*, des *Herminones* et des *Istævones*. Beaucoup de ces peuplades disparurent; au IIIe et au IVe siècles, nous trouvons quatre grandes confédérations et des peuples isolés, qui prirent part à l'invasion du Ve siècle: 1° au N. les *Saxons*, du Rhin au delà de l'Elbe, dans les bois et les marécages de la Germanie septentrionale; 2° les *Francs*, comprenant les anciennes tribus des *Istævones* et plusieurs des *Herminones*, du Rhin au delà du Weser; 3° les *Alemani* au S.-O., formés d'hommes de toutes tribus réunis autour des Suèves; 4° les *Goths*, dans toute la Germanie orientale jusqu'au Danube inférieur. On trouvait encore les *Marcomanni* et les *Quadi* (Bohême et Moravie); les *Suèves* (Souabe); les *Burgundiones* ou *Burgondes*, qui s'étendaient avancées des bords de l'Oder jusqu'au Mein; les *Langobardi*, qui descendaient vers le sud; les *Vandales*, qui venaient des bords de la mer Baltique vers le centre de la Germanie; les *Hérules*, qui touchaient aux Goths-Gépides, etc.

— En Germanie, point de villes; dans beaucoup de peuplades même, surtout au sud, pas d'établissements fixes, pas de véritables propriétés; les tribus se déplaçaient souvent et faisaient la guerre à leurs voisins. Les guerriers allaient faire des expéditions aventureuses ou passaient le temps à la chasse, dans l'oisiveté, dans les plaisirs de la table et du jeu. Ils choisissaient leurs *rois* parmi les plus nobles, dans certaines familles sacrées ou privilégiées; leurs chefs (*principes*), parmi les plus braves. Les chefs les plus riches ou les plus renommés par leur courage s'attachaient par des présents des guerriers qui leur obéissaient volontairement et se dévouaient à leur service; tous ensemble formaient une bande guerrière, dont le chef se nommait *herzog*, *duc*; ce sont ces bandes germaniques qui ont fait les invasions. On connaît fort mal leur religion. Leur dieu suprême était *Tuiscon* ou *Teusch*, fils de la terre *Hertha*. On lui donnait, comme dieu des batailles, le nom d'*Odin* ou *Wodan*. Il y avait encore *Thor* (*Donar*), le dieu du tonnerre; *Freya*, femme d'Odin et mère des dieux; *Sif*, femme de Thor, protectrice des moissons. *Freyr*, le soleil personnifié; *Freyja*, sa sœur, la Diane des Latins, etc. Les Germains croyaient aussi à l'existence des *géants* et des *nains*. Les prêtres présidaient les assemblées et y maintenaient le bon ordre; seuls, ils pouvaient frapper un homme libre; les prêtresses prédisaient l'avenir, surtout au moyen de bâtons *runiques*.

— Hist. Les Germains arrivèrent probablement d'Asie longtemps après les Gaulois, mais on ne sait rien de certain sur leurs origines. Au VIe siècle avant J.-C., Sigovèse conduisit une grande émigration gauloise dans la vallée du Danube; plus tard, les bandes des Cimbres et des Teutons, cherchant des terres plus heureuses, menacèrent la Gaule et l'Italie d'une terrible invasion, 113-101; ils furent exterminés aux batailles d'Aix et de Verceil. Les Germains de l'Ouest, et, à leur tête, les Suèves, commençaient à franchir le Rhin et à envahir la Gaule, lorsque César, vainqueur d'Arioviste, 58, les repoussa au delà du fleuve. Dès lors, les Romains ne cessèrent de combattre les Germains belliqueux sur les frontières du Rhin et du Danube. Au commencement du IIIe siècle se formèrent les quatre grandes confédérations dont nous avons parlé plus haut. Depuis cette époque, les empereurs crurent agir habilement en prenant à leur service un grand nombre de guerriers germains, qui combattirent pour eux, même en corps de nations, mais qui contribuèrent à désorganiser l'empire et à préparer la grande invasion du Ve siècle. L'arrivée des Huns en Europe la détermina. Les Wisigoths la commencèrent, 378-398; bientôt la plupart des tribus germaniques suivirent cet exemple; celles qui jouèrent alors un rôle considérable sont: les Hérules, les Ostrogoths, les Lombards qui envahirent l'Italie; les Vandales en Afrique; les Alains, les Suèves, les Wisigoths en Espagne; les Burgondes, les Francs en Gaule; les Saxons et les Angles en Bretagne. Alors on voit dans l'ancienne Germanie quelques peuples ou confédérations de peuples jouer le premier rôle, les Bavarois au S., les Thuringiens au centre, les Frisons et les Saxons au N.; ils luttent contre les rois francs, ils commencent à être entraînés par la civilisation chrétienne. Enfin Charlemagne doit soumettre ces peuples germains, il en finit la Germanie païenne; il a créé la Germanie chrétienne, d'où bientôt sortira l'Allemagne.

— **GERMANIE PREMIÈRE** ou **SUPÉRIEURE.** L'une des dix-sept provinces de la Gaule, formée sous Auguste d'une partie de la Belgique, entre le Rhin et les Vosges, au N. du pays des Rauraci (Grande Séquanaise). Les villes principales étaient *Moguntiacum* (Mayence), *Brocomagus*, *Argentoratum*, *Noviomagus*, *Vangiones*, etc. C'est aujourd'hui une partie de l'Alsace et de la Bavière rhénane.

— **GERMANIE SECONDE** ou **INFÉRIEURE.** L'une des dix-sept provinces de la Gaule, formée sous Auguste d'une partie de la Belgique, entre le Rhin, la forêt des Ardennes et l'Escaut, au N. de la Germanie première et de la Belgique (auj. partie de la Prusse rhénane, de la Hollande et de la Belgique). Villes principales: *Colonia Agrippina* (Cologne), métropole, *Bonna*, *Colonia Trajana*, *Aduatuca*, *Batavorum oppidum*, *Lugdunum Batavorum*, *Noviomagus*, etc.

— **GERMANIE TROISIÈME.** Nom donné quelquefois à la Grande Séquanaise.

— **GERMANIE** (Royaume de). Louis le Germanique, après le traité de Verdun, 843, fut roi de Germanie. Ce royaume comprit la *Saxe*, de l'Ems à l'Elbe, la *Franconie* ou France orientale, du Rhin aux montagnes de Bohême; la *Thuringe*, au centre; l'*Alemanie*, du Rhin au Lech, la *Bavière*, du Lech à l'Enns, la *Carinthie*, jusqu'à la Save au S. Louis le Germanique réunit la partie orientale du royaume de *Lorraine*, depuis la Meuse, l'Ourthe, la Moselle. A sa mort, 876, ses trois fils furent: Louis, roi de Saxe, 876-882; Carloman, roi de Bavière, 876-880; Charles le Gros, roi d'Alemanie; celui-ci réunit les États de ses frères et fut roi de toute la Germanie. Après sa déposition, 887, la Germanie forma un royaume complètement indépendant, qui sera l'Allemagne.

GERMANIEN, ENNE. adj. et. s. Hist. anc. Nom d'une des tribus des Perses; membre de cette tribu. Les Germaniens étaient adonnés à l'agriculture.

* **GERMANIQUE.** adj. 2 g. Géogr. anc. Qui appartient à la Germanie ou à ses habitants. Tous les anciens s'accordent à louer la pureté des mœurs *germaniques*. (Vaudoncourt.) L'époque de l'arrivée de la première colonie *germanique* sur les côtes de la mer du Nord peut être fixée environ à l'an 700 avant l'ère chrétienne. (Id.) Ceux des Suèves qui restèrent sur le continent *germanique* s'y établirent dans le pays appelé, par les plus anciennes chroniques des Scandinaves, Sachsland. (Id.)

— *Mer Germanique*. Mer située au nord de la Gaule, entre les îles Britanniques et la Germanie. Aujourd'hui *mer du Nord*.

— Linguist. *Langues germaniques*. Famille de langues indo-européennes en usage chez les descendants des anciens Germains ou des peuples de la même race. Les langues germaniques paraissent avoir plus d'affinité avec le zend qu'avec le sanscrit. La *famille germanique* se partage, selon quelques linguistes, en cinq rameaux: *tudesque*, *saxon*, *angle*, *normannique* et *gothique*. Selon d'autres, elle comprend: le *haut allemand ancien*, l'*allemand*, le *frison*, le *néerlandais*, le *mésogothique*, le *suédois*, le *danois*, l'*anglais*, etc.

— Hist. *Empire germanique* ou *Empire romain germanique*. Se dit de l'empire d'Occident renouvelé par Charlemagne, après son démembrement entre les petits-fils de ce prince. On l'appelle aussi *Empire d'Allemagne*.

— *Confédération germanique*. Établie en 1815 pour unir les différentes parties de l'Allemagne; abolie du 28 juin 1848 à 1851, elle a été détruite, en 1866, par la Prusse, victorieuse à Sadowa. La confédération germanique comprenait, au moment où elle a cessé d'exister, une superficie de 628,282 kil. carrés, avec une population de 45.015,034 hab. La confédération comprenait 30 souverains et 4 villes libres; les royaumes d'Autriche, de Prusse, de Bavière, de Saxe, de Hanovre, de Wurtemberg; les duchés de Bade, de Hesse Électorale, de Hesse-Grand-Ducale, de Holstein et Lauenbourg (au roi de Danemark), de Luxembourg, de Limbourg (au roi des Pays-Bas), de Brunswick, de Mecklembourg-Schwerin, de Nassau, de Saxe-Weimar, Meiningen, Altenbourg, Cobourg-Gotha, de Mecklembourg-Strelitz, d'Oldenbourg, d'Anhalt, de Schwartzbourg-Sondershausen, de Schwartzbourg-Rudolstadt; les principautés de Lichtenstein, de Waldeck, de Reuss, de Schaumbourg-Lippe, de Lippe-Detmold, de Hesse-Hombourg; les quatre villes libres ou républiques de Lubeck, Francfort-sur-le-Mein, Hambourg et Brême. Le but de la confédération était le maintien de la sûreté extérieure et de la tranquillité intérieure de l'Allemagne. La *diète fédérale*, siégeant à Francfort, était formée des plénipotentiaires de tous les États; dans le *conseil restreint* ou *ordinaire*, on ne comptait que 17 voix; dans l'*assemblée générale* ou *plenum*, chaque État avait au moins une voix, plusieurs en avaient 2, 3, 4; il y en avait en tout 66, sous la présidence de l'Autriche et la vice-présidence de la Prusse. Il y avait une armée fédérale, divisée en 10 corps d'armée, et comprenant 734,600 hommes; les forteresses fédérales, Landau, Luxembourg, Mayence, Rastadt et Ulm; et chaque État devait contribuer aux dépenses communes d'après une proportion légalement déterminée.

— Hist. rom. Titre que prirent plusieurs empereurs romains, vainqueurs des Germains. Claude le Germanique. ‖ Louis, petit-fils de Charlemagne, s'est aussi appelé *le Germanique*, parce que, par le traité de Verdun en 843, il avait obtenu en partage le royaume dit de Germanie.

GERMANISANT. part. prés. du v. Germaniser.

GERMANISANT, ANTE. adj. Qui germanise.

— **GERMANISANT.** s. m. Celui qui connaît l'allemand, ou qui s'occupe de l'histoire des langues germaniques.

GERMANISATION. s. f. (pr. *jer-ma-ni-za-cion*). Action de germaniser. La germanisation du duché de Posen.

GERMANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Germaniser. S'emploie adjectiv. Mot germanisé. Construction, locution germanisée.

GERMANISER. v. a. 1re conj. Rendre germain ou allemand.

— **GERMANISER.** v. n. Faire des germanismes.

* **GERMANISME.** s. m. (étym. *germain*). Nom donné à certaines locutions empruntées à la langue allemande, et que l'usage général n'a pas encore légitimées. Les germanismes les plus fréquents tiennent à l'emploi vicieux des verbes et des prépositions. *Viens chez moi*, au lieu de *viens auprès de moi*, est un germanisme. *Si cela me convient*, pour *si cela me convient*, est également un germanisme.

GERMANISTE. s. m. Celui qui se livre à l'étude des langues germaniques ou du droit germanique.

GERMANO (San-). Géogr. Ville de la Terre de Labour (Italie), au pied du mont Cassin, sur le Rapido, à 50 kil. N.-O. de Capoue. Murat y fut défait par les Autrichiens, 1815; 9,000 hab.

GERMANO-SAXON, ONNE. adj. Diplom. Qui appartient aux Germains et aux Saxons. Se dit de l'écriture plus communément appelée *saxonne*.

GERMANT. part. prés. du v. Germer. Qui germe. Des plantes germant dans l'eau.

GERMANT, ANTE. adj. Qui est dans un état de germination. Une plante germante. Des tubercules germants.

GERMARIE. s. f. (de *Germar*, n. pr.). Entom. Genre de la famille des cercopides, de l'ordre des hémiptères, voisin de celui des tettigones, ayant pour type une esp. originaire de la Guyane. ‖ Genre de diptères de la tribu des entomobies, ayant des analogies avec plusieurs variétés, et dont le lieu d'habitat n'a pas été indiqué.

* **GERME.** s. m. (du lat. *germen*, dérivé de *gero*, je porte). Physiol. et Hist. nat. Rudiment d'un être organisé qui vient d'être engendré; ébauche de tout organe que le temps ou la nutrition amènera au degré de perfection dont il est susceptible. On comprend sous le nom de *germes*, les bulbes, les bulbilles, les tubercules, les turions, les bourgeons, les lenticelles. Les germes diffèrent essentiellement des graines, en ce qu'ils ne sont que des fragments de végétaux, tandis que celles-ci sont des végétaux complets, quoique en miniature. Les animaux comme les plantes ont un germe, et chaque espèce a le sien, différent de ceux des autres. Le froment en naissant dans son *germe* infecte. (Voltaire.) Dans son *germe*, en naissant, on voit mourir l'épi. (Thomas.) Chaque *germe*, soit qu'il doive donner naissance à un organe descendant ou ascendant, est susceptible de fournir un végétal entier. (Lemonnier.) Le spasme que l'utérus éprouve peut faciliter l'avortement en produisant le détachement du *germe*. (Rostan.) Tous les *germes*, déesse, fermentent dans les obscures profondeurs de ton humidité. (G. Flaubert.)

> Ces *germes* sans vigueur
> Attendaient pour agir une heureuse chaleur. (CASTEL.)

— Fig.

> Germe naissant, par le vent emporté,
> Sur quel trompeur espoir peut-on compter? (VOLT.)

— Le germe des plantes, du moment qu'il est fécondé et déjà entouré de ses enveloppes, prend le nom de *graine*. Le germe des mammifères fécondé s'appelle *embryon*; il prend le nom d'*œuf* chez les animaux ovipares; mais le germe proprement dit ne forme qu'une partie fort restreinte de l'œuf et de la graine. Chez les vivipares, le germe fécondé n'a pas reçu de nom particulier, on le désigne toujours sous celui de *produit de la conception*.

— *Faux germe*. Nom donné abusivement à la matière informe qui provient d'une conception défectueuse. Cette femme est accouchée d'un faux germe.

— *Le germe d'un œuf*. Se dit communément d'une certaine partie compacte et glaireuse qui se trouve dans l'œuf.

— Bot. Se dit quelquefois pour l'Ovaire, c'est-à-dire la partie de la fleur qui devient le fruit lorsque la fécondation s'est opérée. Le *germe* est ordinairement à la partie inférieure du pistil. (Acad.)

— La partie de la semence dont se forme la plante. Le germe du blé. Le germe du gland. Le germe de l'amande. Ces deux coquilles, réunies par une suture, renfermant deux lobes divisés en partie par un zeste et réunis vers la pointe, qui contient le *germe* ou les premiers linéaments du noyer. (B. de St-P.)

— Partie d'une racine bulbeuse ou tubéreuse qui produit une nouvelle plante. Le germe d'un oignon. Une pomme de terre a ordinairement plusieurs *germes*. (Acad.)

— Première pousse qui sort d'une graine, d'une bulbe, etc., lorsque le commence à pousser. Les charançons rongent le *germe* du blé. (Acad.) Le *germe* des dents est d'abord contenu dans l'alvéole. (Buff.)

— Nom vulgaire du gazon, dans la Basse-Provence.

— *Préexistence des germes*. Système d'après lequel le germe serait le végétal ou l'animal en petit et ne recevrait de la fécondation que la faculté de se développer. || *Emboîtement des germes*. Système d'après lequel l'ovaire de la première femelle de chaque espèce aurait contenu les germes de tous les êtres de sa descendance jusqu'à extinction de la race. Ces deux hypothèses sont aujourd'hui abandonnées.

— Fig. Principe, cause, source, origine de quelque chose. Les germes de la vie. Le germe d'une maladie. Apporter les germes de la peste.

— Se dit, dans le même sens, des choses morales. Un germe de division. Un germe de procès, de querelle. Des germes de rébellion. Le germe d'une grande pensée. Étouffer le germe des vices. Faire éclore, développer le germe des vertus. Les germes de la corruption. Pour peu qu'on sonde le cœur humain, on y trouvera le *germe* de toutes les passions. (Massill.) Les *germes* d'une prochaine et splendide renaissance se cachaient encore à tous les yeux. (Montalembert.) Il y a là un *germe* de discorde civile, de dissensions intestines, qu'il ne faut pas laisser se développer. (Gambetta.) Une société ne peut être véritablement puissante qu'à la condition de développer tous les *germes* de richesse qu'elle contient dans son sein. (J. Favre.) Il faut remarquer qu'il y a en nous mille *germes* de sentiments et de passions qui n'attendent qu'une circonstance pour naître et se communiquer. (P. Janet.)

> Le [illegible] des [illegible] infecte leur repas,
> Et [illegible] du [illegible] boivent le trépas. (THOMAS.)
> [illegible] et d'erreur imprudente nourrice,
> [illegible] entre les [illegible] du vice,
> [illegible] de ses beaux ans,
> [illegible] le *germe* des talents.
> (DE SAINT-ANGE.)

— Agric. Agneau femelle dans le département des Ardennes.

— Manég. Marque noire que le cheval porte dans la mâchoire et qui s'y conserve de cinq ans et demi à sept ou huit ans; après quoi on dit que le cheval ne marque plus.

— Navig. Petit bâtiment dont on se sert en Égypte. V. DJERME.

— Philos. herm. Le mercure. La pierre ne peut croître ni multiplier sans le germe.

— *En germe*, loc. adv. Prêt à naître, à éclore. Cette révolution était en germe dans les esprits. On pouvait y voir l'esprit de la nation comme en *germe*. (E. Quinet.)

GERMÉ, ÉE, part. pass. du v. Germer. S'emploie adjectiv. Du blé germé. Des marrons, des oignons germés. On a vu des haricots et des pois sortir *germés* de l'estomac et des intestins humains. (Lemonnier.)

GERMEMENT. s. m. Nom des jeunes sangsues qui sortent de la coque.

***GERMER**. v. n. 1re conj. Pousser un germe au dehors. Le blé commence à germer. Le blé a germé dans la grange. L'humidité de l'air a fait germer ces oignons. Ces pommes de terre germent. L'oxygène est nécessaire, car les graines ne *germent* ni dans le vide, ni dans l'eau qui a bouilli. (Lemonnier.) On a remarqué que des graines immergées dans le chlore et retirées avant que la radicule paraisse au dehors, *germent* plus vite qu'à l'ordinaire. (Id.) Le cresson alénois peut, par l'effet du chlore, *germer* en six heures au lieu de vingt-quatre ou trente. (Id.) La plupart des graines *germent* à l'ombre. (Id.) Il n'y a pas, que l'on sache, de graine susceptible de *germer* au terme de la glace fondante. (Id.) La plupart des graines *germent* dans l'eau. (Id.)

— Se produire, naître, croître, en parlant d'autres choses que des graines. Ah! qui pourra faire *germer* une larme au fond de mon œil tari? (Th. Gaut.) On conçoit quels produits étranges devaient *germer* dans ce nid d'intrigues pieuses. (E. Renan.)

> L'an n'a [illegible] plus [illegible] ombre,
> [illegible] sombre
> *Germeront* dans [illegible]
> [illegible]

— Fig. Se développer, s'accroître, produire ses effets. La parole de Dieu a germé dans son cœur. Ces idées commencent à germer dans les esprits. Faire germer les vertus dans le cœur d'un jeune homme. L'esprit de révolte germait en secret. Les semences du schisme *germaient* au sein d'une abjecte servitude. (Chateaub.) Cette doctrine où le régicide *germait*, Louis XIV l'établit avec une satisfaction hautaine. (L. Blanc.) L'âme est sans cesse agitée, rien n'a le temps d'y prendre racine, rien n'y *germe* et n'y fructifie. (P. Janet.)

— Fig. Prospérer. Ses leçons ont *germé* dans un grand nombre d'entre eux. (Cuvier.)

— Activ. et poét. Faire germer. Que la terre s'ouvre et *germe* le Sauveur. (Sacy.)

> Ton sang, [illegible] tempête,
> Laisse [illegible] ton nom,
> Et c'est une semence [illegible] vive et forte,
> Qui [illegible] nouveaux martyrs *germe* une ample moisson.
> (CORNEILLE.)

GERMICIDE. s. 2 g. (étym. fr., *germe*; lat. *occidere*, tuer). Néol. Celui, celle qui détruit un germe, qui l'empêche de se développer. || Crime du célibataire envers la nature.

— Adjectiv. Il n'y a que le Dieu qui préside au meurtre et au néant qui puisse recevoir les vœux stériles, les vœux *germicides* d'une jeune religieuse. (Marquis de l'Angle.)

GERMIFICATION. s. f. pr. *jer-mi-fi-ka-cion*. Transformation, conversion en germe. Dans les animaux, l'appareil femelle auquel s'opère l'appareil de la germification.

GERMINAISON. s. f. Germination. Peu usité. L'an dernier, au mois de mars ou d'avril, c'est-à-dire au temps de la *germinaison*, il y eut sécheresse. (Alex. Dum.)

GERMINAL, ALE. adj. (rad. *germe*). Bot. Qui se développe en place de la graine. Feuilles germinales.

***GERMINAL**. s. m. Chron. Septième mois de l'année de la République française, commençait le 21 mars et finissait le 19 avril. Il était ainsi nommé, parce qu'il tombait à l'époque où la nature développe le germe de la semence qui lui a été confiée.

— *Journée du 12 germinal an III* (1er avril 1795). Journée dans laquelle les faubourgs de Paris se soulevèrent pour combattre la réaction thermidorienne; les insurgés furent chassés de l'Assemblée, où ils avaient pénétré.

GERMINAMENTO. s. m. (mot espagnol). Anc. législ. Contrat d'association entre un armateur de vaisseau et le propriétaire de la cargaison.

GERMINANT, ANTE. adj. Qui se reproduit à la manière des végétaux. Vieux et inusité.

GERMINATEUR, TRICE. adj. Qui est propre à germer. Le froid excessif, celui qui suffit pour congeler le mercure, prolongé pendant quinze minutes, ne détruit nullement et même n'altère pas la faculté *germinatrice* des graines. (Lemonnier.)

***GERMINATIF, IVE**. adj. Qui peut se développer, germer. || *Faculté germinative*. Faculté qu'ont les graines de germer, ou plus généralement celle qu'ont les corpuscules reproducteurs des corps de se développer quand ils viennent à être placés dans des circonstances favorables. Presque toutes les graines, abritées du contact de l'air, conservent pendant des siècles leur vertu *germinative*. (Castel.)

— Anat. *Vésicule germinative*. Noyau vésiculeux qui se forme dans la cellule par laquelle commence l'œuf.

***GERMINATION**. s. f. (pron. *jer-mi-na-cion*; et. lat., *germinatio*, dérivé de *germen*, germe). Physiol. végét. Puissance végétative par laquelle la graine prend son mouvement vital et commence à se développer. Confiée à la terre, gonflée par l'humidité qu'elle absorbe, la graine éprouve bientôt une métamorphose; les cotylédons grossissent, la radicule s'allonge; l'enveloppe se rompt; la plumule se dresse et se dégage de cette enveloppe, et les cotylédons s'étalent pour fournir à la plante la nourriture dont elle a besoin dans son état de faiblesse. Germination des semences. Germination des plantes. L'époque de la germination. La chaleur et l'humidité avancent la *germination* des semences. (Acad.) Enfin, tous nos laboureurs savent combien ces mêmes phases accélèrent la *germination* des plantes et les générations des animaux. (B. de St-P.) On allumait autour de ces lits de terre des feux de bois vert, pour hâter la *germination* au moyen de la fumée. (Chateaub.) Quant à la lumière, l'expérience a montré qu'elle est plus nuisible qu'utile à la *germination*. (Lemonnier.)

GERMINER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Germer.

GERMINIPARE. adj. 2 g. (ét. lat., *germen*, germe; *pario*, j'enfante). Hist. nat. Qui se reproduit par des germes.

GERMINIPARIE. s. f. (rad. *germinipare*). Physiol. végét. Mode de génération qui consiste en ce qu'un corps organisé pousse de nouveaux produits, dont le développement donne lieu à de nouveaux individus.

GERMOIR. s. m. (radic. *germer*). Jard. Trou fait en terre, caisse, pot destiné à recevoir les graines qui demandent à être mises en terre immédiatement après leur chute de l'arbre, mais qu'on ne veut cependant semer qu'au printemps. En général, toutes les graines des arbres et des plantes indigènes gagnent à être mises au *germoir*. (Morog.) La nécessité d'économiser le terrain et le temps dans les grandes pépinières fait qu'on met toujours au *germoir* les graines qui ne lèvent que la seconde année, comme celles des néfliers, des sorbiers, des alisiers, etc. (Id.) C'est toujours dans un terrain sec qu'on doit établir les *germoirs*. (Id.)

— Bot. Gazon, dans le département du Var.

— Brass. Sorte de cellier destiné à la germination des graines. Le germoir doit être dallé en pierres unies, afin que l'on y puisse facilement retourner le grain à la pelle.

GERMON. s. m. Mamm. Un des noms vulgaires du dauphin.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des scombéroïdes, qui peut se réunir à celui des thons, et fort commun dans le golfe de Gascogne.

GERMURE. s. f. (rad. *germe*). Physiol. végét. Germination, végétation. Inusité.

GERNAFLE. s. f. Arg. Ferme.

GERNOTTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la plante nommée aussi *terre-noix*.

GÉROCOMIE. s. f. (étym. gr., γέρων, vieillard; κομεῖν, soigner). Médec. Branche de l'hygiène qui traite des moyens de conserver la santé des vieillards.

GÉROCOMIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la gérocomie.

GÉROFLE. s. m. Bot. Syn. de GIROFLE.

GÉROFLÉE. s. f. Helminth. Genre de vers intestinaux, détaché du genre douve, qui vit dans les intestins des brèmes, et dont une extrémité est élargie en forme de pétale d'œillet.

GÉROFLIER. s. m. Bot. V. GIROFLIER.

GÉROMÉ. s. m. Nom vulgaire du fromage de Gérardmer.

GÉRON. s. m. (ét. gr., γέρων, vieillard). Entomol. Genre de diptères brachocères, voisin des bombyles, et comprenant un petit nombre d'espèces dont deux seulement habitent l'Europe.

***GÉRONDIF**. s. m. (du lat. *gerere*, faire). Gramm. lat. Nom donné aux inflexions particulières que l'usage de la langue latine a données au participe en *dus*, lorsqu'on les emploie comme cas de l'infinitif. Il y a trois gérondifs, l'un en *di*, l'autre en *do*, et le troisième en *dum*. Le gérondif est, comme l'infinitif, un véritable substantif verbal, qui a ses cas comme les substantifs ordinaires. En voici la déclinaison complète tirée des auteurs latins.

N. Nunc est *bibendum*. (Horace.)

G. Non est *narrandi* locus. (Térence.)

D. Vultis *auscultando* operam dare. (Plaute.)

Acc. *Ad audiendum* parati sumus. (Cicéron.)

Abl. Ab *ædificando* sunt deterriti. (Sulp. Sévère.)

— Quelques grammairiens ont donné abusivement ce nom au participe présent d'un verbe français précédé de la préposition *en*. En allant, en lisant.

GÉRONIE. s. f. (étym. gr., γέρων, vieillard). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la tribu des buprestides, originaire d'Australie.

***GÉRONTE**. s. m. (étym. gr., γέρων, gen. γέροντος, vieillard, sénateur, personnage respectable). Antiquit. gr. Nom que les Crétois et les Spartiates donnaient à leurs sénateurs, qui toujours étaient pris parmi les vieillards les plus respectables.

— Dans notre ancienne comédie, Nom qui fut donné d'abord au père ou au personnage grave de la pièce, et ensuite à un vieillard crédule qui se laisse berner par son fils, ses valets et toutes les personnes qui l'entourent.

— Par allusion à cette seconde face du rôle, Bourru, rabâcheur, bonhomme, homme simple et crédule.

GÉRONTERIE. s. f. Caractère d'un Géronte de comédie, d'un vieillard qui se laisse facilement duper.

GÉRONTISME. s. m. (radic. *géronte*). Faiblesse d'esprit amenée par la vieillesse.

— Système politique des vieillards.

GÉRONTOCOMIE. s. f. Syn. de GÉROCOMIE.

GÉRONTOCOMIUM. s. m. (pron. *jé-ron-to-ko-mi-omm*). Antiq. Hospice d'abord réservé aux vieillards et ensuite mis à la disposition des infirmes en général. On disait aussi *gérontotrophium*.

GÉRONTOCRATIE. s. f. pr. *jé-ron-to-kra-ci*; et. gr., γέρων, γέροντος, vieillard; κράτος, force, puissance). Gouvernement des vieillards; intervention des vieillards dans les affaires du pays. Les familles ont dû primitivement se constituer sous la forme politique de la *gérontocratie*, les vieillards ou gérontes se réunissant comme chefs en conseil pour aviser aux intérêts de la communauté, ou bien l'autorité se trouvant déférée au plus ancien comme au plus digne de commander. (Dehèque.) La *gérontocratie* se retrouve sous la tente des patriarches, et il en reste encore quelques traces dans les tribus arabes et chez les peuplades du nouveau monde. (Id.)

— Fig. et fam. Force de la routine, des vieilles idées, des vieilles coutumes, opposées au progrès.

GÉRONTOCRATIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la gérontocratie. Pouvoir gérontocratique. Influence gérontocratique. Dans notre siècle, l'influence *gérontocratique* est moindre assurément qu'à aucune autre époque, ce n'est peut-être pas un bonheur; car rien n'entretient plus les mœurs et les lois qu'une extrême subordination des jeunes gens envers les vieillards. (Montesq.)

GÉRONTOPOGON. s. m. Bot. Syn. de GÉROPOGON.

GÉRONTOXON. s. m. (ét. gr., γέρων, vieillard; τόξον, arc). Méd. Maladie des yeux.

GÉROPOGON. s. m. (ét. lat., *gero*, je porte; gr. πώγων, barbe). Bot. Genre de chicoracées, qui se rapproche par le port et les qualités du salsifis. Il renferme trois espèces qui sont des plantes annuelles de l'Europe méridionale. Le géropogon glabre. Le géropogon velu. Le géropogon clavelé.

GÉROUIN. s. m. Métrol. Espèce de quintal dont on se sert au Caire pour évaluer les poids des marchandises volumineuses.

GÉROUSIE ou **GÉRUSIE**. s. f. (ét. gr., γερουσία, dérivé de γέρων, vieillard). Sénat ou premier corps de l'État que formaient à Sparte et dans la Crète un certain nombre de gérontes ou vieillards.

GÉROUSSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse chiche.

GERPINNES. Géogr. Comm. du Hainaut (Belgique), à 11 kil. de Charleroi; 2,100 hab.

GERRA. s. f. Métrol. Mesure de capacité en usage à Minorque, et valant 12 litres 063.

GERRE. s. m. V. GERRIS.

— Ichtyol. Syn. de PICAREL.

GERRHONOTE. s. m. (ét. gr., γέρρον, bouclier; νῶτος, dos). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

GERRHOPHORE. s. m. (ét. gr., γέρρον, bouclier; φορός, qui porte). Antiq. gr. Soldat armé d'un bouclier d'osier.

GERRHOSAURE. s. m. (ét. gr., γέρρον, bouclier; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles.

GERRIS. s. m. Entom. Genre d'insectes du groupe des gerrites, tribu des réduviens, ordre des hémiptères, dont l'espèce la plus commune se remarque souvent dans l'été sur la surface des eaux dormantes, et même des rivières et des ruisseaux.

GERRITE. adj. Entom. Qui ressemble ou qui a rapport au gerris. || GERRITES. s. m. pl. Groupe de la famille des hydrométrides, de l'ordre des hémiptères, établi pour deux genres.

GERS. (*Egircius*). Géogr. Affluent de gauche de la Garonne, vient des Hautes-Pyrénées, arrose, dans le Gers, Auch et Lectoure, dans le Lot-et-Garonne, Layrac, et finit à 8 kil. au-dessous d'Agen, après un cours de 160 kil. Il est sujet à de grands débordements.

— GERS. Département de la France, a pour bornes: au N., les départ. de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne; à l'O., celui des Landes; au S., les Landes et les Hautes-Pyrénées; à l'E., la Haute-Garonne. La superficie est de 6,280 kil. carrés; la population de 282,000 hab. Il est couvert de collines, partant du plateau de Lannemezan, qui s'étendent comme les branches d'un éventail, et ayant les vallées de la Save, de la Gimone, de l'Arrats, du Gers, de la Baïse (affluent de la Garonne); de la Douze et de la Midou (bassin de l'Adour). Les forêts, parmi lesquelles celle de Gresigne, occupent le dixième du territoire; Castera, Encausse, Lavardens et Barbotan ont des eaux minérales. Le sol, peu fertile, a été surtout bien cultivé depuis un siècle; il produit peu de céréales, mais beaucoup de vignes, dont les produits servent à la fabrication des eaux-de-vie dites d'Armagnac, de châtaigniers, noyers, mûriers. L'élève des bêtes à cornes est négligée; mais celle de la volaille, des porcs, des mulets, est considérable. L'industrie est peu développée, le commerce consiste dans la vente des produits du sol. Il comprend 5 arrondissements: Auch, chef-lieu, Condom, Lectoure, Lombez, Mirande, 29 cantons et 465 communes. Il forme le diocèse de l'archevêché d'Auch, relève de la cour d'appel d'Agen et de l'académie de Toulouse, fait partie du 13e corps d'armée (Bayonne). Il a été formé de l'Armagnac, de l'Astarac, de la Lomagne, du Condomois, du Comminges et du pays de Gaure.

GERSDORFFITE. s. f. Minér. Arséniosulfure de nickel, mêlé de cobalt et de fer.

GERSEAU. s. m. Mar. Corde qui sert à suspendre une poulie ou à la renforcer de peur qu'elle n'éclate.

GERSÉE. s. f. Bot. Suc de la racine d'arum séchée au soleil et dont les dames se servaient en Italie pour se blanchir la peau.

GERSON (Jean CHARLIER DE). Célèbre théologien, surnommé le *docteur très chrétien*, né en 1363 à Gerson près de Rethel, village dont il prit le nom, mort à Lyon en 1429. Ce fut l'un des hommes les plus remarquables et les plus vertueux de son temps. Il fut reçu docteur en théologie en 1392 et devint chancelier de l'université en 1395. Il travailla d'abord à la réforme des études, dénonçant les subtilités de la scolastique, voulant déjà séparer nettement la théologie de toutes les autres sciences qui en sont distinctes; il attaquait également les erreurs de la magie et de l'astrologie. Il s'éleva avec force contre le meurtre du duc d'Orléans par Jean sans Peur, fut persécuté par les cabochiens, soutint au concile de Pise 1409 puis à celui de Constance (1414) la souveraineté des conciles généraux et nia l'inviolabilité et l'infaillibilité du pape. Il passa les dix dernières années de sa vie à catéchiser dans un couvent de Lyon. Il a laissé plusieurs ouvrages de philosophie mystique et on lui attribue généralement l'*Imitation de Jésus-Christ*.

GERSONIE. s. f. Bot. Syn. de BOLBOPHYLLE.

GERSTEMBERG (Henri-Guillaume de). Écrivain allemand, né à Tondern (Sleswig), 1737-1823, remarquable par l'influence qu'il a exercée sur la littérature de son siècle comme poète et comme critique. Ses principaux ouvrages sont: la *Théorie des catégories développée et éclaircie*, sur la philosophie de Kant, *Lettres sur les curiosités littéraires*, *Ugolin*, *Minona* ou les *Anglo-Saxons*, tragédies, *Ballades d'un scalde*, *Ariane à Naxos*, poésies.

GERTRUDE (Sainte). Abbesse de Nivelles

(Brabant), 626-659, fille de Pepin de Landen, devint à vingt ans abbesse du monastère que sa mère avait fondé. L'Église la fête le 17 mars.

— GERTRUDE (Sainte). Abbesse d'un couvent de l'ordre de Saint Benoît, née à Eisleben (Saxe), morte en 1334, a laissé un livre remarquable, *les Révélations*, ouvrage mystique, plusieurs fois publié et traduit en français. On l'honore le 15 novembre.

GERTRUYDENBERG. Géogr. Ville très forte du Brabant septentrional (Pays-Bas), à l'embouchure de la Donge, dans le Biesbosch, bon port. Elle fut prise par les Français en 1793, par les Russes en 1813; 1,500 hab.

— Hist. *Conférences de Gertruydenberg*. Conférences où Louis XIV offrit, après la défaite de Malplaquet, de rendre toutes les conquêtes qu'il avait faites depuis 1648, et d'abandonner Philippe d'Anjou. Les alliés ayant exigé que le roi fît lui-même marcher des troupes pour détrôner ce prince, les conférences furent rompues en 1710.

GÉRUME. s. f. Bot. Genre de plantes mellacées à feuilles alternes, ovales, oblongues, légèrement dentées.

GERUSEZ Eugène. Littérateur, né à Reims, 1799-1865, élève de l'École normale, suppléant de Villemain à la faculté des lettres de Paris, 1834, professa jusqu'en 1852. Il a publié: *Cours de philosophie; Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France aux* XIV^e^, XV^e^ *et* XVI^e^ *siècles. Leçons de mythologie; Histoire de la littérature française; Essais d'histoire littéraire*, etc.

GÉRUSIE. s. f. Antiq. V. GEROUSIE.

GERVAIS (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Béziers (Hérault), au centre des monts de l'Orb, célèbre par son bassin houiller; 2,100 hab.

— GERVAIS (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr de Riom (Puy-de-Dôme). Céréales, fourrages; 2,400 hab.

— GERVAIS-LES-BAINS (Saint-). Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Bonneville (Haute-Savoie). Sources minérales et thermales très fréquentées; 2,000 habitants.

GERVAIS et **PROTAIS** (Saints), de Milan. Fils de saint Vital et de sainte Valérie, furent martyrisés, dit-on, à Milan, sous Néron.

— GERVAIS DE CANTORBERY. Né vers 1150, mort au XIII^e^ siècle, moine de Cantorbéry, a composé: *Histoire des archevêques de Cantorbery; Chronique des règnes d'Étienne, de Henry II et Richard I^er^; Mappa Mundi*, description topographique de l'Angleterre; *Chronique d'Angleterre*, jusqu'à la mort de Richard.

— GERVAIS DE TILBURY. Probablement né à Tilbury (Essex), au XII^e^ siècle, gagna la faveur de l'empereur Otton IV, et écrivit pour lui les *Otia imperialia*, sorte d'histoire universelle, des légendes populaires, etc.

GERVILLIE. s. f. (de *Gervillo*, nom pr.). Foss. Sorte de coquille bivalve que l'on trouve dans les couches calcaires du département de la Manche, et qui forme un genre de la famille des malléacées. On écrit aussi *gervilie*.

GÉRY (Saint-). Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Cahors (Lot), sur le Lot; 800 hab.

GÉRY (Saint). V. DIDIER.

GÉRYON. Myth. Monstre à trois têtes ou à trois corps, qui régnait dans l'île d'Érythie ou dans les Baléares, lors de l'arrivée d'Hercule. Ce demi-dieu ayant enlevé les troupeaux de Géryon et tué le géant Eurytion, leur gardien, eut à combattre Géryon lui-même et le terrassa.

GÉRYONIDE. adj. 2 g. et fr., *géryonie*; grec εἶδος, aspect. Acal. Qui ressemble à une géryonie. || GÉRYONIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des acaléphes libres, ayant pour type le genre géryonie.

GÉRYONIE. s. f. (de *Géryon*, n. mythol.). Acal. Genre d'acalèphes, division des méduses agastriques, établi pour un grand nombre d'espèces disséminées dans toutes les mers.

— Bot. Syn. de BERGENIE.

GÉRYVILLE. Géogr. Ch.-l. de cercle de la subdivision de Mascara, dans la province d'Oran (Algérie), poste militaire très important pour la surveillance du Sahara occidental.

GERZAT. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Clermont (Puy-de-Dôme). Céréales, bétail; 2,300 hab.

* **GERZEAU**. s. m. Bot. Nom vulgaire de la nielle, plante qui croît parmi les blés et qui leur est très nuisible.

GERZÉRIE. s. f. Bot. Nom de l'ivraie dans quelques endroits.

GÉS. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée dans l'Inde. Le ges de Calcutta vaut 0 m. 9148.

— Bot. Sorte de plante du Japon.

GÉSATES. s. m. pl. Géogr. Peuple gaulois des bords du Rhône. Les Gésates tiraient leur nom du *gæsum*, lance ou épieu ferré. Suivant quelques historiens, les Gésates n'auraient été que des aventuriers de différentes tribus, qui se mirent au service des Gaulois de la Cisalpine.

GESCHEID. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les solides en usage dans quelques parties de l'Allemagne. Le gescheid de Darmstadt vaut deux litres.

GÈSE. s. m. (ét. lat., *gæsum*, même signific.). Anc. art milit. Espèce de dard employé par les Gaulois et par les Romains.

GESENIUS (Frédéric-Henri-Guillaume). Savant orientaliste, né à Nordhausen, 1786-1842, fut professeur à l'université de Halle. Ses principaux ouvrages sont: *Dictionnaire manuel hébreu et chaldéen, Histoire de la langue et de l'écriture hébraïques; Système complet, grammatical et critique de la langue hébraïque; le Prophète Isaïe traduit et commenté, Thesaurus linguæ hebrææ et chaldaicæ Veteris Testamenti*, travail très considérable; des Études sur *l'écriture phénicienne et carthaginoise; De la Langue et de l'Écriture himyaritique*, etc.

* **GÉSIER**. s. m. (pr. *jé-zié*; ét. lat., *gigeria*, entrailles de poule). Ornithol. Troisième estomac des oiseaux, dont les muscles et les tendons sont faibles chez les rapaces et les carnivores aquatiques et très robustes chez les granivores, qui ont besoin de cet organe pour comprimer et achever de broyer les aliments, déjà ramollis dans le premier jabot, et humectés dans le second par les sucs que des glandes y sécrètent. Le gésier d'une poule, d'un canard.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille très rare de l'Australie.

* **GÉSINE**. s. f. (rad. *gésir*). Vieux mot qui signifie Les couches d'une femme ou le temps qu'elle est en couches. On ne s'en sert plus qu'en termes de palais et dans cette phrase: *Payer les frais de gésine*.

> La terre, tout ainsi qu'une femme en gésine,
> Ses fruits avec travail nous produit tous les ans
> (RONSARD.)

— La Fontaine s'est encore servi de ce mot en parlant d'une femelle d'animal:

> La perdrix descend tout droit
> A l'endroit
> Où la laie était en *gésine*.

— Nom donné, dans certains hôpitaux, aux salles des femmes en couches.

* **GÉSIR**. v. n. 2^e^ conj. (du lat. *jacere*, être couché; on disait anciennement *gir*). Être couché, être étendu, reposer. Être couché dans la tombe. Ils firent un étrange ravage de tout ce qu'ils rencontraient, car les membres coupés *gisaient* çà et là. (Vaugelas.) Le simulacre en cire du jeune dieu *gisait* sur un lit couvert de feuillages. (P. de St-Victor.)

— De cet ancien verbe nous avons conservé au présent *Il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent*; à l'imparfait *Je gisais, tu gisais, il gisait, nous gisions, vous gisiez, ils gisaient*; au participe présent *Gisant*. C'est là que du lutrin *gît* la machine énorme. (Boil.) Sur le plancher, un chapelet et un petit livre d'heures *gisaient* pêle-mêle. (Mérimée.) Au bout de la forêt qui couvre la première pente *gisaient* des arbres énormes, demi-pourris, déjà blanchis de mousses. (H. Taine.) Au sommet est un petit théâtre où *gisent* des fragments de colonnes. (Id.) Une troupe de femmes monstrueuses *gisent* endormies sur les dalles. (P. de St-Victor.)

> Tel un pin, roi des monts, dans la plaine abattu,
> Roule et *gît* sans honneur dans la plaine étendu
> (DE GUERLE.)
>
> Nos deux Anglais lassés, sans doute rendus,
> *Gisaient* tous deux sur le sol étendus. (VOLTAIRE.)
>
> Nul ne plaint son trépas et sans cette honneur,
> Sur des bords inconnus son corps *gît* ignoré. (DEL.)

— On trouve quelquefois des exemples du présent de l'infinitif *gésir*. Les canons de l'Église sont formels, et l'histrion excommunié ne peut *gésir* en terre sainte. (Th. Gaut.)

> Force vous est contraint à la parfin
> Sur tel gésir en paisible parade. (HAMILTON.)

— Fig.

> Peuples, rois, vous mourrez, et vous, villes, aussi
> Là *gît* Lacédémone, Athènes fut ici. (L. RACINE.)

— *Ci-gît*. Formule ordinaire par laquelle on commence les épitaphes. *Ci-gît* qui assez mal prêchait. (Marot.)

> *Ci-gît* ma femme : ah ! qu'elle est bien
> Pour son repos et pour le mien ! (PIRON.)

— Se trouver.

> N'avait autre envie à dire emploi penser autre
> Que de chercher où *gisent* les lions vos... (LA FONT.)

— Consister, être contenu. Et toute leur beauté ne *gît* qu'en l'ornement. (Régnier.) Mais ce n'est pas là que *gît* la ressemblance. (Mérimée.)

— A signifié Accoucher, être en couches.

> L'autre fait semblant d'être enceinte,
> Disant qu'elle est prête à *gésir*. (COQUILLART.)

— Prov. *C'est là que gît le lièvre*. C'est là le point difficile.

— Mar. Se dit des côtes, des montagnes, des terres, et exprime le côté vers lequel elles sont tournées, leur situation. Ces îles gisent nord et sud, à la distance de huit kilomètres, c'est-à-dire Elles sont situées à une distance de huit kilomètres l'une de l'autre, l'une au nord et l'autre au sud. La côte gît nord et sud, est et ouest; c'est-à-dire La côte s'étend du nord au sud, de l'est à l'ouest.

GESNER (Conrad). Naturaliste et médecin, né à Zurich 1516-1565, professa la philosophie à Zurich, et a publié un grand nombre d'ouvrages: *Enchiridion historiæ plantarum; Catalogus plantarum; De Lacte et Operibus lactariis; Bibliotheca universalis; Historiæ animalium; De Thermis et Fontibus medicamentis Helvetiæ et Germaniæ; Enchiridion rei medicæ triplicis; Mithridates, sive de Differentiis linguarum; Sanitatis tuendæ Præcepta, De Omni rerum fossilium Genere*, etc. Il a été surnommé *le Pline de l'Allemagne*.

— GESNER (Jean-Mathias). Né à Roth, 1691-1761, professeur à l'université de Gœttingue, a publié les *Scriptores rei rusticæ veteres latini*; un *Thesaurus linguæ latinæ et eruditionis romanæ*, des commentaires sur les jeux séculaires et des éditions estimées.

— GESNER (Jean-Jacques). Né à Zurich, 1707-1787, a publié: *Thesaurus universalis omnium numismatum veterum Græcorum et Romanorum, Numismata regum Macedoniæ*, etc.

— GESNER (Salomon). Né à Zurich, 1730-1780, étudia surtout la nature, comme peintre et comme écrivain. Parmi ses poèmes, qui furent célèbres au XVIII^e^ siècle, on cite: *Daphnis; Idylles; la Mort d'Abel*, sorte d'épopée en prose; *Poésies, Lettres sur la peinture de paysage*. Comme graveur distingué, il a publié 336 planches, Zurich.

GESNÉRACÉ, ou **GESNÉRÉ, ÉE**. adj. Bot. Qui ressemble à une gesnérie. || GESNÉRACÉES ou GESNÉRÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones et monopétales ayant pour type le genre gesnère.

GESNÈRE. s. f. (de *Gesner*, nom pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des gesnéracées, établi pour une trentaine d'espèces originaires des Antilles et du Mexique. La gesnère cotonneuse. La gesnère frangée. On dit aussi *gesnérie*.

GESNÉRIACÉ, GESNÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de GESNÉRACÉ.

GESOBRIVATES. Géogr. anc. Ville de la Lyonnaise III^e^ (Gaule), chez les Osismiens; auj. *Brest*.

GESORIACUM. Géogr. anc. Ville de la Belgique II^e^ (Gaule), chez les Morins; auj. *Boulogne-sur-Mer*.

GESPUNSART. Géogr. Comm. du cant. de Charleville, arrond. de Mézières (Ardennes); 2,200 hab.

* **GESSE**. s. f. Bot. Genre de papilionacées viciées, contenant plus de quarante espèces

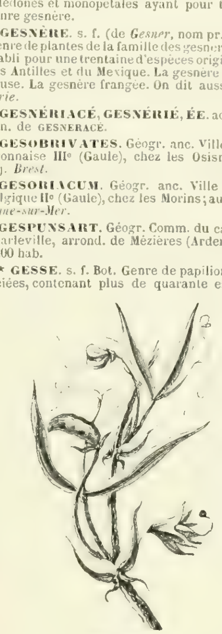

Gesse cultivée.

annuelles ou vivaces, dont plusieurs sont précieuses comme plantes fourragères; on divise ce genre en deux sections, les gesses vivaces et les gesses annuelles. Gesse des prés. Gesse des marais. Gesse tubéreuse. Gesse recourbée. Gesse des bois. Gesse anguleuse, velue, sans feuilles, sans vrilles. Gesse annuelle, articulée, odorante. La gesse cultivée est une plante annuelle à tiges ailées et glabres; ses folioles sont pointues, ses vrilles sont trifides; ses stipules sont presque sagittées et ciliées; ses fleurs, solitaires à l'extrémité des pédoncules, sont blanches, roses ou bleues; ses gousses ont le bord supérieur courbé muni de deux ailes membraneuses. Elle est originaire d'Espagne et est cultivée comme fourrage dans toute l'Europe moyenne. Dans certaines localités, les graines de gesse servent à l'alimentation des habitants. || Graine de gesse.

GESSEN. Géogr. anc. Province de l'Égypte, à l'E. de Bubastis, où s'établit la famille de Jacob et où les Hébreux se multiplièrent pendant plus de quatre cents ans.

GESSENAY ou **GESSENEY**, en allemand *Saanen*. Géogr. Ch.-l. du pays de ce nom, canton de Berne, sur la rive droite de la Saane. Fabrication très importante de fromage, façon de Gruyères; 3,800 hab.

GESSETTE. s. f. (diminutif de *gesse*). Bot. Espèce de petite gesse.

GESSEUR. s. m. Arg. Grimacier, mauvais plaisant.

GESSLER (Hermann). Suivant les traditions de l'Helvétie, bailli ou avoué impérial d'Albert I^er^ d'Autriche dans les cantons d'Uri et de Schwytz, qui, par ses exactions insolentes, aurait provoqué l'insurrection de 1307. Il aurait été, dit-on, frappé d'une flèche par Guillaume Tell.

GESSUR. Géogr. anc. Capitale d'un royaume qui, au temps de David et de Salomon, comprenait une partie de la Syrie, entre la Palestine et le territoire de Damas.

GESTA. s. m. pl. (mot lat. qui signifie *actes*). Hyg. Terme qui désigne, parmi les objets qui font partie de l'hygiène, tous les mouvements que l'action musculaire imprime au corps entier, ou seulement à quelques-unes de ses parties, les divers modes de station et les diverses attitudes ou positions qui dépendent de cette action musculaire diversement combinée, ainsi que tous les mouvements étrangers auxquels le corps obéit et qui peuvent avoir sur la santé une influence plus ou moins directe.

* **GESTATION**. s. f. (pron. *jess-ta-cion*; ét. lat., *gestatio*, dérivé de *gestare*, porter). Action de porter; temps pendant lequel le fœtus des espèces vivipares reste renfermé dans le sein de sa mère, depuis le moment de la conception jusqu'à l'époque où il arrive à la lumière. La *gestation* de la femme est de neuf mois; celle des chameaux de onze mois et demi; etc. (Cloquet.) Le calme et la sérénité de l'âme seront bien désirables pendant la *gestation*, et l'on mettra tout en usage pour les produire. (Rostan.)

— Fig. Le jour approche où une grande révolution éclatera. Car la société est en *gestation* d'événements terribles. (L. Blanc.)

— Action d'être porté à cheval, en litière, etc.

— Antiq. rom. Sorte d'exercice en usage chez les Romains pour le rétablissement de la santé. Il consistait à se faire porter en chaise ou en litière, à se faire traîner rapidement dans un chariot ou dans un bateau, pour donner au corps du mouvement et de la secousse. || Lieu ombragé, partie d'un jardin, d'un portique, où l'on se promenait en litière, où l'on prenait l'exercice de la gestation.

— Syn. comp. GESTATION, GROSSESSE. Ce dernier mot peint l'état apparent de la femme enceinte; *gestation* présente l'image d'un fardeau que cette femme est obligée de porter. *Grossesse* ne s'applique qu'aux femmes, tandis que *gestation* peut s'appliquer aux femmes et aux femelles des animaux.

GESTATOIRE. adj. 2 g. Antiq. rom. Dont on se sert pour la gestation. Appareil gestatoire.

— Hist. *Chaise gestatoire*. Chaise à porteurs dont le pape fait usage.

* **GESTE**. s. m. (ét. lat., *gestus*, dérivé de *gerere*, faire). Mouvement extérieur du corps servant à exprimer nos sentiments, nos désirs, nos craintes, et toutes les sensations diverses que nous pouvons éprouver. Geste involontaire, naturel, volontaire, imitatif, pittoresque, expressif. Geste indécis, déterminé. Geste spontané. Faire des gestes. Faire signe d'un geste. Repousser d'un geste. Langage des gestes. Je le laissai accablé de ces douleurs de vieillard qu'on n'aperçoit point au dehors, qui n'excitent ni *gestes* ni cris, mais qui tuent. (J.-J. Rouss.) Il a rapporté de ses campagnes un certain air martial qui lui sied d'autant mieux que son *geste*, vif et prompt quand il s'anime, est d'ailleurs plus grave et plus posé qu'autrefois. (Id.) Par les *gestes*, j'entends les mouvements des bras, de la tête, du corps entier, qui s'éloigne ou s'approche d'un objet, et toutes les attitudes que nous prenons, suivant les impressions qui passent jusqu'à l'âme. (Condill.) Les *gestes* concourent avec les mouvements du visage pour exprimer les mouvements de l'âme. (Buff.) Un *geste* rude et brutal ne donne pas grand poids aux paroles. (De Jussieu.) Les *gestes* sont punissables en certains cas. (Bousquet.) Démosthène faisait autant d'effet par ses *gestes* que par son éloquence. (Sallent.) Les juges de l'Aréopage se défiaient du *geste*, et pour en éviter la séduction, ils prirent le parti de n'écouter les orateurs que dans les ténèbres. Et de quel *geste* de combattant vainqueur il accable les corps de ses ennemis précipités! (H. Taine.) Le *geste* du semeur épanchant le grain par larges secousses, semble la bénédiction de son prêtre. (P. de St-Victor.)

> Prêt à faire sur vous éclater la vengeance
> D'un *geste* confident de notre intelligence. (RACINE.)

— Au pluriel, Faux semblants. Sa mère, en haussant les épaules, prétendait que tout cela, c'était des *gestes*. (G. Flaubert.)

— Pantomime. Le jeu de la physionomie, que nous comprenons dans l'art du *geste*, n'avait pas d'importance pour les anciens, au moins sur le théâtre, car on sait qu'ils portaient des masques. (Bareste.) Nous lisons dans Athénée et dans Apulée que l'art du *geste* était, de tous les arts libéraux, celui que les anciens aimaient et pratiquaient le plus. (Id.)

* **GESTE**. s. f. Ancien poème qui traite des actions des preux ou des paladins. Une *geste* est le récit des exploits d'un preux carlovingien. Littré. || On dit plus souvent *Chanson de geste* ou *de gestes*. Les plus anciennes chansons de gestes qui nous restent peuvent être attribuées au XI^e^ siècle. Elles sont en grands vers de dix ou douze syllabes, rangés par stances monorimes d'une longueur inégale. La *Chanson de Roland* est la plus célèbre des chansons de geste.

GESTÉ. Géogr. Bourg du cant. de Beaupréau, arr. de Cholet (Maine-et-Loire). Grains, fourrages; 2,600 hab.

* **GESTES**. s. m. pl. (du lat. *gesta*, exploits). Vieux mot qui a vieilli. Exploit, fait, action. Les faits et gestes de quelqu'un.

— On le dit encore aujourd'hui, par ironie, des actions répréhensibles de quelqu'un qui ont été accompagnées de quelque éclat. On connaît vos faits et vos gestes.

GESTICULAIRE. adj. (radic. *gesticuler*). Qui a rapport aux gestes. Langage gesticulaire.

* **GESTICULATEUR, TRICE**. s. (rad. *gesticuler*). Celui, celle qui fait trop de gestes, qui fait des gestes affectés. C'est un grand gesticulateur. C'est un gesticulateur insupportable.

Que penser, en effet, pour arriver à une juste appréciation, soit des [illegible] sans mesure d'un *gesticulateur*, qui, en croyant être [illegible], soit de l'apparente impassibilité de l'homme naturellement grave et austère ? (Mercier.)

— GESTICULATEUR. s. m. Antiq. rom. Esclave qui, dans les festins, découpait les viandes en cadence au son de la musique.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

*** GESTICULATION.** s. f. (pr. *jess-ti-ku-la-cion*). Action de gesticuler. Figurez-vous, avec cela, dans sa manière de conter et dans sa *gesticulation*, la gentillesse la plus naïve. (Marmontel.)

— Quelquefois, Art du geste ou pantomime. Apprendre la gesticulation.

— Pathol. Action de faire des gestes, phénomène qu'on observe dans un certain nombre de maladies.

GESTICULÉ, ÉE. adj. Exprimé au moyen de gestes.

*** GESTICULER.** v. n. 1re conj. (rad. *geste*). Faire des gestes affectés, ou trop fréquents. Il ne peut rien dire sans gesticuler. Mobiles comme le mercure, ils pirouettent, ils *gesticulent*, ils crient, ils s'agitent. (La Bruy.)

> Je vais donc m'enfoncer dans cette solitude,
> Et là, *gesticulant* et chantant tout le soul
> Faire un apprentissage, en vers, [illegible]

*** GESTION.** s. f. (pr. *jess-ti-on* ; étym. lat., *gestio*, dérivé de *gerere*, gérer). Administration particulière. La gestion des biens d'un absent. La gestion d'une tutelle. Rendre un compte fidèle de sa gestion. Bien s'acquitter de sa gestion.

GESTIONNAIRE. s. m. Celui qui est chargé d'une gestion.

— Adjectiv. Administration gestionnaire.

GESVES. Géogr. Comm. de la prov. et à 20 kil. de Namur (Belgique) ; 2,100 hab.

GESVRES. Géogr. Bourg du cant. de Villaines-la-Juhel, arrond. de Mayenne (Mayenne). Ancienne baronnie, érigée en duché-pairie, 1670 ; 1,550 hab.

GETA (Septimius). Empereur romain, second fils de Septime Sévère et de Julia Domna, né à Milan, 189-212, fut nommé césar dès 198 ; à la mort de son père, il fut empereur avec son frère aîné Caracalla, 212 ; mais les deux frères se haïssaient dès l'enfance, et Caracalla le fit égorger dans les bras de Julia Domna.

GETAH. s. m. (du chin. *gibitta*, suc). Comm. Sorte de résine produite par un arbre de l'Inde, et qui a quelque rapport avec le caoutchouc.

GÈTES. s. m. pl. (*Getæ*). Géogr. Ancien peuple de la Scythie, habitant d'abord les rives du Danube inférieur, des monts Karpathes à l'Hémus, puis entre le Borysthène et le Pont-Euxin, dans le pays appelé *désert des Gètes* (auj. Bessarabie). Ceux qui étaient restés sur le Danube se mêlèrent aux Daces.

GETH. Géogr. anc. Ville de la Palestine, dans la tribu de Dan, au S.-E. de Joppé. Patrie du géant Goliath.

GETHSEMANI. Géogr. anc. Village situé sur une montagne, près de Jérusalem, où se trouvait le jardin des Oliviers.

GÉTHYLLIS. s. m. ou **GÉTHYLLIDE.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des amaryllidées, comprenant cinq espèces, toutes du Cap de Bonne Espérance. Les baies du géthyllis, qui ont une odeur et un goût de fraise très agréables, font les délices des femmes du Cap.

GÉTIGNÉ. Géogr. Bourg du cant. de Clisson, arr. de Nantes (Loire-Inférieure). Grains, bestiaux, vins ; 2,200 hab.

GÉTIQUE. adj. Géogr. Qui appartient aux Gètes. Mœurs gétiques.

GÉTONIE. s. f. Bot. Syn. de CALYCOPTÈRE.

GÉTULIE. Géogr. Région de l'Afrique ancienne, au S. de la Numidie et de la Mauritanie, au N. du pays des Garamantes à l'océan Atlantique. Les tribus belliqueuses des *Gétules*, des *Mélano Gétules* furent souvent au service de Carthage. Les Kabyles modernes semblent se rattacher aux Gétules.

GÉTULIQUE. adj. 2 g. Géogr. Qui a rapport aux Gétules.

GEUCHE. s. m. Vitic. Nom d'un cépage du Jura.

GEULE. s. f. Vitic. Développement excessif des bourgeons de la vigne.

GEUM. s. m. (pr. *je-omm* ; et gr. γῆ, terre). Bot. Nom scientifique du genre benoîte.

GEUTBÉE. s. f. Petite cuve qui, dans les environs de Paris, sert d'unité pour savoir la quantité de raisin qu'on met dans la cuve où doit s'opérer la fermentation.

GÉVAUDAN. (*Gabalitanus pagus*). Géogr. Ancien pays de France, dans le Bas-Languedoc, était divisé en [illegible] *Bas et Haut Gévaudan* ; arrosé par l'Allier, le Tarn, la Truèyre, etc. La capitale fut d'abord *Javols* ou *Javoulx*, puis *Mende* ; les villes principales étaient : Florac, Langogne, Marvejols. Habité par les *Gabali*, il eut des comtes particuliers, qui en faisaient hommage à l'évêque de Mende. Il correspond à une partie de la Lozère et de la Haute-Loire.

— GÉVAUDAN (Monts du). Partie de la chaîne des Cévennes méridionales, qui s'étend du mont Aigoual, source de l'Hérault, au massif de la Lozère, sur une longueur de 50 kilom. Leur hauteur moyenne est de 1,400 m. Ils sont traversés par les routes de Mende à Pont-Saint-Esprit et à Nîmes.

GEVEZÉ. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine) ; 2,000 hab.

GEVREY-CHAMBERTIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dijon (Côte-d'Or). Sur son territoire, on récolte l'excellent vin de Chambertin, des clos de Bèze, de Mazis, etc. ; 1,900 h.

GÉVUINE. s. f. Bot. Genre de plantes, établi pour une seule espèce qui croît naturellement au Pérou et au Chili. C'est un arbre de moyenne grandeur, qui a les feuilles ailées avec impaire, et les folioles arrondies et dentées. Son fruit est comestible. On dit aussi *gévuin*, s. m.

GEX. Géogr. Ch.-l. d'arrond. du dép. de l'Ain, près du torrent de Journans ou Jornant, au pied du mont Colombey, à 65 kil. N.-E. de Bourg. Commerce actif de fromages, bois, laines, tanneries, scieries ; 2,700 hab.

— Le *pays de Gex* (*Gesiacensis pagus*) fut enlevé en 1601 au duc de Savoie et réuni à la France par Henri IV ; il fit partie du gouvernement militaire de la Bourgogne. On le comprit en 1790 dans le département de l'Ain.

GEYER ou **GEIJER** (Eric-Gustave). Historien et poète suédois, né dans le Wermeland, 1783-1847, écrivit l'*Éloge de Sten Sture l'Ancien*, ce qui détermina son goût pour les études historiques. Il fut professeur à l'université d'Upsal, et fut correspondant de l'Institut de France. Comme poète, il a été l'un des chefs de l'école gothique, qui choisit de préférence ses sujets dans la vieille histoire nationale. Comme historien, il a publié : *Annales de Suède*, 1825 ; *Histoire du peuple suédois* ; *Vie de Charles XIV Jean* ; *Chants populaires suédois* ; *Scriptores rerum suecicarum* ; *Papiers laissés par Gustave III.*

GEYSA. Prince des Hongrois, mort en 997, régna depuis 972, se fit chrétien et prépara le règne de son fils, qui fut saint Étienne. ‖ GEYSA Ier. Roi de Hongrie, fils aîné de Béla Ier, mourut en 1077. ‖ GEYSA II. Roi de Hongrie, fils de Béla II, régna de 1141 à 1161, eut à lutter contre les Allemands, contre les Grecs, et fit alliance avec l'empereur Frédéric Ier.

*** GEYSER.** s. m. (pr. *gai-zèr*). Source thermale qui lance des colonnes de vapeur ou des jets d'eau. Il y en a beaucoup en Islande. Le Grand-Geyser et le Nouveau-Geyser, dont les jets sont intermittents, s'élèvent de 30 à 50 mètres ; la température est de 85° à la sortie.

GEYSÉRITE. s. f. (pr. *gai-zé-rite*). Minér. Quartz concrétionné qui se dépose sur les bords de la source jaillissante de Geyser, en Islande.

GÈZE. s. m. Constr. Angle rentrant entre deux combles.

GHA. s. m. Philol. Une des consonnes de l'alphabet sanscrit. Gha est une des deux consonnes douces du premier ordre, ou de l'ordre des gutturales.

GHADAMÈS. (anc. *Cydamus*). Géogr. Oasis située au S.-O. du pays de Tripoli, formant une petite république, gouvernée par des cheiks que nomme le pacha de Tripoli. Les habitants sont des Berbères, des Touaregs et des nègres ; on y trouve beaucoup de ruines antiques. Le ch.-l. *Ghadames* ou *R'adamès*, à 350 kil. S. O. de Tripoli, environné d'une muraille, peuplé de 12,000 hab., fait un commerce actif avec le centre de l'Afrique, surtout avec les contrées du Soudan. Il y a des monuments anciens dans les environs.

GHAÏN. s. m. Philol. La vingt-deuxième lettre de l'alphabet turc. Le ghain est une gutturale fortement aspirée. ‖ Signe numérique de 1,000.

GHAÏNOUK. s. m. Mamm. Nom vulgaire de l'yak, dans le Mogol.

GHARB (El-). Géogr. Province du Maroc, au S.-O. du Rif, offre des plaines fertiles qui s'étendent jusqu'au pied de l'Atlas.

GHARBI (Chott-el-), ou **CHOTT-EL-R'ARBI.** (*Chott du couchant*). Géogr. Grand lac salé de l'Algérie, dans la province d'Oran.

GHARIAN. Géogr. Monts du pays de Tripoli, de 1,000 à 1,200 mètres, qui se prolongeant par des collines de sable, vont rejoindre l'extrémité orientale de l'Atlas.

GHARVASIE. s. f. Danseuse turque.

GHÂT ou **R'ÂT.** Géogr. Oasis du Sahara, à l'O. du Fezzan, au S. des oasis de Souf (Algérie), de Ghadamès (Tripoli), est importante par sa position. La ville de Ghât, au pied d'une haute montagne, est entourée de murailles ; c'est un centre considérable pour le commerce des caravanes, le marché est fourni de produits européens. Les habitants sont des Touaregs ou d'origine mauresque, avec un mélange de Berbères ; ils forment une république aristocratique ; on y compte 10,000 guerriers et peut-être 60,000 personnes.

GHA-TOI-TOI. s. m. Ornith. Genre de passereaux d'Australie, voisin des merles.

GHATTES ou **GHAUTS.** (*portes, passages*). Géogr. Nom de deux chaînes de montagnes de l'Hindoustan, sur lesquelles s'appuie le plateau du Dekkan, et qui semblent se réunir vers la pointe méridionale, au cap Comorin. Les *Ghattes occidentales* s'étendent le long de la côte du golfe d'Oman, sur une longueur d'environ 1,350 kil. ; elles séparent les versants des golfes d'Oman et de Bengale ; des forêts épaisses, de profonds précipices, des torrents rapides, rendent très difficile le passage de ces montagnes. Les *Ghattes orientales* sont moins élevées, traversent le Karnatic, se divisent en plusieurs rameaux ; les défilés sont encore difficiles, cependant la chaîne laisse passer les fleuves, qui viennent du plateau, le Cavery, le Penner, la Kistnah, le Godavery, le Mahanaddy.

GHAZAL ou **GHAZEL.** s. m. Philol. arabe. Poésie, espèce d'ode amoureuse ou galante, dans le genre de l'ode anacréontique. Une collection nombreuse de ghazals, différents par la terminaison ou la rime, s'appelle *divan.*

GHAZIE. Relat. V. GAZIE.

GHAZIPOUR. Géogr. Ville de la présidence de Calcutta (Hindoustan), sur le Gange, à 65 kil. N.-E. de Bénarès, célèbre par la pureté de son climat, ses jardins de roses, son haras.

GHAZNAH. Géogr. V. GAZNA.

GHÈBRES. Hist. or. V. GUÈBRES.

GHEE. s. m. (pr. *ghi*). Beurre fabriqué dans l'Inde. On dit aussi *ghy.*

GHEEL. Géogr. Ville de la prov. d'Anvers (Belgique), près de la Grande-Nèthe, à 19 kil. S. de Turnhout. Colonie d'aliénés ; 10,300 hab.

GHEETE. Géogr. Rivière de Belgique, arrose le Brabant, passe à Tirlemont, Diest, et se jette dans le Demer, après 56 kil. de cours.

GHELEYDE. s. m. Anc. législ. Sauf-conduit dans les anciennes coutumes de Belgique.

GHÉLUNE. s. m. Prêtre de la religion mongolienne. On dit aussi *ghelure.*

GHELUWE. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 15 kilom. d'Ypres ; 4,700 hab.

GHERAI. Khan des Tatars de Crimée, descendant de Gengis-Khan, reconnut la suzeraineté de Mahomet II, en 1475. Sa postérité a régné en Crimée jusqu'en 1783.

GHERARDESCA (Ugolino DELLA). D'une célèbre famille gibeline de Toscane, mort en 1288, s'empara du pouvoir à Pise, 1284, se fit nommer capitaine-général, devint odieux à tous les partis. L'archevêque de Pise, Roger de Ubaldini, se déclara contre le tyran et le força de se rendre. Ugolino fut enfermé, avec deux de ses fils et deux de ses petits-fils, dans la tour de Gualandi. L'archevêque fit jeter les clefs de la prison dans l'Arno, et les prisonniers moururent dans les tortures de la faim.

GHERWAL ou **GURWAL.** Géogr. Province de l'Hindoustan, au N.-O., dans la présidence de Calcutta ; pays montueux, qui renferme le bassin supérieur du Gange et cinq vallées élevées.

GHÉRIA. s. f. Métrol. Mesure de longueur qui, à Calcutta, vaut 0 m. 0550.

GHET. s. m. (pron. *ghett*). Acte de divorce chez les anciens juifs. ‖ Lettre par laquelle un juif déclare à sa femme qu'il la répudie.

GHETHOSYNÈS. (du gr. γηθεῖν, donner de la joie). Myth. Qui inspire la joie. Épithète donnée à Bacchus et à Apollon.

GHETNA. s. f. (pr. *ghett-na*). Lieu servant, en Algérie, en même temps d'école et d'hôtellerie.

GHETTO. s. m. Quartier des juifs dans certaines villes d'Italie. C'est beaucoup dire, et ceux qui connaissent le *ghetto* romain m'accuseront peut-être d'exagération. (E. About.)

GHEZ. s. m. Linguist. Idiome sémitique, aujourd'hui langue sacrée de l'Abyssinie ; il n'est plus employé que dans les livres de théologie et de droit.

GHIA-DING. Géogr. L'une des six provinces de la Cochinchine française. Le ch.-l. est Saïgon.

GHIAMALA. s. m. Hist. nat. Quadrupède d'Afrique qui, selon quelques voyageurs, est moitié plus grand que l'éléphant, mais dont l'existence est fort douteuse. On croit que c'est la girafe. On dit aussi *ghiamala.*

GHIAOUR. s. m. Relig. mahom. V. GIAOUR.

GHIARA D'ADDA. (du mot *ghiara*, gravier). Géogr. Pays de la province de Crémone (Italie), entre l'Adda, l'Oglio et le Pô. Crème et Pizzighettone sont dans cette contrée, souvent disputée par Venise et Milan.

GHIBERTI (Lorenzo). Sculpteur, architecte, peintre florentin, 1378-1455, l'emporta, en 1400, dans le concours ouvert par la seigneurie de Florence pour l'achèvement des portes de bronze du baptistère de St-Jean ; le panneau de bronze représentait le *Sacrifice d'Abraham.* En 1428, il fut chargé de faire une porte encore plus riche ; il y mit vingt ans ; mais aussi Michel-Ange jugeait cette porte *digne de fermer le paradis*. Ghiberti aida Brunelleschi à construire la coupole de la cathédrale. Cicognara a publié son *Traité sur la sculpture* ; on a imprimé en 1841 son essai de l'*Histoire de l'art en Italie.*

GHIEF. s. m. (pr. *ghi-eff*). Philol. La vingt-cinquième lettre de l'alphabet turc ; elle répond à notre *g* dur.

GHIKA (Grégoire). D'une famille albanaise, enleva la principauté de Valachie à son père Georges, 1662, persécuta cruellement les Cantacuzènes, livra le pays aux exactions des Albanais et des Grecs ; il fut déposé par Kupruli en 1671. ‖ Plusieurs princes de cette famille furent hospodars de Moldavie et de Valachie ; le plus célèbre est GHIKA (Grégoire), hospodar de Moldavie, 1764-1767, de Valachie, 1768-1777. Il favorisa l'industrie, le commerce de ces contrées, s'opposa à la propagande russe, et fut égorgé par un envoyé du sultan. Il avait amassé de grandes richesses.

GHILAM. s. m. (pr. *ghi-lamm*). Comm. Étoffe de soie qui se fait en Chine, et qui s'expédie en grande partie au Japon.

GHILAN. Province de la Perse, au S.-O. de la mer Caspienne, au S.-E. des possessions russes du Caucase. Le pays est montagneux, mais fertile ; la capitale est *Rescht* ou *Recht*. La population, d'environ 300,000 âmes, se compose principalement des descendants des anciens Gètes ou Cadusiens.

GHILANKI. s. m. Géograph. Habitant du Ghilan.

GHILDE. s. f. (ét. anglo-sax., *gild*, même sens). Nom donné jadis, en Scandinavie et en Germanie, à des associations dont les membres juraient de s'entr'aider et de se défendre comme frères. Après l'invasion des barbares, ces conjurations semblèrent un danger pour le pouvoir royal. Charlemagne et ses successeurs les proscrivirent. Les ghildes devinrent alors territoriales ; elles donnèrent naissance dans les villes aux *communes jurées*, aux confréries pieuses, aux confréries de commerce ou de métiers.

— Compagnie urbaine. ‖ Fantassin de cette compagnie.

GHILGUL. s. m. Relig. juive. Métempsycose. Parmi les juifs modernes, plusieurs croient encore à ce dogme.

GHIMEL. s. m. Philol. Troisième lettre de l'alphabet hébraïque. Le ghimel correspond au gamma grec et à notre *g* dur. ‖ Signe numérique de 3. On écrit aussi *guimel.*

GHIOLOFS. Géogr. V. YOLOFS.

GHIRIF. s. m. Petite flûte turque.

GHIRLANDAJO (Domenico CORRADI, surnommé *le*). Peintre, né à Florence, 1449-1498, fut l'un des créateurs de la perspective aérienne. On le considère comme le précurseur de plusieurs des grands maîtres du XVIe siècle. ‖ GHIRLANDAJO (Ridolfo). Fils de Domenico, 1482-1560, fut l'ami intime de Raphaël ; il montra un génie facile, vif, élégant, beaucoup de science de composition.

GHISI ou **GHIJI** (Giovanni-Baptista), dit le *Mantouan*. Peintre, sculpteur, architecte, graveur, né à Mantoue vers 1500, élève de Jules Romain, peut-être de Marc-Antoine, fut un artiste distingué. ‖ Son fils, *Teodoro*, 1544-1579, aida Jules Romain, son maître, et termina plusieurs de ses ouvrages. Il a décoré de belles fresques la cathédrale de Mantoue. On voit plusieurs de ses tableaux à Carpi, et le musée de Nantes possède de lui *Vénus et Adonis.*

GHISLAIN (Saint-). Géogr. Ville du Hainaut (Belgique), à 11 kil. O. de Mons, sur la Haine. Houillères ; 3,200 habitants.

GHISLAIN ou **GUILLAIN** (Saint). L'un des apôtres de la Belgique, né, dit-on, à Athènes, vint dans les Gaules en 633, et fut envoyé par saint Amand sur les bords de la Sambre et de la Haine, pour y prêcher l'Évangile. Il mourut en 687 et fut canonisé en 925.

GHISONI. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Corte (Corse) ; 1,700 hab.

GHISTELLES. Géogr. Bourg de la Flandre occidentale (Belgique), à 20 kil. de Bruges ; 3,300 hab.

GHIZNI ou **GHIZNÈH.** Géogr. V. GAZNA.

GHLIN. Géogr. Bourg du Hainaut (Belgique), à 6 kil. de Mons ; 4,000 hab.

GHOBBAN. s. m. Ichtyol. Poisson de la mer Rouge.

GHOKATRE. s. m. Bot. Nom du guttier, dans le royaume de Siam et à Ceylan.

GHOLAÏTES. s. m. pl. Relig. mahom. Sectaires qui ennoblissaient les imans des attributs de la divinité.

GHOSEL. s. m. Relig. pers. Ablution de tout le corps avec de l'urine de bœuf.

GHOY. Géogr. Comm. du Hainaut (Belgique), à 37 kil. de Tournai ; 2,100 hab.

GHÛNGRÛS. s. m. Relat. Nom d'anneaux de métal garnis de grelots que les bayadères portent au bas de la jambe.

GHUZEL-HISSAR. (*Magnesia Meandri*). Géogr. Ville du gouvernement d'Aïdin (Turquie d'Asie), à 90 kilom. S.-E. de Smyrne. Fabriques et commerce de coton. Entrepôt des marchandises venant d'Europe par Smyrne ; 30,000 hab.

GHYVELDE. Géogr. Comm. du cant. de Hondschoote, arr. de Dunkerque (Nord) ; 2,500 h.

GI ou **GY.** Particule affirmative. Arg. Oui.

GIABARIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fataliste de mahométans. On dit aussi *giabari.*

GIAC (Pierre de), Seigneur de Châteaugay, favori de Charles VII, 1380-1427, fut l'un des capitaines qui partagèrent les désordres d'Isabeau de Bavière. Giac devint tout-puissant sur l'esprit faible de Charles VII, vers 1425 surtout. En 1427, il fut saisi à Issoudun, par le connétable de Richemont, condamné à Dun-le-Roi, mis à la torture et noyé.

GIACOTIN. s. m. Ornith. Espèce de faisan.

GIAFAR ou **DJAFAR.** Sixième iman ou descendant d'Ali, né à Médine, 702-765, est vénéré comme un saint par les Chyites, qui l'appellent *le Preux*.

GIAFARIEN, ENNE. adj. Philol. D'Aboul Giafar, qui lui appartient, qui lui est propre. Chronique giafarienne.

GIALDER. s. m. Relat. Cabane garnie seulement de lattes pour que l'air la traverse, et où les pêcheurs du Nord suspendent le poisson qu'ils veulent sécher.

GIALP. Myth. Une des neuf vierges qui enfantèrent le dieu Heimdall, en Scandinavie.

GIAMBO. s. m. Bot. Arbre des Indes orientales, dont le fruit à noyau a le goût et la grosseur de nos petites pommes de reinette.

GIAM-CIANG. Myth. Dieu de la sagesse chez les peuples du Thibet. Il donna aux autres dieux le conseil de se métamorphoser en singes pour créer l'espèce humaine.

GIAMITES. s. m. pl. Race illustre de Perses.

GIANNONE (Pierre). Historien italien, né à Ischitella (Capitanate), 1676-1748. Son principal ouvrage est une *Histoire du royaume de Naples*, à laquelle il travailla vingt ans. Cet ouvrage lui valut beaucoup d'éloges, mais aussi beaucoup de persécutions. Excommunié par l'archevêque de Naples, il se retira à Vienne et continua à attaquer la cour de Rome, surtout dans le *Triregno*, qu'il ne put publier, et dont le manuscrit disparut plus tard dans les archives du saint-office. Après avoir erré de ville en ville, il fut enlevé par les ordres du roi de Sardaigne, 1735, enfermé à Chambéry, au château de Miolans; il mourut dans la citadelle de Turin. L'*Histoire* de Giannone a été souvent réimprimée et traduite en français.

*** GIAOUR.** s. 2 g. (ét. turq., *giaour*, non croyant). Mot dont les Perses se sont servis comme synonyme de Mécréant, faisant allusion aux adorateurs du veau d'or, dont il est souvent parlé avec mépris dans le Coran. La langue turque l'a depuis adopté pour désigner tout ce qui n'est pas musulman, et nous le traduisons par le mot infidèle. C'est donc un terme de mépris que les *vrais croyants* lancent à la tête des Européens dans leurs moments de colère. Autrefois, les giaours étaient soumis à une foule de vexations. La pauvre dame turque eût été tuée par la population fanatique pour avoir reçu un *giaour*, si la police ne l'eût fait enlever secrètement. (Gér. de Nerval.) C'est vous qui avez le palais d'un *giaour*, si vous ne savez pas apprécier ce que mangent les houris. (Mérimée.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

GIARENTE. s. m. Erpét. Superbe serpent boa auquel quelques peuplades sauvages de l'Afrique rendent les honneurs divins. On écrit aussi *giarende*.

GIAROLE. s. f. Ornith. Altération de GLAREOLE.

GIAUCHEN s. m. (pr. *jio-kenn*). Relig. mahom. Cotte de mailles; sorte de talisman composé de tous les noms de Dieu, que les Persans portent suspendu au cou ou au bras.

GIBAULT. s. m. Anc. art milit. Arme offensive que l'on a cru être une espèce de fronde. Peut-être aussi était-ce une massue.

GIBBAIRE. s. f. Bot. Plante du Cap de Bonne Espérance.

GIBBAR. s. m. Mamm. Cétacé du genre des baleines.

GIBBASSE. s. f. Sorte d'escarcelle ou de bourse qu'on portait autrefois.

GIBBE. s. f. Moll. Coquille terrestre, blanche et longue de trois centimètres.

GIBBERTI. s. m. pl. Vrais croyants. C'est ainsi que les Arabes d'Afrique appellent ceux de leurs compatriotes établis dans le Dankali, où ils font tout le commerce d'échange entre l'Abyssinie, la Haute-Nubie et l'Arabie.

GIBBÉRULE. s. f. (du latin *gibba*, bosse). Moll. Genre proposé pour des mollusques gastéropodes marins, de l'espèce des marginelles, et déterminé par un renflement extérieur du bord droit de la coquille.

*** GIBBEUX, EUSE.** adj. (ét. lat., *gibbosus*; de *gibba*, bosse). Qui est bossu, élevé. Les parties gibbeuses de la lune sont les plus éclairées.

— Anat. *Partie gibbeuse du foie*. Partie du foie où la veine cave prend naissance.

— Bot. Qui est relevé en bosse plus ou moins apparente. Si vous y regardez bien, vous trouverez pourquoi ces deux étamines sont plus courtes que les autres, et pourquoi deux folioles du calice sont plus bossues, ou, pour parler en terme de botanique, plus *gibbeuses*, et les deux autres plus aplaties. (B. de St-P.)

— Zool. Qui a plusieurs bosses sur le dos. Animaux gibbeux.

— GIBBEUSES. s. f. pl. Arachn. Nom donné à une race et deux familles d'aranéides, du genre scytode, caractérisées par un corselet renflé en forme de bosse.

GIBBIE. s. f. (du lat. *gibba*, bosse). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des térédyles, établi pour quatre espèces de divers pays et ainsi nommé à cause de l'abdomen qui est globuleux.

GIBBIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *gibba*, bosse; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte une bosse.

— Bot. Se dit d'une corolle dont la gorge présente des dilatations en forme de bosse. Corolle gibbifère.

GIBBIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *gibba*, bosse; *flos*, fleur). Bot. Qui a des pétales gibbeux.

GIBBIPENNE. adj. 2 g. (étym. lat., *gibba*, bosse; *penna*, aile). Entom. Qui a les élytres bombés, ovales et globuleux.

GIBBIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *gibba*, bosse; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec bossu, surmonté d'une bosse.

*** GIBBON.** s. m. (étym. lat., *gibba*, bosse). Mamm. Singe hylobate classé par les naturalistes après les chimpanzés et les orangs, et dont le genre comprend neuf espèces, toutes originaires des régions chaudes de l'ancien continent.

GIBBON (Édouard). Célèbre historien anglais, né à Putney (Surrey), 1737-1794, d'une constitution frêle et maladive, catholique à Oxford, protestant à Lausanne, fut sceptique en réalité. De retour en Angleterre, il écrivit en français un *Essai sur l'étude de la littérature*, qui parut en 1761. Il visita Paris, la Suisse, l'Italie, 1763-1765, et, au milieu des ruines du Forum, conçut l'idée de l'ouvrage qui a fait sa gloire (15 octobre 1764). En 1776, il fit paraître le premier volume de l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*. Il vint jouir à Paris de ses succès, dans les salons de Mme Necker, 1778, et retourna travailler en Angleterre. Membre des Communes depuis 1775, il se contenta de voter silencieusement pour le ministère. Il se retira à Lausanne en 1785, et termina son grand ouvrage en 1787. Il revint mourir en Angleterre. Parmi ses autres ouvrages, on peut citer: *Miscellaneous Works* ou *Mémoires*.

GIBBOSIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *gibbosus*, bossu; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles bosselées.

*** GIBBOSITÉ.** s. f. (du lat. *gibba*, bosse, en gr. ὕβωσις). En général, Toute saillie osseuse anormale d'une partie du tronc, soit par suite de carie d'un vertèbre, ou par une simple déformation de ses os, des côtes ou du sternum.

— Particulièrement, Bosse, difformité qui résulte de la déviation de la colonne vertébrale sans carie. On a aussi donné exclusivement ce nom au mal vertébral de Pott.

— Par anal. Hauteur dominant les objets environnants. On appelle montagnes les *gibbosités* de plus de 500 mètres. (L. Figuier.) Ses rayons (du soleil) sont allés au loin faire surgir à l'horizon les *gibbosités* montagneuses du Jura. (V. Hugo.)

— Bot. État de ce qui est gibbeux. Vous m'avez bien rendu raison de la *gibbosité* de deux folioles du calice, et de la brièveté relative de deux étamines, dans la giroflée, par la courbure de ces deux étamines. (J.-J. Rouss.)

GIBBSITE. s. f. (de *Gibbs*, nom pr.). Minér. Hydrate d'alumine trouvé en concrétions mêlées au manganèse dans une mine d'Amérique.

GIBECIER. s. m. Techn. Celui qui fait des gibecières.

*** GIBECIÈRE.** s. f. (ét. bas-lat., *gibacaria*, même signif.). Espèce de bourse large et plate que l'on portait anciennement à la ceinture. Le cardinal de Lorraine était si grand aumônier, qu'il portait une *gibecière* pleine d'argent, et distribuait cet argent aux pauvres qu'il rencontrait par les rues. (Brantôme.)

— Sac de cuir, de filet, dans lequel les chasseurs mettent ordinairement leur plomb, leur poudre, et autres choses nécessaires à la chasse. Acheter une gibecière. Avoir une bonne gibecière. La gibecière d'un chasseur. La gibecière est souvent réunie à la carnassière et porte alors le nom de sac de chasse.

— Petit sac que le berger porte pendu à son côté et où il met son pain.

— Espèce de sac que les escamoteurs, les joueurs de gobelets attachent devant eux quand ils font leurs tours, et dans lequel ils mettent leurs instruments.

— *Tour de gibecière*. Tour d'escamotage.

— Prov. *Il a plus d'un tour dans sa gibecière*. Se dit d'un homme qui a beaucoup de ressources dans l'esprit.

— Anc. art mil. Nom qu'a porté la giberne.

— Blas. Meuble rare, figurant une gibecière ou aumônière.

— Moll. Nom marchand de diverses coquilles bivalves. || Nom vulgaire donné à tous les peignes dont les valves sont également creuses et avec lesquels on fait des bourses à Naples.

GIBEL ou **GIBÈLE.** s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de poisson du genre cyprin qui se rencontre assez souvent dans la Seine aux environs de Paris.

*** GIBELET.** s. m. (étym. inconnue). Techn. Petit foret dont on se sert pour percer un tonneau quand on veut déguster le liquide qu'il contient. Les essayeurs ont toujours un gibelet dans leur poche.

— Loc. prov. *Avoir un coup de gibelet*. Avoir l'esprit léger, la tête un peu éventée.

*** GIBELIN.** s. m. (de *Weiblingen*, nom d'un château que possédait la puissante maison des Hohenstaufen). Hist. Partisan d'une faction qui, dans les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, était attachée aux empereurs, et opposée aux Guelfes, partisans des papes. Les Gibelins, partisans du pouvoir impérial, étaient ceux que l'injuste tyrannie de certaines villes puissantes avait poussés à prendre les armes contre leurs frères et à appeler l'étranger à leur aide.

— Fig. *Les Guelfes et les Gibelins*. Les personnes les plus opposées. Mme de Maintenon, Mme de Thianges, Guelfes et *Gibelins*, songez que tout est rassemblé. (Mme de Sévigné.)

— GIBELIN, INE. adj. Qui appartient aux Gibelins, qui est propre aux Gibelins, qui est composé de Gibelins. La faction gibeline. Le parti gibelin. Les villes gibelines. Un empereur gibelin. Ce prince était *gibelin*. (Acad.) Ces querelles de l'empereur et du pape firent prendre une extension nouvelle aux dissensions des villes guelfes et *gibelines*. (Sismondi.)

GIBELOT. s. m. Mar. Pièce de bois fixée entre les deux plats-bords et l'étrave. La forme du gibelot tient le milieu entre la courbe et la guirlande.

— Dans quelques ports de construction, Pièce de bois fourchue qui lie les lisses de l'éperon à l'extrémité de la guibre.

*** GIBELOTTE.** s. f. (étym. inconnue). Art culin. Mets préparé avec un lapin coupé en morceaux, que l'on fait d'abord revenir dans du beurre et qu'on accommode ensuite d'une sauce dans laquelle entre le sang de l'animal, du vin blanc et quantité de condiments et d'herbes aromatiques propres à donner du fumet. *Gibelotte* de lapereau. (Acad.) Manger une *gibelotte*. Id.

— Autrefois, Se disait de toute pièce dépecée et accommodée d'une façon analogue. Une gibelotte de poulet.

— Pop. *Gibelotte de gouttière*. Nom donné au chat, parce que les gargotiers le fricassent quelquefois en guise de lapin.

*** GIBERNE.** s. f. (ét. ital., *giberna*, même signif.; du bas-lat. *giba*, coffre). Art milit. Boîte de cuir, qui fait partie de l'équipement d'un soldat, et dans laquelle on met les cartouches et quelques menus objets pour l'entretien des armes.

— Sac dans lequel les grenadiers mettaient leurs grenades.

— *Enfant de giberne*. Nom par lequel on désigne vulgairement les enfants de troupe.

— Prov. *Tout soldat a dans sa giberne son bâton de maréchal*. Se dit pour exprimer que tout soldat peut aspirer aux plus hauts grades.

— Arg. Derrière, parce que c'est de ce côté que se porte la giberne.

— Mar. *Giberne d'équipage*. Giberne plus petite que celle des troupes de terre, et qui se porte appliquée sur le ventre à l'aide d'une ceinture.

GIBERNERIE. s. f. Comm. Assortiment, fabrique, commerce de gibernes.

GIBERNEUR. s. m. (rad. *giberne*, dans le sens de sac). Nom de ceux qui achètent les feuilles de vigne pour les revendre aux halles centrales, à Paris.

GIBERT ou **GYRBERS** *de Montreuil*. Trouvère du XIIe siècle ou du commencement du XIIIe, a composé l'un des meilleurs romans de chevalerie du moyen âge: *la Violette* ou *Gérard de Nevers*.

*** GIBET.** s. m. (pr. *ji-bè*; ét. inconnue). Instrument servant à exécuter ceux qui sont condamnés à être pendus. Dresser un gibet. Attacher à un gibet. Être condamné au gibet. Bocalini préféra le *gibet* à la longue et ennuyeuse guerre de Pise. (St-Evrem.) Un transfuge livonien fait prisonnier et condamné au *gibet* propose d'échanger sa vie contre le secret de l'or. (P. de St-Victor.

— Se dit pour Fourches patibulaires où l'on conservait le corps du supplicié jusqu'à la destruction naturelle. On descendait le cadavre de la potence, et on le mettait au gibet. C'était un *gibet*, un *gibet* à trois branches, dont une seule était garnie. (Gér. de Nerval.)

— *Gibet de Montfaucon*. V. MONTFAUCON

— Se dit de la croix où fut attaché Jésus-Christ.

— Loc. prov. *Le gibet n'est que pour les malheureux*. Les richesses et le crédit préservent ordinairement les grands criminels. || *Le gibet ne perd point ses droits*. Les criminels sont punis tôt ou tard.

— Anc. cout. *Gibet à fest* ou *à faîte*. Celui qui était surmonté d'un couronnement qui indiquait la suzeraineté.

— Mod. anc. *Atour du gibet*. Sorte de coiffure élevée sur des épingles.

*** GIBIER.** s. m. (pr. *ji-bié*; étym. inconn.). Nom par lequel on désigne tous les animaux sauvages dont la chair est bonne à manger et qu'on prend à la chasse. Pays plein de gibier. Chasser le gibier. Manger du gibier. Gibier à plumes, à poil.

— *Gros gibier*. Les sangliers, les daims et autres animaux semblables. || *Menu gibier*. Les lièvres, les lapins, les perdrix, etc., par opposition au gros; et les cailles, les grives, les mauviettes, etc., par opposition au gibier ordinaire. || *Gibier à poil*. Les quadrupèdes. || *Gibier à plumes*. Les oiseaux.

— Fig. L'histoire et la poésie sont mon *gibier* en matière de livres. (Montaigne.) Toute cette manière de fables est du *gibier* des poètes. (Malherbe.) Le débiteur est un *gibier* dont le nez du créancier ne perd jamais la trace. (De Jussieu. Il monte à cheval, chasse à courre ce *gibier* humain, et les tue tous à coups de flèche. (P. de St-Victor.)

— Fam. Se dit aussi des personnes dont on tire quelque chose par tromperie. Nous autres fourbes de la première classe, nous ne faisons que jouer, lorsque nous trouvons un *gibier* aussi facile que celui-là. (Molière.)

— *Gibier de galère*, *gibier de potence*, *gibier de grève*, *gibier de bourreau*, *gibier à prévôt*. Se dit des personnes qu'on présume devoir expier tôt ou tard, par un de ces supplices, ses habitudes vicieuses et criminelles de leur vie. Le général Despinois mande Pontis, et le salue du nom de *gibier de potence*. (M. Alboy.)

— *Gibier à commissaire*. Les filles de mauvaise vie, les repris de justice, les voleurs, etc.

Loc. prov. *Ce n'est pas là votre gibier*, *ce n'est pas de votre gibier*. Se dit pour Cela ne vous regarde pas; vous ne devez pas vous en mêler.

> Le ... Clément Marot
> Ne ... (CHAPELAIN.)

— On dit aussi, en parlant d'une chose qui passe la capacité de quelqu'un, qui ne lui convient pas: *Cela n'est pas de son gibier*. En ce sens, Se dit aussi des personnes supérieures à notre condition.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (BOILEAU.)

GIBLE. s. m. Techn. Nom donné aux briques arrangées dans le four de manière que la chaleur puisse se distribuer dans l'intérieur.

GIBON. Myth. japon. Fête japonaise, dédiée à l'homme, qui se célèbre tous les ans au mois d'août. C'est une des plus solennelles.

GIBORIN. adj. m. Fort, puissant. (Rabelais.)

GIBOUDOT. s. m. Vitic. Sorte de raisin noir des bords de la Loire.

*** GIBOULÉE.** s. f. (étym. inconnue). Nom qu'on donne communément à une pluie soudaine, de peu de durée, et surtout aux pluies mêlées de neige, de grésil, qui tombent dans les mois de mars et d'avril.

— Fig. Les petites véroles, les rougeoles et les éruptions cutanées sont les *giboulées* de son printemps. (B. de St-P.)

— Pop. *Recevoir une giboulée*. Être rossé.

GIBOYA. s. m. Erpét. Grand et beau serpent sans venin, vivant au Brésil.

*** GIBOYER.** v. n. 1re conj. Se conjugue comme *Employer*. Fam. Chasser, prendre du gibier. Aimer à giboyer. Avant qu'il soit longtemps, si vous n'y veillez de près, vous verrez M. Savenay *giboyer* sur vos terres. (J. Sandeau.)

> Le roi des animaux se mit un jour en tête
> De *giboyer*: il célébrait sa fête. (LA FONTAINE.)

— *Arquebuse à giboyer*. Longue arquebuse dont on se servait pour tirer de loin. || Par plaisanterie, *Épée à giboyer*. Très longue épée. || *Poudre à giboyer*. Poudre beaucoup plus fine que la poudre ordinaire.

— Chass. Chasser à pied avec le fusil.

— Fauconn. Chasser à l'oiseau.

*** GIBOYEUR.** s. m. (radic. *giboyer*). Celui qui chasse beaucoup. C'est un grand giboyeur. Il est familier et peu usité.

— Comm. Celui qui fait provision de gibier pour l'expédier aux marchands.

*** GIBOYEUX, EUSE.** adj. (rad. *giboyer*). Qui abonde en gibier. Un parc très giboyeux. Une forêt giboyeuse.

GIBRALTAR. s. m. (de *Gibraltar*, n. géograph.). Art culin. Sorte de gros pâté. Après un premier service de haute distinction, on servit entre autres choses un énorme coq vierge de Barbezieux, truffé à tout rompre, et un *gibraltar* de foies gras de Strasbourg. (Brill. Sav.)

GIBRALTAR (anc. *Calpe*). Géogr. Ville de l'Espagne, appartenant à l'Angleterre, à l'entrée orientale du détroit de ce nom. La ville, réputée imprenable, est sur le versant occidental d'un promontoire, qui forme une presqu'île longue de 4 kil. et large de 1, terminée par la pointe d'Europe. C'est une masse de rochers, haute de 4 à 500 mètres, et presque verticale de tous côtés. Port militaire, vaste, peu sûr et très commerçant. Les Anglais s'en sont emparés par surprise en 1704; Gibraltar a été vainement assiégé en 1705, 1708, et de 1779 à 1782. Le nom de Gibraltar (*Djebel-Tarik*) vient de Tarik, général arabe, qui y débarqua en 711; 18,501 hab.

— GIBRALTAR (Détroit de). (anc. *Fretum Gaditanum* ou *Herculeum*). Détroit qui fait communiquer la Méditerranée à l'Atlantique, et sépare l'Espagne du Maroc. Il a 64 kil. de long, sur une largeur de 14; les caps Trafalgar et Spartel à l'O., Gibraltar et Ceuta à l'E., en déterminent l'entrée.

GIBSONITE. s. f. (de *Gibson*, nom pr.). Minér. Minéral se présentant sous forme de cristaux de couleur rose pâle et trouvé en Écosse.

GIBUS. s. m. (pr. *ji-buss*; du nom de l'inventeur). Chapeau d'homme qui se plie.

— Adjectiv. Chapeau gibus.

GICHTÉLIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte que George Gichtel, disciple de Jacques Bœhm, fonda au XVIIe siècle à Ratisbonne. Gichtel préférait les écrits de son maître à la Bible; il voulait que tous ses sectateurs

restassent célibataires et vécussent dans une perpétuelle contemplation.

GICLER. v. n. 1re conj. (du prov. *gisclar*, jaillir avec force). Pop. Rejaillir de manière à éclabousser. De la boue qui a giclé.

— On dit aussi *giguer*. L'une avait le nez arraché ; le sang *giclait* par terre. (É. Zola.)

GICLET. s. m. Bot. L'élatérie des anciens, la momordique élastique des botanistes. On l'appelle aussi vulgairement *concombre giclear* et *concombre sauvage* ou *d'âne*, *concombre d'attrape* et *momordique élastique*.

GICQUÉTÉÏ. s. m. Mamm. Variété de l'onagre ou âne sauvage.

GIÉ (Pierre DE ROHAN, dit de). Maréchal de France, né en Bretagne, 1450-1513, gagna la confiance de Louis XI, qui le nomma maréchal, accompagna Charles VIII à Naples, servit également Louis XII en Italie, fut nommé lieutenant général en Bretagne, gouverneur du jeune François d'Angoulême, etc. Mais il attira sur lui la haine de la reine Anne et fut disgracié. Dépouillé de ses dignités, il se retira dans son château du Verger, entre Angers et La Flèche.

GIEN. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Loiret, à 64 kil. S.-E. d'Orléans, sur la rive droite de la Loire. Tanneries, tuileries ; grand commerce de laines, vins, safran et bestiaux ; 8,300 hab. Ville ancienne, *Genabum* selon plusieurs antiquaires ; comté au moyen âge : Turenne, en 1652, y repoussa Condé victorieux et sauva la cour.

GIENNO-GIOSSA. Myth. jap. Fondateur de l'ordre des jammabos, ermites ou moines japonais.

GIÉNIE. s. f. Moll. V. GIOENIE.

GIENNOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Gien.

— GIENNOIS. s. m. Numism. Monnaie du comté de Gien.

— *Le Giennois*. s. m. Le comté de Gien.

— adj. Qui appartient à Gien ou à ses habitants.

GIENS. Géogr. Petite presqu'île du départ. du Var, à 8 kil. S. d'Hyères. Le château fortifié de Giens est au centre, la rade de Giens, au N.-O., a 6 kil. de large sur 6 de profondeur. Salines importantes.

GIER. Géogr. Affluent de la rive droite du Rhône, vient du revers septentrional du mont Pilat, arrose Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Givors ; cours 36 kil.

GIESECKIE. s. f. (de *Giesecke*, n. pr.). Bot. Genre de phytolaccées, établi pour plusieurs herbes annuelles de l'Afrique et de l'Asie.

GIESECKITE. s. f. (de *Gieseck*, nom pr.). Minér. Substance minérale de couleur foncée, dont la composition se rapproche de la pinite, et qu'on trouve disséminée dans les porphyres du Groenland.

GIETER. s. m. (pr. *jiter*). Techn. Longue pelle creuse, dont on se sert en Hollande pour arroser les toiles écrues étendues sur le pré.

GIETTE. s. f. Techn. Pièce de l'ourdissoir.

GIFFARD. s. m. (de *Giffard*, n. pr.). Injecteur des machines à vapeur.

GIFFARD (Henri). Ingénieur français, né à Paris, 1825-1882. Il a inventé l'injecteur qui porte son nom, et qui est universellement employé pour l'alimentation des chaudières à vapeur. Il s'occupa beaucoup des questions relatives à la direction des ballons, fit une tentative dans ce but en 1852 et installa les ballons captifs des expositions de 1867 et de 1878.

GIFFLARD, ARDE. adj. Joufflu. Vieux mot.

GIFFORD (William). Né à Ashburton (Devon), 1757-1826, apprenti cordonnier, obtint, par quelques essais de poésie populaire, les suffrages des ouvriers, put s'instruire, fut précepteur ; puis, établi à Londres, se consacra tout entier à la littérature. Dans deux satires, *la Baviade* et *la Méviade*, il attaqua vivement les travers des écrivains contemporains. Il composa quelques petites pièces gracieuses et touchantes : *Stances sur les premières violettes*, *Épitaphe de sa servante*, etc.

* **GIFLE.** s. f. (étym. v. fr., *giffle*, joue). Pop. Coup avec la main, tape sur la joue. Donner, recevoir une gifle. J'ai reçu une fameuse gifle. Elles trouvaient leurs parents trop occupés à s'allonger des *gifles* pour une soupe mal salée ou pas assez cuite. (É. Zola.)

GIFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gifler. S'empl. adjectiv. Une personne giflée.

* **GIFLER.** v. a. 1re conj. Pop. et fam. Donner une gifle. Gifler quelqu'un. Il veut me gifler. Je le giflerai.

— SE GIFLER. v. pron. Se donner des gifles à soi-même.

— Se donner des gifles mutuellement.

GIFLEUR, EUSE. s. Pop. Celui, celle qui donne des gifles.

GIFOLE. s. f. Bot. Genre de synanthérées. La gifole commune est une plante herbacée, annuelle, nommée vulgairement *cotonnière* ou *herbe à coton* ; elle est commune en Europe, dans les champs et sur les bords des chemins et des fossés.

GIG. s. m. (mot anglais). Yole de plaisance.

— Sorte de cabriolet.

— Voiture de chasse.

GIGADOU. s. m. Techn. Sorte de gabarit dont se servent les maçons, les charpentiers, etc., pour prendre des mesures.

GIGALOBE. s. m. (étym. gr., γίγας, géant ; λοβός, cosse). Bot. Genre de plantes légumineuses, remarquables par leur gousse ligneuse, aplatie, renflée sur les graines et longue de deux pieds ou plus.

GIGAMYIE. s. f. (ét. gr., γίγας, géant ; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des muscides, établi aux dépens des stomoxes, pour une seule espèce propre au Cap de Bonne-Espérance.

GIGANTE. s. f. (ét. gr., γίγας, géant). Anc. mar. Grande figure qu'on sculptait à l'arrière d'une galère.

GIGANTÉE. s. f. Bot. Genre d'algues marines. Syn. de LAMINAIRE.

* **GIGANTESQUE.** adj. 2 g. (ét. gr., γίγαντος, gen. de γίγας, géant). Qui tient du géant. Taille, figure gigantesque. Ses formes sont gigantesques. M. de Tréchâteaux, dont vous n'aimez pas la *gigantesque* figure. (Mme de Sévigné.)

— Se dit des animaux et des choses remarquables par leur grandeur, par leur élévation. Des animaux, des arbres gigantesques. J'ai vu, à l'île de France, des bananiers nains et d'autres *gigantesques*, originaires de Madagascar, dont les fruits, longs et courbés, s'appellent cornes de bœuf. (B. de St-P.) Le théâtre de la fête, c'était la Lombardie, ce cirque *gigantesque* fermé par les neiges des Alpes. (Michelet.)

— Fig. Projets, entreprises gigantesques. Il fallait le dire sans chercher des termes *gigantesques* et des expressions plus propres à une déclamation qu'à une lettre. (Mme de Maintenon.) Il vient d'essuyer d'un grand seigneur cette distraction hautaine que donnent à la plupart de ses pareils les sentiments *gigantesques* qu'ils ont d'eux-mêmes. (Marivaux.)

— Peint. et Sculp. *Figure gigantesque*. Figure beaucoup plus grande que nature, et cependant dénuée du style et du caractère idéal qui constituent le genre colossal.

— GIGANTESQUE. s. m. Les choses gigantesques en général. Certains esprits n'aiment que l'extraordinaire et le *gigantesque*. (Acad.) Craignez, en voulant atteindre le grand, de sauter au *gigantesque*. (Volt.)

GIGANTESQUEMENT. adv. D'une manière gigantesque.

GIGANTIN, INE. adj. Se disait pour Gigantesque. Avec sa taille *gigantine*. (Scarron.)

GIGANTINE. s. f. (et. gr., γίγας, géant). Bot. Espèce de varech fort élevé, qu'on appelle aussi *parmésienne*.

GIGANTISME. s. m. (ét. gr., γίγαντος, gen. de γίγας, géant). État de ce qui est gigantesque. Il y a encore bien loin de là au *gigantisme*, si je puis me servir de ce terme inusité, mais expressif. (Buff.)

GIGANTOGRAPHE. s. m. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant ; γράφω, je décris). Didact. Celui qui écrit l'histoire des géants.

GIGANTOGRAPHIE. s. f. (rad. *gigantographe*). Didact. Histoire des géants.

GIGANTOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la gigantographie.

GIGANTOLÈTE. adj. 2 g. (ét. gr., γίγαντος, gén. de γίγας, géant ; ὄλλυμι, je tue). Myth. gr. Destructeur de géants. Épithète donnée à Jupiter, à Bacchus, à Apollon et à Minerve. || Au féminin, on dit quelquefois *gigantolétide*.

GIGANTOLITHE. s. f. (et. gr., γίγας, αντος, géant ; λίθος, pierre). Minér. Substance composée principalement de silice et d'alumine, et qui se trouve mêlée au gneiss de Finlande.

GIGANTOLOGIE. s. f. (étym. gr., γίγαντος, gen. de γίγας, géant ; λόγος, discours). Didact. Traité sur les géants.

GIGANTOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à la gigantologie.

* **GIGANTOMACHIE.** s. f. (étym. gr., γίγαντος, génitif de γίγας, géant ; μάχη, combat, dérivé de μάχομαι, je combats). Antiq. Le combat des géants de la Fable contre les dieux, et les descriptions poétiques ou représentations pittoresques de ce combat. Dans le dernier sens, il prend la majuscule. La Gigantomachie de Scarron ; la Gigantomachie de Claudien. Le noble Olympe hellénique était menacé de nouveau par une *gigantomachie* de démons barbares. (P. de St-Victor.)

GIGANTOMACHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la gigantomachie.

GIGANTOPHONTE. adj. 2 g. (étym. gr., γίγαντος, gen. de γίγας, géant ; φόνος, meurtre). Antiq. gr. Surnom donné à Minerve et à Bacchus, parce qu'ils avaient aidé Jupiter à triompher des géants. Au féminin, on dit quelquefois *gigantophontide*.

GIGANTOPHONTIDE. adj. f. V. GIGANTOPHONTE.

GIGANTOSITE et **GIGANTAIE.** s. f. Mots burlesques employés par Scarron, pour Race des géants.

GIGANTOSTÉOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γίγαντος, gen. de γίγας, géant ; ὀστέον, os ; γράφω, je décris). Description des os de géant.

GIGANTOSTÉOLOGIE. s. f. (étym. gr., γίγαντος, gen. de γίγας, géant ; ὀστέον, os ; λόγος, discours). Anat. Discours, traité sur les os de géant.

GIGARTIN, INE. adj. (ét. gr., γίγαρτον, pépin de raisin). Bot. Qui ressemble à un pépin de raisin.

— GIGARTINE. s. f. Botan. Section du genre sphérocoque.

GIGLER. v. n. 1re conj. Pop. V. GICLER.

GIGLIO. (*Ægilium*). Géogr. Île de la Méditerranée, à 20 kil. O. de la côte de Toscane, dépend de la province de Grosseto (Italie). Elle a 20 kil. carrés, 1,800 hab., et possède de beau granit et des vins estimés.

GIGNAC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lodève (Hérault), sur la rive gauche de l'Hérault. À quelque distance, pèlerinage célèbre de Notre-Dame-de-Grâce ; 2,600 hab.

* **GIGOGNE** (La mère). s. f. Nom d'un personnage de théâtre pour les enfants. La mère Gigogne est entourée d'un grand nombre de petits enfants qui sortent en foule de dessous ses jupons.

— Se dit fig. et fam. d'une femme qui a beaucoup d'enfants.

— Bot. Espèce de primevère.

— Chorég. Ancienne danse. || En ce sens, on dit aussi *dame gigogne* et on écrit sans capitale. Mlle de Nantes finit le bal par y danser une dame *gigogne*. (Dangeau.)

GIGOLETTE. s. f. Arg. Grisette, jeune ouvrière des faubourgs.

GIGOLO. s. m. Arg. Tout jeune homme qui fréquente les bals des faubourgs.

GIGON. Temps hér. Roi des Éthiopiens, qui donna son nom à une ville de Thrace. Il fut tué par Bacchus.

* **GIGOT.** s. m. (rad. *gigue*). Cuisse de mouton qu'on sépare du corps de l'animal, pour la manger. Un gigot tendre. Un bon gigot. Un gigot bien cuit. Nous avons mangé un gigot à la daube. Le *gigot* appartenait à trois Anglais qui l'avaient apporté, et l'attendaient sans impatience en buvant du champagne. (Brill.-Sav.) Le soir, on mangerait chez eux un *gigot* et quelque chose autour. (É. Zola.)

— On dit aussi Un gigot d'agneau, un gigot de chevreuil, etc.

— *Manche de gigot*. Os du gigot, et aussi Instrument ou on l'emboîte pour découper le gigot.

— Se disait autrefois des manches de robes que les femmes portaient très larges sur le haut, et soutenues par des baleines ou par une espèce de petit ballon rempli de duvet. Cette dame porte des gigots. Des robes à manches à gigot.

— Au pluriel, Les jambes de derrière du cheval. Un cheval qui a de bons gigots.

— Se disait et se dit encore quelquefois, par plaisanterie et populairement, des Jambes d'une personne. Étendre ses gigots.

— Fam. *Remuer le gigot*. Se dit pour Danser.

— *Les gigots*. S'est dit pour Les archers du guet.

— Arg. Cuisse. || Main très large.

— Bot. Nom vulgaire de l'iris fétide.

GIGOT D'ELBÉE. V. ELBÉE (D').

* **GIGOTÉ, ÉE.** adj. (radic. *gigot*). Qui a les membres gros.

— Manég. *Cheval bien gigoté*. Cheval dont les membres sont bien fournis et annoncent de la force.

— Véner. *Chien bien gigoté*. Chien qui a les cuisses rondes et les hanches bien larges. On dit plus souvent *bien membré*.

— L'Académie donne ce mot comme participe pris adjectivement du verbe neutre Gigoter. Elle devrait en faire un adjectif spécial à cause de la différence de signification.

* **GIGOTER.** v. n. 1re conj. (rad. *gigot*). Secouer les jarrets. Se dit principalement d'un lièvre ou autre animal semblable qui remue les jambes en mourant.

— Remuer continuellement les jambes. Cet enfant gigote toujours. Il n'a fait que gigoter toute la nuit. Ce sens est familier.

— Se dit aussi pour Danser. Il a gigoté pendant toute la durée du bal.

* **GIGUE.** s. f. (ét. inconn.). Popul. Jambe. S'emploie surtout au pluriel. Allongez donc vos grandes gigues. Avec ses grandes gigues, il tient tout le devant de la cheminée. On ne s'en sert guère qu'en plaisantant.

— Pop., surtout en Normandie, Jeune fille qui a de grandes jambes. C'est une grande gigue.

— Cuisse d'un chevreuil. Une gigue de chevreuil marinée.

— Anc. art milit. Nom qu'on a donné à la crosse de certaines armes à feu.

* **GIGUE.** s. f. (ét. allem., *Geige*, violon). Chorégr. Sorte de danse dont le mouvement est vif et gai. Ils ont dansé une gigue. Tom dansait des *gigues* insensées, faisait l'arbre droit sur les tapis. (A. Daudet.) || Air sur lequel on la danse. Il nous a joué une gigue. || Nom d'un instrument à corde dont on se servait autrefois et qui avait beaucoup d'analogie avec le violon.

GIGUE. s. m. Aide du fruitier dans la direction d'une fromagerie, dans le Jura.

— Navig. V. GIG.

GIGUER. v. n. 1re conj. (rad. *gigue*). Se dit pour Aller vite ; danser.

GIHOUN. Géogr. V. DJIHOUN.

GIJON. Géogr. Ville de la prov. et à 34 kil. N.-E. d'Oviédo, dans les Asturies (Espagne), bon port fortifié sur le golfe de Biscaye, commerce actif de charbon de terre ; chantiers de construction ; 6,000 hab. Elle a été la capitale des Asturies.

GILA (Rio-). Géogr. Rivière des États-Unis de l'Amérique du N., vient de la Sierra-de-los-Mimbres, et se jette par la rive gauche dans le Colorado ; cours, 500 kil.

GILBE. s. f. (étym. allem., *gelb*, jaune). Bot. Nom vulgaire du genêt des teinturiers.

GILBERT. s. m. Métrol. Mesure pour le bois, en usage à Francfort-sur-le-Mein, valant 1 stère 7472, ou 2 stères 6208.

GILBERT (Îles). Géogr. Archipel du N.-O. de la Polynésie, formé de petites îles coralliennes. Les États-Unis ont occupé les îles Makin et Maraki, au N. de l'Archipel ; 50,000 hab.

GILBERT (Saint). D'une famille noble d'Auvergne, suivit Louis VII à la seconde croisade, 1147, et fonda deux monastères dans le diocèse de Clermont, l'un de femmes, à Aubeterre, l'autre d'hommes, à Neuf-Fontaines. Il mourut en 1152. On l'honore le 6 juin.

— GILBERT DE LA PORRÉE (Gislebertus Porretanus). Né à Poitiers, 1070-1154, chancelier de l'église de Chartres, professeur de théologie et de dialectique à Paris, chef des réalistes, devint évêque de Poitiers en 1142. Il eut, au concile de Reims, 1148, des discussions théologiques avec saint Bernard et Eugène III. Jean de Salisbury fut l'un de ses principaux élèves. Il a laissé des commentaires, des traités, dont plusieurs ont été imprimés.

— GILBERT (Humphrey). Né à Darmouth, 1539-1584, frère utérin de Walter Raleigh, se distingua dans la guerre contre les Irlandais, 1570 ; patronna Frobisher, et reçut lui-même d'Élisabeth, en 1578, des lettres patentes pour faire des découvertes et des conquêtes dans l'Amérique du Nord. En 1583, il aborda à Terre-Neuve, en prit possession au nom de l'Angleterre, et périt dans une tempête.

— GILBERT (Gabriel), 1610-1680. Secrétaire de la duchesse de Rohan, fut protégé par Mazarin, de Lionne et Fouquet. Il a composé un *Art de plaire*, des *Sonnets*, des *Madrigaux*, des *Pastorales* et surtout des *Tragédies*, parmi lesquelles on cite, à cause du sujet et des situations, *Rodogune*, *Hippolyte*, *Cresphonte*.

— GILBERT (Nicolas-Joseph-Laurent). Poète français, né à Fontenay-le-Château, près de Remiremont, 1751-1780, écrivit un roman, 1770, publia *le Début poétique*, 1771, recueil de vers assez faibles, et, en 1773, des *Odes sur la mort de la princesse Charlotte de Lorraine* et *sur le Jugement dernier*. Puis il composa des pièces satiriques : *le Carnaval des auteurs*, *le Siècle*. Ennemi des philosophes, des encyclopédistes, il fut bien accueilli à Paris par Fréron, Baculard d'Arnaud, etc. Il dédia à Fréron sa satire célèbre intitulée : *le Dix-huitième Siècle*, se distingua surtout par l'*Ode sur le jubilé*, par l'*Ode sur la guerre présente* et par la satire intitulée : *Mon Apologie*. Gilbert ne mourut pas de misère à l'Hôtel-Dieu, comme on l'a prétendu, mais des suites d'une chute de cheval.

GILBERSOCRIN. s. m. Échin. V. GILBERTSOCRINE.

GILBERTIE ou **GILIBERTIE.** s. f. (de *Gilbert*, n. pr.). Bot. Genre d'araliacées, établi pour un arbre du Pérou.

GILBERTIN, INE. s. Commun. relig. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Gilbert.

GILBERTITE. s. f. (de *Gilbert*, n. pr.). Minér. Hydrosilicate d'alumine avec chaux, fer et magnésie.

GILBERTSOCRINE. s. m. (de *Gilbertson*, n. pr., et du gr. κρίνον, lis). Échin. Genre de crinoïdes fossiles, établi pour une espèce de l'Angleterre.

GILBOCQUE. s. m. Arg. Billard.

GILDAS-DE-RHUIS (Saint-). Géogr. Village du cant. de Sarzeau, arr. de Vannes (Morbihan), dans la presqu'île de Rhuis ; 1,200 hab. ; renferme les ruines d'une abbaye, fondée, dit-on, par saint Gildas, et dont Abélard fut abbé. Près de là, on trouve le château de *Sucinio*, construit par le duc Jean le Roux en 1250.

— GILDAS-DES-BOIS (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). Ferme-école ; 2,500 hab.

GILDAS (Saint). Personnage légendaire, qui peut-être vivait en Bretagne au VIe siècle. On lui attribue un livre curieux, *De Excidio Britanniæ*, où il est parlé des malheurs de la Bretagne, à l'époque de l'invasion des Saxons et des Angles ; l'Église de Bretagne y est assez maltraitée. On l'honore le 29 janvier.

GIL-EANEZ ou **GILIANEZ.** Navigateur portugais du XVe siècle, né à Lagos, écuyer de l'infant dom Henrique, doubla le cap Bojador, en 1433. Plus tard, il prit part à des expéditions vers la côte d'Arguin, au cap Blanc, 1447, au cap Vert.

GILER. v. n. 1re conj. V. GICLER.

* **GILET.** s. m. (de *Gille*, n. pr., à cause de la veste sans manche que portait ce personnage du théâtre de la Foire). Sorte de veste courte, sans pans et sans manches, qui se porte sous la redingote ou l'habit. Gilet blanc. Gilet noir. Gilet de piqué, de casimir, de cachemire.

— Sorte de camisole de laine, de coton, qu'on porte ordinairement sur la peau ou sur la chemise. Gilet de flanelle, de coton, etc.

— Fam. et pop. *Gilet en cœur*. Homme élé-

gant, qui porte un gilet largement échancré sur la poitrine.

— *Gilet d'armes.* Tissu de mailles qui se portait autrefois sous l'habit de ville.

— *Gilet de force.* V. CAMISOLE.

— Escr. *Donner un gilet à quelqu'un.* Le toucher très souvent à la poitrine, le battre complètement dans un assaut.

— Jeux. Nom donné à un jeu de cartes.

GILETÉ, ÉE. part. pass. du verbe Gileter. S'empl. adjectiv. Il est bien mal gileté.

GILETER. v. a. 1re conj. Vêtir d'un gilet.

— SE GILETER v. pron. Mettre son gilet. Pour un garçon il se gilette fort mal.

*** GILETIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui fait des gilets. Bon giletier. Habile giletière. Il y a à Paris beaucoup de giletières.

— GILETIÈRE. s. f. Chaîne de montre assez courte qui s'agrafe à l'une des boutonnières du gilet.

— Adjectiv. Chaîne giletière.

GILGUL-HAMMETHIN. s. m. Hist. relig. Espèce de locomotion, de roulement, que devront subir les corps des juifs, à l'arrivée du Messie, pour venir ressusciter sur la terre sainte.

GILHAM. s. m. Tissu de soie fabriqué en Chine.

GILIBERTIE. s. f. Bot. V. GILBERTIE.

GILIE. s. f. (de *Gilio*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des polémoniacées, établi pour six espèces de végétaux herbacés qui croissent dans les deux Amériques, et qui sont acclimatées en Europe. Ces végétaux portent l'été et l'automne des fleurs d'un beau bleu, petites mais nombreuses. On dit aussi *gilia*.

GILIMER. V. GÉLIMER.

GILIORO. s. m. Ichtyol. Un des noms donnés vulgairement à la raie oxyrynque, qu'on appelle aussi *alène*.

GILL. s. m. Métrol. Mesure usitée en Angleterre pour les liquides, et valant 0 lit. 1419.

— Techn. Petit peigne à aiguilles très fines employé dans les machines destinées à l'étirage du lin, du chanvre ou de la laine.

*** GILLE.** s. m. Personnage du théâtre de la Foire. Jouer les rôles de Gille. || Ellipt. Il joue les Gilles.

— Homme qui a l'air et le maintien d'un niais. C'est un Gille, un vrai Gille.

— Pop. *Faire gille.* S'enfuir, se retirer d'une compagnie ou l'on se trouve; s'en aller. Il a fait gille. Dans cette locution, *gille* ne prend pas la capitale. || Se dit aussi pour Faire banqueroute.

— Pêch. Grand filet du genre de l'épervier, qui a été interdit dans l'ordonnance des eaux et forêts.

GILLÉNIE. s. f. (de *Gillen*, nom pr.) Bot. Genre de rosacées spiréacées, établi pour des herbes vivaces des contrées boréales de l'Amérique.

GILLER. v. n. 1re conj. Pop. Se dit dans le sens de Faire gille. Se retirer, quitter une place.

GILLERIE. s. f. Pop. Niaiserie. Action de Gille.

GILLES ou **GÉ.** s. m. Jeux. Espèce de brelan qui se joue à quatre personnes, faisant chacune son jeu en particulier.

GILLES (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nîmes (Gard), sur le canal de Beaucaire, célèbre par une abbaye du Ve siècle. Vins fins, eaux-de-vie; 5,300 hab.

— GILLES-SUR-VIE (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. des Sables d'Olonne (Vendée); petit port, pêche de la sardine; 1,500 hab.

— GILLES-LEZ-BRUXELLES (Saint-). Ville du Brabant (Belgique), à 2 kilom. de Bruxelles; 22,300 hab.

— GILLES-LEZ-TERMONDE (Saint-). Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 2 kil. de Termonde; 3,600 hab.

— GILLES-WAESS (Saint-). Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 25 kilom. de Termonde; 2,200 hab.

GILLES Saint, en latin *Egidius*. Mort en 550, né à Athènes, disent les pieuses légendes, vint en Gaule et aborda là où s'élève aujourd'hui la ville de Saint-Gilles. On cite un autre *saint Gilles*, qui aurait vécu à la fin du VIIe siècle.

— GILLES DE PARIS (*Ægidius Parisiensis*), 1162-1220. Chanoine de Saint Marcel, a composé plusieurs ouvrages en prose et en vers. Le plus connu, sur Charlemagne, intitulé *Carolinus*, fut écrit pour l'instruction du jeune Louis VIII.

— GILLES DE BRETAGNE. Troisième fils de Jean V, duc de Bretagne, frère de François Ier, n'eut à la mort de son père qu'un modique apanage. Il attira sur lui la haine de son frère, qui, malgré leur oncle Arthur de Richemont, le fit arrêter, en 1446, et condamner. Comme on ne trouvait pas d'assassin, on essaya de l'empoisonner, de le faire mourir de faim; il fut enfin étranglé au château de la Hardouinaie, dans la nuit du 25 avril 1450. François en retira le surnom de *Fratricide*.

— GILLES (Nicole). Mort en 1503, secrétaire-contrôleur du trésor sous Charles VIII, est connu par son Histoire de France: *les Très élégantes, très véridiques et copieuses Annales*, etc., la première histoire en langue nationale.

— GILLES (Pierre). Né à Albi, 1490-1555, dédia à François Ier son livre: *De Vi et Natura animalium.* Le roi le chargea d'aller visiter l'empire ottoman; on lui doit: *De Topographia Constantinopoleos Libri quatuor; De Bosphoro Thracio Libri tres; Ex Æliani Descriptio*, etc.

GILLETTE. (de *Gille*, n. pr.). On dit proverbialement: *C'est une reine Gillette*, en parlant d'une grisette qui fait la grande dame. *Historien de la reine Gillette.* Mauvais faiseur de livres. *Cuisinier de la reine Gillette.* Mauvais cuisinier.

GILLIÉSIE. s. f. (de *Gillies*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des liliacées asparagées, établi pour une herbe qui croît au Chili.

GILLIÉSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gilliésie. || GILLIESIÉES. s. f. pl. Soustribu d'asparagées qui a pour type le genre gilliésie.

GILLINGITE. s. f. Minér. Syn. d'HISINGÉRITE.

GILLIT. s. m. Ornith. Espèce de gobe-mouches de Cayenne.

GILLON. s. m. Bot. Nom vulgaire du gui.

GILLONIÈRE. s. f. Ornith. Un des noms de la draine.

GILLOT (Jacques). Érudit, né à Langres vers le milieu du XVIe siècle, mort en 1619. Il contribua à la défaite de la Ligue, en collaborant à la *Satire Ménippée*. On lui attribue la *Procession burlesque de la Ligue* et la *Harangue du cardinal-légat*.

GILLY. Géogr. Ville du Hainaut (Belgique), à 4 kil. E. de Charleroi. Houillères; 17,900 h.

GILMONT. s. m. Arg. Gilet.

GILOGILE. s. f. Hort. Variété de poire.

GILOIRE. s. f. En Normandie, Seringue de sureau avec laquelle jouent les enfants.

GILOLO ou **HALMAHERA.** Géogr. La plus grande des Moluques. Malaisie, à l'E. de Célèbes, dont elle rappelle la forme irrégulière, a 380 kil. de long sur 70 de large. Elle est fertile en arbres à pain, sagou, cannes à sucre, épices, etc. Une partie dépend de la résidence hollandaise de Ternate; il y a 260,000 habitants de race malaise, soumis aux sultans de Ternate, de Tidor, de Gilolo, etc.

GILOTIN. s. m. Hist. Nom donné, dans l'ancien collège de Sainte-Barbe, aux étudiants pour lesquels un ecclésiastique nommé Gilot avait fondé des bourses. || On le dit quelquefois pour Gille.

GIL-PÉRÈS (Jules-Charles-Pérès JOLIN, dit). Acteur comique, né à Paris, 1827-1882, se fit d'abord remarquer au Vaudeville, et entra en 1855 au Palais-Royal, où il créa une foule de rôles, dans lesquels il se distingua par sa verve, son esprit et son originalité.

GILPIN (Bernard). Théologien protestant anglais, né dans le Westmoreland, 1517-1583. Il déploya un grand zèle apostolique, et ne fut sauvé du supplice que par la mort de la reine Marie. On l'a surnommé l'*Apôtre du Nord*.

GILQUIN. s. m. Arg. Coup de poing.

GIL-VICENTE. V. VICENTE.

GILVICÉPHALE. adj. 2 g. (ét. lat., *gilvus*, gris cendré; gr. κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête grise.

GILVICOLLE. adj. 2 g. (étym. lat., *gilvus*, gris cendré; *collum*, cou). Zool. Qui a le cou, la gorge d'un gris cendré.

GILVIPÈDE. adj. 2 g. (étym. lat., *gilvus*, gris cendré; *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes grises.

GIM. s. m. Philol. arabe. V. DJIM.

— Chez les Cathayens, Nom de la neuvième partie du cycle, composé de dix, lequel se joignant à un autre cycle composé de douze va jusqu'à soixante, qui est le nombre d'autant de jours qu'il s'en trouve six fois dans leur année.

GIMBEMAT (Ligament de). s. m. Anat. Expansion fibreuse triangulaire, qui se détache de la partie postérieure et interne de l'arcade crurale et va se fixer à la crête du pubis.

*** GIMBLETTE.** s. f. Petite pâtisserie dure et sèche, faite en forme de couronne, d'anneau. L'homme aussi, à son imitation, manipule, avec la seule farine de froment, une multitude de pâtisseries, de vermicelles et de *gimblettes*. B. de St-P. Hélas! vous ne l'aurez pas décidé à s'éloigner de son maître au prix du macaron le plus friand, de la *gimblette* la plus délicate (Ch. Nodier.) Vous avez triomphé du mauvais naturel de Diamant à force de *gimblettes*. (Mérimée.)

> Monsieur l'abbé se charge des emplettes,
> Se connaît en cheveux, en bijoux, en pompons,
> Cause les enfants, leur donne des bonbons,
> Et pour le petit chien apporte des gimblettes.
>
> LEGRAND.

— Gâteau d'entremets rempli de confitures.

GIMI. s. m. Génie intermédiaire entre l'ange et l'homme, chez les musulmans.

GIMLE VINGOLE. Myth. scand. Paradis des déesses scandinaves, bâti par les douze gouverneurs qu'établit le père universel pour juger les différends des hommes.

GIMONE. Géogr. Affluent de gauche de la Garonne, vient des Pyrénées, arrose Gimont et Beaumont, se jette dans la Garonne en face de Castelsarrasin; cours de 110 kil.

GIMONT. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. d'Auch (Gers), sur la Gimone. Commerce considérable de grains. Église gothique; 3,000 h.

GIN. s. m. (pr. *djinn*; mot anglais, corruption de *genièvre*). Sorte d'eau-de-vie de grain aromatisée, de genièvre, très en usage en Angleterre. Toutes ces liqueurs sont du *gin* plus ou moins étendu d'eau. M. Durnier.

— *Palais de gin.* Cabaret, à Londres.

*** GINDRE.** s. m. (étym. lat., *junior*, jeune garçon). Ouvrier boulanger dont le travail consiste à pétrir le pain.

GINE ou **GINNE.** s. m. Myth. or. V. DJINN.

GINESTAS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Narbonne (Aude). Vins estimés; 1,200 hab.

*** GINGAS.** s. m. Toile de fil à carreaux bleus et blancs qu'on emploie ordinairement pour faire les matelas. On a dit aussi *ginga* ou *gingar*.

GINGE. s. f. Bot. Espèce de graine rouge appelée vulgairement *grain d'Amérique*; fruit d'un chanvre gigantesque du Japon.

GINGÉLY. s. m. Bot. Syn. de GENGELI.

*** GINGEMBRE.** s. m. (étym. gr. ζιγγίβερι, même signif.). Bot. Genre de la famille des zingibéracées, établi pour des plantes herbacées de l'Inde orientale, dont la plus connue est le gingembre officinal.

— Racine d'une de ces plantes; elle est en général blanche, grise ou jaunâtre à l'intérieur. Sa saveur est âcre et brûlante, approchant de celle du poivre; son odeur forte et aromatique provoque l'éternuement. C'est un stimulant très âcre plus usité en Allemagne qu'en France. Gingembre blanc. Gingembre noir. Dans les deux Indes, on se sert de gingembre comme assaisonnement, en l'associant à certains mets. Dans quelques localités, on mange cette racine verte en salade, ou bien on la conserve confite.

— *Gingembre bâtard.* Nom vulgaire donné au balisier.

GINGEOLE. s. f. Bot. Un des noms du jujube.

GINGEOLE. s. f. Mar. Place de la poupe d'une galère ou l'on pose la boussole.

— Pop. *Cadet la Gingeole.* Se dit d'un jeune homme grand, mince et élancé.

GINGEOLIER. s. m. (radic. *gingeole*). Bot. Un des noms du jujubier.

GINGEON. s. m. Ornith. Un des noms du canard siffleur.

GINGIBRACHIUM. s. m. (pr. *jin-ji-brakiomm*; et. lat., *gingiva*, gencive; *brachium*, bras). Pathol. Nom latin donné au scorbut, parce que ses principaux symptômes portent sur les gencives et sur les bras.

GINGIBRINE. s. f. Comm. Poudre de gingembre.

GINGIDION. s. m. Bot. Genre d'ombellifères.

GINGILI. s. m. Bot. Nom indien du sésame.

GINGINER. v. a. 1re conj. Arg. Adresser une œillade à quelqu'un.

GINGIVAL, ALE. adj. (étym. lat., *gingiva*, gencive). Anat. Syn. de GENCIVAL.

GINGIVITE. s. f. (étym. lat., *gingiva*, gencive). Pathol. V. GENCIVITE.

GINGKO. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des conifères, tribu des taxinées. Le gingko est un grand arbre à racine pivotante de la Chine et du Japon, naturalisé en France vers le milieu du XVIIIe siècle. Son prix élevé lui avait fait donner le nom d'*arbre aux quarante écus*. Au Japon, on cultive cet arbre en grand pour son fruit.

GINGKOÏDE. adj. Chim. Se dit d'un acide qu'on a cru trouver dans le gingko.

GINGKOÏNE. s. f. Chim. Corps gras exprimé des amandes du gingko e. qui a les propriétés de l'acide butyrique.

GINGKOÏQUE ou **GINGKOSIQUE.** adj. Chim. Syn. de GYNCKOIDE.

GINGLARD ou **GINGLET.** s. m. Arg. Petit vin clair et un peu aigre.

GINGLYFORME. adj. Anat. Syn. de GINGLYMOÏDAL.

GINGLYME. s. m. (du gr. γίγγλυμος, charnière, gond d'une porte). Anat. Articulation diarthrodiale qui ne permet des mouvements qu'en deux sens. L'articulation du coude est un ginglyme.

GINGLYMOÏDAL, ALE, ou **GINGLIMOÏDE.** adj. (étym. gr., γίγγλυμος, ginglyme; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Se dit des articulations de la nature du ginglyme.

GINGOL. s. m. Gros fusil cochinchinois pouvant lancer des projectiles de 50 à 100 grammes.

GINGOULE. s. f. Bot. Un des noms de la girole ou chanterelle.

GINGRIE ou **GINGRINE.** s. f. (du gr. γίγγρας, même signif.). Antiq. Flûte phénicienne fort courte et qui rendait un son lugubre. On s'en servait dans les fêtes d'Adonis.

— Adjectiv. Flûte gingrine.

GINGROSME. s. m. Antiq. Chant ou air joué sur les flûtes dans les fêtes d'Adonis.

GINGUENÉ (Pierre-Louis). Littérateur, né à Rennes, 1748-1816, composa quelques pièces de vers, comme *la Confession de Zulmé*; il échoua dans deux concours académiques, en 1787 et 1788. Partisan de la Révolution, il la défendit dans des journaux comme *la Feuille villageoise*, et par plusieurs brochures; il travailla à *la Décade philosophique*, de 1795 à 1807. Membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire à Turin en 1797, puis membre du Tribunat en 1799, il fut du parti de l'opposition. Il commença à l'Athénée, en 1802, un cours de littérature italienne qui est devenu la base de son ouvrage le plus remarquable, l'*Histoire littéraire d'Italie*. Il a travaillé à l'*Histoire littéraire de la France*.

GINGUER. v. n. 1re conj. Ruer. Se dit surtout en parlant d'une vache.

— Arg. Donner des coups avec la jambe.

*** GINGUET, ETTE.** adj. Qui a peu de force, peu de valeur; court; mesquin. Ce vin est bien ginguet. Son ouvrage est un peu ginguet. Un habit ginguet. Il est familier.

— Fig. et fam. *Esprit ginguet.* Esprit frivole, médiocre, qui a peu de fond.

— Substantiv. Vin ginguet. Il ne vend que du ginguet. Nous avons bu du ginguet. Boire du *ginguet*. (Acad.)

GINGUET. s. m. Mar. Pieu mobile qui sert à arrêter le cabestan. Ce même pieu est souvent appelé *linguet*.

GINKLOSE. s. m. Pathol. Espèce de tétanos des nouveau-nés, fréquent dans les contrées de l'Inde.

GINNISTAN ou **DJINNISTAN.** s. m. Myth. or. Pays fabuleux où habitent les génies qui gouvernaient le monde avant Adam.

GINOÏDÉE. s. f. Bot. Plante de l'Australie.

GINORIE. s. f. Bot. Genre de la famille des lythrariées qui croît à Cuba.

GINOUS. s. m. Mamm. Un des noms du magot.

GINOUSÈLE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'épurge.

*** GINSENG.** s. m. Bot. Genre d'araliacées qui croît dans la Tartarie et dans le Canada. Le ginseng est une herbe de 50 centimètres de hauteur; ses racines sont fusiformes, charnues, un peu rameuses, de la grosseur du doigt, rousses à l'intérieur et fauves en dedans. Les fleurs présentent divers modes d'inflorescence et sont disposées au sommet de la tige en ombellules longuement pedonculées. Les fruits sont des baies rouges à la maturité. La racine de cette plante, qui porte le même nom, est aromatique et amère, et par conséquent stimulante et tonique, mais peu usitée à cause de sa rareté.

Ginseng: a, tige; b, fleur mâle; c, fleur hermaphrodite; d, racine.

GIOBERTI (Vincent). Philosophe et homme d'État italien, né à Turin, 1791-1852, professeur de théologie à l'université de Turin, chapelain de la cour, fut impliqué dans une conspiration républicaine, exilé, 1833, et vécut de fonctions modestes à Paris et à Bruxelles jusqu'en 1843. Il publia: *Théorie du surnaturel*, 1838; *Introduction à l'étude de la philosophie*, 1839; *Du Beau*, 1841. Il gagna beaucoup de partisans à sa cause catholicisme, par lequel il voulait rendre à l'Église sa supériorité sociale, à l'Italie son indépendance, et publia à Paris, 1843: *Suprématie civile et morale des Italiens*; il répondit à ses adversaires par ses *Prolégomènes*, 1845, et surtout par *le Jésuite moderne*, 1847. Rappelé de son exil en 1848, il provoqua l'union des différentes parties de l'Italie au Piémont, fut nommé député, puis président de la Chambre, à Turin. Ministre, président du conseil *démocratique*, il voulait dominer les révolutions italiennes, au moyen des armes piémontaises, au profit des libertés constitutionnelles. Il fut forcé de se retirer, mais continua à prêcher l'union dans le journal *il Saggiatore*. Victor-Emmanuel le nomma ambassadeur à Paris. Il renonça bientôt aux affaires publiques, et écrivit en 1851 *le Renouvellement civil de l'Italie*. Il mourut subitement à Paris. Ses ouvrages ont été mis à l'*Index*.

GIOBERTITE. s. f. (de *Giobert*, nom pr.). Minér. Carbonate de magnésie qui a été aussi appelé *baldissérite*, *breunérite*, etc.

GIOCONDO (Fra Giovanni). Architecte italien, né à Vérone, 1450-1529, était dominicain ou franciscain. Louis XII l'appela à Paris, en 1499, pour construire le pont Notre-Dame et le petit pont de l'Hôtel-Dieu. A Venise, il construisit le grand entrepôt (*Fondaco de' Tedeschi*); puis il se rendit à Rome, où il fut nommé architecte de Saint-Pierre avec Raphaël, 1514. On ne sait pas au juste où et quand il mourut.

GIOCOSO. adj.m. (mot italien dérivé du lat. *jocus*, jeu). Mus. Se dit d'un morceau de musique vif et léger, et propre à exciter la joie et la gaieté des auditeurs.

GIOÉNIE. s. f. (de *Gioeni*, nom pr.). Moll. Genre supposé et dont le type n'est autre chose qu'un assemblage de pièces calcaires du *bulla lignaria*.

GIOJA (Flavio). Marin napolitain, né à Pasitano, près d'Amalfi, vers la fin du XIII^e siècle, a longtemps passé pour avoir inventé la boussole. Il est probable que Gioja a seulement trouvé le moyen de suspendre l'aiguille sur un pivot solide, et de la renfermer dans une boîte.

GIOL. s. m. (lat. *lolium*, même signif.). Bot. Nom vulgaire de l'ivraie.

GIOLET. s. m. Pharm. Un des noms de l'elaterium.

GIORDANO BRUNO. V. BRUNO.

— GIORDANO (Luca). Peintre italien, né à Naples, 1632-1705, travaillait avec tant de facilité, qu'on le surnomma *Fa presto*. Son père, mauvais peintre, le poussa, par avidité, dans cette voie malheureuse, et Giordano, doué de grandes facultés, ne put être un grand artiste. Il improvisait, il imitait avec la plus étonnante rapidité; il remplit les palais et les églises de ses tableaux, d'un coloris doux et harmonieux; c'est l'époque de ses meilleures œuvres. Charles II d'Espagne l'appela à sa cour et le traita magnifiquement, 1692; il décora le grand escalier de l'Escurial, la chapelle des palais, des églises. Il revint en Italie vers 1702, toujours honoré, et laissa en mourant une fortune immense.

GIORE. adj. et s. 2 g. Antiq. jud. Qui est né d'un père juif et d'une mère prosélyte, ou d'un père prosélyte et d'une mère juive. Les giores cachaient avec soin leur origine.

GIORGIONE (Giorgio BARBARELLI, dit le). Peintre italien, né à Castelfranco, 1478-1511, élève de Jean Bellini et condisciple du Titien. On peut le regarder comme le fondateur de l'école vénitienne; il est surtout remarquable par son coloris vigoureux, la fermeté de sa touche, l'art merveilleux du modelé. Il mourut probablement de la peste.

GIORHAMIDE ou **DJORAMIDE**. Hist. or. Membre d'une des plus anciennes tribus arabes. Les *Giorhamides* avaient l'intendance du temple de La Mecque. (Compl. de l'Acad.)

GIORNATE. s. f. Métrol. Mesure agraire en usage en Italie. La giornate de Piémont vaut 38 ares 0096.

GIORNO (À). loc. adv. (pr. *a djior-no*; litt. *à jour*). Expression italienne par laquelle on désigne un éclairage très brillant et propre à remplacer en quelque sorte l'éclat du jour dans les salles de bal et de spectacle. Une salle éclairée *a giorno*.

GIOTTO (Angiolotto BONDONE, dit par abréviation). Peintre florentin, né à Colle, près de Vespignano, 1276-1336, dessinait au charbon ou à la craie, en gardant les troupeaux, les objets qu'il avait sous les yeux. Cimabué l'aperçut par hasard, devina son génie et fut son maître. Giotto fut véritablement le premier grand peintre de l'Italie. Il eut bientôt une grande réputation, fut appelé à Rome, parcourut les villes de l'Italie, où les seigneurs et les populations le recevaient comme en triomphe, fut l'ami de Dante et forma des élèves remarquables. A Florence, il dirigea la construction de Santa-Maria del Fiore, du Campanile, les fortifications, etc. Il a composé quelques poésies.

GIOURTASCH. s. m. Myth. or. Pierre à laquelle les Turcs attribuent la vertu de leur procurer de la pluie quand ils en ont besoin.

GIOVANNALE. s. m. (de *Giovanne*, n. pr.). Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Corse au XVI^e siècle. || Pl., des *giovannali*.

GIOVANNI (SER). Littérateur italien, né à Florence, a composé, en 1378, des nouvelles connues sous le nom de *il Pecorone* (*les Pecores*), que les philologues toscans placent immédiatement après le *Décaméron* de Boccace pour la pureté du langage.

— GIOVANNI DA FIESOLE (Guido ou Guidolino SANTI TOSINI, plus connu sous le nom de *Fra*), a mérité le surnom d'*Angelico*, à cause du charme céleste de ses têtes. Peintre de l'école florentine, né près de Vicchio (Toscane), 1387-1455, moine de Saint-Dominique au couvent de Fiesole, il travailla dans cette ville, à Florence, à Orvieto, à Rome, où il mourut. On admire surtout à Saint-Marc la composition grandiose qui représente *la Passion*.

GIOVANNINI (Jacques-Marie). Peintre et graveur de l'école bolonaise, né à Bologne, 1667-1717, étudia les grands maîtres avec ardeur et se distingua surtout par ses gravures à l'eau-forte et au burin. Il a reproduit les peintures de L. Carrache, du Corrège, etc.; il a gravé plus de 2.000 médailles de la riche collection du duc de Parme.

GIOVIO (Paolo) (*Jovius*, en français *Paul Jove*). Médecin, né à Côme, 1483-1552, est surtout célèbre comme historien. Il charma Léon X, fut bien traité par Clément VII, qui le nomma évêque de Nocera, en 1528; mais, mécontent de Paul III, il vint s'établir à Florence, où il mourut. Sa plume était vénale, il s'en vantait. Ses principaux ouvrages sont : *De Romanis Piscibus Libellus*, *Commentarii dell cose de Turchi* ou *Turcicarum rerum Commentarius*; *Elogia virorum illustrium*; *Elogia doctorum virorum*; *Elogia virorum bellica virtute illustrium*; *Historiarum sui temporis, ab anno 1494 ad annum 1547 Libri XLV*; *Lettere volgari di M. Paolo Giovio*; *Pauli Jovii Descriptiones, quotquot extstant, regionum atque locorum*, etc.

GIPE. s. f. (autre forme de *jupe*). Espèce de sarrau ou de souquenille de grosse toile que les paysans et les gens du peuple mettaient par-dessus leur pourpoint.

GIPGIP. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil.

GIPON. s. m. (rad. *gipe*). Techn. Gros pinceau fait de morceaux de grosse étoffe dont se sert le corroyeur pour appliquer la cire, l'huile, etc., sur les peaux.

★ **GIPSY**. s. 2 g. Nom par lequel on désigne les bohémiens d'Angleterre. || Pl., des *gypsies*.

GIR. s. m. Morceau de bois grossièrement sculpté qui sert de fétiche aux habitants de la Sibérie.

★ **GIRAFE**. s. f. (de l'ar. *zurafet*). Mamm. Quadrupède ruminant de l'intérieur de l'Afrique, qui est d'une très grande taille, et dont le train de devant est plus élevé que celui de derrière. La girafe a un très long cou, sa tête allongée et fort petite est surmontée de deux cornes recouvertes de quelques poils; ses jambes sont longues et grêles, son poil ras est tacheté de jaune fauve et de blanc. On lui a aussi donné le nom de *caméléopard*, à cause de quelque ressemblance qu'elle présente pour la forme avec le chameau, et avec le léopard pour le pelage; elle est d'un naturel fort doux et se nourrit de diverses sortes de graines et de feuilles d'arbre. Après les éléphants, toute autre d'allure, une *girafe* venait, le cou raide, portant très haut sa petite tête sérieuse et fière. (A. Daudet.)

— Pop. *C'est une grande girafe*. Se dit d'une femme grande et qui a une mauvaise tournure.

— Astronom. Constellation de l'hémisphère boréal.

— Pêch. Engin de pêche, au Havre.

GIRAFEAU. s. m. Petit de la girafe.

GIRALDI (Giovanni-Battista). Conteur et auteur dramatique italien, né à Ferrare, 1504-1573. Il a écrit neuf tragédies, dont la plus célèbre est *l'Orbecche*; *Egle*, poème pastoral; des élégies, des épigrammes, des lettres en latin; *la Fiamma*, assemblage de poésies légères; *gli Hecatommithi*, traduit en français sous ce titre : *les Cent Excellentes Nouvelles*, etc.

GIRALDIEN. s. m. Ornith. Un des noms de la marouette, appelée aussi *giradine*.

★ **GIRANDE**. s. f. (du grec γῦρος, cercle). Hydraul. Faisceau de plusieurs jets d'eau qui s'élève en forme de gerbe.

— Pyrotechn. Assemblage de fusées volantes qui partent en même temps, et qui, dans les réjouissances publiques, forment le bouquet du feu d'artifice.

★ **GIRANDOLE**. s. f. (du gr. γῦρος, cercle). Artif. et Hydraul. Syn. de GIRANDE. La girandole du château Saint-Ange.

— Chandelier à plusieurs branches que l'on met sur une table, sur un guéridon. Girandole de bronze, de cristal, etc.

— Art culin. Assiette montée, qui a deux ou trois étages.

— Bot. Plante dont les fleurs forment des espèces de bouquets, comme l'amaryllis orientale. || *Girandole d'eau*. Nom vulgaire des charagnes et de l'hottonie des marais.

— Hortic. Disposition des arbres fruitiers formant une quenouille ou une pyramide dont le tronc est alternativement garni et dégarni de branches, c'est-à-dire présente une suite d'étages.

— Techn. Assemblage de diamants ou de toutes autres pierres précieuses qui sert à la parure des femmes, et qu'elles portent aux oreilles. Lors de la destruction de Sagonte, les femmes jetèrent dans les flammes qui consumaient les trésors de l'État leurs ornements, et aussi leurs *girandoles* et autres objets précieux. (Moléon.)

GIRANDOLER. v. n. 1^re conj. (rad. *girandole*). Faire de l'esprit, briller en compagnie.

GIRANT, ANTE. adj. Tournant, tournoyant. (Rabelais.)

GIRARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire du geai.

GIRARD (Jean-Baptiste). Jésuite, né à Dôle, 1680-1733, était directeur du séminaire de la marine à Toulon, lorsqu'une de ses pénitentes, Marie-Catherine Cadière, accusa le P. Girard, qui l'avait congédiée, de séduction et de sorcellerie. Ce fut l'occasion d'un procès scandaleux; le parlement d'Aix acquitta le P. Girard en 1731.

— GIRARD (Gabriel). Grammairien, né à Clermont-Ferrand, 1677-1748, aumônier de la duchesse de Berry, vécut retiré et fut de l'Académie française en 1744. Il est surtout célèbre par ses *Synonymes français*, livre d'abord publié sous le titre de *Justesse de la langue française*. On lui doit encore : *Oraison funèbre de Pierre le Grand*, traduit du russe, et l'*Orthographe française sans équivoque*.

— GIRARD (Pierre-Simon). Né à Caen, 1765-1836, était ingénieur des ponts et chaussées en 1789. Il eut le prix proposé en 1790 par l'Académie des sciences sur ce sujet : *Théorie des écluses applicables aux ports de mer et aux canaux de navigation*. Il publia, en 1798, un *Traité analytique de la résistance des solides*, ouvrage qui fut approuvé par l'Institut. Il fut membre de l'Institut d'Égypte, et écrivit un *Mémoire sur l'agriculture, le commerce et l'industrie de la haute Égypte*. Il construisit les canaux de l'Ourcq, Saint-Martin et Saint-Denis, 1803-1820. Membre de l'Académie des sciences depuis 1813, il eut la direction des eaux de Paris jusqu'en 1831. On lui doit un grand nombre de mémoires intéressants sur l'hydraulique et la canalisation principalement.

— GIRARD (Philippe-Henri de). Ingénieur, né à Lourmarin (Vaucluse), 1775-1845, déploya son génie inventif à Mahon, à Livourne, à Nice, à Marseille, puis vint à Paris. L'exposition de 1806 vit plusieurs de ses découvertes industrielles; en 1810, Napoléon offrit un million à l'inventeur de la meilleure machine à filer le lin. Ph. de Girard eut bientôt résolu le problème; et cependant une suite de circonstances malheureuses l'empêcha de jouir de l'honneur et des profits de cette grande invention. A la chute de l'empire, poursuivi par ses créanciers, il fut forcé d'aller se mettre au service de l'Autriche, puis de la Russie. Il fonda en Pologne une grande filature mécanique de lin, devint ingénieur en chef des mines du royaume, et produisit une foule d'inventions importantes. Déjà, en 1813, il avait en France imaginé les armes à vapeur.

— GIRARD (Grégoire), dit le *Père Girard*. Né à Fribourg, 1765-1850, cordelier, écrivit en 1799 un *Plan pour l'éducation de la Suisse entière*. Préfet de l'école primaire de Fribourg, il la rendit célèbre dans toute l'Europe, jusqu'au jour où les jésuites vinrent s'établir à Fribourg. En 1823, l'école fut dissoute, et le Père Girard se retira dans un couvent de Lucerne. Il écrivit un *Cours éducatif de la langue maternelle à l'usage des écoles et des familles*; *Mémoire sur l'enseignement religieux de l'école française de Fribourg*; *Grammaire des campagnes*; *Cours de philosophie fait au lycée de Lucerne* (1829-1841), etc.

GIRARDE. s. f. Bot. Variété de la julienne des dames.

GIRARDET (Jean). Né à Lunéville, 1709-1778, fut protégé par François de Lorraine, à Florence, puis devint peintre du roi Stanislas. Ses nombreux tableaux sont répandus dans presque toutes les villes de la Lorraine.

— GIRARDET (Karl). Né au Locle (Suisse), 1810-1876, peintre, élève de Cogniet, a fait quelques tableaux de genre, et surtout composé beaucoup de vues de Suisse, d'Italie, d'Égypte.

GIRARDIN (Louis-Stanislas-Cécile-Xavier, comte de). Né à Lunéville, 1762-1827, fut député à l'Assemblée législative, puis jeté en prison. Libre après le 9 thermidor, il fit partie du Tribunat en 1799, suivit le roi Joseph à Naples, devint général de brigade en Espagne, fut préfet, puis député en 1820 et siégea au côté gauche. On lui doit plusieurs opuscules littéraires et politiques, une lettre *à M. Musset-Pathay* sur la mort de J. J. Rousseau; *Journal et Souvenirs*, *Discours et Opinions*. || GIRARDIN (Alexandre, comte de). Frère du précédent, 1776-1855, général en 1814, premier veneur sous la Restauration. On lui doit plusieurs opuscules politiques et il a fourni de nombreux articles au journal *la Presse*. || GIRARDIN (Émile de). Publiciste et homme politique, fils naturel du précédent, né à Paris 1806-1881. Après avoir été quelque temps employé chez un agent de change, il se lança dans la littérature, écrivit *Émile* et *Au Hasard*, 1827, prit hardiment le nom de son père et s'occupa à la fois de journalisme et d'affaires financières. Il créa successivement *le Voleur*, *la Mode*, le *Journal des connaissances utiles*, le *Musée des familles*, etc. Mais il a surtout attaché son nom à *la Presse*, à *la Liberté* et à *la France*. La fondation de *la Presse*, en 1836, inaugura le journalisme à bon marché. A cette époque, un duel célèbre, dans lequel il eut le malheur de tuer Armand Carrel, lui attira de violentes attaques. Il était alors député de Bourganeuf et joua à la Chambre un rôle peu important; mais, dans la presse, il obtint les plus grands succès, luttant tour à tour pour et contre les divers ministères de la monarchie de Juillet. En 1848, il combattit vivement le général Cavaignac, soutint la candidature à la présidence de Louis-Napoléon, dont il ne tarda pas à se séparer, et fut expulsé après le 2 décembre. Il rentra au bout de deux mois, et fit longtemps à l'empire une opposition constitutionnelle que l'arrivée d'Emile Ollivier aux affaires changea en adhésion formelle. Il se montra un des plus ardents partisans du plébiscite et de la guerre de 1870, et fut nommé sénateur, mais la révolution du 4 septembre empêcha la publication du décret qui l'élevait à cette dignité. É. de Girardin termina brillamment sa carrière de journaliste par une énergique campagne contre le gouvernement du 16 mai 1877. Peu après, il fut élu député du IX^e arrondissement de Paris. Il a publié ses idées sociales et politiques dans une longue série de volumes. Il est, en outre, l'auteur de quelques œuvres dramatiques, dont la plus célèbre est *le Supplice d'une femme*, qu'il fit en collaboration avec A. Dumas fils. || GIRARDIN (Delphine GAY, M^me Émile de). Fille de M^me Sophie Gay, née à Aix-la-Chapelle, 1804-1855, eut de bonne heure les succès les plus mérités. Ses poèmes nombreux, faciles, harmonieux, lui donnèrent une grande réputation pendant la Restauration. En 1831, elle devint M^me de Girardin, et publia des romans d'une rare finesse d'observation; puis, dans le journal *la Presse*, ses *Lettres parisiennes*, signées vicomte de Launay, qui ont été réunies en 3 vol. in-12. Depuis 1839, elle travailla pour le théâtre; elle a écrit deux tragédies, *Judith* et *Cléopâtre*; *l'École des journalistes*; *C'est la Faute du mari*, *le Chapeau de l'horloger*, *Lady Tartufe* et *la Joie fait peur*.

GIRARDINE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la marouette ou petit râle d'eau.

GIRARDON (François). Sculpteur, né à Troyes, 1628-1715, abandonna l'étude de procureur où son père l'avait placé et, grâce au chancelier Séguier, put aller étudier à Rome. De retour en France, 1652, protégé par Colbert, il se montra bon sculpteur. Membre de l'Académie des beaux-arts dès 1657, professeur en 1659, recteur en 1674, chancelier en 1695, il était devenu, à la mort de Lebrun, en 1690, inspecteur général des ouvrages de sculpture.

GIRARD-ROUSSIN. s. m. Bot. Nom vulgaire de l'asaret ou cabaret.

GIRARME. s. f. Syn. du GISARME.

★ **GIRASOL**. s. m. (pr. *gi-ra-çol*; de l'ital. *girasole*, tournesol). Bot. Nom vulgaire de l'hélianthe annuel ou grand soleil des jardins. || Variété de fruit du jaquier de l'Inde. || Variété du riz la plus estimée dans l'Inde. || *Girasol feuilleté*. Petit agaric blanc, à chapeau noir au sommet, avec de petites zones circulaires fauves. || *Girasol oriental*. Nom vulgaire du corindon télesce.

— Fig. et ironiq. Celui qui flatte toujours le pouvoir. Le marquis de La Ferté-Imbault, qui était une espèce de *girasol*, commençait à fuir ceux qui étaient remarqués pour être de mes amis. (De Retz.)

— Minér. Variété du quartz ou silex dont la transparence est troublée par un nuage légèrement laiteux qui reflète une lumière aurore quand on le tourne au soleil.

— Adjectiv. Quartz girasol. Opale girasole.

GIRATION. s. f. (pr. *ji-ra-cion*; (ét. lat., *gyrare*, tourner). Mouvement en rond.

— Bot. Mouvement accompli par les parties liquides contenues dans les cellules de certaines plantes.

— Mécan. *Rayon de giration*. Racine carrée du quotient exprimant le moment d'inertie d'un solide par rapport à l'axe où sa masse totale est supposée fixe.

★ **GIRATOIRE**. adj. 2 g. (rad. *giration*). Didact. Se dit d'un mouvement de rotation et du point autour duquel ce mouvement s'exécute.

GIRAUD (Charles-Joseph-Barthélemy). Né à Pernes (Vaucluse), 1802-1881, professeur de droit romain à la faculté de Paris, inspecteur général, deux fois ministre de l'instruction publique, fit partie de l'Académie des sciences morales et politiques depuis 1842. Savant jurisconsulte, il a écrit : *Éléments de droit romain*. *Recherches sur le droit de propriété chez les Romains*; *Essai sur l'histoire du droit au moyen âge*; *Précis de l'ancien droit coutumier français*; etc., etc.

— GIRAUD (Pierre-François-Eugène). Né à Paris, 1806-1882, après avoir eu le grand prix de gravure en 1826, a composé beaucoup de tableaux de genre et de portraits estimés.

GIRAULT-DUVIVIER (Charles-Pierre). Grammairien, né à Paris, 1765-1832, conçut l'idée de sa *Grammaire des Grammaires*, en donnant des leçons à ses filles. L'ouvrage qui parut en 1811, eut un immense succès. On accueillit avec la même faveur son *Traité sur les participes*. Il a laissé aussi une *Encyclopédie élémentaire de l'antiquité*.

GIRAUMONÉ, ÉE. adj. (radic. *giraumont*). Bot. Se dit d'une espèce de pastisson.

★ **GIRAUMONT** ou **GIRAUMON**. s. m. Bot. Nom vulgaire des plus belles races de pépon, espèce de courge dont le fruit est bon à manger.

— Le fruit même de cette plante. Acheter un giraumont. Vendre un giraumont, des giraumonts. Manger une tranche de giraumont.

— Mar. Se dit d'un mauvais navire aux formes lourdes et qui ne marche que fort lentement.

GIREL. s. m. (ét. lat., *gyrare*, tourner). Anc. art milit. Partie antérieure de l'armure d'un cheval. Le girel couvrait les épaules et le poitrail.

— Mar. Cabestan.

GIRELLE. s. f. (ét. lat., *gyrare*, tourner). Ichtyol. Poisson du genre labre, qui vit dans la mer Méditerranée.

— Céram. Planchette de forme arrondie placée au-dessus de l'arbre de la roue, dans le tour des potiers, et sur laquelle se place la pâte d'argile qui va être immédiatement façonnée.

GIREY-DUPRÉ (Joseph-Marie). Né à Paris, 1769-1793, fut collaborateur de Brissot au *Patriote français*, se rallia aux girondins et partagea leur sort. Arrêté à Bordeaux, il fut

ramené à Paris et exécuté le 20 novembre. Il avait composé, la veille de sa mort, l'hymne : *Veillons au salut de l'empire*, qu'il chanta jusque sur l'échafaud.

GIRGENTI. Géogr. Province de Sicile, au S.-O., fertile en grains, fruits, vins, huiles, etc.; renferme de riches soufrières; a 3,862 kil. carrés et 312,000 hab.; ch.-l. *Girgenti*.

GIRIE. s. f. Arg. Plainte hypocrite, jérémiade ridicule. || Façons dans le langage, ou dans la manière d'agir. En voilà des *giries !* avec ça que les passants n'avaient jamais vu des nenais! (E. Zola.)

— Langage, maintien maniérés.

— Action de tourner.

GIRO. s. m. Vin de Sardaigne très chaud.

GIROD *de l'Ain* (Le baron Amédée). Né à Gex, 1781-1847, fut de bonne heure avocat général à la cour impériale de Paris et fit partie de la Chambre des représentants en 1815. Député en 1827, vice-président de la Chambre en 1829, il prit une part active à la révolution de 1830. Préfet de police jusqu'au mois de novembre, il fut alors nommé conseiller d'État. Président de la Chambre des députés, 1er août 1831, il soutint avec fermeté la politique de Casimir Périer, devint ministre de l'instruction publique et des cultes, 30 avril 1832, puis pair de France et président du conseil d'État.

GIRODELLE. s. f. (de *Girod-Chantrans*, n. pr.). Infus. Genre d'infusoires polygastriques, famille des bacillariées, établi pour la conferve comoïde.

GIRODET-TRIOSON (Anne-Louis GIRODET DE ROUSSY, dit). Peintre, né à Montargis, 1767-1824, élève de David, obtint le grand prix en 1789 pour son tableau remarquable de *Joseph reconnu par ses frères*. A Rome, il étudia la nature et les grands maîtres; son *Sommeil d'Endymion* est une inspiration du Bacchus antique; son *Hippocrate refusant les présents des Perses* lui donna un rang élevé parmi les meilleurs artistes. Parmi ses œuvres, on compte beaucoup de portraits remarquables et de tableaux estimés. En 1810, il remporta le prix d'honneur au concours des grands prix décennaux pour sa belle toile de la *Révolte du Caire*; son tableau de *Pygmalion et Galatée* excita plus de surprise que d'admiration. Il avait composé une multitude de dessins, qui n'ont été connus qu'après sa mort. On a de lui deux volumes d'œuvres littéraires, publiés en 1829, et contenant un poème en 6 chants, *le Peintre*, des traductions faciles et élégantes des poètes grecs et latins.

GIROFLADE. s. f. (radic. *giroflée*). Polyp. Ancien nom d'une espèce de polypier.

* **GIROFLE** ou **GÉROFLE.** s. m. (ét. gr., κάρυον, noyer; φύλλον, feuille). Épicerie qui est à peu près de la figure d'un clou à tête. C'est la fleur du giroflier avant qu'elle soit épanouie. Huile de girofle. Cette sauce sent le girofle. Essence de clous de girofle. Girofles anglais. Girofles de Cayenne. Girofles de l'île de la Réunion. Girofles hollandais. Eau distillée de girofles. L'art culinaire fait une grande consommation du *girofle*; ordinairement on l'associe à des viandes noires et lourdes, afin de faciliter par une stimulation vive la digestion, qui serait trop laborieuse. (Belfield-Lefèvre.) L'essence de *girofle*, mélangée à d'autres huiles volatiles, est fréquemment employée comme parfum. (Id.)

—*Griffes de girofle*. Nom donné aux pédoncules brisés du girofle. || *Clou de girofle*. Nom donné au girofle. Citron piqué de clous de girofle.

— *Mère de girofle*. Fruit du girofle après la maturité.

— Se dit pour Chervis, dans l'Est.

— *Girofle rond*. Nom donné aux graines de l'amome.

— Hortic. *Girofle panaché*. Variété de poire.

— Adjectiv. Arg. Jolie, agréable, en parlant d'une femme. Elle est bien girofle.

GIROFLÉ. s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux.

* **GIROFLÉE.** adj. f. On ne l'emploie que dans cette locution : *Cannelle giroflée*. Nom que l'on donne à l'écorce du giroflier, quand elle est dans le commerce.

* **GIROFLÉE.** s. f. (rad. *girofle*, à cause de l'odeur de la fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des crucifères, dont on cultive plusieurs espèces dans les jardins, à cause du parfum et de la beauté de leurs fleurs. On la trouve aussi sur les vieilles murailles, dans les trous des tours antiques et dans les fentes des rochers à peine revêtus de mousse et de lichen. Joli pied de giroflée. Planter un pied de giroflée.

— Fleur de ces plantes. Giroflée jaune, blanche, rouge, violette, panachée. Giroflée simple, double. La giroflée jaune s'appelle aussi *violier*.

— *Giroflée de Mahon*. Nom donné à la julienne de Mahon.

— Pop. *Giroflée à cinq feuilles*. Soufflet. Ça l'ennuyait, à cause de la fessée du lavoir, quand on causait devant elle et Virginie de coups de sabot dans les quilles et de *giroflées* à cinq feuilles. (É. Zola.)

GIROFLERIE. s. f. Arg. Amabilité.

GIROFLETTER. v. a. 1re conj. Arg. Donner des giroflées, c'est-à-dire des soufflets.

* **GIROFLIER.** s. m. (radic. *girofle*). Bot. Genre de la famille des myrtacées, qui porte le clou de girofle. Le giroflier croît dans les îles Moluques. Sa taille est de cinq à six mètres de haut. Des pieds de girofliers. Le *giroflier* est un arbrisseau toujours vert, dont la forme est pyramidale, et qui constamment offre des fleurs roses disposées en corymbes. (Belfield-Lefèvre.) La terre présente à ses convives des cordiaux dans les épiceries du cannelier, du muscadier, du *giroflier* et du ravinsara qui en réunit toutes les saveurs. (B. de St P.)

— Nom vulgaire de la giroflée, dans le midi de la France. || *Giroflier des Alpes*. Nom vulgaire de l'arabette des Alpes. || *Giroflier jaune d'Afrique*. Nom vulgaire de quelques manulées. || *Giroflier de Mahon*. Julienne de Mahon.

GIRO-GELD. s. m. Métrol. Monnaie de compte d'Augsbourg. Le giro-geld valait 3 fr. 50.

GIROÏDINE. s. f. (ét. lat., *gyrare*, tourner; gr. εἶδος, aspect). Moll. Petit genre de foraminifères.

GIROINDE. s. f. (ét. lat., *gyrare*, tourner). Dévidoir, dans la Haute-Marne.

GIROL. s. m. Moll. Coquille du genre olive.

GIROLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de l'alouette d'Italie.

— Bot. Nom vulgaire de la racine de chervis. || V. GIROLLE.

GIROLINE. s. f. Passementerie pour rideaux.

* **GIROLLE.** s. f. Espèce d'agaric comestible.

GIROMAGNY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Belfort, sur la Savoureuse; fabriques de calicots; mine de cuivre; 3,400 hab.

* **GIRON.** s. m. (ét. moy. haut-allem., *gère*, pan d'habit). Dans une personne assise, Espace qui est depuis la ceinture jusqu'au genou. Elle tenait son enfant dans son giron. Cacher dans son giron.

Pour dire tout, cette jeune merveille
A son giron portait une corbeille. (VOLTAIRE.)

— Fig. Sein. Au *giron* même de la jouissance. (Montaigne.) Quand vous aurez remis notre petit poussin sous les ailes de son brave père, vous rentrerez dans le *giron* de cette tribu de Grignan. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Le giron de l'Église*. La communion de l'Église catholique. Il l'a ramené au giron de l'Église. Il reviendra au giron de l'Église. || En ce sens, il se dit aussi absolument. Hérétique rentré au giron. || Dans un sens plus étendu Se dit d'un corps, d'une société dans laquelle on rentre après l'avoir quittée. Il est rentré au giron de l'université.

— Prov. *Ce qui ne va pas au manche va au giron*. Ce qui ne sert pas à une chose peut servir à une autre.

— Pied de veau, dans l'Aunis.

— Anc. prat. *Tendre le giron*. Accéder à une demande. || *Tendre le giron à la justice*. Comparaître à l'audience sur une assignation, et déclarer qu'on se soumet aux fins et conclusions de la demande.

— Archit. Partie d'une marche sur laquelle on pose le pied en montant et en descendant. Les marches les plus commodes ont quarante centimètres de giron. || *Giron droit*. Celui qui a la même largeur sur toute la longueur de la marche. || *Giron triangulaire*. Celui qui va en s'élargissant d'une extrémité à l'autre de la marche.

— Blas. Triangle dont la base est aussi large que la moitié de l'écu, et dont la pointe est au centre de l'écu. Il porte d'or au giron d'azur.

— Syn. comp. GIRON, SEIN. Le *sein* est la partie du corps qui s'étend depuis le bas du cou jusqu'au creux de l'estomac; le *giron* est l'espace compris depuis la ceinture jusqu'aux genoux dans une personne assise. Au figuré, *sein* exprime un rapport plus intime : un hérétique rentré au sein de l'Église en devient un membre ardent, lui appartient de cœur; un hérétique qui revient au giron de l'Église renonce simplement à son hérésie.

GIRONDE. s. f. Arg. Femme publique.

— Adjectiv. Jolie, agréable. Le bruit se répandit qu'il avait une maîtresse crânement « *gironde* ». (A. Daudet.)

GIRONDE. s. f. Hist. Parti célèbre de la Révolution française qui se forma, dans l'Assemblée législative et la Convention, des députés qui votèrent avec les députés du département de la Gironde. Ce parti était composé de ces défenseurs ardents et purs de la liberté qui la voulaient sans excès. Il domina d'abord l'Assemblée, ou les hommes qui formèrent depuis le parti de la Montagne n'étaient encore qu'en minorité. Le plus grand nombre des personnalités remarquables que renferma la *Gironde* dût être pour elle une cause de faiblesse. (L. Blanc.)

GIRONDE. Géogr. Nom donné au fleuve qui est formé par la réunion de la Garonne et de la Dordogne, au Bec d'Ambès. Elle a environ 80 kil. de long, et forme un canal embarrassé d'îles, qui a de 3 à 11 kil. de largeur; le fleuve se rétrécit en face de Royan, où il n'a que 5,000 m.; le fort de Royan, à droite, la batterie de la pointe de Grave à gauche, défendent l'embouchure; en avant est la tour de Cordouan, le plus beau des phares de France. La marée, souvent très violente, produit le phénomène qu'on nomme *mascaret*.

— GIRONDE. Département de France, a pour bornes : au N. le département de la Charente-Inférieure; à l'O. le golfe de Gascogne; au S. le département des Landes; à l'E. les départements de Lot-et-Garonne et de la Dordogne. La superficie est de 9,740 kil. carrés, la population de 750,000 hab. La partie S.-O. n'est qu'une vaste plaine de sable, avec quelques forêts de pins et des broussailles; le nord et l'est sont couverts de coteaux d'une grande fertilité, de riches vignobles, de champs de céréales. Il est arrosé par la Gironde, formée de la Garonne et de la Dordogne, qui reçoit la Dronne et l'Isle; au S. O. le Leyre se jette dans le bassin d'Arcachon. Il y a des forêts; des céréales en quantité suffisante, des fruits, des châtaignes; on élève des bœufs, des moutons, des porcs. Les vignes couvrent 125,000 hectares, produisant par an 2,500,000 hectolitres; les vignobles peuvent se diviser en 4 classes : les *paluds* ou terres d'alluvion, près des fleuves, qui donnent des vins médiocres; les *côtes*, sur la rive droite de la Dordogne, vers Libourne et Saint-Émilion; les *graves*, sur la rive gauche de la Garonne, qui donnent de bons vins blancs, Sauterne, etc.; le *médoc*, dans une langue étroite de terre entre la Gironde et la mer. L'industrie est peu variée; mais le commerce est très actif, pour l'exportation des vins et l'importation des denrées coloniales. Le chef-lieu est Bordeaux; il y a 6 arrondissements, Bazas, Blaye, Bordeaux, Lesparre, Libourne, et La Réole; 48 cantons et 552 communes. Ce département ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Bordeaux, est compris dans le 11e corps d'armée (Bordeaux) et la 4e préfecture maritime (Rochefort). Il a été formé d'une partie de la Guyenne (Bordelais, Périgord, Agénois, Bazadois).

* **GIRONDIN, INE.** adj. Se dit du parti formé en 1791 et 1792 par les députés de la Gironde et leurs adhérents. Parti girondin. Député girondin.

— Qui a rapport à la Gironde ou à ses partisans. Et il faut voir combien aisément sa nature d'artiste, son génie *girondin*, s'adaptent au moule changeant de ses lectures! (L. Blanc.) Appuyée avec énergie par Lanjuinais, combattue mollement par Chabot et proclamée urgente par Saint-Just dont le complot *girondin* servait le républicanisme implacable, la motion de Buzot traversa d'abord le débat sans le passionner. (Id.)

— GIRONDIN. s. m. Partisan de la Gironde. La plupart des girondins votèrent la mort de Louis XVI avec l'appel au peuple. Dans les journées du 31 mai et du 2 juin 1793, le parti de la Gironde fut renversé par les montagnards, vingt-neuf députés de la Gironde furent décrétés d'arrestation. Plusieurs s'enfuirent dans les départements, où les uns furent arrêtés, et les autres, accablés de lassitude et de besoin, expirèrent au milieu des bois. Quant à ceux qui avaient été arrêtés à Paris, ils furent enfermés à la Conciergerie, et, après plusieurs mois de captivité, renvoyés devant un tribunal révolutionnaire qui les condamna à mort. Ils montèrent sur l'échafaud le 31 octobre 1793. Les *girondins* moururent courageusement. (Acad.)

— Arg. Dupe.

GIRONDINE. s. f. Arg. Femme très jolie et aimable.

GIRONDISTE. adj. 2 g. Syn. de GIRONDIN.

GIRONE ou **GERONE.** Géogr. Ville de la province de ce nom (Espagne), sur le Ter, à 90 kil. N.-E. de Barcelone. Évêché suffragant de Tarragone; belle cathédrale gothique. Commerce de lainages et de cotonnades. Jadis ville forte très importante, aujourd'hui démantelée; 16,000 hab. — La province de *Girone* a 5,884 kil. carrés de superficie et 300,000 hab.

— Hist. *Concile de Girone*. Concile tenu par les évêques d'Espagne, et présidé par Jean de Tarragone, en 517. On y fit dix canons pour régler la discipline de l'Église, et on y établit l'observation des doubles litanies ou rogations, qui se célébraient, la première, après l'Ascension, et la deuxième au mois de novembre.

GIRONILLE. s. f. (pr. *ji-ro-nille*, *ll* mouill.). Bot. Nom donné, dans quelques parties de la France, à la caucalide.

* **GIRONNÉ, ÉE.** part. pass. du v. Gironner. S'empl. adjectiv.

— Archit. *Marches gironnées*. Marches d'un escalier tournant. || *Tuile, ardoise gironnée*. Celle qui est plus étroite par un bout que par l'autre.

— Blas. Se dit de l'écu où il y a quatre girons d'un émail, et quatre d'un autre. Porter gironné d'argent et de gueules. || *Mal gironné*. Se dit lorsque l'écu a plus ou moins de huit parties.

— GIRONNÉ. s. m. Blas. Écu gironné.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Gironner, ne donne ce mot que comme adjectif.

GIRONNER. v. a. 1re conj. (radic. *giron*). Techn. Donner de la rondeur à un ouvrage d'orfèvrerie.

— Arrondir le fond d'un chaudron. Gironner un chaudron.

GIRONS (Saint-). Géogr. Ch.-lieu d'arr. du dép. de l'Ariège, à 48 kil. O. de Foix, sur le Salat. Toiles, lainages, marbres; commerce de mulets; 5,200 hab.

GIROSELLE. s. f. Bot. Genre de la famille des primulacées, tribu des primulées, renfermant trois ou quatre espèces cultivées dans nos jardins. La giroselle, originaire de l'Amérique septentrionale, est une jolie plante à feuilles radicales disposées en rosette et irrégulièrement dentées; les fleurs, roses ou blanches, assez grandes, dressées ou nutantes, pédicellées, forment une ombelle terminale sur une hampe de 35 centimètres. Les variétés diffèrent par la teinte de leurs fleurs.

Giroselle.

GIROU. s. m. Bot. Nom du gouet, dans le département des Deux-Sèvres.

* **GIROUETTE.** s. f. (du lat. *gyrare*, tourner). Petite plaque de fer-blanc, de tôle, etc., ordinairement taillée en forme de banderole ou de flèche empennée, dont un bord est roulé en tuyau, dans lequel est enfilée une tige de fer. Cette tige se place verticalement au-dessus des édifices, et la plaque de tôle, se mouvant librement sur son axe au gré des vents, en indique la direction. Pour savoir d'où vient le vent, il faut regarder la girouette. Il y a des girouettes qui représentent diverses figures. Quand le vent souffle sur un champ de pois, vous voyez toutes les fleurs tourner le dos au vent, comme autant de *girouettes*. (Bern. de St-P.) Les fleurs des légumineuses sont supportées par des queues recourbées et élastiques comme des ressorts, de manière qu'au moindre vent elles se tournent comme des *girouettes* et lui opposent leur calice. (Id.) La lourde et criarde *girouette* était autrefois un attribut féodal qui ne pouvait figurer que sur les châteaux, et dont le manant n'eût osé se permettre de décorer son humble toit. (Ourry.)

— Fig. et fam. *C'est une girouette*. Se dit d'un homme qui change souvent d'avis, d'opinion, de parti. || Dans ce sens, on dit également, Tourner à tous vents comme une girouette. Son esprit distingué se balança toujours comme une *girouette* amusée à tous les vents. (E. Renan.)

— Féod. *Droit de girouette*. Droit de placer une girouette au faîte de sa maison.

— Mar. Laize d'étamine, cousue dans l'équinette, et placée à la tête des mâts. On en fait de différentes longueurs et de toutes couleurs. Elle tourne sur le fer du paratonnerre, pour indiquer la direction du vent.

GIROUETTÉ, ÉE. adj. Blas. Qui est surmonté d'une girouette, qui a une girouette d'un autre émail que le corps. Château d'or maçonné et girouetté d'argent.

GIROUETTER. v. n. 1re conjug. Tourner comme une girouette. Se dit au figuré de ceux qui changent à tout moment d'opinion.

GIROUETTERIE. s. f. (radic. *girouette*). Se dit, en plaisantant, de l'inconstance, surtout en fait d'opinions politiques. Mon aversion pour tout ce qui avait la moindre apparence de *girouetterie*. (De Retz.)

GIROUETTISME. s. m. (radic. *girouette*). Néol. Action de ceux qui tournent à tout vent, qui changent facilement d'opinion. Il nous semble que le nom de girouette et l'accusation de *girouettisme* sont trop prodigués dans notre époque. (Ourry.) On publia en 1815 un Dictionnaire des girouettes, où l'on avait imaginé d'indiquer par le nombre de girouettes placées à la suite du nom de l'individu le degré de son *girouettisme*. (Id.)

GIROUILLE. s. f. Hortic. Nom vulgaire de la carotte et du panais.

GIROULE. s. f. Bot. Syn. de GIROLLE.

GIROYER. v. n. 1re conj. (ét. lat., *gyrare*, tourner). S'est dit pour Tourner.

GIRY (Louis). Littérateur, né à Paris, 1596-1666, avocat, membre du conseil particulier de Mazarin, fut l'un des amis de Conrart, et l'un des premiers membres de l'Académie, 1636. Ses ouvrages ne sont que des traductions qui furent alors estimées.

GISANT. part. prés. du v. Gésir. Qui gît. Une bête gisant à nos pieds. Des arbres sans écorce et sans cime, courbés, rompus, tombant de vétusté; d'autres en plus grand nombre, *gisant* aux pieds des premiers, pour pourrir sur des monceaux déjà pourris, étouffent, ensevelissent les germes prêts à éclore. (Buff.) Il voit sous le rempart des chiens affamés qui dévorent, en grondant, des cadavres *gisant* çà et là. (Pichot.)

* **GISANT, ANTE.** adj. Couché, étendu. Une bête gisante. Des cadavres gisants dans la

poussière. Ils l'eussent fait sans la déesse qui fort les embarrassait, étant la *gisante* à terre. (P.-L. Courier.)

> Quand elle de ... passer cette elle nomme,
> Pompeïa, ... d'une ville endormie. (V. Hugo.)

— Par extens. Des rouleaux de musique, une pointe de graveur emmanchée, étaient çà et là entre un king-charles au repos et deux roses *gisantes*. (De Goncourt.)

— Eaux et for. ***Bois gisant.*** Bois coupé et couché sur le sol.

— Mar. ***Navire gisant.*** Navire échoué.

— Techn. ***Meule gisante.*** Celle sur laquelle tourne la meule supérieure.

— Substantiv.

> Quoique son camarade,
> Sentant que le *gisant* allait voir ses aïeux.
> (La Fontaine.)

— On écrit quelquefois ***gissant.***

GISARME. s. f. Anc. art milit. Sorte de hache d'armes. On dit aussi *girarme* et *guisarme*.

GISCON ou **GISGON.** Nom de plusieurs Carthaginois célèbres. Le plus connu est le général qui commandait la garnison de Lilybée, à la fin de la première guerre punique. Dans l'horrible guerre des mercenaires, il fut massacré avec de cruels raffinements de torture.

GISÉCHIE, GISKIE, ou **GISÈQUE.** s. f. Bot. V. GIESECKIE.

GISELLE. s. f. Comm. Mousseline qui imite la guipure.

★ **GISEMENT.** s. m. (rad. *gésir*). Mar. Situation des côtes, direction qu'elles suivent par rapport aux différents points de la boussole. Les gisements donnés par les navigateurs servent à ceux qui les suivent à connaître la position des côtes, à éviter des écueils et à trouver des mouillages. Le pilote connaît bien le gisement de cette côte.

— Géol. Succession des divers terrains. || *Gisement général.* Celui que l'on observe sur une grande étendue, et qui se retrouve le même dans les différentes parties de la terre.

— Par anal. On distinguait les couches de la pluie et les *gisements* de la grêle. (V. Hugo.)

— Minér. Disposition d'un minéral dans le sein de la terre, sa manière d'être considérée relativement à sa position et aux substances qui l'accompagnent.

GISMONDINE. s. f. (de *Gismondi*, n. pr.). Minér. Hydrosilicate alcalin d'alumine et de chaux.

GISOLE. s. f. Mar. Autrefois, Endroit où se plaçait la lampe de l'habitacle. || V. GINGEOLE.

GISOLFE ou **GISULF.** Nom d'un petit neveu d'Alboin, duc de Frioul, de 590 à 611, tué par les Avares, et père du roi des Lombards Grimoald I. Nom de deux ducs de Bénévent, l'un de 690 à 703; l'autre, mort en 750. || Nom de deux princes de Salerne ; le premier de 943 à 978, résista avec succès à Otton le Grand ; le second, de 1052 à 1077, soutint le pape Grégoire VII contre Robert Guiscard, son beau-frère, et fut dépouillé de sa principauté par celui-ci.

GISON. Myth. jap. Divinité bouddhiste

GISORS. Géogr. Ch.-lieu. de cant. de l'arr. des Andelys (Eure), dans une plaine fertile, sur l'Epte. Filatures, percales, draps fins ; commerce de grains ; 4,400 hab. Jadis fortifiée, capitale du Vexin normand.

★ **GÎT.** 3e pers. de l'indicatif du v. Gésir. V. GESIR.

GITAGE. s. m. Manuf. Dernière opération que l'on fait au chardon pour démêler les poils du drap.

★ **GITANA.** s. m. Ethnogr. Féminin de Gitano. Une gitana me dit la bonne aventure. D'après ce que vous me dites, cela doit ressembler un peu aux danses des *gitanas* de Grenade. (Mérimée.)

GITANELLA. s. f. (dim. de *gitana*). Petite gitana.

GITANELLO. s. m. (diminut. espagnol de *gitano*). Petit gitano.

GITANERIE. s. f. Ensemble des gitanos, ce qui concerne leur manière d'être.

★ **GITANO.** s. m. Ethnogr. Nom donné en Espagne et dans le Roussillon aux nomades appelés aussi bohémiens.

★ **GÎTE.** s. m. (radic. *gésir*). Lieu où l'on demeure, où l'on couche ordinairement. Les pauvres et les vagabonds n'ont pas de gîte. Il n'a pas un gîte assuré. Son gîte est dans la rue. N'avoir pas de quoi payer son gîte.

— ***Revenir au gîte.*** Retourner au milieu des siens.

— Fig. Il est revenu au ***gîte***, ce paquet égaré. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Cet hôte (l'amour) dans un cœur a bientôt fait son *gîte*. (Regnard.)

— Lieu où l'on s'arrête en voyage pour coucher. Il y a de bons gîtes sur cette route. Il faut gagner le gîte avant la nuit. Chercher un gîte. Tout beau, vous n'irez pas fort loin pour trouver votre *gîte*. (Molière.) Il le mena à pied jusqu'au *gîte*. (Bouh.)

— ***Demander gîte.*** Demander asile, demander l'hospitalité. J'ai demandé *gîte* à une très ancienne auberge. (V. Hugo.)

— ***Gîte d'étape.*** Se dit pour Étape militaire.

— ***Le dernier gîte.*** Le tombeau.

> Un mort s'en allait tristement
> S'emparer de son dernier *gîte*. (La Fontaine.)

— Particulièrement, Lieu où le lièvre repose, où il est en forme. Un lièvre au gîte. Il reviendra à son gîte. Attendre un lièvre au gîte. Au milieu de ses tiges, plus nombreuses et plus rapprochées que les arbres d'une forêt, il offre des asiles assurés au lièvre peureux qui y trouve son *gîte*. (B. de St-P.)

> Un lièvre en son *gîte* songeait :
> Car que faire en un *gîte*, à moins que l'on ne songe ?
> (La Fontaine.)

— Loc. prov. ***Un lièvre va toujours mourir au gîte.*** Après avoir longtemps voyagé, après avoir été longtemps absent de son pays, on aime à y revenir finir ses jours. Dans le même sens : *Cet homme ressemble au lièvre, il vient mourir au gîte.* || *Il faut attendre le lièvre au gîte.* Quand on veut être sûr de trouver la personne que l'on cherche, il faut l'attendre à son domicile.

— Art culin. Partie du bœuf descendant du commencement de la cuisse ou de l'épaule jusqu'à l'articulation et qui comprend la lèvec, le bas et l'os de gîte. || *Gîte à la noix.* Morceau comprenant la partie arrondie de la cuisse qui s'étend jusque sous la queue, et dans laquelle se trouve une espèce de glande de la grosseur d'une noix. || *Lièvre en gîte.* Pâte de lièvre fait dans une terrine longue.

— Artill. *Gîtes.* Pièces de bois dont on se sert pour la construction des plates-formes des batteries sur lesquelles on pose les madriers.

— Constr. Nom des pièces de bois qui concourent à l'assemblage d'un pont tournant.

— Féod. *Gîte aux chiens.* Droit que payaient les vassaux qui ne voulaient pas nourrir les chiens de chasse des seigneurs. || *Droit de gîte.* Droit féodal en vertu duquel le seigneur en voyage pouvait loger chez son vassal, tantôt seul, tantôt avec ses gens. On l'appelait encore *albergie, hébergement, procuration.* Les rois avaient droit de gîte dans toute la France ; ils le changèrent plus tard en une redevance pécuniaire. || *Gîte et geôlage.* Droits qui étaient dus aux concierges des prisons pour la garde et le soin des prisonniers.

— Minér. Nom donné aux masses ou couches de minéraux, par rapport à leur gisement et aux substances qu'elles renferment.

— Techn. Celle des deux meules d'un moulin qui est immobile. La meule tournante et le gîte. || Table du pressoir, sur laquelle on place le raisin. || Partie immobile du soufflet. Le gîte est muni d'un clapet en bois, garni de cuir et de laine.

GÎTE. s. f. Constr. Nom donné, dans les provinces du nord de la France, aux solives d'un plancher.

— Mar. Emplacement occupé par un navire échoué. La gîte d'un vaisseau.

GÎTÉ, ÉE. part. pass. du v. Gîter. S'empl. adjectiv. Être bien, être mal gîté.

— Qui est au gîte, en parlant du lièvre. Le lièvre était *gîté* dessous un maître chou. (La Fontaine.)

★ **GÎTER.** v. n. 1re conj. (rad. *gîte*). Demeurer, coucher. Nous avons bien gîté. Où gîtez-vous? Il est populaire.

— Être au gîte en parlant des animaux. J'ai vu où gîtait ce lièvre.

— Mar. Échouer sur la plage en parlant d'un navire.

— GÎTER. v. a. Donner un logement. On agita où on les *gîterait*. (St-Simon.)

— Placer, mettre. Gîter le raisin dans la cuve.

— SE GÎTER. v. pron. Se retirer en un lieu. Je ne sais où il a été se gîter, où elle s'est gîtée. Vous vous *gîtez* fort à l'étroit. (P. Ducerceau.) Bref, je demande ma vie, et le soir je me *gîte* où l'on veut bien me recevoir. (Marivaux.)

GITH. s. m. Bot. Nom vulgaire de la nigelle aromatique.

GITHAGE. s. f. Bot. Genre de caryophyllées, établi pour une espèce connue sous le nom de *nielle*. On dit aussi *githago*, s. m.

GITHAGINE. s. f. Chim. Principe vénéneux de la githage.

GITO. s. m. Bot. Genre de méliacées du Brésil.

GITON. s. m. Jeune homme dans lequel Pétrone a personnifié tous les vices de la jeunesse romaine, et qui servait de mignon au principal personnage de son livre.

— Par extens. Nom commun qui signifie Vil complaisant, mignon.

> Cessez, Algarotti, d'observer les humains,
> Les phrynés de Venise et les *gitons* de Rome. (Volt.)

— Moll. Espèce encore incertaine, trouvée au Sénégal et classée dans le genre pourpre.

GITONE. s. f. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour une espèce qui habite le midi de la France.

GITONNE. s. f. Mule de moins d'un an dans la Vienne.

GITS. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 25 kil. d'Ypres ; 3,300 hab.

GIUGH. s. m. Relat. Cycle des Indiens, qui contient plusieurs leks, dont chacun est de plusieurs milliers d'années. Les philosophes indiens disent que le monde doit durer quatre *giughs*, que nous sommes dans le quatrième, et qu'il est fort avancé. (Trévoux.)

GIUGIRI. s. m. Bot. Nom donné au sésame par les colons de la Martinique.

GIUNTA. s. f. (mot ital. signifiant *adjointe*). Hist. Corps des sénateurs que le conseil des Dix de Venise s'adjoignait en certaine circonstance. Le conseil des Dix avec la giunta.

GIUNTA *de Pise*. Peintre de l'école florentine, vivait de 1210 à 1240 ; il fut l'un des plus remarquables artistes de son temps. Il reste quelques-unes de ses fresques dans la basilique d'Assise, à Pise, à Sienne.

GIURGEVO ou **JERKOKI.** Géogr. Ville de la Valachie (Roumanie), sur la rive gauche du Danube, en face de Routschouk, à 70 kil. S.-O. de Bukharest ; elle sert de port à cette ville. Son commerce est actif, grâce surtout aux bateaux à vapeur qui y stationnent ; 21,000 hab.

GIUS-KORE. s. m. Relat. Lecteur attaché à une mosquée. || On dit aussi *gius-chan, gius-chon*.

GIUSTI (Joseph). Né près de Pescia (Italie), 1809-1850, ami de Manzoni, d'Azeglio, de Capponi, eut de la verve et de l'originalité dans ses satires libérales, qui se répandirent clandestinement. On lui doit encore : *Discorso su Parini*, et un recueil de *Proverbes toscans*.

GIUSTINIANI. Famille patricienne de Venise, qui a fourni plusieurs personnages distingués, entre autres, Laurent GIUSTINIANI, évêque, puis patriarche de Venise, 1431 ; Bernard GIUSTINIANI, né en 1408, mort en 1489, procurateur de Saint-Marc, et Marc-Antoine GIUSTINIANI, doge de Venise, de 1684 à 1688 ; il s'allia avec l'empereur Léopold Ier et le roi de Pologne Sobieski, contre les Turcs. Sous son administration, les Vénitiens s'emparèrent de la Morée.

GIVAL. s. m. Moll. Coquille du genre fissurelle.

GIVAUDANE. s. f. Ornith. Un des noms de la bartavelle.

GIVERNER. v. n. 1re conj. Arg. Vagabonder.

GIVERNEUR. s. m. Arg. Vagabond.

GIVET. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rocroi (Ardennes), sur la Meuse, couvert par la citadelle de Charlemont. Fabriques considérables de colle forte, de crayons, de pipes ; marbreries ; tanneries. Patrie de Méhul ; 7,000 h.

GIVORS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lyon (Rhône), sur la rive droite du Rhône, près du confluent de Gier. Entrepôt de houille et de fer ; teintureries de soie, tuileries, verreries ; 11,500 hab.

★ **GIVRE.** s. m. (ét. inconnue). Météor. Espèce de gelée blanche, de frimas qui s'attache aux branches des arbres, aux buissons, etc., et qui est formée par la congélation du brouillard ou de la rosée sur les plantes. Les nuées rapides et sifflantes fouettaient autour de nous un *givre* piquant. (Ch. Nod.) Le *givre* piquant et les flocons neigeux. (Del.) Les arbres chargés de *givre* apparaissent couverts de fleurs. (Chateaub.) En hiver, il arrive souvent que les vitres se couvrent du côté de l'intérieur de l'appartement d'une couche de *givre* par un temps de dégel. (Id.) Sur les vitres chargées de *givre*, le soleil fait des passages d'argent. (A. Daudet.)

> Le *givre* pend en larmes de cristal,
> Et tout le feu d'un soleil mental
> A le dissoudre en vain s'opiniâtre. (Deallet.)

> Songez-vous qu'il est là sous le *givre* et la neige
> Ce père sans travail que la faim assiège ?
> (V. Hugo.)

— On produit du *givre* artificiellement, même par un temps chaud, en exposant à l'air une bouteille pleine de glace ou de matières frigorifiques, des sels, par exemple.

— Comm. Principe qui cristallise à la surface des capsules de vanille.

★ **GIVRE.** s. f. (du lat. *vipera*). Blas. Serpent à la queue ondée ou tortillée. Les Visconti, ducs de Milan, portaient une givre dans leurs armes. On dit aussi *guivre*.

GIVRÉ, ÉE. adj. (de *givre*, s. m.). Couvert de givre. Branches givrées.

— ***Vanille givrée.*** Vanille dont la gousse porte les efflorescences qui ont le nom de givre.

— Se dit des choses sur lesquelles on a répandu une couche de verre pilé.

GIVRÉ, ÉE. adj. (de *givre*, s. f.). Blas. Qui est terminé par des têtes de givre ou de serpent. Croix givrée.

GIVRÉE. s. f. (rad. *givre*). Couche de verre blanc pilé.

GIVREUX, EUSE. adj. (rad. *givre*). Comm. Se dit d'une pierre précieuse qui est gercée. Un diamant givreux.

GIVROGNE. s. f. Art vétér. Dartre des moutons.

GIVRURE. s. f. (rad. *givre*). Glace blanche que l'outil du mineur ou du lapidaire produit sur le diamant.

GIVRY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), sur l'Orbize. Ses coteaux donnent les meilleurs vins du Châlonnais ; grande exploitation de pierres de taille ; 3,000 hab.

GIWON. Myth. Divinité japonaise, dont l'image se place au-dessus des portes des maisons, et qui préserve ses adorateurs de tous les accidents pouvant abréger la vie.

GIZÈH, ou **GHIZÈH.** Géogr. Ch.-l. de la prov. de ce nom (Égypte moyenne), sur le Nil, au-dessus du Caire. Elle est fort fiée et mal bâtie. Près de là sont les grandes pyramides, le Sphinx, les ruines de Memphis. Dans la province sont aussi les ruines d'Héliopolis.

GLABELLE. s. f. (ét. lat., *glabellus*, dimin. de *glaber*, glabre). Espace sans poils entre les sourcils.

— Moll. Nom donné abusivement aux marginelles qui ont la spire saillante.

GLABELLO-INIAQUE. adj. Anat. Qui va de la glabelle à la nuque. On dit aussi *glabello-occipital*.

GLABER (c.-à-d. *le Chauve*, Raoul ou Rodulphe). Chroniqueur français du XIe siècle, né en Bourgogne, mort au monastère de Cluny, vers 1050. Sa *Chronique*, en cinq livres, s'étend de 900 à 1046 ; souvent confuse et inexacte, elle présente cependant un tableau fidèle de l'état des mœurs et des idées à cette époque.

GLABRAIRE. s. f. (rad. *glabre*). Bot. Arbre de l'Inde, voisin des styracées.

GLABRIÉTÉ. s. f. État d'une chose glabre.

★ **GLABRE.** adj. 2 g. (ét. lat., *glaber*, même signification). Zool. et Bot. Qui est complètement dépourvu de glandes et de poils. Feuille glabre. Tige glabre. La face des singes et la feuille du laurier sont glabres.

GLABRESCENT, ENTE. adj. Bot. Qui devient glabre, dont les poils tombent d'eux-mêmes.

GLABRIER. s. m. Bot. Arbre des Indes appelé aussi *petit gaïac*.

GLABRIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *glaber*, glabre ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles sont glabres.

GLABRISME. s. m. (rad. *glabre*). Bot. État d'une plante dépourvue de poils.

GABRIUSCULE. adj. 2 g. Qui est presque glabre.

GLAÇAGE. s. m. Action de glacer. Le glaçage du papier.

GLAÇANT. part. prés. du v. Glacer. Qui glace. Bise glaçant les liquides. Vents du Nord glaçant les plantes.

— Fig.

> Ses yeux, d'un tel discours faiblement éblouis,
> Bientôt dans ce tableau reconnaîtraient Louis,
> Et, *glaçant* d'un regard la muse et le poète,
> Imposeraient silence à sa verve indiscrète. (Boileau.)

★ **GLAÇANT, ANTE.** adj. Qui produit la glace, qui est froid comme la glace. Froid glaçant. Pluie glaçante. Je suis faible! faible!... Comme mes ongles sont bleus! Un froid *glaçant* circule dans mes veines... engourdit tous mes membres!... Quelle sueur dévorante! tout tourne autour de moi... (X. Marmier.)

— Fig. Abord glaçant. Mine glaçante.

★ **GLACE.** s. f. (du lat. *glacies*, même signif.). Eau devenue solide à la suite d'un abaissement naturel ou artificiel de sa température. Glace mince. Glace épaisse. Patiner sur la glace. Champagne frappé de glace. Fromage à la glace. Froid comme glace. Nous avons eu ici des *glaces* et des neiges insupportables. (Mme de Sévigné.) Une *glace* éternelle couvre le front du Liban. (Fén.) La *glace* se ramollira et pliera par son poids sans se dissoudre. (Buffon.) On trouve une grande quantité de ces *glaces* flottantes dans les mers du Nord. (Id.) Des torrents larges et profonds entraînent en mugissant, vers l'équateur, des îles flottantes de *glace*, élevées comme des montagnes et nombreuses comme des archipels. (B. de St-P.) La nature a donné au tronc de ce grand arbre jusqu'à trente pieds de circonférence, afin qu'il fût en état de résister aux *glaces* des lacs du Nord. (Id.) Les montagnes à *glace* s'élèvent toujours au milieu des climats chauds dont elles rafraîchissent l'atmosphère. (A. Martin.) Le vent du midi perd sa chaleur en passant sur des montagnes de *glace*. (Chateaub.) Les forces de l'esprit humain se brisent comme la *glace* fragile, contre le voile impénétrable dont la nature a recouvert ce mystère. (Virey.)

— Morceaux de glace qu'on emploie pour rafraîchir les boissons, ou dont on fait usage dans quelques maladies et dans certaines opérations chirurgicales. Il faut toujours tenir de la glace sur la tête de ce malade. Point de *glace*, bon Dieu ! dans le fort de l'été ! (Boil.)

— ***Glace artificielle.*** Celle qu'on obtient au moyen de sels solubles et d'eau ou de neige mêlés dans des proportions convenables, ou bien avec des mélanges de sulfate de soude et d'acide sulfurique étendu d'eau, etc.

— ***Glaces de fond.*** Celles qui se forment au fond des rivières. || ***Glaces flottantes.*** Glaces qui se forment dans les mers polaires et flottent au-dessus des eaux après s'être détachées. || ***Glace bleue.*** Glace formée dans les glaciers et dont les bandes bleues alternent avec des bandes blanches.

— ***Ferrer à glace.*** Mettre aux chevaux des fers cramponnés, armés de clous pointus, pour pénétrer dans la glace et les empêcher ainsi de glisser. || Fig. ***Homme ferré à glace.*** Homme profondément versé dans telle ou telle science. Il est ferré à glace sur cette matière ; il est impossible de l'embarrasser.

— Fig. ***Rompre la glace.*** Lever les premières difficultés dans une affaire, hasarder une première démarche, faire une tentative qui exige de la hardiesse et de la fermeté. Cette méta-

phore, suivant Érasme, a été prise des marins qui, se trouvant arrêtés au passage de quelque fleuve glacé, envoient des hommes en avant pour rompre la glace et frayer le chemin. Personne de vous deux n'a encore fait les premiers pas; ce n'est pas à vous à rompre cette *glace*. (Mme de Sévigné.) La *glace* est toujours difficile à rompre dans une première entrevue. (L. Halévy.)

— On peut dire aussi de la *glace de vin, de lait, de mercure*, etc., pour exprimer l'état de ces substances, quand elles ont éprouvé un abaissement de température suffisant pour les rendre solides.

— Fig. et poét. *Les glaces de l'âge, de la vieillesse*. Se dit pour La vieillesse. C'est tout ce que des ans me peut souffrir la *glace*. (Corn.) C'est l'imagination qui, sous les *glaces* de l'âge, réchauffe tout à coup le vieillard et le réjouit d'un éclair de sa jeunesse. (Rivarol.)

> Viens, approche, et voyons, malgré l'âge et sa *glace*,
> Si ma muse aujourd'hui, sortant de sa langueur,
> Pourra trouver encor un reste de vigueur. (BOILEAU.)
> Le ciel pour échauffer les *glaces* de mon âge,
> Le ciel me réservait ce flatteur avantage. (VOLTAIRE.)

— On dit aussi fig. *La glace de la mort*, pour Le froid de la mort, le froid qui saisit à l'approche de la mort. La *glace* de la mort dans son sang se promène. (Denne Baron.)

> A ces mots, tombant sur la place,
> Transi d'une mortelle *glace*,
> Alcandre cessa de parler. (MALHERBE.)

— Fig. Insensibilité, froideur. Comme il ne lui est pas facile de se passer de moi, insensiblement les *glaces* se fondent, sa belle humeur revient. (Mme de Sévigné.) Mes larmes ont fondu la *glace* de son cœur. (Rac.) Quand je suis tout de feu, d'où vous vient tant de *glace*? (Id.) Il n'eut jamais pour Dieu que *glace* et que froideur. (Boil.)

> Vous ne me dites rien! quel accueil! quelle *glace*!
> Est-ce ainsi que vos yeux consolent ma disgrâce?
> (RACINE.)
> Et je verrais toujours votre cœur plein de *glace*,
> Mon tyran impuni, ma rivale à ma place.
> (CORNEILLE.)

— *Être de glace*. N'éprouver aucune sensation, aucun goût pour certaines choses.

> L'homme est de *glace* aux vérités,
> Il est de feu pour le mensonge. (LA FONTAINE.)
> Quand le mensonge un instant vous outrage,
> Tout est en feu soudain pour l'appuyer;
> La vérité perce enfin le nuage,
> Tout est de *glace* à vous justifier. (VOLTAIRE.)

— *Cœur de glace*. Cœur insensible à tout. *Avoir un air de glace*. Avoir un air sérieux, froid, impassible. || *Recevoir quelqu'un avec un visage de glace*. Le recevoir avec une indifférence affectée.

— Objet poli, uni comme une glace. La mer est si calme, que sa surface n'offre à la vue qu'une glace immense.

— Cristal artificiel dont on fait des miroirs, des vitrages, pour l'ornement des maisons. Glace fine. Glace commune. Glace de Venise. Manufacture de glaces. Appartement orné de glaces. Les *glaces* françaises étant reconnues pour être les plus belles, sont aussi les plus recherchées dans tous les pays où l'entrée en est permise. (Mauléon.)

> Dans leurs cabinets enchantés,
> L'étoffe ne tient sa place,
> Tous les murs de quatre côtés
> En sont de *glaces* incrustés,
> Chaque côté n'est qu'une *glace*.
> (L'abbé REGNIER.)
> Par un charme secret,
> Ces *glaces* [illegible]
> Vous y reconnaissez, quelle surprise est la vôtre!
> Vos vases, vos tapis, vos tableaux et vous-même.
> (DELILLE.)

— Nom des vitres mobiles d'un carrosse. Abaissez la glace. Levez les glaces de cette voiture.

— Verre de montre.

— Arg. Verre à boire. || *Passer devant la glace*. Aller dans une maison mal famée sans payer.

— Archit. *Panneau à glace*. Panneau plan dans un lambris, dans une porte.

— Art culin. Jus de viande ou fond de cuisson réduit jusqu'à ce que la partie aqueuse en soit évaporée, et qu'il soit devenu transparent. Filet de bœuf sauté dans sa glace.

— Conf. et Pâtiss. Sucre et blancs d'œufs qu'on bat ensemble et qu'on répand sur les biscuits, sur les fruits, etc., pour les rendre transparents. Biscuits d'une belle glace. Fruits d'une glace parfaite. || Suc de fruits, liqueurs ou crèmes que l'on fait congeler en les plaçant dans des vases d'étain ou de fer-blanc, au milieu de mélanges frigorifiques, dont le plus usité se compose de sel marin et de glace pilée. Ce fut l'Italien Procope qui importa ce rafraîchissement en France en 1660. Glace à la vanille. Glace au citron, aux fraises, à l'orange. Prendre une glace. Servir des glaces dans une soirée. || *Demi-glace*. La moitié d'une glace à la crème ou aux fruits. || *Glace frite*. Glace que les cuisiniers chinois font frire sans que la chaleur la fasse fondre.

— Hortic. *Pomme de glace*. Sorte de pomme de peu de valeur, remarquable parce que certaines parties de sa chair ont l'aspect de la glace.

— Joaill. Dans un diamant, Tache qui en diminue considérablement la valeur.

— Litt. Se dit en parlant d'un style dépourvu d'âme, de feu, d'agrément. Discours froid et plein de glace.

— Phys. Température à laquelle l'eau se congèle dans des conditions normales et marquée par 0 au thermomètre centigrade.

— *A la glace*. loc. adv. Préparé avec de la glace. Fruits à la glace. Boisson à la glace.

— Fig. Glacé, froid. Ne croyez-vous pas que j'aie besoin des eaux chaudes? sauf à me rafraîchir à mon retour, car mes entrailles ne sont pas à la *glace*. (Mme de Sévigné.) Oui, en vérité, mon cher maître, notre théâtre est à la *glace*. (D'Alembert.)

GLACÉ, ÉE. part. pass. du v. Glacer. S'emploie adjectiv. Coagulé, durci par le froid. La Seine est glacée. Vos prés et votre jolie rivière n'y sont-ils point encore *glacés*? (Mme de Sévigné.) Les écorces ont aussi des harmonies avec les eaux fluides, et les semences avec les eaux *glacées*. (B. de St Pierre.) Les vents étendent dans l'atmosphère leurs vapeurs à demi *glacées*, et les attiédissent aux rayons du soleil. (Id.)

> Avant qu'un tel dessein m'entre dans la pensée,
> On pourra voir la Seine à la Saint-Jean *glacée*,
> Arnauld à Charenton devenir huguenot,
> Saint-Sorlin janséniste et Saint-Pavin bigot. (BOILEAU.)
> Leurs amours immortels réchauffent de leurs feux
> Les éternels frimas de la zone *glacée*. (VOLTAIRE.)

— Froid. Climat glacé. Avoir les mains glacées. Il fait si froid que j'en ai le nez tout glacé. Le soir un vent âpre et *glacé* souffle de tous les points de l'horizon rouge. (Deauze.) Quel est le soleil qui répand la fécondité au sein de ces plaines *glacées*? (A. Martin.)

> La Norvège n'a point d'hivers
> Qui rendent *glacés* ces contrées [illegible] (MAYNARD.)
> Mais [illegible] *glacé* [illegible]
> L'eau redouble de poids, de vitesse et de choc.
> (DELILLE.)

— Fig. Glacé par l'âge. Les étreintes glacées de la mort. Un cœur déjà *glacé* par le froid des années. (Racine.) Il semblait encore sourire avec bonté, comme pour nous dire que la lieu que ses lèvres *glacées* ne pouvaient plus articuler. (D. Jussieu.) Elle est *glacée* pour jamais cette voix éloquente qui retentit encore à notre oreille. (De Jouy.) Cependant je saisis sa main déjà *glacée* par le froid de la tombe. (X. de Maistre.)

> Mon œil sollicite et fait ciel le
> Verrait luire à regret un jour pur et serein.
> De loin, bien sapins s'élève à peine de ma bouche,
> Et mes sens sont *glacés* par un sommeil d'airain.
> (LEBRUN.)

— Fig. Indifférent, insensible, flegmatique, froid. Les hommes d'État ont le cœur glacé. Abord glacé. Réponse glacée. Âme sèche et glacée. J'eus honte de brûler pour une âme *glacée*. (Malherbe.) Réchauffez un cœur *glacé* sous la jalousie. (Mme de Sévigné.) Trouverai-je l'amant *glacé* comme le père? (Racine.) Qui donc saura nous peindre une grande passion et redonner quelque vie et quelque éclat à nos imaginations *glacées*? (P. Jamet.)

> Irai-je sans appui, briguant une audience,
> D'un ministre *glacé* soutenir la présence? (BOILEAU.)
> Je hais ces vains auteurs, dont la muse forcée
> M'entretient de ses feux, toujours froide et *glacée*. (Id.)
> Et même [illegible] effacé,
> Se sont offerts en foule à mes esprits *glacés*. (VOLT.)
> Loin des secours il faut qu'il meure,
> Comme les champs aient [illegible]
> (L. BELMONTET.)

— Saisi, atterré. Tous ceux qui entendirent cette voix se sentirent *glacés*, tant elle était lamentable et terrible. (V. Hugo.)

— Fig. Poli, lustré, uni, luisant. Gants glacés. Étoffe glacée. Ce bel oiseau, dont le plumage est *glacé* d'azur, vit des insectes qui se logent dans les fentes des rochers. (B. de St-P.)

— Bot. *Plante glacée*, ou substantiv. *glacée*. V. GLACIALE.

— Conf. et Pâtiss. Recouvert de sucre ou préparé avec de la glace. Fruits glacés. Biscuits glacés. Marrons glacés. Vin glacé. Crème glacée.

— Par anal. Se servant pour pain de gâteaux anisés ou *glacés* de sel, qui excitent beaucoup à boire. (Gér. de Nerval.)

— Litt. Qui manque de chaleur, de passion. Discours, style glacé. Ce n'est pas dans les conceptions *glacées* de l'entendement qu'il faut entasser des raisonnements futiles sur les principes de tous les êtres. (Virey.) J'aurais voulu qu'aucune parole *glacée* par le vent du monde ne vînt frapper sur la plaie sanglante de ce cœur. (Villeneuve-Bargemont.)

> Cessez de présumer dans vos folles pensées,
> Mes vers, de voir en foule à vos rimes *glacées*
> Courir, l'argent en main, les lecteurs empressés.
> (BOILEAU.)

— **GLACÉ**. s. m. Qualité, état de ce qui est glacé. Papier d'un joli glacé. Le glacé des gants. Les couleurs foncées ou fixes augmentent l'éclat du glacé et conservent la souplesse des peaux.

— Se prend aussi absol. pour Gant glacé. Paris fabrique le glacé, le castor ou chamois, le daim, le suède, et le tricoté de fantaisie.

— Sucre imprégné d'huile essentielle et formant une pâte qui, liquéfiée par la chaleur, est mise en moule et prend en se refroidissant la forme de tablette.

— **GLACÉE**. s. f. Hortic. Espèce de pomme. Les gelées sont du nombre des pommes qui sont plus longues que plates; les *glacées* sont plus grosses vers la queue que vers la tête. (La Quintinie.) || *Glacée noire*. Autre espèce de pomme de la grosseur de la reinette.

— Bot. V. GLACIALE.

*** GLACER**. v. a. 1re conj. (radic. *glace*). Le c prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous glaçons*. *Je glaçais*. *Glaçant*, etc. Durcir, solidifier, en parlant de l'action du froid sur les liquides. Le froid glace les rivières. || Se dit aussi des plantes.

> Du Nord les frimas homicides
> Viennent *glacer* l'épi sur les sillons arides.
> (LA HARPE.)

— Faire congeler des liquides en les soumettant à l'action d'un mélange de glace pilée et de sel, qui produit un froid de plusieurs degrés au-dessous de zéro. Faire glacer du vin.

— Causer un froid très vif. Cette pluie me glace. Le vent glaça ses doigts et toute sa personne. Mais le vent, qui soufflait avec impétuosité, m'avait déjà *glacé*! (Dupaty.)

— Par extens. Exprime l'affaiblissement, la perte de la chaleur naturelle causée par l'âge ou par la mort. La vieillesse glace le sang. Membres que la mort glace.

> Tu voudrais par ta chaleur féconde
> Vaincre le froid mortel qui *glace* ce beau corps.
> (DE SAINT-ANGE.)

— Fig. Intimider, remplir d'effroi, causer une émotion forte et désagréable au point d'arrêter la circulation du sang. Glacer le sang dans les veines. Son aspect nous glaça tous d'épouvante. Voici qui *glacera* le cœur. (Boss.) Quel trouble vous agite et quel effroi vous *glace*? (Rac.) Ses froids embrassements ont *glacé* ma tendresse. (Id.) Cent présages affreux le *glaçaient* d'épouvante. (Delille.) Mes bienfaits superbes n'ont point *glacé* leur cœur. (B. de St-P.) Ses yeux, l'expression de sa physionomie, sa voix avaient quelque chose de terrible qui parut *glacer* tout le monde. (De Jussieu.) La crainte *glaçait* tous les cœurs. (Anquet.) Il se prit à lâcher quelques hérésies qui *glacèrent* l'assistance d'épouvante. (J. Sandeau.) Dans la maison de Marie, un cadavre! un frisson mortel a *glacé* tous mes sens. Va leur demander qui l'on enterre. (X. Marm.)

> Les hommes qu'enfin tout l'appesantit par des cris,
> Ont par ce fruit fatal *glacé* tous les esprits. (RACINE.)
> Le glaive au-dehors les poursuit,
> Le remords au-dedans les *glace*. (Id.)
> La renommée en fut, cette [illegible] complète carrière,
> Va d'un œil [illegible] ou *glacer* la perruquière. (BOILEAU.)
> Ne crains rien de ce peuple imbécile et volage,
> Dont un faible malheur a *glacé* le courage. (VOLTAIRE.)

— Art culin. Couvrir de gelée, de jus de viande épaissi. Glacer des viandes. Glacer du veau. Glacer un fricandeau.

— Arts et mét. Revêtir d'un enduit luisant, lustrer, rendre transparent. Glacer un tableau, un meuble de bois exotique, etc.

— Conf. Couvrir certains fruits qu'on vient de confire d'un suc épaissi et qu'on emploie à l'état de gelée translucide. Glacer des abricots. Glacer des marrons.

— Coutur. Cacher adroitement les coutures. Unir les parties d'un vêtement comme une glace.

— Litt. Exprime la froideur, la monotonie du style, du débit. Le style de cet écrivain vous glace. Cet orateur vous glace par son débit traînant et monotone.

— Peint. Appliquer une couche légère et transparente sur une autre couche déjà sèche; fondre les nuances des couleurs.

— Techn. *Glacer un soulier*. Le faire reluire avec du cirage.

— **GLACER**. v. n. Devenir glacé. Une source qui ne glace jamais.

— **SE GLACER**. v. pron. Se congeler, se solidifier par le froid. Depuis longtemps on a observé que la mer ne se *glace* jamais dans toute son étendue. (A. Martin.) Les nuages s'élèvent, les vents les portent sur les monts, les eaux se *glacent*. (Id.)

— Fig. Juste ciel! tout mon sang dans mes veines se *glace*. (Racine.) Jusqu'au fond de nos cœurs notre sang s'est *glacé*. (Id.) Et ma tremblante voix commence à se *glacer*. (Boil.) Mon cœur se *glace*. (Volt.)

GLACERIE. s. f. (radic. *glacer*). Art de fabriquer les glaces à manger.

— Usine ou commerce de celui qui fabrique les glaces de verre, les miroirs et cristaux.

GLACEUR. s. m. Manuf. Celui qui glace les indiennes ou autres étoffes, après les avoir dégraissées. || Celui qui glace des papiers. Glaceur de papiers.

*** GLACEUX, EUSE**. adj. Joaill. Se dit des diamants et pierres précieuses qui ont des glaces ou qui ne sont pas absolument nets. Diamant glaceux. Améthyste glaceuse.

— Où il gèle. Contrées glaceuses. Nuit glaceuse.

GLACI. s. m. Arg. Verre de vin.

*** GLACIAIRE**. adj. Qui a trait aux glaciers ou à la glace. Masses glaciaires. Phénomènes glaciaires.

— Géol. *Période glaciaire*. Période pendant laquelle la terre a subi un refroidissement considérable et où les glaciers occupaient un vaste espace.

GLACIAIRISTE ou **GLACIÉRISTE**. s. m. Celui qui explore, étudie les glaciers.

*** GLACIAL, ALE**. adj. (rad. *glace*). Qui est glacé, extrêmement froid. Vent glacial. Mer glaciale. Zone glaciale. Les genres des herbes sont plus nombreux dans les zones tempérées, et ceux des mousses dans les *glaciales*. (B. de Saint-Pierre.)

— Fig. Flegmatique, insensible, morne, indifférent. Accueil glacial. Abord glacial. Mine glaciale.

— *Homme glacial*. Homme qui ne montre aucune chaleur d'âme.

— *Style glacial, ouvrage glacial*. Style, ouvrage froid, ennuyeux.

— Géogr. *Océan Glacial* ou *mer Glaciale*. V. OCÉAN. || *Zone glaciale*. Région qui s'étend du pôle au cercle polaire du même hémisphère.

— L'Académie prétend que cet adjectif n'a point de pluriel au masculin. Cependant plusieurs auteurs estiment le plur. absent, mais ils diffèrent en ce que les uns soutiennent qu'il faut dire *glacials*, et les autres *glaciaux*. Quoique le pluriel *glaciaux* n'ait rien de choquant, il semble qu'on ait adopté plus généralement le pluriel *glacials*.

*** GLACIALE**. s. f. Bot. Espèce de ficoïde dont les feuilles sont parsemées de vésicules transparentes. On l'appelle aussi *plante glacée* ou simplement *glacée*.

GLACIALEMENT. adv. D'une manière glaciale.

GLACIATION. s. f. (pr. *gla-ci-a-cion*; rad. *glacer*). Didact. Transformation de l'eau en glace. Glaciation de l'eau.

*** GLACIER**. s. m. Amas de glaces qui, dans les hautes montagnes, commencent au-dessous de la limite inférieure des neiges, et vont se terminer en pente jusqu'au fond des vallées. Glaciers du mont Blanc, du Spitzberg, de l'Islande, des Cordillères. Derrière nous, une chaîne de rochers inaccessibles séparait l'esplanade où nous étions de cette partie des Alpes qu'on nomme les *glaciers*, parce que d'énormes amas de glace qui s'accroissent incessamment les couvrent depuis le commencement du monde. (J.-J. Rouss.) Des cèdres et des sapins entourèrent de leur sombre verdure la région des neiges, et agitèrent leurs cimes autour des *glaciers* qui couronnent les pôles du monde. (B. de St-P.) J'ai visité le *glacier* du Rhône, ce que je ne vous engage pas à faire. (Mérimée.) En ce moment, le *glacier* bâit en bouches étroites, peu élevées, brillantes et polies au dehors. (Michelet.)

*** GLACIER**. s. m. Celui qui prépare, qui vend des glaces. Limonadier.

— Fabricant des glaces de verre.

*** GLACIÈRE**. s. f. Lieu où l'on conserve de la glace ou de la neige en été. Remplir une glacière. Faire une glacière. Il y a des glacières naturelles, c'est-à-dire des cavernes où la glace se conserve dans toutes les saisons. On trouve une glacière de cette espèce dans le département du Doubs, à 20 kilom. de Besançon. Les pays du Nord en possèdent un plus grand nombre.

— Fig. et fam. Chambre froide, salle froide. C'est une glacière, une vraie glacière.

— Divers auteurs du XVIIIe siècle ont employé ce mot dans le même sens que Glacier. Par les nouvelles tentatives qu'on a faites pour approcher du pôle de plus près, il paraît qu'on n'a trouvé que des glaces, que je regarde comme les appendices de la grande *glacière* qui couvre cette région tout entière. (Buff.)

— Arg. *Glacière pendue*. Réverbère.

— Techn. *Glacière artificielle*. Appareil servant à produire la glace artificielle.

GLACIÉRISTE. s. m. V. GLACIAIRISTE.

*** GLACIS**. s. m. (pr. *gla-ci*; radic. *glace*). Pente douce et unie. Le glacis d'un étang, d'un pont, d'une rivière.

— Archit. *Glacis de corniche*. Pente qu'on donne à la surface supérieure d'une cimaise, pour faciliter l'écoulement des eaux.

— Constr. Enduit en pente appliqué sur la tête d'un mur, sur une volige ou un lattis pour recevoir le plomb d'un faîtage, d'un arêtier. || Pente douce exécutée en maçonnerie de blocage, pour faciliter l'écoulement des eaux ou servir de décharge à un bassin.

— Arg. Carreau de vitre.

— Art vétér. Circonférence et surface de la sole de corne d'un cheval.

— Fortif. *Glacis de la contrescarpe*, ou simplement *glacis*. Pente qui part de la crête du chemin couvert, et va se perdre dans la campagne. Le glacis, les glacis d'une place, d'une forteresse. || *Plan de glacis*. Plan supérieur du glacis.

— Hortic. Partie de jardin en pente douce gazonnée.

— Passem. Traînée ou jetée de clinquant, qui couvre un assez long espace sans être arrêtée. Plus spécialement, Partie des soies de chaînes qui n'ont d'autre usage que de lier la trame.

— Peint. Couleur légère et transparente que les peintres appliquent quelquefois sur d'autres couches déjà sèches d'un tableau, pour leur donner plus d'éclat, plus de brillant ou plus de vigueur. Il y a une espèce de glacis plus forte que l'autre, appelée *frottoir*. On s'en sert principalement pour accorder des couleurs trop entières avec celles qui les avoisinent. Les *glacis* ont des brillants d'émail; les tons d'un bout à l'autre jouent dans le rayonnement de l'ambre et de la topaze brûlée. (De Goncourt.)

— Raffin. Plan horizontal en maçonnerie où l'on expose des pains de sucre au soleil. || Évasement en forme d'entonnoir, couvert de plomb, qui augmente la capacité des chaudières à leur partie postérieure, jusqu'à la moitié de leur diamètre.

— Techn. Se dit, chez les tailleurs, d'un rang de points qui tient la doublure assujettie à l'étoffe.

GLAÇOIRE. s. f. (radic. *glacer*). Art culin. Bouteille percée servant à renfermer le sucre en poudre que l'on doit répandre sur les gaufres, beignets, etc.

★ GLAÇON. s. m. Morceau de glace. Les glaçons présentent diverses formes, celles d'aiguilles, de pyramides, etc. La rivière charrie des glaçons; elle est toute couverte de glaçons. Les glaçons pendent au haut des toits.

> [illegible]
> [illegible] (SAINT-AMANT.)

> Des [illegible]
> J'ex[illegible]
> (LA H[illegible])

> Sole[illegible]
> Ta [illegible]
> Lorsque[illegible]
> (FLANDRE.)

— Poét. *Le temps des glaçons, la saison des glaçons*. L'hiver.

— Fig.

> [illegible]
> [illegible] (CASIMIR)

— Fig. et fam. Personne froide comme un glaçon. C'est homme à l'abord très froid; c'est un vrai glaçon.

— Archit. Ornement de sculpture de marbre ou de pierre, qui imite les glaçons naturels et qu'on met aux bords des bassins des fontaines, aux montants des grottes. En ce sens, on dit aussi *congélation*.

GLAÇOYER. v. n. 1re conj. (radic. *glace*). S'est dit pour Glisser.

GLAÇURE. s. f. (radic. *glacer*). Céram. Action de recouvrir les poteries d'un enduit qui se vitrifie au feu. La glaçure suit quelquefois la dessiccation de la pièce, et précède toute cuisson; d'autres fois elle se fait entre deux cuissons. L'objet de la glaçure est de rendre la pâte de poterie imperméable aux corps liquides, et surtout aux corps gras, et de lui donner un éclat et quelquefois des couleurs agréables à l'œil.

★ GLADIATEUR. s. m. (du lat. *gladiator*, escrimeur, qui fait des armes). Celui qui, pour le plaisir du peuple romain, combattait dans l'arène, volontairement ou par force, contre un autre homme ou contre une bête féroce. Combat de gladiateurs. || *Gladiateurs privés*. Ceux qui étaient entretenus par des particuliers. || *Gladiateurs fiscaux* ou *césariens*. Ceux qui étaient payés par le fisc ou l'empereur.

— Il n'y avait point de *gladiatrices* chez les anciens, par conséquent, ce mot n'a point de féminin. Cependant l'abbé Prévost s'est servi du mot *gladiatrice*, à l'occasion de deux femmes anglaises qui arrachèrent les sabres des mains de leurs maris, et s'en servirent l'une contre l'autre avec autant d'adresse que d'intrépidité. Ce n'est pas là le seul exemple, car Balzac, dans une de ses lettres, a dit : Je vois avec horreur dans l'histoire ces furieuses *gladiatrices*.

— Nom donné aux joueurs d'armes de Valenciennes au XVIIIe siècle.

— Par extens. Spadassin, bretteur, duelliste.

> Enfin [illegible] que vous enjaloisez
> Est un [illegible] (SCARRON.)

— *Gladiateur de plume*. Polémiste. Voilà une belle matière qui se présente aux *gladiateurs* de plume. (Maucroix.)

— Antiquit. rom. Les différentes espèces de gladiateurs, à Rome, portaient les noms de : andabates, bestiaires, dimachères, essédaires, hoplomaques, méridiens, mirmillions, provocateurs, rétiaires, samnites, sécuteurs et thraces. Les uns étaient des esclaves, les autres des barbares venus de la Gaule ou de la Germanie. On apprenait aux gladiateurs les lois de l'escrime, et leurs maîtres, les lanistes, leur montraient même comment on devait tomber avec grâce. Ces combats, introduits à Rome vers 264 av. J.-C., devinrent bientôt très populaires; la foule les préférait aux plus belles représentations théâtrales, et il y eut parfois jusqu'à 300 paires de gladiateurs. Vainement Constantin abolit ces combats en 326; ils reparurent, et il fallut le dévouement du moine Télémaque pour décider l'empereur Honorius à les proscrire définitivement en 403. Cependant, il est encore parlé de bestiaires en 523. Quand on donnait un combat de gladiateurs, *munus gladiatorum*, on commençait par promener les combattants sur des chars brillants; lorsqu'un gladiateur était blessé, il devait attendre la mort de la main du vainqueur; si les spectateurs levaient la main, en abaissant le pouce, c'était signe qu'il fallait l'épargner; mais s'ils levaient le pouce, il devait être immolé. L'arrivée de l'empereur sauvait la vie du vaincu. Souvent des agents spéciaux égorgeaient dans le *spoliarium* les gladiateurs grièvement blessés. Au bout de trois ans, le gladiateur pouvait demander son congé; il recevait alors un fleuret de bois (*rudis*) et une palme d'argent.

— Ichtyol. Espèce de dauphin.

GLADIATOIRE. adj. 2 g. Qui appartient aux gladiateurs. Attitude gladiatoire. Peu usité.

> [illegible] de mon *gladiatoire*
> [illegible]
> [illegible]
> Sur les [illegible] (MAROT.)

GLADIATORIAL, ALE. adj. (rad. *gladiatoire*). Qui a rapport aux gladiateurs.

GLADIÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *gladius*, glaive). Bot. Qui est comprimé et muni de fortes arêtes en forme de glaive.

GLADIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *gladius*, glaive; *fero*, porter). Zool. Qui porte un prolongement en forme de glaive.

GLADIOLE. s. f. (ét. lat., *gladiolus*, dimin. de *gladius*, glaive). Bot. Un des noms vulgaires du glaïeul.

GLADIOLÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *gladiolus*, glaïeul). Bot. Qui ressemble au glaïeul. || GLADIOLÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre glaïeul.

GLADIUS. s. m. (pron. *gla-di-uss*; mot lat. signif. *glaive*). Moll. Nom ancien d'un genre de mollusques marins correspondant exactement aux rostellaires.

GLAGEON. s. m. Minér. Marbre qui a une très grande analogie avec le bavay, mais qui a le fond plus noir et le mélange plus petit.

GLAGEON. Géogr. Bourg du cant. de Trélon, arr. d'Avesnes (Nord); 2,200 hab.

GLAGER. v. n. 1re conj. Se disait pour Répandre des fleurs ou des herbes sur le pavé.

GLAGOL. s. m. Philol. Quatrième lettre de l'alphabet slave. || Nom d'un ancien alphabet slavon.

GLAGOLITE. adj. Syn. de GLAGOLITIQUE.

GLAGOLITIQUE. adj. 2 g. (radic. *glagol*). Philol. Se dit de l'alphabet slave usité en Serbie et en Croatie, et attribué par certains auteurs à saint Jérôme. L'alphabet glagolitique est celui de l'ancien slave, qui sert d'idiome liturgique en Esclavonie, en Dalmatie, et dans la partie de la Bosnie où l'on observe le rit catholique romain. Quelques philologues pensent que l'alphabet glagolitique n'est autre chose que l'alphabet grec appliqué au slave, et augmenté de plusieurs lettres par saint Cyrille, dans le IXe siècle.

GLAI. s. m. (étym. lat., *gladius*, glaive). Bot. Masse de glaïeuls formant une île dans un étang.

— S'est dit pour Glaïeul.

> Les nymphes y cherchent le frais,
> S'y viennent fournir de quenouilles,
> De pipeaux, de joncs et de *glais*. (ST-AMANT.)

GLAÏDA. s. m. Instrument à vent ressemblant à la flûte et en usage chez les Perses et les Indiens.

GLAIE ou **GLAISE.** s. f. Techn. Partie de la voûte d'un four de verrerie.

★ GLAÏEUL. s. m. (du lat. *gladius*, glaive). Bot. Genre de la famille des iridées. Le glaïeul est une plante à tubercules en forme de bulbe; ses feuilles sont longues, étroites et pointues comme un glaive; ses fleurs sont brillamment colorées, penchées et disposées en épi ordinairement simple. Le glaïeul commun est le

Glaïeul commun. *a*, sommet de la grappe; *b*, étamine, style et pétale.

seul qui croisse naturellement en France. || *Glaïeul bleu*. Nom vulgaire de l'iris germanique. *Glaïeul des marais, glaïeul puant*. Noms vulgaires de deux espèces d'iris.

— On a dit *glaïeux* au pluriel. Parmi les joncs et les *glaïeux*. (Perrault.)

GLAIRAGE. s. m. Action de glairer.

★ GLAIRE. s. f. (ét. lat., *clarus*, clair). Médec. Sorte d'humeur visqueuse, de couleur vitrée et d'un gris blanchâtre, inodore et ordinairement insipide, que les membranes muqueuses sécrètent dans certaines circonstances. Avoir l'estomac plein de glaires. Des glaires teintes de sang. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un charlatanisme effronté qui puisse et ose spéculer sur les *glaires*; c'est à peine si les gardes-malades et les commères en veulent encore admettre. (Sandras.) || Nom donné aux mucosités qui découlent des organes sexuels pendant l'accouchement. || Nom des mucosités que rendent les enfants deux ou trois jours après la naissance.

— Blanc d'un œuf qui n'est pas encore cuit.

— Nom donné par les relieurs au blanc d'œuf dont ils se servent pour frotter la couverture des livres reliés en veau.

— Mousse baveuse que jettent certains mollusques à coquilles, comme l'escargot, la clovisse, etc.

— Chass. Matière qui se trouve dans les fumées des biches.

— Joaill. S'emploie pour désigner l'eau qui se trouve dans les diamants imparfaits.

GLAIRÉ, ÉE. part. pass. du v. Glairer. S'emploie adjectiv. Reliures glairées. Livre glairé.

★ GLAIRER. v. a. 1re conj. Rel. Frotter la couverture d'un livre avec des blancs d'œufs ou glaires pour y appliquer l'or, pour lui donner du lustre.

★ GLAIREUX, EUSE. adj. Plein de glaires, d'une nature visqueuse. Chair glaireuse. Matière glaireuse. Le liquide fourni par les membranes muqueuses, comme celle du nez, par exemple, est *glaireux*. (Sandras.)

— GLAIREUX. s. m. pl. Bot. Famille de champignons caractérisée par la viscosité glaireuse qui recouvre les espèces qui la composent.

GLAIRIDINE. s. f. Chim. Variété de glairine.

GLAIRINE. s. f. (ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec la *glaire* ou albumine de l'œuf). Chim. Matière organique de diverses couleurs, qui se précipite des eaux sulfureuses en général, principalement des eaux des Pyrénées, et que l'on remplace par de la gélatine lorsqu'on veut faire des eaux de Barèges artificielles.

GLAIRURE. s. f. (rad. *glairer*). Techn. Préparation employée pour le glairage des reliures.

GLAIS-BIZOIN. Homme politique, né à Quintin (Côtes-du-Nord), 1800-1877. Député de l'opposition sous Louis-Philippe et dans les dernières années de l'empire, il devint, comme député de Paris, membre du gouvernement de la Défense nationale et de la délégation de Tours, où il joua un rôle assez effacé. Il ne fut pas élu à l'Assemblée du 8 février 1871, et se retira définitivement de la vie politique. On lui attribue plusieurs comédies : *une Vraie Bretonne, une Fantaisie, le Vrai Courage*.

★ GLAISE. s. f. (ét. lat., *glis, glitis*, terre forte). Terre forte et grasse que l'eau ne peut pénétrer, et dont on se sert pour faire de la poterie, des batardeaux, et pour enduire les bassins de fontaines. Faire un corroi de glaise, de terre glaise. Creuser jusqu'à la glaise. On les recouvrait de peaux fraîchement écorchées et enduites de *glaise* pour les préserver du feu. (Mérimée.)

— Techn. Voûte d'un four de verrerie.

— Adjectiv. Terre *glaise*. (Acad.)

GLAISÉ, ÉE. part. pass. du v. Glaiser. S'emploie adjectiv. Enduit de glaise. Bassin glaisé. Mare glaisée.

— Agric. Mélangé de glaise. Terre glaisée.

★ GLAISER. v. a. 1re conj. Couvrir, enduire de glaise. Il a fait glaiser le lit de ce canal, le bassin de cette fontaine.

— *Glaiser des terres*. Améliorer avec de la glaise des terres sablonneuses et sèches.

★ GLAISEUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature de la glaise. Les terres glaiseuses sont peu propres à la végétation, surtout dans les pays froids et humides.

★ GLAISIÈRE. s. f. Lieu d'où l'on extrait de la glaise.

GLAITERON. s. m. Bot. Petite bardane, dite aussi *petit glouteron*.

GLAIVANE. s. f. (rad. *glaive*). Bot. Plante de la famille des joncées.

★ GLAIVE. s. m. (du latin *gladius*, coutelas, épée). Épée tranchante, et par extension Arme quelconque. Glaive d'acier. Glaive bien effilé. Glaive à manche de diamant.

— Très usité en poésie et dans le style élevé. Tout périt alors sous le tranchant du glaive. Il lui plongea le glaive dans le sein. Mille glaives furent élevés aussitôt contre les révoltés. Qu'à la fureur du *glaive* on le livre avec elle. (Racine.) Les lois ne mettent point par force le *glaive* à la main. (Patru.)

> J'ai plongé dans son flanc
> Le *glaive* consacré qui doit verser son sang. (VOLT.)

— Fig. De quel *glaive* de douleur son âme ne fut-elle pas percée ! (Massillon.)

— Insigne de la puissance vengeresse. Le glaive des lois. Le glaive de la vengeance. Rois, vous fûtes élus les sacrés dépositaires du *glaive* de Thémis. (J.-J. Rousseau.)

> Le *glaive* de Thémis,
> Ce grand soutien du trône, à lui seul est soumis.
> (VOLTAIRE.)

— *Le souverain a la puissance du glaive*. Il a le droit de vie et de mort sur ses sujets.

— *Glaive spirituel*. Juridiction de l'Église; pouvoir qu'avait l'Église d'excommunier. Qu'elle est forte, cette Église, et que redoutable est le *glaive* que le Fils de Dieu lui a mis dans la main! Mais c'est un *glaive* spirituel, dont les superbes et les incrédules ne ressentent pas le double tranchant. (Boss.)

— *Glaive de la parole*. La force, le pouvoir de l'éloquence. Prenez le *glaive* de la parole, et coupez jusqu'aux racines de l'erreur. (Fléch.)

— Fig. Guerre, combats. Le glaive peut seul décider entre nous. C'est vous qui les premiers avez tiré le glaive. Remettre le *glaive* dans le fourreau. (Acad.)

> Le *glaive* fait les rois, agrandit les États;
> Mais s'il fonde un empire, il ne l'affermit pas.
> (VIENNET.)

> Quand les lois profanent leur puissance,
> Le *glaive* rétablit les droits de l'innocence. (A. SOUMET.)

> Le glaive peut beaucoup dans les mains du soldat
> Qui défend sa couronne, et sa femme, et l'État. (MONVAN.)

— Arg. La guillotine.

— Anc. armur. *Glaive courtois*. Lance au fer émoussé.

— Antiq. rom. Profession de gladiateur. Condamner, destiner au glaive.

— Féod. *Droit de glaive*. Droit que possédait le seigneur haut justicier de punir les crimes méritant une peine afflictive.

— Hist. Se disait pour Cavalier armé d'une lance, fantassin armé d'un glaive. En 1356, les états d'Auvergne décidèrent que la province mettrait sur pied quatre cents glaives.

— Ichtyol. Nom de l'espadon.

★ GLAMA. s. m. Mamm. V. LAMA.

GLAME. s. m. Médec. Ordure, chassie qui s'amasse autour des yeux.

GLAMMET. s. m. Ornithol. Espèce de mouette.

GLAMORGAN. Géogr. Comté du pays de Galles, au S.-E., fertile en céréales, riche en bestiaux, fer, anthracite. Superficie 2,214 kil. carrés; population 512,000 habitants. Le chef-lieu est Cardiff; les villes principales sont : Merthyr-Tydvil, Swansea, Neath, Landaff.

★ GLANAGE. s. m. Action de glaner, de ramasser les épis épars dans les champs après l'enlèvement des gerbes, ou après qu'elles ont été mises en meules. Le *glanage* devrait être aboli, ou du moins restreint aux vieillards et aux enfants, trop jeunes pour prendre part aux travaux de la ferme, et seulement après l'enlèvement de la dernière gerbe. (Gaubert.)

★ GLAND. s. m. (du lat. *glans, glandis*, noix de chêne). Fruit du chêne. Ramasser du gland. Semer du gland. Engraisser certains animaux avec du gland. Le gland passe pour avoir servi à la nourriture des premiers hommes. Le *gland*, qui n'est pas gros comme mon petit doigt. (La Font.) Pelasge enseigna aux anciens habitants de la Grèce à se nourrir de *glands* au lieu d'herbes sauvages. (Barth.) Et le chêne courbé sous le poids de ses *glands*. (De Saint-Ange.) Les *glands* qui tombent sur la terre après leur maturité servent d'aliments aux hôtes des bois. (Charbonnier.) Quelques espèces de *glands* sont mangeables. (Id.) Le *gland* est à demi enchâssé dans un chaton, qui le préserve de toute meurtrissure parmi les rameaux d'un arbre qui s'élève dans la région des tempêtes. (Bern. de St-Pierre.) Les hommes sans lois, sans propriété, sans établissement fixe, errent dans les bois, et, ne sachant pas encore cultiver le blé, se nourrissent de *glands*. (Ampère.)

> Les pasteurs des taureaux arrivent à pas lents,
> Et Ménalque, chargé d'une moisson de *glands*.
> (DUSNE-BARON.)

— Pop. *Rossignol à gland*. Porc.

— Loc. prov. *Ne nous remets pas au gland quand nous avons du blé*. Ne nous mettez pas dans une plus mauvaise situation que celle où nous sommes.

— Anat. Nom donné par les anatomistes et le vulgaire à l'extrémité de la verge, aussi bien qu'à celle du clitoris.

— Blas. *Gland versé*. Gland dont la pointe est tournée vers le bas de l'écu.

— Bot. Nom donné à différents fruits ayant une substance ferme, farineuse et couverte d'une enveloppe coriace, tels que ceux du hêtre, du châtaignier, de la macle, etc. || *Gland doux*. Gland produit par diverses espèces de chênes et qui est comestible. || *Gland de terre*. Gesse sauvage; plante qui croît le long des grands chemins, et qu'on a ainsi nommée parce que ses racines ont la forme d'un gland. || Le même nom est donné au terre-noix.

— Crust. *Gland de mer*. Nom vulgaire des grandes espèces de balanes.

— Passem. Sorte d'ornement fait en laine, soie, coton, acier, or ou argent, qu'on attache aux vêtements, tentures, etc., et qui ont ordinairement la forme du gland de chêne. Des glands de rideaux, de draperies. Les glands d'un chapeau, d'un coussin. Glands à graines d'épinard. Glands d'acier, etc.

— Techn. Espèce de tenaille dont on se sert à l'usage du parcheminier et du peignier.

GLANDAGE. s. m. Droit de mener paître les porcs dans les forêts ou dans les lieux où il y a du gland.

— Endroit où l'on récolte le gland.

— Art vétér. Tuméfaction des ganglions lymphatiques du cheval atteint de la morve.

GLANDAIRE. adj. Syn. de GLANDIVORE.

— Anat. Qui a rapport au gland du pénis.

— Ornith. Syn. de GEAI.

★ GLANDE. s. f. (ét. lat., *glandula*; dimin. de *glans*, gland, à cause de la ressemblance qu'on observe entre les organes qu'on désigne sous ce nom et le fruit du chêne). Anat. Partie molle, spongieuse ou vasculaire qui sert à la sécrétion des humeurs. Glandes du sein. Glandes de l'aine. Glande lacrymale. Glande pituitaire. Glandes synoviales, etc. || *Glandes de Meibomius*. Glandes en grappe situées dans l'intérieur des organes tarses des paupières.

— Bot. Nom donné à de petits corps vésiculeux de formes très variées, mais le plus communément arrondis, ovales ou mamelonnés, sessiles ou pédiculés, qui se forment sur les feuilles, sur les tiges ou sur le calice des plantes.

— Méd. Nom donné aux tumeurs accidentelles qui se forment en quelque partie du corps.

Avoir une glande au cou. Être couvert de glandes.

*** GLANDÉ, ÉE.** adj. Art vétér. Qui a des glandes. Cheval glandé. Jument glandée.

— Blas. Se dit des chênes chargés de glands d'un émail différent de celui des chênes. Écusson glandé. Armoiries glandées.

*** GLANDÉE.** s. f. (radic. *gland*). Récolte du gland. Aller à la glandée. La glandée sera abondante. Venez nous aider à faire la glandée. Il n'entendait que la cloche des vaches éparses dans les taillis, et le cri sauvage des porcs se disputant la *glandée*. (G. Sand.)

— Action du porc qui se nourrit de glands dans les bois.

GLANDER (SE). v. pron. 1re conj. Se dit d'un cheval qui devient glandé.

GLANDIFÈRE. adj. (ét. lat., *glans*, gland; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des glands.

GLANDIFORME. adj. 2 g. Didact. Qui a la forme de glands ou de glandes.

GLANDIOLE. s. f. Moll. Petite coquille peu connue.

GLANDITE. s. f. (rad. *gland*). Echin. Pointe d'oursin fossile.

GLANDIVORE. adj. 2 g. (étym. lat., *glans*, gland; *voro*, je dévore). Qui vit de glands. Les cochons, les dindes, etc., sont glandivores.

— Substantiv. Les glandivores.

*** GLANDULAIRE.** adj. 2 g. Qui a l'aspect, la forme ou la texture des glandes. Un organe glandulaire. Une sécrétion glandulaire.

— Pathol. Qui affecte les glandes. Hypertrophie glandulaire.

— GLANDULAIRE. s. f. Bot. Espèce de verveine.

GLANDULATION. s. f. (pron. *glan-du-la-cion*). Didact. Formation, développement des glandes.

*** GLANDULE.** s. f. (diminut. de *glande*). Anat. Petite glande. Les amygdales sont des glandules.

— Bot. Syn. de GLANDE.

*** GLANDULEUX, EUSE.** adj. Anat. Syn. de GLANDULAIRE.

— Bot. *Poils glanduleux*. Poils terminés par une petite glande.

GLANDULIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *glandula*, glande; *fero*, je porte). Bot. Qui porte des glandes. Les poils de la rose de Hollande sont glandulifères.

GLANDULIFORME. adj. 2 g. (rad. *glandule* et *forme*). Bot. Qui a la forme d'une petite glande.

GLANDULINE. s. f. (rad. *glandule*). Foram. Genre de foraminifères, formé aux dépens des nodosaires.

GLANDULITE. s. f. (rad. *glandule*). Minér. Roche contenant des noyaux.

GLANDULOCILIÉ, ÉE. adj. (rad. *glandule*, et *cil*). Botan. Se dit d'une partie d'une plante dont chaque cil se termine par une petite glande.

*** GLANE.** s. f. (rad. *glaner*). Poignée d'épis ramassés çà et là dans un champ après l'enlèvement des gerbes ou après qu'elles sont mises en gerbier. Grosse glane. Petite glane. Glane d'orge. Glane d'avoine. Glane de froment. Les *glanes* recueillies dans des champs convenablement moissonnés produisent un bien de peu de valeur. (Gaubert.)

— Petit faisceau formé de brins de paille liés ou tordus pour servir de soutien.

— Se dit de certains objets attachés autour de la glane de paille. Une glane d'oignons.

— Par anal. Groupe de petites poires rangées autour d'une branche.

— Loc. prov. *Il y a encore champ, beau champ pour faire glane.* Il reste aux autres assez de travail ou de profit à tirer d'une affaire.

— Agronom. Race bovine de la Bavière rhénane dont les vaches sont bonnes laitières.

— Hist. ecclés. Récolte de la dîme.

— Hist. féod. Droit de glaner dans un champ.

GLANÉ, ÉE. part. pass. du v. Glaner. S'emploie adjectiv. Champs glanés. Ferme glanée.

GLANÉE. s. f. (radic. *glane*). Chass. Piège à prendre les canards et autres oiseaux aquatiques, dans lequel le blé sert d'appât.

GLANEMENT. s. m. Action de glaner, de ramasser des épis.

*** GLANER.** v. n. 1re conj. (ét. bas-lat., *glenare*, même signif.). Ramasser à la main les épis restés sur un champ, après le bottelage dans certains pays, et seulement après l'enlèvement des gerbes dans d'autres pays. Permettre aux pauvres de glaner dans ses champs. Ruth était venue glaner dans le champ de Booz quand il l'épousa.

— Fig.

> Et, vain peuple, il allait par les champs de bataille,
> *Glanant* sous leurs canons. (V. Hugo.)

— Faire de petits bénéfices là où d'autres ont beaucoup gagné. On a tellement fabriqué de soieries, qu'il n'y a plus qu'à glaner dans ce genre d'industrie. Tout habile homme qu'il était, il a laissé de quoi glaner après lui. Le temps moissonne et nous *glanons*, employons chaque jour de notre vie comme s'il devait être le dernier. B. de St-P.

Litt. Traiter une matière après que d'autres auteurs l'ont épuisée. Il n'y a pas de quoi *glaner* après ma fille; elle a en vérité tout dit. (Mme de Sév.) Tout est dit depuis sept mille ans qu'il y a des hommes qui pensent, et l'on ne fait plus que *glaner* après les anciens. (La Bruy.) La modération trouve encore à *glaner* dans le champ du bonheur. (St-Evrem.)

> Mais ce champ d'apologue) ne se peut tellement moissonner
> Que les derniers venus n'y trouvent à *glaner*. (La Fontaine.)

— Il est aussi actif dans les deux sens. Glaner du froment, de l'orge, de l'avoine. Glaner un champ de blé.

> Une Homère, Aristote et, disciples nouveaux,
> *Glanez* ce que les Grecs ont de riche et de beau.
> (Regnier.)

GLANES. s. m. pl. Ichtyol. Une des tribus de la famille des siluroïdes, renfermant le silure glanis, et les poissons qui lui ressemblent le plus.

*** GLANEUR, EUSE.** s. (rad. *glaner*). Celui, celle qui glane. Il y a beaucoup de glaneurs dans ce champ. Les ouvriers qui fauchent les moissons et ceux qui mettent en javelles s'entendent souvent avec les *glaneuses*, et laissent perdre une partie notable de la récolte. (Gaubert.)

> Ils cueillent à pas lents, laborieux *glaneurs*,
> Les épis échappés aux mains des moissonneurs.
> (Rosset.)

> Les *glaneurs* se pressent autour d'eux
> Pour recueillir la tige qu'on oublie. (Laonnais.)

GLANIS. s. m. (pr. *gla-niss*). Ichtyol. Poisson du genre des silures, habitant les grands fleuves.

*** GLANURE.** s. f. Ce que l'on glane après la moisson faite.

GLAP. s. m. Se disait autrefois pour Glapissement, aboiement.

GLAPE. adj. Techn. Se dit de l'huile qui adhère fortement aux peaux travaillées par les chamoiseurs.

GLAPHIQUE. adj. (ét. gr., γλάφειν, tailler). Minér. Se dit d'une variété de talc dont les Chinois font des magots.

GLAPHYRA. Hist. anc. Femme d'Archélaüs, grand prêtre du temple de Bellone à Comana, en Cappadoce, séduisit Marc Antoine par sa beauté, et obtint de lui le royaume de Cappadoce pour ses fils Sisenna et Archélaüs.

GLAPHYRE. s. m. (ét. gr., γλαφυρός, élégant). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, dont on connaît huit espèces habitant généralement les régions nord-est de l'Afrique.

— GLAPHYRE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi aux dépens du genre antophile, pour dix espèces habitant l'Europe méridionale.

GLAPHYRIDE. adj. (ét. fr., *glaphyre*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte au genre glaphyre. ‖ GLAPHYRIDES. s. m. pl. Groupe de coléoptères comprenant quatre genres et remarquables par leur prodigieuse fécondité.

GLAPHYRIE. s. f. (étym. gr., γλαφυρός, élégant). Bot. Genre de myrtacées lécythidées, établi pour de petits arbustes de l'Inde.

*** GLAPIR.** v. n. 2e conj. (ét. anc. haut-allem., *klaffôn*, aboyer). Faire entendre une voix aiguë en parlant des petits chiens, des renards et de quelques autres animaux. Ces petits chiens glapissent.

— Fig. Parler, chanter, crier d'une voix aigre. Il glapit, au lieu de chanter. Cette femme ne fait que glapir.

> Et l'on n'entend point le *glapir*
> Le renard ...
> Qu'on appelle en la chicane. (La Jonchère.)

— Fig. S'emploie quelquefois activement.

> Loin de ces faussets du Parnasse,
> Qui, pour avoir *glapi* ...
> Quelque ... (Gresset.)

GLAPIR. v. a. 2e conj. Adhérer à la peau. S'emploie en parlant des huiles glapes, qui glapissent les peaux.

GLAPISSANT. part. prés. du v. Glapir. Qui glapit. Des enfants glapissant sans cesse. Une personne glapissant lorsqu'elle parle.

*** GLAPISSANT, ANTE.** adj. Aigu, criard, aigre. Voix glapissante, son glapissant. Comme le rocher de Scylla, noir, couvert de flots écumeux et *glapissants*, qui fournit encore à Homère la fiction d'une femme entourée d'une meute de chiens dévorants. B. de St-P.

> La musique sans doute était rare, charmante!
> L'un chante en longs fredons une voix *glapissante*.
> (Boileau.)

> J'ai reconnu le son le ... *glapissante*
> ... (Brébeuf.)

*** GLAPISSEMENT.** s. m. (rad. *glapir*). Cri des renards et des petits chiens.

— Fig. Cri perçant, aigu, aigre, en parlant des personnes. Cette fille nous étourdit par ses glapissements. Le continuel *glapissement* des voix était dominé par le cri des porteurs d'eau. (G. Flaubert.)

— Fig. Se dit des choses morales. Les glapissements de l'envie.

GLARÉOLE. s. f. Ornith. Genre d'échassiers, de la famille des uncirostres, dont l'espèce la plus commune se trouve en Europe et en Asie.

GLARIS. Géogr. Canton de la Confédération Helvétique; il est surtout formé par les deux vallées supérieures de la Linth, le Linththal et l'Enenthal ou Sernfthal. Les pâturages sont nombreux, on y récolte les céréales à la culture. Il y a les ardoises, des grès, des eaux sulfureuses. On exploite les forêts, on élève le bétail. La superficie est de 691 kil. carrés et 34,000 hab., dont 27,000 protestants. Le pays de Glaris fit partie de la Rhétie, de la Souabe, relevait de l'abbaye de Seckingen et du couvent de Schannis, puis fut soumis aux Autrichiens. Il fit partie de la Confédération en 1352.

— GLARIS. Ch.-l. du canton de ce nom, sur la Linth, à 130 kil. N. E. de Berne, est entouré de hautes montagnes. Filatures de coton, fabriques de draps, d'indiennes, de mouchoirs pour l'exportation, de soieries, de fromages. Patrie de Tschudi; 5,400 hab.

*** GLAS.** s. m. (pron. *glâ*; du lat. *classicum*, signal donné avec la trompette). Tintement lugubre, lent, mesuré, et sur une seule note de la cloche d'une église pour annoncer l'agonie ou la mort d'une personne. Un glas funèbre. Sonner un glas. Le *glas* tinte à l'oreille les morts lentes ou paisibles sur la couche du sommeil; le tocsin les morts sanglantes, les incendies, les massacres, les assassinats politiques ou religieux. Quelquefois aussi le *glas* sonne les unes et les autres. (Denne Baron.) Je sonne, et au milieu de la tempête, je distingue les coups de canon d'alarme se mêler au *glas* de la cloche monastique. (Chateaub.) Je montais dans la tour, et je ne trouvais plus qu'un aveugle qui sonnait un *glas* d'agonie. E. Quinet.)

> Mais on fait sacrer la cloche suspendue
> D'elle ne ... et sonde avec effort
> ... le *glas* de la mort.
> (Lesman.)

> On n'a ... ville
> De ... Sicile,
> Ni le *glas* ... Saint Barth. lemy,
> Qui ... (Denne-Baron.)

— Salve d'artillerie que l'on tire aux funérailles d'un souverain ou d'un militaire élevé en grade.

GLASER. V. GLAZER.

GLASÉRITE. s. f. (de *Glaser*, nom pr.). Minér. Sulfate de potasse qui se forme en masses et en cristallisations légères sur la lave du Vésuve.

GLASGOW ou **GLASCOW.** Géogr. Ville du comté de Lanark (Écosse), sur la rive droite de la Clyde, à 70 kil. O. d'Édimbourg. Elle se divise en ville neuve et en ville vieille, sur la rive droite du fleuve; il y a de belles rues et un grand nombre d'édifices; la cathédrale, Saint-Mungo, l'église Saint-André, les colonnes de Walter Scott, de James Watt, du général Moore, de Nelson; l'université, qui date de 1450, avec un observatoire et le musée de Hunter; l'hôtel de ville, le palais de justice, etc.; et de nombreux établissements d'instruction. L'industrie est très considérable et variée, filatures de coton, fabriques de cotonnades, de porcelaines; fonderies de fer, construction de bateaux à vapeur, produits chimiques, teintureries, blanchisseries, imprimeries, etc.; grand marché pour les laines et les fers; centre du commerce des mousselines brodées. La navigation a pris d'immenses développements sur la Clyde; il y a des services réguliers de paquebots à voiles et à vapeur pour les différentes parties du monde. La population était de 59,000 hab. en 1780; de 77,000 en 1801; de 100,000 en 1811; de 147,000 en 1821; de 395,000 en 1863; de 477,000 en 1871; elle dépasse 500,000. Patrie d'Hutchinson, de A. Smith, de Reid, de Simpson, et des littérateurs Richardson, Young, Moore et Jardine.

GLASS-CORD. s. m. (ét. angl., *glass*, verre; *cord*, corde). Espèce de piano inventé par Franklin, qui, au lieu de cordes métalliques, est formé de lames de verre soutenues par des chevalets libres à l'extrémité, que l'on frappe avec des petits marteaux à la main, ou au moyen d'un clavier. On l'appelle aussi *harmonica*.

GLASSITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée en 1695, dans le comté de Fife en Écosse, par un ministre écossais nommé John Glass, qui attaqua l'Église presbytérienne. Il prétendait que tout établissement civil en faveur d'une religion était contraire à l'Écriture.

GLATIGNY (Albert). Poète français, 1839-1873. Tour à tour acteur, homme de lettres, improvisateur, il a mené une existence des plus nomades. Il a laissé quelques volumes de vers pleins de verve, mais trop faciles: *Les Vignes folles*, *les Flèches d'or*, *Gilles et Pasquins*, etc., et quelques petites comédies, *le Bois*, *Vers les saules*, *l'Illustre Brizacier*, etc.

GLATIR. v. n. 2e conj. Se dit du cri de l'aigle et de quelques oiseaux de proie.

GLAUBER (Jean-Rodolphe). Chimiste allemand, né à Karlstadt, 1604-1668, annonça les théories alchimiques les plus bizarres, et cachait ses découvertes aux autres. Il a fait plusieurs découvertes importantes: le *sel de Glauber* (sulfate de soude); les chlorures d'antimoine, d'étain, d'arsenic, de zinc, etc. Parmi ses nombreux écrits on cite: *De Auri Tinctura*, *Opus minerale*, *Miraculum Mundi* (description de la nature), *Tractatus de medicina universali*, *Tractatus de natura salium*, etc.

— *Sel de Glauber*. Pharm. Sulfate de soude. Ce sel est ainsi nommé en commémoration du chimiste allemand qui le trouva le premier. Il est très employé, surtout dans la fabrication de la soude artificielle. Comme purgatif, le sel de Glauber est fort innocent; il serait d'un usage plus fréquent sans l'amertume désagréable qu'il laisse dans la bouche.

— GLAUBER (Jean), dit *Polydore*. Peintre de paysage et graveur hollandais, né à Utrecht, 1646-1726, a été l'un des meilleurs artistes de l'école hollandaise.

GLAUBÉRITE. s. f. (de *Glauber*, nom pr.). Minér. Sulfate de soude et de chaux qui se présente dans la nature avec les modifications assez variées. Son gisement est le même que celui du sel gemme.

GLAUCA. Myth. Fille de Saturne, vint au monde avec Pluton, et fut montrée seule à son père pour qu'il ne dévorât point son frère jumeau. ‖ Amazone célèbre.

GLAUCE. s. f. Bot. V. GLAUX.

GLAUCÈNE. s. f. (étym. gr., γλαυκός, verdâtre). Chim. Produit de la décomposition du sulfucynate d'ammonium.

GLAUCESCENCE. s. f. (rad. *glaucescent*). Bot. État d'une surface glauque.

GLAUCESCENT, ENTE. adj. (radic. *glauque*). Bot. Qui tire sur le vert de mer. Feuille glaucescente.

GLAUCIA. Temps hér. Fille de Scamandre, amante de Deimachus, protégée par Hercule.

GLAUCIAS. Roi de la tribu illyrienne des Taulantiens, fut battu par Alexandre le Grand vers 335 av. J.-C., plus tard refusa de livrer le jeune Pyrrhus à Cassandre et le rétablit sur le trône d'Épire en 307. Il prit la ville grecque d'Épidamne.

GLAUCIDIE. s. f. (ét. gr., γλαύξ, chouette; ἰδέα, forme). Ornith. Section du genre chouette, ayant pour type la chevêche.

GLAUCIE ou **GLAUCIENNE.** s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des papavéracées. On l'appelle aussi *pavot cornu*.

GLAUCIER. s. m. Bot. Syn. de GLAUCIE.

GLAUCINE. s. f. Chim. Alcaloïde extrait de la glaucie.

— Médec. Nom donné au cow-pox, à cause de la teinte gris bleu de ses vésicules.

GLAUCION. s. m. (étym. gr., γλαυκός, glauque). Bot. Plante des anciens sur laquelle les botanistes diffèrent d'opinion. Ils donnent ce nom à un genre qui comprend les espèces de chélidoines dont la silique est biloculaire. ‖ Syn. de GLAUCIE.

— Ornith. Morillon, espèce de canard.

GLAUCIPPE. Temps hér. Une des Danaïdes, épouse de Potamon ou de Niavius.

GLAUCIQUE. adj. (étym. gr., γλαυκός, glauque). Chim. Qui est de couleur verte. ‖ Se dit d'un acide extrait de la glaucie.

GLAUCODOT. s. m. Minér. Arséniosulfure de cobalt, de fer et de nickel, trouvé au Chili.

GLAUCO-FERRUGINEUX, EUSE. adj. (ét. gr., γλαυκός, glauque; fr. *ferrugineux*). Minér. Qui est ferrugineux et de couleur verte.

GLAUCOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., γλαυκός, glauque; εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à une glauque.

— GLAUCOÏDE. s. m. Bot. Pourpier. ‖ Glaux maritime.

GLAUCOLITHE. s. f. (ét. gr., γλαυκός, glauque; λίθος, pierre). Minér. Substance verdâtre ou bleu indigo, qui se compose principalement de silice et de chaux et qui se rencontre dans les montagnes de Sibérie.

GLAUCOMATEUX, EUSE. adj. Médec. Qui est atteint de glaucome.

*** GLAUCOME.** s. m. (étym. gr., γλαύκωμα, formé de γλαυκός, vert de mer). Médec. Opacité du cristallin ou de la cornée transparente de l'œil. Maladie des yeux. Elle peut occuper un seul œil ou s'étendre aux deux.

— Infus. Genre d'infusoires polygastriques, de la famille des trachéliens, établi pour une seule espèce.

GLAUCOMÉLANIQUE. adj. (ét. gr., γλαυκός, glauque; μέλας, noir). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide ellagique.

GLAUCONIE ou **GLAUCONITE.** s. f. (ét. gr., γλαυκός, glauque). Minér. Mélange de calcaire et de grès vert, qui se trouve dans la partie moyenne du terrain crétacé et qui a pour bases principales le silice et le protoxyde de fer.

GLAUCONIEUX, EUSE. adj. Minér. Qui est chargé de glauconie. Sable glauconieux.

GLAUCONOME. s. m. (étym. gr., γλαυκός, verdâtre; νομός, demeure). Zoophyt. Genre de polypiers.

GLAUCONOMIE. s. f. (étym. gr., γλαυκός, verdâtre; νομός, demeure). Moll. Genre intermédiaire entre les vénus et les cyrènes, établi pour un certain nombre d'espèces dont huit ont été trouvées dans les eaux douces des îles Philippines.

GLAUCOPE. s. m. (ét. gr., γλαυκῶπις, qui a les yeux glauques). Ornith. Genre de l'ordre des passereaux conirostres, établi pour trois espèces dont une de Cochinchine et les deux autres de Bornéo et de Sumatra.

— Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires se rapprochant des zygènes.

GLAUCOPÉ, ÉE. adj. Ornithol. Qui ressemble à un glaucope. ‖ GLAUCOPÉS. s. m. pl.

Famille de l'ordre des passereaux, qui a pour type le genre glaucope.

GLAUCOPHANE. s. f. (étym. gr., γλαυκός, glauque; φαίνω, je parais). Minér. Silicate d'alumine et de fer, avec soude, magnésie, chaux et traces de manganèse.

GLAUCOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., γλαυκός, glauque; φύλλον, feuille). Bot. Qui a des feuilles glauques.

GLAUCOPICRINE. s. f. (ét. gr., γλαυκός, glauque; πικρός, amer). Chim. Alcali très amer extrait de la racine de la glaucie.

GLAUCOPIDE ou **GLAUCOPIS.** s. m. (rad. *glaucope*). Entom. Genre de lépidoptères, de la tribu des zygénides, établi pour un petit nombre d'espèces propres aux régions équatoriales de l'ancien continent.

GLAUCOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., γλαυκός, glauque; πτερόν, aile). Ornith. Qui a les ailes d'un vert glauque.

GLAUCOSIDÉRITE. s. f. Syn. de VIVIANITE.

GLAUCOTHOÉ. s. m. (de *Glaucothoé*, nom myth.). Crust. Genre de décapodes macroures, famille des thalassiniens, tribu des cryptobranchides, établi pour une espèce rencontrée dans les mers d'Asie.

GLAUCOTINE. s. f. (ét. gr., γλαυκός, verdâtre). Chim. Substance obtenue par la décomposition de la chélérythrine par un acide.

GLAUCURE. adj. 2 g. (ét. gr., γλαυκός, glauque; οὐρά, queue). Zool. Qui a la queue glauque ou d'un gris verdâtre.

GLAUCUS. s. m. (pr. *glô-kuss*; du gr. γλαυκός, glauque). Moll. Genre de mollusques nus, qui présente un corps oblong presque cylindrique, avec une large queue. On le trouve dans toutes les mers des pays chauds. || Genre de mollusques, qui comprend les animaux des limes et des avicules.

— Ichtyol. Poisson du genre squale.

GLAUCUS. Temps hér. Fils de Neptune et de Naïs, célèbre pêcheur de la ville d'Anthédon, devint un dieu marin.

— GLAUCUS. Petit-fils de Bellérophon, secourut les Troyens à la tête des Lyciens. Il fut tué par Ajax.

GLAUKODO. s. m. Minér. Arséniosulfure de fer et de cobalt, trouvé au Chili et en Hongrie.

GLAUKOLITHE. s. f. Minér. V. GLAUCOLITHE.

GLAUMET. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

* **GLAUQUE.** adj. 2 g. (du gr. γλαυκός, vert de mer). Qui est d'une couleur vert blanchâtre ou bleuâtre. Vert glauque. On emploie principalement ce mot en botanique. Feuille glauque. Je marchais par un sentier frayé au milieu d'une prairie d'un vert *glauque*, formée d'un chiendent maritime. (B. de St-P.) Les gramens *glauques* et rampants qui bordent les rivages des dés(?) tourbillonnes. (Id.) Entre ces grands roseaux, on voit luire la hanche ronde et argentée de quelque naïade aux cheveux *glauques*. (Th. Gautier.)

> Ses yeux, où le ciel se reflète,
> Mêle à leur bleu l'azur amer,
> Qu'étoile une humide paillette,
> Les teintes glauques de la mer. (TH. GAUTIER.)

— GLAUQUE. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'un scombre et d'un squale.

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes sans coquille.

— GLAUQUE. s. f. Bot. Petite plante à tiges étalées sur la terre, qui forme un genre dans la famille des primulacées. On la trouve sur les bords de l'Océan.

— GLAUQUES. s. m. pl. Moll. Famille de mollusques gastéropodes, ayant pour type le genre glauque.

— Ornithol. Famille de l'ordre des hypsoptènes, comprenant les chouettes.

GLAUX. s. m. Bot. Genre de la famille des salicariées.

GLAVELOT ou **GLAVIOT.** s. m. Se disait pour Petit glaive.

GLAVIAU. s. m. Art vét. Nom vulgaire de la clavelée.

— Nom vulgaire du larynx et de la trachée des bêtes à cornes.

GLAVIOT. s. m. Arg. Crachat.

GLAY. s. m. Se disait pour Cri, chant, ramage. || Plainte, bruit.

— Fig. Douleur.

GLAYE. s. f. Techn. V. GLAIE.

GLAYEUL. s. m. Bot. V. GLAIEUL.

GLAZER ou **GLASER** (Christophe). Chimiste, né à Bâle, mort en 1678, pharmacien de Louis XIV et du duc d'Orléans, trouva le sulfate de potasse, longtemps connu sous le nom de *poudre de Glaser*. Il a écrit un livre remarquable par sa clarté : *Traité de chimie.*

* **GLÈBE.** s. f. (du latin *gleba*, motte de terre). Terre, fonds, sol que l'on cultive. Chez les Romains les esclaves qui cultivaient un domaine et que l'on vendait avec le fonds s'appelaient esclaves de la glèbe, attachés à la glèbe. Quand l'esclavage se transforma en servage, on fit des serfs de la glèbe, serfs attachés à la glèbe, les serfs employés à la culture du fonds, qui suivaient sa destination quand il était vendu, et qui n'avaient pas le droit de le quitter pour s'établir ailleurs. Être penché sur la glèbe. Arroser la glèbe de ses sueurs.

> [illegible] l'homme esclave?
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] sous nos mains? (VOLTAIRE.)

— Couche arable de la terre. C'est la terre à l'état sauvage, livrée aux énergies aveugles de la production, avant que l'homme ait défriché sa *glèbe* et discipliné son règne animal. (P. de St-Victor.)

— Motte de terre. Écraser les *glèbes*. (Acad.)

— Acal. Corps moyen que l'on regarde comme un organe natatoire d'acalèphe.

— Dr. féod. Fonds de terre avec les serfs attachés à la culture des terres, et qui en faisaient partie comme immeubles par destination. || *Droit de glèbe.* Droit qui comprenait celui de patronage, et celui de rendre la justice.

— Géol. Terre où l'on trouve du minerai.

GLÉBÉ, ÉE. adj. Féod. Qui a rapport à la glèbe. Une terre glébée.

GLÉCHOME ou **GLÉCOME.** s. m. (pr. *glékome*; ét. gr., γλήχων, menthe). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées.

GLEDITSCHIE. s. f. Bot. Syn. de FÉVIER.

GLEE. s. m. (pron. *gli*; mot anglais signif. *gaieté*). Mus. Genre de musique fort goûté des Anglais et qui consiste en des morceaux chantés à plusieurs voix.

GLÉE. s. f. Entom. Syn. de CÉRASTIDE.

GLEICHÉNIACÉ, ÉE ou **GLEICHÉNIÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui ressemble au genre gleichénie. || GLEICHÉNIACÉES. s. f. pl. Petite famille établie dans la classe des fougères pour deux genres qui ont le même habitat que leurs congénères.

GLEICHÉNIE. s. f. (de *Gleichen*, nom pr.). Bot. Genre type de la famille des gleichéniacées, établi pour des espèces exotiques dont une, répandue de la Perse au Japon, habite les contrées les plus diverses du globe. On dit aussi *gleichénie.*

GLEICHÉNITE. s. f. (rad. *gleichénie*). Bot. Genre de fougères fossiles.

GLEIDTISCA. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses.

GLEIPNIR. s. m. Myth. scandin. Lien fantastique qui sert à attacher le loup Fenris; il se compose de fiente d'oiseau, du pas d'un chat, de la barbe d'une femme, d'un soupir d'ours, de la racine d'un rocher et d'une âme de poisson.

GLEISSIN. s. m. Ichtyol. Espèce d'anchois.

GLEN. s. m. Relat. Nom qu'on donne, en Écosse, aux vallées peu étendues.

GLÉNANS (Les). Géogr. Groupe de neuf petites îles, à 20 kil. de la pointe du Penmarch (Finistère), qui dépend de l'arrondissement de Quimper; elles sont environnées d'écueils dangereux.

* **GLÈNE.** s. f. (du gr. γλήνη, emboîture des os). Anat. Cavité moyenne et externe d'un os, dans laquelle un autre os s'emboîte. La *glène* a moins de profondeur et de diamètre que le cotyle, autre espèce de cavité destinée à la même fonction. (Dupuy.)

— Mar. Couche annulaire que forme un cordage ployé en rond sur lui-même.

— Pêch. Panier pour mettre le poisson.

GLÉNÉ, ÉE. part. pass. du v. Gléner. S'emploie adjectiv. Câble gléné. Manœuvre glénée.

GLÉNER. v. a. 1re conj. (radic. *glène*). Mar. Ployer un cordage en rond sur lui-même. Gléner un grelin, le grand câble, les cordages de manœuvres, etc.

GLÉNODINE. s. f. (ét. gr., γλήνη, ocelle; δῖνος, tournoiement). Infus. Genre d'infusoires polygastriques, famille des péridiniens, établi pour trois espèces.

* **GLÉNOÏDAL, ALE.** adj. (ét. gr., γλήνη, petite cavité articulaire; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Se dit d'une cavité superficielle dans laquelle la tête d'un os s'emboîte et se meut en tous sens. || *Cavité glénoïdale.* Excavation de la face externe de l'os temporal dans laquelle est reçu le condyle de l'os maxillaire inférieur. || S'est dit aussi de la cavité dont est creusé l'angle antérieur de l'omoplate pour recevoir la tête de l'humérus. || *Fente* ou *fissure glénoïdale.* Fente située au fond de la cavité glénoïdale du temporal. C'est la fissure ou scissure de Glaser.

* **GLÉNOÏDE.** adj. (ét. gr., γλήνη, emboîture des os; εἶδος, forme). Anat. Syn. de GLÉNOÏDAL.

GLÉNOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à la cavité glénoïdale, aux cavités légères qui servent à l'emboîtement d'un os dans un autre.

GLÉNOMORE. s. m. (ét. gr., γλήνη, ocelle; μόρον, mûre). Infus. Division d'infusoires polygastriques, de la famille des monadiens, établie pour trois genres.

GLÉNOPHORE. s. m. (ét. gr., γλήνη, ocelle; φέρω, je porte). Infus. Genre d'infusoires rotatoires, famille des ichtydins, créé pour une seule espèce.

GLÉNOTRÉMITES. s. m. pl. (ét. gr., γλήνη, ocelle; τρῆμα, trou). Échin. Groupe d'échinodermes fossiles, de la division des crinoïdes.

GLÉONÈME. s. m. (ét. gr., γλοιός, matière visqueuse; νῆμα, fil). Infus. Genre d'infusoires polygastriques de la famille des bacillariées.

* **GLETTE.** s. f. (étym. allem., *glätte*, uni, lisse). Chim. Mot emprunté de l'allemand pour désigner la litharge ou oxyde de plomb.

GLETTERON. s. m. Bot. Nom vulgaire de la lampourde ou grateron.

GLEU. s. m. En Normandie, Nom de la paille.

GLEUCOMÈTRE. s. m. (étym. gr., γλεῦκος, moût; μέτρον, mesure). Techn. Instrument dont on se sert pour connaître la force du moût de vin.

GLEUCOMÉTRIE. s. f. Techn. Art de se servir du gleucomètre.

GLEUCOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Technol. Qui a rapport à la gleucométrie ou au gleucomètre.

GLIADINE. s. f. (ét. gr., γλία, colle). Chim. Mélange de gluten, de gomme et de mucilage. || Nom que Gmelin a donné à la matière colorante du sang. || Principe albumineux azoté contribuant à la maladie des vins appelée *graisse.*

GLIC. s. m. Nom d'un jeu de hasard dont parle Rabelais. Ce nom paraît être une corruption de l'allemand *Glück*, bonheur, chance.

GLICHESÆRE (Heinrich DER). Poète allemand du XIIe siècle, dont nous ne connaissons probablement que le surnom, est l'auteur du poème *Reinhart*, l'un des monuments les plus curieux du moyen âge; c'est la plus ancienne version allemande du *Roman du Renard*, et il n'en reste que quelques fragments.

GLIÔME. s. m. (ét. gr., γλία, glu). Pathol. Tumeur glutineuse, désignée aussi sous le nom de *tumeur colloïde.*

GLIER. s. m. Arg. Diable. Floutière! et puis floutière! murmura-t-il en marpaut qui n'a ni michon ni tocante! le *glier* t'entrolle, souffleur de mèches. (Gér. de Nerv.) On dit aussi *glinet.*

GLIMPE. s. f. Flambeau. (Rabelais.)

GLINE. s. f. Pêch. Panier couvert dans lequel les pêcheurs mettent le poisson qu'ils ont pris.

GLINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au glinos. || GLINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre glinos.

GLINKITE. s. m. Minér. Variété de péridot d'un schiste talqueux de l'Oural.

GLINOLE. s. f. (du gr. γλῖνος, glinus). Bot. Genre de plantes de la famille des ficoïdes, très commun en Espagne.

GLINOS, GLEINOS ou **GLINUS.** s. m. (ét. gr., γλῖνος, même signif.). Bot. Genre de la famille des portulacées calandriniées, établi pour des herbes annuelles qui croissent dans les régions les plus chaudes du globe.

GLIRAIRE. s. m. (étym. lat., *glirarius*; de *glis*, loir). Antiq. rom. Dépendance d'une basse-cour d'une villa romaine, dans laquelle on nourrissait des loirs.

GLIRES. s. m. pl. (pr. *gli-rèss*; étym. lat., *glis*, loir). Zool. Nom scientifique des animaux rangés dans l'ordre des rongeurs.

GLIRIEN, ENNE. adj. (ét. lat., *glis*, loir). Mamm. Qui ressemble au loir. || GLIRIENS. s. m. pl. Famille de mammifères où l'on a fait entrer les gerboises, les gerbilles, et les loirs à molaires échancrées.

GLIRON. s. m. (et. lat., *glis*, loir). Mamm. Nom du loir dans quelques provinces.

GLIS. s. m. (pron. *gliss*; mot latin). Mamm. Nom scientifique du loir appartenant à l'espèce commune.

GLISCÈBE. s. m. (ét. lat., *glis*, loir; *cebus*, singe). Mamm. Genre de quadrumanes de la famille des lémuriens.

GLISOREX. s. m. (et. lat., *glis*, loir; *sorex*, musaraigne). Mamm. Nom scientifique des tupaias.

* **GLISSADE.** s. f. Action de glisser; mouvement du pied qui glisse sur quelque chose de gras, d'uni ou de très penché. Faire une glissade. Les rues sont tellement gelées qu'on ne peut sortir sans s'exposer à de nombreuses glissades. Je fais une *glissade*, je tombe dans l'eau. (V. Cherbuliez.)

— Jeu d'enfant consistant à glisser sur la glace.

— La ligne même sur laquelle on glisse et qu'on nomme plus communément *glissoire.*

— Fig. Si la présence de son amant lui fait faire quelque faux pas, c'est une *glissade* dont elle se relève à l'heure même. (Corneille.) A travers plusieurs chutes et beaucoup de *glissades*, on découvre un esprit qui se tient debout. (H. Taine.)

— On dit d'une femme qui s'est laissé séduire, qui a succombé : *Elle a fait une glissade.*

— *Glissade de terre.* Mouvement de déplacement d'un terrain qui glisse.

— Anc. art milit. Mouvement de la pique en avant ou en arrière. Faire une glissade avec la pique.

— Chorég. Pas qui se fait en glissant du pied. Cette danseuse fait très bien la glissade.

— Techn. Action de promener le couteau à décharner le long de la fleur de la peau.

GLISSAGE. s. m. Eaux et for. Action de faire glisser le bois le long des couloirs dans les montagnes.

GLISSANT. part. prés. du v. Glisser. Daphnis de toutes parts échauffé se jetait dans les rivières, et tantôt se lavait, tantôt s'ébattait à vouloir saisir les poissons, qui, *glissant* dans l'onde, se perdaient sous sa main. (P.-L. Courier.) Les collines de Galata, de Péra et trois ou quatre autres collines *glissant* de mes pieds à la mer couverte de villes de différentes couleurs. (Lamart.) Le scinque est un petit lézard *glissant* d'une étrange manière. (F. de Neufchâteau.) Les montagnes qui semblaient boucher l'horizon, à mesure que l'on approchait d'elles, se déplaçaient comme en *glissant.* (G. Flaub.) Marguerite *glissant* un billet doux dans la main d'un page...(Mérimée.) Ces vingt hommes, *glissant* comme des ombres, s'enfoncèrent dans les ruelles. (V. Hugo.)

* **GLISSANT, ANTE.** adj. Où l'on glisse facilement sans pouvoir se tenir ferme. Pavé glissant; chemin glissant. Il conduisit ses disciples par des sentiers encore plus *glissants*, plus tortueux. (Barthél.) C'est au sommet du tronc énorme et *glissant* qu'il place son asile. (Aimé Martin.)

> Six chevaux attelés à ce fardeau pesant
> Ont peine à l'émouvoir sur le pavé *glissant.* (BOILEAU.)

— Fig. La cour est un terrain glissant. Sur un chemin *glissant*, il est aussi dangereux de reculer que d'avancer; mais l'honneur dit : Avancez. (Boiste.) Plus les prospérités s'entassent les unes sur les autres, plus elles sont *glissantes.* (Id.) Le théâtre est un lieu *glissant* pour une fille. (Rigaud.) La cour est un pays dont le terrain est si *glissant*, qu'il faut beaucoup d'étude pour s'y maintenir. (Mme Campan.)

> Défiez-vous des rois.
> Leur faveur est *glissante* : on s'y trompe; et le pire,
> C'est qu'il en coûte cher. (LA FONTAINE.)

— Fig. *Pas glissant.* Affaire délicate. Ce n'est pas, entre nous, que ce ne soit un des endroits de son affaire le plus *glissant.* (Mme de Sévig.) La finesse est l'occasion prochaine de la fourberie; de l'une à l'autre le pas est *glissant.* (La Bruyère.)

— Qui glisse entre les mains. L'anguille est glissante.

— Gramm. *Syllabe glissante.* Syllabe non accentuée.

— Littér. ital. *Vers glissant.* Vers qui, faisant partie d'une pièce de vers composée en général de vers d'égale mesure, a une syllabe de plus que les autres, les deux dernières syllabes étant alors brèves.

— GLISSANT. s. m. Arg. Savon.

GLISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Glisser. S'empl. adjectiv. Un petit mot *glissé* dans une lettre m'oblige de vous ouvrir tout mon cœur. (Voltaire.)

* **GLISSÉ.** s. m. Pas de danse qui se fait en glissant du pied. Exceller dans les glissés. Faire les glissés avec beaucoup de grâce.

— S'empl. adjectiv. Pas glissé.

* **GLISSEMENT.** s. m. Action de glisser. Les larmes rendent le *glissement* des paupières plus facile. (Richer.)

— Minér. Rejet causé par l'abaissement des couches à l'endroit d'une fente ou d'une faille.

* **GLISSER.** v. n. 1re conj. (du néerland. *glitsen*, même signif.). Couler sur un corps gras, en pente ou uni. Le pied glisse sur le pavé humide. On glisse sur un chemin couvert de verglas. L'échelle glissa le long du mur. L'eau glisse sur la toile cirée. Deux compagnons avaient précieusement *glissé* de leur chaise sous la table, et ronflaient comme des chantres à vêpres. (Th. Gautier.) Dans ce chaos desséché la seule vie est celle de l'eau qui *glisse* et bruit sous les pierres. (H. Taine.) A cet endroit de mon discours, mademoiselle Pierrotte parut s'attendrir et je vis une grosse larme *glisser* le long de sa joue. (A. Daudet.)

— Se laisser aller sur la glace par un élan qu'on se donne.

> Telle on voit sur le Rhin, que son audace affronte,
> La biche au milieu d'un rigoureux hiver,
> Glisser d'un pas rapide et que n'use le fer. (BAOUR-LORMIAN.)

— S'avancer légèrement et sans bruit. Qui a appris à la punaise aquatique à *glisser* sur les eaux? (B. de St-P.) Les unes plus larges se faisaient silencieuses, puis des ombres *glissèrent* dans les ténèbres. (G. Flaubert.)

> Les boas monstrueux, les crocodiles verts,
> Moindres que des lézards sur ses murs entr'ouverts,
> Glissaient parmi les blocs superbes. (V. HUGO.)

— Fig.

> Un malheur inconnu glisse parmi les hommes,
> Qui les rend ennemis du repos où nous sommes. (MALHERBE.)

— Fig. *C'est à vous à glisser.* Se dit à celui dont c'est le tour de faire ce que les autres ont déjà fait.

— Fig. Faire peu d'impression, ne pas captiver, ne pas attirer l'attention. Il avait beau nous prêcher, il ne pouvait nous convaincre; toutes ses raisons nous glissaient sur l'esprit. Vos remontrances glissent sur leur esprit comme l'eau sur un marbre uni. Les caresses et les outrages *glissent* sur elle sans la pénétrer. (P. de St-Victor.) Il semble que la tristesse du moyen âge n'ait fait que *glisser* sur elle. (H. Taine.)

— Passer légèrement sur un sujet, sur une matière, sur un tort, sur un reproche, etc. Glissons là-dessus; n'en parlons plus. Vous le fâcherez, si vous ne glissez pas sur cet article. Je sens tous les jours ce que vous me dites une fois, qu'il ne fallait point appuyer sur ses pen-

sées; si l'on ne *glissait* pas dessus, on serait toujours en larmes. (Mme de Sév.) Comme elle, il a si peu pesé sur la terre, que la tombe même ne doit que *glisser* sur lui. (P. de St-Victor.)

Telle est de nos plaisirs la surface légère,
Glissez, mortels, n'appuyez pas. (Sallentin.)

— S'insinuer, en parlant des choses morales. Ces paroles firent *glisser* l'espérance jusqu'au fond des entrailles de Calypso. (Fén.)

— *Glisser des mains.* Échapper. Lorsqu'on serre trop le poisson, il vous glisse des mains. || Fig. N'avez-vous pas été bien surpris, monsieur, de vous voir *glisser* des mains M. de Vardes, que vous teniez depuis dix-neuf ans? (Mme de Sévigné.)

— Fam. Tromper, manquer de parole, changer d'opinion, de résolution. Il vous glisse des mains au moment où l'on y pense le moins. Et en parlant des choses, il signifie Échapper. Cette place qu'il croyait tenir lui glisse entre les mains.

— Fig. *Le pied lui a glissé.* Se dit de quelqu'un à qui, par imprudence ou autrement, il est arrivé un événement fâcheux. || On dit aussi dans le même sens : *Prenez garde de glisser*, c'est-à-dire Ne vous exposez pas à ce danger.

— Fig. S'écarter du chemin du devoir, de la vertu.

Crois-tu que, toujours ferme aux bords du précipice,
Elle pourra marcher sans que le pied lui glisse? (Boileau.)

— Par analog. Il eût redouté ces sublimités d'où quelques uns, très grands même, comme Swedenborg et Pascal, ont *glissé* dans la démence. (V. Hugo.)

— On dit qu'*un coup glisse* quand il pénètre peu. Le coup *glissa* et n'enfonça guère avant. (Fén.) Elle a *glissé* (la balle) et est sortie de l'autre côté, en lui labourant la peau. (Mérimée.)

— GLISSER. v. a. Insinuer furtivement et sans qu'on s'en aperçoive comme sans dessein. Ce filou glissa sa main dans leur poche. Glissez ce billet parmi ces papiers. *Glisser* une clause dans un contrat. (Acad.) *Glisser* un mot dans un discours. (Id.) Tous les faiseurs de systèmes y *glissent* un faux principe dont ils tirent des conséquences pour les fonder. (Boiste.) *Glissez*-lui un mot dans l'oreille. (Volt.)

— Insinuer dans les esprits. C'est lui qui faisait glisser cette erreur parmi le peuple. Le premier président, dans son compliment, lui *glissa* la beauté de la négociation qu'il va faire. (Mme de Sévigné.)

Glissez par degrés son poison,
Du sens au cœur, du cœur à la raison.
(J.-B. Rousseau.)

— Faire glisser. Glisser son pied vers quelqu'un.

— SE GLISSER. v. pron. Se couler doucement et presque sans qu'on s'en aperçoive. Le serpent se glisse sous l'herbe. Les troupes se *glissèrent* le long de la contrescarpe. (Acad.) Quelque temps après, Xerxès étant à Sardes, y découvrit trois espions athéniens qui s'étaient *glissés* dans l'armée des Perses. (J.-J. Barth.) Les insectes se *glissent* dans les palais des princes, usent leurs vêtements de pourpre, percent les marbres, règnent sous les lambris dorés, et poussent leurs conquêtes jusque sur l'homme lui-même. (A. Mart.)

J'ai couru vers le temple, où nos Grecs dispersés
Se sont jusqu'à l'autel dans la foule *glissés*. (Racine.)

Aux sources de la vie,
Déjà du fond mortel le poison s'est *glissé*. (Delille.)

Je pourrais, dans le cable avec art me *glissant*,
M'éloigner de la moutonnaille. (F. de Neufch.)

— Fig. S'insinuer, pénétrer dans l'esprit, dans le cœur. De tant d'objets qui frappent les sens, il en est toujours qui se *glissent* jusqu'au cœur. (Fléch.) Gardez-vous d'écouter les paroles douces et flatteuses de Calypso, qui se *glisseront* comme un serpent sous les fleurs. (Fén.) Une infinité d'abus se *glissent* dans tout ce qui se passe par la main des hommes. (Montesq.) Nous sentions une langueur délicieuse se *glisser* dans nos âmes, et les jeter pour ainsi dire dans l'ivresse du bonheur. (Barth.)

Le destin les aveugle au bord du précipice,
Ou si quelque lumière en leur âme se *glisse*.
(Corneille.)

— Impers. Il s'est glissé des fautes dans ce livre.

— Arg. *Se laisser glisser.* Mourir.

* **GLISSEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui glisse sur la glace.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

GLISSIÈRE. s. f. (radic. *glisser*). Mécan. Pièce métallique qui retient une autre pièce, et l'oblige à glisser sur elle sans s'écarter.

— Artill. Disposition pratiquée sur l'affût pour favoriser le pointage.

— P. et ch. Nom des plaques en fonte qui servent de coussinets aux tabliers de ponts métalliques sur les piles qui les supportent.

GLISSOIR. s. m. Couloir par lequel on fait glisser le bois du haut des montagnes.

— Techn. Coulant par lequel on passe une petite chaîne.

* **GLISSOIRE.** s. f. Partie d'une surface glacée qui se polit peu à peu par le frottement des glissades que l'on y fait. Les enfants font des glissoires sur les ruisseaux gelés. On dit aussi quelquefois *glissade*.

GLOBAIRE. adj. 2 g. (rad. *globe*). Minér. Qui se compose d'un assemblage de masses globuleuses.

— GLOBAIRE. s. m. Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des palpicornes, établi pour une espèce de l'Inde.

GLOBAL, ALE. adj. (rad. *globe*). En bloc. Une somme globale de cent mille francs.

GLOBALEMENT. adv. (radic. *global*). En bloc.

GLOBATOR. s. m. (rad. *globe*). Échin. Division du genre clypeastre.

GLOBBÉE. s. f. Bot. Genre de plantes des Indes orientales, de la famille des zingibéracées, dont deux espèces sont remarquables par leurs feuilles très grandes et par leurs fleurs nombreuses. Globbée pendante. Globbée uniforme. Globbée à grappes. La *globbée* pendante est une très belle plante qui exhale de toutes ses parties une odeur agréable. (Bosc.) On dit aussi *globba*.

* **GLOBE.** s. m. (du lat. *globus*, même signif.). Corps rond ou sphérique, que l'on conçoit engendré par la révolution d'un demi-cercle autour de son diamètre. Centre du globe. Circonférence du globe. Diamètre du globe. Superficie du globe.

— Se dit de tous les objets qui affectent cette forme.

Dans ces *globes* d'airain le salpêtre enflammé
Vole avec la prison qui le tient renfermé. (Volt.)

Regarde une trompe enfantine,
Qui par des tuyaux différents
Dans l'onde où le savon domine,
Forme les *globes* transparents. (De Bernis.)

Un *globe* de poussière
Du ciel en tournoyant fait pâlir la lumière.
(Baour-Lormian.)

— Sphère creuse, en verre ou en cristal, destinée à modérer et à répandre uniformément la lumière d'une lampe, d'un bec de gaz, etc. La clarté crue des *globes* de la porte. (É. Zola.)

— Se dit des seins d'une femme. Ici l'œil s'arrêtait sur deux *globes* d'albâtre. (Léon.)

Son sein demi-nu négligemment étale
L'harmonieux contour de ses *globes* de lis.
(Baour-Lormian.)

A peine l'on voyait s'élever sur son sein
Ces *globes* que l'Amour arrondit de sa main.
(Collard.)

— On trouve dans le même sens *demi-globe*. Nous mentionnerons quelques tableaux de fra Diego de Leyva, entre autres celui qui représente le martyre de sainte Casilda, à qui le bourreau a coupé les deux seins; les deux *demi-globes* gisent à côté de la sainte. (Th. Gautier.)

— Se dit des astres. Les globes lumineux qui roulent sur nos têtes. Les globes lumineux qui mesurent le temps. Les *globes* d'or qui roulent dans les cieux. (De la Tresne.) Le *globe* du soleil, prêt à se plonger dans les flots, apparaissait entre les cordages du navire, au milieu des espaces sans bornes. (Chateaub.)

Ce *globe* aux rayons empruntés,
Réparant l'or du jour par ses feux argentés. (Lebrun.)

— La terre forme un globe que l'on appelle le globe terrestre, le globe de la terre, ou simplement le globe. La formation du globe. Faire le tour du globe. Mesurer le globe. Décrire toutes les parties du globe. Les changements que le *globe* a subis. (Buff.) Vous enchaînez de fleurs ce *globe* dont les passions cruelles des hommes se disputent l'empire. (B. de St-P.) D'adorer les tyrans ce *globe* s'est lassé. (Doguy.)

Notre *globe* à ses yeux est semblable à ce grain,
Dont le poids fait à peine incliner la balance. (Rac.)

Aux deux flancs du *globe* observant la structure,
Cook mesura trois fois leur liquide ceinture.
(Chaussier.)

— Se prend pour les peuples, les nations qui habitent le globe. Les richesses sont le mobile des révolutions rapides qui tourmentent le globe.

— *Globe de feu.* Nom donné vulgairement aux météorites qui s'enflamment en traversant l'atmosphère. Guillaume de Normandie, surnommé le Conquérant, tira parti d'un *globe* de feu pour encourager ses compagnons dans l'exécution de sa descente en Angleterre, en le leur présentant comme le présage de la victoire. (Brard.) Les *globes* de feu, qui ne se font guère apercevoir qu'à la fin du jour ou dans la nuit, jettent ordinairement l'épouvante dans les campagnes, surtout quand ils sont volumineux, comme ceux qui parurent en 1802. (Id.)

— *Globes fulminants.* Globes de feu rasant la terre après un coup de tonnerre et éclatant ensuite avec fracas.

— Anat. On dit *Le globe de l'œil, le globe de la vue*, à cause de la forme globuleuse de cet organe. Les larmes ont pour usage de détendre le *globe* de l'œil contre l'impression irritante que ne manquerait pas de produire le contact immédiat de l'atmosphère. (Richer.) Le *globe* de l'œil, dans les oiseaux, présente une cornée très convexe. (Id.)

— Antiq. rom. Ordre circulaire dans lequel se rangeait une armée ou une légion romaine entourée par l'ennemi.

— Archit. Cylindre plein en terre cuite, servant au hourdage des planchers. || *Globe ailé.* Ornement qui décore le dessus de la porte principale des temples égyptiens.

— Art milit. *Globe de compression.* Espèce de fougasse préparée pour détruire une galerie de mine. || Toute sorte d'artifice sphérique. || Projectile avec lequel on éprouve la force de la poudre, dans le mortier d'éprouvette.

— Artific. *Globe fumant.* Artifice brûlant avec beaucoup de fumée.

— Blas. Figure qui représente le monde sous la forme d'une boule.

— Bot. *Globe du soleil.* Nom vulgaire de l'eschscholtzie de Californie.

— Chir. *Globe utérin.* Tumeur que forme l'utérus après l'accouchement.

— Échin. Nom vulgaire d'une espèce d'oursin.

— Géogr. et Astron. Boule sur laquelle sont tracées les positions des terres, des mers, avec leurs situations et leurs dimensions relatives. Globe artificiel. Globe de métal, de bois, de carton. || *Globe céleste.* Celui sur lequel sont représentées les constellations avec les étoiles qui les composent.

— Hist. Boule simulant le globe terrestre et indiquant la suprême puissance chez ceux auxquels il est attribué. Le globe se trouve déjà sur des médailles d'Auguste. A partir des empereurs chrétiens, il fut surmonté d'une croix. L'Enfant-Dieu est souvent représenté un globe à la main. Charlemagne et les empereurs d'Allemagne ont pour symbole de leur puissance un globe surmonté d'une croix. Sur les médailles on met un *globe* à la main des princes pour marquer qu'ils sont les maîtres du monde. (P. Jobert.) La Providence porte une baguette dont elle semble toucher un *globe*, pour marquer qu'elle gouverne le monde. (Id.)

— Ichtyol. Poisson du genre tétrodon.

— Moll. Genre de mollusques acéphales.

— Pathol. *Globe hystérique.* Sensation qu'éprouvent les femmes hystériques, et qui semble causée par une boule montant depuis l'utérus jusqu'au larynx.

— Phys. *Globe électrique.* Globe de verre qu'on fait tourner sur son axe, et que l'on frotte en y appliquant les mains. Il devient alors électrique et communique sa vertu à tous les corps qu'on en approche, quand ils sont susceptibles de la recevoir par communication.

— Pêch. Nom d'un filet fixe, dans le quartier de Cette.

GLOBEUX, EUSE. adj. Bot. Arrondi en globe. Ovaire globeux. Tête globeuse. Réceptacle globeux. Forme globeuse. Capsule globeuse.

GLOBICÉPHALE. s. m. (étym. lat. *globus*, globe; gr. *kephalê*, tête). Mamm. Section du genre dauphin.

GLOBICEPS. adj. 2 g. (ét. lat. *globus*, globe; *caput*, tête). Zool. Qui a la tête ronde.

— GLOBICEPS. s. m. Mamm. Espèce de dauphin de la section des globicéphales.

— Entom. Genre de la famille des mirides, tribu des lygéens, ordre des hémiptères, établi pour quelques espèces dont le type se rencontre souvent aux environs de Paris.

GLOBICÈRE. adj. 2 g. (ét. lat. *globus*, globe; *cera*, cire). Ornith. Qui porte entre les ouvertures des narines une protubérance jaune.

GLOBICONQUE. s. f. (étym. lat. *globus*, globe; *concha*, coquille). Moll. Genre de mollusques fossiles qui tient le milieu entre les ranelles et les ancillaires.

GLOBICORNE. adj. 2 g. (étym. lat. *globus*, globe; *cornu*, corne). Entom. Qui a le second article des antennes globuleux.

— GLOBICORNE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des dermestides, établi pour une espèce rencontrée au parc de Saint-Cloud.

GLOBIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat. *globus*, globe; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte des organes ou des protubérances globulaires.

— GLOBIFÈRE. s. f. Bot. Petite plante à tige rampante.

GLOBIFLORE. adj. 2 g. (étym. lat. *globus*, globe; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs globuleuses.

GLOBIFORME. adj. 2 g. (étym. lat. *globus*, globe; *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'un globe.

GLOBIGÉRINE. s. f. (ét. lat. *globus*, globe; *gero*, je porte). Moll. Genre de mollusques fossiles, famille des hélicostègues turbinoïdes, établi pour des céphalopodes microscopiques, remarquables par la hauteur des tours de la spire.

GLOBIPORE. adj. 2 g. (étym. lat. *globus*, globe; *porus*, pore). Zool. Qui a des pores orbiculaires.

GLOBO (IN). loc. adv. (pr. *inn glo-bo*, mots lat. signif. *dans le globe*). En masse, sans examiner en détail. Il faut considérer les choses in globo. In globo, cela fait tant.

GLOBOÏDE. s. f. (étym. lat. *globus*, globe; gr. εἶδος, forme). Bot. Partie de l'albumen des graines qui contient le phosphore.

— Minér. Nom de petites concrétions globulaires, analogues à la dufrénite.

GLOBOSITE. s. f. (radic. *globe*). Conchyl. Nom donné par les anciens oryctographes aux coquilles univalves fossiles qui ont une forme globuleuse, telle que celle des tonnes ou des bulles.

GLOBOSITÉ. s. f. (ét. lat. *globositas*, fait de *globus*, globe). Didact. S'est dit pour Sphéricité.

* **GLOBULAIRE.** adj. 2 g. Qui a la forme d'un globe.

— *Foudre globulaire.* Foudre qui se manifeste sous la forme d'un globe de feu.

— Bot. *Glandes globulaires.* Glandes de forme sphérique.

— Géogr. *Cartes globulaires.* Celles où les parallèles et les méridiens sont curvilignes.

— GLOBULAIRE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, type de la famille des globulariées. Ce sont des plantes herbacées ou frutescentes, en forme de tête globuleuse ou presque globuleuse. On en connaît dix espèces, qui sont presque toutes indigènes de l'Europe. Les suivantes sont les plus remarquables : Globulaire à longues feuilles. Globulaire naine. Globulaire commune. Globulaire turbith.

— Moll. Sous-genre proposé pour les natices qui ont l'ouverture très grande.

GLOBULARÉTINE. s. f. Chim. Poudre blanche obtenue par le dédoublement de la globularine.

GLOBULARIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la globulaire. || GLOBULARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre globulaire.

GLOBULARINE. s. f. Chim. Principe amer des feuilles de la globulaire.

* **GLOBULE.** s. m. (dimin. de *globe*). Petit globe; petit corps sphérique. Globules d'eau. Globules du sang. Du mercure qui se divise en globules. || Nom de petites parcelles d'air renfermées dans la glace par l'effet de la congélation.

— Bouton de mandarin.

— Nom donné plaisamment à la terre. Je vous avoue qu'en jetant la vue sur ce globe, ou plutôt ce *globule*, je pense que Dieu l'a abandonné à quelque être malfaisant. (Volt.)

— Bot. Réceptacle des corps reproducteurs de certains lichens, globuleux, enchâssé à moitié dans la substance de son support, et se détachant dans sa maturité.

— Médec. Nom donné à des figures de diverses parties élémentaires des appareils d'organes. || Préparation pharmaceutique appropriée au système d'Hahnemann. Les pilules de la pharmacie homéopathique sont des *globules* d'un volume égal à celui des graines de pavot. Ces médicaments sont d'un transport si facile qu'on peut porter toute une pharmacie dans sa poche. (Charb.)

GLOBULÉE. s. f. (étym. lat., *globulus*, petit globe). Bot. Genre de plantes de la famille des crassulacées isostémones, établi pour des herbes du Cap.

* **GLOBULEUX, EUSE.** adj. Phys. Composé de globules. Matière *globuleuse*. (Acad.)

— Qui a la forme ronde et sphérique d'un globule. Cette substance, vue au microscope, présente de petits corps *globuleux*. (Acad.)

— Conchyl. Qui présente la forme d'un hémisphère dont les diamètres sont égaux. Coquille globuleuse.

— Entom. Se dit aussi du corselet des insectes quand il est arrondi.

— Zool. Qui est de forme sphérique. Animaux globuleux.

— GLOBULEUX. s. m. pl. Entom. Division de la famille des scutellérides, comprenant ceux de ces insectes dont le corps est arrondi.

— GLOBULEUSES. s. f. pl. Arachn. Nom donné à deux groupes d'aranéides, l'un du genre thomise, l'autre du genre theridion, caractérisés tous les deux par la forme arrondie de l'abdomen.

GLOBULICORNE. adj. 2 g. (étym. lat. *globulus*, globule; *cornu*, corne). Entom. Dont les antennes sont globuleuses. || GLOBULICORNES. s. m. pl. Famille de l'ordre des lépidoptères, caractérisée par des antennes en massue.

GLOBULIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat. *globulus*, globule; *ferre*, porter). Bot. Qui a certaines parties globuleuses.

GLOBULIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat. *globulus*, globule; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles globuleuses.

GLOBULIFORME. adj. 2 g. (et. lat. *globulus*, globule; *forma*, forme). Minér. Qui est disposé en globules et dont l'intérieur est continu, sans couches concentriques. Chaux carbonatée globuliforme.

GLOBULIN. s. m. Syn. de LEUCOCYTE.

GLOBULINE. s. f. (radic. *globule*). Chim. Nom donné aux grains de chlorophylle, considérés comme des vésicules distinctes, diversement soudées et quelquefois entièrement libres. || Substance qui forme, par sa combinaison avec l'albumine, la matière colorante du sang.

— Anat. Matière albuminoïde qui existe dans le cristallin de l'œil. En ce sens, on dit aussi *cristalline*.

GLOBULIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *globulus*, globule, *pes, pedis*, pied). Zool. Qui a des pattes globuleuses.

GLOBULITE. s. m. (rad. *globule*). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des clavipalpes, dont les palpes ne sont pas terminés, comme dans les érotyles, par un article en forme de croissant.

GLOCESTER, GLOUCESTER ou **GLOSTER.** Géogr. Comté de l'Angleterre à l'ouest; il renferme une portion de l'estuaire de la Severn, qui arrose sa partie occidentale, avec l'Avon et la Wye. A l'E., le district de Cots-

[illegible] la vallée de la Severn [illegible] les vergers [illegible] Cheltenham, Stroud, Tewkesbury [illegible].

GLOUCESTER [illegible] d'eau minérale [illegible].

GLOCESTER (Robert, comte de). Fils naturel [illegible] sin Étienne de Blois.

[illegible] GLOCESTER (Humphrey, duc de). Frère de Henri V, fut l'un des tuteurs du jeune Henri VI, [illegible] régent de France, entra en lutte avec le duc de Bourgogne Philippe le Bon; fut accusé de trahison en 1447 et trouvé mort dans sa prison. L'opinion populaire accusa la reine, Marguerite d'Anjou, de l'avoir fait périr.

— GLOCESTER (Richard, duc de). V. RICHARD III.

GLOCHETTE. s. f. Arg. Poche.

GLOCHIDE. s. f. (pron. *glo-kide;* du gr. γλωχίς, angle). Bot. Division crochue que l'on voit au sommet des poils dans certaines plantes.

GLOCHIDÉ, ÉE. adj. (pr. *glo-ki-dé*). Qui a des poils disposés en glochides, comme les [illegible].

GLOCHIDION. s. m. (pr. *glo-ki-di-on;* rad. *glochide*). Bot. Genre d'euphorbiacées phyllanthées [illegible] frutescentes de l'Asie et de l'Océanie tropicales. Glochidion ramiflore. Glochidion de Chine. Glochidion de Ceylan. Le glochidion des Philippines est un grand arbrisseau dont les tiges s'élèvent à la hauteur de douze pieds.

GLOCHIDIONOPSIS s. m. (pron. *glo-ki-di-o-nop-siss;* [illegible] aspect). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées phyllanthées, établi pour un arbre indigène de Java.

GLOCHINE. s. f. (pr. *glo-kine;* ét. gr., γλωχίς, pointe). Entom. Genre de diptères némocères, famille des tipulaires, établi pour une seule espèce trouvée en Allemagne.

GLOCKENSPIEL. s. m. (mot allem. signif. *carillon*). Mus. Espèce de piano à clochettes.

GLOCKÉRITE. s. f. (de *Glocker,* n. pr.). Minér. [illegible].

GLOCKNER (Gross-). Géogr. Sommet des Alpes Noriques, qui se dresse à la limite du Saltzbourg, de l'Illyrie et du Tyrol; 3,799 m.

GLOGAU ou **GROSS-GLOGAU** (*Gross-Glogau*). Géogr. Place forte de la Silésie (Prusse), sur la rive gauche de l'Oder, au milieu d'une plaine fertile, à 52 kil. N. de Liegnitz. Grand commerce de grains; 18,000 hab.

GLOIOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., [illegible] gluant; κεφαλή, tête). Bot. Qui a le chapeau glabre et visqueux. Agaric gloiocéphale.

GLOIONÈME. s. m. (ét. gr., [illegible] gluant; νῆμα, fil). Infus. V. GLÉONÈME.

*** GLOIRE** s. f. (lat. *gloria,* même signif.). Grande réputation méritée par les vertus, les actions d'éclat, les talents extraordinaires, les ouvrages hors ligne. Se couvrir de gloire. Vivre, combattre, mourir pour la gloire. Avec gloire, sans gloire. Succomber avec gloire. Ne respirer que la gloire. *Gloire,* idole des rois, le peuple est la victime. (Du Bellay.) La douceur de la *gloire* est si grande qu'à quelque chose qu'on l'attache, on l'aime. (Pasc.) La *gloire* des grands hommes se doit toujours mesurer aux moyens dont ils se sont servis pour l'acquérir. (La Rochef.) A vaincre sans péril on triomphe sans *gloire.* (Corn.) Aucun chemin de fleurs ne conduit à la *gloire.* (La Font.) Le malheur ajoute [illegible] Tyr est bien obscurcie. (Id.) Rome encore pauvre ne respirait que la *gloire.* (Boss.) Il portait la *gloire* de sa nation jusqu'aux extrémités de [illegible] et par sa modération au-dessus de sa *gloire* même. (Id.) Le courage vieillit, la *gloire* est immortelle. (A. Arnault.) La *gloire* est une récompense morale accordée par la société aux vertus d'éclat. (Volt.) La *gloire* est l'éclat de la bonne renommée. (Marmontel.) La *gloire* doit être réservée aux coopérateurs du bien public, et non seulement les talents, mais les vertus elles mêmes n'ont droit d'y aspirer qu'à ce titre. (Id.) La *gloire* tient beaucoup de l'opinion, elle est vraie ou fausse comme elle. (Id.) Cet affront reçu dans le lieu même qui fut le théâtre [illegible] jeter les fondements de sa *gloire.* (Id.) Il n'attache du prix aux richesses que lorsque, tempérées et embellies par les vertus, elles nous mettent en état de nous couvrir d'une *gloire* immortelle. (Id.) Les poètes éterniseront leur *gloire* par des pièces de poésie. (Id.) Vous avez mis le sceau à votre *gloire.* (Id.) Cette ville éclipsa la *gloire* de sa rivale. (Id.) [illegible] La *gloire* d'un citoyen, c'est-à-dire cette renommée inattaquable qui donne durant les siècles une puissance prodigieuse et un noble [illegible] (Barrère.) [illegible] est de tous les temps, de tous les lieux, de tous les états. [illegible] (P. Janet.)

> [illegible]

— *Dire [illegible]* [illegible]

— *A la gloire de.* Pour honorer. A la *gloire* de [illegible] de tout l'univers, que ce qui fait les héros, etc. (Bossuet.)

— *Être la gloire de.* Illustrer, honorer. Newton fut la gloire de son siècle. Saint Vincent de Paul fut la gloire de son siècle, de son pays et de l'humanité. [illegible] (J. Favre.)

— *C'est gloire de.* Se prend dans le sens de : Il est glorieux de.

> [illegible]

— Orgueil, vanité. La gloire le perdra. Encore que les philosophes soient des animaux de *gloire* [illegible] (Bossuet.) Savez-vous bien, ma bonne, que l'excès de cette sorte de *gloire* est un défaut qui n'est pas estimable? (Mme de Sévigné.) La *gloire* est cet instinct d'enflure ridiculisé dans la fable de la Grenouille et le Bœuf. [illegible]

— *Point de gloire.* Acte, sentiment dans lequel on place son orgueil. Mais faut-il nous brouiller pour un sot point de *gloire?* (Regnard.)

— *Faire gloire.* Tirer vanité, se faire honneur. Il fait gloire de souffrir pour la bonne cause. Il fait gloire de ses excès, de son immoralité. J'ai fait *gloire* à ses yeux de ma félicité. (Rac.) La bonne princesse en fait toute sa *gloire.* (Mme de Sévig.) Ceux qui font *gloire* d'être ses disciples. (Fléchier.) Des exemples que ses successeurs font *gloire* de suivre. (Id.) Chacun à l'envi faisait *gloire* de savoir et de dire quelques particularités de la vie et des vertus de M. de Turenne. (Mass.)

> Et la fortune permanente,
> [illegible]
> [illegible] J.-B. Rousseau.

— On dit aussi dans le même sens : *Se faire une gloire de.* Il se fait une *gloire* de copier leurs mœurs. (Mass.)

> [illegible]
> [illegible] Racine.

— *Mettre sa gloire à* ou *en.* Se glorifier de.

— Pop. *Travailler pour la gloire.* Ne tirer aucun profit de son travail.

— *Vaine gloire.* Ambition mesquine dans ses dehors comme dans le but qu'elle veut atteindre; fausse apparence de grandeur manifestée par le faste. La vaine gloire corrompt le mérite des meilleures actions. On a vu des souverains qui, ayant une *gloire* réelle, ont encore aimé la vaine *gloire,* en recherchant trop les louanges, en donnant trop d'appareil à la représentation. (Volt.)

— *Fausse gloire.* But auquel tend une ambition déplacée. Un prince qui mettra son honneur à se venger cherchera une *gloire* fausse plutôt qu'une *gloire* vaine. (Voltaire.)

— *Mauvaise gloire.* S'est dit pour Gloire qui repose sur des actes peu avouables. Si les hommes sont si glorieux, ce n'est pas à une dame aussi pieuse et aussi charitable que vous à approuver leur mauvaise *gloire.* (Marivaux.)

— Réputation.

> [illegible]
> [illegible] Racine.

— Éclat, splendeur. Le Fils de Dieu viendra dans sa gloire, dans la majesté de sa gloire. Dieu apparut à Moïse dans toute sa gloire. Le [illegible] (Racine.) Celui qui règne dans les cieux, à qui seul appartient la *gloire,* la majesté et l'indépendance. (Bossuet.) Se dépouillant de toute sa *gloire,* il la renvoyait à celui à qui seul elle appartient légitimement. (Fléchier.) L'univers entier est un temple que Dieu remplit de sa *gloire* et de sa présence. (Mass.)

> [illegible]
> [illegible] Voltaire.

— Hommage à Dieu. La gloire n'appartient proprement qu'à Dieu seul. Toutes nos actions doivent tendre à la gloire, à la plus grande gloire de Dieu. Gloire soit à Dieu. Il ne cherche que la gloire de Dieu. Dieu a créé le monde pour sa gloire.

> [illegible] J.-B. Rouss.)
> [illegible]
> [illegible] (Id.)

— *Rendre gloire.* Reconnaître, attester, rendre hommage. Rendre gloire à la vérité. Au Dieu que vous servez, princesse, rendez *gloire.* (Racine.)

— Interjectiv. *Gloire à.* Honneur soit rendu à. Gloire à Dieu!

— Se prend pour Le ciel ou le séjour des bienheureux après leur mort. Le séjour de la gloire, de la gloire éternelle. Un avant goût de la gloire. La gloire que Dieu a préparée à ses élus [illegible] — A la mort. — *A la gloire.* (Corn.) Dieu l'a purifiée afin qu'elle fût digne d'entrer dans sa *gloire.* (Fléchier.)

> [illegible]
> [illegible]
> Seigneur, dans ta *gloire* adorable
> Quel mortel est digne d'entrer? (J.-B. Rouss.)

— Hist. Titre honorifique qui a été donné aux rois mérovingiens. Votre Gloire.

— Liturg. Dans le rite mozarabique, Une des neuf parties de l'hostie, divisée par le prêtre avant la communion.

— Moll. *Gloire de mer.* Nom vulgaire d'une très belle coquille excessivement rare du genre cône.

— Myth. et Numism. Divinité allégorique représentée sur plusieurs médailles romaines.

— Peint. Représentation du ciel ouvert avec les êtres divins, les anges, les bienheureux ou les héros. La Gloire du Val-de-Grâce, du Panthéon. Les Gloires du Titien et du Tintoret sont admirables.

— Se dit quelquefois dans le sens d'Auréole. On voit un Christ colossal assis sur un trône et entouré d'une *gloire.* (Mérimée.) Le soleil, l'enveloppant, le mettait comme dans une *gloire.* (V. Hugo.)

— Pyrotechn. Grand soleil non tournant; assemblage de fusées qui jettent leurs feux en rayons.

— Sculpt. Assemblage de rayons divergents, entourés de nuages, et au centre desquels on figure ordinairement la Trinité sous la forme d'un triangle.

— Théât. Décoration suspendue et entourée de nuages, sur laquelle se placent les personnages qu'on suppose monter au ciel ou en descendre. Ces *gloires* massives s'enlèvent ou s'abaissent à l'aide de contrepoids. (J.-J. Rouss.)

GLOME. s. m. (étym. lat., *glomus,* pelote). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des empides, établi pour une seule espèce indigène de l'Allemagne.

— Art vétér. Nom des deux plaques arciformes dont le prolongement forme le périople.

GLOMEL. Géogr. Bourg du cant. de Rostrenen, arr. de Guingamp (Finistère); 3,700 hab.

GLOMÈRE. s. f. (étym. lat., *glomus,* pelote). Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour une plante de Java.

GLOMÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de GLOMÉRULÉ.

GLOMÉRIDE. adj. Entom. V. GLOMÉRITE.

GLOMÉRIDESME. s. m. (ét. fr., *gloméris;* grec δεσμός, chaîne). Entom. Genre de l'ordre des chilognathes, famille des gloméritès, établi pour une espèce trouvée en Colombie.

GLOMÉRIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *glomus,* agglomération; *flos, floris,* fleur). Bot. Qui a des fleurs agglomérées en capitules. Cantua glomériflore.

GLOMÉRIS. s. m. (pr. *glo-mé-riss;* ét. lat., *glomus,* pelote). Entom. Genre de l'ordre des chilognathes, de la famille des glomérites, établi pour une quinzaine d'espèces, rencontrées la plupart en Europe et quelques-unes en Syrie et dans le nord de l'Afrique.

GLOMÉRITE. adj. Entom. Qui ressemble au genre gloméris. || GLOMÉRITES. s. m. pl. Famille de l'ordre des chilognathes, dont les genres habitent sous les pierres dans les régions montagneuses et boisées.

GLOMÉROCARPE. adj. 2 g. (étym. lat., *glomus,* agglomération; gr. καρπός, fruit). Bot. Dont la fructification est composée de glomérules externes et nus. || GLOMÉROCARPES. s. m. pl. Tribu de la famille des céramiaires.

GLOMÉRULAIRE. adj. 2 g. Bot. Syn. de GLOMÉRULÉ.

GLOMÉRULE s. f. (lat. *glomus,* agglomération). Bot. Agrégation de fleurs à tête irrégulière. || Mode d'inflorescence qui consiste en ce que des fleurs sessiles sont insérées à l'extrémité et dans les angles des corps globuleux, renflés en tête ou en boule, comme les pédicules de la pédicellaire globifère.

— Anat. Agglomération de petits corps grenus.

— Hist. nat. Petit amas de corps de même nature.

GLOMÉRULÉ, ÉE. adj. (radic. *glomérule*). Bot. Qui est réuni en petits paquets, comme les fleurs du lierre gloméruIé.

— Anat. *Follicules glomérulés.* Ceux qui sont enroulés en forme de ressort très lâche.

GLOMÉRULIFÈRE adj. 2 g. (ét. lat., *glomus,* boule; *ferre,* porter). Bot. Dont les fleurs sont disposées en petites têtes globuleuses.

GLOMMEN. Géogr. Fleuve de la Norvège, descend du mont Skarven dans le Dovrefield, arrose Rœraas, traverse le pays sauvage du Hedemarken, fait une série de chutes, dont la principale, celle de Sarpen, a 20 m.; passe à Kongsvinger, forme plusieurs lacs et finit dans le Skager-Rack, près de Frederikstadt, après un cours de 550 kil.

GLONOÏNE. s. f. Pharm. Nom que les homéopathes donnent à la nitroglycérine.

GLONS. Géogr. Bourg de la province et à 14 kil. de Liège (Belgique); 2,100 hab.

GLORIA ou **GLORIA PATRI.** s. m. (mots lat. signif. *gloire* et *gloire au Père*). Liturg. Verset qui termine tous les psaumes.

— *Gloria in excelsis.* Espèce d'hymne, cantique que l'on chante à la messe, excepté les jours de férie et les dimanches de carême. Le Gloria in excelsis fut introduit dans la liturgie par Symmaque.

— Se dit du chant du chœur composé sur ce verset ou sur cette hymne. Un beau Gloria. Tous les Gloria patri de ce musicien sont fort beaux. Entonner un Gloria in excelsis.

— *Gloria patri.* Se dit, par allusion, d'un homme que l'on rencontre souvent ou qui sait se procurer des entrées. Il est comme gloria patri; il se fourre partout. C'est un gloria patri.

— GLORIA. s. m. Fam. Liqueur chaude, composée de café, de sucre et d'eau-de-vie ou de rhum. Après le café on prend le gloria. Nous nous arrêtâmes quelques minutes dans un de ces cafés pour y prendre un *gloria* sucré, chose inconnue chez les cafetiers turcs. (Gér. de Nerval.) Depuis quinze jours, l'existence pour moi, [illegible] ressemble à un café sans *gloria.* (De Goncourt.)

— Tasse de café plus petite que les tasses ordinaires.

— Thé à l'eau-de-vie, chez les marins.

GLORIA-MARIS s. m. (mots lat. signif. *gloire de la mer*). Moll. Espèce de cône des plus rares et des plus beaux, venant les Indes orientales.

GLORIA-MUNDI. s. m. (mots latins qui signifient *gloire du monde*). Hortic. Variété de pomme.

GLORIER. v. n. 1re conj. Se disait pour Glorifier.

GLORIETTE. s. f. (ét. lat., *gloria,* gloire). Archit. Petit bâtiment, pavillon, cabinet de verdure, dans un parc ou jardin.

— Boulang. Retranchement, petite chambre derrière le four.

— Syn. de GLORIOLE. Inusité.

GLORIEUSE. s. f. Ichtyol. Un des noms vulgaires de la raie aigle.

— Bot. Belle plante du Malabar, de la famille des liliacées.

*** GLORIEUSEMENT.** adv. D'une manière glorieuse, qui mérite des éloges. Se tirer glorieusement d'une affaire, d'un danger. Mourir glorieusement pour sa patrie. Régner glorieusement.

GLORIEUSET. adj. et s. (diminut. de *glorieux*). Qui est un peu glorieux. Un glorieuset.

GLORIEUSETÉ. s. f. (rad. *glorieux*). Se disait pour Gloire.

*** GLORIEUX, EUSE.** adj. (du lat. *gloriosus,* même signif.). Qui s'est acquis, qui mérite beaucoup de gloire, beaucoup de louanges et d'honneurs. Il revient glorieux et triomphant. Combat glorieux. Glorieuse paix. Nom glorieux. Règne glorieux. C'est une belle et glorieuse action. Glorieuses fatigues. Glorieux travaux. Glorieuses veilles. Je ne vois dans cette action rien de glorieux. Il a fait une guerre, une paix glorieuse.

— Se dit de la mémoire d'un grand personnage, d'un roi. Louis XIV de glorieuse mémoire.

— Élevé. Un rang glorieux.

— Plein de gloire. En parlant de la sainte Vierge et des saints, on dit : La glorieuse Vierge Marie. Les glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul. Les glorieux martyrs.

— Il se prend souvent en mauvaise part, et signifie Qui est plein de vanité, qui a trop bonne opinion de lui-même. Il a du mérite, mais il est un peu glorieux.

> Tout homme est *glorieux;* c'est la commune loi :
> [illegible]
> [illegible]

— Se dit des choses en ce sens. Le public de là-bas n'est pas habitué à ces exhibitions de chair éblouissante et de robes *glorieuses* à quarante francs le mètre. (A. Daudet.)

— *Glorieux à.* Par une fatalité *glorieuse* à ce conquérant. (Boss.) Je crois que votre exemple est *glorieux* à suivre. (Corn.) Un ouvrage *glorieux* à celui qui l'entreprend. (Mass.)

— *Glorieux de.* Qui se fait honneur, qui tire vanité de. Ce prince doit être bien glorieux d'avoir fait une si belle campagne. Il est tout glo-

rieux de voir sa fille recherchée par un si grand personnage. Ne soyez pas si glorieux de ce que vous avez fait. Elle est glorieuse de sa fille. Qu'il nous est *glorieux* alors de l'épouser. (Corn.) Il lui paraît plus *glorieux* d'être le destructeur de ses voisins, que le père de ses peuples. (Id.) Il leur est *glorieux* d'avouer qu'ils ont pu être surpris. (Mass.) Il m'est *glorieux* de me tromper avec de tels guides. (Id.)

— *Glorieux pour.* Ce qui pourrait être plus glorieux pour lui-même. Une guerre si glorieuse pour lui.

— *Glorieux que.* Il leur est *glorieux* que... (Massillon.)

— Théol. Se dit de l'État où seront les corps des bienheureux après la résurrection. L'impassibilité, l'agilité, sont les qualités des corps glorieux.

— Abusiv. et fam. En parlant d'une personne qui est longtemps sans éprouver certains besoins, on dit : C'est un corps glorieux. Il n'est pas corps glorieux.

— Substantiv. Se prend en mauvaise part pour Vaniteux. Les *glorieux* se font haïr. (Acad.) C'est une petite *glorieuse*. (Id.) Un *glorieux* connaît-il l'amitié ? (Agnel.) Il est partout des *glorieux*. (Id.) Les *glorieux* sont ceux qui se complaisent dans une trop haute opinion d'eux-mêmes. (Barrière.)

— En bonne part, Les anges et les saints parce qu'ils sont dans le séjour de la gloire. Les glorieux sont nos protecteurs dans le ciel. A notre mort, nous irons rejoindre les glorieux.

— Prov. *Il faut bon ... être un glorieux.* V. BATTRE.

GLORIFIABLE. adj. 2 g. Qui mérite d'être glorifié.

GLORIFIANCE. s. f. Se disait pour Action de se glorifier.

GLORIFIANT. part. prés. du v. Glorifier. Qui glorifie. Des saints glorifiant le Seigneur au milieu des souffrances.

GLORIFIANT, ANTE. adj. Fam. Honorant. C'est une chose très glorifiante.

GLORIFICATEUR. s. m. Celui qui glorifie. Béranger a été le glorificateur de Napoléon I^er^.

* **GLORIFICATION.** s. f. (pr. *glo-ri-fi-ka-cion* ; radic. *glorifier*). Élévation à la gloire. Il ne se dit guère que de l'élévation à la gloire éternelle. La glorification des élus.

— Action de glorifier. La glorification de votre conduite. La glorification d'un homme.

GLORIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Glorifier. Dieu est glorifié dans ses saints. Action glorifiée par les poètes. C'est saint François *glorifié*, en habit doré de diacre, entouré de vertus célestes, de séraphins qui chantent. (H. Taine.)

GLORIFIEMENT. s. m. État de ce qui est glorifié.

* **GLORIFIER.** v. a. 1^re^ conj. (ét. lat., *gloria*, gloire ; *facere*, faire. *Je glorifie, nous glorifions. Je glorifiais, nous glorifiions, vous glorifiiez. Que je glorifie, que nous glorifiions, que vous glorifiiez.* Honorer Dieu ; rendre honneur et gloire à Dieu. Glorifier Dieu de toutes choses. Veut-il par mon trépas que je le *glorifie* ! (Rac.) Vous faites *glorifier* le nom du Seigneur. (Mass.) Dans son âme d'artiste, il se dit que le beau *glorifie* Dieu, et il cherche le beau avec une piété naïve. (Gér. de Nerv.)

— *Dieu glorifie les saints.* Il les rend participants de la gloire, de la béatitude éternelle.

— Donner de la gloire, rendre hommage à. Glorifier le dévouement de Leonidas. Tout le génie de la cité en son plus bel âge s'est rassemblé ici pour *glorifier* la patrie en dressant le mémorial de ses victoires et l'apothéose de sa grandeur. (H. Taine.)

— SE GLORIFIER. v. pron. Faire gloire de quelque chose, en tirer vanité. Se glorifier de sa noblesse, de son esprit, de ses richesses. Tous les biens du monde ne méritent pas qu'on se glorifie. Se glorifier d'une disgrâce qu'on n'a pas méritée. Tant qu'Alexandre eut en tête un si grand capitaine, il put se *glorifier* d'avoir vaincu un ennemi digne de lui. (Boss.) Je me *glorifiais* de la faculté que je sentais. (Buff.) On se *glorifie* avec raison de descendre d'un grand homme. (Duclos.)

— *Se glorifier dans, en.* Mettre son honneur et sa gloire en quelque chose. Dieu se glorifie dans ses saints. Un père se glorifie dans ses enfants. Un véritable chrétien ne doit se glorifier que dans la croix de Jésus-Christ. Afin que Jérusalem se *glorifie* en vous. (Sacy.)

* **GLORIOLE.** s. f. (rad. *gloire*). Vanité qui a pour objet de petites choses. Être sensible à la gloriole. Sacrifier tout à la gloriole. Pour la gloriole. L'abbé de Saint-Pierre est l'auteur d'une expression qui commence à prendre faveur : c'est le mot *gloriole*. (D'Alemb.) Les gens s'enivrent de leur indépendance nouvelle et parlent d'eux-mêmes avec une *gloriole* emphatique. (H. Taine.) Jusque dans le cercueil il songe à la *gloriole* littéraire, en affectant de la dédaigner. (L. Veuillot.) Il me contait ses petites *glorioles*, les paris qu'il avait gagnés. (V. Cherbuliez.)

GLORIOLER (SE). v. pron. 1^re^ conj. S'est dit pour Avoir de la gloriole, tirer vanité. Nous nous gloriolons pour rien.

GLORIOLETTE. s. f. Diminutif de Gloriole, qui s'est quelquefois employé par plaisanterie.

GLORIOSA. s. f. Bot. Syn. de GLORIEUSE et de MÉTHONIQUE.

* **GLOSE.** s. f. (du gr. γλῶσσα, langue). Explication de quelques mots obscurs d'une langue par d'autres mots plus intelligibles de la même langue. Ce passage est plein de mots obscurs, il a besoin de glose. Glose interlinéaire. Il est souvent arrivé que la *glose* a passé dans le texte, a été insérée dans le texte, est entrée, s'est introduite dans le texte. (Acad.)

— Commentaire qu'on fait pour expliquer plus au long et plus intelligiblement le texte d'un auteur, soit en la langue même de cet auteur, soit en une autre langue. *Glose ordinaire.* Glose faite sur le latin de la Vulgate.

— En mauvaise part, Réflexions, critiques, interprétations ajoutées à un récit, certaines circonstances inventées par la malignité, et qui courent le monde. Dites le fait simplement, point de glose. Il est vrai que ses amis racontent la chose ainsi ; mais la glose ajoute... Dites la vérité sans glose.

— Commentaire littéral, notes servant à l'éclaircissement d'un texte. La glose d'Accurse. La glose du droit canon. La glose vaut mieux que le texte. C'est un texte ou chacun fait sa *glose*. (Boil.)

— Loc. prov. *C'est la glose d'Orléans, plus obscure ou pire que le texte.* Se dit d'une explication qui n'est pas assez claire ou qui embrouille le texte au lieu de l'éclaircir.

— Petit ouvrage de poésie, sorte de commentaire ou de parodie de la pièce d'un autre auteur, dont on répète un des vers à la fin de chaque stance. Les poètes espagnols ont fait beaucoup de gloses. Gloses de sainte Thérèse.

GLOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Gloser. S'emploie adjectiv. Bible glosée. Conduite, action glosée.

* **GLOSER.** v. a. 1^re^ conj. (rad. *glose*). Faire une glose, expliquer par une glose. Les auteurs qui ont glosé la Bible.

— Fig. et fam. Critiquer. Gloser quelqu'un.

> Quoi ! pour un maigre auteur que je glose en passant,
> Est-ce un crime, après tout, et si noir et si grand ?
> BOILEAU.

— Donner un mauvais sens à quelque action, à quelque discours ; censurer, critiquer ; interpréter en mal. Il n'y a rien à gloser. Que trouvez-vous à gloser là-dessus.

— GLOSER. v. n. Faire une glose, un commentaire.

— Fig. *Gloser sur l'Évangile.* Être rusé fin.

— Médire. Vous glosez sur tout. Pourquoi toujours gloser sur mes actions, sur mes paroles ? Il n'y a point à gloser sur sa conduite. On en glose partout.

> Il n'est point de [illegible] belle chose
> Qu'aussi [illegible] glose. PERRAULT.

> (L'eur... [illegible] il pourrait encor
> Ajouter [illegible]. LA FONT.

— S'emploie aussi dans ce sens d'une manière absolue. Il jase de tout, *glose*, interrompt, décide. (J.-J. Rouss.)

* **GLOSEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui glose sur tout, trouve à reprendre sur tout, qui interprète tout en mal. C'est un gloseur perpétuel. Un gloseur insupportable.

* **GLOSSAIRE.** s. m. (du gr. γλῶσσα, langue). Philol. Dictionnaire servant à l'explication de certains mots moins connus d'une langue, par d'autres termes plus connus de la même langue. Vieux glossaire. Le Glossaire de Du Cange. Le Glossaire de Lindenbrog sur les lois de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Le Glossaire de François Pithou sur la loi salique. Le Glossaire alphabétique de La Monnoye. Le Glossaire de la langue romane, par Roquefort. Aucun ouvrage ne serait plus nécessaire qu'un *glossaire* général de l'ancienne langue française. (Du Bozon.)

— Se dit quelquefois d'un simple vocabulaire.

— Catalogue des mots d'une langue. Le riche glossaire de la langue grecque.

— Entom. Ensemble de la langue et de la languette ou lèvre des insectes.

GLOSSALGIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; ἄλγος, douleur). Médec. Névralgie linguale, sentiment de douleur dans l'organe du goût et de la parole.

GLOSSALGIQUE. adj. 2 g. Méd. Qui appartient à la glossalgie.

GLOSSANTHRAX. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; ἄνθραξ, charbon). Pathol. Tumeur gangreneuse accompagnée d'une douleur vive et d'une chaleur brûlante.

— Art vét. Charbon sur la langue, particulier aux gros bestiaux.

GLOSSARIOPHYTE. s. m. (ét. gr., γλωσσάριον, languette ; φυτόν, plante). Bot. Genre de plantes synanthérées dont tous les fleurons sont ligulés.

GLOSSARRHÈNE ou **GLOSSARRHEN.** s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; ἄῤῥην, mâle). Bot. Syn. de SCHWEIGGERIA.

GLOSSASPIDE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; ἀσπίς, bouclier). Bot. Genre de la famille des orchidées, tribu des ophrydées, établi pour une plante indigène de la Chine.

GLOSSATE. adj. 2 g. (du grec γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue bien enveloppée. ‖ GLOSSATES. s. m. pl. Entom. Classe d'insectes correspondant aux lépidoptères, dont la langue, quelquefois nulle, est roulée entre deux palpes.

* **GLOSSATEUR.** s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue). Auteur qui a glosé un livre. Il s'emploie principalement pour désigner les commentateurs du *Corpus Juris*, et les glossateurs de la Bible. Il est assez ordinaire aux *glossateurs*, ainsi qu'aux commentateurs, d'être diffus sur ce qui s'entend aisément, et de garder le silence sur les endroits difficiles. (Du Bozon.)

GLOSSE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue). Entom. Langue des insectes hyménoptères et diptères.

— Moll. Mollusque qui habite la coquille appelée *isocarde*.

GLOSSÉINE. s. f. Chim. Un des noms de la nitroglycérine.

GLOSSÈME. s. m. (du gr. γλῶσσα, langue). Philol. anc. Nom par lequel on désigne les mots obscurs qui ont besoin d'une explication.

GLOSSIEN, ENNE. adj. et s. m. (du grec γλῶσσα, langue). Anat. Qui appartient à la langue. Muscle glossien.

GLOSSINE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue). Entom. Genre de diptères brachocères, rangé dans la division des aplocères dichètes, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour une espèce trouvée en Guinée et au Congo.

GLOSSIPHONIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; σιφών, canal). Annél. Syn. de GLOSSOPORE.

GLOSSIQUE. adj. 2 g. Anat. Syn. de GLOSSIEN.

* **GLOSSITE.** s. f. (du gr. γλῶσσα, langue). Médec. Inflammation de la langue.

GLOSSOBDELLE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; βδέλλα, sangsue). Annél. Syn. de CLEPSINE.

GLOSSOCARDIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; καρδία, cœur). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des plantes indigènes des Indes orientales.

GLOSSOCATOCHE. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; κάτοχος, retenu). Chir. Instrument propre à abaisser la langue et à faire l'examen de l'arrière-bouche.

GLOSSOCÈLE. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; κήλη, tumeur). Chir. Saillie de la langue hors de la bouche ; affection de cet organe qui peut résulter de diverses causes.

GLOSSOCOME. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; κομέω, j'ai soin). Petit coffre ou étui dans lequel les anciens renfermaient les embouchures ou languettes de leurs flûtes.

— Chir. Sorte de coffre long dont on se servait autrefois pour obtenir la consolidation des fractures des cuisses et des jambes.

— Mécan. Machine composée de roues dentées pour élever de grands fardeaux.

GLOSSODERME. s. m. (étym. gr., γλῶσσα, langue ; δέρμα, peau). Moll. Syn. d'ISOCARDE.

GLOSSODIE. s. f. Bot. Genre d'orchidées de l'Australie.

GLOSSODONTE. adj. 2 g. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Zool. Qui a des dents sur la langue.

GLOSSO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui appartient à la langue et à l'épiglotte.

GLOSSOGRAPHE. s. m. (rad. *glossographie*). Philol. et Littér. S'est dit pour Celui qui écrit ou qui a écrit sur les langues.

— Adjectiv. Grammairien glossographe.

GLOSSOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; γραφή, description). Anat. Description de la langue.

— Philol. Étude d'une langue, sous le rapport du glossaire, de la nomenclature de cette langue.

GLOSSOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Philol. Qui appartient à la glossographie.

GLOSSOGYNE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; γυνή, femme). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des plantes des Indes orientales et de l'Australie tropicale.

GLOSSO-HYAL. adj. et s. m. Anat. Corne postérieure de l'os hyoïde.

GLOSSOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., γλῶσσα, langue ; εἶδος, ressemblance). Qui a la forme d'une langue humaine.

GLOSSO-LABIAL, ALE. adj. Anat. et Médec. Qui appartient à la langue et à la lèvre. Muscle glosso-labial. Paralysie glosso-labiale.

GLOSSO-LABIO-LARYNGÉ, ÉE. adj. Anat. et Médec. Qui appartient à la langue, aux lèvres et au larynx. Paralysie glosso-labio-laryngée.

GLOSSO-LABIO-PHARYNGÉ, ÉE. adj. Anat. et Médec. Qui appartient à la langue, aux lèvres et au pharynx. Paralysie glosso-labio-pharyngée.

GLOSSOLALE. s. m. (rad. *glossolalie*). Celui qui a le don des langues.

GLOSSOLALIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; λαλιά, parole). Don surnaturel des langues. La glossolalie des apôtres.

GLOSSOLEPTE. adj. 2 g. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; λεπτός, adjectif verbal de λαμβάνω, je prends). Zool. Qui a la langue préhensile.

GLOSSOLOGIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; λόγος, traité). Didact. Partie de la médecine et de l'histoire naturelle qui traite de la langue. La glossologie embrasse l'étude de cet organe, sous les divers rapports de son anatomie, de sa contexture, de sa forme, de ses usages et du rôle qu'il joue dans la perception des saveurs, la mastication, la succion, la déglutition, l'expectoration, la prononciation, le chant, etc.

— Étude d'une ou plusieurs langues.

— Connaissance des mots techniques d'une science.

— Pathol. Étude des affections auxquelles la langue est sujette ; des signes que son état et son aspect fournissent au pronostic, au diagnostic et au traitement des maladies.

GLOSSOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la glossologie.

GLOSSOMANCIE. s. f. (étym. gr., γλῶσσα, langue ; μαντεία, divination). Art de prédire l'avenir par l'inspection de la langue.

GLOSSOMANIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; μανία, manie). Néol. Manie de bavarder.

GLOSSO-PALATIN, INE. adj. Qui appartient à la langue et au palais.

GLOSSOPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales ligulés.

* **GLOSSOPÈTRE.** s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; πέτρος, pierre). Minér. Langue de pierre, dents de poissons pétrifiées, prises longtemps, à tort, pour des langues de serpent.

GLOSSOPHAGE. s. m. (étym. gr., γλῶσσα, langue ; φάγω, je mange). Mamm. Genre de chéiroptères, établi pour quatre ou cinq espèces de la Guyane et du Brésil.

GLOSSO-PHARYNGIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a son origine au pharynx et se termine à la langue.

GLOSSOPLÉGIE. s. f. (étym. gr., γλῶσσα, langue ; πλήσσειν, frapper). Pathol. Mouvement convulsif de la langue occasionné par des affections cérébro-spinales ou par des fièvres violentes.

GLOSSOPORE. s. f. (étym. gr., γλῶσσα, langue ; πόρος, canal). Annél. Syn. de CLEPSINE.

GLOSSO-STAPHYLIN. adj. m. Anat. Se dit de deux muscles, appelés aussi *glosso-palatins*, qui s'étendent des parties latérales et postérieures de la langue au voile du palais.

GLOSSOSTÈME ou **GLOSSOSTÉMON.** s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; στέμμα, couronne). Bot. Genre de la famille des buettnériacées dombéyacées, établi pour une plante des environs de Bagdad.

GLOSSOTHÈQUE. s. f. (étym. gr., γλῶσσα, langue ; θήκη, étui). Entom. Partie de la chrysalide qui loge la langue de l'insecte.

GLOSSOTHÉRION. s. m. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; θηρίον, bête fauve). Mamm. Synon. de XYLODON.

GLOSSOTOMIE. s. f. (ét. gr., γλῶσσα, langue ; τομή, section). Anat. et Chir. Amputation, dissection, préparation anatomique de la langue.

GLOSSOTOMIQUE. adj. 2 g. Anat. et Chir. Qui appartient à la glossotomie.

GLOTENIE. s. f. Se disait pour Gloutonnerie.

GLOTTALITHE. s. f. (de *Glotta*, n. géogr., et du gr. λίθος, pierre). Minér. Amphigène de soude avec huit équivalents d'eau, trouvé à Glotta, en Écosse.

* **GLOTTE.** s. f. (du grec γλῶττα, langue). Anat. Petite ouverture située à la partie supérieure du larynx, et qui est destinée à donner passage à l'air qui s'échappe ou qui pénètre dans le larynx, soit dans l'acte de la respiration, soit lorsqu'on parle ou qu'on chante. Les dimensions de la glotte. Les fonctions de la glotte. ‖ *Glotte inférieure.* Glotte proprement dite. ‖ *Glotte supérieure.* Orifice supérieur du larynx.

— Les anciens distinguaient aussi par le mot *glotte* une certaine partie de leurs flûtes. Pollux et Hesychius disent que les glottes étaient les languettes ou petites langues qui s'ajustaient par les ... des musiciens. Il paraîtrait d'après cela que les flûtes des anciens étaient des espèces de hautbois dont les glottes étaient des anches.

GLOTTÉAL. s. m. (radic. *glotte*). Anat. Un des cartilages du larynx.

GLOTTIDE. adj. 2 g. (du gr. γλῶττα, langue). Ornith. Qui a la langue très longue. ‖ GLOTTIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux à langue très longue.

GLOTTIDION. s. m. (ét. gr., γλῶττα, langue). Bot. Genre de la famille des papilionacées, tribu des lotées galégées, établi pour des herbes indigènes de l'Amérique boréale. On dit aussi *glottidie*, s. f.

GLOTTIQUE. adj. Anat. Qui a rapport à la glotte, qui lui appartient, qui se passe au même niveau.

— Qui a rapport à la linguistique.

GLOTTIS. s. m. Ornith. Syn. de CHEVALIER.

GLOTTISCOPE. s. m. (étym. gr., γλῶττα, langue ; σκοπέω, je vois). Chir. Instrument composé d'un miroir destiné à l'examen de l'épiglotte et de l'orifice supérieur du larynx.

GLOTTITE. s. f. Pathol. Inflammation de la glotte.

GLOTTORANT. part. prés. du v. Glottorer.

GLOTTORANT, ANTE. adj. Qui crie comme la cigogne. Voix glottorante.

GLOTTORER. v. n. 1re conj. Crier comme la cigogne.

GLOTTULE. s. f. (dim. du gr. γλῶσσα, langue). Entom. Syn. de BRITHIE.

GLOUCESTER. Géogr. V. GLOCESTER.

*** GLOUGLOTER** ou **GLOUGLOUTER.** v. n. 1re conj. (onomatopée). Crier en parlant des dindons. Le coq d'Inde glouglote.

*** GLOUGLOU.** s. m. (onomatopée). Bruit que fait une liqueur qui s'écoule d'une bouteille. Le glouglou, les glouglous de la bouteille. Il n'est guère usité que dans les chansons à boire. On entendait les *glouglous* du gros vin d'un rouge noir qui coulait dans les saladiers de faïence. (L. Halévy.)

[illegible verses] (MOLIÈRE.)

[illegible] l'un de l'autre ... jaloux. [illegible] (Pus...)

— Par extens. Elle se tenait respirer, et de temps en temps se dégageaient encore les derniers *glouglous* de la vie. (Ch. Monselet.)

— Par anal. Se dit du bruit d'un ruisseau, d'un [illegible] Plusieurs ruisseaux, gros, forts et rapides, d'un *glouglou* puissant, semblaient descendre de ces eaux modestes. (Michelet.)

— Roucoulement du pigeon qui imite ce bruit. || Cri du dindon.

— Méd. Bruit que fait en arrivant au cœur l'air introduit dans les veines.

*** GLOUME.** s. f. Bot. V. GLUME.

GLOUPICHI. s. m. Ornith. Oiseau aquatique du Kamtchatka.

GLOUSSANT. part. prés. du v. Glousser.

GLOUSSANT, ANTE. adj. Qui glousse. Une poule gloussante. [illegible] (J. Sandeau.)

*** GLOUSSEMENT.** s. m. (rad. *glousser*). Cri sourd que font entendre les poules qui veulent couver, qui couvent ou qui appellent leurs poussins.

— Cri du dindon.

— Se dit du cri de certains autres animaux. Les chameaux, tout hérissés de plumes, poussaient de longs *gloussements* rauques. (G. Flaubert.)

— Articulation appartenant au langage de quelques peuplades sauvages, telles que les Hottentots.

— Par extens. Les femmes fellahs, vêtues de bleu, se retournaient en foule à sa suite avec leurs *gloussements* sauvages. (G. de Nerval.) Nous entendons un *gloussement* aigu, comme d'une poule étranglée, et nous reconnaissons la langue anglaise. (H. Taine.)

— On a dit aussi *glossement*. Plus je réfléchis sur la couleur de ces peuples, sur le *glossement* dont ils se servent pour se faire entendre au lieu d'un langage articulé. (Voltaire.)

*** GLOUSSER.** v. n. 1re conj. (du latin *glocire* ou *glocitare*, même significat.). Faire des gloussements, en parlant des poules.

— Se dit aussi du dindon, du renard. Le renard *glousse* ou crie. (Chateaubriand.)

GLOUSSETTE. s. f. ou **GLOUET.** s. m. Orn. [illegible] On écrit aussi *glousselle*.

GLOUT. s. m. S'est dit pour Glouton. Donnez-lui, fourrez-lui, le *glout* demande encore. (La Fontaine.)

— Ornith. Oiseau échassier du genre gallinule de l'Allemagne.

*** GLOUTERON.** s. m. (du v. fr. *gletteron*). Bot. Nom vulgaire de la bardane et du caille-lait. || *Petit glouteron.* Nom vulgaire de la lampourde et du grateron.

— Techn. Corps végétal quelconque, qui s'accroche à la toison des brebis.

GLOUTIR. v. a. et n. 2e conj. Se disait pour Engloutir.

*** GLOUTON, ONNE.** adj. (ét. lat., *gluto*; fait du gr. γλούτων, avale). Qui mange avec avidité et avec excès. Homme glouton. Personne gloutonne. Animal glouton.

[illegible] (J.-B. Rousseau.)

— Vorace, en parlant des choses.

[illegible] (LA FONTAINE.)

— Substantiv. Un glouton. Une gloutonne. C'est un vilain *glouton*. (Acad.) Si deux maisons rivales choisissaient le même jour pour réunir à leur table les *gloutons* de Saint-Léonard. (J. Sandeau.)

[illegible] le glouton [illegible] (LA FONTAINE.)

— GLOUTON. s. m. Mamm. Genre de la famille des mustélins, qui habite les contrées froides de l'Europe et de l'Asie et dont la fourrure est très estimée.

— Écon. rur. Nom des impuretés qui se trouvent dans le grain.

*** GLOUTONNEMENT.** adv. D'une manière gloutonne. Manger gloutonnement. Avaler gloutonnement. Les loups mangent *gloutonnement*. (La Font.) Diogène donna un soufflet au pédagogue d'un jeune homme qui mangeait trop *gloutonnement* devant lui. (Sallent.) Elle accepta *gloutonnement* et se mit à dévorer le pain et la viande. (E. About.)

*** GLOUTONNERIE.** s. f. Vice du glouton. Cet homme est d'une gloutonnerie dégoûtante. Ce n'est qu'une confusion perpétuelle de la gourmandise proprement dite avec la *gloutonnerie* et la voracité. (Brill.-Sav.)

— Fig. Vous avez non l'ambition mais la *gloutonnerie* du pouvoir. (Gambetta.)

GLOUTONNIE. s. f. Vieux mot qui s'est dit pour Gloutonnerie. || *Gloutonnie soit honnie.* (Prov. du XVe siècle.)

GLOUX. s. m. Bot. Syn. de GLAUX.

GLOUZE. s. f. Mar. Affaissement d'un banc de sable produit par l'infiltration des eaux dans sa masse.

GLOVER (Richard). Poète anglais, né à Londres, 1712-1785, devint célèbre par son poème de *Léonidas*, et le *Spectre d'Hosier*, chanson populaire pour pousser l'Angleterre à la guerre contre l'Espagne. Il siégea avec honneur au Parlement de 1761 à 1775. Il avait composé des tragédies et un poème, *l'Athénaïde*, suite oubliée du *Léonidas*, qui ne parut qu'après sa mort. Ses *Mémoires* ont été publiés en 1814.

GLOXINE ou **GLOXINIE.** s. f. (de *Gloxin*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des gesneracées, établi aux dépens du genre martynie pour une plante de l'Amérique méridionale acclimatée en Europe. La gloxinie est une plante vivace,

Gloxinie.

à feuilles opposées, subcordiformes, dentées et glabres; les fleurs sont grandes, d'un beau blanc et légèrement pubescentes, portées sur des pédoncules axillaires et uniflores. Elle est cultivée dans nos jardins et produit un effet des plus agréables.

GLOZA. s. f. Litt. Paraphrase en vers fort goûtée en Espagne. Syn. de GLOSE.

*** GLU.** s. f. (étym. lat. *gluten*, dérivé du gr. γλία, même significat.). Substance visqueuse, filante, adhérant avec force à la plupart des corps qu'elle touche. Cette propriété a fait que l'on l'emploie avec succès à la chasse des oiseaux. On s'en sert aussi pour préserver les arbres des insectes et des chenilles. On la tire de l'écorce du houx, de la racine de la viorne et des fruits du gui et des sebestes. Glu anglaise.

— Fig. Charme, attrait qui vous subjugue, qui vous enchaîne. Ces souples et légers esprits se prennent à la *glu* du lieu commun, pour lequel ils avaient tant d'horreur. (L. Veuillot.)

Qui dans la *glu* du tendre amour s'empêtre,
De s'en tirer n'est pas toujours le maître.
(DE NEUFCHATEAU.)

— *Glu marine.* Sorte de colle forte dont on se sert dans la marine.

— Enduit pour les murs ou les bois, composé d'huile de goudron, de brai et de blanc de zinc.

*** GLUANT, ANTE.** adj. De la nature de la glu, plein de glu, visqueux comme de la glu. La poix, la gomme sont des choses gluantes. Les limaçons ont une bave gluante.

Deux assiettes suivaient, l'une d'un [illegible]
D'une langue en [illegible] et [illegible],
L'autre, d'un godiveau tout brûlé par dehors,
Dont un beurre *gluant* inondait tous les bords. (BOIL.)

— Fig. Tenace, dont on ne peut se débarrasser que difficilement. La pauvreté est si *gluante* qu'on ne s'en saurait dépêtrer. (D'Ablancourt.)

— Prov. *Avoir les mains gluantes. Avoir de la glu et tre les doigts.* S'enrichir aux dépens des autres. Ce juge a les mains gluantes.

*** GLUAU.** s. m. Corps enduit de glu pour prendre les oiseaux. Les gluaux sont surtout employés pour prendre des becs-fins à la pipée. On les forme avec des branches de saule très minces, fendues par le gros bout. On les fixe dans les branchages des buissons, afin que les oiseaux y attachent leurs ailes et y demeurent captifs. Aucune chasse n'en détruit autant à la fois que la chasse aux *gluaux*. (Buffon.)

GLUBER. v. a. 1re conj. Peler, écorcher. (Rabelais.)

GLUCINE. s. f. Chim. V. GLYCINE.

GLUCINIUM. s. m. Chim. V. GLYCINIUM.

GLUCIQUE. adj. Chim. V. GLYCIQUE.

GLUCIUM. s. m. Syn. de GLYCINIUM.

GLUCK (Christophe). Compositeur allemand, né à Weissenwangen (Haut-Palatinat), 1714-1787, de bonne heure orphelin et pauvre, composa plusieurs opéras, trop faciles, qui furent représentés à Milan, Venise, Turin, de 1741 à 1744. Directeur du Théâtre-Italien à Londres, il écrivit *la Chute des geants*, en 1745. Son génie ne s'était pas encore révélé. De retour à Vienne, il travailla avec ardeur à son instruction, et revint en Italie composer *la Clemenza di Tito, Antigono, Clelia, Telemacco, Baucis e Filemone, Aristeo*, etc. Il écrivit à Vienne, de 1761 à 1764, la musique d'*Alceste*, de *Paris et Helene*, d'*Orphée*, qui lui donnèrent la célébrité. Il arrangea alors pour la scène lyrique l'*Iphigénie en Aulide* de Racine. Mais pour triompher des préjugés et des obstacles, il eut besoin d'une énergique volonté et de l'appui de Marie-Antoinette, qui avait été son élève. *Iphigénie*, représentée en 1774, fut suivie d'*Armide* et d'*Iphigénie en Tauride*. *Orphée, Alceste*, traduits en français, eurent un succès complet. Mais la cour, la ville, les journaux, les salons se partagèrent en deux camps ennemis, les *gluckistes* et les *piccinistes*, 1777-1780; les premiers finirent par l'emporter. Il retourna à Vienne, en 1780, où il mourut riche et considéré. C'est par ses accents pathétiques, par son expression dramatique, qu'il s'est placé au rang des grands compositeurs.

GLUCKISME. s. m. Mus. Système musical de Gluck et de ses partisans. || Opinion des gluckistes.

GLUCKISTE. adj. 2 g. Mus. Qui appartient au système musical de Gluck.

— GLUCKISTE. s. m. Partisan de ce système, par opposition surtout aux partisans de Piccini. Les gluckistes, qui sacrifiaient la beauté du chant à l'expression scénique, et les piccinistes, qui préféraient la mélodie à l'expression dramatique, partageaient le parterre de l'Opéra en deux factions.

GLUCOGÉNIE. s. f. Chim. V. GLYCOGÉNIE.

GLUCOMÈTRE. s. m. Vitic. V. GLYCOMÈTRE.

*** GLUCOSE.** s. f. Chim. V. GLYCOSE.

GLUCOSIDE. s. m. Chim. V. GLYCOSIDE.

GLUCOSURIE. s. f. Pathol. V. GLYCOSURIE.

GLUCYNIUM. s. m. Chim. V. GLYCINIUM.

GLUE. s. f. V. GLU.

GLUÉ, ÉE. part. pass. du v. Gluer. S'emploie adjectiv. Bâton glué. Branche gluée.

*** GLUER.** v. a. 1re conj. Enduire de glu. Gluer des branches, des baguettes pour prendre des oiseaux.

— Par extens. Ces confitures m'ont glué les mains. Peu usité dans ce sens.

GLUET. s. m. Bot. Plante de l'île de la Réunion.

*** GLUI.** s. m. Agric. Grosse paille de seigle pour couvrir les toits, pour faire des liens, pour emballer le poisson.

GLUIRAS. Géogr. Bourg du cant. de Saint-Pierreville, arr. de Privas (Ardèche). Mûriers, soieries, vins; 2,800 hab.

GLUMACÉ, ÉE. adj. (rad. *glume*). Bot. Qui est d'un tissu sec et dur. || GLUMACÉES. s. f. pl. Syn. de GRAMINÉES; quelquefois aussi on désigne sous ce nom les cypéracées et les joncs.

GLUMAL, ALE. adj. Bot. Qui ressemble à une glume.

*** GLUME.** s. f. (du lat. *gluma*, même signif.). Bot. Nom donné à l'enveloppe extérieure de la fleur des graminées appelée aussi *bale*. || Enveloppe extérieure de chaque épillet.

GLUMÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est muni d'une glume.

GLUMELLE. s. f. (diminut. de *glume*). Bot. Enveloppe florale intérieure désignée aussi sous le nom de *corolle*.

GLUMELLÉEN, ENNE. adj. Bot. Qui provient d'une glumelle.

GLUMELLULE. s. f. (dimin. de *glumelle*). Bot. Nom donné aux petites écailles charnues de la fleur des graminées.

GLUMIFLORE. adj. 2 g. (étym. lat., *gluma*, glume; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont glumacées.

GLUMU-GADUR. Mythol. sept. Sortilège par lequel les Islandais croient qu'un lutteur peut se rendre invincible.

GLUPHISIE. s. f. (ét. gr., γλυφίς, entaille). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des noctuo-bombycites, établi pour une espèce assez rare qui se rencontre aux environs de Paris.

GLUTA. s. m. (étym. lat., *glus*, colle). Bot. Genre de la famille des anacardiacées, établi pour un arbre indigène de Java. On dit aussi *glute*.

GLUTAGO. s. f. (ét. lat., *gluten*, colle). Bot. Loranthe dont les baies sont glutineuses et monospermes.

GLUTAMIQUE. adj. 2 g. (radic. *gluten*, et *amique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu de la fibrine des végétaux bouillie avec l'acide sulfurique étendu.

GLUTÉINE. s. f. (radic. *gluten*). Chim. Matière jaune qui entre dans la composition de la graisse de la salamandre aquatique.

*** GLUTEN.** s. m. (pr. *glu-tenn*; étym. lat. *gluten*, colle). Chim. Substance végétale contenant de l'hydrogène, de l'oxygène, du carbone et de l'azote. On la trouve dans le froment, le seigle et dans beaucoup d'autres semences graminées. Le gluten est solide, visqueux, collant et insipide. On l'emploie pour faire des vernis et coller des fragments de poterie. Le gluten a été découvert par Beccario, chimiste italien. Préparation du gluten. Le gluten est le principe le plus nutritif de la farine. Le pain de gluten est recommandé aux diabétiques à l'exclusion du pain ordinaire; ne contenant en effet ni fécule, ni amidon, il ne peut produire de glycose. Dans la germination, c'est sous l'influence du *gluten* que les grains de fécule, éclatés, fournissent une matière sucrée, spécialement destinée à nourrir le jeune embryon pendant les premiers moments de son existence. (Lefèvre.)

— Art culin. Sorte de pâte de froment. || Débris provenant des pâtes d'Italie découpées et servant aux mêmes usages.

— Peint. *Gluten d'enduit.* Enduit qu'on applique sur un mur où l'on doit faire une fresque. || *Gluten de couleur.* Première couche de peinture que l'on place sur le gluten d'enduit.

GLUTÉNOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *gluten*; gr. εἶδος, aspect). Didact. Qui ressemble au gluten.

GLUTIER ou **GLUTTIER.** s. m. (rad. *glu*). Bot. Genre d'euphorbiacées. Les Américains retirent du *glutier* une sorte de glu qui découle naturellement du tronc de l'arbre, auquel ils font des incisions. (Favrot.)

GLUTINAIRE. s. f. (rad. *glu*). Bot. Sauge qui laisse suinter de son écorce une résine d'abord molle, ayant quelque affinité avec le benjoin. Syn. de PSIADIE.

GLUTINANT, ANTE. adj. et s. m. Médec. Se dit d'un remède liquide, qui attache comme la glu. Des glutinants.

GLUTINATEUR. s. m. (ét. lat., *glutinare*, coller). Antiq. rom. Ouvrier employé à coller ensemble des feuilles de papyrus, pour former les volumes.

*** GLUTINATIF.** adj. m. Syn. d'AGGLUTINATIF.

GLUTINATION. s. f. (pr. *glu-ti-na-cion*; ét. lat., *glutinare*, coller). Chir. Action de joindre les parties divisées, comme le bord des plaies.

GLUTINATOIRE. adj. 2 g. (rad. *glutination*). Didact. Qui colle ou agglutine.

GLUTINE. s. f. (radic. *gluten*). Chim. Albumine végétale, principe du suc des plantes qui se coagule sous l'influence de la chaleur et de l'alcool.

*** GLUTINEUX, EUSE.** adj. Qui est de la nature du gluten; gluant, visqueux. Suc glutineux. Matière glutineuse.

— Minér. Qui acquiert de la viscosité à une certaine température.

GLUTINOSITÉ. s. f. (rad. *glutineux*). Qualité de ce qui est gluant, visqueux.

GLUTIQUE. adj. m. (radic. *gluten*). Chim. Syn. de GLUTAMIQUE.

GLUTOGÉNIE. s. f. (étym. fr., *gluten*; gr. γεννάω, engendre). Propagation, accroissement du gluten.

GLUTRON. s. m. Syn. de GLOUTERON.

GLUVIE ou **GLUVIENNE.** s. f. (ét. lat., *gluvius*, vorace). Entom. Section du genre zaleode, établie pour sept espèces dont une européenne et six américaines.

GLY (La). Géogr. V. AGLY.

GLYCAS (Michel). Historien byzantin de la fin du XIIe siècle, né à Constantinople ou en Sicile, a composé une *Chronique* en quatre parties, depuis la création jusqu'à la mort d'Alexis Comnène, en 1118.

GLYCÉMIE. s. f. (étym. gr., γλυκύς, doux; αἷμα, sang). Pathol. Présence du sucre dans le sang des animaux.

GLYCÉRAL. s. m. Chim. Composé analogue aux acétals, résultant de la combinaison de l'aldéhyde avec la glycérine.

GLYCÉRAMINE. s. f. Chim. Ammoniaque dérivée de la glycérine. On dit aussi *glycérylhydoramine*.

GLYCÉRAT. s. m. (pr. *gli-cé-ra*). Pharm. Préparation solide ayant la glycérine comme excipient.

GLYCÉRATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide glycérique avec une base.

GLYCÉRATION. s. f. (pr. *gli-cé-ra-cion*, ét. gr., γλυκύς, doux). Pharm. Préparation des glycérolés.

GLYCÈRE. s. m. (de *Glycère*, n. pr.). Annél. Genre de vers chétopodes de la famille des néréides, établi pour quatre espèces habitant diverses mers d'Europe.

GLYCÉRIDE. s. f. (étym. fr., *glycérine*; gr. εἶδος, aspect). Chim. Nom générique donné aux combinaisons de la glycérine avec les acides, l'ammoniaque et les autres alcools.

GLYCÉRIE. s. f. (de *Glycère*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des graminées, tribu des festucacées, établi pour des espèces aquatiques vivant dans les régions tempérées des deux hémisphères.

*** GLYCÉRINE.** s. f. (ét. gr., γλυκερός, doux). Chim. Principe doux des huiles obtenu par la saponification des matières grasses, et employé en pharmacie comme excipient.

GLYCÉRINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une glycérie.

— Pharm. Préparé avec de la glycérine.

GLYCÉRINER. v. a. 1re conj. Enduire de glycérine.

GLYCÉRINIEN, ENNE. adj. ou **GLYCÉRIQUE.** adj. 2 g. Chim. Qui se rapporte à la glycérine ou à ses préparations. | *Acide glycérique.* Acide obtenu par l'action de l'acide azotique sur la glycérine.

GLYCERIUS (Flavius) Empereur d'Occident, était *comte des domestiques*, lorsque le Bourguignon Gondobald, neveu de Ricimer, le proclama à la mort d'Olybrius, en 473. L'empereur d'Orient, Léon Ier, lui opposa Julius Népos, qui le prit en 474 et le força d'accepter l'évêché de Salone. Il mourut vers 480.

GLYCÉROCOLLE. s. f. (rad. *glycérine*, et *colle*). Techn. Préparation pour l'encollage des fils.

GLYCÉROLÉ. s. m. (et. fr., *glycérine*; lat. *oleum*, huile). Pharm. Médicament liquide qui a la glycérine pour excipient.

GLYCÉROPHOSPHATE. s. m. (rad. *glycérine*, et *phosphate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide phosphorique avec de la glycérine.

GLYCÉROPHOSPHORIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide conjugué, renfermant les éléments de l'acide phosphorique et de la glycérine, moins les éléments de l'eau.

GLYCÉROSULFATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide glycérosulfurique avec une base.

GLYCÉROSULFURIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide renfermant les éléments de l'acide sulfurique et de la glycérine.

GLYCÉROTARTRATE. s. m. Chim. Sel de l'acide glycérotartrique.

GLYCÉROTARTRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de la glycérine et de l'acide tartrique.

GLYCÉROTRITARTRIQUE. adj. 2 g. Chim. Syn. de GLYCÉROTARTRIQUE.

GLYCÉRYLE. s. m. (ét. fr., *glycérine*; gr. ὕλη, matière). Chim. Groupe triatomique fonctionnant dans les composés de la glycérine.

GLYCÉRYLHYDORAMINE. s. f. (ét. fr., *glycérule*; gr. ὕδωρ, eau; fr. *amine*). Chim. Syn. de GLYCÉRAMINE.

GLYCICO-HYDRIQUE. adj. 2 g. (ét. fr., *glycique*; gr. ὕδωρ, eau). Chim. Se dit d'un sel glycique combiné avec un hydracide.

GLYCICO-POTASSIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui se compose d'une combinaison de sel glycique avec du sel potassique.

GLYCIDE. s. m. (étym. gr., γλυκὺς, doux). Chim. Corps oxygéné, non isolé, qui serait un anhydre de la glycérine et auquel on peut rapporter plusieurs des dérivés de la glycérine combinée avec les acides.

GLYCILE. s. m. Chim. Syn. de GLYCÉRYLE.

GLYCIMÈRE. s. f. Moll. Genre de mollusques acéphales, ayant pour type la glycimère, qui habite les sables du banc de Terre-Neuve.

GLYCIMÉRIS. s. f. Moll. Nom générique donné à plusieurs sortes de coquilles parmi lesquelles, outre la glycimère se trouvent des myes et des lutraires.

* **GLYCINE.** s. f. (ét. gr., γλυκὺς, doux). Bot. Genre de papilionacées phaséolées, établi pour une quarantaine d'espèces qui croissent dans les régions chaudes ou tempérées du globe, et dont une d'Amérique a été acclimatée en Europe.

— Matière sucrée de la noix de coco analogue à la mannite.

— Minér. Substance terreuse qu'on a découverte en 1797 dans l'émeraude et le béryl. Elle est infusible et forme des sels sucrés et astringents. Elle est composée d'oxygène et d'un métal nommé *glycinium*, *glycium* et *béryllium*.

GLYCINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre glycine. || GLYCINÉES. s. f. pl. Sous-tribu de la famille des légumineuses dont le type est le genre glycine.

GLYCINIUM ou **GLYCIUM.** s. m. (pron. *gli-si-niomm* ou *gli-siomm*). Chim. Métal obtenu de la glycine et isolé du chlorure de glycinium au moyen du potassium.

GLYCINOÏDE. adj. (étym. fr., *glycine*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à la glycine.

GLYCIQUE. adj. m. Chim. Qui a rapport aux sels à base de glycine. | *Acide glycique.* Acide obtenu par l'action des alcalis sur la glycose.

GLYCISIDE. s. f. Bot. Nom que les anciens donnaient à la pivoine.

GLYCO. s. m. (ét. gr., γλυκὺς, doux). Nom par lequel les Grecs modernes désignent plusieurs préparations sucrées.

GLYCOCHOLATE. s. m. (pron. *gli-ko-ko-late*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide glycocholique avec une base.

GLYCOCHOLIQUE. adj. Chim. Syn. de CHOLIQUE.

GLYCOCOLLE. s. m. (ét. gr., γλυκὺς, doux; fr. *colle*). Chim. Corps sucré obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur la gélatine, ou en faisant bouillir une partie d'hippurate dans quatre parties d'acide chlorhydrique.

GLYCOCOLLIQUE. adj. Chim. Qui a rapport au glycocolle.

GLYCOCYAMIDINE. s. f. Chim. Substance extraite du chlorhydrate de glycocyamine.

GLYCOCYAMINE. s. f. Chim. Produit obtenu par des solutions aqueuses de cyanamide additionnées de quelques gouttes d'ammoniaque.

GLYCODRUPOSE. s. f. (étym. gr., γλυκὺς, doux; fr. *drupe*). Chim. Matière d'un jaune rougeâtre, extraite des coings, des poires et des noyaux des drupacées en traitant leurs concrétions par l'acide acétique.

GLYCOÉMIQUE. adj. (ét. gr., γλυκὺς, doux; αἷμα, sang). Méd. Qui a rapport à la présence de la glycose dans le sang.

GLYCOGÈNE. adj. (étym. gr., γλυκὺς, doux; γίνομαι, j'engendre). Chim. Se dit, en général, de toute substance propre à donner du sucre et particulièrement de celle qui se transforme en sucre dans l'organisme. Matière glycogène.

— GLYCOGÈNE. s. m. Anat. Matière hydrocarbonée analogue à l'amidon qui se trouve dans le foie et qui, sous l'influence d'un ferment azoté, se transforme en sucre.

GLYCOGÉNÈSE. s. f. Chim. Syn. de GLYCOGÉNIE.

GLYCOGÉNIE. s. f. (rad. *glycogène*). Chim. Production de sucre dans l'organisme et particulièrement dans le foie.

GLYCOGÉNIQUE. adj. Chim. Qui a rapport à la glycogénie.

GLYCOL. s. m. (du gr. γλυκὺς, doux). Chim. Alcool diatomique qui se présente sous l'aspect d'un liquide incolore, légèrement sucré, et qui s'obtient en traitant le bromure d'éthylène par l'acétate d'argent. | GLYCOLS. s. m. pl. Ensemble des alcools pouvant donner en deux séries des éthers, des aldéhydes et des acides, d'où leur vient le nom d'*alcools diatomiques*.

GLYCOLAMIDE. s. f. Chim. Amide neutre de l'acide glycolique, obtenu par la dissolution à chaud du glycolide dans l'ammoniaque.

GLYCOLAMMINE. s. f. Chim. Synon. de GLYCOCOLLE.

GLYCOLIDE. s. f. Chim. Anhydride de l'acide glycolique.

GLYCOLIQUE. adj. 2 g. (du grec γλυκὺς, doux). Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant le glycocolle par l'acide nitreux.

GLYCOLYL-SULFURÉE. s. f. Chim. Hydantoïne dans laquelle l'oxygène est remplacé par le soufre. Syn. de SULFHYDANTOÏNE.

GLYCOLURIQUE. adj. Chim. Synon. de HYDANTOÏQUE.

GLYCOLURYLE. s. m. Chim. Composé cristallin qui dérive de l'action de l'amalgame de sodium sur l'allantoïne.

GLYCOMALIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., γλυκὺς, doux; fr. *malique*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par la réduction de l'éther oxalique.

GLYCOMÈTRE. s. m. (ét. gr., γλυκὺς, doux; μέτρον, mesure). Vitic. Instrument qui sert à mesurer la pesanteur spécifique des moûts.

GLYCON. Statuaire athénien, d'une époque incertaine, nous est connu par la statue colossale d'Hercule, dite l'*Hercule Farnèse*, qu'on découvrit dans les bains de Caracalla.

* **GLYCONIEN** ou **GLYCONIQUE.** adj. m. (de *Glycon*, n. pr.). Pros. gr. et lat. Se dit d'un vers composé d'un spondée et deux dactyles. Un vers glyconien ou glyconique.

GLYCONINE. s. f. Pharm. Onguent composé de glycérine et de jaunes d'œufs employé contre les engelures, les hémorroïdes et les gerçures.

GLYCOSANE. s. f. Chim. Matière amorphe obtenue par la deshydratation partielle de la glycose.

GLYCOSATE. s. m. Chim. Combinaison de la glycose avec des bases ou certains sels, tels que les chlorures.

* **GLYCOSE.** s. f. (étym. gr., γλυκὺς, doux). Chim. Sucre de raisin ou d'amidon, trouvé aussi dans les fruits et les plantes acides.

— Pathol. Fluide du foie qui produit une sécrétion sucrée.

GLYCOSIDE. s. m. Chim. Produit naturel qui se rencontre fréquemment dans les végétaux et qui, traité par les acides minéraux, donne de la glycose ou un de ses équivalents.

GLYCOSINE. s. f. Chim. Corps résultant de l'action de l'ammoniaque sur le glyoxal.

GLYCOSMIS. s. m. (ét. gr., γλυκὺς, doux; ὀσμή, odeur). Bot. Genre d'arbres de la famille des aurantiacées, dont l'espèce type se trouve en Chine.

GLYCOSURIE. s. f. (ét. gr., γλυκὺς, doux; οὐρεῖν, uriner). Pathol. Émission d'urine sucrée.

GLYCOSURIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la glycosurie, qui en est atteint.

GLYCYCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., γλυκὺς, doux; καρπὸς, fruit). Bot. Qui a des fruits doux et agréables.

GLYCYMÈTRE. s. m. (ét. gr., γλυκὺς, doux; μέτρον, mesure). Phys. Instrument au moyen duquel on détermine la quantité de sucre contenu dans un liquide.

GLYCYPHAGE. s. m. (ét. gr., γλυκὺς, doux; φάγος, mangeur). Arachn. Genre de l'ordre des acariens, voisin des tyroglyphes, établi pour un certain nombre d'espèces divisées en deux groupes.

GLYCYPHANE. s. f. (ét. gr., γλυκὺς, doux; φαίνω, je parais). Entom. Genre de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, dont l'espèce type habite les Indes orientales.

— Bot. Syn. de GAULTHÉRIE.

GLYCYPHILE. s. m. (ét. gr., γλυκὺς, doux; φιλέω, j'aime). Ornith. Syn. de PHILÉDON.

GLYCYRRHÉTINE. s. f. Chim. Substance résultant de l'action des acides sur la glycyrrhizine.

GLYCYRRHIZA. s. m. (étym. gr., γλυκὺς, doux; ῥίζα, racine). Bot. Nom scientifique du genre réglisse.

GLYCYRRHIZINE. s. f. (rad. *glycyrrhiza*). Chim. Sucre de réglisse.

GLYCYRRHIZITE. s. f. (étym. gr., γλυκὺς, doux; ῥίζα, racine). Bot. Réglisse d'Amérique. On appelle les graines *graines d'Amérique*.

GLYOXAL. s. m. Chim. Composé qui, de même que l'acide glyoxylique, se forme en oxydant l'alcool par l'acide azotique.

GLYOXALINE. s. f. Chim. Composé résultant de l'action de l'ammoniaque sur le glyoxal fonctionnant comme une aldéhyde.

GLYOXYLATE. s. m. Chim. Sel de l'acide glyoxylique.

GLYOXYLIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide résultant de l'action de l'acide azotique sur l'alcool, ou de la décomposition spontanée de l'acide nitreux.

GLYPHE. s. m. (étym. gr., γλυφή, fait de γλύφω, je grave). Archit. Trait gravé en creux, canal creusé dans les ornements. Ce mot est moins usité que son composé *triglyphe*.

— Entom. Genre de la tribu des chalcidiens, de l'ordre des hyménoptères, établi pour une espèce propre à l'Angleterre.

GLYPHÉE. s. f. (ét. gr., γλύφω, je creuse). Crust. Genre de crustacés, de la section des décapodes macroures, dont l'espèce type habite les mers du Japon.

GLYPHIDE. s. m. (ét. gr., γλυφίς, ciselure). Bot. Genre de lichens.

GLYPHIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un glyphide. || GLYPHIDÉES. s. f. pl. Famille de lichens.

GLYPHIDÈRE. s. m. (étym. gr., γλυφή, rainure; δειρά, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des coprophages, établi pour une espèce de l'Australie. | Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, division des apostasimérides, établi pour une espèce du Cap de Bonne-Espérance.

GLYPHIE. s. f. (étym. gr., γλυφή, ciselure). Bot. Plante de Madagascar.

GLYPHIPTÈRE. s. f. (ét. gr., γλυφή, ciselure; πτερὸν, aile). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, établi pour dix-huit espèces qui habitent la France.

GLYPHIPTÉRIX. s. m. (ét. gr., γλυφή, ciselure; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, établi pour trois espèces qui habitent l'Allemagne.

GLYPHIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., γλυφή, gravure). Didact. Qui est chargé de sculptures, ou qui semble l'être.

GLYPHISIE. s. f. (étym. gr., γλύφις, cran). Entom. Syn. de TERAS.

GLYPHISODON. s. m. (étym. gr., γλύφις, cran; ὀδοὺς, dent). Ichtyol. Genre de poissons formé aux dépens des chétodons.

GLYPHITE. s. f. (ét. gr., γλύφω, je cisèle). Minér. Nom de la pagodite, pierre avec laquelle les Chinois font les magots.

GLYPHOCARPE. s. m. (étym. gr., γλυφή, sculpture; καρπὸς, fruit). Bot. Genre de la famille des bryacées, établi pour des mousses du Cap de Bonne-Espérance.

GLYPHOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γλυφή, gravure; γράφειν, écrire). Gravure en relief de planches d'impression, au moyen de l'électricité.

GLYPHOIRE. s. f. Petite sarbacane avec laquelle jouent les enfants.

GLYPHOMITRION. s. m. (ét. gr., γλυφή, ciselure; μιτρίον, bonnet). Bot. Genre de mousses.

GLYPHORYNQUE. s. m. (ét. gr., γλύφω, je sculpte; ῥύγχος, bec). Ornith. Syn. de DENDROCOLAPTE.

GLYPTE. s. m. (ét. gr., γλυπτὸς, ciselé). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des scaritides, établi pour une espèce des Indes orientales.

* **GLYPTIQUE.** s. f. (étym. gr., γλύφω, je creuse). Techn. Art de graver, soit en creux, soit en relief, sur pierres fines. || Art de graver sur acier les coins ou carrés destinés à frapper des médailles.

— Échin. Genre d'échinodermes non adopté par la plupart des auteurs.

GLYPTODERME. adj. (ét. gr., γλυπτὸς, ciselé; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau marquée de ramures. | GLYPTODERMES. s. m. pl. Erpét. Sous-famille des chalcidiens comprenant les amphisbènes.

GLYPTODON. s. m. (étym. gr., γλυπτὸς, ciselé; ὀδοὺς, dent). Mamm. Genre de mammifères fossiles fort voisin des tatous, famille des tatous, établi pour une espèce trouvée dans le bassin de la Plata. Les dents de cet animal sont au nombre de huit molaires toutes semblables, de chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire. Il n'y a point d'incisives ni de canines. La mâchoire inférieure est d'une forme singulière; son angle s'élève au niveau de la surface triturante des dents; sa branche montante est très haute et son condyle aussi élevé que l'apophyse coronoïde. Les pieds sont très courts, et portent cinq doigts, dont quatre sont garnis de grands ongles aplatis presque en tout semblables à ceux des éléphants. Une épaisse cuirasse osseuse, formée de plaques irrégulières, recouvrait le corps de ces animaux. Le glyptodon était d'une grande taille, et l'on a cru pendant quelque temps que la cuirasse dont il était revêtu appartenait au mégathérium; mais on a dû abandonner cette opinion, des qu'on a trouvé ces plaques osseuses recouvrant des os qui n'étaient nullement ceux du mégathérium, mais qui, sauf la grandeur et les proportions relatives, ressemblaient à ceux des tatous.

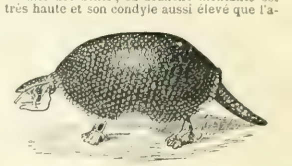

Glyptodon.

GLYPTOGNOSIE. s. f. (étym. gr., γλυπτὸς, gravé; γνῶσις, connaissance). Didact. Connaissance des pierres gravées.

GLYPTOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe de glyptographie.

GLYPTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., γλυπτὸς, gravé; γράφω, j'écris). Didact. Science qui a pour objet l'étude et la connaissance des pierres gravées antiques.

GLYPTOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient à la glyptographie.

GLYPTOLOGIE. s. f. (étym. gr., γλυπτὸς, gravé; λόγος, discours). Didact. Traité sur les pierres gravées antiques.

GLYPTOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui concerne la glyptologie. Science glyptologique.

GLYPTOME. s. m. (ét. gr., γλυπτὸς, gravé; ὦμος, épaule). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des protéiniens, établi pour six espèces de la plupart d'Amérique.

GLYPTOPTÈRE. s. m. (étym. gr., γλυπτὸς, ciselé; πτερὸν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour trois espèces, dont une de la Perse occidentale.

GLYPTOSCÈLE. s. m. (ét. gr., γλυπτὸς, gravé; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, établi pour quatre espèces dont trois d'Amérique.

GLYPTOSTROBE. s. m. (ét. gr., γλυπτὸς, sculpté; στρόβος, spirale). Bot. Genre de la famille des conifères cupressinées, très commun en Chine.

GLYPTOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., γλυπτὸς, gravé; θήκη, boîte). Cabinet de pierres gravées. Les pièces fausses se sont glissées dans cette *glyptothèque*, où tout était rare et de premier choix. (P. de St-Victor.) On dit plus ordinairement *dactyliothèque*.

GMELIN (Jean-George). Voyageur, botaniste et chimiste allemand, né à Tubingen en 1709, mort en 1755. On lui doit une Flore de la Sibérie.

GMELINE ou **GMELINIE.** s. f. (de *Gmelin*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des verbénacées, tribu des lantanées, établi pour des arbres originaires des Indes orientales.

GMÉLINITE. s. f. (de *Gmelin*, n. pr.). Minér. Substance vitreuse, presque identique à la chabarie et enchevêtrée, sous forme de cristaux, dans les roches amygdalaires d'Irlande et d'Italie.

GNA. Myth. scand. Messagère céleste de la déesse Freya ou Frigga, l'Iris de la mythologie scandinave.

GNAC. s. m. (pron. *gniak*). Mot usité seulement dans ce proverbe : *Il y a du gnac*, c'est-à-dire quelque chose de suspect dont il faut se défier. L'affaire n'est pas claire, il y a du gnac. Cette locution rappelle l'histoire d'un courtisan qui, sortant les appartements du Louvre, cherchait vainement son manteau à l'endroit où il l'avait déposé. Il demanda quelles étaient les personnes qui étaient sorties avant lui, dans l'espérance qu'il pourrait le retrouver chez quelqu'une d'elles; mais comme il entendit nommer un gentilhomme gascon dont le nom se terminait en *gnac* : Ah! s'écria-t-il, puisqu'il y a du *gnac*, mon manteau est perdu.

GNACARE. s. f. Nacaire, sorte de timbale. Molière s'est servi de ce mot dans sa Pastorale comique : Quatre Égyptiens jouant des *gnacares*.

GNAFLE. s. f. Se dit familièrement, par opposition à Rafle, d'un mauvais coup au jeu de dés.

— Prov. *Après rafle, gnafle*, ce qui signifie qu'il est rare de faire deux bons coups de suite.

GNAFRON. s. m. Type de la laideur dans la comédie latine. Elle pouvait prendre Adonis et qui prenait elle? *Gnafron*. (V. Hugo.)

GNAMPTODON. s. m. (pr. *ghnan-pto-don*; ét. gr., γναμπτός, courbe; ὀδούς, dent). Entom. Genre d'ichneumoniens, famille des braconides, ordre des hyménoptères, déterminé par des cellules des ailes et la tarière des femelles.

GNANCU. s. m. Ornith. Aigle du Chili.

GNANGNAN. adj. Pop. Se dit d'une personne molle, qui ne peut agir sans se plaindre. Elle serait restée *gnangnan*, à regarder les chemises se repasser toutes seules. (E. Zola.)

GNAPHALE. s. f. ou **GNAPHALIUM.** s. m. (pr. *ghna-fale*; ét. gr., γνάφαλον, bourre ou duvet). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour un certain nombre d'espèces dont neuf sont communes en France. On l'appelle vulgairement *gnaphale cotonnière*.

GNAPHALIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gnaphale. || GNAPHALIÉES. s. f. pl. Famille de composées.

GNAPHALOCÈRE. s. f. (pron. *ghna-fa-lo-cère*; étym. gr., γνάφαλον, bourre; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espèce de la Guyane.

GNAPHALODE. s. m. Entom. Syn. d'ENAPHALODE.

— Bot. Syn. de MICROPE.

GNAPHALOÏDE. adj. 2 g. Bot. Synon. de GNAPHALIE.

GNAPHOSE. s. f. (pron. *ghna-foze*). Entom. Genre d'araignées.

GNAPHOSIDE. s. f. Bot. V. GNÉPHOSIDE.

GNAPTOR. s. m. (pr. *ghna-ptor*; étym. gr., γνάπτω, je polis). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour une espèce rencontrée en Hongrie et dans la Russie méridionale.

GNATHALGIE. s. f. (pr. *ghna-tal-ji*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; ἀλγέω, je souffre). Méd. Syn. de PROSOPALGIE.

GNATHAPHANE. s. m. (pr. *ghna-ta-fane*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; ἄφανος, non brillant). Entom. Sous-genre de la famille des carabiques, tribu des harpaliens, établi pour une espèce de Java.

GNATHAPTÈRE. adj. 2 g. (pron. *ghna-taptère*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; α priv.; πτερόν, aile). Entom. Qui a des mâchoires et qui n'a pas d'ailes. || GNATHAPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes.

GNATHE. s. f. (pr. *ghnate*; étym. gr., γνάθος, mâchoire). Entom. Syn. de PLATYOPE.

GNATHIDES. s. f. pl. (pron. *ghna-tide*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; εἶδος, aspect). Entomol. Branches de la mandibule des insectes.

GNATHIDIE. s. f. (pr. *ghna-ti-di*; rad. *gnatides*). Ornith. Chacune des branches de la mâchoire inférieure des oiseaux.

GNATHIE. s. f. (pr. *ghna-ti*; ét. gr., γνάθος, mâchoire). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, tribu des cantharidies, établi pour trois espèces dont deux du Mexique.

— Crust. Syn. d'ANCÉE.

GNATHITE. s. f. (pr. *ghna-tite*; du gr. γνάθος, mâchoire). Médec. Inflammation de la joue.

GNATHOBOLE. s. m. (pr. *ghna-to-bole*; étym. gr., γνάθος, mâchoire; βάλλω, je lance). Ichtyol. Espèce de poisson appelé aussi *odontognathe*.

GNATHOCÉPHALE. s. m. (pr. *ghna-to-céfale*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; κεφαλή, tête). Térat. Monstre qui, au lieu de tête, ne possède que de fortes mâchoires.

GNATHOCÈRE. s. m. (ét. gr., γνάθος, mâchoire; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, établi pour vingt-neuf espèces de l'Afrique, de l'Asie, des Indes orientales et de l'Australie.

GNATHODON. s. m. (pr. *ghna-to-don*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; ὀδούς, dent). Moll. Genre de mollusques acéphales, intermédiaires entre les mactres et les cyrènes, et dont l'espèce type se rencontre dans les eaux douces de l'Amérique septentrionale.

GNATHODONTE. adj. 2 g. (pr. *ghna-to-donte*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; ὀδούς, ὀδόντος, dent). Zool. Dont les dents sont implantées dans l'épaisseur des mâchoires. || GNATHODONTES. s. m. pl. Ichtyol. Sous-classe qui renferme les poissons proprement dits. De Blainville a appliqué ce nom à l'une des deux grandes divisions de la classe des poissons, à laquelle Cuvier a donné le nom d'*osseux*.

GNATHON. s. m. (pr. *ghna-ton*). Antiq. rom. Nom d'un personnage de comédie devenu terme générique et appliqué à tous les parasites.

GNATHOPHYLLE. s. m. (pr. *ghna-to-file*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; φύλλον, feuille). Crust. Genre de la section des décapodes macroures, tribu des palémoniens, établi pour une espèce qui habite diverses parties des côtes nord et sud de la Méditerranée.

GNATHOPHYSE. s. f. (pron *ghna-to-fize*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; φῦσα, pustule). Erpét. Genre de batraciens, voisin des rainettes.

GNATHOPLÉGIE. s. f. (pr. *ghna-to-pléji*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; πλήσσω, je frappe). Médec. Paralysie des joues.

GNATHOPLÉGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la gnathoplégie.

GNATOPODE. adj. 2 g. (pron. *ghna-to-pode*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; πούς, ποδός, pied). Zool. Dont les pattes sont transformées en mâchoires.

GNATHORRAGIE. s. f. (pr. *ghna-to-ra-ji*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; ῥέω, je coule). Pathol. Épanchement du sang par les parois internes de la joue.

GNATHORRAGIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la gnathorragie.

GNATHOSAURE. s. m. (pr. *ghna-to-çore*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; σαῦρος, lézard). Erpét. Reptile dont on ne connaît que des débris fossiles et dont le caractère est encore mal déterminé.

GNATHOSIE. s. f. (pr. *ghna-to-zi*; ét. gr., γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des tentyrites, établi pour quatorze espèces, la plupart des contrées orientales de l'Europe.

GNATHOSPASME. s. m. (pr. *ghna-to-spasme*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; σπασμός, spasme). Pathol. Contraction spasmodique de certains nerfs de la joue.

GNATHOSTOME. s. m. (pr. *ghna-to-stome*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; στόμα, bouche). Helm. Genre d'entozoaires nématoïdes, trouvés dans l'estomac d'un jeune tigre mort en Angleterre.

GNATHOTHÈQUE. s. f. (pr. *ghna-to-teke*; étym. gr., γνάθος, mâchoire; θήκη, boîte). Anat. Tégument de la mâchoire inférieure des oiseaux.

GNATHOXYS. s. m. (pr. *ghna-to-kcss*; ét. gr., γνάθος, mâchoire; ὀξύς, aigu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des scaritides, établi pour quatre espèces d'Australie.

GNAVELLE. s. m. (pr. *ghna-vèle*). Bot. Genre de plantes de la famille des portulacées.

GNEISENAU (Auguste NEIDHARDT, comte de). Né à Schilda (Saxe), 1760-1831, servit en Autriche, en Amérique parmi les mercenaires allemands, en Prusse, mais resta vingt ans capitaine. Les malheurs de la Prusse, en 1806, lui fournirent l'occasion de montrer ses talents; il devint colonel, conseiller d'État, contribua beaucoup à l'organisation de la *landwehr*, à la propagation du *Tugend Bund*; en 1813, 1814, 1815, il dirigea les opérations stratégiques de l'armée de Blücher. Après avoir donné sa démission, il fut mis dans le conseil d'État à la tête de la section de la guerre, 1818; il fut nommé feld-maréchal en 1825.

★ **GNEISS.** s. m. (pr. *ghnèss*). Minér. Roche composée essentiellement de mica en paillettes et de feldspath lamellaire ou grenu. Sa structure est plus ou moins feuilletée. Le mica forme la base du gneiss. Le gneiss forme un vaste système de terrains, répandu avec profusion sur la surface du globe, et qui partout se montre à découvert. On distingue dans le gneiss trois variétés principales : le *gneiss commun*, dans lequel le quartz n'est pas visible à l'œil nu; le *gneiss quartzeux*, dans lequel le quartz commence à dominer; le *gneiss talqueux*, dans lequel le talc a en grande partie remplacé le mica.

GNEISSEUX, EUSE. adj. ou **GNEISSIQUE.** adj. 2 g. Minér. Qui a la structure ou les caractères du gneiss.

GNÉPHOSIDE. s. f. (pr. *ghné-fo-zide*). Bot. Plante de l'Australie. On l'appelle aussi *gnaphoside*.

GNET. s. m. (pr. *ghnè*). Bot. Arbre de l'Inde et des îles Moluques, à tronc droit fortement noueux, à rameaux élancés et articulés et à feuilles glabres et luisantes par-dessus. Ses fruits sont rouges et renferment un noyau et une amande. Cuite, cette amande est comestible et de bon goût. Les botanistes en font un genre type de la famille des gnétacées, et voisin des conifères.

GNÉTACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre gnet. || GNÉTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes voisine de la famille des conifères.

GNIAF. s. m. (ét. inconnue). Se dit populairement pour désigner un Carreleur de souliers, un savetier ambulant, et par extension un Mauvais cordonnier ou bottier.

— Fig. et pop. *C'est un gniaf*. C'est un gâcheur, un maladroit qui ne sait rien faire de bien.

GNIAN, GNIAN, ou **GNAN, GNAN.** Mimologisme destiné à peindre l'hésitation d'une personne qui ne demande pas mieux que de faire ce dont on la prie. La... chante-t-il? — Oh! madame, je suis si tremblant! — Et *gnian, gnian, gnian, gnian, gnian, gnian, gnian*, dès que madame le veut, modeste auteur! Je vais l'accompagner. — Prends ma guitare. (Beaumarchais.)

— *Un gnian gnian*. s. m. Se dit d'un homme qui ne parle pas avec facilité, qui bredouille.

— Adj. Pop. V. GNANGNAN.

GNIAN, GNIAN, GNIAN. Onomatopée qui s'emploie lorsqu'on veut faire le mouvement d'un homme qui déchire à belles dents. Quand nous sommes en campagne et que nous avons faim, nous abattons la première bête qui nous tombe sous la main; nous en coupons un morceau bien charnu, nous le saupoudrons d'un peu de sel, et *gnian, gnian, gnian*, nous nous régalons comme des princes. (Brill.-Sav.)

GNIDE. Géogr. V. CNIDE.

GNIDIE. s. f. (pron. *ghni-di*; de *Gnide*, nom myth.). Arachn. Espèce d'arachnide rapportée au genre cosmète.

GNIDIE ou **GNIDIENNE.** s. f. (pr. *ghni-di* ou *ghni-di-enne*; de *Gnide*, nom mythol.). Bot. Genre de la famille des daphnacées, établi pour des plantes originaires du Cap.

GNIOLE. s. f. Pop. Les écoliers donnent ce nom à l'Éraflure faite par une toupie en mouvement à une autre toupie. Donner une gniole, faire une gniole à une toupie.

— Par extens. Se dit pour Coup. Il s'est donné une fameuse gniole.

— GNIOLE. adj. et s. 2. Se dit populairement pour Niais, gauche, embarrassé. C'est un gniole. C'est une petite gniole. Qu'il est gniole!

GNOGNOTTE. s. f. Fam. Chose de peu de valeur. C'est de la gnognotte. Une dame de la rue des Martyrs, pas de la *gnognotte* de barrière. (É. Zola.)

GNOÏTE. s. m. (pron. *ghno-ite*). Hist. relig. Syn. de NESTORIEN.

GNOLE. s. f. Pop. Se disait pour Veste.

★ **GNOME.** s. m. (pr. *ghnôme*; ét. gr., γνώμων, connaisseur, prudent, fait de γινώσκω, je connais). Génie d'une petite stature, inventé par les cabalistes juifs. Selon eux, les gnomes, dont les femmes sont les gnomides, se tiennent dans les fissures métalliques du globe, les grottes cristallines, etc., et sont les gardiens des mines d'or, d'argent, de cristaux, de diamants, etc. Ce brave homme m'a paru croire aujourd'hui aux fées et aux *gnomes*, comme il a cru jadis à l'empereur. (V. Hugo.)

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour neuf espèces habitant les Indes orientales et la Nouvelle-Guinée.

— Adjectiv. Le peuple *gnome* est chargé d'un office bien plus actif. (Denne-Baron.) Joue, peuple *gnome*, avec ces poupées funèbres qui perpétuent ton enfance. (P. de St-Victor.)

GNOME. s. m. (du gr. γνώμη, sentence). Aphorisme, sentence.

★ **GNOMIDE.** s. f. (pr. *ghno-mide*). Femelle du gnome. Les *gnomides* se pressent en foule sous le sol doré du Mexique, du Chili, sous les sables opulents de Golconde, de Visapour. (Denne-Baron.)

★ **GNOMIQUE.** adj. 2 g. (pr. *gno-mike*; rad. *gnome*). Qualification donnée aux poèmes renfermant des pensées, des sentences morales. || Se dit aussi des poètes qui ont composé des poèmes moraux. Les plus célèbres poètes gnomiques chez les anciens, sont Théognis, Pythagore, Phocylide, etc.

— Substantiv. Les gnomiques. Brunck a donné un recueil des *gnomiques* grecs. (Acad.)

GNOMOLOGIE. s. f. (pron. *ghno-mo-lo-ji*; ét. gr., γνώμη, sentence; λόγος, discours). Philosophie sentencieuse.

GNOMOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à la gnomologie; sentencieux. Traité gnomologique. Peu usité.

GNOMOLOGUE. s. m. (pr. *ghno-mo-loghe*; rad. *gnomologie*). Écrivain sentencieux. Celui qui recueille des gnomes, des maximes ou sentences. Très peu usité.

★ **GNOMON.** s. m. (pr. *ghno-mon*; ét. gr., γνώμων, indicateur; dérivé de γινώσκω, je connais). Astron. Espèce de grand style dont les astronomes se servent pour connaître la hauteur du soleil, et principalement du solstice.

— Aiguille ou axe des cadrans solaires.

— Fig. Le palmier est par excellence le végétal du soleil, c'est un *gnomon* qui marque les heures par son ombre, les mois lunaires par ses feuilles nouvelles. (B. de St-P.)

★ **GNOMONIQUE.** s. f. (radic. *gnomon*). Art de tracer des cadrans solaires, lunaires ou astraux, mais principalement des cadrans solaires sur un plan donné, ou sur la surface d'un corps donné quelconque. La gnomonique est une partie des mathématiques.

— Adjectiv. *Colonne gnomonique*. Nom par lequel on désigne l'obélisque des anciens. || *Polyèdre gnomonique*. Polyèdre sur les différentes surfaces duquel on a tracé des cadrans.

GNOMONISTE. s. m. Celui qui s'occupe de la gnomonique.

GNON. s. m. Pop. Coup, meurtrissure. Il a reçu un gnon. Cette fois, il avait un *gnon* sur l'œil, une claque amicale égarée dans une bousculade. (É. Zola.) On dit aussi *gniole*.

GNOPHOS. s. m. (pr. *ghno-foss*; mot grec signif. *ténèbres*). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des phalénites, établi pour dix espèces dont la plus remarquable se trouve dans les Hautes-Alpes.

GNOPHRIE. s. f. (pr. *ghno-fri*; ét. gr., γνοφερός, obscur). Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des lithosides, établi pour une seule espèce placée aussi dans le genre lithosie.

GNORIME. s. m. (pron. *ghno-rime*; ét. gr., γνώριμος, célèbre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour six espèces partagées entre l'Europe, l'Asie et l'Amérique.

GNORISTE. s. m. (pr. *ghno-risste*; ét. gr., γνωριστής, qui connaît). Entom. Genre de diptères némocères, famille des tipulaires, tribu des fongicoles, dont l'espèce principale, seule décrite, a été trouvée en Prusse.

★ **GNOSE.** s. f. (pron. *ghnoze*; du gr. γνῶσις, connaissance). Science supérieure de la religion. Certains mystiques ont introduit une fausse *gnose* au lieu de la véritable. (Acad.)

— Doctrine qui donne à l'Écriture un sens purement spirituel.

— Hist. relig. Nom donné à l'ensemble des personnes qui suivaient la direction spirituelle de Fénelon, à la cour de Louis XIV.

— Philos. Dans plusieurs écoles philosophiques, on appelait ainsi une Science supérieure aux croyances vulgaires, et plus particulièrement celle des gnostiques.

GNOSIMAQUE. s. m. (pr. *ghno-zi-make*; ét. gr., γνῶσις, science; μάχη, combat). Hist. ecclés. Nom donné à des sectaires chrétiens qui rejetaient toute espèce de recherche et d'étude dans le christianisme, et prétendaient que Dieu ne demandait autre chose du chrétien que de bonnes œuvres.

GNOSSE. Géogr. anc. V. CNOSSE.

GNOSSIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Gnosse.

— adj. Qui appartient à Gnosse ou à ses habitants.

— Astron. *Couronne* ou *étoile gnossienne*. Ancien nom de la Couronne d'Ariane.

★ **GNOSTICISME.** s. m. (pr. *ghno-sti-cissme*). Philos. Système des gnostiques. La philosophie syncrétique du *gnosticisme* se fait déjà sentir. (E. Renan.) En lisant de tels passages, on se croit en plein *gnosticisme*. (Id.)

★ **GNOSTIQUE.** adj. 2 g. (ét. gr., γνωστικός, dér. de γνῶσις, science). Qui a rapport à la doctrine des gnostiques. École gnostique.

— *Puissance gnostique*. Expression par laquelle Jean Scot Érigène désigne Dieu comme étant l'intelligence suprême.

— GNOSTIQUE. s. m. Nom employé par opposition à Gnosimaque pour désigner un parfait chrétien, qui joint la contemplation et l'étude de la religion aux bonnes œuvres. On disait aussi *Vrai gnostique* pour distinguer les philosophes chrétiens des hérétiques qui portaient le même nom.

— GNOSTIQUES. s. m. pl. Hist. ecclés. Sectaires religieux et philosophiques des trois premiers siècles. Leur doctrine, la *gnose*, est un mélange assez obscur d'idées empruntées à l'Inde, à la Perse, à l'Égypte, aux livres de Moïse et des chrétiens. Ils prétendaient que cette science mystérieuse, due soit à une intuition directe, soit à une tradition aussi ancienne que le monde (ils composèrent, pour accréditer cette opinion, des ouvrages d'une antiquité supposée), expliquait le secret de l'univers. Les trois principes essentiels étaient la matière, le démiurge, auteur de ce monde imparfait, le Sauveur chargé de faire disparaître le mal et de réaliser la perfection. Beaucoup pensaient que tout émane d'un Dieu suprême, qui remplit et pénètre tout; ils tombaient dans le panthéisme; d'autres soutenaient que la perfection est le résultat d'une aspiration vers les choses divines, d'une contemplation céleste, ils penchaient vers le mysticisme. Simon le Magicien, Ménandre, Cérinthe, Dosithée furent les fondateurs du gnosticisme, au Ier siècle après Jésus-Christ; il y eut ensuite une multitude de sectes et d'écoles : celles de Marcion et de Cerdon; celles de Saturnin d'Antioche, de Bardesane d'Édesse et de Tatien, en Syrie; celles d'Égypte surtout, de Basilide, de Valentin, et celle des Ophites, parce que le serpent (ὄφις) était leur principal symbole. Les Pères de l'Église, Clément d'Alexandrie, Origène, Irénée, Théodoret, Épiphane, Tertullien, saint Augustin, etc., combattirent ces erreurs.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

GNOU. s. m. (pron. *ghnou*). Mamm. Mammifère ruminant du genre des antilopes, qui habite l'Afrique. Il est farouche et s'apprivoise difficilement.

★ **GO (TOUT DE).** loc. adv. (rad. *gober*; on disait autrefois *tout de gob*). Pop. Librement, sans façon, sans obstacles. Entrer tout de go. J'épouserai *tout de go* la fille du gros Colas. (Destouches.)

GOA. Géogr. Ville de l'Hindoustan, sur la côte du Konkan, dans l'ancien pays de Bedjapour, jadis florissante, lorsqu'elle était la capitale de la vice-royauté des Indes portugaises, tomba en décadence, lorsqu'une épidémie la fit presque abandonner au XVIIIe siècle. Elle a été remplacée par *Villa-Nova de Goa* ou *Pandjim*, appelée *Tissoari* par les indigènes, à 9 kil., dans l'île de Goa, vers l'embouchure de la Mandova. Elle est fortifiée, avec une bonne citadelle, est la résidence du vice-roi, siège d'un archevêché; belle cathédrale. Le commerce est important (riz, tabac, café, poivre, fruits, cocos, etc.); 20,000 hab. C'est le chef-lieu des possessions portugaises de l'Inde, qui comprennent les territoires de Goa, de Daman et Diu; la population totale est d'environ 520,000 hab.

GOACHE ou **GOUACHE.** s. f. Ornith. Ancien nom de la perdrix grise.

GOACOUAX. s. m. Bot. Grand arbre d'Amérique qui donne le baume de Tolu.

GOAHIROS ou **GUAIRAS.** s. m. pl. Géogr. Peuple indigène de la presqu'île située entre le golfe de Maracaïbo et la mer des Antilles.

GOAILLER, GOAILLERIE, GOAILLEUR. V. GOUAILLER, GOUAILLERIE, GOUAILLEUR.

GOAN. s. m. Bot. Arbre de la Perse qui donnait, étant brûlé, des cendres fournissant la véritable tutie d'Alexandrie.

GOAREC. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Loudéac (Côtes-du-Nord), sur le Blavet. Céréales; fabriques de noir animal; 800 hab.

GOAZIL. s. m. Relat. Châtelain ou commandant d'un fort de Perse.

GOBAIN (Saint-). Géogr. Ville du cant. de La Fère, arr. de Laon (Aisne). Célèbre manufacture de glaces fondée en 1688 dans un château des sires de Coucy; 2,100 hab.

GOBANT. part. prés. du v. Gober.

GOBANT, ANTE. adj. Fam. et pop. Séduisant. Une femme gobante.

*** GOBBE.** s. f. (rad. *gober*). Pop. Composition en forme de bol, qu'on donne aux chiens, aux bestiaux pour les empoisonner. Les chasseurs en font aussi usage pour faire mourir les bêtes puantes.

— Bol pour engraisser la volaille.

— Arg. Gobelet.

— Art vétér. C'est ainsi qu'on nomme, chez les bêtes à laine, ce qu'on appelle *egagropile* chez les bêtes bovines.

— Pourquoi écrire ce mot avec deux *b*, quand le verbe *gober* n'en prend qu'un? Cette orthographe, étant contraire à l'étymologie et à la prononciation, ne devrait pas être admise par l'Académie.

GOBBÉ, ÉE. adj. Art vétér. Se dit d'une bête à laine dans l'estomac de laquelle on trouve une gobbe.

GOBBE-MOUTON. s. m. Nom de certaines pilules qui font mourir les bestiaux.

GOBÉ, ÉE. part. pass. du v. Gober. S'empl. adjectiv. Mets gobé. Nouvelle gobée. Personne gobée.

— Pop. Bien vu, bien accueilli. Jeune homme gobé dans la société qu'il fréquente.

GOBE-AFFRONT. s. m. Burlesq. Homme lâche, insensible à la honte. Un courtisan, un *gobe-affront.* (Scarron.)

GOBEAU. s. m. S'est dit pour Coupe à boire, gobelet. Le duc de Moscovie devait anciennement cette révérence aux Tartares, quand ils envoyaient vers lui des ambassadeurs, qu'il leur allait au-devant à pied et leur présentait un *gobeau* de lait de jument (breuvage qui leur est en délices), et si en buvant quelque goutte en tombait sur le crin de leurs chevaux, il était tenu de les lécher avec la langue. (Montaigne.)

GOBE-DIEU. s. m. Appellation ironique de ceux qui communient souvent.

GOBE-GOUJON. s. m. Celui qui fait maigre chère.

GOBEL (Jean-Baptiste-Joseph). Né à Thann, 1727-1794, évêque de Lydda *in partibus* en 1772, évêque suffragant de Bâle en 1789, député aux états généraux, fut nommé évêque de Paris et fut installé par l'évêque d'Autun, Talleyrand. Gobel, faible de caractère, se laissa dominer par les hébertistes, renonça aux fonctions du culte, à la barre de la Convention, et fut enveloppé dans la ruine des hébertistes, le 24 germinal an II.

*** GOBELET.** s. m. (ét. lat., *cupellum*, diminutif de *cupa*, tonneau). Vase à boire qui est plus haut que large, ordinairement rond, sans anse et sans pied. Autrefois, on appliquait ce nom spécialement aux verres à pied dont on se servait pour les vins fins et les liqueurs. Mais aujourd'hui ces sortes de verres sont d'un usage général, et on ne les désigne plus que sous le nom de *verres*. Boire dans un gobelet d'argent. Gobelet d'or. On ne se servait autrefois en France que d'un seul *gobelet* pour toute la famille. (Dufey.) La vivandière prit le *gobelet* de cuivre qui pendait à sa ceinture. (V. Hugo.)

— Le contenu d'un gobelet. Boire un gobelet de vin.

— *Hausser le gobelet.* Boire beaucoup.

— Ustensile en forme de gobelet à boire, et ordinairement en fer-blanc, dont le dessous est concave, et qui sert à escamoter, à faire des tours de gibecière. Tour de gobelet. Faire passer une muscade sous un gobelet. Jouer des gobelets. Joueur de gobelets. La chimie doit des découvertes très importantes à des tours de *gobelets*. (Boissy.)

— Fig. et fam. *Joueur de gobelets.* Fourbe qui ne cherche qu'à tromper ceux avec qui il traite. Prenez garde à lui, c'est un joueur de *gobelets*, un fin joueur de *gobelets*, il vous trompera, il vous surprendra. (Acad.)

— *Jouer des gobelets.* Chercher à tromper ceux avec lesquels on est en relation. || S'est dit aussi pour Empoisonner. La Voisin jouait des gobelets.

— Fig. *Tour de gobelet.* Action, fait où l'on a surpris la bonne foi de quelqu'un par une ruse qu'il ne pouvait soupçonner ni prévoir. Tels sont à peu près les tours de *gobelets* de nos politiques: après avoir démembré le corps social par un prestige digne de la foire, ils rassemblent les pièces on ne sait comment. (J.-J. Rouss.)

— Arg. *Sous le gobelet.* En prison, sous les verrous; enfermé comme la muscade sous le gobelet de l'escamoteur.

— Artif. Enveloppe cartonnée fortement serrée, dont se servent les artificiers pour contenir la fusée.

— Bot. Tige qui tient plusieurs fruits attachés aux arbres, comme le gland, la faine, les noisettes, parce qu'elle représente une petite coupe. On l'appelle plutôt aujourd'hui *cupule*. || Se dit de certaines fleurs qui ont la même forme. || *Gobelet d'eau.* V. ÉCUELLE D'EAU.

— Hist. Lieu où l'on fournissait le pain, le vin, le fruit et le linge pour la bouche du roi. || *Chef du gobelet.* Le premier des officiers de la maison du roi || Ensemble des officiers qui servaient au gobelet. Le gobelet a reçu ordre de faire telle chose. Son père avait un poste élevé dans la maison de Louis XVI. Il était du *gobelet* ou de la garde-robe. (Alex. Dum.)

— Hortic. Sorte de disposition d'arbres fruitiers qui ne diffère des buissons que parce que le bas est intérieurement aussi large que le haut.

— Mar. Chapeau en cuivre de forme ronde, capelé à l'extrémité des mâts de flèche et destiné à recevoir le capelage de la flèche et la pomme. Le fond du gobelet est percé d'un trou rond pour recevoir le paratonnerre. La partie inférieure s'appuie sur l'épaulette du mât et porte une latte à œil dans lequel on fixe la chaîne du paratonnerre.

— Pharm. *Gobelet émétique.* Gobelet de métal, dans la composition duquel il entrait de l'antimoine, et qui communiquait une vertu émétique à la liqueur qu'on y laissait séjourner. On y a renoncé, parce que la quantité d'émétique dissoute n'était pas constante et qu'il en résultait souvent des accidents. || *Gobelet de gaïac.* Gobelet de bois de gaïac, employé de la même façon pour certaines affections chroniques. || *Gobelet de quassia.* Gobelet fait avec le bois du quassia amer, dans lequel on laisse infuser quelques heures de l'eau, du vin ou d'autres liquides, qui dissolvent une partie des principes de ce bois; il est employé avec succès dans le traitement de quelques maladies. *Gobelet de tamarisc.* Gobelet en bois de tamarisc, dans lequel les anciens faisaient infuser du vin. On y a renoncé, parce que ce bois n'a pas des propriétés assez actives.

GOBELETERIE. s. f. Comm. Fabrication et commerce de gobelets de verre.

GOBELETIER. s. m. Techn. Ouvrier qui travaille en gobeleterie.

— Marchand de gobeleterie.

— Adjectiv. Ouvrier gobeletier.

GOBELETTE. s. f. Mar. Petit bateau à mâts.

GOBELIN. s. m. (du bas-latin *gobelinus*, dérivé du gr. κόβαλος, démon malfaisant). Myth. gaul. Espèce de diables domestiques qui se retirent dans les endroits les plus cachés de la maison, sous des tas de bois; on les nourrit des mets les plus délicats, parce qu'ils apportent à leurs maîtres du blé volé dans les greniers d'autrui. Ils pansent et étrillent quelquefois les chevaux; d'autres fois, pour se divertir, ils font du fracas dans la maison. On menace les enfants du gobelin. Le gobelin vous mangera.

— Mar. Esprit malin qui fréquente, dit-on, la cale et l'entrepont. V. GOGUELIN.

GOBELIN (Jehan). Teinturier célèbre, vint s'établir à Paris vers 1450, sur les bords de la Bièvre, et mourut en 1476. Il légua une grande fortune à ses enfants, qui continuèrent son industrie jusqu'au milieu du XVII^e siècle. En 1662, Colbert acheta, au nom de Louis XIV, l'*Hostel des Gobelins*, et sur cet emplacement on établit la célèbre manufacture de tapis qui a perpétué le nom des Gobelins jusqu'à nos jours.

*** GOBELINS.** s. m. pl. (de *Jehan Gobelin*). Célèbre manufacture de teinture et de tapisseries à Paris. On y exécute des tableaux en tapisserie et des meubles destinés à la décoration des palais nationaux. La réputation des ouvrages exécutés aux Gobelins est devenue européenne. L'art de rendre le pinceau avec des fils de laine y a été porté à la plus haute perfection. La teinture des Gobelins. Tapisserie des Gobelins.

> Des Gobelins l'aiguille et la teinture
> Dans ces tapis surpassent la peinture. (Voltaire.)
>
> Les beaux tapis où l'art des Gobelins
> Fait rougir l'or, le vermeil et la laine. (Caminade.)

— Géogr. *Rivière des Gobelins.* V. BIÈVRE.

*** GOBELOTTER.** v. n. 1^re^ conj. (rad. *gobelet*). Très fam. Buvoter, boire à plusieurs petits coups, ou simplement boire. Vous ne me disiez pas que vous aviez *gobelotté* au cabaret. (Voltaire.)

GOBELOTTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à gobelotter.

GOBE-MANAKINS. s. m. Ornith. Section du genre gobe-mouches.

GOBE-MOUCHERIE. s. f. Caractère du gobe-mouches.

GOBE-MOUCHERONS. s. m. Ornith. Espèce de gobe-mouches. || Pl., des *gobe-moucherons*.

*** GOBE-MOUCHES.** s. m. Ornith. Genre de passereaux de la famille des dentirostres, établi pour cent quarante espèces réparties dans toutes les contrées du globe, et dont quatre seulement appartiennent à l'Europe. Ces oiseaux rendent d'éminents services à l'homme par la vaste destruction qu'ils opèrent des mouches et autres essaims ailés, si incommodes dans les régions méridionales. Le gobe-mouches est caractérisé par un bec moyen,

Gobe-mouches

déprimé horizontalement et garni de poils à sa base avec une pointe plus ou moins crochue et échancrée; son corps est de forme élancée, aux couleurs peu vives en général et tournant dans le cercle du roux, du brun, du noir, du gris et du blanc varié de jaune, de violâtre, de rouge et de bleu; ses ailes atteignent les deux tiers de la queue.

— Fig. et fam. Celui qui n'a point d'avis à lui, et qui paraît être de l'avis de tout le monde. C'est un vrai gobe-mouches.

— Celui qui croit sans examen toutes les nouvelles vraies ou fausses que l'on débite. Forger une nouvelle pour se moquer des gobe-mouches.

— Homme qui s'occupe niaisement de bagatelles.

— Arg. Espion, mouchard.

— Bot. Nom donné à des plantes dont la tige visqueuse ou certaines parties irritables retiennent ou emprisonnent les mouches et autres insectes qui viennent s'y poser; telles sont l'apocyn, la dionée.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de petit lézard des Antilles, fort adroit pour prendre des mouches. On le souffre très volontiers dans les maisons à cause de sa gentillesse et de l'innocence de ses habitudes.

— Adjectiv. Il n'y a peut-être pas moins *gobe-mouches* qu'à Paris, et il a été un déchaînement furieux contre lui. (Mérimée.)

*** GOBER.** v. a. 1^re^ conj. (du celt. *gob*, bouche). Fam. Avaler avec avidité et sans savourer ce qu'on avale. Gober une huître. Gober une couple d'œufs frais. Toujours le loup m'en *gobera*. (La Font.)

> Nous en savons plus d'un, dit-il, en les *gobant*;
> C'est tour de vieille guerre, et vos cavernes creuses
> Ne vous sauveront pas, je vous en avertis. (La Font.)

— Fig. et fam. Croire légèrement. C'est un homme qui gobe tout ce qu'on lui dit. Gober les louanges les plus grossières. Gober une nouvelle comme un fait certain. Nous *gobons* le mensonge et rejetons la vérité. (Boiste.)

— Pop. Prendre quelqu'un, se saisir de quelqu'un lorsqu'il s'y attend le moins. Gober quelqu'un au sortir de chez lui pour le mener en prison.

— Loc. prov. *Gober des mouches, gober du vent.* Perdre le temps à attendre, à ne rien faire, à niaiser. Ne faire que gober les mouches. || *Gober le morceau, gober l'hameçon, gober l'appât.* Se laisser duper. Mais je ne suis pas homme à *gober* le morceau. (Molière.)

> Amusez les rois par des songes,
> Flattez-les, payez-les d'agréables mensonges,
> Quelque indignation dont leur cœur soit rempli,
> Ils goberont l'appât, vous serez leur ami. (La Font.)

— On dit aussi neutralement: *Gober à l'hameçon.*

— Pop. *La gober.* Mourir.

— Arg. Être vivement épris d'une personne, d'une chose. Gober une femme.

— SE GOBER. v. pron. Être gobé. Voilà comme se gobe une huître.

— Pop. S'est cru supérieur aux autres. Ce musicien se gobe trop.

*** GOBERGE.** s. f. (corrupt. de *couperche*). Techn. Perche dont les ébénistes se servent pour maintenir le placage fraîchement collé. || Petite planche mince dont se servent les layetiers.

— Comm. Morue la plus large et la plus grande de l'Océan.

— Mar. Nom d'une ancienne sorte de navire.

— GOBERGES. s. f. pl. Petits ais de bois qui se mettent en travers sur le bois de lit pour soutenir la paillasse.

GOBERGÉ, ÉE. part. pass. du v. se Goberger. S'empl. adjectiv. Personne gobergée.

*** GOBERGER (SE).** v. pron. 1^re^ conj. (ét. inconnue). Fam. Se moquer. Se goberger de quelqu'un. *Gobergeons*-nous ensemble de ce cousin de meunier. (Dancourt.)

— Se reposer nonchalamment, prendre ses aises. Se goberger dans un bon fauteuil.

— Se divertir. Se goberger à la campagne. Maman vous servirait de domestique, et vous vous *gobergeriez* avec mes cent sous. (E. Zola.)

GOBERT (Napoléon, baron). Né à la Guadeloupe en 1807, mort en Égypte en 1833, est surtout connu par les deux prix de 10,000 fr. de rente qu'il a chargé l'Institut de décerner aux auteurs des meilleurs ouvrages sur l'histoire de France, à la condition que l'auteur couronné cesserait de jouir de la rente dès qu'un autre écrivain aurait fait un ouvrage jugé supérieur.

GOBESON. s. m. Arg. Verre, gobelet.

GOBE-SYLVIE. s. m. Ornith. Section du genre gobe-mouches.

*** GOBET.** s. m. (rad. *gober*). Fam. Morceau que l'on gobe.

— Fig. et fam. *Prendre un homme au gobet.* Le prendre lorsqu'il y pense le moins. Il y avait des gens qui le prirent au gobet en sortant de chez lui. Venir dès le matin prendre quelqu'un au gobet pour le mener à la campagne.

— Pop. *C'est un bon gobet.* Se dit d'un homme crédule, qui gobe tout ce qu'on lui dit.

— Se disait pour Gosier.

— Nom vulgaire d'une espèce de cerise. Des *gobets* à courte queue. (Acad.)

— Fauconn. *Chasser au gobet.* Chasser avec l'autour et l'épervier.

— Hort. Variété de poire.

GOBETAGE. s. m. (rad. *gobeter*). Anc. cout. Droit sur les boissons. Droit de gobetage.

— Techn. Action de gobeter. || Plâtre employé pour gobeter.

GOBETÉ, ÉE. part. pass. du v. Gobeter. S'empl. adjectiv. Mur gobeté.

*** GOBETER.** v. a. 1^re^ conj. (rad. *gobet*, morceau). Ce verbe double le *t* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je gobette, tu gobettes, nous gobetons, vous gobetez, ils gobettent.* Maçonn. Jeter du plâtre avec la truelle pour le faire entrer dans les joints des murs. Gobeter un mur. || Polir du plâtre avec la main. || Battre le terreau sur la terre.

— SE GOBETER. v. pron. Être gobeté. C'est ainsi que les murs se gobettent.

GOBETIS. s. m. pr. *go-be-ti*; rad. *gobeter*). Constr. Plâtre jeté avec une truelle ou un balai, et sur lequel on passe la main pour le faire entrer dans les joints. || Travail exécuté de cette manière.

GOBETTE. s. f. Arg. Verre.

GOBEUR, EUSE. s. Fam. Celui, celle qui avale avec avidité et sans savourer ce qu'il avale. Un gobeur d'œufs frais.

> Celui qui, le premier, a pu l'apercevoir,
> En sera le gobeur, l'autre le verra faire. (La Font.)

— Fig. Celui qui croit tout ce qu'on lui dit. Grand gobeur de fausses nouvelles. C'est un grand gobeur qui croit tous les faux bruits.

— Portefaix qui charge et décharge les bateaux sur les bords de la Loire.

— Ornith. *Gobeur de mouches.* Nom d'un oiseau appelé aussi *bouvier*.

— Adjectiv. Pour le public, les passants, pour le Parisien suiveur et *gobeur*, il ouvrit en pleine rue de la Paix un superbe magasin d'antiquailles. (A. Daudet.)

GOBE-VERMISSEAUX. s. m. Ornithol. Section du genre gobe-mouches.

GOBICHONNADE. s. f. (radic. *gobichonner*). Pop. Repas abondant. En avant la *gobichonnade!* (Labiche.)

GOBICHONNER. v. n. 1^re^ conj. Faire de joyeux festins.

GOBICHONNEUR. s. m. Pop. Celui qui gobichonne, qui aime à gobichonner.

GOBIE. s. m. (du lat. *gobio*, goujon). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens divisé en quatorze tribus comprenant plus de cent espèces réparties dans toutes les mers du globe; quelques-unes habitent même les eaux douces.

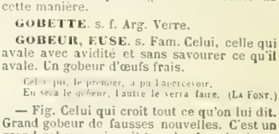

Gobie

Le gobie est de petite taille et se cache aisément entre les rochers ou sous le limon pour surprendre sa proie. Les ventrales thoraciques de ce poisson sont réunies soit dans toute leur longueur soit à leur base, de manière à former un disque plus ou moins creux agissant comme une ventouse au moyen de laquelle il se fixe aux corps solides; ses dents en velours sont disposées à chaque mâchoire sur une seule rangée.

GOBIER. s. m. (rad. *gober*). Canal par lequel on introduit l'eau de mer dans une saline.

GOBIÉSOCE. s. m. (radic. *gobie*, et *ésox*). Ichtyol. Genre de poissons détaché du genre cycloptère, établi pour quelques espèces encore mal déterminées qui habitent les mers des Antilles et du Cap.

GOBILLARD. s. m. (pr. *go-bi-llar*, *ll* mouill.).

Techn. Nom des planches préparées pour faire des douves de cuves.

GOBILLE. s. f. (pr. *go-bi-lle*, *ll* mouill.; ét. incertaine; peut-être ce mot est-il une corruption de *globule*, dimin. de *globe*). Mot dont les écoliers se servent quelquefois pour désigner les billes avec lesquelles ils jouent. Jouer aux gobilles.

— Mécan. Pièce de forme sphérique.

— Techn. Instrument dont les bonnetiers font usage pour leur travail.

GOBILLEUR. s. m. (prononc. *go-bi-lleur*, *ll* mouill.). Arg. Juge d'instruction.

★ **GOBIN.** s. m. (ét. ital., *gobbino*, diminutif de *gobbo*, bossu). Fam. Bossu. Un petit gobin. Peu usité.

> Maudit gobin ! que le diable t'emporte !
> Voilà pour Esope un amant bien trouvé !
> (DESTOUCHES.)

— On dit, par mépris, d'un homme bossu ou non : C'est un plaisant gobin.

GOBINEAU. s. m. Techn. Morceau de carreau qu'on met dans les vides du carrelage le long des murs.

GOBIO. s. m. (mot latin). Ichtyol. Nom scientifique du genre goujon.

GOBIOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *gobie*; gr. εἶδος, aspect). Ichtyol. Qui ressemble à un gobie. || GOBIOÏDES. s. m. pl. Famille de poissons thoraciques, renfermant une seule espèce ayant beaucoup d'analogie avec le genre gobie.

GOBIOMORE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons thoraciques, établi pour quatre espèces exotiques.

GOBIOMOROÏDE. s. m. (ét. fr., *gobiomore*; gr. εἶδος, aspect). Ichtyol. Genre de poissons thoraciques dont l'espèce type habite les mers de l'Amérique du Sud.

GOBISSON. s. m. Anc. art milit. Morceau d'étoffe matelassée que l'on plaçait entre le plastron et le haubert, pour amortir les coups.

GOBOU. s. m. Ichtyol. Syn. de GOBIE.

GOBOYA. s. m. Erpét. Nom donné à un grand serpent du Brésil.

GOBRIOLE. s. f. Techn. Morceau de bois ordinairement rond, sur lequel on monte les principales parties d'un vase de treillage.

GOBSECK. s. m. (nom d'un personnage de Balzac). Usurier.

GOCET. s. m. Se disait pour Colonne de lit. Selon Borel, les gocets étaient quatre figures de chien, qui supportaient les quatre angles d'un lit, et sous lesquelles on attachait les roulettes.

GOCHAHY. s. m. Relig. ind. Nom de sectaires adorateurs de Vichnou.

GOCHET. s. m. Moll. Belle coquille du Sénégal, faisant partie du genre natice.

GOCHNATIE. s. f. (de *Gochnat*, nom pr.). Bot. Genre de plantes synanthérées. La gochnatie vernonioïde.

GOCOURT, OURTE. adj. Employé par Rabelais pour Qui est de moyenne longueur. Robe gocourte.

GODAGE. s. m. Techn. Faux pli d'une étoffe qui gode. || Forme défectueuse du papier.

GODAILLE. s. f. (pr. *go-da-lle*, *ll* mouill.; rad. *godaille*). S'est dit pour Ivrognerie, débauche de table.

— Pop. Mauvais vin. Il ne nous a fait boire que de la godaille.

★ **GODAILLER.** v. n. 1^re^ conj. (pr. *go-da-llé*, *ll* mouill., radic. *godaille*). Pop. Boire avec excès et à plusieurs reprises. C'est un ivrogne, il ne fait que godailler. C'était à présent avec les Lorilleux qu'on *godaillait* dans la loge, au milieu des attendrissements de la réconciliation. (É. Zola.)

GODAILLER. s. m. (pr. *go-da-llé*, *ll* mouill.). Bot. Agaric de couleur fauve clair, connu aussi sous les noms de *mousseron d'automne* et d'*agaric faux mousseron*.

★ **GODAILLEUR, EUSE.** s. (pr. *go-da-lleur*, *ll* mouill.). Pop. Celui, celle qui aime à godailler, qui est sans cesse en débauche. Il est allé souper au Gros-Caillou avec quelques *godailleurs* comme lui. (Désaugiers.)

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

GODALE. s. f. (ét. angl., *good*, bonne; *ale*, bière). S'est dit pour Bière double. || Bière mêlée dans du bouillon.

GODAN ou **GODANT.** s. m. Fam. Erreur, piège, tromperie, attrape. Donner dans le godan.

GODANA ou **GODANAM.** s. m. Relat. Don gratuit que les Indiens font à leurs prêtres avant de mourir. Il consiste en vaches; et comme il faut que le mourant manifeste sa volonté par des témoignages certains et publics, il doit toucher l'animal qu'il offre, et c'est la queue que le prêtre lui met en main.

GODARD (saint). Archevêque de Rouen au V^e^ siècle et au VI^e^, peut-être frère de saint Médard. On le fête le 8 juin.

— GODARD (Jean). Poète, né à Paris, 1564-1630, fut mis, par plusieurs, au niveau de Ronsard. Il avait composé *la Franciade*, tragédie en 5 actes, et *les Déguisés*, comédie en 5 actes, imitée de l'Arioste.

GODAVERY. Géogr. Fleuve de l'Hindoustan, vient des Ghattes occidentales, coule, du N.-O. au S.-E., à travers le plateau du Dekkan, et se jette dans le golfe de Bengale par plusieurs bouches sur l'une desquelles est Yanaon. Cours, 1,500 kil. C'est un des fleuves sacrés des Hindous.

GODDAM. exclam. (pr. *goddemm*; contraction des deux mots anglais *God*, Dieu; *damn*, damne). Sorte de jurement anglais. Diable! c'est une belle langue que l'anglais, il en faut peu pour aller loin. Avec *goddam*, en Angleterre, on ne manque de rien nulle part. (Beaumarch.) Il est bien aisé de voir que *goddam* est le fond de la langue. (Id.)

— GODDAM. s. m. Sobriquet que le peuple donne ordinairement aux Anglais. C'est un goddam.

GODDON. s. m. V. GODON.

GODE. s. f. Ornith. Nom donné en Bretagne à un oiseau de mer blanc et noir dont le vol est très rapide.

— Ichtyol. Nom normand d'un petit poisson de mer.

— Métrol. Mesure étrangère de longueur usitée autrefois pour les étoffes, et équivalant à environ 1 mètre 50 centimètres.

GODÉ, ÉE. part. pass. du v. Goder. S'emploie adjectiv. Papier godé.

GODEAU (Antoine). Prélat et littérateur, né à Dreux, 1605-1672, parent de Conrart, mérita le surnom de *Nain de la princesse Julie* (M^lle^ de Rambouillet). Il fut l'un des premiers membres de l'Académie française et reçut de Richelieu l'évêché de Grasse, 1636; il devint plus tard évêque de Vence, 1642. Ses ouvrages poétiques sont depuis longtemps oubliés; mais on estime encore ses ouvrages d'érudition et d'histoire : *Discours sur les œuvres de Malherbe; Histoire de l'Église, depuis le commencement du monde jusqu'à la fin du* VIII^e^ *siècle; la Morale chrétienne*, etc.

GODEBERT. s. m. Sorte de camail du XIII^e^ siècle.

GODEBERT. Roi des Lombards, succéda à Aribert, son père, en 661, et partagea le trône avec Berthariте, son frère; mais la guerre ayant éclaté entre eux, Grimoald, duc de Bénévent, massacra Godebert, qui l'avait appelé à son secours.

GODEBILLAUX. s. m. pl. Art culin. Grosses tripes de bœuf gras, dont on faisait autrefois les godiveaux.

GODEE. s. f. Techn. Syn. de GODAGE.

GODEFROY DE BOUILLON. Né probablement à Baisy, près de Genappe, dans le Brabant, 1058-1100, était fils d'Eustache II, comte de Boulogne, et d'Ide, fille de Godefroy le Barbu, duc de Basse-Lorraine et de Bouillon. Il descendait, dit-on, de Charlemagne par les femmes. Nommé, par l'empereur Henri IV, marquis d'Anvers, il défendit la cause de ce prince excommunié contre les seigneurs allemands, et, à la bataille de Volskheim, 1080, blessa mortellement l'anti-césar Rodolphe de Souabe. Il suivit Henri IV en Italie et monta le premier à l'assaut de Rome en 1083. L'empereur lui donna le duché de Bouillon. Dans une grave maladie, il fit vœu d'aller au pèlerinage de la terre sainte. Il fut l'un des premiers à prendre la croix, en 1095, à la voix d'Urbain II, et fut l'un des chefs d'une armée considérable de guerriers français et allemands qui s'acheminèrent par la vallée du Danube, la Hongrie, la Bulgarie, vers Constantinople. Il prit Nicée, contribua beaucoup à la victoire de Dorylée, à la prise d'Antioche, à la victoire des chrétiens sous les murs de cette ville, enfin à la prise de Jérusalem, 15 juillet 1099. Proclamé roi, il accepta seulement le titre de *baron du Saint-Sépulcre*, commença l'organisation de son royaume et la rédaction des lois appelées *Assises de Jérusalem*. Il assura sa conquête par la victoire d'Ascalon sur les Égyptiens, et mourut peut-être empoisonné par l'émir de Césarée.

— GODEFROY DE VITERBE. Secrétaire de Frédéric I^er^, évêque de Viterbe en 1184, a laissé, sous le nom de *Panthéon*, une *Chronique universelle* jusqu'en 1186, moitié en prose, moitié en vers.

— GODEFROY (Denis). Né à Paris, 1549-1621, embrassa probablement la réforme à Heidelberg; fut docteur en droit à Orléans en 1579, et quitta la France, à cause des guerres de religion, en 1580. Il fut professeur de droit à Genève, à Strasbourg, à Heidelberg; et, malgré les instances de Henri IV, ne voulut pas rentrer en France. Il a été surtout un vulgarisateur habile. La publication de son *Corpus juris civilis*, avec notes et commentaires, a fait époque; il eut plus de vingt éditions. On lui doit encore beaucoup d'autres ouvrages, éditions, commentaires, compilations. || GODEFROY (Théodore). Fils du précédent, né à Genève, 1580-1649, abjura le calvinisme à Paris, 1602, et devint historiographe de France, 1617. Parmi ses nombreuses publications on cite : *Mémoires concernant la préséance des rois de France sur les rois d'Espagne; Histoire de Charles VI*, de Juvénal des Ursins, avec notes et preuves; *Histoire de Louis XII*, de Claude de Seyssel, avec notes et preuves; *Histoire du chevalier Bayard*, *Histoire de Charles VI*, par Guillaume de Jaligny; *le Cérémonial de France*; *Histoire de Louis XII*, par Jean d'Auton; *Histoire de Boucicaut*, *Histoire de Louis XII*, par Jean de Saint-Gelais; *Histoire d'Artus III, duc de Bretagne; De la Véritable Origine de la maison d'Autriche*; etc. || GODEFROY (Jacques). Frère du précédent, né à Genève, 1587-1652, resta calviniste et fut professeur de droit à Genève. Il a publié de savants ouvrages, encore estimés : *De Statu paganorum sub imperatoribus christianis; Fragmenta Duodecim Tabularum; Manuale Juris*, souvent réimprimé; et surtout *Codex Theodosianus*. || GODEFROY (Denis). Fils de Théodore, né à Paris, 1615-1681, fut historiographe de France dès 1640. On lui doit : *Mémoires de Comines*, avec notes et preuves, *Mémoires et Instructions pour servir dans les négociations et affaires qui concernent les droits du roi*, *Histoire des connétables, chanceliers, maréchaux, amiraux, grands maîtres et autres officiers de la couronne et de la maison du roi*; *Histoire du roi Charles VII*, par J. Chartier, Jacq. Bouvier, Matt. de Coucy, etc.; *Histoire du roi Charles VIII*, par G. de Jaligny, André de la Vigne, etc. || GODEFROY (Denis). Fils du précédent, né à Paris, 1653-1719, a écrit : *Abrégé des trois états*, il a donné une édition de la *Satire Ménippée*, et des *Traités concernant l'histoire de France* recueillis par Dupuy. || GODEFROY (Jean), sieur d'Aumont. Fils de Denis II, né à Paris, 1656-1732, a publié les *Lettres de Louis XII*, les *Mémoires de Marguerite de Valois, de Castelnau, de l'Estoile, de Comines*, et plusieurs écrits relatifs à la Ligue.

GODELLE. s. f. Agric. Nom qu'on donne, aux environs de Lyon, à une variété barbue du froment renflé.

GODELON. s. m. Grande scie sans monture usitée dans l'Aunis et mue par deux hommes.

★ **GODELUREAU.** s. m. (étym. inconnue). Fam. Jeune homme qui fait l'agréable et le galant auprès des femmes, et dont tout le mérite consiste dans une parure élégante. Ne se dit guère qu'en mauvaise part. C'est un jeune godelureau. Quatre ou cinq *godelureaux* se sont fait honneur de vos vers. (Dancourt.)

— S'entend quelquefois d'un jeune niais.

> Les mathurins et les *godelureaux*,
> Et les baillis, ma foi, sont tous égaux. (VOLT.)

GODEMARE. s. m. Gros ventre. (Rabelais).

GODENDAC ou **GODENDART.** s. m. (du bas-lat. *godandardus*, formé du flamand *gooden*, bon; *dac*, jour). Anc. art milit. Arme pointue, tranchante et munie d'un croc.

GODÉNIE. s. f. V. GOODÉNIE.

★ **GODENOT.** s. m. (étym. inconnue). Petite figure de bois ou d'ivoire qui représente un homme, et dont les joueurs de gibecière se servent pour amuser les spectateurs. Faire jouer godenot. Montrer godenot.

— Scarron, dans son *Énéide travestie*, a dit d'Énée qu'il avait emporté son père et ses *godenots*, c'est-à-dire ses dieux, ses idoles.

— Fam. et par mépris. *Il est fait comme un godenot, voilà un plaisant petit godenot*. Se dit d'un petit homme mal fait.

GODÉON. s. m. Anc. art milit. Nom qu'on donnait à la partie de la poignée d'une arme blanche qui forme une espèce d'anneau.

★ **GODER.** v. n. 1^re^ conj. (radic. *godet*). Se dit d'un vêtement qui fait de faux plis, soit parce que la coupe en est mauvaise, soit parce que les parties en sont mal assemblées. Manche qui gode.

— Se dit aussi du papier collé sur un autre, et qui fait des plis.

— Chir. Se dit d'une bande roulée qui ne s'applique pas partout exactement.

GODERAMÉ, ÉE. adj. Se disait pour Ajusté, paré. Un peu trop curieusement et mollement *goderamée* pour fille ecclésiastique. (Montaigne.)

GODERVILLE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. du Havre (Seine-Inférieure); 1,300 hab.

GODESCALQUE. s. m. Hist. relig. Nom que l'on a quelquefois donné à des sectaires plus connus sous celui de *prédestinatiens*.

★ **GODET.** s. m. (dimin. du lat. *guttus*, vase à boire). Sorte de petit vase à boire qui n'a ni pied ni anse. Boire dans un godet.

— Vaisseau rond, avec une queue longue d'environ un tiers de mètre, en forme de cuiller à pot. Il est communément en bois, et sa queue est ordinairement percée pour donner passage à l'eau, à l'effet de se laver les mains.

— Auget attaché à des roues dont on se sert pour élever de l'eau.

— Faux pli d'étoffe, de papier.

— Anc. cost. *Porter son chapeau en godet*. Porter un chapeau à cornes dans une position plus élevée par derrière que par devant, de manière à former une gouttière ou un godet.

— Bot. *Godet crottinier*. Nom que l'on a donné à la pezize ponctuée, parce qu'elle croît sur le crottin de cheval. || Nom vulgaire du narcisse des prés. || Le gland de chêne est supporté par une espèce de petit godet appelé *cupule*.

— Hortic. et Fabr. de fleurs. Partie de la fleur qui renferme les pétales. || Fleur monopétale.

— Fécan. Entonnoir par lequel le métal fondu passe de l'échenal dans les jets. || Petit vase où les peintres mettent leurs couleurs. Elle essuyait les pinceaux, mettait de l'eau dans les *godets*. (A. Daudet.) || Verre destiné à recevoir l'huile qui s'échappe d'un quinquet. || Petit bassin que les maçons font avec du plâtre sur les joints des montants des pierres, pour y mettre du coulis, lorsqu'elles sont trop serrées pour les ficher. || Petit conduit en métal que les plombiers joignent aux chéneaux pour déverser l'eau en cas d'engorgement du tuyau de descente. || Ressaut que fait un pavé de caniveau. || Petit récipient percé par le fond, et dans lequel on verse l'huile destinée au graissage d'un coussinet, d'un essieu, ou de toute autre pièce mobile, dans une machine locomotive. || Entonnoir qui sert à verser de l'huile entre les filets de la vis de la presse. || Fourneau de pipe. || *Godet-encrier*. Godet dont on se sert pour transcrire les dépêches télégraphiques.

GODÉTIE. s. f. (pr. *go-dé-ci*; de *Godet*, n. pr.). Bot. Genre d'œnothéracées, tribu des épilobiées, établi pour plusieurs espèces de la Californie et du Chili.

★ **GODICHE.** adj. 2 g. (corruption populaire de *Claude*). Pop. Gauche, maladroit, emprunté. Quel air godiche! Si l'on ne se paye qu'un gueuleton par-ci par-là, on serait joliment *godiche* de ne pas s'en fourrer jusqu'aux oreilles. (É. Zola.)

— Absurde, bête, ridicule, en parlant des choses. Comme c'est *godiche* de se battre! (V. Hugo.)

— Substantiv. C'est un godiche. Quel *godiche!* (Acad.)

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

GODICHON, ONNE. adj. 2 g. (dimin. de *godiche*). Pop. Fort gauche, fort maladroit, fort emprunté.

— Substantiv. C'est un petit godichon.

GODILLE. s. f. (pr. *go di lle*, *ll* mouill.). Mar. Aviron qui, placé dans une entaille arrondie sur le derrière d'une embarcation, sert à faire avancer l'homme qui l'emploie, et à lui faire diriger seul cette embarcation par une belle mer. *Aller à la godille*. Se servir d'une godille pour faire avancer une légère embarcation. || *Faire la godille*. Godiller. || *Godille-évolueur*. Propulseur alternatif, destiné aux navires d'une petite vitesse et d'un petit tirant d'eau.

— Partie du télégraphe à cadran.

— Bateau à godille.

GODILLER. v. n. 1^re^ conj. (pr. *go-di-llé*, *ll* mouill.). Faire mouvoir une godille en la prenant des deux mains et en la balançant de droite et de gauche, de telle sorte qu'elle fasse un demi-tour à chaque oscillation.

GODILLEUR. s. m. (pron. *go-di-lleur*, *ll* mouill.). Mar. Matelot ou batelier qui godille.

GODILLOT. s. m. (de *Godillot*, nom d'un fournisseur). Soulier de soldat, et, par extension, Soulier mal fait, disgracieux.

GODIN. s. m. S'est dit pour Veau déjà fort. On emploie encore ce mot en ce sens dans le département des Ardennes.

GODIN. adj. m. S'est dit pour Joli, mignon.

GODIN (Louis). Astronome, né à Paris, 1704-1760, membre de l'Académie des sciences en 1725, continua l'histoire de ce corps savant par Fontenelle et fut chargé par l'Académie, avec Bouguer et La Condamine, d'aller au Pérou pour déterminer la forme et la mesure de la terre.

GODINE. s. f. (du v. fr. *godin*, dérivé peut-être du celt. *god*, orgueil, pompe, luxe). S'est dit pour Femme oisive et paresseuse.

GODINETTE. s. f. (dimin. de *godine*). S'est dit pour Fainéante. || Maîtresse, amante. || Femme de mauvaise vie.

— Pop. *Baiser en godinette*. Baiser amoureusement. || *Baiser en godinet* se rencontre aussi.

★ **GODIVEAU.** s. m. (étym. inconnue). Art culin. Pâté chaud composé d'andouillettes, de hachis de veau qui se met ordinairement en boulettes, et de beatilles. Servir un excellent godiveau. Pâté de godiveau. Godiveau à la bourgeoise. Godiveau à la Richelieu. Godiveau de blanc de volailles aux truffes. Godiveau de gibier aux champignons. Godiveau maigre. Godiveau de brochet. Godiveau de turbot. Godiveau d'anguille de mer.

> L'autre d'un *godiveau* tout brûlé par dehors,
> Dont un beurre gluant inondait tous les bords.
> (BOILEAU.)

— Autrefois, Petite andouillette, saucisse.

GODNIVELLE. s. f. Mets composé de hachis de veau et très populaire en Vendée.

GODOÏ. V. GODOY.

GODOLPHIN (Le comte SIDNEY). Homme d'État anglais, né vers 1650, mort en 1712, fut chambellan de Charles II, lord de la trésorerie et membre du conseil privé, puis premier lord de la trésorerie. Il eut la faveur de Jacques II et de la reine, sans cependant se compromettre. Guillaume III lui confia l'administration des finances; Marlborough, dont la fille avait épousé le fils de Godolphin, le fit nommer grand trésorier, sous la reine Anne. En 1710, il fut brusquement disgracié.

GODOMÉNIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de solitaires indiens.

GODON. s. m. (du celt. *god*, orgueil, luxe, faste). S'est dit d'un homme adonné aux plaisirs de la table. Un gros *godon* qui n'avait cure que de son ventre. (Maillard.)

— S'emploie aussi comme diminutif de Claude, en parlant soit d'un petit garçon, soit d'une petite fille.

GODONÈLE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénites, établi pour plusieurs espèces de l'Afrique et une du midi de la France.

GODOUNOF (Boris). Czar de Russie, né en 1552, issu d'une famille mogole, beau-frère de Fédor Ier, gouverna en son nom, institua le servage, et rendit le patriarche de Moscou indépendant de Constantinople. A la mort de Fédor, 1598, il se fit nommer czar; mais, lorsqu'un faux Dmitri réclama la couronne de Rorick, Godounof, abandonné, s'empoisonna, 1605. Son fils, *Teodore*, proclamé czar par le patriarche de Moscou, fut égorgé avec sa mère.

GODOY (Don Manuel de). Prince de la Paix, duc de l'Alcudia et de Sueca, etc., favori de Charles IV, roi d'Espagne, né à Badajoz, 1767-1851, d'une famille noble, servait dans les gardes du corps, lorsqu'il devint le favori du roi et de la reine. Après la disgrâce du comte d'Aranda, il fut nommé premier ministre (novembre 1792). Au traité de Bâle, 1795, Godoy reçut le titre de prince de la Paix, la Toison d'or, un domaine de 60,000 piastres de revenu. Le traité de Saint-Ildefonse, en 1796, augmenta encore sa faveur. Après avoir quelque temps quitté le ministère, en 1798, il reprit tout son pouvoir et précipita la ruine de l'Espagne. En 1800, il s'unit à la France contre le Portugal; à la rupture de la paix d'Amiens, 1802, il espéra maintenir la neutralité de l'Espagne, en payant à Napoléon un subside annuel de dix-huit millions. Mais l'Angleterre le força à la guerre, et l'Espagne souffrit beaucoup à Trafalgar. Le traité de Fontainebleau, négocié par Duroc et Izquierdo (27 octobre 1807), devait donner au prince de la Paix la souveraineté des Algarves et de l'Alemtejo; mais il engagea le roi et la reine à fuir en Amérique. Le peuple, soulevé par le prince des Asturies, envahit le palais d'Aranjuez, 18 mars 1808, et, pour sauver les jours du favori, Charles IV consentit à abdiquer en faveur de Ferdinand. Godoy usa de son influence pour obtenir l'abdication de Charles IV en faveur de Napoléon. Il suivit ses anciens maîtres à Rome, y vécut de leurs bienfaits, puis fixa sa résidence à Paris. Il a publié ses *Mémoires*, plaidoyer diffus et médiocre.

GODOYE. s. f. (de *Godoy*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des ternstrœmiacées ou ochnacées, établi pour des arbres de l'Amérique tropicale.

GODRILLÉ. s. m. (pr. *go-dri-lle*, *ll* mouill.). Ornith. Ancien nom du rouge-gorge.

* **GODRON**. s. m. (étym. inconnue). Techn. Nom donné à certains plis ronds qu'on faisait autrefois aux fraises, et qu'on fait encore aux jabots de chemises, à certaines coiffures de femmes, etc.

— Fer avec lequel on faisait ces plis.

— Nom donné à certaines façons dont on orne les bords de la vaisselle d'argent, et qui ont la forme d'un œuf allongé. Vaisselle à gros godrons, à petits godrons. || Ornement de même forme qu'on fait aux ouvrages de sculpture et de menuiserie. || Le *godron* en architecture est saillant ou creux; dans ce dernier cas, il est souvent accompagné d'un filet orné ou d'une petite rose. || Espèce de rayon droit ou tournant, fait à l'échoppe sur le fond d'une bague ou d'un cachet. Il y en a de creux et de relevés.

— Il désignait autrefois ce qu'on nomme aujourd'hui *goudron*.

GODRONNAGE. s. m. Techn. Action de godronner. Résultat de cette action.

GODRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Godronner. S'emploie adjectiv. Vaisselle godronnée. Coiffure godronnée. Linge godronné. Madame de Sauves m'a dit en confidence que le roi avait abandonné les fraises *godronnées*. (Alex. Dumas.)

— Paré, ajusté. Vous êtes déjà paré et *godronné* comme pour un bal. (Th. Gaut.)

— Anat. *Canal godronné*. Espace autour du cristallin, offrant après la mort des plis festonnés. || *Portion godronnée du pied d'hippocampe*. Portion située au bord concave du pied d'hippocampe, dans le cerveau.

— Bot. *Feuille godronnée*. Feuille dont les bords sont plissés naturellement.

— Techn. *Vis godronnée*, vis dont la tête est entaillée sur son pourtour.

* **GODRONNER**. v. a. 1re conj. Faire des godrons. Godronner de la vaisselle d'argent. Godronner une coiffe.

— Faire autour de la tête plate d'une vis de petites entailles qui l'empêchent de glisser dans les doigts, lorsqu'on veut serrer ou desserrer la vis.

— Tourner au rouet les têtes d'épingles sur les moules.

— A signifié Goudronner.

— SE GODRONNER. v. pron. Être godronné. Cette coiffure se godronne difficilement.

GODRONNEUR, EUSE. s. Techn. Ouvrier, ouvrière qui fait des godrons.

GODRONNOIR. s. m. (rad. *godron*). Techn. Ciselet creusé à son extrémité pour former des reliefs.

GOD SAVE THE KING ou **THE QUEEN**. (pr. *godd-cève-zi-kinngh* ou *zi-kouinn*; littér. *Dieu sauve le roi* ou *la reine*). Chant national de la Grande-Bretagne. On en attribue la composition ou plutôt la transposition à Hændel, qui l'aurait emprunté à un opéra de Lulli, pour l'adapter aux vers anglais qui commencent cette prière pour le roi.

GODTHAAB. Géogr. Le plus ancien des établissements danois dans le Groënland; il remonte à 1721.

GODUNOV (Boris). V. GODOUNOF.

GODURE. s. f. (rad. *goder*). Techn. Faux pli. Étoffe mal placée. || Syn. de GODAGE.

GODWIN. Comte saxon, s'éleva, par la protection du roi danois Canut, jusqu'aux premiers emplois. Il devint comte de Kent, de Sussex, de Wessex, épousa la belle-sœur du roi, et conserva son influence sous ses fils, Harold et Hardi-Canut. En 1042, Godwin usa de son influence pour rappeler sur le trône Édouard le Confesseur, qui épousa même sa fille, la belle et douce Édith. L'influence des Normands tourna le comte et ses fils quitter l'Angleterre en 1051. Il se retira en Flandre; mais il revint en 1053, recouvra toutes ses charges et mourut, dit-on, subitement en 1054. Son fils aîné, Harold, fut le rival de Guillaume le Conquérant.

— GODWIN (William). Né à Wisbeach (Cambridge), 1755-1836, publia, en 1793, ses *Recherches touchant la justice sociale*, où il attaquait avec une sombre énergie non seulement les abus, mais aussi les institutions de la société telle qu'elle était alors organisée. En 1794, il développa les mêmes idées sous une forme plus attrayante dans le roman de *Caleb Williams*. En 1797, il publia une collection d'*Essais moraux et littéraires*, sous le nom de *l'Investigateur*. Il ouvrit une librairie, écrivit des livres d'école et beaucoup d'ouvrages sans une valeur réelle, à l'exception d'un *Essai sur la population*, et d'une *Histoire de la république d'Angleterre*. || GODWIN (Marie WOLLSTONECRAFT). Première femme du précédent, née à Beverley (York), 1759-1797, écrivit, en 1786, *Pensées sur l'éducation des filles*. A Londres, elle se fit connaître par ses *Réflexions sur la Révolution française*, et par sa *Défense des droits de la femme*, 1792. Après quelques années d'une vie malheureuse à Paris, elle publia en 1796 ses *Lettres de Norway*, où l'on trouve une pensée vigoureuse, mais désordonnée. Elle se lia intimement alors avec Godwin, l'épousa et mourut peu de temps après.

GOEIS. s. m. (pr. *go-éss*). Agric. Nom d'un froment carré et barbu qu'on cultive beaucoup dans le département des Deux-Sèvres.

GŒKUMITE. s. f. (de *Gœkum*, n. pr.). Minér. Variété de péridot.

* **GOÉLAND**. s. m. (ét. prob., bas-breton *gwela*, pleurer). Ornith. Section de palmipèdes du genre mouette, comprenant huit ou neuf espèces. Ces oiseaux sont d'une très grande voracité. Quand le navire déploie ses voiles pour traverser l'Océan, le *goéland* déploie ses longues ailes et part avec lui, tantôt poussé par le souffle de la tempête, tantôt par la lame, ou il se repose et l'attend. (Page.)

> Goëlands, goëlands,
> Ramenez-nous nos maris, nos amants. (*Chans. bret.*)

* **GOÉLETTE**. s. f. (rad. *goéland*). Mar. Bâtiment léger et rapide, à deux mâts, du port

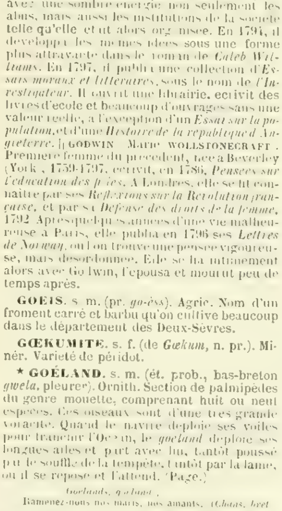

Goëlette.

de trente à cent tonneaux, qui porte deux voiles inclinées sur l'arrière. Goélette anglaise. Goélette américaine. Il y a des goélettes de guerre qui servent de mouches dans les escadres, ou qui sont attachées aux stations d'outre-mer. || *Goélette-brick* ou *brick-goélette*. Goélette armée en brick.

— Ornith. Hirondelle de mer qui rase toujours les flots d'un vol rapide, et qui se joue souvent autour des navires.

GOÉMINE. s. f. (rad. *goémon*). Chim. Principe mucilagineux qui forme la base du *fucus crispus*.

GŒMŒR. Géogr. V. GOMOR.

* **GOÉMON**. s. m. Bot. Nom qu'on donne en certains pays aux varechs ou herbes marines qui croissent le long des côtes, sur les rochers. Le goémon pourri est un excellent engrais. Lavé à l'eau douce et bien séché, on le brûle, et de sa cendre on obtient l'alcali végétal. Couper du goémon.

— *Goémon d'échange*. Celui que rejette la mer. || *Goémon de rocher*. Celui qu'on coupe sur les rochers à fleur d'eau ou à une petite profondeur.

GŒPPERTIE. s. f. (de *Gœppert*, nom pr.). Bot. Genre de laurinées oréodaphnées, établi pour des arbres du Brésil et des Antilles.

GŒRIE. s. f. (pr. *gheu-ri*; de *Gœr*, n. pr.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des staphylinides, que quelques auteurs ont rattachés au genre ocype.

GŒRRES (Jean-Joseph de). Publiciste allemand, né à Coblentz, 1776-1848, d'abord partisan de la Révolution française, publia la *Paix universelle* et fonda la *Feuille rouge*, 1797. Professeur à Coblentz, il s'éprit des doctrines de Schelling et publia dans ces idées: *Aphorismes sur l'art*, *Foi et Science*, *Exposition de la physiologie*. A Heidelberg, il écrivit les *Livres populaires de l'Allemagne*; de retour à Coblentz, une *Histoire des mythes asiatiques* et le *Livre héroïque de l'Iran*. En février 1814, il commença la publication du *Mercure rhénan*, qui eut d'abord un immense succès, en soulevant l'Allemagne contre la France. Son fameux pamphlet, *l'Allemagne et la Révolution*, 1819, le força à se réfugier en Suisse, où il écrivit *l'Europe et la Révolution*, ouvrage qui fut mis à l'index par la diète germanique. Dès lors, il fut l'un des principaux défenseurs du catholicisme en Allemagne, il composa son grand ouvrage sur la *Mystique chrétienne*, qui résume les légendes chrétiennes du moyen âge; son *Athanase* eut beaucoup de retentissement. On lui doit encore: *le Pèlerinage de Trèves* et *les Trois Racines de la race celtique en Gaule*.

GŒRTAN. s. m. (pr. *gheur-tan*). Ornith. Espèce de pivert du Sénégal.

GŒRTZ (George-Henri, baron de). Homme d'État suédois, né en Franconie, mort en 1719, fut chargé par Charles XII, en 1715, de réorganiser les finances de la Suède. Il sut, par des moyens arbitraires, procurer au roi de nouvelles ressources, devint comme son premier ministre, et commença des lors des intrigues politiques qui devaient réunir Pierre le Grand, Charles XII, Alberoni. A la mort du roi de Suède, Gœrtz fut condamné comme criminel de haute trahison et décapité.

— GŒRTZ (Jean-Eustache, comte de). Né en Franconie, 1737-1821, fut chargé de l'éducation des jeunes ducs de Saxe-Weimar. Frédéric II le nomma ministre d'État. Il fut ambassadeur à Saint-Pétersbourg, en Hollande, etc. On lui doit: *Lettres d'un précepteur de princes sur l'éducation des princes*; *Mémoire sur la neutralité armée*; *Mémoires relatifs aux négociations qui ont précédé le partage de la Pologne*. *Mémoire de la négociation pour la succession de Bavière*, etc.

GOET ou **GOUET**. s. m. Vitic. Espèce de gros raisin blanc.

GŒTHA. Géogr. Fleuve de Suède, déversoir du lac Wener, en sort à Wenersborg, forme au milieu des rochers plusieurs cataractes, dont la plus célèbre est celle de Trollhætta, et se termine à Gœtheborg. Cours, 100 kil.

GŒTHALAND. Géogr. V. GOTHIE.

GŒTHE (Jean-Wolfgang). (pr. *gheu-te*). Célèbre poète allemand, né à Francfort-sur-le-Mein, 1749-1832. Après avoir terminé ses études de droit, il vint s'établir, en 1775, à Weimar, où l'appelait son ami le grand duc Charles-Auguste. Il avait déjà publié trois drames: *Gœtz de Berlichingen*, *Clavijo* et *Stella*; un roman qui eut un immense succès, *les Souffrances du jeune Werther*; et des *Lieds*, qui renouvelèrent la poésie lyrique de son pays. A Weimar, les dissipations de la cour rendirent ses productions plus rares. Il n'a publié, de 1775 à 1786, que des opéras sans grande valeur, une jolie comédie, *le Frère et la Sœur*, un drame, *le Comte d'Egmont*, quelques pièces lyriques. Dans un voyage en Italie, 1786, il écrivit *Torquato Tasso* et *Iphigénie*. Gœthe s'occupa it avec passion d'histoire naturelle et d'anatomie. La *Métamorphose des plantes* est l'un des premiers fruits de ses études. Il accompagna le duc de Brunswick dans une campagne de Valmy et put comprendre alors qu'*une ère nouvelle commençait pour le monde*. Il écrivit alors la *Campagne de France* et le *Siège de Mayence*; c'est alors qu'il était le plus occupé le versifier le *Reineke Fuchs*, ou le *Roman du Renard*, satire politique et sociale. Puis il publie *les Heures*, avec Schiller; il écrit ses *Élégies romaines*, ses *Épigrammes vénitiennes*, ses ballades les plus dramatiques, des idylles gracieuses, achève *Wilhelm Meister* et publie *Hermann et Dorothée*. Vers la même époque, Gœthe écrivit avec Schiller les *Xenies*, critiques mordantes contre les médiocrités envieuses et les esprits rétrogrades; la *Fille naturelle*, drame en cinq actes; il traduisit *le Neveu de Rameau*. Après la mort de Schiller, 1805, il termina le drame de *Demetrius*, que son ami avait laissé inachevé, et fit paraître la première partie de *Faust*, et les *Affinités électives*. Il continuait en même temps ses recherches scientifiques; la *Théorie des couleurs* parut en 1810; puis il rédigea paisiblement ses *Mémoires* de 1810 à 1812, et les publia sous le titre de *Vérité et Poésie* et d'*Annales*. Il écrivit son *Voyage en Italie* et fonda, en 1815, un recueil intitulé *l'Art et l'Antiquité*, qu'il continua jusqu'en 1828; composant de nouvelles ballades, pleines de jeunesse et de grâce, *la Cloche qui marche*, *la Danse des morts*, etc.), *le Divan oriental-occidental*, la seconde partie de *Wilhelm Meister*, la suite de *Faust*, etc. Le mouvement littéraire de l'époque de la Restauration en France excita vivement l'intérêt du poète et du penseur. En 1830, la grande lutte scientifique de Geoffroy Saint-Hilaire et de Cuvier le passionna, et c'est après avoir rendu compte pour l'Allemagne de ce mémorable débat que Gœthe mourut sans souffrance, à Weimar.

GŒTHEBORG, **GŒTEBORG** ou **GOTHEMBOURG**. Géogr. Chef-lieu de la prov. de ce nom, sur la rive gauche de la Gœtha, près de son embouchure, à 480 kil. S.-O. de Stockholm. Évêché. Place forte, défendue par la citadelle d'Elfborg et les restes du château de Gullberg. Fondée en 1607, détruite par les Danois, elle a été rebâtie par Gustave-Adolphe; elle a de belles rues et offre un aspect imposant; elle est sillonnée par plusieurs canaux. Industrie très active. Le port, à 2 kil. de la ville, à l'entrée du canal de Gothie, renferme une partie de la flottille, une école de navigation, un arsenal, des chantiers de construction; c'est le centre du commerce avec l'étranger; 78,500 hab.—La province a 5,101 kil. carrés et 262,000 hab.

GŒTHÉE. s. f. (pr. *gheu-te*; de *Gœthe*, nom pr.). Bot. Section établie par quelques auteurs dans le grand genre pavonie.

GŒTHIEN. adj. m. (pron. *gheu-ti-ein*; de *Gœthe*, à qui on en attribue la découverte). Anat. Se dit quelquefois de l'os épactal.

GŒTHITE. s. f. (pr. *gheu-tite*; de *Gœthe*, n. pr.). Minér. Hydrate de sesquioxyde de fer.

* **GOÉTIE**. s. f. (pr. *go-é-ci*; du gr. γοητεία, même signif.). Espèce de magie par laquelle on invoquait les génies malfaisants pour nuire aux hommes, séduire le peuple, exciter des passions déréglées et porter aux crimes. Nuit obscure, caverne souterraine à la proximité des tombeaux, ossements de morts, herbes magiques, lamentations, gémissements, sacrifices de victimes noires et peut-être de jeunes enfants dans les entrailles desquels on cherchait l'avenir; tels étaient les accessoires de cet art ridicule.

GOÉTIEN, ENNE. s. (pr. *go-é-ci-ein*). Celui, celle qui pratique la goétie.

GOÉTIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la goétie, qui appartient à la goétie. Magie goétique.

GOETO-SYRUS. Myth. Divinité des anciens Scythes. On conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, que c'est le soleil.

GŒTTINGEN ou **GŒTTINGUE**. Géogr. Ville de l'arrond. de Hildesheim, dans le Hanovre (Prusse). Université, fondée en 1734 par George II, et l'une des plus célèbres de l'Allemagne; bibliothèque magnifique de 300,000 volumes; belle collection de tableaux; musée d'histoire naturelle et jardin botanique très riche, etc., etc. Patrie du médecin Michaelis, du littérateur Casalius, de Blumenbach, etc.; 12,500 hab.

GŒTZ DE BERLICHINGEN. V. BERLICHINGEN.

GOÉZIE. s. f. (de *Goeze*, n. pr.). Helminth. Genre de vers intestinaux non adopté et dont une espèce est indiquée sous le nom de *prionoderme*.

GOFFE. adj. 2 g. (de l'italien *goffo*, même signif.). Fam. Mal fait, mal bâti, grossier, maladroit. Homme goffe. Architecture goffe. Statue goffe.

— Philol. *Lettres goffes*. S'est dit, au commencement du XVIe siècle, d'une sorte de majuscules gothiques, appelées aussi *lettres lourdes*.

— GOFFE. s. m. Langage du peuple. Catherine de Médicis parla aussi bien son *goffe* parisien qu'une revendeuse de la place Maubert. (Scaliger.)

GOFFEMENT. adv. (rad. *goffe*). S'est dit pour Grossièrement. || Misérablement.

GOFFERIE. s. f. (rad. *goffe*). S'est dit pour Grossièreté, maladresse.

GOFFEUR. s. m. Arg. Serrurier.

GOFFI. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de goujon.

GOG. Hist. sainte. Personnification qui, dans l'Écriture, désigne un peuple ennemi d'Israël; il habitait, dit-on, les montagnes voisines de la Palestine. Quelques interprètes veulent que par là l'Écriture désigne les Scythes et les Tartares, ou les Persans. Il en est d'autres qui prétendent que c'est le nom d'un prince, et que le nom de Magog, avec lequel il est ordinairement uni, désigne les nations caucasiennes, vaguement connues des Hébreux. Quelques-uns enfin n'ont cru devoir prendre ces noms que comme des noms fictifs, désignant les ennemis des israélites ou des chrétiens en général. Du temps de Jésus-Christ, Gog et Magog étaient à peu près synonymes d'Antechrist, et l'auteur de l'Apocalypse les représente comme des nations ennemies des chrétiens, mais en même temps comme devant être exterminées d'après la volonté formelle de Dieu. Mahomet en parle dans un sens analogue.

— A Londres, on a donné le nom de Gog et de Magog à deux énormes statues en bois, hautes de près de cinq mètres, et représentant deux guerriers. Elles sont placées sur le Guildhall, ou la maison commune. On leur a donné le nom qu'elles portent, d'après une ancienne tradition qui fait de Gog un géant saxon, vainqueur d'un géant de Cornouailles, appelé Magog.

* **GOGAILLE**. s. f. (pr. *go-galle*, *ll* mouill.; rad. *gogue*). Pop. Repas joyeux, où l'on mange, où l'on boit beaucoup et où l'on chante à pleine gorge. Faire gogaille. Être en gogaille. Quand les maîtres sont absents, les valets font gogaille dans la maison.

> Avec vous je faisais *gogaille*,
> Et j'étais comme un rat en paille. (SCARRON.)

— S'est dit pour plaisanterie, sottise, bagatelle.

GOGANT. s. m. Dans le pays de Vaud, Grand sapin à l'ombre duquel on conduit les troupeaux qu'on veut faire reposer. Chèvres, moutons, brebis, vaches paresseuses... connaissent parfaitement leur *gogant*. (Michelet.)

GOGANE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la fritillaire pintade ou méléagre.

GOGO. s. m. Néol. Capitaliste naïf qui, sur la foi des programmes et des annonces, aventure ses fonds dans les plus mauvaises entreprises.

***GOGO (À)**. loc. adv. (ét. inconnue). À son aise, dans l'abondance. Vivre à gogo. Être à gogo. Avoir tout à gogo. Très familier.

> Hâtez le mariage,
> Tous deux jeunes, bien faits, vous vivrez à gogo.
> (Boursault.)

GOGOL (Nicolas). Poète russe, né dans la Petite Russie, 1810-1851, publia une série de nouvelles, *les Soirées dans une ferme, Tarass Boulba, le Roi des gnomes, l'Histoire d'un fou, le Ménage d'autrefois*. Une spirituelle comédie, *le Contrôleur*, le fit nommer par l'empereur Nicolas professeur d'histoire à l'université de Pétersbourg. Son roman *les Âmes mortes*, 1842, est un acte de courage dirigé contre le servage. Après un voyage à Rome, il revint mourir dans sa patrie, de pénurie et d'hypocondrie.

GOGOLI. s. m. Ornith. Espèce de canard du Kamtchatka.

GOGRA. Géogr. Affluent de gauche du Gange, vient de l'Himalaya, arrose le Népaul, Aoude, et se jette dans le fleuve en avant de Patnah. Cours de 800 kil. Il est sacré pour les Hindous.

GOGUE. s. f. Art culin. Ancien mets composé d'une sauce faite avec du sang de mouton, et cuite dans la panse du même animal. On l'appelait aussi *goguette*.

— Sorte d'appât dont on se servait pour empoisonner les troupeaux.

— Sorte de gros boudin, dans quelques provinces.

— Hortic. Grosse cerise blanchâtre.

GOGUELIN. s. m. Mar. Nom que les matelots donnent à un esprit familier, plus connu sous la dénomination de *gobelin*. Ils s'en font peur entre eux, et ce prétendu esprit n'est souvent qu'un farceur ou un voleur déguisé.

GOGUELU, UE. adj. Pop. S'est dit d'une personne fière de sa richesse, ou d'un homme qui aime la joie.

***GOGUENARD, ARDE**. adj. (du celt. *gog*, satire, plaisanterie). Fam. Plaisant, railleur. Se prend ordinairement en mauvaise part. Homme goguenard. Être d'humeur goguenarde. Avoir l'esprit goguenard. Ton, air goguenard. Le ton *goguenard* est celui de la satire ou de la méchanceté. (Boiste.) L'homme sensé ne prend jamais un ton *goguenard*. (Id.) Ce qui distingue sa cruauté, c'est son humeur *goguenarde*. (P. de St-Victor.)

> Au métier sur le ton *goguenard*
> J'ai du penchant autant qu'homme de France.
> (La Monnoye.)

— Substantiv. C'est un goguenard. Il fait le *goguenard*. (Acad.) Je ne sais quel goguenard de prêtre vient de publier une lettre à M. de Voltaire. (Grimm.) Vous allez voir quelle différence il y a d'elles à vos *goguenardes* de femmes qui ne songent qu'à la bagatelle. (Brueys.) Les *goguenards* de Basse-Bretagne disaient qu'il ne fallait pas baptiser son vin. (Volt.)

> N'allez pas, *goguenard* dangereux,
> Faire Dieu le sujet d'un badinage affreux. (Boileau.)

***GOGUENARDER**. v. n. 1re conj. (radic. *goguenard*). Fam. Faire de mauvaises plaisanteries. Ne faire que goguenarder. Rire et goguenarder. N'aimer qu'à goguenarder.

***GOGUENARDERIE**. s. f. (radic. *goguenarder*). Fam. Mauvaise plaisanterie. Ne répondre que par des goguenarderies. Oui, mais je l'enverrais promener avec ses *goguenarderies*. (Molière.)

GOGUENARDISE. s. f. Se dit quelquefois pour Goguenarderie. Si elle trouvait quelque chose trop cher, une *goguenardise* lui rappelait qu'ils étaient ses maîtres. (De Goncourt.)

GOGUENETTES. s. f. pl. S'est dit pour Goguettes, propos joyeux.

> C'est un [illegible] de grand fracas
> [illegible]
> [illegible] *goguenettes*,
> [illegible] (Musset.)

GOGUENOT ou **GOGUENEAU**. s. m. Pop. Vase de fer-blanc, utilisé par les soldats en campagne pour faire le café et pour le prendre; il sert à la fois de casserole et de verre à boire.

— Pot de nuit, baquet servant de latrine.

— Au pluriel, *Les goguenots*. Les lieux d'aisances.

GOGUER (SE). v. pron. 1re conj. (radic. *gogues*). S'est dit pour Se réjouir, être de bonne humeur.

GOGUES. s. f. pl. (ét. prob., celt. *gog*, satire, raillerie). Se disait pour Plaisanteries, joyeusetés. Être dans ses gogues.

GOGUETTE. s. f. (radic. *goguer*). Art culin. Mets composé de porc frais haché, auquel on ajoute du poivre, des oignons, des herbes fines avec assaisonnement convenable.

— Festin où règne la liberté.

> [illegible] de la *goguette*,
> [illegible] est un [illegible],
> [illegible] et bal. (Désaugiers.)

— *Faire goguette d'une chose*. En tirer profit.

— Nom des sociétés chantantes qui tiennent leurs séances dans des cabarets. || Cabaret où se réunissent ces sociétés.

***GOGUETTES**. s. f. pl. (du celtique *gog*, satire). Fam. Propos joyeux. Conter goguettes. Souvenez-vous de moi dans vos *goguettes*. (Voltaire.)

— *Être en goguettes, être en ses goguettes*. Être en disposition de se divertir, ou, Être un peu ivre.

> Que de goguettes!
> Que d'amourettes! (Béranger.)

— *Chanter goguettes à quelqu'un*. Lui dire des injures, des choses offensantes, fâcheuses. À sa moitié chanta *goguettes*. (La Font.) || S'emploie aussi au singulier. Je dis *nescio vos* et lui chantai *goguette*. (Scarron.)

GOGUETTIER. s. m. Chanteur de goguette.

GOHIER (Louis-Jérôme). Homme politique français, né à Semblançay (Touraine), 1746-1830, se distingua de bonne heure au barreau de Rennes, et fut député, en 1791, à l'Assemblée législative. Il montra de l'ardeur révolutionnaire; néanmoins Mme Roland le déclarait déjà un *homme médiocre*. Secrétaire général au ministère de la justice, en octobre 1792, il remplaça Garat, comme ministre, le 20 mars 1793. Au 30 prairial 1799, il remplaça Treilhard comme directeur, et essaya vainement de jouer le rôle de conciliateur. Mais Gohier était un citoyen probe et dévoué à la république; il ne voulait pas de coup d'État et refusa de laisser entrer Bonaparte au Directoire, parce qu'il n'avait pas l'âge légal. Au 18 brumaire, il fut retenu prisonnier au Luxembourg par Moreau. Bonaparte, qui l'estimait, parvint à lui faire accepter le consulat général à Amsterdam; il y resta jusqu'à la réunion de la Hollande à la France, puis rentra dans la solitude.

GOIABEIRA. s. m. Bot. Un des noms du goyavier.

GOIART. s. m. (du bas-lat. *goia*, faux). Se disait pour Espèce de serpe. || Bêche pour remuer la terre.

GOÏAVE, GOÏAVIER. V. GOYAVE, GOYAVIER.

GOIÈRE. s. f. Art culin. Syn. de GOYÈRE.

GOIFFON. s. m. Ichtyol. Un des noms vulgaires du goujon.

GOIGNADE. s. f. Ancienne danse de l'Auvergne très libre dans les mouvements.

GOIGNON. s. m. Techn. Cheville de fer ou de bois.

GOINFRADE. s. f. Burl. Repas de goinfre. Car ils ont disputé bien fort à qui me payerait la *goinfrade*. (Chapuzeau.)

***GOINFRE**. s. m. Pop. Celui qui met tout son plaisir à manger; qui mange avidement et à pleine bouche, se gorge de tout indistinctement. C'est un goinfre.

> S'il faut rire ou chanter au milieu d'un festin,
> Un docteur est alors au bout de son latin,
> Un *goinfre* en a toute la gloire. (Boileau.)

— Arg. Chantre. On le nomme ainsi parce qu'il a toujours la bouche ouverte, quand il chante au lutrin.

— Adjectiv. Toujours quelque mot *goinfre* est dans tous ses discours. (Scarron.)

***GOINFRER**. v. n. 1re conj. (rad. *goinfre*). Pop. Manger beaucoup et avidement, pour le seul plaisir de manger.

***GOINFRERIE**. s. f. (rad. *goinfre*). Pop. Basse gourmandise. Être adonné à la goinfrerie. L'attirail de la *goinfrerie*. (La Font.)

GOIRAN. s. m. Ornith. Un des noms de la bondrée, sorte d'oiseau qui a un gros cou.

GOISNON. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du goujon.

GOÏTO. Géogr. Bourg de la prov. de Brescia (Italie), à la droite du Mincio, à 20 kil. N.-O. de Mantoue. Victoire des Piémontais sur les Autrichiens, 30 mai 1848; 4,500 hab.

***GOITRE**. s. m. (du lat. *guttur*, gosier). Pathol. Tumeur qui se développe entre la peau et la trachée-artère, sur la partie extérieure du cou, par le gonflement de la glande thyroïde. Elle n'est accompagnée ni d'inflammation ni de changement de couleur à la peau. Cette maladie est commune dans certaines contrées froides et humides, où les goitres sont quelquefois d'un volume énorme. Le goitre est endémique dans certaines vallées des Alpes. Les femmes sont en général plus sujettes aux goitres que les hommes. La stagnation de l'air dans les gorges du Valais paraît être la cause principale qui rend les *goitres* si fréquents dans ce pays. (Chomel.)

— Art vétér. Tumeur plus ou moins grosse, remplie d'eau, qui se forme sous la mâchoire des moutons, et qui paraît ou disparaît, augmente ou diminue, selon que le temps est humide ou sec, ou que l'animal a travaillé ou s'est reposé. Les chiens en sont aussi fréquemment attaqués.

— Bot. Saillie latérale que présentent certaines parties des végétaux.

— Erpét. Expansion cutanée, plus ou moins considérable, et susceptible de se gonfler par l'entrée de l'air dans la poche membraneuse qu'elle revêt, qui pend sous le cou de plusieurs reptiles sauriens, tels que les anolis, les iguanes et les dragons.

***GOITREUX, EUSE**. adj. Qui est de la nature du goitre. Tumeur goitreuse.

— Qui est atteint du goitre. Les habitants de cette vallée sont presque tous *goitreux*. (Acad.)

— Zool. Qui a la partie inférieure du cou ou du corps dilatée.

— Bot. Se dit de quelques mousses, dont l'urne est munie d'une apophyse qui la rend bosselée.

— Entom. Se dit d'une espèce de mante, dont le thorax offre de toutes parts des dilatations membraneuses.

— Mamm. Se dit d'une espèce d'antilope remarquable par l'énorme volume du larynx dans les mâles.

— Ornith. Se dit d'une espèce de colombe qui enfle prodigieusement son jabot en aspirant et retenant l'air. || Se dit aussi d'une espèce de pipra, dont les plumes de la gorge sont longues, effilées, et représentent une sorte de goitre quand l'oiseau les relève. || Se dit encore d'une espèce d'ornismye, qui a une collerette blanche, et d'une espèce d'échinorynque, dont la partie antérieure du corps est subglobuleuse.

— Substantiv. Une goitreuse. Un *goitreux*. (Acad.)

— Pop. Niais, crétin.

— GOITREUX. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pélican.

— Erpét. Nom de l'iguane commun.

GOITRIE. s. f. (radic. *goitre*). Pathol. Maladie de la gorge.

GOITROGÈNE. adj. (ét. fr., *goitre*; gr. γένος, origine). Méd. Qui cause le goitre. Eaux goitrogènes.

GOIZ. s. m. Anc. art milit. Sorte d'épée ou le coutelas.

GOKURAKF. s. m. Myth. Paradis des Japonais.

GOLANGO. s. m. Mamm. Espèce d'antilope, dont le pelage est roussâtre, parsemé de mouchetures blanches; ses cornes sont fort pointues.

GOLAR. s. m. Moll. Espèce de coquille bivalve, classée aujourd'hui dans le genre solécurte.

GOLCONDE. Géogr. Ville de l'État du Nizam (Hindoustan), à 4 kil. N.-O. d'Haïderabad, jadis capitale du royaume de Golconde, au centre du Dekhan. On y taille les diamants recueillis sur les rives de la Krichna et du Pennar.

GOLDBACHIE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères.

GOLDFUSSIE. s. f. (de *Goldfuss*, nom pr.). Botan. Genre d'acanthacées echmatacanthées, établi pour des végétaux frutescents de l'Inde.

GOLDIE. s. f. Crust. Genre de crustacés fossiles appartenant à la classe des trilobites, établi pour cinq espèces trouvées en Belgique.

GOLDONI (Charles). Poète comique italien, né à Venise en 1707, mort à Paris en 1793; dès l'âge de huit ans, il fit une petite comédie; il se fit recevoir docteur en droit à Padoue, et devint avocat à Venise, 1732. Il fit alors représenter son premier intermède, *le Gondolier vénitien*; puis composa sa tragédie d'*Amalasunte* et son *Bélisaire*. Dès lors, Goldoni commença sa vie errante à travers toute l'Italie et sa carrière si féconde d'auteur dramatique. Il s'établit en France, 1761, travaillant pour le Théâtre-Italien, puis donnant au Théâtre-Français *le Bourru bienfaisant*, comédie en 3 actes, 1771, qui eut un grand succès, et *l'Avare fastueux*, 1773, qui réussit beaucoup moins. Il venait d'achever ses *Mémoires*, très intéressants, lorsqu'il perdit, en 1792, la pension que lui faisait la cour; la Convention la lui rendit. Écrivain d'une remarquable fécondité, il a abordé tous les genres dramatiques, tragédie, tragicomédie, drame, mélodrame, opéra sérieux ou comique, comédie d'intrigue, de caractère, innombrables pièces à canevas, à la manière italienne. Il eut de la fécondité dans l'invention, de la vivacité dans le dialogue, de l'animation dans le style, et il a jusqu'à un certain point mérité le titre qu'on lui donna de *Molière italien*.

GOLDSCHMIDT (Hermann). Peintre et astronome allemand, né à Francfort-sur-le-Mein 1802-1866, s'est fait connaître par la découverte d'un grand nombre de planètes télescopiques.

GOLDSMITH (Olivier). Poète et romancier anglais, né dans le comté de Longford en Irlande, 1728-1774, fut tour à tour destiné à l'Église, précepteur, étudiant en droit, en médecine, à Dublin, à Édimbourg, à Leyde; enfin, sans argent, il partit à pied pour son tour d'Europe, et visita la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie. Il revint à Londres en 1756; sous-maître dans une école, aide pharmacien, médecin sans malades, il se rejeta enfin sur la littérature. Il venait de publier les *Lettres chinoises*, lorsque des dépenses imprévoyantes le firent arrêter pour dettes; il fut heureux de trouver son ami Johnson, qui vendit à un libraire pour 60 livres le manuscrit du *Vicaire de Wakefield*, 1765. La réputation de Goldsmith fut assurée. Sa comédie de *l'Homme au bon naturel* fut médiocrement accueillie, 1768; mais le poème du *Village déserté* fut vivement apprécié. Une comédie nouvelle, *Elle s'abaisse pour vaincre*, réussit en 1773. Goldsmith dut faire de nombreuses compilations pour vivre, comme l'*Histoire de la terre et de la nature animée*, des *Lettres sur l'histoire d'Angleterre*, une *Histoire romaine*, une *Histoire d'Angleterre*, une *Histoire de la Grèce*, etc., ouvrages sans grande valeur réelle. Dans ses poèmes et surtout dans son *Vicaire de Wakefield*, on trouve une douce philosophie, une sensibilité vraie, et le style est pur et facile.

GOLEM. s. m. Figure d'argile qui servait aux sorcelleries du moyen âge.

GOLÈME. s. m. (de l'hébreu *golem*, massue). Entom. Genre de la famille des coréides, tribu des lygéens, ordre des hémiptères, établi pour une espèce de Surinam.

GOLETTE. s. f. Soie tirée de cocons percés.

***GOLFE**. s. m. (ét. gr., κόλπος, sein). Géogr. Partie de la mer plus ou moins vaste, ordinairement entre deux caps, qui avance dans les terres, et dont l'ouverture du côté de la mer est ordinairement fort large. Golfe de Venise, de Gascogne, du Mexique. La mer forme un golfe dans cet endroit. Grand golfe. Petit golfe. Les golfes d'une étendue considérable sont appelés *mers*; telles sont la mer Baltique, la Méditerranée, etc. Le *golfe* et la pleine mer semblaient immobiles comme du plomb fondu. (G. Flaubert.) Il reparut sur l'autre bord du *golfe*, à la lisière des bois. (Id.)

— Fig.

> Que ne peut-elle, ô mer, sur tes bords qu'elle envie
> Trouver, comme ta vague, un *golfe* dans la vie!
> (Lamartine.)

— *Courant du golfe*. V. GULF-STREAM.

— Anat. *Golfe de la veine jugulaire*. Renflement considérable que forme la partie postérieure de la jugulaire interne, au niveau du trou déchiré postérieur, en s'abouchant avec l'extrémité inférieure ou externe du sinus latéral de la dure-mère. || *Golfe de l'urètre*. Dilatation normale du canal de l'urètre chez l'homme.

GOLFICHE. s. f. (étym. angl., *gold*, or; *fish*, poisson). Moll. Genre de coquilles qui ont l'éclat et le brillant de la nacre.

GOLFIER. s. m. Nom donné à ceux qui vont pêcher la morue sur le golfe formé par la côte O. de Terre-Neuve.

GOLGOTHA. s. m. (ét. chald., *goulgaltha*, crâne, à cause des crânes des suppliciés qu'on y trouvait). Géogr. sacr. Colline près de Jérusalem, où Jésus fut crucifié. On l'appelle aussi *le Calvaire*. Les clous du *Golgotha* te soutiennent à peine. (A. de Muss.)

GOLIARD. s. m. (du latin *gula*, bouche, parce que ceux qui aiment la bonne chère sont ordinairement railleurs et bouffons). S'est dit pour Railleur, mauvais plaisant.

— S'est employé adjectiv. Il y a eu plusieurs canons contre les clercs goliards.

GOLIATH. s. m. (de *Goliath*, géant de la Bible). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, section des mélitophiles, établi pour deux espèces originaires de la côte occidentale d'Afrique, le *goliath géant* et le *goliath cacique*. Le genre goliath a pour caractères distinctifs la lèvre supérieure en gouttière, les pattes antérieures non dentelées extérieurement, la tête fendue en forme de cornes chez les mâles. Ces insectes, remarquables par leur grande taille

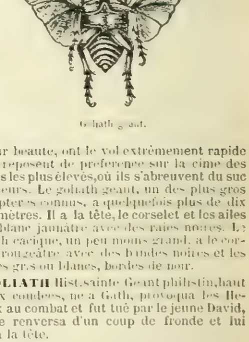

Goliath géant.

et leur beauté, ont le vol extrêmement rapide et se reposent de préférence sur la cime des arbres les plus élevés, où ils s'abreuvent du suc des fleurs. Le goliath géant, un des plus gros coléoptères connus, a quelquefois plus de dix centimètres. Il a la tête, le corselet et les ailes d'un blanc jaunâtre avec des raies noires. Le goliath cacique, un peu moins grand, a le corselet rougeâtre avec des bandes noires et les élytres gris ou blancs, bordés de noir.

GOLIATH. Hist. sainte. Géant philistin, haut de six coudées, né à Gath, provoqua les Hébreux au combat et fut tué par le jeune David, qui le renversa d'un coup de fronde et lui coupa la tête.

— GOLIATH. s. m. Pop. Homme très grand, par allusion au géant Goliath.

GOLIATHIDE. adj. (étym. fr., *goliath*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte au genre goliath. || GOLIATHIDES. s. f. pl. Groupe d'insectes coléoptères pentamères ayant pour type le genre goliath et comprenant vingt et un genres.

GOLILLE ou **GOLILE**. s. f. (de l'esp. *gola*, latin *gula*, gorge). Anc. cost. Fraise à l'espagnole qui serrait fortement le cou. La *golille* déplaisait beaucoup à Philippe V. (Compl. de l'Acad.)

GOLIS. s. m. Eaux et for. V. GAULIS.

GOLISSON. s. m. Anc. art milit. Un des noms du gambesson.

GOLO. Géogr. Rivière de Corse, prend sa source à 24 kil. O. de Corte, coule vers l'E. et a 80 kil. de cours. Elle a donné son nom, en 1793, au départ. de *Golo*, ch.-l. Bastia, qui comprenait le N. de l'île, et qui a duré jusqu'en 1811.

GOLOBÉOU. s. m. Ornith. Espèce de grive de la Nouvelle-Zélande.

GOLOK. s. m. Sabre dont on se sert dans l'île de Java.

GOLOVIN (Ivan-Mikhaïlovitch). Général et amiral russe, mort en 1738. Il accompagna Pierre Ier à Saardam, fut sénateur, inspecteur de la construction des navires, et sut plus d'une fois résister aux ordres du czar.

— **GOLOVIN** (Fedor-Alexiévitch, comte). Amiral russe, mort en 1706, se distingua à la prise d'Azov, suivit Pierre Ier dans son premier voyage en Europe, et succéda à Lefort comme grand amiral.

GOLOVKIN (Gabriel-Ivanovitch, comte), 1660-1734. Chancelier de l'empire russe en 1709, suivit Pierre et Catherine à Amsterdam en 1717, fut puissant sous Catherine Ire, Pierre II, Anne, et sut conserver le pouvoir au milieu des révolutions de palais.

GOLOVNIN (Vasili-Mikhaïlovitch). Navigateur russe, 1776-1831, explora l'Amérique russe, le Kamtchatka, les Kouriles russes, mais fut retenu prisonnier dans les Kouriles japonaises et envoyé dans l'île de Yeso, 1811-1814. Il recueillit alors un grand nombre de documents très curieux sur le Japon, il les a consignés dans la relation de son voyage. Il fit un second voyage dans le Grand Océan en 1817-1819, et autour du monde; il en a donné également une relation intéressante.

GOLTSCHUT. s. m. (en holl. *bateau d'or*, à cause de sa forme). Espèce de monnaie ou de lingot d'or qui vient de la Chine, et qui y est regardé comme marchandise plutôt que comme espèce courante.

GOLTZIUS (Hubert). Peintre et numismate hollandais, né à Venloo (Gueldre), 1526-1583, fut historiographe de Philippe II, et passa pour le premier numismate de son temps. Ses principaux ouvrages sont : *Icones imperatorum romanorum; Fasti magistratuum et triumphorum romanorum; Thesaurus rei antiquariæ*. Ses peintures sont très rares.

— **GOLTZIUS** (Henri). Peintre et graveur allemand, né à Mulebrecht (duché de Juliers), 1558-1617, a composé des peintures sur verre et des peintures à l'huile remarquables; mais il est surtout célèbre comme graveur.

GOLUNDE. s. m. (pron. *go-leun-de*). Mamm. Sous-genre de rats dont l'espèce type est le rat strié d'Algérie.

GOLUNGO. s. m. Mamm. V. GOLANGO.

GOM. s. m. Relat. Espèce de grain que l'on recueille dans la Mingrelie.

GOMAR ou **GOMOR.** s. m. Métrol. V. GOMOR.

GOMAR (François). Célèbre théologien calviniste, né à Bruges, 1563-1641, fut professeur de théologie à Leyde, 1594. Il y eut pour collègue Arminius, qui repoussa les dogmes de Calvin sur la prédestination et la grâce irrésistible. Gomar l'accusa de pélagianisme; les *gomaristes* firent une guerre acharnée aux *arminiens*. Gomar assista au synode de Dordrecht, 1618, où il fit condamner la doctrine d'Arminius.

GOMARE. s. f. (de *Gomar*, nom pr.). Bot. Genre douteux des scrofularinées, établi pour un arbre du Pérou.

GOMARIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. S'est dit pour Gomariste.

— Qui a rapport aux gomaristes.

GOMARISME. s. m. Hist. relig. Doctrine de Gomar.

GOMARISTE. adj. 2 g. Hist. relig. Qui est partisan de Gomar. || Qui appartient à Gomar et à ses disciples.

— Substantiv. Les gomaristes sont opposés aux arminiens.

GOMART ou **GOMMART.** s. m. Bot. Syn. de BURSÈRE.

GOMBAULD (Jean OGIER DE). Poète, né à Saint-Just-de-Lussac (Saintonge), vers 1576, mort en 1666; il fut l'un des premiers membres de l'Académie française. Il a écrit : *Endymion*, poème en prose; *Amaranthe*, pastorale; *Poésies, Lettres, Sonnets, Épigrammes*, etc.

GOMBAUT ou **GOMBO.** s. m. Bot. Plante malvacée dont on mange le fruit aux Antilles.

GOMBERVILLE (Marin LE ROY DE). Romancier, né à Paris ou à Étampes, 1600-1674, fut l'un des premiers membres de l'Académie française. Son roman de *Polexandre* eut une grande réputation; son *Traité de l'origine des Français* est curieux; son livre de la *Doctrine des mœurs* est recherché à cause de ses belles gravures. Il a aussi composé des *Poésies*, des *Sonnets*.

GOMBETTE. adj. f. (de *Gondebaud* ou *Gombaud*, qui la fit rédiger). Hist. Ne s'emploie que dans cette locution : *Loi gombette* ou *de Gondebaud*, par laquelle on désigne le code des lois bourguignonnes rédigé au commencement du VIe siècle. Les Bourguignons n'ont cessé que vers le Xe siècle d'être gouvernés suivant la loi gombette. Elle donnait la faculté de réparer tous les délits par des compensations pécuniaires.

— Substantiv. La gombette.

GOMBI. s. m. Bot. Syn. d'INÉE.

GOMBIN. s. m. Pêch. Nasse cylindrique qui a deux entrées garnies de goulets.

GOMBO. s. m. Bot. V. GOMBAUT.

GOMÈNE. s. f. Mar. Câble qui retient l'ancre d'une galère. || Cordage que l'on emploie pour affermir les vaisseaux contre l'effort des vents.

GOMER. Fils de Japhet, fut, dit-on, le père des *Gomérites* ou *Gomares*, peuple de Galatie.

GOMERA. Géogr. L'une des îles Canaries, entre Ténériffe au N. E. et l'île de Fer au S.-O.; ses collines sont couvertes de forêts et entrecoupées de belles vallées; 12,000 hab. Le ch.-l., Saint-Sébastien, a un bon port.

GOMÉRITE. s. m. Ethnog. Descendant de Gomer, fils de Japhet. Selon la plupart des commentateurs de la Bible, les Gaulois sont des Gomérites; mais ils n'étaient pas les seuls. Les Cimmériens et les Cimbres en faisaient aussi partie.

GOMEZ DE CIUDAD-REAL (Alvarez). Théologien et poète espagnol, né à Guadalaxara, 1488-1538, mérita, par ses poésies latines (*la Toison d'or, Thaliachristia*, etc.), le surnom de *Virgile espagnol*.

GOMÈZE. s. f. (de *Gomez*, n. pr.). Bot. Syn. de RODRIGUEZIE.

GOMGOM. s. m. Relat. Instrument de musique des Hottentots, qu'on dit leur être commun avec toutes les nations nègres de la côte occidentale d'Afrique.

GOMICHON. s. m. Art culin. Nom que l'on donne, en Champagne, à une pomme entourée de pâte et cuite au four.

GOMMAGE. s. m. Techn. Action de gommer. || Résultat de cette action. || Adhésion défectueuse des fils de soie entre eux.

GOMMATE. s. m. Chim. Sel de l'acide gommique.

* **GOMME.** s. f. (ét. lat., *gummi*; fait du grec κόμμι, même signif.). Bot. Substance visqueuse qui découle naturellement ou par incision de certains arbres, qui s'épaissit à l'air, qui n'est pas inflammable, et qui est soluble dans l'eau froide ou chaude, à laquelle elle donne une consistance épaisse et visqueuse. La gomme est très répandue dans les végétaux, dont elle constitue un des principes immédiats. On la rencontre dans toutes les parties des plantes herbacées, dans tous les fruits, dans un assez grand nombre de racines et de tiges ligneuses; enfin, elle accompagne beaucoup de fécules. Il y a plusieurs espèces de gommes; mais la gomme proprement dite est identique dans tout le règne végétal. Gomme de cerisier, de prunier. Un écoulement de gomme trop abondant nuit aux arbres fruitiers. || On confond souvent les gommes avec les résines et les gommes-résines. Cependant les résines diffèrent beaucoup des gommes, puisqu'elles sont inflammables, insolubles dans l'eau, et solubles dans l'esprit-de-vin ou les huiles essentielles. En général, on appelle vulgairement *gommes* une multitude de substances qui ont cela de commun seulement qu'elles épaississent l'eau, en la rendant mucilagineuse, et qu'elles sont ensuite précipitées par l'alcool. Berzélius réserve le nom de gomme pour les substances qui, comme la gomme arabique, se dissolvent dans l'eau froide et dans l'eau chaude. Gomme animé, arabique, ammoniaque, artificielle, en larmes, de funérailles. Gomme laque. Gomme d'opopanax. Gomme du Sénégal. Gomme de cochon. Gomme copal.

— *Gomme acajou*. Gomme produite par l'acajou. || *Gomme adragante*. Gomme de diverses espèces d'astragales. || *Gomme ammoniac* ou *ammoniaque*. Sorte de gomme-résine provenant d'une espèce de férule. || *Gomme animé*. Résine animé. || *Gomme arabique*. Gomme provenant de diverses espèces d'acacia. || *Gomme de Bagdad* ou *de Bassora*. Gomme produite par un acacia, et se rapprochant de la gomme adragante. || *Gomme cachibou* ou *gomme chibou*. Sorte de gomme-résine produite par la bursère gommifère. || *Gomme caragne*. V. CARAGNE. || *Gomme caucame*. Variété de gomme résine. || *Gomme de cèdre*. Matière résineuse produite par le cèdre, et analogue à la térébenthine. || *Gomme copal*. Résine copal. || *Gomme élastique*. Caoutchouc. || *Gomme élémi*. Élémi. || *Gomme de fenouil*. Liqueur blanche et épaisse que le fenouil laisse échapper de ses rameaux, et qui se durcit à l'air. || *Gomme de gaïac*. Syn. de GAIACINE. || *Gomme de Galam*. Variété de gomme arabique. || *Gomme de Geddah* ou *Giddah*. Variété de gomme arabique. || *Gomme hucaire* ou *hucaye*. Produit du spondias pourpre. || *Gomme kino*. V. KINO. || *Gomme laque*. V. LAQUE. || *Gomme en larmes*. Un des noms du galbanum. || *Gomme de lierre*. Syn. de HÉDÉRÉE ou HÉDÉRINE. || *Gomme lignirode*. Produit mêlé aux gommes de l'Inde et du Sénégal. || *Gomme look*. Syn. de KINO. || *Gomme en marrons*. Variété de gomme arabique. || *Gomme mett*. Gomme récoltée près de Mozambique. || *Gomme mombin*. Gomme très agglutinative. || *Gomme d'olivier* ou *de Lecce*. Syn. d'OLIVINE. || *Gomme opocalpasum*. Gomme d'Abyssinie analogue à la gomme adragante. || *Gomme d'opopanax*. Gomme-résine provenant d'une espèce de panais. || *Gomme d'Orenbourg*. Produit cité par quelques voyageurs, et qui, d'après eux, résulte de l'émondage des forêts de mélèzes. || *Gomme du pays, de France* ou *de cerisier*. Gomme des pruniers, des cerisiers et autres arbres de la même famille. || *Gomme poison*. Gomme produite par l'upas. Le poison de cet arbre est si subtil, dit-on, que les criminels malais sont condamnés, par forme de commutation de peine, à aller chercher la gomme qui en découle, et, s'ils reviennent, ils sont nourris aux dépens de l'empereur. On assure que, dans l'espace de trente ans, sur sept cents criminels, il n'en est revenu que vingt-deux. || *Gomme sassa* ou *fausse adragante*. Gomme d'une espèce d'acacia. || *Gomme du Sénégal*. Gomme arabique du Sénégal. || *Gomme séraphique*. Ancien nom du sagapénum. || *Gomme de Siam*. Syn. de GOMME-GUTTE. || *Gomme turique*. Variété de gomme arabique. || *Gomme véritable*. Syn. de GOMME-GUTTE. || *Gomme saccharo-chicorine*. Produit gommeux résultant d'un mélange de sirop de sucre et d'infusion de chicorée.

— Morceau de gomme élastique dont on se sert pour effacer le crayon.

— Alchim. *Gomme des sages*. Le mercure des philosophes. || Ouvrage de la pierre philosophale lorsqu'elle est arrivée au noir. || *Gomme de l'or*. Se dit dans le même sens que Gomme des sages. || *Gomme rouge*. Le soufre.

— Arg. *La gomme*. L'ensemble des gommeux, la fashion ridicule et exagérée. La haute gomme.

— Bot. *Arbre à la gomme*. Nom donné à plusieurs acacias.

— Hortic. Espèce de gangrène qui vient aux pêchers, aux pruniers, aux abricotiers, etc. Elle se forme d'ordinaire à quelque endroit écorché et rompu, et fait mourir toutes les parties voisines.

— Minér. *Gomme des funérailles*. Asphalte ou bitume de Judée, employé par les Anciens pour les embaumements.

— Pathol. Tumeur syphilitique qui se développe dans le périoste par suite de l'inflammation chronique de ce tissu fibreux. Cette exostose molle a reçu ce nom parce que, si on l'ouvre de bonne heure, on trouve dans son intérieur une matière comparable à du mucilage de gomme adragante.

— Techn. Graisse sèche qui gâte le parchemin.

GOMMÉ, ÉE. part. pass. du v. Gommer. S'emploie adjectiv. Toile gommée. Taffetas gommé. Couleur gommée.

— *Absinthe gommée, vermout gommé*. Absinthe, vermout, auxquels on a mêlé du sirop de gomme.

— Bot. Se dit du tegmen, lorsqu'il est recouvert d'une substance mucilagineuse.

GOMMEGNIES. Géogr. Bourg. du cant. du Quesnoy, arrondiss. d'Avesnes (Nord). Filatures de lin; toiles peintes; brasseries, distilleries; 3,500 hab.

* **GOMME-GUTTE.** s. f. (étym. fr., *gomme*; lat. *gutta*, goutte, parce qu'elle sort de l'arbre goutte à goutte). Gomme-résine jaune, âcre, amère, qui s'emploie en médecine, comme purgative, mais surtout en peinture pour l'aquarelle. Elle ne découle pas naturellement; il est nécessaire d'en favoriser la sortie soit en incisant l'écorce, soit en coupant les jeunes branches de l'arbre. La gomme-gutte se recueille dans l'île de Ceylan et dans la presqu'île de Cambodge. La gomme gutte est une des couleurs jaunes les plus pures.

— *Gomme-gutte d'Amérique*. Gomme-résine extraite du mille-pertuis baccifère.

GOMMELINE. s. f. (diminutif de *gomme*). Techn. Gomme plus pure et plus propre à l'épaississement des couleurs que la gomme du Sénégal pour les imprimeurs en étoffes.

GOMMEMENT. s. m. Technol. Action de gommer, d'enduire de gomme.

* **GOMMER.** v. a. 1re conj. Enduire de gomme. Gommer de la toile, du taffetas.

— *Gommer des rubans*. Les humecter avec de l'eau dans laquelle on a fait dissoudre de la gomme, afin de les lustrer et de les rendre plus fermes.

— *Gommer une couleur*. Y mêler un peu de gomme, afin que la couleur ait plus de corps, et qu'elle tienne mieux sur la toile, sur le papier, etc.

— *Gommer du tabac*. L'humecter avec de l'eau dans laquelle on a fait bouillir des côtes de tabac, ce qui attire sur la superficie une espèce de gomme, et achève de lui donner la qualité nécessaire.

— SE GOMMER. v. pron. Être gommé. Ce taffetas s'est très bien gommé.

* **GOMME-RÉSINE.** s. f. Suc végétal principalement composé de gomme et de résine, dont une partie se dissout dans l'eau et l'autre dans l'esprit-de-vin. On obtient les gommes-résines en pratiquant des incisions à certains végétaux, et faisant sécher au soleil les sucs qui découlent de leurs vaisseaux propres. Les gommes-résines s'y trouvent toujours réunies à un véhicule aqueux abondant; elles diffèrent en cela des résines, qui sont dissoutes dans une huile essentielle. La *gomme-résine* est un suc laiteux qui découle de certains végétaux auxquels on fait des incisions. (Acad.) L'assa fœtida, la myrrhe, l'encens, sont des *gommes-résines*. (Id.)

GOMMEUR. s. m. (rad. *gommer*). Ouvrier employé au gommage.

GOMMEUSE. s. f. Ouvrière employée au triage des gommes dans le commerce bordelais.

* **GOMMEUX, EUSE.** adj. Qui jette de la gomme. Arbre gommeux.

— Qui est ou qui tient de la nature de la gomme. Suc gommeux. Matières gommeuses. Parties gommeuses. Substances gommeuses. Par ces divers canaux coule le sang, liqueur douce, onctueuse et propre, par cette onction, à retenir les esprits les plus déliés, comme on conserve dans des corps *gommeux* les essences les plus subtiles et les plus spiritueuses. (Frémy.)

— Plein de gomme. Objet gommeux.

— Pathol. *Tumeur gommeuse*. Syn. de GOMME.

— GOMMEUX. s. m. Nom qu'on donne aux petits-maîtres, aux gandins ridicules par leur toilette et leur tenue. Un gommeux. Un jeune gommeux.

GOMMIDES. s. f. pl. Chim. Famille de composés ternaires organiques, ayant la gomme pour type.

* **GOMMIER.** s. m. Botan. Nom générique donné aux arbres qui produisent de la gomme ou des résines. || *Gommier blanc*. Arbre qui produit la gomme élémi. || *Gommier bleu*. Nom vulgaire des eucalyptus. || *Gommier à cochon de Saint-Domingue*. Celui d'où découle la résine chibou. || *Gommier rouge*. Arbre qui produit la gomme arabique. || *Gommier résineux des îles Malouines*. Plante qui fournit un suc laiteux et très visqueux.

— S'empl. adjectiv. en parlant des arbres qui produisent la gomme. Arbre gommier.

GOMMIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *gummi*, gomme; *fero*, je porte). Bot. Qui produit de la gomme.

GOMMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide extrait de la gomme.

GOMMITE. s. f. Chim. La gomme proprement dite. || GOMMITES. s. m. pl. Dénomination générique sous laquelle on a réuni la gomme proprement dite, la cérasine, la bassorine, le mucilage et la gelée végétale ou acide pectique, substances dont le caractère commun est d'être fades, inodores, translucides, incristallisables, insolubles dans l'alcool et l'éther, solubles dans les alcalis et dans plusieurs acides, et de former avec l'eau un composé visqueux.

GOMMOIR. s. m. Techn. Baquet contenant la gomme dont se sert le fabricant d'ouate.

GOMMO-RÉSINEUX, EUSE. adj. Chim. Qui tient de la gomme-résine. Suc, extrait gommo-résineux.

GOMMOSE. s. f. Arboric. Maladie produisant l'écoulement de la gomme.

GOMO. s. m. Bot. Fruit à pain ou rima de Ternate.

GOMOPHIE. s. f. Échin. Une des nombreuses divisions des astéries.

GOMOR. s. m. Métrol. Mesure de capacité chez les Hébreux et les Phéniciens. Elle contenait environ 3 lit. 15 centil. Ils ont emporté quinze cents *gomors* de farine. (G. Flaubert.)

GOMOR ou **GŒMŒR.** Géogr. Comitat de Hongrie, dans le cercle en deçà de la Theiss. Mines de fer, sources minérales; ch.-l. *Rima-Szombat* ou *Gross-Steffelsdorf*.

GOMORRHE. Hist. sainte. Ville de Palestine, au N. de Sodome, fut détruite, comme elle, par le feu du ciel, et ensevelie dans la mer Morte.

GOMORRHÉEN, ENNE. s. Hist. sainte. Habitant, habitante de Gomorrhe. Un Gomorrhéen. Une Gomorrhéenne.

— Fig. Sodomite.

— adj. Qui appartient à Gomorrhe ou à ses habitants.

GOMORTÈGUE. s. m. Bot. Genre de plantes ne renfermant qu'une espèce du Pérou.

GOMOSIE. s. f. Bot. Genre de plantes rubiacées ne renfermant qu'une seule espèce.

GOMOTE. s. m. Bot. Genre de palmiers ne renfermant qu'une espèce, remarquable par son fruit, qui offre trois noix réunies renfermées dans un drupe triangulaire.

GOMPHANDRE. s. m. (ét. gr., γόμφος, clou; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Genre douteux de la famille des olacinées, établi pour des arbustes de l'Inde.

GOMPHIASIS. s. m. (du gr. γομφίος, dent molaire). Pathol. Maladie des dents molaires.

GOMPHIE. s. f. (ét. gr., γόμφος, clou). Bot. Genre de la famille des ochnacées, établi pour des arbres d'Afrique, des Indes et des régions tropicales de l'Amérique.

GOMPHOCARPE. s. m. (étym. gr., γόμφος, clou; καρπός, fruit). Bot. Genre d'asclépiadées cynanchées, établi pour des végétaux indigènes du Cap.

GOMPHOCÉRAS. s. m. (étym. gr., γόμφος, clou; κέρας, corne). Moll. Genre de céphalopodes fossiles.

GOMPHOCÉRATITE. adj. Moll. Qui ressemble à un gomphocéras. || GOMPHOCÉRATITES. s. m. pl. Famille de céphalopodes fossiles dont le type est le gomphocéras.

GOMPHOCÈRE. s. m. (ét. gr., γόμφος, clou; κέρας, corne). Entom. Genre de la tribu des acridiens, ordre des orthoptères, établi pour quelques espèces dont le type habite les parties froides de l'ancien continent.

GOMPHOLITE. s. m. Minéral. Espèce de roche assez commune en Suisse.

GOMPHOLITIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui a les caractères du gompholite.

GOMPHOLOBE. s. m. (ét. gr., γόμφος, clou; λοβίον, gousse). Bot. Genre de papilionacées polydariées, renfermant plusieurs espèces de l'Australie.

GOMPHONÈME. s. m. (étym. gr., γόμφος, clou; νῆμα, fil). Infus. Genre d'infusoires, famille des bacillariées, établi pour une dizaine d'espèces.

GOMPHORE. s. m. V. GOMPHOSE.

*** GOMPHOSE.** s. f. (du gr. γόμφος, clou). Anat. Espèce d'articulation immobile par laquelle les os sont emboîtés l'un dans l'autre, comme un clou et une cheville dans un trou; telle est l'insertion des dents dans les mâchoires.

— Ichtyol. Genre de poissons de la famille des labroïdes, dont on ne connaît que trois espèces vivant dans la mer des Indes.

GOMPHOSPHÉRIE. s. f. (ét. gr., γόμφος, clou; σφαῖρα, boule. Infus. Genre contesté d'infusoires de la famille des bacillariées.

GOMPHOSTEMME. s. m. (ét. gr., γόμφος, clou; στέμμα, couronne). Bot. Genre de plantes de la famille des labiées, tribu des prasiées, originaire de l'Inde.

GOMPHRÈNE. s. f. (altération de *gromphæna*, mot latin signif. amarante). Bot. Genre de plantes de la famille des amarantacées gomphrénées, dont une espèce, originaire de l'Inde, est cultivée dans nos jardins, à l'agrément desquels elle contribue beaucoup par les bractées d'un rouge vif qui accompagnent chaque fleur.

GOMPHRÉNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre gomphrène. || **GOMPHRENÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des amarantacées.

GOMPHUS. s. m. (pr. *gon-fuss*). Entom. Genre d'insectes névroptères, tribu des libellulines, établi pour plusieurs espèces exotiques ou européennes.

GOMUTO. s. m. Bot. Espèce de palmier de l'Inde. On fait des cordes maritimes avec les longs filaments qui garnissent le bas de ses feuilles. Les noyaux de ses fruits, confits au sucre, sont un manger excellent et très recherché. La moelle de l'arbre fournit une espèce de sagou qui sert d'aliment. || Pl., des *gomuto*.

GON. s. m. Entom. Un des noms vulgaires des charançons et de la calandre.

GONAGRE. s. f. (étym. gr., γόνυ, genou; ἄγρα, prise). Pathol. Goutte fixée sur l'articulation du genou.

GONAÏVES (Les). Géogr. Port d'Haïti, chef-lieu de la prov. de l'Artibonite, à 90 kil. N.-O. de Port-au-Prince; commerce considérable de bois d'acajou; 6,000 hab.

GONALGIE. s. f. (étym. gr., γόνυ, genou; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale fixée sur l'articulation du genou; elle est presque toujours produite par la goutte; elle peut cependant dépendre d'une autre maladie, soit du genou, soit de quelque autre partie, et notamment de l'articulation de l'os fémoral.

GONALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à la gonalgie.

GONAMBOUCH. s. m. (pr. *go-nan-bouk*). Ornith. Oiseau de Surinam; c'est une espèce de bruant.

GONARQUE. s. f. (du gr. γωνία, angle). Astron. Espèce de cadran solaire pratiqué par les Anciens sur les surfaces différentes d'un corps anguleux.

GONARTHROCACE. s. f. (étym. gr., γόνυ, genou; ἄρθρον, articulation; κακία, maladie). Pathol. Inflammation des surfaces articulaires du genou.

GONATOCÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., γόνυ, genou; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes coudées. || **GONATOCÈRES.** s. m. pl. Ordre de la famille des curculionides, comprenant ceux de ces insectes qui ont les antennes brisées ou coudées.

GONATODE. s. m. (étym. gr., γονατώδης, noueux). Erpet. Genre de sauriens, voisin du genre gecko.

GONATOPE. s. m. (étym. gr., γονατώδης, anguleux; πούς, pied). Entom. Genre de la tribu des proctotrupiens, ordre des hyménoptères, établi pour des insectes aptères et à tarses munis de crochets.

GONATOPHORE. adj. 2 g. (étym. gr., γόνυ, genou; φέρω, je porte). Moll. Se dit d'une espèce de mollusque dont le dos offre une ligne médiane à laquelle aboutissent, par des angles droits, des sillons obliques, transverses et parallèles de chaque côté du corps.

GONATOPITE. adj. 2 g. Qui se rapporte au genre gonatope. || **GONATOPITES.** s. m. pl. Groupe de la tribu des proctotrupiens, auquel se rattachent sept genres d'hyménoptères.

GONCE, GONCESSE. s. Arg. Homme, femme.

— **GONCE.** s. m. Dupe, victime d'un filou.

GONCELIN. Géogr. Ch. l. de cant. de l'arr. de Grenoble (Isère). Chanvre, grains, vins; 1,500 hab.

GONCOURT (Jules-Alfred HUOT DE). Littérateur français, né à Paris, 1830-1870, a écrit, en collaboration avec son frère, Edmond, de Goncourt, des livres de critique d'art, des études historiques, des monographies, des romans, des pièces de théâtre, etc. Ces œuvres se distinguent par la curiosité des recherches, la finesse de l'analyse psychologique, le réalisme et l'exactitude de l'observation, et un style très soigné et très étudié, parfois jusqu'à l'affectation. Les principaux ouvrages dus à cette collaboration sont: *Histoire de la société française pendant la Révolution et sous le Directoire*, *les Portraits intimes du XVIIIe siècle*, *Sophie Arnould d'après sa correspondance et ses mémoires inédits*, *Histoire de Marie-Antoinette*, *les Maîtresses de Louis XV*, *la Femme au XVIIIe siècle*, *l'Art au XVIIIe siècle*, *Idées et Sensations*, les romans de *Renée Mauperin*, *Germinie Lacerteux*, *Manette Salomon*, *Madame Gervaisais*, le drame d'*Henriette Maréchal*, etc.

*** GOND.** s. m (pr. *gon*; ét. bas-lat, *gomphus*; du gr. γόμφος, clou). Morceau de fer coudé et rond par la partie d'en haut, sur lequel tournent les pentures d'une porte, d'un contrevent, d'une persienne, etc. Gond qui manque à une porte. Sceller les gonds d'une porte. Gonds à bois. Gonds à plâtre. Gonds à repos. Gonds à vis. Ficher à gonds. Les gonds ont lâché. Une porte tourne, s'ouvre et se ferme sur ses gonds. Et les *gonds* gémissant sous les portes d'airain... (Del.)

> Et sur leurs *gonds* d'airain les portes mugissent,
> Du temple alors les bases retentissent. (DORAT.)
>
> Les cent portes frémissent,
> Et s'ouvrent en roulant sur leurs *gonds* qui mugissent. (FAVOLLE.)

— Par analog.

> La terre
> Inépuisable en principes féconds,
> Fut arrondie et tourna sur ses *gonds*. (J.-B ROUSS.)

— Fig. Ce qui est hors des *gonds* de la coutume, nous le croyons hors des *gonds* de la raison. (Montaigne.)

> Secoués de leurs *gonds* antiques,
> Les empires, les républiques,
> S'écroulent en débris épars. (LAMARTINE.)

— Prov. et fig. *Faire sortir, mettre quelqu'un hors des gonds*. Exciter tellement sa colère qu'il soit hors de lui-même. J'en dirai un trait de dévotion outrée du duc de Bourgogne qui, parti d'un excellent principe, mit le roi hors des *gonds*. (Saint-Simon.)

> Ha! je vais sortir hors des *gonds*,
> La fureur saisit ma cervelle. (SCARRON.)

— *Gonds de pierre*. En Angleterre, certaines pierres extraordinaires qui se trouvent dans la plaine de Salisbury. Elles forment trois cercles ou enceintes. Leur pointe est taillée en forme de gond, elles sont jointes par d'autres grandes pierres posées en travers, et qui ont des espèces de mortaises dans lesquelles entrent ces gonds.

— Anat. Première vertèbre du cou sur laquelle tourne la tête.

GONDA. s. m. Métrol. Monnaie de compte du Mogol valant environ un tiers de centime.

GONDAR. Géogr. Ville de l'Amhara (Abyssinie), en grande partie ruinée par les Gallas et par les guerres civiles. Résidence de l'abouna. Gondar est encore un grand marché. Peut-être 10,000 hab.

GONDEBAUD ou **GOMBAUD.** Roi des Bourguignons, deuxième fils de Gondioc, vainquit et fit périr deux de ses frères, Chilpéric et Gondomar, et devint maître de la Bourgogne avec son frère Godegisèle. Il fut forcé de donner en mariage sa nièce Clotilde à Clovis, 493. Attaqué par Clovis, 500, vaincu près de Dijon par la trahison de son frère, assiégé dans Avignon, il fut forcé de traiter. Il se vengea de Godegisèle, le prit à Vienne et le fit égorger. Il publia à Lyon la *loi Gombette*, 502, le meilleur code des peuples barbares. Il mourut à Genève, 516, laissant deux fils, Sigismond et Gondomar.

GONDECOURT. Géogr. Bourg du cant. de Seclin, arr. de Lille (Nord); 2,100 hab.

GONDEGAMBE. s. f. Sorte de drogue.

GONDEMAR ou **GONDOMAR.** Troisième fils de Gondioc, eut en partage le pays de Vienne, fut assiégé, pris et brûlé dans Vienne par son frère Gondebaud, qui fit périr ses fils, 476.

— **GONDEMAR** ou **GONDOMAR.** Deuxième fils de Gondebaud, succéda à son frère aîné Sigismond, 524, le vengea sur Clodomir à la bataille de Vézeronce; mais, vaincu par Childebert et Clotaire, près d'Autun, 534, il périt on ne sait comment. Avec lui finit l'ancien royaume des Bourguignons.

— **GONDEMAR** (Flavius). Roi des Wisigoths d'Espagne, successeur de Witeric, mourut en 612. Il ravagea le pays des Gascons, s'allia avec Théodebert II, roi d'Austrasie, protégea la religion et gouverna avec sagesse.

GONDER. v. a. 1re conj. Techn. Mettre les gonds. Gonder une porte, un volet.

GONDEZEL. s. m. Comm. Espèce de coton filé d'une moyenne sorte.

GONDI. Famille originaire de Florence, qui se déclara pour les Médicis au XVe siècle, et dont plusieurs branches s'établirent en France au XVIe siècle. Parmi les membres de cette famille, les plus célèbres furent : **GONDI** (Alphonse de), Surintendant de la maison de Médicis, 1522-1574, qui se noya au Pont-Saint-Esprit. || **GONDI** (Antoine de), Capitaine d'armes au service de Henri III et de son frère le duc d'Alençon, 1552-1582. || **GONDI** (Jérôme de), Diplomate, mort en 1604, fut célèbre par ses dépenses, son hôtel de Paris et son château de Saint-Cloud, où périt Henri III. || **GONDI** (Albert de), plus connu sous le nom de *maréchal de Retz*. V. **RETZ.** || **GONDI** (Pierre de), Frère du précédent, 1533-1616, évêque de Langres, de Paris. Il resta fidèle au roi, malgré les ligueurs, et fut cardinal en 1588. Il se rallia à Henri IV. || **GONDI** (Philippe-Emmanuel de), Fils du maréchal de Retz, 1581-1662, général des galères en 1598, père du fameux cardinal de Retz. || **GONDI** (Jean François de), Frère du précédent, 1584-1654, fut le premier archevêque de Paris, en 1623, et eut pour coadjuteur son neveu, qui fut le cardinal de Retz.

GONDICAIRE. Premier roi des Bourguignons en Gaule, franchit le Rhin en 406-407, s'établit dans la vallée de la Saône et du Rhône, et prit le titre de roi vers 413. Il fut tué près du Rhin dans un combat contre les Huns, 436.

GONDIOC. Roi des Bourguignons, fils de Gondicaire, lui succéda. Il aida Aétius contre Attila, et mourut vers 473.

GONDOK. Géogr. V. GANDAK.

GONDOKORO. Géogr. Importante station de missions et de commerce pour l'ivoire, sur le Nil, par 5° lat. N. Elle est célèbre dans l'histoire des voyages tentés au XIXe siècle pour découvrir les sources du Nil.

GONDOLA (Jean François). Poète illyrien, né à Raguse, 1588-1638, est surtout célèbre par *l'Osmanide*, en vingt chants, la première épopée des peuples illyriens.

GONDOLAGE. s. m. Action de gondoler, en parlant du bois.

*** GONDOLE.** s. f. ét. ital., *gondola*, même signif.). Mar. Petit bateau plat et fort long, qui est particulièrement en usage à Venise pour naviguer sur les canaux, et qui ne va qu'à la rame; sa poupe est repliée en l'air, et sa proue élancée et recourbée. La *gondole*, frêle et légère, ornée pour la parade, et la barque du bal masqué. (Page.) Au moment de passer sous le pont qui sépare le canal de la grande lagune, la *gondole* s'arrêta. (A. de Musset.) Les navires filent comme des *gondoles*, chargés d'amours et de doux messages. (P. de St-Victor.)

— Barque de pêcheur, plate, longue et légère.

— Voiture en forme de gondole. Malade depuis longtemps, le maréchal de Saxe, à la journée de Fontenoy, se faisait porter dans une *gondole* d'osier, quand ses forces épuisées ne lui permettaient pas d'aller à cheval. (Volt.) || On a aussi donné ce nom à de très grands coffres de diligences, qu'on garnissait de bancs transversalement d'un bout à l'autre, et où plus de vingt personnes se plaçaient commodément.

— Petite nacelle attachée au filet d'un aérostat, dans laquelle se placent les voyageurs aériens.

— Chaise dont le dossier affecte la forme d'une gondole.

— Petit vaisseau à boire, long et étroit, qui n'a ni pied ni anse, et que l'on nomme ainsi à cause de sa ressemblance avec les gondoles de Venise.

— Petite soucoupe ovale, très commode pour se laver les yeux.

— Nom qu'on donne, aux environs de Toulouse, aux petits fossés qui séparent les champs.

— Moll. Nom proposé pour un genre devant réunir le sormet et les bulles. || Nom vulgaire des patules, des volutes et d'un grand nombre d'autres coquillages. || *Gondole blanche*. Nom commercial d'une coquille du genre bulle.

— P. et ch. Rigole pavée.

— Adjectiv. Chaise gondole.

GONDOLÉ, ÉE. adj. Construit en forme de gondole.

— Relevé sur les bords en forme de gondole.

— Déjeté, bombé, en parlant du bois. Bois gondolé. Planche gondolée.

*** GONDOLER.** v. n. 1re conj. (rad. *gondole*) Mar. Se dit d'un bâtiment dont les extrémités se relèvent comme celles des gondoles. Le navire gondole.

— Techn. Se gonfler, se déjeter, se bomber, en parlant du bois.

GONDOLERIE. s. f. Ensemble, corporation des gondoliers.

GONDOLETTE. s. f. (dimin. de *gondole*). Mar. Petite gondole.

*** GONDOLIER.** s. m. Celui qui mène une gondole. Le doge a ses chagrins, les *gondoliers* ont les leurs. (Voltaire.)

GONDOULI. s. m. Comm. Sorte de riz d'une qualité supérieure, que l'on cultive dans les grandes Indes.

GONDOVALD. Probablement fils naturel de Clotaire Ier. En 580, les leudes de la Gaule méridionale et de l'Austrasie l'envoyèrent chercher à Constantinople, où il s'était réfugié, pour l'opposer aux rois mérovingiens. D'abord reconnu roi dans les villes du Midi, il fut lâchement trahi par ceux qui l'avaient appelé, fut pris dans Comminges et indignement massacré. 585.

GONDOZOLETTO. s. m. Comm. Fil de coton très fin que l'on fait à Alep. || Pl., des *gondozoletti*.

GONDRECOURT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Commercy (Meuse), sur l'Ornain. Restes de fortifications; 1,700 hab.

GONDRIN. Géogr. Bourg du cant. de Montréal, arr. de Condom (Gers); 2,200 hab.

GONDUAILA. Myth. scandinave. Une des déesses qui présidaient aux combats, et conduisaient vers Odin les âmes des héros morts dans les batailles.

GONE ou **GONELLE.** s. f. (du gr. γωνία, angle). Infus. Genre d'animalcules infusoires, que l'on trouve dans les eaux pures, dans les eaux marécageuses et dans les infusions.

GONE. s. m. Relat. Nom commun des prêtres de l'île de Ceylan. Ils subsistent par le moyen des amendes et des présents qu'ils reçoivent des dévots.

GONÉCYSTE. s. f. (ét. gr., γονή, semence; κύστις, vésicule). Anat. Nom des vésicules séminales.

GONÈLE, GONELLE ou **GONNELLE.** s. f. (du bas-lat. *gonna*) S'est dit pour Habillement d'homme ou de femme.

— Nom des fossés qui longent les marais dans l'Aunis.

— Anc. art milit. Espèce de cotte d'armes.

GONÉNION. s. m. Ichtyol. Poisson des mers de Sicile.

GONÉPLACE. s. m. Crust. Genre de crustacés marins, ordre des décapodes, famille des brachyures.

GONESSE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pontoise (Seine-et-Oise), sur le Crould. Belle église gothique; fabriques de passementerie, blanchisseries de toiles, commerce de grains, farines et fourrages. Jadis célèbre par son pain blanc, qu'on apportait à Paris. Philippe-Auguste y naquit; 2,900 hab.

— *Mitron de Gonesse*. Se dit, par raillerie, d'un garçon boulanger.

— **GONESSE.** s. m. Nom qu'on donnait autrefois au pain fait à Gonesse, que l'on apportait à Paris. Acheter du gonesse.

GONET. s. m. Vitic. Cépage de l'Oise.

*** GONFALON.** s. m (ét. bas-lat., *gunfano*, de l'ancien haut-allem. *gundja*, combat; *fano*, étendard). Bannière d'église à trois ou quatre fanons, qui sont des pièces pendantes. On dit aussi *gonfanon*. Le pape et d'autres prélats ont donné des gonfalons à des seigneurs, en leur donnant le titre d'avoués et de défenseurs des églises et des abbayes. C'est aussi la marque des églises patriarcales.

— Échappe ou banderole terminée en pointe, et dont les chevaliers ornaient leurs lances. Les rois le portaient quelquefois eux-mêmes.

— Espèce de bannière ou d'oriflamme.

— Tente ronde qu'on porte à Rome devant les processions des grandes églises, en cas de pluie. || On donne le même nom à des bannières qui se font pour certaines solennités ou cérémonies, telles que la canonisation des saints.

— Art milit. S'est dit pour Drapeau, enseigne. || Se disait surtout de la bannière des églises, qu'on arborait afin de lever des troupes et de convoquer les vassaux pour la défense des biens ecclésiastiques.

— Hist. La bannière envoyée par le pape à Godefroy de Bouillon, et portée à la croisade par le frère de Godefroy.

— Hist. relig. V. CONFALON.

*** GONFALONIER.** s. m. (rad. *gonfalon*). Celui qui porte le gonfalon. On dit aussi *gonfanonier*.

— Titre qu'on a donné longtemps aux chefs de quelques-unes des républiques modernes d'Italie, à Florence, à Sienne, à Lucques, à Saint-Marin. Plus tard, ce nom signifia Officier de police; c'est cette dernière acception qu'il avait à Sienne au moment de la Révolution française. Le maire porte le nom de sénateur à Rome et à Bologne, de *gonfalonier* dans les villes de moindre importance, et de prior dans les villages. (E. About.)

— *Gonfalonier de l'Église*. Protecteur que les papes établirent dans les villes d'Italie, pendant la lutte du saint-siège contre les empereurs. || *Gonfalonier de la justice*. Titre d'un magistrat de Florence. Cette dignité fut érigée en charge perpétuelle l'an 1502. Avant cette époque, on ne l'exerçait que pendant deux mois.

— Titre que portaient les avoués de plusieurs églises de France.

GONFANON. s. m. V. GONFALON.

GONFANONIER. s. m. V. GONFALONIER.

GONFARON (*Forum Voconii*). Géogr. Bourg du cant. de Besse, arrond. de Brignoles (Var). Grains, huile d'olive, plâtre; 2,200 hab.

GONFLE. s. f. Techn. Cavité dans le fil de métal que l'on tire à la filière, et qui empêche de le souder.

— Matière muqueuse que la fermentation amène à la surface des chiffons dans le pourrissoir.

GONFLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gonfler. S'empl. adjectiv. Ventre gonflé. Avoir les yeux gonflés. Le cœur vide et *gonflé* comme un ballon rempli d'air. (J.-J. Rouss.) Cet organe consiste dans deux poches grandes et membraneuses, formées d'une peau noirâtre et muqueuse, ridées lorsqu'elles sont vides, et ovoïdes lorsqu'elles sont *gonflées*. (Lacépède.) Le sein de la jeune fille était *gonflé* et palpitant. (A. Karr.) La brebis, les mamelles *gonflées*, s'approche en bêlant de la cabane riante ou elle est attendue. (Deleuze.)

— *Gonflé de*. L'amour propre est comme un ballon *gonflé* de vent, dont il sort des tempêtes quand on lui fait une piqûre. (Volt.) L'autan conduit sous la voûte des cieux les nuages *gonflés* des pluies fécondes du printemps. (Deleuze.)

— *Gonflé par*. Un autre, sur un pourceau ignoble, se traîne déformé, le ventre *gonflé* par la luxure. (H. Taine.)

> Comme de faibles ruisseaux,
> Qui, *gonflés* par quelque orage... (J.-B. ROUSS.)

— Fig. Fier, haut, vain, superbe. Être gonflé de la bonne opinion qu'on a de soi-même. Gonflé d'une fierté basse. Gonflé d'orgueil. Être gonflé de son mérite. Une piqûre, un trait de la satire fait tomber à plat les gens *gonflés* d'une vaniteuse nullité. (Boiste.) L'un est plein de respect, l'autre *gonflé* d'audace. (Corneille.)

Mais depuis qu'il fut monsieur le président,
Il fut, ma foi, *gonflé* d'impertinence. (Voltaire.)

Et ce que je préfère aux titres les plus vieux,
C'est que l'on ne soit pas *gonflé* de ses aïeux.
(La Chaussée.)

★ **GONFLEMENT.** s. m. Action de gonfler; état de ce qui est gonflé. Le gonflement d'un ballon.

— Fig. Elles se sourirent, debout aux deux côtés de cette grande table blanche, où les quatorze couverts alignés leur causaient un *gonflement* d'orgueil. (É. Zola.)

— Pathol. Augmentation morbide de volume. Ce phénomène peut avoir lieu dans tout le corps, et alors il est produit par une exhalation augmentée de graisse ou de sérosité, quelquefois par un épanchement d'air; il peut aussi être le résultat d'une pléthore réelle ou artificielle. Le gonflement partiel peut être produit par des causes si nombreuses, qu'il serait presque impossible de les énumérer toutes. L'inflammation, les épanchements, les dégénérescences, les kystes, sont les principales. Gonflement de rate. Gonflement d'estomac. Gonflement à la peau. Gonflement des intestins.

★ **GONFLER.** v. a. 1re conj. (étym. ital., *gonflare,* fait du latin *conflare,* souffler ensemble). Rendre enflé, faire devenir enflé. Gonfler une vessie. Gonfler un ballon. Pigeon qui gonfle sa gorge. L'eau a gonflé cette éponge. Le vent *gonfle* la voile. (Delille.) Le travail prophétique *gonfle* de nouveau sa poitrine. (P. de St-Victor.)

— Se dit des enflures causées par des flatuosités. La plupart des légumes gonflent l'estomac.

— Par extens. Donner plus de volume. Cet orage a gonflé tous les cours d'eau de la contrée.

— Fig. L'amour-propre ne se contente pas à si peu de frais: la plus légère marque d'attention le *gonfle,* mais le moindre oubli l'inquiète et l'irrite. (P. Janet.)

— *Gonfler d'orgueil.* Enorgueillir. La fortune l'a gonflé d'orgueil. Le bon succès qu'il vient d'avoir le gonflera d'orgueil. Un orgueil colossal lui *gonflait* le cœur. (G. Flaubert.)

— GONFLER. v. n. Devenir enflé. Cette pluie fera gonfler le raisin. Cette pâte gonfle beaucoup lorsqu'on la met dans la friture. Dès qu'il a mangé, l'estomac lui *gonfle.* (Acad.) Les herbivores qui mangent de la nielle ne tardent pas à *gonfler* d'une façon étrange. (H. Berthoud.)

— SE GONFLER. v. pron. Se dit de toute substance qui prend plus de volume qu'elle n'en occupait auparavant. Ballon qui se gonfle. Ses veines se gonflaient. L'estomac se gonfle. Quand la rate vient à se gonfler. Dans l'affliction, la joie, l'amour, les yeux se *gonflent* tout à coup. (Buff.) La graine, en se *gonflant,* boit le suc qui l'arrose. (Delille.)

— Se rassasier. N'allez pas cependant vous *gonfler* de potage. (Colnet.)

— S'accroître. Tous ces fleuves se sont *gonflés* des déluges de l'hiver (Chateaub.)

— Se dit aussi des eaux qui s'enflent, quand elles trouvent quelque obstacle à leur mouvement. L'eau se gonfle auprès des ponts qui ont des arches étroites.

— Fig. Se gonfler d'orgueil.

Nous sommes dans un siècle où chacun veut s'enfler;
D'une vanité folle on cherche à se *gonfler.*
(Mollevaut.)

★ **GONG.** s. m. Mus. Instrument de musique des Chinois et des Indiens. Le gong est une plaque de métal, dont on tire des sons très éclatants en la frappant avec une baguette garnie de peau.

GONGI. s. m. Hist. relig. Membre d'une des principales sectes de banians; elle comprend les faquirs, les ermites, les missionnaires et tous ceux qui se livrent à la dévotion par état.

GONGOLE. s. f. Moll. Nom vulgaire de petites coquilles du genre peigne.

GONGOM. s. m. V. GOMGOM.

GONGONNER. v. n. 1re conj. Faire des plis. Se dit des vêtements qui vont mal.

GONGORA Y ARGOTE (Louis de), Poète espagnol, né à Cordoue, 1561-1627, fut de bonne heure connu par ses poésies légères, ses ballades, d'une satire mordante et d'un style simple. Il se fit prêtre à quarante-cinq ans, et finit par obtenir le titre d'aumônier de Philippe III; il adopta le langage précieux, *estilo culto,* tissu de métaphores ambitieuses, obscures, souvent ridicules; ses poèmes, *les Solitudes, Polyphème, Pyrame et Thisbé,* ses comédies, furent à la mode; il fit école, malgré les bons écrivains qui attaquaient le cultorisme.

GONGORE. s. f. (de *Gongora,* n. pr.). Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour des plantes du Pérou.

GONGORISME. s. m. (de *Gongora,* n. pr.). Littér. Sorte d'affectation et de recherche qui s'introduisit dans la littérature espagnole par l'imitation du style de Gongora, et qui de là passa dans la littérature française, au commencement du XVIIe siècle.

GONGORISTE. adj. 2 g. Littér. Qui appartient au gongorisme.

— S'empl. aussi substantiv. pour désigner un imitateur, un partisan de Gongora. Un gongoriste.

GONGRONE. s. f. (étym. gr., γογγρώνη, tumeur). Bot. Tubercule rond et fongueux qui se forme sur le tronc des arbres.

GONGYLAIRE. adj. (radic. *gongyle*). Bot. Se dit du mode de reproduction par fissiparité ou gemmiparité.

GONGYLANGE. s. m. (étym. gr., γογγύλος, rond; ἀγγεῖον, vase). Botan. Partie des plantes imparfaitement cryptogames qui renferme les corps reproducteurs.

GONGYLE. s. m. (du grec γογγύλος, rond). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

— Bot. Nom donné aux corpuscules reproducteurs simples, aphylles, presque globuleux et pleins, qui sont plongés dans l'écorce de la plante mère, et qui s'en détachent par les progrès de l'âge, comme dans les ulves et les fucus. || Corpuscule reproducteur des algues. || Nom des corps globuleux et opaques qui sont épars dans les différentes parties du thalle des lichens, surtout dans la partie corticale et la lame proligère. || Nom des parties destinées à la reproduction, dont on ne peut dire si elles sont des graines ou non. || Nom des globules reproducteurs des plantes dans lesquelles la fécondation n'est point démontrée.

GONGYLITE. s. f. (radic. *gongyle*). Minér. Substance d'un jaune brun qui se rapproche de l'eudnophite.

GONGYLOCORME. s. m. (ét. gr., γογγύλος, rond; κορμὸς, tronc). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, voisin des vipères.

GONGYLODE. adj. 2 g. (étym. gr., γογγύλος, rond; εἶδος, ressemblance). Bot. Qui a la forme d'une tête arrondie.

GONGYLOMORPHE. s. m. (ét. gr., γογγύλος, rond; μορφή, forme). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, voisin des scinques

GONGYLOPHIDE. s. m. (ét. gr., γογγύλος, rond; ὄφις, serpent). Erpét. Genre de serpents, formé aux dépens des boas.

GONGYLOPHYCE. adj. 2 g. (ét. gr., γογγύλος, rond; φῦκος, fucus). Bot. Qui ne se multiplie que par des gongyles. || GONGYLOPHYCES. s. m. pl. Section de la famille des hydrophytes.

GONGYLOSOME. s.m. (étym. gr., γογγύλος, rond; σῶμα, corps). Erpét. Sous-genre de couleuvres.

GONIADE. s. m. (étym. gr., γωνιώδης, anguleux). Annél. Genre d'annélides chétopodes de la famille des néréides, proposé pour des vers assez semblables aux glycères, dont une espèce habite la Méditerranée et une autre les mers d'Australie.

GONIADE. Mythol. gr. Nom de certaines nymphes qui avaient un temple sur les bords du fleuve Cythérion, en Élide. On pensait que les eaux des nymphes Goniades rendaient la santé aux malades qui en buvaient.

GONIADÈRE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères encore mal déterminé et établi pour sept espèces du sud de l'Amérique.

GONIAQUE. adj. Anthrop. Qui a rapport au gonion.

GONIASMOMÈTRE. s. m. (étym. gr., γωνιασμὸς, disposition en angle; μέτρον, mesure). Mathém. Instrument servant à mesurer les angles.

GONIASTÉRIÉ, ÉE. adj. Échin. Qui se rapporte au genre goniastre. || GONIASTÉRIÉES. s. f. pl. Famille d'échinodermes.

GONIASTRE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; ἀστήρ, étoile). Échin. Section du genre astérie.

GONIATILE. s. m. (étym. gr., γωνία, angle). Moll. Ammonite fossile.

GONIATITE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle). Moll. Genre de mollusques céphalopodes fossiles, dont on ne connait point d'analogues vivants.

GONIATITÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble au goniatite. || GONIATITÉS. s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes, ayant pour type le genre goniatite.

GONIBREGMATE. s. m. (étym. gr., γωνία, angle; βρέγμα, le haut de la tête). Myriap. Genre de la famille des géophilides, dont l'espèce type a été rencontrée aux îles Philippines.

GONICHON. s. m. (du v. fr. *gonne,* robe). Comm. Cornet de gros papier qui recouvre la tête d'un pain de sucre.

GONIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *gonie*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à une gonie. || GONIDES. s. m. pl. Sous-tribu de muscides, comprenant ceux de ces insectes dont on a fait le genre gonie.

GONIDIE. s. f. (étym. gr., γονή, fruit; εἶδος, ressemblance). Bot. Organe formé d'une petite vésicule membraneuse, pleine d'un fucus organisable, et verte ou d'un jaune doré, qui sert de corps reproducteur aux algues.

GONIDION. s. m. (mot grec signif. *petit angle*). Infus. Genre d'infusoires de la famille des bacillariées.

GONIE. s. f. (ét. gr., γωνία, angle). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des muscides, établi pour dix-huit espèces, la plupart d'Europe et quelques-unes d'Amérique.

GONILLE. s. f. Cost. Espèce de rabat à l'espagnole.

GONILO. Myth. Divinité champêtre des anciens Slaves.

GONIMIQUE. adj. 2 g. Bot. Se dit, dans les lichens, de toute expansion qui résulte d'un assemblage de gonidies apposées les unes contre ou sur les autres. Couche gonimique.

★ **GONIN.** s. m. (de *Gonin,* escamoteur célèbre du temps de François Ier). Pop. Fripon adroit et rusé. N'est en usage que dans les phrases suivantes: *C'est un maître gonin. Voilà un tour de maître gonin. Jouer cent tours de maître gonin.* Il leur va jouer quelque tour de maître *gonin.* (Dancourt.) Hom! j'appréhende fort que ce ne soit quelque tour de maître *gonin* pour tromper ses créanciers. (Dev.)

Pour s'assurer si c'est ou Gigogne, ou Gonin,
Il faut en déshabiller le maître Gonin. (Dossier.)

—Prov. *Maître Gonin est mort, le monde n'est plus grue.* On n'est plus assez naïf, assez niais pour se laisser prendre aux tours des escamoteurs.

GONIOCARPE. s. m. (étym. gr., γωνία, angle; καρπὸς, fruit). Bot. Genre de plantes haloragées, établi pour six espèces de l'Australie et du Japon.

GONIOCAULE. s. m. (étym. gr., γωνία, angle; καυλὸς, tige). Bot. Genre de synanthérées de Tranquebar.

GONIOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête anguleuse.

— GONIOCÉPHALE. s. m. Erpét. Genre de reptiles iguaniens du genre lophyre.

— Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des fongicoles, établi pour deux espèces indigènes du Brésil.

GONIOCÉRAS. s. m. (étym. gr., γωνία, angle; κέρας, corne). Moll. Genre fossile de la famille des nautiloïdes.

GONIOCHITON. s. m. (pr. *go-ni-o-ki-ton;* ét. gr., γωνία, angle; χιτών, tunique). Bot. Genre de méliacées trichéliées, établi pour un arbre de Java.

GONIOCOTE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; κοτίς, derrière de la tête). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des épizoïques, vivant sur les gallinacés et les colombines.

GONIOCTÈNE. s. m. (étym. gr., γωνία, angle; κτείς, κτενὸς, peigne). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des chrysomélines, établi pour quatre espèces d'Europe et une de l'Australie.

GONIODACTYLE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

GONIODE. s. m. (étym. gr., γωνιώδης, anguleux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des aléocharides, dont quelques naturalistes ont rattaché les espèces au genre loméchuse. || Groupe de l'ordre des épizoïques comprenant neuf espèces qui vivent sur les gallinacés.

GONIOGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; γεννάω, je produis). Minér. Se dit d'un cristal produit par des décroissements sur les angles seulement, et d'une manière inégale, comme dans la baryte sulfatée goniogène.

GONIOLIMON. s. m. (étym. gr., γωνία, angle; λειμών, gazon). Bot. Genre de plantes de la famille des plombaginées, réuni au genre statice.

GONIOLOGIE. s. f. (ét. gr., γωνία, angle; λόγος, discours). Mathém. Théorie de la mesure des angles.

GONIOME. s. m. (étym. gr., γωνία, pointe; ὁμὸς, semblable). Bot. Genre d'arbrisseaux, famille des apocynacées, croissant au Cap de Bonne-Espérance.

★ **GONIOMÈTRE.** s. m. (ét. gr., γωνία, angle; μέτρον, mesure). Mathém. Instrument destiné à mesurer les angles formés par les corps entre eux, tels sont les graphomètres, les sextants, les équerres d'arpenteur, les rapporteurs, etc. || Instrument qui sert à mesurer les angles des cristaux naturels, et par suite leur nature et leur composition chimique, qui varient en proportion. || Instrument servant à mesurer l'angle facial.

★ **GONIOMÉTRIE.** s. f. (rad. *goniomètre*). Géom. Art de mesurer les angles. || Art de tracer sur le papier des angles dont la grandeur en degrés est connue.

GONIOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient à la goniométrie.

GONIOMYCE. adj. 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; μύκης, champignon). Bot. Qui a une forme anguleuse. || GONIOMYCES. s. m. pl. Division de la famille des urédinées, comprenant les champignons qui ont une forme anguleuse. On dit aussi *goniomycètes.*

GONION. s. m. (étym. gr., γωνία, angle). Anthrop. Point de la face qui est situé au sommet de l'angle de la mâchoire.

— Ichtyol. Un des noms du goujon.

— Infus. Genre d'infusoires de la famille des volvociens.

GONIOPHOLIS. s. m. (pr. *go-ni-o-fo-liss;* étym. gr., γωνία, angle; φολίς, écaille). Erpét. Genre de reptiles fossiles, voisin des crocodiles.

GONIOPHORE. s. m. (étymol. gr., γωνία, angle; φορὸς, qui porte). Échin. Genre d'échinodermes, voisin des cidarites.

GONIOPORE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; πόρος, pore). Zooph. Genre de polypes zoanthaires pierreux, ne renfermant qu'une seule espèce.

GONIOPSIDE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; ὄψις, aspect). Crust. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes brachyures, famille des catométopes, tribu des grapsoïdiens, dont l'espèce type se trouve au Japon.

GONIOPTÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., γωνία, angle; πτερὸν, aile). Zool. Qui a les ailes anguleuses.

— GONIOPTÈRE. s. m. Entom. V. GONIPTÈRE.

GONIOPTÉRIS. s. m. (pr. *go-ni-o-pté-riss;* ét. gr., γωνία, angle; πτέρις, fougère). Bot. Genre de la famille des polypodiacées, considéré comme une section du genre polypode.

GONIOPTÉRYGE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; πτερύγιον, petite aile). Entom. Genre d'insectes lépidoptères.

GONIOPYGE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; πυγή, anus). Échin. Genre d'échinodermes, voisin des cidarites.

GONIOSOME. s. m. V. GONYOSOME.

— Arachn. Genre de l'ordre des phalangides, établi pour seize espèces indigènes de l'Amérique méridionale.

GONIOSPERME. adj. 2 g. (étym. gr., γωνία, angle; σπέρμα, semence). Bot. Qui a des semences anguleuses.

GONIOSTEMME. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; στέμμα, couronne). Bot. Genre d'arbustes de la famille des asclépiadées, tribu des sécamonées, établi pour une espèce de l'Inde.

GONIOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., γωνία, angle; στόμα, bouche). Mollusq. Se dit d'une coquille univalve dont l'ouverture offre un angle plus ou moins marqué dans un certain point de sa circonférence, comme le bulime goniostome, l'hélice goniostome. || GONIOSTOMES. s. m. pl. Famille détachée de celle des turbinacés pour deux genres à opercule corné: les cadrans et les troques.

GONIOTROPIS. s. m. (pron. *go-ni-o-tro-piss;* ét. gr., γωνία, angle; τρόπις, carène). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères, famille des carabiques, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

GONIPTÈRE. s. m. (ét. gr., γωνία, angle; πτερὸν, aile). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour sept espèces de l'Australie.

GONNE. s. f. (du bas-lat. *gonna,* vêtement de laine grossier). S'est dit pour Robe.

— Mar. Baril qui contient du goudron. || Futaille à mettre du vin, de la bière, du saumon salé, etc.

GONNELLE. s. f. Ichtyol. Genre de poissons qui rentre dans les murénoïdes.

— Cotte de mailles, blasonnée d'armoiries, qu'on portait par-dessus l'armure.

GONNIS. s. m. pl. Prêtres du premier ordre, dans l'île de Ceylan.

GONOCALYX. s. m. (ét. gr., γόνος, sperme; κάλυξ, calice). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des vacciniées, dont l'espèce type se rencontre dans les régions montueuses de l'Amérique du Sud.

GONOCÈLE. s. f. (étym. gr., γόνυ, genou; κήλη, tumeur). Pathol. Gonflement du genou.

GONOCÈLE. s. f. (ét. gr., γόνος, semence; κήλη, tumeur). Pathol. Accumulation du sperme dans les vaisseaux séminifères, portée au point que les cordons spermatiques sont durs, douloureux et comme noués, et qu'une douleur tensive derrière le pubis et vers l'anus indique le gonflement des vésicules séminales.

GONOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., γῶνος, angle; κεφαλή, tête). Zool. Qui a la tête triangulaire.

— GONOCÉPHALE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, tribu des ténébrionites, établi pour soixante espèces réparties dans le sud de l'Europe, l'Afrique, l'Asie et l'Australie.

— Erpét. V. GONIOCÉPHALE.

GONOCÈRE. s. m. (étym. gr., γῶνος, angle; κέρας, corne). Entom. Genre de la famille des coréides, tribu des lygéens, ordre des hémiptères, établi pour quelques espèces d'Europe

GONODACTYLE. s. m. (étym. gr., γῶνος, angle; δάκτυλος, doigt). Crust. Genre de crustacés stomapodes, tribu des squilliens, établi pour quelques espèces des pays chauds.

GONOGÉNIE. s. m. (ét. gr., γῶνος, angle; γενειάς, duvet). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour une espèce unique trouvée au Pérou.

GONOGONE. s. f. Bot. Syn. de GOODYÈRE.

GONOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., γόνος, semence; εἶδος, ressemblance). Médec. Qui ressemble au sperme. Humeur gonoïde.

GONOLEK. s. m. Ornith. Espèce de pie-grièche qui habite le Cap-Vert.

GONOLOBE. s. m. (étym. gr., γῶνος, angle; λοβὸς, cosse). Bot. Genre d'asclépiadacées gonolobées, établi pour trente espèces de plantes volubiles, qui croissent dans les régions chaudes et tempérées de l'Amérique.

GONOLOBÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre gonolobe. || GONOLOBÉES. s. f. pl. Tribu

de la famille des asclépiadacées, ayant pour type le genre gonolobe.

GONOMYIE. s. f. Entom. Syn. de LIMNOBIE.

GONONDAULI. s. m. Comm. Espèce de riz.

GONOPE. s. m. (ét. gr., γῶνος, angle; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, vivant au Cap.

GONOPÈRE. s. m. (étym. gr., γῶνος, angle; πήρα, sac). Polyp. Genre de polypiers infères, qui serait mieux classé dans le genre calamopore.

GONOPHORE. s. m. (ét. gr., γόνος, génération; φέρω, qui porte). Bot. Prolongement du réceptacle qui part du fond du calice et porte les étamines et le pistil, comme dans les anonacées.

— GONOPHORE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, dans lequel sont mentionnées deux espèces des Indes orientales.

GONOPLACIEN, ENNE. adj. Crust. Qui se rapporte au genre gonoplax. || GONOPLACIENS. s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes ayant pour type le genre gonoplax.

GONOPLACITE. adj. Crust. Syn. de GONOPLACIEN.

GONOPLAX ou **GONOPLACE.** s. m. (ét. gr., γῶνος, angle; πλάξ, plaque). Crust. Genre de l'ordre des décapodes brachyures, famille des catométopes, tribu des gonoplaciens, établi pour deux espèces dont la principale est commune à la Méditerranée et aux mers de l'Océanie.

GONOPSIDE. s. f. (étym. gr., γῶνος, angle; ὄψις, aspect). Entom. Genre de la famille des pentatomites, ordre des hémiptères, établi pour une espèce du Sénégal, voisine des phyllocéphales.

GONOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., γῶνος, angle; πτερὸν, aile). Entom. Se dit d'un insecte qui a ses élytres prolongés en angles aux bords latéraux de leur base.

— GONOPTÈRE. s. m. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, ayant des caractères communs avec les orthosies, et établi pour une seule espèce répandue dans toute l'Europe.

GONOPTÉRIDES. s. m. pl. (ét. gr., γῶνος, angle, πτέρις, fougère). Bot. Famille de plantes établie pour placer les prêles qui ne s'allient que forcément aux fougères.

GONOPTERYGE ou **GONOPTÉRYX.** s. m. (ét. gr., γῶνος, angle; πτέρυξ, aile). Entom. Syn. de RHODOCÈRE.

★ **GONORRHÉE.** s. f. (étym. gr., γόνος, semence; ῥέω, je coule). Pathol. Écoulement par le canal de l'urètre, qui est dû le plus souvent à une affection vénérienne. Gonorrhée simple. Gonorrhée virulente. || Les anciens, regardant le mucus des écoulements contagieux comme du sperme altéré et vicié, avaient appelé *gonorrhée* l'affection connue aujourd'hui sous le nom de *blennorragie*. || La véritable gonorrhée ou le flux spermatique est la *spermatorrhée* des auteurs modernes.

GONORRHÉIQUE ou **GONORRHOÏQUE.** adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à la gonorrhée. || Qui est de la nature de la gonorrhée.

GONORYNQUE. s. m. (ét. gr., γῶνος, angle; ῥύγχος, bec). Ichtyol. Genre de poissons de la famille des cyprinoïdes, dont l'espèce type vit dans les eaux du Cap.

GONOSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., γῶνος, angle; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des semences anguleuses.

— GONOSPERME. s. m. Bot. Genre des composées, tribu des athanasiées, établi pour plusieurs espèces des îles Canaries.

GONOSPHÉRIE. s. f. (ét. gr., γῶνος, angle; σφαῖρα, boule). Bot. Organe femelle de certains champignons.

GONOSTÉMONE. s. m. (ét. gr., γῶνος, angle; στημόνιος, filamenteux). Bot. Genre de plantes du Cap de Bonne-Espérance.

GONOSTOME. s. m. (ét. gr., γῶνος, angle; στόμα, bouche). Ichtyol. Poisson de la Sicile.

GONOTE. s. m. (ét. gr., γῶνος, angle). Crust. Nom donné à un groupe de crustacés qu'on peut rapporter au genre idotée.

GONOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., γῶνος, angle; θήκη, boîte). Bot. Genre de rubiacées, tribu des hédyotidées, établi pour plusieurs espèces des îles Moluques.

GONOTRIQUE. s. f. (ét. gr., γῶνος, angle; θρίξ, cheveu). Bot. Genre de champignons.

GONOVAN. s. m. Bot. Graine un peu amère, mais cependant bonne à manger, que les habitants de la Guinée emploient pour corriger les eaux du pays, qui sont nauséabondes et malsaines.

GONSIL. s. m. Bot. Espèce du genre condori.

GONSOL. s. m. Moll. Coquille du Sénégal.

GONTAUT. Famille illustre de France, originaire de la baronnie de *Gontaut* en Agénois, remontait au x^e siècle, et possédait la seigneurie de Biron dès 1180. V. BIRON.

GONTRAN. Deuxième fils de Clotaire I^er, né vers 525, roi, en 561, de Bourgogne et d'Orléans. D'un caractère débonnaire, il voulut maintenir la paix entre l'Austrasie et la Neustrie; protégea son neveu Childebert II et le fils de Frédégonde. Il comprima la révolte des leudes et des méridionaux, qui avaient proclamé roi Gondovald, signa le traité d'Andelot, 587, pour se concilier les leudes, et adopta son neveu Childebert II, qui lui succéda en 593.

— GONTRAN-BOZON. Un des leudes les plus célèbres de l'époque mérovingienne; général de Sigebert II, l'un des tuteurs insolents de Childebert II, il alla chercher à Constantinople Gondovald, qu'il devait trahir, et fut tué par les ordres de Gontran et de Childebert II, 587.

GONY. s. m. Toile de jute.

GONYALGIE. s. f. Pathol. V. GONALGIE.

GONYANTHE. s. m. (ét. gr., γόνυ, genou; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des burmanniacées, établi pour des espèces indigènes de Java.

GONYCLADE. s. m. (ét. gr., γόνυ, genou; κλάδος, rameau). Bot. Genre de plantes cryptogames.

GONYÉCHIDE. s. f. (pr. *go-ni-é-kide*; ét. gr., γόνυ, genou; ἔχις, vipère). Erpét. Division du genre vipère.

GONYLEPTE. s. m. (ét. gr., γόνυ, articulation; λεπτός, mince). Arachn. Genre de l'ordre des phalangides, tribu des gonyleptes, établi pour douze espèces indigènes de l'Amérique méridionale. || GONYLEPTES. s. m. pl. Tribu de l'ordre des phalangides ayant pour type le genre gonylepte.

GONYOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., γόνυ, articulation; κεφαλή, tête). Erpét. Sous-genre de stellions.

GONYODACTYLE. s. m. (ét. gr., γόνυ, articulation; δάκτυλος, doigt). Erpét. Sous-genre de geckos.

GONYODIPSAS. s. m. (ét. gr., γόνυ, genou; διψάς, espèce de serpent). Erpét. Section du genre couleuvre.

GONYOPTÉRIDE. adj. 2 g. (ét. gr., γόνυ, articulation; πτέρις, fougère). Bot. Qui se rapproche des fougères et qui a la tige articulée. || GONYOPTÉRIDES. s. f. pl. Classe de plantes comprenant les familles des characées et des équisétacées.

GONYOSOME. s. m. (ét. gr., γόνυ, articulation; σῶμα, corps). Erpét. Sous-genre de couleuvres.

GONYPE. s. m. (ét. gr., γόνυ, articulation; πούς, pied). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des asiliques, établi pour douze espèces, dont quatre européennes et les autres de l'Amérique et de la Nubie.

GONYS. s. m. (du gr. γόνυ, genou). Ornith. Partie moyenne du bord inférieur de l'espèce de masse produite par la réunion des deux branches de la mandibule inférieure des oiseaux, et qui s'étend depuis l'angle mental jusqu'au sommet de cette masse.

GONYTHÈQUE. s. f. (ét. gr., γόνυ, genou; θήκη, étui). Entom. Creux de la cuisse des insectes qui loge la base du tibia.

GONZAGA ou **GONZAGUE.** Géogr. Ville de la Vénétie (Italie), à 20 kil. S. de Mantoue, a donné son nom à la famille de Gonzague.

GONZAGA (Thomas-Antonio). Poète portugais, né à Porto, 1747-1793. Ses poésies, *Lyras*, sont très populaires au Brésil et ont été souvent imprimées.

GONZAGUE. Famille princière d'Italie, connue depuis le XI^e siècle, qui a donné des souverains à Mantoue et à Guastalla.

1° *Gonzague de Mantoue.*

— GONZAGUE (Louis I^er de). Né en 1267, devint capitaine de Mantoue en 1328, et mourut en 1360. Allié aux Scaliger, il s'empara de Reggio, 1335; Charles IV lui confirma sa souveraineté en 1354. || GONZAGUE (Guido de), 1360-1369. || GONZAGUE (Louis II de), 1369-1382. || GONZAGUE (François I^er de). Frère du précédent, 1382-1407. || GONZAGUE (Jean-François I^er de). Fils de François, 1407-1444, fut le premier marquis de Mantoue, titre que lui donna l'empereur Sigismond, 1433. || GONZAGUE (Louis III de), dit *le Turc*, 1444-1487. Embellit Mantoue de beaux monuments. || GONZAGUE (Frédéric I^er de), 1478-1484. || GONZAGUE (Jean-François II de), 1484-1519. || GONZAGUE (Frédéric II de), 1519-1540. Entra dans la ligue des princes italiens contre Charles-Quint (1527), puis se soumit à l'empereur, reçut de lui le titre de duc, 1530, et le Montferrat, 1536. || GONZAGUE (François II de), 1540-1550. || GONZAGUE (Guillaume de). Deuxième fils de Frédéric II, 1550-1587, fit ériger le Montferrat en duché par l'empereur en 1574. || GONZAGUE (Vincent de). Fils du précédent, 1587-1612. || GONZAGUE (François III de). Ne laissa qu'une fille, 1612. || GONZAGUE (Ferdinand de). Frère du précédent, cardinal en 1605, régna de 1612 à 1626. || GONZAGUE (Vincent II de). Frère des précédents, cardinal en 1615, régna de 1626 à 1627, maria sa nièce Marie à son cousin Charles de Gonzague, duc de Rethel. || GONZAGUE (Charles I^er de). Fils de Louis de Gonzague, duc de Nevers, et petit-fils du duc Frédéric II de Gonzague, régna de 1627 à 1637. Louis XIII le défendit, tandis que l'empereur Ferdinand envoyait l'armée de son général Collalto assiéger Mantoue. La ville fut prise et horriblement saccagée, 1640. Les traités de Ratisbonne, 1630, et de Quierasco, 1631, lui assurèrent ses duchés, qu'il augmenta de Correggio. || GONZAGUE (Charles II de). Succéda à son aïeul Charles I^er, 1637-1665, sous la tutelle de sa mère Marie de Gonzague. || GONZAGUE (Charles IV de). Fils du précédent, 1665-1708, vendit Casal à Louis XIV en 1681, et reçut dans Mantoue une garnison française en 1701. Mais il fut dépouillé de ses États par l'empereur Joseph I^er, qui garda le Mantouan et donna le Montferrat au duc de Savoie, 1707. Il se retira en France.

2° *Gonzague de Guastalla.*

— GONZAGUE (Ferdinand I^er de). Troisième fils de Jean-François II, marquis de Mantoue, prit Florence en 1530, devint l'un des principaux généraux de Charles-Quint, qui lui permit d'acquérir Guastalla, 1539, et l'érigea en fief immédiat de l'Empire. Gouverneur de Milan en 1546, il se distingua à la bataille de Saint-Quentin, et mourut des suites d'une chute de cheval, 1557. || GONZAGUE (César I^er de). Fils du précédent, 1557-1575. || GONZAGUE (Ferdinand II de). Succéda à son père en 1575; Ferdinand II érigea Guastalla en duché, 1621. Il disputa le duché de Mantoue à Charles I^er. || GONZAGUE (César II de). Fils du précédent, 1630-1632. || GONZAGUE (Ferdinand III de), 1632-1678. Acheva de ruiner sa maison au service de l'Espagne. || GONZAGUE (Vincent de). Petit-fils de Ferdinand II, gendre de Ferdinand III, disputa le duché de Guastalla à Charles IV, duc de Mantoue. Il mourut en 1714. || GONZAGUE (Antoine-Ferdinand de), 1714-1729. Reçut de l'empereur une partie du Mantouan. || GONZAGUE (Joseph de). Frère du précédent, 1729-1746, eut la raison affaiblie. Marie-Thérèse occupa Guastalla de 1746 à 1748 et céda alors le duché à don Philippe, duc de Parme et de Plaisance.

— GONZAGUE (Marie-Louise de). Fille aînée de Charles de Gonzague, duc de Mantoue, 1612-1667, fut aimée de Gaston d'Orléans, qui voulait l'épouser; mais Marie de Médicis la fit arrêter brutalement et la tint dans une étroite prison à Vincennes. Louis XIII la fit remettre en liberté. Plus tard, Cinq-Mars fut, dit-on, éperdument amoureux d'elle; elle consentit à épouser le vieux roi de Pologne Sigismond-Ladislas IV, 1645; elle amassa des richesses et fit du bien. En 1648, elle contribua beaucoup à l'élection de son beau-frère Jean-Casimir, dont elle était tendrement aimée. Le pape releva de ses vœux de jésuite le nouveau roi, qui l'épousa en 1649. Elle mourut d'apoplexie en 1667.

— GONZAGUE (Anne de). Princesse palatine, 1616-1684, fille de Charles de Gonzague, duc de Mantoue, vécut avec sa sœur Marie à l'hôtel de Nesle. Elle eut de nombreuses liaisons, aima le duc Henri de Guise, qui, après une longue passion très romanesque, finit par l'abandonner. En 1645, elle épousa Édouard de Bavière, quatrième fils de l'électeur palatin Frédéric V. Elle joua un grand rôle dans les intrigues de la Fronde, décida, en 1671, le mariage de Monsieur avec Élisabeth-Charlotte, sa nièce. Ses *Mémoires*, publiés en 1786, ont été attribués à Rulhière ou à Sénac de Meilhan. Bossuet a prononcé son oraison funèbre.

— GONZAGUE (Saint Louis de). V. LOUIS DE GONZAGUE.

GONZALE. s. f. Bot. Nom qu'on a donné aux pézizes à chapeau plat.

— *Gonzale* ou *gonzalagunie*. Genre de plantes renfermant cinq espèces.

GONZALÉE. s. f. Bot. Genre d'haméliées isertiées, établi pour des plantes indigènes du Pérou et des régions les plus chaudes de l'Amérique.

GONZALVE DE CORDOUE (Hernand y Aguilar), duc de Terra-Nueva, prince de Venossa, souvent appelé le *grand capitaine*. Naquit à Montilla, près de Cordoue, 1443-1515. Il fit ses premières armes contre les Maures, devint bientôt célèbre et s'attacha à la fortune de Ferdinand d'Aragon. Il gagna la victoire de Toro (1476) sur le roi de Portugal et joua le premier rôle dans la guerre et la conquête de Grenade (1492). En Italie, il soutint les princes aragonais, rois de Naples, contre les Français de Charles VIII, et battit le duc de Montpensier. Il aida les Vénitiens contre les Turcs et vint débloquer Zante. En 1501, il s'entendit avec les Français de Louis XII pour dépouiller de ses États le roi de Naples Frédéric. Dans la guerre qui suivit entre les anciens alliés, Gonzalve, à force de courage et de tromperie, parvint à triompher des Français. Il fut vainqueur de d'Aubigny à Seminara, du duc de Nemours à Cérignoles, 1503, et resta maître de tout le royaume de Naples. Il arrêta les Français sur les bords du Garigliano et força le marquis de Saluces à capituler dans Gaëte. Ferdinand le Catholique le nomma connétable, puis le rappela et le disgracia.

GONZE. s. m. Arg. Homme simple, niais, crédule. Il fait au féminin *gonzesse*.

GOO. s. m. Pilule couverte de caractères magiques que les Japonais font avaler aux personnes accusées de vol ou de quelque autre délit grave. Le peuple est persuadé que si celui qui prend cette pilule est coupable, il est cruellement tourmenté jusqu'à ce qu'il confesse son crime.

GOODALLIE. s. f. (pr. *gou-da-li*; de *Goodall*, n. pr.). Moll. Nom proposé pour un genre de petite coquille que la plupart de ses caractères rattachent au genre astarté.

GOODÉNIACÉ, ÉE ou **GOODÉNOVIACÉ, ÉE.** adj. (pron. *gou-dé-nia-cé* ou *gou-dé-no-via-cé*). Bot. Qui ressemble à une goodénie. || GOODÉNIACÉES ou GOODÉNOVIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones ayant pour type le genre goodénie.

GOODÉNIE. s. f. (pr. *gou-dé-ni*; de *Goodenaugh*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des goodéniacées, établi pour une quarantaine d'espèces de l'Australie, dont quelques-unes ont été acclimatées en Europe.

GOODÉNIÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. de GOODÉNIACÉ.

GOODÉNOVIE. s. f. Bot. Syn. de GOODÉNIE.

GOODIE. s. f. (pr. *gou-di*; de *Good*, n. pr.). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des végétaux qui croissent en Australie.

GOODWIN (Sables de). Géogr. Bancs de sable, à l'E. du comté de Kent (Angleterre), à 7 kil. de la côte; ils s'étendent sur une longueur de 14 kil., sont très dangereux et séparés en deux parties par un canal étroit.

GOODYÈRE. s. f. (pr. *gou-di-ère*; de *Goodyer*, nom pr.). Bot. Genre d'orchidées néottiées, établi pour des espèces répandues sous les climats tempérés de l'hémisphère boréal.

GOOGOL. s. m. (pr. *gou-gol*). Bot. Nom indien de l'arbre qui produit le bdellium.

GOORKA. s. m. (pr. *gour-ka*). Mamm. Nom persan de l'onagre.

GOOR-KNAT. s. m. (pr. *gour-knatt*). Nœud sacré et signe de reconnaissance des étrangleurs indiens.

GOPHNA. Géogr. anc. Ville de Palestine, capitale de la toparchie la plus considérable après Jérusalem.

GOPHNÉTIQUE. Géogr. anc. Une des onze toparchies de la Judée, dans les premiers temps de l'empire romain. Capitale *Gophna*.

GOPI. Myth. ind. Nom des bergères ou des nymphes, au milieu desquelles Krichna passa sa jeunesse.

GOR ou **GOOR.** s. m. Bot. Fruit d'une espèce de marronnier d'Inde, semblable à la châtaigne, mais amer.

— Moll. Coquille du Sénégal rattachée au genre troque.

GORAH. s. m. Instrument à vent en usage chez les Hottentots.

GORAL. s. m. Mamm. Espèce d'antilope de l'Himalaya. On dit aussi *goural*.

GORAMI. s. m. Ichtyol. Poisson du genre osphromène.

GORANI (Joseph, comte). Célèbre publiciste italien, né à Milan, 1744-1819, attaqua les gouvernements établis et publia le *Traité du despotisme*, sous le voile de l'anonyme, 1770. Il reçut de l'Assemblée législative le titre de citoyen français. Ses *Recherches sur la science du gouvernement* ont été traduites en français. Ses *Lettres aux souverains sur la Révolution française*, publiées d'abord dans *le Moniteur*, furent très remarquées.

GORAO. s. m. Comm. Étoffe de soie qui se fabrique en Chine.

★ **GORD.** s. m. (du lat. *gurges*, gouffre). Pêcherie composée de deux rangs de perches plantées dans le fond de la rivière, qui forment un angle, au sommet duquel est un filet où les deux rangs de perches conduisent le poisson. Établir un gord. || Entonnoir formé de pieux ou de filets, et terminé par un verveux.

— Ravin.

— Géol. Argile schisteuse et bitumineuse qui sépare les veines de houille.

GORDES. (*Vordenses*). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Apt (Vaucluse). Près de là est l'abbaye de Sénanque; 2,200 hab.

GORDET. s. m. Moll. Coquille bivalve du genre vénus, trouvée dans les mers d'Afrique.

GORDIE. s. f. Helminth. Syn. de GORDIEN.

GORDIÉE. s. f. Chronol. Nom du neuvième mois des Achéens. Il répond à notre mois de septembre.

★ **GORDIEN, ENNE.** adj. Qui appartient à Gordius, roi de Phrygie.

— Hist. *Nœud gordien*. Nœud qui attachait le joug du char de Gordius, consacré par Midas son fils dans le temple de Jupiter à Gordium. Ce nœud était si adroitement fait, qu'on n'en pouvait découvrir les bouts; et l'oracle avait promis l'empire de l'Asie à celui qui pourrait le défaire. Alexandre le coupa avec son épée, et de là est venue l'expression *trancher le nœud gordien*.

— Fig. et fam. Difficulté, obstacle qui paraît insurmontable. Voilà le nœud gordien. C'est là le nœud *gordien*.

— *Trancher le nœud gordien*. Se tirer, par une mesure vigoureuse et prompte, d'une difficulté embarrassante, etc. Avec une affirmation, une négation bien tranchante, nous croyons couper le nœud *gordien*. (Boiste.)

— *Jeux gordiens*. Jeux qui se célébraient à Rome en l'honneur de Gordien, vers la fin de décembre.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin et dans la locution *nœud gordien*.

GORDIEN. s. m. Entom. Espèce de papillon.

— Helminth. Genre de vers nématoïdes, nommés aussi *gordins* ou *dragonneaux*.

GORDIEN (Marcus Antonius Gordianus). Empereur romain, surnommé *le Vieux* et *l'Africain*, né à Rome en 157, descendait des Gracques et de Trajan; il avait épousé une arrière-

petite-fille d'Antonin ; il possédait d'immenses propriétés à Rome et dans les provinces ; il aimait passionnément les lettres. Il était proconsul d'Afrique, lorsqu'il fut proclamé empereur, malgré lui, à Tysdrus, 237. Mais Capellianus, procurateur du pays des Maurusiens nomades, mit en déroute les défenseurs de l'empereur ; et Gordien, après avoir vu la mort de son fils, s'étrangla avec sa ceinture. || GORDIEN II, *le Jeune* (Marcus Antonius). Fils du précédent, né en 192, fut nommé empereur et périt avec lui. || GORDIEN III (Marcus Antonius), dit *le Pieux*. Petit-fils de Gordien *le Vieux*, né vers 223, était probablement fils d'une fille de Gordien, et fut, malgré sa jeunesse, associé aux empereurs Maxime et Balbin, qui périrent bientôt, 238. Il se laissa conduire par le sage Thémisithée, qu'il nomma préfet du prétoire et dont il épousa la fille. Mais Philippe, qui remplaça Thémisithée, gagna les soldats, qui lui livrèrent Gordien. Le jeune prince fut tué quelques jours après en Mésopotamie, 244.

GORDIUM. Géogr. anc. Ville de la Galatie (Asie Mineure), sur le Sangarius, longtemps capitale de la Phrygie, plus tard Juliopolis, auj. *Bey-Bazar*. Alexandre y coupa le *nœud gordien* dans le temple du Jupiter.

GORDIUS. s. m. Entom. et Helminth. V. GORDIEN.

GORDIUS. Fils d'un laboureur de la Phrygie, fut élu roi de ce pays. Les Phrygiens, voyant leur pays troublé par des séditions, consultèrent l'oracle, qui leur répondit de prendre pour roi le premier homme qu'ils verraient monté sur un char. Le choix tomba sur Gordius, dont le char fut consacré à Jupiter. Le joug était lié au timon par un nœud dont on ne pouvait voir les bouts.

GORDON. s. m. Bot. Genre de la famille des malvacées, comprenant quatre espèces propres à l'Amérique méridionale.

GORDON. Famille noble d'Écosse, obtint le titre de duc en 1684. Venus, dit-on, de France, au temps de Guillaume le Conquérant, les Gordons furent alliés aux premières familles du pays, et restèrent catholiques et jacobites, fidèles aux Stuarts jusqu'au dernier jour. Catherine Gordon, mère de lord Byron, était de cette famille.

— GORDON (George, lord). Né à Londres, 1750-1793, servit dans la guerre d'Amérique ; puis se distingua à la Chambre des communes par son indépendance fougueuse. Il ameuta le peuple de Londres, 1780, fut conduit en triomphe par la populace, fut arrêté et déclaré non coupable par le jury. Plus tard, condamné comme auteur d'un libelle contre la reine de France, il s'enfuit en Hollande. Il se fit juif à la fin de sa vie.

GORDONIE. s. f. (de *Gordon*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des ternstrœmiacées gordoniées, établi pour des plantes qui croissent dans les régions les plus chaudes de l'Amérique du Nord.

GORDONIÉ, ÉE. Bot. Qui ressemble à une gordonie. || GORDONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ternstrœmiacées, ayant pour type le genre gordonie.

GORDYÈNE. Géogr. anc. Pays de l'empire des Perses, sur les confins de l'Arménie et de l'Assyrie, à l'E. du Tigre, habité par les *Gordiens*, les *Kourdes* d'aujourd'hui.

GORE. s. f. (étym. inconnue ; peut-être de l'allem. *gorren*, grogner). S'est dit pour Truie.

— Min. Argile schisteuse qu'on rencontre dans les couches de houille. On dit aussi *escaille* dans le Nord.

GORE. s. f. (étym. gr., γαῦρος, fier). S'est dit autrefois pour Pompe, braverie. || *Robe à la grand'gore*. Robe qui était garnie de grandes manches.

GORÉE. Géorg. Ile de l'océan Atlantique, à 2 kil. S. du cap Vert, à 167 kil. S. de Saint-Louis ; superficie, 17 hectares. Une ville y a été bâtie ; elle est défendue par le fort Saint-Michel et est le chef-lieu d'un arrondissement de la côte comprenant quatre cercles et renfermant 46,800 habitants.

GOREL. s. m. Relat. Nom qu'on donnait au prince de Géorgie.

GORENDE. s. m. Erpét. Grand serpent.

★ **GORET.** s. m. (radic. *gore*). Petit cochon. La peau d'un goret. Ne se dit guère que par plaisanterie. Le *goret* trottinait dans l'atelier, furetant, le nez en terre, avec de petits grognements. (De Goncourt.) Gervaise releva le jupon, l'aperçut sur le drap, qui se roulait comme un *goret*, les jambes en l'air. (É. Zola.)

— Poisson qui porte le nom de *porc* dans divers pays.

— Fig. et pop. Petit garçon malpropre.

— Mar. Balai serré entre deux bouts de planche, et servant à nettoyer la carène d'un bâtiment.

— Pêch. Nom que l'on donne aux parcs en Provence.

— Philol. *Rime en goret* ou *Rime goret*. S'est dit, dans l'ancienne versification française, d'une espèce de rime imparfaite, telle qu'*entre* et *pampre*. Elle est depuis plusieurs siècles hors d'usage. Ce que les rêveurs du temps passé ont appelé la rime *goret*, et qui s'appelle rime du village, ne mérite pas d'être nombré entre les espèces de rime. (Fébilet.)

— Techn. Premier ouvrier chez les cordonniers, les chapeliers.

GORETÉ, ÉE. part. pass. du v. Goreter. S'empl. adjectiv. Carène goretée.

GORETER. v. a. 1re conj. Ce verbe double le *t* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je gorette, tu goretteras, il goretterait*. Mar. Nettoyer avec un goret les parties du vaisseau qui plongent dans l'eau.

GORETTE. s. f. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens.

GORFOU. s. m. Ornith. Genre de la famille des manchots, établi pour une seule espèce qui habite les mers antarctiques. Le *gorfou*, ou *gorfou sauteur*, est un oiseau de la taille d'un gros canard, brun en dessus, blanc en dessous, ayant des plumes dorées sur la tête.

GORGADES. Géogr. anc. Iles de la mer occidentale d'Afrique, où quelques auteurs ont placé le séjour des Gorgones.

GORGASUS. Fils de Machaon, fut révéré comme un dieu.

★ **GORGE.** s. f. (du lat. *gurges*, gouffre). Partie antérieure de l'homme et des mammifères, entre la tête et les épaules, dans laquelle est le gosier. Avoir la gorge enflée. Se couper la gorge avec un rasoir. La gorge d'un taureau, d'un cheval. Grosse gorge. Gorge enflée. Tenir quelqu'un à la gorge, lui serrer la gorge, le prendre à la gorge. Mettre, tenir le pied sur la gorge à quelqu'un. Mettre à quelqu'un le pistolet sur la gorge. Couper la gorge à un homme, à un animal. Présenter sa *gorge* au coup mortel. (Corn.) Macaire fut pris à la *gorge* par le chien d'Aubry de Montdidier. (Pellegrin.)

> De festons odieux ma fille couronnée
> Tend sa *gorge* aux couteaux par son père apprêtés.
> (RACINE.)

— *Couper la gorge à quelqu'un*. L'égorger, le tuer. Des voleurs lui coupèrent la gorge. Couper la gorge à son maître. Couper la gorge aux passants, à ses hôtes. Couper la gorge à toute la garnison. || *Se couper la gorge l'un à l'autre*. S'entre-tuer. Si vous n'allez pas apaiser la querelle, ils se couperont la gorge. || *Se couper la gorge avec quelqu'un*. Se battre en duel avec lui. Se couper la gorge avec son rival. Il n'est rien de plus juste que de se couper la *gorge* avec quelqu'un qui vous marche sur le pied. (X. de Maistre.) || Fig. *Se couper la gorge soi-même*. Dire ou faire quelque chose de contraire à ses intérêts. || Fig. *Couper la gorge à quelqu'un*. Faire quelque chose qui le ruine, qui le perd. Si vous ne payez ce pauvre homme, si vous le mettez en prison, vous lui coupez la gorge. Ce procès, cette mauvaise affaire lui a coupé la gorge, à lui et à ses enfants. || Par analog. *Cet argument, cette pièce, etc., lui coupe la gorge*. Cet argument, cette pièce ruine sa cause, détruit ses prétentions. || On peut également donner pour sujet au verbe le nom de la personne. Se couper la gorge par une pièce, par un argument.

— Fig. *Tendre la gorge*. Livrer sa vie, sans résistance, à un assassin. || Ne plus résister à une demande, à un ordre. || *Tenir quelqu'un à la gorge*. L'avoir réduit à ne pouvoir faire aucune résistance à ce qu'on veut de lui. || *Se tenir à la gorge*. Se dit de deux personnes qui se sont prises l'une l'autre à la gorge. || *Prendre quelqu'un à la gorge*. Le contraindre avec violence à faire quelque chose. S'il n'a point d'argent pour vous payer, le prendrez-vous à la gorge ? || On dit dans le même sens : Tenir le pied sur la gorge à quelqu'un, lui remettre, lui tenir le pistolet, le couteau, le poignard sur la gorge. || *Avoir le poignard, le couteau sur la gorge*. Être l'objet de violences de la part de quelqu'un. || Par plaisanterie.

> Marton, monsieur, Marton, la bourse sur la *gorge*,
> A voulu me séduire et surprendre ma foi.
> (BOISSY.)

— Par analog. Se dit des choses. Le soin et la crainte tiennent un empereur à la *gorge* au milieu de ses armées. (Montaigne.) Toute commodité me tiendrait à la *gorge*, de laquelle seule j'aurais à dépendre. (Id.) Il (le grand Condé) prend la victoire et la raison à la *gorge* pour les mettre de son côté. (La Fontaine.)

— Fig. *Sauter à la gorge*. Inquiéter. L'embarras de choisir un autre général sautait à la *gorge*. (St-Simon.)

— *Il en a menti par la gorge. Vous en avez menti par la gorge*. Se disait pour donner fortement un démenti à quelqu'un.

— Loc. prov. Par allusion au moineau mâle, qui a la gorge garnie de plumes noires, *C'est un franc mâle, il a la gorge noire*. C'est un bon compagnon, c'est un homme de cœur. || *Être chatouilleux à la gorge*. Être exposé à se voir pendu. || Craindre la potence.

— Fam. Cou et sein d'une femme. Avoir la gorge belle. Avoir la gorge plate. Montrer, découvrir sa gorge. Cacher, couvrir sa gorge. Avoir la gorge découverte. Avoir trop de gorge. Il becquetait les lis de sa *gorge* d'albâtre. (Mollevaut.) Une *gorge* ronde, polie, ivoirine, pour parler comme les ronsardisants. (Th. Gaut.)

> Son écharpe, qui vole au gré de leurs soupirs,
> Laisse voir les trésors de sa *gorge* d'albâtre.
> (LA FONTAINE.)

> Sur sa *gorge* d'albâtre une gaze étendue
> Avec un art discret en permettait la vue. (VOLTAIRE.)

— *Gorge* ou *tour de gorge*. Partie supérieure de la chemise d'une femme.

> D'une fille il prit la coiffure,
> Le tour de *gorge* et le panier. (VOLTAIRE.)

— Gosier. Le nœud de la gorge. Il lui est demeuré une arête, un os dans la gorge. Avoir mal à la gorge. Avoir un abcès dans la gorge.

— Par extens. *Prendre à la gorge*. Se dit d'une forte odeur qui affecte les voies respiratoires. Quand l'on entre dans cet estaminet, l'odeur du tabac prend à la gorge. Cette huile prend à la gorge.

— *Mal de gorge*. Nom donné vulgairement à diverses angines idiopathiques ou symptomatiques.

— *Arroser sa gorge*. Boire. || *Boire, avaler à pleine gorge*. Boire, avaler goulûment. Ils avalaient à pleine *gorge* tous les vins grecs. (G. Flaubert.)

— *Avoir un nœud à la gorge*. Être triste au point de ne pouvoir parler.

— Fig. Il me semble que la mort du roi d'Angleterre est plus philosophe et anglaise que chrétienne et catholique. « Adieu, roi ! » me fait quasi un nœud à la *gorge*. Je trouve bien des pensées dans ce mot et une fermeté peu commune. (Mme de Sév.)

— *Rire sous gorge*, ou mieux *sous cape*. Rire tout bas et sans qu'il y paraisse.

— Fam. *Rire qui ne passe pas le nœud de la gorge*. Rire qui n'est pas naturel. Je ne me réjouis pas bien sans vous ; et si je ris, cela ne passe pas le nœud de la *gorge*. (Mme de Sév.)

— *Rire à gorge déployée, crier à pleine gorge*. Rire, crier de toute sa force.

— *A pleine gorge*. Comme si la gorge était pleine. Cet ivrogne pue le vin à pleine gorge.

— Fig. Je ne doute pas que, quand vous lirez cette lettre à la belle Madelonne, elle ne se récrie que cela sent le P. Rapin et le P. Bouhours à pleine *gorge*. (Bussy-Rabutin.)

— Fig. et fam. *Faire rentrer à quelqu'un les paroles dans la gorge*. L'obliger à désavouer les propos offensants qu'il a tenus. Il s'est permis sur mon compte des propos que je saurai bien lui faire rentrer dans la gorge.

— Pop. *Rendre gorge*. Vomir après avoir trop bu ou trop mangé. || Fig. et fam. Restituer par force ce qu'on a pris, ce qu'on a acquis par des voies illicites. Faire rendre gorge à quelqu'un qui a volé les deniers publics. Il faut tôt ou tard qu'il rende gorge. Officiers de justice et de finances, par une revision secrète, juste et cachée de ce haut dieu, rendent après leur *gorge* et revomissent leurs pilleries et concussions au fisc. (Noël du Fail.)

— Par anal. L'entrée, l'ouverture, l'orifice de certaines choses. La gorge d'une tabatière. Une boîte à gorge d'or. La gorge d'une pinte, d'une chopine, d'un vase.

— Agric. Nom qu'on donne, dans les environs de Paris, au froment qui reste dans les gerbes après qu'on en a ôté la semence par un léger battage. Ainsi c'est un blé de seconde ou de troisième qualité.

— Archit. Espèce de moulure dont le profil est une courbe concave, arrondie vers sa partie inférieure. Cette moulure a son usage surtout pour former les encadrements. || Partie la plus étroite du chapiteau toscan ou dorique. || Partie d'une cheminée qui règne depuis le manteau jusque sous le couronnement du manteau.

— Bot. Entrée du tube de la corolle, du calice ou du périgone, que ce tube soit réel, ou qu'on le suppose formé par la réunion des onglets non soudés.

— Chass. *Ce chien a bonne gorge*. Il a la voix forte et retentissante.

— Conchyl. Dans les coquilles univalves, Tout ce qu'on peut voir de leur intérieur, en regardant par l'ouverture, c'est-à-dire à peu près le dernier demi-tour.

— Fauconn. Partie supérieure de l'estomac d'un oiseau de proie. || *Gorge chaude*. Chair des animaux vivants ou récemment tués, que l'on donne aux oiseaux de proie. || *Gorge froide*. Viande des animaux morts. || *Enduire la gorge*. Digérer trop vite les aliments. || *Donner bonne gorge*. Repaître généreusement un oiseau. || *Donner grosse gorge*. Présenter à l'oiseau un morceau de viande qui n'a pas été trempé dans l'eau. || *Voler sur sa gorge*. Se dit de l'oiseau qu'on fait voler aussitôt qu'il est repu. || Fig. Se dit d'une personne qui danse aussitôt après être sortie de table.

— *Faire gorge chaude d'un animal*. Le manger.

> Dans le marais entrés, notre bonne commère
> S'efforce de tirer son hôte au fond de l'eau,
> Contre le droit des gens, contre la foi jurée,
> Prétend qu'elle en fera *gorge* chaude et curée.
> (LA FONTAINE.)

— Fig. *Faire une gorge chaude de quelque chose*. Se l'approprier, en profiter. Il comptait avoir cette succession et en faire une gorge chaude, une bonne gorge chaude. Vieux en ce sens. || *Faire des gorges chaudes*. Se réjouir aux dépens de quelqu'un ou de quelque chose. C'est un homme qui recueille tout ce qu'il entend dire, et qui en fait des gorges chaudes.

— Fortif. Entrée d'une fortification du côté de la place. La gorge du bastion. La gorge de la demi-lune. Attaquer une demi-lune par la gorge. || Moulure arrondie qui sert d'ornement au canon. || *Demi-gorge*. Ligne menée de l'angle de la courtine au centre du bastion.

— Géogr. Portion de vallée étroite et resserrée entre des flancs de rochers à peu près parallèles. Les gorges des Pyrénées, des Alpes. Traverser les gorges étroites des montagnes. Longue gorge. Gorge étroite. On ne pouvait marcher que par des *gorges* étroites et par des abîmes sur lesquels plongeait l'artillerie ennemie. (Voltaire.) Il cherchait les *gorges* les plus sauvages pour y mener ses troupeaux. (Montalemb.) || Chemin très creux. De la plupart des lacs sortent des torrents, qui, avec le temps, ont creusé des *gorges* d'une profondeur effrayante. (Reyn.) || Petit vallon entre deux collines, qui, par son échappée, donne une vue agréable, comme la gorge de Marly.

— Hydraul. Fondrière, vallée où l'on a dessein de faire descendre une conduite d'eau.

— Mécan. *Gorge d'une poulie*. Cannelure, creux demi-circulaire, qui règne sur la circonférence d'une poulie, pour recevoir la corde ou la chaîne. || *Roues à gorge*. Toutes les roues à jante creuse. Les premières roues employées sur les rails saillants des chemins de fer étaient des roues à gorge. Aujourd'hui qu'on a supprimé un des rebords de la jante, on les appelle simplement *roues à rebord*.

— Mus. *Chanter de la gorge*. Ne savoir modifier sa voix qu'en resserrant la gorge avec effort. || *Voix de gorge*. Voix que l'on ne modifie que de cette manière. || On dit dans le même sens : *Parler de la gorge*. || On dit en plaisantant qu'*on a un chat dans la gorge*, pour exprimer un embarras, un obstacle qui gêne les sons à leur passage, et qui en altère la pureté.

— Ornith. Partie du dessous du cou qui tient à la tête. || *Grosse gorge*. Nom vulgaire du combattant.

— Pêch. Cercle que l'aissaugue et le bregin forment dans l'eau.

— Philol. Un auteur a employé *Coup de gorge*, en parlant des mouvements qu'on fait pour prononcer les lettres aspirées. Les *x*, chez les Espagnols, sont des aspirations gutturales ; ainsi *moxos* se prononce comme s'il y avait *mohos*, avec un coup de *gorge* sur l'*h*. (Frez.)

— Physiol. Le pharynx proprement dit.

— Techn. Échancrure d'un bassin à barbe. || Chez les artificiers, Espèce d'étranglement que l'on forme à l'orifice de la cartouche d'une fusée. La mèche et l'amorce se mettent dans la gorge de la fusée. || Morceau de bois échancré que les porteurs d'eau se mettent sur l'épaule pour y suspendre leurs seaux. || Partie du ressort d'une serrure à laquelle répond la barbe du pêne, lorsqu'on fait mouvoir le panneton de la clef pour ouvrir et fermer. La gâchette a aussi sa gorge. || Gonflement compris depuis les faussures jusqu'au bord ou arrondissement de la cloche. || Dans une écritoire, La partie antérieure destinée à recevoir les plumes, les crayons, les canifs, etc. || Le premier tronçon que le coutelier coupe d'une dent d'ivoire ou d'une corne. || Petite corniche de bois doré ou peint sur laquelle on attache une estampe. || Bâton ou morceau de bois tourné auquel on attache les estampes, les cartes de géographie, etc., pour pouvoir les rouler. || *Gorge de démaigrissement*. Entaillement fait à angle aigu dans une pièce de charpente. || *Gorge de charrue*. Partie antérieure du versoir. || *Gorge d'un crétaut*. Partie du bois, de l'ivoire, etc., sur laquelle est attaché un clou rivé qui retient les brins.

★ **GORGÉ, ÉE.** adj. Blas. Se dit d'un lion, d'un cygne, ou d'un autre animal, qui a le cou ceint d'une couronne dont l'émail est différent de celui du corps.

GORGÉ, ÉE. part. pass. du v. Gorger. S'emploie adjectiv. Animal gorgé. Personne gorgée. Lorsque enfin son appétit était *gorgé* et qu'il consentait à parler… (H. Taine.)

— Plein, rempli. Langue gorgée d'humidité.

— Fig. Être gorgé d'or et d'argent. Un courage plein et *gorgé* d'un commencement de bonheur perd le goût de l'accroître, déjà par trop empêché à digérer ce qu'il en a. (Montaigne.) Le moine avait été *gorgé* de voluptés. (Lewis.)

— Par extens. Il empoigna un tromblon *gorgé* de chevrotines et le déchargea. (V. Hugo.)

— Art vétér. *Ce cheval a les jambes gorgées*. Il les a enflées et pleines de mauvaises humeurs.

— Fauconn. Se dit d'un oiseau qui est repu.

— GORGÉ. s. m. Entom. Espèce de papillon.

GORGE-BLANCHE. s. f. Ornithol. Nom qu'on donne à la sylvie grisette et à la mésange nonnette. || Pl., des *gorges blanches*.

GORGE-BLEUE. s. f. Ornith. Espèce de passereau de la famille des subulirostres. || Pl., des *gorges-bleues*.

★ **GORGE-DE-PIGEON.** adj. invar. Se dit d'une couleur composée et mélangée, qui paraît changer suivant les différents aspects du corps coloré, comme celle de la gorge des pigeons. Du taffetas gorge-de-pigeon. Des robes gorge-de-pigeon.

— Substantiv. Le *gorge-de-pigeon*. (Acad.)

— Espèce d'étoffe.

— GORGE-DE-PIGEON. s. f. Manég. Espèce d'embouchure pour le cheval.

★ **GORGÉE.** s. f. (radic. *gorge*). Quantité de liqueur que l'on peut avaler en une seule fois. Prendre une gorgée de bouillon. Boire à petites gorgées. A la première *gorgée* du breuvage préparé par Locuste, Britannicus tombe mort à la renverse sur les coussins de son lit. (P. de Saint-Victor.)

— Quantité de matière nécessaire pour emplir la gorge. Une bonne gorgée.

— Fauconn. *Donner bonne gorgée à l'oiseau*. Lui donner une bonne portion du gibier qu'il a pris.

GORGE-FOUILLE. s. f. Technol. Espèce

de bec-de-cane dont l'extrémité du fer est recourbée et arrondie, de manière que cet outil fait à la fois l'office d'un rabot et d'une mouchette. || Pl., des *gorges-outils*.

GORGE-JAUNE. s. f. Ornith. Le figuier trichas. || Pl., des *gorges-jaunes*.

GORGELETTE. s. f. (dimin. de *gorge*). S'est dit pour Petite gorge.

GORGE-NOIRE. s. f. Ornith. La rubiette à queue rouge. || Pl., des *gorges-noires*.

GORGE-NUE. s. f. Ornith. Espèce de perdrix. || Pl., des *gorges-nues*.

★ **GORGER**. v. a. 1re conj. (rad. *gorge*). On met un *e* après le *g* devant *a, o* : *Nous gorgeons. Je gorgeais. Je gorgeai. Que je gorgeasse. Gorgeant*. Mettre de la nourriture dans la gorge. C'est pendant la nuit qu'elle (la mère du pétrel) le nourrit en le *gorgeant*, par intervalles, de la substance du poisson qu'elle pêche tout le jour à la mer. (Buffon.)

— *Gorger de la volaille, des pigeons, etc.* Les engraisser en leur mettant dans la gorge un supplément de nourriture qu'ils ne prendraient pas d'eux-mêmes.

— Par extens. Soûler, donner à manger avec excès. Gorger quelqu'un de vin et de viandes. Son armée hurla autour de sa tente funèbre comme une meute sur le corps du chasseur qui la *gorgeait* de curées. (P. de St-Victor.)

— Par analog. La douleur s'apaise avec du sang, et puisque tu ne peux assouvir ton amour, *gorge* ta haine. (G. Flaubert.)

— Fig. Combler, remplir, surtout en parlant de biens, de richesses. Gorger quelqu'un de biens, le gorger d'or et d'argent. Ses fêtes, qui *gorgeaient* les sens, offraient en même temps à l'esprit des philtres divins. (P. de St-Victor.)

— Art vétér. Enfler. Les mauvaises eaux gorgent les jambes des chevaux.

— Jeux. Au reversi, *Gorger le quinola*. Contraindre à le jouer.

— Pyrotechn. *Gorger une fusée*. La remplir de composition jusqu'au-dessus de la gorge.

— GORGER. v. n. Jeux. Au reversi, Être forcé de jouer un as ou un quinola, sans faire le reversi.

— SE GORGER. v. pron. Être gorgé. Les oies se gorgent avec du macaroni cuit à l'eau.

—Boire, manger avec excès. Se gorger de boire et de manger. Les bestiaux se *gorgeraient* de topinambours si on leur en donnait à satiété. (Morogues.) Le vin et les viandes dont il s'était *gorgé* la veille. (Delille.)

— Se remplir, s'enfler.

> Notre souffleur à gage
> Se *gorge* de vapeurs. (La Fontaine.)

— Fig. Avoir en très grande abondance ce qu'on recherche avidement. Se gorger de butin. Se gorger de richesses. Se gorger d'or, d'argent.

— Fauconn. *L'oiseau se gorge*. Il prend sa nourriture.

— Jeux. S'exposer à perdre les deux dernières mains en se laissant forcer à l'entrée.

GORGÈRE. s. f. Mar. Pièce de bois qui prend au sommet de l'étrave et s'avance sous le beaupré.

— Cost. Collet antique dont les femmes se couvraient le cou et la gorge.

> Si je vois votre *gorgère*
> S'entr'ouvrir, je prends plaisir
> De guetter à la dérobée,
> Avec un peu de loisir,
> Ce qui se montre à mes yeux. (Des Accords.)

GORGERET. s. m. (rad. *gorge*). Chir. Nom que l'on a donné à divers instruments employés particulièrement dans l'opération de la taille et dans celle de la fistule à l'anus ; ils sont ainsi appelés, parce qu'ils sont creusés en forme de gorge ou de canal étroit.

— Ornith. Nom vulgaire d'une rolle, d'un fourmilier et d'un gobe-mouches.

★ **GORGERETTE**. s. f. (diminut. de *gorge*). Espèce de collerette qui servait à couvrir la gorge des femmes.

— Se trouve dans le sens de Gorge, cou et sein d'une femme. Par la guimpe entre-bâillée, je voyais de petites médailles d'argent qui reluisaient au fond de la *gorgerette*. (A. Daudet.)

— S'est dit de la ligature qui attache un bonnet sous le menton des enfants.

— Anc. art milit. S'est dit pour Gorgerin.

— Ornith. Nom vulgaire de la fauvette à tête noire.

★ **GORGERIN**. s. m. (rad. *gorge*). Art milit. Pièce de l'armure qui servait autrefois pour couvrir et défendre la gorge et le cou d'un homme d'armes.

— Collier garni de pointes. Témoin maître Mouflar armé d'un *gorgerin*. (La Font.)

— Archit. Partie du chapiteau dorique, au-dessous de l'astragale de la colonne.

GORGE-ROUGE. s. f. Ornith. Ancien nom du rouge-gorge. || La sylvie rouge. || Pl., des *gorges-rouges*.

GORGET. s. m. (radic. *gorge*). Techn. Nom que les menuisiers donnent à plusieurs sortes de rabots dont on se sert pour faire les moulures appelées *gorges*.

— Moulure concave plus petite qu'une gorge.

GORGETTE. s. f. (diminut. de *gorge*). Se dit pour Gorgerette. Il m'a remis ce chiffon, ajouta-t-elle en tirant de sa *gorgette* une carte satinée. (J. Sandeau.)

— Ligature qui passe par-dessous le menton, et s'attache aux deux coins du bonnet des enfants, pour le tenir plus ferme.

— Ornith. Nom vulgaire de la sylvie à tête noire dite aussi *gorgerette*.

GORGIAS, ASE. adj. (rad. *gorge*). Se disait pour Vain, glorieux, qui aime la parure.

— S'est dit substantiv. pour Amant.

> Je fais mes *gorgias* courir,
> Fringuer, pomper, chanter, sauter. (Coquillart.)

GORGIAS. s. m. Espèce de collet dont les femmes couvraient leur gorge.

GORGIAS. Rhéteur grec, né à Leontium (Sicile), mourut, dit-on, à cent huit ans, en 380 av. J.-C. Il charma les Athéniens par son langage séduisant, et devint le premier des sophistes. Platon l'a vivement attaqué dans son dialogue contre les sophistes intitulé *Gorgias*. Il ne reste rien de ses ouvrages.

GORGIASE. s. f. Ancienne danse.

GORGIASEMENT. adv. (radic. *gorgias*). S'est dit pour Magnifiquement.

GORGIASER (SE). v. pron. 1re conj. S'est dit pour Faire le magnifique ; s'enorgueillir ; se pavaner. Ainsi me suis-je accoutré, non pour me *gorgiaser* et pomper, mais pour le gré du malade. (Rabelais.) Ils se *gorgiasent* en la nouvelleté. (Montaigne.)

GORGIASETÉ. s. f. (rad. *gorgias*). Objet de parure affectée.

GORGON. s. m. Mamm. Animal ruminant à cornes recourbées.

★ **GORGONE**. s. f. (de *Gorgone*, nom myth.). Polyp. Genre de polypiers, divisé en quatre sous-genres et possédant en outre quelques espèces fossiles. Ils ressemblent à des arbrisseaux et sont d'une substance dure et cornée.

★ **GORGONE**. s. f. Myth. Nom de trois sœurs, Méduse, Euryale et Sthényo, qui n'avaient à elles trois qu'un œil et une dent dont elles se servaient l'une après l'autre, mais c'était une dent plus longue que les défenses des plus forts sangliers ; leurs mains étaient d'airain et leurs cheveux hérissés de serpents ; de leurs seuls regards elles tuaient les hommes et les pétrifiaient. Elles furent tuées par Persée.

— Plus particulièrement, Méduse.

— La tête de Méduse, hérissée de serpents, qui fut placée sur l'égide de Minerve.

— Fig. La commère qui fit cela était une *gorgone* appelée madame Victurnien, gardienne et portière de la vertu de tout le monde. (V. Hugo.)

> Et ses remords sont la *gorgone*,
> Dont l'aspect le glace d'horreur. (J.-J. Rouss.)

— B.-arts. Image, représentation d'une tête de gorgone.

> Admirez, en passant, cette tour octogone
> Qui fait à ses huit pans hurler une *gorgone*. (V. Hugo.)

— Hist. nat. *Fontaines de Gorgone*. Nom donné par Libavius à des sources dont les eaux contenaient du carbonate acide de chaux en dissolution et qui jouissaient d'une vertu pétrifiante.

GORGONÉION. s. m. Antiq. Masque scénique qui représentait la figure d'une Gorgone, ou d'une Furie.

GORGONELLE. s. f. Comm. Espèce de toile de Hollande et de Hambourg.

GORGONIÉ, ÉE. adj. Polyp. Qui ressemble à une gorgone. On dit aussi *gorgoniadé, gorgoniné* et *gorgonien*. || GORGONIÉES. s. f. pl. Famille de l'ordre des polypiers flexibles, ayant pour type le genre gorgone.

GORGONOCÉPHALE. s. m. (étym. gr., γοργών, gorgone ; κεφαλή, tête). Échin. Nom d'un petit groupe d'échinodermes, assez voisin du genre ophiure.

GORGOPHONE. (ét. gr., γοργώ, gorgone ; φόνος, meurtre). Myth. gr. Nom d'une des Danaïdes. || Un des noms de Minerve.

GORGUE. s. m. (étym. gr., γοργός, terrible). Entom. Sous-genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, réuni actuellement au genre cratosome.

GORGUE. s. f. (rad. *gorge*). Chêneau, gargouille des toits dans la Drôme.

GORGUE (La). Géogr. Bourg du cant. de Merville, arr. d'Hazebrouck (Nord), sur la Lys. Toiles, linge de table ; raffineries de sel, amidon ; 3,900 hab.

GORI. s. m. Métrol. Petite monnaie qui a cours au Mogol et au Bengale ; elle vaut à peu près deux centimes.

GORI. Géogr. V. GOURIE.

GORI (Antoine-François). Archéologue italien, né à Florence, 1691-1757, prêtre plein d'érudition, prieur du baptistère de Saint-Jean, professeur d'histoire à l'université de Florence, eut une réputation vraiment européenne. Ses nombreux ouvrages, quoique manquant parfois de critique, sont encore estimés. Les principaux sont : *Recueil des inscriptions antiques qui existaient dans l'ancienne Étrurie, les Chefs d'œuvre du musée de Florence ; Musée étrusque*.

★ **GORILLE**. s. m. (pr. *go-rille, ll* mouill.; nom donné dans le *Périple* de Hannon à des femmes que le navigateur prétend avoir trouvées sur la côte africaine. Elles avaient le corps entièrement velu et déchiraient avec leurs ongles ceux qui voulaient les arrêter). Mamm. Grand singe anthropomorphe d'Afrique d'un naturel farouche, qu'il est à peu près impossible de prendre vivant et qu'on n'a pu apprivoiser.

GORIN. Géogr. Affluent du Pripet, arrose la Volhynie (Russie). Cours de 450 kil.

GORITTY. Géogr. Col des Pyrénées, sépare les monts Cantabres, à l'O., des Pyrénées proprement dites, à l'E.; il conduit de Pampelune à Tolosa.

GÖRITZ ou **GÖRZ** (en italien *Gorizia*). Géogr. Ville du littoral autrichien, sur l'Isonzo, à 40 kil. N.-O. de Trieste, archevêché. Fabriques de sucre, de liqueurs, cuirs, toiles, soieries, vins, confitures, etc. Charles X y est mort en 1836 ; 10,000 hab.

GORKHA ou **GOR**. Géogr. Ville du Népaul (Hindoustan), à l'O. de Katmandou, jadis résidence d'un rajah, a encore 2,000 maisons et un temple célèbre ; 10,000 hab.

GORNAUD. s. m. Ichtyol. Syn. de GOURNAL.

GORONNER. v. n. 1re conj. Se dit, dans l'Aunis, de la truie qui met bas.

GOROTHMAN. Myth. Séjour des bienheureux, chez les Perses.

GORPIÉUS. s. m. Chronol. Nom du premier mois des Macédoniens. || Mois des Cypriotes, qui correspondait à notre mois de septembre.

GORRA. s. f. Cost. Bonnet de soie noire tricoté en usage à Venise. La gorra fut adoptée en France au commencement du XIXe siècle.

— Pêch. Lieu resserré dans le lit d'une rivière.

— S'est dit autrefois pour Courant.

GORRE. s. f. Syn. de GORE dans les deux sens.

— Pathol. Un des noms de la syphilis. On dit aussi *grand'gorre*.

GORRIER, ÈRE. adj. (rad. *gorre*). Se disait pour Superbe, magnifique. Les prêcheurs crient contre les pompes des femmes. Maillard les appelle femmes à la grand'gorre et femmes *gorrières* ; leur reprochant entre autres choses les longues queues de leurs robes, les fourrures de martes, l'or qu'elles portent à la tête, au cou, à la ceinture. (Trévoux.)

GORRON. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Mayenne (Mayenne). Grains, bétail ; 2,900 h.

GORT. s. m. Philol. Septième lettre de l'alphabet celtique. Le gort répond à notre *g* dur.

GORTÈRE ou **GORTÉRIE**. s. f. (de *Gorter*, n. pr.). Bot. Genre de composées corymbifères, établi pour des espèces exotiques.

GORTÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une gortérie. || GORTÉRIÉES. s. f. pl. Section de la tribu des arctotidées ayant pour type le genre gortérie.

GORTHÉEN. s. m. Hist. relig. Sectateur de Gorthée, qui était disciple de Simon le Magicien, et dont la doctrine différait fort peu de celle de son maître. On dit aussi *gorthénien*.

GORTONIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée à Boston en 1636, par Samuel Gorton, qui attachait fort peu d'importance à la diversité des opinions sur la nature divine, et dont la doctrine se rapprochait de celle des antinomiens et des famillistes.

GORTSCHAKOFF (Pierre, prince). Général russe, 1790-1868, se distingua surtout dans les guerres contre les montagnards du Caucase, et contre les Turcs, en 1828-1829. Il fut gouverneur de la Sibérie occidentale, et combattit encore, en Crimée, à l'Alma et à Inkermann.

-GORTSCHAKOFF (Alexandre-Michaelowitch, prince). Diplomate russe, 1798-1883 ; ambassadeur à Vienne pendant la guerre de Crimée, il contribua beaucoup à la conclusion de la paix, devint ministre des affaires étrangères, puis chancelier, présida à la politique de recueillement et à la réorganisation de la Russie, fit reviser, en 1870-1871, le traité de 1856 qui restreignait l'action de la Russie sur la mer Noire, et dirigea diplomatiquement la guerre de 1877 contre la Turquie.

GORTYNE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour deux espèces de l'Europe.

GORTYNE. Géogr. anc. Ville de la Crète, au S., près de la mer. Non loin, au pied du mont Ida, est un antre aux mille détours, qui a donné l'idée du labyrinthe des anciens.

GORTYNIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de Gortyne.

— adj. Qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

— GORTYNIEN. Myth. gr. Surnom d'Esculape, particulièrement adoré à Gortyne.

GORTYNIES. s. f. pl. (rad. *gortynien*). Antiq. gr. Fête d'Esculape dans l'île de Crète.

GORUCK. s. m. Mamm. Espèce de cochon de l'Inde.

GORVELLE. s. f. Ichtyol. Espèce de sardine que l'on pêche au Croisic.

GORYTE. s. m. (ét. gr., γωρυτός, carquois). Entom. Genre d'hyménoptères de la tribu des crabroniens, établi pour un certain nombre d'espèces qui vivent en Europe et dans l'Afrique septentrionale.

GORZE. Géogr. Ancien ch.-lieu de cant. de l'arr. de Metz (Lorraine). Jadis ville forte, possédait une abbaye de bénédictins, qui eut le droit de battre monnaie jusqu'à la Révolution ; 1,800 hab.

GOSCHIS. s. m. Mamm. Petit chien muet de Saint-Domingue.

GOSHÉNITE. s. f. (de *Goshen*, n. géogr.). Minér. Variété blanche de béryl, du Massachusetts.

★ **GOSIER**. s. m. (pron. *go-zié* ; du v. fr. *gueuse*, dont l'origine est inconnue). Partie intérieure de la gorge, par où les aliments passent de la bouche dans l'estomac. Gosier large. Gosier étroit. Avoir le gosier écorché, le gosier tout en feu. Il lui est demeuré une arête dans le gosier. Un os lui demeura bien avant au *gosier*. (La Font.) L'hôte se lassa d'abreuver tant de *gosiers* altérés. (Le Sage.)

> Quoi ! ce n'est pas encor beaucoup,
> D'avoir de mon *gosier* retiré votre cou ? (La Font.)

> De son vaste *gosier* la profonde caverne
> Exhale en noirs poisons les vapeurs de l'Averne
> (De Saint-Ange.)

— *Isthme du gosier*. Portion rétrécie de la bouche située à la partie postérieure.

— Fig. et fam. *Avoir le gosier pavé*. Se dit d'une personne qui mange ou boit extrêmement chaud sans éprouver de sensation désagréable, ou qui fait un grand usage soit d'épices, soit de liqueurs fortes. || *Avoir le gosier sec*. Aimer à boire, avoir toujours soif. || *Avoir un gosier d'éponge, une éponge dans le gosier*. Boire beaucoup.

— Prov. *Si notre gosier avait des yeux, nous mourrions de faim*. On mange souvent des choses qui seraient peu appétissantes si on les examinait de près.

— *Grand gosier*. Grand mangeur.

— Canal par où sort la voix et qui sert à la respiration. Le gosier d'un oiseau. Le gosier d'un rossignol. Grand gosier. Petit gosier. Long gosier. Gosier étroit. Un paysan grison a le *gosier* fait comme le *gosier* de la première chanteuse de l'opéra de Naples : la différence qui fait de ce manant une basse-taille rude, discordante, insupportable, et de cette chanteuse un dessus de rossignol, est si imperceptible, que le plus habile anatomiste ne peut l'apercevoir. (Volt.)

> L'Érèbe au loin s'ébranle et Cerbère trois fois
> De son triple *gosier* pousse une triple voix
> (De Saint-Ange.)

> De son *gosier* sonnant la flexibilité
> Développe avec grâce, avec légèreté,
> Ces éclats adoucis, ces tours, ces cadences,
> Ces trilles sémillants, ce port de voix flûté
> Qui, fait pour l'Ausonie, en France est imité.
> (Bérat.)

— Fig. Se prend pour la voix elle-même. Avoir un bon gosier, un beau gosier, un gosier mélodieux, un gosier brillant, un gosier de rossignol. || *Beau gosier*. Personne qui a une belle voix.

— *Enfler le gosier*. Pensez qu'il enflait bien le *gosier*, c'est-à-dire qu'il parlait avec emphase. (Noël du Fail.)

— *Rire à plein gosier*. Rire très fort. Vous devez vous abstenir d'un ris à plein *gosier*. (Pasquier.)

— Art vétér. Le mot *gosier* a reçu mal à propos une plus grande extension relativement aux animaux, de manière qu'il désigne non seulement ce canal musculo-membraneux qui donne passage à l'air pendant la respiration, et aux aliments lors de la déglutition, mais encore l'extrémité supérieure de la trachée-artère formant le larynx.

— Entom. Espace du dessous de la tête qui est compris entre le trou occipital et la naissance de la lèvre inférieure.

— Mus. *Coup de gosier*. Émission de voix, de son, en une fois. Lier plusieurs notes d'un seul coup de gosier.

— Ornith. *Gosier* ou *grand-gosier*. Nom vulgaire du pélican.

— Techn. Tuyau de l'orgue par lequel le vent passe du soufflet dans le porte-vent. Le gosier est muni d'une soupape qui permet le passage de l'air, mais qui s'oppose à sa rentrée. || Partie du soufflet de forge par laquelle le vent se rend de la caisse à la buse.

GOSIER. Géogr. Ville de l'arr. de La Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) ; 4,000 hab.

GOSILLER. v. n. 1re conj. (pron. *go-zi-llé, ll* mouill). Techn. Se dit de l'eau-de-vie qui dans la distillation passe mêlée de vin.

— Pop. Vomir.

GOSLARITE. s. f. (de *Goslar*, n. géogr.). Minér. Sulfate de zinc naturel.

GOSRÉAL. s. m. Ornith. Grand oiseau d'Afrique appelé *gabou* par les habitants des rives de la Gambie.

★ **GOSSAMPIN**. s. m. (du latin *gossypium*, ainsi appelé parce qu'il a quelque ressemblance avec le pin, et que son fruit renferme une sorte de coton). Bot. Espèce de fromager, grand arbre de la famille des malvacées, qui croît dans les Indes, en Afrique et en Amérique.

GOSSAMPINE. s. f. S'est dit pour Cotonnier.

GOSSE. s. f. Bas et pop. Raillerie. || Mensonge fait pour rire, par plaisanterie. Conter des gosses. || On a dit aussi *gausse*.

— Mar. Anneau de fer coudé que l'on garnit de petits cordages, pour empêcher que les gros cordages, qui passent au travers, ne se coupent en entrant dedans.

GOSSE. s. m. Popul. Jeune enfant, gamin.

Vous pensez, ce pauvre petit *gosse*, depuis trois jours qu'il ne s'est rien collé dans l'œsophage! (A. Daudet.)

GOSSEC (François-Joseph). Compositeur belge, né à Vergnies (Hainaut), 1733-1829, se forma presque seul en étudiant les œuvres classiques, vint à Paris en 1751 et fut directeur de la musique du prince de Conti. Il publia une foule de compositions de différents genres, symphonies, quatuors, messes de morts, opéras pour la Comédie-Italienne, pour l'Opéra, les chœurs de l'*Athalie* de Racine. En 1784, il eut la direction de l'*École royale de chant*. Pendant la Révolution, il écrivit pour les fêtes nationales un grand nombre d'hymnes, de chœurs, de symphonies, qui se recommandent par la vigueur du style. Il était professeur de composition au Conservatoire de musique depuis sa création, 1795, et membre de l'Institut.

GOSSELIES. Géogr. Ville du Hainaut (Belgique), à 7 kil. N. de Charleroi. Houilles, coutellerie; 7,400 hab.

GOSSELLIN (Pascal-François-Joseph). Géographe, né à Lille, 1751-1830. Son *Mémoire sur l'état de la science géographique au temps de Strabon et de Ptolémée* fut couronné par l'Académie des inscriptions, et le fit admettre dans cette compagnie. Membre de l'Institut dès l'origine, il fut chargé par le gouvernement de travailler à la traduction de Strabon. Ses principaux ouvrages sont : *Géographie des Grecs analysée; Système géographique de Marin de Tyr, de Polybe, d'Hipparque; Recherches sur la Sérique des anciens, sur les côtes occidentales de l'Afrique, sur les côtes orientales.*

GOSSER. v. n. 1re conj. Railler. || Dire des menteries. || On a dit aussi *gausser*.

GOSSEUR. s. m. Pop. Railleur. D'une nature débonnaire, comme sont volontiers les hommes gras et *gosseurs*. (Montaigne.)

— Qui dit habituellement des menteries.

GOSSEYN. s. m. Nom donné à des ermites ou pèlerins indiens qui pratiquent plus sévèrement que les autres les actes de pénitence.

GOSSON. s. m. Moll. Un des noms de la bulle striée.

GOSSYPHE. s. m. Ornith. Un des noms du merle criard.

GOSSYPIN, INE. adj. (du lat. *gossypium*, cotonnier). Bot. Dont la surface est cotonneuse, comme le lycoperdon gossypin.

— GOSSYPINE. s. f. Chim. Substance que l'on retire du coton ordinaire; elle est fibreuse, insipide, très combustible, insoluble dans l'eau, l'alcool, l'éther, soluble dans les alcalis.

GOSSYPIPHORE. adj. 2 g. (ét. lat., *gossypium*, coton; gr. φορός, je porte). Bot. Qui porte ou produit du coton, comme la saussurée gossypiphore, qui a ses fleurs cachées par une laine très longue.

GOSSYPIUM. s. m. (pr. *go-ci-piomm*; mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre cotonnier.

GOTAMA. Philosophe indien d'une époque incertaine à qui l'on attribue un système philosophique, le *Nyaya* (logique ou dialectique), qui est encore célèbre, et qu'on a rapproché, sans raison, de l'*Organon* d'Aristote.

GOTH. s. m. Géogr. anc. Nom d'une grande nation teutonique que l'on trouve dès le IIIe siècle av. J.-C. établie dans la Scandinavie et au nord de la Germanie; elle se porta sur le Danube vers le IIe siècle de notre ère, et, poussée par les Huns, elle envahit l'Europe au IVe siècle et au Ve.

> Enfants demi-polis des Normands et des *Goths*,
> La rime est nécessaire à nos jargons nouveaux.
> (VOLTAIRE.)

— Adjectiv. Peuple goth. Les principaux peuples goths étaient les Wisigoths, les Ostrogoths et les Gépides.

— Fig. Barbare, qui manque de goût. En ce sens, on dit plutôt *gothique*.

GOTHA. Géogr. Capitale du duché de Saxe-Cobourg-Gotha, sur la Leine, affluent de la Nesse, remarquable par ses établissements scientifiques, ses écoles d'industrie et de commerce, etc. Le château ducal renferme de précieuses collections, une bibliothèque de 150,000 volumes et de 2,000 manuscrits, un cabinet d'histoire naturelle, etc. Manufactures de porcelaine, d'étoffes de laine et de coton, de papiers peints, de tabac, d'instruments de musique et de chirurgie. On y imprime, depuis 1764, l'*Almanach* bien connu *de Gotha*. On l'a surnommée *l'Athènes* de l'Allemagne; 26,600 hab.

GOTHARD (Saint-). Géogr. Massif des Alpes, qui relie les Alpes helvétiques et les Alpes occidentales, d'une part, aux Alpes centrales de l'autre. Il figure une sorte de rectangle. Au N., on remarque le pic de Gallenstock (3,804 m.); à l'E., le mont Néra (3,000 m.); au S., le mont Ravina (3,200 m.); à l'O., le mont Furca (3,200 m.). Dans l'enceinte du Saint-Gothard, il y a deux grandes vallées : au N., la vallée supérieure de la Reuss ou vallée d'Urseren; au S., la vallée supérieure du Tessin ou val Levantine. Le *col du Saint-Gothard*, à 2,322 mètres de hauteur, conduit de l'Hospital sur la Reuss à Airalo sur le Tessin; l'hospice du St-Gothard est à 2,075 m. de hauteur. Le massif est traversé par un tunnel, terminé en 1880, qui met en communication les chemins de fer italiens avec ceux de la Suisse et de l'Allemagne.

— GOTHARD (Saint-). Bourg de Hongrie, sur le Raab, célèbre par la victoire des Impériaux, commandés par Montecuculli, et des Français, commandés par le comte de Coligny, sur les Turcs, en 1664.

GOTHEMBOURG. Géogr. V. GOETHEBORG.

GOTHICITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est gothique. Ce sont de vieux portraits de famille sur lesquels on se plaît toujours à jeter les yeux, la *gothicité* du costume, l'habillement bizarre, le maintien raide et empesé des personnages qu'ils représentent, nous paraissent tout à fait plaisants. (Lacurne de Ste Palaye.)

GOTHIE ou **GŒTHALAND**. Géogr. Partie méridionale de la Suède, divisée en douze lans ou départements.

— *Canal de Gothie*. Canal qui ouvre un passage entre le Kattegat et la mer Baltique. Sa ligne d'eau est de 320 kil.; il a 3 m. de profondeur et 16 de largeur. Entamé au XVIe siècle, continué sous le règne de Charles XII, il a été définitivement achevé en 1832, et a coûté 60 millions.

— GOTHIE (Marche de). V. SEPTIMANIE.

★ **GOTHIQUE**. adj. 2 g. Qui vient, qui est fait à l'imitation des Goths. Architecture gothique. Sculptures, ornements gothiques. Église bâtie dans le genre, dans le style gothique. Édifice gothique. Manière gothique. La philosophie n'a pas encore effacé toutes les traces de la *gothique* barbarie. (Boiste.)

— On dit d'un édifice, d'un tableau, d'un meuble, qu'*il est dans le goût gothique*, pour exprimer qu'il est composé à la manière usitée par les artistes du moyen âge.

— Fam. et par une sorte de mépris, Qui paraît trop ancien, qui est hors de mode. Cela est gothique. Habillement gothique. Manières gothiques. Idylles gothiques. Pour ceux qui n'ont la mémoire pleine que de mauvais mots, leurs pensées, en se revêtant d'expressions, prennent toujours un air *gothique*. (P. Roy.) Ce recueil, avec son *gothique* ton, convient mieux aux femmes que les livres de philosophie. (J.-J. Rousseau.) Mais rien de si borné que son esprit *gothique*. (Dufresny.)

> Chacun vit pour son siècle, il faut s'y conformer,
> Et je méprise fort les maximes *gothiques*.
> (DESTOUCHES.)

— S'emploie avec un nom de personne.

> Fuyez l'absurde excès de ces rimeurs *gothiques*,
> Qui, follement hardis, en leur ample travers,
> Pensent dans quatre chants renfermer l'univers.
> (CHAUSSARD.)

— Digne d'un goth, d'un barbare.

> L'élève de Barbin, commis à la boutique,
> Veut en vain s'opposer à leur fureur *gothique*.
> (BOILEAU.)

— Archit. *Architecture gothique*. Nom qu'on donne improprement à l'architecture ogivale, qui, dérivée de l'architecture romane, et modifiée par l'influence du style arabe ou moresque, a couvert l'Europe occidentale de chefs-d'œuvre pendant tout le moyen âge. Née vers le XIe siècle, elle a surtout brillé au XIIIe et au XIVe, et élevé ces magnifiques cathédrales, qui sont la plus belle manifestation de l'art chrétien.

— Archit. mod. *Fronton gothique*. Pignon à jour avec roses en trèfle et autres sculptures.

— B.-arts. Se dit d'un genre de sculpture et de peinture caractérisé par une grande naïveté d'expression, par la gracilité et la raideur des formes et par l'extrême fini des détails.

— Callig. Se dit d'une écriture ancienne, dont les caractères sont remarquables par leurs formes raides et angulaires. C'est l'ancien caractère romain altéré et chargé de traits et d'ornements, dont l'introduction dans l'écriture fut attribuée aux Goths. Écriture gothique. Lettres gothiques. Caractères gothiques. Inutile amas de *gothique* écriture. (Boil.) || *Écriture gothique ancienne proprement dite*. Celle qui prit naissance vers la fin du Ve siècle, et qui dura jusqu'au XIIIe. Cette écriture n'est assujettie à aucune règle fixe; les lettres capitales et onciales, minuscules et cursives, y sont mélangées d'une manière plus ou moins bizarre. || *Écriture gothique moderne*. L'écriture gothique assujettie à des traits fixes et réguliers, qui date du commencement du XIIIe siècle, et que les Allemands emploient encore aujourd'hui. || Les lettres runiques ont été appelées autrefois *gothiques*, malgré la grande différence qu'il y a entre ces deux sortes de caractères. || Ce qu'on appelle, de nos jours, dans la typographie, *caractères gothiques*, n'est qu'un assemblage bizarre de lettres anguleuses et carrées employées dans les titres des chapitres, et empruntées plutôt aux anciens livres anglais qu'aux livres allemands.

— Géogr. *Golfe gothique*. S'est dit de la mer Baltique.

— Hist. Surnom d'un empereur romain, vainqueur des Goths. Claude le Gothique.

— Linguist. *Langue gothique*. Une des langues de la famille germanique ou teutonique, qui était parlée par les Goths. De tous les dialectes de la langue gothique, le seul qui nous soit connu est celui de la Mésie, dont les fragments subsistent dans la Bible d'Ulphilas. Cette langue avait une grande richesse de formes grammaticales. || *Alphabet gothique*. Alphabet qui fut formé au IVe siècle, en grande partie d'après celui des Grecs et celui des Romains, par Ulphilas. Avant la formation de cet alphabet, les peuples germaniques ne connaissaient que les caractères runiques dont ils se servaient pour les inscriptions.

— *A la gothique*. loc. adv. A la manière gothique. Suivant le style gothique.

— GOTHIQUE. s. m. Archit. Genre d'architecture en usage au moyen âge. Gothique ancien. Gothique moderne. Beau gothique. Gothique simple. Gothique flamboyant. Gothique fleuri. Le *gothique* domine dans ce monument. (Acad.)

— Par extens. Tout ce qui s'en rapproche. Il y a du gothique dans cette architecture, dans cette écriture.

— La langue des Goths. Le gothique. Ulphilas a traduit la Bible en *gothique*. (Acad.)

— Se dit par opposition à Civilisation. Convenons, de bonne foi, que nous sommes retombés dans l'ignorance, la barbarie et le gothique.

— GOTHIQUE. s. f. Écriture gothique. Gothique anglaise. Gothique allemande. Gothique ornée.

GOTHISME. s. m. Époque où l'architecture et tous les arts avaient le caractère gothique. || Manie, goût prononcé pour ce genre d'architecture. Un architecte atteint de gothisme.

GOTHOFRÈDE. s. f. Bot. Syn. d'OXYPÉTALE.

GOTHONES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Germanie, près des bouches de la Vistule; ils se rattachaient sans doute aux Goths.

GOTHOPÈDE. s. f. Bot. Genre de la famille des apocynées, fondé pour une espèce de l'Amérique méridionale.

GOTIN. s. m. Sorte de myrobolans qui ne sont guère différents des myrobolans bellerіs.

GOTON ou **GOTHON**. s. f. Diminutif de Margoton ou Marguerite.

— Se prend comme nom commun pour Fille de village, servante.

— Pop. Prostituée de bas étage. C'est une goton. Elle avait tout souffert sans se plaindre, d'abord, quand elle le voyait courir après toutes les *gotons* de village. (G. Flaubert.)

GOTON. s. m. Mar. Anneau de fer plat qui a des dents d'un côté, et qui sert à accrocher le timon.

GOTSCHALK ou **GOTTESCHALK**. Moine, né près de Mayence, 808-867, fils d'un comte saxon, soutint hardiment la thèse de la prédestination, fut vivement attaqué, mais trouva des défenseurs dans Loup, abbé de Ferrières, Ratramne, moine de Corvey, etc. Jean Scot Érigène prit part, en philosophe, à ces débats. Il paraît que Gotschalk fut enfermé jusqu'à sa mort dans l'abbaye de Haut-Villiers.

GOTTLAND. Géogr. Ile suédoise, formant une province du royaume, à peu près au centre de la Baltique. C'est un plateau calcaire et sablonneux, que surmontent de petites collines nues et arides. Climat tempéré; l'île est riche en forêts et en gibier; 54,700 hab. Le chef-lieu est Wisby.

— GOTTLAND (OESTER-) V. OESTERGOETTLAND.

GOTTORP. Géogr. Ancien duché du Danemark, au S. du Slesvig, avait pour capitale Slesvig, dont la forteresse s'appelle Gottorp. Il a donné son nom à la branche de Holstein-Gottorp.

GOTTSCHED (Jean-Christophe). Littérateur allemand, né près de Kœnigsberg (Prusse), 1700-1766, s'établit à Leipzig, où il devint professeur de l'université, 1730. Il devint le chef d'un mouvement littéraire, qui a fait beaucoup de bruit en Allemagne. Il conseilla à ses compatriotes de prendre pour modèles les classiques et les écrivains français du XVIIe siècle. Ses doctrines furent attaquées vivement par l'école suisse de Bodmer et Breitinger. Les écrits de Gottsched sont très nombreux, et plusieurs eurent beaucoup de succès; sa tragédie de *Caton mourant* eut dix éditions; sa *Grammaire allemande*, six. Citons encore son *Histoire critique et littéraire de la langue, de la poésie et de l'éloquence allemande*, son *Théâtre allemand d'après les préceptes des Grecs et des Romains*, etc.

★ **GOUACHE**. s. f. (ét. ital., *guazzo*, flaque d'eau, gué; dérivé du lat. *vadum*, gué). Peint. Genre de peinture où l'on emploie des couleurs détrempées avec de l'eau mêlée de gomme. Peindre à la gouache, à gouache. L'usage de la gouache est fort ancien. Paysage à la gouache. L'emploi de la *gouache* donne de la douceur à la peinture et au coloris; elle est fraîche, éclatante et charme la vue par le velouté qu'elle reçoit de la lumière qu'elle absorbe. (Lenoir.) Supérieur par le sentiment de la composition à tous les vignettistes ses contemporains, il révèle dans ces *gouaches* de rares qualités de coloriste. (De Goncourt.)

— Par extens. Petit tableau de genre peint à la gouache. Solide gouache. Gouache estimée. Galerie, cabinet orné de gouaches. Nos peintres français ont produit de très belles *gouaches*. (Lenoir.)

— Ornith. Ancien nom de la perdrix.

GOUACHÉ, ÉE. adj. Dans le genre de la gouache. Paysage gouaché.

GOUAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gouailler. S'empl. adjectiv. Personne gouaillée.

★ **GOUAILLER**. v. a. 1re conj. Pop. Railler, plaisanter. Gouailler quelqu'un. Ce Méphistophélès révolutionnaire et philosophe, qui a lu Candide et *gouaille* cyniquement les puissances... (H. Taine.)

— Absol. Aimer à gouailler.

— SE GOUAILLER. v. pron. Se moquer les uns des autres.

GOUAILLERIE. s. f. (rad. *gouailler*). Pop. Plaisanterie, raillerie, persiflage.

*__GOUAILLEUR, EUSE__. s. (rad. *gouailler*). Pop. Railleur, mauvais plaisant.

— Adjectiv. Air gouailleur. Ton gouailleur. Il faut avoir beaucoup d'esprit et une grande supériorité pour prendre et soutenir le ton *gouailleur*. (Boiste.) En me parlant, sa voix avait quelque chose de *gouailleur*. (Ch. Monselet.) Oh! le boutiquier parisien, obséquieux et *gouailleur*, dédaigneux et collant, c'est fini, l'étranger n'en veut plus. (A. Daudet.) Avec cela une adresse et une effronterie de singe, une drôlerie *gouailleuse* d'ouvrier parisien, pleine de bagou, charmante encore sur son museau jeune. (É. Zola.)

GOUAIS. s. m. Vitic. Variété de raisin qui n'est pas bonne à manger, et qui ne fait pas de bon vin.

GOUALETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la mouette.

GOUALIOR. Géogr. Ville de l'Hindoustan, capitale du Sindhya, dans le bassin de la Djemnah, à 110 kil. S. d'Agrah. C'est l'une des plus fameuses forteresses du pays. Les Anglais l'ont prise en 1780, 1804 et 1844; 40,000 hab.

GOUANCHE. s. 2 g. Géogr. Ancien peuple de l'île de Ténériffe; il en était le seul possesseur, lorsque au XVe siècle cette île fut soumise à l'Espagne. La race en est aujourd'hui presque entièrement éteinte.

GOUANE ou **GOUANIE**. s. f. (de *Gouan*, n. pr.). Bot. Genre de rhamnées gouaniées, établi pour des arbustes qui croissent dans les régions chaudes de l'ancien et du nouveau continent.

GOUANIÉ, ÉE. adj. Botan. Qui ressemble ou qui se rapporte au genre gouane. || GOUANIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rhamnées, ayant pour type le genre gouane.

GOUAPE. s. m. Agric. Nom local de plusieurs variétés de froment. Dans nos départements de l'Ouest, c'est un blé plat, roux; dans le Maine-et-Loire, c'est un blé plat, variété du poulard; ailleurs on appelle *gouape sans barbe* une sous-variété du froment renflé.

GOUAPE. s. f. Pop. Nom collectif des gouapeurs. Cet homme ne fréquente que la gouape.

— Genre de vie des gouapeurs. Ce paresseux ne se plaît que dans la gouape.

— Est aussi synonyme de GOUAPEUR. C'est une gouape. On rencontrait un tas de *gouapes* qui ne voulaient pas vous lâcher le coude. (É. Zola.)

GOUAPER. v. n. 1re conj. Ne rien faire, flâner, passer sa journée dans les cabarets. Il ne fait que gouaper. Il aime à gouaper.

GOUAPEUR. s. m. Terme d'argot passé dans le langage populaire pour désigner un paresseux, un homme qui passe sa journée dans les cabarets. C'est un fameux gouapeur. Marchand de vins malheureux, que de *gouapeurs* trompèrent ta confiance! (Ch. Monselet.)

— Adjectiv. Médéric Gautruche était l'ouvrier noceur, *gouapeur*, l'ouvrier faisant de sa vie un lundi. (De Gonc.)

GOUARANA. s. m. (de *Guarani*, nom de peuplade). Ornith. Genre d'échassiers, voisin des courlis.

GOUARÉE. s. f. Bot. Genre de plantes d'Amérique, famille des méliacées.

GOUARIBA ou **GUARIBA**. s. m. Mamm. Espèce de singe d'Amérique, du genre alouate.

GOUAROUBA. s. m. Ornithol. Perroquet d'Amérique, à gorge rouge.

GOUAZOUÈTE. s. m. (de *gouazou*, nom espagnol du cerf). Mamm. Cerf du Paraguay.

GOUAZOUPARA. s. m. Mamm. Cerf du Paraguay, plus petit que le gouazouète, et dont le poil est luisant et mêlé de brun et de blanc.

GOUAZOUPITA. s. m. Mamm. Cerf du Paraguay, qui paraît être la biche noire ou biche des bois de Cayenne.

GOUAZOUPOUCOU. s. m. Mamm. Chevreuil d'Amérique.

GOUAZOUY. s. m. Mamm. Cerf du Paraguay.

GOUBAUX (Prosper-Parfait). Littérateur, né à Paris, 1795-1859, fonda en 1820 un établissement d'instruction, qui, acheté par la ville de Paris en 1846, est devenu le *collège Chaptal*. Sous les pseudonymes de Pierre Aubry et de Dinaux, il a beaucoup écrit dans *le Courrier Français*, la *Revue de Paris*, etc. Il a fait, avec Victor Ducange, *Trente ans, ou la Vie d'un joueur*; avec Alex. Dumas, *Richard d'Arlington*; avec Legouvé, *Louise de Lignerolles*; avec Eugène Sue, *Latréaumont*, *les Mystères de Paris*, *le Juif errant*, etc.

GOUBEYRE. Géogr. Petite ville de l'arr. de La Basse-Terre (Guadeloupe); 2,500 hab.

GOUBISSON. s. m. Anc. art milit. Une des formes du mot GAMBESSON.

GOUDELIN. Géogr. Commune du cant. de Plouagat, arr. de Guingamp (Côtes-du-Nord); 2,200 hab.

GOUDIMEL (Claude). Musicien du XVIe siècle, né probablement en Franche-Comté vers 1510, massacré à Lyon en 1572, fonda à Rome, vers 1540, une école de musique et fut le maître de Palestrina. De retour en France, il mit en musique les psaumes traduits par Marot et Théodore de Bèze, ce qui le rendit populaire,

Il fut l'une des victimes de la Saint-Barthélemy.

GOUDJÉRATE. Géogr. V. GUZERATE.

GOUDOK. s. m. Violon informe des Russes.

GOUDOULI ou **GOUDELIN** (Pierre). Célèbre poète languedocien, né en 1579, mort en 1649, sut donner à la poésie romane un charme tout nouveau. Sa pièce la plus estimée est l'*Ode sur la mort de Henri IV*.

GOUDRA. s. f. Anc. art milit. Espèce de fascines goudronnées et enflammées qu'on jetait sur les assiégeants.

GOUDRAN. s. m. Se dit, dans les ports de mer, pour Goudron.

— Art milit. Petite fascine enduite de poix et servant à mettre le feu aux ouvrages de l'ennemi.

GOUDRELLE. s. f. Nom, en Saintonge, d'un mauvais couteau.

★ **GOUDRON.** s. m. (de l'ar. *kathran*, poix). Chim. Matière noirâtre, liquide et gluante, que l'on retire, par la combustion et la distillation, des différentes parties des pins et des sapins, lorsqu'ils sont trop vieux pour donner de la térébenthine par incision. C'est un mélange complexe de résine et d'une huile essentielle empyreumatique qui s'est formée en partie par l'action du feu sur la résine; il contient aussi du charbon. On obtient également du goudron, en distillant le charbon de terre. || *Goudron de bois*. Produit secondaire qu'on obtient dans la distillation des bois non résineux. || *Goudron minéral*. Sorte de bitume ou d'asphalte. On appelle ainsi plusieurs produits naturels, tels que la malthe, le pétrole tenace, etc. || On donne aussi ce nom au goudron qu'on retire de la houille, par distillation à vase clos.

— Mar. Composition faite de goudron, d'huile de poisson, de suif, etc., qui est d'un grand usage dans la marine pour enduire les bâtiments, les cordages, etc., afin de les préserver de l'humidité. Pour en faire usage, on a besoin de la faire chauffer, afin de faire évaporer une partie de l'huile essentielle qu'elle contient, et de la réduire en brai gras, substance que l'on obtient plus vite en ajoutant au goudron chaud un peu de résine. Quelquefois même on la fabrique directement en distillant le goudron en des vases clos. Faire du goudron. Faire chauffer du goudron. Enduire quelque chose de goudron. Odeur de goudron.

— Pharm. *Eau de goudron*. Eau dans laquelle on a fait macérer du goudron, et que l'on emploie comme excitant des membranes muqueuses. *Boire de goudron*. *Boire sur le goudron*. Boire de l'eau goudronnée.

— Techn. Mastic que l'on emploie pour fermer hermétiquement les bouteilles de verre bouchées en liège, afin d'empêcher soit l'entrée de l'air, soit l'évaporation de quelques substances qui tendent à se volatiliser.

— Papet. *Papier goudron*. V. PAPIER.

GOUDRONNAGE. s. m. Mar. Action de goudronner, d'étendre du goudron sur de la toile, du fil de caret, des cordages, et généralement sur tout ce qui réclame le concours de cette composition.

GOUDRONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Goudronner. S'empl. adjectiv. Toile goudronnée.

— *Eau goudronnée*. Eau de goudron.

— Anat. *Canal goudronné*. V. GODRONNÉ.

★ **GOUDRONNER.** v. a. 1re conj. Enduire ou imbiber de goudron. Goudronner un mât, des cordages, etc.

— SE GOUDRONNER. v. pron. Être goudronné. Les cordages, les mâts se goudronnent.

GOUDRONNERIE. s. f. (rad. *goudronner*). Mar. Atelier ou l'on prépare le goudron.

GOUDRONNEUR. s. m. Constr. Ouvrier qui goudronne des planches, un bateau.

GOUDRONNEUX, EUSE. adj. De goudron. Couche goudronneuse.

GOUDRONNIER. s. m. Celui qui fait le goudron dans une goudronnière.

GOUDRONNIÈRE. s. f. Emplacement où on fait le goudron dans les bois.

— Méd. Appareil destiné à produire des émanations de goudron.

GOUÉ ou **GOUET.** s. m. Techn. Sorte de grosse serpe dont les bûcherons se servent pour couper le bois, et les vignerons pour aiguiser les échalas.

— Petit couteau. (Rabelais.)

GOUÉMON. s. m. Bot. Syn. de GOÉMON.

GOUEPPE, GOUEPPER, GOUEPPEUR. V. GOUAPE, GOUAPER, GOUAPEUR.

GOUÈRE. s. m. Art culin. V. GOYÈRE.

★ **GOUET.** s. m. Bot. Genre de la famille des aroïdées, établi pour une quarantaine d'espèces de végétaux herbacés, à racines tuberculeuses et charnues, à feuilles engainantes et à fleurs munies d'une spathe, qu'on trouve dans les parties chaudes et tempérées des deux hémisphères. L'espèce type, le *gouet ordinaire* ou *maculé*, croît dans nos bois humides; il a des feuilles d'un vert foncé taché de noir; les fleurs sont vertes en dehors, d'un blanc sale en dedans, et les fruits sont des baies écarlates. Toutes ses parties renferment un suc laiteux que l'on employait autrefois en médecine comme éméto-cathartique. La racine de plusieurs espèces de gouet donne une fécule agréable et nourrissante, et celle du *gouet comestible* est la base de la subsistance du peuple dans toute

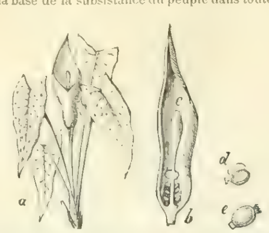

Gouet : *a*, pied de gouet maculé ; *b*, coupe de la spathe montrant en *c* le spadice portant à sa base un groupe de fleurs mâles en forme de boule, et un groupe de fleurs femelles ; *d*, fleur femelle ; *e*, fleur mâle.

l'Asie orientale. On se sert aussi de cette racine pour remplacer le savon.

— Agric. V. GOET.

— Techn. V. GOUÉ.

GOUET (Le). Géogr. Rivière qui passe à Saint-Brieuc et finit au Légué, dans la baie de Saint-Brieuc; cours, 40 kil.

GOUÉZEC. Géogr. Comm. du cant. de Pleyben, arr. de Châteaulin (Finistère); 2,200 hab.

GOUFFÉ (Armand). Chansonnier et vaudevilliste, né à Paris, 1775-1845, a été l'un des fondateurs du *Caveau moderne*. Ses comédies, parades, vaudevilles, etc., ont eu beaucoup de succès sur les théâtres secondaires.

GOUFFÉIE. s. f. (de *Gouffé*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des caryophyllées, fondé pour une seule espèce des environs de Marseille.

★ **GOUFFRE.** s. m. (ét., V. GOLFE). Tournoiement d'eau formé, dans la mer ou dans une rivière, par l'action de plusieurs courants opposés, qui engloutit tout ce qui se trouve dans son voisinage, et rend ensuite ce qu'il a englouti. Gouffre profond, épouvantable. Dans les endroits de la rivière où l'eau tournoie, il y a d'ordinaire un gouffre. Tomber dans un gouffre. Le plus grand *gouffre* que l'on connaisse est celui de la mer de Norvège. (Encyclop.) Les *gouffres* de la mer sont produits par le mouvement de deux ou plusieurs courants contraires. (Buffon.) En certains endroits, leurs eaux, trop abondantes, ne trouvant pas d'issues dans la plaine, se précipitent tout à coup dans des *gouffres* profonds. (Barthel.) Platon, sur qui les grands objets faisaient toujours une grande impression, semblait attacher son âme sur les *gouffres* que la nature a creusés au fond des mers. (Id.)

— Cavité naturelle, d'une profondeur ou d'une capacité supposée incommensurable. Les volcans sont des gouffres de feu. Les *gouffres* bouillonnants que recèle l'Etna. (Luce de Lancival.)

> Qu'Éole en ses *gouffres* enchaîne
> Les vents ennemis des beaux jours.
> (J.-B. Rousseau.)

> Tout à coup à leurs yeux
> S'ouvre un *gouffre* profond, immense, épouvantable.
> (Delille.)

— Abîme, précipice.

> Cette fausse clarté dont il les éblouit
> Les plonge dans un *gouffre* et puis s'évanouit. (Corn.)

— Fig. et poét. Le gouffre des mers, de l'onde. Les gouffres de l'enfer, du Ténare, de l'Averne. Il souffle, et de la mer tarit le *gouffre* immense. (L. Racine.)

> Près d'Œdipe et de moi, je voyais des enfers
> Les *gouffres* éternels à mes pieds entr'ouverts. (Volt.)

> Le fond fuit : devant nous s'étend la mer profonde,
> Partout les cieux, partout les noirs *gouffres* de l'onde.
> (Delille.)

— Se prend quelquefois pour l'Enfer.

> Près de ce *gouffre* horrible, épouvantable,
> Lieu de douleur, où le triste coupable, etc.
> (J.-B. Rousseau.)

— Lieu sombre et profond.

> De ces *gouffres* sortaient, traînés par des soldats,
> Ces tristes combattants dévoués au trépas.
> (De Saint-Victor.)

— Fig. Le gouffre de l'oubli. Le gouffre du passé. Le gouffre des temps, des siècles. Le gouffre de l'éternité. Une fatale révolution entraîne tout dans les abîmes de l'éternité. Évitera-t-on le *gouffre* des révolutions en rentrant dans le chemin qui nous y fit tomber? (Boiste.) Les siècles, les générations, les empires, tout va se perdre dans ce *gouffre* : tout y entre et rien n'en sort. (Mass.) Le calme où nous nous croyons le plus en sûreté, si Dieu ne nous y soutient, devient lui même le *gouffre* qui nous voit périr sans ressource. (Id.) Le temps qui a fui ne revient pas, car le passé est un *gouffre* d'où l'on, ne peut rien retirer. (De Juss.) Les plaintes tombent dans le *gouffre* éternel de l'oubli. (Volt.) Il sentit se dissoudre en lui l'effrayant *gouffre* de visions dont il sortait. (V. Hugo.)

> Loin de la sphère où grondent les orages;
> Loin des soleils, par delà tous les cieux,
> S'est élevé cet édifice affreux
> Qui se soutient sur le *gouffre* des âges. (Dorat.)

— Fig. Tout ce qui occasionne de grands sacrifices, des pertes immenses. Ce procès est un gouffre. Paris est un gouffre. Les maisons de jeu sont des gouffres pour les jeunes gens. L'Allemagne devint un *gouffre* qui engloutissait le sang et l'argent de la France. (Voltaire.) L'auberge était le *gouffre* où l'argent, la force, la vie, la moralité, se perdaient. (Michelet.)

— *Un gouffre d'argent*. Se dit d'une affaire qui engloutit des sommes considérables.

— *C'est un gouffre que cet homme-là*. Se dit en parlant d'un grand dissipateur.

— Grand nombre de malheurs, de misères, de chagrins qui accablent à la fois une personne, une famille, etc. Dans quel gouffre d'horreurs cet événement nous a plongés! Tomber dans un gouffre de malheurs, dans un gouffre de misères. Je l'ai fait trop faible pour sortir du *gouffre*, parce que je l'ai fait assez fort pour n'y pas tomber. (J.-J. Rouss.)

> Je ne vois rien, dans le trouble où je suis,
> Qu'un *gouffre* de malheurs, etc. (Corneille.)

> Les soucis dévorants, les regrets, les ennuis,
> Hôtes infortunés de sa triste demeure,
> En des *gouffres* de maux le plongent à toute heure.
> (La Fontaine.)

— Lieu où l'on est exposé à ces malheurs.

> Trahi de toutes parts, accablé d'injustices,
> Je vais sortir d'un *gouffre* où triomphent les vices.
> (Molière.)

— S'est dit pour Golfe. Les Vénitiens sont vrais seigneurs du *gouffre*. (Comines.)

— Syn. comp. GOUFFRE, ABÎME. L'*abîme* entraîne l'idée d'une profondeur sans fond connu; le *gouffre*, celle d'une profondeur qui attire, engloutit, absorbe tout ce qui en approche.

★ **GOUGE.** s. f. (ét. bas-lat., *guvia*, ciseau). Techn. Outil dont les artisans font un fréquent usage, et qui est différent selon l'emploi auquel il est destiné. || Outil servant à couper l'excédent des tuiles molles dont on construit le four du glacier. || Tranchet courbe, dont le cordonnier se sert pour creuser les talons des souliers. || Outil en fer avec lequel les maçons poussent des moulures à la main. || Outil en fer de plusieurs grosseurs, qui sert aux arquebusiers à creuser les bassinets et à faire des trous dans du bois. || Ciseau à deux biseaux concaves, qui sert aux charpentiers à faire des cannelures et des rivures dans le bois. || Petit poinçon de fer rond par en haut, tranchant par en bas, avec lequel on découpe et festonne le fer-blanc. || Outil de fer, taillant par le bout, dont se servent les tourneurs, les tabletiers, les plombiers, soit avec la main seule, soit en le frappant avec le marteau. || Petit fer carré et muni d'un tranchant bien acéré, garni par ses deux côtés d'un rebord et d'un manche. On s'en sert dans la glacerie. || Sorte de foret acéré, dont on se sert pour percer les pompes de vaisseau. || *Gouge carrée*. Gouge avec laquelle les charrons évident les mortaises. || *Gouge coude*. Gouge qui leur sert au même usage, et quelquefois à agrandir les trous.

— Chir. Ciseau à tranchant demi-circulaire pour enlever les exostoses.

GOUGE. s. f. (du languedocien *goujo*, servante). Femme de mauvaise vie.

> La belle dame devint rouge
> De honte qu'on l'estimât *gouge*,
> Mais l'être par nécessité,
> Ce n'est qu'un peu l'avoir été. (Scarron.)

— Se prend quelquefois pour Fille en général, mais toujours avec une idée de dénigrement et de mépris.

> Ses sœurs aussi, les furies, méchantes *gouges*,
> Et de serpents et de fers rouges
> Frappent infatigablement. (Scarron.)

GOUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Gouger. S'emploie adjectiv. Ouvrage gougé.

GOUGER. v. n. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a, o*. *Nous gougeons. Je gougeais.* Techn. Commencer un trou avec la gouge. || Travailler avec la gouge.

— Mar. Faire une cannelure sur la surface du pied d'un mât ou de toute autre pièce de bois.

— SE GOUGER. v. pron. Être gougé.

GOUGÈRE. s. f. Art culin. V. GOYÈRE.

GOUGES (Marie-Olympe de). Née à Montauban, 1755-1793, se fit connaître par ses galanteries, écrivit plusieurs pièces de théâtre, puis se mêla à tous les événements de la Révolution. Elle mourut sur l'échafaud le 4 novembre. On a d'elle des comédies; *l'Esclavage des noirs*, drame en 3 actes; *le Couvent ou les Vœux forcés*; *l'Entrée de Dumouriez à Bruxelles*, etc.

GOUGETTE. s. f. (dimin. de *gouge*). Techn. Petite gouge.

GOUGOULANE. s. f. Bot. Variété de banane.

GOUILLARD. s. m. Nom de poètes errants au XIIIe siècle.

GOUIN. s. m. Mar. Matelot d'une mauvaise tenue.

★ **GOUINE.** s. f. (étym. inconn.; peut-être l'angl. *quean*, fille publique, qui se rattache à l'angl.-sax. *cwen*, femme). Bas et injur. Coureuse, femme de mauvaise vie. C'est une vraie gouine. Ne hanter que des gouines.

GOUJARD. s. m. S'est dit d'un ouvrier ferblantier.

★ **GOUJAT.** s. m. (pron. *gou-ja*; du languedocien *goujo*, servante). Autrefois, Valet d'armée dans le moyen âge. On donna ce nom à des domestiques chargés dans les armées d'entretenir les objets d'habillement des soldats, leurs habitations, de préparer leur manger. Quelquefois ces domestiques étaient armés. Les goujats de l'armée. Un petit goujat. La mort met les *goujats* et les empereurs au même rang. (Mme du Deffand.) Il n'était si mince *goujat* qui ne sût corriger les fautes d'Hamilcar. (G. Flaub.) Des *goujats* munis de frondes étaient espacés sur les ailes. (Id.)

> Et, tout considéré,
> Mieux vaut *goujat* debout qu'empereur enterré.
> (La Fontaine.)

— Par extens. Quel changement et quelle déchéance! l'empereur des fourbes n'en est plus que le vil *goujat*. (P. de St-Victor.)

— Sous Philippe Auguste, on donna également cette dénomination aux paysans armés qui suivaient l'infanterie dans les expéditions militaires. Lorsque, dans le XIe siècle et dans le XIIe, des bandes d'aventuriers se formèrent en France, une grande partie des goujats de l'armée passa dans leurs rangs et commit dans les provinces les plus grands désordres.

— Ouvrier qui fait de mauvaise besogne.

— Homme rude, grossier, mauvais sujet. Ce n'est qu'un goujat. Il n'y a qu'un goujat qui puisse agir ainsi.

— Fam. Homme sale et grossier. Il a l'air d'un goujat. C'est un vrai goujat.

— Homme qui, grossier par caractère et par habitude, apporte dans le commerce du monde une rudesse de manières et de mœurs qui lui fait méconnaître tout ce qu'il se doit à lui-même et aux autres. Le duc d'Elbeuf, qui épousa, sous Louis XIV, la fille aînée du maréchal de Vivonne, était appelé, dans sa maison même, le *goujat*, tant sa conduite était indécente avec les femmes, et familière avec les valets. (Mme de Caylus.)

— Dans le Languedoc, ce mot désigne simplement un jeune homme.

— Techn. Chauffeur d'affinerie à qui incombent les travaux secondaires. || Manœuvre qui sert les maçons.

GOUJET (Claude-Pierre). Littérateur, né à Paris, 1697-1767, oratorien, janséniste, fut poursuivi à cause de ses opinions par le cardinal de Fleury. Parmi ses nombreux ouvrages, exacts et utiles, on cite : *Bibliothèque française*; *Mémoire littéraire et historique sur le Collège royal de France*; *Suppléments au Dictionnaire de Moréri*; *Dissertations sur l'état des sciences en France depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle du roi Robert*; *Histoire des inquisitions*.

★ **GOUJON.** s. m. (ét. lat., *gobio*, même signif.). Ichtyol. Genre de petits poissons, abondant sur les sables des eaux douces, et dont on connaît trois espèces en Europe et plusieurs espèces exotiques, intermédiaires entre le goujon commun et la tanche. Pêcher du goujon. Un plat de goujons. Goujons frits. Goujons à l'étuvée. Du *goujon!* c'est bien là le dîner d'un héron. (La Fontaine.)

> Le Nil, géant à barbe blanche,
> Coiffé de lotus et de joncs,
> Versant de son urne qui penche
> Des crocodiles pour *goujons*!
> (Th. Gautier.)

— *Goujon de mer*. Poisson noir du genre gobie.

— Ce mot, dans le langage ordinaire, est souvent synonyme de Petit poisson.

— Fig. et fam. *Faire avaler le goujon à quelqu'un*. Faire tomber quelqu'un dans un piège. || Faire croire à quelqu'un par plaisanterie, par malice, une chose qui n'est pas.

— Arg. *Avaler le goujon*. Mourir.

— Archit. Grosse cheville de fer sans tête, qui sert à retenir des colonnes entre leur base et le fût, le chapiteau avec le fût ou tige, des balustres entre le socle et la tablette, etc.

— Mar. Nom qu'on donne, dans les arsenaux, aux chevilles en fer qui ont la même grosseur dans toute leur longueur : il y en a de ronds, de triangulaires et de carrés.

— Monn. Morceau d'acier gravé et trempé, qu'on ajuste au milieu d'un coin principal de médaille, pour permettre de frapper à peu de frais une médaille avec un nom en relief.

— Techn. Cheville de fer qui sert à lier les pièces de certains ouvrages, de certaines machines. Assembler des planches avec des goujons. || Morceau de bois rond, qu'on met dans les trous des jantes, pour les faire assembler. || *Goujons de pommes*. Broches de fer sur lesquelles les doreurs travaillent les pommes des carrosses. || Axe sur lequel tourne la poulie. || Le goujon sert aussi à réunir les deux portions d'une charnière en passant dans leur vide; il est alors ordinairement rivé à ses deux extrémités, pour empêcher que le mouvement de la charnière ne le fasse sortir de sa position. || Ciseau de sculpteur.

GOUJON (Jean). Sculpteur et architecte, né à Paris, vers 1515, assassiné, dit-on, à la Saint-Barthélemy, 1572, protestant, n'en fut pas moins protégé par Henri II et par Diane de Poitiers, dont il exécuta avec tant d'élégance la statue couchée. Il fut un grand artiste par le goût, la pureté du dessin, la finesse du travail. On a vanté ses sculptures des châteaux d'Anet, d'Écouen, de la porte Saint-Antoine, etc. Il fut le décorateur de l'Hôtel de Ville, et de l'hôtel *Carnavalet*, qu'il construisit comme architecte. Son œuvre capitale est la *Fontaine des Nymphes*, dite *des Innocents*, qui date de 1550. Le Louvre lui doit une partie de ses plus belles sculptures (Pavillon de l'Horloge, salle des Cent-Suisses).

— **GOUJON** (Jean-Marie-Alexandre). Conventionnel, né à Bourg-en-Bresse en 1766. Arrêté après la journée du 1er prairial 1795, il fut condamné à mort et se poignarda en sortant du tribunal.

GOUJONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Goujonner. S'empl. adjectiv. Bois goujonné.

GOUJONNER. v. a. 1re conj. Mar. et Charp. Fixer une pièce de bois à une autre au moyen d'un goujon.

— Charr. Unir les trous des jantes par une cheville de bois et un morceau de bois rond qu'on y introduit.

GOUJONNIER, ÈRE. adj. Ichtyol. Qui ressemble ou qui se rapporte au goujon.

— **GOUJONNIER.** s. m. Pêch. Petit épervier dont les mailles sont très serrées.

— **GOUJONNIÈRE** s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de l'espèce qui sert de type au genre gremille.

— Adjectiv. Perche goujonnière.

GOUJURE. s. f. (rad. *gouge*). Mar. Cannelure creusée dans la caisse d'une poulie pour recevoir l'estrope, ou autour d'un cap de mouton où passent les haubans. *Goujure de chouquet.* Entaille faite aux bords par où passe la grande étague.

GOULDE. s. m. (de l'allem. *Gulden*, florin). Métrol. Ancienne monnaie flamande qui valait environ 60 kreutzers.

GOULDJA, KOULDJA ou **ILI.** Géogr. Capitale de la Dzoungarie (empire chinois), sur l'Ili; place de commerce importante, grand entrepôt de l'Asie centrale, dont la population est évaluée à plus de 50,000 hab., chinois et mongols. Les Chinois y déportaient leurs exilés.

★ **GOULE.** s. f. (en arabe *ghul*). Myth. or. Espèce de génie femelle qui mange les cadavres. Les goules habitent de pauvres cavernes ou des lieux souterrains dont elles ne sortent que pour nuire aux mortels. Les magiciens peuvent les évoquer, et les appeler à leur aide pour de pareils desseins. Toutes les *goules*, pâles, impatientes, affamées, étaient présentes. (Ch. Nodier.)

GOULE. s. f. (du lat. *gula*, bouche). S'est dit pour Gourmandise.

★ **GOULÉE.** s. f. (du latin *gula*, bouche). Grosse bouchée.

Ce maudit animal vient prendre sa *goulée*
Soir et matin, dit-il, et des pièges se rit. (La Font.)

— Par extens. Je me doutais de tout ce qu'il m'a appris, dit-il, depuis la première jusqu'à la dernière *goulée* de tabac. (L. Gozlan.)

— Ce terme est bas, et ne se dit guère qu'en parlant d'un homme qui mange avidement de gros morceaux. N'en faire qu'une goulée.

— *Goulée de benace.* Terrain suffisant pour nourrir une personne.

— Prov. et fig. *Brebis qui bêle perd sa goulée.* Quand on parle beaucoup à table, on perd le temps de manger. || En parlant beaucoup, on perd le temps d'agir.

GOULÉHO. Myth. Le génie de la mort, selon la croyance des habitants des îles des Amis.

★ **GOULET.** s. m. (du latin *gula*, bouche). Se disait pour Cou d'une bouteille ou de quelque autre vase dont l'entrée est étroite. On dit aujourd'hui *goulot*.

— Art milit. Ouverture dans laquelle on met la fusée d'une bombe, et qui est nommée plus généralement *œil* de la bombe.

— Mar. Entrée étroite ou tortueuse d'un port, d'une rade. On n'entre dans ce port que par un goulet. Le goulet de Brest rend l'entrée de la rade très difficile.

— Pêch. Espèce d'entonnoir que l'on met à l'entrée des filets à manche et des nasses, pour que le poisson, qui y est entré librement, n'en puisse pas sortir.

★**GOULETTE.** s. f. Archit. Syn. de **GOULOTTE.**

— Resserrement que l'arrêt des bois de flottage produit dans les cours d'eau.

— **GOULETTES.** s. f. pl. Pierres plates dont on garnit le fond des fours à chaux, ou l'on brûle du charbon de bois.

GOULETTE (La). Géograph. Canal qui fait communiquer le lac du Bocal avec la Méditerranée, et qui forme le port de Tunis.

GOULIAFRE. s. m. (dérivation irrégulière de *goule* ou *gueule*). Pop. Gourmand qui mange avidement et malproprement. Un gouliafre. Un vrai gouliafre.

— S'emploie quelquefois adjectiv. Enfant gouliafre. La momignarde qui tette est fameusement *gouliafre*. (V. Hugo.)

GOULIER. s. m. (rad. *goule*). Nom de la mâchoire inférieure du cochon en Normandie.

GOULIEUR. s. m. Anc. cout. Celui qui faisait les arpentages et les mesurages.

GOULIN. s. m. Ornith. Genre de passereaux des îles Philippines.

GOULLEH s. f. Bouteille servant à rafraîchir les liquides en Égypte.

★ **GOULOT.** s. m. (du lat. *gula*, bouche). Cou d'une bouteille, d'une cruche, ou de quelque autre vase dont l'entrée est étroite. Goulot étroit. Goulot trop large. Bouteille qui a le goulot cassé. Elle allait prendre par le *goulot* les amphores suspendues. (G. Flaubert.)

— Fig. Ces gens qui n'ont vu la société que par le *goulot* étroit de la bouteille des abstractions. (Diderot.)

— Arg. Bouche. || *Jouer du goulot.* Boire des petits verres. || *Plomber du goulot.* Sentir mauvais de la bouche.

— Art milit. Syn. de **GOULET.**

— Hortic. *Arroser au goulot.* Arroser sans faire usage de la pomme d'arrosoir.

— Pêch. Syn. de **GOULET.**

GOULOTERIE. s. f. (rad. *goulot*). Articles en verre de petite dimension.

★ **GOULOTTE.** s. f. (du lat. *gula*, bouche). Petite rigole taillée dans la surface supérieure de la cimaise d'une corniche pour l'écoulement des eaux de pluie par les gargouilles.

— Petit canal de pierre ou de marbre qui a une pente douce, et qui est interrompu de distance en distance par de petits bassins où les eaux tombent en cascade quand la goulotte est sur un plan incliné, et d'où elles s'élancent en petits jets, si le plan est horizontal. En ce sens, on dit aussi *goulette*.

★ **GOULU, UE.** adj. (du lat. *gula*, gueule). Qui aime à manger, et qui mange d'ordinaire avec avidité. Homme extrêmement goulu. Le loup est un animal goulu. Le canard est un oiseau très goulu.

— Fig. Avide.

Chacun n'a pas cette ardeur goulue
Qui n'en veut que pour soi. (Mét. E.)

— Hortic. *Pois goulu.* Espèce de pois dont on mange les cosses, quand elles sont vertes et tendres.

— Ornith. Se dit du cormoran, de la mouette, et d'autres oiseaux qui avalent le poisson avec avidité.

— **GOULU, UE.** s. Celui, celle qui aime à manger, qui mange avec avidité. C'est un *goulu*, un vilain *goulu*. (Acad.)

— **GOULU.** s. m. Mamm. Nom du glouton et de quelques autres animaux voraces.

— Ichtyol. *Goulu de mer.* Le requin.

— **GOULUES.** s. f. pl. Serrur. Sorte de tenailles dont les mâchoires ont l'intérieur concave.

— On dit aussi adjectiv. Tenailles goulues.

★ **GOULÛMENT.** adv. (rad. *goulu*). Avidement. Manger goulûment. Avaler goulûment. Les loups mangent goulûment.

GOULVEN (Anse de). Géogr. Anse formée à l'extrémité du Finistère (France); elle a 5 kil. de large sur autant de profondeur. L'église de Goulven, à 30 kil. de Brest, est classée parmi les monuments historiques.

★ **GOUM.** s. m. Mot arabe qui désigne le contingent que chaque tribu fournit pour les expéditions militaires.

— Famille, tribu. Le rivage... se peuplait peu à peu d'Arabes venant des *goums* voisins. (Alex. Dumas.)

GOUMÈNE. s. f. Mar. Syn. de **GOMÈNE.**

GOUMIER. s. m. Néol. Soldat d'un goum.

— Moll. Coquille du Sénégal.

GOUMRI. s. f. Mus. Guitare à deux cordes dont font usage les Arabes.

GOUMROUN ou **BENDER-ABBASSY.** Géogr. Port de commerce sur la mer d'Oman, au N.-O. d'Ormuz, fait encore un commerce assez actif. Il a été cédé à l'iman de Mascate par la Perse en 1800.

GOUMTY. Géogr. Affluent de gauche du Gange, arrose la prov. d'Aoude, passe à Lacknau, Djounapour, et finit au-dessous de Bénarès; cours, 550 kil.

GOUNA. s. m. Gramm. sansc. Espèce de crément qui consiste dans un *a* bref, préposé dans certains cas aux voyelles de la langue sanscrite. Le gouna change *i* en *ê*, *u* en *ô*, etc.

GOUNÉ, ÉE. adj. Gramm. sanscr. Affecté du gouna. Voyelle gounée.

GOUNIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Gounifier. S'empl. adjectiv. Mot gounifié.

GOUNIFIER. v. a. 1re conj. (ét. fr., *gouna*; lat. *facere*, faire). Ce verbe prend deux *i* dans toutes les personnes dont la terminaison commence par un *i*. *Je gounifie*, etc. *Nous gounifions, vous gounifiiez*, etc. Gramm. sanscr. Affecter d'un gouna.

— **SE GOUNIFIER.** v. pron. Recevoir un gouna.

GOUNJA-TICQUOA. Relat. L'Être suprême chez les Hottentots.

GOUNONG. Nom général donné aux montagnes volcaniques de Sumatra et de Java. Le *Gounong-Dieng* ou *Prahou*, l'Olympe des anciens Javanais, renferme les ruines d'une immense quantité de temples, de statues, de bas-reliefs.

— **GOUNONG-API.** L'une des Moluques (Malaisie). Île de l'archipel de la Sonde, au N.-E. de Sumbava.

— **GOUNONG-TELLO.** Port de l'île Célèbes (Malaisie). Établissement hollandais pour le commerce de l'or et des écailles de tortue.

GOUPIE. s. f. Bot. Genre de célastrinées, comprenant deux espèces de Cayenne.

GOUPIL. s. m. (du latin *vulpes*, renard). Se disait pour Renard.

Le goupil s'est mis à venir chez le renard,
Au loin, le temps de Carême... (Piron.)

— Prov. *A goupil endormi rien ne chet en la gueule.* Le bien ne vient pas à ceux qui l'attendent en dormant.

GOUPILLAGE. s. m. (rad. *goupiller*). S'est dit pour Subtilité, finesse.

★ **GOUPILLE.** s. f. (pr. *gou-pille*, *ll* mouill.; étym. lat. *cuspicula*, dimin. de *cuspis*, pointe). Techn. Petite fiche, petite cheville de laiton ou d'autre métal, dont on se sert pour arrêter quelques parties d'une montre. || On se sert aussi de goupilles pour fixer le canon du fusil sur le bois. || Cordage à l'aide duquel on suspend entre deux charrettes des poutres ou autres fardeaux. || Petit morceau de cuir mis au bout d'une cheville pour qu'elle ne s'échappe point. || Sorte de languette en fer plat, qui se sépare et s'ouvre en deux; on l'enfonce dans le bout d'une cheville soudée, et on la déploie pour maintenir la cheville dans les pièces de bois ou de fer qu'elle traverse.

— Mamm. Se disait pour Femelle du renard.

GOUPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Goupiller. S'empl. adjectiv. Ouvrage goupillé.

GOUPILLER. v. a. 1re conj. (pr. *gou-pi-llé*, *ll* mouill.). Garnir de goupilles. Goupiller la cage d'une montre.

— S'est dit pour Se cacher, fuir, faire le poltron.

— **SE GOUPILLER.** v. pron. Être goupillé.

GOUPILLEUR. s. m. (pron. *gou-pi-lleur*, *ll* mouill.; rad. *goupil*). Se disait pour Chasseur de renards. || Valet ou officier de chasse chargé plus particulièrement de ce qui concerne la chasse au renard.

★ **GOUPILLON.** s. m. (pron. *gou-pi-llon*, *ll* mouill.; du fr. *goupil*, renard, à cause de la ressemblance du goupillon avec la queue de cet animal). Aspersoir, petit bâton au bout duquel il y a des soies de cochon, et qui sert à l'église pour prendre de l'eau bénite, et pour la répandre sur les objets qu'on bénit, ou la présenter à quelqu'un. Prendre de l'eau bénite avec un goupillon. Asperger avec un goupillon. L'abbé de Grancey, premier aumônier de Monsieur, présenta au roi le *goupillon*. (Saint-Simon.)

— Instrument destiné au même usage, qui consiste en une boule de métal creuse, percée de petits trous, et placée au bout d'un manche de même métal ou de bois. Présenter, répandre de l'eau bénite avec un goupillon d'argent.

— Fig. *Donner du goupillon.* Se dit dans le même sens que Donner de l'eau bénite de cour. Promettre beaucoup pour ne rien tenir.

— Se disait pour Queue de renard.

— Techn. Grosse brosse que les cartiers trempent dans la colle pour coller les quatre feuilles de papier qui servent à fabriquer les cartes. || Bâton dont le bout est garni en travers de plusieurs brins de soie de cochon, et dont les chapeliers se servent pour arroser le bassin et la feutrière, lorsqu'ils travaillent à feutrer les chapeaux. || Petit bâton garni, par le bout, de soies de cochon passées en divers sens, et dont on se sert pour nettoyer les pots, les bouteilles, les verres de lampe, etc. || Instrument qui sert à mouiller le charbon sur la forge.

GOUPILLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Goupillonner. S'empl. adjectiv. Objet goupillonné.

GOUPILLONNER. v. a. 1re conj. (pr. *gou-pi-llo-né*, *ll* mouill.). Nettoyer avec un goupillon.

— **SE GOUPILLONNER.** v. pron. Être goupillonné. C'est ainsi que se goupillonnent les bouteilles.

GOUPILLONNURE ou **GOUPILLURE.** s. f. (pr. *gou-pi-llo-nure* ou *gou-pi-llure*, *ll* mouill.). Agric. État de faiblesse de la vigne, provenant de la mauvaise nature de la couche inférieure du sol.

GOUPINER. v. a. 1re conj. Arg. Voler.

GOUR. s. m. (du lat. *gurges*, gouffre). Eaux et for. Trou que la chute d'eau fait à l'extrémité de la chaussée d'un étang. || Creux plein d'eau dans les rochers, au pied des arbres, au bord des rivières.

GOUR ou **GAOUR.** s. m. Mamm. Espèce de bœuf sauvage de l'Inde.

GOURA. s. m. (du javanais *gora*, tonnerre, à cause de sa voix). Ornith. Genre de la famille des colombines, ne renfermant qu'une seule espèce des archipels indiens et de la Nouvelle-Guinée.

— Instrument de musique des Hottentots, le même que le gomgom.

— Cost. V. **GORRA.**

GOURABE ou **GOURABLE.** s. f. Mar. Barque de commerce employée dans les Indes orientales. Il y en a qui sont armées en guerre. Le devant est pointu, et l'arrière gros et élevé.

GOURAL. s. m. Mamm. Espèce d'antilope de l'Inde.

GOURAME. s. m. Ichtyol. Espèce du genre osphromène. On dit aussi *gourami* et *gouramy*.

GOURAY (Le). Géogr. Comm. du cant. de Collinée, arrond. de Loudéac (Côtes-du-Nord); 2,000 hab.

GOURBET. s. m. Bot. Nom du roseau des sables dans le Médoc, où il sert à couvrir les chaumières.

★ **GOURBI.** s. m. Mot arabe employé pour désigner une hutte. Un *gourbi*. Des *gourbis*. Sur le rivage opposé... pas une ville, pas un douar, pas un *gourbi*. (Alex. Dum.) En entrant dans le *gourbi*, il avait heurté du pied une faucille. (Id.)

— Réunion de tentes formant un village. On trouve aussi *gourbil*.

GOURBIAGE ou **GOURBILLAGE.** s. m. Mar. Action de gourbiller.

GOURBILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourbiller. S'empl. adjectiv. Trou gourbillé.

GOURBILLER. v. a. 1re conj. (pron. *gourbillé*, *ll* mouill.). Mar. Évaser l'entrée d'un trou pour y loger la tête du clou ou de la cheville qu'il doit recevoir.

— **SE GOURBILLER.** v. pron. Être évasé.

★ **GOURD, OURDE.** adj. (du latin *gurdus*, lent, paresseux). Qui est devenu comme perclus par le froid; se dit surtout des mains. Avoir les mains gourdes, les doigts gourds. Les mains, je les ai si *gourdes*, que je ne sais pas écrire seulement pour moi. (Montaigne.) Cré coquin! que j'ai les mains *gourdes!* (Alex. Dum.)

Battez à fenêtre et dire un peu de vent,
Et tenez, quoi n'avait les bras gourds. (La Fontaine.)

— Fig. et fam. *Il n'a pas les mains gourdes.* Se dit d'un filou. || Par extens. Se dit d'un homme âpre au gain. Les moines n'ont point les mains *gourdes* à acquérir les biens des familles par donations et testaments. (Guy Patin.)

— Agric. *Blé gourd.* Celui qui est gonflé par l'humidité.

★ **GOURDE.** s. f. (de l'espagn. *gordo*, gros, épais). Métrol. Monnaie d'argent, qu'on nomme plus ordinairement *piastre*. On disait aussi *piastre gourde*.

— Bosse provenant d'un coup.

★ **GOURDE.** s. f. (lat. *cucurbita*, courge; on a dit autrefois *cougourde*). Calebasse, courge séchée et vidée, dont les soldats, les pèlerins, etc., se servent pour porter de l'eau, du vin ou quelque autre boisson. Avoir sa gourde pleine. Une *gourde* que le capitaine allemand portait au côté attira l'attention de George. (Mérimée.)

— Le même fruit non préparé.

[illegible]

— Bouteille clissée, servant en voyage, comme la gourde.

— Pop. Menterie. Ne l'écoutez pas, c'est une gourde qu'il vous conte là.

— Bot. Variété du genre courge, nommée aussi *calebasse*.

— Chir. Hydrocèle composée de deux tumeurs inégales en volume.

★ **GOURDIN.** s. m. (rad. *gourd*). Pop. Gros bâton court. Des coups de gourdin. Donner des coups de gourdin. Être armé d'un gourdin. Il a pris un *gourdin* d'une taille... (Huysmans.)

— Fig. Ce rude bourgeois dogmatique et chrétien manie plus vigoureusement qu'aucun de ses confrères le gros *gourdin* de la morale. (H. Taine.)

— *Voix de gourdin.* Voix d'un homme qui a l'air de donner des coups de bâton.

— Mar. Bout de feuillard dont on se servait autrefois pour corriger les forçats. || On a conservé ce nom pour désigner un bout de corde, dont on menace de frapper un mauvais matelot. || Nom donné par les marins de la Méditerranée aux petits bordages qui servent à enverguer une voile sur son antenne.

— Métrol. Quart de piastre.

GOURDINÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourdiner. S'empl. adjectiv. Personne gourdinée. Chien gourdiné.

GOURDINER. v. a. 1re conj. Donner des coups de gourdin, bâtonner.

— **SE GOURDINER.** v. pron. Se donner mutuellement des coups de bâton.

GOURDINIÈRE. s. f. Anc. mar. Nom d'une manœuvre des galères qui pend du mât de trinquet, où elle est attachée par un cordage qu'on appelle *mère de gourdinière*.

GOURDIR. v. a. 2e conj. S'est dit pour Devenir gourd.

GOURDON. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. du Lot, sur la Bleue, à 44 kil. N. de Cahors. Ville forte au moyen âge, elle conserve les ruines d'un château, démoli en 1619; 5,200 hab.

★ **GOURE.** s. f. (de l'arabe *gharr*, tromper). Pharm. Toute drogue falsifiée.

— Pop. Attrape.

GOURÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourer. S'emploie adjectiv. Personne gourée.

GOUREAU. s. m. Hortic. Espèce de grosse figue violette et longue.

GOURER. v. a. 1re conj. (rad. *goure*). Comm. Falsifier des drogues.

— Fig. et pop. Tromper. Se laisser gourer.

— **SE GOURER.** v. pron. Se tromper.

— Se tromper mutuellement.

★ **GOUREUR, EUSE.** s. (rad. *gourer*). Celui, celle qui falsifie les drogues.

— Pop. Celui, celle qui trompe dans un petit commerce, dans un échange. Ne faites pas de marché avec lui, c'est un goureur.

— Petit épicier ambulant qui court les campagnes pour y vendre du poivre, du gingembre, et autres drogues qui sont falsifiées.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

GOURGALLE. s. m. Crust. Un des noms vulgaires du crabe pagure et du Bernard l'ermite.

★ **GOURGANDINE.** s. f. (ét. inconnue). Fam. Coureuse, femme de mauvaise vie. C'est

une franche gourgandine. Dans certains bals de Paris, on rencontre beaucoup plus de *gourgandines* que d'honnêtes femmes. (Larcher.) Il faudra être sage, ne pas faire la *gourgandine*, grandir raisonnable, comme papa et maman (É. Zola.)

— Anc. cost. Habillement à l'usage des femmes.

[illegible]

— Moll. Coquille du genre [illegible].

★ **GOURGANE.** s. f. Botan. Nom vulgaire d'une petite fève de marais qui est douce et de bonne qualité. On s'en sert aussi pour la nourriture des bestiaux et pour servir d'engrais. En Allemagne, on torréfie les gourganes pour en faire une sorte de café et de chocolat. Les jeunes gousses et les jeunes pousses se mangent préparées comme les épinards. La tige fournit une bonne filasse.

— Nom que les marins donnent aux fèves sèches embarquées en provision pour les soupers et dîners maigres des équipages.

GOURGAUD (Gaspard, baron). Général, né à Versailles, 1783-1852, élève du comédien Dugazon, sortit de l'École polytechnique, prit part à presque toutes les campagnes de l'empire, et fut nommé baron à Moscou. Il se distingua dans la campagne de Saxe et dans celle de France, fut nommé général, aide de camp, au retour de l'île d'Elbe, combattit à Waterloo, et fut choisi avec Montholon et Bertrand pour accompagner Napoléon à Sainte-Hélène. Il l'aida à réunir les matériaux d'une Histoire de la grande armée; mais des mésintelligences qui éclatèrent entre Montholon et lui l'obligèrent à quitter Longwood. Il ne put rentrer en France qu'en 1821, et publia les *Mémoires de Napoléon, Napoléon et la Grande Armée en Russie, Réfutation des calomnies de la Vie de Napoléon, par Walter Scott.* Aide de camp du roi, 1832, lieutenant général, 1835, il fit partie de la commission chargée d'aller chercher les cendres de Napoléon. Il entra à la Chambre des pairs en 1841, et fut représentant à l'Assemblée législative du département des Deux-Sèvres.

GOURGO. s. m. (ét. lat., *gurges*, gouffre). Nom qu'on donne, dans les Cévennes, à des réservoirs destinés à l'irrigation des terres.

GOURGON. s. m. Anc. art milit. Espèce de dard ou de flèche.

GOURGOSSER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Murmurer; parler du gosier.

★ **GOURGOURAN.** s. m. Comm. Étoffe de soie des Indes, travaillée en gros de Tours, mais plus forte en chaîne et en trame.

— Moll. Nom marchand d'une coquille du genre cône.

GOURIDES. Dynastie de princes musulmans, qui se fonda en Perse, aux dépens des Gaznévides, vers 1115, et fut renversée par les Kharismiens en 1213.

GOURIE ou **GOURIEL.** Géogr. Contrée du Caucase asiatique, qui correspond à l'ancienne Colchide, près de la mer Noire; elle est comprise dans le gouvernement de Kutais et a pour villes principales : *Ossurghéti*, le chef-lieu, et *Poti*.

GOURIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Gourie. Un Gourien. Une Gourienne.

— adj. Qui appartient à la Gourie ou à ses habitants.

GOURIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pontivy (Morbihan). Grains, fourrages; 4,500 h.

GOURINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble ou se rapporte au goura. || **GOURINÉES.** s. f. pl. Sous-famille des colombidées composée du seul genre goura.

GOURLU. s. m. Sorte d'ablution en usage chez les Turcs.

★ **GOURMADE.** s. f. (rad. *gourmer*). Fam. Coup de poing particulièrement appliqué à la figure. Donner deux ou trois gourmades. Une gourmade dans les dents, sur le nez. On se donna des *gourmades* dans le sanctuaire de la justice. (Voltaire.) Un franc échange de loyales *gourmades* les prépare toujours à l'amitié. (H. Taine.)

> Je ne sais qui me tient [illegible]
> [illegible] (Mol.)

— Fig. Sans préjudice des *gourmades* à poing fermé que vous leur appliquez si bien. (D'Alembert.)

★ **GOURMAND, ANDE.** adj. (du fr. *gourmet*, ou du celt. *gioraman*, glouton). Qui mange avec avidité et avec excès. Être extrêmement gourmand. Femme gourmande. Oiseau gourmand. Le brochet est un poisson fort gourmand. Personne gourmande. En fait de louanges, la vanité dit comme cet enfant *gourmand* : Donnez-m'en trop. (Grouvelle.)

— Qui aime à manger et à faire bonne chère, gourmet.

> [illegible] *gourmand*,
> [illegible] excellent.
> [illegible] (Petchoux.)
>
> [illegible]
> [illegible]
> (F. [illegible])

— *Gourmand de*. Un enfant gourmand de confitures.

— Fig. Je suis *gourmand* de vos ouvrages. (Voltaire.)

— Agric. *Herbes gourmandes*. Herbes parasites.

> L'ortie errant dans les blés qui verdissent la terre
> Fait à l'herbe *gourmand* une implacable guerre
> (Delille.)

— Hortic. *Branches gourmandes*. Branches d'un arbre fruitier, formées de l'année, qui poussent avec trop de vigueur, et qui, ne devant pas porter de fruit, absorbent inutilement la nourriture des autres branches. || *Arbre gourmand*. Arbre qui a trop de branches. || *Pois gourmands*. Pois dont la cosse tendre se mange.

— Pharm. *Pilules gourmandes*. Pilules composées d'aloès succotrin, de mastic, de roses rouges et de sirop d'absinthe. Elles sont stomachiques et excitent l'appétit, ce qui leur a fait donner le nom qu'elles portent.

— **GOURMAND, ANDE.** s. Celui, celle qui mange avec avidité et avec excès. C'est un *gourmand*, un vilain *gourmand*, une grosse *gourmande*. (Acad.) L'âme d'un *gourmand* est toute dans son palais : il n'est fait que pour manger. (J.-J. Rouss.) Le *gourmand* est sujet aux migraines, aux coliques, aux gastrites. (Csse de Bradi.)

— Gastronome. Les gourmands recherchent beaucoup ce mets. Réunion de gourmands. L'Almanach des gourmands. Un véritable *gourmand* ne se fait jamais attendre. (Grim. de la Reynière.)

— Hortic. Branche gourmande. La production des *gourmands* est un effort que fait la nature contrariée par l'homme, pour reprendre ses droits. (Thouin.) On donne aussi le nom de *gourmand* aux branches qui poussent au-dessous de la greffe.

— Syn. comp. **GOURMAND, GOINFRE, GOULU, GLOUTON.** Le *gourmand* aime à manger et à faire bonne chère. Le *goinfre* se gorge de tout assez indistinctement. Le *goulu* mange avec tant d'avidité, qu'il avale plutôt qu'il ne mange. Le *glouton* mange avec un bruit désagréable et avec tant de voracité, que tout a bientôt disparu devant lui.

GOURMANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourmander. S'empl. adjectiv. Personne gourmandée. Passions gourmandées.

— Art culin. *Un carré de mouton gourmandé de persil*. Un carré de mouton garni de persil.

GOURMANDEMENT. s. m. S'est dit pour Gourmandise, gloutonnerie.

GOURMANDEMENT. adv. D'une manière gourmande. Et ne doit une femme avoir toujours les yeux si *gourmandement* fichés sur... (Mont.) Inusité.

★ **GOURMANDER.** v. a. 1re conj. (radic. *gourmer*). Réprimander avec dureté, avec des paroles dures et impérieuses. Gourmander quelqu'un, le gourmander comme s'il était un valet. Gourmander tout le monde. Gourmander la paresse de quelqu'un. Les hommes ne se méprennent pas sur le cœur de ceux qui les *gourmandent*. (Gérusez.) Un préfet *gourmandait* un paysan aisé qui ne payait pas ses contributions. (H. Taine.)

> Contemplez de quel air un père dans Térence
> Vient d'un fils amoureux *gourmander* l'imprudence
> (Boileau.)
>
> Quand Juvénal, de sa mordante plume,
> *Gourmandait* en courroux tout le peuple latin. (Id.)
>
> Je représente un père austère et sans faiblesse,
> Qui d'un fils libertin *gourmande* la jeunesse. (Piron.)

— Par extens.

> Un orage terrible aux yeux des matelots,
> C'est Neptune en courroux qui *gourmande* les flots.
> (Boileau.)
>
> Et sa voix menaçante, et ses épais sourcils,
> *Gourmandaient* les autans, repoussaient les nuages,
> Et dans leurs noirs cachots enchaînaient les orages.
> (Lavoute.)

— Fig. L'avare est aux richesses, non elles à lui, et il est dit avoir des biens, comme la fièvre, laquelle tient et *gourmande* l'homme, non lui elle. (Charron.) Je crains que l'air de Grignan ne vous *gourmande* et ne vous tourbillonne. (Mme de Sévigné.)

— Blâmer, critiquer. Ces philosophes chagrins accusent et *gourmandent* sans cesse la nature. (Acad.) Moi, la plume à la main, je *gourmande* les vices. (Boil.) Il faut obéir à la nature et ne la pas *gourmander*. (Volt.) Il y a tout juste un an que je *gourmandais* de toutes mes forces le conseil municipal de Bordeaux. (E. About.)

> Le fier Turnus lui seul garde une âme intrépide,
> Et *gourmande* des siens la faiblesse timide.
> (Delille.)

— Braver.

> Morguant la destinée et *gourmandant* la mort,
> Contre qui rien ne dure et rien n'est assez fort.
> (Régnier.)

— Traiter avec rudesse.

> L'or couvre leur harnais, et leur fierté farouche
> Obéit au frein d'or qui *gourmande* leur bouche.
> (Delille.)

— Fig. Réprimer. Gourmander son imagination. Gourmander ses passions.

> La vertu, qui n'admet que de sages plaisirs,
> Semble d'un ton trop dur *gourmander* nos désirs.
> (L. Racine.)

— Par extens. De jeunes hommes viennent en foule peupler de leur fructueux exil le fort qui *gourmande* le Meschacébé. (Chateaub.)

— Fig. Dévorer avec avidité. Il aiguisait ma faim, ne me laissant qu'à la dérobée *gourmander* ces livres. (Mont.) Prélats qui, gorgés de richesses, *gourmandent* le pain de Dieu. (Pasq.)

— Art culin. Larder ou garnir un morceau de mouton.

— Hortic. Couper les branches gourmandes.

— Manég. *Gourmander un cheval*. Le mener rudement de la main. Un cavalier qui *gourmande* la bouche de son cheval en fait bientôt une rosse. (Fénelon.)

— **GOURMANDER.** v. n. Se livrer à la gourmandise. Manger en gourmand. Son intention n'est que de *gourmander*, dormir et paillarder. (Malherbe.)

— **SE GOURMANDER.** v. pron. Se faire mutuellement de dures réprimandes.

— Art culin. Être garni de persil. C'est ainsi que ce morceau doit se gourmander.

— Hortic. Se dit des végétaux qui se nuisent, se gênent. Il faut laisser assez d'espace entre les arbres pour qu'ils puissent croître sans se gourmander.

— Manèg. Être manié durement au moyen de la gourmette. Un cheval ne doit pas se gourmander sans motif.

GOURMANDERIE. s. f. S'est dit pour Gourmandise.

GOURMANDEUR. s. m. Corruption plaisante du mot *commandeur*, imaginée par Rabelais.

GOURMANDILLER. v. a. 1re conj. (pron. *gour-man-di-llé, ll* mouill.; diminut. de *gourmander*). Faire une petite mercuriale, de légers reproches.

GOURMANDINE. s. f. (radic. *gourmand*). Hortic. Espèce de poire.

★ **GOURMANDISE.** s. f. Vice de celui qui est gourmand. Gourmandise insatiable. Satisfaire sa gourmandise. Se laisser aller à la gourmandise. La religion catholique met la gourmandise au nombre des sept péchés capitaux. Le péché de gourmandise. La *gourmandise* est le défaut des gens qui n'ont pas d'étoffe. (J.-J. Rouss.) Il ne faut pas confondre avec la *gourmandise* la sensation agréable que l'on éprouve en réunissant dans un festin de nombreux amis, dont on s'est efforcé de contenter les goûts. (Csse de Bradi.)

— Au pluriel, *Des gourmandises*. Les sucreries, les plats de dessert, et, en général, les choses aimées des gourmands.

— Fig. Le gourmand trouve des bornes dans son appétit, quelque déréglé qu'il soit; mais cette *gourmandise* des yeux n'est jamais contente. (Bossuet.)

— Prov. *La gourmandise tue plus de gens que l'épée*.

— Hortic. Défaut d'un arbre ou d'une branche qui se nourrit au détriment des autres. L'on pourrait essayer, outre les moyens que l'on connaît déjà, de diminuer la *gourmandise* d'un arbre ou d'une branche en leur ôtant une partie de leurs feuilles. (Buff.)

GOURMAS. s. m. (pron. *gour-mass*). Sal. Tuyau de bois par le moyen duquel le jas d'un marais salant communique avec les aires. || *Faux gourmas*. Autre canal souterrain faisant communiquer les couches avec la saline.

★ **GOURME.** s. f. (ét. inconnue). Art vétér. Nom donné aux mauvaises humeurs qui surviennent aux jeunes chevaux lorsque l'on fait succéder trop brusquement une nourriture sèche et échauffante à l'herbe rafraîchissante des pâturages. C'est un écoulement d'une humeur visqueuse, gluante, roussâtre ou blanchâtre, qui flue des naseaux. Il n'a pas encore jeté sa gourme. La gourme lui est tombée sur les jambes. Gourme bénigne. Gourme maligne. || *Fausse gourme*. Espèce de gourme qui attaque les chevaux à tout âge, lorsqu'ils ont un contact immédiat avec d'autres chevaux qui ont cette maladie. Elle se complique alors de symptômes plus ou moins graves, dégénère souvent en morve quand l'écoulement a lieu par le nez, et entraîne fréquemment la mort.

— Pathol. Croûte de lait, maladie des enfants, qui se manifeste surtout à l'époque de la première dentition. Cependant il paraît qu'elle se développe quelquefois chez des adultes. On considère ordinairement la *gourme* comme une espèce d'émonctoire, de dépuration salutaire de la nature, dont le traitement doit se borner à un bon régime, des soins de propreté, etc., mais en évitant surtout l'emploi des répercussifs. (Dict. de la Conv.) || Les médecins l'appellent *croûte laiteuse* ou *achores*.

— *Jeter sa gourme*. Se dit en parlant des enfants qui ont quelque maladie de la peau.

— Fig. et fam. *Il jette sa gourme, il n'a pas encore achevé de jeter sa gourme*. Se dit d'un jeune homme qui vient d'entrer dans le monde et qui y fait beaucoup de folies, d'extravagances. Il n'est peut-être pas si déraisonnable qu'on le pense de faire la part à la folie, et de lui fixer tous les ans l'époque où elle pourra librement jeter sa *gourme*. (Sallentin.)

— Raideur excessive, rigidité, gravité affectée. Vous avez pris la *gourme* et les airs de Caton. (Destouches.) Ne se dit plus guère aujourd'hui en ce sens.

— Vitic. Dans l'Orléanais, Nom donné aux boutures de vigne pourvues d'un talon qui en assure la reprise.

GOURME. s. m. Anc. cout. Un des bas officiers de la maison des ducs de Bretagne. On l'appelait aussi *gourme de chambre*.

GOURMÉ, ÉE. part. pass. du v. Gourmer. S'empl. adjectiv. Qui a une gourmette. Si un cheval n'est gourmé, il ne se ramène pas bien.

— Fig. et fam. *Être gourmé*. Affecter un maintien composé et trop grave. C'est un homme qui est toujours gourmé. Il est toujours *gourmé*, renfermé dans lui-même. (Dest.)

> Avec la politesse, un homme de fortune
> Est une fois plus grand qu'un fat toujours *gourmé*.
> (Destouches.)

— Qui a été battu ou maltraité de quelque façon. Écolier gourmé. Il a été fortement gourmé pour sa maladresse.

GOURMELLE. s. f. Bot. Oronge, sorte de champignon, dans les Vosges.

★ **GOURMER.** v. a. 1re conj. (ét. inconnue). Mettre la gourmette à un cheval. Il faut gourmer ce cheval plus court.

— Fig. Réprimer. Pourtant n'est-ce pas à dire que je n'aie eu affaire souvent à *gourmer* et brider mes passions. (Montaigne.)

— Fam. Battre à coups de poing. On l'a bien gourmé.

— Fig. Maltraiter, blâmer, critiquer. Je cherche, à la vérité, plus la fréquentation de ceux qui me *gourment*, que de ceux qui me craignent. (Montaigne.)

— **SE GOURMER.** v. pron. Recevoir la gourmette. Ce cheval ne se gourme pas facilement.

— Affecter un maintien grave et fier.

> Viens, et, sans te *gourmer* avec moi de la sorte,
> Laisse en entrant chez nous ta grandeur à la porte.
> (Destouches.)

— Se donner des coups de poing. Des écoliers qui se gourment. Qu'ils s'accordent entre eux ou se *gourment*, qu'importe ! (Mol.) Les collégiens, ornés au collet d'une fleur de lis d'or, s'y *gourmaient* à propos du roi de Rome. (V. Hugo.)

> Les deux partis, plus forts qu'à l'ordinaire,
> S'allaient *gourmer*, n'ayant plus rien à faire. (Volt.)

★ **GOURMET.** s. m. (pr. *gour-mè*; ét. holl., *grom*, jeune garçon, d'où est venu le wallon *gourmen*, garçon de marchand de vin, et par extens. gourmet). Celui qui sait bien connaître et goûter le vin, les mets. Bon gourmet. Les plus fins gourmets y seraient trompés. Méchant gourmet. Mauvais gourmet. Le *gourmet* sent et reconnaît promptement le mélange de deux liqueurs. (Volt.)

> Choisissez, me dit-on, du vieux ou du nouveau.
> Je croyais qu'on parlait d'un vin qu'on boit sans eau,
> Et qu'on examinait si les *gourmets* de France
> D'une vendange heureuse avaient quelque espérance.
> (Voltaire.)

— Fig. C'est un *gourmet* de pessimisme qui déguste voluptueusement des pensées d'une fine amertume. (P. de Saint-Victor.)

— S'est dit, dans l'origine, pour Celui auquel le marchand de vin commet la garde de sa marchandise quand elle vient par eau.

— Par extens. Friand, fin gourmand.

— Anc. admin. *Gourmet sur les vins*. Officier chargé de déguster les vins.

— Féod. *Droit de gourmet*. Droit pour le seigneur d'établir des maîtres gourmets chargés de goûter le vin des vassaux et d'en fixer le prix.

— Adjectiv. Cet homme est plus gourmet que gourmand.

— *Experts gourmets piqueurs de vin*. Titre donné aux experts en vin attachés à l'entrepôt de Paris.

★ **GOURMETTE.** s. f. (radic. *gourmer*). Manèg. Petite chaînette de fer qui tient à un des côtés du mors d'un cheval, et qu'on accroche à l'autre côté en la faisant passer sous la ganache. La gourmette de votre cheval est défaite. Gourmette trop grosse, trop courte. Attacher une gourmette jusqu'à la dernière maille. Cheval qui a rompu sa gourmette. Les mailles, les maillons, les crochets d'une gourmette. Le plat de la gourmette. || *Fausses gourmettes*. Deux petites longes de cuir cousues aux arcs du banquet. || *Donner un saut à la gourmette*. Accourcir la gourmette en la retortillant pour faire passer une de ses doubles mailles sur les autres.

— Fig.

> D'où naquirent les lois, les bourgs et les cités,
> Pour servir de *gourmette* à leurs méchancetés.
> (Régnier.)

— Fig et fam. *Rompre sa gourmette*. S'abandonner à ses passions, après s'être contraint quelque temps, après avoir vécu dans la retenue. || *Lâcher la gourmette à quelqu'un*. Lui donner plus de liberté qu'il n'en avait auparavant.

— Anc. mar. Homme de peine que l'on prenait pour aider aux travaux les plus grossiers. || Mousse chargé du service de la table des officiers. || Garde que les marchands établissaient sur un bateau en attendant qu'on le déchargeât.

GOURMEUR. s. m. (radic. *gourmet*). Se dit pour Dégustateur.

GOURNABLE. s. f. Mar. Longue cheville de bois de chêne employée à fixer le bordage sur les membrures d'un vaisseau, et à diminuer le nombre des chevilles et des clous de fer.

GOURNABLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gournabler. S'empl. adjectiv. Bordage gournablé.

GOURNABLER. v. a. 1re conj. Enfoncer des gournables dans un bordage.

— **SE GOURNABLER.** v. pron. Être gournablé.

Voilà comme doit se gournabler un bordage.

GOURNABLERIE. s. f. Atelier où se font les gournables.

GOURNABLIER. s. m. Constr. Ouvrier qui fait les gournables.

GOURNAL. s. m. (ét. angl., *gurnard*, trigle). Ichtyol. Poisson du genre trigle, et, plus particulièrement, la trigle gurnard, qui habite toutes les côtes de l'Europe dans l'Atlantique et la Méditerranée. On l'appelle aussi *gournau*, *gournard* et *gournaud*.

GOURNAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Neufchâtel (Seine-Inf.), sur l'Epte, dans le pays de Bray. Commerce considérable de beurre, d'œufs, de bestiaux, de grains; 3,600 hab.

GOURNAY (Marie LE JARS DE). Femme de lettres, née à Paris, 1566-1645, retirée avec sa mère à Gournay, en Picardie, conçut, à 18 ans, l'admiration la plus enthousiaste pour les *Essais* de Montaigne, et fut considérée par l'illustre écrivain comme sa *fille d'alliance*. En 1595, elle publia une édition des *Essais*. Quarante ans plus tard, elle en donna une nouvelle édition, la dédia à Richelieu, l'enrichit de notes et d'une préface curieuse. Elle eut le tort de se mêler aux querelles religieuses et d'écrire pour soutenir le père Coton. Ses œuvres, bien oubliées, ont eu beaucoup de réputation; elle les réunit une première fois, en 1626, sous ce titre: *l'Ombre de la demoiselle de Gournay*. Plus tard, elle en donna une édition plus complète, en l'intitulant: *les Avis ou les Présents de la demoiselle de Gournay*; on y trouve des traités moraux et des traités littéraires.

— GOURNAY (Jean-Claude-Marie Vincent de). Économiste, né à Saint-Malo, 1712-1759, fut conseiller au grand conseil, 1749, et intendant du commerce, 1751. De Gournay s'occupa surtout du travail manufacturier, fut l'adversaire des prohibitions et de la réglementation, attaqua les monopoles, revendiqua avec énergie la liberté de l'industrie, si bien qu'on lui a attribué la fameuse maxime: *Laissez faire, laissez passer*. Il a traduit et commenté les *Traités sur le commerce et l'intérêt de l'argent* de Josias Child et de Th. Colpeper.

GOUROT. s. m. Sorte de gâteau fait avec du fromage.

GOUROU. s. m. (ét. sanscr., *guru*, lourd). Hist. ind. Nom donné, dans la religion brahmanique, à celui qui sert de père spirituel à l'enfant régénéré ou devenu dwidja par l'investiture du cordon sacré.

— Les Indiens ont aussi donné ce nom aux missionnaires chrétiens.

— Myth. Une des divinités primitives des Célébiens.

— Bot. *Noix de gourou*. Fruit du sterculier acuminé.

GOURRER. v. a. 1re conj. V. GOURER.

GOURRIER. adj. m. Couvert richement. Palefroy *gourrier*. (Rabelais.)

GOURVILLE (Jean HÉRAULT DE). Financier et diplomate, né à La Rochefoucauld, 1625-1703, fut d'abord valet de chambre du duc de La Rochefoucauld, puis secrétaire de son fils, le prince de Marsillac. Il servit également le prince de Condé et déploya toute la souplesse d'un génie inventif et peu scrupuleux sur le choix des moyens. Mazarin se l'attacha. Protégé par Fouquet, il acquit une grande fortune et resta fidèle au surintendant disgracié; mais il fut condamné à être pendu et ses biens furent confisqués. Il se réfugia en Hollande, en Angleterre, se rendit utile pendant la tenue du congrès de Bréda, 1666, et fut accrédité par Louis XIV comme son ministre près de la cour de Brunswick. Il servit encore le roi et Condé en Espagne, fut encore renvoyé par Louis XIV en Allemagne, et obtint enfin des lettres de grâce, en 1681. Ses *Mémoires*, publiés en 1724, sont écrits avec une facilité spirituelle.

GOUSLI. s. m. (pr. *gouss-li*). Sorte de harpe horizontale des Russes.

GOUSOL. s. m. Moll. Coquille du genre mitre.

GOUSPIN. s. m. (pr. *gouss-pain*; ét. v. fr., *gousser*, manger, et *pain*). Polisson. Il est bas et injurieux.

GOUSSAILLES. s. f. pl. (pr. *gou-çalle*, *ll* mouill.). Agric. Nom qu'on donne dans quelques cantons aux plantes cultivées de la famille des légumineuses.

***GOUSSAUT** ou **GOUSSANT.** s. m. (ét. inconnue). Manèg. Cheval court de reins, et dont l'encolure et la conformation annoncent de la force.

— Se dit aussi d'un chien lourd et trapu.

— Par extens. C'était un petit homme *goussaut* et blondasse qui paraissait hébété. (Saint-Simon.)

— Fauconn. Oiseau de vol dont le corps est trop ramassé et trop lourd pour la volerie, comme la buse.

— Adjectiv. Un cheval *goussaut*. Acad. || Fait *goussaude* au féminin. Sa figure devenue courte et *goussaude*. (Saint-Simon.)

* **GOUSSE.** s. f. (de l'ital. *guscio*, même signific.). Bot. Fruit sec, bivalve, ordinairement uniloculaire, quelquefois biloculaire, comme l'astragale, ou multiloculaire, comme la casse, dont les graines sont attachées à un seul trophosperme qui suit la direction de l'une des sutures. Ce fruit résulte d'une feuille pliée en long, et qui a par conséquent deux sutures produites, l'une par l'agglutination des bords, l'autre par la saillie plus ou moins prononcée de la nervure médiane. A la maturité, la déhiscence se fait par le décollement des bords et la rupture de la nervure, comme dans la plupart des légumineuses, ou bien par deux ruptures longitudinales sur le milieu de chaque surface, les deux sutures restant cohérentes. Gousse allongée. Gousse de pois. Gousse de fève. Les gousses n'ont que deux valves.

— *Gousse d'ail, d'échalote*. Chacun des petits caïeux qui composent une tête d'ail, d'échalote. Frotter du pain avec une gousse d'ail. Mettre une gousse d'ail dans un ragoût. || L'Académie, au mot *Gousse*, définit une Gousse d'ail une Petite tête d'ail; mais à l'article *Ail*, elle emploie ce même mot de *Gousse* dans le sens de *Caïeu*. Voici en effet ce qu'elle dit: « Espèce d'oignon d'une odeur et d'un goût très forts, composé de plusieurs petites gousses réunies sous une enveloppe commune, » et, comme pour mieux marquer la différence de sens, elle ajoute en exemples: « Une tête d'ail. Une gousse d'ail. »

— Mar. Petite embarcation qui est terminée en pointe par les deux bouts, et dont on se sert dans le golfe de Gênes. La gousse a un mât avec une seule voile, et va au moyen de quatre avirons.

— Moll. Coquille ainsi appelée à cause de sa ressemblance avec une gousse de pois.

— GOUSSES. s. f. pl. Archit. Ornement, ou plutôt Superfétation du chapiteau ionique; il ressemble à des gousses de fèves. Ces gousses prennent naissance dans le repli de la volute, et retombent en forme de gland le long du fût.

— Pêch. *Gousses de plomb*. Plomb pour arrêter les filets.

* **GOUSSET.** s. m. (pr. *gou cé*; rad. *gousse*). Le creux de l'aisselle.

— Odeur qui vient du gousset. Sentir le gousset. Le feu roi (Louis XIII), pensant faire le bon compagnon, disait: « Je tiens de mon père, moi, je sens le *gousset*. » (Tallemant des Réaux.)

> Leur gousset ne faisait que plaire,
> Et leur aisselle n'exhalait
> Qu'odeur qui les nez consolait. (SCARRON.)

— Par extens. Petite pièce de toile qu'on met à la manche d'une chemise, à l'endroit de l'aisselle. Mettre des goussets à une chemise.

— Petite bourse que l'on portait d'abord sous l'aisselle, et qu'on attacha ensuite en dedans de la ceinture de la culotte.

— Petite poche qui est en dedans de la ceinture d'une culotte, d'un pantalon, et où l'on met une montre ou de l'argent. || Poche de gilet. Tirer sa montre du gousset.

— Fam. *Avoir toujours le gousset garni, bien garni*. Avoir toujours assez d'argent sur soi pour ses besoins ou ses plaisirs. || *Avoir le gousset vide, plat*. N'avoir pas d'argent.

— Petit siège qu'on fixait à la portière d'un carrosse pour recevoir un enfant, et même une grande personne.

— Anc. art milit. Pièce de l'armure qui avait la forme d'un triangle et qui garantissait le dessous du bras.

— Blas. Pièce irrégulière qui ressemble à un gousset d'armure, et qui prend en haut des deux angles de l'écu pour venir se terminer en pal à la pointe. On dit que ce fut autrefois un signe de flétrissure.

— Charp. Pièce qui fait partie de l'enrayure d'une croupe.

— Maçonn. Languette en plâtre qui, dans un tuyau de cheminée, enveloppe le bout d'une panne. || Languette en plâtre posée obliquement dans une cheminée pour diriger l'air et activer la combustion.

— Mar. Barre du gouvernail. || Boucle de fer qui est autour du timon du gouvernail. || Morceau de bois au bout duquel il y a deux tourillons qui entrent dans deux barotins, au deuxième pont du vaisseau. || Ouverture pratiquée sous la voûte d'un vaisseau pour la tête du gouvernail.

— Menuis. Petite console de menuiserie servant à soutenir des tablettes. || Petite pièce de bois échancrée et posée diagonalement; on l'attache contre une muraille pour soutenir quelque autre pièce de bois.

— Techn. *Gousset d'un minot*. Plusieurs petites pièces de tôle également espacées sur le fond d'un minot pour le tenir ferme.

GOUSSETTE. s. f. Bot. Petite gousse monosperme, telle que celle du trèfle.

* **GOÛT.** s. m. (du lat. *gustus*, même signif.). Physiol. Celui des cinq sens par lequel on discerne les saveurs, et dont la langue est l'organe principal. Le sens du goût. Avoir le goût bon, le goût fin, le goût sûr, le goût exquis, le goût mauvais, le goût dépravé, le goût usé. Perdre le goût. Entrer en goût. Cela plaît au goût, chatouille le goût, flatte le goût. Ils cherchent à réveiller leur *goût* déjà éteint par les eaux-de-vie et par toutes les liqueurs les plus violentes. (La Bruy.) Dans l'homme physique, le *goût*, c'est l'appareil au moyen duquel il apprécie les saveurs. (Brill.-Savar.) L'appareil du *goût* est d'une rare perfection chez l'homme. (Id.) L'homme, supérieur à tous les êtres organisés, a le sens du toucher, et peut-être celui du *goût* plus parfait qu'aucun des animaux. (Buffon.) Le *goût* des animaux se rapproche en cela de celui des hommes, à en juger par les cultures destinées à nos animaux domestiques. (B. de Saint-Pierre.)

— Appétence des aliments, plaisir qu'on trouve à boire et à manger. Ce malade ne trouve goût à rien, ne prend goût à rien. Avoir entièrement perdu le goût. Commencer à entrer en goût. Le goût commence à revenir.

— Fig. L'abus des choses en ôte le *goût*. (Boiste.) La bienfaisance peut, au sein du malheur, nous faire reprendre *goût* à la vie. (Id.)

— On dit pop. qu'*un homme a perdu le goût du pain*, pour exprimer qu'il est mort.

— Discernement exquis des saveurs, qui se fait tout d'un coup.

— Prov. *Le coût en fait perdre le goût*. Se dit en parlant d'une chose trop chère.

— Qualité des objets capables d'exciter en nous la sensation du goût. Viande de bon goût, de mauvais goût. Cela est d'un goût excellent, d'un goût fin, d'un goût délicat, d'un goût exquis, d'un goût relevé. Un mets d'un bon goût, d'un mauvais goût, d'un goût détestable. Goût amer, aigre, plat, fade, sucré, etc. Ce pain a un goût de noisette. Ce vin a un goût de terroir. Cela donne un bon goût aux sauces. Que vous semble, a-t-il dit, du *goût* de cette soupe? (Boil.) Un auvernat fumeux... qui n'avait rien qu'un *goût* plat. (Id.) Ces poulets sont d'un merveilleux *goût*. (Id.) L'eau qui coule sans se faire sentir et sans piquer d'aucun *goût* le palais par où elle passe. (Mass.) La mer, plus riche que la terre, offre des poissons de toutes sortes, dans la plus grande abondance, et du *goût* le plus exquis. (Raynal.)

— *Cette sauce est de haut goût*. Elle est salée, épicée. || *Cette sauce n'a point de goût*. Elle ne sent rien, elle est fade. || *Cela a un goût*. Cela a une saveur désagréable qu'on ne peut définir. || *Cette chose a du goût, a beaucoup de goût*. Elle est bonne, elle est convenablement assaisonnée.

— Fig. *Plaisanteries de haut goût*. Plaisanteries qui dépassent les limites permises de la conversation, et sont faites pour plaire aux esprits peu délicats.

— *Goût de terroir*. Saveur peu agréable que certaines terres donnent aux fruits, aux vins.

— *Goût du fruit*. Se dit en parlant du pain qui a conservé le goût du blé, et de l'huile à laquelle on laisse souvent, dans le Midi, un goût prononcé d'olive.

— *Alcool bon goût*. Alcool ainsi appelé, dans les mercuriales, lorsqu'il a une saveur agréable.

— Loc. prov. *Le morceau avalé n'a plus de goût*. Lorsqu'une affaire fâcheuse est passée, il n'y faut plus songer. || On ne se souvient plus d'un bienfait dès qu'on en a recueilli les bénéfices.

— Se prend abusivement pour Odeur. On sent ici un goût de renfermé. Ce tabac a un goût de pourri.

— *Le goût de la mort*. La sensation qu'on éprouve de sa mort prochaine.

— Fig. Faculté de sentir, de discerner les beautés et les défauts qui se trouvent dans les ouvrages d'esprit, dans les productions des arts. C'est un discernement prompt comme celui de la langue et du palais, et qui prévient comme lui la réflexion. Avoir le goût sûr, fin, délicat, exquis. C'est avoir le goût fort mauvais que de trouver de l'esprit à cela. Finesse de goût. Délicatesse de goût. Le bon goût réprime de telles innovations. Le goût particulier d'une nation. Le goût français. Le mauvais goût. Le faux goût. Fixer le goût. L'émulation forme le goût. Il rit du mauvais *goût* de tant d'hommes divers. (Boil.) Il y a dans l'art un point de perfection comme de bonté et de maturité dans la nature; celui qui le sent et qui l'aime a le *goût* parfait; celui qui ne le sent pas et qui aime en deçà ou au delà a le *goût* défectueux. Il y a donc un bon et un mauvais *goût*, et l'on dispute des *goûts* avec fondement. (La Bruy.) Le *goût* est l'arbitre et la règle des bienséances et des mœurs, comme de l'éloquence. (Mass.) Le mauvais *goût* dans les arts est de ne se plaire qu'aux ornements étudiés, et de ne pas sentir la belle nature. (Volt.) Le *goût* dépravé dans les arts est d'aimer et de rechercher une nature hideuse et repoussante, de se plaire à des sujets qui révoltent les esprits bien faits, de préférer le burlesque au noble, le précieux et l'affecté au beau simple et naturel: c'est une maladie de l'esprit. (Id.) Le *goût* pervers d'un peuple efféminé. (J.-J. Rouss.) Il y a des caricatures de couleur comme de dessin et toute caricature est de mauvais *goût*. (Diderot.) De tous les dons naturels, le *goût* est celui qui se sent le mieux et s'explique le moins. (Condill.) Le mélange du *goût* acquis et du *goût* naturel est la perfection de tous les deux. (Kératry.)

— Bon goût. Les lois, les règles du goût. Les arbitres, les oracles du goût. Consulter l'oreille et le goût. C'est un critique plein de goût. Avoir du goût en peinture. Manquer de goût. Un écrivain, un peintre sans goût, dépourvu de goût. Le goût s'épure de jour en jour. Il y a du goût, beaucoup de goût dans cet ouvrage. La décadence du goût. Le *goût* qui régnait dans les ouvrages d'esprit entra dans les bienséances de la vie civile. (Mass.) J'ai vu finir le règne de la raison et du *goût*. (Volt.) Vous êtes le législateur du *goût* et de la raison. (Id.) Les peuples d'Italie commencèrent en général à jouir du repos, et cultivèrent à l'envi les arts du *goût*. (Id.) Ses ouvrages respirent le *goût*, on y voit partout le bon sens paré des fleurs de l'imagination. (Id.)

— *Hommes, gens de goût, de bon goût*. Ceux qui savent apprécier à leur valeur les belles choses.

— On dit elliptiq. *Être d'assez mauvais goût*, pour Être doué d'un goût assez mauvais. On ne me soupçonnera pas d'être d'assez mauvais *goût* pour avoir souhaité ces théories aux faits de la révolution. (Ch. Nod.)

— *Le goût naturel* est celui qui se forme dans l'esprit à la vue de la simple nature. || *Le goût artificiel* est celui qui s'acquiert par la vue des ouvrages d'autrui, par la réflexion, par l'étude.

— Sentiment d'appréciation qu'on a de quelque chose. Chacun a son goût. Tous les goûts ne se rapportent pas. Il ne faut point disputer des goûts. Les différents goûts. Satisfaire tous les goûts. Cet ouvrage est au goût de tout le monde. Cela n'est pas de mon goût. C'est une affaire de goût. Avoir le goût bien difficile. Chaque âge a ses humeurs, ses *goûts* et ses plaisirs. (Régn.) Il suivait son *goût* sans réflexion. (Fén.) Quel est le *goût* des honnêtes gens sur ce qui fait la véritable valeur? (Mass.) La nature nous a donné des *goûts*, qu'il est aussi dangereux d'éteindre que d'épuiser. (Barth.) J'ose me flatter quelquefois que le ciel a mis une conformité secrète entre nos affections, ainsi qu'entre nos *goûts* et nos âges. (J.-J. Rouss.) Il n'y a que les *goûts* et les passions qui naissent souvent dans le monde. (Volt.) Les *goûts* des hommes portent presque toujours l'empreinte de leurs mœurs. (Thomas.)

— Fam. Ce qui plaît à une personne. Dites votre goût. Donnez votre goût. Est-ce de votre goût?

— Prov. *Il ne faut pas disputer des goûts*. || *Tous les goûts sont dans la nature*.

— Inclination qu'on a pour certaines choses, empressement avec lequel on les recherche, et plaisir qu'on y trouve. Avoir du goût pour les choses honnêtes. Avoir le goût du grand et du beau. Goûts relevés. Goûts honteux. N'avoir pas de goût pour les vers, pour la musique. Avoir le goût des vers, de la musique. Le goût de la solitude. Inspirer à quelqu'un le goût d'une chose. Prendre goût à une chose. N'avoir point de goût au travail imposé. Son goût le porte à ce genre d'études, vers ce genre d'études. Avoir des goûts honnêtes, des goûts bas. Satisfaire ses goûts. La curiosité n'est pas un *goût* pour ce qui est beau. (La Bruy.) Même penchant à la vertu, même *goût* pour la conversation et pour toute sorte de belles-lettres. (Fléch.) Un faux *goût* de grandeur qui n'est point fait pour l'homme empoisonne les plaisirs. (J.-J. Rouss.) Le plus grand bien qu'on puisse prétendre est de mener une vie conforme à son état et à son *goût*. (Volt.) Louis XIV avait du *goût* pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture, et ce *goût* était en tout dans le grand et dans le noble. (Id.) Le *goût* et la pratique de la musique étaient à l'état de passion nationale chez le peuple irlandais. (Montalembert.)

> Il faut toujours que la femme commande,
> C'est là son *goût*; si j'ai tort, qu'on me pende.
> (VOLTAIRE.)

— Inclination qu'on a pour certaines personnes. Avoir beaucoup de goût pour une personne. Ce n'est point de l'amour, c'est un goût passager. Les femmes docteurs ne sont point de mon *goût*. (Mol.) Une grande reconnaissance comporte avec soi beaucoup de *goût* et d'amitié pour la personne qui nous oblige. (La Bruy.) Une femme de ville entend-elle le bruissement d'un carrosse qui s'arrête à sa porte, elle pétille de *goût* et de complaisance pour quiconque est dedans, sans le connaître. (Id.) Il est doux de voir ses amis par *goût* et par estime, il est pénible de les cultiver par intérêt. (Id.) Ce n'est pas aimer proprement ses frères que de ne les aimer que par *goût*. (Fléchier.) Elle porte longtemps en secret la douleur de ne pouvoir vaincre le *goût* de sa fille. (J.-J. Rouss.)

— *Être au goût* ou *du goût de quelqu'un*. Lui plaire; être conforme à son désir.

— *Faire une chose par goût*. La faire pour son plaisir. || *Mettre en goût*. Faire désirer, donner envie d'une chose. || *Entrer en goût*. Commencer à se plaire à quelque chose. || *Être en goût*. Avoir le désir, l'envie d'une chose. || *Prendre goût à une chose*. Y prendre plaisir, s'y attacher.

— Faculté, acquise ou innée, qui détermine à parler, à agir à propos. La démarche que vous venez de faire est de bon goût.

— Manière dont une chose est faite, caractère particulier de quelque ouvrage. Cet ouvrage est de bon goût. Des ornements d'un goût recherché, d'un goût mesquin. Ce meuble est de bon goût, de mauvais goût, d'un goût nouveau. Le goût du jour. Voilà une plaisanterie d'assez mauvais goût. Une galanterie de bon goût. Travailler dans un fort mauvais goût. Les pointes et les jeux de mots sont presque toujours de mauvais goût. Des tableaux d'un goût sévère, de grand goût. Le goût gothique. Une délicatesse de mauvais goût. Votre exemple donne à la licence un air de noblesse et de bon *goût*. (Mass.) La bizarrerie devint un *goût*. (Id.) Quel faux *goût* d'éloquence! (Id.)

— Agrément, grâce, élégance. Ouvrage fait avec goût. Il y a dans cette parure plus de luxe que de goût. La magnificence et le goût présidaient à ces fêtes. Le goût brillait dans ses moindres ouvrages. Il y a du goût, beaucoup de goût dans sa toilette, dans la disposition de ces ornements, de ces meubles, de ces draperies. Dans la simplicité de leur parure, elles ont de l'élégance et du *goût*. (J.-J. Rouss.) On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe dans le *goût* et dans la commodité. (Volt.) Tout prit, au mariage de Louis XIV, un caractère de ma-

gnificence et de *goût*. (Id.) Dans la manière de disposer les parties du vêtement, les hommes doivent se proposer la décence ; les femmes y joindre l'élégance et le *goût*. (Barth.) Le *goût* qui brille dans tous les ouvrages sortis de leurs mains fait rechercher partout le fruit de leur industrie. (Id.) Partout où les femmes sont heureuses, on voit naître le *goût*, l'élégance, le commerce et la liberté. (B. de St-P.)

— Caractère d'un auteur, d'un peintre, d'un sculpteur. Vers dans le goût de Racine. Tableau dans le goût de Michel-Ange, de Raphaël. Reconnaître le goût du Titien. Tableau dans le goût de Boucher. Roman dans le goût de Le Sage.

— Manière générale d'une école. Le goût flamand. Le goût vénitien.

— Caractère général d'un siècle. Pièce dans le goût du quinzième siècle. Écrire dans le goût de son siècle. Ameublement dans le goût du dix-huitième siècle. Leurs ouvrages sont faits sur le *goût* de l'antiquité. (La Bruyère.) Le *goût* du temps était plutôt aux remaniements qu'aux traductions. (E. Renan.)

— Comm. *Goût de queue de renard*. Mauvais goût qui est parfois laissé par la muraille au vin de Bourgogne vers la troisième ou la quatrième année.

— Faucon. *Oiseau de bon goût*. Oiseau qui sait veiller sa proie et prendre son temps à propos pour fondre dessus.

— Mus. *Note de goût*. V. NOTE. || *Goût du chant*. Se disait pour Art de donner à la mélodie la grâce et l'expression qui lui conviennent. Maître, classe du goût du chant.

— *Grand goût*. Goût élevé dans les beaux-arts et la littérature. Un tableau de grand goût. Une figure dessinée de grand goût. || *Goût mesquin*. Recherche des petits effets, des petits agréments. || *Goût national*. Celui qui règne dans une nation, qui fait qu'on reconnaît qu'un tableau est de telle ou telle école. || On dit aussi *goût de dessin*, *goût de composition*, *goût de coloris* ou *de couleur*. Ces figures sont d'un excellent *goût* de dessin. (Diderot.)

GOUTAVE. adj. m. Se dit de fossés d'assèchement dans l'Isère. Fossés goutaves.

GOÛTÉ, ÉE. part. pass. du v. Goûter. S'empl. adjectiv. Son avis ne fut pas goûté. Philanthe a du mérite, de l'esprit, de l'agrément, de l'exactitude sur son devoir, de la fidélité et de l'attachement pour son maître, et il en est médiocrement considéré, il ne plaît pas, il n'est pas *goûté*. (La Bruyère.) Nous nous sommes persuadés que ce ne sera qu'à la longue que l'ouvrage pourra parvenir, je ne dis pas à être *goûté*, mais à être connu du public. (Voltaire.) Sur cette frontière de la littérature qui finit et de la littérature qui commence, paraît un poète, l'un des plus *goûtés* et des plus célèbres de son temps. (H. Taine.)

— *Goûté de*. Un ouvrage universellement *goûté* des honnêtes gens. (La Bruy.) Ce prince a été fort *goûté* et fort fêté de tout le monde. (D'Alembert.)

> Pourvu qu'avec éclat leurs rimes débitées
> Soient des peuples, des grands, des provinces *goûtées*.
> (Boileau.)

— *Goûté par*. Les plaisirs délicats, soignés par la nature, sont *goûtés* par une nation digne de les sentir. (Mme de Staël.)

GOÛTÉ. s. m. V. GOÛTER.

★ **GOÛTER.** v. a. 1re conj. (radic. *goût*). Exercer le sens du goût sur ce qui a de la saveur. Goûter bien ce qu'on mange. Boire du vin lentement, afin de le mieux goûter.

> Il monte à leurs sommets ou la bruyère charmée
> Goûte du serpolet la sève ranimée. (St-Lambert.)

— Examiner, vérifier la saveur, la qualité d'une chose, en mettant dans la bouche une petite partie, une petite quantité de cette chose. Goûter une sauce. Goûter du sucre. Goûter le vin, les vins.

— Fig. Faites qu'en même temps que Dieu les appelle, ils ne meurent point sans avoir *goûté* la vie. (J.-J. Rousseau.)

— Se dit des choses dont on ne juge que par l'odorat. Goûter le tabac.

— Fig. Sentir qu'une chose est bonne, en apprécier peu à peu les bonnes qualités. Goûter ce que quelqu'un dit. Ne pouvoir faire goûter ses raisons. Le public goûte peu ces sortes d'ouvrages. Ne goûter ni les vers, ni la musique. Les princes, d'ordinaire, ne peuvent *goûter* la raison, si elle ne leur est délicatement apprêtée. (Balzac.) Elle commençait à mieux espérer, *goûtant* les raisons qu'on lui apportait. (La Font.) Apprenez à *goûter* la simplicité et la charité chrétienne. (Boss.) Les bons caractères sont, dit-on, comme les bons ouvrages ; on en est moins frappé d'abord qu'on ne les *goûte* à la longue. (Volt.) La conversation de sa mère et des dames de sa cour ne contribua pas peu à lui faire *goûter* cette fleur d'esprit. (Id.) Quelques amis, qui l'avaient *goûtée*, me sollicitaient de continuer cette description, et je m'y serais décidé plus tôt sans doute, si je n'avais pas été séparé de mes compagnons de voyage. (De Maistre.)

— Se dit de même en parlant des personnes. Ne pouvoir goûter quelqu'un. Ne pouvoir goûter ni ses manières, ni son ton, ni son esprit. Goûter une société. Goûter un acteur, son jeu Goûter un peintre, sa manière.

— *Connaître et goûter Jésus-Christ*. Apprécier sa doctrine, se conformer à ses préceptes.

— Prendre plaisir à quelque chose, en jouir. Goûter la lecture, le jeu. Goûter la fraîcheur du matin. Goûter les douceurs du sommeil. Goûter les plaisirs de la table. Goûter le repos. Goûter les plaisirs de la vie. Goûter les douceurs de la société. Goûter la vie. Goûter le fruit de son travail. Goûter les biens que la nature nous donne. Goûter les belles-lettres. Goûter la paix. Goûter la joie. Goûter la solitude. J'ai vu dans une heure plus de félicité chez vous, que je n'en ai *goûté* dans mon château pendant toute ma vie. (B. de St-P.) Une chose choquante et hideuse, c'est de voir un enfant chasseur, de voir la femme *goûter*, admirer le meurtre, y encourager son enfant. (Michelet.)

> Jamais nous ne *goûtons* de parfaite allégresse,
> Nos plus heureux succès sont mêlés de tristesse.
> (Corneille.)

> Je n'ai *goûté* jusqu'ici nulle joie ;
> J'en *goûterai* désormais, attends-t'y. (La Fontaine.)

> Je suis vieux, je l'avoue, et je n'ai point de honte
> De *goûter* avec vous les plaisirs des enfants. (Volt.)

— Se dit quelquefois de choses désagréables. Dès lors Dieu lui fit *goûter* les opprobres de Jésus-Christ. (Boss.) Néron *goûtera* le supplice de ne pouvoir entièrement dégrader la majesté de l'âme humaine. (L. Veuillot.)

— Approuver, trouver bon. Le conseil était sage, et facile à *goûter*. (Boil.) Sa doctrine ne pouvait être *goûtée* dans un lieu où l'on ne suit que les règles d'une politique mondaine. (Bourdaloue.) Rosette *goûte* peu mon système, elle est pour la vente vraie. (Th. Gaut.)

— Manég. *Goûter la bride*. S'accoutumer aux effets du mors.

— **GOÛTER.** v. n. Boire ou manger quelque peu d'une chose dont on n'a pas encore bu ou mangé. Goûter au vin de quelqu'un, goûter de son vin. Ce n'est que pour en goûter, pour y goûter. Goûter d'une volaille. Quand je le fais asseoir avec moi, et qu'il a *goûté* de mon vin, il me raconte ses aventures. (B. de St-P.)

— Fig. Quand on a *goûté* du nectar de l'adulation, on dit : Encore ! encore ! et l'on s'enivre. (Boiste.) Toi, Galba, tu *goûteras* un jour de l'empire. (D'Ablancourt.)

— Manger légèrement entre le dîner et le souper. Donner à goûter à des enfants. On *goûtait* dans un cabaret hors la ville. (J.-J. Rouss.)

— Juger de la saveur d'un mets. Avaler sans goûter. On cite quelques exemples de personnes qui, ayant perdu la langue par accident, avaient conservé la faculté de *goûter*. (Chaussier.)

— Juger de la qualité d'une chose que l'on ne connaît que par l'odorat. Goûtez de ce tabac.

— Fig. Essayer, éprouver. Goûter du métier des armes. Goûter de tous les plaisirs.

— *Goûter de la mort*. Se dit pour Mourir, dans le style biblique.

— **SE GOÛTER.** v. pron. Être goûté. Une sauce doit toujours se goûter.

— Être estimé, apprécié. Ce livre ne se goûte que dans le monde des érudits.

— S'estimer, se plaire mutuellement.

— S'estimer, s'apprécier soi-même.

★ **GOÛTER.** s. m. Petit repas qu'on fait entre le déjeuner et le dîner. Donner des confitures et du fruit pour le goûter. Je vous offrirai un *goûter* sans cérémonie. (De Goncourt.)

— Fig. Le pape vient d'assurer que l'âme de Henri IV va servir de *goûter* à Lucifer. (Sat. Ménippée.)

— Prov. *Goûter de commère et souper de marchand*. Les femmes aiment à faire ensemble les repas fins et légers dans l'après-dîner ; les marchands préfèrent un bon repas le soir.

GOUTTANT. part. prés. du v. Goutter.

GOUTTANT, ANTE. adj. Qui dégoutte. Linge gouttant.

— Qui tombe par gouttes. Eau gouttante.

★ **GOUTTE** s. f. (du lat. *gutta*, même signif.). Petite partie d'un fluide de forme sphérique et détachée du reste. Petite goutte. Grosse goutte. Large goutte. Goutte d'eau, de vin, de bouillon, d'huile, d'encre, de suif, etc. Des gouttes de pluie. Suer à grosses gouttes. Vin bu jusqu'à la dernière goutte. Il n'y en a pas une goutte. J'y ai vu un été si sec, qu'il ne tomba pas une *goutte* de pluie dans les mois de mars, d'avril et de mai. (B. de St-P.) Le matin, au lever de l'aurore, tout est chargé de *gouttes* de rosée qui argentent les flancs des collines et les bords des ruisseaux. (Id.)

— *Faire goutte*. Se dit du sirop qui coule en formant des gouttes séparées.

> Ailleurs, fluide errant, par d'invisibles routes,
> L'argent coule, s'échappe et s'arrondit en *gouttes*.
> (Thomas.)

— Loc. prov. *C'est une goutte d'eau dans la mer*. C'est ajouter fort peu à une grande abondance. || C'est porter un faible secours où il en faudrait un très considérable. || *Les gouttes d'eau cavent la pierre*. Les petites causes, lorsqu'elles agissent d'une manière continue, peuvent produire de grands effets. || *Il passerait entre les gouttes de pluie*. Se dit d'un homme qui se tire de toutes les difficultés. || *Ces deux personnes se ressemblent comme deux gouttes d'eau, deux gouttes de lait*. Elles se ressemblent parfaitement. C'est une maîtresse femme qui ressemble comme deux *gouttes* d'eau à Louis-Philippe. (Mérimée.)

— Se dit des larmes, des mucosités du nez. Ses larmes coulaient à grosses gouttes. Les priseurs ont toujours la goutte au nez.

— Se dit du sang. Tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines, je vous défendrai, je les combattrai. Je répandrai jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour vous. Si du sang de nos rois une *goutte* échappée. (Rac.) Quelle *goutte* de sang a-t-il répandue qui n'ait servi à la cause commune ? (Fléch.)

— Fig. *Il n'a pas une goutte de sang dans les veines*. Se dit d'un homme qui est saisi d'effroi, d'épouvante, d'horreur.

— *Mère goutte*. Le vin ou le cidre qui coule de la cuve ou du pressoir sans que l'on ait pressuré le raisin ou les pommes. || *Vin de la première goutte*. Vin qu'on tire sans pressurer.

— Fig. *Pressurer quelqu'un jusqu'à la dernière goutte*. Lui arracher tout ce qu'on peut lui arracher.

— Prov. et triv. *Les salines engendrent la goutte*. Un mets salé excite à vider son verre jusqu'à la dernière goutte.

— Quantité peu considérable. Prendre une goutte de vin, une goutte de bouillon. Les fontaines sans une *goutte* d'eau. (Mme de Sévigné.)

— Fig. En formant notre cœur, Dieu y a versé une *goutte* du sien. (Lacordaire.)

— Pop. Petit verre de liqueur spiritueuse. Offrir, accepter une goutte. || Se dit aussi absol. pour désigner l'eau-de-vie. Aimer la goutte. Boire la goutte. Voulez-vous prendre la goutte ? une petite goutte ?

— Tache circulaire ou ovale colorée. Le martin-pêcheur huppé est parsemé de *gouttes* blanches. (Buffon.)

— Fam. *Goutte* s'emploie adverbialement avec *voir* et *entendre*, pour donner plus de force à une négation. Ne voir goutte. N'entendre goutte. Il fait bien obscur ici, je n'y vois goutte. C'est un homme qui ne voit goutte dans ses affaires. N'entendre goutte à ce que dit quelqu'un. N'entendre goutte à une affaire, n'y entendre goutte. L'homme seul, qu'elle (la raison) éclaire, en plein jour ne voit *goutte*. (Boil.) Ne décidons jamais ou nous ne voyons *goutte*. (Piron.) Il y a deux points dans cette métaphysique : le premier est composé de trois ou quatre petites lueurs que tout le monde aperçoit également, le second est un abîme immense où personne ne voit *goutte*. (Voltaire.) L'envie vous prend d'écrire quelque chose, impossible ; on n'y voit *goutte*. (Mérimée.)

> Un pédant enivré de sa vaine science
> . . . .
> Croit qu'un livre fait tout et que, sans Aristote,
> La raison ne voit *goutte* et le bon sens radote. (Boil.)

> Tel fut un berger de son enfer autrui,
> Qui ne voit *goutte* en ses propres affaires.
> (La Fontaine.)

— Archit. Petit ornement de forme conique placé dans le plafond de l'ordre dorique ou sous les triglyphes. Les gouttes de la corniche.

— Astron. *Goutte noire*. Tache noire qui, dans les passages de Vénus sur le soleil, se montre au contact de cette planète et du soleil.

— Bot. *Goutte de lin*. Nom de la cuscute. || *Goutte de sang*. Nom vulgaire de l'adonide annuelle, plante vivace indigène, d'un beau vert, dont le feuillage finement découpé et touffu est parsemé de jolies petites fleurs d'un rouge très foncé, qui lui ont valu son surnom.

— Horlog. Petite plaque ronde, convexe d'un côté et concave de l'autre.

— Menuis. *Goutte d'eau*. Nom d'un outil de menuisier.

— Minér. *Goutte d'eau*. Variété de topaze blanche ou incolore.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre bulle. || *Goutte bleue*. Nom marchand de la volute hispidule.

— Papet. Défaut du papier sur lequel des gouttes d'eau, tombées pendant la fabrication, ont laissé des marques rondes.

— Pathol. et Pop. *Goutte militaire*. Blennorragie chronique.

— Pharm. Petite quantité de liquide qui se détache, sous forme sphérique, du bord d'un flacon ou d'une fiole doucement inclinée. || Nom de certains médicaments liquides qu'on n'administre qu'à de très petites doses. Gouttes d'Augsbourg. Gouttes d'Hoffmann. Gouttes d'or du général Lamotte. Gouttes de Seguin. Gouttes noires anglaises. || *Gouttes amères*. Teinture faite avec l'alcoolat d'absinthe, les fèves de Saint-Ignace et le carbonate de potasse ; utilisées dans les coliques venteuses. || *Gouttes anodines anglaises*. Teinture dans laquelle entrent l'asaret, le sassafras, l'opium, le bois d'aloès et le carbonate d'ammoniaque. || *Gouttes céphaliques*. Composé de carbonate d'ammoniaque, d'essence de lavande et d'alcool. || *Gouttes lithontriptiques de Palmieri*. Composé de fleur de soufre que l'on fait bouillir dans de l'eau de goudron.

— Pot. d'étain. Nom de petits trous qui se forment aux pièces d'étain dans les moules.

— Techn. Petite partie tirée d'une fonte d'or ou d'argent, qu'on remet à l'essayeur pour avoir le titre.

— *Goutte à goutte*. loc. adv. Goutte après goutte. Verser une liqueur goutte à goutte. Le sang ne venait que goutte à goutte.

> L'eau qui tombe *goutte à goutte*
> Perce les plus durs rochers. (Quinault.)

— Fig. Peu à peu. Le sang humain souille davantage celui qui le distille froidement *goutte à goutte*, que celui qui le répand par torrents, dans un accès de colère. (P. de St-Victor.)

★ **GOUTTE.** s. f. (du fr. *goutte*, parce qu'on pensait que cette maladie était causée par le dépôt d'une goutte de quelque humeur sur les surfaces articulaires). Pathol. Maladie qui affecte particulièrement les articulations, et qui est caractérisée par la douleur, la rougeur et le gonflement de ces parties. Goutte inflammatoire, vague, symptomatique. Goutte chaude. Goutte froide. Goutte vague. Cela donne, cause, engendre la goutte. Avoir cruellement la goutte. Avoir la goutte aux pieds, aux genoux, aux mains, aux bras, etc. Attaque de goutte. Goutte remontée dans la poitrine, dans la tête, etc. Mourir d'une goutte remontée. Être travaillé, être tourmenté de la goutte. Être perclus de goutte, mangé de goutte. La *goutte* nous apprend que l'absence de la douleur peut suffire à la félicité. (Boiste.) La *goutte* doit son origine à la vie sédentaire. (J.-J. Rouss.) On ne se tue point pour les douleurs de la *goutte* ; il n'y a guère que celles de l'âme qui produisent le désespoir. (Id.) L'attaque de *goutte* terminée, le malade reste bientôt dans un état entier de santé. (Chaussier.) Chacun sent le cor qu'il a au pied, mais non pas la *goutte* qui en tourmente un autre. (De Jussieu.)

> Maint auteur antique et récent
> Soutient que la *goutte* descend
> De copulation divine,
> Et que de Bacchus et Cyprine
> Naquit cet enfant malheureux. (Cornart.)

— *Goutte caduque*. Nom que l'on donnait autrefois à l'épilepsie. || *Goutte chaude*. Espèce de goutte accompagnée d'une sensation de chaleur. || *Goutte-crampe*. V. CRAMPE. || *Goutte froide*. Espèce de goutte accompagnée d'une sensation de froid. || *Goutte nouée*. Espèce de goutte dans laquelle il se forme des nodosités sur les articulations. || *Goutte remontée*. Goutte qui se porte des petites articulations aux organes importants. || *Goutte rose*. Rougeur du visage accompagnée de boutons dispersés sur la peau en forme de petites gouttes ou tubercules rougeâtres. || *Goutte sciatique* ou simplement *sciatique*. Douleur qui a son siège le long du nerf sciatique. || *Goutte sereine*. V. AMAUROSE.

— Loc. prov. *Goutte tracassée est à demi pansée*. L'exercice est fort salutaire aux goutteux. *Goutte* bien tracassée est à demi guérie. (La Font.) || *La goutte est comme les enfants des grands seigneurs, on ne la baptise que tard*. On est atteint de la goutte longtemps avant d'en convenir. || *Aux fierres et à la goutte les médecins ne voient goutte*. || *La goutte vient de la feuillette ou de la fillette*. || *La goutte vient de la goutte*, c'est-à-dire de l'intempérance.

GOUTTE. s. f. Petit vallon, dans le Puy-de-Dôme et dans quelques autres régions montagneuses.

GOUTTÉ, ÉE. adj. Blas. Chargé ou arrosé de gouttes figurées.

— Ichtyol. *Plie gouttée*. En Normandie, Carrelet parsemé de taches jaunes.

★ **GOUTTELETTE.** s. f. (dimin. de *goutte*). Petite goutte de quelque liqueur. Ne prendre qu'une gouttelette. Une petite gouttelette. De moment en moment, une *gouttelette* qui tombait mouillait son épaule nue. (G. Flaubert.)

— Jet d'eau qui s'élève en filets ou en gouttes, l'eau étant tamisée par un nombre de petits trous qui sont à l'ajustoir ou à un couvercle lenticulaire.

GOUTTER. v. n. 1re conj. Laisser tomber goutte à goutte.

GOUTTETTE. s. f. (radic. *goutte*). Pathol. Nom qu'on donnait à l'épilepsie.

GOUTTEUSE. s. f. Moll. Nom vulgaire du strombe scorpion.

★ **GOUTTEUX, EUSE.** adj. Qui est sujet à la goutte. Être goutteux. Être devenu goutteux. Il n'y a guère de femmes goutteuses.

> Un lion décrépit, *goutteux*, n'en pouvant plus
> Voulait que l'on trouvât remède à la vieillesse.
> (La Fontaine.)

— Qui annonce la goutte. Symptômes goutteux. Métastase goutteux.

— Substantiv. Une goutteuse. Un *goutteux*. (Acad.) La cruelle nature roule le *goutteux* dans le tonneau de Régulus. (Boiste.)

— Fig.

> L'Europe, qui marche à béquilles,
> [illegible]
> A la vertu sous des guenilles. (Béranger.)

— Loc. prov. *Les goutteux sont longtemps martyrs avant d'être confesseurs*. On ne se décide que fort tard à avouer qu'on a la goutte.

GOUTTIER, ÈRE. adj. Qui tombe d'une gouttière ou d'une manière analogue. Les eaux gouttières.

★ **GOUTTIÈRE.** s. f. (radic. *goutte*). Petit canal de bois, de plomb ou de pierre, par où les eaux de la pluie coulent de dessus les toits. Les nombreux torrents qui tombent des *gouttières*. (Boileau.)

— Par extens. Le toit même. Alors il se met ordinairement au pluriel. Se promener sur les gouttières. Des chats qui se battent dans les gouttières

> Un astrolabe en main, elle a, dans sa *gouttière*,
> A suivre Jupiter passé la nuit entière. (Boileau.)

> Et quel fâcheux démon, durant les nuits entières,
> Rassemble ici les chats de toutes les *gouttières* ? (Id.)

— Fam. *Lapin de gouttière*. Nom populaire du chat, qui est souvent servi en guise de lapin.

— Dérangement produit dans les tuiles, les ardoises d'un toit et donnant passage à l'eau de pluie. Couvreur occupé à boucher les gouttières.

— Fig. Les bâtiments de mon âge ont naturellement à souffrir quelque *gouttière*. (Mont.)

— Se dit, par extension, des choses par où l'eau distille comme si c'était une gouttière. Son chapeau fait une gouttière. Quand on est bien enrhumé, le nez distille comme une gouttière.

— Anat. Rainure creusée sur la surface d'un os. Quelques gouttières sont destinées à faciliter le glissement des tendons, telle est la *gouttière bicipitale*; d'autres, telle que la *gouttière sagittale*, à loger des vaisseaux sanguins, et particulièrement des veines. Quelques gouttières servent seulement à soutenir certains organes; telle est la *gouttière basilaire*.

— Art vétér. *Gouttières des jugulaires*. Excavations longitudinales sur les faces de l'encolure du cheval.

— Bot. *Creusé en gouttière*. Qui a sur sa longueur, et d'un seul côté, un demi canal, une espèce de rainure. Pétiole, pédoncule creusé en gouttière. Branche, tige creusée en gouttière.

— Chir. Appareil en fil de fer, employé dans toutes les lésions articulaires et les fractures.

— Conchyl. Nom des sillons que l'on voit à l'une des extrémités de l'ouverture de certaines coquilles univalves.

— Eaux et for. Espèce de canal qui se forme dans un arbre dont la cime a été coupée ou dont une des branches a été cassée. L'eau s'y insinue peu à peu et occasionne la pourriture.

— Entom. Insecte nommé aussi *bouclier lisse*, dont les élytres ont pour rebord une gouttière bien marquée. On le trouve dans les bois humides, sur les troncs d'arbres pourris et dans les excréments humains.

— Fourbiss. Croix, rainure en creux sur les faces des lames de sabre ou d'épée.

— Grav. Petit canal ménagé sur la planche pour verser plus facilement l'eau-forte après qu'elle a mordu.

— Hist. ecclés. Morceau de cire blanche creusé en forme de bière, que les quatre barons de l'évêché d'Orléans, en expiation du meurtre de Ferri de Lorraine, étaient obligés de présenter à l'église la veille de l'Invention de la sainte croix.

— Imprim. Canal de fer-blanc placé sous le grand tympan des presses.

— Mar. Longue pièce de bois creusée qui règne autour des ponts pour faciliter l'écoulement des eaux du navire. || *Gouttières renversées*. Hiloires servant à la consolidation du faux pont.

— Menuis. Ravalement circulaire creusé dans la feuillure d'une pièce d'appui de croisée, servant à recevoir l'eau amenée par le jet du châssis.

— Moll. Nom vulgaire de coquilles du genre ranelle.

— Rel. Coupe creuse que l'on donne à la tranche du livre opposée au dos.

— Techn. Bande de cuir qui avance autour de l'impériale d'un carrosse, et qui sert à empêcher que la pluie n'y entre par les portières.

— Véner. Sillon qui sépare les élévations du merrain et les andouillers de la tête du cerf.

GOUVEA ou **GOVEA** (Antoine). Jurisconsulte et littérateur portugais, né à Beja (Alemtejo), 1505-1566. Il soutint Aristote contre Ramus, professa ensuite le droit à Toulouse, à Cahors, à Valence, à Grenoble, et mérita les éloges de Cujas, qui le remplaça à Cahors. A l'époque des guerres civiles, il se retira en Savoie et fut nommé conseiller au sénat de Turin. Il avait embrassé le calvinisme. Il a laissé des *Œuvres* littéraires et juridiques.

* **GOUVERNABLE**. adj. 2 g. Qui peut être gouverné. Ce peuple n'est pas gouvernable. Les passions ne sont pas gouvernables.

* **GOUVERNAIL**. s. m. pr. *gou-ver-na-ll*, *ll* mouill.; du lat. *gubernaculum*, même signif.). Mar. Pièce de bois attachée à l'arrière d'un vaisseau, d'un navire, d'un bateau, et qui sert à le gouverner, à le faire aller du côté qu'on veut. Tenir le gouvernail d'un vaisseau. Être au gouvernail. Un coup de mer rompit le gouvernail. Le gouvernail d'une chaloupe. La barre du gouvernail. Ce navire est sensible au gouvernail, obéit au gouvernail. Un État sans religion est un navire sans *gouvernail*. (Boiste.) La queue du cygne est un vrai *gouvernail*. (Buff.) Dire que les nations sont faites pour les rois, c'est dire que les vaisseaux sont faits pour le *gouvernail*. (Toulotte.)

> Et succombant enfin dans un si long travail,
> Le pilote effrayé quitte le *gouvernail*.
> (Mlle DE SCUDÉRY.)

> Il arrondit la poupe,
> Ferme du *gouvernail* le mobile essor
> Qui, sur ses gonds de fer, roulant avec effort,
> Doit régir à son gré le flottant édifice. (THOMAS.)

— *Gouvernail de drisse*. Petite barre de fer qui sert à maintenir les drisses des huniers à la même distance des galhaubans. || *Gouvernail-fougue*. Nom donné à une sorte de gouvernail supplémentaire.

— Fig. Se dit en parlant du gouvernement d'un État. Les affaires allaient bien tandis que ce ministre tenait le gouvernail. Saisir le gouvernail. Abandonner le gouvernail. Après la bataille d'Actium, Auguste saisit d'une main ferme le gouvernail de l'univers. Durant cette tempête, n'a-t-il pas (Richelieu) tenu le *gouvernail* d'une main et la boussole de l'autre? (Voltaire.) Sa destinée le jeta au *gouvernail* du monde en détresse; elle le plongea jusqu'à la tête dans cette foule humaine qu'il était né pour contempler du rivage. (Paul de St-Victor.)

— Anat. *Gouvernail du testicule*. Cordon triangulaire, qui, chez le fœtus, se porte de la branche de l'ischion et de la peau du scrotum à la partie postérieure du testicule avant la sortie de cet organe hors de l'abdomen. On retrouve chez l'adulte une grande partie du gouvernail; il sert à attacher et à fixer le testicule au scrotum.

— Mus. Fil de fer qui sert à accorder des tuyaux d'anche, et qui avance ou recule pour régler la longueur de la partie libre de la languette.

— Techn. Dans un paquet de barres à forger, Celle du milieu, dont la longueur excède celle des autres. || Queue d'un moulin à vent placé sur une tour et qui sert à orienter les ailes.

— REM. GRAMM. On disait autrefois *gouvernaux*, au pluriel; on dit aujourd'hui *gouvernails*.

* **GOUVERNANCE**. s. f. (rad. *gouverner*). Juridiction qui existait autrefois dans quelques villes des Pays Bas, et à la tête de laquelle était le gouverneur de la place. La gouvernance d'Arras, de Lille, etc.

— S'est dit pour Gouvernement. || Juridiction en général.

— S'est dit aussi pour désigner l'Emploi de gouvernante. Nous fûmes hier, monsieur le comte, chez vos amies de Leuville et d'Effiat; elles recevaient les compliments de la réconciliation et de la *gouvernance*. (Mme de Sév.)

GOUVERNANT. part. prés. du v. Gouverner. Des rois gouvernant leurs peuples avec sagesse.

> De leurs voisins soumis, heureux législateurs,
> *Gouvernant* sa conquête. (VOLTAIRE.)

GOUVERNANT, ANTE. adj. Néol. Qui gouverne. Le parti gouvernant. La faction gouvernante.

— S'empl. plus ordinairement comme subst. Les gouvernants. Le plus habile *gouvernant* est celui qui ménage les intérêts du plus grand nombre et concilie ceux de tous. (Boiste.) Tout autre cadre social leur semble suspect tout au moins de créer entre les *gouvernants* et les gouvernés des intérêts différents. (O. Feuillet.)

* **GOUVERNANTE**. s. f. Femme du gouverneur d'une province, d'une place. Madame la gouvernante.

— Femme qui a le gouvernement d'une province, d'une ville. Plusieurs princesses d'Autriche ont été gouvernantes des Pays Bas. La reine Anne d'Autriche a été gouvernante de Bretagne. L'archiduchesse sa tante, *gouvernante* des Pays-Bas, n'avait jamais mangé avec personne. (Voltaire.) On a encore deux lettres écrites de sa main, l'une à sa fille Marguerite, *gouvernante* des Pays-Bas. (Id.)

— Femme chargée de diriger l'éducation d'un enfant ou d'une jeune fille. Autrefois, la place de gouvernante des enfants des rois et des princes du sang était une fort grande dignité.

— Dame de la cour sous l'autorité de laquelle étaient les filles d'honneur. Mme de Maintenon se contenta de demander pour son amie la marquise de Montchevreuil la place de *gouvernante* des filles d'honneur, et elle l'obtint. (Mme de Genlis.)

> Hélas! ma *gouvernante* et mes filles d'honneur
> Viennent de tous côtés et sont toutes tremblantes.
> (VOLTAIRE.)

— Femme qui a soin du ménage d'un homme veuf ou d'un célibataire. Je prends la liberté de vous recommander ma pauvre *gouvernante*. (J.-J. Rousseau.)

GOUVERNAT. s. m. Fonction de gouverneur d'un prince.

* **GOUVERNE**. s. f. (rad. *gouverner*). Comm. Ce qui doit servir de règle de conduite dans une affaire. Cette lettre vous servira de gouverne.

— Fam. S'emploie d'une manière analogue dans le langage ordinaire. Je vous dis cela pour votre gouverne. Prendre, donner, avoir pour sa gouverne. Sachez pour votre *gouverne* que je suis ici jusqu'au 31. (Mérimée.)

— Mar. *Aviron de gouverne*. Aviron suppléant à l'absence de gouvernail dans les petites embarcations.

GOUVERNÉ, ÉE part. pass. du v. Gouverner. S'emploie adjectiv. Cet État, ces peuples sont bien gouvernés. Est-il rien de mieux *gouverné* que cet empire? (Bossuet.) Or, c'est uniquement sur cet intérêt que la société doit être *gouvernée*. (J.-J. Rousseau.) Mais il s'en faut bien que le monde intelligent soit aussi bien *gouverné* que le monde physique. (Montesq.) Il semble que la plupart des anciennes nations aient été *gouvernées* par une espèce de théocratie. (Volt.) L'Espagne, *gouvernée* par la branche aînée de la maison d'Autriche, avait imprimé, après la mort de Charles-Quint, plus de terreur que la nation germanique. (Id.) La vie *gouvernée* par l'intérêt est plus convenable que la vie passionnée, mais elle manque également de noblesse et de dignité. (P. Janet.)

> Mais, comme les Romains et leur grave sénat,
> Les rats sont *gouvernés* par la raison d'État.
> (LA FONTAINE.)

— Gramm. Régi. Cas gouverné par un verbe.

— Mar. Dirigé, en parlant d'un bâtiment.

— S'empl. aussi substantivement en parlant de ceux qui sont gouvernés. Le despotisme, en passant des mains des gouvernants dans celles des *gouvernés*, ne cesse pas d'être despotisme. (Boiste.)

GOUVERNEAU. s. m. Techn. Syn. de GOUVERNEUR.

* **GOUVERNEMENT**. s. m. (rad. *gouverner*). Manière, action de gouverner, de régir, d'administrer. Le gouvernement d'un État. Gouvernement paternel, arbitraire, militaire. Gouvernement doux. Gouvernement dur et tyrannique. La douceur, la dureté du gouvernement. La science du gouvernement. Maximes de gouvernement. Se reposer des fatigues du gouvernement. Être déchargé du poids du gouvernement. Le fardeau du gouvernement. La science des détails, ou une diligente attention aux moindres besoins de la république, est une partie essentielle d'un bon *gouvernement*. (La Bruy.) Les Égyptiens sont les premiers où l'on ait su les règles du *gouvernement*. (Boss.) Combien de fois lui a-t-il dit que la principale et la première loi du *gouvernement* était le bonheur des peuples? (Fléch.) Quel *gouvernement* plus sage et plus absolu? (Massillon.) Le *gouvernement* politique ne sonde pas les cœurs, il ne pèse que les actions. (Id.) Dans les Indes, on se trouve très bien du *gouvernement* des femmes. (Montesquieu.) Les députés ne furent point reçus des ministres de Louis XIV avec cette politesse française qui mêle la douceur de la civilité aux rigueurs même du *gouvernement*. (Volt.) Peut-être que le naturel vif et violent de ces peuples demandait un *gouvernement* plus ferme et plus absolu. (Id.) Prendre sur soi le fardeau du *gouvernement*. (Id.) Le *gouvernement* étant la chose pratique par excellence, le romantisme y est tout à fait déplacé. (E. Renan.)

— Constitution d'un État. La forme, la nature d'un gouvernement. Établir un bon gouvernement. Le gouvernement d'un seul. Gouvernement de plusieurs. Gouvernement monarchique. Gouvernement aristocratique. Gouvernement démocratique. Gouvernement populaire. Gouvernement républicain. Gouvernement militaire. Gouvernement révolutionnaire. Gouvernement théocratique. Gouvernement oligarchique. Le gouvernement de Venise était aristocratique. Il y a des maux qui affligent, ruinent ou déshonorent les familles, mais qui tendent au bien et à la conservation de la machine de l'État et du *gouvernement*. (La Bruyère.) Après s'être instruit de la forme du *gouvernement* et de tout ce qui regardait les lois et les coutumes du pays, Solon s'en revint à Athènes. (Fénelon.) Le *gouvernement* de Pologne est la plus fidèle image de l'ancien *gouvernement* celte et gothique. (Volt.) Leur *gouvernement* est devenu le modèle d'un *gouvernement* monarchique. (Id.) Ils jouissent en paix, depuis plusieurs siècles, d'un *gouvernement* qui diffère de tous les autres, quoiqu'il en réunisse les avantages. (Barth.) Les *gouvernements* des hommes ne sont pas moins différents que leurs mœurs. (B. de St-P.)

— *Gouvernement civil* ou *séculier*. Le gouvernement dans ses rapports avec les affaires temporelles. || *Gouvernement ecclésiastique* ou *religieux*. Le gouvernement dans ses rapports avec les affaires religieuses. || *Gouvernement militaire*. Celui qui s'appuie sur l'armée.

— Réunion de ceux qui gouvernent. Le gouvernement a pris de sages mesures. Faire une demande au gouvernement. Les deux gouvernements étaient d'accord. Un *gouvernement* n'est pas excusable lorsque, par sa faute, un gouverné meurt de faim. (Boiste.) Les *gouvernements* deviennent à la fin ce que le peuple les veut. (Id.) Les *gouvernements* ont presque toutes les passions de l'homme, avec tous les moyens de les satisfaire. (Id.) Les partisans secrets de la révolution se contentaient de faire imprimer des écrits tellement mesurés, que le parti pouvait aisément les entendre sans que le *gouvernement* pût les condamner. (Volt.) Un *gouvernement* est le centre des intérêts de la plupart des hommes. (Mme de Staël.) Le *gouvernement* adopta ces préjugés populaires. (Raynal.) Le *gouvernement* ouvrit les yeux. (Id.) Les peuples sont à la longue ce que le *gouvernement* les fait. (Id.) Tout le monde s'occupe de politique, tout le monde veut être *gouvernement*. (A. Karr.)

— *Gouvernement provisoire*. Gouvernement établi au lendemain d'une révolution en attendant qu'un gouvernement régulier soit constitué. Le gouvernement provisoire de 1848.

— Charge de gouverneur dans une province, dans une ville, dans une place forte, dans une maison royale. Le gouvernement de Normandie, de Lorraine, d'Alsace, etc. Le gouvernement de telle place. Gouvernement militaire. Son gouvernement lui vaut tant. Avoir le gouvernement du château de Compiègne, de Versailles. Obtenir un gouvernement. On m'a ôté le *gouvernement* de Valence, et le premier ministre me mande à la cour pour rendre compte de ma conduite (Le Sage.)

— Temps pendant lequel un gouverneur est en place. Pendant son gouvernement. Pendant la durée de son gouvernement. Sous son gouvernement.

— La ville et le pays qui sont sous le pouvoir du gouverneur. Un gouvernement d'une grande étendue. On l'a tiré de son gouvernement pour lui donner une place plus éminente. Les satrapes dont le *gouvernement* était le mieux cultivé avaient le plus de part aux grâces. (Boss.)

— Division militaire de la France avant la révolution de 1789. Le royaume comprenait trente-quatre gouvernements de provinces et six gouvernements particuliers.

— Hôtel du gouverneur. Dîner au gouvernement.

— Direction d'un ordre religieux. La sage abbesse la destinait au *gouvernement*. (Boss.)

— Direction d'une grande administration. Gouvernement de la Banque de France.

— Direction des affaires des particuliers. Laisser à quelqu'un le gouvernement de ses affaires. Femme qui n'entend rien au gouvernement d'une maison. Vous ne m'avez jamais appris le secret du *gouvernement* de votre maison. (Volt.) Une société est divisée en diverses familles qui ont besoin d'un *gouvernement* particulier. (Montesquieu.) Le *gouvernement* particulier n'est pas toujours paternel. (Rayn.) On commence à comprendre que la science n'est pas incompatible avec les vertus domestiques et le *gouvernement* du ménage. (J. Favre.)

— *Avoir quelque chose en son gouvernement*. En être chargé. Un officier qui a la vaisselle et le linge en son gouvernement. Avoir les vivres, les provisions en son gouvernement.

— Se disait pour Éducation, institution. Notre principal *gouvernement* est entre les mains des nourrices. (Montaigne.)

— Hist. *Gouvernement révolutionnaire*. Dictature instituée le 11 juin 1793, sur la proposition de Saint-Just. Ce gouvernement dura jusqu'au 9 thermidor. Il se composait du comité de Salut public, du comité de Sûreté générale et du tribunal révolutionnaire.

— Mar. Conduite d'un vaisseau. Le maître et le pilote ne sont pas responsables de la force des courants ni des vents contraires, mais ils le doivent être de la manœuvre et du mauvais *gouvernement*. (Encycl.)

— Relig. *Gouvernement des âmes*. Conduite, maintien des consciences dans les voies indiquées par la religion. Eh quoi! l'art des arts, le *gouvernement* des âmes, demande-t-il moins de talents que les occupations frivoles et les inutilités de la terre? (Massillon.)

— Syn. comp. GOUVERNEMENT, RÉGIME, ADMINISTRATION. Le *gouvernement* ordonne; le *régime* règle; l'*administration* exécute.

GOUVERNEMENTAL, ALE. adj. Néol. Qui appartient au gouvernement, au chef de l'État. Justice gouvernementale. Système gouvernemental. || Pl. m., *gouvernementaux*.

— Se dit aussi des hommes qui demandent ou qui appuient un gouvernement fort ou régulier. Parti gouvernemental.

— Se dit aussi d'un homme d'État qui présente comme ministre des garanties de talent, de moralité et de modération.

GOUVERNEMENTALISME. s. m. Néol. Système qui rapporte tout au gouvernement, à la manière de gouverner. Ce *gouvernementalisme* se sert des hommes comme des chiffres du budget. (Drouineau.)

— Manie de gouverner.

GOUVERNEMENTISTE. s. m. Partisan du gouvernement.

* **GOUVERNER**. v. a. 1re conj. (du lat. *gubernare*, même signif.). Diriger, conduire. Gouverner un vaisseau, un navire, une barque. Gouverner un aérostat. Gouverner un cheval. On n'est point encore parvenu à gouverner les ballons. N'eût-on qu'un cheval à *gouverner* et des troupeaux à conduire, on ne le peut faire sans raison. (Bossuet.) || *Bien gouverner un vaisseau*. L'empêcher de dévier de la direction du rhumb de vent désigné.

— Absol. Diriger, surtout en parlant d'un vaisseau. Ce pilote gouverne bien, gouverne mal. En sortant de Plymouth, nous avions d'abord *gouverné* à l'est, vent arrière, mais bientôt nous vînmes au plus près. (Las Cases.) || *Faire gouverner*. Commander au timonier qui est à la roue ou à la barre pour gouverner, de défier du vent, d'arriver, de lofer, etc. || *Gouverner dans les eaux d'un vaisseau*. Le suivre de près, ne pas s'écarter de son sillage. || *Gouverner à la lame*. Fuir vent arrière par un très gros temps, pour éviter de recevoir des lames par le travers. || *Gouverner sur une terre, sur une rade, sur un bâtiment, sur une étoile*. Mettre, au moyen du gouvernail, le cap du navire sur ces divers points. || *Gouverner à telle ou à telle aire de vent*. Courir sur cette aire de vent. || *Gouverner au plus près*. Gouverner sans s'occuper du compas, mais de façon à tenir le vent dans les voiles, le point de la grande voile faseyant légèrement. || *Gouverner où on a le cap*. Maintenir un bâtiment sur la direction qu'il suit dans un instant désigné.

— Fig. et fam. *C'est lui qui gouverne la barque*. C'est lui qui a la conduite de l'entreprise. || *Gouverner bien sa barque*. Conduire bien ses affaires. || Se conduire sagement. Il a bien gouverné sa barque pendant son ministère.

— Fig.

> Il semblait à son gré *gouverner* le tonnerre,
> Foulait aux pieds ses ennemis vaincus;
> Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus. (RACINE.)

— Se dit des principales pièces d'une machine qui font agir et mouvoir toutes les autres. Le ressort d'une montre, d'une pendule est ce qui fait agir, ce qui gouverne toute la machine.

— Fig. *Gouverner les ressorts*. Avoir la conduite d'une affaire, en tenir tous les fils dans sa main.

> Guise, tranquille et fier au milieu de l'orage,
> Précipitait du peuple ou retenait la rage,
> De la sédition *gouvernait* les ressorts. (VOLTAIRE.)

— Exercer l'autorité souveraine. Dieu gou-

verne l'univers. Le prince gouverne sagement son royaume. Gouverner ses États avec justice. Deux grands objets occupent les philosophes de la Grèce, la manière dont l'univers est *gouverné* et celle dont il faut *gouverner* les hommes. (Boiste.) Comment avez-vous *gouverné* mon pauvre royaume? (Fén.) C'est dans ce lieu qu'habitaient tous les bons rois qui avaient jusqu'alors *gouverné* sagement les hommes. (Id.) Ceux qui ont dans leurs mains les lois pour *gouverner* les peuples doivent toujours se laisser *gouverner* eux-mêmes par les lois. (Id.) Il a *gouverné* sa congrégation dans cet esprit l'espace de vingt et un ans. (Boss.) La nature a mis dans l'homme le sentiment de l'intelligence qui *gouverne* l'univers. (B. de St P.)

> [illegible] esprits, dans leur [illegible] étage,
> [illegible] leur [illegible] image,
> Pensent qu'ils peuvent bien *gouverner* l'univers.
> ([illegible])

— Par anal. Ils ont fondé une banque qui est la plus puissante du monde et qui *gouverne* le monde. (L. Veuillot.)

— Se dit aussi des choses morales. L'opinion gouverne le monde. Les préjugés gouvernent la plupart des hommes. La sagesse, après l'avoir *gouverné* dès son enfance, le porta aux plus grands honneurs. (Boss.) La raison et la vérité, qui seules doivent *gouverner* les esprits des hommes. (Id.) Les richesses servent le sage, et *gouvernent* le sot. (De La Bouisse.) Jamais les deux idées qui *gouvernaient* le malheureux homme dont nous racontons les souffrances n'avaient engagé une lutte si sérieuse. (V. Hugo.)

> [illegible], les sots [illegible], et qui l'ont *gouverné*,
> Tout [illegible] qu'ils ne l'ont point [illegible]
> (Voltaire.)

— Avoir assez de pouvoir, assez de crédit sur l'esprit de quelqu'un pour lui faire faire ce qu'on veut. Vous pouvez me rendre de bons offices auprès de lui, vous le gouvernez. Personne ne le gouverne. Cette femme gouverne son mari. Ce n'est pas un homme à se laisser gouverner. Tel croit gouverner un autre qui en est gouverné. Gouverner à son gré les volontés de quelqu'un. Gouverner les esprits. Gouverner l'opinion publique. Pour *gouverner* quelqu'un longtemps et absolument, il faut avoir la main légère, et ne lui faire sentir que le moins qu'il se peut sa dépendance. (La Bruy.) D'autres consentent d'être *gouvernés* par leurs amis sur des choses presque indifférentes, et s'en font un droit de les *gouverner* à leur tour sur des choses graves et de conséquence. (Id.) Un homme sage ne se laisse *gouverner* ni ne cherche à *gouverner* les autres; il veut que la raison gouverne seule et toujours. (Id.) Il ne faut pas penser à *gouverner* un homme tout d'un coup, et sans autre préparation, dans une affaire importante et qui serait capitale à lui ou aux siens. (Id.) Interprètes des volontés des dieux, arbitres de celles des hommes, dépositaires des sciences et surtout des secrets de la médecine, les prêtres jouissent d'un pouvoir sans bornes, puisqu'ils *gouvernent* à leur gré les préjugés et les faiblesses des hommes. (Barthélemy.)

> Et, laissant à mes soins *gouverner* votre zèle,
> Pour paraître, attendez que ma voix vous appelle.
> (Racine.)

— Fig. Gouverner ses passions. L'âme gouverne le corps. Mortels, connaissez vos États, *gouvernez* votre empire. (Rosset.) L'astre brillant du jour *gouverne* les saisons. (Id.) Du fond de sa chambre, Voltaire *gouverne* les esprits. (Edg. Quinet.)

> Le Français dont Maurice a *gouverné* l'ardeur,
> A son poste attaché, joint l'art à la valeur. (Volt.)

— *Comment gouvernez-vous la fortune, le jeu, les plaisirs?* Comment vous traite la fortune, le jeu? à quels plaisirs vous livrez-vous?

— Fam. *Comment gouvernez-vous un tel?* Comment êtes-vous, de quelle façon vivez-vous avec lui? Le voyez-vous souvent? Dis-moi comme en ce lieu l'on *gouverne* les dames? (Corneille.)

— Avoir l'administration, la conduite de quelque chose. C'est lui qui gouverne toute la maison, qui gouverne les affaires. Gouverner la bourse du maître. Gouverner le ménage. Ce père de famille gouverne bien sa maison.

— Administrer avec épargne. Gouverner des provisions. Gouverner des munitions de sorte qu'elles puissent suffire. Gouverner sagement un petit revenu. Jacob lui représenta qu'il avait accompli ses quatorze ans; qu'il avait *gouverné* son bien avec toute sorte d'équité. (Lemaistre de Sacy.)

— Avoir soin qu'une chose soit en bon état, qu'elle ne périsse pas. Gouverner le vin. Gouverner une cave.

— Être le gouverneur d'un jeune homme. Gouverner un prince. *Gouverner* l'enfance de mon fils. (Corneille.)

— Prendre soin des enfants ou des malades. C'est une femme qui s'entend à gouverner les enfants, les malades. C'est au père à gouverner ses enfants.

— Élever, soigner toutes sortes d'animaux. Gouverner une basse-cour.

— Absol. Les ministres gouvernent sous l'autorité du prince. Celui qui gouverne dans ce royaume, gouverne avec douceur et modération. L'art de gouverner. Dans cette maison, c'est la femme qui gouverne. Songez que c'est par moi que vous *gouvernez*. (Corn.) Des monarques d'un sang qui sache *gouverner*. (Id.) Il vise également à se faire des patrons et des créatures : il est médiateur, confident, entremetteur, il veut *gouverner*. (La Bruy.) A force de faire de nouveaux contrats, ou de sentir son argent grossir dans ses coffres, on se croit enfin une bonne tête et presque capable de *gouverner*. (Id.) Ce blasphème injurieux à la religion, que les princes pieux sont les moins propres à *gouverner*. (Mass.) Dans les éducations les plus soignées, le maître commande et croit *gouverner*; c'est en effet l'enfant qui *gouverne*. (J.-J. Rouss.) Si, pour l'ordinaire, ceux qui *gouvernent* laissent aller les choses comme elles allaient avant eux, il arrive aussi quelquefois qu'ils innovent pour le plaisir d'innover. (Condillac.) Instruits par l'expérience comme nous le sommes, que trop *gouverner* est le plus grand danger des gouvernements. (Mirabeau.)

— Prov. *Il faut gouverner sa bouche selon sa bourse.* Il faut régler ses désirs selon sa fortune.

— Gramm. Régir, avoir pour régime. Ce verbe gouverne l'accusatif.

— GOUVERNER. v. n. Obéir aux mouvements du gouvernail en parlant d'un navire. Ce bâtiment gouverne bien. Cette barque gouverne mal.|| *Gouverner sur son ancre, sur sa bouée.* Se dit, lorsque, étant au mouillage dans une rivière, l'action irrégulière du courant fait faire au navire de grandes embardées.

— SE GOUVERNER. v. pron. Diriger soi-même ses affaires. Se dit en parlant d'un État démocratique, d'un gouvernement où le pouvoir est exercé par le peuple. Ces peuples résolurent de se gouverner eux-mêmes, et de se constituer en république. Les Grecs, ainsi policés peu à peu, se crurent capables de se *gouverner* eux-mêmes, et la plupart des villes se formèrent en républiques. (Boss.)

— Tenir une conduite bonne ou mauvaise dans sa vie, dans ses mœurs, dans ses affaires. Se gouverner sagement. Se gouverner mal dans une affaire. Se bien gouverner avec tout le monde, avec ses égaux. On se *gouverne* par des intérêts et des raisons politiques. (De Rancé.)

— Conduire sa santé. Se gouverner bien. Se gouverner mal.

— Être gouverné. Une nation éclairée ne se *gouverne* pas comme des peuples ignorants et superstitieux. (Boiste.) Tels se laissent *gouverner* jusqu'à un certain point qui au delà sont intraitables et ne se *gouvernent* plus. (La Bruy.)

— Exercer de l'autorité l'un sur l'autre.

GOUVERNERESSE. s. f. S'est dit pour Femme d'un gouverneur. Et n'y avait dame ni demoiselle, fors la *gouverneresse* de Lille, femme du gouverneur. (Froissart.) || S'est dit aussi pour Gouvernante.

* **GOUVERNEUR.** s. m. (rad. *gouverner*). Celui qui commande en chef dans une province, dans une place forte, dans une maison royale, dans les colonies. Gouverneur de la province. Gouverneur de Namur. Gouverneur de la citadelle. Gouverneur du château de Fontainebleau. Dans nos colonies, les *gouverneurs* et les intendants ne s'accordent que pour exercer les monopoles les plus scandaleux. (Duclos.)

— Titre donné aux directeurs de quelques grands établissements financiers. Gouverneur de la banque de France. Gouverneur du crédit foncier.

— *Gouverneur d'hôpital.* Titre donné autrefois à celui qui, dans les hôpitaux, avait soin de quelque dortoir ou de quelque pavillon.

— Celui qui est commis pour avoir soin de l'éducation et de l'instruction d'un jeune seigneur, d'un jeune prince. Gouverneur de M. le dauphin. Sage gouverneur. Bon gouverneur. Gouverneur habile, prudent, instruit. Donner un gouverneur à un jeune homme. Mettre un jeune homme entre les mains d'un gouverneur. J'apprends que la cour vous donne un *gouverneur*. (J.-J. Rousseau.) On raisonne beaucoup sur les qualités d'un bon *gouverneur*: la première que j'en exigerais, et celle-là seule en suppose beaucoup d'autres, c'est de n'être point un homme à vendre. (Id.) Un *gouverneur!* ô quelle âme sublime! En vérité, pour faire un homme, il faut être ou père ou plus qu'homme soi-même. (Id.)

— Loc. prov. *C'est un gouverneur de lions.* Se dit d'un homme qui ne change jamais d'habit, parce que les conducteurs de bêtes féroces ne changent point de costume, afin d'être toujours reconnus par ces animaux.

— Hist. *Gouverneur d'armes.* Nom que les Espagnols donnaient à un officier du Chili, qui était le premier après le capitaine général, et qui en dépendait. || *Gouverneur des pages.* Celui qui était à leur tête à la cour.

— Ichtyol. Sorte de petit poisson, de la grosseur d'un goujon, qui, dit-on, ne quitte point la baleine et lui sert de conducteur.

— Mar. Homme qui tient le gouvernail.

— Min. Chef des ouvriers d'une mine, chargé des détails d'exploitation, et appelé aussi *marqueur*.

— Techn. Ouvrier, appelé aussi *gouverneau*, dans les papeteries, et chargé de faire pourrir les chiffons, de les mettre dans des piles, etc.

— Le féminin correspondant de ce mot est *gouvernante*. Mme de Genlis a cependant dit *gouverneuse*, mais ce dernier mot ne pourrait guère être employé que par ironie.

GOUVET. s. m. Mot employé par Rabelais pour désigner une petite serpe dont se servent les vignerons pour couper le raisin.

GOUVION. s. m. Techn. Cheville de fer pour assembler les pièces de grosse charpente.

GOUVION SAINT-CYR (Laurent). Maréchal de France, né à Toul, 1764-1830, voulut d'abord être artiste, puis s'enrôla dans un bataillon de volontaires. Général de division, 1794, il combattit sous Jourdan, sous Moreau, en Italie; Bonaparte le nomma conseiller d'État, colonel général des cuirassiers, grand officier de l'empire, grand cordon de la Légion d'honneur. Dans la campagne de Russie, à la tête du 6e corps, il gagna la bataille de Polotsk sur Wittgenstein, 7 août 1812; il fut alors nommé maréchal. En 1813, il défendit Dresde jusqu'après la bataille de Leipzig. Il ne voulut plus servir la cause de Napoléon en 1815. A son retour à Paris, Louis XVIII le nomma ministre de la guerre; mais il donna sa démission, quand il vit la réaction triompher, 20 novembre. Nommé pair et marquis, il rentra aux affaires après l'ordonnance libérale du 5 septembre 1816, et fut ministre de la guerre, 12 septembre 1817. On lui doit la réorganisation de l'armée française, la loi sur le recrutement, sur l'avancement militaire, sur les pensions de retraite. Il se retira en 1819. Dès lors il vécut dans la retraite. On a de lui : *Journal des opérations de l'armée de Catalogne en 1808 et 1809; Mémoires sur les campagnes des armées du Rhin et de Rhin-et-Moselle; Mémoires pour servir à l'histoire militaire sous le Directoire, le Consulat et l'Empire.*

GOUY. s. m. Agric. Sorte de serpe en usage aux environs de Montargis.

GOUY-LEZ-PIÉTON. Géogr. Comm. du Hainaut (Belgique), à 15 kilom. de Charleroi; 3,200 hab.

GOUYARD. s. m. Agric. Appareil contenant de l'eau et une pierre pour aiguiser la faux, et que les faucheurs portent à la ceinture.

GOUYAVE. s. f. Bot. V. GOYAVE.

GOUYAVIER. s. m. Bot. V. GOYAVIER.

GOUYE. s. f. Servante de ferme dans le Lot-et-Garonne.

GOUYÈRE. s. f. Art culin. V. GOYÈRE.

GOUZEAUCOURT. Géogr. Bourg du cant. de Marcoing, arr. de Cambrai (Nord). Entrepôt de tabacs; grains, brasseries; 2,400 hab.

GOVEN. Géogr. Comm. du canton de Guichen, arr. de Redon (Ille-et-Vilaine); 2,400 hab.

GOVÉNIE. s. f. Botan. Genre d'orchidées épidendrées, établi pour une espèce qui croît au Mexique.

GOVINDA-SINGH. Dixième gourou des Sikhs, né à Patnah, 1661-1708, se retira dans les montagnes voisines de la Djemnah, et, après vingt-cinq années de méditation, vint prêcher une réforme de la religion de Nanek. Govinda se déclara envoyé de Dieu, prêcha l'abolition des castes, l'adoration d'un Dieu unique, et ordonna à ses sectateurs de se séparer complètement des Hindous et des musulmans; il fut reconnu par les Sikhs comme véritable gourou. La fin de sa vie est entourée de beaucoup d'obscurité; mais, après lui, les Sikhs conservèrent leur caractère belliqueux. Il a écrit le *Livre du dixième roi*, qui contient des prières, des hymnes, des préceptes moraux, des récits mythologiques, le *Livre des règles*, le *Livre des restrictions*.

GOWER (Jean). Né dans le comté d'York vers 1320, mort en 1402, occupa de hauts emplois dans la magistrature et fut l'ami de Chaucer. Ses trois principaux ouvrages sont : *Speculum meditantis*, poëme en 10 livres, en vers français, sur les félicités de la vie conjugale; *Vox clamantis*, poëme en 7 livres, en distiques latins, sur les troubles contemporains et surtout sur la révolte de Watt Tyler; *Confessio amantis*, le seul ouvrage imprimé de Gower, poëme de plus de 30,000 vers anglais, dialogue entre un amant et son confesseur, prêtre de Vénus. On a encore de lui, en manuscrit, 50 ballades en français.

GOYA Y LUCIENTES (Francisco). Peintre espagnol, né à Fuente-de-Todos (Aragon), 1746-1828, fut un artiste éminent, plein d'originalité dans sa vie comme dans ses œuvres; d'une étonnante activité, produisant avec une verve et une furie incroyables. Il a abordé tous les genres avec un égal succès, portraits, sujets de sainteté, scènes de mœurs, caricatures; ses *Caprichos* renferment 80 planches; la *Tauromaquia* représente en 33 planches les divers épisodes des combats de taureaux, ses *Scènes d'invasion*, en 20 planches, sont pleines d'une énergie terrible.

GOYARD. s. m. Hortic. Sorte de croissant de jardinier.

GOYAU. s. m. Min. Partie d'un puits par où descendent les ouvriers.

* **GOYAVE.** s. f. (de *guyaba*, nom caraïbe de ce fruit). Bot. Fruit du goyavier, assez analogue à nos poires fondantes. Les goyaves passent en Amérique et dans les Indes orientales pour un aliment agréable et très sain, surtout lorsqu'elles sont bien mûres. On les mange crues ou cuites au four, ou en compotes; on en fait aussi des gelées, des confitures, des pâtes.

* **GOYAVIER.** s. m. (rad. *goyave*). Bot. Genre de la famille des myrtacées, d'Amérique et des Indes orientales. Une espèce, appelée aussi *poirier des Indes*, porte un fruit long ou ovale, à peu près gros comme une pomme de reinette. On la cultive dans nos départements du Midi, en Italie et en Espagne. Goyavier poire. Goyavier pomme. Goyavier de montagne. Goyavier à feuilles étroites. Goyavier à grandes fleurs. Goyavier savoureux. Goyavier de Guinée.

GOYAZ. Géogr. Province du Brésil, ayant pour bornes : à l'E., celle de Minas-Geraës; au N., celle de Para; à l'O., celle de Matto-Grosso; elle comprend tout le bassin du Tocantin, depuis les sources de l'Araguay jusqu'au confluent des deux cours d'eau; une longue chaîne de collines les sépare. Nombreuses richesses minérales, or, diamants, pierres fines, fer. Climat très sain. Une partie de la province est encore inconnue et parcourue par des peuplades indépendantes. Superficie, 747,000 kilom. carrés; population, 160,000 hab.; ch.-l., *Goyaz*; villes principales : Meia-Ponte, Natividad, Pilar, etc.

GOYCK. Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 20 kil. de Bruxelles; 3,000 hab.

GOYE. s. f. Anc. art milit. Espèce d'épée.

GOYEN (Jean-Joseph VAN). Paysagiste hollandais, né à Leyde, 1596-1656. Il fut le maître de paysagistes du premier ordre, comme Berghem, Jean Steen, qui devint son gendre, etc. Ses tableaux sont pleins de charme, calmes, paisibles, un peu mélancoliques; c'est un peintre hollandais par excellence. Les couleurs qu'il employait étant peu solides, ses toiles ressemblent aujourd'hui à des grisailles.

GOYÈRE. s. f. Art culin. Nom d'une ancienne espèce de gâteau.|| Se dit encore, dans le nord de la France, pour Tarte au fromage.

GOZAL. s. m. Pigeon, colombe. (Rabelais.)

GOZE. Géogr. V. GOZZO.

GOZEH. s. m. Sorte de chibouque, en Égypte.

GOZLAN (Léon). Littérateur, né à Marseille, 1803-1866, a acquis de la réputation par ses romans (*Mémoires d'un apothicaire, le Notaire de Chantilly, les Nuits du Père-Lachaise*, etc.). Il a beaucoup écrit pour le théâtre.

GOZLIN ou **GAUZLENUS.** Prélat français du IXe siècle, est célèbre comme abbé de Saint-Germain-des-Prés. Il combattit plusieurs fois les Normands sous Charles le Chauve, et exerça les fonctions de chancelier de 867 à 882. Évêque de Paris en 883, il fortifia la ville, puis la défendit courageusement, de concert avec le comte Eudes, et mourut pendant le siège, 886.

GOZON (Déodat de). Grand maître des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, né au château de Gozon (Rouergue), délivra, dit-on, l'île de Rhodes d'un serpent monstrueux, et fut nommé grand maître en 1345. Il rétablit dans ses États le roi de la Petite-Arménie, lutta contre les Turcs ottomans et mourut en 1353.

GOZZI (Gaspard). Littérateur italien, né à Venise, 1713-1786. Parmi ses nombreux ouvrages, en prose et en vers, on cite *Épîtres en vers* (*Sermoni*), qui rappellent Horace; ses *Lettres familières*, lectures faites à l'académie bizarre des *Granelleschi; Jugement des anciens poëtes sur la critique moderne de Dante; l'Observateur vénitien*, imitation du *Spectateur* d'Addison; *le Monde moral*; le *Triomphe de l'humilité*; des *Nouvelles*, etc. Il eut de la grâce, de la gaieté et beaucoup d'érudition. || GOZZI (Charles). Frère du précédent, poëte comique, né à Venise, 1718-1801, doué d'un esprit vif et original, brilla au premier rang dans la joyeuse société des *Granelleschi*, et créa un nouveau genre dramatique. Puisant dans les vieux recueils populaires les sujets de ses féeries, tout en conservant les vieux types de la comédie italienne, il composa des pièces fantastiques et bouffonnes qui réussirent pour l'originalité féconde des idées et l'élégance du style toscan. Il a imité plusieurs pièces des théâtres français et espagnol. Ses *Mémoires*, assez curieux, ont été traduits par P. de Musset.

GOZZO. (anc. *Gaulos*). Géogr. Ile de la Méditerranée, au N.-O. de Malte, dont elle est séparée par un canal de 5 kil., formant la rade *degli Freghi*; population, 17,000 hab. Son sol factice est assez fertile en grains, coton, etc. Elle est entourée d'écueils. Le chef-lieu est *Rabatto*; elle renferme des grottes curieuses et des ruines cyclopéennes, dites *Tours des géants*. Elle dépend de Malte.

GOZZOLI (Benozzo). Peintre de l'école florentine, né à Florence, 1408-1478. D'une fécondité remarquable, il a répandu ses œuvres, fresques, tableaux sur bois, dans toute l'Italie.

GRAAF (Vésicule de). Anat. V. VÉSICULE.

GRAAL (Saint-). s. m. Vase dans lequel Jésus mangea le jour de la Cène, et que célèbrent de nombreuses légendes du moyen âge. On a conservé longtemps dans la cathédrale de Gênes un vase que l'on croyait être le Saint-Graal, et qui avait été trouvé par les croisés à Césarée en 1102.

— Litt. *Cycle de Saint-Graal.* Nom donné à quelques poëmes du moyen âge ayant pour sujet la recherche du Saint-Graal et qui appartiennent au cycle de la *Table ronde*.

* **GRABAT.** s. m. (pr. *gra-bâ*; et. lat. *grabatus*, fait du gr. κράβατος, litière). Nom qu'on donnait autrefois à un mauvais lit suspendu, étroit, sale et sans rideaux, où couchaient les esclaves, les pauvres gens et les philosophes cyniques. Élisée n'a pour ameublement qu'un *grabat*, une table, un siège et un chandelier. (Montalembert.)

— Sert encore à désigner un méchant lit dépourvu de tout ce qui est nécessaire au coucher, comme ceux des pauvres gens. Il soigna

la blessée dans sa tanière de bête, sur son *grabat* de varech. (V. Hugo.)

— *Être sur le grabat.* Être malade au lit. *Mettre sur le grabat.* Rendre malade. Venez-vous purger encore, saigner, droguer, mettre toute la maison sur le *grabat* ? (Beaumarch.)

— Antiq. Lit de camp des soldats romains.

*** GRABATAIRE.** s. 2 g. rad. *grabat*. Hist. relig. Nom qu'on donnait à ceux qui différaient de recevoir le baptême jusqu'aux approches de la mort, afin que ce sacrement effaçât tous leurs péchés. Un grabataire. Des grabataires.

— Se dit encore pour désigner Celui qui, dans un état habituel de maladie, se tient sans cesse alité ou sur le grabat. Il est comme le *grabataire* qui, n'ayant plus de force pour souffrir, s'adonne à l'ivrognerie par désespoir, et se croit consolé quand il n'est qu'abruti. (J. Simon.)

— Adjectiv. Il est devenu *grabataire*. (Acad.) Jean Cloustier secourait depuis l'âge de quatorze ans une mère infirme et *grabataire*. (Bichaumont.)

GRABEAU. s. m. (et. bas-lat. *garbellare*, passer au crible). Hist. Se disait autrefois pour Scrutin. Il est encore d'usage à Genève.

— Discussion, examen. (Rabelais.)

— Pharm. Résidu d'une drogue ; fragments qui ne peuvent entrer dans la confection d'un médicament ; particules ligneuses du séné employées comme purgatifs.

GRABELAGE. s. m. Action de grabeler.

GRABELER. v. a. 1re conj. Pharm. Ce verbe double l'*l* devant un *e* muet. *Je grabelle. Tu grabelleras. Il grabellerait. Que je grabelle.* Séparer une substance médicamenteuse des grabeaux contenus dans sa masse.

— Examiner, éplucher, débrouiller. (Rabelais.)

GRABELEUR. s. m. Celui qui grabelle.

*** GRABUGE.** s. m. (de l'italien *garbuglio*, désordre, confusion). Vieux mot familier qui signifie Querelle. Parmi nous Parisiens, dont grande partie ou tous sont merveilleusement raisonnants ou raisonnables, oncques ou fort peu voit-on arriver *grabuge* ni maléfice entre maris et femmes. (Rabel.)

> Si quelque lézard [illegible]
> Suscitait par ses [illegible]
> Nous [illegible] pour juge
> En lui payant ses dépens. (J.-B. Rousseau.)

— Pop. et triv. *Il y aura du grabuge.* On se disputera, on se battra.

— Sorte de jeu de cartes.

GRAÇAY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bourges (Cher); 3,200 hab.

GRACCHUS (Tiberius Sempronius). De la *gens Sempronia*, qui était plébéienne, se distingua contre Annibal, fut consul en 215 av. J.-C., et, à la tête d'une armée composée surtout d'esclaves enrôlés volontairement (*volones*), remporta plusieurs succès, en 214. Il fut encore consul en 212, et fut tué dans une embuscade.

— GRACCHUS (Tiberius Sempronius). Né vers 210 avant J.-C., mort en 160, se distingua contre Antiochus, 190; puis, tribun du peuple en 187, défendit Scipion l'Africain contre d'injustes accusations, et obtint la main de sa fille Cornélie. Édile en 182, préteur dans l'Espagne Citérieure, en 181, il pacifia le pays. Il fut consul, 177, soumit la Sardaigne, et fut censeur en 169. Il distribua dans les quatre tribus urbaines les affranchis dispersés dans toutes les tribus. Il fut consul pour la deuxième fois en 163. De ses douze enfants, trois lui survécurent, Tiberius, Caius et Cornélie, qui épousa le second Scipion l'Africain. || GRACCHUS (Tiberius Sempronius). Fils du précédent, né vers 168 av. J.-C., mort en 133, fut élevé par sa mère Cornélie. Il se distingua au siège de Carthage, puis, questeur du consul Mancinus, devant Numance, en 137, il sauva l'armée, en traitant avec les Numantins. Élu tribun en 135, il fit revivre, malgré le sénat, l'ancienne loi agraire de Licinius Stolon, d'après laquelle les terres usurpées par les patriciens seraient adjugées par petits lots à des citoyens pauvres. Mais l'application suscita d'inextricables difficultés ; le peuple corrompu de la ville montra peu de zèle pour une loi qui l'aurait forcé à travailler ; le sénat auquel Tiberius voulait enlever le monopole de la justice répandit le bruit qu'il voulait se faire roi ; il demanda, contrairement à l'usage, un second tribunat. Les élections furent tumultueuses ; le second jour, des rixes éclatèrent ; Gracchus porta la main à sa tête pour indiquer que sa vie était en danger. Les grands s'écrièrent qu'il demandait le diadème, et suivirent le fougueux Scipion Nasica, avec leurs clients et leurs esclaves ; Tiberius périt avec trois cents de ses partisans, et leurs corps furent jetés dans le Tibre. || GRACCHUS (Caius Sempronius). Frère du précédent, né en 160 av. J.-C., mort en 121. Élu tribun en 123, Caius, plus hardi que son frère, renouvela la loi agraire, donna une grande impulsion aux travaux publics, améliora le sort des soldats, proclama la souveraineté absolue du peuple, puis enleva au sénat le pouvoir judiciaire, pour le confier aux chevaliers. Il voulut relever les grandes villes, comme Capoue, Tarente, Carthage ; fit décréter qu'un tribun pourrait être réélu, et fut nommé avec son ami Fulvius Flaccus. Le sénat, par une tactique habile, mais dangereuse, lui opposa son collègue Livius Drusus, qui fit des propositions encore plus démocratiques que celles de Caius. Celui-ci commit la faute d'accepter la mission qu'on lui imposa d'aller conduire une colonie à Carthage. Il voulut se faire réélire en 121 ; il échoua, au moment où son ennemi Opimius, l'adversaire des Italiens, devenait consul. Le sénat commença l'attaque des lois de Gracchus dont les partisans se soulevèrent ; après une lutte terrible Gracchus s'enfuit, mais, de l'autre côté du Tibre, il fut réduit à se faire tuer par son esclave dans un petit bois consacré aux Furies. Trois mille de ses partisans furent égorgés ; on tua encore après le combat, puis le sénat fit élever sur le Forum un temple à la Concorde.

*** GRÂCE.** s. f. (ét. lat., *gratia*, grâce, faveur ; rad. *gratus*, agréable). Ce qui plaît, ce qui attire vers les personnes. Marcher avec grâce. Danser avec grâce. Parler avec grâce. Se mouvoir avec grâce. Les grâces du visage, du maintien, de l'action, du discours. Grâces séduisantes, touchantes, piquantes. Un air plus libre et des *grâces* plus franches ont succédé à ces manières contraintes, mêlées de tendresse et de honte. (J.-J. Rouss.) Les *grâces* ne s'usent pas comme la beauté et se renouvellent sans cesse. (Id.) Elle parait pétrie de *grâces* et de talents. (Volt.) Une belle personne n'aura point de *grâce* dans le visage, si la bouche est fermée sans sourire, si les yeux sont sans douceur. (Id.) Un homme bien fait, dont le maintien est mal assuré ou gêné, la démarche précipitée ou pesante, les gestes lourds, n'a point de *grâce*, parce qu'il n'a rien de doux, de liant dans son extérieur. (Id.) De jolis enfants couverts d'une simple tunique et parés de leurs *grâces* naturelles. (Barthélemy.) L'homme a la force et la majesté ; les *grâces* et la beauté sont l'apanage de l'autre sexe. (Buffon.) Les *grâces* les plus séduisantes sont celles de la beauté ; les plus piquantes celles de l'esprit ; les plus touchantes, celles du cœur. (Mabire.) Que peut désirer un homme dans une dame, que de trouver au delà d'un extérieur formé de *grâces* et d'agrément, un intérieur composé de ce qu'il y a de plus solide dans l'esprit et de plus délicat dans les sentiments ? (Girard.) Une *grâce* modeste animait ses attraits. (Dulard.) La *grâce* dans ses traits est jointe à la fierté. (Del.) Pauvre fille craintive et sans défense dont les *grâces* touchantes auraient apprivoisé des panthères affamées ! (Ch. Nodier.) La *grâce* agit sur Pluton lui-même. (P. de St Victor.)

> De la grâce comment expliquer les appas ?
> Ah ! la grâce se sent, et ne s'explique pas.
> C'est elle dont le [illegible]
> Et qui, prête à s'enfuir, semble s'enfuir encore. (Del.)

— *Faire ses grâces, étaler ses grâces, se donner des grâces.* Prendre un air gracieux. S'emploie surtout ironiquement.

— *N'avoir pas bonne grâce, avoir mauvaise grâce de faire telle ou telle chose.* Le faire contre la raison ou contre la bienséance. Il aurait mauvaise grâce de se plaindre d'une chose qu'il a lui-même désirée. Un fils n'a pas bonne *grâce* de plaider contre son père. (Acad.)

— Iron. Vraiment, oui, vous avez bonne grâce de prétendre que cette femme est belle.

— *De bonne grâce.* De bonne volonté, sans répugnance. Faire une chose de bonne grâce. Agir de bonne grâce. Puisque vous ne pouvez vous dispenser de cela, je vous engage à le faire de bonne *grâce*. (Acad.) Il a voulu faire les choses de bonne *grâce*, et vous pouvez lui donner ma sœur. (Mol.) || On dit dans le sens opposé : *De mauvaise grâce.* Faire une chose de mauvaise grâce. Il s'y est prêté de fort mauvaise grâce.

— On dit dans un sens analogue : Il a mis tant de bonne grâce, tant de mauvaise grâce à faire ce qu'on lui avait commandé !

— *De sa grâce.* De sa propre volonté.

> Le [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (La Fontaine.)

— Se dit aussi des choses. Les *grâces* dont la nature a orné la campagne. (Fénel.) Des inflexions de voix ou déplacées, ou peu justes, ou trop peu variées, dérobent au récit toute sa *grâce*. (Volt.) Heureux qui a vu, dans une île inhabitée et parée encore de ses *grâces* virginales, quelques uns des genres innombrables de plantes que la nature y a déposés suivant ses plans primitifs ! (B. de St-P.)

— Dans l'éloquence et dans la poésie, Charme qui résulte du choix des mots, de l'harmonie des phrases, et encore plus de la délicatesse des idées et des descriptions riantes. L'abus des grâces est l'afféterie. Ce n'est pas qu'il y ait un seul genre d'ouvrages qui puisse être bon en étant opposé aux *grâces* ; car leur opposé est la rudesse, le sauvage, la sécheresse. (Voltaire.) L'incendie de Troie, dans Virgile, n'est point décrit avec les *grâces* d'une élégie de Tibulle ; il plaît par des beautés fortes. (Id.) Le sixième livre de Virgile est sublime ; le quatrième a plus de *grâce*. (Id.) Quelques odes galantes d'Horace respirent les *grâces*, comme quelques-unes de ses épîtres enseignent la raison. (Id.) Racine porta la douce harmonie de la poésie ainsi que les *grâces* de la parole au plus haut point où elles puissent parvenir. (Id.) Ce style enchanteur qui répand des *grâces* sur les matières les plus abstraites. (Barthél.) Leurs peintures (de Tibulle, Catulle, Properce) ont beaucoup de *grâce* et même de vérité ; mais elles sont souvent efféminées. (B. de St-P.)

> Qui pense finement et s'exprime avec *grâce*,
> Fait tout passer, car tout passe. (La Font.)

— En peinture et en sculpture, Charme qui consiste principalement dans la mollesse des contours, dans une expression douce. La peinture a par dessus la sculpture la *grâce* de l'union des parties, celles des figures qui se tiennent l'une par l'autre et qui se prêtent des agréments par leurs attributs et par leurs reflets. (Volt.) Ce serait mal connaître Michel-Ange et Caravage, que de leur attribuer les *grâces* de l'Albane. (Id.) L'Hercule Farnèse ne devait point avoir les *grâces* de l'Apollon du Belvédère et de l'Antinoüs ; mais il n'est ni rude ni agreste. (Id.)

— Considération, faveur dont on jouit auprès d'une personne ; bienveillance que l'on témoigne. Être en grâce auprès de quelqu'un. Rentrer en grâce auprès de quelqu'un. Être dans les bonnes grâces, avoir les bonnes grâces de quelqu'un. Rechercher, gagner les bonnes grâces de quelqu'un. Elle livra aux Romains une place de grande importance, où étaient les trésors de Mithridate, pour mettre son fils dans les bonnes grâces de Pompée. (Rie.) Crébillon entra à l'Académie, et il obtint les *grâces* de la cour. (D'Alembert.)

— *Avoir, posséder, gagner les bonnes grâces d'une dame.* Être son amant favorisé. N'espérez pas que je vous laisse posséder tranquillement les bonnes *grâces* de la dame que vous venez de voir en secret au château. (Le Sage.) J'achevai de gagner ses bonnes *grâces* par cette flatterie. (Id.)

— Bienfait, bon office, service rendu gratuitement par un supérieur, et auquel celui qui le reçoit n'avait aucun droit. C'est trop de *grâces* que vous me faites, monsieur. (Mol.) S'ils s'adressaient directement à don César ou à son fils pour leur demander des *grâces*, bien loin de les traverser, je parlais en leur faveur. (Le Sage.) Ce licencié, dès le jour suivant, vint me faire des remerciements proportionnés à la *grâce* obtenue. (Id.) Gil Blas devint le favori de l'archevêque de Grenade et le canal de ses *grâces*. (Id.) Je n'oublierai pas non plus de remercier le roi de ces *grâces*. (J.-J. Rouss.) Qui n'a point de désirs est au-dessus des *grâces*. (La Chaussée.)

— *Demander en grâce.* Demander avec instance.

— *Faire la grâce de.* Formule de politesse, pour demander quelque chose. Il ne me reste plus qu'à vous remercier de vos observations ; s'il vous en vient quelques-unes, faites-moi la *grâce* de me les communiquer. (Diderot.)

— *Faire trop de grâce.* Montrer trop de complaisance.

— *Grâce à Dieu, grâce à la bonté de Dieu.* Se dit pour marquer que c'est de la bonté de Dieu que l'on tient, que l'on a ce dont il s'agit, que c'est par lui que l'on a été favorisé dans quelque occurrence. Je ne me suis point fait mal dans cette chute, grâce à Dieu. Grâce à Dieu, il se porte bien. *Grâce* à Jésus-Christ, je parle d'un chrétien éclairé des lumières de la foi. (Fléch.) *Grâce* au ciel, lui dis-je, monseigneur, vous êtes encore fort éloigné de ce temps-là. (Le Sage.)

— On dit dans le même sens : Grâce à vous. Grâce à votre bonté. Grâce à vos soins. Grâce à ce prince. Grâce à son amitié. Grâce à sa constance, à son amour, à sa fidélité. Grâce à son courage. J'ai trouvé, *grâce* à vous, les cloîtres de l'Évangile plus déserts, plus ruinés que l'Alhambra du Coran. (Edg. Quinet.) On avait paru croire que, *grâce* aux merveilles de l'industrie, l'âme humaine séduite oublierait son immortalité. (Id.)

— *Cela lui vient de la grâce de Dieu.* Il l'a eu sans aucun soin, sans peine, sans que cela lui ait rien coûté.

— *Faire une chose comme pour la grâce de Dieu.* Ne pas la faire de bon gré.

— *A la grâce de Dieu.* En s'en remettant à sa volonté. Ils sont partis à la grâce de Dieu.

— *Par la grâce de Dieu.* Formule que quelques souverains mettent dans leurs titres. Louis XVIII, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. || *Par la grâce du saint-siège.* Formule employée par les évêques et qui date de la bulle par laquelle Clément IV prétendit que la disposition de tous les bénéfices appartenait au pape.

— *An de grâce.* Nom qu'on donne parfois aux années de l'ère chrétienne.

— Remerciement. Rendre grâce à Dieu. Rendre grâces d'un bienfait. L'amour, comme s'il eût été jaloux de ce que la fortune faisait pour moi, voulut que j'eusse quelques *grâces* à lui rendre. (Le Sage.) Et, remontant sur nos chevaux, nous les poussâmes vers Segorbe, en rendant *grâce* au dieu Mercure d'un si heureux événement. (Id.)

> Si mon retour l'apporte quelque joie,
> Vesta, rends-en grâce [illegible] désespoir. (Racine.)
> Des que [illegible]
> Madame, et de [illegible] rendre grâces. (Id.)

— *Je vous rends grâce* ou *grâces.* Se dit aussi pour refuser poliment une chose qui est offerte. Je vous rends *grâces*, je ne puis accepter ce que vous me proposez ; mais je ne vous en fais pas moins mes remerciements. (Lav.)

— *Action de grâces.* Remerciements. L'armée commença l'action de *grâces* ; toute la France suivit. (Bossuet.)

— *Grâces.* Prière que l'on fait après le repas pour remercier Dieu de ses dons. Dire grâces. Dire ses grâces.

— Fig. *Dire grâce* ou *ses grâces.* Remercier d'un bienfait.

— Loc. prov. *Après grâces, Dieu but.* Il faut toujours commencer par accomplir ses devoirs avant de prendre de plaisir. *Dire grâce, avant le bénédicité.* Finir par où l'on aurait dû commencer.

— Indulgence, pardon. Demander grâce. Obtenir grâce. Demander la grâce d'un criminel. Dieu ne fait jamais *grâce* à qui ne l'aime point. (Boil.) Elle en est indigne, ... ne lui fait *grâce*. Racine. Ou si vous demandez les sûretés pour l'avenir, prenez la qualité de juge, et me condamnez ; car les *grâces* qui s'accordent avec tant de précaution cessent d'être des *grâces*. (Rollin.) Obtenir *grâce*, c'est obtenir son pardon. (Voltaire.) Faire *grâce*, c'est pardonner. (Id.)

— Absol. *Grâce !* s'emploie pour Je vous demande grâce. *Grâce ! grâce !* seigneur, que Pauline l'obtienne. (Corn.)

> [illegible]
> [illegible] (Le Sage.)

— Par extens. *Faire grâce à quelqu'un.* Ne pas exiger de lui tout ce qu'on en pourrait exiger. [illegible] il me devait dix mille francs ; j'ai exigé six mille francs et je lui ai fait grâce du reste.

— *Faire grâce d'une chose.* Laisser cette chose lorsqu'on pouvait la prendre. Les voleurs lui ont pris tous ses effets, mais ils lui ont fait grâce de son argent. Ils lui firent grâce de la vie. Je ne ferais pas *grâce* au lecteur de la moindre des histoires qu'ils (les tableaux) représentent ; mais je me contenterai de dire qu'il égalait en magnificence le palais des rois. (Le Sage.)

— *Trouver grâce devant quelqu'un, devant les yeux de quelqu'un.* Lui plaire, gagner sa bienveillance. Voilà ceux devant qui j'avais trouvé *grâce*. (Volt.) || Se dit des choses dans le même sens. Ce petit ouvrage doit trouver *grâce* devant vos yeux. (Volt.)

— *Quart d'heure de grâce.* Délai accordé à ceux qui sont en retard pour un rendez-vous, un dîner.

— *Coup de grâce.* Dernier coup appliqué par le bourreau sur l'estomac du supplicié roué vif, et qui amenait la mort. || Coup de fusil tiré dans l'oreille d'un condamné fusillé pour l'achever.

— Fig. Ce qui achève la perte, la ruine, le malheur de quelqu'un. Porter à quelqu'un le coup de grâce.

— *De grâce.* loc. adv. Par grâce, par pure bonté. De grâce, accordez-moi ce que je vous demande. De grâce, secourez-moi. De grâce, faites moi ce plaisir-là. De *grâce*, si l'on sait des nouvelles de mon voleur, que l'on m'en dise. (Mol.) Monsieur l'intendant, me dit-elle, apprenez-moi, de *grâce*, pourquoi vous fuyez mes regards. (Le Sage.) Doucement, messieurs, de *grâce*, ce n'est pas encore de moi qu'il s'agit, c'est de vous. (J.-J. Rouss.)

— Chevalerie. *Commanderies de grâce.* Celles dont le grand maître d'un ordre pouvait disposer. || *Chevaliers de grâce.* Ceux qui, dans un ordre, étaient dispensés des preuves de noblesse.

— Hist. Titre qu'ont porté les rois d'Angleterre jusqu'à Henri VIII, qui prit celui d'*altesse* et plus tard celui de *majesté*. Votre Grâce. || Titre donné à certains seigneurs ou grands dignitaires. Sa Grâce le duc de Buckingham.

— Hist. relig. *Grâces générales.* A signifié Jubilé, au XIVe siècle. || *Pèlerinage de la Grâce.* Nom d'une confédération qui se forma dans le nord de l'Angleterre, après le schisme de Henri VIII pour la défense de l'Église et la suppression de l'hérésie.

— Jeux. *Jeu des grâces.* Jeu dans lequel on se renvoie un cerceau avec des baguettes.

— Jurispr. Remise faite au coupable de tout ou partie des peines corporelles ou pécuniaires auxquelles il a été condamné. Recours en grâce. Pourvoi en grâce. Lettres de grâce. Demander grâce. Se pourvoir en grâce. Le recours en *grâce* ne peut arrêter l'exécution des arrêts ou jugements qu'autant que le ministre de la justice ordonne le sursis. (Chabrol-Chameane.) La *grâce* n'a point d'effet rétroactif, et laisse subsister les conséquences juridiques, morales, de la condamnation, si elles ont déjà atteint le condamné. (Bousquet.) Les circulaires émanées du ministère de la justice exigent que ceux qui se pourvoient en *grâce*, en cas d'une condamnation à des peines correctionnelles, se constituent préalablement prisonniers. (Id.) Toutes les lettres de *grâce* déclarent expressément que les droits des parties civiles sont formellement réservés. (Id.) || *Lettres de grâce.* Lettres par lesquelles le souverain notifie sa grâce au condamné. || *Droit de grâce.* Privilège de remettre la peine à un criminel légalement condamné par les tribunaux du pays. Ce droit appartient au chef de l'État. Avoir, posséder le droit de grâce. Dans une monarchie, le droit de faire *grâce* ne peut appartenir qu'au monarque au nom duquel se rend la justice. (Viennet.) La constitution de 1791 enlevait au souverain le droit de *grâce* ; la constitution de l'an X le lui a rendu. (L. Grég.) || *Jours de grâce, délai de grâce.* Délai de dix jours qu'on accordait pour le payement d'une lettre de change. || Par extens. Délai quelconque.

— Jurispr. canon. Rescrit par lequel le pape accordait des bénéfices vacants. || *Grâce expectative.* Bénéfice d'un titulaire encore vivant donné en expectative à une autre personne.

— Méd. *Grâce de Saint-Paul.* Terre blanche

de l'île de Malte qui passe pour guérir de la morsure des vipères.

— Métrol. Vieille monnaie en usage autrefois en Toscane et valant environ sept centimes et demi.

— Techn. *Les bonnes grâces d'un lit.* Étoffes attachées au chevet et au pied du lit pour accompagner les rideaux.

— Théol. En général, Don que les hommes tiennent de la pure libéralité de Dieu, sans qu'ils l'aient mérité, soit par rapport à la vie présente, soit qu'il regarde la vie future. Grâce naturelle. Grâce surnaturelle. Parmi les grâces naturelles se trouvent le don de la vie, les facultés, les qualités que Dieu nous donne dans tout ce qui est d'un ordre physique, naturel ou moral. Tout ce qui existe est une *grâce* de Dieu; il a fait à tous les animaux la *grâce* de les former et de les nourrir. (Volt.) Dieu donne à l'homme la *grâce* de penser, de parler et de connaître. (Id.) || Particulièrement, Action de Dieu sur l'âme par laquelle il éclaire l'intelligence et détermine la volonté de manière à ce que l'homme accomplisse le bien ou évite le mal; secours que Dieu nous envoie pour nous conduire au salut éternel. Grâce divine, invisible, efficace, vivifiante. Grâce puissante, triomphante. Grâce féconde, abondante, victorieuse, gratuite. Grâce céleste. Les effets de la grâce divine. Les trésors, les sources de la grâce. Les nouveaux convertis étaient tous juifs de religion, quand la *grâce* les toucha. (E. Renan.)

> Je [illegible] sur la terre,
> [illegible] les trésors de la *grâce*. (J.-B. Rousseau.)

> Implorant [illegible] le Dieu de l'univers,
> Les [illegible] aux pécheurs sont ouverts;
> Cette *grâce* [illegible] est leur dernier refuge. (B.-Lorm.)

— *Grâce actuelle.* Don passager que Dieu nous donne à l'effet de faire quelque bien, quelque bonne œuvre, pour nous convertir, pour résister à quelque tentation. La grâce actuelle est nécessaire pour commencer, entreprendre et finir une bonne œuvre. On l'appelle grâce actuelle *prévenante*, quand elle prévient nos actions, et *subséquente* ou *coopérante* quand elle agit avec nous. || *Grâce efficace.* Grâce qui produit son effet. || *Grâce extérieure.* Grâce qui consiste dans les secours extérieurs qui peuvent porter l'homme à faire du bien : la prédication de l'Évangile, la loi divine, les exhortations pieuses, l'exemple des saints, sont des grâces extérieures. || *Grâces gratuites.* Celles qui sont dans l'intérêt du prochain plutôt que dans le nôtre propre. Le don de prophétie, le talent de la prédication sont des grâces gratuites. || *Grâce habituelle, sanctifiante* ou *justifiante.* Celle qui demeure toujours dans l'âme tant qu'elle n'est pas en état de péché mortel. Elle est dite *habituelle* parce qu'elle est inséparable de la charité parfaite; *sanctifiante* et *justifiante*, parce qu'elle nous rend saints et justes devant Dieu. Les sacrements la produisent en nous et l'accroissent quand elle s'y trouve déjà; elle renferme les dons du Saint-Esprit et les vertus infuses. || *Grâce intérieure.* Celle qui consiste dans les saints désirs, les bonnes pensées, les résolutions louables que Dieu nous inspire intérieurement, et qui ne nous viendraient pas de nous-mêmes. || *Grâces naturelles.* Celles que Dieu accorde aux gentils comme aux chrétiens, aux méchants comme aux bons. || *Grâce suffisante.* Grâce à l'aide de laquelle on peut faire ou ne pas faire le bien suivant qu'on cède ou qu'on résiste à son impulsion. || *Grâces surnaturelles.* Celles qui ont rapport au salut éternel.

— Les poëtes ont personnifié la grâce.

> Je [illegible] les yeux de la Divinité
> Je les rends dans ce lieu par la *grâce* habité. (Racine.)

—*État de grâce.* État de celui qui n'a aucun péché mortel sur la conscience. || *Ordre de la grâce.* Point de vue des biens spirituels. || *Grâce d'état.* Faveur particulière en rapport avec l'état de celui qui la reçoit.

— Fam. *Grâce d'état.* Se dit des illusions, des espérances qui font supporter une profession pénible, une position fâcheuse.

— GRACES (Les). Myth. Déesses, filles de Jupiter et d'Eurynome, ou bien de Bacchus et de Vénus. On en compte ordinairement trois, d'après Hésiode : *Aglaé* (brillante), *Euphrosyne* (qui réjouit l'âme), *Thalie* (verdoyante). Elles présidaient à la gaieté des festins, à l'harmonie des fêtes; elles étaient la personnification de ce qu'il y a de séduisant dans la beauté. On les représenta d'abord vêtues de longues robes, plus tard sous la figure de trois jeunes vierges, nues, les mains et les bras entrelacés. Les Grâces, sœurs d'Apollon. Les Grâces, compagnes de Vénus. La troupe légère des Grâces. Le groupe charmant des Grâces. Les anciens avaient imaginé que la déesse de la beauté ne pouvait jamais se montrer sans les *Grâces.* (Volt.) Toute la Grèce était pleine de monuments consacrés aux *Grâces.* (Barth.) Nous pouvons nous glorifier que les *Grâces* elles-mêmes ont pris soin de nous former. (Id.) Jamais les anciens n'ont représenté les trois *Grâces* sous des formes colossales comme les Muses; ils les ont traduites sous des proportions moyennes, petites même, et dans l'âge heureux de l'adolescence; la taille élancée, sans être grêle, les hanches un peu fortes. (Denne-Baron.)

> [illegible] Vénus, la présente
> [illegible]
> Les Grâces et [illegible] et les dieux,
> Surpris, cherchent Vénus, doutent qui l'est des deux. (Lamotte.)

— S'empl. aussi au singulier. Une Grâce. Une quatrième Grâce. Marguerite de Valois avait tant de facilité, qu'on l'appelait la dixième Muse; elle était si belle et si aimable, qu'on l'appelait la quatrième *Grâce.* (Sallent.)

— Loc. prov. *Sacrifier aux Grâces.* Acquérir l'élégance des manières et la finesse du goût. Il manquait à Boileau d'avoir sacrifié aux *Grâces.* (Volt.)

— Fig. et poét. *Les Grâces ont présidé, présidèrent à sa naissance, ont pris soin de le former*, etc. Se dit d'une femme qui a beaucoup de grâces naturelles. Et dans un sens analogue : Les Grâces accompagnent ses pas. Les écrits de cet auteur semblent dictés par les Grâces. Les Grâces l'ont inspiré. Les Grâces ont guidé le pinceau de l'Albane. Les Grâces permirent au seul Horace, parmi les Latins, de délier leurs ceintures.

> Les Grâces seules embellissent
> Nos esprits ainsi que nos corps,
> Et nos talents sont des ressorts
> Que les [illegible] agitent [illegible]. (De Bernis.)

> Anacréon [illegible] aux belles,
> Malgré ses [illegible],
> Et les Grâces toujours fidèles
> Le couronnaient de myrtes verts. (Lebrun.)

GRÂCE-BERLEUR. Géogr. Comm. de la prov. et à 6 kil. de Liége (Belgique); 2,600 h.

* **GRACIABLE.** adj. 2 g. Qui peut être gracié, pardonné. La désobéissance n'eût pas été *graciable.* (J.-J. Rousseau.)

— Se dit d'un cas ou d'un délit pour lequel on peut obtenir des lettres de grâce. Cas graciable.

GRACIANT. part. prés. du v. Gracier.

GRACIANT, ANTE. adj. Qui gracie, qui annonce une grâce. Vous allez ajouter d'une main candide sur la liste *graciante* le nom des ministres. (A. de Musset.)

GRACIÉ, ÉE. part. pass. du v. Gracier. S'empl. adjectiv. Il a été gracié par le souverain. Il espère être gracié.

GRACIENNE. s. f. Comm. Toile de Bretagne.

* **GRACIER.** v. a. 1re conj. (rad. *grâce*). *Je gracie, nous gracions, vous graciez. Je graciais, nous graciions, vous graciiez. Que je gracie, que nous graciions, que vous graciiez*, etc. Jurispr. Faire grâce à un criminel, lui remettre sa peine. On l'a gracié. Le roi a gracié cet assassin. Il a refusé de gracier ce condamné.

GRACIEUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Gracieuser. S'empl. adjectiv. Il a été bien gracieusé.

— Attifé gracieusement. Arlequin, *gracieusé* comme un trait de plume du Parmesan! (De Goncourt.)

* **GRACIEUSEMENT.** adv. Avec grâce, d'une manière gracieuse. Parler gracieusement. Recevoir gracieusement. Danser gracieusement. Comme ce petit doigt se replie *gracieusement* et se tient peu écarté de ses grands frères! (Th. Gaut.)

* **GRACIEUSER.** v. a. 1re conj. (rad. *grâce*). Faire des démonstrations d'amitié, de bienveillance à. Gracieuser quelqu'un. Les voilà qui m'environnent, qui me *gracieusent* et me témoignent de la joie, de me voir devenir commensal de l'archevêché. (Le Sage.)

— GRACIEUSER. v. n. Montrer de la grâce, parler avec grâce. Telle femme grasseye qui ne *gracieuse* pas. (Volt.) Peu usité aujourd'hui.

— SE GRACIEUSER. v. pron. Se donner des airs gracieux. Il se *gracieusait*, se déformait, faisait le geste de cueillir de l'idéal au vol. (De Goncourt.)

* **GRACIEUSETÉ.** s. f. (rad. *grâce*). Politesse, honnêteté, civilité. Faire une gracieuseté à quelqu'un. Faire mille gracieusetés à quelqu'un.

— Gratification faite en sus d'une chose due.

* **GRACIEUX, EUSE.** adj. (radic. *grâce*). Plein de grâces et d'agréments. Se dit des personnes et des choses. Personne gracieuse. Sourire gracieux. Il est peu d'hommes assez laids pour ne pas pouvoir prendre un certain air *gracieux* capable de duper les femmes. (Boiste.) Une pâleur affreuse ternit les joues; ce visage si tendre, si *gracieux*, tout à coup se défigura. (Fén.) Le sérieux n'est jamais *gracieux*, il n'attire point; il approche trop du sévère, qui rebute. (Volt.) Quelquefois l'esprit se présente sous une forme *gracieuse* mais légère. (A. Lebès.) L'air et les manières rendent *gracieux*, l'esprit et l'humeur rendent agréable. (Girard.) Il me semble que c'est plus par les manières que par l'air que les hommes sont *gracieux*, et que les femmes le sont plutôt par leur air que par leurs manières. (Id.)

— *Gracieux de.* Il est *gracieux* d'avoir toujours de beaux objets devant soi, et d'être bien reçu partout. (L'abbé Girard.)

— Doux, honnête, bienveillant. Recevoir une personne avec un sourire gracieux. Accueil gracieux. Dire à quelqu'un des paroles gracieuses. Ce n'est pas assez pour la société d'être d'un abord *gracieux* et d'un commerce agréable, il faut encore avoir le cœur droit et la bouche sincère. (L'abbé Girard.) On aime la rencontre d'un homme *gracieux*, il plaît; on recherche la compagnie d'un homme agréable, il amuse. (Id.) Les personnes polies sont toujours *gracieuses.* (Id.).

— Se dit habituellement des souverains, dans les cours du nord de l'Europe. Notre gracieuse reine. Notre gracieux prince. La plupart des peuples du Nord disent : Notre *gracieux* souverain; apparemment qu'ils entendent bienfaisant. (Voltaire.)

— Qui a le caractère d'une grâce, d'un bienfait. Don gracieux.

— *A titre gracieux.* Par pure bienveillance, sans y être obligé.

—B.-arts et Littér. Qui porte à l'imagination, à l'âme, des idées, des peintures, des sentiments doux et agréables. Pinceau gracieux. Style gracieux. Tour gracieux. Un sujet gracieux. Des images gracieuses. Touche gracieuse. Avoir une touche gracieuse. Des contours gracieux. L'Albane est aussi gracieux que Michel-Ange est majestueux. Il était entraîné à la manière souple et *gracieuse* jusqu'à sacrifier quelquefois la correction du dessin. (Dider.) Le terrible, l'horrible, la description, la peinture d'un monstre, exige qu'on s'éloigne de tout ce qui est *gracieux*, mais non pas qu'on affecte uniquement l'opposé. (Volt.) Un tableau de l'Albane, du Corrège, de Claude Lorrain, est *gracieux*; un tableau de Teniers, de Rembrandt, de Michel-Ange, ne l'est pas. (Marm.) Une scène de l'Aminte et du Pastor fido est *gracieuse*, une scène de Molière est plaisante, une scène de Corneille est sublime. (Id.) On trouve dans l'Arioste, dans le Tasse, dans le Télémaque, des peintures *gracieuses*; on en voit peu dans Homère. (Id.)

— Chanc. rom. *Expédier les provisions d'un bénéfice en forme gracieuse.* Dispenser l'impétrant de l'examen et du visa de l'ordinaire.

— Dr. canon. *Juridiction gracieuse.* Celle que les évêques exerçaient directement.

— GRACIEUX. s. m. Ce qui fait la grâce. Vous ne sauriez comprendre sans le voir tout le gracieux de son tableau. Le gracieux de son style surpasse tout ce qu'on pourrait vous en dire. Le *gracieux* se compose de l'élégant, du riant et du noble. (Marm.)

— Bouffon de comédie. Je suis le *gracieux* de la troupe. (V. Hugo.) V. GRACIOSO.

GRACILE. adj. (étym. lat., *gracilis*, grêle). Néol. Grêle, qui a de la gracilité.

GRACILICOSTE. adj. 2 g. (ét. lat., *gracilis*, grêle; *costa*, côte). Hist. nat. Qui est garni de côtes très fines.

GRACILIE. s. f. (ét. lat., *gracilis*, grêle). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi pour deux espèces de l'Europe.

— Mamm. Subdivision de mammifères carnivores, comprenant quatre genres.

GRACILIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *gracilis*, grêle; *flos*, fleur). Bot. Qui a des fleurs grêles. Loranthe graciliflore.

GRACILIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *gracilis*, grêle; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles grêles.

GRACILIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *gracilis*, grêle; *pes, pedis*, pied). Ornith. Qui a les pieds menus. Oiseau gracilipède.

— Bot. Dont le stipe est filiforme. Champignon gracilipède.

GRACILIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *gracilis*, grêle; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a le bec grêle. Oiseaux gracilirostres.

* **GRACILITÉ.** s. f. (ét. lat., *gracilitas*; dérivé de *gracilis*, grêle). Qualité de ce qui est grêle. La gracilité de la voix. Même faiblesse, même *gracilité* des membres. (Péron.)

GRACILLARIE. s. f. (du latin *gracilis*, grêle). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des teignes, établi pour une vingtaine d'espèces qui vivent en Europe.

GRACIOLE. s. f. Hortic. Genre de poire. Syn. de BON-CHRÉTIEN. On dit aussi *gratioli* et *gratiori.*

GRACIOSA. Géogr. L'une des Açores, au N.-O. de Terceira, escarpée et fertile, ch.-l. Santa-Cruz; population 12,000 hab.

— GRACIOSA (La). L'une des Canaries.

GRACIOSITÉ. s. f. S'est dit pour Gracieuseté. Beauvilliers prenait un ton si aimable et si engageant, que tous ces articles extra avaient l'air d'être autant de *graciosités* de sa part. (Brillat-Savarin.)

GRACIOSO. s. m. Bouffon de la comédie espagnole. Enfin le *gracioso* se présenta pour ouvrir la scène. (Le Sage.)

GRACQUES. Nom sous lequel sont connus en français Tiberius et Caius Gracchus, fils de Tiberius Sempronius Gracchus et de Cornélie, fille de Scipion l'Africain. Le dernier des *Gracques* périt de la main des nobles; mais frappé du coup mortel, il jeta de la poussière contre le ciel, et de cette poussière naquit Marius. (Mirabeau.)

GRACULE. s. m. (ét. lat., *graculus*, geai). Ornith. Syn. de MAINATE. || Nom vulgaire du nigaud, du freux et du fou de Bassan.

GRACULINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui se rapporte ou ressemble au genre gracule. || GRACULINÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des corvidés ayant pour type le genre gracule.

GRADAIRE. adj. 2 g. (du lat. *gradior*, je marche). Ornith. Se dit des pieds des oiseaux qui sont emplumés jusqu'au talon, et au nombre de trois en avant, dont les deux externes sont réunis depuis la base jusqu'au delà du milieu, sans aucune membrane intermédiaire. Oiseaux aux pieds gradaires.

GRADATIF, IVE. adj. Didact. Qui va par gradation.

* **GRADATION.** s. f. (pr. *gra-da-cion*; ét. lat., *gradatio*; rad. *gradus*, pas). Augmentation successive par degrés ou en enchérissant; disposition ou les choses sont considérées comme s'élevant les unes au-dessus des autres. Gradation insensible. Le corps s'est formé par une gradation successive. L'humeur mène à l'impatience, l'impatience à la colère, la colère à l'emportement, l'emportement à la violence, la violence au crime; et par cette *gradation* on va d'un fauteuil à l'échafaud. (Boiste.) Avec une *gradation* lente et ménagée, on rend l'homme et l'enfant intrépides à tout. (J.-J. Rouss.) Les chaleurs de l'été y succèdent tout à coup à un froid excessif, et il y gèle dès le mois d'octobre, sans aucune de ces *gradations* qui amènent ailleurs les saisons et en rendent le changement plus doux. (Volt.) L'analyse a cet avantage qu'elle n'offre que peu d'idées à la fois et toujours dans la *gradation* la plus simple. (Condill.) Procédons par *gradation*, ne touchons pas à toutes les questions à la fois, ne faisons pas table rase. (Gambetta.)

— Archit. Disposition symétrique de diverses parties, sous le rapport des proportions ou des ornements, dans l'ordre le plus propre à produire l'effet attendu.

— Log. Suite de propositions arrangées de façon que la première est l'attribut de la seconde, la seconde de la troisième, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on arrive à une dernière proposition qui réunit le sujet de la première et l'attribut de l'avant-dernière.

— Mus. Mélodie dans laquelle se présente une progression insensible du piano au forte et au fortissimo.

— Peint. Changement insensible des couleurs; augmentation ou diminution des lumières ou des ombres. || Habileté avec laquelle les peintres et les sculpteurs groupent leurs personnages, de manière que les principaux soient mis en relief et que les moins importants soient graduellement affaiblis par l'expression et par le jeu de la lumière, à mesure qu'ils s'éloignent du centre de l'action.

— Rhét. Figure par laquelle les mots et les idées sont disposés de façon à enchérir les uns sur les autres. La gradation lie les idées dans l'esprit; elle doit lier les expressions dans le discours. Il eût fallu dire : Je vois nos cohortes s'ouvrir un large chemin à travers les débris des rochers, au milieu des armes brisées et sur des morts entassés; alors il y aurait eu de la *gradation*, de la vérité et une image terrible. (Voltaire.)

* **GRADE.** s. m. (du latin *gradus*, pas, degré). Dignité, degré d'honneur. Élever quelqu'un au plus haut grade. Monter à un nouveau grade. Être en grade. Avoir un beau grade.

— Nom des différents degrés qu'on acquiert dans les universités. Grade de bachelier ès lettres, de bachelier ès sciences. Grade de licencié. Grade de docteur.

— Se disait au pluriel des Lettres délivrées en vertu d'un grade, et à l'aide desquelles on pouvait obtenir un bénéfice ou une dignité ecclésiastique.

— Art milit. Chacun des différents degrés de la hiérarchie militaire. Grade de caporal. Grade de brigadier. Grade de sous-officier. Grade de sous-lieutenant. Grade de lieutenant, de capitaine, de chef de bataillon, de chef d'escadron. Grade de lieutenant-colonel. Grade de colonel. Le grade constitue l'état d'un officier. Il ne peut y avoir de *grade* sans emploi; mais la privation de l'emploi n'emporte pas la perte du *grade.* (Bard.)

— Géogr. Nom du degré centésimal qu'on a essayé de substituer au degré nonagésimal.

— Géom. Centième partie du quart de cercle, quand on divise la circonférence en 400 grades au lieu de la diviser en 360 degrés.

— Métrol. Centième partie du quart du méridien, dont la longueur a servi de base à la nouvelle division des poids et mesures. Le grade vaut cent mille mètres. Ce sens n'a pas été conservé. || Centième partie d'une échelle dans certains instruments de physique, tels que les baromètres, les thermomètres, etc.

* **GRADÉ, ÉE.** part. pass. du v. Grader. S'empl. adjectiv. Liste des soldats qui viennent d'être gradés.

— Substantiv. Un gradé.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Grader, ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

GRADEAU. s. m. Ichtyol. Poisson de mer très délicat.

GRADENIGO (Pierre). Cinquantième doge de Venise, né en 1249, régna de 1289 à 1311; Venise alors eut surtout une guerre difficile à soutenir contre Gênes, 1293-1299. Gradenigo est le fondateur de l'aristocratie vénitienne; sous lui, le fameux *Livre d'or* fut créé; on y inscrivit les membres du grand conseil, ou le droit de siéger devint héréditaire, 1309. Le doge eut à combattre les conspirations plébéiennes de Marino Bocconio, de Boemond Tiepolo, 1310; à l'occasion de la dernière, on établit le *conseil des Dix*, qui se rendit bientôt permanent et domina le peuple, les grands, les doges eux-mêmes. || GRADENIGO (Barthélemy). Cinquante-quatrième doge de Venise, de 1339 à 1342. || GRADENIGO (Jean). Cinquante-septième doge de Venise, remplaça Marino Faliero en 1355, conclut la paix avec Gênes, et mourut en 1356.

GRADER. v. a. 1re conj. (rad. *grade*). Conférer un grade à. Grader un militaire.

GRADIGNAN. Géogr. Comm. du cant. de Pessac, arr. de Bordeaux (Gironde); 2,500 hab.

GRADILE. adj. 2 g. (ét. lat., *gradus*, degré). Antiq. rom. Qui a des degrés, qui concerne les degrés. || *Pain gradile*. Pain que les boulangers distribuaient aux frais de l'État. Pour recevoir le pain gradile, le peuple se rassemblait au sommet de l'escalier par où l'on descendait dans les fours.

GRADILLE. s. f. (pr. *gra-dille*, *ll* mouill.; diminut. de *grade*). Archit. Denticule.

★ **GRADIN.** s. m. (ét. lat., *gradus*, degré). Archit. Nom de petites marches, de petits degrés pratiqués sur la table d'un autel, d'un buffet, etc., et disposés les uns au-dessus des autres pour placer des vases, des candélabres, des fleurs, etc. Mettre des statuettes sur un gradin. || Nom des bancs élevés les uns au-dessus des autres aux amphithéâtres, etc. Dans les théâtres anciens, c'étaient les gradins mêmes qui servaient de sièges; dans les théâtres modernes, on place des sièges, ordinairement des banquettes, sur les gradins. Les maisons apparaissaient vaguement, comme les *gradins* d'un amphithéâtre en ruines. (G. Flaubert.) La foule, assise sur les *gradins* du théâtre, devait acclamer cette imprécation. (P. de St-Victor.)

— Se dit des bancs en amphithéâtre des classes dans les établissements d'enseignement.

— Par extens. Je commence à gravir ces *gradins* de collines. (Lamartine.) L'amphithéâtre des montagnes, à son premier *gradin*, a les grands châtaigniers. (Michelet.)

— Fig. Ce monde est un vaste amphithéâtre, où chacun est placé tant bien que mal sur son *gradin*. On croit que la suprême félicité est sur les *gradins* les plus élevés, c'est une erreur. (Mme de Maintenon.)

— Art milit. *Gradin de franchissement*. Escalier permettant de franchir les parallèles. || *Gradin de fusillade*. Escalier construit à l'intérieur des parallèles, et d'où tirent les défenseurs.

— Hortic. Nom de tablettes disposées en retraite les unes des autres, et sur lesquelles on place les plantes cultivées en pots. || *Gradin de gazon*. Marches ou escaliers formés par du gazon, dont on compose les amphithéâtres, les vertugadins, les cascades champêtres, les estrades qui ornent les jardins.

— Hydraul. Nom donné aux élévations ou degrés de plomb ou de pierre, pratiqués dans les buffets d'eau et les cascades, où l'eau en tombant forme des nappes.

— Min. *Gradins renversés* ou *couchés*. Ouvrage en forme de dessous d'escalier, où l'on fait l'exploitation. || *Gradins droits*. Mode d'exploitation consistant à attaquer les massifs par le haut.

GRADINE. s. f. Techn. Ciseau de sculpteur, dentelé et fort acéré.

— Techn. Ciseau de potier pour enlever les sutures de faïence et de porcelaine.

GRADINÉ, ÉE. part. pass. du v. Gradiner. S'empl. adjectiv. Marbre gradiné.

GRADINER. v. a. 1re conj. Techn. Travailler avec la gradine. Gradiner le marbre.

GRADIPÈDE. adj. (ét. lat., *gradus*, pas; *pes*, *pedis*, pied). Entom. Qui a les pieds conformés pour la marche. || GRADIPÈDES. s. m. pl. Syn. d'APHIDIENS.

GRADLON-MUR, ou le *roi Grallon*. Fut, dit-on, le premier chef de la Cornouaille armoricaine, à la fin du ve siècle. Il fonda le siège épiscopal de Quimper, et il a été célèbre dans les traditions populaires du pays.

GRADOMÈTRE. s. m. (étym. lat., *gradus*, pas; gr. μέτρον, mesure). Chir. Instrument servant à mesurer la grosseur des sondes et bougies urétrales, et à en déterminer le degré.

GRADON. s. m. Pêch. Une des chambres de la madrague.

GRADOS ou **GRAS-DOS.** s. m. Ichtyol. Nom par lequel on désigne deux petits poissons, dont l'un paraît appartenir au genre clupe, et l'autre être le cyprin ablette.

GRADUALITÉ. s. f. Caractère de ce qui est graduel.

GRADUAT. s. m. Élévation à un grade universitaire. Le graduat ès lettres.

GRADUATEUR. s. m. (radic. *graduer*). Phys. Cylindre creux, enveloppant la bobine, et qui, pouvant se tirer plus ou moins comme un tiroir, fait varier l'intensité du courant électrique dans les appareils d'induction.

— Adjectiv. Cylindre graduateur.

★ **GRADUATION.** s. f. (pr. *gra-du-a-cion*; rad. *graduer*). Division en degrés. La graduation d'un thermomètre, d'un baromètre, d'une échelle. Graduation des instruments de mathématiques, de physique, de chimie.

— Chim. Concentration progressive de certains liquides pour retirer les substances salines qu'ils peuvent renfermer.

— Techn. *Bâtiment de graduation*. Bâtiment à claire-voie dans l'intérieur duquel pendent des cordes sur lesquelles on fait couler le liquide dont on veut extraire, par la vaporisation, les substances qui y sont contenues.

GRADUÉ, ÉE. part. pass. du v. Graduer. S'empl. adjectiv. Instrument gradué.

— Qui va par degrés, successif. Sortant du bateau à vapeur, je n'avais pas été préparé, par une transition *graduée*, à la nouveauté du spectacle qui s'offrait à moi. (Mérimée.)

— Qui a obtenu quelque grade dans une université. Jeune homme gradué. Il était gradué à l'âge de dix-sept ans. || En ce sens, il s'emploie substantiv. Un gradué. Les *gradués* de l'université. (Acad.)

— Chim. *Feu gradué*. Feu qui est doux au commencement, et que l'on augmente par degrés.

— Géogr. *Carte graduée*. Carte sur laquelle on a marqué les degrés de longitude et de latitude.

— Géom. *Cercle gradué*. Cercle divisé en 360 degrés ou 400 grades.

— Techn. *Chambre graduée*. Bâtiment de graduation.

★ **GRADUEL, ELLE.** adj. (ét. lat., *gradualis*; de *gradus*, degré). Qui va par degrés. Substitution graduelle.

— Hist. relig. *Psaumes graduels*. Certains psaumes que les Hébreux chantaient sur les degrés du temple.

— GRADUEL. s. m. Verset qui se chante entre l'épître et l'évangile, et qui se chantait autrefois au jubé, comme cela se pratique encore dans quelques églises. Chanter le *graduel*. (Acad.)

— Livre où se trouve tout ce qu'on chante au lutrin pendant la messe.

★ **GRADUELLEMENT.** adv. (rad. *graduel*). Par degrés. Aller graduellement. Graduellement divisé. Le rôle politique et social de la papauté se développait *graduellement*. (Montalembert.)

★ **GRADUER.** v. a. 1re conj. (rad. *grade*). *Je gradue, nous graduons, vous graduez. Je graduais, nous graduions, vous graduiez. Que je gradue, que nous graduions, que vous graduiez*, etc. Diviser en degrés. Graduer un instrument de mathématiques et de physique. Graduer un thermomètre. Graduer les cercles d'une sphère.

— Arranger, disposer par graduation. Le Père Lemoine, dans son poème de Saint Louis, ne sait ni fondre son sujet, ni *graduer* l'intérêt des événements et des situations. (La Harpe.)

— Conférer des grades universitaires à. Graduer un jeune homme. Tous ceux que l'université a gradués cette année.

GRADULE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des mousses, comprenant deux espèces.

GRADUS. s. m. (pr. *gra-duss*; mot lat. signif. *degré*). Antiq. rom. Nom d'une mesure de longueur des Romains qui valait deux fois et demie le pied romain.

GRADUS AD PARNASSUM. s. m. ou absol. **GRADUS.** (pr. *gra-duss add par-na-comm*; littéral. *chemin du Parnasse*). Dictionnaire poétique de la langue latine. Le plus ancien dictionnaire poétique qui ait porté ce nom est celui du jésuite Paul Aler; ensuite vint celui de Vanière. Le *Gradus* de Noël, qui a régné si longtemps dans nos écoles, n'est guère qu'une réimpression de celui de Vanière.

— *Gradus français*. Dictionnaire poétique de la langue française, fait à l'imitation du *Gradus* latin.

GRÆNZER. (*soldats des frontières*). Géogr. Population qui occupait les *Confins militaires*, dans l'empire d'Autriche, sur les frontières de la Turquie.

GRÆTZ. Géogr. V. GRATZ.

GRÆVIUS (Jean-George GRÆFE ou GREFFE, en latin). Né à Naumbourg (Saxe), 1632-1703, élève de Gronovius, fut nommé, en 1661, professeur d'éloquence à l'académie d'Utrecht, puis professeur de politique et d'histoire en 1667. Il fut historiographe de Guillaume d'Orange et pensionné par Louis XIV. Son érudition a été justement louée, ses éditions méritent d'être estimées. Il a publié le *Thesaurus antiquitatum romanarum*, recueil de 120 dissertations spéciales; *Thesaurus antiquitatum et historiarum Italiæ*; *Inscriptiones antiquæ J. Graterii*, etc.

GRAFFENRIÈDE. s. f. (de *Graffenried*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des mélastomacées, tribu des lavoisiérées, établi pour une espèce de la Nouvelle-Andalousie. || Syn. de JUCONDE.

GRAFFIE. s. f. Bot. Syn. de MALABAILE.

GRAFFIGNER. v. a. 1re conj. Pop. Égratigner. Il m'a graffigné le visage. Voilà alors que ma sacrée gamine saute aux yeux de sa bourgeoise, et qu'elle la *graffigne*, et qu'elle la plume. (É. Zola.) On dit aussi *égraffigner*.

★ **GRAFFITE.** s. m. (mot italien, formé du grec γράφω, j'écris). Archéol. Nom donné aux inscriptions et aux dessins exécutés à la main et qui subsistent encore sur quelques monuments des anciens. On dit aussi *sgraffite*.

GRAFIGNY ou **GRAFFIGNY** (Françoise d'ISSEMBOURG D'HAPPONCOURT, dame de). Femme de lettres, née à Nancy, 1695-1758, fut mariée à un chambellan du duc de Lorraine, dont elle se sépara juridiquement. Après un séjour de quelques mois auprès de Voltaire, à Cirey, 1738-1739, elle s'attacha à Mlle de Guise, qui devint duchesse de Richelieu, et ne sortit de l'obscurité qu'en 1747, grâce au succès des *Lettres d'une Péruvienne*. Son drame de *Cénie* réussit également, mais *la Fille d'Aristide* tomba. On peut lire encore, à cause des détails piquants, *la Vie privée de Voltaire et de Mme du Châtelet, ou Six Mois à Cirey*.

GRAFION. s. m. Hist. Chef militaire ou comte chez les Germains et chez les barbares après la conquête.

— Dr. cout. Juge qui connaissait des affaires du fisc.

— Hort. Espèce de cerise.

GRAGE. s. f. Espèce de râpe de cuivre dont on se sert aux Antilles pour mettre le manioc en farine.

— Sorte de moulin à décortiquer dont on se sert pour séparer la graine de café de sa pulpe sans enlever la pellicule mince qui lui sert d'enveloppe immédiate.

GRAGÉ, ÉE. part. pass. du verbe Grager. S'empl. adjectiv. Manioc gragé.

GRAGEOIR. s. m. Pilon à broyer le gros sel.

GRAGER. v. a. 1re conj. On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous grageons. Je grageais. Grageant*, etc. Râper avec la grage. Grager du manioc.

GRAGUE. s. f. Pêch. Râteau de pêcheur. || Espèce de filet pour prendre les huîtres.

GRAHAM (George). Célèbre horloger et mécanicien anglais, né dans le Cumberland, 1675-1751. Il a inventé un pendule compensateur, un échappement à repos, un échappement à cylindre, et construit des instruments astronomiques, remarquables pour le temps. Il était de la Société royale de Londres.

GRAHAMIE. s. f. (de *Graham*, n. pr.). Bot. Genre de portulacées, tribu des calandriniées, établi pour une plante du Chili.

GRAHAMITE. s. f. (de *Graham*, n. pr.). Minér. Variété d'asphalte composé d'hydrocarbures solides.

GRAIE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du freux.

GRAIER ou **GRAYER.** s. m. (pr. *grè-ié*). Eaux et for. Nom qu'on donnait à un officier des eaux et forêts.

GRAILLANT. s. m. (pr. *gra-llan*, *ll* mouill.). Ornith. Nom vulgaire de la corbine. On dit aussi *graillat*, *graillot*, s. m. et *graille*, s. f.

★ **GRAILLEMENT.** s. m. (pr. *gra-lle-man*, *ll* mouill.; rad. *grailler*). Son de voix enroué. Les graillements de sa voix.

— Chass. Son cassé ou enroué du cor. Le graillement du cor.

★ **GRAILLER.** v. n. 1re conj. (pr. *gra-llé*, *ll* mouill.; du vieux mot *graille*, trompette). Chass. Sonner du cor sur un ton cassé pour rappeler les chiens écartés. Le piqueur graille pour rappeler les chiens.

— Parler ou crier avec une voix enrouée.

★ **GRAILLON.** s. m. (pr. *gra-llon*, *ll* mouill.; du v. fr. *graille*, gril). Restes malpropres d'un repas. Vilains graillons. Sales graillons. Graillons dégoûtants. Vivre de graillons.

— Morceau de graisse dégoûtant.

— *Goût, odeur de graillon*. Odeur de viande ou de graisse brûlée. Sentir le graillon. Un morceau de graisse qui sent le graillon. Un ragoût qui sent le graillon.

— *Marie graillon* ou simplement *graillon*. Femme malpropre, en guenilles.

— Excrétion épaisse de la poitrine dont on se débarrasse par la toux.

— Ornith. Nom vulgaire de la petite chevêche.

— Sculpt. Nom donné aux rognures qui tombent d'un bloc de marbre que l'on sculpte.

GRAILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *gra-llo-né*, *ll* mouill.; rad. *graillon*). Bas et pop. Expectorer souvent des crachats épais.

— Prendre un goût de graillon.

— Arg. Parler, écrire.

GRAILLONNEUR, EUSE. s. (pr. *gra-llo-neur*, *ll* mouill.). Celui, celle qui graillonne.

— GRAILLONNEUSE. s. f. Revendeuse de viandes déjà servies.

— Par extens. Mauvaise cuisinière.

GRAILLY (Jean de), dit le *captal* (seigneur) *de Buch*. Capitaine de Charles le Mauvais, roi de Navarre, né à Bordeaux, fut vaincu et pris par du Guesclin, à Cocherel, en 1364. Rendu à la liberté par Charles V, qui le fit seigneur de Nemours, il revint au parti anglais, servit sous les ordres du prince de Galles, et fut chargé de la garde de du Guesclin, après la bataille de Navarette, 1367. Connétable d'Aquitaine, 1371, il fut pris près de Soubise, 1372, et renfermé au Temple, à Paris, où il mourut, 1377.

★ **GRAIN.** s. m. (pr. *grin*; du lat. *granum*, grain, graine). Fruit et semence des céréales, du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge, etc. Grain de blé. Grain d'avoine. Grain d'orge. Grain de maïs. Le grain de ces froments est gros, plein, pesant, léger, vide, sec, mûr, vert. Voilà de beau grain. Battre le blé pour en ôter les grains. Il ne lui reste pas un grain de blé. Grain nourricier, nourrissant, fécond, mûr, semé, recueilli, maigre. Les grains, dépouille des guérets, des épis. Le *grain* dont l'homme fait son pain n'est point un don de la nature. (Buff.) L'Éternel a mis les jouissances de l'homme dans ses illusions, comme il a placé le *grain* qui le nourrit sur une paille frêle et légère. (A. Martin.) C'est peine inutile de labourer un champ, si l'on ne jette pas ensuite du *grain* dans le sillon. (De Juss.)

> Tous les *grains* délicats qu'au printemps vous semez,
> [illegible] sont formés.
> (ROSSET.)

> Le [illegible] la herse
> [illegible] les corbeaux
> (P. DUPONT.)

— Dans un sens métaphorique. L'esprit de Sophie ne sait pas, mais il est cultivé pour apprendre, c'est une terre bien préparée qui n'attend que le *grain* pour rapporter. (J.-J. Rousseau.)

— Collection des fromentacées récoltées pour servir à la nourriture de l'homme et des animaux; en ce sens, il s'emploie surtout au pluriel. La culture des grains. Le commerce des grains. Transport des grains. La conservation des grains. L'art de conserver les *grains* sans altération présente encore l'avantage de faire venir les récoltes abondantes au secours des mauvaises, de maintenir le prix du blé à un taux convenable pour le producteur et le consommateur, et d'éviter ces secousses périodiques de hausse et de baisse, d'abondance ou de disette, qui troublent l'ordre social, provoquent les excès et préjudicient à tous. (Moroques.) Il paraît que les anciens conservaient les *grains* pendant des siècles, en les préservant par des procédés très simples de la double action de l'air et de l'humidité. (Id.)

— S'emploie également au singulier. Vendre du grain. Faire le commerce du grain. Acheter du grain. Chez tous les peuples de l'antiquité, celui qui ne vendait pas son *grain* était réputé criminel, et la loi de Moïse condamnait à mort quiconque recélait son *grain* dans ses greniers. (Sallent.)

— *Grains blancs*. Les grains des céréales. || *Gros grains*. Le froment, le méteil et le seigle. || *Menus grains*. L'orge, l'avoine et le sarrasin. || *Grains ronds*. Nom que portent, dans quelques cantons, les pois de brebis, les vesces et autres semences qu'on sème dans l'intention d'avoir des fourrages ou de la graine pour les oiseaux de basse-cour ou l'engrais des bestiaux. || *Grain sur bord*. Mode de mesure des grains. || *Fosse à grains*. Fosse où l'on conserve les grains dans quelques pays, particulièrement en Espagne. On dit plutôt *silo*. || *Police des grains*. Règlements que fait le gouvernement sur le commerce des grains.

— *Grain courant d'avarie*. Se dit d'un examen des grains qui se fait en étudiant rapidement une poignée de grains prise dans la main.

— *Poulets de grain*. Poulets qu'on nourrit de grain, au printemps, pour les élever.

— Fruit ou semence en forme de grains de plusieurs plantes autres que les céréales. Un grain de sureau, de genièvre. Grains de raisin. Grain de laurier, de moutarde, de poivre, de grenade. Yézid s'amusait un jour à jeter des *grains* de raisin à son esclave chérie, qui les recevait dans sa bouche. (Florian.) Malheureusement un de ces *grains*, beaucoup plus gros en Syrie qu'en Europe, s'arrêta dans le gosier d'Hababah et l'étouffa sur-le-champ. (Id.)

> Je la crois fine, dit-il,
> Mais le moindre *grain* de mil
> Ferait bien mieux mon affaire. (LA FONT.)

— Par extens. Petit corps, fragment d'une matière quelconque qui présente quelque analogie avec les fruits des graminées. Un grain de sable. Un grain d'or. Un grain de plomb. Un grain de sel. Comment pourrions-nous connaître la nature du soleil, quand nous ignorons celle d'un *grain* de sable? (B. de St-P.)

> Enfin de ces grands monts humble contemporain,
> Ce marbre fut un roc, ce roc n'est plus qu'un *grain*.
> (DELILLE.)

> Souvent un grand effet naît d'une faible cause,
> Souvent de ces hauteurs l'oiseau qui se repose
> Détache un *grain* de neige. (ID.)

— Verroteries. Collier de grains.

— *Cire en grains*. Cire qu'on réduit en grains en la remuant sur les toiles.

— *Grains d'or*. Morceaux d'or pur qu'on trouve soit dans les cours d'eau, soit à la surface du sol.

— Par anal. Nom de certaines choses faites à peu près en forme de grain. Les grains d'un collier d'ambre. Un collier à grains d'or et d'argent. || *Un grain d'encens*. Un peu d'encens. || Fig. Un peu de flatterie. || *Grain de chapelet*. Petit corps rond, de verre, d'ivoire ou de toute autre matière, percé de part en part d'un trou qui sert à l'enfiler avec un certain nombre d'autres, à l'aide desquels celui qui s'en sert sait le compte exact des *Pater* et des *Ave* qu'il récite. || *Catholique à gros grain*. Homme peu dévot, qui viole sans scrupule les lois de l'Église, qui se permet beaucoup de choses défendues par la religion.

— *Grain de beauté*. Petite tache noire ou brune qui se rencontre ordinairement sur la peau humaine et qui rehausse la grâce de la physionomie lorsqu'elle se trouve sur le visage, sur les joues d'une personne blanche et jolie.

— Fig. Un peu de, une petite parcelle de, une petite partie de. Un grain de bon sens, d'esprit, de jugement. Un grain de coquetterie. N'avoir pas un grain de bon sens. N'avoir pas un grain de raison. Avoir un grain de folie. C'est une chose admirable que tous les grands hommes ont toujours du caprice, quelque petit *grain* de folie mêlé à leur science. (Molière.) Avec un *grain* de caprice, tu seras la plus agaçante maîtresse. (Beaumarchais.) Allez, c'est une femme qui n'a pas un *grain* de malice dans le cœur. (Mérimée.)

— Dans le style familier, Se joint en ce sens avec les prépositions négatives auxquelles il

donne plus de force. Ce cierge ne savait *grain* de philosophie. (La Fontaine.) Sans être *grain* [illegible]

— [illegible] *Il n'y a point de grands esprits sans [illegible]*. Les hommes de génie ont presque toujours de la bizarrerie dans le caractère.

— Loc. prov. *Être dans le grain.* Être à son aise, être dans quelque affaire avantageuse. Métaphore tirée des animaux qui sont nourris de grain, et qui en ont plus qu'il ne leur en faut. || *Chaque grain a sa paille.* || *C'est un grain de millet à la bouche d'un âne.* C'est peu de chose. || *De mauvais grain, jamais bon pain.* || *De méchant [illegible].* || *De tout grain en nécessité pain.* || *Ni grain au grenier, ni vin au cellier.* || *Qui sème bon grain recueille bon pain.* || [illegible] *Tel grain, tel pain.* || *Grain à grain la poule emplit son ventre.* || *Il le mangerait avec un grain de sel.* Se dit d'un homme relativement à un autre qui est de beaucoup inférieur.

— Arg. Écol. *Avoir un grain.* Déraisonner ou être un peu ivre.

— Anat. *Grain d'orge* ou *grain riziforme* ou [illegible] *des synoviales* ou *tendons.* Nom donné aux bourses muqueuses.

— Art vétér. *Grains d'orge.* Maladie qui attaque fréquemment les cochons que l'on engraisse, et qui consiste en une quantité de petites pelotes dures, et de la grosseur d'un grain d'orge, étendues sur toute la membrane cellulaire. || *Grain de lèpre.* Excroissance qui se produit à la gorge des pourceaux ladres.

— Artill. Petite pièce de métal qu'on adapte à la lumière d'un canon quand elle s'est trop agrandie. || Masse de métal dans laquelle est percée la lumière du canon. || Boulette de fulminate dont on se servait pour amorcer les armes à percussion.

— Bot. *Grain des Moluques* ou *de Tilly.* Nom vulgaire des graines du croton tiglium. || *Grain de mûre.* Clavaire ponctuée de Linné. || *Petit grain.* Petite orange tombée avant la maturité. || Huile extraite de ces petites oranges. || *Grain de Zelim.* Poivre long de l'Inde.

— Chim. *Grain de fin.* Petit globule rond de métal que l'on observe dans la réduction d'une petite portion de mine ou de chaux métallique, et que l'on trouve à la pointe d'une des matières qui ont servi de flux ou de fondant.

— Chir. *Grain d'orge.* Rugine en forme de grain d'orge.

— Comm. *Gros grain.* Étoffe de soie très forte que l'on fabrique à Lyon. Une robe de gros grain. || *Toile, linge, futaine grain d'orge* ou *à grain d'orge.* Toile, linge, futaine semés de points qui ressemblent à des grains d'orge. || *Drap grain de poudre.* Drap léger. || *Grain du Levant.* Sorte de chagrin.

— Grav. Effet que produisent les tailles de la gravure diversement croisées entre elles. Ces tailles forment un beau grain, un mauvais grain.

— Imprim. *Grain de la grenouille.* Dé d'acier sur lequel tourne le pivot de la presse en bois. || *Grain du pivot.* Petit morceau d'acier dont est muni le même pivot.

— Météorol. *Grain de vent,* ou absol., *grain.* Changement violent et momentané dans l'atmosphère, produit par la dilatation d'un nuage, et qui se manifeste par un accroissement du vent, s'il en règne, ou par une brise qui s'élève dans le calme. La durée des *grains* n'a rien de fixe; pourtant, elle excède rarement un petit nombre de minutes. (J. Lecomte.) || Nuage qui annonce le grain. Mais un petit nuage sans corps et si transparent qu'il semble un débris de gaze envolé dans l'atmosphère, s'élève de l'horizon et grimpe dans le ciel bleu... C'est un *grain!* (Lecomte.) || *Grainasse.* Petit grain généralement accompagné de pluie. || *Grain blanc.* Grain très redouté dans le voisinage de l'équateur et indiqué par un très petit nuage blanc flottant au milieu d'un ciel serein. || *Grain noir.* Grain annoncé par un gros nuage noir. || *Grain sec.* Grain sans pluie et survenant par un très beau ciel. || *Temps à grain.* Temps entrecoupé de calme et de rafales. || *Veiller au grain.* Se tenir sur ses gardes quand le temps menace. || Fig. Songer à ses intérêts. || *Grain de midi.* Orage commun dans l'intérieur de la Guyane.

— Métrol. Monnaie de Malte, valant environ un centime.

— Métrol. anc. Le plus petit de nos poids, qui était la quatre cent quatre-vingtième partie d'une once, et qui équivalait à 0 gr. 053. || *Grain de fin.* Petite mesure d'évaluation de la pureté de l'argent et de l'or, qui n'est plus en usage. || Fig. *Ne pas peser un grain, être léger de deux grains, de quelques grains.* Se dit de ce qui est très léger, ou sans importance, sans valeur. Tout cela ne pèse pas un *grain.* (Mme de Sévigné.) || *Ne pas peser un grain.* Signifie aussi Être gai, vif, alerte. Oh! pour cela oui; je vous jure qu'à présent, je ne pèse pas un *grain.* (Mme de Sévig.) || *Être léger de deux grains.* Signifie aussi Être castrat. Les chanteurs de la chapelle Sixtine sont légers de deux grains.

— Moll. *Grain d'avoine.* Coquille terrestre et fossile très petite, appartenant au genre pupa. || *Grain de millet.* Crustacé du genre cypris. || *Grain d'orge.* Nom vulgaire du bulime obscur. || *Grain de riz.* Porcelaine connue sous le nom scientifique de *cypræa oriza.* || *Grain de sel.* Porcelaine connue sous le nom scientifique de *cypræa vitellus.*

— Œnol. *Tout grain.* Sorte de vin de Bourgogne.

— Pathol. Pustule variolique, dans le langage ordinaire. Un grain de petite vérole. || Marque de petite vérole. || *Maître grain* ou *gros grain.* Nom vulgaire de la plus grosse des pustules varioliques chez ceux des individus qui en sont affectés. || *Grain d'orge.* Orgelet. || *Grain de tabac.* Petit calcul dans la prostate.

— Pharm. Préparation de forme globuleuse.

— Techn. *Le grain de l'acier.* Petites irrégularités que l'on remarque dans l'acier lorsqu'il est rompu. || On dit de même: Le grain d'une pierre, d'un marbre. Cette pierre devait être une pierre ponce d'un *grain* très fin et serré. (Buff.) || Se dit, dans un sens analogue, des inégalités de la surface d'un cuir, d'une étoffe, etc. Maroquin d'un beau grain. Futaine d'un gros grain. De la soie d'un beau grain. || Effet qui se montre de distance en distance sur la pièce d'étoffe et qui résulte de la composition de l'armure ou du croisement. || Petit bout de fer qu'on mêle au plomb pour les scellements. || Petite cavité servant à dégager des moulures de menuiserie. || *Grain en cuivre, en acier.* Petite pièce de métal de la grosseur d'un grain d'orge. || *Grains d'orge.* Petits morceaux de bois en forme de prisme, qui remplissent des vides, des défauts dans une pièce de charpente ou de mâture d'un bâtiment. || Outil de serrurier, de menuisier. || *Assemblage à grain d'orge.* Assemblage des deux pièces de bois dont l'une est taillée à angle aigu et l'autre à angle rentrant.

GRAINAGE. s. m. (rad. *graine*). Magnan. Récolte de la graine de vers à soie. || *Grainage industriel.* Production en grand de la graine de vers à soie. || *Grainage domestique.* Production de graine de vers à soie que chaque éleveur fait pour son usage ou en petite quantité.

— Techn. État du sucre quand il cristallise en cristaux plus ou moins divisés.

— Opération par laquelle on réduit en grains la poudre à canon.

GRAINAILLE, GRAINAILLER, etc. V. GRENAILLE, GRENAILLER, etc.

GRAINCHU, UE. adj. (ét., V. GRINCHEUX). Minér. Qui ne se brise pas nettement à cause de quelque défaut. Cailloux grainchus.

★ **GRAINE.** s. f. (rad. *grain*). Semence que les plantes fournissent pour la conservation et la propagation de l'espèce, après qu'elles ont perdu leurs fleurs et leurs fruits. La graine est proprement le rudiment d'une nouvelle plante semblable à celle qui l'a produite, vivifiée par la fécondation et enveloppée de toutes parts par des tuniques propres: c'est véritablement l'œuf du végétal. Graine de laitue, d'épinards, de concombre, d'œillet. Des graines de fleurs. Des graines d'arbres. Des graines de plantes potagères. Graine de pavot, de tabac. Semer des graines. Cueillir des graines. Conserver des graines. Récolter des graines. Des herbes qui montent en graine. Acheter de la graine pour les oiseaux. A défaut d'insectes, le guêpier se rabat sur les petites *graines.* (Buff.) La *graine* produit d'abord un petit arbre qu'elle contenait en raccourci. (Id.) Les *graines* sont d'une abondance excessive dans quelques espèces; un seul pied de pavot a donné 32,000 *graines.* (Morogues.) Toute *graine* est constamment attachée à la paroi interne du péricarpe, de manière que, lorsqu'elle vient à s'en détacher, elle laisse voir une petite cicatrice qui indique le point d'adhérence. (D'Orbig.) Souvent il arrive que la vie concentrée dans la *graine* s'éteint, parce que les conditions indispensables à sa manifestation extérieure se font trop longtemps attendre. (Guérin.) Les *graines* des plus grands arbres de montagnes ne sont pas moins volatiles. (B. de St-P.)

> Il marche dans la plaine immense,
> Va, vient, lance la *graine* au loin,
> Rouvre sa main et recommence. (V. Hugo.)

— Relativement à la forme, les graines sont infiniment variées. Graines sphériques, rondes, presque rondes, lenticulaires, convexes d'un côté et plates de l'autre, ovoïdes, turbinées, trigones, quadrangulaires, anguleuses, comprimées, foliacées, déprimées, concaves, orbiculaires, cordiformes, droites, courbes, en croissant, contournées en coquilles de limaçon, irrégulières, sinueuses. || Par rapport à leurs couleurs, elles ne présentent pas moins de variété. Graine rouge, blanche, bleue, rosée, verte, jaune, gris de perle, noire, brune, panachée, tachée, ponctuée, bigarrée de couleurs diverses. Les graines du condori sont d'un très beau rouge. Les graines du grenadier sont bleu rosé. L'adonide printanière a la graine verte. || Relativement à leur situation à l'égard du réceptacle, du péricarpe, les graines sont droites, inverses, horizontales, pendantes, insérées à l'axe du fruit, insérées aux cloisons, insérées aux valves, éparses, disposées en orbe, imbriquées. || Relativement à leur consistance, les graines sont succulentes, fongueuses, charnues, cartilagineuses, coriaces, pierreuses, dures, molles, etc.

— Fig. On ne rapporte de la cour que quelques espèces de faveurs en *graines,* qui ne viennent qu'en terre bien fumée et en temps bien serein, ainsi que les melons aux Orcades. (Satire Ménippée.)

— *Épaulettes à graines d'épinards.* Épaulettes dont les filets ressemblent à des graines d'épinards enfilées, et qui indiquent les grades supérieurs de l'armée française. On dit fam. Il a la graine d'épinards. Votre frère reviendra avec de la *graine* d'épinards, et fera la plus belle campagne qu'on ait faite depuis la Révolution. (Mérimée.)

— Loc. prov. *C'est de la graine de niais.* Se dit en parlant d'une chose qui ne peut tromper que les gens simples. || *Graine de niais.* Signifie aussi Un niais. || *C'est une mauvaise graine.* C'est une mauvaise race. Se dit des laquais, des pages, des écoliers, des jeunes gens malins. || *Mauvaise graine est tôt venue.* Un enfant méchant s'élève facilement. || *Graine de giberne.* Enfant de troupe. || *Graine de potence.* Enfant qui annonce de mauvaises dispositions. || *Cette fille monte en graine.* Elle avance en âge et ne trouvera bientôt plus à se marier.

— Ce mot est vulgairement employé pour désigner un grand nombre de fruits. || *Graine d'ambrette* ou *musquée.* Graine de la ketmie musquée. La graine d'ambrette était fameuse à l'époque où la mode exigeait que l'on mît de la poudre sur les cheveux. || *Graine d'amour* ou *graine perlée.* Un des noms du grémil. || *Graine d'Andrinople, de Morée* ou *de Perse.* Fruit du rhamnus amygdalin || *Graine de l'anse.* Nom qu'on donne, à Cayenne et aux Antilles, au fruit de l'omphalier, parce qu'on le recueille dans les anses ouvertes sur les bords de la mer. || *Graine d'aspic.* L'alpiste. || *Graine d'Avignon, graine jaune* ou *graine tinctoriale.* Fruit du nerprun teignant, fort recherché pour colorer en jaune les soies et la laine. || *Graine de baume.* Nom vulgaire du baumier de La Mecque. || *Graine des Canaries* ou *des canaris.* La semence de l'alpiste; et, par extens., le millet des oiseaux. || *Graine des capucins.* Semence du staphisaigre. || *Graine de Caston* ou *du Mexique.* Semence de ricin. || *Graine à chapelet* ou *de réglisse.* Nom vulgaire des graines de l'abrus *precatorius.* || *Graine en cœur.* Le cardiosperme à feuille d'hysope. || *Graine à dartres.* Les graines de la vatairée de la Guyane, dont la farine bouillie est appliquée en cataplasmes sur certaines dartres. || *Graine d'écarlate.* Galle que produit le chêne kermès. || *Graine de girofle.* Fruit du cardamome. || Fruit du myrte. || Fruit du campêche épineux. || *Graine joyeuse.* Semence du fenugrec. || *Graine kermésienne.* Fruit du myrte de Tarente, très belle variété du myrte ordinaire. || || *Graine longue.* Alpiste. || *Graine macaque.* Nom de plusieurs végétaux dont les singes macaques mangent la graine. || *Graine des Moluques.* Semence du croton tiglium. || *Graine musquée.* Graine de ketmie odorante, dont l'eau distillée remplace le musc dans beaucoup de préparations de toilette. || *Graine orientale.* Un des noms donnés à la coque du Levant. || *Graine de paradis.* L'amome à grappes de la Guinée, que l'on emploie dans l'Inde pour les ragoûts et pour sophistiquer le poivre. || *Graine perlée.* Le grémil. || *Graine de perroquet.* Le carthame officinal et le micocoulier à petites fleurs || *Graine de perruche.* Le micocoulier à petites fleurs de la Jamaïque. || *Graine de psyllion.* Graine du plantain des sables, que l'on recherche pour le blanchissage des mousselines et des dentelles. || *Graine de réglisse.* V. GRAINE A CHAPELET. || *Graine à tatou.* L'hamélie à feuilles glabres. || *Graine tinctoriale.* Galle de chêne kermès. || *Graine de Turquie.* Nom vulgaire du maïs. || *Graine à vers.* A Cayenne, Le chénopode anthelmintique; en France, L'armoise de Judée, employés l'un et l'autre comme vermifuges. || *Graine verte.* Nom vulgaire de l'amande du pistachier.

— Archit. Nom des petits boutons qu'on met au bout des rameaux, dans les feuillages.

— Magnan. Nom qu'on donne dans les magnaneries aux œufs des vers à soie.

— Sylvic. *Graines forestières.* Faînes et glands.

— Techn. Chez les brodeurs au métier, Point qui représente des semences de fruits.

— Syn. comp. GRAIN, GRAINE. Ces deux mots sont synonymes, en ce qu'ils signifient également une semence qu'on jette en terre pour y fructifier; mais le *grain* est une semence de lui-même, c'est-à-dire qu'il est aussi le fruit qu'on en doit recueillir: la *graine* est une semence de choses différentes, c'est-à-dire qu'elle n'est pas elle-même le fruit qu'on en doit recueillir. (L'abbé Girard.)

GRAINELER. v. a. 1re conj. V. GRENELER.

GRAINER. v. n. 1re conj. V. GRENER.

GRAINERIE. s. f. V. GRENERIE.

GRAINES (Côte des). Géogr. V. CÔTE.

GRAINETER. v. a. 1re conj. V. GRENETER.

GRAINETERIE. s. f. V. GRÈNETERIE.

★ **GRAINETIER, ÈRE.** s. V. GRÈNETIER.

GRAINETIS. s. m. V. GRÈNETIS.

GRAINETOIR. s. m. V. GRÈNETOIR.

GRAINETTE. s. f. V. GRENETTE.

GRAINEUR. s. m. V. GRENEUR.

★ **GRAINIER, ÈRE.** s. (rad. *graine*). Marchand, marchande de graines, de fleurs, d'arbustes, de bulbes, jardinier-fleuriste. Aller chez le grainier. Acheter des graines de capucine chez le grainier.

— GRAINIER. s. m. Collection de graines tenues dans des boîtes ou dans des bocaux étiquetés ou rangés méthodiquement. Un grainier complet, incomplet. Un riche grainier. Si tous les botanistes possédaient un *grainier,* on trouverait beaucoup moins d'erreurs dans leurs descriptions et plus d'exactitude dans leur nomenclature. (Guérin.)

GRAINOIR. s. m. V. GRENOIR.

GRAIN-TIN. s. m. Étain en lames.

GRAINU, UE. adj. V. GRENU.

GRAINURE. s. f. V. GRENURE.

GRAINVILLE (Jean-Baptiste-François-Xavier COUSIN DE). Littérateur, né au Havre, 1746-1805, prédicateur assez distingué, attaqua les doctrines philosophiques du XVIIIe siècle. Il se maria en 1794, ouvrit une école publique, et, réduit à la misère, se tua dans un accès de fièvre chaude. Il avait publié, sans succès, *le Dernier Homme,* poème en dix chants, et en prose.

GRAINZARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle.

GRAIRIE. s. f. Eaux et for. Partie d'un bois possédé en commun.

— Anc. jurispr. V. GRUERIE.

GRAISINS. s. m. pl. Verr. Cassons.

GRAISLER. v. a. 1re conj. Griller, rôtir. (Rabelais.)

★ **GRAISSAGE.** s. m. Action de graisser. Le graissage des voitures. || Ce qui sert à graisser. Un bon graissage.

— Arg. *Graissage de patte.* Action de donner de l'argent de la main à la main.

— Écon. rur. Opération qui rend le blé plus coulant.

— Techn. État du sucre, quand le sirop, refroidi trop vite, donne de menus cristaux d'une substance butyreuse.

GRAISSANE. s. f. Hortic. Variété de figue.

★ **GRAISSE.** s. f. (radic. *gras*). Substance onctueuse, de consistance fluide ou molle, blanche ou jaunâtre, et le plus souvent incolore, répandue dans diverses parties du corps de l'homme et de la plupart des animaux. La graisse se trouve, non seulement dans les cavités du tissu cellulaire et sous presque toute l'étendue des téguments de la surface du corps, mais encore dans les cellules des membranes qui enveloppent les muscles, ou pénètrent dans l'interstice des fibres musculaires, dans les paquets de cellules membraneuses dont sont couverts plusieurs viscères, tels que les reins, le cœur, les intestins, et principalement dans le tissu cellulaire des membranes qui forment le mésentère, l'épiploon et ses dépendances. Considérée chimiquement, la graisse est formée d'hydrogène et de carbone. Deux principes immédiats concourent constamment à sa composition, la stéarine et l'élaïne. Tantôt la graisse est inodore, tantôt elle a une odeur agréable ou désagréable. Sa consistance varie suivant les animaux et les parties qui l'ont fournie. Sa saveur est en général douce et fade, elle ne rougit point l'infusion de tournesol lorsqu'elle est parfaitement pure. Elle est plus légère que l'eau. Elle fond très facilement lorsqu'on la chauffe, et se décompose si la température est un peu élevée. Exposée à l'air et à la température ordinaire, elle rancit, acquiert de l'odeur et se colore. La graisse d'oie est légèrement colorée en jaune; son odeur est agréable. La graisse de bœuf est d'un jaune pâle, et d'une odeur très légère. On se sert de la graisse de mouton pour faire du savon et de la chandelle. Graisse humaine. Graisse de porc. Graisse de bœuf. Graisse de mouton. Graisse de jaguar. Peloton de graisse. Être chargé de graisse. Être incommodé par la graisse. Faire fondre de la graisse. Graisse figée, fondue, rance. Mettre trop de graisse dans un potage, dans une sauce. Faire cuire quelque chose dans la graisse. Frotter de graisse. Enduire de graisse. Tomber dans la graisse. Tache de graisse. La graisse fondue de l'oie, du porc et de quelques autres animaux est d'un grand usage dans la cuisine. Les *graisses* peuvent être considérées, chez les animaux, comme autant de coussins qui servent à garantir les organes, à entretenir leur température et à diminuer la susceptibilité nerveuse. (Guérin.)

— Fig. et fam. *C'est un peloton de graisse.* Se dit d'un petit oiseau très gras, comme le sont d'ordinaire les ortolans et les becfigues. || Se dit aussi d'une personne de petite taille ou d'un enfant extrêmement gras.

— Embonpoint. Prendre de la graisse.

— Fig. *A graisse d'argent.* A force d'argent.

— Loc. prov. *Faire de la graisse.* Dormir beaucoup; se lever tard. || *Vivre de sa graisse.* Vivre de son bien. || *Se plaindre de trop de graisse.* Se plaindre d'une chose avantageuse. || *La graisse ne l'étouffe point, ne l'empêche point de courir.* Se dit d'une personne maigre.

— Arg. *Vol à la graisse.* Vol qui consiste à emprunter une somme et à laisser pour nantissement un objet sans valeur. || *Il y a de la graisse.* Il y a de l'argent à voler.

— Agric. *La graisse de la terre.* La substance la plus onctueuse et qui contribue le plus à la fertilité de la terre. Les grandes ravines, les torrents grossis emportent toute la graisse de la terre. || Se dit, dans le style biblique, des productions de la terre.

— Mar. *Graisse de coq.* Nom que les matelots donnent à la graisse que le coq ou cuisinier retire des viandes salées cuites dans sa chaudière.

— Œnol. *Graisse des vins.* Altération que contractent souvent les vins; ils perdent leur fluidité naturelle et filent comme de l'huile. Dans les vins de Champagne les dépôts blancs ou jaunâtres sont les plus mauvais: la seule présence de ce dépôt annonce que le vin a tourné à la graisse. (Morogues.)

— Superst. *Graisse de pendu.* Graisse tirée du corps d'un pendu, à laquelle on attribuait des propriétés curatives merveilleuses.

— Techn. Pâte à papier qui contient beaucoup d'eau. || Se dit de taches blanchâtres dans le verre. || Partie de cuivre que l'on rapporte, dans une pièce de fer, à l'endroit où se trouve un tourillon, pour adoucir le frottement. || Bitume purifié. || Huile qui reste dans les peaux après le dégraissage. || *Pousser de la graisse.* Se dit des peaux où l'huile se détache en gouttelettes.

GRAISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Graisser. S'empl. adjectiv. Avoir les doigts graissés. Des souliers graissés. Des bottes graissées. On voit le Lapon et le Samoïède, *graissés* d'huile rance de poisson, se promener sans danger, la poitrine toute débraillée, dans les montagnes de glaces par des froids de 30 à 40 degrés. (Virey.) Sans cela tout aurait été uniment, fidèlement, comme une voiture dont les roues sont bien *graissées*. (Th. Gaut.)

*** GRAISSER.** v. a. 1re conj. Frotter, oindre de graisse. Graisser des bottes, les roues d'une voiture. Graisser la vis d'un pressoir.

— Souiller de graisse. Cela vous graissera les mains, les lèvres.

— Rendre sale et crasseux. Graisser son linge, ses habits.

— Fig. Adoucir. Par tels arguments et forts et faibles, j'essaye, j'espère d'endormir et amuser mon imagination et *graisser* ses plaies. (Montaigne.)

— Fig. et pop. *Graisser le couteau.* Déjeuner ou goûter avec de la viande. || *Graisser les épaules à quelqu'un.* Le bâtonner. || *Graisser le marteau.* Donner de l'argent au portier pour avoir une entrée libre. On n'entrait point chez nous sans *graisser* le marteau. (Rac.) || *Graisser la patte à quelqu'un.* Le corrompre à prix d'argent. On m'a dit que quelques mauvais garnements se cotisèrent certain jour pour *graisser* la patte au sonneur de la cathédrale. (Mérimée.)

Vous serez pleinement contentes de vos soins,
Mais ne vous laissez point graisser la patte, au moins.
(Molière.)

— Loc. prov. *Graisser la marmite.* Se dit, dans l'argot militaire, pour Payer sa bienvenue en arrivant au régiment. || *Graisser ses bottes.* Se préparer à partir pour quelque voyage ; et, dans un sens plus figuré, Se préparer à mourir. Ce malade fera bien de graisser ses bottes. || *Graisser les bottes à quelqu'un.* Le préparer à une mort prochaine, lui administrer les derniers sacrements. || *Graissez les bottes d'un vilain, il dira qu'on les lui brûle.* Un homme de mauvaise humeur s'imagine qu'on veut lui faire de la peine quand on se met en devoir de lui faire plaisir. Un avare, pour se dispenser de la reconnaissance, se plaint même des services qu'on lui rend.

— Absol. C'est une substance qui graisse. Cette pommade ne graisse pas.

— Agric. *Graisser le blé.* Le soumettre au graissage.

— Marbr. Enduire de mastic les goujons et les agrafes de fer, pour les empêcher de s'oxyder.

— GRAISSER. v. n. Tourner à la graisse en parlant des vins. Il n'y a que les vins délicats et peu riches en esprit qui *graissent*. (De Morogues.) Des commis-voyageurs expliquent savamment à leurs voisins comme quoi les vins des pays tempérés sont sujets à *graisser* dans les États romains. (De Goncourt.)

— Verr. Se dit du verre parsemé de taches blanchâtres.

— SE GRAISSER. v. pron. Être graissé. Ces roues ne peuvent se graisser aujourd'hui.

— Graisser à soi. Se graisser les doigts. Se graisser le visage. Se graisser les vêtements. Des sauvages qui ont coutume de se graisser la peau.

— Prov. *On ne saurait toucher au beurre qu'on ne s'en graisse les doigts.* V. ENGRAISSER.

GRAISSERIE. s. f. Comm. Boutique où l'on vend de la graisse. || Commerce de graissier.

GRAISSESSAC. Géogr. Comm. du canton de Bédarieux, arr. de Béziers (Hérault). Bassin houiller très riche ; 3,100 hab.

GRAISSET. s. m. Erpét. Petite grenouille verte qui se trouve dans les buissons.

GRAISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui graisse.

— Adjectiv. Mécan. *Palier graisseur.* Palier graissant automatiquement l'arbre qu'il supporte. On dit également godet graisseur, robinet graisseur.

*** GRAISSEUX, EUSE.** adj. Qui est de la nature de la graisse. Corps graisseux. Membrane graisseuse.

— Taché de graisse. Habit graisseux.

— Anat. *Membrane graisseuse.* Nom de la couche de graisse située sous la peau.

GRAISSIER, ÈRE. adj. et s. Comm. Marchand, marchande de graisse. Un graissier. Une graissière.

— Adjectiv. Un épicier graissier.

GRAISSIN. s. m. (radic. *graisse*). Pêch. Écume qu'on voit sur l'eau, dans les endroits où le poisson se rassemble pour frayer.

GRAISSOIR. s. m. Morceau de linge enduit de graisse, dont on se sert pour graisser.

GRAISSON. s. m. Ichtyol. Un des noms vulgaires du hareng.

GRAIT. s. m. Agric. Nom que l'on donne, dans le département de la Haute-Garonne, à l'état de la terre travaillée profondément par les labours, et à l'action de labourer.

GRALLAIRE. adj. 2 g. (du latin *gralla*, échasse). Ornith. Qui a de longues jambes. Oiseaux grallaires.

GRALLARIE. s. f. Ornith. Syn. de FOURMILIER.

GRALLARINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui ressemble ou se rapporte à la grallarie. || GRALLARINÉES. s. f. pl. Tribu d'oiseaux de la famille des myiothères, dont la grallarie est l'espèce type.

GRALLATEUR s. m. (étym. lat. *grallator*; de *gralla*, échasse). Antiq. rom. Pantomime qui, pour imiter la danse des égipans, montait sur des échasses couvertes de peaux de chèvre.

GRALLATEUR ou **GRALLE.** s. m. Ornith. Syn. d'ÉCHASSIER.

GRALLE. s. m. (du latin *gralla*, échasse). Ornith. Syn. d'ÉCHASSIER. || GRALLES. s. m. pl. Ordre des échassiers.

GRALLINE. s. f. (diminut. du latin *gralla*, échasse). Ornith. Sous-genre d'oiseaux de l'ordre des merles, établi pour une seule espèce, qui se trouve en Australie. La gralline noire et blanche.

GRALLIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *gralla*, échasse ; *pes, pedis*, pied). Ornith. Qui a des pieds comme des échasses. Oiseaux grallipèdes. || GRALLIPÈDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux échassiers.

GRAMALLE. s. f. Anc. cout. Grande robe de deuil faite d'une étoffe à longs poils. Porter une gramalle.

GRAMAT. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Gourdon (Lot). Commerce de céréales ; laines ; eaux minérales ; 4,000 hab.

*** GRAMEN.** s. m. (pr. *gra-menn*; mot latin qui signifie *gazon*). Bot. Nom vulgaire des herbes qui constituent le gazon. Les *gramens* à tige desséchée jonchaient le sol. (R. de Beauvoir.)

— Se dit quelquefois pour Graminée.

GRAMÉNITE. s. f. Minér. Syn. de CHLOROPALE.

GRAMIER. s. m. Vitic. Espèce de raisin du midi de la France.

*** GRAMINÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui tient de la nature du gramen. Les plantes graminées.

— Hist. rom. *Couronne graminée.* Couronne faite de gazon que l'on offrait au libérateur d'une ville assiégée.

— GRAMINÉES. s. f. pl. Famille de plantes de la classe des monocotylédones, l'une des plus riches en espèces, et des plus importantes sous le rapport de l'utilité. On en connaît plus de deux mille espèces, répandues dans tout le globe. La racine des graminées est fibreuse ; la tige ou chaume, simple ou rameuse, est cylindrique, et offre de distance en distance des nœuds solides et articulés, tandis que les espaces compris entre ces renflements sont d'ordinaire creux à l'intérieur dans toute leur longueur. Les feuilles alternes et striées de fines nervures longitudinales se composent de la gaîne et de la lame. Les fleurs sont insérées en général au nombre de deux à vingt, immédiatement le long d'un rachis grêle et flexueux, de manière qu'un assemblage de cette nature forme un petit épi à deux rangs de fleurs alternes. Les organes floraux proprement dits se réduisent au pistil et aux étamines, accompagnés, dans presque toutes les espèces, d'une, de deux ou de trois petites squamules, insérées au-dessous de l'ovaire. Le fruit est toujours à parois sèches et membraneuses, et finit par se souder au tégument de la graine. Enfin, en général, les graminées sont des herbes basses et touffues ; toutefois, un certain nombre d'espèces atteignent une hauteur de cinq à quinze mètres. Les bambous, graminées gigantesques de la zone torride, offrent un tronc ligneux comparable à celui des palmiers, avec lequel il peut souvent rivaliser en dimension. A l'aspect des vergers dont il perfectionne les fruits, des *graminées* que sa main multiplie sur toute la terre, des animaux terribles qu'il dompte et qu'il conduit avec un roseau, l'homme se croit l'être le plus puissant de la nature. (A. Martin.) Peut-être le seul genre des *graminées* pourrait-il fournir aux besoins de tous les animaux. (B. de St-P.)

— L'Académie ne donne que la forme *graminée* comme adjectif des deux genres et l'emploie substantivement au féminin. Le riz est une *graminée*. (Acad.)

GRAMINICOLE. adj. 2 g. (étym. lat., *gramen*, gazon ; *colo*, j'habite). Bot. Qui vit sur les chaumes arides. Agaric graminicole.

— Entom. Qui vit dans les champs de céréales. Mélolonthe graminicole.

GRAMINIFOLIÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *gramen*, gazon ; *folium*, feuille). Bot. Qui a des feuilles semblables ou analogues à celles des graminées. Octomérie graminifoliée. Plantes graminifoliées.

GRAMINIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *gramen*, gazon ; *forma*, forme). Qui ressemble à une graminée. Plante graminiforme. Sagittaire graminiforme.

GRAMINOLOGIE. s. f. (ét. lat., *gramen*, gazon ; gr. λόγος, discours). Bot. Histoire des graminées.

*** GRAMMAIRE.** s. f. (du gr. γράμμα, lettre). La science du langage, c'est-à-dire la science des signes de la pensée considérés dans leurs éléments, leurs modifications et leurs combinaisons. La grammaire a pour objet de déterminer les différentes espèces de mots ; d'indiquer les variations que les mots subissent dans leurs formes pour exprimer les diverses modifications de la pensée ; enfin de faire connaître les rapports des mots entre eux, et les règles d'après lesquelles ils se combinent et se réunissent en phrases pour rendre les combinaisons des idées. Grammaire raisonnée. Grammaire universelle. C'est l'instinct commun à tous les hommes qui a fait les premières *grammaires* sans qu'on s'en aperçût. (Volt.) L'analyse logique est le fondement de la *grammaire*. (Champagnac.) La *grammaire*, bien comprise, peut se confondre avec la bonne métaphysique et la bonne logique ; elle pose même les fondements de la morale naturelle ; elle est d'un grand secours dans l'étude des lois positives, en ce qu'elle apprend à les interpréter, à les juger au besoin, à les corriger ; elle a de plus l'inappréciable avantage de rendre les autres sciences plus claires et plus parfaites. (Id.) Les anciens cultivaient la *grammaire* avec un soin tout particulier ; ils la regardaient comme le premier degré d'initiation à l'étude des sciences et des arts. (Id.)

La *grammaire*, du verbe et du nominatif,
Comme de l'adjectif avec le substantif,
Nous enseigne les lois. (Molière.)

Quoi ! toujours, malgré nos remontrances,
Heurter le fondement de toutes les sciences,
La *grammaire*, qui sait régenter jusqu'aux rois,
Et les fait, la main haute, obéir à ses lois ! (Id.)

— *Haute grammaire.* Celle qui, abandonnant le mécanisme du langage, étudie les qualités du style.

— *Grammaire générale.* La science raisonnée des principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite dans toutes les langues. La *grammaire* générale, faisant abstraction de tout ce qui est particulier aux langues, enseigne les moyens dont tous les peuples se sont servis pour exprimer la pensée par la parole, et pour la peindre par l'écriture. (Champagnac.)

— *Grammaire particulière.* L'art de faire concorder les principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite, avec les institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière. Grammaire latine. Grammaire grecque. Grammaire de la langue latine, de la langue grecque. Grammaire française. Grammaire italienne. Grammaire allemande. Grammaire turque, arabe, espagnole, etc. Charlemagne, le grand empereur, ne dédaigna pas de composer lui-même une *grammaire* de la langue germanique. (Champagnac.)

— *Grammaire comparée.* Partie de la science grammaticale qui a pour objet l'étude comparée de plusieurs langues.

— *Classes de grammaire.* Classes qui, dans les collèges, précèdent les humanités, et qui ont pour objet les éléments des langues qu'on y enseigne.

— Livre où sont exposées les règles d'une langue, du langage. Acheter une grammaire. La Grammaire de Port-Royal. La Grammaire de Dumarsais. La Grammaire de Beauzée. La Grammaire de Condillac. La Grammaire de Lhomond. La Grammaire de Chassang. La Grammaire nationale de Bescherelle. La Grammaire des grammaires de Girault-Duvivier.

— Se dit des règles d'un art quelconque. Grammaire musicale. Grammaire des arts du dessin.

GRAMMAIRIEN, ENNE. adj. De grammaire, qui est relatif à la grammaire. Dispute grammairienne. Procès grammairien. Trouble grammairien. Définissez les termes, car les troubles d'ici-bas sont presque tous *grammairiens*. (Mont.) Voyez l'ancienne école d'Alexandrie rouler sans cesse dans un cercle étroit de subtilités *grammairiennes*, au milieu d'une multitude de livres et de bibliothèques. (Virey.)

*** GRAMMAIRIEN.** s. m. Celui qui écrit sur la grammaire, qui fait son étude spéciale de la science du langage. Un bon grammairien. Un *grammairien* peut être un très mauvais auteur, un bon auteur, un mauvais *grammairien*. (Boiste.) Les Français sont les premiers *grammairiens* de l'Europe. (Id.) Un savant *grammairien* court risque de composer une grammaire trop curieuse et trop remplie de préceptes. (Fénelon.)

— Nom donné aux érudits, aux critiques, aux philologues de l'antiquité, qui s'occupaient, non seulement de questions grammaticales, mais encore et surtout de questions littéraires. Les grammairiens de l'école d'Alexandrie ont commenté et édité les grands poètes de l'antiquité grecque. Il faut donner au mot *grammairien* un sens plus étendu encore pour l'appliquer, avec les Anciens, aux travaux de Denys d'Halicarnasse, d'Athénée, de Proclus, d'Aulu-Gelle, de Macrobe, etc. La célèbre école d'Alexandrie dut une partie de sa gloire à d'habiles *grammairiens*, parmi lesquels brilla le judicieux Aristarque, dont le nom est devenu celui de tout critique éclairé et consciencieux. (Champollion.)

— Par abus, il se dit pour Grammatiste, enfileur de mots, peseur de diphtongues.

Petits *grammairiens*, grands précepteurs des sots,
Qui pesez la parole et mesurez les mots. (Voltaire.)

GRAMMAIRIENNE. s. f. Femme qui fait son étude principale de la grammaire, qui écrit sur la grammaire.

GRAMMANTHE. s. m. (ét. gr., γράμμα, ligne ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de crassulacées, établi pour plusieurs espèces du Cap.

GRAMMARTHRON. s. m. Bot. Syn. d'ARONIE.

GRAMMATAIRE. s. m. (rad. *grammaire*). Philol. Alphabet ou collection des lettres d'une langue disposées dans un ordre philosophique. Une langue qui n'a pas un bon *grammataire* n'aura jamais un dictionnaire passable. (Ch. Nodier.) Peu usité.

GRAMMATE. s. m. (du gr. γραμματεύς, même signif.). Antiq. gr. Greffier. || Magistrat athénien appelé aussi *euthyne*.

— Antiq. égypt. *Grammate des troupes.* Ministre de la guerre des Ptolémées.

*** GRAMMATICAL, ALE.** adj. (étym. lat., *grammatica*, grammaire). Qui appartient à la grammaire. Principes grammaticaux. Science grammaticale. Connaissances grammaticales. Presque toutes les fautes *grammaticales* ne sont qu'un désordre, un trouble, une interruption dans la génération des idées. (Boiste.) La grammaire leur apprend à former un système régulier des connaissances *grammaticales* qu'ils ont acquises, et dont la plupart sont déjà liées dans leur esprit. (Marmontel.) La première chose à faire pour développer aux jeunes gens les principes *grammaticaux*, c'est de travailler sur le fond que la nature fournit à l'instituteur. (Id.) Chez les Grecs, Platon passe pour être le premier qui se soit occupé de recherches *grammaticales*. (Champagnac.)

— Qui est selon les règles de la grammaire. Construction grammaticale. Façon de parler grammaticale. Discours grammatical. Cette phrase n'est pas grammaticale.

*** GRAMMATICALEMENT.** adv. (radic. *grammatical*). Selon les règles de la grammaire. C'est si peu de chose qu'un pur grammairien, que, pour bien parler, il ne faut pas discourir trop *grammaticalement*. (La Mothe Le Vayer.)

*** GRAMMATISTE.** s. m. (ét. gr., γραμματιστής, même signif.). Antiq. gr. Celui qui enseignait aux enfants à lire et à écrire.

— Signifie quelquefois, parmi nous, Celui qui enseigne la grammaire, celui qui fait profession de l'enseigner.

— Par mépris. Éplucheur de phrases qui s'attache trop minutieusement à l'observation stricte des règles de la grammaire.

GRAMMATITE. s. f. (ét. gr., γράμμα, lettre). Minér. Substance minérale blanche, disposée en cristaux rhomboïdaux, aplatis, divergents et basilaires.

— Adjectiv. Amphibole grammatite.

GRAMMATITEUX, EUSE. adj. Minér. Qui renferme des parties de grammatite. L'ophiolithe grammatiteuse renferme des aiguilles disséminées de grammatite.

GRAMMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., γράμμα, lettre ; λόγος, discours). Traité de la grammaire. || Traité des lettres de l'alphabet, de la syllabation, de la lecture et de l'écriture.

GRAMMATOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui concerne la grammatologie.

— *Analyse grammatologique.* Celle qui fait connaître les signes orthographiques et décompose les mots par syllabes et par lettres.

GRAMMATOPHORE. s. f. (ét. gr., γράμμα, ligne ; φορός, qui porte). Erpét. Genre de sauriens de la famille des iguaniens, établi pour quatre espèces de l'Australie.

— Entom. Syn. de HALIE.

— Infus. Genre encore peu connu d'infusoires polygastriques, famille des bacillariées et ne comprenant que quelques espèces.

GRAMMATOPHYLLE. s. m. (étym. gr., γράμμα, ligne ; φύλλον, feuille). Bot. Genre d'orchidées vandées, établi pour des herbes épiphytes, caulescentes, de l'Inde.

GRAMMATOTHÈQUE. s. f. (étym. gr., γράμμα, ligne ; θήκη, étui). Bot. Genre de lobéliacées, tribu des clintoniées, établi pour plusieurs espèces du Cap.

*** GRAMME.** s. m. (du grec γράμμα, lettre, petit poids). Métrol. Unité des mesures de pesanteur dans le système métrique. Le gramme est le poids d'un centimètre cube d'eau distillée, considérée dans le vide à son maximum de densité, c'est-à-dire à 4° 4 centigrades au-dessus de zéro. Il vaut un peu moins de 19 grains du poids de marc. Il est contenu dix fois dans le décagramme, cent fois dans l'hectogramme, mille fois dans le kilogramme et dix mille fois dans le myriagramme ; il se subdivise en dix décigrammes, cent centigrammes et mille milligrammes.

GRAMMÉSIE. s. f. (ét. gr., γράμμα, ligne). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des noctuélites, établi pour deux espèces trouvées en France et en Allemagne.

GRAMMISTE. s. m. (étym. gr., γράμμα, ligne). Ichtyol. Nom donné d'abord à un groupe de poissons disparates, et, depuis, à un poisson du genre perche dont on connaît deux espèces qui habitent la mer des Indes.

GRAMMITE. s. f. (du gr. γράμμα, lettre). Min. Nom de plusieurs pierres qui présentent dans la disposition de leurs couleurs quelque

ressemblance avec des caractères ou des figures rectilignes.

— **GRAMMITE.** s. m. Bot. Genre de la famille des polypodiacées, établi pour des fougères qui croissent dans les régions chaudes des deux hémisphères et quelquefois aussi dans les régions tempérées de l'hémisphère austral.

GRAMMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., γράμμα, lettre; μέτρον, mesure). Techn. Instrument pour régler les lettres, l'écriture; sorte de diviseur utile aux dessinateurs.

GRAMMONÈME. s. m. (ét. gr., γράμμα, ligne; νῆμα, fil). Infus. Genre d'infusoires polygastriques, famille des bacillariées, non adopté par la plupart des naturalistes.

GRAMMONT. Géogr. Ville de la Flandre orientale (Belgique), à 30 kil. S.-E. d'Oudenarde, sur la Dendre. Filatures de coton, blanchisseries de toiles; tanneries, tabacs; commerce de dentelles; 9,000 hab.

— **GRAMMONT** ou **GRANDMONT.** Célèbre abbaye, chef-lieu de l'ordre des Grammontins, à 24 kil. N. de Limoges, fondée au XI^e siècle et longtemps protégée par les rois d'Angleterre; l'ordre fut supprimé en 1769.

GRAMMONT. Famille française, qui tire son nom d'un château qui était situé entre Vesoul et Montbéliard; elle se rattache à la maison de *Granges*, célèbre en Bourgogne depuis le XI^e siècle. La seigneurie de Grammont fut érigée en comté par Philippe IV, roi d'Espagne, en 1656, en marquisat, 1718. Trois membres de cette famille ont été archevêques de Besançon, au XVII^e et au XVIII^e siècles. *Michel* DE GRAMMONT et son fils *Pierre* moururent doyens des lieutenants généraux en France; *Alexandre-Théodule*, marquis DE GRAMMONT, 1765-1841, beau-frère de La Fayette, fut député de l'arrondissement de Lure, 1815-1839.

GRAMMONTIN. s. m. Hist. relig. Membre d'un ordre religieux fondé à Grammont, en Limousin, dans le XI^e siècle.

GRAMMOPÉTALE. adj. 2 g. (étym. gr., γράμμα, ligne; πέταλον, pétale). Bot. Qui a des pétales linéaires. Potentille grammopétale.

GRAMMOPTÈRE. s. m. (ét. gr., γράμμα, ligne; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi pour douze espèces dont onze d'Europe et une des États-Unis.

GRAMMOSTOME. s. m. (ét. gr., γράμμα, lettre; στόμα, bouche). Polyp. Genre de polypiers rapportés aux vulvulines.

GRAMMOZOAIRE. adj. 2 g. (étymol. gr., γράμμα, ligne; ζῶον, animal). Zool. Qui est en forme de ligne. Vers grammozoaires.

GRAMMURE. adj. 2 g. (ét. gr., γράμμα, ligne; οὐρὰ, queue). Zool. Qui a la queue courte et grêle

GRAMONT. Ancienne famille de Bigorre qui se divise en deux branches, celle de *Gramont d'Aure* ou *d'Aster*, et celle de *Gramont-Caderousse*, qui, au XV^e siècle, s'établit dans le Dauphiné. Ses principaux membres sont: GRAMONT (Gabriel de). Évêque de Conserans, de Tarbes, d'Orléans, puis archevêque de Toulouse. François I^er le chargea de plusieurs missions importantes. Il mourut en 1534. GRAMONT (Antoine III, maréchal duc de), 1604-1678. D'abord connu sous le nom de *comte de Guiche*, se distingua dans toutes les guerres sous Louis XIII, qui le nomma maréchal en 1641. Gouverneur de Navarre, du Béarn et de Bayonne, il prit part aux batailles de Fribourg, de Nordlingen et de Lens; il fut créé duc et pair en 1648, resta fidèle à la cour pendant la Fronde, fut ambassadeur extraordinaire à Francfort en 1657, alla demander la main de Marie-Thérèse en 1659, fut colonel des gardes françaises, et mérita la réputation de *courtisan délié*. Ses *Mémoires* ont été publiés par son fils en 1716. || GRAMONT (Philibert, comte de). Frère du précédent, 1621-1707. Il n'eut pas de commandement supérieur, mais fut gouverneur de l'Aunis. Exilé pour avoir osé disputer à Louis XIV l'amour de M^lle La Motte-Houdancourt, il alla briller, par son esprit et son libertinage, à la cour frivole et corrompue de Charles II, roi d'Angleterre. Il y eut pour ami Saint-Evremond et y épousa la sœur du comte Hamilton. Louis XIV lui permit plus tard de revenir en France. Il est surtout connu par les *Mémoires* satiriques où son beau-frère Hamilton raconte finement ses *bons tours* amoureux et ses escroqueries au jeu. || GRAMONT (Antoine IV, duc de). Petit-fils du duc Antoine III, 1662-1725, d'abord comte de Guiche, entra dans les mousquetaires en 1685, et eut un régiment en 1687. Duc de Guiche en 1694, il servit honorablement dans toutes les guerres de la fin du règne. Gouverneur de Navarre et du Béarn, il devint maréchal de France en 1724. || GRAMONT (Louis de). Né en 1689, colonel des gardes françaises, gouverneur de Navarre, lieutenant général, causa la perte de la bataille de Dettingen, 1743, par sa valeur imprudente, et fut tué à Fontenoy, 1745.

— GRAMONT (Béatrix DE CHOISEUL-STAINVILLE, duchesse de). Née à Lunéville, 1730-1794, sœur du duc de Choiseul, épousa le duc de Gramont en 1759, et exerça une grande influence sur l'esprit de son frère. Elle périt sur l'échafaud en 1794, avec son amie, la duchesse du Châtelet, qu'elle essaya vainement de défendre.

— GRAMONT (Antoine-Geneviève-Héraclius-Agenor, duc de). Né à Versailles, 1789-1855, suivit sa famille dans l'émigration, servit, sous le drapeau anglais, en Espagne et en Portugal, fut un des instigateurs du mouvement de Bordeaux, en 1814, s'attacha au duc d'Angoulême, fut nommé lieutenant général après l'expédition d'Espagne, 1823, accompagna Charles X à Édimbourg, puis à Prague, et revint en France en 1833.

— GRAMONT (Antoine-Agenor-Alfred, duc de), prince de Bidache. Diplomate français, né à Paris, 1819-1880. Il entra dans la vie publique en 1852, fut nommé ambassadeur à Rome en 1857, en Autriche en 1861, et ministre des affaires étrangères en 1870. En cette dernière qualité, il eut une grande part à la déclaration de guerre. Il a publié divers articles de revue à ce sujet.

GRAMPE. s. m. Mamm. Nom d'une espèce du genre dauphin.

GRAMPIANS (Monts). Géogr. Chaîne considérable de l'Écosse, couvrant le centre du pays entre le canal Calédonien au N., et l'étranglement formé par les golfes de Clyde et de Forth au S. Les monts Grampians séparent les hautes terres (highlands) au N., des basses terres (lowlands) au S.

GRAN. Géogr. Affluent de gauche du Danube, vient du revers S.-O. des Liptauer-Gebirge, finit à Aran, après un cours de 260 kil. Son bassin est très riche en mines.

GRAN. (en hongrois *Esztergom*; en slave *Ostrihom, Strigonia*). Géogr. Ch.-l. du comitat de ce nom (Hongrie), au confluent du Gran et du Danube, à 50 kil. N.-O. de Bude. Archevêché primatial de la Hongrie, évêché grec-uni. Fabrique de draps. Bains chauds très renommés; 17,000 hab.

GRANADILLE. s. f. Bot. Syn. de GRENADILLE.

GRANAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *granarius*; radic. *granum*, graine). Zool. Qui vit dans les grains, qui ravage les greniers. Insecte granaire. Oiseau granaire.

GRANATÉ, ÉE. adj. (étym. lat., *granatum*, grenadier). Bot. Qui se rapporte au genre grenadier. || GRANATÉES. s. f. pl. Famille de dicotylédones, ayant pour type le genre grenadier.

GRANATINE. s. f. (étym. lat., *granatum*, grenadier). Chim. Glycoside extraite des fruits du grenadier avant leur maturité.

GRANATIQUE. adj. 2 g. (rad. *grenat*). Minér. Qui contient des grenats disséminés. Roche granatique.

GRANATITE. s. f. Minér. Variété de staurotide. On dit aussi *grenatite*.

GRANCEY-LE-CHÂTEAU. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Dijon (Côte-d'Or). Henri II érigea cette seigneurie en comté, Henri IV en duché-pairie pour le maréchal de Fervaques; 600 hab.

GRANCEY (Jacques ROUXEL DE MÉDAVY, comte de). Maréchal de France, 1603-1680. Il se distingua par sa bravoure en Piémont, aux sièges de Privas et d'Alais, contre les huguenots à la bataille d'Avein, où il commandait un régiment (1615), et surtout en Champagne, où il arrêta seul un escadron d'Impériaux sur le pont de Spoy. Il reçut successivement le gouvernement de Montbéliard, des comtés de Belfort et de Ferrette, assista à plusieurs sièges, combattit à Rocroi (1643), à Gravelines (1644), devint lieutenant général en 1646, maréchal de France en 1651, fut successivement nommé commandant en chef de l'armée envoyée en Italie contre les Espagnols (1653), ambassadeur extraordinaire en Savoie et gouverneur de Thionville. || GRANCEY (Jacques-Léonor ROUXEL DE MÉDAVY, comte de). Maréchal de France, petit-fils du précédent, né près de Langres, 1655-1725. Après avoir bravement combattu pendant vingt ans, fut nommé maréchal de camp (1692), puis lieutenant général (1702), passa en Italie, prit part à la bataille de Luzzura, fut, en 1703, nommé commandant en chef de l'armée du Tyrol et battit le prince de Hesse-Cassel devant Castiglione (1706). En 1707, il fut nommé au gouvernement de Dunkerque, puis commandant de l'armée de Savoie. Il délivra Toulon assiégé par le prince de Savoie, et continua à combattre jusqu'à la paix d'Utrecht. Nommé gouverneur de la Provence en 1718, il reçut enfin le bâton de maréchal en 1724.

★ **GRAND, ANDE.** adj. (du latin *grandis*, même sens). Fort étendu dans ses dimensions; ample, vaste, spacieux, de haute taille; qui dépasse la hauteur, la largeur, la profondeur moyenne. De grands monuments. Un homme grand. Une grande femme. De grande taille. Grand cheval. Grand arbre. Grande maison. Grande distance. Faire de grands pas. Une grande ouverture. Il y a de grands jours dans cette muraille. Un grand trou. Un grand précipice. Avoir les yeux grands et bien fendus. Un grand fleuve. Le grand chemin. Une grande rue. Un grand vase. Une grande salle. Une grande ville. Une grande voiture. Un grand panier. Les Suédois sont *grands*. (Volt.) Le secrétaire a la hauteur d'une *grande* grue. (Buff.) La *grande* taille pour les hommes est depuis cinq pieds quatre ou cinq pouces jusqu'à cinq pieds huit ou neuf pouces. (Id.) Les écailles du chéilodiptère macrolépidote sont *grandes*. (Lacépède.) Le centronote nègre a l'ouverture de la bouche assez *grande*. (Id.) Un *grand* fleuve a pour château d'eau une montagne à glace avec un lac à son pied qui en reçoit les fontes. (Id.) Les palmiers ne sont donc que de *grandes* herbes, en rapport, comme elles, par leurs pousses, avec le cours de la lune. (B. de St-P.) Quatre *grands* fleuves, ayant leurs sources dans les mêmes montagnes, divisaient ces régions immenses. (Chateaub.)

> Je ne le voyais pas;
> Mais je l'oyais marcher, sans rien dire, à *grands* pas.
> (MOLIÈRE.)

— *Tout grand, toute grande*. Les portes sont toutes *grandes* ouvertes. (M^me de Genlis.)

— Fig. *Ouvrir de grands yeux*. Être surpris, étonné.

— L'adjectif *grand*, comme la plupart des adjectifs, s'emploie avec les adverbes de comparaison, pour exprimer le degré d'élévation, de hauteur, d'étendue, de largeur, de profondeur, etc. Les objets, en effet, ne sont grands que proportionnellement à d'autres qui le sont moins; par exemple, les pyramides sont de grands monuments, par rapport à nous, quelque nulle que soit leur masse à côté de celle d'une petite montagne. Il ne s'ensuit pas que l'on puisse prétendre, comme l'Académie et Littré, que l'adjectif *grand* se dit pour marquer simplement différence ou égalité de dimension entre les objets que l'on compare. Quand on dit. *Sa maison est moins grande, plus grande, aussi grande que la vôtre*, il est évident que la comparaison est marquée par les adverbes *plus, moins, aussi*, et non par l'adjectif *grand*. Votre fils est plus grand que le mien. La salle n'est pas assez grande pour contenir tant de monde. Ce vase est beaucoup trop grand. La chose du monde la plus *grande* est le ciel, parce qu'il renferme tous les êtres. (Fén.) Les plus *grands* courants d'eaux vives qu'il y ait au monde sortent tous des montagnes à glaces. (B. de St-Pierre.)

— *Plus grand que nature*. Se dit d'un personnage représenté par la sculpture ou la peinture avec une taille supérieure à la taille de l'homme.

— Fig. Il faut, dit-on, sur la scène être plus *grand* que nature. (Voltaire.)

— Fig. et fam. *Avoir les yeux plus grands que la panse, que le ventre*. Désirer plus qu'on ne pourra prendre.

— Se prend quelquefois pour Long. Une grande perche. Tracer une grande ligne sur du papier. Avoir de grands cheveux. Un grand manteau. Écrire une grande lettre. Sa pipe fit crisper le *grand* nez du *grand* roi. (Barth.)

— Qui a déjà pris de l'accroissement. Cet enfant est déjà bien grand. Quand vous serez grand, quand vous serez plus grand. Il n'est pas encore assez grand pour sortir seul. Elle est déjà grande fille. Il est déjà grand garçon.

— Dans ce sens, il se dit aussi des animaux et des végétaux. Ce jeune chien est déjà grand. Ce bois commence à devenir grand. Les blés sont déjà grands.

— Fam. *Une grande personne*. Se dit d'une personne faite, par opposition aux enfants. Les enfants veulent imiter les *grandes* personnes. (Acad.)

— Se dit aussi de l'âge. Un grand âge.

— *Une grande vieillesse*. Âge très avancé, par opposition à *grande jeunesse*, âge très peu avancé.

— Fam. *Les grands parents*. Les plus âgés d'entre les proches parents et particulièrement les grands-pères et les grand'mères. Consulter les grands parents. J'ai ouï dire à mes grands parents.

— Qui passe un peu la mesure ordinaire, la mesure déterminée. Dans cette acception, *grand* équivaut à *plus de*. Il y a deux grandes lieues d'ici là. Nous attendîmes deux grandes heures. Il y a deux grands mois que j'attends après.

— *Marcher à grandes journées*. Faire plus de chemin que d'autres n'en font ordinairement dans une journée. Le czar s'avançait à *grandes* journées avec une armée de quarante mille Russes. (Volt.)

— *Grand chemin, grande route*. Large voie de communication par terre. Comme nous étions tous fatigués, nous quittâmes volontiers le *grand* chemin pour gagner des saules que nous aperçûmes au pied d'une colline à dix ou douze cents pas du village. (Le Sage.) Créteil est un village traversé par la *grande* route de Paris à Troyes. (Dulaure.)

— Par extens. L'Atlantique est le grand chemin du commerce entre l'Europe et l'Amérique.

— Fam. *Ils sont grands amis*. Ils sont extrêmement amis.

— Abondant, nombreux, considérable, immense. Une grande quantité de fruits. Une grande somme d'argent. Un grand nombre d'hommes. Une grande armée. Une grande compagnie. Un grand troupeau. Un grand peuple. Un grand concours. De grands biens. De grandes richesses. Une grande fortune. Si les sages n'amassent pas de *grands* biens, c'est par un pur mépris pour les richesses. (Fén.) Dans les *grandes* sociétés on n'apprend qu'à haïr les hommes. (J.-J. Rouss.) Les mousses croissent sur les rochers les plus arides, et nulle part on n'en trouve en si *grande* abondance que dans les contrées les plus septentrionales. (B. de St-P.) La substance farineuse est renfermée en masse dans un *grand* nombre de racines. (Id.)

— *Le grand air*. L'atmosphère dans un lieu découvert, par opposition à l'air renfermé dans les habitations. S'exposer au grand air. Aller au grand air. Aller à la campagne respirer le grand air.

— *Grand jour*. La lumière du jour, lorsque le soleil est tout à fait levé; le jour aux endroits où rien ne l'obscurcit, ne l'affaiblit. Attendre le grand jour. Examiner une étoffe au grand jour. || Fig. Grande publicité. Mettre au grand jour les actions de quelqu'un. Il n'ose se produire, il craint le grand jour. Le grand jour de la publicité. Le grand jour de l'impression.

— *Grandes eaux*. Se dit de la crue extraordinaire des fleuves, des rivières. A l'époque des grandes eaux. || Se dit aussi des eaux qui s'élèvent en l'air au milieu des bassins et y forment des jets, des bouillons, des gerbes, etc. Les grandes eaux de Versailles, de Saint-Cloud.

— Fig. et fam. *Nager en grande eau*. Être dans l'abondance, jouir d'une grande fortune, se trouver dans de grandes occasions d'avancer ses affaires.

— Dont l'effet, la violence, l'impétuosité, surpassent la mesure ordinaire. Il se dit au physique et au moral. Une grande force. Un grand mouvement. Une grande vitesse. Un grand bruit. De grands cris. De grands murmures. Un grand froid. Un grand vent. Une grande chaleur. Une grande pluie. Un grand orage. Une grande tempête. Un grand fardeau. Une grande fatigue. Un grand fléau. Une grande calamité. Une grande misère. Un grand appétit. Là le chantre à *grand* bruit arrive et se fait place. (Boil.) Nos plus *grands* maux nous viennent de nous. (J.-J. Rouss.) Le cygne nage si vite, qu'un homme marchant rapidement au rivage a *grande* peine à le suivre. (Buff.) On répète à *grands* cris votre aimable refrain. (Berch.) Au premier bruit du départ de la famille royale, il se manifeste une *grande* agitation dans Madrid. (L. Gallois.) Sept jours après, nos soldats entraient dans les murs déserts et silencieux de la grande Moscou, dont le nom rappelle de si *grands* désastres. (Champagnac.) Il n'y avait que sa femme qui distribuait du lait à cinq ou six petits enfants, d'un *grand* appétit. (B. de St-P.) Ces deux arbres conservent leurs fruits au sein des neiges, et dans les plus *grandes* rigueurs de l'hiver. (Id.)

> Qui sait, lorsque le sort nous frappe de ses coups,
> Si le plus *grand* malheur n'est pas un bien pour nous?
> (DUCIS.)

— *Le grand remède, les grands remèdes*. Les préparations mercurielles qu'on employait pour guérir les maladies vénériennes.

— *Grand merci*. V. MERCI.

— Pénible, difficile. Vous entreprenez là une grande affaire. Une grande difficulté. Un grand obstacle. De grands travaux. Un grand fardeau.

> Pour moi, je vous l'avoue, encor que son retour
> En un grand embarras jette ici mon amour.
> (MOLIÈRE.)

— Extrême, excessif, profond, vif. Se dit des choses physiques et des choses morales. Une grande dureté. Une grande mollesse. Une grande élasticité. Une grande laideur. Être d'une grande douceur, d'une grande faiblesse. Avoir de grands chagrins. Être animé d'un grand zèle. Grand amour. Grande amitié. Avoir de grandes obligations à quelqu'un. Être en grande vénération. Que je sens à vous voir une *grande* allégresse! (Mol.) J'ai lu ces livres avec *grand* soin. (J.-J. Rouss.) Votre inquiétude m'en donne une très *grande*. (Id.) La lecture était le plus *grand* passe-temps de l'empereur. (Las-Cases.) Waverley était habitué à ne boire du vin qu'avec la plus *grande* modération. (Defauconpret.) J'espérais un *grand* plaisir de cette course: mes espérances ne furent pas trompées. (A. Martin.) En peu de temps les *grandes* craintes succèdent aux *grandes* espérances. (B. de St-Pierre.)

> Oui, c'est un *grand* plaisir que toutes ces tendresses,
> Ces propos si gentils et ces douces caresses. (MOLIÈRE.)

— Dans cette acception, il se dit aussi en mauvaise part. Commettre un grand crime. Grande méchanceté. Grande dissimulation. Grande avarice. Le parjure est-il un crime moins *grand* que l'adultère? (Fén.)

— Important, principal. Un grand principe. Une grande maxime de morale. Un grand dessein. Le grand point est d'obtenir le consentement du père. Le bonheur est notre *grande* affaire. (Boiste.) Son *grand* dessein a été d'affermir l'autorité du prince. (La Bruyère.) C'est avoir fait un *grand* pas dans la finesse que de faire penser de soi que l'on n'est que médiocrement fin. (Id.) Je veux vous donner une marque certaine en vous faisant une confidence qui vous sera d'une *grande* utilité. (Le Sage.) Le fat fait un *grand* calcul de ses revenus. (Desmahis.)

> Quand j'ai donné ma parole une fois,
> Il faut des motifs d'un *grand* poids.
> (BEAUMARCHAIS.)

— Qui se fait avec solennité, avec pompe. Une grande fête. Une grande cérémonie. Un grand appareil. Un grand spectacle. Un grand concert.

— *Pièce à grand spectacle*. Pièce remarquable par les décors, les changements à vue, etc.

— Qui se fait avec apprêt, avec affectation, avec emphase, avec empressement. Un grand dîner. De grands compliments. De grands gestes. De grandes démonstrations d'amitié. Faire une grande toilette.

— Exagéré, pompeux, emphatique. De grands mots. Tous ces grands mots ne sauraient m'imposer.

— Remarquable par quelque qualité éminente, par quelque talent supérieur. Un grand homme. Un grand capitaine. Un grand guer-

rier. Un grand politique. Un grand philosophe. Un grand orateur. Un grand poëte. Un grand peintre. Un grand musicien. Un grand artiste. Le *grand* homme d'État est celui dont il reste de grands monuments utiles à la patrie. (Volt.) L'amitié d'un *grand* homme est un bienfait des dieux. (Id.) Évoque devant moi les *grands* hommes : je veux les voir et converser avec eux. (Thomas.) Celui qui dompte la fortune mérite seul le nom de *grand*. (J.-J. Rouss.) Un *grand* homme, dans quelque genre que ce soit, à quelque époque du monde, dans quelque peuple qu'il paraisse, vient pour représenter une idée, telle idée, et non pas telle autre tant que cette idée a de la force et vaut la peine d'être représentée, pas avant, pas après. (Cousin.) Quand il n'y a rien de grand à faire, le *grand* homme est impossible. (Id.)

> Trop d'exemples d'ailleurs ont appris à la France
> Qu'un *grand* homme appartient à qui le récompense.
> (De Belloy.)

— S'applique, dans le même sens, à un peuple, à un événement pour marquer en eux quelque chose de remarquable, de hors ligne. Un grand peuple. Une grande nation. Et la France, combien elle eût été consternée si, tandis qu'elle se croyait *grande*, *grande* à jamais, elle eût entrevu, dans une page de ce redoutable livre du Destin, les traités de 1815! (Thiers.) C'est là ce qui honorera éternellement la révolution de 48, qui sera *grande* entre toutes les révolutions, parce qu'elle a été la plus haute consécration de la dignité humaine. (Gambetta.)

— *La grande nation, le grand empire.* La nation française, l'empire français, lorsque Napoléon était parvenu au faîte de sa puissance.

— Se dit principalement de Dieu. Dieu seul est *grand*. (Mass.) Dieu est bon, parce qu'il est *grand*. (J.-J. Rouss.)

— *Grand Dieu!* Exclamation d'étonnement, de crainte, etc. Les païens disaient de même, et les poëtes disent encore au pluriel *grands dieux!* V. DIEU.

— Fig. et fam. *Promettre, jurer ses grands dieux.* Promettre, jurer avec de grands serments.

— Se dit aussi en mauvaise part. Un grand scélérat. Un grand criminel. Un grand coquin. Un grand ignorant. Un grand poltron. Un grand lâche. Un grand menteur. Un grand joueur. Un grand buveur. Un grand ivrogne.

— Surnom de quelques princes et de quelques personnages illustres, qui se sont élevés au-dessus des autres par leurs actions héroïques, par leur mérite extraordinaire. Dans ce sens, il est toujours précédé de l'article, et se met à la suite du substantif. Alexandre le Grand. Henri le Grand. Saint Grégoire le Grand. Albert le Grand.

— Il peut quelquefois se mettre avant le substantif, lorsqu'on parle seulement du mérite du personnage. Le grand Alexandre. Le grand saint Magloire. Le grand saint Paulin. Le grand Grégoire. Le grand Athanase. La grande et pieuse Anne d'Autriche. Le grand cardinal de Richelieu. Le grand saint Louis. Le grand Malherbe. Le grand Arnault. Le *grand* Condé pleurant aux vers du *grand* Corneille. (Voltaire.)

— Qui est fort au-dessus des autres par sa naissance, son pouvoir, sa dignité, sa richesse, etc. Les grands officiers de la couronne. Les grands dignitaires de l'État. Un grand personnage. Un grand seigneur. Un grand prince. Une grande dame. Pour *grands* que soient les rois, ils sont ce que nous sommes. (Corn.) Le caractère de la véritable grandeur est noble et facile, et fait que les princes nous paraissent *grands* et très *grands*, sans nous faire sentir que nous sommes petits. (La Bruy.) Il n'est pas nécessaire, parce qu'un tel est un *grand* seigneur, que je l'estime, mais il est nécessaire que je le salue. (Fontenelle.) Au moins apprenez-moi si elle m'aime encore au milieu de ces *grands* seigneurs qui parlent au roi et qui la vont voir. (B. de St-P.) Oh! ce sont de *grandes* dames, de bien *grandes* dames! (Alex. Dumas.)

— Fam. *Trancher du grand seigneur.* Faire le grand seigneur. || Ironiq. Il est devenu grand seigneur. C'est maintenant un grand seigneur.

— S'ajoute au titre de certains dignitaires, de certains officiers. Grand maître de l'université. Grand chancelier de la Légion d'honneur. Grand référendaire. || Il y avait autrefois, en France, un grand maître de la maison du roi, un grand maître de l'artillerie, un grand maître des eaux et forêts, un grand prévôt, etc. Grand maître des cérémonies. Grand chambellan. Grand aumônier. Grand écuyer. Grand veneur, etc. Grand prêtre. Grand pontife. Grande prêtresse, etc.

— *Monsieur le Grand.* Nom qu'on donnait au premier écuyer de la grande écurie du roi.

— *Madame la Grande.* La femme de Monsieur le Grand.

— Entre également dans le titre de divers princes souverains. Le Grand Seigneur. Le Grand Turc. Le Grand Khan. Le Grand Mogol.

— S'ajoute au titre des chefs de certains ordres. Grand maître de Malte. Grand maître de l'ordre Teutonique. Grand maître de Saint-Lazare. Grande maîtrise.

— Se joint au titre donné à certains officiers principaux des mêmes ordres. Grand prieur de France. Grand officier de la Légion d'honneur. Grand-croix. Grand cordon.

— Se dit aussi de certaines charges de divers monastères d'hommes et de femmes. Grand prieur de Cluny. La grande prieure de telle abbaye.

— *Le grand monde.* La société distinguée par les richesses, par les dignités de ceux qui la composent. Voir le grand monde. Aller dans le grand monde.

— *Un homme du grand air.* V. AIR.

— Élevé, étendu, puissant. Une grande naissance. Une grande puissance. Une grande autorité. Un grand crédit. Une grande réputation. Un grand nom. Un grand poste. Une grande place. Une grande considération. Aucun législateur n'a jamais eu un si *grand* nom parmi les hommes. (Boss.) Quand on n'a rien de *grand* que la naissance, on est et l'on paraît d'autant plus petit que cette naissance est *grande*. (Del.)

— Magnanime, généreux, noble. Un grand cœur. Une grande âme. Déployer un grand caractère. Se montrer grand. Concevoir une grande pensée. Avoir de grands desseins. Laisser de grands souvenirs. Faire quelque chose de grand. Se signaler par de grandes actions. Avoir un grand mérite, de grands talents, de grandes vertus. Il y a quelque chose de *grand* à réprimer ses passions quand on peut les satisfaire. (Louis XIV.) Les *grandes* pensées viennent du cœur. (Vauven.) On ne peut avoir l'âme *grande* ou l'esprit un peu pénétrant sans quelque passion pour les lettres. (Id.) On ne s'élève point aux *grandes* vertus sans enthousiasme. (Id.) Albert de Walstein eut l'esprit *grand* et hardi. (Sarzac.) L'essence de la grandeur est d'aimer tout ce qui est *grand*. (Livry.) Il n'est rien de beau, de doux, de *grand* dans la vie, que les choses mystérieuses. (Chateaub.)

> Attale a le cœur *grand*, l'esprit *grand*, l'âme *grande*,
> Et toutes les vertus qui forment un *grand* roi.
> (Th. Corneille.)

— *Faire une chose de grand cœur.* La faire volontiers, avec empressement, avec plaisir.

— *Grand à.* Les plus *grands* à ses yeux sont ceux qui sont les plus saints. (Mass.)

— *Grand dans.* Grand dans le repos et dans l'action. Être grand dans la postérité. Il sera toujours *grand* dans nos histoires. (Mass.) Il faut être utile aux hommes pour être *grand* dans l'opinion des hommes. (Id.) Si la religion élève le chrétien au-dessus de sa vertu même, elle le rend encore plus *grand* dans le secret du cœur, et aux yeux de Dieu que devant les hommes. (Id.)

— *Grand en.* Un roi plus *grand* en sagesse, en vaillance. (Boil.)

— *Grand par.* Grand par son mérite. Grand par sa naissance. Qu'on est *grand* quand on l'est par la foi! (Mass.) Il parut le plus *grand* de tous les hommes, tant par les prodiges qu'il avait faits en personne, que par ceux qu'il fit faire à ses généraux. (Boss.) L'homme seul est *grand* par la pensée et sublime par ses méditations. (A. Mart.)

— *Grand dans... par.* Cet homme si *grand* dans l'adversité, par son courage; dans la prospérité, par sa modestie; dans les difficultés, par sa prudence; dans les périls, par sa valeur; dans la religion, par sa piété. (Fléch.)

— Prov. *Petite pluie abat grand vent.* Ordinairement, quand il vient à pleuvoir, le vent s'apaise. || Fig. Peu de chose suffit quelquefois pour calmer une grande querelle. || *Aux grands maux les grands remèdes.*

— Alchim. *Le grand œuvre.* La pierre philosophale, la prétendue transmutation des métaux en or.

— Anc. cout. *Grand acquit.* Droit qu'on levait à Libourne sur chaque vaisseau ou barque de sel qui se mettait en coutume.

— Anc. législ. *Grandes audiences.* Celles que le parlement consacrait aux causes des rôles, par opposition aux petites audiences. || *Grand jour.* V. JOUR. || *Grand conseil.* V. CONSEIL.

— B.-arts. *Grande manière.* Style approprié aux grandes compositions.

— Bot. *Grande aristoloche.* L'aristoloche siphon. || *Grand balai.* Espèce de sida. || *Grand baume.* La tanaisie et la balsamite. || *Grand baumier.* Le peuplier noir et le baumier. || *Grand becabunga.* La véronique becabunga. || *Grande berce.* La branche ursine. || *Grand bleuet.* La centaurée de montagne. || *Grande centaurée.* La centaurée officinale. || *Grande chélidoine.* La chélidoine commune. || *Grande ciguë.* La ciguë maculée. || *Grande consoude.* La consoude officinale. || *Grande douve.* La renoncule. || *Grande éclaire.* La chélidoine. || *Grand frêne.* Le frêne élevé ou frêne commun. || *Grande flambe.* L'iris germanique. || *Grande gentiane.* La gentiane à fleurs jaunes. || *Grand jonc.* Le roseau et les scirpes. || *Grand liseron.* Le liseron des haies. || *Grande marguerite.* Le chrysanthème. || *Grande marjolaine.* L'origan. || *Grande matère.* La potalie amère. || *Grand monarque.* Belle variété du narcisse. || *Grand mouron.* Le seneçon. || *Grand œil-de-bœuf.* L'adonide. || *Grande oreille-de-rat.* L'hieracium auricule. || *Grand panaco.* Le sophore écarlate. || *Grand pardon.* Le houx et le fragon. || *Grande percé*, altération de *grande berce*. La berce. || *Grande pervenche.* Pervenche commune. || *Grande pimprenelle.* La sanguisorbe officinale. || *Grande pimprenelle d'Afrique.* Le mélianthe majeur. || *Grand pin.* Le pin de Tartarie. || *Grand plantain.* Espèce de plantain. || *Grand raifort.* Le cochlearia. || *Grand seneçon d'Afrique.* L'arctotis lacinié. || *Grand soleil des jardins.* L'hélianthe. || *Grand soleil d'or.* Le narcisse tazetta. || *Grande valériane.* La valériane officinale.

— Chronol. *Grand mois.* Se dit, dans les chartes, du mois de juillet, qui a les plus longs jours de l'année.

— Entom. *Grand diable.* Le lèdre. || Nom vulgaire d'une espèce de cigale.

— Fr.-maçonn. *Grand architecte de l'univers.* Dieu. || *Grand hiérophante.* Grand maître du rite de Memphis. || *Grande Loge.* Grand Orient en certains pays. || *Grand Orient.* V. ORIENT.

— Géogr. *Le Grand Océan.* V. OCÉAN. || *Les grandes Indes.* Les Indes orientales, par opposition à l'Amérique. Le barbu vert nous a été envoyé des *grandes* Indes. (Buff.)

— Hist. *Grandes compagnies.* V. COMPAGNIE. || *La grande armée.* V. ARMÉE.

— Hist. anc. *Très grand et très invincible.* Qualification qui a été donnée aux empereurs romains.

— Ichtyol. *Grande écaille.* Le chétodon à grandes écailles. || *Grand merlus.* Nom vulgaire d'un poisson du genre gade. || *Grand œil.* Nom vulgaire d'un spare. || *Grande oreille.* Nom vulgaire du germon, d'un scombre.

— Mamm. *Grande bête.* Le tapir. || *Grand cachalot.* Le cachalot à grosse tête.

— Mar. *Grande rue.* C'était autrefois tout le milieu non ponté d'un grand bâtiment, où on plaçait les embarcations; les chantiers entre les deux grandes écoutilles, formaient la place de la drome tribord et bâbord.

— Mus. *Grand jeu.* Combinaison des jeux principaux de l'orgue.

— Ornith. *Grand aigle de mer.* Le faucon. || *Grande barge.* La barge à queue noire. || *Grand beffroi.* Le fourmilier. || *Grande chevêche.* La chouette à courtes oreilles. || *Grand-duc.* V. DUC. || *Grand gosier* ou *gouzier*. Le pélican blanc ou l'argale. || *Grand grimpereau.* La sittelle et le pic varié. || *Grande grive.* La draine. || *Grande langue.* Le torcol. || *Grande linotte des vignes.* La linotte ordinaire. || *Grand merle de montagne.* Le merle à plastron. || *Grand montain.* Le tringille de Laponie. || *Grand moutardier.* Le martinet des murailles. || *Grand pingouin.* Le pingouin à courtes ailes. || *Grand pouillot.* La sylvie à poitrine jaune. || *Grand rouge-queue.* Le merle de roche.

— Papet. *Grand aigle, grand raisin.* Se dit d'une espèce particulière de papier. V. AIGLE, RAISIN.

— Sc. hermét. *Le grand art.* Se disait, comme le grand œuvre, en parlant de la pierre philosophale.

— Théât. *Grand opéra.* V. OPÉRA.

— REM. GRAMM. La position de l'adjectif *grand*, soit avant, soit après le mot *homme*, influe beaucoup sur sa signification. *Un homme grand* signifie un homme de grande taille; *un grand homme* désigne un homme d'un génie extraordinaire, et qui a fait de grandes choses pour le bien de l'humanité.

— L'adjectif *grand*, placé devant un petit nombre de mots féminins, perd l'*e* muet que l'on remplace par une apostrophe : *grand'mère, grand'tante, grand'route, grand'messe, grand'-chose*, etc. La raison en est que *grand* n'avait d'abord qu'une seule forme pour les deux genres, comme tous les adjectifs féminins qui ne sont pas dérivés d'un féminin latin en *a* : *mère-grand*, qui se trouve dans les *Contes* de Perrault, en est un exemple. Quand, par analogie, il eut pris l'*e* muet, on eut le tort de croire que, dans les locutions où l'on ne prononçait pas l'*e*, il était élidé, et on le remplaça par une apostrophe, que l'usage impose aujourd'hui, tout illogique qu'il soit.

— GRAND. s. m. Se dit des principaux d'un État, des hommes puissants, des grands seigneurs d'un royaume. Tous les grands du royaume. Le service des grands. S'attacher à un grand. A Rome, les *grands* eurent souvent à lutter contre la multitude. (Acad.) Les *grands* ne seraient pas aussi fiers, si les petits n'étaient pas aussi vils. (Boiste.) Les *grands* dédaignent les gens d'esprit qui n'ont que de l'esprit; les gens d'esprit méprisent les *grands* qui n'ont que de la grandeur; les gens de bien plaignent les uns et les autres, qui ont ou de la grandeur, ou de l'esprit sans nulle vertu. (La Bruy.) Les *grands* seraient inutiles à la terre, s'ils n'y trouvaient des pauvres et des malheureux. (Mass.) Les *grands* ne sont grands que parce que nous sommes à genoux; levons-nous! (Vergniaud.)

> Hélas! on voit que de tout temps
> Les petits ont pâti des sottises des *grands*. (La Font.)
> Je connus trop les *grands*, dans le malheur amis,
> Ingrats dans la fortune, et bientôt ennemis. (Volt.)

— Désigne particulièrement, en Espagne, Ceux d'entre les seigneurs titrés qui ont le privilége de se couvrir devant le roi. Un grand d'Espagne. Un grand de la première classe. Le roi d'Espagne l'a fait grand. Les grands sont divisés en trois classes; un grand de la première classe parle au roi et l'écoute toujours couvert; un grand de la seconde classe ne se couvre qu'après avoir achevé sa harangue ou son compliment; enfin ceux de la troisième classe ne se couvrent qu'avec la permission du roi.

— Prov. *Service de grands n'est pas héritage.* On n'est pas toujours assuré de faire fortune auprès des grands. || *Promesse de grands n'est pas héritage.* Il faut peu se fier aux promesses des grands.

— Se dit des personnes âgées par rapport à celles qui le sont moins. Les grands et les petits.

— Se dit aussi, dans les colléges et pensionnats de jeunes filles, des élèves les plus âgés. Les grands. Les grandes.

— Fam. et par abréviation. Grand-père. Depuis la mort de ses parents, elle n'avait plus que son *grand* au monde. (A. Daudet.)

— Ce qui est grand; le sublime. Il y a du *grand* dans cette action. (Acad.) || Se dit principalement des pensées, du style. Les sources du grand. Il y a du grand dans cette pensée, dans ce projet. Ce n'est pas là du grand, du gigantesque. Cet auteur, pour trop affecter le *grand*, tombe dans le galimatias. (Acad.) La fausse gloire ne le tentait pas; tout tendant au vrai et au *grand*. (Boss.) Enfin la vérité perce le nuage, le *grand*, le solide, prend la place de tout le frivole qui amusait l'esprit. (Mass.)

— *Trancher du grand. Donner dans le grand.* Affecter la grandeur, la magnificence.

— *Du petit au grand.* Par comparaison des petites choses aux grandes.

— *Faire grand.* Se dit pour Travailler en grand. Il fait *grand*, chose importante pour l'Opéra. (Th. Gautier.)

— Prov. *Qui a grand, grand lui faut.* Ceux qui ont beaucoup de bien n'épousent ordinairement que des personnes également riches.

— Anc. cout. *Grand* s'est dit pour Total, masse commune d'une succession qui doit être partagée. Le grand de la terre. Le grand des bois.

— Mar. *Le grand de l'eau.* La plus grande hauteur de la marée dans le mois.

— *En grand.* loc. adv. De grandeur naturelle. Il s'est fait peindre en *grand*. (Acad.)

— Dans son ensemble. Le naturaliste voit mieux la nature en *grand* que dans ses petits replis. (Sénebier.)

— *Faire une chose en grand, l'exécuter en grand.* La faire d'une grandeur convenable sur un modèle en petit. Les petites machines ne réussissent pas toujours en *grand*. (Acad.)

— *Travailler en grand.* Travailler sur un vaste plan, d'après une vue générale et complète. || *Ne pas savoir travailler en grand.* Ne s'entendre qu'aux détails.

— Fig. *Penser, agir en grand.* Penser, agir d'une manière grande, noble, élevée.

— *A la grande.* loc. adv. A la manière des grands seigneurs. Vivre à la grande. Cette locution vieillit.

— GRANDE. s. f. Femme qui a la grandesse. M[me] la comtesse de Noailles, grande d'Espagne.

— *Les grandes.* s. f. pl. Les femmes des grands.

— GRANDE. s. f. Techn. Nom donné dans les colonies à la première des cinq chaudières qui composent un équipage de sucrerie.

— GRANDES. s. f. pl. Arachn. Race d'aranéides du genre disdère et ne comprenant qu'une seule espèce.

GRAND-ANTHROPOKAÏE. s. m. (ét. fr., *grand*; gr. ἄνθρωπος, homme; καίω, je brûle). Grand inquisiteur. Mot forgé par Voltaire.

GRAND-ANTIQUE. s. m. Architect. et Constr. Marbre à fond très noir et à veines blanches.

GRANDAT. s. m. Hist. Dignité des grands d'Espagne.

GRAND-BARRAGE. s. m. Comm. Sorte de linge ouvré qu'on fabrique en Normandie.

GRAND-BEAU. s. m. Comm. Perle factice soufflée avec du cristal teint.

GRAND-BLANC. s. m. Morceau d'amadou de quatre ou cinq pouces de long. || Ancienne monnaie de France.

GRAND-BORNAND (Le). Géogr. Comm. du cant. de Thônes, arrond. d'Annecy (Haute-Savoie); 2,000 hab.

GRAND-BOURG (Le). Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Guéret (Creuse), sur la Gartempe. Fabrique de toiles; 3,000 hab.

— GRAND-BOURG. Ch.-lieu de l'île française de Marie-Galante (Antilles); port sur la côte S.-O.; 7,000 hab.

GRAND-BRIN. s. m. Comm. Sorte de toile de Bretagne.

GRAND-CAEN. s. m. Comm. Toile de Bretagne.

GRAND'CHAMBRE. s. f. Anc. jurispr. Nom donné autrefois à la chambre principale de chaque parlement, où toute la compagnie se rassemblait et où le roi tenait ses lits de justice. || A Paris, la grand'chambre s'appelait aussi *chambre dorée* parce que le plafond de la salle où elle se réunissait était couvert de dorures.

GRAND-CHAMBRIER. s. m. Anc. Jurispr. Membre d'une grand'chambre. La torture à laquelle de vieux *grands-chambriers* appliquent si légèrement les innocents comme les coupables. (Voltaire.)

GRAND-CHAMP. Géogr. Comm. du cant. de La Chapelle-sur-Erdre, arrondiss. de Nantes (Loire-Inférieure); 2,000 hab.

— GRAND-CHAMP. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vannes (Morbihan). Il y eut deux combats livrés en cet endroit, entre les républicains et les royalistes, 1795; 3,700 hab.

GRAND-CHANTRE. s. m. Dignité de premier chantre d'une cathédrale.

★ **GRAND'CHOSE.** s. f. Chose considérable. Cette expression est familière et s'emploie le plus souvent avec la négation dans le sens de *pas beaucoup*. Vous ne valez pas grand'chose. Celui que les journaux peuvent dépouiller n'a pas *grand'chose* à perdre. (Boiste.)

— Iron. et sans négation. *Voilà grand'chose !* Ce n'est rien ou presque rien.

— Elipt. et par mépris. *C'est une pas grand'chose, c'est un pas grand'chose.* C'est une femme, c'est un homme qui ne vaut pas grand'chose, c'est-à-dire qui affecte un air et des prétentions au-dessus de son état; une dévergondée, un vaurien.

GRAND'COMBE (La). Géogr. V. COMBE.

GRAND-COMPTE. s. m. Papet. Sorte de papier qui se fabrique à Angoulême.

GRAND-COURONNE Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Rouen (Seine-Inf.) : 1,500 h.

★GRAND-CROIX. s. m. Hist. Titre des principales charges de l'ordre de Malte, des baillis capitulaires qui composaient le conseil du grand maître. L'évêque de Malte, le prieur de l'église et les piliers des huit langues, étaient les *grands-croix* de l'ordre. (Comp. de l'Acad.) || Pl. des *grands-croix*.

— Celui qui a une dignité élevée dans un ordre de chevalerie. Il est grand-croix de la Légion d'honneur.

— GRAND-CROIX. s. f. La dignité, la charge elle-même. Il était difficile d'obtenir une grand'croix dans l'ordre de Malte. Le roi donna à Contades une grand-croix de l'ordre de Saint-Louis.

GRAND'CROIX (La). Géogr. Bourg du cant. de Rive-de-Gier, arr. de Saint-Étienne (Loire). Houille, fer, vins; 4,300 hab.

★ GRAND-DUC. s. m. Celui qui possède un grand-duché; celui dont la dignité est au-dessus de celle d'un duc. Les fils des empereurs de Russie prennent le titre de grand-duc. Le duc de Toscane le portait autrefois. Plusieurs princes allemands le portent encore aujourd'hui. Le grand-duc de Bade. || Pl., des *grands-ducs*.

GRAND-DUC. s. m. Ornith. V. DUC.

GRAND-DUCAL, ALE. adj. Qui appartient à un grand-duc. Les privilèges, les officiers grands-ducaux.

★ GRAND-DUCHÉ. s. m. État souverain ou fief de dignité, à la possession duquel est attaché le titre de grand-duc. Un grand-duché. Des grands-duchés. Le grand-duché de Hesse.

GRANDE (Rio). Géogr. Rivière de la Sénégambie, au S. du rio Geba, navigable pour d'assez gros navires jusqu'à 40 kil. de la mer. Cours de 400 kil.

— GRANDE (Rio). Rivière du Brésil, vient de la province de Minas Geraes, sépare les provinces de Goyaz et de Saint-Paul, et se jette dans le Paranahyba, après 800 kil. de cours.

GRANDE-BRETAGNE. (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande). Geogr. Royaume comprenant les îles Britanniques et de nombreuses colonies répandues dans toutes les parties du monde. L'archipel des Iles-Britanniques (Grande-Bretagne, Irlande, Orcades, Shetland, Hébrides, Man, Anglesey, Wight, Sorlingues, îles anglo-normandes) est situé au N.-O. de l'Europe, entre 0° 30′ et 12° 45′ long. O., entre 49° 57′ et 61° lat. N. Il a pour limites : la mer du Nord à l'E.; le pas de Calais et la Manche au S.; l'océan Atlantique au S.-O., à l'O. et au N. La capitale du royaume est Londres. (V. BRETAGNE, ANGLETERRE, ÉCOSSE, IRLANDE, etc.)

— *Population.* La superficie des îles Britanniques est de 314,628 kil. carrés; la population, de plus de 35 millions d'hab. La superficie des colonies anglaises est évaluée à environ vingt millions de kil. carrés, et la population à plus de 213,000,000 d'habitants.

— *Gouvernement.* Le gouvernement est une monarchie héréditaire, même pour les femmes, constitutionnelle et représentative. La constitution n'a jamais été codifiée; elle se compose de plusieurs actes principaux : la *grande charte* et la *charte des forêts*, 1215, *clause additionnelle* de 1299, sous Édouard Ier; le statut d'*Habeas corpus* de 1679; la *Déclaration des droits* (*Bill of rights*) de 1689; les *Lois électorales* de 1831, 1832 et 1867. Le pouvoir exécutif appartient au souverain; il commande les armées, nomme à tous les emplois et offices, convoque le Parlement, peut l'ajourner, le proroger, le dissoudre; crée des pairs à volonté; approuve ou rejette les bills proposés par le Parlement; fait la guerre ou la paix, signe les traités; est le chef suprême de l'Église nationale, a le droit de faire grâce (sauf quelques exceptions), et la justice est rendue en son nom. Sa personne est inviolable; il ne peut *mal faire*, toute son autorité étant déléguée à des ministres qui sont responsables. Le pouvoir législatif appartient au souverain et au *Parlement*, qui se compose de deux chambres : 1° la *Chambre des lords* ou *des pairs* ou *Chambre haute* est formée par les lords spirituels, archevêques ou évêques et les lords temporels. Les lords temporels sont héréditaires, ou de création royale, ou élus, ou siégeant d'office, comme les juges des trois hautes cours de justice. Les pairs peuvent voter par délégation; 2° la *Chambre des communes* est élue par les comtés (*shire*), les cités (*city*), les bourgs (*borough*) et les universités. Ils sont au nombre de 658, dont 493 pour l'Angleterre et le pays de Galles, 105 pour l'Irlande et 60 pour l'Écosse. Les lois électorales de 1852, 1854, 1867, ont augmenté considérablement le nombre des électeurs, quoique le suffrage ne soit pas universel. La durée légale d'une législature est de sept ans. Les lois de l'Angleterre reconnaissent le droit de pétition, le droit de réunion (*meeting*), le droit d'imprimer et de publier ses opinions, le droit d'être jugé par le jury. La liberté personnelle est assurée par l'*habeas corpus*.

— *Administration.* Trois comités ont maintenant toute l'autorité : le *cabinet*, le *comité judiciaire* et le *comité du commerce*. Le *cabinet* ou ministère d'État du royaume comprend 12 à 15 ministres; le premier lord de la trésorerie est d'ordinaire chef du cabinet (*premier*). Plusieurs autres ministres, chefs des administrations centrales, ne font pas nécessairement partie du cabinet. Le pays est divisé en *comtés* (*shires*), qui se subdivisent eux-mêmes en *hundreds* et en *paroisses*. Dans chaque comté, il y a un *lord-lieutenant*, nommé à vie par la couronne, chef des milices, et un *shérif*, nommé pour un an par le roi, avec des pouvoirs très étendus. Puis viennent les *juges de paix*, les *coroners*, les *constables*. Les paroisses sont administrées par la *vestry* (sacristie) et par les *church wardens* chargés des revenus et des dépenses de l'église. Les *bourgs* et *cités* sont des corporations municipales, indépendantes du comté, s'administrant elles-mêmes, en vertu d'une charte. L'Écosse a une sorte de vice-roi dans la personne du *lord-avocat*; l'Irlande a un *lord-lieutenant* ou *vice-roi* nommé pour cinq ans, assisté d'un conseil privé nommé par le souverain et d'un secrétaire général choisi par les ministres. Les îles anglo-normandes ont leur législature particulière.

— *Législation, justice.* Il n'y a point de code ou corps de lois. La législation se compose : 1° de la loi commune ou non écrite, qui s'appuie sur les coutumes légales, les décisions judiciaires, les traités, le droit romain et même parfois sur le droit canonique, 2° la loi écrite ou les statuts, édits, actes émanant directement de la législature suprême. Aussi la législation est-elle très obscure, très embrouillée et mal connue. Il n'y a pas de ministère de la justice. La Chambre des lords constitue la cour suprême dans les matières politiques, civiles et pénales; puis viennent les quatre grandes cours de Westminster : la *cour de chancellerie*, présidée par le lord chancelier, tribunal d'équité dont les attributions sont très étendues pour les questions civiles et commerciales; la *cour du banc du roi ou de la reine*, la *cour des plaids communs* et la *cour de l'Échiquier*, qui prononce en matière de finances. Ces trois dernières cours ont des sessions régulières quatre fois par an. Dans les intervalles, les juges vont présider les cours d'assises des provinces ou *cours de circonscription* (circuit); l'Angleterre et le pays de Galles en ont sept. Il y a en outre 59 *county's courts* ou tribunaux des comtés; puis des tribunaux spéciaux : *cours des faillites, des affaires de succession, de mariage, conseils de la couronne, cour supérieure ecclésiastique*, tribunaux auprès de chaque évêque, etc. L'Écosse a conservé ses lois anciennes et ses institutions judiciaires. La *cour des sessions* est le tribunal suprême; la *cour de justice*, dont les membres vont présider deux fois par an les trois cours de circuit; la *cour de l'Échiquier*, la *cour de l'amirauté*, la *cour des commissaires*, sont les principaux tribunaux. En Irlande, il y a la *cour supérieure*, dont les membres vont juger les affaires civiles et criminelles dans les six districts judiciaires, etc.

— *Religions.* L'exercice de tous les cultes est libre. Deux cultes sont déclarés religions de l'État, l'Église anglicane ou calviniste-épiscopale pour l'Angleterre et le pays de Galles, l'Église presbytérienne pour l'Écosse. Le souverain est le chef suprême de l'Église anglicane; il y a deux archevêques, celui de Cantorbéry, qui est primat de l'Angleterre, et celui d'York; il y a 26 évêques suffragants. L'Irlande renferme deux archevêchés protestants, Armagh, Dublin, et 14 évêchés. Au dessous sont les chapitres, archidiacres, recteurs, ministres, pasteurs, vicaires. L'Église presbytérienne est divisée en plus de 1,000 paroisses; la réunion des ministres de plusieurs paroisses forme un *presbytère*; la réunion de plusieurs presbytères, un *synode*; il y a 15 synodes. L'assemblée générale ou cour suprême comprend 360 membres élus tous les ans. En dehors de ces deux Églises existent de nombreuses congrégations, trinitaires, unitaires, méthodistes, wesleyens, quakers, mennonites, indépendants, etc. Le catholicisme a fait de nombreux progrès en Angleterre; il y a maintenant un archevêque métropolitain à Westminster et 12 évêchés. En Écosse, il y a les deux archevêchés d'Édimbourg et de Glasgow. En Irlande, où la plus grande partie de la population est catholique, nous trouvons 4 archevêchés, Armagh, Cashel, Dublin, Tuam, et 23 évêchés. Les juifs sont au nombre d'environ 46,000.

— *Instruction.* Point de système général d'instruction publique. L'enseignement est libre; c'est une sorte d'industrie. L'instruction secondaire est donnée dans les *écoles de grammaire*, les *collèges* (Éton, Winchester, Westminster, Harrow, Rugby, etc.), dans les écoles de sciences appliquées, etc.; l'instruction supérieure est donnée dans les universités, Oxford, Cambridge, Dublin, Durham, Londres, Édimbourg, Glasgow, Aberdeen, Saint-Andrews, etc. Il y a de nombreuses écoles spéciales; le collège catholique de *Maynooth* en Irlande, la haute école de sciences et de lettres de Belfast; les écoles professionnelles comme l'Académie militaire de Woolwich pour l'artillerie et le génie, le collège militaire de Sandhurst, le collège naval de Portsmouth, qui appartiennent au gouvernement; le collège de la Compagnie des Indes à Addiscombe; les écoles théologiques de Castletown, de Saint-David, etc.; des écoles centrales de médecine, de chirurgie, de pharmacie. Les sociétés littéraires, scientifiques, les académies, etc., sont nombreuses; plusieurs possèdent de riches collections, citons le *Musée britannique* de Londres, la *Bibliothèque Bodléienne* et le *Musée Ashmoléen* d'Oxford, la collection de la *Société zoologique* de Londres, le musée oriental de la Compagnie des Indes, l'observatoire de la marine à Greenwich, etc. La plus célèbre société académique de l'Angleterre est la *Société royale de Londres*, qui forme un véritable Institut; puis viennent les sociétés royales d'Édimbourg et de Dublin.

— *Armée.* L'armée permanente est formée par le recrutement volontaire. L'effectif de l'armée anglaise est d'environ 250,000 hommes, sans compter les troupes indigènes des Indes qui comprennent 120,000 hommes. Il y a de plus les milices régulièrement organisées, qui s'élèvent à environ 400,000 hommes, et les milices des colonies. En Irlande, le corps de la police organisé militairement compte 14,000 hommes.

— *Flotte.* La marine militaire de la Grande-Bretagne est la plus puissante du monde; elle se recrute par enrôlements volontaires, et, en temps de guerre, au moyen de la *presse*. Il est difficile de dire d'une manière précise les forces de la marine royale. Elle compte environ 69 bâtiments blindés, 304 navires à vapeur et 147 navires à voiles. Le personnel de la flotte comprend environ 80,000 hommes, amiraux, officiers, matelots, troupes de la marine. Les grands ports de guerre sont : Portsmouth et Plymouth.

— *Budget.* Le budget de la Grande-Bretagne est d'environ 124,000,000 de livres sterling : les recettes et les dépenses sont à peu près équilibrées. La dette publique est d'environ 710 millions de livres sterling. Il y a, en outre, beaucoup de dépenses locales (taxe des pauvres, contributions pour routes et chemins, péages aux barrières des chemins, droits de ports et de havres, cimetières et bureau local, assainissement et égouts, taxes ecclésiastiques, etc.), évaluées à environ 63,000,000 de livres sterling.

— *Richesses.* Les Iles-Britanniques ont de grandes richesses minérales; c'est l'une des causes de leur grandeur. Au premier rang se placent la houille et le fer. L'Angleterre et l'Irlande possèdent encore de nombreuses mines de plomb, de cuivre, d'étain, d'argent; il y a des salines considérables, surtout au N.-O. Enfin l'Angleterre possède beaucoup de sources minérales. Le nord de l'Angleterre et plusieurs parties de l'Écosse et de l'Irlande sont riches en marbres, ardoises, pierres de taille, granit, etc. Toutes les terres et pierres utiles se trouvent en abondance, pierre à chaux, terre à poterie et à porcelaine, etc. L'Angleterre, si bien arrosée, est un pays de magnifiques pâturages; aussi l'élève du bétail y a pris un développement extraordinaire; chevaux élégants et rapides, bœufs magnifiques de Durham et de Devon, moutons de Leicester et Dishley, sont surtout très célèbres. Le climat, à cause du voisinage de la mer, est moins rigoureux que dans les pays du continent, mais il est brumeux et très humide, les pluies sont très abondantes dans la partie occidentale; aussi on cultive surtout les céréales dans les plaines de l'est, et l'on trouve plus de pâturages à l'ouest. Le climat est plus froid dans la montagneuse et septentrionale Écosse. Le pays est généralement très bien cultivé, mais il y a beaucoup de bruyères stériles en Écosse, et beaucoup de marécages, de fondrières ou *bogs* dans l'Irlande, qui manque de capitaux pour devenir féconde comme l'Angleterre. Cependant les Iles-Britanniques sont forcées de recourir à l'importation pour se procurer le blé nécessaire à une population de plus en plus pressée.

— *Industrie.* Toutes les industries sont exercées dans la Grande-Bretagne sur une échelle gigantesque. La fabrication des tissus de coton, de laine, de lin, de chanvre et de soie, l'extraction des minerais, le travail des métaux, laissent l'Angleterre sans rivale. Les machines, dues au génie inventif des Anglais, ont multiplié au XIXe siècle les produits de l'industrie.

— *Commerce.* Le commerce est favorisé à l'intérieur par un ensemble remarquable de voies de communication, rivières facilement navigables, canaux nombreux, routes et chemins de fer très étendus. Au dehors, le commerce est fait par une flotte énorme, qui trouve partout des colonies, des stations, des approvisionnements, des moyens d'échange. Les pays avec lesquels la Grande-Bretagne fait le plus de commerce, sont : les États-Unis, les Indes orientales, la France, la Russie, les villes hanséatiques, l'Australie, la Hollande, l'Égypte, la Prusse, la Chine, etc. Les principaux articles d'exportation sont : les cotonnades, les tissus de soie, les tissus de fil, le coton filé, les tissus de laine, la quincaillerie, la coutellerie, le fer, le cuivre, la houille, la mercerie et les objets de mode, etc. Les principaux articles d'importation sont : le coton, la laine, le lin, la soie grège, les soieries, le thé, le café, le sucre, le froment, l'avoine, le maïs, la farine de froment, les vins, les spiritueux, le bétail, les œufs, les volailles, fruits, épices, tabac, etc.

— *Colonies.* Voici la liste des colonies et possessions de la Grande-Bretagne : *Europe.* Gibraltar, Héligoland, Malte et Gozzo. *Asie.* Chypre, Aden et Périm, Hindoustan et Inde transgangétique, Ceylan, Hong-Kong, Andaman et Nicobar. *Afrique.* Côte occidentale ou Gambie, Sierra-Leone, Côte d'Or, colonie du Cap, Natal, Griqualand, Transkai district, Basoutoland, Lagos, Ascension, Sainte-Hélène, Maurice, Seychelles. *Amérique du Nord et Antilles.* Dominion of Canada, Terre-Neuve, les Bermudes, Barbade, Bahama, les îles de Turc et Caïcos, Jamaïque, les îles Vierges et Tortola, Saint-Christophe, Nevis, Antigoa et Barboude, Montserrat, La Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Grenade, Tabago, Trinité, Honduras anglais. *Amérique méridionale.* Iles Malouines, Guyane anglaise. *Océanie.* Bornéo septentrional, Labouan, Nouvelle-Galles du Sud, Australie occidentale, Australie méridionale, Victoria, Queen's-Land, Nouvelle-Zélande, Tasmanie, îles Fanning, îles Norfolk, îles Fidji.

— *Canaux.* Les canaux du royaume-uni de Grande-Bretagne et d'Irlande présentent un développement de plus de 4,000 kilomètres. Les principaux sont : En Angleterre, le *Bridgewater* entre Liverpool, sur la mer d'Irlande, et Hull, sur la mer du Nord; le canal de *Grand-Junction*, de Brendford, sur la Tamise, à Northampton; le canal de *Grand-Trunk*, entre la Trent et la Mersey; le canal de *Tamise-et-Severn*, entre ces deux fleuves, etc.; en Écosse, le canal de *Forth et Clyde*, et le canal de *Calédonie*; en Irlande, le *Grand Canal* et le *Canal Royal*, qui joignent la mer d'Irlande à l'Atlantique.

— *Chemins de fer.* Les 12 lignes principales d'Angleterre et d'Écosse, reliées entre elles par un très grand nombre de lignes secondaires, sont : la *ligne de l'Est*, de Londres à Yarmouth; la *ligne du Sud-Est*, de Londres à Douvres, vers Calais; la *ligne du Sud*, de Londres à Brighton, vers Boulogne; la *ligne du Sud-Ouest*, de Londres à Dorchester, par Southampton; la *ligne de l'Ouest*, de Londres à Plymouth, par Bristol; la *ligne du Nord-Ouest*, de Londres à Glasgow, par Birmingham, Lancastre et Carlisle; la *ligne du Nord*, de Londres à Inverness, par Cambridge, Lincoln, York, Durham, Newcastle, Édimbourg et Aberdeen; la *ligne du Centre*, de Londres à Leeds, par Leicester et Derby, avec embranchement sur Birmingham; la *ligne entre Liverpool et Hull*, par Manchester et Leeds; la *ligne entre Maryport et Newcastle*, par Carlisle; la *ligne entre Greenock et Édimbourg*, par Glasgow; le *chemin littoral de la Manche*, de Dorchester à Douvres, reliant tous les ports de la Manche. Les principaux chemins de fer d'Irlande sont : de *Dublin à Belfast*, par Dundalk et Armagh, avec embranchement sur Londonderry; de *Dublin à Galway*; de *Dublin à Limerick*, par Kildare et Tipperary, avec embranchement sur Cork et Waterford.

— *Monnaies.* Les monnaies de la Grande-Bretagne sont, en or : la guinée (21 schellings), 26 fr. 48 c.; le souverain (livre sterling), 25 fr. 22 c.; le demi-souverain, 12 fr. 61 c.; en argent : la couronne (5 schellings), 5 fr. 81 c.; la demi-couronne, 2 fr. 90 c.; le florin (2 schellings), 2 fr. 32; le schelling (12 pence), 1 fr. 16 c.; six pence, 0 fr. 58 c.; quatre pence, 0 fr. 38 c.; trois pence, 0 fr. 29 c.; deux pence, 0 fr. 19 c.; un penny, 0 fr. 09 c.; en bronze : le penny ou denier, 0 fr. 095 c.; le demi-penny et le farthing ou liard, qui vaut un quart de penny.

— *Mesures.* Le yard de 3 pieds anglais vaut 0 m. 9141/3; le mille légal vaut 1,760 yards de 1,609 m.315; le mille usuel vaut 1,524 mètres; l'acre vaut 4 ares, 46; l'hide, 100 acres. Le gallon vaut 4 litres 5,434.

— *Poids.* La livre de commerce dite avoir-du-poids vaut 453 gr. 59; la livre troy vaut 373 gr. 242.

— Hist. V. ANGLETERRE, ÉCOSSE, IRLANDE.

GRANDE-DUCHESSE. s. f. Femme d'un grand-duc, ou celle qui possède un grand-duché. Une grande-duchesse. De grandes-duchesses. La grande-duchesse d'Oldenbourg.

★ GRANDELET, ETTE. adj. (diminut. de *grand*). Un peu grand, déjà grand. Cette femme a déjà des enfants assez grandelets. Sa fille est toute grandelette. Ce mot est familier.

★ GRANDEMENT. adv. D'une manière grande.

— Avec grandeur, avec générosité, avec noblesse. Penser, agir grandement.

— *Faire les choses grandement.* Ne pas regarder à la dépense.

— Fam. Beaucoup, extrêmement. Se tromper grandement. Avoir grandement raison. Nous avons, pendant quatre jours, *grandement* souffert du soleil. (G. Flaubert.)

GRANDE-ROSE. s. f. Comm. Espèce de linge damassé que l'on fabrique en Flandre et en Basse-Normandie.

★ GRANDESSE. s. f. (ét. esp., *grandezza*; radic. *grande*, grand). Dignité du grand d'Espagne. Tel favori mit la *grandesse* dans cette maison. (Acad.) Il y a trois *grandesses* dans cette maison. (Id.) Il y a des diverses classes de *grandesses*. (Id.) La *grandesse* était, en Espagne, le plus haut titre d'honneur que la noblesse pût posséder. (De Reiffenberg.) Il avait, d'ail eurs, cinq ou six *grandesses* accumulées sur un petit corps. (Mérimée.)

GRANDE-TERRE. Géogr. Arrondissement de la Guadeloupe. Ch.-l., La Pointe-à-Pitre.

★ GRANDEUR. s. f. (rad. *grand*). Étendue en hauteur, longueur, largeur, etc. Ces deux enfants sont de la même grandeur. Cela est de la grandeur d'un mètre. Ce vase est de la grandeur convenable. Des souliers de différentes

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

grandeurs. Des gants de toutes les grandeurs. Des objets de toute grandeur. La grandeur d'un logis, d'un bois, d'un étang, d'un parc. La grandeur d'une province. Dans le septicolore, le mâle et la femelle sont à peu près de la même *grandeur*. (Buffon.) Le spare chily est remarquable par sa *grandeur*. (Lacep.) Ces navires, à la vérité, n'étaient pas de la *grandeur* de nos vaisseaux. (Anquetil.) L'enceinte du château est d'une *grandeur* considérable. (Dulaure.) L'homme trouve des urnes de toutes les *grandeurs* suspendues au calebassier. (B. de St-P.) Il est possible que quelque espèce de mousse parvienne à une *grandeur* arborescente dans quelques parties de la zone torride. (Id.)

— Importance, gravité, élévation, éclat, supériorité. La grandeur d'une entreprise. La grandeur d'une perte, d'un sacrifice. La grandeur du péril. La grandeur du courage. La grandeur des actions, des victoires de ce prince. La grandeur d'une conception, d'une pensée. C'est la *grandeur* de mon sujet d'être renfermé dans une vie toute chrétienne. (Fléch.)

— Énormité. La grandeur d'un forfait, d'un crime.

— Fig. Puissance, autorité, pouvoir, dignités, honneurs. Les soucis, les ennuis de la grandeur. La grandeur, les grandeurs de Dieu. La grandeur des rois. La grandeur souveraine. Travailler à sa future grandeur. Grandeur naissante. La grandeur et la décadence des Romains. Aimer, mépriser les grandeurs de ce monde. Les grandeurs humaines. L'éclat, le faste, la fragilité, le néant des grandeurs. Naître, mourir au sein des grandeurs. L'écueil des grandeurs humaines. Fouler aux pieds les grandeurs. Être ébloui des grandeurs humaines. Les grandeurs du monde. Puisque nous ne pouvons parvenir à la *grandeur*, vengeons-nous à en médire (Mont.) On s'efforce de connaître Dieu, qui par sa *grandeur* est inconnu aux hommes. (La Rochef.) Tous les hommes sont nés pour la *grandeur*, parce que tous sont nés pour posséder Dieu. (Boss.) Cette voix qui foudroie toutes les *grandeurs*. (Id.) Je ne viens pas ici vous désabuser des *grandeurs* humaines. (Fléch.) Les princes seraient-ils fort touchés de leur *grandeur* s'ils étaient condamnés à en jouir tout seuls? (Mass.) Ce sont des ouvrages dignes de la *grandeur* des Romains. (Id.) L'union d'Isabelle et de Ferdinand prépara la *grandeur* de l'Espagne. (Volt.) Ce fut la *grandeur* du peuple romain qui fit la *grandeur* du sénat romain. (B. de St-P.) La *grandeur* humaine n'est qu'un brillant esclavage. (De Neuville.)

> Je songe avec respect de combien je suis née
> Au-dessous des *grandeurs* d'un si noble hyménée.
> (Racine.)

> Vos *grandeurs* sont des mascarades;
> Jeux de théâtre que tous vos projets. (Favart.)

> L'Inde [illegible] ses conquêtes
> Vint parer son triomphe et hâter sa *grandeur*. (Delille.)

— Fig. et fam. *Regarder quelqu'un du haut de sa grandeur*. Le regarder avec une fierté dédaigneuse.

— Noblesse, élévation, dignité. Il n'y a dans cette conduite ni sagesse ni grandeur. Avoir un air de grandeur qui impose. Les expressions ne répondent pas à la grandeur du sujet. Il est de la *grandeur* d'un État de soutenir ses alliés. (Acad.) La véritable *grandeur* est de régner sur soi-même. (La Font.) L'envie n'a pas le courage assez bon pour chercher la véritable *grandeur*, mais elle ne tâche de s'élever qu'en abaissant les autres. (Boss.) Nous autres, personnes du commun, nous regardons les grands seigneurs avec une prévention qui leur prête souvent un air de *grandeur* que la nature leur a refusé. (Le Sage.) La *grandeur* apparente ou réelle avait seule des chances auprès des imaginations italiennes. (E. Quinet.) L'action est un des besoins de l'homme et une des *grandeurs* de la nature. (P. Janet.)

— En ce sens, se dit des ouvrages d'art. Sa conception des choses a la *grandeur* nue d'un temple sans symboles et sans ornements. (P. de St-Victor.)

— *Grandeur d'âme*. Supériorité morale qui consiste à s'élever au dessus des faiblesses de l'humanité.

— Titre que l'on donnait à tous les grands seigneurs qui ne prenaient point le titre d'altesse, d'excellence, et que l'on donne encore aux évêques. Il plaira à Votre Grandeur. J'ai suivi les ordres de Votre Grandeur. Je n'eus pas sitôt entendu ces paroles, que je tombai aux pieds de Sa *Grandeur*, tout pénétré de reconnaissance. (Le Sage.) Attendez, me dit-il, d'un air sec. Sa *Grandeur* va sortir pour aller à la messe; elle vous donnera, en passant, un moment d'audience. (Id.)

— Par extens.

> Sire Lion, dit-il, prends mon aveu, les [illegible]
> C'est un parfum de bon [illegible] que la [illegible]
> (La Fontaine.)

— Astronom. Éclat relatif des étoiles fixes. Étoile de première, de deuxième grandeur. Les six premières *grandeurs* comprennent toutes les étoiles visibles à l'œil nu. (Guillemin.)

— Math. Tout ce qui est susceptible d'augmentation et de diminution. || *Grandeur abstraite*. Celle dont la notion ne renferme aucun signe particulier, comme les nombres. || *Grandeur concrète*. Celle dont la notion renferme un sujet particulier, comme le temps et l'étendue.

GRANDE-VENISE. s. f. Comm. V. GRANDE-ROSE.

GRAND-FOUGERAY (Le). Géogr. V. FOUGERAY.

GRAND'GARDE. s. f. V. GARDE.

GRAND-HAUT. s. m. Troisième lit du bois pour faire le charbon.

GRANDI, IE. part. pass. du v. Grandir. S'empl. adjectiv. Elle est grandie de quelques centimètres. Depuis que je lis Homère, tous les objets dans la nature me semblent *grandis* de dix pieds. (Bouch.)

— Fig. Qui a pris plus de force, plus d'énergie. Ce héros grandi par l'adversité.

GRANDIDENTÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *grandis*, grand; *dens*, dent). Hist. natur. Qui a de grandes dents. Animal grandidenté. Feuilles grandidentées.

GRANDIER (Urbain). Né à Rovère, près de Sablé, 1590-1634, fut curé de Loudun (diocèse du Mans) et chanoine de l'église Sainte-Croix, dans la même ville. Accusé de magie par quelques religieuses ursulines de Loudun, qui prétendaient avoir été ensorcelées par lui, il fut brûlé vif le 18 août 1634. On attribue cette condamnation à la haine du cardinal de Richelieu, contre qui venait de paraître un libelle, *la Cordonnière de Loudun*, dont on croyait Urbain Grandier l'auteur.

GRANDIFIER (SE). v. pron. 1re conj. Faire comme les grands, les imiter. Toute la cour le porte (le deuil), c'est-à-dire les grands et avec eux grand nombre de petits qui se veulent *grandifier* par ce moyen. (Malherbe.)

GRANDIFLORE. adj. 2 g. (ét. lat., *grandis*, grand; *flos*, fleur). Bot. Qui a de grandes fleurs. Aster grandiflore. Gardénia grandiflore.

GRANDIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *grandis*, grand; *folium*, feuille). Bot. Qui a de grandes feuilles. Renoncule grandifoliée.

GRANDILOQUENCE. s. f. (ét. lat., *grandis*, grand; *loqui*, parler). Langage pompeux, affectation d'employer de grands mots.

* **GRANDIOSE**. adj. 2 g. (augmentat. de *grand*). Imposant, qui frappe l'imagination par un caractère de grandeur, de noblesse, de majesté. Ce mot, emprunté de l'italien, est surtout d'usage dans les beaux-arts. Composition grandiose. Architecture d'un style grandiose. Cette esquisse a quelque chose de grandiose. Un site grandiose. Dans l'architecture, c'est l'accord des lignes, la disposition des masses, la simplicité de la composition, la justesse des proportions qui donnent l'effet *grandiose*. (Boutard.) Ce genre de travail culinaire, *grandiose* dans ses moyens, parfait dans ses produits, est hors de nos mœurs actuelles, de nos penchants, de nos habitudes, je dirai plus, de nos moyens. (De Cussy.) Ce site *grandiose* et pittoresque avait attiré l'attention de Néron. (Montalemb.) L'escalier, orné de statues et de bas-reliefs antiques, est *grandiose* comme celui d'une maison princière. (Gér. de Nerval.) Plus haut, les montagnes grises, ou brunies par les mousses, développent à perte de vue leurs lignes douces et leurs formes *grandioses*. (H. Taine.)

— GRANDIOSE. s. m. Ce qui a un caractère grandiose. Il y a dans cet homme du grandiose. Il y a du grandiose dans cette actrice. Il y a du *grandiose* dans les traits de cette personne, dans cette statue, dans cet édifice. (Acad.) Les compositions de l'architecture sont plus susceptibles du *grandiose* que celles d'aucun autre art. (Boutard.) C'est par le *grandiose* que le colossal diffère du gigantesque. (Id.) Le *grandiose* est, dans tous les ouvrages de l'art, l'une des qualités qui contribuent le plus à la beauté. (Id.) Ce qui véritablement est unique et porte à l'extrême le *grandiose* sévère de l'édifice, c'est l'énormité des matériaux dont il est construit. (H. Taine.)

GRANDIOSEMENT. adv. D'une manière grandiose.

GRANDIPALPE. adj. 2 g. (ét. lat., *grandis*, grand; *palpus*, palpe). Entom. Qui a de grandes palpes. || GRANDIPALPES. s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères, qui ont le dernier article de leurs palpes ordinairement plus grand que les autres.

* **GRANDIR**. v. n. 2e conj. (rad. *grand*). Devenir grand, croître en hauteur. Cet enfant a bien grandi en peu de temps. Les pluies ont fait grandir les blés. Un chêne cesse de *grandir* longtemps avant qu'il cesse de grossir. (Buff.) La première chose que remarquent en *grandissant* les jeunes personnes, c'est que tous ces agréments étrangers ne leur suffisent pas, si elles n'en ont qui soient à elles. (J.-J. Rouss.) Mais laisse faire: en *grandissant*, il sera bon et sage. (Lemonnier.) Quant aux enfants, ils *grandiraient*, on les élèverait, parbleu! (É. Zola.)

— Fig. Faire des progrès, s'accroître, augmenter. Grandir en sagesse, en renommée. Son courage grandissait au milieu des revers. Son pouvoir, son autorité grandit de jour en jour. Un empire qui grandit.

— REM. GRAMM. Si par ce verbe on a l'intention d'exprimer l'action successive de devenir grand, on le conjugue avec le verbe *avoir*. *Il a bien grandi; elle a grandi en peu de temps*. Si, au contraire, on veut exprimer simplement l'état qui résulte de cette action, on le conjugue avec le verbe *être*. *Il est bien grandi, elle est bien grandie*.

— GRANDIR. v. a. Rendre plus grand, faire paraître plus grand. Une robe longue grandit ce de qui la porte. Les talons qu'il porte le *grandissent*. (Acad.)

— Fig. Les malheurs l'ont grandi.

— Exagérer. Il grandit tout ce qu'il raconte.

— SE GRANDIR. v. pron. Se hausser. Se grandir en s'élevant sur la pointe des pieds.

— Fig. S'élever. La médiocrité croit se *grandir* en rabaissant le mérite. (Acad.)

— Manèg. Se dit du cavalier qui lève la tête en soutenant le haut du corps; du cheval qui enlève le devant et coule les hanches sous lui.

GRANDIROSTRE. adj. 2 g. (ét. lat., *grandis*, grand; *rostrum*, bec). Ornith. Qui a un grand bec. || GRANDIROSTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des oiseaux grimpeurs comprenant ceux qui ont le bec d'une grandeur démesurée.

GRANDISSANT. part. prés. du v. Grandir. Ainsi Sophie se corrigea; en *grandissant*, elle a pris d'autres goûts qui l'ont détournée de cette sensualité basse. (J.-J. Rouss.)

GRANDISSANT, ANTE. adj. Qui grandit, qui croît ou s'accroît peu à peu. A mesure qu'on approchait, l'île semblait sortir *grandissante* du sein de la mer. (Al. Dumas.) Plus je te voyais *grandissante* et belle, plus je tremblais d'avance aux nouvelles douleurs qu'amènerait notre séparation. (Id.) La clarté *grandissante* du matin emplissait majestueusement le ciel. (V. Hugo.)

GRANDISSEMENT. s. m. Action de grandir. L'amoindrissement de l'homme physique aboutissait au *grandissement* de l'homme moral. (V. Hugo.)

— Photogr. Opération par laquelle on obtient une épreuve agrandie.

* **GRANDISSIME**. adj. 2 g. (superlatif à forme latine de *grand*). Fam. Très grand. Vous me ferez un grandissime plaisir. J'en vois un, dans les croisades, qui était un *grandissime* seigneur il y a six cents ans. (Mme de Sévigné.) Une belle dame, sur la babouche de qui j'avais marché par mégarde, m'a donné un *grandissime* coup de poing. (Mérimée.)

GRANDIUSCULE. adj. 2 g. (diminutif de *grand*). Néol. Un peu grand.

GRANDJOUAN. Géogr. Village du cant. de Nozay, arr. de Châteaubriant (Loire-Inférieure). École d'agriculture et ferme-école fondée en 1833.

GRAND-JUNCTION. Géogr. Canal d'Angleterre, commençant à Brentford, sur la Tamise, à 12 kilom. O. de Londres, s'unissant à l'Ouse, au canal de Grand-Union et à celui d'Oxford. Il a 136 kil. de longueur.

GRAND-LEEZ. Géogr. Comm. de la prov. et à 16 kil. de Namur (Belgique); 2,200 hab.

GRAND-LEMPS (Le). Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de La Tour-du-Pin (Isère). Fabriques de sucre; 2,100 hab.

GRANDLIEU (Lac de). Géograph. Lac de France (Loire-Inférieure), à 12 kil. S.-O. de Nantes, de 3,900 hectares de superficie. Il reçoit plusieurs petites rivières, et se déverse par l'Achenau dans la Loire.

* **GRAND-LIVRE**. s. m. Comptab. Le plus grand des livres ou registres dont le commerce fait usage, et qui est destiné à recevoir et à classer les articles du journal. On l'appelle encore *livre d'extraits*, et quelquefois aussi *livre de raison*, parce qu'à chaque instant il présente au négociant le tableau complet et détaillé de ses affaires, et l'aide ainsi à se rendre compte de sa situation commerciale. Les négociants italiens, qui passent pour avoir les premiers tenu leurs écritures en partie double, ont sans doute aussi inventé le *grand-livre*. (Lemonn.) Quand on transporte un article du journal au *grand-livre*, on ouvre d'abord un compte au débiteur, et puis un compte au créditeur. (Id.) Tous les articles inscrits sur le journal doivent être fidèlement rapportés au *grand-livre*. (Id.)

— *Grand-livre de la dette publique*. Registre formé en exécution de la loi du 24 août 1793, sur lequel on inscrit le titre de toute rente due par le trésor public, titre communément appelé *inscription de rente*. L'article 6 de cette loi déclara qu'à l'avenir le *grand-livre* de la dette publique serait le titre unique et fondamental de tous les créanciers de l'État. (Lemonn.) Les rentes inscrites au *grand-livre* sont meubles; elles ne payent absolument aucun impôt, et sont insaisissables. (Id.) || *Petits grands-livres*. Registres spéciaux sur lesquels sont nominativement inscrits les rentiers participant au compte collectif ouvert au trésor. C'est afin de rendre les opérations plus faciles et moins dispendieuses que la loi du 14 avril 1819 ordonna qu'il fût ouvert au grand livre des 5 0/0 consolidés, au nom de la recette de chaque département, celui de la Seine excepté, un compte collectif qui comprendrait, sur la demande des rentiers, leurs inscriptions individuelles.

— Fig. La finance n'est plus le grimoire d'une secte de publicains, mais le *grand-livre* de la richesse publique. (P. de St-Victor.)

— REM. GRAMM. *Grand-livre* étant un nom composé employé pour désigner une certaine espèce de livres de commerce, on ne s'explique pas que la plupart des dictionnaires le donnent au mot *livre*, et non à son ordre alphabétique. || Par une singulière distraction, l'Académie écrit *grand livre* (livre de commerce) sans trait d'union, et *grand-livre*, pris absolument pour grand livre de la dette publique, avec un trait d'union.

GRAND-LUCÉ (Le). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Calais (Sarthe). Toiles, clous, papeteries; produits agricoles; 2,100 hab.

GRAND'MAMAN. s. f. Synon. familier de GRAND'MÈRE.

GRAND'MATERNITÉ. s. f. Mot plaisant de Mme de Sévigné, pour dire état de grand'mère: Aimez-moi toujours, mon cher comte; je vous quitte d'honorer ma *grand'maternité*.

* **GRAND'MÈRE**. s. f. Aïeule. Grand'mère du côté paternel. Grand'mère du côté maternel. Grand'mère paternelle. Grand'mère maternelle. Ses deux grand'mères. Louis XII revendiquait le duché de Milan, parce qu'il comptait parmi ses *grand'mères* une sœur de Visconti, lequel avait eu cette principauté. (Volt.) La poudre, les mouches, les paniers, les robes à queue, n'empêchaient pas le cœur de battre chez nos *grand'mères*. (A. Houssaye.)

> [illegible]
> C'est [illegible] *grand'mère*
> (Molière.)

— Pop. On dit quelquefois *Mère-grand*.

— Fam. Vieille femme.

— Techn. Instrument de fer à crochet pour le travail des tours.

GRANDMESNIL (Jean-Baptiste FAUCHARD DE). Acteur, né à Paris, 1737-1816, avocat, conseiller de l'amirauté, 1765, se prononça contre le coup d'État du chancelier Maupeou et quitta la France, 1771. Il s'engagea au théâtre de Bruxelles et joua les *valets* avec succès. Applaudi à Bordeaux, à Marseille, il débuta à Paris à la Comédie-Française, en 1790, et fut l'un des plus brillants interprètes de Molière dans les rôles *à manteau*. Il fut membre de l'Institut, à sa formation.

GRAND'MESSE. s. f. V. MESSE.

GRAND-MILLE. s. m. Pav. Nom donné par les paveurs au nombre de onze cent vingt-deux pavés, vendus pour mille.

GRANDMONT. Géogr. V. GRAMMONT.

GRANDMONTAIN. s. m. V. GRAMMONTIN.

GRANDO. s. m. (mot lat. qui signif. *grêle*). Pathol. Nom que les auteurs donnent à de petites tumeurs rondes, mobiles et presque transparentes, qui se forment au bord libre des paupières, notamment de la supérieure. On dit mieux *grêle*.

* **GRAND-ONCLE**. s. m. Le frère du grand-père ou de la grand'mère. Grand-oncle du côté paternel. Grand-oncle du côté maternel. Ses deux grands-oncles.

GRANDOULE. s. m. Ornith. Nom provençal du ganga.

* **GRAND-PÈRE**. s. m. Aïeul. Grand-père du côté paternel. Grand père du côté maternel. Grand-père paternel. Grand-père maternel. Ses deux grands-pères. Nous gâtions les outils de mon bon vieux *grand père* pour faire des montres à son imitation. (J.-J. Rouss.)

— Par extens. Se dit des animaux. Les juments produisent des poulains qui ressemblent assez aux *grands pères*. (Buff.)

— Fam. Un vieillard.

GRANDPRÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vouziers (Ardennes), sur l'Aire, près d'un défilé de l'Argonne, célèbre dans la campagne de 1792. Le comté de Grandpré appartint à la maison de Joyeuse; 1,300 hab.

GRAND-PRESSIGNY (Le). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Loches (Indre-et-Loire); 1,800 habitants.

GRAND'REPASSE. s. f. Comm. Couverture marquée de dix barres. Une grand'repasse. Des grand'repasses.

GRANDRIEU. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Mende (Lozère); 1,900 hab.

GRANDRIS. Géogr. Bourg du cant. de Lamure, arr. de Villefranche (Rhône); 2,300 h.

GRAND-SERRE (Le). Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Valence (Drôme), sur la Galaure. Fabriques d'acier, de platine, filatures de soie; 1,600 hab.

* **GRAND'TANTE**. s. f. La sœur du grand-père ou de la grand'mère. Grand'tante du côté paternel. Grand'tante du côté maternel. Ses deux grand'tantes.

GRAND-TRUNK. Géogr. Canal d'Angleterre, qui commence au confluent de la Trent et du Derwent et se joint au canal du Duc de Bridgewater, à 22 kil. de Liverpool; il a 136 kil. de longueur; on l'appelle aussi *Trent-et-Mersey*.

GRANDVAL (François-Charles RACOT DE), fils de *Nicolas*, musicien, auteur de pièces comiques et de parades. Célèbre comédien, né à Paris, 1710-1784. Il joua au Théâtre-Français les premiers rôles tragiques et les rôles de haute comédie, de 1729 à 1762. Il reparut sur la scène avec moins de succès, 1764-1768. Il a composé plusieurs comédies ou parades, en prose et en vers, où l'on trouve de l'esprit, de la gaieté, mais beaucoup trop de licence.

GRANDVILLARS. Géogr. Bourg du cant. de Delle, territoire de Belfort; 2,200 hab.

GRANDVILLE (Jean-Ignace-Isidore GÉRARD, dit). Dessinateur, né à Nancy, 1803-1847, se fit connaître de bonne heure par ses dessins humoristiques et par ses caricatures; *les Métamorphoses du jour* eurent surtout beaucoup de succès en 1828. Après la révolution de 1830, son crayon s'exerça librement dans les journaux satiriques, puis il revint aux études philosophico-morales, *les Cannes, les Parapluies, les Chapeaux*, etc. Il illustra *Gulliver, Béranger*,

mais surtout *La Fontaine*. Son talent se distingue par un esprit [illegible] observation et de la critique ; il fait songer plus que rire.

GRANDVILLIERS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Beauvais (Oise). Papiers peints, peignes, boissellerie ; commerce de produits agricoles ; 1,700 hab.

GRANET (François-Marius). Peintre, né à Aix, 1775-1849, fils d'un maçon, commença à étudier sous le paysagiste Constantin, puis sous David. Il habita Rome de 1802 à 1819 et y acquit réputation et aisance. Il fut membre de l'Institut en 1830, conservateur des tableaux du Louvre et [illegible] de Versailles. Il a peint surtout des intérieurs et des souterrains de couvents ; il fut le peintre de la lumière, et se plaisait à rendre la vie des cloîtres.

GRANETTE. s. f. Bot. Nom vulgaire de plusieurs espèces de renouée.

* **GRANGE**. s. f. (étym. bas-lat., *granca*, même signif., dérivé de *granum*, grain). Bâtiment destiné à resserrer et à conserver les grains en gerbes. Construire une grange. Grande, petite grange. Battre en grange. Les granges doivent être préservées de toute espèce d'humidité et aérées le plus qu'il est possible. (Morogues.) L'intérieur des *granges* construites en maçonnerie doit être soigneusement recrépi et lissé le plus qu'il est possible, afin d'empêcher les rats et les souris de grimper le long des murs et de gagner ainsi la charpente des combles lorsque les *granges* sont vides. (Id.) Les champs ont su répondre à l'espoir de ses *granges*. (Castel.) C'était dans une *grange* abandonnée qu'elle avait passé la nuit précédente. (V. Hugo.)

> [illegible]
> [illegible] (MICHAUD.)

— S'est dit pour la Ferme entière et pour désigner une Petite maison de campagne, sens qu'il a encore dans plusieurs provinces méridionales.

— Par extens. La fourmi va creusant sa *grange* souterraine. (Delille.)

— Chalet où l'on fait le fromage de Gruyère.

— *Batteur en grange*. Ouvrier qui bat la gerbe avec un fléau pour faire sortir le grain de l'épi.

— Loc. prov. *Les batteurs sont bien près de la grange*. Se dit lorsqu'on voit un homme serrer une femme de près, ou lorsqu'un jeune homme habite dans le voisinage d'une jeune fille.

GRANGEAGE. s. m. (radic. *grange*). Anc. cout. Manière de donner une terre à bail en prenant pour rente la moitié des fruits.

— Revenu qu'on tire de ce bail. Il ne lui restait plus qu'une maison assez modeste et des *grangeages* médiocrement garnis. (Ch. Nodier.)

GRANGÉE. s. f. Ce qui est contenu dans une grange. Une grangée de gerbes. Toute la grangée a été consumée par le feu.

— Bot. Genre de plantes de la famille des composées corymbifères.

GRANGÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une grangée. || GRANGÉINÉES. s. f. pl. Soustribu de corymbifères ayant pour type le genre grangée.

GRANGER, ÈRE. s. Agric. Celui, celle qui met le blé dans la grange. || Celui, celle qui récolte le blé.

— Nom donné aux fermiers ou métayers dans quelques-uns de nos départements, et plus particulièrement à ceux qui louent des fermes sous la condition du grangeage. Elles baisaient de temps en temps les mains de la *grangère*. (J.-J. Rousseau.)

GRANGERIE. s. f. Fonction de granger.

— *Mettre une ferme, un domaine en grangerie*. En donner l'exploitation à un granger.

GRANGÉRIE. s. f. (de *Granger*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des chrysobalanées, établi pour un arbre de l'île de la Réunion.

GRANGES. Géogr. Comm. du cant. de Corcieux, arr. de Saint-Dié (Vosges) ; 2,800 hab.

GRANIER DE CASSAGNAC (Adolphe). Journaliste et homme politique, né dans le Gers, 1808-1880, fonda *l'Époque*, journal ultraconservateur, en 1845. Après la révolution de 1848, il se dévoua à la politique napoléonienne. Député de 1852 à 1870, directeur ou collaborateur du *Réveil*, du *Pays*, de *la Nation*, il ne cessa pas de combattre toute opinion libérale. Il revint à la Chambre des députés en 1876, pour soutenir surtout les intérêts du clergé. Parmi ses ouvrages on cite : *Histoire des causes de la Révolution française ; Histoire de la chute de Louis-Philippe, de la révolution de Février et du rétablissement de l'Empire ; Histoire des origines de la langue française.*

GRANIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *granum*, graine ; *fero*, je porte). Botan. Qui porte des graines.

— Particulièrement, Qui a des graines unilobées, avec un albumen adné à l'embryon, tenant lieu de cotylédon. En ce sens, *granifère* est syn. de MONOCOTYLÉDONE.

— Se dit aussi d'un corps qui est chargé de petits grains.

GRANIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *granum*, graine ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme ou le volume d'un grain de blé. Mitre graniforme.

GRANILITE. s. f. Minér. Granit à petits grains.

GRANIQUE. Géogr. anc. Petite rivière de Mysie (Asie Mineure), tributaire de la Propontide, célèbre par la victoire d'Alexandre sur les Perses, 334 av. J.-C., et par celle de Lucullus sur Mithridate en 73. Auj. *Oust-Voua Sou* ou *Koda Tchaï*.

* **GRANIT**. s. m. (pr. *gra-ni*, ou plus ordinairement *gra-nitt* ; du bas-latin *granatum*, grenu). Minér. Roche composée essentiellement de feldspath lamellaire, de quartz et de mica, à peu près également disséminés et confusément cristallisés, et dont les parcelles entrelacées les unes dans les autres démontrent évidemment que leur formation a été simultanée. Granit commun. Granit à gros grains. Granit à petits grains. Les couleurs les plus ordinaires du granit sont : le grisâtre, le jaunâtre ou le roussâtre, couleurs qui pourraient encore former d'autres sous-variétés. Mes yeux se promenaient avec délices sur les sommets arrondis de ces collines de *granit* pourpre, entourées de ceintures de mousse du plus beau vert, et émaillées de champignons de toutes couleurs. (B. de St-P.)

— Fig.

> Ces talons opposant, lorsqu'on les réunit,
> Une chaîne de plâtre à des talus de *granit*. (V. Hugo.)

— *Granit porphyroïde*. Granit à petits grains contenant des cristaux de feldspath d'une forme régulière et d'une grandeur qui dépasse celle des autres substances constituantes, et présentant au premier coup d'œil l'aspect du porphyre. — *Petit granit*. Calcaire gris, contenant de nombreux fossiles.

— Couleur de granit donnée aux tranches d'un livre relié.

— Art culin. Sorte de glace.

— Adjectiv. *Drap granit*. Drap dont l'envers est de couleur unie, tandis que l'endroit est semé de petits points, dont la couleur différente tranche sur celle du fond. || On dit aussi *drap sablé*.

GRANITAIRE. adj. Qui est de la nature du granit. Une roche granitaire.

GRANITÉ, ÉE. part. pass. du v. Graniter. S'empl. adjectiv. Ouvrage granité.

* **GRANITELLE**. adj. Minér. Se dit d'un marbre qui ressemble au granit. Marbre granitelle.

— GRANITELLE. s. m. Nom que les marbriers italiens donnent à une variété de granits gris, à petits grains, dont les anciens Romains ont fabriqué des colonnes, des vases, etc.

— Sorte de roche.

GRANITELLÉ, ÉE. adj. (radic. *granitelle*). Minér. Dont les couleurs sont disposées par taches variées, de manière à imiter le granit.

GRANITELLIN, INE. adj. (rad. *granitelle*). Minér. Qui offre une structure entrelacée, avec des grains ou nodules enveloppés de manière à ressembler un peu au granit. Calschiste granitellin.

GRANITER. v. a. 1re conj. Techn. Imiter le granit avec de la couleur.

GRANITEUX, EUSE. adj. Qui a rapport au granit ; qui ressemble au granit. Gravier graniteux.

— Bot. *Plantes graniteuses*. Celles qui croissent dans les terrains granitiques.

GRANITIER. s. m. Ouvrier travaillant le granit.

GRANITIN. s. m. ou **GRANITINE**. s. f. (rad. *granit*). Minér. Roche à base de feldspath laminaire et de quartz, qu'on nomme aussi *pegmatite*.

* **GRANITIQUE**. adj. 2 g. (radic. *granit*). Minér. Qui est formé de granit. Montagnes granitiques. Dans les pays *granitiques*, la gelée produit sur les terres cultivées des effets qui concourent puissamment à l'exiguïté des récoltes qu'on y fait. (Thouin.) Le vent pleure et gémit sur ses flancs *granitiques*. (Emm. Gonzalès.)

> La sentinelle *granitique*,
> Gardienne des [illegible],
> Se dresse entre un vieux temple antique
> Et la Chambre des députés. (TH. GAUT.)

— *Roches granitiques*. Roches qui, par leur composition, se rapprochent le plus du granit. Les principales roches granitiques sont la syénite, la pegmatite, le diorite et la protogine. Tout atteste que le granit et les roches *granitiques* ont une origine ignée. (J. Huot.)

GRANITOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *granit* ; gr. εἶδος, ressemblance). Minér. Qui est de la nature du granit.

— *Roche granitoïde*. Roche mélangée et cristalline qui a quelques rapports avec le granit, ou qui du moins a quelque texture grenue, de même que lui. Les Alpes renferment une assez grande quantité de roches granitoïdes.

GRANITONE. s. m. (étym. ital., *granitone*, augmentatif de *granito*, granit). Minér. Variété de roche antique, à base de feldspath compact, et qui renferme de grands cristaux d'amphibole d'un noir verdâtre.

GRANITO-PORPHYROÏDE. adj. 2 g. Minér. Qui se rapproche à la fois du granit et du porphyre.

* **GRANIVORE**. adj. 2 g. (ét. lat., *granum*, graine ; *voro*, je mange). Zool. Qui mange des graines, qui vit de graines. Les animaux granivores. Les oiseaux granivores. || GRANIVORES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux sylvains qui tous se nourrissent de graines. Les uns dépouillent ces graines de leur péricarpe avant de les avaler ; les autres, comme les pigeons et les tourterelles et tous les gallinacés, les avalent entières. On dit aussi au singulier *un granivore*.

GRANJA (La). Géogr. V. ILDEFONSO (Saint-).

GRANO. s. m. Métrol. Ancienne monnaie de compte de l'île de Malte, valant 6 piccioli ou 9 centimes. || Ancienne monnaie de Naples, la centième partie du ducat, valant fr. 0,042. || Pl., des *grani*.

GRANO-LAMELLAIRE. adj. 2 g. Minér. Qui est composé de grains qui offrent des indices sensibles de joints naturels.

GRAN-SASSO. (littéral. *la grande roche*). Géogr. Massif de l'Apennin central, dont le plus haut sommet, le *Monte-Corno*, a 2,990 m., à 17 kil. N.-E. d'Aquila.

GRANSON. Géogr. Ville du canton de Vaud (Suisse), à l'extrémité S.-O. du lac de Neuchâtel. Victoire des Suisses sur Charles le Téméraire en 1476 ; 1,800 hab.

GRANT (Terre de). Géogr. Partie de la côte méridionale de l'Australie, sur le détroit de Bass, entre la terre de Freycinet et la Nouvelle-Galles du Sud.

GRANTHA. s. m. Linguist. Nom d'un alphabet dérivé de l'alphabet sanscrit, employé par les brahmanes du pays tamoul.

GRANTIE. s. f. (pr. *gran-ci* ; de *Grant*, n. pr.). Zooph. Genre de spongiaires dont l'espèce type vit dans les eaux anglaises.

GRANULAGE. s. m. Action de granuler. Résultat de cette action.

* **GRANULAIRE**. adj. 2 g. (du lat. *granum*, grain). Minér. Qui est composé de grains distincts. Épidote granulaire.

— En parlant de la structure d'une masse minérale, Dont les parties composantes se détachent les unes des autres par l'effet du choc, sans se briser, comme si c'était autant de petits grains réunis.

GRANULATEUR. s. m. (radic. *granuler*). Techn. Appareil pour réduire la poudre en grains.

* **GRANULATION**. s. f. (pron. *gra-nu-la-cion* ; radic. *granuler*). Action de granuler les métaux. || Manière de granuler. La granulation par le sous-carbonate de chaux. || Agglomération de petits grains.

— Fabrication de la poudre de mine en grains ronds.

— Anat. *Granulations cérébrales* ou *méningiennes*. Petits corps blanchâtres ou jaunâtres, tantôt isolés, tantôt réunis en forme de grappes, qu'on observe dans plusieurs points de l'étendue de la dure-mère et de la pie-mère. || *Granulations graisseuses*. Corps moléculaires composés de principes gras. || *Granulations moléculaires*. Corps très petits formés de substance organique ou de matière minérale, qui se trouvent en suspension dans toutes les humeurs ou mêlés à divers éléments anatomiques.

— Bot. Apparence granuleuse de certaines substances végétales.

— Pathol. *Granulations grises*. Lésion organique qui consiste dans la formation de petites tumeurs arrondies, fermes, luisantes, demi-transparentes, du volume et de la forme d'un grain de millet ou d'un pois. Les granulations se rencontrent surtout dans les poumons. || *Granulations palpébrales*. Maladie de l'œil qui se manifeste par de petites taches aux paupières de la grosseur d'un grain de millet et qui laissent échapper une mucosité blanchâtre.

GRANULATOIRE. s. m. (radic. *granuler*). Techn. Instrument qui sert à réduire les métaux en grenaille.

* **GRANULE**. s. m. (étym. lat., *granulum* ; dimin. de *granum*, grain). Hist. nat. Petit grain.

— Bot. Nom qu'on donne quelquefois aux corps reproducteurs des plantes cryptogames. || Nom des petits grains renfermés dans la favilla. || Nom donné aux petites verrues arrondies qui garnissent le calice des rumex.

— Pharm. Dragée contenant très peu de matière médicinale.

GRANULÉ, ÉE. part. pass. du v. Granuler. S'emploie adjectiv. Plomb granulé. Étain granulé. Le plomb, l'étain, et en général les métaux très fusibles, peuvent être *granulés* par un autre procédé. (Orfila.)

— Pathol. Qui appartient aux granulations. Tumeur d'aspect granulé.

* **GRANULER**. v. a. 1re conj. (ét. lat., *granulare*, rad. *granum*, grain). Réduire en grains. Granuler les métaux. Pour granuler le métal, après l'avoir fondu, on le coule dans un mortier et on le broie. On le granule aussi en le coulant à travers un cylindre métallique, percé de trous et placé au-dessus de l'eau froide. On granule encore le plomb en le coulant dans une boîte garnie de sous-carbonate de chaux et l'agitant ensuite jusqu'à ce que le refroidissement soit opéré.

— Métall. Tirer parti de ce qui a été rejeté des fourneaux.

* **GRANULEUX, EUSE**. adj. (rad. *granule*). Qui est composé de petits grains. Cette terre est granuleuse.

— Qui a une surface rugueuse, comme si elle était composée de petits grains.

— Bot. Qui porte des tubercules en forme de petits grains.

— Pathol. Qui offre des granulations. Diathèse granuleuse. Poumon granuleux. || *Maladie granuleuse des reins*. Altération des reins et présence de l'albumine dans les urines.

GRANULICAULE. adj. 2 g. (étym. lat., *granum*, grains ; *caulis*, tige). Bot. Qui a la tige et les rameaux chargés de petits grains ou de tubercules.

GRANULIE. s. f. (radic. *granule*). Pathol. Phtisie pulmonaire.

GRANULIFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *granum*, grain ; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui est chargé de granulations. Mica granulifère.

GRANULIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *granum*, grain ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui est en forme de granulations.

— Minér. Qui est en grains irréguliers. Corps granuliforme.

GRANULO-GRAISSEUX, EUSE. adj. Anat. Qui provient de granules et de graisse formés dans les tissus anatomiques.

GRANULOSITÉ. s. f. (ét. lat., *granulositas* ; rad. *granum*, grain). Qualité de ce qui est granuleux.

— Bot. Amas de petits tubercules imitant de petits grains.

GRANVELLE. V. PERRENOT.

GRANVILLE. Géogr. Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avranches (Manche), sur un rocher qui s'avance dans la mer, à l'embouchure du Boscq. Port sûr et commode, avec bassin à flot ; on y arme pour Terre-Neuve, la pêche de la baleine, le grand cabotage et la pêche des huîtres ; on y fait le commerce avec les îles anglo-normandes. Grains, sel, soude, salaisons, toiles à voiles, pierres de Chausey, etc. ; 11,100 hab.

GRANVILLE, GREENVILLE ou **GRENVILLE** (George), vicomte Lansdowne, baron de Bideford. Homme d'État anglais, 1667-1735. Il soutint les torys, fut ministre de la guerre en 1710, pair d'Angleterre, 1711, trésorier de la maison de la reine, 1714. A l'avènement de George Ier, soupçonné d'intrigues en faveur du prétendant, il fut enfermé à la tour de Londres, mais fut mis en liberté en 1717. Il a composé des poésies imitées de Waller.

GRANVILLOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Granville.

— adj. Qui a rapport à Granville ou à ses habitants.

GRAOSOME. adj. 2 g. (étym. gr., γράω, je brise ; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps se brise et se détériore facilement. || GRAOSOMES. s. m. pl. Famille de myodaires.

GRAOULE. s. f. Entom. Nom vulgaire de quelques espèces de guêpes.

GRAOUSELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du coquelicot.

GRAPELLE. s. f. (rad. *grappin*). Bot. Nom vulgaire du grateron, de la lampourde et de plusieurs plantes à fruits accrochants.

GRAPETTE. s. f. Engin servant à la pêche de la moule, à Agde.

GRAPHÉPHORE. s. m. (ét. gr., γραφή, dessin ; φορός, qui porte). Bot. Genre de graminées.

GRAPHIDE. s. f. (ét. gr., γράφω, je dessine). Bot. Genre de la famille des lichens, particulier aux régions tropicales, dont les espèces forment sur les écorces d'arbres et même sur les pierres des croûtes minces comme des membranes et des pellicules pulvérulentes et lépreuses, étalées irrégulièrement en forme de taches blanchâtres. On dit aussi *graphis*.

GRAPHIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre graphide. || GRAPHIDÉES. s. f. pl. Tribu de lichens, ayant pour type le genre graphide.

GRAPHIE. s. f. (du gr. γράφω, j'écris). Système d'écriture dans lequel les idées sont exprimées au moyen de signes ou de figures. Deux Égyptiens, du temps de Rhamsès II, détachés d'une *graphie* égyptienne, fraternisaient avec un Mezzetin. (De Gonc.)

— Manière d'écrire considérée relativement à la valeur des caractères.

GRAPHINER. v. a. 1re conj. Égratigner. (Rabelais.)

GRAPHINOSTE. s. m. (ét. gr., γραφή, dessin ; νόστος, agrément). Arachn. Genre de phalangides, dont on ne connaît qu'une espèce.

GRAPHIOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., γραφίς, stylet ; εἶδος, forme). Qui ressemble à un stylet. Se dit de l'apophyse styloïde. Apophyse graphioïde.

GRAPHION. s. m. Arachn. Syn. de MÉLITÉE.

GRAPHIPHORE. s. f. (ét. gr., γραφίς, stylet ; φορός, qui porte). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, dont les espèces sont actuellement réparties dans d'autres genres.

GRAPHIPTÈRE. s. m. (ét. gr., γράφω, j'écris ; πτερόν, aile). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour dix-sept espèces qui habitent les régions sablonneuses de l'Afrique et celles de l'Asie qui en sont voisines.

GRAPHIPTÉRIDE. adj. 2 g. (ét. gr., *graphiptère* ; grec εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un graphiptère. || GRAPHIPTÉRIDES. s. m. pl. Section de la tribu des carabiques, ayant pour type le genre graphiptère.

GRAPHIPTÉRIEN, ENNE. adj. Syn. de GRAPHIPTÉRIDE.

*** GRAPHIQUE.** adj. 2 g. (du gr. γράφω, j'écris). Qui tient à la manière de représenter le langage par des signes. Arts graphiques. Pierres graphiques. Opération graphique. Signe graphique. Les arts graphiques sont proprement ceux du dessin. Les pierres graphiques sont celles qui sont écrites ou gravées. Le système *graphique* des Arabes diffère beaucoup du nôtre. (Acad.)

— Qui se rapporte à la représentation des objets par les procédés du dessin linéaire.

— *Courbes graphiques*. Tracé des courbes d'un mouvement continuel ou par points, permettant de représenter la loi d'un phénomène, soit qu'on s'appuie sur une relation analytique connue, soit qu'on n'exprime que les résultats d'une expérience.

— *Opération graphique*. Se dit particulièrement, dans les sciences et les arts qui tiennent aux mathématiques, d'une opération qui consiste à énoncer un problème à l'aide de figures, au lieu d'employer seulement le discours ou le raisonnement.

— Minér. Dont les cristaux se réunissent deux à deux par une de leurs extrémités, sous un angle droit, et se rangent souvent de cette manière plusieurs à la file les uns des autres, ce qui les fait comparer à des lettres hébraïques, persanes. Roche graphique. || *Ampélite graphique*. Ampélite à feuilles assez serrées pour lui donner un peu de consistance, sans cependant qu'elle cesse d'être tendre, ce qui permet de la tailler en forme de crayons pour dessiner.

— GRAPHIQUE. s. m. Dessin de la figure, de l'ornement, des machines, etc., considéré comme accessoire à l'étude des sciences exactes.

— Dessin exécuté graphiquement.

— Tracé décrit par un appareil enregistreur.

— GRAPHIQUE. s. f. Art du dessin et de la peinture.

*** GRAPHIQUEMENT.** adv. D'une manière graphique. Représenter une chose graphiquement. Il se dit, en astronomie, des choses dont on donne une description graphique.

— Par extens. D'une manière très exacte. Oui, monsieur, vous avez dépeint fort *graphiquement, graphice depinxisti*, tout ce qui appartient à cette maladie. (Molière.)

GRAPHIS. s. m. (pron. *gra-fiss*). Botan. V. GRAPHIDE.

GRAPHISME. s. m. (ét. gr., γράφω, j'écris). Manière d'écrire les mots d'une langue.

GRAPHISURE. s. m. (ét. gr., γραφίς, stylet; οὐρά, queue). Entom. Sous-genre de coléoptères tétramères, créé dans la famille des longicornes, et ayant pour type une espèce des États-Unis.

*** GRAPHITE.** s. m. (ét. gr., γράφω, j'écris). Minér. Substance métallique tendre, facile à entamer avec le couteau, douce au toucher et presque grasse. Les minéralogistes désignent le graphite sous les noms de *fer carburé*, de *carbone oxydulé ferrugineux, percarbure de fer*, et dans le commerce il est plus généralement connu sous le nom de *plombagine* ou de *mine de plomb*.

GRAPHITEUX, EUSE. adj. Minér. Qui contient du graphite. Gneiss graphiteux.

GRAPHITIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant le graphite par l'acide azotique et le chlorate de potasse.

GRAPHIUM. s. m. (pr. *gra-fi-omm*; ét. gr., γράφω, j'écris). Antiq. Poinçon dont se servaient les anciens pour écrire sur des tablettes enduites de cire.

GRAPHIURE. s. m. (ét. gr., γραφεῖον, style; οὐρά, queue). Mamm. Genre créé pour une espèce se rapprochant beaucoup du loir et qui habite le sud de l'Afrique.

GRAPHODÈRE. s. m. (étym. gr., γράφω, j'écris; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des hydrocanthares, tribu des dyticides, dont quelques auteurs font une division du genre hydatique.

GRAPHOÏDE. adject. 2 g. Anatom. V. GRAPHIOÏDE.

GRAPHOLITHE. s. m. (étym. gr., γράφω, j'écris; λίθος, pierre). Minér. Schiste triangulaire dont on se sert dans les écoles élémentaires et sur lequel on trace des caractères d'écriture ou des chiffres.

— Entom. Genre de lépidoptères de la famille des nocturnes, tribu des platyomides, établi pour une quarantaine d'espèces.

— Zooph. Syn. de GRAPTOLITHE.

GRAPHOLOGIE. s. f. (ét. gr., γράφω, écriture; λόγος, étude). Art de reconnaître le caractère d'une personne d'après son écriture.

GRAPHOLOGUE. s. m. Celui qui s'occupe de graphologie.

*** GRAPHOMÈTRE.** s. m. (ét. gr., γράφω, ligne; μέτρον, mesure). Mathém. Instrument dont on se sert pour mesurer les angles sur le terrain. Il est monté sur un pied brisé à trois branches et se compose d'un demi-cercle C en cuivre, divisé en 180 degrés comme le rapporteur, et quelquefois en 360 demi-degrés lorsqu'il est assez grand, avant deux diamètres, l'un fixe, A,A' muni par une ligne droite les degrés 0 et 180; l'autre, mobile, B,B' roulant sur le point du centre et dont le bout peut passer par tous les degrés. Un bon graphomètre. Des graphomètres. Se servir du graphomètre. La

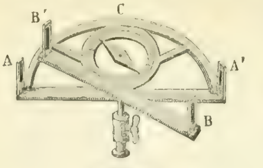

Graphomètre

boussole, outre l'orientation des lignes, donne encore une vérification des angles mesurés au *graphomètre*. (Encycl.)

GRAPHOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui appartient au graphomètre.

GRAPHOMYIE. s. f. (ét. gr., γράφω, je dessine; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères de la famille des calyptérées, tribu des muscides errantes, établi pour cinq espèces d'Europe.

GRAPHOMYZINE. s. f. (étym. gr., γραφή, écriture; μύζω, pour μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères de la famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour une espèce trouvée dans les environs de Liège.

GRAPHORHIN. s. m. (étym. gr., γράφω, je trace; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de l'Amérique.

GRAPHOSOME. s. m. (ét. gr., γράφω, je décris; σῶμα, corps). Entom. Genre de la famille des scutellériens, de l'ordre des hémiptères, établi pour quelques espèces, toutes européennes.

GRAPIERS. s. m. pl. Constr. Parties de la chaux qui ne délitent pas à l'extinction, et qu'il faut rejeter du mortier, parce qu'elles absorberaient l'humidité de l'air et produiraient des fentes en cristallisant.

GRAPIGNAN. s. m. (radic. *grapin*). Procureur. Il ne se dit qu'en mauvaise part. L'on me mit chez M. Mauneron, greffier de la ville, pour apprendre sous lui, comme disait M. Bernard, l'utile métier de *grapignan*. (J. J. Rouss.)

GRAPIN. s. m. Mot qui ne se trouve que dans cette locution adverbiale : ***Se noyer dans la mare à Grapin.*** Se dit d'un discoureur qui perd le fil de ses idées et reste court. C'est un mot de Pierre-Emmanuel de Coulanges, qui, rapportant un jour l'affaire d'un nommé Grapin, à propos d'une mare, s'embrouilla dans le détail des faits, et interrompant brusquement sa narration, dit aux juges : Pardon, messieurs, je sens que je me noie dans la mare à Grapin, et je suis votre serviteur.

*** GRAPIN.** s. m. V. GRAPPIN.

GRAPPAGE. s. m. Action de grappiller, ce qu'on peut grappiller. Fasse ses vendanges qui voudra, les miennes sont faites; et si bien faites, que le *grappage* même n'y est pas demeuré. (Malh.)

*** GRAPPE.** s. f. (étym. bas-lat., *grapa*, crochet; de l'ancien haut-allem. *chrapfo*, crochet). Assemblage de fruits uniques, disposés par étages et portés par des pédoncules simples qui sont les ramifications d'un axe commun. Grappe de raisin. Grappe de groseille. Grappe de muscat. Grappe de verjus. Grappe de lierre. La vigne est fort avancée, on voit déjà les grappes. La vigne offrait partout des *grappes* toujours pleines. (Boil.) N'avez-vous pas ouï parler de ce peintre, qui avait si bien fait des *grappes* de raisin, que les oiseaux s'y trompèrent et les vinrent becqueter? (Fonten.) Mais ces *grappes* étaient portées dans le tableau par un petit paysan; on disait au peintre, et il en convenait lui-même, qu'à la vérité les *grappes* étaient bien faites, puisqu'elles attiraient les oiseaux, mais qu'il fallait aussi que le petit paysan qui les portait fût bien mal fait, puisque les oiseaux n'en avaient pas peur. (Id.) Des fruits d'une couleur vermeille descendant en forme de *grappe*. (Buff.) Une seule des *grappes* du bananier fait la charge d'un homme. (B. de St-P.) Les fleurs des légumineuses sont groupées en forme de *grappes* et donnent dans des capsules qui les abritent des semences en forme de reins ou arrondies. (Id.) Les cocos viennent en *grappe*, attachés à une queue commune, plus forte qu'un cordage de chanvre de la même grosseur. (Id.) Contre la muraille du temple s'étalait une vigne dont les sarments étaient de verre et les *grappes* d'émeraude. (G. Flaubert.)

— Pris absolument, s'entend de la grappe de raisin. Le jus de la grappe. Des flots d'un doux nectar s'enfle la *grappe* mûre. (Luce de Lancival.) La *grappe* au fruit vermeil mûrit sur les buissons. (Tissot.)

> Pour voir mûrir le blé, pour voir la vigne errante
> Vient gonfler d'un doux suc la *grappe* transparente
> (DELILLE.)

— *Vin de grappe*. Celui qu'on fait sans fouler le raisin. || Vin de cannes.

— Fig. et fam. *Mordre à la grappe*. Se laisser aller à son entraînement pour saisir avidement un objet flatteur ou adopter une proposition d'accord avec nos goûts, nos intérêts, etc. || *Mordre à la grappe*. Signifie aussi Éprouver un extrême plaisir. Quand cet homme parle de telle chose, il semble qu'il morde à la *grappe*. (Acad.)

— Se dit, par analogie, des fleurs et de toutes choses qui semblent pendre en grappe. Des *grappes* de petites pièces d'or et d'argent, probablement fort ses, cachaient entièrement les cheveux. (Gér. de Nerval.) Des perles de couleurs variées descendaient en longues *grappes* de ses oreilles sur ses épaules. (G. Flaubert.) Des *grappes* de têtes curieuses pendaient de toutes les croisées du voisinage. (J. Sandeau.)

> Le cytise doré l'élégant acomore,
> Montant leur verdure et leurs *grappes* de fleurs,
> En festons pris de mai suspendent leurs couleurs.
> (ST-LAMBERT?)

> Un essaim dont les pieds en mille et mille anneaux,
> L'un par l'autre attachés à la branche pliante,
> Montrent tout à coup une *grappe* pendante.
> (DELILLE.)

— On dit qu'*une grappe est plus ou moins lâche*, quand les fleurs et les fruits ne sont pas rapprochés les uns des autres, comme on dit aussi qu'*elle est serrée* quand une disposition contraire a la précédente se rencontre. ||*Grappe simple*. Celle qui porte des fleurs dont les pédoncules ne sont point divisés. || *Grappe composée*. Celle qui porte des fleurs ou des fruits dont les pédoncules sont divisés comme dans la vigne et le groseillier.

— Art vétér. Nom de petites excroissances molles ou rouges d'ordinaire, venant aux pieds des chevaux, des ânes, des mulets, dont la réunion présente la configuration d'une grappe naturelle.

— Artill. anc. *Grappe de raisin*. Assemblage de plusieurs balles ou biscaïens, arrangés autour d'une tige de fer rivée à un culot également de fer du calibre de la pièce de canon à laquelle il était destiné. On enfermait la grappe dans un sachet et on la tirait comme mitraille.

— Bot. *Grappe de raisin*. Goémon grumeleux qu'on voit flottant à la surface de la mer, sous la zone torride. On dit aussi *raisin du tropique*.

— Chim. et Minér. *Grappes*. Sous-carbonate calcaire qui se calcine incomplètement. On dit aussi *grappier*. || Sable et petites pierres mêlés à la mine.

— Comm. *Grappe de Hollande* ou *garance grappe*. Poudre de garance de Zélande, qui est très recherchée dans le commerce.

— Ichtyol. *Grappe marine*. Nom vulgaire d'une holothurie. || Nom que les pêcheurs donnent aux œufs de sèche.

— Peint. *Grappe de raisin*. Terme employé par le Titien et devenu technique pour exprimer la dégradation des lumières, des ombres, des reflets, et tous les effets du clair-obscur, tels qu'on peut les étudier dans une grappe de raisin exposée à la lumière et dans chaque grain de cette grappe en particulier. Connaître la grappe de raisin. Étudier la grappe de raisin.

— Techn. Espèce de crampon soudé aux fers des chevaux pour marcher sur la glace ou le verglas.

— Zooph. *Grappe marine*. Nom vulgaire de quelques zoophytes.

GRAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Grapper. S'empl. adjectiv. Garance grappée.

GRAPPELÉ, ÉE. part. pass. du v. Grappeler. S'empl. adjectivem. Branche grappelée. Le pampre *grappelé* reverdit en sa trace. (Amad. Jamyn.)

GRAPPELER. v. a. 1re conj. (rad. *grappe*). *Je grappelle, tu grappelles, il grappelle, nous grappelons, ils grappellent. Je grappelais. Je grappelai. Je grappellerai. Je grappellerais. Que je grappelle.* Garnir, munir de grappes.

— Par extens. Arranger en forme de grappe. Grappeler des fleurs. Grappeler ses cheveux.

GRAPPELETTE. s. f. (dimin. de *grappe*). Petite grappe. Une grappelette de raisin.

> Ses *grappelettes* grenues
> Y renaîtront chacun an (PERRIN.)

GRAPPELLE. s. f. Bot. Nom vulgaire du grateron.

GRAPPER. v. a. 1re conj. Prendre les grappes quand un autre a déjà pris le fruit. Il est inusité au propre, mais on en rencontre un exemple au figuré, au commencement du *Grand Coutumier de France*, où l'on trouve ce plaisant dicton :

> Le bailli vendange, le prévôt *grappe*,
> Le procureur prend, le sergent happe,
> Le seigneur n'a rien, s'il ne leur échappe.

— Techn. Réduire la garance en poudre. Grapper la garance.

GRAPPERIE. s. f. Viticult. Ensemble des grappes. Leur production.

GRAPPIER, ÈRE. adj. Qui a rapport aux grappes. Les yeux *grappiers* de la vigne. (Raspail.)

— GRAPPIER. s. m. Calcaire qui, dans la calcination de la chaux, ne se cuit pas.

*** GRAPPILLAGE.** s. m. (pr. *gra-pi-llaje, ll* mouill.). Action de grappiller ou de cueillir dans une vigne les raisins qui y ont été laissés après la vendange. Le *grappillage* est relativement aux vignes ce que le glanage est aux blés. (Morog.) Le glanage, râtelage ou *grappillage*, sont défendus en tout temps dans tout enclos rural. (Id.)

— Fig. et fam. Action de faire quelque petit gain. Vivre de grappillages.

— Se prend souvent en mauvaise part, pour Petit profit injuste. Sa vie ne se soutient que par de vils grappillages.

— Min. Manière d'exploiter les mines, qui consiste à enlever le minerai qui se présente à la surface.

GRAPPILLARD. s. m. (pr. *gra-pi-llar, ll* mouill.). Celui qui a la manie de grappiller. C'est un grappillard, un petit grappillard.

GRAPPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grappiller. S'empl. adjectiv. Raisins grappillés.

— Fig. et fam. Les choses grappillées dans une affaire.

*** GRAPPILLER.** v. n. 1re conj. (pr. *grapi-llé, ll* mouill.; rad. *grappe*). Cueillir dans une vigne les raisins qui ont été laissés après les vendanges. Grappiller du raisin.

— Absolum. Seront punis d'amende, depuis un franc jusqu'à cinq francs inclusivement : Ceux qui, sans autres circonstances, auront glané, râtelé ou *grappillé* dans les champs non encore entièrement dépouillés et vidés de leurs récoltes, ou avant le moment du lever, ou après celui du coucher du soleil. (Code pénal, art. 471.)

— Fig. Vous ne les avez jamais lues qu'en courant, *grappillant* les endroits plaisants. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et fam. Faire quelque petit gain. Il a grappillé quelque chose dans cette affaire.

— Se prend souvent en mauvaise part, en parlant de petits profits illicites. Vivre en grappillant. On *grappille* chez nous, et l'on pille chez toi. (Boursault.)

> Le financier en chef volait le souverain,
> Le commis en second volait l'homme d'affaire,
> Le valet *grappillait*, il eut voulu mieux faire
> (LAMOTTE.)

— *Grappiller sur*. Signifie souvent Vouloir épargner sur une dépense nécessaire. C'était à cette sage et savante pratique de Louvois qu'il fallait revenir, au lieu de tirer et de *grappiller* incessamment sur les troupes. (Saint-Simon.)

*** GRAPPILLEUR, EUSE.** s. (pr. *gra-pilleur, ll* mouill.). Celui, celle qui grappille. Un pauvre grappilleur. Une jeune grappilleuse.

— Fig. et fam. Celui, celle qui fait de petits profits illicites. C'est un grappilleur. C'est une vraie grappilleuse.

*** GRAPPILLON.** s. m. (pr. *gra-pi-llon, ll* mouill.). Petite grappe de raisin prise d'une plus grande; petite grappe. Cueillir un grappillon, des grappillons de raisin.

*** GRAPPIN.** s. m. (ét., V. GRAPPE). Mar. Petite ancre qui a quatre ou cinq branches recourbées, et dont on se sert pour les petites embarcations. Jeter le grappin. Lever le grappin. || Instrument de fer à pointes recourbées, qui sert pour accrocher un bâtiment ennemi, soit pour l'aborder, soit pour y attacher un brûlot. Suspendre des grappins à l'extrémité des basses vergues. Jeter le grappin dans les cordages d'un navire. On laisse tomber les *grappins* dans les agrès d'un bâtiment ennemi lorsqu'on veut l'accrocher. (Willaum.) Des *grappins* plus légers sont suspendus à l'extrémité des boutehors poussés au large comme quand ils servent aux bonnettes, ou bien sont lancés à la main de dessus les bastingages par des hommes forts et adroits. (Id.)

— Griffe de fer servant à fixer une embarcation sur le bord. || Instrument servant à repêcher les cordages et les ancres. || *Boulet-grappin*. Sorte de boulet porte-amarres. || *Nœud de grappin*. Sorte de nœud analogue à celui de l'étalingure du câble d'un grappin.

— Fig. et fam. *Jeter, mettre, attacher le grappin sur quelqu'un*. S'emparer de quelqu'un, se rendre maître de son esprit. Le marquis s'était trahi, son premier regard avait cherché Virginie, j'avais le *grappin* sur lui. (L. Halévy.) C'est voiles dehors et armées en course, qu'elles jettent le *grappin* sur les vieillards amoureux. (P. de St-Victor.)

> L'amour s'amuse-t-il à compter les années?
> Quand ses conquêtes sont des
> On a mis au doigt une bonne alliance au *grappin*,
> Cela tient comme un diable; on n'en voit pas la fin.
> (LA CHAUSSÉE.)

— Sorte de remorqueur sur le Rhône.

— Techn. Outil servant à faire tomber le verre qui reste dans les pots après le travail.

— Vitic. Instrument de fer à plusieurs fourchons pointus, recourbés, séparés les uns des autres, distribués à peu près comme les doigts de la main, et servant à séparer une partie de la rafle du grain de raisin.

GRAPPINÉ, ÉE. part. pass. du v. Grappiner. S'emploie adjectiv. Vaisseau grappiné. Verre grappiné.

GRAPPINER. v. a. 1re conj. Mar. Accrocher avec le grappin. Grappiner un vaisseau.

— Techn. Nettoyer le verre en fusion.

GRAPPINEUR. s. m. (rad. *grappiner*). Ouvrier qui nettoie le verre en fusion.

GRAPPU, UE. adj. Chargé de grappes. Vigne grappue. Pampre grappu.

GRAPSE. s. m. (étym. gr., γράψω, fut. de γράφω, j'écris). Crust. Genre de l'ordre des décapodes brachyures, famille des catométopes, établi pour huit espèces communes d'un peu près toutes les mers, et dont le type, le grapse madré ou varié, habite les côtes de Bretagne et d'Italie.

— GRAPSES. s. m. pl. Arachn. Groupe d'a-[illegible] le genre [illegible], et qui com-prend [illegible] deux espèces.

GRAPSOÏDIEN, ENNE. adj. (étym. fr., *grapse*; gr. εἶδος, aspect). Crust. Qui ressemble ou se rapporte au grapse. || GRAPSOIDIENS. s. m. pl. [illegible] de crustacés décapodes ayant pour type le genre grapse. On dit aussi [illegible].

GRAPTODÈRE. s. f. (ét. gr. [illegible]; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des altises, établi pour [illegible] petites espèces réparties sur toute la surface du globe.

GRAPTOLITHE. s. m. (étym. gr. γραπτός, écrit; λίθος, pierre). Polyp. Genre de polypiers fossiles.

GRAPTOLITHIDE. adj. (ét. fr., *graptolithe*; gr. εἶδος, aspect). Polyp. Qui ressemble à un graptolithe. || GRAPTOLITHIDES. s. f. pl. Famille de polypiers fossiles ayant pour type le genre graptolithe.

GRAPTOMYZE. s. f. (ét. gr. γραπτός, peint, écrit; μυῖα, mouche). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, tribu des syrphides, établi pour quatre espèces de l'île de Java.

GRAPTOPHYLLE. s. m. (ét. gr. γραπτός, écrit; φύλλον, feuille). Botan. Genre d'acanthacées echmatacanthées, établi pour une espèce frutescente de l'Inde.

★ **GRAS, ASSE.** adj. (pr. *grâ*; du lat. *crassus*, épais, gras). Qui est formé de graisse. Les parties grasses du corps.

— Qui a beaucoup de graisse, d'embonpoint. Homme gras. Femme grasse. Être gras, fort gras. Chez les Gaulois nos ancêtres, on condamnait un homme trop *gras* à une amende qui augmentait ou diminuait chaque année, proportionnément à sa taille. (Ste-Foix.) Les animaux dormeurs, tels que les loirs, les ours et les blaireaux, les marmottes, qui passent l'hiver engourdis, sont très *gras*, car ils perdent peu dans leur long sommeil. (Virey.) Les idiots, les imbéciles, les insouciants, tous les individus dont le système nerveux est peu actif, sont *gras*, lourds, stupides, bonasses en général. (Id.)

> La vertu seule est grasse et les méchants sont [illegible]
> Ont beau manger et boire, ils n'engraissent jamais
> (E. AUGIER.)

— *Gras à lard, gras comme un moine.* Très gras.

— *Gras du bec.* Se dit de ceux qui font bonne chère.

— Iron. *Être gras comme un cent de clous.* Être extrêmement maigre.

— Fig. et fam. *Sortir bien gras d'un emploi, d'une affaire.* Se dit d'un homme qui s'est enrichi dans un emploi, dans une affaire. Ne le plaignez pas tant de ce qu'il a perdu sa place, il en sort assez *gras*. (Acad.)

— Fig. *En serez-vous plus gras?* Se dit pour Serez-vous plus avancé?

> Le [illegible] de mal entaché
> M'en aura [illegible] J'en suis bien plus *grasse*
> (VILLON.)

— En parlant des animaux que l'on mange, Qui est bien en chair, qui n'est pas maigre. Un lièvre gras. Un mouton gras. Un lapin gras. Une carpe grasse. Une poule grasse. La bécassine est ordinairement fort *grasse*. (Buff.)

— Qui a été engraissé. Un bœuf gras. Un poulet gras. Un chapon gras.

— *Bœuf gras.* V. BOEUF.

— *Foies gras.* Foies d'oies ou de canards engraissés, dont on fait des pâtés.

— *Tuer le veau gras.* Se dit d'une fête de famille analogue à celle qu'on célébra pour le retour de l'enfant prodigue, d'après la parabole de l'Évangile.

— Se dit d'un mets où la graisse domine, où il y a des sucs de viandes. Bouillon qui est trop gras. Sauce trop grasse.

— Par opposition à Maigre, dont la viande est exclue. Soupe grasse. Potage gras.

— *Jours gras.* Jours où les catholiques peuvent faire gras, et spécialement les derniers jours du carnaval. Le dimanche gras. Le mardi gras.

— *Figues grasses.* Figues sèches et charnues dont on se sert pour faire de la tisane. || Figues devenues gluantes en vieillissant.

— *Faire ses choux gras de quelque chose.* En tirer profit.

— Fam. *Dormir la grasse matinée.* Dormir jusqu'à une heure avancée de la journée.

— Sali, imbu, enduit de graisse ou de toute autre substance graisseuse. Avoir les cheveux gras. Un cuir gras. Avoir les doigts, les lèvres grasses. Leurs corps, tout *gras* d'onguents, exhalaient une odeur d'épices et de cassolettes éteintes. (G. Flaubert.)

— Trop épais. Huile grasse.

— Fam. *Le pavé est gras.* Il est couvert d'une boue épaisse et qui fait glisser. Il fait mauvais marcher, le pavé est fort *gras*. (Acad.)

— *Temps gras.* Temps brumeux.

— Fig. et fam. Sale, obscène, licencieux. Faire des contes gras. Ce mot, ce propos est un peu gras. Cet homme se plaît à tenir des discours un peu gras. Cette comédie, cette farce est [illegible]. (Acad.)

— *Cause grasse.* Cause plaisante que les clercs du palais s'amusaient à plaider aux jours gras.

— Prov. *Plus la cuisine est grasse, plus le testament est maigre.* Plus on dépense, moins on laisse à ses héritiers. || *Tel semble gras et gras qui n'a que la peau et les os.* Il ne faut pas toujours se fier à l'apparence.

— Agric. *Terre grasse.* Terre compacte et composée de parties un peu glutineuses. Le tabac demande une terre médiocrement forte, mais *grasse*. (Rayn.) Là ou l'argile, moins humide et plus froide, se mêle avec les feuilles et les débris des plantes, il se forme une couche de terre plus épaisse que celle qu'on trouve sur des argiles *grasses*. (Id.) || Fertile. Terre grasse. Sol gras. Terrain gras. || *Gras pâturages, gras herbages.* Lieux qui produisent en abondance des herbages propres à nourrir et engraisser les bestiaux. Cette forêt a sous ses pieds de *gras* pâturages dans la pente de la montagne. (Fén.) Nous considérions avec plaisir les creux vallons où les troupeaux de bœufs mugissaient dans les *gras* pâturages, le long des ruisseaux. (Id.) || *Argile grasse.* Argile qui contient peu de sable, et qu'on emploie au dégraissage des étoffes. || En ce sens, on dit aussi *terre grasse*.

— Art vétér. *Cheval qui a la vue grasse.* Cheval dont la vue s'obscurcit.

— B.-arts. Moelleux. Contours gras. || Se prend aussi en mauvaise part, dans le sens de Mou, sans vigueur et sans ton. Dessin gras. || *Couleur grasse.* Couleur étendue abondamment.

— Bot. *Plantes grasses.* Celles qui ont beaucoup de tissu cellulaire et peu de tissu ligneux, ce qui les rend épaisses et succulentes.

— Chim. *Corps gras.* Se dit d'un grand nombre de composés organiques qui sont insolubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther, plus ou moins fusibles et très inflammables. Les huiles, le beurre, les graisses sont des corps gras. Des substances grasses.

— Eaux et for. *Bois gras.* Bois dont le grain est peu serré et la fibre lâche.

— Écon. rur. *Fromage gras.* Fromage mou, fait de lait non écrémé.

— Mar. Se dit d'une pièce de bois plus forte qu'elle ne doit être. Pièce de bois grasse. Poutre grasse. || *Courir à grasses boulines.* Se mettre sous l'allure du largue.

— Minér. Se dit d'un corps qui est brillant et onctueux comme s'il avait été frotté avec une matière grasse. Quartz gras.

— Œnol. Se dit du vin et des autres liqueurs qui ont tourné à la graisse. Ce vin est gras. Vins gras. Eau-de-vie grasse. Bière grasse. Les vins *gras* ne fournissent à la distillation qu'un peu d'eau-de-vie *grasse*, colorée et de mauvaise qualité. (Chaptal.)

— Pathol. *Poitrine grasse.* Poitrine chargée de mucosités. || *Toux grasse.* Toux dans laquelle on rejette beaucoup de mucosités. || *Avoir la langue grasse.* Avoir la langue épaisse, éprouver quelque embarras dans la prononciation; prononcer mal certaines consonnes et principalement les *r*. Les habitants de certains cantons ont tous la langue grasse.

— Techn. *Lessive grasse.* Lessive fortement chargée d'alcali. || *Mortier gras.* Mortier qui contient trop de chaux. || *Pierre grasse.* Pierre contenant une humidité qui la rend sujette à la gelée.

— GRAS. adv. D'une manière grasse. || *Peindre gras.* Charger le tableau de couleurs.

— *Parler gras.* Grasseyer. || Signifie aussi Tenir des discours graveleux.

— Fauconn. *Voler haut et gras.* Se dit d'un oiseau dont le vol est puissant et élevé.

— GRAS. s. m. Viande, graisse, et tout aliment réputé gras, par opposition à Maigre. Le duc d'Orléans, régent, fit inviter Boileau à souper. C'était un jour maigre. On ne servit que du *gras*. Boileau s'en tint au pain qu'il trouva sur la table. (Sallent.)

— Partie graisseuse dans un morceau de viande. Le gras et le maigre. Aimer le gras. Préférer le gras au maigre. Le *gras* et le maigre d'un jambon. (Acad.)

— *Mets au gras.* Mets préparés à la graisse ou avec de la viande.

— *Faire gras, manger gras.* Ne pas observer le maigre prescrit par l'Église romaine. Son confesseur lui a permis de faire *gras*. (Acad.) Les Dalécarliens demandèrent qu'on fît brûler tous les citoyens qui feraient *gras* le vendredi. (Voltaire.) Cette allusion au mot de Pompée fit plaisir à la compagnie, et la fermeté de Boileau à refuser de manger *gras* fit honneur à la religion. (Sallent.)

— *Tourner au gras.* Prendre de l'embonpoint.

— Pop. *Il y a gras.* Se dit d'une affaire avantageuse.

— Endroit charnu de quelques parties du corps, principalement de la jambe. S'enfoncer une épingle dans le gras de la cuisse, de la jambe.

— *Gras de jambe.* Mollet.

— S'est dit pour Faux mollet. Il s'est imaginé que je lui avais mis de travers son *gras* de jambe. (Dancourt.)

— Botan. Nom vulgaire de l'orobanche rameuse. || *Gras de galle.* Nom vulgaire de plusieurs arbrisseaux des genres acacia, genêt, cytise et alaterne.

— Chim. *Gras des cadavres.* Matière graisseuse particulière, qui se forme lorsqu'on enfouit sous la terre humide ou qu'on submerge dans l'eau les cadavres des animaux.

— Comm. *Emballage en gras et en maigre.* Emballage en toile grasse et en toile ordinaire.

— Écon. rur. Maladie des vers à soie.

— Filat. *Filer en gras.* Ajouter de l'huile en filant.

— Géogr. Se dit quelquefois des embouchures du Rhône. Le gras du Rhône.

— Maçonn. On dit qu'une pierre a du *gras*, quand elle est trop forte pour la place qu'elle doit occuper.

— Œnol. *Le vin tourne au gras.* Le vin s'altère, perd sa fluidité naturelle et coule comme de l'huile. Les vins généreux, dont le goût était très sucré, ne tournent jamais au *gras* lorsqu'ils ont subi une bonne et suffisante fermentation. (De Morog.) Le vin tourne au *gras* dans les bouteilles les mieux fermées, et rarement quand il est dans les tonneaux. (Id.) On reconnaît que le vin tourne au *gras* lorsqu'il se décolore ou qu'il jaunit. (Id.)

— Peint. *Peindre en gras.* Retoucher avant que la couleur soit sèche.

— Adverbial. *Pain gras-cuit.* Pain pâteux parce qu'il n'est pas assez cuit.

GRAS-DOS. s. m. Ichtyol. Syn. de GRADOS.

★ **GRAS-DOUBLE.** s. m. Art culin. Membrane de l'estomac de bœuf. Gras-double à la poulette, à la bourgeoise.

★ **GRAS-FONDU.** s. m. ou **GRAS-FONDURE.** s. f. Pathol. Nom vulgaire d'une diarrhée colliquative, dans laquelle on a cru reconnaître des particules graisseuses au milieu des matières excrétées.

— Art vétér. Maladie des chevaux, qui a pour signe pathognomonique une excrétion de mucosités agglutinées autour des fèces arrondies et solides.

GRASON. s. m. Minér. Sorte de craie.

GRASSANE. s. f. Hortic. Variété de figue précoce, mais d'un goût fade et peu délicat.

GRASSE. Géogr. Ch.-lieu d'arr. du dép. des Alpes-Maritimes, à 24 kil. S. de Nice, sur le penchant d'une colline à 14 kil. de la mer. Grand commerce d'huile d'olive, de parfumerie, de savons, de cuirs, de figues. Évêché en 1252; elle fut détruite par ordre de François Ier en 1536, lorsque Charles-Quint envahit la Provence; 12,100 hab.

★ **GRASSEMENT.** adv. D'une manière grasse. Inusité au propre.

— Fig. A son aise. Vivre grassement.

— Fam. Généreusement. Payer grassement. Récompenser grassement.

— Plantureusement, abondamment, beaucoup. Qui dort *grassement* dîne maigrement. (Mme A. Tastu.)

GRASSERIE. s. f. Magnan. Maladie des vers à soie.

★ **GRASSET, ETTE.** adj. (dimin. de *gras*). Fam. Un peu gras. Avoir une mine grassette. Une petite fille assez grassette.

— GRASSET. s. m. Art vétér. Partie du membre postérieur chez les solipèdes, dont la base est formée par la rotule et les parties molles environnantes.

— Bouch. Syn. de HAMPE.

GRASSE-TILLY (François-Joseph-Paul, comte DE GRASSE, marquis de). Amiral, né à Valette (Provence), 1723-1788. Il fut nommé chef d'escadre en 1779, et se distingua par son courage plus que par ses talents, dans la guerre d'Amérique. Il contribua à la prise de Tabago, à la capitulation de Cornwallis à York-Town; mais en 1782 fut complètement vaincu à la bataille des Saintes par l'amiral Rodney. Conduit à Londres, il contribua à la paix de 1783; à son retour, il fut jugé par un conseil de guerre et acquitté.

★ **GRASSETTE.** s. f. Anat. Jointure de la cuisse à la jambe.

— Bot. Genre de plantes de la famille des utriculariées, à fleur violette, vulnéraire, consolidante, à suc onctueux pour les gerçures des mamelles. Sa racine pilée sert pour les sciatiques et les hernies. || Nom vulgaire des orpins.

— Ornith. Nom vulgaire de la sarcelle d'été.

★ **GRASSEYEMENT.** s. m. (radic. *grasseyer*). Vice de prononciation de celui qui grasseye. Le grasseyement est un vice commun à Paris. Lorsque le *grasseyement* est peu sensible, on lui trouve généralement quelque chose de doux et d'agréable, qui paraît surtout plus gracieux dans la bouche d'une femme. (Colombat.)

★ **GRASSEYER.** v. n. 1re conj. (pr. *gra-cè-yé*; rad. *gras*). Il conserve l'y dans toute la conjugaison. *Je grasseye, tu grasseyes, il grasseye, nous grasseyons, vous grasseyez, ils grasseyent. Je grasseyais, nous grasseyions, vous grasseyiez,* etc. Articuler, en parlant, dans l'arrière-bouche ou de toute autre façon défectueuse, la lettre *r*, ou lui substituer un autre son, ou bien encore la supprimer plus ou moins complètement. Il est agréable d'entendre grasseyer certaines personnes. Les Parisiens grasseyent naturellement. On dit que les Athéniens grasseyaient comme les Parisiens d'aujourd'hui.

> Une jeune beauté non loin d'elle est couchée;
> C'est l'affectation qui *grasseye* en parlant,
> Écoute sans entendre, et lorgne en regardant. (VOLT.)

GRASSEYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui grasseye. Une aimable grasseyeuse. La plupart des Parisiens sont grasseyeurs.

★ **GRASSOUILLET, ETTE.** adj. (pr. *gra-çou-llè*, *ll* mouill.; dimin. de *grasset*). Fam. Un peu gras. Enfant grassouillet et potelé.

GRAT. s. m. (rad. *gratter*). Terme de basse-cour par lequel on désigne un Endroit où les poules ont gratté.

— Loc. prov. *Envoyer quelqu'un au grat.* Le rebuter, le chasser de sa présence.

GRATAIRON. s. m. Écon. rur. Nom d'un fromage de chèvre de la Savoie.

GRATEAU. s. m. Techn. V. GRATTEAU.

GRATELIER. s. m. Bot. Genre de plantes térébinthacées qui renferme six grands arbres originaires de l'Amérique et des îles voisines, dont les feuilles sont alternes, et les fleurs petites, disposées en grappes latérales ou terminales.

GRATELOUPELLE. s. f. (de *Grateloup*, n. pr.). Bot. Genre de fucacées floridées, établi pour trois espèces. On dit aussi *grateloupe*.

GRATELUPIE. s. f. (de *Grateloup*, n. pr.). Moll. Genre proposé pour une coquille fossile qui se rapproche beaucoup des donaces et des cythérées.

★ **GRATERON.** s. m. (rad. *gratter*). Botan. Plante vivace et agreste dont la racine et les fruits s'attachent aux vêtements. || Nom vulgaire du gaillet accrochant, de la bardane, de la valence et de l'aspérule odorante.

— Nom générique donné aux débris de divers végétaux qui s'attachent à la laine des brebis. || On dit aussi *gratron*.

GRATGAL. s. m. Bot. Genre de plantes rubiacées composé de dix à douze espèces d'arbrisseaux étrangers et épineux. Ici des raquettes à fruits rouges, des karatas à bouquets aurore, plus loin des buissons élégants de *gratgal*; mille teintes en un mot, s'élevant du sol jusqu'à la corne des rochers. (R. de Beauvoir.)

GRATIA DEI. s. m (pr. *gra-ci-a dé-i*; mots lat. qui signif. *grâce de Dieu*). Bot. Nom qu'on a donné à quelques plantes à cause de leurs vertus fébrifuges; telles sont la gratiole officinale, l'herbe à la fièvre, l'herbe à Robert, etc.

GRATICULATION. s. f. (pr. *gra-ti-ku-la-cion*). Action de graticuler.

GRATICULE. s. f. (ét. lat., *craticula*, petite claie). Châssis où l'on réduit un tableau et qui est préparé à cet effet.

★ **GRATICULER.** v. n. 1re conj. (rad. *graticule*). Peint. et Dess. Diviser le tableau, le dessin que l'on veut copier en un nombre quelconque de carrés égaux entre eux, que l'on reproduit, plus petits, sur le papier ou sur la toile, afin de copier plus facilement.

GRATIEN (Saint-). Géogr. Comm. du cant. de Montmorency, arr. de Pontoise (Seine-et-Oise). Charmantes maisons de campagne près du lac d'Enghien; château où se retira Catinat, qui est enterré dans l'église du village.

GRATIEN (Gratianus Augustus). Empereur romain, fils de Valentinien Ier, né à Sirmium en Pannonie, 359-383. Il eut pour précepteur le poète Ausone, et succéda à Valentinien en 375. Les soldats lui donnèrent pour collègue son jeune frère Valentinien II. Gratien combattit les barbares du Danube et du Rhin. A la mort de son oncle Valens, 378, il confia l'Orient au comte Théodose, qui fut nommé empereur. Ses soldats, mécontents, l'abandonnèrent devant l'usurpateur Maxime, qui fut vainqueur près de Paris; il fut tué à Lyon.

— GRATIEN. Canoniste italien du XIIe siècle, né à Chiusi ou à Carraria (Toscane), fut moine au couvent des camaldules de Bologne, et y rédigea son *Decretum* ou Recueil raisonné des canons des conciles, des Décrétales, des extraits des Pères, de l'Ordo Romanus, du Pontificalis, du Liber diurnus, du droit romain, etc.

GRATIENNE. s. f. (pr. *gra-ci-ène*). Techn. Espèce de toile de lin que l'on fabrique dans plusieurs endroits de la Bretagne.

★ **GRATIFICATION.** s. f. (pr. *gra-ti-fi-ka-cion*; rad. *gratifier*). Don accordé en récompense surérogatoire de quelque service rendu. Bonne gratification. Gratification annuelle. Gratification ordinaire. Donner une gratification. Recevoir une gratification. Il a reçu cette année une gratification de deux cents francs. Il ne faut point regarder cela comme le payement d'une dette, mais comme une simple gratification. Il ne fait aucune attention aux services de ses domestiques. Si quelquefois il leur fait des *gratifications*, ils ne les doivent qu'à la bonté de quelqu'un qui aura parlé pour eux. (Le Sage.) Il porta la fermeté sur ce point jusqu'à refuser, après une grande victoire sur les Marcomans, la *gratification* que demandaient les soldats vainqueurs. (Rollin.) Ce commis, qui ignorait ce que renfermait le sac, n'osa refuser la *gratification*. (Sallent.)

— A signifié Faveur.

— Don, libéralité gratuite.

GRATIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Gratifier. S'empl. adj. Personne gratifiée d'une pension.

— Ironiq. Gratifié d'un soufflet.

★ **GRATIFIER.** v. a. 1re conj. (ét. lat., *gratificare*; de *gratus*, reconnaissant; *facere*, faire). *Je gratifie, nous gratifions. Je gratifiais, nous gratifions, vous gratifiez. Que je gratifie, que nous gratifions, que vous gratifiez*, etc. Accorder un bienfait à quelqu'un, lui faire des libéralités. Le roi l'a gratifié d'une charge, d'une pension, d'un don de cent mille francs. Alors le secours d'une imagination riante est nécessaire et se présente naturellement à ceux que

le ciel en a *gratifiés*. (J.-J. Rouss.) Le duc qui croyait que le sac ne contenait que de l'argent blanc, en *gratifia* le commis qui lui portait la somme. (Sallent.)

— Faire honneur, traiter d'une manière polie.

— Être agréable à. Peu usité en ce sens.

— Iron. Attribuer à quelqu'un mal à propos quelque chose. Gratifier quelqu'un de ses bévues.

— Pop. *Il l'a gratifié d'un coup de poing.* Il lui a donné un coup de poing.

— SE GRATIFIER. v. pron. Se donner l'un à l'autre. Ils se gratifient de notre argent.

* **GRATIN** s. m. (radic. *gratter*). Art culin. Partie de la bouillie ou de certains mets farineux qui demeure attachée au fond du poêlon. Manger le gratin. Gratin de riz. Gratin d'une bisque, d'une soupe mitonnée.

— Apprêt de certains mets qui consiste à les couvrir de chapelure et à les faire cuire entre deux feux, de manière à produire une croûte légère à leur partie supérieure. Choux-fleurs au gratin. || Le mets lui-même. Un bon gratin.

— Techn. Matière adhérente aux parois et au fond d'une fosse d'aisances.

GRATINÉ, ÉE part. pass. du v. Gratiner. S'empl. adjectiv. Sole gratinée.

GRATINER. v. n. 1re conj. Se former en gratin, s'attacher au fond du poêlon. Un mélange qui commence à *gratiner*. (Brill.-Sav.)

— GRATINER. v. a. Faire la cuisson d'un mets de telle façon qu'une partie se dessèche et s'attache au fond du vase.

— Apprêter un gratin. Gratiner un macaroni.

— SE GRATINER. v. pron. S'emploie dans le même sens que le verbe neutre.

* **GRATIOLE**. s. f. (pr. *gra-ci-o-le*; et. lat. *gratiola*, diminut. de *gratia*, grâce). Bot. Genre de scrofularinées, famille des personnées, que, dans certains pays, surtout chez les pauvres, on emploie comme un purgatif énergique. Les praticiens s'en servent rarement, à cause des accidents qu'elle peut déterminer. L'espèce officinale a reçu le nom vulgaire d'*herbe à pauvre homme*.

GRATIOLÉ, ÉE. adj. (pr. *gra-ci-o-lé*). Bot. Qui ressemble ou se rapporte à la gratiole. || GRATIOLÉES. s. f. pl. Tribu de plantes de la famille des personnées, qui a pour type le genre gratiole.

GRATIOLET (Louis-Pierre). Médecin, né à Sainte-Foy (Gironde), 1815-1865, suppléant au Collège de France, professeur d'anatomie et de physiologie comparées à la Sorbonne, a publié plusieurs *Mémoires* remarquables sur l'anatomie du cerveau.

GRATIOLÉTINE. s. f. (pron. *gra-ci-o-lé-tine*). Chim. Hydrate de la gratioline.

GRATIOLINE. s. f. (pron. *gra-ci-o-line*). Chim. Principe résinoïde amer que l'on extrait de la gratiole. On dit aussi *gratiolin*, s. m.

GRATIOSOLÉTINE. s. f. (pr. *gra-ci-o-zo-lé-tine*.) Chim. Hydrate de la gratiosoline.

GRATIOSOLINE. s. f. (pron. *gra-ci-o-zo-line*). Chim. Glycoside qui s'obtient en traitant la gratiole officinale par les acides.

* **GRATIS**. adv. (pron. *gra-tiss*; mot latin qui signifie *par pure grâce*). Gratuitement, sans qu'il en coûte rien. Obtenir des bulles gratis. On lui a expédié ses provisions, ses lettres gratis. Ce médecin traite les pauvres gratis. On ne se fait pas rendre justice *gratis* dans ce monde ; il en coûte fort cher pour avoir raison, et encore plus pour avoir tort. (De Jussieu.) Sire, le chirurgien du corps m'aurait pansé *gratis*, le chapelier ne me coiffera pas de même. (Sallentin.)

— *Spectacle gratis*. Spectacle que l'on donne gratuitement au peuple dans certaines occasions. Dans l'ancien régime, les spectacles *gratis* offraient un vif attrait au peuple, qui avait peu de théâtres à bon marché, et moins d'aisance pour lui en permettre l'accès. (Ourry.)

— Fig. *Dire une chose gratis*. Avancer une proposition ou un fait sans en apporter la preuve.

— Il est quelquefois substantif. Il a obtenu le *gratis* de ses bulles. (Acad.) Ce *gratis*-là du moins n'a rien de fallacieux et tient à la lettre ce qu'il promet pour les spectateurs, car le gouvernement se charge d'indemniser les directeurs de théâtre pour ces représentations gratuites. (Ourry.) Ce *gratis* est un de ceux qui coûtent le plus cher. (Id.)

— Nom qu'on donne dans les théâtres à ceux qui entrent sans payer avec des billets de faveur.

— *Établissement du gratis*. Établissement gratuit dans l'ancienne université de Paris.

— Prov. *Gratis est mort*. On n'a rien pour rien.

> *Gratis* est mort. Plus d'amour sans payer ;
> En beaux louis se content les fleurettes.
> (La Fontaine.)

— Locut. lat. *Gratis pro Deo*. Pour rien. Nourrir quelqu'un *gratis pro Deo*.

* **GRATITUDE**. s. f. (étym. lat. *gratitudo*; radic. *gratus*, agréable, reconnaissant). Sentiment de reconnaissance qu'inspirent les services, les bienfaits dont on a été l'objet. Avoir gratitude. Témoigner sa gratitude à un bienfaiteur. Donner à quelqu'un des marques de gratitude. Être assuré de la gratitude de quelqu'un. Assurer quelqu'un de sa gratitude. On loue les grands pour marquer qu'on les voit de près, rarement par estime ou par *gratitude*. (La Bruy.) L'homme qui n'exige pas de reconnaissance est précisément celui qui mérite toute votre *gratitude*. (Sallent.) Pour les âmes délicates, la *gratitude* est moins encore un devoir qu'un plaisir, c'est une dette qu'elles aiment à payer constamment, sans jamais se croire acquittées. (Csse de Brach.) La politesse n'inspire pas toujours la bonté, l'estime, l'équité, la complaisance, la *gratitude* : elle en donne du moins les apparences, et fait paraître l'homme au dehors comme il devrait être intérieurement. (Id.)

GRATIUS FALISCUS. Poète latin, dont on ignore la patrie et la vie, a composé, du temps d'Auguste, un poème intitulé : *Cynegeticon Liber*, en 540 vers hexamètres, où il parle du chasseur, de ses instruments, de ses chiens.

GRATON. s. m. (rad. *gratter*). Techn. Instrument avec lequel le glacier racle le verre qui tombe sur les sièges ou reste au fond des pots.

GRATRY (Auguste-Joseph-Alphonse). Né à Lille, 1805-1872, élève de l'École polytechnique, entra dans les ordres, fut directeur du collège Stanislas, aumônier de l'École normale, 1846 ; professeur de morale évangélique à la Sorbonne, 1863, membre de l'Académie française, 1867. On a de lui : *Lettres à M. Vacherot*, 1851 ; *De la Connaissance de Dieu* ; *Logique* ; *De la Connaissance de l'âme* ; *la Philosophie du Credo* ; *Jésus Christ, réponse à M. Renan*, 1864 ; *la Morale et la Loi de l'histoire*, 1868 ; etc.

GRATTAGE. s. m. Action de gratter. Le grattage du papier. Le grattage de la peinture.

GRATTAN (Henri). Orateur irlandais, né à Dublin, 1750-1820. Il entra au parlement irlandais en 1775, et soutint avec éloquence les droits de sa patrie opprimée. En 1780, il obtint la déclaration que le roi, les lords et les communes d'Irlande pouvaient seuls faire des lois obligatoires pour ce pays ; on lui vota une somme de 50.000 livres sterling comme témoignage de la reconnaissance nationale. Mais son opposition aux exagérations du patriotisme irlandais lui enlevèrent une partie de sa popularité. Il se retira en 1798. Il reparut à Westminster, après que l'union de l'Irlande à l'Angleterre eut été consommée, malgré lui, et continua d'être admiré pour son éloquence énergique et brillante.

GRATTE. s. f. (rad. *gratter*). Mar. Instrument tranchant comme une herminette à lame plate et forte, et servant à enlever toutes les saletés qui s'attachent trop fortement sur les bords et sur les ponts des vaisseaux.

— Pop. Bénéfice que font les domestiques sur les provisions, les tailleurs sur les étoffes, etc. Il touche des appointements de colonel, logé, nourri, et puis la *gratte*. (A. Daudet.)

— Agric. Sorte de sarcloir.

— Géol. Nom vulgaire de certains grès de peu de valeur, dans le bassin de la Loire.

GRATTÉ, ÉE. part. pass. du v. Gratter. S'empl. adjectiv. La partie de la peau qui a été grattée devient rouge.

— Effacé en grattant. Chiffre gratté. Note grattée.

— Raclé. Mur gratté.

— Fig. Flatté, caressé. *Gratté* dans son amour-propre, chacun prend plus de confiance en soi. (Virey.)

GRATTEAU. s. m. (radic. *gratter*). Techn. Nom que les doreurs donnent à des morceaux de fer trempés qui servent à gratter les pièces pour l'apprêt.

— Fourbiss. Instrument qui sert à gratter, et même à brunir les plaques des gardes d'épée qu'on veut nettoyer et réparer. || *Petit gratteau*. Ciselet avec lequel on adoucit le relief des pièces.

GRATTE-BOËSSAGE. s. m. Techn. Action de gratte-boësser. On dit aussi *gratte-bossage*.

GRATTE-BOËSSE. s. f. (rad. *gratter*, et *boësse*). Techn. Brosse de laiton ou de verre pilé qui sert à étaler l'amalgame sur les pièces à dorer, ou à nettoyer les boutons d'essai dans la frappe des monnaies. On dit aussi *gratte-bosse*.

GRATTE-BOËSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Gratte-boësser.

GRATTE-BOËSSER. v. a. 1re conj. Brosser avec la gratte-boesse.

* **GRATTE-CUL** s. m. (rad. *gratter*, et *cul*). Bot. Petit fruit rouge du rosier, et particulièrement de l'églantier ou rosier sauvage. De la conserve de gratte-cul. Un gratte-cul. Cueillir des gratte-culs. La graine de ces roses, contenue dans ces boutons, est entourée d'une bourre piquante, mais presque imperceptible, de laquelle on se sert, par maléfice, pour mettre dans les draps afin de piquer les fesses de ceux qui s'y couchent, lesquels se sentant ainsi piqués se grattent les fesses, et c'est ce qui a donné le nom de *gratte-cul* à ces boutons. (Ménage.)

— Prov. fig. et pop. *Il n'est point de si belle rose, il n'est si belle rose qui ne devienne gratte-cul*. Il n'y a point de si belle femme qui ne devienne laide en vieillissant.

GRATTÉE. s. f. (rad. *gratter*). Agric. Sorte de petite charrue en usage dans le département de la Haute-Saône, pour le semis des menus grains. Son soc est peu oblique, et elle est armée d'un coutre.

GRATTE-FOND. s. m. Constr. Outil en fer servant au ravalement des façades en pierres de taille. || Pl., des *gratte-fonds*.

GRATTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Gratteler.

GRATTELER. v. a. 1re conj. (diminut. de *gratter*). Techn. On double la lettre *l* devant un e muet. *Je grattelle, tu grattelles*, etc. Gratter légèrement. Il faut gratteler les matières que l'on veut polir.

* **GRATTELEUX, EUSE**. adj. Qui est affecté de la grattelle. Homme gratteleux. Femme gratteleuse.

— Substantiv. Un gratteleux. Une gratteleuse.

* **GRATTELLE**. s. f. (rad. *gratter*). Pathol. Nom vulgaire de la gale militaire et de la blépharite ciliaire.

GRATTE-MENTON. s. m. Se dit plaisamment pour Barbier.

GRATTE-PAILLE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la fauvette d'hiver ou mouchet, parce qu'elle cherche sa nourriture pendant l'hiver dans la paille qu'on jette devant les granges. || Pl., des *gratte-paille*.

* **GRATTE-PAPIER**. s. m. Celui qui gagne sa vie à copier dans un bureau, comme les clercs d'avoué, de notaire. Un ignorant gratte-papier. Ce prétendu homme de loi n'est qu'un gratte-papier. || Pl., des *gratte-papier*.

* **GRATTER**. v. a. 1re conj. (étym. bas-lat. *cratare*, de l'anc. haut-allem. *chrazon*, même signif.). Mouvoir à la surface d'un corps quelque instrument pointu ou tranchant capable d'en détacher quelques particules ou des corps étrangers. Gratter une muraille. Gratter la terre avec un râteau. *Gratter* des souliers avec un couteau, pour enlever la crotte. (Acad.) J'ai cependant *gratté* la poussière, et je n'ai point vu ces marques au bas de la seule porte qui reste debout. (Chateaub.)

— *Gratter une maison, un tableau*. Enlever la couche noire formée par le temps.

— Fig. et fam. *Gratter le parchemin, le papier*. Gagner sa vie dans la basse pratique ou à faire des écritures. Il n'a jamais fait que gratter le parchemin. Au bout de trois mois, il s'ennuya de *gratter* le papier et demanda un cheval et un fusil. (Alex. Dumas.)

— Par exagér. *J'aimerais mieux gratter la terre avec les ongles, que de* ... Il n'y a point d'extrémité où je ne me réduise, plutôt que de. Pardonnez-moi, sire, il la remplit dignement, et j'aimerais mieux *gratter* la terre avec les ongles, que d'accepter cette charge à son préjudice. (Mézeray.)

— Se dit des animaux qui remuent la terre avec leurs ongles. Les poules grattent la terre, le fumier, pour y chercher leur nourriture.

— Causer une impression comparable à celle qu'on éprouve en se grattant. Du rhum qui gratte le gosier.

— Frotter légèrement la surface d'un corps avec l'ongle ou quelque autre objet analogue dans ses effets. Gratter sa figure avec les ongles. Gratter avec une brosse l'endroit qui démange.

— Fig. *Gratter quelqu'un où il lui démange*. Faire, dire quelque chose qui lui soit agréable. || *Gratter l'épaule à quelqu'un*. Chercher à se le rendre favorable.

— Iron. *Gratter la symphonie*. Jouer une partie sur un instrument à archet.

— Batt. d'or. Faire tomber avec le couteau l'or qui déborde les quarterons.

— *Gratter le cuivre*. Le nettoyer pour que l'étamage prenne mieux.

— Dor. Adoucir avec le grattoir les traits que le rifloir ou la lime a faits sur une pièce.

— Grav. Rendre plus nourries des tailles trop délicates

— Manèg. *Gratter le mur*. S'en approcher trop.

— Mar. Racler, passer en appuyant fortement l'un des tranchants de la gratte sur la surface de la carène ou du pont d'un vaisseau pour enlever les enduits ou autres ordures.

— Raffin. Enlever avec un couteau ordinaire le sucre qui avait jailli sur les bords de la forme en mouvant.

— Rel. *Gratter un livre*. En ouvrir le dos pour y faire pénétrer la colle avant de l'endosser.

— Taill. *Gratter le poil*. Le tirer avec l'aiguille pour couvrir une couture.

— Techn. Ratisser, adoucir au grattoir. Gratter du parchemin. Gratter du papier. Gratter une écriture pour l'ôter de dessus le papier. || En terme de formier, Ratisser une forme avec une vieille lame d'épée pour la perfectionner.

— GRATTER. v. n. Fouiller du pied. Les poules ont l'habitude de gratter.

— Pop. Faire un léger bénéfice. Un fournisseur qui gratte sur tout.

— *Gratter à la porte*. Faire, avec les ongles, un léger bruit à la porte, au lieu de frapper ou de heurter, pour avertir qu'on demande à entrer. On *grattait* à la porte du roi par respect, on n'y heurtait pas. (Acad.)

— Absol. Un de la suite de M. de Lorraine *gratta*, l'huissier demanda : Qui est-ce ? (Saint-Simon.)

— Fig. C'était une foule d'écrivains de tout rang, de tout état et de tout âge, qui *grattaient* à la porte et qui priaient la critique de les laisser entrer. (Voltaire.)

— Iron. *Gratter de la guitare*. Jouer de cet instrument. Il savait tourner un vers et gratter un peu de la guitare.

— Prov. *S'il n'a pas de quoi, qu'il en gratte*. Qu'il fasse ce qu'il voudra, je ne l'aiderai point. || *Qui naît poule aime à gratter*. On ne peut vaincre les instincts de race. || *Trop gratter cuit, trop parler nuit*. Se dit d'un homme indiscret.

— Arg. de théâtre. *Gratter au foyer*. Attendre des rôles.

— SE GRATTER. v. pron. Gratter soi-même. Ce galeux se gratte nuit et jour. Elle s'est trop grattée.

— Fig. Se flatter soi-même. De qui l'esprit rogneux de soi-même se *gratte*. (Regnier.)

— Gratter à soi. Se gratter la tête. Se gratter les joues. Quand Robespierre était présent à la séance, je me donnais de garde de me *gratter* la tête devant lui ; il m'aurait cru capable de penser. (Sallent.) On raillait le poète Syrus de ce qu'il se *grattait* la tête quand il faisait des vers : « Il fallut bien, dit-il, la fendre à Jupiter pour en faire sortir Minerve ! » (Id.)

> Scipion fut dormeur, Pompée avait un tic :
> D'un doigt presque toujours il se *grattait* la tête
> (F. de Neufchateau.)

— Prov. et fig. *Qui se sent galeux se gratte*. Celui qui se sent coupable de la faute qu'on blâme peut ou doit s'appliquer ce qu'on en dit. || *Il se gratte où il ne lui démange pas*. Se dit d'un homme qui est forcé de supporter une chose désagréable. *Il n'en cuit qu'à celui qui se gratte trop fort*. || *Deux ânes qui se grattent*. Se dit de deux ignorants qui se flattent mutuellement.

GRATTERIE. s. f. Action de se gratter. La *gratterie* est une des gratifications de la nature des plus douces. (Mont.)

GRATTEUR, EUSE. s. Ouvrier, ouvrière dont le travail est de gratter. Un gratteur de toiles de coton.

— Ironiq. C'est un terrible gratteur de guitare.

— *Gratteur de papier*. Mauvais écrivain. || Homme qui tient les écritures.

— Personne qui gratte à une porte. Le *gratteur* répondit : C'est M. le duc de Lorraine. (Saint-Simon.)

— Personne ayant l'habitude de se gratter.

— Adjectiv. Cette petite fille est bien gratteuse.

* **GRATTOIR**. s. m. Techn. Instrument pour gratter le papier et enlever l'écriture, les taches. Effacer des mots avec un grattoir.

— Agric. Nom de plusieurs outils de différentes formes, qui servent à racler, creuser, nettoyer

— Arqueb. Instrument de fer un peu plus long qu'un canon de fusil, que les arquebusiers font entrer dans le canon pour en ôter la crasse.

— Artill. Petit ferrement dont les artilleurs se servent pour nettoyer la chambre et l'âme du mortier.

— Boulang. Outil servant à ratisser les angles du pétrin.

— Constr. Outil d'acier servant à gratter la surface d'une pierre ou d'un enduit.

— Grav. sur bois. *Grattoir à creuser*. Instrument qui sert à polir le bois pour y graver les lointains et les points éclairés. || *Grattoir à ombre*. Instrument qui ne diffère du précédent qu'en ce qu'il n'est point courbe et qu'il n'a que les coins un peu adoucis et peu sensiblement arrondis.

— Luth. *Grattoir à anche*. Morceau de bois dur, concave d'un côté et convexe de l'autre, sur lequel on ratisse les lames de roseau dont sont faites les anches des hautbois et des musettes.

— Monn. et Chaud. Instrument d'acier semblable à un petit couteau tranchant des deux côtés, fixé à un manche plus ou moins long.

— Paum. Lame d'épée emmanchée par les deux bouts, dont on se sert pour commencer à polir la raquette.

— Peint. en bât. Outil servant à gratter les murs et les plafonds, avant d'y appliquer la première couche.

— Plomb. Instrument au moyen duquel on avive le plomb avant de faire une soudure.

— Serr. Outil qui sert à dresser et à arrondir les anneaux des clefs et autres pièces de relief.

— Tapiss. Outil servant à resserrer la trame.

— Techn. Chez les mouleurs, Instrument fait en forme d'S, large par les deux bouts qui doivent être dentelés, et qui sert à piquer les pièces de cire et de plâtre que l'on veut adapter l'une à l'autre.

GRATTOIRE. s. f. Serr. Se dit pour Grattoir.

GRATTONS. s. m. pl. Nom qu'on donne aux rillettes dans les Charentes et dans quelques autres départements.

GRATTURE. s. f. Techn. Débris provenant du grattage de certains objets.

* **GRATUIT, ITE**. adj. (ét. lat., *gratuitus*; de *gratus*, agréable). Qui est fait ou donné par pure grâce, sans obligation. Je lui ai fait un don gratuit. Ce que je lui donne au-dessus de ses gages est purement gratuit.

— Qui ne coûte rien.

— *A titre gratuit.* Gratuitement.

— *École gratuite.* École où l'enseignement se donne gratuitement. Les écoles communales de France ont été déclarées gratuites par la loi du 23-28 mars 1882.

— *Élève gratuit.* Élève qui ne paye pas pour l'enseignement qu'il reçoit.

— Fig. Qui est sans intérêt, sans motif. Méchanceté gratuite. Offense gratuite. Injures gratuites. C'est une désignation de personnage absolument *gratuite.* (De Goncourt.) Qu'il fût lâche, c'est là une calomnie *gratuite,* que l'histoire sérieuse n'a pas répétée. (P. de St-Victor.)

— Se dit aussi des choses morales dans l'un et l'autre sens. Avantage gratuit. La bonté de Dieu est purement gratuite.

— Qui n'est point fondé. Supposition gratuite.

— Anc. cout. *Don gratuit.* Somme que le clergé de France donnait autrefois à volonté pour les besoins de l'État. Ce mot et ce privilège de don *gratuit* se sont conservés comme une trace de l'ancien usage où étaient tous les seigneurs de fiefs d'accorder des dons *gratuits* au roi pour les besoins de l'État. (Volt.)

— Comm. *Don gratuit.* Droit de douane de deux et demi pour cent qui se payait à Rio-Janeiro, et qui avait été établi après le désastre arrivé à Lisbonne en 1755.

— *Le gratuit.* s. m. Ce qui est gratuit.

★ GRATUITÉ. s. f. Caractère, qualité de ce qui est gratuit. La gratuité de l'enseignement primaire.

— Qualité de ce qui est sans intérêt, sans motif. Il (Iago) surpasse Richard III par la *gratuité* de ses crimes. (P. de St-Victor.)

— Théol. Ce qui provient d'un pur don de Dieu. La gratuité de la grâce divine.

— Gratitude. (Rabelais.)

★ GRATUITEMENT. adv. (radic. *gratuit*). Gratis, d'une manière gratuite, de pure grâce. Donner gratuitement. Traiter un malade gratuitement. Un caravansérail est une hôtellerie dans le Levant où les caravanes sont reçues gratuitement, ou pour un prix modique. Nous croyons que nos péchés nous sont remis *gratuitement* par la miséricorde divine, à cause de Jésus-Christ. (Bossuet.) Vous avez porté les armes chez un prince étranger, son père les a portées *gratuitement* pour sa patrie. (J.-J. Rousseau.)

— D'une manière désintéressée. Les hommes ne louent jamais *gratuitement ;* il faut toujours qu'il leur en revienne quelque chose. (Saint-Evremond.)

— Fig. Sans fondement. Cela est supposé gratuitement. Vous avancez cela gratuitement. Il l'insulte bien gratuitement.

GRATULATION. s. f. (pr. *gra-tu-la-cion*). Congratulation. (Rabelais.)

GRATZ ou **GRÆTZ.** Géogr. Ch.-lieu de la Styrie (Autriche), sur la Muhr, à 190 kil. S.-O. de Vienne. Évêché ; cathédrale gothique. Université possédant une magnifique bibliothèque. Établissement d'instruction agricole (*le Johanneum*) fondé par l'archiduc Jean. Fabriques de fer, d'acier ; manufactures de cotonnades, de mousselines, d'étoffes de soie, de laine, etc. Commerce considérable ; patrie de Hammer ; 98,000 hab.

GRAU. s. m. (pron. *grô*). Petit canal par lequel un étang ou une rivière verse ses eaux dans la mer. || Gué. || Principale bouche du Rhône.

GRAUCALE. s. m. Ornith. Syn. de CHOUCARI et de CORMORAN.

GRAUL. s. m. Ornith. Nom du corbeau dans le Limousin.

GRAULE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la corneille mantelée. || Nom qu'on donne au corbeau dans certaines régions.

GRAULHET. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lavaur (Tarn). Chapellerie, draps ; commerce de chevaux ; 7,000 hab.

GRAUNSTEIN. s. f. Minér. Pierre grise composée d'amphibole et de feldspath, qu'on appelle aussi *diorite* ou *diabase.* On écrit aussi *grunstein* et *grustein.*

GRAUWACKE. s. f. (ét. allem., *grau,* gris ; *Wacke,* roche). Minér. Nom donné à plusieurs espèces de roches dont la plus connue est composée de feldspath, de quartz et de phyllade.

GRAUX. adj. et s. f. (de *Graux,* n. pr.). Écon. rur. Se dit d'une variété de moutons mérinos.

GRAVAN. s. m. ou **GRAVANCHE.** s. f. Ichtyol. Variété de lavaret du lac Léman.

★ GRAVATIER. s. m. Charretier qui enlève les gravois.

★ GRAVATIF, IVE. adj. (ét. lat., *gravativus ;* rad. *gravis,* lourd). Médec. Qui fait éprouver un sentiment de pesanteur sur quelque partie de l'organisme, comme si cette partie était chargée d'un poids, comprimée par un corps grave. Maladie gravative. Douleur gravative. La douleur *gravative* reconnaît des causes nombreuses. (Jourd.)

★ GRAVATS. s. m. pl. V. GRAVOIS.

GRAVATURE. s. f. Art vétér. Synon. de CLAVELÉE.

★ GRAVE. adj. 2 g. (du latin *gravis,* lourd, pesant, importun). Phys. Pesant. Les corps graves.

— Fig. Qui agit, qui parle avec sagesse, dignité, circonspection. C'est un homme grave. Un homme grave est celui qui s'est concilié de l'autorité plus par sa sagesse que par son maintien. Celui qui songe à être *grave* ne le sera jamais. (La Bruyère.) Je m'adressai à un *grave* et gros personnage qui se tenait à la porte du cabinet de l'archevêque, pour l'ouvrir et la fermer quand il fallait. (Le Sage.) C'est un défaut d'être *grave* hors de propos ; celui qui est *grave* dans la société n'est guère recherché. (Volt.)

> J'imagine
> Que tous ces gens si *graves* par la mine,
> Pleins de morale et de réflexions,
> Sont destinés aux grandes passions. (VOLTAIRE.)

— S'est dit des pensées, des mœurs, des manières, dans un sens analogue. Mine grave. Maintien grave. Contenance grave. Marcher d'un pas grave. Ton grave. Une contenance *grave* donne un air d'importance à des sots. (Boiste.) L'air décent est nécessaire partout ; mais l'air *grave* n'est convenable que dans les fonctions d'un ministère important, dans un conseil. (Volt.) L'air *grave* est l'air d'un homme qui s'estime beaucoup et qui désire fort d'être estimé. (Malebranche.)

— D'un aspect imposant. L'Asie, *grave* et mélancolique, est en rapport particulier avec la terre, dont elle renferme la plus grande étendue dans sa circonférence. (B. de St-P.)

— Important, de conséquence. Affaire grave. Cas grave. Conduite légère qui a les résultats les plus graves. Une faute *grave* est celle qui mérite une attention sérieuse, qu'il ne faut pas traiter légèrement, qu'il est important de réprimer ou de punir. (Roubaud.)

— Qui peut avoir des suites dangereuses. Maladie grave.

— En parlant du style, Sérieux, noble, simple. Style grave. Le style de Tacite est grave. Le style *grave* évite les saillies, les plaisanteries ; s'il s'élève quelquefois au sublime, si dans l'occasion il est touchant, il rentre bientôt dans cette sagesse, dans cette simplicité qui fait son caractère. (Volt.)

— *Auteur grave.* Celui dont les opinions sont suivies dans les matières contentieuses. On ne le dit point d'un auteur qui a écrit sur des matières hors de doute. Il serait ridicule d'appeler Euclide, Archimède, des auteurs *graves.* (Voltaire.)

— Gramm. *Accent grave.* Accent qui va de gauche à droite (`), et qui en français se place sur les voyelles *a, e, u,* dans certains cas déterminés. L'*e* ouvert est ordinairement marqué d'un accent grave, comme dans *procès, succès.* V. ACCENT. || Se dit d'une lettre marquée de l'accent grave, ou qui a le son grave. Un *è* grave.

— Mus. *Mouvement grave.* Mouvement lent, peu rapide donné à un morceau. *Son grave, ton grave.* Son, ton bas et profond, par opposition a Son aigu. La gravité des sons dépend de la lenteur des vibrations des corps sonores. La voix de ce chanteur est assez belle dans les cordes graves. Le son le plus *grave* que nous puissions entendre a une longueur d'onde de 10 m. 50 cent. (Jourd.)

— En ce dernier sens, *grave* est aussi de la langue commune, et se dit non seulement de la voix humaine, mais encore de celle des animaux. L'homme a la voix plus grave que la femme. Le freux est d'une grosseur moyenne entre le corbeau et la corbine ; et il a la voix plus *grave* que les autres corneilles. (Buffon.)

— GRAVE. s. m. Ce qui est grave ; se dit par opposition au Léger, au frivole. Le *grave* est au sérieux ce que le plaisant est à l'enjoué. (Voltaire.)

> Heureux qui, dans ses vers, sait d'une voix légère
> Passer du *grave* au doux, du plaisant au sévère ! (BOILEAU.)

— Métrol. Nom donné d'abord au kilogramme.

— Mus. Se dit par opposition aux notes aiguës. Les notes basses de la voix, des instruments. Le grave et l'aigu. Passer de l'aigu au *grave,* du *grave* à l'aigu, etc. (Acad.)

— Phys. Tout corps pesant. La chute des graves.

GRAVE. s. m. Œnol. V. GRAVES.

GRAVE. s. f. Nom que les pêcheurs de Terre-Neuve donnent à la grève. La morue sèche sur la grave.

— GRAVES. s. m. Terrains composés de gravier, de sable et d'argile, dans le département de la Gironde, près du confluent de la Garonne avec la Dordogne. On y récolte d'excellents vins, dits de *Graves,* rouges ou blancs.

— Vin blanc provenant de ces terrains. Boire du graves. Un verre de graves.

GRAVE (La). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Briançon (Hautes-Alpes), sur la Romanche. Mine de plomb argentifère ; le bourg est situé près d'un défilé remarquable de la Romanche ; 1,800 hab.

— GRAVE. Ville forte du Brabant septentrional (Pays-Bas), sur la Meuse, à 30 kil. N.-E. de Bois-le-Duc, prise par les Français en 1672 et en 1794 ; 3,000 hab.

GRAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Graver. S'emploie adjectiv. Dessin gravé. Image gravée. Il y avait sur sa tiare une lame d'or qui couvrait son front, où étaient *gravés* ces mots : La sainteté au Seigneur. (Lemaistre de Sacy.) Les médailles et les pierres *gravées* antiques, si belles et si nombreuses. (Soyer.)

> A toi Bassora, Trébizonde,
> Chypre où de vieux noms sont *graves,*
> Fez où la poudre d'or abonde,
> Erzeroum aux chemins pavés ! (V. HUGO.)

— Se dit de l'acier poli rongé par la rouille.

— *Être gravé de petite vérole* ou absol. *Être gravé.* Être extrêmement marqué de petite vérole.

— *Gravé à.* Dessin gravé à l'eau-forte. Portrait gravé au burin.

— *Gravé avec.* Cochepaille, tu as près de la saignée du bras gauche une date *gravée* en lettres bleues avec de la poudre brûlée. (V. Hugo.)

— *Gravé dans.* Toutes les plantes *gravées* dans les pierres de Saint-Chaumont dans le Lyonnais sont des plantes étrangères. (Buff.)

— Fig. Et ses bienfaits vivront *gravés* dans ma mémoire. (A. Martin.) Je croyais la patrie plus profondément *gravée* dans les hommes. (V. Hugo.)

> Le plus saint des devoirs, celui qu'en traits de flamme
> La nature a *gravé* dans le fond de notre âme,
> C'est de chérir l'objet qui nous donna le jour. (FLOR.)

— *Gravé par.*

> Et peut-être mon nom au livre de l'histoire
> Sera-t-il *gravé* par le temps. (BAILLY.)

— *Gravé sur.* Dessin gravé sur bois, sur acier. Mais à propos de Psyché, que signifient les paroles qu'elle a *gravées* sur nos hêtres ? (La Font.) Siècles heureux, ajouta-t-il, postérité fortunée, qui pourra jouir du récit de tant d'exploits dignes d'être *gravés* sur le bronze, pour servir d'exemples aux races futures ? (Flor.) Elle y voit ses chiffres *gravés* sur les troncs des aunes et des peupliers. (B. de St-P.)

> Leurs noms dans les bosquets, dans les bois d'alentour,
> Étaient partout *gravés* sur les tiges nouvelles. (MICH.)

GRAVELADE. s. f. Art vétér. Un des noms de la clavelée.

GRAVELAGE. s. m. (rad. *graveler*). P. et ch. Ouvrage en gravier. Les chaussées d'empierrement sont quelquefois entièrement composées de gravier tiré des carrières ou du lit des rivières voisines. Les chaussées de cailloutage et celles que l'on construit en pierres brisées sont plus tôt et plus facilement praticables lorsqu'on a la possibilité de les recouvrir d'une couche de gravelage.

GRAVELAINE. s. f. Navig. Planche formant un seuil à la traverse.

— Cabine de bateau sur la basse Seine.

GRAVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Graveler. S'empl. adjectiv. Allée gravelée.

★ GRAVELÉE. adj. f. qui ne s'emploie que dans cette locution : *Cendres gravelées.* Mélange de sous-carbonate potassique, avec du sulfate potassique, du sel commun, du fer et du manganèse, de la silice, de l'alumine et du charbon qui reste après la combustion des lies de vin, et dont plusieurs parties sont réduites, par l'action du feu, en grains fondus ayant quelque ressemblance avec le gravier.

— GRAVELÉE. s. f. Cendre de lie de vin.

GRAVELER. v. a. 1re conj. (rad. *gravelle*). Couvrir de gravier. Graveler une cour.

GRAVELET. s. m. Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

— Ichtyol. Espèce de cyprin des rivières de France.

★ GRAVELEUX, EUSE. adj. (rad. *gravelle*). Mêlé de gravier, qui en contient. Terre graveleuse. Les sols *graveleux* diffèrent essentiellement des sables par la manière dont ils doivent être traités, aussi bien que par leur texture. (De Morog.) Les sols *graveleux,* pauvres, remplis de sources, ainsi que ceux qui sont sulfureux, sont peu propres à la végétation ; ils sont mieux appropriés aux plantations de bois qu'à d'autres cultures. (Id.)

— *Fruit graveleux.* Fruit dont la chair contient de petits corps durs qui produisent sous la dent l'effet d'un petit gravier.

— Fig. et fam. En parlant des choses morales, Trop libre, peu décent. Cette conversation est graveleuse. Elle ne sait ni sourire ni rougir aux histoires les plus *graveleuses.* (Marin.)

> On croit peu dans les camps à la valeur modeste,
> L'oreille y veut de *graveleux* discours. (PARNY.)

— Pathol. Qui a rapport à la gravelle. Urine graveleuse.

— Qui est sujet à la gravelle. Cet homme est goutteux et graveleux.

— Substantiv. Les goutteux et les *graveleux* sont à plaindre. (Acad.)

GRAVELIN. s. m. Bot. Nom vulgaire du chêne à grappes.

GRAVELINES. Géogr. Chef-lieu de cant. de l'arrond. de Dunkerque (Nord), port et place de guerre sur l'Aa. Commerce important avec l'Angleterre pour les fruits et les œufs ; on y arme pour la pêche du hareng, de la morue, etc. ; 8,400 hab. Cette ville est célèbre par la bataille de 1558, perdue par le maréchal de Thermes ; elle fut réunie à la France au traité des Pyrénées, 1659.

★ GRAVELLE. s. f. (rad. *grave,* sable). Pathol. Maladie produite par de petites concrétions semblables à du sable, à de petits graviers, qui se forment dans les reins, se disséminent dans les voies urinaires et sont expulsées avec les urines. Ces concrétions sont composées ordinairement d'acide urique et d'une matière animale. Le régime végétal, les boissons diurétiques ou alcalines, sont particulièrement recommandés comme prophylactiques. Quelquefois les graviers sont formés d'oxalate de chaux : de là la nécessité pour certains individus de s'abstenir d'oseille. Avoir la gravelle. Être atteint de la gravelle. Souffrir de la gravelle. || Nom des concrétions elles-mêmes, cause de la maladie, quand elles sont encore à l'état rudimentaire.

— Tumeur qui se forme dans les paupières, et qu'on nomme autrement *grêle.*

— Techn. Lie de vin passée. || Marc séparé de la lie du vinaigre.

— Nom donné anciennement au menu gravier, au sable d'une fontaine, d'un ruisseau.

GRAVELOTTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du pluvier à collier.

GRAVELOTTE. Géogr. Comm. du canton de Gorze, à 12 kilomètres de Metz (Lorraine). Bataille du 18 août 1870.

★ GRAVELURE. s. f. (radic. *graveleux*). Propos qui approche beaucoup de l'obscénité. Il y a un peu de gravelure dans cet entretien. Quand on veut s'amuser à tout prix, on va comme ici chercher la gaieté jusque dans la gaudriole, même jusque dans la *gravelure.* (H. Taine.)

★ GRAVEMENT. adv. (radic. *grave*). Avec gravité. Parler, marcher gravement. Quand la gravité n'est que dans le maintien, comme il arrive très souvent, on dit *gravement* des inepties. (Volt.) La légèreté voit gaiement les choses sérieuses et *gravement* les choses frivoles. (D'Alembert.)

> Et la troupe à l'instant cessant de fredonner,
> D'un ton *gravement* fou s'est mise à raisonner. (BOILEAU.)

— Dangereusement. Conspirateur gravement compromis. Homme gravement malade.

— Mus. Avec un peu de lenteur.

GRAVENBERG (Wirnt von). Poète allemand du XIIIe siècle, né près de Krems (Autriche) ou près de Nuremberg, a composé plusieurs poèmes de chevalerie, dont un seul, *le Wigalois,* est arrivé jusqu'à nous. Il se rattache au cycle d'Arthur, et a 11,700 vers.

GRAVENCHE. s. f. Ichtyol. V. GRAVAN.

GRAVENHAGE ('S). Géogr. V. HAYE (La).

★ GRAVER. v. a. 1re conj. (ét. all., *graben,* creuser ; à rapprocher du gr. γράφω, j'écris). Tracer des caractères ou des dessins sur le bois, le marbre, les pierres fines, etc., au moyen du ciseau ou du burin. Graver son chiffre sur un cachet. Graver un dessin sur bois, sur acier, sur cuivre. Oh ! je suis sûre, mon ami, que vous y avez *gravé* nos noms. (B. de St-P.) Clément Biragues, graveur, originaire de Milan, passe pour le premier qui ait trouvé le moyen de *graver* sur le diamant, qui jusqu'alors avait résisté à toutes sortes d'outils. (Sallent.) Témoin cette charmante coupe d'Anacréon où il demandait qu'on *gravât* sous une treille touffue les Amours désarmés à qui les Grâces sourient. (Soyer.)

> Cet arbre porte encor le tendre caractère
> Des vers que j'y *gravai* pour l'aimable bergère. (DE CHAULIEU.)

— Fig. Ses rides sur son front ont *gravé* ses exploits. (Corn.)

— Inscrire. On n'a point élevé de marbres sur leurs humides tertres, ni *gravé* d'inscriptions à leurs vertus. (B. de St-P.)

> Avant même que Rome eût *gravé* douze tables,
> Métius et Tarquin n'étaient pas moins coupables. (L. RACINE.)

— Fig. Il *grave* en tous les cœurs la loi de la nature. (Volt.) Dans son second livre, il prouve lui-même que Dieu a *gravé* la vertu dans le cœur de l'homme. (Id.) Elle a *gravé* ses passagères fureurs dans une âme profonde. (Mme de Staël.)

> Moi, je l'excuserais ! Ah ! vos bontés, madame,
> Ont *gravé* trop avant ses crimes dans mon âme. (RACINE.)

— Tracer sur une planche de cuivre, d'acier ou de bois un dessin ou des caractères destinés à être reproduits. Graver un tableau de Raphaël. Graver de la musique.

— *Graver une médaille.* Graver le poinçon avec lequel on la frappe.

— *Graver des caractères d'imprimerie.* Graver les poinçons avec lesquels on frappe les matrices.

— Absol. L'art de graver. Graver en taille-douce. Graver au burin. Graver en relief, en creux. Graver en clair-obscur. Graver en creux sur métal. Graver à l'eau-forte. Graver en manière noire. Graver en couleur à l'imitation de la peinture. Graver au lavis. Graver à l'aquarelle. Graver à la manière du crayon. L'art de *graver* semble nous venir des anciens tout aussi bien que celui de bâtir et de peindre. (Soyer.)

— SE GRAVER. v. pron. Être gravé. Ces lettres, ces caractères ne peuvent se graver sur ce métal.

— Fig. Ces idées se gravent promptement dans l'esprit, dans la mémoire. Ces traditions montrent à quel point la merveilleuse et sublime histoire de la passion s'est *gravée* dans la mémoire des hommes. (Chateaub.)

> Ce qu'on entre nous dit se *grave* sur le sable,
> Ce que nous nous disons se *grave* sur l'airain. (LAMOTTE.)

— Artific. Se percer, se fendre. Une cartouche qui se grave.

GRAVES. s. m. V. GRAVE.

GRAVESANDE. V. 'S GRAVESANDE.

GRAVESEND. Géogr. Ville du comté de Kent (Angleterre), sur la Tamise, à 35 kil. S.-E. de Londres, en face du fort de Tilbury. Chantiers de construction, magasins d'approvisionnements pour les navires. Dépôt d'artillerie ; 21,000 hab.

GRAVET. s. m. (dimin. de *grave*). Métrol. Nom qu'on donna d'abord au gramme.

GRAVETTE. s. f. Pêch. Sorte de vers qui servent d'appât pour la pêche au merlan.

— Huître provenant des dépôts naturels d'Arcachon.

★ **GRAVEUR.** s. m. Celui dont la profession est de graver. C'est un graveur en pierres fines et en taille-douce. Graveur en acier. Habile graveur. Disciple de Corneille Cort, *graveur* hollandais établi à Rome, Augustin Carrache perfectionna la manière sage et pittoresque de ce maître, qui consistait à allonger les tailles, à les renfler ou à les affaiblir dans diverses parties de leur course. (Soyer.)

> Et le *graveur* en chaque trait
> A su très finement tracer sur mon visage
> De tout faux bel esprit l'ennemi redouté. (BOILEAU.)

— Celui qui grave la musique.

— En parlant d'une femme, on ne dit pas *graveuse*, mais *graveur*, de même qu'on dit : Une femme auteur.

— S'empl. adjectiv. Outre ces célèbres peintres *graveurs*, l'Italie s'enorgueillit encore avec raison d'avoir donné le jour à La Belle, si admirable dans ses compositions, si pittoresque dans ses effets, et dont les travaux sont si légers et si simples ; aux architectes peintres et *graveurs* Piranesi frères, ces infatigables dessinateurs et restaurateurs des antiquités romaines. (Soyer.)

— *Bain graveur.* Liquide servant à la gravure sur verre et sur cristal.

GRAVI, IE. part. pass. du v. Gravir. S'emploie adjectiv. Montagne gravie. Rocher gravi.

GRAVIDE. adj. (du lat. *gravidus*, chargé). Méd. Se dit de l'utérus, lorsqu'il contient un fœtus.

GRAVIDINE. s. f. Syn. de KYESTÉINE.

GRAVIDISME. s. m. (rad. *gravide*). Méd. État d'une femme enceinte ou d'une femelle pleine.

GRAVIDITÉ. s. f. Syn. de GROSSESSE.

★ **GRAVIER.** s. m. (du bas-lat. *gravarium*, même signif.). Min. Sable à gros grains, composé en grande partie de petits fragments arrondis de différentes roches, ordinairement siliceuses. Une allée de gravier. Le lit de ce ruisseau est formé de gravier. Les plus gros fragments qui forment le gravier ne dépassent pas la grosseur d'une noix. Le gravier tient le milieu entre le sable et le galet. Le gravier et le sable sont charriés par les rivières ; le galet est transporté par les torrents ou les cours d'eau torrentueux. Un petit ruisseau, coulant des hauteurs voisines, suffit pour étendre une couche de sable ou de *gravier*. (Buff.)

> J'aime mieux un ruisseau, qui, sur la molle arène,
> Dans un pré plein de fleurs lentement se promène,
> Qu'un torrent débordé, qui, d'un cours orageux,
> Roule, plein de *gravier*, sur un terrain fangeux.
> (BOILEAU.)

— Fig. En plongeant au fond des voluptés, on en rapporte plus de *graviers* que de perles. (H. de Balzac.)

> Car il reçut le jour dans une ville ardente,
> Et le pavé natal fut un champ de *graviers*
> Qui déchira longtemps la plante de ses pieds.
> (A. BARBIER.)

— Pathol. Nom donné aux concrétions, cause de la maladie appelée *gravelle*, qui, malgré un certain développement, peuvent encore passer dans le canal de l'urètre.

— Pêch. Ouvrier qui fait sécher les morues sur la grave.

GRAVIÈRE. s. f. Agric. Nom qu'on donne dans plusieurs cantons à un mélange de vesces et de lentilles qu'on sème sur le sol où l'on vient de récolter l'avoine. On en coupe le produit au mois de juin de l'année suivante pour fourrage, en laissant une grande longueur de tige qu'on enterre et qui produit une demi-fumure.

— Lieu d'où l'on tire du gravier.

— Ornith. Syn. de GRAVELOTTE.

GRAVIFIQUE. adj. 2 g. (étym. lat., *gravis*, grave ; *facere*, faire). Phys. Se dit de ce qui accroît la densité d'un corps. || S'est dit d'un fluide imaginé par les disciples de Newton pour expliquer les phénomènes de la pesanteur, considérée comme cause de la gravitation universelle.

GRAVIGRADE. adj. 2 g. (ét. lat., *gravis*, pesant ; *gradus*, démarche). Zool. Qui a la démarche lourde, pesante. || GRAVIGRADES. s. m. pl. Mamm. Ordre de la classe des mammifères, dont la démarche est lourde et pesante.

GRAVILLE-SAINTE-HONORINE. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. du Havre (Seine-Inférieure) ; fabriques de bougie, de savons, de produits chimiques ; construction de machines à vapeur, fonderies, etc. ; 4,500 hab.

GRAVIMÈTRE. s. m. (ét. lat., *gravis*, lourd ; gr. μέτρον, mesure). Physiq. Instrument propre à mesurer la pesanteur spécifique des liquides et des solides.

— Appareil destiné à mesurer la densité gravimétrique de la poudre.

GRAVIMÉTRIQUE. adj. Qui se rapporte au gravimètre.

— *Densité gravimétrique de la poudre.* Poids d'un litre de poudre qui n'a pas subi de tassement.

GRAVINA (Pierre). Poète italien, né à Palerme, 1453-1527, ecclésiastique, amoureux des lettres latines, a écrit beaucoup de poésies qui eurent une grande réputation : *Epigrammatum Liber*, *Sylvarum Liber*, *Poematum Libri*, etc.

— GRAVINA (Jean-Vincent). Jurisconsulte et littérateur italien, né à Roggiano (Calabre), 1664-1718, principal fondateur de l'académie des *Arcades* à Rome, 1695. Il professa le droit dans cette ville, et a laissé des ouvrages importants. Poète médiocre, il a été le protecteur de Métastase.

— GRAVINA (Frédéric, duc de). Amiral espagnol, né à Palerme, 1756-1806, a passé faussement pour le fils naturel de Charles III, qui le fit venir en Espagne. Il se distingua contre les Barbaresques, puis contre les Français, devant Toulon, Collioure, etc. Il commandait la flotte qui se réunit en 1805 à celle de l'amiral Villeneuve. Il prit part à la bataille du cap Finistère contre l'amiral anglais Calder ; fut vaincu à Trafalgar, et, blessé grièvement, mourut trois mois après de ses blessures.

GRAVINCHON. s. m. Hort. Variété de prunes qu'on cultive beaucoup aux environs d'Amiens. Le gravinchon cru est âpre, mais fort bon quand il est cuit.

★ **GRAVIR.** v. n. 2ᵉ conj. (étym. inconnue ; peut-être le latin *gradus*, pas). Grimper avec effort à quelque endroit escarpé. Gravir contre un rocher, sur des rochers. Gravir au haut d'une muraille. La chèvre aime à *gravir* au sommet des coteaux. (Ross.)

— Fig. Les maisons, déjà splendides, *gravissent* et couvrent peu à peu le rocher. (Gér. de Nerval.)

— GRAVIR. v. a. Gravir une muraille, un retranchement. Gravir une côte. Gravir une pente escarpée. Henri d'Albret, grand-père de Henri IV, voulut que ce prince, dans son enfance, fût nourri et vêtu comme les autres enfants du pays, et qu'on l'accoutumât comme eux, à grimper sur les arbres et à *gravir* les rochers. (Sallent.) Nous aimions à *gravir* les coteaux ensemble. (Chateaub.) Je *gravissais* un escalier tournant en spirale au milieu d'une vaste cour. (F. Fabre.) La voiture part de grand matin et *gravit* une longue montée sous la clarté grise de l'aube. (H. Taine.)

— Fig.

> Qui *gravit* les honneurs dans l'espoir d'être heureux,
> Gravit les monts pour fuir l'aquilon dangereux.
> (MOLLEVAUT.)

— SE GRAVIR. v. pron. Être gravi. Un rocher dont le sommet ne peut se gravir.

GRAVISSET. s. m. (radic. *gravir*). Ornith. Nom vulgaire du grimpereau. On dit aussi *gravisson* et *gravisseur*.

GRAVITANT. part. prés. du v. Graviter.

GRAVITANTE, ANTE. adj. Qui gravite. Il n'y a dans toutes les planètes aucune partie moins *gravitante* qu'une autre. (Voltaire.)

GRAVITATIF, IVE. adj. Qui fait graviter. La force gravitative.

★ **GRAVITATION.** s. f. (pr. *gra-vi-ta-cion* ; radic. *graviter*). Phys. Force en vertu de laquelle un corps abandonné à lui-même se précipite vers la terre, comme si cette planète était douée d'une vertu qui fit tendre vers elle tous les corps environnants. Et dans un sens plus étendu, Attraction qui s'exerce entre tous les corps de la nature. On a aussi donné à ce phénomène le nom de *pesanteur*, de *gravité*, de *force centripète*. La gravitation d'une planète vers une autre. Les lois de la gravitation. On attribue, avec raison, à Newton d'avoir découvert le principe et les lois de la *gravitation* ; mais il serait injuste de ne pas reconnaître que les philosophes de l'antiquité avaient bien avant l'illustre géomètre anglais pressenti la *gravitation*. (Legrand.)

— Fig. Cette puissance de vie est donc une propriété généralement répandue dans les corps organisés, une espèce de *gravitation* vitale qui fait que chacun d'eux tend à la vie. (Virey.)

— S'est dit pour Mouvement des atomes. Leucippe et Démocrite avaient animé leurs atomes d'une même force de *gravitation* ; Épicure fit graviter les siens diversement. (Diderot.)

★ **GRAVITÉ.** s. f. (étym. lat., *gravis*, lourd). Physiq. Pesanteur des corps. La gravité fait descendre les corps vers la terre. || *Centre de gravité*. V. CENTRE.

— Effet de l'attraction que les corps exercent les uns sur les autres. La *gravité* est donc générale et mutuelle dans toutes les planètes. (Buffon.)

— Fig. Qualité d'une personne grave, réservée. Avoir de la gravité. Manquer de gravité. L'affectation de *gravité* extérieure est un soupçon d'hypocrisie. (La Rochef.) La *gravité* est quelquefois un mystère du corps, inventé pour cacher les défauts de l'esprit. (Id.) Une *gravité* trop étudiée devient comique ; ce sont comme des extrémités qui se touchent, et dont le milieu est dignité. (La Bruy.) Ou la *gravité* n'est point ou elle est naturelle, et il est moins difficile d'en descendre que d'y monter. (Id.) Locke est naturellement sérieux, sans affecter cependant ces airs de *gravité* par lesquels certains savants veulent se distinguer du reste des hommes. (Volt.)

— Loc. prov. *Avoir une gravité espagnole.* Avoir une gravité affectée et qui va jusqu'au ridicule.

— Caractère du style grave. Tite Live, de Thou ont écrit avec *gravité*. (Voltaire.)

— Importance, en parlant des choses. La gravité d'un fait. La gravité d'un témoignage. La gravité d'une assertion. Un suffrage d'une telle *gravité* récompense de tous les travaux. (Michelet.) Le gouvernement, sans paraître se rendre compte assez exactement de la *gravité* de cette situation, en est visiblement importuné. (L. Veuillot.)

— Caractère fâcheux d'une chose. La gravité d'un mal. La gravité d'une maladie.

— Mus. Qualité d'un son bas. Un son a plus ou moins de gravité, selon que la corde qui le rend a plus ou moins de grosseur, plus ou moins de longueur.

★ **GRAVITER.** v. n. 1ʳᵉ conj. (ét. lat., *gravis*, pesant). Tendre et peser vers un point, en parlant des astres. Les astres gravitent. Les planètes gravitent autour du soleil. Les astres *gravitent* en cadence autour de la Vénus Céleste, et le monde roule harmonieusement sous son pied. (P. de St-Victor.) Nous devons être modestes lorsque la science nous révèle le nombre infini des mondes qui *gravitent* autour du nôtre. (J. Favre.)

> Dieu parle, et le chaos se dissipe à sa voix ;
> Vers un centre commun tout *gravite* à la fois. (VOLT.)

> Je veux voir si des nuits la courrière inégale,
> Par le pouvoir changeant d'une force centrale,
> En *gravitant* vers nous s'approche de nos yeux. (Id.)

> La terre et l'onde, entraînés par leur poids
> Vers un centre commun *gravitent* à la fois.
> (DE SAINT-ANGE.)

— Fig. Napoléon fut le centre autour duquel *gravitaient* toutes les passions. (Paganel.) Chaque prince *gravitait* vers le centre impérial le plus voisin de lui. (V. Hugo).

— Se mouvoir l'un vers l'autre en parlant des atomes de la physique ancienne.

GRAVIVOLE. adj. 2g. (étym. lat., *gravis*, lourd ; *volo*, je vole). Ornith. Qui a le vol pesant. Oiseau gravivole.

GRAVIVOLUMÈTRE. s. m. (ét. lat., *gravis*, pesant ; *volumen*, volume ; gr. μέτρον, mesure). Chim. Instrument employé, dans les analyses chimiques, pour effectuer les dosages dont on ne peut connaître la valeur par l'estimation ordinaire des volumes.

GRAVOIR. s. m. Techn. Outil qui sert à graver.

— Outil des lunetiers servant à pratiquer dans le châssis de la lunette la rainure où l'on insère le verre.

★ **GRAVOIS.** s. m. pl. (radic. *grave*, sable). Techn. La partie la plus grossière du plâtre après qu'on l'a sassé. Battre du gravois.

— Menues démolitions des bâtiments, particulièrement de ceux qui sont en plâtre. Un tombereau de gravois. Au reste, le fond du puits étant rempli de *gravois*, on ne peut juger, à présent, de sa profondeur. (Mérimée.) On dit aussi *gravats*. Par un insigne bonheur, je tombai sur mes pieds dans un tas de *gravats* qui amortit ma chute. (V. Cherbuliez.)

— Fig. et pop. *Battre les gravois.* Venir manger les restes d'un festin, le lendemain.

★ **GRAVURE.** s. f. (radic. *graver*). Art de graver. Apprendre la gravure. S'adonner à la gravure. Être habile dans la gravure. Toutes les branches de la gravure furent pratiquées par les anciens peuples. A cette époque, la *gravure* était d'autant plus estimée en France et ses productions étaient d'autant plus recherchées, que Louis XIV s'attacha à lui procurer honneur et prospérité. (Soyer.)

— Manière de graver. Gravure en relief. Gravure en creux. Gravure en clair-obscur. Gravure en taille-douce. Gravure au burin. Gravure en couleur à l'imitation de la peinture. Gravure au lavis, à l'aquarelle, à la manière du crayon. Née, comme sa sœur la gravure au burin, dans l'atelier des orfèvres, et employée par eux, peu d'années après elle, à produire des estampes, la *gravure* à l'eau-forte occupe le second rang dans l'espèce. (Soyer.)

— *Gravure mate.* Gravure sur verre et sur cristal. || *Gravure numismatique.* Gravure en taille-douce d'après le relief.

— Ouvrage du graveur. Commencer une gravure. Faire une gravure. Finir une gravure. En être à la moitié de sa gravure. Gravure bien, mal faite.

— Empreinte de planche gravée. Belle, bonne, jolie gravure. Une gravure anglaise. Acheter une gravure. Marchand de gravures. Un livre orné de magnifiques gravures. Le Voyage à la terre sainte, imprimé en 1488, est le premier livre français ou se trouvent des *gravures* sur cuivre. (Sallent.) Dorat est accusé d'avoir le premier mis en vogue toutes ces *gravures* qui font le principal mérite de certains livres, et qui coûtent beaucoup plus que tous les bons auteurs ensemble de l'antiquité. (Mercier.)

— Archit. Nom de certains ornements formés d'entailles peu profondes, qui s'emploient dans quelques parties peu importantes d'une décoration.

— Art vétér. Syn. d'ÉCUSSON.

— Techn. Rainure que le cordonnier trace autour de la semelle d'une chaussure, pour y coucher les points. || Nom des rainures du sommier de l'orgue qui conduisent le vent jusqu'à l'orifice inférieur des tuyaux.

GRAY. Géogr. Ch.-lieu d'arr. du dép. de la Haute-Saône, sur la rive gauche de la Saône, à 56 kil. S.-O. de Vesoul. Fabriques de tissus de crins, d'amidon, blanchisseries de cire ; construction de bateaux ; magnifique usine de *Tramoy*. Commerce important en fers, grains, vins, fourrages, chevaux, etc. ; 7,300 hab.

GRAY (Thomas). Poète anglais, né à Londres, 1716-1771. D'un caractère naturellement mélancolique, que des malheurs et des déceptions rendirent de plus en plus triste, d'une santé faible, il vécut presque toujours dans la retraite, et composa des poésies d'une sensibilité vraie, d'une pureté gracieuse. On cite surtout son ode *Au collège d'Éton*, son *Hymne à l'adversité*, son *Élégie écrite dans un cimetière de village*, qui devint rapidement populaire, ses odes sur les *Progrès de la poésie*, sur le *Printemps*, etc.

— GRAY (Jeanne). V. GREY.

GRAYE. s. f. Ornith. Syn. de FREUX.

GRAYER. s. m. Eaux et for. V. GRUYER.

GRAZIOSO. adv. (pron. *grad-zi-o-zo*). Mus. Mot italien qui signifie Gracieux, gracieusement. Il indique sur les partitions une exécution douce et gracieuse et un mouvement tenant à la fois de l'andante et de l'andantino. Andante grazioso.

GRAZZINI (Antoine-François), dit *le Lesca* ou *le Dard* (espèce de poisson). Poète italien, né à Florence, 1503-1583, fut l'un des fondateurs de l'académie florentine *Degli Umidi*, et plus tard eut la première idée de la célèbre académie de la Crusca. Il fut l'un des écrivains les plus spirituels et les plus corrects de son temps. Il a laissé des *Comédies* en prose, des *Sonnetti*, des *Capitolini*, pièces satiriques assez piquantes, et trente *Nouvelles* qui sont des tableaux curieux des mœurs florentines.

★ **GRÉ.** s. m. (du lat. *gratum*, agréable). Disposition de l'âme à faire une chose de bonne volonté, spontanément. Agir de plein gré, contre son gré.

> Oui, vraiment, il n'est rien de plus doux dans la vie,
> Que d'aller, de venir au *gré* de son envie.
> (COLLIN D'HARLEVILLE.)

— *Savoir bon gré, mauvais gré à quelqu'un.* Être content ou mécontent de ce qu'il a dit ou fait. Tout le monde vous sait bon gré de cette action. Je vous en sais bon gré. J'espère que vous ne me saurez pas mauvais gré de. Je vous en saurai gré. Je lui en sais le meilleur gré du monde. Je lui en sais beaucoup de gré. Loin de me savoir *gré* de mes soins, elle me les reproche. (J.-J. Rouss.) Je te sais un *gré* infini de vouloir partager avec moi le soin de sa famille. (Id.) Je ne lui en sais aucun mauvais *gré*. (Volt.) La République, plus tard, vous saura *gré* de votre condescendance. (G. Flaubert.)

> Peu de grands sont nés bons dans le siècle où nous sommes ;
> L'univers leur sait *gré* du mal qu'ils ne font pas.
> (LA FONTAINE.)

— Dans le même sens, *Se savoir gré de.* S'applaudir de. Je me sais gré de vous avoir rendu service.

— *Prendre en gré, avoir, recevoir en gré.* Prendre en plaisir, trouver bon. Prenez en gré l'avis que je vous donne. Elle est assez raisonnable pour prendre en *gré* tous les lieux où son mari et son devoir la conduiront. (Mᵐᵉ de Grignan.) Mais s'il lui prend un jour en *gré* de revenir. (Dancourt.)

— En langage ascétique, Recevoir avec patience, résignation. Il faut prendre en gré les afflictions que Dieu nous envoie.

— En parlant des personnes, Porter de l'affection. Je l'ai pris fort en gré. Lethierry lui en fut reconnaissant, le prit en *gré*. (V. Hugo.)

— Assentiment, acquiescement, consentement. Faire une chose contre le gré de quelqu'un. Se marier contre le gré de ses parents. Je sais combien il est difficile de réussir au *gré* des connaisseurs. (Volt.)

> Que j'ai béni le ciel d'avoir trouvé mon fait,
> Pour me faire une femme au *gré* de mon souhait !
> (MOLIÈRE.)

— Volonté arbitraire, opinion, avis, goût, inclination, caprice, fantaisie. Un mari vivant trop au gré de sa femme. Nos aïeux à leur *gré* faisaient un dieu d'un homme. (Corn.) A mon *gré* le Corneille est joli quelquefois. (Boil.) Il marche sans règle et sans conduite au *gré* de ses aveugles désirs. (Boss.) Un de ces génies qui semblent être nés pour mouvoir à leur *gré* les peuples et les souverains. (Mass.) Ordonne en souverain, taille et tranche à ton *gré*. (Berch.) C'est à mon *gré* la plus grande des calomnies dont on puisse flétrir une nation, parce qu'elle détruit nécessairement chez elle l'existence de toute vertu. (B. de St-P.)

> Près de leurs passions rien ne me fut sacré ;
> De mesure et de poids je changeais à leur *gré*.
> (RACINE.)

> Quoi qu'il puisse en coûter, chacun veut à son *gré*
> Se renfler, s'agrandir, s'enrichir au plus vite.
> (F. DE NEUFCHATEAU.)

— Fig. Sa chevelure voltige au gré du zéphyr. Il changea d'opinion au gré des événements. Qu'à son *gré* désormais la fortune me joue. (Boil.) On compare l'homme sans caractère au rameau léger qui flotte au *gré* des vents. (A. Libes.)

> Et le tronc sous les flots roule dorénavant
> Au *gré* de la fortune, et de l'onde, et du vent.
> (CORNEILLE.)

— *A gré d'eau.* Autant que peut le permettre la profondeur de l'eau.

— Jurisp. et Cout. *Mauvais gré.* Sorte de droit qui grève les fermes, au profit du fermier qui les cultivait, dans certains pays, à perpétuité et héréditairement.

— *Bon gré, mal gré.* loc. adv. De gré ou de force, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas. Il le fera bon gré mal gré. Bon *gré* mal *gré*, je le retins à dîner avec nous. (Alex. Dum.)

> Il veut bon gré mal gré
> Ne se coucher qu'en robe et qu'en bonnet carré.
> (Racine.)

— *De gré à gré.* D'un commun accord. *Traiter une affaire de gré à gré.* En discuter les conditions à l'amiable.

— Fig. Est-il possible qu'on puisse s'accommoder de *gré à gré* avec des maux si considérables? (Mme de Sévigné.)

GRÉAGE. s. m. Mar. Action de gréer un navire.

★ **GRÈBE.** s. m. (de l'all. *Grebe*, même signif.). Ornith. Genre d'oiseaux plongeurs, de l'ordre des palmipèdes, dont le plumage est d'un blanc argenté. Les grèbes nagent aussi bien qu'ils volent et marchent mal. Le grèbe huppé. Le grèbe cornu. Le grèbe oreillard.

— Se dit aussi des plumes de ces oiseaux. Un manchon de grèbe.

GRÉBICHE. s. f. Portefeuille sur le dos duquel sont tendus des fils pour passer des cahiers.

GRÉBIFOULQUE. s. m. Ornith. Syn. d'HÉLIORNE. On dit aussi *grèbe-foulque*.

GREBO. s. m. Linguist. Nom d'une langue parlée par les nègres de la côte occidentale d'Afrique.

★ **GREC, ECQUE.** adj. (du latin *græcus*, même signif.). Géogr. Qui est né en Grèce, qui est de la Grèce. Femme grecque. Soldat grec. Les généraux grecs. Les troupes grecques.

— Qui est de la Grèce, qui est situé en Grèce. Les villes grecques. Les monuments grecs.

— Qui a rapport à la Grèce ou à ses habitants. Mœurs, coutumes grecques. L'art *grec*, pour conquérir sa liberté merveilleuse, eut longtemps à lutter contre l'archaïsme et la routine. (P. de St-Victor.)

— Qui est écrit en grec. Inscription grecque. Livre grec. Un mot grec. Une phrase, une expression grecque. Les dialectes grecs. J'ai pour les livres *grecs* un merveilleux respect. (Molière.)

— Qui écrit ou a écrit en grec. Historien grec. Poète grec. Orateur grec. Les tragiques grecs.

— Qui a pour objet l'enseignement du grec. Grammaire grecque. Lexique, dictionnaire grec. Racines grecques. La Grammaire grecque de Nicolas Clénard, de Furgault, de Burnouf, de Chassang.

— Fig. et fam. *Être grec en quelque chose.* Y être fort habile, trop habile; être rusé, fripon. Ne traitez point avec les gens d'un caractère grec, d'habitudes grecques.

— *Débauche grecque.* Sodomie.

— Archit. *Architecture grecque, style grec.* Se dit des ordres imaginés par les Grecs. Les monuments grecs captivent l'attention, moins par l'exagération des dimensions que par l'entente et l'heureuse harmonie de toutes leurs parties; moins par la richesse propre de leurs matériaux que par le soin et l'habile industrie de leur mise en œuvre. Les Grecs adoptèrent trois ordonnances ou modes différents que l'on a désignés sous le nom d'ordres, savoir : l'ordre dorique, l'ordre ionique et l'ordre corinthien. L'architecture *grecque*, malgré la régularité de ses ordres et la beauté de ses colonnes, offre souvent dans ses voûtes un aspect lourd et terrestre, parce qu'elles ne sont pas assez élevées par rapport à leur largeur. (B. de St-P.)

— B.-arts. *Profil grec.* Profil dans lequel le front et le nez se trouvent sur une ligne droite ou légèrement ondulée à leur point de jonction, caractère qui prédomine dans toutes les têtes des statues grecques, telles que l'Apollon du Belvédère et l'Antinoüs. || Par une extension métaphorique, Profil beau, régulier. Une femme au profil grec.

— Chron. *Calendrier grec.* Nom donné quelquefois au calendrier julien. || *Calendes grecques.* Se dit d'une époque illusoire, puisque le calendrier grec n'a pas de calendes.

— Hist. *Empire grec.* V. EMPIRE.

— Hist. relig. *Église grecque.* Église qui s'est séparée de l'Église romaine depuis le schisme de Photius. || *Rit grec.* Rit de l'Église grecque. || *Croix grecque.* Croix à quatre branches égales.

— Météor. *Vent grec.* Vent de N.-E. sur la Méditerranée.

— Philol. *Y grec.* L'avant dernière lettre de notre alphabet.

— *A la grecque.* loc. adv. A la manière des Grecs. Coiffure à la grecque. || *Reliure à la grecque.* Reliure dont les nervures ne paraissent pas sur le dos. || *Vivre à la grecque.* Vivre dans la mollesse et le luxe.

— LANGUE GRECQUE. La langue grecque, comme les autres langues indo-germaniques, vient probablement d'une langue primitive dont toutes ces langues ont gardé la trace, à des degrés divers, dans leurs mots et dans leurs formes grammaticales. Apportée en Europe par les tribus qui se fixèrent dans le sud de la péninsule hellénique, elle se divisait en nombreux dialectes qui peuvent se ramener à quatre principaux : l'éolien, le dorien, l'ionien et l'attique. Ce dernier devint, à partir du IVe siècle avant notre ère, la langue écrite commune, le dialecte commun. La langue grecque est la plus régulière, la plus souple, la plus riche et la plus harmonieuse des langues classiques. Sa grammaire est simple et offre les plus grandes facilités pour la dérivation des mots et la formation des mots composés; en outre, la liberté des inversions permet de donner plus de force à la pensée et plus d'harmonie à la phrase. Au Ve siècle après J.-C., la langue classique commença à s'altérer sous l'influence des peuples en rapport avec l'empire d'Orient; beaucoup de mots orientaux, arabes, turcs, slaves, italiens, français, etc., s'introduisirent dans la langue de Byzance; mais, à la différence du latin, la langue grecque eut le privilège de durer, de se survivre en quelque sorte à elle-même dans le *grec moderne*, qui, malgré bien des altérations, malgré bien des différences apportées au dictionnaire et à la grammaire, est bien la continuation du *grec ancien*.

— LITTÉRATURE GRECQUE. Dans une première période, la tradition nous montre d'abord les noms des poètes ou *aèdes* de la Thrace, Linus, Orphée, Musée, Olen, dont les chants mythiques ou religieux ont à peine laissé quelques traces. Puis l'épopée succède à l'hymne, les rapsodes chantent les exploits des héros, et leurs poèmes viennent en quelque sorte se condenser dans l'*Iliade* et l'*Odyssée*, qui ont rendu le nom d'Homère immortel. A côté des poèmes homériques se placent les œuvres didactiques d'Hésiode et les hymnes des rapsodes, attribués faussement à Homère, et qui servent de transition entre les chants épiques et les odes qui caractérisent surtout l'âge suivant.

La seconde période s'étend de l'ère des olympiades aux guerres médiques (776-480 av. J.-C.). La poésie lyrique brille d'un éclat incomparable avec les Éoliens : Terpandre, Alcée, Sapho, Érinna, Arion, Callinus; les Doriens : Alcman, Stésichore, Ibycus, Corinne, Timocréon; les Ioniens : Anacréon, Simonide, Bacchylide, Callistrate, Tyrtée. Archiloque de Paros se montre implacable dans la poésie satirique; enfin Pindare, le grand lyrique grec, donne à l'ode le caractère le plus général et le plus éclatant. A la même époque, Phocylide et Théognis écrivent des poésies gnomiques; Xénophane et Parménide, des poèmes philosophiques sur la nature.

Dans la troisième période, des guerres médiques à la mort d'Alexandre (480-323), la littérature grecque est dans tout son éclat. La poésie dramatique se résume, pour la tragédie, dans trois grands noms : Eschyle, Sophocle, Euripide; la comédie de Susarion, d'Épicharme, de Cratès, d'Eupolis, de Cratinus, trouve sa plus haute expression dans Aristophane; elle devient moins violente et plus philosophique avec Diphile, Démophile, Philémon et surtout Ménandre. La prose n'est pas inférieure à la poésie : après les essais d'Hécatée, de Phérécyde, d'Hellanicos, Hérodote crée l'histoire; Thucydide, Xénophon et, au-dessous d'eux, Ctésias, Éphore, Théopompe, continuent son œuvre. Hippocrate traite les sujets scientifiques avec une vigueur et une précision admirable de style. La littérature philosophique est magnifiquement représentée par les disciples de Socrate, Xénophon, Platon et leurs successeurs Aristote, Théophraste. L'éloquence politique se déploie à Athènes dans un éclat incomparable avec Périclès, qui donne son nom à son siècle, Lysias, Isocrate, Isée, Hypéride, Lycurgue, Phocion, Eschine, et surtout Démosthène.

Depuis la mort d'Alexandre jusqu'au temps d'Auguste, pendant trois siècles, le centre de la littérature grecque n'est plus à Athènes, mais à Alexandrie. La période alexandrine est illustrée par un grand critique, Aristarque, un grand historien, Polybe, et un grand poète, Théocrite, le créateur de la poésie pastorale; ses disciples Bion et Moschus lui sont inférieurs. On peut encore citer les lyriques Callimaque, Cléanthe, Méléagre; Apollonius de Rhodes, dans l'épopée, Aratus dans la poésie didactique, et l'obscur Lycophron.

D'Auguste à Justinien s'étend, pendant six siècles, la période que l'on peut appeler romaine. La poésie est en décadence; les *fables* de Babrius sont élégantes, ainsi que le poème d'*Héro et Léandre* du grammairien Musée. Quintus de Smyrne et Coluthus essaient de donner des compléments à l'*Iliade*. Les *Dionysiaques* de Nonnos sont trop érudites; la poésie didactique est représentée par Oppien, et la poésie chrétienne par Synésius et Grégoire de Nazianze. La prose se maintient mieux. Nous trouvons encore des historiens remarquables : Denys d'Halicarnasse, Diodore de Sicile, Flavius Josèphe, Philon, Dion Chrysostome, Arrien, Appien, Dion Cassius, le grand biographe Plutarque et le géographe Strabon. Le roman apparaît avec les contes milésiens, les *Éthiopiques* d'Héliodore, et la pastorale de Longus, *Daphnis et Chloé*. Le IIe siècle compte un écrivain remarquable par sa mordante satire, Lucien, et les rhéteurs Longin et Maxime de Tyr. La philosophie jette encore de l'éclat avec Épictète, Marc-Aurèle, Arrien, Plotin, Proclus, Porphyre, Jamblique, Libanius, l'empereur Julien, et les apologistes chrétiens Justin, Clément d'Alexandrie, Origène, Athanase. Enfin l'Église grecque produit de remarquables orateurs : saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Jean Chrysostome, etc.

Pendant la période byzantine, qui comprend neuf siècles, depuis Justinien, mort en 565, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, la décadence est complète. L'éloquence, la philosophie, la poésie disparaissent; les grammairiens et les chroniqueurs sont nombreux; parmi ces derniers Zozime et Procope méritent presque le nom d'historiens. Sous la domination turque, la littérature se résume dans quelques traductions ou dans des chants de guerre. Depuis que la Grèce a reconquis son indépendance, des travaux estimés de philologie et d'histoire, des odes, des satires, des pièces de théâtre ont signalé le réveil du génie hellénique. Mais aucune originalité réelle ne s'est encore révélée, et ces œuvres sont surtout l'écho des littératures étrangères.

— **GREC, GRECQUE.** s. Habitant, habitante de la Grèce. Un Grec, une Grecque. Caractère des Grecs. Le génie des Grecs. Les Grecs des temps modernes n'ont plus les mœurs de leurs ancêtres. Ces Troyens, disait-il, sont animés contre tous les *Grecs*. (Fén.) Les *Grecs* s'appelèrent ainsi du nom d'un petit bourg, ou d'un roi fort obscur, mais ils quittèrent bientôt ce nom pour prendre celui d'Hellènes ou Achéens. (Tourreil.) Les *Grecs* et les Latins avaient trois genres; nous n'en avons que deux. (Duclos.)

> Craignez les Grecs, craignez leurs présents désastreux,
> Les dons d'un ennemi sont toujours dangereux.
> (Delille.)

— Fam. Floueur, homme qui filoute, qui triche au jeu. Un ouvrage, publié en 1758, est intitulé : Histoire des *grecs*, ou de ceux qui corrigent la fortune au jeu. (Acad.) || Il signifie aussi Homme parcimonieux, avare, sordide. Vous avez affaire à un fameux grec, c'est-à-dire à un homme cité pour son avarice ou sa mauvaise foi.

— *C'est un rude grec.* C'est un homme très habile, rusé.

— Hist. relig. Celui, celle qui est de l'Église grecque, par opposition à ceux qui sont de l'Église latine. Les Latins et les *Grecs* diffèrent de croyance et de pratique en plusieurs points. (Acad.) || S'empl. quelquefois dans l'Écriture pour Gentil, par opposition à Juif. || *Grec latinisé.* Grec qui se rattache à l'Église romaine. On dit aussi *grec uni*.

— Philol. *Le grec.* La langue grecque. Enseigner, apprendre le grec. Savoir le grec. Composer, écrire en grec. Excusez-moi, monsieur, je n'entends pas le *grec*. (Mol.) Ma foi, je ne sais pas ce qui peut plaire en *grec*. (F. de Neufch.) Le *grec* d'Origène est singulièrement doux, et est cependant mêlé d'hébraïsmes et de tours étrangers. (Chateaub.)

> Pour avoir employé neuf ou dix mille veilles
> A se bien barbouiller de grec et de latin. (Molière.)
> Il a des vieux auteurs la pleine intelligence,
> Et sait du *grec*, madame, autant qu'homme de France.
> (Id.)

|| *Grec ancien* ou *littéral.* Langue que parlaient les anciens Grecs. || *Grec moderne, vulgaire* ou *romaïque.* Celui qui est parlé de nos jours en Grèce.

— Prov. et fig. *Ce discours est du grec pour moi.* Je n'y comprends rien.

— *Les grecs du roi.* Caractères grecs que Robert Estienne fit faire pour l'Imprimerie royale.

— *Passez cela, c'est du grec.* Se dit à ceux qui se mêlent de ce qu'ils n'entendent pas. || *Un peu fort de grec.* Un peu risqué, un peu graveleux.

— Pop. *Parler grec.* Dire des choses inintelligibles.

GRÉCAGE. s. m. (rad. *grec*). Techn. Opération qui consiste à placer des cordelettes dans des entailles pratiquées sur le dos d'un volume, pour soutenir la couture.

GRÉCALISER. v. n. 1re conj. (rad. *grec*). Se dit sur la Méditerranée de la marche d'un vaisseau qui se porte vers le N.-E. Ce vaisseau grécalise.

GRÈCE (Royaume de). Géogr. Contrée du S.-E. de l'Europe, qui occupe le S. de la péninsule turco-hellénique, entre l'Archipel à l'E., la Méditerranée ou mer de Candie au S., la mer Ionienne à l'O. Le royaume de Grèce est séparé, au N., de la Turquie, par une ligne conventionnelle qui part de l'embouchure de la Salembria, et finit au golfe d'Arta. Il s'étend entre 39°50' et 36°20' de lat. N., entre 18°20' et 23°48' de long. E., sans comprendre dans ces limites les îles Ioniennes. Il est formé de trois parties distinctes : la Morée ou Péloponnèse; l'Hellade, Livadie ou Grèce propre; les îles (Cyclades et îles Ioniennes). Les côtes sont très découpées, bordées de récifs et de falaises, excepté dans le golfe de Lépante, où elles sont souvent envahies par la mer et transformées en marais malsains. Les presqu'îles sont nombreuses et souvent séparées par des golfes profonds; les principaux sont ceux de *Zeitoun*, d'*Athènes* ou d'*Égine*, de *Nauplie*, formés par l'Archipel; de *Marathonisi* ou *Colokythia*, de *Coron*, formés par la Méditerranée; d'*Arcadia*, de *Patras*, de *Lépante*, d'*Arta*, formés par la mer Ionienne. Les principaux caps sont : *Marathon*, sur le canal de Négrepont; *Colonne*, au S. de l'Attique; *Skili*, à l'E. de l'Argolide; *Malée*, *Matapan*, *Gallo*, au S. de la Morée, etc.

— Montagnes : La chaîne *Hellénique* ou *Pinde*, qui vient de Turquie, forme le système orographique de la Grèce; elle y pénètre au nord des sources de l'*Hellada*, et, sous le nom de mont *Othrys*, elle se dirige vers l'E. jusqu'au golfe de Volo. Les montagnes vont ensuite vers le S.-E., sous les noms d'*Axinos*, *Katavothra*, *Koumaita* ou *Œta*, formant, près du canal de Talanti, le défilé des Thermopyles, puis se prolongeant par masses isolées et par des collines jusqu'aux rives de l'Asopo. Dans la ligne générale qui traverse l'Hellade, on trouve les monts *Vardisio*, *Zonas*, *Élato*, *Liakoura* (Parnasse), *Elatea* (Cithéron), *Zagora* (Hélicon), puis des chaînons isolés sur les frontières de la Béotie et de l'Attique; dans l'Attique, on voit le *Nozea* (Parnès), le *Mendeli* (Pentélique), le *Trelovouno* (Hymette); et le *Laurion-Oros* ou *mont Saint-Élie* (Laurium). Dans la Morée, la chaîne *septentrionale*, beaucoup plus escarpée et couverte de forêts, porte les noms de *Stephani*, *Polyphengos*, *Garria*, *Zyria* (Cyllène), *Gheimos*, *Zemni*, *Olonos* (Érymanthe); du plateau central de l'Arcadie se détachent : 1° la chaîne *occidentale*, confuse et coupée par des plateaux arides et des plaines marécageuses jusqu'au cap Gallo; 2° la chaîne *orientale*, peu élevée, sauvage, qui suit le golfe de Nauplie jusqu'au cap Malée; 3° la chaîne *centrale*, plus élevée, partant de l'endroit où le Rouphia, le Pirnatza et le Vaisili-Potamo ont leurs sources; ce sont les montagnes du *Maina* ou *Magne*, dont le point culminant, le mont *Élias* ou *Taygète*, a 2,459 mètres; elles finissent au cap Matapan.

— Fleuves : Les cours d'eau sont peu considérables, dans le versant de l'Archipel : la *Salembria* (Pénée), l'*Hellada* (Sperchius), le *Mavro-Potamo* (Céphissus), qui descend du mont Axinos pour former le lac *Topolias* (Copaïs), l'*Asopo*, le *Zeria* ou *Xéra* (Inachus), qui vient du Zyria et se jette dans le golfe de Nauplie. Dans le versant de la mer Ionienne : le *Vasili-Potamo* ou *Iri* (Eurotas), le *Pirnatza* (Pamisus), le *Rouphia* (Alphée), le *Calavrita* (Crathis), le *Fidaris* (Evenus), l'*Aspro-Potamo* (Achéloüs).

— Iles : Les îles de la Grèce sont : 1° *Négrepont* ou *Eubée*, séparée du continent par le canal de *Talanti* et l'*Euripe*; *Skopelo* et *Skyros* au N.-E.; 2° dans le golfe d'Athènes, *Colouri* (Salamine), *Engia* (Égine), *Hydra*, etc.; 3° les *Cyclades* : *Zéa*, *Thermia*, *Serpho*, *Siphano*, *Milo*, *Santorin*, *Nio*, *Amorgo*, *Naxia*, *Paros*, *Mykoni*, *Syra*, *Tynos*, *Andros*, etc.; 4° les *îles Ioniennes*. Le sol est généralement stérile dans l'Hellade, fertile dans l'Argolide et la Laconie; le climat, sauf sur les montagnes, est doux et chaud; l'air est pur presque partout. La capitale est *Athènes*, avec son port, le Pirée; les villes principales sont : Hermopolis, Corfou, Patras, Argos, Livadie, Lamia, Nauplie, Hydra, Corinthe, Calamata, Paros, Thiva, Missolonghi, Lépante, Tripolitza, Sparte, etc.

— Les quatorze nomarchies ou départements dont se compose aujourd'hui le royaume sont : 1° Attique et Béotie, 2° Eubée, 3° Phthiotide et Phocide, 4° Acarnanie et Étolie, 5° Achaïe et Élide, 6° Arcadie, 7° Laconie, 8° Messénie, 9° Argolide et Corinthie, 10° Cyclades, 11° Corfou, 12° Céphalonie, 13° Zante, 14° Thessalie.

— *Superficie et population.* La superficie est de 64,688 kilomètres carrés. La population est d'environ 2,000,000 d'hab.

— *Gouvernement.* Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle; le pouvoir législatif s'exerce par le roi et la Chambre des députés. Ceux-ci sont élus pour quatre ans, parmi les citoyens âgés de 30 ans au moins. Les ministres sont responsables. Il y a une cour suprême, ou aréopage, pour rendre la justice, 4 cours d'appel ou cours royales, à Athènes, Nauplie, Patras, Corfou, et 10 tribunaux de 1re instance.

— *Religion.* La religion grecque est celle de l'État; outre le métropolitain d'Athènes, président à vie du saint synode, il y a 16 archevêques et 13 évêques. Il y a deux archevêques catholiques (Naxos et Corfou) et quatre évêques (Syra, Tinos, Zante et Santorin).

— *Instruction.* L'instruction publique compte de nombreux établissements : université, école militaire, école polytechnique, école normale, sept lycées, 400 écoles communales, etc.

— La langue est dérivée de l'ancien grec, il y a quelques patois mélangés d'italien, d'albanais, etc.

— *Richesse et Industrie.* L'agriculture est peu développée; on cultive la vigne, les figuiers, les oliviers, les orangers; le coton, la garance, le tabac réussissent bien; il y a de magnifiques forêts peu ou mal exploitées, faute de communications; la vie pastorale, nomade et libre, mêlée d'un peu de brigandage, a presque partout remplacé la vie agricole et sédentaire. Le bétail est négligé; mais on élève avec soin les abeilles et les vers à soie. Nombreuses carrières de marbre; salines le long des côtes; pêche des éponges. L'industrie est presque nulle (peaux de chèvre maroquinées, tapis, vestes de soie, étoffes grossières); mais le commerce est très actif (exportation de raisins de Corinthe, fruits secs, soies écrues, vins, cuirs, garance, tabac, etc.).

— La Grèce avait, en 1885, 310 kilomètres de chemins de fer en exploitation.

— *Budget.* Le budget des recettes est environ de 85,000,000 de drachmes (la valeur de la drachme est d'un franc); il se solde ordinairement en déficit. La dette est de près de 360,000,000 de drachmes.

— *Armée, marine.* L'armée est d'environ 30,000 hommes sur le pied de paix, et peut être portée à 80,000 hommes sur le pied de guerre; la flotte militaire comprend 33 navires et 2,800 hommes d'équipage; mais la marine

marchande a environ 3,200 bâtiments, jaugeant 262.000 tonneaux et montés par 27,000 hommes.

— *Histoire.* Les Grecs se nommaient eux-mêmes *Hellènes* et appelaient leur pays *Hellade*. On ne sait pas pourquoi les Romains se sont servis des mots *Græcia*, *Græci*. Les noms d'*Hellènes* et d'*Hellade* appartinrent d'abord à un petit canton de l'Épire ou de la Phthiotide, et s'étendirent peu à peu sur la Thessalie, la Grèce centrale, le Péloponnèse. Les Grecs se disaient autochtones, nés de leur terre elle-même; mais, malgré les obscurités et les fables poétiques qui couvrent les origines de l'histoire grecque, il est certain que les premiers habitants du pays, appelés *Pélasges*, venaient de l'Asie et doivent être rattachés à la grande race indo-germanique; ils parvinrent à une civilisation assez développée. Des colonies apportèrent les idées et les arts de l'Orient: après Ogygès et Inachus (?), Danaüs, Cécrops viennent d'Égypte, Cadmus de Phénicie, Pélops de Phrygie. Mais l'invasion des Hellènes, peut-être au XVIe siècle ou au XVe av. J.-C., est l'événement le plus important de ces origines grecques. Les fils et petits-fils d'Hellen, Dorus, Eolus, Ion et Achéus, donnent naissance aux quatre branches de la race hellénique, les Doriens, les Éoliens, les Ioniens et les Achéens. Après la période des temps héroïques que termine la fameuse guerre de Troie, l'invasion des Doriens, conduits par les Héraclides, dans le Péloponnèse, doit commencer la période historique, au XIIe siècle av. J.-C. La Grèce désormais est complètement hellénique; les Doriens dominent dans la plus grande partie du Péloponnèse; les Ioniens dominent dans l'Attique; les Éoliens dans la Grèce centrale; dans la Thessalie et l'Épire, les Pélasges sont plus nombreux. A la suite de cette révolution, de nombreuses colonies furent fondées par les Grecs sur toutes les côtes de l'Asie Mineure, en Thrace, à Cyrène, en Afrique, en Italie, en Sicile, jusque dans la Gaule et l'Espagne. Après des troubles nombreux, Sparte, qui a reçu des lois de Lycurgue, devient la grande cité dorienne du Péloponnèse; Athènes, république depuis l'abolition de la royauté, à la mort de Codrus, reçoit enfin des lois de Dracon et plus tard de Solon; par sa civilisation et sa marine, elle devient la première ville de la Grèce. Au Ve siècle, les Grecs réunis, sous la direction de Sparte et d'Athènes, sauvent l'indépendance hellénique et la civilisation européenne, menacées par les grandes armées perses de Darius et de Xerxès. C'est la belle époque de Périclès. Mais bientôt la guerre civile du Péloponnèse (431-404), l'ambition mauvaise de Sparte, la guerre malheureuse qu'elle soutient contre Thèbes, préparent la soumission de la Grèce à la Macédoine. C'est le temps glorieux de Philippe et d'Alexandre, de la guerre nationale contre les Perses, au IVe siècle. Au milieu des guerres que se font les successeurs d'Alexandre, la Grèce ne peut parvenir à se régénérer, à reconquérir son entière indépendance. Alors les Romains interviennent dans la Grèce divisée; ils entretiennent, ils multiplient ces divisions, pour en profiter. Ils triomphent de la Macédoine, des derniers défenseurs de l'indépendance, 197-146, et proclament sur les ruines fumantes de Corinthe, prise par Mummius, 146, que la Grèce est réduite en province romaine sous le nom d'Achaïe. A partir de cette époque, jusqu'aux premières années du XIXe siècle, l'histoire de la Grèce se lie à celle des empires dont elle fit partie comme simple province: l'empire romain, l'empire byzantin et l'empire ottoman. Les Grecs, opprimés depuis le XVe siècle par les Turcs, essayèrent de se soulever au XVIIIe siècle; les Russes encouragèrent la révolte des Monténégrins en 1766, celle des Maïnotes en 1769. Les Souliotes d'Albanie, qui proclamèrent leur indépendance en 1792, furent bientôt écrasés. Mais le soulèvement de 1821 fut plus général et plus heureux. Après les efforts héroïques, qui excitèrent l'admiration et les vives sympathies de toute l'Europe civilisée, après les exploits des Botzaris, de Canaris, de Miaulis, de Colocotroni, de Mavrocordato, de Mavromichalis, etc., après la ruine sublime de Missolonghi, 1826, la France, l'Angleterre et la Russie s'unirent pour protéger les Grecs; la victoire de Navarin, 1827, l'expédition des Français en Morée, 1829, le traité d'Andrinople, 1829, préparèrent l'indépendance de la Grèce, qui fut proclamée le 3 février 1830 par la conférence de Londres. Le président, Capo d'Istria, gouverna quelque temps; il fut assassiné en 1831. Sur le refus de Léopold de Saxe-Cobourg, la couronne fut donnée à Othon, second fils du roi de Bavière, 1832. Le jeune roi, majeur seulement en 1835, gouverna dans des circonstances difficiles ce royaume de Grèce que la diplomatie craintive avait fait trop petit, où il y avait tout à faire après plusieurs siècles de misère et d'oppression, et où les grandes puissances protectrices se disputaient l'influence. On reprocha au roi de ne pas favoriser les aspirations des Grecs qui voulaient s'étendre aux dépens de la Turquie, et d'être trop favorable aux Bavarois. A la suite de la révolution du 22 octobre 1862, le roi Othon dut quitter le sol de la Grèce. La couronne fut alors offerte au prince Alfred, second fils de la reine d'Angleterre, qui fut forcé de la refuser; elle fut acceptée par le jeune prince Guillaume, second fils du roi de Danemark, qui est monté sur le trône le 31 octobre 1863 sous le nom de George Ier. Les îles Ioniennes, placées sous le protectorat de l'Angleterre depuis 1815, ont été pacifiquement annexées au royaume de Grèce en 1864; et la plus grande partie de la Thessalie et une petite portion de l'Épire lui ont été cédées en 1881 par la Turquie.

— GRÈCE ANCIENNE. (*Græcia*). Contrée du S.-E. de l'Europe, dont les limites n'ont jamais été bien déterminées par les anciens. Si on la termine aux monts Cambuniens et Acrocérauniens, c'est-à-dire aux frontières de la Macédoine et de l'Illyrie, dont les populations n'étaient pas de race hellénique, elle avait 410 kil. du N. au S. et 270 kil. dans sa plus grande largeur de l'O. vers l'E. C'est une presqu'île très découpée, entre la mer Égée à l'E., la Méditerranée au S., la mer Ionienne à l'O. Le golfe de Corinthe et le golfe Saronique la coupent en deux parties; la chaîne de l'Œta forme une troisième division. De là trois régions: le Péloponnèse ou la presqu'île, la Grèce centrale ou Hellade, la Grèce septentrionale. Strabon réunissait à la Grèce la Macédoine, que nous laisserons en dehors, quoique son histoire ait été unie intimement à celle de la Grèce; mais les îles formeront une quatrième section. 1° *Péloponnèse* (*Morée*). Uni à la Grèce centrale par l'isthme de Corinthe, il est baigné: au N. par le golfe de Corinthe (golfe de Lépante et de Patras); à l'O. par la mer Ionienne, qui forme les golfes de Cyllènes et de Cyparissius (Arcadia); au S. par la mer Méditerranée, qui forme les golfes profonds de Messénie (Coron) et de Laconie (Marathonisi); à l'E., par la mer de Myrtos, qui forme les golfes d'Argolide (Nauplie) et Saronique (Égine). Il comprenait sept pays: Laconie au S.-E., Messénie, au S.-O., Élide au N.-O., Achaïe au N., Corinthie au N.-E., Argolide à l'E., Arcadie au centre. 2° *La Grèce centrale* ou *Hellade* avait pour bornes: au S., le golfe de Corinthe, l'isthme et le golfe Saronique qui la séparaient du Péloponnèse; à l'E., la mer Égée, qui formait sur ses côtes le détroit d'Euripe et la mer d'Eubée, entre l'Attique, la Béotie et l'île d'Eubée, puis le golfe Maliaque; à l'O., la mer Ionienne, qui formait le golfe d'Ambracie; au N., elle était séparée de la Grèce septentrionale par une ligne de montagnes qui allaient du golfe Maliaque au golfe d'Ambracie: monts Othrys, Œta, Tymphreste. Il y avait huit pays: Mégaride, au N.-E. de l'isthme de Corinthe; presque île de l'Attique à l'E.; Béotie, à l'O. entre les deux mers; Phocide, du golfe de Corinthe à l'Œta; Doride, dans les montagnes au N.; Locride, divisée en deux parties, l'une au N.-E. sur le canal de l'Eubée (Locride Opuntienne, Épicnémidienne), l'autre au S.-O. sur le golfe de Corinthe (Locride Ozole); l'Étolie et l'Acarnanie à l'O. 3° *La Grèce septentrionale* comprenait deux pays, sans compter la Macédoine: la Thessalie, à l'E., entre le Pinde et la mer Égée, avec la grande presqu'île de Magnésie, le golfe Pagasétique et la vallée du Pénée; l'Épire, à l'O. du Pinde, pays montagneux, sauvage, presque séparé par les mœurs, comme par la nature, du reste de la Grèce. 4° Les *îles* de la Grèce étaient: Dans la mer Ionienne: Corcyre, Leucas, Céphallénia, Ithaque, Zacynthe, les Strophades, Prote, Sphacteria, Œnussæ, Theganusa, Cranæ, Cythère. Dans la mer de Myrto: Pityusa, Irine, Tiparenos, Hydrea, Calaurie, Ægine, Salamine, etc. Dans la mer Égée: les Cyclades, savoir: Delos, Myconos, Tenos, Andros, Gyaros, Ceos, Syros, Seriphos, Cythnos, Siphnos, Cimolos, Melos, Paros, Naxos, etc.; les Sporades: Ascania, Hiera, Therasia, Thera, Anaphe, Astypalaia, Amorgos; plus au N. l'Eubée, Scyros, Sciathos, Scopelos, Halonnesos, Peparethos, Lemnos, Imbros, Samothrace, Thasos; puis les îles de la côte de l'Asie Mineure, Ténédos, Lesbos, Chios, les Arginuses, Psyra, etc. Dans la mer d'Icare: Samos, Patmos, Caryanda, Cos, Rhodos. Dans la mer de Crète: la Crète. Dans la mer de Carpathos: Carpathos. Dans la mer de Chypre: Chypre et les Chélidonies. La Grèce était protégée contre l'ennemi venant du Nord par ses montagnes, qui formaient comme trois grands retranchements successifs: les monts Cambuniens et les défilés de Tempé; les monts Othrys et Œta, avec le défilé des Thermopyles; l'isthme de Corinthe. Mais elle était divisée en un très grand nombre de petites régions, qui formèrent autant de petites localités, indépendantes et souvent ennemies; ce qui fut cause du morcellement politique.

— GRÈCE (Grande-). Les anciens donnèrent souvent ce nom à l'Italie méridionale, à cause des nombreuses colonies grecques fondées sur ses rivages. Elle comprenait le Bruttium, la Lucanie, la Messapie, l'Iapygie, l'Apulie. On étendit même parfois ce nom à la Campanie.

GRÉCIE. s. f. Abus, exagération de l'emploi des formes et des manières grecques dans le discours. Quand on voit la *grécie* de plusieurs Anglais, et la gothic de M. Walpole, on est tenté de croire que c'est le délire d'un mauvais rêve qui a conduit leur ouvrage. (Le P. de Ligne.)

GRÉCISANT. part. prés. du v. Gréciser.

GRÉCISANT. s. m. Celui qui est attaché à la religion grecque.

GRÉCISÉ, ÉE. part. pass. du v. Gréciser. S'empl. adjectiv. Métastase est le nom de Trapasso grécisé.

— Qui a pris les mœurs, les manières grecques. Les colonies romaines y furent en peu d'années complètement *grécisées*. (Malte-Brun.)

*** GRÉCISER.** v. a. 1re conj. Revêtir un mot d'une forme grecque; donner à une locution une forme, une tournure empruntée à la langue grecque. Plusieurs savants ont grécisé leurs noms. Il ne faut pas en grécisant les mots tomber dans l'étrange et faire des énigmes, mais suivre les lois de l'analogie. C'est pour ne point tomber dans cet inconvénient qu'ils avaient, s'il est permis d'user de ce terme, *grécisé* le mot *rex*, en lui donnant une terminaison grecque. (L'abbé Dubois.) Les Romains n'ont pas imaginé que le bœuf sauvage décrit par Aristote, sous le nom de *bonasus*, pouvait être l'un ou l'autre de ces bœufs dont ils venaient de latiniser et de *gréciser* les noms germains. (Buff.)

— Absol. Abuser des formes et des tournures grecques. Les érudits du XVIe siècle poussaient à l'excès la manie de gréciser.

GRÉCISME. s. m. Construction propre à la langue grecque. Il affecte dans ces phrases un grécisme plus pédant que lumineux. On dit mieux dans ce sens *hellénisme*.

— Nom d'une grammaire latine du moyen âge.

GRÉCISTE. s. m. (radic. *grec*). Helléniste. Peu usité.

GRÉCITÉ. s. f. Caractère grec d'un langage. La grécité d'une expression, d'un auteur. Ce mot n'est pas d'une bonne grécité. || *Haute grécité.* Le grec ancien de l'époque classique et littéraire, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la mort d'Alexandre (324 ans av. J.-C.) || *Basse grécité*, par opposition à Haute grécité. Grec ancien des derniers temps, particulièrement celui qui fut en usage à l'époque ou le siège de l'empire romain fut transporté à Constantinople.

— Ensemble des habitudes, des mœurs qui caractérisent la Grèce. Toute la *grécité*, pour ainsi dire, se trouve fondue dans cet ouvrage (Voyage du jeune Anacharsis), qui réunit à l'agrément du plan et aux charmes du style l'érudition la plus profonde. (J. Berger de Xivrey.)

GRÉCO-LATIN, INE. adj. Qui appartient au grec et au latin. Se dit d'une famille de langues qui comprend tous les idiomes formés du grec et du latin. Les langues gréco-latines appartiennent à la souche indo-européenne.

GRÉCOMANIE. s. f. Manie d'imiter les Grecs, leurs usages et leur langue.

GRÉCO-ROMAIN, AINE. adj. Qui appartient aux Grecs et aux Romains. || *L'empire gréco-romain.* L'empire grec de Constantinople. || *Période gréco-romaine.* Période chronologique en usage dans les Églises d'Orient et qui commence à la création du monde, placée 5,508 ans avant J.-C.

GRÉCO-SLAVE. adj. Qui a rapport aux Grecs et aux Slaves. L'alphabet gréco-slave.

GRÉCOSTASE. s. f. (ét. lat., *græcus*, grec; gr. στάσις, station). Antiq. rom. Endroit situé à la droite du comice, où s'arrêtaient les députés envoyés au sénat par les nations étrangères. || Édifice public où ils étaient logés pendant leur séjour à Rome.

GRÉCOURT (Jean-Baptiste-Joseph VILLART DE). Poète, né à Tours, 1683-1743. Il eut un canonicat à Tours, puis vint à Paris mener la vie d'un épicurien et composer des contes et des vers grivois; il fut l'Anacréon cynique du duc d'Estrées et du duc d'Aiguillon. Ses *Œuvres*, qui sont un assez triste témoignage de la licence de son époque, ne furent réunies qu'après sa mort.

*** GRECQUE.** s. f. (fém. de *grec*). Archit. Ornement composé d'une suite de lignes droites parallèles qui reviennent sur elles-mêmes, en formant toujours des angles droits. Cette frise est ornée d'une grecque. Il est naturel que cette calotte grecque soit bordée d'une grecque.

— *Châssis à la grecque.* Châssis dont les bois forment des compartiments symétriques par rapport à l'ensemble, mais inégaux entre eux.

— Sorte de coiffe de dentelle et de mousseline que portent les femmes de la Provence et du Dauphiné.

— Entom. Nom vulgaire d'une grande espèce de sauterelle.

— Erpét. Nom spécifique d'une tortue terrestre.

— Rel. Petite scie à main. || Entaille pratiquée sur le dos d'un volume pour y cacher la ficelle qui soutient la couture. || Ficelle servant à faire les nerfs de la reliure.

GRECQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Grecquer. S'empl. adjectiv. Reliures grecquées. Les Français ont perfectionné les reliures grecquées en trouvant l'art de briser les dos.

GRECQUER. v. a. 1re conj. (rad. *grecque*). Techn. Relier de telle façon que les nervures du dos ne soient pas saillantes. Ce relieur grecque les reliures avec beaucoup d'habileté. Thouvenin, Simier, Bradel ont su, en grecquant les reliures, assouplir les dos et les briser.

— Absol. Ce relieur grecque fort bien.

GRÉCURE. s. f. Action de grecquer. || Résultat de cette action. Peu usité.

*** GREDIN, INE.** s. (ét. scand., *grâd*, faim). Celui qui n'a ni qualité, ni profession, qui est sans probité, sans honneur. Dans l'emportement de la colère, il l'a traité de gredin. Ce mot est trivial.

> Il semble à trois *gredins* dans leur petit cerveau,
> Que pour être imprimés et reliés en veau,
> Les voilà dans l'État d'importantes personnes.
> (Molière.)

— Le sens primitif était Mendiant.

— *Gredin de* se place devant un substantif comme terme d'injure. Je me suis dit: C'est un *gredin* de chien noir qui me porte malheur. (Gérard de Nerval.)

*** GREDIN, INE.** s. Mamm. Espèce de petit chien à longs poils noirs. On la dit originaire d'Angleterre.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

GREDINER. v. n. 1re conj. Faire le gredin.

*** GREDINERIE.** s. f. (radic. *gredin*). Fam. Acte d'improbité, de friponnerie. Qui aurait soupçonné une pareille gredinerie? Toute sa conduite n'est qu'une suite de gredineries révoltantes.

GREDOS (Sierra de). Géogr. Partie de la chaîne espagnole entre le Tage et le Douro, unit la Sierra de Guadarrama à la Sierra de Gata, au N. de l'Estrémadure, sur une longueur de 90 kil.

GRÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Gréer. S'empl. adjectiv. Dès que le navire fut gréé, nous partîmes. Tous les bâtiments gréés reçurent ordre de lever l'ancre.

— Fig. *Être bien gréé.* Avoir de beaux et bons vêtements, dans le langage des marins.

— Gymn. Portique gréé.

*** GRÉEMENT.** s. m. (pron. *gré-man*). Mar. Tout ce qui sert à gréer un bâtiment. Le gréement de notre vaisseau était fort endommagé. Entretenir le gréement. || Action, manière de gréer les bâtiments. Le gréement de ce navire est achevé. || Résultat de l'action de gréer; l'état des bâtiments gréés. Les manœuvres finies, nous admirâmes le gréement du navire.

— On dit de même Le gréement d'un mât, d'une vergue.

— Ensemble des cordages nécessaires au service d'une pompe, d'une bouche à feu.

— Gymn. Tout ce qui sert à gréer un gymnase. Les instruments qui composent le *gréement* complet du portique permettent d'y exercer de 25 à 30 hommes à la fois. (Instruction pour l'enseignement de la gymnastique dans les corps de troupes.)

GREEN. s. m. (pr. *grinn*; mot angl. signif. *vert*). Bot. Espèce de mousse.

GREEN (Valentin). Né dans le comté de Warwick, 1739-1813, a été l'un des premiers graveurs anglais en mezzo-tinto.

GREENBACK. s. m. (pr. *grinn-bak*; mots anglais signif. *dos vert*). Billet de banque des États-Unis.

GREEN-MOUNTAINS (*Montagnes vertes*). Géogr. Ramification des Alléghanys, se dirigeant du S. au N., à travers le Connecticut, le Massachusetts, le Vermont, sur une longueur de 500 kil.

GREENOCK. Géogr. Ville du comté de Renfrew (Écosse), à 31 kil. N.-O. de Glasgow, port à l'embouchure de la Clyde. Raffineries de sucre, fabriques de papier, savon, lainages, toiles, cordages, faïence, ateliers de construction maritime, etc. Patrie de Watt et du mathématicien Pence; 69,000 hab.

GREENOCKITE. s. f. (pr. *gri-no-kite*; de *Greenock*, n. pr.). Minér. Sulfure de cadmium naturel.

GREENOVITE. s. f. (pr. *gri-no-vite*). Minér. Variété de sphène de couleur rose trouvée en Italie.

GREEN-RIVER. Géogr. Rivière des États-Unis, vient du Kentucky et se réunit à l'Ohio dans l'État d'Indiana. Cours de 400 kil., dont 300 navigables.

GREENWICH. Géogr. Ville du comté de Kent (Angleterre), à 5 kil. S.-E. de Londres, dont elle forme un véritable faubourg, sur la rive droite de la Tamise. Magnifique hôpital de la marine fondé en 1669; observatoire royal où les Anglais font passer leur premier méridien; 65,000 hab.

*** GRÉER.** v. a. 1re conj. (de l'all. *gereiten*, préparer). *Je grée, tu grées, il grée, nous gréons, vous gréez, ils gréent. Je gréais. Je gréai*, etc. Mar. Garnir un bâtiment de toutes les voiles, manœuvres, poulies, etc., et le mettre en état de naviguer. Gréer un vaisseau. Gréer un mât, une vergue.

— Mettre en place, en parlant des voiles, d'un mât, etc.

— *Gréer des perroquets, des cacatois, des bonnettes.* Se dit d'un vaisseau gréé pour porter des perroquets, des cacatois, des bonnettes.

— Absol. Il faut les voir *gréer* pour juger de leurs progrès et de leur habileté. (Lecomte.)

— Gymn. Munir un portique de ses agrès.

— SE GRÉER. v. pron. Être gréé.

— Fig. *Se bien gréer.* Se dit des matelots qui s'achètent du linge, des vêtements.

GRÉES. s. f. pl. (radic. *gréer*). Mar. Tout le gréement d'un bâtiment, mais plus particulièrement Les étais, haubans, galhaubans et sous-barbes.

GRÉES (Alpes). Géogr. V. ALPES.

GRÉES. (du grec γραῖαι, vieilles femmes). Myth. Sœurs aînées des Gorgones, qui étaient nées avec des cheveux blancs, n'avaient qu'une dent et qu'un œil qu'elles se prêtaient tour à tour et que leur enleva Persée, parce qu'elles refusaient de lui indiquer la demeure des Gorgones. Il y en avait trois: Enyo, Pephrédo et Dino.

*** GRÉEUR.** s. m. Mar. Celui qui grée les bâtiments. Gréeurs expérimentés.

GREFFAGE. s. m. Action de greffer.

★**GREFFE.** s.m. (et vieux fr. *grefe*, poinçon; du gr. [illegible], écrire). Lieu d'un tribunal où l'on conserve les minutes des jugements, des arrêts, des divers actes de procédure, comme enquêtes, rapports d'experts, et où l'on fait certains dépôts, certaines déclarations. Le greffe du tribunal de première instance. Mettre un arrêt au greffe pour l'expédier. Faire sa déclaration, sa soumission au greffe.

> La [illegible] en [illegible], et [illegible]
> [illegible] (Boil.)
>
> Il [illegible]
> [illegible]
> [illegible] des choses,
> [illegible] la caverne au lion. (La Font.)

— *Greffe du gros.* Greffe où l'on expédiait les grosses.

— Par extens. Les droits, les émoluments, les employés du greffe. Faire partie du greffe. On a dit anciennement dans ce sens *grefferie*.

— Fig. Le Mercure me paraît le *greffe* où cette lettre doit être déposée. (Voltaire.)

— S'est dit pour Poinçon, poignard. César fut tué à coups de *greffe*. (Perceforest.)

★**GREFFE.** s. f. (ét., V. GREFFE, s. m.). Opération qui consiste à enter sur une plante un bourgeon ou un jeune scion, afin que l'arbre sur lequel on ente porte le fruit de l'arbre d'où la branche ou l'œil a été tiré. Greffes en approche, en fente, en couronne, en écusson, en flûte, en ramille, en fente par racine et sur racine. Greffe par gemme. Greffe herbacée. Mes abricotiers descendent de *greffes* en *greffes* d'un arbre de leur espèce apporté d'Arménie par les Romains. (B. de St-P.)

> Mais comment de la greffe expliquer le mystère?
> [illegible] une plante étrangère,
> [illegible]
> [illegible] des fruits qui ne sont pas les siens?
> (Delille.)

— On distingue trois sortes de greffes: 1° les *greffes par approche*; 2° les *greffes par rameaux*; 3° les *greffes par bourgeons*. *Greffe par approche.* Greffe qui consiste à rapprocher deux parties,

Greffe: *a*, greffe sur racine; *b*, la même, présentant le rameau et la racine préparés; *c*, greffe en écusson.

par exemple deux branches de deux jeunes arbres voisins, après avoir pratiqué des entailles qui intéressent l'aubier et même quelquefois le canal médullaire. Ce procédé se produit spontanément dans la nature par simple contact. || La *greffe par rameaux* consiste à prendre un jeune rameau vigoureux sur une plante et à le fixer sur une autre; c'est le procédé ordinaire. On en distingue de plusieurs sortes, mais les plus communes sont la *greffe en flûte* et la *greffe en couronne*. || Les *greffes par bourgeons* s'effectuent en enlevant un ou plusieurs boutons attachés à une plaque d'écorce et en transportant celle-ci sur un individu de même espèce.

— Par extens. Résultat de l'opération. Voilà une greffe qui a parfaitement réussi. Toutes mes greffes sont fort belles cette année.

— L'élément, la matière de l'opération; l'ente, le petit bout de branche, l'œil d'arbre enté, inséré dans un autre. Voilà des greffes que je vais enter cette année. N'employez pas ces greffes, elles sont faibles et mal portantes; elles ne réussiraient pas.

— Chir. *Greffe animale.* Action de rattacher au corps humain des parties complètement détachées de l'individu, ou même prises sur un autre sujet.

GREFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Greffer. S'empl. adject. Aucun des arbres greffés dans cet endroit n'a souffert. Le sorbier des oiseaux *greffé* sur l'aubépine s'élève en quelques années à huit ou 10 mètres; venu de semences, il reste fort longtemps un arbrisseau médiocre. (Morogues.) Les pommiers *greffés* sur franc s'élèvent à une hauteur prodigieuse. (Id.)

— Par extens. Ajouté, implanté. Le bois du cerf est, pour ainsi dire, un végétal *greffé* sur un animal. (Buff.)

— Fig. La vanité est parfois greffée sur la pauvreté, presque toujours sur la sottise. Tout le monde veut que des chenapans, que nous avons, dit-on, trouvés en chemin, nous aient, vous et moi, *greffés* sur quelque vieux chêne. (Dancourt.) C'est l'agiotage *greffé* sur le monopole, et conduit par ses véritables adeptes, qui a produit les excès dont nous gémissons. (Mirabeau.) C'est ainsi que s'élevèrent les Caton et les Scipion pour être *greffés* dans des familles patriciennes. (B. de St-P.) Cependant, puisque la puissance végétale est à notre égard la médiatrice de ses bienfaits, et que c'est sur elle qu'est *greffée* la vie des animaux et la nôtre, servons-nous-en pour nous élever jusqu'à lui. (Id.)

★**GREFFER.** v. a. 1re conj. Hortic. Faire une greffe. Greffer des arbres. Greffer des racines. Greffer des tiges, des gemmes, des feuilles, des fleurs, des fruits. Greffer les unes sur les autres des variétés de la même espèce, des espèces du même genre et des genres de la même famille. Si l'on *greffait* un individu robuste sur un sujet d'une nature faible ou languissante, il en résulterait que les racines et le tronc au-dessous de la greffe ne se trouveraient jamais en proportion avec la tête de l'arbre. (Morogues.)

— Absol. Greffer en fente, en écusson, en approche. Greffer sur franc, sur paradis, sur sauvageon, sur rejeton. On se sert de la cire à *greffer* quand elle est chauffée assez pour devenir liquide et s'étendre facilement sur l'écorce par le moyen d'un pinceau. (Morogues.)

— Fig. C'est dans le cœur de la jeunesse qu'il faut greffer les vertus.

— SE GREFFER. v. pron. Être greffé. Les arbres à noyau se greffent sur des arbres à noyau. L'abricotier, le pêcher, se greffent sur l'amandier, sur le prunier.

— Par extens. Se souder, s'unir intimement. Les folioles des feuilles composées se *greffent* assez souvent les unes aux autres. (Bonnet.)

— Fig. C'est là que l'homme se *greffe* sur l'homme, les nations sur les nations, les siècles sur les siècles. (Rivarol.) Pas un avenir ne songeait à se *greffer* sur ce vieillard solitaire. (V. Hugo.) Le mythe se *greffe* fréquemment sur une biographie. (E. Renan.) Les incidents se *greffaient* à l'infini sur le tronc robuste et flexible de la phrase. (L. Halévy.)

★**GREFFEUR.** s. m. Hortic. Celui qui greffe, qui sait greffer, qui fait métier de greffer. Ce jardinier est un bon greffeur.

★ **GREFFIER.** s. m. (radic. *greffe*, s. m.). Fonctionnaire chargé d'écrire les actes du ministère du juge, d'en conserver les minutes, et d'en délivrer les expéditions. Greffier du parlement. Le greffier d'une justice de paix. Un jugement, un arrêt signé par le président et le greffier. Je puis vous assurer qu'il a bonne langue, et donnera, sur ma parole, de l'occupation à votre *greffier*. (Le Sage.)

> C'était aux *greffiers* de ce temps
> Qu'il eût fallu cent mains, et non pas aux Titans.
> (Cailly.)

— *Greffier de la geôle.* Celui qui tient le registre des écrous et des décharges. || *Greffier commis.* Celui qui tient le plumitif, soit à l'audience, soit à la chambre du conseil.

— Anc. prat. *Greffier des affirmations.* Greffier qui recevait les affirmations des parties. || *Greffier de l'écritoire.* Celui qui recevait et expédiait les rapports des experts. || *Greffier garde-sac.* Greffier qui recevait les productions des parties dans les affaires appointées, et qui se chargeait de les remettre au rapporteur. || *Greffier des insinuations.* Celui qui tenait les registres où l'on devait transcrire les donations et les substitutions. || *Greffier militaire.* Celui qui faisait les écritures d'une commission militaire. || *Greffier des présentations.* Celui devant lequel se présentaient les procureurs pour faire connaître qu'ils étaient constitués. || *Greffier à peau ou à la peau.* Commis greffier qui écrivait les expéditions sur parchemins.

— *Faire le greffier.* Lire ce qu'un autre a écrit.

— Prov. *C'est le greffier de Vaugirard, qui ne peut écrire quand on le regarde.* Se dit des personnes qui, s'acquittant mal des choses, prétendent que la présence seule de témoins les empêche de bien faire.

— Véner. Sorte de chiens de chasse, à poil blanc et de haute taille, qui, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV, ont composé l'équipage de la cour.

— Adjectiv. Commis greffier.

GREFFIÈRE. s. f. Femme de greffier. Je vous trouve admirable, Madame la *greffière*. (Dancourt.)

★ **GREFFOIR.** s. m. Hortic. Petit couteau dont on se sert pour greffer. Un greffoir en bon, en mauvais état. Prêtez-moi votre greffoir.

GREFFON. s. m. Rameau destiné à être greffé.

GRÉGAIRE. adj. 2 g. (étym. lat., *gregarius*, qui vit en troupe, de *grex*, *gregis*, troupeau). S'est dit de ce qui n'est point distingué, ne sort point de la foule, est confondu dans le troupeau. Soldat grégaire.

— Bot. Se dit des plantes qui croissent en nombre dans un même lieu.

— Zool. Syn. de GRÉGARIEN.

GRÉGAL, ALE. adj. De Grèce. || *Vent grégal.* V. GREC (Vent).

GRÉGALADE. s. f. (rad. *grégal*). Coup de vent du nord-est, sur la Méditerranée.

GRÉGARIEN, ENNE. adj. (ét. lat., *gregarius*, qui vit en troupe, de *grex*, troupeau). Zool. Se dit des animaux qui vivent en troupes. || GRÉGARIENS. s. m. pl. Ornith. Famille de passereaux comprenant six genres qui vivent en troupes.

GRÉGARINE. s. f. (ét. lat., *gregarius*, qui vit en troupe). Helminth. Genre de protozoaires intestinaux, parasites de divers insectes et comprenant deux espèces, dont la plus commune habite le canal digestif de la forficule auriculée.

GRÉGARISME. s. m. (ét. lat., *gregarius*, qui vit en troupeaux). Zool. Tendance de certains animaux à vivre en société; état des animaux qui vivent de cette manière.

— Bot. État de certains agarics qu'on trouve toujours réunis en grand nombre.

★ **GRÈGE.** adj. 2 g. (ét. ital., *greggio*, brut). Techn. Se dit de la soie tirée de dessus le cocon et des fils que l'on fait avec cette soie.

— Substantiv. Les grèges.

★ **GRÉGEOIS, OISE.** adj. (ét. lat., *græcus*, grec). Qui a rapport aux Grecs ou à la Grèce. Je me hâte de vous féliciter de vos études *grégeoises*. (Mérimée.)

— Se dit en parlant d'un feu ou d'une sorte d'artifice dont on se servait autrefois à la guerre, et qui brûlait dans l'eau. On prétend que les Grecs du moyen âge en ont fait usage les premiers.

> Violent comme un feu *grégeois*,
> Et malin comme un villageois. (Scarron.)

— GRÉGEOIS. s. m. Nom que l'on donnait autrefois aux Grecs.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin et dans la locution *feu grégeois*.

GREGGIA. s. m. Bot. Genre congénère du myrte.

GRÉGOIRE. Nom qu'ont porté plusieurs saints et plusieurs papes célèbres.

Saints.

— GRÉGOIRE (Saint), *le Thaumaturge* (faiseur de miracles). Né à Néocésarée (Pont), au commencement du IIIe siècle, mort vers 270, s'attacha à Origène, passa trois ans dans les écoles néoplatoniciennes d'Alexandrie, puis reçut le baptême. En 240, il fut nommé évêque de Néocésarée, et travailla surtout à la conversion des infidèles. On l'honore le 17 novembre. *L'Éloge d'Origène*, le *Symbole* ou *Exposition de foi*, sont ses œuvres les plus remarquables. || GRÉGOIRE (Saint), *l'Illuminateur*. Né à Vagharchabad, 257-332, échappa au massacre de toute sa famille, mise à mort par les Sassanides. Il s'attacha au roi d'Arménie Dertad ou Tiridate, et finit par convertir le roi et son peuple à la foi chrétienne. Évêque d'Arménie, il fonda des monastères, des hôpitaux, des écoles, des bibliothèques, et fut élevé à la dignité de patriarche par le pape Silvestre. Grégoire se retira ensuite sur le mont Sébouh, dans la caverne de Mani, où l'on découvrit plus tard son cadavre. Ses reliques sont dispersées; on le fête le 30 septembre. On a de lui: un *Recueil d'Homélies*, 1737; des *Oraisons* et des *Prières*. Douze patriarches d'Arménie ont porté, après lui, le nom de GRÉGOIRE. || GRÉGOIRE (Saint), *de Nazianze*, surnommé *le Théologien*. Né à Azianze, bourg du territoire de Nazianze en Cappadoce, 329-389, fils d'un père qui fut élu évêque de Nazianze vers 329, fut à Athènes l'ami de saint Basile et y connut Julien. De retour dans sa famille, il reçut le baptême, fut ordonné prêtre malgré lui, aida son père dans ses travaux apostoliques, et écrivit contre l'empereur, qui interdisait aux chrétiens la lecture des auteurs profanes, deux discours pleins de colère et d'éloquence. Saint Basile le fit nommer évêque de Sasime en Cappadoce, 372, mais Grégoire revint bientôt à Nazianze; en 379, il devint archevêque de Constantinople; mais, malgré l'appui de Théodose, crut-il devoir offrir sa démission, 381, et retourna à Nazianze, où il vécut dans la solitude. Fête, le 9 mai. C'est le plus grand des orateurs chrétiens du IVe siècle après saint Jean Chrysostome et saint Basile. On a de lui 53 *Discours* (Éloges funèbres, panégyriques, invectives contre Julien, sermons); ses *Lettres* sont au nombre de 242; ses *Poésies* comprennent 156 poèmes et 228 petites pièces de vers; on lui attribue (à tort probablement) une tragédie, intitulée *le Christ patient*. || GRÉGOIRE (Saint), *de Nysse*. Frère de saint Basile, né à Sébaste (Pont), vers 331 ou 332, mort de 397 à 400, quitta sa femme pour le sacerdoce, retourna au monde, enseigna la rhétorique, puis aida son frère dans le diocèse de Césarée et fut, en 373, élu évêque de Nysse en Cappadoce. Il eut à lutter contre les ariens, et fut honoré par l'empereur Théodose. On le fête le 9 mars. Ses ouvrages d'exégèse sont pleins d'une poésie subtile, et renferment de longs passages d'une grande élévation (*Vie de Moïse*, *Commentaire sur le Cantique des cantiques*, *De la Formation de l'homme*, *De l'Âme et de la Résurrection*, etc.). Il a composé des *Traités dogmatiques* et des *Livres de controverse*; des *Discours*, des *Oraisons funèbres* (saint Basile, l'impératrice Flaccile, saint Étienne, etc.); des *Panégyriques*, des *Vies*; ses *Lettres* sont peu nombreuses. || GRÉGOIRE DE TOURS (Georgius Florentius, saint). Né en Auvergne, 544 (?), mort en 595, d'une famille illustre dans l'État et dans l'Église, fut dès l'année 573 nommé par Sigebert, roi d'Austrasie, à l'évêché de Tours. Il montra de la fermeté et de l'intelligence au milieu de cette société si troublée et si grossière du VIe siècle. Il fut le seul à ne pas vouloir condamner l'évêque de Rouen Prétextat dans le concile de Paris, 578. Il contribua probablement à rapprocher Chilpéric de son neveu Childebert, mais eut à soutenir des controverses théologiques avec le roi de Neustrie lui-même. Souvent médiateur dans les différends des rois francs, il fut l'un des principaux auteurs du traité d'Andelot, 587; il défendit surtout avec vigueur les privilèges de sa ville épiscopale. Son *Histoire ecclésiastique des Francs*, en 10 livres, est un ouvrage du plus grand intérêt pour les origines de notre histoire et surtout pour la fin du VIe siècle. Narrateur plein de rudesse, de franchise et de naïveté, il écrit dans une langue barbare, mais non pas sans vigueur. Les traités *De Gloria martyrum*, *De Gloria confessorum*; les *Vies des Pères*, les *Miracles de saint Martin* et de *saint André*, quoique moins importants, ne sont pas sans valeur.

Papes.

— GRÉGOIRE Ier (Saint), *le Grand*. Né à Rome vers 540, d'une famille patricienne, fut préteur de la ville; puis, à la mort de son père, prit l'habit religieux et se fit le serviteur des pauvres. Benoît Ier le nomma diacre de l'Église romaine; Pélage II l'envoya, comme nonce apostolique, à Constantinople, et Maurice le choisit pour être le parrain d'un de ses enfants, 582-585. A la mort de Pélage, le clergé, le sénat et le peuple de Rome le nommèrent pape, 590. Il se dévoua à ses difficiles fonctions, rétablit l'ordre et la sécurité dans Rome, fit venir des blés de Sicile et éloigna les Lombards. Il entretint la paix avec les empereurs d'Orient, s'occupa avec activité des Églises d'Italie, d'Afrique et des Gaules, en administrateur habile et vigilant. Sans cesse menacé par le roi des Lombards Agilulfe, il traita directement avec les Lombards, et, secondé par la reine Théodelinde, s'efforça de les convertir au catholicisme. Il envoya des missionnaires, sous la conduite d'Augustin, pour conquérir les Anglo-Saxons à la foi chrétienne. Il fut comme la providence de la malheureuse Italie, soulageant les misères, fondant des écoles et des monastères; on l'a accusé, sans raison, d'avoir détruit beaucoup de monuments du paganisme et d'avoir fait brûler la bibliothèque Palatine. Il a attaché son nom à la réforme de la liturgie romaine, à la propagation du *chant grégorien*. Il mourut en 604. Ses ouvrages sont nombreux: *Commentaire sur Job*, en 35 livres, 22 *Homélies sur Ézéchiel*, 40 *Homélies sur les Évangiles*, en deux livres; *Pastoral* sur les devoirs des évêques, en 4 parties; les *Dialogues*, 14 livres de *Lettres*, matériaux précieux pour l'histoire de ce temps; le *Sacramentaire* et l'*Antiphonaire*. Fêtes, le 12 mars et le 3 septembre. || GRÉGOIRE II (Saint). Né à Rome, successeur de Constantin Ier, 715-731, éloigna les Lombards de Rome et envoya des missionnaires en Bavière. Il eut surtout à lutter contre l'hérésie des iconoclastes, et les Romains prirent les armes, mais ils furent bientôt menacés par les Lombards. Grégoire II mourut au milieu de ces troubles. On a de lui une trentaine de *Lettres*. On l'honore le 2 février. || GRÉGOIRE III. Né en Syrie, successeur de Grégoire II, 731-741, continua la lutte contre les iconoclastes, proclama nettement la distinction entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle, et dans le concile de 732 anathématisa les hérétiques. Menacé par les Lombards, il demanda l'appui de Charles Martel contre Luitprand. Il protégea les prédications de Willibald en Bohême et de saint Boniface en Germanie. Il nous reste de lui quelques *Lettres*. || GRÉGOIRE IV. Né à Rome, 827-844, prit part aux querelles de Louis le Débonnaire et de ses fils. Il vint en France dans l'armée de Lothaire, se déclara supérieur à la puissance temporelle, et détacha la plupart des défenseurs de Louis, qui fut forcé de se rendre prisonnier. On lui doit la célébration de la fête de *Tous les Saints*. On a huit *Lettres* de ce pape. || GRÉGOIRE V (*Brunon*), 996-999. Fut nommé par son oncle Otton III, qu'il couronna empereur à Rome. Le tribun Crescentius le chassa et nomma pape le Grec Philagate, sous le nom de Jean XVI. Mais Grégoire V les fit périr tous deux. Il excommunia le roi de France Robert. || GRÉGOIRE VI (Jean-Gratien). Né à Rome, succéda à Benoît IV, qui venait d'abdiquer, en 1045, et s'efforça de rétablir l'ordre dans l'Église. Henri III le déposa au concile de Sutri, 1046, avec des rivaux. Il alla mourir en Allemagne, 1047. || GRÉGOIRE VII (Hildebrand). Pape, de 1073 à 1085, né à Soane, en Toscane, vers 1013; fils d'un charpentier, Hildebrand entra dans l'ordre de Cluny, et devint prieur. Léon IX l'appela à Rome et le nomma cardinal. Hildebrand exerça la plus grande influence sur les papes Victor II, Étienne IX, Nicolas II, Alexandre II, et travailla avec ardeur à la réforme de l'Église. La simonie, le mariage des prêtres furent attaqués; l'élection des papes fut enlevée aux empereurs pour être donnée aux cardinaux, au clergé, au peuple de Rome. Hildebrand contribua à donner au saint-siège l'alliance des Normands de l'Italie méridionale. Nommé pape, en 1073, sous le nom de Grégoire VII, il aurait voulu réunir les peuples chrétiens dans une grande croisade contre les infidèles; mais les affaires de l'Europe détournèrent ses efforts. Grégoire VII renouvela les anathèmes contre les simoniaques et les prêtres mariés; il eut à lutter, dans Rome, contre le préfet Cenci, qui l'arrêta au milieu d'une procession, et voulut le faire déposer. Grégoire VII triompha de tous les obstacles, et défendit à tout laïque de donner l'investiture de biens ou de dignités ecclésiastiques, à tout ecclésiastique de la recevoir d'un laïque. Ce fut le signal de la *querelle des investitures*. L'empereur Henri IV rassembla un conciliabule d'évêques à Worms, et y fit déposer le pape, 1076. Grégoire VII, dans le concile de Rome, excommunia l'empereur et délia ses sujets du serment de fidélité. Henri IV, menacé par ses nombreux ennemis en Allemagne, vint chercher en Italie un pardon qui lui paraissait

nécessaire et s'humilia devant le pape, au château de Canossa, 1077. Mais, de retour en Allemagne, il trouva des partisans, et commença vigoureusement la guerre contre les rebelles; vainqueur, il descendit en Italie, après avoir fait déposer Grégoire VII au concile de Brixen (1080), et élire l'antipape Clément III. Malgré les secours que lui prodiguait la grande comtesse Mathilde, le pape fut assiégé dans Rome et ne fut sauvé que par l'approche des Normands de Robert Guiscard. Grégoire VII mourut dans leur camp de Salerne, 1085. Il voulait délivrer l'Église de la domination des laïques, placer la société ecclésiastique sous la direction absolue du souverain pontife et soumettre l'autorité temporelle des rois, princes et seigneurs, à l'autorité spirituelle, en faisant de l'Europe chrétienne une sorte de vaste confédération dont le pape serait le chef, avec les rois pour ses lieutenants ou ses auxiliaires. On a de lui 11 livres de *Lettres*; on le croit auteur du *Dictatus Papæ*, recueil de 27 maximes composant sa théorie. || GRÉGOIRE VIII. Antipape. V. BOURDIN. || GRÉGOIRE VIII (Albert DE MORA). Né à Bénévent, successeur d'Urbain III, 1187. || GRÉGOIRE IX (Hugolin). De la famille des comtes de Segni, cousin d'Innocent III, né à Anagni, succéda à Honorius III, 1227. Bien qu'octogénaire, il se montra continuateur ardent de la politique de Grégoire VII et d'Innocent III; il lutta contre l'empereur Frédéric II, qui, maître des royaumes d'Italie et de Naples, menaçait l'indépendance du saint-siége. Il l'excommunia en 1227, prêcha une croisade contre lui, arma son beau-père Jean de Brienne; mais fut forcé de signer la paix de San Germano, 1230. La lutte recommença bientôt; les Romains chassèrent le pape, 1232-1235; mais Grégoire IX souleva les villes lombardes, et offrit la couronne impériale à Robert d'Artois, frère de saint Louis, qui la refusa. Un concile fut convoqué à Rome; malade, presque centenaire, toujours plein d'ardeur, le pape fut assiégé dans Rome et y mourut en 1241. On lui doit un grand nombre de *Lettres* et une *Collection de Décrétales*. || GRÉGOIRE X (Théobalde ou Thibaud). De la famille des Visconti, né à Plaisance, 1271-1276, rassembla le concile de Lyon, 1274, qui ne put réunir l'Église grecque; Grégoire X fit au moins une nouvelle constitution pour prévenir les longues vacances du saint-siége. Il obtint de Philippe le Hardi la cession au saint-siége du Comtat-Venaissin, et activa l'élection de Rodolphe de Habsbourg. On a de lui plus de cent *Lettres*. || GRÉGOIRE XI (Pierre-Roger DE MONTROUX). Né dans le Bas-Limousin, 1336, neveu de Clément VI, fut élu pape à la mort d'Urbain V, 1370. Il s'efforça de réconcilier les rois; condamna les hérétiques d'Allemagne, les bégards, les doctrines de Raymond Lulle. Sainte Catherine de Sienne vint à Avignon pour presser le pape de revenir à Rome; les habitants menaçaient de se donner un nouveau pape; Grégoire XI, malgré le roi de France Charles V, quitta Avignon et arriva à Rome, 1377. Il y mourut peu de temps après. || GRÉGOIRE XII (Ange CORRARIO). Né à Venise vers 1325, succéda à Innocent VII en 1406, tandis que Benoît XIII était pape à Avignon. Au concile de Pise, 1409, Alexandre V fut nommé pape; Grégoire et Benoît furent déclarés schismatiques, hérétiques, séparés de l'Église. Grégoire envoya sa renonciation au concile de Constance, 1415, fut nommé doyen des cardinaux, et passa le reste de sa vie dans le repos. Il mourut en 1417. || GRÉGOIRE XIII (Buoncompagno). Né à Bologne, 1502, fut élu, à la mort de Pie V, 1572. Il s'attacha particulièrement à propager l'instruction ecclésiastique; il excita vainement les puissances catholiques contre les Ottomans, poursuivit les protestants et pressa Philippe II d'attaquer Élisabeth. Il s'entendit avec les Guises et favorisa la Ligue. Mais ses États furent troublés par les factions et désolés par les brigands. C'est lui qui a fait faire dans le calendrier la fameuse réforme connue sous le nom de *réforme grégorienne*, 1582. Il mourut en 1585. || GRÉGOIRE XIV (Nicolas SFONDRATE). Né à Crémone, successeur d'Urbain VII, 1590-1591, excommunia Henri IV et le déclara hérétique. || GRÉGOIRE XV (Alexandre Ludovisio). Né à Bologne en 1554, succéda à Paul V en 1621. Il donna des subsides considérables à Ferdinand II pour soutenir la lutte contre les protestants, pendant la guerre de Trente Ans; aux Polonais, pour les aider à combattre les Turcs. Il protégea les jésuites, fonda la congrégation de la propagande, décida que l'élection des papes se ferait au scrutin secret, 1621, érigea l'évêché de Paris en métropole, 1622, et mourut en 1623. || GRÉGOIRE XVI (Mauro CAPPELLARI). Né à Bellune en 1765, moine camaldule, théologien et orientaliste savant, fit paraître, en 1799, *le Triomphe du saint-siége et de l'Église*. Il succéda à Pie VIII en 1831. L'Italie centrale s'insurgeait alors; Grégoire XVI fut soutenu par les Autrichiens, par les paysans de la Sabine, par les san-fédistes; l'occupation de Bologne par les Autrichiens amena l'occupation d'Ancône par les Français, 1833-1838. Le pape n'accéda pas aux réformes libérales que lui avait suggérées le *memorandum* des cinq grandes puissances; mais les États romains ne cessèrent d'être troublés par des complots qu'il fallut réprimer par les mesures les plus sévères. Il embellit Rome (reconstruction de la basilique de Saint-Paul hors les murs), fit creuser un nouveau lit à l'Anio près de Tivoli, etc.; mais il était l'ennemi du libéralisme et se défiait de l'industrie moderne. Il condamna les doctrines et les écrits de La Mennais, protégea les jésuites et protesta avec éloquence contre le traitement dont la Pologne était la victime. Il punit cruellement les tentatives insurrectionnelles des *réformistes* et du parti de la *Jeune Italie*. Il institua, en 1831, l'ordre de Saint-Grégoire le Grand (croix octogone attachée à un ruban rouge avec liseré orange). Il eut pour successeur Pie IX, en 1846.

Personnages divers.

— GRÉGOIRE *Magisdros* ou *Magister*. Prince arménien de la famille des Arsacides, né au commencement du XIe siècle, mort en 1058, étudia à Constantinople, fut accusé d'être trop favorable aux Grecs, et se retira à Constantinople, où il fut nommé *magisdros* (général). Il reçut le gouvernement héréditaire d'une partie de la Mésopotamie et de grands domaines en Arménie. Il se montra propagateur intolérant du christianisme. On a de lui : *Grammaire arménienne*; une *Collection de Lettres*; un *Poème* de mille vers sur la Bible; des *Éloges de la croix*, du *Bâton doctoral*, de nombreuses traductions, en arménien, du *Phédon*, du *Timée*, d'Euclide, de Callimaque, d'Olympiodore, etc. Ses descendants ont occupé le siége patriarcal d'Arménie jusqu'au XIIIe siècle.

— GRÉGOIRE. Gouverneur grec de la province d'Afrique au VIIe siècle, se révolta contre Constant II, avec l'aide des Maures, et se rendit indépendant, 646. Cette insurrection favorisa l'invasion des Arabes, qui, sous la conduite d'Abdallah, le vainquirent et le tuèrent en 647.

— GRÉGOIRE (Pierre). Né à Toulouse vers 1540, mort, selon Bayle, en 1597, selon D. Calmet en 1617, professa le droit et eut de longs démêlés avec les jésuites. On a de lui : *Syntagma juris universi*, in-folio, premier essai d'un système de législation comparée; *Syntaxis artis mirabilis*, *De Republica*.

— GRÉGOIRE. Né à Calavrita (Arcadie) vers 1740, métropolitain de Smyrne, devint patriarche de Constantinople en 1795. Il s'efforça de favoriser la rénovation intellectuelle de ses compatriotes, mais fut plusieurs fois déposé. Au début de l'insurrection grecque, 1821, il fut accusé d'en être un des fauteurs, malgré l'anathème qu'il lança sur les révoltés. Arrêté, au sortir des fêtes de Pâques, il fut aussitôt pendu devant l'église; son corps fut traîné dans les rues par la populace, puis jeté à la mer; recueilli par un capitaine de navire, il reçut à Odessa des honneurs solennels.

— GRÉGOIRE (Henri). Né à Veho, près de Lunéville, 1750-1831, prêtre, écrivit en 1773 l'*Éloge de la poésie*, couronné par l'académie de Nancy; en 1788, un *Essai sur la régénération physique et morale des juifs*, couronné par celle de Metz; et il était curé d'Embermesnil, près de Lunéville, lorsqu'il fut envoyé aux états généraux par le clergé de Lorraine. Il fut l'un des premiers à se rallier au tiers état; tous ses votes furent dirigés vers l'affranchissement du peuple; il parla en faveur des israélites et des hommes de couleur. L'un des premiers, il adhéra à la constitution civile du clergé, et fut nommé évêque par les électeurs de la Sarthe et de Loir-et-Cher; il opta pour le siége de Blois. Élu à la Convention en 1792, il fit décréter l'abolition de la royauté; pendant le procès de Louis XVI, il était en mission à Chambéry; il écrivit une lettre dans laquelle il demandait que l'accusé fût condamné; mais il s'est toujours défendu d'avoir réclamé ou approuvé la mort du roi. Il contribua à l'établissement du Bureau des longitudes, du Conservatoire des arts et métiers; il fit les plus constants efforts pour répandre l'instruction, protéger les savants et défendre les monuments des arts contre le *vandalisme* (le mot est de lui). Il fit voter l'abolition de l'esclavage des nègres, 1794; demanda qu'une *déclaration des devoirs* fût jointe à la *déclaration des droits*, proposa une sage *déclaration du droit des gens*; et s'honora surtout en résistant courageusement aux partisans d'Hébert et de Chaumette, qui le sommaient d'apostasier. Membre du conseil des Cinq-Cents, président du Corps législatif après le 18 brumaire, il devint sénateur en 1801, resta fidèle à ses principes et cependant fut nommé comte de l'empire. Il aida à la chute du gouvernement impérial et fut poursuivi par la Restauration. Éliminé de l'Institut, il vendit sa bibliothèque pour vivre; il écrivit alors son *Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane*, 1818. Nommé député de Grenoble en 1817, par une coalition des libéraux et des ultra-royalistes, il fut repoussé de la Chambre, par les uns pour vice de forme, par les autres comme *indigne*. Il publia : *Histoire des confesseurs des empereurs, des rois et d'autres princes*, 1824; *Histoire du mariage des prêtres en France*, 1826; *De l'Influence du christianisme sur la condition des femmes*; *De la Littérature des nègres*; enfin *Histoire des sectes religieuses*, 1801-1828, 5 vol. in-8°; un 6e volume a paru après sa mort. M. Hipp. Carnot a publié les *Mémoires de Grégoire*, écrits dès 1802.

GRÉGORAS (Nicéphore). Historien byzantin, né à Héraclée du Pont, 1295-1360, entra dans les ordres et se distingua par sa science et son attachement à l'empereur Andronic Ier. Il s'opposa à l'union des deux Églises et lutta victorieusement contre le moine Barlaam. Parmi ses nombreux ouvrages, la plupart inédits, on cite les 38 premiers livres d'une *Histoire byzantine* (24 seulement ont été publiés), de 1204 à 1359.

GRÉGORIANUS. Jurisconsulte romain du IVe siècle, est connu par sa collection de rescrits impériaux, le *Codex gregorianus*, qui fut en usage avec le code hermogénien jusqu'à la rédaction du code théodosien.

* **GRÉGORIEN, ENNE**. adj. Qui se rapporte à l'un des papes du nom de Grégoire.

— *Calendrier grégorien*. Nom donné au calendrier réformé par le pape Grégoire XIII. Dans la réforme du calendrier julien, l'astronome Sosigène s'était trompé de plus de 11 minutes, en donnant à l'année solaire une durée de 365 jours et 6 heures. Au XVIe siècle, l'erreur était de 10 à 11 jours. Le pape Grégoire XIII, avec le concours de l'astronome Lilio, retrancha 10 jours de l'année 1582, et, pour prévenir autant que possible les erreurs à l'avenir, décida que, dans l'espace de 400 ans, on retrancherait trois jours, pris sur trois années qui auraient dû être bissextiles. La réforme grégorienne, admise sans difficulté par les États catholiques, n'a été acceptée qu'en 1700 par les protestants d'Allemagne, en 1701 par ceux de Suisse, en 1752 par l'Angleterre, en 1753 par la Suède. Les Russes et les Grecs schismatiques ont conservé le *vieux style*; leurs dates retardent de 12 jours sur celles des autres peuples chrétiens.

— *Chant grégorien*. Plain-chant d'église dont on attribue l'introduction au pape Grégoire Ier.

— *Eau grégorienne*. Eau mêlée de vin et de cendre, pour la purification des églises.

— *Rite grégorien*. Rite établi par le pape Grégoire Ier.

— *Code grégorien*. Recueil de lois romaines du IIe au IVe siècle, fait par le jurisconsulte Grégorianus.

GRÉGORIUS. V. GREGORIANUS.

GREGORY (Jacques). Mathématicien anglais, né à Aberdeen, 1638-1675. A 24 ans, il inventa le télescope réflecteur, qui porte son nom. Ses travaux le mirent en relation avec Newton, Huyghens, et le firent nommer membre de la Société royale de Londres. Il publia en 1668 ses *Exercitationes geometricæ*.

GRÉGOU. s. m. (mot provençal signifiant *grec*). Un des noms du vent grec.

* **GRÈGUE**. s. f. (it. ital., *grechesco*, à la grecque). Sorte de culotte sans brayette, haut-de-chausses à la mode des Grecs. Celles-là ont fait leur temps! dit-il en poussant les vieilles *grègues* qu'il venait de quitter. (Gér. de Nerv.)

> La voilà donc de *grègues* affublée,
> Ayant sur soi ce nouveau couvre-chef.
> (LA FONTAINE.)

> Lorsque tu vis cette nymphe si belle
> A tes côtés et tes *grègues* sur elle. (VOLTAIRE.)

— Fig. et fam. *Tirer ses grègues*. Prendre ses affaires et partir, se sauver.

> Le galant aussitôt
> Tire ses *grègues*, gagne au haut. (LA FONTAINE.)

— Pop. *Laisser ses grègues*. Mourir. || *Mettre de l'argent dans ses grègues*. S'enrichir. || *Il en a dans ses grègues*. Il lui est arrivé quelque chose de fâcheux.

GREIFSWALDE. Géogr. Port de la Poméranie (Prusse), sur le Rick ou la Hylde, à 90 kil. N.-O. de Stettin. Cour d'appel, université fondée en 1456. Chantiers de construction. Commerce considérable de céréales. Elle fut, depuis le XIIIe siècle, l'une des villes importantes de la Hanse teutonique; 15,000 hab.

GREILLADE. s. f. (radic. *griller*). Métall. Carburation de la mine dans les fourneaux à la catalane.

GREISEN. s. m. Minér. Roche formée de quartz et de mica.

GRÊLAGE. s. m. (radic. *grêler*). Action par laquelle on réduit la cire en rubans ou en grains. On dit aussi *grelouage*. Les ouvriers s'occupent en ce moment du grêlage. || Résultat de cette action, état de la cire réduite en lames ou en grains. Le grêlage a bien réussi.

GRÊLANT. part. prés. du v. Grêler.

GRÊLANT, ANTE. adj. Où il grêle. Une année grêlante.

— GRÊLANT. adj. m. Usité seulement autrefois dans cette expression de la gabelle : *A minot grêlant*. A minot dont on a fait tomber l'excédent de sel.

GRÊLASSE. s. f. Grosse averse de grêle.

GRÊLASSON. s. m. Houille en fragments d'un décimètre cube environ. On dit aussi *grélat* et *grêle*.

* **GRÊLE**. adj. 2 g. (du lat. *gracilis*, même signif.). Menu, mince, étroit. Des jambes grêles. Une taille grêle. La tige de cette plante est fort grêle. Dans le fond roule à petit bruit un triste ruisseau, bordé de *grêles* bouleaux. (V. Cherbuliez.)

— Par extens. Se dit d'une voix ou d'un son aigu, perçant. Avoir la voix grêle. Dans les instruments à vent, les tons les plus hauts deviennent grêles, presque inévitablement.

— Fig. Les menus et *grêles* empêchements sont les plus perçants. (Mont.)

— Anat. Se dit de diverses parties du corps qui sont minces et longues. L'intestin grêle. L'apophyse grêle du marteau. Le muscle plantaire ou jambier grêle.

— Archit. Se dit d'une partie ou d'un membre d'architecture qui a une dimension trop faible par rapport aux autres.

— Il se prend aussi substantiv. et alors il devient le nom de deux muscles de la cuisse, le *grêle antérieur* et le *grêle interne*, plus communément appelés Droit antérieur et droit interne.

— Adverb. *Sonner grêle* ou, substantiv., *du grêle*. Se dit lorsque, avec le cor, on produit le son le plus haut et le plus clair possible.

— GRÊLE. s. m. Min. Syn. de GRÊLASSON.

— GRÊLES. s. m. pl. Mamm. Groupe de mammifères carnassiers dans lequel ont été rangés ceux d'entre eux qui ont le corps mince et allongé.

GRÈLE. s. f. (de l'adj. *grêle*). Techn. Lame d'acier plate et dentelée, dont le tabletier se sert pour grêler.

* **GRÊLE**. s. f. (et., V. GRÉSIL). Météor. Eau, pluie congelée dans l'atmosphère et qui tombe en glaçons plus ou moins volumineux sous une forme sphérique, sphéroïdale ou ovoïde. Menue grêle. Grêle épouvantable. Il est tombé de la grêle. La grêle a désolé, a ravagé tout ce canton. Orage mêlé de pluie et de grêle. C'est surtout au printemps et en été qu'il tombe le plus fréquemment de la grêle.

> L'aquilon furieux souffle, siffle, frémit;
> La *grêle* en sautillant sur les toits retentit. (CASTEL.)

> De ses traits meurtriers la *grêle* impitoyable,
> Bat les tristes épis, les brise, les accable. (ROSSET.)

> Alors la *grêle* tombe, et ses grains bondissants
> Battent à coups pressés nos toits retentissants.
> (DELILLE.)

— Par extens. Il se trouve enveloppé par un corps de Spartiates qui font tomber sur lui une *grêle* de traits. (Barthél.) Cosette ne faisait pas un mouvement qui ne fît pleuvoir sur sa tête une *grêle* de châtiments violents et immérités. (V. Hugo.)

— Fam. *Une grêle de bois*. Une grêle de coups de bâton.

— Fig. Les royaumes ont leurs saisons comme les campagnes, ils ont leur hiver et leur été, leurs *grêles* et leur rosée. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. En parlant d'une personne qu'on craint, on dit : Il est pire que la grêle; on le craint comme la grêle. || On dit aussi : Cet enfant est méchant comme la grêle. || *La grêle est tombée sur son jardin* ou *sur sa vigne*. Il lui est arrivé un malheur imprévu.

— *Quelle grêle!* Quelle misère!

— *Comme grêle*. En grande quantité. Dans les tranchées, les coups de fusil pleuvaient dru et menu comme *grêle*. (Acad.)

— Prov.

> *De grêle n'est mauvaise année*
> *Qu'aux lieux où plus elle est tombée.*

— Pathol. Syn. de CHALAZE.

GRÊLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grêler. S'emploie adjectiv. Les blés ont été grêlés.

— Fam. Très marqué de petite vérole. Cet homme est fort grêlé. Avoir le visage grêlé. Son nez pointu était si *grêlé* dans le bout, que vous l'eussiez comparé à une vrille. (Balzac.)

— Fig. *Cet homme a été grêlé*. Il a eu de grandes infortunes. Il a fait de grandes pertes.

> Il a l'air bien *grêlé*, selon toute apparence,
> Cet homme n'a pas fait fortune à l'intendance.
> (DESTOUCHES.)

— Blas. Se dit de couronnes chargées d'un rang de perles.

— Techn. *Peigne grêlé*. Peigne aux dents arrondies. || *Cire grêlée*. Cire mise en rubans.

— GRÊLÉ, ÉE. s. Celui, celle qui porte des marques de petite vérole.

— GRÊLÉE. s. f. Moll. Nom vulgaire de la porcelaine neigeuse.

GRÊLEAU. s. m. Eaux et for. Baliveau qui a moins d'un mètre de tour.

* **GRÊLER**. v. impers. 1re conj. Tomber de la grêle. Il a grêlé aujourd'hui. Il grêle souvent dans ce pays-là.

— Prov.

> *Jamais ne grêle en une vigne*
> *Qu'en une autre ne provigne.*

— Fig. L'éloquence a persuadé, quoique la persuasion n'ait pas produit le fruit que raisonnablement elle en attendait, et qu'il ait *grêlé* sur son labourage. (Balzac.)

— GRÊLER. v. n. Faire tomber la grêle. C'est Dieu qui tonne et qui grêle.

— *Grêler sur le persil*. Exercer son pouvoir sur des gens de peu d'importance. Qu'un roi fasse des épigrammes contre les rois, cela peut même aller jusqu'aux ministres, mais il ne devrait pas *grêler* sur le persil. (Voltaire.)

— Fig. Tomber comme la grêle. J'entrepris de récapituler tous les incidents qui avaient *grêlé* sur ma tête depuis l'heure où j'étais parti d'Athènes. (E. About.)

— GRÊLER. v. a. Dévaster par la grêle. Cet orage a grêlé tout le canton. Je crains que cet orage ne *grêle* nos vignes. (Acad.)

— Fig.

> Sa médisante humeur, grand obstacle aux faveurs,
> Avait de ce galant souvent *grêlé* l'espoir. (LA FOST.)

— Marquer de cicatrices. La petite vérole l'a grêlé.

GRÈLER. v. a. 1re conj. (de l'adject. *grêle*). Réduire la cire en rubans, pour rendre le blanchiment plus facile. On dit aussi *grelouer* et *grelonner*.

— Techn. Arrondir les dents d'un peigne sur toute leur longueur.

GRELET. s. m. (rad. *grêle*). Techn. Marteau dont se servent les maçons.

— Écon. rur. Baquet à traire le lait dans le Jura.

— Entom. Nom vulgaire du grillon.

GRÊLET, ETTE. adj. Un peu grêle.

GRELETTE. s. f. Techn. Sorte de petite

lime, employée surtout pour faire les découpures.

— Ornith. Nom vulgaire d'un bécasseau de la plus petite espèce.

GRÊLEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la grêle.

— Anat. Se disait de l'os cuboïde de la deuxième rangée du tarse.

GRÊLIER. s. m. (rad. *grêle*). Anc. art milit. Pièce d'artillerie qu'on chargeait de balles et de ferrailles.

— Blas. Meuble de l'écu ressemblant à un cor de chasse.

★ **GRELIN** s. m. (de l'allem. *Greling*, même signif.). Mar. Le plus petit des câbles d'un vaisseau. || *Carnage au grelin*. Manière de faire tenir un canon en place au moyen d'un grelin passé sous le bouton de culasse et fixé rade aux deux extrémités de la batterie.

— Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de gade, appelée aussi *lieu*.

GRÊLOIR. s. m. ou **GRÊLOIRE.** s. f. (rad. *grêler*). Techn. Vase de fer-blanc percé de trous, dont on se sert pour grêler la cire.

★ **GRÊLON.** s. m. Météorol. Grain de grêle. Il tombe quelquefois des grêlons qui pèsent cinq hectogrammes. Le grêlon est, dans la plupart des cas, formé de couches concentriques, distinctes les unes des autres, de glace transparente, et qui sont venues se superposer autour d'un noyau qui ressemble à de la neige tassée. Grêlons pyramidaux. La chute des grêlons. Les grêlons ont souvent la forme d'une poire.

— Pathol. Syn. de CHALAZE.

GRÊLONNAGE. s. m. (radic. *grêlonner*). Techn. Action de grêler la cire.

GRÊLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Grêlonner. S'emploie adjectiv. Cire grêlonnée.

GRÊLONNER. v. a. 1re conj. (rad. *grêlon*). Techn. Réduire la cire en grains.

★ **GRELOT.** s. m. (ét. inconnue; on a proposé le vieux fr. *grele*, son grêle, trompette). Boule de métal creuse, percée de trous, renfermant un morceau de métal qui résonne aussitôt qu'on la remue. Grelot de cuivre. Ce chien a un collier avec des grelots. Les hochets d'enfants ont des grelots. On suspend au poitrail des ânes une ceinture de *grelots* pour les étourdir dans la marche. (G. Flaubert.)

> Dès l'abord, leur doyen, personne fort prudente,
> Opina qu'il fallait, et plus tôt que plus tard,
> Attacher un *grelot* au cou de Rodilard. (La Font.)

— Fig. et fam. *Attacher le grelot*. Faire le premier pas dans une entreprise difficile. La difficulté est d'attacher le grelot.

— *Les grelots de la Folie*. La Folie est ordinairement caractérisée par une marotte qu'elle tient, et par son habit de diverses couleurs et garni de grelots.

> De la raison cachant les traits
> Sous les *grelots* de la Folie. (Dorat.)

— Pop. Caprice, idée fixe. Les camarades ricanaient, disaient que cet animal de Mes-Botte savait un fichu *grelot*, tout de même. (E. Zola.)

— *Trembler le grelot*. Trembler si fort que les dents claquent l'une contre l'autre. A deux heures, il sortit du Châtelet, tremblant le *grelot* en disant les patenôtres du singe. (Gérard de Nerval.)

— *Fil au grelot*. Fil servant à broder les toiles fines.

— *Bouton-grelot*. Bouton en forme de grelot.

— Bot. *En grelot*. En forme de grelot. Plusieurs espèces de bruyères ont les fleurs en grelot. La baie rouge de l'if, qui se plaît dans les montagnes froides et humides, sur le bord des lacs, est creusée en *grelot*. (B. de St-P.) || *Grelot blanc*. Nom vulgaire de la perce-neige.

— Erpét. Espèce de clochette qui termine la queue du serpent à sonnettes.

GRELOTTANT. part. prés. du v. Grelotter.

★ **GRELOTTANT, ANTE.** adj. Tremblant de froid. Sa femme reprit le chemin de l'escalier toute *grelottante*; ses dents claquaient, malgré la chaleur ardente qu'il faisait. (Alex. Dumas.)

— Qui fait sonner ses grelots.

★ **GRELOTTER.** v. n. 1re conj. (rad. *grelot*). Trembler de froid. Ce pauvre enfant grelottait de froid. Ce malade a le frisson, il grelotte. Je grelotte de froid. Les gardes nationaux *grelottaient* sous leurs armes. (Lamartine.)

— Activ. Grelotter la fièvre.

GRELOU. s. m. Techn. Syn. de GRÊLOIR.

GRELOUAGE. s. m. V. GRELAGE.

GRELOUER. v. a. V. GRELER.

GRELUCHE. adj. Pop. Pauvre, de peu de valeur, misérable.

GRELUCHON. s. m. (étymol. inconnue). Triv. Amant aimé et favorisé secrètement par une femme qui se fait payer par d'autres. Je ne sais comment faire avec les dames, qui veulent que je loue leurs cousins et leurs *greluchons*. (Voltaire.) Apprends un peu, bougre de *greluchon*, que la blouse est le plus beau vêtement, oui, le vêtement du travail. (E. Zola.)

GREMBERGEN. Géogr. Bourg de la Flandre orientale (Belgique), à 3 kil. de Termonde; 2,400 hab.

★ **GRÉMENT.** s. m. Mar. V. GRÉEMENT.

★ **GREMIAL.** s. m. (ét. lat., *gremium*, giron). Liturg. Morceau d'étoffe qui fait partie des ornements pontificaux, et qu'on met sur les genoux du prélat officiant pendant qu'il est assis. || Pl., des *grémiaux*.

★ **GRÉMIL.** s. m. (étym. lat., *granum*, grain; *milii*, de mil; ou du fr. *grain*, qui a formé *grenil*, grémil). Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées anchusées, auquel se rapportent une trentaine d'espèces dont une, le *grémil* officinal, a reçu le nom vulgaire d'*herbe aux perles*, parce que ses semences sont blanches et approchent de la figure d'une perle.

GRÉMILLE ou **GREMEUILLE.** s. f. (pr. *gre-mille* ou *gre-meulle*, *ll* mouill.). Ichtyol. Nom que les pêcheurs de la Moselle donnent au poisson appelé *perche goujonnière* ou *gardonnée* par ceux de la Seine. Il tient le milieu entre la perche et le goujon et est fort répandu dans les eaux douces de l'Europe.

GRÉMILLET. s. m. (pron. *gre-mille*, *ll* mouill.; diminut. de *grémil*). Bot. Nom vulgaire du myosotis.

GRENACHE. s. m. Vitic. Sorte de raisin que l'on récolte en France. Dans quelques départements du midi de la France, le grenache s'emploie à la vinification. Grenache blanc. Grenache noir.

— Vin fait avec ce raisin. Les communes de Banyuls-sur-Mer, de Port-Vendres et de Collioure se distinguent par leur vin de grenache délicat et velouté. Du grenache pur. Boire un verre de grenache. Le vin de grenache est un des vins de France dont la réputation est la plus ancienne. Dans un fabliau du moyen âge, on le cite parmi les quatre meilleurs vins :

> C'est vin grec et vin de *grenache*,
> Vin muscadet et vin de Chypre.

★ **GRENADE.** s. f. (ét. lat., *granatum*, pomme à grain). Bot. Fruit du grenadier qui contient quantité de grains rouges, chacun renfermé dans une petite cellule. Grenade douce, aigre. Fleur, grain de grenade.

— Fleur des grenadiers de jardin. Une fresque du Giotto nous montre Dante tenant à la main une fleur de *grenade*, symbole des affiliés de la cabale. (P. de St-Victor.)

— Art milit. Petit boulet creux de la forme des obus, que l'on remplissait de poudre pour le faire éclater au milieu d'une troupe ennemie. Les Français en tirent usage pour la première fois au siège d'Arles, en 1536. Grenades à main. Grenades de rempart. Grenades en carton, en verre, en métal de cloche, en bronze, en fonte de fer, etc. Jeter des grenades. Grenades jetées avec des mortiers. Le jet des *grenades* a souvent occasionné des accidents graves parmi les soldats qui les lançaient. (Haillot.) || *Grenade borgne*. Grenade qui s'enflammait d'elle-même. || *Grenade à cuiller*. Grenade qu'on lançait avec un instrument en forme de cuiller. || Ornement militaire qui représente une grenade. Une grenade brodée.

— Prov. et fam. *Porter la grenade*. Être enrôlé dans les grenadiers.

— Fig. Elle fut transportée d'une colère si violente, qu'il crut lui voir une *grenade* allumée dans chaque œil, quand elle les tourna sur lui. (Hamilton.)

— Comm. Sorte de soie. || Étoffe de fil et de coton.

— Hist. nat. *Grenade de mer*. Pétrification qui se forme contre les roches sous-marines, et qui ressemble à une grenade.

— Pêch. Nom donné aux crevettes par les pêcheurs des environs de Dunkerque.

GRENADE. Géogr. Capitale de la capitainerie générale et de la province de ce nom (Espagne), au confluent du Xenil et du Darro, à 420 kil. S. de Madrid. Archevêché. Les principaux monuments sont : la cathédrale qui renferme les tombeaux de Ferdinand et d'Isabelle, de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle; les églises de Santa-Cruz et San-Ieronimo, l'Alhambra, ancien palais des rois maures, maintenant en ruines, et le Généralife, magnifique villa où résidait la cour pendant l'été. Il y a encore quelques fabriques de soieries, de velours et des papeteries. Fondée au Xe siècle, Grenade fut la capitale d'un royaume indépendant, de 1235 à 1492. Elle fut longtemps industrieuse, splendide, riche; ses murailles contenaient 400,000 habitants. Elle succomba après un siège d'un an, 2 janvier 1492, sous les coups de Ferdinand et d'Isabelle, et sa décadence commença; 76,200 hab.

— GRENADE (Capitainerie générale de). Division militaire de l'Espagne, partie de l'ancienne Andalousie, qui correspond au royaume de Grenade; elle est située entre l'Andalousie et le royaume de Murcie au N., la mer à l'E. et au S. Elle est maintenant divisée entre trois provinces : Grenade, Malaga et Almeria.

— GRENADE (Province ou intendance de). Province dans la capitainerie générale de ce nom, entre les provinces de Malaga à l'O., d'Almeria à l'E. Elle comprend 13 *partidos judiciales*, et 244 *pueblos*. Elle a 12,787 kil. carrés et 478,000 hab.

— GRENADE (Nouvelle-). Nom sous lequel on désigne quelquefois la Colombie, qu'on appelait aussi *États-Unis de la Confédération grenadine*.

— GRENADE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mont-de-Marsan (Landes), sur la rive droite de l'Adour. Étoffes de laine, cuirs. Patrie du maréchal Pérignon; 1,400 hab.

— GRENADE. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Toulouse (Haute-Garonne), sur la Save, près de son confluent avec la Garonne. Fabriques de maroquin, d'amidon, de vermicelle; patrie de Cazalès; 3,900 hab.

— GRENADE (La). L'une des petites Antilles à l'extrémité sud des Grenadines. Elle est longue de 32 kilom., large de 16, et peuplée de 38,000 hab., dont 22,000 nègres. Elle est montagneuse, bien arrosée et fertile en coton, sucre, café, tabac, indigo, oranges, ananas, etc.; le climat n'est pas sain. Ch.-l. *Georgetown*. Elle a été abandonnée par la France à l'Angleterre en 1765 et en 1783.

★ **GRENADIER.** s. m. (rad. *grenade*). Bot. Genre de la famille des myrtacées, établi pour deux espèces d'arbrisseaux rameux originaires de la Mauritanie, des Antilles et de la Guyane, le *grenadier commun* et le *grenadier nain*. La première espèce est seule cultivée. Parmi ses variétés, le *grenadier à fruits doux* est le plus recherché au point de vue de la production des fruits. Cet arbrisseau atteint jusqu'à 6 ou 7 mètres de hauteur, croît en espalier ou en plein vent sur les terrains exposés au midi, dans les climats tempérés, et s'élève aussi en caisse comme les orangers. Les feuilles des

Grenadier à fruits doux : *a*, rameau avec fruit ; *b*, fleurs.

grenadiers sont lancéolées, glabres, lisses, les fleurs, d'un rouge écarlate très vif. L'écorce et les racines possèdent des qualités vermifuges fréquemment utilisées surtout contre le ver solitaire. Les fleurs du grenadier sauvage sont connues en pharmacie sous le nom de *balaustes*. Grenadier sauvage. Grenadier à fleurs blanches. Grenadier à fleurs jaunâtres. La fleur du grenadier. Le grenadier vit fort longtemps. Le figuier, l'olivier, le *grenadier* et tous les autres arbres couvraient la campagne. (Fén.) Il y avait dans le fond du jardin un *grenadier* dont les belles fleurs rouges s'épanouissaient au soleil. (A. Daudet.)

— Art milit. Soldat qui, originairement, jetait des grenades. On choisissait pour ce service périlleux les hommes les plus braves et en même temps d'une taille élevée, pour qu'ils pussent plus facilement lancer la grenade par-dessus les retranchements. || Autrefois, Compagnie de cavaliers créée par Louis XIV pour combattre en tête de la maison militaire du roi. || Sous Napoléon Ier, Corps de cavalerie de la garde portant des bonnets à poils. || Nom donné depuis aux soldats d'élite qui formaient la première compagnie des bataillons d'infanterie. Ces compagnies ont été supprimées par un décret du 1er février 1868. Compagnie de grenadiers. Capitaine de grenadiers. Entrer aux *grenadiers* a été longtemps une distinction et une récompense militaire. (Haillot.)

> Les dragons chevelus, les *grenadiers* épiques
> Et les rouges lanciers fourmillant dans les piques
> Comme des fleurs de pourpre en l'épaisseur des blés. (V. Hugo.)

— Prov. et fam. *Jurer comme un grenadier*. Se dit d'une personne qui jure habituellement en parlant. || *C'est un franc grenadier, c'est un grenadier*. Se dit d'une femme de haute taille qui a des manières libres et hardies.

— Pop. Pou. Cet enfant a des grenadiers.

— Ichtyol. Nom vulgaire des lépidolèpres.

— Pêch. Grand bouteux servant à prendre des chevrettes. || Petite seine servant au même usage.

— Adjectiv. Un air grenadier.

★ **GRENADIÈRE.** s. f. Art milit. Espèce de sac qui composait l'équipement du grenadier, et dans lequel il portait les grenades. || Sorte d'anneau allongé d'un fusil de munition auquel s'attache la bretelle. || *Mettre son fusil à la grenadière*. Le porter en bandoulière.

— Pêch. Filet à prendre les crevettes.

★ **GRENADILLE.** s. f. (pron. *gre-na-dille*, *ll* mouill.; dimin. de *grenade*). Bot. Plante d'Amérique, dont les semences ressemblent un peu par le goût à celles de la grenade. On la nomme *fleur de la Passion*, parce qu'on a cru voir dans les différentes parties de sa fleur quelque analogie avec divers instruments de la passion du Sauveur, tels que la couronne, les trois clous, etc. Les fruits de la *grenadille* ne mûrissent que dans les pays chauds. (Acad.)

— *Bois de grenadille*. Sorte d'ébène rouge.

GRENADILLES ou **GRENADINES.** Géogr. Archipel de deux petites îles volcaniques et d'une trentaine d'îlots disséminés entre Saint-Vincent et la Grenade (Petites Antilles). La ville principale du groupe est *Hillsborough*. Ces îles sont aux Anglais depuis 1763.

★ **GRENADIN.** s. m. Art culin. Petit fricandeau, fait avec de la volaille farcie d'un godiveau fin, qu'on met cuire à la braise dans une marmite foncée de bardes de lard.

— Hortic. Variété d'œillet appelé aussi *œillet à ratafia*.

— Ornith. Genre de pinson, dont le plumage est fort joli, commun en Afrique et en Amérique.

GRENADIN, INE. s. Géogr. Habitant, habitante de Grenade.

— adj. Qui appartient à Grenade ou à ses habitants. Nous fûmes interrompus par quelques seigneurs *grenadins* qui venaient dîner avec l'archevêque. (Le Sage.)

— *Sirop grenadin*. Sirop fait avec du jus de grenade, pour combattre la toux.

GRENADINE. s. f. Chim. Mannite extraite de l'écorce et de la racine du grenadier.

— Sirop de grenade.

★ **GRENADINE.** s. f. Soie qu'on emploie dans la fabrication de la dentelle noire ou de quelques tissus. || Tissu fait de cette soie, et particulièrement, Étoffe de soie tissée de la même manière que le barège.

GRENAGE. s. m. (rad. *grener*). Action de mettre la poudre en grains.

— État du sucre en cristaux divisés.

★ **GRENAILLE.** s. f. Métal réduit en grains. || Rebut de grains, de graines qui servent à la nourriture de la volaille.

— *Terre de grenaille*. Terre légère et friable.

— Cire en petits grains.

— Menus morceaux de charbon de terre.

— Moll. Groupe de coquilles du genre hélice que l'on rencontre dans le midi de la France.

GRENAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grenailler. S'empl. adjectiv. Plomb grenaillé.

GRENAILLEMENT s. m. Techn. Réduction d'une substance en petits morceaux ou grains; état de ce qui est grenaillé. Le cassage des minerais poussé à un certain point peut produire un concassement et même un véritable grenaillement.

★ **GRENAILLER.** v. a. 1re conj. (pron. *grenaillé*, *ll* mouill.; radic. *grenaille*). Mettre un métal en petits grains. Grenailler du plomb, du cuivre, de l'or.

— Absol. Sa profession est de grenailler.

GRENAILLEUR. s. m. (pr. *gre-na lleur*, *ll* mouill.; rad. *grenailler*). Celui qui retire la farine du son.

— Techn. Ouvrier qui grenaille les métaux.

— Adjectiv. Ouvrier grenailleur.

GRENAISON. s. f. Formation en grains. La grenaison du blé. La grenaison est frêle et grêle cette année, il y a eu trop de sécheresse.

GRENASSE. s. f. Mar. Petit grain peu violent, et qui a lieu fréquemment dans les changements de temps ou dans les vents variables.

★ **GRENAT.** s. m. (ét. lat., *granatum*, grenade). Minér. Pierre précieuse dont la couleur ressemble beaucoup à celle de la grenade.

— *Faux grenat*. Cristal d'un rouge obscur.

— Chim. Substance secondaire qui est un résidu de la fuchsine.

— Comm. Toile damassée de fil et de coton.

— Crust. S'est dit pour Grevette.

— Ornith. Nom d'un colibri.

— Pharm. Écorce de citron dont on a extrait le jus.

— Adjectiv. Ruban grenat. Étoffe grenat.

GRENATIFÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *grenat*; latin *fero*, je porte). Minér. Qui contient des grenats disséminés.

GRENATITE. s. f. (radic. *grenat*). Minér. Staurotide d'un rouge foncé. On dit aussi *granatite*.

GRENATIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport au grenat. Couleur grenatique.

— Qui contient des grenats. Roche grenatique.

GRENAUT. s. m. Ichtyol. Sorte de poisson à grosse tête, le grondin rouget.

GRENÉ, ÉE. part. pass. du v. Grener. S'emploie adject. Poudre grenée. Peau grenée. La poudre *grenée* est versée, dans des caisses légères en bois, sur des feuilles de papier gris, et portée à l'étuve. (Gaultier de Claubry.)

— Syn. de GRENU.

— *Cochon grené*. Cochon atteint de ladrerie.

— Dess. et Technol. Voilà des dessins bien grenés. Cette peau est grenée avec soin.

— Substantiv. Parties d'un dessin qui offrent une foule de points très rapprochés. Ce grené a dû vous prendre bien du temps. Un beau *grené*. (Acad.)

— État d'une surface grenue. Le grené d'une pierre meulière.

GRENELÉ, ÉE. part. pass. du v. Greneler. S'empl. adjectiv. Cette étoffe est bien grenelée. Ce cuir a été mal grenelé. Tous les cuirs grenelés que vous m'avez envoyés sont vendus.

★ **GRENELER.** v. a. 1re conj. (rad. *grain*). Ce verbe double la lettre *l* devant une *e* muet. *Je grenelle, tu grenelles*. Techn. Préparer une peau ou quelque autre chose semblable, de

manière qu'elle paraisse couverte de grains. Greneler du cuir, de la soie, du papier.

— Absol. Cet ouvrier est employé à greneler.

GRENELLE. Géogr. Ancien village du dép. de la Seine, à l'O. de Paris, sur la rive gauche de la Seine. Le puits de Grenelle est un puits artésien, profond de 547 m., et donnant en 24 heures environ un million de mètres cubes d'eau; il a été creusé de 1834 à 1841. Depuis 1860, Grenelle, annexé à Paris, forme le XV^e arrondissement.

*** GRENER.** v. a. 1^re conj. L'e de *gre* prend un accent grave devant une syllabe muette. *Il grène. Il grènera.* Techn. Donner la forme de grains à. On grène la poudre à canon en la passant dans un crible. La poudre fabriquée et encore humide est portée au sécheur, et lorsqu'elle est suffisamment ressuyée, on la *grène* au moyen d'un tamis de crin en la comprimant légèrement avec la main. (Gaultier de Claubry.)

— Anc. cout. Envoyer paître les porcs dans un bois.

— Arts du dess. Former les ombres dans le dessin et la gravure par un nombre considérable de petits points. On avance peu dans l'art du dessin quand on s'arrête trop à grener.

— Techn. *Grener du sel.* En faire du sel blanc par le raffinage. || *Grener une fleur.* Dans l'industrie des fleurs artificielles, Former l'anthère qui surmonte l'étamine. || *Grener une peau, une étoffe.* La rendre grenue.

— GRENER v. n. Produire de la graine, rendre beaucoup de grains. Cette herbe grène bien. Les blés ont bien grené cette année. La plupart des mousses ne végètent, ne fleurissent et ne *grènent* qu'en hiver. (B. de St-P.)

— Produire des œufs en parlant des vers à soie.

— SE GRENER. v. pron. Être grené. Une peau qui se grène bien.

— Se dit du sel quand la surface des marais se cristallise et forme les grains de sel.

— Produire de la graine. Beaucoup de nos plantes d'Europe végètent fort bien aux Antilles et ne s'y *grènent* jamais. (B. de St-P.)

GRÈNERIE. s. f. Lieu où l'on serre les grains.

GRENETÉ, ÉE. part. pass. du v. Greneter. S'emploie adjectiv. Livrer des cuirs grenetés.

— Enrichi d'ornements faits en forme de petits grains. Étoffe grenetée. Coiffure grenetée de petits diamants.

GRENETER. v. a. 1^re conj. Ce verbe double le *t* devant un *e* muet. *Je grenette. Tu grenetteras. Qu'il grenette.* Orner, embellir de rugosités en forme de grains, en parlant du cuir, des étoffes, etc. On grenette le cuir avec un fer chaud.

— Enrichir d'ornements faits en forme de petits grains. Greneter une coiffure avec des perles et des diamants.

*** GRÈNETERIE.** s. f. Commerce du marchand grènetier. Boutique de grèneterie. La vente de la grèneterie lui rapporte beaucoup.

— Magasin de graines.

*** GRÈNETIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui vend des grains, des graines en détail. Hier, j'ai pris une calèche chez un *grènetier* qui loue des voitures. (E. About.)

— GRÈNETIER. s. m. Anc. cout. Officier au grenier à sel, qui jugeait en première instance des différends relatifs aux gabelles.

GRENÉTINE. s. f. (de *Grenet*, n. pr.). Gélatine très pure préparée avec la colle de poisson, les os traités par l'acide chlorhydrique, ou les cartilages et les peaux de jeunes animaux.

*** GRÈNETIS.** s. m. Techn. Tour de petits grains relevés en bosse au bord des médailles, des monnaies. Lorsqu'il y a un grènetis à une pièce, on ne saurait la rogner sans qu'il y paraisse. || Poinçon qui sert à marquer les grènetis.

GRÈNETOIR. s. m. Techn. Outil servant à greneter.

*** GRENETTE.** s. f. (dim. de *graine*). Petite graine.

— Nom des grains de poudre qui restent sur le tamis lorsqu'on passe la poudre sèche. Le traitement des *grenettes* offre des dangers graves; il ne faut jamais tenter de les écraser. (Gaultier de Claubry.)

— Nom donné aux baies du nerprun de teinturier. Elles sont purgatives et portent en pharmacie le nom de *graines d'Avignon.*

— GRENETTES. s. f. pl. Petits grains qu'on fabrique à Avignon, avec des baies de nerprun et du carbonate de plomb, et dont les peintres en miniature se servent pour la couleur jaune.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif féminin pluriel.

GRENEUR. s. m (rad. *grener*). Magnan. Celui qui fait produire les graines des vers à soie.

GRENGÉSITE. s. f. Minér. Variété de ripidolithe, voisine de la delessite.

*** GRENIER.** s. m. (et. lat., *granarium*, de *granum*, grain) Partie élevée d'un bâtiment où l'on serre les grains, les fourrages. Tous mes greniers sont pleins de blé. Cérès, de tes *greniers* entretient l'abondance. (Castel.) Ses *greniers* s'affaissaient du poids des gerbes d'or. (Thomas.)

— *Grenier aérateur.* Grenier muni d'un ventilateur pour chasser les charançons.

— *Greniers d'abondance.* Vastes magasins qui sont remplis de provisions pour les temps de disette.

— *Grenier à sel.* Grenier où se vendait le sel de la gabelle. || Juridiction chargée des procès relatifs à la gabelle.

— Chargement des grains, du sel, du charbon, etc., sur un navire, sur un bateau, sans les mettre dans des sacs, dans des caisses. Charger un navire, un bateau de grains, en grenier; les blés, les avoines de cette province nous arrivent en grenier. Un grenier de blé, d'avoine. || *Faire un grenier.* Placer une couche de gravier ou de fagots au fond d'un bâtiment pour que les marchandises soient à sec.

— Par extens. Étage d'une maison qui est immédiatement sous le comble. Mettre de vieux meubles au grenier. Il mourut de faim dans un grenier. Retourne, philosophe, en ton sale *grenier.* (Colnet.) Dans un *grenier* qu'on est bien à vingt ans. (Béranger.)

> Et l'agréable odeur, parfumant le quartier,
> Monte et va le trouver au fond de son *grenier.*
> (COLNET.)

— Fam. *Chercher quelqu'un* ou *quelque chose depuis la cave jusqu'au grenier.* Le chercher dans tous les endroits de la maison. || *Aller de la cave au grenier.* Monter et descendre tour à tour. La tempête faisait aller la barque de la cave au grenier. || *Écrire en allant de la cave au grenier.* S'écarter en écrivant de la ligne horizontale. || *Aller du grenier à la cave, de la cave au grenier.* Tenir des propos sans ordre et sans liaison. Swift dit de l'esprit anglais, extrême en tout, que lors qu'il ne monte point au grenier il descend à la cave. || *Quand la maison est trop haute, il n'y a rien au grenier.* Quand une personne a la taille trop élevée, elle a la tête vide. C'est une opinion ancienne et répandue que c'est aux dépens de l'esprit que le corps se développe outre mesure.

— Fig. Province, contrée fertile qui exporte ses productions. Capoue était le grenier de la Campanie. La Sicile était le grenier de l'Italie. L'Égypte est le *grenier* des pays qui manquent de céréales. (Thiers.)

— Pop. *Grenier à coups de poings.* Polisson qui se fait battre souvent.

— Dans un sens analogue. On dit que vous protégez prodigieusement une nouvelle pièce de Palissot intitulée le Satirique; c'est un beau *grenier* à tracasserie. (Voltaire.)

— Loc. prov. *C'est du blé en grenier.* Se dit des choses dont la garde est facile, et peut même être avantageuse.

— Art vétér. *Un cheval fait grenier* quand il conserve les aliments entre les joues et les mâchoires.

— Pêch. *Saler en grenier.* Se dit des sardines, des morues qu'on sale en tas.

— Techn. Pièce employée au travail du sucre en pain. || *Travail de grenier.* Opération qui consiste à ouvrir les cuirs de Hongrie pour leur faire prendre le suif.

GRENOBLE. (*Cularo*, puis *Gratianopolis*). Géogr. Ch.-l. du dép. de l'Isère, à 558 kil. S.-E. de Paris, sur l'Isère, près du confluent du Drac, au pied du mont Rachet, dans la pittoresque vallée du Grésivaudan. Évêché suffragant de Lyon, cour d'appel. Académie universitaire avec facultés de droit, des lettres, des sciences; c'est une place forte de premier ordre, avec directions d'artillerie et du génie. Fabrication de gants, peignage des chanvres, distilleries de liqueurs fines; 51,300 hab. Ancienne ville des Allobroges, possédée par les Bourguignons, par les Francs, disputée par ses évêques et par les dauphins du Viennois, elle fut réunie à la France en 1349. Patrie de Condillac, Mably, Vaucanson, Mounier, Barnave, Dolomieu, Casimir Périer, etc.

GRENOIR. s. m. Techn. Crible dans lequel on passe la poudre à canon pour la grener, quand la matière est sortie des mortiers du moulin. || Atelier où l'on convertit en poudre à canon la matière retirée des moulins.

GRENON. s. m. A signifié Moustache.

GRENOUILLARD. s. m. (pr. *gre-nou-llar, ll* mouill. radic. *grenouiller*). Arg. Personne qui ne boit que de l'eau ou qui va souvent au bain. || A signifié Grenouille dans le style burlesque.

> Les Ratapolitains sont tout de leurs remparts
> Firent la guerre aux *Grenouillards.* (TALY.)

— Ornith. Espèce de busard.

— Adjectiv. Le peuple grenouillard.

*** GRENOUILLE.** s. f. (pron. *gre-noulle, ll* mouill.; ét. lat., *ranuncula*, dimin. de *rana*; on a dit en vieux français *raine, renouille*, puis *grenouille*). Erpét. Reptile batracien de la famille des anoures, qui a la peau lisse et nue, la tête aplatie, la bouche grande, les yeux saillants, l'abdomen jaune et parsemé de taches noirâtres, une langue attachée fort en avant et qu'il crache pour ainsi dire au dehors, pour s'en servir ensuite comme d'une pelle et ramener la proie dans sa bouche. On sait combien ces animaux ont la vie dure; on les a vus continuer à vivre après l'extirpation du cœur. La grenouille verte. La grenouille rousse. La grenouille mugissante. La grenouille taureau. La chair des *grenouilles* est aujourd'hui un mets recherché, mais les anciens paraissent n'en avoir point fait usage. (Guérin.) *Grenouilles*, dans l'étang ils sautent, ils bondissent. (De Saint-Ange.)

> Digne compagnon du poète fameux
> Qui chanta le Combat des *grenouilles*, les dieux.
> (BOILEAU.)

— Fig. Il y a un marais au pied du Parnasse qui produit toutes les *grenouilles* poétiques dont nous sommes persécutés. (Sarrazin.)

— Prov. *Il n'est point cause que les grenouilles n'ont point de queue.* La queue des têtards ou petits des grenouilles, fort longue d'abord, disparaît à mesure qu'ils grandissent. C'est de ce phénomène, regardé généralement comme merveilleux, que ce dicton a été formé, pour signifier qu'un homme ne fait rien d'extraordinaire, qu'il n'a pas la moindre intelligence. *Il n'y a pas de grenouille qui ne trouve son crapaud.* La fille la plus laide trouve à se marier.

— Jouet d'écoliers imitant le coassement de la grenouille.

— Pop. Somme d'argent mise en réserve par une association. || Argent de l'ordinaire dans une compagnie d'un régiment. Manger la grenouille. Faire sauter la grenouille.

— Art culin. La chair des grenouilles est un aliment sain et agréable. On en prépare des bouillons adoucissants analogues à ceux de veau ou de poulet.

— Ichtyol. *Grenouille pêcheuse de mer.* Nom vulgaire de la baudroie.

— Imprim. Partie creuse qui est placée sur la platine d'une presse, et qui reçoit le pivot de la vis.

— Mar. Dé servant de garniture au milieu des réas des poulies.

— Moll. Nom de deux coquilles des genres ranelle et strombe.

— Pathol. Ramollissement du derme et gerçure provenant du contact prolongé de l'eau. || Tumeur sur la langue.

GRENOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grenouiller. S'empl. adjectiv. Poulie grenouillée.

GRENOUILLER. v. n. 1^re conj. (pron. *gre-nou-lle, ll* mouill.). Se débattre dans l'eau comme une grenouille. Ils se baignent et sont à *grenouiller* dans l'eau. (Est. Pasquier.) Cependant Jacquin tombe à plomb *grenouillait* au profond de l'eau. (Id.)

— Fig., trivial et vieux. Passer son temps à boire. C'est un homme qui ne fait que grenouiller tout le long du jour. Il est indécent à des gens de qualité d'aller, comme on dit, *grenouiller* dans les cabarets. (De Callières.)

— Arg. Boire de l'eau.

— GRENOUILLER. v. a. Mar. Munir d'une grenouille. Grenouiller des poulies.

GRENOUILLER. s. m. Ichtyol. Nom d'un poisson du genre blennie. || Nom vulgaire d'un poisson du genre silure.

*** GRENOUILLÈRE.** s. f. pr. *gre-nou-llè-re, ll* mouill.). Lieu marécageux où les grenouilles se retirent. Faisons une promenade en bateau dans cette *grenouillère* que nous appelons un canal. (Mérimée.)

— Fig. et fam. Lieu humide et malsain. Cette maison est bâtie dans une grenouillère. Ils habitent une grenouillère.

*** GRENOUILLET.** s. m. (pron. *gre-nou-llè, ll* mouill.; dimin. de *grenouille*). Erpét. Jeune grenouille.

— Bot. Nom donné au polygonate vulgaire, autrement dit *sceau de Salomon.* || Syn. de GRENOUILLETTE.

*** GRENOUILLETTE.** s. f. (pron. *gre-nou-llète, ll* mouill.). Pathol. Petite tumeur molle, fluctuante, demi-transparente, que forme sous la langue le canal de Warthon, ou conduit excréteur de la glande sous-maxillaire, lorsqu'il est obstrué près de son orifice par un obstacle quelconque, et distendu par la salive qui s'y amasse. Selon quelques auteurs, cette tumeur a pris le nom de grenouillette à cause de sa ressemblance avec les goitres aériens de la grenouille, ou bien à cause de l'analogie qui existe entre le coassement de cet animal et la voix de ceux qui en sont affectés.

— Bot. Nom vulgaire des hydrocharidées. || Nom vulgaire de plusieurs espèces de renoncules d'eau et plus particulièrement de celles qui portent des fleurs blanches.

— Erpét. Nom vulgaire de la rainette verte.

*** GRENU, UE.** adj. Qui a beaucoup de grains. Se dit des froments, des seigles, orges, etc. Un épi bien grenu.

— Bot. Se dit des racines qui sont formées de petits tubercules. Racines grenues.

— Comm. *Huile grenue.* Celle qui est figée en petits grains, et qui est la meilleure.

— Hist. nat. Se dit de ce qui est ou semble composé de petits grains. Les antennes de cet insecte sont grenues.

— Minér. Se dit de la texture d'une roche, quand elle est composée de grains anguleux ou arrondis, bien distincts, et réunis sans pâte sensible.

— Techn. Se dit de certains cuirs dont le grain est beau et pressé. Du maroquin bien grenu.

— Substantiv. Le grenu d'un cuir. Le *grenu* du maroquin. (Acad.)

GRENURE. s. f. B.-arts. Action de grener les ombres d'un dessin, d'une gravure; résultat de cette action. On dit plus ordinairement *grené.*

— Techn. Effet du grenage du cuir, des étoffes, des métaux. Cuir d'une belle grenure.

GRENVILLE (George). Homme d'État anglais, 1712-1770, devint trésorier de la marine dans le ministère dirigé par William Pitt, 1754. Il fut lord de l'amirauté, 1761, dans le ministère de lord Bute, et premier ministre, 1763. Il établit l'impôt du timbre, cause de la révolte des colonies américaines et il fut forcé de céder la place à Rockingham en 1765 || GRENVILLE (William), lord Wyndham. Homme d'État anglais, fils du précédent, 1759-1834, membre de la Chambre des communes en 1782, fit partie du ministère de Pitt en 1783, fut son habile auxiliaire, et, dès 1789, fut choisi par la Chambre pour *speaker* président. George III l'éleva à la pairie, 1790. Ministre des affaires étrangères, ennemi de la France et surtout de la Révolution, il fut l'un des principaux auteurs de la guerre de 1793. Il contribua beaucoup à l'union de l'Angleterre et de l'Irlande, se retira avec Pitt, en 1801, ne voulut pas rentrer avec lui au ministère, parce que Pitt refusait l'émancipation des catholiques, devint premier ministre en 1806 avec Fox, Grey, mais se retira dès 1807. Il passa ses dernières années dans la retraite. On a de lui des *Discours*, un *Nouveau Plan de finances*, *Lettre au comte de Fingal*, et une collection curieuse de documents privés ou publics, sous le titre de *the Grenville Papers.*

GRÉOUX ou **RÉOUX.** *Griselum*. Géogr. Village du cant. de Valensole, arr. de Digne (Basses-Alpes), près du Verdon. Eaux thermales sulfureuses iodurées, déjà fréquentées du temps des Romains.

GRÉPI. s. m. Prêtre du Pégu.

*** GRÈS.** s. m. (pr. *grè*; ét. bas-lat., *gresum*, de l'ancien haut-allem. *griez*, même signif.). Pierre formée de petits grains de quartz agglomérés et agglutinés par une substance insaisissable. On trouve ordinairement les grès dans les terrains de sédiment, depuis les plus anciens jusqu'aux plus nouveaux. Pavé de grès. Des marches de grès. Aiguiser des outils sur un grès. Piqueur de grès. La taille du grès est dangereuse pour les ouvriers qui la pratiquent. Les constructeurs en bâtiment emploient rarement le *grès*, par la raison que cette pierre ne donne que faiblement prise au mortier. (Teyssèdre.) Dans quelques provinces d'Espagne, telles que le Guipuzcoa, on fait des statues de *grès* dont la tête est creuse. (Id.)

> Agnès m'a confirmé le retour de ce maître
> En me chassant de la d'un tes plein de fierté,
> Accompagné d'un grès que... [petite.
> — Comment! d'un *grès*? — D'un *grès* de taille non
> (MOLIÈRE.)

— *Grès argileux* ou *mollasse.* Grès de couleur grise, mou à l'extraction, mais durcissant à l'air. || *Grès bigarré.* Grès trouvé en abondance sur les bords de la Moselle et très employé à Trèves et dans les environs; découpé en lames minces, il s'emploie pour les couvertures. || *Grès calcaire.* Grès se dissolvant en partie dans les acides et plus ou moins dur, suivant la proportion de calcaire qu'il renferme. || *Grès de Fontainebleau.* Grès servant particulièrement au pavage et composé de carbonate de chaux. || *Grès grisard* ou simplement *grisard.* Grès le plus dur que fournissent les carrières. || *Grès de Luxembourg.* Grès pouvant se diviser en carreaux plus ou moins parfaits. || *Grès macigno.* Grès très recherché en Italie pour les dallages et les constructions. || *Grès molaire.* Celui dont on fait les meulières grenues. || *Grès paf.* Grès propre au pavage. || *Grès pif.* Grès trop dur. || *Grès pouf.* Grès trop mou. || *Grès psammite.* Grès cément argileux, de couleur grise et servant à faire des pierres d'appareil. || *Grès rouge.* Grès employé aux constructions et très commun en Belgique et en Angleterre. || *Grès siliceux.* Grès très dur, difficile à travailler et rarement employé en maçonnerie. || *Grès tendre.* Grès qui s'écrase facilement et qui ne peut servir qu'à faire du sablon ou à affûter les instruments. || *Grès vert.* Le même que le grès argileux.

— Pavé fait de cette pierre.

— Se dit aussi de la poudre qui provient de cette pierre. Du grès blanc, gris, jaune. Nettoyer avec du grès.

— Fig. *Casser du grès à quelqu'un.* En faire peu de cas.

— Chass. Se dit des deux grosses dents du sanglier qui se trouvent auprès des défenses.

— Techn. Sorte de poterie de terre, fabriquée avec une glaise qui se trouve mêlée de sable fin. Cruche de grès. Pot de grès. Bouteille de grès. || Matière gommeuse enveloppant les fils de soie grège. || *Grès cérame.* Poterie de grès. || *Grès vernissé.* Grès préparé d'une façon particulière et assez résistant pour remplacer la fonte dans la construction des conduites et des bouches d'égout.

GRÈS. s. m. Arg. Cheval. M. Vidocq appelle un cheval *grès*, c'est encore un mot bohémien *gras, gre, graste, gris.* (Mérimée.)

GRÉSAGE. s. m. (radic. *gréser*). Action de polir sur du grès les dalles destinées au pavage.

GRESBAN ou **GRÉBAN** (Arnoul et Simon). Frères, poètes français de la première moitié du XV^e siècle, nés au Mans ou à Compiègne, eurent de la célébrité par les *Mystères* qu'ils composèrent. Arnoul est l'auteur du *Mystère de la Passion.* Simon des *Actes des apôtres;* le premier, représenté à Paris avant 1452, comprend 25,000 vers. Simon a publié

plusieurs *Épîtres* sur la mort de Charles VII, des *Églogues*, des *Complaintes*, des *Désolations*, la *Création du monde*, la *Sphère du monde*.

GRÉSER. v. a. 1re conj. Techn. Polir sur le grès. Gréser des pavés.

GRÈSERIE. s. f. Usine où l'on fabrique la poterie de grès. Une partie des grès certaines ne reçoivent pas de vernis, par exemple ceux de Savignies; un certain nombre d'autres n'en reçoivent que par volatilisation, comme je l'ai vu faire dans les *grèseries* des Ardennes. (Gaultier de Claubry.)

GRÉSEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du grès.

GRESHAM (Sir Thomas). Riche marchand anglais, né à Londres, 1519-1579, membre de la compagnie des merciers, s'engagea dans de grandes entreprises commerciales et fit bâtir la Bourse de Londres (*Royal-Exchange*), 1566-1570.

GRÉSIER. s. m. (radic. *grès*). Ouvrier carrier.

GRÉSIÈRE. s. f. Miner. Carrière d'où l'on tire le grès.

GRÉSIFORME. adj. 2 g. (ét. fr. *grès*; lat. *forma*, forme). Minér. Qui a l'apparence du grès.

***GRÉSIL.** s. m. (pr. *gré-zil*; rad. *grès*). Météor. Espèce de grêle dont les grains ont la grosseur de ceux de chènevis. Le grésil diffère de la grêle par sa grosseur et sa contexture. Il présente un globule dépourvu de transparence; on dirait un flocon de neige comprimé; quelquefois cependant le grain est couvert d'une couche mince de glace transparente.

— Prov. *Il n'est si gentil mois d'avril qui n'ait son chapeau de grésil.* Il tombe toujours du grésil en avril.

— Ornith. Nom vulgaire du proyer.

— Techn. Verre pulvérisé. En ce sens, on dit aussi *groisil*.

GRÉSILLANT. part. prés. du v. Grésiller.

GRÉSILLANT, ANTE. adj. Se dit d'un bruit qui imite celui que fait le grésil en tombant. Il s'enfonçait dans les fougeres, presque aussi hautes que lui, faisait craquer sous son pied la mousse grillée et *grésillante*. (De Goncourt.)

GRÉSILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grésiller. S'empl. adj. Il a vendu et écoulé tous les parchemins grésillés.

— *Glaçure grésillée.* Glaçure semée de points d'un brillant moindre et qui font ressortir le reste de la surface.

*** GRÉSILLEMENT.** s. m. (pr. *gré-zi-lle-man, ll* mouill.). Action de grésiller; état de ce qui est grésillé.

— Bruit semblable à celui que fait le grésil qui tombe. De petits coquillages blancs et vides s'y collent en chapelets, et craquent avec un *grésillement*, partout où le pied se pose. (H. Taine.)

— Cri du grillon.

*** GRÉSILLER.** v. imp. 1re conj. (pr. *gré-zi-llé, ll* mouill.). Tomber, en parlant du grésil. Il grésille sur le sommet des hautes montagnes, même en été. Dans nos climats, il grésille en hiver, et surtout dans les mois de mars et d'avril.

— GRÉSILLER. v. n. Imiter le bruit que fait le grésil en tombant.

— Fig. Être impatient, pétiller d'impatience. Je *grésille* d'être marié. (Rabel.)

— GRÉSILLER. v. a. Faire que quelque chose se fronce, se rétrécisse, se racornisse, se retire. Le feu grésille toutes ces feuilles de papier. Le soleil de l'automne grésille souvent les dernières feuilles.

— Fig. Causer la mort ou la perte. C'est une fièvre quarte qui l'a *grésillé*. (Gui Patin.)

— Techn. Façonner sur les bords au moyen du grésoir.

— SE GRÉSILLER. v. pron. Être grésillé à l'ardeur du soleil. Toutes mes plantes se sont grésillées. Voyez comme ces feuilles se grésillent à la chaleur.

— Se dit du fer qu'on réduit en petits grumeaux en le chauffant.

GRÉSILLIN. s. m. (pr. *gré-zi-llin, ll* mouill.; rad. *grésil*). Nom des gouttes de pluie qui se gelent en tombant.

— Pathol. Syn. de CHALAZE.

GRÉSILLON. s. m. (pron. *gré-zi-llon, ll* mouill.). A signifié Lien, attache, menottes.

— Charbon en petits fragments.

— Entom. Nom vulgaire du grillon.

GRÉSILLONNER. v. n. 1re conj. (pr. *gré-zi-llo-né, ll* mouill.). Crier comme le grésillon ou grillon.

GRÉSIS. s. m. (pr. *gré-zi*). Mar. Nom que les matelots donnent à un homme qui ne connaît pas la manœuvre.

GRÉSIVAUDAN ou **GRAISIVAUDAN.** Géogr. Ancien pays de France, comprenait la vallée de l'Isère depuis la Savoie jusqu'au confluent du Drac; c'était le haut Dauphiné, correspondant à une partie de l'Isère et des Hautes-Alpes. Capitale Grenoble.

GRESLE (La). Géogr. Bourg du canton de Belmont, arr. de Roanne (Loire); 2,500 hab.

GRÉSOIR. s. m. (rad. *grès*). Techn. Instrument en fer pour rogner les parties de verre

— Boîte où les lapidaires mettent la poudre qui leur sert à tailler et à polir les diamants.

*** G-RÉ-SOL.** s. m. (pr. *je-ré-sol*). Mus. A désigné le ton de Sol. Le ton de G-ré-sol. Cet air est en G-ré-sol.

> Je sais, ainsi que vous, membre de la musique,
> Entant de *g-ré-sol*, et de plus, je m'en pique.
> (REGNARD.)

GRÉSON. s. m. Constr. Pierre nommée aussi *poudingue*.

*** GRESSERIE.** s. f. Minér. Carrière d'où l'on tire le gres. On dit aussi *grésière*.

— Pierre de grès employée pour la construction.

— Poterie en grès.

GRESSET. s. m. Erpét. Nom vulgaire de la rainette verte.

GRESSET (Jean-Baptiste-Louis). Poète français, né à Amiens, 1709-1777, novice à 16 ans dans l'ordre des jésuites, termina ses études à Louis-le-Grand, puis professa dans plusieurs colleges de province. A 24 ans, il fit paraître, à Rouen, *Vert-Vert*, charmant badinage, qui fonda sa réputation. De retour à Paris, il écrivit *la Chartreuse*, puis *le Carême impromptu*, *le Lutrin vivant* et *les Ombres*; il essaya également de traduire en vers les *Bucoliques*. Sa réputation dans le monde et ses écrits d'un tour vif et badin décidèrent les jésuites à le renvoyer, 1735. Gresset rentra dans la société, en publiant les épîtres *A ma Muse* et *A ma Sœur*, d'un style plus élevé. Il composa ensuite pour le théâtre la tragédie d'*Édouard III* et le drame de *Sidney*, qui eurent peu de succès. Mais sa comédie du *Méchant*, 1747, est l'une des meilleures du XVIIIe siècle, par la justesse des idées, la raison, le naturel et la spirituelle vivacité du dialogue. Il fut nommé membre de l'Académie française en 1748, et se retira à Amiens, où il se maria. Gresset devint alors très religieux, demanda publiquement pardon à la Vierge d'avoir fait des comédies, et brûla plusieurs de ses pièces inédites.

GRESSLYE. s. f. (de *Gressly*, n. pr.). Moll. Genre d'acéphales à coquille bivalve, établi pour une douzaine d'espèces fossiles.

GRESSORIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *gressor*, marcheur; *pes, pedis*, pied). Ornith. Se dit des oiseaux dont les trois doigts antérieurs, en partie réunis, forment une sorte de plante du pied.

GRÉSY-SUR-ISÈRE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Albertville (Savoie); 1,400 hab.

GRETNA-GREEN ou **GRAITNEY.** Géogr. Village du comté et à 30 kil. S.-E. de Dumfries (Écosse), sur la Sark, à 10 kil. E. d'Annan, vers l'extrémité du golfe de Solway, sur la frontière d'Angleterre. Il est célèbre par les mariages clandestins qui s'y sont souvent contractés. Comme une vieille coutume d'Écosse permet au premier venu de donner la bénédiction nuptiale, et que le mariage est reconnu valable quand il y a consentement mutuel certifié par deux témoins, on venait souvent d'Angleterre se marier dans ce village de la frontière devant le forgeron de Gretna-Green, dont le nom est devenu légendaire.

GRÉTRY (André-Ernest-Modeste). Célèbre compositeur, né à Liège, 1741-1813, d'une famille de musiciens pauvres. Le chapitre de Liège lui fournit les moyens d'aller étudier à Rome, où il eut pour maître Casali. Il mérita les éloges de Piccini pour son intermède des *Vendangeuses*. Après une visite à Ferney, où il demandait un poème d'opéra-comique à Voltaire, il arriva à Paris, 1767. Les déceptions ne le découragèrent pas. Marmontel lui confia la petite comédie du *Huron*, qui fut représentée à la Comédie-Italienne avec un véritable succès, 1769. Dès lors, il se plaça au premier rang des compositeurs français; on cite parmi ses meilleurs ouvrages : *Lucile*, *le Tableau parlant*, *Sylvain*, *les Deux Avares*, *Zémire et Azor*, *la Rosière de Salency*, *Aucassin et Nicolette*, *Richard Cœur de lion*, *Panurge dans l'île des Lanternes*, *l'Épreuve villageoise*, etc. Grétry devint inspecteur de l'enseignement au Conservatoire, en 1795, et membre de l'Institut en 1796. Il eut la gloire d'être l'un des créateurs de l'opéra-comique français. La plupart de ses œuvres sont encore goûtées et admirées. Il a publié des *Mémoires ou Essais sur la musique*, une *Méthode simple pour apprendre à préluder*, et un ouvrage politique, *la Vérité*.

GREUBE. s. f. Techn. Matière calcaire pulvérulente, dont on se sert principalement, à Genève, pour frotter les boiseries de sapin.

GREUL. s. m. (du lat. *glis*, loir). Mamm. Un des noms du loir.

GREUZE (Jean-Baptiste). Peintre, né à Tournus, 1725-1805. Ses deux tableaux, un *Père de famille expliquant la Bible à ses enfants* et *le Paralytique servi par ses enfants* le firent agréer par l'Académie, 1755. Malgré ses longs efforts, Greuze ne put réussir dans la *peinture d'histoire*; mais sa réputation ne fit que grandir dans le genre où il avait d'abord été remarqué; ses tableaux sont de petits drames complets, pleins de vie, de mouvement, de vérité morale. Ils ont presque tous été popularisés par la gravure : cependant Greuze mourut à peu près oublié et pauvre.

*** GRÈVE.** s. f. (du bas-bret. *grouan*, sable). Plage couverte de gravier, de sable, sur le bord de la mer ou d'un fleuve. Se promener sur la grève. Les vagues se déploient sur la grève. La grève était couverte de débris. C'est à sa clarté douteuse que les tortues viennent pondre sur les *grèves* solitaires. (B. de St-P.) M. de La Bourdonnais fit allumer de grands feux de distance en distance sur la *grève*. (Id.) Le Penée inondait de nouveau ses *grèves* altérées. (Gérard de Nerval.)

— Gros sable dont on fait le mortier.

— Particulièrement, Place publique située sur le bord de la Seine, et où l'on faisait les exécutions avant 1830. Cet homme fut décapité en place de Grève. Quiconque a vu Paris doit connaître la *Grève*. (Defauconpret.)

— *Saint de Grève.* Se disait des gens de mauvaise vie, qui prenaient un nom de guerre comme Saint-Phar, Saint-Ange, etc. Ce n'est qu'un saint de Grève.

— Fig. prov. et triv. *Anges de Grève.* Crocheteurs, hommes de peine, manœuvres de Paris, qui stationnaient sur la place de Grève en attendant de l'ouvrage.

— Par allusion à ce stationnement, Coalition d'ouvriers d'une même profession ou d'employés d'un même etablissement qui refusent de travailler hors de certaines conditions. Les ouvriers mineurs sont en grève. Les charpentiers font grève en ce moment. Les cochers de cette compagnie se sont mis en grève.

— Géogr. Nom donné à des bancs de sable qui se trouvent dans la Loire, et que le courant porte tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

GRÈVE. s. f. (ét. ar., *djaurab, gaurab*, bas). Anc. art milit. Espèce de gamaches de fer, qui enveloppaient la jambe des guerriers armés de pied en cap.

GREVÉ, ÉE. part. pass. du v. Grever. S'empl. adjectiv. Immeuble grevé d'hypothèques.

> On cabale, on suscite
> Accusateurs et gens *grevés* par ses arrêts. (LA FONT.)

— Jurispr. *Être grevé de substitution.* Être héritier ou légataire à charge de substitution.

— Substantiv. Le grevé. Les enfants du *grevé*. (Acad.)

GREVÉE. s. f. Ce qui grève. Vieux mot.

*** GREVER.** v. a. 1re conj. (du lat. *gravari*, être à charge). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je grève, tu grèves, il grève*, etc. *Je grèverai*, etc. *Je grèverais*, etc. Charger, peser sur. Imposer, faire sentir un fardeau, un poids. Grever un bien, une propriété, une famille, un État. Grever d'hypothèques.

— Fig. Inquiéter, tourmenter, chagriner. En l'accès du tourment qui me *grève*. (Régnier.)

— Jurispr. Charger de substitution, de fidéicommis.

— Montaigne l'a employé sans complément direct : S'il le fait sans regret, s'il ne lui *grève* de le faire, c'est signe que sa conscience est en mauvais terme.

— SE GREVER. v. pron. Se charger, s'imposer un fardeau, une obligation; faire de fortes dépenses. C'est faire du tort aux gens de bien que de se grever du soin des méchants. Se tourmenter et se grever incessamment des malheurs d'autrui. Se grever pour doter sa fille, pour élever ses enfants.

GREVETTE. s. f. (diminut. de *grève*). A signifié Bottines, armure de jambe.

— Terre de qualité inférieure, dans l'Aisne.

GREVEUX, EUSE. adj. (rad. *grever*). S'est dit pour Fâcheux, ennuyeux.

GREVIER ou **GREUVIER.** s. m. Bot. V. GREWIE.

GRÉVIÈRE. s. f. S'est dit pour Blessure à la partie de la jambe qu'on armait de la grève.

— Morceau de peau de mouton que l'on attache autour de la jambe pour préserver les pantalons.

GRÉVILLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble ou se rapporte au genre grévillée.

GRÉVILLÉE. s. f. (de *Greville*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des protéacées, établi pour trente-huit especes toutes de l'Australie.

GRÉVISTE. s. m. Ouvrier en grève.

— Adjectiv. Ouvrier gréviste.

GREVURE. s. f. A signifié Hernie.

GREWIE. s. f. (de *Grew*, n. pr.). Bot. Genre de tiliacées, établi pour une cinquantaine d'espèces d'arbres ou arbrisseaux de l'Asie et de l'Afrique tropicales. On dit aussi *grewier*, *grevier* ou *greuvier*.

GREWIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à la grewie. ‖ GREWIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des tiliacées, ayant pour type le genre grewie.

GREY (Jeanne). Née en 1538, fille aînée du marquis de Dorset et de Françoise de Suffolk, petite-fille par sa mère de Henri VII. Le duc de Northumberland la maria à son quatrième fils, Guilford Dudley, la fit reconnaître par Édouard VI pour son héritière, et proclamer reine à la mort de ce prince, 1553. Marie Tudor, fille de Henri VIII, triompha facilement; Jeanne et son mari furent d'abord épargnés, mais retenus en prison. La révolte du duc de Suffolk et de Wyat décida Marie à les faire périr. Jeanne fut décapitée dans l'enceinte de la Tour, le 12 février 1554.

— GREY (Charles), comte Grey et baron Grey de Howick. Homme d'État anglais, né à Fallowden (Northumberland), 1764-1845. Il entra à la Chambre des communes en 1786, s'attacha à Fox, et resta, comme lui, l'un des plus éloquents défenseurs des idées libérales. Il s'opposa vainement à la réunion de l'Irlande et de l'Angleterre. Dans le cabinet whig de 1806, il fut premier lord de l'amirauté, et, après la mort de son ami, secrétaire d'État pour les affaires étrangères, et *leader* de la Chambre des communes. C'est alors qu'on adopta la loi pour l'abolition de la traite des nègres. Démissionnaire en 1807, il continua à la Chambre des lords son opposition aux torys. Après 1815, il combattit avec une ferme modération la politique de lord Liverpool, défendit la reine Caroline, et plus tard fut encore l'adversaire de Canning. Lorsqu'en 1830 Wellington fut forcé de se retirer, lord Grey forma un ministère whig, qui fut sincèrement libéral. Le bill de réforme parlementaire, présenté par lord John Russell, au nom du cabinet, fut adopté, après une longue lutte, 1831-1832. C'est le titre de gloire de lord Grey. Mal soutenu contre les attaques d'O'Connell, il se retira, le 9 juillet 1834, et passa les dernières années de sa vie dans la retraite.

GREZ-EN-BOUÈRE. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Château-Gontier (Mayenne). Marbres, grains; 1,600 hab.

*** GRIANNEAU.** s. m. Ornith. Jeune coq de bruyère. On dit aussi *grianot*.

GRIAS. s. m. (pr. *gri-ass*). Bot. Genre de la famille des guttifères des Antilles, dont le fruit confit s'appelle *poire d'anchois*.

GRIBANE. s. f. Mar. Bâtiment de mer, de trente à soixante tonneaux, qui a un grand mât avec son hunier, une misaine et un beaupré. Les gribanes naviguent sur les côtes de la Manche, et sur les rivières de la Seine et de la Somme.

GRIBEAUVAL (Jean-Baptiste VAQUETTE DE). Ingénieur et général, né à Amiens, 1715-1789. Il devint lieutenant-colonel en 1757; puis passa au service de Marie-Thérèse et se distingua dans la guerre de Sept Ans. Nommé par Choiseul lieutenant général, 1765, il présida à toutes les réformes qui furent faites dans l'artillerie et dans le corps des mines, dont il eut le commandement particulier. Il a laissé : *Tables des constructions des principaux attirails de l'artillerie, proposées et approuvées depuis 1764 jusqu'en 1789*.

*** GRIBLETTE.** s. f. Art culin. Morceau de porc frais ou salé, de veau, de volaille, haché et enveloppé de petites tranches de lard, qu'on fait rôtir sur le gril. Manger des griblettes. Faire cuire des griblettes.

GRIBOU. adv. Mar. On ne l'emploie que dans cette locution, *Faire gribou*, qui exprime à la côte d'Afrique le mouvement d'une pirogue qui chavire sur une barre.

*** GRIBOUILLAGE.** s. m. (pr. *gri-bou-lla-je, ll* mouill.; rad. *gribouiller*). Fam. Mauvaise peinture, ou Écriture mal formée, qui n'est pas lisible.

*** GRIBOUILLE.** s. m. (pron. *gri-boulle, ll* mouill.; de *gribouiller*). Autrefois, Vendeur de fariboles, de bagatelles. On l'emploie aujourd'hui en parlant d'un homme peu avisé, facile à tromper.

— Prov. et fam. *Fin comme Gribouille, qui se cache dans l'eau crainte de la pluie.* Se dit d'un homme niais, sot, qui, pour éviter un inconvénient, se jette dans un plus grand.

GRIBOUILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Gribouiller. S'empl. adjectiv. Que de papier gribouillé!

***GRIBOUILLER.** v. n. 1re conj. (pr. *gri-bou-llé, ll* mouill.; et anc. haut-allem., *gruben*, creuser). Fam. Faire du gribouillage. Il ne fait que gribouiller.

— Activ. Gribouiller du papier, une toile.

*** GRIBOUILLETTE.** s. f. (pr. *gri-bou-llè-te, ll* mouill.; rad. *gribouille*). Se dit d'un jeu d'enfants qui jettent quelque chose de peu d'importance, et l'abandonnent à celui qui peut l'attraper.

— On a dit métaphoriquement, *Jeter son cœur à la gribouillette*, pour Se lier avec la première femme venue.

GRIBOUILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gribouille.

GRIBOUILLIS. s. m. (pron. *gri-bou-lli, ll* mouill.; radic. *gribouiller*). Pop. Écriture illisible.

GRIBOURI. s. m. Entom. Genre de coléoptères, famille des cycliques, de la couleur et de la figure du petit hanneton, mais beaucoup plus petit. Il cause un grand dommage à la vigne, en mangeant les bourgeons au printemps et les racines en hiver.

GRICHE-DENTS. s. f. (du v. fr. *gricher*, grincher, grincer, et de *dent*). Citrouille creusée à l'intérieur et percée d'ouvertures qui lui donnent l'apparence d'une tête de mort, quand on place à l'intérieur une bougie allumée.

*** GRIÈCHE.** adj. 2 g. (ét. douteuse, lat. *græcus*, grec, qui vient de la Grèce, originaire de la Grèce; on a dit aussi *griesche*). Qui est rude et piquant, importun. Usité seulement en composition avec d'autres mots. Ortie-grièche. Pie-grièche. V. ces mots à leur ordre alphabétique.

*** GRIEF, ÈVE.** adj. (du lat. *gravis*, même signif.). Grand, énorme. Il est défendu sous de grièves peines de... Une faute griève. Péché fort grief.

— Lourd, pénible, douloureux.

> Non qu'il ne me soit *grief* que la terre possède
> Ce qui me fut si cher. (MALHERBE.)

*** GRIEF.** s. m. Préjudice que l'on souffre. Il se plaint de plusieurs griefs qu'il a reçus.

Redresser les griefs. Dans l'amitié, il faut se pardonner tous ces petits *griefs*. (Volt.) Voilà les *griefs* que j'avais contre lui et dont je ne voulais pas vous parler. (Scribe.) L'histoire ne daigne pas même l'accuser; elle le décharge de toute responsabilité et de tout *grief*. (P. de St-Victor.) Hérode était devenu le bouc émissaire de tous les *griefs* chrétiens. (E. Renan.)

— Motif que l'on a de se plaindre. Il s'est emparé de mon bien, voilà mon grief, c'est là mon grief. Exposer ses griefs. J'ai plusieurs griefs contre lui. Ils exposèrent leurs *griefs* avec autant d'aigreur que de véhémence. (Barthel.)

— Prat. *Griefs*. Pièce d'écriture par laquelle on en appelait à des juges supérieurs et on montrait en quoi on était lésé par un jugement dont on était appelant. Donner des griefs. Réponse à griefs. En ce sens, on dit : Griefs hors procès.

GRIEL. s. m. Bot. Genre de plantes de la famille des rosacées, tribu des quillajées, établi pour diverses espèces du Cap. On dit aussi *grielon*.

GRIÉSEBACHIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des éricacées, établi pour des espèces qui croissent dans l'Afrique australe.

GRIETE. s. f. (diminut. de *marguerite*. Anc. art milit. Espèce de bombarde qui avait d'abord porté le nom de *marguerite*.

GRIEU. s. m. Min. Grisou.

*** GRIÈVEMENT.** adv. D'une manière grièvé. Cette personne est grièvement malade. Offenser, insulter grièvement quelqu'un. Ce scélérat devrait être poursuivi au parlement de Paris et être puni plus *grièvement* qu'à la cour des aides. (Voltaire.)

*** GRIÈVETÉ.** s. f. (du lat. *gravitas*, même signif.) Énormité. La grièveté d'un crime. La grièveté du fait. Peu usité.

GRIF. s. m. ou **GRIVE.** s. f. Métrol. Monnaie de compte de Moscou, qui vaut environ 46 cent.

*** GRIFFADE.** s. f. Coup de griffe. Il m'a donné une *griffade*. (Pomey.)

— Fauconn. Blessure que fait avec ses serres une bête onglée.

GRIFFAGE. s. m. Eaux et for. Opération qui consiste à griffer des baliveaux dans une coupe de bois.

GRIFFARD. s. m. (rad. *griffe*). Ornith. Nom vulgaire de l'aigle armé.

*** GRIFFE.** s. f. (de l'ancien haut-allem. *grif*, ce qui sert à saisir). Ongle allongé, aplati en une lame plus ou moins tranchante, et terminé par une pointe recourbée. Les pattes du tigre sont armées de griffes. Les griffes d'un lion, d'un chat, d'un oiseau de proie. L'on donne des griffes au diable. Aristote a remarqué avant nous que de tous les animaux qui ont des *griffes*, c'est-à-dire des ongles crochus et rétractiles, aucun n'était sociable, aucun n'était en troupe. (Buff.)

— Fig. et fam. *Donner un coup de griffe à quelqu'un, lui donner de la griffe*. Lui rendre quelque mauvais service, surtout par des paroles malveillantes.

— *On voit la griffe*. Se dit d'une personne chez laquelle on aperçoit la menace sous des dehors doucereux.

> Il a, dit-on, de beaux canons, force rubans et plumes,
> Grands cheveux, belles dents, et des propos fort doux;
> Mais, entre je vous dis, la *griffe* est là-dessous.
> (Moliere.)

— Extrémité de la patte de certains animaux pourvus de griffes. Tomber entre les griffes d'un lion, d'un tigre. Cette perdrix est morte entre les griffes de l'épervier.

> Garçon en cet état ...
> Jetant des deux côtés la *griffe* en même temps,
> Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.
> (La Fontaine.)

— Fig. Tomber entre les griffes des huissiers. Si je puis jamais me tirer de ses griffes, d'entre ses griffes. Ce prisonnier s'est échappé de la griffe des sergents. N'arrachez plus par la *griffe* d'un procureur un peu de farine à la bouche de la veuve et de l'orphelin. (Voltaire.)

— Instrument au moyen duquel on met l'empreinte d'un nom, au lieu de la signature propre. Faire faire sa griffe. || Empreinte faite avec cet instrument. Tous les exemplaires sont revêtus de la griffe de l'auteur et de celle de l'éditeur. Apposer sa griffe.

— Fig. Se dit en parlant des signes qui permettent de reconnaître l'auteur d'une œuvre. On reconnaît la griffe de tel auteur dans cet ouvrage.

— Admin. *Griffe du timbre à l'extraordinaire*. Instrument au moyen duquel le receveur du timbre indique les papiers à timbrer. || *Griffe d'oblitération*. Instrument servant à oblitérer les timbres mobiles.

— Archit. Appendice ajouté à la base des colonnes au moyen âge.

— Bot. Racine tubéreuse à divisions cylindriques ou coniques, unies par la base et divergentes au sommet, et dont l'ensemble ressemble aux griffes d'un animal. Griffe d'anémone, de renoncule. || Appendice crochu à l'aide duquel certaines plantes grimpantes, le lierre, par exemple, s'attachent aux corps qui les entourent. *Griffe d'asperges*. Les racines de l'asperge. || *Griffes de girofle*. Clous de girofle qui ont perdu le bouton à fleur.

— Comm. *Griffe d'ours*. Sorte de cendre gravelée, qui se tire de Kœnigsberg et qui se vend à Amsterdam. || *Ouvrages en griffe*. Bijoux faux dont la pierre est retenue par des crochets.

— Eaux et for. Instrument à marquer les baliveaux dans une coupe de bois.

— Maçonn. Sorte de fourche employée pour triturer le mortier et le béton.

— Moll. *Griffe du diable*. Nom vulgaire de quelques coquilles univalves à digitations recourbées.

— Tapiss. Outil servant à tendre les grands tapis.

— Techn. Crochet que les essayeurs d'étain mettent sur les lingots, pour en marquer la qualité. | Outil en forme d's, dont se servent les serruriers pour tracer les pannetons des clefs. | Outil de serrurier servant à cintrer le fer. || Petite fourchette qui retient les cordes des châssis à tabatière. | Tenaille montée sur un morceau de bois, dont le doreur se sert pour tenir le bouton de métal qu'il veut brunir. || Instrument à cinq pointes, avec lequel le graveur en musique détermine les extrémités des portées. | Machine qui sert à soulever les barres de fer et à les peser. || Nom des crochets en fer que les jardiniers s'attachent aux jambes pour grimper sur les arbres. || Ensemble de lames servant à élever les crochets, dans certains métiers à tisser. || Encaissement de ces lames.

— Tourn. Morceau de bois taillé de manière qu'il a deux crochets qui servent à assurer l'outil.

GRIFFE. adj. 2 g. Relat. Dans les îles de l'Amérique méridionale, et surtout à Saint-Domingue, Se dit des enfants nés de l'union des nègres avec les anciens habitants de ces îles. | Se dit aussi des enfants nés de l'union des mulâtres et des nègres. Les enfants d'un mulâtre et d'une noire, ou d'un noir et d'une mulâtresse qu'on appelle *griffes*. (Buffon.)

— Substantiv. Un griffe, une griffe. Les griffes sont d'une nuance plus claire que les mulâtres.

GRIFFÉ, ÉE. part. pass. du v. Griffer. S'emploie adjectiv.

GRIFFENFELD (Pierre SCHUMACHER, comte de). Chancelier de Danemark, né à Copenhague, 1635-1699, fils d'un marchand de vin allemand, fut protégé par Frédéric III, qui lui fit rédiger la fameuse *loi royale* de 1660. Christian V lui abandonna d'abord le gouvernement; puis il fut renversé en 1676, condamné à mort, gracié au moment de l'exécution, et retenu prisonnier jusqu'en 1698.

*** GRIFFER.** v. a. 1re conj. Fauconn. Prendre avec la griffe. Oiseaux qui griffent.

— Fam. Donner un coup de griffe. Le chat l'a griffé.

— Eaux et for. Marquer les baliveaux avec la griffe.

— SE GRIFFER. v. pron. Échanger des coups de griffe.

— Se donner à soi-même des coups de griffe.

GRIFFET. s. m. (dimin. de *griffe*). Ornith. Nom vulgaire du martinet noir.

GRIFFIN. s. m. mot angl. signif. *griffon*). Nom donné par les Anglais aux jeunes officiers arrivant dans l'Inde.

GRIFFINIE. s. f. (de *Griffin*, nom pr.). Bot. Genre de plantes bulbeuses, voisin des amaryllis.

GRIFFITHIE. s. f. (de *Griffith*, nom pr.). Bot. Genre de cinchonées gardéniées, établi pour une plante frutescente de l'Inde à corolle blanche et à baies rouges.

*** GRIFFON.** s. m. (étym. lat., *gryphus*, du gr. γρύψ, vautour). Ornith. Nom vulgaire du vautour fauve. || Nom vulgaire du martinet noir en Champagne.

— Nom des divers points d'émergence des filets d'eau qui forment une source.

— Alchim. *Griffon des philosophes*. Antimoine.

— Anc. art milit. Écouvillon avec lequel on nettoyait le canon. || Espèce de pièce de canon.

— Antiq. Oiseau fabuleux avant quatre pieds, des ailes, un bec, la partie supérieure de l'aigle et l'inférieure du lion. Les anciens croyaient qu'il veillait à la garde des trésors.

— Blas. Se dit de l'animal fabuleux moitié aigle moitié lion. Son action est d'être rampant comme le lion. Il porte d'or au griffon de sable.

— Chevalerie. *Ordre du Griffon*. Ordre militaire qu'on appelle aussi *ordre du Lis*, et plus communément *ordre de la Jarre*.

— Mamm. Espèce de chien à moustaches et poils longs et hérissés sur le devant du corps. Un joli griffon.

— Myth. égypt. Emblème hiéroglyphique d'Osiris et du soleil entrant dans le signe du Lion. Les Romains l'empruntèrent aux Égyptiens et l'appliquèrent à Phébus, Jupiter et Némésis.

— Myth. pers. Image symbolique des darvands chez les Parsis.

— Paléogr. Petit sceau du cachet des rois d'Angleterre, au moyen âge.

— Papet. Sorte de papier marqué d'un griffon dans le filigrane.

— Pêch. Double hameçon pour la pêche du brochet.

— Technol. Lime plate et dentelée sur les bords dont se sert le tireur d'or.

— Adjectiv. Chien griffon. Les chiens *griffons* sont très lestes. (Acad.)

GRIFFON, ONNE. s. Celui, celle qui écrit mal, qui griffonne. Petit griffon. Vous êtes un griffon. (Marot l'a employé pour Greffier.)

GRIFFON ou **GRIPPON.** Troisième fils de Charles Martel, fut exclu de la succession paternelle en 741, et enfermé dans un château des Ardennes. Pépin lui rendit la liberté en 747 et lui donna plusieurs comtés; mais Griffon, mécontent et ambitieux, souleva les Saxons et les Frisons contre son frère, puis, en 751, excita à la révolte Waifre, duc d'Aquitaine; fut attaqué et tué dans la vallée de Maurienne.

*** GRIFFONNAGE.** s. m. (rad. *griffonner*). Fam. Écriture mal formée, qu'on a peine à lire. Dessin fort mal fait. Je ne saurais lire ce griffonnage. Au reste, l'imbécillité du scribe garantit la véracité de son *griffonnage*. (P. de St-Victor.)

— Écrit sans valeur.

— Ce qui a été écrit à la hâte. Il m'envoyait chaque matin son *griffonnage* de la veille. (V. Cherbuliez.)

GRIFFONNANT. part. prés. du v. Griffonner. Qui griffonne. Une personne griffonnant des sottises, des libelles.

GRIFFONNANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de griffonner. La horde griffonnante.

GRIFFONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Griffonner. S'empl. adjectivem. Lettre bien griffonnée. Cet huissier donne des exploits si griffonnés qu'on ne peut les lire. Cette copie est un peu *griffonnée*. (Volt.)

— Se dit aussi d'un dessin grossier. Ce dessin n'est encore que griffonné.

GRIFFONNÉE. s. f. Entom. Petit papillon de nuit des environs de Paris.

GRIFFONNEMENT. s. m. Action de griffonner.

— B.-arts. Dessin au crayon, légère ébauche d'un morceau de peinture, d'architecture, etc. En sculpture, petit modèle de terre ou de cire.

*** GRIFFONNER.** v. a. 1re conjug. (radic. *griffe*). Écrire mal et peu lisiblement, ou dessiner grossièrement quelque chose. Griffonner quelques mots. C'est un plaisir de *griffonner* nos lettres. (Volt.)

> Et dans le notaire a d'un style énergique
> *Griffonné* de ton long l'acte ... authentique.
> (Boileau.)

> Chaque soir en hâte il *griffonne*
> De tous, sans excepter personne,
> L'histoire exacte pour pas un.
> (F. de Neufchateau.)

— Fig. et fam. Rédiger négligemment et à la hâte. Je vous griffonne cette lettre à la hâte. Ce rédacteur est obligé de griffonner tous les jours quelque article pour son journal. J'ai déjà griffonné deux ou trois lettres.

— Dessiner grossièrement.

— Absol. Il n'écrit pas, il griffonne.

*** GRIFFONNEUR.** s. m. Celui qui griffonne. Quel infatigable griffonneur!

— Fig. *Ce n'est pas un écrivain, c'est un griffonneur*. Se dit à propos d'un mauvais auteur qui écrit beaucoup et vite.

— L'Académie ne donne pas de féminin à ce mot; cependant il nous semble qu'on peut dire *griffonneuse*.

GRIFFONNIER, ÈRE. s. S'est dit pour Griffonneur.

GRIFFONNIS. s. m. (pron. *gri-fo-ni*; rad. *griffonner*). Chez les dessinateurs, Esquisse à la plume.

— Gravure faite à l'imitation d'une esquisse de ce genre.

GRIFFU, UE. adj. Qui a des griffes. Il serait à désirer que ce mot, qui a vieilli, reprît cours.

GRIFFURE. s. f. (radic. *griffer*). B.-arts. Égratignure dans une eau-forte.

GRIFORIN. s. m. Vitic. Cépage rouge de la Charente.

GRIGNAN. s. m. Hist. ecclés. Membre d'un ancien ordre monastique, établi dans le Dauphiné.

GRIGNAN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montélimar (Drôme), près du Lez; séjour des comtes de Grignan. Il est surtout célèbre par le tombeau de Mme de Sévigné, qui mourut dans le château, dont on voit encore les ruines imposantes; 1,700 hab.

GRIGNAN (Louis ADHÉMAR DE MONTEIL, comte de). Diplomate sous François Ier et Henri II; il fut ambassadeur à Rome et gouverneur de Provence; on doit en partie attribuer à son influence le massacre des vaudois. Il fut protégé par les Guises et mourut en 1557.

— GRIGNAN (Françoise-Marguerite DE SÉVIGNÉ, comtesse de), fille de Mme de Sévigné, née à Paris, 1648-1705. Elle était d'une beauté remarquable. Mariée en 1669 au comte de Grignan, lieutenant général, elle suivit son mari en Provence. La correspondance de Mme de Sévigné avec sa fille, *la gouvernante de Provence*, est bien célèbre; malheureusement nous n'avons plus la plupart des lettres de Mme de Grignan, que sa fille, la marquise de Simiane, a supprimées par scrupule religieux. Mme de Grignan fut grave et sérieuse; elle aimait Descartes et la métaphysique et a laissé un *Résumé du système de Fénelon sur l'amour de Dieu*.

GRIGNARD. s. m. Minér. Gypse cristallisé qu'on trouve interposé dans la pierre à plâtre. | Sorte de grès fort dur qu'on emploie pour la bâtisse.

GRIGNE s. f. (ét. anc. haut-allem., *grînan*, grincer des dents). Techn. Inégalité du feutre.

— Boulang. Fente. Du pain à grigne.

GRIGNÉE. s. f. (rad. *grigne*.) Grimace, en Normandie.

GRIGNER v. n. 1re conj. (radic. *grigne*). Agric. Se dit de la terre forte qui se refuse à la division lors des labours, quand elle est médiocrement humide.

GRIGNOLI. s. m. Vitic. Variété de raisin.

GRIGNOLS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bazas (Gironde); 1,800 hab.

*** GRIGNON.** s. m. (rad. *grigne*). Morceau de pain pris du côté qui est le mieux cuit et le plus appétissant.

— Bot. Genre de combrétacées d'Amérique.

— Hortic. Sorte de poire.

— Mar. Petit morceau de biscuit qu'on distribue en ration aux équipages.

— Techn. Résidu de marc d'olives après qu'on en a extrait l'huile. || *Grignon blanc*. Celui qui ne contient que des débris de noyau. || *Grignon noir*. Celui qui est formé par la pulpe épuisée des fruits.

GRIGNON. Géogr. Village de la comm. de Thiverval, cant. de Poissy, arrond. de Versailles (Seine-et-Oise). Il possède une école régionale d'agriculture depuis 1826.

GRIGNOTÉ, ÉE. part. pass. du v. Grignoter. S'empl. adjectiv.

*** GRIGNOTER.** v. n. 1re conj. (ét., V. GRIGNE). Manger doucement en rongeant. Il s'amuse à grignoter. Il ne mange pas, il ne fait que grignoter.

— Se dit des animaux, tels que les souris et les rats. On entend les souris grignoter.

— Fig. et pop. Faire quelque petit profit dans une affaire. Il n'y a pas grand profit pour lui dans cette affaire, mais il y a de quoi grignoter, il y trouve à grignoter.

— Activ. Grignoter du pain. Grignoter du biscuit. De temps en temps seulement, les naturels du pays *grignotent* une figue ou une datte. (Alex. Dum.)

GRIGNOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui mange en grignotant.

*** GRIGNOTIS** s. m. (pr. *gri-gnio-ti*; rad. *grignoter*). Grav. Travail du graveur qui consiste en points, en tailles courtes, en traits tremblés dans toutes sortes de directions. Le grignotis est particulièrement propre à rendre les murailles et les arbres moussus, les étoffes grossières et velues, et en général les objets à surface inégale, irrégulière et molle.

GRIGNOUX. s. m. pl. Parti démocratique liégeois au XVIIe siècle.

GRIGNY. Géogr. Bourg du cant. de Givors, arr. de Lyon (Rhône); 2,200 hab.

GRIGO. s. m. Sorte de vêtement grossier des Bas-Bretons, qui remonte aux premiers temps du moyen âge. Ces hommes étaient des paysans, tous vêtus du *grigo*, sayon de peau que portaient les rois de Bretagne au VIe siècle. (V. Hugo.)

*** GRIGOU.** s. m. (ét. inconnue; peut-être le bas-latin *gregorius*, grec, ou *grigulosus*, lépreux). Misérable, avare qui vit avec mesquinerie. C'est un grigou, un franc grigou. Avait-on jamais vu un pareil *grigou*! croire qu'on allait lui emporter trois grains de sa poussière d'or. (É. Zola.) || S'est dit pour Juif, pris dans le sens d'Usurier.

— S'est dit aussi pour Lépreux.

GRI-GRI. s. m. Bot. Palmier très commun dans les îles Caraïbes.

— Entom. Nom vulgaire du grillon.

— Ornith. Nom donné à l'émerillon dans les Antilles. || Nom vulgaire du toucan.

GRIJALVA (Jean de). Navigateur espagnol, né à Cuellar, tué à Nicaragua en 1527, fut lieutenant de Velasquez, gouverneur de Cuba. Il reconnut le Yucatan, 1518, découvrit la côte du Mexique jusqu'à San-Juan d'Ulloa, et prépara la voie de F. Cortez. | GRIJALVA (Fernand de). Parent du précédent, suivit Cortez au Mexique, 1530, et fut l'un des premiers qui découvrirent la Californie, 1535. Il conduisit des secours à Pizarre, alors à Lima, 1537, et, depuis lors, ne fit plus parler de lui.

*** GRIL.** s. m. (pr. *gri* ou *grille*, *ll* mouill.; ét., V. GRILLE). Art culin. Ustensile de cuisine composé de barres de fer légèrement écartées l'une de l'autre et dont on se sert pour faire rôtir de la viande ou du poisson sur les charbons. Côtelettes de mouton rôties sur le gril. Mettre du boudin, des harengs sur le gril.

— Instrument de supplice au moyen duquel on faisait brûler les victimes à petit feu. Le préfet de Rome fait cuire le diacre Laurent sur un *gril* de six pieds de long. (Voltaire.)

— Fig. et fam. *Être sur le gril*. Souffrir beaucoup de corps ou d'esprit. Pendant cette conversation, j'étais sur le gril.

— Claire-voie en amont d'une vanne pour arrêter les objets charriés.

— Dessus du théâtre de l'Opéra.

— Ichtyol. Sorte de truite saumonée qui se trouve en abondance dans plusieurs rivières d'Écosse.

— Mar. Chantier horizontal où on place les navires pendant la haute mer.

— Techn. Chez les imprimeurs en taille-douce, Machine composée de barres de fer, portée sur quatre pieds aussi en fer, sur laquelle ils mettent chauffer la planche de cuivre avant de l'encrer.

GRILAGINE. s. f. Ichtyol. Syn. de GRISLAGINE.

GRILL s. m. (pron. *grill*, *ll* mouill.). Crust. Nom donné aux homards, sur quelques points de nos côtes.

— Entom. Nom vulgaire du grillon, dans le midi de la France.

— Ichtyol. Nom vulgaire du petit saumoneau.

* **GRILLADE** s. f. (pr. *gri-llade*, *ll* mouill.). Art culin. Manière d'apprêter les viandes en les grillant. Mettre un entrecôte à la grillade. || Viande qu'on fait griller. Voilà une bonne grillade. Faire des grillades.

— Instrument servant à faire la grillade.

* **GRILLAGE**. s. m. (pr. *gri-llaje*, *ll* mouill.). Action de griller. || Résultat de cette action.

— Chim. Calcination à l'air libre de certaines substances pour les oxyder ou leur faire perdre un acide.

— Conf. Opération qui consiste à faire griller des fruits, des noyaux dans du sucre. Faire un grillage d'amandes. || La chose grillée.

— Manuf. *Grillage ou flambage des tissus de coton, de laine*. Opération qui consiste à faire passer les tissus de coton, de laine par la flamme, pour les débarrasser du duvet, de la paille, etc., qui leur reste après qu'ils ont été tissés.

— Métall. Opération qui consiste à chauffer plusieurs fois le minerai avant de le faire fondre, afin de le dégager des matières étrangères qui nuiraient à sa pureté et le rendraient aigre et cassant.

* **GRILLAGE**. s. m. (pr. *gri-llaje*, *ll* mouill.; rad. *grille*). Archit. Assemblage de pièces de charpente croisées carrément, qu'on établit sur un terrain où l'on veut bâtir. Grillage sur pilotis.

— Grande charpente établie sur un terrain peu solide et sur laquelle on fait passer un chemin de fer.

— Pêch. Assemblage de barreaux pour retenir les poissons dans un étang.

— Techn. Garniture de fil de fer en treillis qu'on met aux fenêtres, aux portes vitrées, etc. Fermer le soupirail d'une cave avec un grillage.

GRILLAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Grillager. S'empl. adjectiv. Le panneau d'entre les croisées *grillagées* offre au pensionnaire le tableau du festin donné au fils d'Ulysse par Calypso. (H. de Balzac.)

GRILLAGER. v. a. 1re conj. (pr. *gri-lla-jé*, *ll* mouill.). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous grillageons. Je grillageais. Grillageant*, etc. Faire, poser des grillages. Grillager une fenêtre, un soupirail.

GRILLAGERIE. s. f. (pron. *gri-lla-je-ri*). Métier, travail de grillageur.

GRILLAGEUR, EUSE. s. (pr. *gri-lla-jeur*, *ll* mouill.). Celui, celle qui fait du grillage. Boutique de grillageur.

* **GRILLE**. s. f. (pr. *grille*, *ll* mouill.; ét. lat. *craticula* diminut. de *crates*, claie, grille). Archit. Assemblage de barreaux de fer ou de bois qui se traversent les uns les autres, pour fermer une ouverture. Mettre une grille à une fenêtre. Les verrous et les grilles d'une prison.

— *Être sous les grilles*. Être en prison.

— Grande clôture formée de barreaux de fer artistement travaillés. La grille du Luxembourg.

— Treillis de fer maillé de vingt-cinq à trente centimètres de jour, qui sépare le chœur des religieuses d'avec le chœur ou la nef de leur église.

— Espèce de treillage en petits carreaux fort serrés, qui est dans les parloirs de religieuses. La grille du parloir. On ne parle à ces religieuses qu'au travers de la grille. Il y a double grille à ce parloir.

> Ni les soins des [illegible], les verrous ni les *grilles*,
> Ne font pas la vertu des femmes ni des filles. (Mol.)

— Absol. Le parloir. Aller à la grille. || Par extens. Les personnes qui sont au parloir.

> Toute la *grille*, à ces mots effroyables,
> Tremble d'horreur. (Gresset.)

— Loc. prov. *Épouser une grille*. Entrer dans un couvent.

— Nom des barres de fer sur lesquelles on place le charbon dans un fourneau. Mettre du charbon sur la grille.

— Trois ou quatre chenets attachés ensemble à quelque distance l'un de l'autre, avec une barre de fer. Enlever la grille d'un foyer.

— Appareil en forme de grille, où l'on met le charbon que l'on brûle dans les cheminées des appartements.

— Archit. V. GRILLAGE.

— Blas. Porte à coulisses et grillée qu'on voit quelquefois peinte sur les écus. || Nom donné aux barreaux en forme de grille qui sont à la visière d'un heaume, pour la défense des yeux du cavalier. On dit plus souvent *mézail*.

> L'un [illegible] porte un casque sans *grille*,
> Dont le père autrefois a porté la mandille. (Boursault.)

— Chancell. Parafe fait en forme de grille, qu'on appelait *parafe du roi* et que les secrétaires mettaient au devant de leur parafe particulier en signant quelques lettres.

— Comm. Sorte de laine qui vient d'Espagne. C'est une espèce de laine mère qui est très estimée.

— Cryptogr. Carton découpé qu'on pose sur une lettre ou une dépêche et qui ne laisse que les lettres dont la réunion forme le sens voulu.

— Dor. Treillis de fer dont les lames sont en losange, et sur lequel on expose les ouvrages au feu.

— Fond. Châssis de plusieurs barres de fer qui sert à porter le massif sur lequel s'établit le modèle, à soutenir les briquaillons dont on remplit la fosse, et à lier les murs des galeries par une embrasure de fer, bordée avec des clavettes et des moufles.

— Hongr. Instrument de fer placé sur des charbons ardents, et sur lequel on étend les cuirs frottés de suif.

— Jeux. Au jeu de paume, Trou carré qui est sous le bout du toit hors du service. Faire un coup de grille. Sauver la grille. Un coup de grille vaut quinze.

— Manèg. Partie de l'étrier qui sert d'appui au pied du cavalier.

— Rub. Quantité de tours des mêmes ficelles posées en tête des hautes lices, sur le devant des deux porte-rames, et qui servent à faciliter le passage des rames.

— Techn. Petit vaisseau long à l'usage des teinturiers sur soie. || Plaque de fer trouée qui est sur une râpe, et qui sert à pulvériser le tabac à priser. || Dans la fabrication des monnaies, on appelle *grilles* des lames assemblées telles qu'elles sortent du moule. || Nom donné aux tringles dont l'assemblage empêche les crochets de tourner dans les métiers à tisser. || *Grille de l'étui*. Tringles placées dans les jumelles servant à maintenir les talons des aiguilles.

GRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Griller (rad. *gril*). S'empl. adjectiv. Cuit sur le gril. Côtelettes grillées, saucisse grillée. Ah! quel parfum! quelle agréable surprise! Du café! de la crème! une pyramide de pain *grillé!* Bon lecteur, déjeune avec moi. (X. de Maistre.) On trouve des huiles dans les capsules souterraines de la fausse pistache, remplies d'amandes très savoureuses lorsqu'elles sont *grillées*. (B. de St-Pierre.)

— Par extens. Brûlé, détruit par le feu.

— *Le grillé*. s. m. Écon. rur. Mauvais état de la vigne ou du raisin, à la suite de trop fortes chaleurs ou d'une gelée.

GRILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Griller (rad. *grille*). S'empl. adjectiv. Fenêtre grillée. La face de cette grotte est composée en dehors de trois arcades qui font autant de portes *grillées*. (La Fontaine.)

— Se dit des personnes enfermées sous des grilles. Jeune fille grillée.

— Théât. *Loge grillée*. Loge fermée par une grille du côté de la scène.

— GRILLÉ. s. m. Technol. Dentelle dont les fils forment un grillage en losanges.

GRILLE-MARRON. s. m. Écon. dom. Appareil pour faire rôtir les marrons. || Pl., des *grille-marrons*.

GRILLEMENT. s. m. (pron. *gri-lle-man*, *ll* mouill.). Action de griller, de brûler. Vieux mot.

GRILLE-MIDI. s. m. Bot. Nom vulgaire d'un hélianthème. || Pl., des *grille-midi*.

GRILLE-PAIN. s. m. Écon. dom. Ustensile servant à faire griller des tartines de pain. || Pl., des *grille-pain*.

* **GRILLER**. v. a. 1re conj. (pr. *gri-llé*, *ll* mouill.; rad. *gril*). Faire cuire sur le gril. Griller des saucisses. Griller des côtelettes. Griller des marrons dans une poêle.

— Brûler, faire périr sur le feu. Autrefois, on envoyait au supplice des sorciers qui, s'ils l'avaient été, ne se seraient certainement pas laissé *griller*. (De Ségur.)

— Brûler subitement par une chaleur vive. Griller quelque chose avec une pelle rouge. L'ardeur du feu lui a grillé les jambes. L'ardeur du soleil grille les plantes.

— Se dit quelquefois de l'effet du froid sur les plantes. La gelée a grillé les vignes.

— Métall. *Griller des métaux*. Les faire chauffer à plusieurs reprises avant de les faire fondre, afin de les dégager des matières étrangères qui nuiraient à leur pureté.

— GRILLER. v. n. Faire griller des côtelettes, de la viande, du poisson.

— Éprouver une trop forte chaleur. On grille devant ce feu.

> Condamine, l'observateur,
> S'en va *griller* sous l'équateur. (Voltaire.)

— Fig. et fam. *Griller de faire une chose*. Avoir un grand désir, une extrême impatience de la faire. Je grille de vous voir. Je *grille* de vous embrasser. (Volt.)

> La femme du pondeur s'en retourne chez elle.
> L'autre *grille* déjà de conter la nouvelle. (La Font.)

— SE GRILLER. v. pron. Être grillé.

— Se chauffer avec excès une partie du corps. Se griller les jambes auprès du feu.

* **GRILLER**. v. a. 1re conj. (pron. *gri-llé*, *ll* mouill.; rad. *grille*). Fermer avec une grille. Il faut griller cette fenêtre.

— Se dit en parlant des personnes qu'on retient dans un lieu fermé par des grilles.

> Quand, par votre ordre exprès, elle a vu travailler
> Ce maudit serrurier, venu pour nous *griller*... (Regnard.)

— Fam. *Griller une fille*. La faire religieuse. Il avait trois filles, il en a grillé deux.

* **GRILLET**. s. m. ou **GRILLETTE**. s. f. (pr. *gri-llè* ou *gri-llète*, *ll* mouill.). Blas. Sonnette ou petite cloche ronde qu'on met au collier des petits chiens et aux jambes des oiseaux. On dit aussi *grelot* et *grillot*.

— Bot. *Grillet blanc*. Variété de narcisse.

— Entom. Nom vulgaire du grillon.

— Pathol. Nom de certaines affections vésiculeuses et pustuleuses. || Ampoule causée par une brûlure.

* **GRILLETÉ, ÉE**. adj. (pron. *gri-lle-té*, *ll* mouill.). Blas. Se dit des oiseaux, et particulièrement des oiseaux de proie, qui ont aux pieds des sonnettes ou grillets d'un autre émail que le corps.

GRILLEUR, EUSE. s. (pron. *gri-lleur*, *ll* mouill.). Celui, celle qui fabrique des grilles. On dit aussi *grilletier*.

— Celui qui fait griller. Grilleur de marrons.

GRILLOÏDE. adj. 2 g. (pron. *gri-llo-ide*, *ll* mouill.; ét. gr., γρύλλος, grillon; εἶδος, forme, ressemblance). Entom. Qui ressemble au grillon. || GRILLOÏDES. s. m. pl. Famille d'insectes orthoptères, ayant pour type le genre grillon.

GRILLOIR. s. m. (pr. *gri-lloir*, *ll* mouill.). Techn. Fourneau pour griller les étoffes qui doivent être rases; l'emplacement ou se fait cette opération.

* **GRILLON**. s. m. (pr. *gri-llon*, *ll* mouill.; du gr. γρύλλος, même signif.). Entom. Genre de la famille des gryllites, ordre des orthoptères, qui abondent dans nos champs et même dans les demeures de l'homme. Les grillons, dans beaucoup de contrées, sont vulgairement désignés sous le nom de *cri-cri*, dénomination qui provient du bruit retentissant que produisent les mâles en frottant et en faisant vibrer la base de leurs élytres. Il y a des grillons dans cette cheminée. Grillon champêtre. Grillon domestique.

> Un pauvre petit *grillon*,
> Caché dans l'herbe fleurie,
> Regardait un papillon
> Voltigeant dans la prairie. (Florian.)

> Ainsi chante au soleil la cigale dorée.
> D'une voix plus modeste, au hasard inspirée,
> Nous, comme le *grillon*, chantons au coin du feu.
> (A. de Musset.)

— Hist. relig. *Grillons de la nuit*. Nom donné aux premiers chrétiens par les païens, parce qu'ils priaient à haute voix lorsqu'ils s'éveillaient pendant la nuit.

— GRILLONS. s. m. pl. A signifié Menottes.

— Art culin. Rillons.

— Techn. Piles carrées où s'arc-boutent les bûches empilées en travers dans les chantiers. On dit aussi *roseau*.

GRILLON-CRIQUET. s. m. Entom. Syn. de CRIQUET.

GRILLONNES. s. f. pl. (pr. *gri-llone*, *ll* mouill.). Entom. Tribu d'insectes de la famille des sauteurs, ayant pour type le genre grillon.

GRILLON-TAUPE. s. m. Entom. Nom vulgaire de la courtilière.

GRILLOT. s. m. (pr. *gri-llo*, *ll* mouill.). Entom. Nom vulgaire du grillon.

— Blas. V. GRILLET.

— Métall. Cavité formée dans les fers aigres.

— Techn. Perche dont se sert le fabricant de glaces pour les maintenir horizontales dans la carcaise.

GRILLOTER. v. n. 1re conj. (pr. *gri-llo-té*, *ll* mouill.). Crier comme le grillon.

— Faire un bruit de grelots.

GRILLOTIS. s. m. (pr. *gri-llo-ti*, *ll* mouill.). Petit bruit de grelot.

GRIMAÇANT. part. prés. du v. Grimacer. Qui grimace. Une personne grimaçant à chaque mot qu'elle prononce.

— Fig. L'on voit à nu toutes les difformités du vice *grimaçant* la vertu. (Buff.)

* **GRIMAÇANT, ANTE**. adj. Qui fait des grimaces. Ce qui l'a frappé, ce n'est point l'impression *grimaçante* ou douloureuse d'un visage convulsé. (H. Taine.) C'était un masque mobile, *grimaçant*, à l'œil perfide et au faux sourire. (P. de St-Victor.)

— Qui fait des plis.

> Décrirai-je ses bas, en cent endroits percés,
> Ses souliers *grimaçants*, vingt fois rapetassés? (Boil.)

— Fig. Voilà pourquoi tout le monde s'est jeté dans ce misérable style marotique, dans ce style bigarré et *grimaçant*, où l'on allie monstrueusement le trivial et le sublime, le sérieux et le comique. (Volt.)

— Bot. Se dit d'un corps qui offre des plis irréguliers, et ressemble à une bouche faisant la grimace. On emploie plus souvent *personné*.

— Conchyl. Dont la coquille est brillante à l'angle supérieur du corselet.

* **GRIMACE**. s. f. (rad. *grime*). Contorsion du visage, faite à dessein, par habitude ou par déplaisir. Faire des grimaces. Une vilaine grimace. Un sauvage boit du vin, il fait la *grimace*. (J.-J. Rousseau.) C'était une merveilleuse *grimace*, en effet, que celle qui rayonnait en ce moment au trou de la rosace. (V. Hugo.)

> N'as-tu pas commencé par faire la *grimace*
> A ce méchant enfant qui cause ton dépit? (Florian.)

— Fig. *Faire la grimace*. Ne pas être content et le faire voir.

— Fig. et fam. *Faire la grimace à quelqu'un*. Lui faire mauvais accueil.

— *Cet habit, ce collet fait la grimace*. Il fait un mauvais pli.

— Fig. Feinte, dissimulation. Ce qu'il en fait, ce n'est que par grimace. Ses politesses ne sont souvent que des grimaces. Presque tout ce qu'on appelle grâce est affectation ou grimace. L'honnêteté d'une femme n'est pas dans les *grimaces*. (Molière.) Sans y songer, on prend des manières assortissantes aux choses qu'on dit, et il n'y a pas moyen de mettre à des discours sensés la *grimace* de la coquetterie. (J.-J. Rousseau.)

— Boîte dont les dames se servaient pour leur toilette, et sur le couvercle de laquelle il y avait une pelote pour mettre des épingles. || Boîte de même forme pour les pains à cacheter.

— Moll. Coquille univalve du genre triton.

* **GRIMACER**. v. n. 1re conj. Le *c* prend une cédille devant *a*, *o*. *Nous grimaçons. Je grimaçais. Grimaçant*, etc. Faire des grimaces. Il ne saurait s'empêcher de grimacer. Prenez garde que cet enfant ne s'accoutume à grimacer. Ils s'étalent et ils *grimacent* entre les sévères divinités du Latium. (P. de St-Victor.)

— Se dit des choses qui présentent des expressions exagérées de la physionomie. Les figures de ce tableau grimacent.

— Fig. Se dit des habits, des étoffes qui font quelque mauvais pli. Cet habit, ce collet grimace.

— Fig. Exagérer la vérité. Tout ce qui fait *grimacer* la nature de l'homme me semble peu digne d'estime. (Chateaubriand.)

> Molière de son art eût remporté le prix
> Si, moins ami du peuple, en ses doctes peintures,
> Il n'eût point fait souvent *grimacer* ses figures. (Boileau.)

— GRIMACER. v. a. Faire quelque chose de mauvaise grâce, avec feinte. En le voyant, l'horrible négresse *grimaça* un sourire d'ogre en belle humeur. (A. Daudet.)

— Reproduire d'une manière bizarre l'image d'une personne ou d'une chose. Son masque de carton verdâtre, aux yeux rouges et creux, semblait incessamment *grimacer* la mort d'une manière des plus réjouissantes. (E. Sue.) Mais la mort survient, charitable et compatissante, le rictus de sa bouche *grimace* un vague sourire de bonté. (P. de St-Victor.)

— GRIMACER. s. m. Exagération, simulation d'un bon sentiment.

> Fausses bigotes
> Qui tiennent que le *grimacer*
> Peut tous les péchés effacer. (Scarron.)

GRIMACERIE. s. f. Grimace, action de grimacer. Peu usité.

> Il fit autour force *grimaceries*,
> Tours de souplesse et mille singeries. (La Font.)

* **GRIMACIER, ÈRE**. adj. Qui fait des grimaces, qui a l'habitude de faire des grimaces. Pour les rôles de financier, nous n'avons plus que Bonneval, acteur *grimacier*, dont le principal mérite consistait à bien savoir ses rôles. (Grimm.)

— Par extens. Qui minaude. Cette femme est fort grimacière.

— Fig. Hypocrite. Il n'a qu'une dévotion grimacière. Les femmes qui sont les plus *grimacières* ne sont pas les plus sages. (Belmontet.)

— Substantiv. Vous croyez cet homme dévot, et ce n'est qu'un grimacier. C'est un *grimacier*, c'est une *grimacière*. (Acad.)

GRIMALDI. Famille patricienne de Gênes, qui soutint, avec les Fieschi, le parti guelfe contre les Doria et les Adorne. Souverains de Monaco et seigneurs de Grimaud depuis le Xe siècle, ils ont joué un grand rôle dans l'histoire de Gênes, et ont toujours été les partisans de la France, que plusieurs Grimaldi ont servie honorablement, et où ils ont eu le duché-pairie de Valentinois. Ils ont aussi possédé des fiefs considérables dans le royaume de Naples. Ils font remonter leur origine à *Grimoald*, maire du palais chez les Francs au VIIIe siècle. La branche masculine directe des Grimaldi, princes de Monaco, s'est éteinte en 1731.

— GRIMALDI (François-Marie). Physicien, né à Bologne, 1618-1663, jésuite, se rendit célèbre par ses travaux astronomiques, décrivit avec soin les taches de la lune, découvrit l'*inflexion* de la lumière, qu'il appelait *diffraction*, et prépara les découvertes de Newton.

— GRIMALDI (Jean-François), surnommé *il Bolognese*. Peintre, architecte, graveur, né à Bologne, 1606-1680, imita heureusement le Corrège et l'Albane; ses œuvres sont recherchées à cause de son dessin correct et de son coloris plein de force. Il exécuta plusieurs fresques au Louvre, pour Mazarin, au Vatican, pour Innocent X et ses successeurs.

GRIMALDIE. s. f. Bot. Plante d'Italie.

GRIMANI. Famille noble de Venise, qui a donné trois doges à cette république: Antonio

GRIMANI, 1521-1523; Masino GRIMANI, 1595-1605; et Pietro GRIMANI, 1711-1752.

*** GRIMAUD** s. m. (rad. *grime*). Terme de mépris, dont les grands écoliers des collèges se servaient envers les petits. Petit grimaud. Jouer avec les grimauds.

Mon esprit beaucoup plus dispos
Qu'un *grimaud* quand il a campos,
Quitte sa robe curieuse. (ST-AMANT.)

— Mauvais écrivain, pédant. Hélas! que les temps sont changés, les moindres *grimauds* veulent à présent écrire contre moi! (Ménage.)

Quoiqu'un tas de *grimauds* vante notre éloquence,
Le plus sûr est pour nous de garder le silence. (BOILEAU.)

Mais bien que ses vers soient, à ce qu'on dit,
Souvent des moucheurs et *grimauds* chez Ménage sifflés. (Id.)

— Ornith. Nom vulgaire de quelques oiseaux de proie nocturnes, tels que la chouette et la hulotte.

— **GRIMAUD, AUDE.** adj. Qui est d'humeur chagrine, maussade. Se dit particulièrement des enfants. Il est tout grimaud.

GRIMAUD Géogr. Golfe de la Méditerranée, dans le département du Var, sur lequel se trouvent Saint-Tropez et quelques villages, dont le plus important est le suivant :

— **GRIMAUD.** Ch.-l. de cant. de l'arr. de Draguignan (Var); ruines du château des Grimaldi; 1,200 hab.

GRIMAUDAGE. s. m. (radic. *grimauder*). Radotage. Otez-vous de l'esprit tout ce *grimaudage* d'une femme blessée d'une grande plaie. (Mme de Sévigné.)

GRIMAUDER. v. n. 1re conj. (rad. *grimaud*). Être d'une humeur maussade. Il ne fait que grimauder. Peu usité.

GRIMAUDERIE. s. f. (radic. *grimauder*). Radotage de pédant, de grimaud.

GRIMBERGHEN. Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 11 kil. de Bruxelles; 3,500 habitants.

*** GRIME.** s. m. (ét. ital., *grimo*, ridé). Théât. Personnage des pères ridicules ou comiques, rôle où il est le plus souvent nécessaire de se faire un masque. Jouer les grimes. Cet acteur est un excellent grime. Arnolphe, Sganarelle, Mondor, Bartholo, sont des rôles de grimes.

— Nom qui a été appliqué à un écolier de basse classe. Un prix remporté à la fin de l'année au son d'une trompette de cuir, à la vue de mille *grimes*. (Le P. d'Argonne.)

— Adjectiv. Les pères *grimes*. (Acad.)

GRIMÉ, ÉE. part. pass. du v. se Grimer. S'empl. adjectiv. Un acteur bien grimé.

*** GRIMELIN.** s. m. (rad. *grime*). Petit garçon.

— Joueur qui joue toujours fort petit jeu, et fort mesquinement. Ce n'est pas un beau joueur, c'est un grimelin, un franc grimelin. Ce mot est vieux et familier dans les deux sens.

— Métrol. Petite monnaie d'argent de Tripoli, de Barbarie. Le grimelin valait à peu près trente centimes. En ce sens, on dit aussi *grimellino*; le pluriel est alors *grimellini*.

— adj. Qui est de peu de valeur. Monnaie grimeline.

GRIMELINAGE. s. m. Petit jeu où l'on ne fait que grimeliner. C'est une maison dans laquelle on joue fort petit jeu, on ne fait qu'un grimelinage.

— Petit gain qu'on fait, qu'on ménage dans une affaire, dans un marché. Il songe toujours à faire quelque grimelinage. Vieux et familier dans les deux sens.

GRIMELINÉ, ÉE. part. pass. du v. Grimeliner. S'empl. adj. Argent grimeliné.

GRIMELINER. v. n. 1re conj. (radic. *grimelin*). Jouer mesquinement et petit jeu. Il a quitté le gros jeu, il ne fait plus que grimeliner.

— Faire quelque petit gain, ménager quelque petit profit dans un marché, dans une affaire. Il n'est pas dans les grandes affaires, il ne fait que grimeliner; il s'amuse à grimeliner.

— Activ. Il devrait bien plutôt songer à tirer le pays de Gex de la misère, qu'à *grimeliner* des lods et ventes. (Voltaire.) Ce verbe est vieux dans tous les sens.

*** GRIMER (SE).** v. pron. 1re conj. (rad. *grime*). Théât. Ajouter à l'expression des traits du visage, ou la modifier par l'application de couleurs disposées d'après certaines règles. Cet acteur se grime bien. Le talent de se *grimer* n'est pas la partie la moins importante de l'art du comédien. (Ratier.) Potier, de si amusante mémoire, mettait à se *grimer* un soin qui n'a pas peu contribué à ses nombreux succès. (Id.)

GRIMM. s. m. Mamm. Espèce d'antilope à cornes droites, petites, presque parallèles. Sa taille n'excède guère 85 centimètres. Le grimm habite l'Afrique. On dit aussi *grimme* et *grisme*, s. f.

GRIMM (Frédéric-Melchior, baron). Critique français, d'origine allemande, né à Ratisbonne, 1723-1807, vint à Paris comme précepteur des fils du comte de Schomberg, fut mis en relation, par J.-J. Rousseau, avec les littérateurs et la société, et devint secrétaire du comte de Friesen, puis du duc d'Orléans. Il s'attacha à Mme d'Épinay, ce qui le brouilla avec Rousseau. Raynal, qui adressait une correspondance littéraire à quelques princes étrangers, le prit pour suppléant, et Grimm finit bientôt par le surpasser. Il fut chargé d'affaires de Francfort à Paris, baron de l'empire, ministre plénipotentiaire de Saxe-Gotha, etc. Il quitta la France en 1790, et fut, en 1795, ministre de Russie en Saxe. Grimm a été l'un des premiers critiques du XVIIIe siècle; il a écrit avec facilité et finesse; ses jugements sont exacts, impartiaux, précis, plutôt sévères; généralement spirituel et railleur, il s'élève parfois à une haute gravité. Une édition très complète de la *Correspondance de Grimm, Diderot, Raynal, Meister*, etc., a paru chez MM. Garnier frères, éditeurs, de 1877 à 1882.

— **GRIMM** (Guillaume-Charles). Philologue allemand, né à Hanau, 1786-1859. Associé aux travaux de son frère aîné, *Jacques-Louis* GRIMM, il a publié avec lui un *Dictionnaire allemand*, les *Contes de l'enfance*, etc. On lui doit spécialement beaucoup de travaux sur la poésie allemande du moyen âge.

— **GRIMM** (Jacques-Louis). Philologue allemand, né à Hanau 1785-1863. Il exerça des fonctions diplomatiques à Paris, à Vienne, en 1814 et 1815; fit partie de l'Assemblée de Francfort en 1848, de Gotha en 1849, et se montra libéral modéré. Ses travaux archéologiques l'ont placé au premier rang parmi les érudits de l'Allemagne. Ses principaux ouvrages sont : *Sur la Poésie des Meistersænger; Grammaire allemande; Antiquités du droit allemand*, ouvrage en partie résumé dans les *Origines du droit français*, de Michelet; *Mythologie allemande; Histoire de la langue allemande*. Il a commencé, avec son frère Guillaume, la publication d'un vaste *Dictionnaire allemand*, et il a écrit un grand nombre d'articles sur les idiomes, les mœurs, la philosophie, la religion des peuples allemands du moyen âge. Il a publié avec son frère : *Contes d'enfants et du foyer*, qui ont eu plusieurs éditions; *Forêts de l'ancienne Germanie*, recueil de productions poétiques du moyen âge; *Traditions allemandes*. Il a aussi donné des éditions enrichies de notes remarquables.

GRIMMELSHAUSEN (Christophe de). Romancier allemand, né à Gelnhausen, 1615-1676, est surtout connu par son *Simplicissimus*, que les Allemands regardent comme leur premier roman national.

GRIMMIE. s. f. Bot. Genre de mousses.

GRIMMIOÏDÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *grimmie*; grec εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à une grimmie. || **GRIMMIOÏDÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, qui a pour type le genre grimmie.

GRIMOALD. Fils de Pépin de Landen, fut maire du palais en Austrasie, sous Sigebert II, 624, fit assassiner Otton, son rival, fut battu par les Thuringiens, et, à la mort du roi, 656, relégua son fils Dagobert dans un monastère d'Irlande. Il proclama roi son propre fils Childebert; mais les leudes se soulevèrent et les livrèrent au roi de Neustrie Clovis II, qui les fit périr.

— **GRIMOALD.** Second fils de Pépin d'Héristal, fut maire du palais de Neustrie, 695, mais fut assassiné dans la basilique de Saint-Lambert, à Liège, 714. On accusa de ce meurtre, mais sans preuve, son frère Charles (Martel).

— **GRIMOALD,** duc de Bénévent. Fils d'Arégise, petit-fils du roi des Lombards Didier, 787-806, reconnut d'abord la suzeraineté de Charlemagne, repoussa et tua Adalgise, fils de Didier, chassa les Grecs qui l'avaient soutenu, puis secoua le joug des Francs.

— **GRIMOALD.** L'un des officiers du précédent, fut son successeur, 807-827; il paya tribut à Charlemagne et à l'empereur Louis. Il fut assassiné.

GRIMOARD (Philippe-Henri, comte de). Général et littérateur, né à Verdun, 1753-1815, traça, dans le cabinet de Louis XVI, les plans de la campagne de 1792. Il dut se cacher pendant la Terreur. On lui doit : *Essai théorique sur les batailles; Histoire des dernières campagnes de Turenne, de 1672 à 1675; Histoire des conquêtes de Gustave-Adolphe; Tableau historique et militaire de la vie et du règne de Frédéric le Grand; Correspondance du maréchal de Richelieu; Tableau historique de la guerre de la révolution de France*, dont la publication fut arrêtée par le gouvernement impérial; *Lettres de Bolingbroke; Traité sur le service de l'état-major général des armées*, etc.

GRIMOD DE LA REYNIÈRE (Alexandre-Balthazar-Laurent). Écrivain et gastronome, né à Paris, 1758-1838, ne voulut être qu'avocat, mais préférait, avant tout, l'indépendance, la littérature et le théâtre. Il écrivit dans différents journaux, composa des brochures qui eurent du succès, comme : *Réflexions philosophiques sur le plaisir; Lorgnette philosophique*, etc. Il rédigea le *Censeur dramatique*, 1797-1798; mais il est surtout célèbre comme gastronome; il a pratiqué et il a écrit avec talent sur son art favori; l'*Almanach des gourmands*, 1803-1812, eut beaucoup de succès; il publia, en 1808, le *Manuel des amphitryons*.

*** GRIMOIRE.** s. m. (et. prob., bas-lat. *grammaria*, grammaire). Livre magique, espèce de formulaire de sorcellerie qui servait à l'évocation des morts et des esprits. Aujourd'hui, le grimoire n'effraye plus personne; on le vend peu; on le brûle encore moins. Consulter le grimoire. Le grimoire est plein de figures, de caractères et de conjurations.

Il n'est besoin d'aucun *grimoire*
[illegible]
[illegible]
[illegible] (SCARRON.)

— Par anal. Pour l'abattre, il fallait le *grimoire*, le bredouillement, les prestiges, les changements à vue d'un nécromant politique. (P. de St-Victor.)

— Fig. et fam. Discours obscur, écriture illisible. Expliquez-vous, je n'entends point ce grimoire. C'est du grimoire pour moi. Cette lettre est un grimoire que je n'ai jamais pu déchiffrer.

Un [illegible] *grimoire*
Par son [illegible]
J'ai feuilleté [illegible]
J'ai repassé tous mes papiers,
Et [illegible]
Tout le [illegible]
(P. [illegible])

— Fig. et pop. *Savoir le grimoire, entendre le grimoire*. Être habile dans les secrets d'un métier, surtout dans les affaires de chicane.

GRIMOTHÉE. s. f. Crust. Genre de décapodes macroures, famille des macroures cuirassés, établi pour deux espèces très voisines des galathées.

GRIMPANT. part. prés. du v. Grimper. Qui grimpe. Une plante grimpant le long d'un mur.

*** GRIMPANT, ANTE.** adj. Qui est propre à grimper, qui a l'habitude de grimper. Le singe est un animal grimpant. C'est là qu'on trouve plusieurs quadrupèdes *grimpants*, tels que le singe, le rat palmiste, le *mus jaculus* ou rat sauteur, qui franchit les sables de l'Égypte. (B. de St-P.) J'observerai, à ce sujet, que les griffes et les ongles crochus n'ont pas été donnés aux bêtes de proie parce qu'elles sont carnivores, mais parce qu'elles sont *grimpantes*. (Id.)

— Par exagér. Elle devenait, dans cet air, d'humeur alerte, dansante, sautante, presque *grimpante*. (De Gonc.)

— Bot. Se dit d'une tige trop faible pour se soutenir elle-même, et qui s'élève le long des corps voisins, à l'aide de vrilles ou de racines. Le lierre est une plante grimpante. Arbrisseau grimpant. Dans la zone torride, il y a une très grande variété de lianes *grimpantes*, qui revêtent de leurs feuillages les tiges nues des arbres. (B. de St-P.) La citrouille *grimpante* me paraît de ce nombre; elle est plus volumineuse dans les lieux frais et le long des ruisseaux. (Id.) Là, commencent à paraître les mousses, les plantes *grimpantes*. (Lamartine.)

— **GRIMPANT.** s. m. Arg. Pantalon.

GRIMPART. s. m. (rad. *grimper*). Ornith. Genre d'oiseaux d'Amérique, appelé aussi *anabates*. || Nom vulgaire du grimpereau. || Nom vulgaire des sittelles ou torche-pots.

GRIMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Grimper. S'empl. adjectiv. Monté, parvenu sur. Les uns restaient *grimpés* sur le fronton des édifices. (G. Flaubert.) Une chèvre, *grimpée* sur une roche, poussait son bêlement plaintif et tremblant. (H. Taine.)

Un bon vieillard trouva, sur un poirier *grimpé*,
A dérober ses fruits un jeune homme [illegible]
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— Fig.

Ne [illegible] jamais [illegible]
Et [illegible]
[illegible] (PALISSOT.)

GRIMPÉE. s. f. (radic. *grimper*). Ascension d'un endroit escarpé.

*** GRIMPER.** v. n. 1re conj. (ét. holl., *grippen*, de l'allem. *greifen*, saisir). Gravir, monter à l'aide des pieds et des mains. Grimper sur un arbre. Grimper à une muraille. Il grimpe au haut d'un arbre comme un chat.

Tel chêne creux et toujours vert
Qu'on voit en superbe cime
[illegible]
Semble [illegible] ouvert,
Grimpant à son plus haut étage,
C'est où je prétends [illegible] (P. DUVAL [illegible])

— Se dit des animaux dans le même sens. Un chat qui grimpe à un arbre. Les perroquets aiment à grimper. Des cardinaux de feu *grimpent* en circulant au haut des cyprès. (Chateaubriand.)

— Se dit des plantes dont la tige s'élève en s'accrochant aux corps voisins. Cette vigne a grimpé jusqu'au premier étage. Faire grimper un chèvrefeuille. Fais semer les capucines en bordures et par bouquets vers le pavillon, de sorte qu'en *grimpant*, les tiges puissent s'accrocher aux arbrisseaux qui sont sur la crête. (J.-J. Rousseau.)

— Par extens. Monter avec peine. Il y a bien à grimper pour arriver chez vous. Ils *grimpaient* sur le haut de la montagne. (D'Ablanc.) Alors, quittant le grand chemin, il *grimpait* à l'aventure, au hasard de la route serpentante. (De Goncourt.)

— Fig. Le monde ne peut laisser le juste en repos dans ce sentier rude et solitaire, où il *grimpe* plutôt qu'il ne marche. (Fléch.) Chacun, en effet, a dans la vie sa montagne à *grimper*. (B. de St-Pierre.)

Quoi! cette vision nouvelle
A *grimpé* [illegible] (BOILEAU.)

— Fam. *C'est un vin qui grimpe à la tête*. C'est un vin très capiteux.

— Activ. Nous partions au signal donné par le guide; nous *grimpions* au grand trot les montagnes, et nous les descendions au galop à travers les précipices. (Chateaub.)

— **SE GRIMPER.** v. pron. Se transporter en grimpant. Une montagne ne cesse d'être tout autre qu'à vous, qui vous y êtes *grimpé*. (De B[illegible].)

— Fig. Affecter l'élévation dans les sentiments, le langage.

*** GRIMPEREAU.** s. m. (radic. *grimper*). Ornith. Genre de l'ordre des passereaux, famille des ténuirostres, ainsi nommés de l'habitude qu'ils ont de grimper aux arbres en se servant de leur queue comme d'un arc-boutant. Grimpereau d'Europe. Grimpereau de muraille. *Grand grimpereau*. Nom vulgaire du pic varié. || **GRIMPEREAUX.** s. m. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des passereaux, comprenant les genres sylviette, grimpereau, picucule, etc.

*** GRIMPEUR, EUSE.** adj. Zool. Qui grimpe, qui est apte à grimper. Oiseaux grimpeurs.

— **GRIMPEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui grimpe. Des courses bien dirigées en firent un marcheur, un *grimpeur*, enfin l'homme tout aguerri aux excursions de montagnes. (Michelet.)

— **GRIMPEURS.** s. m. pl. Ornith. Ordre d'oiseaux à quatre doigts, dont deux en avant et deux en arrière, qui leur permettent de grimper facilement, comme les perroquets et les pics.

— Erpét. Section de la famille des reptiles ophidiens apodes, comprenant ceux qui ont la faculté de grimper, comme le boa.

— Mamm. Famille de l'ordre des rongeurs, comprenant ceux qui grimpent avec facilité, comme les écureuils.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

GRIMPIC. s. m. (contract. de *grimpereau*, et de *pic*). Ornith. Genre de passereaux, établi pour deux espèces du Brésil.

GRIMPION, ONNE. s. (rad. *grimper*). Nom donné, à Genève, à celui, à celle qui cherche à se poser au-dessus de sa condition.

GRIMSEL. Géogr. Montagne des Alpes Helvétiques, haute de 2,809 mètres; le col de ce nom a 2,165 mètres, renferme un hospice et conduit des sources du Rhône à celles de l'Aar. Les Français y surprirent les Autrichiens en août 1799.

GRIMSTONE. s. m. Horticult. Variété de fraise grosse et sucrée.

*** GRINCEMENT.** s. m. (rad. *grincer*). Mouvement nerveux et bruyant des dents, qui se fait entendre dans la colère. Jésus-Christ a dit qu'en enfer il y aura des pleurs et des grincements de dents.

— Bruit strident. Le grincement des gonds d'une porte. On n'entendait plus le *grincement* des roues hydrauliques qui apportaient l'eau au dernier étage des palais. (G. Flaubert.) On n'entendait que le *grincement* des cigales. (Id.) On entendait le *grincement* de la lime dans le grondement de la mer. (V. Hugo.) C'était comme un *grincement* de chaîne qui se déroulait. (A. Daudet.)

*** GRINCER.** v. a. 1re conj. (ét. anc. haut-allem., *gremizôn*, grincer des dents). Le *c* prend une cédille devant *a, o*. *Nous grinçons. Je grinçais. Grinçant.* Il n'est d'usage que dans cette locution : *Grincer les dents*. Les serrer les unes contre les autres de douleur ou de colère. Le bruit de la scie fait grincer les dents. Ce juge, cet homme fort, arrive à jeun, triste et terrible. Il prend place sur son siège, comme le lion qui *grince* les dents; il jette la jambe droite sur la jambe gauche. (Michelet.) Un autre, sur un loup affamé, *grinçant* ses dents infectes, mâche un crapaud vénéneux. (H. Taine.)

— **GRINCER.** v. n. Produire un bruit strident. Une porte qui grince en tournant sur ses gonds. Les chiens hurlent à la cornemuse qui ronfle, tandis que les roues *grincent* sur le gravier. (Mérimée.) Cela *grince* et cela résonne : il y a là de quoi meubler des Bastilles. (P. de St-Victor.)

— *Grincer des dents*. Les entrechoquer les unes contre les autres. Ils restaient les yeux fixes en *grinçant* des dents. (G. Flaubert.)

— Absol. et fig. Être en colère.

[illegible] *grince*
Et [illegible] (VOLTAIRE.)

GRINCHE. adj. 2 g. (radic. *grincher*). Pop. Revêche, acariâtre.

— **GRINCHE.** s. m. Arg. Voleur.

GRINCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Grincher.

GRINCHER. v. n. 1re conj. (radic. *grincer*). Techn. Se dit du pain dont la chaleur du four fait trop lever la croûte.

— **GRINCHER.** v. a. Arg. Voler.

*** GRINCHEUX, EUSE.** adj. (rad. *grincher*). Pop. Qui est d'un caractère revêche, maussade, désagréable.

GRINCHI, IE. part. pass. du v. Grinchir. S'emploie adjectiv. Meubles grinchis.

GRINCHIR. v. a. et n. 2e conj. (rad. *grinche*). Arg. Voler.

GRINCHISSEUR, EUSE. s. (rad. *grinchir*). Arg. Voleur, voleuse.

GRINDÉLIE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des composées astérées, établi pour deux espèces indigènes du Mexique.

GRINDÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une grindélie. || **GRINDÉLIÉES.** s. f. pl. Groupe de la section des astérées solidaginées, qui a pour type le genre grindélie.

GRINDELWALD. Géogr. Bourg du canton de Berne (Suisse), dans une vallée très pittoresque; 3,100 hab. Le glacier du *Grindelwald* est célèbre.

GRINETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire d'un échassier du genre gallinule qui habite l'Europe centrale.

★ **GRINGALET.** s. m. (ét. inconn.). Homme grêle, faible de corps, et figurément Homme sans consistance. Ce n'est qu'un gringalet.

GRINGETTE. s. f. Ornith. Un des noms vulgaires de la perdrix grise.

GRINGOIRE ou **GRINGORE** (Pierre). Poète, né en Lorraine ou en Normandie, de 1475 à 1480, mort vers 1544, s'appelait, en réalité, *Gringon*. Il commença par écrire des poèmes moraux; puis il se fit compositeur de mystères à Paris, et poète satirique, comme membre de la société les *Enfants sans souci*. C'est ainsi qu'il écrivit *les Folles Entreprises* et *les Abus du monde*, *la Chasse du cerf des cerfs*, pamphlet dirigé contre Jules II. Il créa, pour le service du roi, la comédie politique en France. Contre le pape il fit représenter *le Jeu du prince des sots et de mère sotte*, 1511, sotie suivie de la moralité de *l'Homme obstiné*, avec une farce licencieuse, *Faire et Dire*. On lui a attribué, sans preuves, *le Monde* et *le Nouveau Monde*.

★ **GRINGOLÉ, ÉE.** adj. (de l'ancien franç. *gringole*, gargouille). Blas. Se dit de certaines croix dont les extrémités sont terminées par des têtes de serpents. || Se dit de la queue de l'amphistère qui présente plusieurs têtes de serpents.

GRINGONNEUR (Jacquemin). Peintre et miniaturiste français du XIVe siècle, n'a pas inventé les cartes à jouer, comme on l'a souvent répété, mais fit, pour Charles VI, un jeu de tarots, dont la Bibliothèque nationale croit posséder dix-sept cartes; elles sont peintes avec talent.

★ **GRINGOTTER.** v. n. 1re conj. Gazouiller, en parlant des petits oiseaux, et principalement du rossignol. Il y a du plaisir à entendre gringotter ce petit oiseau. Il ne fait que gringotter.

— Par extens. et fam. Mal fredonner, en parlant des personnes.

— Activ. Gringotter un air. Il nous a gringotté un air d'opéra.

GRINGOT. s. m. Nom donné, dans le midi de la France, à de petits balais faits de jeunes rameaux de fragon.

★ **GRINGUENAUDE.** s. f. Petite ordure qui s'attache aux émonctoires et ailleurs par malpropreté. Elle avait surtout assez de sa casquette, ce caloquet sur lequel les fleurs chipées chez l'Itreville faisaient l'effet de *gringuenaudes* pendues comme des sonnettes au derrière d'un pauvre homme. (E. Zola.)

— Restes de quelques mets. Gringuenaudes de pâté.

GRINNELL (Terre). Géogr. L'une des terres arctiques, au N.-E. de l'Amérique, séparée par le canal Belcher du Nord-Cornouailles et de l'archipel Victoria.

GRINSON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du pinson.

GRIOLET. s. m. Mar. Appareil servant à démonter une bouche à feu, c'est-à-dire à l'enlever de son affût et à la poser sur le pont.

GRIOT. s. m. (rad. *gruau*). Techn. Recoupe de blé. || Farine dont on fait le pain appelé *pain de gruau*.

— Bot. Espèce de genêt purgatif.

★ **GRIOTTE.** s. f. (rad. v. fr., *agriote;* du gr. ἄγριος, sauvage). Hortic. Genre de cerise aigre à courte queue, grosse et noirâtre.

— Techn. Marbre tacheté de rouge, de blanc ou de brun. || Marbre du midi de la France, d'une couleur rouge cerise, dont la variété la plus remarquable est le marbre rouge vif exploité dans le département de l'Aude et appelé improprement *griotte d'Italie*.

★ **GRIOTTIER.** s. m. Bot. Arbre qui porte des griottes. On comprend généralement sous ce nom les cerisiers dont les fruits sont d'un rouge très foncé ou presque noirs, ont la peau moins tendre, la chair plus ferme, rougeâtre, moins fondante que celle des cerises proprement dites, quelquefois acide, le plus souvent douce, mais avec une petite pointe d'amertume. En général, les griottiers donnent une grande quantité de fleurs; la majeure partie avorte pour peu qu'il y ait du froid ou qu'il tombe beaucoup de pluie.

GRIP. s. m. (rad. *gripper*). Fauconn. *Oiseaux de grip*. Tous les oiseaux de fauconnerie, qui ne vivent que de vol et de rapine.

— Mar. *Aller au cap de grip*. Faire le corsaire.

GRIPET. s. m. (rad. *grimper*). Chemin, rampe très raide. Les gripets de Montmorency.

GRIPHE. s. m. (du grec γρῖφος, filet de pêcheur, et a figuré, énigme). Antiq. Énigme, nom des questions obscures et compliquées que les convives se proposaient mutuellement pendant le repas.

GRIPPAGE. s. m. (rad. *gripper*). Effet produit par le frottement de deux pièces métalliques, de deux surfaces l'une contre l'autre.

GRIPPART. s. m. (altérat. de *grimpart*). Ornith. Nom vulgaire du grimpereau.

★ **GRIPPE.** s. f. (rad. *gripper*). Goût capricieux. Il achète des livres qu'il ne lira jamais, c'est sa grippe. Il se ruine à nourrir beaucoup de chevaux qui ne lui servent pas, c'est sa grippe. Familier et vieux en ce sens.

— Fam. *Prendre quelqu'un en grippe*. Se prévenir défavorablement contre lui, sans pouvoir rendre raison de son animosité. La première loi de la nature, c'est de prendre en *grippe* tout ce qui a l'air d'une obligation. (Mérimée.) Si *grippe* contre les gens trouvait des bourgonnements sublimes. (De Gonc.) M. Eyssette, de le voir éternellement la larme à l'œil, avait fini par le prendre en *grippe* et l'abreuvait de taloches. (A. Daudet.)

— Bot. Nom vulgaire de la lycopside des champs.

— Médec. Catarrhe pulmonaire épidémique. || On a aussi donné ce nom à quelques autres inflammations épidémiques des membranes muqueuses, et particulièrement de la conjonctive. La *grippe* peut nous atteindre partout, puisqu'elle est charriée par l'air. (Carbonnier.)

GRIPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Gripper. S'empl. adjectiv. Ma montre a été grippée sur cette table.

— Fig. Qui a un caprice. Madame la marquise est un peu *grippée* de philosophie. (Le Sage.)

— Qui a la grippe. Je suis fortement grippé. Je suis un peu moins enrhumé et *grippé*. (Mérimée.)

— *Face grippée*. Face dont les traits sont resserrés et contractés sur eux-mêmes, de manière qu'elle semble diminuée de volume. On l'observe surtout dans la péritonite et dans certaines douleurs abdominales très aiguës. En avançant davantage vers le Nord, l'espèce humaine se raccourcit, devient plus trapue; elle conserve, comme les enfants, une grosse tête et les formes arrondies, empâtées; enfin sa peau, crispée et comme *grippée* par la vive froidure, devient brunâtre. (Virey.)

— Dans un sens analogue, *Étoffe grippée*. Étoffe qui s'est retirée, qui a pris de mauvais plis sous l'influence d'une chaleur trop vive ou d'une cause quelconque.

GRIPPE-ARGENT. s. m. Celui qui grippe habituellement de l'argent.

GRIPPE-CHAIR. s. m. Agent de police, archer. || Pl., des *grippe-chairs*.

GRIPPE-COQUIN. s. m. Fam. Agent qui arrête les malfaiteurs.

— Traquenard qu'on a dans la poche.

GRIPPE-FROMAGE. Qui vole du fromage. Épithète que La Fontaine applique au chat : Le chat *grippe fromage*.

GRIPPELÉ, ÉE. part. pass. du v. se Grippeler. S'empl. adjectiv. Étoffe grippelée.

GRIPPELER (SE). v. pron. 1re conj. (dimin. de *gripper*). Ce verbe double la lettre *l* devant l'*e* muet. *Je me grippelle, elle se grippellera*. Techn. Chez les fabricants d'étoffes, Se froncer, se crêper.

GRIPPEMENT. s. m. (rad. *gripper*). Techn. Effet que produisent sur elles-mêmes deux surfaces métalliques qui sont frottées ou qui frottent l'une contre l'autre.

— Pathol. État de la face grippée. Grippement de la face.

GRIPPEMINAUD. s. m. (de *gripper*, voler, et de *minaud*, chat). Nom de chat, inventé par Rabelais et employé par La Fontaine.

> Aussitôt qu'à portée il vit les contestants,
> Grippeminaud, le bon apôtre,
> Jetant des deux côtés la griffe en même temps,
> Mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre.
> (La Fontaine.)

★ **GRIPPER.** v. a. 1re conj. (ét. goth., *greipan*, saisir). Attraper, saisir subtilement. Ce chat a grippé un morceau de viande. On lui a grippé sa bourse.

— Voler. Gripper de l'argent.

— Pop. *Gripper quelqu'un*. L'arrêter pour le mettre en prison. Les gendarmes ont grippé cet homme.

— Fig. Prévenir défavorablement. Votre conduite m'a grippé.

— Froncer, rider, faire retirer, en parlant d'une peau, d'une étoffe. Ils mettaient nos gants sur le poêle et s'amusaient à les dessécher, à les *gripper*. (H. de Balz.)

— **GRIPPER.** v. n. Se froncer en parlant d'une étoffe. Du taffetas qui grippe.

— S'accrocher, en parlant des pièces d'une machine.

— **SE GRIPPER.** v. pron. Se retirer en se fronçant. Ce taffetas s'est tout grippé. Ces étoffes se grippent aisément.

— Fam. Se prévenir défavorablement et sans raison. C'est un homme sujet à se gripper.

GRIPPERIE. s. f. (rad. *gripper*). Volerie.

★ **GRIPPE-SOU.** s. m. (radic. *gripper*, et *sou*). Celui qui recevait autrefois les rentes moyennant une légère remise. C'est un grippe-sou très fidèle. || Pl., des *grippe-sou* ou des *grippe-sous*.

— Fam. et par mépris. Homme qui s'attache à des gains petits et sordides. Ce fut un mauvais marché, et d'ailleurs on sent bien qu'il n'avait pas le caractère de *grippe-sou* nécessaire à l'emploi. (H. Taine.)

GRIPPEUR. s. m. (rad. *gripper*). Voleur. Ce mot est vieux.

GRIQUAS. s. m. pl. Géogr. Population de la colonie du Cap, vers le nord. Ce sont des métis, grands, d'un beau type, olivâtres, issus des Hollandais et des femmes hottentotes. Ils sont chrétiens, agriculteurs, et parlent un patois hollandais.

★ **GRIS, ISE.** adj. (ét. bas-lat., *griseus*, *grisius*, de l'anc. saxon *gris*, qui a les cheveux blancs). Qui est de couleur mêlée de blanc et de noir. Drap gris. Yeux gris. Cheveux gris. Barbe grise. Un cheval gris. Une étoffe grise. Lorsque j'étais en pleine mer, et que je n'avais d'autre spectacle que le ciel et l'eau, je m'amusais quelquefois à dessiner les beaux nuages blancs et *gris*, semblables à des groupes de montagnes, qui voguaient à la suite les uns des autres sur l'azur des cieux. (B. de St-P.)

> Il n'est pas sûr que la sagesse
> Suive toujours les cheveux *gris*. (Quinault.)

— Fam. *Être tout gris*. Avoir les cheveux gris.

— Fig. *Barbe grise, tête grise*. Vieillard. Toujours la barbe *grise* aime la tête blonde. (V. Hugo.)

> Barbe *grise* et jeune beauté
> Font ordinairement un mauvais assemblage.
> (Quinault.)

— Fig. Le matin, aux yeux *gris*, commençait à s'éveiller. (Th. Gaut.)

> La nuit venait, et déjà ses mains *grises*
> Sur la nature étendait ses rideaux. (Voltaire.)

— *Papier gris*. Papier sans colle qui sert à faire des enveloppes de paquets, à filtrer des liqueurs.

— *Vin gris*. Vin paillet, qui est entre le blanc et le clairet.

— *Patrouille grise*. V. PATROUILLE.

— *Sœur grise*. Religieuse dont le costume est gris.

— *Il fait un temps gris*. Le temps est couvert et froid. J'arrivai par un jour *gris*, tel que ce pays en a la plus grande partie de l'année. (Michelet.) || On dit dans ce sens elliptiquement, *Il fait gris*.

— Fig. et fam. *Faire grise mine*. Montrer un visage impressionné par quelque chose de fâcheux.

> L'inconsolable dame Élise
> Faisant une mine bien *grise*. (Scarron.)

— *Faire grise mine à quelqu'un*. Lui faire mauvaise mine.

— Pop. *En voir, en faire voir de grises*. Éprouver, faire éprouver de vives contrariétés.

— *Être gris, un peu gris*. Être à demi ivre. A la fin du repas, nous étions tous un peu gris. Cette femme est grise.

> Je bois, laissant l'autre à la porte,
> Quelques verres avec mes amis,
> Tant que sur l'âme on me rapporte
> A moitié soûl, à moitié gris. (P. Dupont.)

— *Gris comme la bourrique à Robespierre*. Très gris.

— Prov. et fig. *La nuit, tous les chats sont gris*. La nuit, on peut très bien se tromper et ne pas reconnaître ceux à qui l'on parle; ou encore, Dans l'obscurité, il n'y a nulle différence, pour la vue, entre une personne laide et une belle personne.

— Anat. *Substance grise*. Substance contenue dans certaines parties de l'encéphale.

— Comm. *Bois gris*. Se dit par opposition à Bois pelard.

— Imprim. *Lettre grise*. Grande lettre ornée de figures, et ordinairement gravée sur du bois ou sur du cuivre.

— **GRIS.** s. m. Couleur grise. Vêtement de cette couleur. Porter du gris. Cette couleur tire sur le gris. S'habiller de *gris*. (Acad.)

— On distingue les nuances de gris en les comparant à la couleur d'un objet connu. Gris bleu. Gris noir. Gris brun. Gris marron. Gris d'argent. Gris de plomb. Gris de fer. Gris cendré. Gris sale. Gris violet, etc.

— *Gris pommelé*. Se dit du poil des chevaux, qui est mêlé de blanc et de noir.

— *Gris de lin*. Couleur entre le blanc et le rouge.

— On dit aussi adjectiv. Couleur gris-de-lin. Étoffe gris-de-perle. Habit gris-brun, etc.

— Fig. Quand on se couche, on a des pensées qui ne sont que *gris-brun*. (Mme de Sév.)

— *Petit-gris*. Sorte de fourrure grise faite de peau d'un écureuil du Nord. Vêtement fourré de *petit-gris*. (Acad.) || Poil des pinceaux à aquarelle et de certains pinceaux employés par les peintres décorateurs.

— *Le gris*. A signifié Vent de bise.

— *Le gris d'officier*. Ivresse peu prononcée.

— *Saint Gris*. Saint burlesque du moyen âge, dont le nom était prononcé dans certains jurons. Ventre-saint-gris.

— Minér. *Petit gris*. Marbre gris de Mons.

— **REM. GRAMM.** Lorsque *gris* est suivi d'un adjectif, ils restent invariables tous deux si cet adjectif qualifie *gris*, qui est alors substantif. L'azurous est originaire du Canada; il a le dessus de la tête d'un roux obscur, le bec et les pieds *gris brun*. (Buff.) L'hyène a le poil du corps et la crinière d'une couleur *gris obscur*. (Id.) C'est comme s'il y avait d'un gris brun, d'un gris obscur. || Mais si les deux adjectifs qualifient l'un et l'autre le substantif auquel ils se rapportent, ils s'accordent en genre et en nombre avec ce substantif. La perdrix *grise blanche* et la perdrix rouge blanche font variété dans ces deux espèces de perdrix. (Buffon.)

GRISAGE. s. m. Nom collectif des couleurs grises.

★ **GRISAILLE.** s. f. (pr. *gri zaille*, *ll* mouill.; rad. *gris*). Peinture grise, d'une seule couleur, imitant le bas-relief, et qui s'emploie ordinairement dans les frises et dans les soubassements des édifices. La grisaille est ce que les peintres appellent aussi *clair-obscur*. Peindre en grisaille. Une belle grisaille. Ce tableau exigeait la plus grande vigueur de pinceau, et M. Berthe n'en a fait qu'une *grisaille*. (Grimm.) La voûte de la Bourse, à Paris, est ornée de belles peintures en *grisailles*. (Duchesne aîné.) Cette salle est peinte en *grisailles* figurant des bas-reliefs, des colonnes et des statues. (Gér. de Nerval.) On y dressa un châssis, un décor, une grande *grisaille* peinte par David. (V. Hugo.)

— Esquisse préparatoire où les couleurs locales ne sont point indiquées.

— Au pluriel, Nom de verres peints en tons légers.

— Bot. Nom vulgaire du peuplier blanc.

— Entom. Espèce de papillon de nuit.

— Techn. Mélange de cheveux blancs et bruns chez les perruquiers. Une perruque en grisaille.

GRISAILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Grisailler. S'emploie adjectiv. Plafond, lambris grisaillé.

— Fig. Terne, sans coloris qui ressorte. Il est certain que je trouve quelque chose d'usé, de passé, de *grisaillé*, d'inanimé, de froid, dans les auteurs qui firent les délices de ma jeunesse. (Chateaubriand.)

★ **GRISAILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *gri-zallé*, *ll* mouill.; radic. *grisaille*). Enduire, barbouiller de gris. Grisailler un plafond, un lambris. Faire grisailler un plancher.

— **GRISAILLER.** v. n. Devenir gris. Le carton battu jusqu'à ce qu'il *grisaille*. (Lesné.)

GRIS-ALBIN. s. m. (ét. fr., *gris;* lat. *albus*, blanc). Ornith. Espèce de gros-bec de la Virginie.

GRISAR (Albert). Compositeur français, d'origine belge, né à Anvers, 1808-1869. Il vint à Paris en 1830, étudia quelque temps sous Reicha, et fit jouer avec succès un grand nombre de pièces à l'Opéra-Comique. Citons : *l'Opéra à la cour*, *le Carillonneur de Bruges*, *Gilles ravisseur*, *les Porcherons; Bonsoir, monsieur Pantalon! les Amours du diable*, etc.

GRISARD ou **GRISART.** s. m. (rad. *gris*). Bot. Variété de peuplier qui fournit un bois blanc employé dans les travaux de menuiserie.

— Échin. *Œuf de grisard*. Nom vulgaire d'une espèce d'oursin.

— Mamm. Nom vulgaire du blaireau.

— Minér. Espèce de grès très dur.

— Ornith. Espèce de goéland à manteau noir.

— **GRISARD, ARDE.** adj. Qui est couleur de blaireau.

★ **GRISÂTRE.** adj. 2 g. Qui tire sur le gris. Couleur grisâtre. Étoffe grisâtre. L'œil n'apercevait plus aucun mouvement sur la terre monotone et *grisâtre*. (Volney.) Deux heures après, un jour *grisâtre* pénètre dans la salle. (Gér. de Nerval.) La nuit était sombre, un brouillard *grisâtre* semblait peser sur la mer. (G. Flaub.)

GRISBOCK. s. m. (pr. *gri-sbock*). Mamm. Espèce d'antilope à cornes droites. Sa couleur est d'un beau rouge ardent, ou d'un brun fauve, semé d'une foule de petits poils blancs.

GRISÉ, ÉE. adj. Serr. Qui est limé en gros et n'a pas été passé sur la meule.

GRISÉ, ÉE. part. pass. du v. Griser. S'empl. adjectivement.

— *Le grisé*. s. m. Action de donner une teinte grise.

GRISE-BONNE. s. f. Hortic. Variété de poire.

GRISÉICOLE. adj. 2 g. (étym. lat., *griseus*, gris; *collum*, col, cou). Zool. Qui a le cou gris.

GRISELETTE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la grande hirondelle de mer.

GRISELIDIS ou **GRISLA, GRISELDA**, marquise de Saluces, au XIe siècle. A été l'héroïne d'un grand nombre de légendes, qui l'ont représentée comme le modèle des vertus conjugales. Pétrarque et Boccace l'ont célébrée; on trouve son histoire dans les fabliaux français, dans les vieux livres allemands; enfin, dans presque toutes les langues de l'Europe, des récits populaires ont fait connaître le nom de Grisélidis.

GRISÉLINIE. s. f. Bot. Genre d'arbres de la famille des araliacées de la Nouvelle-Zélande.

GRISELLE. s. f. Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons.

★ **GRISER.** v. a. 1re conj. (rad. *gris*). Rendre de couleur grise. Tous les tons compris dans le plan circulaire sont susceptibles de recevoir l'addition du noir, ce qui *grise* ou rabat la couleur. (Chevreul.)

— Faire boire quelqu'un jusqu'à le rendre à demi ivre. Si vous le faites boire davantage, vous le griserez.

— Se dit des liqueurs enivrantes, de la fumée de tabac, etc. Un verre de vin suffit pour le griser. La fumée de tabac le grise. Ce vin me griserait.

— Fig. L'éloquence de ce tribun grise tout le monde. Cependant la science moderne ne *grise* pas tous les esprits. (L. Veuillot.) Ces derniers mots « ou vous voudrez » furent dits à voix basse, tout près de moi, presque sur mes lèvres, pour me *griser*. (A. Daudet.)

Endormir, étouffer. Griser ses peines. Le gain accroît la soif; l'or *grise* la prudence. (Ponsard.)

— **GRISER.** v. n. Techn. Chez les teinturiers, Se dit des bleus qui sont sujets à pâlir. Ce bleu grisera.

— **SE GRISER.** v. pron. Se rendre à demi ivre. Pour peu qu'il boive, il se grise. Cet homme se grise tous les jours. Le grand homme était un insigne barbare qui se *grisait* horriblement. (Mérimée.)

> Deux muscadins d'abbés qui soupaient chez le pape,
> Étant venus un jour à bout de se *griser*.
> (A. de Musset.)

— Fig. Se griser de ses espérances.

GRISERIE. s. f. (radic. *griser*). État d'une personne à moitié ivre. Il éclatait en gestes, en bouts de chansons, en paroles folles, en apostrophes qui ressemblaient à de la *griserie*. (De Goncourt.)

— Fig. Vous connaissez, n'est-ce pas, cette jolie *griserie* de l'âme? (A. Daudet.)

*** GRISET.** s. m. (dimin. de *gris*). Bot. Nom vulgaire de l'argousier ou hippophaës.

— Ichtyol. Sous-genre de poissons, établi dans le genre squale.

— Mamm. Espèce de quadrumanes du genre maki.

— Ornith. Jeune chardonneret qui est encore gris, qui n'a point encore son rouge et son jaune vif. || Nom vulgaire d'une espèce de gallinule appelée aussi *marouette*.

*** GRISETTE.** s. f. (rad. *gris*). Étoffe grise de peu de valeur; vêtement de cette étoffe. Robe de grisette. Elle a une jolie grisette.

— Jeune fille ou femme de médiocre condition, et plus ordinairement Jeune ouvrière coquette et galante. Il n'y avait que des grisettes à ce bal. Il ne voit que des grisettes. Les gens de qualité s'amusent souvent avec des grisettes. Il aime les grisettes à la folie. Le maréchal de Noailles était fort accusé de n'avoir pas renoncé à la *grisette*. (Saint-Simon.) Une *grisette* est un trésor. (La Fontaine.) Les romans, les vaudevilles, nous peignent la *grisette* de Paris gentille, gaie, revêtue d'une grâce particulière. (Csse de Bradi.) C'est ce qui représentait ici la classe des *grisettes*. (Gérard de Nerval.) A la tournure et à la toilette de sa voisine, quoiqu'elle portât un chapeau, il jugea qu'elle devait être ce qu'on appelle à Paris une *grisette* (A. de Muss.) Une *grisette* en mantille noire soulève sa jupe pour laisser voir son bas blanc, sa cheville fine, son soulier sans talon. (H. Taine.)

— Bot. Nom vulgaire de deux espèces d'agarics.

— Comm. Sorte de bière.

— Entom. Nom vulgaire d'une espèce de papillon diurne. || Nom vulgaire d'une espèce de charançon. || *Grisette à zigzag*. Nom vulgaire d'une espèce de phalène.

— Mar. Vice dans le bois dû à la fermentation de la sève.

— Minér. Pierre à bâtir de Beaucaire.

— Ornith. Nom vulgaire d'une espèce de fauvette et du canard noir ou macreuse. || *Grisette du Sénégal*. Espèce de cochevis, ou alouette huppée.

GRIS-FARINIER. s. m. Bot. Agaric gris ou cendré qui répand l'odeur de la farine nouvellement moulue, et qui est très bon à manger.

GRIS-GRIS. s. m. Myth. afr. Espèce d'amulette ou de talisman des nègres. || Morceau de papier sur lequel on écrit des vers du Coran. Les Maures d'Afrique portent sur eux des gris-gris, et les regardent comme des préservatifs universels.

GRISI (Giulia). Cantatrice italienne, née à Milan, 1810-1869. De bonne heure, suivant l'exemple de sa sœur aînée, Judith GRISI, 1805-1840, elle débuta au théâtre, voyagea en Italie, en France, en Angleterre et aux États-Unis, et obtint partout les plus grands succès pour sa voix éclatante de *mezzo soprano*, ses grandes qualités dramatiques et sa beauté.

GRISIN. s. m. Ornith. Espèce de fauvette grise de Cayenne.

GRISINI. s. m. pl. Art culin. Sorte de pâtisseries fort recherchées que l'on prend avec le thé. Il a mangé des grisini.

GRISLAGINE. s. m. (ét. fr., *gris*; ital. *lago*, lac). Ichtyol. Nom vulgaire du poisson appelé aussi *meunier*.

GRISLÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des lythrariées, établi pour des plantes qui croissent dans les régions tropicales des deux continents.

GRIS-NEZ (Cap). Géogr. Cap sur le pas de Calais, à l'extrémité des collines de l'Artois, en face de l'Angleterre, à 31 kil. de Douvres.

GRISOIR. s. m. (radic. *grisé*). Techn. Outil qui sert à rogner le verre.

GRIS-OLIVE. s. m. Ornith. Genre de passereaux d'Amérique.

GRISOLLEMENT. s. m. Action de grisoller.

*** GRISOLLER.** v. n. 1re conj. Chanter, en parlant de l'alouette. L'alouette *grisolle*. (Acad.)

> Déjà l'ingénieuse abeille
> Est aux champs à cueillir le miel,
> Et l'alouette vers le ciel
> Se guinde et *grisolle* à merveille.
> (*Mercure*, dans Trévoux.)

GRISOLLES. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne). Église gothique du XVe siècle; aux environs, on a trouvé plusieurs tumulus; elle était déjà une ville importante au XIIIe siècle. Coutellerie; 2,000 hab.

*** GRISON, ONNE.** adj. Qui devient gris. Il devient grison. Barbe grisonne. Quand on est *grison*, il faut faire banqueroute à l'amour. (Voltaire.)

> Chez l'espèce femelle
> Il brille encor malgré son poil *grison*,
> Il n'est caillette en honnête maison
> Qui ne se pâme à sa douce faconde. (J.-B. Rouss.)

— Substantiv. Couleur grisonne. Cette étoffe tire sur le grison.

— **GRISON.** s. m. Ce grison a encore le cœur joyeux. C'est un vieux *grison*. (Acad.)

— Nom qu'on donnait autrefois à un domestique que l'on habillait de gris, afin qu'il ne fût pas reconnu par sa livrée, et que l'on employait à des commissions secrètes, et particulièrement pour porter des billets doux.

> Vous voyez, monsieur, un des *grisons* secrets
> Qui d'Hortense partout va portant les poulets. (Volt.)

— Pop. Âne, baudet. Être monté sur un *grison*. (Acad.)

> Je me vois en campagne rase,
> Dominant sur tout l'horizon;
> Je pique des deux mon *grison*,
> Et crois voler sur un Pégase,
> Comme un autre Bellerophon. (P. Ducerceau.)

— Cheval gris.

— Ironiq. Moine vêtu de gris.

— Erpét. Nom vulgaire d'un lézard et d'un serpent.

— Géol. Sorte de gris calcaire, commun en Bretagne. || Tuf ferrugineux du département de l'Yonne.

— Ichtyol. Nom vulgaire de deux poissons, l'un du genre labre et l'autre du genre chétodon.

— Mamm. Genre de la famille des plantigrades, ainsi appelé à cause de la couleur de son pelage, et établi pour trois espèces de l'Amérique du Sud.

— Ornith. Nom, à Genève, de l'hirondelle de rivage.

GRISON, ONNE. s. Géogr. Habitant, habitante du canton des Grisons.

— *Le grison*. s. m. Ling. Langage des Grisons.

— adj. Qui appartient au canton des Grisons ou à ses habitants.

GRISONNANT. part. prés. du v. Grisonner. Qui grisonne. Des hommes grisonnant de jour en jour.

*** GRISONNANT, ANTE.** adj. Qui commence à devenir gris. Des cheveux grisonnants. De la barbe grisonnante.

— Dont les cheveux deviennent gris. Un homme grisonnant. Une femme grisonnante. Tous les huit jours, un homme entre deux âges, *grisonnant* et distingué, venait la voir. (A. Daudet.)

— Entom. Se dit de la phalène, parce qu'elle a la partie antérieure du corps et le vertex blanchâtres. Phalène grisonnante.

GRISONNEMENT. s. m. (rad. *grisonner*). Caractère de ce qui devient gris. Grisonnement de la barbe.

— Action de teindre en gris.

*** GRISONNER.** v. n. 1re conj. Devenir gris. Commencer à avoir les cheveux gris. Il commence à grisonner. La barbe lui grisonne. Je le comprends à merveille; mais moi, pauvres enfants, qui ai *grisonné* là, derrière vos pères, il y a quarante ans que je l'attends. (Ch. Nod.)

— Avoir ses cheveux gris. Cet homme grisonne.

— **GRISONNER.** v. a. Teindre en gris.

— Rendre la barbe, les cheveux gris. La fumée de la poudre *grisonne* une barbe plus vite que les années. (Mérimée.)

GRISONNETTE. s. f. Entom. Espèce de papillon de nuit.

GRISONS. (en allem. *Graubünden*). Géogr. Canton de la Confédération Helvétique, au S.-E. Il est situé dans le massif des Alpes, renferme les Alpes Centrales, moins le Saint-Gothard, une partie des Alpes Rhétiques et la chaîne des monts Krispalt, Dodiberg et Scheibe. Il est compris dans la vallée supérieure du Rhin, et dans une petite partie de celles du Tessin et de l'Inn. Il a de belles forêts et de magnifiques pâturages; du plomb, du fer, du cuivre, du granit, des marbres; superficie 7,185 kil. carrés; population 95,000 hab., dont 53,000 protestants. La constitution est une démocratie fédérative; elle comprend trois ligues : *Ligue Grise*, ch.-l. Disentis; *ligue Caddée*, ch.-l. Coire; *ligue des Dix-Juridictions*, ch.-l. Davos. Les Grisons (Haute-Rhétie) furent difficilement vaincus par les Romains; incorporés à l'Allemagne, après le traité de Verdun (843), peuplés par des colons allemands, ils furent divisés par la féodalité. Les trois ligues se formèrent de 1424 à 1435, s'unirent en 1471, et furent jointes à la République helvétique en 1798. Le ch.-l. est Coire.

*** GRISOU.** s. m. (ét. inconnue; peut-être *gris*, à cause de la teinte que l'approche du grisou donne à la lumière). Min. Gaz hydrogène protocarboné et mêlé à un peu d'azote et d'acide carbonique, qui se dégage quelquefois des bancs de houille et qui fait explosion au contact de la flamme. Le grisou se produit sous la forme de nuages grisâtres ou de flocons blanchâtres assez semblables à des toiles d'araignée.

— *Chant du grisou*. Bruit que produit le grisou quand il s'échappe des cellules qui le contiennent.

— Météor. Gaz dont la composition est identique avec celle du grisou des mines et qui se dégage spontanément de la vase des marais.

— Adjectiv. *Feu grisou*. Ce gaz quand il fait explosion. Le feu *grisou* fait chaque année de nombreuses victimes, et c'est pour éviter les accidents produits par son explosion que Davy inventa la lampe de sûreté. (Richer.)

GRISOUMÈTRE. s. m. (ét. fr., *grisou*; gr. μέτρον, mesure). Appareil servant à déterminer la quantité de grisou que contient l'atmosphère des mines.

GRISOUTEUX, EUSE. adj. Où il y a du grisou. Mine grisouteuse.

GRIS-PENDART. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la pie-grièche.

GRIS-PERLÉ. s. m. Bot. Champignon du genre agaric, remarquable par ses mauvaises qualités.

GRISSE. s. f. ou **GRISSIN.** s. m. Sorte de pain qu'on fabrique en Savoie.

GRITTI (André). Doge de Venise, de 1523 à 1538, était né en 1454. Doge après Antonio Grimani, il s'unit à Charles-Quint contre François Ier et entra dans la ligue de Cognac, pour la délivrance de l'Italie. 1526. Son administration fut habile et glorieuse. || **GRITTI** (Louis). Fils du précédent, naquit à Constantinople en 1501. Il parvint à gagner la faveur d'Ibrahim, grand vizir de Soliman II, et décida le sultan à soutenir Jean Zapoly, comme roi de Hongrie, fut gouverneur de Bude, et gouverneur général de la Hongrie, au nom de Zapoly, 1533. Il fut assassiné avec ses deux fils, 1534.

*** GRIVE.** s. f. (ét. inconn.). Ornith. Oiseau du genre merle, à plumage grivelé, et dont la chair est très succulente. Chasser aux grives. Les grives s'engraissent dans la saison des vendanges. Un salmis de grives. Les espèces de grives sont très nombreuses. || *Grande grive*, *grive de brou*, *haute grive*, *grosse grive*. Noms vulgaires de la draine || *Grive d'eau*. Nom vulgaire d'une espèce de vanneau d'Amérique. || *Grive de Bohême*. Nom vulgaire du jaseur.

— Prov. *Faute de grives, on mange des merles*.

— Pop. et fam. *Être soûl comme une grive*. Être complètement ivre. Se dit par allusion à la grande quantité de raisin que mangent les grives au temps des vendanges. Coupeau, soûl comme une *grive*, recommençait à viauper et disait que c'était le chagrin. (E. Zola.)

— Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson de mer, appelé aussi *paon marin* ou *papagallo*.

— Métrol. V. **GRIF.**

— Moll. Nom vulgaire de deux coquilles univalves.

GRIVEGNÉE. Géogr. Comm. de la prov. et à 4 kil. de Liège (Belgique). Mine de houille, distilleries, filatures de laine; 6,200 hab.

GRIVELAGE. s. m. (rad. *griveler*). Petits profits illicites.

GRIVELÉ, ÉE. part. pass. du v. Griveler. S'emploie adjectiv. Qui est dû à des profits illicites.

*** GRIVELÉ, ÉE.** adj. (radic. *grive*). Zool. Qui est mêlé de gris et de blanc comme le plumage de la fauvette.

— **GRIVELÉ.** s. m. Ornith. Nom vulgaire de divers oiseaux appartenant aux genres chevalier, fourmilier et philedon.

*** GRIVELÉE.** s. f. (radic. *griveler*). Petit profit illicite et secret qu'on fait dans un emploi. Familier et vieux.

*** GRIVELER.** v. a. et n. 1re conj. Ce verbe change l'*e* en *è* devant une syllabe muette. *Je grivèle. Tu griveleras.* Faire quelques petits profits illicites dans un emploi, dans une charge. Il n'a recherché cet emploi que dans l'espérance d'y trouver quelque chose à *griveler*. (Acad.) Familier et vieux.

*** GRIVÈLERIE.** s. f. Action de griveler. Familier et vieux.

GRIVELETTE. s. f. (diminut. de *grive*). Ornith. Petite grive de Saint-Domingue.

*** GRIVELEUR.** s. m. Celui qui grivèle. C'est un griveleur, un franc griveleur. Familier et vieux.

GRIVELIN. s. m. Ornith. Espèce de grosbec de la côte d'Angola. || *Grivelin à cravate*. Nom vulgaire du gros-bec nonnette.

GRIVELURE. s. f. (rad. *grivelé*). Coloration mélangée de blanc et de noir.

GRIVERT. s. m. Ornith. Oiseau à plumes variées de gris et de vert, de Cayenne.

GRIVET. s. m. Mamm. Espèce de guenon.

GRIVETIN. s. m. Ornith. Fauvette d'Afrique.

GRIVETTE. s. f. Ornith. Espèce de grive, commune aux États-Unis.

GRIVIÈRE. s. f. Volière où on met des grives.

*** GRIVOIS, OISE.** s. (rad. *grivoise*). Celui, celle qui est d'une humeur libre, éveillée, hardie. Un bon grivois. Une bonne grivoise.

— S'est dit pour Soldat.

> Quand ils ont à leur tête un si bon général,
> Il n'est point les *grivois* point de plaisir égal.
> (Boursault.)
>
> Mais force fut au *grivois* dépité,
> D'être conduit au gîte détesté. (Gresset.)

— Adjectiv. Se dit des personnes dont les propos sont lestes, et des choses libres, hardies. Il est grivois. Il a le ton grivois. Chanson *grivoise* (Acad.) C'est, ajouta-t-il, ce que nous appellerions des chansons *grivoises*. (Gér. de Nerval.)

GRIVOISE. s. f. (ét. allem., *Reibeisen*, râpe, avec l'épenthèse du *g*). Tabatière munie d'une râpe, dont on se servait autrefois, et dont les grivois les premiers firent usage; c'est de là que lui vient son nom.

GRIVOISER. v. n. 1re conj. Râper du tabac avec une grivoise. || Fréquenter des grivoises, des femmes grivoises.

GRIVOISERIE. s. f. Caractère de ce qui est grivois.

— Acte, mot, langage grivois.

GRIVRON. s. m. Ornith. Espèce de grive du cap de Bonne-Espérance.

GRIWNA. s. m. Métrol. Monnaie de compte anciennement usitée en Russie et valant un peu plus de 40 centimes.

GROAT. s. m. (pr. *grott*). Métrol. Monnaie d'argent d'Angleterre valant 0 fr. 40.

GROBBENDONCK. Géogr. Comm. de la prov. et à 33 kil. d'Anvers (Belgique); 2,300 h.

GROBYE. s. m. (de *Groby*, n. pr.). Bot. Genre d'orchidées épidendrées, établi pour une plante indigène du Brésil.

GROCHOW. Géogr. Village de la prov. de Varsovie, au S.-O. de Praga, célèbre par les combats de février 1831, entre les Russes et les Polonais.

GRODEN (Vallée de). Géogr. Vallée du Tyrol italien, renferme sept communes, dont le chef-lieu est Saint-Ulric, où l'on travaille des objets sculptés en bois, répandus dans toute l'Europe.

GRODNO. Géogr. Gouvernement de la Russie lithuanienne, est arrosé par le Niémen et le Bug. Au S., il y a les forêts marécageuses de la Polésie; ailleurs, c'est une plaine de sable et de terre d'alluvion. Le sol produit beaucoup de céréales, de chanvre, de lin, de houblon, de légumes; il y a des bois très étendus, des pâturages qui nourrissent de nombreux troupeaux, de moutons surtout. Superficie 3,866,830 hectares; popul. 1,166,000 hab.

— **GRODNO.** Ch.-l. du gouvernement de ce nom, sur la rive droite du Niémen, à 990 kil. S.-O. de Saint-Pétersbourg. On y signa le dernier partage de la Pologne en 1793; 35,000 hab.

GROËNLAND (*Terre verte*). Géogr. Grande île, se rattachant aux terres de l'Amérique du N., bornée à l'E. par l'océan Glacial arctique ou mer du Groënland, au S. par l'océan Atlantique, à l'O. par le détroit de Davis, la mer de Baffin, l'entrée de Smith, au N. par des régions inconnues. Le cap Farewell est à son extrémité méridionale. Deux chaînes de montagnes suivent les côtes et, se croisant à l'extrémité méridionale, en dessinent le relief. Elles renferment de gigantesques glaciers. La plus grande partie du pays est couverte de glaces et de neiges éternelles; le climat est partout très rigoureux; seulement, dans quelques îles du S. et sur la côte du S.-O., il y a un peu de verdure, des mousses, des lichens, quelques arbres fort bas, saules, genévriers, etc. On a découvert au Groenland des roches estimées, du charbon, du cuivre, du plomb, etc. Les animaux à fourrures, lièvres blancs, rennes, renards, ours blancs, les oiseaux aquatiques, eiders, canards, etc., sont la principale richesse des habitants. La mer est très poissonneuse; la baleine fréquente les côtes occidentales; on trouve le gibbar, le narval, le cachalot, le marsouin, le morse, surtout le phoque.

— Le Groenland, découvert par l'Islandais Eric Randa en 982, fut plus tard exploré par les Norvégiens, qui le nommèrent et y fondèrent des colonies florissantes; mais la peste de 1348 fit périr presque tous les habitants; le missionnaire danois Egede commença de nouveau à coloniser le pays de 1720 à 1736; mais la population a diminué dans le XIXe siècle, à cause du froid qui augmente sans cesse; elle n'est que de 8 à 10 000 habitants environ, la plupart Esquimaux, convertis au christianisme. La côte de l'E. est presque inabordable et inhabitée; les établissements danois sont à l'O. : Upernawik, Godhavn ou Lievely, sur l'île Disco, Ommak, Jacobshavn, Christianshaab, Egedesminde, Fiskernasset, Holsteinborg, Sukertoppen, Gothaab, Frédericksbaab, Julianeshaab. Les frères moraves ont quatre établissements, dont le principal est Lichtenau, près du cap Farewell.

GROËNLANDAIS, AISE. s. Géogr. Habitant, habitante du Groënland.

— *Le groënlandais*. s. m. Linguist. Langue du Groenland.

— adj. Qui appartient au Groënland ou à ses habitants.

GROFFE. s. f. Anc. art. milit. Espèce de lance ou de javelot.

* **GROG.** s. m. Mot emprunté de l'anglais pour désigner une Boisson composée d'une partie d'eau-de-vie sur trois parties d'eau, qu'on distribue aux marins. Faire du grog. Distribuer du grog. Boire un grog.

— Boisson faite d'eau-de-vie, d'eau chaude ou froide, de sucre et de citron. Un verre de grog, ou absol. Un grog.

— On fait aussi des grogs au vin.

GROGE. s. m. Sorte de terrain caillouteux de la Vienne.

GROGNANT. part. prés. du v. Grogner. Qui grogne. Une femme grognant sans cesse.

GROGNANT, ANTE. adj. Qui grogne par habitude ou naturellement, comme le cochon. Des bœufs grognants. Il décrivit les bœufs *grognants* du pays de Tangut, et les ânes sauvages si légers à la course, des environs de Karakorum. (Malte-Brun.)

— Mamm. *Vache grognante.* Espèce de bison.

— GROGNANT. s. m. Ichtyol. Poisson du genre cotte appelé aussi *grogneur*.

* **GROGNARD, ARDE.** adj. Qui grogne sans cesse. Cet homme est bien grognard. Cette femme est grognarde.

— En parlant des choses. L'air *grognard* et maussade des valets. (J.-J. Rouss.)

— Substantiv. C'est un grognard, une grognarde.

> Que je vous montre,
> [illegible], un franc original,
> [illegible], qui prend des airs de [illegible]
> (PONSIE VERDUN.)

— Fam. Vieux soldat du premier empire, et particulièrement Vieux soldat. C'est un vieux *grognard*. (Acad.)

> [illegible] la regarde
> [illegible]
> [illegible]
> Avec deux [illegible] de hussards. (TH. GAUT.)

GROGNASSER. v. n. 1re conj. Pop. Grogner sans cesse.

GROGNASSERIE. s. f. Syn. de GROGNERIE en parlant des enfants malades.

* **GROGNEMENT.** s. m. (radic. *grogner*). Cri des pourceaux et de quelques autres animaux.

— Par extens. Se dit des personnes. Celles-ci le privent de la parole et ne lui font proférer que des *grognements* sourds. (P. de St-Victor.)

— Fig. et fam. Murmure par lequel on exprime son mécontentement.

* **GROGNER.** v. n. 1re conj. (du lat. *grunnire*, même signif.). Se dit au propre du grognement du cochon. Les cochons grognent quand on leur donne à manger.

— Fig. et fam. Murmurer, témoigner son mécontentement par un bruit sourd. Cette femme ne fait que grogner.

— GROGNER. v. a. Pop. Gronder. Grogner un enfant.

— SE GROGNER. v. pron. Grogner l'un contre l'autre.

GROGNERIE. s. f. Fig. et fam. Action de grogner. || Reproches d'un grognon.

— Grognement des petits enfants malades.

* **GROGNEUR, EUSE.** adj. Qui grogne, qui murmure tout bas, par mécontentement.

— Substantiv. Vous êtes un grogneur. C'est une *grogneuse*. (Acad.)

* **GROGNON.** adj. 2 g. Grogneur, grondeur. C'est l'homme le plus grognon, la femme la plus grognon qu'on puisse voir. Madame Clot, bonne femme au demeurant, était bien la vieille la plus *grognon* que je connus de ma vie. (J.-J. Rousseau.)

— Se dit aussi des choses. Ses mésaventures ne seront plus le martyre de la justice, mais les désagréments d'un caractère *grognon*. (H. Taine.)

— Sainte-Beuve, au féminin, a employé la forme *grognonne* : Je signale encore la compagnie *grognonne* des cochons et les mille gentillesses des jolis lézards.

— Substantiv. C'est un vieux grognon. Laissez là ce vieux *grognon*, cette vieille *grognon*. (Acad.)

GROGNON. s. m. Autrefois, Coup violemment appliqué.

> La peur [illegible]
> Donne *grognons* [illegible]
> (P. [illegible])

GROGNONNER. v. n. 1re conj. (rad. *grogner*). Fam. Murmurer souvent, gronder habituellement et souvent sans motif. J'aime mieux *grognonner* que d'être éloquent comme vous. (Fénelon.)

— Se dit, au propre, du cri du pourceau.

GROGNONNERIE. s. f. Fam. Action de grognonner. || Reproches d'un grognon.

GROIE. s. f. Sol peu compact favorable à la vigne dans les Charentes.

GROIGNET. s. m. Anc. art milit. Arme offensive dont on ignore le genre et la forme.

* **GROIN.** s. m. (pr. *grou-in* ; du lat. *grunnitus*, même significat.). Museau du cochon. Les cochons fouillent avec leur groin. Quelques chroniques lui donnent une tête d'âne ; d'autres un *groin* de porc. (P. de St-Victor.)

> [illegible]
> [illegible]

— Se dit quelquefois du museau de quelque autre animal, et, par mépris, d'un visage humain laid et contrefait.

— Erpét. Nom vulgaire d'un serpent de la Caroline.

— Ichtyol. Espèce de poisson.

GROINER. v. a. 1re conj. Syn. de GROUINER.

GROISE. s. f. (rad. *grès*). Géol. Débris sans cohésion qu'on trouve dans les terrains jurassiques escarpés et qui forment des talus à leurs pieds ou sur leurs flancs. || Nom, en Suisse et en Franche-Comté, des cailloux de rivière non cassés dont on empierre les chemins.

GROISÉ, ÉE. adj. (radic. *groise*). Pavé en pierre et en sable. Écurie groisée.

GROISER. v. a. 1re conj. Techn. Syn. de GRÉSILLER.

GROISIL. s. m. (rad. *grésil*). Techn. Mélange de débris de cristaux cassés et de rognures de cristal. On dit aussi *grosil*.

GROISILLONS. s. m. pl. (radic. *groisil*). Techn. Cassons.

GROISON. s. m. Sorte de pierre ou de craie blanche réduite en poudre très fine, dont les mégissiers se servent pour préparer les parchemins. On dit aussi *grouson*.

GROIX. Géogr. Ile de l'Océan, cant. de Port-Louis, arr. de Lorient (Morbihan), en face de l'embouchure du Blavet ; elle a 7 kil. sur 3. Elle est assez fertile ; ses habitants (4,700) sont presque tous pêcheurs.

* **GROLLE.** s. m. (ét. lat., *graculus*, geai). Ornith. Nom vulgaire de la corbine, du choucas et du freux.

GROMATICIEN. s. m. (rad. *grome*). Antiq. rom. Arpenteur, et spécialement Arpenteur militaire, au temps de l'empire romain. Le gromaticien traçait le camp et distribuait le terrain.

GROMATIQUE. adj. 2 g. (rad. *grome*). Didact. Qui se rapporte à l'arpentage ; dont on se sert pour mesurer le terrain. Art gromatique. Mesure gromatique. Instruments gromatiques.

— GROMATIQUE. s. f. Antiq. rom. Art du gromaticien. Maniement de l'instrument qu'on appelait *grome*.

GROME. s. f. (du lat. *groma* ou *gruma*, même signific.). Antiq. rom. Instrument d'arpenteur. Sorte de perche ou d'équerre avec lequel le gromaticien traçait l'enceinte d'un camp, ou marquait l'emplacement des tentes sur le terrain.

GROMIE. s. f. Infus. Genre d'infusoires, famille des rhizopodes, établi pour deux espèces.

GROMIER. s. m. Vitic. Variété de raisin.

GROMMELANT. part. prés. du v. Grommeler. Qui grommelle. Une personne grommelant sans cesse.

GROMMELANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de grommeler. Elle est toujours grommelante.

* **GROMMELER.** v. n. 1re conj. (de l'anc. allem. *grummeln*, même signif.). Ce verbe double *l* devant un *e* muet. *Je grommelle. Je grommellerai. Je grommellerais. Grommelle. Que je grommelle.* Fam. Gronder, murmurer sourdement. Il faut que la bonne serve d'interprète à l'enfant de la ville, sans quoi l'on n'entend rien à ce qu'il *grommelle* entre ses dents. (J.-J. Rousseau.)

— Absol. Vous ne faites que grommeler.

— Activ. Que d'incrédules ont convaincus les oracles que *grommellent* ces bouches sépulcrales ! (P. de St-Victor.)

GROMMELLEUX, EUSE. adj. Qui grommelle. Inusité.

GROMMELLEMENT. s. m. Action de grommeler.

GROMPHAS. s. m. (ét. gr., γρομφάς, vieille truie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des scarabéides coprophages de l'Amérique du Sud.

GRONA. s. m. Bot. Syn. de GALACTIE.

GRONAU. s. m. Ichtyol. Syn. de GRONDEUR.

GRONDABLE. adj. 2 g. Qui mérite d'être grondé, qui peut être grondé. Je suis ravie que vous m'ayez grondée, quoique je ne sois point *grondable* ; mais comme vous ne savez pas mes raisons, j'aurais trouvé fort mauvais si vous n'aviez pas fait le diable à quatre. (Mme de Montmorency.)

GRONDANT. part. prés. du v. Gronder. Qui gronde. C'est une personne grondant sans cesse, grondant sans motif, grondant du matin au soir. Elle va toujours grondant.

— Fig.

> J'ai vu les vents *grondant* sur ces moissons superbes,
> Déraciner les blés, se disputer les gerbes. (DELILLE.)

GRONDANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude de gronder. J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes, *grondants* ou souffrants. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. Il descend, il arrive au bord des flots *grondants*. (Delille.)

> Ciel ! j'entends jusqu'ici les cris des combattants
> Percer le bruit lointain de cent bronzes *grondants*.
> (DE BELLOY.)

> Contre les vents *grondants* et les flots orageux,
> Le commerce a ses ports. (DELILLE.)

— Par extens. Se dit des choses abstraites. Un même élan réunit les disciples de Calvin, ceux de Jansénius, tous les partis déclassés, toutes les opinions *grondantes*. (L. Blanc.)

GRONDÉ, ÉE. part. pass. du v. Gronder. S'empl. adjectiv. Personne grondée. Le soir, lorsqu'elle a été *grondée*, elle se retire tristement et sans murmurer. (X. de Maistre.)

GRONDÉE. s. f. Paroles par lesquelles on gronde quelqu'un.

GRONDELER. v. n. 1re conj. (rad. *gronder*). Murmurer, faire un bruit sourd.

* **GRONDEMENT.** s. m. Action de gronder. Bruit sourd. Le grondement du tonnerre se fit entendre.

— Voix sourde de certains animaux. Le grondement de l'ours.

* **GRONDER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *grundire*, grogner). Faire entendre des sons sourds et menaçants, en parlant des animaux. Le chien se mit à gronder.

— Murmurer, se plaindre entre ses dents, en parlant des personnes. Il gronde contre tout le monde. Il faut le laisser gronder. Dites-leur combien il y a de petitesse d'esprit et de bassesse à *gronder* pour un potage mal assaisonné, pour un rideau mal plissé, pour une chaise trop haute ou trop basse. (Fénelon.) Loin de *gronder*, apaisez-vous. (Mme Deshoulières.)

> Tandis que dans un coin en *grondant* je m'essuie,
> Souvent, pour m'achever, il survient une pluie.
> (BOILEAU.)

— Par extens. Se dit des choses qui font un bruit sourd. Le vent, le tonnerre gronde. J'entends gronder le canon. J'entends *gronder* la foudre et sens trembler la terre. (Rac.) L'aquilon en fureur *gronde* sur les montagnes. (Boil.) Ici l'onde en *grondant* a creusé les vallons. (Del.) Un sifflement lugubre se mêle au murmure sourd des torrents qui s'échappent des anfractuosités des montagnes, et roulent en *grondant* entre les rochers. (Deleuze.) Si tu m'en crois, laisse *gronder* l'orage. (Deguerle.) Le bruit qui *grondait* dans la multitude s'apaisa tout à coup comme celui de la tempête à la surface d'une mer surprise par la bonace. (Ch. Nodier.) La mer *grondait* pour lui de la même colère, le feu de la même violence. (A. Daudet.)

> Et soudain
> S'en lignant de ses fers, la flamme impatiente
> Part, soulève en *grondant* cette masse pesante.
> (DELILLE.)

> Le Phlégéthon du sein de ses roseaux brûlants,
> Se lève, environné de feux étincelants,
> Et partage en *grondant* leur farouche allégresse.
> (MICHAUD.)

— Par anal. Une voix *gronde* sur la tour du palais d'Argos. (P. de St-Victor.)

— Fig. Trop longtemps ont *grondé* les foudres de la guerre. (Delille.) Sous cette mince enveloppe de conventions et de phrases *gronde* sourdement la démocratie irrésistible. (H. Taine.)

> Des augustes traités le fer tranche les nœuds,
> Et Bellone en *grondant* se déchaîne en cent lieux.
> (ANCELOT.)

— GRONDER. v. a. Réprimander avec humeur, avec colère ; gourmander de paroles. Gronder ses domestiques. Si vous tardez trop, vous serez grondé. Grondez-le bien sur sa paresse. N'es-tu pas lasse de te voir soumise aux volontés des autres, de respecter leurs caprices, de t'entendre *gronder*, en un mot, d'être esclave ? (Le Sage.) Le supérieur, qui passait par hasard, l'arracha au supplice en *grondant* le maître de son peu de discernement. (Las-Cases.) Notre partialité ne va pas si loin que tu penses ; nous avons plus d'une fois *grondé* notre jeune ami. (Marmier.) Je n'ai pas le courage de te *gronder* de cette faute. (Alex. Dum.)

— *Gronder une chanson, un air, entre ses dents.* Chanter une chanson, un air à demi voix. Souvenez-vous bien, vous, de venir comme je vous ai dit, là, avec cet air qu'on nomme le bel air, peignant votre perruque, et *grondant* une petite chanson entre vos dents. (Mol.)

— SE GRONDER. v. pron. Se gourmander de paroles.

— Se réprimander mutuellement.

* **GRONDERIE.** s. f. (rad. *gronder*). Réprimande faite avec humeur. Ses valets sont accoutumés à ses gronderies. Ce sont des gronderies perpétuelles. Oh ! ne savez-vous pas que lorsque sa *gronderie* se change en ce noir chagrin où le voilà plongé, il ne voit ni n'entend personne ? (Brueys.) Cependant, il y avait eu dans la petite *gronderie* de maman une parole dont j'avais été touchée. (L. Halévy.)

* **GRONDEUR, EUSE.** adj. Qui aime à gronder, à réprimander. Il est grondeur. Il est d'une humeur grondeuse. Et sur le ton *grondeur* lorsqu'elle les harangue. (Boil.) Les femmes sont coquettes quand elles sont belles, et *grondeuses* quand elles sont sages. (Mlle de Scudéry.)

> Ce n'est qu'en mots fâcheux qu'éclate votre ardeur.
> Et je ne vis jamais un amour si *grondeur*. (MOL.)

— Substantiv. C'est un vieux *grondeur*, une vieille *grondeuse*. (Acad.)

— GRONDEUR. s. m. Ichtyol. Syn. de GRONDIN.

* **GRONDIN.** s. m. (radic. *gronder*, à cause du bruit que fait entendre ce poisson quand il est pris). Ichtyol. Poisson du genre trigle qu'on trouve dans les petites rivières des îles de l'Amérique. || Nom du rouget dans le midi de la France. Manger des grondins aux poireaux. || Nom de la baliste au Sénégal.

GRONE. s. m. Bot. Arbuste de la Cochinchine.

GRONEAU. s. m. Ichtyol. Syn. de GROGNANT.

GRONINGUE. Géogr. Prov. des Pays-Bas, au N.-E. du royaume ; pays bas et marécageux avec beaucoup de tourbières ; au sud-est sont les vastes marais de Bourtange ; le climat est très humide ; les îles Borkum, Rottum et Schiermonik en dépendent. Elle forme 3 arrondissements, a 2,297 kil. carrés et 258,000 hab. Elle a formé, en 1810, le département français de l'Ems-Occidental.

— GRONINGUE. Ch.-l. de la province de ce nom (Pays-Bas), sur la Hunse, à 145 kil. N.-E. d'Amsterdam. Son port reçoit les gros navires. Université fondée en 1614. Chantiers de construction ; commerce de produits agricoles ; 48,000 hab.

GRONOPS. s. m. (pr. *gro-nopss* ; étym. gr., γρῶνος, creux ; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour six espèces de l'ancien continent.

GRONOVE ou **GRONOVIE.** s. f. (de *Gronovius*, n. pr.). Bot. Genre type de la famille des gronoviées de l'Amérique méridionale.

GRONOVIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre gronovie. On dit aussi *gronoviacé*. || GRONOVIÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, établie pour le seul genre gronovie.

GRONOVIUS (Jean-Frédéric). Professeur de belles-lettres, né à Hambourg, 1611-1672. Il a donné un grand nombre d'éditions très estimées d'auteurs grecs et latins. || GRONOVIUS (Jacques). Fils du précédent, 1645-1716, se distingua dans le même genre que son père.

* **GROOM.** s. m. (pr. *groumm* ; mot angl.). A signifié primitivement Valet d'écurie, et signifie aujourd'hui Petit laquais ou valet de chambre, ordinairement au service d'un jeune homme. L'almée au champagne rentra tenant une bouteille de chaque main et suivie d'un affreux *groom* portant deux autres bouteilles. (Alex. Dumas.)

GROOT (Gérard). Théologien, né à Deventer, 1340-1384, maître ès arts de l'université de Paris, professeur de philosophie et de théologie à Cologne, se mit à prêcher la réforme des mœurs dans le pays d'Utrecht. Il recommandait la lecture des Écritures et des Pères de l'Église, puis réunit de nombreux copistes à Deventer pour transcrire les manuscrits des livres saints. C'est l'origine des congrégations des *Frères de la vie commune*, qui, attaquées vainement par les Frères mendiants, furent approuvées par Grégoire XI, en 1376. Groot mourut de la peste, en soignant un de ses amis.

GROPPITE. s. f. (de *Gropptorp*, n. géogr.). Minér. Variété de cordiérite altérée d'un rose rouge, trouvée en Suède dans un calcaire cristallisé.

GROROÏLITE. s. f. (de *Groroi*, n. géogr.). Minér. Peroxyde de manganèse hydraté naturel.

* **GROS, OSSE.** adj. (ét. bas-lat., *grossus* ; du lat. *crassus*, qui a la même signification). Qui a beaucoup de circonférence, de volume. Un gros arbre. Un gros navire. Un gros homme. Gros bras. Grosse tête. Grosse jambe. Grosse bedaine. Gros compère. Gros luron. De gros yeux. Un gros volume. Un gros paquet. Un gros fil. Un gros garçon. Une grosse fille. Un gros âne. Un gros cheval. Il a acheté trois gros bœufs. Un gros poisson. Une grosse puce. Une grosse aiguille. Un saint homme de chat, bien fourré, *gros* et gras. (La Font.) Le théâtre instruit mieux que ne fait un *gros* livre. (Volt.) Les pigeons polonais sont plus *gros* que les pigeons paons. (Buffon.) On distingue le mâle calendre de la femelle en ce qu'il est plus *gros*. (Id.) Son tronc alors paraît à peine, et ne porte guère qu'une *grosse* touffe. (B. de St-P.) Le zingel a la tête *grosse* et aplatie. (Lacép.)

— Fig. et fam. *Cet homme est gros comme un bœuf.* Il est très corpulent. || *Il a plus d'esprit qu'il n'est gros.* Il a beaucoup d'esprit.

— *Une grosse réjouie.* Une fille de bonne humeur. Je reconnus Phénice, cette *grosse* réjouie que tu as vue femme de chambre de Florimonde. (Le Sage.)

— *Gros gibier.* Les gros animaux que l'on chasse.

— *Gros bétail.* Les bœufs et autres gros animaux d'un troupeau.

— *Gros grains.* Froment, méteil, seigle.

— *Gros fruits.* Les grains, les vins, etc.

— *Grosses dents.* Les molaires. || *Parler des grosses dents.* Parler avec hauteur, menace.

— *La grosse faim.* La faim la plus pressante.

— Fam. *Faire le gros dos.* Se dit du chat qui relève son dos en bosse quand il est en colère.

— Fig. Montrer de la vanité.

— Loc. prov. *Grosse tête, peu de sens.* La grosseur de la tête n'augmente pas la capacité de l'esprit. || *Il a plus dépensé, il a plus coûté d'or qu'il n'est gros.* Il a fait de folles dépenses, il a coûté beaucoup d'argent à ses parents, à sa famille. || *Les gros poissons mangent les petits.* Les puissants oppriment ordinairement les faibles. || *Toucher la grosse corde.* Parler de

ce qu'il y a de principal, de plus essentiel dans une affaire. Il a touché la grosse corde.

— Grossi, enflé accidentellement. Avoir la joue grosse d'une fluxion. Cette personne a les yeux gros; elle a mal dormi, ou elle a pleuré. La rivière est très grosse depuis plusieurs jours.

— *Femme grosse*. Femme enceinte. Une *grosse femme* est une femme qui a de l'embonpoint, qui est corpulente; une *femme grosse* est une femme enceinte. Elle est grosse de six mois. Elle est grosse de son fait, du fait d'un tel. Il était entre la douleur de ne pas secourir sa mère et la crainte de blesser sa femme, *grosse* de cinq mois. (Mme de Sévigné.) Mme de Soubise est *grosse* de quatre enfants, à voir son ventre. (Id.) Les femmes *grosses* qui sont à la campagne se hâtent de revenir accoucher à la ville. (J.-J. Rouss.) On me dit ici que Mme la marquise *** est *grosse*. (Mérimée.) || *Envie de femme grosse*. Désir déréglé, comme en ont souvent les femmes enceintes.

— On dit qu'une femme est grosse de tel homme, lorsqu'elle est enceinte du fait de cet homme.

— Fig., en parlant des objets inanimés. La mer s'enfle et mugit, *grosse* de la tempête. (De Saint-Ange.)

> Quand ce colosse altier, apportant le trépas,
> Entrait *gros* de malheurs, d'armes et de soldats.
> (DELILLE.)

> Alors, *gros* de courroux et d'écume blanchi,
> Le fleuve se soulève... (GRANDMAISON.)

— *Être gros de savoir, de faire, de dire quelque chose*, etc. En avoir une extrême envie. Il est gros de vous voir. Je suis gros de savoir de vos nouvelles.

— *L'avenir est gros de malheurs*. L'avenir semble menacer de beaucoup de malheurs.

— Fig. et fam. *Avoir le cœur gros*. Avoir quelque dépit, quelque chagrin. Il a le cœur gros de l'injustice qu'on lui a faite. Il avait encore le cœur tout gros.

— Fig. Souffre, ô cœur *gros* de haine, affamé de justice! (A. Chénier.)

— Fig. *Avoir le cœur gros de soupirs*. Avoir besoin de se soulager le cœur en soupirant. Le cœur *gros* de soupirs par l'ingrat rebutés. (Racine.)

> Le cœur *gros* de soupirs et la tête baissée,
> Il marche enseveli dans sa triste pensée.
> (BAOUR-LORMIAN.)

— *Avoir les yeux gros de larmes*. Se dit lorsque les larmes viennent aux yeux en abondance, et qu'on veut les retenir.

— Qui surpasse la plupart des autres choses du même genre, en étendue, en volume, en nombre, en valeur, en importance, etc. Une grosse rivière. Un gros ruisseau. Un gros bourg. Une grosse armée. Une grosse abbaye. Une très grosse somme d'argent. Ce prince avait avec lui une très grosse cour. Faire une grosse dépense. Jouer gros jeu. Prêter à grosse usure, à gros denier. De grosses lettres, de gros caractères. Crésus, après avoir entrepris la guerre contre les Perses, s'avança à la tête d'une *grosse* armée jusque sur les bords du fleuve Halys. (Fén.) La phalange macédonienne n'était qu'un *gros* bataillon carré. (Boss.)

— Supérieur par ses dimensions à tous les objets semblables. Le gros doigt de pied.

— *Gros lot*. Le lot le plus important d'une loterie. || Fig. *Avoir le gros lot*. Avoir de la chance.

— *Jouer gros jeu*. Jouer de fortes sommes. || Fig. S'exposer dans une entreprise très hasardeuse. || *Gros joueur*. Celui qui joue gros jeu.

— *Gros bataillons*. Les armées considérables.

— *Gros péché*. Péché grave.

> Baiser ainsi les mains et chatouiller le cœur,
> Est un péché mortel des plus *gros* qu'il se fasse.
> (MOLIÈRE.)

— *Grosse fièvre*. Fièvre violente. On dit dans le même sens : *Gros rhume*.

— *Grosse somme*. Somme d'argent payée en bloc.

— Fig. Grand, long. Et dans la cuisine, où il est descendu pour déjeuner, je l'ai étudié une bonne *grosse* demi-heure, et je le sais déjà par cœur. (Mol.)

— Fig. Un gros mensonge. Une grosse querelle. Ils ont eu une grosse querelle des inconnus. Voilà ce qui s'appelle un *gros* mensonge imprimé. (Volt.)

— *Pas plus gros que rien*. Très petit. Je vais vous attendre au Carnavalet, où il me semble que je vais vous rendre mille petits services pas plus *gros* que rien. (Mme de Sévigné.)

— Riche, opulent, important. Un gros marchand. Un gros bourgeois. Un gros financier. Autrefois, il n'y avait que les *gros* seigneurs qui ajoutassent à leur nom de baptême celui de leur terre et de leur apanage, ce qui insensiblement est devenu le nom de famille. (Ménage.) Ses parents, *gros* messieurs, l'ont fait apprendre à lire. (La Font.) Quand on parle d'un grand-père, quand même il serait des plus maigres, on dit le *gros* un tel, et personne ne s'en étonne. (E. Muller.)

— *Gros bonnet*. Personnage important.

— *C'est un des gros colliers de l'ordre*. C'est un des personnages importants de la société.

— *Grosse maison*. Famille riche, importante, qui mène un grand train.

— *Grosse fortune*. Grande richesse.

— *Grosse table*. Table somptueusement et largement servie.

— *Gros air*. Air d'importance.

— Fig. *Faire une grosse figure*. Occuper un rang élevé dans la société.

— *Faire du gros d'or*. A signifié Faire le personnage d'importance.

— Épais, grossier, l'opposé de Fin, délié, délicat. C'est de la grosse toile. Gros drap. Gros souliers. Gros vin. Gros pain.

— *Gros ouvrages*. Les travaux pénibles et grossiers d'une maison.

— *Grosse viande*. Viande de boucherie, par opposition au gibier, à la volaille.

— *Gros vins*. Vins épais, de couleur foncée, comme sont, par exemple, ceux du Midi.

— Fig. et fam. *Grosses vérités*. Vérités si palpables que tout esprit peut les saisir. Ce sont là de ces grosses vérités qu'il est inutile de démontrer. || *Dire à quelqu'un de grosses vérités*. Lui adresser des reproches graves et mérités. || *N'avoir qu'un gros bon sens*. Avoir le sens bon et droit, mais peu délicat. Le gros bon sens devrait vous dire cela, devrait vous en avertir. || *Gros fin*. Par dérision, Homme simple qui veut faire le fin.

— *Un gros lourdaud, un gros butor, un gros animal, une grosse bête*. Un homme fort stupide, fort maladroit, très grossier.

— Fig. et fam. *Gros juron*. Jurement, blasphème grossier.

— *Gros mots*. Jurements. Il a dit de gros mots. Les *gros* mots n'en disent pas plus que les petits. (De Jussieu.)

— *Gros sel*. Plaisanterie peu délicate.

— *Gros rire*. Rire bruyant et prolongé. On dit de même : Grosse gaieté.

> Le gros Bonneau d'un *gros* rire applaudit
> A son bon roi qui montre de l'esprit. (VOLTAIRE.)

— *Grosse voix*. Voix grave et forte. || *Faire la grosse voix*. Contrefaire sa voix en lui donnant un ton grave.

— *Gros ton*. Ton bas de la trompe de chasse.

— *Gros vert, gros bleu*, etc. Vert foncé, bleu foncé, etc.

— *Gros Guillaume*. Gros pain de ménage. Vieux mot.

— Archit. *Les gros murs d'un bâtiment*. Ceux qui en forment l'enceinte, et qui portent les combles, les voûtes, par opposition aux murs de refend ou de cloison. || *Grosses réparations*. Celles des gros murs.

— Art milit. *La grosse cavalerie*. La cavalerie pesamment armée. || *La grosse artillerie*. Celle qui est armée de canons de gros calibre. || *Gros bagage*. Bagage d'une armée qu'on transporte en voiture.

— Art vétér. *Cheval gros d'haleine*. Cheval qui s'essouffle facilement.

— Calligr. *Écrire en gros*. Former de grosses lettres, comme font les enfants qui apprennent à écrire.

— Comm. *Grosse maison*. Maison qui fait beaucoup d'affaires.

— Féod. *Gros décimateur*. Celui à qui appartenait la grosse dîme. || *Grosse dîme*. Celle qui consistait en fruits de la terre, tels que blé, orge, avoine.

— Mar. *La mer est grosse*. Elle est mauvaise, elle est fort agitée. || *Le temps est gros*. Le vent est violent et la mer très élevée. || *Grosse aventure*. Placement à gros intérêts sur un navire de commerce et qui périt avec lui en cas de naufrage. Mettre à la grosse aventure. || On dit aussi *à la grosse*. Contrat à la grosse. Prêter à la grosse. || *Billet de grosse*. Billet souscrit pour un emprunt à la grosse.

— Papet. *Gros bon*. Pâte de vieux chiffons. || Papier fait de cette pâte.

— Serr. *Gros fers*. Fers qui n'ont été travaillés qu'à la forge et qui sont employés pour consolider le gros œuvre d'un bâtiment. || *Gros pêne*. Pêne dormant d'une serrure de sûreté.

— Typogr. *Grosses lettres*. Caractères plus gros que les autres. || *Gros canon*. Caractère qui a de 42 à 44 points. || *Grosse nonpareille*. Caractère qui a 96 points. || *Gros œil*. V. ŒIL. || *Gros parangon*. Caractère qui a 22 points. || *Gros romain*. Caractère qui a 18 points. || *Gros texte*. Caractère qui a de 14 à 16 points.

— *A la grosse*. loc. adv. Grossièrement.

— Syn. comp. GROS, ÉPAIS. Une chose est *grosse* par l'étendue de sa circonférence; elle est *épaisse* par l'une de ses dimensions. Un arbre est gros, une planche est épaisse.

— GROS. s. m. Personne corpulente.

— *Les gros*. Les notables, les riches.

— Partie la plus grosse. Le *gros* de l'arbre. (Acad.)

— Loc. prov. *Se tenir au gros de l'arbre*. Demeurer attaché à ce qui est le plus ancien ou le plus généralement établi. Il s'en rapporte à ce que l'Église a décidé, il s'en tient au gros de l'arbre. Dans les guerres civiles, il s'est toujours tenu au gros de l'arbre, il n'a jamais quitté le parti du roi.

— *Le gros du monde*. La plus grande partie du monde. Le gros du monde est de cette opinion. On le dit aussi particulièrement de la plus grande partie du monde qui se trouve réuni dans une fête, dans un spectacle, etc. Nous avons attendu pour sortir, pour passer, que le gros du monde se fût écoulé. Ainsi l'Église est fondée dans Jérusalem, et parmi les Juifs, malgré l'incrédulité du *gros* de la nation. (Boss.) Le *gros* de notre espèce est sot et méchant. (Le grand Frédéric.)

— *Le gros d'une armée, d'une troupe*. La partie principale d'une armée, d'une troupe. Alors les retardataires se mettaient à courir et finissaient par rejoindre le *gros* de la troupe, à force de bonne volonté. (A. Daudet.)

— *Un gros*. Un grand nombre. Un *gros* de soldats se jeta entre nous. (Rac.) Il aperçut dans une éclaircie un *gros* de cavaliers qui s'avançaient au trot entre la ville et le moulin. (Mérimée.)

> Et l'on dit que, suivi d'un *gros* d'amis fidèles,
> On l'a vu se mêler au milieu des rebelles. (RAC.)

— Ce qu'il y a de principal, de plus considérable dans une affaire. L'opposé de Détail. Il fait le gros de la besogne. Se charger du gros des affaires. Faites le plus gros, je ferai le reste. Le gros de cet ouvrage est passable.

— Le moment principal. Le gros de l'hiver. Le gros de l'été. || *Le gros du jour*. Le moment le plus chaud de la journée.

— Par opposition à Casuel, Le revenu fixe et certain d'une cure; et, par opposition à Distribution manuelle, Le revenu principal qu'un chanoine tire de sa prébende. Il a une bonne cure; le casuel est plus considérable que le gros. Le *gros* de ce canonicat était considérable. (Acad.)

— Anc. cout. Droit que l'on payait aux fermiers des aides pour chaque muid de vin que l'on vendait en gros. Les bourgeois ne payaient point le gros du vin de leur cru à l'entrée de la ville. Prendre tant pour le gros.

— Archit. *Gros de mur*. Pièce de bois maintenant les deux côtés d'une construction en pisé.

— Bouch. *Gros de langue*. Région du bœuf située à l'extrémité du bord inférieur du muscle sterno-maxillaire. On dit aussi *dessous de langue*.

— Charp. Synonyme d'ÉQUARRISSAGE employé lorsque la section de la pièce a ses deux dimensions égales. Poutre de douze pouces de gros.

— Comm. Vente par grandes quantités. Faire le gros. Vendu en gros. || *Demi-gros*. Vente en gros et en détail. || *Gros de campagne*. Nom donné aux chiffons par les papetiers. || *Gros d'autruche*. La partie grossière du duvet de l'autruche. On emploie le gros d'autruche à faire les lisières des draps noirs. || *Gros de Naples*. Sorte d'étoffe de soie dont le grain est plus fort que celui du taffetas ordinaire. || *Gros de Tours*. Étoffe de soie très forte que l'on fabrique à Tours, et qui est d'une qualité supérieure au taffetas ordinaire.

— Conf. *Gros de Verdun*. Sorte de dragée.

— Hortic. *Couper au gros*. Retrancher un rameau jusqu'à la grosse branche.

— Mar. *Le gros de l'eau*. Les jours de nouvelles et pleines lunes.

— Métrol. Division de l'ancienne livre poids de marc, valant la 128e partie de la livre, ou la 8e partie d'une once. || *Livre de gros*. Monnaie de compte qui valait six livres, en Flandre.

— Min. *Le gros*. Houille en gros morceaux.

— Rel. Cahier de seize pages dans une feuille in-12.

— GROS. adv. Beaucoup. Je perds gros à cette affaire. Gagner *gros*. (Acad.) Aussi le valet de chambre de M. de Boismorand dit qu'il (son châle) a coûté *gros*. (Mérimée.)

> J'ai vu dans le palais une robe mal mise
> Gagner *gros*. (LA FONTAINE.)

— Prov. et fig. *Il y a gros à parier que*. Il y a de fortes raisons de croire que. Il y a gros à parier qu'il ne viendra pas.

— *Écrire gros*. Former des caractères plus gros qu'à l'ordinaire.

— *Imprimé gros*. Imprimé en gros caractères. Mademoiselle leva la tête du vieux volume, imprimé *gros*, où elle lisait. (De Goncourt.)

— Fig. *Gros comme le bras*. D'une manière obséquieuse.

> Tous les plus *gros* messieurs me parlaient chapeau bas :
> Monsieur de Petit-Jean, ah! *gros* comme le bras.
> (RACINE.)

— Jeux. *Coucher gros*. Jouer gros jeu. Cette locution, qui n'est plus guère usitée, signifiait aussi fig. et fam. Risquer beaucoup. Tenter une pareille entreprise, c'est coucher gros. Elle signifiait encore Avancer quelque chose d'extraordinaire, d'excessif. Il couche gros, car il ne parle que de millions. Il couche gros, il dit bien des gasconnades.

— *En gros*. loc. adv. En grande quantité. Marchand en gros. Vendre en gros. Acheter en gros. Il a quitté le détail pour faire le commerce en gros.

— Dans l'ensemble. Les hommes, fripons en détail, sont en *gros* de très honnêtes gens. (Montesquieu.)

— En parlant des circonstances principales d'un événement, d'une affaire, etc. Raconter une affaire en gros. Il nous a rapporté cela en gros. Je vous dirai en gros ce qui se sera passé. Choisissez les plus merveilleuses des histoires des martyrs, et quelque chose en *gros* de la vie céleste des premiers chrétiens. (Fén.)

— *Tout en gros*. loc. adv. et pop. Seulement. Il n'y avait pas beaucoup de monde, nous n'étions que six personnes tout en gros.

— *De gros en gros*. D'une manière générale. Nous les comparons (les êtres) de *gros* en *gros* dans leur forme et dans leur structure. (Bossuet.)

GROS (Antoine-Jean, baron). Peintre, né à Paris, 1771-1835, fut élève de David. Il partit pour l'Italie en 1794 et s'établit à Gênes où Joséphine le présenta à Bonaparte, en 1796. Après une vie assez accidentée, il revint en France, pour se livrer à la grande peinture. Depuis 1802, où il exposa *Bonaparte à Arcole* et *Sapho à Leucade*, Gros fut considéré comme l'un des premiers peintres de la France. Le *Combat de Nazareth* et *la Peste de Jaffa* excitèrent un enthousiasme général, 1803-1804. Citons parmi ses œuvres les plus remarquables : la *Bataille d'Aboukir*, la *Bataille d'Eylau*, la *Prise de Madrid*, la *Bataille des Pyramides*, *François Ier et Charles-Quint visitant l'église de Saint-Denis*, etc., et un grand nombre de portraits de personnages célèbres. Membre de l'Académie des beaux-arts, en 1815, professeur à l'École des beaux-arts, en 1816, il composa de nouvelles œuvres sous la Restauration, et termina les figures colossales de la coupole du Panthéon (Clovis, Charlemagne, saint Louis, Louis XVIII). Découragé par les critiques souvent exagérées, il se noya près de Meudon.

GROS-ARGENTIN. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du gymnote de Lacépède. || Pl., des *gros-argentins*.

GROS-BANC. s. m. Carr. Banc d'un mètre de hauteur qui repose généralement sur le sol des carrières de gypse et qui fournit un plâtre de bonne qualité. || Pl., des *gros-bancs*.

GROS-BATTANT. s. m. Comm. Échantillon de planches de chêne qui a 0 m. 32 de largeur sur 0 m. 11 d'épaisseur. || Pl., des *gros-battants*.

* **GROS-BEC.** s. m. Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des sylvains, famille des granivores à bec court et gros. Le *gros-bec* est un oiseau qui appartient à notre climat tempéré, depuis l'Espagne et l'Italie, jusqu'en Suède. (Buff.) Les loriots mangent la chair des cerises, et les *gros becs* cassent les noyaux et en mangent l'amande. (Id.) || *Gros-bec bleu* ou simplement *gros-bleu*. Gros-bec de l'Amérique méridionale. || *Gros-bec cardinal*. Nom vulgaire d'une espèce de cardinal. || *Gros-bec padda*. Nom vulgaire d'une espèce de padda. || Pl., des *gros-becs*.

GROS-BILL. s. m. Ornith. La loxie curvirostre. || Pl., des *gros-bills*.

GROS-BIS. s. m. (pr. *gro-bi*). Celui qui se donne de l'importance. Si pour drap d'or on tranche du *gros-bis*. (Marot.) Vieux mot.

GROS-BLANC. s. m. Techn. Mastic formé de blanc de Bougival et de colle, qui s'emploie dans la dorure en détrempe. || Pl., des *gros-blancs*.

GROS-BOIS. s. m. Anc. art milit. Dans le moyen âge, on donnait ce nom à certaines piques.

—Pêch. Chalon en usage aux petites Antilles.

GROSCHEN. s. m. Métrol. Petite monnaie d'argent de Prusse valant environ 0 fr. 12.

GROS-CIMENT. s. m. Constr. Mélange de tuileaux, de verre et de crasse de forge pilés, employé dans la Manche et le Calvados pour garnir la queue des pierres de taille et cimenter les maçonneries élevées dans l'eau. || Pl., des *gros-ciments*.

GROS-COLAS. s. m. Ornith. Goéland à manteau noir.

GROS-DUR. s. m. Carr. Banc de gypse situé au-dessous du souchet dans les carrières et fournissant un plâtre de bonne qualité. || Pl., des *gros-durs*.

* **GROSEILLE.** s. f. (pr. *gro-zelle, ll* mouill.; ét. bas-lat., *grossulus*, de l'allem. *Grosselbeere*, même signif.). Hortic. Fruit du groseillier. Petit fruit blanc ou rouge, en grappes, un peu acide, éminemment rafraîchissant, renfermant, outre l'acide malique et citrique, de la gélatine, un principe mucoso-sucré, nourrissant. Cueillir des groseilles. Manger des groseilles. Sirop de groseilles. Groseilles de Bar. Groseilles confites. Le suc de *groseilles* rouges contient une matière colorante qui est encore peu connue. (Guersent.) L'acide de *groseille* est dû à un mélange d'acide malique et d'acide citrique. (Id.) Le suc de *groseille*, mêlé avec un peu plus de son poids de sucre, forme une marmelade assez nourrissante. (Id.)

— *Groseille à maquereau* ou *groseille verte*. Fruit vert ou rougeâtre, plus gros que les groseilles ordinaires, et qui vient sur un arbrisseau épineux. Ce fruit est ainsi nommé parce qu'il sert à assaisonner le maquereau. Compote de groseilles vertes. Lorsque les *groseilles* à maquereau sont vertes, on les emploie comme du verjus, on les confit, on les met dans les pâtisseries. (Guersent.)

— Sirop de groseille. Boire de la groseille.

— Confiture de groseille. Manger une tartine de groseille.

— Adjectiv. Couleur de la groseille rouge. Une étoffe groseille.

* **GROSEILLIER.** s. m. (pr. *gro-zè-llé, ll* mouill.; radic. *groseille*). Bot. Genre type de la famille des grossulariées ou ribésiées, dont les principaux caractères sont des feuilles alternes, des fleurs solitaires ou disposées en grappes, à calice monocéphale; baie globuleuse polysperme, ombiliquée, etc. Cet arbrisseau, si généralement cultivé, se rencontre çà

et là en Europe, ainsi qu'en Sibérie, dans les bois humides. On appelle vulgairement *groseillier à maquereau* celui qui produit les groseilles vertes. || *Groseillier noir*. Syn. de CASSIS.

GROSEILLON. s. m. (pron. *gro-ze-llon*, *ll* mouill.; diminutif de *groseille*). Hortic. Petite groseille.

GROS-FA. s. m. Certaine manière d'écrire l'ancienne musique d'église.

GROS-GLANDEUX. s. m. Carr. Un des trois bancs de gypse qui donnent la meilleure qualité de plâtre.

GROS-GRIS. s. m. Carr. Banc de gypse qui donne un plâtre tout à fait inférieur.

GROS-GUILLAUME. s. m. Vitic. Variété de cépage.

GROS-GUILLAUME (Robert GUERIN, dit), acteur français, né vers 1554, mort vers 1634, suivant la plupart des biographes. Il était d'un embonpoint extrême et faisait les rôles de moraliste grotesque.

GROS-GUILLERI. s. m. Ornith. Moineau domestique mâle. || Pl., des *gros-guilleris*.

GROSIL. s. m. (rad. *groise*). Sable calcaire, amendement marin, dans le Morbihan.

GROS-JAUNE. s. m. Agric. Variété de maïs. || Pl., des *gros-jaunes*.

★ **GROS-JEAN.** s. m. Homme mal partagé sous le rapport de la fortune et des qualités de l'esprit.

— Prov. *Gros-Jean en remontre à son curé*. Celui qui ne sait pas veut instruire celui qui sait. || *Être Gros-Jean comme devant*. Voir ses illusions se dissiper et reprendre conscience de sa véritable situation.

> Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même,
> Je suis Gros-Jean comme devant.
>
> LA FONTAINE.

GROS-MIAULAND ou **GROS-MIAULARD.** s. m. Ornith. Nom vulgaire du goéland à manteau gris. || Pl., des *gros-miaulands* et des *gros-miaulards*.

GROS-MONDAIN. s. m. Ornith. Variété de pigeons. || Pl., des *gros-mondains*.

GROS-MUSC. s. m. Agric. Espèce de poire très parfumée qui ne mûrit qu'en hiver. On dit aussi *gros muscat d'hiver*. || Pl., des *gros muscs*.

GROS-NEZ. s. m. Erpét. Espece de couleuvre.

GROS-NOIR. s. m. Techn. Ardoise de seconde qualité. || Pl., des *gros-noirs*.

— Vitic. Variété de raisin à gros grains.

GROS-ŒIL. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson du genre dente.

GROSPHOMAQUE. s. m. (et. gr., γρόσφος, javelot; μάχη, combat). Anc. art milit. Archer des milices byzantines.

GROS-PINSON. s. m. Ornith. Nom vulgaire du gros-bec ordinaire. || Pl., des *gros-pinsons*.

GROS-SAIGNE. s. m. Agric. Nom donné au gros seigle et à une variété de froment qu'on cultive dans le midi de la France et appelée aussi *blé barbu*. || Pl., des *gros saignes*.

GROSSANE. s. f. Agric. Variété d'olives.

— Adjectiv. Une olive grossane.

★ **GROSSE.** s. f. (rad. *gros*). Douze douzaines de certaines marchandises. Une grosse de plumes, de boutons. *Une grosse de soie*. Douze douzaines d'écheveaux de soie. || Dans le commerce des pipes de terre cuite, à cause de la casse, la grosse est de quinze douzaines.

— Callign. Écriture en gros caractères, à laquelle on exerce les élèves qui commencent à écrire. Écrire la grosse. Cet enfant en est encore à la grosse. Grosse anglaise.

— Prat. Expédition d'une obligation, d'un contrat, d'un jugement, d'un arrêt, qui est délivrée en forme exécutoire par un notaire, par un greffier. La grosse d'un contrat. Le notaire a gardé la minute et m'a donné la grosse. Un notaire ne peut délivrer de seconde grosse sans autorisation. La grosse d'un arrêt, d'un jugement. La grosse est ordinairement écrite en plus gros caractère que la minute.

— Se dit d'écritures, dont les unes sont des copies, les autres des originaux. Pour les procès-verbaux, la grosse est la copie; pour les requêtes, elle est l'original. La grosse d'une requête. Cette grosse a tant de rôles.

GROSSE-DE-FONTE. s. f. Typogr. Gros caractère d'imprimerie. Ce caractère s'emploie pour les affiches.

GROSSE-ÉGALE. s. f. Pav. Pavé qui n'a pas les dimensions exigées dans le commerce et qu'on appelle aussi *pavé bâtard*. || Pl., des *grosses-égales*.

GROSSE-GORGE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du combattant. || Pl., des *grosses-gorges*.

GROSSE-GRIVE. s. f. Ornith. Nom vulgaire de la draine. || Pl., des *grosses-grives*.

GROSSEMENT. adv. D'une façon grosse, sans finesse. Ouvrage grossement fait.

GROSSE-MÉSANGE. s. f. Ornith. Mésange charbonnière. || *Grosse-mésange bleue*. Nom vulgaire de la mésange azurée. || Pl., des *grosses mésanges*.

GROSSE-PIVOINE. s. f. Ornith. Espèce de loxie. || Pl., des *grosses pivoines*.

GROSSE-QUEUE. s. f. Ornith. Nom vulgaire du bec-en-ciseaux. || Pl., des *grosses-queues*.

★ **GROSSERIE.** s. f. (radic. *gros*). Comm. Nom générique des gros ouvrages que font les taillandiers. || Commerce en gros. Ce commerçant ne fait que de la grosserie.

★ **GROSSESSE.** s. f. (radic. *gros*). Médec. État d'une femme dans le sein de laquelle se développent un ou plusieurs germes, depuis le moment de la fécondation jusqu'à celui de l'accouchement. La grossesse est *utérine* ou *extra-utérine*, selon que le germe se développe dans l'utérus ou en dehors de l'utérus; en outre, on distingue la grossesse *vraie* et la grossesse *fausse*, selon que la matrice contient un ou plusieurs fœtus, ou bien une môle, des mucosités, de l'eau, de l'air, etc. Les signes de la grossesse sont distingués en signes rationnels et signes sensibles : les premiers sont la suppression des règles, l'augmentation du volume de l'abdomen avec saillie du nombril, le gonflement des seins, les nausées et les vomissements, etc ; les signes sensibles sont les mouvements du fœtus, les battements de son cœur, le bruit de souffle, etc. Elle a déclaré sa grossesse. Heureuse grossesse. Dangereuse grossesse. Être à la fin de sa grossesse. Vous savez que je suis sur la fin d'une *grossesse*. (Mme de Sév.) Aussitôt que les premiers symptômes de la *grossesse* se déclarent, tous rapports cessent entre les époux. (Chateaub.)

— Chir. *Grossesse abdominale*. Grossesse dans laquelle le produit de la conception s'est développé dans la cavité du péritoine. || *Grossesse afœtale*. Grossesse sans fœtus et dont la cause n'est qu'une môle. || *Grossesse bigéminale* ou *gémellaire*. Celle dans laquelle l'utérus renferme deux fœtus. || *Grossesse cervicale*. Celle dans laquelle l'œuf occupe la cavité du col utérin. || *Grossesse compliquée*. Celle dans laquelle il y a à la fois un fœtus et une maladie. || *Grossesse interstitielle*. Celle dans laquelle le germe se développe dans l'épaisseur des parois utérines. || *Grossesse mixte* ou *sarco-fœtale*. Grossesse formée par un fœtus et une môle. || *Grossesse multiple*. Celle dans laquelle il y a deux ou un plus grand nombre de fœtus. || *Grossesse ovarienne*. Celle où le germe se développe dans l'ovaire. || *Grossesse sarco-hystérique*. Grossesse formée par un fœtus et un faux germe. || *Grossesse tubaire*. Celle où le germe se développe dans la trompe. || *Grossesse utéro-tubaire*. Celle où le germe se développe dans la trompe et la matrice.

GROSSET, ETTE. adj. (diminut. de *gros*). Un peu gros. Il est assez grosset.

GROSSE-TÊTE. s. m. Ornith. Nom du bouvreuil et du gros-bec commun. || Pl., des *grosses-têtes*.

— Erpét. Nom vulgaire d'une espèce de couleuvre.

GROSSETO. Géogr. Prov. du royaume d'Italie, dans l'ancienne Toscane, au S. des provinces de Pise et de Sienne. Elle comprend la plus grande partie des Maremmes, a 4,421 kil. carrés et 114,000 hab.; ch.-l. *Grosseto*; villes principales Massa-Maritima, Piombino, Orbitello. Les îles d'Elbe, Giglio, Pianosa, Monte-Cristo en dépendent.

GROSSETTE. s. f. (dimin. de *grosse*). Archit. Retour des chambranles dans les portes et les fenêtres.

★ **GROSSEUR.** s. f. (radic. *gros*). Circonférence, volume d'un objet qui est gros. Cette colonne n'est pas assez haute pour sa grosseur. La grosseur d'une personne. Grosseur énorme, prodigieuse, médiocre. Une baguette de la grosseur du petit doigt. Cet arbre est de la grosseur de mon bras. Le freux est un oiseau d'une *grosseur* moyenne. (Buff.) Le siffleur est de la *grosseur* du pinson. (Id.) La tête du gomphose bleu est d'une *grosseur* médiocre. (Lacép.)

> Et son corps ramassé dans sa courte grosseur
> Fait gémir les coussins sous sa molle épaisseur.
>
> (BOILEAU.)

— Hortic. *Être en grosseur*. Se disait des fruits qui ne mûrissaient pas quoiqu'ils eussent atteint la grosseur voulue.

— Médec. Tumeur. Il lui est venu une grosseur à la gorge, au bras.

GROSSI, IE. part. pass. du v. Grossir. S'emploie adjectivem. Un torrent grossi par les pluies. La petite rivière de Vabis n'est qu'un ruisseau dans les sécheresses; mais alors c'était un torrent impétueux, profond, *grossi* par les pluies. (Volt.) Les traits de son visage rond, jadis frais et rose, avaient été *grossis* par une petite vérole assez clémente pour n'y point laisser de traces. (H. de Balzac.)

— Qui paraît plus gros. Objet grossi par le microscope. Péril grossi par la peur.

GROSSI (Tommaso). Littérateur italien, né à Milan, 1791-1853, composa dans le dialecte milanais des poésies patriotiques qui furent très populaires.

★ **GROSSIER, ÈRE.** adj. (rad. *gros*). Épais, l'opposé de Délié, ténu, subtil. Ce drap est bien grossier. Cette femme a les traits grossiers. Séparer une liqueur de ses parties les plus grossières. Les parties subtiles et les parties grossières. Y a-t-il des corps subtils en soi? et ceux qui nous échappent aujourd'hui ne seraient-ils pas *grossiers* si nous avions d'autres organes? Si l'on considère la manière dont se fait la nutrition des plantes, on observera qu'elles ne tirent pas les parties *grossières* de la terre et de l'eau; il faut que ces parties soient réduites par la chaleur en vapeurs ténues pour que les racines puissent les pomper. (Buff.)

— L'opposé de Fin, délicat, apprêté, recherché. Une nourriture grossière. Vous me faites manger des aliments grossiers. Pain grossier. En Asie, on connut des repas moins *grossiers*. (Berch.) S'il faut s'en rapporter aux traditions anciennes, les premiers habitants de la Grèce n'avaient pour demeure que des antres profonds, et n'en sortaient que pour disputer aux animaux des aliments *grossiers* et quelquefois nuisibles. (Barth.)

— Fig. La vanité se repaît des aliments les plus *grossiers*. (Mariv.)

— Qui n'est pas fait proprement et délicatement. Cet ouvrage est grossier. Travail grossier. Des meubles grossiers. Ce bâtiment est d'une architecture grossière. || Dans le même sens, Ébauche imparfaite et grossière. Imitation grossière. Nous sommes aussi touchés de l'ébauche la plus *grossière*, dans les premières découvertes d'un art, que des beautés les plus achevées lorsque la perfection nous est une fois connue. (Volt.)

— Peu civilisé, sans éducation, sans culture. Un peuple grossier. Une nation grossière. On serait surpris des connaissances de l'homme le plus *grossier*, si l'on suivait ses progrès depuis le moment où il est né jusqu'à celui où il est parvenu. (J.-J. Rouss.) Ils sont durs et *grossiers* jusqu'à la brutalité. (Buff.)

— On dit dans le même sens : Des mœurs, des coutumes grossières. Ils établirent des coutumes ridicules, aussi *grossières* que leurs mœurs. (Volt.) Les esprits demeuraient en général *grossiers* et sans culture. (Id.) Je viens après mille ans changer ces lois *grossières*. (Id.)

— Impoli, malhonnête. Un homme grossier. Un grossier personnage. Cette femme est bien grossière. Des jeunes gens se croient naturels lorsqu'ils sont *grossiers*. (La Rochefoucauld.) Les dames sont sans airs, les paysannes décentes, les hommes badins et non *grossiers*. (J.-J. Rousseau.) Il est des gens qui ont le malheur d'être *grossiers* par naturel, par tempérament. (Ourry.)

— Dans ce sens, on le dit des manières, des discours, des airs. Que ce discours *grossier* terriblement assomme! (Molière.) Je suis indigné de son impolitesse *grossière* envers moi. (Voltaire.) Trop de Français ne virent dans Pierre le Grand que les dehors *grossiers* que sa mauvaise éducation lui avait laissés. (Id.) Ses mouvements étaient brusques, sa manière *grossière*. (Buff.)

— On dit aussi *Discours, propos grossiers* pour Discours, propos contraires à la bienséance, à la pudeur. || Se dit des personnes qui tiennent ces discours, ces propos. Lucien, tout ingénieux qu'il est, devient *grossier* sitôt qu'il parle d'amour. (Saint-Évremond.)

— *Grossier comme du pain d'orge*. Très grossier.

— Fig. Se dit de tout ce qui suppose ignorance, sottise, déraison ou maladresse. Erreur grossière. Mensonge grossier. Grossière contradiction. Artifice grossier. Ignorance grossière. Il semble que les esprits se raidissent contre une illusion raisonnable, et ne s'y prêtent qu'autant qu'elle est absurde et *grossière*. (J.-J. Rouss.) Tomber dans une contradiction *grossière*. (Montesq.)

> Tu t'amuses, crois-moi, l'artifice est grossier.
> Ta le tems criminel pour le justifier.
>
> (RACINE.)

— *N'avoir que des notions grossières, qu'une idée grossière de quelque chose*. N'en avoir qu'une idée imparfaite, des notions mal comprises. || On dit dans un sens analogue : Ne donner qu'une idée grossière de quelque chose.

— En parlant des plaisirs des sens, par opposition aux Plaisirs de l'âme. Des plaisirs, des appétits grossiers. Des désirs grossiers. Je ne crains pas que les sens et les plaisirs *grossiers* te corrompent. (J.-J. Rousseau.)

— *Des vices, des crimes grossiers*. Des vices, des crimes qui supposent une corruption profonde, un oubli total de tout principe de délicatesse et d'honneur. Le vice *grossier* fait horreur. (Fén.) La religion païenne ne défendait que quelques crimes *grossiers*. (Montesq.)

— *Marchand grossier*. Marchand qui vendait des marchandises en gros. On dit maintenant *marchand en gros*.

— Minér. Se dit d'un corps quand il a un air de rudesse joint à l'opacité.

— **GROSSIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui n'a aucun égard pour l'âge, le mérite, le sexe, etc., aucun respect pour les convenances, les formes, les usages admis dans la société. Vous êtes un *grossier*, une *grossière*. (Acad.) L'homme du monde qui se fait grossier, le *grossier* par système, est vraiment un être intolérable. (Ourry.)

— Ce qui est grossier. Le bas et le grossier.

★ **GROSSIÈREMENT.** adv. D'une manière grossière. Ce vase est grossièrement fait. Il parle, il répond, il fait tout grossièrement. Des mets grossièrement apprêtés. Vous serez indigné, sans doute, qu'on ait voulu vous en imposer si *grossièrement*. (Volt.)

> Comme un simple soldat s'en grossièrement,
> Pour la forme et pour la matière,
> Un habit lui sortit une campagne entière,
> Ses armes sont tout son ajustement. (PERRAULT.)

— D'une manière inhabile, avec maladresse, ignorance. Lourd grossièrement.

— Quelquefois, Sommairement, imparfaitement. Voilà grossièrement ce qu'il a dit.

— Matériellement, sensuellement. Quiconque acceptera le mariage par l'espérance de s'y contenter *grossièrement* y sera bientôt mécompté. (Fén.)

★ **GROSSIÈRETÉ.** s. f. Caractère de ce qui est grossier, rude, de ce qui manque de délicatesse. La grossièreté d'une étoffe, d'un drap, d'une toile. La grossièreté de cette architecture.

— Fig. Rudesse qui vient du défaut de civilisation. La grossièreté d'un peuple barbare. Grossièreté de mœurs. Dans les temps d'ignorance et de grossièreté. Un usage qui convenait à la *grossièreté* de nos pères. (Fléch.) Les vices de paysans, sans apprêt et dans toute leur *grossièreté*, sont plus propres à rebuter qu'à séduire, quand on n'a nul intérêt à les imiter. (J.-J. Rousseau.)

— Impureté. Il n'est pas impossible qu'il y ait un amour exempt de *grossièreté*. (Vauven.)

— Impolitesse, défaut de civilité dans ce qu'on dit ou ce qu'on fait. Il en a usé avec beaucoup de grossièreté. Il y a de la grossièreté à parler de la sorte. La *grossièreté* peut être la faute d'une éducation négligée, et parfois aussi de la fréquentation de la mauvaise compagnie. (Ourry.)

— Parole grossière, rude, malhonnête. Dire une grossièreté à quelqu'un. Il lui a écrit des grossièretés. Souffler des *grossièretés* à l'oreille d'une femme. (La Bruy.)

— En ce sens, Se dit aussi des actes. Faire, commettre des grossièretés, des grossièretés impardonnables. Ils mentiraient ceux qui, en écrivant des *grossièretés* et des injures, se diraient animés du zèle de la vérité. (La Harpe.)

— Langage contraire à la décence, à la bienséance. Le style du Cocu imaginaire l'emporte sur celui de ses premières pièces en vers; on y trouve bien moins de fautes de langage; il est vrai qu'il y a quelques *grossièretés*. (Voltaire.)

— Au sens moral, Ce qui suppose beaucoup d'ignorance, de sottise, de déraison ou de maladresse. Cela fait mieux ressortir la grossièreté de sa faute, de la bévue qu'il a faite. La grossièreté d'une erreur, d'une illusion. Il fait des mensonges d'une telle grossièreté, qu'on ne peut pas en être dupe.

GROSSIFICATION. s. f. (pr. *gro-ci-fi-ka-cion*; du lat. *grossificatio*, même signif.). Bot. Développement du fruit après la floraison.

GROSSIMANE. adj. 2 g. (ét. lat., *grossus*, gros; *manus*, main). Zool. Qui a de grosses mains.

GROSSIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *grossus*, gros; *pes*, pied). Zool. Qui a de grosses pattes.

★ **GROSSIR.** v. a. 2e conj. Rendre gros, plus gros, augmenter. Un habit qui le grossit, qui lui grossit la taille. Les pluies ont bien grossi la rivière. La jonction des troupes a grossi son armée d'un quart. Cette succession a *grossi* le patrimoine de ses pères. (Fléch.) Ce n'est pas cela, monsieur, qui *grossira* le mémoire. — Vraiment non; mais c'est la saignée et les médicaments qui le *grossiraient*, si je voulais y entendre. (Beaumarch.) Rainfroy avait *grossi* la sienne (son armée) des troupes d'Eudes, duc d'Aquitaine. (Anquetil.)

> Et les nombreux torrents qui tombent des gouttières,
> Grossissant les ruisseaux en ont fait des rivières.
>
> (BOILEAU.)

— Faire paraître gros. Une lunette qui grossit les objets.

— *Grossir sa voix*. Lui donner plus de volume, plus de gravité. Faire la grosse voix. Il n'est pas besoin, répondit-il en *grossissant* sa voix, de m'exhorter à remplir mon devoir. (Le Sage.)

— Fig. Exagérer. Il cherche à grossir mes torts. La renommée grossit tout.

— Prov. et fig. *La peur grossit les objets*. On s'exagère ce qu'on craint.

— Allonger. Grossir une liste.

— Photogr. *Grossir une épreuve*. La reproduire en l'agrandissant.

— **GROSSIR.** v. n. Devenir plus gros. Son armée grossit tous les jours. Le raisin va bien grossir après cette pluie. La rivière a grossi. Il va toujours en grossissant. Une somme, quelque petite qu'elle soit, grossit bien vite avec les intérêts. Nous verrons notre camp *grossir* à chaque pas. (Rac.) La mer, soulevée par le vent, *grossissait* à chaque instant. (B. de St-P.) Les voix se multipliaient, *grossissaient*. (G. Flaubert.)

— Prendre de l'embonpoint. Il a beaucoup grossi.

— Devenir plus intense, plus menaçant. L'orage grossissait à vue d'œil.

— Mar. Se dit lorsque les lames de la mer s'accroissent à chaque instant. Depuis une heure la mer grossit. || Se rapprocher. Le bâtiment grossit à vue d'œil.

— **SE GROSSIR.** v. pron. Dans tous les sens de l'actif. Le nuage s'épaissit et se grossit. Son armée s'est grossie d'une foule de transfuges. La nouvelle s'est grossie de mille détails absurdes. La foule se grossissait.

— Loc. prov. *La pelote se grossit*, *grossit*. Le nombre grossit; le trouble, la sédition, le péril augmente. On le dit aussi en parlant de torts, de profits, etc.

GROSSISSANT. part. prés. du v. Grossir. Qui grossit. Un verre grossissant mille fois les objets.

★ **GROSSISSANT, ANTE.** adj. Qui a la propriété de grossir, de faire paraître gros. Verres grossissants.

— Qui devient plus gros, plus grand ou plus nombreux. Les eaux grossissantes. Aux regardeurs isolés, aux petits groupes succéda un rassemblement *grossissant*. (De Gonc.)

*** GROSSISSEMENT.** s. m. Action de grossir, de rendre, de faire paraître plus gros, et résultat de cette action. Il se dit particulièrement des objets vus avec des verres qui grossissent. Cette lunette produit un grossissement prodigieux. L'oreille aussi a ses *grossissements*. (V. Hugo.)

— Fig. Dans cette lutte, entrevue à travers les *grossissements* de l'épouvante, ces deux hommes lui étaient apparus comme deux géants. (V. Hugo.)

— Photogr. Opération par laquelle on reproduit en plus grand.

*** GROSSO-MODO.** loc. adv. (mots italiens pour *in grosso modo*; littéral. d'une manière grossière, en gros). Du premier jet, grossièrement, en parlant d'un ouvrage qui n'est pas fini, qui n'a pas été revu. Il faut revoir ce mémoire, on ne peut le publier ainsi, il a été fait grosso-modo.

GROSSOYÉ, ÉE. part. pass. du v. Grossoyer. S'emploie adjectiv. Une requête grossoyée.

*** GROSSOYER.** v. a. 1re conj. Se conjugue comme *Employer*. Faire la grosse d'un acte, d'un contrat, d'un jugement. Grossoyer une obligation, un contrat. Grossoyer une requête. Faire grossoyer un jugement.

GROSSULAIRE. s. m. (ét. lat., *grossularia*, groseillier). Minér. Espèce de minéral du genre grenat, renfermant les grenats verdâtres et les grenats jaunâtres ou rouges.

— GROSSULAIRE. s. f. Bot. Section du genre groseillier, ayant pour type le groseillier épineux.

— Adjectiv. Grenat grossulaire.

GROSSULARIÉ, ÉE ou **GROSSULACÉ, ÉE.** adj. (radic. *grossulaire*). Bot. Qui ressemble à un groseillier.

Grossulariées. Groseillier à grappe.

— GROSSULARIÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones ayant pour type le groseillier.

GROSSULARINE. s. f. (rad. *grossulaire*). Chim. Gelée végétale, matière qu'on trouve dans les fruits acides, et que l'on considère comme une substance spéciale ou comme de la gomme combinée avec l'acide pectique.

GROSSULARINÉ, ÉE. adj. Chim. Qui ressemble à la grossularine.

— GROSSULARINÉES. s. f. pl. Bot. Syn. de GROSSULARIÉES.

GROSSULÉRITE. s. f. Minér. Syn. de GROSSULAIRE.

GROSSULINE. s. f. Chim. Syn. de GROSSULARINE.

GROSS-WARDEIN ou **NAGY-VARAD.** Géogr. Ch.-lieu du comitat de Bihar, dans le cercle au delà de la Theiss (Hongrie), sur le Sebes-Kœrœs. Siège de deux évêchés, catholique et grec uni; belle cathédrale du XIe siècle. Importantes fortifications. Grands marchés de bétail. Eaux thermales fréquentées; 31.500 hab.

GROS-TENQUIN. Géogr. Ancien ch.-lieu de cant. de l'arr. de Sarreguemines (Lorraine); 800 hab.

GROS-VENTRE. s. m. Ichtyol. Poisson de Cayenne. ‖ Pl., des *gros-ventres*.

GROS-VERDIER. s. m. Ornith. Nom vulgaire du bruant proyer. ‖ Pl., des *gros-verdiers*.

GROS-YEUX. s. m. Ichtyol. Espèce d'anableps.

GROTE (George). Historien anglais, né à Clayhill (Kent), 1794-1871. Il fut membre du Parlement de 1832 à 1841. Son *Histoire de la Grèce* obtint un légitime succès et a été traduite en français.

GROTEFEND (George-Frédéric). Philologue allemand, né à Munden (Hanovre), 1775-1853, professeur à Gœttingue, à Francfort-sur-le-Mein, s'est occupé des langues anciennes de l'Italie et des langues orientales; le premier, il a proposé un système pour déchiffrer les inscriptions cunéiformes. On lui doit *Grande Grammaire latine, à l'usage des écoles; Remarques sur la géographie et l'histoire de l'Italie ancienne; Rudimenta linguæ umbricæ; Rudimenta linguæ oscæ*, etc.

*** GROTESQUE.** adj. 2 g. (de l'ital. *grottesco*, même signif., dérivé de *grotta*, grotte, à cause des arabesques trouvées dans les *grottes* ou ruines du palais de Titus). Se dit des figures bizarres et chargées dans lesquelles la nature est outrée et caricaturée. Figures grotesques.

— Par extens.

> Ma Minerve sévère
> Abandonne les *grotesques* portraits. (GRESSET.)

— Fig. Ridicule, bizarre, extravagant. Un habit grotesque. Mine grotesque. Cet homme est grotesque. Imagination grotesque. Genre grotesque. Les mercenaires s'arrachaient les cheveux avec des contorsions *grotesques*. (G. Flaubert.) Il fait les mêmes vertueux, les mêmes penseurs que les autres, mais il leur donne des conditions basses ou *grotesques* pour les distinguer. (L. Veuillot.) Le sang était le vin de ces *grotesques* orgies. (P. de St-Victor.) Son esprit faux ne lui suggérait que des idées *grotesques*. (E. Renan.)

> Folâtrant quelquefois sous un habit *grotesque*,
> Une muse descend au faux goût du burlesque.
> (VOLTAIRE.)

— GROTESQUE. s. m. B.-arts. Nom donné aux arabesques à l'imitation de celles qui ont été trouvées, à Rome, dans les grottes ou ruines du palais de Titus. Faire des grotesques. C'est un excellent peintre en *grotesques*. (Acad.) En ce sens, il s'emploie surtout au pluriel.

> Et Raphaël peignit sans déroger
> Dans l'une fois maint *grotesque* léger.
> (J.-B. ROUSSEAU.)

> Vous dont le visage folâtre
> Est le trône de la grimace,
> Vous avez droit de prendre place
> Dans les *grotesques* de Callot. (SARAZIN.)

— Littérat. et B.-arts. Ce qui est dans le genre grotesque. Cette peinture est d'un grotesque dégoûtant. Hein! vous avez vu, dans le premier acte de ma féerie, comme j'entends le *grotesque*. (Ch. Monselet.)

— Au théâtre, on appelle aussi *grotesque* un sauteur bouffon chargé d'égayer par ses gambades les entr'actes de certaines pièces. C'est ce que les Anglais appellent *clown*.

— Par extens. C'est un poète et le *grotesque* du genre humain. (Montesquieu.) Nous en dirions beaucoup plus long, que nous ne ferions changer l'idée à personne sur le compte de nos pauvres *grotesques*. (Th. Gaut.)

*** GROTESQUEMENT.** adv. D'une manière grotesque, ridicule. Vêtu grotesquement. Danser grotesquement. Non, depuis les crudités du goulu Saint-Amand et les fanfaronnades poissardes de d'Assoucy, personne n'a approché de ce style *grotesquement* enluminé. (Ch. Labitte.)

GROTHITE. s. f. Minér. Variété de sphène yttrifère, trouvé dans les environs de Dresde, et qui n'a pas la même composition ni les mêmes clivages que le sphène ordinaire.

GROTIUS (Hugues ou Hugo DE GROOT). Né à Delft, 1583-1645, fut célèbre dès sa première jeunesse par la précocité de son intelligence. En 1599, il commença à plaider au barreau de Delft; ses tragédies latines le mirent au premier rang des poètes latins modernes. Pensionnaire de Rotterdam, 1613, il entra aux Etats-généraux, et soutint Barneveldt contre le stathouder Maurice, et la doctrine libérale des arminiens contre les gomaristes, mais succomba dans cette lutte politique et religieuse. Barneveldt fut envoyé à l'échafaud; Grotius fut condamné à la prison perpétuelle. Etant parvenu à s'échapper (1621), il se réfugia en France, où, après avoir écrit son *Apologie*, il publia son grand traité sur le *Droit de la paix et de la guerre*, 1625, qui a été longtemps considéré comme le code des relations internationales. Le grand chancelier de Suède, Oxenstiern, l'attacha au service de la reine Christine, et il fut nommé son ambassadeur à la cour de France, 1635, au moment où l'alliance des deux pays contre la maison d'Autriche devenait plus intime. Il eut à lutter contre le mauvais vouloir de Richelieu et contre la diplomatie cauteleuse de Mazarin, mais sut triompher de toutes les difficultés. Il demanda son rappel, en 1645, et mourut peu après. Parmi ses ouvrages, très nombreux, citons, outre ceux que nous avons indiqués: *Bewys van den waeren Godsdienst* (Preuves de la vraie religion); *De Origine gentium americanarum; Historia Gothorum, Vandalorum et Longobardorum*, traduction latine avec notes de Procope; *Annales et Historiæ de rebus belgicis usque ad induciás anni 1609*. Ses *Lettres* ont paru en trois recueils, après sa mort.

*** GROTTE.** s. f. (ét. bas lat., *grupta*, du lat. *crupta*, caverne). Antre, caverne naturelle ou factice. Grotte profonde. Faire une grotte dans un jardin. Une grotte de rocailles et de coquillages. La grotte de Fingal. Sa *grotte* ne résonnait plus de son chant. (Fén.) O mon aimable *grotte*, où le sommeil paisible venait toutes les nuits me délasser des travaux du jour! (Id.) Au bas d'une petite colline se présente une *grotte*. (Marmier.) Dès 1767, sur le glacier du Léchaud, on voyait nombre de *grottes* que les chercheurs de cristaux avaient creusées et fouillées. (Michelet.) La *grotte* était sombre et mal éclairée à cette heure. (Gér. de Nerval.)

— *Grotte du Chien*. Caverne d'où sortent des vapeurs malsaines. Elle est située à 16 kilom. de Naples.

— Par extens. Les vignes sauvages, les coloquintes entrelacent leurs rameaux, grimpant à l'extrémité des branches, s'élancent de l'érable au tulipier en formant mille *grottes*, mille voûtes. (Chateaub.)

GROTTITÈLE. adj. 2 g. (étym. fr., *grotte*; lat. *tela*, toile). Entom. Se dit d'une sorte d'araignée qui se construit des espèces de grottes avec des feuilles qu'elle enveloppe de sa toile.

GROU. s. m. ou **GROUETTE.** s. f. (étym. angl., *grout*, même sens). Géol. Terre argileuse mêlée de pierres, et peu propre à la culture des céréales.

GROUCHY (Emmanuel, marquis de). Maréchal de France, né à Paris, 1766-1847, entra dans l'armée dès 1779. Colonel, général de brigade en 1792, il contribua à la conquête de la Savoie, puis fut envoyé en Vendée. Général de division en 1795, il servit sous Hoche, comme chef d'état-major, dans l'Ouest, puis à l'armée du Nord et sous Joubert, en Italie, 1798. Il se distingua sous Moreau, dans la campagne de 1801, à Hohenlinden, etc. Il avait protesté par écrit contre l'établissement du Consulat. Il continua à combattre dans presque toutes les campagnes de l'empire et surtout dans la retraite qui termina celle de Russie. Il fut mis en disponibilité par Louis XVIII. Pendant les Cent-Jours, il força le duc d'Angoulême à capituler et à s'embarquer à Cette. Nommé maréchal, il pacifia la Provence, puis se distingua à Fleurus, à Ligny, et fut chargé de poursuivre Blücher pour l'empêcher de se rallier à Wellington. Au bruit de la canonnade de Waterloo, il n'écouta pas les prières de ses lieutenants et attendit de nouveaux ordres de l'empereur. Quand il les reçut, il était trop tard; il effectua sa retraite vers Soissons où il recueillit les débris de l'armée vaincue; il remit le commandement à Davout, et, compris dans l'ordonnance du 24 juillet, il se retira à Philadelphie. Il put rentrer en France en 1821, mais fut classé parmi les lieutenants généraux et mis à la retraite définitive. La révolution de 1830 lui rendit son titre de maréchal, et il fut appelé en 1832 à la Chambre des pairs. Il a publié: *Fragments historiques*, 1840.

GROUETTEUX, EUSE. adj. (rad. *grouette*). Agric. Se dit d'une terre composée d'argile rougeâtre et de pierres.

GROUGROU. s. m. Bot. Petit palmier résineux d'Amérique.

GROUILLANT. part. prés. du v. Grouiller.

*** GROUILLANT, ANTE.** adj. Popul. Qui grouille, qui remue. Il a quinze enfants tout grouillants.

— *Tout grouillant de vers, de vermine*. Tout plein de vers, de vermine.

*** GROUILLEMENT.** s. m. (pron. *grou-lleman*, *ll* mouill.). Pop. Mouvement et bruit de ce qui grouille. Le grouillement des intestins.

*** GROUILLER.** v. n. 1re conj. (pron. *grouller*, *ll* mouill.; dérivé de *crouler*). Remuer, bouger. Personne ne grouille devant lui. Il y a quelque chose qui grouille là dedans. Personne ne grouille-t-il encore?

> Et l'on demande l'heure, et l'on bâille vingt fois,
> Qu'elle grouille aussi peu qu'une pièce de bois.
> (MOLIÈRE.)

— On dit d'une personne à qui la tête tremble de vieillesse et de faiblesse: *La tête lui grouille*.

— Se dit aussi du bruit que font les flatuosités dans les intestins. Le ventre lui grouille.

— Fourmiller. Toute une population de marchands *grouille* autour de ce repaire du lion. (Alex. Dumas.) *Ce fromage grouille de vers, ce chien grouille de puces*. Ce fromage est plein de vers, ce chien a beaucoup de puces. Ce verbe est familier dans toutes ses acceptions.

GROUINE. s. f. Amas de gravier, dans les Vosges.

GROUINER. v. n. 1re conj. S'est dit autrefois du grognement du cochon.

GROUINIÈRE. s. f. Endroit où il y a de la grouine.

GROULARD. s. m. Ornith. Nom vulgaire du traquet et du bouvreuil.

*** GROUP.** s. m. Comm. Sac cacheté contenant de l'or, de l'argent ou d'autres valeurs, qu'on envoie d'une ville à une autre.

GROUPAGE. s. m. (radic. *groupe*). Ch. de fer. Faculté accordée à certains commissionnaires de présenter en bloc à l'expédition divers colis pris à des sources différentes.

*** GROUPE.** s. m. (de l'italien *groppo*, même signif.). B.-arts. Assemblage d'êtres ou d'objets de même ou de différente nature, combinés en vue de l'ordre et de l'harmonie ou d'un effet voulu, utile ou artistique. Dans la peinture et dans la sculpture, on appelle *groupe* un ensemble de figures réunies entre elles par un motif ou une action commune, et tellement rapprochées que l'œil les peut embrasser à la fois et en recevoir l'effet prémédité par l'artiste. Ces figures font un beau groupe. Un groupe d'animaux. Un groupe de sculptures. Le groupe de Laocoon. Un groupe d'enfants. Le véritable imitateur de la nature, l'artiste sage, est économe de *groupes*. (Diderot.)

— Certain nombre de personnes réunies ou rapprochées. Il dispersa les groupes qui s'étaient formés sur la place publique. Un groupe de curieux, de danseurs. Accroupis par *groupes* inégaux, ils se regardaient, effarés, et ne parlaient pas. (G. Flaubert.)

— Réunion quelconque de personnes ou de choses formant un tout distinct. Cette mer est semée de plusieurs groupes d'îles. Un groupe d'arbres, de collines. Heureusement on trouve de distance en distance des *groupes* d'îles assez élevés pour offrir un asile aux vaisseaux. (Raynal.) Cette loi harmonique s'étend à tous les *groupes* de végétaux, dont les uns nous plaisent, disposés en rond, d'autres en longues avenues, d'autres épars, etc. (B. de St-P.) Elle appartient à ce *groupe* de divinités pélasgiques qu'on pourrait appeler les ancêtres et les patriarches de l'Olympe. (P. de St-Victor.)

> Partout à comble rideau de feuillage
> Se place et passe devant nos yeux satisfaits
> Les eaux courbées, les rochers taillés,
> Des monts, des tours, les *groupes* de forêt.
> (LEONARD.)

— Par extens. Société d'hommes ayant des lois, des mœurs, une langue, une origine commune. Un groupe de conjurés. Une vaste association divisée en plusieurs groupes.

— Fig. Groupe de pensées, d'idées. Au lieu de ces phrases isolées, qui, faute de nerf et d'appui, tombaient presque à chaque mot, des *groupes* d'expressions choisies formèrent, en se rapprochant, un tout dont les parties se rapprochaient sans peine. (Barth.)

— Archit. Accouplement de plusieurs colonnes.

— Bot. Agrégation des petites capsules qui constituent la fructification des fougères.

— Ch. de fer. Réunion de plusieurs petits colis.

— Hist. nat. Ensemble d'animaux, de plantes, de minéraux, de roches, etc., de même nature et de même constitution. Le groupe jurassique. Wagler désigne ainsi (sous le nom de hyas) un *groupe* formé aux dépens du grand genre grenouille. (D'Orbigny.)

— Linguist. La lettre ou les lettres placées en tête des colonnes d'un dictionnaire, et servant d'initiales aux mots contenus dans la colonne. Le groupe AC, le groupe BRA, le groupe CER, etc. ‖ Par extens. Tous les mots qui ont pour initiales la lettre ou les lettres placées en tête d'une colonne. Le groupe FOR comprend tous les mots commençant par ces lettres.

— Mus. Plusieurs notes réunies ensemble par leurs queues, au moyen d'une ou plusieurs barres. ‖ Réunion de plusieurs cordes d'un instrument, lesquelles sont accordées à l'unisson ou à l'octave, et doivent être attaquées ensemble avec le doigt, la touche ou par tout autre moyen. Les touches d'un grand piano font résonner chacune un *groupe* de trois cordes. (Castil-Blaze.)

— Philol. Dans les langues dérivées, Mot formé de la réunion de plusieurs autres mots tronqués ou altérés. *Aujourd'hui* est un groupe formé du latin barbare *ad illum diurnum de hodie*.

— Philos. Dans le langage de l'école fouriériste, Réunion d'individus attirés les uns vers les autres par une des quatre passions affectives. Dans la phalange, les groupes sont les éléments des séries.

— Typog. et Calligr. Réunion de plusieurs lettres en une figure formée d'un seul trait de plume, où elles se trouvent représentées, soit totalement, soit dans une de leurs parties. Par exemple le groupe & représente le mot *et*.

GROUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Grouper. S'empl. adj. Colonnes groupées. Les granits, au contraire, et tous les autres ouvrages du feu sont *groupés* en hauteur; leurs pyramides ont toujours plus d'élévation que de base. (Buff.) Les fruits du bananier sont *groupés* comme les doigts d'une main. (Bern. de St P.) Suspendus dans le cours des ondes, *groupés* sur les rochers et sur les montagnes, des arbres de toutes les formes. (Chateaub.) Les idées religieuses des races *groupées* autour de la Méditerranée se modifient profondément. (E. Renan.)

— *Le groupé*. s. m. Manière dont plusieurs objets sont groupés; disposition par groupes. La variété avec laquelle Dieu pourvoit, dans chaque climat, aux besoins de toutes les créatures, le port majestueux des forêts, la douce verdure des prairies, le *groupé* des plantes, le parfum et l'émail des fleurs, etc., sont des langages magnifiques qui parlent de lui à tous les hommes. (B. de St-P.)

GROUPEMENT. s. m. Action de grouper. ‖ Réunion d'objets propres à se grouper. Assimilation.

*** GROUPER.** v. a. 1re conj. (rad. *groupe*). B.-arts. Mettre en groupe. Ce peintre sait bien grouper les figures. Il a bien groupé les figures de son tableau.

— Par extens. Ce n'est pas seulement pour le plaisir des yeux, ni pour donner aux végétaux des supports mutuels, que la nature les diversifie et les *groupe* fraternellement. (B. de St-P.)

— Réunir, assembler, surtout en parlant des choses. Grouper des mots, des faits, des exemples analogues, pour en déduire un principe ou une règle.

— Fig. Concentrer, unir étroitement. Vous devez en quelques jours *grouper* vos forces et porter à la connaissance de tous votre programme politique. (Gambetta.)

— Archit. *Grouper des colonnes*. Les dispo-

ser deux à deux. Quant à l'ordre le plus agréable dans lequel on doit *grouper* les colonnes, il est le même que celui dans lequel les dattiers croissent naturellement. (B. de St-P.)

— Ch. de fer. Réunir plusieurs colis dans un même envoi.

— GROUPER. v. n. Peint. et Sculpt. Former un groupe. Ces figures groupent bien ensemble.

— SE GROUPER. v. pron. Être réuni en groupe. Ces figures peuvent se grouper.

— Se réunir en groupe. Les oisifs se groupent autour de lui. Ces danseurs se groupent bien.

GROUPET. s. f. Mus. V. GRUPPETTO.

GROUPEUR. s. m. Commissionnaire qui groupe les colis pour l'expédition.

GROUPURE. s. f. (rad. *grouper*). Techn. Défaut d'une étoffe dont plusieurs fils sont mêlés ensemble.

GROUS ou **GROUX.** s. m. Bouillie de sarrasin qu'on fait en Bretagne.

GROUSE. s. f. (mot anglais). Ornith. Nom vulgaire du coq de bruyère. Je commence à avoir par-dessus la tête des *grouses* et de la venaison. (Mérimée.)

GROUVELLE (Philippe-Antoine). Littérateur, né à Paris, 1758-1806, secrétaire de Chamfort, puis du prince de Condé, avait écrit le petit opéra des *Prunes* et la comédie de *l'Épreuve délicate*, quand la Révolution éclata. Il fut l'un des fondateurs du club de 89, rédigea *la Feuille villageoise*, et, en 1792, fut nommé secrétaire du conseil exécutif provisoire. C'est lui qui dut lire à Louis XVI son arrêt de mort. Il devint membre du Corps législatif en 1800; il a laissé : *De l'Autorité de Montesquieu dans la révolution présente*; *Mémoires historiques sur les templiers*; une édition des *Lettres de Mme de Sévigné* et des *Œuvres de Louis XIV*, avec le général Grimoard.

GRU. s. m. (ét. anc. haut-all., *gruzi*, grain mondé). Ancien nom du gruau.

— Bouillie de farine d'orge ou d'avoine. La Fanchon me servit des *grus*, de la céracée, des gaufres, des écrelets. (J.-J. Rousseau.)

— Nom donné autrefois aux fruits des arbres des forêts pouvant servir de nourriture aux animaux domestiques.

GRUAGE. s. m. Anc. coutum. Conservation des bois.

* **GRUAU.** s. m. (radic. *gru*). Amande des grains des céréales qui ont été dépouillés de leur enveloppe corticale par une mouture appropriée. Gruau d'avoine, d'orge. Les meilleurs *gruaux* sont ceux d'avoine, de froment et d'orge. (Favrot.) Le *gruau* d'avoine peut servir à faire du pain. (Id.)

— Farine de froment séparée par un premier broyage de la partie corticale du grain, ou La première repasse de la farine obtenue dans la mouture économique. C'est avec la farine de gruau très blanche que l'on prépare le pain de gruau.

— Farine d'orge ou d'avoine soumise à la dessiccation dans un four à température élevée. || Orge perlé.

— Par extens. Pomme de terre réduite en pâte, puis en petits pains, dans un moulin à meules espacées, de manière à lui donner l'aspect du sagou.

— Tisane, bouillie faite avec du gruau. Boire du gruau. Le gruau engraisse.

— GRUAU. s. m. Ornith. Ancien nom de la petite grue.

— GRUAU. s. m. Techn. Machine semblable à la grue, et qui sert aux mêmes usages, mais qui a moins de saillie.

— Sal. Vaisseau de bois dont on se sert pour transporter le sel dans les magasins.

GRUAUTÉ, ÉE. part. pass. du v. Gruauter. S'empl. adjectiv. Avoine gruautée.

GRUAUTER. v. a. 1re conj. Réduire en gruau. Gruauter de l'avoine.

GRUBBIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte à la grubbie. || GRUBBIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes formée du seul genre grubbie.

GRUBBIE. s. f. (de *Grubbe*, nom pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des grubbiacées, établi pour une espèce du Cap de Bonne-Espérance. On dit aussi *grubbié*.

GRUBENHAGEN (Principauté de). Géogr. Ancien État de l'Allemagne, dans le cercle de Basse-Saxe. Elle devait son nom à un château, près d'Einbeck, la capitale. Elle fut possédée par les princes de Brunswick et fait partie, depuis 1815, de l'arrondissement de Hildesheim, dans le Hanovre.

GRUBENHAIRE. s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires protestants qui admettaient, dit-on, la communauté des femmes.

GRUBER (Jean-Godefroy). Littérateur allemand, né à Naumbourg, 1774-1851, fut l'un des collaborateurs du *Conversations-Lexikon*, et s'associa à Ersch pour composer l'*Encyclopédie générale des sciences et des arts*, 1818; à sa mort, elle avait 103 volumes.

* **GRUE.** s. f. (du lat. *grus*, même signif.). Ornith. Espèce de gros oiseau de passage de l'ordre des échassiers, du genre héron, à bec droit et long, tête chauve. La ponte des grues est de deux œufs; leur nid est placé sur de petites éminences de terre ou de gazon dans les marais et les roseaux. Comme la cigogne, la grue est une très grande destructrice des reptiles, des vers, des insectes, dont elle se nourrit. Le passage des grues. Des bandes de grues. Des oiseaux voyageurs les premiers sont les *grues*. (Fr. de Neufch.) L'instinct social des *grues*, leur singulier esprit mimique, les rendaient aimables, amusantes. (Michelet.) Les *grues* d'Ibycus sont d'irrécusables témoins. (P. de St-Victor.)

> Qui montre chaque année à la prudente *grue*
> A chercher dans l'hiver une terre inconnue?
> (DE BESNEL.)

> Tels, traversant les airs, des bataillons de *grues*
> De leur vol à grands cris obscurcissent les nues.
> (DELILLE.)

— Femme grande, sèche, gauche dans sa tournure et ses mouvements.

— Pop. Femme de mœurs légères.

— Fig. et fam. *C'est une grue.* Se dit d'un niais ou d'un sot qui se laisse tromper. Soupirs et pleurs feraient passer pour *grue*. (Mme Deshoulières.) Il a un valet qui n'est pas *grue*; s'il nous voyait ensemble, il pourrait se douter de quelque chose. (Brueys.)

— *Cou de grue.* Cou long et grêle. Il allongeait un grand cou de grue.

> Que ferez-vous d'un pauvre acteur
> Dont la taille et le cou de *grue*,
> Et la mine très peu joufflue,
> Feront rire le connaisseur? (VOLTAIRE.)

— Loc. prov. *Faire le pied de grue.* Attendre longtemps au même endroit. Je leur laissai faire le pied de *grue*. (V. Cherbuliez.) || *Maître Gonin est mort, le monde n'est pas grue.* Se dit quand on découvre la ruse ou le but caché d'un trompeur. || *Un moineau dans la main vaut mieux que grue qui vole.* Il faut préférer un petit avantage qui est certain à un grand qui est incertain.

— Astron. Constellation de l'hémisphère austral. La Grue n'est pas visible dans nos climats.

— Chorégr. anc. *Danse de la grue.* Sorte de branle inventé par Thésée et dont les évolutions compliquées étaient censées représenter les détours du labyrinthe.

— GRUES. s. f. pl. Ornith. Tribu d'échassiers cultrirostres, établie pour les genres grue, agami, courlan et caurale.

* **GRUE.** s. f. Techn. Machine dont on se sert pour élever de grosses pierres et d'autres grands fardeaux, ainsi appelée à cause de quelque ressemblance qu'elle a avec le port de l'oiseau de ce nom. La roue de la grue. Le moulinet de la grue. La grue dans toute sa simplicité est une sorte de potence, dont le bras horizontal est muni d'une poulie sur laquelle passe et coule la chaîne ou la corde à laquelle est fixé l'objet à soulever; l'autre bout de la corde se roule sur un cylindre que l'on fait tourner au moyen de leviers, de roues d'engrenage, de manivelles, etc. On emploie aujourd'hui la vapeur comme agent moteur. La *grue* commence à tourner, à se pencher du côté du fleuve pour déposer la machine sur la chaloupe impatiente. (A. Daudet.)

— Anc. art milit. Machine de guerre qu'on appelait aussi *corbeau*. || Machine de guerre formée d'une espèce de pont, que l'on élevait à la hauteur des murailles d'une place assiégée. || Instrument de supplice dont on se servait dans les villes de guerre. On mettait les soldats à la grue.

GRUÉ, ÉE. part. pass. du v. Gruer. S'empl. adjectiv. Réduite en gruau.

GRUEL (Guillaume). Historien breton du XVe siècle, attaché à la personne du connétable Arthur de Richemont, dont il a célébré les exploits dans sa chronique intitulée *Histoire du vaillant chevalier Arthus, fils du duc de Bretagne*.

GRUER. v. a. 1re conj. Réduire en gruau.

* **GRUERIE.** s. f. (ét., V. GRUYER). Anc. jurispr. Juridiction où les officiers commis pour la garde des bois jugeaient des dommages faits dans les forêts. Il reçut une assignation à la gruerie, pour raison de dommages de bestiaux dans les bois.

— Lieu où s'exerçait cette juridiction.

— Droit de justice que le roi avait dans les bois des particuliers, et qui, outre les profits de la justice, tels que les amendes, lui assurait, dans les coupes, une part appelée *tiers et danger*. Bois tenu en gruerie, tiers et danger.

— Permission que les rois accordaient quelquefois à quelques-uns de leurs sujets de laisser croître leurs bois en haute futaie, sous la réserve d'une part dans le produit de la vente.

— *Droit de gruerie.* Droit du seigneur de chasser, de pêcher dans les bois de ses sujets.

— *Gruerie de charbon.* Droit du roi sur les charbons de bois.

GRUEUR. s. m. Fabricant de gruau.

GRUGÉ, ÉE. part. pass. du v. Gruger. S'emploie adjectiv.

GRUGEOIRE. s. f. (radic. *gruger*). Popul. Mâchoire, dents.

GRUGEON. s. m. Comm. Morceau de sucre compact qu'on trouve quelquefois dans les tonneaux de cassonade.

* **GRUGER.** v. a. 1re conj. (ét. bas-allem., *grusen*, écraser). On met un *e* après le *g* devant *a*, *o*. *Nous grugeons. Je grugeais. Grugeant*, etc. Briser quelque chose de sec, de dur, avec les dents. Gruger du sucre, des macaronis.

— En plaisantant, Manger. Ils auront bientôt grugé tout cela.

— Fig. et fam. *Gruger son fait.* Se dit d'une personne qui, ayant peu de bien, fait plus de dépense que son bien ne le comporte. Ce sens est vieux.

— *Gruger quelqu'un.* Lui manger son bien. Les procureurs l'ont grugé. Il a des hôtes chez lui qui le grugent. Son budget est net et clair, mais ses domestiques fripons et gourmands le *grugent* et s'entendent à merveille pour le dilapider. (Page.) Ton prince polonais te *grugera* jusqu'au dernier sou. (Mérimée.) Les hommes sont de jolis cadets! Ils te *grugeront* ce que tu as... sans compter les tapes. (De Goncourt.) C'est la fonction d'une mère de veiller sur son enfant, d'empêcher qu'on la *gruge*. (L. Halévy.)

> On nous pille, on nous *gruge*,
> On nous mine par des longueurs. (LA FONT.)

> Avons-nous pu juger
> Qu'un oiseau qui *gruge* les autres
> Par nous se laisserait *gruger*? (Id.)

— Hist. ecclés. *Gruger la maison d'un chanoine.* Partager entre les dignités et les chanoines ce qui provenait de la vente des biens de l'un de ceux-ci, quand il mourait avant de résigner sa maison. Quand on grugeait une maison, les dignités avaient le double des simples chanoines.

— Jeux. Faire une levée, au jeu de romestecq.

— Sculpt. Briser avec un marteau à pointes de diamant certaines matières dures qu'on ne pourrait entamer avec un outil tranchant. On gruge les saillies du granit.

GRUGERIE. s. f. Action de gruger, de gaspiller. Quelle grugerie il nous a faite là!

— Hist. ecclés. Action d'acquérir la maison d'un chanoine par la mort du possesseur. || Il se disait de la maison elle-même. Voilà une excellente grugerie.

— *Tomber en grugerie.* Se disait d'un bien qui devenait susceptible d'être grugé.

GRUGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gruge. Un grugeur d'huîtres.

GRUIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *grue*; gr. εἶδος, aspect). Ornith. Qui ressemble à une grue. || GRUIDES. s. f. pl. Famille d'oiseaux de l'ordre des échassiers, qui a pour type le genre grue.

GRUIER. s. m. Anc. cout. V. GRUYER.

GRUINAL, ALE. adj. Bot. Qui a des capsules semblables à un bec de grue. || GRUINALES. s. f. pl. Syn. de GÉRANIACÉES.

GRUINALIS, ou **GRUINA.** s. f. Bot. Nom servant à désigner le groupe formé par les géraniacées confondues avec des familles de plantes analogues.

GRUINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui concerne le genre grue. || GRUINÉS. s. m. pl. Syn. de GRUIDES.

GRUISSAN. Géogr. Village du canton de Coursan, arr. de Narbonne (Aude), sur l'étang qui porte son nom; 2,300 hab.

— *Étang de Gruissan.* Étang qui a 12 kilom. de long et 3 de large; il communique par deux passages avec la mer.

* **GRUME.** s. f. (ét. inconnue). Eaux et for. Écorce laissée sur le bois coupé.

— *Bois de grume* ou *en grume.* Bois coupé et non encore dépouillé de son écorce. Vendre les bois en *grume*. (Acad.)

— Vitic. Nom donné, dans certaines contrées, aux grains de raisin qui commencent à se former.

* **GRUMEAU.** s. m. (du latin *grumus*, petit tas de terre). Petite portion caillée ou durcie de lait, de sang ou de quelque autre matière. Il vomit des grumeaux de sang. Rendre du sang par grumeaux. De la colle, de la bouillie pleine de grumeaux. Le lait s'est formé en grumeaux sur son estomac.

— Petit grain d'une matière quelconque. Grumeau de camphre. On trouve du sel en *grumeaux* adhérents à de la lave altérée ou à du sable vomi par les volcans. (Buffon.)

GRUMEL. s. m. (radic. *grumeau*). Techn. Fleur d'avoine dont on se sert pour le foulage des étoffes.

GRUMELÉ, ÉE. part. pass. du v. se Grumeler.

— Bot. Se dit du pollen, quand il est composé de corpuscules nombreux, attachés sur un axe commun, et de la racine, quand elle se compose de petits grains agglomérés.

GRUMELER. v. n. 1re conj. (une des formes de *grommeler*). La lettre *l* se double devant un *e* muet. Crier comme le sanglier.

* **GRUMELER (SE).** v. pron. 1re conj. On double la lettre *l* devant un *e* muet. Se mettre en grumeaux. Le lait tourné se grumelle.

* **GRUMELEUX, EUSE.** adj. Médec. Qui est composé de grumeaux. Du sang grumeleux.

— Par extens. Qui a de petites inégalités dures, au dehors ou au dedans. Cailloux grumeleux. Poires grumeleuses. Du bois très grumeleux.

GRUMELURE. s. f. (rad. *grumeau*). Techn. Petit trou dans une pièce de métal fondu, qui, sans le traverser d'outre en outre, l'affaiblit et l'altère.

— Vèner. Nom donné à des petites fumées mêlées aux autres qui dénotent un vieil animal.

GRUMER. v. n. 1re conj. Anc. cout. En parlant des animaux, Rendre des excréments indiquant qu'ils ont mangé du raisin dans les vignes. Dans plusieurs provinces, lorsque les bêtes grumaient, elles étaient confisquées.

GRUMICHANA. s. m. Bot. Fruit de l'eugénie du Brésil.

GRUMILÉE. s. f. Bot. Genre de rubiacées, établi pour plusieurs espèces de l'Inde.

GRUMILLON. s. m. (pron. *gru-mi-llon*, *ll* mouill.; dimin. de *grumeau*). Métall. Petite parcelle qui se détache des maquettes qu'on forge.

GRUNANITE. s. f. Minér. Sulfure de bismuth et de nickel, dans la composition duquel on trouve aussi du fer, du cobalt, du cuivre et du plomb.

GRUNDILE ou **GRUNDULE.** adj. m. (du lat. *grunnire*, grogner.) Myth. lat. Les Romains donnaient quelquefois cette épithète aux dieux lares. Une truie ayant mis bas trente petits, un temple fut élevé par Romulus aux lares grundiles, en mémoire de ce prodige.

GRUNDTVIG (Nicolas-Frédéric-Sévérin). Théologien, poète et homme politique danois, né à Udby, paroisse rurale de Seeland, 1783-1872. En 1808, il publia la *Mythologie du Nord*, qui eut un grand succès, puis son premier grand ouvrage en vers, les *Scènes de la vie héroïque dans le Nord*, peinture dramatique de la vie des anciens Scandinaves. Il entra dans les ordres en 1810, composa des pièces de vers qui furent bientôt populaires, et prépara les matériaux d'une vaste *Histoire universelle*, publiée vers 1835. Ce fut en 1825 qu'il s'annonça comme une sorte de réformateur religieux, dans son *Traité du vrai christianisme*. Il voulait en revenir à la religion primitive; sans rejeter les livres saints, il soutenait qu'ils ne valent que comme souvenir de la parole de Dieu. Il eut l'appui des rois Frédéric VI et Charles VIII et, en 1861, reçut le titre honorifique d'évêque. Il avait professé longtemps l'histoire avec un grand succès, et s'était distingué par l'ardeur de son patriotisme, surtout dans l'Assemblée nationale de 1849. Ses *Chants religieux*, ses *Psaumes de fêtes* sont encore répétés dans tout le Danemark.

GRUNÉRITE. s. f. (de *Grüner*, n. pr.). Minér. Variété d'amphibole ferreux, d'une couleur brune, d'un éclat soyeux, trouvé à l'état de fibres rayonnées dans le département du Var.

GRÜNSTEIN. s. m. (ét. allem., *Grünstein*; fait de *grün*, vert; *Stein*, pierre). Minér. Mot adopté par les naturalistes pour désigner une roche de couleur verte, composée d'amphibole et de feldspath.

GRUON. s. m. Ornith. Petit de la grue.

GRUOTTE. s. f. Chass. Morceau de chevreuil dont on fait cadeau à ses amis.

GRUPPETTO. s. m. (pr. *grou-pè-tto*; mot italien). Mus. Agrément de chant formé de trois ou quatre petites notes ascendantes ou descendantes, dont la valeur se prend en avant de la note qui en est affectée. On indique quelquefois le gruppetto au moyen du signe ∽. || Pl., des *gruppetti*.

GRURIN. s. m. Nom donné au fromager chargé, dans les fruitières, des diverses opérations de l'exploitation. Le *grurin* reçoit le lait des associés trois fois par jour et marque les quantités sur une taille double. (V. Hugo.)

GRUS. s. m. pl. Écon. rur. Sorte de laitage suisse.

GRUSELLE. s. f. Vitic. Variété de raisin.

GRUTER (Jean). Philologue, né à Anvers, 1560-1627. Travailleur infatigable, il a publié de savants ouvrages : *Inscriptiones antiquæ totius orbis romani*; *Lampas, sive Fax artium liberalium*, recueil de dissertations philologiques d'humanistes du XVe et du XVIe siècle; de nombreuses éditions estimées, etc.

GRÜTLI ou **RUTLI.** Géogr. Prairie du canton d'Uri (Suisse), sur la rive O. du lac des Quatre-Cantons, célèbre par le rendez-vous dans lequel Walter Fürst, Arnold de Melchthal et Werner Stauffacher jurèrent de délivrer leur patrie de la domination autrichienne en 1307.

* **GRUYER, ÈRE.** adj. Fauconn. Qui a rapport à la grue. || *Faucon gruyer.* Faucon dressé pour chasser aux grues. || *Faisan gruyer.* Faisan qui ressemble à la grue.

— GRUYER. s. m. Oiseau dressé pour la chasse aux grues.

* **GRUYER** s. m. (ét. ancien allem., *gruo*, vert). Seigneur qui avait un certain droit sur les bois de ses vassaux.

— Juge en première instance qui connaissait des délits commis dans les forêts et dans les rivières. Il institue un *gruyer*, ou juge des délits forestiers, et perçoit les amendes que cet officier inflige. (H. Taine.)

— Adjectiv. Seigneur gruyer.

* **GRUYÈRE.** s. m. Espèce de fromage qui tire son nom du village de Suisse où il se fait. Le gruyère a beaucoup d'yeux. On dit aussi : Du fromage de Gruyère.

GRUYÈRES. (*Greyerz*). Géogr. Bourgade du canton et à 30 kil. S. de Fribourg (Suisse), près de la Saane, remarquable par son vieux château, son église Saint-Thomas et sa fabrication de fromages; 1,100 hab.

GRYGALLE. s. m. (de *gry*, par onomatopée, et du latin *gallus*, coq). Ornith. Genre de gallinacés, voisin des tétras.

GRYLLACRIS. s. m. (pr. *gril-la-kriss* ; ét. gr., γρύλλος, grillon ; ἀκρίς, criquet). Entomol. Genre d'orthoptères intermédiaire entre les grillons et les criquets, établi pour plusieurs espèces d'Afrique, de l'Inde et de Java.

GRYLLACRITE. adj. Entom. Qui se rapporte au genre gryllacris. || GRYLLACRITES. s. m. pl. Tribu d'orthoptères, famille des locustiens, dont le type est le genre gryllacris.

GRYLLE. s. m. (étym. gr., γρύλλος, cochon). Nom donné aux pierres sur lesquelles sont gravées des sujets grotesques.

GRYLLÉ. s. m. Ornith. Nom donné au petit guillemot.

GRYLLIDE. adj. 2 g. Entomol. Synon. de GRYLLOIDE.

GRYLLIEN, ENNE. adj. Entom. Syn. de GRYLLIFORME.

GRYLLIFORME. adj. 2 g. (ét. gr., γρύλλος, grillon ; lat. *forma*, forme). Entom. Qui a la forme du grillon. || GRYLLIFORMES. s. m. pl. Division d'insectes orthoptères ayant pour type le genre grillon et renfermant les familles des grylloïdes et des gryllotalpides.

GRYLLITE. adj. Entom. Synon. de GRYLLOÏDE. || GRYLLITES. s. m. pl. Section de la famille des grylloïdes, établie pour les deux genres grillon et platyblemme.

GRYLLOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., γρύλλος, grillon ; εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un grillon. || GRYLLOIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des orthoptères, ayant pour type le genre grillon.

GRYLLON. s. m. Entom. V. GRILLON.

GRYLLONIEN, ENNE. adj. Syn. de GRYLLIFORME.

GRYLLOTALPA. s. m. (étym. lat., *gryllus*, grillon ; *talpa*, taupe). Entom. Nom scientifique du genre courtilière.

GRYLLOTALPIDE. adj. (ét. fr., *gryllotalpa* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte à la courtilière. || GRYLLOTALPIDES. s. m. pl. Famille d'orthoptères de la tribu des grylliens.

GRYLLOTALPITE. adj. Entom. Syn. de GRYLLOTALPIDE.

GRYLLUS. s. m. (pr. *gril-luss* ; ét. gr., γρύλλος, grillon). Entom. Nom scientifique du genre grillon.

GRYLLUS. Temps hér. Un des compagnons d'Ulysse, qui, ayant été changé en pourceau, refusa de reprendre la forme humaine.

GRYMPE. s. f. Hist. relig. Voile de sainte Agathe, ou, selon quelques autres, le poêle qui couvrit le cercueil de sainte Agathe, et que l'on déploie lors des éruptions de l'Etna.

GRYNÆUS ou **GRUNÆUS** (Simon). Théologien et philologue allemand, né à Veringen (Souabe), 1493-1541. Il a découvert les cinq derniers livres de Tite Live, publié des éditions, des traductions, et *Novus Orbis*, curieuse compilation qu'on peut regarder comme une première histoire générale des voyages.

GRYNÉE. Géogr. anc. Ville de l'Asie Mineure, où Apollon avait un temple et un bois sacré.

GRYNÉE. Myth. Amazone à laquelle Apollon fit violence.

GRYNÉEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient à la ville de Grynée ou à ses habitants.

— Myth. Surnom d'Apollon adoré à Grynée.

GRYNUS. Temps hér. Fils d'Eurypylus, et petit-fils de Téléphe et d'Astyoche. Après la mort de son père, il devint roi de la Mysie, éleva la ville de Pergame en l'honneur de Pergamus, son allié, et celle de Grynée, d'après un oracle d'Apollon.

GRYON. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des proctotrupiens.

GRYPANIÉ, ÉE. adj. (du gr. γρυπαίνω, je courbe). Ornith. Se dit du bec des oiseaux, quand l'extrémité de la mandibule supérieure s'arque et se recourbe, comme dans l'aigle.

GRYPHE ou **GRYPHON.** Myth. anc. V. GRIFFON.

GRYPHÉE. s. f. (ét. gr., γρύφη, courbure). Moll. Animal fossile contenu dans une coquille bivalve dont la forme approche de celle de l'huître.

GRYPHITE. s. f. Moll. Gryphée fossile.

GRYPHIUS ou **GREIF** (André). Poète dramatique, né à Gross-Glogau, 1616-1684, est regardé comme le père du drame moderne en Allemagne. Ses *Œuvres* contiennent des tragédies, des comédies, dont les caractères sont bien étudiés, des odes, des chants religieux, etc.

GRYPHUS. s. m. Erpét. Synon. d'ICHTYOSAURE.

GRYPIDIE. s. m. (étym. gr., γρυπός, recourbé ; εἶδος, aspect). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour trois ou quatre espèces de l'Europe.

GRYPORYNQUE. s. m. (ét. gr., γρυπός, recourbé ; ῥύγχος, bec). Helminth. Genre de vers intestinaux, famille des cestoïdes, et parasites de la tanche.

GRYPOSE. s. f. (ét. gr., γρύπωσις, de γρυπός, recourbé). Médec. Courbure des ongles commune chez les phtisiques.

GRYPOSIQUE. adj. Méd. Qui a rapport à la grypose.

GRYPS. s. m. (ét. gr., γρύψ, griffon). Ornith. Un des noms du condor.

GRYSBOCK. s. m. Mamm. Espèce d'antilope.

GUACA. s. m. (pr. *goua-ka*). Nom des figures de pierre qu'adoraient les Péruviens.

GUACARI. s. m. (pr. *goua-ka-ri*). Ichtyol. Nom d'un poisson nommé aussi *cuirassé* ou *diptère*.

GUACCO. s. m. (pron. *gouak-ko*). Ornith. Espèce de héron de l'Italie et de la Russie méridionale qu'on appelle aussi *crabier gentil*.

GUACHARO. s. m. (pron. *goua-cha-ro*). Ornith. Genre de passereaux fissirostres, de la famille des engoulevents, d'Amérique.

GUACHI. s. m. (pr. *goua-chi*). Mamm. Animal qui paraît être le même que la saricovienne.

GUACINE. s. f. (pr. *goua-cine*). Chim. Substance amère, résinoïde, extraite des feuilles et des tiges tendres du guaco.

GUACO. s. m. (pron. *goua-ko*). Bot. Nom de plusieurs synanthérées de l'Amérique du Sud, regardées comme efficaces contre les morsures des serpents venimeux. || Espèce de spilanthe du Pérou. || Nom de diverses espèces de lianes de l'Amérique du Sud.

GUACUAJA. s. m. (pron. *goua-ku-a-ja*). Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson nommé aussi *chauve-souris*.

GUACUTI. s. m. (pron. *goua-ku-ti*). Mamm. Cerf de la Patagonie.

GUADALAVIAR ou **TURIA.** Géogr. Rivière d'Espagne, descend de la sierra d'Albarracin, arrose Teruel, puis fertilise la plaine de Valence, reçoit à gauche l'Alhambra et se jette dans la Méditerranée au Grao ; cours de 300 kil.

GUADALAXARA ou **GUADALAJARA.** Géogr. Province de la Nouvelle-Castille (Espagne). Elle a 12,611 kil. carrés de superficie et 201,500 hab. Ch.-l. *Guadalaxara*.

— GUADALAXARA. Ville de l'État de Xalisco (Mexique), près du Santiago. Elle est grande, bien bâtie, et possède des fontaines qu'alimente un aqueduc de 25 kil. Évêché, université. Poteries très recherchées ; 79,000 hab. Elle fut fondée en 1551.

GUADALÈTE. Géogr. Rivière d'Espagne, vient de la sierra de Ronda et finit dans la grande rade de Cadix ; cours 140 kil. Les Wisigoths perdirent sur ses bords, en 711, la grande bataille qui livra l'Espagne aux Arabes.

GUADALQUIVIR. Géogr. Fleuve d'Espagne, qui prend sa source dans le mont Guadarrama, arrose Cordoue et Séville, et se jette dans l'Océan, après un cours de 480 kil. C'est le Bétis des anciens. Ses principaux affluents sont à droite le Guadalimar, le Guadiel, le Rumblar, l'Huelva ; à gauche, le Guadajoz et le Xenil.

GUADALUPE (Sierra de). (anc. *monts Carpétans*). Géogr. Chaîne de montagnes d'Espagne, entre la Nouvelle-Castille et l'Estrémadure. Elle est boisée, a des mines de cuivre et de fer ; elle s'élève à 1,560 m.

— GUADALUPE. Ville de la province de Cacérès (Espagne), sur la Guadalupejo. Célèbre abbaye d'hiéronymites ; 4,000 hab.

— GUADALUPE. Ville de la province de Mexico (Mexique) ; traité de 1848, par lequel le Mexique a cédé aux États-Unis la Californie, le Nevada, l'Utah, le Colorado, le Nouveau-Mexique, le Texas.

— GUADALUPE (Ordre de Notre-Dame de la). Ordre institué par Iturbide, au Mexique ; il a été rétabli en 1854 par Santa-Anna et réformé par l'empereur Maximilien le 10 avril 1865.

GUADARRAMA (Sierra de). Géogr. Chaîne de montagnes d'Espagne, entre les bassins du Tage et du Douro, sur les limites des deux Castilles ; le col du *Lion* (1,418 m.), que traverse la route de Valladolid à Madrid, est célèbre par le passage des Français en 1808.

— GUADARRAMA. Affluent de la rive droite du Tage, vient de la sierra de ce nom, près de l'Escurial, arrose la province de Madrid, et se jette à 17 kil. au-dessous de Tolède ; cours 120 kil.

GUADELOUPE. Géogr. L'une des petites Antilles, appartenant à la France, est située entre les îles anglaises d'Antigua au N. et de la Dominique au S. Elle se compose de deux îles séparées par la Rivière-Salée, bras de mer de 8 kil., large au plus de 60 m. ; la *Grande-Terre* au N.-E. est la plus petite ; elle n'a que des sources saumâtres ; la *Basse-Terre* au S.-O. est traversée par une chaîne de montagnes volcaniques, le sol est bien arrosé par les Goyaves, le Lamentin, la Lézarde. La terre, fertile et bien cultivée, produit du sucre, du café, du cacao, du coton, du tabac, du rocou ; le rhum et les liqueurs sont estimés ; il y a de beaux bois pour les constructions navales et l'ébénisterie. Climat assez sain, malgré la chaleur. Villes principales La Basse-Terre, ch.-l., et La Pointe-à-Pitre. Popul. environ 194,000 h. dont les trois quarts sont des hommes de couleur. La Guadeloupe, découverte par Christophe Colomb, le 4 novembre 1493, fut occupée en 1635 par les Français, qui en chassèrent les Caraïbes. Avec Marie-Galante, St-Barthélemy, les Saintes, la Désirade, les deux tiers de Saint-Martin, l'îlot Tintamarre, elle forme le gouvernement colonial de la Guadeloupe. Il y a un évêché, suffragant de Bordeaux, une cour d'appel et un conseil colonial.

GUADET (Marguerite-Élie). Girondin, né à Saint-Émilion, 1760-1794, fut avocat distingué à Bordeaux et devint membre de l'Assemblée législative en 1791 ; il se distingua par ses motions et ses discours contre la royauté, les nobles, les prêtres dissidents, et contribua à la formation du ministère girondin. Avec Vergniaud et Gensonné, il tenta vainement de réconcilier Louis XVI avec la Révolution. Élu à la Convention, il fut l'un des ennemis les plus éloquents et les plus imprudents du parti montagnard et surtout de Robespierre. Il lutta jusqu'au dernier jour, mais contribua peut-être à hâter la ruine de son parti. Il fut l'un des vingt-deux proscrits, quitta Paris le 2 juin, se retira dans le Calvados, et, après l'échec de Vernon, se réfugia dans la Gironde avec plusieurs de ses collègues. Le 15 juin 1794, il fut arrêté avec Salles dans la maison de son père, conduit à Bordeaux et exécuté. Son père et un de ses frères eurent le même sort.

GUADIANA. Géogr. Fleuve d'Espagne, naît au N. de la sierra Alcaraz, dans les petits étangs qui forment les lagunes de *Ruidera* ; après 50 kil. à travers les marécages, il disparaît dans les roseaux près de Tomelloso, puis, à 24 kil. de là, l'eau surgit de terre en gros bouillons ; c'est ce qu'on nomme les *yeux du Guadiana*. Il arrose Badajoz, forme à deux reprises la frontière du Portugal et finit dans l'Océan par deux bras qui forment l'île espagnole de Canela. Ce fleuve, qui a 640 kil. de cours, est peu navigable. Il reçoit à gauche des affluents nombreux, mais peu considérables.

GUADIATO. Géogr. Affluent de droite du Guadalquivir, arrose la prov. de Cordoue (Espagne), et a 150 kil. de cours.

GUADIELA. Géogr. Affluent de gauche du Tage, vient de la sierra d'Albarracin et finit près d'Almonacid ; cours 110 kil.

GUADINE. s. f. Chim. Un des corps gras trouvés dans l'huile de foie de morue.

GUADUE. s. f. Bot. Syn. de BAMBOU.

GUAFFINUM. s. m. (pron. *goua-fi-nomm*). Crust. Espèce de crustacé des côtes du Brésil.

GUAHEX ou **GUAHEUX.** s. m. (pr. *goua-ekss* ou *goua-eu*). Mamm. Zebu de Barbarie, espèce de bœuf à bosse.

GUAIA. s. f. (pr. *goua-ia* ; ét. gr., γραῖα, amarres). Crust. Genre de décapodes brachyures des mers des Antilles.

GUAÏACANÉ, ÉE. adj. (pr. *goua-ia-ka-né*). Bot. Qui ressemble au gaïac. || GUAÏACANÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre gaïac.

GUAÏACOL. s. m. (pr. *goua-ia-kol*). Chim. Corps oxygéné qui prend naissance dans la distillation de la résine de gaïac.

GUAÏACUM. s. m. (pr. *goua-ia-komm*). Bot. Nom scientifique du genre gaïac.

GUAÏARÉTATE. s. m. (pr. *goua-ia-ré-tate*). Chim. Sel produit par l'acide guaïarétique combiné avec une base.

GUAÏARÉTIQUE. adj. (pron. *goua-ia-ré-tike* ; ét. fr., *gaïacum* ; gr. ῥητίνη, résine). Chim. Se dit d'un acide contenu dans la résine de gaïac.

GUAINIER. s. m. Bot. V. GAINIER.

GUAINUMBI. s. m. (pr. *gou-é-noun-bi*). Ornith. Espèce d'oiseau-mouche du Brésil.

GUAINUMU. s. m. (pr. *gué-nou-mou*). Crust. Syn. de GUAFFINUM.

GUAIRO. interj. Fauconn. Cri que l'on fait entendre lorsqu'on voit la perdrix s'envoler, pour avertir le fauconnier de lâcher l'oiseau.

GUAIS. adj. m. Pêch. Hareng qui n'a ni laite ni œufs. Harengs guais.

GUAITECA (Golfe de). Géogr. Golfe formé par le Grand Océan, sur la côte O. de l'Amérique du Sud au S. du Chili, au N.-O. de la Patagonie. Long de 140 kil. sur 120 de large, il contient l'archipel de Los Chonos et plusieurs îles de celui de Chiloé.

GUAJARABA. s. m. (pron. *goua-ja-ra-ba*). Bot. Palmier du Mexique.

GUALBERT (Saint Jean). Né à Florence, en Italie, vers le commencement du XI[e] siècle, fut le fondateur de l'ordre de Vallombreuse, sous la règle de Saint-Benoît ; mourut en 1073. Fête le 12 juillet.

GUALDO-PRIORATO (Galeazzo), comte de Comazzo. Historien italien, né à Vicence, 1606-1678, servit en Flandre, en France, sur les côtes d'Afrique, en Allemagne, sous Walstein. Il se fit naturaliser Français en 1663, fut au service de Mazarin, devint historiographe de l'empereur Léopold, etc. ; et, malgré cette vie si agitée, écrivit de nombreux ouvrages historiques.

GUALLEGA. Géogr. Principal affluent du vieux Marañon, arrose le Pérou, atteint une largeur de 500 mètres et est navigable. Cours 1,200 kil.

GUALTÉRIE. s. f. (pron. *goual-té-ri*). Bot. Syn. de GAULTHÉRIE.

GUAM ou **SAN-JUAN.** Géogr. L'une des îles Mariannes (Polynésie), a environ 120 kil. de tour et renferme plusieurs montagnes. Elle possède les ports Oumata et San-Luis, la vaste baie d'Apra et le port d'Agagna, capitale de l'archipel ; 6,000 hab.

GUAMA. Géogr. Affluent du Tocantin, arrose le Brésil, et a un cours de 400 kil.

GUAN. s. m. (pr. *goua-an*). Ornith. Espèce de gallinacé du genre pénélope. On le trouve au Brésil, au Mexique et à la Guyane.

GUANA. s. f. (pr. *goua-na*). Erpét. Nom vulgaire de l'iguane.

GUANABANE. s. f. (pr. *goua-na-bane*). Bot. Arbre du genre anone.

GUANAC. s. m. (pr. *goua-nak*). Mamm. Mammifère ruminant du genre lama.

GUANAHANI ou **GUANAHINI** ou **SAN-SALVADOR.** Géogr. L'une des îles Lucayes, est probablement la première terre où aborda Christophe Colomb, le 12 octobre 1492.

GUANAXUATO. Géogr. Prov. du Mexique, entre celles de San-Luis de Potosi au N., d'Aguas Calientes et de Michoacan à l'O. et au S., de Mexico et de Queretaro à l'E. C'est un pays riche en mines ; superficie, 28,462 kil. carrés ; pop. 788,000 hab.

— GUANAXUATO ou SANTA-FÉ. Ch.-l. de la province de ce nom, à 250 kil. N.-O. de Mexico, est bien bâtie, au centre des mines d'argent (Valenciana, Rayas, Santa-Anisa, etc.) ; la ville fut fondée en 1554 ; 56,000 hab.

GUANCHE. s. m. Nom donné aux anciens habitants des îles Canaries, détruits par les Espagnols. Les Guanches embaumaient leurs morts.

GUANÉ, ÉE. adj. (pr. *goua-né*). Écon. rur. Qui a reçu du guano pour engrais. Terre guanée.

GUANERO. s. m. (pron. *goua-né-ro*). Mar. Petit bâtiment en usage au Pérou pour le transport du guano.

GUANGUE. s. m. (pr. *gou-anghe*). Mamm. Petit quadrupède rongeur du Chili, qui ressemble au mulot.

GUANIDINE. s. f. (pron. *goua-ni-dine*). Chim. Base organique provenant de la guanine dédoublée par l'acide chlorhydrique et le chlorate de potasse.

GUANIER, ÈRE. adj. (pr. *goua-ni-é*). Qui a rapport au guano. Terre guanière.

GUANINE. s. f. (pron. *goua-nine*). Chim. Poudre blanche, insoluble dans l'eau, l'ether et l'alcool, obtenue en traitant le guano par un lait de chaux et qui se trouve à l'état naturel dans les excréments de l'araignée diadème et dans l'organe vert de l'écrevisse.

GUANIQUE. adj. 2 g. (pron. *goua-nike*). Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant la guanine par un mélange d'acide chlorhydrique et de chlorate de potasse.

GUANITE. s. f. (pr. *goua-nite*). Minér. Phosphate ammoniaco-magnésien cristallisé dans le guano.

★ **GUANO.** s. m. (pr. *goua-no* ; du péruv. *huano*, même signif.). Substance trouvée dans un grand nombre d'îlots de la mer du Sud, habités par une multitude d'oiseaux, particulièrement de ceux des genres ardée et phénicoptères. Le guano y forme des couches de 15 à 20 mètres d'épaisseur, qu'on exploite, et dont on fait usage au Pérou comme d'un excellent engrais. Le guano est importé par grandes quantités en Europe et surtout en France comme engrais.

— *Guano de viande*. Guano factice fabriqué avec des débris de chair, du chlorure de potassium et du phosphate de soude.

GUAO. s. m. (pron. *goua-o*). Bot. Syn. de COMOCLADIE.

GUAPARIER. s. m. (pr. *goua-pa-ri-é*). Bot. Syn. d'EUGÉNIE.

GUAPERVA ou **GUAPERVE.** s. m. (pr. *goua-per-va* ou *goua-perve*). Ichtyol. Poisson du genre chétodon. || Autre poisson du genre sélène.

GUAPEY. Géogr. Affluent du Mamoré (Bolivie). Cours 900 kil.

GUAPIRE. s. f. (pr. *goua-pire*). Bot. Arbre de la Guyane.

GUAPORE ou **ITENEZ.** Géogr. Rivière du Brésil, vient des Campos-Parexis, sépare le Brésil de la Bolivie, se grossit du Mamoré, et, réuni au Beni, forme la Madeira. Cours 1,000 kil.

GUAPURU ou **GUAPURION.** s. m. (pr. *goua-pu-ru* ou *goua-pu-rion*). Bot. Arbrisseau du Pérou, famille des myrtacées.

GUARACHA. s. f. (pr. *goua-ra-cha*). Chorégr. Pas espagnol qu'exécute une seule personne, et qui ne se danse guère qu'au théâtre.

GUARAL. s. m. (pr. *goua-ral*). Arachn. Insecte de la Libye, assez semblable à la tarentule.

GUARANA. s. m. (pr. *goua-ra-na*). Comm. Pâte préparée par les Guaranis, ayant l'aspect du cacao grossièrement broyé et employée comme antifébrile et rafraîchissante.

— Pâte alimentaire préparée dans l'Uruguay et le Para.

GUARANHEIM. s. m. (pron. *goua-ra-nin*). Pharm. Nom brésilien de l'écorce de monésie.

GUARANIE. adj. (pr. *goua-ra-ni*). Linguist. Se dit de la langue parlée par les Guaranis.

— GUARANI. s. m. Langue guaranie.

— GUARANIS. s. m. pl. Géogr. Peuple indien, habitant au Brésil les bords de l'Uruguay ; ils

[illegible] par les jésuites. Leur langue est [illegible] en 21,000 [illegible].

GUARANINE. s. f. (pr. *goua-ra-nine*). Chim. [illegible] guarana et [illegible].

GUARCHO [illegible]

GUARDAFUI [illegible]. Géogr. Cap à l'extrémité [illegible] de l'Afrique, par 11° 47' lat. N. et 50° [illegible].

GUARDIOLE. s. f. (pr. *gou-ar-di-ole*; de [illegible], n. pr.). Bot. [illegible] la famille des composées [illegible].

GUARE. s. m. (pr. *gou-are*). Ichtyol. Poisson [illegible] Brésil [illegible] Brésil.

GUAREE s. f. (pr. *goua-rée*). Bot. Genre de plantes de la famille des méliacées, tribu des [illegible], établi pour plusieurs espèces de l'Amérique du Sud.

GUARIBA s. m. (pr. *goua-ri-ba*). Mamm. Espèce d'alouate.

GUARICO. Géogr. Affluent de l'Apure, ar[illegible] de Caracas (Venezuela). Cours 400 kil.

GUARINI (Jean-Baptiste). Poète italien, né à Ferrare, 1537-1612; attaché à la cour du duc Alphonse, il y connut le Tasse, dont il devint l'ami et qu'il défendit. Il est célèbre par le *Pastor fido*, tragi-comédie pastorale en 5 actes [illegible] succès, surtout au XVI^e siècle; il eut alors 20 éditions; on l'a traduit dans toutes les langues de l'Europe.

GUARINITE. s. f. Minér. Nom de petits [illegible] jaunes et transparents, [illegible] etc.

GUARIVE. s. m. (pr. *goua-rive*). Linguist. Dialecte caraïbe.

GUARNERI. Famille d'habiles luthiers de Crémone, qui vivaient aux XVII^e et XVIII^e siècles; leurs instruments ont plusieurs des qualités qui distinguent ceux d'Amati et de Stradivarius.

GUAROUBA. s. m. (pron. *goua-rou-ba*). Ornith. Perruche de Cayenne.

GUART. s. m. (pr. *gou-ar*). Ichtyol. Syn. de GUARE.

GUASSO. s. m. (pr. *goua-ço*). Syn. de LASSO.

GUAST [illegible]. Capitaine des gardes à pied de Henri III, prit la part la plus active à l'assassinat du duc de Guise et de son frère le cardinal.

GUASTALLA. Géogr. Ville fortifiée de la prov. de Reggio (Italie), près du confluent du Crostolo et du Pô. Évêché. Les Impériaux y ont été battus par les Français en 1734; 10,000 h. Longtemps capitale du duché de Guastalla qui appartint aux ducs de Mantoue jusqu'en 1708, à l'Autriche jusqu'en 1748, que Bonaparte comprit dans la république cisalpine et dont il fit un petit État pour sa sœur Pauline. En 1847, le duché de Guastalla fut donné au duc de Modène, puis réuni à l'Italie.

GUASTALLINE. s. f. (pr. *goua-sta-line*). Hist. relig. Nom des membres de deux communautés de [illegible] fondées à Milan vers le milieu du XVI^e siècle par une comtesse de Guastalla.

GUATEMALA (Chaîne du). Géogr. Nom donné aux montagnes qui font partie des Cordillères, entre les deux Amériques, le Mexique au N. et la Confédération Grenadine au sud.

— GUATEMALA (Capitainerie générale de). Grande division de l'Amérique espagnole, qui comprenait encore, au commencement du XIX^e siècle, la province de Chiapa et le pays de Guatemala proprement dit entre les deux Amériques.

— GUATEMALA (États-Unis de l'Amérique centrale ou de). République fédérale fondée en 1823, et qui, en 1840, se divisa en cinq républiques: Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua et Costa-Rica.

— GUATEMALA (République de). L'un des cinq États de l'Amérique centrale, s'étend du [illegible] Honduras. Il a une superficie de 121,140 kilom. carrés et une population de 1,252,500 hab. Les côtes sont marécageuses. Il est arrosé par le Rio-Dulce et par le Rio-Motagua, et renferme le lac Dulce; le sol est très fertile en maïs, indigo, cacao, café. La capitale est *Guatemala*; les villes principales sont: Guatemala-la-Vieja, Amatitlan, Izabal, Livingston, Santo-Thomas, Yztapa, Mazatenango, Coban ou Vera-Paz, Quezaltenango, Quiche, Copan, etc. Le gouvernement est républicain et démocratique; le catholicisme est la religion de l'État; la race espagnole s'y est mélangée avec les Indiens; la population métisse devient de plus en plus considérable.

— GUATEMALA-LA-NUEVA. Capitale de la rép. [illegible] à 1,500 m. [illegible] Archevêché [illegible]. Commerce de [illegible] et de produits [illegible] 55,000 hab.

— GUATEMALA-LA-VIEJA (*la vieille*). Ville à 35 kil. N. de la nouvelle, entre les deux volcans Agua et Fuego, dont l'un lance de l'eau et l'autre du feu. Fondée par les Espagnols dès 1524, elle fut le chef-lieu de la capitainerie générale jusqu'en 1774; elle fut alors presque entièrement détruite par un tremblement de terre; 15,000 hab.

GUATIMOZIN ou **QUAUHTEMOTZIN.** Empereur du Mexique, succéda à son oncle Montézuma, 1520, déploya le plus grand courage contre les Espagnols, chassa Cortez de Mexico, mais fut pris dans sa capitale, après un siège terrible. Cortez, qui d'abord l'avait épargné, le fit pendre, quand il voulut s'échapper, 1522.

GUATTE. s. f. (pron. *gou-ate*). Ichtyol. Nom donné vulgairement à l'alose quand elle est encore jeune.

GUATTERIE. s. f. (pr. *goua-te-ri*; de *Gualterie*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des anonacées, établi pour plusieurs espèces de l'Asie et de l'Amérique tropicale.

GUATUCUPA. s. m. (pron. *goua-tu-ku-pa*). Ichtyol. Poisson du genre labre.

GUAVIARE. Géogr. Affluent de gauche de l'Orénoque, traverse les llanos de San-Juan et finit à San-Fernando. Cours environ 700 kil.

GUAXIMA. s. m. (pron. *goua-kci-ma*). Bot. Genre de malvacées du Brésil dont l'écorce est textile.

GUAXINIM. s. m. (pron. *goua-kci-nimm*). Mamm. Chien sauvage du Brésil.

GUAYACANITE. s. f. Minér. Syn. d'ÉNARGITE.

GUAYAQUIL. Géogr. Ch.-lieu du départ. de ce nom (Équateur), à l'embouchure du Guayaquil, dans le Grand Océan, qui forme là un golfe de 30 kil. de profondeur. La rade est excellente et le port, l'un des meilleurs de la côte. Évêché, arsenal, école de navigation, chantiers de construction. Commerce considérable; 20,000 hab.

GUAYAQUILITE. s. f. (pron. *goua-ia-ki-lite*). Minér. Oxycarbure d'hydrogène naturel, trouvé dans la République de l'Équateur.

GUAYAVE. s. f. et **GUAYAVIER.** s. m. Bot. V. GOYAVE, GOYAVIER.

GUAYCOUROS. s. m. pl. Géogr. Peuple indien de l'Amérique du Sud, sur les deux rives du Paraguay. Ils sont armés de longues lances, d'arcs et de flèches; ils échangent des toiles de coton qu'ils fabriquent contre des chevaux; ils sont excellents cavaliers et se tatouent. Ils ont conclu en 1791 un traité avec le Brésil. Il y a des Guaycouros dans la province de Cordova de la Confédération Argentine.

— GUAYCOURO. s. m. Linguist. Langue du groupe américain parlée par les Guaycouros.

GUAYOTTA. s. m. Relat. Le mauvais principe chez les habitants de Ténériffe.

GUAZE. s. m. (pr. *gou-aze*). Ichtyol. Poisson du genre labre.

GUAZOUBIRA ou **GUAZOUPITA.** s. m. (pr. *goua-zou-bi-ra* ou *goua-zou-pi-ta*). Mamm. Cerf du Paraguay.

GUAZOUPOUCOU. s. m. (pr. *goua-zou-pou-kou*). Mamm. Chevreuil d'Amérique.

GUAZOUTI. s. m. (pr. *goua-zou-ti*). Mamm. Espèce de cerf.

GUAZUMA. s. m. (pron. *goua-zu-ma*). Bot. Genre de plantes de la famille des buettnériacées, établi pour trois espèces, dont la principale est le guazuma à feuille d'orme, qui, de même que ses congénères, habite les régions chaudes de l'Amérique tropicale. || *Guazuma à feuilles d'orme.* Orme d'Amérique, arbre originaire des Antilles.

GUBBIO. Géogr. Ville de l'Ombrie (Italie), sur le revers occidental de l'Apennin. Évêché. Laines et soieries. Célèbre par les tables eugubines en bronze, qu'on y a trouvées en 1444; 5,600 hab.

GUBERA. s. m. Espèce de sorbier sur lequel on trouve la laque.

GUBERNACULUM TESTIS. s. m. (pr. *gu-ber-na-ku-lomm tess-tiss*; mots latins signif. *gouvernail du testicule*). Anat. Nom du muscle crémaster.

GUBERNATEUR. s. m. (du lat. *gubernator*, même signif.). Se disait pour Gouverneur.

— Adjectiv. L'être à cinq têtes est le dieu *gubernateur*. (Diderot.)

GUBERNATRIX. s. m. (mot latin signifiant Celle qui gouverne). Ornith. Genre formé aux dépens des bruants et dont le type est le bruant commandeur, originaire de Buenos-Ayres.

GUBERNETE. s. m. (étym. gr., κυβερνήτης, pilote). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des muscicapidées, formé aux dépens des tyrans, et dont les espèces vivent au Brésil.

GUDDOCK. s. m. Mus. Instrument monté de trois cordes, ayant presque la forme du violon. Il est en usage parmi les paysans russes.

GUDEN Géogr. Fleuve du Jutland, vient des marais de Rye, est navigable à Randers et se jette dans le golfe de Randers; cours 130 kilomètres.

GUDI. s. m. Myth. Nom collectif de divinités slaves qui présidaient aux forêts et venaient paître dans les prairies sous la forme de cerfs.

GUDIN (Théodore). Peintre français, né à Paris, 1802-1880, fit partie avec Géricault et Delacroix du groupe des romantiques, et peignit exclusivement des paysages et des marines. Un grand nombre de ses marines sont au musée de Versailles.

GUDULE, GOULE ou **ERGOULE** Sainte. Née dans le Brabant, 650-712, petite-nièce de Pépin de Landen, élevée au couvent de Nivelle, se rendit célèbre par ses austérités et ses bonnes œuvres. Elle est la patronne de Bruxelles, et on l'honore le 8 janvier.

* **GUÉ.** s. m. (pr. *ghe*; ét. bas-lat., *guadum*, du lat. *vadum*). Endroit d'une rivière où l'eau est assez basse pour qu'on puisse la passer sans se mettre à la nage. Chercher un gué. Le gué est bon, est sûr en cet endroit. Il y a gué. Passer la rivière à gué. Sonder le gué. Dans les pays de sable et de bruyère, le fond des gués est ordinairement un sable mouvant ou un gravier fin qui se délaie sous les pieds. La direction des gués n'est pas toujours perpendiculaire au cours de la rivière. Presque toutes les armées ont franchi des rivières à gué. Le bruit de ses eaux effraya Vugune, elle n'osa y mettre le pied pour le passer au *gué*. (B. de St-P.)

— Fig. et fam. *Sonder le gué.* S'enquérir adroitement, secrètement; pressentir les dispositions ou peut être celui de qui dépend le succès d'une affaire. Je m'attirai les regards de plusieurs cavaliers; il y en eut qui voulurent sonder le *gué*. (Le Sage.) J'étais bien aise de sonder le *gué* avant de m'ouvrir à vous. (Id.)

— Hist. *Gué de Jacob*. Endroit où Jacob passa, dit-on, le Jourdain en revenant de Mésopotamie. *Forteresse du gué de Jacob*. Château que Baudouin fit bâtir en 1178 pour maintenir les Arabes. En 1179, Saladin prit cette forteresse et la détruisit. *Gué d'Amours*. Endroit du Berry où Philippe Auguste et Richard Cœur de lion eurent une entrevue.

GUÉ. Espèce d'exclamation joviale qui sert de refrain à certaines chansons.

> Mais au Français attristé
> Qui peut rendre la gaité?
> C'est la gaudriole,
> O gué! (BÉRANGER.)

— Autrefois, on écrivait *gay*.

> J'aime mieux ma mie, ô gay!
> J'aime mieux ma mie. (MOLIÈRE.)

* **GUÉABLE.** adj. 2 g. Que l'on peut passer à gué. La rivière est guéable dans cet endroit. Il y a des rivières qui ne sont guéables que pendant les grandes chaleurs. Il se chargea de reconnaître si la rivière était *guéable*. (M^me de Sév.) Cyrus se trouva fort embarrassé pour passer; il n'avait ni pont ni bateaux, et le fleuve n'était point *guéable*. (Fén.)

* **GUÈBRE** ou **GHÈBRE.** s. m. (du pers. *ghebr*, infidèle). Géogr. Nom donné aux descendants des Perses, détruits au VIII^e siècle par les Arabes. Ils conservent la loi de Zoroastre, la doctrine des mages et le culte du feu. Dispersés en Asie, ils y sont en butte à la haine et aux persécutions des mahométans. Les Guèbres de Perse s'adonnent en général à l'agriculture ou aux arts mécaniques. On dit aussi *Gaure*, *Parse* ou *Parsi*.

— Nom odieux qui sert à désigner chez les musulmans de la Perse tous les peuples et tous les individus qui ne professent pas l'islamisme.

— Linguist. Langue des Guèbres.

GUÉBRIANT ou **GOESBRIANT** Jean-Baptiste BUDES, comte de, Maréchal de France, né au château du Plessis Budes, près de Saint-Brieuc, 1602-1643, se distingua surtout à la défense de Guise contre les Espagnols, en 1635. Après la mort du duc de Saxe-Weimar, il fut mis à la tête de son armée d'aventuriers, 1639. Il soutint le Suédois Banner, 1641, reunit à sa mort, les deux armées, et battit Piccolomini à Wolfenbuttel. Lieutenant général, il défit encore les Impériaux à Kempen, près de Crevelt, 1642; il venait d'être nommé maréchal, lorsqu'il fut tué d'un coup de fauconneau devant Rothweil. Il a laissé des *Mémoires* avec lesquels Le Laboureur a composé son *Histoire de Guébriant*. GUÉBRIANT Renée DU BEC-CRESPIN, maréchale de, femme du précédent, la dame d'honneur [illegible] en 1645, fut nommée *ambassadrice* extraordinaire pour conduire en Pologne la princesse de Gonzague au roi Ladislas IV; elle a retracé dans ses *Lettres à la princesse palatine* tous les détails de cette curieuse mission. Elle soutint la régente pendant la Fronde.

GUEBWILLER. Géogr. Ancien ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Colmar (Haute-Alsace), sur la Lauch. Filatures de coton et de laine, toiles peintes, rubans de soie, draps, etc.; vins blancs renommés aux environs; 11,000 hab. Près de là est le *ballon de Guebwiller* ou *de Sulz*, haut de 1,426 m., le point le plus élevé des Vosges. Sur son flanc septentrional est le *lac de Guebwiller*, de 75 kil. carrés.

* **GUÈDE** ou **GUESDE.** s. f. (étym. anc. haut-allem., *weit*, même signif.). Bot. Nom vulgaire du pastel employé pour teindre en bleu. Il se faisait un grand commerce de cette plante à Saint-Denis (Seine). On y voit encore une place appelée le marché des *Guèdes*.

— Techn. Cuve au pastel, propre à teindre en bleu. || *Atelier des guèdes*. Endroit qui renferme les cuves. *Bain des guèdes*. Composition que contiennent les cuves. *Monter les guèdes*. Former le bain de la teinture en bleu. || *Fleur de guède*. Sorte de bleu.

GUÈDE. s. m. Chass. Perche qui tient tendu le filet d'un oiseleur. On dit aussi *gaule*.

GUÉDÉ, ÉE. part. pass. du v. Guéder. S'empl. adjectiv. Drap guédé.

— Pop. [illegible] rassasié.

> Oui, je suis bien *guédé* par ma foi, la science
> Ne s'acquiert point [illegible] abondance.
> (REGNARD.)

— Fig. Si je n'étais *guédé* de vers, je crois que j'en ferais pour M. de Laudon, qui vient de prendre Scheweidnitz. (Voltaire.)

GUÉDER. v. a. 1^re conj. (rad. *guède*). Ce verbe change *é* en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je guède. Je guéderai. Je guéderais.* Se disait pour Soûler, rassasier, faire manger avec excès. Il faut le guéder.

— Techn. Teindre avec la guède.

— SE GUÉDER. v. pron. Se rassasier.

GUÉDERON, GUÉDON ou **GUÉDRON.** s. m. A Rouen, Teinturier qui teint en bleu. C'est un guédon. Les meilleurs guédons.

GUÉDOUFLE. s. f. Bouteille double à deux orifices divergents, propre à contenir l'huile et le vinaigre.

GUÉÉ, ÉE. part. pass. du v. Guéer. S'empl. adjectiv. Rivière guéée.

* **GUÉER.** v. a. 1^re conj. *Je guée, tu guées, il guée, nous guéons, vous guéez, ils guéent. Je guéais*, etc. *Je guéai*, etc. *Je guéerai*, etc. *Je guéerais*, etc. Passer à gué. Guéer une rivière, un lac. Des mariniers, *guéant* le fleuve à dos de mules, passaient près de nous en chantant. (A. Daudet.)

— *Guéer un cheval*. Le faire entrer à un endroit guéable pour le laver et le rafraîchir.

— *Guéer le linge*. Le laver et le remuer dans l'eau, avant de le tordre.

— SE GUÉER. v. pron. Être traversé à gué. Un ruisseau qui se guée facilement.

GUÉGON. Géogr. Comm. du cant. de Josselin, arr. de Ploërmel (Morbihan); 3,000 hab.

GUELAA. s. f. Vaste construction berbère, servant de grenier à une tribu.

GUELDRE. s. f. Pêch. Appât que l'on fait, en Bretagne, avec de petites chevrettes, ou la chair de quelques poissons cuits.

GUELDRE ou **GELDERLAND.** Géogr. Province du royaume des Pays-Bas, au S. du Zuiderzée. Le pays, plat, sablonneux et marécageux, n'offre que les ondulations du Velau; il y a des landes vers Nimègue, mais le sol est fertile et riche en pâturages. Le Rhin et l'Yssel l'arrosent. Ch.-l. Arnheim; superficie 5,081 kil. carrés; population 476,000 habitants.

GUELDROIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Gueldre. Cette province est remplie de gentilshommes peu aisés; et quand les romanciers et les auteurs comiques hollandais veulent peindre un hobereau, ils ne manquent pas d'en faire un *Gueldrois*. (De Reiffenberg.)

— Adj. Qui appartient à la Gueldre ou à ses habitants.

* **GUELFE.** s. m. Hist. Nom donné d'abord à un parti qui disputa aux Gibelins l'empire d'Allemagne, au XII^e siècle. Après la mort de Lothaire II, son gendre Henri le Superbe, de la famille des *Guelfes*, entra en lutte contre Conrad, duc de Souabe, de la maison des Hohenstaufen, né au château de Weiblingen (d'où par corruption *Gibelin*). Sous son fils Henri le Lion, à la bataille de Weinsberg, 1140, les mots de *Guelfes* et de *Gibelins* furent employés comme signes de ralliement par les deux partis, et servirent dès lors à les désigner. Les Gibelins l'emportèrent. Ces noms furent alors transportés en Italie; les villes, surtout celles de la Lombardie, et les papes qui les soutenaient, combattant pour leur indépendance, adoptèrent le nom de *Guelfes*, tandis que les partisans des empereurs et de la domination allemande furent appelés *Gibelins*. Cette lutte dura un siècle; l'Italie parvint à reconquérir son indépendance. Enfin, au XIII^e siècle et au XIV^e, les noms de *Guelfes* et de *Gibelins* désignèrent les luttes des partis dans les villes d'Italie; les Gibelins étaient les défenseurs de l'aristocratie, du pouvoir; les Guelfes étaient les partisans de la démocratie, de la liberté.

— *Ordre des Guelfes.* Ordre institué dans le Hanovre en 1815, par le prince régent d'Angleterre, pour récompenser les services civils et militaires.

— Adjectiv. Le parti guelfe. Ce prince était *guelfe*. (Acad.)

GUELFES Maison des , en allemand *Welfen*). Famille célèbre d'Allemagne, originaire d'Italie. *Welf* ou *Guelfe*, fils d'Azzo, de la maison italienne d'Este, reçut la Bavière de l'empereur Henri IV, en 1070, et alla mourir très âgé dans l'île de Chypre, au retour de la première croisade en 1101. Son fils, *Guelfe II*, soutint Henri V, qui augmenta ses domaines. *Henri le Superbe*, son fils, 1126-1139, duc de Saxe, disputa la couronne impériale à Conrad III de Hohenstaufen, et fut dépouillé de ses États. *Henri le Lion*, son fils, se réconcilia avec Conrad III, avec Frédéric I^er, fut de nouveau dépouillé de ses fiefs par l'Empereur, qu'il avait abandonné en Italie. Ses descendants, réduits à leurs alleux de Brunswick et de Lunebourg, ont donné naissance aux maisons de Brunswick et de Hanovre.

GUELK. s. m. Ichtyol. Nom des jeunes morues, sur les côtes flamandes.

GUELLAL. s. m. Mus. Sorte de tambourin en usage chez les peuples de l'Afrique du Nord.

GUELMA. Géogr. Ville de la prov. de Constantine (Algérie), à 66 kil. S. de Bône, marché considérable pour le bétail. On y a trouvé beaucoup de vestiges de la colonie romaine de *Calama*; pop. totale 5,600 hab., agglomérée 3,200.

GUELTE. s. f. (étym. all., *Geld*, argent). Part de bénéfice accordée aux employés des maisons de détail sur la vente qu'ils font.

GUEMBE. s. m. Hort. Fruit du Paraguay, dont les semences, mises sur des écorces pourries, au haut des arbres, jettent des fibres tortueuses qui descendent jusqu'à terre et y prennent racine.

GUÉMÉNÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pontivy (Morbihan). Il a donné son nom à une branche de la maison de Rohan. Ruines d'un château fort démantelé sous Henri IV; 1,500 hab.

— GUÉMENÉ PENFAO. Ch.-l. de cant. de l'arr. de St-Nazaire (Loire-Inf.), sur le Don; 6,600 hab.

GUEMENTER (SE). v. pron. 1re conj. Gémir, se lamenter. (Rabelais.)

GUÉMISE. s. f. Sorte de guêtres en usage dans les Antilles. Il porte à ses jambes de longues *guémises* en cuir verni. (G. de Cassagnac.)

GUEMUL. s. m. Mamm. Ruminant du genre lama qui habite les sommets les plus élevés des Andes.

GUENAUX. s. m. pl. Gueux. (Rabelais.)

GUÉNEAU DE MONTBÉLIARD (Philibert). Naturaliste, né à Semur, 1720-1785, a continué l'ouvrage de J. Berryat (*Collection académique concernant la médecine, l'anatomie*, etc.); Buffon le prit pour collaborateur, et Guéneau a imité son style avec un rare talent dans la description de plusieurs oiseaux.

GUENÉE (Antoine, abbé). Controversiste, né à Étampes, 1717-1803, professa la rhétorique au collège du Plessis. Il est surtout célèbre par ses *Lettres de quelques juifs*, dirigées contre Voltaire. Guénée se montra aussi spirituel que savant. Ce livre, publié en 1769, in-8°, souvent réimprimé avec des additions, valut à l'auteur un canonicat de la cathédrale d'Amiens et le fit nommer associé de l'Académie des inscriptions, 1778. Il a encore laissé: *Recherches sur la Judée considérée principalement par rapport à la fertilité de son terroir.*

GUÉNIC. s. m. Bot. Syn. de BONDUC.

* **GUENILLE.** s. f. (pr. *ghe-nille*; *ll*, mouill. ét. inconnue; peut-être le vieux fr. *gone*, robe). Vieux morceau d'étoffe, haillon, chiffon, lambeau déchiré de vêtement. Que voulez-vous faire de cette guenille, de ces guenilles?

> Notre antique opulence
> Aujourd'hui fait place, en tous sens,
> Aux *guenilles* de l'indigence. (SANTEUIL.)

— Par extens, au plur. Vieilles hardes. Cet homme est en guenilles. Porter des guenilles à la friperie. Les *guenilles* sont souvent l'apanage de la misère. (J. Hereau.) Les trois barbares, chevelus et couverts de *guenilles*, le regardaient sans comprendre ce qu'il disait. (G. Flaubert.)

— *Sac à guenille.* Sac où l'on ramasse les vieux chiffons.

— Express. prov. *Trousser ses guenilles.* Faire son paquet et s'enfuir, pour éviter un châtiment mérité.

— *Être après les guenilles de quelqu'un.* S'acharner après lui.

— Fig. Bagatelle, ou chose estimée au delà de sa valeur. Ce n'est qu'une guenille. Ce curieux n'a que des guenilles dans son cabinet.

> Le corps, cette *guenille*, est-il d'une importance,
> D'un prix à mériter seulement qu'on y pense?
> (MOLIÈRE.)

GUENILLEUX, EUSE. adj. (pron. *ghe-nilleu*, *ll* mouill.). Qui est couvert de guenilles. C'est ici qu'il faut voir comment on peint la mendicité, jusqu'où il est permis de la vêtir sans la rendre opulente ni *guenilleuse.* (Diderot.)

— Qui ne vaut pas plus que des guenilles. De guenilleux avantages.

* **GUENILLON.** s. m. (pron. *ghe-ni-llon*, *ll* mouill.). Petite guenille. Je n'ai que faire de ce guenillon, de ces guenillons.

> Mais qui pourrait compter le nombre de haillons,
> De pièces, de lambeaux, de sales *guenillons*...
> (BOILEAU.)

— S'est dit, par extens. et par plaisanterie, d'un petit morceau de papier, d'un billet. Je vous mandai hier, par un petit *guenillon* qui suivait une grosse lettre, que Mme de Soubise était exilée. (Mme de Sév.)

GUENILLOUX. s. m. (pron. *ghe-ni-llou*, *ll* mouill.). Nom du baudet dans la Vienne.

* **GUENIPE.** s. f. (et. holland., *knippe*, lieu de prostitution). Femme de mauvaise vie, coureuse, prostituée de bas étage. Ne hantez pas cette femme-là, c'est une *guenipe*, une franche *guenipe.* (Acad.) Les poètes prennent habituellement d'assez sales *guenipes* pour maîtresses. (Th. Gautier.)

— Femme de basse condition, sale, malpropre. Qui nous a amené cette *guenipe*, cette grande *guenipe*? (Acad.)

* **GUENON.** s. f. (étym. inconnue; on a proposé l'ancien haut-allem. *quena*, femme). Mamm. Genre de singes de l'ancien continent dont on a fait le genre cercopithèque.

— Dans le langage ordinaire, Femelle d'un singe. Jolie petite guenon. Guenon douce, privée.

— Prov. *Pour épouser un singe, il faut être guenon.*

— Fig. et fam. Femme très laide. C'est une guenon, une grande guenon. Que veut cette guenon? Un visage de guenon. Une vieille guenon.

— Femme de mauvaise vie. Elle se conduit comme une guenon. Malgré les grands airs qu'elle se donne, on voit bien que c'est une guenon.

GUENROUET. Géogr. Bourg du canton de Saint-Gildas-des-Bois, arr. de St-Nazaire (Loire-Inférieure); 3,600 hab.

GUENTHÉRIE. s. f. Bot. Genre d'hépatiques dont l'espèce la plus connue est très commune aux environs de Florence.

* **GUENUCHE.** s. f. (diminut. de *guenon*). Mamm. Petite guenon. Jolie guenuche. La jeune paysanne se regarde au miroir et se trouve plus laide qu'une *guenuche.* (Fénelon.)

— Fig. et fam. Femme laide et mise avec prétention. Une guenuche coiffée. Je connais de beaux et grands jeunes hommes qui ont pour épouses de petites *guenuches.* (Brueys.)

GUÉPARD. s. m. Mamm. Animal du genre chat qui se trouve dans plusieurs contrées de l'Afrique et dans toute l'Asie méridionale; on l'appelle aussi *tigre des chasseurs.* Il est de la même taille que la panthère, avec une queue aussi longue, mais il a le corps plus élancé et la tête plus petite. Le guépard se laisse facilement apprivoiser, et on le dresse pour la chasse. Comme dans le palais d'été d'un sultan d'Orient, des cages pour les *guépards* dressés à la chasse. (P. de St-Victor.)

* **GUÊPE.** s. f. (du lat. *vespa*). Entom. Genre d'insectes hyménoptères de la famille des diploptères, qui font de mauvais miel. Mouche-guêpe, grosse guêpe; être piqué d'une guêpe. Les sociétés des guêpes sont moins nombreuses que celles des abeilles, et régies sur les mêmes principes; mais leurs mœurs offrent un parfait contraste. La guêpe, mouche carnassière et féroce, ne vit que de rapines; son aiguillon rétractile lui sert d'arme offensive pour attaquer et détruire les insectes plus faibles qu'elle. Les guêpes se font même la guerre entre elles et s'entre-détruisent. Elles dévorent les fruits dès qu'ils commencent à mûrir et font des blessures tellement multipliées, quand on approche de leur nid, que souvent une inflammation énorme en résulte, laquelle se termine quelquefois par la mort. On distingue la guêpe frelon, et la guêpe commune. Où la *guêpe* a passé le moucheron demeure. (La Fontaine.) Les *guêpes* des environs de Cayenne, plus industrieuses encore que les *guêpes* de notre pays, se composent un guêpier digne de l'attention d'un observateur de la nature. (Valmont de Bomare.)

— *Guêpes souterraines, guêpes maçonnes.* Guêpes proprement dites, ainsi nommées parce qu'elles habitent la terre dans de petites cavernes.

— *Taille de guêpe.* Taille de femme très fine, très élégante. Elle a une taille de guêpe.

— Anc. cost. Nom donné aux papillons, ancienne parure de femmes.

> Ce qu'on nomme aujourd'hui *guêpes* et papillons,
> Ce sont les diamants du bout de nos poinçons,
> Qui, remuant toujours et jetant mille flammes,
> Paraissent voltiger dans les cheveux des dames.
> (BOURSAULT.)

GUÊPIEN, ENNE. adj. Entom. Qui se rapporte aux guêpes. On dit aussi *guêpiaire.* ‖ GUÊPIENS. s. m. pl. Tribu d'hyménoptères ayant pour type le genre guêpe.

* **GUÊPIER.** s. m. Écon. rur. Lieu où les guêpes construisent des gâteaux et des alvéoles qui leur servent de nid.

— Ensemble des guêpes habitant un nid.

— Prov. et fig. *C'est un vrai guêpier.* Se dit d'une affaire embrouillée ou qui ne peut qu'occasionner des désagréments ou des pertes à celui qui s'en mêlera. ‖ *Tomber, donner, se fourrer dans un guêpier.* Être engagé dans une affaire d'où l'on ne peut se tirer sans dommage. Je me suis fourré là tête dans un *guêpier.* — Quel *guêpier?* Ne pouvant avoir la femme, calculez, docteur, que l'argent vous reste. (Beaumarchais.)

— Bot. Espèce de champignon qui croît sur les arbres morts.

— Ornith. Genre d'oiseaux de l'ordre des passereaux, qui mange des guêpes et des abeilles.

GUÊPIÈRE. s. f. Nid de guêpes.

GUÊPIN, INE. s. (radic. *guêpe*). Se disait familièrement d'une personne adroite, fine, rusée. C'est un guêpin. Gardez-vous de cette femme, c'est une guêpine.

— Sobriquet qu'on donnait aux Orléanais à cause de leur esprit fin et railleur. Les guêpins d'Orléans.

— Se disait aussi pour les étudiants de l'université d'Orléans. Après venaient les maîtres d'école, les médecins, puis les officiers de l'université, les conseillers et les *guêpins* d'icelle. (T. Geoffroi.)

— Adjectiv. A ce trait de liberté *guêpine*, M. Colbert prit feu. (Amelot.)

GUÉPINIE. s. f. (de *Guépin*, nom pr.). Bot. Syn. de TEESDALIE.

GUER (Le). Géogr. Rivière de France qui est navigable à Lannion et se jette dans la Manche; cours, 50 kil.

— GUER. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Ploërmel (Morbihan). Instruments aratoires. Magnaneries à Coëtbo; 3,500 hab.

GUERAGNON. s. m. Pêch. Fond de la manche du gangui, qui est fait de gros fil.

GUÉRANDE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Nazaire (Loire-Inf.), sur un coteau, à 6 kil. de l'Océan, a conservé son vieux château et ses remparts; 6,900 hab. Le traité qui termina la guerre de la succession de la Bretagne y fut signé en 1365.

GUÉRARD (Benjamin-Edme-Charles). Historien archéologue, né à Montbard, 1797-1854, élève de l'École des chartes, fut professeur et directeur de l'École des chartes, membre de l'Académie des inscriptions. En 1830, l'Académie des inscriptions couronna son *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule, depuis l'époque romaine jusqu'à Charlemagne.* Il publia depuis le *Polyptyque ou terrier de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés rédigé au commencement du IXe siècle par l'abbé Irminon*, avec une remarquable introduction, 1844. On lui doit encore les cartulaires de plusieurs abbayes.

GUERCHE (La). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vitré (Ille-et-Vilaine). Toiles, beurre, marrons; 5,000 hab.

— GUERCHE-SUR-L'AUBOIS (La). Ch.-l. de cant. de l'arr. de St-Amand-Mont-Rond (Cher). Hauts fourneaux; 3,500 hab.

GUERCHIN (Francesco BARBIERI, dit le). Peintre de l'école bolonaise, né à Cento, près de Bologne, 1590-1666, composa des fresques qui excitèrent l'admiration. Il avait surtout étudié les œuvres des Carrache et du Caravage, dont il rappelle les qualités, la vigueur et la couleur énergique. Il ouvrit dès 1616 une académie, qui compta beaucoup d'élèves. Il peignait avec une facilité extraordinaire.

* **GUERDON.** s. m. (étym. bas-lat. *widerdonum*, de l'ancien haut-allem. *widarlon*, même significat.). Loyer, salaire, récompense. Ne me devez-vous pas merci d'amour et *guerdon* de loyauté au jour préfix où nous sommes? (Ch. Nodier.) Vieux mot.

> On y gagne de gros gages,
> Aucun labeur n'y manque de *guerdon.* (LA FONT.)

GUERDONNABLE. adj. (rad. *guerdon*). Se disait pour Digne de récompense.

GUERDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Guerdonner.

GUERDONNEMENT. s. m. Action de guerdonner. Vieux mot.

* **GUERDONNER.** v. a. 1re conj. (rad. *guerdon*). Récompenser. Il est vieux.

GUERDONNEUR. s. m. (rad. *guerdonner*). Bienfaiteur, rémunérateur. Vieux mot.

* **GUÈRE** ou **GUÈRES.** adv. (étym. anc. haut allem., *weigaro*, beaucoup). Signifie Beaucoup, mais ne s'emploie que précédé d'une négative. S'il ne prit tout, il n'en demeura *guère.* (Id.) On ne lit *guère* plus Rampbale et Ménardière. (Boil.) Les gens heureux ne se corrigent *guère.* (La Rochef.) Il ne vous reste plus *guère* de malheur à essuyer. (Le Sage.)

> Quiconque ne voit *guère*
> N'a *guère* à dire aussi. (LA FONTAINE.)

> On dit que la noblesse a la vertu pour mère,
> S'il est vrai, ses enfants ne lui ressemblent *guère.*
> (BOURSAULT.)

— *Ne guère* se dit pour Presque, presque point. Cela n'a guère lieu qu'en temps de paix. Ce mot ne s'emploie guère, n'est guère usité qu'au palais. Il n'y a guère que lui qui travaille. Dans la zone torride, les fleurs à grands pétales n'éclosent *guère* qu'à l'ombre même des rameaux qui les portent. (B. de St-P.)

— S'emploie avec *plus, moins*, qu'il précède toujours. Il n'a guère moins de trente ans. Il n'y a guère plus de six maisons. Il n'a guère moins de courage que de fidélité. Il n'a guère moins de vices que de sottise. Il n'a guè e plus de talent que de sottise. Elle n'a guère plus de grâce que de bonté.

— On dit: Il ne s'en faut guère; il ne s'en fallait guère, pour Il est, il a été sur le point de. Il ne s'en faut guère qu'il ne succombe. Il ne s'en fallait guère, ou il ne s'en est guère fallu qu'il ne réussît. Est-il mort? — Il ne s'en faut guère. Il pouvait se noyer? — Il ne s'en fallait guère, ou Il ne s'en est guère fallu. Enfin, après un sévère examen, je tombai d'accord avec moi-même que, si je n'étais pas un fripon, il ne s'en fallait *guère.* (Le Sage.)

— Lorsqu'il y a comparaison d'une quantité avec une autre, *guère* doit être précédé de la préposition *de.* Il ne s'en faut de guère que la liqueur ne déborde ce flacon. S'il est moins grand que vous, il ne s'en faut de guère.

— *A guère.* Le pauvre Segrais ne tient à *guère.* (Mme de Sévig.)

— Se prend dans le sens de peu. Voulez-vous du vin? — Guère.

— Les poètes l'écrivent quelquefois *guères* pour le besoin de la mesure ou de la rime. Qui ne rend point de soins n'est *guères* amoureux. (Voltaire.)

> Mais ces monstres, hélas! ne t'épouvantent *guères*,
> La race des Cains les a rendus vulgaires. (VOLTAIRE.)

GUÉRÉSA. s. m. Mamm. Nom du mococo ou loris.

* **GUÉRET.** s. m. (pr. *ghé-rè*; ét. bas-lat., *veractum*, du latin *vervactum*, jachère). Champ laissé en repos après avoir été cultivé; terre labourée et n'attendant que la semence. Le coquelicot éblouissant, le bluet azuré, la nielle pourprée, le liseron couleur de chair, relèvent de l'éclat de leurs fleurs l'aimable verdure des *guérets.* (B. de St-P.) J'ai chanté les *guérets* et le cours des saisons. (Delille.)

> J'aime mon jardin, j'ai mon bœuf et lourd,
> Le ...
> Et ... *guérets* ...
> (VOLTAIRE.)

— *Lever, relever les guérets.* Labourer une terre en repos depuis un an.

— *Ancien guéret.* Partie non labourée d'un champ dont le labour est commencé.

— Toute terre labourable. M. Riquemont lui montra avec orgueil ses bois et ses *guérets.* (J. Sandeau.)

> Les ... de ... adresse à Cérès,
> Ses ... *guérets*
> (L...)

> Si la fureur ... , s'apaisant ... ,
> ... les plus riches *guérets*
> (CASTEL.)

— Binage, dans quelques cantons. On donne un guéret au pied des arbres, pendant l'hiver; on donne des guérets aux pommes de terre, à la garance, pendant l'été.

— Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'antilope qui se rencontre dans l'Afrique occidentale.

GUÉRET. Géogr. Ch.-l. du département de la Creuse, sur le flanc d'une colline entre la Creuse et la Gartempe, à 316 kil. de Paris. Jadis place fortifiée, elle est assez bien bâtie. Elle doit son origine à un couvent du VIIIe siècle, fondé par saint Pardulphe; elle fut la capitale du comté de la Marche; patrie de Varillas; 6,800 hab.

GUÉRETÉ, ÉE. part. pass. du v. Guéreter.

GUÉRETER. v. a. 1re conj. Relever les guérets. Guéreter une jachère.

GUÉRI, IE. part. pass. du v. Guérir. S'empl. adjectiv. Fièvre guérie. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu portaient en compte la valeur de cinquante livres pour chaque malade mort ou *guéri.* (Voltaire.) La malade, fatiguée de remèdes et déjà considérablement soulagée, s'est regardée comme *guérie.* (Montègre.) Les naturels qui avaient de ces ulcères sur le visage inspiraient le dégoût. Nous en vîmes plusieurs de *guéris*, ou sur le point de l'être. (La Harpe.)

— Fig. Délivré d'un mal moral. Les maladies de l'esprit peuvent être facilement prévenues, mais difficilement *guéries.* (Mme Montmarson.)

— Fam. *Il est guéri de tous ses maux. Il est guéri du mal de dents.* Il est mort.

— Théol. Se dit en parlant du péché. Le péché, quoique *guéri* par la grâce justifiante, laisse néanmoins de si mauvais restes! (Bossuet.)

GUERICKE (Otto de). Physicien allemand, né à Magdebourg, 1602-1686, bourgmestre de sa ville natale, s'est rendu célèbre par ses travaux scientifiques. Il a inventé une pompe à air, véritable *machine pneumatique*, une *balance pour peser l'air*, et il a constaté l'élasticité de ce gaz par l'expérience dite des *hémisphères de Magdebourg.*

* **GUÉRIDON.** s. m. (ét. inconnue). Table ronde et légère à un seul pied, où l'on dépose de petits ouvrages de femme, divers objets de luxe. Guéridon chargé de porcelaines, de chinoiseries.

— Pièce de bois ronde. Vieux en ce sens.

— Navig. Écope, pelle de bois creuse, avec laquelle on vide l'eau qui entre dans les bateaux.

GUÉRIGNY. Géogr. Village du cant. de Pougues, arr. de Nevers (Nièvre), sur la rive gauche de la Nièvre, centre de l'établissement national des forges de la *Chaussade* pour la marine militaire; 3,100 hab.

* **GUÉRILLA.** s. f. (pr. *ghé-ri-lla*, *ll* mouill.; ét. esp., *guerrilla*, dimin. de *guerra*, guerre). Troupe de partisans, petit corps insurrectionnel agissant indépendamment des masses régulières, surtout en parlant de l'Espagne. Pendant les six ou sept siècles durant lesquels les Espagnols de la croyance du Christ disputèrent le sol aux Espagnols de la croyance de Mahomet, la guerre ne consista qu'en *guérillas.* (Bory de St-Vincent.) Il arrivait souvent qu'une *guérilla* s'établissait en pays conquis, et s'en assurait la domination par la construction d'un château fort. (Id.) Ils avaient fait du Christ une arme de *guérillas*; dans ce Christ maudissant, ils n'ont pas pu retrouver le pasteur du monde. (E. Quinet.)

GUÉRILLERO. s. m. (pron. *ghé-ri-lle-ro*, *ll* mouill.). Partisan qui sert dans une guérilla.

GUÉRIN ou **GARIN.** Prélat et ministre français, originaire du Limousin, 1160-1230. Il fut évêque de Senlis, et devint l'un des principaux conseillers de Philippe-Auguste et de Louis VIII. Il contribua beaucoup à la victoire de Bouvines, fit bâtir les archives ou devait être réuni le *Trésor des chartes* et fut chancelier.

— GUÉRIN (Gilles). Sculpteur, né à Paris, 1606 ou 1609-1678, élève du statuaire Lebour, fut professeur à l'Académie de peinture et de sculpture en 1648, et fournit des œuvres distinguées pour des églises, pour plusieurs châteaux, pour le Louvre, Versailles, etc.

— GUÉRIN (Pierre-Narcisse), peintre, né à Paris, 1774-1833. Ses premiers tableaux, [illegible] sont devenus [illegible] le grand prix en 1789 [illegible] à Paris : *Marcus Sextus*, 1800, [illegible]. Depuis, il [illegible] mais qui [illegible] cependant *[illegible] et Clytemnestre*, 1817, eut un véritable succès. Membre de l'Institut en 1815, il fut directeur de l'École de Rome en 1822. [illegible] la mesure, l'harmonie, [illegible] sont les qualités qui le [illegible] ; mais on [illegible] les [illegible].

— GUÉRIN (Jean-Baptiste Paulin), peintre, né à [illegible], 1783-1855, d'abord serrurier, vint à Paris [illegible] le Guérin, [illegible] peignant [illegible]. Mais il travaillait [illegible], et, en 1812, son tableau de *Caïn après [illegible]* eut un grand succès. Depuis [illegible], Guérin a mérité la réputation [illegible] par la vente du dessin [illegible].

— GUÉRIN DU CAYLA (Georges-Maurice de), poète [illegible], 1810-1839, passa quelque temps à La Chesnaye, en Bretagne, auprès de La Mennais, 1833, puis vécut d'une vie simple et obscure jusqu'au jour de sa mort prématurée. En 1840, George Sand fit connaître ce *génie moissonné dans sa fleur*, en publiant deux de ses fragments, dont l'un, intitulé *le Centaure*, révèle un talent original et très remarquable. L'on a publié, avec les *Œuvres* du jeune poète, les *Lettres* et les pages intéressantes du *Journal* de sa sœur, *Eugénie* DE GUÉRIN, 1805-1848, production charmante de l'affection fraternelle la plus pure et la plus dévouée.

GUÉRINET ou **GUÉRINOT**. s. m. (de *Guérin*, n. pr.). Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne, fondée en Picardie en 1634.

* **GUÉRIR**. v. a 2e conj. (pron. *ghé-rir* ; ét. goth. *warjan*, protéger). Délivrer de maladie, rendre, redonner la santé. Ce médecin l'a guéri. Je ne me permettrais jamais de dire j'ai *guéri* tel malade ! mais, je lui ai donné mes soins, et la maladie s'est terminée heureusement. (Lorry.)

— Dissiper les maladies, le mal. Guérir une plaie. Guérir les engelures. Pour *guérir* une plaie, il faut aller au fond. (Du Cerceau.) Conserver la santé et *guérir* les maladies, voilà le but de tous les efforts du médecin. (Montègre.) Existe-t-il des maladies que l'on ne doive pas [illegible] ?

— Absol. L'art de guérir. Guérir par un régime spécial, par la diète. Guérir avec des bains, avec des sangsues, des saignées. Pour l'homme sans aucune instruction, tous ses moyens de *guérir* se réduisent à quelques pratiques religieuses. (Montègre.)

— Fig. Délivrer de, en parlant des maux du cœur, de l'esprit, de l'imagination. Guérir un esprit malade. Guérir quelqu'un d'une passion.

— Avec le nom du mal dont on délivre pour régime. Guérir une passion, un vice, une mauvaise habitude. Guérir une erreur.

— *Guérir de*, avec l'infinitif.

> [illegible]
> [illegible] vous avoir perdue. (CORNEILLE.)

— Loc. pop. *Cela ne me guérira de rien.* Cela ne me servira de rien. || *C'est un saint qui ne guérit de rien.* C'est un homme qui a peu de mérite, peu de crédit, qui ne peut être d'aucun secours. || *Médecin, guéris-toi toi-même.* Il ne faut pas donner d'avis lorsqu'on en a besoin pour soi-même.

— GUÉRIR. v. n. Recouvrer la santé. J'espère guérir bientôt. Il est bien malade, mais il guérira probablement. Sire, nous causons ensemble ; il m'ordonne des remèdes, je ne les fais pas, et je *guéris*. (Mol.) Comment un malade *guérit*-il ? comment l'état de maladie se dissipe-t-il pour faire place à la santé ? (Id.)

— Arriver à la guérison, en parlant des parties affectées. Son œil ne guérit pas. Sa jambe guérira bientôt.

— Cesser, se dissiper, s'arrêter dans son cours, en parlant du mal lui-même. Une maladie qui ne guérit point. Toutes les maladies susceptibles de *guérir* peuvent se diviser en trois classes. (Montègre.) Un grand nombre de maladies *guérissent* par l'effet d'un mouvement régulier imprimé dès le début par les seules forces de la vie, et dans le cours duquel l'art ne doit intervenir que pour en éloigner les accidents. (Id.)

— Fig. Un cœur si malade ne peut guérir facilement. Un cœur en proie à tant de passions ne guérit que difficilement. On ne guérit point de la peur.

— Avec le nom de l'affection morale pour sujet. Mon mal ne peut guérir. L'ambition est un mal qui ne guérit que difficilement. La peur est un mal qui ne guérit jamais.

— SE GUÉRIR. v. pron. Être guéri. Maladie qui peut ou ne peut se guérir.

— Fig. Il y a des affections morales qui ne se guérissent jamais.

— Être en voie de guérison. Son mal se guérit.

— Pouvoir être guéri. C'est une maladie qui ne se guérit point par [illegible] moyens.

— Guérir soi-même [illegible], par un moyen tout simple. Pa[illegible] sans se plaindre, il se *guérit* lui-même. (F. de Neufch.)

> L'homme a des yeux perçants pour les défauts d'autrui,
> [illegible] de soi est encore,
> [illegible]
> (DESTOUCHES.)

— Guérir à soi. Se guérir la jambe. Se guérir le pied. Se guérir la tête.

— Se rendre mutuellement la santé.

* **GUÉRISON**. s. f. (pr. *ghé-ri-zon* ; rad. *guérir*). Recouvrement de la santé. Retour à la santé, soit par les moyens de l'art, soit par les efforts de la nature. La guérison d'un malade. Avoir guérison. On travaille à sa guérison. Il doit sa guérison à tel médecin. C'est de Dieu seul qu'il doit attendre désormais sa guérison.

— Fig. Destruction d'un mal moral. Nos maux de votre main eurent leur *guérison*. (Racine.)

* **GUÉRISSABLE**. adj. 2 g. Qui peut ou qu'on peut guérir ; qui n'est pas incurable. Ce mal est guérissable. Je m'aperçois que mon mal n'est pas *guérissable*. (Mérimée.)

— Fig. Le fanatisme et la superstition ne sont pas *guérissables*. (Frédéric le Grand.)

GUÉRISSANT. part. prés. du v. Guérir. Qui guérit. Des médecins guérissant tous leurs malades. Des remèdes guérissant telles et telles maladies.

GUÉRISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de guérir. Ce n'est qu'après avoir longtemps souffert des maladies, que les hommes ont pu imaginer d'en rechercher et d'en éviter les causes. Il n'en est pas de même de la médecine curative ou *guérissante*, de celle qui s'occupe à dissiper les maladies. (Montègre.)

* **GUÉRISSEUR, EUSE**. s. Celui ou celle qui guérit. Les guérisseurs qui infestent nos campagnes. Ces *guérisseurs* de hasard, ces singes de médecins. (Le Sage.) Chaque matin on voit éclore à Paris un nouveau *guérisseur*. (Brueys.) Vous savez que j'ai peu de foi aux grands *guérisseurs*. (J.-J. Rouss.) Si on connaissait mieux quelles sont les ressources de la médecine, on se retrancherait dans une défiance très grande des *guérisseurs*. (Charb.) Ne se prend qu'en mauvaise part.

— *Guérisseur de bestiaux*. Homme qui soigne les animaux malades.

— Fig. Guérisseur des âmes.

— Adjectif. Un médecin guérisseur.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

* **GUÉRITE**. s. f. (pr. *ghé-ri-te* ; ét. espag., *guarida*, retraite, asile). Petite loge en bois qui sert de lieu de refuge à une sentinelle. Un boulet de canon atteignit la guérite et tua la sentinelle.

— Construction très simple servant de logement aux gardiens de passage à niveau sur les chemins de fer.

— Petit donjon construit sur la partie la plus élevée d'un bâtiment, et d'où la vue s'étend au loin sur tous les environs.

— Barricade avec des embrasures qui permettaient de tirer à couvert. Incontinent le sieur des Francs cria à ses malheureux : « Aux *guérites* ! aux *guérites* ! » Mais avant appris que la maison était investie, il leur défendit de tirer. (Mérimée.)

— A signifié primitivement Refuge, asile.

— Loc. prov. *Gagner la guérite*. S'enfuir. || On dit d'un homme dont les habits sont trop amples et mal faits, qu'*on lui a pris mesure sur une guérite*.

— Mar. Planche qui forme un petit rebord autour des hunes, et dans laquelle passent les lattes qui servent d'estropes aux caps de moutons inférieurs des haubans de hune. || Partie ouverte latéralement vers le haut d'une manche à vent, et par laquelle s'introduit l'air. || *Guérite de fanal*. Autrefois, Grillage qui se plaçait au pied du mât d'artimon et qui protégeait le fanal destiné à éclairer la soute à poudre de l'arrière.

GUERLANDE. s. f. (autre forme du mot *guirlande*). Mar. Pièce qui fortifie la proue et en maintient la rondeur.

GUERLE (Jean-Nicolas-Marie de). Littérateur et poète français, ami de Fontanes et de La Harpe, né à Issoudun en 1766, mort en 1824.

GUERLICHE (La). Type populaire flamand. V. LA GUERLICHE.

GUERLIN. s. m. Mar. Câble moyen qui sert à remorquer les vaisseaux.

GUERLINGUET. s. m. Mamm. Genre de mammifères rongeurs, établi aux dépens des écureuils pour plusieurs espèces particulières à l'Amérique.

GUERLUCHONE ou **GRELUCHONNE**. s. f. Techn. Truelle en fer pour prendre le mortier et le ciment.

GUERN. Géogr. Comm. du cant. et de l'arr. de Pontivy (Morbihan) ; 2,700 hab.

GUERNESEY. (anc. *Sarnia* ou *Sarmia*). Géogr. Ile anglaise de la Manche, à 50 kil. O. de Cherbourg, à 24 kil. N.-O. de Jersey, par 49°30' lat. N. et 4°57' long. O., a 46 kil. de circonférence. La côte est découpée ; le sol est plat, la température très douce ; on élève des bestiaux. Commerce actif avec Granville, Cherbourg, Saint-Malo, l'Espagne. Un lieutenant gouverneur y représente le souverain dans le corps législatif, appelé les États. Les lois sont les anciennes coutumes normandes ; on parle le français ou plutôt un patois normand. Pop., 30,000 hab. ; capitale, Saint-Pierre.

GUERNÉSIENNE. s. f. Bot. Nom vulgaire de l'amaryllis de Guernesey.

GUERNICA. Géogr. Bourg de la Biscaye (Espagne), où se trouve le fameux chêne sous lequel se tient l'assemblée générale des Provinces Basques, quand elles jouissent de leurs fueros.

GUERPI, IE. adj. Anc. cout. *Femme guerpie*. Celle qui était délaissée par la mort de son mari.

GUERPISON. s. m. Anc. cout. Délaissement, abandonnement. || La chose même qui était délaissée.

GUERPISSEMENT. s. m. Anc. cout. Se disait pour Déguerpissement.

GUERPISSEUR. s. m. Se disait de Celui qui abandonnait, qui délaissait.

GUERRAZZI (François-Dominique). Né à Livourne, 1805-1873, publia, dès 1827, son roman *la Bataille de Bénévent*, qui eut du succès. Il prit part aux conspirations de 1831, écrivit *le Siège de Florence* et *Isabelle Orsini* ; et plus tard *Véronique Cybo*, *le Petit Serpent*, *les Nouveaux Tartufes*, etc. En 1848, il fut ministre, puis l'un des triumvirs de Toscane et dictateur. Lors de la réaction, il fut jeté en prison et condamné à un bannissement perpétuel. A Bastia, il écrivit *Béatrice Cenci*. Plus tard, il fit partie du parlement de Turin. On lui doit encore : *Apologie de ma vie*, *Vie de Burlamacchi*, *Vie d'André Doria*, etc.

* **GUERRE**. s. f. (pr. *ghère* ; ét. anc. hautallem., *werra*, querelle ; d'où le bas-lat. *werra*, guerre). Lutte armée entre deux ou plusieurs États ; série d'actes violents par lesquels une puissance cherche à faire prévaloir contre une autre puissance des prétentions justes ou injustes. Guerre de terre, de mer. Guerre sanglante. Guerre offensive. Guerre défensive. Guerre étrangère, civile. Gens de guerre. Le métier de la guerre. Les lois de la guerre. Ruse de guerre. Munitions de guerre. Préparatifs de guerre. Machine de guerre. Place de guerre. Conseil de guerre. Ministre de la guerre. Vaisseau de guerre. Bâtiment armé en guerre. Les malheurs, les horreurs, les ravages de la guerre. Les fureurs de la guerre. Les hasards, les chances, les fruits de la guerre. En temps de guerre. Avoir guerre. Avoir la guerre. Déclarer la guerre. Faire la guerre. Entreprendre la guerre. Soutenir la guerre. Le métier de la guerre. Entretenir la guerre. Ces deux princes, ces deux nations se font la guerre. Allumer la guerre dans un État. Faire la guerre à feu et à sang. Porter la guerre dans un pays. Cette province devint le théâtre, le foyer de la guerre. Le fort de la *guerre* est en tel endroit, en telle province. (Acad.) C'est un parti sage à la *guerre* de se tenir sur la défensive, mais ce n'est pas le plus brillant. (La Rochef.) Le métier de la parole ressemble en une chose à celui de la *guerre* (La Bruy.) Alexiowitz ne faisait la *guerre* que pour ses intérêts. (Volt.) L'art de la *guerre* est comme celui de la médecine, meurtrier et conjectural. (Id.) Les *guerres* commencent par l'ambition des princes et finissent par le malheur des peuples. (Barth.) La *guerre* est le tribunal des rois ; les victoires ou les défaites sont ses arrêts. (Rivarol.) Qui n'est pas bien armé ne fait pas bien la *guerre*. (F. de Neufch.)

> Quelque avantage, ami, qu'on cherche dans la *guerre*,
> Compense-t-il les maux qu'elle apporte à la terre ?
> (LEMIERRE.)

— *Guerre civile*, *guerre intestine*. Guerre qui s'allume entre les citoyens d'un même État. Je ne pense pas que la *guerre* civile, ou plutôt la *guerre* sociale soit finie. (Mérimée.) || *Guerre étrangère*. Guerre contre un peuple étranger. La *guerre* étrangère n'est rien, la *guerre* civile est tout. (V. Hugo.) || *Guerre maritime*, *guerre de mer*. Guerre qui se fait sur mer. || *Guerres de religion*. Celles que les dissensions religieuses allument dans un pays.

— *Guerre sacrée*. Se dit plaisamment d'une querelle de gens d'église.

— *Guerre à mort*, *à outrance*, *d'extermination*. Guerre dans laquelle on n'épargne rien ni personne.

— *Obtenir les honneurs de la guerre*. Se dit d'une garnison assiégée qui, vaincue après une longue et honorable résistance, obtient de sortir de la ville ou de la place qu'elle défendait, avec armes et bagages. Cette garnison valeureuse obtint les honneurs de la guerre. || Fig. Avoir l'avantage, obtenir tout le succès de la discussion contradictoire. A lui les honneurs de la guerre dans cette circonstance. Il est sorti de ce débat avec les honneurs de la guerre.

— *Conseil de guerre*. V. CONSEIL.

— *Déclaration de guerre*. Annonce à l'adversaire de l'intention de le combattre à main armée.

— *Guerre ouverte*. Guerre déclarée. || Fig. Actes d'inimitié qu'on ne dissimule pas.

> Quoi qu'il en soit enfin, je ne l'abuse pas
> Je fais la *guerre* ouverte. (REGNARD.)

— *Fruits de la guerre*. Les maux qui en résultent. || Par plaisanterie, Les maladies, les inconvénients qui résultent de la débauche, de l'ivrognerie, du jeu, etc. Sa misère actuelle est le fruit de la guerre. Il est cloué sur son lit, ce sont les fruits de la guerre.

— *Foudre de guerre*. Guerrier redoutable.

— *Gens de guerre*. Militaires.

— *Petite guerre*. Guerre simulée, où l'on ne tire qu'à poudre, pour exercer des troupes ou faire honneur à quelque personnage éminent || Fig. Dispute ou querelle feinte. Entre amis, la petite guerre est souvent agréable. Ces messieurs ont fait la petite guerre pour le divertissement de la compagnie.

— *Aller à la petite guerre*. Aller butiner chez l'ennemi.

— *Nom de guerre*. Nom que prenait autrefois un soldat en s'enrôlant. Son nom de guerre est La Valeur.

— Fig. Nom supposé que l'on prend pour en cacher un véritable. Il avait pris un nom de guerre.

— *Tour de vieille guerre*. Ruse, supercherie habilement ménagée.

> Nous en savons plus d'un, dit-il en les gobant ;
> C'est tour de vieille *guerre*. (LA FONTAINE.)

— *Être en guerre*. J'ai profité de son avènement au trône pour revenir de Flandre, où j'étais en *guerre*. (Alex. Dum.) || *Être en guerre avec*. Il est en guerre avec tous ses voisins. || *Faire la guerre avec quelqu'un*. Servir avec lui dans les armées de la même nation, du même souverain.

— *Faire la guerre contre*. Il avait fait la *guerre* contre les Romains avec les pâtres du Samnium. (G. Flaubert.)

— *Être armé en guerre*. Avoir le nécessaire pour entrer en campagne.

— *Être à la guerre*. Être enclin à la guerre. Les esprits les plus modérés sont à la guerre. || Donner à entendre que la guerre aura lieu. Tous les journaux sont à la guerre.

— *S'en aller en guerre*. Aller faire la guerre, entrer en campagne.

— *Faire bonne guerre*. Agir conformément aux lois de la guerre. Garder dans la guerre toute la clémence et l'urbanité que les lois de la guerre permettent.

> Je n'ai pour ennemis que ceux du bien commun,
> Je leur fais bonne *guerre* et n'en proscris pas un.
> (CORNEILLE.)

— Fig. Se conformer aux lois des bienséances et de l'honnêteté, discuter sans supercherie les intérêts qu'on a à démêler avec quelqu'un, bien qu'on argumente contre lui avec chaleur. Faire bonne guerre à quelqu'un. Il lui a fait bonne guerre.

— Fig et fam. *Cela est de bonne guerre*. Cela est conforme aux usages de la guerre, c'est-à-dire permis entre gens d'opinion, d'intérêt ou de caractère opposé, qui ont l'usage du monde, et qui savent conserver leurs avantages sans blesser aucune des bienséances sociales.

— Fig. *Y aller de bonne guerre*. Agir ou parler sérieusement, sans détour ni supercherie. J'irai de bonne guerre. Cet avocat y allait de bonne guerre. || *Faire une chose de guerre lasse*. Agir contre son gré, en ne cédant qu'à l'importunité, au temps, à la lassitude. Il m'a tellement obsédé, que, de guerre lasse, j'ai dû le laisser faire à sa guise, j'ai dû lui céder la place, abandonner mon projet, etc.

— Connaissance des règles qu'il faut suivre, des moyens qu'on doit employer pour faire la guerre avec avantage. Avoir le génie de la guerre. Bien savoir, bien comprendre, bien faire la guerre.

— *Homme de guerre*. Celui qui connaît l'art de la guerre.

— *Place de guerre*. Place fortifiée.

— Lutte en général. Éléments, animaux, humains, tout est en *guerre*. (Voltaire.)

— Par anal. Lutte, combat des animaux entre eux. La *guerre* n'est malheureusement point inconnue aux castors. (Chateaub.) De nos fenêtres qui donnent sur le Luxembourg, nous observions dès l'hiver commencer cette utile *guerre* de l'oiseau contre l'insecte. (Michelet.)

> Deux coqs vivaient en paix ; une poule survint
> Et voilà la *guerre* allumée. (LA FONTAINE.)

— Poét. En parlant des ravages exercés par les éléments, les maladies. Les éléments nous avaient fait la guerre. Le progrès de la vie humaine, les besoins variés, croissants, font une *guerre* universelle aux arbres. (Michelet.)

> La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom),
> Faisant aux animaux la *guerre*. (LA FONT.)

— Par extens. Toute espèce de débat, de démêlé, d'attaque, de lutte morale. Cet homme est toujours en guerre avec ses voisins. De souffrance en souffrance, il arriva peu à peu à cette conviction que la vie était une *guerre*. (V. Hugo.) Dans cette *guerre* d'intrigues et de petites machinations, il avait parfois recours aux expédients les plus fantasques. (August. Thierry.)

> On cabale à la cour, à l'armée, au parterre ;
> Dans Londres, dans Paris, les esprits sont en *guerre*.
> Ils y seront toujours... (VOLTAIRE.)

— Fig. *Guerre de plume*. Attaques réciproques par la voie de la presse, entre deux ou plusieurs écrivains. Il y aura plus de bruit que de mal, car c'est une guerre de plume. || *Guerre ouverte*. Inimitié déclarée. Longtemps ennemis secrets, les voilà maintenant en guerre ouverte.

— Fig. *Faire la guerre à*, suivi d'un nom de chose. Combattre avec acharnement. L'hirondelle elle-même n'est pourtant guère exceptée de cette *guerre* insensée que nous faisons à la nature. (Michelet.) || Invoquer les principes de la raison, de l'expérience, contre la fougue des passions, des systèmes et des préventions. J'ai fait la guerre à son système. On ne saurait trop faire la guerre aux passions de la jeunesse. La *guerre* la plus nécessaire et la

plus légitime, c'est celle qu'on fait à ses passions. (S. Dubay.)

— Se dit aussi des animaux qui en poursuivent d'autres pour en faire leur proie. Le loup fait la guerre aux brebis. Le renard fait la guerre aux poules.

— Poét. *Faire la guerre aux habitants de l'air, des forêts.* Chasser.

> Ou d'un plomb qui suit l'œil et part avec l'éclair,
> Je fais la *guerre* aux habitants de l'air. (BOILEAU.)
>
> Jusqu'à ce jour, Ascagne, à la guerre des bois
> Avait borné l'honneur de ses jeunes exploits. (DEL.)

— Fig. *Faire la guerre à quelqu'un de quelque chose.* L'en plaisanter amicalement. Je lui ai fait la guerre de ce qu'il fréquentait cette maison. On me fit la *guerre* sur ma prétention à parcourir la ville sans drogman et sans ânier. (Gér. de Nerval.)

— Fig. Faire la guerre aux choses nuisibles. L'agriculteur vingt fois a fait la *guerre* aux herbes. (Lalanne.) Il était obligé de prendre de grandes précautions, à cause du médecin d'Étiolles qui faisait une *guerre* acharnée à sa médecine sans diplôme. (A. Daudet.)

— Fig. et fam. *Faire la guerre aux mots.* Critiquer minutieusement le style d'un ouvrage, en prose ou en vers. || On dit dans le même sens : Faire la guerre à l'ignorance. Faisons la *guerre* à l'ignorance et nous n'aurons plus de bourreaux.(Ch. Vincent.)|| *Faire la guerre à l'œil.* Observer les démarches de quelqu'un ; épier tout ce qui se passe pour en tirer avantage. || *Faire la guerre au pain.* En manger beaucoup.

— Loc. prov. *A la guerre comme à la guerre.* En certaines occasions, il faut supporter certaines privations, savoir se priver de bien des choses. Nous serons mal logés, mal nourris, mais à la guerre comme à la guerre. || *La guerre est cause des troubles.* Se dit d'un accident qu'on ne peut expliquer. || *On ne fait la guerre que pour faire enfin la paix.* Il faut toujours finir par s'accorder. || *Qui veut la paix se prépare à la guerre.* Il faut se tenir toujours sur ses gardes. || *Il n'y a si grande guerre qu'il n'en échappe.* Il reste encore des chances de salut pour quelques-uns de ceux qui se trouvent au milieu des plus grands désastres. || *Qui terre a, guerre a.* Quand on a du bien ou du pouvoir, on est en butte aux procès ou aux envieux. || *Guerre et pitié ne s'accordent pas ensemble.* A la guerre, on a peu de pitié, et même il serait quelquefois dangereux d'en avoir. || *La guerre nourrit la guerre.* Les prises sur l'ennemi servent à l'entretien d'une armée. || *La guerre est bien faite quand les loups se mangent.* || *Moitié guerre, moitié marchandise.* Obtenir une chose, moitié de gré, moitié de force. J'ai obtenu son consentement, moitié guerre, moitié marchandise.

— Admin. Le département de la guerre. Le ministère, les bureaux de ce département. Il travaille à la guerre. Chef de bureau, commis à la guerre.

— Féod. *Guerre de roi.* Guerre suspensive de toutes les guerres particulières.

— Hist. *Guerre de Cent Ans.* Guerre entre la France et l'Angleterre, qui commença en 1337 et se termina seulement en 1453. Elle eut pour cause les prétentions d'Édouard III au trône de France, qu'il disputa à Philippe VI de Valois, fut marquée par les défaites de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt, et les victoires remportées par du Guesclin et Jeanne Darc. Elle se termina par l'expulsion définitive des Anglais sous Charles VII. || *Guerre folle.* Nom qui fut donné à la révolte du duc d'Orléans Louis XII contre la régente Anne de Beaujeu durant la minorité de Charles VIII (1485). || *Guerres médiques.* Nom de trois guerres faites par les Perses à la Grèce et qui se terminèrent par le triomphe de celle-ci et la suprématie des Athéniens. || *Guerres puniques.* Lutte de Rome et de Carthage, qui se termina par le triomphe de Rome sur sa rivale. || *Guerre sacrée.* Nom commun dans l'antiquité à trois expéditions belliqueuses dont la défense du temple d'Apollon, situé à Delphes, fut le prétexte ou l'objet. || *Guerre sainte.* Se dit de la guerre à laquelle Abou-Bekr appela les fidèles pour convertir à l'islamisme le peuple de Syrie. La guerre sainte dura sans interruption vingt-trois ans, et soumit aux Arabes la Syrie, l'Égypte et la Perse. || Guerre entreprise pour la conquête de la terre sainte sur les infidèles. || *Guerre de Sept Ans.* Guerre entre la Prusse et l'Angleterre d'une part, la France, l'Autriche, l'Espagne, la Suède et la Russie d'autre part. Elle dura de 1756 à 1762, et se termina par les traités de Paris et d'Hubertsbourg (1763) qui assurèrent la Silésie à Frédéric II, roi de Prusse, et par lesquels la France céda à l'Angleterre la plupart de ses colonies, entre autres celles des Indes et du Canada. || *Guerre de la succession.* V. SUCCESSION. || *Guerre de Trente Ans.* Guerre entre l'Empire et les protestants d'Allemagne qui dura de 1618 à 1648. L'Empire soutenu par l'Espagne fut contraint, par les traités de Westphalie, à accorder la liberté religieuse aux protestants, et à céder des territoires au Danemark, à la Suède et à la France qui avaient pris les armes en faveur de ces derniers. || *Guerre des trois Henri.* Guerre qui éclata en 1586 entre Henri de Valois, roi de France, Henri de Bourbon, roi de Navarre, et Henri, duc de Guise.

— Jeux. *Jeu de la guerre.* Jeu beaucoup plus compliqué que celui des échecs, et présentant une image assez exacte des différentes actions d'une campagne. || Certaine manière de jouer au billard.

GUERREDON, GUERREDONNABLE, GUERREDONNEMENT, GUERREDONNER, GUERREDONNEUR. V. GUERDON, GUERDONNABLE, GUERDONNEMENT, GUERDONNER, GUERDONNEUR.

GUERRERO. Géogr. Prov. du Mexique, sur le Grand Océan ; ch.-l. *Chilpancingo*, superficie 66,477 kil. carrés ; pop., 309,000 h.

*** GUERRIER, ÈRE.** adj. (pron. *gher-rié*). Qui appartient à la guerre, qui est propre à la guerre, qui fait la guerre, qui aime la guerre. Se dit des personnes et des choses. Nations guerrières. Actions guerrières. Exploits guerriers. Travaux guerriers. Ame, humeur guerrière. Courage guerrier. Audace guerrière. Fureur guerrière. Prince, ce feu *guerrier* qu'en vous on voit paraître. (Id.) Charles XI, *guerrier* comme ses ancêtres, fut plus absolu qu'eux. (Volt.) Quelque chose de voluptueux, de religieux et de *guerrier*, semblait respirer dans ce magnifique édifice. (Chateaub.)

> Voyez ce fier coursier, noble ami de son maître,
> Son compagnon *guerrier*, son serviteur champêtre.
> (DELILLE.)

— *Avoir l'air guerrier, la mine guerrière.* Avoir l'air, la contenance d'un homme de guerre.

— Substantiv. Celui qui fait la guerre, qui aime la guerre, soldat. Est surtout du style soutenu. C'est un grand guerrier. Je comptais à peine dix-sept chutes de feuilles, lorsque je marchais avec mon père, le *guerrier* Outalissi, contre les Muscogulges. (Chateaub.) Il remonta le Meschacebé jusqu'aux Natchez, et demanda à être reçu *guerrier* de cette nation. (Id.)

> J'aurais trop de regret si quelque autre *guerrier*
> Au rivage troyen descendait le premier. (RACINE.)

— Se dit aussi quelquefois au féminin, en parlant d'une amazone. Une vaillante *guerrière.* (Acad.)

— Prov. *Un guerrier doit avoir assaut de lévrier, fuite de loup et défense de sanglier.* Il faut attaquer hardiment, se retirer lentement, et se défendre avec vigueur.

— Antiq. *Caste des guerriers.* La seconde caste de l'ancienne Égypte et de l'Inde. Elle possédait le pouvoir politique, comme la caste des prêtres possédait l'autorité religieuse. Le roi, qui appartenait d'abord à la première caste, fut pris plus tard dans celle des guerriers.

— Ornith. Nom vulgaire des frégates, oiseaux palmipèdes.

GUERRIER (Philippe). Général noir d'Haïti, 1773-1845, prit les armes dès 1791, gagna tous ses grades dans la guerre, et, nommé président en 1844, gouverna avec sagesse.

GUERROYANT. part. prés. du v. Guerroyer. Qui guerroie. Des gens guerroyant sans cesse.

*** GUERROYANT, ANTE.** adj. Qui aime à guerroyer. Une humeur guerroyante.

*** GUERROYER.** v. n. 1re conj. (rad. *guerre*). On remplace l'*y* par *i* devant une syllabe muette. *Je guerroie, tu guerroies*, etc. Faire la guerre. Il aime à guerroyer. Je suis le premier de mon sang qui n'ait *guerroyé* qu'avec la plume. (Montesquieu.)

> Alors l'Italie s'en est mis à parler d'un pays,
> A Florence, bien loin, où le saint roi Louis
> Est allé *guerroyer*. (ALEX. DUMAS.)

— Fig. Il est vrai qu'elle s'est mise à *guerroyer* fort gratuitement, et, qui pis est, fort maladroitement contre les philosophes. (La Harpe.)

— **GUERROYER.** v. a. Faire la guerre contre quelqu'un. Les feudistes reconnaissent au vassal le droit de renoncer à l'hommage, de défier, même de *guerroyer* son seigneur. (Michelet.)

***GUERROYEUR.** s. m. Fam. Celui qui aime à guerroyer.

GUERZE. s. m. Métrol. Mesure de longueur employée en Perse. Le guerze royal vaut 0 m. 9465 ; le guerze commun, 0 m. 6303.

GUESBA. s. m. Sorte de grosse flûte en roseau, en usage dans l'Afrique du Nord.

GUESCLIN (Bertrand du). Né en 1320, au château de la Motte de Bron, à six lieues de Rennes, d'une famille ancienne, mais pauvre, grandit au milieu des paysans ; mais, à Rennes, il se fit connaître en désarçonnant les plus brillants chevaliers, et fut bientôt l'un des plus hardis partisans de Charles de Blois ; il se signala par sa force, son courage et son esprit fécond en stratagèmes. Il s'attacha ensuite au régent de France, qui le nomma capitaine de cent hommes d'armes, et gouverneur de Pontorson. Il épousa Tiphaine Raguenel, à Dinan, et ne cessa de guerroyer contre les Anglais. A l'avènement de Charles V, 1364, il enlève au roi de Navarre Mantes et Meulan ; puis il bat, à Cocherel, ses troupes, commandées par le captal de Buch, 16 mai 1364. Nommé maréchal de Normandie, investi du comté de Longueville, il est envoyé en Bretagne, au secours de Charles de Blois ; il est vaincu et pris à Auray, 28 septembre. Racheté, du Guesclin délivra le royaume des grandes compagnies, en les emmenant en Espagne ; il fit triompher Henri de Transtamare, qui fut reconnu roi par les Castillans. Nommé connétable de Castille, comte de Transtamare, du Guesclin, abandonné par la cavalerie castillane, fut vaincu et pris, près de Najara et de Navarette, 13 avril 1367. Le prince de Galles, malade et mécontent, rendit à la liberté du Guesclin, pour une rançon de 100,000 doubles d'or, et abandonna la cause de Pierre le Cruel, qui fut vaincu à Montiel, 14 mars 1369, pris et tué par son frère. Du Guesclin, créé duc de Molinas, revint en France, 1370. Charles V le nomma connétable. Il fit une guerre heureuse aux Anglais, battit Robert Knolles à Pontvalain, dans l'Anjou ; et dans un grand nombre de petits combats, en évitant avec soin les batailles rangées, il parvint à chasser les Anglais du Poitou, de la Saintonge, de l'Auvergne, de la Guyenne. Lorsque Jean IV, duc de Bretagne, se déclara, malgré ses serments, pour les Anglais, du Guesclin le força à fuir en Angleterre. Il détruisit une nouvelle armée anglaise dans le trajet de Calais à Bordeaux, 1375. Mais, lorsque les Bretons se soulevèrent contre Charles V, du Guesclin parut suspect, et renvoya au roi l'épée de connétable ; Charles V la refusa, dit-on, et du Guesclin alla combattre dans les Cévennes des compagnies anglaises et gasconnes. Il mourut au siège de Châteauneuf-de-Randon, forteresse du Gévaudan, juillet 1380. Charles V fit placer le corps du connétable à Saint-Denis, dans la sépulture des rois.

GUESDE. s. f. Bot. V. GUÈDE.

GUESLIN. s. m. Mar. Câble qui sert à remorquer.

*** GUET.** s. m. (ét. anc. haut-allem., *Wahta*, garde). Action d'observer, d'épier ce qui se passe, ce qui se fait. Être au guet. Avoir l'œil au guet. Faire le guet. Aie aussi l'œil au *guet*, Nérine, et prends bien garde qu'il ne vienne personne. (Mol.)

—Se dit en parlant de quelques animaux. Ce chat est au guet d'une souris. Ce chien aboie à propos, il est de très bon guet.

> Il voit notre galante pie
> Du coin de l'œil faisant le *guet*,
> Prendre à son bec la pièce de monnaie
> (LAMOTTE.)

— Anc. cout. *Droit de guet.* Droit que l'on payait en temps de guerre, pour garantir ses biens contre les dévastations de l'armée.

— Anc. législ. *Guet de mer.* Obligation imposée aux habitants des côtes de faire des patrouilles pendant la nuit sur la grève. Le guet de mer subsistait en temps de paix comme en temps de guerre.

— Féod. *Guet et garde.* Droit qui obligeait les vassaux à faire le guet dans le château. Ce droit fut changé en redevance en argent.

— Hist. milit. Surveillance qu'on exerce, pendant la nuit, dans une place de guerre pour prévenir les surprises de l'ennemi, ou dans une ville pour le maintien du bon ordre. Dans cette ville, ce sont les bourgeois qui font le guet. || Troupe chargée de cette surveillance. Guet à pied. Guet à cheval. On cria au guet. L'origine du guet de Paris remonte à la plus haute antiquité. A l'avènement de Louis XIV, le *guet* n'était encore composé que de cent archers. (Dufey.)

> Sur la bonne foi se fonde notre assurance,
> Et le *guet* ne fait point le calme de nos bois.
> (CHAULIEU.)

— Soldat placé en sentinelle pour faire le guet. Poser le guet. || Détachement des gardes du corps qui demeurait, la nuit, près de la personne du roi pour le garder. || *Chevalier du guet.* Chef de la compagnie du guet ; commandant des archers du guet. || *Mot du guet.* Mot qu'on donnait à ceux qui faisaient le guet, pour qu'ils pussent se reconnaître. C'était la même chose qu'aujourd'hui *mot d'ordre*.

> Gardez-vous, sur votre vie,
> D'ouvrir que l'on ne vous die,
> Pour enseigne et mot du *guet* :
> Foin du loup et de sa race ! (LA FONTAINE.)

— Fig. et fam. *Ils se sont donné le mot du guet.* Ils sont de concert et d'intelligence ensemble. On dit aujourd'hui : *Ils se sont donné le mot d'ordre*, ou simplement *le mot*.

GUET. s. m. Linguist. Nom qu'on donnait au patois italien des juifs du ghetto.

GUÉTABLE. adj. 2 g. (rad. *guet*). Anc. cout. Qui est passible de faire guet et garde au château du seigneur. || Qui est passible de payer le droit de guet et garde. Vassal guétable.

*** GUET-APENS.** s. m. (pr. *gué-ta-pan* ; du fr. *guet*, et du v. mot *apensé*, prémédité, dér. de *penser*). Embûche dressée dans le but d'attendre un individu, soit pour l'assassiner, soit pour l'outrager. Ce n'est pas un duel, c'est un guet-apens. Ce fut encore devant Machiavel que César Borgia eut l'honneur de jouer la meilleure de ses tragédies, celle du célèbre *guet-apens* de Sinigaglia. (P. de St-Victor.) Le *guet-apens* enveloppe avec lui tous ses compagnons surpris par une troupe d'assassins. (Id.) || Pl., des *guets-apens*.

— Fig. Dessein prémédité de nuire. C'est une affaire qu'il m'a faite de guet-apens. Par l'égoïsme de l'homme la civilisation est devenue une guerre de surprises et de *guets-apens*. (Proudhon.)

— Se dit, par exagération et par plaisanterie, des petites contrariétés de la vie. Il m'invite à dîner et, au dessert, me récite des vers de sa façon ; je ne tomberai plus dans un pareil guet-apens.

GUÉTINE. s. f. Hort. Pomme qui tombe par suite de piqûres d'insectes.

GUÊTRAGE. s. m. Cérémonie pratiquée autrefois dans les ardoisières d'Angers, et qui consistait à appliquer deux morceaux de feutre liés en croix sur la jambe de l'apprenti qui était reçu ouvrier.

*** GUÊTRE.** s. f. (ét. inconn.). Chaussure qui couvre la jambe, le dessus du soulier, et quelquefois le dessus du genou, et qui se ferme sur le côté avec des boutons, ou des lacets. Guêtre de cuir, de drap, de toile. Porter des guêtres. Boutonner ses guêtres. Moi, je trouve qu'il n'y a rien de si commode que de ne se botter qu'avec des *guêtres*. (Dancourt.)

> Guêtres, bâton,
> Et havresac sont d'un demi-fripon,
> Comme l'on sait, l'outil ordinaire. (LA FONT.)

— Fig. et pop. *Tirer ses guêtres.* S'enfuir. Ce voleur après avoir enlevé plusieurs objets tira ses guêtres. Cette locution est une corruption de *Tirer ses grègues*, qui se disait autrefois en ce sens. || *Laisser ses guêtres quelque part.* Y mourir. L'action fut chaude, et plus d'un y laissa ses guêtres.|| *Il est venu en guêtres à Paris.* Il est parti de très bas pour faire une grande fortune.

GUÊTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Guêtrer. S'empl. adjectiv.

— Iron. *Être bien guêtré.* Avoir ses bas sur les talons. La voilà bien guêtrée !

— *Juge guêtré.* Juge de campagne.

*** GUÊTRER.** v. a. 1re conj. Mettre des guêtres à quelqu'un. Domestique qui guêtre son maître.

— **SE GUÊTRER.** v. pron. Mettre ses guêtres. Je me guêtrais quand il est arrivé. Peu usité.

GUÊTRIER, ÈRE. s. Techn. Celui, celle qui fait des guêtres.

GUÊTRON. s. m. Cost. Petite guêtre, guêtre courte.

GUETTARDAIRE. s. f. Bot. Section du genre guettarde.

GUETTARDE. s. f. (de *Guettard*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des rubiacées, originaire de l'Amérique et des Indes. Elle a ses fleurs disposées en corymbes sur de longs pédoncules axillaires.

GUETTARDÉ ou **GUETTARDACÉ, ÉE.** Bot. Qui ressemble à une guettarde. || **GUETTARDÉES.** s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre guettarde.

GUETTARDICRINE. s. m. (de *Guettard*, n. pr., et du gr. κρίνον, lis). Échin. Genre d'échinodermes crinoïdes, établi pour une espèce fossile de l'Aunis.

GUETTE. s. f. (rad. *guet*). Action de guetter. Un chien de bonne guette.

— Charp. Demi-croix de Saint-André, posée en contre-fiche dans les pans de bois de charpente. || Solive posée obliquement dans un pan de bois, avec peu d'inclinaison pour consolider l'ouvrage, et qu'on appelle *décharge* lorsqu'elle a plus d'inclinaison que deux ou trois fois son épaisseur.

— Hist. Tour d'un château où se tenait la sentinelle au moyen âge. Enfin, sur les plates-formes des tours, et, d'ordinaire, sur la tour la plus élevée, celle que l'on appelait la *guette*, il y avait une cloche en cas d'alarme. (Mérimée.) || Sorte de petite cage dans laquelle se tient le guetteur de ville. Cet homme passe sa vie dans la *guette*, petite cage qui a quatre lucarnes aux quatre vents. (V. Hugo.)

GUETTÉ, ÉE. part. pass. du v. Guetter. S'empl. adjectiv. La souris guettée. Un oiseau guetté.

> Le voleur tourne tant, qu'il entre au lieu *guetté*,
> Le dépouille, remplit de meurtres la cité.
> (LA FONTAINE.)

GUETTE-CHEMIN. s. m. Pop. Voleur de grand chemin.

*** GUETTER.** v. a. 1re conj. (rad. *guet*). Épier à dessein de surprendre, de nuire. Les voleurs le guettaient pour le dévaliser. On le prit sur le fait, car on le guettait. Le chat guette la souris. On sait tous les endroits où il va, on le guette. Ici on vous *guette* un homme comme quand on se fusille aux avant-postes en Turquie. (Mérimée.)

— Fig. et fam. Attendre quelqu'un sans qu'il le sache. On le guettait au passage. Il guettait son débiteur pour lui demander de l'argent.

— *Guetter l'occasion, l'instant, le moment de faire une chose.* Se tenir prêt à saisir l'occasion de faire une chose.

— Absol. Nous guettions chacun de notre côté.

—Vén. *Guetter le relevé.* Attendre le moment où la bête sort de son abri pour aller paître.

— **SE GUETTER.** v. pron. Se surveiller mutuellement.

— Se méfier.

*** GUETTEUR, EUSE.** s. Celui, celle qui guette. || Particulièrement, Employé qui se tient dans le beffroi d'une ville, pour annoncer par le son d'une cloche l'arrivée des troupes, un incendie, etc.

— Mar. Homme qui se tient sur les côtes pour signaler les bâtiments qui paraissent au large, et indiquer leurs manœuvres.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

GUETTIER. s. m. Nom donné parfois au guetteur de ville. L'homme qui m'a aidé à grimper d'échelle en échelle dans cette lanterne est le guetteur de la ville, le *guettier*, comme il s'appelle. (V. Hugo.)

GUETTON. s. m. (dimin. de *guette*). Charp. Petite guette qui se met sous les appuis des croisées.||Exhaussement que l'on met sous les sablières de l'entablement, sous les linteaux des portes, etc.

GUEUGNON. Géogr. Ch.-lieu de canton de

l'arr. de Charolles (Saône-et-Loire), sur l'Arroux. Forges, 3,300 hab.

* **GUEULARD, ARDE.** s. (radic. *gueule*). Celui, celle qui parle beaucoup et fort haut. C'est un vrai gueulard. Une grande gueularde. Très familier.

— Celui, celle qui aime à manger.

— GUEULARD. s. m. Anc. art milit. Espingole. || On donne encore ce nom aujourd'hui à un pistolet dont la gueule est fort évasée.

— Manég. Cheval qui obéit difficilement à la bride, et qui a l'habitude d'ouvrir souvent la bouche.

— Techn. Ouverture supérieure d'un haut fourneau. || Orifice par lequel on charge la grille d'un calorifère. || Ouverture d'égout sur la voie publique.

— Adjectiv. Cheval gueulard.

GUEULARDISE. s. f. (rad. *gueulard*). Pop. Friandise, gourmandise. Dans le léger abandon de sa *gueulardise*, quand elle avait bien déjeuné et pris son café, elle restait au besoin d'une indulgence générale. (É. Zola.) La blanchisseuse, qui mangeait son saint-frusquin en *gueulardise*, se trouvait en retard pour son loyer. (Id.)

* **GUEULE.** s. f. (du lat. *gula*, bouche). La bouche, dans la plupart des animaux carnassiers et des poissons. La gueule d'un chien, d'un loup, d'un lion. Le lion emportait sa proie dans sa gueule. La gueule d'un serpent, d'un crocodile, d'un requin. Le chien féroce armé de trois *gueules* sanglantes. (Bulard.) Pour fermer ces *gueules* aboyantes, Pallas leur jette des gâteaux de miel. (P. de St-Victor.)

De rage et de douleur le monstre bondissant
Se roule, et leur présente une *gueule* enflammée,
Qui les couvre de feu, de sang et de fumée. (RAC.)

D'un [illegible] l'arrêtant [illegible] qui l'aboie,
Le loup presse la *gueule* et se trompe de proie.
(DE SAINT-ANGE.)

S'élance, les yeux dressés et menaçant la nue,
Ouvre une *gueule* immense, attend sa proie.
(DELILLE.)

— Se dit aussi en parlant du cerf.

— *Sa gueule est faite.* Se dit d'un porc qui a toutes ses dents.

— Se dit populairement et bassement en parlant des personnes. Il a une vilaine gueule. Il a la gueule fendue jusqu'aux oreilles. Mentir par sa gueule.

— Fig. et pop. *Gueule fraîche.* Personne de bon appétit et toujours prête à manger.

— *Gueule fine.* Celui qui aime les bons morceaux.

— *Coups de gueule.* Injures, paroles grossières qu'on lance bruyamment. Les masques interpellaient les visages, les coups de *gueule* se croisaient comme des coups de lance, les brocards emportaient la pièce, le rire mordait jusqu'au sang. (P. de St-Victor.)

— Fig. On l'a dit pour Gourmandise. La gueule tue plus de gens que l'épée. || *La science de la gueule.* L'art culinaire.

— Par anal. Ouverture béante de plusieurs choses. La gueule d'un four, d'un canon, d'une cruche. Charger un canon jusqu'à la gueule. La *gueule* rouge d'une forge éloignée m'apparaissait par moments. (V. Hugo.)

— Loc. prov. *Mettre, laisser quelqu'un à la gueule du loup.* Exposer, abandonner quelqu'un à un péril certain. || *La gueule du juge en pêtera, il faut que la gueule du juge en pête.* Se dit en parlant d'une affaire dans laquelle on ne veut point d'accommodement, et qu'on veut faire juger. || *Un ménage a la gueule bien grande.* L'entretien d'un ménage est fort coûteux. || *En un tour de gueule.* Se dit en parlant d'un animal qui mange quelque chose avec promptitude et voracité. Ce chien a mangé sa pâtée en un tour de gueule. || *Venir la gueule enfarinée.* Venir avec une sotte confiance, inconsidérément. || *Être fort en gueule.* Parler beaucoup, avoir la repartie prompte et peu mesurée.

Vous êtes, ma mie, une fille suivante
Un peu trop forte en *gueule* et fort impertinente.
(MOLIÈRE.)

|| *Avoir toujours la gueule ouverte.* Parler continuellement. || Manger à tous moments. || *Il n'a que de la gueule. Quelle gueule!* C'est un grand bavard. || *Il a la gueule morte.* Se dit en parlant d'un médisant, d'un fanfaron, d'un grand parleur qui est réduit au silence. || *Mots de gueule.* Paroles sales, déshonnêtes. || *Donner sur la gueule à quelqu'un, lui paumer, lui casser la gueule.* Lui donner un soufflet, lui donner un coup de poing sur le visage. || *Cet homme a la gueule ferrée* ou *pavée.* Il a sans cesse l'injure à la bouche. || Il mange avidement des mets très chauds. || *Faire sa gueule.* Prendre un air dédaigneux. || *Taire sa gueule.* Garder le silence.

— Archit. *Gueule droite* et *gueule renversée.* Les deux parties de la cimaise qui forment un membre contourné en S.

— Bot. Se dit de la fleur de certaines plantes, composée de deux lèvres qui forment une espèce de gueule. Fleur en gueule. Linné a confirmé la possibilité de la transformation des parties des végétaux sur le même individu, en parties d'espèces différentes, par l'exemple d'une fleur en *gueule* de la linaire qui se métamorphose en monopétale. (B. de St-P.) || *Gueule noire.* Fruit de l'airelle myrtille, qui noircit les lèvres quand on le mange. || Nom vulgaire du muflier.

— Hist. A signifié Bourse, vraisemblablement parce que la mode du temps avait donné au fermoir des aumônières la forme d'une gueule.

— Hydraul. *Gueule bée.* Décharge d'un bassin supérieur qui fournit une nappe à un réservoir. || Vanne ouverte dans toute sa largeur. Le moulin marchait à gueule bée. || Dépense la plus grande possible dans l'écoulement d'un liquide ou d'un fluide. Le gaz s'en va à gueule bée. || *Tonneau à gueule bée.* Tonneau défoncé par un bout.

— Ichtyol. *Gueule pavée.* Nom donné par les habitants de l'île Maurice à la dorade et à une variété de sciénoïde.

— Mar. *Pont sur gueule.* Pont supérieur d'un navire.

— Moll. *Gueule noire.* Nom vulgaire d'une coquille du genre strombe.

— Ornith. *Gueule de four.* Mésange à longue queue.

— Vén. *Chasser de gueule.* Se dit du chien qui aboie pour attirer le reste de la meute, quand il est sur la voie. || *Faire sa gueule.* Prendre de la force, en parlant d'un chien sevré qui commence à se nourrir d'aliments solides.

GUEULÉ, ÉE. part. pass. du v. Gueuler. S'empl. adjectiv. Lièvre gueulé par un lévrier.

***GUEULE-DE-LOUP.** s. m. Bot. Nom vulgaire de l'antirrhine, appelée aussi *muflier*.

— Constr. Assemblage de deux pièces qui se joignent par leur épaisseur, et dont l'une présente une surface concave et l'autre une surface convexe. || Fermeture appliquée aux battants de croisée, et qui consiste en un ravalement effectué sur l'un des battants et correspondant à une rainure effectuée sur l'autre. || Nom donné aux outils à fût qui servent à exécuter ces moulures. || Coude de tuyau d'une cheminée, tournant dans la direction du vent.

— Mar. Nom de la coupe angulaire des accords qu'on emploie à étayer les levées d'un grand bâtiment en construction. || Nom d'une espèce de nœud.

— Techn. Entaille angulaire faite dans l'extrémité d'une pièce de bois, pour qu'elle puisse embrasser l'angle plan de deux faces adjacentes d'une autre pièce.

— Térat. Scissure congénitale de la voûte palatine et de la lèvre supérieure.

GUEULE-DE-RAIE. s. f. Mar. Nœud qu'on fait avec le bout d'une ride autour d'un croc d'un palan, lorsqu'il est employé à rider.

GUEULE-DE-SOURIS. s. f. Moll. Nom marchand d'une espèce de moule.

* **GUEULÉE.** s. f. Ce qui tient dans la gueule d'un animal.

— Pop. Bouchée.

— Pop. *Gueulées*, au pl. Paroles déshonnêtes et sales. Il a dit beaucoup de gueulées. Nous avons passé la nuit à boire et à dire des *gueulées*. (Le Sage.)

* **GUEULER.** v. n. 1re conj. (radic. *gueule*). Pop. Crier très haut. Cet avocat ne dit rien qui vaille, il ne fait que gueuler. Après qu'il eut longtemps gueulé.

— GUEULER. v. a. Chass. Se dit en parlant d'un lévrier qui saisit le lièvre avec sa gueule. Ce chien gueule très bien son lièvre.

* **GUEULES.** s. m. pl. (du pers. *ghul*, rose). Blas. Signe adopté comme expression de la couleur rouge. *Gueules* est donc synonyme de *rouge*. L'émail de gueules est figuré par des lignes ou hachures très rapprochées et un pal, c'est-à-dire du chef à la pointe. Porter de gueules à la bande d'or.

GUEULETON. s. m. (radic. *gueule*). Fam. Grand gala; banquet auquel un grand nombre de personnes sont conviées. Gueuleton électoral. J'ai souvent ri des *gueuletons* patriotiques. (A. Karr.) Il s'était payé avec Mes Bottes et trois autres un *gueuleton* soigné, des escargots, du rôti et du vin cacheté, au Capucin, barrière de la Chapelle. (É. Zola.)

GUEULETONNER. v. n. 1re conj. Faire un gueuleton.

GUEULETTE. s. f. (diminutif de *gueule*). Verr. Ouverture faite aux fours de recuisson du verre, pour donner la facilité d'y manœuvrer avec des outils. Les gueulettes de ce four sont trop grandes.

GUEULETTE (Thomas-Simon). Littérateur, né à Paris, 1683-1766, avocat au parlement, puis substitut du procureur du roi, a composé quelques jolies petites comédies, et surtout des contes et nouvelles qui eurent beaucoup de vogue, entre autres *les Soirées bretonnes, les Mille et un Quarts d'heure, les Aventures merveilleuses du mandarin Fum Hoam, les Sultanes de Guzarate.* Il a aussi édité l'*Histoire du petit Jehan de Saintré, Histoire de Gérard de Nevers, Montaigne, Rabelais, la Farce de Pathelin,* etc.

* **GUEUSAILLE.** s. f. (pron. *gueu-zaïlle, ll* mouill.; rad. *gueux*). Fam. Ensemble des gens méprisables, fainéants, qui font profession de mendier. Chassez cette gueusaille. Ce n'est que de la gueusaille. || Un gueux en particulier. Ce n'est qu'une gueusaille.

* **GUEUSAILLER.** v. n. 1re conj. (pr. *gueu-za-llé, ll* mouill.). Pop. Faire métier de gueuser, de mendier. Il pourrait faire quelque chose, et il s'amuse à gueusailler.

GUEUSANT. part. prés. du v. Gueuser. Qui gueuse. Des hommes gueusant leur triste existence. Il est de ces poètes qui vont gueusant partout des éloges.

D'effrontés coureurs de salons,
Qui vont de porte en porte et d'étage en étage,
Gueusant quelques bouts de galons. (A. BARBIER.)

* **GUEUSANT, ANTE.** adj. Qui a l'habitude de gueuser, qui fait métier de gueuser. C'est un gueux gueusant. Une gueuse gueusante. On ne l'emploie que dans ces expressions.

* **GUEUSARD, ARDE.** s. Fam. Gueux, gueuse, coquin, coquine. Cet homme est un gueusard.

— Fam. *Gueusard de sort!* Exclamation par laquelle on se plaint de la chance.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

GUEUSAT. s. m. Métall. Petite gueuse.

* **GUEUSE.** s. f. (ét. all., *Guss*, fonte). Métall. Masse prismatique de fer qu'on a coulée dans le sable, au sortir du fourneau de fusion. Couler la gueuse. Les plus fortes *gueuses* que l'on coule dans les grands fourneaux sont tout au plus de trois mille livres. (Buffon.)

— Moule de sable où l'on coule la fonte.

— Pop. Sorte de chaufferette.

— Mar. Masse de fer de forme parrallélépipédique qui sert à lester un navire et maniable au moyen d'un trou qui se trouve à l'une de ses extrémités.

GUEUSE. s. f. (étym. prob. *gueux*). Jeux. Au billard, *Être en gueuse, avoir de la gueuse.* Se disait lorsque les deux billes étaient placées du même côté de la passe, et que le joueur, empêché par une des branches du fer de pousser la sienne en ligne droite, était obligé de chercher la bricole.

— Manuf. Petite étoffe de laine qui se fabrique en Flandre, et que l'on appelle plus communément *picote*. || Dentelle très légère qui se fait en fil blanc.

GUEUSÉ, ÉE. part. pass. du v. Gueuser. S'empl. adj. Des éloges gueusés de tous côtés.

* **GUEUSER.** v. n. 1re conj. (rad. *gueux*). Demander l'aumône, et en faire un métier. Il s'est mis à gueuser. On le trouva qui gueusait.

Je suis fort peu content du bonhomme François,
Qui crut qu'un vrai chrétien doit *gueuser* dans la rue.
(VOLTAIRE.)

— GUEUSER. v. a. Demander à titre d'aumône. Gueuser son pain.

— Fig. Gueuser des louanges.

Pour moi, je ne vois rien de plus sot, à mon sens,
Qu'un auteur qui partout va *gueuser* des encens. (MOL.)

* **GUEUSERIE.** s. f (pr. *gheu-ze-ri*; rad. *gueuser*). Indigence, misère. Il y a bien de la gueuserie dans cette province. C'est que tu es un gueux, et la *gueuserie* rebute tous les partis qui se présentent pour notre fille. (Brueys.)

— Fam. Mendicité. Être adonné à la gueuserie. || État, habitudes de gueux. La servitude est inférieure à la *gueuserie*. (Le Sage.)

— Fig. Chose de vil prix. On disait qu'il y avait de beaux meubles à cette vente, mais ce n'est que de la gueuserie. Il n'a acheté que de la gueuserie.

— Hist. Confédération des Gueux, dans les Pays-Bas, au XVIe siècle.

GUEUSET. s. m. Syn. de GUEUSAT.

GUEUSETTE. s. f. Techn. Petit godet où les cordonniers mettent le rouge ou le noir dont ils rougissent ou noircissent les souliers.

* **GUEUX, EUSE.** adj. (ét., V. QUEUX). Indigent, qui est réduit à demander l'aumône. Ces gens-là sont si gueux qu'ils n'ont point de pain. Cet homme est fort gueux.

Ces fous qui, toujours assignant et toujours assignés,
Souvent demeurent *gueux* de vingt procès gagnés.
(BOILEAU.)

— Qui n'a pas de quoi vivre selon son état, selon ses désirs. C'est un gentilhomme fort gueux.

— Qui se refuse le nécessaire, quoique pouvant se le procurer. Tel est riche avec un arpent de terre; tel est *gueux* au milieu de ses monceaux d'or. (J.-J. Rouss.)

— Se dit des choses. Cet homme a un équipage bien gueux, fort gueux.

— Prov. *Un avare est toujours gueux.* Un avare se refuse le nécessaire. || *Être gueux comme un rat d'église.* Être extrêmement gueux. Il était de Mornay, de bonne maison, sans esprit aucun et *gueux* comme un rat d'église. (St-Simon.) On dit dans le même sens : *Être gueux comme un peintre.*

— Archit. *Corniche gueuse.* Corniche trop dénuée d'ornements.

— GUEUX, EUSE. s. Celui, celle qui est pauvre, dans l'indigence. C'est un vrai *gueux*. (Acad.)

Des *gueux* chantons la louange,
Que de *gueux* hommes de bien!
Il faut qu'enfin l'esprit venge
L'honnête homme qui n'a rien.
Les *gueux*, les *gueux*
Sont des gens heureux,
Ils s'aiment entre eux.
Vivent les *gueux*! (BÉRANGER.)

— Fig. La Provence n'est qu'une *gueuse* parfumée. (Lebrun.)

— *C'est un vrai gueux.* C'est un gueux de profession. || *Mener une vie de gueux.* Mendier par fainéantise.

— Fig.

Mais lui, qui fait ici le régent du Parnasse,
N'est qu'un *gueux* revêtu des dépouilles d'Horace.
(BOILEAU.)

— Famil. *C'est un gueux revêtu.* C'est un homme de rien qui a fait fortune, et qui est insolent.

— *Gueux fieffé.* Mendiant qui se tenait toujours à la même place. || *Gueux de l'ostière.* Mendiant qui allait de porte en porte.

— Par extens. et en mauvaise part. Coquin, fripon. Ne vous fiez pas à cet homme-là, c'est un gueux. Défiez-vous de ce gueux. Ce sont des gueux capables des actions les plus viles et les plus basses. Mandrin, suivi de cinquante *gueux*, met une ville à contribution. (Voltaire.)

Je veux le faire, moi, mourir sous le bâton,
Ou le *gueux* dès ce soir quittera ma maison.
(DESTOUCHES.)

— S'emploie populairement comme expression amicale. A-t-il de la chance, ce gueux-là! il a remporté le prix.

— *Gueux de.* S'emploie familièrement sans intention blessante. Mon gueux de neveu. Sa gueuse de bronchite ne le quitte pas.

— On dit d'une femme de mauvaise vie, d'une prostituée : *C'est une gueuse, une vieille gueuse.* N'est-ce pas là cette *gueuse* que vous chassâtes hier? (Brueys.)

Monsieur, c'est une *gueuse*
Qui gagne ses habits au métier de coureuse. (CORN.)

— Prov. *Il est jaloux comme un gueux de sa besace.*

— Comm. *Velours de gueux.* Toile de chanvre dans laquelle est passée une trame de coton.

— Ornith. Oiseau de mer qui se trouve aux environs de la rivière Saint-Jean, dans la Floride.

— Techn. Pot de grès servant de chaufferette.

— GUEUX. s. m. pl. Hist. Nom que prirent les révoltés des Pays-Bas dans leur insurrection contre Philippe II. Trois cents gentilshommes, commandés par Henri de Brederode et Louis, comte de Nassau, qui avaient signé le *compromis de Bréda*, vinrent présenter leurs réclamations à la gouvernante Marguerite de Parme. L'un de ses conseillers, le comte de Barleymont, l'engagea à ne pas s'inquiéter des plaintes *de ces gueux-là*. 1566. Le mot fut entendu; les mécontents adoptèrent ce nom injurieux, et se parèrent des insignes de la *gueuserie*, l'écuelle et la besace. Ils commencèrent bientôt la lutte contre les Espagnols. On distingua les *gueux des bois* et les *gueux de mer*, qui, par la prise de Brielle, donnèrent le signal de l'insurrection d'où sortit la république des Provinces-Unies.

GUEVARA (Louis VELEZ DE). Poète dramatique et romancier espagnol, né à Ecija en Andalousie, 1574-1644, joyeux personnage, comme notre *Scarron*, avait composé plus de 400 pièces, dont quelques-unes sont parvenues jusqu'à nous. Le plus célèbre de ses ouvrages est *le Diable boiteux*, ingénieuse fiction que Le Sage a imitée et fort embellie.

GUEVEL. s. m. Mamm. Petit mammifère ruminant, type du genre antilope. On dit aussi *guerei* et *ghérel*.

GUÉVINIE. s. f. (de *Guérin*, nom pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, famille des protéacées, établi pour une espèce du Chili.

GUÈVOIR. s. m. Abreuvoir, dans l'est de la France.

GUFANO. s. m. Entom. Syn. de CUTÉREBRE.

GUGANO. s. m. Helminth. Ver qui envahit les cacaoyères et y cause de grands ravages.

GUGLIELMI (Pierre). Compositeur italien, né à Massa-Carrara, 1727-1804. Ses ouvrages furent accueillis avec faveur en Italie, en Allemagne, en Angleterre. On a loué la gaieté franche de ses opéras bouffes, l'effet profond de ses morceaux d'ensemble dans ses opéras sérieux. Il a composé plus de 200 opéras. Maître de chapelle du Vatican en 1793, il a composé plusieurs morceaux d'église remarquables.

GUHR. s. m. (mot allemand). Géol. Dépôt de marne, ordinairement calcaire, dans les lieux bas où les eaux l'ont entraînée. Le guhr est employé au marnage des terres.

* **GUI.** s. m. (pr. *ghi*; ét. lat. *viscus*, même signif.). Bot. Plante parasite de la famille des loranthacées, dont la semence s'attache à l'écorce de certains arbres, tels que le chêne, le pommier, l'aubépine, etc., et dont les feuilles ont une saveur amère et mucilagineuse. Un chapelet de gui de chêne.

Ainsi lorsque l'hiver attriste la nature,
Le *gui* sur un vieux chêne étale sa verdure,
Et l'arbre enorgueilli d'un éclat emprunté
Se couronne d'un fruit qu'il n'a point enfanté.
(CASTEL.)

— Hist. C'était une grande cérémonie chez les Gaulois quand on devait cueillir le gui de chêne, qu'ils regardaient comme sacré. Le chef des druides montait sur le chêne, coupait le gui avec une faucille d'or, et le premier jour de l'an on le distribuait au peuple comme une chose sainte; c'est de là qu'est venue l'exclamation : Au gui, l'an neuf! pour annoncer la nouvelle année.

Sur un chêne orgueilleux, des peuples adoré,
Les druides sanglants cueillaient le *gui* sacré,
Les autels exposaient au culte du vulgaire
De la faveur des cieux ce gage imaginaire. (ROSSET.)

— Mar. Grande vergue sèche ou arc-boutant qui sert à déployer la ralingue inférieure de la brigantine. || Syn. de GUIDE, en parlant du palan d'étai.

GUI DE LUSIGNAN. V. LUSIGNAN.

— GUI ou GUIDO. Fils d'un duc de Spolète, descendait par sa mère de la maison carlovingienne; à la déposition de Charles le Gros, en 888, il disputa la couronne et le titre d'empereur à Bérenger, duc de Frioul. Vainqueur en 890, il alla se faire couronner à Rome, 891. Mais le roi de Germanie Arnoul le chassa de la Lombardie. Il mourut en 894; son fils Lambert lui succéda.

— GUI, marquis de Toscane. Succéda à son père Adalbert II en 917, épousa, en 925, la célèbre Marozia, et, à son instigation, fit assassiner à Rome le pape Jean X. Il mourut en 929.

GUIACANA. s. m. Bot. Syn. d'ÉBÉNIER.

GUIAGE, GUIDAGE ou **GUIONAGE.** s. m. V. GUIONAGE.

GUIANE. Géogr. V. GUYANE.

GUIARNATT. s. m. Bot. Nom du gros mil, dans la Sénégambie.

GUIART (Guillaume). Chroniqueur, né à Orléans vers la fin du XIIIe siècle, composa, en plus de 20,000 vers, un poème historique, *la Branche des royaux lignages*, qui raconte l'histoire du XIIIe siècle.

GUIB. s. m. Mamm. Espèce de gazelle du Sénégal.

GUIBERT. s. m. Comm. Toile blanche de lin qui se fabrique à Louviers. Elle est ainsi nommée de *Guibert*, qui en fabriqua le premier.

GUIBERT. Antipape, né à Parme, archevêque de Ravenne par la protection de Henri IV, fut élu pape dans le conciliabule de Brescia sous le nom de *Clément III*, 1080. Il couronna Henri IV à Rome en 1084, fut chassé de la ville sous Urbain II, 1089, puis sous Pascal II. Il mourut en 1100.

— GUIBERT *de Nogent*. Historien, né près de Clermont en Beauvaisis, 1053-1124, abbé de Notre-Dame de Nogent-sous-Coucy, a écrit : *Traité des reliques des saints, Histoire de la première croisade*, renfermant beaucoup de faits intéressants et *Trois Livres de sa vie*, autobiographie confuse, qui renferme de curieux détails sur cette époque.

— GUIBERT (Charles-Benoit, comte de). Général, né à Montauban, 1715-1786, prisonnier à Rosbach, 1757, étudia en Prusse la tactique militaire de Frédéric II. Sur la demande de Choiseul, il rédigea les ordonnances du service des places et de campagne. Il fut gouverneur des Invalides en 1782. || GUIBERT (Jacques-Antoine-Hippolyte, comte de). Général, né à Montauban, 1743-1790, fils du précédent, publia un *Essai général de tactique* qui, heurtant les préjugés et la routine, souleva de nombreuses discussions. Il est le principal auteur de l'ordonnance de 1776 sur les manœuvres d'infanterie. En 1779, il publia sa *Défense du système de guerre moderne*, ouvrage très estimé par les hommes spéciaux. Il devint maréchal de camp en 1788; l'Académie française l'avait reçu dans ses rangs en 1786.

GUIBOLLE. s. f. Pop. Jambe. Le matin il se plaignait d'avoir des *guibolles* de coton. (É. Zola.) || *Jouer des guibolles*. S'enfuir.

GUIBRE. s. f. (altér. de *guivre*). Mar. Nom de toute la charpente placée en saillie devant l'étrave d'un bâtiment. On lui donne aussi le nom d'*éperon*.

GUICHARDIN (Francesco GUICCIARDINI, ou). Historien italien, né à Florence, 1482-1540. Ambassadeur auprès de Ferdinand d'Aragon, nommé par Léon X gouverneur de Modène et de Reggio, 1518, commissaire général de ses troupes de Lombardie; il fut, sous Clément VII, administrateur de la Romagne, commandant des troupes pontificales en 1527, puis chef des fameuses *bandes noires*. Après avoir pacifié Bologne, il revint dans sa patrie, pour rédiger ses *Mémoires* et pour servir les Médicis. Il a écrit l'*Histoire d'Italie* de 1494 à 1532, et il a mérité les plus grands éloges par l'abondance des détails, l'intérêt du récit, l'éloquence des harangues, le mérite du style.

GUICHART. s. m. Bande d'étoffe pour retenir sur le côté la robe d'un religieux.

— Jeux. Syn. de BATONNET.

GUICHE s. f. Subtilité, finesse, ruse. Inusité.

— Anc. art milit. Anneau par lequel on suspendait le bouclier.

— Cost. relig. Bande d'étoffe attachée de chaque côté de la robe, et qui sert à la fermer.

— Jeux. Syn. de BATONNET.

GUICHE. Géogr. Village du cant. de Bidache, arr. de Bayonne (Basses-Pyrénées), a donné son nom à la maison de Guiche, branche des Gramont.

— GUICHE (La). Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Charolles (Saône-et-Loire); 900 habitants.

GUICHE (Diane D'ANDOUINS, comtesse de), dite la *belle Corisandre*, 1554-1620. Épousa en 1567 Philibert de Gramont, comte de GUICHE, gouverneur de Bayonne, qui fut tué au siège de La Fère, 1580. Henri de Navarre la vit à Bordeaux, l'aima et lui promit même de l'épouser. Plusieurs des conseillers de Henri le détournèrent de cette union impolitique.

GUICHEN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Redon (Ille-et-Vilaine). Source ferrugineuse; 3,900 hab.

GUICHEN (Luc-Urbain DU BOUEXIC, comte de). Lieutenant général des armées navales, né à Fougères, 1712-1790. Chef d'escadre à la bataille d'Ouessant, 1778, il remplaça d'Estaing aux Antilles, 1780, combattit glorieusement l'amiral anglais Rodney près de la Dominique, mais fut moins heureux, en 1781, à la tête de l'escadre de Brest. En 1782, réuni aux Espagnols de l'amiral Cordova, il jeta l'alarme sur les côtes de l'Angleterre.

GUICHENON (Samuel, comte de). Généalogiste, né à Mâcon, 1607-1664, devint historiographe de France, 1640, puis de Savoie, et fut anobli par Louis XIV en 1658. Parmi ses ouvrages d'une consciencieuse érudition, on remarque *Histoire de Bresse et de Bugey; Histoire généalogique de la maison de Savoie, Bibliotheca Segusiana*.

GUICHENOTIE. s. f. (pr. *ghi-che-no-ti*; de *Guichenot*, nom pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, famille des buettnériacées, tribu des lasiopétalées, établi pour une espèce de l'Australie.

★ **GUICHET.** s. m. (ét. anc. scand., *vik*, réduit, cachette). Archit. Petite porte pratiquée dans une plus grande. La porte de la ville est fermée, mais le guichet est ouvert. Le guichet d'une prison. On l'amena entre les deux guichets pour traiter d'accommodement avec son créancier. || Petite porte intérieure d'une prison, située en arrière de la porte principale. Je parvins au *guichet* de la dernière porte, d'où je devais gagner la place fatale. (Ch. Nodier.) || Passage étroit à l'entrée d'un édifice, afin de ne laisser passer qu'une personne à la fois. Le guichet de l'exposition.

— Fig. et fam. *Être pris au guichet*. Être pris au moment où l'on allait s'évader.

— Porte basse d'un rempart.

— *Les guichets du Louvre à Paris*. Portes sous la galerie, pour servir de passage aux voitures et aux piétons.

— Porte d'une armoire, d'un buffet. Armoire à quatre guichets, à six guichets.

— Petite ouverture pratiquée dans une porte, pour parler à quelqu'un ou lui passer quelque chose. Il vint me parler au guichet. On fait passer la nourriture à ce prisonnier par un guichet. Ouvrir, fermer le guichet. Chaque grand palais avait un *guichet* par lequel les chalands introduisaient leur bouteille vide et retiraient, moyennant argent, leur bouteille pleine. (H. Taine.)

— Petit volet de la jalousie du confessionnal.

— Constr. *Guichet de croisée*. Assemblage qui porte le châssis de verre, avec les volets qui le ferment.

— Jeux. Appareil qu'on cherche à renverser avec la balle au jeu de cricket.

★ **GUICHETIER.** s. m. Valet de geôlier qui ouvre et ferme les guichets d'une prison. Les guichetiers de la Conciergerie, de Mazas.

— Par extens. Celui qui garde, qui surveille quelqu'un. Voilà mes *guichetiers* en défaut, Dieu merci! (Rac.)

GUICHON. s. m. Sorte de vase à boire commun en Normandie.

GUICLAN. Géogr. Comm. du cant. de Taulé, arr. de Morlaix (Finistère); 3,500 hab.

GUIDAGE. s. m. Installation de poutrelles et de rails pour guider la descente et l'ascension des ustensiles d'extraction dans les mines. || Chariot à roulettes glissant le long des puits de mines et auquel on suspend la benne.

GUIDANNE. s. f. Techn. Réunion de fils enroulés à part pour compléter la chaîne.

★ **GUIDE.** s. m. (du bas-lat. *guido*, même signif.). Celui ou celle qui conduit quelqu'un pour lui montrer son chemin. Bon guide. Guide sûr, fidèle. Prendre un guide. Servir de guide. Allez, et laissez-moi quelque fidèle *guide*. (Rac.) Mais ne t'écarte point, prends un fidèle *guide*. (Id.) Je m'acheminais gaiement avec mon dévot *guide*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Celui, celle qui donne des instructions, des avis, des conseils. Ce jeune homme a besoin d'un guide pour sa conduite et pour ses affaires. Une jeune fille ne peut avoir de meilleur guide que sa mère. Il faut un bon guide à la jeunesse pour la direction de ses études, de sa conscience, de ses mœurs. De toutes parts surgissent ces génies immortels qui sont encore nos maîtres et nos *guides*. (J. Favre.)

> Enfin, Malherbe vint, et ce *guide* fidèle
> Aux auteurs de ce temps sert encor de modèle.
> (BOILEAU.)

— Fig. Tout ce qui sert à guider, à diriger dans les études, dans les actions. Ce manuel est un bon guide pour ceux qui ont peu de pratique. Prendre la sagesse pour guide. Ne prendre que sa haine, que sa fureur pour guide. La passion est un guide bien dangereux. Et prenez-vous, seigneur, leurs caprices pour *guides*? (Racine.)

> Consulte la raison, prends sa clarté pour *guide*,
> Vois si de tes soupçons l'apparence est solide.
> Ne demens pas leur voix, mais aussi garde bien
> Que, pour les croire trop, ils ne t'imposent rien.
> (MOLIÈRE.)

— Titre de quelques ouvrages qui contiennent des préceptes, des renseignements. Le Guide de l'arpenteur. Le Guide de l'étranger à Paris. Le Guide du voyageur en France. Dans ce sens, Guide est du masculin; autrefois il était féminin. Le *Guide* des pêcheurs est encore un bon livre. (Mol.)

— Pop. *Guide des pêcheurs*. Nom d'un fiacre dont les glaces étaient remplacées par des panneaux, pour qu'on ne pût pas voir ceux qui étaient dedans.

— Art milit. Nom des soldats sur lesquels les autres doivent régler leurs mouvements dans les évolutions ou qui servent à déterminer l'alignement d'un front de troupe. En général, lorsqu'une troupe en colonne est en marche, la droite en tête, le guide est à gauche; il est à droite dans le cas contraire. | Personne du pays que l'on requiert pour diriger un détachement dans sa marche. | Se disait, sous le premier et le second empire, des compagnies ou escadrons d'élite, attachés spécialement à la personne du général en chef. Capitaine des guides. || Régiment de cavalerie légère faisant partie de la garde.

— Horlog. Outil qui sert à conduire un foret, pour percer droit les platines des montres et des pendules.

— Mamm. *Guide du lion*. Nom donné au caracal, espèce du genre chat, voisine de celle du lynx.

— Mar. Cordage servant à haler le palan d'étai. || *Guide de bassin*. Marque de direction prise à terre.

— Mécan. Organe qui dirige un mouvement.

— Mus. Partie d'une fugue qui annonce le sujet. || Partie où sont indiquées les entrées des instruments dans un orchestre.

— Navig. fluv. Balise qu'on met dans les passages difficiles pour marquer le véritable cours de l'eau et assurer la navigation d'un fleuve.

— Techn. Morceau de bois que les menuisiers appliquent contre un rabot ou autre outil à fût, lorsqu'ils veulent recaler ou pousser quelque feuillure. || Armature sur laquelle est monté le coulisseau du piston d'une cuvette de garde-robe. || Point de mire d'une arme à feu. Dans ce sens on dit plutôt *guidon*. || Perche qui tient le filet de l'oiseleur.

★ **GUIDE.** s. f. Lanière de cuir attachée à la bride d'un cheval attelé à une voiture. Dans ce sens, ce mot n'est guère usité qu'au pluriel. Les guides lui échappèrent de la main. Les grandes guides et les petites guides. Les grandes *guides* sont celles que le cocher tient dans ses mains, afin de pouvoir, par leur moyen, gouverner les chevaux et leur faire faire tous les mouvements qu'il convient. (Laveaux.)

— En voyage, *Payer les guides, payer doubles guides*. Payer au postillon le droit prescrit pour chaque poste, ou le double de ce droit.

— *Courir en guide*. Courir la poste à cheval avec un postillon monté sur un autre cheval.

— *Conduire à grandes guides*. Aller à toute bride, au grand galop. Je vis Washington passer dans une voiture qu'emportaient avec rapidité quatre chevaux fringants, conduits à grandes *guides*. (Chateaub.)

— Fig. *Mener la vie à grandes guides*. Prodiguer sa fortune et sa santé. Ceux qui mènent la vie à grandes *guides* finissent toujours par faire la culbute. (Larcher.)

GUIDE (Guido RENI, dit le). Célèbre peintre italien, né à Calvenzano, près de Bologne, 1575-1642, eut pour maîtres les Carrache. Il s'appliqua surtout à la peinture suave, douce et pure, et il se distingua par l'élégance de ses compositions, la grâce de la touche, la délicatesse du coloris, la correction du dessin. Ses succès à Rome, la protection de Paul V, excitèrent contre lui la haine de l'Albane, du Josépin et surtout du Caravage. Il fallut que le pape prît sa défense et veillât sur les jours de son peintre favori. Plusieurs fois il fut forcé de se réfugier à Bologne, puis à Naples, où il retrouva de nouveaux ennemis; il craignit même d'être empoisonné. De retour à Rome, il eut, dit-on, une vive passion pour Béatrix Cenci, dont il fit le portrait peu de jours avant son supplice. Puis il succomba à la triste passion du jeu, et mourut dans la misère et dans l'oubli.

GUIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Guider. S'emploie adjectiv. Les aveugles ont le tact plus sûr et plus fin que nous, parce que, n'étant pas *guidés* par la vue, ils sont forcés d'apprendre à tirer uniquement du premier sens les jugements que nous fournit l'autre. (J.-J. Rouss.)

— Fig. *Guidé* par la force de son génie. (Massillon.) Le paysan sans religion est au-dessous du sauvage; celui-ci est *guidé* par son instinct, l'autre par ses passions. (Beauchêne.) Instruits par leurs leçons et *guidés* par leurs conseils, la guerre qu'ils soutinrent contre les barbares fatigua bientôt l'inexpérience de ceux-ci. (Anquetil.)

> Souvent amour s'accroît près de l'objet aimé :
> Tel, *guidé* par le feu, le soufre est enflammé.
> (MALFILATRE.)

GUIDE-ACCORD. s. m. Mus. Appareil pour accorder mécaniquement un piano. || Pl., des *guide-accord*.

★ **GUIDE-ÂNE.** s. m. (pr. *ghi-dâne*). Bref, livre qui contient l'ordre des fêtes et celui des offices. || Pl., des *guide-âne*.

— Tout ce qui contient des règles propres à diriger dans un travail. Il a peu de pratique; il lui faut un guide-âne.

— Transparent rayé dont on se sert pour écrire droit.

— Horlog. Syn. de GUIDE.

— Techn. Outil qui sert aux cornetiers à faire les dents d'un peigne. || Espèce de couteau à deux lames, dont l'une est placée plus bas que l'autre, de manière que, lorsque l'une coupe, l'autre marque la place où elle doit trancher au trait suivant.

GUIDEAU. s. m. (de *guider*, et de *eau*). Espèce de filet en manche, que l'on tend à l'embouchure des fleuves.

— Mar. Plate-forme de planches inclinées pour diriger le courant de chasse dans les avant-ports de la Manche.

— Navig. fluv. Construction en amont des ponts sur les rivières.

GUIDE-BALEINE. s. m. Ichtyolog. Petit poisson que l'on rencontre souvent en avant de la baleine. || Pl., des *guide-baleine*.

GUIDE-FIL. s. m. Techn. Appareil pour régler la distribution du fil sur les bobines. || Pl., des *guide-fil*.

GUIDEL. Géogr. Comm. du cant. de Pont-Scorff, arr. de Lorient (Morbihan); 4,300 hab.

GUIDE-LIME. s. m. Techn. Appui qui détermine le niveau et la direction de la lime, et au moyen duquel les apprentis serruriers apprennent à limer droit. || Pl., des *guide-lime*.

GUIDE-MAIN. s. m. Mus. Barre qu'on fixe devant le clavier d'un piano pour habituer les commençants à une bonne position. || Pl., des *guide-main*.

GUIDE-POIL. s. m. Techn. Cadre en fer qui règle la hauteur du poil dans les peluches. || Pl., des *guide-poil*.

★ **GUIDER.** v. a. 1re conj. (rad. *guide*). Conduire quelqu'un pour lui montrer le chemin. Prenez un homme qui sache les chemins, afin qu'il vous guide. Vous nous avez mal guidés.

— Fig. Guider quelqu'un dans le chemin de la vertu. Guider à la gloire. C'est l'aptitude et non le rang que consultent les maîtres quand il s'agit de *guider* un enfant sur la route de la science. (J. Favre.)

> Quel chemin le plus droit à la gloire nous *guide*,
> Ou la vaste science, ou la raison solide?
> (BOILEAU.)
> Nul ne peut avoir tout. L'amour de la science
> A *guidé* la jeunesse au sortir de l'enfance.
> (VOLT.)

— Diriger, conduire. Ce pilote sait bien guider son vaisseau. Ce cheval obéit à la main qui le guide. Cependant, tout en *guidant* mon cheval vers le but indiqué, j'examinais Henriette, et je cherchais à m'expliquer son immobilité et son assurance. (J. Janin.)

> Près d'eux passe en silence
> Un coursier, à pas lents,
> *Guidant* sa lourde voiture,
> Qui fait gémir le pavé.
> (FR. DE NEUFCH.)

— Mettre sur la voie. L'étoile qui guida les mages. Ses traces nous guidèrent jusqu'à l'endroit où il s'était caché. Une faible clarté nous guidait à peine. Les chiens, les *guidant* au sein des ténèbres, leur créent les routes au milieu des torrents. (Alibert.) Le besoin d'air dans les climats brûlants a *guidé* l'industrie des oiseaux. (A. Martin.) Cherchons d'abord les deux bouts du fil qui doit nous *guider* dans ce labyrinthe. (B. de St-P.)

— SE GUIDER. v. pron. Se diriger, se conduire, se gouverner. Il faut se guider sur les beaux exemples, d'après les beaux modèles, pour approcher de la perfection. Les fous qui se guident les uns les autres sont doublement fous.

GUIDEROPE. s. m. (et. fr., *guide*; gr. *rope*, descente). Cordage à nœud qu'on laisse traîner d'un ballon pour faciliter la descente.

GUIDI (Tommaso), dit *Masaccio*. Peintre de l'école florentine, né près de Florence, 1402-1443. L'église del Carmine, à Florence, renferme son œuvre principale, la décoration de la chapelle des Brancacci; ses fresques, la *Mort de saint Pierre* et la *Résurrection d'un enfant*, l'ont placé au premier rang.

GUIDO ou **GUI D'AREZZO.** Moine bénédictin de l'abbaye de Pomposa (duché de Ferrare), né à Arezzo vers 990, mort peut-être vers 1050, aurait inventé, suivant l'opinion populaire, la gamme, les noms des notes, l'harmonie, le contrepoint. Ce qui est plus certain, c'est qu'il a exposé une méthode nouvelle d'enseignement de la musique simple et claire. Le plus remarquable de ses ouvrages, qui renferme l'exposition de sa méthode, est le *Micrologus de disciplina artis musicæ*.

— GUIDO *delle Colonne*. Historien et poète italien du XIIIe siècle. Il est l'auteur de quelques poésies italiennes sur le modèle des chansons provençales; mais son principal ouvrage est son *Histoire de la guerre de Troie*, en latin, qui a joui au moyen âge d'une vogue immense. Il raconte les événements depuis l'expédition des Argonautes jusqu'à la mort d'Ulysse.

★ **GUIDON.** s. m. (pr. *ghi-don*; rad. *guider*). Art milit. Petit drapeau d'une compagnie. Autrefois, les compagnies de gendarmes avaient un guidon.

— Celui qui porte ce drapeau. Ce gentilhomme était guidon, avait la charge de guidon aux gendarmes.

— Charge de guidon. Il acheta le guidon d'une compagnie de gendarmes. Un guidon de gendarmerie.

— Nom de petits drapeaux qui servent pour l'alignement, dans les manœuvres d'infanterie.

— Bannière d'une confrérie. Porter le guidon.

— *Guidon de renvoi*. Signe qui indique où doit être placée une addition que l'on fait à un écrit.

— Ouvrage servant de guide. Prends au lieu d'un Platon le *Guidon* des finances. (Boil.)

— *Guidon de mer.* Recueil des vieux règlements maritimes.

— Pop. Marque que les filous font sur une carte.

— Anc. art milit *Guidon de mire.* Syn. de FRONTEAU.

— Blas. Enseigne longue et fendue en deux pointes ondoyantes.

— Géol. Marque indiquant un filon.

— Hist. ecclés. Nom des membres d'une communauté que Charlemagne établit à Rome pour accompagner ceux qui faisaient les pèlerinages de la terre sainte. On appelait cette communauté *École des guidons.*

— Mar. Pavillon en étamine, plus long que large, et fixé sur une drisse ; aux couleurs nationales et arboré sur le grand mât, il est la marque distinctive d'un capitaine ayant au moins trois bâtiments sous ses ordres.

— Mus. Marque faite au bout d'une ligne, qui indique où doit être placée la première note de la ligne suivante.

— Techn. Mire d'une arme à feu.

GUIDONNAGE. s. m. Fonction de guidon. Notre pauvre guidon se meurt d'ennui dans le *guidonnage.* (Mme de Sév.)

— Min. Appareil qui guide la maîtresse tige d'une pompe d'épuisement.

GUIDONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Guidonner. S'empl. adjectiv.

GUIDONNER. v. a. 1re conj. Tromper, tricher au jeu, marquer une carte d'un signe particulier ou guidon. Ce joueur guidonne les as. Ils s'entendaient pour guidonner les cartes.

GUIENNE. Géogr. V. GUYENNE.

GUIER. v. a. et n. 1re conj. (anc. forme de *guider*). Se disait pour Mener, guider, conduire. Guier à la guerre.

GUIER. s. m. ou **GUIERE.** s. f. Bot. Genre de la famille des combrétacées terminaliées, établi pour une plante frutescente originaire du Sénégal.

GUIERS. Géograph. Affluent de gauche du Rhône, formé par deux torrents, le *Guiers-Vif* et le *Guiers-Mort,* qui descendent avec fracas du massif de la Grande-Chartreuse. Il coule entre l'Isère et la Savoie ; cours 60 kil.

GUIEULTABÉ. s. m. Nom donné aux chefs de villages de quelques tribus du Sénégal.

GUIFÈTE ou **GUIFFETTE.** s. f. Ornith. Hirondelle de mer.

GUIFSO-BALITO. s. m. Ornith. Espèce de gros-bec des forêts d'Abyssinie.

GUIGE. s. f. V. GUICHE.

GUIGNADE. s. f. Action de guigner. Clin d'œil. Ce mot se trouve dans Brantôme. Inusité.

★ **GUIGNARD.** s. m. Ornith. Espèce de pluvier de la grosseur d'un merle, qui niche dans le nord de l'Europe et émigre dans le midi pendant l'hiver.

GUIGNARD (Jean), nommé aussi *Briquarel.* Jésuite, né à Chartres, fut impliqué dans le procès du régicide Jean Châtel, condamné et exécuté le 7 janvier 1595, tout en protestant de son innocence. Le lendemain, les jésuites furent bannis.

GUIGNART. s. m. Ichtyol. Espèce de poisson du genre saumon.

GUIGNAU. s. m. V. GUIGNEAUX.

★ **GUIGNE.** s. f. (du bas-lat. *guina,* cerise). Hortic. Fruit qui appartient à la famille des cerises et qui provient du guignier. La guigne est douce et sucrée ; elle mûrit dans le courant de juin. Guigne rouge. Guigne blanche. Guigne noire. Manger des guignes. Acheter un panier de guignes.

— Pop. Guignon.

GUIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Guigner. S'emploie adjectiv.

GUIGNEAUX. s. m. pl. Archit. Pièces de bois de la charpente d'un toit, disposées pour laisser une ouverture à un corps de cheminée. || Petits bouts de bois scellés au haut d'un mur et qui relient les moellons composant un entablement saillant.

GUIGNEN. Géogr. Comm. du cant. de Guichen, arr. de Redon (Ille-et-Vilaine) ; 3,100 hab.

★ **GUIGNER.** v. n. 1re conj. (ét. inconn.). Regarder du coin de l'œil. Guigner de l'œil, d'un œil, comme ceux qui tirent au blanc.

— GUIGNER. v. a. Lorgner, regarder sans faire semblant. Il guigne le jeu de son voisin. J'ai *guigné* ceci tout le jour. (Molière.) Il *guigna* la porte d'un cabinet de toilette d'où la clef était retirée. (H. de Balzac.)

— Fig. et fam. Former des desseins sur des personnes ou sur des choses. Il guigne cet emploi. Il y a longtemps qu'il guigne cet héritage.

GUIGNES. s. f. pl. Pêch. Nom vulgaire sous lequel les pêcheurs désignent les ouïes ou branchies des poissons.

GUIGNETTE. s. f. Ornith. Échassier d'Europe, du genre vanneau, appelé aussi *petite alouette de mer.*

— Mar. Outil de calfat dont un côté est tranchant, et lont on se sert pour ouvrir des joints ou agrandir des coutures.

— Moll. Nom vulgaire du burgau, coquillage que l'on mange bouilli.

GUIGNIAUT (Joseph-Daniel). Né à Paray-le-Monial, 1794-1876, élève, maître de conférences, directeur de l'École normale, professeur de géographie à la Sorbonne, membre de l'Académie des inscriptions, 1837, entra au Conseil de l'instruction publique en 1846. Chargé du cours d'histoire au Collège de France, 1854, il devint secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, en 1860. Il a surtout contribué à la fondation de l'École française d'Athènes. Son principal ouvrage est la traduction (entièrement refondue et étendue) de la *Symbolique,* de Creuzer, sous le titre de : *Religions de l'antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques.*

★ **GUIGNIER.** s. m. Bot. Arbre de la famille des cerisiers qui porte des guignes. Il y a plusieurs variétés de guigniers, dont les principales sont : le guignier à gros fruit noir, le guignier à fruit blanc et le guignier à fruit rose hâtif.

GUIGNOL. s. m. Polichinelle d'origine lyonnaise. Théâtre de Guignol.

GUIGNOLANT, ANTE. adj. Syn. de GUIGNONANT.

GUIGNOLE. s. f. Techn. Petit bâton auquel on suspend les petites balances.

GUIGNOLET. s. m. Liqueur faite avec des guignes. Du guignolet d'Angers.

★ **GUIGNON.** s. m. (dér. du v. *guigner,* regarder du coin de l'œil ou de travers ; a reçu la signification de Malheur, à cause des maléfices attribués par la superstition à cette manière de regarder). Mauvaise chance, surtout au jeu. Avoir du guignon. Quel guignon ! Jouer de guignon. Être en guignon. S'il perd deux ou trois fois de suite, et que le *guignon* s'en mêle, il prendra le parti de voyager. (E. About.) M. Joyeuse connut toutes ces tristesses et aussi les bonnes volontés qui se lassent, se découragent devant la persistance du *guignon.* (A. Daudet.)

— Prov. *Porter guignon.* Porter malheur.

GUIGNONANT, ANTE. adj. Irritant, impatientant. Il est d'un fréquent usage au jeu. Coup guignonant. C'est par corruption que l'on dit *guignon guignolant,* pour *guignon guignonant.*

GUIGNOT. s. m. En Bourgogne, Premier présent d'étrennes que font les parrains et marraines à leurs filleuls.

— Bot. Nom donné au genêt épineux, en Normandie.

— Ornith. Nom vulgaire du pinson.

— Pêch. Petit carrelet salé, qu'on suspend pour le faire sécher.

GUIGUE. s. f. Mar. Nom du plus léger bateau que construisent les Anglais.

— Voiture de chasse.

GUIGUETTE. s. f. Mar. Ciseau du calfat.

GUIKOVAR ou **GUYKOWAR.** Géogr. État de la province de Guzerate (Hindoustan), à l'E. ; cap. Baroda. Il appartient presque entièrement aux Anglais ; popul. 2,000,000 d'hab.

GUILANDINE. s. f. (de *Guilandinus,* n. pr.). Bot. Genre de papilionacées césalpiniées, établi pour cinq espèces des régions les plus chaudes de l'Asie.

GUILANDINOÏDE. adj. 2 g. et. fr., *guilandine ;* gr. εἶδος, aspect. Bot. Qui ressemble à une guilandine.

GUILANEU. interj. Corruption de Gui l'an neuf. V. GUI.

GUILBERT DE PIXÉRÉCOURT. V. PIXÉRÉCOURT.

GUILBOQUET. s. m. Géom. Outil pour tracer des parallèles.

GUILDE. s. f. Corporation municipale, au moyen âge.

GUILDER. s. m. Métrol. Florin de Hollande valant 2 francs 11 centimes.

GUILDFORD (Le duc de). Quatrième fils du duc de Northumberland, épousa Jeanne Grey, fut, comme elle, victime de l'ambition de son père, et périt sur l'échafaud, 1554.

GUILDILLE. s. f. (pr. *ghil-dille, ll* mouill.). Pêch. Syn. de GUELDRE.

GUILDIN. s. m. Cheval hongre. (Rabelais.)

★ **GUILDIVE.** s. f. Comm. Eau-de-vie extraite de la canne à sucre et plus communément appelée *tafia.*

— Pêch. Sorte d'appât dont les pêcheurs font usage.

GUILDIVERIE. s. f. (rad. *guildive*). Industrie du tafia, de l'arack et du rhum, à la Réunion.

GUILDIVIER. s. m. Fabricant de guildive. Marchand de guildive.

GUILDO (Le). Géogr. Port très sûr des Côtes-du-Nord (France), à l'embouchure de l'Arguenon dans la Manche.

GUILDRE. s. m. Pêch. Appât de petits poissons cuits, de crevettes.

GUILÉE. s. f. Giboulée, pluie qui guille, qui trompe, parce qu'elle vient inopinément par un beau soleil.

> On bien à ces promptes *guilées*
> Qu'on voit de grêle entremêlées
> Choir précipitamment des cieux. (SCARRON.)

GUILIDIVE. s. f. Pêch. Syn. de GUELDRE.

GUILIELMA. s. m. Bot. Genre de palmiers de la tribu des cocoïnées, qui croît dans les régions de l'Amérique arrosées par l'Orénoque et le fleuve des Amazones.

GUILL. Géogr. Affluent de gauche de la Durance, descend du col d'Abriès, arrose le fort Queyras et finit près de Mont-Dauphin ; 40 kil. de cours.

★ **GUILLAGE.** s. m. (pr. *ghi-llaje, ll* mouill. ; rad. *guiller*). Fermentation de la bière nouvellement entonnée, qui pousse hors du tonneau cette écume que les brasseurs nomment *levûre.*

— Soutirage répété du vin pour le débarrasser de son ferment.

GUILLAIN (Simon). Sculpteur, né à Paris, 1581-1658, passa plusieurs années à Rome, et, de retour en France, forma une réunion des meilleurs artistes du temps ; c'est l'origine de l'Académie de peinture et de sculpture.

GUILLANDOUS. s. m. Viticult. Variété de raisin.

GUILLANNÉE. s. f. (pron. *gui-lla-né, ll* mouill.). Usage du midi de la France qui consiste à aller, la veille du jour de l'an, chanter, de maison en maison, des complaintes ou des cantiques pour recevoir des cadeaux d'étrennes.

GUILLANT, ANTE. adj. (pr. *ghi-llante, ll* mouill.). Se dit d'une bière qui jette sa levûre. Bière guillante.

GUILLARD (Nicolas-François). Poète, né à Chartres, 1752-1814, se fit connaître par des odes, des épîtres et surtout par de nombreux opéras, que les meilleurs compositeurs, Gluck, Sacchini, Lesueur, recherchèrent.

★ **GUILLAUME.** s. m. Techn. Rabot à fer étroit, échancré, pour les moulures et rainures. || Sorte de tamis à l'aide duquel on ébauche le grenage de la poudre à tirer.

— Métrol. Monnaie d'or de la Hesse électorale, valant 20 fr. 54. || Monnaie d'or des Pays-Bas, valant 21 fr. 16. || *Demi-guillaume.* Monnaie d'or de 5 florins.

GUILLAUME. Nom porté par un grand nombre de personnages historiques.

Rois et princes.

— GUILLAUME Ier, *le Conquérant* ou *le Bâtard,* duc de Normandie, roi d'Angleterre. Né à Falaise, 1027-1087, était fils de Robert le Diable, duc de Normandie, et d'Arlette, fille d'un pelletier de Falaise. Avant de partir pour Jérusalem, son père l'investit du duché, 1035. Mais les barons se révoltèrent, et pendant quinze ans la Normandie fut désolée par la guerre. Le jeune prince parvint cependant à triompher de la rébellion et de l'anarchie. Malgré Léon IX, il épousa Mathilde, fille de Baudouin, comte de Flandre. Il eut ensuite à repousser une ligue formidable que dirigeait Henri Ier, il battit ses ennemis à Mortemer, près de Neufchâtel, et sur les bords de la Dives, 1058. Il s'empara du Maine, et il allait envahir la Bretagne, quand Édouard le Confesseur mourut, 1066. Guillaume prétendit qu'Édouard lui avait légué le royaume d'Angleterre ; il fut soutenu par l'Église et par Alexandre III, et rassembla une armée de 60,000 hommes pour combattre le Saxon Harold, qui venait de prendre la couronne. Il s'embarqua le 29 septembre 1066, et remporta la victoire décisive d'Hastings, où Harold fut tué. Guillaume prit ensuite Douvres, entra dans Londres sans résistance et se fit couronner. Les Saxons se révoltèrent plusieurs fois, mais furent toujours vaincus. La population anglo-saxonne fut accablée et dépouillée. Guillaume se fit reconnaître comme roi propriétaire du sol, en distribua de vastes parts aux principaux chefs de son armée et à des seigneurs anglo-saxons, à charge d'hommage et de service militaire. La féodalité se trouva bientôt régulièrement établie ; et Guillaume fit faire une enquête territoriale, pour constater l'état nouveau de l'Angleterre ; ce registre, déposé dans la cathédrale de Winchester, est le *Grand Terrier* ou *Livre royal,* que les vaincus appelèrent *Domesday Book,* ou livre du jugement. Guillaume organisa régulièrement la justice ; les coutumes normandes furent transférées en Angleterre ; la langue française fut seule autorisée dans les débats judiciaires. Il fit aussi des lois sévères pour maintenir les vaincus dans l'obéissance. Le Conquérant, maître de l'Angleterre, eut à lutter contre son fils aîné Robert, que soutenait le roi de France Philippe Ier. En 1087, irrité contre ce dernier, qui lui disputait le Vexin et s'était moqué de son embonpoint, il recommença la guerre, et, au sac de Mantes, fut blessé mortellement. On le ramena à Rouen, où il mourut. Son corps fut enseveli dans l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, qu'il avait fondée. Son fils aîné Robert lui succéda en Normandie ; ses deux autres fils, Guillaume et Henri, furent successivement rois d'Angleterre. || GUILLAUME II, *le Roux,* Roi d'Angleterre. Second fils de Guillaume Ier, 1056-1100, lui succéda en 1087. Violent, cruel, avide, sans aucune des qualités de son père, il eut à combattre beaucoup de seigneurs ; il fit appel aux Saxons, en leur rendant le droit de porter les armes. La lutte dura plusieurs années ; enfin Robert, ayant besoin d'argent pour aller à la croisade, lui vendit le gouvernement de la Normandie pendant cinq ans, 1095. Excité par un ministre avide, Ralph, surnommé *Flambard,* il accabla ses sujets d'impôts, rétablit les lois impitoyables sur la chasse, et fut tué dans la *Forêt Neuve,* peut-être par la flèche de son ami Tyrrel, qui rebondit sur un arbre et vint le frapper. || GUILLAUME III. Roi d'Angleterre, né à La Haye, 1650-1702, fils de Guillaume II de Nassau, prince d'Orange, et de Henriette-Marie Stuart, fille de Charles Ier. Il fut élevé au stathoudérat des Provinces-Unies en 1672. Il fut dès lors l'adversaire infatigable de Louis XIV. En 1672, il sauva la Hollande en l'inondant ; puis il forma une première coalition contre la France, combattit avec opiniâtreté à Senef, à Cassel, à Mons, et c'est malgré lui que fut signée la paix de Nimègue, 1678. L'indépendance de la Hollande fut assurée, et les Hollandais déclarèrent le stathoudérat héréditaire dans la maison d'Orange. Il avait épousé, en 1677, sa cousine Marie, fille de Jacques Stuart, duc d'York ; dès lors il jeta les yeux sur l'Angleterre. Il contribua de tous ses efforts à la formation de la ligue d'Augsbourg, 1686, et fut plus que jamais le chef du parti protestant en Europe. Dans l'intérêt de son ambition, mais aussi pour détacher définitivement l'Angleterre de Louis XIV, il se décida à répondre aux vœux du clergé protestant, des nobles du parti whig et du peuple, également menacés par la conduite impolitique de Jacques II. Il favorisa la fuite de son beau-père, qui se réfugia en France et convoqua un Parlement ou *convention nationale.* La *Déclaration des droits* jeta les bases du gouvernement constitutionnel ; Guillaume III fut reconnu roi, conjointement avec la reine Marie, mais c'était lui qui avait tout le pouvoir. Au dehors, il soutint la lutte contre Louis XIV et Jacques II ; remporta sur Jacques II la victoire décisive de la Boyne, et resta maître des trois royaumes, malgré l'opposition des Irlandais et des jacobites. Quoique battu dans les Pays-Bas, il se maintint et força Louis XIV à signer la paix de Ryswick, 1697, qui le reconnaissait comme roi d'Angleterre. Il signa les deux traités de partage éventuel de la monarchie espagnole. Lorsque Louis XIV accepta pour son petit-fils la couronne d'Espagne, Guillaume III dissimula d'abord. Mais les imprudences du roi de France fournirent à Guillaume les moyens de former une coalition nouvelle contre lui. Il mourut des suites d'une chute de cheval au moment où la guerre allait commencer, 1702. Sa belle-sœur Anne Stuart lui succéda. || GUILLAUME IV. Roi d'Angleterre, troisième fils de George III, né à Windsor, 1765. Il mena d'abord une conduite assez dissipée, se lia avec une actrice célèbre, Jordans ; accompagna Louis XVIII en France, 1814, et, sur les instances du parlement, épousa, en 1818, une princesse de Saxe-Meiningen. Il devint roi après la mort de son frère George IV, 28 juin 1830. Le ministère Wellington reconnut le gouvernement de Juillet, accepta la révolution de Belgique, mais dut se retirer. Au dehors, l'alliance avec la France produisit d'heureux résultats. A l'intérieur, les whigs, dirigés par lord Grey, firent voter la réforme électorale, 1832. On repoussa les efforts d'O'Connell, demandant la rupture de l'acte d'union entre l'Irlande et l'Angleterre ; on rejeta le bill relatif à la dîme d'Irlande ; on soutint l'Église d'Angleterre contre les vives attaques des dissidents. On protégea par un bill les esclaves des colonies, on vota la réforme municipale, 1835. Guillaume mourut en 1837 et eut pour successeur sa nièce Victoria.

— GUILLAUME *le Lion.* Roi d'Écosse, régna de 1165 à 1214, après son frère Malcolm, fut vaincu par Henri II à Alnwich, 1174, et fut enfermé à Falaise. Il lui fit hommage de son royaume, en lui remettant cinq châteaux, que lui rendit Richard pour 10,000 livres, en 1190.

— GUILLAUME. Comte de Hollande et empereur d'Allemagne, né vers 1227, fut opposé par le pape Innocent IV à Frédéric II en 1247. Il fut reconnu empereur en 1250 ; on l'appelait par dérision le *roi des prêtres.* Il périt en combattant les Frisons, 1256.

— GUILLAUME Ier. Roi des Pays-Bas, né à La Haye en 1772, fils du stathouder Guillaume V, se réfugia en Angleterre 1795, perdit même ses possessions d'Allemagne en 1806, et ne rentra dans sa patrie qu'en 1813. Il réunit la Hollande et la Belgique sous le nom de royaume des Pays-Bas, 1815. Il s'efforça d'associer intimement les deux pays, en développant leurs richesses ; il s'occupa surtout du commerce et de l'industrie. Mais il ne sut pas satisfaire les Belges, mécontenta les catholiques et les libéraux. Les Belges se soulevèrent en 1830 ; Guillaume ne put les soumettre ; les conférences de Londres et surtout la double intervention de la France en Belgique, 1831-1832, assurèrent l'indépendance de la Belgique, qu'il ne voulut reconnaître qu'en 1838. Il abdiqua en 1840, et mourut en 1843, laissant une fortune de plus de 200 millions. || GUILLAUME II (Frédéric-Georges-Louis). Roi des Pays-Bas de 1840 à 1849, né en 1792, fut blessé à Waterloo, et, en 1830, essaya vainement de réconcilier les Belges avec son père. Roi, il introduisit quelques réformes dans l'administration et fit de sages concessions après la révolution de février 1848.

— GUILLAUME Ier, duc d'Aquitaine, ou *saint Guillaume.* Probablement parent de Charlemagne, fonda le monastère de Gellone, près de Lodève, où il se retira en 802. On le fête le 28 mai ; le monastère prit plus tard le nom de *Saint-Guillem-du-Désert.* || GUILLAUME II, *le Jeune.* Neveu de Guillaume le Pieux, qui est considéré par plusieurs historiens comme Guillaume Ier d'Aquitaine, lutta contre le roi de France Raoul, et mourut en 926. || GUILLAUME III, *Tête d'Étoupes.* Mort en 965, combattit Louis IV et Lothaire. || GUILLAUME IV, *Fier-à-Bras.* Mort en 994, soutint la cause de

Charles de Lorraine contre Hugues Capet, qui le vainquit. Il se retira dans un monastère. || GUILLAUME V, *le Grand*. Régna de 990 à 1030, se distingua comme guerrier et protecteur des lettres. Les Italiens lui offrirent la couronne. || GUILLAUME VI, *le Gras*. Mort en 1038. || GUILLAUME VII, *le Hardi*. Mort en 1058. || GUILLAUME VIII. Mort en 1086. || GUILLAUME IX. Comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, de 1088 à 1126. Troubadour renommé, également célèbre par ses débauches, conduisit une grande armée à la croisade, en 1101, et fut défait par les Turcs en Asie Mineure. Il fut excommunié à cause de ses désordres, alla combattre les infidèles en Espagne et secourut Louis VI contre les Allemands. || GUILLAUME X. Mort en 1137, soutint l'antipape Anaclet contre Innocent II, maria sa fille Éléonore à Louis le Jeune, fils de Louis VI, et mourut dans un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle.

— GUILLAUME I^er^, dit *Longue Épée*. Duc de Normandie, mort en 943, fils de Rollon, lui succéda en 927, fut l'allié de Hugues le Grand contre Louis IV d'Outre-mer, et fut tué par trahison, près de Pecquigny. || GUILLAUME II. Duc de Normandie. V. GUILLAUME I^er^, roi d'Angleterre. || GUILLAUME III. Duc de Normandie. V. GUILLAUME II, roi d'Angleterre.

— GUILLAUME CLITON. Fils de Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, fut dépouillé de ses États par son oncle Henri I^er^, roi d'Angleterre, et fut vainement secouru par Louis VI, son protecteur. Il reçut de ce dernier le comté du Vexin, puis fut nommé comte de Flandre en 1127. Mais il eut pour rival Thierry d'Alsace et fut tué au siège d'Alost, 1128.

— GUILLAUME, dit *Bras de fer*. Fils aîné de Tancrède de Hauteville, seigneur du Cotentin, vint avec ses deux frères Drogon et Humfroi combattre dans l'Italie méridionale, vers 1036. Ils se signalèrent contre les Sarrasins de Sicile; puis attaquèrent les Grecs et leur prirent la plus grande partie de la Pouille et de la Calabre. Les Normands reconnurent comme chef suprême Guillaume, qui s'établit à Melfi et prit le titre de comte de Pouille, 1043. Il mourut en 1046.

— GUILLAUME, duc de Pouille. Petits-fils de Robert Guiscard, succéda à son père Roger dans le duché de Pouille et de Calabre, 1114. A sa mort, 1127, son cousin Roger, comte de Sicile, réunit tous les États conquis par les Normands.

— GUILLAUME I^er^, dit *le Mauvais*. Roi de Naples et de Sicile, né vers 1120, succéda à son père Roger II en 1154, fut un prince cruel. Il fut excommunié par Adrien IV. Attaqué par Frédéric Barberousse et les Grecs, il perdit d'abord une partie de ses provinces, 1153; mais réconcilié avec le pape, il vainquit ses ennemis. Les grands se révoltèrent plusieurs fois contre son gouvernement dur et oppressif. Il mourut en 1166. || GUILLAUME II, dit *le Bon*. Roi de Naples et de Sicile, fils du précédent, régna de 1166 à 1189. Il soutint Alexandre III contre Frédéric I^er^; puis fit la guerre aux Grecs, au roi de Maroc, etc. || GUILLAUME III. Roi de Sicile, fils de Tancrède, lui succéda, encore enfant, en 1194, sous la tutelle de sa mère Sibylle; mais fut pris par son rival Henri VI, qui le relégua dans la forteresse de Hohen-Ems (Grisons), après lui avoir fait crever les yeux.

— GUILLAUME (Saint). V. GUILLAUME I^er^, duc d'Aquitaine. || GUILLAUME (Saint), *de Malaval* ou *de Malavalle*. Gentilhomme français, fonda dans une vallée déserte du pays de Sienne l'ordre des *Guillemites* ou *Guillemins*, vers 1155. On le fête le 10 février.

— GUILLAUME *de Pouille*. Moine du Mont-Cassin, historien italien de la fin du XI^e^ siècle, a écrit en vers latins, sur les instances d'Urbain II, l'histoire de la conquête de l'Italie par les Normands.

— GUILLAUME *de Jumièges*. Historien, vivait dans la seconde moitié du XI^e^ siècle. Il a écrit : *Historiæ Normannorum Libri VII*, qu'il dédia à Guillaume le Conquérant.

— GUILLAUME *de Poitiers*. Historien, né près de Pont-Audemer vers 1020, étudia à Poitiers, suivit, pendant quelques années, la profession des armes, se fit prêtre, et fut chapelain du duc de Normandie Guillaume, et a écrit une *Histoire de Guillaume le Conquérant*, qui nous est arrivée mutilée.

— GUILLAUME *de Conches*. Grammairien et philosophe, né à Conches, en Normandie, en 1080, mort vers le milieu du XII^e^ siècle, enseigna avec éclat, à Paris, la philosophie scolastique. On lui attribue *De Philosophia mundi*; des *Gloses* sur Platon; un dialogue intéressant ayant pour titre : *Pragmaticon philosophiæ*, etc.

— GUILLAUME *de Malmesbury*. Historien anglais, né à la fin du XI^e^ siècle, mort en 1150, fut bénédictin dans l'abbaye de Malmesbury. Il a écrit de nombreux ouvrages : *De Gestis pontificum Anglorum* en 4 livres, et *De Antiquitatibus Glastoniensis Ecclesiæ*; mais surtout des livres sur l'histoire d'Angleterre : *Gesta regum Anglorum*, depuis l'invasion des Saxons jusqu'à 1120, et *Historia novella*, continuation jusqu'en 1143.

— GUILLAUME *de Tyr*. Prélat et historien français, né vers 1130, peut-être à Tyr ou à Jérusalem; passa la plus grande partie de sa vie en Orient. Il fut précepteur de Baudouin IV, chancelier du royaume, archevêque de Tyr, 1174. C'est lui qui, suivant l'opinion générale, vint, après la prise de Jérusalem par Saladin, prêcher la croisade en Europe. Il a écrit l'histoire des croisades depuis leur origine jusqu'en 1184 : *Belli sacri Historia*, divisée en 23 livres, ouvrage intéressant, plein de bon sens, d'un style incorrect, mais énergique.

— GUILLAUME *le Breton*. Chroniqueur et poète, né en Bretagne (il se nomme *Brito Armoricus*), de 1165 à 1170, fut chapelain de Philippe-Auguste, le suivit dans ses expéditions, au siège de Château-Gaillard, à Bouvines, et mourut probablement à Senlis après 1226. Il a écrit *Historia de vita et gestis Philippi Augusti*, suite du récit de Rigord, jusqu'en 1219; le poème de la *Philippide*, en 12 livres, retrace en plus de 9,000 vers les événements importants du règne de Philippe Auguste; il est d'une grande valeur, sous le point de vue moral et littéraire aussi bien qu'historique.

— GUILLAUME *de Newburg* ou *le Petit*. Historien anglais, né à Bridlington (York), 1136-1208, chanoine au monastère de Newbury, a écrit une *Chronique* en 5 livres, jusqu'à l'année 1197.

— GUILLAUME *le Clerc*. Poète normand de la première moitié du XIII^e^ siècle, a écrit en français un poème très populaire : *le Bestiaire divin*, espèce d'histoire naturelle accompagnée de moralités; un poème moral intitulé : *Besant de Dieu*, et un roman de chevalerie : *le Romans des Aventures de Fregus*.

— GUILLAUME *de Chartres* ou *de Ferrières*. Poète français du commencement du XIII^e^ siècle, a laissé des *Chansons et Saluts d'amour* qui ne manquent pas de grâce.

— GUILLAUME *de Chartres*. Prédicateur et historien français, né à Chartres vers 1225, mort vers 1281, accompagna saint Louis à la septième et à la huitième croisade, et après l'avoir assisté à son lit de mort, ramena ses dépouilles en France. Il a écrit la *Vie de saint Louis*.

— GUILLAUME *d'Auvergne*, dit aussi *de Paris*. Théologien et évêque de Paris en 1228, né à Aurillac, mort en 1248, fut l'un des meilleurs conseillers de Louis IX. Le plus important de ses ouvrages est son traité *Du Tout* (*De Universo*), où il se montre réaliste, très érudit.

— GUILLAUME *de Lorris*. Poète, né à Lorris, près de Montargis, mort vers 1260, est surtout connu par le fameux *Roman de la Rose*, dont son continuateur, Jean de Meung, fit plus tard toute la célébrité. Son poème est d'environ 4,000 vers de 8 syllabes; c'est une allégorie où la Rose, c'est-à-dire la femme aimée, ne peut être obtenue qu'après mille épreuves.

— GUILLAUME *de Nangis*. Chroniqueur français, mort vers 1302, né probablement à Nangis (Seine-et-Marne), moine de Saint-Denis. Il a laissé : *Gesta S. Ludovici IX*. Il a traduit lui-même son ouvrage en français; *Gesta Philippi III*, abrégé, souvent aride, des événements qu'il avait vus, *Chronicon Guillelmi de Nangiaco, ab anno 1113 ad annum 1301*, publiée avec les deux continuations, de 1301 à 1368.

— GUILLAUME *de Marseille*. Architecte et peintre français, né à Marseille, 1475-1537, dominicain, fut appelé par Jules II, en Italie, pour travailler avec Michel-Ange et Raphaël. Ses œuvres étaient très estimées, surtout ses beaux vitraux peints du Vatican.

— Chevalerie. *Ordre militaire de Guillaume*. Ordre hollandais de chevalerie, institué par Guillaume I^er^ en 1815.

GUILLAUMES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes), ancienne ville forte, près de la rive gauche du Var; 1,300 hab.

GUILLAUMISTE. adj. et s. 2 g. Partisan du roi d'Angleterre Guillaume III, auparavant prince d'Orange, par opposition aux jacobites, c'est-à-dire aux partisans de Jacques II, son beau-père, qu'il détrôna. Les guillaumistes et les jacobites. On dit plutôt *orangiste*.

GUILLE. s. f. (étym. angl.-sax., *vile*, ruse). Ruse, finesse, fourberie, fausseté. Ce mot est fort ancien dans notre langue, puisqu'on le trouve dans les *Fabliaux* de Barbazan, dans le *Roman de la Rose* et dans celui du *Renard*, où il est employé dans la signification que nous lui donnons. Femme qui sert de barat et de *guille*, a dit un poëte, c'est-à-dire de piège, de leurre.

— Cannelle en bois pour tirer le vin des barriques.

— Morceau de bois conique, dont se servent les ouvriers des mines chargés des sondages.

GUILLEDIN. s. m. (pron. *ghi-lle-dain*, *ll* mouill; ét. angl., *to geld*, châtrer.) Manég. Cheval hongre anglais qui va l'amble.

★ **GUILLEDOU**. s. m. (pron. *ghi-lle-dou*, *ll* mouill.; rad. *guilledin*). Ne s'emploie que dans cette expression : *Courir le guilledou*. Aller souvent, et surtout pendant la nuit, dans des lieux suspects. C'est un débauché qui ne fait que courir le *guilledou*. (Acad.)

> Car souvent, moins sage que fou,
> Il va courir le *guilledou*. (SCARRON.)

— Espèce d'ancienne confrérie qui subsiste encore dans quelques parties de l'Allemagne, où l'on faisait des festins qui pouvaient servir de prétexte à d'autres débauches.

GUILLELMIN, INE. adj. Qui appartient à Guillaume. || Se dit aussi d'une des branches de la maison de Bavière. La branche rodolphine et la branche guillelmine.

— GUILLELMINE. s. f. Ordonnance de François I^er^, rédigée en 1539 par Guillaume Poyet, et qui introduisit l'usage du français dans les actes judiciaires.

GUILLELMITE ou **GUILLEMITE**. s. m. Comm. relig. Religieux de l'ordre fondé par saint Guillaume de Malaval. Les guillelmites menaient une vie très austère, jeûnaient continuellement et marchaient les pieds nus. Ils eurent, à Paris, un couvent dit des Blancs-Manteaux, qui fut réuni à la congrégation de Saint-Maur en 1618.

★ **GUILLEMET**. s. m. (pron. *ghi-lle-mè*, *ll* mouill.; de *Guillaume* ou *Guillemet*, nom de l'inventeur). Signe ressemblant à une double virgule qui est placé au commencement « et à la fin » d'une citation, ou au commencement de chaque ligne de citation. Mettez là un guillemet. Il faut distinguer ce passage par des guillemets.

GUILLEMETÉ, ÉE. part. pass. du v. Guillemeter. S'empl. adjectiv. Page guillemetée. Passage guillemeté.

★ **GUILLEMETER**. v. a. 1^re^ conj. (pr. *ghi-lle-me-té*, *ll* mouill.) On double le *t* devant une syllabe muette. *Je guillemette. Je guillemetterais*. Mettre des guillemets. Il faut guillemeter ce passage.

— *Guillemeter au long*. Mettre les guillemets au commencement de chaque ligne de la citation.

GUILLEMÉTIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée à Milan au XIII^e^ siècle, par une femme nommée Guillemette. Cette femme disait qu'elle était le Saint-Esprit incarné, qu'elle ne mourrait que selon la chair, et qu'elle monterait au ciel à la vue de ses disciples.

GUILLEMIN, INE. s. Comm. relig. Syn. de GUILLELMITE.

GUILLEMINÉE. s. f. (de *Guillemin*, n. pr.). Bot. Plante du Pérou, de la famille des caryophyllées, tribu des scléranthées.

GUILLEMINOT (Armand-Charles, comte). Général et diplomate, né à Dunkerque, 1774-1840, servit dans les rangs des Belges insurgés, 1790, puis sous Dumouriez, Pichegru, Moreau. Il fut nommé général de brigade après le combat de Medina del Rio-Seco, 1808, fit la campagne de Russie, et devint général de division en 1813. Sous la Restauration, il reçut la direction générale du dépôt de la guerre, fit le plan de campagne de l'expédition d'Espagne en 1823, et fut nommé chef d'état-major du duc d'Angoulême. Créé pair de France, il fut ambassadeur en Turquie, de 1824 à 1831.

GUILLEMOT. s. m. (pron. *ghi-lle-mo*, *ll* mouill.). Ornithol. Genre d'oiseaux qui appartiennent à la famille des palmipèdes plongeurs ou brachyptères, et dont les diverses espèces habitent les contrées boréales des deux hémisphères.

— Vitic. Variété de raisin.

GUILLEMOT (Alexandre-Charles). Peintre, né à Paris, 1787-1831, élève de David, obtint le premier grand prix à vingt et un ans et composa, après son retour de Rome, des tableaux estimés; des fresques à Saint-Sulpice; des peintures au Louvre, dans la salle du conseil d'État.

GUILLER ou **GUILER**. v. a. 1^re^ conj. (dér. de *guille*). Tromper. Il n'est plus usité.

— Prov. *Tel croit guiller Guillot que Guillot le guille*. Un trompeur trouve souvent un plus fin que lui.

GUILLER. v. n. 1^re^ conj. (pron. *ghi-llé*, *ll* mouill.; du holl. *gijlen*, même signif.). Brass. Fermenter, jeter sa levûre, en parlant de la bière. La bière guille. La bière guillait.

GUILLERAGUES (Gabriel-Joseph DE LAVERGNE, comte de). Diplomate, né à Bordeaux, mort en 1684, fut président de la cour des aides de Bordeaux, puis ambassadeur à Constantinople, 1679-1684. Il plut au sultan, et obtint pour la France la protection des lieux saints.

★ **GUILLERET, ETTE**. adj. (pr. *gui-lle-rè*, *ll* mouill.; rad. prob. *guilleri*). Fam. Léger, gai. Il a l'air guilleret, aujourd'hui. Il est guilleret comme un pinson. Adieu, grand prince, adieu; tenez-vous *guilleret*. (Mol.) Mais voyez donc cette démarche *guillerette*, et comme il regarde sous le nez les femmes qui passent. (Ch. Monselet.)

— Fig. et fam. *Habit guilleret*. Habit trop léger pour la saison.

— Fam. Se dit de discours peu solides, de propos un peu libres. Le conte est assez guilleret. Cet ouvrage est guilleret.

GUILLERETTEMENT. adv. (pr. *ghi-lle-rè-te-man*, *ll* mouill.). D'une manière guillerette.

★ **GUILLERI**. s. m. (pr. *ghi-lle-ri*, *ll* mouill.). Chant du moineau. Le guilleri de ce moineau est réjouissant.

— Ornith. Nom du moineau en Normandie.

GUILLERY ou **GUILLERI** (Les). Fameux brigands, d'une famille noble de Bretagne, qui servirent d'abord le duc de Mercœur, à la fin du XVI^e^ siècle; puis organisèrent des bandes qui pillèrent surtout le Poitou. Henri IV parvint enfin, après plusieurs années de lutte, à les exterminer, 1608.

GUILLESTRE. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. d'Embrun (Hautes-Alpes), dans la vallée du Guil; 1,500 hab.

GUILLET. s. m. (pron. *ghi-llè*, *ll* mouill.). Nom du jeu du bâtonnet en Bretagne.

GUILLIERS. Géogr. Comm. du cant. de La Trinité-Porhoët, arr. de Ploërmel (Morbihan); 2,300 hab.

GUILLINO. s. m. Mamm. Nom sous lequel on désigne quelquefois le castor du Chili.

GUILLOCHAGE. s. m. (pr. *ghi-llo-chaje*, *ll* mouill.). Techn. Action de guillocher; résultat de cette action. Le guillochage de l'os, du plâtre, des métaux. Le guillochage des poteries.

GUILLOCHE. s. f. (pr. *ghi-lloche*, *ll* mouill.). Techn. Instrument servant à guillocher.

GUILLOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Guillocher. S'empl. adjectiv. Montre guillochée.

— Mar. *Poulie guillochée*. Poulie garnie d'un dé au milieu.

— GUILLOCHÉ. s. m. Action de guillocher; résultat de cette action.

★ **GUILLOCHER**. v. a. 1^re^ conj. (pr. *ghi-llo-ché*, *ll* mouill.; de *Guillot*, n. pr.). Faire des guillochis sur quelque chose. Guillocher une tabatière, une montre.

GUILLOCHEUR. s. m. (pr. *ghi-llo-cheur*, *ll* mouill.). Techn. Ouvrier qui guilloche.

— Adjectiv. Ouvrier, bijoutier guillocheur.

★ **GUILLOCHIS**. s. m. (pr. *ghi-llo-chi*, *ll* mouill.; rad. *guillocher*). Ornement formé de traits, de lignes qui se croisent symétriquement. Orner une plinthe d'un guillochis. Faire un guillochis sur une montre.

— *Guillochis de parterre*. Compartiments de buis ou de gazon qu'on entrelace de plusieurs manières, dont on forme plusieurs carrés.

— Techn. Art de faire sur les tabatières différents compartiments, par le moyen du tour.

GUILLOIRE. s. f. (radic. *guiller*). Techn. Cuve, chez les brasseurs, dans laquelle s'opère la première fermentation de la bière.

— Adjectiv. Cuve guilloire.

GUILLON. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. d'Avallon (Yonne), sur le Serain; 900 hab.

GUILLOT. s. m. (pron. *ghi-llo*, *ll* mouill.). Ornith. Nom vulgaire du guillemot et du pingouin.

GUILLOTIER, ÈRE. s. Syn. de DÉLISSEUR.

GUILLOTIÈRE (La). Géogr. Faubourg de Lyon, sur la rive gauche du Rhône, a formé, jusqu'en 1852, une commune distincte, occupée par la population ouvrière.

GUILLOTIN (Joseph-Ignace). Célèbre médecin, né à Saintes en 1738, mort en 1814. Député du tiers état aux états généraux de 1789, il concourut à la rédaction de la *Déclaration des droits de l'homme*. Dans un but de philanthropie, il proposa de remplacer les tortures et les supplices alors en usage par la décapitation, et il indiqua comme moyen d'exécution une machine à action rapide destinée à abréger les souffrances du patient. Sa proposition ayant été adoptée, on a donné en France à cet instrument de supplice le nom de *guillotine*.

★ **GUILLOTINE**. s. f. (pron. *ghi-llo-tine*, *ll* mouill.; de *Guillotin*, nom pr.). Instrument de supplice qui sert à trancher la tête d'un condamné à la peine capitale. La guillotine a *été* dressée ce matin devant la porte de la prison. La *guillotine* est une machine italienne qui date du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle. (E. About.)

— Par extens. Exécution capitale. La *guillotine* est la concrétion de la loi. (V. Hugo.)

— Art vétér. Coupe-queue.

— Constr. *Fenêtre à guillotine*. Fenêtre à coulisse qui se lève et qu'on retient par un taquet fixe au bâti dormant. La fenêtre était à *guillotine* et donnait sur un mur interminable qui montait à dix pieds devant. (De Gonc.)

— Hist. *Furies de la guillotine*. Femmes, qui, à partir du 9 thermidor, se réunissaient autour de la guillotine pour insulter ceux qu'on amenait au supplice.

GUILLOTINÉ, ÉE. part. pass. du v. Guillotiner. S'empl. adjectiv. Homme guillotiné. Femme guillotinée.

— Substantiv. Une guillotinée. Un *guillotiné*. (Acad.)

GUILLOTINEMENT. s. m. (pr. *ghi-llo-ti-ne-man*, *ll* mouill.). Action de guillotiner.

★ **GUILLOTINER**. v. a. 1^re^ conj. (pr. *ghi-llo-ti-né*, *ll* mouill.). Trancher la tête au moyen de la guillotine.

— SE GUILLOTINER. v. pron. S'envoyer mutuellement à la guillotine. Les conventionnels se sont guillotinés.

— S'est dit substantivement pour Action de guillotiner. Le guillotiner des condamnés. Les bénins spectateurs qui assistaient au *guillotiner* des femmes s'attendrissaient sur les progrès de l'humanité. (Chateaub.)

GUILLOTINEUR. s. m. (pron. *ghi-llo-ti-neur*, *ll* mouill.). Hist. Celui qui fait guillotiner ou qui est partisan des exécutions sanglantes. Ce mot a été créé à l'époque de nos troubles révolutionnaires; aujourd'hui il est peu usité.

GUILLOTINOMANIE. s. f. (pr. *ghi-llo-ti-no-ma-ni*, *ll* mouill.). Néol. Manie de guillotiner.

GUILNO. s. m. Bot. Genre de la famille des graminées, originaire du nord de l'Amérique. Le rhizome de cette plante est purgatif.

GUIMARD (Marie-Madeleine). Danseuse célèbre, née à Paris, 1743-1819, brilla à l'Opéra depuis 1762, et fut trop connue par ses escapades, son luxe et son magnifique hôtel de la rue de la Chaussée-d'Antin. Elle mourut ruinée.

★ **GUIMAUVE**. s. f. (ét. bas-lat., *bis*, deux fois; *malva*, mauve). Bot. Genre de plantes de la famille des malvacées, très usitée en mé-

cine comme émolliente. Elle forme la base principale des cataplasmes. La guimauve officinale est une herbe vivace qui peut atteindre 2 mètres de hauteur; sa racine est charnue, blanche, [illegible]; ses feuilles sont alternes, [illegible], tomenteuses, molles; ses fleurs, blanches, rosées et presque sessiles. Cette plante croît naturellement dans les champs cultivés d'Europe; ses racines et ses feuilles possèdent des propriétés émollientes

Guimauve : a, guimauve officinale ; b, racine

bien connues. Avec les feuilles, qui contiennent un mucilage abondant, on prépare des médicaments pectoraux et béchiques. Avec les tiges, on fait de la filasse et une espèce de papier dont on se sert pour calquer. || *Guimauve acide.* Nom vulgaire de la ketmie des jardins. || *Guimauve arborescente.* Nom vulgaire des lavatères. || *Guimauve fausse* ou *potagère*. Nom vulgaire de l'abutilon. || *Guimauve rose.* Nom vulgaire de la rose trémière. || *Guimauve royale.* Nom vulgaire de la ketmie de Syrie. || *Guimauve veloutée.* Nom vulgaire de l'abelmosch.

GUIMAUX ou **GÉMAUX**. s. m. pl. Agric. Prés qu'on fauche deux fois l'an. Ce mot est très usité en Touraine.

★ **GUIMBARDE**. s. f. Grand chariot à quatre roues et couvert, pour le transport des marchandises. Vous me ferez un plaisir extrême de m'envoyer ces deux volumes des Mélanges historiques par les *guimbardes* de Lyon. (Voltaire.)

— Pop. Vieille voiture incommode. En vérité, c'était bien la peine de railler le salon à musique de Pierrotte pour venir s'échouer dans cette *guimbarde*. (A. Daudet.)

— Nom injurieux donné à une femme disgracieuse. Vous, taisez-vous, *guimbarde!* (Boursault. Ce n'étaient pas deux jeunes femmes, c'était la mère et une *guimbarde* de Rennes, et les fils. (Mme de Sév.)

— Chorég. Espèce d'ancienne danse. Danser la guimbarde. La bourrée a détrôné la guimbarde.

— Jeux. Sorte de jeu de cartes qu'on appelle aussi *la mariée*. La dame de cœur en est la principale carte. || La dame de cœur à ce jeu. || L'enjeu de la partie.

— Mus. Petit instrument en acier, composé de deux branches recourbées entre lesquelles est une languette qui produit des sons lorsqu'on la touche. On joue de la guimbarde en mettant ses deux branches entre les dents, et en touchant la languette avec le bout du doigt.

— Fam. Mauvaise guitare.

— Techn. Outil de menuiserie formé d'un morceau de bois, au milieu duquel on passe un fer de bouvet arrêté avec un coin et qui sert à aplanir le fond des parties creuses.

GUIMBERGE. s. f. Archit. Ornement en cul-de-lampe à la clef des voûtes gothiques.

GUIMÉE. s. f. (du v. fr. *wime*, poutre). Bâton d'un étendoir de blanchisseuse. Peu usité.

— Papet. Perche où l'on met sécher le papier.

GUIMOISSERON ou **GUIMOISSON**. s. m. Ichtyol. Saumon de deux mois en Normandie.

GUIMOND DE LA TOUCHE (Claude). Poète, né à Châteauroux, 1725-1760. Il publia des odes, des épîtres, qui eurent du succès, mais il doit surtout sa réputation à sa tragédie d'*Iphigénie en Tauride*, 1757, qui offre de grandes beautés.

★ **GUIMPE**. s. f. (pron. *ghinpe*; ét. anc. haut-allem., *wimpal*, habit d'été). Morceau de toile dont les religieuses se couvrent le cou et le sein. Les femmes ont aujourd'hui des collerettes en forme de guimpe. Porter la guimpe. Mettre sa guimpe. Une mantille noire était jetée sur sa tête, elle tenait avec sa main gauche cette mantille [illegible] et fermée comme une *guimpe* au-dessous de son menton, de sorte que l'on n'apercevait de tout son visage que ses grands yeux et sa bouche de rose. (Chateaub.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (GILBERT.)

— Hist. relig. Voile de sainte Agathe précieusement conservé à Catane, en Sicile. Les Catanais ont une vénération si profonde pour cette relique, qu'ils l'exposent publiquement pendant les éruptions de l'Etna, dans la persuasion qu'elle pourra les arrêter ou en paralyser les désastres.

— Mod. Ornement, parure, que les dames portent sur leurs épaules. Guimpe de tricot de Berlin. Guimpe en guipure, etc. || Chemisette de femme dont le col, orné de broderies, paraît au-dessus de la robe. N'ouvre pas; je n'ai pas encore mis ma *guimpe* et le page Valentin est à sa croisée. (Th. Gautier.) Elle paraissait même très émue, à voir l'incarnat de ses joues et les battements rapides de sa *guimpe*. (A. Daudet.)

GUIMPE. s. m. Erpét. Serpent du Brésil.

GUIMPÉ, ÉE. part. pass. du v. Guimper. S'empl. adjectiv. Femme guimpée.

— Menuis. *Doucine guimpée*, ou substantiv. *guimpée*. Doucine dont la baguette est plus élevée que le bas du devant du talon ou bouvement. On dit aussi *doucine guimbée*.

GUIMPER. v. n. 1re conj. Fam. Prendre une guimpe, se faire religieuse.

> Depuis un certain temps, nuit et jour elle prie,
> Et comme un zèle ardent avec elle me lie,
> On me verra *guimper* par imitation.
> (Mlle L'HÉRITIER.)

— **GUIMPER**. v. a. Cloîtrer, enfermer dans un couvent. Que ne la *guimpez*-vous? (Hauteroche.)

GUIMPERIE. s. f. Industrie qui a pour but la fabrication des guimpes.

— Fil dont on fait les galons, les épaulettes, etc.

GUIMPIER. s. m. Ouvrier préparant la guimperie pour galons.

GUIMPLE. s. m. Anc. cout. Droit qu'on levait sur le sel dans quelques cantons de la Bretagne, notamment dans toute la prévôté de Nantes.

— **GUIMPLE**. s. f. Ancienne forme du mot guimpe. || Espèce de drapeau, de guidon que le chevalier plaçait à l'extrémité de sa lance, morceau d'étoffe dont il couvrait son écu dans certaines occasions. Si le chevalier voulait rester inconnu, il couvrait son écu d'une *guimple* plus blanche que fleur de lis. (Chateaub.)

GUINAMBI. s. m. Ornith. Syn. de **GUAINUMBI**.

GUINAUD, AUDE. adj. Se disait pour Sot, nigaud.

GUINCHE. s. f. Techn. Outil de bois dont les cordonniers se servent pour polir les talons des souliers ou des bottes.

— Bot. Nom vulgaire de la mélique bleue.

GUINCHEUR. adj. et s. m. Manèg. Se dit d'un cheval qui, en approchant de l'écurie, témoigne de l'irritation en frappant du pied et en couchant ses oreilles.

GUINÇONNEAU. s. m. Mar. Partie des manœuvres d'une galère au bout d'en bas des antennes.

GUINDA. s. m. Techn. Petite presse qui sert à catir à froid les étoffes.

★ **GUINDAGE**. s. m. (rad. *guinder*). Action d'élever les fardeaux au moyen d'une machine. || Ensemble des instruments qui servent à cette opération. Il faudra deux voitures pour amener tout le guindage.

— Art milit. Action d'établir les madriers qui forment le tablier d'un pont militaire. || Résultat de cette action.

— Mar. Action de guinder un mât supérieur ou de l'élever au-dessus d'un mât inférieur pour le mettre en place. || Action de charger et de décharger les objets qui forment la cargaison d'un bâtiment de commerce. Le salaire des gens qui l'exercent se nomme *frais de guindage*.

GUINDAL. s. m. (radic. *guinder*). Mar. Machine qui sert à hisser les objets lourds qui doivent être embarqués sur un navire. Syn. de **GUINDEAU**.

GUINDANT. part. prés. du v. Guinder.

★ **GUINDANT**. s. m. Mar. Longueur d'une voile, la plus grande hauteur à laquelle on puisse l'élever à la tête d'un mât, si c'est une voile carrée, ou le long d'une draille, si c'est un foc ou une voile d'étai. On dit aussi Le guindant des pavillons et des guidons. || Distance entre les poulies des palans. || Partie d'un mât de hune ou de perroquet comprise entre sa noix et le chouquet du mât inférieur.

GUINDARD. s. m. Anc. art milit. Manivelle qui servait à bander ou guinder la corde d'une arbalète.

GUINDE. s. f. Techn. Syn. de **GUINDA**.

— Mar. Machine à poulies servant à élever les gros fardeaux.

GUINDÉ, ÉE. part. pass. du v. Guinder. S'empl. adjectiv. Esprit guindé. Style guindé. Voiture, audacieux, enflé et *guindé*, si vous voulez, n'est tout au plus que Balzac mitigé. (Bouh.) Elle amusait toutes les dames de la cour par son air *guindé* et son costume à l'antique. (Mérimée.)

— *Guindé à cheval*. Qui s'y tient raide.

GUINDEAU. s. m. (rad. *guinder*). Mar. Sorte de cabestan horizontal dont la forme est cylindrique. Il roule sur deux tourillons qui le terminent, et qui sont portés par deux montants verticaux, au moyen de trois ou quatre leviers appelés *barres*.

★ **GUINDER**. v. a. 1re conj. pron. *ghin-dé*; ét. anc. haut-allem., *windan*, hisser). Lever en haut au moyen d'une machine. Guinder des pierres avec une grue, ou toute autre machine.

> Il consentait d'être en place publique
> *Guindé*, la hart au col, étranglé court et net.
> (LA FONTAINE.)

— Fig. Affecter trop d'élévation, une gravité ridicule. Il guinde toujours son style, son ton, ses manières. Les gens qui étourdissent le monde de leurs belles actions font voir par là que la vertu ne leur est point naturelle, et qu'il leur a fallu un grand effort pour *guinder* leur âme jusque-là. (Nicole.)

— Art milit. Faire le guindage.

— Mar. Élever au-dessus des élongis et suivant le ton des bas mâts d'un bâtiment ses mâts de hune. || Passer le braguet. || Virer la guinderesse en allégeant le gréement. || Lorsque la caisse du mât arrive à hauteur des jottereaux, Capeler le braguet dans son engoujure sous la caisse et l'embraquer bien raide à mesure que le mât monte. || Dès que le trou de la clef paraît au-dessus des élongis, Y passer une pince sur laquelle est amarrée l'aiguillette de la clef et hâler sur la pince lorsque le mât est suffisamment guindé pour que la clef puisse être mise en place. || Dévirer, faire reposer sur sa clef et dégarnir le cabestan.

— **SE GUINDER**. v. pron. Se hisser, s'élever péniblement. Nous grimpons à son cinquième étage, et, par une échelle, nous nous *guindons* à un sixième. (Montesq.) Un lit long de sept pieds, large de six, et si haut qu'il fallait un escabeau pour s'y *guinder*. (Mérimée.)

— S'exhausser. Se guinder sur des échasses.

— Par anal. Selon Thackeray, la société anglaise est un composé de flatteries et d'intrigues, chacun s'efforçant de se *guinder* d'un échelon et de repousser ceux qui montent. (H. Taine.)

— Fig. Il est bien plus aisé de se *guinder* sur de grands sentiments, et de braver la fortune en vers, que d'entrer comme il faut dans le ridicule des hommes. (Mol.) Il vaut mieux écrire froidement que de se *guinder*. (Vauvenargues.)

— Se donner péniblement une élévation, un air de dignité qu'on n'a pas naturellement. Les gens d'esprit gâtent tout; ils font de la vertu une précieuse qui est toujours en peine de savoir comment elle fera pour se *guinder* bien haut, pour se distinguer. (Marivaux.) C'est plaisante chose à voir que cette cour et comme tout cela se *guinde* peu à peu. (P.-L. Courier.)

> Ne donnons point dans l'apparence
> Quand nous voyons hors d'œuvre un blondin se *guinder*.
> (SALLENTIN.)

— Fauconn. S'élever à perte de vue, jusqu'aux nuages, en parlant d'un oiseau. On disait aussi *faire pointe*. Ce mot est hors d'usage.

GUINDERESSE. s. f. Mar. Gros cordage qui sert à guinder et à caler les mâts de hune, de perroquet et de cacatois.

GUINDERIE. s. f. (radic. *guinder*). Gêne, contrainte. État d'une personne guindée. Sa naïveté et sa jolie petite figure nous délassent de la *guinderie* et de l'esprit fichu de Mlle du Plessis. (Mme de Sévig.)

GUINDOULE. s. f. (rad. *guinder*). Mar. Machine pour décharger les vaisseaux.

GUINDOULENC. s. m. (de *guindoule*, jujube, dans le Midi). Vitic. Variété de raisin du Midi.

GUINDOULIER. s. m. (radic. *guindoule*). Bot. Nom vulgaire du jujubier, dans le midi de la France.

GUINDRE. s. m. (rad. *guinder*). Techn. Petit métier où l'on double les soies filées.

GUINDRELLE. s. f. Épée légère et effilée du moyen âge.

★ **GUINÉE**. s. f. Métrol. Monnaie anglaise en or, qui vaut 20 schellings ou 25 francs 22 cent. Il y a des demi-guinées et des quarts de guinée. Avant 1816, elle valait 21 schellings. On donna ce nom aux pièces de monnaie fabriquées avec la poudre d'or tirée de la Guinée.

— Comm. Cuir préparé, buffle. || Sorte de toile de mousseline qui vient des Indes orientales, principalement de Pondichéry.

GUINÉE. Géogr. Nom donné vaguement à tous les pays du littoral africain, depuis la Sénégambie jusqu'au Congo, et s'étendant au nord jusqu'aux montagnes de Kong. La véritable Guinée commence à la rivière de Sierra-Leone et finit au cap Lopez, sur une longueur de 3,300 kil. Les rivières sont courtes et marécageuses à leurs embouchures. Les principaux États sont, en venant de la Sénégambie: les quatre États du Timanni, le Soulimana, le Kouranko, la colonie de Sierra-Leone; l'État de Liberia, la colonie de Maryland, sur la côte des Graines; la Côte d'Ivoire, la Côte d'Or, et dans l'intérieur le royaume des Achantis; la Côte des Esclaves ou du Dahomey; les royaumes de Benin, de Lagos, de Calabar, de Quoua, de Biafra; le pays des Calbongos et la côte de Gabon. Les Portugais ont découvert ces côtes de 1446 à 1484. Le climat est très chaud, humide et souvent mortel pour les Européens. La terre est généralement fertile. Les habitants sont des nègres païens, sauvages, gouvernés par des chefs cruels, à l'exception des *Kroumènes*, vers le cap des Palmes, et des nègres de Sierra-Leone et de Liberia.

— **GUINÉE MÉRIDIONALE**. V. **CONGO**

— **GUINÉE** (Golfe de). Golfe formé par l'océan Atlantique sur la côte occidentale de l'Afrique, entre les caps des Palmes et Lopez. Il renferme deux golfes plus petits, ceux de Biafra et de Benin; on y trouve les îles de Fernando-Po, du Prince, de Saint-Thomas et d'Annobon.

— **GUINÉE** (Nouvelle-), ou **PAPOUASIE**. Grande île de la Mélanésie, entre l'Équateur au N., la Malaisie à l'O., le détroit de Torrès au S., et les îles Salomon à l'E., entre 0° et 9° lat. S., 130° et 150° long. E. Superficie, 600,000 kil. carrés environ. Intérieur montagneux et peu connu. Au S.-E. est la presqu'île de Louisiade; au N.-O. est la Terre des Papous, péninsule séparée, au N., de la terre principale par la baie du Geelwink. Les habitants sont des Papous, des Alfourous et des peuplades métisses. La Papouasie, visitée en 1511 par le Portugais A. Abreu, et depuis par d'autres navigateurs, notamment par Dumont d'Urville, a été occupée, 1829, par les Hollandais, qui ont dû, à cause de l'insalubrité du climat, abandonner leur établissement du port *Dubus*. On y rattache les îles *Arrou*, à l'O., l'île *Vaigeou* au N.-O., etc.

GUINÉEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Guinée.

— adj. Qui appartient à la Guinée ou à ses habitants.

GUINES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Boulogne (Pas-de-Calais), sur le canal de Guines à Calais. Blanchisseries, fabriques de tulles, exploitation de tourbe; commerce de bestiaux, volailles, etc.; 4,300 hab. Ville très ancienne, ch.-lieu, au Xe siècle, d'un puissant comté, qui relevait de la Flandre. L'entrevue du Camp du drap d'or entre François Ier et Henri VIII eut lieu, en 1520, entre Ardres et Guines.

GUINETTE. s. f. Ornith. Ancien nom de la pintade, qu'on nommait aussi *poule de Guinée*.

GUINGAMBO. s. m. Bot. Syn. de **GOMBAUT**.

GUINGAMP. Géogr. Ch.-l. d'arr. du dép. des Côtes-du-Nord, à 32 kil. N.-O. de Saint-Brieuc. Fabriques de draps, de fils, de cuirs, de toiles dites de *Pédernec*, d'étoffes de coton dites *guingan*. || Grande foire. Église Notre-Dame; restes de vieilles murailles. Elle a été la capitale du duché de Penthièvre; 8,400 hab.

★ **GUINGAN**. s. m. (de *Guingamp*, ville de France, ou de *Gangam*, ville de l'Inde). Comm. Étoffe de coton très fine, qui se fabrique en Europe et qui est employée à faire des cravates et des robes.

— Toile de coton à rayures blanches sur bleu foncé, qui se fabrique à Madras et à Pondichéry.

— Quelques-uns écrivent *guingamp*.

GUINGAR. s. m. Terre argileuse, aurifère, de la Nigritie, dont se servent les nègres pour fabriquer les pipes.

★ **GUINGOIS**. s. m. (étym. fr., *guigner*, ou scand. *kingr*, flexion). Ce qui n'est point droit; biais; obliquité; travers; état de ce qui n'a pas la forme, la situation convenable. Il y a un guingois dans ce jardin. On a tâché de cacher le guingois de cette chambre par une cloison.

— Fig. et fam. Cette personne a dans son esprit un guingois qui choque tout le monde.

— *De guingois*. adv. et fam. De travers. S'habiller de guingois. Cet homme marche de guingois. Regarder de guingois. C'était, à mesure qu'elle allait, des jardinets mortuaires, des bâtisses de *guingois*. (De Gonc.) Aussi tout va de *guingois*. (V. Hugo.)

— Fig. Il a l'esprit et le caractère de guingois.

GUINGUENASSE. s. f. Pêch. Sorte de filet.

GUINGUET. s. m. Comm. Camelot léger uni et rayé de différentes couleurs qu'on fabrique à Amiens.

— adj. m. Étroit.

★ **GUINGUETTE**. s. f. (rad. v. fr., *guinguet* ou *ginguet*, sorte de petit vin). Cabaret hors de la ville où le peuple va boire et danser le dimanche et les jours de fêtes. Nous irons aujourd'hui à la guinguette. Cet aubergiste tient une guinguette. Vous cussiez pu y rencontrer sous le vert bosquet d'une *guinguette* deux amoureux se parlant à voix basse. (A. de Muss.)

— Fig. et fam. Petite maison de campagne. Venez me voir à ma guinguette.

— S'est dit pour Grisette.

— Espèce de voiture, nommée depuis *phaéton*. || Pipe à petit godet.

— Jeux. Sorte de jeu de cartes. || Nom de la dame de carreau à ce jeu. || Coup de l'hombre où l'on gagne sans as noir.

— Adjectiv. Maison guinguette. Inusité aujourd'hui.

— **GUINGUETTES**. s. f. pl. Grosses toiles d'étoupes de lin.

GUINGUETTIER. s. m. Celui qui tient une guinguette.

GUINGUIN. s. m. Techn. Petit panneau de parquet.

GUINIAD. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du lavaret.

GUINIARD. s. m. Ichtyol. Poisson du Bré-

sil, du genre saumon, dont la chair est très estimée par les habitants de ce pays.

GUINOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de Guines.

— *Le guinois.* s. m. A été employé plaisamment par Voltaire pour Langue de la Guinée.

— Adj. Qui a rapport à Guines ou à ses habitants.

GUINOT. s. m. Ornith. Un des noms vulgaires du pinson.

GUINPUAGUARA. s. m. Erpét. Serpent du Brésil.

GUINTERNE ou **GUITERNE.** s. f. Guitare. (Rabelais.)

GUIONAGE. s. m. Anc. dr. cout. Droit que les seigneurs levaient autrefois pour la sûreté du passage et du transport des marchandises sur leurs terres. Au moyen de ce droit acquitté par les marchands, les seigneurs les garantissaient de tout vol.

GUIOPÈRE. s. m. (ét. gr., γυιός, écourté; πτέρα, sac). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Brésil.

GUIORER. v. n. 1re conj. Pousser de petits cris. Il se dit du cri de la souris. La souris guiore. Les souris guioraient.

GUIPAGE. s. m. Action de guiper, travail en forme de guipure.

GUIPAVAS. Géogr. Comm. du cant. de Landerneau, arr. de Brest (Finistère); 7,100 hab.

GUIPÉ, ÉE. part. pass. du v. Guiper. S'emploie adjectiv. Frange guipée.

— **GUIPÉ.** s. m. Techn. Point de broderie qui se fait sur le vélin.

GUIPER. v. a. 1re conj. pr. *ghi-pé*; ét. anc. haut allem., *weban*, tisser). Techn. Imiter sur le vélin ou par une broderie la dentelle appelée guipure. || Passer un brin de soie sur ce qui est déjà tors. Guiper des franges.

GUIPOIR. s. m. pr. *ghi-poir*; rad. *guiper*. Techn. Outil pour faire des franges torses.

GUIPON. s. m. (pron. *ghi-pon*; ét. angl., *to wipe*, essuyer, ou corrupt. du fr. *jupon*. Mar. Gros pinceau dont on se sert pour étendre le goudron chaud ou tout autre enduit avec lequel on recouvre les fentes d'un bâtiment.

— Techn. Linge au bout d'un bâton pour mettre les peaux en chaux.

GUIPRY. Géogr. Bourg du cant. de Pipriac, arr. de Redon (Ille-et-Vilaine); port sur la Vilaine, grand commerce de sel; 3,300 hab.

★ **GUIPURE.** s. f. (pr. *ghi-pure*; rad. *guiper*). Comm. Espèce de dentelle de fil ou de soie dans laquelle il entre de la cartisane. Guipure de fil, de soie. Les femmes portaient autrefois des guipures sur leurs jupes. Aujourd'hui, elles la portent au cou ou sur les épaules, en berthes, en pèlerines, etc. Belle guipure. Faire de la guipure.

> Je voudrais bien qu'on fit de la coquetterie,
> Comme de la *guipure* et de la broderie. (MOL.)

— Se dit aussi, par extension, de tout ce qui imite une guipure. Il fait bon sous ces arbres, qui ne laissent passer du soleil qu'une *guipure* d'or, balancée sur le gazon. (Thoré.)

— Adjectiv. Mouchoir guipure.

GUIPUZCOA. Géogr. L'une des provinces Basques (Espagne), sur le golfe de Biscaye, séparée de la France par la Bidassoa. Les monts Cantabres la parcourent au sud et envoient au nord de nombreux rameaux; forêts considérables, mines de fer, eaux minérales. Ch.-lieu Saint-Sébastien; superficie, 1,885 kil. carrés; popul. 167,300 hab.

GUIRA. s. m. Ornith. Section du genre coucou.

GUIRA-BERABA. s. m. Ornith. Fauvette du Brésil.

GUIRACA. s. m. Genre de passereaux conirostres, famille des fringillidés, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique.

GUIRA-CANTARA. s. m. Ornith. Coucou du Brésil.

GUIRA-GUAINUMBI. s. m. Ornith. Nom vulgaire du momot du Brésil.

GUIRA-HURO. s. m. Ornith. Troupiale, type du genre leiste.

GUIRA-PANGA. s. m. Ornith. Espèce de cotinga du Brésil.

GUIRA-PEACOJA. s. m. Entom. Nom que l'on donne au Brésil à une larve rongeant les racines de la canne à sucre.

GUIRA-PEREA. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil, couleur d'or.

GUIRA-QUEREA. s. m. Ornith. Engoulevent de l'Amérique méridionale.

GUIRAROU. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux du Brésil, voisin des pies-grièches.

GUIRAUD (Pierre-Marie-Thérèse-Alexandre, baron). Poète, né à Limoux, 1788-1847. L'Académie des Jeux Floraux couronna ses premiers essais; il vint à Paris en 1813 et composa plusieurs tragédies qui furent applaudies : *Frédégonde et Brunehaut, Myrrha, Pelage, les Machabées, le Comte Julien, Virginie.* Il eut plus de succès encore par ses *Élégies savoyardes*, ses *Poèmes et Chants élégiaques*, ses *Chants helléniques*, 1823-1824. Il fut de l'Académie française et devint baron en 1826. On lui doit encore un roman psychologique, *Césaire*; un ouvrage romanesque sur les origines du christianisme, *Flavien*, des odes, des *Poésies dédiées à la jeunesse, le Cloître de Villemartin, Philosophie catholique de l'histoire*, etc.

GUIRIOT. s. m. Tambour des nègres. || Barde ou poète africain.

★ **GUIRLANDE.** s. f. (pron. *ghir-lande*, ét. inconnue). Fleurs, feuillages tressés ensemble ou séparément et arrangés de façon à former une longue chaîne flexible, qui peut être suspendue, enroulée ou disposée de toute autre façon. Nous avons composé avec ces fleurs une très jolie guirlande. Cette salle est ornée de guirlandes. Des fleurs en guirlandes tressées. Qu'on vous couronne de fleurs, qu'on vous couronne de *guirlandes*, ces fleurs ne seront bonnes qu'à sécher sur votre tombeau. (Fléchier.) La porte et l'intérieur du temple étaient ornés de *guirlandes*. (Barthel.) Les taureaux étaient déjà amenés et les *guirlandes* apportées devant le fronton du temple. (E. Renan.)

> Partout nouveaux festins et nouvelles offrandes,
> Et la coupe à pleins bords s'entoure de *guirlandes*. (DELILLE.)

— *Cueillir une guirlande.* Cueillir des fleurs pour en faire une guirlande.

— Par anal.

> L'eau tarit, l'herbe meurt, et la stérile année
> Voit sur son front noirci sa *guirlande* fanée. (DELILLE.)

— Objets qui, par leur arrangement, imitent des festons, des guirlandes. Une guirlande de pierreries ornait sa coiffure. Cette guirlande de perles est très belle.

— Petite bande de métal qui orne une trompette ou un cor.

— Par anal. Série de personnes disposées en forme de guirlande. Une guirlande de figurants, de valseurs.

— *En guirlande.* En forme de guirlande. Des algues pourprées furent suspendues en *guirlandes* aux flancs de ces rochers. (B. de St-Pierre.)

— Litt. Choix de petites pièces de poésie.

— Mar. Nom de fortes pièces de bois courbes que l'on applique en dedans de l'avant du vaisseau pour le lier et le renforcer. || Amarrage qui retient le congréage d'un cordage.

— Peint. et Sculpt. Ornement de feuillages ou de fleurs dont on décore les bâtiments.

GUIRLANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Guirlander. S'emploie adjectiv. Tête guirlandée. Chapeau guirlandé. Peu usité. Les taureaux *guirlandés* tombent en sacrifice. (Desportes.)

GUIRLANDER. v. a. 1re conj. (pron. *ghir-lan-dé*). Orner de guirlandes. Guirlander une corniche, un fronton. Beaumarchais, dans un de ses écrits, a dit : Pour en *guirlander* son mémoire.

— **SE GUIRLANDER.** v. pron. S'orner, se parer de guirlandes.

GUIRNEGAT. s. m. Ornith. Oiseau du Brésil, espèce de bruant.

GUIRON. s. m. Bot. Sorte de millet, cultivée dans le Soudan.

— Pêch. Nom donné, dans le Levant, à deux filets qui forment une partie de la manche du grand filet appelé *tartane*.

GUISARD. s. m. Hist. Ligueur. Partisan du duc de Guise. Les guisards et les royalistes ou bourbonistes. La kyrielle serait longue si j'avais à raconter les crimes des *guisards*. (Mérimée.)

— Adjectiv. Un soldat, un noble guisard.

GUISARME. s. f. Anc. art milit. Se disait d'une lance dont le fer avait la forme d'une hache à deux tranchants, qui se terminait par une longue pointe. || Sorte de lance terminée en forme de fourche, par deux lames aiguës et à deux tranchants.

GUISARMIER. s. m. Anc. art milit. Guerrier armé d'une *guisarme*. Les guisarmiers et les hallebardiers.

GUISCARD. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Compiègne (Oise), sur la Verse. Ruines d'un château; 1,500 hab.

GUISCARD (Robert). V. ROBERT.

GUISCHARDT (Carl-Gottlieb). Né à Magdebourg, 1724-1775, l'un des meilleurs tacticiens du XVIIIe siècle, fut attaché à la personne de Frédéric II depuis 1758. On lui doit : *Mémoires militaires sur les Grecs et les Romains*, et *Mémoires critiques et historiques sur plusieurs points d'antiquités militaires.*

GUISCRIFF. Géogr. Comm. du cant. du Faouet, arr. de Pontivy (Morbihan); 3,800 hab.

★ **GUISE.** s. f. (ét. anc. haut-all., *wisa*, mode, manière). Façon, manière. Chaque pays a sa guise. Chacun vit, se gouverne à sa guise. Il a voulu agir à sa guise. Faisant gagner marchand de toutes *guises*. (La Fontaine.) Simple, jeunette et d'assez bonne *guise*. (Id.) J'aime Paris; après la campagne, et une campagne à ma *guise*, je préfère Paris à tout ce que j'ai vu dans le monde. (B. de St-Pierre.)

> S'il est un conte usé, commun et rebattu,
> C'est celui qu'en ces vers j'accommode à ma *guise*. (LA FONTAINE.)

> En bel esprit qui crève et s'abîme,
> Je veux me faire un patois à ma *guise*. (DE CUB.)

— Prov. *Chacun se fait fouetter à sa guise.* Chacun dispose comme il veut de sa personne et de ses biens.

— *En guise de.* loc. adv. A la façon, en manière de. Il fume du tilleul en guise de tabac.

— *A guise de.* En façon de. Il passe le tronçon de la senne épée en la main gauche à *guise* de poignard. (Corn.)

— Métall. Petite plaque de fonte où l'on moule la fonte destinée à faire de l'acier.

GUISE. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Vervins (Aisne), sur l'Oise. Fabriques de toiles, tissus de coton, filatures de lin, tanneries, tuileries, eaux minérales; 7,400 hab. Patrie de Camille Desmoulins. La forêt de *Guise* s'étendait le long de la rive gauche de l'Oise.

GUISE. Nom d'une branche de la famille ducale de Lorraine, qui vint s'établir en France au commencement du XVIe siècle. Les principaux membres de cette famille célèbre sont :

— **GUISE** (Claude DE LORRAINE, duc de). V. AUMALE. || **GUISE** (Jean DE LORRAINE, dit de), frère du précédent, 1498-1550, ne porta que le nom de *cardinal de Lorraine*. Il servit le roi François Ier, qui cependant, effrayé de son crédit, l'éloigna de la cour en 1542. Il avait une multitude de bénéfices, archevêchés, évêchés, abbayes. || **GUISE** François DE LORRAINE, duc de). Fils aîné de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, né au château de Bar, 1517-1563, fut prince de Joinville, duc d'Aumale, marquis de Mayenne, grand maître, grand chambellan et grand veneur de France. La défense de Metz contre l'Empereur, 1552-1553, fonda sa popularité; il gagna la victoire de Renty, en 1554; échoua en Italie, 1556-1557; mais, nommé lieutenant général du royaume, il repoussa les Espagnols et enleva Calais aux Anglais, janvier 1558. La mort de Henri II donna le pouvoir au duc de Guise et à son frère, 1559. Ils gouvernèrent, au nom de François II, avec l'appui de leur nièce Marie Stuart et du parti catholique. La conjuration d'Amboise, dirigée contre eux, échoua; leur pouvoir fut encore agrandi. Sous Charles IX, le duc de Guise forma un triumvirat avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, pour défendre la cause catholique. Le massacre des protestants à Vassy, par ses gens et sous ses yeux, fut le signal des guerres de religion, 1562. Il fut vainqueur à Dreux; il allait s'emparer d'Orléans, quand il fut tué d'un coup de pistolet par un gentilhomme protestant, Poltrot de Méré. Il a laissé des *Mémoires*, de 1547 à 1563. || **GUISE** (Charles DE LORRAINE, cardinal de). Frère du précédent, né à Joinville, 1525-1574. Bon diplomate, il jeta, en 1558, les bases de l'alliance des Guises avec l'Espagne; eut l'administration des finances sous François II; se distingua au colloque de Poissy et au concile de Trente, 1562; mais ne joua qu'un rôle secondaire après la mort de son frère. || **GUISE** Anne D'ESTE, duchesse de). Fille d'Hercule II, duc de Ferrare et de Renée de France, fille de Louis XII, 1531-1607, épousa le duc de Guise en 1548; réclama justice contre Coligny qu'elle accusait de la mort de son mari. Elle eut deux fils de son second mariage avec Jacques de Savoie, Emmanuel, duc de Nemours, et Henri, duc de Nemours. || **GUISE** Henri Ier DE LORRAINE, duc de). Prince de Joinville, grand maître de France, gouverneur de Champagne et de Brie, fils de François de Guise, 1550-1588, ne voulut pas se réconcilier avec Coligny. Il se distingua à Jarnac, à Moncontour, à la défense de Poitiers, 1569; épousa Catherine de Clèves; dirigea le massacre de la Saint-Barthélemy, et fit tuer l'amiral, après avoir essayé de le faire assassiner par Maurevel, 1572. Sous Henri III, au combat de Dormans, il reçut la blessure qui lui mérita le surnom de *Balafré*, 1575. La *Ligue* ou *Sainte-Union* s'organisa surtout par son influence et à son profit, 1576; il espéra, avec le secours des catholiques, du pape et de Philippe II, remplacer Henri III sur le trône. Dans la huitième guerre civile ou *guerre des trois Henri*, il força Henri III à s'unir aux ligueurs par le traité de Nemours, défit la grande armée des Allemands, surtout aux combats de Vimory et d'Auneau, 1587; rentra en triomphe à Paris, malgré Henri III. A la journée des Barricades, 12 mai 1588, il resta maître de la capitale, mais n'osa pas prendre le titre de roi. Henri III fut contraint de signer, à Rouen, l'*édit d'union*, les états généraux furent réunis à Blois; le duc de Guise espérait que le roi allait y être déposé; Henri III le fit assassiner par ses gardes, avec son frère, le cardinal de Guise. || **GUISE** (Louis II DE LORRAINE, cardinal de). Frère du précédent, né à Dampierre, 1555-1588, devint cardinal en 1578, seconda les projets de son frère, présida l'ordre du clergé aux états de Blois, et fut tué le lendemain de l'assassinat de son frère. || **GUISE** (Catherine DE CLÈVES, duchesse de). Fille de François de Clèves, duc de Nevers, 1548-1633, épousa en 1560 le prince de Porcien, puis le duc de Guise en 1570. Elle fut célèbre par ses galanteries, et se montra prodigue de ses biens aux églises pour racheter les fautes de sa jeunesse. || **GUISE** (Charles DE LORRAINE, duc de). Fils de Henri, duc de Guise, et de Catherine de Clèves, 1571-1640; enfermé à Tours, il s'échappa en 1591, et fut sur le point de devenir roi en épousant la fille de Philippe II. Il traita avec Henri IV en 1594, et reçut le gouvernement de la Provence; sous Louis XIII, il combattit les seigneurs et les Rochellois, de 1615 à 1622; mais, suspect à Richelieu, il fut forcé de se retirer en Italie, où il mourut. || **GUISE** (Louis III DE LORRAINE, cardinal de). Frère du précédent, 1575-1621, fut nommé cardinal en 1615. Il épousa, dit-on, secrètement Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin, 1611. || **GUISE** (François-Alexandre-Paris DE LORRAINE, chevalier de). Frère des précédents, né posthume en 1589, se rendit célèbre en tuant dans son carrosse le baron de Luz, et, quelques jours après, en duel, le fils de sa victime, 1613. Il périt, en 1614, de l'éclat d'un canon. || **GUISE** (Henri II DE LORRAINE, duc de). Né à Blois, 1614-1664, fils de Charles, duc de Guise, et d'Henriette de Joyeuse, fut archevêque de Reims à quinze ans. A la mort de son frère aîné le prince de Joinville, il devint duc de Guise, 1640. Il est connu par ses duels, par ses galanteries et par ses aventures. Il voulut faire rompre son mariage avec la comtesse de Bossut pour épouser Mlle de Pons; il alla à Rome. Apprenant la révolte de Naples, sous Masaniello, il se jeta hardiment dans la ville, 1647. Mais il perdit bientôt la faveur du peuple et fut pris dans une sortie, 1648. Il essaya de nouveau, en 1654, de reprendre Naples; échoua. Grand chambellan en 1655, il dirigea les fêtes brillantes de la cour. Il a laissé des *Mémoires* sur sa première expédition en Italie; on a aussi une relation de la deuxième expédition, sous ce titre : *Suite des Mémoires de Henri de Lorraine*, 1687, in-12. || **GUISE** (Louis-Joseph DE LORRAINE, duc de). Neveu du précédent, fils de Louis de Lorraine, duc de Joyeuse, 1650-1671, hérita de ses biens et de ses titres, et épousa Élisabeth d'Orléans, fille puînée de Gaston de France, 1667. Sa veuve, duchesse d'Alençon et de Guise, 1652-1696, perdit son fils, François-Joseph de Lorraine, septième et dernier duc DE GUISE, en 1675; elle se consacra dès lors à la piété et au soulagement des pauvres. || **GUISE** (Marie DE LORRAINE, duchesse de), dite *Mademoiselle de Guise*. Fille de Charles, duc de Guise, née en 1615, hérita, à la mort de son petit-neveu, 1675, de la fortune des Guises, qui était immense, comme le montre son testament de 1686. Elle avait refusé la main de Wladislas VII, roi de Pologne, et vécut simplement et sagement jusqu'en 1688. Avec elle s'éteignit la maison de Guise.

GUISEAU. s. m. Ichtyol. Variété de l'anguille ordinaire.

GUISER. v. n. 1re conj. Gazouiller à la manière des chardonnerets.

GUISPON. s. m. V. GUIPON.

GUISSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la gesse.

GUISSENY. Géogr. Comm. du cant. de Lannilis, arr. de Brest (Finistère); 2,800 hab.

GUIT. s. m. Ornith. Nom vulgaire du canard.

★ **GUITARE.** s. f. (du lat. *cithara*, en gr. κιθάρα, instrument de musique). Mus. Instrument de musique à six cordes, avec un manche sur lequel il y a des cases marquées pour poser les doigts. Les cordes de cet instrument se pincent avec la main droite. Jouer de la guitare. Pincer de la guitare. S'accompagner sur la guitare. On jugeait encore à ses traits et à la vivacité de ses yeux, qu'elle devait avoir fait racler bien des *guitares*. (Le Sage.) La *guitare* amoureuse exprime la tendresse. (Thom.) Une des jeunes femmes commence à jouer sur la *guitare* l'air de la danse étrangère. (Chateaub.)

— *Guitare tierce.* Petite guitare accordée une tierce mineure au-dessus de la guitare ordinaire. || *Guitare d'amour.* Guitare dont on joue avec un archet.

— Fig. et fam. *C'est toujours la même guitare.* C'est toujours la même chose qui est répétée.

— Fig. Poésie, muse, art de dire ou d'écrire.

> Pour une si belle aventure,
> Prenez le luth de Chapelain
> Ou la *guitare* de Voiture. (SARRAZIN.)

— Petite pièce de poésie, romance.

— Charp. Assemblage formé de pièces courbes, employé dans la construction des lucarnes, ou pour empêcher la pluie de pénétrer par les fenêtres.

— Moll. Nom marchand d'une espèce du genre murex.

GUITARERIE. s. f. Jeu ou action de jouer de la guitare. Mot forgé par Hamilton dans ses *Mémoires de Gramont*. « Toute la *guitarerie* de la cour se mit à apprendre (une sarabande), et Dieu sait la râclerie universelle que c'était. »

GUITARIN. s. m. (rad. *guitare*). Bot. Genre de verbénacées, appelées aussi *citharexylon.*

GUITARISER. v. n. 1re conj. Jouer de la guitare. On n'emploie ce verbe que dans le style burlesque.

> Il pense, quand il sort d'à *guitariser*
> Que j'en ai tout le cœur ... (SCARRON.)

★ **GUITARISTE.** s. 2 g. Celui, celle qui joue de la guitare. Être un bon guitariste. Ici, je me trouve devant un *guitariste* aveugle. (E. About.)

— Professeur de guitare.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

GUITAU. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'une espèce de gade.

GUITERNE. s. f. S'est dit autrefois pour Guitare.

— Mar. Arc-boutant placé en arrière des machines à mâter.

★ **GUIT-GUIT.** s. m. Ornith. Genre de passereaux ténuirostres, de la famille des grim-

pereaux, établi pour quelques espèces d'Amérique et d'Asie. Les [illegible] sont, en général, des oiseaux à plumage richement coloré. (Z. Gerbe.)

GUITON. s. m. Mar. Garde, service à bord d'un vaisseau. Quart qui se fait de midi à six heures du soir. || Durée de ce service.

GUITON (Jean). Amiral et maire de La Rochelle, né dans cette ville, 1585-1654. Lorsque Louis XIII attaqua La Rochelle en 1621, Guiton fut nommé amiral de la flotte rochelloise; il soutint plusieurs combats heureux contre la flotte du duc de Guise et fut négociateur de la paix en 1623. En 1625 il était encore la charge d'amiral; en 1628, il fut élu maire; la ville était déjà pressée par terre et par mer; il accepta, mais en jurant de poignarder quiconque parlerait de se rendre. Il fut l'âme de la défense. Mais la famine était horrible; sur 28,000 habitants, 5,000 seulement survivaient; les Anglais avaient abandonné La Rochelle. On fut forcé de traiter, 30 octobre 1628. Guiton dut se retirer en Angleterre. Il put revenir en 1636, et prit du service dans la marine, sous l'archevêque Sourdis et le comte d'Harcourt, contre les Espagnols.

GUITRAN. s. m. Mar. Espèce de bitume dont on enduit les navires.

GUÎTRES. s. m. Hist. Nom donné à des paysans qui se soulevèrent en Guyenne, l'an 1548, au sujet de la gabelle, et se rassemblèrent à *Guitres*. On les appelait aussi *piteaux*.

GUÎTRES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Libourne (Gironde), sur l'Isle. Ancienne abbaye de bénédictins de la fin du XIe siècle; 1,500 hab.

GUITTONE D'AREZZO. V. AREZZO.

***GUIVRE.** s. f. Couleuvre fantastique dont il est souvent question dans les anciennes légendes. L'eau jaillit par la gueule d'une effrayante *guivre* de bronze qui roule sa queue dans les ferrures de la fontaine. (V. Hugo.)

— Blas. Syn. de GIVRE.

GUIVRÉ, ÉE. adj. Blas. Orné de guivres.

GUIZOT (François-Pierre-Guillaume). Historien et homme d'État, né à Nîmes, 1787-1874. Il était d'une honorable famille protestante; son père périt sur l'échafaud en 1794. Il vint à Paris en 1805. Mlle Pauline de Meulan, qu'il devait épouser en 1812, le mit en relation avec plusieurs chefs du parti royaliste. Fontanes le nomma professeur d'histoire à la faculté des lettres; à la chute de l'empire, l'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, le nomma secrétaire général. Au retour de l'île d'Elbe, Guizot reprit son cours, et, dans les derniers jours de mai 1815, se rendit à Gand « pour porter au roi quelques vérités utiles ». Directeur général de l'administration communale dans le ministère Decazes, il prit un rang distingué parmi les royalistes constitutionnels, qui, groupés autour de Royer-Collard, formèrent le parti des *doctrinaires*. En 1820, il redevint professeur et il se consacra à ses travaux historiques et littéraires : révision d'une traduction des *Œuvres complètes de Shakspeare*, avec une introduction; *Collection des Mémoires relatifs à la révolution d'Angleterre*, *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France depuis la fondation de la monarchie française jusqu'au* XIIIe *siècle*, avec des introductions et des notes, une nouvelle édition des *Observations sur l'histoire de France* de Mably avec les *Essais sur l'histoire de France du* Ve *au* Xe *siècle*; enfin les deux premiers volumes de l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*. Il donnait des articles à différents recueils, et fondait la *Revue française* en 1828. Collègue de Cousin et de Villemain, il partagea la popularité de leur enseignement, et publia ses leçons : *Histoire générale de la civilisation en Europe*; *Histoire de la civilisation en France*. En janvier 1830, il fut nommé député de Lisieux, combattit vivement le ministère Polignac et vota l'adresse des 221. Il prit une part active à l'élévation au trône du duc d'Orléans et fut nommé ministre de l'instruction publique, puis ministre de l'intérieur. Il se retira avec ses collègues du parti de la résistance pour céder la place au ministère Laffitte. Il soutint avec ardeur la politique de Casimir Périer, puis fut l'un des principaux membres du ministère du 11 octobre 1832 et attacha son nom à la loi du 23 juin 1833, qui créa véritablement l'instruction primaire en France. Ambassadeur à Londres en 1840, il ne sut ou ne put prévenir les complications de la question d'Orient; et, lorsque Thiers eut été forcé de se retirer, il prit le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet présidé par le maréchal Soult, 29 octobre 1840. C'est lui qui dirigea véritablement le gouvernement, de concert avec le roi, jusqu'à la chute de Louis-Philippe. On peut lui reprocher avec raison de s'être opposé opiniâtrément à un grand nombre de réformes libérales. Après la révolution de 1848, Guizot se retira en Angleterre et y écrivit *De la Démocratie en France*, 1849; il s'efforça d'opérer la fusion des deux branches de la maison de Bourbon et écrivit de nombreuses brochures pour soutenir ses idées. Il devint aussi le chef d'une sorte d'orthodoxie protestante et eut des luttes assez vives à soutenir contre les diverses fractions du protestantisme libéral. Il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie française depuis 1836. Aux ouvrages déjà nombreux, dont nous avons rappelé les titres, il faut ajouter la continuation de son *Histoire d'Angleterre* jusqu'à la restauration des Stuarts; *Monk et la Restauration*; *Washington*; *Vie, Correspondance et Écrits de Washington*; *l'Amour dans le mariage*; *Guillaume le Conquérant*; *Édouard III et les Bourgeois de Calais*; *Origines du gouvernement représentatif en Europe*; *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, *Histoire parlementaire de France*, *Recueil complet des discours prononcés dans les Chambres de 1819 à 1848*, *Mélanges biographiques et littéraires*; *la France et la Prusse responsables devant l'Europe*; *un Projet de mariage royal*; *Trois Générations*, 1789, 1814, 1848; *Histoire de France racontée à mes petits-enfants*; etc., etc. On lui doit encore des ouvrages religieux : *Méditations et Études morales*; *l'Église et la Société chrétienne en 1861*, *Méditations sur l'essence de la religion chrétienne*; *Méditations sur l'état actuel de la religion chrétienne*, etc., etc.

GUIZOT (Élisabeth-Charlotte-Pauline DE MEULAN, Mme), née à Paris, 1773-1827, perdit son père et sa fortune pendant la Révolution et s'occupa de littérature. Associée par Suard à la rédaction du *Publiciste*, 1801, elle publia un grand nombre d'articles de critique morale, réunis depuis sous le titre d'*Essais de littérature et de morale*. Devenue Mme Guizot en 1812, elle tourna son activité vers l'éducation de ses enfants et publia : *les Enfants*, le *Journal d'une mère*, *l'Écolier*, les *Nouveaux Contes*, et surtout les *Lettres de famille sur l'éducation domestique*, ouvrage couronné par l'Académie française, et les *Conseils de morale*.

GUIZOTIE. s. f. (de *Guizot*, nom pr.). Bot. Genre de composées sénécionées, établi pour une espèce de l'Inde et de l'Abyssinie.

GUIZOTIN, INE. adj. De Guizot, qui appartient à Guizot. Mot créé à l'occasion du système politique de Guizot, ministre des affaires étrangères. Principes guizotins. Système guizotin. || S'employait plutôt comme substantif. *C'est un guizotin.* C'est un partisan des doctrines, du système de Guizot.

GUJAN. Géogr. Bourg du cant. de La Teste, arr. de Bordeaux (Gironde), petit port de cabotage, au S. du bassin d'Arcachon; 3,900 hab.

GULAIRE. adj. 2 g. (ét. lat., *gula*, gueule). Qui se rapporte à la gueule.

— Zool. Dont la gorge est d'une autre couleur que le reste du corps.

GULARD. s. m. Vitic. Variété de raisin.

GULCHENITE. s. m. Hist. relig. Membre d'un des ordres monastiques musulmans.

GULD ou **GULDEN.** s. m. Métrol. Florin, monnaie de Manheim, qui vaut 2 fr. 85 cent. || Monnaie d'argent de Brunswick; guld de 1764, 2 fr. 89 c.; guld commun, 2 fr. 59 c.; guld de 1795, 2 fr. 86 c. On les appelle aussi *florin*. || Monnaie d'or du Hanovre, qui vaut 8 fr. 70 c. || Monnaie de compte de Hesse-Darmstadt, à 60 kreutzers, qui vaut 2 fr. 16 c.

GULDBERG (Ove HOEEGH-). Ministre et écrivain danois, né à Horsens, 1731-1808, précepteur du prince Frédéric, second fils de Frédéric V, contribua à la chute de Struensée, 1772. Son ancien élève fut nommé régent, au nom de Christian VII. Guldberg devint ministre et détruisit la plupart des réformes libérales dues à Struensée. Il fut forcé de se démettre en 1784. On estime beaucoup son *Histoire du monde*, ouvrage malheureusement inachevé, 1768-1772.

***GULF-STREAM.** s. m. (pr. *ghuelf strimm*, littéral. *courant du golfe*). Géogr. Large courant de l'océan Atlantique, qui semble venir de la côte d'Afrique, en allant de l'E. à l'O.; il longe d'abord la côte de l'Amérique méridionale, depuis le cap Saint-Roque, pénètre dans la mer des Antilles, suit tout le pourtour du golfe du Mexique. Il en sort avec rapidité par le canal de Bahama, se dirige au N.-E., passe au sud de Terre-Neuve, traverse l'Atlantique et, vers les côtes d'Europe, se divise en plusieurs bras, qui échauffent la Bretagne française, l'Irlande et l'Angleterre, les Fœroë, la Norvège. Au nord de la presqu'île scandinave, le courant se partage en deux branches; l'une double le cap Nord et fait fondre les glaces de la côte de Laponie; l'autre se dirige vers le Spitzberg, et va se mêler aux courants polaires. La température du Gulf-Stream est souvent de 9° plus élevée que celle de l'Océan, à pareille latitude; les navires qui reviennent d'Amérique se servent de ce courant, qui les porte vers l'Europe.

GULISTAN. (littéral. *pays des roses*). Géogr. Village de la Russie d'Asie, au confluent du Kour et de l'Araxe, célèbre par le traité de 1813, en vertu duquel la Perse cédait à la Russie le Chirvan et abandonnait ses prétentions sur la Géorgie, le Daghestan et l'Abasie.

— Philol. Titre d'un ouvrage persan, mêlé de prose et de vers, et composé par le célèbre Saadi. || Titre d'un opéra-comique, dont les paroles sont d'Étienne et la musique de Dalayrac.

GULLEGHEM. Géogr. Bourg de la Flandre occidentale (Belgique), à 6 kil. O. de Courtrai. Toile de lin et de coton; 4,000 hab.

GULO. s. m. (mot latin signifiant *goulu*). Mamm. Nom scientifique du glouton.

GULONE. s. f. (ét. lat., *gulo*, goulu). Erpét. Section du genre couleuvre.

GULONIN, INE. adj. (rad. *gulone*). Mamm. Qui ressemble au genre glouton. || GULONINS. s. m. pl. Division de mammifères plantigrades, ayant pour type le genre glouton.

GULPE. s. m. Blas. Espèce de tourteau ou de besant de pourpre.

GULUSSA. Second fils de Massinissa, eut une part du royaume de Numidie, 149 avant J.-C., et secourut les Romains au siège de Carthage.

***GUMÈNE.** s. f. Mar. Grand cordage; corde de l'ancre d'une galère.

— Blas. Meuble de l'écu représentant ce câble.

GUMÉNISKI. s. m. Ornith. Oie du Kamtchatka.

GUMILLÉE. s. f. (pron. *gu-mi-llé*, *ll* mouill.; de *Gumillo*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des saxifragées, tribu des cunoniées, établi pour une espèce du Pérou.

GUMMATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide gummique avec une base.

GUMMIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *gumma*, gomme; *fero*, je porte). Bot. Qui produit de la gomme.

GUMMIQUE. adj. 2 g. (du latin *gumma*, gomme). Chim. Se dit de deux acides dont l'un est tiré de la gomme arabique, et l'autre formé par l'action de l'oxyde de cuivre sur le glucose.

GUNDÉLIACÉ, ÉE. adj. (pr. *gon-de-li-a-cé*). Bot. Qui ressemble à une gundélie. || GUNDÉLIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre gundélie.

GUNDÉLIE. s. f. (pr. *gon-dé-li*; de *Gundelsheimer*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des composées vernoniacées, établi pour une espèce qui appartient à la Syrie et à l'Arménie.

GUNDI. s. m. Mamm. Quadrupède d'Afrique, voisin des marmottes.

GUNDON. s. m. Entomol. Grosse fourmi d'Éthiopie.

GUNGNER. s. m. Myth. scand. Lance merveilleuse d'Odin.

GUNNEL. s. m. Ichtyol. Poisson du genre blennie, qu'on trouve dans les mers d'Europe.

GUNNÉRACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre gunnère. || GUNNÉRACÉES. s. f. pl. Tribu de dicotylédones, ayant pour type le genre gunnère.

GUNNÈRE. s. f. (de *Gunner*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des urticacées gunnéracées établi pour des espèces de l'Afrique et de l'Amérique australe. On les emploie pour la teinture en noir et la préparation des cuirs.

GUNNÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre gunnère. || GUNNERÉES. s. m. pl. Syn. de GUNNÉRACÉES.

GUNNIE. s. f. (de *Gunn*, n. pr.). Bot. Genre de plantes épiphytes, famille des orchidées, tribu des vandées, dont l'espèce type croît à l'île Van-Diémen.

GUNTER (Edmond). Mathématicien anglais, né dans le comté de Hereford, 1580-1626. Il obtint en 1619 la chaire d'astronomie au collège de Gresham et inventa plusieurs instruments, comme la *règle logarithmique* qu'on a aussi appelée *échelle de Gunter*. Ses ouvrages ont eu de nombreuses éditions.

GUNTHER. Comte de Schwartzbourg 1304-1349, fut élu empereur d'Allemagne, en 1349, et opposé à Charles IV. Mais il fut empoisonné aussitôt.

GUNZ. Géogr. Affluent de droite du Danube, formé de deux sources, arrose la Bavière et se jette près de Günzburg.

GUPPAS. s. m. Métrol. Poids dont on se sert dans quelques villes du détroit de Malacca, particulièrement à Guéda.

GUR. s. m. Comm. Toile blanche de coton qu'on exporte des Indes.

GURAÈS. s. m. Toile peinte du Bengale.

GURGISTAN. Géogr. Le pays des Géorgiens.

GURGUNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide résineux, analogue à l'acide sylvique, tiré du baume de Gurgu.

GURHOFIANE. s. f. (de *Gurhof*, n. géogr.). Minér. Espèce de dolomie compacte, propre à faire des pierres à rasoir.

GURIMUKHINAGARY. s. m. Linguist. Langue religieuse des Sikhs.

GURINGEL. Géogr. Montagne de Suisse, canton de Berne, sur laquelle se trouvent, à 1,200 mètres au-dessus de la mer, des bains d'eau sulfureuse très fréquentés. On en exporte les eaux comme médicament.

GURK. Géogr. Affluent de la Save, arrose l'Illyrie autrichienne; cours de 100 kilomètres.

— GURK. Affluent de la Drave, arrose dans la Carinthie GURK, qui a donné son nom à un évêché dont le siège est à Klagenfurt; 140 kil. de cours.

GURLET. s. m. V. GRELET.

GURNARD ou **GURNEAU.** s. m. Ichtyol. Trigle, genre de poisson thoracique.

GURON. s. m. Moll. Coquille du genre des huîtres.

GURRÉENS. s. m. pl. Géogr. anc. Nom d'un peuple de l'Inde, en deçà de l'Indus, qui fut soumis par Alexandre.

GURSAY. s. m. Métrol. Mesure de poids employée dans l'Inde.

GUSBABUL. s. m. Minér. Espèce de pierre fine.

GUSE. s. f. Blas. Syn. de GULPE.

GUSLI ou **GUSSEL.** s. m. Mus. Espèce de harpe dont on se sert en Russie.

GUSSONIE. s. f. Bot. Syn. de RACCOLABION.

***GUSTATIF, IVE.** adj. (ét. lat., *gustus*, goût). Qui a rapport au goût.

— Anat. Se dit du nerf qui transmet au cerveau la sensation du goût. Nerf gustatif.

***GUSTATION.** s. f. (pron. *gu-sta-cion*; ét. lat., *gustatio*, de *gustare*, goûter). Didact. Sensation du goût, perception des saveurs. Si, au moment où l'on avale, au lieu de laisser revenir la langue à sa place naturelle, on continue à la tenir attachée au palais, on intercepte la circulation de l'air, l'odorat n'est point frappé, et la *gustation* n'a pas lieu. (Brill.-Sav.)

— Antiq. rom. Premier service du souper. || Collation, déjeuner.

GUSTATOIRE. s. m. (ét. lat., *gustatorium*, même signif.). Antiq. rom. Espèce d'office dans lequel on gardait les mets propres à la gustation.

GUSTAVE. Quatre rois de Suède ont porté ce nom : GUSTAVE Ier *Wasa*. Né à Lindholmen en 1490 ou en 1496, mort en 1560, fils d'Érik Johansson Wasa, sénateur, servit courageusement Sten Sture II contre les Danois, mais fut pris traîtreusement par Christian II et envoyé en Danemark, 1518. Il s'échappa et résolut de délivrer la Suède. Il parvint à travers mille dangers jusque dans les mines de la Dalécarlie, où il travailla pour vivre; à Mora, les paysans se déclarèrent pour lui; il eut bientôt une petite armée, battit les Danois à Westeras, et prit Upsal, 1521. Les états de Vadstena lui donnèrent le titre de régent; Stockholm se rendit, 1523; et lorsque Gustave fut proclamé roi, le royaume entier était presque pacifié. Gustave Wasa favorisa la propagation du luthéranisme, et aux états de Westeras, 1527, enleva au clergé son pouvoir politique et la plus grande partie de ses biens. Secondé par Laurent Petri, archevêque luthérien d'Upsal, par son frère Olaüs Petri, pasteur éloquent de Stockholm, il réunit le concile national d'Œrebro et fit adopter la confession d'Augsbourg, comme religion de l'État. Gustave s'unit à Frédéric de Danemark pour repousser une tentative de restauration faite par Christian II; il gagna les nobles en partageant avec eux les biens du clergé; la couronne fut déclarée héréditaire en 1544. Gustave améliora l'agriculture, favorisa l'exploitation des mines, conclut des traités avantageux avec les Hollandais, la France, l'Écosse et l'Angleterre; une armée permanente et oldée fut établie, une marine militaire organisée. Une guerre avec la Russie se termina par le traité de Moscou, 1557. || GUSTAVE II ou GUSTAVE-ADOLPHE, dit *le Grand*. Né à Stockholm, 1594-1632, fils de Charles IX, succéda à son père en 1611. Il continua la guerre engagée avec la Russie, la Pologne et le Danemark. La paix de 1613 avec les Danois lui rendit Calmar; par le traité de Stolbova, 1617, il éloigna les Russes de la Baltique. Sigismond, roi de Pologne, revendiquait la couronne de Suède; Gustave lui enleva toute la côte de Riga à Dantzig, et la plus grande partie de la Prusse polonaise. L'empereur Ferdinand II soutenait Sigismond; il mit Gustave-Adolphe au ban de l'Empire. Alors le roi de Suède résolut de venir en aide aux protestants d'Allemagne, opprimés par l'Empereur. Il venait de signer avec la Pologne la trêve d'Altmark, par l'intermédiaire de la France, 1629; et, par la convention de Bernwald, reçut de Richelieu la promesse d'un subside annuel de 600,000 écus. Il s'embarqua avec 18,000 hommes et une belle artillerie et occupa aussitôt presque toute la Poméranie. Gustave s'annonçait comme le libérateur de l'Allemagne; les fureurs épouvantables du général catholique Tilly, qui détruisit Magdebourg, rallièrent à Gustave la plupart des princes allemands du Nord. Le 7 septembre 1630, il remporta sur Tilly la grande victoire de Breitenfeld ou de Leipzig; puis, voulant délivrer l'Allemagne protestante, il se dirigea vers le Rhin, et à Mayence parut le maître de l'Allemagne que ses lieutenants parcouraient victorieux. Il revint ensuite par la vallée du Danube, triompha encore de Tilly au passage du Lech, 10 avril 1631, occupa Augsbourg, Munich, et, devant Nuremberg, resta longtemps en présence de Waldstein. Apprenant que les ennemis ravageaient la Saxe, il accourut pour délivrer ce pays allié et fut tué pendant la bataille de Lutzen, peut-être assassiné par le duc de Saxe-Lauenbourg, novembre 1632. Les Suédois vengèrent sa mort. C'est l'un des héros du protestantisme; il a contribué à donner à la Suède un rang considérable dans la politique générale de l'Europe au XVIIe siècle. || GUSTAVE III. Né en 1746, fils d'Adolphe-Frédéric et de Louise-Ulrique, sœur de Frédéric II, visita la France en 1770, et revint en Suède à la mort de son père, 1771. Il prépara dans le plus grand secret le coup d'État qui le débarrassa de la tyrannie des grands, août 1772. Il améliora les finances, encouragea le commerce, abolit la torture, décréta la liberté de la presse, 1774, mais la supprima en 1780. Au dehors, il s'unit à la *ligue de neutralité armée*, 1780. L'opinion cessa de lui être complètement favorable; pour reconquérir la popularité, il déclara la guerre à Catherine II, 1788, mais ses soldats l'arrêtèrent au milieu de ses succès; il alla combattre les Danois, rentra en triomphe à

Stockholm et résolut de se venger. Dans la diète de 1789, il s'empara du pouvoir absolu ; il recommença la guerre contre la Russie, et signa la paix de Verelæ, 14 août 1790. Gustave songea dès lors à se mettre à la tête d'une grande coalition contre la Révolution française, mais une conspiration se forma contre lui dans les rangs de l'aristocratie ; et il fut blessé mortellement d'un coup de pistolet par Ankarstroem au milieu d'un bal masqué le 15 mars 1792 ; il expira treize jours après. Il avait fondé l'Académie suédoise, 1786, et cherché à introduire en Suède la civilisation française, dont il était épris. — GUSTAVE-ADOLPHE IV. Fils du précédent, né en 1778, succéda à son père, 1792, sous la régence de son oncle Charles, duc de Sudermanie. La régence fut troublée par les luttes des deux partis qui se disputaient le pouvoir, le parti français favorable aux idées libérales et le parti russe. Gustave IV, déclaré majeur, accorda sa confiance aux ennemis de son oncle, et rappela d'exil le général d'Armfeldt, puis il épousa une princesse de Bade, 1797. Violent, fantasque, il se brouilla avec la plupart des souverains de l'Europe. Il entra dans la troisième coalition contre la France ; on lui enleva la Poméranie, Stralsund, l'île de Rugen. Après la paix de Tilsitt, Alexandre envahit la Finlande et s'en empara, 1808. En Suède, le mécontentement était à son comble ; une conspiration militaire fut formée par le baron d'Adlerspaar ; le roi fut arrêté dans son palais le 13 mars 1809 ; il signa quelques jours après son acte d'abdication. Les états le déclarèrent déchu et l'exilèrent. Il reclama la couronne au congrès de Vienne, pour son fils, et mourut à Saint-Gall en 1837.

GUSTAVIE. s. f. (de *Gustave*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des myrtacées, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique tropicale.

GUSTUEL, ELLE. adj. (du latin *gustus*, goût). Qui a rapport au goût. Appareil gustuel. L'appareil *gustuel* est d'une rare perfection chez l'homme. (Brillat-Savarin.) Le poisson, entre les mains d'un préparateur habile, peut devenir une source inépuisable de jouissances *gustuelles*. (Id.)

GUTENBERG (Jean ou Hans GENSFLEISCH, dit), du nom de sa mère, Elise Gutenberg. Inventeur de l'imprimerie, né à Mayence, d'une famille noble, vers 1400, mort en 1468, se réfugia à Strasbourg en 1424. Il s'occupa de procédés secrets qu'il avait inventés pour imprimer ; il eut plusieurs associés, André Dritzehen surtout, qui mourut en 1438. Après 1444, il retourna à Mayence ; deux ans plus tard, il s'associa avec Jean Fust, qui lui prêta l'argent nécessaire pour exécuter ses impressions dans la maison appelée *Zum Jungen*, plus tard *Maison de l'imprimerie*. Il se servait de caractères mobiles en bois. Après un procès avec Jean Fust, il s'associa au docteur Hummer. Gutenberg, comme beaucoup d'inventeurs, tira peu de profit de son invention et mourut pauvre ; il fut enterré au couvent des franciscains. Parmi les ouvrages imprimés par lui, on cite : un petit vocabulaire dit *Catholicon*, imprimé peut-être à Strasbourg ; une ou plusieurs éditions de *Donat*, les *Lettres d'indulgence*, de 1454 et 1455, le *Calendrier* de 1457 ; l'*Appel contre les Turcs*, 1454 ; la *Bible* en trente-six lignes, à deux colonnes, dont il ne reste que trois ou quatre exemplaires, 1455-1456 ; le *Psautier de Mayence*, 1457.

★ GUTTA-PERCHA. s. f. (pr. *gu-ta-per-ka*), du malais *getah*, gomme ; *Pertjah*, nom de Sumatra). Comm. Nom donné à une espèce de gomme extraite, à Sumatra, d'un arbre de la famille des sapotacées, ayant les mêmes propriétés que le caoutchouc, et servant à des usages analogues. On se sert de la *gutta-percha* pour envelopper les fils télégraphiques sous-marins. (Acad.)

GUTTA-ROSEA. s. f. Pathol. Acné.

★ GUTTE. V. GOMME-GUTTE.

GUTTÈTE (Poudre de). Médec. Poudre officinale composée de gui de chêne, de racines de dictame blanc et de pivoine, de corne de cerf calcinée, de semences d'arroche et de corail rouge préparé ; employée autrefois comme antispasmodique, tout à fait inusitée aujourd'hui.

★ GUTTIER. s. m. Bot. Genre de la famille des guttifères, qu'on cultive aux Indes orientales, à Ceylan et dans plusieurs pays de l'Asie. Le *guttier-gommier* a le bois blanchâtre, revêtu d'une écorce noirâtre en dessus, rouge en dessous, qui laisse couler par incision une liqueur visqueuse, inodore, donnant par la dessiccation une gomme-résine opaque, de couleur jaune safrané, qui est une espèce de *gomme-gutte*. Le fruit, qui est de la grosseur d'une orange, est jaunâtre ; sa saveur est légèrement acide. On le mange ou on l'emploie sec et réduit en poudre dans les aliments.

GUTTIÉRÉZIE. s. f. (de *Guttierez*, n. pr.). Bot. Genre de composées sénécionidées héléniées, établi pour une espèce suffrutescente peu commune du Mexique, à fleurs en corymbe.

★ GUTTIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *gutta*, goutte ; *fero*, je porte). Minér. Qui se présente sous forme de gouttes.

— Bot. Se dit des arbres produisant la gomme-gutte.

— GUTTIFÈRES. s. m. pl. Famille de plantes originaire des pays chauds et comprenant les espèces qui fournissent de la gomme.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel.

GUTTIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *gutta*, goutte ; *forma*, forme). Hist. nat. Qui a la forme d'une goutte d'eau.

GUTTIPENNE. adj. 2 g. (étym. lat., *gutta*, goutte ; *penna*, plume). Ornith. Qui a les ailes chargées de taches blanches sur un fond brun.

GUTTONAIRE. s. m. Hist. milit. Soldat de grosse cavalerie de la milice byzantine.

GUTTONS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple gothique qui habita la Scandinavie, et qui passa ensuite dans la Chersonèse cimbrique.

GUTTULAIRE. adj. (ét. lat., *guttula*, dimin. de *gutta*, goutte). Minér. Qui affecte la forme de petits grains semblables à des gouttes.

GUTTULÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *guttula*, petite goutte). Hist. natur. Marqué de petites taches isolées.

— Arachn. *Épeire guttulée*. Épeire de Géorgie.

★ GUTTURAL, ALE. adj. (du lat. *guttur*, gosier). Anat. et Médec. Qui appartient, qui a rapport au gosier. Les anatomistes se servent de cet adjectif pour indiquer plusieurs parties qui dépendent ou qui sont voisines de la gorge. || *Artère gutturale*. Artère qui dépend d'une branche de la carotide externe, et se distribue principalement à la partie supérieure de la glande thyroïde et du gosier. || *Conduit guttural du tympan*. Canal de communication de l'oreille avec le pharynx, autrement dit *trompe d'Eustache*. || *Fosse gutturale*. Enfoncement qui se trouve à la base du crâne, entre le grand trou occipital et l'ouverture postérieure des fosses nasales. || *Hernie gutturale*. Dénomination impropre du bronchocèle ou goitre. || *Poche gutturale*. Réservoir formé par une dilatation de la muqueuse de la trompe d'Eustache, chez les solipèdes. || *Toux gutturale*. Sorte de toux occasionnée par une irritation du larynx ou de la trachée-artère.

— Gramm. Qui vient du gosier, qui se prononce du gosier. Son guttural. G, K et Q sont des lettres gutturales. La langue espagnole et la langue allemande ont beaucoup de lettres gutturales. || Se dit d'une langue contenant beaucoup de sons gutturaux.

— S'empl. comme substantif féminin en parlant des lettres gutturales. La gutturale *k*. Les labiales, les dentales et les *gutturales*. (Acad.)

GUTTURNION. s. m. Moll. Syn. de TRITON.

GUTTURO-MAXILLAIRE. adj. f. Anat. Qui appartient au pharynx et à la mâchoire.

GUTTURO-PALATIN. adj. m. Anat. Qui a rapport au pharynx et au palais.

GUTTUROSE. adj. f. (du lat. *gutturosus*, goitreux). Mamm. Se dit d'une espèce d'antilope qui a la gorge en forme de goitre.

GUTTURO-TÉTANIQUE. adj. Pathol. Se dit d'une espèce de bégayement dû à la contraction spasmodique du gosier.

GUTTUS. s. m. (pr. *gu-tuss* ; ét. lat., *gutta*, goutte). Antiq. rom. Sorte de vase à goulot étroit, d'où la liqueur ne pouvait couler que goutte à goutte. On gardait ordinairement dans des guttus les huiles et les essences.

GUTZKOW (Charles-Ferdinand). Né à Berlin, 1811-1878, écrivain politique allemand, aux théories avancées. Ses *Nouvelles*, *Soirées*, *Caractères publics*, eurent du succès ; ses pamphlets le firent condamner à la prison. Il a publié : *Essai sur la philosophie de l'histoire*, *Gœthe et les Deux Siècles*, des romans ; il a fait jouer des drames romantiques, des tragédies historiques : il a écrit un roman en 9 volumes, *les Chevaliers de l'esprit*, puis *la Diaconesse*, *l'Enchanteur de Rome*, etc.

GUYANA ou **ANGOSTURA.** Géogr. Province de l'État de Bolivar dans le Venezuela, occupe toute la partie de la république, au S. de l'Orénoque. Quelques endroits seulement sont cultivés ; les savanes immense sont peuplées de bœufs qui vivent en liberté ; 34,000 h. La seule ville est *Ciudad-Bolivar*.

GUYANE. Géogr. Vaste contrée au N.-E. de l'Amérique méridionale ; elle forme une espèce d'île environnée au N. et au N.-E. par l'Océan Atlantique ; au S. par l'Amazone ; au S.-O. par le rio Negro ; à l'O. par le Cassiquiare ; au N.-O. par l'Orénoque. La chaîne des monts Tumucumaque ou Tumucuraque occupe le centre de la Guyane. Les montagnes s'abaissent en terrasses successives vers la mer ; puis commence une vaste plaine d'alluvions, qu'interrompent çà et là des masses noires rocheuses. Les côtes sont basses et recouvertes par la mer. La Guyane, chaude, humide, remplie de bois et de marais, est insalubre pour les Européens. Les terres basses sont très fertiles en arbres à fruits, girofliers, canneliers, muscadiers, poivriers, etc. ; en cacao, café, indigo, vanille, canne à sucre, coton, rocou, riz, maïs, arrow-root, gommes, etc. Les arbres, acajou, cocotier, bois de fer, manguier, cassia, etc., atteignent des proportions colossales. La Guyane, découverte par Christophe Colomb en 1498, explorée par V. Pinzon en 1500, fut visitée par Walter Raleigh en 1595 et par le Français La Ravardière, qui s'y établit en 1604. Les aventuriers y cherchaient, au XVIe siècle, le fabuleux pays de l'or, *el Dorado*. Enfin les Français, les Anglais et les Hollandais y fondèrent, au XVIIe siècle, des colonies qui, après des fortunes diverses, leur appartiennent encore. Aujourd'hui la contrée appelée Guyane est divisée en 5 parties : 1° *Guyane vénézuélienne*, ou *espagnole* ou *colombienne* ; elle forme une province de la république de Venezuela ; V. GUYANA. 2° la *Guyane anglaise*, séparée du Venezuela par l'Essequibo, et de la Guyane hollandaise par le Corentyn. Elle a 221,000 kilomètres carrés et 250,000 habitants, et est divisée en trois comtés, Berbice, Demerary et Essequibo. Les villes principales sont : *Georgetown* ou *Stabroek*, la capitale, Essequibo, Nouvelle-Amsterdam. On trouve dans l'intérieur des peuplades sauvages, belliqueuses, intelligentes et passant pour anthropophages. Les Anglais s'en emparèrent en 1803 sur les Hollandais, et la gardèrent en 1814 ; 3° *Guyane hollandaise*, entre l'Atlantique au N., la Guyane anglaise à l'O., le Brésil au S., la Guyane française à l'E., dont elle est séparée par le Maroni. Elle a 120,000 kil. carrés et 70,000 hab., dont 40,000 nègres libres. C'est une vaste plaine, arrosée par la Saramaca et le Surinam, couverte de plantations florissantes. La capitale est *Paramaribo*. Dans l'intérieur vivent des peuplades indiennes et les nègres indépendants. Ce pays, d'abord colonisé par les Anglais, fut occupé par les Hollandais en 1667 ; 4° la *Guyane française*, entre la Guyane hollandaise et le Brésil, s'étend jusqu'à l'Oyapok, quoique, d'après le traité d'Amiens, on ait plus d'une fois réclamé la limite de l'Arouary. Elle a 360 kil. de côtes et 121,000 kil. carrés de superficie. La terre est fertile, mais les parties basses sont seules cultivées. Les terres hautes sont boisées, bien arrosées et saines ; les rivières sont : le Maroni, le Sinnamary, le Kourou, l'Approuague, l'Oyapok. Elle ne renferme que 27,000 hab. La capitale est *Cayenne* ; on peut nommer Oyapok, Kourou, Remire, Sinnamary, les colonies pénitentiaires de la montagne d'Argent et des îles du Salut. Les Français appelèrent d'abord ce pays *France équinoxiale* ; il fut pris par les Anglais, 1654 ; par les Hollandais, 1676 ; par les Portugais, 1809. La France a recouvré la Guyane en 1817. Les tentatives de colonisation au XVIIIe siècle et au XIXe ont médiocrement réussi ; 5° la *Guyane brésilienne*, cédée, en 1713, par la France au Portugal, qui la perdit avec le Brésil, s'étend jusqu'à l'Amazone, a une superficie de 1,300,000 kilomètres carrés, et est comprise dans la province d'Alto-Amazonas.

GUYAQUILLITE. s. f. Minér. Résine fossile trouvée à Guyaquil.

GUYARD DE BERVILLE. Historien, né à Paris, 1697-1770, a écrit : *Histoire du chevalier Bayard*, 1760, souvent réimprimée, et *Histoire de Bertrand du Guesclin*, 1767.

GUYENNE. Géogr. Province de l'ancienne France, qui faisait partie du gouvernement de Guyenne et Gascogne. La *Guyenne propre* renfermait : le *Bordelais*, le *comté de Benauges*, le *Médoc*, *la Flandre de Médoc* ; le *captalat de Buch*, les *Landes de Bordeaux* ; le *Blayez*, le *Bourgez*, le *Cubzaguez*, le *Fronsadois*. Le nom de Guyenne a été longtemps synonyme de celui d'Aquitaine.

— GUYENNE ET GASCOGNE. Gouvernement de l'ancienne France, au S.-O. Il avait pour capitale *Bordeaux*. Il comprenait 1° la *Guyenne*, correspondant à l'ancienne Aquitaine, et divisée en *Guyenne propre*, *Périgord*, *Agenois*, *Quercy* et *Rouergue* ; 2° la *Gascogne*, où se trouvaient : le *Bazadais*, le *Condomois*, l'*Armagnac*, l'*Astarac*, le *Comminges*, le *Nébouzan*, le *Couserans*, le *Bigorre*, les *Landes*, le *Tursan*, le *Marsan*, le *Gabardan*, le *pays des Basques*. La Guyenne a formé les départements de la Gironde, de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, du Lot et de l'Aveyron ; la Gascogne a formé ceux du Gers, des Landes, des Hautes-Pyrénées.

GUYON (Jeanne-Marie BOUVIER DE LA MOTTE, Mme). Née à Montargis, 1648-1717, veuve de Jacques Guyon, fils de l'entrepreneur du canal de Briare, se crut destinée à un ministère extraordinaire ; se rendit à Annecy, en 1681, pour convertir les hérétiques, puis se retira chez les ursulines de Thonon ; elle prêcha le renoncement à soi-même, l'extase dans l'amour de Dieu, enfin toutes les doctrines bizarres connues sous le nom de *quiétisme* ; Mme de Maintenon s'intéressa à Mme Guyon, qui parut à Versailles et à Saint-Cyr ; mais l'évêque de Chartres Godet-Desmarets fut effrayé des idées mystiques qu'elle répandait ; une commission fut nommée pour les examiner : Bossuet, Noailles, évêque de Châlons, Tronson, supérieur de Saint-Sulpice, et Fénelon procédèrent à cet examen théologique dans les *Conférences d'Issy*, qui firent alors beaucoup de bruit. Ils signèrent 34 articles pour déterminer ce qu'il y avait de mauvais et d'exagéré dans les nouvelles doctrines, 1695 ; Fénelon, devenu archevêque de Cambrai, chercha à les expliquer et à les soutenir ; il publia, en 1697, l'*Explication des maximes des saints sur la vie intérieure* ; il fut lui-même condamné par le saint-siège, 1699 ; et Mme Guyon, qui avait été plusieurs fois exilée ou emprisonnée, acheva sa vie à Blois dans la retraite et l'exercice des œuvres de charité. Ses *Œuvres* forment 30 vol. ; on peut citer : les *Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, traduits en français, avec des explications ; *Recueil de poésies spirituelles ; Discours chrétiens et spirituels ; l'Âme amante de son Dieu*, etc.

GUYONISME. s. m. Hist. relig. Doctrine quiétiste de Mme Guyon.

GUYOT (Joseph-Nicolas). Jurisconsulte, né à Saint-Dié, 1728-1816, fut un instant juge au tribunal de cassation en 1795. Il a publié : le *Grand Vocabulaire français*, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*. Il est l'un des auteurs de l'*Encyclopédie méthodique* (*Jurisprudence*), etc.

— GUYOT DE PROVINS. Poète français de la fin du XIIe siècle, parcourut l'Europe et composa à Cluny, probablement vers 1205, sous le nom de *Bible*, une satire générale des vices de la société, des princes, des évêques, des moines, des légistes, des médecins, en vers de huit syllabes, d'un style vif et original, mais âpre et dur.

— GUYOT DE MERVILLE (Michel). Littérateur, né à Versailles, 1696-1755, fit paraître à La Haye un journal, l'*Histoire littéraire de l'Europe*, revint à Paris, où il écrivit pour Desfontaines et attaqua Voltaire. Il fit représenter plusieurs pièces au Théâtre-Italien et à la Comédie-Française. Dénué de ressources, il se tua près de Genève.

GUYOUL. Géogr. Rivière de France, qui est navigable à Dol, passe au Vivier et finit dans la baie de Cancale.

GUY PATIN V. PATIN.

GUYSE ou **GUISE** (Jacques de). Annaliste flamand, né à Mons, mort vers 1399, de l'ordre de Saint-François, composa en latin : *Annales Hannoniæ* (Hainaut), traduit en français sous ce titre : *Illustrations de la Gaulle Belgique*, 1531-1532.

GUYTON DE MORVEAU ou **GUYTON-MORVAU** (Louis-Bernard). Chimiste, né à Dijon, 1737-1816, avocat général au parlement de Dijon dès 1755, fonda des cours de chimie, de minéralogie, de médecine, donna sa démission de magistrat et proposa un plan de nomenclature méthodique pour la chimie ; puis il s'occupa du *Dictionnaire de chimie* pour l'*Encyclopédie méthodique*. Député à l'Assemblée législative, puis à la Convention, il siégea parmi les députés de la Montagne, forma le corps d'aérostiers militaires et perfectionna les procédés pour la fabrication des poudres et du salpêtre. Membre du conseil des Cinq-Cents de 1795 à 1797, il prit part à la fondation de l'École polytechnique. Administrateur des monnaies 1800-1814, il contribua à l'établissement du nouveau système monétaire. Parmi ses ouvrages on cite : *Nouveau moyen de purifier une masse d'air infectée ; Éléments de chimie théorique et pratique ; Mémoire sur les dénominations chimiques ; Méthode d'une nomenclature chimique*, avec Lavoisier, Laplace, Monge, Berthollet et Fourcroy, 1787.

GUYTONIEN, ENNE. adj. Qui appartient, qui a rapport au chimiste Guyton de Morveau. Fumigations guytoniennes.

GUZARATE. Géogr. V. GUZERATE.

GUZARATI. s. m. Linguist. Dialecte indien de Guzarate.

— adj. Qui appartient au dialecte de Guzarate. Mots guzaratis. Caractère guzarati.

GUZÉNIS. s. m. Comm. Sorte de toile des Indes.

GUZERATE. Géogr. Presqu'île de l'Hindoustan, au N.-O., entre le golfe de Katch ou Kutch au N., la mer d'Oman à l'O., le golfe de Cambaye au S.-E., pays marécageux, fertile et malsain. — La province de *Guzerate* comprend, outre la presqu'île, une partie du continent vers le N. ; les villes principales sont : Djounaghor, Pattan, Diu et Damaun (aux Portugais), Ahmed-abad, Cambaye, Kaïrah, Rhadonpour, Barotsch, Baroda, Surate, etc. On estime la population à 7 millions d'habitants. Cette province florissante de l'empire mongol, conquise par les Mahrattes au XVIIIe siècle, a été soumise par les Anglais de 1802 à 1807.

GUZLA. s. f. Mus. Instrument de musique des Morlaques, espèce de violon monté d'une seule corde de crin, qu'on fait vibrer avec un archet muni d'une seule corde de boyau. Cet instrument sert à accompagner les chants nationaux. Je te ferai, dans ma cité nouvelle, aux pieds de mes murs de diamant, une cabane de roseaux pour y chanter, sur ta *guzla*, tes chants de guerre mieux qu'un oiseau de Roumélie aux ailes d'or. (Edg. Quinet.) Tout ce qu'il y a de slave dans l'assemblée tressaille en reconnaissant le son des *guzlas*. (A. Daudet.)

— On trouve aussi ce mot au masculin. Je dirai seulement quelques mots des bardes slaves ou joueurs du *guzla*, comme on les appelle. (Mérimée.)

GUZMAN (Alphonse PEREZ DE), *le Bon*. Capitaine espagnol, né à Valladolid, 1258-1309, se distingua par sa valeur, repoussa les Maures de Tarifa et, plutôt que de se rendre, laissa égorger son propre fils, qui était au pouvoir de l'infant don Juan allié des Maures et révolté contre son frère le roi don Sanche. Il est la tige des Medina-Sidonia.

— GUZMAN (Louise de). Reine de Portugal, fille du duc de Medina-Sidonia, épouse de Jean de Bragance, contribua beaucoup à son élévation au trône de Portugal. A sa mort, 1656, elle fut régente de son fils Alphonse VI, 1662, et mourut dans un cloître, 1666.

— GUZMAN (A.-M.). Démagogue espagnol, né à Grenade, 1752-1794, naturalisé Français en 1781, fut l'un des partisans les plus fougueux de la Révolution française. Lié avec Hébert, il fut l'un des principaux membres de la Commune et l'un des ennemis les plus acharnés

des girondins. Arrêté par ordre du comité de Salut public, il fut condamné comme conspirateur et exécuté.

GUZMANNIE. s. f. (de *Guzman*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des broméliacées, établi pour la guzmannie tricolore qui croît au Pérou.

GY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Gray (Haute-Saône); commerce considérable de vins; 2,100 hab.

GYALECTE. s. f. Bot. Genre de lichens.

GYAROS. Géogr. L'une des Cyclades dans la mer Égée, à l'E. de Céos, servant de lieu de déportation sous les Romains. Elle est presque déserte. Auj. *Gioura*.

GYAS ou **GYGES.** s. m. Myth. Fils d'Uranus et de Ghé, frère de Briarée; un des géants à cent bras. || Troyen, compagnon d'Énée.

GYGÈS. s. m. Infus. Genre d'infusoires de la famille des volvociens, établi pour quatre espèces qui se rencontrent dans l'eau croupie des mares.

GYGÈS. Roi de Lydie, de la dynastie des Mermnades, régna probablement de 716 à 678 av. J. C. Suivant les traditions, il était berger du roi Candaule, trouva un anneau merveilleux qui rendait invisible, et s'en servit pour séduire la reine et détrôner le roi. Il envoya de riches présents au temple de Delphes, attaqua les villes grecques d'Asie Mineure, Milet, Smyrne, Colophon, Magnésie, et fut célèbre par son opulence.

— *Avoir l'anneau de Gygès.* Se dit proverbialement du pouvoir de se rendre invisible. Il ne possède pas l'anneau de Gygès.

GYLION. s. m. (du grec γύλιος). Antiq. gr. Panier à long col, dans lequel les soldats grecs portaient leurs provisions.

GYLIPPE. Général lacédémonien, né vers 465 av. J. C., mort vers 400, fut envoyé au secours de Syracuse assiégée par les Athéniens; battit Nicias et Démosthène, 414-413. Après la prise d'Athènes, 404, il déroba trois cents talents, fut dénoncé par un de ses esclaves, s'enfuit et mourut dans son exil.

GYLLENBORG (Charles, comte de). Homme d'État suédois, né à Upsal, 1679-1746, représenta Charles XII en Angleterre, fut chancelier et chef du parti des *chapeaux*.

GYLLOUKPA. Myth. tart. Division du lamaïsme, dont les partisans portent le bonnet jaune, et dont le chef est le dalaï-lama.

GYLONG. s. m. Relat. Nom des prêtres du Thibet qui font le service religieux auprès du grand lama.

GYMA. s. m. Bot. Sésame d'Orient.

GYMNADÉNIE. s. f. (étym. gr., γυμνὸς, nu; ἀδὴν, glande). Bot. Genre de plantes orchidées, tribu des ophrydées, établi pour plusieurs espèces des régions tempérées de l'hémisphère boréal.

GYMNAMPHORE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνὸς, nu; ἀμφορεύς, vase). Bot. Se dit d'une plante dans laquelle au lieu de feuilles radicales on n'aperçoit que les seuls godets, implantés sur les pétioles.

GYMNANDRE. adj. 2 g. (étym. gr., γυμνὸς, nu; ἀνήρ, ἀνδρὸς, mâle). Bot. Qui a des étamines nues.

GYMNANDROTARSE. s. m. (ét. gr., γυμνὸς, nu; ἀνήρ, ἀνδρὸς, homme; fr. *tarse*). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour une espèce du Texas.

GYMNANOLÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνὸς, nu; ἀ priv.; ὠλένη, bras). Zool. Qui a le corps nu et qui n'a point de bras. || GYMNANOLÈNES. s. m. pl. Ordre de la classe des acéphales comprenant ceux de ces animaux qui n'ont ni bras ni tête.

GYMNANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνὸς, nu; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs sont dépourvues de toute enveloppe.

— GYMNANTHE. s. f. Genre de plantes de la famille des tithymalées.

GYMNANTHÈME. s. m. (ét. gr., γυμνὸς, nu; ἄνθεμον, fleur). Bot. Genre de plantes à fleurs composées.

GYMNANTHÈRE. s. f. (étym. gr., γυμνὸς, nu; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre de la famille des asclépiadées périplocées, établi pour une plante frutescente de l'Australie.

GYMNARQUE. s. m. (ét. gr., γυμνὸς, nu; ἀρχὸς, rectum). Ichtyol. Genre de malacoptérygiens apodes, établi pour une espèce trouvée dans le Nil.

GYMNARRHÈNE. s. f. (ét. gr., γυμνὸς, nu; ἄῤῥην, mâle). Bot. Genre de composées, tribu des astérées, établi pour une espèce de Perse.

* **GYMNASE.** s. m. (ét. gr., γυμνάσιον, fait de γυμνὸς, nu). Local, place découverte ou bâtiment où la jeunesse grecque nue ou presque nue se livrait à toutes sortes d'exercices corporels, tels que la course, la saltation, le pugilat, l'art de lancer le disque et la javeline, etc. Les exercices du gymnase. Les portiques extérieurs des gymnases étaient particulièrement destinés aux conférences philosophiques et aux exercices littéraires.

— Chez les modernes, Nom de certains établissements où l'on forme la jeunesse aux exercices du corps. Gymnase pour les deux sexes. || Dans les établissements d'enseignement, Local ou endroit où l'on pratique les exercices de la gymnastique. Il n'y a pas de gymnase dans ce pensionnat.

— Se dit aussi pour Ensemble des agrès disposés pour les exercices gymnastiques. J'ai fait installer un gymnase dans mon jardin.

— Fig. Exercices propres à former l'intelligence. Le génie moderne s'est préparé lentement dans le *gymnase* de la scolastique du moyen âge. (Gerbet.)

— Enseign. École en général. Suivre les cours d'un gymnase musical. || En Russie et en Allemagne, Collège pour l'instruction secondaire, répondant aux lycées français. En ce sens, on dit aussi *gymnasium*.

— *Théâtre du Gymnase.* Théâtre ouvert à Paris sur le boulevard Bonne-Nouvelle, en 1820. Il fut mis sous la protection de la duchesse de Berry, et prit le titre de Théâtre de Madame, qu'il porta jusqu'en 1830. A cette époque, il reprit le nom de *Gymnase-Dramatique*.

* **GYMNASIARQUE.** s. m. (ét. gr., γυμνασιάρχης, fait de γυμνάσιον, gymnase, et ἀρχή, commandement). Antiq. Chef du gymnase; officier qui avait la surintendance du gymnase. La dignité de gymnasiarque était une espèce de magistrature religieuse.

— Celui qui, dans les écoles publiques, dirige un système d'exercices gymnastiques propres à développer les facultés physiques de l'homme

— Enseign. Nom donné, en Allemagne, au Directeur d'une école secondaire.

GYMNASIUM. s. m. (pr. *ji-mna-ziomm*). Antiq. rom. Quartier de l'ancienne Rome où l'on s'exerçait à la lutte.

— École secondaire en Russie et en Allemagne. V. GYMNASE.

* **GYMNASTE.** s. m. (du gr. γυμναστής, même signif.). Antiq. Dans les gymnases, Officier préposé à l'éducation des athlètes et chargé du soin de les former aux exercices auxquels leur complexion les rendait le plus propres.

— Professeur de gymnastique.

— Celui qui fait des tours de force, de souplesse, d'agilité.

GYMNASTÉRIE. s. f. (ét. gr., γυμνὸς, nu; ἀστὴρ, étoile de mer). Échin. Genre d'échinodermes, établi aux dépens du groupe des astéries.

GYMNASTÉRION. s. m. (mot grec). Antiq. gr. Lieu des gymnases où l'on déposait ses habits, soit pour entrer au bain, soit pour se livrer aux exercices gymnastiques.

* **GYMNASTIQUE.** adj. 2 g. (ét. gr., γυμναστική, même signif.; dérivé de γυμνάζω, je suis nu). Qui appartient aux exercices du corps, à la gymnastique. Exercices gymnastiques. Jeux gymnastiques. C'est le désir et le besoin de vaincre qui a fait inventer les divers jeux *gymnastiques*. (Teyssèdre.)

— *Pas gymnastique.* Pas de course régulier et cadencé.

* **GYMNASTIQUE.** s. f. Art des exercices du corps. Il y avait dans toute la Grèce des gymnases ou bâtiments consacrés à ces études de force, de légèreté et d'agilité, que la jeunesse suivait avec ardeur. La gymnastique eut trois branches principales, selon ses divers objets: l'une avait pour but la guerre, et s'appela *gymnastique militaire*; l'autre, appelée *gymnastique médicinale*, devait entretenir la santé; une troisième, dite *gymnastique athlétique*, formait les hommes qui s'exerçaient pour les jeux publics. Les exercices de la gymnastique militaire étaient le saut, le disque, la lutte, le javelot, le pugilat, la course à pied ou en char. Platon dit que l'inventeur de la gymnastique médicinale fut Herodicus de Leontium, contemporain d'Hippocrate. La gymnastique athlétique se nommait aussi *agonistique*, à cause des jeux qui en étaient le but. Les exercices gymnastiques chez les modernes sont: la danse, l'escrime, les combats au bâton, à la canne, les exercices militaires, la savate, la natation, l'équitation, la danse sur la corde, et tous les tours de force des comédiens ambulants, etc. C'est le colonel Amoros qui a ranimé le goût de la *gymnastique* en France. (Teyssèdre.) La *gymnastique*, lorsqu'elle est bien dirigée, donne au corps de la grâce et de la force; elle développe les formes, procure une santé brillante, endurcit contre les fatigues et les intempéries des saisons, redouble le courage, éteint toutes les passions, excepté l'amour de la gloire et de la patrie. (Rostan.)

— Fig. Les secousses politiques sont une *gymnastique* salutaire qui soutiennent l'énergie sociale, qui réveillent les plus généreuses passions de la gloire et de l'amour patriotique. (Virey.)

— Lieu où l'on fait des exercices gymnastiques.

GYMNASTISER. v. n. 1re conj. Se livrer aux exercices de la gymnastique. Si vous voulez acquérir une très forte santé, *gymnastisez*; *gymnastisez* encore, si vous voulez conserver la vôtre, quelque faible qu'elle soit. (Mercier.) Peu usité.

GYMNÈME. s. m. (ét. gr., γυμνὸς, nu; νῆμα, filament). Bot. Genre de la famille des asclépiadées pergulariées, établi pour des plantes qui croissent dans l'Inde.

GYMNÈTE. s. m. (ét. gr., γυμνής, ῆτος, nu). Entom. Genre de coléoptères, famille des lamellicornes, établi pour soixante-dix-sept espèces de l'Amérique, de l'Afrique et des Indes orientales.

GYMNÈTES. s. m. pl. Antiq. gr. Esclaves chez les Argiens.

GYMNÉTIDE. adj. (ét. fr., *gymnète*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble au gymnète. || GYMNÉTIDES. s. m. pl. Division de scarabéides mélitophiles, établie pour douze genres.

GYMNÈTRE. s. m. (étym. gr., γυμνὸς, nu; ἦτρον, le sommet du ventre). Ichtyol. Genre de poissons ténioïdes qui n'ont point de nageoires à l'anus et qui habitent la Méditerranée. Leur chair est muqueuse comme celle de la morue, et très molle. On les appelle aussi *poissons en ruban*.

GYMNÉTRON. s. m. (étym. gr., γυμνὸς, nu; ἦτρον, le sommet du ventre). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides gonatocères, établi pour plus de cinquante espèces qui habitent diverses régions des deux continents.

GYMNIQUE. adj. 2 g. (du gr. γυμνὸς, nu). Zool. Qui a le corps nu. || GYMNIQUES. s. m. pl. Infus. Famille de la classe des infusoires polygastriques, comprenant ceux de ces animaux qui ont le corps dépourvu de cils.

* **GYMNIQUE.** adj. 2 g. (du gr. γυμνικὸς, fait de γυμνὸς, nu). Antiq. Se dit des jeux publics où les athlètes combattaient nus. Les jeux célèbrés à Olympie, de quatre ans en quatre ans, étaient des jeux *gymniques*. (Acad.)

* **GYMNIQUE.** s. f. Antiquit. Science des exercices qu'on apprenait aux athlètes de profession. Professer la gymnique.

GYMNITE. s. f. Minér. Hydrosilicate de magnésie.

GYMNOBALANE. s. m. (ét. gr., γυμνὸς, nu; βάλανος, gland). Bot. Genre d'arbres de la famille des laurinées, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique tropicale.

GYMNOBLASTE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνὸς, nu; βλαστὸς, bourgeon). Bot. Se dit des plantes dont l'embryon n'est point renfermé dans un cercle particulier. || GYMNOBLASTES. s. f. pl. Groupe de l'ordre des dicotylédones, comprenant celles dont l'embryon n'est pas renfermé dans un sac propre.

GYMNOBOTHRIEN, ENNE. adj. (ét. gr., γυμνὸς, nu; βόθρος, trou). Helminth. Dont l'orifice est dépourvu de poils. || GYMNOBOTHRIENS. s. m. pl. Division de la classe des vers intestinaux.

GYMNOBRANCHE. adj. 2 g. (étym. gr., γυμνὸς, nu; βράγχια, branchies). Zool. Dont les branchies sont à nu. || GYMNOBRANCHES. s. m. pl. Crust. Ordre de crustacés proposé pour ceux qui ont les branchies nues.

GYMNOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνὸς, nu; καρπὸς, fruit). Bot. Dont les fruits ne sont soudés avec aucun organe accessoire.

— GYMNOCARPE. s. m. Bot. Genre de la famille des caryophyllées paronychiées, établi pour des arbrisseaux diffus, particuliers au nord de l'Afrique et à l'Arabie Pétrée.

— GYMNOCARPES. s. m. pl. Ordre de champignons à spores placées à l'extérieur.

GYMNOCARPIEN, ENNE. adj. (rad. *gymnocarpe*). Bot. Dont le fruit est découvert.

GYMNOCAULE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνὸς, nu; καυλὸς, tige). Bot. Qui a la tige nue, sans feuille. Géranium gymnocaule.

GYMNOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνὸς, nu; κεφαλή, tête). Bot. Qui a les fleurs nues, à cause de l'avortement des feuilles florales, comme la borréria gymnocéphale.

— GYMNOCÉPHALE. s. m. Ornith. Genre de passereaux dentirostres, établi pour une espèce de Cayenne, où on l'appelle vulgairement *oiseau mon père*.

— Bot. Genre de mousses.

— Ichtyol. Genre de poissons qui a été fondu dans les holocentres et les lutjans.

GYMNOCÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνὸς, nu; κέρας, corne). Entom. Qui a les antennes dépourvues de poils.

— GYMNOCÈRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type a été trouvée à Cayenne.

— GYMNOCÈRE. s. f. Entom. Genre de la tribu des locustiens, ordre des orthoptères, établi pour quelques espèces de l'Amérique méridionale.

GYMNOCHÈTE. s. m. (pron. *ji-mno-kète*; ét. gr., γυμνὸς, nu; χαίτη, chevelure). Entom. Syn. de CHRYSOSOME.

GYMNOCHILE. s. m. (pron. *ji-mno-kile*; ét. gr., γυμνὸς, nu; χεῖλος, lèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, tribu des nitidulaires, établi pour une espèce trouvée dans l'Afrique Australe.

GYMNOCHIROTE. s. f. (pr. *ji-mno-kirote*; étym. gr., γυμνὸς, nu; χείρ, main). Échin. Section du genre holothurie.

GYMNOCLADE. s. m. (ét. gr., γυμνὸς, nu; κλάδος, rameau). Bot. Genre de la famille des légumineuses césalpiniées, dont l'espèce type croît au Canada.

GYMNOCLINE. s. f. (étym. gr., γυμνὸς, nu; κλίνω, j'incline). Bot. Syn. de PYRÈTHRE.

GYMNOCOCHLIDE. adj. 2 g. (pr. *ji-mno-ko-klide*; ét. gr., γυμνὸς, nu; κοχλίας, coquille). Moll. Se dit des mollusques qui ont une coquille extérieure enveloppant le corps de l'animal. || GYMNOCOCHLIDES. s. m. pl. Division de l'ordre des gastéropodes pectinibranches, comprenant ceux de ces mollusques qui ont le corps enveloppé d'une coquille.

GYMNOCORONIDE. s. f. (ét. gr., γυμνὸς, nu; κορωνίς, ίδος, sommité). Bot. Genre de composées, tribu des eupatoriées, établi pour plusieurs espèces du Brésil.

GYMNOCORVE. s. m. (ét. gr., γυμνὸς, nu; lat. *corvus*, corbeau). Ornith. Section du genre corbeau qui habite la Nouvelle-Guinée.

GYMNOCYTODE. s. m. (étym. gr., γυμνὸς, nu; fr. *cytode*). Physiol. Cytode manquant de tégument propre.

GYMNODACTYLE. s. m. (ét. gr., γυμνὸς, nu; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de reptiles sauriens, établi aux dépens des geckos, et dont quelques espèces se trouvent dans les régions les plus chaudes de l'ancien continent.

GYMNODE. s. m. Entom. Synon. d'OSMODERME.

GYMNODÉ, ÉE. adj. (étym. gr., γυμνὸς, nu; εἶδος, forme). Entom. Qui a le corps dépourvu d'appendices. || GYMNODÉS. s. m. pl. Infus. Famille d'infusoires microscopiques, comprenant ceux dont le corps est dépourvu de test, de cils et d'organes vibratiles.

GYMNODÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνὸς, nu; δέρη, cou). Zool. Qui a le cou nu.

— GYMNODÈRE. s. m. Ornith. Genre de passereaux dentirostres, voisin des coracines, établi pour une espèce trouvée dans l'Amérique australe.

GYMNODERME. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνὸς, nu; δέρμα, peau). Zool. Qui a la peau nue.

— GYMNODERMES. s. m. pl. Bot. Groupe de champignons, renfermant ceux dont la surface fructifère est nue et couverte de papilles.

— Annél. Famille d'annélides, comprenant ceux de ces animaux qui ont le corps entièrement nu.

— Infus. Famille de cirripèdes polybranches.

GYMNODISPERME. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνὸς, nu; δὶς, deux fois; σπέρμα, graine). Bot. Dont la fleur produit des graines nues. || GYMNODISPERMES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant celles qui ont deux graines, en apparence nues, comme les ombellifères et les rubiacées.

— Zool. Famille de l'ordre de cirripèdes polybranches, comprenant ceux qui ont la majeure partie du corps à nu, et sans pièces testacées.

GYMNODONTE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνὸς, nu; ὀδοὺς, όντος, dent). Ichtyol. Qui a les dents à nu. || GYMNODONTES. s. m. pl. Famille de l'ordre des poissons plectognathes, comprenant ceux qui ont les mâchoires garnies d'une substance éburnée, produite par la réunion des dents. Leur chair est muqueuse, peu estimée, et quelquefois délétère.

GYMNOGASTRE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνὸς, nu; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a le ventre nu.

— GYMNOGASTRE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons comprenant ceux qui n'ont pas de nageoires sous le ventre.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi pour une espèce de l'île Maurice.

GYMNOGÈNE. adj. 2 g. (étym. gr., γυμνὸς, nu; γένος, origine). Infus. Se dit des infusoires qui naissent à nu dans les infusions végétales ou animales.

— Bot. Qui a les ovules nus ou non renfermés dans un ovaire.

— Ornith. Qui a la face nue.

— GYMNOGÈNE. s. m. Ornith. Genre établi pour une espèce de faucon qui habite l'île de Madagascar.

— GYMNOGÈNES. s. m. pl. Infus. Groupe d'infusoires, naissant à nu dans les infusions végétales ou animales.

— Bot. Syn. de GYMNOSPERMES.

GYMNOGNATHE. adj. 2 g. (pr. *ji-mnoghnate*; ét. gr., γυμνὸς, nu; γνάθος, mâchoire). Entom. Qui a les mâchoires à découvert.

— GYMNOGNATHE. s. m. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides orthocères, établi pour cinq ou six espèces de l'Amérique méridionale.

— GYMNOGNATHES. s. m. pl. Groupe d'insectes renfermant quatre genres.

GYMNOGOMPHE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνὸς, nu; γόμφος, dent). Zool. Qui a les mâchoires à nu. || GYMNOGOMPHES. s. m. pl. Infus. Famille d'animalcules infusoires rotifères, dont les dents ne tiennent à la mâchoire que par leur base, et n'y sont point attachées en avant.

GYMNOGONIE. s. f. (étym. gr., γυμνὸς, nu; γωνία, angle). Bot. Syn. de GYNANDROPSIDE.

GYMNOGRAMME. s. f. (ét. gr., γυμνὸς, nu; γράμμα, ligne). Bot. Genre de fougères de la famille des polypodiacées, établi pour des espèces croissant dans les régions tropicales.

GYMNOGYNE. adj. 2 g. (étym. gr., γυμνὸς, nu; γυνή, femelle). Bot. Dont l'ovaire est à nu, et dont le pistil n'est point enveloppé par une corolle.

— GYMNOGYNE. s. f. Genre de mousses.

GYMNOLÈPE. s. m. (étym. gr., γυμνὸς, nu; λεπάς, rocher). Moll. Genre de cirripèdes, établi pour trois ou quatre espèces de l'Afrique.

GYMNOLOME. s. m. (ét. gr., γυμνός, nu ; λῶμα, frange). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, établi pour cinq espèces du Cap.

GYMNOLOMIE. s. f. (étym. gr., γυμνός, nu ; λῶμα, frange). Bot. Syn. de GYMNOPSIDE et de WULFFIE.

GYMNOMYCE. adj. (ét. gr., γυμνός, nu ; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons dont les spores sont à nu. || GYMNOMYCES. s. m. pl. Ordre de champignons, comprenant ceux dont les corpuscules reproducteurs sont à nu.

GYMNONECTE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu ; νήκτης, nageur). Zool. Se dit des animaux nageurs dont le corps est tout à fait nu. || GYMNONECTES. s. m. pl. Crust. Famille de l'ordre des entomostracés, comprenant ceux qui ont le corps tout à fait nu.

GYMNONOTE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu ; νῶτος, dos). Ichtyol. Qui a le dos nu.

— GYMNONOTE. s. m. Genre de poissons des rivières de l'Amérique du Sud.

GYMNOPE. s. m. (ét. gr., γυμνός, nu ; πούς, pied). Bot. Genre de champignons, établi aux dépens des agarics de Linné.

— Erpét. Syn. de GYMNOPODE.

— GYMNOPE. s. f. Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des muscides, établi pour quatre espèces, toutes originaires de l'Europe.

GYMNOPÉDIE. s. f. (ét. gr., γυμνός, nu ; παῖς, παιδός, jeune homme). Chorég. Danse en usage à Lacédémone, et instituée par Lycurgue en l'honneur d'Apollon et de Bacchus. La gymnopédie était exécutée par une troupe d'hommes et d'enfants nus, qui chantaient des hymnes composés à cet effet.

GYMNOPÉDIQUE. adj. 2 g. Antiq. gr. Qui a rapport à la gymnopédie.

GYMNOPÉRISTOMATE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu ; περί, autour ; στόμα, στόματος, bouche). Bot. Dont le péristome est nu et sans dents. || GYMNOPÉRISTOMATES. s. m. pl. Ordre de mousses comprenant celles qui ont le péristome entier nu et sans dents.

GYMNOPHIDE. adj. 2 g. (étym. gr., γυμνός, nu ; ὄφις, serpent). Erpét. Se dit des serpents à peau nue, lisse et visqueuse. On dit aussi *gymnophion* et *gymnophione*. || GYMNOPHIDES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont la peau nue, lisse et visqueuse.

GYMNOPHORE. s. f. (ét. gr., γυμνός, nu ; φορός, qui porte). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des muscides, établi pour une seule espèce qui habite l'Allemagne et le nord de la France.

GYMNOPHTALME. adj. (ét. gr., γυμνός, nu ; ὀφθαλμός, œil). Erpét. Qui a les yeux nus.

— GYMNOPHTALME. s. m. Genre de sauriens de la famille des scinques, établi pour une espèce dont l'œil est dépourvu de paupières et qui habite le Brésil et la Martinique.

— GYMNOPHTALMES. s. m. pl. Division de reptiles sauriens comprenant le groupe des scinques.

GYMNOPHTALMIDE. adj. Erpét. Synon. de GYNOPHTALME.

GYMNOPHTALMOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *gymnophtalme* ; grec εἶδος, aspect). Erpét. Qui ressemble à un gymnophtalme. || GYMNOPHTALMOIDES. s. m. pl. Famille de reptiles sauriens ayant pour type le genre gymnophtalme.

GYMNOPLEURE. s. m. (ét. gr., γυμνός, nu ; πλευρά, plèvre). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, établi pour vingt-neuf espèces, généralement répandues dans les régions les plus chaudes du globe.

GYMNOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu ; πούς, ποδός, pied). Hist. nat. Qui a les pieds nus.

— Erpét. Dont les pieds ne peuvent être cachés entièrement par la carapace.

— GYMNOPODE. s. f. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricées, tribu des muscides, établi pour une espèce rencontrée dans les landes de la Gascogne.

— GYMNOPODES. s. m. pl. Erpét. Famille de reptiles chéloniens, comprenant ceux dont les pieds ne peuvent pas rentrer entièrement dans la boîte qui renferme le corps.

GYMNOPOGON. s. m. (ét. gr., γυμνός, nu ; πώγων, barbe). Bot. Genre de la famille des graminées chloridées, établi pour des gramens du Brésil et du nord de l'Amérique.

GYMNOPOLYSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu ; πολύς, beaucoup ; σπέρμα, graine). Bot. Qui a beaucoup de graines nues en apparence. || GYMNOPOLYSPERMES. s. m. pl. Classe de plantes renfermant celles qui ont plus de deux semences, en apparence nues.

GYMNOPOME. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu ; πῶμα, opercule). Ichtyol. Qui a les opercules nus. || GYMNOPOMES. s. m. pl. Famille de poissons osseux holobranches, dans laquelle sont rangés ceux qui ont les opercules lisses et sans écailles.

GYMNOPSIDE. s. f. (étym. gr., γυμνός, nu ; ὄψις, aspect). Bot. Genre de composées, tribu des sénécionées, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique tropicale.

GYMNOPTÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., γυμνός, nu ; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes nues, sans étui et sans écailles. || GYMNOPTÈRES. s. m. pl. Section de la classe des insectes ayant pour type ceux qui ont les ailes nues, sans élytres ni écailles farineuses.

GYMNOPTÉRIDE. s. f. (ét. gr., γυμνός, nu ; πτέρις, fougère). Bot. Genre de fougères. On dit aussi *gymnoptéris*.

GYMNORIS. s. m. Ornith. Genre de la sous-famille des fringillidés, établi pour quatre espèces, dont une d'Afrique et les trois autres d'Asie.

GYMNORRHIZE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu ; ῥίζα, racine). Bot. Qui a les racines nues.

GYMNORYNQUE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu ; ῥύγχος, bec). Zool. Qui a le bec nu ou le museau dénué d'appendices.

— GYMNORYNQUE. s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux de la tribu des cestoïdes, qui ont été trouvés dans le corps des castagnoles.

— GYMNORYNQUES. s. f. pl. Ichtyol. Famille de l'ordre des poissons sturioniens, comprenant ceux qui ont le museau court et dénué d'appendices.

GYMNOSOME. adj. 2 g. (étym. gr., γυμνός, nu ; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps nu.

— GYMNOSOME. s. f. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, dont l'espèce type vit sur les fleurs des ombellifères.

GYMNOSOMÉES. s. f. pl. Entom. Tribu des entomobies ayant pour type le genre gymnosome.

GYMNOSOPHIE. s. f. ou **GYMNOSOPHISME.** s. m. Philos. Doctrine des gymnosophistes.

* **GYMNOSOPHISTE.** s. m. (ét. gr., γυμνός, nu ; σοφός, sage). Nom donné à des philosophes indiens qui allaient presque nus, s'abstenaient de viandes, renonçaient à toutes les voluptés, et s'adonnaient à la contemplation des choses de la nature. Leurs seuls vêtements se réduisaient à une tunique d'écorce d'arbre ou d'étoffe grossière. Il y a encore aujourd'hui des *gymnosophistes*, non seulement dans l'Inde, mais dans plusieurs contrées de l'Afrique. (Laveaux.)

* **GYMNOSPERME.** adj. 2 g. (étym. gr., γυμνός, nu ; σπέρμα, graine). Bot. Qui a les graines nues, du moins en apparence.

— GYMNOSPERME. s. f. Bot. Genre de la famille des composées astéroïdées, établi pour des plantes suffrutescentes qui croissent dans les régions chaudes de l'Amérique.

— GYMNOSPERMES. s. m. pl. Famille de plantes qui renferme celles dont les graines paraissent être nues et comprend les familles des conifères et des cycadées.

GYMNOSPERMÉ, ÉE. adj. (rad. *gymnosperme*). Bot. Qui a les semences à nu. || GYMNOSPERMÉES. s. f. pl. Groupe de cryptogames de la famille des algues.

* **GYMNOSPERMIE.** s. f. (rad. *gymnosperme*). Bot. Dans le système de Linné, Premier ordre de la didynamie, qui renferme des plantes dont les graines paraissent être nues et que l'on faisait à tort correspondre à la famille des labiées.

GYMNOSPERMIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à la gymnospermie.

GYMNOSPORANGE. s. m. (étym. gr., γυμνός, nu ; franç. *sporange*). Bot. Genre de champignons qui se rapproche beaucoup des tremelles, dont il a fait partie.

GYMNOSPORE. adj. 2 g. (étym. gr., γυμνός, nu ; σπορά, semence). Bot. Dont les spores ou graines sont à nu. Se dit principalement d'un champignon.

GYMNOSPORÉS. s. m. pl. (rad. *gymnospore*). Ordre de la classe des lichens, comprenant ceux qui ont leurs corpuscules reproducteurs à nu.

GYMNOSPORIE. s. f. (ét. gr., γυμνός, nu ; σπορά, graine). Bot. Syn. de CATHA.

GYMNOSTACHYDE. s. f. (pr. *ji-mno-sta-kide* ; ét. gr., γυμνός, nu ; στάχυς, épi). Bot. Genre de la famille des saroïdées, établi pour des espèces à racines tuberculeuses, à feuilles radicales, qui croissent en Australie.

GYMNOSTÈPHE. s. m. (étym. gr., γυμνός, nu ; στέφος, couronne). Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour plusieurs espèces indigènes du sud de l'Afrique.

GYMNOSTIC. s. m. (étym. gr., γυμνός, nu ; στίχος, rang). Botan. Genre de graminées hordéacées, établi pour des espèces trouvées en Orient et dans les régions tropicales de l'Amérique.

GYMNOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu ; στόμα, bouche). Bot. Dont l'orifice est dépourvu d'appendices.

— Entom. Dont la bouche n'offre aucun appendice.

— GYMNOSTOME. s. m. Bot. Genre de mousses dont l'orifice de la capsule est à nu et que l'on trouve dans les montagnes, sur les rochers humides, sur la terre ou sur les murs, ou elles forment des touffes épaisses et serrées.

— GYMNOSTOMES. s. m. pl. Entom. Groupe d'insectes, comprenant ceux dont les parties de la bouche sont à nu, et quatre d'entre elles maxilliformes.

GYMNOSTOMOÏDE. adj. 2 g. (étym. fr., *gymnostome* ; grec εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à un gymnostome. || GYMNOSTOMOÏDES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses, qui a pour type le genre gymnostome.

GYMNOSTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., γυμνός, nu ; στῦλος, style). Bot. Dont le style est à nu.

— GYMNOSTYLE. s. m. Genre de plantes à fleurs composées, de la famille des corymbifères.

— GYMNOSTYLE. s. f. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour cinq espèces dont le type est originaire du Brésil.

GYMNOTE. adj. 2 g. (étym. gr., γυμνός, nu). Ichtyol. Qui a le corps nu.

— GYMNOTE. s. m. Genre de poissons malacoptérygiens apodes, famille des anguilliformes, établi pour des poissons électriques de deux mètres de longueur qui habitent les eaux douces de l'Amérique.

GYMNOTÉTRASPERME. adj. 2 g. (étym. gr., γυμνός, nu ; τέτρα, quatre ; σπέρμα, graine). Bot. Dont la fleur produit quatre graines nues. || GYMNOTÉTRASPERMES. s. f. pl. On désignait sous ce nom trois classes de plantes, comprenant celles qui ont quatre graines nues.

GYMNOTHORAX. s. m. (étym. gr., γυμνός, nu ; fr. *thorax*). Ichtyol. Genre de poissons à poitrine sans nageoires.

GYMNOTHRIX. s. m. (ét. gr., γυμνός, nu ; θρίξ, chevelure). Bot. Genre de plantes, famille des graminées.

GYMNOTIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *gymnote* ; gr. εἶδος, forme). Ichtyol. Qui ressemble à un gymnote. || GYMNOTIDES. s. m. pl. Famille de poissons, qui a pour type le genre gymnote.

GYMNURE. adj. 2 g. (étym. gr., γυμνός, nu ; οὐρά, queue). Mamm. Qui a la queue nue.

— GYMNURE. s. m. Mamm. Syn. d'ECHINOSOREX.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, voisins des ténodèmes.

— GYMNURE. s. f. Entom. Syn. de CATERÈTE et de CERQUE.

— GYMNURES. s. m. pl. Mamm. Section de la famille des singes, comprenant les sapajous à queue nue et calleuse.

GYMNUSE. s. f. (ét. gr., γυμνός, nu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour trois espèces du nord de l'Europe.

GYNACANTHE. s. m. (ét. gr., γυνή, femelle ; ἄκανθα, épine). Entom. Genre d'insectes névroptères, tribu des libelluliens, établi pour sept espèces exotiques.

GYNANDRE. adj. 2 g. (ét. gr., γυνή, femelle ; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Botan. Dont les étamines sont attachées au pistil ou sur l'ovaire. || GYNANDRES. s. f. pl. Classe de plantes cryptocotylédones, renfermant celles dont les étamines et le pistil font corps ensemble.

* **GYNANDRIE.** s. f. (ét. gr., γυνή, femelle ; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Vingtième classe du système sexuel de Linné, renfermant les plantes hermaphrodites dont les étamines naissent sur le pistil et ne forment qu'un seul corps avec lui.

GYNANDRIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à la gynandrie.

GYNANDROMORPHE. s. m. (ét. gr., γυνή, femelle ; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle ; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères de la famille des carabiques, établi pour une espèce du midi de l'Europe.

GYNANDROPE. s. m. (ét. gr., γυνή, femelle ; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle ; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour une espèce de l'Amérique du Nord.

GYNANDROPSIDE. s. f. (étym. gr., γυνή, femelle ; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle ; ὄψ, œil). Bot. Genre de plantes de la famille des capparidées, établi pour une dizaine d'espèces des régions chaudes de l'un et l'autre continent.

GYNANTHROPE. s. f. (ét. gr., γυνή, femme ; ἄνθρωπος, homme). Didact. Hermaphrodite qui tient plus de la femme que de l'homme.

GYNDÈS. Géogr. Rivière de l'anc. Assyrie, affluent de gauche du Tigre (auj. *Kara-Sou*). Cyrus, dit-on, irrité de ce qu'un de ses chevaux s'y était noyé, fit creuser 360 canaux pour disperser ses eaux ; mais les canaux ont disparu et la rivière a repris son cours.

— GYNDÈS. Rivière de l'anc. Perse, passait à Aspadana (auj. *Zayendeh-Roud*).

GYNÉCANTHE. s. f. (ét. gr., γυνή, femelle ; ἄκανθα, épine). Bot. Ancien nom de la bryone.

* **GYNÉCÉE.** s. m. (étym. gr., γυναικεῖον, fait de γυνή, femme). Chez les Grecs, Partie de la maison habitée par les femmes. Les femmes grecques menaient une vie retirée, et leur appartement était un sanctuaire duquel les étrangers n'avaient point le droit d'approcher, et qui ne s'ouvrait que pour leur époux, à peu près comme les harems de l'Orient. Dans les temps anciens, les femmes grecques habitaient l'étage supérieur de la maison, mais lorsque, après le siècle d'Alexandre, le luxe eut fait des progrès et que les Grecs eurent donné plus de splendeur à leurs habitations, les maisons furent partagées en deux parties : le devant fut habité par les hommes, et la partie la plus retirée réservée aux femmes, qui, par ce moyen, se trouvaient naturellement surveillées. La surveillance du gynécée regardait spécialement les portiers, qui étaient souvent des eunuques. Ce prince reste renfermé dans le gynécée. Un audacieux s'est introduit dans le gynécée. A sept ans, cet enfant est sorti du gynécée. Belle guerrière, laissez là vos armes, revêtez la robe flottante et les grâces du *gynécée*. (A. Daudet.)

— Par extens. Ensemble des femmes d'une même famille. Une loi sévère régit le *gynécée* vagabond. (P. de St-Victor.)

— Dans le moyen âge, Espèce de manufacture où les seigneurs faisaient travailler leurs vassales à des ouvrages de laine ou de soie.

— Chez nous, on le dit par plaisanterie de l'appartement d'une femme, du lieu où plusieurs femmes se réunissent habituellement pour travailler. Rentrez dans le *gynécée* ; et tenez-vous-y dorénavant. (É. Augier.)

— Antiq. rom. Se disait des endroits où l'on gardait les meubles précieux des empereurs de Byzance, et où l'on travaillait à leur garde-robe. || *Procurateur du gynécée*. Celui qui avait soin du gynécée. Il avait sous ses ordres un grand nombre d'hommes et surtout de femmes, pour travailler aux vêtements et aux ameublements des empereurs.

— Bot. Dans les plantes, Appareil femelle ou ovarien.

— Hist. relig. Galerie supérieure des basiliques latines qui était réservée aux femmes.

GYNÉCIAIRE. s. m. Antiq. rom. Ouvrier qui travaillait dans un gynécée, ou atelier de femmes.

GYNÉCIE. s. f. (ét. gr., γυνή, femme). S'est dit pour Menstrues.

GYNÉCIE. Myth. gr. Cybèle ou la Bonne Déesse.

GYNÉCOCOSME. s. m. Antiq. gr. Syn. de GYNÉCONOME.

GYNÉCOCRATE. s. m. Partisan de la gynécocratie.

* **GYNÉCOCRATIE.** s. f. (pr. *ji-né-ko-kra-ci* ; ét. gr., γυναικοκρατία ; fait de γυνή, femme ; κράτος, puissance, autorité). État où les femmes peuvent gouverner. L'Angleterre et l'Espagne sont des gynécocraties.

— Empire de femmes. La gynécocratie des amazones.

— Par extens. Réunion de femmes.

* **GYNÉCOCRATIQUE.** adj. 2 g. Qui a rapport à la gynécocratie.

GYNÉCOCRATUMÈNES. s. m. pl. Antiq. gr. Habitants de la Sarmatie, qui furent vaincus par les Amazones.

GYNÉCOGRAPHE. s. m. (étym. gr., γυνή, femme ; γράφω, je décris). Didact. Celui qui s'applique particulièrement à l'histoire naturelle de la femme, qui écrit sur la femme.

GYNÉCOGRAPHIE. s. f. (rad. *gynécographe*). Didact. Description, traité sur les femmes ou sur leurs maladies.

GYNÉCOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la gynécographie.

GYNÉCOLOGIE. s. f. (ét. gr., γυνή, femme ; λόγος, discours). Didact. Histoire de la femme.

GYNÉCOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la gynécologie.

GYNÉCOLOGISTE. s. m. (rad. *gynécologie*). Médecin qui s'occupe des maladies de femmes.

GYNÉCOLOGUE. s. m. Syn. de GYNÉCOGRAPHE.

GYNÉCOMANE. adj. Qui aime excessivement les femmes, qui est atteint de la gynécomanie.

GYNÉCOMANIE. s. f. (ét. gr., γυνή, femme ; μανία, passion, fureur). Passion, amour excessif des femmes. Quelques auteurs l'ont pris à tort pour synonyme de NYMPHOMANIE.

GYNÉCOMASTE. adj. et s. m. (étym. gr., γυνή, femme ; μαστός, mamelle). Homme qui a des mamelles aussi volumineuses que celles d'une femme.

GYNÉCOMYSTAX. s. m. (étym. gr., γυνή, femme ; μύσταξ, barbe). Anat. Poil de la région du pubis chez les femmes.

GYNÉCONOME. s. m. (ét. gr., γυνή, femme ; νέμω, je gouverne). Magistrat d'Athènes, qui avait droit d'inspection sur les femmes, s'informait de leur conduite, etc. Les gynéconomes exposaient dans un lieu public la liste des femmes qui avaient manqué aux lois de la pudeur et les condamnaient à une amende ou à quelque autre punition.

GYNÉCOPHORE. s. m. (étym. gr., γυνή, femelle ; φορός, qui porte). Bot. Dépression dans laquelle le distome mâle porte le distome femelle.

GYNÉCOPHYSIOLOGIE. s. f. (étym. gr., γυνή, femme ; fr. *physiologie*). Didact. Physiologie de la femme.

GYNÉCOPHYSIOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à la gynécophysiologie.

GYNÉCOSME. s. m. (ét. gr., γυνή, femme ; κόσμος, parure). Antiquit. Magistrat chargé de faire exécuter aux femmes les lois somptuaires.

GYNÉCOTHŒNAS ou **GYNÉCOTHOAS.** Mythol. gr. Épithète sous laquelle Mars était adoré par les femmes de Tégée, en mémoire de la victoire qu'elles avaient obtenue sur les Lacédémoniens.

GYNÉCOTOMIE. s. f. (étym. gr., γυνή, femme; τομή, section). Anat. Anatomie de la femme.

GYNÉCOTOMIQUE. adj. 2 g. Qui est relatif à la gynécotomie.

GYNÉE. Ant. gr. Fils d'Hercule et de Déjanire.

GYNÉRION. s. m. (ét. gr., [illegible]; ἔριον, duvet). Bot. Genre de la famille des graminées arundinacées, établi pour des espèces des régions chaudes de l'Amérique.

GYNESTE. s. m. Bot. Syn. de GÉONOME.

GYNHATERIE. s. f. Bot. Genre de plantes [illegible] des mimées.

GYNIDE. adj. et s. m. (ét. gr., γυνή, femme; [illegible]). [illegible] Épithète de Bacchus, considéré comme androgyne. Les Éméniens s'étant emparés d'une église chrétienne, la consacrèrent à Gynide, à Bacchus Gynide.

GYNIZE. s. m. (ét. gr., γυνή, femelle, pistil). Bot. Aire humide et visqueuse du stigmate des plantes orchidées.

GYNOBASE. s. m. (ét. gr., γυνή, femelle; βάσις, base). Bot. [illegible] qui surmonte les loges d'un ovaire divisé.

GYNOBASÉ, ÉE. adj. Bot. Qui est pourvu d'un gynobase.

GYNOBASIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a trait à [illegible]. Fruit gynobasique.

GYNOCARDIE. s. f. (ét. gr., γυνή, femme; καρδία, cœur). Bot. Grand arbre branchu, voisin des hydnocarpes, croissant dans la Malaisie et dans l'Inde. Les graines sont connues sous le nom de *chaulmoogre*; on en tire une huile qui est employée contre les maladies de la peau et la lèpre.

GYNOCARDIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide extrait des graines de gynocardie.

GYNOCARPE. adj. (ét. gr., γυνή, femelle; καρπός, fruit). Bot. Qui a des semences ou des sporules nues. || GYNOCARPES. s. m. pl. Classe de champignons dont les sporules sont à nu.

GYNOCIDION. s. m. Bot. Petit renflement situé à la base du pédoncule de l'urne, dans certaines mousses. On dit aussi *gynocidie*.

GYNODYNAME. adj. 2 g. (ét. gr., γυνή, femelle; δύναμις, puissance). Chez qui l'organe femelle prédomine, comme dans les monocotylédones. Plante gynodyname.

GYNOLOGIE. s. f. (étym. gr., γυνή, femme; λόγος, discours). Science ou traité de la femme.

GYNOON. s. m. (ét. gr., γυνή, femelle; ᾠὸν, œuf). Bot. Genre de la famille des euphorbiacées phyllanthées, établi pour une plante frutescente de Madagascar.

GYNOPACHYS. s. m. (pron. *ji-no-pa-kiss*; ét. gr., γυνή, femelle; παχὺς, épais). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées, établi pour plusieurs espèces de Java.

GYNOPHORE. s. m. (ét. gr., γυνή, femelle; φορὸς, qui porte). Bot. Support né du réceptacle de la fleur, et qui soutient le pistil seul. || Syn. de CARPOPHORE.

GYNOPHORÉ, ÉE. adj. (rad. *gynophore*). Bot. Qui forme une saillie sur laquelle sont fixes les ovaires. Réceptacle gynophoré.

GYNOPHORIEN, ENNE. adj. Bot. Qui naît sur un gynophore. Style gynophorien.

GYNOPHOROÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *gynophore*; gr. εἶδος, aspect). Qui ressemble à un gynophore.

GYNOPLISTIE. s. f. (étym. gr., γυνή, femelle; ὁπλιστής, armé). Bot. Genre d'insectes diptères, tribu des tipulaires, établi pour deux espèces de l'Australie et de l'Amérique du Sud.

GYNOPOGON. s. m. (ét. gr., γυνή, femelle; πώγων, barbe). Bot. Syn. d'ALYXIE.

GYNOSTÉGE. s. f. (ét. gr., γυνή, femelle; στέγη, toit). Bot. Enveloppe des organes génitaux des plantes, calice, corolle, nectaire, etc.

GYNOSTÈME. s. m. (ét. gr., γυνή, femelle; στήμων, filet). Bot. Base de la colonne de fructification, partant du centre de la fleur, qui s'étend jusqu'à l'insertion du stigmate, et qui sert de moyen d'union entre l'organe mâle et l'organe femelle.

GYNOSTEMME. s. f. (ét. gr., γυνή, femelle; στέμμα, couronne). Bot. Genre de plantes ménispermacées, originaires de Java.

GYNOTROQUE. s. m. (étym. gr., γυνή, femelle; τροχός, roue). Bot. Genre [illegible] famille des clusiacées, originaires de Java.

GYNOXYS. s. m. (pr. *ji-no-kciss*; ét. gr., γυνή, femelle; ὀξὺς, aigu). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des composées, tribu des senécionées, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique tropicale.

GYNTEL. s. m. Ornith. Oiseau du genre pinson, qui habite la Lorraine. Il est de la même taille et vit des mêmes graines que la linotte.

GYNURE. s. m. (étym. gr., γυνή, femelle; οὐρά, queue). Bot. Genre de composées, tribu des senécionées, établi pour plusieurs espèces de l'Asie tropicale.

★ **GYPAÈTE.** s. m. (ét. gr., γύψ, vautour; ἀετὸς, aigle). Ornith. Genre de rapaces diurnes, intermédiaire entre les aigles et les vautours, et dont l'espèce type habite les montagnes méridionales de l'ancien continent. On l'appelle aussi *vautour des agneaux* et *vautour des Alpes*.

[illegible]

GYPOGÉRAN. s. m. (ét. gr., γύψ, vautour; γέρανος, grue). Ornith. Syn. de SERPENTAIRE ou MESSAGER. On dit aussi *[illegible]*.

GYPOGÉRANIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *gypogéran*; gr. εἶδος, aspect). Ornith. Qui ressemble à un gypogéran. || GYPOGÉRANIDES. s. f. pl. Famille d'oiseaux ayant pour type le genre gypogéran.

GYPONE. s. f. (ét. gr., γύψ, vautour). Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des cercopides, tribu des fulgoriens, dont l'espèce type se rencontre au Brésil.

GYPSATE ou **GYPSÉ.** adj. et s. m. (ét. gr., γύψος, plâtre). Antiq. rom. Se disait des esclaves qu'on exposait en vente, parce qu'on leur blanchissait les pieds avec de la craie.

★ **GYPSE.** s. m. (étym. gr. γύψος, plâtre). Minér. Pierre à plâtre. Sulfate de chaux composé d'acide sulfurique, de chaux, d'eau et quelquefois d'un peu de carbonate de chaux, comme le gypse grossier et lamellaire de Montmartre. Il y a du gypse parfaitement blanc, du gris, du jaune, etc. Formation de gypse. Texture du gypse. Gypse calcarifère. Gypse feuilleté ou en fer de lance. Gypse filamenteux. Le *gypse* se laisse rayer par l'ongle, et si on le frappe avec un morceau de bois, l'endroit frappé garde la trace du coup et devient blanc farineux. (C.-P. Brard.) Il y a des *gypses* qui sont grenus comme du sucre; il y en a de fibreux, de nacrés; d'autres qui se séparent en lames transparentes comme du verre à vitre; enfin il y en a qui sont tout à fait compacts. (Id.)

GYPSÉ, ÉE. adj. (rad. *gypse*). Qui est rempli, couvert de plâtre.

GYPSER (SE). v. pron. 1^{re} conj. Devenir blanc, comme couvert de gypse. Un homme mourut pour avoir trop mangé de champignons en ragoût, sa rate s'étant *gypsée* à l'excès. (Vigneul-Marville.)

★ **GYPSEUX, EUSE.** adj. Qui est de la nature du gypse, qui ressemble au gypse. Se dit des masses de chaux sulfatée, qu'on croit avoir été déposées par les eaux, à la suite de leur infiltration à travers des montagnes ou couches épaisses de gypse. Couches gypseuses. Albâtre gypseux. Roches gypseuses. L'albâtre *gypseux* est tendre, susceptible d'un beau poli, d'une blancheur éclatante ou d'un gris jaunâtre, parsemé quelquefois de veines brunâtres. (Teyssèdre.)

— Méd. *Goutte gypseuse*. Celle qui produit des nœuds ou articles remplis d'une matière blanche comme du plâtre.

GYPSIER. s. m. (radic. *gypse*). Ouvrier en plâtre.

GYPSIES. s. m. pl. L'un des noms donnés aux bohémiens.

GYPSIFÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *gypse*; lat. *fero*, je porte). Minér. Qui contient du gypse.

GYPSOCALIDE. s. f. Bot. Syn. de BRUYÈRE.

GYPSOPHILE. adj. 2 g. (étym. gr., γύψος, gypse; φιλέω, j'aime). Bot. Qui aime les terrains gypseux.

— GYPSOPHILE. s. f. Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des caryophyllées, dont on connaît une vingtaine d'espèces, toutes naturelles à l'Europe ou à l'ancien continent. Les plus remarquables sont la gypsophile paniculée, la gypsophile fruticuleuse, et la gypsophile des murs. Les racines et les feuilles de la gypsophile fruticuleuse, broyées et mêlées avec de l'eau, forment une sorte d'écume savonneuse dont les anciens faisaient usage en guise de savon.

GYPSOPHYTON. s. m. (étym. gr., γύψος, gypse; φυτὸν, plante). Bot. Nom donné à une plante qui est la gypsophile rampante.

GYPTIDE. s. f. Bot. Sous-genre de plantes appartenant à l'ordre des cynanthérées, tribu des eupatoriées. La gyptide pinnatifide a été recueillie dans les environs de Montevideo par Commerson.

GYPTIS. Antiq. grecq. Fille de Namus et femme de Protis, fondateur de Marseille.

GYRAIRE. s. f. (du gr. γῦρος, cercle). Bot. Genre de tremelles contournées en cercle et comprimées, telles que la tremelle mésentérique.

GYRASOL. s. m. (ét. lat., *girare*, tourner; *sol*, soleil). Bot. V. GIRASOL.

GYRATION. s. f. V. GIRATION.

★ **GYRATOIRE.** adj. 2 g. V. GIRATOIRE.

GYRATRICE. s. f. (ét. lat., *gyrare*, tournoyer). Zooph. Genre de zoophytes, classe des turbellariés, dont l'espèce type vit sur les conferves.

— Adjectiv. *Colombe gyratrice*. Un des noms du pigeon culbutant.

GYRATRICIN, INE. adj. Zooph. Qui ressemble au genre gyratrice. || GYRATRICINS. s. m. pl. Famille de zoophytes ayant pour type le genre gyratrice.

GYRENCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., γῦρος, cercle; fr. *encéphale*). Zool. Se dit des animaux dont les circonvolutions cérébrales sont peu abondantes.

GYRÈTE. s. m. (ét. lat., *gyrare*, tourner). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des gyrinides, établi pour une dizaine d'espèces des contrées chaudes de l'Amérique.

GYRIE. s. f. V. GIRIE.

GYRIN. s. m. (étym. gr., γῦρος, cercle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des gyrinides, établi pour quarante-cinq espèces répandues dans toutes les contrées du globe. On le nomme aussi *tourniquet* ou *puce aquatique*.

— Erpét. Têtard, petite grenouille.

GYRINIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *gyrin*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un gyrin. On dit aussi *gyrinien*. || GYRINIDES. s. m. pl. Famille de coléoptères, qui a pour type le genre gyrin.

GYRINITE. adj. 2 g. Entom. Syn. de GYRINIDE.

GYRIOPHIDE. adj. 2 g. (étym. gr., γῦρος, cercle; ὄφις, serpent). Erpét. Se dit des serpents qui peuvent s'enrouler sur eux-mêmes. || GYRIOPHIDES. s. m. pl. Groupe de reptiles ophidiens, comprenant ceux qui ont le corps garni de plaques et susceptibles de se rouler en cercle.

GYRIOSOME. s. m. (ét. gr., γῦρος, cercle; σῶμα, corps). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, établi pour cinq ou six espèces de l'Amérique occidentale.

GYROCARPE. s. m. (ét. gr., γῦρος, cercle; καρπὸς, fruit). Bot. Genre de plantes à fleurs polygames. Le gyrocarpe d'Amérique est un bel arbre, très élevé, fort rameux, d'un port élégant, garni de grandes feuilles. Cette plante croît au Mexique et dans plusieurs autres contrées de l'Amérique méridionale. Les fruits de cet arbre servent de jeu aux enfants; ils en font des volants qu'ils chassent avec des raquettes. Poussés dans l'air, ils ne tombent qu'avec lenteur et tournent continuellement sur eux-mêmes au moyen de leurs ailes.

GYROCARPÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre gyrocarpe. || GYROCARPÉES. s. f. pl. Famille de végétaux dicotylédones comprenant les genres gyrocarpe et illigère.

GYROCÉPHALE. s. m. (ét. gr., γῦρος, cercle; κεφαλή, tête). Bot. Genre de champignons formé aux dépens des tremelles.

GYROCÉRAS. s. m. (ét. gr., γῦρος, cercle; κέρας, corne). Moll. Genre de céphalopodes fossiles des terrains siluriens.

GYRODACTYLE. s. m. (ét. gr., γῦρος, cercle; δάκτυλος, doigt). Helminth. Genre de vers intestinaux de la famille des cestoïdes et parasites des carpes.

GYROGONITE. s. f. (ét. gr., γῦρος, cercle; γονή, génération). Foss. Corps fossile qui avait été regardé d'abord comme une coquille, mais que l'on considère généralement aujourd'hui comme une graine de charagne.

GYROHYPNE. s. m. Entom. Syn. de XANTHOLIN.

GYROLE, GYROLLE, GYROULE. s. f. Bot. V. GIROLLE.

— Bot. Nom donné aux racines de chervis dans quelques cantons.

GYROLITE. s. f. (étym. gr., γῦρος, cercle). Minér. Concrétion sphérique, lamellaire, se rapprochant de l'apophyllite.

★ **GYROMANCIE.** s. f. (ét. gr., γῦρος, tour, cercle; μαντεία, divination). Divination qui se pratiquait en marchant en rond. C'était un des vieux moyens de connaître sa destinée, et cela par une simple ligne sphérique tracée sur le sol. Puis, autour de ce cercle, où l'on avait semé çà et là des lettres séparées et insignifiantes, on tournait en marchant jusqu'à ce que, étourdi par la rotation plusieurs fois recommencée, on tombât, mais à différentes reprises, sur quelques-uns des caractères qui, recueillis à chaque chute, formaient certains mots dont on tirait des présages.

GYROMANCIEN, ENNE. adj. Qui pratique la gyromancie. || Qui concerne la gyromancie.

— GYROMANCIEN, ENNE. s. Celui, celle qui pratique la gyromancie.

GYROME. s. m. (du gr. γῦρος, cercle). Bot. Réceptacle des organes reproducteurs de certains lichens, formant sur la fronde du lichen une protubérance orbiculaire, marquée de plis saillants et contournés en spirale, qui se fendent dans leur longueur, à la maturité, et laissent échapper des élytres contenant chacun huit séminules. || Genre de lichens. || Rameau élastique qui entoure le plus souvent la fructification des fougères.

GYROMIE. s. f. (ét. gr., γῦρος, cercle). Bot. Genre de plantes dicotylédones, qui porte dans l'Amérique septentrionale, sa patrie, le nom de *concombre des Indes*, à cause de ses racines tubéreuses, épaisses, oblongues et charnues. Cette plante croît dans le nord de la Caroline.

GYROPE. s. m. (ét. gr., γῦρος, cercle). Entom. Genre d'insectes épizoïques, parasites du cochon d'Inde.

GYROPHÈNE. s. m. (ét. gr., γῦρος, cercle; φαίνω, je parais). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour une vingtaine d'espèces d'Amérique et d'Europe.

GYROPHORE. s. m. (ét. gr., γῦρος, cercle; φορὸς, qui porte). Bot. Genre de lichens, qui offre des scutelles ou gyromes marqués de plis concentriques.

GYROPHORÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un gyrophore. || GYROPHORÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des lichens, qui a pour type le genre gyrophore.

GYROPHORIQUE. adj. (rad. *gyrophore*). Chim. Se dit d'un acide extrait de deux espèces de lichens.

GYROSCOPE. s. m. (ét. gr., γῦρος, cercle; σκοπέω, j'examine). Phys. Instrument servant à constater la rotation de la terre et dont l'invention est due à Foucault.

GYROSELLE. s. f. Bot. V. GIROSELLE.

GYROSTÉMON ou **GYROSTÉMONE.** s. m. (ét. gr., γῦρος, cercle; στήμων, étamine). Bot. Genre de plantes type de la famille des gyrostémonées qui croissent en Australie.

GYROSTÉMONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre gyrostémone. || GYROSTÉMONÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, comprenant les genres gyrostémon et codonocarpe.

★ **GYROVAGUE.** s. m. (étym. gr., γῦρος, cercle; latin *vagari*, errer, aller de côté et d'autre). Nom d'une espèce de moines qui n'étaient attachés à aucune maison, et qui vivaient d'aumônes en allant de monastère en monastère. La régularité des mœurs est peu compatible avec l'indépendance dans laquelle vivaient les *gyrovagues*. (Acad.)

— Actuellement, Se dit quelquefois pour Vagabond.

GYRTON. Temps hér. Frère de Phlégyas; selon Étienne de Byzance, il bâtit la ville de Gyrtone, en Thessalie. Selon d'autres auteurs, c'est Gyrtone, fille de Phlégyas, qui donna son nom à cette ville.

GYTHIUM. Géogr. anc. Ville et port de la Laconie (Péloponnèse), sur la côte E. du golfe de Laconie. Ses ruines sont près de *Marathonisi*.

GYULAY (Ignace, comte). Né à Hermanstadt, 1763-1831, fut l'un des meilleurs généraux de l'Autriche dans toutes les guerres qu'elle soutint contre la France. Il devint feld-maréchal en 1813, fut ban de Croatie, d'Esclavonie et de Dalmatie, 1806-1809, puis 1815-1823, enfin gouverneur général de Bohême et président du conseil aulique de guerre, en 1830. || GYULAY (François, comte). Né à Serth, 1799-1868, fils du précédent, feld-maréchal lieutenant de l'Autriche en 1846, ministre de la guerre en 1849, commença les hostilités dans la guerre d'Italie, 1859, fut battu à Montebello, à Magenta, et révoqué de ses fonctions.

GYZANTE. s. m. Hist. anc. Nom d'un peuple de Libye, qui se nourrissait de singes, au rapport d'Hérodote.

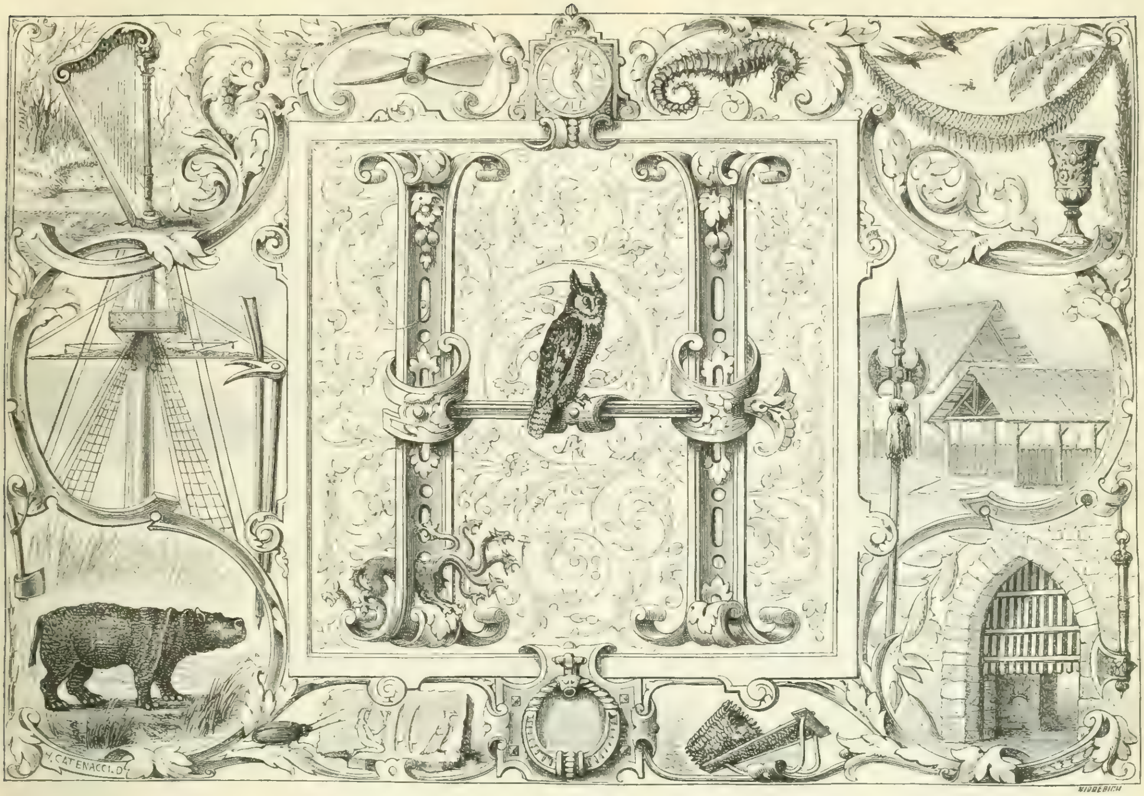

H s. m. ou f. Huitième lettre de notre alphabet et sixième des consonnes. Cette lettre est du genre masculin, comme toutes les consonnes de l'alphabet, quand, d'après la méthode moderne, on la nomme *he* par une émission de voix presque instantanée, et en faisant à peine sentir l'*e* muet. Elle est du féminin, au contraire, quand, d'après la méthode ancienne et usuelle, on dit *ache*. Il y a des grammairiens qui ne rangent pas l'*h* au nombre des consonnes, et qui regardent simplement cette lettre comme un signe d'aspiration ou ne figurant dans le mot qu'à raison de l'étymologie.

— Le signe *H* est le même que celui de l'*éta* grec (H). Comme majuscule grecque, elle remplace, dans les anciennes inscriptions, l'esprit rude. HOΔOΣ, au lieu de ὁδός, et on la regarde comme formée par la réunion des deux parties du digamma Ⅰ et Ⅰ.

— La lettre *h* initiale est aspirée ou muette. Cette distinction répond à celle de l'esprit rude et de l'esprit doux des Grecs. *H* est aspirée, quand elle se prononce avec une aspiration plus ou moins forte. Son effet alors est celui des autres consonnes; il n'y a pas élision de la voyelle finale du mot qui précède; on dit : *le héros, la hallebarde, ma haine, des haillons hideux*. La lettre *h* est muette quand elle n'ajoute rien à la prononciation de la voyelle qui suit. Dans ce cas, il y a élision de la voyelle finale du mot précédent. *L'héroïsme, l'héroïne, la douce harmonie* (dou-garmonie), *il n'hésite jamais*.

— *H* initiale est souvent un simple signe étymologique, sans aspiration, comme dans la plupart des mots qui viennent du latin et qui ont une *h* initiale dans cette langue : *habile, habitude, heure, hirondelle, histrion, humain, homme, humble, humecter, humeur*. Il faut excepter quelques mots de cette règle : *hennir, héros, harpie, haleter*, etc.

— *H* initiale est muette aussi dans quelques mots français qui viennent de mots latins sans *h* : *huile, huis, huissier, huître*, etc.

— *H* initiale s'aspire dans la plupart des mots qui viennent des mots latins sans *h* : *hérisson, huit, hache, hauteur*.

— *H* initiale s'aspire dans tous les mots qui ne viennent point du latin : *hasard, hardi, harangue, haïr, hâter, haie, hâle, honte, hallebarde, haricot*.

— *H* initiale s'aspire encore dans la plupart des noms de villes et de pays : *la Hollande*, la *Hongrie*. Selon l'Académie on dit également : *Toile de Hollande* et *Toile d'Hollande*, mais cette dernière prononciation est moins bonne et peu usitée.

— *H* initiale est muette dans *Henri*, si ce mot est employé dans le discours familier; elle est aspirée dans le discours soutenu. *H* initiale est toujours muette dans *Henriette*.

— *H* s'aspire dans la plupart des mots composés de ceux qui commencent par une *h* aspirée, tels que *enhardi, enharnacher, déharnacher*, etc. Il faut excepter *exhausser, exhaussement*.

— *H* s'aspire aussi entre deux voyelles, et empêche de les réunir par la prononciation : *Abraham, cohue, cohorte, Bohême*.

— La lettre *h* s'emploie après les consonnes *c, g, l, p, r, t*. ||*Ch* se prononce comme un *j* fortement articulé ou comme le *sh* anglais dans tous les mots purement français, ou qui viennent du latin : *chair, chapeau, charité, cacher, chercher, cheval*, etc. || *Ch* se prononce *k* lorsqu'il est suivi immédiatement d'une consonne et dans les mots d'origine arabe, grecque ou hébraïque : *chrétien, chlore, Achab, archange, Achmet, Achéloüs, archiépiscopal, Melchisédech, Nabuchodonosor, Melchior*, etc. Exceptez de cette règle quelques mots, que l'usage a éloignés de leur prononciation originelle, pour leur donner celle du *ch* français : *archevêque, archidiacre, archiprêtre, chérubin, chirurgien, architecte, chimie, Achille, Michel*, etc. Cependant *Michel-Ange* se prononce *Mikel-Ange*. || *Ch* n'a aucun son dans *almanach*; prononcez *almana*.

— *Gh*. Cette association produit un son dur et guttural, rappelant la syllabe *gu*. Ghérard se prononce donc comme s'il y avait *Guérard*.

— *Lh* a la prononciation de deux *l* mouillées : *Milhau* (ville), *Pardailhac*, prononcez *Mi-llô, Par-da-llac*, en mouillant les *ll*.

— *Ph* se prononce *f* : *Joseph, philosophe, physique, sphinx*, etc.; prononcez *Josef, filosofe, fisique*, etc.

— *Rh* et *th* se prononcent comme *r* et *t*, la lettre *h* étant purement étymologique : *rhum, rhéteur, rhume, théologie, absinthe, athénée, Thalie, thon*, etc.

— Les deux *h* de l'alphabet français n'ayant pas de marque distinctive, et les règles présentées ci-dessus pour la prononciation n'étant pas sans exception, nous signalerons tous les mots qui demandent l'aspiration initiale de la lettre *h*.

Dans les inscriptions latines, *h* signifie quelquefois *have*, forme ancienne du mot *ave*; *h. l.* signifie *hoc loco* (dans ce lieu); *h. e., hoc est* (c'est-à-dire). Devant d'autres mots, il veut aussi dire très souvent *hic*, ici. || *Hos.* est l'abréviation de *hospes*, hôte, et de *hostis*, ennemi. || H-L-S., petit sesterce.

— *H* est aussi l'abréviation de *hautesse*, titre donné au sultan. S. H. Sa Hautesse.

— Comme signe d'ordre, *h* désigne le huitième objet d'une série. ||Huitième et dernière nundinale des Romains.

— *H*, chez les Anciens, figurait le nombre 200, et, surmontée d'une barre horizontale, elle figurait le nombre 200,000.

— *Être marqué à l'h.* Se disait pour Être battu.

— Chim. H est le symbole de l'hydrogène.

— Mus. *H* désigne, en Allemagne, le *si* naturel.

— Numism. *H*, sur les monnaies françaises, marque qu'une pièce a été frappée à La Rochelle. || *H* surmontée d'une couronne, sur la monnaie, indique une pièce frappée sous Henri III ou sous Henri IV.

⋆ **HA.** Interjection de surprise et d'étonnement ou de soulagement, qui se confond quelquefois avec *ah! Ha!* vous voilà! (Acad.) *Ha!* vous êtes dévot, et vous vous emportez? (Mol.) *Ha! ha!* coquin, vous avez l'audace d'aller sur nos brisées. (Id.)

— Est aussi une onomatopée qui sert de signe graphique du rire. *Ha! ha! ha!* ma foi cela est tout à fait drôle. (Molière.) Où étais-tu donc? — Monsieur, j'étais... *ha, ha, ha!* (Beaumarchais.)

— Substantiv. Pousser des ha! ha! continuels. Le roi fit un grand *ha!* comme un homme oppressé et qui tout d'un coup respire. (Saint-Simon.)

— On a quelquefois écrit ce mot avec un *s* au pluriel. Mais cette orthographe doit être regardée comme une licence poétique, car ces sortes de mots sont invariables.

> J'ai de l'esprit assez pour faire du fracas
> A tous les beaux endroits qui méritent des *has!*
>
> (Molière.)

— Philol. Nom de la sixième lettre de l'alphabet arabe; signe numérique de 8. ||Huitième lettre de l'alphabet turc. Le *ha* indique une aspiration très forte. || Une des consonnes de l'alphabet sanscrit. Le *ha* est une des consonnes douces du septième ordre, ou de l'ordre allemand. || Huitième lettre de l'alphabet des sifflantes.

— Véner. S'empl. pour Hahé!

HAARZÉOLITHE. s. f. Minér. Variété de scolésite.

HAAS ou **HASE.** Géogr. Rivière d'Allemagne qui coule dans le Hanovre et se jette dans l'Ems à Meppen. Cours 150 kil.

HAASIE. s. f. (*h* asp.; de *de Haas*, n. pr.). Bot. Syn. de DEHAASIE.

HABACUC. L'un des petits prophètes, vivait, selon les uns, vers 750 av. J.-C., selon les autres, vers 600. Il ne reste de lui que trois chapitres sur les malheurs d'Israël.

HABALINÉ, ÉE. adj. Fâché, consterné. (Rabelais.)

HABANKUKELLA. s. m. (*h* asp.). Ornith. Nom donné dans l'île de Ceylan à un francolin armé de deux éperons très acérés.

HABARA. s. m. (*h* asp.). Bot. Nom d'une espèce de gouet.

HABARALA. s. m. (*h* asp.). Bot. Nom donné dans l'île de Ceylan à un gouet.

HABASCON. s. m. (*h* asp.). Hortic. Nom d'une racine de la grandeur et de la forme du panais, que l'on mange en Amérique, cuite avec d'autres choses.

HABASE. s. m. Chronol. Nom du douzième mois de l'année éthiopienne. Le premier jour de l'habase répond au 18 juillet.

HABASSIS. s. m. Comm. Sorte de toile des Indes.

HABAY-LA-NEUVE. Géogr. Bourg du Luxembourg (Belgique), à 14 kilomètres d'Arlon; 2,000 hab.

HABCHOT. s. m. (*h* asp.). Syn. de HACHOT.

HABDALLAH. s. m. Nom hébreu donné par les juifs à une cérémonie pratiquée le jour du sabbat.

HABE. s. f. V. ABA.

HABEAS CORPUS. s. m. (pr. *a-bé-ass cor-puss*; ét. lat., *habere*, avoir; *corpus*, corps). Loi anglaise, qui accorde à tout prisonnier, dans la plupart des cas, sa mise en liberté moyennant caution. Cet acte date de 1679. Le *writ* ou l'acte d'*habeas corpus* reçoit une exécution immédiate. Malgré tout l'attachement des Anglais pour ce palladium de la liberté individuelle, l'*habeas corpus* fut suspendu quelquefois. Il le fut lors des invasions jacobites, et en 1720 sous le règne de George I^{er}; pendant les guerres de l'Angleterre contre la Révolution française, mais toujours pour des raisons d'État et de sûreté publique.

HABEMUS. s. m. (pr. *a-bé-muss*; mot latin signifiant *nous avons*). Office qu'un chanoine célèbre pour la première fois devant le chapitre où il vient d'entrer. || Repas qu'il offre à ses confrères, à cette occasion. || Gratification qu'il donne aux chantres.

HABENAIRE. s. f. (ét. lat., *habena*, reine). Bot. Genre d'orchidées, formé pour plusieurs espèces américaines, dont les plus connues sont l'habenaire à longue corne, l'habenaire trifide, l'habenaire à feuilles étroites, et l'habenaire ciliée.

HABENECK (Antoine François). Né à Mézières, 1781-1849, obtint en 1804 le premier prix de violon au Conservatoire de Paris. Un concours lui valut ensuite une place parmi les violons de l'Opéra, où il ne tarda pas à remplacer Kreutzer. On doit à Habeneck d'avoir le premier familiarisé le public français avec la musique de Beethoven. Il fut en outre un excellent professeur de violon. Comme compositeur, il n'a laissé que quelques œuvres d'un mérite secondaire.

HABERLÉE. s. f. Bot. Genre d'acanthacées de la Roumanie.

HABERLIE. s. f. Bot. Syn. d'ODINE.

HABERT (François). Poète français, né à Issoudun en 1520, mort vers 1562 ou 1574. Sa traduction d'Horace, des *Élégies* et des *Métamorphoses* d'Ovide, ainsi que ses poésies originales, furent très populaires de son temps.

— HABERT (Philippe). Né à Paris, 1605-1637, de la société de Conrart, fut l'un des premiers membres de l'Académie française. On n'a de lui qu'un poème imprimé, en 300 vers, *le Temple de la mort*, 1637.

— HABERT (Germain). Abbé de Saint-Léger de Cérisy, né à Paris en 1610 ou 1615, mort en 1654 ou 1655. Il fut l'un des premiers membres de l'Académie française.

HABESCH. s. m. (*h* asp.; pr. *a-bèche*). Ornith. Linotte de Syrie.

HABESCH. Géogr. Nom donné par les Arabes à l'Abyssinie.

HABIA. s. m. (*h* asp.). Ornith. Division établie aux dépens des tangaras. Le habia à sourcils blancs, le habia à gorge noire, le habia à bec orangé, le habia robuste, le habia jaune, le habia ponceau, le habia vert.

* **HABILE.** adj. 2 g. (du lat. *habilis*, même signif.). Savant, intelligent, adroit, plein d'expérience. Il se dit en général de celui qui joint l'exercice pratique au talent naturel ou acquis. Un ouvrier habile. Un habile horloger. Un habile capitaine. Un habile musicien. Il n'est pas étonnant si, en étudiant, ni les maîtres, ni les écoliers, ne deviennent pas plus *habiles*, quoiqu'ils se fassent plus doctes. (Montaigne.) Les plus *habiles* gens ne sont pas ceux qui font la plus grande fortune. (La Bruy.) Sans savoir ni grec ni latin, on peut être un *habile* homme. (Id.) L'*habile* homme est celui qui cache ses passions, qui entend ses intérêts, qui y sacrifie beaucoup de choses, qui a su acquérir du bien ou en conserver. (Id.) Le prince de Condé tenait pour maxime qu'un *habile* général peut bien être vaincu, mais qu'il ne lui est pas permis d'être surpris. (Bossuet.) On a dit de deux hommes célèbres, que l'un savait bien les siècles passés, l'autre le siècle présent, c'est-à-dire que l'un était savant, l'autre fort *habile*. (Boiste.) La folie de ceux qui vont à leurs fins est de se croire *habiles*. (Vauven.) C'est sans doute si *habile* dans ce que j'ai fait mon apprentissage, et je suis moins savant qu'il y paraît. (Le Sage.) C'est le fait d'un *habile* homme de voir tout par lui-même, et aussi d'entendre et de peser les avis des gens *habiles*. (Mabire.) Il est permis d'être plus *habile* que les autres, mais il est dangereux de le paraître. (Id.) Le plus grand art d'un *habile* homme doit être de cacher son habileté. (Mlle L'Espinasse.) Les Asiatiques offrent dans les Indiens et les Chinois les plus *habiles* des cultivateurs. (B. de Saint-Pierre.)

> Sans concurrent, il est facile
> De passer pour le plus *habile*. (NAUDET.)

— Se dit en ce sens métaphoriquement des choses. Une main habile. Une plume habile. Une main si *habile* eût sauvé l'État, si l'État eût pu être sauvé. (Fléch.) || Se dit aussi des actions. Une manœuvre habile. Une démarche habile.

— On dit encore en mauvaise part: Un habile fripon. Un habile flatteur. Un habile scélérat. C'est être médiocrement *habile* que de faire des dupes. (Vauven.)

— Diligent, expéditif et exercé. Cet habile copiste aura bientôt écrit le mémoire.

— *Habile historien.* Historien qui a puisé à de bonnes sources, qui a su comparer les relations, et en juger sainement.

— *Habile orateur.* Celui qui se tire avec dextérité, adresse, habileté, d'un sujet épineux.

— *Habile courtisan.* Courtisan adroit.

— *Habile à.* Adroit, ingénieux à. *Habile* seulement à noircir les vertus. (J.-B. Rouss.) Il était *habile* à cacher les entreprises. (D'Ablanc.)

> Car tu ne seras pas de ces jaloux affreux,
> *Habiles* à se rendre inquiets malheureux,
> Qui, tandis qu'une épouse à leurs yeux se désole,
> Pensent toujours qu'un autre en secret la console. (BOILEAU.)

— *Habile dans.* Il est habile dans son art, habile dans les affaires.

— *Habile en.* Habile en toutes choses, habile en mathématiques.

— Jurispr. *Habile à succéder.* S'est dit d'une personne qui a droit à succéder, et qu'aucune incapacité n'empêche. Vous oubliez que, chez nous, les femmes sont *habiles* à succéder. (A. Dumas.)

— Fig. et fam. *Être habile à succéder.* Être vif et alerte pour ses intérêts.

— HABILE. s. 2 g. Celui, celle qui a de l'habileté. Au lit de mort, que d'*habiles* se trouvent maladroits! (La Bruyère.) || *Les habiles*, en général. Ceux qui voient mieux le fond des choses que les autres, et qui en tirent ou peuvent en tirer un meilleur parti, ou bien encore Ceux qui ont la prétention de savoir, de pouvoir ou de faire mieux qu'autrui.

— HABILES. s. f. pl. Arachn. Famille d'aranéides.

* **HABILEMENT.** adv. D'une manière habile. Il s'est tiré habilement d'affaire. Il a conduit habilement les négociations. Cela s'appelle travailler habilement, manœuvrer habilement. Demêler habilement le vrai du faux. Trop d'ignorance donne aux hommes des mœurs barbares; le trop d'expérience leur en donne d'*habilement* scélérates. (Mariv.)

— Avec promptitude. Il a fallu ôter le corps *habilement* de la chapelle. (Mme de Sév.)

* **HABILETÉ.** s. f. (ét. lat., *habilitas*; rad. *habilis*, habile). Facilité, disposition, qualité qui rend propre à faire certaines choses, à réussir dans certaines actions. Artiste d'une grande habileté. Avoir beaucoup d'habileté. Déployer beaucoup d'habileté. Homme qui a plus d'adresse que d'habileté. Avec toute son habileté il a été pris pour dupe. L'habileté d'un peintre, d'un sculpteur. Ce médecin a une grande habileté. Ce charlatan fait des tours de cartes avec une grande habileté. C'est une grande *habileté* de savoir cacher son *habileté*. (La Rochef.) Les ressources de l'*habileté* sont d'un si grand prix qu'une seule occasion saisie ou négligée suffit souvent pour augmenter ou diminuer, détruire ou rétablir notre réputation. (Mabire.) Toutes les chances favorables de la vie appartiennent à la prévoyance et à la dextérité; car l'*habileté* n'est que la dextérité de l'esprit. (Ch. Nodier.) L'*habileté* suprême, dans les œuvres de conciliation, est à la fois de nier et d'affirmer. (E. Renan.)

— Action habile. Se prend généralement en mauvaise part. Mettez-vous en garde contre ses habiletés. Il y a des crimes qui deviennent innocents et presque glorieux par leur éclat, leur nombre et leurs excès: de là vient que les voleries publiques sont des *habiletés*, et que prendre des provinces injustement s'appelle faire des conquêtes. (Volt.)

— Hist. Titre que les rois mérovingiens donnaient à certains de leurs officiers. Votre Habileté.

— Syn. comp. HABILETÉ, CAPACITÉ, ADRESSE. V. ADRESSE et CAPACITÉ.

HABILISSIME. adj. et s. 2 g. (superlatif d'*habile*). Très habile. Ne s'emploie qu'ironiquement. Allons, vous, monsieur l'habilissime, faites donc cela, si vous pouvez.

HABILITANT. part. prés. du v. Habiliter.

HABILITANT, ANTE. adj. Prat. Qui rend une personne habile à faire un acte. Formes habilitantes.

HABILITATION. s. f. (pr. *a-bi-li-ta-cion*; rad. *habiliter*). Anc. jurispr. Action d'émanciper, de rendre habile à faire quelque chose. Habilitation d'un mineur à contracter.

* **HABILITÉ.** s. f. Jurispr. Résultat de l'habilitation, aptitude. Habilité à succéder. Très peu usité.

— S'est dit pour Habileté, adresse, aptitude. Tacite ne reconnaît presque d'autre mérite que l'adresse et l'*habilité*. (Amelot.) Il y a bien de la différence entre l'*habilité* et la finesse. (St-Réal.) Nous n'apportons point en naissant l'*habilité* à faire ces choses. (Bossuet.)

HABILITÉ, ÉE. part. pass. du v. Habiliter. S'empl. adjectiv. Mineur habilité à contracter.

* **HABILITER.** v. a. 1re conj. Jurisprud. Rendre habile à. Habiliter un mineur à rétracter et à acquérir pour lui-même. Habiliter une femme à ester en jugement.

— S'HABILITER. v. pron. Se rendre apte à, capable de. Le roi du ciel ne s'y pourrait lui-même *habiliter*. (Marot.)

HABILLABLE. adj. 2 g. (pron. *a-bi-llable*, *ll* mouill.). Qui peut être, qui doit être habillé.

* **HABILLAGE.** s. m. (pron. *a-bi-llaje*, *ll* mouill.; rad. *habiller*). Art culin. Apprêt que l'on fait subir à un animal pour le faire cuire. Si c'est un quadrupède, c'est le dépouiller de sa peau; si c'est un oiseau, c'est le plumer, le vider, le piquer; si c'est un poisson, c'est le vider, le laver. L'habillage d'un lapin, d'une perdrix, d'une carpe. Faire l'habillage d'un brochet.

— Bouch. *Habillage d'un veau, d'un mouton.* Opération qui consiste à les écorcher, à les vider, à les mettre en état de pouvoir être apprêtés à la cuisine.

— Cart. *Habillage des cartes à jouer.* Enluminure des cartes.

— Comm. Action d'étaler des marchandises pour les faire valoir.

— Écon. rur. *Habillage du chanvre.* Opération qui consiste à le passer par le séran.

— Horlog. *Habillage d'une montre.* Opération qui consiste à disposer dans leur ordre et convenablement les diverses pièces du mécanisme d'une montre.

— Hortic. *Habillage d'un arbre.* Opération qui consiste à supprimer les jeunes pousses et les racines mortes ou détériorées d'un arbre qu'on veut replanter.

— Navig. fluv. *Habillage d'un train de bois flotté.* Action d'en accoupler les coupons.

— Pêch. *Habillage des saumons et des morues.* Première préparation avant de les saler.

— Pot. *Habillage d'une pièce de poterie.* Addition d'une oreille, d'un manche, d'un pied, etc.

— Raffin. Mise en papier du sucre.

— Tann. *Habillage d'une peau.* Préparation qu'elle subit avant d'être employée. || Ensemble des peaux qui vont subir une préparation.

— Techn. *Habillage d'une carde.* Action de monter une carde ou de la faire.

HABILLANT. part. prés. du v. Habiller. Une femme de chambre habillant sa maîtresse.

— Fig.

> L'une, en style pompeux *habillant* une églogue,
> De ses rares vertus te fait un long prologue. (BOIL.)

HABILLANT, ANTE. adj. Fam. Qui sied, qui va bien. C'est une étoffe bien habillante.

HABILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Habiller. S'empl. adjectiv. Couvert d'un vêtement.

— Qui a revêtu les vêtements nécessaires pour remplir un office, pour jouer un rôle. Mais ce que je voudrais bien pouvoir peindre au lecteur, c'est la réception sérieuse que l'on me fit comiquement dans les foyers, où je trouvai la troupe tout *habillée*, et prête à commencer. (Le Sage.)

> On voit assez à l'air dont il est *habillé*,
> Que c'est l'original dont l'on nous a parlé. (REGNARD.)

— *Habillé à.* Habillé à la française. Habillé à la dernière mode.

> Tous ceux qui, par ambition,
> Professent la dévotion,
> Et sont *habillés* à la prude. (SCARRON.)

— *Habillé de.* Un homme habillé de noir, habillé de neuf. Dans le XII^{e} siècle et les trois suivants, les Français étaient *habillés* d'une espèce de soutane qui leur descendait jusqu'aux pieds. (Carpentier.) J'aurai cette robe d'or! disait Nanon, qui s'endormit *habillée* de son devant d'autel. (H. de Balz.) La plupart des gens qui s'y rassemblent sont *habillés* de brun et sans manchettes. (B. de St-P.)

> Un exécrable juif, l'opprobre des humains,
> S'est donc vu de la pourpre *habillé* par mes mains! (RACINE.)

— *Habillé en.* Il était habillé en roi. Une femme habillée en homme.

— Par extens. Se dit des animaux et des choses. Les animaux qui vivent dans les vallées sont *habillés* plus légèrement que les animaux des montagnes. (A. Martin.) Les êtres vivants des zones glaciales et des montagnes hiémales ont été *habillés* de pelisses touffues, de peaux emplumées, de duvets qui leur servent de litière au sein des glaces et des neiges. (B. de Saint-Pierre.)

> Tel le chêne des bois et le pin des collines,
> Dont la foudre en éclats dispersa les ruines,
> D'une riche verdure autrefois *habillés*,
> Bravent encor le ciel de leurs fronts dépouillés. (DELILLE.)

— Recouvert, enveloppé. Un ballot habillé de toile grise.

— Fig. La bienséance est de tous les pays; mais elle n'est pas partout habillée de même.

— Fig. Orné. Ce verger! le voilà maintenant frais, vert, *habillé*, paré, fleuri, arrosé. (J.-J. Rousseau.)

— Fig. *Habillé de toutes pièces.* Se dit d'une personne sur qui l'on a glosé, médit.

— *Habit habillé.* Habit que l'on met en grande toilette.

— *Cartes habillées.* Celles dont les traits sont couverts par des enluminures.

— Art culin. *Volaille habillée.* Volaille dont on a fait l'habillage.

— Blas. Se dit des figures de l'homme et de la femme qui sont couvertes. Il ne faut pas dire *vêtu*, car ce mot ne se dit que des écus chappés, ou chaussés. On dit aussi: Un navire d'or habillé d'argent, ce qui s'entend de ses voiles et agrès.

— Substantiv. Un habillé de noir.

— Pop. *Un habillé de soie.* Un porc.

* **HABILLEMENT.** s. m. (pr. *a-bi-lle-man*, *ll* mouill.). Ensemble des choses dont on est habillé, vêtu. L'habillement des Égyptiens était fort simple. Les *habillements* étaient fort élégants du temps de Henri IV. (Carpentier.) Dans le moyen âge, l'*habillement* des veuves avait beaucoup de ressemblance avec celui de nos religieuses. (Id.) L'habit long des Romains fut l'*habillement* des enfants de Clovis, et pendant plusieurs siècles celui des personnes de distinction en France. (Id.) Les Gaulois adoptèrent des Romains leur religion, leurs lois, leurs mœurs, leurs coutumes et jusqu'à leurs *habillements*. (B. de St-Pierre.)

> Revêtons-nous d'*habillements*
> Conformes à l'horrible fête
> Que l'impie Aman nous apprête. (RACINE.)

— *Habillement de tête.* Casque, armure de tête. N'est plus usité.

— Action d'habiller, de pourvoir d'habits. L'habillement des troupes. Dépenses d'habillement.

— Administ. milit. *Capitaine d'habillement.* Officier chargé de tout ce qui regarde l'habillement des soldats.

* **HABILLER.** v. a. 1re conj. (pr. *a-bi-llé*, *ll* mouill.; rad. *habile*, qui est propre à). Mettre des habits à quelqu'un, le vêtir. Habiller un enfant. La femme de chambre habille sa maîtresse. Cet enfant ne veut pas se laisser habiller.

— Donner, fournir des habits. Habiller les pauvres. Habiller ses gens. Habiller des troupes.

— Faire des habits. Ce tailleur m'habille depuis longtemps. Ce tailleur, cette couturière habille bien ses pratiques. Un philosophe se laisse *habiller* par son tailleur, et il y a autant de ridicule à fuir la mode qu'à l'affecter. (La Bruy.) Il envoya chercher le tailleur qui avait *habillé* toute sa maison, et lui ordonna de me faire promptement un habit de la même magnificence que ceux des principaux officiers. (Le Sage.)

— Absol. Un tailleur qui habille bien.

— Fig. On y trouve la réflexion de M. de Grignan admirable, on l'a pensée quelquefois, mais vous l'avez *habillée* pour paraître devant le monde. (Mme de Sévigné.) *Habillez* galamment la Raison. (J.-J. Rouss.)

> Le temps n'est plus, mes vers, où ma Muse en sa force...
> De ses riches couleurs *habillait* ses louanges. (BOILEAU.)
> L'une, en style pompeux *habillant* une églogue,
> De ses rares vertus te fait un long prologue. (Id.)

— Donner un costume particulier. Habiller un Français en Arménien.

— Fig. Donner l'air, le caractère de. Demoustier a habillé les dieux de l'Olympe à la française. Quoique la tristesse soit une passion qui n'a rien d'estimable, on en *habille* cependant la sagesse et la vertu. (Mont.) Molière a *habillé* à la française l'Avare de Plaute. (Auger.) L'allemand Niederer, d'esprit systématique, de formules abstruses, compliqué, *habille* à l'allemande les idées simples et vives du maître. (Michelet.)

— Fig. et fam. *Habiller quelqu'un de toutes pièces.* Dire de lui beaucoup de mal, le couvrir de ridicules.

— *Habiller son visage.* Se farder, se masquer. Elle trouve bien plus honnête d'*habiller* son visage; et, parce que vous montrez celui que Dieu vous a donné, vous lui paraissez toute déshabillée. (Mme de Sévigné.)

> Eschyle dans le chœur jeta les personnages,
> D'un masque plus honnête *habilla* les visages. (BOILEAU.)

— Seoir, aller bien, en parlant des habits, des étoffes. Cette robe vous habille parfaitement. Cet habit vous habille bien. Cette étoffe habille parfaitement.

— Par extens. Couvrir, envelopper. Habiller d'épines un jeune arbre pour que les animaux ne l'endommagent pas.

> Il est fâcheux, grand roi, de se voir sans lecteur,
> Et d'aller du récit de ta gloire immortelle
> *Habiller*, chez Francœur, le sucre et la cannelle. (BOILEAU.)

— Fig. *Habiller un conte.* En voiler les traits licencieux. || *Habiller une faute, une mauvaise action.* Les présenter sous un jour favorable.

— Art culin. *Habiller du gibier, une volaille, du poisson*, etc. Faire l'habillage du gibier, d'une volaille, etc.

— B.-arts. *Ce peintre, ce sculpteur habille bien ses figures.* Il entend bien les draperies, il leur donne des vêtements convenables et bienséants.

— Card. *Habiller le lin, le chanvre.* Soumettre le lin ou le chanvre à l'action du peigne.

— Cart. *Habiller des cartes.* Donner l'enluminure aux figures des cartes à jouer.

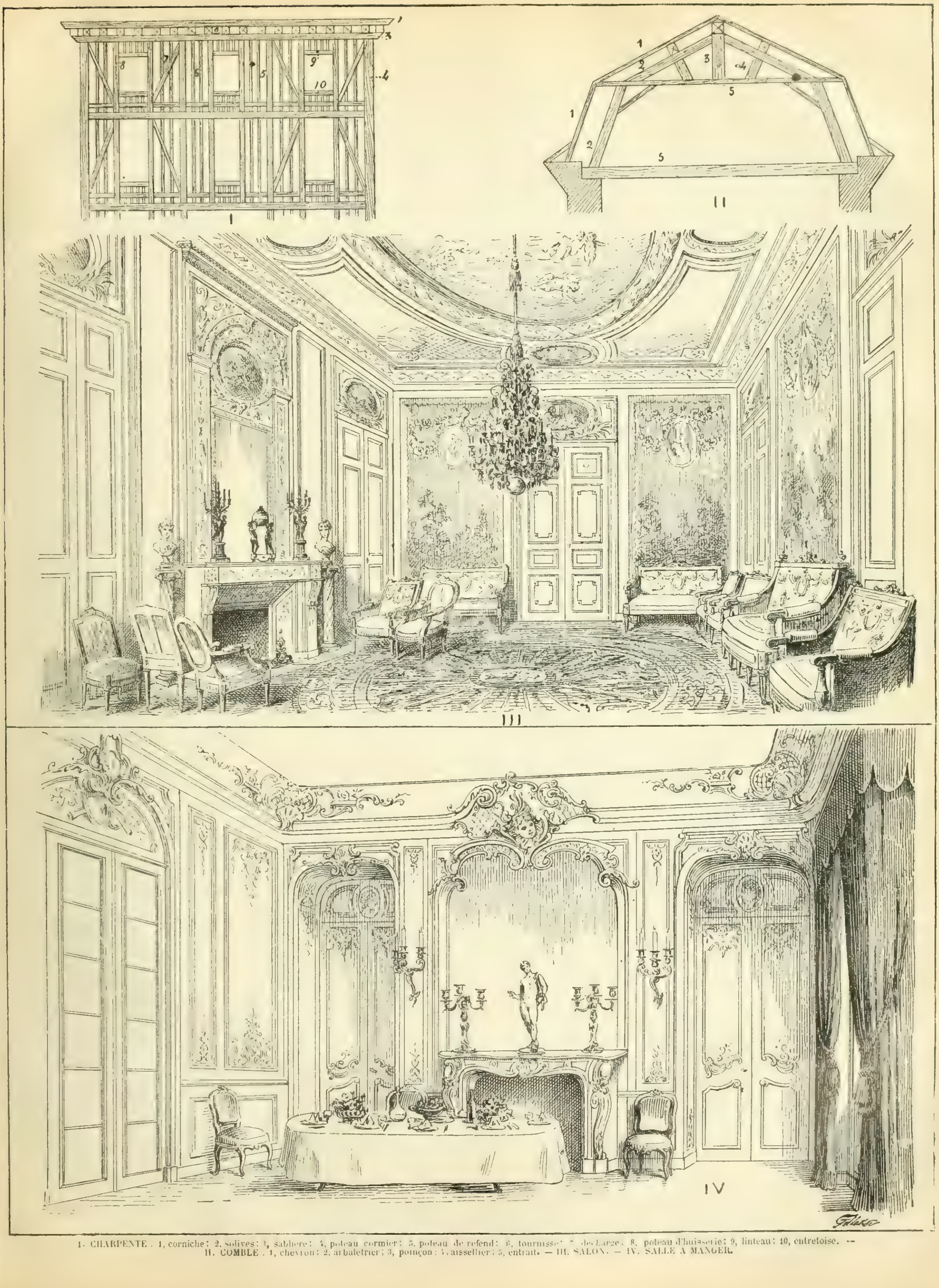

I. CHARPENTE. 1, corniche; 2, solives; 3, sablière; 4, poteau cormier; 5, poteau de refend; 6, tournisse; 7, décharge; 8, poteau d'huisserie; 9, linteau; 10, entretoise. — II. COMBLE. 1, chevron; 2, arbalétrier; 3, poinçon; 4, aisselier; 5, entrait. — III. SALON. — IV. SALLE A MANGER.

Paris. — Typ. Ch. Unsinger.

— Constr. *Habiller un four.* Le recouvrir d'une maçonnerie de briques, et mettre par-dessus un enduit formé de terre et de sable.

— Hortic. *Habiller un plant.* Couper avec la serpe ou la hache une partie de la tige d'un jeune arbre qu'on a levé d'une pépinière pour le planter en place.

— Pot. *Habiller des poteries.* Les terminer en y ajoutant les parties accessoires, telles que anses, pieds, manches, etc.

— Tann. *Habiller des peaux.* Les mettre en état d'être tannées.

— Techn. *Habiller une carde.* User sur la pierre ou à l'aide de la lime le morfil des fils de fer.

— Théât. *Habiller une actrice, une figurante* Les revêtir du costume qu'exige leur emploi dans la pièce qu'on va jouer.

— S'HABILLER. v. pron. Mettre des habits, se vêtir. On ne lui donna pas le temps de s'habiller. Cet enfant s'habille tout seul. Nous nous *habillâmes* aussi, don Raphaël et moi, de façon que nous ne ressemblions point mal aux greffiers et aux alguazils. (Le Sage.) Mathilde avait quitté son lit, et s'était *habillée* avant qu'il arrivât. (L. de Wailly.)

— Prendre les vêtements nécessaires pour remplir un office. Il y a un prêtre qui s'*habille* à la sacristie. (Trév.) || Se dit aussi des acteurs qui revêtent les costumes de leurs rôles. La troupe va s'habiller, commence à s'habiller.

— Se dit en parlant du goût qu'une personne met dans le choix et l'arrangement de ses habits. Il ne sait pas s'habiller. Cette femme n'a pas de grâce, elle ne s'habille pas bien.

— Absol. Se mettre en toilette. Elle avait mis sa plus belle robe, heureuse de s'*habiller*, car les occasions de toilette lui manquaient depuis un mois qu'elle vivait avec son fils. (A. Daudet.)

— Se pourvoir de vêtements, d'habits. Ce valet gagne de bons gages, mais il faut qu'il s'habille.

— *S'habiller de.* Je veux m'habiller de neuf. Il s'habillera de noir.

— Fig. Les fous qui s'*habillent* du nom de sage. (J.-J. Rouss.)

> Oui, la justice en nous est la vertu qui brille,
> Il faut de ses couleurs qu'ici-bas tout s'habille
> (Boileau.)

— *S'habiller en.* Se dit pour indiquer le genre de costume que l'on prend. Elle s'habille en reine. Il s'est habillé en femme. Il s'habillera en Turc.

— Fig. L'histoire s'*habille* en roman. (L'abbé Coyer.)

— Fam. Se dit absolument des personnes qui se critiquent, s'injurient mutuellement. Les méchants s'habillent bien. Ils se sont joliment habillés.

— **HABILLER.** s. m. Action d'habiller ou de s'habiller. Tant à son *habiller* qu'à sa promenade, j'observai soigneusement son maintien. (Saint-Simon.)

* **HABILLEUR, EUSE.** s. (pr. *a-bi-lleur, ll* mouill.). Celui, celle qui habille dans les théâtres. Des *habilleuses* accrochaient à des patères, contre les murs, des robes crottées et des jupons de flanelle rouge à carreaux. (L. Halévy.)

— Ouvrier qui habille les peaux.

— S'est dit particulièrement de Celui, de celle qui remet un membre démis ou cassé. Elle avait dit à son *habilleur*, lequel avait remédié à sa dislocation. (Guill. Bouchet.)

— Pêch. Celui qui fait l'habillage de la morue.

— L'Académie ne donne que le féminin *habilleuse.*

HABILLOT. s. m. (pr. *a-bi-llo, ll* mouill. ; radic. *habiller*). Techn. Sorte de morceau de bois qui, sur les trains destinés à transporter les bois flottés, sert à accoupler les coupons.

HABILLURE. s. f. (pr. *a-bi-llure, ll* mouill.; radic. *habiller*). Nom que les treillageurs donnent à une sorte de joint fait en biseau.

HABIN. s. m. Techn. Enfant chargé d'enlever la terre dans les carrières de pierre meulière.

HABINE. s. f. (diminut. du lat. *haba*, pour *faba*, petite fève). Bot. Nom donné dans les provinces du Midi au dolic unguiculé.

* **HABIT.** s. m. (pr. *a-bi*; du lat. *habitus*, vêtement). Tout ce qui est fait pour couvrir le corps, excepté le linge, la coiffure et la chaussure ; vêtement. Habit d'homme. Habit de femme. Habit décent, modeste. Habit d'été. Habit d'hiver. Habit de chasse. Habit complet. Habit à la mode. Habit de deuil. Méchant, mauvais habit. Habit à l'antique. Habit de cérémonie, de fête, de gala, de noce, de bal. L'habit ecclésiastique. L'habit de religieux, de religieuse. Les habits sacerdotaux, pontificaux, royaux. Le luxe, la somptuosité, la magnificence des habits. Changer d'habits. Se dépouiller de ses habits. Marchand d'habits, de vieux habits. Dans les premiers temps de la monarchie, l'habit royal était un manteau carré, tout blanc ordinairement, quelquefois mi-parti bleu, long par devant jusqu'aux pieds, traînant beaucoup par derrière et descendant sur les côtés à peu près jusqu'à la ceinture. Les habits d'un ancien chevalier ou écuyer étaient une chemise brodée d'or par le cou et par les poignets, un haubert, un pourpoint de buffle, une cotte d'armes et un grand manteau. Pourquoi vous enorgueillissez-vous des honneurs qu'on rend, non pas à votre personne, mais seulement à la magnificence de vos *habits!* (Fléch.) Il faut ajouter à cela de riches *habits*, avec une assez grande quantité de pierreries. (Le Sage.) Mon mari m'acheta des *habits* de femme assez propres, et me fit présent de plusieurs diamants. (Id.) Comme il fallait aller à la provision, Ambroise et don Raphaël, après avoir quitté leurs *habits* d'inquisiteur et de greffier, dirent qu'ils voulaient se charger de ce soin-là tous deux. (Id.) L'*habit* change les mœurs ainsi que la figure. (Volt.) Aux yeux du sot vulgaire, un *habit* en impose. (Colnet.)

> À cinq cents livres d'or tout au plus chaque année
> Sa dépense en *habits* n'est-elle pas bornée ? (Boileau.)

> Du sage mal vêtu le grand seigneur rougit ;
> Et cependant l'un est un homme,
> L'autre n'est souvent qu'un *habit.* (Lamotte.)

> Ne jugeons pas sur l'apparence,
> Les beaux *habits* ne prouvent rien. (Gosse.)

> Un *habit* doctoral est un masque trompeur
> Qui ne cache souvent qu'un docteur en peinture.
> (La Noue.)

— *Habit de cheval.* Habit qu'on prend pour monter à cheval. || *Habits de chœur.* Habits que mettent les prêtres pour assister aux offices. || Robe noire, plissée et à longues manches, que portent les bénédictines dans les cérémonies. || *Habit de cour.* Vêtement de cérémonie porté par les personnes admises à la cour. || *Grand habit.* Habit de cérémonie. Sans prendre le temps d'aller à la maison qu'elle occupait à Paris, pour y quitter son grand *habit* et son éclatante parure. (Mme de Genlis.)

— Fig. et fam. *Habit d'arlequin.* Un tout composé de parties disparates. Un ouvrage fait de morceaux pris chez différents auteurs.

— Fig. L'apparence, l'aspect. Présenter la vérité sous l'habit de la folie.

— *Dans un habit.* Vêtu d'un habit, portant un habit.

> Dans un *habit* conforme à sa vraie origine,
> Sur le mulet encore il chargeait la farine. (Boileau.)

— *Sous l'habit de.* Portant le vêtement de. Il parut tout à coup sous l'habit d'un moine.

> Vers son triste penchant son naturel guidé
> Le fit, dans une avare et sordide famille,
> Chercher un monstre affreux sous l'*habit* d'une fille.
> (Boileau.)

— Fig. *Mettre habit bas.* Mourir.

> Je dois bientôt, il me semble,
> Mettre pour jamais *habit* bas.
> Attendons un peu, nous boirons ensemble;
> Mon vieil ami, ne nous séparons pas. (Béranger.)

— *Vieux habits, vieux galons!* Cris des marchands ambulants de Paris qui achètent et vendent les vieilles hardes, les chapeaux et les chaussures.

> Gens vêtus d'or et d'écarlate,
> Parlant un mot chacun nous flatte;
> Puis à nos portes nous allons :
> Vieux *habits*, vieux galons! (Béranger.)

— Par extens. Peau d'un animal avec ses poils ou ses plumes.

> L'aigle, reine des airs, avec Margot la pie,
> Différentes d'humeur, de langage et d'esprit,
> Et d'*habit*, ... (La Fontaine.)

> Le pontife suprême
> Revêtu d'un lin pur et ceint d'un diadème,
> Conduit le pâtre avide et la jeune brebis
> Dont le fer n'a jamais dépouillé les *habits.* (Delille.)

— Fig.

> Soleil, c'est aujourd'hui ta fête,
> Lète, chargé de blonds épis,
> Étale ses riches *habits*,
> Et fait rayonner sur sa tête
> L'or, les saphirs et les rubis. (De Bernis.)

— Dans un sens particulier, Espèce de vêtement à basques que les hommes portent dans les cérémonies. Habit chamarré, galonné. Habit à la française. Il aurait accepté de bon cœur, mais il songea qu'il n'avait pas d'*habit* et fut obligé de dire non. (A. Daudet.)

> Longtemps vantés dans chaque ouvrage,
> Des grands ... qu'aujourd'hui l'on outrage,
> Portent au fond de leurs manoirs
> Les *habits* noirs. (Béranger.)

— *Habit-veste.* Habit dont les basques sont plus courtes que celles de l'habit proprement dit.

— *Habit long.* La soutane. || *Habit court.* L'habit noir que portent les ecclésiastiques quand ils n'ont pas la soutane, et les juges quand ils n'ont pas la robe. Tel rit d'un juge en *habit* court, qui tremble au seul aspect d'un procureur en robe. (Beaumarchais.)

— *Prendre l'habit*, dans un sens absolu, signifie Prendre l'habit de religieux ou de religieuse. || On dit dans un sens analogue : Recevoir l'habit. Donner l'habit. Quitter l'habit. Prise d'habit.

— Logement des religieux attachés comme chapelains à l'ordre de Fontevrault.

— Loc. prov. *L'habit ne fait pas le moine.* Il ne faut pas juger les personnes par les dehors. || Se dit aussi d'un homme dont la conduite, les discours ne sont pas conformes à son état. || *L'habit fait l'homme.* Le caractère de l'homme s'annonce par son extérieur. || *Les beaux habits servent fort à la mine.* Un riche costume rehausse souvent une figure fort ordinaire. || *Si l'habit du pauvre a des trous, celui du riche a des taches.* || *L'habit volé ne va pas au voleur.* Les biens mal acquis ne profitent point. || *Porter un habit de deux paroisses.* Le mettre sous deux aspects différents.

> Quoique ainsi que la pie, il faille dans ces lieux
> Porter *habit* de deux paroisses. (La Fontaine.)

|| *Cet habit fait peur aux larrons, il montre la corde.* Se dit d'un habit fort usé. || *D'habits d'autrui mal on s'honore.* || *Perdre son habit en un jour de froid.* || *Cet habit vous est fait comme de cire.* Cet habit vous va très bien.

— Hist. *Habit à brevet.* Sorte d'habit très riche, donné par Louis XIV à ses courtisans les plus intimes. *Habits noirs.* Association de malfaiteurs en 1835.

— Mar. *Habit de bord.* Vêtement que portent les matelots sur le vaisseau.

— Ornith. *Habit uni.* Fauvette de la Jamaïque.

HABITABILITÉ. s. f. Caractère de ce qui est habitable. L'habitabilité de la planète Mars.

* **HABITABLE.** adj. 2 g. Qui peut être habité; où l'on peut habiter. Ce logement est habitable. Ces lieux ne sont pas habitables. Le reste du désert de l'Afrique ne peut être considéré comme *habitable.* (Malte-Brun.)

— S'emploie aussi dans le sens d'Habité; quand on dit : *Toute la terre habitable*, c'est Toute la terre habitée, ou qu'on présume être habitée. N'y a-t-il donc dans le vaste univers que la terre d'habitable ? Cela se pratique dans toute la terre *habitable.* (Acad.) Quelle partie du monde *habitable* n'a pas ouï ses victoires? (Bossuet.)

* **HABITACLE.** s. m. (ét. lat., *habitaculum*, demeure). Habitation, demeure. L'habitacle de l'Éternel. Les éternels habitacles. Il ne se dit guère que dans ces phrases de l'Écriture et dans le style soutenu.

> Un lièvre était autour, ... des côtés,
> Gens à la base, gens ..., *habitacle* ... (La Fontaine.)

— S'emploie ironiquement. Ce bon ermite vit saintement dans son petit *habitacle.* (Trév.)

> Non loin de l'armorique plage,
> Il est une île, affreux rivage,
> *Habitacle* marécageux. (Gresset.)

— Fig.

> Darès a peur qu'on ne lui tèle
> L'*habitacle* de la raison. (Scarron.)

— Mar. Armoire en bois d'acajou et en cuivre ou l'on renferme la boussole, la lumière et l'horloge, et que l'on place sur le gaillard d'arrière, devant la roue du gouvernail. || En ce sens, on dit aussi au féminin *une habitacle.*

HABITANT. part. prés. du v. Habiter. Qui habite. Une personne habitant la campagne. Ils ont dû tous attribuer le fracas et les effets du tonnerre au pouvoir d'un être supérieur *habitant* dans les airs. (Volt.) Le rossignol de muraille, quoique *habitant* près de nous ou avec nous, n'en demeure pas moins sauvage. (Buff.)

> Les citoyens en foule *habitant* sur les eaux,
> Les barques, les maisons, les voiles ondoyantes.
> (Thomas.)

> Que d'oiseaux différents et d'instinct et de voix,
> *Habitant* sous l'ardoise, ou la tuile, ou le chaume!
> (Delille.)

* **HABITANT, ANTE.** s. Celui, celle qui habite ou demeure en quelque lieu. Un habitant du village. Les habitants de la ville, de la campagne. La terre ne demande ici qu'à enrichir les *habitants*, mais les *habitants* manquent à la terre. (Fén.) Le paisible *habitant* des champs n'a besoin, pour sentir son bonheur, que de le connaître. (J.-J. Rouss.) A droite, à gauche, nos regards parcouraient avec plaisir les nombreuses demeures que les *habitants* de la campagne se sont construites sur ces hauteurs. (Barthél.) Dans cette région, l'air a une influence marquée sur le tempérament des *habitants.* (Raynal.)

> L'*habitant* du Torno, dans sa hutte enfumée,
> Chante aussi son pays, dont il est seul charmé.
> (La Harpe.)

— Particulièrement, Celui qui possède dans une colonie ce qu'on appelle une *habitation.* Un habitant de la Guadeloupe. Un riche habitant.

— La poésie fait un fréquent usage de ce mot et dit : *les habitants du ciel, de l'Olympe*, pour Les dieux ; *les habitants de l'air, du bocage*, pour Les oiseaux ; *les habitants des bois, des forêts*, pour Les bêtes sauvages ; *les habitants de l'onde, des eaux, des mers*, pour Les poissons, etc. Les rivières, selon la qualité des eaux, ont aussi leurs *habitantes* de choix. (Mme Chastenay Lanty.)

> Et toi, jeune alouette, *habitante* des airs,
> Tu meurs en préludant à tes tendres concerts. (Del.)
> Vous, Aréthuse, enfin, que l'on vit autrefois
> Presser d'un pas léger les *habitants* des bois. (Id.)
> Celui-là sous un orme avide des oiseaux
> Est surpris de trouver un *habitant* des eaux
> (De Saint-Ange.)

— Adjectiv. Si je veux donc que mon élève puisse être *habitant* de la terre, je le prendrai dans une zone tempérée : en France, par exemple, plutôt qu'ailleurs. (J.-J. Rouss.)

— Prat. Se dit pour Domicilié. Elle a établi sa demeure en tel endroit, où elle est encore *habitante.* (Acad.) Peu usité.

— Syn. comp. **HABITANT, BOURGEOIS, CITOYEN.** *Habitant* se dit de tout individu, quel que soit le lieu de sa résidence ; *bourgeois* se dit d'un habitant de la ville et implique l'idée d'un certain degré de condition ; *citoyen* se dit de l'habitant d'une cité, d'une ville, cet habitant étant considéré comme membre actif d'une société libre et indépendante.

HABITAT. s. m. (radic. *habiter*). Hist. nat. Lieu, région où certains végétaux croissent spontanément. L'habitat des plantes. || Se dit dans un sens analogue des régions particulières à certaines races d'hommes et d'animaux.

HABITATEUR. s. m. Celui qui habite.

* **HABITATION.** s. f. (pr. *a-bi-ta-cion*). Action d'habiter un lieu, séjour qu'on y fait. L'habitation de ce pays, de cette ville, de cette maison n'est pas saine. L'habitation de la campagne est peu agréable en hiver. Il est accusé d'avoir mis volontairement le feu à des maisons habitées ou servant à l'habitation.

— Lieu où l'on demeure, maison qu'on habite. Voilà mon habitation. Cet homme n'a point d'habitation. Charmante habitation. Habitation pourvue de toutes les choses nécessaires et agréables. La construction des *habitations* n'est soumise à d'autres principes qu'à la solidité, la convenance des dispositions intérieures et la salubrité et commodité des distributions. (Francœur.) Le premier consul alla prendre possession du château de Saint-Cloud, qu'il avait d'abord refusé quand on le lui avait offert comme *habitation* de campagne. (Thiers.)

— Maison en général. C'est une habitation que j'aime, mais je n'y puis venir que rarement. Ces habitations sont abandonnées.

— Fig. Heureux celui dont la plus agréable habitation est en lui-même!

— Se dit aussi des animaux. L'*habitation* des animaux domestiques est un point très important d'économie rurale. (Virey.)

— Se dit encore de la portion de terre, de la métairie qu'un particulier cultive dans les colonies. Cet homme a plusieurs habitations à la Guadeloupe. || Établissement colonial formé dans un pays éloigné. Les Français établirent une habitation dans le Canada.

— *Avoir habitation avec une femme.* Avoir avec elle un commerce charnel.

— Se dit aussi des animaux, en ce sens.

— Anc. législ. *Habitation en cas de survie.* Droit qu'avait la veuve d'habiter chez son mari.

— Bot. Pays où une plante croît spontanément. L'habitation du riz est dans l'Inde, et sa station dans les endroits marécageux. On ne transporte pas impunément une plante d'une *habitation* dans une autre ; le passage subit du sud au nord ou du septentrion au midi la dépouille de ses caractères et de ses propriétés. (Thouin.) L'étude des *habitations* est essentiellement unie aux succès que doit attendre de leur culture celui qui les appelle, qui les fixe autour de son manoir rustique. (Id.) Il est des plantes dont l'*habitation* est cachée dans les grottes profondes, et qui sont destinées à végéter sous le sol. (Id.) Tout le monde sait qu'arrachée au lieu de sa naissance, une plante ne parvient à vivre ailleurs qu'après avoir vaincu les premiers effets de la souffrance, et qu'elle acquiert aussi un aspect et des propriétés en harmonie avec sa nouvelle *habitation.* (D'Orbigny.)

— Entom. Les lieux et les substances où se développent les diverses espèces d'insectes. Les plantes sont les *habitations* des insectes, et l'on ne fait point l'histoire d'une ville sans parler de ses habitants. (B. de St-P.)

— Jurispr. *Droit d'habitation.* Droit de demeurer dans la maison d'autrui sans payer de loyer. Le droit d'habitation est un véritable usufruit restreint aux besoins personnels de l'usufruitier ou du concessionnaire. Mais le droit d'habitation personnelle accordé à une personne mariée s'étend à toute la famille : il ne peut être ni cédé ni loué.

— Zool. Climat que recherche tel ou tel animal. Le lion fait son habitation dans les régions brûlantes de l'Asie et de l'Afrique ; l'ours, dans les contrées glaciales du Nord. || Lieu que l'animal s'approprie dans tel ou tel climat. L'habitation du renard, du tigre. Dans ce sens, on dit plutôt *station.* L'habitation ou mieux la station de la loutre est près des rivières.

HABITATIVITÉ. s. f. (rad. *habiter*). Physiol. Penchant ou faculté affective, dans le système craniologique de Spurzheim, qui porte l'homme à se plaire dans une demeure fixe.

HABITÉ, ÉE. part. pass. du v. Habiter. S'emploie adjectiv. Maison habitée. Lieux habités. Une maison qui n'est pas habitée dépérit en peu de temps. Voyez-vous, lui répondit Philoclès, cette grotte, plus propre à cacher des bêtes sauvages qu'à être *habitée* par des hommes. (Fénelon.)

> Du séjour bienheureux de la Divinité
> Je descends en ce lieu par la Grâce *habité.* (Racine.)

— Fam. *Cet enfant a la tête habitée.* Il a des poux.

* **HABITER.** v. a. 1re conj. (étym. lat., *habitare*, fréquentatif de *habere*, avoir, posséder). Faire sa demeure, son séjour en quelque lieu. Habiter un pays, un quartier, un palais, une maison. J'habite la ville en hiver et la campagne en été. Une maison qu'on n'habite point. Habiter les bois, les forêts. Habiter la plaine, les montagnes, les déserts, les bords des fleuves, les côtes de la mer. Les Italiens se contentent aujourd'hui d'être éclairés du même soleil, et d'*habiter* la même terre qu'ont *habitée* les vieux Romains. (S.-Évrem.) La nature n'est que pour ceux qui *habitent* la campagne; eux seuls vivent, eux seuls du moins connaissent qu'ils vivent. (La Bruy.) Quelques-uns n'ont pas même le triste avantage de répandre leurs folies plus loin que le quartier où ils *habitent*; c'est le seul théâtre de leur vanité. (Id.) La paix est au fond de mon cœur, comme dans le séjour que j'*habite.* (J.-J. Rousseau.) Les Tartares n'*habitaient* point de maison, ne connaissaient point de temple. (Montesq.) Dans l'heureux climat que j'*habite*, le printemps est comme l'aurore d'un

beau jour. (Barth.) Qu'importe d'*habiter* un pays humide et froid, si l'on contre-balance l'influence nuisible qu'il peut exercer sur la santé par le mouvement et le travail, une nourriture abondante et substantielle et des vêtements chauds! (Virey.) Les lieux qu'*habitent* les êtres vivants exercent sur leur santé une influence incontestable et reconnue dès la plus haute antiquité. (Id.)

— En parlant des animaux. Le tigre habite les contrées de l'Afrique et de l'Asie. Le renne habite les pays glacés. Les actores sont propres aux plages maritimes; ils *habitent* les fucus et marchent même sur la crête des flots. (Id.) Quelques familles d'insectes *habitent* les graines; d'autres les feuilles, d'autres les tiges, les pédoncules, les pétioles. (D'Orb.) Il en est [illegible] qui dans les tiges des monocotylédones, d'autres dans les champignons. (Id.)

— En parlant des plantes. Les roseaux habitent les marécages. En général, les plantes herbacées qui *habitent* les forêts sont petites, maigres, sèches et cependant robustes. (Thouin.) Près d'eux *habitent* la moscatelle, le muguet aux clochettes blanches, sous l'ombre desquelles se glissent quelques plantes vénéneuses. (Id.)

— Fig. La paix habite ce séjour. La guerre et ses fureurs habitent ces contrées. Les épidémies habitent les pays chauds. La sainteté n'est pas dans les pratiques extérieures; elle *habite* le sanctuaire d'une âme humble et croyante. (Le Blanc.) L'industrie *habitait* autrefois le sommet des montagnes, le bord des torrents, les profondeurs des forêts. (E. About.)

— Par exagér. *Habiter son fauteuil*. N'en pas bouger.

— HABITER. v. n. Demeurer, vivre, exister, faire sa résidence habituelle. On aime la terre où l'on *habite* ensemble. (Bossuet.) En ce sens, il peut être suivi des prépositions *à, avec, chez, dans, en, parmi, sous, sur*.

— *Habiter à*. Habiter à Paris, à Verdun. Ce prince habite à Paris. Il habite à l'hôtel des Ambassadeurs.

— *Habiter avec*. Il habite avec son frère.

— *Habiter avec une femme*. Avoir avec elle un commerce charnel. Il y a longtemps que cet homme n'habite plus avec sa femme.

— *Habiter chez*. J'habite chez mon père, chez ma mère. N'étant à Paris que pour quelques jours, j'habite chez mon correspondant.

— *Habiter dans*. Il habite dans un lieu solitaire, et il veut vendre sa maison. || *Habiter dans* indique particulièrement qu'on n'a pour soi qu'une partie de la maison ou du bâtiment. Habiter dans un palais, dans une maison. Nous habitons dans les mansardes.

— *Habiter en*. Habiter en Suisse, en Italie. Il habite en rase campagne.

— *Habiter parmi*. Il a longtemps *habité* parmi nous. (Acad.)

— *Habiter sous*. Habiter sous des tentes. Habiter sous le chaume. Habiter sous des lambris dorés. Habiter sous les toits. Ils habitent sous le même toit.

> Les [illegible] chez nos enfants de la richesse,
> N'[illegible] point sous nos rustiques toits. (Volt.)

— *Habiter sur*. Tous ceux qui habitent sur la terre sont soumis à la mort.

— Fig. Jamais l'innocence et le mystère n'*habitent* longtemps ensemble. (J.-J. Rousseau. La vérité semble *habiter* sur leurs lèvres. (Raynal.)

— Est du style mystique et se dit en parlant de Dieu, de la grâce, du démon, du péché agissant sur nous. Dieu descend et revient *habiter* parmi nous. (Rac.) Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'esprit de Dieu *habite* en vous? (Lemaistre de Sacy.) Ce n'est plus moi qui fais cela; mais c'est le péché qui *habite* en moi. (Id.)

— S'HABITER. v. pron. Être habité. Cette maison ne s'habite plus depuis qu'un crime y a été commis.

HABITUABLE. adj. 2 g. Que l'on peut habituer.

HABITUAIRE. s. 2 g. Celui, celle qui a droit à l'habituation.

HABITUATION. s. f. (pr. *a-bi-tu-a-cion*). Qualité de prêtre habitué dans une église.

— Action d'habituer.

* **HABITUDE.** s. f. (ét. lat., *habitudo*, fait de *habitus*, coutume). Disposition acquise par la répétition fréquente des mêmes actes ou des mêmes situations; acte résultant de cette disposition. Bonne, mauvaise habitude. Vieille habitude. Habitude invétérée. Les liens de l'habitude. Former, contracter, prendre une habitude. Perdre une habitude. Se défaire d'une habitude. Vieillir dans une habitude. Quitter une habitude. Cela devient une habitude. Cela se tourne en habitude. Je m'étais fait une douce habitude de vous aimer. La longue *habitude* nous empêche de sentir les défauts de nos amis. (La Rochef.) Les vieux Romains, possédés seulement d'une âpre vertu, cherchaient à entretenir leurs dures et austères *habitudes*. (St-Evrem.) L'*habitude* est en général je ne sais quelle impression qui reste dans l'esprit, et qui fait qu'on a plus de penchant, de promptitude et de facilité à faire une chose qu'on a déjà faite, parce qu'on en rappelle l'idée quand on veut pour agir de la même manière. (Malebr.) Les *habitudes* de l'enfance et les préjugés de l'éducation s'emparent de nous avant que nous ayons le temps de réfléchir. (Fén.) J'ai vieilli dans l'*habitude* de ne jamais dire mon secret. (Id.) Il ne serait peut-être pas possible de gouverner les peuples, si, par l'*habitude* où ils sont de dépendance et de soumission, ils ne laissaient la moitié de l'ouvrage. (La Bruy.) Les *habitudes* du cœur ne se changent pas aisément. (Saint-Réal.) La seule *habitude* utile aux enfants est de s'asservir sans peine à la nécessité des choses; et la seule *habitude* utile aux hommes est de s'asservir sans peine à la raison. (J.-J. Rouss.) Rassurez-vous, me dit-il, je me livre aux *habitudes* quand je n'y vois aucun danger. (Id.) L'*habitude*, qui flétrit certaines impressions, en rend d'autres infiniment plus vives. (Dider.) Beaucoup d'*habitudes* sont essentielles, utiles, qui n'ont cependant en elles-mêmes que peu ou point d'intérêt. (Id.) Nous avons découvert dans l'*habitude* un pouvoir souvent égal à celui de la nature; nous sommes bien loin de tirer tout le parti que nous pourrions d'une aussi précieuse découverte. (Lingrée.) L'*habitude* des penchants, bons ou mauvais, fait le caractère, comme l'*habitude* des mouvements gracieux ou désagréables fait la physionomie. (De Ségur.) Il n'y a rien que l'on confonde si fort avec l'amour que la force de l'*habitude*. (Duclos.) La Révolution française n'a pas été seulement une révolution politique, elle a changé toutes nos *habitudes*. (Gr. de La Reynière.) Les méthodes sont les *habitudes* de l'esprit et les économies de la mémoire. (Rivarol.) Les *habitudes* deviennent par le temps, dans l'homme, de véritables incrustations. (Mabire.)

> Quoique sur soi l'on veille avec beaucoup d'étude,
> On se corrige peu d'une vieille *habitude*. (PERRAULT.)

— *Avoir une mauvaise habitude*. Se dit par euphémisme pour Avoir une habitude honteuse.

— Loc. prov. *L'habitude est une seconde nature, est une autre nature*. Se dit pour marquer la force de l'habitude, qui est capable d'entraîner aussi bien que les instincts naturels.

— S'est dit pour Connaissance, fréquentation. En ce sens, on disait: Cet homme a de bonnes habitudes à la cour. Quand on est longtemps absent, on perd toutes ses habitudes. Dans une vieille *habitude*, le temps se consume à aimer moins ou à ne plus aimer. (St-Evr.) On se trompe dans la mauvaise fortune, si l'on compte sur de vieilles *habitudes*, que l'on nomme amitiés. (Id.)

— Fam. *Avoir une habitude*. Avoir un commerce de galanterie.

— Au pluriel, Se dit de ce qu'on fait tous les jours ou fréquemment. J'ai mes habitudes, et j'en suis esclave. Ses habitudes sont ridicules.

— *Habitude à*. *Habitude* au bien, au mal. (Acad.) L'*habitude* à la flatterie et à l'exagération. (La Bruy.)

— *Habitude auprès*. S'emploie pour indiquer un accès facile et fréquent auprès de quelqu'un. Avoir habitude auprès d'une personne. Peu usité.

— *Habitude avec*. Exprime un certain degré de liaison avec quelqu'un que l'on fréquente. Avoir habitude avec quelqu'un. Vous avez *habitude* avec ce cavalier? (Corn.) M. de Thou, avec lequel j'avais *habitude* et amitié particulière. (Retz.) L'ambassadeur ne se soucia pas trop de faire *habitude* avec lui. (Racine.) Peu usité.

— *Habitude de*. Indique surtout la pratique de l'acte, l'exercice. L'habitude du vice. L'habitude du crime. L'habitude du mal. Avoir l'habitude des privations, des liqueurs fortes. L'habitude de mentir, de se livrer à la débauche. L'*habitude* de se soumettre à la règle ne saurait se prendre trop tôt. (J.-J. Rousseau.) L'honnête homme par excellence est celui qui a l'*habitude* de la vertu, et le malhonnête homme, celui qui a l'*habitude* du vice. (J. Simon.)

— *Habitude en*. Se dit dans le sens de Habitude avec, auprès. Avoir habitude en quelque lieu. Peu usité.

— *Homme, femme d'habitude*. Celui, celle qui a des habitudes auxquelles il est attaché. Je suis homme d'habitude, je n'aime pas les nouveaux visages. C'est une femme d'habitude, elle se couche régulièrement à neuf heures, et il lui faut une lecture pour l'endormir. || Fam. Je suis une bête d'habitude. C'est un animal d'*habitude*. (Acad.)

— *En habitude*. Comme une habitude. Par des actes fréquents, la vertu tourne en habitude. Son chagrin est passé en habitude.

— *Par habitude*. Par la force de l'habitude et comme sans réflexion, sans volonté, machinalement. Pécher par habitude. Un enfant apprend une langue par habitude.

— Bot. *Habitude extérieure*, ou simplement *habitude*. Port, manière d'être, conformation, configuration des végétaux. Les plantes qui vivent au Groënland, au Spitzberg et sur toute la côte de l'océan Glacial arctique, ont le même port, les mêmes *habitudes*, sont presque toujours les mêmes espèces qui se trouvent sur les plus hautes Alpes, les Pyrénées, etc. (Thouin.)

— Jurispr. Répétition fréquente des mêmes actes chez un individu, qui, au point de vue pénal, en change le caractère juridique.

— Liturg. État d'un prêtre habitué.

— Physiol et Médec. *Habitude du corps* ou *extérieure*. Se dit de l'aspect du corps de l'homme, eu égard à sa complexion, à sa santé, et sous l'influence de ses dispositions morales. Cet événement a changé soudain l'habitude extérieure de cet homme. L'habitude du corps se modifie peu à peu dans la convalescence. Avant que l'*habitude* du corps soit acquise, on lui donne celle qu'on veut sans danger. (J.-J. Rouss.) || Ces expressions sont aussi de la langue usuelle et signifient L'air, la façon d'être que donnent au corps le maintien, les gestes, les attitudes ordinaires. Je l'ai reconnu de loin à la seule *habitude* du corps. (Acad.)

— *D'habitude*. loc. adv. Ordinairement. Faire une chose d'habitude. Le reste de la journée s'écoula comme d'habitude. || N'a pas toujours le sens adverbial et remplace souvent les adjectifs Ordinaire, habituel. C'est un péché d'habitude, une faute d'habitude.

HABITUDINAIRE. s. 2 g. (rad. *habitude*). Théol. Celui, celle qui commet toujours les mêmes fautes.

HABITUÉ, ÉE. part. pass. du v. Habituer. S'empl. adjectiv. Enfant habitué à rire et à jouer. Petite fille habituée à faire ses caprices. Quelle étude pour un Athénien, pour un être *habitué* dès l'enfance à regarder la langue de son pays comme la seule qu'il dût connaître! (Thiers.) Les personnes qui ne sont pas fort *habituées* à se servir de microscope, trouveront bon que je mette ici quelques remarques qui leur seront utiles lorsqu'elles voudront répéter ces expériences ou en faire de nouvelles. (Buffon.) On est si *habitué* à la pluie, que, lorsqu'il ne tombe pas les hallebardes, on croit qu'on peut se promener. (Mérimée.) Ces parolles terrifiantes n'émurent en aucune façon nos trois interlocuteurs de la sacristie, trop *habitués* à les entendre. (F. Fabre.)

— Par extens. et fig. Il a des yeux habitués à l'obscurité. Son pied est habitué à prendre telle route.

— Substantiv. Celui, celle qui va souvent et habituellement dans un lieu. C'est une habituée des parties de plaisir que j'organise. Vous êtes un habitué, l'habitué de la maison. Les *habitués* d'un café, d'un spectacle. (Acad.) Mical en ouvrit la porte avec l'aisance d'un *habitué* de l'endroit, et sauta prestement dans le vestibule. (F. Fabre.) Elle devenait presque une *habituée* des dîners de l'ambassade et des réceptions de la villa Médicis. (De Goncourt.)

— Par extens. Nous avons dit que le Véloce était un *habitué* de Tanger. (Alex. Dum.)

— Il se dit encore substantivement et au masculin seulement pour désigner le Prêtre qui a la permission de son évêque de dire la messe dans une paroisse quand il veut, aux heures qui lui sont le plus convenables, mais qui ne reçoit aucun traitement, qui n'a pas même de place fixe et assignée au chœur. Une paroisse a ordinairement au moins un habitué. Les vieux prêtres qui ne peuvent plus s'assujettir à un service régulier, et qui ont d'ailleurs de quoi vivre, obtiennent de l'évêque d'être habitués dans quelque paroisse. || On dit aussi adjectivement: *un prêtre habitué*.

* **HABITUEL, ELLE.** adj. Qui est devenu une habitude, qui s'est tourné en habitude. Un travail habituel, une erreur habituelle. La musique est son occupation habituelle. Disposition habituelle. La fièvre est habituelle, est devenue habituelle. Maladie habituelle, invétérée. Les plaisirs habituels engendrent le dégoût.

— Hist. natur. *Le caractère habituel* est l'ensemble des phénomènes distinctifs des corps naturels, et qui sont relatifs à leur aspect, à leur manière d'être, à leur séjour. Les caractères *habituels* sont tirés de la ressemblance dans les métamorphoses, c'est ce qui est évident pour les coléoptères, les hémiptères et les lépidoptères. (Guerin.) Si l'on prenait en considération la structure et les mœurs dans les différents ordres, on reconnaîtrait qu'il y a réellement des points de conformation *habituelle* qui autorisent et nécessitent la distinction des familles. (Id.)

— Rhét. *Qualités habituelles du style*. Celles qu'il doit toujours avoir. La clarté et la précision sont des qualités habituelles, tandis que la finesse, par exemple, est une qualité de circonstance qui dépend du sujet traité. On dit plutôt *qualités générales*.

— Théol. *Grâce habituelle*. La grâce permanente, qui reste toujours dans le sujet.

* **HABITUELLEMENT.** adv. (radic. *habituel*). D'habitude, d'ordinaire. Cet enfant ment habituellement. Cette jeune femme souffre habituellement dans son ménage.

* **HABITUER.** v. a. 1re conj. (du lat. *habitus*, coutume). *J'habitue, nous habituons, vous habituez. J'habituais, nous habituions, vous habituiez. Que j'habitue, que nous habituions, que vous habituiez*, etc. Faire prendre l'habitude ou une habitude, accoutumer. Est toujours suivi de la préposition *à* devant un substantif. Habituer les jeunes gens à la discipline, au travail, à la fatigue, à l'accomplissement de leurs devoirs. Il faut habituer les enfants de bonne heure à la prière.

— Devant un verbe, est généralement suivi de la préposition *à*. Habituer la jeunesse à entendre les leçons de la morale, et à profiter de ses enseignements. Il habitue cet enfant à faire toutes ses volontés. Il écouta ces nouvelles comme choses que depuis deux ans l'impéritie ou la trahison de ses généraux l'avait *habitué* à entendre. (A. Dumas.)

— On trouve quelquefois *Habituer de*. Loin des lieux où le temps l'*habitua* de vivre. (A. Chénier.)

— S'HABITUER. v. pron. Prendre soi-même l'habitude, une habitude, s'accoutumer. Est toujours suivi de la préposition *à* devant un substantif. Mithridate et la Brinvilliers s'étaient habitués aux poisons violents. On s'habitue à de mauvais aliments, aux privations, à un air insalubre. Buffon ne put, comme Aristote et Caligula, s'habituer à l'insomnie. On s'habitue même au silence. Ils ont eu de la peine à *s'habituer* à la conscription, mais ils s'y *habituent*. (H. Taine.)

— *S'habituer*, suivi d'un infinitif. S'habituer à souffrir, à voir souffrir. On s'habitue à ne rien faire. On s'habitue à vivre dans l'impénitence, dans le crime. Il est bon de *s'habituer* à faire machinalement tout ce qu'il est utile de faire, et qu'on ne ferait point d'ailleurs sans peine et sans effort. (Diderot.) En *s'habituant* à suivre certains rapports avec précision, on apprend à en observer d'autres avec la même exactitude. (Senebier.)

— S'établir dans un lieu, s'y fixer. Je veux m'habituer en ville. Ce sens est vieux.

— Dans un sens absolu, S'acclimater, se faire des habitudes. Comment vous trouvez-vous dans cette ville? — Je commence à m'habituer. Il commence à s'habituer dans cette maison.

HABITUS. s. m. (pr. *a-bi-tuss*; mot lat.). Hist. nat. Certaine conformité d'apparences, d'analogie de formes, de structure, de mœurs et de transformations dans les espèces animales et surtout dans les espèces végétales.

* **HÂBLER.** v. n. 1re conj. (*h* asp.; de l'espagn. *hablar*, parler, au sens péjoratif). Tenir des discours où abondent l'exagération, l'emphase, la vanterie. Je n'ai vu personne hâbler comme cet homme-là! A force de hâbler on perd toute créance dans le monde. Les Gascons sont sujets à hâbler. Au talent de *hâbler* il joint l'effronterie. (Th. Corn.)

* **HÂBLERIE.** s. f. (*h* asp.; radic. *hâbler*). Discours qui respire l'exagération, l'emphase, la vanterie; mensonges débités avec assurance et ostentation. Tous les discours qu'il a tenus sont une impudente hâblerie. La hâblerie de cet homme est insupportable.

* **HÂBLEUR, EUSE.** s. (*h* asp.). Celui, celle qui hâble. Un grand hâbleur. Un savant hâbleur. Ne vous fiez pas à ces médecins charlatans, ce ne sont que des hâbleurs. Certain *hâbleur* à la gueule affamée. (Boil.)

> Dans Florence, jadis, vivait un médecin,
> Savant *hâbleur*, dit-on, et célèbre assassin.
> (BOILEAU.)

— Adjectiv. Une personne hâbleuse.

HABLITZ. s. m. (*h* asp.; de *Hablitz*, n. pr.). Ornith. Nom qu'on donne en Perse à la fauvette des Alpes.

HABLITZIE. s. f. (*h* asp.; de *Hablitz*, nom pr.). Botan. Genre de chénopodées, établi pour des plantes du Caucase.

HABOR. Géogr. V. KHABOUR.

HABOUS. s. m. (*h* asp.). Législ. musul. Acte par lequel une personne, réservant pour elle-même et ses successeurs qu'elle désigne dans un ordre réglé la jouissance d'une chose, en assure dès à présent la propriété, en cas d'extinction des appelés ou de leur race, à un établissement de piété, de charité ou d'utilité publique.

HABOUSANT. s. m. (*h* asp.). Celui qui jouit d'un habous.

HABOUSÉ, ÉE. adj. (*h* asp.). Se dit de propriétés constituées par habous.

HABRAH. Géog. Rivière d'Algérie, dans la province d'Oran, qui arrose la plaine fertile de l'Habrah, reçoit le Sig, et prend dès lors le nom de Mactah.

HABRANTHE. s. m. (ét. gr., ἁβρὸς, beau; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'amaryllidées, établi pour une espèce du Cap de Bonne-Espérance.

HABROCÈRE. s. m. (ét. gr., ἁβρὸς, beau; κέρας, corne). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, dont l'espèce type se trouve en Allemagne et en Sardaigne.

HABROTHAMNE. s. m. (étym. gr., ἁβρὸς, beau; θάμνος, buisson). Botan. Genre d'arbrisseaux, famille des solanées, tribu des cestrinées, établi pour plusieurs espèces du Mexique.

HABSBOURG. (de *Habitschburg*, château des autours). Géogr. Château de la Suisse (Argovie), bâti en 1096, fut le berceau de la famille de ce nom. Il est à 12 kil. N.-E. d'Aarau, sur la rive droite de l'Aar.

HABSBOURG (Maison de). L'une des plus anciennes de l'Allemagne. Elle se partagea, 1233, en deux branches : l'aînée, *Habsbourg-Habsbourg*, eut pour chef Albert IV, dont le fils, Rodolphe, devint empereur. Cette branche se confondit avec la maison de Lorraine par le mariage de Marie-Thérèse, dernière héritière de la maison de Habsbourg, avec François de Lorraine, 1736; elle forma la grande maison de *Habsbourg-Lorraine*, qui occupe encore aujourd'hui le trône impérial d'Autriche.

HABSHEIM. Géogr. Ancien chef-lieu de canton de l'arr. d'Altkirch (Haute-Alsace), sur le chemin de fer de Strasbourg à Bâle. Vins et kirsch-wasser; 2,100 hab.

HABZÉLI. s. m. (de l'ar. *hab-el-zelin*, graines de zélin). Bot. Genre d'anonacées, tribu des xylopiées, établi pour plusieurs espèces originaires des régions les plus chaudes de l'Afrique et de l'Amérique, et dont les graines,

nommées *poivre d'Éthiopie*, ont les propriétés affaiblies du gingembre.

HACELDAMA. s. m. (étym. syr., *hhakel*, champ; *dama*, sang). Hist. s. Mot hébreu dont le sens est *champ de sang*, ainsi nommé parce qu'il fut acheté des trente deniers que Judas avait reçus pour trahir Jésus, et qu'il rapporta quand il eut reconnu son crime.

HACÉLIE. s. f. Échin. Syn. d'ASTÉRIE.

HACHAGE. s. m. (*h* asp.). Action de hacher. Le hachage des feuilles de tabac.

HACHARD. s. m. (*h* asp.; rad. *hache*). Forg. Ciseau pour couper le fer.

* **HACHE.** s. f. (*h* asp.; ét. anc. haut-allem., *hacco*, même signif.) Instrument de fer, cunéiforme, qui a un manche et qui sert à fendre le bois. Abattre un arbre à coups de hache. Enfoncer une porte d'un coup de hache. On conte que Jupiter se fit donner un coup de hache sur la tête par Vulcain, pour faire sortir Minerve de son cerveau.

La branche en longs éclats cède au bras qui l'arrache,
Par le fer façonnée elle allonge la *hache*. (L. Rac.)

— *Hache à main*. Petite hache à manche court.

— *Haches de pierre*. Haches où le fer est remplacé par un silex tranchant, que l'on découvre assez souvent dans les fouilles, dans les atterrissements ou dans les tombeaux des âges préhistoriques, et qui sont encore employées par plusieurs peuples sauvages.

— Fig. et fam. *A coups de hache*. A la hâte et d'une façon grossière, sans goût et sans soin. Un ouvrage fait à coups de hache. || *Rendre la justice à coups de hache*. Juger à la hâte et sur l'étiquette du sac.

— Instrument de supplice pour trancher la tête. L'innocent qu'on accuse voit la hache suspendue sur sa tête. Le duc d'Albe, qui avait tant de droits à la familiarité, à la reconnaissance même de Philippe, ose un jour entrer dans son cabinet sans se faire annoncer; le roi le regarde d'un air menaçant et lui dit : Quelle hardiesse est la vôtre ! elle mériterait la *hache*. (Sallentin.)

— Fig. *Périr sous la hache*. Se dit, par euphémisme, pour Mourir sur l'échafaud.

— Fig. *La hache révolutionnaire*. Se dit en parlant des proscriptions révolutionnaires. Courber la tête devant la hache révolutionnaire. Tomber sous la hache révolutionnaire. La hache révolutionnaire décima la noblesse.

— Loc. prov. *Aller au bois sans hache*. Entreprendre une chose sans se pourvoir de ce qui est nécessaire au succès. || *Avoir un coup de hache*. Être un peu fou.

— Ardois. *Hache d'ouvrage*. Espèce de marteau, masse pour briser les blocs d'ardoise.

— Arpent. *Pièce de terre en hache, qui fait hache*. Champ qui s'engage, qui est enclavé dans un autre. Ma terre fait hache sur la sienne.

— Art milit. Arme que portent les sapeurs qui marchent à la tête de nos régiments d'infanterie, et dont ils font usage dans les camps, dans les sièges, dans les pays boisés. || Se dit encore de la francisque, sorte de hache à deux tranchants et à manche court, introduite par les Francs dans les Gaules. Elle était lancée contre l'ennemi et servait aussi dans le combat corps à corps. Clovis fendit la tête d'un soldat d'un coup de hache, en lui disant : « Souviens-toi de la bataille de Soissons ! » Tous les Francs ont à la ceinture la redoutable francisque, espèce de *hache* à deux tranchants, dont le manche est recouvert d'un dur acier; arme funeste que le Franc jette en poussant un cri de mort, et qui manque rarement de frapper le but qu'un œil intrépide a marqué. (Chateaub.) || *Hache d'armes*. Hache dont se servaient les anciens à la guerre. Les faisceaux des licteurs romains étaient ornés symboliquement d'une ou de plusieurs haches d'armes. || *Hache de guerre*. Tomahawk des Peaux-Rouges de l'Amérique du Nord.

— Blas. *Hache consulaire*. Hache entourée de faisceaux de verges, comme on en portait devant les consuls romains. Le cardinal de Mazarin avait une hache consulaire dans ses armes. || *Hache danoise*. Hache d'argent au manche d'or, arrondi ou ployé. L'écu de Norvège porte une hache danoise. || *Hache d'armes*. Hache ayant un fer large à dextre, une pointe à sénestre, et dont le manche est arrondi.

— Bot. *Hache royale*. Asphodèle blanc et asphodèle rameux.

— Hist. *Ordre de la Hache*. Ordre militaire institué par Raymond Bérenger, dernier comte de Barcelone, en mémoire du courage des femmes de Tortose, qui s'armèrent de haches et défendirent vaillamment la ville.

— Imprim. *Livre imprimé en hache*. Celui qui est imprimé à deux colonnes, dont l'une n'occupe qu'une partie de la longueur de la page, l'autre se prolongeant au-dessous et jusqu'au bas dans toute la largeur de la page. || Se dit aussi quand on imprime à la marge des notes qui se prolongent au bas de la page sous le texte.

— Manég. *Coup de hache*. Creux situé à la jonction du cou et du garrot.

— Mar. *Hache d'abordage*. Celle dont on se sert pour frapper l'ennemi, pour couper un vaisseau à l'abordage. La tête de cette hache est une grosse pointe de fer, qui peut s'enfoncer dans la muraille d'un navire et qui permet de s'en servir ainsi, en guise d'échelon, pour monter à l'abordage. | *Maître de hache*, charpentier de hache. Charpentier d'un vaisseau.

— Théât. *Pas de hache*. Danse fortement caractérisée, espèce de pyrrhique moderne, exécutée par des danseurs tenant des haches à la main. Les danses des soldats romains dans *la Vestale* et celles des Scythes dans *Iphigénie en Tauride* sont des pas de hache. Les airs des pas de hache sont rythmés avec force et sont accompagnés de timbales et de tambours ou d'autres instruments de percussion.

HACHE. s. f. Philol. Nom de la lettre *h*, la huitième de notre alphabet.

HACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Hacher. S'emploie adjectiv. Viande hachée. Paille hachée. On nourrit le coucou avec de la viande cuite ou crue, *hachée* par morceaux, des insectes, des œufs, du pain mouillé, des fruits. (Buffon.) Les chevaux allemands, si vigoureux, ne sont nourris que de paille *hachée* ou l'on mêle un peu d'orge ou d'avoine. (Bern. de St-P.) On apporta sur un plateau de bois un poulet *haché* dans du riz. (Chateaub.)

— Par exagér. Couvert d'entailles faites avec un instrument tranchant. Il a la figure hachée, toute hachée.

— Fig. Taillé en pièces, en parlant d'un corps de troupes.

— Fig. Se dit d'un style coupé en petites phrases manquant de liaison, d'un style inégal. Son style est sec et haché.

— Fig. Se dit aussi d'un terrain entrecoupé, interrompu en divers endroits. C'est un terrain haché.

— Dess. Qui a des hachures.

HACHE-BÂCHÉ, ÉE. adj. (*h* asp.). Brod. Où les plis et les ombres sont imités par de longs poils de soie. Une broderie hache-bâchée.

HACHÉE. s. f. (*h* asp.). V. HARNESCAR.

— Helminth. Nom de certains vers dont se nourrissent les pluviers.

HACHE-ÉCORCE. s. m. (*h* asp.). Instrument pour hacher l'écorce de chêne dont on fait le tan. || Pl., des *hache-écorce* ou *hache écorces*

HACHE-LÉGUMES. s. m. (*h* asp.). Instrument pour hacher les légumes dont on fait les juliennes. || Pl., des *hache-légumes*.

HACHEMENT. s. m. (*h* asp.; rad. *hacher*). Techn. Action de dégrossir une pièce de charpente. || Opération dans laquelle on fait des entailles avec une hache ou une hachette. || Résultat de cette opération.

HACHEMENT. s. m. (*h* asp.). Blas. Nom donné aux liens fixant les panaches, à longs bouts flottants. Quelques auteurs emploient ce mot au pluriel seulement.

* **HACHE-PAILLE.** s. f. (*h* asp.). Économ. rur. Instrument dont on se sert pour hacher la paille destinée à la nourriture des animaux domestiques. Hache-paille à main. Hache-paille polonais. Hache-paille prussien. Lors du séjour de nos armées en Allemagne et en Pologne, on remarqua dans cette dernière contrée un *hache-paille* dont le modèle, envoyé en France par un de nos officiers, donna chez nous la première idée de ces sortes de machines. (De Morog.) Nous allons passer en revue les nombreux *hache-paille* qui ont été imaginés en France et à l'étranger. (Id.)

* **HACHER.** v. a. 1re conj. (*h* asp.). Fendre avec la hache. Ce sens a vieilli.

— Couper en petits morceaux. Hacher de la paille, de la viande, du veau, du mouton, du bœuf bouilli.

— Fig. et fam. *Hacher de la paille*. Parler une langue étrangère avec un accent dur et rude. Un Allemand qui parle français semble hacher de la paille.

— *Hacher menu comme chair à pâté, à saucisse*. Mettre en pièces. A la fin, comme ils s'y attendaient le moins, ils ont été entourés, et nous les avons *hachés* menu comme chair à pâté. (X. Marm.)

— Fig. Couper avec maladresse, sans goût. Ce n'est pas découper, c'est hacher la viande.

— Par exagér. Taillader, couvrir d'entailles en frappant avec un instrument tranchant. Les sicaires le hachèrent en pièces. Cet instrument lui a haché les doigts. En ces mots, ouvrant sa haire, il fit voir sa poitrine déchirée et sanglante, sa poitrine qu'il avait *hachée* de la pointe d'un poignard à chaque torture qu'on avait fait subir à son pénitent. (Fréd. Soulié.)

Se faire hacher, se faire hacher en pièces. Se dit d'un corps de troupes qui se défend jusqu'à complète destruction. Cette compagnie, cette colonne s'est fait hacher en pièces. Ce détachement est capable de se faire hacher plutôt que de se rendre.

— Fig. et fam. Se dit d'une personne capable d'un grand dévouement. Il se ferait hacher pour cette femme.

— Par extens. Se dit du ravage causé par la grêle. La grêle a haché nos moissons. Les grêlons ont haché tous les jeunes arbres.

— Se dit par rapport à un certain genre de style, qui est inégal et sans liaison. Hacher son style, c'est le couper par petites phrases.

— Bijout. *Hacher une pièce*. La tailler pour qu'elle offre plus de prise et permette d'y fixer aisément quelque autre matière.

— Charp. Dégrossir une pièce de charpente avec la hache.

— Dess. et Grav. *Hacher un dessin*. Pour la lithographie ou la gravure. Le dessinateur hache les traits ordinairement croisés en forme de très petits losanges, pour marquer les ombres et les demi-teintes. || Faire des traits au pinceau sur un ornement auquel on veut donner des clairs au moyen de l'or.

— Lapid. *Hacher la roue*. Y faire de très légères incisions pour y polir le diamant.

— Maçonn. *Hacher une muraille, une pierre*. En tailler légèrement le parement avec la hachette du maçon, en enlever les têtes, dans le but de recrépir ensuite. *Hacher le plâtre*. Enlever à la hachette les anciens enduits d'un mur pour en faire de nouveaux. || Faire des entailles dans le bois d'une cloison pour tenir les plâtres.

— Menuis. Dégrossir au ciseau le parement d'une planche que l'on dresse ensuite à la varlope.

— Tapiss. Tondre les draps et les étoffes.

— Techn. *Hacher une pièce de métal*. La sillonner de traits.

— SE HACHER. v. pron. Être haché.

— Se faire des entailles à soi-même ou mutuellement. En faisant cette opération, je me suis haché.

* **HACHEREAU.** s. m. (*h* asp.; diminut. de *hache*). Petite hache d'armes, courte, légère, et sans marteau opposé au tranchant. || Petite cognée.

HACHERON. s. m. (*h* aspir.). Syn. de HACHEREAU.

* **HACHETTE.** s. f. (*h* asp.; dimin. de *hache*). Petite hache. || Marteau tranchant d'un côté.

— Anat. *Hachette anatomique*. Instrument destiné à l'ouverture des cadavres et qui sert particulièrement à casser le crâne.

— Entom. Joli papillon de nuit d'Europe.

— Ichtyol. Poisson d'eau douce, voisin de l'ablette.

— Techn. Outil de maçon pour hacher le plâtre, et qui présente une petite hache par un bout, un marteau par l'autre. || *Hachette de paveur*. Syn. de COUPERET.

HACHETTE (Jeanne). Célèbre héroïne, qui, à la tête des femmes de Beauvais, défendit vaillamment la ville, assiégée en 1472 par Charles le Téméraire. En mémoire de cet exploit, Louis XI, dans ses lettres patentes d'Amboise, accorda aux femmes de Beauvais le droit d'avoir le pas sur les hommes à la procession du 10 juillet, jour de Sainte-Agadrême, patronne de la ville. *Hachette* n'est qu'un surnom, qui vient de la petite hache d'armes dont se servit l'héroïne. Quant à son véritable nom, que ne rapporte aucun écrit du temps, il est Jeanne Fouquet ou Fourquet, selon les uns, et Jeanne Lainé, suivant d'autres. En 1851, la ville de Beauvais lui a érigé une statue; elle conserve l'étendard que Jeanne aurait, suivant la tradition, enlevé aux Bourguignons; cet étendard a été gravé dans les costumes de M. Willemin.

HACHEUR. s. m. (*h* asp.; rad. *hacher*). Ouvrier qui prépare les laines pour tapisseries.

HACHILA. Géogr. anc. Montagne de la Palestine, où David se réfugia lorsque Saül le persécutait, et d'où il fut contraint de s'éloigner pour ne pas être livré à Saül par les habitants de Ziph.

* **HACHIS.** s. m. (*h* asp.; pron. *a-chi*). Art culin. Viande ou poisson haché très menu et qu'on accommode. Un hachis de mouton, de perdrix, de carpe. Un hachis de diverses viandes. On lui sert en même temps un *hachis* fait d'un reste de gigot dont il avait dîné; puis se tournant vers le ministre : « Milord, pensez-vous que celui qui se contente d'un pareil repas soit un homme que la cour puisse aisément gagner? » (Sallent.)

Et tout dévotement il mangea deux perdrix,
Avec une moitié de gigot en *hachis*. (MOLIÈRE.)

— Fig. Action de critiquer impitoyablement en parlant des œuvres littéraires. Quel bon plat sera ce *hachis* de sa tragédie que nous promet M. de Saumaise! (Balzac.)

* **HACHISCH.** s. m. (*h* asp.; de l'arabe *hachich*, herbe sèche). Préparation narcotique dont le chanvre indien forme la base. Cette matière jouit de propriétés enivrantes dues à une résine molle qui recouvre la plante et que l'on pétrit sous forme de boulettes nommées *cherris*. Dans quelques contrées, on fume et on mâche la plante desséchée à la manière du tabac. On en fait aussi des électuaires, des pastilles et des infusions. L'ivresse produite par le hachisch n'est pas la même que celle des liqueurs alcooliques; par ses effets, elle se rapproche plus de celle de l'opium; c'est une sorte d'extase agréable accompagnée d'hallucinations les plus fantastiques en rapport avec les idées dominantes. Le hachisch n'a pas des effets aussi désastreux que l'opium, mais son usage habituel amène peu à peu l'affaiblissement de toutes les fonctions et la dégradation intellectuelle et morale. On a proposé le hachisch pour guérir certaines affections mentales ou nerveuses, mais on a obtenu peu de succès. Le *hachisch* rend paresseux à Paris, répondit l'étranger. (Gér. de Nerv.)

HACHISCHIN. s. m. (*h* asp.). Mangeur de hachisch. Déjà plusieurs *hachischins* anéantis avaient roulé à terre avec cette molle lourdeur de l'ivresse qui rend les chutes peu dangereuses. (Th. Gautier.)

HACHISCHINS s. m. pl. Hist. V. ASSASSINS

HACHISCHINE. s. f. Chim. Substance résinoïde extraite du hachisch.

* **HACHOIR.** s. m. (*h* asp.). Petite table, billot où l'on met les viandes qu'on hache.

— Chandell. Lieu où l'on hache la graisse avant de la faire fondre.

— Cuis. Grand couteau pour hacher les viandes.

— Écon. rur. Nom donné au hache-paille.

HACHOT. s. m. (*h* asp.) Petite hache dont on se sert pour entailler les pins résineux des Landes.

HACHOTTE. s. f. (*h* asp.; dimin. de *hache*). Techn. Outil du couvreur pour couper la latte et l'ardoise. || Outil de charpentier et de tonnelier qui sert à couper les lattes et les cercles.

* **HACHURE.** s. f. (*h* asp.). Dess. et Grav. Action de hacher. Ensemble des traits qui marquent les demi-teintes et les ombres. Des hachures bien faites. Il lui reste à faire les hachures. Ces hachures sont tracées largement. La hachure de ce dessin est délicatement faite.

— *Hachures simples*. Les traits non croisés et qui sont de simples lignes parallèles, droites ou courbes, très rapprochées || *Hachures doubles*. Les traits croisés, en forme de très petits losanges.

— Par anal. Le fond de son plumage est d'un blanc gris, brun sur le manteau avec de petites *hachures* noires au dos et sur les ailes. (Buffon.)

— Blas. Points ou traits qui désignent spécialement les couleurs et les métaux. La hachure en points indique l'écu d'or. L'écu qui n'a point de hachure est d'argent. La hachure en pal (de haut en bas) désigne le gueules (le rouge); la hachure en fasce (en travers) désigne l'azur (le bleu); la hachure double, en pal et en fasce, désigne le sable (le noir).

— Dor. Lignes de formes quelconques faites avec du mordant et un petit pinceau sur la partie d'un ornement à laquelle on veut donner des clairs au moyen de l'or.

— Grav. *Hachures empâtées*. Hachures qui offrent de la confusion, par l'effet de l'eau-forte.

— Lapid. Nom des traits faits à la roue pour y polir le diamant.

— Méd. Sorte de percussion exécutée dans le massage sur une partie malade.

— Topogr. Nom de traits dont on se sert en topographie pour figurer les accidents de terrains.

HACK. s. m. (*h* asp.; mot anglais signif. *cheval de service*). Manèg. Tout cheval qui, bien que destiné à courir, est employé à d'autres usages.

HACKEREY. s. m. (*h* asp.; pr *a-ke-rè*). Espèce de véhicule conduit par des bœufs, dont on se sert dans l'Inde.

HACQUEBUTE. s. f. Arquebuse. (Rabel.) || V. HAQUEBUTE.

HACQUEBUTER. v. n. 1re conj. Tirer l'arquebuse. (Rabelais.) || V. HAQUEBUTER.

HACQUEBUTIER. s. m. Arquebusier. (Rabelais.) || V. HAQUEBUTIER.

HACQUÉTIE. s. f. (pr. *a-kè-ci*; de *Hacquet*, n. pr.). Bot. Genre d'ombellifères, établi pour des herbes des parties élevées de l'Europe centrale.

HACUB. s. m. (*h* asp.). Bot. Nom vulgaire de la gundélie.

HADA. Myth. Déesse des Babyloniens, qu'on croit être la Junon des Grecs.

HADAÏDÉ. adj. et s. 2 g. Géogr. Se dit des membres d'une tribu d'Arabes bédouins de la Turquie d'Asie, dans le pachalik de Damas, près d'Hems. Les Hadaïdés sont cultivateurs et guerriers.

HADDINGTON. Géogr. Comté du sud de l'Écosse. Les monts Lammermoor, au S. de la Tyne, sont situés dans ce comté. Mines de fer, de plomb, de houille; 40,000 hab. On l'appelle aussi *East-Lothian*. Le ch.-l. est *Haddington*.

HADEC. s. m. (ét. angl., *haddock*, même signification). Pêch. Nom vulgaire de l'églefin.

HADELA. interj. (*h* asp.). Manég. Terme dont on se sert pour faire ranger un cheval de côté.

HADELN. Géogr. Petit pays du Hanovre (Prusse), à l'embouchure de l'Elbe (arrondissement de Stade), remarquable par les magnifiques bestiaux qu'on y élève; ch. l., *Ottendorf*; 20,000 hab.

HADÈNE. s. f. (étym. gr., ᾅδης, enfer). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, type de la tribu des hadénides, établi pour environ soixante espèces européennes, dont les chenilles causent de grands ravages dans les jardins potagers.

HADÉNIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *hadène*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble au genre hadène. || HADÉNIDES. s. m. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes, établie pour vingt et un genres.

HADÈS. s. m. (ét. gr., ᾅδης, enfer). Monde souterrain dont les premiers théologiens font mention.

HADESTAPHYLLE. s. m. Bot. Syn. de HOLIGARNE.

HADITH. s. m. Relig. musul. Tradition orale de Mahomet.

HADJ. s. m. (*h* asp.). Relig. musul. Pèlerinage que tout musulman doit faire à La Mecque.

HADJI. adj. et s. 2 g. (mot arabe qui signifie *pèlerin*). Titre que prennent tous les musulmans qui ont accompli le pèlerinage de La Mecque. Ainsi on dit : Hadji-Mohammed, Hadji-Moustapha, Hadji-Ismaël, Sidi el-Hadji Abd-el-Kader.

> Les *hadjis* comptent leurs grains d'ambre,
> Sur le seuil d'un kaveh cérulé. (TH. GAUTIER.)

HADJIB. s. m. (*h* asp. ; littéralem. *portier*). Portier musulman. ‖ Chambellan des califes d'Espagne.

HADJI-KHALFA, connu sous le nom de *Katib-Tschélébi*. Savant turc, né à Constantinople vers 1600, mort en 1658, trésorier d'Amurat IV, a écrit une sorte de *Biographie* et de *Bibliographie orientale*, *les Successions*, *ou Grande Histoire*, depuis la création jusqu'en 1655 ; la *Table des Histoires*, ou chronologie ; une *Histoire de l'empire ottoman*, de 1591 à 1658, etc.

HADLEY (John). Astronome anglais du XVIII^e siècle, inventeur de l'*octant*, instrument qui sert aux marins pour observer la hauteur et la distance des astres malgré le mouvement du vaisseau.

HADOCK ou **HADOK.** s. m. (*h* asp. ; de l'angl. *haddock*, même signif.). Ichtyol. Aiglefin. On dit aussi *hadot*.

HADOL. Géogr. Bourg du cant. de Xertigny, arrond. d'Épinal (Vosges). Grains, fourrages ; 2,700 hab.

HADRAMAOUT. Géogr. Contrée de l'Arabie, sur les bords du golfe d'Oman. On l'appelle *Hadramaout* à l'O., *Mahrah* au centre, *Cecher* à l'E. La côte est basse et sablonneuse ; villes principales Makalla et Dafar.

HADROCÈRE. s. m. (ét. gr., ἁδρὸς, épais ; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des mélolonthins, établi pour sept espèces dont la plus remarquable habite le Brésil.

— HADROCÈRE. s. f. Genre de coléoptères tétramères, voisin des galéruques.

HADROMÈRE. s. m. (ét. gr., ἁδρὸς, épais ; μηρὸς, cuisse). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour sept espèces de l'Amérique équinoxiale.

HADROPE. s. m. (étym. gr., ἁδρὸς, épais ; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces du Brésil.

HADRORHIN. s. m. (ét. gr., ἁδρὸς, épais ; ῥίν, nez). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de l'Afrique australe.

HADROTOME. s. m. (ét. gr., ἁδρὸς, épais ; τομή, section). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, comprenant deux espèces du Mexique.

HADRUS. s. m. (pr. *a-druss* ; ét. gr., ἁδρὸς, épais). Entomol. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour une espèce de Madère.

HAECHT. Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 26 kil. de Bruxelles ; 2,400 hab.

HAELTERT. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 31 kil. de Gand ; 3,500 habitants.

HÆNDEL (Georges-Frédéric). Né à Halle, 1684-1759, célèbre compositeur de musique, a vécu en Angleterre. Maître de chapelle, professeur, directeur de spectacle, organiste, chef d'orchestre, il trouva, au milieu de ses nombreuses occupations, le temps d'écrire un grand nombre d'œuvres, presque toutes très remarquables : opéras, musique d'église et de chambre, oratorios. Il devint aveugle à 51 ans, et fut enterré à Westminster.

HÆNKÉE. s. f. (de *Hænke*, n. pr.). Bot. Syn. de DIOSME, de MAYTENUS et de PORTULACAIRE.

HÆNSLÈRE. s. f. (de *Hænsler*, n. pr.). Bot. Genre de composées, tribu des chicoracées, originaire d'Espagne.

HÆRUQUE ou **HÉRUCULE.** s. f. Helminth. Genre de vers intestinaux. Syn. d'ÉCHINORYNQUE.

HAESDONCK. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 24 kil. de Termonde ; 2,800 hab.

HAFITZ (Mohammed). Poète lyrique persan, né à Schiraz vers 1320, vivait sous les princes modhafériens. Surnommé *l'Anacréon de la Perse*. Le seul ouvrage de Hafitz est un *divan* ou recueil de poésies détachées, remarquables par l'harmonie et la pureté du style, par l'imagination lyrique et brillante de l'auteur.

HAFLE. s. m. Ichtyol. Poisson du genre coryphène.

HAFNEFIORDITE. s. f. (*h* asp. ; de *Hafnefiord*, n. pr.). Minér. Variété d'oligoclase trouvée en Irlande.

HAGADA. s. f. (*h* asp.). Oraison que récitent les juifs la veille du jour où ils célèbrent la pâque.

★ **HAGARD, ARDE.** adj. (*h* asp. ; de l'all. *Hag*, haie, clôture d'épines et de ronces). Rude, farouche, qui a quelque chose de sauvage. Se dit de la physionomie et des yeux. Un visage hagard, des yeux hagards, une mine hagarde.

> Comme le voilà fait !
> Débraillé, mal peigné, l'œil *hagard* ! A sa mine,
> On croirait qu'il vient de, dans la forêt voisine,
> De faire un mauvais coup. (PONSARD.)

— Se dit d'un individu dont les yeux ou la figure sont hagards, dont toute la personne présente quelque chose de farouche et de sauvage. Cet homme est arrivé, il était tout hagard. L'effrayant César de la veille n'est plus qu'un proscrit *hagard* qui rôde la nuit par les rues. (P. de St-Victor.)

— Fig. Se dit d'une personne d'un caractère farouche, sauvage, plein de rudesse.

> Et le barreau n'a point de monstres si *hagards*
> Dont mon œil n'ait cent fois soutenu les regards.
> (BOILEAU.)

— On dit aussi, dans ce sens : *Un esprit hagard* pour Un esprit insociable, rude et fâcheux.

— Fauconn. Se dit d'un faucon qui a été pris hors du nid et qui a de la peine à s'apprivoiser. ‖ Se dit aussi des autres oiseaux.

HAGARDEMENT. adv. (*h* asp.). D'une manière hagarde.

HAGARÈNE. adj. Arabe. (Rabelais.)

HAGEDASCH. s. m. (*h* asp. ; pr. *a-je-dache*). Ornith. Espèce d'ibis du Cap.

HAGÉE. s. f. Bot. Syn. de POLYCARPE.

HAGEN (Frédéric-Henri, von der). Philosophe allemand, né à Schmiedeberg (Prusse), 1780-1856, fut professeur distingué à l'université de Berlin, et a popularisé par de nombreux ouvrages l'étude de l'ancienne littérature allemande : *les Nibelungen et l'Edda ; Romans héroïques des pays du Nord ; Mythes et Poèmes du Nord en danois ; Traditions héroïques anciennes de l'Allemagne et du Nord ; Monuments du moyen âge ; les Minnesinger*, etc., etc.

HAGENBACH (Pierre, sire de). Favori de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Nommé en 1469 gouverneur des comtés de Ferrette, de Sundgau, de Brisgau et d'Alsace, il fut pendu à Brisach, en 1474, par les habitants révoltés contre ses exactions.

HAGÉNIE. s. f. Bot. Syn. de BRAYÈRE.

HAGETMAU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Sever (Landes). Ancienne capitale de la Chalosse ; 3,100 hab.

HAGGADAH. s. m. Nom juif des traditions rabbiniques.

HAGIASME. s. m. (ét. gr., ἅγιος, saint). Sacrement dans l'Église grecque. ‖ Eau bénite. ‖ Pain bénit.

★ **HAGIOGRAPHE.** adj. 2 g. (ét. gr., ἅγιος, saint ; γράφω, j'écris). Qui concerne cette partie de l'Ancien Testament qui n'est ni de Moïse, ni des prophètes. La partie hagiographe de l'Ancien Testament. Un livre hagiographe.

— Substantiv. Écrivain sacré qui a composé quelque ouvrage hagiographe.

— Auteur qui écrit sur la vie et les actions des saints. Les plus anciens hagiographes grecs sont Palladius, Siméon Métaphraste ; chez les Latins, on cite Jacques de Voragine, auteur de la *Légende dorée*. Les bollandistes sont des *hagiographes* célèbres. (Acad.)

★ **HAGIOGRAPHIE.** s. f. (rad. *hagiographe*). Science des légendes et des écrits qui traitent de la vie des saints. Étudier l'hagiographie. L'*hagiographie* est une spécialité que doivent étudier avec intelligence les critiques et tous ceux qui se livrent à l'étude de l'histoire, surtout celle du moyen âge, époque où les grands saints de l'Église ont non seulement édifié le monde par leurs vertus, mais en ont réglé les destinées politiques, préparant ainsi les voies à la civilisation moderne. (Dehèque.) L'*hagiographie* populaire des Grecs est plus mythologique que celle des Latins. (E. Renan.)

— Traité des choses saintes.

HAGIOGRAPHIQUE. adj. Qui concerne l'hagiographie.

HAGIOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἅγιος, saint ; λόγος, discours). Discours sur les choses saintes ou sur les saints.

★ **HAGIOLOGIQUE.** adj. 2 g. (rad. *hagiologie*). Qui traite des saints, des choses saintes. Dictionnaire hagiologique. Discussion hagiologique.

HAGIONYME. s. m. (ét. gr., ἅγιος, saint ; ὄνυμα, nom). Nom d'un saint pris comme nom propre.

HAGIORITE. adj. (étym. gr., ἅγιος, saint ; ὄρος, montagne). Se dit des moines d'un couvent du mont Athos. Moines hagiorites.

HAGIOSIDÈRE. s. m. (ét. gr., ἅγιος, saint ; σίδηρος, fer). Instrument de fer qui tient lieu de cloche, chez les chrétiens grecs de Turquie.

HAGIOSIMANDRE. s. m. Syn. d'HAGIOSIDÈRE.

HAGLURE. s. f. (*h* asp.). Fauconn. Nom donné aux taches des pennes des faucons. On les appelle aussi *aiglures*.

HAGNO. Myth. Nourrice de Jupiter, nymphe d'Arcadie. Elle avait une fontaine sur le mont Lycée, et on l'invoquait en temps de sécheresse.

HAGRARAH. s. m. (*h* asp.). Possession d'un brahme, dans l'Inde.

HAGRI. s. m. (*h* asp.). Mamm. Espèce de hamster de la Sibérie.

HAGRIE. s. f. (*h* asp.). Erpét. Genre de reptiles de la division des scinques.

HAGUE. s. f. (*h* asp. ; étym. bas-lat., *haga*, haie). Palissade.

HAGUE (LA). Géogr. V. HOGUE (LA).

HAGUENAU. Géogr. Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. de Strasbourg (Basse-Alsace), sur la Moder. Faïence, draps, savons, calicots, garance ; 10,200 hab. Haguenau fit partie de la ligue des villes libres de l'Alsace et en devint même, en 1354, la capitale. Elle avait un hôtel des monnaies. Les Autrichiens et les Prussiens furent battus sous ses murs, en 1793, par une armée française.

HAGUIGNÈTES. s. f. pl. Petit présent. Vieux mot.

★ **HAHA.** s. m. (*h* asp. ; rad. *ha ! ha !*). Ouverture pratiquée dans un mur de jardin ou de parc, afin de laisser la vue libre, et qui est défendue par un fossé extérieur. Je ferai faire un haha au bout de la grande allée.

— Tout obstacle qui interrompt brusquement un chemin, comme un fossé en travers de la route.

> Je gage mes oreilles
> Qu'il est dans quelque allée à bayer aux corneilles,
> S'approchant pas à pas d'un *haha* qui l'attend
> Et qu'il n'apercevra qu'en s'y précipitant. (PIRON.)

— Mar. Voile placée sous le bout-dehors de beaupré.

— HAHA. s. f. *Vieille haha*. Vieille femme très laide et méchante.

> Vieille *haha*,
> Votre chien de tessier en a. (SCARRON.)

★ **HAHÉ.** interject. (*h* asp.). Chass. Cri pour arrêter les chiens qui s'emportent trop ou qui prennent le change.

HAHHI-TCHOGO. s. m. Pharm. Espèce de tubercules employés en Abyssinie contre le ténia.

HAHHI-TSALMO. s. m. Pharm. Graine de jasmin employée contre le ténia.

HAHN (Simon-Frédéric). Historien allemand, né à Klosterbergen, près de Magdebourg, 1692-1729, professeur d'histoire à Helmstædt, a écrit une *Histoire du droit public et des empereurs*, depuis Charlemagne jusqu'à Guillaume de Hollande.

— HAHN (Louis-Philippe). Poète tragique allemand, né à Trippstadt (Palatinat), 1746-1787. *La Rébellion de Pise* et *Robert de Hohnecken* sont les plus remarquables de ses tragédies.

— HAHN-HAHN (Ida-Marie-Louise-Gustave, comtesse de). Née dans le Mecklembourg-Schwérin, 1805-1880. Elle épousa un de ses cousins, le comte de Hahn-Hahn, divorça après trois ans de mariage, voyagea et écrivit : *Poèmes, Nouveaux Poèmes, Nuits vénitiennes, Chants et Poésies* ; puis, *Scènes de la société*, relations de voyages, etc. Convertie au catholicisme, elle publia : *Babylone et Jérusalem, une Voix de Jérusalem, les Martyrs*, etc., etc.

HAHNEMANN (Samuel-Chrétien-Frédéric). Médecin allemand, né à Meissen en 1755, mort à Paris le 2 juillet 1843. Il établit une nouvelle méthode curative qu'il appela homéopathique. Il employait les doses infinitésimales, persuadé qu'il était que les médicaments agissent en raison inverse de leurs doses. En 1835, il vint se fixer à Paris, pour y pratiquer sa méthode. On a de lui plusieurs ouvrages : *Exposition de la doctrine médicale homœopathique ; Doctrine et Traitement homœopathique des maladies chroniques* ; etc.

★ **HAI !** interj. (*h* asp. ; pr. *è*). Cette interjection sert à marquer la surprise, la douleur, l'avertissement, quelquefois même la satisfaction. *Haï !* Je te donnerai sur le nez. (Mol.)

> *Hai ! hai !* mon petit nez, pauvre petit bouchon,
> Tu ne languiras pas longtemps, je t'en réponds. (MOL.)
> Ouf ! *hai !* je n'en puis plus, vous serrez le sifflet.
> Mais monsieur, jusqu'au bout lisez donc le billet.
> (REGNARD.)

HAÏ. Géogr. anc. Ville royale de la Judée dans la tribu de Benjamin. Josué rapporte qu'il la prit, la brûla, en fit mourir les habitants et pendre le roi. Elle fut rebâtie.

HAÏ, ÏE. part. pass. du v. Haïr. S'emploie adjectiv. Homme haï de tout le monde, par tout le monde. Qui vit *haï* de tous ne saurait longtemps vivre. (Corn.) Vous serez un tyran *haï* de vos sujets. (Rac.) Les méchants sont *haïs* sur la scène !... Sont-ils aimés dans la société, quand on les y connaît pour tels ? (J.-J. Rouss.) Socrate ! vous allez mourir *haï* du peuple, flétri par la religion et les magistrats. (B. de St-P.) Ce ne serait point une chose qui pût me faire honneur ou plaisir, s'il se trouvait par les informations que je fusse *haï* d'un grand nombre de mes citoyens. (Roll.)

— Se dit aussi des choses. Le crime est haï de tous les honnêtes gens. Les procès, que j'ai toujours haïs, m'arrivent en foule. Dans notre famille l'intrigue et la bassesse furent toujours haïes.

— Absol. Détesté. Un homme, un vice généralement haï. Voilà le roi *haï*, voilà Gygès aimé. (La Font.) Le cardinal de Richelieu et Louis XIII venaient de mourir, l'un admiré et *haï*, l'autre déjà oublié. (Volt.)

> *Haï*, craint, envié, souvent plus misérable,
> Que tous les malheureux que mon pouvoir accable.
> (RACINE.)

HAÏ. s. m. Tournoiement sur elle-même de l'eau qui trouve un obstacle.

HAÏCK, HAÏQUE ou **HAÏK.** s. m. Relat. Couverture de laine qui a environ 7 mètres de long sur 2 mètres et demi de large. Le haïck forme, à proprement parler, l'habillement complet des Berbères pendant le jour, et la nuit il leur sert de lit et de couverture. Des *haïcks* de toutes tailles, des tapis de toutes nuances étaient amoncelés sur les tables. (Alex. Dum.) Au moment où les *haïcks* blancs disparaissaient sous le porche, juste à temps pour voir flotter leurs derniers plis, le Nabab faisait son entrée par la porte du milieu. (A. Daudet.)

— Longue pièce de laine grossière dont s'enveloppent les Mauresques, et qui tombe jusqu'à terre et ne permet d'apercevoir qu'un de leurs yeux.

HAÏCTITE. s. m. Membre d'une secte musulmane.

HAÏDERABAD ou **HYDERABAD.** Géog. Capitale du royaume de Nizam, dans le Dekkan septentrional (Hindoustan), et chef-lieu de la province qui porte son nom, à 310 kil. N.-O. de Madras ; 270,000 hab. Poteries d'un goût remarquable. — La province d'*Haïderabad*, ancien *royaume de Golconde* sous la domination musulmane aux XV^e et XVI^e siècles, est arrosée par la Kistna et le Godavery. Les vallées en sont fertiles. Elle fut démembrée en 1800 par les Anglais, qui tiennent garnison dans le chef-lieu.

— HAÏDERABAD. Ville de l'Hindoustan anglais, fut jadis la capitale d'une principauté du Sindhy qui portait son nom. Fabriques d'armes renommées ; 30,000 hab. La principauté est au pouvoir des Anglais depuis 1843.

HAÏDER-ALI ou **HYDER-ALI.** Sultan des Indes, qui, arabe d'origine, prétendait descendre de Mahomet. Né en 1718, près de Kolar (royaume de Mysore), mort en 1782, d'abord premier ministre du rajah de Mysore, il se révolta en 1761 et prit sa place. Il conquit, avec l'appui des Français, les côtes de Malabar et de Calicut, ainsi que les Maldives, et prit le titre de *roi des îles de la mer des Indes*. Il fit aux Anglais une guerre incessante jusqu'à sa mort.

HAIDINGÉRITE. s. f. (de *Haidinger*, nom pr.). Minér. Arséniate calcique naturel.

HAÏDOUK. s. m. V. HEIDUQUE.

★ **HAIE.** s. f. (*h* asp. ; pr. *hè* ; étym. bas-lat., *haga, haia*, même signific.). Clôture d'arbrisseaux, d'épines, de ronces, ou simplement de branches enlacées. Un champ, un jardin entouré d'une haie. Franchir une haie. Tailler la haie. Il faut semer les haies plutôt que les planter. A l'utilité les *haies* joignent l'agrément, en contribuant à embellir et égayer le paysage par leur vert feuillage, leurs fleurs, et la variété de leurs formes, de leurs lignes, de leurs compositions. (Morog.)

> J'étais en un lieu sûr, lorsque je vis passer
> Les cent têtes d'une hydre au travers d'une *haie*.
> (LA FONTAINE.)

— *Haie vive*. Haie qui est en pleine végétation, qui a pris racine dans la terre et qui est communément épineuse. Les haies vives peuvent être formées d'arbres fruitiers. ‖ *Haie morte* ou *haie sèche*. Haie qui est faite de bois morts entrelacés de ronces mortes, de pieux, de planches ou de fagots.

— *Chasse à la haie*. Chasse où l'on forçait le gibier à s'engager entre des haies au bout desquelles était tendu un filet.

— *Entre la haie et le blé*. Dans un endroit peu fréquenté.

— Prov. *Plus la haie est basse, plus on y passe.*

— Par extens. Clôture formée d'une matière quelconque. Une *haie* en filigrane d'argent formait un large demi-cercle devant l'escalier. (G. Flaubert.)

— Se dit aussi de certains objets rangés en file sur une même ligne, et qui semblent former une haie. Une haie de baïonnettes. L'allée du cimetière présentait une double haie de croix plantées sur des fosses récemment fermées.

— Fig. Ses frontières ne furent plus qu'une *haie* de places fortes. (Raynal.)

— Fig. Se dit le plus souvent d'une ou de plusieurs files de personnes placées sur une même ligne ou sur deux lignes parallèles, pour laisser le passage libre à un cortège ou rendre honneur à quelque haut personnage. Border la haie. Être en haie. Faire, former la haie. Se mettre, se ranger en haie. Au passage du roi dans la salle des maréchaux, ses gardes du corps formaient la haie. Tel régiment bordera la haie. Nous étions en haie de chaque côté du boulevard, à la dernière revue. Une haie de soldats empêchait d'approcher. Il traverse une *haie* de femmes bien parées, qui se taisent quand il passe. (Mérimée.) Cependant, dans Saint-Pierre, entre deux *haies* de soldats, on voit défiler le cortège qui va célébrer le lavement des pieds. (H. Taine.) ‖ *Marcher en haie*. Se dit lorsque les files qui forment la haie se meuvent en même temps que les personnes du cortège.

— Par extens. Deux grands tire-bouchons blancs faisaient correctement la *haie* autour de son visage patriarcal. (L. Halévy.)

— Agric. Pièce de bois arrondie qui est placée tout le long de la charrue et qui se nomme aussi *flèche*.

— Anc. cout. Corvée qui consistait dans la réparation des haies du seigneur.

— Jurispr. *Haie mitoyenne*. Haie séparant deux héritages. Les arbres qui se trouvent dans la haie mitoyenne sont mitoyens comme elle. || L'article 671 du code civil défend de planter des haies vives, ou les arbustes qui doivent les former, à moins d'un demi-mètre de la ligne de séparation de deux héritages.

— Mar. Long banc d'écueil. On trouve une haie de rochers non loin de la côte.

— Techn. Disposition donnée aux briques qu'on veut faire sécher.

— Turf. *Course de haies*. Course de chevaux où il y a des haies à franchir.

HAIE! interj. (*h* asp.). Interjection qui exprime la douleur ou le chagrin.

*** HAÏE!** interj. (*h* asp.). Cri des charretiers pour exciter leurs chevaux. Haie! haïe!

— Ce mot sert aussi à marquer le mécontentement, la crainte, la surprise avec sensation prolongée, etc. *Haie! haie!* ceci ne vaut pas le diable. (Dancourt.) V. HAI! AYE! AIE! AHI!

— Loc. prov. *Et haie au bout*. Et quelque chose en outre. Il a trois mille livres de revenu et haie au bout. Cette affaire lui a rapporté vingt mille écus et haïe au bout. Cette locution a vieilli. Aimable comtesse pour qui tout le monde a tant de respect et *haie* au bout. (Scarron.)

HAÏK. s. m. V. HAICK.

HAÏG. L'un de ceux qui travaillèrent, disent les traditions, à construire la tour de Babel. Les Arméniens le regardent comme le fondateur de leur nation.

HAILLAN (Bernard DE GIRARD, seigneur du), historien, né à Bordeaux, 1535-1610, fut nommé historiographe de France par Charles IX en 1571, puis généalogiste de l'ordre du Saint-Esprit par Henri III. Parmi ses nombreux ouvrages on peut citer *Regum Gallorum Icones a Faramundo usque ad Franciscum II regem*; *De l'État et Succès des affaires de France*; *Histoire générale des rois de France*.

*** HAILLON.** s. m. (*h* asp.; pron. *a llon*, *ll* mouill.; ét. anc. haut-allem., *hadil*, lambeau). Vieux lambeau de toile ou d'une étoffe quelconque, guenillon. Son châle n'est qu'un haillon. Sa robe est un mauvais haillon.

— Il s'emploie le plus souvent au pluriel. De sordides haillons, de vieux haillons. Plusieurs voulurent se défendre de quitter les *haillons*, et prétextèrent l'esprit de pauvreté qui fait l'essentiel de leur profession. (Sillent. Par derrière se pressait une populace en *haillons*. (G. Flaubert.) Une divinité se cachait peut-être sous les *haillons* du pauvre ou de l'exilé. (P. de St-Victor.) Des femmes, des filles de bourgeois aisés eurent leurs nippes; des malheureux perdirent leurs *haillons*. (L. Blanc.)

— *Les haillons de la misère*. Les vêtements qui annoncent la pauvreté, la misère.

— Par extens. Ensemble des personnes misérables. Je n'aime pas l'orgueil de l'or, mais j'aime encore moins l'orgueil des *haillons*. (Lemontey.)

— Fig. Vous avez bien raison de dire qu'on a employé trop de manœuvres à cet ouvrage (à l'Encyclopédie); c'est un habit d'arlequin où il y a quelques morceaux de bonne étoffe et trop de *haillons*. (D'Alembert.)

— Fig. au singulier. Aux yeux du philosophe, la gloire n'est qu'un haillon dans lequel on se drape avec orgueil. Le beau spectacle pour l'âme qui vient d'aborder au monde éternel que de voir se dessécher pendant des siècles, sur l'autre rive, le *haillon* qu'elle a dépouillé! (P. de St-Victor.)

— Ardois. Petite hutte où travaillent les ouvriers dans une ardoisière.

HAILLONNÉ, ÉE. adj. (*h* asp.). Couvert de haillons. Un homme tout haillonné.

HAILLONNEUX, EUSE. adj. (*h* asp.). Qui se compose de haillons, qui est en haillons. Vieux mot.

> Il te faudra d'un habit *haillonneux*
> Vêtir ton corps. (BENSERADE.)

HAIM. s. m. (*h* asp.; pr. *ain*; du lat. *hamus*, hameçon). Pêch. Hameçon, petit crochet de fer ou de tout autre métal, auquel on fixe l'appât pour attirer le poisson et le prendre. Mot employé dans plusieurs provinces, et plus particulièrement sur les côtes de la Normandie.

HAÏ-NAN. Géogr. Ile de la mer de Chine, dépendant de la prov. de Canton (Chine). Le canal de Khioung-Tcheou, ou d'Hai-Nan, large de 17 kilom., la sépare du continent chinois; 1,000,000 d'hab., dont une partie seulement obéit aux lois du Céleste Empire; les autres vivent dans l'intérieur à l'état sauvage. Elle a 260 kil. sur 130. Ch.-l. *Khioung-Tcheou*, sur la côte N.

HAINAUT. (*Hene-Gouwen*, district de la Haine). Géogr. Province du royaume de Belgique, au S., sur la frontière de France. Superficie 372,162 hect.; pop. 978,000 hab. Ch.-l., *Mons*. Villes principales: Ath, Charleroi, Tournai, Binche, Soignies, Thuin. L'Escaut et ses affluents, la Haine, la Dendre, la Sambre et le canal de Mons, en arrosent le sol, qui est montagneux au S.-E., fertile partout ailleurs. On y trouve beaucoup de houille et de fer. Industrie: métallurgie, brasseries, faïenceries, verreries; toiles, lainages, dentelles; bons chevaux. Habité d'abord par les Nerviens, le Hainaut fut un comté héréditaire au IXe siècle, fut réuni à la Flandre en 1191, en fut séparé au XIIIe siècle, et échut en 1433 à la maison de Bourgogne. En 1659 et en 1678, la France en obtint la partie méridionale, qui devint le *Hainaut français*, comprenant Valenciennes, Condé, Maubeuge, Le Quesnoy, Landrecies, Avesnes, Chimay, Mariembourg, Givet, Charlemont, Philippeville. Le Hainaut a été le théâtre de nombreuses batailles: Fleurus, Fontenoy, Jemmapes, Leuze, Senef, Pont-à-Chin, etc.

*** HAINE.** s. f. (*h* asp.; pr. *ène*; rad. *haïr*). Passion, sentiment qui pousse à fuir celui qui en est l'objet, et à chercher à lui nuire, ou à lui désirer du mal. Vieille haine. Antique haine. Le fiel de la haine. Les transports de la haine. Les fureurs de la haine. Lorsque notre *haine* est trop vive, elle nous met au-dessous de ceux que nous haïssons. (La Rochef.) Il n'y a pas de *haine* plus dangereuse que celle que produit la honte d'un bienfait qui rend insolvable. (La Bruy.) De toutes les passions la plus funeste c'est la *haine*. (St-Evrem.) Quelque *haine* qu'on ait pour les tyrans, on s'aime encore plus qu'on ne hait les autres. (Saint-Réal.) Vous ne devez pas douter que Séraphine ne se soit d'abord révoltée contre une *haine* qu'elle ne peut servir sans injustice et sans ingratitude. (Le Sage.) La *haine* des faibles n'est pas si dangereuse que leur amitié. (Vauven.) La *haine* fait tout blâmer dans les personnes qu'on hait et y noircit jusqu'aux vertus. (Duclos.) La *haine* se condamne quelquefois à louer pour acquérir le droit de déchirer. (Malesherbes.) La *haine* des Juifs était le sentiment dominant des villes syriennes. (E. Renan.) Leurs *haines* posthumes attirent les *haines* vivantes de leurs descendants. (P. de St-Victor.)

> L'amour est mal guéri quand il l'est par la *haine*,
> L'indifférence est plus certaine,
> On revient aisément de la *haine* à l'amour. (TH. CORN.)
> Tandis que l'un de nous s'apprête à nous défendre,
> Pour nous nourrir à sa *haine* il cherchait qu'un instant. (SAURIN.)

— Fam. *Haine de vipère*. Haine implacable.

— Objet de haine. Vous êtes son amour, craignez d'être sa *haine*. (Corneille.)

— Aversion, dégoût, horreur, en parlant des choses. Le crime possède toute ma haine.

— Ce qu'il y a d'odieux dans une chose. Pour détourner sur les autres la *haine* d'un mauvais succès. (La Bruy.)

— *Haine* s'emploie au pluriel dans le discours soutenu et la poésie. Ce n'est plus la passion en général, mais la passion qui a en vue quelque objet particulier. Et nous l'accablerons sous nos communes *haines*. (Corn.) Les *haines* publiques et particulières furent assoupies. (Flech.) Les *haines* particulières cédaient à la haine générale. (Volt.) C'était surtout à l'intendant que s'adressaient les *haines*. (L. Blanc.) Les *haines* posthumes attirent les *haines* vivantes de leurs descendants. (P. de St-V.)

> Et je hais tous les hommes;
> Les uns, parce qu'ils sont méchants et malfaisants,
> Et les autres, pour être aux méchants complaisants,
> Et n'avoir pas pour eux ces *haines* vigoureuses
> Que doit donner le vice aux âmes vertueuses. (MOL.)

— *Haines nationales*. Haines de peuple à peuple.

— *Haine contre*. Se dit généralement pour désigner les personnes. Nourrir de la haine contre quelqu'un. Ce forfait a excité la haine universelle contre lui. Votre amour contre nous allume trop de *haine*. (Rac.)

— *Haine de*. Se dit pour désigner l'être ou les êtres qui sont l'objet de la haine. La haine du prochain est un crime. Inspirez-lui dès l'enfance la haine des flatteurs. La *haine* des parricides. (Boss.)

— Se dit en parlant de la personne qui a de la haine. Cet acteur s'est attiré la haine du public par son insolence. Ce meurtrier a contre lui la haine des gens de bien. O *haine* de Vénus! ô fatale colère! (Rac.)

> De ton Dieu la *haine* a ce qui te
> Est peut-être son moins, sa loi. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Se dit pour désigner les choses qui excitent la haine. La haine salutaire du péché. La haine du mensonge, du vice, de la flatterie, des procès. La *haine* du nom de roi. (Boss.)

> Je crois surtout avoir fait éclater
> La *haine* des forfaits qu'on ose m'imputer. (RAC.)

— *Haine pour*. S'applique aux personnes. Avoir de la haine pour quelqu'un. Quelles haines assez vives peut concevoir le cœur pour les ennemis de la patrie? Le Sauveur nous a défendu d'avoir de la haine pour nos ennemis. Leur *haine* pour Hector n'est pas encore éteinte. (Racine.)

— Il s'applique aussi aux choses. Avoir de la haine pour le vice, pour le péché, pour la flatterie. Le menteur est souvent le premier à affecter de la haine pour le mensonge. Il conçut de bonne heure une grande haine pour l'injustice. Cette dame a une telle haine pour les procès, qu'elle acceptera vos conditions.

— *Avoir en haine*, *prendre en haine*. Avoir de la haine, concevoir de la haine pour. Se dit des personnes. J'ai cet homme en haine, je l'ai pris en haine. L'égoïsme vaniteux a en haine, prend en haine ceux qui ne se soumettent pas à ses opinions.

— Se dit également des choses. Avoir en haine l'intrigue, les façons, les cérémonies. Prendre le travail en haine. Avoir en haine la solitude. Prendre la vie en haine.

— *En haine de*. loc. prép. Par ressentiment, par vengeance, par horreur, par animosité, par aversion. S'applique aux personnes et aux choses. En haine de cet homme, il a débité des calomnies. Cet ouvrage a été écrit en haine des prêtres et de la religion. En haine du refus qu'il a éprouvé, il a terni la réputation de son rival. Il s'est perdu en haine de sa ferme. Ce livre-ci, au contraire, est un livre de prix, écrit précisément en *haine* de la chasse. (Michelet.)

— Exclamat. Haine aux tyrans! haine au gouvernement fondé sur la terreur!

— La haine est souvent personnifiée. La haine est aveugle. La haine se blesse elle-même en voulant frapper son ennemi. On pardonne à la *haine* et jamais au mépris. (Dorion.)

— Théol. *Haine d'abomination*. Horreur pour le péché, qui ne s'étend pas jusqu'à celui qui l'a commis.

HAINE. Géogr. Rivière qui se jette dans l'Escaut, à Condé, après un parcours de 80 kil. en Belgique et en France.

— **HAINE-SAINT-PAUL.** Commune du Hainaut (Belgique), à 29 kil. de Mons; 3,700 hab.

— **HAINE-SAINT-PIERRE.** Comm. du Hainaut (Belgique), à 20 kil. de Mons; 3,100 hab.

HAINEUSEMENT. adv. (*h* asp.) D'une manière haineuse, avec haine. Se venger haineusement.

*** HAINEUX, EUSE.** adj. (*h* asp.; pr. *è-neu*). Naturellement porté à la haine. Un homme haineux. Une femme haineuse. Des gens haineux par égoïsme. Gouvernement haineux. Pouvoir haineux.

> Je l'éclairais avec le même zèle
> D'apprendre le *haineux* ... (VOLTAIRE.)

— Se dit du caractère, de l'esprit, de l'âme, du cœur. Caractère, esprit haineux et vindicatif. Ame haineuse. Je sens, dans mes malheurs, que je n'ai point l'âme *haineuse*. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Se dit des sentiments, des paroles, des actions, des mouvements qui respirent la haine. Une colère haineuse et aveugle. Une joie haineuse et féroce. Des insinuations haineuses. Des reproches haineux. Une conduite haineuse et vindicative. Un ricanement haineux. Un geste haineux. Elle n'a point pour ces sombres vierges l'aversion *haineuse* d'Apulée. (P. de Saint-Victor.) Les *haineuses* prédictions des faiseurs d'apocalypses recevaient un complet démenti. (E. Renan.)

— Substantiv. Un seul *haineux* empoisonnerait tout le plaisir d'y trouver quelques amis. (J.-J. Rousseau.)

> Mais il fut redoutable
> A vos *haineux*, aux siens, par sa dextérité. (D'AUTREAU.)

HAINUYER, ÈRE. s. (*h* asp.). Géogr. Habitant, habitante du Hainaut.

— adj. Qui a rapport au Hainaut ou à ses habitants.

*** HAÏR.** v. a. irrég. 2e conj. (*h* asp.; de l'anglo-sax. *hatian*, même signif.). *Je hais, tu hais, il hait, nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent. Je haïssais, nous haïssions. J'ai haï. J'aurais haï. Je haïs, nous haïmes. Je haïrai, nous haïrons. J'aurai haï. Je haïrais. J'aurais haï. Hais, haïssons. Que je haïsse, que nous haïssions. Que je haïsse, qu'il haït, que vous haïssiez. Haïssant.* Avoir en haine, avoir de la haine pour.

— Il s'emploie pour les personnes et pour les choses. Haïr son prochain, ses ennemis. Haïr un rival. Haïr le péché, le mensonge, la flatterie. Mais le roi, qui le *hait*, veut que je le *haïsse*. (Rac.) Si je la *haïssais* je ne la fuirais pas. (Id.) Triste amante des morts, elle *hait* les vivants. (Volt.) Nous nous hâtons souvent de *haïr* ceux qui nous paraissent mal juger de nous, parce qu'ils ne nous connaissent pas assez. (Lingrée.) Nous ne *haïssons* les méchants que par intérêt; s'ils ne nous faisaient aucun mal, nous ne les regarderions qu'avec indifférence. (Stanisl.) Une des plus grandes dispositions à être ami de tous les hommes, c'est de se vaincre au point de n'en jamais *haïr* aucun. (Id.) Elle *hait* dans l'âme le meurtrier de son maître. (P. de St-Victor.)

> Rome, si tu te plains que c'est là te trahir,
> Fais-toi des ennemis que je puisse *haïr*. (CORNEILLE.)
> Et je le *haïrais*, dans ma juste colère,
> Que cent fois plus *hait* comme le *hait* son père. (RACINE.)
> Impuissant à trahir,
> Il *hait* à cœur ouvert, ou cesse de *haïr*. (Id.)
> Si pouvait le *haïr*, ce cœur l'aimerait *haïr*,
> Mais non, Thémire, non, il ne t'a point trahie. (COLARDEAU.)
> En mon cœur la haine abonde,
> J'en regorge à tout propos,
> ...
> Je *hais* presque tout le monde. (DÉSAUGIERS.)

— *Haïr à la mort, à mort, comme la mort, comme la peste*. Avoir une haine extrême.

— *Faire haïr*. Rendre odieux.

— *Se faire haïr*. Se rendre odieux.

— Se dit par exagération des choses qui font éprouver quelque incommodité. Haïr le froid. Haïr le chaud. Haïr les liqueurs. Il est inerte, il *hait* l'effort, et serait très fâché d'être dérangé, d'être forcé d'entreprendre quoi que ce soit. (H. Taine.)

— *Ne pas haïr*. Ne pas dédaigner; avoir du goût pour. Nous paraissions, de loin, occupés d'affaires fort sérieuses, et le ciel nous ne parlions que de bagatelles, car son Excellence ne les *haïssait* pas. (Le Sage.) Mais à quoi jugez-vous que la comtesse ne le *hait* pas? (Marivaux.)

— *Haïr à*. Je *hais* mortellement à vous parler de tout cela. (Mme de Sév.)

— *Haïr de*. Elles ne *haïssent* pas de primer dans ce nouveau genre de vie. (La Bruy.)

— *Haïr que*. Je *hais* toujours que les hommes aient mal au derrière. (Mme de Sév.)

— Absol. Éprouver le sentiment de la haine en général. Quand on hait, on ne sait pas toujours se gouverner. L'homme qui ne sait que haïr n'est pas fait pour la société. Quand il *hait* une fois, il veut toujours *haïr*. (Rac.)

— **SE HAÏR.** v. pron. S'en vouloir, et, au sens mystique, Haïr en soi la nature humaine. Je me hais d'avoir commis involontairement cette impolitesse. Plus nous haïssons les autres et plus nous nous haïssons nous-mêmes. Ce Dieu veut-il encor que l'homme se *haïsse*? (L. Rac.)

— Être haï. Le vice, l'impudeur, l'imposture ne sauraient trop se haïr.

— Avoir de la haine l'un pour l'autre, se renvoyer la haine. Les rivaux se haïssent, se haïssent entre eux. Les courtisans se haïssent, tout en se comblant de politesses. Ces femmes se sont toujours haïes. Un mois après la noce, vous eussiez vu que vous vous étiez trompés, la réalité eût tué un amour fondé sur des chimères et une fièvre de cerveau, et vous vous seriez *haïs*. (A. Karr.)

— *Ne se point haïr*. Dans un sens fin, délicat, S'aimer. Je vous demande pardon d'avoir voulu avoir de l'esprit en vous écrivant; quand on ne se *hait* pas, il ne faut que de la tendresse. (Mlle de Scudéry.) Va, je ne te *hais* point. (Corn.)

*** HAIRE.** s. f. (*h* asp.; pron. *ère*; du vieux scand. *hæra*, tissu de poil). Petite chemise faite d'un tissu de poil de chèvre, de crin ou de tout autre poil rude et piquant, qu'on porte sur la chair par mortification. Les *haires* de nos aïeux étaient faites d'une matière tissue de poil de cheval, de quoi les uns d'entre eux faisaient des chemises, et d'autres des ceintures à gêner leurs reins. (Mont.) Il portait une *haire* de crins de cheval par-dessous sa robe de bure. (Mérimée.) Ne sommes-nous pas assez malheureux ici-bas, sans que la *haire* et la discipline ajoutent à nos souffrances? (Id.)

> Laurent, serrez ma *haire* avec ma discipline,
> Et priez que toujours le ciel vous illumine. (MOLIÈRE.)
> Le moine secoua le cilice et la *haire*;
> Le chanoine indolent apprit à ne rien faire. (BOILEAU.)
> Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
> Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la *haire*. (VOLTAIRE.)

— *Porter la haire*. Faire pénitence dans le cilice et la haire.

— *Sous la haire*. Revêtu de la haire, portant la haire. Le moine sous la haire souffre en silence.

— Comm. Grosse étoffe pour les brasseurs, et dont on se sert aussi dans les forges. || *Drap de laine en haire*. Drap qui n'a point encore d'apprêt et qui a une apparence brute comme au sortir du métier.

— Métall. Paroi opposée au laiterol, dans un feu d'affinerie. Plaque de fonte protégeant cette paroi. On dit aussi *rustine*.

HAIRE. s. m. (*h* asp.). Mamm. Cerf d'un an.

HAIREMENT. s. m. (*h* asp.). Techn. S'emploie dans l'expression *Tondre en hairement*. Tondre un drap pour la première fois.

HAIRETIS. s. m. (pr. *è-re-tiss*). Hist. relig. Membre d'une secte musulmane qui allie le scepticisme au fatalisme.

HAIREUX. adj. m. (*h* asp.). Froid et humide. Se dit du temps. Un temps haireux et malsain. Vieux mot.

*** HAÏSSABLE.** adj. 2 g. (*h* asp.). Qui mérite d'être haï, qu'on doit haïr, qui doit inspirer la haine. Se dit des personnes. Un homme haïssable. Ses forfaits l'ont rendu haïssable. Les grands haïssent la vérité, parce qu'elle les rend *haïssables*. (Mass.)

> Des tourments de l'enfer la salutaire peur
> N'est pas toujours l'effet d'une noire vapeur,
> Qui, de remords sans fruit agitant le coupable,
> Aux yeux de Dieu le rend encor plus *haïssable*. (BOILEAU.)

— Se dit aussi des choses. Le crime est haïssable. Les procès sont haïssables. L'orgueil et la vanterie ne sont-ils pas bien haïssables? L'ambition poussée un peu loin est d'autant plus *haïssable* qu'elle efface parfois le sentiment même du devoir. (J. Simon.)

HAÏSSEUR, EUSE. s. (*h* asp.). Celui, celle qui hait. Timon, cet insigne et beau *haïsseur* d'hommes, qui tant envieusement mangea son pain seulet. (Noel du Fail.)

HAIT, HAYT. s. m. Bonne humeur, bonne disposition. || *De bon hayt*. De bon cœur. (Rabelais.)

HAITER, HAYTER. v. a. 1re conj. Plaire, réjouir, agréer. (Rabelais.)

HAÏTI ou **SAINT-DOMINGUE.** Géogr. L'une des grandes Antilles, dans l'océan Atlantique, à l'entrée du golfe du Mexique, entre 17° 43' et 19° 58' de lat. N., 70° 45' et 76° 55' de long. O. Superficie, 73,000 kil. carrés; longueur de l'E. à l'O, environ 550 kil.; largeur du N. au S., variant de 237 kil. à 27. Quatre chaînes de montagnes la traversent de l'E. à l'O., le point culminant est le pic de Cibao, dans le N.-E., qui s'élève à 2,622 mètres. Parmi ses nombreux cours d'eau, il faut citer l'Artibonite, la Yuna, le grand Yaque, la Neyva, l'Ozama. Les côtes sont très découpées et forment à l'O. le golfe de la Gonave, entre deux presqu'îles terminées, celle du N. par le cap à Foux, celle du S.

par le cap Tiburon; au N.-E. la presqu'île de Samana forme la baie remarquable de ce nom. Climat très chaud et malsain, mais que tempèrent les vents alizés, l'abondance des pluies, l'égalité presque complète des jours et des nuits. Son sol fertile peut produire en abondance le café, la canne à sucre, le coton, le tabac, les fruits, les légumes. Magnifiques forêts de bois d'acajou, de campêche et autres; mines d'argent, d'or, de cuivre, de mercure, de sel gemme, etc. Les bœufs, les porcs, les moutons, les cabris y abondent; mais la terre est maintenant en friche presque partout; la population ne s'occupe que de la culture du café et du coton. Elle renferme deux États: la République Dominicaine à l'est et la République d'Haïti à l'O. Les villes principales de celle-ci sont *Port-au-Prince*, capitale, Jérémie, Les Cayes, Jacmel, Cap-Haïtien, Les Gonaïves, toutes sur les bords de la mer et munies d'un port. La population d'Haïti, presque exclusivement composée d'hommes de couleur, s'élève à environ 550,000 hab., dont 500,000 nègres et 50,000 mulâtres, qui parlent un français altéré. La superficie est de 24,000 kil. carrés. Elle est divisée en 5 départements. Le catholicisme est la religion des nègres d'Haïti. L'île fut découverte en 1492 par Christophe Colomb, qui substitua à son nom caraïbe de *Haïti* (montueuse) celui de *Hispaniola*, petite Espagne. Santo-Domingo fut fondée et acquit rapidement une grande prospérité. Vers 1664, la France s'empara de la partie O., et y créa un établissement que l'Espagne reconnut, en 1697, et qui éclipsa bientôt l'ancienne prospérité de Santo-Domingo. Une terrible insurrection éclata dans toute l'île, en 1791, et tous les colons que les esclaves purent atteindre furent massacrés. Les Espagnols cédèrent leur colonie à la France en 1795, mais les Français ne purent reprendre Saint-Domingue, et la grande expédition du général Leclerc échoua en 1802. Après une longue période de guerres, de massacres, de révolutions pendant laquelle se signalèrent Toussaint-Louverture, Dessalines, Christophe, Pétion, Boyer, la France reconnut la République haïtienne en 1825. Depuis ce temps, l'Est s'est de nouveau séparé pour former la république de Santo-Domingo, que l'empereur noir Soulouque, 1849-1859, a vainement essayé de conquérir. Une constitution républicaine a été votée à Haïti en 1867.

HAITIÉ, HAYTIÉ. adj. m. Allègre, joyeux. (Rabelais.)

HAÏTIEN, ENNE. adj. (pron. *a-i-ci-ein*). Géogr. Qui est d'Haïti, qui habite Haïti. Homme haïtien. Femme haïtienne. La classe inférieure de la société *haïtienne* a beaucoup gagné depuis qu'elle a conquis sa liberté; elle présente l'apparence de l'aisance et du bonheur. (Guizot.)

— Qui a rapport à cette île ou à ses habitants. Mœurs haïtiennes. Coutumes haïtiennes. Langue haïtienne. Montagnes haïtiennes.

— Substantiv. Un Haïtien. Une Haïtienne. Un code basé sur celui des Français et le jugement par le jury ont été adoptés par les Haïtiens. On remarque dans les compositions des *Haïtiens* quelque chose de cette enflure que l'on rencontre dans les essais des jeunes gens. (Villem.)

HAÏTIEN. Géogr. V. CAP-HAÏTIEN.

HAJA, HAJE ou **HAÏE.** s. f. (*h* asp.; ét. ar., *hayya*, serpent). Erpét. Vipère qu'on trouve en Égypte, dont la gorge s'enfle quand elle est irritée et qui se dresse sur sa queue quand on l'approche. Sa taille est d'environ soixante-cinq centimètres; ses écailles petites, hexagonales et imbriquées, sont de couleur verdâtre et marquées de taches brunâtres. Sa morsure est extrêmement dangereuse et occasionne la mort presque instantanément. Ce reptile est celui que les anciens ont désigné sous le nom d'aspic.

Haja

HAJALON ou **AÏALON.** Hist. s. Ville de la Palestine, selon Josué. Elle était dans le partage de la tribu de Dan, et elle fut mise à part pour les Lévites. C'est sur Hajalon que Josué arrêta le soleil.

HAJI. s. m. Agric. Nom qu'on donne dans les Vosges à de petits bois dans lesquels les hêtres, les chênes et les sapins dominent.

HAKÉE. s. f. (*h* asp.; de *Hake*, nom pr.). Bot. Genre de protéacées, établi pour trente-cinq espèces d'arbrisseaux originaires d'Australie et généralement acclimatés en Europe.

HAKEM. s. m. (*h* asp.; étym. ar. *hakama*, ordonner, prescrire). Relat. Mot qui chez les Orientaux signifie Magistrat, sage, législateur. Un hakem. Des hakems. Les mœurs des *hakems*, à l'avarice près, qui les rend souvent d'une vénalité révoltante, sont plus sévères que celles des autres musulmans. (J. Cognat.)

HAKIM. s. m. (*h* asp.). Relat. Médecin chez les musulmans. Un hakim. Des hakims. || *Hakim-bachi*. Médecin persan attaché au sérail.

HAKLUYT (Richard). Écrivain anglais et professeur d'histoire navale, né vers 1553, à Eyton (Hereford), mort en 1616, très estimé pour ses vastes connaissances en géographie. On lui doit: *les Principales Navigations et les Principaux Voyages et Trafics de la nation anglaise.*

HAL. Géogr. Ville du Brabant (Belgique), à 16 kil. de Bruxelles; 8,300 hab.

HALACHORE. s. m. (*h* asp.). Relig. ind. Nom donné aux Indiens qui ne pratiquent aucun culte, et dont la secte est l'objet du mépris des autres sectes.

HALADROME. s. m. (étym. gr., ἅλς, mer; δρόμος, course). Ornith. Division fondée pour des espèces voisines du genre procellaire.

★ **HALAGE.** s. m. (*h* asp.). Action de haler un bateau, de le tirer à soi avec une corde, de lui imprimer un mouvement de translation à l'aide de moteurs agissant sur les bords d'un canal ou d'une rivière. La force du courant fait que le halage est plus ou moins difficile. L'opération du halage. De toutes les opérations qui, dans ces ports, reçoivent le nom de *halage*, l'une des plus intéressantes est celle qui a pour but de monter sur une cale de construction un vaisseau de ligne qu'on veut réparer. (Lecomte.)

— *Chemin de halage* ou *marchepied*. Espace que les propriétaires riverains sont tenus de laisser libre sur le bord des rivières pour le passage des hommes ou des chevaux qui tirent les bateaux. Le chemin de halage doit avoir 8 mètres du côté où les bateaux sont halés, et 3 de l'autre.

— *Chevaux de halage*. Chevaux qui halent un bateau.

— *Frais de halage*. Salaire des hommes occupés à haler. Les frais de halage de ce bateau se montent à cent cinquante francs.

— Techn. *Cheville de halage*. Barre de fer qui sert d'axe de rotation aux rouets ou aux dévidoirs.

HALALA. Antiq. Cri qui, chez les Grecs, répondait aux *hourrahs* des peuples du Nord modernes.

HALALAVIE. s. f. (*h* asp.). Ornith. Perruche de Madagascar, peu connue des naturalistes.

HALBEKOPF. s. m. (*h* asp.; pr. *al-be-kopff*; étym. allem., *halb*, demi; *Kopf*, tête). Métrol. anc. Monnaie d'argent des États autrichiens. Le halbekopf valait 10 kreutzers.

HALBERSTADT. Géogr. Ville de la Saxe prussienne, sur l'Holzemme, dans la régence et à 50 kil. S.-O. de Magdebourg. Ch.-l. de cercle, cour d'appel, gymnase, école normale, institut de sourds-muets; 31,500 hab. Remarquable par un grand nombre de maisons gothiques, sa belle cathédrale du XIIIe siècle, le vieux château, l'hôtel de ville, etc. Les plus belles parties des montagnes du Harz sont dans son voisinage.

HALBI. s. m. (*h* asp.). Écon. dom. Boisson composée de poires et de pommes fermentées, dont on fait usage en Normandie.

HALBIG. Né en Bavière, 1814-1882, a été l'un des bons sculpteurs de l'Allemagne et a produit des œuvres nombreuses, bustes, groupes, monuments funèbres.

HALBOURG. s. m. (*h* asp.). Ichtyol. Gros hareng d'une espèce particulière qui se trouve ordinairement à la fin du banc de la pêche.

★ **HALBRAN.** s. m. (*h* asp.; de l'allem. *Halbente*, demi-canard). Ornith. Jeune canard sauvage. Un ragoût de halbrans. Un salmis de halbrans.

HALBREDA. s. 2 g. (*h* asp.). S'est dit familièrement d'une personne mal faite et de mauvais ton. On vit entre autres un grand *halbreda* nommé Mars. (Voiture.)

★ **HALBRENÉ, ÉE.** part. pass. du v. Halbrener. S'empl. adjectiv. Faucon halbrené. Canard halbrené.

— Fig. et fam. Se dit de quelqu'un qui est déguenillé, en mauvais équipage, mouillé, harassé. Cet individu est tout halbrené. Harassés et *halbrenés* qu'ils sont de travail et de faim. (Montaigne.) Dans ce sens, ce mot est vieux.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Halbrener, ne donne ce mot que comme adjectif.

HALBRENER. v. n. 1re conj. (*h* asp.; rad. *halbran*). Chass. Chasser aux halbrans. Je halbrenais tous les jours.

— HALBRENER. v. a. Fauconn. Rompre quelques pennes à un oiseau de proie. Halbrener un oiseau. Il halbrena cet oiseau.

— *Halbrener les canards*. Faire couver des canards au bord des étangs, pour que leur chair devienne analogue à celle des halbrans.

HALBZÉOLITHE. s. f. Minér. Synon. de PREHNITE.

HALCYON. s. m. Ornith. V. ALCYON.

HALCYON. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au XIXe siècle, aux États-Unis d'Amérique, dans le but de réunir toutes les sociétés qui professent la foi de Jésus-Christ. Les halcyons rejettent la confession de foi détaillée, les catéchismes et les symboles.

HALCYONE. Myth. V. ALCYONE.

HALCYONELLE. s. f. Polyp. V. ALCYONELLE.

HALCYONINÉES. s. f. pl. Ornith. Sous-famille établie pour sept genres de la famille des alcédidées.

HALDANITE. s. m. (*h* asp.). Hist. relig. Membre d'une secte dissidente d'Écosse, fondée à la fin du XVIIIe siècle, par les deux frères Robert et James Haldane.

HALDAT (Appareil de). Phys. Appareil inventé par le physicien Haldat et dont on se sert pour démontrer que la pression exercée par les liquides est indépendante de la forme du récipient dans lequel ils sont contenus.

HALDE. s. f. (*h* asp.). Minér. Nom des matières de rebut provenant de la gangue des minerais. || Orifice d'un puits de mine.

HALE. s. m. (*h* asp.). Cordage pour haler.

★ **HÂLE.** s. m. (*h* asp.; ét., V. HÂLER). Effet produit par la lumière solaire sur la peau qui, exposée nue à son influence et au grand air, prend une teinte brune et basanée. L'air sans le soleil ne produit pas le hâle, la chaleur ne le produit pas non plus si la peau est couverte, et le froid, la gelée même ne l'empêche pas quand le soleil brille. Je craignais le grand air, et j'affronte le *hâle*. (Destouches.) Si elles veulent braver le *hâle* et s'occuper des soins d'un jardin et d'une ferme, elles recouvreront bientôt la santé que leur promettaient en vain les marchands de gouttes, d'essences et d'élixirs. (Vaidy.) Dans nos sociétés de citadins étiolés, le *hâle* est regardé comme le cachet d'une condition inférieure. (Id.) Sous le *hâle* épais de ses joues, le nabab rougit de plaisir. (A. Daudet.)

> Revenu sec et pâle,
> Et le teint plus jauni que de vingt ans de *hâle*.
> (Boileau.)

> Il avait femme, et belle et jeune encor,
> Ferme surtout, le *hâle* avait fait tort
> A son visage et non à sa personne. (La Font.)

— Par extens. Leurs armures étaient bosselées par les catapultes et leurs visages noircis par le *hâle* des batailles. (G. Flaub.)

— La cause qui produit cet effet. Le grand hâle. Aller au hâle.

— Vent sec qui dessèche la terre et les plantes.

— Mar. Usure d'une voile dont la toile a cessé d'être perpendiculaire à la chaîne.

HALÉ, ÉE. part. pass. du v. Haler. S'emploie adjectiv. Des bateaux halés.

— Mar. Se dit d'une manœuvre bien tendue. Manœuvre halée.

HÂLÉ, ÉE. part. pass. du v. Hâler. S'empl. adjectiv. Plantes hâlées. Figure hâlée. Que dirait-on au bal de la cour si l'on me voyait *hâlé* comme un paysan? (E. About.)

HALE-À-BORD. s. m. (*h* asp.). Mar. Cordage à l'aide duquel on tire à bord un objet auquel il est attaché. Tirer un objet à bord à l'aide du hale-à-bord. || Nom de cordages fixés aux bonnettes basses et qui servent à les rentrer. || Pl., des *hale-à-bord*.

HALE-AVANT. s. m. (*h* asp.). Pêch. Mitaine de grosse étoffe. || Pl., des *hale-avant*.

HALE-BAS. s. m. (*h* asp.). Mar. Cordage pour amener la vergue, les pavillons, etc. Amener la vergue à l'aide du hale-bas. || Plusieurs petites voiles et pavillons trop légers pour descendre convenablement par leur poids, ont des hale-bas. Hale-bas de pavillon. Hale-bas de guidon. En général, on donne le nom de *hale-bas* à tout cordage dont l'action est d'accélérer la descente de l'objet auquel il est attaché. (J. Lecomte.) || Pl., des *hale-bas*.

HALE-BOULINE. s. m. (*h* asp.). Mar. Terme de mépris ou de dérision pour désigner un mauvais matelot. || Pl., des *hale-boulines*.

HALE-BREU. s. m. (*h* asp.). Mar. Manœuvre courante qui passe sur la gorge d'une petite poulie. || Petit cordage employé en sens inverse du hale-bas. || Pl., des *hale-breu*.

HALEC. s. m. V. HALEX.

HALECRET. s. m. (*h* asp.). Arme défensive des XVe et XVIe siècles, qui n'était autre qu'un corselet de fer battu. Le halecret était plus léger que la cuirasse.

HALE-CROC. s. m. (*h* asp.). Pêch. Croc pour tirer à bord le gros poisson. || Pl., des *hale-croc*.

HALE-DEDANS. s. m. (*h* asp.). Mar. Amure ou cordage pour haler un foc en dedans, pour donner une inclinaison particulière à la voile, sous le vent. || Pl., des *hale-dedans*.

HALE-DEHORS. s. m. (*h* asp.). Mar. Amure ou cordage pour haler le foc en dehors, pour donner une certaine inclinaison à la voile par rapport au vent. || Pl., des *hale-dehors*.

HALÉDIE. s. f. Bot. Genre de styracées, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique du Nord.

HALÉA. Myth. Surnom de Minerve.

HALÉEN. adj. Myth. gr. Surnom d'Apollon. Les flèches et l'arc d'Hercule furent déposées par Philoctète dans le temple d'Apollon *Haléen*, qu'il éleva près de Crotone.

HALEFA. s. m. Bot. Syn. d'ALFA.

★ **HALEINE.** s. f. (radic. *halener*). Air humide et chaud qui sort de la bouche et qui est chassé des poumons par l'expiration. Haleine bonne, douce, agréable. Mauvaise haleine, haleine forte. Son haleine a terni ce miroir. Se réchauffer les doigts avec son haleine. Le degré de chaleur de l'haleine varie avec l'âge, l'état du pouls, l'état des forces, l'exercice du corps et la nature des aliments. Le jeune homme a l'haleine plus chaude que le vieillard. L'haleine devient ardente pendant la fièvre. L'enfant en bas âge, sain et bien portant, a une haleine douce et chaude. L'animal carnassier a l'haleine plus chaude et plus forte que l'herbivore. D'une *haleine* odorante exhaler les vapeurs. (Del.) De ses lèvres violacées s'échappait une *haleine* plus nauséabonde que l'exhalaison d'un cadavre. (G. Flaubert.) De petites vapeurs, subtiles comme des *haleines*, couraient sur la surface du désert. (Id.) La brise qui troublait le feuillage était peut-être sa divine *haleine*. (P. de St-Victor.)

> Et lorsque tout fumant d'une vineuse *haleine*,
> Sur vos pieds chancelants vous vous tenez à peine...
> (Léonard.)

> On voit leurs crins mouvants frémir et se dresser,
> Le feu roule à longs flots dans leur fumante *haleine*.
> (Thomas.)

> La langue se dessèche, et la bouche avec peine
> Respire en haletant une fiévreuse *haleine*.
> (De Saint-Ange.)

— Par analog. Après le tremblement de terre de Lisbonne, une *haleine* de fournaise poussa vers la ville une lame de soixante pieds de hauteur. (V. Hugo.)

— Force particulière des poumons lorsqu'ils peuvent être longtemps sans reprendre l'air. Un cheval d'haleine. Pour la pêche des perles on choisit des plongeurs d'haleine.

— Par extens. Respiration.

— *Courte haleine, haleine courte*. Respiration brève, difficile et fréquente. Cet homme a la courte haleine, l'haleine courte. Les asthmatiques ont la courte haleine.

— Fig. Se dit d'un auteur dont l'imagination est étroite, pauvre, sans ressort. Cet auteur a la courte haleine.

— *Courir à perte d'haleine*. Courir fort et jusqu'à ce qu'on perde la respiration. || On dit dans le même sens: *Parler, écrire à perte d'haleine*. Cet orateur fait des périodes à perte d'haleine, c'est-à-dire trop longues.

— On a dit aussi *Courir d'haleine*.

> C'est lorsqu'il court d'*haleine*, et qu'en pleine carrière,
> Quittant souvent la terre en quittant la barrière,
> Puis d'un vol élevé se cachant dans les cieux,
> Il rit du désespoir de tous ses envieux. (Corneille.)

— *Perdre haleine*. Perdre la respiration ou ne pouvoir plus respirer qu'avec grande peine et grand effort. Vous courez tant que vous en perdez haleine. Elle parle avec une telle volubilité qu'il lui arrive de perdre haleine. Enfin perdant *haleine* après ces grands efforts... (Corneille.)

— Fig. Se dit pour N'en pouvoir plus, par suite de la fatigue, de l'ennui qu'on éprouve d'une affaire qui vous occupe, ou des embarras et des démarches qu'elle suscite et qui feraient presque perdre courage. Cet ouvrage exige tant de recherches que j'en perds haleine. Ce procès me fait, me fera perdre haleine, tant il présente de subtilités à vaincre, de difficultés à renverser.

— *Prendre haleine, reprendre haleine, son haleine*. Recommencer à respirer après une interruption plus ou moins prolongée. Il a tant couru qu'il a besoin de prendre haleine, de reprendre haleine. Il était temps que mon discours finît, j'avais besoin de prendre haleine. Certaines personnes vous débitent un flux de paroles sans prendre haleine; mais, leurs poumons étant bientôt fatigués, elles reprennent leur haleine péniblement et bruyamment.

— Par extens. Se reposer un peu pour être en état de continuer sans trop de peine ce qu'on avait commencé. Arrivé à la seconde partie de son discours, ce prédicateur demanda la permission de prendre haleine, de reprendre haleine. Mais laissez-moi reprendre un instant *haleine*. (J.-J. Rousseau.) Respirons un moment et reprenons *haleine*. (Colnet.)

— *Retenir son haleine, ménager son haleine*. Retenir sa respiration, la ménager. Un bon coureur retient son haleine, ménage son haleine.

— Fig. *Donner, rendre haleine à quelqu'un*. Lui accorder du repos après un exercice fatigant, soit du corps, soit de l'esprit.

— *Être en haleine*. Être en train de faire quelque chose avec ardeur. Être en disposition, en humeur de faire quelque chose. Les ouvriers sont en haleine, profitez-en pour faire achever votre ouvrage.

— En parlant des ouvrages d'esprit, Être en disposition, en humeur de faire quelque chose. Je ne suis pas en haleine aujourd'hui, je ne saurais composer deux vers.

— *Mettre en haleine*. Mettre en train. Faire acquérir, par l'exercice ou l'habitude, de la facilité à exécuter un travail quelconque. Je commencerai par faire transcrire un long mémoire à ce copiste; cela le mettra en haleine. Pour le mettre en haleine dans l'examen que je lui ferai subir, je commencerai par lui poser des questions simples et faciles. || On dit de même: *Remettre en haleine*. Elle les laissait étaler leur esprit tout à leur aise, et ne les interrompait le plus souvent que pour approu-

ver, que pour louer, que pour les remettre en *haleine* (Mariv.) || On dit, dans le même sens, *Se mettre en haleine*. J'ai beau faire, je ne puis me mettre en haleine aujourd'hui.

— *Hors d'haleine*. Se dit, au propre et au figuré, de quelqu'un qui perd haleine, qui a perdu haleine. Après six heures d'un travail continu, il est permis d'être hors d'haleine. Les embarras que me donne cette affaire me mettent hors d'haleine, et je n'ai pas le courage de la poursuivre. Où courez-vous ainsi, tout pâle et hors d'*haleine*? (Racine.)

— *Sans haleine*. Qui ne peut être longtemps sans respirer. Qui a besoin de s'arrêter souvent et de se reposer. Un lecteur sans haleine. Un orateur sans haleine. Un cheval sans haleine.

— Dans un sens plus étendu, Inanimé, ou comme inanimé. Le vieillard Tombe aux pieds du prélat, sans pouls et sans *haleine*. (Boil.)

— Fig. Sans énergie, sans courage. || *C'est un homme sans haleine*. C'est un homme qui n'est capable de rien. | Se dit aussi par rapport à l'esprit. *C'est un auteur sans haleine*. C'est un auteur dont l'imagination manque totalement de ressort, est très peu féconde, et tire un faible parti des situations.

— *Tenir en haleine*. Tenir en exercice, dans l'habitude de travailler. Tenir les soldats en haleine. || *Tenir son ennemi en haleine*. Le harceler continuellement.

— Fig. Amuser quelqu'un, le tenir dans un état d'incertitude, mêlé d'espérance et de crainte. On a tenu cette personne en haleine en lui faisant tous les jours de belles promesses.

— *Se tenir en haleine*. S'entretenir dans l'habitude de faire quelque chose, pour l'exécuter aisément. Il se dit des exercices du corps et de l'esprit. Un bon tireur au pistolet doit se tenir en haleine. Pratiquez les préceptes de la religion, et tenez-vous en haleine, si vous ne voulez être tentés par l'esprit du mal.

— *Entreprise de longue haleine*. Entreprise de longue durée. L'Histoire de France est un ouvrage de longue haleine. L'entreprise d'un dictionnaire est un ouvrage de longue haleine. || *D'haleine*. Se dit dans le même sens. Je suis toujours le même, haïssant les ouvrages d'*haleine*. (La Chapelle.)

— *Faire une chose d'une haleine, tout d'une haleine*. La faire de suite, sans s'arrêter. Lire un roman tout d'une haleine. Il a fait ces vers tout d'une haleine. Quatre à quatre, il dégringole l'escalier de l'académie et s'en va d'une *haleine* retenir sa place pour Sarlande. (A. Daudet.)

— *Haleine de vent*. Se dit, dans le langage ordinaire, pour indiquer un léger souffle de vent. Il ne fait pas aujourd'hui une haleine de vent.

— Poét. D'*haleine* en le suivant manquent les aquilons. (Boil.) D'un vent léger l'*haleine* caressante. (Le P. Ventura.) La fraîche *haleine* de l'aurore vous donnait du ton. (Th. Gaut.)

> Au moindre zéphyr dont l'*haleine*
> Fait rider la face de l'eau,
> L'armande et tendre La Fontaine
> M'intéresse par un roseau. (L. Racine.)

Les fleurs qui se répandent dans l'air. Les jasmins, la vigne en fleur, poussent une douce haleine dont l'air est toujours parfumé. Des fleurs l'*haleine* parfumée. (Lebrun.)

— Fig., au pluriel. Elle (sa peinture) avait des parfums, des fragrances, des *haleines*. (De Goncourt.)

> Seulement, au printemps, quand Flore dans les plaines
> Faisait … des vents les bruyantes *haleines*. (Boil.)
> Des zéphyrs nouveaux les fécondes *haleines*,
> Font reverdir nos bois, et refleurir nos plaines.
> (Régnier.)

— Bot. *Haleine de Jupiter*. Nom donné au diosme à cause du doux parfum qui s'exhale de sa fleur.

— Manég. *Cheval gros d'haleine*. V. GROS. || *Ce cheval n'est pas en haleine*. Se dit d'un cheval qui est demeuré longtemps à l'écurie. || *Donner haleine à un cheval*. Le mettre au pas après l'avoir poussé au galop.

HALEMENT. s. m. (*h* asp. ; radic. *haler*). Techn. Nœud fait à un câble pour serrer un objet qu'on veut élever.

HALENÉ, ÉE. part. pass. du v. Halener. S'emploie adjectiv.

***HALENÉE**. s. f. (rad. *haleine*). Haleine accompagnée d'une odeur forte et désagréable. Cet homme m'a donné, m'a jeté une halenée d'ail, une halenée d'oignon. Il a des halenées de vin. L'halenée d'eau-de-vie qu'il m'a jetée en passant m'a fait mal au cœur. Les harpies gâtaient tout d'une infecte *halenée*. (Benserade.)

*** HALENER**. v. a. 1re conj. (du lat. *anhelare*, respirer l'haleine). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *J'halène, tu halènes, il halène*, etc. Pop. Sentir l'haleine de quelqu'un. Dès que j'eus halené cet homme, je vis qu'il avait mangé de l'ail. Il vieillit.

— Dans le sens non d'aspirer l'air, mais de l'expirer.

> Or, voyez, qui sans fond flamme et de nuit et de jour,
> Qui n'*halène* que feu, ne respire qu'amour. (Régnier.)

— Chass. Se dit des chiens quand ils sentent la bête. Mes chiens halenèrent bientôt le cerf.

— Par anal. Un soir que l'ogresse rôdait à son ordinaire dans les cours et basses-cours du château pour y *halener* quelque viande fraîche. (Perrault.)

— Fig. Se dit des individus dans un sens analogue. Les limiers de la police se présentèrent à l'improviste ; les fripons ne les avaient pas halenés.

— Fig. et fam. Deviner la pensée secrète de quelqu'un, ses intentions ; reconnaître son côté fort ou son côté faible. Dès que ces fripons eurent *halené* ce jeune homme, ils sentirent qu'il n'était pas leur fait. (Acad.)

— HALENER. v. n. Respirer. Difficulté d'halener.

HALÉNIE. s. f. Bot. Genre de la famille des gentianées chironiées, originaire de la Sibérie.

*** HALER**. v. a. 1re conj. (*h* asp. ; ét. anc. scand., *hala*, même signif.). Mar. Tirer, horizontalement ou à peu près, un cordage ou un objet quelconque à l'aide d'un cordage. Haler un cordage, un câble, une manœuvre, la bouline. Haler un canon, un bateau. On hale les boulines. On hale les embarcations à terre. Haler un vaisseau sur une cale.

— *Haler un bâtiment à la cordelle*. Faire marcher un bâtiment le long d'un rivage, au moyen d'une corde tirée à force de bras ou par des chevaux. || On dit plus souvent absolument *haler*. Ceux qui *halent* sont à terre et marchent pour *haler*. (J. Lecomte.)

— *Haler à bord*. Amener à bord au moyen d'un cordage. Haler à bord la chaloupe. Haler des canons à bord. Haler une bouée à bord.

— *Haler une embarcation au plein*. La tirer de façon à l'amener à l'endroit de la pleine mer. || *Le vent hale le nord*. Le vent change en s'approchant du nord. || *Haler le vent*. Approcher de la direction du vent.

— Lier ensemble plusieurs pièces de bois, pour les soulever d'un seul coup.

— Fig. et pop. *Je lui ai halé sa bonne amie, je lui ai halé un coup de croc*. Expressions dont les marins se servent pour dire : Je lui ai ravi sa maîtresse ; j'ai fini par obtenir un petit verre d'eau-de-vie.

— HALER. v. n. *Le vent hale de l'avant*. Le vent change en prenant la direction de l'avant. || *Haler sur une manœuvre, sur la bouline*. Faire force dessus pour la tendre et la tirer. | *Haler main sur main*. Haler sans changer de place. || *Hale à courir ! hale ensemble ! hale main !* Commandements qui précèdent la manœuvre.

— SE HALER. v. pron. Se dit des efforts pénibles que fait un bâtiment sous voile, lorsque, par un vent contraire, il cherche à se mettre au vent d'une terre, de l'entrée d'un port, ou d'un autre navire.

— *Se haler au vent* ou *dans le vent*. Se dit d'un vaisseau qui veut se mettre en position de recevoir le vent avant la terre ou le navire.

— Être halé. Ce bateau a bien de la peine à se haler. Le courant est si fort qu'il se halera difficilement.

*** HALER**. v. a. 1re conj. (*h* asp. ; étym. angl., *to hallow*, exciter en criant). Fam. Exciter des chiens après quelqu'un, après une bête quelconque. Haler les chiens après un vagabond.

*** HÂLER**. v. a. 1re conj. (*h* asp. ; ét. flam., *hael*, sec). Produire l'effet connu sous le nom de hâle. Se dit exclusivement du soleil. Le soleil vous hâlera le teint, prenez-y garde.

— Se dit aussi des plantes dans le même sens.

— Agric. Dans quelques endroits, Labourer à une faible profondeur. Hâler un champ. Il faut hâler ce terrain.

— Techn. *Hâler une peau*. La faire sécher à l'ombre.

— SE HÂLER. v. pron. Être hâlé. Recevoir l'impression du hâle.

— Fig. Un ouvrage se *hâle* au grand jour. (Le P. Du Cerceau.)

HALES (Étienne). Naturaliste, physicien, chimiste, né à Windsor, né en 1677 à Beckesbourg (Kent), mort en 1761. Ses écrits, ses expériences, ses inventions, lui valurent une réputation européenne. Buffon, en 1735, traduisit sa *Statique des végétaux* ; Sauvage, sa *Statique des animaux* ; son mémoire sur la manière de dissoudre la pierre dans la vessie et dans les reins obtint, en 1739, la médaille d'or de Copley. On lui doit encore l'*Art de rendre potable l'eau de mer*.

— HALES. V. ALEXANDRE DE HALES.

HALÉSIACÉ, ÉE. adj. (*h* asp.). Bot. Qui ressemble à une halésie. On dit aussi *halésié*. || HALÉSIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre halésie.

HALÉSIE. s. f. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλες, rassemble). Bot. Genre de la famille des halésiacées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique du Nord, dont deux variétés sont cultivées à cause de la beauté de leurs fleurs.

HALÉSIUS. Myth. Fils d'Agamemnon et de Briséis. Craignant Clytemnestre, qui avait fait tuer Agamemnon par Égisthe, il se réfugia, dit-on, en Italie, où il fonda l'empire des Falisques.

HALESUS. Géogr. Rivière de l'ancienne Asie Mineure (Ionie).

— HALESUS. Rivière de Sicile, aussi nommée *Alès*. C'est sur ses bords, selon la Fable, que Proserpine fut enlevée par Pluton.

HALETANT. part. prés. du v. Haleter. Qui halète. *Haletant* vers le gain, les honneurs, la richesse. (A. Chénier.) Les capitaines, en *haletant*, couraient de droite et de gauche. (G. Flaubert.)

*** HALETANT, ANTE**. adj. Essoufflé, qui respire fréquemment, péniblement, qui souffle comme lorsqu'on est hors d'haleine. Il a tant couru, qu'il en est tout haletant. Haletant d'effroi et de saisissement. A la promenade, les enfants sont presque toujours haletants. Elle approche, *haletante*, épl[orée], abîmée par la douleur, mais plus belle par sa douleur même. (Lebrun.)

> Je les vois *haletants* et couverts de poussière,
> Braver dans ces travaux chaque jour répétés
> Et le froid des hivers et le feu des étés. (Voltaire.)
> Ainsi tout *haletant*, Pélops et les …
> Regardent en courroux les pavillons chrétiens.
> (Baour-Lormian.)

— Fig.

> Croyez-vous que l'Europe tombe
> S'il n'a au … au-dessus de sa tombe
> Les … *haletants* ? (V. Hugo.)

— Se dit aussi des choses. Poitrine haletante. Sein haletant. Bouche haletante. Ces esclaves à demi nus, revenant du travail, la poitrine *haletante* comme le soufflet d'une forge, contrastaient avec le calme majestueux du maître d'hôtel, se carrant seul dans son fauteuil. (Roger de Beauvoir.)

> Sous des … le superbe Frédéric,
> La bouche *haletante* et le sein enflammé,
> Soulève le fardeau dont il est opprimé. (Delille.)
> Et l'âtre où le matin, de sa cendre fidèle,
> Un souffle *haletant* réveillait l'étincelle. (Id.)
> Hippomène lassé s'exhalant plus qu'à peine
> De son sein *haletant* une brûlante haleine.
> (Ponce-Denis Écouchard Lebrun.)

— Fig. Sont-ce les strophes d'une ode ou les arguments d'une philosophie que ces pensées brèves, serrées, *haletantes* ? (P. de St-Victor.) Il exploitait, ce jour-là, le sentiment toujours *haletant* de la nation d'en finir avec les prétentions des régimes passés. (Gambetta.)

HALÈTEMENT. s. m. (*h* asp.). Action de haleter. Le halètement de ce coureur.

*** HALETER**. v. n. 1re conj. (*h* asp. ; ét. lat., *halare*, souffler). On change l'*e* en *è* devant une syllabe muette. *Je halète, tu halètes, il halète*, etc. Respirer avec force et fréquemment, comme un homme essoufflé, hors d'haleine. Haleter à force d'avoir couru. Voyez comme ce chien halète. Il avait travaillé dans les carrières, *halete* dans les étuves. (G. Flaubert.)

> Et leur mère … poussant ses … ses oiseaux,
> Venait en *haletant* partager leurs travaux. (A. Martin.)

— Fig.

> Sans cesse poursuivant ces fugitives fées,
> On voit sous les lauriers *haleter* les Orphées. (Boil.)

— Par extens. Se dit d'une personne à qui la douleur, l'effroi, l'admiration ou un sentiment très vif a comme ôté ses forces, qui éprouve une sorte de suffocation. Il haletait de saisissement et de terreur. Il ne pouvait parler, et il haletait de douleur. Il marchait en *haletant* de peine et de tristesse. (Boil.) Dire l'ampleur, l'éclat, l'originalité que Rouvière a déployés dans ce rôle foudroyant et multiple d'Hamlet, c'est impossible ! Nous *haletions* dans un coin de l'orchestre. (Ch. Monselet.)

— Fig. Désirer vivement. *Haletant* après l'ombrage des bois. (Chateaub.)

HALETH. s. m. (*h* asp.). Relig. mah. Nom de l'extase dans laquelle se trouvent certains derviches, au milieu de laquelle ils en viennent aux épreuves du fer ardent, et se percent le côté, les bras ou les jambes avec des instruments tranchants.

*** HALEUR, EUSE**. s. (*h* asp.). Celui, celle qui hale, qui tire un bateau à l'aide d'un câble, pour le faire avancer. Combien faudra-t-il de haleurs pour remonter ce bateau ? Tous ces haleurs sont épuisés et tout haletants.

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

— HALEUR. s. m. Ornith. Nom vulgaire d'un engoulevent de la Jamaïque.

HALÉVY (Jacques-François-Fromental-Élie). Compositeur français, né à Paris, 1799-1862, de parents israélites, fut l'élève favori de Cherubini, et obtint en 1819 le grand prix de composition musicale. En 1829, l'opéra de *Clari*, aux Italiens, et l'opéra-comique du *Dilettante d'Avignon* commencèrent sa réputation. En 1835, il écrivit *la Juive*, qui eut un succès européen. Dès lors, Halévy fut au rang des grands compositeurs, et il donna à l'Opéra et à l'Opéra-Comique : *l'Éclair, Guido et Ginevra, la Reine de Chypre, Charles VI, les Mousquetaires de la reine, le Val d'Andorre, la Fée aux roses, le Juif errant, Valentine d'Aubigné*, etc. || HALÉVY (Léon). Littérateur français, frère du précédent, né à Paris, 1802-1883. Ses écrits embrassent l'histoire, la philosophie, la poésie, mais il est surtout connu comme auteur dramatique ; il a donné au théâtre : *le Czar Demetrius*, tragédie ; *Beaumarchais à Madrid, Indiana, Leone Leoni*, drames ; *le Chevreuil, la Rose jaune, le Balai d'or, Ce que fille veut*, comédies, etc. Parmi ses autres œuvres, nous citerons : *l'Histoire des Juifs, la Grèce tragique*, le poème dramatique de *Luther*, etc.

HALEX ou **HALEC**. s. m. (pron. *a-lekce, a-lek*). Saumure de certains poissons, dont les Anciens faisaient des sauces. || Le poisson même qu'on croit être le hareng, l'anchois ou la sardine.

HALFAY. Géogr. Pays très fertile de la Nubie, au N. de Khartoum. Sel fossile. Capitale *Halfaya*, près du Nil ; 4,000 hab.

HALIA. Myth. Une des cinquante Néréides, filles de Nérée et de sa sœur Doris. — Sœur des Telchines, dont Neptune eut six fils. Se précipita dans la mer pour éviter la colère de Vénus, et fut honorée depuis sous le nom de Leucothée.

HALIACMON. Géogr. anc. Rivière de l'ancienne Macédoine, descend des monts Citius et se jette dans le golfe Thermaïque. Auj. *Indjé-Karasou*.

HALIADE. s. f. (du grec ἁλιὰς, nacelle). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi aux dépens des pyrales, et dont l'espèce type est la tordeuse du chêne, qui se rencontre dans toutes les parties de l'Europe. On dit aussi *halias*.

HALIANASSE. s. m. (étym. gr., ἅλς, mer ; ἀνάσσω, je règne). Mamm. Genre de lamantins fossiles.

HALIANTHE. s. m. Botan. Synon. d'HONKENEYE.

HALIARTE. Géogr. anc. Ville de Béotie, sur la côte sud du lac Copaïs, était une des douze cités béotiennes. Ce fut au siège de cette ville que Lysandre, général macédonien, perdit la vie, l'an 394 avant J.-C.

HALIARTE. Temps hér. Fils de Thersandre et petit-fils de Sisyphe. Il bâtit la ville du même nom.

HALIASTUR. s. m. Ornith. Synon. de PYGARGUE.

HALIBUT. s. m. Ichtyol. Syn. de HELLEBUT.

HALICARNASSE. Géogr. anc. Ville d'Asie Mineure (Carie), au N. du golfe Céramique, patrie d'Hérodote et de l'historien Denys ; auj. *Boudroun*. Ce fut dans cette ville, capitale des rois de Carie, que la veuve de Mausole lui fit élever le magnifique tombeau, d'où nous est venu le nom de mausolée. En 1839, l'Anglais Brock en a retrouvé l'emplacement et quelques bas-reliefs.

HALICHÉLIDONE. adj. 2 g. (pr. *a-li-ké-li-done* ; ét. gr., ἅλς, mer ; χελιδών, hirondelle). Ornith. Qui ressemble aux hirondelles de mer et aux albatros. || HALICHÉLIDONES. s. f. pl. Famille d'oiseaux comprenant les hirondelles de mer et les albatros.

HALICHÉLONE. adj. 2 g. (pr. *a-li-ké-lone* ; ét. gr., ἅλς, mer ; χελώνη, tortue). Erpét. Qui ressemble aux tortues de mer. || HALICHÉLONES. s. m. pl. Famille de reptiles chéloniens comprenant les tortues de mer.

HALICHÈRE. s. m. (pr. *a-li-kère* ; ét. gr., ἅλς, mer ; χοῖρος, porc). Mamm. Genre de carnassiers amphibies, formé aux dépens des phoques.

HALICHONDRIE. s. f. Zooph. Synon. de HALISPONGIE.

HALICOLYMBE. adj. 2 g. (étym. gr., ἅλς, mer ; κολυμβάω, je plonge). Ornith. Qui vit dans les eaux salées et qui a coutume d'y plonger. Oiseaux halicolymbes. || HALICOLYMBES. s. m. pl. Sous-ordre d'oiseaux halicolymbes.

HALICORACE. adj. 2 g. (ét. gr., ἅλς, mer ; κόραξ, corbeau). Ornith. Qui ressemble au corbeau de mer. || HALICORACES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant les corbeaux de mer, c'est-à-dire les frégates et les pélicans.

HALICORE. s. m. (ét. gr., ἅλς, mer ; κόρη, petit garçon). Mamm. Syn. de DUGONG.

HALICORIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *halicore*, gr. εἶδος, aspect). Mamm. Qui ressemble au dugong. || HALICORIDES. s. m. pl. Famille de mammifères cétacés, qui a pour type le genre dugong.

HALICTE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères, tribu des apiens, établi pour plusieurs espèces européennes.

HALICTOPHAGE. s. m. (ét. fr., *halicte* ; grec φάγω, je mange). Entom. Genre de l'ordre des strepsitères, établi pour une seule espèce qui vit en Angleterre.

HALIDON ou **HALLISDOWN-HILL**. Géogr. Colline du comté de Durham, près de Berwick (Angleterre), où les Écossais furent vaincus par Édouard III, en 1333.

HALIDRACON. s. m. Erpét. Syn. de PLESIOSAURE.

HALIDRYDE. s. f. (ét. gr., ἅλς, mer ; δρῦς, arbre). Bot. Genre d'algues marines de la famille des fucus.

HALIE. s. f. (de *Halies*, n. mythol.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des phalénites, voisin des fidonies, établi pour deux espèces d'Europe.

HALIES. s. f. pl. (du gr. ἥλιος, soleil). Myth. Fêtes qu'on célébrait chaque année à Rhodes le 24 du mois de boédromion, en l'honneur du soleil ou d'Apollon.

HALIÈTE. s. m. Ornith. Syn. de PYGARGUE.

*** HALIEUTIQUE**. adj. 2 g. (ét. gr., ἁλιευτικὴ, la pêche, dérivé de ἅλς, mer). Qui concerne la pêche.

— HALIEUTIQUE. s. f. Art de la pêche. Apprendre l'halieutique. Connaître les règles de l'halieutique.

— *Les Halieutiques d'Oppien*. Titre d'un poème sur la pêche.

HALIFAX. Géogr. Ville d'Angleterre, comté et à 60 kil. S.-O. d'York, sur l'Hebble. Patrie de

Tilleuls n. Églises remarquables; magnifique halle aux draps. Mérinos, peluches, serges, tapis, draps, etc.; 74,000 hab.

— HALIFAX. Ville de l'Amérique anglaise, chef-lieu de la Nouvelle-Écosse, sur l'Atlantique, au fond de la baie de Chibuucton. Évêchés catholique et anglican. Port vaste et bien défendu, un des plus beaux du monde. Arsenal, chantiers de construction. Pêche importante, commerce actif; 30,000 hab.

HALIFAX (George SAVILLE, marquis d'), 1630-1695. Il fut ministre de Charles II, garde des sceaux en 1682, président du conseil à l'avènement de Jacques II, embrassa, en 1688, la cause de Guillaume III et fut son secrétaire du sceau privé. Tombé bientôt en disgrâce, il passa dans les rangs de l'opposition. Il a laissé, entre autres ouvrages, un *Portrait de Charles II*. || HALIFAX (Charles MONTAGU, comte d'). Fils du précédent, né à Horton (Northampton), 1661-1715. Chancelier de l'Échiquier et sous-trésorier en 1694, il refondit les monnaies et eut l'idée première d'une sorte d'amortissement. Membre du conseil de régence en 1698, de la Chambre des lords en 1700, il proposa et négocia, en 1706, la réunion de l'Écosse à l'Angleterre. Après l'avènement de la maison de Hanovre, auquel il contribua, il se jeta dans l'opposition. Il fut le protecteur d'Addison, de Pope, de Swift et d'autres hommes de lettres. Ses poésies ont été publiées en 1715.

HALIGLOSSE. s. f (ét. gr., ἅλς, mer; γλῶσσα, langue). Polyp. Genre de polypiers, établi aux dépens des fongies.

HALIGOURDE. s. m. Boulang. Sorte de pain fait avec de la farine de gruau.

HALIGRAPHIE. s. f. V. HALOGRAPHIE.

HALIGRAPHIQUE. adj. 2 g. V. HALOGRAPHIQUE.

HALIME. s. m. (étym. gr., ἅλιμος, de mer). Bot. Syn. de SESUVE ou SESUVION.

— Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des oxyrynques, établi pour deux espèces particulières aux mers de l'Inde.

HALIMÈDE. s. f. (de *Halimède*, n. myth.). Polyp. Genre de polypiers de l'ordre des corallinées, établi pour quelques espèces qui habitent plus particulièrement les mers équatoriales.

— HALIMÈDE. s. m. Crust. Genre de décapodes brachyures, famille des catométopes, établi pour une seule espèce des mers du Japon.

HALIMÈDE. Myth. gr. Une des Néréides.

HALIMETRIE. s. f. Chim. V. HALOMETRIE.

HALIMÉTRIQUE. adj. Chim. V. HALOMÉTRIQUE.

HALIMIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *halimus*, halime; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'halime.

HALIMOCNÉMIDE. s. f. (ét. gr., ἅλιμος, de mer; κνήμη, tige). Bot. Genre de la famille des atriplicées salsolées, établi pour des herbes qui se rencontrent à la fois dans la Sibérie et l'Arabie.

HALIMODENDRON. s. m. (pr. *a-li-modin-dron*; ét. gr., ἅλιμος, de mer; δένδρον, arbre). Bot. Genre de légumineuses de la tribu des lotées, dont les espèces croissent en Sibérie.

HALIMOSAURE. s. m. (ét. gr., ἅλιμος, marin; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HALIN. s. m. (*h* asp.; radic. *haler*). Pêch. Corde attachée aux filets, et qui sert à les traîner.

HALINATRON. s. m. (étym. gr., ἅλς, sel; fr. *natron*). Chim. Soude naturelle ou carbonate de soude, non sans mélange toutefois, qui se forme à la surface des voûtes ou des murs humides. On dit aussi *natron* ou *natrum*.

HALINE. s. f. Zooph. Syn. d'HALISPONGIE.

HALIOTIDE. s. m. (ét. gr., ἅλιος, de mer; οὖς, ὠτός, oreille). Moll. Genre de mollusques gastéropodes aspidobranches, qu'on appelle vulgairement *oreilles de mer* et qu'on rencontre dans toutes les eaux des mers, mais en plus grande abondance dans celles des régions chaudes. Leur coquille nacrée et souvent parée des couleurs les plus vives est recherchée dans les industries artistiques. Elle avait des yeux azurés comme la nacre d'un *haliotide* de mer. (Léon Gozlan.)

HALIOTIDÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à un haliotide. || HALIOTIDÉS. s. m. pl. Famille qui a pour type le genre haliotide.

HALIOTIDIER. s. m. Moll. Syn. d'HALIOTIDE.

HALIOTOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *haliotide*; gr. εἶδος, aspect). Moll. Qui ressemble à un haliotide.

HALIOTOÏDÉE. s. f. Moll. Syn. de STOMATE.

HALIPHERE. Temps hér. Un des cinquante fils de Lycaon.

HALIPHRON. Temps hér. Selon quelques auteurs, Père de Deucalion, qu'il eut de la nymphe Zephyrie.

HALIPLE. s. m. (du gr. ἁλίπλοος, qui nage en mer). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des hydrocanthares, établi pour vingt espèces, la plupart de l'Europe ou de l'Amérique du Nord.

HALIPLIDE. adj. (ét. fr., *haliple*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte au genre haliple. || HALIPLIDES. s. m. pl. Tribu de coléoptères, famille des hydrocanthares, ayant pour type le genre haliple.

HALIPTÈNE. adj. 2 g. (étym. gr., ἅλς, mer; πτηνός, qui vole). Ornith. Qui vole à la surface de la mer. || HALIPTÈNES. s. m. pl. Famille d'oiseaux.

HALIQUE. s. m. Ornith. Syn. de CORMORAN.

HALIRRHOTHIUS. Myth. gr. Fils de Neptune et de la nymphe Euryte; il fit violence à Alcine et fut tué par Mars.

HALISAÏA. s. f. (*h* asp.). Bot. Quinquina de la Bolivie.

HALISAURIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἅλς, mer; σαῦρος, lézard). Erpét. Qui vit dans la mer. || HALISAURIENS. s. m. pl. Section de reptiles sauriens, comprenant ceux qui, suivant toutes les apparences, vivaient dans le sein de la mer.

HALISÉRIDE. s. f. Bot. V. HALYSERIDE.

HALISPONGIE. s. f. (étym. gr., ἅλς, mer; σπόγγος, éponge). Zooph. Genre de spongiaires, formé aux dépens des éponges.

HALITHÉE ou **HALITÉE.** s. f. Annél. Syn. d'APHRODITE.

HALITHÉRION. s. m. (ét. gr., ἅλς, mer; θηρίον, animal). Mamm. Genre de lamantins fossiles.

HALITHERSÈS. Temps hér. Fils d'Ancée et de Samia, fille de Scamandre. || Fils de Mastor, et habile devin d'Ithaque, qui prédit le retour d'Ulysse aux prétendants de Pénélope.

★ **HALITUEUX, EUSE.** adj. (du lat. *halitus*, vapeur, exhalaison). Qui est chargé de vapeurs, qui s'élève en vapeur comme l'haleine pendant la gelée.

— Méd. *Chaleur halitueuse.* Chaleur moite, qu'on observe principalement dans les maladies inflammatoires du poumon. || *Peau halitueuse.* Celle qui est couverte d'une douce moiteur.

HALITUS. s. m. (pron. *a-li-tuss*; mot lat. qui signifie *exhalaison, vapeur*). Médec. Transpiration à l'état de vapeur moite qui s'exhale de la peau. || Se dit aussi, dans le langage médical, pour désigner l'haleine.

HALIUS. Temps hér. Second fils d'Alcinoüs, qui, en présence d'Ulysse, concourut pour le prix de la course. || Troyen tué par Turnus.

HALIVE. s. f. (*h* asp.). Ornith. Sarcelle de Madagascar, qui a le bec et les pieds rouges.

HALIZONIENS. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de l'ancienne Paphlagonie, qui vint secourir les Troyens contre les Grecs.

HALL. s. m. (mot anglais). Grande salle, vestibule dans les grands établissements de finance ou de commerce, les gares de chemins de fer, etc.

HALL ou **SCHWŒBISCH-HALL.** Géogr. Ville du cercle du Jaxt (Wurtemberg), sur le Kocher, à 34 kil. N.-O. d'Ellwangen. Surintendance générale évangélique, eaux minérales, exploitation des sources salées. C'est là que furent frappés, 1224, les premiers liards allemands appelés *heller* ou *haller*. L'union protestante y fut renouvelée en 1610; 8,500 hab.

HALL (Basile). Navigateur anglais, né à Édimbourg, 1788-1844, d'une noble famille, entra de bonne heure dans la marine royale et s'y distingua. Il publia une *Relation de son voyage sur les côtes de la Chine, du Japon et aux îles Lieou-Tcheou*; il y inséra un récit curieux de son entrevue avec Napoléon Ier à Sainte-Hélène. On a de lui: *Voyage au Chili, au Pérou et au Mexique, Voyage dans l'Amérique du Nord*, etc.

★ **HALLAGE.** s. m. (*h* asp.). Droit sur les marchandises qu'on étale dans les halles et dans les foires.

— Anc. cout. Redevance due au roi ou au seigneur par ceux qui vendaient dans les foires ou marchés.

HALLAGER. s. m. (*h* asp.). Celui qui percevait les droits de hallage.

HALLAL. s. m. (*h* asp.). Cérémonie religieuse pratiquée par les musulmans de l'Inde, qui consiste à tourner du côté de l'Orient la tête d'un animal tué pour être mangé.

★ **HALLALI.** interj. (onomatopée). Chass. Cri usité dans la chasse à courre, pour annoncer que la bête est aux abois. Hallali! hallali! hallali!.

— HALLALI. s. m. Sonnerie du cor annonçant que la bête se rend. La fanfare de hallali, en général composée de deux, trois ou quatre notes, rallie les chasseurs. Méhul s'est servi de l'hallali pour terminer sa belle ouverture du *Jeune Henri*. Haydn a fait entendre l'hallali dans la chasse de l'oratorio des *Saisons*. Sonner *l'hallali*. (Acad.) Et cent chasseurs arrivent à *l'hallali* pour se disputer la proie. (E. About.)

HALLAM (Henri). Historien et critique anglais, né à Windsor, 1777-1859. On lui doit: *État de l'Europe pendant le moyen âge*, traduit en français, *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre*, traduite en français, *Histoire de la littérature de l'Europe pendant les* XVe, XVIe, XVIIe *siècles*.

★ **HALLE.** s. f. (*h* asp.; de l'allem. *Halle*, même signif.). Emplacement ordinairement fermé et couvert, destiné à l'emmagasinement et à la vente d'objets d'une utilité première. Il existe des halles aux cuirs, aux draps, au blé, à la viande, aux toiles, etc. Dans les petites villes de province, les halles ne sont ordinairement pas fermées et ne sont qu'une espèce de marché couvert. L'origine des *halles* de Paris remonte à Philippe Auguste. (L. Grégoire.)

— *Les halles centrales* ou absolument *Les halles*. Le plus grand marché de denrées alimentaires de Paris. Telles qu'elles existent actuellement, elles ont été construites par l'architecte Baltard, qui commença les travaux en 1851; elles sont divisées en douze pavillons ayant chacun leur genre particulier de commerce et embrassant, avec les rues qui les traversent, une superficie de 87,790 mètres.

— *Dames de la halle*. Les marchandes des halles.

— *Fort de la halle*. Portefaix attaché au service des halles.

— *Langage des halles*. Celui qui se parle communément dans les halles et dans les marchés, qui est bas et grossier, et dont les expressions énergiques abondent en métaphores.

— Fig. Se dit de tout langage vulgaire, impoli, grossier. Où avez-vous donc appris ce langage des halles? Est-il possible qu'avec l'air d'un homme bien élevé, on parle ainsi le langage de la halle?

On ne vit plus en vers que pointes triviales;
Le Parnasse parla le langage des halles. BOILEAU.

— Dans le même sens, on dit: *Sa place est aux piliers des halles.*

— Fig. Édifice, salle qui s'ouvre à tous les vents. Cette chambre est une halle.

— Nom de certains ateliers d'un arsenal.

— Se disait autrefois d'un hôtel, et particulièrement en parlant de l'hôtel de ville.

— Comm. Sorte de toile de Bretagne.

— Techn. Atelier où l'on fond du verre, où l'on coule des glaces.

HALLE. Géogr. Ville des États prussiens (Saxe), à 15 kil. N. de Mersebourg, sur une île de la Saale. Université renommée qui date de 1694, à laquelle a été réunie celle de Wittemberg, en 1815. Écoles de chirurgie, de médecine, des arts et des mines; sociétés savantes, etc. Salines importantes. Patrie de Michaelis, Hændel, Struensée; 71,500 hab.

HALLÉ (Jean-Noël). Médecin célèbre, né à Paris, 1754-1822. Professeur d'hygiène à la Faculté en 1794, membre de l'Institut dès sa création, premier médecin de Napoléon Ier, enfin professeur au Collège de France et auteur d'un grand nombre d'ouvrages ou de mémoires remarquables.

★ **HALLEBARDE.** s. f. (*h* asp.; ét. ital., *alabarda*, même signif., dérivé probablement de l'anc. allem. *helmparte* ou *helmbarte*, sorte de hache). Anc. art milit. Arme offensive composée d'une hampe ou manche de deux mètres au plus de longueur, et d'un fer adapté par une douille à l'extrémité de la hampe. Ce fer formé, au-dessus de la douille, d'un côté tantôt une hache, tantôt un croissant à pointes très aiguës, et de l'autre un dard droit ou crochu. Il se continue dans le prolongement de la hampe, en une lame à deux tranchants, large à sa base, et se terminant en pointe très aiguë. La hallebarde était à la fois une arme d'estoc et de taille. La *hallebarde* était susceptible de recevoir divers ornements; le manche se garnissait de drap, de velours de couleur vive. La douille se cachait sous une houppe ou gland à frange d'or, d'argent et de soie. (Haillot.) Les Suisses adoptèrent la *hallebarde* comme arme défensive, et ce sont eux qui l'ont fait connaître en France vers 1460. (Id.) Ils sont armés de *hallebardes*, et ont des vêtements de bandes en drap jaune, rouge et bleu; ils portent dans les grandes cérémonies le casque et la cuirasse. (Oudinot.) Dans les églises de Paris, les suisses sont armés d'une *hallebarde*. (Larcher.)

— Fig. *Donner une hallebarde*. Signifiait Faire sergent dans une compagnie à pied.

— Prov. *Cela est vrai comme les suisses portent la hallebarde par-dessus l'épaule*. Cela n'est pas vrai, cela est complètement faux.

— *Pleuvoir, tomber des hallebardes*. Pleuvoir excessivement fort. On est si habitué à la pluie, que, lorsqu'il ne tombe pas des *hallebardes*, on croit qu'on peut se promener. (Mérimée.) || *Cela rime comme hallebarde et miséricorde*. Cela ne rime pas du tout. Ces choses ne vont pas bien ensemble.

— Moll. *Hallebarde de suisse*. Nom vulgaire des coquilles rostellaires et en particulier du pied de pélican.

★ **HALLEBARDIER.** s. m. (*h* asp.). Soldat portant la hallebarde. Un brave hallebardier. La légion était composée de *hallebardiers*, de piqueurs et d'arquebusiers. (Haillot.)

— Techn. Celui qui amène de lourdes masses sur le chantier, au moyen de rouleaux et de leviers.

— Adjectiv. Un soldat hallebardier. Dans tous les pays soumis à la domination de la maison de Bourbon, la garde des châteaux royaux était confiée à des Suisses *hallebardiers*. (Haillot.)

HALLE-BASSE. s. f. Anc. législ. Juridiction qui était établie à Valenciennes pour connaître de toutes les contestations qui concernaient la draperie.

HALLEBICK. s. m. Anc. cout. Droit qu'on levait sur le poisson que les marchands forains apportaient et vendaient à Paris.

HALLEBOTTER. v. a. 1re conj. Grappiller. (Rabelais.)

HALLEBRAND. s. m. Ornith. V. HALBRAN.

HALLEBREDA. V. HALBREDA.

HALLEBRENÉ, ÉE. adj. V. HALBRENÉ.

HALLEFESSIER. s. m. Gueux, belitre. Vieux mot.

HALLENCOURT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Abbeville (Somme); 2,000 hab.

HALLER (Albert de). Né à Berne en 1708, mort en 1777, moins célèbre comme médecin que comme anatomiste, botaniste, physiologiste; il fut en outre bibliographe, poète, romancier. Son aptitude pour l'étude et la vivacité de son intelligence se manifestèrent dès ses plus jeunes années. Sa thèse de docteur, qu'il passa à la fin de 1726, à l'âge de 19 ans, fit grand bruit. Après avoir visité l'Angleterre et la France, il revint à Berne pour y pratiquer la médecine et y professer l'anatomie. Appelé à Gœttingue en 1736, pour y organiser l'université, il renonça à la pratique de la médecine et se consacra exclusivement, pendant dix-huit ans, à ses devoirs de professeur et à ses publications sur les sciences naturelles. Rappelé par un décret du Sénat, il vint se fixer définitivement à Berne en 1753, et y remplit avec autant d'habileté que d'activité différentes fonctions administratives ou politiques, sans discontinuer ses travaux scientifiques. Haller a laissé près de 200 ouvrages dont les principaux sont: *Icones anatomicæ*, *Elementa physiologiæ*, *Historia plantarum Helvetiæ indigenarum*, *Bibliothèque de la botanique*, *De la Chirurgie*, *De l'Anatomie*, *De la Médecine pratique*, etc. Comme poète, il a laissé des odes, des discours, des satires, un poème sur les Alpes, et quatre romans, dont l'un le peint lui-même et les trois autres sont des utopies politiques.

HALLÉRIACÉ, ÉE. adj. (*h* asp.). Bot. Qui ressemble à une hallérie. || HALLÉRIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des personnées qui a pour type le genre hallérie.

HALLÉRIE. s. f. (*h* asp.; de *Haller*, n. pr.). Bot. Genre de scrofularinées gratiolées, établi pour une seule espèce originaire de l'Afrique australe, remarquable par le vert brillant de son feuillage.

HALLETTES. s. f. pl. (*h* asp.). Petit hangar ou l'on fait sécher le linge, où l'on met le bois, en Normandie.

HALLEY. s. m. (*h* asp.). Bruit que font entendre les chevaux affectés du sifflage. Vieux mot.

HALLEY (Edmond). Né à Londres, 1656-1742, célèbre astronome, reçut la mission d'aller observer à Sainte-Hélène le ciel de l'hémisphère austral, et y dressa un catalogue de 350 étoiles. Il démontra qu'à l'aide du passage de Vénus sur le soleil on pouvait déterminer exactement la distance de la terre au soleil; il démontra aussi que les comètes sont, comme les autres astres, assujetties à des lois fixes, et, dès 1705, il prédit, pour 1759, le retour de celle qui, depuis, a porté son nom.

HALLIE. s. f. (*h* asp.; de *Hall*, n. pr.). Bot. Genre de légumineuses, tribu des lotées, comprenant une dizaine d'espèces africaines. || Syn. d'ALYSICARPE et de HONKÉNÉJA.

★**HALLIER.** s. m. (*h* asp.). Celui qui surveille une halle, qui en garde les diverses denrées.

— Marchand qui étale et qui vend dans une halle. Ces deux sens sont peu usités.

— Ouvrier qui range les briques dans une tuilerie.

★ **HALLIER.** s. m. (*h* asp.; étym. douteuse, bas-lat. *hasla*, branche). Chass. Filet contre-maille, qui est employé pour la chasse d'un grand nombre d'oiseaux, et qui varie par sa longueur, sa largeur et la hauteur des mailles et des rets dont il est composé. Les chasseurs distinguent les halliers, selon leur destination, en hallier à perdrix, hallier à cailles, à faisans, à canards, et, en effet, ces différents halliers ne sont nullement semblables.

— Au pluriel, Buissons fort épais dans lesquels le menu gibier se réfugie pour éviter le chasseur. Ils abattent les grands arbres, ils rasent les taillis, ils coupent les *halliers* et les broussailles. (Montalemb.) Il y a toujours une sorte de soir dans de si sauvages *halliers*, et il ne fait jamais clair dans ce bois-là. (V. Hugo.) Nous plongions dans l'épaisseur impénétrable des *halliers*. (E. About.)

Dans les dédales verts que formaient les *halliers*,
L'herbe tendre, le thym, les humbles rochers,
Présentaient aux troupeaux une pâture exquise.
(LA FONTAINE.)

— On trouve aussi le singulier, dans ce sens. Il n'était pas un arbre, pas un *hallier* en fleur qui ne fût consacré dans sa poétique mémoire. (J. Sandeau.)

HALLIRHOÉ. s. f. (d'*Hallirhoé*, n. myth.). Polyp. Genre de polypiers de l'ordre des alcyonaires sarcoïdes, comprenant deux espèces fossiles des terrains oolithiques.

HALLIRHOÉ. Myth. gr. Selon Plutarque, Nymphe que Neptune rendit mère d'Isis.

HALLITE. s. f. (*h* asp.). Minér. Silicate hydraté d'alumine, de sesquioxyde de fer et de magnésie.

HALLMAN (Charles-Israel). Un des meilleurs écrivains dramatiques de la Suède, 1732-1800. Dans ses comédies, il y a de la verve et de la vérité; mais il a surtout réussi dans les parodies.

HALLOMÈNE. s. m. (ét. gr., ἅλλομαι, je

bondis). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, établi pour sept espèces dont la plus remarquable se rencontre en Suède et en Allemagne.

HALLOPE. s. m. (*h* asp.). Pêch. Grand filet qui traîne sur le fond.

HALLOYSITE. s. m. (de *Halloy*, n. pr.). Minér. Variété d'argile qui se présente sous l'aspect d'une substance compacte, blanche ou bleuâtre, translucide, à cassure conchoïde ou cireuse, et trouvée sous forme de rognons dans certaines mines de Belgique, de Silésie ou de Bretagne.

* **HALLUCINATION**. s. f. (pr. *al-lu-ci-na-cion* ; rad. *halluciner*). Trouble de la partie du cerveau qui est le siège ordinaire de la perception, d'où naissent dans l'esprit la pensée et la sensation d'objets qui ne se trouvent pas soumis à l'action des sens. Un homme en délire qui a la conviction intime d'une sensation perçue, alors que nul objet extérieur propre à exciter cette sensation n'est à portée de ses sens, est dans un état d'hallucination. L'hallucination est une affection passagère. Si cette affection a quelque durée, elle devient délire ; si elle est constante, c'est la folie ; dans ce dernier cas, le cerveau tout entier est en désordre. Les *hallucinations* diffèrent du somnambulisme, en ce que, dans le plus grand nombre de cas, les hallucinés se rappellent toutes les idées qui ont troublé leur esprit, tandis que les somnambules ne se souviennent de rien. (Esquirol.) La magie s'ajoute à l'orgie, les *hallucinations* activent le délire. (P. de St-Victor.)

— Fig. Tout écart de l'imagination. C'est une hallucination. Cet ouvrage est rempli d'hallucinations. Cette doctrine n'est qu'un amas d'hallucinations.

HALLUCINATOIRE. adj. Méd. Qui a rapport à l'hallucination. Trouble hallucinatoire.

* **HALLUCINÉ, ÉE**. part. pass. du v. Halluciner. S'empl. adjectiv. Qui a des hallucinations.

— Substantiv. Un halluciné. Des hallucinés. Une *hallucinée*. (Acad.) La conviction des *hallucinés* est si entière, si franche, qu'ils raisonnent, jugent, et se déterminent en conséquence de leurs hallucinations, indépendamment de toute sensation, de toute idée, de tout raisonnement. (Esquirol.)

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Halluciner, ne donne ce mot que comme adjectif et substantif.

HALLUCINER. v. a. 1re conj. (du latin *hallucinare*, errer). Causer des hallucinations, au propre et au figuré.

— S'HALLUCINER. v. pron. Éprouver des hallucinations.

HALLUIN. Géogr. Bourg du cant. de Tourcoing, arr. de Lille (Nord). Tissus de laine et de coton ; 14,000 hab.

HALMATURE. adj. 2 g. (étym. gr., ἅλμα, saut ; οὐρά, queue). Mamm. Qui saute à l'aide de sa queue.|| HALMATURES. s. m. pl. Famille de mammifères comprenant deux espèces qui, comme les kanguroos, sautent à l'aide de leur queue.

HALMIE. s. f. Bot. Syn. de PYRUS.

HALMUS. Temps hér. Fils de Sisyphe. Étéocle, roi d'Orchomène, lui céda une partie de la Béotie. Il y bâtit quelques villages qui furent appelés les Halmons.

* **HALO**. s. m. (*h* asp. ; du gr. ἅλως, aire, surface). Optiq. Météore qui paraît en forme d'anneau ou d'aire circulaire lumineuse, et de diverses couleurs, autour des astres et principalement du soleil et de la lune, quand ils sont vus à travers une atmosphère brumeuse, vaporeuse. Ce phénomène est dû à la réfraction de la lumière dans l'atmosphère. Arago, en soumettant à la polarisation la lumière du *halo*, a reconnu qu'elle se conduisait comme les rayons lumineux déjà réfractés. (T. Page.)

— Par anal. Nom de cercles simples qui entourent fréquemment, à quelque distance, le soleil et la lune. Ces halos rudimentaires indiquent seulement que des vapeurs plus ou moins abondantes voilent l'atmosphère. Une large lune blanche, entourée d'un immense *halo*, éclairait lugubrement les bruyères. (V. Hugo.)

— Anat. Aréole ou cercle coloré qui entoure le mamelon de la femme.

HALOBATE. s. m. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, mer ; βατέω, je marche). Entom. Genre d'hémiptères de la tribu des réduviens, famille des hydrometrides, voisin des gerris, établi pour deux espèces trouvées à la surface des mers équatoriales.

HALOBIE. s. f. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, mer ; βίος, vie). Conchyl. Genre de ...

HALOCHIMIE. s. f. (*h* asp. ; étym. gr., ἅλς, ἁλός, sel ; χημεία, chimie). Chim. Partie de la chimie qui traite des sels, de leurs propriétés théoriquement décrites, de la manière dont ils se comportent avec les autres corps.

HALOCHIMIQUE. adj. 2 g. (*h* asp.). Qui a rapport à la halochimie.

HALOCNÈME. s. m. (*h* asp. ; étym. gr., ἅλς, ἁλός, mer ; κνήμη, tige). Bot. Genre de chénopodées cyclolobées, établi pour des arbrisseaux des régions circonvoisines du Caucase et de la mer Caspienne.

HALOCRINITE. s. m. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, mer ; κρίνον, lis). Échin. Genre d'échinodermes du groupe des encrines.

HALODACTYLE. s. m. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, mer ; δάκτυλος, doigt). Bot. Genre de bryozoaires de la famille des algues, établi par quelques auteurs pour les espèces désignées auparavant sous le nom d'*alcyonidée* ou *alcyonidium*.

HALODENDRE. adj. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, ἁλός sel ; δένδρον, arbre). Bot. Se dit des arbres qui croissent dans des terres imprégnées de sel.

— HALODENDRE. s. m. Arbuste de Madagascar.

HALODULE. s. f. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, mer ; δοῦλος, esclave). Bot. Genre de naïadées, établi pour une espèce de Madagascar.

HALOENNES ou **HALOÉES**. s. f. pl. (*h* asp. ; du gr. ἀλοάω, je bats en grange). Myth. Fêtes célébrées en l'honneur de Cérès et de Bacchus.

HALOGÈNE. adj. 2 g. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, sel ; γεννάω, j'engendre). Chim. Qui engendre des sels. Nom proposé pour remplacer celui de chlore. D'autres l'ont adopté pour désigner toute une classe de corps électro-négatifs, comme le chlore, l'iode, le brome, le fluor, etc., qui forment des sels haloïdes, en s'unissant avec les métaux électro-positifs et en les neutralisant.

HALOGÉNIQUE. adj. (*h* asp. ; rad. *halogène*). Chim. Se dit des résidus que l'on obtiendrait en privant les acides oxygénés de leur hydrogène basique.

HALOGÈTE. s. m. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, mer ; γήθυον, ciboule). Bot. Genre d'atriplicées salsolées, établi pour des espèces d'Asie.

HALOGRAPHE. s. m. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, sel ; γράφω, je décris). Chim. Celui qui s'occupe de l'étude, de la description des propriétés des sels.

HALOGRAPHIE. s. f. (*h* asp. ; rad. *halographe*). Chim. Description des sels, traité des sels.

HALOGRAPHIQUE. adj. 2 g. (*h* asp.). Chim. Qui a rapport à la halographie.

HALOÏDE. adj. 2 g. (*h* asp. ; étym. gr., ἅλς, ἁλός, sel ; εἶδος, ressemblance). Chim. Qui provient de l'union d'un métal électro-positif avec un corps halogène. Les chlorures, les iodures, les bromures, les cyanures sont des sels haloïdes.

— Substantiv. Un haloïde. Les chlorures sont des haloïdes.

* **HALOIR**. s. m. (*h* asp.). Lieu où l'on fait sécher le chanvre par l'action du feu, avant de le broyer ou de le tiller.

HALOLOGIE. s. f. (*h* asp. ; étym. gr., ἅλς, ἁλός, sel ; λόγος, discours). Chim. Traité sur les sels ; science des sels.

HALOLOGIQUE. adj. 2 g. (*h* asp.). Chim. Qui est relatif à la halologie.

HALOMANCIE. s. f. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, sel ; μαντεία, divination). Divination par le sel.

HALOMANCIEN, ENNE. adj. (*h* asp.). Qui a rapport à la halomancie.

— HALOMANCIEN, ENNE. s. Celui, celle qui pratique la halomancie.

HALOMETRIE. s. f. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, sel ; μέτρον, mesure). Chim. Procédé de détermination du titre des solutions salines du commerce.

HALOMÉTRIQUE. adj. (*h* asp.). Chim. Qui a rapport à la halométrie. Procédés halométriques.

HALOMITRE. s. f. (*h* asp. ; étym. gr., ἅλς, ἁλός, mer ; fr. *mitre*). Polyp. Genre de polypiers, libres et fortement convexes, rencontrés dans les océans Indien et Pacifique.

HALONÈSE. Géogr. anc. Ile de la mer Égée, sur la côte de la Macédoine, célèbre dans la Fable par le massacre que les femmes y firent de leurs maris. Aujourd'hui *Dromi*.

HALOPHILE. adj. 2 g. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, sel ; φίλος, ami). Bot. Qui aime le sel, qui croît dans les terrains imprégnés de sel, dans les marais. La renoncule, l'iris, le sysimbre, sont des plantes halophiles.

— HALOPHILE. s. f. Bot. Genre qu'on rapporte à la famille des casuarinées, établi pour des herbes de Madagascar, et qu'on trouve sur les bords de la mer.

— Chim. Matière que contient l'urine de l'homme, qui est soluble dans l'alcool anhydre, et qui est remarquable par sa grande affinité pour tous les sels.

HALOPHYTE. s. f. (*h* asp. ; étym. gr., ἅλς, ἁλός, sel ; φυτόν, plante). Bot. Plante qui croît dans les terrains imprégnés de sel marin, et dont on extrait la soude.

HALORAGÉ, ÉE. adj. (*h* asp.). Bot. Qui ressemble à une haloragide. || HALORAGÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre haloragide.

HALORAGIDE. s. f. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, mer ; ῥαγός, coupé). Bot. Genre de plantes type de la famille des haloragées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans l'Asie tropicale. On dit aussi *haloragis*.

HALOSACHNE. s. f. (*h* asp. ; pr. *a-lo-zakne* ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, sel ; ἄχνη, écume). Chim. Sel d'écume ; sel déposé sur le bord de la mer, comme une écume durcie.

HALOSANTHOS. s. m. (*h* asp. ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, sel ; ἄνθος, fleur). Hist. nat. Nom donné par quelques auteurs anciens au bitume imprégné de natron et de soude, qui surnage à la surface de certaines fontaines.

HALOSYDNE. (*h* asp.). Myth. Déesse de la mer. Nom donné à Amphitrite, femme de Neptune.

* **HALOT**. s. m. (*h* asp. ; étym. prob. l'anglo-sax. *hal*, cavité). Trou qui sert de retraite aux lapins, dans une garenne.

— Se dit, en Normandie, pour Hallier.

— Astron. V. HALO.

* **HALOTECHNIE**. s. f. (*h* asp. ; pr. *a-lo-tek-ni* ; ét. gr., ἅλς, ἁλός, sel ; τέχνη, art). Chim. Partie de la chimie qui a pour objet l'extraction et la préparation des sels.

HALOTECHNIQUE. adj. 2 g. (*h* asp. ; pr. *a-lo-tek-nike*). Chim. Qui concerne la halotechnie.

HALOTIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes de Minerve, chez les Arcadiens.

HALOTRICHITE. s. f. (*h* asp. ; étym. gr., ἅλς, ἁλός, sel ; θρίξ, chevelure). Minér. Sulfate d'alumine naturel, fibreux, capillaire, de couleur blanchâtre, trouvé dans une mine de mercure de la Carniole. On dit aussi *halothricum*, s. m.

HALOTRIQUE. adj. (*h* asp.). Chim. Se dit d'un sel qui est un mélange de sulfate de fer et de sulfate de magnésie.

HALQUE. s. m. Bot. Genévrier de Phénicie.

HALS. Temps hér. Tyrrhénienne au service de Circé.

HALS (François, van). Peintre flamand, né à Malines, 1584-1666, élève de Karl van Mender, a laissé des portraits qui se recommandent par une expression pleine de vie, et un coloris vigoureux et vrai. Le musée du Louvre possède celui de Descartes.

HALSTER. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les grains, dans les Pays-Bas.

* **HALTE**. s. f. (*h* asp. ; ét. all., *Halt*, même signif.). Pause, station des gens de guerre dans leur marche. La halte des troupes ne sera pas longue. Les soldats feront une halte d'une heure. Lorsque deux colonnes d'infanterie et d'artillerie se rencontrent sur un terrain où elles ne peuvent continuer à marcher simultanément, c'est l'infanterie qui fait halte, si l'artillerie marche sans voitures.

— Se dit aussi des individus quelconques qui s'arrêtent en marchant. Les voyageurs ont fait halte dans cet endroit. Pendant la halte des chasseurs, le cerf a pris les devants. Enfin, après plusieurs journées, nous nous rendîmes au bas de la montagne la plus voisine d'Antequerre, et nous fîmes *halte*. (Le Sage.)

— Fig. Un bon dîner n'est pas celui où l'on mange tout, mais celui où l'on fait *halte* au milieu de nouvelles richesses. (De Cussy.)

— Par extens. Lieu où l'on fait halte, repas qu'on fait pendant la halte. La halte est encore éloignée, doublons le pas. Prenez les devants et faites en sorte que la halte soit bonne. La halte de chasse a eu lieu à midi. A la *halte* la plus voisine de la ville, ces seigneurs lâchèrent leurs chevaux au milieu des moissons. (Montalembert.)

— *Grande halte*. Lieu où une troupe en marche fait la halte la plus longue.

— Fig. Suspension, interruption dans l'accomplissement d'une chose. Les haltes de la vie. Les haltes du travail.

— Anc. cout. *Droit de halle et gare*. Droit de halle qu'on percevait sur les grains, les fourrages, etc.

— Art milit. *Halte!* Se dit pour faire arrêter des soldats en marche. Ce mot est toujours précédé, dans le commandement, d'un ou de plusieurs mots d'avertissement, après lesquels la voix fait une pause, pour préparer les hommes à l'exécution immédiate. Colonne, halte ! || *Halte-là!* Terme militaire dont se sert une sentinelle pour faire arrêter une patrouille, un corps de troupe, afin de les reconnaître.|| Fam. Arrêtez-vous là. Nous avons assez marché, halte-là !

— Chem. de fer. Station exclusivement destinée au service des voyageurs.

— *Halte-là!* S'emploie familièrement pour arrêter une personne dont les discours présentent quelque particularité à laquelle on veut répondre tout de suite, ou bien encore dont le langage est inconvenant. Halte-là ! vous venez de poser en principe, que, etc. Halte-là ! je ne suis pas de votre avis. Halte-là ! c'est assez de propos inconvenants. Halte-là ! de pareilles libertés me déplaisent.

> Halte-là, mon beau-frère!
> Vous ne connaissez pas celui dont vous parlez.
> (MOLIÈRE.)

HALTÉ, ÉE. part. pass. du v. Halter. S'emploie adjectiv. On passa la nuit en bataille, les soldats étant *haltés* le moins mal possible. (Pélisson.)

HALTER. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Faire faire une halte.

— HALTER. v. n. Faire halte.

— SE HALTER. v. pron. S'arrêter, se reposer. Inusité.

* **HALTÈRE**. s. m. (ét. gr., ἁλτήρ, de ἅλλομαι, je saute). Antiq. Balancier, masse de pierre ou de plomb dont on se servait pour faire le contrepoids dans les exercices gymnastiques, comme en dansant sur la corde. Les sauteurs portaient un *haltère* de chaque main, pour conserver l'équilibre. (Duméril.)

— Instrument de gymnastique moderne formé de deux sphères de métal réunies par un petit arbre de fer.

— Entom. Balancier des insectes diptères.

HALTÉRÉ, ÉE. adj. (rad. *haltère*). Entom. Qui est muni de balanciers. || HALTÉRÉS. s. m. pl. Sous-ordre de la classe des insectes, comprenant ceux de ces animaux qui sont munis de balanciers.

HALTÉRIPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἁλτήρ, balancier ; πτερόν, aile). Entom. Synon. d'HALTÉRÉ.

HALTÉRISTE. s. m. Antiq. Celui qui faisait usage d'un haltère.

HALTICOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἁλτικός, agile ; πτερόν, aile). Entom. Qui saute avec vitesse au moyen de ses ailes.|| HALTICOPTÈRES. s. m. pl. Ordre d'insectes chalcidites.

HALTIOS. s. m. Mythol. lap. Nom donné par les Lapons à certaines vapeurs qui se dégagent des lacs, et qu'ils considèrent comme la forme visible des esprits gardiens des montagnes.

* **HALURGIE**. s. f. (étym. gr., ἅλς, sel ; ἔργον, travail). Chim. Manipulation, préparation des sels ; art de les préparer, de les obtenir.

HALURGIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui concerne l'halurgie.

HALVADJI-BACHI. s. m. (*h* asp.). Hist. or. Officier de bouche du sultan, chargé de l'approvisionnement et de la conservation des confitures.

HALYDE. adj. Entom. Qui ressemble au genre halys. || HALYDES. s. m. pl. Groupe d'insectes hémiptères ayant pour type le genre halys.

HALYÈTE. s. m. Myth. Aigle de mer ou sorte d'épervier, dans lequel, dit Ovide, fut changé Nisus, roi de Mégare, lorsqu'il poursuivit sa fille Scylla, qu'il voulait punir de lui avoir coupé le cheveu dont dépendait la destinée des Mégariens, pour le donner à Minos, qui leur avait déclaré la guerre.

HALYMÉNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une halyménie. || HALYMÉNIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des floridées, qui a pour type le genre halyménie.

HALYMÉNIE. s. f. (ét. gr., ἅλς, mer ; ὑμήν, ένος, pellicule). Bot. Genre de plantes marines de la famille des floridées.

HALYS. s. m. (d'*Halys*, n. géogr.). Entomol. Genre d'insectes hémiptères, tribu des scutellériens, dont les deux espèces principales habitent les Indes orientales et la Chine.

HALYS. Géogr. Grand fleuve de l'Asie Mineure, qui tire son nom des terres salées (en gr. ἅλς, sel) au travers desquelles il passe. C'est sur ce fleuve, rapporte Pline, qu'eut lieu, entre Alyatte et Cyaxare, la bataille à laquelle mit fin la fameuse éclipse de soleil annoncée par Thalès, la première que les Grecs aient prédite (601 ans av. J.-C.). Aujourd'hui *Kizil-Ermak*.

HALYSERIDE. s. f. (étym. gr., ἅλς, mer ; σέρις, chicorée). Bot. Genre d'algues marines rapporté aux zonaires.

HALYSÈTE. s. f. Zooph. Syn. de CATÉNIPORE.

HALYSIS. s. m. (pr. *a-li-ziss* ; du grec ἅλυσις, chaîne). Helminth. Groupe de vers intestinaux ressemblant au ténia, et comprenant quarante-cinq espèces généralement parasites des oiseaux, quelquefois des mammifères et rarement des poissons.

HAM. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Péronne (Somme) ; 3,300 hab. Ham possède un célèbre château fort qui servait de prison d'État, où ont été détenus, entre autres prisonniers, les quatre ministres de Charles X après les journées de juillet 1830, et le prince Louis Napoléon après la tentative de Boulogne. Patrie de Vadé et du général Foy.

HAM, HEM ou **CHAM**. Géogr. anc. Pays des Zuzim, dont il est question dans la Genèse, chap. XIV, verset 5.

HAM. Myth. slave. Un des trois grands dieux sortis de la triple tête de Triglaw, qui présidèrent à l'organisation du monde après sa création.

HAMA, HAMAH ou **HAMATH**. (anc. *Epiphania*). Géogr. Ville forte de Syrie (Turquie d'Asie), sur l'Oronte, dans la province et à 150 kil. N.-E. de Damas. Beau palais du gouverneur, nombreuses mosquées, etc. Entrepôt des marchandises d'Europe ; 30,000 hab.

* **HAMAC**. s. m. (*h* asp. ; de l'esp. *hamaca*, même signif.). Morceau de grosse toile ou de filet, long de 2 mètres environ, large d'un, qu'on suspend par ses extrémités au plancher d'une chambre, d'un entrepont, entre deux arbres, au moyen de cordelettes. Le hamac sert de lit aux matelots et à plusieurs peuplades de l'Amérique. Le *hamac* est un lit, on y met quelquefois un matelas, des draps et une couverture. (Jal.) Les Anglais ont imaginé de garnir le fond du *hamac* d'un grand rectangle de bois de sapin, sur lequel est clouée une toile. (Id.) Je vous mets au défi de suspendre votre *hamac* dans un coin du globe où Polichinelle ne soit pas arrivé avant vous. (Ch. Nodier.)

HAMADAN. Géogr. Ville de l'Irak-Adjémi (Perse), près du mont Elvend, à 320 kil. S.-O.

de Téhéran. Tapis, cotonnades, tanneries, fabriques de maroquins, poterie, instruments ardentes pour les Kourdes. On croit qu'elle s'élève sur les ruines de l'ancienne Ecbatane; 30,000 hab.

HAMADANI. s. m. Mamm. Race particulière de chevaux arabes.

HAMADE, HAMEIDE, HAMEYDE s. f. (*h* asp.). Blas. Fasce de l'écu, formée de trois pièces qui sont alésées.

HAMADOCUS. Temps hér. Héros hyperboréen, qui apparut à Delphes avec l'ombre de Pyrrhus, et défendit cette ville contre les Gaulois.

★ **HAMADRYADE.** s. f. (ét. gr., ἅμα, ensemble; δρῦς, chêne). Myth. Nymphe qui habitait dans un arbre, et plus particulièrement dans un chêne. Elle naissait, croissait et mourait avec lui. Quelques auteurs, et entre autres Properce, ont confondu l'*Hamadryade* avec la *Dryade*, dont le nom dérive de δρῦς. Celle-ci était la protectrice des forêts et pouvait présider à un bois tout entier. On voit dans Homère les *Hamadryades* quitter momentanément l'arbre qu'elles habitent pour aller sacrifier à Vénus; et Sénèque les montre allant écouter les chants d'Orphée.

— Arachn. Genre d'arachnides qui habite les interstices des murailles.

— Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des renonculacées. Hamadryade de Magellan. Hamadryade du Chili.

— Entom. Genre de lépidoptères, de la famille des danaïnes, voisin des héliconides, dont l'espèce type se trouve en Australie.

— Erpét. Section du genre couleuvre.

— Mamm. V. HAMADRYAS.

HAMADRYAS. s. m. Mamm. Quadrumane du genre cynocéphale. On le nomme aussi *singe de Moco*.

HAMAÏDE. s. f. (*h* asp.). Blas. V. HAMADE.

HAMAÏL. s. m. (*h* asp.). Hist. or. Nom d'un des talismans vénérés des musulmans.

HAMAMÉLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hamamélide. ‖ HAMAMÉLÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hamamélide.

HAMAMÉLIDE. s. f. ou **HAMAMÉLIS.** s. m. (du gr. ἀμαμηλίς, néflier). Bot. Genre de plantes de la famille des hamamélées, établi pour trois espèces de l'Amérique du Nord et de la Chine, et dont une variété est cultivée dans les jardins.

HAMAMÉLIDÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'HAMAMÉLÉ.

HAMAN. s. m. (*h* asp.; pr. *a-man*). Comm. Toile de coton qu'on fabrique dans les Indes.

HAMASA. s. m. (mot arabe qui signifie *bravoure*). Nom donné à divers recueils d'anciennes poésies arabes, dont le plus célèbre a pour auteur Abou-Temmam. Le Hamasa retrace en grande partie les mœurs particulières à la vie nomade.

HAMASTRIS. s. m. Bot. Syn. de MYRIASPORE.

HAMATEL ou **HAMAZEL** (Mont). Géogr. V. ADAM (Pic d').

HAMATHÉEN, ENNE. adj. (*h* asp.). Qui a rapport au royaume de Hamath. Les inscriptions hamathéennes.

HAMATHIONIQUE. adj. 2 g. (*h* asp.). Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide euxanthique.

HAMAUX. s. m. pl. (*h* asp.). Pêch. Nappe de tramails ou filets à larges mailles.

HAMAXA. s. f. (pr. *a-mak-ça*; du gr. ἅμαξα, chariot). Astron. Constellation du Chariot.

HAMAXOBIEN, ENNE adj. et s. (ét. gr., ἅμαξα, chariot; βίος, vie). Géogr. anc. Peuple de la Sarmatie d'Europe, auprès des Palus-Méotides, qui vivait sous des tentes placées sur des chariots pour être plus transportables.

HAMBERGÈRE. s. f. (*h* asp.; de *Hamberger*, n. pr.). Bot. Syn. de CACOUCIE. On dit aussi *hambergie*.

HAMBIE. Géogr. Commune du cant. de Gavray, arr. de Coutances (Manche); 2,600 hab.

HAMBOURG. s. m. (*h* asp.). Petit tonneau où l'on met le saumon salé.

— Tonneau à bière.

HAMBOURG. Géogr. Ville libre de l'empire d'Allemagne, chef-lieu de la république du même nom, sur la rive droite et près de l'embouchure de l'Elbe, à 850 kil. N.-E. de Paris. Traversée par l'Alster et par de nombreux canaux, elle est baignée à l'E. par la Bille. Hambourg est la grande ville commerciale et maritime de l'Allemagne. La valeur de l'importation par terre et par mer était récemment de plus de 2,600,000,000 de francs. L'industrie est active (raffineries, tabac, fonderies de cuivre, etc.). C'est l'un des principaux ports d'émigration. Avec les faubourgs, elle a 290,000 hab. Hambourg, fondée sur l'emplacement d'un fort construit par ordre de Charlemagne, fit partie de la hanse teutonique; elle fut, en 1810, le chef-lieu du département des Bouches-de-l'Elbe. La ville est gouvernée par un sénat électif de 18 membres qui est chargé du pouvoir exécutif; le pouvoir législatif est exercé par le sénat et le corps de la bourgeoisie. La République comprend le petit pays appelé Vierlandeen, le territoire de Cuxhaven, les bailliages de Ritzbüttel et de Bergedorf, et quelques petites îles de l'Elbe et de la mer du Nord. Superficie 407 kil. carrés; 420,000 hab.

HAMBOURGEOIS, OISE. s. (*h* asp.). Géogr. Habitant, habitante de Hambourg. Les Hambourgeois.

— adj. Qui appartient à Hambourg ou à ses habitants. Le costume hambourgeois. Coutumes hambourgeoises. Le commerce hambourgeois est très considérable.

— HAMBOURGEOISE. s. f. Comm. Sorte d'étoffe de soie.

HAMBOUVREUX. s. m. (*h* asp.). Ornith. Espèce de bouvreuil rencontré aux environs de Hambourg et un peu plus gros que le bouvreuil ordinaire.

HAMBRE. s. m. Bot. Arbre toujours vert, qui croît au Japon.

HAMBRÈGE. s. f. Anc. art milit. Garniture intérieure du gantelet.

HAMBURGE. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du cyprin carassin.

HAMDALLA. s. m. Hist. or. Prière que font les musulmans après le repas.

HAMÉARIS. s. m. Entom. Synon. de NÉMÉOBIE.

★**HAMEAU.** s. m. (*h* asp.; étym. anglo-sax., *ham*, demeure). Assemblage de quelques maisons, sans église ni juridiction locale. Le hameau dépend à ces deux égards d'un village ou d'un bourg. Tout le long de la route on ne voit que villages et hameaux. Cette paroisse compte plus de vingt hameaux. L'essaim vif et joyeux des enfants du *hameau*. (Michelet.)

> Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville,
> Et contre eux la campagne est mon unique asile.
> Du lieu qui m'y retient veux-tu voir le tableau?
> C'est un petit village ou plutôt un *hameau*
> Bâti sur le penchant d'un long rang de collines.
> (BOILEAU.)

> Non, Rome subjuguant l'univers abattu,
> Ne vaut pas un *hameau* qu'habite la vertu. (DELILLE.)

— Les auteurs, s'écartant du sens rigoureux de ce mot, l'emploient souvent comme synonyme de Village.

> Rien ne m'appartient sur la terre,
> Je n'eus pas même de berceau,
> Et je suis un enfant trouvé sur une pierre
> Devant l'église du *hameau*. (SOUMET.)

— Syn. comp. HAMEAU, VILLAGE, BOURG. V. BOURG.

★ **HAMEÇON.** s. m. (du lat. *hamus*, même signif.). Pêch. Crochet de fer dont on se sert, après l'avoir garni d'un appât et attaché au bout d'un long fil, pour prendre du poisson. Cette carpe a pris tout de suite à l'hameçon, a mordu à l'hameçon. Vous avez oublié de mettre l'appât à l'hameçon. J'en ai manqué beaucoup dans ma vie, et malgré mon désir bien naturel de m'en prendre à quelque chose, je n'ai jamais pu me faire admettre à moi-même le prétexte que l'*hameçon* était trop petit. (Alph. Karr.)

> Et l'*hameçon* perfide
> Ne tendait point un piège aux crédules poissons.
> (DE SAINT-ANGE.)

— *Hameçon armé*. Hameçon de cinq à six centimètres de long que l'on attache aux lignes avec un fil de fer pour pêcher le brochet.

— Fig. et fam. Appât trompeur; ce qui surprend, séduit, entraîne en faisant croire à quelque chose d'avantageux, à un profit quelconque. Cet homme est riche et avide de spéculations; quel hameçon pour lui que cette affaire! Vous goberez comme un sot l'*hameçon*. (Volt.)

— Loc. prov. *Mordre à l'hameçon, prendre à l'hameçon*. Se dit dans le même sens. Il a pris à l'hameçon, il a mordu à l'hameçon dès qu'on lui a proposé cette affaire. Mais ta Lucile enfin mord-elle à l'*hameçon*? (Fayan.) Le lecteur ne se prenait qu'à un *hameçon* amorcé d'un petit cadavre déjà bleuissant. (Th. Gaut.)

> L'image allégorique, ingénieuse amorce,
> Présente à notre esprit, qui mord à l'*hameçon*,
> Le piège délicat d'une oblique leçon. (CHAUSSARD.)

— Bot. Pointe crochue d'une épine ou du poil d'une plante. Le gaillet à feuilles rondes présente un hameçon au bout de son poil.

— Entom. Espèce de lépidoptère.

— Ichtyol. *Hameçon de mer*. Nom vulgaire du leptocéphale morisien.

— Techn. Instrument des tourneurs en métaux, outil de serrurerie, qu'on appelle plus communément *archet*.

— REM. GRAMM. L'*h* du mot *hameçon* était aspirée au XVI[e] siècle. L'on prend aussi des canards au *hameçon* presque comme poissons. (O. de Serres.) Le *hameçon* ne mord pas à du fromage si frais. (Montaigne.)

— HAMEÇONS. s. m. pl. Hist. Nom donné à la faction opposée aux *cabillauds*, en Hollande, aux XIV[e] et XV[e] siècles. V. CABILLAUD.

HAMEÇONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Hameçonner. S'empl. adjectiv. Pris au moyen d'un hameçon. Carpe hameçonnée. Brochet hameçonné.

— Pourvu d'hameçons. Ligne hameçonnée.

— Garni d'un fer recourbé en hameçon. Flèche hameçonnée.

— Bot. Dont la pointe se prolonge ou se courbe au sommet, en forme d'hameçon. Le calice de la valériane est hameçonné. Calice hameçonné. Le poil du gaillet aparin est hameçonné.

HAMEÇONNER. v. a. 1[re] conj. Pêch. Prendre à l'hameçon, au propre et au figuré. Peu usité.

— Garnir d'hameçons. Hameçonner une ligne.

HAMEÇONNIER. s. m. Hist. V. HAMEÇON.

HAMÈDE. s. f. (*h* asp.). Comm. Toile blanche de coton, espèce de mousseline du Bengale.

HAMÉE. s. f. (*h* asp.). Artill. Manche de l'écouvillon.

HAMEIDE. s. f. (*h* asp.). Blas. Fasce de trois pièces alésées qui ne touchent point les bords de l'écu. On n'est pas d'accord sur la signification des hameides. On dit aussi *hamade*.

HAMÉLIACÉ, ÉE. adj. (*h* asp.). Bot. Qui ressemble à une hamélie. ‖ HAMÉLIACÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre hamélie.

HAMÉLIE. s. f. (*h* asp.; de *Duhamel*, nom pr.). Bot. Genre de rubiacées cinchonées, établi pour une dizaine d'espèces des régions chaudes de l'Amérique, et dont plusieurs ont été acclimatées en Europe. L'espèce principale, à feuilles velues, est vulgairement connue sous le nom de *mort-aux-rats*.

HAMÉLIÉ, ÉE. adj. Bot. Synon. de HAMÉLIACÉ.

HAMELIN (Ferdinand-Alphonse). Marin français, né à Pont-l'Évêque (Calvados), 1796-1864, servit, sous Napoléon I[er], dans la mer des Indes, prit part sous la Restauration aux expéditions de Grèce, d'Espagne et d'Alger, commanda la flotte devant Sébastopol, pendant la guerre de Crimée, et fut élevé au grade d'amiral, en 1854. Il occupa le ministère de la marine de 1855 à 1860, et fut ensuite nommé grand chancelier de la Légion d'honneur.

HAMÉLINIE. s. f. (de *Hamelin*, n. pr.). Bot. Syn. d'ASTÉLIE.

HAMIGÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *hamus*, hameçon; *gerere*, porter). Botan. Qui porte des poils courbés en hameçon.

HAMILTON. Géograph. Ville d'Écosse (Lanark), sur la Clyde et l'Avon, appelée anciennement *Cadzow* ou *Cadyow*, doit son nom actuel à la famille anglaise d'Hamilton, qui s'y établit à la fin du XIII[e] siècle. École classique célèbre; 10,000 hab.

— HAMILTON. Géogr. Ville du Haut-Canada, sur le lac Ontario, au fond de la baie de Burlington; 36,000 hab.

HAMILTON. Famille illustre d'Écosse, issue, dit-on, d'une branche cadette de la famille anglaise de Leicester. Ses principaux membres sont: HAMILTON (Jacques). Deuxième comte d'Arran. V. ARRAN. ‖ HAMILTON (Patrick). Neveu du premier comte d'Arran, né en 1503, brûlé vif en 1527, pour avoir rapporté en Écosse, à la suite d'un voyage en Allemagne, les idées de Luther. ‖ HAMILTON (Jacques, duc d'), 1606-1649. Presbytérien modéré, se brouilla avec Montrose, qui voulait le maintien de l'Église anglicane, et, devenu suspect, fut jeté en prison par Charles I[er]. Remis en liberté, il leva une armée pour soutenir ce prince. Vaincu et pris par Cromwell, à Preston, il fut décapité peu après Charles I[er]. ‖ HAMILTON (Antoine, comte d'). Né en Irlande, 1646-1720, il passa une grande partie de sa vie en France, où il suivit deux fois les Stuarts exilés. Il doit surtout sa renommée à son spirituel ouvrage, intitulé les *Mémoires du comte de Gramont*, qui était son beau-frère. Hamilton a aussi laissé des contes imités des *Mille et une Nuits*, et de gracieuses poésies. ‖ HAMILTON (Sir William). Né en Écosse, 1730-1803, frère de lait du roi George IV, ambassadeur à Naples de 1764 à 1800, s'y occupa beaucoup d'art et d'histoire naturelle. ‖ Sa femme (Emma LYON ou miss HARTE) est restée célèbre par ses désordres et l'ascendant qu'elle sut prendre sur la reine de Naples, Caroline, et sur l'amiral Nelson.

— HAMILTON (Alexandre). Homme d'État américain, né dans l'île de Nevis (Antilles), 1757-1804, fils d'un père d'origine écossaise. Il fut l'aide de camp préféré de Washington, se fit avocat après la guerre, et fut envoyé au congrès. Hamilton est l'un des principaux auteurs de la constitution, et fut l'un des plus illustres représentants de l'opinion fédéraliste. Washington, président en 1789, le nomma secrétaire du Trésor, et, comme ministre des finances, il rendit les services les plus signalés à la république naissante; souvent il fut en lutte avec Jefferson. Il se retira volontairement en 1795, mais prit toujours une part active aux questions politiques. Il s'opposa de toutes ses forces à la candidature de A. Burr, qu'il n'estimait pas. Celui-ci, résolu de se venger, provoqua Hamilton et le blessa mortellement. L'indignation publique poursuivit Burr, et les plus grands hommages furent rendus à Hamilton. Son fils, John HAMILTON, a publié ses écrits en 1851.

— HAMILTON (William). Philosophe écossais, né à Glasgow, 1788-1856. Il eut d'abord une chaire de droit à l'université d'Édimbourg, et devint professeur de logique et de métaphysique en 1836. Il avait combattu, en 1826, les doctrines des phrénologistes, et publié, dans la *Revue d'Édimbourg*, de nombreux articles de philosophie, de morale, d'éducation, etc.

HAMILTONIE. s. f. (d'*Hamilton*, n. pr.). Bot. Genre de rubiacées, tribu des guettardées, comprenant plusieurs espèces d'arbrisseaux de l'Inde. ‖ Syn. de PYRULAIRE.

HAMIPLANTE. adj. 2 g. (ét. lat., *hamus*, hameçon; fr. *plante*). Bot. Dont la tige ou les fruits sont hérissés de petits crochets, et s'attachent aux vêtements. Tige hamiplante.

— Substantiv. Le grateron est une hamiplante.

HAMIPPE. s. m. (étym. gr., ἅμιππος, qui fait corps avec le cheval; formé de ἅμα, ensemble, et ἵππος, cheval). Antiq. Fantassin mêlé dans les rangs de la cavalerie. ‖ Cavalier qui menait en bride un cheval de rechange, et qui pouvait combattre à pied.

HAMITE. s. m. (ét. lat., *hamus*, hameçon). Moll. Genre de céphalopodes fossiles.

HAMLET. Prince de Jutland qui, selon les traditions recueillies par Saxo Grammaticus, vivait au II[e] siècle av. J.-C. Son père, Horwendill, aurait été assassiné, dans un banquet, par Fengo, son frère, qui épousa sa veuve, Gerutha, et s'empara de sa principauté. Hamlet aurait feint la folie pour échapper au sort de son père et le venger. Shakspeare a tiré de cette légende un drame célèbre qui a popularisé le nom d'Hamlet.

HAMMA (Le). Géogr. Comm. de l'arr. de Constantine (Algérie); pop. 2,900 hab., agglomérée 200.

HAMMAL. s. m. (*h* asp.). Nom des portefaix à Constantinople.

HAMMAM. s. m. (*h* asp.; mot arabe signifiant *bain*). Établissement de bains créé à Paris à l'imitation des bains orientaux.

HAMMAMÂT. s. m. pl. (*h* asp.; rad. *hammam*). Établissement de bains en Orient.

HAMMAMDJI-BACHI. s. m. (*h* asp.). En Turquie, Officier préposé au service des bains du sultan.

HAMMAMET. Géogr. Ville de la Tunisie, sur le golfe du même nom; 10,000 hab. Il y a aux environs des plantations d'oliviers.

HAMMAM-LEF. Géogr. Ville de la Tunisie, près de la baie de Tunis. Eaux minérales renommées.

HAMMATICHÈRE. s. m. (pron. *a-ma-ti-kère*; ét. gr., ἅμμα, nœud; χείρ, main). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour vingt-deux espèces réparties dans les régions chaudes ou tempérées de l'ancien continent.

HAMMATOCAULIDE. s. f. (ét. gr., ἅμμα, nœud; καυλός, tige). Bot. Genre d'ombellifères peucédanées, établi pour une espèce de l'île de Crète.

HAMMATOCÈRE. s. m. (étym. gr., ἅμμα, nœud; κέρας, corne). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des réduviens, établi pour des insectes propres à l'Amérique.

HAMME-LEZ-TERMONDE. Géogr. Ville de la Flandre orientale (Belgique), sur la Durme et l'Escaut. Toiles, cordages; 10,700 hab.

HAMMEL. s. m. (*h* asp.; de l'allem. *Hammel*, mouton). Astron. Nom du Bélier, premier signe du zodiaque.

— Métall. Appareil dont on se sert, en Belgique, pour classer les minerais suivant leur grosseur.

HAMMERFEST. Géogr. Ville de Norvège, la plus septentrionale de l'Europe, avec un port où il se fait une pêche très active; 300 h.

HAMMER-PURGSTALL (baron Joseph de). Né à Graetz, 1774-1856, fut considéré comme l'orientaliste le plus illustre de l'Autriche. Président de l'Académie de Vienne, associé de l'Institut de France, il a parfaitement connu les peuples musulmans et nous a fait connaître leurs mœurs, leur histoire et leur littérature. Son *Histoire de l'empire ottoman* est son œuvre capitale. Citons encore: *Mysterium Baphometis revelatum*, où il cherche à prouver la culpabilité des templiers; l'*Histoire des assassins*; *la Constitution et l'Administration de l'empire ottoman*; *Histoire de la littérature turque*; *Histoire de la poésie ottomane jusqu'à nos jours*; *Histoire des belles-lettres en Perse*; *Essai sur les écoles musicales chez les Arabes et les Persans*; *Histoire de la Horde d'or dans le Kipstchak*; *Histoire des Ilkhans*, ou des Mongols de Perse; *Histoire littéraire des Arabes*, inachevée; *Histoire des khans de Crimée*, etc.

HAMMITE. s. f. (ét. gr., ἀμμίτης, qui dérive de ἄμμος, sable). Minér. Espèce de pierre calcaire et globuleuse, semblable à des œufs de poisson. On écrit aussi *ammite*, *amite*.

HAMMODÈRE. s. m. (ét. gr., ἅμμα, nœud; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour trois espèces de l'Amérique australe.

HAMMON, HAMON. s. m. Conchyl. V. AMMON.

HAMMONIE, HAMONIE. s. f. (du gr. ἅμμα, nœud). Entom. Genre d'insectes de l'ordre des coléoptères, famille des serricornes.

— Zooph. Syn. de TRONCATULINE.

HAMMONITE. s. f. Moll. V. AMMONITE.

HAMMONITES. s. m. pl. Hist. sainte. V. AMMONITES.

HAMOA (Iles), ou *des Navigateurs* Géogr. Archipel de la Polynésie, au N. de celui de Tonga-Tabou ou des Amis. Ses habitants sont nombreux, bien faits, mais féroces. V. SAMOA.

HAMOPAON. Temps hér. Capitaine troyen tué par Teucer.

HAMOYS. Myth. scand. Le même que le dieu Thor.

HAMPDEN (John). Célèbre patriote anglais, né à Londres, 1594-1643, d'une famille noble du comté de Buckingham, cousin de Cromwell. En 1636, il refusa de payer la *taxe des vaisseaux*, arbitrairement établie par Charles Ier. Il fut poursuivi et condamné par les tribunaux, mais la couronne perdit sa cause devant le pays. Entré dans la Chambre des communes en 1626, il siégea dans le Long parlement, y joua l'un des premiers rôles et prit part à la guerre civile. Blessé mortellement à Chalgrave, il mourut quelques jours après, juin 1643.

* **HAMPE.** s. f. (*h* asp. ; étym. allem., *Handhabe*, manche ; de *Hand*, main, *haben*, avoir). Bois d'une hallebarde, d'un écouvillon, d'un épieu, d'une pertuisane. || *La hampe de la hallebarde, d'un drapeau.* Le morceau de bois sur lequel est adaptée la hallebarde, auquel le drapeau est attaché. Des jeunes gens portaient des drapeaux et des *hampes* surmontés d'emblèmes et d'attributs dorés. (Gérard de Nerval.)

— Dans le même sens, La hampe d'un pinceau.

— Bot. Nom donné à l'axe florifère des plantes bulbeuses. Il diffère de la *tige* en ce qu'il ne porte pas de feuilles, et du *pédoncule*, parce qu'il naît de la racine même au milieu des feuilles, comme dans la jacinthe rameuse ; ou quelquefois d'un autre point que les feuilles, comme dans le limodore pourpré. Hampe simple, rameuse, velue, glabre. Hampe uniflore, multiflore.

— Bouch. Maniement pair qui s'étend entre la partie latérale du ventre et l'extrémité inférieure de la cuisse.

— Chass. Poitrine du cerf.

— Mar. *Hampe de hune.* Balustrade à hauteur d'appui sur le derrière de la plate-forme.

HAMPÉ, ÉE. adj. Muni d'une hampe.

— Artill. *Chat hampé.* Écouvillon qui servait à vérifier le forage des canons.

— **HAMPÉE.** s. f. Bot. Genre de sterculiacées, établi pour des arbrisseaux du Mexique. || Syn. de SAUTERIE.

HAMPSHIRE. Géogr. V. SOUTHAMPTON.

— **HAMPSHIRE** (New-). Un des États-Unis de l'Amérique du Nord, au N.-E., entre le Maine et le Vermont. Sol généralement fertile, mais sablonneux à l'E., et montagneux au N. et au centre ; on y voit le mont Washington dans les montagnes Blanches. Climat sain, mais froid. Mines de fer, sel, plomb, houille ; carrières de granit et de marbre. Industrie et commerce actifs ; superficie, 24,030 kil. carrés ; 347,000 hab. Capitale, *Concord* ; villes principales : Portsmouth, Manchester, Nashua. Il a été l'un des treize États primitifs de l'Union.

HAMPSHIRITE. s. f. (rad. *Hampshire*, n. géogr.). Minér. Nom donné à des pseudomorphoses en stéatite de cristaux de quartz.

HAMPTON. Géograph. Bourg d'Angleterre (Middlesex), sur la Tamise, à 20 kil. S.-O. de Londres, près de *Hampton-Court*, beau château royal construit par le cardinal Wolsey, rebâti par Guillaume III, et qui renferme de magnifiques galeries. En 1562, un traité d'alliance entre la France et l'Angleterre fut signé dans ce château par la reine Élisabeth et le prince de Condé, au nom des protestants.

HAMSTER. s. m. (*h* asp ; mot allem., même sign.). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des rats, dont on connaît neuf espèces habitant le nord et le centre de l'Europe, et toutes funestes à l'agriculture par les déprédations qu'elles opèrent dans les récoltes mûres en transportant dans leur terrier, à l'aide des abajoues ou poches dont leur bouche est munie, des quantités relativement considérables de grains dont elles se nourrissent pendant l'hiver. Le hamster commun. Le hamster des sables. Le hamster de Dzoungarie.

HAMULAIRE. s. f. (ét. lat., *hamulus*, hameçon). Helminth. Genre de vers entozoaires nématoïdes, à corps cylindrique et tête obtuse, garnie de crochets, qui ont été trouvés dans les glandes branchiales d'un homme mort de la phtisie.

HAMULEUX, EUSE. adj. (du lat. *hamus*, hameçon, crochet). Bot. Qui est garni de petits poils crochus. Plante hamuleuse. La trigonelle est hamuleuse. Le gaillet aparin est hamuleux.

HAMULL. Myth. pers. Ange que les Guèbres croient chargé du soin des cieux.

HAMZA. s. m. (*h* asp.). Philol. Dans la grammaire arabe, signe dont tout elif mû par une voyelle, ou mobile de sa nature, est marqué. Le hamza ou l'elif hamzé est une sorte d'articulation thoracique inhérente à toute voyelle isolée, qu'on pourrait comparer à notre *h* aspirée.

HAMZA. Myth. Prophète, fils d'Ali et fondateur de la religion des Druses.

HAMZÉ, ÉE. adj. Philol. Qui est marqué d'un hamza.

* **HAN.** s. m. (*h* asp.). Mot formé par onomatopée, et qui exprime le son sourd et guttural de l'homme de peine ou de l'ouvrier qui frappe un coup avec effort. Le han du bûcheron. Le han du paveur qui frappe avec la hie ou demoiselle, pour enfoncer les pavés.

Prov. *Le han de saint Joseph.* Se dit par ironie et par allusion au métier de charpentier qu'exerça laborieusement ce saint, pour exprimer les efforts énergiques que fait un homme au propre ou au figuré. Il est là à pousser le han de saint Joseph.

HAN. s. m. (*h* asp.). Syn. de KAN.

HAN. Myth. Roi du Thibet, autrefois célèbre par sa bonté, sa justice et la sainteté de sa vie. Les Tartares l'adorent aujourd'hui comme un dieu.

* **HANAP.** s. m. (*h* asp. ; pr. *a-nap* ; de l'ancien haut-allem. *hnapf*, vase). Grand vase à boire. Vider un hanap d'un seul trait. Un grand *hanap* plein de vin vermeil. (Rabel.)

> J'aime mieux les Turcs en campagne
> Que de voir nos vins de Champagne
> Profanés par des Allemands :
> Ces gens ont des *hanaps* trop grands,
> Notre nectar veut d'autres verres. (La Font.)

— Ce que contient un hanap. Boire un hanap d'hydromel.

— Féod. *Droit de hanap.* Redevance féodale qui consistait dans l'offrande d'un hanap rempli d'oublies.

HANAPIER. s. m. (*h* asp.). Étui d'un hanap.

— Anc. art milit. Pièce de l'armure qui couvrait la poitrine.

HANAQUES. s. m. pl. (*h* asp.). Géogr. Anciens Slaves établis encore aujourd'hui sur les bords de la Hana en Moravie.

HANAU. Géogr. Ville de la Hesse-Nassau (Prusse), ch.-l. de la prov. et du cercle de ce nom, sur la Kinzig et le canal qui l'unit au Mein, à 15 kilom. S.-E. de Francfort. On y voit l'ancien château des comtes, et, dans les environs, les châteaux de *Philippsruhe*, de *Wilhemsbad* et de la *Fasanerie*. Lainages, soieries, porcelaine, bijouterie, cuirs ; commerce de bois, vins, huile, etc. ; 20,000 hab. Napoléon Ier battit, sous ses murs, le 30 octobre 1813, l'armée austro-bavaroise. Patrie des philologues Jacques et Guillaume Grimm. — La province de *Hanau*, ancienne seigneurie, fut érigée en comté en 1429. Échu en 1736 au prince de Hesse-Cassel par l'extinction de la maison régnante, le comté fut partagé entre la Hesse-Cassel et la Hesse-Darmstadt ; puis, érigé en principauté en 1803, il fut en 1809 annexé par Napoléon au grand-duché de Francfort, et rendu à la Hesse-Électorale en 1813.

HANBALI. Docteur musulman, né à Bagdad en 786, fut le chef des hanbalites, secte qui soutenait que le Coran est la parole de Dieu, éternelle, incréée.

HANBALITE. s. m. Hist. relig. Nom donné aux partisans de la secte fondée par Hanbali.

* **HANCHE.** s. f. (*h* asp. ; ét. anc. haut-allem., *ancha*, jambe). Anat. Partie du corps formée par l'évasement de l'os iliaque et les parties molles environnantes. Hanche grosse, forte, plate. La saillie, l'articulation de la hanche. Il n'est pas rare de voir des personnes qui ont une hanche plus haute, plus forte que l'autre. Les hanches sont généralement très prononcées chez les femmes. Chez celles qui sont bien conformées leur saillie doit dépasser celle des épaules ; le contraire doit exister chez l'homme pour que son buste soit bien proportionné. Il portait contre sa *hanche* une espèce de cithare. (G. Flaubert.)

— Par anal. L'écueil aux *hanches* énormes. (V. Hugo.)

— *N'avoir point de hanches, avoir trop de hanches.* Se dit pour indiquer un défaut de conformation dans les hanches, qui ne sont pas assez saillantes ou qui le sont trop.

— Fam. *Mettre le poing sur la hanche ; être, se mettre sur la hanche, sur les hanches.* Avoir, prendre une attitude provocatrice et menaçante.

— Prov. et fam. *Le mal des hanches.* C'est, dit-on, chez les femmes enceintes, un signe qu'elles auront une fille. Mme de Sévigné le donne ainsi à entendre, quand elle écrit à Mme de Grignan : « Qu'est-ce que vous me dites d'avoir mal à la *hanche* ? Est-ce que votre petit garçon serait devenu fille ? »

— Art vétér. *Effort des hanches.* Distension des fibres charnues des muscles fessiers, après un mouvement brusque et violent.

— Bouch. Maniement situé à l'angle antérieur et externe de l'ilium.

— Chirurg. *Luxation de la hanche.* Celle dans laquelle la tête du fémur sort de la cavité de l'os iliaque.

— Entom. Partie de la région inférieure de la poitrine et du corselet qui reçoit la cuisse ou la première pièce des pattes antérieures, moyennes et postérieures des insectes. La hanche, chez les insectes, offre des particularités très intéressantes ; car son mode d'articulation avec le tronc détermine la nature du mouvement général de la patte.

— Escr. *Se mettre sur la hanche.* Se mettre en garde.

— Manèg. Train de derrière d'un cheval depuis les reins jusqu'au jarret. Hanches hautes, basses. Un cheval qui a de belles hanches. || *Mettre un cheval sur les hanches, sur ses hanches.* Le dresser de manière qu'il se soutienne sur le derrière en galopant. On met un cheval sur les hanches, sans le contracter, en rapprochant ses jambes de derrière du centre de gravité, pour que les jarrets ne cèdent qu'à peine les hanches. || *Aller sur les hanches, être pareil sur les hanches.* Se dit d'un cheval qui se soutient sur le derrière en galopant. || *Traîner les hanches.* Se dit d'un cheval qui galope faux ou change de pied en galopant. || *Rabaisser les hanches.* Faire baisser la croupe à un cheval pour qu'il se relève sur le devant. || *Gagner les hanches.* Pouvoir le diriger.

— Mar. Partie du flanc d'un navire, depuis le grand cabestan jusqu'à l'arcasse. Ce vaisseau fut abordé par la hanche, fut canonné par la hanche. || *Hanche du vent.* Hanche exposée au vent. || *Hanche sous le vent.* Hanche non exposée au vent. *Par la hanche.* Se dit d'un objet situé à 45 degrés de l'arrière du travers.

— Techn. Partie arrondie d'un vase qui unit le fond aux parois. La hanche d'une chaudière. || Nom des deux côtés de la chèvre qui vont en se rapprochant et entre lesquelles est montée une poulie.

HANCHER (SE). v. pron. 1re conj. Pop. Se camper sur la hanche.

HANCHOAN. s. m. (*h* asp. ; pr. *an-ko-an*). Ornith. Oiseau de proie, originaire du Brésil.

HANCORNIE. s. f. (*h* asp.). Bot. Genre d'arbres de la famille des apocynées carissées, établi pour une espèce du Brésil.

HANDICAP. s. m. (*h* asp. ; étym. angl., *hand*, main ; *in*, dans ; *cap*, chapeau, par comparaison avec un jeu de hasard, une loterie dont les billets sont placés dans un chapeau). Turf. Course de chevaux de tout âge, dans laquelle on indique la distance et les poids après l'engagement, et dans laquelle on équilibre les poids de façon à égaliser les chances.

HANDICAPER. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Turf. Égaliser les poids entre les chevaux du handicap.

HANDICAPEUR. s. m. (*h* asp.). Turf. Commissaire qui fixe le poids que doit porter chaque cheval dans un handicap.

— Adjectiv. Commissaire handicapeur.

HANDJÉRI (Alexandre). De la famille des Paléologues, 1760-1854, fut hospodar de Moldavie en 1807, abdiqua en 1821 ; a laissé un *Dictionnaire français-turc*.

HANDJIAR. s. m. V. KHANDJAR.

HANDON. s. m. Sorte de reptile nommé par Pline. (Rabelais.)

HANDZAEME. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 32 kilom. de Bruges ; 2,800 hab.

HANE. s. f. (*h* asp.). Magnan. Haie de bruyères dont on borde les tables des vers à soie, et où ils vont faire leurs cocons.

* **HANEBANE.** s. f. (ét. angl., *henbane* ; de *hen*, poule, et *bane*, poison). Bot. Nom vulgaire de la jusquiame noire.

HANÉRITE. s. f. Minér. Bisulfure de manganèse naturel.

HANET, ou **HAMET.** s. m. (*h* asp.). Mar. Petite corde ou garcette, passée dans les ris ou œillets d'une voile, au-dessous de la vergue, et qui sert à raccourcir cette voile quand le vent est trop fort. || Bout de ligne servant à transfiler un hamac.

HANG. s. m. (*h* asp.). Anc. art mil. Javelot des Francs.

* **HANGAR.** s. m. (*h* asp. ; du bas-lat. *angarium*, lieu où l'on ferrait les chevaux). Construction formée d'un toit reposant sur des piliers de pierres ou sur des poteaux, et qui sert à remiser des charrettes et autres voitures, ou à mettre à couvert des caisses, des pièces de vin, des marchandises de toutes sortes. Dans les cours des fermes on voit des hangars. Il y a des hangars dans les maisons de roulage. Ma voiture est sous le hangar de l'auberge.

HANG-HOEN. s. m. (*h* asp.). Philos. chin. L'une des deux âmes de l'homme, possédant la faculté de connaître, tandis que l'autre, plus grossière, n'a que la faculté de sentir ; à la mort, celle-ci retourne à la terre, tandis que le hang-hoen devient pur esprit.

HANGIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Norvège à la fin du XVIIIe siècle par Nielsen Hange, qui prêchait la communauté des biens, et se disait envoyé de Jésus-Christ pour convertir les incrédules et punir les obstinés.

HANGO-UDDE. Géogr. Village de Finlande (Russie), à l'entrée du golfe de Finlande. Pierre le Grand, le 27 juillet 1714, battit, non loin de là, une flotte suédoise.

HANG-TCHEOU. Géogr. Ville forte, ch.-l. de la prov. de Tche-kiang, est l'une des villes les plus riches de la Chine, sur le lac Si-hou, près de la mer. Commerce considérable ; 600,000 hab.

HANGUANE. s. f. (*h* asp. ; pr. *an gou-ane*). Bot. Genre de plantes de la famille des joncées, établi pour une espèce suffrutescente de Java.

HANIF. s. m. (*h* asp.). Hist. relig. Arabe qui, avant la venue de Mahomet, pratiquait la religion d'Abraham.

HANIFI. s. m. (*h* asp.). Hist. relig. Nom de la première et de la plus ancienne des quatre sectes réputées sunnites ou orthodoxes, parmi le grand nombre de celles qui se sont élevées au sein du mahométisme. Elle tire son nom de son fondateur, Abou Hanifah al Nouman, surnommé Imam Azem, l'imam illustre, que le calife Abou Djafar Al Mansour fit empoisonner à Bagdad, l'an 767 de J.-C.

HANIFITE. s. et adj. 2 g. (*h* asp.). Qui a rapport à la secte du hanifi. Les croyances des hanifites. La secte hanifite.

HANIPOU. s. m. (*h* asp.). Ornith. Nom picard de la petite bécassine.

HÂN-LIN. s. m. Littéralem. *forêt de pinceaux*. Nom que l'on donne en Chine aux lettrés de premier ordre qui forment le Hanlin-youan, collège ou académie des hân-lin. La principale occupation de ces lettrés est de manier le pinceau, pour composer ou compiler des livres ; car c'est avec le pinceau qu'on trace l'écriture en Chine.

HANNAI. s. m. Mar. Corde qui pend autour d'une bouée de sauvetage.

HANNARADA. s. f. Bot. Synon. de VANDELLIE.

* **HANNETON.** s. m. (*h* asp. ; ét. allem., *Hahn*, nom vulgaire du hanneton). Entomol. Genre d'insectes coléoptères, famille des lamellicornes, nommé *mélolonthe* par les entomologistes modernes, et que leurs prédécesseurs classaient parmi les scarabées. Le hanneton est le fléau des jardins, des vignes, des vergers, des champs. Le hanneton passe trois ans sous terre dans l'état de larve, et huit à dix jours au plus à l'air et sur les arbres. On con-

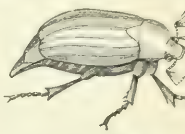

Hanneton.

Larve de hanneton.

naît en Europe vingt-trois espèces du genre hanneton. On en compte jusqu'à cent quarante espèces dans les autres pays du globe. La bouche du hanneton. La lèvre supérieure du hanneton. Les mandibules du hanneton. || *Hanneton écailleux.* Coléoptère bleu, très commun dans le midi de la France. || *Petit hanneton.* Mélolonthe horticole.

— *Se tenir comme les hannetons.* Se dit des personnes qui sont unies par une étroite et constante solidarité. Ceux de la maison d'Autriche sont comme les juifs et se tiennent comme les *hannetons*. (Sat. Ménipp.)

— Fam. *Étourdi comme un hanneton.* Se dit d'un jeune homme qui agit sans réflexion, qui suit la pente où il se trouve. || Absol. Dans le même sens : C'est un hanneton, un vrai hanneton.

— Jeux. *Faire hanneton.* Se dit au jeu du papillon, d'un coup qui consiste à faire trois levées avec un roi, un valet et une carte simple.

— Passem. *Soucis d'hanneton.* Franges qui portent de petites houppes. || L'Académie dit que l'*h* n'est pas aspirée dans cette locution ; cette exception ne nous paraît pas justifiée.

HANNETONIDE. s. f. (*h* asp.). Chim. Substance colorante contenue dans le hanneton.

HANNETONNAGE. s. m. (*h* asp. ; radic. *hannetonner*). Écon. rur. Destruction des hannetons.

HANNETONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Hannetonner. S'emploie adjectiv. Un arbre hannetonné. Une haie hannetonnée.

HANNETONNER. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Écon. rur. Secouer les arbres pour faire tomber les hannetons. Hannetonner les arbres. Les jardiniers hannetonnent les arbres des vergers.

HANNON. s. m. (*h* asp.). Moll. Nom vulgaire de plusieurs pétoncles.

HANNON. Général carthaginois battu sous les murs de Messine, 264 av. J.-C., par Ap. Claudius Caudex.

— **HANNON.** Amiral carthaginois qui perdit un combat naval, à la hauteur des îles Égades, contre le consul Lutatius Catulus, 242 av. J.-C.

— **HANNON,** surnommé *le Grand*, 270-190 av. J.-C. Longtemps chef du parti aristocratique, opposé à Amilcar Barca et à Annibal, fut forcé de partager le commandement avec Amilcar dans la terrible guerre que les mercenaires firent à Carthage ; s'opposa de toutes ses forces à la lutte contre les Romains, et contribua, dit-on, à faire échouer la grande expédition d'Annibal en Italie.

— **HANNON.** Fils de Bomilcar, l'un des meilleurs lieutenants d'Annibal, dans les campagnes d'Italie, de 218 à 203.

— **HANNON.** Navigateur carthaginois qui vivait 1,000 ans, selon les uns, 500 ans, selon les autres, av. J.-C., est connu par le voyage de découvertes qu'il fit au delà des Colonnes d'Hercule, et dont il existe, sous le titre de *Périple d'Hannon*, une relation en grec, imprimée pour la première fois à Bâle, 1533.

HANNUYER, ÈRE, ou **HAINUYER** et

HENNUYER. s. (*h* asp.). Géogr. Habitant, habitante du Hainaut.

— adj. Qui appartient au Hainaut ou à ses habitants.

HANOCHE. s. f. [illegible] avec des [illegible] de trois [illegible] centimètres d'[illegible].

HA-NOÏ. Géogr. Capitale du Tonkin, nommée aussi *Kesho*, *Ke-cho*, *Ke-tcho*, [illegible] *Cacho*; port sur la rivière du Song-Koï, à la tête du delta; 50,000 hab.

HANOUART ou **HANOUARD**. s. m. (*h* asp.; ét. bas bret. [illegible], marchand de sel, de *halen*, sel). Nom des anciens officiers porteurs du grenier à sel à Paris; ils eurent jusqu'à Charles VIII le privilège de porter le cercueil des rois de France.

HANOUMAN. Myth. ind. Divinité indienne, fils de Pavana, roi des vents. Il a un temple magnifique à Calicut, où il est représenté sous la figure d'un singe qui tient une lyre.

HANOVRE ou **HANNOVER**. Géogr. Ancien royaume de la Confédération germanique, a été violemment réuni au royaume de Prusse en 1866, et en forme une province importante. Bornée au N. par la mer du Nord, entre l'Elbe à l'E. et les Pays-Bas à l'O., elle est située dans les bassins de l'Ems, du Weser et de l'Elbe; il n'y a de montagnes que dans le Sud, où se trouve une partie du massif du Harz. Elle se divise en 6 arrondissements : Hanovre, Hildesheim, Lunebourg, Stade, Osnabrück, Aurich. La capitale est *Hanovre*; les villes principales : Hameln, Hastenbeck, Nienburg, Diepholz, Hildesheim, Goslar, Gœttingue, Embeck, Elbingerode, Osterode, Lunebourg, Celle, Harbourg, Stade, Closter-Severn, Verden, Osnabruck, Norden, Klausthal, Zellerfeld. La superficie est de 38,424 kil. carrés; la population, de 2,121,000 hab., dont 1,842,000 protestants.

— Hist. Le Hanovre acquit une existence indépendante en 1641, s'agrandit rapidement, devint électorat en 1692, et, depuis 1714, eut les mêmes souverains que l'Angleterre. Bouleversé sous Napoléon Ier, il recouvra son indépendance en 1813. Érigé en royaume par le congrès de Vienne, il reçut quelques agrandissements. A la mort de Guillaume IV, 1837, la succession du Hanovre fut séparée de celle d'Angleterre et revint au duc de Cumberland, proclamé roi sous le nom d'Ernest-Auguste. Le roi de Hanovre se déclara pour l'Autriche en 1866, et fut, après Sadowa, dépouillé de son royaume par les Prussiens, qui l'annexèrent, malgré ses protestations.

— HANOVRE. Ancienne capitale du royaume de ce nom, sur la Leine, est remarquable par son vieux château, le palais du roi, l'arsenal, le monument de Leibnitz, etc. Une colonne haute de 54 mètres y rappelle la bataille de Waterloo. Société d'histoire naturelle, écoles de chirurgie et vétérinaire; bibliothèque, musée d'antiquités germaniques, etc. Fabriques de savon, tabac, fleurs artificielles, draps, broderies, toiles cirées. Parmi les châteaux des environs on cite *Monbrillant* et *Herrenhausen*. Patrie de la reine Louise de Prusse, d'Iffland, de l'astronome Herschel, des Schlegel; 142,000 hab., avec la commune de Linden.

— HANOVRE (Nouvel-). Ancien nom de la partie N.-O. de la Colombie anglaise, dans la Nouvelle-Bretagne (Amérique du Nord), sur l'océan Pacifique.

HANOVRIEN, ENNE. s. (*h* asp.). Géogr. Habitant, habitante du Hanovre. Un Hanovrien. Les Hanovriens.

— Nom des partisans de la dynastie de Hanovre en Angleterre. Les stuartistes et les hanovriens.

— adj. Qui appartient au Hanovre ou à ses habitants. Les coutumes hanovriennes. Les décrets hanovriens. || Qui a rapport aux partisans de la dynastie de Hanovre en Angleterre. Revendications hanovriennes.

HANS. s. m. (*h* asp.). Anc. comm. Nom des maisons où se retiraient avec leur suite les négociants français du Levant.

HANSA. Myth. ind. Nom de l'oiseau céleste qui sert de monture à Brahma. Selon les uns, Hansa est une oie; selon les autres, un cygne.

HANSAR. s. m. (*h* asp.). Mar. Scie à lame large et flexible.

HANSARD ou **HANSART**. s. m. (*h* asp.; ét. germ., *hant*, main; *seax*, glaive). Techn. Espèce de serpe de fer en usage dans la Normandie.

HANSBEKE. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 18 kil. de Gand; 2,200 h.

HANSCRIT. s. m. (*h* asp.). Linguist. Syn. de SANSCRIT.

* **HANSE**. s. f. (*h* asp.; du teutonique *hansen*, s'associer). Géogr. Nom donné à la grande ligue commerciale formée en 1241 entre Hambourg et Lubeck, et où entrèrent successivement les villes commerçantes du Nord : Brême, Bruges, Stettin, Riga, Novogorod, Londres, Cologne, Dantzig, Dunkerque, Anvers, Ostende, Rotterdam, Amsterdam, etc.; Abbeville, Rouen, Bordeaux, Lisbonne, Cadix, Barcelone, Marseille, Livourne, Naples, etc., y accédèrent ensuite, et la hanse comptait alors les 80 villes qui se partageaient, en quelque sorte, tout le commerce du nord et de l'ouest de l'Europe. Elle avait tous les trois ans une assemblée générale qui se réunissait le plus souvent à Lubeck. La découverte de l'Amérique et de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance lui porta un coup mortel.

— *Hanse parisienne*. Association de marchands pour le commerce de la haute et de la basse Seine. Elle fut formée au XIIe siècle, et ses membres s'appelaient *marchands de l'eau hansés de Paris*. Elle avait le monopole de la navigation sur la Seine à Paris et à 6 ou 8 lieues en amont et en aval. De là vient le vaisseau qui figure dans les armes de Paris. Le chef de la hanse parisienne prit en 1228 le titre de *prévôt des marchands*; les autres membres furent appelés *échevins*. Ainsi la hanse parisienne devint bientôt le corps municipal.

HANSE. s. f. (*h* asp.; radic. *anse*). Techn. Branche de l'épingle ordinaire, sans la tête.

— *Coupeur de hanses*. Ouvrier qui coupe en deux un tronçon à deux pointes pour faire deux épingles.

HANSÉATE. s. 2 g. Géogr. Habitant, habitante des villes hanséatiques.

— adj. Qui appartient aux villes hanséatiques.

* **HANSÉATIQUE**. adj. 2 g. (*h* asp.). Géogr. Se dit des villes qui faisaient partie de la hanse. Villes hanséatiques. Quelques-uns écrivent aussi *anséatique*.

HANSEN (Maurice-Christophe). Poète et romancier norvégien, né à Modum, 1794-1842. S'est rendu célèbre par ses romans bien conduits, et dont les caractères sont vrais.

HANSGRAVE. s. m. (*h* asp.; étym. allem., *Hanse*, société; *Graf*, comte). Chef d'une association en Allemagne. || Magistrat consulaire.

HANSGRAVIAT. s. m. (*h* asp.). Charge de hansgrave. || Temps de l'exercice de cette charge. || Résidence du hansgrave.

* **HANSIÈRE**. s. f. (*h* asp.). Mar. V. HAUSSIÈRE.

HANS SACHS. Poète allemand, né à Nuremberg, 1494-1576. Il était cordonnier et devint doyen des *meistersænger*, confrérie d'artisans-poètes; il a laissé des *Comédies*, des *Tragédies*, des *Contes*, des *Fables*, etc.

HANTAL ou **HANTOL**. s. m. (*h* asp.). Bot. Nom vulgaire du sandoric.

HANTE. s. f. (*h* asp.). S'est dit pour *Hampe*.

HANTÉ, ÉE. part. pass. du v. Hanter. S'empl. adjectiv. Les cabarets sont hantés par les gens du peuple. La bonne compagnie ne saurait être trop hantée par les jeunes gens.

— Fréquenté par les esprits, les revenants. Ce château est hanté.

— Fig. Qui est sous l'obsession d'une pensée, d'une préoccupation habituelle. On voit qu'il est obsédé et *hanté* de visions éclatantes ou lugubres. (H. Taine.)

HANTEMENT. s. m. (*h* asp.). Néol. Action de hanter.

* **HANTER**. v. a. 1re conj. (*h* asp.; ét. douteuse; lat., *habitare*, habiter). Visiter souvent et familièrement, fréquenter, faire sa société de. Se dit des personnes. Hanter quelqu'un. Hanter la bonne compagnie, la mauvaise compagnie. Hanter les poètes, les savants, les magistrats. Hanter les méchants. Personne n'osait plus *hanter* des misérables qu'on croyait devoir être brûlés au premier jour. (Bouhours.) Naguère les esprits *hantaient* chaque village. (Del.) Le chien qui *hante* le loup finit par devenir farouche. (De Juss.)

> Qui *hante* grands oncques ne fut certain
> Qu'ils soient le soir ce qu'ils sont le matin.
> (DE VILLIERS.)

> Rends-nous nos amis morts, qui *hantent* nos donjons,
> Quand l'âpre vent des nuits pleure à travers les joncs.
> (V. HUGO.)

— Fig. C'est sous la forme d'Hamlet que le Dante, une tête de mort à la main, revient *hanter* la pensée moderne. (P. de St-Victor.)

— Se dit des lieux qu'on fréquente. Hanter les mauvais lieux. Hanter les cafés, les théâtres. Hanter les foires. Hanter le barreau. Je *hante* la forêt et la bibliothèque. (V. Hugo.)

> Mais outre qu'à jouer on dit qu'il est enclin,
> Je le soupçonne encor d'être un peu libertin,
> Je ne remarque point qu'il *hante* les églises. (MOL.)

> Va par les malheureux quêter dans les maisons,
> *Hante* les hôpitaux, visite les prisons. (BOILEAU.)

> Le poète est semblable au prince des nuées
> Qui *hante* la tempête et se rit de l'archer.
> (BAUDELAIRE.)

— Loc. Prov. *Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es*. On juge aisément des mœurs d'un individu par les personnes dont il fait sa société. *Il a bien hanté les foires*. Il a du savoir-faire et de l'expérience; c'est un vieux routier.

— Mar. Côtoyer. Hanter une côte.

— Neutral. Les gens qui hantent dans ce lieu sont gens méchants et sans aveu. *Hanter* en des mauvais lieux. (Acad.)

> En ce lieu *hantaient* d'ordinaire
> Gens de cour, gens de ville, et sacrificateurs.
> (LA FONTAINE.)

— SE HANTER. v. pron. Être hanté. Les estaminets ne se hantent que par les gens qui ont du temps à perdre. Lors de la Révolution, les églises ne se hantaient guère, ne se hantaient plus.

— Se visiter l'un l'autre, se fréquenter. Les méchants se hantent. Les fripons, les voleurs se hantent.

HANTEUR. s. m. (*h* asp.). Celui qui hante.

* **HANTISE**. s. f. (*h* asp.; rad. *hanter*). Fréquentation, commerce familier avec quelqu'un. Ce mot ne s'emploie guère qu'en mauvaise part. Il est vieux et familier. La hantise de ce jeune homme est dangereuse. La hantise des sots, de la mauvaise compagnie a toujours une pernicieuse influence. La *hantise* influe sur les mœurs, la conduite, la réputation, les sentiments. (P. Senault.) Pour que la *hantise* des femmes fût sans danger, il faudrait que les hommes fussent des anges. (Id.)

HANUCA. s. f. (*h* asp.; signifie exercice ou renouvellement). Hist. relig. Fête que les juifs modernes célèbrent le 25 du mois de kisleu, en mémoire de la victoire des Macchabées sur les Grecs.

HANVOC. Géogr. Comm. du cant. de Daoulas, arr. de Brest (Finistère); 3,100 hab.

HAÔFACH. s. m. Bot. Arbre de Cochinchine dont l'écorce est employée comme stimulant dans certaines fièvres.

HAON-LE-CHÂTEL (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Roanne (Loire); 700 h.

HAOS. s. m. (*h* asp.). Bot. Arbre des îles Sandwich, dont les fleurs blanches le matin, jaunes à midi, rouges le soir, sont mortes le lendemain.

HAOUSSA. Géogr. Vaste contrée du Soudan (Afrique), entre le Bornou à l'E. et le Niger à l'O.; elle est habitée par de beaux nègres, les *Haoussaoua*, et est le centre de la puissance des Foulbé. Villes principales : Kano, Kachena, Sokoto, Wourno.

HAPALANTHE. s. m. Bot. Syn. de CALLISIE.

HAPALE. s. m. (étym. gr., ἁπαλός, faible). Mamm. Nom scientifique du genre ouistiti.

— Bot. Genre de composées, tribu des sénécionées, du Chili.

HAPALINÉ, ÉE. adj. (rad. *hapale*). Mamm. Qui ressemble au genre ouistiti. || HAPALINÉS. s. m. pl. Tribu de quadrumanes ayant pour type le genre ouistiti.

HAPALOPHE. s. m. (ét. gr., ἁπαλός, doux, délicat; λόφος, aigrette). Ornith. Section du genre pie-grièche.

HAPALOSTÈPHE. s. m. Bot. Synon. de SOYERIE.

HAPALOTE. s. m. Mamm. Syn. de CONILURE.

HAPHÉ. s. f. (du gr. ἁφή, même signif.). Antiq. Poudre dont les lutteurs se couvraient le corps, après l'avoir frotté d'huile ou de graisse. || Poussière qu'un athlète jetait à son adversaire, pour l'aveugler et le faire tomber plus aisément.

HAPHÉMÉTRIQUE. adj. (ét. gr., ἁφή, tact; μέτρον, mesure). Physiol. Qui sert à mesurer la sensibilité tactile.

— *Compas haphémétrique*. Compas dont les pointes mousses, appliquées sur la peau, font voir si le sujet perçoit la sensation au degré indiqué par l'écartement des deux branches.

HAPHÉSIE. s. f. (étym. gr., ἁφή, toucher). Philos. S'est dit du sens du toucher.

HAPHTAROTH. s. m. (*h* asp.). Paraphrase d'un endroit des prophètes, que font les juifs au jour du sabbat, après celle d'un passage de la loi ou du Pentateuque. Ce mot vient de l'hébreu *phatar*, renvoyer, parce que ces leçons des prophètes se font à la fin, lorsqu'on renvoie le peuple.

HAPI. s. m. Mythol. égypt. Génie funéraire.

HAPLAIRE. s. f. (*h* asp.; du grec ἁπλόος, simple). Bot. Genre de plantes de l'ordre des mousses et parasites des feuilles des graminées.

HAPLANTHE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'acanthacées, tribu des andrographidées, établi pour une herbe de l'Inde.

HAPLO. (du gr. ἁπλόος, simple). Préfixe qui entre dans la composition d'un grand nombre de mots. Pour ceux qui ne se trouvent pas à Haplo, V. APLO.

HAPLOCARPHE. s. f. (ét. gr., ἁπλόος, simple; κάρφος, fétu). Bot. Genre de plantes de la famille des composées cynarées, établi pour des espèces indigènes de l'Afrique australe.

HAPLOCÈLE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple; κοῖλος, creux). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour une espèce qui habite le nord du nouveau continent.

HAPLODON. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des lapins.

HAPLOGÉNÉEN, ENNE. adj. (*h* asp.; ét. gr., ἁπλόος, simple; γεννάω, j'engendre). Bot. Qui est formé de cellules anomales filamenteuses simples. || Syn. de HÉTÉRONÉMÉEN.

— Substantiv. Un haplogénéen.

HAPLOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἁπλόος, simple; γένεια, joue). Entom. Genre de névroptères, tribu des myrméléoniens, voisin des ascalaphes, établi pour quelques espèces du nouveau continent.

HAPLOHYMÉNION. s. m. Bot. Syn. de LEPTOHYMENION.

HAPLOLOPHE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple; λόφος, aigrette). Bot. Genre de bignoniacées, établi pour des arbrisseaux du Brésil.

HAPLOMITRION. s. m. (étym. gr., ἁπλόος, simple; μίτριον, bandeau). Bot. Genre de jongermanniées des Alpes.

HAPLOPAPPE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple; πάππος, aigrette). Bot. Genre de composées astérées, établi pour vingt-huit espèces indigènes du nouveau continent.

HAPLOPE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple; πούς, pied). Entom. Genre de la tribu des phasmiens qui a pour type l'haplope angulé. || Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de l'Amérique du Sud.

HAPLOPÉRISTOMATE. adj. 2 g. (ét. gr., ἁπλόος, simple; περί, autour; στόμα, bouche). Bot. Qui est muni d'un péristome simple.

HAPLOPÉRISTOMÉ, ÉE. adj. (radic. *haplopéristomate*). Bot. Se dit des mousses qui sont munies d'un péristome simple.

HAPLOPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., ἁπλόος, simple; πέταλον, pétale). Bot. Dont la corolle n'est formée que d'un seul pétale. Plante haplopétale.

HAPLOPHYLLE. s. m. (étym. gr., ἁπλόος, simple; φύλλον, feuille). Bot. Genre de rutacées, comprenant plusieurs espèces de l'Europe et de l'Asie tempérée.

HAPLOPOGONE. adj. 2 g. (ét. gr., ἁπλόος, simple; πώγων, barbe). Bot. Se dit des plantes du genre haplaire.

HAPLOSTELLE. s. f. (ét. gr., ἁπλόος, simple; lat. *stella*, étoile). Bot. Genre d'orchidées, indigènes de la Mauritanie.

HAPLOSTÉMONOPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., ἁπλόος, simple; στήμων, étamine; πέταλον, pétale). Bot. Dont les étamines sont en nombre égal à celui des divisions de la corolle. Plante haplostémonopétale. || HAPLOSTÉMONOPÉTALES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant celles qui sont haplostémonopétales.

HAPLOSTÈPHE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple; στέφος, bandelette). Bot. Genre de composées de la tribu des vernoniées, dont l'espèce unique croît au Brésil.

HAPLOSTYLE. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple; στῦλος, style). Bot. Genre de cypéracées rynchosporées, établi pour des herbes de l'Amérique tropicale et des Indes orientales.

HAPLOTAXIS. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple; τάξις, rang). Botan. Genre de composées, tribu des cynarées, qui croît aux Indes orientales.

HAPLOTHRIPS. s. m. (ét. gr., ἁπλόος, simple; θρίψ, genre d'insectes). Entom. Genre de la tribu des thripsiens réuni au genre phléothrips.

HAPLOTHRIQUE. s. m. (étym. gr., ἁπλόος, simple; θρίξ, chevelure). Bot. Genre de champignons.

HAPLOTOMIE. s. f. (ét. gr., ἁπλόος, simple; τομή, coupure). Chir. Incision simple.

HAPLURE. s. m. Entom. Syn. d'HAPLOPE.

HAPPANT. part. prés. du v. Happer. Qui happe. La craie blanche des environs de Paris est une roche calcaire d'un blanc mat, tachant les doigts et happant à la langue.

HAPPANT, ANTE. adj. (*h* asp.). Qui happe, qui s'attache à la langue. Le collyrion est une argile happante.

* **HAPPE**. s. f. (*h* asp.; ét. anc. haut allem., *happa*, faucille). Techn. Petit cercle de fer dont on garnit un essieu. || Crampon qui fixe l'un contre l'autre deux madriers, deux pierres. On emploie des happes pour lier les pierres d'un pont. || Se dit aussi d'une presse à main. || Outil de luthier, pour tenir réunies ou séparées les diverses pièces des instruments. || Cheville qui se trouve au timon de la charrue. || Anse placée aux deux côtés d'une chaudière. || Tenaille de fondeur pour retirer le creuset du feu.

HAPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Happer. S'emploie adjectiv.

HAPPEAU. s. m. (*h* asp.; radic. *happer*). Sorte de piège pour les oiseaux.

HAPPE-CHAIR. s. m. (*h* asp.). Nom donné aux gens de police et de justice chargés d'arrêter les voleurs, les débiteurs, etc. Il est bas et populaire. || Pl., des *happe-chair*.

— Fig. et fam. Personne très avide. C'est un vrai happe-chair que cet homme.

HAPPÉE. s. f. (*h* asp.). Anc. cout. Saisie.

HAPPE-FOIE. s. m. (*h* asp.). Ornith. Oiseau de mer, qui a reçu son nom de son avidité pour le foie de morue. || Pl., des *happe-foie* ou des *happe-foies*.

HAPPE-LOPIN. s. m. (*h* asp.). Chass. Chien âpre à la curée. Il est vieux. || Pl., des *happe-lopin* ou des *happe-lopins*.

— Fig. et triv. Individu très gourmand.

* **HAPPELOURDE**. s. f. (*h* asp.; du v. *happer*, prendre, et *lourdaud*, homme grossier et ignorant). Comm. Pierre fausse qui a l'apparence d'une pierre fine et précieuse.

> Tout est fin diamant aux mains d'un habile homme,
> Tout devient *happelourde* entre les mains d'un sot.
> (LA FONTAINE.)

— Fig. et fam. Personne qui a un bel air, une belle tournure, mais dont l'intelligence et les moyens sont bornés. Cet homme est une vraie happelourde, c'est une belle happelourde. Dans ce sens, le mot est vieux.

— Se dit aussi d'un cheval qui a de l'apparence, mais qui manque de vigueur et d'ar-

deur. Il a cru acheter une bête excellente, il n'a eu qu'une happelourde.

HAPPEMENT. s. m. (*h* asp.). Action de happer.

— Minér. Adhérence de certains minéraux avec la langue, quand on les met en contact avec cet organe.

*** HAPPER.** v. a. 1re conj. (*h* asp. ; ét. holl. *happen*, mordre). Saisir avidement avec la gueule en parlant du chien. A peine lui eut-on jeté cette viande, qu'il la happa aussitôt. Le chien, tout haletant, après avoir *happé* en trois tours de langue une énorme écuellée d'eau, reprit son poste. (Th. Gaut.)

Mais le fidèle chien
S'élance de l'arbre, le *happe*
Et vous l'étrangle tel et bien. (FLORIAN.)

— S'emploie aussi pour d'autres animaux. La chevrette le *happa* du bout des lèvres, et d'un bond disparut dans le hallier. (Ch. Nodier.) L'hirondelle se nourrit de mouches qu'elle *happe* au vol. (J. Macé.)

— Fig. et fam. Saisir à l'improviste, prendre violemment, attraper, empoigner. Ce malfaiteur a voulu se défendre, mais les gendarmes l'ont happé bel et bien. Les huissiers, profitant de l'occasion, happèrent et entraînèrent ce débiteur.

Au pied du lit se tapit le matin,
Guettant la gratte, et, lorsque l'âme échappe,
Du corps chétif, au passage il la *happe*. (VOLTAIRE.)

— Par plaisanterie. Ce qui est plus drôle, ce sont des espèces d'argousins apostés en vedette par les maîtres des hôtels pour *happer* le voyageur au passage. (Th. Gautier.)

— Fig.

N'avons-nous pas assez des autres accidents
Qui nous viennent *happer* en dépit de nos dents?
(MOLIÈRE.)

— Absol. Respectons les gens du roi ou les gens de l'empereur qui *happent* au nom du roi. (P.-L. Courier.)

— Techn. Appliquer exactement des feuilles d'or sur des ornements en les humectant progressivement avec de l'eau.

— **HAPPER.** v. n. Se dit des feuilles d'or qui adhèrent à certaines surfaces.

— Chim. Se dit d'un corps dont la saveur est astringente, ou qui adhère à la langue quand on l'y applique. Le nitrate de potasse est un sel qui happe, qui happe à la bouche. Cet oxyde métallique happe à la langue. Cette argile happe fortement à la langue.

HAPPESOUPE. s. m. Cuiller. (Rabelais.)

HAPPEUR. s. m. (*h* asp. ; radic. *happer*). Sorte de lobiorhapte.

HAPTODÈRE. s. m. (*h* asp. ; ét. gr. [illegible], j'attache ; [illegible], cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, et dont pour deux espèces qui se trouvent l'une dans l'est, l'autre dans le centre de l'Europe.

HAPTOGÈNE. adj. (*h* asp. ; ét. gr. [illegible], j'attache ; [illegible], origine). Chim. Se dit d'une pellicule qui se produit autour d'un globule d'albumine mis en contact avec une graisse liquide.

HAPTOPODE. adj. 2 g. (*h* asp. ; du gr. [illegible], j'attache ; [illegible], pied). Ornith. Qui saisit les aliments avec les pattes. || **HAPTOPODES.** s. m. pl. Sous-ordre de la classe des oiseaux comprenant ceux qui sont haptopodes.

HAQUE. s. f. (*h* asp.). Cheval. Vieux mot.

— Pêch. *Harengs à la haque*. Harengs préparés pour servir d'appât.

HAQUEBUTE. s. f. (*h* asp.). Nom donné au XVIe siècle à l'arquebuse.

HAQUEBUTIER. s. m. (*h* asp.). Soldat armé d'une haquebute.

*** HAQUENÉE.** s. f. (*h* asp. ; et. esp. *hacanea*, même signif.). Jument ou cheval de moyenne taille, qui est aisé et doux au montoir, et qui va l'amble ordinairement. Une belle, une jolie haquenée. Cette expression, qui a vieilli, s'appliquait autrefois aux montures des dames principalement. Tous les ans, la veille de la Saint-Pierre, conformément à un usage qui existait encore au XVIIIe siècle, l'ambassadeur du roi de Naples présentait au pape une belle haquenée blanche, en signe de vassalité. Pour les dames qui voulaient suivre la chasse de près, on amenait de belles *haquenées* richement caparaçonnées. (X.-B. Saintine.)

— *Haquenée du gobelet*. Cheval qui portait le couvert et le dîner des rois de France, dans les petits voyages qu'ils faisaient dans leurs provinces.

— *Cheval qui va la haquenée*. Cheval qui va l'amble, comme une haquenée.

— Loc. prov. *Aller sur la haquenée des cordeliers*. Aller à pied, un bâton à la main.

— Fig. et pop. Grande femme, dégingandée et mal bâtie. C'est une grande haquenée.

*** HAQUET.** s. m. (*h* asp. ; pr. *a-kè* ; dimin. de *haque*). Petit cheval. Peu usité en ce sens.

— Sorte de charrette, longue, étroite et sans ridelles, pouvant prendre une inclinaison qui facilite le chargement et le déchargement de pièces de vin, de ballots, etc. Ces opérations se font au moyen d'un treuil placé à l'avant de la charrette. Le grand haquet traîné par un cheval. Un petit haquet traîné par des hommes.

— Voiture qui sert à transporter les bateaux des équipages de ponts militaires.

*** HAQUETIER.** s. m. (*h* asp.). Homme qui conduit un haquet.

HAQUIN. Hist. Trois rois de Norvège ont porté ce nom. Voici les plus célèbres : **HAQUIN Ier**. Né en 915, détrôna son frère Éric, régna de 930 à 961, fut surnommé *le Bon* et périt assassiné pour avoir voulu introduire le christianisme en Norvège. || **HAQUIN V.** Né en 1204, régna de 1217 à 1263, lutta énergiquement contre les prétentions de l'aristocratie, conquit l'Islande, les îles Shetland et les Orcades. **HAQUIN VIII.** Né en 1338, fils de Magnus VIII, roi de Norvège et de Suède, qui lui céda de son vivant, en 1343, la couronne de Norvège. En 1362, il profita d'une révolte des Suédois contre son père pour se faire élire par eux roi de Suède. Ayant épousé Marguerite, fille du roi de Danemark Waldemar, il fut déclaré déchu du trône de Suède par le Sénat, qui élut à sa place Albert de Mecklembourg. Il mourut en 1380.

HAR. Myth. scandin. Un des surnoms d'Odin, signifiant *le Suprême*.

HÂRA. Myth. ind. Surnom du dieu Siva.

HARAD, ARAD, HAROD. Géogr. anc. Nom d'une fontaine de la Palestine, au pied du mont Gelboé.

HARAFORA. s. m. Relat. Dénomination vague donnée à plusieurs peuplades sauvages de l'archipel indien.

HARAI. s. m. (*h* asp.). Tribut périodique que payent en Turquie ceux qui ne sont pas mahométans.

HARALD. Surnommé *à la dent bleue*. Roi de Danemark de 936 à 985, fut vaincu par l'empereur Othon Ier, reçut le baptême et fut détrôné par son fils Suénon. || **HARALD III.** Roi de Danemark, 1077-1080, abolit le combat judiciaire.

— **HARALD Ier.** Roi de Norvège, 863-934, réunit toute la Norvège. || **HARALD II.** Chassé de Norvège par Haquin Ier, mourut assassiné en 962. **HARALD III**, *le Sévère*. Roi de Norvège, 1047-1066, après une vie pleine d'aventures, établit sa résidence à Opslo. Il fit, en 1066, une descente en Angleterre, pour y combattre Harold, et périt à la bataille de Stamford-Bridge. || **HARALD IV.** Aventurier qui, se faisant passer pour fils de Magnus III, s'empara de la Norvège, 1130, et périt assassiné à Bergen par un autre fils prétendu de Magnus.

HARAM. s. m. (*h* asp.). Relat. Voile de soie que les Mauresques mettent sur leur tête, et qui descend fort bas.

*** HARANGUE.** s. f. (*h* asp. ; ét. anc. haut-allem. *hring*, assemblée). Discours fait à une assemblée, dans une cérémonie publique, à un prince, à un personnage de distinction ; formule de compliment, de félicitation ou de condoléance. Belle harangue. Harangue séditieuse. Prononcer une harangue, composer une harangue. L'à-propos et la brièveté sont les deux qualités les plus indispensables de la harangue. J'admire toujours qu'on puisse prononcer une *harangue* sans manquer et sans se troubler, quand tout le monde a les yeux sur vous. (Mme de Sévig.) La *harangue* était pathétique, le monarque fut ému. (Anquet.) Tous les corps de l'État vinrent de nouveau haranguer dans des *harangues* pleines d'un sincère enthousiasme, qu'il avait été le vainqueur, qu'il était aujourd'hui le bienfaiteur de l'Europe. Thiers. Sa *harangue* est mâle et concise. (P. de St-Victor.)

— En général, Tout discours prononcé devant une assemblée délibérante. Les harangues de Démosthène. Les harangues de Cicéron.

Un [illegible]
Qui [illegible] (LA FONTAINE.)

— *Harangue historique*. Discours qu'on trouve chez les historiens, quand ils ce lent la parole aux personnages qu'ils ont mis en scène. Les harangues dont l'histoire ancienne abonde sont presque entièrement l'œuvre de l'historien lui-même ; quelques mots et le fond seulement ont été conservés par tradition.

— *Harangue militaire*. Se dit particulièrement de ces improvisations brèves et énergiques par lesquelles les généraux d'armée ou les chefs d'une troupe prête à combattre, animent et enflamment les soldats. Napoléon nous a laissé des modèles de harangues militaires.

— *Harangue politique*. Discours fait sur la manière dont on envisage la politique suivie ou à suivre, sur les mesures que réclame dans l'opinion de l'orateur, le bon exercice des affaires. On a prononcé dans ce banquet quelques harangues politiques. Ce candidat a la députation a fait aux électeurs sa harangue politique.

— Fam. *Harangue* se dit aussi d'un discours fastidieux et importun, d'une remontrance ennuyeuse et hors de propos. Il nous a fait sur ce sujet une harangue qui a duré une heure. Pour avoir commis cette faute, il aura une bonne harangue.

[illegible] (LA FONTAINE.)

HARANGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Haranguer. S'empl. adjectiv.

*** HARANGUER.** v. a. 1re conj. (*h* asp.). Adresser une harangue. Haranguer le peuple, les soldats. La Chambre des pairs harangua le roi par l'organe de son président. L'Institut fut admis à haranguer le roi. Il part malade pour cette guerre atroce quatre des années, dans un climat mortel à sa poitrine affaiblie ; combattant sur la glace, hivernant dans la neige, parmi les marais, ne mangeant que le matin et le soir avant de *haranguer* ses armées. (P. de St-Victor.)

— Fig. Faire une remontrance plus ou moins vive. Quand je le verrai, je le haranguerai d'importance. Après que mes parents m'eurent très longtemps *harangué*, ils me firent présent de leur bénédiction, qui était le seul bien que j'attendais d'eux. (Le Sage.)

[illegible] *harangue*.
[illegible]
(BOILEAU.)

— Il s'emploie aussi absolument. Il harangue avec talent, avec esprit et difficulté. Haranguer devant le peuple, devant le roi. Les héros d'Homère *haranguent* ordinairement avant de combattre. (Énevel.)

— Fam. et absol. Parler beaucoup et avec emphase. Cet homme ne fait que haranguer ; à propos de rien, il harangue pendant une heure.

— **SE HARANGUER.** v. pron. S'adresser réciproquement une harangue. Le roi et la Chambre élective se sont harangués aujourd'hui.

HARANGUET. s. m. Ichtyol. V. HARENGUET.

*** HARANGUEUR, EUSE.** s. (*h* asp.). Celui, celle qui harangue. Un bon harangueur. Un parfait harangueur. Un savant harangueur. Une *harangueuse* se lève, et rappelle tous les outrages que son sexe a reçus du poète. (La Harpe.) Partout des clameurs et la voix perçante des *harangueurs* de hasard, partout des mouvements de foule. (L. Blanc.)

— Se dit le plus souvent en mauvaise part et par manière de raillerie. Un mauvais harangueur, un pauvre harangueur. Des *harangueurs* l'ennuyeuse éloquence. (Boil.) Le bateleur Préville fut particulièrement maltraité par le *harangueur* Billard. (Grimm.)

Oui, [illegible]
Il faut que [illegible]
Tranquille *harangueur* [illegible]
Le [illegible]
(DELILLE.)

— Homme qui fait des remontrances à tout propos. Un harangueur éternel. Un grand harangueur. || Se dit aussi de celui qui parle beaucoup et avec emphase. Quel fatigant harangueur que cet homme !

— L'Académie ne donne pas le féminin de ce mot.

HARARI. s. m. (*h* asp.). Linguist. Nom d'un dialecte sémitique de l'Abyssinie.

*** HARAS.** s. m. (*h* asp. ; pr. *a-ra* ; et. arabe, *faras*, cheval). Lieu, établissement où l'on entretient des étalons et des juments pour élever des poulains. Un vaste haras. Tenir des haras. Établir, peupler, dépeupler un haras. Les Arabes, jaloux de conserver leurs excellentes races de chevaux, donnent les plus grands soins à leurs haras. L'Angleterre a imité ce modèle de perpétuer et d'améliorer les races, et beaucoup de propriétaires ont des haras particuliers. En France, où les haras particuliers étaient moins bien entretenus, le gouvernement se vit forcé de former des haras pour son propre compte. Supprimés en 1790, ils furent relevés en partie par Napoléon en 1806. Les récoltes et tant toujours abondantes, les *haras* savamment conduits, les plantations superbes. (G. Flaubert.) Babylone, à elle seule, entretenait pour le service de la cour un *haras* de seize mille cavales et de huit cents étalons. (P. de St-Victor.)

— Par extens. Réunion de ces animaux. Les haras provinciaux, les haras royaux, étaient toujours assez nombreux. Quelques haras départementaux ont été aussi de nos jours.

— Se dit au pluriel pour Administration des haras. Être employé aux haras.

— *Haras d'amélioration de tête, de pépinière, de souche*. Haras qui ne renferme que les reproducteurs d'élite pour améliorer la race. || *Haras domestique ou privé*. Établissement dans lequel on réunit un nombre donné de juments à un ou plusieurs étalons destinés à les saillir. *Haras de marais*. Lieu où l'on fait les croisements d'une sorte de juments. || *Haras parqué*. Haras qui tient le milieu entre le haras sauvage et le haras domestique. Il convient aux vastes domaines de médiocre valeur, situés dans un pays mal peuplé. || *Haras de production*. Haras où l'on s'occupe de la multiplication de l'espèce. || *Haras sauvage*. Espace immense où l'on garde des troupeaux de chevaux en liberté. *Haras demi-sauvage*. Haras où les chevaux passent en liberté, mais reçoivent quelques soins de leurs gardiens.

*** HARAS.** s. m. Ornith. Syn. d'ARA.

HARASSANT. part. prés. du v. Harasser.

HARASSANT, ANTE. adj. (*h* asp.). Qui harasse. Une course harassante.

HARASSE. s. f. (*h* asp.). Sorte de cage carrée pour emballer le verre.

— Grand bouclier dont les fantassins étaient armés au moyen âge.

HARASSÉ, ÉE. part. pass. du v. Harasser. S'empl. adjectiv. Troupes harassées. Cheval harassé. Soldats harassés. Il avait pris la résolution de faire reposer ses troupes *harassées*, et lui-même jouissait d'un peu de fraîcheur, lorsqu'on vint l'avertir que les ennemis paraissaient. (Anquetil.) Le soir d'une bataille perdue, un homme tout à toutes jambes sur un cheval *harassé*. (Stendhal.)

— Par pléonasme. *Harassé de fatigue*. Un voyageur harassé de fatigue.

— Fig. Se dit de l'esprit. L'auditoire est harassé. J'ai le esprit harassé.

HARASSEMENT. s. m. (*h* asp. ; rad. *harasser*). Fatigue extrême qui va presque jusqu'à la perte complète des forces et du courage. Je suis dans un tel état de harassement, que je ne puis sortir.

— Fig. Mon esprit est dans un état de harassement absolu. Ce n'est pas de la fatigue que m'a fait éprouver ce long discours, c'est un véritable harassement.

*** HARASSER.** v. a. 1re conj. (*h* asp. ; ét. inconnu). Fatiguer à l'excès. Harasser un cheval à force de le faire courir. Harasser des soldats. Cette excursion que nous avons faite m'a harassé.

On dit par pléonasme : *Vous m'avez harassé de fatigue*.

— Fig. Se dit de l'esprit et de ses facultés. Ces recherches m'ont harassé l'esprit. Mes facultés intellectuelles sont comme suspendues : ce long et pénible travail les a harassées.

— **SE HARASSER.** v. pron. Se fatiguer à l'excès. A faire de pareilles courses je me harasse. Pouvez-vous vous harasser de la sorte !

— Être harassé. C'est un cheval qui se harasse bien vite.

HARATTY. s. m. Nom d'une cérémonie religieuse de l'Inde.

HARBONNIÈRES. Géogr. Bourg du cant. de Rosières, arr. de Montdidier (Somme) ; 2,000 habitants.

HARBOU. interj. (*h* asp.). Chass. Syn. de HARLOU.

HARBOURG. Géogr. Ile française de la Manche (Côtes-du-Nord), arrond. de Saint-Malo. Un fort l'occupe entièrement.

HARCELAGE. s. m. (*h* asp.). Action de harceler. Ce *harcelage* dura longtemps encore et abrégea la vie du premier écuyer par le chagrin et le dépit. (Saint-Simon.)

HARCELANT. part. prés. du v. Harceler.

HARCELANT, ANTE. adj. (*h* asp.). Qui harcèle. Ces vieilles gens sont incorrigibles et *harcelants*. (Sainte-Beuve.)

HARCELÉ, ÉE. part. pass. du v. Harceler. S'empl. adjectiv. Les Athéniens, *harcelés*, arrêtés à chaque pas, sont sans cesse exposés aux traits d'un ennemi qu'ils trouvent partout et qu'ils ne peuvent atteindre nulle part. (Barthélemy.)

Les [illegible]
[illegible]
Ils sont sans cesse *harcelés* (LE NOBLE.)

— Fig. L'imagination *harcelée* et gourmandée devient rétive. (Volt.)

HARCÈLEMENT. s. m. (*h* asp.). Action de harceler. Leur conversation n'est qu'un harcèlement continuel. Les troupes ont découragé l'ennemi par un harcèlement de plusieurs heures et l'ont forcé à se retirer.

*** HARCELER.** v. a. 1re conj. (*h* asp. ; ét. v. fr., *herce*, herse). L'*e* se change en *è* devant une syllabe muette. *Je harcèle, tu harcèles, il harcèle*, etc. Provoquer par des paroles, par des gestes ; agacer, exciter jusqu'à l'importunité, tourmenter. Harceler quelqu'un dans la conversation. Harceler un écolier pour le faire travailler. Il me harcèle sans cesse. L'envie harcèle toujours le mérite.

Un [illegible] *harcèle*
Tantôt pique l'échine, et tantôt le museau,
[illegible] (LA FONTAINE.)

— Inquiéter, fatiguer par de fréquentes attaques ou escarmouches. Harceler l'ennemi. Nous harcelâmes l'ennemi dans sa marche.

— Fig. Qui essaye d'abréger impérieusement les maladies par force, au travers de leur cours, il les allonge et multiplie, et les *harcèle* au lieu de les apaiser. (Mont.)

— **SE HARCELER.** v. pron. S'inquiéter, se tourmenter, se créer des sujets d'inquiétude et de tourment. L'homme se harcèle sans cesse de désirs et de besoins factices.

— S'agacer, se provoquer mutuellement. Ils se harcèlent sans cesse et ne peuvent vivre en paix. Dans cette entrevue, ils se sont harcelés à qui mieux mieux.

HARCELERIE. s. f. (*h* asp.). Action de harceler. Peu usité.

HARCELEUR, EUSE. adj. (*h* asp.). Qui harcèle.

HARCOURT. Géogr. Bourg du canton de Brionne, arr. de Bernay (Eure) ; 1,000 hab. ; vieux château. Le roi Philippe VI l'érigea en comté en 1338. On y remarque un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, fondé par les comtes d'Harcourt, qui y ont leurs tombeaux.

— HARCOURT-THURY. V. THURY-HARCOURT.

HARCOURT. Famille d'. Noble et ancienne maison de Normandie, qui tirait son nom du village d'Harcourt. || **HARCOURT** (Raoul d'). Chanoine de Paris, conseiller de Philippe le Bel, fonda, en 1280, le collège d'Harcourt, aujourd'hui lycée Saint-Louis. || **HARCOURT** (Jean II, sire d'). Maréchal de France sous Philippe le Hardi, amiral sous Philippe le Bel, en 1295. || **HARCOURT** (Geoffroy ou Geoffroy d'), dit *le Boiteux*. Commandait une partie des troupes anglaises à la bataille de Crécy ; soutint Charles le Mauvais, roi de Navarre, contre Jean le Bon, et périt en 1356 dans un engagement contre

les Français. || **HARCOURT** (Henri DE LORRAINE, comte d'Armagnac, surnommé *Cadet la Perle*, parce qu'il portait une perle à l'oreille et était le cadet de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf. Né en 1601, mort en 1666, il passa presque toute sa vie dans les armes et se signala en maintes occasions : en Piémont, où il commanda en chef l'armée française qui prit Turin, 1640, et Coni, 1641 ; en Catalogne, où il fut victorieux à Llorens, 1645, mais où il échoua devant Lérida, 1646. Il eut le gouvernement de la Guyenne puis celui de l'Anjou, fut grand écuyer et eut une mission diplomatique en Angleterre. || **HARCOURT** (Henri, duc d'), 1654-1718. Fut maréchal de camp, 1688, commandant de la ville et du pays de Luxembourg. Deux fois ambassadeur à Madrid, il ne fut pas étranger à la détermination de Charles II de tester en faveur du duc d'Anjou. Il devint maréchal en 1703, et pair de France en 1709. || **HARCOURT** (François-Henri, duc d'), 1726-1794. Lieutenant général, gouverneur de la Normandie, dirigea l'éducation du premier dauphin, fils de Louis XVI, entra à l'Académie française, passa en Angleterre dès le début de la Révolution et devint un des agents les plus actifs de l'émigration. Il a laissé quelques pièces de théâtre en vers, et un *Traité de la décoration des jardins*, aussi en vers.

HARD. s.m. (*h* asp. ; pr. *ar*). Pellet. et Gant. Demi-anneau de fer fiché dans un mur, et dont on se sert pour adoucir les peaux.

HARDANGER-FIELD. Géogr. Chaîne de montagnes de Norvège ; point culminant, 1,806 mètres.

— HARDANGER-FIORD. Golfe de la côte de Norvège, sur l'océan Atlantique ; il se partage en trois bras.

★ **HARDE.** s. f. (*h* asp. ; du goth. *hairda*, même signif.). Chass. Troupe de bêtes fauves. Une harde de sangliers. Une harde de chevreuils, de cerfs. Les chasseurs ont vu passer une harde de daims.

— Fauconn. Troupe d'oiseaux.

★ **HARDE.** s. f. (rad. *hart*). Lien qui attache les chiens quatre à quatre ou six à six.

— Par extens. Se dit des chiens attachés. Une harde de chiens.

HARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Harder (rad. *harde*). S'emploie adjectiv. Chiens hardés.

— Hist. nat. Se dit des œufs privés de coquille, que les oiseaux pondent quelquefois, soit parce qu'ils sortent de l'oviducte avant l'époque, soit parce que les animaux manquent de la matière dont se forme la coquille.

HARDÉ, ÉE. part.pass. du v. Harder (rad. *hard*). S'empl. adjectiv. Peau hardée.

HARDEAU. s. m. (*h* asp.; rad. *hart*). Corde qui est au bout du frein d'un moulin.

— Gars, jeune garçon. (Rabelais.)

— Vaurien, garnement.

— Celui qui mange avec avidité et avec excès ; gourmand. Ce sens est peu usité.

— Bot. Nom vulgaire de la viorne mancienne.

HARDE-CANUT. V. CANUT.

HARDÉE. s. f. (*h* asp. ; rad. *harde*). Chass. Rupture faite dans les taillis par les bêtes fauves.

HARDELÉE. s. f. (*h* asp. ; radic. *hart*). Paquet attaché au bout d'une corde qui sert à le porter.

HARDELLE. s. f. (*h* asp. ; dimin. de *harde*). Troupe, cohue. Il est vieux.

HARDENBERG (Principauté de). Géogr. Principauté de la province d'Hildesheim (Hanovre). Ch.-lieu Norten ; 5,000 hab.

HARDENBERG (Charles-Auguste, prince de). Né à Essenrode (Hanovre), 1750-1822. D'abord ministre du margraviat de Bareuth, il passa au service de la Prusse en 1791. Il négocia en 1795 le traité de Bâle et fut ministre des affaires étrangères en 1804. Chancelier d'État en 1810, il prit part à la réorganisation de la Prusse, fut créé prince en 1814, et conduisit presque toutes les négociations de 1813 à 1815. Il siégea aux congrès de Vienne, Aix-la-Chapelle, Carlsbad, Troppau, Laybach et Vérone. Ses *Mémoires* ont été publiés à Berlin en 1851.

HARDENBERGIE. s. f. (*h* asp. ; de *Hardenberg*, n. pr.). Bot. Genre de papilionacées phaséolées, établi pour des arbrisseaux qui se trouvent en Australie.

★ **HARDER.** v. a. 1re conj. (*h* asp. ; radic. *harde*). Chass. Tenir plusieurs chiens courants couplés ensemble avec une laisse de cuir pour relayer. Harder les chiens nouveaux avec les vieux pour les dresser. Harder les chiens dans l'ordre, quand on les place chacun suivant sa force pour aller de meute ou en relais. On *harde* les nouveaux chiens avec les vieux pour les dresser. (Encycl.)

— SE HARDER. v. pron. S'embarrasser dans les couples. Ces chiens se hardent.

— REM. Dans son édition de 1835, l'Académie donne de ce verbe une définition analogue à la nôtre ; mais elle ne l'a pas conservée et, dans son édition de 1877, Harder, c'est « Attacher des chevaux six à six ou quatre à quatre ». Comme elle a maintenu à Harde l'ancienne définition « Il se dit aussi du Lien qui attache les chiens six à six ou quatre à quatre », nous n'avons pas cru devoir tenir compte de ce changement de *chiens* en *chevaux*, que nous attribuons à une erreur typographique.

HARDER. v. a. 1re conj. (rad. *hard*). Gant. Passer une peau sur le hard pour l'adoucir. Harder une peau.

HARDERIE. s. f. (*h* asp.). Techn. Composition métallique appelée vulgairement *chaux de mars*, sorte de sulfate de fer dont se servent les émailleurs.

★ **HARDES.** s. f. pl. (*h* asp. ; du v. fr. *fardes*, rad. *fardeau*). Toutes sortes d'habits, d'ajustements, de parures ; tout ce qui sert ordinairement à l'habillement. De bonnes hardes. Des hardes toutes neuves. De vieilles hardes. Un paquet de hardes. Engager ses hardes au mont-de-piété. Vendre ses hardes. C'est la maîtresse d'hôtel qui vous a remis mes *hardes* entre les mains ? (Le Sage.) Toutes mes autres *hardes* y étaient, et même une grande bourse de cuir qui renfermait mes espèces. (Id.) Je tâcherai de parfaire la somme avec mes pauvres *hardes*, pour l'honneur de ma parole. (Ch. Nodier.)

★ **HARDI, IE.** adj. (*h* asp. ; étym. anc.haut-allem., *hartjan*, enhardir). Courageux, assuré ; qui entreprend avec courage et ardeur ; qui ose, qui risque beaucoup. Un homme hardi. Hardi comme un lion. Un hardi solliciteur. Un écrivain hardi et que les menaces n'intimident point. C'est un des plus hardis voleurs qu'on ait encore vus. Un joueur hardi joue gros jeu sans crainte, ou joue même avec un faible jeu. Je laisse aux plus *hardis* l'honneur de la carrière. (Boileau.) Un ennemi habile autant que *hardi*. (Boss.) Quand je pense aux dégoûts que les poëtes dramatiques ont à essuyer, je m'étonne qu'il y en ait d'assez *hardis* pour braver l'ignorance de la multitude. (Le Sage.) Les Européens actifs sont devenus les plus *hardis* navigateurs, en tirant, comme l'oiseau, parti des vents. (B. de St-P.) Plus *hardie* encore, la Hongrie traite avec un respect filial le sauvage aïeul de sa race. (P. de St-Victor.)

— Se dit aussi pour Insolent, impudent, effronté. Un hardi coquin. Un hardi menteur. Un hardi suborneur. Ce valet est bien hardi. Et ne suis pas de ces femmes *hardies*... (Rac.) Je n'aurais pas été si *hardi*, lui dis-je, pour vous parler si librement, si Votre Grandeur ne me l'eût ordonné. (Le Sage.)

— *Hardi comme un page*. Très hardi, très insolent. Celui-ci paraissait fort éveillé, plus *hardi* qu'un page de cour, et avec cela un peu fripon. (Le Sage.)

— *Hardi à*. Hardi à parler, à entreprendre. Mais un traître qui n'est *hardi* qu'à m'offenser (Rac.) Les hommes sont toujours *hardis* à juger les autres. (Boss.) Plus *hardi* à faire qu'à parler. (Id.)

— *Hardi auprès*. Être très hardi auprès des femmes.

— *Hardi avec*. Il est hardi avec les filles.

— *Hardi contre*. *Hardi* contre Dieu seul. (Rac.)

— *Hardi de*.

> Ce cœur, en un seul jour à jamais égaré,
> Est *hardi* de sa honte, est faux, dénaturé. (Volt.)

— *Hardi pour*. Il en est parmi eux d'assez *hardis* pour aller les chercher au sein des mers et des glaces marines. (B. de St-P.)

— Se dit aussi des choses. Une action hardie. Une entreprise hardie. Un hardi métier. Un mot, un discours hardi. Une parole, une réponse hardie. Un ton hardi. Des manières hardies. Cette fille a l'air bien hardi, a la mine hardie. Une démarche hardie. Des allures hardies. Burrhus ose sur moi porter ses mains *hardies*. (Racine.) Retraites honorables, attaques *hardies*. (Fléch.) Des monts, *hardis* remparts, ceignent tes vastes flancs. (Mollev.)

— S'emploie pour qualifier les productions de l'esprit quand elles ont quelque chose de supérieur, qui étonne, et qui n'est pas conforme aux règles communes. Une pensée hardie. Une expression hardie. Une figure hardie. Un style hardi. Cet auteur a le style hardi et nerveux. Cet écrit abonde en conceptions hardies. Ce tour de phrase est bien hardi. Cette alliance de mots est très hardie.

— Fig. *C'est une plume hardie, il a une plume hardie, la plume hardie*. Se dit d'un écrivain dont le style est hardi, qui a des expressions hardies. Cette figure s'emploie encore à l'égard d'un auteur qui traite librement des sujets difficiles, des matières délicates.

— Il qualifie aussi les propositions, les thèses, les doctrines, les idées difficiles ou dangereuses à soutenir. Voilà une assertion bien hardie ! Ce réformateur publie les doctrines les plus hardies. Vous avez émis sur la religion des opinions bien hardies.

— S'emploie également pour indiquer dans certains arts une exécution franche, large, libre et facile. Une écriture hardie. Un dessin hardi. Des traits hardis. Le jeu hardi, l'exécution hardie d'un musicien. Ce maître d'écriture a la main hardie, la plume hardie, une plume hardie. Cet artiste a la touche hardie, la main hardie, le pinceau hardi, une manière hardie. Les traits *hardis* d'un bizarre pinceau. (Boil.)

— Il indique aussi quelque chose de grand, de beau, d'extraordinaire dans les ouvrages de l'art. Les figures de ce groupe ont des poses très hardies. Presque toutes les constructions gothiques présentent quelque chose de grand et de hardi. Un escalier hardi. Une voûte hardie. Un clocher hardi.

> Le castor, à ce nous disputant d'industrie,
> De *hardis* monuments embellit sa patrie.
> (Lemierre.)

— Prov. *Il n'y a rien si hardi qu'une chemise de meunier, parce qu'elle prend tous les matins un larron au collet.*

— Fauconn. *Rendre le faucon hardi*. Lui donner du goût pour la chasse.

— Manég. *Branche hardie*. Branche du mors dont le levier forme une longue saillie, pour mieux ramener la tête du cheval.

— HARDI ! Interj. servant à exciter. Là, *hardi !* tâche à faire un effort généreux. (Mol.)

HARDI. s. m. (*h* asp.). Métrol. Monnaie de la valeur de trois deniers, qui eut cours en France et en Angleterre du XIVe au XVe siècle. Elle tirait son nom de Richard Ier le Hardi, roi d'Angleterre, ou de Philippe III le Hardi, roi de France.

HARDIER. s. m. (*h* asp.; rad. *harde*). Pâtre, berger, en Lorraine.

★ **HARDIESSE.** s. f. (*h* asp.). Qualité de celui qui est hardi. Grande hardiesse. Noble hardiesse. Sage hardiesse. Avoir de la hardiesse. Manquer de hardiesse. Ce fonctionnaire a parlé à son supérieur avec hardiesse et sincérité. Les anciens n'étant pas demeurés dans la retenue de n'oser rien ajouter aux connaissances qu'ils avaient reçues, cette heureuse *hardiesse* leur a ouvert le chemin aux grandes choses. (Pascal.) Fortune aveugle suit aveugle *hardiesse*. (La Font.) Qu'il est difficile de s'arrêter sur le chemin glissant qui mène de la *hardiesse* à l'audace ! (La Bruy.) La *hardiesse* française porte partout la terreur avec le nom de Louis. (Boss.) La *hardiesse* humaine n'aime pas à demeurer court. (Id.) Une *hardiesse* vaine, indiscrète, emportée, qui cherche le danger pour le danger même, qui s'expose sans fruit... (Fléchier.) La *hardiesse* n'est blâmable que quand elle naît de la présomption et qu'elle couvre des erreurs volontaires. (Linguet.)

— Fléchier a dit : La *hardiesse* du courage, pour L'assurance, la confiance, la disposition à braver, à affronter, qui accompagnent le courage.

— Insolence, effronterie, impudence, témérité. Cette fille est d'une hardiesse qui révolte. Cet employé a poussé la hardiesse jusqu'à lever la main sur son chef. Pouvez-vous parler à votre père avec tant de hardiesse ! Pour moi, dût l'empereur punir ma *hardiesse*... (Rac.) Ni les Goths ni les Lombards n'eurent la *hardiesse* de se donner pour successeurs légitimes de l'empire romain. (E. Quinet.)

— Fam. *Prendre, avoir, se permettre des hardiesses*. Prendre, avoir, se permettre des libertés, des licences. Cet individu prend des hardiesses qui ne lui appartiennent pas. Il a trop de hardiesses. Il prend trop de hardiesses. L'auteur a donc pu se permettre dans ce rôle une foule de *hardiesses* contre la douane et la direction des tabacs... napolitains. (Gérard de Nerval.)

— Fam. *Prendre la hardiesse de*. Prendre la liberté de. Excusez, si je prends la hardiesse de vous faire cette demande. Il est temps que j'arrête cette *hardiesse* que vous prenez de me traiter d'hérétique. (Pasc.)

— S'emploie à l'égard des choses. La hardiesse d'une action, d'une entreprise. La hardiesse d'un discours adressé à des révoltés. La hardiesse des manières. Son ton est d'une hardiesse qui indigne. Il y a tant de hardiesse dans son air, dans sa démarche, qu'on ne peut la fréquenter.

— Se dit des ouvrages de l'esprit, des conceptions, du style, des expressions qui offrent quelque chose de hasardé et de noble en même temps. La hardiesse des pensées, des expressions. Quelle hardiesse dans cette image ! Un style d'une grande hardiesse.

> Souvent dans son orgueil un subtil ignorant
> Par d'injustes dégoûts combat toute une pièce,
> Blâme des plus beaux vers la noble *hardiesse*.
> (Boileau.)

— Licence que se permet un auteur, un artiste ; dans ce sens, il peut s'employer au pluriel. Voilà un tour de phrase d'une bien grande hardiesse ! C'est une hardiesse tolérée par l'usage. On trouve une foule de hardiesses dans cet ouvrage, dans cette peinture, dans cette composition musicale.

— Se dit aussi des doctrines, des assertions, des propositions qu'il y a du courage à soutenir ou qu'il est difficile de faire goûter. La hardiesse de ses opinions l'a fait destituer. Sa doctrine sur la royauté est d'une telle hardiesse qu'elle lui a valu l'exil. Cette proposition, d'une étrange hardiesse, eût demandé les plus grands développements pour être accueillie.

— Franchise, facilité, fermeté d'exécution dans certains arts. La hardiesse d'un dessin. Ces traits sont d'une grande hardiesse. Quelle hardiesse dans le jeu de ce musicien ! Une écriture d'une belle hardiesse. La hardiesse de la touche de ce peintre le fait reconnaître dans tous ses tableaux. Il y a une grande hardiesse dans la main, dans la plume de ce maître d'écriture.

— Il indique en même temps aussi quelque chose de grand et de surprenant dans les ouvrages de l'art. La hardiesse et la grâce brillent dans les figures de ce tableau. Ces poses sont d'une hardiesse admirable. La hardiesse d'une voûte, d'un escalier. On est frappé d'étonnement en voyant la hardiesse de ce clocher. L'élégante hardiesse des constructions gothiques.

HARDILLIER. s. m. (*h* asp.; pr. *ar-di-llé*, *ll* mouill.; ét., V. ARDILLON). Techn. Nom des fiches de fer qui soutiennent une partie d'un métier de haute lice, dans les manufactures de tapisseries.

★ **HARDIMENT.** adv. (*h* asp.). Avec hardiesse, avec courage et assurance, sans craindre les dangers. Marcher hardiment au combat. Il y allait de son avenir ; cette considération ne l'a pas arrêté, il a hardiment declaré qu'il voterait contre la proposition. Il avait une foule de ménagements à garder, et pourtant il trancha hardiment la question.

— Se prend aussi pour Librement, sans hésitation. Vous pouvez dire hardiment à cet homme que je ne l'entends pas ainsi. Cet enfant, loin d'être intimidé, a hardiment répondu aux questions qu'on lui a faites. L'esprit nous sert quelquefois à faire *hardiment* des sottises. (La Rochef.) Reposez-vous sur moi, et dites *hardiment* ce que vous avez à dire. (Mol.) Joignant mes maux aux siens, je les offrirai plus *hardiment* à Dieu. (Boss.)

> Et je feins *hardiment* d'avoir reçu de vous
> L'ordre qu'on me voit suivre et que je donne à tous.
> (Corneille.)

— Sans crainte de se tromper, sans exagération, sans dépasser les limites de ce qui est juste, convenable, nécessaire. Vous pensez que cela vous coûtera trente mille francs ; mettez-en hardiment dix mille autres en sus. Vous pouvez hardiment compter sur trois semaines de travail. Demandez hardiment trois cents francs ; ce ne sera pas le prix de vos peines.

— Avec effronterie, avec insolence, avec témérité. Mentir hardiment. Cette fille se comporte bien hardiment. Peut-on parler à sa mère aussi hardiment que vous l'avez fait ! Qu'arrivera-t-il à ce soldat, qui s'est conduit si hardiment envers son supérieur ?

— Se dit en parlant des opérations de l'esprit, et signifie Avec vigueur et énergie, avec élévation et noblesse. Une imagination qui conçoit hardiment. Voilà une description hardiment présentée. Cette pensée est hardiment rendue. Son style est vigoureux et hardiment accentué.

— S'emploie, dans certains arts, pour Franchement, largement, vigoureusement, et en même temps avec succès, avec un certain degré de grandeur et de noblesse. Une voûte hardiment construite. Voyez comme ce clocher s'élève hardiment ! Ces variations ont été hardiment exécutées. Ces contours sont hardiment tracés. Ces poses sont hardiment présentées, hardiment conçues. Voilà qui est hardiment fait ! Ces traits d'écriture sont hardiment tirés, hardiment formés.

HARDIMENT. s.m. S'est dit pour Hardiesse. Maintien gaillard de femme donne *hardiment* à couard de parler. (Les Quinze Joyes de mariage.)

HARDION (Jacques). Né à Tours en 1686, mort en 1766, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur d'histoire et de littérature de Mesdames de France, a laissé, entre autres ouvrages, une *Histoire universelle* continuée par Linguet.

HARDOIS. s. m. pl. (*h* asp. ; radic. *hart*). Chass. Petites branches d'arbre que le cerf a écorchées avec son bois en frottant sa tête.

HARDOUIN (Jean). Jésuite, né à Quimper, 1646-1729, professeur, puis bibliothécaire du collège Louis-le-Grand. Il eut comme érudit les idées les plus bizarres. Il prétendait, par exemple, qu'à l'exception de quelques écrivains, tous les ouvrages que nous a légués l'antiquité grecque et latine étaient l'œuvre des moines du XIIIe siècle. Il a publié une excellente édition de Pline l'Ancien, avec des notes et une collection des conciles.

— HARDOUIN (Jules). V. MANSART.

— HARDOUIN DE PEREFIXE. V. PEREFIXE.

HARDWICKIE. s. f. (*h* asp. ; pr. *ar-doui-ki* ; de *Hardwick*, n. pr.). Botan. Genre de papilionacées césalpinées, établi pour des arbres de l'Inde.

HARDY (Alexandre). Le plus fécond de nos anciens poètes dramatiques, né à Paris vers 1560, mort en 1631 ; 54 de ses pièces seulement ont été imprimées. Il mourut dans la misère, quoiqu'il ait été le premier à tirer profit de ses œuvres dramatiques, qu'il ait passé pour le plus grand génie tragique de son temps et ait été honoré du titre de poète du roi. La moins mauvaise de ses tragédies est *Mariamne*.

HARE. interj. (*h* asp.). Cri pour exciter les chiens de chasse.

— Substantiv. Les chiens sont fatigués, ils n'entendent plus le hare, les hares.

★ **HAREM.** s. m. (*h* asp. ; pron. *a-remm* ; de l'arabe *charam*, lieu sacré, défendu au vulgaire). Appartement réservé aux femmes, chez les mahométans ; palais ou portion du palais qu'elles habitent. Le harem d'un sultan, d'un pacha. Le *harem* du sultan renferme trois classes de femmes : les hassekis ou sultanes mêmes devenues mères ; les kadines, esclaves favorites, limitées à sept, et les odalisques, femmes de chambre. (L. Greg.) Grâce aux privilèges de votre sexe, vous pouvez entrer dans les *harems* et causer avec les femmes. (Mérimée.) L'éducation du *harem*, ce pourrissoir des dynasties de l'Asie, donne en lui son type absolu. (P. de St-Victor.)

> Ce n'est pas qu'il ait vu la révolte infidèle,
> Assiégeant son *harem* comme une citadelle,
> Jeter jusqu'à sa couche un sinistre brandon. (V. Hugo.)

— Par extens. Ensemble des femmes et leur

suite. Un harem nombreux. Le sultan voyage avec tout son harem.

— Se dit parfois d'une maison de débauche, de prostitution, et des femmes qui l'habitent. Cette maison est un harem. Il y a une foule de harems dans Paris.

HAREN (Adam de), seigneur de la Frise. Mort en 1589, fit partie de l'association des *gueux*, contribua à la prise de la Brille, et fut proscrit. || **HAREN** (Guillaume de). Petit-fils du précédent, né à Leeuwarden, 1626-1708, fut un diplomate habile au service des Provinces-Unies, seconda Jean de Witt, représenta son pays à Nimègue, prit part au traité de Ryswyck et fut ambassadeur en Angleterre. || **HAREN** (Guillaume de). Petit-fils du précédent, né à Leeuwarden, 1713-1768, cultiva les lettres et composa *les Aventures de Friso, roi des Gangarides et des Prasiades*, poème épique en 18 chants, réduit plus tard à 10. || **HAREN** (Onno-Zwier de), frère du précédent, né à Leeuwarden, 1713-1779, cultiva les lettres. Il a laissé entre autres ouvrages un poème estimé, *les Gueux*, sur l'affranchissement des Provinces-Unies, et des *Recherches historiques sur l'état de la religion chrétienne au Japon*.

*** HARENG.** s. m. (*h* asp.; pr. *a-ran*; ét. anc. haut-allem., *harinc*, d'où le bas-lat. *haringus*, même signif.). Ichtyol. Poisson de mer du genre des clupes, de la famille des gymnopomes. Chaque année, au printemps, ces poissons descendent du Nord, par bandes innombrables ou bancs épais quelquefois de cent pieds et larges de plusieurs lieues. A leur approche, la mer est couverte d'une matière épaisse et visqueuse. Vers le mois de juin et de juillet, ils abondent dans les eaux des îles Shetland; peu après, ils arrivent sur les côtes d'Écosse et d'Angleterre, et se répandent dans la Manche depuis la mi-octobre jusqu'à la fin de l'année. Ils ne franchissent jamais le 45e degré de latitude nord. La pêche du hareng est de la plus grande importance. Vers le milieu du XVIIe siècle, les Hollandais n'y employaient pas moins de 2,000 bâtiments, et l'on a évalué jusqu'à 800,000 le nombre de personnes que cette branche d'industrie fait vivre, seulement dans les deux provinces de la Hollande et de la Frise occidentale. Les Norvégiens, les Américains, les Écossais, les Anglais et même nos pêcheurs des bords de la Manche, s'y adonnent aussi en grand nombre. Un sac d'épices, une tonne de *harengs* pourrissent à l'entrée. (P. de St-Victor.) || *Hareng blanc*. Hareng qui a été salé, mais non fumé. || *Hareng bouffi*. Hareng non aplati, parce qu'il n'a pas subi la caque, et qu'on a salé et fumé légèrement. || *Hareng à la bouesse* ou *hareng bouessard*. Hareng qui a frayé. *Hareng jouvier* ou *franc*. Celui qui ne voyage pas. *Hareng gai* ou *guai*. Hareng qui a lâché sa laitance ou ses œufs depuis longtemps. || *Harengs marchais*. Ceux qui ont repris leur chair. || *Hareng pec*. Hareng blanc nouvellement salé. || *Hareng plein*. Hareng qui n'a pas frayé. || *Hareng saur* ou *sauret*. Hareng qui a été salé, puis séché et fumé. Elles ont, à peu de chose près, le goût du *hareng* saur. (Gér. de Nerval.) || *Hareng de trois nuits*. Hareng qui a passé trois nuits dans le bateau de pêche et que l'on prépare en hareng bouffi. || *Harengs vides*. Ceux qui ont donné leurs œufs.

— *Mouler le hareng*. Le presser pour en détacher les écailles et les corps étrangers.

— Loc. prov. *La caque sent toujours le hareng*. V. CAQUE. || *Être pressés, serrés comme des harengs en caque*, ou simplement, *comme des harengs*. Se dit de personnes ou de choses pressées, serrées les unes contre les autres. || *C'est un homme qui vit d'un hareng*. Se dit d'une personne qui mange peu. || *Il est maigre comme un hareng saur, un hareng sauret.* || *On vend au marché plus de harengs que de soles.*

— *Supplice du hareng*. Supplice que l'on fait subir en Sibérie aux prisonniers qui ne veulent pas faire de révélations, et qui consiste à ne les nourrir que de harengs fumés et à les priver de boisson.

— Hist. *Journée des Harengs*. Combat entre les Anglais et les Français (12 février 1429), près du village de Rouvray, ainsi nommé parce que les derniers tentèrent inutilement de s'emparer d'un convoi de harengs, destiné aux premiers qui assiégeaient Orléans.

— Navig. Banc de sable, formé dans un courant rapide, parallèlement au lit du cours d'eau.

HARENGADE ou **HARENGUIÈRE**. s. f. (*h* asp.). Pêch. Espèce de manet pour pêcher le hareng.

— **HARENGADES**. s. f. pl. Sardines pressées.

*** HARENGAISON.** s. f. (*h* asp.). Temps de la pêche du hareng. La harengaison est, en France, de la fin de septembre à la fin de décembre.

— Pêche même du hareng. La harengaison n'est pas tous les ans également bonne. La harengaison a été considérable l'année dernière.

— Mar. Banc de sable formé dans un cours d'eau.

*** HARENGÈRE.** s. f. (*h* asp.). Marchande de harengs et de toute autre sorte de poissons en détail. C'est une harengère de la halle qui m'a vendu ces poissons. C'était une grosse vilaine harengère en dans son honneur. (St-Simon.)

— Se dit d'une femme mal élevée, aux paroles grossières, querelleuse et insolente. Elle a le ton d'une harengère. C'est une vraie harengère. Elles se querellent et s'injurient comme des harengères. Et quoique vous soyez persuadé que la raison est pour vous, faut-il pour cela faire la *harengère* comme vous faites? (Dancourt.) Elles ont des airs hautains de courtisane, des jalousies de grisette, les petitesses de bourgeoise et des injures de *harengères*. (H. Taine.)

Adjectiv. Le teint est vermeil, il ne me préférer qu'à de grosses Flamandes bien blanches et bien *harengères!* (Mérimée.)

HARENGERIE. s. f. (*h* asp.). Marché aux harengs.

HARENGUET ou **HARANGUET**. s. m. (*h* asp.; rad. *hareng*). Ichtyol. Espèce de grosse sardine.

HARENGUEUX. s. m. (*h* asp.). Bateau pour la pêche du hareng.

HARENGUIÈRE. s. f. V. HARENGADE.

HARET. adj. m. (*h* asp.). Mamm. Se dit du chat sauvage et du chat domestique qui vit à demi sauvage dans les bois.

HARETAC. s. m. (*h* asp.). Ornith. Sarcelle d'Afrique dont la tête est surmontée d'une huppe rouge.

HARETH. s. m. Relig. musulm. Prince des démons.

HAREWIT. Myth. slave. Dieu de la guerre chez les anciens Slaves.

HARFANG. s. m. (*h* asp.). Ornith. Grande chouette blanche de Suède.

HARFLEUR. Géogr. Bourg du canton de Montivilliers, arr. du Havre (Seine-Inférieure). Petit port sur la Lézarde, près de son embouchure dans la Seine; produits chimiques, sucre indigène; 2,200 hab.

HARGILAS. s. m. Ornith. Oiseau du Bengale qui se rapporte à la grue ayala.

HARGNE. s. f. (*h* asp.; étym. prob. l'anc. haut-allem. *harmjan*, injurier). Vieux mot qui signifiait Humeur fâcheuse, chagrine. Il y a donc de la *hargne* dans les plus grands plaisirs. (Cholières.) Pour montrer que leurs *hargnes* et leur malignité passent outre la couche nuptiale. (Mont.)

— A aussi signifié Hernie.

HARGNER (SE). v. pron. 1re conj. (*h* asp.; rad. *hargne*). Se chercher querelle, se picoter, se harceler, se disputer. Ils sont sans cesse à se hargner. Ce mot a vieilli.

HARGNERIE. s. f. (*h* asp.; rad. *hargneux*). Tracasserie, discussion aigre. Hargnerie continuelle. Le véritable respect que l'on doit au public est de lui épargner, non de tristes vérités qui peuvent lui être utiles, mais bien toutes les petites *hargneries* d'auteur dont on remplit les écrits polémiques. (J.-J. Rousseau.)

***HARGNEUX, EUSE**. adj. (*h* asp.; ét. v. fr., *hargne*). Qui est d'humeur soucieuse, chagrine, querelleuse, acariâtre. Un homme hargneux, une femme hargneuse.

— Par extens. Humeur hargneuse. Caractère hargneux, esprit hargneux, ton hargneux. Une critique hargneuse. La présomption et la vanité rendent hargneux. On a comparé les personnes hargneuses à des buissons épineux. Je fuis les complexions tristes et les hommes *hargneux*, comme les empestés. (Mont.) Le vilain homme qu'un médecin *hargneux!* (Brueys.) Il est certains esprits d'un naturel *hargneux*. (Florian.) Une critique *hargneuse* et oppressive s'est installée au sein même de l'orthodoxie. (Montalembert.)

— Se dit aussi des animaux. Il paraît même n'être que sur la défensive avec les mouettes qui, toujours *hargneuses* et voraces, l'inquiètent et le harcèlent. (Buffon.) || *Un cheval hargneux*. Un cheval qui mord et qui rue. || *Un chien hargneux*. Un chien qui mord.

— Fig. *Chien hargneux*. Se dit d'un individu très querelleur et intraitable. C'est un chien hargneux.

— Prov. *Chien hargneux a toujours l'oreille déchirée.* || *A cheval hargneux il faut une étable à part.*

— Substantiv. Un hargneux. Une hargneuse. Il faut fuir les hargneux.

HARGNIERE. s. f. (*h* asp.). Pêch. Partie extrême du filet qu'on appelle *seine*, et qui est faite à larges mailles.

HARGREAVES (James). Mécanicien anglais de la fin du XVIIIe siècle, inventa, en 1760, à Standhill (Lancastre), les *stock-cards* ou cardes à bloc, et, en 1768, le métier connu sous le nom de *spinning Jenny* (Jeannette la fileuse). Mais l'invention de la filature à *cylindres* ou à *laminoirs*, due à Richard Arkwright, 1769, vint frapper d'un coup terrible Hargreaves, qui mourut bientôt dans la pauvreté.

HARI. s. m. Myth. ind. Un des noms du dieu Vichnou.

HARIA. s. m. V. ARIA.

*** HARICOT.** s. m. (*h* asp.; pr. *a-ri-ko*; ét. inconn.). Bot. Genre de plantes de la famille des légumineuses dans lequel on compte quatre-vingt-cinq espèces, la plupart annuelles et se cultivant dans presque tous les pays et en Europe comme plantes alimentaires. Haricot de Soissons. Haricot sabre d'Allemagne ou cosse. Haricot commun. Haricot de Prague. Haricot de Lima. Haricot de Prague, d'Espagne. Haricot nain. Haricot nain, hâtif, flageolet, sans parchemin ou nègre nain. Semer des haricots. Cette plante est susceptible de former avec sa tige et ses larges feuilles un délicieux ombrage autour des berceaux qu'elle entoure, et en relève encore la grâce par l'élégance de ses fleurs souvent odorantes, qui offrent par leurs couleurs toutes les nuances de l'échelle chromatique, depuis le blanc le plus pur jusqu'au rouge le plus vif. Du disque aréolé de ses fleurs part une gousse allongée, droite ou courbée, un peu comprimée, renflée dans les parties occupées par les graines bivalves, et renfermant plusieurs semences réniformes, marquées d'un hile petit, et séparées assez souvent les unes des autres par des cloisons membraneuses. Il y avait une petite cause, plantée de *haricots* d'Espagne, dont les tiges minces commençaient à s'enrouler autour d'un berceau de ficelles. (E. Zola.)

> Jadis, d'un vain ragoût les poètes enclavés
> N'entrainent d'assiette par leurs produits,
> Plusieurs ne tenaient pas sur un tour réchaud
> Le *haricot* grimpant à la rame attaché. (CASTEL.)

— La semence même de la plante. Haricots blancs. Haricots rouges. Plat de haricots. Gigot aux haricots. Haricots à l'huile. Purée de haricots. Les haricots sont difficiles à digérer.

— On l'appelle aussi quelquefois *fève de haricot*.

— *Haricots verts*. Gousses de la plante, assez tendres pour être mangées vertes avant le développement de la graine. Les haricots verts sont un aliment très sain, mais peu nourrissant.

— *Haricot en arbrisseau*. Plante sarmenteuse de la Caroline. || *Haricot d'Égypte*. Nom d'une espèce de dolic. || *Haricot du Pérou*. Le médicinier cathartique et son fruit. || *Haricot de terre*. Glycine qui pousse des fruits sous la terre.

— *Hôtel des haricots*. Prison destinée à recevoir les gardes nationaux qui avaient subi une condamnation concernant le service de la garde nationale et ainsi appelée, dit-on, par allusion au général Darricau qui, commandant la garde nationale pendant les Cent-Jours, se montra très sévère pour les délinquants.

— Art culin. *Haricot de mouton*. Espèce de ragoût fait avec du mouton et des navets ou des pommes de terre. On dit aussi simplement *haricot*. Nous avons mangé un excellent haricot.

— Fig. Gardez bien qu'il ne s'échappe, il ferait un *haricot* de nos scientifiques substances. (Cyrano de Bergerac.)

HARICOTER. v. n. 1re conj. (*h* asp.; rad. *haricot*). Pop. Faire des affaires, des spéculations mesquines.

— Labourer avec des haridelles, et faire peu de travail.

HARICOTEUR. s. m. (*h*. asp.). Celui qui haricote.

HARICOTIER. s. m. V. HARICOTEUR.

*** HARIDELLE.** s. f. (*h* asp.; ét. inconnue). Mauvais cheval maigre. Vieille haridelle. Quel le haridelle vous avez là! Il était monté sur une méchante haridelle. Il ne put venir à bout de faire avancer sa haridelle. Ce mot s'emploie dans le langage familier. Les petites diligences du pays sont tirées par des *haridelles* décharnées qui descendent les côtes au pas et font halte aux montées. (H. Taine.)

— Pop. Se dit par mépris d'une femme grande, sèche et maigre, dont l'extérieur est désagréable à voir. C'est une vraie haridelle. Il y avait une grande *haridelle*, une figure de gendarme, collée contre le mur, prête à sauter sur le dos de son homme. (É. Zola.)

— Prov. *Maigre comme une haridelle*. Cet homme n'a que la peau et les os; il est maigre comme une haridelle.

HARIDI. s. m. Myth. Serpent vénéré des mahométans de la Haute-Égypte.

HARIDONS. s. m. pl. (*h* asp.). Brins de lin et tiges de chanvre dépourvus de leur écorce.

HARINE. s. f. (*h* asp.). Bot. Genre de palmier de la tribu des arécinées, originaire de l'Inde.

HARINGHE. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 24 kilom. d'Ypres; 2,100 hab.

HARIRI (Abou-Mohammed-Hacem-Ben-Ali-Hariri), poète arabe, né en 1054 à Sarondj ou à Bassorah, mort en 1122, est surtout connu par ses *Makamah* (séances littéraires), au nombre de 50, contenant chacune un épisode de la vie d'Abou Zeyd, personnage imaginaire qui passe par toutes les carrières de la vie, joue tous les rôles et termine son existence d'aventures et de duperies par une conversion sincère.

HARISONIE. s. f. (*h* asp.). Bot. Synon. de XÉRANTHÈME.

HARISPE (Jean-Isidore, comte). Maréchal de France, né à Saint-Étienne-de-Baïgorry, 1768-1855. Volontaire en 1792, général de division en 1810, il fut nommé comte en 1813 et prit part à toutes les batailles de la retraite jusqu'à Toulouse. Il fut député de 1831 à 1834, pair de France en 1835 et fut nommé maréchal de France le 11 décembre 1851.

HARITH. Fils de Hallize, poète arabe, antérieur à Mahomet, vivait vers 562 env.

HARIZI (Jehouda ben Salomon ben al-Charizi), célèbre rabbin et poète hébreu, en a composé un recueil (...), imitation des *Makamah* de Hariri. C'est une satire sur la vie littéraire et religieuse de ses contemporains juifs.

HARKISE. s. f. (*h* asp.; ét. all., *Haar*, cheveux; *Kiese*, pyrite). Minér. Sulfure de nickel, qui se présente en petites houppes. || Syn. de MILLÉRITE.

HARLAY (Famille de). Famille originaire de la Franche-Comté ou de l'Angleterre, s'est éteinte en 1717, après avoir produit une série de personnages historiques, dont voici les plus célèbres : HARLAY (Achille de). Né à Paris, 1536-1616, conseiller au parlement de Paris à vingt-deux ans, président à mortier en 1572, premier président en 1582, demeura fidèle à Henri III, fut enfermé à la Bastille par les Seize, puis concourut de tous ses efforts au rétablissement de l'ordre. Il fit condamner les doctrines du jésuite Mariana sur le tyrannicide. || HARLAY (Achille de). Petit-neveu du précédent, 1639-1712, successivement conseiller, procureur général, enfin premier président au parlement de Paris. Il se fit, par sa causticité et son humeur despotique, un grand nombre d'ennemis. On a publié un recueil de mots piquants et spirituels qui lui sont attribués, intitulé *Harlæana*.

— HARLAY DE CHAMPVALLON (François de), 1625-1695. Archevêque de Rouen en 1651, et de Paris en 1670; il eut une grande part à la révocation de l'édit de Nantes et célébra le mariage secret de Louis XIV avec Mme de Maintenon. Il fut de l'Académie française.

HARLE. s. m. (*h* asp.). Ornith. Genre d'oiseaux palmipèdes de la famille des lamellirostres, intermédiaires entre les canards et les cormorans, habitant l'été l'extrême nord des deux continents, et émigrant l'hiver dans les régions tempérées. Les harles sont de grands destructeurs de poissons.

— *Le grand harle*. Un des noms du vautour d'Islande.

— Mamm. Nom vulgaire de la loutre marine ou castor de mer.

HARLEBEKE. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 5 kil. N.-E. de Courtrai; 5,500 hab.

HARLEM ou **HAARLEM**. Géogr. Chef-lieu de la province de Hollande septentrionale (Pays-Bas), sur la Spaarn, à 6 kil. de la mer du Nord, à 20 kil. O. d'Amsterdam. Évêché catholique, riche bibliothèque, observatoire, bel hôtel de ville, qui fut la résidence des anciens comtes de Hollande, palais des états généraux, avec galerie de tableaux. Cathédrale renfermant la table de Saint-Bavon. Toiles, blanchisseries renommées, culture de tulipes et de jacinthes. Patrie de Laurent Coster, regardé à tort comme l'inventeur de l'imprimerie; des peintres van der Helst, Berghem, Philippe, Pierre et Jean Wouwermans; des savants Schrevelius et Scrivelius. Prise par le duc d'Albe en 1573, après s'être courageusement défendue durant sept mois; 40,000 hab.

— HARLEM (Lac ou mer de). Lac de la Hollande septentrionale, entre Harlem, Leyde et Amsterdam, 25 kil. sur 11, formé au XVIe siècle par une invasion de la mer. Des travaux de dessèchement exécutés de 1840 à 1855 ont rendu à la culture 17,000 hectares de bon terrain.

HARLEY (Robert), comte d'Oxford. Né à Londres en 1661, mort en 1724, chef du parti tory, pair en 1711; renversa le parti de Marlborough et de Godolphin, devint premier ministre en 1712, concourut aux négociations d'Utrecht en 1713, fut destitué en 1714, accusé de trahison par les whigs, et passa deux ans dans la tour de Londres, après lesquels son innocence fut solennellement proclamée.

HARLINE. s. f. (*h* asp.). Chim. Substance cristallisable contenue dans la houille.

HARLOU. interj. (*h* asp.). Chass. Cri des veneurs pour exciter les chiens qui chassent le loup.

HARMALE. s. f. (de l'arabe *harmal*, même signif.). Bot. Syn. de PÉGANE.

HARMALINE. s. f. Chim. Substance alcaline extraite d'une espèce d'harmale.

HARMAND. s. m. (*h* asp.). Technol. Travail consistant à couper les poils jarreux qui sont ressortis après que le tissu a été foulé.

HARMATIEN. adj. m. (ét. gr., ἁρμάτειος, de ἅρμα, char). Antiq. gr. Mode de chant qui, chez les Grecs, servait à exprimer des idées belliqueuses ou guerrières. Chant harmatien. Poème sur le mode harmatien.

HARMATTAN. s. m. Vent d'Afrique, chaud et cuisant, qui souffle périodiquement de l'intérieur de l'Afrique à l'océan Atlantique. Ce vent exerce surtout son influence pendant les mois de décembre, de janvier et de février. Son caractère est une chaleur et une sécheresse extrêmes; il dessèche les plantes et met en danger la vie même des hommes. La fin de ce vent est toujours marquée par un froid incisif.

HARMEDONE ou **HERMÉDONE**. s. m. Astron. Groupe d'étoiles placé dans la constellation de la Baleine.

HARMEL. s. m. Bot. Syn. d'HARMALE.

HARMIANES. s. m. pl. Reptiles. (...)

HARMENOPULE (Constantin), jurisconsulte grec, né à Constantinople vers 1320, mort en 1383, fut grand chartophylax sous Jean Paléologue. Il a laissé des ouvrages de droit civil et canonique, entre autres, le *Promptuarium*, manuel de droit, développement et commentaire des anciennes lois romaines et grecques. On lui doit encore un *Dictionnaire des verbes grecs*.

HARMINE. s. f. Chim. Substance alcaline

[illegible] que l'on tire d'une espèce du genre harmale.

HARMODIE. s. f. Chanson que les Athéniens chantaient dans leurs festins, en l'honneur d'Harmodius et d'Aristogiton.

HARMODITE. s. f. Zooph. Syn. de SYRINGOPORE.

HARMODIUS. Complice d'Aristogiton, fut mis à mort aussitôt après le meurtre d'Hipparque. V. ARISTOGITON.

HARMONIA. Astron. La 40e planète télescopique, découverte le 31 mars 1856 par Goldschmidt.

*** HARMONICA.** s. m. (du gr. ἁρμονία, accord). Mus. Instrument de musique, imaginé en Allemagne, qui se composait, dans le principe, de bocaux ou tasses de verre contenant de l'eau à niveaux différents et rangées par demi-tons dans une caisse. On les faisait résonner en passant le doigt mouillé sur leurs bords préalablement humectés eux-mêmes. Franklin modifia considérablement l'harmonica en 1760, et il lui donna plus de sonorité en plaçant les coupes de verre dans un cylindre horizontal, qu'une tige mise en mouvement par le pied du joueur pouvait faire tourner. Cet instrument a reçu depuis divers perfectionnements. On comprend aujourd'hui sous ce nom tout instrument à touches où le verre remplace les cordes de métal. || *Harmonica chimique.* Appareil composé d'un vase producteur d'hydrogène et de deux tubes dont l'un laisse échapper le gaz auquel on met le feu, et dont l'autre, qui est en verre, forme enveloppe autour de la flamme et lui fait rendre des sons, soit en la faisant passer à l'état vibratoire, soit en occasionnant de petites détonations à l'orifice du tube qui la soutient. || *Harmonica à cordes.* Instrument à clavier inventé en 1788. C'est tout simplement un très bon piano, accordé et uni avec une espèce d'épinette qu'on peut jouer avec le piano. Cette union produit un effet très harmonieux, auquel l'instrument doit improprement son nom, eu égard à ce que furent les premiers harmonicas. || *Harmonica double.* Harmonica dont on fait résonner les cloches de verre au moyen d'un archet de violon, ce qui permet de produire des sons comme [illegible]. || *Harmonica thermique.* Lame métallique chauffée à haute température, et qui donne un son quand on lui fait toucher un corps froid.

HARMONICON. s. m. Mus. Harmonica auquel on avait ajouté un jeu de hautbois et un jeu de flûte.

HARMONICORDE. s. m. Mus. Piano à queue posé verticalement et accompagné d'un mécanisme qui se meut au moyen du pied. Cet instrument produit des sons qui ont quelque rapport avec ceux de l'harmonica.

HARMONIDE. Myth. Fameux ouvrier de Troie, que Minerve elle-même instruisit dans les arts. Ce fut lui qui construisit le vaisseau sur lequel Pâris enleva Hélène, événement qui donna lieu à la guerre de Troie.

*** HARMONIE.** s. f. (du gr. ἁρμονία, suite). Concours et accord de divers sons. Douce harmonie. Parfaite harmonie. Harmonie céleste. L'harmonie des instruments. Les platoniciens prétendaient que les cieux, dans leur mouvement, faisaient entendre une *harmonie* parfaite. (Acad.)

> S'imaginant sans cesse, en sa douce manie,
> Des esprits bienheureux entendre l'*harmonie*.
> (BOILEAU.)
>
> Fille de la douleur, *harmonie! harmonie!*
> Langue que pour l'amour inventa le génie!
> (A. DE MUSSET.)

— Au pluriel.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] des *harmonies*.
> (CORNEILLE.)

— Par extens. Accord parfait de plusieurs parties qui forment un tout ou qui concourent à une même fin. L'harmonie de l'univers, de la nature. L'harmonie du corps humain. L'harmonie des pouvoirs publics est nécessaire aux gouvernements. Établir l'harmonie entre plusieurs choses. L'harmonie est l'expression de l'ordre dans son acception la plus élevée et la plus complète. La nature a fait précéder l'*harmonie* conjugale par l'*harmonie* fraternelle. (Bern. de St-P.) L'*harmonie* de l'humanité résulte de la libre émission des notes les plus discordantes. (E. Renan.)

— S'emploie aussi au pluriel, dans ce sens. Les harmonies de la nature. Le génie, qui embrasse les harmonies de la nature, est de beaucoup au-dessus de l'esprit fort, qui n'y voit que d'heureux hasards. Il ne nous est pas donné de connaître sur la terre les *harmonies* des puissances sidérales. (Bern. de St-P.) La puissance végétale présente comme chacune des autres puissances treize *harmonies*. (Id.)

— *Harmonie des Évangiles.* Les différents essais tentés pour concilier entre elles les diverses relations contenues dans les Évangiles.

— En parlant des personnes, Bon accord, bonne intelligence. Il règne entre tous les membres de cette famille une parfaite harmonie. L'harmonie dans laquelle ils vivaient a été détruite par cet événement.

— *En harmonie.* Mettre une chose en harmonie avec une autre. Un bon gouvernement est en harmonie avec l'opinion publique. Les haricots entrent, comme aliments, en *harmonie* avec les blés chez tous les peuples. (B. de St-P.) Les formes et les couleurs des fleurs des végétaux sont en *harmonie* avec le soleil. (Id.) Tout est sensible, tout est en *harmonie* dans la nature. (A. Mart.)

— Douceur des sons d'un instrument ou de la voix. L'harmonie d'une flûte. L'harmonie d'une voix fraîche et pure.

Le dieu de l'harmonie. Périphrase poétique pour Apollon. || La Harpe a dit de Voltaire :

> L'auteur encor plus fameux, plus éclatant génie,
> Fut [illegible] le dieu de l'*harmonie*.

— Anat. Articulation immobile, dans laquelle les saillants et les rentrants des parties osseuses sont si peu marqués que la jonction des os paraît avoir lieu par simple apposition de leurs surfaces. L'articulation des os sus-maxillaires est une harmonie.

— Astron. Rapport que les anciens philosophes établissaient entre les intervalles musicaux et les aspects des corps célestes ; rapport que des savants modernes cherchèrent ensuite à établir entre les mêmes intervalles et les distances des corps célestes. L'aspect quadrat ou la quadrature est à l'aspect sextile comme 3 est à 2, ce qui est le rapport des cordes formant le *diapente* ou la quinte. L'aspect trine est au quadrat comme 4 est à 3, rapport qui convient au *diatessaron* ou à la quarte. Képler s'efforça de trouver une harmonie entre les distances des corps célestes et les intervalles musicaux. || *Harmonie des sphères.* Sons harmonieux que les philosophes de l'antiquité supposaient devoir être rendus par les mondes roulant dans l'espace.

— B.-arts. Disposition des parties en un certain ordre et dans certains rapports dont la propriété est de faire du tout ensemble un objet agréable aux sens ou à l'imagination, suivant qu'il s'agit de choses matérielles ou intellectuelles. L'harmonie des couleurs. L'harmonie qui règne entre les diverses parties d'un édifice, d'un tableau. Ce qui constitue invariablement la supériorité, la beauté, la perfection des monuments de l'art, c'est leur symétrie ou leur *harmonie* organique, l'absence de tout élément qui ne semblerait point faire essentiellement partie de ce bel ensemble. (Virey.) En peinture, c'est l'*harmonie* du dessin et de la couleur, des couleurs entre elles, des ombres et de la lumière; en sculpture, c'est l'*harmonie* des formes que doit poursuivre l'artiste. (Id.)

— Linguist. *Harmonie vocalique* ou *des voyelles.* Loi phonétique des langues ouralo-altaïques d'après lesquelles les voyelles étant divisées en deux classes, toutes les voyelles d'un mot qui suivent la syllabe principale doivent être de la même classe que la voyelle de cette syllabe. Ils (les idiomes ouralo-altaïques) se trouvent rapprochés par les phénomènes de l'*harmonie* vocalique. (Hovelacque.)

— Littér. Nombre, cadence, résultant du choix et de la disposition des mots, conformément au caractère des idées, des images, des sentiments qu'on veut exprimer. Harmonie du discours, des périodes, du style. Les principes de l'harmonie du style sont dans la nature. L'éloquence française a mille exemples du pouvoir et du charme de l'harmonie. Le poète doit rechercher la double harmonie des sons et des mouvements. L'*harmonie* du discours consiste en deux choses : dans l'arrangement des mots, que j'appellerai l'*harmonie* mécanique, et dans le rapport de cet arrangement avec les pensées, ce que j'appellerai *harmonie* imitative. (L. Rac.) Si la poésie a son *harmonie* particulière qui la caractérise, la prose dans toutes les langues a aussi la sienne. (D'Alembert.)

> Il est, n'en doutons pas, il est une *harmonie*
> Qui naît du choix des mots qu'enfante le génie. (Pis.)
>
> Vaste Homère! de ton génie
> Aussi les foudres allumés,
> Avec des torrents d'*harmonie*
> Roulent dans tes vers enflammés. (LEBRUN.)

— *Harmonie imitative.* Artifice de style qui consiste à peindre les objets par les sons des mots. On l'appelle aussi *onomatopée*. Exemple : Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes? (Racine.)

— Luth. Qualité de sons qui convient à chaque jeu de l'orgue, soit jeu d'anches, soit jeu à bouche. On ne dit pas : Ce jeu est d'un bon timbre, d'une belle qualité ; mais : Ce jeu a une bonne, une belle harmonie ; ce jeu est d'une harmonie ronde, moelleuse, grêle, sourde, éclatante. || *Table d'harmonie.* Planche de sapin assez mince qui sert de couvercle à l'espèce de caisse destinée à recevoir l'air agité par les vibrations des cordes d'un clavecin, d'un piano ou d'une harpe, et à augmenter ainsi la sonorité de l'instrument. La planche contre laquelle sont fixées les cordes du violon, de la viole, du violoncelle, de la contrebasse, de la guitare, est une table d'harmonie.

— Mus. Succession d'accords, c'est-à-dire de sons coexistants dont les intervalles, dits *majeurs* ou *mineurs*, selon qu'ils sont augmentés ou diminués par rapport à ceux de l'échelle musicale, sont *consonants*, ou, en d'autres termes, agréables à l'oreille. Ces intervalles consonants sont la tierce, la quarte, la quinte, la sixte et l'octave. Cependant les intervalles *dissonants*, qui sont la seconde, la septième et la neuvième, peuvent entrer dans l'*harmonie*, à la condition d'être ce qu'on appelle *[illegible]* ou *résolus*, c'est-à-dire rendus agréables par certaines combinaisons avec les intervalles consonants. Tous les accords sur lesquels repose le système entier de l'*harmonie* dérivent d'un accord par excellence, dit *accord parfait*, composé d'une tierce et d'une quinte, et on les caractérise, quand ils sont en progression de tierces, comme *ut, mi, sol*, par la note la plus grave, dite *note fondamentale*. Les lois de l'harmonie ont été découvertes par Rameau, auquel on doit le système de la *basse fondamentale*, qui est la véritable base d'une bonne harmonie. Combien de musiciens sacrifient la mélodie à l'harmonie, et sont aussi fort peu goûtés ! On trouve dans ce chœur plus d'harmonie que de chant. || *Harmonie directe.* Celle où la basse est *fondamentale*, c'est-à-dire où l'enchaînement des accords est calculé sur la marche de leurs *notes fondamentales*, exprimées ou sous-entendues, et où les parties supérieures conservent l'ordre direct entre elles et avec cette basse. || *Harmonie figurée.* Celle où l'on fait passer plusieurs notes sous un accord. || *Harmonie première.* L'accord parfait, suivant quelques auteurs, qui ont appelé *harmonie seconde* son premier renversement, et *harmonie troisième* son second renversement. || *Harmonie rapprochée.* Celle dans laquelle les sons de l'accord sont très rapprochés. || *Harmonie renversée.* Celle où le son fondamental est dans quelques-unes des parties supérieures, et où quelque autre son de l'accord est transporté à la basse au-dessous de l'accord. || *Harmonie séparée.* Celle où les sons de l'accord sont présentés différemment. || *Harmonie simultanée.* Percussion, exécution d'un accord. || *Harmonie successive.* Succession de plusieurs accords. || Se dit souvent pour la science elle-même, pour la théorie de l'enchaînement des accords. L'harmonie et le rythme constituent la partie scientifique de l'art musical ; la mélodie en est la partie vivante et poétique : c'est l'inspiration même. L'harmonie a été soumise à des règles invariables, la mélodie ne reçoit de règles que du génie et du goût. L'harmonie peut se comparer à la science qui règle l'accord et l'enchaînement des diverses parties d'un tableau ; la mélodie est en quelque sorte l'expression et le coloris qui l'animent et le vivifient. L'alliance de l'harmonie et de la mélodie est indispensable dans une création musicale. || *Morceau d'harmonie.* Composition à plusieurs parties considérée surtout sous le point de vue de la succession des accords. || Ensemble des instruments à vent qui entrent dans la composition d'un orchestre. L'harmonie est trop considérable dans cet orchestre. L'harmonie s'est merveilleusement acquittée de sa partie dans ce concert. || *Concert d'harmonie.* Concert qui n'est composé que d'instruments à vent et d'instruments de percussion, auxquels on joint ordinairement quelques contrebasses, excepté dans la musique militaire. On dit dans le même sens : *Musique d'harmonie.*

— Philos. *Harmonie préétablie.* Théorie de Leibnitz, selon laquelle le monde spirituel (ou les monades ayant conscience d'elles-mêmes), et le monde corporel (ou les monades qui n'ont point cette conscience), sont comme deux horloges parfaites, qui, réciproquement indépendantes, marquent toujours les mêmes heures. L'harmonie préétablie a été imaginée comme un moyen de concilier la liberté humaine avec l'action de la Providence. || *Harmonie sociale*, ou absolument *harmonie*. Se dit dans le système fouriériste, de l'époque de prospérité qui doit succéder à l'enfance du genre humain, enfance dont, selon cette école, notre civilisation actuelle fait encore partie.

HARMONIE ou **HERMIONE**. Myth. Fille de Mars et de Vénus, et femme de Cadmus. Elle porta en Grèce les premières connaissances de l'art de la musique. || Divinité cabirique, femme d'Hermès, considérée comme le symbole de l'harmonie de l'univers.

HARMONIÉ, ÉE. part. pass. du v. Harmonier. S'empl. adjectiv. Les fruits et même les tiges entières sont redevables au soleil de leurs vertus *harmoniées* avec les divers besoins des tempéraments de l'homme et des animaux. (B. de St-P.) Quoique l'anatomie des plantes marines nous soit encore inconnue, il est certain qu'elles sont *harmoniées* avec toutes les puissances de la nature. (Id.) Mais si l'on veut voir les plus belles courbes dont la sphère est la génératrice, rassemblées et *harmoniées* à l'infini dans un concert parfait, il faut les considérer dans le corps humain. (Id.)

HARMONIEN, ENNE. adj. Philos. Qui appartient à l'époque ou à l'état social appelé Harmonie dans l'école fouriériste.

— Substantiv. Les harmoniens, les harmoniennes, en parlant des hommes et des femmes qui vivront à cette époque.

HARMONIER. v. a. 1re conjug. Mettre en harmonie. Il arrive souvent que l'intérêt harmonie les hommes. Les besoins rapprochent et harmonient les membres de la société. Harmonier les diverses parties d'un tout, les couleurs d'un tableau. Les *harmonies* morales tirent du ciel leur origine d'une constitution permanente, en rapport avec celle qui *harmonie* le soleil avec les corps planétaires. (B. de St-P.)

— S'HARMONIER. v. pron. Former harmonie, faire un effet avec, s'accorder. La verdure s'harmonie gracieusement avec l'eau. Les tiges en spirales des lianes armées de crochets *s'harmonient* parfaitement avec les troncs perpendiculaires et raboteux des palmiers ou des autres végétaux. (B. de St-P.) Les sexes des fleurs pourraient fort bien n'être que des agents des influences du soleil, qui *s'harmonient* en saveur dans leur ovaire, comme sa lumière *s'harmonie* en couleur dans leurs pétales. (Id.) Cet aspect grandiose et terrible *s'harmoniait* bien avec mon âme déchirée par tant de secousses. (E. Gonzalès.)

*** HARMONIEUSEMENT.** adv. (rad. *harmonieux*). Avec harmonie. Une suite de villes et de villages *harmonieusement* posés sur les coteaux ou dans les plaines... (H. Taine.)

*** HARMONIEUX, EUSE.** adj. Qui a de l'harmonie. Son harmonieux. Musique harmonieuse. Sa vertu se retira d'elle avec la muse *harmonieuse* qui l'avait gardée. (P. de St-Victor.)

> Et tirant quelques sons d'un luth *harmonieux*,
> Dévoiler les secrets de la terre et des cieux. (A. MART.)

— Se dit des mots, des phrases, du style, etc. Mot, style harmonieux. Période harmonieuse. Langage harmonieux. Poète harmonieux. Il est un heureux choix de mots *harmonieux*. (Boil.) Des discours l'*harmonieuse* adresse. (Id.)

— Se dit des choses qui concourent bien à une même fin, et dont la réunion est agréable à l'œil et à l'esprit. Des couleurs harmonieuses. D'un spectacle enchanteur la pompe *harmonieuse*. (Boileau.)

> Son sein demi-voilé négligemment étale
> L'*harmonieux* contour de ses globes de lis.
> (BAOUR-LORMIAN.)
>
> Tes mains savent encor, pour le plaisir des yeux
> Préparer des couleurs l'accord *harmonieux*.
> (LEMIERRE.)

HARMONIFLÛTE. s. m. (rad. *harmonie*, et *flûte*). Mus. Instrument à vent et à clavier, avec tuyaux en biseau.

HARMONIPAN. s. m. Espèce d'orgue de Barbarie.

HARMONIPHON. s. m. (ét. gr., ἁρμονία, harmonie ; φωνή, voix). Mus. Instrument à vent et à clavier, qui se joue avec la bouche au moyen d'un tube élastique, en même temps que les doigts agissent sur le clavier.

*** HARMONIQUE.** adj. 2 g. Mus. Qui appartient à l'harmonie. Une marche harmonique. Ce morceau est plus harmonique que mélodique.

— Dont les parties concourent à un même effet. La dépendance *harmonique* des idées. (Buffon.)

— *Ordre harmonique.* Accord parfait de plusieurs parties qui forment un tout ou concourent à une même fin. Les botanistes ont fait des graminées plusieurs genres divisés en espèces et variétés ; mais dans notre ordre *harmonique*, nous n'en formons que des espèces réunies en un seul genre. (B. de St-P.) Quelque étendu que soit l'ordre *harmonique*, nous espérons en donner une idée précise en fixant d'abord l'attention de nos lecteurs sur la plante qui produit le blé. (Id.)

— Acoust. *Échelle harmonique.* Succession des sons dans l'ordre harmonique. || *Notes harmoniques.* Celles qui forment la série des nombres naturels 1, 2, 3, 4, etc. || *Sons harmoniques.* Sons plus aigus que le son fondamental produit par une corde mise en vibration, et qu'une oreille attentive et exercée peut entendre en même temps que le son principal, ce qui les a fait appeler aussi *sons concomitants*. Si le son fondamental est *ut*, on entend les *sons harmoniques sol* (2e octave), *mi* (3e octave), et même *ut* (4e octave). Si l'un représente le son fondamental, les sons harmoniques entendus sont 2, 3, 4, 5. La production des sons harmoniques est due à ce que la corde se subdivise d'elle-même en plusieurs parties qui vibrent simultanément, sans se troubler ni se confondre. || Se dit quelquefois des sons flûtés qu'on tire d'un instrument par des procédés particuliers ; sur le violon, par exemple, on approche l'archet du chevalet, et on pose légèrement la main sur certaines divisions de la corde.

— Algèb. *Série harmonique.* La série divergente $\frac{1}{1} + \frac{1}{2} + \frac{1}{3} + \frac{1}{4}$, etc.

— Géom. *Division harmonique d'une ligne.* Division telle que les segments soient dans un rapport non fractionnaire. || *Échelle harmonique.* Série de points en progression harmonique. || *Faisceau harmonique.* Le système des quatre lignes partant d'un point quelconque de l'espace, et passant par quatre points harmoniques. Toute transversale, située dans le plan d'un faisceau harmonique, détermine, par ses intersections, quatre points harmoniques. || *Ligne harmonique.* Ligne qui s'est divisée par deux points, l'un situé entre ses extrémités, l'autre sur son prolongement, de façon que les trois distances de celui-ci aux trois premiers forment une proportion harmonique. || *Points harmoniques.* Quatre points placés en ligne droite, tels qu'entre les distances d'un même point aux trois autres il existe une proportion harmonique. || *Progression harmonique.* Progression telle que trois termes consécutifs quelconques forment une proportion harmonique avec un autre terme. || *Proportion harmonique.* Proportion géométrique ou par quotient, qui règne entre trois grandeurs, lorsque la première est à la troisième comme la première moins la deuxième est à la deuxième moins la troisième. Étant donnés trois points en ligne droite, on peut en placer un quatrième sur le même alignement, de façon que ses distances aux trois autres forment une proportion harmonique.

— HARMONIQUE. s. m. Son harmonique. Les harmoniques d'un son. Les harmoniques de ce son ne me paraissent pas très distincts. Un son et ses *harmoniques*. (Acad.)

— HARMONIQUE. s. f. Corde harmonique.

★ HARMONIQUEMENT. adv. Suivant les lois de l'harmonie ou suivant les rapports harmoniques des sons. Cette composition est harmoniquement écrite. Harmoniquement parlant.

— Géom. *Ligne divisée harmoniquement.* Ligne divisée de façon que les deux extrémités et deux autres points situés l'un entre les deux extrémités, l'autre sur le prolongement de la droite, soient quatre points harmoniques. Un faisceau harmonique est harmoniquement partagé par une transversale quelconque.

HARMONISATEUR. s. m. Mus. Celui qui harmonise une mélodie.

— Adjectiv. Musicien harmonisateur.

HARMONISATION. s. f. (pr. *ar-mo ni za-cion*; rad. *harmoniser*). Linguist. Changement que subit une voyelle par suite de son rapprochement avec une autre voyelle dominante avec laquelle elle doit être en harmonie. Schleicher ne s'était occupé que du cas le plus général et le plus remarquable, celui de l'*harmonisation* des voyelles des suffixes. (Hovelacque.)

HARMONISÉ, ÉE. part. pass. du v. Harmoniser. S'empl. adjectiv.

★ HARMONISER. v. a. 1re conj. Mettre en harmonie. Donner de l'harmonie. Impies, blasphémateurs, sont donc ceux là qui cherchent à étouffer ces sens célestes, au lieu de guider, d'*harmoniser* leur divin essor. (E. Sue.) C'est là le point difficile du paysage, d'*harmoniser* le ciel et la terre. (Thoré.)

— Mus. Mettre une mélodie en parties harmoniques.

— **S'HARMONISER.** v. pron. Former une harmonie, être en harmonie. Il est impossible de dire combien ce vêtement noir, à plis simples et lustrés, relevés de rose et de jais brillant, s'*harmonisait* avec l'éblouissante blancheur de la peau d'Adrienne, et les flots d'or de sa belle chevelure, dont les soyeux et longs anneaux tombaient jusque sur son sein. (E. Sue.) Les meubles étaient couverts d'un reps qui s'*harmonisait* doucement et discrètement avec la peinture de l'atelier. (De Gonc.) Leurs traits agrandis s'*harmonisent*. (P. de St-Victor.)

— Mus. Être mis en parties harmoniques.

HARMONISME. s. m. Néol. Harmonie imitative du style.

— Philos. Nom des trois périodes sociales qui, suivant Fourier, doivent succéder à la civilisation.

★ HARMONISTE. s. m. Mus. Musicien savant dans l'harmonie. Rameau fut un grand harmoniste, mais il ne fut pas un grand mélodiste. Tout bon compositeur doit être à la fois harmoniste et mélodiste. Hændel, Bach, Mozart, Haydn, Cherubini, sont de grands harmonistes. Durante est le plus grand *harmoniste* de l'Italie, c'est-à-dire du monde. (J.-J. Rousseau.) Rameau créa véritablement l'orchestre français, y mit de l'accord, de la précision, etc.; le génie de ce savant *harmoniste* soutenait donc l'ancien édifice avec quelques embellissements. (La Harpe.)

— Peintre qui sait harmoniser les couleurs.

— Hist. relig. Membre d'une petite société luthérienne, aux États-Unis.

HARMONISTIQUE. s. f. (rad. *harmonie*). Concordance des Évangiles.

★ HARMONIUM. s. m. (pr. *ar mo-ni-omm*; rad. *harmonie*). Mus. Orgue composé de plusieurs jeux d'anches libres, qui communiquent avec des gravures à l'intérieur d'un sommier formant cases acoustiques, lesquels représentent les sons des anches et produisent l'effet de tuyaux d'orgue. Au moyen de registres placés au-dessus du clavier, les jeux de l'harmonium imitent les différents instruments d'orchestre. Le clavier de l'harmonium est de cinq octaves en *ut*, mais les registres portent l'étendue des sons jusqu'à sept octaves chromatiques. || Pl., des *harmoniums*.

HARMONOMÈTRE. s. m. (ét. gr. ἁρμονία, harmonie; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer les rapports harmoniques. Le monocorde divisé au moyen de petits chevalets mobiles est un très bon harmonomètre. || On dit aussi *sonomètre*.

HARMONOMÉTRIE. s. f. (rad. *harmonomètre*). Mus. Art de mesurer les rapports harmoniques des sons.

HARMONOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à l'harmonométrie. Les procédés harmonométriques. Les instruments harmonométriques.

HARMOPHANE. adj. 2 g. (ét. gr., ἁρμός, joint; φαίνομαι, je parais). Minér. Se dit d'un minéral offrant des indices de joints naturels; il convient surtout quand on désigne la structure lamellaire du minéral, par opposition à celle qui, dans d'autres corps de même nature, présente des modifications différentes. Le feldspath est harmophane.

— **HARMOPHANE.** s. m. Variété de corindon de formation lamelleuse, que l'on nomme aussi *corindon adamantin*.

★ HARMOSTE. s. m. (du gr. ἁρμόζω, je règle). Antiq. gr. Celui qui commandait une place forte, chez les Spartiates.

— Entom. Genre d'insectes hémiptères de la famille des coréides, établi pour une espèce du Mexique.

HARMOSYNIEN. s. m. (du gr. ἁρμόζω, je règle). Antiq. gr. Officier, à Sparte, qui veillait à la police et au maintien des mœurs. Entre autres prescriptions qu'il était chargé de faire exécuter, il y avait celle-ci : que les femmes mariées ne devaient paraître dans les rues et les lieux publics que couvertes d'un voile.

HARMOTOME. s. m. (ét. gr., ἁρμός, jointure; τομή, division). Minér. Minéral blanc hâtre dont les cristaux sont divisés aux jointures. L'harmotome est un silicate alumineux; il se trouve en Écosse soit dans des schistes argileux, soit dans des roches d'origine ignée.

HARMOZIE. Géogr. anc. Petite contrée de l'Asie ancienne, dans la Caramanie.

HARNACHÉ, ÉE. part. pass. du v. Harnacher. S'empl. adjectiv. Cheval harnaché. Mule harnachée.

— Fig. et fam. Se dit ironiquement d'une personne habillée d'une manière ridicule et sans goût. Le voilà joliment harnaché! Cette femme n'est pas habillée comme tout le monde, elle est harnachée. || *Personne mal harnachée*. Personne vêtue d'une façon ridicule.

★ HARNACHEMENT. s. m. (*h* asp.). Action de harnacher. || Ensemble des harnais. Brillant harnachement.

— Fig. et fam. Se dit ironiquement dans le même sens que *harnaché*. Quel harnachement vous lui faites là! C'est un véritable harnachement que son costume!

★ HARNACHER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *harnais*). Mettre le harnais à un cheval. Je leur ai donné moi-même le fourrage, je les ai *harnachés*. (X. Marm.)

— Fig., fam. et ironiq. Mettre des vêtements disgracieux. On le harnache en ce moment.

— **SE HARNACHER.** v. pron. Être harnaché. Un cheval se harnache en quelques minutes. Il y a des chevaux qui ne se harnachent pas facilement.

— Iron. et fam. S'orner, s'ajuster ridiculement. Cette vieille coquette se harnache pour le bal.

HARNACHERIE. s. f. (*h* asp.; rad. *harnacher*). Profession de harnacheur.

HARNACHEUR. s. m. (*h* asp.; rad. *harnacher*). Techn. Ouvrier sellier qui s'occupe particulièrement des harnais. C'est un très bon harnacheur. || Marchand et fabricant de harnais. Marchand bourrelier harnacheur. || Valet qui harnache les chevaux.

★ HARNAIS ou **HARNOIS.** s. m. (*h* asp.; du bas-breton *harnez*, ferraille, armure). Tout l'équipage servant à atteler un cheval de carrosse ou de charrette. Une paire de harnais. Des harnais de cuir verni. Des harnais de volée. || Se dit aussi de l'équipage d'un cheval de selle. Cet homme montait un cheval dont le harnais était admirablement confectionné. La reine montait une jolie haquenée, au harnais enrichi de pierreries.

— *Harnois* ne se dit que dans la poésie ou le discours soutenu. Ces casques, ces *harnois*, ce pompeux appareil. (Volt.)

> Autour du timon d'or, du joug et du *harnois*,
> La perle aux diamants se mélange avec choix.
> (De Saint-Ange.)

— Se dit, par extension, des chevaux et de tout l'attirail d'un voiturier, d'un roulier. Les harnais ne passeront jamais dans un chemin si étroit. || *Cheval de harnais*. Cheval de charrette.

— Se disait anciennement de l'armure complète d'un homme de guerre. Ce mot est encore usité au figuré et dans les locutions suivantes: *Endosser le harnais*. Embrasser la profession des armes. || *Blanchir sous le harnois*. Vieillir dans le métier des armes. On dit aussi: *Vieillir sous le harnais*.

> Sire, ainsi ces cheveux blanchis sous le *harnois*
> Descendaient au tombeau tout chargés d'infamie.
> (P. Corneille.)
>
> C'est la première fois
> Que ce jeune seigneur endosse le *harnois*. (Id.)

— Fig. et par manière de plaisanterie. *Endosser le harnais* ou *le harnais*. Mettre les habits de sa profession. Cette locution s'applique surtout à un homme d'Église ou de robe. || *Blanchir sous le harnois* ou *le harnais*. Vieillir dans une profession, dans un métier quelconque. || *Suer, s'échauffer en son harnois* ou *harnais*. Parler avec beaucoup de véhémence et d'émotion, s'animer beaucoup en parlant. || *Il faut mourir sous le harnois* ou *le harnais*. Il faut se résigner à garder sa profession.

— Fam. Tout l'attirail de la toilette. J'ai eu peur de la chaleur et du poids de mon *harnais*. (Mérimée.)

— Se dit enfin de tout l'équipage (filets, engins, etc.) qu'on emploie pour la chasse des petits oiseaux et la pêche dans les ruisseaux et les rivières. Dans ce sens, il vieillit.

— *Harnois de gueules*. Provisions de bouche, victuailles. (Rabelais.)

— Métall. *Double harnais*. Appareil pour faire mouvoir les soufflets.

— Techn. Assemblage de plusieurs pièces, dont le rubanier et le gazier se servent pour confectionner leurs étoffes.

HARNES. Géogr. Bourg du cant. de Lens, arr. de Béthune (Pas-de-Calais); 3,000 hab.

HARNESCAR. s. m. (*h* asp.; rad. *harnais*). Hist. Châtiment usité au moyen âge en Allemagne et en Suisse, et qui consistait à porter sur ses épaules, jusqu'à un lieu déterminé, un chien si on était noble titré, une selle si on était chevalier, un soc de charrue si on était paysan ou serf. Ce châtiment était aussi désigné sous le nom de *hachée*. || Amende payée pour s'affranchir de la peine ci-dessus désignée et, par extension, Toute amende imposée arbitrairement.

★ HARO. s. m. (*h* asp.; pron. *a-rô*; ét. inconn.; peut-être d'une exclamation usitée *hara*, etc.). Cri qu'on employait, aux ntl la coutume de Normandie, pour faire arrêter sur une personne ou sur une chose, et pour aller plaider immédiatement en justice. Faire haro sur quelqu'un.

Clameur de haro. Opposition. Les lettres de chancellerie portent ou finissent ut : Nonobstant clameur de *haro*, charte normande et privilèges à ce contraires. (Trév.)

— Par extens. Cri d'indignation du public. A peine eut-il lâché cette honteuse manifestation, que tout le monde cria haro. Il s'éleva tout à coup un haro universel. A ces mots, on cria *haro* sur le baudet! (La Font.) Affronter le *haro*, l'indignation publique! (P.-L. Courier.)

— Féod. *Droit de haro*. Droit qui permettait au seigneur haut justicier de faire payer l'amende à ceux qui laissaient échapper un individu sur lequel on avait crié *haro*.

HARO (Don Louis MENDEZ DE), Ministre de Philippe IV d'Espagne, 1599-1661, succéda à son oncle Olivarès disgracié; soumit Naples et la Catalogne révoltées, 1648-1652; fit avec les Provinces-Unies le traité de Munster, qui reconnaissait leur indépendance, 1648, et avec la France, le traité des Pyrénées, 1659. Il fut nommé *duc de la Paix*.

HAROÉRI ou **AROÉRIS.** Myth. égypt. Divinité de l'ancienne Égypte, plus connue sous le nom de *Horus*.

HAROKÊL. Surnom de Melcarth, divinité phénicienne.

HAROLD Ier, dit *Pied de lièvre*. Roi d'Angleterre, fils et successeur de Canut le Grand, 1036; fut détrôné par son frère Harde-Canut, et mourut en 1039. || **HAROLD II.** Fils du célèbre comte Godwin et frère d'Édith, femme d'Édouard le Confesseur, se fit ou se laissa proclamer roi d'Angleterre quand Édouard mourut. Guillaume de Normandie réunit une flotte nombreuse et alla débarquer sur les côtes d'Angleterre. Harold, qui venait de repousser, dans le Nord, une invasion de Danois conduits par son propre frère Tostig, revint rapidement vers le sud pour résister aux Normands. La bataille eut lieu à Hastings. Harold, vaincu, fut tué d'un coup de flèche qui l'atteignit dans l'œil, 1066.

HARONGA. s. m. (*h* asp.). Bot. Genre d'hypéricinées, établi pour cinq espèces de Madagascar.

HAROUDJ. Géogr. Chaîne de montagnes du vilayet de Tripoli, qui se divise en deux branches: *Haroudj-el-Abiad* ou le blanc, et *Haroudj-el-Agouad* ou le noir. C'est une ramification de l'Atlas.

HAROUÉ. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Nancy (Meurthe-et-Moselle). Château de Bassompierre; 600 hab.

HAROUELLE. s. f. Pêch. Arondelle.

HAROUN-AL-RASCHID (litt. *le Juste*). Cinquième calife abbasside, né à Reï (Médie), 765-809. A son avènement, 786, il nomma grand vizir Yahia, fils de Barmek, de la famille des Barmécides, gouverna dans l'intérêt de ses peuples, et rendit Irène et Nicéphore ses tributaires; il accorda à Ibrahim, fils d'El-Aghlab, et à ses enfants après lui, l'investiture du gouvernement de l'Afrique. Il rechercha l'alliance de Charlemagne et protégea les savants, les poètes, les littérateurs. On croit que les *Mille et une Nuits* furent écrites sous son règne.

HAROUNGAN. s. m. Bot. Nom vulgaire du haronga à panicules qui croît à Madagascar et à l'île Maurice.

HARPACE. s. f. (du gr. ἁρπάζειν, ravir). Moll. Syn. de **PLICATULE**.

HARPACTE. s. m. (ét. gr., ἁρπακτής, ravisseur). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des couroucous, dont l'espèce type habite la côte de Malabar.

HARPACTOR. s. m. (ét. gr., ἁρπακτής, ravisseur). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des réduviens, comprenant plusieurs espèces européennes.

HARPACTORIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *harpactor*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un harpactor. || **HARPACTORIDES.** s. f. pl. Famille d'insectes hémiptères dont le type est le genre harpactor.

HARPAGE. s. m. Ornith. Syn. de **FAUCON**, de **BIDENS** et de **HIERAX**.

HARPAGE. Seigneur mède, chargé par Astyage de faire périr Cyrus, que sa fille Mandane venait de mettre au jour. Il désobéit et fut cruellement puni par le roi, qui fit égorger son fils. Harpage pour se venger aida Cyrus à détrôner Astyage. Plus tard, il fut chargé de réduire les villes grecques de l'Asie Mineure, et soumit les Ioniens, les Éoliens, les Cariens, les Lyciens, etc.

HARPAGITE. adj. Entom. Qui se rapporte au genre harpax. || **HARPAGITES.** s. m. pl. Groupe d'orthoptères ayant pour type le genre harpax.

HARPAGIUM. Géogr. anc. Ville de Phrygie, près de laquelle Ganymède, d'après les poètes, fut enlevé par l'aigle de Jupiter.

HARPAGO. s. m. Moll. Syn. de **PTEROCÈRE**.

★ HARPAGON. s. m. (du gr. ἁρπάζω, ravir, prendre). Homme extrêmement avare et avide. Molière a appelé de ce nom le principal personnage de sa comédie l'*Avare*, et le langage ordinaire l'a consacré. On compare comme d'un homme, c'est un harpagon, un véritable harpagon. C'est le plus avide de tous les harpagons.

— Antiq. rom. Machine de guerre que les Anciens lançaient sur les vaisseaux à l'aide de catapultes pour les harponner. On donnait aussi ce nom ou ceux de *loup* et de *faux* à un harpon de fer assujetti à l'extrémité d'une poutre et dont les Romains se servaient pour renverser la crête d'une muraille ou élargir une brèche.

HARPAILLE. s. f. (*h* asp.; radic. *harper*). Troupe de brigands, de marandeurs. Chassez-moi cette harpaille.

— Vénerie. Troupe de biches et de jeunes cerfs.

★ HARPAILLER (SE). v. pron. 1re conj. (*h* asp.; pron. *ar-pa-lle*, *ll* mouill.; fréquentatif de *se harper*). Se quereller fréquemment et avec aigreur, en se provoquant et en allant même jusqu'aux voies de fait. Ils se sont harpaillés d'importance. Que reste-t-il à faire après s'être bien *harpaillé*? A mener une vie douce, tranquille, et à rire. (Volt.) Ce mot est familier et il vieillit.

— **HARPAILLER.** v. n. Vén. Se dit des chiens qui tournent au change, qui se jettent sur la voie de la nouvelle bête, en cessant de courir sur la bête qui a été lancée.

HARPAILLEUR, EUSE. adj. et s. (*h* asp.; pron. *ar-pâ-lleur*, *ll* mouill.; rad. *harpailler*). Gueux, mendiant, filou. Ce mot est vieux.

HARPALE. s. m. (*h* asp.; du gr. ἅρπαξ, qui vit de rapine). Entom. Genre de coléoptères de la famille des carabiques, tribu des harpaliens, comprenant environ deux cents espèces qui habitent toutes les parties du globe.

— Bot. Syn. de **HARPALION**.

— Mamm. Nom donné au genre sagouin.

HARPALICE. Myth. Fille de Clyménus, roi d'Argos; obtint des dieux d'être métamorphosée en oiseau pour échapper aux poursuites incestueuses de son père. || Fille d'Harpalicus, roi de Thrace; fameuse par son courage et ses vertus guerrières. Elle sauva son père, qui allait tomber sous les coups de Pyrrhus, fils d'Achille, dont elle mit les soldats en fuite.

HARPALIDE. adj. 2 g. (*h* asp.; étym. fr., *harpale*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Syn. de **HARPALIEN**.

HARPALIEN, ENNE. adj. (*h* asp.). Entom. Qui ressemble au harpale. || **HARPALIENS.** s. m. pl. Famille d'insectes coléoptères qui a pour type le genre harpale.

HARPALION. s. m. (*h* asp.; de *Harpale*, nom myth.). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, originaire d'Amérique et dont on ne connaît qu'une seule espèce.

HARPALOS. Myth. Un des chiens qui dévorèrent Actéon, leur propre maître, quand Diane l'eut changé en cerf.

HARPALUS. Astronome grec qui corrigea le cycle de Cléostrate vers 480 av. J.-C.

— **HARPALUS.** Général macédonien, gouverneur de Babylone pendant l'expédition d'Alexandre dans l'Inde, 327 ans av. J.-C., s'enfuit à Athènes avec ses trésors, au retour du conquérant, et essaya vainement de soulever la ville. Il passa en Crète avec une troupe de mercenaires et y fut assassiné, 324 av. J.-C.

HARPALYCE. s. f. (de *Harpalyce*, nom myth.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des phalénites qui se rencontre en France.

— Bot. Genre de papilionacées lotées dont l'espèce type croît au Mexique.

HARPAX. s. m. (*h* asp.; du gr. ἅρπαξ, ravisseur). Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des mantiens, comprenant plusieurs espèces de l'Afrique et de l'Inde.

HARPAYE. s. f. (*h* asp.; pr. *ar-pè*; du gr. ἅρπαξ, ravisseur). Ornith. Oiseau de proie de France et d'Allemagne, voisin du busard. || *Harpaye à tête blanche*. Le busard des marais.

★ HARPE. s. f. (*h* asp.; ét. bas-lat., *harpa*; de l'anc. scand. *harpa*, harpe). Mus. Instrument de musique de forme triangulaire, monté de cordes de boyaux disposées verticalement, qu'on pince avec les deux mains. Joueur de harpe. Musique de harpe. Clef de harpe. Les pédales de la harpe. La harpe ancienne n'eut d'abord que treize cordes, accordées dans l'ordre de la gamme diatonique. David chantait la gloire du Seigneur et dansait même en s'accompagnant de la harpe. Le noël accent de la *harpe* sonore. (Millev.) C'est l'initiation qui donne à Pindare la sainteté d'un David, et qui tire de sa lyre des accords dignes de la *harpe* du psalmiste. (P. de St-Victor.)

> Et ses doigts, la *harpe* obéissante
> Passe des soupirs langoureux.
> (Baour-Lormian.)
>
> Deux jours ont passé, ma *harpe* détendue
> Aux saules de Sélma se taisait suspendue.
> Éveille-toi, ma *harpe*, et frémis sous mes doigts!
> (De Fontanes.)

— *Console de la harpe*. Une des quatre pièces principales dont la harpe est composée. C'est la bande courbée en forme d'S, et garnie de chevilles ou de crochets, qui servent à monter les cordes fixées à l'extrémité opposée sur la table d'harmonie. || *Colonne de la harpe*. Mon-

tures doubles ou creux, selon que la harpe est simple ou à mouvement. || *Corps sonore de la harpe*. Caisse convexe, de bois d'érable, plus large à la base qu'au sommet, et recouverte d'une planche de sapin, dite *table d'harmonie*. || *Cuvette de la harpe*. Pièce qui, en réunissant la [illegible] et le corps sonore dans leur partie [illegible], forme la base de l'instrument. Les pédales sont placées dans la cuvette, [illegible] correspondent aux crochets [illegible] de [illegible] en traversant la [illegible]; c'est [illegible] ce qui a lieu dans les harpes modernes.

— *Harpe chromatique*. Harpe inventée au commencement du XIX[e] siècle, et dont l'étendue est de cinq octaves. || *Harpe double*. Instrument composé de deux harpes réunies, dont on faisait usage au XVI[e] siècle. || *Harpe à double mouvement*. Harpe dans laquelle les pédales peuvent se mouvoir de deux manières, et se fixer à volonté dans des crans pratiqués à la cuvette [illegible] correspondent à des fourchettes à double bascule, qui remplacent les crochets de la harpe à simple mouvement; en sorte que chaque corde peut recevoir trois intonations, le bémol, le bécarre et le dièse. La harpe à double mouvement est accordée en *ut* bémol ou *si* naturel, et elle a la même étendue que la harpe à simple mouvement. || *Harpe d'Éole*, *harpe éolienne*, *harpe aérienne*. Instrument dans lequel les cordes résonnent, au moyen d'un courant d'air qui les frappe. Dès que le vent les agite un peu, elles commencent à résonner à l'unisson; mais à mesure que le vent augmente, elles font entendre un harmonieux mélange de tous les sons de la gamme diatonique, des accords délicieux, des crescendo et des decrescendo que la main la plus habile ne saurait imiter. || *Harpe harmonica-forte*. Harpe ordinaire, à laquelle sont ajoutées 34 cordes de laiton, accordées deux à deux, qui forment une sorte de contrebasse de 17 demi-tons, et qu'on fait résonner avec le pied, au moyen de 17 touches correspondant à autant de marteaux qui frappent les cordes. || *Harpe irlandaise*. Harpe inventée par l'Irlandais O'Brien Boromh, au XI[e] siècle, et modifiée au XV[e] par le jésuite Hugent. || *Harpe à simple mouvement*. Elle a sept pédales (une pour chaque note de la gamme), placées dans la cuvette de l'instrument, d'où elles correspondent à des crochets mobiles sur la console. Elle est montée de 43 cordes accordées en *mi* bémol : mais si le morceau à exécuter est dans un autre ton, on dispose d'avance les pédales. La harpe à simple mouvement est aujourd'hui abandonnée pour la harpe à double mouvement.

— Fig. Poésie lyrique, et surtout Poésie religieuse. Ma *harpe* fut souvent de larmes arrosée. (Lamartine.)

— *Pincer la harpe*. Se dit pour Jouer de la harpe; mais le mot *pincer* s'emploie particulièrement pour indiquer la manière dont se fait ce jeu, qu'on produit en pinçant les cordes de l'instrument.

— Prov. *Il est parent du roi David et joue de la harpe*. Se dit d'un filou, par allusion au sens des deux verbes *harper*.

— Archit. Pierre d'attente qui sort d'un mur. || Pierre qui, dans les chaînes des murs, est plus large que celles de dessous et de dessus. || Fer plat, en forme d'équerre, qui sert à lier les poteaux corniers aux murs mitoyens.

— Fortif. Dans l'ancienne fortification, Espèce de herse.

— Ichtyol. Un des noms vulgaires de la trigle lyre.

— Moll. Genre de coquilles univalves, intermédiaires entre les buccins et les tonnes, remarquables par leurs cannelures longitudinales, qui vont en diminuant comme les cordes d'une harpe, et dont on connaît des espèces vivantes, rencontrées dans le Grand Océan et la mer des Indes, et des espèces fossiles trouvées dans les terrains tertiaires des environs de Paris.

— Vener. Griffe d'un chien.

HARPE La . V. LA HARPE.

HARPÉ. s. f. (*h* asp.; du grec ἅρπη, cimeterre). Antiq. Sorte d'épée recourbée, avec laquelle s'escrimaient les Thraces, gladiateurs dans les jeux publics.

— Astron. Groupe de petites étoiles, voisin de Persée.

— Myth. Arme dont se servit Mercure pour tuer le gardien de la vache Io, Argus aux cent yeux, qu'il avait endormi au son de sa flûte. || C'est aussi l'arme avec laquelle Persée, muni des talonnières de Mercure, coupa la tête à Méduse.

— HARPÉ. s. m. Ichtyol. Genre de poissons thoraciques, établi pour une espèce, le harpé bleu doré.

★ **HARPÉ, ÉE**. adj. Qui a quelque ressemblance avec la forme d'une harpe. Se dit d'un lévrier ou d'un cheval dont l'estomac est très avancé et très bas, et dont le ventre est très [illegible]. Un cheval bien harpé. Une levrette bien harpée.

HARPÉ, ÉE. part. pass. du v. Harper. S'emploie adjectiv. Homme harpé par les gardes du commerce.

HARPEAU s. m. (*h* asp.; pr. *ar-pô*; rad. *harpe*). Mar. Grappin pour l'abordage.

HARPÈGE, HARPÉGEMENT, HARPÉGER. V. ARPÈGE, ARPÉGEMENT, ARPÉGER.

HARPÉLÈME. s. m. Bot. Syn. de ROTHIE.

HARPÉPHORE. s. m. Entom. V. ARPÉPHORE.

★ **HARPER**. v. n. 1[re] conj. Jouer de la harpe. Ce mot est vieux et n'est plus usité dans ce sens.

> Le [illegible] appaise [illegible] homme,
> [illegible] qui [illegible]
> Veut [illegible] des muses. (Ronsard.)

— Manég. Lever les jambes inégalement, ou les lever toutes les deux également, mais avec précipitation en parlant d'un cheval. Cheval qui harpe d'une jambe, qui harpe des deux jambes.

★ **HARPER**. v. a. 1[re] conj. (*h* asp.; du gr. ἁρπάζειν, ravir). Saisir et serrer fortement avec les mains. Les hommes qu'on mit après lui le joignirent bientôt et le harpèrent. On vous harpe mon homme et on l'entraîne en prison.

— SE HARPER. v. pron. Fam. Se saisir mutuellement et fortement avec les mains. Ils en vinrent aux mains et se harpèrent avec fureur. La querelle est devenue si vive, qu'ils se sont jetés l'un sur l'autre et se sont harpés.

HARPER'S-FERRY. Géograph. Ville des États-Unis dans la Virginie, au confluent du Shenandoah et du Potomac. Arsenal fédéral.

HARPÈS. s. m. (*h* asp.; du gr. ἅρπη, faux). Crust. Genre de crustacés trilobites.

HARPÈS. Myth. gr. Un des Cyclopes.

HARPEUR. s. m. (*h* asp.). Syn. de HARPISTE.

HARPIDE. adj. (étym. fr., *harpe*; gr. εἶδος, aspect). Crust. Qui ressemble au genre harpe. || HARPIDES. s. f. pl. Famille de trilobites qui ne comprend que le genre harpe.

★ **HARPIE**. s. f. (*h* asp.; du gr. ἁρπάζειν, ravir). Myth. Monstre ailé au visage de femme, au corps de vautour, aux oreilles d'ours, ayant des griffes aux pieds et aux mains. Les trois Harpies principales, filles de Neptune et de la Terre, étaient Aello, Ocypète et Céléno. Pour punir Phinée, roi de Thrace, qui avait crevé les yeux à ses enfants, Junon lui envoya les Harpies, qui enlevèrent les viandes de sa table ou les gâtèrent par leurs ordures. Calaïs et Zéthès chassèrent ces monstres de la Thrace; mais Iris les y ramena par l'ordre de Junon. Les Harpies exercèrent ensuite leur fureur contre les Troyens de la suite d'Énée, qui leur avaient enlevé des troupeaux, et la plus redoutable d'entre elles, Céléno, chargea d'imprécations le fils d'Anchise en appelant sur lui toute la colère du destin. Tout à coup du haut des montagnes, les *Harpies* fondent d'un vol effroyable, secouent à grand bruit leurs ailes, arrachent nos mets, et les souillent de leur toucher immonde. (Mollev.)

— Fig. Celui ou celle qui ravit le bien d'autrui, ou qui est avide de gain. Cet homme est une vraie harpie. Cette femme est une harpie, elle dérobe tout ce qui tombe sous sa main.

> Un traitant avait un commis,
> Le commis un valet, le valet une pie
> Quoique de la rapine ils fussent tous amis,
> Des quatre l'animal était le moins *harpie*. (LAMOTTE.)

— Fig. et fam. Se dit d'une femme méchante, criarde, d'humeur aigre et fâcheuse. Quelle harpie que cette femme-là! Ce sont de franches harpies. J'aimerais mieux qu'on vous eût volé deux cent mille francs que de vous voir déchiré par toutes les *harpies* de la société. (Voltaire.)

— Expr. prov. *Manger en harpie*. Manger avec avidité.

— Ornith. Espèce de vautour d'Amérique qui a beaucoup de rapport avec l'aigle pêcheur et en diffère par la brièveté de ses ailes. C'est de tous les oiseaux de proie celui dont la taille est la plus considérable; son bec et ses serres sont d'une très grande force.

— Mamm. Un des noms donnés aux céphalotes.

HARPIÉ, ÉE. part. pass. du v. Harpier. S'emploie adjectiv.

HARPIÉE. s. f. (*h* asp.). Astron. Chienne d'Actéon.

HARPIER. v. a. 1[re] conj. (*h* asp.). Ce mot s'est dit, dans le vieux langage, pour Piller, enlever.

HARPIGNÉ, ÉE. part. pass. du v. Harpigner. S'empl. adjectiv.

HARPIGNER. v. a. 1[re] conj. (*h* asp.; rad. *harper*). Fam. Quereller, battre. || S'emploie plus souvent sous la forme pronominale *Se harpigner*. A la fin, lui et la dame se querellèrent tout de bon; car, l'ayant rencontrée en une visite, ils se *harpignèrent*. (Tallemant des Réaux.) On dit aussi *Se harpiller*.

HARPIN. s. m. (*h* asp.; du gr. ἅρπαξ, harpon). Croc dont se servent les bateliers.

— Ancienne arme consistant en un croc muni d'un long manche.

— Art vétér. Tumeur charbonneuse qui se développe à la jambe des bestiaux.

HARPINNA. Myth. Fille d'Asopus, de laquelle Mars eut Œnomaüs.

HARPINNA. Géogr. anc. Ville d'Élide, fondée par Œnomaüs.

HARPION. s. m. (*h* asp.). Magnan. Maladie qui fait périr le ver à soie peu tant la seconde mue.

— Par extens. Ver à soie qui a cette maladie.

HARPIPRION. s. m. Ornith. Syn. de TANTALE.

HARPIPTÉRYX. s. m. (ét. gr., ἅρπη, faux; πτέρυξ, aile). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des tinéides, établi pour huit espèces particulières à l'Europe.

★ **HARPISTE**. s. 2 g. (*h* asp.). Celui, celle qui sait jouer de la harpe. Cette femme est une harpiste de premier ordre. Ce harpiste s'est acquis une grande célébrité.

HARPOCHLOÉ. s. f. (pr. *ar-po-klo-é*; ét. gr., ἅρπη, faux; χλόη, herbe). Bot. Genre de graminées de la tribu des chloridées, comprenant plusieurs espèces tropicales.

HARPOCRATE. Myth. égypt. V. HORUS.

HARPOCRATIEN. s. m. Hist. relig. Nom donné à des sectaires plus connus sous celui d'*ascodrutes* ou *ascodrupites*.

HARPOCRATION (Valerius). Grammairien d'Alexandrie, contemporain de Marc-Aurèle ou de Julien l'Apostat, auteur d'un *Lexique grec* des mots employés par les dix grands orateurs d'Athènes.

HARPOISE. s. f. (*h* asp.; radic. *harpon*). Pêch. Pièce de fer recourbée qui termine le harpon. || Filin auquel est fixé le harpon pour la pêche de la baleine et des gros poissons ou cétacés.

HARPO-LYRE. s. f. (*h* asp.). Mus. Instrument de la forme d'une lyre antique. Il a vingt et une cordes réparties sur trois manches, dont l'un, celui du milieu, a six cordes, qui sont les mêmes et accordées de la même manière que celles de la guitare à six cordes. Les deux autres manches, sur lesquels sont réparties les quinze autres cordes, permettent de produire des effets que ne produit pas la guitare ordinaire. L'étendue de la harpo-lyre est de quatre octaves et demi.

★ **HARPON**. s. f. (*h* asp.; ét. gr., ἁρπαγή, croc, grappin; lequel vient de ἁρπάζειν, saisir). Pêch. Dard dont on se sert pour la pêche des baleines, des cachalots, des marsouins, etc., et qui consiste en un large fer de flèche, à la pointe très acérée, attaché à un manche auquel tient une longue corde. Autrefois le harpon était lancé par un homme, et cet homme devait être doué d'une force herculéenne et d'une grande dextérité; aujourd'hui, il est lancé par la poudre à canon, et le danger de ce genre de pêche a considérablement diminué. L'Océan s'est rendu même tributaire de ce maître du monde; et les baleines, les monstres affreux de ses abîmes ont succombé sous le *harpon* du hardi navigateur. (Virey.)

— Anc. art milit. Javelot fixé à une corde qui permettait de le retirer après l'avoir lancé.

— Charp. Pièce de fer qui tient ensemble les pans d'un bâtiment de charpente, ou qui relie une pièce de charpente à un mur. || Scie de menuisier, pour refendre.

— Chir. *Harpon de Middeldorpff*. Trocart servant à étudier la présence de la trichinose dans les fibres musculaires.

— Mar. anc. Nom de grappins tranchants dont on se servait pour couper les cordages de l'ennemi dans un abordage. || Crochet de fer dont on se servait pour accrocher les navires ennemis.

— Serr. Main de fer.

HARPONNAGE. s. m. (*h* asp.). Action de harponner.

— Pêche au harpon.

HARPONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Harponner. S'empl. adjectiv.

HARPONNEMENT. s. m. (*h* asp.). Action de harponner.

— Chir. Action d'attirer les fibres musculaires où l'on soupçonne la présence de la trichinose.

★ **HARPONNER**. v. a. 1[re] conj. (*h* asp.). Darder avec le harpon, accrocher avec le harpon. Fatigués de darder depuis si longtemps la baleine, les hommes de l'équipage cessèrent de la harponner. C'est là qu'un simple pêcheur, dans un petit canot qu'il peut porter sur ses épaules, ose *harponner* l'énorme baleine. (B. de St-Pierre.)

— Fig. Mais regardez donc votre neveu, qui voulait me *harponner* comme une baleine... (Mérimée.)

— S'emploie aussi absolument, et signifie alors Lancer le harpon. Ce matelot harponne avec beaucoup de vigueur et d'adresse. Il leur fallut harponner longtemps avant de venir à bout de l'animal.

★ **HARPONNEUR**. s. m. (*h* asp.). Pêcheur qui lance le harpon, qui harponne. Sur les baleiniers le harponneur est un des sous-officiers du bord. Le *harponneur* lapon, plus audacieux que tous les héros de l'antiquité, seul, au sein des plus terribles climats et des éléments, d'un coup de trait perce un colosse formidable, et procure l'abondance à toute sa tribu. (B. de St-P.) Un ou deux *harponneurs* sont destinés pour chacune de ces chaloupes pêcheuses. (Lacépède.)

HARPONNIER. s. m. (*h* asp.; rad. *harpon*). Ornith. Espèce de héron, qui se trouve en Amérique.

— Bot. Nom vulgaire du rosier des haies et de plusieurs plantes accrochantes.

HARPULE. s. f. (*h* asp.). Moll. Syn. de VOLUTE.

HARPULIE. s. f. (*h* asp.). Bot. Synon. de CUPANIE.

HARPUR. s. m. (*h* asp.). Ichtyolog. Synon. d'ACANTHURE.

HARPYA. s. m. (*h* asp.). Ornith. V. HARPIE.

HARPYACQUE. adj. De harpie. (Rabelais.)

HARPYE. Myth. V. HARPIE.

HARPYIE. s. f. (*h* asp.; du grec ἅρπυια, harpie). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, détaché des bombyx et comprenant deux espèces répandues en Europe.

— Mamm. Syn. de CÉPHALOTE.

— Ornith. Syn. de HARPIE.

HARRACHIE. s. f. Bot. Synon. de CROSSANDRE.

HARRAN. Géogr. Ville de l'Al-Djézirèh (Turquie d'Asie), à 90 kilom. S. E. d'Orfa. C'est l'ancienne *Charræ* ou *Carrhes*; elle posséda, au X[e] siècle, une savante école musulmane.

HARRE. s. f. Techn. V. HARD.

HARRINGTON (James). Publiciste anglais, né à Upton, 1611-1677. Il tint compagnie au roi Charles I[er] prisonnier. En 1656, il publia son *Oceana*, espèce de roman politique. Sous la Restauration, arrêté comme conspirateur, il fut relâché faute de preuves.

— HARRINGTON (John). Poète anglais, né à Kelston, près de Bath, en 1561, mort en 1612, traducteur de *Roland furieux*.

HARRINGTONITE. s. f. (de *Harrington*, nom géogr.). Minér. Corps qui a beaucoup de rapport avec la mésolite, et qui a été découvert dans le nord de l'Irlande.

HARRIOT (Thomas). Mathématicien anglais, né à Oxford, 1560-1621, concourut, avec Galilée, à la découverte des taches du soleil; fit faire à l'analyse des équations algébriques un progrès important, et a laissé *Artis analyticæ Praxis*.

HARRIS (John). Littérateur anglais, né vers 1667, mort en 1719. On lui doit, entre autres ouvrages, le premier essai d'une encyclopédie en langue vulgaire : *Dictionnaire universel des sciences et des arts*.

— HARRIS (James). Métaphysicien et grammairien anglais, 1709-1780, lord de l'amirauté, neveu de Shaftesbury. Son œuvre la plus remarquable est l'*Hermès, ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle*.

HARRISBOURG. Géogr. Capitale de la Pennsylvanie (États-Unis), sur la rive gauche de la Susquehannah, à 140 kil. N.-O. de Washington, fondée en 1785; 31,000 hab.

HARRISIE. s. f. (de *Harris*, n. pr.). Entom. Genre de diptères de la famille des calyptérées, comprenant deux espèces du Brésil.

HARRISITE. s. f. (de *Harris*, n. pr.). Minér. Variété de chalcosine.

HARRISON (John). Célèbre horloger anglais, né à Foulby (York), 1693-1776. Ses principales inventions sont : le compensateur, pendule composé de métaux différents et dont la dilatabilité est inégale, et le garde-temps, montre marine qui sert à déterminer les longitudes.

— HARRISON (Thomas). Architecte, né à Wakefield (York), 1741-1829, se distingua à Rome, puis en Angleterre. Parmi ses œuvres les plus remarquables, on cite le *Panoptique* de Chester, maison de détention modèle, et un pont sur la Dee d'une seule arche, de 220 pieds anglais d'ouverture.

— HARRISON (William-Henri). Président des États-Unis de l'Amérique du Nord, né dans l'État de Virginie, 9 février 1775, mort à Washington, 4 avril 1841, était fils de l'un des signataires de la déclaration d'indépendance. Il parvint à de hautes fonctions civiles et militaires, fut gouverneur de l'Indiana, membre influent du congrès, général en chef presque toujours heureux, et, quand il donna sa démission de cette dernière fonction, 1814, il fut obligé, pour vivre, d'accepter une place de greffier dans une cour de justice. Mais il ne tarda pas à rentrer dans la vie publique, fut élu par l'Ohio membre de la Chambre des représentants, 1816, puis membre du Sénat, 1824, et, enfin, président des États-Unis par l'influence du parti whig, 1841. Il mourut un mois après son élection. Il a laissé un *Essay on the Aborigines of the Ohio valley*.

HARRISONIE. s. f. (de *Harrison*, n. pr.). Bot. Genre de simaroubées, créé pour une espèce qui croît à Timor. || Syn. de BAXTÈRE et de SCHISTIDIE.

HARRIVEAU. s. m. (*h* asp.). Hort. Poire précoce.

HARROTTE. s. m. (*h* asp.; ét. esp., *tagarote*, même signif.). Fauconn. Nom de faucons employés à la chasse de la grue et de l'outarde.

★ **HART**. s. f. (*h* asp.; ét. inconn.). Lien fait d'osier ou de bois très pliable, dont on lie les fagots, en lui imprimant une torsion pour l'arrêter sur lui-même. La hart de ce fagot est mal attachée. Déliez les harts de ces bourrées.

> Je lui coupe un fagot; je ne le fais pas gros,
> Il ne l'eût pas porté de deux *harts* je l'attache,
> Et le mets sur son dos. (LEMONNIER.)

— *Falourde de hart*. Falourde faite de petit bois.

— Corde avec laquelle on suspendait à la potence le criminel condamné à être pendu ou étranglé. Ainsi l'on trouve cette locution : *A peine de la hart*, qui signifie Sous peine d'être pendu, comme formule sacramentelle dans certaines ordonnances d'autrefois. Mais ceci ne sera point, car votre horoscope porte la *hart*

et rien ne peut vous en distraire. (Gérard de Nerval.)

— Fam. et fig. *Il a la hart au cou.* Il ne peut échapper à la potence, à l'échafaud. Cette locution s'emploie aussi par manière d'exagération pour désigner un très mauvais sujet. || *Sentir la hart.* Se dit dans le même sens.

J'avais un jour un valet de Gascogne,
Gourmand, ivrogne et assuré menteur,
Pipeur, larron, jureur, blasphémateur,
Sentant la *hart* de cent pas à la ronde;
Au demeurant, le meilleur fils du monde. (MAROT.)

— Fam. S'emploie quelquefois comme synonyme des mots Gibet, potence, échafaud. Mériter la hart. C'est un homme qui est digne de la hart.

Si je suis par vos soins à l'abri de la *hart*,
Au butin que j'ai fait vous aurez votre part. (BOURS.)

— Techn. Syn. de HARD. || Autrefois, Sorte de manche dans lequel les serruriers emmanchaient indifféremment tous leurs outils tranchants.

HARTE s. f. (*h* asp.). Nom donné, dans le Dauphiné, aux teignes qui attaquent les étoffes.

HARTFORD. Géograph. Ville d'Amérique, l'une des deux capitales du Connecticut (États-Unis), sur la rive droite du Connecticut; port de commerce important, à 55 kil. N.-E. de New-Haven. Bel hôtel de ville; évêché catholique; asile de sourds-muets. Elle fut fondée par les Allemands, 1633; 43,000 hab.

— HARTFORD. V. HERTFORD.

HARTIGHSÉE. s. f. de *Hartighsee*, n. pr.). Bot. Genre de méliacées, établi pour des arbres trouvés dans diverses îles d'Australie.

HARTINE. s. f. (*h* asp.). Minér. Substance blanchâtre, que l'on rencontre sous forme de cristaux orthorhombiques dans des troncs de pins fossiles.

HARTITE. s. f. (d'*Oberhart*, n. géogr.). Minér. Hydrocarbure naturel. Combustible se rapprochant de la paraffine.

HARTMANN (André). Manufacturier français, né à Colmar, 1746-1837, fils d'un teinturier pauvre, fut l'un des créateurs de l'industrie alsacienne. L'atelier de toiles peintes qu'il fonda à Munster (Haut-Rhin), 1782, prospéra rapidement et finit par occuper 4,000 ouvriers.

HARTMANNIE. s. f. de *Hartmann*, n. pr.). Bot. Genre de composées sénécionées, comprenant plusieurs espèces qui croissent en Californie.

HARTOGE ou **HARTOGIE.** s. f. (de *Hartog*, nom pr.). Bot. Genre de célastrinées élæodendrées, établi pour des arbrisseaux de l'Afrique australe.

HARTSOEKER (Nicolas). Savant physicien et micrographe, né à Gouda (Hollande), 1656-1725. Pendant un long séjour qu'il fit à Paris de 1684 à 1696, il se livra avec succès à la fabrication des verres de télescope de grande dimension; puis publia son *Essai de dioptrique*, où il démontra géométriquement les principes de cette science. Ce livre attira l'attention du monde savant et fut bientôt suivi des *Principes de physique*. Il se rendit ensuite à Amsterdam sur la demande de Pierre le Grand, qu'il initia rapidement aux principes des connaissances humaines. En 1704, il vint s'établir à Dusseldorf et y écrivit ses *Conjectures physiques*. On a de lui un grand nombre d'autres travaux sur diverses questions de physique.

HARTWÉGIE. s. f. Bot. Syn. de CHLOROPHYTON.

HARTWELL. Géograph. Château d'Angleterre, à 60 kilom. N.-O. de Londres, où résida Louis XVIII, de 1811 à 1814.

HARTZ ou **HARTZEBIRGE.** Geogr. V. HARZ.

HARUSPICE. s. m. V. ARUSPICE.

HARVEY (William). Célèbre médecin, né à Folkstone (Angleterre), 1578-1657, membre du collège de médecine de Londres, médecin de l'hôpital Saint-Barthélemy et du roi Jacques I[er]. Il découvrit les lois de la circulation du sang, à peine entrevues avant lui, et publia sur ce sujet, 1628, un livre intitulé *Exercitatio anatomica de motu cordis et sanguinis in animalibus*, qui l'a immortalisé.

HARVIAU. s. m. Pêch. Corde avec laquelle on attache les grands filets aux arches d'un pont.

HARWEYE. s. f. (de *Harwey*, n. pr.). Bot. Genre de scrofularinées, tribu des véronicées, comprenant plusieurs espèces du Cap.

HARY. interj. (*h* asp.). Vén. Terme employé par le piqueur pour rendre les chiens attentifs lorsque la bête se fait accompagner. || *Hary-out-ali.* Terme dont on se sert lorsque le limier laisse courre une des bêtes que l'on chasse.

HARY-SMARANA. s. m. (*h* asp.). Hist. relig. Pratique de dévotion, chez les Hindous, qui consiste à réciter comme une litanie les mille noms du dieu Vichnou.

HARZ ou **HARTZ.** Geogr. Chaîne de montagnes de l'Allemagne, ramification du système hercynio-karpathien, qui pénètre dans le Hanovre, le Brunswick et la Prusse. Le *Brocken* en est le point culminant: 1,140 mètres. Les flancs et quelques sommets de ces montagnes sont couverts de forêts qui étaient comprises dans l'*Hercynia sylva* des Romains. Mines de cuivre, de fer, de plomb argentifère, etc.

HASAN ou **HOSÉIN BEN-ALI.** Fondateur de la dynastie des beys de Tunis. Fils d'un Corse renégat, il fut élu, 1705, à la place du bey Ibrahim As-Schérif, que les Algériens retenaient prisonnier. Son neveu se révolta contre lui et parvint à le détrôner.

— HASAN I[er] BEN SABBAH, plus connu sous le nom du *Vieux de la Montagne*. Fondateur de l'ordre des Assassins, né à Reï en Perse, vers 1056, mort en 1124. Après des fortunes très diverses, il devint le chef de la secte des ismaéliens, la soumit à une organisation et à une hiérarchie, et la rendit redoutable à tous les souverains en Asie et même en Europe. Le hachisch, dont Hasan leur donna l'habitude de s'enivrer, valut à ses sectateurs le surnom d'*hachischins*, mot que les chroniqueurs des croisades transformèrent en celui d'assassins. Le titre de *Vieux de la Montagne* lui vint sans doute de cette circonstance qu'il passa les trente-cinq dernières années de sa vie dans la forteresse d'Alamout, sur une haute montagne du Kouhistan.

★ **HASARD.** s. m. (*h* asp.; pr. *a-zar*; ét. ar., *al-sâr*, le jeu de dés, acception primitive, aujourd'hui inusitée). Combinaison de circonstances indépendantes de nous, que nous ne pouvons ni empêcher, ni prévoir, et dont nous ignorons la cause. Les effets du hasard. Par un heureux hasard. Par un hasard malheureux. S'abandonner au hasard. Le hasard a tout fait dans cette affaire. Pendant qu'on vous cherche partout, le *hasard* vous présente à mes yeux. (Le Sage.) Je suis ravi que le *hasard* t'ait présenté un si bon poste. (Id.) Elle se sentait prise d'une sueur devant l'avenir et se comparait à un sou lancé en l'air retombant pile ou face selon les *hasards* du pavé. (É. Zola.) L'œuvre d'art ne doit pas être livrée au *hasard* des circonstances. (A. Daudet.) Cette maison, élevée par le *hasard* des révolutions à de si étranges destinées, tomba dès lors dans un grand discrédit. (E. Renan.)

Je ne sais quel amour,
Que le *hasard* nous donne et nous ôte en un jour. (RACINE.)

On a vu le vin et le *hasard*
Inspirer quelquefois une muse grossière. (BOILEAU.)
Il saisissait déjà la machine ennemie,
Lorsqu'en ce sacré lieu, par un heureux *hasard*,
Entrent Jean le choriste et le sonneur Girard. (ID.)

— *Coup de hasard.* Événement fortuit.

— Espèce d'être chimérique que l'on conçoit comme agissant arbitrairement et produisant tous les effets dont les causes réelles ne se montrent pas à nous. Le *hasard* n'a rien à faire dans le monde gouverné par la Providence. (Montaigne.) Ils attribuaient au *hasard*, selon la coutume des hommes, les effets dont les causes ne leur étaient pas connues. (Boss.) Tous les vrais philosophes ont reconnu que le *hasard* est un mot vide de sens. (Volt.) Le *hasard*, ce maître du monde. (Id.) L'empire du *hasard* est bien étendu. (Rayn.)

Par quel bonheur...
As-tu forcé le volage *hasard*? (J.-B. ROUSSEAU.)

— *Jeu de hasard.* Jeu où le hasard seul décide. Le passe-dix, la roulette, le trente-et-quarante, sont des jeux de hasard.

— Fig. La constitution, sans laquelle tout ordre judiciaire, même avec des magistrats vertueux, n'est qu'un jeu de *hasard*. (Mirab.)

— *Le hasard de la naissance.* Cette cause accidentelle qui fait naître l'homme de telle famille ou de telle autre, c'est-à-dire d'un sang plus ou moins noble, eu égard aux divers degrés de l'échelle sociale. Le hasard de la naissance devrait nous empêcher d'être orgueilleux de notre origine. La politique perd un de ses plus grands ressorts, lorsqu'elle récompense le *hasard* de la naissance. (Montaigne.)

— Se dit d'un objet quelconque acheté à bon marché ou qui a déjà servi. J'ai trouvé un bon hasard. C'est un excellent hasard. En fait de porcelaines, j'aime acheter du hasard. Le hasard vaut souvent le neuf, vaut quelquefois mieux que le neuf.

— Risque, péril. Courir le hasard de la vie. Courir hasard de la vie, de son honneur, de sa fortune. S'exposer, se mettre au hasard d'être jeté en prison. || On dit aussi, sans régime: Courir hasard. S'exposer au hasard. Ma fortune court hasard dans cette entreprise. Il a exposé sa fortune au hasard, et il l'a perdue. Et quels tristes *hasards* ne court pas mon époux? (Corn.) La vertu la plus ferme évite les *hasards*. (Id.) Ma vie et mon amour tous deux courent *hasard*. (Racine.) Un bien si exposé au *hasard*. (Boss.) || *En prendre le hasard.* En courir le risque. Que l'affaire réussisse ou non, j'en prends le hasard sur moi.

— *Mettre, jeter, pousser une chose au hasard.* Locutions employées pour indiquer qu'on abandonne une chose à elle-même. En arrive ce que pourra, je quitte la partie, et je mets tout au hasard. Mais leur déférer tout, c'est tout mettre au *hasard*. (Corn.) On lui persuade aisément de ne pas mettre au *hasard* d'une bataille des avantages certains. (Volt.) Mettre peu de chose au *hasard*. (Montesq.)

— Poét. et dans le style soutenu, *Les hasards de la guerre*, ou simplement *les hasards*. Les risques, les périls de la guerre. Au milieu des hasards. Braver les hasards d'une expédition. Nourri parmi les hasards de la guerre. Chercher les hasards et les affronter. S'exposer aux hasards. Essuyer les plus grands hasards. Tu vois bien des *hasards*, ils sont grands, etc. (Corn.) Aussi capable de ménager ses troupes que de les pousser dans les *hasards*. (Boss.)

Ou, si pour l'entraîner l'argent manque d'attrait,
Bientôt l'ambition et toute son escorte
Dans le sein du repos vient le prendre à main forte,
L'envoie en furieux au milieu des *hasards*
Se faire estropier sur les pas des Césars. (BOILEAU.)

— Prov. *Il faut donner quelque chose au hasard.* La prudence humaine ne saurait tout prévoir.

— Fig. *Corriger le hasard.* Tromper au jeu.

— Jeux. *Les hasards.* On appelle ainsi, à certains jeux, certains points fixes qui sont toujours favorables à celui qui tient le dé. || *Hasard* se dit, au jeu de quinquenove, d'un coup où les deux dés présentent le nombre trois ou le nombre onze. || Se dit aussi au jeu d'impair d'un coup dans lequel les trois dés présentent ensemble le nombre quatre ou le nombre dix-sept. || *Faire hasard.* Locution usitée au jeu de paume. La balle fait hasard, lorsqu'elle ne fait pas l'effet qu'elle devait faire, soit par le défaut du carreau, soit par toute autre cause.

— Mathem. *Doctrine des hasards, analyse des hasards, science des hasards.* Doctrine, analyse, science des probabilités, théories du calcul des chances favorables et défavorables à l'arrivée d'un événement dans des conditions données. L'analyse des hasards constitue une des branches les plus difficiles et les plus délicates des mathématiques.

— *Au hasard.* loc. adv. Sans réflexion, inconsidérément, à l'aventure. Marcher au hasard. Répondre au hasard. Parler au hasard. Jouer au hasard. Les hommes vivent au *hasard*, sans choix, sans réflexion. (Montaigne.) Qu'importe qu'au *hasard* un sang vil soit versé? (Rac.) Ne faites point parler vos acteurs au *hasard*. (Boil.) Son courage le poussait au *hasard*, et la sagesse ne modérait pas sa valeur. (Fén.) La nature jette au *hasard* les génies sur la terre; c'est aux circonstances à les développer. (Barthélemy.) Que de gens ici-bas semblent vivre au *hasard!* (Stassart.) Le plus déterminé souvent frappe au *hasard*. (Arnault.)

Lorsque deux factions divisent un empire,
Chacun suit au *hasard* la meilleure ou la pire. (CORNEILLE.)

Eh! que m'importe à moi la faveur décevante
Que dispense au *hasard* sa fortune inconstante! (BÉRANGER.)

— *Au hasard de.* Au risque de. Au hasard de passer pour un homme impoli, il a relevé cette erreur. Il voulait reprendre ses exercices ordinaires, au *hasard* de retomber dans les mêmes maux. (Boss.)

— *Au hasard de la fourchette.* V. FOURCHETTE.

— *A tout hasard.* A tout événement, quoi qu'il puisse arriver. A tout hasard, tenez-vous sur vos gardes. || *Jeter des paroles, des propos à tout hasard*, pour voir comment ils seront accueillis. || *Dire quelque chose, avancer quelque chose à tout hasard*, sans qu'on soit sûr de la vérité de ce qu'on avance ou sans y attacher la moindre importance. On dit aussi dans ce sens: Dire, avancer quelque chose au hasard.

— *De hasard.* Un livre de hasard. Un meuble de hasard. Objets de hasard. Livre, meuble, objets qui ont déjà servi et qu'on acquiert à bon compte par cela même, ou bien encore qu'on se procure à bon marché quoiqu'ils n'aient pas servi. Dans ces deux sens, on dit aussi d'*occasion*. Voici du plaqué de hasard. Un magasin de hasard et très bien assorti. || *De hasard* est aussi synonyme de *Par hasard*. Un courrier allait de *hasard* retrouver Barbezieux devant Namur. (Saint-Simon.)

— *Par hasard.* loc. adv. Fortuitement, sans que l'événement résulte de la volonté; d'une façon imprévue, inattendue. C'est bien par hasard que cela s'est fait. Ce mot m'est échappé par hasard. Si par hasard vous le trouviez en belle humeur, parlez-lui de cela. Rencontré par *hasard* et par pitié. (Corneille.) Mon oncle Melchior, que j'aime et que j'honore comme mon propre père, me mande que si par *hasard* j'ai l'honneur de vous voir, il me conjure de vous faire le même traitement que je ferais à son fils. (Le Sage.)

Enfin un médecin, fort expert en son art,
Le guérit par adresse, ou plutôt par *hasard*. (BOIL.)

HASARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Hasarder. S'empl. adjectiv. Paroles hasardées. Expression hasardée. Une vie trop facilement *hasardée*. (Boss.) Tel est le tableau général des opinions *hasardées* sur les objets les plus importants de la philosophie. (Barthél.)

A des lecteurs français je craignais d'exposer
Une image un peu *hasardée*.
(F. DE NEUFCHATEAU.)

— S'emploie quelquefois à l'égard des personnes qui courent quelque risque. Nous sommes bien hasardés dans cette affaire. De nuit, dans un bois, on est hasardé. Cinna n'est pas perdu pour être *hasardé*. (Corn.)

— Se dit d'une viande de boucherie qui est un peu passée et qui commence à sentir et à se gâter, ou d'une pièce de gibier qu'on a gardée longtemps pour la mortifier et lui faire acquérir plus de fumet, et qui est faisandée et en voie de décomposition. Cette bécasse est hasardée. Toute viande qui est hasardée m'inspire une répugnance extrême. Une foule de gens aiment le gibier faisandé, mais non pas hasardé. Voilà un filet de mouton par trop hasardé!

— *Blond hasardé.* Blond tirant sur le roux.

HASARDEMENT. adv. (*h* asp.). D'une manière hasardée.

★ **HASARDER.** v. a. 1[re] conj. (*h* asp.). Exposer au hasard, aventurer, mettre en péril, risquer. Hasarder sa fortune. Hasarder sa vie, sa réputation, son honneur. Hasarder un combat. Cet homme a hasardé toute sa fortune au jeu, et sa réputation dans les intrigues. Pour *hasarder ce gage*, il m'est trop précieux. (Corn.) Trop heureuse pour lui de *hasarder* vos jours. (Rac.) Lorsque l'on perd tout, on peut tout *hasarder*. (Regnard.) La maxime des conquérants est de tout *hasarder*. (M[me] de Motteville.) Je n'ai plus que deux choses à faire dans ma vie, l'une de la *hasarder* avec honneur dès que je le pourrai, l'autre de la finir dans l'obscurité d'une retraite qui convient à ma façon de penser. (Voltaire.) Aucun ne voulait *hasarder* sa fortune et sa vie sur des espérances incertaines. (Id.) Quand l'ennemi nous craint, il faut tout *hasarder*. (La Harpe.)

— Se dit quelquefois des personnes. Vous me hasardez là dans un péril extrême. Ne me hasardez pas dans les spéculations.

Il redoutait tous les soins d'un si pressant ennui
A ne *hasarder* pas tomber avec lui. (CORNEILLE.)

— Se dit aussi des propositions, des opinions, des avis qu'on émet, des conseils qu'on donne, pour voir de quelle façon ils seront accueillis. Cette parole qu'il hasarda n'eut point de succès. Il hasarde là une motion qui n'est pas goûtée. On peut avoir à se repentir de hasarder une plaisanterie. Il voulut hasarder une légère remontrance. Il n'ose *hasarder* la moindre plainte. (Corn.) Il ne faut jamais *hasarder* la plaisanterie, même la plus douce et la plus permise, qu'avec les gens polis ou qui ont de l'esprit. (La Bruy.) Hélas! disais-je, pourquoi faut-il que j'aie *hasardé* cette malheureuse fable qui a déplu au ministre? (Le Sage.)

— Signifie quelquefois, en parlant du style ou du langage, Se servir d'une expression, d'un tour de phrase, d'une locution, dont l'usage n'est pas parfaitement établi. Vous hasardez là une expression qui sera vivement discutée. Cet écrivain hasarde de singulières façons de parler.

— Loc. prov. *Hasarder le paquet.* S'abandonner au hasard, en s'engageant dans une affaire, dans une entreprise douteuse. On me propose de mettre mille écus dans cette spéculation; je ne la crois ni bonne ni mauvaise; ma foi! je hasarde le paquet. || Se risquer à dire une chose scabreuse. Ce langage va lui déplaire, j'en suis sûr; mais il le mérite, et je hasarde le paquet. J'avais la tête un peu montée, et je hasardai le paquet.

— Absol. Cet homme hasarde beaucoup. Qui ne hasarde pas n'a ni crainte de perdre ni espoir de gagner. Vous *hasardez* beaucoup, seigneur, pensez-y bien. (Corn.) Il aime mieux *hasarder* avec eux que d'obliger un honnête bourgeois sans rien risquer. (Le Sage.)

— *Hasarder de.* Risquer de. Il hasarde de s'aliéner tous ses camarades, en agissant ainsi. Se conduire de la sorte, c'est hasarder de se faire mettre à l'index des honnêtes gens. || Tenter, essayer. Hasarder de faire une chose. Je veux hasarder de diriger cette entreprise.

— Prov. *Qui ne hasarde rien n'a rien.* Il faut savoir risquer pour gagner.

— SE HASARDER. v. pron. S'exposer, s'aventurer, se mettre en péril. Un général d'armée ne doit pas se hasarder trop. Mais mon père défend que le Turc se *hasarde*. (Rac.) Pour ne pas l'exposer, lui-même il se *hasarde*. (Id.) Il craint, en l'affirmant, de se trop *hasarder*. (Boil.)

— Fig. Se compromettre.

— *Se hasarder à.* S'aventurer à. Prendre sur soi de. Je veux me hasarder à faire cette proposition. S'il se hasarde jamais à me tenir un pareil langage...

— *Se hasarder contre.* Je n'irai certes pas me hasarder contre lui. Qui se *hasarderait* contre un tel adversaire? (Corn.)

— *Se hasarder dans.* Dans quelle fâcheuse affaire allez-vous vous hasarder! Dans quel péril vous hasardez-vous! Il y a des voleurs dans ce bois, ne vous y hasardez pas. Ce sont des lieux dans lesquels il ne faut jamais se hasarder.

— *Se hasarder de.* Si quelqu'un se *hasarde* de lui emprunter quelques roses... (La Bruyère.) Peu usité.

— S'emploie aussi dans un sens passif, pour Être hasardé. La vertu, le repos ne doivent pas se hasarder. L'honneur d'une famille ne doit jamais se hasarder. Le combat général aujourd'hui se *hasarde*. (Corn.)

— Syn. comp. HASARDER, RISQUER. V. RISQUER.

HASARDEUR. adj. m. (*h* asp.). S'est dit pour Hasardeux, téméraire. Ce prince est le souverain patron des actes *hasardeurs*. (Mont.)

— Substantiv. Celui qui hasarde.

★ **HASARDEUSEMENT.** adv. (*h* asp.). D'une manière hasardeuse, avec risque, avec péril. Il s'est engagé hasardeusement dans cette affaire. Son honneur se trouvait hasardeusement lié à cette entreprise. Il a entrepris cela bien hasardeusement.

— Par hasard. Il se trouva *hasardeusement* qu'une dame qu'il ne connaît point du tout, à qui il n'a jamais parlé, n'était point à l'assemblée. (M[me] de Sévigné.)

★ **HASARDEUX, EUSE** adj. (*h* asp.; rad. *hasard*). Aventureux, périlleux, où il y a risque et danger. Une affaire hasardeuse, un coup hasardeux. Un conseil hasardeux. Ce que vous faites-là est bien hasardeux. Cette tentative était trop hasardeuse. La bataille la plus hasardeuse. Le théâtre est un champ hasardeux. L'épreuve en est *hasardeuse* pour un homme

d'État. (Boss.) Que le sort de ces esprits est *hasardeux!* (Id.) Traiter tout noble mot de terme *hasardeux.* (Boil.) Il fallait, pour me remuer puissamment, des gloires *hasardeuses* et aventurières. (Ch. Nodier.)

— Se dit aussi des personnes, et signifie alors Aventureux, entreprenant, qui expose aisément et hardiment sa personne, sa fortune, sa réputation au hasard. Un soldat hasardeux. Un joueur hasardeux. Un marchand hasardeux.

> Du langage français bizarre hermaphrodite,
> De quel genre te faire, équivoque maudite,
> Ou maudit? car sans peine aux rimeurs *hasardeux*,
> L'usage encor, je crois, laisse le choix des deux.
> (Boileau.)

— Se dit aussi des choses en ce sens.

> Et, pendant qu'il parlait, à son bras *hasardeux*,
> La grande Durandal brillait toute joyeuse.
> (V. Hugo.)

— Substantiv. S'est dit pour Chose qui offre des risques. Il y a du hasardeux dans cette entreprise, dans cette affaire. || S'est dit également pour Personne hasardeuse. Mars et le Sort aiment les *hasardeux.* (Maret.)

HASARDISE. s. f. (*h* asp.). Néol. Action hasardée.

HASBAIN (Pays d'), ou **HASPENGAU.** Géogr. Petit pays de Belgique, où sont situées Liège et Tongres.

HASBECH. s. m. Ornith. Syn. de HABESCH.

HASCHEM ou **HASCEM** (Mohammed Ben-Hamet). Docteur musulman, qui se prétendait issu de Mahomet. Il fonda, 1509, la dynastie des *Chérifs*, qui règne encore dans le Maroc.

— HASCHEM. V. HESCHAM.

HASCHÉMITE. s. m. Hist. or. Descendant d'Haschem, intendant suprême du temple de La Mecque. Les Haschémites formaient la plus puissante famille de la tribu des Koraïchites.

* **HASCHISCH.** s. m. V. HACHISCH.

HASCHISCHIN. s. m. V. HACHISCHIN.

HASCHISCHINE. s. f. Chim. V. HACHISCHINE.

* **HASE.** s. f. (*h* asp.; pr. *âze;* de l'allem. *Hase,* lièvre). Mamm. Nom que les chasseurs donnent à la femelle du lièvre et à celle du lapin de garenne. Cette hase est pleine, il faut lui rendre la liberté. On a mis dans ce bois une douzaine de hases.

— Fig. et pop. Se dit d'une femme qui a beaucoup d'enfants. C'est une hase que cette femme. Ce sens est peu usité.

HASE (Charles-Benoît). Né à Sulza, près de Naumbourg, 1780-1864, fils d'un pasteur allemand, fut chargé, à Paris, en 1801, par le comte de Choiseul-Gouffier, ancien ambassadeur de France à Constantinople, de la publication des œuvres inédites de Jean Lydus; il exécuta ce tour de force philologique avec un rare bonheur. Successivement employé au département des manuscrits grecs de la Bibliothèque impériale, 1805; professeur de philosophie grecque et de langue grecque moderne, 1816; membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1824; professeur de langue et de littérature allemandes à l'École polytechnique, 1830; l'un des conservateurs administrateurs de la Bibliothèque royale au département des manuscrits, collaborateur du *Journal des savants,* 1832, enfin, professeur de grammaire comparée à la Sorbonne, 1852, Hase a fait faire de grands progrès aux études philologiques. Il a enrichi la publication des *Notices et Extraits* de nombreux morceaux qui se distinguent par la finesse des appréciations littéraires; il a publié l'histoire inédite de Léon Diacre et de plusieurs auteurs également inédits du même siècle, réunis en un magnifique volume in-fol.; il a pris part à la nouvelle édition du *Thesaurus linguæ græcæ,* de Henri Estienne, publiée par Ambroise-Firmin Didot.

HASEROTH. Hist. s. Dans l'Écriture, Le quatorzième campement des Israélites, lieu situé dans le désert de Pharan.

HASLI. Géogr. Vallée de Suisse (Berne), remarquable par ses sites pittoresques, ses cascades, etc. Elle est traversée par l'Aar; 6,700 h.

HASNA. s. m. (*h* asp.). Trésor du sultan.

HASNADAR-BACHI. s. m. Hist. ott. Trésorier du sultan.

HASNON. Géogr. Comm. du cant. de Saint-Amand, arr. de Valenciennes (Nord), 3,600 hab.

HASPARREN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Bayonne (Basses-Pyrénées); 5,700 h. Tanneries, grand commerce de bétail.

HASPENGAU. Géogr. V. HASBAIN.

HASPRES. Géogr. Bourg. du cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes (Nord); 2,800 hab.

HASSART. s. m. Anc. art milit. Hache au tranchant arrondi.

HASSE (Jean-Adolphe-Pierre), surnommé *il Sassone.* Célèbre compositeur allemand, né à Bergdorf, près de Hambourg, 1699-1783; a été le plus naturel, le plus élégant, le plus ingénieux et surtout le plus fécond des compositeurs de son siècle. Il fit la musique de plus de cent opéras, en grande partie empruntés à Métastase; il composa en outre des *cantates,* des *oratorios,* des *litanies,* des *messes,* des *Te Deum.* L'énorme collection de ses œuvres religieuses est conservée à Dresde.

HASSECK. s. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un labre.

HASSEKI ou **KHASSEKI.** s. f. (*h* asp.). Mot turc qui sert de dénomination particulière à celles des femmes du sultan qui deviennent mères.

HASSEL (Jean-George-Henri). Géographe et statisticien allemand, né à Wolfenbuttel, 1770-1829, a laissé, entre autres ouvrages, une *Esquisse statistique de tous les États de l'Europe* et un *Dictionnaire général de géographie et de statistique.*

HASSELQUIST. s. m. Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson du genre mormyre.

HASSELQUIST (Frédéric). Naturaliste et voyageur suédois, né à Taernvalla (Ostrogothie), 1722-1752. Il entreprit, à l'âge de vingt-sept ans, un voyage scientifique en Palestine, en Egypte, en Arabie, et mourut à Smyrne. Linné publia en latin le résultat de ses recherches sous ce titre: *Voyage à la terre sainte,* exécuté de 1749 à 1752.

HASSELQUISTIE. s. f. (de *Hasselquist,* n. pr.). Bot. Genre d'ombellifères peucédanées, orginaires de la Syrie.

HASSELT. Géogr. Ville forte de Belgique, ch.-l. du Limbourg, à 20 kilom. N.-O. de Maestricht, sur la Demer. Distilleries de genièvre; 11,400 hab.

HASSELTIE. s. f. (de *Hasselt,* n. pr.). Bot. Genre de tiliacées salonées dont l'espèce type croît dans l'Amérique tropicale. || Synon. de KIXIE.

HASSENFRATZ (Jean-Henri). Chimiste et homme politique, né à Paris, 1755-1827. La Révolution en fit un homme politique. Il s'y montra tour à tour violent et modéré. Rentré dans la vie privée, il devint professeur à l'École des mines, 1795, et à l'École polytechnique. Il fut destitué en 1815. Il a laissé un *Cours de minéralogie* et plusieurs autres ouvrages de science appliquée. Il fut membre de l'Institut.

HASSEQUIS. s. m. Garde du palais du sultan.

HASSIDÉEN, ENNE. adj. et s. V. ASSIDÉEN.

* **HAST.** s. m. (du lat. *hasta,* lance, pique). Ce mot ne s'emploie guère que dans la locution *Arme d'hast.* Arme emmanchée au bout d'un long bâton. La hallebarde est une arme d'hast. || Se dit quelquefois pour Lance.

* **HASTAIRE.** s. m. Hist. anc. Soldat qui, chez les anciens Romains, portait une arme d'hast, une hallebarde, une pique. Le hastaire était un soldat légionnaire qui combattait en première ligne.

HASTAT. s. m. Syn. d'HASTAIRE.

HASTATE. s. m. (ét. lat., *hastatus,* armé d'une lance). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour deux espèces du Brésil.

* **HASTE.** s. f. (*h* asp.; du lat. *hasta,* lance). Antiq. Longue lance que portaient les hastaires. Il y en avait de deux sortes, toutes deux à hampes garnies à leur extrémité de fer pointu, mais l'une à hampe courte ou à manche, et l'autre à hampe longue. On pointait avec la première, on lançait la seconde.

— *Haste pure.* Lance terminée, au lieu de fer, par une espèce d'œuf. C'était le sceptre qu'on donnait aux statues de Jupiter, Junon, etc.; c'était aussi une récompense militaire.

— Antiq. Les Romains se servaient d'un fer de lance, nommé *haste,* pour séparer les cheveux de la nouvelle épousée, pendant la cérémonie nuptiale.

— Art culin. Broche à faire rôtir. || Pièce de viande rôtie. || *Mettre à la haste.* Mettre à la broche. Inusité en ce sens.

— Numism. Javelot sans fer ou sceptre, qui sur les médailles est l'attribut de divinités bienfaisantes.

— Paléogr. Barre verticale des lettres F, P, R, etc.

* **HASTÉ, ÉE.** adj. (*h* asp.; ét. lat., *hastatus,* fait de *hasta,* pique, lance). Bot. Qui a la forme d'un fer de lance. Feuilles hastées. Plante hastée.

— Techn. *Rouet hasté.* Rouet qui présente des coudes.

— HASTÉ. s. m. Ichtyol. Espèce de lutjan.

HASTENBECK. Géogr. Village du Hanovre, remarquable par la victoire des Français, commandés par le maréchal d'Estrées, sur l'armée du duc de Cumberland, le 31 juillet 1757.

HASTEUR. s. m. (*h* asp.; du vieux fr. *haster,* hâter, presser). Préposé qui surveille les ouvriers dans un atelier, les excite au travail, les pousse à l'ouvrage. Ce hasteur ne fait pas bien son service. Il importe que le hasteur soit d'un caractère ferme et impartial vis-à-vis des ouvriers.

— V. HÂTEUR.

HASTIFOLIÉ, ÉE. adj. (*h* asp.; étym. lat., *hasta,* lance; *folium,* feuille). Botan. Dont les feuilles sont hastées.

HASTIFORME. adj. 2 g. (*h* asp.; ét. lat., *hasta,* lance; *forma,* forme). Qui a la forme d'une lance; en forme de pique.

HASTING ou **HASTINGS.** Chef de pirates normands du IXe siècle, dont la vie est plus légendaire qu'historique. Suivi d'une troupe de Normands, il ravagea tour à tour, en remontant les fleuves ou en longeant les côtes, l'Anjou, le Poitou, la Touraine, la Frise, la Toscane. Las enfin de cette vie aventureuse, il reçut le baptême, 863, et Charles le Chauve lui donna le comté de Chartres. On ne sait pas exactement la date et le lieu de sa mort.

HASTINGIE. s. f. (de *Hastings,* n. pr.). Bot. Syn. d'ABRONIA.

HASTINGS. Géogr. Ville d'Angleterre (Sussex), à 90 kil. S.-E. de Londres, l'un des cinq ports, sur le pas de Calais, mais son port est aujourd'hui ensablé. C'est sous ses murs que Guillaume le Conquérant remporta, 1066, la victoire qui le rendit maître de l'Angleterre; 42,300 hab.

HASTINGS (Villiam). Chambellan d'Édouard IV, que Richard de Glocester, devenu roi, fit mettre à mort, 1483, à cause de son attachement envers son maître et ses malheureux enfants.

— HASTINGS (Warren). Premier gouverneur général du Bengale et l'un des principaux fondateurs de la puissance anglaise dans les Indes, né à Daylesford-House (comté de Worcester), 1733-1818. Nommé gouverneur du Bengale, 1771, et bientôt après gouverneur général des Indes britanniques, il resta treize ans investi de cette dernière fonction et y déploya une grande capacité et une grande énergie. Il augmenta considérablement le revenu et le territoire de la compagnie aux dépens des princes indiens et jeta les fondements de sa grandeur future. Mais ce ne fut pas sans commettre, au profit de cette compagnie, des exactions énormes et sans faire peser sur le pays l'oppression la plus tyrannique. Rentré en Angleterre, 1785, il y trouva l'opinion publique et le parlement soulevés contre lui. Accusé devant la Chambre des communes par Burke, Fox, Sheridan, etc., il fut traduit devant la Chambre des lords et son procès commença le 13 février 1788. Il dura sept ans et ce fut ce qui le sauva. Lord Cornwallis revint de l'Inde et porta témoignage des immenses services rendus par Hastings pendant son administration. Le 13 avril 1795, la Chambre des lords l'acquitta de toutes les accusations portées contre lui, et le condamna seulement aux frais du procès.

— HASTINGS (François RAWDON MOISA, marquis d'). Homme d'État anglais, 1754-1826, dirigea l'expédition de Quiberon. Nommé gouverneur général de l'Inde, 1812, il en revint en 1822. Il fut accusé de malversation, mais il se justifia et fut nommé gouverneur de Malte, 1824.

HASTURE. s. f. (*h* asp.). V. HÂTURE.

HATCHÉTINE ou **HATCHETTINE.** s. f. (*h* asp.). Minér. Variété d'ozocérite employée comme combustible en Angleterre.

* **HÂTE.** s. f. (*h* asp.; de l'allem. *Hast,* même signif.). Précipitation, promptitude, diligence, vitesse. La hâte nuit dans la plupart des choses de la vie. Vous mettez trop de hâte dans la conduite de cette affaire. Sa hâte fut si grande qu'il dut refaire la besogne. La hâte avec laquelle il parle fait qu'on peut à peine le suivre.

— *Avoir hâte, avoir grande hâte, avoir une grande hâte, avoir extrêmement hâte de.* Être pressé, être très pressé de. J'avais hâte de terminer ce procès. Nous avions grande hâte de sortir de cette maison. || On dit dans le même sens: *Avoir hâte à.* Et aussitôt la planche dévernie, essencée, il avait une *hâte* à sortir. (De Goncourt.)

— Absol. Cet homme-là a toujours hâte, il n'a jamais hâte.

— *Faire hâte.* Faire diligence, se hâter. Nous eûmes beau faire hâte, nous n'arrivâmes pas. Ils firent *hâte* de regagner la chaumine, parce que le serein qui tombait pouvait nuire à leur garçon. (Ch. Nodier.)

— *A la hâte.* loc. adv. Avec précipitation. Parler à la hâte. Écrire à la hâte. S'habiller à la hâte. Agir à la hâte. Je lui dresse un bûcher à la *hâte.* (Corn.)

> Elle bâtit un nid, pond, couve, et fait éclore
> A la *hâte.*
> (La Fontaine.)

— *Avec hâte, en hâte, en grande hâte, en toute hâte.* loc. adv. Promptement, avec diligence, en grande diligence. Faites cela avec hâte. Je lui envoyai quelqu'un en hâte pour l'en prévenir. Je suis allé le voir en grande hâte, en toute hâte. Il fallait faire marcher en *hâte* une armée que la disette affaiblissait. (Volt.)

— Prov. *La trop grande hâte est cause du retardement.* || *Cet homme est de Lagny, il n'a pas hâte.* C'est un paresseux. || *Gentilhomme fait à la hâte.* Homme qui affectait les manières des gens nobles, quoiqu'il fût roturier. || *Mieux vaut bonne attente que mauvaise hâte.* || *Si vous avez hâte, courez devant.* Se dit à celui qui est trop pressé.

— Art culin. Broche de cuisine. V. HASTE.

HÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Hâter. S'empl. adjectiv.

> Gardez qu'une voyelle, à courir trop *hâtée*,
> Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée. (Boil.)

> Vertumne avec Pomone apporte au point du jour
> Les fruits prématurés *hâtés* par leur amour.
> (Voltaire.)

— Molière a dit:

> Suivez-moi, s'il vous plaît, avec votre clarté.
> — Nous sortons. — Il s'agit d'un fait assez *hâté.*

On dit Une affaire pressée, pour Une affaire pressante; mais l'usage ne permet plus de dire, en ce sens, Une affaire *hâtée* ni un fait *hâté.*

— Hâtif, précoce, prématuré. Saison hâtée.

HÂTÉ, ÉE. part. pass. du v. Hater. S'empl. adjectiv. Drague hatée.

HÂTÉE. s. f. (*h* asp.). Techn. Barre coudée et contre-coudée d'équerre.

HÂTELET. s. m. (*h* asp.). Art culin. V. ATTELET. || Carré de côtelettes de porc rôti à la broche.

— Bijou en forme de broche.

— Manufact. Petite broche ou verge de fer qu'on adapte aux rouets, aux métiers à filer, et sur laquelle le fil, le coton, la laine, la soie, se roulent à mesure qu'ils sont filés.

HÂTELETTES. s. f. (rad. *hâtelet*). Art culin. Nom donné à de petites pièces de gibier, des rognons, des morceaux de foie, des oiseaux, des poissons grillés ou rôtis au moyen du hâtelet. Des hâtelettes de foies gras, d'ortolans. Hâtelettes d'éperlans. Hâtelettes de rognons de veau. Une entrée de hâtelettes.

HÂTEMENT. adv. (*h* asp.). D'une manière hâtée; avec empressement, vitesse, diligence.

HATER. v. a. 1re conj. Mar. Relever une drague engagée au fond de la mer de façon à arrêter l'embarcation qui la traîne.

* **HÂTER.** v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *hâte*). Accélérer le mouvement, les progrès d'une chose; faire qu'elle arrive plus tôt à son terme ou à son point; presser, accélérer, avancer. Hâter son départ. Hâter son retour. Hâter l'heure. Hâter le jour. Nous anticipons l'avenir comme trop lent et comme pour le *hâter.* (Pasc.) Madame, *hâtons* donc ces glorieux moments. (Corn.) J'écrivis en Argos pour *hâter* ce voyage. (Racine.) Ses travaux, dont il ne se relâcha jamais, augmentèrent son mal et *hâtèrent* sa fin. (Volt.) De pareils monuments *hâtent* les progrès des arts. (Barthél.) L'oiseau revenu des climats tempérés craint d'avoir trop *hâté* son retour. (Deleuze.)

— Par extens. Avancer la maturité. Les chaleurs et les pluies ont hâté les fruits cette année. Le terreau, le fumier hâtent la vigne. Les ouragans amènent des récoltes abondantes et *hâtent* les productions de la terre. (Rayn.)

— Faire dépêcher, expédier. Il faut hâter cette besogne. Dites qu'on hâte le dîner. Faites hâter le dîner. Pour *hâter* les renforts et d'hommes et d'argent. (Corn.) Il allait à la cour pour *hâter* les grâces qu'il espérait. (Fléch.) Il connaissait le prix du temps, et il ne perdit pas un moment pour *hâter* cette construction. (Rayn.)

> Ton insolent amour, qui croit m'épouvanter,
> Vient de *hâter* le coup que tu veux arrêter. (Rac.)

— Rendre plus vite, plus pressé. Hâter le pas. Hâter la marche. L'Arabe *hâte* par une chanson mélancolique la course de son chameau dans le désert. (Virey.)

> Le cher patron, lui servant d'écuyer,
> A coups de fouet *hâtait* le muletier. (Voltaire.)

> Oh! que si moins pressé du sujet qui m'entraîne,
> Vers le but qui m'attend je ne *hâtais* mes pas... (Del.)

— Fig. Exciter, stimuler.

> Aussitôt d'un bonnet armant sa tête grise,
> Déjà, l'aumusse en main, il marche vers l'église,
> Et *hâtant* de ses pas l'importune langueur,
> Court, vole, et le premier arrive dans le chœur.
> (Boileau.)

— En parlant des personnes, Exciter, stimuler à l'activité; faire dépêcher. Hâtez donc ces ouvriers, ils n'avancent pas.

— S'est dit, dans le style épistolaire surtout, pour Expédier, dépêcher. Il faut lui hâter un courrier. Il hâta un courrier vers la ville. Ce sens est très peu usité.

— S'est dit pour Presser quelqu'un de venir. Que l'on coure avertir et *hâter* la princesse. (Racine.)

— Absol. Agir avec diligence. Il ne vous reste plus que deux heures, il faut hâter.

— *Hâter de,* avec l'infinitif. *Hâtez* à votre gré ce secours de descendre. (Corneille.)

— Loc. prov. *On l'a bien hâté d'aller.* On lui a fait une rude réprimande.

— *Hâter d'aller.* Signifie aussi Faire mourir plus tôt.

— Véner. *Hâter son erre.* Se dit du cerf qui fuit très vite. Le cerf hâte son erre.

— Manèg. *Hâtez!* Expression dont se sert l'écuyer pour avertir l'élève que son cheval se ralentit dans ses voltes.

— SE HÂTER. v. pron. Faire diligence. Hâtez-vous, vous n'aurez jamais fini. *Hâtons*-nous, le temps fuit et nous traîne avec soi. (Boileau.) Il se *hâte* et s'épuise en efforts superflus. (Corn.) Mais il faut se *hâter,* chaque heure nous est chère. (Rac.)

> Ses prêtres toutefois, mais il faut se *hâter*,
> A deux conditions peuvent se racheter. (Racine.)

> Se faire attendre est assez en usage,
> Gens du bon ton ne se *hâtent* jamais. (Parny.)

— *Se hâter lentement.* Agir avec une grande activité, mais cependant sans précipitation.

> Un savant philosophe a dit élégamment:
> Dans tout ce que tu fais *hâte*-toi lentement. (Regnard.)

— *Se hâter dans.* Ne vous *hâtez* pas trop dans vos jugements. (Boil.)

— *Se hâter de.* Les amants se hâtent d'user le bonheur. Allez, et *hâtez*-vous d'assurer ma couronne. (Corn.) Dieu s'est *hâté* de tirer Madame du milieu des iniquités. (Boss.) Je me *hâte* de vous représenter saint Louis dans le véritable état de sa gloire. (Fléch.) *Hâtez*-vous donc, continua-t-il, d'aller chercher ce Gaspard dont vous nous parlez. (Le Sage.) Au lieu de me *hâter* d'exiger de mon élève des actes de charité, j'aime mieux les faire en sa pré-

sence. (J.-J. Rouss.) Se *hâtant* de placer et d'enchaîner une foule de réflexions et de souvenirs, il n'a pas un moment pour les affections du bel esprit et du faux goût. (Villemain.)

> *Hâtons-nous aujourd'hui de jouir de la vie ;*
> *Qui sait si nous serons demain ?* (RACINE.)

— Prov. *Qui trop se hâte en cheminant, en beau chemin souvent se fourvoie.* || *L'on se doit hâter une fois plus qu'une autre.* || *Qui se hâte trop se fourvoie.*

— Syn. comp. HÂTER, PRESSER, DÉPÊCHER, ACCÉLÉRER. *Hâter* marque une diligence plus ou moins grande et soutenue ; *presser*, une impulsion forte et de la vivacité sans relâche ; *dépêcher*, une activité inquiète et empressée, même jusqu'à la précipitation ; *accélérer*, un accroissement de vitesse ou un redoublement d'activité.

HATEREAU. s. m. (*h* asp. ; rad. *haste*). Art culin. Mets fait avec des tranches de foie assaisonnées et cuites sur le gril.

***HÂTEUR.** s. m. (*h* asp. ; rad. *haste*). Officier des cuisines royales qui veillait à ce que les viandes mises à la broche fussent cuites et rôties à point. Un hâteur de la bouche du roi. || S'est dit pour Cuisinier, rôtisseur.

***HÂTIER.** s. m. (*h* asp. ; radic. *haste*). Espèce de grand chenet de cuisine, garni de plusieurs crochets de fer recourbés placés les uns au-dessus des autres, sur lesquels on peut placer plusieurs broches à la fois.

***HÂTIF, IVE.** adj. (*h* asp. ; rad. *hâte*). Hortic. Précoce, prématuré, qui vient dans la primeur, par opposition à Tardif. Des pêches hâtives. Des abricots hâtifs. Groseilles hâtives. Raisin hâtif. Œillets hâtifs.

— Par extension, et dans le sens de Précoce. Un terrain hâtif, qui fournit des fruits précoces, des fleurs précoces.

— Fig. *Croissance hâtive.* Croissance qui est extraordinaire pour l'âge. || *Vieillesse hâtive.* Vieillesse qui arrive avant le temps ordinaire.

— Fig. Se dit de tout ce qui est susceptible d'accroissement, et dont le développement devance l'époque ordinaire. Esprit hâtif. Développement hâtif. Les esprits hâtifs ne sont pas les plus sûrs. Il faut prendre garde, en général, que l'esprit de l'enfant ne devienne trop hâtif. Les esprits hâtifs s'éteignent souvent les premiers. En même temps que l'esprit est hâtif, le corps est souvent tardif.

— Signifie quelquefois Qui hâte ; mais cette acception est rare. Les fouets *hâtifs* sont déployés. (J.-B. Rouss.)

HATIK. s. m. (*h* asp.). Cheval arabe né d'un étalon et d'une cavale de charge.

HÂTILLE. s. f. (*h* asp. ; pr. *a-tille*, *ll* mouill. ; rad. *haste*). Art culin. Morceau de porc frais bon à rôtir. Quand on tue un porc, on envoie à ses amis de la hâtille et du boudin.

— Prov. et iron. *Donner de la hâtille à quelqu'un.* Lui donner des coups de bâton.

***HÂTIVEAU.** s. m. (*h* asp. ; radic. *hâtif*). Hort. Sorte de poire qui mûrit des premières. Du hâtiveau. Une poire de hâtiveau. || Se dit aussi des pois hâtifs, et en général de tout fruit hâtif.

***HÂTIVEMENT.** adv. (*h* asp.). D'une manière hâtive. Des melons hâtivement venus. C'est un talent du jardinier de faire venir les fruits hâtivement. || En hâte. S'éloigner hâtivement d'une ville.

***HÂTIVETÉ.** s. f. (*h* asp.). Croissance hâtive des fleurs, des fruits, des plantes. La hâtiveté des plantes exige beaucoup de soins de la part du jardinier. On a écrit sur la hâtiveté des fruits.

— Empressement. La *hâtiveté* se donne elle-même la jambe, se donne un croc-en-jambe, s'enchevêtre, s'entrave et s'arrête. (Montaigne.) Peu usité dans ce sens.

HATLIE. s. f. (*h* asp. ; et gr. *[illegible]*, imparfait). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, créé pour deux espèces de l'Afrique occidentale.

HATT. s. m. (*h* asp.). Ordonnance du sultan.

— Métrol. Mesure de longueur de Turquie égale à 2 millimètres.

HATTE. s. f. Terrain non cultivé, à la Guadeloupe.

HATTÉMISTE. s. m. (*h* asp.). Membre d'une secte hollandaise fondée par Hattem au XVIIe siècle.

HATTI-CHÉRIF. s. m. (*h* asp. ; littéral. *écriture noble*). Ordonnance signée du sultan ou qui renferme quelques mots de son écriture.

HÂTURE. s. f. (*h* asp.). Serrur. Morceau de fer qui se prolonge en forme d'équerre saillante, dont l'extrémité aboutit à un pêne, à un verrou et l'arrête. || Crochet dont se servent les serruriers pour forcer les serrures.

HAU. interj. Chass. Cri des veneurs pour appeler la meute, quand le cerf est dans l'eau.

***HAUBANS.** s. m. (*h* asp. ; et flam., *hobant* ; de *hoof*, tête ; *band*, lien). Mar. Gros cordages qui servent à étayer les mâts sur les côtés du navire, et dont on a fait ensuite des échelles pour servir à atteindre le haut de ces mâts. Les vaisseaux à trois ponts ont jusqu'à neuf haubans de chaque bord. Haubans du grand mât ou grands haubans. Haubans d'artimon, de hune, de misaine, de minots, de boute-dehors. || *Haubans de beaupré.* Les balancines qui saisissent la vergue de civadière par le milieu. || *Haubans de chaloupe.* Les cordages avec lesquels on saisit la chaloupe quand elle est sur le pont du navire. || *Haubans à colonne.* Haubans dont la disposition facilite le brasseyage des basses vergues. || *Faux haubans.* Couples de haubans qui servent dans les gros temps à renforcer les haubans du grand mât et du mât de misaine. On dit aussi *haubans de fortune.* || *Chaîne de haubans.* Syn. de CADÈNE DE HAUBANS.

— *Peine des haubans.* Peine disciplinaire en usage dans la marine, qui consiste à attacher le coupable dans les haubans, où il reste pendant un temps fixé.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin pluriel, mais on dit aussi au singulier *un hauban.* Plus l'angle que fait le hauban avec le mât est grand, plus grande est sa puissance.

— *Hauban* désigne encore Tout cordage, en général, qui sert à soutenir la tête d'une bigue ou autre objet analogue. || *Nœud de hauban.* Nœud qui sert à réunir les deux parties d'un hauban qui a été coupé.

— Nom de certaines formes de nuages qui s'étendent jusqu'à la surface de la mer.

— Constr. Cordage attaché d'un bout à un engin, et de l'autre à un arrêt solide.

— Féod. *Droit de haubans.* Droit payé pour le rachat de la corvée, dans les domaines royaux. || Privilège accordé par le roi de vendre les vieilles hardes.

HAUBANÉ, ÉE. part. pass. du v. Haubaner. S'empl. adjectiv.

HAUBANER. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Mar. Assujettir, étayer un mât quelconque avec des haubans. Haubaner un vaisseau.

— Maçonn. Attacher un cordage, un hauban à l'engin pour l'empêcher de se mouvoir quand on monte un fardeau. Haubaner un engin.

HAUBANIER. s. m. (*h* asp.). Nom donné aux fourreurs qui payaient le droit de hauban.

— *Haubanier du roi.* Celui qui avait le droit d'acheter dans Paris toute espèce de hardes, neuves ou vieilles.

HAUBELONNE. s. f. (*h* asp.). Sorte de fromage de Hollande.

HAUBERGENIER ou **HAUBERGINIER.** s. m. (*h* asp.). Ouvrier qui fabriquait des hauberts.

***HAUBERGEON.** s. m. (*h* asp.). Ancienne arme défensive, espèce de cotte ou de chemise de mailles faite de plusieurs petits anneaux de fer.

— Petit haubert. Le haubergeon était l'armure des écuyers.

— Loc. prov. *Maille à maille se fait le haubergeon.* On doit faire les choses avec ordre et les unes après les autres ; ou, en faisant de petites épargnes, on peut amasser beaucoup de bien.

HAUBERGIER. s. m. (*h* asp.). Dr. féod. Possesseur d'un fief de haubert.

— Fabricant de hauberts.

***HAUBERT.** s. m. (*h* asp. ; étym. bas-lat., *halsberga*, de l'anc. haut-allem. *halsberc*, même signif., dérivé de l'anc. scand. *hals*, cou ; *berc*, protection). Sorte de cuirasse ancienne ou de cotte de mailles, qui était l'armure des chevaliers.

> [illegible]
> [illegible] (V. Hugo.)

— *Haubert doublier.* Haubert dont les mailles étaient doubles en épaisseur. || *Grand haubert, blanc haubert.* Armure complète de mailles.

— Dr. féod. *Fief de haubert.* Fief qui obligeait son possesseur d'aller servir le roi à la guerre, avec droit de porter le haubert.

HAUBOLD (Christian-Gottlieb). Célèbre jurisconsulte allemand, né à Dresde, 1766-1824. Professeur de droit romain à l'université de Leipzig, où ses leçons attiraient une foule d'auditeurs, il rendit, par son enseignement et ses écrits, à l'étude de l'histoire du droit toute son importance.

HAUBOURDIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lille (Nord), sur la Deule. Filatures, tanneries ; 6,400 hab.

HAUDA. s. f. Nom donné par les Cingalais à la lune considérée comme divinité.

HAUDEBOURT (Antoinette-Cécile-Hortense LESCOT, Mme). Peintre de genre, née à Paris, 1784-1845. Élève de Lethière, qu'elle suivit à Rome, elle s'y fit connaître par quelques paysages. Douée d'un talent facile et agréable, elle fit admettre, de 1810 à 1840, aux expositions de Paris, un grand nombre de toiles. On a d'elle aussi quelques portraits remarquables.

HAUDRIETTE. s. f. Nom donné à des religieuses hospitalières, dont l'ordre fut fondé par la femme d'Étienne Haudry, secrétaire de Louis IX. Cet ordre obtint du pape Jean XXIII de nombreux privilèges, 1414, et vint s'établir à Paris, dans le couvent de l'*Assomption*, rue Saint-Honoré.

HAUÉRINE. s. f. (*h* asp. ; de *Hauer*, n. pr.). Foram. Genre de foraminifères à coquille libre très comprimée, voisin des vertébralines, dont l'espèce type a été trouvée à Vienne en forant un puits artésien.

HAUÉRITE. s. f. (*h* asp. ; de *Hauer*, n. pr.). Minér. Bisulfure de manganèse naturel, qui se trouve en Hongrie dans une argile mêlée de gypse et de soufre.

HAUGIANISME. s. m. (*h* asp.). Doctrine des haugiens.

HAUGIEN. s. m. (*h* asp.). Membre d'une secte chrétienne fondée en Norvège par Hauge.

HAUGWITZ (Chrétien-Henri-Charles, comte de). Homme d'État prussien, né près d'Œls (Silésie), 1752-1832. Il fut représentant de la Prusse auprès de l'empereur d'Allemagne, 1790. La convention de Reichenbach et le traité de Pilnitz furent son œuvre. Ministre des affaires étrangères en Prusse, 1792, il réussit à rapprocher la France et la Prusse et à faire accorder à celle-ci des avantages importants. Haugwitz se retira des affaires en 1803. Il y fut rappelé au moment où la guerre menaçait d'éclater entre la Prusse et la France, 1805, la prévint heureusement en venant négocier à Vienne avec Napoléon ; en obtint, après la bataille d'Austerlitz, la cession du Hanovre à la Prusse et la reconnaissance de la neutralité de l'Allemagne du Nord. L'opinion cependant se prononça hautement contre sa politique. Il lui donna satisfaction en abandonnant de nouveau son portefeuille à Hardenberg.

HAULÉE. s. f. (*h* asp.). Pêch. Filet plus grand que la bastude.

HAUME. s. m. Moll. Syn. de CASSIDAIRE.

HAUNET. s. m. (*h* asp.). Anc. art milit. Sorte d'arme en forme de croc.

HAURAN ou **HAOURAN.** Géogr. Partie orientale de la Syrie, dans le vilayet de Damas ; pays presque inaccessible ; c'est l'anc. *Auranitide.*

HAUSE. s. f. Techn. Syn. de HANSE.

HAUSEN. s. f. (*h* asp. ; pr. *o-zenn*). Ichtyol. Espèce d'esturgeon.

HAUSMANNITE. s. f. (de *Hausmann*, n. pr.). Minér. Protoxyde de manganèse naturel, trouvé dans les autres minerais de manganèse et dans le porphyre de différentes carrières d'Allemagne.

***HAUSSE.** s. f. (*h* asp.). Ce qui sert à hausser. Mettre une hausse à des souliers, à des bottes. Mettre des hausses aux pieds d'un meuble, d'une armoire.

— Armur. Espèce de targette mobile et graduée adaptée à la culasse d'un canon, au canon d'un fusil ou d'une carabine, et qui sert à augmenter à volonté l'angle de mire et celui de projection. Le cran de mire est au milieu de la tête de la hausse. Donner un degré, deux degrés de hausse. Ôter, retirer un degré, deux, trois degrés de hausse. || Partie inférieure d'une flasque d'affût.

— Blas. Se dit du chevron et de la fasce, quand ils sont placés plus haut qu'à l'ordinaire.

— Carross. Pièce de bois servant de point d'appui au fond de certaines voitures et placée au-dessus de l'essieu.

— Céram. Sorte de tuyau en terre réfractaire dont on se sert pour surélever une casette.

— Chaudronn. Cercle de cuivre qu'on met sur le fond d'une chaudière de teinturier ou de brasseur.

— Comm. Élévation du cours des effets publics. Une hausse de fonds. Cette nouvelle a causé une hausse extraordinaire dans les fonds publics. Les fonds sont en hausse, sont à la hausse, tendent, se maintiennent à la hausse. Le meilleur moyen pour restreindre l'escompte est la *hausse* du taux. (J. Garnier.) || *Jouer à la hausse.* Dans les marchés à terme, Parier avec quelqu'un que des effets publics ou autres valeurs, cotés maintenant à la bourse au cours de... hausseront à certaine époque déterminée. Le joueur à la hausse perd, s'il y a baisse, une somme qu'il eût *gagnée* dans l'hypothèse contraire ; c'est ce qu'on appelle *différence.* Les banquiers spéculent sur la hausse et sur la baisse. Il s'est enrichi à la hausse. Croire à la hausse. Annoncer, prédire la hausse. || Se dit aussi de l'augmentation du prix, de la valeur des denrées, quelles qu'elles soient. La hausse de ce genre de marchandises imprime une nouvelle activité à la manufacture. Ces denrées sont tellement en hausse que ce n'est pas le moment de s'en procurer.

— Fig. Les mœurs publiques sont en *hausse*, et l'on peut dire qu'elles s'améliorent graduellement sur le globe. (Napol.)

— A signifié Enchère.

— Constr. hydraul. *Hausses.* Planches mobiles placées au-dessus des vannes pour hausser le niveau de l'eau. || En ce sens, s'emploie aussi au singulier pour désigner l'ensemble de la construction.

— Écon. rur. Support d'une ruche.

— Luth. Petit morceau de bois qui porte l'écrou de l'archet, et qui sert à le tendre ou à le détendre.

— Manuf. *Hausse de carette.* Nom de petits coins qui servent à élever la carette à mesure que le rouleau de l'étoffe grossit.

— Métall. Seconde assise d'un fourneau à réverbère.

— Techn. Morceau de bois qui se place dans un potenceau de rubanier. || Pièce qui s'ajoute au moule, chez les fondeurs en caractères.

— Typogr. Morceau de papier mince qu'on colle sur le tympan, à l'endroit où l'on voit un défaut de foulage et où l'impression vient faible. Aujourd'hui les *hausses* se placent sur une feuille dite de mise en train qu'on fixe entre le blanchet et le tympan. (J. Larcher.)

HAUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Hausser. S'empl. adjectiv. Mur haussé. Rivière haussée. Prix haussé.

— Fig. Il se trouvait *haussé* à la taille d'un dieu. (Flaubert.)

— Relevé, placé en haut.

> [illegible]
> Virent [illegible] sa *hausse* par leurs efforts [illegible]
> (MALFILÂTRE.)

— Blas. Se dit du chevron et de la fasce, quand ils sont placés plus haut qu'à l'ordinaire. || Se dit aussi d'une croix en hauteur.

HAUSSEBECQUER. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Se moquer de. Vieux mot.

***HAUSSE-COL.** s. m. (*h* asp.). Petite plaque, ordinairement de cuivre doré, en forme de croissant et bombée, qu'un officier d'infanterie portait au-dessous du cou, lorsqu'il était de service. Il rajusta son *hausse-col*, et tour à tour il se regardait dans la glace et dans mes yeux. (V. Cherbuliez.) || Pl., des *hausse-col*, ou des *hausse-cols.*

— Antiq. Pièce d'armure qui accompagnait l'ancienne cuirasse de fer plein. Le hausse-col se conserva longtemps comme une marque distinctive de l'officier, même après la suppression de l'armure que portait l'infanterie. Quand un militaire était armé officier, on lui offrait un hausse-col et une pique.

— Ornith. Nom de plusieurs espèces d'oiseaux. || *Hausse-col doré.* Variété de colibri. || *Hausse-col noir.* Espèce de grive. || *Hausse-col à queue fourchue.* Colibri de Saint-Domingue. || *Hausse-col vert.* Espèce de colibri de Saint-Domingue.

HAUSSE-COU. s. m. Syn. de HAUSSE-COL.

***HAUSSEMENT.** s. m. (*h* asp.). Action de hausser, d'élever.

— Fig. Augmentation de prix. Haussement des monnaies, des effets publics, des denrées.

— *Haussement d'épaules.* Mouvement qu'on imprime aux épaules, en témoignage de mépris, d'indignation, d'improbation ou de pitié. Faire un haussement d'épaules. Ils s'agitaient avec des *haussements* d'épaules, comme flagellés par des lanières. (G. Flaubert.) Elle était habituée aux *haussements* d'épaules et aux moqueries incrédules. (P. de St-Victor.)

— *Haussement de la voix.* Action de parler d'un ton plus élevé.

HAUSSE-PIED. s. m. (*h* aspirée). Ce qui hausse le pied, et au fig. Ce qui élève, ou au contraire Ce qui sert à renverser par une attaque. Nous résolûmes de donner au Mazarin ce que M. de Bouillon appelait un *hausse-pied*, c'est-à-dire de l'attaquer encore personnellement. (De Retz.) || Pl., des *hausse-pied* ou des *hausse-pieds.*

— Chass. Lacs coulant pour prendre les loups.

— Fauconn. Sorte de sacre, oiseau qui a souvent une patte en l'air. || Premier oiseau de proie qui attaque le héron dans son vol.

— Moll. Nom vulgaire du casque tuberculé.

HAUSSE-QUEUE. s. m. (*h* asp.). Mollusq. Sorte de coquillage terrestre. || Pl., des *hausse-queue* ou des *hausse-queues.*

— Ornith. Nom vulgaire de la lavandière.

***HAUSSER.** v. a. 1re conj. (*h* asp.). Rendre plus haut, plus élevé. Mettre plus haut. Hausser un mur, une maison. J'ai l'intention de hausser cette maison de deux étages. Si le fait est vrai, on ne peut guère en attribuer la cause qu'à l'élévation du terrain, que le limon des eaux a *haussé* peu à peu, et à la diminution de la hauteur des montagnes de l'intérieur de l'Afrique, dont le Nil tire sa source. (Buff.)

— Mettre plus haut, lever en haut. Hausser la jambe. Hausser le bras. J'étais si las que je n'ai pu *hausser* jusqu'à mon dos cette outre que je venais d'emplir. (V. Hugo.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (PIRON.)

— *Hausser les épaules.* Les lever, par un mouvement rapide, en signe d'improbation, de déplaisir, d'indignation ou de mépris. Il haussa les épaules. Je haussai les épaules de pitié et d'indignation. Cela me fait hausser les épaules. Cela ferait hausser les épaules à tout le monde. Pour toute réponse il n'y a qu'à hausser les épaules. Allons, te voilà toi et tes litanies ! dit-il en *haussant* les épaules. (H. de Balzac.) Ceux qui avaient beaucoup voyagé, *haussant* les épaules, expliquaient tout par les illusions du mirage. (G. Flaubert.)

> Vous qui ne prétendez faire passer pour sot
> En ne *haussant* l'épaule et faisant la grimace. (Mol.)

— On a dit dans le même sens *Hausser le dos.* Pourquoi *hausser* le dos ? Est-ce qu'on parle en fat ? (Molière.)

— Fam. *Hausser le coude.* Boire beaucoup, boire souvent. Cette expression rappelle le geste qu'on fait en buvant. Cet homme a haussé le coude, il ne peut se mouvoir. Il aime à hausser le coude. || On dit dans le même sens : *Hausser la gourde, le gobelet, le temps.* Cette locution est vieille.

— Fig. Augmenter. Hausser l'intérêt de l'argent. Hausser les impôts. Hausser le prix de la viande, le prix du pain, l'entrée du vin. Hausser les gages d'une servante. Hausser la paye des

trompes. || *Hausser la monnaie, le prix des monnaies.* En augmenter la valeur numéraire.

— Fig. *Hausser le cœur, hausser le courage à quelqu'un.* Augmenter son courage, lui donner plus de cœur. La présence de ses amis lui a haussé le cœur. Le sifflement des balles et le sentiment du devoir finirent par lui hausser le cœur. L'héritage qui lui est échu lui a haussé le cœur. Ces locutions vieillissent.

— Se dit de la voix, du son des instruments. Hausser la parole. Hausser la voix. Ne haussez pas tant la voix. Hausser le ton d'un instrument. Ce piano est monté trop bas, il faut le hausser, on l'a fait hausser. Les moralistes parlent toujours ainsi, *haussant* la voix pour qu'on les entende. (H. Taine.)

— Mar. *Hausser un vaisseau.* En approcher jusqu'à reconnaître son pavillon. On dit de même *Hausser une côte, une place,* etc.

— Mus. *Hausser un instrument.* En rendre les sons plus aigus. || *Hausser d'un ton, d'un demi-ton.* Rendre plus aigu d'un ton, d'un demi-ton. Le dièse hausse la note d'un demi-ton. || *Hausser le diapason.* Prendre pour note de diapason une note plus élevée.

— Fig. et fam. *Hausser le ton.* Parler d'un ton de hauteur, de menace, de fermeté, de critique, d'arrogance ou de supériorité. Il va hausser le ton. Il se prit à hausser le ton. On peut hausser le ton sans sortir du diapason ordinaire de la voix.

> Certain satirique en colère
> Disait un jour : *Je hausserai* le ton,
> Que les ... un ... contre
> Reconnut ce ... le ...   (Andrieux.)

— Orfèvr. Action d'élargir une pièce en lui donnant de la profondeur.

— Pot. *Hausser un plat, une assiette.* Étendre la matière du centre à la circonférence, afin de donner aux bouges une épaisseur égale à celle du fond.

— Vénerie. *Hausser le nez à un limier.* Le ramener sur une vieille voie.

— HAUSSER. v. n. Devenir plus haut, acquérir plus d'élévation. La rivière hausse considérablement.

— Être plus haut. Cette femme a une épaule qui hausse, c'est-à-dire Elle a une épaule qui est plus haute que l'autre.

— Fig. Prendre plus de valeur, augmenter de prix. Les actions de cette compagnie haussent tous les jours. La rente a haussé subitement à la publication de cette nouvelle. Le cours des changes a généralement haussé depuis quinze jours. Le prix des fourrages haussera d'ici à deux mois. Voici encore la taxe du pain qui hausse cette semaine.

— Fig. et fam. *Hausser d'un cran.* Augmenter de peu de chose. Malgré sa fortune, sa considération n'a pas haussé d'un cran. Il agit toujours avec trop de désintéressement et de délicatesse ; ce n'est pas le moyen que son revenu hausse d'un cran ; tout au plus arrivera-t-il que sa considération haussera d'un cran.

— Fig. *Hausser d'un ton.* Manifester des prétentions nouvelles ou plus hautes qu'auparavant. On s'aperçoit qu'il a haussé d'un ton.

— Mar. *La terre hausse, le navire hausse.* On s'en rapproche.

— SE HAUSSER. v. pron. Élever soi, se grandir, se mettre plus haut. Se hausser sur la pointe des pieds. Il se hausse sur de grands talons pour paraître plus grand.

— Fig. Le prince n'avait pas besoin de se *hausser* pour paraître grand. (Boss.) Toujours égal à lui-même, sans se *hausser* pour paraître grand. (Id.)

> Une femme en sait toujours assez,
> Quand la capacité de son esprit se *hausse*
> A connaître un pourpoint d'avec un haut-de-chausse.
> (Molière.)

> Et sur ses pieds en vain tâchant de se *hausser*,
> Pour s'égaler à lui tâche à le rabaisser.   (Boileau.)

— Fam. *C'est un homme qui ne se hausse ni ne se baisse.* C'est-à-dire qui demeure toujours le même, toujours égal.

— Fig. Parvenir à la richesse, au pouvoir, au crédit, etc. Il est quelquefois dangereux de se hausser tout à coup.

— Se mettre plus haut l'un l'autre. Ils se prirent à bras-le-corps, se haussèrent tour à tour avec force, mais ils ne purent se renverser à terre ni l'un ni l'autre || Fig. Les hommes de parti se haussent pour dominer.

—Être haussé, être rendu plus haut. Des murailles déjà si élevées ne se haussent pas commodément.

— En parlant du temps, S'éclaircir. Le temps se haussera vers midi.

HAUSSET. s. m. (*h* asp. ; radic. *hausser*). Techn. Pièce de bois qui sert à retenir le chevalet des couteliers.

HAUSSEZ (Charles LEMERCIER DE LONGPRÉ, baron d'). Né à Neufchâtel (Seine-Inférieure), 1778-1854. Il reconnut l'empire, après s'être compromis dans la conspiration de Cadoudal. Les Cent-Jours le trouvèrent complètement réconcilié avec les Bourbons, et de 1815 à 1830, il ne cessa de les servir avec le plus entier dévouement. Il appuya vivement l'expédition d'Alger. Ministre de la marine dans le cabinet Polignac, il se réfugia en Angleterre, après les journées de Juillet, et la Chambre des pairs le condamna par coutumace à une prison perpétuelle. Il a écrit : *la Grande-Bretagne en 1833 ; Voyage d'un exilé de Londres à Naples et en Sicile ; Alpes et Danube,* etc.

* **HAUSSIER.** s. m. (*h* asp.). Bours. Celui qui joue à la hausse sur les fonds publics ou sur le cours de la rente. Il est opposé à Baissier. Les haussiers et les baissiers de la bourse.

* **HAUSSIÈRE** s. f. (rad. *hausser*). Cordage commis avec des torons au nombre de trois ou quatre. C'est avec les haussières qu'on fait les manœuvres courantes, les haubans de vaisseaux, etc. On écrit plus ordinairement *aussière.*

— Pêch. Bordure attachée au bout des filets déliés.

HAUSSMANN (Jean-Michel). Né à Colmar, 1749-1824. Il fit faire à l'industrie des toiles peintes de grands progrès et y trouva la source d'une grande fortune.

— HAUSSMANN (Nicolas), 1761-1846. Député de Seine-et-Oise à l'Assemblée législative en 1791, membre de la Convention en 1792, y fut chargé par la Belgique de demander sa réunion à la France.

HAUSSOIRE. s. f. (*h* asp. ; radic. *hausser*). Palette de bois qui retient l'eau à l'écluse d'un moulin, et qu'on lève pour le faire fonctionner. On dit aussi *haussoir,* s. m.

HAUSSRUCK. Géograph. Un des quatre cercles de la Haute-Autriche, ch.-l. Wels.

HAUSSY. Géograph. Bourg du cant. de Solesmes, arr. de Cambrai (Nord) ; 3,100 hab.

HAUSTELLAIRE. s. f. (*h* asp.). Moll. Syn. de ROCHER.

HAUSTELLÉ, ÉE. adj. (*h* asp. ; rad. *haustelles*). Entom. Qui est muni de suçoirs. || HAUSTELLÉS. s. m. pl. Syn. de HAUSTELLES.

HAUSTELLES. s. f. pl. (*h* asp. ; étym. lat., *haustellum,* suçoir ; dérivé de *haurire,* supin *haustum,* puiser, tirer). Entomol. Famille d'insectes diptères, dans laquelle sont rangés ceux qui ont un suçoir saillant. Division d'insectes ailés et aptères, dans laquelle on comprend ceux qui ont la bouche en suçoir. || Division d'insectes vrais, dans laquelle on embrasse tous ceux qui, à l'état parfait et après leur transformation, ont un organe quelconque de succion.

HAUSTELLUM. s. m. (*h* asp. ; pr. *ô-stel-lomm* ; du lat. *haustellum,* suçoir). Entom. Nom scientifique du suçoir des insectes.

HAUSTRE. s. m. Moll. Syn. de POURPRE.

* **HAUT, HAUTE.** adj. (*h* asp. ; du lat. *altus,* qui a le même sens). Élevé ; dont la longueur, mesurée verticalement de la partie supérieure ou extrême au sol supposé horizontal, est relativement grande. Il ne se dit, au propre, que d'une des trois dimensions de l'étendue, de la dimension dans le sens de la verticale, c'est-à-dire de la perpendiculaire à la surface horizontale du sol, ou, mathématiquement parlant, à la surface des eaux tranquilles. Une haute maison. Un haut clocher. Un arbre haut. Une haute tour. Une haute montagne. Cette montagne a une pente très étendue, mais elle est très peu haute. Cette table est plus haute que la vôtre. Cette chaise n'est pas assez haute. Ces talons de bottes ne sont pas assez hauts, je les ai demandés beaucoup plus hauts. Ce chapelier donne à ses chapeaux des formes trop hautes. Cet homme a le front haut, les yeux grands, etc. Être de haute taille, de haute stature. Le sonneur se trouve sur les Alpes et sur les plus *hautes* montagnes de l'Italie. (Buffon.) Le corps et la queue du hurta sont *hauts.* (Lacép.) Les pins nous offrent des toits sous leurs *hautes* pyramides. (B. de St-P.)

— Se dit, par extension, de certains objets qui sont placés au-dessus d'autres. Les hautes voiles d'un vaisseau. Les hautes régions de l'air. Les hauts degrés d'un escalier. Cet homme a la hanche droite plus haute que la gauche. Elle a une épaule plus haute que l'autre. A quel haut étage êtes-vous venu vous loger ! Il loge dans une chambre haute. Les hautes régions de l'air sont parcourues par l'aigle. Le plus haut degré de cet escalier est élevé de trente mètres au-dessus du sol.

—*Haut dais.* Endroit élevé où le roi et la reine siégeaient dans les assemblées, qu'il y eût effectivement un dais ou qu'il n'y en eût point.

— *Le haut bout d'une table.* La place la plus honorable ; par allusion à cet usage d'autrefois de donner aux personnages les plus marquants les sièges les plus élevés. Il ne se dit pas seulement d'une place unique, mais aussi de la partie de la table à laquelle sont assises les personnes les plus honorables ou les plus considérées. Les premiers magistrats occupaient le haut bout de la table, avaient pris le haut bout dans ce banquet. || On dit dans un sens analogue : Le haut bout d'une chambre.

— *Haut cru.* Se disait pour Haut pâturage. Bœufs de haut cru.

—*Les hautes latitudes.* Le voisinage des pôles.

— *Le temps est haut.* La pluie n'est pas à craindre, parce que les nuages sont élevés.

— *Haut domaine.* Le ciel. (Rabelais.)

— Loc. prov. *Tenir la dragée haute à quelqu'un.* V. DRAGÉE.

— *Haut vol, vol haut.* Se dit du vol des oiseaux qui peuvent s'élever dans les hautes régions de l'air. L'aigle a le vol haut. Le vautour, le héron, la grue, ont le vol très haut. Les oiseaux de haut vol. Les grues portent leur vol très *haut.* (Buffon.) Les oiseaux de *haut* vol ont besoin de toutes leurs plumes pour résister au froid de la moyenne région de l'air. (Id.)

— Fig. *Prendre un vol trop haut.* S'élever plus qu'on ne doit ; prendre des airs et des manières qui sont au-dessus de la position qu'on occupe. Faire plus de dépenses qu'on ne peut ou qu'on ne doit. Cet homme a pris un vol trop haut, il ne pourra le soutenir. Cet auteur a pris un trop haut vol. Cet homme est un parvenu, et le vol si haut qu'il a pris le fait tourner en ridicule.

— *Haute ville, ville haute.* Se dit de celle des deux portions d'une ville qui domine l'autre par son élévation.

— *Haut* se place aussi devant les noms de fleuves ou de rivières, et il indique alors la partie de ces fleuves ou de ces rivières qui est plus proche de la source que de l'embouchure. Le haut Rhin, la haute Loire, la haute Garonne, la haute Marne. Pour désigner les départements qui en ont reçu leur nom, on écrit le *Haut-Rhin,* la *Haute-Marne,* etc. La haute Seine est toute la partie de la Seine qui est au-dessus de Paris, en remontant vers la source, par opposition à la basse Seine, qui est la partie située au-dessous. || *Haut* se met aussi devant les noms de montagnes qui forment une chaîne étendue. Les hautes Pyrénées sont la partie de cette chaîne, de 85 lieues de longueur, qui est à peu près à égale distance de l'Océan et de la Méditerranée. Les hautes Alpes sont la partie de cette longue chaîne de plus de 260 lieues de longueur, qui est éloignée de la Méditerranée. On n'écrit *Hautes-Pyrénées, Hautes-Alpes,* que pour désigner les départements où se trouvent les hautes Pyrénées, les hautes Alpes.

— Par extens. Se dit de la partie d'un pays située plus près de la source d'une rivière, d'un fleuve, que la partie à laquelle on la compare. La haute Égypte est plus rapprochée des sources du Nil ; la basse Égypte est plus près de la mer. La haute Saxe se distingue de la basse Saxe par le cours de l'Elbe. || Si ces expressions *haute Égypte, haute Saxe,* etc., deviennent des noms particuliers de province, on écrit *Haute-Égypte, Haute-Saxe,* etc.

— *Haut* signifie aussi Levé. Marcher la tête haute. Porter le front haut, la tête haute. La main haute, il jura qu'il disait la vérité. Un chevalier parait soudain, la visière haute. Courir sur l'ennemi l'épée haute, la lance haute. L'étiquette exigeait autrefois que le connétable marchât l'épée haute et nue devant le roi. L'œil sur chaque danger, l'épée *haute* sur tous, agile et terrible. (F. Soulié.) Je marchais la tête *haute* et levée vers le ciel. (Buff.)

— Fig. *Marcher la tête haute, le front haut, aller la tête haute, le front haut ; porter la tête haute, le front haut.* Avoir les allures, les manières d'un homme qui ne craint, qui n'appréhende aucun affront, aucun reproche, aucun blâme. C'est un homme qui peut aller partout la tête haute. Le fripon porte souvent le front haut, comme l'honnête homme. Les militaires abordent la tribune avec hardiesse, impatience et feu, comme ils aborderaient une batterie. Ils portent la tête *haute.* (Cormen.)

— Profond. Il se dit de l'eau d'un ruisseau, d'une rivière, etc., dont la surface horizontale est plus ou moins distante du fond, selon les inégalités qu'il présente. L'eau est plus haute ici que là où vous étiez. En cet endroit, l'eau est très haute, prenez-y garde. Les eaux de la rivière sont très hautes. A cette époque de l'année, l'eau de la Seine est très peu haute. Le Rhône est très haut et il inonde les campagnes. Les marées sont hautes aux équinoxes.

— Fig. Reculé, éloigné. Dès la plus haute antiquité, les hommes se sont formés en société. Dans la plus haute antiquité, on trouve des actes du plus grand héroïsme. Cette monnaie remonte à la plus haute antiquité. Ces sacrifices humains étaient fréquents en temps de siège, à ces *hautes* époques. (P. de St-Victor.) || On dit de même : *Le haut moyen âge, le haut empire.*

— *Le carême est haut.* L'époque du carême est plus éloignée que d'ordinaire. Le carême est haut cette année, il ne commence qu'au mois de mars.

— Fig. *Mettre le carême bien haut.* Promettre des choses qui n'arriveront pas, ou Se montrer fort exigeant.

— Fig. S'emploie à l'égard des personnes, pour indiquer l'élévation du rang, des fonctions, du caractère. Les hauts fonctionnaires de l'État.

— *Haut et puissant seigneur, très haut et très puissant seigneur ; haute et puissante dame, très haute et très puissante dame.* Titres donnés aux grands seigneurs, aux princes, aux princesses, aux grandes dames, dans les actes et les monuments publics. Dans l'éloge que je fais aujourd'hui de très *haut* et très puissant seigneur messire Le Tellier, etc. (Fléchier.) L'éloge de très *haute,* très puissante et très excellente princesse Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière, dauphine de France. (Id.) || Ces locutions s'emploient aussi dans le langage familier pour désigner une personne d'une condition supérieure, qui jouit d'un haut crédit ou d'une haute influence, qui exerce une grande autorité. Vous pouvez vous adresser à cette personne, c'est un haut et puissant seigneur, c'est une haute et puissante dame. Vous obtiendrez de lui ce que vous voudrez, il est haut et puissant.

— *Le Très-Haut.* Dieu.

— Se dit des choses en ce sens. La haute protection, la haute bienveillance de ce personnage.

— Fig. Se dit des fonctions qu'on exerce, des dignités auxquelles on parvient, de la condition à laquelle on s'élève. De hautes fonctions. Un haut emploi. Une haute place. S'élever aux plus hauts honneurs, aux plus hautes dignités. Être d'une haute naissance, d'un haut rang. Posséder une haute fortune. Acquérir de hauts avantages. Il est d'une grande naissance et fort riche ; c'est un très haut parti. C'est une haute alliance qu'elle contracte là. Cet homme s'est distingué dans les hautes magistratures. C'est une personne de haut parage, de haute volée, de la plus haute volée. Elle appartient à l'une des plus hautes classes de la société.

— *En haut lieu.* A la cour.

— Fig. *Haut lieu.* Haut rang, haute naissance. Aimer en trop *haut* lieu une dame hautaine. (Régnier.)

— *Les hauts magistrats, la haute magistrature.* Le corps entier des hauts magistrats. || *La haute administration.* Le corps des hauts administrateurs. || *Le haut commerce.* Le corps des principaux négociants.

— *Haute police.* L'ensemble des moyens employés, des dispositions prises ou à prendre dans l'intérêt de l'État et de la sécurité des citoyens. C'est un règlement de haute police. || Se dit aussi de l'administration qui est chargée de la haute police. Il fut placé sous la surveillance de la haute police. || *La haute cour.* La cour suprême, les membres réunis de la cour de cassation.

— *Haute cour.* Tribunal suprême dont la fondation remonte à 1791. || *Haute cour nationale.* Tribunal fondé par la constitution de 1791, pour juger les crimes contre la nation. || *Haute cour de justice.* Juridiction fondée en 1793 pour juger, après autorisation du corps législatif, les accusations portées contre les membres du corps ou contre ceux du Directoire. La haute cour de justice se composait de cinq juges, de deux accusateurs nationaux et de deux jurés, dits hauts jurés, nommés par les assemblées électorales. || *Haute cour impériale.* Juridiction fondée par un sénatus-consulte du 28 floréal an XII pour juger : 1° les délits personnels commis par les membres de la famille régnante, par les grands dignitaires, les ministres, les grands officiers, les sénateurs et les conseillers d'État ; 2° les attentats contre la sûreté de l'État, contre la personne du souverain ou de son héritier présomptif, etc. La haute cour impériale se composait des princes, des hauts dignitaires de l'État, des grands officiers, du grand juge, de soixante sénateurs, de six présidents du conseil d'État, de quatorze conseillers de ce conseil, et de vingt membres de la cour de cassation. || *Haute cour de justice.* Tribunal érigé en 1848 pour juger les ministres, le président de la République et les accusés de complots contre l'État. || *La haute cour.* Se disait de la Chambre des pairs ; se dit du Sénat érigé en tribunal.

— Qualifie la valeur des choses, quand cette valeur est grande, considérable ou plus élevée qu'à l'ordinaire. Le haut prix des denrées. Les vins, les blés, les sucres sont très hauts. Le change est haut ; les fonds sont hauts. L'argent est si haut que les emprunts sont très onéreux.

— Fig. Mes services sont à un plus haut prix qu'il ne le croit. Tel est, aux yeux de bien des gens, le haut prix de la considération et de la grandeur, que, pour les obtenir ou les conserver, ils sacrifieraient famille, conscience, religion.

— Se dit des choses grandes, remarquables, ou puissantes dans leur genre. Haute réputation. Haute célébrité. Haute renommée. Haute gloire. Haute idée. Haute opinion. Haute considération. Haute estime. Haute influence. Haut ascendant. Haut éclat. Haute splendeur. Ils sont bien déchus de cette *haute* estime où ils étaient autrefois. (Volt.) Ils ont la plus *haute* opinion d'eux-mêmes et de leur patrie. (Barth.) Ni l'un ni l'autre ne conçut un projet si *haut* et si téméraire. (Id.) Acquérir une *haute* considération. (Id.) Les conceptions sont *hautes.* (Id.)

> Il croit que, sans prétendre une plus *haute* gloire,
> Elle lui céderait une indigne victoire.   (Racine.)

> Et ma muse tremblante
> Fuit d'un si grand fardeau la charge trop pesante,
> Et dans ce *haut* éclat où tu te viens offrir,
> Touchant à tes lauriers, craindrait de les flétrir.
> (Boileau.)

— *Les hautes sciences.* La philosophie, la théologie, les mathématiques. || *La haute géométrie.* Celle où l'on emploie le calcul infinitésimal. || *Les hautes classes.* Dans un collège, Les classes de philosophie, de rhétorique, de mathématiques élémentaires et spéciales. || *Le haut enseignement.* Celui des facultés, du Collège de France et des universités.

— Fig. Se dit aussi des actions et signifie Éclatant, éminent. Les hauts faits. De hauts faits d'armes. Ce sont là de hauts actes de modération et de grandeur d'âme. Ces hautes actions lui ont acquis des droits à la reconnaissance de son pays. Quelle haute victoire il a remportée !

> Non, à quelques *hauts* faits que ton destin t'appelle,
> Sans le secours soigneux d'une muse fidèle,
> Pour t'immortaliser tu fais de vains efforts.   (Boileau.)

— *Haut,* qui s'emploie presque exclusivement en bonne part, se prend quelquefois cependant en mauvaise part, et par dérision ou mépris. Une haute impudence. Une haute sottise. Une haute injustice. Il a volé et assassiné, ses hauts mérites lui ont valu le gibet. Cet homme s'est fait là une haute réputation ! Il a une haute réputation d'avarice et de barbarie.

— *Haute trahison.* Crime qui intéresse au premier chef la sûreté de l'État. Il fut accusé et convaincu de haute trahison. C'est là un crime de haute trahison. Combien de fois, pour

se défaire d'un homme puissant et redoutable, n'a-t-on pas invoqué contre lui le crime de haute trahison !

— Il qualifie aussi la pompe, le luxe, la magnificence. Une haute pompe ; une haute magnificence ; un haut appareil. Le comte de Toulouse fit son entrée dans le plus *haut* appareil. (Fr. Soulié.)

— *Arme à haut appareil*. Arme de toutes pièces et d'une puissante armure.

— Il se dit pareillement du langage, du style oratoire, quand il est élevé, soutenu. Cet ouvrage est écrit dans le haut style, dans un haut style. || *Haut comique*. Comique du genre élevé. || Fig. Qualité de ce qui est fort plaisant ou très ridicule. Cette aventure est du plus haut comique. Ses prétentions sont du plus *haut* comique. (Acad.)

— Fig. Se dit de la voix, quand elle est forte, élevée, sonore, éclatante. Avoir la voix haute. Avoir le verbe haut. Avoir la parole haute. Lire à haute voix. Débiter à haute voix. Cet homme lit à haute et intelligible voix. Parler d'un ton haut. On ne l'entend pas, il ne parle pas d'un ton assez haut. Crier à haute voix. Jeter les hauts cris. Pousser les hauts cris.

— Fam. *N'avoir pas, n'avoir pas eu avec quelqu'un une parole plus haute que l'autre*. Vivre, avoir vécu avec quelqu'un en parfaite intelligence ; n'avoir jamais, n'avoir jamais eu de querelle avec quelqu'un. Nous n'avons jamais ensemble une parole plus haute que l'autre. Ma fille et mon gendre n'ont jamais eu ensemble une parole plus haute que l'autre.

— Fig. *Avoir la parole haute*. Parler avec fierté. || Fig. et fam. *Avoir le verbe haut, être haut en parole*. Ces locutions ont un sens analogue au précédent. || Fig. *Pousser, jeter les hauts cris*. Se récrier vivement, faire une exclamation sur quelque chose qui surprend d'une manière fâcheuse. En entendant cette injuste motion, tout le monde jeta les hauts cris. Une telle proposition lui fit jeter les hauts cris.

— *Faire haute profession de*. Avouer publiquement une chose que l'on fait.

— Par extens. *Messe haute*. Grande messe, grand'messe, messe chantée. On dit par opposition : *Messe basse, basse messe*.

— Fig. *Haut appétit*. Appétit vivement excité, fortement aiguisé. Manger d'un haut appétit, de haut appétit, avec un haut appétit. C'est un garçon de haut appétit. || Fig. et fam. Désir vif, soutenu et difficile à contenter, à cause de sa fréquence ; principalement, Recherche active, ardente, de la jouissance, quelque objet qu'on lui donne. C'est un jeune homme de haut appétit et qui court après toutes les femmes. Un si haut appétit lui fera commettre de grandes fautes. C'est un cadet de haut appétit, il mangera tout son bien. || *Haut appétit*, se dit particulièrement aussi lorsque l'objet de la jouissance est haut placé et difficile à atteindre. Il ne saurait se contenter d'être simple membre de la Chambre ; tel est son haut appétit, qu'il aspire à la présidence. || On dit aussi au pluriel, de *hauts appétits*, surtout quand les désirs ont plusieurs objets simultanément. A peine entré dans la carrière, il montre déjà les plus hauts appétits. De si hauts appétits le rendront constamment malheureux.

— Fig. Se dit encore de la saveur des aliments, où le sel et les épices abondent, comme le clou de girofle, le poivre, la muscade, le gingembre. Il n'est guère d'usage que dans cette locution : *Un mets de haut goût*.

— Fig. Se dit de l'esprit et du cœur, des facultés intellectuelles et morales, des pensées, des sentiments, des qualités de l'esprit et du cœur en général, et il signifie Noble, élevé, éminent. Une haute raison. Une haute sagesse. Une haute prudence. Une haute vertu. Une haute piété. Haute pensée. Haute conception. Haute capacité. Haute éloquence. Une haute ambition. Une haute espérance. De hauts desseins. Haute confiance. De hautes qualités. De hauts sentiments. Cet homme a l'esprit trop haut, l'âme trop haute, pour imaginer de tels subterfuges, pour concevoir de pareils sentiments. Il ne possède pas les hautes facultés qu'exige un tel emploi. Le duc de Montausier, d'une vertu *haute* et austère. (Mass.) Un caractère si *haut*, qu'on ne pouvait ni l'aimer ni le haïr à demi. (Boss.) Cette princesse, née sur le trône, avait l'esprit et le cœur plus *hauts* que la naissance. (Id.) Son éternel souci du gain l'empêchait d'avoir cette prudence que donnent les ambitions plus *hautes*. (G. Flaubert.) C'est le propre des âmes *hautes* de juger par les principes du droit, et c'est le propre des esprits habiles de juger par des principes d'expériences. (P. Janet.)

> Le cœur de Cornélie est trop *haut* et trop franc,
> Pour craindre ou pour flatter le bourreau de son sang.
> (CORNEILLE.)

> Jeune et vaillant héros, dont la *haute* sagesse
> N'est point le fruit tardif d'une lente vieillesse
> (BOILEAU.)

— Orgueilleux, superbe. Cet homme est bien haut. Une femme haute et impérieuse. M. de Noailles et M. de Barbezieux étaient fort mal ensemble : tous deux bien avec le roi, tous deux *hauts*, tous deux gâtés. (Saint-Simon.)

— *Haut à*. Être haut à la main. Être irascible, violent, prompt à frapper, à user de voies de fait. Cette locution a vieilli.

— *Haut de*. S'emploie pour marquer l'étendue de l'élévation. Une muraille haute de cinquante pieds. Une maison haute de vingt mètres. Une table haute de trois pieds. Vous êtes plus haut que lui de huit centimètres. || S'emploie aussi pour marquer le genre d'élévation. Ce cadre me paraît bien haut de bordure, pour l'espace qu'il renferme. Cette dame porte des robes hautes de volants, et cependant ce n'est pas la mode cette année. Cette table est plus haute des pieds que celle-là. L'autruche est un oiseau très haut de jambes. Haut de stature. *Haut* de corsage. (Boileau.)

— *Être haut en couleur*. Avoir le visage rouge, fortement coloré. Cette femme est très haute en couleur, a le visage haut en couleur. A sa gauche était assis un jeune homme *haut* en couleur, grand et assez bien fait. (Mérimée.)

— Fig. *Style haut en couleur*. Celui qui est imagé, coloré.

— Chir. *Haut appareil*. Un des procédés pour l'opération de la taille ou lithotomie, et qui consiste à faire une incision au dessus du pubis. Tailler au grand, au haut appareil. Employer le haut appareil.

— Chorégr. *Haute danse*. Danse avec de grands sauts et des gambades, comme la danse des danseurs et baladins. (Rab.)

— Mus. Se dit des sons élevés, aigus, dont les vibrations sont nombreuses et ont peu d'amplitude. Les sons hauts d'un instrument résultent de sa construction et de son accord. Le ton haut d'un instrument est un degré d'élévation tel qu'il lui a été donné par sa construction ou son accord, qu'il en résulte des sons hauts aigus. Le ton de cet instrument est trop haut, il faut le baisser. Le ton de l'orchestre n'est pas assez haut. || Se dit, dans un sens analogue, des instruments eux-mêmes. Ce violon n'est pas assez haut. Ce piano est trop haut pour la voix. Cette flûte est beaucoup trop haute.

— Fig. et fam. *Le prendre sur un haut ton, sur le haut ton, sur un ton haut, sur un ton bien haut*. Prendre un ton fier, impérieux, où il y a de la menace et de l'arrogance. Vous le prenez sur un ton bien haut ; qui peut avoir ainsi exalté votre manière de voir ? C'est un homme qui a coutume de le prendre sur un haut ton, mais dont on fait ensuite ce qu'on veut, avec un peu de fermeté. On dit aussi : Prendre le haut ton. || *Haute gamme*. Ton élevé. (Rabelais.)

— Peint. *Couleurs hautes*. Couleurs brillantes, éclatantes.

— Vêner. *Aller de hautes erres*. Se dit du cerf qui est passé depuis plusieurs heures.

— *Haut* entre encore dans une foule de locutions pour lesquelles nous renvoyons aux substantifs qu'il qualifie.

— **HAUT**. s. m. Élévation, hauteur, dimension mesurée dans le sens de la verticale ou du fil à plomb. Cet édifice a trente mètres de haut. Ce tableau a trois mètres de *haut* sur deux mètres de large. (Acad.) A huit ans, le dattier sort, pour ainsi dire, de l'enfance : il peut avoir six pieds de *haut*, ou la hauteur d'un homme. (B. de Saint-Pierre.) Du *haut* de la colline, on découvre une quantité surprenante d'îles de toute grandeur. (Barthélemy.)

— *Tomber de son haut*. Tomber de toute sa hauteur. Le coup qu'elle a reçu est grave, elle est tombée de son haut.

— Fig. et fam. Marquer une surprise extrême. En entendant de pareils discours, il est tombé de son haut. En le voyant, il est tombé de son haut.

— *De haut en bas*. Locution qui indique un mouvement ayant lieu dans une direction verticale ou même inclinée à l'horizon, mais de la partie supérieure à la partie inférieure. Regarder de haut en bas. Placé sur la colline, il regardait de haut en bas. Cette pierre se détacha de la cime de la montagne et roula de haut en bas. Braqué sur le sommet de la tour, le canon tirait de haut en bas. || On dit aussi *du haut en bas*. Cette confusion de cadavres occupait, du *haut* en bas, la montagne tout entière. (Gust. Flaubert.)

— Fig. et fam. *Regarder, traiter quelqu'un de haut en bas*. Le regarder, le traiter avec dédain, avec mépris. On dit aussi : Regarder quelqu'un du haut en bas ; mais l'autre expression est plus usitée. || On dit dans un sens analogue : Regarder, traiter quelqu'un du haut de sa grandeur.

— *Du haut en bas !* Cri par lequel les ramoneurs avertissent qu'ils nettoient les cheminées dans toute leur longueur.

— *Voir les choses de haut*. N'en pas considérer les détails.

— Hauteur, éminence. Paul-Louis sur les *hauts* de Veretz fait des choses admirables. (P.-L. Courier.)

— *Gagner le haut, gagner au haut*. S'enfuir.

— Fig. et fam. *Il y a du haut et du bas, des hauts et des bas dans la vie*. La vie est remplie de vicissitudes, c'est un mélange de biens et de maux, de joies et de peines. Il y a du haut et du bas, des hauts et des bas dans l'humeur de cet homme, dans sa conduite, dans son esprit, dans ses productions littéraires : on y observe de grandes inégalités. Cet homme a eu dans sa vie, dans sa fortune, du haut et du bas, bien des hauts et des bas. N'admirez-vous pas comme notre vie est mêlée de *haut* et de bas, de blanc et de noir ? (Volt.)

— Fig. *Les hauts et les bas d'une maladie*. Les diverses phases par lesquelles elle passe successivement. Elle passa ainsi tout l'hiver à se vaincre et à se surmonter, à se débattre avec les *hauts* et les bas de la maladie. (De Gonc.)

— Partie supérieure d'un objet quelconque, sans désigner exclusivement pour cela le faîte, le sommet, le point culminant. Le haut d'une tour, d'un édifice, d'un clocher, d'une montagne. Dans le haut de la maison sont les chambres des domestiques. Un superbe fronton orne le haut de la façade du temple. Dans la position du soldat sans arme, il faut avoir le haut du corps en avant. Cet homme a quelques cheveux bien rares sur le haut de la tête. Des anges sont figurés dans le haut du tableau. Dieu tonne du *haut* des cieux. (Bossuet.) Celui qui tient, du plus *haut* des cieux, les rênes de l'empire. (Id.) Du *haut* du ciel sa voix s'est fait entendre. (Rac.)

— Fig. Ils allaient au plus *haut* de la perfection. (Corneille.)

> Et les deux bras croisés, du *haut* de son esprit,
> Il regarde en pitié tout ce que chacun dit (MOLIÈRE.)

— Fig. et fam. *Crier du haut de sa tête*. Crier de toute sa force.

— *Le haut du pavé*. La partie du pavé des rues qui borde les maisons, cette partie étant ordinairement la plus élevée, dans le but de donner facilité à l'écoulement des eaux pluviales. Prendre le haut du pavé. Il est d'usage de céder aux dames le haut du pavé. Une marquise de je ne sais comment a eu l'audace de faire prendre le *haut* du pavé à son carrosse, et a fait reculer le mien de plus de vingt pas. (Dancourt.)

— Fig. *Tenir le haut du pavé*. Être au premier rang.

— *Le haut d'une rue*. La portion extrême d'une rue, qui est située du côté de la partie élevée de la ville. Il se dit encore par rapport à une rivière qui traverse la ville : le haut de la rue est la partie de cette rue qui est la plus éloignée de la rivière. Nous avons affaire dans le haut de la rue. Il demeure dans le haut de la rue. On dit, dans le même sens : Le haut d'un quartier, le haut d'une ville. J'ai dû aller aujourd'hui dans le haut du quartier Montmartre.

— *Haut d'une page*. Partie supérieure d'une feuille, d'une page de papier. Commencer à écrire au haut de la page.

— Par extens. *Le haut du jour*. Le midi, le moment de la journée où le soleil est le plus haut sur l'horizon, eu égard au phénomène apparent. C'était au plus haut du jour ; la caravane avançait, brûlée par les feux du soleil.

— *Par le haut*. Locution usitée pour indiquer qu'un purgatif opère par des vomissements. Purger par le haut. On dit par opposition : *Par le bas*. Cette drogue purge par le haut et par le bas en même temps.

— *Par haut et par bas*. loc. adv. Se dit pour indiquer qu'une médecine opère par le ventre et par la bouche. Cette médecine purge à la fois par haut et par bas ; elle fait aller par haut et par bas.

— Imprim. *Haut de casse*. Moitié supérieure de la casse.

— Mamm. Syn. d'AI.

— Mus. *Le haut de la voix*. La partie qui comprend les notes élevées, les sons aigus. Cette voix est magnifique dans le haut. Cette voix est faible dans le haut. Chanter dans le haut. Jouer dans le haut.

— Relig. *Très-Haut*. Expression par laquelle on désigne la Divinité.

— Techn. Chez les charbonniers, *Grand haut*. Troisième lit d'un fourneau. || *Petit haut*. Quatrième lit d'un fourneau.

— **LA HAUTE**. s. f. Arg. La haute société, le grand monde. Munich est si ennuyeux à présent que tous les gens de la *haute* viennent à Passau. (Gér. de Nerval.)

— **LES HAUTES**. s. f. pl. Mar. Parties du navire qui s'élèvent au-dessus de la ligne de flottaison, et que l'on nomme aussi accastillage.

— **HAUT**. adv. A une grande élévation, à une grande distance du sol, dans le sens de la verticale. Le héron est un oiseau qui s'élève très haut dans les airs et perpendiculairement. La grue, la cigogne, l'aigle, sont des oiseaux qui volent haut, très haut. La flèche de cette cathédrale s'élève si haut qu'on en distingue à peine le point culminant. La rivière a monté bien haut en quelques heures. Cette muraille n'est pas élevée assez haut. La tige de cette plante monte trop haut. Il faut monter plus haut pour découvrir toute la plaine. Descendez, vous êtes trop haut perché, et il y aurait du danger à rester là plus longtemps. Il demeure deux étages plus *haut*. (Acad.)

— Fam. *Être pendu haut et court*. Mourir par la corde, par la potence. J'opine pour qu'il soit pendu *haut* et court, le plus incessamment possible. (Ch. Nodier.)

— Fig. et fam. *Haut la main*. Avec autorité, avec supériorité, en surmontant aisément et promptement tous les obstacles. Dans cette composition, cet écolier l'a emporté haut la main sur tous ses camarades. Il a triomphé haut la main de toutes les difficultés. Pour peu qu'il veuille prendre votre affaire à cœur, il obtiendra haut la main l'emploi que vous sollicitez.

— Fig. et fam. *Le porter haut*. Avoir de hautes prétentions à passer pour un homme supérieur en quelque genre que ce soit, et les manifester dans son air, dans sa tournure, dans ses manières, dans son langage, dans ses actions. Il est riche sans doute, mais il le porte haut. C'est un homme de talent et de capacité, mais qui le porte haut. Fortune, dignité, talent, il n'a rien de tout cela ; et cependant il le porte très haut.

> Je l'avoue entre nous, mon sang un peu trop chaud
> S'est trop ému d'un mot et l'a porté trop *haut*.
> (CORNEILLE.)

— Fam. *Haut le pied !* Partons, décampons ; Partez, décampez. Il indique toujours une certaine promptitude dans le mouvement de retraite qu'on effectue. Les limiers de la police sont à vos trousses : haut le pied ! On est à la recherche des conspirateurs : haut le pied ! Vous me gênez beaucoup ici : voyons, haut le pied ! — *Faire haut le pied*. Se sauver, s'enfuir, disparaître tout d'un coup. Après avoir réalisé des sommes considérables, il a fait haut le pied. Cet homme d'affaires a fait haut le pied, en ruinant une foule de familles. Où est le chevalier ? Il a fait *haut* le pied, madame, dès que vous avez eu le dos tourné. (Dancourt.)

— Fig. A un rang élevé. Il ne s'est élevé si haut qu'à force d'intrigues et de flatteries. La chute de cet homme a été d'autant plus éclatante que la fortune l'avait placé plus haut. Il avait porté si haut sa réputation que le soupçon ne pouvait l'atteindre.

> De plus puissants appuis
> Qui me mettraient plus *haut* cent fois que je ne suis
> (CORNEILLE.)

— Fig. *Plus haut*. Dans ce qui précède, précédemment, ci-dessus. Nous avons dit plus haut que cette assertion était inexacte. Ainsi qu'il a été dit plus haut, cette fabrication est très dispendieuse. C'est là une vérité que nous avons démontrée plus haut.

— Fig. *Reprendre une chose de plus haut, une histoire de plus haut*. En faire le récit en présentant le détail de circonstances antérieures, afin d'être plus clair ou de faire mieux apprécier le fait. || On dit aussi dans le même sens : Remonter plus haut. || *Reprendre les choses de plus haut*. Remonter à des principes antérieurs dont la connaissance est nécessaire pour l'intelligence des vérités qu'on s'est proposé d'établir. Avant de démontrer ce théorème, il faut rappeler quelques principes essentiels et reprendre les choses de plus haut.

— A haute voix. Parler haut. Crier très haut. Élever la voix trop haut, beaucoup trop haut. Parlez donc plus haut, on ne vous entend pas. || *Tout haut* a le même sens, mais il marque presque toujours une sorte de contraste entre la manière dont on s'exprime et celle dont on aurait dû le faire ou dont on le fait ordinairement. Ce sont de ces choses qui ne se disent jamais tout haut. Il lui a dit tout haut qu'il en avait menti. Cet homme a l'habitude de parler tout haut en marchant. On ne parle guère tout haut dans un lieu public. || *Plus haut*, elliptiquement, signifie Parlez plus haut ; mais cette expression, à cause de l'ellipse même, a quelque chose de rude et d'impératif. Plus haut ! plus haut !

— Fig. *Parler haut, le prendre haut, très haut*. Parler sans réserve ni ménagement, prendre un ton fier, arrogant, menaçant. Avec cet homme-là, il faut parler haut. Sortez de chez moi, vous le prenez trop haut. Ne le prenez pas si haut, ne parlez pas si haut, je pourrai faire droit à votre réclamation.

— Fig. *Penser tout haut*. Faire connaître sa pensée franchement, sans détour, sans réserve. Ce jeune homme pense tout haut. On dit aussi et très souvent : *Penser tout haut avec quelqu'un*, pour indiquer la personne à laquelle on fait part de toutes ses pensées. C'est un ami intime, je pense tout haut avec lui.

— Fig. *Haut et clair*. Nettement, positivement, sans détour, sans ménagement ni adoucissement. Parler haut et clair. Le mieux est de lui dire votre sentiment haut et clair. Est-ce un homme avec lequel on puisse s'expliquer haut et clair ?

— Par extens. *Manger haut*. Manger bruyamment.

— *Monter haut*. S'élever à un prix considérable. On voit, dans les ventes publiques, des objets d'une faible valeur intrinsèque monter très haut, parce que de précieux souvenirs y sont attachés. Les fonds publics montent haut, bien haut. On lui a fait là un mémoire qui monte par trop haut. La dépense de cette maison monte bien haut annuellement.

— *En haut*. loc. adv. Dans le lieu ou dans un lieu situé plus haut, au-dessus. J'habite en haut et il habite en bas. Allez en haut chercher ces papiers. Montez en haut et voyez si la besogne est terminée. Je viens d'en haut et je vous ai vainement demandé. Une balle, partie d'en haut, est venue le frapper comme il sortait de la maison. Le treuil, la poulie, la vis sans fin, sont des machines offrant l'exemple d'un mouvement de bas en haut. La foudre se lance d'en *haut*, elle brise tout ce qu'elle rencontre. (B. de Saint-Pierre.)

— *Regarder en haut*. Regarder en l'air. || *Tirer en haut, pousser en haut*. Tirer, pousser vers le haut.

— Fig. *D'en haut*. Du ciel, venant du ciel. La crainte de la mort est une grâce d'en haut. C'est un ordre d'en haut. La sagesse qui vient d'en *haut*. (Boss.) La souveraine puissance vous est accordée d'en *haut*. (Id.) Son âme leur paraissait éclairée comme d'en *haut*. (Id.) A votre tour, Max, vous obéissez peut-être à un avertissement d'en *haut*. (Mérimée.)

— Se dit aussi des autorités supérieures. Un ordre parti d'en haut.

— *En haut de*. loc. prép. Mettez la date du jour en haut de la page. J'étais tout en haut de la maison quand il est arrivé.

— *Par en haut*. Par le haut. Donner du jour à une chambre par en haut. Les voleurs s'introduisirent dans l'appartement par en haut, ils avaient fait une ouverture au plafond. || *Passer par en haut*. Passer par le haut de quelque

lieu. Vous allez à la ville, passez donc par en haut, j'ai une commission à vous donner. On dit par opposition *Passer par en bas*.

— *Là-haut*. loc. adv. A le même sens, mais plus précis que *en haut*; il désigne plus particulièrement le lieu dont il est question. Je vais là-haut, n'y laissez monter personne. Il est là-haut, montez-y. — Fig. Dans le ciel. Là-haut est le juge suprême, qui récompensera chacun selon ses œuvres. Dieu qui est là-haut vous voit et vous entend. C'est une grâce qui lui est venue de là-haut.

— *Ici-haut*. Employé plaisamment pour Sur la terre, par opposition aux enfers.

— Anc. art milit. *Haut le bras*. Commandement qu'on faisait de mettre le feu au canon. || *Haut le bois*. Commandement pour faire lever les piques.

— Arithm. *Haut et bas*. Se dit des deux termes d'une fraction. Divisant par 2 haut et bas, c'est-à-dire divisant par 2 le numérateur et le dénominateur.

— Ch. de fer. *Trains haut le pied*. Trains sans voyageurs.

— Faucönn. *Voler haut et gros*. Voler de bon gré et avec adresse.

— Jeux. *Couper haut*. Couper en amenant un fort atout.

— Manég. *Mener un cheval haut la main*. Le mener en tenant haute la main des rênes, pour le soutenir, pour l'empêcher de buter, ou pour lui faire faire des courbettes en l'aidant à lever le devant.

— Par extens. *Haut monté, monté haut*. Se dit d'un cheval dont les jambes sont trop hautes, relativement aux proportions du corps. || Se dit aussi, familièrement, d'un individu mal bâti, dont les jambes sont trop élevées. || *Haut chaussé*. Se dit d'un cheval chez lequel la balzane dépasse le genou.

— *Porter haut la tête*. Se dit d'un cheval qui tient bien sa tête.

— Fig. *Porter haut la tête*. Manifester de la fierté.

— *Renvoyer les chevaux haut le pied*. Les renvoyer sans être attelés ni montés.

— *Par haut, aller par haut*. Faire un manège élevé. Un cheval qui va par haut.

— *Haut! haut! haut!* Expression pour avertir l'élève qui fait des courbettes que son cheval ne lève pas assez le devant.

— Mar. *Être en haut*. Être en vigie. || Se dit aussi de l'ancre qui est sur les bossoirs, de l'équipage qui est sur le pont. || *Haut et bas*. Locution employée parmi les marins pour presser un travail qui doit s'exécuter en même temps dans toutes les parties d'un navire. || *Employer le monde haut et bas*. Faire travailler sans relâche dans la cale et sur les mâts, dans les batteries et sur les ponts. On dit aussi : *Nettoyer haut et bas*, pour Nettoyer partout.

— Mus. Dans un ton haut. Il se dit en parlant des sons élevés, ou des instruments dont le degré d'élévation, résultant de leur construction et de leur accord, produit ces sons. La voix de ce chanteur ne monte pas très haut. Il l'a pris trop haut en commençant. Cet instrument est monté trop haut. Il faut monter ce violon plus haut.

* **HAUT-À-BAS** s.m. (h asp.). Porte-balle. Petit mercier ambulant qui porte sur le dos une balle renfermant ses marchandises. Ce mot est vieux. || Pl., des *haut-à-bas*.

* **HAUT-À-HAUT**. s. m. (*h* asp.). Chass. Cri du chasseur pour appeler son camarade et lui faire revoir la voie de la bête, qui a mis les chiens en défaut, ou pour l'appeler le matin au bois. || Pl., des *haut-à-haut*.

* **HAUTAIN, AINE**. adj. (*h* asp.; rad. *haut*). Orgueilleux, vain et arrogant. Il se dit des personnes et des choses. Un homme hautain. Une humeur hautaine. Mine hautaine. Des manières hautaines. Un air hautain. Un regard hautain. Leurs enfants ont déjà leur audace *hautaine*. (Rac.) Ce guerrier *hautain*. (Boileau.) Ces âmes *hautaines*. (Boss.) L'orgueil, cette passion *hautaine* et insensée. (Mass.) Il a des termes tout à la fois civils et *hautains* et une honnêteté impérieuse et qu'il emploie sans discernement. (La Bruy.) Satire fière et *hautaine*. (J.-J. Rouss.) Sa prospérité le rend *hautain*. (Id.) Il n'y a point d'objet si digne de risée qu'un enfant *hautain*. (Id.) Un prince peut et doit rejeter avec une hauteur héroïque des propositions humiliantes, mais non pas avec des airs *hautains*, un ton *hautain*, des paroles *hautaines*. (Volt.) Je sais que les *hautains* et amers ennemis de notre espèce expliquent, autant qu'ils le peuvent, les beaux caractères par de tristes et misérables motifs. (P. Janet.)

— Il s'est pris autrefois en bonne part et s'est dit des personnes et des choses.

> Venez, mon [illegible] l'ordene,
> [illegible] *hautaines*. (Marot.)
>
> Le [illegible] *hautaine* et brave
> [illegible] (Malherbe.)

— Fauconn. Se dit de l'oiseau de proie qui vole très haut et a de puissantes ailes.

— HAUTAIN. s. m. L'insolent est à l'égard du *hautain* ce qu'est le *hautain* à l'égard de l'impérieux. (Volt.)

HAUTAIN. s. m. (rad. *haut*). Vitic. Bois plus grand que l'échalas pour supporter les vignes, ou arbre sur lequel on les fait grimper. Le cerisier est un excellent hautain.

— Syn. de HAUTIN.

* **HAUTAINEMENT**. adv. (*h* asp.). D'une manière hautaine. S'exprimer hautainement, répondre hautainement. Je ne crains pas le premier et n'ai pas besoin du second, répondit *hautainement* Roger. (F. Soulié.)

HAUTAINETÉ. s. f. (*h* aspirée). Qualité de ce qui est hautain, élévation. Il semble que comme les orages et tempêtes se piquent contre l'orgueil et *hautaineté* de nos bâtiments, il y ait aussi là-haut des esprits envieux des grandeurs d'ici-bas. (Montaigne.)

— S'est pris au moral, tant en bonne qu'en mauvaise part, dans le sens de Noblesse, élévation dans les sentiments, et dans celui d'Orgueil, fierté, arrogance.

* **HAUTBOIS**. s. m. (*h* asp.; de *haut*, et *bois*). Mus. Instrument de musique à vent, muni d'une anche et terminé par un petit pavillon. Le hautbois moderne a huit trous; sa longueur est à peu près celle de la clarinette. L'étendue du hautbois, qui est à l'unisson du violon, est de deux octaves et demie. Jouer du hautbois.

— Fig. Poésie pastorale.

> Mais souvent dans ce style un rimeur aux abois
> Jette là, de dépit, la flûte et le *hautbois*. (Boileau.)

— Jeu d'orgue compris parmi les jeux d'anches. Il ne tient que la moitié du clavier, le jeu du basson lui servant de basse.

— *Basse de hautbois*. Basson. || *Contrebasse de hautbois*. Contrebasson. || *Quinte de hautbois*. Cor anglais.

— Musicien qui joue de cet instrument. Ce hautbois est d'une force remarquable. C'est un hautbois d'un bien grand talent!

— Prov. et par jeu de mots. *Jouer du hautbois*. Abattre une futaie qu'il ne conviendrait pas encore de couper.

— Bot. Nom vulgaire du sureau commun.

HAUTBOÏSTE. s. m. Joueur de hautbois.

HAUT-BRION. s. m. (*h* asp.). Vignoble renommé du département de la Gironde.

— Vin récolté dans ce vignoble. Boire du haut-brion.

* **HAUT-DE-CHAUSSE** ou **HAUT-DE-CHAUSSES**. s. m. (*h* asp.). Anc. cost. Nom qu'on donnait à la partie du vêtement de l'homme qui le couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux, jusqu'au haut des chausses. C'est ce qu'on appelle communément aujourd'hui *culotte*. || Pl., des *hauts-de-chausse* ou des *hauts-de-chausses*.

> Ne verrai-je jamais les femmes détrompées
> De ces colifichets, de ces fades poupées,
> Qui n'ont, pour imposer, qu'un grand air débraillé,
> Un nez de tous côtés de tabac barbouillé,
> . . . .
> Un *haut-de-chausse* bas prêt à tomber sous eux
> (Regnard.)
>
> Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés,
> Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez
> Quand la capacité de son esprit se hausse
> À connaître un pourpoint d'avec un *haut-de-chausse*.
> (Molière.)

— Prov. et fig. *Femme qui porte le haut-de-chausses*. Femme qui est plus maîtresse dans la maison que son mari, ou qui gouverne son mari.

HAUT-DESSUS. s. m. (*h* asp.). Mus. La plus aiguë des parties vocales de la musique. On distingue deux dessus, appelés premier dessus ou haut-dessus et second dessus ou bas-dessus. Celui-ci a deux tons de plus au grave que le premier, et son diapason ne s'élève qu'au *fa* (clef de sol), sur la cinquième ligne. Le haut-dessus est chanté par les femmes, les enfants et les soprani italiens. || Se dit aussi des personnes qui chantent le haut-dessus. C'est un haut-dessus. || Pl., des *hauts-dessus*.

HAUTE-BONTÉ. s. f. (*h* asp.). Hortic. Espèce particulière de pomme qui mûrit en automne. || Pl., des *hautes-bontés*.

HAUTE-BRUYÈRE. s. f. (*h* asp.). Botan. Espèce de bruyère à haute tige dont on fait des balais. Des hautes-bruyères. Un fagot de haute-bruyère, de hautes-bruyères. Une lande couverte de haute-bruyère, de hautes-bruyères.

* **HAUTE-CONTRE**. s. f. (*h* asp.). Mus. Celle des quatre parties de la musique correspondantes aux quatre principales voix de l'homme, qui est entre le dessus ou soprano et la taille ou ténor. On l'appelle encore *alto*. La haute-contre est chantée par les femmes. *Une voix de haute-contre*, c'est-à-dire Une voix qui chante la haute-contre ou l'alto. Dans les quatre parties de la musique, qui sont : le soprano, l'alto, le ténor et la basse, l'*alto* est opposé à la basse, est *contre* la basse, et comme c'est une partie élevée, il est appelé *haute-contre*. || Pl., des *hautes-contre*.

— Par extens. Personne qui chante la haute-contre. C'est une haute-contre, une superbe haute-contre.

HAUTEFEUILLE (L'abbé Jean de). Physicien et mécanicien, né à Orléans, 1647-1724. Il a le premier appliqué le ressort spiral aux balanciers des montres.

HAUTEFORT. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Périgueux (Dordogne); 1,800 hab.

HAUTEFORT (Marie de), duchesse de Schomberg. Dame d'atours de la reine Anne d'Autriche, 1616-1691. Fille du marquis Charles de Hautefort, elle fut amenée à Paris et introduite à la cour dès l'âge de quatorze ans; elle y devint bientôt, sinon la maîtresse, du moins l'amie préférée de Louis XIII, ce qui ne l'empêcha pas de gagner aussi la confiance de la reine Anne d'Autriche. Richelieu travailla à détourner d'elle l'affection du roi, et il y parvint en lui opposant Mlle de La Fayette, 1635. Mlle de Hautefort fut rappelée à la cour par Anne d'Autriche, à la mort du roi, mais elle ne retrouva plus auprès de la régente la faveur intime dont elle avait joui par le passé, et, en 1644, elle reçut l'ordre de quitter la cour. Mariée en 1646 au duc de Schomberg-Halluin, elle devint veuve dix ans après.

HAUTE-GARONNE (Département de la). V. GARONNE (Haute-).

HAUTE-GRIVE. s. f. (*h* asp.). Ornith. Dénomination vulgaire de la grive draine. || Pl., des *hautes-grives*.

HAUTE LICE. s. f. (*h* asp.). Manuf. V. LICE.

HAUTE LICIER. s. m. (*h* asp.). Manuf. Ouvrier qui travaille au métier de haute lice.

* **HAUTEMENT**. adv. (*h* asp.). A voix haute, à haute voix. Nous louons hautement les qualités que nous croyons avoir, et nous admirons en silence celles dont nous sommes privés.

> J'ai voulu l'acheter, l'édit, expressément,
> Afin que d'Isabelle il soit lu *hautement*. (Molière.)

— Fig. Ouvertement, fortement. Cet homme se déclara hautement contre lui. Il vous faut embrasser hautement et chaudement son parti. Cette personne est hautement protégée. Il faut être toujours décidé sur le parti qu'on doit prendre, le prendre *hautement*, et le suivre toujours. (J.-J. Rouss.) Bref, on accusa *hautement* madame de Vaubert de captation, et le marquis d'ingratitude. (J. Sandeau.)

— Hardiment, sans hésiter, librement, résolument. Je lui ai dit hautement ma façon de penser. Je vous déclare hautement que je ne le souffrirai point.

— Avec orgueil, hauteur, gloire. Mais d'Assur *hautement* le triomphe s'apprête. (Volt.)

HAUTEM-SAINT-LIÉVIN. Géogr. Commune de la Flandre orientale (Belgique), à 15 kil. d'Alost; 2,100 hab.

HAUTERIVE (Alexandre-Maurice BLANC DE LANAUTTE, comte de). Né en 1754 à Aspres-les-Corps (Hautes-Alpes), mort en 1830. Il fut successivement chargé d'affaires en Moldavie, 1785, consul à New-York, 1792, chef de division au ministère des relations extérieures, 1799, garde des archives étrangères, 1807, et participa à tous les actes diplomatiques de cette époque. Disgracié aux Cent-Jours, il rentra en fonctions avec le second retour des Bourbons.

HAUTERIVES. Géogr. Comm. du cant. du Grand-Serre, arr. de Valence (Drôme); 2,000 h.

HAUTEROCHE (Noël LE BRETON, sieur de). Né à Paris, 1617-1707, acteur et auteur dramatique. Il débuta au Théâtre-Français et y resta jusqu'en 1680. De ses pièces, les moins oubliées sont : *Crispin médecin, le Cocher supposé* et *le Deuil*.

HAUTES-ALPES (Départ. des). V. ALPES (Hautes-).

HAUTES-RIVIÈRES (Les). Géogr. Comm. du cant. de Monthermé, arr. de Mézières (Ardennes); 2,200 hab.

* **HAUTESSE**. s. f. (*h* asp.). Titre qu'on donne au sultan. Sa Hautesse le sultan. Un firman de Sa Hautesse. On trouve souvent dans les livres le signe S. H.; il veut dire Sa Hautesse.

— A été employé dans le sens de Grandeur. Ce mystère surpasse par sa *hautesse* la mesure de notre sens. (Boss.)

* **HAUTE-TAILLE**. s. f. (*h* asp.). Mus. Voix moyenne entre la taille et la haute-contre. Une haute-taille. Cette expression a vieilli. || Pl., des *hautes-tailles*.

* **HAUTEUR**. s. f. (*h* asp.; rad. *haut*). Dimension d'un corps estimée dans un sens perpendiculaire à la terre. La hauteur d'un arbre, d'une maison, d'une montagne. Personne avant Thalès n'avait connu la manière de mesurer les *hauteurs* des tours et des pyramides par leur ombre méridionale. (Fén.) Lorsque le corps a acquis toute son étendue en *hauteur* et en largeur. (Buff.) On divise ordinairement la *hauteur* du corps en dix parties égales, que l'on appelle faces en termes d'art. (Id.)

— *Tomber de sa hauteur*. Étant debout, Tomber de son long.

— Fig. Être saisi de surprise.

> Et le pauvre voleur, ne trouvant plus son gage,
> Pensa tomber de sa *hauteur*. (La Fontaine.)

— *Hauteur du baromètre*. Hauteur de la colonne de mercure variable suivant les lieux et les conditions atmosphériques.

— Élévation d'un corps au-dessus de la surface de la terre ou au-dessus d'un plan quelconque. La hauteur d'un nuage. La hauteur d'un ballon qui plane dans les airs. La hauteur du vol d'un oiseau.

— Éminence. Les ennemis gagnèrent une hauteur. Il y avait une hauteur qui commandait la place. Cette ville est dominée par des hauteurs sur lesquelles on a élevé des forts. Les populations descendent des *hauteurs* pour travailler et remontent pour se reposer; elles s'éloignent du bruit dès qu'elles ont le bien-être. (Lamartine.)

— Par extens. Gloire à Dieu dans les *hauteurs* des cieux. (La Menn.)

— Fig. Vous qui amollissiez devant lui les duretés des cœurs obstinés, et qui aplanissiez les *hauteurs* des esprits superbes. (Fléch.) Parler en public, c'est vulgariser les idées; c'est tirer la vérité des *hauteurs* où elle habite avec quelques penseurs pour la faire descendre au milieu de la foule. (H. Taine.)

— Profondeur. Ils jetèrent la sonde pour prendre la hauteur de la mer en cet endroit-là.

— Fig. La *hauteur* de l'abîme où je suis descendue. (Voltaire.)

— *Hauteur d'un bataillon, d'un escadron*. Nombre de rangs qui le composent.

— Qualité de ce qui est élevé, ardu, difficile. S'élever à la hauteur de la science. Comment maintenir son triomphe à la *hauteur* de ses luttes? (Montalemb.)

> C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
> Pense de l'art des vers atteindre la *hauteur*. (Boil.)

— *Être à la hauteur de*. Avoir les qualités nécessaires pour une chose. Être à la hauteur d'une situation. Être à la hauteur de son époque, de son temps, de son siècle. || Avec un nom de chose. Ce livre n'est pas à la hauteur de la science actuelle.

— Noblesse, élévation, dignité. C'est la *hauteur* et la fécondité des pensées et non leur multitude qui marquent la place des grands hommes. (Mme Necker.)

— Fig. État d'une âme, d'un cœur, d'un caractère haut, fier. Une hauteur noble et bien placée. Il avait une hauteur, une fermeté d'âme que rien ne faisait ployer. Un esprit plein de justesse et de *hauteur*. (Volt.) Son âme a toute la *hauteur* de la vertu. (Barth.)

— En mauvaise part. Parler avec trop de hauteur, avec une hauteur révoltante. Il est plein de hauteur avec les petits et de bassesse avec les grands. Vous voyez des gens qui entrent sans saluer que légèrement, qui marchent des épaules et qui se rengorgent comme une femme; ils vous interrogent sans vous regarder; ils parlent d'un ton élevé et qui marque qu'ils se sentent au-dessus de ceux qui se trouvent présents; ils s'arrêtent et on les entoure; ils ont la parole, président au cercle, et persistent dans cette *hauteur* ridicule et contrefaite jusqu'à ce qu'il survienne un grand qui la fait tomber tout d'un coup par sa présence. (La Bruyère.) Il n'y a point d'ancienne fable, de vieille absurdité que quelque imbécile ne renouvelle, et même avec une *hauteur* de maître, pour peu que ses rêveries antiques aient été autorisées par quelque auteur ou classique ou théologique. (Volt.) Il lui faisait essuyer tout ce qu'une *hauteur* insolente et une folle vanité ont de plus offensant. (Barth.) La *hauteur* n'a jamais produit que des malheurs. (La Chaussée.) Une *hauteur* d'orgueil qui ne fut surpassée que par celle de son fils... (H. Taine.)

— Au pluriel, *Hauteurs* se dit des actions particulières, des paroles qui marquent une fierté insolente. Je n'ai pu supporter ses hauteurs. Ses hauteurs le font haïr de tout le monde.

— *De hauteur*. loc. adv. D'une manière noble, élevée.

— Avec arrogance, insolence. On s'en vient de *hauteur* me traiter de faquin. (Mol.)

— De haute main, de haute lutte. Les tribuns tentèrent d'enlever l'affaire de *hauteur*. (Vertot.)

— Astron. *Hauteur d'un astre*. Le nombre de degrés, de minutes ou de secondes, compris entre l'astre et l'horizon. La mesure des hauteurs est le fondement de toute l'astronomie. On distingue les hauteurs des astres en hauteurs apparentes et en hauteurs vraies. La *hauteur vraie* d'un astre est sa distance de l'horizon vue du centre de la terre; la *hauteur apparente*, sa distance de l'horizon vue de la surface de la terre. La hauteur vraie diffère de la hauteur apparente en raison de la réfraction, qui la rend plus grande, et de la parallaxe, qui la fait paraître plus petite. || *Hauteurs correspondantes*. Celles au moyen desquelles on connaît le moment du midi vrai, ainsi que l'heure du passage d'un astre au méridien. || *Hauteur de l'équateur*. Arc compris entre l'équateur et le point où se trouve l'observateur. Cette hauteur se prend pour trouver la déclinaison par la hauteur du méridien; elle peut se prendre directement, en observant la plus grande et la plus petite hauteur du soleil en été et en hiver. La moitié de la différence entre ces deux observations donne l'angle que l'écliptique forme avec l'équateur. || *Hauteur de la lune*. L'angle que forme la direction de la lune avec l'horizon de l'observateur. || *Hauteur méridienne* ou *du méridien*. Hauteur des astres au moment où ils passent par le méridien, ou autrement dit l'arc du méridien compris entre l'astre et l'horizon. Cette hauteur est la plus grande de toutes; elle sert à trouver la déclinaison de l'astre. || *Hauteur du pôle*. Arc compris entre le pôle et l'équateur. Pour prendre la hauteur du pôle, il faut observer le mouvement de l'étoile polaire dans une belle nuit, et prendre la hauteur au moment où elle passe dans le méridien : 1° lorsqu'elle est au-dessus du pôle; 2° lorsqu'elle est au-dessous. La moitié de la somme de ces angles donne la hauteur du pôle au-dessus de l'horizon, et son complément est la distance à l'équateur ou la hauteur du pôle. || *Hauteur du soleil*. Point où cet astre est à midi. || *Prendre hauteur*. Mesurer le degré d'élévation du soleil à l'horizon pour en déduire la latitude du lieu. Cette observation se fait ordinairement à midi, lorsque le soleil est dans le méridien du lieu de l'observation. Ayant la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon dans son passage au méridien, connaissant d'ailleurs par des tables sa distance de l'équateur le jour de l'observation, on en déduit la

distance du lieu de l'observation à l'équateur, et, par conséquent, la latitude du lieu.

— *Hauteur atmosphérique.* Hauteur présumée de la limite de l'atmosphère qui environne la terre.

— Bot. *Hauteur de la végétation.* Hauteur à laquelle les végétaux cessent de croître. A partir d'une certaine hauteur, on voit les arbres et les grandes plantes diminuer de force et de croissance; puis viennent les arbrisseaux; ensuite les sous-arbrisseaux; enfin ceux-ci cessent de croître à leur tour, et sont remplacés par des plantes à racines vivaces; la limite des neiges remplace alors toute verdure. Cette hauteur augmente à mesure que l'on se rapproche de l'équateur, et diminue à mesure que l'on avance vers les pôles.

— Géogr. *Hauteur des montagnes.* Élévation du sommet des montagnes au-dessus d'un ou de différents points donnés de position, mais plus habituellement au-dessus du niveau de la mer. On détermine la hauteur des montagnes par le baromètre, en observant aux deux stations extrêmes la hauteur du mercure dans le baromètre et la température. || *Hauteur absolue.* Hauteur d'une montagne, d'un lieu au-dessus du niveau de la mer. || *Hauteur relative.* Hauteur d'une montagne au-dessus du sol sur lequel elle s'appuie.

— Géom. Distance la plus courte du sommet ou d'un point supérieur d'une figure ou d'un corps quelconque à la ligne horizontale, ou bien Ligne perpendiculaire tirée du sommet d'une figure ou d'un corps sur la ligne horizontale ou sur la base de la figure ou du corps. || *Hauteur d'un triangle.* Perpendiculaire menée de l'un des angles du triangle au côté opposé ou à son prolongement. || *Hauteur d'un parallélogramme.* Ligne perpendiculaire menée d'un point quelconque de l'un des côtés du parallélogramme sur le côté opposé ou son prolongement.

— Mar. *Hauteur entre les ponts.* Intervalle qui sépare deux ponts; vide qui subsiste entre le plancher de l'un et la voûte de l'autre. || *Hauteur de batterie.* Élévation, au-dessus de la surface de la mer, du bas de l'une des embrasures situées au centre de cette batterie. || *Être à la hauteur d'une île, d'une ville.* Être dans le même parallèle, dans le même degré de latitude. Nous étions à la hauteur de Malte, de Lisbonne.

— Optiq. Angle compris entre une ligne tirée par le centre de l'œil, parallèle à l'horizon, et un rayon visuel qui vient de la partie supérieure à l'œil.

— Techn. *Bâtiment arrivé à sa hauteur.* Bâtiment dont les assises sont assez élevées pour recevoir la charpente. || *Hauteur de marche d'escalier.* Élévation de 165 millimètres. || *Hauteur d'appui.* Hauteur d'un mètre environ. Un mur à hauteur d'appui. || *Hauteur sous clef.* Hauteur d'une voûte mesurée à la clef.

HAUTEVILLE. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Belley (Ain); 800 hab.

HAUTEVILLE (Jean de). Poète latin du XIIe siècle. On a de lui un poème allégorique, l'*Architrenius*, espèce d'odyssée dont le héros a entrepris un long voyage à la recherche de dame Nature. Ce poème fut très populaire au moyen âge.

HAUT-FEUILLET. s. m. (*h* asp.). Techn. Une des deux feuilles de la scie de l'étadou, chez les tabletiers. || Pl., des *hauts-feuillets*.

* **HAUT-FOND.** s. m. (*h* asp.). Mar. Montagne sous-marine, dont le sommet s'élève assez près de la surface de la mer, et au-dessus duquel un bâtiment doit éviter de passer. C'est ce que la plupart des auteurs nomment à tort *bas-fond*. Sonder un haut fond. Un *haut-fond* est annoncé par la couleur verdâtre de l'eau au-dessus de son point culminant, et par quelques oiseaux marins qui y font la pêche aux petits poissons. (Lecomte.) || Pl., des *hauts-fonds*.

HAUTIN. s. m. (*h* asp.; radic. *haut*). Vitic. Se dit, dans le Midi, d'une terre plantée de vignes à tige haute. || Berceau de vigne.

— Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs poissons de genres différents; savoir: une argentine, un corégone et un triptéronote.

HAUTIN (Pierre). Graveur, imprimeur et fondeur à Paris, dans le XVIe siècle, inventa les planches mobiles pour l'impression de la musique.

HAUTINÉ, ÉE. adj. (*h* asp.). Se dit d'une vigne plantée en hautins.

HAUT-LE-CŒUR. s. m. (*h* asp.). Envie de vomir.

— Fig. Aversion, dégoût. Il y a des instants de *haut-le-cœur* où l'hypocrite est sur le point de vomir sa pensée. (V. Hugo.)

* **HAUT-LE-CORPS.** s. m. (*h* asp.). Saut involontaire, convulsion très forte de l'estomac. || Pl., des *haut-le-corps*.

— Fig. L'idée qu'il pourrait un jour s'humilier ainsi lui fit faire un *haut-le-corps* de révolte. (A. Daudet.) Une diligence passe; les dames font des *haut-le-corps* à l'idée de recueillir un homme vraiment nu. (H. Taine.)

— Manèg. Saut que fait un cheval.

HAUT-LE-PIED. s. m. (*h* asp.). Homme qui n'a pas de position fixe.

— Ancien nom d'officiers des vivres et équipages, sans emploi déterminé.

— Cheval non attelé.

HAUTMONT. Géogr. Bourg du cant. de Maubeuge, arr. d'Avesnes (Nord); 9,200 hab.

HAUT-PENDU. s. m. (*h* asp.). Mar. Nuage noir qui annonce de la pluie et du vent, mais qui passe vite. || Pl., des *haut-pendus*.

HAUTPOUL-SALETTE (Jean-Joseph-Ange d'). Général français, né au château de Salette (Languedoc), 1754-1807, entra comme volontaire dans la légion corse; colonel en 1792, il fut, malgré sa qualité de noble, maintenu sur la demande de ses soldats à la tête de son régiment. Général de division, inspecteur général de la cavalerie, puis commandant en chef de la cavalerie du camp de Saint-Omer, il commanda avec Nansouty, à la bataille d'Austerlitz, cette charge célèbre où douze régiments de grosse cavalerie, formés en une seule ligne, se précipitèrent sur l'ennemi. Il contribua à la victoire d'Iéna, et fut blessé mortellement à Eylau.

— **HAUTPOUL** (Alphonse-Henri, marquis d'). Général français, né à Versailles, 1789-1865. Maréchal de camp, 1823, il fut chargé, en mars 1830, de l'administration du ministère de la guerre et contribua, en cette qualité, à l'organisation de l'expédition d'Alger. Député sous le règne de Louis-Philippe, puis pair de France et lieutenant général, il fut mis à la retraite en 1848. Le département de l'Aude l'envoya à l'Assemblée constituante. Rappelé à l'activité par la loi du 10 août 1849, il fut nommé successivement général en chef de l'armée de Rome, ministre plénipotentiaire près du saint-siège, ministre de la guerre, gouverneur de l'Algérie. En 1852, il entra au Sénat et fut nommé grand référendaire de cette assemblée.

HAUTS. s. m. pl. Mar. Syn. de **HAUTES**.

HAUT-SOMME. s. m. (*h* asp.). Méd. Nom vulgaire de l'apoplexie.

***HAUTURIER, ÈRE.** adj. (*h* asp.). Mar. Se disait autrefois des pilotes qui naviguaient au long cours, à cause de l'usage où ils étaient de prendre la hauteur des astres pour diriger les bâtiments en mer. Pilote hauturier.

— *Navigation hauturière.* Celle qui, se faisant en pleine mer, demande un pilote qui sache prendre les hauteurs.

— Substantiv. Un hauturier.

HAÜY (L'abbé René-Just). Né à Saint-Just (Oise), 1743-1822, fils d'un pauvre tisserand, régent de seconde au collège Lemoine, à Paris, élève de Daubenton, fit les plus belles découvertes dans la cristallographie. Reçu à l'Académie des sciences en 1783, nommé par la Convention membre de la commission des poids et mesures et conservateur des mines, il devint professeur à l'École normale, membre de l'Institut dès sa création; succéda, 1802, à Dolomieu, dans la chaire de minéralogie du Muséum, et entra à la faculté des sciences sous l'empire. Il écrivit, à la demande de Napoléon, un *Traité élémentaire de physique*. Quelques-uns de ses ouvrages sont encore consultés avec fruit, surtout son *Traité de cristallographie*. || **HAÜY** (Valentin). Frère du précédent, né à Saint-Just (Oise), 1745-1822, a imaginé d'employer, pour l'instruction des aveugles, des signes en relief reconnaissables au simple toucher. Obligé en 1806 d'abandonner l'établissement qu'il avait créé à Paris, il alla en fonder de semblables à Saint-Pétersbourg et à Berlin, et ne revint en France qu'en 1817. Il a laissé un *Essai sur l'éducation des aveugles*, et un *Nouveau Syllabaire*.

HAÜYE. s. f. (de *Haüy*, n. pr.). Bot. Genre d'onagrariées de la tribu des montiniées, dont l'espèce type croît au Mexique.

HAÜYNE. s. f. (de *Haüy*, nom pr.). Minér. Sulfate d'alumine, de chaux, de silice, de potasse ou de soude, de nature vitreuse, de couleur bleue, qu'on rencontre dans les roches vitreuses de différents pays.

HAVAGE. s. m. (*h* asp.; radic. *haver*). Min. Entaille que l'on perce dans la couche d'argile parallèle au sol de la galerie, quand les couches de houille sont interrompues par de minces couches d'argile. || Nom de petites couches de houille situées au toit, au mur, ou dans la couche de houille, et au moyen desquelles on détache la veine.

— Anc. cout. Droit dont jouissaient certains fonctionnaires de prélever sur chaque sac de blé exposé au marché autant de grains que la main pouvait en contenir. Havage du bourreau.

HAVA-HAILA! interj. Vèner. Cri des piqueurs lorsque le limier se rabat et qu'il est au bout de son trait.

HAVAIRE. s. m. S'est dit pour Ouverture, havre, port.

HAVA-MAL. s. m. (*h* asp.). Myth. scandin. Livre des anciens Scandinaves, composé suivant eux par Odin, et qui contient, en cent vingt strophes, les premiers principes de la morale.

HAVANAIS, AISE. s. (*h* asp.). Géogr. Habitant, habitante de la Havane.

— **HAVANAIS.** s. m. Race de chiens de la Havane.

— adj. Qui appartient à la Havane ou à ses habitants.

HAVANE. s. m. (*h* asp.). Cigare de la Havane. Fumer un havane. Se permettre le havane, le luxe d'un havane.

HAVANE (La). Géogr. Capitale de l'île de Cuba, sur la côte N., à l'entrée et à l'O. d'un havre de ce nom, l'une des plus grandes places de commerce du nouveau monde. Résidence du capitaine général. Université, arsenal maritime, vaste port, très sûr et bien fortifié. Commerce de sucre, rhum, café, tabac et cigares, dépassant 200 millions de francs; pop. 230,000 h., dont 30,000 nègres. Cette ville, fondée en 1511, a porté successivement les noms de *Puerto de Carenas*, et de *San-Cristobal de la Habana*.

* **HÂVE.** adj. 2 g. (*h* asp.; ét. anglo-sax., *hasva*, pâle, desséché). Qui est morne, pâle et défiguré par le décharnement. Visage hâve. Mine hâve. Ces yeux creux, enfoncés, éteints, contribuent comme les joues creuses à former un visage *hâve*. (Roubaud.) Sous le ciel bas et lourd de décembre, le malade paraissait plus *hâve*, plus défiguré que dans son alcôve. (A. Daudet.)

HAVE ou **HAYVE.** s. f. Techn. Petite éminence pratiquée au milieu des pannetons de clef à bouton de serrures bénardes, pour empêcher la clef de pénétrer trop avant dans la serrure.

HAVÉ, ÉE. part. pass. du v. Haver. S'empl. adjectiv. Roche havée.

HAVEAU ou **HAVENET.** s. m. (*h* asp.). Techn. Outil de saunier qui sert à unir l'aire.

HAVEL. Géogr. Rivière d'Allemagne, vient du Mecklembourg-Schwerin et finit dans l'Elbe, au dessous de Havelberg, après un cours entièrement navigable de 287 kil. Affluents: la Spree, le Rhyn et la Dosse.

HAVELÉE. s. f. (*h* asp.; rad. *haveler*). Techn. Chez les sauniers, Sillon dans l'aire.

HAVELER. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Racler le sable des bords de la mer pour en extraire le sel.

HAVELUY. Géogr. Bourg du cant. de Bouchain, arr. de Valenciennes (Nord); 2,100 hab.

HAVENEAU. s. m. (*h* asp.; ét. scand., *haaf*, filet). Pêch. Filet en forme de poche que l'on tend sur deux perches qui se croisent, comme les branches d'une paire de ciseaux.

HAVENET. s. m. (*h* asp.). Pêch. Syn. de **HAVENEAU**.

— Techn. V. **HAVEAU**.

HAVER. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Min. Pratiquer le havage.

HAVERON. s. m. (*h* asp.; étym. anc. haut-allem., *habaro*, avoine). Agric. Avoine sauvage. Le haveron domine dans ces avoines. On n'y voit que du haveron.

HAVERS. Chirurgien anglais du XVIIIe siècle, qui a donné son nom à plusieurs organes du corps.

— Anat. *Canalicules, canaux* ou *conduits de Havers*. Pertuis donnant passage aux vaisseaux nourriciers des os. || *Glandes de Havers*. Paquets adipeux situés autour de la membrane synoviale des articulations.

HAVET. s. m. (*h* asp.; étym. allem., *Haft*, agrafe). Techn. Outil de fer terminé en forme de crochet, à l'usage des ardoisiers. || Chez les cloutiers, Clou à crochet.

— Appareil qui sert, en Basse-Normandie, à recueillir la tangue.

— Mar. Grande fourchette dont le cuisinier du vaisseau se sert pour retirer la viande de la chaudière. || Sorte de harpon.

HAVÉTIE. s. f. (*h* asp.; pr. *a-vé-ci*; de *Havet*, n. pr.). Bot. Genre de guttifères de la tribu des clusiées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique tropicale.

HAVETTE. adj. f. *Bête havette.* Espèce d'ondine qui, suivant les Normands, attire au fond des eaux.

HAVEUR. s. m. (*h* asp.). Min. Ouvrier qui creuse les havages.

HAVI, IE. part. pass. du v. Havir. S'empl. adjectiv. Viande havie.

— **HAVI.** s. m. Action trop vive du four, qui brûle le pain.

* **HAVIR.** v. a. 2e conj. (*h* asp.; étym. anc. haut-allem., *heien*, brûler). Se dit uniquement de l'action du feu sur la viande, qu'il dessèche et brûle par-dessus sans qu'elle soit cuite en dedans. Un trop grand feu havit la viande.

— Neutralem. La viande havit.

— **SE HAVIR.** v. pron. Être havi. La viande se havit.

HAVRAIS, AISE. s. (*h* asp.). Géogr. Habitant, habitante du Havre.

— adj. Qui appartient au Havre ou à ses habitants.

* **HAVRE.** s. m. (*h* asp.; étym. bas-lat., *habulum*; du germ. *hafen* ou *haven*, port de mer). Lieu fermé ou propre à être fermé, où les vaisseaux peuvent entrer et d'où ils peuvent sortir. C'est un assez bon petit *havre*, entouré de collines verdoyantes et de bois de pins. (E. Renan.)

— *Havre de barre.* Havre dont l'entrée est fermée par un banc de roches ou de sables, et où l'on ne peut aborder que de pleine mer. || *Havre brut.* Havre naturel. || *Havre d'entrée* ou *de toutes marées.* Celui où l'on n'est pas obligé d'attendre la marée pour entrer ou pour sortir, mais où l'on peut entrer et d'où l'on peut sortir de haute et de basse mer.

— Fig.

> Mais ne sait-on pas la loi des fortunes humaines,
> Qu'elles n'ont point de *havre* à l'abri de tout vent?
> (MALHERBE.)

HAVRE (Le). Géogr. Chef-lieu d'arrond. du dép. de la Seine-Inférieure, port important de commerce, sur la Manche, au fond de la baie qui lui donne son nom, à 90 kil. O. de Rouen, sur la rive droite de la Seine, près de son embouchure dans la Manche. Directions d'artillerie et de génie; école d'hydrographie, musée, bibliothèque, etc. Ville régulièrement bâtie, remarquable par ses quais, son vaste avant-port, les sept bassins à flot de son port qui peut recevoir 500 navires, sa curieuse église de Graville, son théâtre, ses bains Frascati, son arsenal, ses chantiers de constructions, son faubourg d'Ingouville. Le Havre communique par des services périodiques avec l'Angleterre, l'Allemagne septentrionale, la Hollande, la Russie, le Portugal, l'Espagne, les États-Unis, le Mexique, la Havane et le Brésil. C'est le deuxième port de commerce de la France pour l'importation directe des denrées coloniales et l'exportation des denrées et des produits manufacturés de France. Armements pour la pêche de la baleine. François Ier fonda Le Havre en 1537, sous le nom de *Ville françoise*. Celui de *Havre-de-Grâce* lui vint plus tard d'une antique chapelle élevée dans le voisinage. Patrie de Mlle de Scudéry, Mme de La Fayette, Bernardin de Saint-Pierre et Casimir Delavigne; 106,000 hab.

HAVRER. v. n. 1re conj. (*h* asp.). Entrer dans un havre.

* **HAVRESAC.** s. m. (*h* asp.; ét. allem., *Haber*, avoine; *Sack*, sac). Sorte de sac que les soldats dans les marches d'armées et les gens de métier en courant le pays, portent sur leur dos et où ils mettent leurs provisions, leurs ustensiles, leurs outils. Le havresac d'un soldat. Le havresac d'un garçon de métier. Porter le havresac.

— Métall. Scories riches qui tombent autour de l'enclume.

HAWAÏ (Iles). Archipel de l'Océanie, entre 19e et 23e lat. N., 155e et 160e long. O. Les principales îles du groupe sont: Hawaï, Maui, Kauai, Oahu, Molokai, Lanaï, Nibau, Kahulaï, etc. Capitale, Honolulu. Sol volcanique, mais très fertile; climat chaud et sain. Café, coton, huile de ricin, indigo, sucre, tabac, etc. Superficie 16,946 kil. carrés; pop. 58,000 hab., de race malaise. Ces îles reçurent de Cook, qui les découvrit, 1778, le nom de *Sandwich*. Le gouvernement est une monarchie constitutionnelle. Le parlement, comprenant deux Chambres réunies, discute dans la langue du pays ou dans la langue anglaise. Le roi réunit pour les affaires importantes le Conseil intime, composé des ministres et d'un nombre illimité de membres élus moitié parmi les indigènes, moitié parmi les étrangers.

HAWES (Stephen). Poète anglais, né dans le comté de Suffolk, mort vers le milieu du XVIe siècle. Il a composé des poésies sans grand intérêt, mais dont les vieilles éditions sont très recherchées.

HAWKE (Edward). Amiral anglais, 1715-1781, gagna, 1759, dans la baie de Quiberon, une grande bataille contre une flotte française commandée par Conflans.

HAWKINS (Sir John). Navigateur anglais, né à Plymouth, 1520-1595. Il fit d'abord la traite des nègres, fut trésorier de la marine et membre du conseil de l'amirauté, reprit la mer sur la flotte anglaise, et s'y distingua dans plusieurs batailles. Nommé contre-amiral, puis vice-amiral, et anobli pour sa belle conduite contre la fameuse *Armada* espagnole, il mourut dans une expédition contre les Espagnols aux Antilles.

— **HAWKINS** (Sir John). Musicographe anglais, né à Londres, 1719-1789, d'abord avocat, s'éprit bientôt d'un goût prononcé pour la littérature de la musique. Il publia en 1776: *History of the science and practice of music* (Histoire de la science et de la pratique de la musique), 5 vol. in-4°, avec planches de musique, figures d'instruments et 50 portraits de musiciens.

HAWKWOOD (Sir John). V. **ACUTO**.

HAWORTHIE. s. f. (*h* asp.; pr. *a-our-ti*; de *Haworth*, nom pr.). Bot. Genre de plantes grasses, considéré comme une des nombreuses sections du genre aloès.

HAWTHORNE (Nathaniel). Littérateur américain, né à Salem (Massachusetts), 1804-1864. Parmi ses romans, remarquables par la profondeur de l'observation psychologique, on cite *la Lettre rouge A* et *la Maison aux sept pignons*.

HAXO (Nicolas). Général français, né à Lunéville vers 1759, mort au combat de La Roche-sur-Yon (Vendée), 1794. Engagé volontaire dans le bataillon des Vosges, il en devint bientôt le commandant, et se signala à Mayence, 1792-1793. Envoyé en Vendée, il devint général de brigade, s'empara de l'île de Noirmoutier, mais il échoua à l'attaque de La Roche-sur-Yon. || **HAXO** (François-Nicolas-Benoît, baron). Général et ingénieur français, neveu du précédent, né à Lunéville, 1774-1838. Il sortit de l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne et conquit tous ses grades sur les champs de bataille de la République et de l'empire. Général de division après la bataille de Mohilew, il fut blessé et pris à Culm. Il ne rentra en France qu'après la Restauration. Devenu président du comité des fortifications, il fit continuer les plans pour la défense générale du territoire français. Pair de France après 1830, il dirigea les travaux du siège d'Anvers, 1832. Haxo passe

pour avoir été le plus grand ingénieur militaire de la France au XIXe siècle. Il a laissé, en manuscrit, des études sur l'art de la fortification.

HAXTONIE. s. f. Bot. Syn. d'OLEAIRE.

HAYANGE. Géogr. Bourg de l'arr. et à 12 kil. S.-O. de Thionville (Lorraine). Nombreuses usines pour le travail du fer. Patrie du maréchal Molitor; 3,800 hab.

HAYBES. Géogr. Comm. du cant. de Fumay, arr. de Rocroi (Ardennes); 2,100 hab.

HAYDÉNINE. s. f. (h asp.; de *Hayden*, n. pr.). Minér. Hydrosilicate d'alumine naturel, trouvé dans les fissures d'un gneiss naturel à Baltimore.

HAYDN (François-Joseph). L'un des plus célèbres compositeurs de musique, né à Rohrau (Autriche), 1732-1809. Dès l'enfance, il se fit remarquer par son penchant et son aptitude pour la musique. Entré, en 1758, chez le comte de Morzin, comme second maître de sa chapelle, il passa, l'année suivante, au service du vieux prince Antoine Esterhazy, qui le mit à la tête de la sienne. Dès lors, ses productions se succédèrent sans interruption et sa renommée devint européenne. Deux voyages qu'il fit en Angleterre, où il écrivit douze de ses plus belles symphonies, la grandirent encore. Il revint ensuite à Vienne et y composa, à l'âge de 62 ans, la plus belle peut-être et la plus célèbre de ses œuvres, *la Création*. Haydn est comme on l'a dit justement : *le créateur de la symphonie*, et le développement de son génie est l'histoire même des progrès de l'art. Le nombre des œuvres que nous avons de lui est considérable : il a écrit 118 symphonies, 83 quatuors, 24 trios, 19 opéras, 5 oratorios, 163 morceaux pour le baryton, instrument aujourd'hui hors d'usage, 24 concertos pour différents instruments, 15 messes, 10 petits morceaux de musique religieuse, 44 sonates pour clavecin, 42 airs allemands et italiens, 39 canons, 13 chants à trois et quatre voix, l'harmonie et les accompagnements de 365 vieilles chansons écossaises, enfin une multitude de divertissements, de fantaisies et de morceaux pour plusieurs instruments. || HAYDN (Jean-Michel). Compositeur allemand, frère du précédent, né à Rohrau, 1737-1808. Son penchant le portait de préférence vers la musique religieuse. Il y dépassa bientôt son frère et tous les compositeurs de son temps. Il fut nommé à vingt ans maître de chapelle de l'évêque de Grosswardein, en Hongrie, puis, cinq ans après, directeur des concerts de Salzbourg. Il a composé un grand nombre d'ouvrages.

HAYDOUKS. s. m. pl. Nom donné à un peuple de Hongrie qui habitait un district compris aujourd'hui dans les comitats du Nord-Bihar et de Szoboltsch. De ce nom vient celui des *heiduques*, donné, sous Louis XIV, à des domestiques hongrois ou costumés à la hongroise.

HAYE. interj. (h asp.). Vénér. Cri des piqueurs aux chiens qui prennent le change.

HAYE. s. f. (h asp.). Agric. Flèche de la charrue.

— HAYE. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'une grande espèce de squale.

HAYE (La). Géogr. Capitale des Pays-Bas. V. LA HAYE.

— HAYE-DESCARTES (La). Ch.-l. de canton de l'arr. de Loches (Indre-et-Loire); 1,600 hab. Patrie du philosophe Descartes.

— HAYE-DU-PUITS (La). Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Coutances (Manche); 1,400 hab.

— HAYE-PESNEL (La). Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Avranches (Manche); 1,000 hab.

HAYÉ, ÉE. part. pass. du v. Hayer. S'empl. adjectiv. Champ hayé.

HAYER. v. a. 1re conj. (h asp.; pr. *è-ié*). Agric. Entourer d'une haie. Hayer un pré.

HAYES (Louis, baron DE COURMENIN DES). Diplomate français, né vers 1592, décapité à Béziers, 1632. Il fut chargé, à partir de 1621, de diverses missions dont il s'acquitta avec succès, entre autres celle d'amener Christian IV, roi de Danemark, et Gustave-Adolphe, roi de Suède, à s'allier avec la France pour arrêter les envahissements de la maison d'Autriche. Plus tard, il se jeta dans le parti de la reine mère, fut arrêté par l'ordre de Richelieu, condamné à mort et exécuté. Il a laissé : *Voyage du Levant fait par le commandement du roi, en 1621*, et *Voyage au Danemark*.

— HAYES (Isaac-Israël). Voyageur américain, 1832-1881, suivit comme chirurgien l'expédition de Kane dans les régions polaires, 1855, et la renouvela à deux reprises, en 1860 et 1869. Il a publié les relations de ses différents voyages.

HAYESÉNITE. s. f. (h asp.; de *Hayes*, n. pr.). Minér. Substance jaunâtre, à éclat soyeux, de nature encore mal déterminée.

HAYÉSINE. s. f. Minér. Biborate de chaux hydraté, trouvé en masses concrétionnées en Toscane, au Pérou et dans l'Afrique occidentale.

HAYETTE. s. f. (h asp.; pr. *è-iète*; rad. *haye*). Agric. Petite bêche pour travailler l'intérieur des haies.

HAYEUX. s. m. (h asp.; pr. *è-ieu*). Écon. rur. Ouvrier qui répare les haies.

HAYLOCKIE. s. f. (pr. *è-lo-ki*; de *Haylock*, n. pr.). Bot. Genre de plantes bulbeuses de la famille des amaryllidacées, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique du Sud.

HAYNAU (Jules-Jacques, baron de). Général allemand, né à Cassel, 1786-1853, fils de l'électeur de Hesse Guillaume Ier et de Mme de Lindenthal. Il entra au service de l'Autriche et devint feld-maréchal-lieutenant en 1844. Il eut des succès militaires dans la guerre d'Italie, en 1848 et 1849, et dans la guerre de Hongrie; mais la cruauté dont il fit preuve en plusieurs occasions fit à son nom des taches ineffaçables.

HAYNÉE. s. f. Bot. Syn. de MODIOLE, de PACOURINE et de PILÉA.

HAYON. s. m. (h asp.; pron. *è-ion*). Assemblage de pièces de bois, pour fermer le derrière des chariots.

— Claie recouverte de paille et de branchages, derrière laquelle les bergers normands s'abritent quand il pleut.

— Chandelier à chevilles sur lequel on isole les chandelles enfilées.

HAYSUEN. s. m. (h asp.; pr. *a-i-zu-ein*). Thé de Chine appelé aussi *hisowin*.

HAYTORITE. s. f. (de *Haytor*, n. géogr.). Minér. Substance presque exclusivement composée de silice.

HAY-TSING. s. m. Ornith. Espèce de faucon de la Chine et de la Tartarie.

HAYVE. s. f. V. HAVE.

HAZAEL. Roi de Syrie, détrôna Benadad, vers 876 av. J.-C., et dévasta Jérusalem. Il mourut en 833.

HAZAN. s. m. Chez les juifs, Chantre de la synagogue. On écrit aussi quelquefois *chazan*.

HAZEBROUCK. Géogr. Ch.-l. d'arrond. du dép. du Nord, sur le canal d'Hazebrouck, à 52 kil. N.-O. de Lille; station du chemin de fer de Lille, Calais et Dunkerque. Lin, houblon, céréales, tabac, etc.; commerce actif de toile, fil, plantes oléagineuses, etc. La flèche de son église a 85 m.; 10,600 hab.

HAZIS. s. m. (h asp.; pr. *a-ziss*; du gr. ἅζα, suie). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, détaché des phalènes, qui vivent en Chine et dans les îles de l'océan Pacifique.

HAZLITT (William). Littérateur anglais, né à Maidstone, 1778-1830. Il s'adonna d'abord à la peinture, puis, en 1805, il débuta dans la carrière littéraire par la publication de ses *Principes des actions humaines*, ouvrage dont la forme est ingénieuse. La philosophie, l'histoire, la politique, la critique dramatique et artistique, l'attirèrent tour à tour; il écrivit dans plusieurs journaux et fit des leçons publiques sur divers sujets, notamment sur le théâtre de Shakspeare. On cite parmi ses nombreux ouvrages : *Autour de la table*, *les Propos de table*, *le Franc Parleur*, *les Caractères des pièces de Shakspeare*, etc.

HAZON. Myth. Le cinquième des douze grands dieux de la religion slave, où il tenait à peu près la place de l'Apollon des Grecs et des Romains.

* **HÉ.** interj. (h asp.; du lat. *he*). Sert principalement pour appeler. Hé! l'ami! Hé! viens çà.

— Se dit pour avertir de prendre garde à quelque chose. Hé! qu'allez-vous faire?

— Se dit pour exprimer un avis, un reproche. *Hé!* mon père, oubliez votre rang à ma vue. (Rac.)

— Se dit pour témoigner de la commisération. Hé! mon Dieu! Hé! pauvre homme, que je vous plains! *Hé!* monsieur, peut-on voir souffrir des malheureux? (Rac.)

> *Hé!* mon Dieu, nos Français, si souvent redressés,
> Ne prendront-ils jamais un air de gens sensés? (Mol.)

— Se dit pour marquer du regret, de la douleur. Hé! qu'ai-je fait? Hé! que je suis misérable!

— Se dit pour exprimer quelque étonnement. Hé, bonjour! il y a longtemps qu'on ne vous a vu. Hé, vous voilà! je ne vous attendais pas sitôt. *Hé!* bonjour, monsieur du corbeau! (La Fontaine.)

— Se répète quelquefois en ce dernier sens. *Hé! hé!* d'où vient donc ce plaisant mouvement? (Volt.)

— Se répète aussi, dans la conversation familière, pour exprimer une sorte d'adhésion, d'approbation, etc. Hé, hé, je ne dis pas non. Hé, hé, pourquoi pas?

— *Hé* répété sert également à exprimer le rire. Hé! hé!

— *Hé quoi!* s'emploie pour exprimer l'étonnement. Hé quoi! vous n'êtes pas encore parti! *Hé* quoi! votre courroux n'a-t-il pas eu son cours? (Rac.)

> *Hé quoi!* votre valeur qui nous a devancés,
> N'a-t-elle pas pris soin de nous venger assez? (Rac.)

— *Hé bien* s'emploie : 1° pour réveiller l'attention. Hé bien! vous dormez! 2° pour exciter à faire quelque chose. Hé bien! commencez. *Hé* bien! à me venger n'est-il pas préparé? (Rac.) *Hé* bien! contentez donc l'orgueil qui vous enivre. (Boil.) 3° pour interroger. Hé bien! qu'en dirons-nous? Hé bien! comment va la santé? 4° Pour exprimer la joie ou la tristesse. Hé bien! ne vous l'avais-je pas dit que vous perdriez votre procès? *Hé* bien! c'en est donc fait, vous n'avez plus d'amis! (Corn.) *Hé* bien! chacun du moins fut heureux en rêvant. (Coll. d'Harl.) 5° pour marquer l'admiration, la surprise. 6° pour exprimer la menace. Hé bien! partiras-tu tout à l'heure? || Cette interjection se répète quelquefois. *Hé* bien! madame, *hé* bien! ils seront satisfaits. (Mol.)

— *Hé, là!* sert à arrêter, à réprimer, à calmer. Hé là! tout doucement. *Hé, là! hé, là!* mon petit ami. (Mol.)

— Souvent cette interjection se confond avec *eh*, soit pour avertir de prendre garde à quelque chose, soit pour témoigner de la commisération, soit pour marquer de la douleur, soit pour exprimer quelque étonnement. Il semble cependant que *hé* a un degré de force que n'a pas *eh*. *Hé! hé quoi! hé bien!* conviennent mieux aux émotions violentes et instantanées; *eh! eh quoi! eh bien!* aux émotions prolongées ou profondes.

— *Hée.* Orthographe employée par Piron, parce qu'il avait besoin d'une rime féminine.

> Holà! *hée!*
> Que l'on aille chercher monsieur de l'empyrée. (PIRON.)

HÉ. s. m. (h asp.). Philol. Nom de la cinquième lettre de l'alphabet hébreu. Le *hé* est une aspiration plus sensible que *alef*. || Signe numérique de cinq. || *Hé local*. Se dit du *hé* paragogique, qui se met à la fin des mots, et qui signifie *dans, vers*. || Vingt-septième lettre de l'alphabet arabe. || *Hé* ou *ha*, trente-deuxième lettre de l'alphabet turc.

HEAND (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de St-Étienne (Loire); 2,800 hab.

HEARNE (Samuel). Voyageur anglais, né à Londres, 1745-1792. Il fut chargé de découvrir une communication au Nord entre l'ancien et le nouveau continent. Il accomplit le voyage du fort du Prince-de-Galles à la rivière de Cuivre à travers des périls, des fatigues et des souffrances inouïes, 1770-1771. De retour en Angleterre, il publia la relation de son voyage.

* **HEAUME.** s. m. (h asp.; pr. *ôme*; ét. anc. haut-allem., *helm*, même signif.). Anc. art milit. Espèce de casque élevé en pointe qui couvrait la tête, le visage et le cou. Il n'y avait qu'une ouverture à l'endroit des yeux, garnie de grilles et de treillis, et qui servait de visière. L'usage s'en maintint jusqu'au XVIe siècle. Jamais il ne délaçait son *heaume*; jamais son bras, le soir, n'était las. (Edg. Quinet.)

> Ils sont prêts; chaque *heaume* est masqué de son crible.
> Tous se taisent, pas un ne bouge; c'est terrible. (V. HUGO.)

> Un blanc linceul couvrait jusqu'aux pieds le fantôme,
> Mais laissait deviner la cuirasse et le *heaume*. (H. DE BORNIER.)

— On criait autrefois : *Aux heaumes!* comme on crie aujourd'hui : *Aux armes!* || Placé au sommet d'un château, le heaume indiquait qu'on y trouvait l'hospitalité.

— Blas. Une des pièces qui figurent dans les armoiries. C'était un ornement, une marque de noblesse et des fiefs nobles qui en faisait voir les différents degrés selon sa nature et sa situation, à plus ou à moins de vue sur les deux.

— Mar. Nom que l'on donnait autrefois à la barre du gouvernail des petits bâtiments.

— Métrol. *Heaume d'or, écu heaumé*. Pièce d'or, sous Charles VI.

— Moll. Genre de coquilles univalves.

HEAUMER. v. n. 1re conj. (h asp.). Se disait pour Fabriquer des heaumes.

— HEAUMER. v. a. Armer d'un heaume.

HEAUMERIE. s. f. (h asp.). Anc. technol. Art de fabriquer des casques, des heaumes, des armures.

— Endroit où l'on fabriquait et où l'on vendait des heaumes.

HEAUMIER, ÈRE. s. (h asp.). Anc. techn. Celui, celle qui fabriquait ou vendait des heaumes. || On désignait sous ce nom tous ceux qui fabriquaient des armes.

> Advis m'est que j'oy regretter
> La belle qui fut *héaumière*. (VILLON.)

— HEAUMIER. s. m. Bot. Variété du prunellier. || Sorte de bigarreautier dont les fruits sont plus fermes que les guignes, et plus mous que les bigarreaux.

HÉAUTOGNOSE ou **HÉAUTOGNOSIE.** s. f. (pr. *é-ô-to-ghnoze* ou *é-ô-to-ghno-zi*; ét. gr., ἑαυτοῦ, de soi-même; γνῶσις, connaissance). Philos. Connaissance de soi-même.

HÉAUTOLOGIE. s. f. Didact. Syn. inusité de PSYCHOLOGIE.

HÉAUTONTIMOROUMENOS. s. m. (ét. gr., ἑαυτόν, lui-même; τιμωρούμενος, punissant). Titre d'une pièce de Térence, écrivain latin. Le sujet est la douleur d'un vieillard qui s'afflige d'avoir, par sa dureté, forcé son fils à quitter la maison paternelle.

HÉBAÏA. s. m. (h asp.). Sorte de gilet ou de veste ouverte et flottante en usage parmi les Arabes.

HÉBAL. Géogr. anc. Mont de la Palestine où les Israélites prononcèrent les malédictions ordonnées par Moïse. On dit plus souvent le mont *Hébel*.

* **HEBDOMADAIRE.** adj. 2 g. (ét. gr., ἑβδομάς, semaine, fait de ἑπτά, sept). Qui se renouvelle chaque semaine. Recueil, journal hebdomadaire. Publications hebdomadaires. Ouvrage hebdomadaire. Feuille hebdomadaire. Nouvelles hebdomadaires. On attribue la création de ce mot à Sarrasin.

— Qui appartient à la semaine.

> C'est lui qui voulut consacrer
> Le dernier jour *hebdomadaire*
> A boire, à rire, à ne rien faire. (VOLTAIRE.)

— S'est dit aussi des auteurs des écrits périodiques qui paraissent toutes les semaines. Écrivain hebdomadaire, chroniqueur hebdomadaire.

— *Notes hebdomadaires*. Notes données chaque semaine dans les classes des établissements d'enseignement.

— Pathol. *Fièvre hebdomadaire*. Fièvre qui paraît toutes les semaines.

— Voltaire en a fait un substantif dans le sens de Recueil, journal hebdomadaire.

> Je m'engageai, sous l'espoir d'un salaire,
> A travailler à son *hebdomadaire*,
> Qu'aucuns nommaient alors patibulaire. (VOLTAIRE.)

HEBDOMADAIREMENT. adv. (rad. *hebdomadaire*). Par semaine, toutes les semaines. Ce recueil paraît hebdomadairement. Les rues principales sont devenues le domaine presque exclusif de guinguettes où le bas peuple de Paris va se réunir *hebdomadairement*. (Mac-Carthy.)

HEBDOMADE. s. f. (étym. gr., ἑβδομάς, semaine). Didact. Semaine. || *Hebdomade d'années* ou *semaine d'années*. Espace de sept ans. || Bénéfice d'un hebdomadier.

* **HEBDOMADIER.** s. m. (radic. *hebdomade*). Celui qui est de semaine, dans un chapitre ou dans un couvent, pour y faire l'office et y présider. || Dans quelques monastères, l'hebdomadier était celui qui servait à table les moines pendant un certain temps marqué. || C'était aussi celui qui aidait le cuisinier ou l'officiant, ou qui rendait quelque autre service dans le monastère pendant l'espace d'une semaine. || *L'hebdomadier des morts* avait soin de l'office et des services des morts. || *L'hebdomadier de table* lisait pendant le repas.

— Adjectiv. Chanoine hebdomadier.

HEBDOMADIÈRE. s. f. (radic. *hebdomadier*). Religieuse qui est de semaine pour dire l'office et présider la communauté.

HEBDOME. s. f. (ét. gr., ἑβδομάς, semaine). Antiq. gr. Fête que l'on célébrait le septième jour de chaque mois lunaire, en l'honneur de la naissance d'Apollon. || Fête particulière que l'on célébrait, dans la famille, le septième jour après la naissance d'un enfant.

HÉBÉ. s. f. (de *Hébé*, n. myth.). Bot. Genre de jasminées. || Section du genre glaïeul.

— Entom. Jolie espèce de papillon nocturne.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

HÉBÉ. du grec ἥβη, jeunesse. Myth. Fille de Jupiter et de Junon, ou, suivant d'autres, de Junon seule. Hébé versait le nectar aux dieux; mais un jour étant tombée en présence des dieux, elle en eut tant de honte, qu'elle n'osa plus paraître depuis, et Jupiter mit Ganymède à sa place. Junon la prit à son service et lui donna le soin d'atteler son char. Cette déesse épousa Hercule lors de l'arrivée de ce héros dans le ciel.

— Iconol. On la représente couronnée de fleurs, avec une coupe d'or à la main.

— Fig. et poét. Jeune et jolie femme. C'est une Hébé, une véritable Hébé.

— HÉBÉ. Astron. La 6e planète télescopique, découverte le 1er juillet 1847 par Hencke.

HÉBÉANDRE. s. f. (étym. gr., ἥβη, duvet; ἀνήρ, ἀνδρός, étamine). Bot. Genre de la famille des polygalées. Syn. de MONNINE.

HÉBÉANTHE. adj. 2 g. (étym. gr., ἥβη, duvet; ἄνθος, fleur). Bot. Qui a les corolles velues.

HÉBÉCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits chargés de duvet.

HÉBÉCÈRE. s. m. (ét. gr., ἥβη, puberté; κέρας, corne.) Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour des espèces de l'Australie.

HÉBÉCHET. s. m. Espèce de panier que les sauvages des Antilles font avec l'écorce lisse d'une plante de la famille des amomées.

HÉBÉCLADE. adj. 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet; κλάδος, branche). Bot. Qui a les rameaux chargés de duvet.

— HEBÉCLADE. s. m. Genre d'arbrisseaux de la famille des solanées, dont l'espèce type croît au Pérou.

HÉBÉCLINE. s. m. (ét. gr., ἥβη, jeunesse; κλίνη, lit). Botan. Genre de composées eupatoriées, qui croissent dans l'Amérique tropicale.

HÉBÉGYNE. adj. 2 g. (ét. gr., ἥβη, duvet; γυνή, femelle). Bot. Qui a le pistil pubescent.

HEBEL (Jean-Pierre). Poète allemand, né près de Schopfheim (Bade), 1760-1826, professa les belles-lettres à Lœrrach et à Carlsruhe. Ses poésies, très populaires de l'autre côté du Rhin, ont été traduites en français par Buchon, 1848.

HÉBEL. Géogr. anc. V. HÉBAL.

HÉBÉLIE. s. f. Bot. Syn. de TOFIELDIE.

HEBENSTREIT (Jean-Ernest). Anatomiste, naturaliste et voyageur allemand, né à Neustadt-sur-l'Orla (Vogtland), 1703-1757. Il fit, sous les auspices du roi Frédéric-Auguste, un voyage scientifique en Afrique. De retour en Allemagne, il fut nommé professeur à l'université de Leipzig. On a de lui un poème latin *Sur l'Homme*; quatre lettres, où il rend compte au roi Auguste de son voyage en Afrique; une *Dissertation sur les plantes* qu'il avait reconnues en Afrique; un *Discours* sur les antiquités romaines qu'il avait retrouvées dans le même pays, etc.

HÉBENSTREITIE. s. f. de *Hebenstreit*, n. pr. Bot. Genre de sélaginées, établi pour des herbes ou arbrisseaux du Cap.

HÉBÉPÉTALE. adj. 2 g. (étym. gr. ἥβη, [illegible]; [illegible], pétale). Bot. Qui a les pétales [illegible] duvet.

HÉBÉPHRÉNIE. s. f. (ét. gr. ἥβη, puberté; [illegible], intelligence). Pathol. Nom des troubles intellectuels qui se produisent quelquefois à l'époque de la puberté.

HÉBÉPODE. adj. 2 g. (ét. gr. ἥβη, duvet; [illegible], pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe velu. Agaric hébépode.

HÉBER. Hist. s. Patriarche, fils de Salé, et l'un des ancêtres d'Abraham, vécut environ 400 ans, et a probablement donné son nom aux Hébreux.

***HÉBERGE.** s. f. et... V. HÉBERGER. Jurispr. Point jusqu'où un mur est censé être commun entre deux bâtiments contigus et de hauteur inégale. Un propriétaire n'est tenu de contribuer au mur mitoyen que jusqu'à son héberge.

— S'est dit autrefois pour Logement.

HÉBERGÉ, ÉE. part. pass. du v. Héberger. S'empl. adjectiv. Personne hébergée. Être bien, être mal hébergé.

HÉBERGEAGE. s. f. S'est dit pour Action d'héberger.

— Bâtiment où l'on abrite les troupeaux.

HÉBERGEMENT. s. m. Action d'héberger.

— Lieu où l'on est hébergé.

— Fig. Tout ainsi que les monarchies, aussi les sciences et disciplines changent de domicile et d'*hébergement*, selon la diversité des saisons. (Pasq.)

— Se disait pour Maison noble; maison logeable.

— Anc. jurispr. Redevance qui consistait en [illegible] certain nombre de repas à donner par an au seigneur. || Droit que l'on payait en compensation du logement dû à un seigneur ou à ses agents.

— Coutum. de Normandie. Manoir situé à la campagne.

***HÉBERGER.** v. a. 1re conj. (et anc. haut-allem. *heriberga*, campement militaire). On [illegible] après le *g* lorsque cette lettre doit être [illegible] *a* ou d'un *o*. *Nous hébergeons. J'hébergeais. Hébergeant*, etc. Fam. Recevoir chez soi, loger. Héberger quelqu'un. Notre petit château espère toujours d'avoir l'honneur de vous *héberger*, quand vous prendrez le chemin de France. (Volt.) Un Grec lui fait croire qu'il va [illegible] son palais, en attendant que les ailes lui poussent. (P. de St-Victor.)

[illegible]

— Par extens. Chez les loups qu'*héberge* [illegible] ce lieu peu fréquenté. (La Fontaine.)

— Fig. D'où vient aussi que je ne puis *héberger* cette capricieuse, la fortune. (La Font.)

— *Héberger la moisson*. La rentrer.

— S'est dit *Héberger la muire*. Charger d'eau la [illegible].

— HÉBERGER. v. n. Demeurer. Partout où nous avons *hébergé*, nos hôtes n'ont point fait difficulté de prendre de l'argent de nous. (Volt.)

— Fig. Quelque sage conduite que l'on dise avoir *hébergé* en lui. (Pasq.)

— S'HÉBERGER. v. pron. Archit. S'adosser sur et contre un mur mitoyen.

HÉBERGERIE. s. f. S'est dit pour Auberge, Maison.

HÉBERGEUR. s. m. S'est dit pour Celui qui héberge, qui donne l'hospitalité.

HÉBERT (Jacques-René), dit *le Père Duchesne*. Révolutionnaire célèbre, né à Alençon, 1755-1794. Il devint l'idole des auditeurs des clubs et fut nommé, après le 10 août, substitut du procureur de la Commune. *Le Père Duchesne*, petit journal anarchique qu'il publiait en style cynique et ordurier, lui fit une grande popularité. Il fut l'un des organisateurs du culte de la déesse Raison. Dénoncé par St-Just, il fut arrêté avec Chaumette, Ronsin, Vincent, etc. Tous montèrent, le 24 mars, sur l'échafaud. Hébert publia, outre *le Père Duchesne*, plusieurs pamphlets du même style, tels que *les Vitres cassées; Vie privée de l'abbé Maury; Nouvelle Lanterne magique; Des huit Lettres b..... patriotiques*, etc.

HÉBERTISTE. s. m. Hist. Partisan d'Hébert. Les hébertistes, ou ult a-révolutionnaires, formaient la plus violente des factions qui ont agité la Révolution.

HÉBESTOLE. s. f. (étym. gr. ἥβη, duvet; στολή, habit). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, intermédiaire entre les lamies et les saperdes, établi pour dix-sept espèces américaines.

HÉBÉTANT. part. prés. du v. Hébéter. Qui hébète.

HÉBÉTANT, ANTE. adj. Propre à hébéter. Une noire misanthropie fatigue l'âme de rêveries, de cauchemars *hébétants*. (Virey.)

— Pop. Qui fatigue, qui ennuie.

HÉBÉTATION. s. f. pr. *hé-bé-ta-cion*. État de ce qui est émoussé, hébété. Le plus souvent vous savez, veut souvent sa gloire apparaître en l'*hébétation* des sages, en la dépression des puissants, et en l'érection des simples et humbles. (Rabel.)

HÉBÉTÉ, ÉE. part. pass. du v. Hébéter. S'empl. adjectiv. Cette créature *hébétée* pinçait machinalement les cordes de son banza. (Bog. de Beauv.) L'affaissement cérébral est tellement manifeste chez les Orientaux, même indépendamment de l'emploi de l'opium, qu'ils ont l'air *hébétés* et ne savent que se résigner à la fatalité dans leurs malheurs. (Virey.)

— *Hébété de.*

[illegible]

— *Hébété par.* Combien d'hommes du plus grand mérite passent inaperçus à travers une foule d'hommes étourdis par le plaisir, ou *hébétés* par le malheur! (Boiste.) Tous mes sens étaient *hébétés* par la fatigue et le découragement. (E. About.)

— HÉBÉTÉ, ÉE. s. Personne stupide. C'est un hébété. Il parle, il agit comme un *hébété*. (Acad.)

HÉBÉTEMENT. s. m. État de celui qui est hébété. Avoir un air d'hébétement. Rome avait rendu patientes jusqu'à l'*hébétement* les douleurs des damnés d'ici-bas. (L. Blanc.)

***HÉBÉTER.** v. a. 1re conj. (et. lat. *hebetare*, de *hebes*, émoussé). L'*é* se change en *è* devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'hébète, nous hébétons, vous hébétez, ils hébètent. J'hébéterai*, etc. *J'hébéterais*, etc. Rendre stupide. La trop grande indulgence des maîtres est capable d'hébéter les enfants. L'ivrognerie hébète ceux qui s'y livrent. La pauvreté fléchit l'âme, endurcit le cœur, *hébète* l'esprit. (Boiste.) En vérité, l'amour est une maladie qui *hébète* singulièrement ses malades! (E. About.) La tyrannie énerve les faibles, les mine, les *hébète*. (P. de St-Victor.)

— S'est dit pour Émousser, affaiblir.

— Rendre insensible.

— Pop. Fatiguer, causer de l'ennui.

— S'HÉBÉTER. v. pron. S'est dit pour S'affaiblir. L'action de la vue s'était *hébétée* pour avoir été si longtemps sans exercice. (Montaigne.)

— Devenir stupide. Les esclaves s'hébètent. Les bigots s'hébètent.

— Syn. comp. HÉBÉTER, ABRUTIR. V. ABRUTIR.

HÉBÉTUDE. s. f. (rad. *hébéter*). Didact. Stupidité, démence. On dit plus souvent *hébétude mentale* ou *hébétude d'esprit*.

— Pathol. État morbide, passager ou durable, qui neutralise les facultés intellectuelles.

HÉBICHET. s. m. Relat. Espèce de tamis formé de lames de roseau ou de latanier, dont on se sert dans les sucreries des Antilles.

HÉBIE. s. f. Entom. Genre de diptères, famille des calyptérées, tribu des entomobies, établi pour une espèce excessivement rare.

HÉBINE. s. f. Hortic. Nom vulgaire d'une espèce de haricot.

HÉBON. Myth. lat. Dieu de la jeunesse et de la culture des arbres, adoré par les Campaniens. On croit que c'est le même que Bacchus ou plutôt le Soleil.

HÉBRADENDRON. s. m. pr. *é-bra-den-dron*). Bot. Genre de clusiacées garciniées, établi pour un arbre de l'île Ceylan.

***HÉBRAÏQUE.** adj. 2 g. Qui appartient aux Hébreux.

— Se dit surtout de ce qui a rapport à la langue. Langue hébraïque. Caractères hébraïques. Phrase hébraïque. Grammaire hébraïque. Bible hébraïque.

— Linguist. *Alpha et l'hébraïque*. Alphabet emprunté par les Hébreux aux Phéniciens, et qui se compose de vingt-deux lettres, qui s'écrivent de droite à gauche.

— Philol. *Caractère hébraïque*. Caractère propre à la langue hébraïque. Il y en a de deux sortes, le samaritain ou phénicien, et le chaldaïque ou judaïque, qu'on appelle aussi *hébreu carré* ou *moderne*.

— Zool. Se dit de coquilles et d'animaux, dont le corps offre des dessins qu'on a comparés à des lettres hébraïques.

— HÉBRAÏQUE. s. m. Entom. Espèce d'insecte.

— Erpét. Espèce de serpent d'Asie.

— Ichtyol. Petit poisson du genre labre.

— Moll. Nom vulgaire de plusieurs coquilles de genre différent.

HÉBRAÏQUEMENT. adv. pr. *hé-bra-i-ke-man*. A la manière des Hébreux.

HÉBRAÏSANT. part. prés. du v. Hébraïser.

***HÉBRAÏSANT.** s. m. Savant qui s'attache particulièrement à l'étude de la langue hébraïque et du texte hébreu de l'Écriture.

— Juif qui suit à la lettre les préceptes de la Bible.

— Par extens. Observateur trop scrupuleux des préceptes de l'Évangile.

HÉBRAÏSÉ, ÉE. adj. Qui a la forme, la tournure hébraïque. Dialecte hébraïsé.

HÉBRAÏSER. v. n. 1re conj. Philol. Se servir de locutions propres à la langue hébraïque.

— Connaître, parler, étudier l'hébreu.

— Adopter les dogmes, les opinions des Hébreux.

***HÉBRAÏSME.** s. m. Gramm. Façon de parler particulière à la langue hébraïque. Le grec d'Origène est mêlé d'*hébraïsmes* et de tours étrangers, comme il arrive souvent aux écrivains qui possèdent plusieurs langues. (Chateaub.) Nous avons dans notre langue quelques-unes de ces façons de parler. Nous disons *Un homme de Dieu, de la vie de Dieu, une maison de Dieu*, pour dire Un très honnête homme, du vin très bon, une maison où tout se trouve en abondance.

— Fig. Le manège du monde est un *hébraïsme* qu'il faut lire de travers; les choses y sont à rebours. (Boyer.)

HÉBRAÏSTE. s. m. Savant versé dans l'étude de la langue hébraïque. Ce mot serait préférable à Hébraïsant, en ce qu'il est analogue à Helléniste, latiniste, etc.

HÉBRE. s. m. de *Hebrus*, n. myth. Entom. Genre d'hémiptères de la tribu des reduviens, établi pour une seule espèce qui vit sur les herbes marécageuses d'Angleterre.

HÈBRE (*Hebrus*). Géogr. Fleuve de Thrace (Roumélie), prenant sa source dans les monts Rhodope, et se jetant dans le lac Stentor, près de la mer Égée; auj. *Maritza*.

***HÉBREU.** s. m. Géogr. anc. Nom du peuple juif, issu du patriarche Héber, un des ancêtres de Jacob. Les Hébreux étaient divisés en douze tribus, entre lesquelles se partageait le sol de la Palestine.

— Linguist. Langue hébraïque. Savoir l'hébreu parfaitement.

— Fig. et fam. *Ce que vous me dites est de l'hébreu pour moi. Vous me parlez hébreu*. Je n'entends rien à ce que vous me dites.

— Philol. *Hébreu rabbinique*. Nom que l'on donne aux écrits des rabbins, [illegible] *Hébreu rabbinique*. Dialecte de l'hébreu, dans lequel sont écrits les livres des rabbins.

— Se dit quelquefois adjectiv. pour Hébraïque, mais ne s'emploie pas en parlant de la langue. Le texte hébreu. Les livres *hébreux*. (Acad.)

[illegible]

HÉBRIDE. adj. (étym. fr., *hèbre*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à l'hèbre. || HÉBRIDES. s. m. pl. Tribu d'insectes hémiptères, qui ne comprend que le seul genre hèbre.

HÉBRIDES. (en anglais *Western Islands*, îles occidentales; anciennement *Hebudes*, ou *Ebudes*). Géogr. Série d'îles et îlots à l'O. de l'Écosse, en grande partie dans l'Atlantique. Elles sont au nombre d'environ 200, dont la moitié sont désertes; 105,000 hab. On les distingue en *extérieures*, que le détroit le Minsh sépare du continent, et *intérieures*. Chaque île un peu considérable a dans les terres marais et lacs. Les principales sont : *Hébrides extérieures*, du N. au S., Lewis, Harris, Nord-Uist, Benbecula, Sud-Uist, Barra; *Hébrides intérieures*, du N. au S., Skye, Rum, Egg, Coll, Tiree, Staffa, Mull, Icolmkill, Colonsay, Jura, Islay, Arran, Bute, etc. Les Hébrides ont appartenu à la Norvège; depuis 1264, elles dépendent de l'Écosse, mais n'ont été véritablement réunies qu'à la fin du XVe siècle.

— HÉBRIDES NOUVELLES. Ou archipel le QUIROS. Archipel dans la Mélanésie, au N. E. de l'Australie, comprenant, avec le groupe de Banks, 37 îles peuplées de 200,000 hab., la plupart noirs et chétifs. Sol fertile, montagnes couvertes de forêts; 2 volcans.

HÉBRIEU. s. m. Mar. Officier préposé pour délivrer les permis de navigation.

— *Parler aux hébrieux*. Locution usitée en Bretagne, et qui signifie Demander aux officiers de l'amirauté la permission de mettre en mer.

HÉBRON. Géogr. anc. Ville de Palestine (tribu de Juda), appelée d'abord *Arbé* ou *Cariath Arbé*, et auj. *El-Kalil*. Lieu où David y fut sacré, et saint Jean-Baptiste y naquit.

HÉBRUS. Temps hér. Fils de Cassandre, roi de Thrace; pour se soustraire à la vengeance de sa belle-mère Damasippe, dont il avait repoussé la passion criminelle, il se jeta dans le Rhombus, qui prit de là le nom d'Hèbre.

HEC. s. m. Techn. Forte planche qu'on pose sur la vendange, avant de la soumettre à l'action du pressoir.

— Partie inférieure d'une porte coupée en deux.

HÉCAERGE. s. f. Entom. Syn. de LIBYTHÉE.

HÉCAERGE (ét. gr. ἑκάς, loin; ἔργον, ouvrage). Myth. gr. Fille de Borée qui, avec ses sœurs, apporta les premières offrandes des Hyperboréens à Apollon de Délos. || Nymphe qui aimait beaucoup la chasse. || Surnom de Vénus et d'Hécate.

HÉCALÉ. Temps héroïq. Vieille et pauvre femme de l'Attique, qui, ayant donné l'hospitalité à Thésée, promit un sacrifice à Jupiter s'il revenait vainqueur des Sarmates. Elle mourut avant son retour, et Thésée institua les Hécalésies, pour honorer la mémoire d'Hécalé.

HÉCALÉEN ou **HÉCALÉSIEN.** Myth. gr. Surnom que Thésée donna à Jupiter, en mémoire d'Hécalé.

HÉCALÉSIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes célébrées en l'honneur de Jupiter Hécaléen, et dans le bourg d'Hécalé.

HÉCART (Gabriel-Antonin-Joseph). Littérateur français, né à Valenciennes, 1755-1838; a publié des ouvrages intéressants relatifs à l'histoire de Valenciennes et du Hainaut. Son œuvre la plus importante est un *Dictionnaire rouchi-français*, le seul que l'on possède de cet idiome.

HÉCASTOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ἕκαστος, chacun; φύλλον, feuille). Bot. Genre de papilionacées, établi pour une espèce de l'Amérique méridionale.

HÉCASTOSIE. s. f. (étym. gr. ἕκαστος, chacun). Bot. Nom d'une certaine force particulière qui amène la séparation des parties constituantes d'un végétal.

HÉCATE. s. f. Amas pyramidal de matières fécales qui se forme dans les lieux d'aisances, sous la lunette.

— Entom. Espèce de papillon.

— Erpét. Espèce de tortue d'Amérique.

HÉCATE. Myth. Diane considérée comme divinité des enfers.

Le pouvoir terrible qu'elle exerçait dans les enfers l'a fait prendre quelquefois pour le séjour des ombres, pour la mort même, et *des cendres chez Hécate* a signifié chez les poëtes la même chose que Mourir.

[illegible]

— HÉCATE. Astron. La 100e planète télescopique, découverte le 11 juillet 1868 par Watson.

HÉCATÉBOLE. adj. 2 g. (ét. gr. ἑκάς, loin; βάλλω, je lance). Myth. gr. Surnom d'Apollon et de Diane.

HÉCATÉE. s. f. (de *Hécate*, n. myth.). Bot. Genre d'euphorbiacées acalyphées, qui croissent à Madagascar.

HÉCATÉE. s. f. Antiq. gr. Statue d'Hécate. Les Athéniens la plaçaient devant la porte de leur demeure.

— Myth. gr. Nom de certaines apparitions d'une grandeur gigantesque qui avaient lieu, disait-on, pendant les Hécatésies.

HÉCATÉE. de Milet. Logogr. L'un des plus anciens historiens et géographes grecs. Il écrivit vers 500 av. J.-C. Il composa deux ouvrages importants, dont il ne subsiste plus que des fragments : l'un, géographique, est intitulé *Πε-ρίοδος γῆς* ou *Περιήγησις*; l'autre, historique, porte le titre de *Γενεαλογίαι*. Le premier était une description de l'Europe, de l'Asie, de l'Égypte et de la Libye; l'autre, un recueil, sous forme de généalogies, des fables et des traditions des Grecs.

— HÉCATÉE, d'Abdère. Écrivain contemporain d'Alexandre le Grand et de Ptolémée Ier. Il ne reste que quelques fragments des ouvrages historiques qu'il a composés.

HÉCATÉSIE. s. f. (de *Hécate*. nom myth.). Entom. Genre de lépidoptères crépusculaires, créé pour une espèce d'Australie.

HÉCATÉSIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Hécate, chez les Athéniens, et à Stratonicée, en Carie.

HÉCATOLITHE. s. f. (étym. *Hécate*, nom myth.; gr. λίθος, pierre). Minér. Pierre de lune, variété nacrée de spath adulaire.

***HÉCATOMBE.** s. f. (ét. gr., ἑκατόν, cent; βοῦς, bœuf). Sacrifice de cent bœufs, ou de cent animaux de différente espèce, que faisaient les Anciens. Il n'avait lieu que dans les grandes occasions, surtout dans les calamités publiques, comme en temps de peste ou de famine. On élevait cent autels de terre et de gazon, où on immolait à la fois autant de victimes. Offrir une hécatombe. Apaiser le ciel par des hécatombes. Si le dieu assiste l'homme, l'homme le reconnaît par l'*hécatombe*. (P. de St-Victor.)

[illegible]

— Ce mot, qui signifie proprement Sacrifice de cent bœufs, a été appliqué plus tard à tout sacrifice solennel, [illegible] dans lequel on immolait plusieurs victimes.

— Fig. Pourquoi se faire une idée assez basse de Dieu pour croire qu'il aime à être cajolé par nos louanges, et qu'il s'apaise par nos *hécatombes*? (D'Ablancourt.)

— Massacre, effusion de sang humain.

[illegible]

— Par plaisant. Je ferais une *hécatombe* de sots pour sauver un rhumatisme à un homme aimable. (Voltaire.)

— Pharm. Nom d'un collyre aujourd'hui hors d'usage.

HÉCATOMBÉEN. adj. m. Antiq. gr. Surnom sous lequel Jupiter était adoré à Gortyne en Crète. || Surnom d'Apollon.

HÉCATOMBÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête en l'honneur d'Apollon, que l'on célébrait le premier jour du mois hécatombéon. || Fête de Junon à Argos et à Egine. || Sacrifice que les cent villes laconiennes offraient en commun.

HÉCATOMBÉON. s. m. Chron. Nom donné au premier mois de l'année chez les Athéniens, parce qu'on célébrait en ce mois les *Hécatombées*, ou fêtes d'Apollon. Il répondait à juillet et août.

HÉCATOMPÉDON. s. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent; πούς, pied). Antiq. gr. Nom qu'on donnait au temple de Minerve, dans la citadelle d'Athènes, parce qu'il avait cent pieds de largeur.

HÉCATOMPHONIE. s. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent; φόνος, meurtre). Antiq. gr. Sacrifice de cent victimes. Les Athéniens offraient à Mars une hécatomphonie. || Fête chez les Messéniens, en l'honneur de ceux qui avaient tué cent ennemis.

HÉCATOMPOLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἑκατόν,

[illegible] Ville [illegible] Ant. gr. Surnom de l'île de Crète et de [illegible].

HÉCATOMPYLOS (Ville aux cent portes). Géogr. anc. Un des noms de Thèbes en Égypte.

— HÉCATOMPYLOS. Ville de l'ancienne Hyrcanie, capitale des Parthes ; auj. *Damghan*.

HÉCATONCHIRE. adj. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent ; χείρ, main). Myth. gr. Surnom des trois géants, Cottus, Briarée et Gygès, fils du Ciel et de la Terre.

HÉCATONCOTYLE. s. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent ; κοτύλη, sorte de mesure). Moll. Syn. d'HECTOCOTYLE.

HÉCATONDRACHMA. s. m. (pr. *é-ka-ton-drak-ma*). Pharm. Emplâtre aujourd'hui inusité.

HÉCATONGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἑκατόν, cent ; γράφω, j'écris). Recueil de cent figures contenant des pensées, des sentences.

HÉCATONIE. s. f. (de *Hécate*, nom myth.). Bot. Section du genre renoncule, ayant pour type la renoncule scélérate, espèce très vénéneuse.

HÉCATONNÈSE (*Hecatonnesus*). Géogr. Groupe d'îles de la mer Égée, sur la côte de l'Éolie, à l'E. de Lesbos ; auj. *Musconisi* (îles Souris).

HÉCATONSTYLE. s. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent ; στῦλος, colonne). Archit. Portique, édifice à cent colonnes.

— Antiq. rom. Se disait particulièrement du grand portique du théâtre de Pompée à Rome.

HÉCATONTARCHIE. s. f. (ét. gr., ἑκατόν, cent ; ἀρχή, commandement). Anc. art mil. Subdivision de la phalange grecque. L'hécatontarchie était composée de 128 soldats d'infanterie légère.

— Compagnie de la milice grecque actuelle.

HÉCATONTARQUE. s. m. Anc. art milit. Chef d'une hécatontarchie.

HÉCATOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἑκατόν, cent ; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles sont composées de cinquante paires de folioles.

HÈCHE. s. f. (*h* asp. ; rad. *hec*). Techn. Espèce de ridelle qui garnit chacun des côtés d'une voiture.

HECK (Jean van). Peintre hollandais, né à Quaremonde, près Oudenarde, vers 1625. Après un long séjour à Rome, il revint se fixer à Anvers, où il mourut dans un âge avancé. Ses tableaux de fleurs, de fruits, de vases et ses paysages sont recherchés.

HÉCLA (Mont). Géogr. Volcan d'Islande, près de la côte S.-E. Il est d'une forme conique et terminé par trois pointes, dont la plus élevée atteint une hauteur de 1,557 m. Il est principalement composé de basalte et complètement isolé. Ses éruptions ont été quelquefois simultanées avec celles du Vésuve ou de l'Etna.

HÉCOTE. s. m. Erpét. Syn. de HÉCATE.

HECQUET (Adrien du). Poète français, né à Crépy (Picardie), en 1510 ou 1515, mort prieur du couvent des carmes à Arras. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, entre autres *[illegible] Heresiarum Laus*; *le Chariot de l'année*, livre de piété en prose et en vers ; *l'Orphéide*, recueil de poésies françaises, etc.

— HECQUET (Philippe). Médecin, né à Abbeville, 1661-1737, étudia d'abord la théologie, puis la médecine, qu'il pratiqua à Paris. Il devint doyen de la faculté en 1712, et entra au couvent des carmélites du faubourg Saint-Jacques, en 1727. Son *Traité de la saignée*, publié en 1707, à Chambéry, fit croire que Le Sage l'avait eu en vue quand il peignit son docteur Sangrado. Il a laissé de nombreux écrits sur la médecine, entre autres : *De la Digestion des aliments et des Maladies de l'estomac*, etc.; *Novus medicinæ Conspectus*, etc., et *le Naturalisme des convulsions dans les maladies*.

*** HECTARE**. s. m. (de *hecto*, et de *are*). Métrol. Mesure de superficie qui contient cent ares ou dix mille mètres carrés.

HECTARÉ, ÉE. part. pass. du v. Hectarer. S'emploie adjectiv. Propriété, pièce de terre hectarée.

HECTARER. v. a. (1re conj.). Mesurer à l'hectare.

HECTE. s. m. (étym. gr., ἑκτεύς, setier, sixième). Métrolog. anc. Mesure de superficie des Grecs valant la sixième partie du phlètre ou près de deux ares. || Mesure de capacité chez les Athéniens pour les matières sèches, valant la sixième partie du médimne ou 8 lit. 80.

HECTICITÉ. s. f. Pathol. Dépérissement provenant de la fièvre hectique. On dit plus ordinairement *hectisie*.

HECTICOPYRE. s. f. (ét. gr., ἑκτικός, continuel ; πῦρ, feu). Pathol. Fièvre hectique.

*** HECTIQUE**. adj. 2 g. (du gr. ἑκτικός, continuel). Pathol. Se dit d'une fièvre lente et continue, accompagnée d'une diminution progressive de l'embonpoint et des forces. Fièvre hectique essentielle. Fièvre hectique symptomatique. || *Pouls hectique*. Pouls faible et fréquent dans la phtisie avancée, l'empyème et la fièvre lente.

— Zool. [illegible] hectée, ainsi appelés à cause de leur corps long, mince et étroit.

*** HECTISIE**. s. f. Pathol. État de ceux qui ont la fièvre hectique. L'*hectisie*, comme la consomption et la colliquation, est, dans la majeure partie des cas, le signal d'une atteinte grave portée à la vie. (Charbonnier.) On voit des individus parcourir toutes les phases de cette fièvre, tomber dans l'état extrême d'*hectisie* qu'on appelle marasme, et mourir sans que l'examen du cadavre puisse faire reconnaître aucune lésion organique. (Id.)

HECTO. (du gr. ἑκτόν, contracté de ἑκατόν, cent). Mot grec qui précède les noms de mesure et désigne une unité cent fois plus grande.

— HECTO. s. m. Abréviation d'hectogramme. Ce paquet pèse six hectos.

HECTOCOTYLE. s. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent ; κοτύλη, ventouse). Molluq. Corps vermiforme, trouvé sur l'argonaute, et dont on n'a pu encore déterminer la nature, quoique les nombreuses ventouses qui recouvrent une de ses faces le rendent semblable à un bras de poulpe.

HECTOÉDRIE. s. f. (ét. gr., ἕκτος, sixième ; ἕδρα, base). Minér. État d'un cristal hectoédrique.

HECTOÉDRIQUE. adj. 2 g. (rad. *hectoédrie*). Minér. Se dit d'un prisme hexagone, de la coupe transversale médiane duquel part [illegible] vers chaque pôle six faces qui n'ont une égale inclinaison que deux à deux.

*** HECTOGRAMME**. s. m. (ét. gr., ἑκατόν, cent ; fr. *gramme*). Métrol. Mesure de poids qui vaut cent grammes.

*** HECTOLITRE**. s. m. (de *hecto*, et de *litre*). Métrol. Mesure de capacité qui contient cent litres.

HECTOMÈTRE. s. m. (de *hecto*, et de *mètre*). Métrol. Mesure de longueur égale à cent mètres.

HECTOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui est relatif à l'hectomètre.

HECTOR. Temps hér. Fils aîné de Priam et d'Hécube, époux d'Andromaque, père d'Astyanax. Le plus fort et le plus vaillant des Troyens ; il retarda par son courage la chute d'Ilion. Après avoir fait tomber Patrocle sous ses coups, il fut tué par Achille en combat singulier. Hector reçut les honneurs héroïques dans sa patrie et à Thèbes.

HECTORÉE. s. f. Bot. Genre de composées vernoniées, dont l'espèce type croît au Mexique.

HECTOSTÈRE. s. m. (de *hecto*, et de *stère*). Métrol. Mesure de cent stères.

HÉCUBE. s. f. Moll. Syn. de DONACE.

HÉCUBE. Temps hér. Fille de Cisséus, roi de Thrace, épouse de Priam, roi des Troyens, dont elle eut 19 enfants, qui périrent presque tous pendant le siège de Troie. Dans le partage des prisonniers entre les vainqueurs, elle échut à Agamemnon, selon la fable suivie par Euripide dans sa tragédie, et fut changée en chienne en voulant se précipiter dans la mer du navire qui la transportait en Grèce.

— HÉCUBE. Astron. La 108e planète télescopique, découverte le 2 avril 1869 par Luther.

HÉCUBÉE. s. f. Bot. Genre de composées sénécionidées, dont l'espèce type croît au Mexique.

HÉCYRE. s. f. (du grec ἑκυρά, belle-mère). Philol. Titre d'une comédie de Térence.

HÉDARD. adj. m. S'est dit pour Léger, prompt, actif. Cheval hédard.

HÉDAROME. s. m. (ét. gr., ἡδύς, agréable ; ἄρωμα, parfum). Bot. Genre de myrtacées dont l'espèce type croît en Australie.

HEDDA. Astron. La 207e planète télescopique, découverte le 17 octobre 1879 par M. Palisa.

HÉDÉ. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Rennes (Ille-et-Vilaine) ; 900 hab.

HEDEMARKEN. Géogr. District administratif de Norvège, province de Aggerhuus, traversé dans toute sa longueur par la Glommen et beaucoup d'autres cours d'eau ; superficie 26,316 kil. carrés ; pop. 120,600 hab. ; sol fertile, mais point de ville.

HÉDENBERGITE. s. f. (de *Hédenberg*, n. pr.). Minér. Variété de pyroxène de Suède.

HÉDÉOME. s. m. Botan. Genre de labiées mélissinées, dont les espèces connues habitent l'Asie et l'Amérique.

HÉDÉRA. s. m. (mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre lierre.

HÉDÉRACÉ, ÉE. adj. (du latin *hedera*, lierre). Bot. Qui ressemble au lierre. || HÉDÉRACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre lierre.

HÉDÉRÉ, ÉE. adj. (du lat. *hedera*, lierre). Bot. Qui ressemble au lierre, qui a rapport au lierre.

— HÉDÉRÉE. s. f. Chim. Syn. d'HÉDÉRINE.

— Adjectiv. Gomme hédérée. Résine hédérée.

HÉDÉRIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *hedera*, lierre ; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles du lierre.

HÉDÉRIFORME. adj. 2 g. (ét. lat., *hedera*, lierre ; *forma*, forme). Anatom. Se disait d'une veine en forme de lierre.

HÉDÉRINE. s. f. (du latin *hedera*, lierre). Suc gommo-résineux qui découle du tronc des vieux lierres, dans les pays chauds, anciennement employé en médecine. || Alcaloïde que certains chimistes prétendent avoir découvert dans les graines du lierre.

HÉDÉRIQUE. adj. (du lat. *hedera*, lierre). Chim. Se dit d'un corps acide cristallin qu'on extrait des graines du lierre commun.

HÉDÉRORCHIS. s. m. (pr. *é-dé-ror-kiss* ; étym. lat., *hedera*, lierre ; gr. ὄρχις, orchis). Bot. Genre de la famille des orchidées, établi pour une seule espèce.

HÉDINGE. s. m. Hortic. Nom que l'on donne, aux environs de Paris, aux drageons que poussent les pois de primeur cultivés en pleine terre, lorsqu'ils ont été gelés. Ces hédinges donnent souvent une récolte aussi avantageuse que la tige principale.

HEDIO (Gaspard). Théologien allemand et l'un des premiers réformateurs, né à Ettlingen (margraviat de Bade), 1494-1552, prédicateur à Mayence, puis à Strasbourg. Après l'établissement de la réforme à Strasbourg, il alla remplacer Bucer comme président du consistoire de Cologne. Parmi les ouvrages qu'il a laissés, nous citerons son *Chronicum germanicum*.

HEDJAZ. Géogr. Région d'Arabie à l'O., qui appartient à l'empire ottoman, située le long de la côte E. de la mer Rouge ; 1,500 kil. sur 270 ; villes principales : La Mecque, Médine, Thaïef et Djeddah. Au N. sont les monts Oreb et Sinaï. Sol peu fertile. Elle est peuplée principalement d'Arabes sédentaires et de Bédouins. Ancienne patrie des Amalécites, des Madianites, des Édomites ou Iduméens, etc.

HEDJERA. s. f. Femme eunuque de l'Inde.

HEDLINGER ou **HETTLINGER** (Jean-Charles). Célèbre graveur de médailles, né à Schwytz (Suisse), 1691-1771. Il fut appelé en Suède par Charles XII, qui le nomma directeur de ses monnaies, et il y passa de longues années. Nommé intendant de la cour, membre de l'Académie des sciences, il fut contraint de quitter ce pays, dont le climat lui était contraire, et revint à Schwytz, d'où il ne sortit plus.

HÉDOBIE. s. f. (ét. gr., ἔδω, je ronge ; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des ptiniores, parasites du bois mort et qu'on rencontre fréquemment sur les vieux saules aux environs de Paris.

HÉDONE. s. f. Bot. Genre de plantes établi pour placer la lychnide grandiflore.

HÉDONISME. s. m. (du gr. ἡδονή, plaisir). Philos. Système qui fait du plaisir le but de l'existence.

HÉDOUVILLE (Gabriel-Marie-Théodore-Joseph, comte d'). Né à Laon, 1765-1825, général de brigade en 1793, de division en 1797, mit fin à la chouannerie à son retour de Saint-Domingue. Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, 1801, chambellan de l'empereur, sénateur, etc., il vota la déchéance de Napoléon et fut créé pair, 1815.

HÉDRA. s. f. Chir. Fracture du crâne. || Partie la plus déclive d'un abcès.

— Anat. Se disait pour l'anus et les excréments.

HÉDRE. s. f. Chim. Syn. d'HÉDÉRINE.

HÉDRÉOGLOSSE. adj. 2 g. (ét. gr., ἑδραῖος, stable ; γλῶσσα, langue). Zool. Qui a la langue préhensile.

HÉDRURIDE. s. f. (ét. gr., ἑδραῖος, stable ; οὐρά, queue). Helminth. Genre de vers intestinaux, groupe des nématoïdes, établi pour une seule espèce. On dit aussi *hédruris*.

HEDWIG (Jean). Célèbre botaniste allemand, né à Kronstadt (Transylvanie), 1730-1799. Parmi ses nombreux ouvrages, celui *De Fibræ vegetabilis et animalis Ortu* est devenu classique.

HEDWIGE ou **AVOIE** (Sainte). Fille de Berthold, duc de Carinthie, et sœur d'Agnès de Méranie, 1172-1243, mariée à 12 ans à Henri, duc de Silésie et de Pologne, fonda l'abbaye de Trebnitz. Fête le 15 octobre.

— HEDWIGE. Reine de Pologne, 1371-1399, fille de Louis le Grand, roi de Hongrie, élue reine de Pologne, 1384, mariée à Jagellon, grand duc de Lithuanie, 1386, contribua à répandre le christianisme parmi ses nouveaux sujets.

HEDWIGIE. s. f. (de *Hedwig*, n. pr.). Bot. Syn. d'ANOECTANGIE et de SCHISTIDIE. || Genre de mousses comprenant plusieurs espèces d'Europe. || Genre de térébinthacées du Brésil.

HÉDYBIE. s. f. (étym. gr., ἡδύς, agréable ; βίος, vie). Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des mélyrides, établi pour une dizaine d'espèces du sud de l'Afrique.

HÉDYCARPE. s. f. (étym. gr., ἡδύς, agréable ; καρπός, fruit). Bot. Genre d'euphorbiacées, établi pour des arbres de Sumatra.

HÉDYCARYE. s. f. (étym. gr., ἡδύς, agréable ; κάρυον, noix). Bot. Genre de la famille des monimiacées, établi pour des arbres de la Nouvelle-Zélande. On dit aussi *hédycaire*.

HÉDYCHION. s. m. (pr. *é-di-kion* ; ét. gr., ἡδύς, doux ; χιών, flocon). Botan. Genre de zingibéracées, établi pour des herbes des contrées tropicales de l'Asie.

HÉDYCHRE. s. m. (ét. gr., ἡδύχροος, d'une couleur agréable). Entom. Genre d'hyménoptères de la tribu des chrysidiens, remarquables par la beauté de leurs couleurs, et dont les quelques espèces connues se rencontrent toutes en Europe.

HÉDYCRÉE. s. f. (ét. gr., ἡδύς, doux ; κρέας, chair). Bot. Syn. de LICANIE.

HÉDYCHROUM. s. m. (pr. *é-di-kro-omm* ; étym. gr., ἡδύς, agréable ; χρόα, couleur). Antiq. Espèce de pâte parfumée et colorée, que l'on brûlait dans des cassolettes.

HÉDYOSME. s. m. (étym. gr., ἡδύς, doux, agréable ; ὀσμή, odeur). Bot. Genre de chloranthées d'Amérique.

HÉDYOTE. s. f. Bot. Syn. d'HÉDYOTIDE.

HÉDYOTÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'HÉDYOTIDÉ.

HÉDYOTIDE. s. f. (ét. gr., ἡδύς, doux ; οὖς, ὠτός, oreille). Botan. Genre de rubiacées, établi pour trente espèces des régions les plus chaudes des deux continents. On dit aussi *hédyotis*.

HÉDYOTIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hédyotide. || HÉDYOTIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des rubiacées, ayant pour type le genre hédyotide.

HÉDYPHANE. s. m. (ét. gr., ἡδυφανής, qui jette un éclat agréable). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des hélopiens, établi pour plusieurs espèces de la Perse et de la Russie.

— Minér. Espèce de phosphate de plomb arsénifère que l'on trouve à Langbanshytta, en Suède.

HÉDYPNOÏDE. s. f. Bot. Syn. d'HYOSÉRIDE. On dit aussi *hédypnois*.

HÉDYPOTÈS. s. m. (étym. gr., ἡδύς, doux ; πότης, buveur). Myth. Surnom de Bacchus.

HÉDYSARÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἡδύς, doux ; ἄρωμα, parfum). Bot. Qui ressemble au sainfoin. || HÉDYSARÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des légumineuses papilionacées, ayant pour type le genre sainfoin.

HÉDYSAROÏDE. adj. Bot. Synon. d'HÉDYSARÉ.

HÉDYSAROÏDÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *hédysarum* ; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble au sainfoin. || HÉDYSAROÏDÉES. s. f. pl. Section du genre oseille, comprenant les espèces qui ont du rapport avec le sainfoin.

HÉDYSARUM. s. m. (pron. *é-di-za-romm* ; du grec ἡδύσαρον, sainfoin). Botan. Nom scientifique du genre sainfoin.

HEEMER. s. m. (*h* asp. ; pr. *é-merr* ; de l'allem. *Eimer*, seau de bois). Métrol. Mesure de liquides, en Allemagne.

HEEMSKERK (Martin VAN VEEN, dit). Peintre d'histoire, né au hameau de Heemskerk, 1498-1574. Il fut élève de Schoreel, dont il imita si bien la manière qu'on s'y méprenait. On l'a surnommé sans raison le *Raphaël de la Hollande*.

HEERE (Lucas de). Peintre, dessinateur et poète flamand, 1534-1584. Il fut élève de Franc-Flore, qui lui enseigna à composer les sujets pour les peindre sur verre. Il travailla longtemps à Fontainebleau pour Catherine de Médicis. Rentré dans sa patrie, il s'y adonna à peindre le portrait, et y acquit une grande renommée. Ses dessins à la plume sont très recherchés. Il était aussi poète, et l'on a de lui, notamment, *le Jardin de poésie*.

HEEREN (Arnold-Hermann-Louis). Célèbre historien allemand, né à Arbergen, près de Brême, 1760-1842, fut professeur d'histoire à Gœttingue, et membre associé de l'Académie des inscriptions de France. Il a laissé des ouvrages d'histoire très estimés, entre autres *Idées sur la politique et le commerce des peuples de l'antiquité*, *Manuel historique du système politique des États de l'Europe et de leurs colonies*, *Manuel d'histoire ancienne*, *Essai sur l'influence des croisades*, couronné par l'Institut de France, etc.

HÉÉRIE. s. f. (*h* asp. ; de *Heer*, n. pr.). Bot. Genre rapporté aux anacardiacées, établi pour un arbre du Cap.

HEESTERT. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 13 kil. de Courtrai ; 2,200 hab.

HEGEL (Georges-William-Frédéric). Célèbre philosophe allemand, né à Stuttgart, 1770-1831. Il fut précepteur en Suisse et à Francfort, enseigna publiquement à l'université d'Iéna, fut recteur du gymnase à Nuremberg, puis professeur de philosophie à Heidelberg. Appelé à Berlin, en 1818, il y occupa jusqu'à sa mort la chaire qu'avait professé Fichte. D'après Hegel, le principe universel, d'où il fait dériver tout son système, c'est l'*idée* qui ne fait qu'un avec l'être et dont le développement est l'essence. Cette *idée* embrasse à la fois Dieu, la nature et l'homme. Dieu et la nature, Dieu et l'humanité ne font qu'un ; aucun de ces trois termes n'existe par lui-même et ne saurait être distinct des deux autres, de sorte que tous les trois se développent en même temps et marchent vers la perfection d'un même pas. On ne saurait nier que Hegel n'ait été un homme d'un génie hors ligne et une grande intelligence. Ses ouvrages abondent en vues ingénieuses et fécondes, en idées justes et neuves sur une foule de sujets. Les principaux sont : *la Phénoménologie de l'esprit*, *la Logique*, *l'Encyclopédie des sciences philosophiques*, *la Philosophie du droit*, *les Leçons sur la philosophie de l'histoire*, *les Leçons sur l'esthétique*, *les Leçons sur la philosophie de la religion*, et *les Leçons sur l'histoire de la philosophie*.

HÉGÉLIANISME. s. m. Philos. Doctrine de Hegel.

HÉGÉLIEN, ENNE. adj. Qui a rapport à Hegel ou à son système. La philosophie hégélienne. Il a regardé... quelles formes bizarres

prenait la fumée des pipes au-dessus des dissertations *hege iennes*. (Th. Gaut.)

— HÉGÉLIEN. s. m. Partisan de Hegel. Un hégélien. Des hégéliens.

HÉGÉLOCHUS. L'un des lieutenants d'Alexandre. Il assista au passage du Granique, chassa les Perses des îles de la mer Égée, et fut tué à la bataille d'Arbelles, en 331 av. J.-C.

HÉGÉMAQUE. adj. f. (étym. gr. ἡγέομαι, je conduis; μάχη, combat). Myth. gr. Surnom de Diane à Sparte.

HÉGÉMON. s. m. Entom. Syn. de GOLIATH.

HÉGÉMON. de Thasos. Poète comique athénien, de l'ancienne comédie. Il vivait du temps de la guerre du Péloponnèse.

HÉGÉMONE. adj. f. (du gr. ἡγεμών, conducteur). Myth. Surnom de Diane.

— HÉGÉMONE. s. f. Nom que les Athéniens donnaient à l'une des Grâces qu'ils honoraient principalement.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, sur la famille duquel les entomologistes ne sont pas d'accord, et établi pour une seule espèce du Mexique.

* **HÉGÉMONIE.** s. f. (du grec ἡγεμών, conducteur). Antiq. gr. Prééminence qu'exercèrent alternativement, pendant des époques inégales, les villes d'Athènes, de Sparte, de Thèbes. || Dans l'origine, ce mot désignait la direction, la suprématie qui alternait d'une cité à l'autre dans les fédérations de l'antiquité. On en trouve des exemples dans l'Étrurie, dans le Latium, et jusque dans la Gaule. Le généralissime ne jouissait de son autorité que pour l'expédition qu'on entreprenait, sans pouvoir s'immiscer dans l'administration intérieure des États qui se soumettaient ainsi à sa direction.

— S'applique aux États modernes. L'hégémonie de la Prusse en Allemagne.

— HÉGÉMONIES. s. f. pl. Antiq. Fêtes arcadiennes en l'honneur de Diane.

HÉGÉSIANAX. Historien grec d'Alexandrie, vivait au IIe siècle av. J.-C. Athénée veut qu'il soit le véritable auteur des *Troica*, publiées sous le nom de *Céphalon* ou *Cephalion Gergithius*.

HÉGÉSIAQUE. s. m. Philos. Disciple de Hégésias.

HÉGÉSIAS. Philosophe de l'école cyrénaïque, florissait vers l'an 300 av. J.-C.; une secte appelée *hégésiaque*. Il soutenait que, la somme des maux dépassant celle des biens, la mort était préférable à la vie.

HÉGÉSIPPE. Orateur athénien, contemporain de Démosthène (IVe siècle av. J.-C.), adversaire de Philippe. Deux discours, qui figurent parmi ceux de Démosthène, *sur l'île d'Halonèse et sur le traité avec Alexandre*, sont attribués par les anciens grammairiens à Hégésippe.

— HÉGÉSIPPE. Poète athénien de la comédie nouvelle. Il vivait vers 300 av. J.-C.

— HÉGÉSIPPE. Le plus ancien historien ecclésiastique. Né juif, dans le cours du IIe siècle de notre ère, il se fit chrétien. De son *Histoire de l'Église depuis la mort de Jésus-Christ* il nous reste cinq fragments, conservés par Eusèbe.

HÉGÉTORIE. s. f. (du gr. ἡγέτωρ, commandement, général). Antiq. gr. Procession dans laquelle on portait des branches de figuier, pendant les plyntéries à Athènes.

HÉGÈTRE. s. m. (étym. gr., ἡγητήρ, chef). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, dont l'espèce type habite Madère et Ténériffe. On dit aussi *hégitre*.

HÉGÉTRIE. s. f. Antiq. gr. Syn. de HÉGÉTORIE.

HEGEWISCH (Dietrich-Hermann), Historien allemand, né à Quackenbrück, près d'Osnabruck, 1740-1812. Nous citerons parmi ses nombreux ouvrages: *Histoire des Allemands, depuis Conrad Ier jusqu'à Henri II*, *Histoire du gouvernement de Maximilien Ier*, *Caractères et mœurs des Allemands du moyen âge*, *Aperçu général de l'histoire de la civilisation allemande*, etc., etc.

* **HÉGIRE.** s. f. (de l'arabe *hejireth*, fuite). Chronol. Ère des mahométans, qui commence à l'époque où Mahomet s'enfuit de La Mecque. La première année de l'hégire répond à l'année 622 de J.-C. Ce ne fut que dix-sept ou dix-huit ans après cet événement que le calife Omar ordonna que les musulmans compteraient par années de l'hégire. Pour le commencement de cette époque, on remonta au premier mois de l'année arabe, quoique ce ne fût qu'au second mois que cette fuite arriva.

— Chron. *Année de l'hégire*. V. MAHOMÉTANE (Année).

HÉGOUMÈNE ou **HÉGUMÈNE**. s. m. (du gr. ἡγούμαι, je conduis). Commun. relig. Nom que l'on donne à l'abbé ou supérieur d'un monastère grec.

HÉGRIN. Ange qui, suivant l'hérésiarque Hermias, étendait sa domination sur les bêtes.

HÉIA. s. m. Relat. Nom que les Samoyèdes donnent à l'Être suprême.

HÉICÈTE. s. m. Hist. relig. V. HICÈTE.

HEIDELBERG. Géograph. Ville du grand-duché de Bade (cercle du Bas-Rhin), sur le Neckar, à 21 kil. S.-E. de Manheim. Université très-fréquentée, fondée en 1386. Établissements scientifiques et artistiques, palais des grands-ducs et de l'université. Dans le voisinage, existent les ruines imposantes de l'ancien château des comtes palatins, dont l'une des caves contient le fameux tonneau de Heidelberg, qui jauge 140,000 litres; 24,500 hab.

HEIDRUN. Myth. scand. Nom de la chèvre céleste dont le lait, trait chaque jour, suffit à nourrir tous les habitants du Walhalla.

***HEIDUQUE.** s. m. (du hongr. *haydu*, fantassin). Volontaire esclavon. Souvent il va voir ses anciens amis les *heiduques*, sans toutefois prendre part à leur dangereux métier. (Mérimée.) || Fantassin hongrois.

— Se disait autrefois, en France, de certains domestiques qui étaient vêtus à la hongroise, et qui portaient la livrée de leurs maîtres. Venaient ensuite... un prince jaune, tout frais habillé de Dusautoy, accompagné d'une espèce d'*heiduque* à figure de Turc. (De Gonc.)

— Adjectiv. Les chevaux et les équipages sont tenus par des Anglais avec un soin merveilleux. Vous les avez vus cent fois, cent fois vous avez admiré leur élégante simplicité, et la taille des valets *heiduques*. (Ch. de Boigne.)

HEIL. s. m. Myth. septentr. Idole des Anglo-Saxons.

HEILIPE. s. m. (étym. gr., εἰλίπους, qui a les pieds flexibles). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, comprenant près de cent soixante-dix espèces toutes américaines.

HEILTZ-LE-MAURUPT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Vitry-le-François (Marne); 750 hab.

HEIM. s. m. (*h* asp.). Vitic. Sorte de raisin du département de la Moselle.

HEIM! interj. Sert à marquer le sentiment qu'éprouve une personne qui s'arrête avec complaisance sur la pensée qui l'occupe, et cherche à en pénétrer celui à qui elle parle. *Heim* a un ton moins aigu que *hein*.

> [illegible]
>
> (FABRE D'ÉGLANTINE.)

HEIM (François-Joseph). Peintre d'histoire français, né à Belfort (Haut-Rhin), 1785-1865. Il obtint à vingt ans le grand prix de Rome et fut nommé membre de l'Académie des beaux-arts en 1829. Outre des tableaux d'histoire, Heim a laissé un grand nombre de portraits remarquables par la ressemblance.

HEIMDALL (pron. *ein-dal*). Myth. scand. Le gardien des dieux dans le paradis d'Odin. Il se tient à l'entrée du ciel, pour empêcher les géants d'y pénétrer, voit la nuit comme le jour à cent lieues autour de lui, et entend l'herbe croître sur la terre et la laine sur les brebis. Heimdall doit combattre avec Loke à la fin des siècles. Ce sera lui qui embouchera la trompette dont le son doit réveiller tous les dieux à la fin du monde.

HEIMÉE. s. f. Bot. Syn. de JONGERMANNIE.

HEIMER. s. m. (*h* asp.). Métrol. Mesure de liquides en Allemagne.

HEIMVÉ. s. m. V. HEMVÉ.

* **HEIN.** interj. (*h* asp.). Exclamation dont on accompagne quelquefois une interrogation ou une phrase qui exprime l'étonnement. Il sert aussi pour sonder la personne à qui l'on s'adresse. Voulez-vous, hein? Hein, que dites-vous donc là?

> [illegible]
>
> (HAUTEROCHE.)
>
> [illegible]

— Implique aussi une idée de triomphe, de supériorité. Hein! Est-ce bien dit? Est-ce bien fait?

— S'emploie aussi fréquemment pour faire répéter ce qu'on a mal entendu. Hein! plaît-il? Hein! qu'avez-vous dit? C'est une expression de mauvais ton.

— Sert à exprimer le bruit qui accompagne chaque effort de l'ouvrier dans plusieurs professions, celui qui accompagne le coup de hache, la chute d'un lourd pilon élevé à force de bras, etc.

HEINE (Salomon). Philanthrope allemand, né à Hanovre, 1766, mort en 1844 à Hambourg, où il avait acquis une immense fortune, dont il fit le plus noble usage. Il distribua la plus grande partie de cette fortune, évaluée à quarante et un millions, en legs à divers établissements de bienfaisance. || HEINE (Henri). Poète et prosateur allemand, neveu du précédent, né à Dusseldorf, 1799-1856. Il étudia le droit et fut reçu docteur à Gœttingue, où il abjura le judaïsme et se fit baptiser luthérien, 1825. Il était poète avant tout, et ses essais en littérature furent peu heureux; il échoua à Berlin, à Munich et partit pour l'Italie. Ses *Tableaux de voyage* (*Reisebilder*) commencèrent sa réputation. Il eut alors l'idée de donner une seconde édition, expurgée et sous le nouveau titre de: *Livre des chants* (*das Buch der Lieder*), de ces mêmes poésies que le public avait si froidement accueillies d'abord. Elles furent saluées cette fois d'applaudissements enthousiastes. En 1833, bien qu'il fût venu depuis deux ans se fixer à Paris, il fit paraître à Hambourg, sous le titre: *Beiträge zur Geschichte der neueren schönen Literatur in Deutschland* (Essais sur l'histoire de la littérature moderne en Allemagne), et en 1835, à Paris, sous le titre de *l'Allemagne*, un ouvrage remarquable par la verve et l'ironie qu'il y déploie contre « la vieille Germanie ». Il est le moins ... dans les lettres ... *Atta Troll* est un morceau satirique dirigé contre ses compatriotes. Son *Romancero*, grand recueil de romances et de poésies ..., fut son dernier ouvrage.

HEINECCIUS (Jean Gottlieb), en allemand *Heinecke*. Célèbre jurisconsulte, né à Eisenberg (duché d'Altenbourg), 1681-1741. Ses nombreux ouvrages sont pleins de ... Les plus estimés sont les suivants: *Antiquitatum romanarum jurisprudentiam illustrantium Syntagma*; *Elementa juris civilis*, ...; *Elementa juris civilis, secundum ordinem Pandectarum*, etc.

HEINSIE. s. f. (de *Heinsius*, nom pr.). Bot. Genre de rubiacées gardéniées, établi pour des arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance.

HEINSIUS (Daniel). Philologue hollandais, né à Gand, en 1580 ou 1581-1655, historiographe des États de Hollande. Il a laissé des poésies latines, une tragédie: *Herodes infanticida*, un poème: *De Contemptu mortis*, les *Orationes* et quelques ouvrages historiques. || HEINSIUS (Nicolas). Fils du précédent, né à Leyde, 1620-1681. Aussi célèbre que son père, comme philologue et poète, il fut en outre diplomate et eut des missions en Suède, en Russie et en Allemagne. On a de lui, outre ses *poésies* latines, d'excellentes éditions annotées de *Claudien*, d'*Ovide* et de *Virgile*. || HEINSIUS (Antoine). Homme d'État de la même famille, 1641-1720. Ambassadeur en France, il fut menacé par Louvois, pour avoir refusé d'accéder à quelques-unes de ses demandes, d'être envoyé à la Bastille. Grand ami de Guillaume d'Orange, grand pensionnaire en Hollande depuis 1689, il s'y montra l'un des plus ardents ennemis de Louis XIV. Après la paix d'Utrecht, il vit sa popularité et son crédit s'évanouir rapidement.

HEINZIE. s. f. (de *Heinz*, nom pr.). Bot. Syn. de DIPTERYX.

HEISTER (Laurent). Célèbre chirurgien, né à Francfort-sur-le-Mein, 1683-1758. Reçu docteur à Leyde (1708), il professa à Altorf et à Helmstædt. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de médecine, d'anatomie et de chirurgie, et mérita le titre de père de la chirurgie en Allemagne. Son traité de *Chirurgie* a été traduit en latin, en espagnol, en anglais et en français.

HEISTÉRIE. s. f. (de *Heister*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des olacinées de l'Amérique tropicale. || *Heistérie coccinée*, Genre d'arbrisseau nommée à la Martinique *bois à perdrix*. || Syn. de MURALTIE.

HEKELGEM. Géogr. Commune du Brabant (Belgique), à 20 kil. de Bruxelles; 2,400 hab.

HÉKORIME. s. f. Bot. Syn. de STREPTOPE.

HÉLA. s. f. Myth. scand. La Mort, déesse du monde souterrain, fille de Loke.

HÉLAGABALE. Myth. syr. V. ÉLAGABAL.

HÉLAMYS. s. m. (pr. *é-la-miss*; étym. gr. ἕλη, chaleur du soleil; μῦς, rat). Mamm. Rongeur un peu plus gros que notre lièvre commun et qui se creuse un terrier comme le lapin. Il forme un genre à part détaché de celui des gerboises et ne comprenant qu'une seule espèce qui habite l'Afrique australe.

HÉLARCTOS. s. m. (ét. gr., ἕλη, chaleur du soleil; ἄρκτος, ours). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, formé aux dépens des ours.

* **HÉLAS.** interj. (pr. *é-lass*; étym. fr., *hé*; adj. *las*, qui s'est dit pour Malheureux). Sert à exprimer principalement la tristesse, la douleur morale. Hélas! que deviendrons-nous? Hélas! ayez pitié de moi. Hélas! quel malheur! que je vous plains! *Hélas!* je ne puis voir qui des deux est mon fils. (Corn.) *Hélas!* je cherche en vain. Rien ne s'offre à ma vue. (Racine.) *Hélas!* comme elle s'est trompée! (Boss.) Les irrévérences dont *hélas!* on déshonore ce divin mystère. (Id.) *Hélas!* sais-je destiné à couvrir toutes les plaies d'une illustre famille? (Fléch.) *Hélas!* sans la santé, que m'importe un royaume! (La Font.) *Hélas!* c'est de ma main qu'il doit recevoir un coup terrible. (J.-J. Rouss.)

> [illegible]
>
> (LA HARPE.)
>
> [illegible]
>
> Que toujours deux voisins aux [illegible]
>
> (ANDRIEUX.)
>
> [illegible]
>
> (LA FONTAINE.)

— Dans le style familier, et surtout dans le style marotique, on dit bien *las* pour hélas.

> [illegible]
>
> (VOLT.)
>
> [illegible]
>
> (BÉRANGER.)

— Fam. S'emploie quelquefois substantiv. Faire de grands hélas. Hélas! — Que cet *hélas* a de peine à sortir! (Corn.) Voyez le bel *hélas* qu'elle nous donne ici. (Mol.) Voilà un *hélas* qui me fait savoir que j'ai deviné juste. (Destouches.) Il me répond par un *hélas* qui me fait grand'pitié. (La Mennais.)

> [illegible]
>
> (LA FONTAINE.)

HELBEH. s. m. Bot. Nom vulgaire du fenugrec dans le Levant.

HELBLINDE. Myth. scand. Frère de Loke, le génie du mal.

HELCÉSAÏTE. s. m. Hist. relig. V. ELKASAITE.

HELCIAIRE. s. m. (étym. gr., ἕλκω, je tire). Antiq. rom. Homme de peine, matelot chargé de haler des cordages. Le chant des helciaires.

HELCION. s. m. Moll. Genre de coquilles comprenant deux espèces, dont l'une doit être rapportée au genre patelle, et l'autre au genre ancyle.

HELCOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἕλκος, plaie; λόγος, discours). Médec. Traité des ulcères.

HELCON. s. m. (ét. gr., ἕλκω, je tire). Entomol. Genre d'hyménoptères de la tribu des ichneumoniens, famille des braconides, dont l'espèce type se rencontre dans presque toute l'Europe.

HELCOSE. s. f. (du gr. ἕλκος, même signif.). Chir. Ulcération.

HELCTIQUE. adj. 2 g. (du grec ἕλκω, j'attire). Médec. Épispastique, vésicant. Peu usité.

— Substantiv. *Un helctique*, c'est-à-dire Un remède helctique.

HELCYDRION. s. m. (du gr. ἑλκύδριον, petit ulcère). Chir. Ulcère superficiel de la cornée transparente.

HELCYSTRE. s. m. (ét. gr., ἑλκυστήρ, qui sert à tirer). Chir. Crochet dont on se sert quelquefois pour tirer le fœtus hors du sein de la mère.

HELDER (Le). Géogr. Ville forte de la Hollande septentrionale, port militaire sur le détroit de Marsdiep, dans la mer du Nord, vis-à-vis du Texel, à 73 kil. N. d'Amsterdam; 20,000 hab. La flotte hollandaise y fut prise par les Français en 1795.

HÉLÉ, ÉE. part. pass. du v. Hêler. S'empl. adjectiv. Vaisseau hêlé. Navire hêlé.

HÉLÉASTRE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ἀστήρ, astre). Bot. Genre de la famille des composées astéroïdées, établi pour des espèces du nord de l'Amérique.

HÉLÉE. s. f. (étym. gr., ἠλεός, fou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, tribu des cossyphènes, comprenant une douzaine d'espèces qui vivent en Australie.

HÉLÉNA. Géogr. Bourg de la Gaule belgique, où Clodion et ses Francs furent défaits par Aétius, vers 447. On hésite sur son emplacement entre *Lens* (Pas-de-Calais), *Hesdin* et *Hallènes* ou *Halène* près de Péronne.

HÉLÈNE. s. f. (de *Hélène*, n. pr.). Entom. Espèce de papillon.

— Astron. Une des deux étoiles de Castor et Pollux. || La 101e planète télescopique, découverte le 15 août 1868 par Watson.

— Erpét. Espèce de couleuvre.

— Hortic. Variété de tulipe. || *Hélène-Grégoire*. Variété de poire.

— Ichtyol. Espèce de murène.

— Météorol. Nom donné anciennement au feu Saint-Elme.

HÉLÈNE (Sainte-). Géogr. Île de l'océan Atlantique, d'origine volcanique, située entre l'Afrique et l'Amérique, à 1,700 kil. de l'une, et 3,000 de l'autre. Elle a 122 kil. carr. et 7,000 h. Le ch.-l. est *Jamestown*. Climat tempéré et salubre, côtes abruptes, n'offrant qu'un endroit abordable. Une chaîne de montagnes la traverse, entre deux plaines d'une médiocre fertilité. Dans la plus grande de ces deux plaines, nommée *Longwood*, est l'habitation qu'occupa et où mourut Napoléon. Découverte par le Portugais Jean de Nova, 1502, le jour de la fête de sainte Hélène, elle appartient aux Anglais depuis 1673.

HÉLÈNE. Princesse grecque, célèbre par sa beauté, que la Fable dit fille de Jupiter, transformé en cygne, et de Léda, femme de Tyndare, roi de Sparte. Mariée à Ménélas, elle lui fut ravie par le Troyen Pâris, fils de Priam, et causa ainsi la guerre de Troie. Après la prise de cette ville, elle retourna à Sparte mais en fut chassée à la mort de son époux, et se réfugia à Rhodes, où elle fut pendue par l'ordre de Polyxo, dont le mari Tlépolème avait péri sous les murs de Troie. Une autre version veut qu'Hélène, jetée par une tempête, avant d'arriver à Troie, sur les côtes d'Égypte, y fut retenue par le roi Protée, et que Ménélas l'y vint reprendre après la guerre.

— Le nom de cette princesse est devenu commun pour exprimer une beauté séduisante et recherchée et une femme infidèle. Il ne se dit d'ailleurs que par ironie et dans le style badin. Au lieu de m'armer contre le Pâris qui m'avait soufflé mon *Hélène*, je lui sus bon gré de m'en avoir défait. (Le Sage.)

— Par extens.

> Plus d'une *Hélène* au beau plumage
> [illegible] (LA FONTAINE.)
> Une *Hélène* a soufflé cette ardeur meurtrière;
> [illegible] (L. RACINE.)

— HÉLÈNE (Sainte). Mère de Constantin le Grand, épousa Constance-Chlore, quand il n'était qu'officier dans la garde prétorienne. Répudiée par lui lorsqu'il fut nommé césar, elle embrassa le christianisme. Elle fut toute sa vie la bienfaitrice des pauvres, et mourut à Nicomédie, 327. On la fête le 18 août.

HÉLÉNÉEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Syn. de HELLÉNIEN.

HÉLÉNÉION. s. m. Bot. Syn. d'HÉLÉNIE.

HÉLÉNÈNE. s. f. Chim. Carbure d'hydrogène [illegible].

HÉLÉNIDE. s. [illegible] (d'*Hé*[illegible], n. pr.). Entom. [illegible]

HÉLÉNIE. s. f. (d'*Hélène*, n. pr.). Bot. Genre de composées, tribu des sénécionidées, comprenant environ treize espèces américaines.

HÉLÉNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hélénie. || HÉLÉNIÉES. s. f. pl. Sous-tribu de composées sénécionidées ayant pour type le genre hélénie.

HÉLÉNIEN, ENNE. adj. et s. Hist. relig. Nom que l'on donne aux disciples de Simon le Magicien, à cause d'Hélène, sa concubine, que ce sectaire prétendait être le Saint-Esprit.

HÉLÉNIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes à Lacédémone en l'honneur d'Hélène.

HÉLÉNINE. s. f. (du lat. *helenium*, aunée). Chim. Substance volatile concrète, qu'on tire de la racine d'aunée par la distillation, et connue sous le nom vulgaire de *camphre* ou *essence d'aunée*. || Quelques chimistes ont donné le même nom à l'inuline, parce qu'on l'a tirée d'abord de l'aunée hélénie.

HÉLÉNION. s. m. (d'*Hélène*, n. pr.). Bot. Syn. d'HÉLÉNIE. || Nom vulgaire d'une espèce d'aunée.

HÉLÉNOL. s. m. (rad. *hélénine*). Chim. Stéaroptène cristallisable extrait de l'aunée.

HÉLÉNUS. Fils de Priam, habile devin, fut l'esclave de Pyrrhus, dont il gagna l'amitié; ce prince lui fit épouser Andromaque et lui donna, en mourant, une partie de ses États.

HÉLÉOCHARIDE. s. f. (pr. *é-lé-o-ka-ri-de*; étym. gr. ἕλος, marais; χάρις, grâce). Bot. Genre de cypéracées, tribu des scirpées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans les marais d'Europe.

HÉLÉOCHLOÉ. s. f. Bot. Syn. de SPOROBOLE.

HÉLÉODROMIE. s. f. (ét. gr., ἠλεός, fou; δρομεύς, coureur). Entomol. Genre de diptères némocères de la famille des tanystomes, dont l'espèce type vit en Angleterre.

HÉLÉOPHAGE. adj. 2 g. (étym. gr., ἧλος, clou; φάγω, je mange). Helminth. Se dit d'un ver qui vient dans les bubons.

* **HÉLÉPOLE.** s. f. (ét. gr., ἑλεῖν, prendre; πόλις, ville). Anc. art milit. Machine en forme de tour, inventée par Démétrius Poliorcète et employée par les Anciens aux siéges des villes. Cette machine était supportée par des tortues et contenait des béliers d'une grandeur extraordinaire. L'*hélépole* s'arrêta en penchant effroyablement d'un seul côté. (G. Flaub.)

HÉLEPTE. s. f. Bot. Syn. d'HÉLIOPSIDE.

* **HÉLER.** v. a. 1re conj. (*h* asp.; de l'angl. *to hail*, saluer). Prend un accent grave sur la 1re syllabe quand celle qui suit est muette, excepté au futur et au conditionnel. *Je hèle. Je hélerai. Tu héleras.* Mar. Appeler, faire un cri à la rencontre d'un navire, pour demander d'où il est, où il va, ou pour faire d'autres questions à l'équipage. Héler un navire. De sa voix joyeuse et grasse, qui semble toujours *héler* un canot dans le brouillard, le nabab appelle. (A. Daudet.)

— Par extens. Appeler quelqu'un de fort loin. Héler quelqu'un.

— Absol. Héler avec un porte-voix.

— SE HÉLER. v. pron. S'appeler réciproquement.

HÉLEUX. s. m. (*h* asp.). Ornith. Espèce de héron de Saint-Domingue.

HELGAUD ou **HELGALD** (en latin *Helgacitus* ou *Helgacidus*). Historien français, moine de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Vivait dans la première moitié du XIe siècle. Ami du roi Robert, il a écrit le panégyrique de ce prince, *Epitome vitæ Roberti regis*.

HELGOLAND ou **HELIGOLAND.** *Ile des Saints*; anc. *Herta*, la Terre. Géogr. Ilot de la mer du Nord, près presque à égale distance des bouches de l'Elbe et du Weser. Les Anglais s'en emparèrent en 1801 et en firent un dépôt d'armes et de marchandises. Aujourd'hui, ce n'est plus guère qu'un rendez-vous de baigneurs; 2.300 h., Frisons d'origine. Ch.-l., *Oberland* ou *Helgoland*. Cette île est menacée d'être engloutie par la mer.

HÉLI. Grand prêtre des Juifs, né vers 1257 av. J.-C., mort vers 1159, succéda à Samson, et fut frappé de cécité dans sa vieillesse pour avoir, d'après la Bible, négligé de punir ses fils coupables d'une conduite dissolue.

HÉLIACTIN. s. m. (pr. *é-li-ak-tinn*; ét. gr., ἥλιος, soleil; ἀκτίν, rayon). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des colibris.

HÉLIACTIS. s. m. Bot. Syn. de MICRASTERIAS.

HÉLIADE. s. m. Ornith. Syn. de CAURALE.

HÉLIADES. (du gr. ἥλιος, soleil). Myth. gr. Sept fils du soleil, nés de l'humidité du sol de l'île de Rhodes, ou de la nymphe Rhodos. Quatre d'entre eux étant devenus jaloux de leur frère Ténage, le tuèrent, et s'enfuirent dans différents pays. Les deux Héliades qui n'avaient point pris part au meurtre restèrent à Rhodes. || Sept filles du Soleil et de Clymène. A la mort de Phaéton, leur frère, elles furent changées en aunes et en peupliers, et leurs larmes en grains d'ambre. On les appelle aussi *phaétonides*.

* **HÉLIANTHE.** s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, type de la tribu des hélianthées, originaire d'Amérique, auquel appartiennent le tournesol et le topinambour. Il comprend une centaine d'espèces de plantes herbacées vivaces, bisannuelles ou annuelles, dont plusieurs sont intéressantes, soit à cause de leur utilité, soit à cause de leur agrément.

— *Hélianthe tubéreux.* Le topinambour.

HÉLIANTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hélianthe. || HÉLIANTHÉES. s. f. pl. Sous-tribu de composées sénécionidées, ayant pour type le genre hélianthe.

* **HÉLIANTHÈME.** s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ἄνθεμον, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des cistinées, établi pour près de cent espèces qui habitent les régions chaudes de l'ancien et du nouveau continent.

HÉLIANTHÉMOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *hélianthème*; gr. εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à un hélianthème.

— HÉLIANTHÉMOÏDE. s. f. Botan. Nom qu'on donne quelquefois aux ficoïdes, parce que leurs fleurs ne s'épanouissent que lorsque le soleil brille, et qu'elles se tournent toujours de son côté.

HÉLIANTHÈRE. s. f. Bot. Syn. d'HÉLICIE.

HÉLIANTHOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *hélianthe*; gr. εἶδος, ressemblance). Zool. Qui ressemble à la fleur appelée *soleil*.

— HÉLIANTHOÏDES. s. m. pl. Zool. Classe d'animaux sans vertèbres, comprenant ceux qui ont la bouche couronnée de tentacules non rétractiles.

HÉLIAPTEX. s. m. Ornith. Syn. de BUBO.

* **HÉLIAQUE.** adj. (du grec ἥλιος, soleil). Astron. Se dit du lever et du coucher d'un astre, lorsque ces phénomènes s'opèrent en même temps que le lever ou le coucher du soleil. || *Astre héliaque.* Astre qui se lève ou se couche dans les rayons du soleil. || *Coucher héliaque.* Coucher d'un astre qui entre dans les rayons du soleil, et qui par là devient invisible. || *Lever héliaque.* Lever d'une étoile ou d'une planète, lorsqu'elle sort des rayons du soleil, et que l'on commence à l'apercevoir le matin avant le lever de cet astre.

— Phys. *Spectre héliaque.* Spectre coloré formé par la décomposition des rayons solaires.

— HÉLIAQUES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête en l'honneur du soleil.

HÉLIAQUEMENT. adv. D'une manière héliaque; en même temps que le lever ou le coucher du soleil.

HÉLIAS. s. m. Ornith. Syn. de CAURALE.

HÉLIASE. s. f. (ét. gr., ἡλιάσις, qui se chauffe au soleil). Ichtyol. Genre de la famille des sciénoïdes, renfermant six espèces dont l'une de la Martinique, les autres de la mer des Indes. L'espèce type, appelée *chauffe-soleil*, est un petit poisson de dix centimètres de longueur, qui se tient dans les fentes de rocher exposées au soleil.

***HÉLIASTES.** s. m. pl. (du gr. ἥλιος, soleil). Antiq. gr. Nom que portaient, à Athènes, les membres d'un tribunal dont les assemblées, tenues en plein air, commençaient au lever du soleil. Le tribunal des héliastes connaissait de l'adultère, du rapt, de la concussion et des causes civiles les plus graves. Il se composait ordinairement de cinquante ou de deux cents membres; mais les héliastes eux-mêmes pouvaient porter ce nombre à quinze cents, en s'adjoignant les juges des autres tribunaux.

HÉLIASTRE. s. m. (étym. gr., ἥλιος, soleil; ἀστήρ, étoile). Échin. Genre d'échinodermes de la section des astéries.

HÉLICARION. s. m. Moll. Genre de mollusques qui se rapproche des hélices et des arions.

* **HÉLICE.** s. f. (du gr. ἕλιξ, circuit). Géom. Ligne engendrée par l'enroulement sur un cylindre de révolution de l'hypoténuse d'un triangle rectangle dont un des côtés est enroulé sur la base du cylindre.

— Anat. Partie extérieure de l'oreille.

— Archit. *Escalier en hélice.* Escalier composé de marches qui tournent avec une même inclinaison autour d'un pilier cylindrique. || Petite volute qui entre dans la composition du chapiteau corinthien. || *Hélices entrelacées.* Celles qui sont tortillées ensemble.

— Astron. Un des noms de la constellation de la Grande Ourse. Les Anciens lui ont donné ce nom parce qu'elle tourne toujours autour du pôle dans un même cercle, sans se coucher jamais.

— Crust. Genre de l'ordre des décapodes brachyures, famille des catométopes, tribu des ocypodiens, dont la seule espèce connue est originaire du Japon.

— Mécan. Nom donné quelquefois à la vis d'Archimède.

— Mar. Appareil de propulsion formé d'un ou de plusieurs segments d'hélice plongeant dans l'eau et mus par la vapeur. Navire à hélice. Cet homme était simplement Sauvage, l'inventeur des *hélices*. (Alp. Karr.)

— Moll. Genre de mollusques gastéropodes pulmonés et à coquille, dont l'espèce type est l'escargot des vignes qu'on emploie comme aliment, et, en médecine, pour faire des sirops adoucissants ou un bouillon qui a les mêmes propriétés que celui de veau.

— Myth. gr. Fille d'Olénus, qui, avec sa sœur Éga, éleva Jupiter. Ce dieu la mit au nombre des constellations.

HÉLICÉ, ÉE. adj. (rad. *hélice*). Moll. Qui est contourné en spirale. || Qui ressemble à une hélice. || HÉLICÉS. s. m. pl. Famille de l'ordre des mollusques gastéropodes célopnés, ayant pour type le genre hélice.

HÉLICELLE. s. f. Moll. Genre proposé pour des hélices n'ayant pas de bourrelet à l'ouverture.

HÉLICÈNE. s. m. Chim. Syn. d'HÉLICOÏDINE.

HÉLICHROA. s. m. Bot. Syn. d'ÉCHINACÉE.

HÉLICHRYSE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; χρυσός, or). Bot. Genre de composées sénécionidées, tribu des gnaphaliées, originaires des parties chaudes de l'ancien continent, cultivées dans les jardins sous le nom vulgaire d'*immortelles* et dont les espèces principales sont l'hélichryse d'Orient, l'hélichryse à bractées, l'hélichryse fétide et l'hélichryse à grandes fleurs.

HÉLICHRYSÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hélichryse. || HÉLICHRYSÉES. s. f. pl. Section de la sous-tribu des sénécionidées gnaphaliées, ayant pour type le genre hélichryse.

HÉLICHRYSOÏDE. adj. 2 g. Bot. Syn. d'HÉLICHRYSÉ.

HÉLICIDE. adj. (étym. fr., *hélice*; gr. εἶδος, aspect). Moll. Qui se rapporte au genre hélice. || HÉLICIDES. s. f. pl. Famille de mollusques gastéropodes ayant pour type le genre hélice.

HÉLICIE. s. f. (ét. gr., ἕλιξ, contour). Bot. Genre de la famille des protéacées grevillées, établi pour des arbres des contrées chaudes de l'Asie.

HÉLICIEN, ENNE. adj. Didact. Qui appartient à l'hélice.

— Anat. Se dit d'un muscle du pavillon de l'oreille.

— Substantiv. L'hélicien.

HÉLICIER. s. m. Moll. Animal qui habite les hélices.

HÉLICIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *helix*, limaçon; *forma*, forme). Conchyl. Qui a la forme d'une coquille de limaçon.

HÉLICIGONE. s. m. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; γωνία, angle). Moll. Genre de coquilles univalves, rattaché aux hélices.

HÉLICIN, INE. adj. Anat. Qui est contourné en hélice. Artères hélicines.

— HÉLICINE. s. f. Moll. Genre de gastéropodes, voisin des cyclostomes, établi pour près de quatre-vingts espèces dont une fossile trouvée aux environs de Paris, et dont les autres habitent le Grand Océan et l'océan Indien.

— Chim. Matière cristallisée résultant de l'action de l'acide azotique faible sur la salicine. || Principe sulfuré retiré de l'escargot.

— Pharm. Mucilage de limaçon, employé comme pulmonaire.

— HÉLICINES. s. f. pl. Moll. Troisième sous-famille des hélicinés divisée en quatre genres.

HÉLICINÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à une hélicine. || HÉLICINÉS. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes ayant pour type le genre hélicine.

HÉLICINIDE. adj. Moll. Syn. d'HÉLICINÉ.

HÉLICITE. s. f. (du gr. ἕλιξ, hélice). Conchyl. Coquille fossile, turbinée en vis, et notamment celle dont les spires sont roulées sur elles-mêmes.

HÉLICITE. s. m. Hist. relig. Nom donné à des personnes pieuses, qui, au VIIe siècle, vivaient dans la solitude et glorifiaient Dieu par des danses et des chants religieux, à l'exemple de Moïse et de Marie. On les appelle aussi *hicètes*.

HÉLICOBLÉPHARON. adj. (ét. gr., ἑλικός, mobile; βλέφαρον, paupière). Mythol. Qui a des paupières mobiles. Surnom de Vénus.

HÉLICOBOLE. s. m. Bot. Syn. de CEUTHOSPORE.

HÉLICODONTE. s. m. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; ὀδούς, ὀντος, dent). Moll. Sous-genre de coquilles univalves, comprenant les espèces chez lesquelles l'ouverture de la coquille est munie de dents.

HÉLICOGÈNE. s. f. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; γεννάω, j'engendre). Mollusq. Genre de coquilles univalves, comprenant les espèces globuleuses qui ont le bord droit de l'ouverture épaissi et renversé au dehors.

HÉLICOÏDAL, ALE. adj. Anat. Qui est en forme d'hélice. Organe hélicoïdal.

— Qui a rapport à l'hélicoïde.

— Mécan. *Mouvement hélicoïdal.* Mouvement analogue à celui d'un point sur une hélice. Tout mouvement peut être assimilé à un mouvement hélicoïdal. On dit aussi *hélyçoïdal*.

HÉLICOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *hélice*; gr. εἶδος, forme). Didact. Qui ressemble à une hélice. Roues hélicoïdes. Spirale hélicoïde.

— Anat. S'est dit de la tunique vaginale du cordon spermatique.

— Géom. *Parabole hélicoïde.* Ligne courbe que produit la parabole ordinaire, quand on enroule son axe autour de la circonférence d'un cercle.

— Mar. *Propulseur hélicoïde.* Un des noms donnés à l'hélice.

— HÉLICOÏDE. s. m. Géom. Surface engendrée par une droite, qui s'appuie constamment sur une hélice et sur l'axe vertical du cylindre droit où est tracée cette courbe et fait un angle constant avec cet axe. || *Hélicoïde droit.* Hélicoïde engendré par une droite faisant un angle droit avec l'axe. || *Hélicoïde développable.* Surface engendrée par une droite mobile qui glisse sur une hélice à laquelle elle est continuellement tangente.

HÉLICOÏDINE. s. f. Chim. Substance obtenue en faisant agir l'acide azotique sur la salicine.

HÉLICOLIMACE. s. f. (rad. *hélice*, et *limace*). Mollusq. Genre de coquilles univalves. || Syn. de VITRINE.

HÉLICOMÈTRE. s. m. (ét. fr., *hélice*; gr. μέτρον, mesure). Mécan. Appareil propre à mesurer la puissance effective de l'hélice dans les bateaux à vapeur, ainsi que la résistance du navire.

HÉLICOMYCE. s. f. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; μυκός, mousse). Bot. Genre de champignons.

* **HÉLICON.** s. m. Géogr. anc. Montagne de la Grèce, sur les confins de la Phocide et de la Béotie, consacrée aux Muses et où se trouvaient la source du Permesse et les fontaines Aganippe et Hippocrène. Le bourg d'Ascra, aujourd'hui *Zagora-Vouni*, était au pied.

— Fig. Séjour des Muses, de la poésie. Et moi, de l'*Hélicon* malheureux Bélisaire. (Del.)

Sur le haut *Hélicon* leur veine méprisée
Fut toujours des neuf Sœurs la fable et la risée.
(BOILEAU.)

— Fig. *Être au sommet, au bas de l'Hélicon.* Être un grand, un mauvais poète. || *Parvenir au sommet de l'Hélicon.* Obtenir de grands succès poétiques. || *Ramper aux marais de l'Hélicon.* Être un très mauvais poète.

La foule obscure
Qui rampe aux marais d'*Hélicon*. (VOLTAIRE.)

— Astron. anc. Une des taches de la lune.

— Mus. anc. Lyre à neuf cordes. || Instrument inventé par les mathématiciens musiciens pour trouver les rapports des consonances.

HÉLICONÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une héliconie. || HÉLICONÉES. s. f. pl. Famille des musacées, ayant pour type le genre héliconie.

HÉLICONIADES. s. f. pl. Myth. gr. Les Muses qui habitaient le mont Hélicon.

HÉLICONIDE. adj. (ét. fr., *héliconie*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui se rapporte à l'héliconie. On dit aussi *héliconite* et *héliconien*. || HÉLICONIDES. s. f. pl. Tribu de lépidoptères diurnes, ayant pour type le genre héliconie.

HÉLICONIDES. s. f. pl. Myth. gr. Synon. d'HÉLICONIADES.

HÉLICONIE. s. f. (d'*Hélicon*, nom myth.). Bot. Genre de la famille des musacées héliconiées, originaires de l'Amérique tropicale. || Syn. de STRÉLITZIE.

— Entom. Genre de lépidoptères de la famille des diurnes, tribu des héliconides, établi pour un certain nombre d'espèces, dont la plupart habitent le Brésil et la Guyane.

HÉLICONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une héliconie. || HÉLICONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des musacées.

HÉLICONIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui appartient au mont Hélicon.

— Antiq. gr. Surnom de Neptune adoré à Hélice, ville d'Achaïe. || Surnom de Jupiter, père des Muses.

— Entom. Qui ressemble à une héliconie. Syn. d'HÉLICONIDE. || HÉLICONIENS. s. m. pl. Seconde division du genre papillon.

HÉLICONITE. s. m. Entom. V. HÉLICONIDE.

HÉLICOPHANTE. s. m. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; φαντασία, apparence). Moll. Genre de coquilles dont l'une appartient au genre vitrine et l'autre au genre hélice.

HÉLICOPIDE. s. m. (ét. gr., ἑλικῶπις, qui a les sourcils arqués). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, établi pour quatre espèces d'Angleterre.

— HÉLICOPIDE. s. f. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des érycinides, dont l'espèce type, remarquable par sa beauté, a été rencontrée dans la Guyane.

HÉLICOPS. s. m. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; ὤψ, œil). Erpét. Genre de serpents.

HÉLICOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; πτερόν, aile). Jouet d'enfant formé par une hélice en papier qui obtient, au moyen d'une ficelle, un rapide mouvement de rotation.

— HÉLICOPTÈRE. s. f. Entom. Syn. d'ÉLIDIPTÈRE.

HÉLICOSOPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'hélicosophie.

HÉLICOSOPHIE. s. f. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; σοφία, connaissance). Didact. Nom donné par quelques géomètres à l'art de tracer des hélices ou des spirales sur un plan.

HÉLICOSPORE. s. m. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; σπορά, semence). Botan. Genre de champignons hyphomyces, qui croissent sur les bois pourris.

HÉLICOSTÈGUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕλιξ, circuit; στέγω, je couvre). Moll. Qui se compose de plusieurs loges disposées en spirale. || HÉLICOSTÈGUES. s. m. pl. Famille de mollusques céphalopodes, comprenant ceux dont la coquille se compose de loges assemblées sur un ou deux axes distincts, mais formant une spirale régulière.

HÉLICOSTYLE. s. m. (ét. gr., ἕλιξ, hélice;

στῦλος, colonne). Moll. Genre de coquilles univalves, comprenant les espèces à columelle relativement redressée.

HÉLICOTHRIQUE. s. m. (ét. gr., ἕλιξ, hélice; θρίξ, chevelure). Bot. Genre de champignons. || Syn. d'HÉLICOSPORE. On dit aussi *hélicotric.*

HÉLICOTRÈME. s. m. (ét. gr., ἕλιξ, limaçon; τρῆμα, trou). Anat. Orifice qui fait communiquer ensemble les deux rampes, au sommet du limaçon de l'oreille interne.

HÉLICTE. s. f. d'*Helicte*, nom myth.). Bot. Genre de la famille des composées sénécionidées, établi pour un arbrisseau exotique.

HÉLICTE. Myth. Une des Danaïdes.

HÉLICTÈRE. s. f. (étym. gr., ἥλιος, soleil; κτέρας, présent). Bot. Genre de la famille des sterculiacées hélictérées, établi pour treize espèces d'Amérique.

HÉLICTÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre hélictère. || HÉLICTÉRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des bombacées, ayant pour type le genre hélictère.

HÉLICTEROÏDE. adj. Bot. Synon. d'HÉLICTÉRÉ.

— HÉLICTEROÏDE. s. m. Syn. de CAJOPHORE.

HÉLICULE. s. f. (ét. gr., ἕλιξ, hélice). Bot. Se dit de certains vaisseaux des plantes qui sont disposés en spirales.

HÉLIE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes détaché des pyrales, dont l'espèce type vit en Europe.

— Botan. Genre de gentianées chironiées, établi pour des herbes de l'Amérique tropicale.

HÉLIÉE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil). Antiq. gr. Place publique d'Athènes où se rassemblait le tribunal des héliastes.

— Tribunal des héliastes.

HÉLIENNE. s. f. Métrol. Monnaie que les anciens comtes du Périgord faisaient battre.

HÉLIER (Saint-). Géogr. Capitale de l'île de Jersey, sur la côte méridionale, à 125 kil. S. de Portland-Bill, 50 kil. N.-O. de Granville et 52 N. de Saint-Malo; port sur la baie Saint-Aubin; 10,000 hab. Grand commerce avec l'Angleterre et la Normandie.

HÉLIÉRELLE. s. f. (étym. gr., ἥλιος, soleil). Infus. Genre de cryptogames selon les uns, d'infusoires bacillaires selon les autres, dont l'espèce type se trouve dans les eaux douces.

HÉLIES. s. f. pl. (du gr. ἥλιος, soleil). Antiq. Fêtes du soleil.

HÉLIGMA. s. m. (ét. gr., ἕλιγμα, spirale). Anat. Helix de l'oreille.

HÉLIGME. s. m. (ét. gr., ἕλιγμα, spirale). Helminth. Genre de vers intestinaux cylindriques, à tête obtuse, à queue aiguë, établi pour une seule espèce.

— Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des apocynacées, tribu des échitées, dont l'espèce type croît à Java.

HÉLIGMODONTE. s. m. (ét. gr., ἕλιγμός, enroulé; ὀδούς, ὀντος, dent). Mamm. Sous-genre de rats, établi pour une espèce de Buenos-Ayres.

HÉLIGOLAND. Géogr. V. HELGOLAND.

HÉLINE. s. m. (étym. gr., ἕλινος, sarment). Bot. Genre de rhamnées gouaniées, établi pour des arbrisseaux de diverses régions d'Afrique.

— HÉLINE. s. f. Entom. Genre de diptères muscivores, comprenant sept espèces qui vivent en France.

HÉLINÉE. s. f. Ornith. Syn. de SYLVIE.

HÉLINGUE. s. f. Mar. et Cord. Bout de grosse corde retenue aux manivelles par une des extrémités, et par l'autre à l'extrémité des torons qu'on veut tordre.

HÉLIOBOLE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; βόλος, flèche). Erpét. Section du genre lézard.

HÉLIOCARPE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; καρπός, fruit). Bot. Genre de tiliacées, tribu des grewiées, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique tropicale.

* **HÉLIOCENTRIQUE.** adj. 2 g. (étym. gr., ἥλιος, soleil; κέντρον, centre). Astron. Se dit du lieu où paraîtrait une planète si elle était vue du soleil, c'est-à-dire si l'œil de l'observateur était au centre du soleil. || *Coordonnées héliocentriques.* Coordonnées qui ont le centre du soleil pour point d'origine. || *Force héliocentrique.* Force par laquelle les planètes sont attirées par le soleil. || *Longitude héliocentrique.* Point de l'écliptique où nous rapporterions l'astre si nous étions au centre du soleil. || *Latitude héliocentrique.* Distance de la planète à l'écliptique, telle qu'on la verrait si on était dans le soleil; angle que la ligne menée du centre du soleil à celui de l'astre fait avec le plan de l'écliptique. || *Mouvement héliocentrique.* Mouvement que font les planètes en tournant autour du soleil.

HÉLIOCHROMIE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; χρῶμα, couleur). Reproduction photographique des objets avec leurs couleurs.

HÉLIOCHROMIQUE. adj. Qui a rapport à l'héliochromie.

HÉLIOCOMÈTE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; κομήτης, comète). Astronom. Phénomène assez rare que présente le soleil couchant. Ce phénomène consiste en une bande lumineuse, semblable à la queue d'une comète, que le soleil traîne après lui.

HÉLIOCOPRIS. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; lat. *copris*, bousier). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, dont l'espèce type, qui est de très grande taille, a été rencontrée dans l'Afrique occidentale.

HÉLIODE. s. f. (étym. gr., ἡλιώδης, qui ressemble au soleil). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, formé aux dépens des anthias et comprenant deux espèces, l'une de Hongrie, l'autre commune dans le rayon de Paris.

HÉLIODORE. s. f. (étym. gr., ἥλιος, soleil; δῶρον, présent). Hortic. Variété de tulipe.

HÉLIODORE. Hist. s. Trésorier de Séleucus IV Philopator. Chargé d'enlever les trésors du temple de Jérusalem, il en fut empêché par un miracle, 175 av. J.-C.

— HÉLIODORE. Né à Émèse (Phénicie), évêque de Tricca (Thessalie), contemporain de l'empereur Théodose et de ses fils. Il composa dans sa jeunesse un roman grec intitulé *les Éthiopiques, ou les Amours de Théagène et de Chariclée.*

HÉLIODYNAMIQUE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; δύναμις, force). Didact. Science qui a pour but l'utilisation de la chaleur solaire et sa transformation en force mécanique.

HÉLIOFUGE. adj. 2 g. (ét. gr., ἥλιος, soleil; φεύγω, je fuis). Bot. Qui fuit le soleil. || *Pôle héliofuge.* Lame inférieure de la feuille des héliotropes.

— HÉLIOFUGE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, tribu des blapsides, établi pour trois espèces de l'Amérique tropicale.

HÉLIOGABALE. Myth. V. ELAGABALE.

HÉLIOGABALE ou **ÉLAGABALE** (Varius Antonius Bassianus). Empereur romain, né en 204, à Antioche. Fils réputé adultérin de Caracalla et de sa nièce Soœmias, fut élevé secrètement dans le temple du Soleil, à Émèse, et en devint à treize ans le grand prêtre; d'où son nom d'Élagabale. Proclamé empereur par la légion d'Émèse (218), il transporta à Rome le luxe de l'Orient et mérita, par ses excès et son extravagance, le surnom de *Sardanapale romain.* Il fut tué dans une émeute, 222.

HÉLIOGNOSTIQUES. s. m. pl. (ét. gr., ἥλιος, soleil; γινώσκω, je connais). Antiq. Sectaires juifs qui adoraient le soleil.

HÉLIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; γράφω, je décris). Instrument servant à effectuer des signaux solaires dans les armées.

* **HÉLIOGRAPHIE.** s. f. (ét., V. HÉLIOGRAPHE). Astron. Description du soleil.

— Physiq. Art de fixer l'image lumineuse de la chambre noire. || Art de faire des gravures en se servant des rayons du soleil, par suite d'une application particulière des procédés photographiques.

* **HÉLIOGRAPHIQUE.** adj. Qui se rapporte à l'héliographie. Appareil héliographique. Gravure héliographique.

HÉLIOGRAVURE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; fr. *gravure*). Sorte de gravure où l'on s'aide de la photographie.

HÉLIOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., ἥλιος, soleil; εἶδος, ressemblance). Zool. Qui est garni de cils rayonnants.

HÉLIOLITHE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; λίθος, pierre). Zooph. Nom que les anciens naturalistes ont donné aux zoophytes fossiles du groupe des astéroïdes, à cause de leur forme radiée.

— HÉLIOLITHE. s. m. Minér. Substance brunâtre, translucide, présentant deux variétés, dont l'une se rapproche de l'orthose, l'autre de l'oligoclase. || On dit aussi *aventurine orientale* et *pierre du soleil.*

HÉLIOMAGNÉTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; μαγνήτης, aimant; μέτρον, mesure). Phys. Instrument destiné à mesurer la déclinaison de l'aiguille aimantée, et à déterminer, par la présence du soleil, une heure quelconque de la journée.

HÉLIOMANE. s. m. (étym. gr., ἥλιος, soleil; μαίομαι, je désire). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins.

HÉLIOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; μέτρον, mesure). Phys. Instrument dont on se sert pour mesurer exactement le diamètre apparent du soleil ou des planètes, ainsi que les petites distances apparentes qui séparent les corps célestes entre eux.

HÉLIOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui appartient à l'héliomètre.

HÉLIOPATE. s. m. Entom. Syn. d'HÉLIOPHILE.

HÉLIOPHILE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; φίλος, ami). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des mélasomes, comprenant une quinzaine d'espèces qui habitent presque toutes l'Europe méridionale.

— Erpét. Section du genre lézard.

— HÉLIOPHILE. s. f. Bot. Genre de crucifères, dont une seule espèce est cultivée dans nos jardins; ce genre comprend plus de quarante espèces.

HÉLIOPHILÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une héliophile. || HÉLIOPHILÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des crucifères, ayant pour type le genre héliophile.

HÉLIOPHOBE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; φοβέω, je redoute). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, intermédiaires entre les épisèmes et les hadènes, établi pour quatre espèces européennes.

HÉLIOPHOBIE. s. f. Méd. Synon. de PHOTOPHOBIE.

HÉLIOPHORE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; φέρω, je porte). Échinod. Subdivision des clypéastres.

HÉLIOPHOTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; φῶς, φωτός, lumière; μέτρον, mesure). Phys. Instrument dont on se sert pour mesurer par à peu près la lumière envoyée par le soleil.

HÉLIOPHTALME. s. m. Bot. Syn. de RUDBECKIE.

HÉLIOPLASTIE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; πλάσσω, je forme). Procédé de gravure photographique au moyen duquel on obtient des planches gravées en creux ou en relief.

HÉLIOPOLIS (*Matarieh*). Géogr. Ville de la Basse-Égypte sur la droite du Nil, à 11 kil. N.-E. du Caire. Une enceinte de briques et l'*Aiguille de Matarieh* sont tout ce qui reste de l'ancienne ville. Le 20 mars 1800, Kléber, avec 10,000 Français, y battit 80,000 Turcs et mameluks.

— HÉLIOPOLIS. Géogr. anc. Ville de la Cœlé-Syrie, aujourd'hui *Baalbek;* quelques pauvres familles y habitent au milieu des ruines qui attestent son ancienne magnificence.

HÉLIOPOLITAIN, AINE. s. Géogr. Habitant, habitante d'Héliopolis.

— adj. Qui concerne Héliopolis ou ses habitants.

HÉLIOPOLITE. adj. 2 g. (rad. *Héliopolis*). Chronol. Se dit de deux dynasties égyptiennes, la neuvième et la dixième, qui régnaient environ 4,000 ans av. J.-C.

— Syn. d'HÉLIOPOLITAIN.

HÉLIOPORE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; πορός, pore). Polyp. Genre de polypiers zoanthaires, section des madrépores, établi pour des espèces fossiles et des espèces vivantes, dont la principale se trouve dans les mers du Sud.

HÉLIOPSIDE. s. f. (étym. gr., ἥλιος, soleil; ὄψις, aspect). Bot. Genre de composées sénécionidées qui habite l'Amérique septentrionale.

HÉLIOPSIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une héliopside. || HÉLIOPSIDÉES. s. f. pl. Section de la sous-tribu des sénécionidées hélianthées, ayant pour type le genre héliopside.

HÉLIOPSYDRACIE. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; ψυδράκιον, ampoule). Pathol. Ampoule qui vient à la suite d'une insolation.

HÉLIORNE. s. m. (étym. gr., ἥλιος, soleil; ὄρνις, oiseau). Ornith. Genre d'oiseaux aquatiques, voisins des grèbes par leurs pieds et des anhingas par leur plumage, se nourrissant de poissons et d'animalcules aquatiques, et dont on connaît deux espèces qui habitent les eaux douces des régions tropicales des deux continents.

HÉLIOS. Myth. gr. Nom du dieu Soleil chez les Grecs.

— Fils d'Hypérion et de Basilée; il fut noyé dans l'Éridan par ses oncles. || Fils de Persée, qui donna son nom à la ville d'Hélios, en Laconie.

HÉLIOSCOPE. adj. 2 g. (ét. gr., ἥλιος, soleil; σκοπέω, je regarde). Botan. Qui regarde le soleil. || L'euphorbe hélioscope a été ainsi appelée, parce que, sur l'autorité de Dioscoride, on lui a attribué la propriété de tourner son feuillage vers le soleil, ce que font toutes les plantes librement abandonnées à elles-mêmes.

* **HÉLIOSCOPE.** s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; σκοπέω, je regarde). Astron. Lunette destinée à regarder le soleil, et garnie à cet effet d'un verre coloré d'une teinte sombre, pour affaiblir la trop grande vivacité de la lumière. || Instrument à l'aide duquel on peut diriger l'image du soleil dans une chambre obscure.

— Erpét. Section du genre lézard.

HÉLIOSCOPIE. s. f. Astron. Observation du soleil à l'aide de l'hélioscope.

— Divination à l'aide du soleil.

HÉLIOSCOPIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'hélioscopie ou à l'hélioscope.

HÉLIOSE. s. f. (étym. gr., ἥλιος, soleil). Pathol. Insolation, coup de soleil.

HÉLIOSTAT. s. m. (étym. gr., ἥλιος, soleil; στατός, je m'arrête). Phys. Instrument qui sert à projeter d'une manière fixe l'image du soleil sur un point. || Lunette qu'un mécanisme maintient constamment dans la direction du soleil.

HÉLIOSTATIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'héliostat.

HÉLIOSTATIQUE. s. f. (radic. *héliostat*). Astron. Explication astronomique des mouvements des planètes relativement au soleil placé au centre du système planétaire.

— HÉLIOSTATIQUE. s. f. Science de ces mouvements. Savoir, connaître l'héliostatique.

HÉLIOSTÈRE. s. m. Entom. Synon. d'HÉLIOFUGE.

HÉLIOTHÉE. s. f. (étym. gr., ἥλιος, soleil; θέω, je cours). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour une seule espèce qui habite les parties arides de l'Andalousie.

HÉLIOTHERMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; θερμός, chaleur; μέτρον, mesure). Appareil qui sert à mesurer la quantité de chaleur solaire qui tombe sur l'unité de surface dans un temps donné. Il consiste en un thermomètre renversé et enfermé dans une caisse vitrée, sur lequel tombent perpendiculairement les rayons solaires.

HÉLIOTHIDE. adj. 2 g. (ét. *héliothis*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble au genre héliothis. || HÉLIOTHIDES. s. f. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre héliothis.

HÉLIOTHIS. s. f. (ét. gr., ἥλιος, soleil; θέω, je cours). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des noctuélites, établi pour huit espèces qu'on rencontre en Europe dans les champs de luzerne.

HÉLIOTHRIPS. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; θρίψ, sorte d'insecte). Entom. Genre d'insectes, voisin du genre thrips, ou simple division de ce genre.

HÉLIOTHRIX. s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; θρίξ, chevelure). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des colibris.

HÉLIOTIDE. s. f. Entom. Syn. d'HÉLIOTHIS.

* **HÉLIOTROPE.** s. m. (ét. gr., ἥλιος, soleil; τρέπω, je tourne). Bot. Genre de plantes de la famille des borraginées, tribu des ehrétiacées, dont on connaît un grand nombre d'espèces parmi lesquelles on remarque: l'*héliotrope d'Europe*, connu vulgairement sous le nom d'*herbe aux verrues*, et ainsi nommée parce qu'autrefois on attribuait à ses feuilles la vertu de faire disparaître les verrues; c'est une plante à racine pivotante, tige droite, feuilles alternes, ovales, velues, entières et ridées, et à fleurs blanchâtres, petites, disposées en épis terminaux et recourbées en forme de crosse; l'*héliotrope du Pérou*, charmant arbrisseau remarquable par le délicieux parfum, analogue à celui de vanille, que répandent ses fleurs d'un blanc lavé de bleu violâtre; ses rameaux ronds et velus sont chargés de jolies feuilles ovales, gaufrées, velues, et d'un vert assez foncé. Les jardiniers lui donnent le nom de *vanille* ou bien encore simplement d'*héliotrope.*

— Se dit aussi de la fleur même que porte l'héliotrope. Comme les naturalistes remarquent que la fleur nommée *héliotrope* tourne sans cesse vers cet astre du jour, aussi mon cœur dores-en-avant tournera-t-il toujours vers les astres resplendissants de vos yeux adorables, ainsi que vers son pôle unique. (Molière.)

— Nom donné quelquefois au tournesol. || *Héliotrope d'hiver.* Nom vulgaire du tussilage odorant.

— Myth. Fleur en laquelle fut changée Clytie, amante du soleil, et qui se tourne toujours du côté de cet astre.

— Antiq. Espèce de cadran solaire.

— Minér. Sous-espèce de quartz rhomboïdal dont la couleur est un vert de nuances diverses, semé de taches rouges.

— Phys. Instrument qui renvoie le rayon solaire à un observateur éloigné, et peut ainsi remplacer les signaux ordinaires dans les grandes opérations géodésiques. || Instrument semblable à la machine parallactique, parce qu'on peut aisément le tourner vers le soleil pour observer cet astre.

— S'empl. en botanique comme adjectif pour désigner des plantes dont les fleurs se tournent constamment vers le soleil, qu'elles semblent suivre dans son cours apparent.

— Bot. *Pôle héliotrope.* Lame supérieure de la feuille des héliotropes.

HÉLIOTROPIE. s. f. (rad. *héliotrope*). Bot. Phénomène par lequel certaines plantes dirigent leurs feuilles et leurs fleurs vers le soleil. Héliotropie végétale.

HÉLIOTROPIÉ, ÉE ou **HÉLIOTROPICÉ, ÉE.** adj. Bot. Qui ressemble à l'héliotrope. || HÉLIOTROPIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre héliotrope.

HÉLIOTROPIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'héliotrope, à l'héliotropisme. Mouvement héliotropique.

HÉLIOTROPISME. s. m. (rad. *héliotrope*). Bot. Propriété que possèdent certaines plantes de tourner constamment leurs fleurs vers le soleil.

HÉLIOTYPE. s. m. (étym. gr., ἥλιος, soleil; τύπος, type). Procédé de reproduction des objets par la photographie.

HÉLIPTÈRE. s. m. (étym. gr., ἕλιξ, spirale; πτερόν, aile). Bot. Genre de composées, tribu des sénécionidées, comprenant vingt-six espèces d'Australie et du Cap.

HÉLISOME. s. m. (étym. gr., ἕλιξ, spirale; σῶμα, corps). Moll. Section du genre planorbe.

HÉLITOPHYLLE. s. m. Bot. Synon. d'HÉLICIE.

HÉLIUM. s. m. (pr. *é-liomm;* ét. gr., ἥλιος, soleil). Chim. Substance dont on ignore la nature et que l'on croit avoir remarquée dans le soleil.

* **HÉLIX.** s. m. (pr. *é-likce;* du grec ἑλίσσω, je roule). Anatom. Repli à peu près demi-circulaire qui entoure le pavillon de l'oreille, chez l'homme.

HÉLIXANTHÈRE. s. f. Bot. Syn. de LORANTHE.

HELL (Maximilien). Astronome hongrois, né à Schemnitz (Hongrie), 1720-1792. Il appartenait à la compagnie de Jésus, et fut, pendant trente-six ans, conservateur de l'observatoire

de Vienne. Il fit un voyage en Laponie, pour observer le passage de Vénus sur le disque du soleil, 1768-1770. On a de lui : *Ephemerides astronomicæ*; *De Satellite Veneris*; *Observatio transitus Veneris ante discum solis*; *De Parallaxi solis, ex observatione transitus Veneris, anni 1769*, etc.

HELLADA (anc. *Sperchius*). Géogr. Rivière de la Grèce qui, après sa source en Thessalie, va se jeter dans le golfe de Zeitoun, après 100 kil. de cours.

HELLADE. Géogr. Petite contrée de Thessalie, au N. du mont Othrys. Par extension, ce nom a été donné à toute la Grèce.

HELLAH, HELLEH ou **HILLAH**. Géogr. Ville de la Turquie d'Asie, sur l'Euphrate, à 100 kil. S. de Bagdad. Entrepôt général du commerce entre cette ville et Bassorah; 15,000 h. Elle est vaste, mais occupée par de grands jardins et mal bâtie. Hellah occupe une partie de l'emplacement de Babylone.

HELLANICUS. Ancien historien grec, dont il nous reste quelques fragments. Il naquit à Mitylène, dans l'île de Lesbos et mourut l'an 411 av. J.-C.

* **HELLANODICES** ou **HELLANODIQUES**. s. m. pl. (ét. gr., Ἕλλην, Grec; δίκη, jugement). Antiq. gr. Officiers qui présidaient aux jeux Olympiques.

HELLÉ. s. m. (d'*Hellé*, nom myth.). Entom. Espèce de papillon.

HELLÉ. Myth. Fille d'Athamas et de Néphélé. Hellé, fuyant la persécution de sa belle-mère, se noya en traversant la mer sur le dos du bélier à la toison d'or. Cette mer prit de là le nom d'Hellespont, ou mer d'Hellé.

* **HELLÉBORE**, et ses dérivés. V. ELLÉBORE.

HELLEBUT. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire d'un poisson appelé aussi *flet* ou *flétan*.

HELLEMMES-LILLE. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Lille (Nord); 3,900 hab.

HELLEN. Fils de Deucalion et de Pyrrha, et roi de la Phthiotide. Hellen était considéré comme le père de la race des Hellènes.

HELLÈNE. adj. 2 g. Géogr. anc. Qui est de l'Hellade.

— HELLÈNE. s. 2 g. Nom d'un peuple grec de la Thessalie, qui fut ensuite donné à tous les Grecs. Les Hellènes formaient une race qui se divisait en quatre tribus : Doriens, Éoliens, Ioniens et Achéens Ils paraissent, d'après la conformité des idiomes, appartenir à la famille indo européenne. En venant de l'Asie, ils passèrent par le Caucase et envahirent la Thrace, la Thessalie et enfin la Grèce, d'où ils expulsèrent les Pélasges vers 1550 av. J.-C. || Le nom collectif d'Hellène n'était pas encore employé du temps d'Homère. Il revient aujourd'hui en usage, en parlant des Grecs modernes. L'affranchissement des Hellènes.

— *Hellène* était employé par les Pères de l'Église comme synonyme de PAÏEN. Ils appliquaient aux gentils le nom d'*Hellenes*. (Fleury.)

HELLÉNIE. s. f. (de *Hellen*, nom pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des zingibéracées, établi pour des herbes de l'Inde, de la Chine et de l'Australie, dont la racine est le petit galanga employé en pharmacie.

* **HELLÉNIQUE**. adj. 2 g. (ét. gr., ἑλληνικός, fait de Ἕλλην, Grec). Antiq. gr. Qui appartient à la Grèce. Les terres vraiment *helléniques* se prêtaient peu à la doctrine de Jésus. (E. Renan.) Ni directement ni indirectement, aucun élément de culture *hellénique* ne parvint donc jusqu'à Jésus. (Id.)

— *Corps hellénique*. La confédération que formaient entre elles les différentes cités grecques qui avaient droit d'amphictyonie.

— Se dit de la langue grecque ancienne, par opposition à la langue grecque moderne. La langue hellénique. || On dit, dans le même sens : *Tour, construction hellénique*.

— Entom. *Lycose tarentule hellénique*. Aranéide de Morée.

— *L'hellénique*. s. m. Linguist. La langue hellénique.

— HELLÉNIQUES. s. f. pl. Philol. Titre que portaient plusieurs histoires de la Grèce. Les *Helléniques* de Callisthène, d'Anaximène, de Xénophon.

HELLÉNISANT. part. prés. du v. Helléniser.

HELLÉNISANT. adj. et s. m. Hist. Juif idolâtre, qui avait embrassé le culte des Grecs. Les juifs hellénisants.

HELLÉNISATION. s. f. (pron. *el-lé-ni-za-cion*). Action d'helléniser.

HELLÉNISÉ, ÉE. part. pass. du v. Helléniser. S'emploie adjectiv. Bientôt Josèphe devait fournir un autre exemple de juif complètement *hellénisé*. (E. Renan.)

HELLÉNISER. v. n. 1re conj. (étym. gr., Ἑλλην, Grec). Se livrer à l'étude du grec.

— Adopter les opinions des Grecs.

— HELLÉNISER. v. a. Donner le caractère grec.

— S'HELLÉNISER. v. pron. Prendre le caractère grec.

* **HELLÉNISME**. s. m. (étym. gr., Ἕλλην, Grec). Gramm. Tour, expression, manière de parler particulière au génie de la langue grecque. || Manière de parler empruntée au grec. Les Grecs faisaient souvent des hellénismes en parlant latin. La langue française est presque un *hellénisme* continuel. (Beauzée.)

— Opinion en faveur des Grecs.

— Hist. Nom donné par Julien à la religion nouvelle qu'il prétendit établir, en conservant les dieux du paganisme et en adoptant la morale chrétienne.

— Philos. Ensemble des idées et des mœurs de la Grèce, caractère de sa philosophie. Les gnostiques affectaient de dédaigner l'hellénisme.

* **HELLÉNISTE**. s. m. (ét. gr., ἑλληνιστής, fait de Ἕλλην, Grec). Antiq. gr. Juif d'Alexandrie, qui parlait la langue grecque, et qui adoptait les usages des Grecs. || Chacun des auteurs de la traduction des Septante. || Se disait aussi des juifs que les suggestions et les persécutions d'Antiochus Épiphane déterminèrent à embrasser le culte des Grecs.

— Chez nous, Érudit versé dans la langue grecque. Un savant helléniste. L'*helléniste* ne peut se défendre de trouver cette langue plate et faible. (E. Renan.)

— Adjectiv. Juif helléniste.

HELLÉNISTIQUE. adj. 2 g. Philol. Qui appartient aux hellénistes et au dialecte qui leur est propre.

— *Grec hellénistique*. Le grec alexandrin, et particulièrement celui des Septante. Le grec hellénistique n'est autre chose que le dialecte macédonien, mêlé au grec de Phénicie et d'Égypte.

HELLÉNOTAME. s. m. (étym. gr., Ἕλλην, Grec; ταμίας, trésorier). Antiq. gr. Magistrat d'Athènes chargé de recevoir les taxes des villes tributaires.

— Impôt établi sur les villes tributaires.

HELLEQUIN. s. m. Se disait pour Esprit follet, lutin.

— Nom de fantômes armés, qui, disait-on, apparaissaient la nuit, et semblaient combattre dans l'air. || Famille de démons, que l'on croyait voir la nuit courir au milieu des nuages.

HELLER. s. m. (*h* asp.; pr. *el-lerr*). Métrol. Poids très léger en usage en Allemagne pour les pesées délicates.

HELLÉRIE. s. f. (de *Heller*, nom pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des humiriacées, particuliers au Brésil.

HELLESPONT. Géogr. anc. Détroit entre la mer Égée et la Propontide. Aujourd'hui *détroit des Dardanelles*. || Division de l'empire romain comprenant les provinces voisines de l'Hellespont en Europe et en Asie; elle fut fondée par Vespasien, dura peu, et fut reconstituée par Dioclétien.

HELLESPONTIAQUE. adj. 2 g. Géogr. De l'Hellespont.

— Myth. Surnom de Priape, né à Lampsaque, sur l'Hellespont.

HELLIOT. adj. Ornith. Ne se dit qu'en parlant d'une espèce de faisan de la Chine. Faisan helliot.

HELLOPE. s. m. Antiq. gr. Habitant de l'Hellopie.

HELLOPIE. Géogr. anc. Nom donné à la partie de l'île d'Eubée qu'habitaient les Hellopes, et quelquefois à l'île entière.

HELLOTIENNE. adj. Myth. gr. Surnom de Minerve.

HELLOTIES. s. f. pl. Antiquit. gr. Fête en l'honneur de Minerve Hellotienne. || Fête en l'honneur d'Europe.

HELLOTIS. Myth. gr. Nom que les Crétois donnèrent à Europe.

— Temps hér. Jeune fille de Corinthe, qui périt dans l'incendie du temple de Minerve, où elle s'était réfugiée lors de l'invasion des Héraclides. Une peste étant survenue, l'oracle ordonna de bâtir un temple à Minerve Hellotienne.

— HELLOTIS. s. f. Antiq. gr. Guirlande de myrte que l'on portait dans les helloties avec les cendres d'Europe.

HELLUATION. s. f. (pron. *el-lu-a-cion*; du lat. *helluo*, glouton). Se disait pour Gourmandise. || Débauche.

HELLUO. s. m. (étym. lat., *helluo*, glouton). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des troncatipennes, établi pour dix-huit espèces dont la plus remarquable se trouve en Australie.

— Annél. Genre d'hirudinées ayant pour type une espèce de sangsue commune dans les eaux douces d'Europe.

HELLUOMORPHE. s. m. (ét. fr., *helluo*; grec μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, détaché des helluos et habitant l'Amérique.

HELLUONIDE. s. m. Entom. Espèce se rattachant au genre helluo.

HELLWINGIE. s. f. Bot. Syn. de LÉTIE.

HELMAN (Isidore-Stanislas). Graveur français, né à Lille, 1743, mort en 1806. Il fut l'élève de Lebas.

HELMBREECKER (Théodore). Peintre hollandais, né à Harlem, 1624-1694. Il alla étudier en Italie et finit par s'établir en France. Le plus grand nombre de ses tableaux se trouvent en Italie. Ses grandes compositions sont moins estimées que ses tableaux de chevalet.

HELMEND. Géogr. Fleuve de l'Afghanistan, vient de l'Hindou-Khouch, au N.-O. de Kaboul, et se jette dans le lac Zerrah ou Hamoun, après un cours de 1,100 kil. Il reçoit l'Urghendab.

HELMERS (Jean-Frédéric). Poète hollandais, né à Amsterdam, 1767-1813. Il est surtout connu par ses poèmes : *la Nation hollandaise, Socrate*; son ode, *le Poète*, etc.

HELMINTHAGOGUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕλμινς, ινθος, ver; ἄγω, je chasse). Médec. Qui est propre à expulser les vers.

— S'empl. aussi substantiv. en parlant d'un remède contre les vers. Un helminthagogue.

HELMINTHAPROCTE. adj. (étymol. gr., ἕλμινς, ινθος, ver; ἀ priv.; πρωκτός, anus). Helminth. Se dit des vers intestinaux qui n'ont pas d'ouverture anale.

* **HELMINTHE**. adj. (du grec ἕλμινς, ινθος, ver). Helminth. Qui ressemble aux helminthes.

— HELMINTHE. s. m. Genre de vers intestinaux formant la dernière classe des vers et caractérisé par la forme cylindrique, allongée et vésiculaire du corps, complètement dépourvu d'organes locomoteurs. Il en existe environ deux mille espèces.

— Minér. Silicate d'alumine de magnésie qui se présente sous forme de prismes contournés et ayant l'apparence de vers.

— HELMINTHES. s. m. pl. Helminth. Dénomination sous laquelle on désigne la classe des entozoaires ou vers intestinaux.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

HELMINTHIASE. s. f. (ét. gr., ἕλμινθος, gén. de ἕλμινς, ver). Pathol. Maladie causée par des vers intestinaux.

HELMINTHICIDE. adj. (ét. fr., *helminthe*; lat. *cædere*, tuer). Pharm. Qui est propre à détruire les vers.

HELMINTHIE. s. f. (rad. *helminthe*). Bot. Genre de composées chicoracées, comprenant plusieurs espèces du midi de l'Europe.

— Helminth. Classification établie pour quatre genres.

HELMINTHIEN, ENNE. adj. Helminth. Qui ressemble aux helminthes. || HELMINTHIENS. s. m. pl. Groupe de vers intestinaux.

HELMINTHIQUE. adj. 2 g. (rad. *helminthe*). Qui ressemble aux vers de terre.

— HELMINTHIQUES. s. m. pl. Ordre de la classe des vers, comprenant tous ceux qui ressemblent plus ou moins au ver de terre.

HELMINTHOCHORTON. s. m. (pron. *el-min-to-kor-ton*; ét. gr., ἕλμινς, ινθος, helminthe; χόρτος, herbe). Pharm. Nom donné à la mousse de Corse, ou mousse de mer, dont on se sert pour détruire les vers intestinaux.

HELMINTHOGAME. adj. (ét. gr., ἕλμινς, ινθος, ver; γάμος, mariage). Helminth. Se dit des vers intestinaux ayant chacun leur sexe.

HELMINTHOGÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἕλμινς, ινθος, ver; γῆ, terre). Helminth. Qui ressemble au ver de terre. || HELMINTHOGÉS. s. m. pl. Classe d'animaux sans vertèbres, comprenant les hirudinées et les lombricines.

HELMINTHOGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕλμινς, ινθος, ver; γεννάω, j'engendre). Pathol. Qui est produit par un helminthe. Maladies helminthogènes.

HELMINTHOGÉNÉSIE. s. f. (rad. *helminthogène*). Pathol. Diathèse vermineuse.

HELMINTHOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕλμινς, ινθος, ver; εἶδος, ressemblance). Ichtyol. Qui ressemble à un ver. || HELMINTHOÏDES. s. m. pl. Ordre de la classe des poissons, comprenant ceux qui se rapprochent des vers d'après leur mode de génération et de respiration, l'eau n'arrivant pas aux branchies par la bouche, mais par des ouvertures latérales.

HELMINTHOLITHE. s. f. (ét. gr., ἕλμινς, ινθος, ver; λίθος, pierre). Paléont. Nom de coquilles tubuleuses fossiles ou tubes d'annélides pris autrefois pour des vers pétrifiés.

HELMINTHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἕλμινς, ινθος, ver; λόγος, discours). Didact. Branche de la zoologie qui traite spécialement des vers, et surtout des vers intestinaux.

HELMINTHOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui est relatif à l'helminthologie.

HELMINTHOLOGISTE. s. m. (radic. *helminthologie*). Didact. Naturaliste qui s'occupe spécialement des vers.

HELMINTHOLOGUE. s. m. Syn. d'HELMINTHOLOGISTE.

HELMINTHOPYRE. s. f. (ét. gr., ἕλμινς, ινθος, ver; πῦρ, feu). Pathol. Fièvre vermineuse.

HELMINTHORE. s. f. Bot. Syn. de MÉSOGLOIE.

HELMINTHOSPORE. s. m. (ét. gr., ἕλμινς, ινθος, ver; σπορά, spore). Bot. Genre d'hyphomyces, établi pour des champignons parasites.

HELMINTHOSTACHYS. s. m. (pron. *el-min-to sta-kiss*; ét. gr., ἕλμινς, ινθος, ver; στάχυς, épi). Botan. Genre de fougères ophioglossées, établi pour quelques espèces de l'Asie tropicale.

HELMINTHOTHÈQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕλμινς, ινθος, ver; θήκη, gaine). Bot. Qui a des gaines cylindriques, vermiformes.

— HELMINTHOTHÈQUE. s. m. Bot. Syn. d'HELMINTHIE.

HELMISIE. s. f. Helminth. Groupe comprenant certaines espèces d'annélides et de cryptomes.

HELMOLD. Historien allemand, né dans le Holstein vers l'an 1108, mort vers 1177. On ne connaît de lui qu'un *Chronicon Slavicum*, où sont racontés les événements survenus depuis la mort de Charlemagne jusqu'à l'année 1170.

HELMONT (Jean-Baptiste van). Médecin et chimiste belge, né à Bruxelles, 1577-1644. Il se livra avec ardeur à l'étude de la médecine, puis se mit à voyager, se passionna pour la chimie, et l'étude de la chimie le ramena à la médecine. Rentré dans sa patrie, après avoir passé dix ans à visiter la France et l'Italie, il fit un riche mariage et se retira dans une propriété qu'il possédait à Vilvord, près de Bruxelles. Il s'y consacra dès lors sans distraction aux deux sciences dont il conçut la pensée et l'espoir de renouveler la face. En cherchant ce qu'il ne pouvait trouver, une panacée universelle, il fit, comme les alchimistes, des découvertes qui sont restées pour lui autant de titres de gloire. Il reconnut et constata l'existence des gaz en général et de plusieurs gaz en particulier; il eut la première idée du thermomètre, et il reconnut l'existence, dans l'estomac, d'un acide particulier (suc gastrique). Parmi les ouvrages qu'il a laissés nous citerons : *De Magnetica vulnerum naturali et legitima Curatione*; *Febrium Doctrina inaudita*; *Ortus medicinæ, id est Initia physicæ inaudita*. *Progressus medicinæ novus in morborum ultionem ad vitam longam*.

HÉLOBIE. s. f. (ét. gr., ἕλος, marais; βίος, vie). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des simplicipèdes, établi aux dépens des nébries pour une espèce de France et cinq d'Angleterre.

HÉLOBIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἕλος, marais; βιόω, je vis). Bot. Qui vit ou croît dans les marais. || HÉLOBIÉES. s. f. pl. Section des plantes aquatiques comprenant les trois familles des typhacées, des alismacées et des hydrocharidées.

HÉLOCÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἧλος, clou; κέρας, corne). Entom. Dont les antennes sont en masses perfoliées. || HÉLOCÈRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux dont les antennes représentent une masse oblongue.

HÉLODE. adj. 2 g. (ét. gr., ἑλώδης, marécageux). Qui tient des marais. Se dit, en médecine, des fièvres qui règnent dans les contrées marécageuses. Fièvres hélodes.

— HÉLODE. s. m. Bot. Syn. d'HÉLODÉE.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour deux espèces américaines et six européennes.

HÉLODÉ, ÉE. adj. Botan. Qui ressemble à l'hélodée. || HÉLODÉES. s. f. pl. Tribu d'hypéricinées ayant pour type le genre hélodée.

HÉLODÉE. s. f. (ét. gr., ἑλώδης, marécageux). Bot. Genre d'hypéricinées, établi pour des arbrisseaux indigènes de l'Amérique et du littoral méditerranéen.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, établi pour une vingtaine d'espèces d'Europe, d'Afrique et d'Amérique.

HÉLODERME. s. m. (étym. gr., ἧλος, clou; δέρμα, peau). Erpét. Genre de reptiles sauriens.

HÉLODITE. adj. 2 g. (ét. gr., ἑλώδης, marécageux). Erpét. Qui habite les marais; paludéen. || HÉLODITES. s. m. pl. Tribu de reptiles comprenant les chéloniens qui habitent essentiellement les marais.

HÉLOÏSE. Amante d'Abélard, née à Paris en 1101. Sa correspondance avec Abélard, pleine d'éloquence et de passion, a été publiée sous le titre de *Lettres d'Héloïse et d'Abélard*. Elle mourut abbesse du Paraclet en 1164.

HÉLOMYZE. s. f. (étym. gr., ἧλος, tubercule; μύζω, je suce.) Entomol. Genre de diptères brachocères, tribu des muscides, comprenant une dizaine d'espèces européennes, dont les larves font périr les truffes.

HÉLONIAS. s. m. (pr. *é-lo-ni-ass*; ét. gr., ἕλος, marais). Bot. Genre de [illegible] vératrées, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique boréale. || Syn. de TOFIELDIE.

HÉLONIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hélonias. || HÉLONIÉES. s. f. pl. Section de la famille des joncées, ayant pour type le genre hélonias.

HÉLONOME. adj. 2 g. (étym. gr., ἕλος, marais; νέμω, j'habite). Zool. Qui se tient habituellement dans les marécages. || HÉLONOMES. s. m. pl. Ornith. Famille d'oiseaux échassiers, comprenant les genres bécasse, bécassine, courlis, chevalier, vanneau, etc.

HÉLONOTE. s. m. (étym. gr., ἧλος, tubercule; νῶτος, dos). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des réduviens, fondé pour une espèce de l'Océanie.

HÉLOPE. s. m. (ét. gr., ἧλος, clou; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, type de la famille des hélopiens, établi pour soixante-sept espèces, la plupart européennes.

— Bot. Syn. d'ERIOCHLOE.

— Ornith. Syn. de STERNE.

HÉLOPHILE. s. m. Entom. V. ÉLOPHILE.

HÉLOPHORE. s. m. Entom. V. ÉLOPHORE.

HÉLOPIDE. adj. (ét. fr., *hélope*; gr. εἶδος,

aspect). Entom. Qui se rapporte au genre hélope. || HÉLOPIDES. s. m. pl. Section de la famille des hélopiens ayant pour type le genre hélope.

HÉLOPIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un hélope. || HÉLOPIENS. s. m. pl. Tribu d'insectes coléoptères de la famille des sténélytres, ayant pour type le genre hélope. On dit aussi *hélopiides.*

HÉLOPIOÏDE. adj. 2 g. (étym. fr., *hélope*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un hélope.

HÉLOPITHÈQUE. adj. (étym. gr., ἑλεῖν, prendre; πίθηκος, singe). Mamm. Qui a la queue prenante. || HÉLOPITHÈQUES. s. m. pl. Groupe de la famille des quadrumanes, renfermant ceux qui ont la queue prenante.

HÉLOPODE. s. m. (étym. gr., ἧλος, clou; πούς, ποδός, pied). Bot. Genre de lichens.

HÉLOPS. s. m. Entom. Syn. d'HÉLOPE.

HÉLOPYRE. s. f. (étym. gr., ἕλος, marais; πῦρ, fièvre). Pathol. Fièvre des marais.

HÉLORAGÉES. s. f. pl. Bot. Famille de plantes qui ne contient que le genre cercodée.

HÉLORE. s. m. (ét. gr., ἕλωρ, proie). Entom. Genre d'hyménoptères de la tribu des proctotrupiens, groupe des diapriites, établi pour plusieurs espèces trouvées en France.

HÉLORIES. s. f. pl. Antiq. Jeux célèbrés en Sicile, sur les bords du fleuve Hélore.

HÉLOS. Géogr. anc. Ville de Laconie, sur le golfe de ce nom, au N.-E. de l'embouchure de l'Eurotas. Les habitants furent réduits en esclavage par les Spartiates, sous le nom d'Hilotes, au commencement du XIe siècle av. J.-C. Auj. *Tsyli.*

HÉLOSCIADIE. s. f. (ét. gr., ἧλος, clou; σκιάδιον, ombelle). Botan. Genre d'ombellifères amminées comprenant treize espèces existant en Europe et en Amérique.

HÉLOSE. s. f. (du gr. εἱλόω, je renverse). Pathol. Renversement des paupières avec convulsion des muscles de l'œil. Mot barbare employé par quelques lexicographes. L'Académie, qui le donnait dans ses précédentes éditions, ne l'a pas conservé dans celle de 1877.

— Bot. V. HÉLOSIDE.

HÉLOSIDE. s. f. (ét. gr., ἧλος, clou). Bot. Genre de la famille des balanophorées helosiées, établi pour des espèces trouvées dans les parties les plus chaudes de l'Amérique. On dit aussi *hélosis* ou *hélose.*

HÉLOSIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte à l'héloside. || HÉLOSIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des balanophorées ayant pour type le genre héloside.

HÉLOSPORE. s. m. (ét. gr., ἧλος, tubercule; σπορά, semence). Bot. Genre de rubiacées, tribu des gardéniées, comprenant plusieurs espèces de Sumatra.

HÉLOSTOME. s. m. (étym. gr., ἧλος, clou; στόμα, bouche). Ichtyol. Genre de poissons, voisin des anabas, fondé pour une seule espèce de Java.

HÉLOTARSE. s. m. Ornith. Syn. de BATELEUR.

HÉLOTE. s. 2 g. Géogr. anc. Habitant, habitante d'Hélos.

— Myth. gr. Surnom de Cérès, qui avait un temple près d'Hélos.

HÉLOTE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des percoïdes, dont l'espèce type vit dans les mers de l'Australie.

— HÉLOTE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, comprenant quatre espèces de l'Inde.

HÉLOTION. s. m. (du gr. ἧλος, clou). Bot. Genre de champignons ayant pour type l'helvelle aciculaire.

HÉLOTIS. s. m. (pr. *é-lo-tiss*; du gr. ἧλος, clou). Pathol. Nom donné par quelques auteurs à la plaque polonaise.

HELPE. Géogr. Nom de deux rivières de France (Nord), distinguées en *grande* et *petite Helpe*: elles se jettent dans la Sambre, la grande près de Noyelles, la petite près de Landrecies.

HELPIDE. Myth. gr. L'Espérance, divinité allégorique.

HELSINGFORS. Géogr. Ville forte de la Russie d'Europe, ch.-l. du grand-duché de Finlande, sur un promontoire du golfe de Finlande, à 295 kil. N.-O. de Saint-Pétersbourg. Bon port, station ordinaire des trois escadres russes de la Baltique, archevêché luthérien, université depuis 1827; observatoire. Commerce de bois, grains, poissons, etc.; 43,200 hab.

HELST (Barthélemy VAN DER). Peintre hollandais, né à Harlem, 1613-1678, renommé pour ses portraits.

HELVELLACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une helvelle. || HELVELLACÉES. s. f. pl. Section de la famille des champignons, qui a pour type le genre helvelle.

HELVELLAIRE. adj. Bot. Syn. d'HELVELLACÉ.

HELVELLE. s. f. (étym. lat. *helvella*, petit chou). Botan. Genre de champignons hyménomycètes, voisin des morilles, comestible et habitant les forêts des contrées montueuses.

HELVELLÉ, adj. 2 g. Qui ressemble à une helvelle. || HELVELLÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des champignons hyménomycètes, ayant pour type le genre helvelle.

HELVELLÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'HELVELLACÉ. || HELVELLÉES. s. f. pl. Groupe de la section des helvellacées, comprenant le genre helvelle et ceux qui s'en rapprochent le plus.

HELVELLOÏDE. adj. Bot. Syn. d'HELVELLACÉ.

HELVÈTE. adj. et s. 2 g. Géogr. Nom d'un peuple gaulois qui habitait anciennement l'Helvétie, à laquelle il donna son nom. Les Helvètes. La nation helvète.

HELVÉTIE (*Helvetia*). Géograph. anc. Province de la Gaule, dans la partie orientale de la Gaule Lyonnaise, entre le Rhin au N., le lac Léman au S., le mont Jura à l'O., la Rhétie à l'E. C'est à peu près le territoire qu'occupe la Suisse moderne.

— Ce mot s'emploie encore dans le style soutenu. L'antique Helvétie.

HELVÉTIEN, ENNE. s. (pr. *el-vé-ci-ein*). Géogr. Habitant, habitante de l'Helvétie, de la Suisse.

— adj. Qui appartient à l'Helvétie, à la Suisse, ou à ses habitants.

★ **HELVÉTIQUE.** adj. 2 g. (rad. *Helvétie*). Qui appartient à la nation suisse. Corps helvétique. Cantons helvétiques. Diète helvétique. Constitution helvétique. La simplicité du gouvernement *helvétique* est admirable, et toute la machine est mue par un petit nombre de ressorts. (Condill.)

— Hist. *Confession helvétique.* Exposition de foi, rédigée par Zwingle, en 1530, et solennellement adoptée en 1534. Elle est plus particulièrement connue sous le nom de *Profession de Bâle.* || Seconde exposition qui eut lieu en 1560. Elle est encore aujourd'hui la règle de la foi dans les Églises de Suisse. Théodore de Bèze et Bullinger y eurent la plus grande part. || *Corps helvétique, ligue helvétique.* Confédération de tous les États suisses. || *République helvétique.* Celle qui fut proclamée en 1798, et que formèrent la plupart des cantons suisses.

HELVÉTISME. s. m. Gramm. Locution, manière de parler en usage chez les Helvétiens ou Suisses. Ces *helvétismes* donnent en quelque sorte à ce livre un nouveau titre de confiance. (Malte-Brun.)

HELVÉTIUS (Jean-Adrien). Médecin hollandais, 1661-1727, vint jeune à Paris, où il découvrit la vertu curative de l'ipécacuana dans les cas de dysenterie, et fut nommé médecin du duc d'Orléans. || HELVÉTIUS (Jean-Claude-Adrien). Fils du précédent et médecin en réputation comme son père, né à Paris, 1685-1755. Il guérit Louis XV enfant d'une maladie très grave, devint conseiller d'État, inspecteur général des hôpitaux militaires de Flandre et premier médecin de la reine Marie Leczinska. || HELVÉTIUS (Claude-Adrien). Littérateur et philosophe français, fils du précédent, né à Paris, 1715-1771. Il fut nommé fermier général à vingt-trois ans et résigna sa ferme en 1750, pour s'adonner exclusivement à l'étude. Les mathématiques, la poésie, la tragédie l'attirèrent successivement, mais ce fut la philosophie qui le fixa. Le plus célèbre de ses ouvrages fut son livre *De l'Esprit*, 1758, qui fit grand bruit, fut condamné par la Sorbonne et le parlement, et fut brûlé par le bourreau.

HELVIDIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Helvidius. Les helvidiens pensaient que Marie avait eu des enfants de saint Joseph; ils professaient que l'état de virginité n'est pas supérieur à l'état de mariage.

HELVIDIUS PRISCUS, de Terracine. Stoïcien, fut exilé par Néron comme complice de Thraséas et mis à mort par l'ordre de Vespasien.

HELVIE. Mère de Sénèque, qui lui dédia son traité *Consolatio ad Helviam.*

HELVIEN, ENNE. s. Géograph. Nom d'un peuple de la Gaule narbonnaise. Le pays des Helviens forme aujourd'hui la partie sud du département de l'Ardèche.

HELVINE. s. f. Minér. Silicate sulfurifère de manganèse, de glycine et de fer trouvé en Saxe et en Norvège.

HELWINGIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre helwingie. || HELWINGIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre helwingie et réunie aux santalacées.

HELWINGIE. s. f. Bot. Arbrisseau, type de la famille des helwingiacées et originaire du Japon.

HELXINE. s. f. (ét. gr., ἑλξίνη, même signif.). Bot. Ancien nom de la carline officinale.

HÉLYGIE. s. f. Bot. Syn. d'HÉLIGMIE.

HÉLYOT (Pierre), dit le *Père Hippolyte.* Savant religieux, né à Paris, 1660-1716. Son *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires* passe pour l'ouvrage le plus complet sur la matière.

★ **HEM.** (*h* asp.; pr. *emm*). Interj. dont on se sert pour appeler. Hem, hem, venez çà.

— S'emploie aussi pour questionner. Juste ciel! qu'entends-je? *Hem!* que dites-vous? milord Monrose condamné! (Volt.) Et mes lettres, les as-tu portées à la poste? *Hem?* (Brueys.)

— Sert parfois à exprimer une réticence défavorable. Cette Raimond est assurément *hem*, *hem*, avec cette coiffe que vous connaissez. (Mme de Sévigné.)

— S'emploie pour imiter le bruit de la toux, celui qu'on fait pour se débarrasser la gorge. *Hem, hem, hem.* — Voilà une mauvaise espèce de rhume. (Dancourt.)

— HEM. s. m. Les prédicateurs du temps d'Olivier Maillard affectant de tousser, comme une chose qui donnait de la grâce à la déclamation, celui-ci n'a pas manqué, dans un sermon latin imprimé à Bruxelles vers 1500, de marquer à la marge par des *hem, hem,* les endroits où il avait toussé. Sa façon de tousser, son *hem*, j'attrape tout. (Hauteroche.)

— Pathol. Sensation d'embarras dans l'arrière-gorge, qui annonce souvent l'angine glanduleuse.

HEM. Géogr. Comm. du canton de Lannoy, arr. de Lille (Nord); 3,300 hab.

HÉMABORE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; βορά, nourriture). Entom. Genre d'insectes diptères, famille des hippoboscides, établi pour une espèce anglaise.

HÉMACÉLINOSE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; κηλίς, tache). Pathol. Ecchymose, maladie caractérisée par un grand nombre de taches rouges à la peau. On l'appelle vulgairement *pourpre.*

HÉMACHATE. s. f. (pr. *é-ma-kate*; ét. gr., αἷμα, sang; ἀχάτης, agate). Erpét. Espèce de vipère de la Perse. On dit aussi *hémacate.*

— Minér. Espèce d'agate à veines rouges.

HÉMACHROÏNE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; χρόα, couleur). Chim. Syn. d'HÉMATOSINE.

HÉMACURIES. s. f. pl. (ét. gr., αἷμα, sang; κοῦρος, jeune homme). Antiq. gr. Fête que célébraient les habitants du Péloponnèse. Dans les hémacuries, de jeunes garçons se laissaient fouetter jusqu'au sang sur le tombeau de Pélops.

HÉMACYANIN. s. m. ou **HÉMACYANINE.** s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; κυανός, bleu). Chim. Matière colorante bleue retirée du sang normal, du sang des ictériques ou de la bile.

HÉMADICTYON. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; δίκτυον, filet). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des apocynées, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique tropicale.

HÉMADROMOGRAPHE ou **HÉMADROMOMÈTRE.** s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; δρόμος, course; γράφω, je décris ou μέτρον, mesure). Instrument pour mesurer la vitesse de circulation du sang.

HÉMADROMOMÉTRIE. s. f. (rad. *hémadromomètre*). Médec. Mesure de la vitesse du sang dans l'appareil circulatoire.

HÉMADYNAMIQUE. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang; δύναμις, force). Physiol. Théorie mécanique de la circulation du sang.

HÉMAGOGUE. adj. 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; ἄγω, je chasse). Médec. Se dit de médicaments que l'on regarde comme propres à déterminer l'écoulement des menstrues et du flux hémorroïdal. On dit plutôt *emménagogue.*

— Substantiv. Un hémagogue.

HÉMAIRE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang). Bot. Genre de la famille des orchidées néottiées, établi pour des herbes du Brésil.

HÉMALEUCINE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; λευκός, blanc). Méd. Couenne formée sur un caillot.

HÉMALEUCOSE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; λευκός, blanc). Méd. Formation de la couenne sur un caillot.

HÉMALOPIE. s. f. (ét. gr., αἱμάλωψ, tumeur sanguine). Pathol. Épanchement de sang dans le globe de l'œil. || Trouble de la vision dans lequel les objets paraissent couleur de sang.

HÉMANGIARRHÉE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ἀγγεῖον, vase; ῥέω, je coule). Pathol. Hémorragie des voies urinaires.

HÉMANGIOTITE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ἀγγεῖον, vaisseau). Pathol. Inflammation des vaisseaux sanguins.

HÉMANTHE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des amaryllidacées, dont les fleurs forment une ombelle entourée d'une spathe colorée d'un rouge très vif, originaires de l'Afrique australe.

HÉMAPHÉINE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; φαιός, brun). Méd. Matière de couleur brune qui, dans certains ictères, se trouve dans le sang.

HÉMAPHÉIQUE. adj. Méd. Qui se rapporte à l'hémaphéine.

HÉMAPHOBE. adj. 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; φόβος, crainte). Didact. Qui a horreur du sang.

— Se dit de celui que la vue du sang fait tomber en syncope.

— *Médecin hémaphobe.* Celui qui n'ose prescrire la saignée.

HÉMAPHOBIE. s. f. (rad. *hémaphobe*). Didact. Horreur du sang.

HÉMAPHOBIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui concerne l'hémaphobie.

HÉMARTHRIE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; ἄρθρον, articulation). Bot. Genre de graminées, tribu des rottboelliées, comprenant plusieurs espèces de l'Inde.

HÉMASTATIQUE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ἵστημι, je demeure). Médec. Partie de la physiologie qui traite de la force inhérente aux vaisseaux sanguins et de l'équilibre du sang dans ces vaisseaux.

HÉMASTOME. adj. 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang; στόμα, bouche). Hist. nat. Qui a la bouche, l'orifice rouge.

— Bot. Se dit d'une plante, l'eucalyptus hémastome, dont l'orifice du fruit est bordé de rouge.

— Conchyl. Se dit de coquilles dont le labre et la columelle sont de couleur rouge.

HÉMATAPORIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; ἀπορία, défaut). Pathol. Cachexie qui a pour cause le défaut de sang.

HÉMATAULIQUE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; αὐλός, tuyau). Physiol. Partie de la physiologie qui concerne la connaissance des lois d'après lesquelles le sang circule dans les vaisseaux.

HÉMATÉINE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang). Chim. Substance obtenue par l'action de l'ammoniaque sur l'hématine.

HÉMATÉMÈSE. s. f. (étym. gr., αἷμα, ατος, sang; ἐμέω, je vomis). Pathol. Vomissement de sang exhalé à la surface de la membrane muqueuse de l'estomac.

HÉMATÉMÉSIE. s. f. Pathol. Syn. d'HÉMATÉMÈSE.

HÉMATÉMÉTIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui concerne l'hématémèse.

HÉMATEUX, EUSE. adj. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang). Pathol. Se dit de certaines maladies des vaisseaux sanguins de la peau.

HÉMATHROSE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; ῥέω, je coule). Pathol. Épanchement du sang hors de ses vaisseaux.

HÉMATIDROSE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; ἱδρωσις, sueur). Pathol. Sueur de sang.

HÉMATIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang). Physiol. Nom des globules rouges du sang.

HÉMATIMÈTRE. s. m. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; μέτρον, mesure). Physiol. Instrument servant à mesurer le nombre des hématies contenues dans le sang.

HÉMATIMÉTRIE. s. f. (rad. *hématimètre*). Mesure des hématies contenues dans le sang.

HÉMATIN. s. m. Chim. Un des noms de l'hématine.

HÉMATINE. s. f. (du gr. αἷμα, ατος, sang). Matière colorante du sang.

— Chim. Syn. d'HÉMATOXYLINE.

— Ornith. Espèce de gros-bec.

HÉMATINIQUE. adj. Chim. Qui a rapport à l'hématine.

HÉMATINONE. s. f. (étym. gr., αἷμα, ατος, sang). Antiq. rom. Verre rouge employé pour les mosaïques.

HÉMATIQUE. adj. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang). Chim. Se dit d'un acide obtenu en faisant rougir du charbon de sang avec de la soude et en traitant ensuite le mélange par l'alcool.

— Physiol. Qui a rapport au sang. || *Poisons hématiques.* Poisons qui agissent sur les hématies. || *Transformation hématique.* Nom donné à la sécrétion du sang considéré à tort comme se transformant en pus.

★ **HÉMATITE.** s. f. (ét. gr., αἱματίτης, fait de αἷμα, sang). Minér. Sesquioxyde de fer quelquefois titanifère très répandu dans les roches cristallines des Vosges, des monts Ourals, en Suède et en Norvège, où on le rencontre associé ordinairement au quartz. || *Hématite brune.* Syn. de LIMONITE.

— Adjectiv. Pierre *hématite.* (Acad.)

HÉMATITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte dont Clément d'Alexandrie condamne l'hérésie sans la spécifier. Quelques écrivains ont pensé que les hématites mangeaient des viandes suffoquées; d'autres ont prétendu que ces sectaires offraient du sang humain dans la célébration des mystères.

HÉMATOBIE. adj. 2 g. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; βίος, vie). Zool. Qui vit dans le sang.

— HÉMATOBIE. s. f. Entom. Genre de diptères athéricères, famille des athéricères, tribu des muscides, très avide du sang des animaux, et établi pour cinq espèces européennes.

HÉMATOBLASTE. s. m. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; βλαστός, germe). Physiol. Forme première des globules rouges du sang.

HÉMATOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; καρπός, fruit). Bot. Qui a les fruits tachetés de rouge, comme le phaséole hématocarpe.

HÉMATOCAUSIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; καῦσις, combustion). Physiol. Oxydation du sang dans l'organisme.

★ **HÉMATOCÈLE.** s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; κήλη, tumeur). Chir. Tumeur formée par un épanchement plus ou moins considérable de sang dans le tissu lamineux du scrotum. || Humeur résultant d'une accumulation de sang dans la tunique vaginale. || Épanchement du sang dans l'intérieur même de la tunique albuginée du testicule.

— Art vétér. Engorgement des testicules des chevaux, le plus ordinairement produit par des coups.

HÉMATOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; κεφαλή, tête). Térat. Monstre dont l'difformité résulte d'un épanchement de sang dans le cerveau. || Tumeur vasculaire formée par la pie-mère sur certains anencéphales.

— Pathol. Tumeur sanguine à la tête.

HÉMATOCÉPHALIE. s. f. Térat. Monstruosité de l'hématocéphale.

HÉMATOCÉPHALIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit des monstres par hématocéphalie.

HÉMATOCÉPHALIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui offre les caractères de l'hématocéphalie.

HÉMATOCHÉSIE. s. f. (pr. *é-ma-to-ké-zî*; ét. gr., αἷμα, ατος, sang; χέζω, je vais à la selle). Pathol. Selle sanguinolente.

HÉMATOCHROÏNE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; χρόα, couleur). Chim. Syn. d'HÉMATOSIPE.

HÉMATOCHROÏTE. s. f. Chim. Synon. d'HÉMATOSINE.

HÉMATOCOQUE. s. m. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; κόκκος, graine). Bot. Genre d'algues de la famille des nostocinées, établi pour des espèces des régions polaires.

HÉMATOCRISTAL. s. m. (étym. gr., αἷμα, ατος, sang; fr. *cristal*). Cristal du sang.

HÉMATOCRISTALLINE. s. f. (rad. *hématocristal*). Chim. Matière cristalline rougeâtre trouvée dans le sang.

HÉMATOCYSTE. s. m. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; κύστις, kyste). Méd. Kyste sanguin.

HÉMATODE. adj. 2 g. (du gr. αἷμα, ατος, sang). Médec. Qui est produit par le sang, par le développement des vaisseaux sanguins. || De la nature du sang, qui ressemble à du sang.

— Bot. Qui est marqué de taches rouges, semblables à des gouttes de sang.

— Chir. *Fongus hématode*. Variété de cancer mou, dont l'apparence fongueuse et les hémorragies fréquentes ne forment qu'un accident, qu'un caractère d'un ordre secondaire. || On a donné le même nom aux tumeurs érectiles appelées par d'autres auteurs *anévrismes par anastomoses*.

— HÉMATODE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, tribu des staphylins, dont l'espèce unique vit à Buenos-Ayres.

HÉMATO-GLOBULINE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; fr. *globuline*). Chim. Syn. d'HÉMATOSINE.

HÉMATOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une hématographie.

HÉMATOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; γράφω, j'écris). Didact. Description du sang.

HÉMATOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hématographie.

HÉMATOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; εἶδος, ressemblance). Minér. Se dit d'une variété de quartz d'un rouge sombre.

— Méd. V. HÉMATODE.

HÉMATOÏDINE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; εἶδος, aspect). Matière de couleur rouge de sang, trouvée dans la bile et dans les épanchements biliaires et sanguins.

HÉMATOLOGIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; λόγος, discours). Didact. Traité sur le sang.

HÉMATOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui concerne l'hématologie.

HÉMATOLOGUE. s. m. (rad. *hématologie*). Didact. Celui qui décrit les propriétés du sang.

HÉMATOME. s. m. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang). Chir. Syn. de CÉPHALÉMATOME. || Tumeur sanguine quelconque provenant soit d'une contusion, soit de la rupture d'un vaisseau.

HÉMATOMÈTRE. s. m. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; μέτρον, mesure). Physiol. Syn. d'HÉMODYNAMOMÈTRE.

HÉMATOMÈTRE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; μήτρα, matrice). Pathol. S'est dit pour Métrorragie.

HÉMATOMPHALE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; ὀμφαλός, nombril). Chir. Hernie ombilicale compliquée d'épanchement sanguin ou de varices.

HÉMATOMPHALOCÈLE. s. f. (étym. gr., αἷμα, ατος, sang; ὀμφαλός, nombril; κήλη, hernie). Chir. Syn. d'HÉMATOMPHALE.

HÉMATOMYÉLIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; μυελός, moelle). Pathol. Apoplexie de la moelle épinière.

HÉMATOMYZIDE. adj. 2 g. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; μύζω, je suce). Entom. Qui se nourrit de sang. || HÉMATOMYZIDES. s. f. pl. Famille de diptères, comprenant ceux de ces insectes qui, comme les œstres, sucent le sang des animaux.

HÉMATONCIE. s. f. (étym. gr., αἷμα, ατος, sang; ὄγκος, tumeur). Pathol. Syn. d'HÉMATOME.

HÉMATONOSE. s. f. (étym. gr., αἷμα, ατος, sang; νόσος, maladie). Pathol. Maladie causée par un épanchement de sang dans les tissus organiques.

HÉMATOPE. adj. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; πούς, pied). Bot. Qui a le pied ou le stipe d'un rouge foncé ou de sang, comme l'agaric hématope.

— HÉMATOPE. s. m. Ornith. Nom scientifique des huîtriers, oiseaux à pieds rouges.

HÉMATOPHAGE. adj. 2 g. (étym. gr., αἷμα, ατος, sang; φαγεῖν, manger). Entom. Se dit des insectes qui sucent le sang des animaux pour s'en nourrir, comme la puce et la punaise.

HÉMATOPHLÉBESTASE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; φλέψ, veine; στάσις, repos). Pathol. Suppression subite d'une hémorragie.

HÉMATOPHOBE. adj. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; φόβος, crainte). Syn. d'HÉMAPHOBE.

HÉMATOPHOBIE. s. f. Syn. d'HÉMAPHOBIE.

HÉMATOPHOBIQUE. adj. Syn. d'HÉMAPHOBIQUE.

HÉMATOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; φύλλον, feuille). Botan. Qui a les feuilles teintes d'un rouge de sang, comme celles de l'iris hématophylle le sont à la base.

HÉMATOPINE. s. m. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; πίνω, je bois). Entom. Genre d'insectes épizoïques parasites des mammifères, et dont l'espèce type vit sur le cochon.

HÉMATOPISIE. s. f. (du grec αἷμα, ατος, sang). Pathol. Amas de sang menstruel dans l'utérus.

HÉMATOPODINÉ, ÉE. adj. Ornith. Qui se rapporte au genre hématope. || HÉMATOPODINÉES. s. f. pl. Tribu d'échassiers ayant pour type le genre hématope.

HÉMATOPOÈSE ou **HÉMATOPOIÈSE**. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; ποιέω, je fais). Physiol. Transformation des globules du chyle et de la lymphe en globules sanguins.

HÉMATOPOTE. s. m. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; ποτής, buveur). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des tabaniens, très avide du sang des bestiaux, et établi pour dix espèces, réparties entre les diverses contrées du globe.

HÉMATOPS. s. m. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; ὤψ, aspect). Ornith. Nom scientifique des héorotaires.

HÉMATORNIS. s. m. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; ὄρνις, oiseau). Ornith. Section du genre faucon. || Syn. de TURDOÏDE.

HÉMATORRACHIS. s. m. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; fr. *rachis*). Pathol. Hémorragie intrarachidienne. || Apoplexie de la moelle épinière.

HÉMATOSCOPIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; σκοπέω, j'examine). Méd. Étude du sang.

★ **HÉMATOSE**. s. f. (du gr. αἷμα, ατος, sang). Physiol. Action ou fonction naturelle par laquelle le chyle se convertit en sang, tant artériel que veineux.

HÉMATOSÉ, ÉE. part. pass. du v. Hématoser. S'empl. adjectiv. Qui a subi l'hématose. Chyle hématosé. Sang hématosé.

HÉMATOSEPSIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; σῆψις, corruption). Pathol. Altération et corruption du sang.

HÉMATOSER (S'). v. pron. 1re conj. Subir l'hématose. (Le sang *s'hématose*. Rasp.)

HÉMATOSIE. s. f. Physiol. Syn. d'HÉMATOSE.

HÉMATOSINE. s. f. (du gr. αἷμα, ατος, sang). Matière colorante des globules du sang.

HÉMATOSIQUE. adj. 2 g. Physiol. Qui a rapport à l'hématose. || *Sens hématosique*. Sensibilité circulatoire.

HÉMATOSPERME. adj. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; σπέρμα, graine). Bot. Qui a la graine couleur de sang. L'agaric hématosperme est appelé ainsi à cause de la couleur rouge de ses feuillets.

HÉMATOSPILIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; σπιλόω, je tache). Pathol. Pétéchies accompagnées de flux sanguin.

HÉMATOXINE. s. f. Chim. V. HÉMATOXYLINE.

HÉMATOXYLE. s. m. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; ξύλον, bois). Bot. Genre de légumineuses césalpiniées, comprenant la seule espèce nommée *campêche*, qui croît sur les côtes du Mexique.

HÉMATOXYLINE. s. f. Chim. Principe colorant extrait de l'hématoxyle ou bois de campêche. On dit aussi *hématin, hématine, hématoxine*.

HÉMATOZÉMIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; ζημία, perte). Pathol. Perte de sang.

HÉMATOZOAIRE. adj. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; ζῶον, animal). Helminth. Qui vit dans le sang des animaux. || HÉMATOZOAIRES. s. m. pl. Groupe d'helminthes, comprenant ceux qui vivent dans le sang des animaux.

HÉMATOZOÏDE. s. m. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; ζῶον, animal; εἶδος, aspect). Physiol. Nom de petits corps doués de mouvement qui se rencontrent dans les vers à soie affectés de pébrine.

HÉMATOZYMOSE. s. f. (ét. gr., αἷμα, ατος, sang; ζύμωσις, fermentation). Pathol. Fermentation du sang.

★ **HÉMATURIE**. s. f. (étym. gr., αἷμα, ατος, sang; οὐρέω, je pisse). Pathol. Pissement de sang; hémorragie de la membrane muqueuse des voies urinaires. On dit aussi *hématurèse*.

HÉMATURIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui concerne l'hématurie.

HÉMAX. s. m. (étym. gr., αἷμα, sang). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des apocynées, originaires du Cap.

HÈME. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang). Physiol. Liquide circulatoire qui constitue le sang ou les autres fluides semblables.

HÉMÉLYTRE. adj. 2 g. (étym. gr., ἡμι, à demi; ἔλυτρον, élytre). Entom. Se dit des insectes dont les élytres ne sont cornés ou coriaces qu'à la base.

— HÉMÉLYTRE. s. m. Nom donné aux ailes supérieures des insectes tétraptères, lorsqu'elles sont cornées ou coriaces à la base, membraneuses et semblables aux ailes inférieures vers l'extrémité, comme dans les hémiptères hétéroptères.

HÉMENCÉPHALE. s. m. (étym. gr., αἷμα, sang; fr. *encéphale*). Pathol. Hémorragie de l'encéphale.

HÉMENDÈRE. s. m. (pr. *é-man-dère*). Anat. Appareil vasculaire sanguin.

HÉMÉRALOPE. adj. 2 g. Pathol. Se dit d'une personne qui est affectée d'héméralopie. Les habitants des contrées boréales, où la terre est couverte par la neige pendant la plus grande partie de l'année, deviennent de bonne heure *héméralopes*. (Richer.)

— Substantiv. Un héméralope. Une héméralope.

HÉMÉRALOPIE. s. f. (ét. gr., ἡμέρα, jour; ὄπτομαι, je vois). Pathol. Dilatation et immobilité de la pupille, causées par une altération du nerf optique, qui ne permettent de voir que les objets éclairés par le soleil et qui suppriment complètement le sens de la vue au moment du crépuscule. L'*héméralopie* peut être considérée comme le premier degré de la paralysie totale du nerf optique ou goutte sereine. (Richer.)

— Quelques médecins donnent le nom d'*héméralopie* à une maladie dans laquelle la faculté visuelle est abolie pendant le jour. Cette acception est vicieuse, car elle est tout à fait opposée à l'étymologie.

HÉMÉRALOPIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à l'héméralopie.

HÉMÉROBAPTISTE. s. m. (pr. *é-mé-ro-ba-tisste*; ét. gr., ἡμέρα, jour; βάπτω, je lave). Hist. relig. Membre d'une secte juive qui avait pour principe qu'il fal se baigner tous les jours. Ces sectaires niaient la résurrection des morts. || Membre d'une secte chrétienne qui croyait indispensable au salut de réitérer le baptême tous les jours. On appelait aussi ces sectaires *chrétiens de Saint-Jean*.

HÉMÉROBE. s. m. (ét. gr., ἡμερόβιος, qui ne vit qu'un jour, ou qui vit fort peu de temps, fait de ἡμέρα, jour, et βίος, vie). Entom. Genre de névroptères, de la tribu des myrméléoniens, famille des hémérobiides, établi pour un grand nombre d'espèces particulières à l'Europe.

HÉMÉROBIEN, ENNE. adj. Entom. Syn. d'HÉMÉROBIIDE.

HÉMÉROBIIDE. adj. 2 g. Entom. Qui concerne le genre hémérobe. || HÉMÉROBIIDES. s. m. pl. Famille de névroptères ayant pour type le genre hémérobe.

HÉMÉROBIITE. adj. 2 g. Entom. Synon. d'HÉMÉROBIIDE. || HÉMÉROBIITES. s. m. pl. Groupe de la famille des hémérobiides.

★ **HÉMÉROCALLE**. s. f. (étym. gr., ἡμέρα, jour; κάλλος, beauté; littéral. *beauté d'un jour*). Bot. Genre de plantes de la famille des liliacées, que l'on reconnaît à sa feuille en cœur partant de la racine et à ses nervures saillantes d'un vert gai. Du milieu de ses feuilles, qui forment une assez belle touffe, s'élève une hampe de deux pieds, qui se termine par un élégant épi de fleurs blanches et découpées comme celles du lis. On en connaît plusieurs espèces, entre autres l'hémérocalle bleue, l'hémérocalle du Japon, autrement appelée *lis asphodèle, lis jaune, lis jonquille*; l'hémérocalle fauve, graminée et distique.

HÉMÉROCALLIDÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *hémérocalle*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à une hémérocalle. || HÉMÉROCALLIDÉES. s. f. pl. Tribu de plantes ayant pour type le genre hémérocalle.

HÉMÉROCALLISÉ, ÉE. adj. Pharm. Se dit d'un remède dans lequel on a fait entrer de l'hémérocalle. Pastilles d'ipécacuana hémérocallisées. Pâte de jujube hémérocallisée. Liqueurs hémérocallisées.

HÉMÉROCALLISER. v. a. 1re conj. Pharm. Faire entrer de l'hémérocalle dans un remède.

HÉMÉRODROME. s. m. (étym. gr., ἡμέρα, jour; δρόμος, course). Antiq. Courrier qui portait les dépêches. Chacun d'eux ne voyageait qu'un jour, et remettait aussitôt ses dépêches entre les mains d'un autre.

— Anc. art milit. Soldat de la milice byzantine, dont les fonctions étaient de veiller aux portes des villes, et, en temps de guerre, de faire des reconnaissances.

HÉMÉRODROMIE. s. f. (étym. gr., ἡμέρα, jour; δρομεύς, coureur). Entom. Genre de diptères brachocères, tribu des empides, comprenant sept espèces qui habitent l'Allemagne et la France.

HÉMÉROGRAPHE. s. m. Syn. d'HÉMÉROLOGUE.

HÉMÉROLOGE. s. m. (ét. gr., ἡμέρα, jour; λόγος, traité). Didact. Traité sur la concordance des calendriers.

— Chronol. *Hémérologe de Florence*. Manuscrit antique, découvert en 1715, et contenant les calendriers de seize peuples anciens, mis en concordance jour par jour avec le calendrier de l'ancienne Rome.

HÉMÉROLOGIE. s. f. (radic. *hémérologe*). Didact. Art de faire, de composer des calendriers.

HÉMÉROLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui concerne l'hémérologie ou les hémérologes. Division hémérologique.

HÉMÉROLOGUE. s. m. (rad. *hémérologe*). Auteur d'un calendrier. || Celui qui écrit sur les divisions de l'année.

HÉMÉROPATHIE. s. f. (étym. gr., ἡμέρα, jour; πάθος, affection). Pathol. Maladie qui ne se fait sentir que pendant le jour. || Maladie qui ne dure qu'un jour.

HÉMÉROPATHIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui concerne l'héméropathie.

HÉMÉROPHILE. s. f. (ét. gr., ἡμέρα, jour; φιλέω, j'aime). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénides, établi pour trois espèces dont le type se trouve en Bourgogne.

HÉMÉROPHYGE. s. m. (étym. gr., ἡμέρα, jour; φεύγω, je fuis). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des ténébrionites, dont l'espèce type habite la Grèce.

HÉMÉROSIE. s. f. (étym. gr., ἡμέρα, jour). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des noctuo-phalénides, comprenant trois espèces européennes.

HÉMÉROSPHÈRE. s. m. (ét. gr., ἡμέρα, jour; fr. *sphère*). Astronom. Appareil destiné à faire connaître l'heure du lever et du coucher du soleil.

HÉMÉRYTHRINE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ἐρυθρός, rouge). Méd. Partie rouge du sang.

HÉMÉSOTRIE. s. f. Bot. Syn. d'ASTRÉPHIE.

★ **HÉMI**. (du gr. ἡμι, à demi). Mot grec qui commence plusieurs termes de sciences et d'art, et qui signifie A demi, à moitié.

HÉMIACÉPHALE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; ἀ priv.; κεφαλή, tête). Térat. Monstre dont la tête est représentée par une tumeur informe.

HÉMIACÉPHALIE. s. f. (radic. *hémiacéphale*). Térat. Monstruosité dans laquelle la tête est remplacée par une tumeur informe.

HÉMIACÉPHALIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit des monstres par hémiacéphalie.

HÉMIACÉPHALIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui offre les caractères de l'hémiacéphalie.

HÉMIACHYRE. s. m. (pr. *é-mi-a-kire*; ét. gr., ἡμι, à moitié; ἄχυρον, paille). Bot. Genre de composées astérées, établi pour une herbe du Texas.

HÉMIADELPHE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; ἀδελφός, conforme). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, originaire de l'Inde.

HÉMIANDRE. s. f. (étym. gr., ἡμι, à demi; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Genre de labiées prostanthérées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

HÉMIANESTHÉSIE. s. f. (étym. gr., ἡμι, à demi; fr. *anesthésie*). Pathol. Anesthésie d'une moitié latérale du corps.

HÉMIANTHE. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de MICRANTHEME.

HÉMIARITE. s. m. Linguist. V. HIMYARITE.

HÉMIBATRACHUS. s. m. (pr. *é-mi-ba-tra-kuss*; ét. gr., ἡμι, à demi; βάτραχος, grenouille). Erpét. Groupe d'amphibiens ou batraciens.

HÉMICARDE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; καρδία, cœur). Moll. Genre proposé pour quelques espèces de bucardes très aplaties d'arrière en avant.

HÉMICARPE. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; καρπός, fruit). Bot. Chacune des deux parties d'un fruit qui se partage naturellement en deux moitiés, comme celui des ombellifères.

HÉMICARPURE. s. m. Bot. Synon. de PINELLIE.

HÉMICÉRAUNIOS. s. m. (du gr. ἡμικεραύνιος, même signif.). Chir. Bandage que l'on appliquait sur le dos et sur la poitrine.

HÉMICÈRE. s. f. (étym. gr., ἡμίκερας, demi-corne). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des taxicornes, établi pour deux espèces de Java et une des environs de Paris.

HÉMICHLÈNE. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; χλαῖνα, enveloppe). Bot. Genre de cypéracées fuirénées, établi pour des herbes de l'Afrique australe.

HÉMICHORÉE. s. f. (pr. *é-mi-ko-ré*; ét. gr., ἡμι, à demi; fr. *chorée*). Pathol. Chorée qui n'affecte qu'une des deux moitiés du corps.

HÉMICHORISTE. s. f. (pr. *é-mi-ko-risste*; ét. gr., ἡμι, à demi; χωριστός, divisé). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, établi pour des herbes de l'Inde.

HÉMICHORIUM. s. m. (pr. *é-mi-ko-riomm*; ét. gr., ἡμι, à demi; χορός, chœur). Antiq. Chacune des deux bandes qui composaient quelquefois le chœur d'une pièce dramatique et dont les chants alternés formaient une sorte de dialogue.

HÉMICHROÉ. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; χρόα, couleur). Bot. Genre de plantes de la famille des amarantacées achyrantées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

HÉMICIDARITE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; κίδαρις, diadème). Échin. Division des cidarites.

HÉMICIRCULAIRE. adj. (ét. gr., ἡμι, à

demi; fr. *circulaire*). Qui a la forme d'un demi-cercle.

HÉMICIRQUE. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; κίρκος, faucon). Ornith. Groupe d'oiseaux formé aux dépens des pies.

HÉMICLADE. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; κλάδος, rameau). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour deux espèces des régions chaudes de l'Amérique.

HÉMICLIDIE. s. f. (ét. gr., ἡμίκλειστος, à demi fermé). Bot. Genre de protéacées grevillées, établi pour des arbrisseaux du sud de l'Australie.

HÉMICNÉMIDE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; κνημίς, rayon). Échin. Subdivision du groupe des astéries.

HÉMICOSMITE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; κοσμέω, j'orne). Échin. Subdivision des crinoïdes.

HÉMICRÂNIE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; κρανίον, crâne). Pathol. Douleur qui n'occupe que la moitié du crâne.

HÉMICRÂNIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a le caractère de l'hémicrânie. Migraine hémicrânique.

HÉMICRÉPIDE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; κρηπίς, chaussure). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, établi pour une espèce de l'Amérique boréale.

HÉMICRYPTURE. s. m. Crust. Syn. D'ISOTÈLE.

* **HÉMICYCLE**. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; κύκλος, cercle). Demi-cercle. Presque toujours elles (les colonnes) sont isolées autour du chœur, qu'elles enferment dans un *hémicycle*. (Mérimée.)

— Salle disposée en demi-cercle et plus particulièrement Lieu formé en amphithéâtre, pour une assemblée d'auditeurs et de spectateurs.

— Antiq. Machine de théâtre, sorte de décoration qui représentait des lointains. || Siège ou banc dont le dossier formait un demi-cercle.

— Archit. Trait d'une voûte demi-circulaire. || Cercle de bois qui sert à bâtir et à conduire les arcs. || Sorte de siège en marbre dans les jardins français.

— Géogr. Moitié d'une mappemonde.

— Gnom. *Hémicycle de Bérose*. Espèce de cadran solaire, qu'on croit avoir été une plinthe inclinée, coupée en demi-cercle, concave du côté du septentrion. Du milieu sortait un style, dont la pointe répondait au centre de l'hémicycle représentant le centre de la terre. Son ombre marquait sur la concavité de l'hémicycle les jours des mois et les heures de chaque jour.

HÉMICYCLIE. s. f. (ét. gr., ἡμίκυκλος, demi-cercle). Helminth. Genre de prostomes, établi pour une espèce de la mer Rouge.

— Bot. Genre d'euphorbiacées crotonées, établi pour des arbrisseaux de l'Asie méridionale.

HÉMICYCLIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui est relatif à l'hémicycle, à un hémicycle.

HÉMICYCLOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., ἡμι, à demi; κύκλος, cercle; στόμα, bouche). Moll. Se dit de coquilles univalves, dont l'ouverture, à demi ronde, représente une sorte de gueule de four. || HÉMICYCLOSTOMES. s. m. pl. Synon. de NÉRITACÉES.

HÉMICYLINDRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἡμι, à demi; κύλινδρος, cylindre). Didact. Qui est plat d'un côté et concave de l'autre; qui a la forme d'une moitié de cylindre.

— Bot. Se dit des hampes qui sont plates d'un côté et convexes de l'autre. || Se dit aussi des feuilles qui sont allongées, avec une face plane et l'autre convexe.

HÉMICYPHE. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; κυφός, convexe). Botan. Genre de champignons gastéromycés.

HÉMIDACTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἡμι, à demi; δάκτυλος, doigt). Erpét. Qui n'a qu'une moitié de doigt.

— HÉMIDACTYLE. s. m. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens du genre gecko.

HÉMIDACTYLION. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des salamandres.

HÉMIDESME. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; δεσμός, lien). Bot. Genre de la famille des asclépiadées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde.

HÉMIDIADÈME. s. m. (étymol. gr., ἡμι, à demi; fr. *diadème*). Zooph. Genre de cidarites fossiles.

HÉMIDIAPHORÈSE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; διαφόρησις, sécrétion). Méd. Transpiration qui ne se fait que d'un seul côté du corps.

HÉMIDICTYE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; δίκτυον, réseau). Entom. Genre d'insectes hémiptères, voisin des cigales, établi pour une espèce du Brésil.

HÉMIDIRHOMBOÏQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἡμι, à demi; δίς, deux fois; ῥόμβος, losange). Minér. Se dit des cristaux rhomboédriques, dans lesquels a disparu la moitié des faces rhomboèdres unies ensemble, soit celles qui sont parallèles aux autres, soit celles qui sont inclinées sur elles.

HÉMIDITON. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; δίτονος, qui a deux tons). Mus. anc. Un diton, moins la moitié d'un ton ou tierce mineure.

HÉMIDODÉCAÈDRE. s. m. Minér. Syn. de RHOMBOÈDRE.

HÉMIE. s. f. (du gr. αἷμα, sang). Pathol. Maladie du sang en général.

HÉMIÈDRE. adj. (étym. gr., ἡμι, à demi; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un cristal construit selon la loi d'hémiédrie.

HÉMIÉDRIE. s. f. Minér. État d'un cristal hémiédrique.

— *Loi d'hémiédrie*. Loi d'après laquelle certains cristaux ne présentent des modifications que sur la moitié des arêtes ou des angles semblables.

HÉMIÉDRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἡμι, à demi; ἕδρα, base). Minér. Se dit d'un prisme hexagone construit de telle façon que de sa coupe transversale médiane partent vers chaque pôle six faces, dont trois seulement sont également inclinées. Prisme hémiédrique. Cristal hémiédrique.

HÉMIÉLYTRE. adj. 2 g. Entom. Syn. d'HÉMÉLYTRE.

HÉMIENCÉPHALE. adj. (étym. gr., ἡμι, à demi; ἐν, dans; κεφαλή, tête). Térat. Se dit d'un monstre privé de face et des organes des sens, quoique le cerveau soit à peu près dans l'état normal.

— Substantiv. Un hémiencéphale.

HÉMIENCÉPHALIE. s. f. Térat. Monstruosité de l'hémiencéphale.

HÉMIENCÉPHALIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit des monstres par hémiencéphalie.

HÉMIENCÉPHALIQUE. adj. Térat. Qui a les caractères de l'hémiencéphalie.

HÉMIERGUE. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; ἔργον, ouvrage). Erpét. Subdivision du genre scinque.

HÉMIFACIAL, ALE. adj. (étym. gr., ἡμι, à demi; fr. *facial*). Anat. Qui concerne une moitié de la face.

HÉMIGALE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; γαλῆ, belette). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, intermédiaires entre les genettes et les paradoxures, remarquables par leur pelage alterné de bandes blanches et de bandes brunes, et dont l'espèce type a été trouvée dans l'Asie méridionale.

— HÉMIGALES. s. m. pl. Famille de mammifères carnassiers, caractérisée par des ongles à moitié rétractiles et comprenant cinq genres.

HÉMIGAMIE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; γάμος, mariage). Bot. Caractère des plantes graminées dans lesquelles un même calice renferme à la fois des fleurs mâles, des femelles et des neutres.

HÉMIGAMIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui offre le caractère de l'hémigamie.

HÉMIGÈNE. s. m. Bot. Syn. d'HÉMIGÉNIE.

HÉMIGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἡμιγενής, imparfait). Bot. Genre de labiées prostanthérées, établi pour de petits arbrisseaux de l'Australie.

HÉMIGNATHE. s. m. Ornith. Syn. de HÉOROTAIRE.

HÉMIGONIAIRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἡμι, à demi; γονή, semence). Bot. Se dit d'une fleur dans laquelle une partie des organes sexuels s'est convertie en pétales.

HÉMIHECTE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; ἑκτός, sixième). Métrol. Le douzième de presque toutes les mesures principales des Grecs. L'hémihecte du plèthre, du médimne, etc.

HÉMILABIAL, ALE. adj. (étym. gr., ἡμι, à demi; fr. *labial*). Anat. Qui embrasse la moitié de la lèvre.

HÉMILÉPIDOTE. adj. 2 g. (étym. gr., ἡμι, à demi; λεπίς, écaille). Ichtyolog. Qui est à demi couvert d'écailles. Le cotte hémilépidote est ainsi appelé, parce que son corps offre des bandes longitudinales d'écailles, séparées par d'autres bandes nues.

— HÉMILÉPIDOTE. s. m. Ichtyolog. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des joues cuirassées, voisin des cottes et des scorpènes, dont l'espèce unique se trouve dans l'océan Pacifique.

HÉMILOCHIE. s. f. (étym. gr., ἡμι, à demi; λόχος, détachement). Anc. art milit. Subdivision d'un corps d'infanterie grecque, la moitié du lochos.

HÉMILOCHITE. s. m. Anc. art milit. Chef d'une hémilochie.

HÉMILOPHE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; λόφος, aigrette). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des pics.

— Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, dont l'espèce type vit au Brésil.

HÉMILYSIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἡμι, à demi; λύω, je dissous). Géol. Se dit des terrains formés en partie par voie de sédiment, et en partie par voie de dissolution chimique.

HÉMIMACTRE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; lat. *mactra*, mactre). Mollusq. Genre de mollusques acéphales à coquille bivalve et détaché des mactres.

HÉMIMÈLE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; μέλος, membre). Térat. Monstre qui ne possède qu'une partie des membres de l'individu bien conformé.

HÉMIMÉLIE. s. f. Térat. Monstruosité qui constitue l'hémimèle.

HÉMIMÉLIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit d'un monstre par hémimélie.

HÉMIMÉLIQUE. adj. 2 g. Qui offre les caractères de l'hémimélie.

HÉMIMÉRIDE. s. f. (ét. gr., ἡμιμερής, partagé par moitié.) Bot. Genre de la famille des scrofulariacées, type de la tribu des hémiméridées, de l'Amérique méridionale. On dit aussi *hémimeris*.

HÉMIMÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre hémiméride. || HÉMIMÉRIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des scrofulariacées ayant pour type le genre hémiméride.

HÉMIMÉROPTÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., ἡμι, à demi; μέρος, partie; πτερόν, aile). Entom. Se dit des insectes qui n'ont que des demi-élytres. || HÉMIMÉROPTÈRES. s. m. pl. Ordre de la classe des insectes, comprenant ceux qui, avec un suçoir à la bouche, ont des demi-élytres.

HÉMIMÉTABOLE. adj. (étym. gr., ἡμι, à demi; μεταβολή, changement). Entom. Qui a des métamorphoses incomplètes. || HÉMIMÉTABOLES. s. m. pl. Groupe d'insectes à métamorphoses incomplètes.

HÉMIMITRE. s. f. (ét. gr., ἡμίμιτρα, demi-mitre). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, établi pour des espèces de mélanies dont la spire est couronnée d'épines.

HÉMINAGE. s. m. (rad. *hémine*). Féod. Redevance en nature prélevée sur la vente de chaque hémine de blé.

— Somme payée pour mettre des grains en dépôt.

* **HÉMINE**. s. f. (ét. gr., ἡμίνα, demi-setier). Métrol. anc. Mesure de capacité chez les Romains. Elle équivalait à deux décilitres sept centilitres. || Ancienne mesure pour les grains usitée en France et plus particulièrement dans le Midi; sa capacité, qui variait suivant les lieux, était de cinq hectolitres en moyenne.

— Chim. Nom donné à des cristaux qui représentent une combinaison d'hématine et d'acide chlorhydrique.

HÉMINÉE. s. f. Étendue de terre pour l'ensemencement de laquelle il faut une hémine de grain. L'héminée, dans les Bouches-du-Rhône, est d'un peu plus de huit ares.

HÉMIOBOLE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; ὀβολός, obole). Antiq. gr. Pièce de monnaie de cuivre, la moitié d'une obole, équivalait à 7 centimes 72 millièmes. || Poids de cinq grains.

HÉMIOCTAÈDRE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; fr. *octaèdre*). Minér. Forme hémiédre de l'octaèdre.

HÉMIODON. s. m. (étym. gr. ἥμισυς, demi; ὀδούς, dent). Moll. Sous-genre proposé pour l'anodonte ondulée et quelques autres espèces.

HÉMIOLE. s. m. Syn. d'HÉMIOLIE.

HÉMIOLIASME. s. m. (étymol. gr., ἡμι, à demi; ὅλος, entier). Mathém. Rapport de deux quantités, dont l'une comprend l'autre une fois et demie. Le rapport de 2 à 3 est un hémioliasme.

HÉMIOLIE. s. f. Mathém. Syn. d'HÉMIOLIASME.

— Anc. musiq. Mesure composée de trois noires.

HÉMIOLIEN, ENNE. adj. Mus. anc. Qui est fondé sur l'hémiolie ou sur l'hémioliasme. || Se dit d'une des trois espèces du genre chromatique.

HÉMIONE. s. m. (étym. gr., ἡμίονος, mulet). Mamm. Espèce du genre cheval. L'hémione ressemble au cheval par les parties antérieures du tronc et la forme de la tête; il ressemble à l'âne par les parties postérieures et la grosseur de la tête. Il est plus rapide à la course que le cheval et vit par troupes de vingt à cent dans les déserts de la Mongolie. On le nomme aussi *dziggetai*.

HÉMIONITE. s. f. (ét. gr., ἡμίονος, mulet). Bot. Genre de fougères polypodiacées qui croissent dans les parties chaudes des deux continents.

HÉMIONITIDÉ, ÉE. adj. (étym. fr., *hémionite*; gr. εἶδος, aspect). Botan. Qui ressemble à une hémionite. || HÉMIONITIDÉES. s. f. pl. Section de la famille des fougères, ayant pour type le genre hémionite.

HÉMIOPIE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; ὤψ, œil). Pathol. Maladie dans laquelle on n'aperçoit qu'une partie plus ou moins considérable des objets, soit qu'on en voie le milieu seulement et non le contour, soit qu'on n'en discerne que le contour et non le milieu, soit enfin qu'on n'en distingue que la moitié supérieure ou inférieure. Ce vice de la vision est dû à une paralysie partielle de la rétine ou bien à l'opacité du cristallin qui n'est plus traversé par les rayons lumineux.

HÉMIOPS. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, établi pour deux espèces, l'une de Java, l'autre de la Chine.

HÉMIORGANISÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἡμι, à demi; fr. *organisé*). Anat. Se dit de corps tenant le milieu entre le principe immédiat et le tissu organisé, tels que l'albumine, la fibrine, la caséine, etc.

HÉMIORGANISME. s. m. (radic. *hémiorganisé*). Physiolog. Force hypothétique par laquelle une substance organique se transformerait en un être vivant.

HÉMIPAGE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; παγής, assujetti). Térat. Monstre composé de deux individus à ombilic commun, réunis latéralement jusqu'aux mâchoires.

HÉMIPAGIE. s. f. (rad. *hémipage*). Térat. Fusion latérale, y compris les mâchoires, de deux individus à ombilic commun.

— Pathol. Douleur continuelle et fixe dans une moitié de la tête.

HÉMIPAGIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit des monstres affectés de l'hémipagie.

HÉMIPAGIQUE. adj. 2 g. Térat. et Pathol. Qui offre les caractères de l'hémipagie.

HÉMIPALAME. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; παλάμη, paume de la main). Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des bécasseaux.

HÉMIPALME. adj. Synon. d'HÉMIPALMÉ. || HÉMIPALMES. s. m. pl. Syn. d'HÉTÉROROSTRES.

HÉMIPALMÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ἡμι, à demi; fr. *palmé*). Ornith. Se dit des oiseaux dont les doigts sont à demi palmés. || HÉMIPALMÉS. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des échassiers, comprenant ceux dont les doigts antérieurs sont courts et en grande partie réunis par une membrane natatoire.

HÉMIPAN. s. m. Myth. Égipan. (Rabelais.)

HÉMIPARAPLÉGIE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; fr. *paraplégie*). Pathol. Paralysie incomplète des membres inférieurs.

HÉMIPATHIE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; πάθος, affection). Pathol. Affection unilatérale.

HÉMIPÈPLE. s. m. (ét. gr., ἡμίπεπλος, demi-voile). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des trachélides, tribu des lagriaires, établi pour une seule espèce de provenance inconnue.

HÉMIPHARIE. s. f. (ét. gr., ἡμιφάριον, demi-manteau). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi pour deux espèces d'Australie.

HÉMIPHONE. adj. Médec. Qui se rapporte à l'hémiphonie.

— HÉMIPHONE. s. 2 g. Personne atteinte d'hémiphonie.

HÉMIPHONIE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; φωνή, voix). Médec. Affection de la voix dont l'effet est de faire parler bas.

HÉMIPHRACTE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; φρακτός, enclos). Erpét. Sous-genre de crapauds.

HÉMIPHRAGME. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; φράγμα, cloison). Bot. Genre de plantes de la famille des scrofulariacées, établi pour des herbes du Népaul.

HÉMIPILIE. s. f. (étym. gr., ἡμι, à demi; πῖλος, poil). Bot. Genre de plantes de la famille des orchidées ophrydées, établi pour des herbes du nord de l'Inde.

HÉMIPINATE. s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide hémipinique avec une base.

HÉMIPINIQUE. adj. (ét. gr., ἡμι, à demi; fr. *pinique*). Chim. Se dit d'un acide produit par la décomposition de l'acide opianique, traité par le peroxyde de cuivre.

* **HÉMIPLÉGIE** ou **HÉMIPLEXIE**. s. f. (étym. gr., ἡμι, à demi; πλήσσω, je frappe). Pathol. Paralysie de la moitié du corps. || *Hémiplégie dimidiée* ou *alterne*. Celle dans laquelle la paralysie de la face occupe le côté opposé à la paralysie du reste du corps. || *Hémiplégie faciale*. Paralysie de la moitié de la face.

HÉMIPLÉGIÉ, ÉE. adj. Pathol. Qui est atteint d'une hémiplégie.

HÉMIPLÉGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hémiplégie. || Atteint d'une hémiplégie.

— Substantiv. Un hémiplégique.

HÉMIPNEUSTE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; πνέω, je souffle). Échin. Sous-genre de spatangues.

HÉMIPODE. s. m. Ornithol. Synon. d'ORTIXELE.

HÉMIPOMATOSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., ἡμι, à demi; πῶμα, opercule; στόμα, bouche). Mollusq. Se dit de coquilles dont l'ouverture est close par une moitié d'opercule. || HÉMIPOMATOSTOMES. s. m. pl. Sous-ordre de l'ordre des gastéropodes cténobranches.

HÉMIPPE. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; ἵππος, cheval). Mamm. Espèce du genre cheval, tenant le milieu entre le cheval et l'hémione, et qui vit à l'état sauvage dans l'Abyssinie et la Nubie.

HÉMIPRISMATIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἡμι, à demi; πρίσμα, prisme). Minér. Se dit de cristaux prismatiques qui ne laissent voir que la moitié de leurs faces.

HÉMIPROCNÉ. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; πρόκνη, hirondelle). Ornithol. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des hirondelles.

* **HÉMIPTÈRE**. adj. 2 g. (étym. gr., ἡμι, à demi; πτερόν, aile). Entom. Qui a des hémélytres.

— Bot. Se dit de certaines plantes dont le fruit se termine par une aile membraneuse.

— Zool. Se dit d'animaux dont les ailes ou

les nageoires sont courtes, ou qui ont quelque partie du corps chargée d'une petite aile.

— HÉMIPTÈRES. s. m. pl. Entom. Ordre d'insectes qui comprend tous ceux dont la bouche est organisée pour la succion, et dont les élytres sont en partie coriaces et en partie membraneux, comme la cigale, la punaise, la cochenille, le puceron, etc. Les hémiptères sont divisés en deux sections: 1° les homoptères, dont les élytres sont ordinairement transparents dans toute leur étendue; 2° les hétéroptères, dont les élytres sont coriaces dans leur moitié antérieure et transparents dans le reste de leur étendue. || On dit aussi au singulier *un hémiptère*. Le petit *hémiptère*, au sortir de l'œuf, ressemble presque complètement aux individus adultes. (E. Blanchard.)

Hémiptères hétéroptères. Nèpe cendrée.

HÉMIPTÉROLOGIE. s. f. (ét. fr., *hémiptère*; gr. λόγος, traité). Didact. Traité sur les insectes hémiptères.

HÉMIPTÉROLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hémiptérologie.

HÉMIPTÉROLOGUE. s. m. (rad. *hémiptérologie*). Didact. Naturaliste qui se livre spécialement à l'étude des insectes hémiptères.

HÉMIPTÉRONOTE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; πτερόν, nageoire; νῶτος, dos). Ichtyolog. Genre de poissons de la famille des scombéroïdes, établi aux dépens des coryphènes et ne renfermant qu'une seule espèce des mers d'Asie.

HÉMIPTÉRYX. s. m. Ornith. Syn. de CYSTICOLE.

HÉMIPTYQUE. s. f. (pron. *é-mi-ptike*; ét. gr., ἡμι, à demi; πτυχή, pli). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des membraciens, établi pour trois espèces du Brésil.

HÉMIPYXIS. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; πυξίς, boîte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des galérucites, comprenant deux espèces de l'Inde.

HÉMIRACHIALGIE. s. f. (ét. gr., ἡμι, à demi; ῥάχις, épine du dos; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur qui occupe un côté de la colonne vertébrale.

HÉMIRACHIALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui concerne l'hémirachialgie.

HÉMIRHOMBOÉDRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἡμι, à demi; fr. *rhomboèdre*). Minér. Se dit de cristaux dans lesquels a disparu la moitié des faces, soit celles qui sont parallèles aux autres, soit celles qui sont inclinées sur elles.

HÉMIRRAMPHE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; ῥάμφος, bec). Ichtyol. Syn. de DEMI-BEC.

— Ornith. Syn. de MANDIBULE.

HÉMIRRHIPE. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; ῥιπίς, éventail). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, dont l'espèce type se rencontre au Brésil.

HÉMISACRIS. s. m. Bot. Syn. de SCHISMUS.

HÉMISALAMANDRES. s. f. pl. (pr. *é-mi-ça-la-mandre*; étym. gr., ἡμι, à demi; fr. *salamandre*). Erpét. Tribu de l'ordre des reptiles batraciens, comprenant la sirène et le protée, qui se rapprochent, à beaucoup d'égards, des salamandres.

HÉMISIE. s. f. (ét. gr., ἥμισυς, demi). Entom. Genre d'hyménoptères térébrants de la famille des oxyuriens, ne renfermant qu'une seule espèce.

HÉMISINAPSION. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; σύναψις, liaison). Bot. Genre de mousses très grandes trouvées dans l'île de Melville.

HÉMISINUS. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; lat. *sinus*, sinuosité). Moll. Sous-genre proposé pour quelques espèces de mélanies qui ont l'ouverture très sinueuse vers la base.

HÉMISOMORPHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἡμι, à demi; fr. *isomorphe*). Chim. Qui est à demi isomorphe.

HÉMISOMORPHISME. s. m. Chim. Qualité de ce qui est hémisomorphe.

HÉMISPADON. s. m. Bot. Syn. d'INDIGOFERE.

HÉMISPHÉRAL, ALE. adj. (rad. *hémisphère*). Didact. Qui a la forme d'une demi-sphère.

— Bot. Se dit de deux valves demi-sphériques qui embrassent les corpuscules reproducteurs de la targionie.

★ **HÉMISPHÈRE**. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; σφαῖρα, sphère). Moitié d'une sphère ou d'un corps sphéroïde.

— *En hémisphère*. En forme d'hémisphère. Lorsque les pétales sont radiés et en miroirs plans, le disque de la fleur est en *hémisphère* pour recevoir leurs réverbérations. (Bern. de St-P.) L'ordonnance de leur fleur suit les mêmes dispositions; car il y en a d'agrégées, en ombelles, en grappes, en sphères, en *hémisphères* et en corymbes. (Id.)

— La moitié du globe terrestre ou céleste, coupée selon la ligne de l'équateur. L'hémisphère supérieur. L'hémisphère inférieur. Hémisphère austral. Hémisphère boréal. L'autre hémisphère. L'un et l'autre hémisphère. Dans les deux hémisphères. Le soleil paraît sur notre hémisphère. Dans notre *hémisphère* boréal, la tempête tourne de droite à gauche; dans l'*hémisphère* austral, la tempête tourne de gauche à droite. (Michelet.)

— On donne aussi le nom d'*hémisphère* à la moitié du globe coupé selon la ligne d'un méridien. Hémisphère oriental. Hémisphère occidental. La lune se montre quand le soleil est obligé d'aller ramener le jour dans l'autre *hémisphère*. (Fénelon.)

— Se prend aussi quelquefois pour Tout le monde, du moins tel qu'il était connu des anciens. Et ranger sous vos lois tout ce vaste *hémisphère*. (Boil.)

— Anat. *Les hémisphères du cerveau, du cervelet*. Les deux moitiés latérales du cerveau, du cervelet, bien qu'elles n'aient pas exactement la forme que ce mot indique.

— Astron. *Hémisphère visible*. Celui d'une planète qui est tourné de notre côté. *Hémisphère invisible*. Hémisphère d'une planète qui est tourné du côté qui nous est opposé.

— Géogr. Plan ou projection de la moitié du globe céleste ou terrestre sur une surface plane. Cette projection est appelée plus proprement *planisphère*.

— Phys. *Hémisphères de Magdebourg*. Nom donné à deux hémisphères concaves, dont l'un est garni d'un robinet par lequel il peut s'ajuster à une machine pneumatique, et l'autre porte un anneau de cuivre. On les joint exactement en forme de globe; et, après avoir fait le vide, on ne peut les séparer que par une grande force. Otto de Guericke, bourgmestre de Magdebourg, est le premier physicien qui en ait fait usage.

★ **HÉMISPHÉRIQUE**. adj. 2 g. Qui a la forme d'un hémisphère.

— Bot. Se dit de la cupule du chêne, de l'involucre de l'anthémis des teinturiers, de l'ombelle d'une espèce de scandix, du stigmate de l'hyoscyame jaune, à cause de leur forme.

HÉMISPHÉROÉDRIQUE. adj. 2 g. (ét. fr., *hémisphère*; gr. ἕδρα, face). Minér. Se dit des cristaux qui offrent l'apparence d'un hémisphéroïde, c'est-à-dire de trois axes égaux entre eux, dans lesquels il n'existe que la moitié des faces exigées par la symétrie.

HÉMISPHÉROÏDAL, ALE. adj. Qui a la forme d'un hémisphéroïde. Corps hémisphéroïdaux.

HÉMISPHÉROÏDE. adj. 2 g. (étymol. fr., *hémisphère*; gr. εἶδος, forme). Didact. Dont la forme présente la moitié d'un sphéroïde.

— HÉMISPHÉROÏDE. s. m. Corps dont la forme est à peu près celle de la moitié d'une sphère.

HÉMISPHÉROTE. s. f. (étym. gr., ἡμι, à demi; σφαῖρα, sphère). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des cassidaires, de l'Amérique boréale.

HÉMISTEMME. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; στέμμα, couronne). Bot. Genre de la famille des dilléniacées, établi pour des arbrisseaux de Madagascar et des régions les plus chaudes de l'Australie.

★ **HÉMISTICHE**. s. m. (ét. gr., ἡμι, à moitié; στίχος, vers). Poés. La moitié d'un vers. Il y a une césure, un repos à la fin du premier hémistiche des grands vers ou vers de douze syllabes. Dans les vers de dix syllabes, le premier hémistiche est ordinairement de quatre syllabes, et quelquefois de cinq suivies également d'un repos.

> Que toujours dans vos vers le sens coupant les mots
> Suspende l'*hémistiche*, en marque le repos. (BOILEAU.)

— Par extens. La syllabe accentuée sur laquelle tombe le repos au milieu d'un vers.

> Observez l'*hémistiche*, et redoutez l'ennui
> Qu'un repos uniforme attache auprès de lui
> Que votre phrase heureuse et clairement rendue
> Soit tantôt terminée et tantôt suspendue. (VOLTAIRE.)

— S'est dit pour Fragment de vers devenu banal. En tout, ce discours est fait comme les tragédies modernes, avec des *hémistiches*. (Mirabeau.)

— Syn. comp. HÉMISTICHE, CÉSURE. V. CÉSURE.

HÉMISYNGYNIQUE. adj. m. (pron. *é-mi-cin-ji-nike*; étym. gr., ἡμι, à demi; σύν, avec; γυνή, femelle). Bot. Se dit du calice quand il est à demi adhérent avec l'ovaire.

HÉMITANGIOLEUCITE. s. f. (ét. fr., *hémite*; gr. ἀγγεῖον, vaisseau; λευκός, blanc). Pathol. Inflammation des vaisseaux lymphatiques, due à l'état couenneux du sang.

HÉMITARTHRITE. s. f. (ét. fr., *hémite*, et *arthrite*). Pathol. État du sang dans les phlegmasies combinées avec l'inflammation des articulations.

HÉMITE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang). Pathol. Manière d'être du sang, qui, sous l'influence des maladies inflammatoires, se transforme en caillots couenneux aussitôt qu'il est tombé dans la palette. || Inflammation du sang.

HÉMITÈLE. s. m. (ét. gr., ἡμιτελής, imparfait). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des scaritides, établi pour une espèce de Madagascar.

HÉMITÉLIE. s. f. (ét. gr., ἡμιτελής, imparfait). Genre de fougères de la famille des polypodiacées, établi pour des espèces de l'Amérique tropicale et de l'Afrique australe.

HÉMITÉRIE. s. f. (étym. gr., ἡμι, à demi; τέρας, monstre). Anat. Anomalie organique peu prononcée, appelée *variété d'espèce*, quand elle n'amène aucune gêne dans les fonctions, et *vice de conformation*, quand elle amène une difformité ou empêche les fonctions normales d'une ou plusieurs parties du corps.

HÉMITHÉE. s. m. (ét. gr., ἡμι, à demi; Θεός, Dieu). Demi-dieu.

— HÉMITHÉE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des phalénides, établi pour quatre espèces européennes.

HÉMITHÉE. Myth. gr. Fille de Staphylus et petite-fille de Bacchus, à qui l'on rendait les honneurs divins dans la ville de Castalie. Dans les sacrifices que l'on faisait à Hémithée, le vin était remplacé par l'hydromel. On venait de fort loin faire des sacrifices dans son temple, parce qu'on croyait que tous les malades qui y dormaient étaient guéris à leur réveil. On disait aussi qu'elle présidait aux accouchements difficiles et laborieux, et que les femmes qui avaient recours à elle étaient toujours soulagées. || Fille de Cycnus et de Proclée; elle suivit son frère dans l'exil. Achille ayant voulu lui faire violence, les dieux engloutirent Hémithée dans la terre.

HÉMITHRÈNE. s. f. Minér. Sorte de roche amphibolique calcaire.

HÉMITOME. adj. 2 g. (ét. gr., ἡμι, à demi; τομή, section). Minér. Se dit de cristaux composés de deux parties distinctes, lorsque les faces de l'une rencontrent l'axe de la seconde à moitié de sa hauteur.

HÉMITOME. s. m. (étym. gr., ἡμι, à moitié; τομή, coupe). Chir. Espèce de bandage.

— Bot. Syn. d'APHÉLANDRE et d'ALONSOA.

— HÉMITOME. s. f. Moll. Section du genre émarginule, dont la coquille, au lieu d'une fente, ne présente qu'un sillon extérieur.

HÉMITRIGLYPHE. s. m. (étym. gr., ἡμι, à demi; τρεῖς, trois; γλυφή, gravure). Archit. Demi-triglyphe, ornement de la frise dorique.

HÉMITRIPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἡμι, à demi; τρεῖς, trois; πτερόν, aile). Moll. Qui se prolonge d'un seul côté en trois ailes, comme le murex hémitriptère.

— HÉMITRIPTÈRE. s. m. Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des joues-cuirassées, établi pour une seule espèce qui vit dans les eaux du nord de l'Amérique.

HÉMITRITÉ, ÉE. adj. (étym. gr., ἡμι, à demi; τριταῖος, tiers). Pathol. Se dit d'une maladie qui offre les caractères de la fièvre tierce et ceux de la fièvre quotidienne, c'est-à-dire que le malade qui en est affecté a tous les jours un accès, et de deux jours en deux jours un second accès plus intense. || *Type hémitrité*. Nom des maladies de la nature de la fièvre hémitritée.

— Substantiv. Hémitritée légitime. Hémitritée fausse.

HÉMITROPE. adj. 2 g. (étym. gr., ἡμι, à demi; τροπή, tour). Minér. Se dit d'un cristal formé de deux moitiés réunies ensemble, régulièrement, mais en sens inverse de leur position naturelle, comme si la supérieure avait fait sur l'inférieure une demi-révolution.

— Bot. Se dit d'un ovule renversé en partie.

HÉMITROPIE. s. f. Minér. Cristallisation qui produit des cristaux hémitropes.

HÉMIURE. s. m. Mamm. Syn. de PÉRAMYS.

HEMIXEM. Géogr. Village de la province et à 11 kil. d'Anvers (Belgique), sur l'Escaut. Châteaux de Calbeek et d'Emsdael. Maison centrale de correction; 2,100 hab.

HÉMIZONIE. s. f. (ét. gr., ἡμιζώνιον, demi-zone). Bot. Genre de plantes de la famille des composées sénécionidées, établi pour des espèces de la Californie.

HEMLING, HEMMELINCK ou **MEMLING** (Jean). Peintre de la première école flamande, vivant dans la seconde moitié du XV[e] siècle, fut l'élève de Roger de Bruges. Il peignit à l'hôpital Saint-Jean de Bruges plusieurs tableaux qui passent pour des chefs-d'œuvre. L'admirable *Saint Christophe* du musée de Bruges est aussi de lui. Les œuvres qu'il a laissées sont nombreuses.

HEMMER. v. n. 1[re] conj. Pathol. Être affecté du hem.

HEMMINGFORD (Walter de). Historien anglais appelé aussi *Walter d'Hemingburg*, mort chanoine régulier à Gisborough en 1347, est connu par une *Chronique* s'étendant de 1066 à 1308.

HÉMOCARPE. s. m. Bot. Syn. de HARONGA.

HÉMOCERCHNE. s. f. (pron. *é-mo-cerkne*; étym. gr., αἷμα, sang; κέρχνος, râlement). Pathol. Éruption de sang dans la gorge, accompagnée de râlements.

HÉMOCHARIDE. s. f. (pron. *é-mo-ka-ride*; ét. gr., αἱμοχαρής, qui se plaît dans le sang). Annel. Genre d'annélides hirudinées, famille des sangsues, établi pour une espèce ennemie des cyprins et qui habite les eaux douces d'Europe.

— Bot. Syn. de LAPLACÉE.

HÉMOCHARIS. adj. m. (pr. *é-mo-ka-riss*; étym. gr., αἷμα, sang; χάρις, charme). Myth. gr. Surnom de Mars.

HÉMOCHROÏNE. s. f. Syn. de HÉMATOSINE.

HÉMOCHROMOGÈNE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; χρῶμα, couleur; γεννάω, j'engendre). Physiol. Substance non encore isolée à laquelle on a attribué la coloration du sang par des oxydations successives.

— Adjectiv. Substance hémochromogène.

HÉMOCYANINE. s. f. Chim. Syn. d'HÉMACYANINE.

HÉMOCYANOSE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; fr. *cyanose*). Médec. Cyanose sanguine.

HÉMODIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; ὀδούς, dent). Patholog. Engourdissement des dents causé par le sang.

— Agacement des dents par une saveur acide, quelquefois par un bruit grinçant.

HÉMODORACÉ, ÉE. adj. Botan. Qui ressemble à une hémodore. || HÉMODORACÉES. s. f. pl. Famille de plantes monocotylédones, ayant pour type le genre hémodore.

HÉMODORE. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang; δορός, enveloppe). Bot. Genre de plantes, type des hémodoracées, dont les graines et les racines contiennent une teinture rouge peu tenace, originaire de l'Australie occidentale.

HÉMODORÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'HÉMODORACÉ.

HÉMODROMOMÈTRE. s. m. Syn. d'HÉMADROMOMÈTRE.

HÉMODYNAMIQUE. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang; δύναμις, force). Physiol. Système des forces qui agissent sur le cours du sang.

HÉMODYNAMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; fr. *dynamomètre*). Physiol. Instrument propre à mesurer la force avec laquelle le sang circule dans les vaisseaux des animaux vivants.

HÉMOGLOBINE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; fr. *globe*). Physiol. Matière colorante du sang.

HÉMOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., αἷμα, sang; εἶδος, aspect). Qui ressemble au sang; qui est de la nature du sang.

HÉMOMANOMÈTRE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; fr. *manomètre*). Synon. d'HÉMODYNAMOMÈTRE.

HÉMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; μέτρον, mesure). Syn. d'HÉMODYNAMOMÈTRE.

HÉMON. Nom de plusieurs personnages des temps héroïques. Le plus célèbre est le fils de Créon, roi de Thèbes. Il fut l'amant d'Antigone et se tua sur le tombeau de cette princesse. Suivant d'autres, il fut dévoré par le sphinx.

HÉMONIE. s. f. (ét. gr., αἵμων, sanglant). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des eupodes, tribu des criocérides, vivant sur les parties immergées de certaines plantes aquatiques et établi pour neuf espèces, dont six européennes et trois du nord de l'Amérique.

HÉMONIE. Géogr. anc. Ancien nom de la Thessalie.

HÉMONIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de l'Hémonie ou Thessalie.

— adj. Qui appartient à ce pays ou à ses habitants.

HÉMOPATHIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; πάθος, maladie). Pathol. Maladie du sang en général.

HÉMOPATHIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hémopathie.

HÉMOPHÉINE. s. f. Méd. Syn. d'HÉMAPHÉINE.

HÉMOPHILE. s. 2 g. Pathol. Personne qui est atteinte d'hémophilie.

HÉMOPHILIE. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang; φιλία, amitié). Pathol. Disposition congénitale aux hémorragies.

HÉMOPHOBE. adj. 2 g. Didact. Syn. d'HÉMAPHOBE.

HÉMOPHOBIE. s. f. Didact. Syn. d'HÉMAPHOBIE.

HÉMOPHOBIQUE. adj. Syn. d'HÉMAPHOBIQUE.

HÉMOPHTALMIE. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang; ὀφθαλμός, œil). Pathol. Épanchement du sang dans les chambres de l'œil.

HÉMOPHTALMIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui est relatif à l'hémophtalmie.

HÉMOPIDE ou **HÉMOPIS**. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang; ὤψ, regard). Annél. Genre d'annélides formé aux dépens du groupe des sangsues, très rapproché des bdelles et établi pour quatre espèces qui se trouvent dans les eaux douces des environs de Paris.

HÉMOPLANIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; πλάνη, course vagabonde). Pathol. Écoulement du sang par une voie insolite.

HÉMOPLASTIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang; πλάσσειν, former). Médec. Réparation du sang.

HÉMOPLASTIQUE. adj. (rad. *hémoplastie*). Qui fournit rapidement et efficacement les principes nécessaires à la formation du sang.

HÉMOPOÈSE. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang; ποίησις, action de faire). Physiol. Production du sang dans les vaisseaux. || Quelquefois, Syn. d'HÉMATOSE.

HÉMOPOÉTIQUE. adj. (rad. *hémopoèse*). Physiol. Qui a rapport à la production du sang.

HÉMOPROCTIE. s. f. (pr. *é-mo-prok-ti* ; ét. gr., αἷμα, sang ; πρωκτός, fondement). Pathol. Écoulement du sang par l'anus. || Dix-neuvième genre des angioses d'Alibert.

HÉMOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., αἷμα, sang ; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes de couleur de sang. La rhinosie hémoptère a les élytres couverts de poils d'un fauve doré.

★ **HÉMOPTOÏQUE**. adj. 2 g. Pathol. Qui crache du sang, qui est atteint d'hémoptysie. || Qui a rapport à l'hémoptysie.

— *Foyer, caillot, épanchement hémoptoïques*. Ceux qui, formés dans le poumon par apoplexie pulmonaire, fournissent le sang des crachats hémoptoïques.

HÉMOPTOÏSME. s. m. Pathol. Syn. d'HÉMOPTYSIE.

HÉMOPTOSE. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang ; πτῶσις, chute). Pathol. Chute du sang, hémorragie.

HÉMOPTYIQUE. adj. Pathol. Syn. d'HÉMOPTOÏQUE.

★ **HÉMOPTYSIE**. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; πτύσις, crachement). Patholog. Crachement de sang ; hémorragie de la membrane muqueuse qui tapisse les voies aériennes, le larynx, la trachée artère et les bronches.

HÉMOPTYSIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui est affecté d'hémoptysie. || Qui a rapport à l'hémoptysie.

— Substantiv. Un hémoptysique. Une hémoptysique.

HÉMOPTYSME. s. m. Pathol. Syn. d'HÉMOPTYSIE.

HÉMORRACHIS. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang ; ῥάχις, épine du dos). Pathol. Épanchement de sang dans le canal vertébral.

★ **HÉMORRAGIE**. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; ῥήγνυμι, je romps). Pathol. Écoulement du sang hors des vaisseaux qui doivent le contenir, avec ou sans rupture de leurs parois. Mourir d'une hémorragie. || *Hémorragie cérébrale*. Épanchement de sang dans l'intérieur du crâne. || *Hémorragie utérine*. Évacuation sanguine qui se produit après l'accouchement quand l'utérus tarde trop à revenir sur lui-même, où quand le placenta n'a pas été enlevé.

— Effusion abondante de sang qui a lieu par un vaisseau plus ou moins considérable ouvert par un instrument vulnérant, ou toute autre cause traumatique. || *Hémorragie active*. Nom donné autrefois à celle que l'on considérait comme due à un excès de vitalité. || *Hémorragie passive*. Celle que l'on considérait autrefois comme due à une diminution de vitalité.

— Arbor. *Hémorragie de la sève*. Écoulement de la sève au dehors.

HÉMORRAGIPARE ou **HÉMORRAGIPHORE**. adj. 2 g. (ét. fr., *hémorragie* ; lat. *pario*, j'engendre, ou gr. φορός, qui porte). Se dit du vaisseau qui a laissé sortir le sang cause d'une apoplexie ou de ce qui concerne la production d'une hémorragie.

HÉMORRAGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui est relatif à l'hémorragie.

HÉMORRHÉE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; ῥέω, je coule). Pathol. Nom qu'on donnait à la prétendue hémorragie passive. || *Hémorrhée pétéchiale*. Nom qu'on donnait à une affection qui se déclare à l'improviste sans aucun mouvement fébrile, annoncée seulement par des lassitudes, un épuisement général et la perte de l'appétit, et dont le caractère consiste dans l'apparition sur tout ou partie du corps de taches sanguines, auxquelles ne tardent pas à succéder des hémorragies plus ou moins abondantes.

HÉMORRHÉIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui offre le caractère de l'hémorrhée.

HÉMORRHELCOME. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang ; ῥεῖν, couler ; ἕλκωμα, ulcère). Pathol. Ulcère hémorroïdal.

HÉMORRHELCOSE. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang ; ῥεῖν, couler ; ἕλκωσις, ulcération). Pathol. Ulcération des hémorroïdes.

HÉMORRHINIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; ῥεῖν, couler ; ῥίς, nez). Pathol. Perte de sang par le nez. || Quatorzième genre des angioses d'Alibert.

HÉMORROÏDAIRE. adj. 2 g. Pathol. Qui est sujet aux hémorroïdes.

— Substantiv. Un hémorroïdaire. Une hémorroïdaire.

★ **HÉMORROÏDAL, ALE**. adj. Anat. et Pathol. Qui a rapport aux hémorroïdes. Se dit des vaisseaux sanguins de l'anus, siège des hémorroïdes. Veine hémorroïdale. Artère hémorroïdale. Vaisseaux hémorroïdaux.

— Se dit des tumeurs qui forment les hémorroïdes. Tumeurs hémorroïdales. || Se dit aussi du sang qui en découle. Sang hémorroïdal. Flux hémorroïdal. || Se dit également de la maladie elle-même. Affection hémorroïdale. Congestions, douleurs hémorroïdales. || *Paquet hémorroïdal*. Masse de tumeurs hémorroïdales.

— Bot. Se dit d'une plante sur laquelle les piqûres d'un insecte font naître des tubercules rouges, qu'on a comparés à des hémorroïdes ; telle est la serratule des champs.

— Zool. Se dit d'animaux qui ont le bout de l'abdomen d'un roux fauve ou rouge, comme si elle était salie par un écoulement de sang.

— HÉMORROÏDALE. s. f. Anat. Artère hémorroïdale. L'hémorroïdale supérieure. L'*hémorroïdale* inférieure. (Acad.)

— Bot. Nom donné à la renoncule ficaire dont les racines portent de petites bulbes qui ont quelque rapport avec les hémorroïdes enflées.

★ **HÉMORROÏDES**. s. f. pl. (ét. gr., αἷμα, sang ; ῥεῖν, couler). Pathol. Tumeurs arrondies et douloureuses que forment les veines du rectum au pourtour de l'anus, et qui laissent échapper de temps à autre une certaine quantité de sang. Hémorroïdes internes. Hémorroïdes externes. Les hémorroïdes fluent. Hémorroïdes qui sont ouvertes. Avoir les hémorroïdes. Être sujet aux hémorroïdes. || Écoulement de sang de l'anus. || On a également donné ce nom à des excroissances formées dans les narines. || On a désigné aussi sous ce nom les tumeurs analogues qui se forment au col de la vessie, de l'utérus. || *Hémorroïdes blanches*. Fausse dénomination d'une perte blanche par l'anus. || *Hémorroïdes sèches*. Hémorroïdes qui ne coulent point.

—S'emploie quelquefois au singulier. Exciser une hémorroïde.

HÉMORROÏDESSE. s. f. Synon. d'HÉMOROISSE.

HÉMORROÏDROSE. s. f. (ét. fr., *hémorroïdes* ; gr. ἵδρωσις, sueur). Pathol. Sueur qui vient en même temps qu'un flux hémorroïdal ou qui le remplace.

HÉMORROÏQUE. adj. 2 g. Synon. d'HÉMORREIQUE.

HÉMORROÏS. s. f. (pr. *é-mor-ro-iss* ; étym. gr., αἷμα, sang ; ῥεῖν, couler). Erpét. Espèce de serpent qui fait une piqûre très dangereuse, au dire de Lucain.

> Tullus
> Sent d'une *hémorroïs* la piqûre mortelle
>
> (BRÉBEUF.)

— Nom donné à l'un des groupes formé aux dépens du genre couleuvre.

★ **HÉMORROÏSSE**. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang ; ῥεῖν, couler). Hist. s. Nom par lequel on désigne la malade d'un flux de sang qui fut guérie en touchant la robe de Jésus-Christ. L'hémorroïsse de l'Évangile.

HÉMORROSCOPE. s. m. (étym. gr., αἷμα, sang ; ῥέω, je coule ; σκοπέω, j'examine). Médec. Celui qui se livre à l'étude de l'hémorroscopie.

HÉMORROSCOPIE. s. f. (ét., V. HÉMORROSCOPE). Médec. Examen du sang tiré des veines, pour connaître l'état du corps.

HÉMORROSCOPIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui concerne l'hémorroscopie.

HÉMOSCHÉOCÈLE. s. f. (pr. *é-mo-ské-o-cèle* ; étym. gr., αἷμα, sang ; fr. *oschéocèle*). Pathol. Épanchement sanguin qui se produit dans le scrotum ou dans la tunique vaginale.

HÉMOSCOPIE. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang ; σκοπέω, j'examine). Médec. Inspection du sang.

HÉMOSCOPIQUE. adj. 2 g. Méd. Qui est relatif à l'hémoscopie.

HÉMOSPASIE. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang ; σπάω, j'attire). Médec. Action d'attirer le sang sur certaines parties du corps, en y faisant le vide.

HÉMOSPASIQUE. adj. Méd. Qui a rapport à l'hémospasie.

HÉMOSTASE. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang ; στάσις, repos). Pathol. Stagnation du sang occasionnée par la pléthore.

— Chir. Opération qui a pour but de suspendre l'écoulement du sang.

HÉMOSTASIE. s. f. Syn. d'HÉMOSTASE.

★ **HÉMOSTATIQUE**. adj. 2 g. (radic. *hémostase*). Médec. Se dit des remèdes qui arrêtent les hémorragies.

— Chir. Se dit des moyens propres à arrêter le sang coulant des vaisseaux.

— Substantiv. Un hémostatique.

HÉMOTACHOMÈTRE. s. m. (pr. *é-mo-ta-ko-mètre* ; étym. gr., αἷμα, sang ; ταχύς, vitesse ; μέτρον, mesure). Médec. Instrument qui sert à mesurer la vitesse du sang dans les artères.

HÉMOTÉLANGIOSE. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang ; τῆλε, loin ; ἀγγεῖον, vase). Pathol. Maladie qui affecte les plus petits vaisseaux sanguins.

HÉMOTEXIE. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang ; τῆξις, fonte). Médec. Dissolution du sang.

HÉMOTHORAX. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang ; θώραξ, poitrine). Pathol. Épanchement de sang dans la poitrine.

HÉMOTOXIE. s. f. (étym. gr., αἷμα, sang ; τοξικόν, poison). Empoisonnement du sang.

HÉMOTOXIQUE. adj. 2 g. Qui se rapporte à l'hémotoxie, à la corruption du sang.

HÉMOTROPHIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; τροφή, nourriture). Nourriture qui donne trop de sang.

HÉMOTYPHUS. s. m. (ét. gr., αἷμα, sang ; fr. *typhus*). Pathol. Typhus occasionné par une corruption du sang.

HEMPÉLIE. s. f. Bot. Syn. de CONFERVE.

HEMS ou **HOMS**. (anc. *Émèse*). Géogr. Ville forte de la Turquie d'Asie, dans le vilayet et à 136 kil. N. de Damas, sur l'Oronte. Zénobie y fut vaincue par l'empereur Aurélien, et Ibrahim-Pacha y battit les Turcs en 1832 ; 30,000 h.

HEMSKERK ou **HEEMSKERK** (Jacques de). Navigateur hollandais. Son intrépidité et son habileté le firent choisir par les états généraux de Hollande pour commander une expédition destinée à découvrir un passage à la Chine par le N.-E. Deux expéditions dirigées par lui échouèrent à cause des glaces, 1595-1597. En 1607, il battit une grande flotte espagnole devant Gibraltar, mais fut tué dans le combat. La relation de ses voyages vers le pôle arctique fut rédigée par un de ses compagnons, Gérard de Veer. Elle fut traduite en français sous le titre : *Vraie Description de trois voyages de mer par les navires de Hollande et Zélande, le long de la Norvège, de la Moscovie et de la Tartarie, pour aller aux royaumes du Cathai et de la Chine, en 1596*.

HEMSTERHUYS (Tibère). Né à Groningue, 1685-1766. Fut l'un des philologues les plus érudits de la Hollande. Il a édité, outre les trois derniers livres de l'*Onomasticon*, de Pollux, *Luciani Colloquia et Timon, Aristophanis Plutus, Notæ et Emendationes ad Xenophontem Ephesium*.

HÉMURÉSIE. s. f. (ét. gr., αἷμα, sang ; οὖρον, urine). Pathol. Pissement de sang.

HÉMURÉSIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui concerne l'hémurésie.

HÉMUS. Mythol. gr. Roi de Thrace, fils de Borée et d'Orithyie. Hémus et sa femme Rhodope, ayant voulu se faire adorer sous les noms de Jupiter et de Junon, furent changés en montagnes.

— Géogr. anc. Chaîne de montagnes entre la Thrace et la Mésie. Aujourd'hui le *Balkan*. || Dans la division administrative de l'empire romain, il donnait son nom à une des provinces du diocèse de Thrace.

HEMVÉ. s. m. (ét. allem., *Heimweh* ; fait de *Heim*, pays, et *Weh*, mal). Mot employé par J.-J. Rousseau, pour désigner la maladie du pays.

HÉMYDE. s. f. (du grec ἡμύω, je penche). Entom. Genre de diptères de la tribu des muscides, famille des calyptérées, établi pour trois espèces dont une de l'Afrique australe et deux du centre de l'Amérique.

HÉMYLIDE. s. f. (étym. gr., αἱμύλος, doux). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des tinéides, établi pour trente-deux espèces de différentes contrées de l'Europe et dont le type se trouve dans le rayon de Paris.

HEN. interj. (pr. *ein*). Sert pour interroger ou sonder la personne à qui l'on s'adresse ; elle marque aussi la satisfaction. *Hen ! hen !* quand il y aura des accompagnements là-dessus, nous verrons encore, messieurs de la cabale, si je ne sais ce que je dis. (Beaumarch.)

HÉNARÈS. Géogr. Rivière d'Espagne (Nouvelle-Castille), qui descend des monts Ibériques et se jette dans le Jarama, après un cours de 160 kil.

HÉNAULT (Charles-Jean-François). Né à Paris, 1685-1770, fils de *Jean Remy* HÉNAULT, fermier général sous Louis XIV, fut président de la première chambre des enquêtes au parlement de Paris. Il se fit connaître par des chansons et des poésies légères et par deux tragédies médiocres qui parurent sous le nom de Fuzelier. En 1723, il entra à l'Académie française et composa encore quelques comédies. Mais son meilleur titre de gloire est son *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, qui parut en 1744 et obtint aussitôt un succès mérité en France et à l'étranger. Hénault fit paraître ensuite une tragédie intitulée : *François II*, dont la préface est certainement la partie la plus intéressante. Il fut membre honoraire de l'Académie des inscriptions, 1755, et obtint la surintendance de la maison de la reine Marie Leczinska. Ses *Mémoires* ont été publiés pour la première fois en 1855.

HENCKÉLIE. s. f. Bot. Syn. de DIDYMOCARPE.

HENDAYE. Géogr. Village du cant. de Saint-Jean-de-Luz, arrond. de Bayonne (Basses-Pyrénées), renommé pour ses eaux-de-vie ; 1,500 h.

HENDÉCADACTYLE. s. m. (pr. *ein-dé-ka-dak-tile* ; ét. gr., ἕνδεκα, onze ; δάκτυλος, doigt). Mollusq. Nom donné anciennement aux ptérocères.

HENDÉCAGONAL, ALE. adj. (pr. *ein-dé-ka-go-nal* ; rad. *hendécagone*). Qui a onze angles.

— Dont la base est un hendécagone. Prisme hendécagonal. Pyramide hendécagonale.

★ **HENDÉCAGONE**. adj. 2 g. (pr. *ein-dé-ka-gone* ; étym. gr., ἕνδεκα, onze ; γωνία, angle). Géom. Qui a onze angles et onze côtés. Figure hendécagone.

— Substantiv. Un hendécagone régulier.

HENDÉCAGYNE. adj. 2 g. (pr. *ein-dé-ka-jine* ; ét. gr., ἕνδεκα, onze ; γυνή, femme, pistil). Bot. Se dit d'une plante qui a onze pistils.

HENDÉCANDRE. adj. 2 g. (pron. *ein-dé-kandre* ; ét. gr., ἕνδεκα, onze ; ἀνήρ, ἀνδρός, homme, étamine). Bot. Se dit d'une plante qui a onze étamines.

— HENDÉCANDRE. s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, dont les espèces croissent au Mexique et à la Californie.

HENDÉCANDRIE. s. f. (pr. *ein-dé-kan-drî* ; rad. *hendécandre*). Bot. Classe qui renferme les plantes à onze étamines.

HENDÉCANDRIQUE. adj. 2 g. (pron. *ein-dé-kan-drike*) Botan. Qui appartient à l'hendécandrie.

HENDÉCAPHYLLE. adj. 2 g. (pr. *ein-dé-ka-file* ; étym. gr., ἕνδεκα, onze ; φύλλον, feuille). Bot. Qui a les feuilles composées de onze folioles.

★ **HENDÉCASYLLABE**. adj. 2 g. (pr. *ein-dé-ka-cil-labe* ; étym. gr., ἕνδεκα, onze ; συλλαβή, syllabe). Qui a onze syllabes. Vers hendécasyllabe. Mot hendécasyllabe.

— Poés. Se dit de certains vers métriques dans lesquels d'anciens écrivains français essayèrent d'imiter la quantité des vers latins, et de secouer le joug de la rime. || *Hendécasyllabe phaleuque*. Vers latin composé d'un spondée et d'un dactyle suivis de trois chorées. || *Hendécasyllabe saphique*. Vers composé d'un chorée, d'un spondée, d'un dactyle et de deux autres chorées.

— Substantiv. Un hendécasyllabe.

HENDÉCASYLLABIQUE. adj. (pron. *ein-dé-ka-cil-la-bike* ; radic. *hendécasyllabe*). Qui a onze syllabes.

HENDERSON (Thomas). Astronome écossais, né à Dundee, 1798-1844. Fils d'un commerçant, il s'occupait avec passion d'astronomie dans ses moments de loisir. Ses premiers travaux fixèrent sur lui l'attention du monde savant. En 1831, l'Amirauté lui offrit la direction de l'observatoire du cap de Bonne-Espérance ; il rapporta de son séjour au Cap une riche moisson de notes et d'observations qu'il rédigea à son retour. Appelé à la direction de l'observatoire de Carlton-Hill et nommé astronome royal pour l'Écosse, il a laissé la réputation d'un exact et scrupuleux observateur et d'un calculateur ingénieux.

HÉNÈTES ou **VÉNÈTES**. Géogr. anc. Colonies mèdes établies, les unes en Paphlagonie, entre le Sangarius et le Parthenius, les autres en Illyrie et en Italie, sur les bords de l'Adriatique.

HÉNÉTIE. Géogr. Le pays des Hénètes.

HENGIST et **HORSA** (Frères). Chefs d'aventuriers saxons, secoururent d'abord les Bretons, commandés par Wortigern, contre les Pictes, 449, mais bientôt ils entreprirent de soumettre les Bretons eux-mêmes, qui furent vaincus à Eglesford ou Ailsford. Horsa avait péri dans la bataille ; Hengist, resté seul, fonda le royaume de Kent, 455, et mourut, 488, à Cantorbéry, qu'il avait choisi pour sa résidence.

HÉNICOSTEMME. s. m. (étym. gr., ἑνικός, unique ; στέμμα, couronne). Bot. Genre de plantes peu connu, que l'on rapporte à la famille des gentianées et qui croît à Java.

HÉNILLES. s. f. pl. Contes de vieilles femmes. (Rabelais.)

HÉNIN-LIÉTARD. Géogr. Bourg du cant. de Carvin, arr. de Béthune (Pas-de-Calais) ; 6,500 hab.

HÉNIOCHE. s. m. (du gr., ἡνίοχος, cocher). Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens, famille des squamipennes, comprenant deux grandes divisions, dont les diverses espèces habitent toutes la mer des Indes. On dit aussi *hénioque* et *énioque*.

HÉNIOCHUS. s. m. Astron. Ancien nom de la constellation du Cocher.

HÉNIOQUE. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Sarmatie asiatique, sur la côte du Pont-Euxin.

HENKEL. s. m. (pr. *ein-kel*). Hortic. Variété de poire.

HENKEL (Jean-Frédéric). Chimiste et minéralogiste allemand, né à Freyberg (Saxe), 1679-1744, a écrit une *Pyritologia*, ou *Histoire naturelle de la pyrite*, traduite en français par le baron d'Holbach.

HENNANT. s. m. (pron. *ein-nan*). Vitic. Variété de raisin.

HENNAYA. Géogr. Comm. de l'arr. de Tlemcen (Algérie) ; pop. totale 2,100 hab., agglomérée 900.

HENNÉ. s. m. (*h* asp. ; pr. *einn-né*). Bot. Genre de la famille des salicariées, ayant pour type un arbrisseau d'Arabie avec lequel les femmes de quelques pays orientaux se teignent les ongles en rouge. L'emploi de la poudre du henné est également d'un usage très commun chez les femmes arabes de l'Afrique septentrionale.

HENNEBANE. s. f. Bot. V. HANEBANE.

HENNEBERG (Comté d'). Géogr. Ancienne principauté d'Allemagne (Franconie). Ce comté fut partagé en 1815 entre la Prusse et les duchés de Saxe.

HENNEBONT. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arrond. de Lorient (Morbihan). Petit port sur le Blavet. Commerce de grains, miel, cire, bois, vins, cidre, fer ; source minérale sulfureuse ; 6,000 hab.

HENNÉHÉMIMÈRE. adj. 2 g. Synon. de SEMINO-VENAIRE.

HENNEPIN (Louis). Religieux récollet et voyageur, 1640-1700, parcourut comme missionnaire le Canada, et fit connaître le premier le fleuve Meschacebé ou Mississipi. Il a laissé : *Description de la Louisiane*, et *Nouvelle Découverte d'un très grand pays entre le Nouveau-Mexique et la mer Glaciale*.

HENNEQUIN. s. m. Syn. d'HELLEQUIN.

HENNEQUIN (Aymar). Évêque de Rennes, l'un des principaux partisans des Guises, au

XVIe siècle. Il fut président du conseil des Quarante, institué par le duc de Mayenne, et mourut en 1596. Il a laissé une traduction de saint Augustin. || HENNEQUIN (Jérôme), frère du précédent, conseiller au parlement de Paris, commença [illegible] *[illegible] de France.*

— HENNEQUIN (Jean), Économiste français du XVIe siècle, n'est guère connu que par son *[illegible]*.

— HENNEQUIN (Pierre-Antoine), Peintre, né à Lyon, 1763-1833. [illegible] grand prix de Rome [illegible] pour [illegible] ses pinceaux [illegible] passé en Belgique [illegible].

— HENNEQUIN (Antoine-Louis-Marie), Avocat et homme politique, né à Monceaux, près Paris, 1786-1840. [illegible] sous la Restauration [illegible] comme avocat, soit comme député. Il entra à la Chambre des députés en 1834 et s'y fit remarquer par son éloquence [illegible] Hennequin a laissé une belle étude *D. Du [illegible]*, et un *Traité de [illegible] et de jurisprudence suivant l'ordre du code civil.*

HENNIL. s. m. (*h* asp. ; pron. *a-nil*). Myth. Idole des Vandales qu'on représentait sous la figure d'un bâton terminé par un anneau et une main de fer.

HENNIN. s. f. (*h* asp. ; pron. *a-nin*). Coiffure d'une hauteur démesurée que les femmes a[illegible] portèrent dans le XIVe siècle.

***HENNIR.** v. n. 2e conj. (*h* asp. ; du lat. *hinnire*, même signif.). Se dit du cheval quand il fait entendre son cri ordinaire. Ce cheval se met à hennir. Un cheval qui hennit après les juments, qui hennit après l'avoine. Le cheval *hennit* au milieu des pâturages. (A. Martin.) Et les ardents chevaux *hennissent* à son nom. (V. Hugo.)

> Les [illegible] les cymbales,
> Qu'[illegible] les cavales,
> Se [illegible] par intervalles
> Aux [illegible] de la grande mer. (V. Hugo.)

HENNISSANT. part. prés. du v. Hennir. Des chevaux hennissant d'impatience.

HENNISSANT, ANTE. adj. Qui a la propriété de hennir. Pendant qu'ils raisonnaient ainsi, on entendit tout à coup un bruit confus de chariots, de chevaux *hennissants*, d'hommes qui poussaient des hurlements épouvantables et de trompettes qui remplissaient l'air d'un son belliqueux. (Fén.)

> [illegible] menaçants,
> [illegible] *hennissants*
> (Michaud.)
> Le fermier [illegible],
> Et ne peut [illegible] pour quelle cause
> [illegible] son cheval *hennissant*.
> (F. de Neufchateau.)

*** HENNISSEMENT.** s. m. (*h* asp. ; radic. *hennir*). Cri ordinaire du cheval. On distingue cinq sortes de *hennissements* dans le cheval, tous cinq relatifs à différentes passions. (Buff.) Je n'ai jamais entendu sans une certaine joie belliqueuse la fanfare du clairon, répétée par l'écho des rochers, et les premiers *hennissements* des chevaux. Chateaub. Il rêve qu'il est mangé par des fourmis, et qu'il chevauche sur un singe à tête de cheval qui pousse des *hennissements* cadencés. (P. de St-Victor.)

— Fig. Cette impétuosité, ces emportements, ce *hennissement* des cœurs lascifs est supprimé. (Bossuet.)

HENNUYER, ÈRE. s. (*h* asp.). Géogr. Habitant, habitante du Hainaut.

— adj. Qui concerne le Hainaut ou ses habitants.

HENNUYER (Jean Le). V. LE HENNUYER.

HÉNOCH. Hist. sainte. V. ÉNOCH.

HÉNON. s. m. Mollusq. Nom vulgaire de la bucarde.

HÉNON. Géogr. Comm. du canton de Moncontour, arr. de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord); 3,000 hab.

HÉNOPS. s. m. Entom. Syn. d'OGCODE.

HÉNOTHÉISME. s. m. (ét. gr., εἷς, ἑνός, un ; θεός, dieu). Hist. relig. Système d'après lequel chaque peuple n'aurait qu'un seul Dieu, mais distinct et différent des dieux des autres peuples.

HÉNOTIQUE ou **HÉNOTICON.** s. m. (du gr. ἑνωτικός, propre à réunir). Hist. Édit que Zénon publia, en 482, dans le but de réconcilier les catholiques avec les eutychiens, et de rétablir l'unité de croyance dans l'Église. Les décrets de Chalcédoine prévalurent sur l'Hénotique de Zénon ; cependant les papes n'ont jamais condamné formellement l'Hénotique.

HÉNOUARD ou **HÉNOUAR.** s. m. *h* asp. V. HANOUARD.

HENRI. s. m. Métrol. L'une des premières monnaies d'or frappées au balancier sous Henri II, [illegible].

— Chim. *Henri* [illegible] du colcotar ou peroxyde rouge de fer.

HENRI. (*h* asp.). Nom commun à un grand nombre de personnages. On trouve beaucoup d'exemples pour et contre l'aspiration ; cependant le mieux est d'aspirer l'*h*, surtout dans le style soutenu. Quelque temps de *Henri* la valeur immortelle... (Volt.)

> En vain contre *Henri* la France a vu longtemps
> La calomnie [illegible] exciter ses serpents. (Voltaire.)

Mais l'aspiration se perd dans le ton familier de la conversation.

Empereurs d'Allemagne.

— HENRI Ier, dit *l'Oiseleur.* Était duc de Saxe, fut élu roi de Germanie à la mort de Conrad Ier, 919-936. Il triompha des Danois, des Slaves de l'Elbe, des Bohémiens, des Hongrois. Il a[illegible] la dynastie saxonne. Il avait organisé la défense militaire de l'Allemagne et commencé l'établissement des margraviats [illegible] Slesvig, Brandebourg, Misnie, Autriche, Styrie. Il eut pour fils Otton le Grand. || HENRI II, dit *le Saint* ou *le Boiteux*. Empereur d'Allemagne, petit-fils de Henri le Querelleur, et dernier empereur de la maison de Saxe, né en 972, duc de Bavière en 995, succéda à l'empereur Otton III, son cousin, en 1002. Il réunit la Bohême à l'Empire. Il érigea la Hongrie et la Pologne en royaumes, mais il fit trois expéditions en Italie, sans pouvoir les soumettre entièrement. Canonisé au XIIe siècle, [illegible] le 15 juillet. || HENRI III, dit *le Noir*. Empereur d'Allemagne, le second de la maison de Franconie, fils et successeur de Conrad le Salique, né en 1017, élu en 1039, mort en 1056. Il fit cesser à l'intérieur les guerres civiles, [illegible] l'Église romaine, en déposant les trois papes simoniaques qui se disputaient la tiare, et fit élire successivement Clément II, Damase II, Léon IX et Victor II. || HENRI IV. Empereur d'Allemagne, né en 1050, mort en 1106, fils du précédent, lui succéda, 1056, sous la tutelle d'Agnès de Poitou sa mère. Une révolte des grands vassaux, mécontents de son gouvernement, la força bientôt après de s'enfuir à Rome. Devenu majeur, Henri les réduisit l'un après l'autre et voulut se rendre maître absolu en Allemagne. En même temps, il entreprit de résister aux tentatives de réformes de Grégoire VII. Alors commença entre le pape et Henri une lutte qui mit pendant de longues années l'Allemagne et l'Italie en feu. La déposition du pape, par le concile de Worms, 1076 ; l'excommunication prononcée contre l'Empereur par le pape, à Rome ; les honteuses humiliations de Henri IV au château de Canossa ; ses victoires au dedans et au dehors, bientôt suivies de la révolte successive de ses deux fils Conrad et Henri ; enfin sa déposition par la diète de Mayence et sa mort misérable à Liége, tels sont les principaux épisodes de cette lutte terrible, premier acte de la querelle des investitures. || HENRI V. Fils du précédent, né en 1081, mort en 1125, dernier empereur de la maison de Franconie. Parvenu sur le trône en 1106 avec l'appui de Pascal II, il rompit bientôt avec son allié et revendiqua à son tour ses droits à l'investiture laïque. La guerre recommença. Henri obligea le pape à renoncer, par le traité de Sutri, 1111, aux droits du saint-siége. Mais à peine libre, Pascal révoqua ses concessions et la lutte continua jusqu'à ce que le concordat de Worms, signé par Calixte II, 1122, mit fin à la querelle des investitures. Henri V mourut au moment où, allié de son beau-père Henri Ier roi d'Angleterre, il menaçait la France et son roi Louis VI. || HENRI VI. Fils et successeur de Frédéric Barberousse, né en 1165, empereur en 1190, mort en 1197. Ses cruautés en Sicile, après avoir repris à Tancrède cette province, dot de sa femme Constance, et sa déloyauté envers Richard Cœur de Lion, qu'il retint prisonnier contre tout droit, l'ont tristement signalé à la postérité. Les Siciliens l'ont surnommé *le Cyclope*. || HENRI VII. Fils de Henri, comte de Luxembourg, né en 1263, élu en 1308, mort en 1313. Il nomma roi de Bohême son fils Jean, et alla se faire couronner à Rome. Il se préparait à attaquer le roi de Naples Robert, quand la mort le surprit à Sienne.

Rois de France.

— HENRI Ier. Fils de Robert II, né en 1005, mort en 1060. Associé à son père dès 1027, il lui succéda en 1031. Son règne fut rempli par de nombreuses guerres civiles des grands et petits vassaux entre eux ou contre le roi lui-même, et par une famine qui dura trois ans. Un grand fait a toutefois marqué ce règne : la *Trêve de Dieu* fut imaginée par les évêques et imposée aux seigneurs pour mettre un frein à leur esprit turbulent. Il avait épousé Anne, fille du grand-duc de Russie Jaroslaf ; il en eut un fils, Philippe Ier. || HENRI II, fils et successeur de François Ier, né le 31 mars 1519, roi en 1547, mort en 1559. Dès le début de ce règne, les factions furent puissantes à la cour, et le gouvernement fut disputé d'un côté par le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, de l'autre par l'ambitieuse famille des Guises. Le roi comprima une révolte des habitants de Bordeaux. Il soutint, en Écosse, Marie de Lorraine contre les Anglais, fiança le jeune dauphin avec Marie Stuart, délivra l'Écosse et racheta Boulogne pour 400,000 écus, 1550. Il s'unit contre Charles-Quint aux princes protestants d'Allemagne ; en 1552, il prit Metz, Toul et Verdun, et il menaça le Rhin. L'Empereur, avec 100,000 hommes, [illegible] vainement de reprendre Metz, défendue par le duc de Guise, et fut battu à Renty, 1554 ; mais, en Italie, Strozzi, qui combattait pour nous, fut défait à Marciano, et Montluc capitula dans Sienne. Charles-Quint, avant d'abdiquer, signa la trêve de Vaucelles (février 1556). Henri II recommença bientôt la lutte contre son fils Philippe II, soutenu par Marie Tudor ; le duc de Guise fut rappelé de Naples pour défendre la France, où les Espagnols avaient gagné sur Montmorency la victoire de Saint-Quentin, juillet 1557. Guise enleva Calais, 1558, puis Thionville ; malgré la défaite de Gravelines, les Français gardaient l'avantage ; mais Henri II, écoutant les prières de Diane, signa le traité de Cateau-Cambrésis (30 avril 1559) ; il abandonnait nos conquêtes en Italie, rendait au duc de Savoie et à Philippe II les provinces et les villes que nous avions prises, mais gardait Calais et les Trois-Évêchés. Marguerite, sœur de Henri II, épousa Philibert-Emmanuel de Savoie ; Élisabeth, fille du roi, était donnée à Philippe II. Dans un tournoi, célébré à l'occasion de ces mariages, Henri II fut blessé mortellement par le comte de Montgomery. Il avait continué, à l'intérieur, l'absolutisme de son père ; il augmenta les impôts, vendit les charges, et laissa 42 millions de dettes. Il persécuta les calvinistes ; défendit leurs *écoles buissonnières* par l'édit de Châteaubriant, 1551, et rendit contre eux le sanglant édit d'Écouen, 1559. De sa femme Catherine de Médicis, Henri II avait eu dix enfants : François II, Charles IX, Henri III, le duc d'Alençon, Marguerite de Valois, etc. || HENRI III, duc d'Anjou, troisième fils de Henri II et de Catherine de Médicis, né à Fontainebleau le 19 septembre 1551, mort le 2 août 1589, succéda à son frère Charles IX en 1574. Il montra du courage aux batailles de Jarnac et de Moncontour, 1569, contre les calvinistes ; il était intelligent, instruit, mais corrompu. Il fut l'un des principaux conseillers de la Saint-Barthélemy. Élu roi de Pologne, 1573, il se sauva honteusement de Cracovie, pour venir prendre possession de la couronne de France, et recommença contre les protestants une lutte qu'il ne sut pas soutenir. Interrompue un moment par l'édit de Beaulieu (Indre), 1576, qui provoqua la formation de la *Ligue*, puis par celui de Bergerac, 1577, puis encore par la paix de Fleix (Dordogne), 1580, cette lutte fut reprise chaque fois avec un acharnement nouveau. Les états généraux de Blois, 1576, avaient forcé Henri III à recommencer la guerre sans lui en donner les moyens. La France tomba dans la plus grande anarchie sous ce roi. La mort de son frère, le duc d'Alençon, 1584, souleva les ligueurs. Henri III se mit à leur merci par le traité de Nemours contre Henri de Navarre, 1585. Mais son général, le duc de Joyeuse, fut vaincu et tué à Coutras, 1587, tandis que le duc de Guise battait les Allemands à Vimaury et à Auneau. Chassé de Paris par la journée des *Barricades* (12 mai 1588), forcé par les ligueurs de convoquer à Blois les états généraux, il y fit assassiner le duc de Guise, se réconcilia avec Henri de Navarre, son plus proche héritier, et tous deux, réunissant leurs forces, vinrent mettre le siége devant Paris. Un dominicain, Jacques Clément, frappa mortellement Henri III dans son quartier de Saint-Cloud, en lui remettant une lettre, 1589. Avec lui s'éteignit la branche de Valois. Ce fut Henri III qui fonda l'ordre du Saint-Esprit. || HENRI IV. Fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, né à Pau le 14 décembre 1553, mort à Paris le 14 mai 1610, premier roi de la maison de Bourbon. Il passa ses premières années au château de Coarasse, sous les yeux et les leçons de sa mère, rigide calviniste. Il assista à la bataille de Jarnac, 1569, et fut choisi pour remplacer le prince de Condé comme chef du parti protestant. Après la paix de Saint-Germain, 1570, il devint roi de Navarre par la mort de sa mère et épousa Marguerite de Valois, sœur de Charles IX. Au massacre de la Saint-Barthélemy, il fut forcé d'abjurer ; il ne put s'échapper qu'en 1575, rétracta à Tours son abjuration forcée, et la guerre recommença. La journée des *Barricades* et la mort du duc de Guise le rapprochèrent de Henri III, qui, en mourant, le reconnut son héritier, 1589. Henri IV, abandonné par beaucoup de catholiques et même par une partie des protestants, leva le siége de Paris, mais battit les ligueurs à Arques, 1589, à Ivry, 1590, et revint assiéger Paris. La ville fut délivrée par le duc de Parme. Henri IV prit Chartres, assiégea Rouen, combattit avec valeur à Aumale, mais ne put s'emparer de la capitale de la Normandie, encore sauvée par Alexandre Farnèse, 1592. Aussi habile que brave, il profita des divisions de ses ennemis ; lorsque le parlement eut proclamé le maintien de la loi salique ; lorsque la *Satire Ménippée* eut achevé par le ridicule l'œuvre de la politique, Henri IV abjura solennellement le calvinisme à Saint-Denis, 25 juillet 1593, et se fit sacrer à Chartres le 25 février 1594. Paris lui ouvrit ses portes le 21 mars ; dès lors il était roi de France ; mais pour hâter la fin de la guerre civile, il n'hésita pas à traiter, à prix d'argent, avec les villes et les gouverneurs de l'Union ; puis il déclara la guerre à Philippe II. Il fut vainqueur au combat de Fontaine-Française, 1595 ; Amiens, surpris par les Espagnols, fut repris, 1597. Enfin, l'année 1598 vit la fin de cette longue période de guerres ; Philippe II signa la paix de Vervins, et l'édit de Nantes assura à la France la tolérance religieuse. Dès lors, Henri IV put travailler à relever dans son royaume le respect de l'autorité royale, à reconstituer l'administration et les finances, à créer une marine, à faire refleurir l'agriculture, le commerce, l'industrie. C'est là l'immense tâche que, puissamment aidé de son ministre Sully, il poursuivit jusqu'à la fin de sa vie. Il n'hésita pas à faire trancher la tête à Biron, à mettre à la Bastille le comte d'Auvergne, à priver le duc de Bouillon de sa principauté de Sedan, à abolir un grand nombre de chartes municipales. Le pape ayant prononcé la dissolution de son premier mariage, Henri IV épousa Marie de Médicis, 1600, et s'efforça de se créer des alliés en Italie ; une courte guerre avec la Savoie lui valut l'acquisition de la Bresse, du Bugey et du Valromey, 1601. La Hollande révoltée contre l'Espagne obtint son appui, 1609. Enfin il se préparait à porter un grand coup à la prépondérance de la maison d'Autriche, lorsque le poignard de Ravaillac vint mettre fin à cette vie glorieuse. Il laissa de son second mariage trois fils : Louis XIII, un prince qui mourut bientôt, et Gaston d'Orléans ; et trois filles qui épousèrent : Élisabeth, Philippe IV, roi d'Espagne ; Christine, Victor-Amédée, duc de Savoie ; et Henriette, Charles Ier, roi d'Angleterre. De ses trop nombreuses maîtresses, la plus célèbre fut Gabrielle d'Estrées, qui fut mère des Vendômes.

Rois d'Angleterre.

— HENRI Ier, dit *Beauclerc* ou *le Savant*. Né en 1068, roi en 1100, mort en 1135, était le troisième fils de Guillaume le Conquérant. A la mort de son frère Guillaume le Roux, il s'empara de la couronne d'Angleterre, au détriment de Robert, son frère aîné, qui était en Palestine, et qu'il dépouilla même bientôt de son duché de Normandie, après l'avoir vaincu à Tinchebray, 1106. Il rétablit l'ordre dans le royaume, contint les grands par la terreur, accorda une charte à la ville de Londres, vainquit à Brenneville, 1119, le roi de France Louis le Gros, et mourut en Normandie d'un excès de table. || HENRI II. Né en 1133, roi en 1154, mort en 1189, fils aîné de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, et de Mathilde, fille de Henri Ier, roi d'Angleterre. L'événement le plus considérable de son règne fut sa querelle avec Thomas Becket ; le meurtre de ce prélat souleva les peuples contre lui ; les révoltes de ses enfants, Henri Court-Mantel, Richard, Geoffroy, Jean sans Terre, de sa femme elle-même, empoisonnèrent une moitié de sa vie. Il soumit une partie de l'Écosse et de l'Irlande. L'ambition et l'amour des plaisirs le dominaient, et il ne savait pas maîtriser toujours les emportements de sa colère. Il mourut de douleur à Chinon, après une dernière révolte de Richard et de son fils bien-aimé Jean. || HENRI III. Fils de Jean sans Terre, né en 1207, roi en 1216, mort en 1272. A son avènement, il confirma la grande charte, et deux batailles, l'une sur terre, l'autre sur mer, amenèrent le traité de Lambeth et la retraite de Louis de France, que les barons avaient opposé à Jean sans Terre. Henri III voulait recouvrer les provinces françaises que Philippe II avait enlevées à son père ; il s'unit au comte de La Marche, mais fut battu par Louis IX au pont de Taillebourg et à Saintes, 1242 ; par le traité d'Abbeville, 1259, il fut forcé de renoncer à tous les pays au nord de la Charente. De nouveaux troubles éclatèrent à l'intérieur. Les barons, ayant à leur tête Simon de Montfort, comte de Leicester, imposèrent au roi les *statuts d'Oxford*, 1258, contre lesquels il protesta ; vaincu à Lewes et fait prisonnier, 1264, Henri dut bientôt à la victoire d'Evesham, 1265, remportée par son fils Édouard, et où Leicester fut tué, de recouvrer sa liberté et la [illegible]. || HENRI IV. Fils de Jean de Gand, duc de Lancastre, troisième fils d'Édouard III, né en 1367, roi en 1399, mort en 1413. Exilé par son cousin Richard II, dépouillé de son héritage paternel, il débarqua tout à coup sur les côtes d'Angleterre, 1399, vit un parti puissant se déclarer pour lui, enferma le roi à la Tour et convoqua un parlement qui lui donna la couronne. Des révoltes, suscitées par les partisans du roi déchu, une guerre contre les Gallois, une autre contre les Écossais, l'intervention de Henri dans les troubles de la France, remplirent son règne tout entier. La veille de son sacre, il créa *l'ordre du Bain*. || HENRI V. Fils de Henri IV, né en 1388, roi en 1413, mort en 1422. Faisant revivre les prétentions de son bisaïeul Édouard III sur la couronne de France, il débarqua à l'embouchure de la Seine, s'empara d'Harfleur et remporta la victoire d'Azincourt, 1415 ; il soumit la Normandie, après la longue résistance de Rouen ; et, profitant de l'assassinat de Jean sans Peur à Montereau, 1419, il signa avec le duc de Bourgogne Philippe le Bon et Isabeau de Bavière le traité de Troyes qui lui livrait la France, 1420. Maître de Paris et des provinces au nord de la Loire, reconnu par l'université, le parlement, il semblait tout-puissant. Mais il mourut de bonne heure à Vincennes, après avoir présenté au peuple de Paris son fils nouveau-né. || HENRI VI. Fils de Henri V et de Catherine de France, né en 1421, roi en 1422, mort en 1471. Il fut proclamé roi d'Angleterre et de France, sous la régence de ses oncles les ducs de Glocester et de Bedford. Le patriotisme français se réveilla bientôt avec Jeanne d'Arc, et l'Angleterre perdit l'une après l'autre toutes ses conquêtes : Calais seul lui resta. Henri VI, atteint d'une faiblesse d'esprit qui dégénéra en imbécillité, fut, pendant la plus grande partie de sa vie, le jouet des factions ; Marguerite d'Anjou, qu'il avait épousée en 1444, prit sur lui un grand ascendant ; mais Richard, duc d'York, descendant du second fils d'Édouard III, profitant du mécontentement de la nation, leva l'étendard de la révolte et commença la guerre civile des Deux-Roses, 1454. Tué à

Wakefield, 1460, Richard fut remplacé par son fils, qui se fit proclamer roi sous le nom d'Édouard IV, 1461, et enferma Henri VI dans la Tour, 1464. Un instant délivré par Warwick, brouillé avec Édouard IV, il retomba bientôt au pouvoir de ses ennemis et mourut assassiné, dit-on, par le duc de Glocester. || HENRI VII, connu d'abord sous le nom de *comte de Richemont*. Né en 1458, roi en 1485, mort en 1509, était fils d'un seigneur gallois, Édouard Tudor, et descendait par sa mère du duc de Lancastre, troisième fils d'Édouard III. Mêlé dans son enfance à la guerre des Deux-Roses, il se réfugia en Bretagne après la bataille de Tewkesbury. Rappelé par les lancastriens, il fut vainqueur de Richard III, à la bataille de Bosworth, qui mit fin à la guerre des Deux Roses, 1485. Il fut proclamé roi par le parlement. Par son mariage avec la fille d'Édouard IV, il confondait les droits des deux maisons rivales. Il eut à réprimer des soulèvements provoqués par deux imposteurs, Lambert Simnel et Perkins Warbeck. Il fit une expédition en France et reçut de Charles VIII 745,000 écus, par le traité d'Étaples, 1492. Au dedans, il abaissa la puissance de l'aristocratie par quelques sages mesures : abolition du droit de *maintenance*, des *substitutions*, etc. ; mais on lui a reproché son avarice et les moyens qu'il employa pour se procurer de l'argent. La *chambre étoilée* fut créée sous son règne. Il maria son fils Henri VIII à Catherine d'Aragon, et sa fille Marguerite au roi d'Écosse Jacques IV. || HENRI VIII. Fils et successeur du précédent, né en 1491, roi en 1509, mort en 1547. Il se laissa diriger par l'habile cardinal Wolsey, entra dans la Sainte Ligue contre Louis XII, et gagna la bataille de Guinegate, 1513, tandis que ses généraux battaient, à Floddenfield, le roi d'Écosse Jacques IV. Il signa la paix de 1514, et sa sœur Marie épousa le roi de France. Il vit son alliance recherchée par François I^er et par Charles Quint et se déclara pour l'Empereur. Les troupes anglaises menacèrent à plusieurs reprises le nord de la France, et Henri VIII favorisa la rébellion du connétable de Bourbon. Mais, après la bataille de Pavie, 1525, Wolsey décida Henri VIII à se déclarer défenseur de François I^er et à entrer dans la *Ligue de Cognac*, 1526. Henri avait publié contre Luther un livre qui lui valut du pape le titre de *défenseur de la foi*. Mais, épris d'Anne Boleyn, il sollicita du saint-siège l'annulation de son mariage avec Catherine d'Aragon, la tante du puissant empereur. Après avoir fait longtemps attendre sa réponse, Clément VII somma Henri VIII de comparaître devant lui, à Rome; le roi furieux rompit avec le pape, en se faisant déclarer, par son parlement, *protecteur et chef suprême de l'Église d'Angleterre*, fit prononcer son divorce par Cranmer, archevêque de Cantorbery, et épousa Anne Boleyn, 1533. Trois ans après, décapitée sous une fausse accusation d'adultère, elle faisait place à Jeanne Seymour, qui mourut au bout de dix-sept mois. Anne de Clèves succéda à celle-ci, 1540; mais Henri, bientôt dégoûté d'elle, la répudia pour épouser Catherine Howard, qui, six mois après son mariage, périt comme Anne Boleyn. Catherine Parr fut sa dernière femme. Henri VIII fut un despote cruel; quiconque résistait à ses volontés était sûr de périr. C'est ainsi qu'il envoya au supplice son ancien précepteur Jean Fisher, évêque de Rochester, et le chancelier Thomas Morus. Le *bill des six articles*, 1539, fixa tyranniquement le dogme de l'Église d'Angleterre; et le roi composa lui-même des livres de théologie pour l'instruction de ses sujets. Il attaqua son neveu Jacques V, roi d'Écosse, et le battit. Allié de nouveau à Charles-Quint contre François I^er, 1542, il s'arrêta au siège de Boulogne, 1544, et signa la paix d'Ardres, 1546. Sous son règne, le pays de Galles fut complètement soumis et l'Irlande, érigée en royaume, 1542, fut plus étroitement unie à l'Angleterre.

Rois de Castille.

— HENRI I^er. Fils et successeur d'Alphonse IX, né en 1204, roi en 1214, mort en 1217. || HENRI II. Fils naturel d'Alphonse XI et d'Éléonore de Guzman, né en 1333, roi en 1368, mort en 1379. Créé comte de Transtamare par le roi Pierre le Cruel, son frère, il fut forcé de se révolter contre le meurtrier de sa mère Éléonore. Avec l'appui de la France et l'aide de du Guesclin, après la victoire de Montiel, 1369, il triompha, et monta sur le trône aux acclamations de toute la Castille, qu'il gouverna avec sagesse et habileté. Il aida Charles V contre les Anglais. || HENRI III, dit *l'Infirme*. Fils de Jean I^er, né en 1379, roi en 1390, mort en 1406. Il gouverna avec fermeté et intelligence, battit les Portugais, réprima les corsaires africains, interdit l'usure aux juifs et mourut regretté de ses sujets. || HENRI IV, *l'Impuissant*. Fils de Jean II, né en 1425, roi en 1454, mort en 1474. Son indolence et son incapacité, ses mœurs dissolues, ses exactions, ses prodigalités s'aliénèrent presque toute la nation. On se révolta contre son favori Bertrand de la Cueva; les grands le déposèrent en effigie dans la plaine d'Avila et élurent roi son frère Alphonse, 1465; puis, à la mort de celui-ci, 1468, ils voulurent lui opposer sa propre sœur Isabelle; mais elle refusa et Henri acheta la paix en la reconnaissant pour son héritière.

Rois de Portugal.

— HENRI *de Bourgogne*, ou le comte *dom Henrique*. Fondateur de la monarchie portugaise, né vers 1057, mort en 1114. Quatrième fils de Henri, duc de Bourgogne, il alla offrir le secours de son épée à Alphonse VI, roi de Léon et de Castille, reçut la main de sa fille Thérèse, avec un vaste territoire, qu'il gouverna sous le titre de comte de Portugal, 1094. || HENRI (le cardinal). Troisième fils du roi Emmanuel de Portugal, 1512-1580, fut évêque d'Evora, grand inquisiteur, archevêque de Braga et cardinal, 1545; il succéda à dom Sébastien, son neveu, 1578. Dominé, vers la fin de sa vie, par l'influence de Philippe II, roi d'Espagne, il prépara les voies à la réunion des deux États, qui s'accomplit à sa mort.

Personnages divers.

— HENRI de Hainaut. Empereur de Constantinople, second fils de Baudouin VIII, comte de Flandre et de Hainaut, né vers 1174, mort en 1216. Il succéda à son frère Baudouin et, malgré ses grandes qualités, ne put consolider l'empire latin de Constantinople.

— HENRI de Champagne, dit *le Jeune*. Roi de Jérusalem, mort en 1197. Fils de Henri I^er, comte de Champagne et de Brie, il lui succéda dans ces deux comtés, 1181, épousa Isabelle, héritière d'Amaury, roi de Jérusalem, et veuve de Conrad, marquis de Tyr, 1192. Mais ce mariage ne lui apporta qu'un vain titre, Jérusalem étant alors au pouvoir de Saladin.

— HENRI *le Noir*. Duc de Bavière et de Saxe, mort en 1126. Son père, Guelphe IV, lui laissa en mourant la moitié de ses biens patrimoniaux; l'autre moitié et le duché de Bavière revinrent à son frère Guelphe V. A la mort de celui-ci, Henri devint duc de Bavière. Le duché de Saxe lui vint par sa femme Wulfride, fille de Magnus, duc de Saxe. Son règne fut marqué par les guerres privées que se firent ses vassaux. || HENRI *le Superbe*. Fils du précédent, 1102-1139. Il rétablit la paix intérieure dans ses États, épousa Gertrude, fille unique de l'empereur Lothaire, 1127, et à la mort de ce prince disputa l'empire à Conrad de Hohenstaufen. Au début de la guerre, Henri mourut subitement à la diète de Quedlimbourg. || HENRI *le Lion*. Fils du précédent, 1129-1195, n'avait que dix ans quand son père mourut. Ses partisans, qui prirent le nom de *Guelfes*, luttèrent pour lui faire rendre la Saxe et la Bavière, dont Conrad III l'avait dépouillé. L'Allemagne se divisa entre les deux factions des Guelfes et des Gibelins. En 1154, son cousin Frédéric Barberousse, successeur de Conrad à l'Empire, lui restitua la Bavière; il avait déjà repris la Saxe, sauf le Brandebourg. A partir de cette époque, Henri devint l'un des plus puissants princes de l'Allemagne; mais il abandonna Frédéric dans sa dernière expédition en Italie, ce qui fut l'une des causes de la défaite de l'Empereur à Legnano, 1176. En 1180, ses ennemis, soutenus par l'Empereur, le firent déclarer déchu de tous ses fiefs. L'année suivante, la diète d'Erfurt ne lui laissa que ses biens héréditaires, Brunswick et Lunebourg. C'est la tige de la maison de Brunswick ou Hanovre, qui règne encore sur l'Angleterre.

— HENRI. Hérésiarque du XII^e siècle. Il fonda une secte qui n'admettait ni la nécessité du baptême pour les enfants, ni le culte de la croix, ni les prières pour les morts, ni même la messe. Persécuté en Italie, d'où on le croit originaire, il passa à Lausanne, puis en France; il fut expulsé du Mans, de Poitiers, de Bordeaux, etc. Le concile de Reims le condamna en 1148 et il mourut dans sa prison à Toulouse l'année suivante. Ses partisans, les *henriciens*, se confondirent bientôt avec les albigeois.

— HENRI-RASPON. Landgrave de Thuringe, fut opposé par Innocent IV à Frédéric II, qu'il venait de déposer, 1245. Il se laissa élire roi des Romains; mais repoussé par le roi Conrad, fils de Frédéric, il tenta vainement d'aller se faire couronner à Aix-la-Chapelle, et mourut des suites d'une blessure devant Ulm, 1247.

— HENRI (Don). Infant de Castille, né vers 1225-1304, troisième fils de Ferdinand III. Il s'occupa d'astrologie, se souleva contre son frère, fut battu à Nebrissa, et dut s'expatrier, 1257. Il mena pendant plus de trente ans, en Afrique et en Italie, une vie d'aventurier; fut un moment, sous le titre de sénateur de Rome, tout-puissant dans cette ville; y reçut Conradin, suivit ce malheureux prince dans son expédition contre Charles d'Anjou, et se réfugia, après la bataille de Tagliacozzo, 1268, dans le couvent du Mont-Cassin, dont l'abbé le livra à Charles d'Anjou. Rendu à la liberté, il rentra enfin dans sa patrie, 1294, y fut bien accueilli par son neveu, le roi don Sanche, dit *le Brave*, et fut régent pendant la minorité de Ferdinand IV.

— HENRI *le Navigateur*. Troisième fils de Jean I^er, roi de Portugal, et de doña Juana de Lancastre, 1394-1460. Il prit une part glorieuse aux expéditions dirigées contre Ceuta, 1415, et contre Tanger, 1437; établit dans un château qu'il fit construire sur le promontoire de Sagres, près du cap Saint-Vincent, l'un des premiers observatoires qui aient existé en Europe, y fonda une école nautique et ne cessa toute sa vie d'encourager et de provoquer les voyages de découvertes sur les côtes d'Afrique.

— HENRI (Frédéric-Louis). Prince de Prusse, troisième fils du roi Frédéric Guillaume I^er, et second frère de Frédéric le Grand, 1726-1802. Il fit, dès sa première jeunesse, une étude spéciale de l'art de la guerre et devint l'un des stratégistes les plus éminents de son époque. Il débuta comme colonel dans la guerre de 1742 et se distingua dans toutes les campagnes qu'il fit avec son frère Frédéric le Grand. Envoyé par lui à Saint-Pétersbourg en 1770, auprès de l'impératrice Catherine, il eut le triste honneur de jeter, de concert avec elle, les bases du premier partage de la Pologne.

— HENRI I^er. Roi d'Haïti. V. CHRISTOPHE.

— Chevalerie. *Ordre militaire de Saint Henri*. Ordre créé en 1736 par Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne. Il fut rétabli en 1829.

HENRIADE (La) (*h* asp.). Philol. Titre d'un poème épique de Voltaire, dont le sujet est la conquête de la France par Henri IV, et l'avènement de ce prince au trône.

HENRICHEMONT (Geogr.). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Sancerre (Cher), sur la petite Sauldre. Grand commerce de laines ; 3,600 hab.

HENRICIE. s. f. (de *Henri*, nom pr.). Bot. Genre de composées astéroïdées, ayant pour type une plante de Madagascar.

— Échin. Section du genre astérie.

HENRICIEN. s. m. Hist. relig. Disciple de l'hérésiarque Henri. || Un des noms donnés aux albigeois.

— Hist. Partisan des empereurs Henri IV et Henri V contre les papes.

HENRIET (Israël). Dessinateur et graveur, né à Nancy, 1608-1661, fut l'imitateur heureux de la manière de Callot.

HENRIETTA. Astron. La 225^e planète télescopique, découverte le 19 avril 1882 par M. Palisa.

HENRIETTE. s. f. (d'*Henriette Edwards*, n. pr.). Hort. Variété de poire.

HENRIETTE-MARIE DE FRANCE. Troisième fille de Henri IV et de Marie de Médicis, née en 1609, mariée en 1625 à Charles I^er, roi d'Angleterre; morte le 10 septembre 1669. Catholique ardente, elle excita les défiances et les haines des protestants; elle exerça sur Charles I^er une influence trop souvent funeste. Elle montra du courage pendant la révolution, puis vint solliciter les secours de la France. Mais Anne d'Autriche, qui avait à lutter elle-même contre la Fronde, ne put rien faire pour sauver Charles I^er et laissa bientôt sa veuve en proie à la plus extrême détresse. La Restauration la ramena en Angleterre, 1660. Quand le mariage de sa fille Henriette-Anne avec Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, fut conclu, elle conduisit la jeune princesse à Paris et y mourut presque subitement. Bossuet a fait son oraison funèbre. || HENRIETTE-ANNE D'ANGLETERRE (Madame). Fille de la précédente et de Charles I^er, roi d'Angleterre, née à Exeter, 1644-1670. En 1661, elle épousa le duc d'Orléans, frère du roi. Quoiqu'elle ne fût pas absolument jolie, elle ne tarda pas, par son amabilité, son enjouement, les grâces de son esprit, d'attirer autour d'elle la cour tout entière. Le duc de Buckingham, le duc de Guiche, et jusqu'à Louis XIV éprouvèrent pour elle une passion véritable. Son mari seul résista à cette puissance de séduction et eut même de l'antipathie pour elle. Henriette reçut de Louis XIV la mission secrète d'aller détacher son frère de la triple ligue où il était entré contre la France, et elle signa le traité de Douvres, dirigé surtout contre les Hollandais, 1670. A son retour, elle fut attaquée par un mal subit qui l'emporta en moins de vingt-quatre heures. On crut à un empoisonnement; mais les médecins déclarèrent qu'elle avait succombé à une maladie qu'ils appelèrent *choléra-morbus*. L'oraison funèbre que Bossuet lui consacra est un de ses chefs-d'œuvre. M^me de La Fayette a écrit son *Histoire*.

HENRIETTÉE. s. f. (d'*Henriette*, n. pr.). Bot. Genre de mélastomacées, tribu des miconiées, dont l'espèce type croît à la Guyane.

HENRION (Denis). Mathématicien français, mort vers 1640. Il a fait connaître en France la théorie des logarithmes et a publié un livre sur l'*Usage du compas de proportion*.

— HENRION DE PANSEY (Pierre-Paul-Nicolas). Célèbre jurisconsulte français, né à Treveray, près de Ligny (Meuse), 1742-1829. Avocat au parlement de Paris, sous l'ancienne monarchie; administrateur du département de la Marne, sous le Directoire; membre du tribunal de cassation, sous le Consulat; conseiller d'État, sous l'empire, 1810; ministre de la justice, sous le gouvernement provisoire de 1814; premier président de la cour de cassation, sous la Restauration, 1818, Henrion de Pansey fut avant tout et par-dessus tout magistrat et savant jurisconsulte. Ses ouvrages sont écrits avec une rare élégance. Les principaux sont : *De la Compétence des juges de paix*, *le Pouvoir municipal*, *les Biens communaux*, *les Assemblées nationales*.

HENRIOT. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire de la jeune brême.

HENRIOT (François). Né à Nanterre, 1761-1794, fils d'un pauvre cultivateur, il débuta par être domestique d'un procureur, plus tard il entra dans la police, prit part à la journée du 10 août, aux massacres du 2 septembre; puis, comme chef de la force armée de la section des sans-culottes, il dirigea l'insurrection de la nuit du 30 au 31 mai et celle du 2 juin. Élu commandant de la garde nationale de Paris, il essaya vainement, au 9 thermidor, de sauver Robespierre, et monta, le 10, sur l'échafaud.

HENRIQUEZ (Henri). Missionnaire portugais, 1520-1600. L'un des premiers disciples d'Ignace de Loyola, il voyagea quarante-trois ans dans les Indes orientales comme missionnaire.

HENRIQUINQUISME. s. m. (pron. *an-ri-kin-kissme*). Opinion des henriquinquistes; attachement instinctif ou calculé à la personne ou aux prétentions de Henri V, comte de Chambord.

HENRIQUINQUISTE. s. 2 g. (pr. *an-ri-kin-kisste*; et. fr., *Henri*, lat. *quinque*, cinq). Polit. Nom que l'on a donné à ceux qui, se fondant sur le principe de la légitimité, pensaient que, par suite de l'abdication de Charles X et du duc d'Angoulême, la couronne de France appartenait au duc de Bordeaux, auquel ils donnaient le nom de Henri V. || Ce mot est un barbarisme de journal et de pamphlet : Henri V ne s'appellerait pas en latin *Henricus quinque*, mais *Henricus quintus*; on devrait donc dire *henriquintiste*.

— Adjectiv. Député henriquinquiste.

HENRY (Patrick). Homme d'État américain, né en Virginie, 1736-1797. Il fut successivement marchand, agriculteur et avocat. Une cause peu importante révéla tout à coup l'immense talent oratoire que lui avait accordé la nature. A l'Assemblée législative de Virginie, 1765, au congrès général de Philadelphie en 1774, il fut l'un des plus éloquents défenseurs des droits des colonies. Il fut élu quatre fois gouverneur de la Virginie. Dans les débats relatifs à la constitution, il joua un rôle important et fut un de ceux qu'on appela *fédéralistes*.

HENSLÈRE. s. f. Bot. Synon. de PHYSOSPERME.

HENSLOWIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui se rapporte au genre henslowie. || HENSLOWIACÉES. s. f. pl. Famille de dicotylédones ayant pour type le genre henslowie.

HENSLOWIE. s. f. (de *Henslow*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux comprenant plusieurs espèces de l'Inde tropicale.

HÉOROTAIRE. s. m. Ornithol. Genre de passereaux ténuirostres comprenant une vingtaine d'espèces aux plumes brillantes, dont les insulaires de l'Océanie se servent pour faire des manteaux.

HÉORTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἑορτή, fête; λόγος, traité). Genre d'érudition qui comprend la connaissance, l'explication et la description des fêtes grecques.

★ **HÉPAR**. s. m. (du gr. ἧπαρ, foie). Chim. Nom que les anciens chimistes donnaient aux sulfures alcalins, à raison de leur couleur d'un rouge brun ayant de la ressemblance avec celle du foie. || *Hépar antimonié*. Se disait de diverses combinaisons de sulfure d'antimoine et d'un alcali, et en particulier de celles sous lesquelles l'antimoine avait été transformé en oxyde et pouvait être dissous dans l'eau à la faveur d'un excès d'alcali. || *Hépar martial*. Substance composée de sulfate de potasse et d'oxyde de fer.

— Anat. *Hépar utérin*. Nom que plusieurs anatomistes ont donné au placenta.

HÉPATALGIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur au foie. || Colique hépatique.

HÉPATALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hépatalgie.

HÉPATE. s. m. (du grec ἧπαρ, foie). Crust. Genre de crustacés décapodes, de la famille des brachyures, comprenant deux espèces d'Amérique.

— Ichtyol. Espèce de poisson de mer dont la figure et la couleur approchent de celles du foie humain. C'est un poisson du genre labre, qui habite la Méditerranée.

HÉPATEMPHRACTIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hépatemphraxie.

HÉPATEMPHRAXIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie; ἐμφράσσω, j'obstrue). Pathol. Obstruction du foie. On dit aussi *hépatemphraxis*.

HÉPATICOÏDE. adj. 2 g. (étym. fr., *hépatique*; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à une hépatique.

★ **HÉPATIQUE**. adj. 2 g. (ét. gr. ἡπατικός, fait de ἧπαρ, foie). Anat. Se dit des parties qui appartiennent au foie. Veines hépatiques. Artères hépatiques. Canal hépatique. Plexus hépatique. || *Artère hépatique*. L'une des trois branches du plexus céliaque. || *Canal hépatique*. Canal qui emmène la bile du foie et s'anastomose avec le canal cystique. || *Plexus hépatique*. Ensemble des filets nerveux qui viennent du plexus céliaque entourer l'artère hépatique et la veine porte. || *Veines hépatiques, sus-hépatiques*. Veines qui prennent naissance sur les dernières ramifications de la veine porte, dans le parenchyme du foie.

— Bot. *Cythérée hépatique*. Cythérée blanchâtre avec des taches roussâtres. || *Linaire hépatique*. Linaire dont les corolles sont rousses ou d'un rouge sale.

— Chim. anc. *Air hépatique*. Le gaz hydrogène sulfuré.

— Comm. Se dit de certains verres à bouteilles qui communiquent au vin une odeur et un goût d'hydrogène sulfuré, et des bouteilles qui sont faites avec ces verres.

— Conchyl. *Olive hépatique*. Olive d'un roux brunâtre.

— Helminth. *Fasciole hépatique*. Ver ainsi appelé parce qu'il habite la vésicule du fiel.

— Hist. nat. Qui a la couleur du parenchyme du foie, ou dont l'odeur approche de celle du

foie de soufre appelé aussi hydrogène sulfuré.

— Minér. *Mercure hépatique*. Variété de cinabre contenant du bitume.

— Ornith. *Coucou hépatique*. Coucou ainsi appelé parce qu'il est roux.

— Pathol. Se dit de certaines affections qui ont leur siège dans le foie. Colique hépatique. Flux hépatique. || *Bile hépatique*. Bile qui vient directement du foie dans le duodénum. || *Colique hépatique*. Douleur qui a son siège dans les environs du foie, vers la vésicule du fiel. || *Flux hépatique*. Hépatirrhée.

— HÉPATIQUE. s. m. Pharm. Remède qui passait pour avoir la vertu de guérir les maladies de foie.

— HÉPATIQUE. s. f. Botan. Genre de plantes acotylédonées de la famille des renonculacées anémonées, formées d'une membrane herbacée et rampante, qui croissent en général dans les lieux humides de l'Europe et de l'Amérique. || Espèce d'anémone printanière, dont la fleur a de la ressemblance avec la marguerite double. || *Hépatique blanche*. La parnassie des marais. || *Hépatique des bois* ou *hépatique étoilée*. Le muguet. || *Hépatique dorée*. Le geum. || *Hépatique dorée* ou *des marais*. La dorine à feuilles opposées. || *Hépatique des fontaines*. Nom des mousses du genre marchantie. || *Hépatique pour la rage*. Espèce de lichen auquel on attribue la propriété de guérir la rage.

— HÉPATIQUES. s. f. pl. Famille de cryptogames, intermédiaire entre les mousses et les lichens, formée de plantes acotylédones, dont la tige rampante ou décombante se redresse à son sommet. Les feuilles tantôt soudées avec la tige, tantôt libres sont entières ou lobées ; normalement vertes, elles passent au pourpre chez les espèces qui se plaisent à l'ombre et à l'humidité, et au brun chez celles qui sont exposées au soleil et vivent dans les lieux secs. Les fleurs, mâles et femelles, sont placées tantôt sur la même tige, tantôt sur des individus différents ; les spores sont généralement accompagnés d'élatères ; les anthéridies sont nulles ou arrondies et munies d'un pédicelle. Le fruit est clos ou il s'ouvre le plus souvent en quatre valves.

Hépatiques : *a*, jongermannie asplénoïde ; *b*, marchantie polymorphe.

HÉPATIRRHÉE ou **HÉPATORRHÉE**. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; ῥέω, je coule). Pathol. Flux de ventre composé de matières provenant du foie et dans lesquelles se trouve mêlée une grande quantité de bile.

HÉPATIRRHÉIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui concerne l'hépatirrhée.

HÉPATISATION. s. f. (pr. *é pa-ti-za-cion* ; ét. gr., ἧπαρ, foie). Pathol. Dégénération du tissu pulmonaire ou d'un autre tissu organique en une masse analogue à la substance du foie. || *Hépatisation grise*. État du poumon devenu grisâtre et plus pesant que l'eau, lorsque la pneumonie est arrivée au troisième degré. || *Hépatisation rouge*. État du poumon qui, étant pressé, laisse suinter un liquide rougeâtre, lorsque la pneumonie est arrivée au deuxième degré.

HÉPATISÉ, ÉE. part. pass. du v. s'Hépatiser. S'empl. adjectiv. Qui est atteint d'hépatisation. Poumon hépatisé.

HÉPATISER (S'). v. pron. 1re conj. Pathol. Subir l'hépatisation.

HÉPATISIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie). Pathol. Marasme ou consomption due à une affection chronique du foie.

HÉPATISIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hépatisie.

★ **HÉPATITE**. s. f. (ét. gr., ἡπατίτη, fait de ἧπαρ, foie). Pathol. Inflammation du foie. Hépatite aiguë. Hépatite chronique.

— Minér. Nom donné par les anciens à une espèce de serpentine brune, ainsi nommée parce qu'elle est de la couleur du foie.

— HÉPATITES. s. m. pl. Crust. Famille de décapodes brachyures, ayant pour type le genre hépate. || Syn. d'OXYSTOMES.

HÉPATOCÈLE. s. f. (étym. gr., ἧπαρ, foie ; κήλη, hernie). Pathol. Hernie du foie.

HÉPATOCIRRHOSE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; fr. *cirrhose*). Pathol. Cirrhose du foie.

HÉPATO-CÔLIQUE. adj. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; fr. *côlon*). Anat. Qui se rapporte au foie et au côlon.

HÉPATO-CYSTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; κύστις, vésicule du fiel). Anat. Qui a rapport au foie et à la vésicule du fiel. Calculs hépato-cystiques. Vaisseaux hépato-cystiques.

HÉPATO-GASTRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; fr. *gastrique*). Anat. Qui a rapport au foie et à l'estomac.

HÉPATO-GASTRITE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; fr. *gastrite*). Pathol. Inflammation du foie et de l'estomac.

HÉPATOGRAPHE. s. m. (étym. gr., ἧπαρ, foie ; γράφω, je décris). Didact. Auteur d'une description du foie.

HÉPATOGRAPHIE. s. f. (rad. *hépatographe*). Didact. Description du foie. || Traité des maladies du foie.

HÉPATOGRAPHIQUE. adj. 2. Didact. Qui se rapporte à l'hépatographie.

HÉPATOHÉMIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; αἷμα, sang). Pathol. Congestion sanguine du foie.

HÉPATO-INTESTINAL. adj. m. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; fr. *intestin*). Art vétér. Se dit du canal qui, chez les solipèdes et les ruminants, va directement du foie au duodénum.

HÉPATOLITHE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; λίθος, pierre). Pathol. Calcul biliaire.

HÉPATOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; λόγος, discours). Didact. Traité sur le foie, sur ses usages, sur ses maladies.

HÉPATOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui concerne l'hépatologie.

HÉPATOLOGUE. s. m. (rad. *hépatologie*). Didact. Auteur d'un traité sur le foie.

HÉPATOMPHALE. s. f. (étym. gr., ἧπαρ, foie ; ὀμφαλός, nombril). Chir. Hernie du foie à travers l'ombilic.

HÉPATOMPHALOCÈLE. s. f. Pathol. Syn. d'HÉPATOMPHALE.

HÉPATOMYÉLOME. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; μυελός, moelle). Pathol. Tumeur encéphaloïde du foie.

HÉPATOPARECTAME. s. m. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; παρέκταμα, extension excessive). Pathol. Augmentation extraordinaire du foie.

HÉPATOPARECTAMIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hépatoparectame.

HÉPATORRAGIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; ῥεῖν, couler). Pathol. Hémorragie du foie.

HÉPATORRHÉE. s. f. V. HÉPATIRRHÉE.

HÉPATORRHEXIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; ῥῆξις, rupture). Pathol. Rupture du foie.

HÉPATOSCOPE. s. m. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; σκοπέω, j'examine). Antiq. Celui qui devinait l'avenir par l'inspection du foie des victimes.

HÉPATOSCOPIE. s. f. (rad. *hépatoscope*). Médec. Examen médical et scientifique du foie.

— Antiq. Art de deviner l'avenir par l'inspection du foie des victimes. || Cette inspection elle-même.

HÉPATOSCOPIQUE. adj. 2 g. Qui se rapporte à l'hépatoscopie.

HÉPATOTOME. s. m. (rad. *hépatotomie*). Anat. Instrument propre à la dissection du foie.

HÉPATOTOMIE. s. f. (ét. gr., ἧπαρ, foie ; τομή, section). Anat. Dissection du foie.

HÉPATOTOMIQUE. adj. 2 g. (rad. *hépatotomie*). Qui a rapport à la dissection du foie.

HÉPATOTOMISTE. s. m. (rad. *hépatotomie*). Anat. Celui qui s'occupe particulièrement de la dissection du foie.

HÉPÉTIS. s. m. Bot. Syn. de PITCAIRNIE.

HÉPHAISTOS. Myth. Nom grec de Vulcain.

HÉPHÉBACÈRE. s. m. (ét. gr., ἔφηβος, pubère ; κέρας, antenne). Entomol. Genre de coléoptères pentamères de la famille des curculionides gonatocères, comprenant deux espèces du Brésil. Il serait plus régulier d'écrire *éphébocère*.

HÉPHÉRITE. Hist. sacr. Descendant d'Hépher, sixième fils de Galaad.

HÉPHESTIADES. s. f. pl. Nom qui désignait autrefois les îles Éoliennes, comme demeure de Vulcain ou Héphaistos.

HÉPHESTIES ou **HÉPHESTIENNES**. s. f. pl. (rad. *Héphaistos*). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur de Vulcain, à Athènes. Dans les héphesties, des jeunes gens se disputaient le prix de la course, en parcourant la carrière un flambeau allumé à la main, et celui qui atteignait le premier le but, sans avoir éteint sa torche, gagnait le prix.

HÉPHESTION. Ami d'Alexandre, compagnon de ses plaisirs et de ses travaux, mourut à Ecbatane, 324 av. J.-C. Alexandre lui fit élever à Babylone un tombeau magnifique.

— HÉPHESTION. Grammairien grec d'Alexandrie du temps de Vespasien, a laissé un *Enchiridion de metris et poemate græco et latino*.

HÉPHESTIORAPHIE. s. f. (ét. gr., ἡφαίστιος, qui a rapport au feu ; ῥαφή, suture). Chir. Réunion de parties séparées par une cautérisation au fer rouge.

HEPHTHÉMIMÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἑπτά, sept ; ἡμι, à demi ; μέρος, partie). Poés. gr. et lat. Se dit d'un vers composé de trois pieds et d'une syllabe. La plupart des vers d'Anacréon sont hephthémimères. || *Césure hephthémimère*. Césure qui tombe sur la première syllabe du quatrième pied.

— Substantiv. Un hephthémimère.

HÉPIALE. s. m. (du gr. ἠπίαλος, papillon de nuit). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, type de la tribu des hépialides, comprenant une douzaine d'espèces presque toutes européennes. La plus remarquable est l'hépiale du houblon dont la chenille cause de grands ravages dans les pays où cette plante est cultivée en grand pour la fabrication de la bière.

HÉPIALIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *hépiale* ; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un hépiale. || HÉPIALIDES. s. m. pl. Tribu de lépidoptères nocturnes, ayant pour type le genre hépiale.

HÉPIALITE. adj. 2 g. Entom. Syn. d'HÉPIALIDE.

HEPSET. s. m. (pr. *ep-cè*). Ichtyol. Poisson de la mer Méditerranée, espèce d'athérine.

HEPTACANTHE. adj. 2 g. (étym. gr., ἑπτά, sept ; ἄκανθα, épine). Ichtyol. Qui porte sept épines ou aiguillons. Le chéilodiptère heptacanthe offre sept rayons aiguillonnés à sa première nageoire dorsale.

★ **HEPTACORDE**. s. m. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; χορδή, corde). Mus. Lyre ou cithare à sept cordes des anciens.

— Système de sons composé de sept notes, tel que la gamme.

— Adjectiv. La lyre *heptacorde*. (Acad.)

HEPTACTIDE. s. f. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; ἀκτίς, rayon). Échin. Section du genre astérie.

HEPTADACTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; δάκτυλος, doigt). Zool. Qui a sept doigts. L'holocentre heptadactyle a sept rayons aux catopes.

— HEPTADACTYLE. s. m. Moll. Coquille du genre ptérocère.

HEPTADE. s. f. (ét. gr., ἑπτά, sept). Philos. Groupe de sept choses ou de sept personnes. Les éons des gnostiques étaient classés par heptades.

— Réunion des sept sages de la Grèce.

HEPTADONTE. s. f. Entom. Syn. d'HEPTODONTE.

HEPTAÈDRE. s. m. (étym. gr., ἑπτὰ, sept ; ἕδρα, face). Géom. Solide à sept faces. On ne peut construire un heptaèdre régulier.

HEPTAÉDRIQUE. adj. 2 g. Géom. Qui appartient à l'heptaèdre.

HEPTAGONAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'heptagone. Figure heptagonale.

— Qui a sept angles. Prisme heptagonal.

★ **HEPTAGONE**. adj. 2 g. (étym. gr., ἑπτὰ, sept ; γωνία, angle). Géom. Qui a sept angles et sept côtés. Une figure heptagone. Les toits coniques des temples *heptagones*, les escaliers, les temples, les remparts, peu à peu, se découpaient sur la pâleur de l'aube. (G. Flaubert.)

— Bot. Se dit de la tige du cactus heptagone.

— Conchyl. Se dit de la spire de la coquille du fuseau heptagone.

— HEPTAGONE. s. m. Géom. Figure qui a sept angles et sept côtés. Un *heptagone* régulier. (Acad.)

— Art milit. Ouvrage composé de sept bastions. || Place fortifiée de sept bastions.

HEPTAGYNE. adj. 2 g. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; γυνή, femelle). Bot. Se dit des fleurs qui ont sept styles ou pistils.

HEPTAGYNIE. s. f. (rad. *heptagyne*). Bot. Classe du système de Linné, renfermant les plantes à sept pistils.

HEPTAGYNIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'heptagynie.

HEPTAIODATE. s. m. Chim. Sel formé par l'acide periodique. On dit aussi *periodate*.

HEPTAIODIQUE. adj. Chim. Synon. de PERIODIQUE.

HEPTAMERIDE. s. f. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; μέρος, partie). Didact. Septième partie d'une chose.

— Acoust. Septième partie d'une méride dans le système de Sauveur. Il y a dans une octave trois cent une heptamérides.

★ **HEPTAMÉRON**. s. m. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; ἡμέρα, jour). Ouvrage composé de parties distribuées en sept journées. L'Heptaméron de la reine de Navarre.

HEPTAMÈTRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; μέτρον, mesure). Poés. Se dit des vers grecs ou latins qui ont sept pieds.

— Substantiv. Un heptamètre.

HEPTANDRE. adj. 2 g. (étym. gr., ἑπτὰ, sept ; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Se dit d'une fleur qui a sept étamines.

★ **HEPTANDRIE**. s. f. (radic. *heptandre*). Bot. Classe du système sexuel de Linné, qui renferme les plantes dont la fleur a sept étamines.

HEPTANDRIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à l'heptandrie.

HEPTANÈME. adj. 2 g. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; νῆμα, fil). Zool. Qui a sept tentacules.

HEPTANOME ou **HEPTANOMIDE**. Géogr. anc. Partie centrale de l'Égypte, divisée en sept nomes ou gouvernements.

HEPTANTHÉRÉ, ÉE. adj. (étym. gr., ἑπτὰ, sept ; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Qui a sept anthères ou étamines.

HEPTAPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; πέταλον, feuille). Bot. Dont la corolle se compose de sept pétales.

HEPTAPÉTALÉ, ÉE. adj. Syn. d'HEPTAPÉTALE.

HEPTAPHARMACON. s. m. (étym. gr., ἑπτὰ, sept ; φάρμακον, remède). Pharm. Médicament des anciens, composé de sept différents ingrédients : céruse, litharge, poix, térébenthine, cire, encens et bile de bœuf.

HEPTAPHONE. adj. 2 g. (ét. gr. ἑπτὰ, sept ; φωνή, voix). Se dit d'un écho qui répète le son sept fois de suite.

HEPTAPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; φύλλον, feuille). Bot. Se dit d'une plante dont le périgone est composé de sept folioles, comme le lonchocarpe heptaphylle, ou dont les feuilles pennées sont formées de sept folioles, comme le sophore heptaphylle.

— HEPTAPHYLLE. s. f. Bot. Alchimille.

HEPTAPLEURE. s. m. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; πλευρόν, côté). Bot. Synon. de PARATROPIE. On dit aussi *heptapleuron*.

HEPTAPYLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; πύλη, porte). Surnom que l'on donnait à la ville de Thèbes en Béotie.

★ **HEPTARCHIE**. s. f. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; ἀρχή, puissance). Hist. Nom sous lequel on désigne les sept royaumes que les Saxons et les Angles fondèrent dans la Grande-Bretagne aux Ve et VIe siècles. Tous ces royaumes formaient une confédération dont les intérêts étaient traités dans l'assemblée appelée *wittenagemot*. Egbert le Grand, roi de Wessex, réunit sous ses lois, en 827, tous les royaumes de l'heptarchie.

— Gouvernement simultané ou alternatif de sept individus.

HEPTARCHIQUE. adj. 2 g. Hist. Qui se rapporte, qui appartient à l'heptarchie. Ligue heptarchique. Gouvernement heptarchique.

HEPTARQUE. s. m. Chacun des sept rois d'une heptarchie.

HEPTASÉPALE. adj. 2 g. (étym. gr., ἑπτὰ, sept ; fr. *sépale*). Bot. Se dit du calice, quand il est formé de sept sépales ou folioles.

HEPTASTADE. s. m. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; στάδιον, stade). Antiq. Levée ou môle qui avait sept stades de longueur, et qui joignait l'île de Pharos au continent, près d'Alexandrie.

HEPTASTÉRIE. s. f. (étym. gr., ἑπτὰ, sept ; ἀστερίας, étoile). Infus. Genre d'infusoires, famille des bacillariées.

HEPTASYLLABE. adj. 2 g. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; συλλαβή, syllabe). Poés. Qui a sept syllabes. Mot heptasyllabe. Vers heptasyllabe.

— Substantiv. Un heptasyllabe.

HEPTATEUQUE. s. m. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; τεῦχος, livre). Philol. Les sept premiers livres de l'Ancien Testament, c'est-à-dire le Pentateuque, le livre de Josué et le livre des Juges.

— Ouvrage divisé en sept livres.

HEPTATOME. adj. 2 g. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; τομή, section). Entom. Qui est divisé en sept articles.

— HEPTATOME. s. m. Genre de diptères de la famille des tanystomes.

HEPTATRÈME. s. f. Ichtyolog. Synon. de MYXINE.

HEPTAULAQUE. s. m. (ét. gr., ἑπτὰ, sept ; αὖλαξ, ακος, sillon). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides coprophages, comprenant plusieurs espèces d'Europe.

HEPTHÉMIMÈRE. adj. 2 g. Syn. d'HEPHTHÉMIMÈRE.

HEPTINE. s. f. Chim. Hydrocarbure homologue de l'éthylène.

HEPTODONTE. s. f. Entom. Synon. d'EURYODE.

HEPTYLAMINE. s. f. Chim. Ammoniaque composé dérivant de l'ammoniaque ordinaire par la substitution de l'heptyle à l'hydrogène.

HEPTYLE. s. m. Chim. Radical de l'alcool heptylique et de ses dérivés. || *Hydrure d'heptyle*. Carbure d'hydrogène homologue avec le gaz des marais.

HEPTYLÈNE. s. m. Chim. Hydrocarbure homologue de l'éthylène, extrait de l'huile légère obtenue par la distillation du schiste bitumineux d'Angleterre.

HEPTYLIDÈNE. s. m. Chim. Corps résultant de l'action de la potasse caustique sur l'heptylène bromé.

HEPTYLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un alcool de la série des alcools gras. || Se dit de divers éthers de l'alcool heptylique. || *Combinaisons heptyliques*. Combinaisons où l'heptyle fonctionne comme radical monoatomique et s'unit aux corps simples et aux radicaux composés. || *Mercaptan heptylique*. Sulfhydrate d'heptyle.

HÉQUET. s. m. Écon. rur. Nom, en Normandie, de la ridelle d'une charrette.

HER. Géogr. Nom primitif de l'île de Noirmoutier.

HÉRA. Astron. La 103e planète télescopique, découverte le 7 septembre 1868 par M. Watson.

HÉRACANTHE. s. f. (ét. gr., ἔριον, laine; ἄκανθα, épine). Bot. Syn. de CENTROPHYLLE.

HÉRACLAMMON. s. m. (ét. gr., Ἡρακλῆς, Hercule; Ἄμμων, un des noms de Jupiter). Antiq. Statue qui réunit les attributs d'Hercule et ceux de Jupiter.

HÉRACLÉE s. f. (étym. gr., Ἡρακλῆς, Hercule). Chron. Nom d'un mois des Delphiens. || Chez les Bithyniens, Cinquième mois de l'année, qui répondait à notre mois de février, leur année commençant au mois d'octobre.

— Bot. Genre d'ombellifères peucédanées, établi pour des herbes de l'Europe et de l'Asie centrale.

HÉRACLÉE. (*Heraclæa*). Géogr. anc. Ville de Bithynie (Asie Mineure), sur la côte S. du Pont Euxin, colonie de Milet; aujourd'hui *Erekli*.

— HÉRACLÉE. Ville de Lucanie (Italie), colonie de Tarente, près de laquelle Pyrrhus remporta sa première victoire sur les Romains, 280 av. J.-C.; aujourd'hui *Policoro*.

— HÉRACLÉE. Ville de Sicile, près d'Agrigente, au S., fondée par les Crétois et surnommée *Minoa*.

HÉRACLÉEN, ENNE adj. (du gr. Ἡρακλῆς, Hercule). Antiq. gr. Qui appartient à Hercule. Se disait particulièrement des biens que les Athéniens avaient donnés à Thésée, et que celui-ci consacra à Hercule, quand ce héros l'eut délivré des enfers.

— Géogr. anc. Qui est d'Héraclée. || Qui appartient à une ville de ce nom ou à ses habitants.

— Substantiv. Un Héracléen. Une Héracléenne.

HÉRACLÉES s. f. pl. (du gr. Ἡρακλῆς, Hercule). Antiq. gr. Fêtes en l'honneur d'Hercule. Les Héraclées se célébraient tous les cinq ans à Athènes. Il y en avait aussi à Sicyone, à Lindus dans l'île de Rhodes, sur le mont Œta et à Cos.

HÉRACLÉIES. s. f. pl. Ant. gr. Fêtes d'Hercule. V. HÉRACLÉES.

HÉRACLÉONAS. Empereur grec, second fils d'Héraclius Ier et de Martine, né en 626, succéda à son père en 641, avec son frère Héraclius II Constantin, fils d'Eudoxie, première femme d'Héraclius. Héracléonas, accusé d'avoir empoisonné Héraclius II fut déposé et relégué dans un couvent.

HÉRACLÉONITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de valentiniens fondée par Héracléon, disciple de Valentin.

HÉRACLÉOPOLITE. adj. et s. 2 g. Géogr. Qui est de la ville d'Héraclée.

— Hist. S'est dit de deux dynasties de rois d'Égypte qui tinrent leur cour à la ville depuis appelée Héraclée, et qui se nommait alors Séthin.

HÉRACLÉOTE. adj. 2 g. Géogr. Qui est d'Héraclée. || Qui appartient à Héraclée ou à ses habitants.

— Substantiv. Un Héracléote. Une Héracléote.

HÉRACLÉOTIQUE. adj. 2 g. Antiq. gr. Qui appartient aux villes du nom d'Héraclée.

— Géogr. *Bouche héracléotique*. Une des embouchures du Nil. *Canal héracléotique*. Un des canaux du Nil.

HÉRACLÈS. Myth. Nom grec d'Hercule.

HÉRACLIDE. s. m. Hist. anc. Nom commun à tous les descendants d'Hercule, et surtout à quatre dynasties célèbres : 1° *Héraclides du Péloponnèse*. Repoussés de l'isthme de Corinthe, ils se retirèrent chez les Doriens, au S. de la Thessalie. Cent ans plus tard, ceux-ci, conduits par les arrière-petits-fils d'Hyllus, fils d'Hercule, Aristodème, Téménus et Chresphonte, firent la conquête du Péloponnèse. 2° *Héraclides de Corinthe*. Issus d'Alétas, petit-fils d'Hercule; ils s'emparèrent de Corinthe. 3° *Héraclides de Lydie*. Descendants d'Alcée; fils d'Hercule et d'Omphale; ils occupèrent le trône jusqu'à Candaule. 4° *Héraclides de Macédoine*. Issus de l'Héraclide Témène, roi d'Argos, par Perdiccas, son fils, ou Caranus; ils régnèrent en Macédoine depuis le VIIIe siècle av. J.-C. Philippe et Alexandre descendaient de cette famille.

— Astron. Une des taches de la lune.

HÉRACLIDE *de Pont*. Philosophe, historien et astronome grec, né à Héraclée, fut disciple de Platon, de Speusippe et d'Aristote, et composa des ouvrages sur la philosophie, les mathématiques, la musique, l'histoire, etc.

— HÉRACLIDE ou HÉRACLITE. Grammairien alexandrin, d'une époque incertaine, dont il est resté un curieux ouvrage, *les Allégories homériques*.

HÉRACLITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte qui condamnait le mariage, et qui niait que le baptême assure le salut des enfants.

HÉRACLITE *d'Éphèse*, 540-480 av. J.-C. Philosophe grec de l'école ionienne. D'une humeur naturellement sombre et mélancolique, il se tint à l'écart du commerce des hommes. Il avait déposé dans le temple de Diane, à Éphèse, un livre qui contenait ses doctrines philosophiques et qui fut retrouvé, environ 167 ans après sa mort, par Cratès l'académicien; il traitait de la nature et se divisait en trois parties : la physique, la politique et la morale; il regardait le feu comme le principe universel et unique, tour à tour créateur et destructeur de toutes choses; il rejetait le témoignage des sens comme trompeur et plaçait le critérium de la vérité, non dans la raison individuelle, mais dans la raison universelle.

HÉRACLITÉEN, ENNE. adj. Philos. Qui appartient à la secte formée par Héraclite. Une opinion répandue oppose l'hilarité démocritique à la tristesse héraclitéenne.

— Substantiv. Un héraclitéen.

HÉRACLIUS Ier. Empereur d'Orient, né vers 575, mort en 641. Fils de l'exarque d'Afrique, il fut chargé par son père de reconduire à Constantinople l'expédition qui détrôna Phocas et reçut la couronne, 610. Les douze premières années de son règne furent désastreuses. L'empire fut en proie aux invasions et aux ravages des Perses, des Avares, des Croates et des Serbes. Mais Héraclius prit une éclatante revanche, 622-628, fit tomber du trône de Perse Chosroès II, et obtint du fils de ce prince, Siroès, la restitution des provinces que Chosroès avait conquises. De nouveaux désastres marquèrent la fin de son règne. Pendant qu'il s'occupait de discussions théologiques, les Arabes s'emparèrent de la Syrie, de Jérusalem, de la Mésopotamie, de l'Égypte. || HÉRACLIUS II Constantin. Fils du précédent, né en 612, empereur d'Orient, conjointement avec son frère Héracléonas en 641, mourut au bout de trois mois et demi de règne.

*** HÉRALDIQUE.** adj. 2 g. (du bas-lat. *heraldus*, héraut). Qui a rapport au blason, aux armoiries. Les connaissances *héraldiques* ne sont pas ce qui distingue la France sous Louis-Philippe. (H. de Balzac.) Une congrégation *héraldique*, instituée par Pie IX, est commise au soin de vérifier les titres. (E. About.)

— *Graveur héraldique*. Celui qui grave les armoiries.

— Qui concerne le héraut.

— Archit. *Colonne héraldique*. Colonne qui porte sur son fût les écussons blasonnés d'une famille, rangés dans l'ordre chronologique.

— HÉRALDIQUE. s. f. La science héraldique ou du blason.

HÉRALDISTE. s. m. (radic. *héraldique*). Celui qui s'occupe de blason, d'armoiries.

HÉRAMITE Hist. s. Descendant de Héran, fils de Suthala et petit-fils d'Éphraïm.

HÉRAMYIE. s. f. (ét. gr., ἤρ, air; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères détaché des oscines, comprenant deux espèces françaises.

HÉRARD. Prélat français du IXe siècle, mort en 871. Il fut nommé archevêque de Tours en 855 et jouissait d'une grande autorité dans l'Église française. On a de lui un recueil de *Statuts* synodaux fort curieux pour l'histoire du IXe siècle.

— HÉRARD (Charles). Homme de couleur, né au Port-Salut (Saint-Domingue), 1787-1850. Devenu président de la République haïtienne à l'aide d'une révolution qui renversa Boyer, il fut renversé à son tour au bout de quatre mois par une autre révolution.

HÉRAT (Royaume de). Géogr. Royaume formé de la partie orientale du Khoraçan, et démembré du grand empire des Afghans. Il est situé entre le Turkestan au N., la Perse à l'O., le royaume de Kaboul à l'E. Il est arrosé au N. par le Héri-Roud et le Mourghad; au S. par l'Helmend. Sol fertile; chevaux estimés. Étoffes de coton et de soie, maroquins, armes blanches. Commerce important. Population environ 1,500,000 hab., Tadjeks, Hazareh, Eimaks, Afghans, la plupart musulmans sunnites; les Hazareh, au N., sont schiytes. Les villes principales sont Hérat et Farrah.

— HÉRAT ou HÉRAUT. (primitivement *Heri*, anc. *Aria*). Ville forte de l'Afghanistan, capitale du royaume de Hérat, sur l'Héri-Roud, à 430 k. O. de Kaboul. Elle est l'entrepôt du commerce de la Perse, de la Turquie, du Kaboul, de l'Inde. Fabriques de tapis, autrefois très renommées, de châles, d'armes; 50,000 hab. Hérat existait déjà du temps d'Alexandre. Elle fut longtemps la capitale de l'empire fondé par Tamerlan.

HÉRATÉLÉE. s. f. (étym. gr., Ἥρα, Junon; τελεία, parfaite). Antiq. gr. Sacrifice que l'on faisait à Junon, le jour des noces.

HÉRATULE. s. f. Moll. Espèce d'huître fossile petite et oblongue.

HÉRAUDER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Pratiquer l'art des hérauts.

HÉRAUDERIE. s. f. (*h* asp.; rad. *hérauder*). S'est dit pour Connaissance des armoiries ou blason; pratique du cérémonial. || Charge, office de héraut. || Corporation de hérauts. || Province dont un héraut portait le nom. Bourgogne, Dauphiné, Bretagne étaient des hérauderies.

HÉRAULT. (anc. *Arauris*). Géogr. Rivière de France, qui a sa source dans les Cévennes, près du village de Vallerangue (Gard), et son embouchure dans la Méditerranée, au port d'Agde. Cours de 125 kil. Elle passe à Ganges, Saint-Guilhem, Pézenas.

— HÉRAULT. Département de la France méridionale, a pour bornes : au N.-E., le départ. du Gard; au N.-O., l'Aveyron; à l'O., le Tarn; au S.-O., l'Aude; au S., la Méditerranée. La superficie est de 619,800 hect.; la population, de 442,000 hab. Il est traversé par les monts d'Espinouze et limité, au N., par les monts Garrigues; les côtes, couvertes d'étangs, comme ceux de Thau et de Mauguio, sont mauvaises, à cause des sables qu'y pousse le Rhône. Il est arrosé par l'Hérault, le Lez, l'Orb, la Vidourle, et par les canaux du Midi, de Lunel, de la Peyrade, des Étangs, de Beaucaire. On y exploite la houille, le fer, le plomb argentifère, le cuivre et le marbre; il y a des eaux thermales à Balaruc, Avesne, etc. La vigne est cultivée, surtout dans l'arrondissement de Béziers; on y fabrique beaucoup de vins, dits d'Espagne, et beaucoup d'eaux-de-vie. Manufactures de draps et de couvertures; fabriques de soie, toiles de coton, bougies; fabriques de liqueurs; tanneries, salines, pêche active. Le ch.-l. est Montpellier; il renferme quatre arrondissements : Béziers, Lodève, Montpellier, et Saint-Pons; 36 cantons et 336 communes. Il forme le diocèse de Montpellier, ressortit à la cour d'appel et à l'académie de Montpellier, fait partie du 16e corps d'armée (Montpellier), et de la 5e préfecture maritime (Toulon). Il appartenait jadis au Bas Languedoc.

HÉRAULT DE SÉCHELLES (Marie-Jean). Homme politique français, né à Paris, 1760-1794. Avocat du roi, puis avocat général, il fut membre de la Législative et de la Convention, qu'il présida à diverses reprises, et notamment le 2 juin, rédacteur de la constitution de 1793, président de la fête nationale du 10 août; mais il ne put échapper au soupçon de modérantisme, fut dénoncé par Robespierre, accusé par Saint-Just et entraîné dans la chute de Danton. Il mourut avec lui sur l'échafaud.

*** HÉRAUT.** s. m. (*h* asp.; ét. bas-latin, *heraldus*, fait de l'ancien haut-allem. *heriswalt*, officier d'armée). Officier d'un prince ou d'un État souverain, chargé de certaines publications solennelles, certains messages importants, et qui remplit en outre diverses fonctions dans les cérémonies publiques. Dénoncer la guerre par un héraut. Un héraut vint les sommer de se rendre. Les hérauts dénoncèrent la joute, le tournoi à tous les seigneurs du royaume. Les hérauts du moyen âge étaient juges des armoiries et des blasons. Héraut d'armes. Héraut du titre de Bourgogne, du titre de Bretagne, etc. La cotte d'armes, le caducée d'un héraut. Les hérauts marchaient devant le roi. C'est avec l'accent impérieux d'un *héraut* apportant une nouvelle urgente qu'il réclame l'hospitalité. (P. de Saint-Victor.)

— Fig. J'ai servi de *héraut* à sa gloire. (Rac.) Oui, seigneur, vous avez établi les astres sur nos têtes, comme des *hérauts* célestes, qui ne cessent d'annoncer à tout l'univers la grandeur du roi immortel des siècles. (Mass.)

— Poét. *Le héraut du printemps*. Le rossignol. Le *héraut* du printemps lui demande la vie. (La Fontaine.)

— Prov. *Héraut ni messager ne doivent être en danger*.

— Chez les anciens, Officier public dont la fonction était de déclarer la guerre. Sa personne était sacrée. || Nom donné à d'autres officiers qui, dans les jeux athlétiques, proclamaient les statuts, les noms des combattants, des vainqueurs et généralement les ordres des hellanodices. Ils étaient consacrés à Mercure, et faisaient une partie de leurs proclamations en vers. Ce caducée qu'entrelacent les serpents aux prises qu'il sépara un jour sur le sable est à la fois un insigne de *héraut* et une baguette d'enchanteur. (P. de St-Victor.)

— Hist. *Baptême des hérauts*. Cérémonie qui se pratiquait à la nomination des hérauts. Le roi versait une coupe de vin sur la tête du poursuivant d'armes, en lui donnant le nom d'une hérauderie. Le héraut portait sur chaque manche de son habit le nom de sa province. || *Héraut des armes du roi*. Officier de la maison particulière du roi, qui portait les mêmes insignes que les trente hérauts de France.

*** HERBACÉ, ÉE.** adj. (rad. *herbe*). Bot. Se dit des plantes dont la tige et les branches, qui ne produisent pas de bois et qui périssent après quelques mois de végétation, sont revêtues d'une écorce ordinairement verte, ayant la consistance des feuilles, un tissu peu serré, mou, tendre et incapable de résister à la gelée. || Qui est d'un tissu vert comparable à celui des feuilles, comme le périanthe de la lauréole et les spathelles d'une espèce de millet. Un gland qu'on jette en terre au printemps produit, au bout de quelques semaines, un petit jet tendre et *herbacé*. (Buffon.)

— *De consistance herbacée*. De la consistance d'une plante herbacée. Ne se dit qu'en parlant des parties tendres des plantes ligneuses.

— HERBACÉE. s. f. Bot. Genre de la famille des algues.

*** HERBAGE.** s. m. (du lat. *herba*, herbe). Toute sorte d'herbes et particulièrement les herbes cultivées et apprêtées pour la nourriture de l'homme. Les Italiens vivent beaucoup d'*herbages*. (J.-J. Rouss.) Quelqu'un des savoureux *herbages* qui croissent dans nos jardins, certains laitages de nos montagnes, voilà ce qui couvre et orne la table. (Id.) Il la peint à la cuisine, épluchant les gros *herbages* de la soupe. (De Gonc.)

— Herbes coupées que l'on donne aux bestiaux pour les nourrir.

— Plus ordinairement, Herbe des prés où l'on met les animaux pour les engraisser. Les herbages sont meilleurs dans ce canton que dans tel autre. Ce sont les herbages dont se nourrissent les vaches qui donnent au lait sa bonne ou sa mauvaise qualité.

— Pré qu'on ne fauche jamais et qui ne sert qu'à y mettre des bœufs et des vaches, pour les engraisser. Les herbages de Normandie. Herbage d'un grand revenu. Vendre, acheter un herbage. Faire enclore, faire enfermer des herbages. Conduire des bestiaux à l'herbage. La nuit, le jour, l'hiver, l'été qu'il pleuve ou qu'il vente, les animaux sont à l'*herbage*. (E. About.)

— Terrain en friche, sur lequel tout propriétaire de bestiaux a droit de les envoyer.

— Le sommet des montagnes qui se couvre, pendant l'été, de plantes aromatiques et autres, lesquelles forment un excellent pâturage.

— Féod. Droit que les seigneurs levaient pour nourrir leurs bestiaux. || Droit payé au seigneur, dans quelques provinces, pour tout héritage tenu en censive. Il consistait en une tête de bétail prélevée sur 10, 20 ou 25 têtes, et était alors dénommé *vif herbage*; ou en un denier payé pour chaque tête, quand le nombre des bêtes était inférieur à dix; on l'appelait, dans ce cas, *mort herbage*. || Droit que les particuliers avaient de couper de l'herbe en certains endroits, ou d'y mener paître leurs bestiaux.

— Mar. anc. Sorte de camelot de couleur brune, dont on faisait des tentes, des cabans et des chaussures.

— HERBAGES. s. m. pl. Pêch. Vieux filets dont se servent les pêcheurs de corail, pour attacher les chevrons avec lesquels ils arrachent le corail du fond de la mer.

— Syn. comp. HERBAGE, HERBE. *Herbage* a toujours rapport à un nombre considérable de plantes de diverses espèces, *herbe* ne comporte pas essentiellement ce rapport. L'*herbe* croît dans les lieux peu fréquentés, et elle y croît en grande ou en petite quantité; les *herbages* croissent en grande quantité dans les lieux bas, dans les marais, etc.

HERBAGÉ, ÉE. part. pass. du v. Herbager. S'empl. adjectiv. Bestiaux herbagés.

HERBAGEMENT. s. m. (radic. *herbager*). Agric. Action de mettre au vert dans un herbage un cheval ou un bœuf.

HERBAGER. v. a. 1re conj. Se disait dans le sens de Mettre des bestiaux à l'herbage, pour les nourrir ou les engraisser.

HERBAGER, ÈRE. s. (rad. *herbage*). Écon. rur. Celui, celle qui s'adonne à l'engrais des bœufs.

— Celui, celle qui cueille ou vend les herbages.

— Féod. *Franc herbager*. Celui qui était exempt du droit d'herbage.

HERBAGEUX, EUSE. adj. Couvert d'herbages. Tandis que je tenais les yeux fixés sur l'Asie, soudain, du côté du Nord, des tourbillons de fumée et de flamme attirèrent mon attention, ils coururent le long du lac fangeux d'Azof, et furent se perdre dans les plaines *herbageuses* du Kouban. (Volney.)

— Syn. comp. HERBAGEUX, HERBEUX. Par la première de ces expressions, on désigne un terrain qui produit sans culture une grande quantité d'herbages; par la seconde, on désigne un terrain qui produit de lui-même de l'herbe, en quelque quantité que ce soit.

HERBAILLE. s. f. (pr. *err-balle*, *ll* mouill.; rad. *herbe*). Par plaisant. Ensemble des plantes que l'on a classées dans un herbier. Voici, monsieur, mes misérables *herbailles*. (J.-J. Rousseau.)

HERBAN. s. m. (ét. allem., *Herr*, seigneur; *Bann*, cri public). Féod. Se disait en général des charges, telles que l'obligation de combattre, celle de prêter serment, etc., que les seigneurs avaient droit d'exiger de leurs vassaux. || Ordre que le roi donnait à ses vassaux de le suivre à la guerre. || Amende imposée aux vassaux qui n'avaient pas obéi à cet ordre.

HEBBART (Jean-Frédéric). Philosophe allemand, né à Oldenbourg, 1776-1841. Élève de Fichte à Iéna, précepteur à Berne, professeur à Gœttingue, 1805, à Kœnigsberg, 1809, fonda une école qui peut être considérée comme la continuation de l'école de Kant. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, où il s'efforce de ramener la philosophie au bon sens. C'est ce qui apparait surtout dans sa *Psychologie fondée sur l'expérience* et dans sa *Philosophie pratique générale*.

HERBASQUE. s. m. Vitic. Variété de raisin.

HERBATICUM. s. m. (pr. *er-ba-ti-komm*). Anc. cout. Sous les Carlovingiens, Nom d'un droit que l'on payait pour faire paître le bétail, après la récolte, sur les terres qui avaient été ensemencées.

HERBAUGE. Géogr. Petit pays de l'ancienne France, sur les limites de la Bretagne et du Poitou, vers Machecoul.

HERBAULT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Blois (Loir-et-Cher); 850 hab.

HERBAUT. s. m. Véner. Nom que l'on donne souvent aux chiens de chasse, surtout à ceux qui se jettent sur le gibier avec trop de violence.

— Prov. *Se jeter dessus comme herbaut sur pauvres gens*. Se dit d'un homme brutal qui s'empare de quelque chose, ou qui attaque quelqu'un.

HERBAUX. s. m. pl. Anc. cout. Devoirs, charges féodales. V. HERBAN.

*** HERBE** s. f. (du lat. *herba*, même signif.) Bot. Toute plante qui perd dans l'hiver sa tige, molle et analogue aux feuilles pour la consistance, soit que la racine soit vivace ou qu'elle soit annuelle. Herbe médicinale. Herbe vénéneuse. Herbes vulnéraires. Herbes et fourrages. Herbes potagères. Champ couvert d'herbes. Arracher, détruire les mauvaises herbes. Des herbes sauvages couvrent ces ruines. La princesse D..., haute par delà l'insolence à la fortune de sa vie, et plus basse que l'*herbe* devant quiconque elle avait ou pouvait avoir affaire. (Saint-Simon.) Cela a passé du matin au soir, ainsi que l'*herbe* des champs. (Bossuet.) La gloire s'en... (Fléchier.) Tantôt tombe et se perd, tantôt se cache sous l'*herbe*. (Boil.) Un brin d'*herbe* est une preuve sensible de l'existence de Dieu. (J.-J. Rouss.) Il y a en général beaucoup plus d'*herbes* que d'arbres. (B.) Les *herbes* poussent plus tôt et plus vite que les arbres. (B. de St-P.) Souvent les dons que la nature a suspendus aux arbres sont déposés sur de simples *herbes*. (Id.) Un arbre est plusieurs années à donner ses premiers fruits, et quelquefois un âge d'homme à parvenir à sa dernière hauteur, tandis que l'*herbe* atteint à la perfection dans le cours d'une année. (Id.) J'ai passé comme la fleur, j'ai séché comme l'*herbe* des champs. (Chateaubriand.) L'*herbe* nouvelle se tend de la perle humide sur la colline desséchée. (Deleuze.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Qu'effleure l'ignorant de ses regards superbes,
> [illegible]
>
> (Id.)

— Fig. Ne laissez pas croître l'*herbe* sur le chemin de l'amitié. (Mme Geoffrin.)

— *Herbes annuelles.* Celles qui meurent dans la même année après avoir porté leurs fleurs et leurs graines, comme le froment, le seigle, etc. || *Herbes bisannuelles.* Celles qui ne donnent leurs fleurs et des graines que la seconde ou même la troisième année après qu'elles ont levé, et qui périssent ensuite, comme l'angélique des jardins, etc. || *Herbes vivaces.* Celles dont la racine ne périt pas après qu'elles ont donné leurs semences, comme le fenouil, la menthe, etc.

— *Mauvaises herbes.* Toutes celles qui croissent d'elles-mêmes et sans culture dans les champs, qui sont inutiles à l'homme ou aux animaux, qui s'emparent du sol dans lequel on a semé des plantes utiles, qui dévorent leur substance, les font périr en les privant des influences de l'air ou de la lumière, ou les étouffent en s'enroulant autour d'elles.

— Gazon, gramen.

— Quelques botanistes ont employé le mot *herbe* comme synonyme de *Tissu cellulaire végétal.*

— Se dit au singulier dans un sens collectif, des Herbes qui couvrent les pâturages, les prairies, les lieux peu fréquentés, etc., et que l'on coupe ordinairement pour la nourriture des chevaux et des bestiaux. Donner de l'herbe à un cheval. Herbe nouvelle. Herbe verte. Herbe sèche. Herbe fraîche. Herbe tendre. Herbe molle. Herbe menue. Herbe touffue, épaisse, haute. Se coucher sur l'herbe. L'herbe commence à poindre. L'herbe est encore bien courte. Mettre un cheval à l'herbe. Mettre blanchir les toiles sur l'herbe. L'herbe croissait dans les rues, sur les places publiques, etc. Après avoir expédié une partie du gibier, et fait à notre outre de copieuses saignées, nous nous étendîmes sur l'*herbe*. Le sage... l'ombre que les arbres nous prêtaient, et l'*herbe* que le lieu fournissait abondamment à nos chevaux, nous auraient déterminés à nous y arrêter, quand nous n'aurions pas été dans cette résolution. (Id.)

— *Aller à l'herbe.* Aller chercher de l'herbe pour la nourriture des bestiaux à l'étable.

— *Faire de l'herbe.* Couper de l'herbe pour les animaux.

— Les plantes vertes qu'on donne aux chevaux pour les rétablir quand ils sont malades ou maigres. Il faut mettre ce cheval à l'herbe. || *Donner de l'herbe à un cheval.* Lui donner un peu d'herbe fraîche lorsqu'il a bien travaillé, ou qu'il a satisfait son cavalier.

— *Ce cheval aura, prendra quatre ans aux herbes, cinq ans aux herbes,* etc. Au printemps, il aura quatre ans, cinq ans, etc.

— *Blé en herbe, avoine en herbe,* etc. Blé, avoine, etc., lorsqu'ils sont encore verts et qu'ils s'élèvent peu au-dessus des sillons.

— Fig. *C'est un avocat en herbe, un docteur en herbe,* etc. Se dit d'un jeune homme qui étudie pour devenir avocat, médecin, etc. || Se dit quelquefois en parlant de ceux qui paraissent destinés à être élevés à quelque emploi. C'est un ministre en herbe.

— S'emploie dans un sens analogue en mauvaise part.

> [illegible]
> [illegible]
>
> Mairet.

— Pas assez... [illegible] ...en *herbe* les mensonges, et qu'un démenti public les arrêtât aussitôt qu'ils paraissent. (Bayle.)

— *En herbe et en gerbes.* En espérance et en jouissance.

— Loc. prov. *Manger son blé en herbe.* Dépenser son revenu d'avance, et par conséquent aller à sa ruine, comme un homme qui vendrait son blé en herbe avant d'attendre, pour le vendre, qu'il eût atteint sa maturité. On trouve quelquefois *manger son bien, son revenu en herbe.* Vous savez que je mange mon bien en *herbe.* (Lauraguais.) Je mange mon petit revenu... en *herbe*... souvent. (Mérimée.) || *L'herbe sera bien courte, s'il ne trouve de quoi brouter.* Se dit d'un homme industrieux qui sait trouver à subsister aisément où d'autres auraient peine à vivre. | *Couper l'herbe sous le pied à quelqu'un.* Le supplanter dans quelque affaire. Il n'a tenu qu'à elle... de couper l'*herbe* sous le pied de Mlle de La Vallette. (Mme de Sévigné.) | Pasquier a dit *Faucher l'herbe sous le pied à ses successeurs,* dans le sens de Diminuer leur autorité. || *A chemin battu il ne croît point d'herbe.* Il n'y a point de profit à faire dans un négoce dont trop de gens se mêlent. || *L'herbe vient chez eux.* Personne n'y vient. Locution tirée de ce que l'herbe croît dans la cour d'une maison où personne ne vient. || *Écouter l'herbe lever.* Se dit quelquefois pour indiquer une attention scrupuleuse et niaise, comme le serait celle d'une personne qui prêterait l'oreille au bruit de la végétation. *L'eau fait l'herbe. En un four chaud ne croît point d'herbe.* || *L'herbe qu'on connaît, on la doit bien lier à son doigt.* He! monsieur, disait ce Jaquet, il n'est que lier son doigt à l'*herbe* qu'on connaît; ne changez jamais les anciens serviteurs. (Noël du Fail.) || *Il a bien fait, il aura de l'herbe.* Ce proverbe peut être venu des écuyers et cavaliers qui donnent une poignée d'herbe aux chevaux qui ont obéi, et signifie Rendre à quelqu'un l'honneur et la récompense qui lui sont dus. || *Méchante herbe, mauvaise herbe croît toujours.* Se dit par plaisanterie des enfants qui croissent beaucoup, surtout quand ce sont de mauvais sujets. || On dit également : *Méchante herbe, mauvaise herbe croît trop vite.* | *Il a marché sur quelque mauvaise herbe.* Il lui est arrivé quelque chose qui le met de mauvaise humeur. || *Sur quelle herbe a-t-il marché aujourd'hui?* Se dit d'un homme qui est de mauvaise humeur ou qui a des saillies de folle gaieté sans qu'on sache pourquoi.

— Arg. *Herbe à la vache.* Le trèfle dans un jeu de cartes. || *Herbe sainte.* L'absinthe.

— Alchim. *Herbe médicinale.* La matière de la pierre. || Le mercure hermétique.

— Art culin. *Fines herbes.* Petites herbes, comme l'estragon, la civette, le persil, que l'on hache menu pour mettre sur les salades, les vinaigrettes, etc. || *Herbes fines.* Plantes odorantes, qui servent à relever le goût des sauces. Un bouquet d'herbes fines. || *Herbes potagères.* Herbes que l'on emploie également pour faire des soupes et des farces maigres, et pour composer les tisanes appelées bouillons médicaux.

— Bot. *Herbe* entre comme terme générique dans le nom vulgaire d'un très grand nombre de plantes usuelles ou très communes. La plupart de ces noms se tirent de la forme de ces plantes, de leurs usages, de leurs propriétés réelles ou imaginaires, ou d'autres circonstances.

— *Herbe aux abeilles.* L'ulmaire ou reine des prés dont les fleurs épanouies répandent une odeur très agréable. || *Herbe admirable.* L'amarante tricolore, la belle-de-nuit. || *Herbe d'admiration.* La phlomide blanche, dont les belles fleurs, réunies en têtes terminales, durent plusieurs mois de suite, et que les femmes de Ceylan envoient à ceux qui font l'objet de leur admiration. || *Herbe des affligés.* Le phyllanthe urinaire et le phyllanthe urinaire, à cause de leurs vertus médicinales. || *Herbe aiguillette.* Nom vulgaire de l'oseille sauvage. || *Herbe aiguillée* ou *à l'aiguillette.* Le cerfeuil. || *Herbe à l'ail.* L'alliaire. || *Herbe d'alun.* L'hépatique commune. || *Herbe de l'ambassadeur.* Le tabac, parce qu'il fut introduit en France par Nicot, ambassadeur de cette nation à Lisbonne. || *Herbe amère.* La tanaisie. || *Herbe d'amour.* Le réséda odorant, l'amourette, la saxifrage mignonne. Les Portugais donnent ce nom à des plantes qui, par leur viscosité, s'attachent aux mains et aux habits, comme la dentelaire. On a également donné ce nom à l'oseille sensitive, dont les feuilles, lorsqu'on les touche, se referment et se retirent comme celles de la sensitive. Au Malabar, on la regarde comme utile pour réparer des charmes flétris et faire renaître l'amour. Le seneçon d'Amboine a reçu le même nom, parce que les femmes se frottent le visage avec son suc, dans l'espoir de se rendre plus agréables par ce moyen. On a aussi désigné sous ce nom l'ornithope scorpioïde, dont l'application des feuilles sur la peau peut la faire rougir, ce que l'on considérait autrefois comme une preuve d'amour; la scorpione des marais, que les amis et les parents se donnent en signe de tendres souvenirs; les brises, dont les épillets cèdent au souffle du zéphyr. ||*Herbe à l'âne, ou arrête-bœuf, ou herbe aux ânes.* Noms vulgaires de l'onagre, du chardon et de la buglosse. ||*Herbe d'antal.* Nom vulgaire de la cynoglosse. || *Herbe antidysentérique.* L'inule et la conyze commune. || *Herbe antiépileptique.* L'agérate conyzoïde. || *Herbe apollinaire.* La jusquiame. ||*Herbe à l'araignée.* L'anthéric rameux, la phalangère rameuse. || *Herbe d'arbalète.* Espèce d'aconit dont on employait le suc pour empoisonner les flèches qu'on lançait avec l'arbalète. || *Herbe de l'archambouche.* Nom qu'on donnait en Lorraine à la dorine à feuilles opposées. || *Herbe argentée.* L'ansérine, l'argentine. || *Herbe d'aslot.* Espèce de canillée. || *Herbe articulaire.* Le béhen blanc et quelquefois l'ivette. || *Herbe aux aulx.* Le vélar, l'alliaire.

— *Herbe à balai.* Mauve de Cayenne, genêt à balais et plusieurs espèces de plantes qui servent à faire des balais. || *Herbe barbue.* La molène commune. || *Herbe de la baronne.* Espèce de thym. |*Herbe battudo.* V. HERBE DU VENT. || *Herbe bénédicte.* La benoîte. || *Herbe de Bengale.* Plante des Indes dont on file les soies qui entourent les semences pour en faire un tissu qu'on appelle *taffetas d'herbe.* || *Herbe bénite.* La benoîte, le piritu du Malabar. || *Herbe de Benoît.* Benoîte commune. || *Herbe de berger.* Espèce de lotus. || *Herbe au beurre.* Espèces de sénevé. || *Herbe du bicho.* Espèce de morelle du Brésil, ainsi nommée parce qu'on l'emploie pour guérir le bicho. || *Herbe au bitume.* Espèce de psoralier. || *Herbe blanche.* Le pied-de-chat, le gnaphale maritime, l'armoise blanche et plusieurs autres plantes, à cause du duvet cotonneux qui les couvre ou à cause de la couleur de leurs feuilles. *Herbe à blé.* Graminée de Cayenne et de Saint-Domingue, dont on couvre les cases des nègres. *Herbe aux blessures.* La jacée et le plantain. *Herbe aux bœufs.* Le butome, espèce de jonc; l'ellébore puant. || *Herbe de bœuf.* L'oxalide, la surelle, l'oseille commune. || *Herbe bohémienne.* L'oreille de lièvre. || *Herbe du bon Dieu.* Le médicinier. || *Herbe du bon Henri.* La blite bon-Henri. || *Herbe aux boucs.* La chélidoine. || *Herbe de bouc.* L'agérate conyzoïde, l'eupatoire tomenteuse, l'arroche puante, le salsifis.|| *Herbe à boutons.* Le gratteron. Nom d'une plante de Saint-Domingue. || *Herbe britannique.* Patience aquatique. || *Herbe de bru.* L'ellébore fétide. || *Herbe brûlante.* L'euphorbe buxifoliée. || *Herbe à brûlure* ou *aux brûlures.* La bacope aquatique, qui passe pour faire cesser promptement, par son application, les douleurs que les brûlures occasionnent.

— *Herbe cachée.* La clandestine, plante qui croît sous terre, et ne pousse au dehors que ses fleurs. || *Herbe à cailler.* Le gaillet jaune.|| *Herbe à caïman.* Plante aquatique de Saint-Domingue, qu'on emploie à couvrir les maisons. || *Herbe à canard.* La canillée. || *Herbe du cancer* ou *herbe à cancer.* Nom vulgaire de la dentelaire d'Europe, dont on a vanté les propriétés contre les affections cancéreuses. || *Herbe au cancre.* La turquette. || *Herbe caniculaire.* La jusquiame noire. ||*Herbe de capucin.* La nigelle bleue. || *Herbe à la capucine.* Petite pervenche. || *Herbe du Cap-Vert, de Madère* ou *des Canaries.* Variété d'orseille. || *Herbe du cardinal.* La grande consoude, ou plutôt la dauphinelle ordinaire. || *Herbe cardinale.* La lobélie cardinale. || *Herbe carrée.* Mélisse inodore ou apiaba des Antilles. || *Herbe aux carrelets.* La roquette des champs. || *Herbe à la carte.* La douce-amère. || *Herbe au casque.* La scutellaire. || *Herbe cataleptique.* Le dracocéphale de Virginie. || *Herbe au ceinturon.* La camomille des champs. || *Herbe à cent goûts.* L'absinthe commune. || *Herbe à cent maux* ou *à cent maladies.* La lysimachie des bois.||*Herbe à cent miracles.* L'ophioglosse. || *Herbe à cent têtes.* Le panicaut des champs, le chardon roulant. || *Herbe du centaure.* La centaurée jacée. || *Herbe du cerf.* La drypis octopétale, que les rennes mangent avec plaisir, et l'atamante glauque. || *Herbe du chagrin.* Deux espèces de phyllanthes, ainsi nommées parce que, dans les Moluques, ceux qui ont quelque chagrin ou quelque souci le font connaître à leurs amis en leur envoyant un rameau de ces plantes, qui sont regardées comme une espèce d'emblème indiquant cette disposition de l'âme. *Herbe aux chancres.* Héliotrope d'Europe. || *Petite herbe aux chancres.* L'herniaire glabre. On a aussi donné ce nom à une espèce de sainfoin. || *Herbe des chanoines.* La mâche. || *Herbe aux chantres.* Le vélar commun, parce qu'il est employé utilement contre l'enrouement. || *Herbe à chapelet.* Le balisier, dont on emploie les grains pour faire des chapelets en Espagne et en Amérique. || *Herbe à charbon.* Nom que les Malais donnent à la pariétaire de l'Inde, parce qu'on l'emploie avec succès en application sur les bubons enflammés. || *Herbe à charpentier.* La carmantine d'Amérique. L'achillée mille-feuille. || *Herbe aux charpentiers.* Nom vulgaire de la mille-feuille et du vélar commun. La chrysanthème des prés, l'oseille rouge, le plantain lancéolé, le seneçon commun, la barbarée, le cresson alénois et l'orpin. || *Herbe des charpentiers.* La brunelle commune. || *Herbe chaste.* La sensitive et le gattilier ou agnus-castus, auquel on attribue à tort la propriété de modérer les plaisirs de l'amour. || *Herbe à chat, herbe aux chats.* Nom vulgaire de la cataire commune, du marum, de la valériane officinale, et à Saint-Domingue, de l'eupatoire à feuilles d'arroche. || *Herbe du chat.* La germandrée maritime. || *Herbe à chiques.* Espèce de liane des Antilles, dont la décoction sert de remède contre les chiques. || *Herbe à Chiron.* La petite centaurée. || *Herbe de cinq côtes* ou *à cinq coutures.* Le plantain lancéolé, dont les feuilles sont marquées de cinq nervures. || *Herbe à cinq feuilles.* La potentille rampante. || *Herbe de citron, herbe au citron.* La mélisse commune et l'armoise aurone. || *Herbe clavelée.* La pensée des jardins. || *Herbe aux cloches bleues.* Les campanules et surtout la campanule à feuilles de persil, qui a une grande fleur bleue. ||*Herbe à cloques.* Le coqueret, dont la baie reste cachée dans le calice subsistant et renflé en forme de vessie. L'alkékenge. ||*Herbe de Clytie.* L'héliotrope, le tournesol ou la morelle, plante toujours tournée du côté du soleil, ce qui a donné lieu à la fable de la nymphe Clytie. || *Herbe au cocher.* La mille-feuille. || *Herbe à cochon.* La renouée des oiseaux.|| *Herbe du cœur* ou *herbe-cœur.* La menthe des jardins, la pulmonaire, la cardiaque, l'anémone hépatique, la germandrée et la mélisse officinale. || *Herbe à collet.* Deux espèces de poivre de Saint-Domingue, qui passent pour de puissants diurétiques.|| *Herbe colombine.* Nom vulgaire de l'ancolie et d'un géranium. || *Herbe de consoude.* Espèce de carmantée des Antilles. || *Herbe de coq.* La crintelle, la tanaisie baumière et la menthe coq. ||*Herbe de la corneille* ou *des corneilles.* Espèce de fragon. La lysimachie vulgaire. || *Herbe aux cors.* L'orpin, la joubarbe, dont on applique les feuilles épaisses sur les cors pour les ramollir. || *Herbe de cosse.* Espèce de riz de Saint-Domingue que les chevaux aiment beaucoup.|| *Herbe à coton* ou *herbe cotonnière.* Les filagos. || *Herbe au coton.* Un gnaphale, à cause du duvet cotonneux qui couvre ses tiges. || *Herbe de la couaille.* La véronique des bois ou des haies. || *Herbe aux couleuvres.* Syn. d'HERBE AU SERPENT. || *Herbe coupante.* Espèce de souchet de Cayenne, dont les feuilles et les tiges sont dentelées à bords très coupants. || *Herbe à la coupure, herbe aux coupures.* L'achillée mille-feuille, la grande consoude, la chrysanthème des prés, la double-feuille, la valériane des jardins. L'orpin et plusieurs autres plantes vulnéraires. || *Herbe aux couronnes.* Le romarin. || *Herbe à cousin.* Nom vulgaire de la conyze commune. Le lappulier sinué, plante d'Amérique ainsi nommée parce que ses fruits hérissés s'accrochent aux vêtements des passants. || *Herbe à couteau.* L'ivraie annuelle et les laîches, l'ivraie et plusieurs graminées et iridées dont les feuilles dures sont tranchantes en leurs bords. || *Herbe aux crapauds.* Espèce de jonc de Cayenne. || *Herbe aux crocs.* Le marrube vulgaire, le pied-de-loup. || *Herbe du cru.* L'ellébore fétide, l'ellébore noir. ||*Herbe aux cuillers.* Le cochléaria et le cranson, à cause de la forme des feuilles, portées sur de longs pétioles. || *Herbe aux cure-dents.* L'ammi visnago, dont les Orientaux emploient les rayons de l'ombelle pour se nettoyer les dents.

— *Herbe à dartres.* Espèce de casse des Indes, avec les fleurs de laquelle on fait un onguent qu'on dit merveilleux contre les dartres; le dartrier. || *Herbe à daucune.* L'ophioglosse commune. || *Herbe délicate.* La sensitive. || *Herbe des démoniaques.* La stramoine. || *Herbe aux deniers.* La nummulaire, espèce de lysimachie. || *Herbe dentaire.* La chélidoine. || *Herbe à deux bouts.* Le chiendent, parce qu'il pousse autant de tiges souterraines qu'il en présente extérieurement. || *Herbe à deux feuilles.* La double-feuille, l'ophrys. || *Herbe du diable.* Le datura stramonium, la pomme épineuse, et une plante de Cayenne ainsi nommée parce que ses piqûres très vives font pousser des cris de douleur. || *Herbe au diable.* La dentelaire grimpante et la scabieuse tronquée. || *Herbe de Diane.* L'armoise. || *Herbe divine.* La siegesbeckie orientale, à cause de ses propriétés héroïques contre la gravelle.||*Herbe dorée.* La doradille, la jacobée, la verge d'or, le cétérac, le seneçon d'Afrique, le buplèvre. || *Herbe dormante.* La sensitive.||*Herbe douce.* Nom qu'on donne dans les Antilles au pharnace spatulé.|| *Herbe doucette.* La mâche. || *Herbe dragon* ou *herbe dragonne.* L'estragon, le gouet.

— *Herbe à l'échauffure.* Plusieurs plantes de Cayenne, dont la décoction est estimée contre les échauffures de la peau. || *Herbe à l'éclaire.* La grande chélidoine. || *Herbe aux écrouelles.* La scrofulaire des bois et la lampourde.||*Herbe à écurer.* La charagne fétide qu'on emploie à Genève pour écurer la vaisselle; la prêle, qui sert au même usage dans le midi de la France. || *Herbe aux écus.* La nummulaire, à cause de la forme de ses feuilles, et le thlaspi. || *Herbe des Égyptiens.* Le lycope. || *Herbe égyptienne.* L'oreille-de-lièvre. || *Herbe empoisonnée.* L'alkekenge et la belladone.|| *Herbe enchanteresse* ou *enchantée.* La circée. || *Herbe endormie.* L'achillée à odeur de camphre. || *Herbe d'enfer.* Nom vulgaire du nénuphar. || *Herbe aux engelures.* La jusquiame noire. || *Herbe à enivrer.* Nom vulgaire de plusieurs plantes dont on se sert pour enivrer le poisson des étangs, telles que la camélée, les phyllanthes, etc. || *Herbe enragée.* La dentelaire. || *Herbe aux éperons.* Nom vulgaire de la linaire, de la dauphinelle et de l'ancolie. || *Herbe à l'épervier.* Les diverses espèces d'épervière et la porcelle parce qu'on les recherchait autrefois pour les donner à l'épervier qu'on élevait pour la chasse. || *Herbe aux épices* ou *de toute épice.* La nigelle de Damas ou cumin noir, dont les graines ont à la fois l'odeur et le goût du poivre, de la cannelle, du girofle et de la muscade. || *Herbe à l'épurge.* Espèce d'euphorbe. || *Herbe à l'esquinancie.* Une espèce d'aspérule et une espèce de géranium. || *Herbe d'étang.* Le potamot et la conferve. ||*Herbe éternelle.* Le sainfoin. || *Herbe à éternuer.* Espèce de mille-feuille, l'achillée sternutatoire, la ptarmique, dont la saveur est âcre, et dont les feuilles ainsi que les fleurs font éternuer. || *Herbe de l'étoile.* Nom vulgaire de l'alchimille alpine, de quelques potentilles et de l'aspérule odorante, dont les feuilles sont en forme d'étoile. || *Herbe à étrangler.* L'arnica.

— *Herbe à la femme battue.* La bryone dioïque, la couleuvrée, le taminier. || *Herbe de feu.* L'ellébore fétide, l'armoise des champs, la grande douve, qui est âcre et brûlante. || *Herbe à fève.* L'orpin. || *Herbe au fi.* L'ellébore puant. || *Herbe à la fièvre.* Nom vulgaire d'une plante de Cayenne, dont on prend la décoction en guise de thé ou en bain contre les fièvres opiniâtres;

on donne le même nom à la gratiole officinale, à une scutellaire, à la petite centaurée, au thlaspi bourse-à-pasteur, à une germandrée et à un mille-pertuis, etc. || *Herbe des fièvres.* La germandrée. || *Herbe aux fièvres tierces.* La scutellaire et la toque. || *Herbe aux fistules.* La pédiculaire. || *Herbe de flux.* La siegesbeckie orientale et le bidens nodiflore. || *Herbe à la flèche.* Le maranta arondinacé, plante de Cayenne ainsi nommée de ce que ses tiges servent à faire des flèches. || *Herbe flottante.* Espèce de fucus qui couvre quelquefois des étendues de mer considérables. || *Herbe du foie.* L'hépatique des jardins, qui est réputée bonne dans les maladies du foie. Le même nom est donné, dans le Languedoc, à la verveine. || *Herbe foireuse.* Le seneçon commun, le groseillier à fruits noirs. || *Herbe forte.* Nom qu'on donne à la grande pédiée dans quelques lieux de la Belgique. || *Herbe des foulons.* La gentiane croisette et la saponaire officinale. || *Herbe de fourvoiement.* Herbe que les anciens croyaient capable d'égarer le voyageur quand il avait marché dessus. || *Herbe aux fous.* L'alysson saxatile. || *Herbe froide.* Nom qu'on donne au chiendent dans quelques localités.

— *Herbe à gale.* La morelle. || *Herbe contre la gale.* L'aunée. || *Herbe géante des pampas.* Gynérion argenté. || *Herbe aux genettes.* L'ammi visnage. || *Herbe de Gérard.* La podagraire, ainsi nommée du botaniste Gérard, qui en a parlé un des premiers. || *Herbe glacée.* La ficoïde cristalline, le mesembryanthème. || *Herbe aux goutteux* ou *herbe de la goutte.* Le rossolis, quoiqu'il ne soit pas employé dans la goutte, la podagraire, l'égopode. || *Herbe de grâce.* La rue puante. || *Herbe au grand prieur.* Le tabac. || *Herbe très grande.* L'hélianthe annuel. || *Herbe des grands bois.* Le mille-pertuis. || *Herbe grasse.* La grassette. || *Herbe contre la gravelle.* Le saxifrage, qui passe pour lithontriptique. || *Herbe des grenouilles.* La renoncule couchée, la riccie flottante. || *Herbe de la guerre.* Nom que les paysans provençaux donnent à l'épervière. || *Herbe aux gueux.* La clématite des haies, parce que les mendiants s'en servent pour se faire sur les membres des ulcères superficiels. || *Herbe de Guinée.* La phléole géante et le panic élevé.

— *Herbe de Hallot.* La marchantie des fontaines, plante préconisée par le médecin Hallot. || *Herbe aux hanches.* Le nombril-de-Vénus. || *Herbe aux hébéchets.* Le bihaï des Antilles, dont les sauvages font des espèces de paniers appelés *hébéchets.* || *Herbe Hélène.* L'aunée. || *Herbe aux hémorroïdes.* La scrofulaire aquatique, la petite éclaire, la renoncule ficaire, le chardon hémorroïdal, la joubarbe penchée, que l'on emploie contre les hémorroïdes. || *Herbe hépatique.* Dénomination vulgaire donnée à plusieurs plantes cryptogames de différentes familles, telles que la marchantie, le cétérac des boutiques, la scolopendre officinale. || *Herbe d'Hermès.* La mercuriale. || *Herbe aux hernies.* La herniaire glabre. || *Herbe de l'hirondelle.* La chélidoine, la passerine filiforme, la stellerine. || *Herbe d'hollier.* La turquette. || *Herbe huileuse.* La grassette.

— *Herbe immortelle.* La tanaisie. || *Herbe impatiente.* La balsamine impatiente des bois, dont les capsules s'ouvrent avec élasticité lorsqu'on les touche, et lancent au loin leurs graines. || *Herbe impie.* Nom donné anciennement à la cotonnière, soit parce qu'elle croissait jusque sur les autels des dieux, soit parce que de ses têtes principales de fleurs sortent latéralement des rameaux chargés de nouvelles têtes plus jeunes, élevées ainsi au-dessus de la première, qui passait pour la souche d'où elles sortaient. || *Herbe inguinale.* Espèce d'aster, recommandé pour les tumeurs des aines. || *Herbe d'ivrogne.* Nom donné, dans quelques lieux, à l'ivraie annuelle, qui a une qualité enivrante.

— *Herbe de Jacob.* Espèce du genre seneçon. || *Herbe japan.* L'arnica tussilage. || *Herbe jaune.* Le réséda. || *Herbe à jaunir.* La gaude, le genêt des teinturiers. || *Herbe du jarret.* Espèce de géranium. || *Herbe de Jean l'Enfant.* Petite plante de l'Amérique méridionale, dont les feuilles, semblables à celles de l'oseille et un peu velues, sont propres à guérir les plaies. On lui a donné le nom de celui qui en a fait connaître les propriétés. || *Herbe à Jean-Renaud.* Espèce d'euphorbe de Cayenne. On donne le même nom, dans les Antilles, à plusieurs autres euphorbes à tige rampante. || *Herbe judaïque.* La crapaudine, la toque. || *Herbe de Judée.* La douce-amère. || *Herbe des Juifs.* La gaude, parce que, dans les temps barbares, on les forçait de porter des chapeaux teints en jaune avec cette plante, pour les distinguer des chrétiens. || *Herbe de Julie.* L'eupatoire de Mésué.

— *Herbe aux ladres.* La véronique officinale. || *Herbe du laqui.* Nom du myrte ordinaire à Montpellier. || *Herbe à lait* ou *herbe au lait.* Nom vulgaire des tithymales et des polygales, qui sont remplies d'un suc laiteux, et qui passent pour favoriser la sécrétion du lait chez les nourrices : l'euphorbe. || *Herbe au lait de Notre-Dame.* La pulmonaire. || *Herbe aux langues.* Le houx fragon. || *Herbe lanugineuse.* Petite plante du Brésil, dont les tiges, les feuilles et les fruits sont chargés d'une laine longue et molle. || *Herbe de la laque.* Le phytolaque, raisin d'Amérique, dont les fruits de l'espèce principale donnent une couleur un peu semblable à la laque. || *Herbe du légat de Portugal.* Le tabac. || *Herbe léonine.* Syn. d'HERBE DU LION. || *Herbe des lierres.* Le lotus cornu. || *Herbe aux limaçons.* Espèce de luzerne à fruit contourné en spirale comme la coquille d'un limaçon. || *Herbe du lion.* L'orobanche et une espèce de chardon.

|| *Herbe à loup.* L'aconit. || *Herbe louve.* L'orobanche est ainsi nommée dans quelques lieux d'Italie, parce que, étant parasite et vivant sur des racines d'autres plantes, elle les épuise et semble dévorer tout ce qui l'entoure. || *Herbe aux lunettes.* La lunaire.

— *Herbe à madame.* L'agérate conyzoïde. || *Herbe de madame Boivin.* Le faux ipécacuana, à cause de ses propriétés vomitives. || *Herbe aux magiciens.* La stramoine, la mandragore et la morelle commune. || *Herbe des magiciennes.* La circée. || *Herbe magique.* La clandestine. || *Herbe de mai.* La camomille. || *Herbe de Majorque.* Fucus qui paraît le même que la mousse de Corse. || *Herbe au mal de ventre.* Le méliennier. || *Herbe à malingre.* Nom qu'on donne dans les Antilles au bidens blanc et à la bignonie équinoxiale. || *Herbe de Mallet.* La pivoine. || *Herbe aux mamelles.* La lampsane commune, parce qu'on la dit bonne pour guérir les gerçures et écorchures des mamelons. || *Herbe à manati.* Syn. d'HERBE À LA TORTUE. || *Herbe à la manne.* Le paturin. || *Herbe marine* ou *herbe de mer.* Le varech et les algues marines, dans quelques endroits. || *Herbe à marroquin.* Le fustet à feuilles de myrte et deux espèces de sumac. || *Herbe de Mars.* L'anémone hépatique. || *Herbe Masclou.* Nom qu'on donne à la herniaire. || *Herbe aux massues.* Espèce de lycopode. || *Herbe de mastic.* Espèce de chénopode. || *Herbe maure.* Espèce de réséda et la morelle. || *Herbe mauvaise.* La zizanie des anciens, l'ivraie, etc. || *Herbe à tous maux.* Lysimachie élevée et tabac. || *Herbe médicée.* Le tabac. || *Herbe de Médie.* Nom donné primitivement à la luzerne, du pays d'où elle est originaire. || *Herbe de mémoire.* Nom qu'on donne à Ternate à la pariétaire de l'Inde, dont les feuilles, chargées d'aspérités, s'attachant aux vêtements des passants, semblent les faire ressouvenir de quelque chose. || *Herbe de mer.* V. HERBE MARINE. || *Herbe de Mercure.* L'hermupoa. || *Herbe des merveilles.* L'amarante tricolore. || *Herbe à la meurtrie.* La valériane officinale. || *Herbe à midi.* La jasione de montagne. || *Herbe militaire* ou *herbe aux militaires.* La mille-feuille et le mille-pertuis. || *Herbe aux mille florins.* Espèce d'érythrée. || *Herbe aux mille graines.* L'herniaire. || *Herbe à mille trous.* Le mille-pertuis. || *Herbe mimeuse.* La sensitive. || *Herbe aux cent miracles.* Ophioglosse vulgaire. || *Herbe aux mites.* La molène et la blattarie, qu'on croit propres à faire mourir les larves des teignes qui rongent les étoffes de laine. || *Herbe mitière.* La blattarie, qui, selon les uns, attire les mites, et qui les écarte, selon les autres. || *Herbe de Montserrat.* Thymélée, qui croît communément aux environs de Montserrat, et que les paysans espagnols emploient comme un purgatif très actif. || *Herbe more.* La morelle. || *Herbe à moro.* La berle. || *Herbe au mort.* Espèce de réséda. || *Herbe du mort.* La menthe rotondifeuille. || *Herbe morte.* La bosée. || *Herbe à la mouche.* L'ophryde. || *Herbe aux moucherons.* La conyze, dont l'odeur fait, dit-on, mourir ces insectes. || *Herbe aux mouches.* La conyze. || *Herbe à mouton.* La parthénie hystérophore. || *Herbe qui tue les moutons.* La lysimachie nummulaire. || *Herbe des murailles.* La pariétaire officinale parce qu'elle croît toujours contre les murailles. || *Herbe musquée* ou *herbe du musc.* La ketmie, la moscatelline, l'ambrette et un géranium, plantes employées par les parfumeurs.

— *Herbe de Nicot.* Le tabac, nommé ainsi de Nicot, qui l'introduisit en France. || *Herbe de nombril* ou *au nombril.* Espèce de cynoglosse, qu'on croit propre à guérir les hernies du nombril. || *Herbe de none.* La pariétaire. || *Herbe de Notre-Dame.* La pariétaire, la cynoglosse et le cissampelos. || *Herbe nouée.* La turquette et la herniaire. || *Herbe de la nuque.* La gantelée.

— *Herbe à odeur.* La sarriette. || *Herbe à la bonne odeur.* L'origan, espèce de marjolaine. || *Herbe aux œufs.* L'aubergine. || *Herbe aux oies.* La potentille ansérine. || *Herbe aux oiseaux.* La morgeline, l'anagallis des champs et le plantain, dont les oiseaux aiment les graines. || *Herbe à omelette.* La balsamite. || *Herbe à l'ophtalmie.* L'euphraise. || *Herbe d'or.* Le ciste, l'hélianthème, la verge d'or, plantes ainsi nommées à cause de leurs fleurs jaunes. || *Herbe à l'ouate.* Nom vulgaire de toutes les asclépiades, surtout de l'asclépiade de Syrie, de l'asclépiade de Sibérie et du dompte-venin.

— *Herbe à pain.* Le gouet. || *Herbe aux panaris.* La panarine, parce que, autrefois, on la croyait bonne contre les panaris ; la renouée aviculaire. || *Herbe à paniers.* L'urène à feuilles lingulées, et la triumfette lapulier, parce que leurs tiges flexibles sont employées à Cayenne pour faire des paniers. || *Herbe de Pâques.* L'anémone pulsatile. || *Herbe du Paraguay.* Espèce de houx maté ou houx en arbre, plante dont l'infusion est en usage au Paraguay en place de thé. On croit que c'est un psoralier. Le coulen. || *Herbe à la paralysie.* La primevère. || *Herbe aux paralytiques.* Le dracocéphale de Virginie. || *Herbe de Paramo.* La cacalie de l'Amérique méridionale. || *Herbe du pardon.* Nom que les paysans de la Provence, voisins de la mer, donnent à la luzerne maritime, et qu'ils vont tous les ans cueillir en procession ; ils la conservent religieusement. || *Herbe à Pâris.* Parisette, raisin de renard et une espèce de dorone. || *Herbe de Pâris.* Le raisin de renard. || *Herbe des Patagons.* Espèce d'hydrocotyle. || *Herbe à la pâte.* Le pas-d'âne. || *Herbe de pâturage.* La genestrolle ou genêt des teinturiers. || *Herbe au pauvre homme.* La gratiole officinale, plante que les pauvres gens emploient quelquefois comme un purgatif très actif. || *Herbe pédiculaire.* La pédiculaire, la staphisaigre. || *Herbe aux perles.* Le gremil officinal, une tournefortie de Saint-Domingue, et une rosacée du Pérou, voisine de la pimprenelle. Ces plantes ont été ainsi appelées parce que leurs graines blanches et luisantes ressemblent à de petites perles. || *Herbe à la peste.* Espèce de tussilage. || *Herbe pied-de-chat.* Nom de quelques plantes cotonneuses. || *Herbe à pique.* La neurolène, employée comme fébrifuge. || *Herbe aux piqûres.* Le mille-pertuis officinal. || *Herbe à pisser.* La pyrole du Canada. || *Herbe à la pituite.* La staphisaigre, la dauphinelle. || *Herbe aux plaies.* La sauge toute bonne. || *Herbe aux plateaux.* Le nénuphar blanc. || *Herbe à la plique.* Le lycopode en massue. || *Herbe à plomb.* La lantane à aiguillons. || *Herbe aux points de côté.* Le chardon Marie. || *Herbe aux pouilleux.* Syn. d'HERBE AUX POUX. || *Herbe aux poules.* Le gremil, la pétivère. || *Herbe aux poulets.* La morgeline. || *Herbe aux poumons.* La marchantie polymorphe, l'épervière commune, le lichen d'Islande, la pulmonaire, qui doivent leur nom à leur propriété, vraie ou supposée, de soulager ou de guérir les maladies des poumons. || *Herbe aux poux.* La staphisaigre, la dauphinelle, l'asclépiade dompte-venin. || *Herbe des prés.* Le paturin. || *Herbe à prêtre.* Le gouet. || *Herbe de la princesse.* La verveine odorante. || *Herbe à printemps.* L'ansérine botryde. || *Herbe de Provence.* La petite pervenche. || *Herbe puante.* Une espèce de casse, l'anagyris ou bois puant, la vulvaire. || *Herbe à la puce.* Espèce de sumac. || *Herbe aux puces.* Le pouliot, dont les graines ont la couleur et à peu près la forme d'une puce, une espèce de plantain et une inule. || *Herbe aux pucerons.* Nom vulgaire de la conyze. || *Herbe pucelle.* La petite pervenche. || *Herbe pudique.* La sensitive. || *Herbe aux punaises.* La vergerette odorante, dont on prétend que l'odeur chasse les punaises, la bardane, l'hièble. || *Herbe de la purgation.* Nom donné par les Espagnols du Pérou à la boerhaavie grimpante, qui s'emploie en décoction et en infusion pour le traitement des gonorrhées. || *Herbe aux pyramides.* La menthe.

— *Herbe à quatre épines.* La barlérie à feuilles de buis. || *Herbe de quatre heures.* Le nyctage dichotome, dont les fleurs s'ouvrent à quatre heures du soir.

— *Herbe de la rache.* Nom donné par les Provençaux à la dentelaire, qu'ils font bouillir dans de l'huile, et avec laquelle ils frottaient la tête des enfants attaqués de la maladie cutanée appelée *rache* dans les provinces méridionales. || *Herbe aux racheux.* La bardane. || *Herbe à la rage.* L'alysson saxatile. || *Herbe à raper.* La prêle des champs. || *Herbe à rat.* Le radis sauvage. || *Herbe à la rate.* Le scolopendre. On donne aussi ce nom à une espèce de lamier et à une toque employés avantageusement contre les maladies de la rate. || *Herbe à rayons.* La garance. || *Herbe de réglisse.* La scoparie douce. || *Herbe à la reine.* Le tabac, parce que Catherine de Médicis le mit en renom. || *Herbe aux rhagades.* La rhagadiole. || *Herbe à Robert.* Une espèce de bec-de-grue, et une espèce de phlomide. || *Herbe de la rogne.* L'euphorbe cyprès, la tanaisie. || *Herbe romaine.* La tanaisie baumière. || *Herbe à ronce.* Le latanier à aiguillons. || *Herbe rosaire.* Le balisier, le larmier. || *Herbe de la rosée.* Le rossolis, ainsi nommé parce que ses feuilles sont souvent chargées de rosée. || *Herbe rouge.* Le mille-pertuis et un mélampyre des champs, l'airelle ponctuée, et une espèce d'aspérule. || *Herbe royale.* L'aurone, le grand basilic, l'armoise. || *Herbe à rubans.* Le roseau panaché. || *Herbe de la rupture.* Le sceau-de-Salomon.

— *Herbe aux sabotiers.* La scabieuse des bois. || *Herbe du sac.* La pulmonaire. || *Herbe sacrée.* Le tabac, la verveine officinale, la mélisse, le cestreau à oreillettes, la sauge officinale. || *Herbe de la sagesse.* Espèce de sisymbre. || *Herbe à saigner.* L'achillée mille-feuilles. || *Herbe de Saint Albert.* Le vélar. || *Herbe de Saint Antoine.* L'épilobe, la dentelaire, l'euphorbe fétide, la scrofulaire. || *Herbe de Saint-Barthélemy.* Le psoralier glanduleux. || *Herbe de Saint-Benoît.* La benoîte. || *Herbe de Saint Christophe.* L'actée des Alpes. || *Herbe de Saint-Étienne.* La circée pubescente. || *Herbe de Saint-Félix.* La scrofulaire des bois. || *Herbe de Saint-Fiacre.* L'héliotrope d'Europe, la molène, le bouillon blanc. || *Herbe de Saint-Georges.* La valériane rouge, la valériane grecque, la gesse et la clandestine. || *Herbe de Saint-Guérin.* Le pas-d'âne. || *Herbe de Saint-Guillaume.* L'aigremoine eupatoire. || *Herbe de Saint Innocent.* La renouée des oiseaux, la persicaire âcre. || *Herbe de Saint-Jacques.* La jacobée, le seneçon d'Afrique. || *Herbe de Saint Jean.* Le lierre terrestre, l'armoise, la terrette. || *Herbe Saint-Jean.* Le mille-pertuis, qui fleurit vers la Saint-Jean, la joubarbe. || *Herbe de la Saint-Jean.* Le chrysanthème des prés, l'orvale. || *Herbe de Saint-Julien.* La sarriette des jardins. || *Herbe de Saint-Laurent.* La bugle, la menthe pouliot, la sanicle d'Europe et l'asclépiade dompte-venin. || *Herbe de Saint-Lucien.* L'arnica des montagnes. || *Herbe de Saint-Marc.* La tanaisie. || *Herbe de Saint Paul.* La primevère. || *Herbe de Saint-Philippe.* Le pastel, la guède. || *Herbe de Saint Pierre.* La primevère, le bacile, la pariétaire, la passe-pierre. || *Herbe de Saint-Quirin.* Espèce de tussilage. || *Herbe de Saint-Roch.* La pulicaire, le psyllion, l'aunée dysentérique. || *Herbe de Saint Simon.* La petite mauve. || *Herbe de Saint-Zacharie.* Le bluet. || *Herbe sainte.* Le tabac, à cause de ses grandes vertus, la sclarée, le cestreau auriculé, l'absinthe. || *Herbe de Sainte-Apolline.* La jusquiame noire. || *Herbe de Sainte-Athalie.* Espèce de dauphinelle. || *Herbe Sainte-Barbe.* La roquette barbarée ; espèce de vélar. || *Herbe Sainte Catherine.* La balsamine des bois. || *Herbe de Sainte-Claire.* La mâche. || *Herbe de Sainte-Croix.* Ancien nom du tabac, qu'on appelait ainsi parce qu'un cardinal de ce nom l'avait contribué à son introduction en Italie. || *Herbe de Sainte-Cunégonde.* L'eupatoire commune. || *Herbe Sainte-Élisabeth.* L'hélianthème. || *Herbe de Sainte-Marie.* Le coq des jardins, la menthe coq, une espèce de serpentaire et une espèce d'antimachie, dont on se sert à l'Escurial en guise d'amadou. || *Herbe de Sainte-Otilie.* Le pied-d'alouette des champs, la dauphinelle. || *Herbe de Saint-Quiterie.* La mercuriale. || *Herbe Sainte-Rose.* La pivoine femelle. || *Herbe salivaire.* La pyrèthre. || *Herbe salutaire.* Palmier épineux. || *Herbe de Samson.* La parthénie hystérophore. || *Herbe de sang.* La verveine, ainsi appelée probablement parce que, appliquée en cataplasme sur les points de côté, elle prend une couleur rouge, ce qui l'a fait croire qu'elle attirait le sang accumulé dans cette partie. || *Herbe sang-de-dragon.* La patience rouge. || *Herbe sanguinale* ou *sanguinaire.* La verveine officinale et une espèce de plantain. || *Herbe sanguine.* Espèce d'oseille et de patience. || *Herbe sans couture.* L'ophioglosse commune, parce qu'on ne voit aucune nervure sur sa feuille. || *Herbe sardonique* ou *herbe sarde.* Renoncule des marais ou renoncule scélérate, la pulsatille, plante très commune dans la Sardaigne. || *Herbe sarrasine.* Nom que les habitants des Pyrénées donnent à la ptarmique. || *Herbe à savon.* La saponaire. || *Herbe scélérate.* La renoncule scélérate, ainsi nommée parce qu'elle est un poison produisant le rire sardonique. || *Herbe aux scorbutiques.* Le cochléaria officinal, le cranson. || *Herbe au scorpion.* L'ornithope scorpioïde, ainsi appelé à cause de ses légumes articulés et arqués. || *Herbe de Scythie.* Espèce de réglisse, appelée ainsi par Pline, parce qu'elle croissait dans la Scythie, d'où elle passait en Grèce. || *Herbe sensible.* L'acacia pudique, la sensitive. || *Herbe aux sept têtes, à sept têtes* ou *à sept tiges.* La statice ou gazon d'Olympe, qui produit plusieurs hampes du milieu de la même touffe de feuilles radicales. || *Herbe à serpent.* La pétivère alliacée de la Martinique. || *Herbe au serpent.* Le vaciet, le panicaut, la serpentaire. On donne le même nom à d'autres plantes que l'on croit propres à guérir les morsures des serpents. || *Herbe à sétons.* Espèce d'ellébore. || *Herbe du siège.* La scrofulaire aquatique, la renoncule, la chélidoine. || *Herbe de Siméon.* L'alcée. || *Herbe de soie* ou *herbe à soie.* Espèce de jonc des environs de Panama, dont les habitants font des cordes pour les hamacs et pour la pêche. Les femmes font avec cette espèce de soie des bas et lacets. || *Herbe au soldat.* Le matico. || *Herbe au soleil.* L'hélianthe annuel ou soleil des jardins. || *Herbe de solstice.* Espèce de centaurée qui fleurit au solstice d'été. || *Herbe au sommeil.* La morelle grimpante. || *Herbe à sommet.* Le bidens velu. || *Herbe aux sonnettes.* La couronne impériale. || *Herbe aux sorciers.* La stramoine, la pomme épineuse et la circée. || *Herbe à sornet.* Bidens velu. || *Herbe stellaire.* Espèce de plantain. || *Herbe sternutatoire.* L'achillée, la ptarmique.

— *Herbe du tan.* La bryone. || *Herbe aux tanneurs.* La coriaire, plante employée au tannage des cuirs. || *Herbe à la taupe.* Le datura, la pomme épineuse. || *Herbe de taureau.* Espèce d'orobanche, ainsi appelée parce qu'on prétend à tort que les vaches qui en mangent recherchent le taureau. || *Herbe à la teigne.* La bardane, la jusquiame noire. || *Herbe de teigne.* Espèce d'euphorbe. || *Herbe aux teigneux.* La bardane ordinaire et le tussilage pétasite, employés pour guérir la teigne. || *Herbe à teinture* ou *aux teinturiers.* Le genêt des teinturiers. || *Herbe de Ternabon.* Le tabac. || *Herbe terrible.* La globulaire turbith. || *Herbe Thérèse.* Véronique germandrée. || *Herbe à la toilette.* La menthe rampante. || *Herbe des toits.* La vermiculaire brûlante. || *Herbe aux tonneliers.* L'agripaume. || *Herbe de la tortue, herbe à tortue.* Espèce de varech, les ulves et les conferves, dont les tortues marines se nourrissent. || *Herbe aux tourterelles.* Le croton des teinturiers, parce qu'on prétend que les tourterelles recherchent avidement ses graines. || *Herbe à tous maux.* Le tabac et la lysimachie élevée, plantes d'Amérique auxquelles on attribuait cette singulière propriété lors de leur introduction en Europe. On donne également ce nom à la coque du Levant et à la verveine. || *Herbe toute épice.* La nigelle. || *Herbe aux trachées.* La trachélie bleue et plusieurs autres espèces de campanules, ainsi nommées parce qu'elles sont employées pour les douleurs et inflammations du cou et de la gorge, et pour les ulcérations de la bouche. || *Herbe traînante.* La cuscute. || *Herbe de la Trinité.* La pensée, à cause de ses trois couleurs, l'anémone hépatique, l'épimède. || *Herbe triste.* La belle-de-nuit, qui ne fleurit que le soir, le faux jalap. || *Herbe aux tuiles.* Le sédum blanc, la joubarbe. || *Herbe du Turc.* La herniole, la turquette, la panarine. || *Herbe turque.* L'herniaire glabre et la turquette.

— *Herbe à vache.* Le trèfle rouge, le trèfle cultivé et le trèfle flexueux. || *Herbe aux vaches.* Espèce de saponaire. || *Herbe aux varices.* Le chardon hémorroïdal, dont les tiges, renflées souvent par des piqûres d'insectes, présentent dans ces points coloriés la forme de varices et d'hémorroïdes. || *Herbe venimeuse.* L'ambrosie maritime. || *Herbe du vent* ou *herbe aux vents.* L'anémone pulsatile, une espèce de phlomide, et en général toutes les plantes dont les tiges effilées sont agitées par le moindre vent. ||

Herbe à ver. La mousse de Corse. || *Herbe aux vergers.* Le dactyle pelotonné. || *Herbe aux vermisseaux.* Le [illegible]. || *Herbe au verre.* La soude, parce que lorsqu'elle a été brûlée, ses cendres sont remplies de cristaux. || *Herbe du verre.* La pariétaire officinale. || *Herbe aux verrues.* L'héliotrope d'Europe, ainsi nommée parce que, employée en friction sur les verrues, il les fait disparaître. || *Herbe aux vers.* La tanaisie, parce qu'elle passe pour un bon vermifuge et la matricaire officinale. || *Herbe de vie.* Nom vulgaire d'une aspérule. || *Herbe à la Vierge.* La marrube. || *Herbe de la Vierge.* Le narcisse des poètes. || *Herbe vineuse.* L'ambroisie maritime, à cause de la couleur vineuse de ses fruits, [illegible]. || *Herbe au violet.* La bryone et la douce-amère. || *Herbe aux vipères.* La vipérine, ainsi nommée, suivant les anciens, soit parce que sa graine aplatie a la forme d'une tête de vipère, soit parce qu'elle était regardée comme un antidote des morsures de ce serpent et d'autres animaux venimeux. || *Herbe vivante.* Nom vulgaire de la sensitive, de l'oxalide irritable, du sainfoin du Gange. || *Herbe vive.* La sensitive. || *Herbe aux voituriers.* L'achillée mille-feuille. || *Herbe de Vulcain.* Espèce de renoncule. || *Herbe vulnéraire.* L'anthyllide vulnéraire, un buplèvre, une espèce d'aunée. Nom collectif que l'on donne aux plantes mélangées dans les falltranks de Suisse.

Chronol. *Fête des herbes.* Nom par lequel d'anciennes chartes désignent l'Assomption de la sainte Vierge.

— Ornith. *Oiseau des herbes.* Le tangara bleu.

— Pharm. *Bouillon d'herbe* ou *aux herbes.* Boisson laxative obtenue en faisant bouillir à un feu doux du cerfeuil, de l'oseille, de la poirée. || *Suc* ou *jus d'herbe.* Liqueur obtenue, par expression, des feuilles fraîches de chicorée, de cresson, de laitue et de fumeterre, après les avoir préalablement pilées dans un mortier. || *Herbes médicinales.* Herbes qui sont employées en pharmacie. || *Herbes vulnéraires.* Herbes qui, prises intérieurement ou appliquées en topiques, passent pour propres à la guérison des coups et des blessures.

> Mon mal ne m'étonnerait guères,
> Et les *herbes* les plus vulgaires
> M'en donneraient la guérison. (MALHERBE.)

— Loc. prov. *Avalez, ce sont des herbes.* Se disait autrefois lorsqu'on engageait un malade à prendre une potion médicinale. || *Se servir, se frotter de toutes les herbes de la Saint-Jean.* Employer toutes sortes de remèdes pour se guérir d'une maladie. Je suis tout de travers, bien que je me frotte de toutes les *herbes* de la Saint-Jean. (Mérimée.) || Fig. Employer pour réussir dans quelque affaire tous les moyens dont on peut s'aviser. || Ce proverbe est fondé sur une croyance superstitieuse qui attribuait des vertus merveilleuses à certaines plantes cueillies le jour de la Saint-Jean, dans l'intervalle qui s'écoule entre les premières lueurs de l'aurore et le lever du soleil. || On appelait aussi *herbes de la Saint Jean* des herbes odoriférantes qu'on vendait le jour de la Saint-Jean pour en joncher les planches.

— Techn. *Herbe filée.* Espèce d'étoffe ou toile lustrée, que l'on fait d'un fil tiré de diverses sortes d'herbes. || *Herbe lâche.* Étoffe des Indes orientales, moitié herbe et moitié coton. || *Herbes de soie.* Légères étoffes faites avec une espèce de chanvre, qui croît naturellement et sans culture en Virginie. || *Taffetas d'herbes.* Taffetas des Indes, fabriqué avec une matière soyeuse qu'on tire de différentes plantes qui croissent dans l'Hindoustan et dans quelques contrées de la Chine.

HERBÉ, ÉE. part. pass. du v. Herber. S'empl. adjectiv. Toile herbée.

— Comm. Se dit de cheveux châtains que l'on fait devenir blonds en les exposant sur l'herbe au soleil, après les avoir soumis à plusieurs lessives.

— HERBÉ. s. m. Se disait pour Breuvage fait avec des jus d'herbes.

HERBED. s. m. Relig. pers. Mage du premier ordre.

HERBEGAGE. s. m. Anc. coutum. Droit de prendre dans une forêt le bois nécessaire pour construire ou pour réparer une maison.

* **HERBEILLER.** v. n. 1re conj. (pr. *er bè-llé, ll* mouill.; radic. *herbe*). Chass. Se dit d'un sanglier qui va paître l'herbe.

HERBELÉE. s. f. Se disait pour Potion médicinale faite de jus d'herbes.

HERBELER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Couper ou cueillir de l'herbe.

HERBELINE. s. f. Brebis étique qu'on met à l'herbe.

HERBELOT (Barthélemy d'). Orientaliste, né à Paris, 1625-1695, secrétaire interprète du roi, 1661; professeur de syriaque au Collège de France, 1692. Il a laissé un ouvrage, unique en son genre, intitulé : *Bibliothèque orientale*, ou *Dictionnaire universel, contenant tout ce qui fait connaître les peuples d'Orient*, mis en ordre par Galland.

* **HERBER.** v. a. 1re conj. (rad. *herbe*). Exposer sur l'herbe. Herber de la toile, des cheveux, etc.

— Art vétér. Mettre de la racine d'ellébore sous le poitrail d'un cheval ou dans d'autres endroits, pour le guérir de divers maux en faisant suppurer la partie malade.

— S'HERBER. v. pron. S'étendre sur l'herbe. (Rabelais.)

HERBERGAGE ou **HERBERGEMENT.** s. m. Anc. cout. Manoir, bâtiment que devait avoir et tenir un vassal, selon la nature de son tènement.

HERBERIE. s. f. (rad. *herbe*). Se disait pour Connaissance des herbes, des plantes, principalement de celles qui sont d'usage en médecine.

— Marché aux herbes.

— Techn. Lieu où l'on fait blanchir la cire en l'exposant au soleil et à la rosée.

HERBERS, HERBERT ou **HÉBERT.** Trouvère français de la première moitié du XIIIe siècle. Il n'est connu que par un ouvrage intitulé *Dolopathos*, roman ou recueil de nouvelles dans le goût oriental.

HERBERT DE CHERBURY (Lord Édouard). Né au château de Montgomery (comté de Galles), 1581-1648. Fut envoyé par Jacques Ier en France, comme ambassadeur d'Angleterre, créé pair d'Irlande en 1625, pair d'Angleterre en 1631, se prononça d'abord pour Charles Ier, puis combattit dans l'armée parlementaire. Il a laissé un traité *De Veritate, prout distinguitur a revelatione, a verisimili, a falso*, qui érige le déisme en système, et des *Mémoires* publiés par Horace Walpole.

— HERBERT (Sir Thomas). Voyageur et historien anglais, né à York vers 1610, mort en 1682. Il voyagea en Asie et en Afrique, visita une portion de l'Europe, prit parti dans la guerre civile, d'abord pour le Long parlement, puis pour Charles Ier. Il a écrit la *Threnodia Carolina.*

HERBERTIE. s. f. (de *Herbert*, n. pr.). Bot. Genre d'iridées, établi pour des herbes de l'Amérique australe.

HERBET. s. m. Botan. Nom vulgaire d'un fucus, sur les plages de la Manche.

* **HERBETTE.** s. f. (dimin. d'*herbe*). Poés. et style pastoral. L'herbe courte et menue de la campagne. Danser sur l'herbette. Paissez, chères brebis, les *herbettes* naissantes. (Mol.)

> Guillot, le vrai Guillot, étendu sur l'*herbette*,
> Dormait alors profondément. (LA FONTAINE.)

* **HERBEUX, EUSE.** adj. Se dit des lieux où il croît de l'herbe. Clairière herbeuse. Sur le tapis de cette *herbeuse* rive. (A. de Ronsard.)

> Gardien des prés *herbeux*, domaine de Nérée,
> Il nourrit ses coursiers pour les palmes d'Élée.
> (DE SAINT-ANGE.)

— *Atterrissements herbeux.* Atterrissements qui deviennent des îles et sur lesquelles croissent des herbes.

— Se trouve quelquefois pour Herbacé. L'auteur d'Émile, venant d'herboriser à la campagne, arriva chez des dames, les mains pleines de ces plantes *herbeuses* qu'on appelle gramen. (Sallentin.)

— Syn. comp. HERBEUX, HERBAGEUX. V. HERBAGEUX.

HERBICOLE. adj. 2 g. (ét. lat., *herba*, herbe; *colo*, j'habite). Entom. Qui vit parmi les herbes des prés.

— Ornith. La sylvie *herbicole* habite les campagnes couvertes de grandes herbes, au Paraguay.

— HERBICOLES. s. m. pl. Entom. Section de la tribu des myodaires mésomydes anthomydes, comprenant les espèces qu'on trouve dans les herbes des prés et des bois.

* **HERBIER.** s. m. (radic. *herbe*). Collection de plantes desséchées au moment de leur floraison et de leur fructification, et mises entre des feuilles de papier, avec assez de soin pour qu'elles conservent autant que possible leur forme et leurs caractères. Un herbier des plantes d'Amérique. Avoir un bel herbier, un herbier très riche. L'art d'écrire n'est pas plus dans les livres des grammairiens que la beauté des fleurs dans les *herbiers*. *Herbiers* et grammaires sont également incapables de présenter une phrase et une fleur dans leurs formes gracieuses, avec leurs suaves couleurs, leurs mouvements et leur vie; fleurs et phrases y sont mortes : on n'en trouve que la poussière et les noms. (Buffon.) Tout en complétant son *herbier*, il avait observé de son mieux le pays. (Ed. About.)

> La troupe enfin se lève, on vole de nouveau
> Des bois à la plaine et des champs au coteau,
> Et le soir, dans l'*herbier*, dont les feuilles sont prêtes,
> Chacun vient en triomphe apporter ses conquêtes.
> (DELILLE.)

— Par anal. La peau de l'oiseau desséchée et conservée en *herbier*. (Buffon.)

— Par extens. Collection d'estampes contenant des figures de plantes. Un herbier artificiel.

— Livre qui traite des plantes, qui en contient en même temps la description et la figure.

— Se disait pour Terrain couvert d'herbe. || Prairie, pâturage.

— S'est dit aussi pour Herboriste. Botaniste.

— Art vétér. Premier ventricule du bœuf et des autres animaux qui ruminent. Aujourd'hui on dit plutôt *panse.*

— Écon. rur. Se dit, dans quelques endroits, du lieu où l'on conserve l'herbe pour la nourriture des bestiaux.

— Fauconn. Tuyau ou canal qui sert à la respiration chez le faucon.

— HERBIERS. s. m. pl. Pêch. Bancs d'herbe qui se forment au milieu des eaux, et dans lesquels le poisson se réfugie.

* **HERBIÈRE.** s. f. Vendeuse d'herbes. Herbière des halles.

— Écon. rur. Petite fille qui recueille de l'herbe pour la nourriture des bestiaux.

HERBIERS (Les). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée); 3,600 h.

HERBIFÈRE. adj. 2 g. (étym. lat., *herba*, herbe; *fero*, je porte). Didact. Qui produit de l'herbe.

— Myth. rom. Surnom de Cérès.

HERBIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *herba*, herbe; *forma*, forme). Mamm. Se dit de poils qui ressemblent à de l'herbe sèche, tels sont ceux du paresseux didactyle.

HERBIGNAC. Géogr. Chef-lieu de cant. de l'arr. de Saint-Nazaire (Loire-Inf.); 4,200 h.

HERBINE. s. f. (d'*Herbin*, n. pr.). Entom. Genre de diptères de la famille des palomydes, comprenant deux espèces françaises.

HERBIS. s. m. (pr. *err-bi*). S'est dit pour Terrain couvert d'herbe; pâturage.

* **HERBIVORE.** adj. 2 g. (étym. lat., *herba*, herbe; *voro*, je mange). Zool. Se dit, en général des animaux qui se nourrissent de substances végétales, et plus particulièrement de ceux qui paissent l'herbe des prairies, tels que le cheval, le bœuf, etc. Les animaux herbivores. On peut dire que la chenille est herbivore.

— Substantiv. Les *herbivores*. (Acad.)

— HERBIVORES. s. m. pl. Entom. Famille de coléoptères tétramères, comprenant des animaux qui font leur nourriture principale ou exclusive de végétaux.

HERBLAIN (Saint-). Géogr. Commune du cant. et de l'arr. de Nantes (Loire-Inf.); 2,600 h.

HERBLON (Saint-). Géogr. Commune du cant. et de l'arr. d'Ancenis (Loire-Inf.); 2,900 h.

HERBON. s. m. Techn. Couteau non tranchant dont le tanneur se sert pour débourrer les cuirs.

HERBORISANT. part. prés. du v. Herboriser. Qui herborise. Une personne herborisant du matin au soir.

HERBORISANT, ANTE. adj. Qui a l'habitude d'herboriser. Qui s'occupe d'herborisation. La troupe herborisante.

HERBORISATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui herborise, qui fait des herborisations. Une troupe d'herborisateurs.

* **HERBORISATION.** s. f. (pr. *err bo-ri-za-cion*). Action d'herboriser. Quand son *herborisation* fut achevée, il voulut redescendre, mais il ne put jamais reconnaître l'endroit par où il était monté. (B. de St-P.)

— Promenade, course que l'on fait dans l'intention de recueillir des plantes ou de les observer sur place. Faire de fréquentes herborisations.

— Se dit aussi des personnes qui font partie de cette promenade. Où va l'herborisation aujourd'hui?

— Minér. Dessin d'une pierre herborisée. En ce sens, on dit plutôt *arborisation.*

* **HERBORISÉ, ÉE.** adj. Syn. peu usité d'ARBORISÉ.

* **HERBORISER.** v. n. 1re conj. Aller dans les champs cueillir des herbes, des plantes, soit pour apprendre à les connaître ou pour en former des collections, soit pour les employer aux usages qu'elles ont en médecine. Aller herboriser par un beau jour. Herboriser aux environs d'une ville, sur une montagne, etc. Aben-Hamet s'annonçait comme un médecin qui vient *herboriser* parmi les rochers de la Sierra-Nevada. (Chateaub.) A Raguse, les tribunaux étant fermés, il passait son temps à *herboriser*, sous les bombes, dans les fossés des fortifications. (A. Daudet.)

— Au lieu d'*herboriser*, on disait autrefois *arboriser.*

— HERBORISER. v. a. J'ai fait à Mme la duchesse douairière de Portland un envoi de plantes que j'avais été *herboriser* pour elle au mont Pila. (J.-J. Rousseau.)

* **HERBORISEUR.** s. m. Fam. Celui qui herborise. Une troupe d'herboriseurs. Il avait reconnu que cette contrée présentait à un *herboriseur* des variétés de plantes remarquables dues à la variété des terrains. (Gér. de Nerval.)

* **HERBORISTE.** s. 2 g. Celui, celle qui connaît les simples. C'est un grand herboriste. Peu usité en ce sens.

— A signifié aussi Botaniste.

— Plus ordinairement, Celui qui vend des simples, des herbes médicinales. Acheter des vulnéraires chez un herboriste.

— Au lieu d'*herboriste*, on disait autrefois *arboriste*. V. ARBORISTE.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

HERBORISTERIE. s. f. Tout ce qui concerne le commerce de l'herboriste.

— Boutique d'herboriste.

HERBST (Jean-Frédéric-Guillaume). Naturaliste allemand, né à Petershagen (principauté de Minden), 1743-1807; ministre luthérien, qui s'est acquis une grande célébrité comme entomologiste. On lui doit le *Système naturel de tous les insectes connus.*

HERBSTIE. s. f. (de *Herbst*, n. pr.). Crust. Genre de décapodes brachyures détaché du genre maïa, et ne comprenant qu'une espèce de la Méditerranée.

HERBSTION. s. m. Crust. Syn. de GÉBIE.

* **HERBU, UE.** adj. Couvert d'herbe. Chemin herbu. Champ herbu. Pré herbu.

HERBUE. s. f. (rad. *herbe*). Agricult. Terre végétale qu'on lève dans les pâturages pour améliorer le sol d'un vignoble.

— Terre légère et peu profonde qui n'est bonne qu'à faire des pâturages.

— *Herbue froide.* Nom donné, dans la Bresse, à un sol qui, pour produire, demande des aménagements particuliers.

— Techn. Fondant argileux qu'emploient les fondeurs dans le traitement des minerais de fer au haut fourneau.

HERBULE. s. f. (rad. *herbe*). Bot. Nom de plusieurs espèces de mousses.

HERCAN. s. m. Hortic. Variété de tulipe.

HERCÉEN. adj. m. (du gr. ἕρκος, mur, enceinte). Myth. anc. Surnom de Jupiter. La statue de Jupiter Hercéen s'élevait dans la première cour des palais.

— Les dieux hercéens étaient les mêmes que les Pénates.

HERCHAGE. s. m. (*h* asp.; rad. *hercher*). Travail que fait le hercheur dans une mine.

HERCHER. v. n. 1re conj. (*h* asp.; rad. *herque*). Pousser à bras les wagons chargés de minerai dans les galeries de la mine.

HERCHEUR, EUSE. s. (*h* asp.; radic. *hercher*). Min. Celui, celle qui pousse les wagons chargés de minerai dans les mines.

HERCINITE. s. f. Minér. Spinelle d'alumine et de fer, trouvé en Bohême.

HERCK-LA-VILLE. Géogr. Commune du Limbourg (Belgique), à 13 kilom. de Hasselt; 2,400 hab.

HERCLAN. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la tadorne.

* **HERCOTECTONIQUE.** s. f. (ét. gr., ἕρκος, rempart; τεκτονική, art de bâtir). Art milit. Art de fortifier les places, de retrancher un camp, un poste, etc.

HERCULANIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante d'Herculanum. Un Herculanien. Une Herculanienne.

— adj. Qui appartient à Herculanum ou à ses habitants.

HERCULANUM. Géogr. anc. Ville de l'anc. Campanie (Italie méridionale), sur la mer Tyrrhénienne, près et au S.-E. de Naples. Les anciens la croyaient fondée par Hercule, et Pétrone la nomme *Herculis Porticum.* Elle était devenue l'une des résidences favorites des riches patriciens de la Rome impériale, lorsque, sous le règne de Titus, en 79 ap. J.-C., le sol sur lequel elle était bâtie s'affaissa par l'effet d'un tremblement de terre, et le Vésuve, qui faisait sa première éruption des temps historiques, la couvrit en même temps d'une couche épaisse de lave sous laquelle elle resta ensevelie près de dix-sept siècles. Ses ruines furent découvertes en 1713 sous la ville de Portici. Les fouilles, qui depuis n'ont cessé d'y être pratiquées, ont mis à découvert des maisons, des arcs de triomphe, un magnifique théâtre, une basilique, etc.

* **HERCULE.** s. m. (d'*Hercule*, nom myth.). Homme fort et robuste. C'est un Hercule. Être fort comme un Hercule.

> Je ne sais point au ciel placer un ridicule,
> D'un nain faire un Atlas, ou d'un lâche un *Hercule.*
> (BOILEAU.)

— Se dit aussi pour exprimer dans la stature de l'homme des formes prononcées et vigoureuses, qui annoncent une grande force de corps. Avoir la taille d'un Hercule. Être taillé en Hercule.

— Iron. Figurez-vous un petit *Hercule* arrivant une boîte à la main, tout fier de son expédition. (J.-J. Rouss.)

— Fig. Le génie luttant contre les passions est un *Hercule* qui veut retenir des monts amoncelés et s'éboulant sur lui. (Boiste.)

— Saltimbanque qui exécute des exercices demandant une grande vigueur musculaire.

— Alchim. *Hercule fuit Antée.* Se dit pour marquer la préparation du soufre. || *Hercule a nettoyé l'étable pleine d'ordure.* L'artiste a purifié la terre de sa noirceur, et l'a rendue blanche.

— Antiquit. *Nœud d'Hercule.* V. HERCULIEN (Nœud).

— Astron. Constellation de l'hémisphère boréal.

— Chron. Nom que l'empereur Commode donna au mois d'octobre.

— Entom. Espèce de scarabée d'Amérique, une des plus grandes du genre.

— Pathol. *Maladie d'Hercule.* Nom sous lequel on a désigné l'épilepsie, parce qu'Hercule, dit-on, en fut atteint, ou parce qu'elle est une des maladies les plus violentes.

— Adjectiv. Courageux, vaillant.

> On ne confesse qu'Hercule
> [illegible] (MALHERBE.)

HERCULE. Myth. Nom de plusieurs personnages des mythologies orientales, dont l'existence et les actions ont été singulièrement embellies par les traditions populaires et les fictions des premiers poètes. Diodore ne parle que de trois Hercules, mais Cicéron en compte six, et Varron va jusqu'à quarante-deux. L'Hercule des Grecs est le plus célèbre; la Fable le fait naître de Jupiter et d'Alcmène, femme d'Amphitryon, fils d'Alcée, roi de Tirynthe, d'où

son nom d'Alcide. Sa taille et sa force dépassaient de beaucoup celles des hommes les plus grands et les plus forts de son temps. Elles lui permirent d'accomplir les douze travaux que son frère utérin, Eurysthée, lui imposa par l'ordre de l'oracle de Delphes. Ainsi, il étouffa dans ses bras le lion de la forêt de Némée, il tua l'hydre de Lerne, en abattant d'un seul coup ses sept têtes; il prit vivant le sanglier d'Érymanthe; il atteignit la biche aux pieds d'airain; il perça de ses flèches les oiseaux du lac Stymphale; il défit les Amazones et prit leur reine Hippolyte; il nettoya les étables d'Augias, roi d'Élide; il délivra les plaines de Marathon du Minotaure qui les ravageait; il donna le roi Diomède en pâture à ses propres chevaux; il fit mourir Géryon et s'empara de ses bœufs; il délivra Thésée des enfers, et en ramena Cerbère enchaîné; enfin, il ravit aux jardins des Hespérides leurs précieuses pommes d'or. A ces douze travaux les traditions fabuleuses en ajoutent beaucoup d'autres. Sa femme Déjanire, dans un accès de jalousie, lui envoya la robe empreinte du sang du centaure Nessus, sang qui était un poison mortel. Fou de douleur, Hercule se précipita lui-même dans les flammes d'un bûcher construit et allumé de ses mains sur le sommet du mont Œta. Admis dans l'Olympe après sa mort, il épousa Hébé, déesse de la jeunesse.

— HERCULE (Maximien). V. MAXIMIEN.

— Géogr. anc. *Détroit d'Hercule*. Détroit de Gibraltar. || *Colonnes d'Hercule*. V. COLONNE. || *Cap d'Hercule*. Cap à l'extrémité méridionale de l'Italie. Aujourd'hui *Spartivento*. || Autre cap de la Mauritanie, sur l'Océan Atlantique; aujourd'hui le *cap Cantin*. || *Île d'Hercule*. Île située à la pointe N.-O. de la Sardaigne; auj. *Asinara*. || *Chemin d'Hercule*. Chaussée qui passait pour être l'ouvrage d'Hercule, lorsqu'il emmenait les bœufs de Géryon. Elle était dans la Campanie entre le lac Lucrin et la mer.

— Philol. *Bouclier d'Hercule*. Titre d'un poème d'Hésiode.

HERCULÉE. s. f. (de *Hercule*, n. pr.). Hortic. Variété de tulipe.

— Bot. Syn. de CAULOGLOSSE.

*** HERCULÉEN, ENNE.** adj. Qui appartient à un homme robuste, à un Hercule.

— Fig. *Force herculéenne*. Force extraordinaire.

— *Taille herculéenne*. Corps fortement membré et annonçant une grande vigueur. Kléber avait une taille herculéenne.

— *Combat herculéen*. Combat digne d'Hercule.

— Pathol. *Mal herculéen*. V. HERCULE (Maladie d').

— Syn. comp. HERCULÉEN, D'HERCULE. Une force *herculéenne* ressemble ou est analogue à celle d'Hercule; une force d'*Hercule* est identique à celle qu'a possédée Hercule.

HERCULIEN, ENNE. adj. Qui appartient à Hercule.

— HERCULIEN. s. m. Hist. anc. Nom que Dioclétien donna aux soldats de l'une des deux légions par lesquelles il remplaça les cohortes prétoriennes et urbaines. Les herculiens et les joviens.

— Antiq. *Nœud herculien*. Nœud de ceinture d'une nouvelle mariée, que le mari dénouait en invoquant Junon, afin que son union fût aussi féconde que celle d'Hercule.

— Géogr. *Voie herculienne*. Chaussée que l'on nommait aussi *chemin d'Hercule*.

HERCULIQUE. adj. 2 g. S'est dit pour d'Hercule. Bras herculique.

HERCYNA. Myth. gr. Nymphe de Proserpine qui donna son nom au fleuve Hercyna. || Surnom de Cérès.

HERCYNE. s. f. (de *Hercyna*, nom myth.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des pyralides, comprenant trois espèces qui habitent les plateaux élevés de l'Europe.

HERCYNIENNE (Forêt), *Hercynia Silva*, en allemand *Harz-Wald*). Géogr. anc. Vaste forêt qui, au dire de César, couvrait la Germanie, entre les monts Hercyniens et le Rhin.

HERCYNIENS (Monts). Géogr. Ancien nom de l'Erz-Gebirge.

HERCYNIES. s. f. pl. Antiq. Fêtes en l'honneur de Cérès, surnommée Hercyna.

HERCYNIO-KARPATHIEN. adj. m. Géogr. Se dit d'un système de montagnes de l'Europe, qui embrasse toutes les hauteurs comprises entre le Rhin, le Dniéper, le Danube, les plaines de l'Allemagne septentrionale et celles de la Pologne occidentale.

HERCYNITE. s. f. (du nom des monts *Hercyniens*). Minér. Aluminate de fer naturel qu'on trouve en Bohême.

HERD-BOOK. s. m. (*h* asp., pr. *erdd-bouk*; ét. angl. *herd*, troupeau; *book*, livre). Econ. rur. Livre qui constate d'une manière officielle l'origine des animaux de bonne race.

HERDER (Jean-Gottfried). Littérateur, théologien, philosophe, critique, philologue, né à Mohrungen (Prusse orientale), 1744-1803; il s'efforça de réfuter les principaux ouvrages de Kant et mit à nu les défauts de sa *Critique de la raison pure*. On peut le ranger, avec Vico, parmi les fondateurs de la philosophie de l'histoire. Ses deux premiers ouvrages : *Fragments sur la nouvelle littérature allemande*, et *Forêts critiques*, étonnèrent ses contemporains et jetèrent les fondements d'une esthétique toute nouvelle. Mais son plus bel ouvrage, *l'Esprit de la poésie hébraïque*, contribua puissamment à la révolution dans l'histoire et la critique des œuvres de l'art et de la littérature. Ses *Idées sur la philosophie de l'humanité* ont été traduites en français par Edgar Quinet.

HERDÉRIE. s. f. (de *Herder*, n. pr.). Bot. Genre de composées, tribu des vernoniées, comprenant plusieurs espèces de la Sénégambie.

HERDÉRITE. s. f. (de *Herder*, n. pr.). Minér. Substance trouvée en Saxe, d'un blanc jaunâtre, de composition encore mal déterminée, mais qui paraît être un phosphate d'alumine et de chaux.

HERDONÉE. (*Herdoniæ*). Géogr. anc. Ville d'Apulie (Italie méridionale), au S.-E. de *Luceria*. Annibal battit les Romains dans son voisinage en 212 et 210 avant J.-C.

HERDONIUS. Sabin qui, à la tête de 4,000 bannis, surprit la nuit le Capitole, en 460 avant J.-C.

*** HÈRE.** s. m. (*h* asp.; du lat. *herus*, maître, ou de l'allem. *Herr*, seigneur, pris dans un sens péjoratif). Fam. et par déris. Homme sans mérite, sans considération, sans fortune.

> Cancres, *hères* et pauvres diables,
> Dont la condition est de mourir de faim. (LA FONT.)

— Ne s'emploie guère que dans la locution *pauvre hère*. C'est un pauvre hère. Quel est donc ce Basile, qui se mêle de son mariage? — Un pauvre *hère* qui montre la musique à sa pupille, infatué de son art. (Beaum.)

> Il ne faudra point qu'on vous berce
> De cet espoir trompeur et vain,
> Que vous puissiez avoir commerce
> [illegible]
> Si ce n'est quelque pauvre *hère*,
> Qui, dans le [illegible],
> Vienne à vous d'un air éploré,
> Cherchant remède à sa misère. (DU CERCEAU.)

— Jeux. Espèce de jeu de cartes qui se joue entre plusieurs personnes, et où il n'y a qu'un seul des joueurs qui gagne. On ne donne qu'une carte à chaque personne; on peut la changer contre celle de son voisin, pourvu qu'il n'ait pas un roi, et celui à qui la basse carte demeure perd le coup. Ce jeu s'appelle aussi *l'as qui court*. Je voudrais qu'il mît les échecs à la place du *hère*. (Mme de Sévigné.) || L'as qui fait perdre celui à qui il demeure dans la main.

— Véner. Le jeune cerf, au moment où il commence à pousser ses premiers bois.

HÉRECHERCHE. s. m. Entom. Coléoptère de Madagascar. C'est un escarbot lumineux qui éclaire et étincelle toute la nuit sur les bois et sur les maisons.

HEREDIA (José-Maria). Poète espagnol, né à Santiago de Cuba, 1803, mort à Toluca (Mexique), en 1839, fut condamné au bannissement pour avoir conspiré l'indépendance de sa patrie, 1823, et publia à New York un volume de poésies remarquables. Le président du Mexique, Victoria, le nomma, dès 1826, *ministre de la Audiencia*. En 1831, il fit paraître ses *Lecciones sobre la historia universal*; il put retourner à Cuba en 1836; mais il fut bientôt rappelé au Mexique par les ministres qui réclamaient le concours de ses lumières. Dans ses odes, il semble se rapprocher de Lamartine; on cite sa tragédie de *Tiberio* et plusieurs tragédies traduites de Voltaire, d'Alfieri, de Chénier. C'est l'un des grands poètes de l'Amérique espagnole.

*** HÉRÉDITAIRE.** adj. 2 g. (du lat. *hæreditarius*, même signific.) Qui se transmet, qui vient par droit de succession. Possessions héréditaires. Part héréditaire. Biens héréditaires. Je livrai ma montre, un bijou *héréditaire* du poids de quatre onces. (E. About.)

> [illegible]
> [illegible]
> Ne possédant [illegible] *héréditaire*,
> Il [illegible] (LA FONTAINE.)
> [illegible] *héréditaire*
> De [illegible] (DE BERNIS.)

— Se dit particulièrement des charges, des offices, des titres, etc., qui passent aux héritiers de ceux qui en sont pourvus. Déclarer un office héréditaire. Charge héréditaire. Titre héréditaire. La pairie était héréditaire avant 1830. La noblesse *héréditaire* est le plus grand fléau dont la Providence puisse affliger l'espèce humaine. (D'Entraigues.) L'empire même était regardé comme un bien *héréditaire*. (Bossuet.)

— Se dit souvent par opposition à Électif. Royaume héréditaire. Couronne héréditaire. Le pays, les États héréditaires. Prince héréditaire. Empereur héréditaire. Le trône y fut *héréditaire* sans cesser d'être électif. (Boss.) Le sacerdoce est rendu *héréditaire* dans la famille. (Id.) J'ai expliqué comment, dans la seconde race, la couronne se trouvait, à certains égards, élective, et, à d'autres égards, *héréditaire*. (Montesquieu.)

— *Chambre héréditaire*. S'est dit sous la Restauration de la Chambre des pairs, par opposition à Chambre élective ou des députés.

— Fig. Se dit des maladies qui passent des parents aux enfants. Maladie héréditaire. Mal héréditaire. La goutte, la folie est héréditaire dans cette famille.

— Se dit, dans un sens analogue, des vertus, des vices, des passions, etc. Vertu héréditaire. La valeur est héréditaire dans cette maison. Vice héréditaire. Haine héréditaire. Inimitié héréditaire. Sans constitution, la monarchie transmet un despotisme *héréditaire*. (Boiste.) Il y a une erreur que l'on peut appeler *héréditaire* : c'est que le souverain est maître de la vie et des biens de tous ses sujets. (Sully.) C'est une vertu *héréditaire* dans votre maison. (Mme de Sévigné.) Une maison auguste qui regarde la gloire et la piété comme ses biens *héréditaires*. (Fléch.) Et le courage et l'intrépidité sont des biens *héréditaires* parmi les princes, ainsi que les sceptres et les couronnes. (Massill.) Telle est de tes pareils l'ardeur *héréditaire*. (J.-J. Rouss.)

— Hist. *Union héréditaire*. V. UNION.

*** HÉRÉDITAIREMENT.** adv. (rad. *héréditaire*). Par droit d'hérédité. Tenir, posséder héréditairement.

— A titre héréditaire. Léguer un droit héréditairement.

HÉRÉDITE. Hist. sainte. Descendant de Héred, fils de Béla et petit-fils de Benjamin.

*** HÉRÉDITÉ.** s. f. (du lat. *hæreditas*, même signif.). Jurispr. Droit de recueillir la totalité ou une partie des biens qu'une personne laisse à son décès. Accepter l'hérédité. Renoncer à l'hérédité. Répudier une hérédité. Une longue *hérédité* ne se trouve que dans les congrégations. (Perrault.)

— Transmission aux descendants. L'*hérédité* de la noblesse ôte à la fois l'émulation aux nobles et aux roturiers. (B. de Saint-Pierre.)

— Absol. La succession au trône. Attaquer, défendre le principe de l'hérédité. L'*hérédité*, c'est la volonté de tous condamnée à n'avoir pour interprète qu'un homme qu'elle n'a point choisi. (Proudhon.)

— Privilège accordé à un office que le roi rendait héréditaire, sans que le titulaire fût assujetti au payement du droit de prêt et d'annuel. Les offices de secrétaires du roi jouissaient du droit d'hérédité.

— Ensemble des biens qu'une personne laisse en mourant. Son hérédité fut partagée entre plusieurs collatéraux. Envahir l'hérédité.

— Anc. jurisprud. *Hérédité jacente*. Charge, dignité héréditaire qui se trouvait vacante. || Héritage qui n'avait point encore été accepté.

— Médec. et Physiol. Tendance de la nature à reproduire chez les descendants certains caractères physiques ou moraux de leurs ancêtres. || *Hérédité directe*. Celle du père ou de la mère sur l'enfant. || *Hérédité d'évolution*. Modification que le milieu extérieur produit sur l'enfant pendant son évolution par l'intermédiaire de la mère. || *Hérédité indirecte*. Celle où apparaît le type, non du père ou de la mère, mais de parents de la ligne collatérale. || *Hérédité d'influence*. Celle qui résulte de l'influence d'une première conception, en sorte que les enfants du second mari d'une femme ressemblent souvent au premier mari. || *Hérédité originelle* ou *d'incarnation*. Celle qui provient des modifications produites dans les premières cellules génératrices de l'ovule. || *Hérédité en retour*. Celle où l'enfant ressemble, non à son père ou à sa mère, mais à d'autres ascendants.

— Syn. comp. HÉRÉDITÉ, HÉRITAGE. L'*hérédité* est le droit en vertu duquel on hérite, et l'*héritage*, le bien dont on hérite.

HÉRÉE. Géogr. anc. Ville d'Arcadie, qui formait un petit État indépendant, et donnait son nom aux monts Héréens, qui étaient voisins.

HÉRÉENS. adj. m. pl. (du gr. Ἥρα, Junon). Antiq. gr. Se dit des jeux que l'on célébrait à Argos en l'honneur d'Hera ou Junon.

HÉRÉES. s. f. pl. (du grec Ἥρα, Junon). Antiq. gr. Fête de Junon à Argos, en Élide, à Pallène et à Corinthe.

HEREFORD. Géogr. Comté situé au S.-O. de l'Angleterre, sur la frontière du pays de Galles; on l'a surnommé le *jardin de l'Angleterre*. Céréales, pâturages, bestiaux; 130,000 h. Nombreuses ruines de châteaux forts. Ch.-l. *Hereford*.

— HEREFORD (Race de). Écon. rur. La plus grande race bovine de l'Angleterre, créée au XVIIIe siècle, très propre à l'engraissement, mais médiocre laitière.

HÉRÉMITE. s. m. (ét. gr., ἐρημίτης, ermite). Erpét. Subdivision du genre scinque.

HÉRÉMITIQUE. adj. 2 g. V. ÉRÉMITIQUE.

HÉRÉNAQUE. s. m. Hist. ecclés. Clerc de l'Église d'Irlande, qui était chargé de recevoir les revenus de l'Église et d'en disposer, en donnant une part aux évêques, une part aux pauvres et réservant la troisième pour les besoins du culte.

HERENNIUS (C. Pontius). Général samnite qui, en 321 av. J.-C., fit passer sous le joug, dans le défilé de Caudium (Fourches Caudines), deux armées romaines, et subit l'année suivante la même humiliation, que lui infligea le consul Publilius Philo.

HÉRENT. Géogr. Bourg du Brabant (Belgique), à 30 kil. de Bruxelles; 3,100 hab.

HÉRENTHALS. Géogr. Bourg de la prov. et à 38 kil. d'Anvers (Belgique); 4,500 hab.

HÉRENTHOUT. Géogr. Comm. de la prov. et à 31 kil. d'Anvers (Belgique); 2,600 hab.

HÉRÉON. s. m. Antiq. Temple consacré à Junon, entre Argos et Mycènes.

HÉRÈS. (du lat. *hæres*, héritier). Myth. rom. Divinité qu'invoquaient les héritiers. On la faisait compagne de Mars.

*** HÉRÉSIARQUE.** s. m. (ét. gr., αἵρεσις, hérésie; ἀρχός, chef). Auteur d'une hérésie, chef d'une secte hérétique. Luther et Calvin sont des hérésiarques. L'abbé Bévant à leur égard, non seulement un hérétique, mais un *hérésiarque* d'importance. (Racine.) Depuis que le christianisme a paru sur la terre, trois espèces d'hommes l'ont constamment attaqué, les *hérésiarques*, les sophistes, et ces hommes en apparence frivoles, qui détruisent tout en riant. (Chateaub.) Tout *hérésiarque* trouve sur le trône impérial un auxiliaire. (Montalemb.)

HÉRÉSIDES. s. f. pl. (du gr. Ἥρα, Junon). Myth. gr. Nymphes qui servaient Junon. Leur office principal était de préparer les bains de la déesse.

— Antiq. gr. Prêtresses de Junon à Argos, où elles étaient tellement honorées, que les années de leur sacerdoce servaient de dates dans les monuments.

*** HÉRÉSIE.** s. f. (du gr. αἵρεσις, choix, opinion). Doctrine contraire à la foi, erreur condamnée par l'Église en matière de foi. L'hérésie d'Arius. L'hérésie de Luther. L'hérésie de Calvin. Enseigner, semer une hérésie. Adhérer à l'hérésie. Abjurer l'hérésie. Combattre l'hérésie. Être suspect d'hérésie. Approcher de l'hérésie. Ce pieux édit, qui donna le dernier coup à l'*hérésie*. (Boss.) Je vois l'*hérésie*, née dans le concours de tant d'intérêts et d'intrigues, accrue par tant de factions, fortifiée par tant de guerres et de victoires, tomber tout d'un coup comme une autre Jéricho. (Fléch.) Ce n'était point là ce qu'il voyait, il voyait une âme ôtée à l'*hérésie* et rendue à l'Église. (Id.) Il est naturel que le schisme mène à l'incrédulité, et que l'athéisme suive l'*hérésie*. (Chateaub.) L'Église bretonne avait connu les périlleuses agitations de l'*hérésie*. (Montalemb.)

— Fam. et par extens. Se dit quelquefois, en plaisantant, d'une doctrine, d'une maxime quelconque, lorsqu'elle est en opposition avec les idées reçues. Hérésie littéraire. Tous ces principes sont autant d'hérésies en littérature, en médecine, etc. La science a ses *hérésies*. (Boiste.) Croire que le gouvernement représentatif puisse se passer de publicité, c'est une *hérésie* politique. (Noël.) Les *hérésies* littéraires que j'ai déjà combattues dans ce cours. (La Harpe.)

— *Hérésie en amour*. Expression euphémique par laquelle on désigne la sodomie.

— Loc. prov. *Il ne fera point d'hérésie*. Se dit d'un homme sans esprit.

HÉRÉSIOGRAPHE. s. m. (radic. *hérésiographie*). Didact. Celui qui écrit sur les hérésies.

HÉRÉSIOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., αἵρεσις, hérésie; γράφω, j'écris). Didact. Histoire des hérésies.

HÉRÉSIOGRAPHIQUE. adj. 2 g. (radic. *hérésiographie*). Didact. Qui concerne l'histoire des hérésies.

HÉRÉSIOLOGIE. s. f. (étym. gr., αἵρεσις, secte; λόγος, traité). Didact. Traité sur les hérésies.

HÉRÉSIOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient à l'hérésiologie.

HÉRÉSIOLOGUE. s. m. (rad. *hérésiologie*). Didact. Celui qui a écrit sur les hérésies, qui les a recueillies.

*** HÉRÉTICITÉ.** s. f. (radic. *hérétique*). Théol. Qualité d'une proposition opposée à la foi catholique et condamnée par l'Église. L'héréticité d'une proposition, d'une maxime. Puisque l'*héréticité* de ce livre n'est que probablement vraie et qu'il reste toujours quelque degré de probabilité opposée, il s'ensuit que l'*héréticité* de ce livre est probablement fausse. (Fénelon.)

— Se dit aussi des personnes. L'héréticité d'un auteur.

HÉRÉTIMANDEL. s. m. Erpét. V. HERITINANDEL.

*** HÉRÉTIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à l'hérésie. Proposition hérétique. Dogme hérétique.

— Qui professe, qui soutient, qui est engagé dans quelque hérésie. Prince hérétique.

— Fam. Se dit, par extension, de ceux qui ne sont pas d'accord avec le plus grand nombre sur certaines théories. Hérétique en littérature.

— Fig. et poét. Se dit de tout ce qui appartient aux hérétiques.

> Dans son heureux retour lui montre un faux malheur,
> Lui peint de Charenton l'*hérétique* douleur. (BOILEAU.)

— *Hérétique en amour*. Se dit, par euphémisme, des sodomites.

— HÉRÉTIQUE. s. 2 g. Celui, celle qui soutient une doctrine opposée à la foi catholique. Convaincre les hérétiques. Convertir les hérétiques. Les *hérétiques* sont rejetés de l'Église. (Acad.) Les véritables *hérétiques* sont ceux qui se sont le plus écartés de la primitive Église, de l'Évangile, ce code de l'humanité. (Boiste.)

— Syn. comp. HÉRÉTIQUE, HÉTÉRODOXE, HÉRÉSIARQUE, SCHISMATIQUE, APOSTAT. L'*hérétique* est séparé de la société religieuse; l'*hétérodoxe* s'en distingue par une opinion particulière; l'*hérésiarque* est l'auteur d'une hérésie; le *schismatique* ne reconnaît pas les pasteurs légitimes; l'*apostat* renonce entièrement à la foi catholique, après en avoir fait profession.

HÉRÉVITE. s. m. Hist. or. V. HIZRÉVITE.

HERGNE. s. f. S'est dit pour Défaut. || Hu-

meur acariâtre, mauvaise humeur. Leurs *hergnes* et leur indignation passent outre la couche nuptiale. (Montaigne.)

— S'est dit pour Heurre.

HERGNER. v. n. 1re conj. S'est dit pour Se plaindre, se lamenter.

HERGNIES. Géogr. Commune du cant. de Condé, arr. de Valenciennes (Nord); 3,100 h.

HÉRIADE. s. m. Entom. Genre d'hyménoptères de la famille des mellifères, dont l'espèce type vit en Europe dans les vieux chaumes ou dans les tiges de plantes creuses en forme de tuyau.

HÉRIBAN ou **HÉRISBAN.** s. m. S'est dit pour Arrière-ban.

— Hist. Amende à laquelle on condamnait tout homme libre qui refusait le service militaire. || Prestation et corvées exigées surtout pendant la guerre.

HÉRIBÉE. s. f. (de *Héribée*, nom myth.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, comprenant une douzaine d'espèces du nord de l'Europe.

HÉRIBÉE. Myth. Mère des astres.

HÉRIC. Géogr. Commune du cant. de Nort, arr. de Châteaubriant (Loire-Inf.); 4,200 hab.

HÉRICION. s. m. Bot. Syn. de MARTELLE.

HÉRICOURT. Géogr. Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Lure (Haute-Saône); 3,600 hab. Filatures de coton, fabriques de calicot, tanneries. Combats des 15, 16 et 17 janvier 1871.

HÉRICOURT DU VATIER (Louis d'). Savant jurisconsulte français, né à Soissons, 1687-1752. Il entra successivement dans l'ordre de Saint-Benoît et dans celui de l'Oratoire; puis se fit recevoir avocat au parlement de Paris. Il a laissé : *les Lois ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel*, et une *Analyse des livres de droit canonique conférés avec les usages de l'Église gallicane.*

HÉRIDELLE. s. f. (*h* asp.). Comm. Modèle d'ardoises françaises destinées à la couverture, qui doit avoir 38 cent. de longueur, 108 millim. de largeur, 2 à 4 millim. d'épaisseur, et peser environ 500 kilogr. le mille.

HÉRIGOTÉ. adj. m. (*h* asp.). Chass. Se dit d'un chien qui a une marque aux jambes de derrière.

HÉRIGOTURE. s. f. (*h* asp.; rad. *hérigoté*). Chass. Marque qui se présente quelquefois aux jambes de derrière des chiens.

HÉRILE. adj. 2 g. (ét. lat., *herus*, maître). Se disait pour Qui appartient au maître. Il ne s'employait guère qu'en termes de jurisprudence. Puissance hérile.

HÉRILITÉ. s. f. (rad. *hérile*). État de celui qui est maître. Ce mot s'oppose à Esclavage.

HÉRILLARD. s. m. (*h* asp.; pr. *é-ri llar*, *ll* mouill.). Mamm. Hérisson de Sibérie.

HÉRILLIEN. s. m. Philos. Nom donné aux sectateurs d'Hérillus, philosophe stoïcien, qui plaçait le souverain bien dans la science.

HÉRILUS. Myth. Roi de Préneste et fils de la nymphe Féronie. Selon Virgile, sa mère lui ayant donné trois âmes, Évandre fut obligé de le tuer trois fois pour lui ôter la vie.

HÉRIMAN. s. m. (ét. allem., *Heer*, armée; *Man*, homme). Hist. Nom donné, au moyen âge, aux hommes libres de la seconde classe.

HÉRIMANIE. s. f. Hist. Condition, qualité d'hériman. || Classe des hérimans.

HÉRIMONCOURT. Géogr. Bourg du cant. de Blamont, arrond. de Montbéliard (Doubs); 2,800 hab.

HÉRIN. Géogr. Bourg du cant. et de l'arr. de Valenciennes (Nord); 2,600 hab.

HÉRINE. s. f. (ét. gr., ἠρινός, de printemps). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour douze espèces dont sept européennes.

HÉRINÉE. s. f. Erpét. Sous-genre de scinques.

HÉRINIE. s. f. Erpét. Division du genre scinque.

HÉRINNES-LEZ-ENGHIEN. Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 31 kilom. de Bruxelles; 2,200 hab.

— HÉRINNES-LEZ-PECQ. Comm. du Hainaut (Belgique), à 12 kil. de Tournai; 2,000 hab.

HÉRISAU. Géogr. Ville de Suisse, canton d'Appenzell (Rhodes extérieures). Soieries, mousselines, dentelles; 11,100 hab.

HÉRISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Hérisser. S'empl. adjectiv. Dressé en l'air. Cheveux hérissés. Poil hérissé. Vous le verrez bientôt les cheveux *hérissés*. (Boil.) Les chiens poursuivaient un sanglier d'une grandeur énorme et furieux comme celui de la Lydie; ses longues soies étaient dures et *hérissées* comme des dards. (Fén.) Sa barbe *hérissée* et ses habits poudreux. (Delille.) L'âme végétale donne au loup un poil *hérissé*. (B. de St-P.)

> [illegible] de toutes parts
> [illegible] (Del.)
> [illegible]
> [illegible] (Castel.)
> [illegible]
> Il rugit, et partout il répand l'épouvante. (Martin.)

— Fig. et fam. *C'est un homme hérissé, toujours hérissé.* C'est un homme si difficile, qu'on ne sait par où le prendre.

— Se dit aussi de l'air d'une personne.

> Quelle est cette [illegible]
> Te [illegible]
> S[illegible]
> L'étendard est toujours baissé. (F. de Neufch.)

— Fig. *Style hérissé.* Style rude et déplaisant. Vous savez avec quelle fureur on affectait de louer l'Électre de Crébillon, ces vers durs et *hérissés*. (Voltaire.)

— Se dit d'un corps, d'une surface couverte ou garnie de certaines choses droites, saillantes, aiguës, etc. Retranchement hérissé de pieux. Bataillon hérissé de piques. Côte hérissée d'écueils. Pays hérissé de montagnes. Les gens grossiers, mais bons, ressemblent aux fruits *hérissés* de piquants. (Boiste.) Un chemin tout *hérissé* de ronces et d'épines. (Mass.) Un autel *hérissé* de dards, de javelots. (Rac.) La pâle Mort, conduite par une Furie infernale dont la tête est *hérissée* de serpents, glace le sang dans leurs veines. (Fén.) Les rameaux du genévrier, *hérissés* de feuilles piquantes, et ses grains noirs glacés d'azur, contrastent de la manière la plus agréable avec le sorbier. (B. de St-P.) Un large fossé plein d'eau et *hérissé* d'artillerie faisait, comme la place, le tour de la forteresse. (Id.) Cet intervalle, que les géographes laissent en blanc pour y mettre des écritures, ou qui est figuré, *hérissé* de notes isolées. (Id.) Les montagnes de Vénus sont plus élevées que celles de la Lune, c'est-à-dire qu'elles ont plus de trois lieues de hauteur perpendiculaire. Vénus en paraît toute *hérissée*. (Id.) L'hôte sauvage des forêts de sapins, l'ours informe, plus horrible encore par les glaçons dont il est *hérissé*, se promène seul, éperdu, sous leur ombrage sombre. (Deleuze.) Sa ceinture était si *hérissée* de dards, qu'elle faisait une bosse dans son large manteau. (G. Flaubert). C'est un jardin immense, *hérissé* de monuments de toute sorte. (E. About.)

> Dans d'épaisses forêts de lances *hérissées*,
> De bataillons sanglants, de troupes renversées,
> Henri pousse, s'avance et se fait un chemin. (Volt.)

— *Bataillon hérissé.* Bataillon qui présente la pique, la baïonnette.

— *Mer hérissée de vaisseaux.* Mer qui en est couverte.

— Fig. Une science, une affaire hérissée de difficultés. La vie est hérissée d'épines. Les règles sont *hérissées* d'exceptions que le tact doit pressentir. (Volt.) La politique moderne leur est fort accessible, *hérissée* qu'elle est d'économie financière, de subtilités d'avocat. (Michelet.)

> Le globe, vers le Nord *hérissé* de frimas,
> S'élève et redescend dans les brûlants climats. (Del.)

— En parlant des personnes. Les hommes médiocres sont toujours *hérissés* de difficultés, d'objections et de menaces de malheur. (Boiste.) La dame en question passait pour *hérissée* de cette espèce de sagesse-là. (Marivaux.)

— Fig. *Un pédant hérissé de grec, de latin.* Un pédant qui cite à tout propos du grec, du latin.

> Un pédant enivré de sa vaine science,
> Tout *hérissé* de grec, tout bouffi d'arrogance. (Boil.)

— Anc. art milit. *Baril hérissé.* V. HÉRISSON FOUDROYANT.

— Bot. Qui est couvert de poils raides, longs et droits. Tige hérissée. Feuille hérissée. Involucre hérissé. Carotte hérissée. Potentille hérissée. Pisonie hérissée. Ischème hérissée. || Qui est couvert d'aiguillons grêles et nombreux ou rapprochés. Folioles hérissées. || Qui est couvert de granules. Surface hérissée.

— Zool. Se dit d'une surface ou de poils assez longs, serrés, un peu raides et durs au toucher, comme ceux qui hérissent le corps du staphylin hérissé, de la phalène hérissée, etc., et les divisions de la flustre hérissée, ou de petits piquants, d'épines courtes, comme les tubes de la clavagelle hérissée, la coquille du murex hérissé, les étoiles de l'oculine hérissée. L'éponge hérissée est ainsi appelée à cause de ses rameaux droits, raides et épineux; deux espèces de came sont appelées de même, parce que leurs coquilles sont garnies de petites écailles relevées; l'olive est hérissée, parce que sa spire est pointue.

— HÉRISSÉ. s. m. État de ce qui est hérissé. Le hérissé du poil.

— Ichtyol. Nom spécifique de poissons des genres tétrodon et baliste.

— HÉRISSÉE. s. f. Entom. Chenille velue qui se tient sur l'artichaut.

— Hortic. Variété d'anémone.

HÉRISSÉAL. adj. m. (*h* asp.; rad. *hérisse*.) Anat. Se dit d'un des os du crâne.

— Substantiv. L'hérisséal.

HÉRISSEMENT. s. m. (*h* asp.; rad. *hérisser*). Action des poils ou des plumes qui se dressent.

— État de ce qui est hérissé.

★ **HÉRISSER.** v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *hérisson*). Dresser. Se dit proprement du poil, des plumes ou des cheveux. Le lion hérisse sa crinière quand il est irrité. Le coq hérisse les plumes de son cou. Le lion, *hérissant* sa crinière, provoque au combat ses rivaux rugissants. (B. de St-P.)

— Par anal. Se dit de certaines choses droites, saillantes, aiguës, etc., qui couvrent ou garnissent une surface. Les piquants qui hérissent la tige du rosier. Les épines, les buissons qui hérissent le bord d'un sentier. Les rochers qui hérissent les flancs d'une montagne. Mais, dira-t-on, ces anfractuosités, ces roches brisées, ces aspérités qui *hérissent* les montagnes, n'offrent-elles donc pas l'image du désordre et du chaos? (A. Martin.)

— Par extens. Se dit des objets piquants, pointus, qui sont en si grande quantité qu'ils couvrent un terrain. Le chardon importun *hérissa* les guérets. (Boil.) Jupiter obligea l'homme à cultiver la terre en la *hérissant* de plantes inutiles ou nuisibles. (Del.)

> Enfin s'offre à leurs yeux la roche Tarpéienne,
> Ce futur Capitole où la grandeur romaine
> Étalera son marbre et ses colonnes d'or :
> Des ronces, des buissons la *hérissent* encor. (Del.)
> Aux deux extrémités, des neiges éternelles
> *Hérissent* de glaçons deux zones parallèles.
> (De Saint-Ange.)

— *Hérisser de pieux un bastion.* Le couvrir de pieux.

— Fig.

> L'algèbre avec honneur débrouillant ce chaos
> De ses hardis calculs *hérisse* son héros. (L. Racine.)

— Fig. *Hérisser son style de pointes, d'antithèses, de néologismes*, etc. Employer avec profusion ces façons de parler. Le pédantisme *hérisse* la science de mots barbares, et la garrotte d'accolades, de lignes systématiques. (Boiste.) L'avocat au palais en *hérissa* son style. (Boil.) Notre magistrat aimait à *hérisser* sa conversation de pointes, d'équivoques et de propos gaillards, qu'il ne retenait pas même au tribunal. (Gér. de Nerval.)

— Constr. Recrépir des murailles. Ragréer un mur avec du mortier ou du plâtre.

— HÉRISSER. v. n. Devenir hérissé. Les cheveux lui hérissèrent à la tête.

— SE HÉRISSER. v. pron. Dresser son poil ou ses plumes. Ce sanglier, ce coq est furieux, il se hérisse.

— Se dit plus ordinairement des cheveux, du poil, des plumes qui se dressent d'horreur. Ses cheveux se hérissèrent. Le poil des sangliers se hérisse quand ils sont irrités. Les plumes du cou de cet oiseau se hérissent. D'une subite horreur leurs cheveux se *hérissent*. (Boileau.) Des coursiers attentifs le crin s'est *hérissé*. (Racine.) Ses cheveux se *hérissaient* au seul nom de Port-Royal. (Id.) Son oreille se dresse, et ses crins se *hérissent*. (Rosset.)

> Ses compagnons troublés, que sa vue effarouche,
> Ont senti leurs cheveux d'horreur se *hérisser*.
> (De Saint-Ange.)

— Par extens. Se couvrir. La rue se hérisse de barricades. Le rempart se hérisse de baïonnettes. D'arbustes épineux les sillons se *hérissent*. (Delille.)

— Fig.

> Le toit du fondateur dont le Romain s'honore
> De son chaume hérissé se *hérissait* encore. (Delille.)

— Se dresser. Des madrépores, tels que de larges buissons, se *hérissaient* au pied des murs. (G. Flaubert.) Au milieu se *hérissait* la phalange formée par des syntagmes ou carrés pleins, ayant seize hommes de chaque côté. (Id.)

— Fig. Se fâcher. Mlle de Rambouillet et Mlle Paulet s'en *hérissèrent* toutes et en rugirent horriblement. (Voiture.)

★ **HÉRISSON.** s. m. (*h* asp.; du lat. *ericius*, même signif.). Mamm. Genre de mammifères carnassiers, insectivores, remarquables par leur corps court et trapu, leur tête pointue, et surtout par leur peau toute couverte d'une

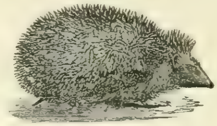

Hérisson.

sorte de poil long, dur, piquant et fort hérissé. Lorsqu'il est attaqué, cet animal n'a d'autre ressource que de se mettre en boule pour résister à ses ennemis. || *Hérisson d'Amérique.* Espèce de porc-épic. || *Hérisson cuirassé.* Nom de plusieurs tatous. || *Hérisson de Madagascar, hérisson sans queue, hérisson soyeux.* Nom qu'on donne quelquefois au tenrec et au tendrac. || *Hérisson de Malacca.* Autre espèce de porc-épic.

— Fig. et fam. Personne d'un caractère difficile et susceptible, qui s'offense et s'irrite de tout. C'est un hérisson, un vrai hérisson, on ne sait par quel bout le prendre.

— Archit. *Construction en hérisson.* Rangée de briques, de moellons plats, posés de champ à la partie supérieure d'un mur.

— Art milit. Poutre portée par le milieu sur un pivot et garnie de quantité de pointes de fer, qui sert, aux portes des villes, pour ouvrir et fermer le passage, selon qu'il est nécessaire.

— Anc. art milit. *Hérisson foudroyant.* Espèce de bombe hérissée de piquants de fer, et traversée d'un essieu, que les assiégeants, dans un assaut, faisaient rouler du haut de la brèche et qui éclatait comme les bombes ordinaires. || *Hérisson roulant.* Poutre traversée par des piquants de fer, et garnie le plus souvent d'une roue à chaque extrémité, pour servir à la défense des ports et des brèches. || *Hérisson lancé.* Faisceau de trois lances attachées en leur milieu, pour servir de chevaux de frise.

— Blas. *Hérisson en défense.* Hérisson dont les dards sont dressés.

— Bot. Espèce de poire de l'Inde. || Espèce de champignon rameux, bon à manger. || Nom vulgaire du fruit d'une espèce de corossolier, dont l'écorce est hérissée d'épines. || Enveloppe de la châtaigne, qui est hérissée de piquants.

— Échin. *Hérisson de mer.* Nom vulgaire des espèces d'oursins, quand elles sont recouvertes de leurs piquants. || Un des noms qu'on a donnés autrefois aux oursins fossiles.

— Entom. *Hérisson blanc.* Nom d'une larve de coccinelle, insecte qui se nourrit de pucerons.

— Hist. Nom donné aux gros bataillons des Suisses, armés, hérissés de fer, pour pouvoir résister aux charges de la cavalerie.

— Ichtyol. Nom vulgaire de plusieurs espèces de poissons des genres diodon et baliste, qui jouissent de la faculté de se gonfler comme un ballon, en avalant de l'air et en emplissant de ce fluide leur estomac, et dont le corps est couvert de piquants très mobiles, qui servent à l'animal pour se défendre contre l'attaque des autres poissons.

— Mar. Grappin à quatre pattes.

— Mécaniq. Roue dont les dents ou rayons sont plantées sur la circonférence extérieure, ne peuvent s'engager que dans une lanterne, et ne reçoivent de mouvement que d'elle.

— Mod. Ancienne coiffure de femme.

— Moll. Nom vulgaire de plusieurs coquilles du genre murex, à cause des pointes ou tubercules pointus dont elles sont hérissées. || *Hérisson à grosses pointes* ou *hérisson pourpre.* Le murex *ricinus.* || *Hérisson à longues pointes*, ou *hérisson ombiliqué.* Le murex *histrix.* || *Hérisson à mille pointes.* Le murex *nodus.*

— Techn. Rouleau garni de chevilles, qui sert à écraser les mottes de terre dans les champs labourés. || Assemblage de pointes de fer dirigées de tous côtés, qu'on place dans les endroits par où l'on peut craindre que les voleurs s'introduisent dans les habitations. Les ouvertures des canaux qui y portaient les immondices étaient soigneusement munies de grilles ou de *hérissons*. (Mérimée.) || Cylindre de petite dimension, dont la circonférence est garnie de rubans de corde ayant les dents alternativement dirigées en sens opposé. || Lames de fer minces et flexibles assemblées par une tige et que l'on emploie pour le ramonage des cheminées. || Morceau de bois qui sert à faire égoutter la vaisselle après qu'on l'a lavée.

— *En hérisson.* loc. adv. Constr. Se dit des briques, des moellons plats, lorsqu'ils sont rangés de champ à la partie supérieure d'un mur. Poser des briques en hérisson. Des murs terminés en hérisson.

HÉRISSON, ONNE. adj. (*h* asp.). Acariâtre, capricieux, qu'on ne sait comment satisfaire. La madame Grognac à l'humeur *hérissonne*. (Regn.)

— HÉRISSONNE. s. f. Femme grondeuse et criarde.

— Bot. Nom vulgaire de l'érinacée.

— Entom. Nom vulgaire de la chenille d'une espèce de chélonie.

HÉRISSON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montluçon (Allier); 1,800 hab.

★ **HÉRISSONNÉ, ÉE.** adj. (*h* asp.; radic. *hérisson*). Hist. nat. Qui est couvert d'épines ou d'aiguillons grêles, flexibles, nombreux ou rapprochés.

— Blas. Se dit d'un animal ramassé et accroupi. Chat, lion, cheval hérissonné.

— Entom. Se dit de différentes espèces de brachycères, ainsi nommés parce que leurs élytres offrent des tubercules portant des soies au sommet.

HÉRISSONNEMENT. s. m. (*h* asp.; rad. *hérisson*). Action des poils ou des cheveux qui se hérissent.

— État de ce qui est hérissonné.

HÉRISSONNER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *hérisson*). Constr. Couvrir un mur d'une couche de mortier toute pleine d'inégalités.

— HÉRISSONNER. v. n. Fauconn. Se dit des oiseaux de proie qui lèvent les ailes et les retirent, et ont les yeux enfoncés et en partie couverts.

— SE HÉRISSONNER. v. pron. Redresser son poil ou ses plumes. Lorsque le faucon se hérissonne, c'est un signe de maladie.

HÉRISSONNERIE. s. f. (*h* asp.). Néol. Caractère d'une personne toujours prête à piquer, comme un hérisson. Ce que je ne puis assez me lasser d'admirer, c'est la *hérissonnerie* de ces gens-là. (Mérimée.)

HÉRISTAL aujourd'hui **HERSTAL.** Géograph. Ville de la prov. et à 6 kil. N.-E. de Liège (Belgique), sur la rive gauche de la Meuse; 11,000 hab. Église fondée par Charlemagne, mais rebâtie en 1677. Pepin, maire d'Austrasie, y eut un château fort, d'où lui vint le surnom d'Héristal; les dernières ruines en ont disparu en 1851.

— Hist. Maison illustre d'où sortit la dynastie des Carlovingiens, et qui a eu pour fondateur Pepin le Gros ou le Jeune, sire d'Héristal, maire du palais sous Thierry III, et plus tard duc et prince des Francs. Il eut pour petit-fils Pepin le Bref, premier roi carlovingien.

HÉRITABLE. adj. 2 g. (rad. *hériter*). Dont on peut devenir possesseur par droit de succession. Peu usité.

★ **HÉRITAGE.** s. m. (rad. *hériter*). Ce qui vient par voie de succession. Recueillir l'héritage de ses pères. Avoir peu de chose pour héritage. L'habit qu'il eut sur lui fut son seul *héri-*

tage. (Boil.) Conserver l'*héritage* acquis par les travaux de ses pères. (Volt.)

— *Faire un héritage*. Le recueillir.

— Les immeubles réels, comme terres, maisons. C'est l'héritage de ses pères. Vendre un héritage. Acheter un héritage. Améliorer un héritage. Faire valoir un héritage par ses mains. Acquérir un héritage. Enclore un héritage. Les limites d'un héritage. C'est un bienfait que le don d'un *héritage* si ample et si fertile. (Malh.) Tous les biens appartenaient originairement à tous les hommes en commun; ensuite, les plus forts furent établis par la nature même, comme les tuteurs des malheureux, et ce qu'ils eurent de trop ne fut que l'*héritage* de leurs frères confié à leur soin et à leur équité. (Mass.) Il fallut quitter ce toit paternel devenu l'*héritage* de mon frère. (Chateaub.)

— Se dit particulièrement du patrimoine, de ce qui se transmet de père en fils. L'héritage de mes pères est maintenant possédé par un étranger.

— Se dit d'un trône qui passe de roi en roi dans une même famille.

— Fig. Ce que nous transmettent nos aïeux. C'est un triste héritage qu'une maladie transmise par nos parents. Ne recevoir de ses ancêtres qu'un grand nom pour héritage. Savoir conserver l'héritage de gloire que l'on tient de ses aïeux. Cet héritage de haine se transmit jusqu'à la cinquième génération. Si nos descendants le veulent, ils pourront recueillir de nous un meilleur *héritage* que celui que nous avaient transmis nos aïeux. (Boiste.) Pour mes tristes enfants quel affreux *héritage!* (Rac.) Chercher au milieu des chrétiens cette paix qui devrait être leur *héritage*. (Massill.) Agité plus de l'avancement que de l'éducation de ses enfants, il leur laisse pour *héritage* ses agitations et ses inquiétudes. (Id.)

— J.-B. Rousseau l'a dit en ce sens des personnes :

> Cessez, cessez, *héritage* des vers,
> D'interroger l'auteur de l'univers.

— En style de l'Écriture. *L'héritage céleste*, *l'héritage du Seigneur*. La gloire éternelle. Les méchants n'auront point de part à l'héritage céleste, à l'héritage du Seigneur. Vous renoncez à l'*héritage* du Père céleste et au patrimoine éternel de Jésus-Christ. (Mass.)

— Se dit aussi de ceux qui suivent la loi du Seigneur, ou de ceux que l'on convertit à cette loi. S'immoler pour son nom et pour son *héritage*. (Rac.) Ces hommes apostoliques qui vont acquérir de nouveaux *héritages* à Jésus-Christ. (Fléch.) O vous, tendres agneaux, son plus cher *héritage!* (Boil.)

— Pays où demeurait le peuple choisi de Dieu. Le Seigneur, dit saint Louis en mourant, refuse sans doute à mes infidélités la consolation que j'avais tant souhaitée de délivrer son *héritage*. (Mass.) Seigneur, les nations ont envahi votre *héritage*, elles ont profané votre temple. (La Harpe.)

— Loc. prov. *Promesse de grand n'est pas héritage*. Il ne faut pas trop compter sur les promesses des grands seigneurs. || *Service de grand n'est pas héritage*. On n'est pas toujours assuré de faire fortune auprès des grands. || *Il faut se loger en Sologne et avoir un héritage en Beauce*. La Sologne est un pays où l'on vit à bon marché et la Beauce un pays très productif. || *Mettre la main à l'héritage*. Toucher la terre de la main pour ne pas tomber tout à fait.

— Anc. jurispr. *Héritage féodal*. Héritage qui était tenu en fief et qui relevait d'un seigneur suzerain. || *Héritage roturier*. Héritage qui était possédé à cens ou censive, à champart, terrage ou autres charges. || *Héritage serf*. Héritage qui relevait d'un seigneur laïque, et pour lequel on payait certaines redevances. || Les grandes chartes de Hainaut appellent *héritages masures* les biens ruraux sur lesquels on avait élevé des bâtiments d'habitation.

— Jurispr. *Bail d'héritage*. Bail à rente perpétuelle, ou à très long terme.

HÉRITANCE. s. f. S'est dit pour Hérédité.

HÉRITE. Hist. sainte. Descendant de Her, cinquième fils de Gad.

HÉRITÉ, ÉE. part. pass. du v. Hériter. S'empl. adjectiv. Fortune héritée. Talents hérités. Vice hérité. Maladie héritée.

* **HÉRITER**. v. n. 1re conj. (du lat. *hereditare*, même signif.). Recueillir une succession. Hériter de ses parents. L'avare *héritera* volontiers de toute une nation. (Boiste.)

— Devenir propriétaire d'une chose par droit de succession. Hériter d'une grande fortune, d'une grande succession. Hériter d'une maison, d'une bibliothèque. En *héritant* de leurs biens, il n'avait garde de désavouer leur nom. (Mass.) Voilà comme vous êtes, vous autres bourgeois! vous vivez au jour le jour; et quand vous avez *hérité* du bien de vos pères, vous laissez le gouvernement faire de vous tout ce qu'il lui plaît. (Marmier.)

— Se dit aussi de meubles qui nous restent par l'absence ou par la mort de quelqu'un. J'ai hérité d'un livre que m'a prêté un de mes amis qui est allé mourir aux Indes. On a laissé chez moi un manchon, j'en ai hérité.

— Fig. Hériter des vertus de ses pères. Hériter de la gloire de ses ancêtres. Hériter de la puissance de quelqu'un. Hériter de son ressentiment. Il faut avoir *hérité* des vertus de ses pères pour avoir le droit de jouir de leur gloire. (Boiste.) De votre injuste haine il n'a pas *hérité*. (Rac.) Cette noblesse manque et s'éteint en nous, dès que nous *héritons* du nom, sans *hériter* des vertus qui l'ont rendue illustre. (Mass.) C'eût été sans doute un grand bien que les enfants n'eussent pas *hérité* de l'infamie de leurs pères. (Rayn.) La réflexion *hérite* du temps. (Mme de Staël.)

— Absol.

> Votre oncle est mort! — Eh bien! — C'est affreux. — J'en
> Je l'estimais, il avait du mérite. [illegible]
> Oui, beaucoup. — Et de l'or? — Il laisse de [illegible]
> [illegible]
> — Que je vous plains, hélas! — Ranimez-vous, j'hérite.
> (SALLENTIN.)

— **HÉRITER**. v. a. Recevoir en héritage. Ne rien hériter de son père. Hériter de grands biens de ses parents.

— Par extens. C'est une maladie qu'il a héritée de sa mère.

— Fig. La vertu est le seul bien qu'il ait hérité de son père. Vous avez *hérité* ce nom de vos aïeux. (Rac.) Il avait *hérité* ces sentiments de son père. (Id.) La noblesse du chrétien consiste dans la grâce qu'il *hérite* de Jésus-Christ. (Massillon.) Il y a quelque chose dans le sang, dans la constitution, que les individus *héritent* de leurs parents, et qui les dispose au vice ou à la vertu. (De Valery.)

* **HÉRITIER, ÈRE**. s. Celui, celle que la loi appelle à recueillir une succession, qui hérite ou qui doit hériter de quelqu'un. Héritier naturel, légitime, testamentaire, universel, nécessaire. Héritier bénéficiaire, sous bénéfice d'inventaire. Héritier pur et simple. Contester la qualité d'héritier. Se porter héritier. Se porter pour héritier. Faire acte d'héritier. Être censé héritier. Héritier présomptif. Héritier en ligne directe, en ligne collatérale. Faire un héritier. Instituer un héritier. Faire institution d'héritier. Être héritier de quelqu'un. Principal héritier. Enfin mon père n'est plus, et je puis déclarer que vous êtes mon unique *héritier*. (Le Sage.)

> Cet illustre emploi
> Demande un roi lui-même, ou l'*héritier* d'un roi.
> (CORNEILLE.)

> Non, je ne comprends pas de plus charmant plaisir
> Que de voir d'*héritiers* une troupe affligée,
> Le maintien interdit et la mine allongée,
> Lire un long testament où, pâles, étonnés,
> On leur laisse un bonsoir avec un pied de nez.
> (REGNARD.)

— Se dit quelquefois par rapport à la chose dont on hérite. Héritier d'une grande fortune. Héritier présomptif de la couronne. Être héritier des biens et des droits d'une personne. La princesse qu'on reconnaît comme *héritière* de tant de royaumes. (Boss.) Charlemagne n'eut qu'à se dire l'*héritier* de l'empire, toute l'Italie fut à ses pieds. (E. Quinet.)

> Et de l'empire entier
> Il croyait quelque jour le nommer l'*héritier*. (RACINE.)

— Fig. Avoir un héritier de son nom, de sa puissance. Héritier de la vertu de ses ancêtres. Héritier des talents de son père. Conserve l'*héritier* de tes saintes promesses. (Racine.) *Héritier* d'une flamme criminelle. (Corneille.) De tous leurs sentiments cette noble *héritière* (Boil.) *Héritier* des vertus du plus grand des Romains. (Crébillon.) Recevez, père Abraham, dans votre sein, cette *héritière* de votre foi. (Bossuet.) L'enfant de tant de rois, l'*héritier* de la gloire de tant de siècles. (Mass.) Les vrais *héritiers* d'un grand homme sont ceux qui continuent son œuvre. (E. Renan.)

> Claude, l'habile *héritier* du pouvoir des Nérons,
> Préférait à la gloire un plat de champignons. (BERCH.)

— Se dit des enfants d'une personne, parce qu'ils sont ses héritiers naturels. Sa femme ne lui a point encore donné d'héritier. Voilà mon héritier. Ce prince n'ayant point laissé d'héritier, la couronne fut dévolue à son frère. L'empire vainement demande un *héritier*. (Rac.) Je suis reine, et n'ai point d'*héritier*. (Id.) Nous ne sommes point responsables des effets que produisent nos charmes; tant pis pour les familles dont nous plumons les *héritiers!* (Le Sage.) Les *héritiers* qui succèdent à la fortune de leurs parents, et qui ont des goûts entièrement opposés à ceux de leurs pères, peuvent se comparer à ces pièces de monnaie où chaque prince regarde du côté opposé à celui de son prédécesseur. (Noel.)

— Se dit particulièrement, au féminin, d'une fille unique qui doit hériter d'une grande succession. C'est une héritière, une riche, une grande héritière. Épouser une riche héritière.

— S'emploie en parlant des animaux. Racine le fils a dit en parlant du ver à soie : Tu laisses de ton art de nombreux *héritiers*. (Delille a dit en parlant de la génisse : Elle laisse en mourant de nombreux *héritiers*, pour une nombreuse postérité.

— Se dit quelquefois des choses.

> Tu fus, Lisbonne, ô sort barbare!
> Tu n'es plus que dans nos regrets;
> Un gouffre est l'*héritier* avare
> De ton peuple et de tes palais. (LEBRUN.)

— Loc. prov. *Faire son âme son héritière*. Laisser son bien à l'Église pour en obtenir des prières. || *Avoir affaire à la veuve et aux héritiers*. Se dit d'un homme qui a beaucoup d'affaires, ou qui est chargé de concilier des choses difficiles. || *Nul héritier que celui qui jouit*. Il ne faut compter sur un héritage que lorsqu'on le tient. || *Un troisième héritier ne jouit pas des biens mal acquis*.

— Droit cout. *Héritier des acquêts*. Le plus proche parent du défunt, absolument parlant, et celui qui lui succédait dans ses acquisitions. || *Héritier des propres*. Celui qui succédait aux propres, en sa qualité de plus proche parent du défunt, dans la ligne d'où ces propres étaient venus.

— Jurispr. *Héritier apparent*. Celui qui, n'étant pas héritier véritable, s'empare comme tel d'une succession, et en jouit ou en dispose comme si elle lui appartenait réellement. || *Héritier bénéficiaire*, *héritier sous bénéfice d'inventaire*. Héritier qui, n'ayant pas accepté purement et simplement, n'est tenu des dettes que jusqu'à concurrence de ce qu'il a recueilli dans la succession. || *Héritier fidéicommissaire*. Héritier institué pour rendre la succession à une autre personne. || *Héritier institué*. Celui qui est nommé par la volonté du défunt. || *Héritier irrégulier*. Successeur désigné par la loi, mais à qui la qualité d'héritier est refusée pour indignité, etc. || *Héritier légitime*. Héritier désigné par la loi. || *Héritier présomptif*. Le parent qui se trouve au degré le plus proche, et qui, par cette raison, est présumé devoir être héritier. || *Héritier pur et simple*. Héritier qui a accepté purement et simplement une succession, et qui est tenu indéfiniment de toutes les dettes de la succession. || *Héritier régulier*. Parent à qui les biens du défunt sont dévolus par la loi. || *Héritier testamentaire*. Héritier institué par testament.

— **HÉRITIER, ÈRE**. adj. Qui hérite, qui a rapport aux héritiers. Il fallait empêcher Constantinople de se croire *héritière* de Rome. (Montalembert.)

> Car telle est la gent *héritière*
> Vous lui laissez des morceaux d'or,
> Elle plaint au défunt le bûcher ou la bière.
> (LA MOTTE.)

HÉRITIER. s. m. (probabl. corrupt. d'*arêtier*). Couvr. Morceau en pointe.

HÉRITIÈRE. s. f. (de *L'Héritier*, n. pr.). Bot. Genre de sterculiacées, établi pour des arbres de l'Asie tropicale. || Syn. de **LACHNANTHE**, d'**HELLÉNIE** et de **TOFIELDIE**.

HÉRITINANDEL. s. m. Erpétol. Serpent très dangereux de Madagascar, dont la morsure est mortelle, si l'on ne peut boire à temps une décoction de l'antidesme alexitère.

HERLE. s. m. (*h* asp.). Ornithol. Nom vulgaire du harle.

HERM. s. m. V. **HERME**.

HERMAMMON. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ἄμμων, Ammon). Antiq. gr. Hermès portant la tête de Mercure accolée à celle de Jupiter Ammon.

HERMAN ou **HERMANN** (Armand-Martial-Joseph). Né à Saint-Pol (Artois), 1759-1795, fut substitut de l'avocat général du conseil supérieur de l'Artois, juge et président criminel du Pas-de-Calais. Il subit l'influence de Robespierre, qui le fit nommer président du tribunal révolutionnaire, 1793. Il fut envoyé à l'échafaud comme terroriste après la chute de Robespierre.

HERMANDAD. s. f. (et. esp., *hermandad*, fraternité, de *hermano*, frère). Hist. Sorte de confrérie que le peuple forma en Espagne, et particulièrement dans la Navarre, vers la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, pour se garantir du meurtre et du pillage, et purger le pays des brigands dont il était infesté. Plus tard, l'Hermandad, qu'on appelait communément *la Sainte-Hermandad*, ayant reçu la sanction royale, fut organisée administrativement et chargée du maintien de la haute police du royaume, et particulièrement de la recherche des voleurs et des assassins. Membres, archers de la Sainte-Hermandad. Main forte à la Sainte-Hermandad. A l'époque de la toute-puissance de l'inquisition, la Sainte-Hermandad devint l'auxiliaire de cette institution.

HERMANFROY ou **HERMANFRIED**. Dernier roi de Thuringe, assassina ses deux frères; mais Thierry, roi des Francs austrasiens, le fit précipiter du haut des murs de Tolbiac, 530, et réunit la Thuringe à ses États.

HERMANGARDE. Fille de Didier, roi des Lombards, et femme de Charlemagne, qui la répudia au bout d'un an.

— **HERMANGARDE**. Première femme de Louis le Débonnaire, dont elle eut Lothaire, Pépin et Louis le Germanique.

— **HERMANGARDE**. Fille de Louis II, roi d'Italie et empereur, née vers 859, épousa Boson, roi de la Bourgogne cisjurane, 879, devint veuve, 889, et alla mourir dans un couvent, après avoir gouverné pendant la minorité de son fils *Louis l'Aveugle*.

HERMANN. V. ARMINIUS.

— **HERMANN**, dit *Contractus*, à cause de l'état de paralysie où il vécut dès sa première jeunesse. Historien allemand, fut moine dans l'abbaye de Reichenau, 1013-1054. On a de lui une *Chronique* importante pour l'histoire de la fin du Xe siècle et du commencement du XIe siècle.

— **HERMANN**, de Luxembourg, dit *le Lorrain*. Fils de Gilbert, comte de Luxembourg, fut élu empereur, 1080, en opposition à Henri IV; mais, abandonné par son parti, il alla mourir dans un couvent, 1088.

— **HERMANN Ier**. Landgrave de Thuringe, mort en 1215, aima la poésie et protégea les poètes. Ce fut dans son château de la Wartbourg qu'eut lieu, 1207, le concours de *Minnesinger*, célèbre sous le nom de *Combat de la Wartbourg*.

HERMANN (Jean-Godefroi-Jacques). Célèbre philologue allemand, né à Leipzig, 1772-1848, professeur à l'université de cette ville, associé étranger de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France depuis 1835. Il est connu par ses éditions et par ses excellents travaux sur la langue grecque.

HERMANN (Charles-Frédéric). Philologue allemand, né à Francfort-sur-le-Mein, 1804-1855, professeur à Heidelberg, à Marbourg et à Gœttingue. Il avait acquis une vaste érudition, et a laissé de nombreux ouvrages sur la vie publique et privée des Grecs, la philosophie, la mythologie, la littérature des anciens.

HERMANNIACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'**HERMANNIÉ**.

HERMANNIE. s. f. (de *Hermann*, n. pr.). Bot. Genre de buettnériacées, type de la tribu des hermanniées, comprenant plus de quarante espèces qui croissent au Cap, et dont la plupart sont cultivées dans les jardins botaniques.

HERMANNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hermannie. || **HERMANNIÉES**. s. f. pl. Tribu de la famille des malvacées, ayant pour type le genre hermannie.

HERMANRIC. Roi des Goths, de la famille des Amales, 336-376, fit de nombreuses conquêtes; mais, vaincu par les Huns, il se tua de désespoir.

HERMANSTADT. (en hongrois *Nagy-Szeben*). Géogr. Ville des États autrichiens, capitale de la Transylvanie, ch.-l. du pays des Saxons, siège du gouvernement, à 580 kilom. S.-E. de Pesth, et 115 S.-E. de Klausenbourg, sur un affluent de l'Aluta. On y remarque une vaste cathédrale protestante, le palais national des Saxons, l'hôtel de ville, etc.; de nombreux établissements d'instruction et de bienfaisance, industries très variées; 25,000 hab.

HERMANUBIS. s. m. pr. *er-ma-nu-biss*; ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ἄνουβις, Anubis. Antiq. Hermès portant accolées les têtes de Mercure et d'Anubis.

— Myth. Divinité égyptienne que l'on représentait avec une tête de chien ou d'épervier sur un corps d'homme; elle tient à la main un caducée; d'autres fois elle est vêtue en habit de sénateur, tenant d'une main un caducée et de l'autre un sistre.

HERMAPHRODIE ou **HERMAPHRODISIE**. s. f. Syn. d'**HERMAPHRODISME**.

* **HERMAPHRODISME**. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ἀφροδίτη, Vénus). Didact. Réunion complète des deux sexes dans un seul individu. Cet état de choses est naturel dans beaucoup de plantes et d'animaux; mais parfois aussi chez ces derniers il résulte d'une anomalie qui fait que les conditions organiques des deux sexes se trouvent réunies d'une manière plus ou moins complète chez un même individu appartenant à une espèce où elles sont naturellement dévolues à des individus séparés.

— *Hermaphrodisme normal*. Coexistence naturelle des organes des deux sexes dans un même individu, comme dans la plupart des plantes et chez quelques entozoaires, annélides et mollusques. || *Hermaphrodisme anormal*. Déviation du type qui consiste dans la réunion, chez un même individu, des deux sexes ou de quelques uns de leurs caractères. Chez les vertébrés, l'hermaphrodisme est toujours anormal.

* **HERMAPHRODITE**. adj. 2 g. (étym., V. **HERMAPHRODISME**). Qui a les deux sexes. Animal hermaphrodite. Les vers de terre sont hermaphrodites. Les Baals *hermaphrodites* ne se dévoilent que pour nous seuls. (G. Flaubert.)

— Fig. L'hypocrite est l'épouvantable *hermaphrodite* du mal. (V. Hugo.) Le pouvoir municipal se trouva avoir un caractère double et contradictoire; ce fut un pouvoir *hermaphrodite*. (L. Blanc.)

— Alchim. Se dit du mercure, que les alchimistes regardaient comme susceptible de se multiplier, comme contenant en soi le mâle et la femelle.

— Bot. Se dit des fleurs qui renferment les organes des deux sexes, c'est-à-dire les étamines et le pistil. Fleurs hermaphrodites.

— **HERMAPHRODITE**. s. m. Personne qui a les deux sexes. Il n'y a point de parfaits hermaphrodites. Aussi l'*hermaphrodite* est-il une des chimères les plus ardemment caressées de l'antiquité idolâtre. (Th. Gaut.)

— B.-arts. On a des statues antiques d'hermaphrodites, couchées et efféminées, dans lesquelles se trouvent combinées les beautés de l'homme et de la femme. L'*Hermaphrodite* du Musée des antiques. (Acad.)

— Fig. Se dit d'un mot dont le genre n'est pas déterminé.

> Du langage français bizarre *hermaphrodite*,
> De quel genre te faire, équivoque maudite,
> Ou maudit? Car sans peine aux rimeurs hasardeux
> L'usage encor, je crois, laisse le choix des deux.
> (BOILEAU.)

— **HERMAPHRODITES**. s. m. pl. Mollusq. Sous-classe des gastéropodes, comprenant les espèces hermaphrodites avec accouplement réciproque. || Section de la classe des céphalophores, embrassant ceux qui ont les sexes distincts réunis sur un même individu. || Section de la classe des paracéphalophores, ou l'on

range ceux qui se suffisent à eux-mêmes dans l'acte de la reproduction.

HERMAPHRODITE. Myth. gr. Fils de Mercure et de Vénus. La nymphe Salmacis n'ayant pu s'en faire aimer obtint des dieux que son corps et celui d'Hermaphrodite seraient réunis en un seul être possédant les deux sexes.

HERMAPHRODITISME. s. m. Qualité d'un être hermaphrodite. Son *hermaphroditisme* (de Bacchus) caché se déclare, il a les deux sexes et il les affiche. (P. de St-Victor.)

HERMAPOLLON. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ἀπόλλων, Apollon). Antiq. Statue représentant un jeune homme entouré des attributs de Mercure et de ceux d'Apollon, c'est-à-dire le pétase et le caducée avec l'arc et la lyre. || Hermès supportant les têtes accolées de Mercure et d'Apollon.

HERMARPOCRATE. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ἁρποκράτης, Harpocrate). Antiq. Hermès supportant les têtes de Mercure et d'Harpocrate. Statue dans laquelle les attributs de Mercure sont réunis à ceux d'Harpocrate. Elle a des ailes aux talons et met le doigt sur la bouche.

HERMAS. s. m. (pron. *er-mass*). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant quatre ou cinq espèces qui croissent au Cap.

HERMAS ou **HERMEAS**. Philosophe chrétien, que l'on croit disciple de saint Paul, a laissé un ouvrage intitulé *le Livre du pasteur*, écrit vers l'an 92 de J.-C. C'est un des plus anciens monuments du christianisme. Il est rempli de révélations, de prophéties, de choses remarquables sur l'état et la discipline des premiers temps de l'Église.

HERMATHÈNE. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ἀθήνη, Minerve). Hermès qui portait la tête de Mercure accolée à celle de Minerve. || Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux de Minerve. On voit de ces figures ayant d'une part l'habit, le casque et l'égide de Minerve; et ce qui exprime Mercure, c'est le coq sous l'aigrette, les ailerons sur le casque, un sein d'homme et la bourse.

HERME. s. f. (étym. lat., *eremus*, désert). Cout. du Bourbonnais. Terre en friche qui n'appartenait à personne.

— Agric. Nom donné, dans le Midi, aux terres vagues ou laissées sans culture.

HERMÉES. s. f. pl. (du gr., Ἑρμῆς, Mercure). Antiq. gr. Fête de Mercure chez les Crétois. Pendant les hermées, les maîtres servaient leurs esclaves. || Fête de Mercure chez les Phénéates en Arcadie, chez les Cylléniens en Élide, et dans les gymnases d'Athènes.

HERMELIN (Samuel Gustave, baron). Minéralogiste suédois, né à Stockholm, 1744-1820, exécuta, ou fit exécuter à ses frais trente cartes géographiques détaillées des provinces de la Suède et de la Finlande. Il a laissé, en outre, plusieurs ouvrages sur l'industrie, l'histoire naturelle, etc., de quelques provinces de la Suède.

HERMELINE. s. f. Comm. Peau de martre zibeline.

HERMELLE. s. f. Annél. Genre de la famille des amphitrites, établi pour deux espèces dont l'une de la Méditerranée et l'autre de la mer des Indes.

HERMÉMITHRA. s. m. (étym. gr. Ἑρμῆς, Mercure; Μίθρας, Mithra). Antiq. Statue composée des têtes accolées de Mercure et de Mithra. || Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux de Mithra.

HERMENAULT (L'). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Fontenay-le-Comte (Vendée); 1,000 hab.

HERMÉNÉGILDE (Saint). Prince des Wisigoths, associé au trône d'Espagne par son père en 565, était arien; mais, après son mariage avec Ingonde, fille de Sigebert, roi des Francs, il embrassa la foi catholique. Sommé par son père de revenir à l'arianisme, il résista et préféra la mort. Il eut la tête tranchée. L'Église l'a mis au rang des saints. On l'honore le 13 avril.

***HERMÉNEUTIQUE**. adj. 2 g. (du gr. ἑρμηνεύω, j'explique). Philol. Se dit de tout ce qui concerne l'interprétation d'un texte, et s'emploie dans ce sens comme synonyme d'EXÉGÉTIQUE. Sous le rapport critique et herméneutique.

— S'empl. plus particulièrement en parlant de l'Écriture sainte. *L'art herméneutique*. L'art d'interpréter les livres sacrés.

— En jurisprudence, le mot *herméneutique* est également employé pour désigner l'interprétation des sources du droit.

— HERMÉNEUTIQUE. s. f. Règle pour expliquer l'Écriture sainte. L'*herméneutique* sacrée. (Acad.)

HERMENT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); 550 hab.

HERMÉRACLE. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ἡρακλῆς, Hercule). Antiq. Hermès supportant la tête de Mercure accolée à celle d'Hercule. || Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux d'Hercule. C'est un Hercule tenant d'une main la massue, et de l'autre la dépouille du lion. Il a la forme humaine jusqu'à la ceinture, et le reste se termine en colonne carrée.

HERMÉROS. s. m. (pr. *er-mé-ross*; ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ἔρως, Amour). Antiq. Statue représentant un jeune homme avec les attributs de Mercure et ceux de l'Amour. || Hermès surmonté de la tête de Mercure et de celle d'Éros.

***HERMÈS**. s. m. (pr. *er-mess*; du gr. Ἑρμῆς, Mercure). Sculpt. Gaine portant une tête de Mercure. Les anciens plaçaient des hermès dans les carrefours. On a fait beaucoup d'hermès avec deux têtes accolées. Les termes des Romains ressemblent beaucoup à ces hermès des Grecs. Elle se tenait auprès du lit, plus droite qu'un *hermès*, et les paupières baissées. (G. Flaubert.)

— Se dit en général d'une statue de Mercure.

— Fig. La postérité s'arrêtera involontairement devant ce grand règne, placé sur les routes de l'histoire comme un *hermès* à deux faces, dont l'une offre toutes les séductions, et l'autre tous les dégoûts du pouvoir absolu. (Lemontey.)

— Astron. La vingt-sixième tache de la lune.

— Moll. Genre de coquilles univalves, établi pour une espèce auparavant confondue avec les cônes.

HERMÈS. Myth. gr. Nom grec de Mercure, sous lequel il présidait particulièrement aux sciences et à l'industrie.

— Iconol. Comme dieu de l'éloquence, Hermès était représenté sous la figure d'un homme, de la bouche duquel sortaient comme de petites chaînes qui se rendaient dans les oreilles d'autres figures humaines, pour marquer qu'il enchaînait les auditeurs par la force de ses discours.

— HERMÈS, surnommé *Trismégiste*. Nom donné par les Grecs au dieu égyptien Thoth. Il était regardé comme l'inventeur de la chimie et même de toutes les sciences, et l'on prétendait qu'il avait confié aux prêtres égyptiens le dépôt de ses opérations mystérieuses. On lui attribue une foule d'ouvrages sur la religion et les sciences. Tout autorise à conclure que l'Hermès Trismégiste était une personnification du sacerdoce égyptien. L'ordre des prêtres, dans lequel s'effaçait toute individualité, se plaisait à confondre les travaux de tous sous un nom unique, symbole de la puissance sacerdotale. C'est en ce sens qu'Hermès était le confident des dieux, leur messager, l'interprète de leurs décrets, le conducteur des âmes, etc. On le représentait avec une tête d'épervier comme Horus.

— Alchim. *L'art d'Hermès*. La pierre philosophale. || *Le minéral d'Hermès*. Le mercure.

HERMÉSIANAX. Poète élégiaque grec, né à Colophon. Il vivait du temps de Philippe et d'Alexandre. Il écrivit, vers l'an 336 av. J.-C., trois livres d'élégies adressées à sa maîtresse, et qu'on ne connaît que par quelques extraits conservés par Athénée.

HERMÉSIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des hermésiens.

HERMÉSIAS. s. m. Bot. Syn. de BROWNÉE.

HERMÉSIE. s. f. Bot. Syn. d'ALCHORNÉE.

HERMÉSIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte de libéraux fondée en Westphalie par Hermes, théologien du XVIII^e siècle.

HERMÉSITE. s. f. (étym. gr., Ἑρμῆς, Mercure). Minér. Panabase mercurifère.

HERMÉTICITÉ. s. f. État d'une chose hermétiquement fermée. Derrière le chevet, caché par une pierre qui le refermait avec une *herméticité* presque parfaite, était un trou, et dans ce trou une échelle de corde longue de vingt-cinq à trente pieds. (Alex. Dumas.)

HERMETIE. s. f. (pron. *er-mé-ci*). Entom. Genre de diptères de la famille des brachocères, établi pour quatre espèces de l'Amérique méridionale.

***HERMÉTIQUE**. adj. 2 g. (d'*Hermès*, qu'on en supposait l'inventeur). Alchim. S'est dit de ce qui avait rapport à la science du grand œuvre, c'est-à-dire aux recherches et à la connaissance de la transmutation des métaux et de la médecine universelle. Science hermétique. Philosophie hermétique. Œuvre hermétique. Chimie hermétique. J'y viendrai sans doute à ce grand œuvre *hermétique*, étant tout à fait dans la voie. (Gér. de Nerval.)

— Qui a rapport à la philosophie d'Hermès.

— *Science, philosophie hermétique*. Science, philosophie basée sur la connaissance du grand œuvre et sur l'alchimie.

— Fig. La recherche du bonheur est pour nous la science *hermétique*; nous jetons tout dans le creuset pour l'obtenir. (Boiste.)

— *Livres hermétiques*. Les livres que l'on attribue à Hermès. || Les ouvrages qui traitent de l'alchimie, de la transmutation des métaux, etc.

— *Médecine hermétique*. Système de médecine qui rapportait toutes les causes à des principes chimiques.

— *Fermeture hermétique*. Fermeture parfaite, que l'on obtient en scellant de sa propre matière les bords du vase que l'on veut clore. || *Appareils hermétiques*. Appareils dont la fermeture est parfaite. || *Sceau hermétique*. Fermeture hermétique.

— Archéol. Se dit des colonnes surmontées d'un Hermès.

— Archit. *Colonne hermétique*. Colonne qui a une tête d'homme au lieu de chapiteau.

***HERMÉTIQUEMENT**. adv. (rad. *hermétique*). Chim. Se dit de la manière de boucher un vase, qui consiste à le sceller de sa propre matière, par le moyen du feu, de façon que rien ne puisse en sortir, pas même les substances les plus volatiles. Vaisseau scellé hermétiquement.

— Par extens. Se dit en parlant de tout ce qui est bien fermé. Cela est fermé hermétiquement. Un vase hermétiquement fermé. Fenêtre fermée hermétiquement.

— Fig. Jamais rien de si *hermétiquement* bouché (que d'Aguesseau) en fait de finances, ni de si incapable d'y rien entendre. (Saint-Simon.)

— Par extens. Le Caire est la ville du Levant où les femmes sont encore le plus *hermétiquement* voilées. (Gér. de Nerval.)

HERMI. s. m. Ornith. Nom vulgaire de la marouette dans le département des Deux-Sèvres. Hermi jaune. On l'appelle aussi *plussier*.

HERMIAS. Souverain d'Atarne et d'Assos (Mysie), né en Bithynie, vivait en 350 av. J.-C. Il fut mis à mort, 345 av. J.-C. Aristote, dont il avait été le disciple et l'ami, et qui épousa sa sœur ou sa fille adoptive, a consacré une ode à sa mémoire.

— HERMIAS. Philosophe chrétien du II^e siècle, connu par son ouvrage : *Dérision des philosophes païens*, contre l'insuffisance de la philosophie ancienne et ses contradictions sur toutes les questions importantes.

— HERMIAS. Philosophe platonicien du V^e siècle, né à Alexandrie.

HERMIATITE. s. m. Hist. relig. Synon. d'HERMIEN.

HERMIEN. s. m. Hist. relig. Disciple d'Hermias, qui vivait en Galatie, et qui enseignait les doctrines du philosophe Seleucus. Ces mêmes disciples sont aussi appelés *hermiatites*.

HERMIES. Géogr. Bourg du cant. de Bertincourt, arr. d'Arras (Pas-de-Calais); 2,600 h.

* **HERMINE**. s. f. (ét. lat., *armenius*, arménien, parce que c'est de l'Arménie que l'on tirait l'hermine au moyen âge). Mamm. Petit quadrupède carnassier du genre des martres, qui habite les régions du Nord et dont le poil est très fin. Il est d'un rose marron en été, et fort blanc en hiver, à l'exception du bout de la queue, qui reste d'un noir foncé dans toutes les saisons. Peau d'hermine. Fière de sa blancheur, là s'égare l'*hermine*. (Roucher.)

— Fourrure que l'on fait de la peau d'hermine. Manteau doublé d'hermine. Robe fourrée d'hermine. Sans sortir de leur lit, plus doux que leurs *hermines*. (Boil.)

— Fig. Delille l'a dit du poil de la chatte :

> Là je voudrais te voir...
> Ou bien le dos en voûte et la queue ondoyante,
> Offrir ta douce *hermine* à ma main caressante.

— Fig. Se dit de ce qui est fort blanc. Votre peau est d'une *hermine*. (Volt.)

— L'hermine est considérée comme le symbole de la pureté. On dit : *Une robe d'hermine* pour désigner une innocence sans tache.

— Blas. Une des deux fourrures du blason, qui présente un fond blanc semé de mouchetures noires. Les ducs de Bretagne portaient d'hermine. || *Contre-hermine*. Fourrure héraldique qui présente des mouchetures blanches sur fond noir.

— Entom. Papillon nommé aussi *queue-fourchue*.

— Hist. *Ordre de l'Hermine*. Ordre chevaleresque institué en Bretagne par Jean IV, en 1381. || Ordre militaire institué à Naples, en 1464, par le roi Ferdinand.

— Moll. Nom marchand d'une espèce de cône.

HERMINE (Sainte-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée); 1,900 hab.

* **HERMINÉ, ÉE**. adj. Fourré d'hermine. Robe herminée.

— Blas. Se dit d'un fond d'argent moucheté de noir, comme les fourrures d'hermine.

— Manég. *Balzane herminée*. Balzane marquée de taches noires.

— HERMINÉE. s. f. Entom. Nom donné à une espèce de phalène.

HERMINER. v. a. 1^re conj. Fourrer d'hermine.

* **HERMINETTE**. s. f. Technol. V. ERMINETTE.

HERMINIE. s. f. Entomol. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des pyralites, établi pour huit espèces européennes, dont la plus remarquable se trouve aux environs de Paris.

HERMINIÈRE. s. f. (d'*Herminier*, n. pr.). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour un petit arbuste de la Sénégambie.

HERMINION. s. m. Bot. Genre d'orchidées, tribu des ophrydées, dont l'espèce type croît en Europe. || Division établie dans le genre elléborine.

HERMINITE. s. f. (dimin. d'*hermine*). Blas. Fond blanc tacheté de noir, avec un mélange de rouge dans chaque tache noire. Selon certains héraldistes, Fond jaune tacheté de noir qu'a été plus exactement appelé *or semé d'hermines de sable*.

HERMINIUM. s. m. Bot. V. HERMINION.

HERMIONE. s. f. Entom. Espèce de papillon de la division des faunes. On l'appelle aussi *ermite*.

— Annél. Section du genre aphrodite.

— Bot. Section du genre narcisse.

HERMIONE. Géogr. anc. Ville de l'Argolide, avait un port sur le golfe Argolique et un beau temple de Cérès.

HERMIONE. Myth. gr. V. HARMONIE.

— HERMIONE. Temps hér. Fille de Ménélas et d'Hélène, dut épouser Pyrrhus, fils d'Achille, qui lui préféra Andromaque, sa captive. Après l'assassinat de ce prince, elle épousa Oreste ou Diomède.

— HERMIONE. La 121^e planète télescopique, découverte le 12 mai 1872 par M. Watson.

HERMIONITE. s. m. Hist. relig. Synon. d'HERMIEN.

HERMIONS. s. m. pl. Géogr. Peuple de l'ancienne Germanie.

* **HERMITAGE**. s. m. V. ERMITAGE.

HERMITAGE (L'). Géogr. Coteau de France (Drôme), sur la rive gauche du Rhône, à 18 kilom. N. de Valence, produit des vins très estimés.

* **HERMITE**. s. m. V. ERMITE.

HERMITHRA. s. m. Antiq. V. HERMÉMITHRA.

HERMOBOTANE. s. m. (étym. gr., Ἑρμῆς, Mercure; βοτάνη, plante). Bot. Nom ancien de la quintefeuille et de la mercuriale.

HERMOCOPIDE. s. m. (étym. gr., Ἑρμῆς, Mercure; κόπτω, je coupe). Antiq. Celui qui mutilait les Hermès placés dans les carrefours.

HERMOCRATE. Général et homme d'État syracusain, rendit d'éminents services à son pays, surtout pendant le siège de Syracuse par les Athéniens, 413 av. J.-C. Banni en 409, il périt en voulant rentrer de force à Syracuse.

HERMODACTE. s. m. (étym. gr., Ἑρμῆς, Mercure; δάκτυλος, doigt). Bot. Nom de quelques plantes, appartenant, selon les uns, au genre colchique, et, selon les autres, à la famille des iridées. || Tubercule de ces plantes employé en médecine et apporté à Marseille des échelles du Levant. || *Faux hermodacte*. Nom donné à la dent-de-chien, à la quintefeuille, à une variété de cyclame à petite racine, etc. On dit aussi *hermodatte*.

HERMODACTYLE. s. f. Bot. Syn. d'HERMODACTE et d'IRIS.

HERMODE. Myth. scand. Dieu scandinave, fils d'Odin et frère de Balder. Il descendit aux enfers pour en aller retirer son frère, qui avait été tué.

HERMODORE. Philosophe grec d'Éphèse, fut banni de sa patrie, sous l'accusation d'impiété, l'an 450 av. J.-C., et se retira à Rome. Il coopéra à la rédaction de la loi des Douze Tables.

— HERMODORE. Architecte grec, vivait à Rome vers l'an 104 av. J.-C.

HERMOGÈNE. Célèbre rhéteur grec, né à Tarse (Cilicie), vers le milieu du II^e siècle ap. J.-C. Dès l'âge de quinze ans, il était déjà vanté comme un orateur de premier ordre et Marc-Aurèle voulut l'entendre; à vingt-cinq ans, il perdit la mémoire. Il reste de lui cinq traités : *Sur les Points et Questions qu'un orateur doit prendre en considération*; *Sur l'Invention*; *Sur les Figures oratoires*; *Sur la Méthode*; les *Modèles d'exercices oratoires*.

— HERMOGÈNE ou HERMOGÉNIEN. Jurisconsulte romain, sous Honorius et Théodose II, auteur du *Codex* qui porte son nom.

HERMOGÉNIEN. s. m. Hist. relig. Disciple d'Hermogène, sectaire qui rejetait la Trinité, mêlait certaines doctrines stoïciennes aux dogmes du christianisme et qui, admettant l'éternité de la matière, ne donnait à Dieu que le rôle d'organisateur et non celui de créateur.

— HERMOGÉNIEN. adj. m. Philol. Se dit d'un supplément ajouté au code grégorien par le jurisconsulte Hermogène, sous Constantin. Le code hermogénien.

HERMOGLYPHE. s. m. (étym. gr., Ἑρμῆς, statue de Mercure; γλύφω, je grave). Antiquit. Graveur d'inscriptions sur la pierre, sur le marbre.

HERMOGRAPHIE. s. f. (étym. gr., Ἑρμῆς, Mercure; γράφω, j'écris). Didact. Description de la planète de Mercure.

HERMOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hermographie.

HERMOLAÜS. Jeune Macédonien qui conspira contre Alexandre pour se venger d'un injuste châtiment; ayant été découvert, il subit la mort avec courage, 328 av. J.-C.

HERMON. Géogr. anc. Chaîne de montagnes de l'ancienne Palestine, au S. du mont Thabor. Auj. *Djebel-el-Scheik*.

HERMONDURE. s. m. Géogr. V. HERMUNDURE.

HERMONTHIS. Géogr. anc. Ville de la Thébaïde, au S.-O. et près de Thèbes. Auj. *Ermenth*. Belles ruines.

HERMONTHITE. adj. m. Myth. anc. Surnom de Jupiter, dans la ville d'Hermonthis, en Égypte.

HERMOPAN. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Πάν, Pan). Antiq. Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux de Pan. || Hermès qui porte accolées la tête de Mercure et celle de Pan.

HERMOPOLIS (*Magna*). Géogr. anc. Ville

d'Égypte, dans l'Heptanome. Aujourd'hui *Akhmounein*.

— HERMOPOLIS *Parva*. Ville de la Basse-Égypte, sur le canal d'Alexandrie. Auj. *Damanhour*.

— HERMOPOLIS. Ville du royaume de Grèce, sur la côte E. de l'île de Syra; une des stations de la navigation à vapeur. Évêché catholique; 21,000 hab.

HERMOSIRIS. s. m. (pr. *er mo-zi-riss*; ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; Ὄσιρις, Osiris). Antiq. Hermès supportant la tête de Mercure et celle d'Osiris accolées. || Statue qui réunit les attributs de Mercure et ceux d'Osiris, c'est-à-dire une tête d'épervier, symbole d'Osiris, et un caducée à la main, attribut de Mercure.

HERMOTIME *de Clazomène*. Philosophe grec, qui vivait vers 500 av. J.-C. Aristote prétend qu'il émit avant Anaxagore l'idée que l'esprit (νοῦς, *mens*) était la cause de toutes choses.

HERMULES. s. m. pl. (du gr. Ἑρμῆς, Mercure). Antiq. rom. Deux petites statues de Mercure attachées ensemble par une chaîne. On les plaçait aux barrières du cirque pour empêcher les chevaux de partir avant le signal.

HERMUNDURE. s. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de la Germanie, au nord du Danube, entre l'Elbe, la Saale et l'Unstrut.

HERMUPOA. s. m. (ét. gr., Ἑρμῆς, Mercure; πόα, herbe). Bot. Genre d'arbres de l'Amérique tropicale paraissant appartenir à la famille des capparidées.

HERMYIE. s. f. Entom. Syn. d'HÉMYDE.

HERNANDEZ (Grégoire). Sculpteur espagnol, né en Galicie, mort vers 1614. Les sujets du Calvaire de Valladolid, véritables chefs-d'œuvre de l'art, sont son ouvrage.

HERNANDIACÉ. adj. Bot. Synon. d'HERNANDIÉ.

HERNANDIE. s. f. (de *Hernandez*, nom pr.). Botan. Genre d'arbres, type de la famille des hernandiées, comprenant plusieurs espèces de l'Asie et de l'Amérique tropicales.

HERNANDIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hernandie. || HERNANDIÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre hernandie.

HERNANDIER. s. m. Bot. Syn. d'HERNANDIE.

HERNHUTE, HERNHUTISME. V. HERNUTES, HERNUTISME.

* **HERNIAIRE.** adj. 2 g. (*h* asp.). Chir. Qui appartient, qui a rapport aux hernies. Tumeur herniaire.

— *Sac herniaire.* Portion du péritoine entraînée dans la hernie.

— *Chirurgien herniaire.* Chirurgien qui se livre particulièrement au traitement des hernies, des descentes.

— *Bandage herniaire.* Bandage destiné à contenir une hernie.

— HERNIAIRE. s. f. Bot. Genre de la famille des caryophyllées illécébrées, établi pour des herbes ou arbrisseaux dont on connaît une quinzaine d'espèces des climats tempérés de l'ancien continent.

HERNIARINE. s. f. Chim. Principe cristallin retiré de la herniaire.

* **HERNIE.** s. f. (*h* asp.; du lat. *hernia*, même significat.). Chir. Tumeur molle, ordinairement élastique, sans changement de couleur à la peau, située à la circonférence ou à la surface de l'une des cavités splanchniques, et formée par la sortie partielle ou totale de quelqu'un des viscères qui y sont contenus. Hernie du cerveau, du poumon. Hernies abdominales, inguinales, crurales, etc.

— Ne se dit vulgairement que des hernies abdominales ou descentes. Être sujet à la hernie. Avoir une hernie. Être incommodé d'une hernie.

— *Réduire une hernie.* Repousser, faire rentrer le viscère à sa place naturelle.

— Pathol. *Hernie charnue.* Nom que quelques auteurs ont donné au sarcocèle. || *Hernie étranglée.* Celle où la partie du viscère se trouve serrée par la constriction de l'anneau qui l'entoure. || *Hernie humorale.* Nom qu'on donne quelquefois à la chaude-pisse tombée dans les bourses. || *Hernie périnéale.* Celle dans laquelle l'intestin sort en avant du rectum et fait saillie au périnée. || *Hernie de Vénus.* Gonflement syphilitique du testicule.

HERNIÉ, ÉE. adj. (*h* asp.). Pathol. Se dit d'une partie qui fait hernie. Viscère hernié. Intestin hernié.

HERNIER. s. m. Mar. Morceau de bois cylindrique, suspendu par une poulie fixée à sa partie supérieure, et percé d'un certain nombre de trous dans lesquels passent les bouts de ligne ou petits cordages destinés à soutenir la toile d'une tente.

HERNIEUX, EUSE. adj. et s. (*h* asp.). Atteint d'une hernie. Dites-en autant à un goutteux, à un *hernieux*. (Montaigne.)

— Qui est de la nature des hernies.

* **HERNIOLE.** s. f. (*h* asp.; rad. *hernie*). Bot. Petite plante à fleurs verdâtres, qu'on appelle aussi *turquette* ou *herniotère*, qu'on préconisait autrefois contre les hernies, les plaies et les ulcères. || Syn. de HERNIAIRE.

HERNIOPONCTURE. s. f. Chir. Ponction que l'on pratique sur les hernies à l'aide d'un trocart capillaire.

HERNIOTOMIE. s. f. (ét. fr., *hernie*; gr. τομή, incision). Chirurg. Opération de la hernie étranglée.

HERNIQUES. s. m. pl. Géogr. Peuple sabin établi dans le Latium. La principale ville des Herniques était Anagnia.

HERNŒSAND. Géogr. Ville et port de Suède, sur la côte occidentale de l'île d'Hernœ, golfe de Bothnie, à 465 kil. N. de Stockholm; ch.-l. du lan de ce nom. Évêché; 2,300 hab. — Le lan, appelé aussi *West*[-]*Norrland*, a 25,046 k. carrés et 170,000 hab. Vins, produits manufacturés, exportation de bétail, importation de céréales.

* **HERNUTES.** s. m. pl. (*h* asp.; de *Herrenhut*, nom géograph.). Hist. relig. Sectaires chrétiens qui forment entre eux une espèce de société religieuse, et qui se distinguent par une grande pureté de mœurs. Les hernutes sont répandus dans le nord de l'Allemagne. On les appelle aussi *frères moraves*.

HERNUTISME. s. m. (*h* asp.). Hist. relig. Doctrine des hernutes.

— Manière de vivre que suivent les hernutes. Le hernutisme est une association à la fois religieuse et industrielle: les produits du travail s'y répartissent entre tous les travailleurs; mais la société centrale possède seule les capitaux et les bâtiments.

HÉRO. s. m. (de *Héro*, nom myth.). Entom. Nom de deux espèces de papillons du genre satyre.

HÉRO. Prêtresse de Vénus à Sestos. Aimée par Léandre, elle allumait chaque nuit un fanal au haut d'une tour, tandis que son amant traversait à la nage le détroit d'Abydos, qui les séparait. Léandre s'étant noyé pendant ce trajet, Héro désespérée se jeta dans la mer.

HÉROALECTORE. adj. Ornith. Syn. d'HÉROALECTORIDE.

HÉROALECTORIDE. adj. 2 g. (ét. gr., ἐρωδιός, héron; ἀλέκτωρ, coq). Ornithol. Qui tient du héron et du coq. || HÉROALECTORIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui se rapprochent des hérons et des gallinacés.

HÉROCHIES. s. f. pl. (*h* asp.). Antiq. Fête grecque dans l'île de Crète.

HÉRODE, dit *le Grand* ou *l'Ascalonite*. Roi des Juifs, né à Ascalon, 72 av. J.-C., mort 1 après J.-C., était le second fils de l'Iduméen Antipater. Le sénat romain le nomma roi de la Judée, 40; il chassa Antigone qui avait renversé Hyrcan II, et fit mourir l'usurpateur, le neveu de celui-ci, Aristobule, et jusqu'au vieil Hyrcan. Sa femme Marianne périt victime de sa jalousie; il fit également mourir les deux fils qu'il en avait eus. Il étouffa dans le sang les révoltes des Juifs soulevés contre l'espèce de culte qu'il voulut rendre à Auguste; enfin, le meurtre de trois autres de ses fils, qu'il accusa de conspiration, couronna dignement cette suite de crimes. || HÉRODE-ANTIPAS. Fils du précédent, fut tétrarque de la Pérée et d'une partie de l'Iturée, bâtit *Tibériade*, épousa sa nièce Hérodiade, fit, pour lui complaire, mourir saint Jean-Baptiste, et alla finir avec elle ses jours en Espagne, sur l'ordre de Caligula. Ce fut devant lui que Pilate renvoya Jésus. || HÉRODE-AGRIPPA Ier. Petit-fils d'Hérode le Grand, né 11 av. J.-C., mort en 44 de l'ère chrétienne. Roi de Judée, par la grâce de Caligula, 37, il fut le premier persécuteur des chrétiens. || HÉRODE. Fils d'Aristobule et frère du précédent, mort 48 ap. J.-C. Il reçut de l'empereur Claude le royaume de Chalcis et la dignité prétorienne. En 44, il succéda à son frère dans la surveillance du temple de Jérusalem. || HÉRODE-AGRIPPA II. Roi des Juifs, fils d'Hérode-Agrippa Ier, 30-100 ap. J.-C., fut élevé à Rome. À la mort du roi de Chalcis Hérode, 48 après J.-C., Claude lui donna cette province avec la surintendance du temple de Jérusalem. Il assista, dans l'armée de Titus, à la prise de Jérusalem, 70 ap. J.-C.

— HÉRODE-ARCHÉLAUS. V. ARCHÉLAUS.

— HÉRODE-ATTICUS (Tiberius Claudius). Né à Marathon, 104-180, fut un rhéteur célèbre, et eut pour élève Marc-Aurèle. Antonin le nomma consul, 143. Il orna Athènes d'un stade en marbre blanc, d'un magnifique théâtre, releva plusieurs villes de la Grèce, eut l'idée de couper l'isthme de Corinthe, et mérita par son éloquence la plus grande réputation. Ses ouvrages sont perdus.

— Le premier des Hérodes était souvent appelé *le vieux Hérode*; cela a donné lieu à la locution *Vieux comme Hérode*, en parlant d'une chose fort ancienne.

— *Renvoyer d'Hérode à Pilate.* Se dit quelquefois abusivement pour Renvoyer de Caïphe à Pilate.

HÉRODIADE. Petite-fille d'Hérode le Grand, épousa ses deux oncles, Hérode-Philippe, puis Hérode-Antipas. C'est elle qui obtint la mort de saint Jean-Baptiste.

HÉRODIANISME. s. m. Hist. relig. Doctrine des hérodiens; elle se rapprochait beaucoup des doctrines des sadducéens.

HÉRODIAS. s. m. (pr. *é-ro-di-ass*; du gr. ἐρωδιός, héron). Ornith. Section du genre héron, ayant pour type le héron cendré d'Afrique.

HÉRODIEN, ENNE. adj. (du gr. ἐρωδιός, héron). Ornith. Qui ressemble à un héron. || HÉRODIENS. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui comprend les hérons et les genres voisins.

HÉRODIEN. Historien grec, né à Alexandrie, vivait dans le IIIe siècle ap. J.-C. Il entreprit d'écrire en grec l'histoire des empereurs romains depuis la mort de Marc-Aurèle, 180, jusqu'à l'avènement de Gordien, 238. Son ouvrage, malgré des défauts, ne manque ni d'impartialité ni de véracité. De nombreuses éditions en ont été faites.

— HÉRODIEN. Grammairien grec célèbre, du IIe siècle ap. J.-C., né à Alexandrie. On a de lui plusieurs traités sur la langue grecque dont les anciens faisaient grand cas.

* **HÉRODIENS.** s. m. pl. Hist. relig. Sectaires juifs, ainsi nommés du roi Hérode, qui était leur chef, et qu'ils regardaient comme le Messie.

HÉRODION. adj. et s. Ornith. Syn. d'HÉRODIEN.

HÉRODORE *le Pontique*. Mythographe et géographe grec du Ve siècle av. J.-C., né à Héraclée, dans le Pont. Il est l'auteur de deux ouvrages: l'un sur la vie légendaire d'Hercule, et l'autre sur le voyage des Argonautes. Ce qui en reste figure dans la Bibliothèque grecque de A.-F. Didot.

HÉRODOTE, surnommé *le Père de l'histoire*. Né à Halicarnasse (Asie Mineure), dans la dernière moitié du Ve siècle av. J.-C., mort âgé d'environ soixante-dix-sept ans. Pour échapper à la tyrannie de Lygdamis, il se réfugia à Samos; puis fit de longs voyages en Europe, en Asie, en Afrique, étudiant partout, avec un soin scrupuleux, l'histoire, les traditions, les lois, les mœurs, les connaissances des peuples qu'il visitait. Au retour de ses nombreux voyages, il paraît avoir résidé quelque temps à Athènes, et fit partie d'une colonie envoyée à Thurium, dans la Grande-Grèce, 444 av. J.-C.; il y passa le reste de sa vie. Des 9 livres des *Histoires*, les 4 premiers sont consacrés à faire connaître les différents peuples qui prirent part à la grande lutte, entre les Perses et les Grecs, que racontent les 5 derniers livres.

HÉROÏCITÉ. s. f. Néol. Qualité de ce qui est héroïque. Héroïcité sublime. Ne se dit guère que des vertus des saints.

* **HÉROÏ-COMIQUE.** adj. 2 g. (*h* asp.). Litt. Qui tient de l'héroïque et du comique. Un poème héroï-comique. Des poèmes héroï-comiques. Le Lutrin est un poème *héroï-comique*. (Acad.)

* **HÉROÏDE.** s. f. (ét. gr., ἡρωΐς, fait de ἥρως, héros). Litt. Épître en vers composée sous le nom de quelque héros ou personnage fameux. Les *héroïdes* d'Ovide. (Acad.) L'insipide genre des *héroïdes* occupe toujours quelques-uns de nos poètes sans nom. (Grimm.) Il semble qu'on ait consacré l'*héroïde* uniquement à l'amour. C'est resserrer dans des limites trop étroites un genre qui peut s'étendre bien plus loin. (La Harpe.)

HÉROÏDES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que les Delphiens célébraient tous les neuf ans, en mémoire de l'enlèvement de Sémélé au ciel.

HÉROÏFIER. v. a. 1re conj. (*h* asp.). *Je héroïfie, nous héroïfions. Je héroïfiais, nous héroïfiions, vous héroïfiiez*, etc. Burl. Mettre au rang des héros. Il est vrai que peut-être un seigneur que j'aurais *héroïfié* à tout hasard dans mon épître dédicatoire, m'aurait régalé d'un: Je vous remercie bien articulé, et de quelque embrassade un peu vive. (Trév.)

* **HÉROÏNE.** s. f. (du gr. ἡρωίνη). Femme courageuse, qui a de l'élévation et de la noblesse dans les sentiments, dans la conduite. C'est une héroïne. La révolution eut ses *héroïnes* et ses furies. (Boiste.) Vous pourrez hardiment mépriser la mort, à l'exemple de notre *héroïne* chrétienne. (Boss.) Cessons de penser à notre *héroïne*, pour admirer la tendresse et la piété d'une illustre fille. (Fléchier.) La célèbre Amélie de Hanau, landgrave douairière, l'*héroïne* de son temps, entretenait, à l'aide de quelques subsides de la France, une armée de dix mille hommes. (Volt.)

> Élevé dans le sein d'une chaste *héroïne*,
> Je n'ai point de mon sang démenti l'origine. (RACINE.)

— Femme qui joue le principal rôle dans un roman, dans un conte, dans une pièce de théâtre, etc. Notre *héroïne* n'était pas insensible, mais elle savait régner sur ses passions. (Mlle L'Héritier.) Je vais vous charmer en vous apprenant que l'*héroïne* est une Française. (Mérimée.)

— Par extens. Se dit aussi de la femme qui a joué un rôle important dans un événement réel. Cette dame a été l'héroïne d'une aventure bien ridicule.

— S'emploie quelquefois adjectiv. C'était une femme entreprenante, inébranlable, *héroïne*. (Volt.)

* **HÉROÏQUE.** adj. 2 g. Qui appartient au héros ou à l'héroïne. Vertu héroïque. Courage héroïque. Actions héroïques. Sentiments héroïques. Patience héroïque. Dessin héroïque. Qualité héroïque. Exploits héroïques. Tant d'*héroïques* facultés ne sont pas anéanties, mais suspendues. (J.-J. Rouss.) Il y a un côté respectable et frappant de notre religion, c'est le pardon toujours *héroïque* des injures. (Volt.) Les uns regardaient ce meurtre comme un acte *héroïque*, les autres comme un forfait. (Barth.) Qu'est-ce qu'une action *héroïque*? C'est une action utile et généreuse, et que cependant le devoir n'exige pas. (Mme de Genlis.)

— Se dit des personnes dans un sens analogue. Femme héroïque. Combien Homère est *héroïque* en [illegible] les héros! (Boil.) Il est aisé d'être, en certains moments, *héroïque* et généreux; ce qui coûte, c'est d'être constant et fidèle. (Mass.) La vertu seule forme des hommes *héroïques*. (Id.) Et maintenant, où êtes-vous, légions de [illegible], hommes formidables dans la guerre, impuissants dans la paix? où êtes-vous, moines *héroïques*? qu'êtes-vous devenus? (E. Quinet.)

— Qui annonce de l'héroïsme. Ame héroïque. Simplicité héroïque. Une *héroïque* ardeur brillait sur son visage. (Racine.) Une simplicité *héroïque* se montre dans toutes ses actions. (Fleury.)

— Ironiq.

> Je [illegible] que pour un sou, d'une ardeur *héroïque*
> Vous vous tiendrez ferme dans la place publique.
> (REGNARD.)

— *Age héroïque, siècles, temps héroïques.* Les temps où vivaient les anciens héros, et dont l'histoire est mêlée de fables. Il s'étend, en Grèce, depuis Inachus jusqu'au retour des Héraclides, de l'an 1800 à l'an 1190 av. J.-C.

— Par extens. Eschyle naquit et grandit dans l'âge *héroïque* d'Athènes. (P. de St-Victor.) Côme de Médicis représente l'époque *héroïque* de la féodalité financière. (E. Quinet.)

— Mme de Sévigné a employé ce mot dans le sens de Simple, primitif: M. de Coulanges ne trouva pas assez de haut goût ni de ragoût pour son goût usé et débauché; cela était trop *héroïque* pour monsieur de Troyes et pour lui.

— Antiq. *Honneurs héroïques.* Cérémonies funèbres en mémoire des hommes qui s'étaient distingués par leurs exploits et que l'on croyait admis dans le ciel. Les honneurs héroïques étaient quelquefois accordés aux femmes. || *Monuments héroïques.* Tombeaux élevés aux héros auxquels on accordait les honneurs héroïques.

— Littér. Qui est noble et élevé. Poésie héroïque. Genre, style héroïque. || Se dit aussi de la poésie en l'honneur des personnages des âges héroïques. Poésie héroïque. || *Comédie héroïque.* Comédie dont les personnages sont de haut rang. || *Vers héroïque.* Vers destiné à chanter les actions des héros. Dans la littérature antique, on donne ce nom au vers hexamètre; dans celle du moyen âge français, au vers de dix syllabes dans lequel sont écrites les plus anciennes chansons de geste; et, actuellement au vers alexandrin de douze syllabes qui sert pour la tragédie, le drame et le poème épique.

— Médec. *Remède héroïque.* Remède qui a des propriétés très puissantes, très efficaces, qui produit des changements rapides dans l'économie animale.

— Fig. *Remède héroïque, parti héroïque.* Résolution qu'on prend avec énergie dans une situation difficile.

— Peint. *Genre héroïque, style héroïque.* Noms donnés par quelques critiques à la peinture reproduisant les scènes et les personnages des temps héroïques.

— Se trouve quelquefois employé substantivement. Il y a de l'héroïque dans cet ouvrage, dans cette action. Tu donnais en plein dans l'*héroïque* et le triomphant. (Th. Gaut.)

* **HÉROÏQUEMENT.** adv. D'une manière héroïque. Se comporter héroïquement.

— Par extens. Noblement. Il jette l'argent *héroïquement*. (Mme de Sévigné.)

HÉROÏSER. v. a. 1re conj. Donner le caractère de héros.

* **HÉROÏSME.** s. m. (pron. *é-ro-isme*). Ce qui est propre et particulier au héros, et qui en fait le caractère. Un acte, un trait d'héroïsme. Les temps précédents avaient imposé des mœurs fières et barbares, dans lesquelles on vit éclater quelquefois de l'*héroïsme*. (Volt.) Tant de sang versé et d'*héroïsme* n'aboutissait qu'à cimenter la servitude par la liberté même. (E. Quinet.) L'*héroïsme* antique est de marbre ou de bronze; on l'admire et on ne l'imite pas. (Montalemb.) L'*héroïsme* consiste d'ordinaire à ne pas écouter la raison. (E. Renan.)

— Grandeur d'âme peu commune. Cette action est au-dessus de la vertu commune, c'est de l'héroïsme. L'homme n'a pas besoin d'être trompé pour porter la vertu jusqu'à l'*héroïsme*. (Condorcet.) Cet attachement va jusqu'à l'*héroïsme*. (Raynal.) Qui dirait qu'un *héroïsme* de principes eût été plus funeste qu'un *héroïsme* d'impétuosité. (Montesq.) Il y a un *héroïsme* de l'intelligence, comme il y a un *héroïsme* du cœur. (E. Quinet.) Loin du regard des hommes se cachent des dévouements ignorés, des immolations quotidiennes, des *héroïsmes* d'honneur et de dignité. (P. Janet.)

HEROLD (Louis-Joseph-Ferdinand). Célèbre compositeur de musique dramatique, né à Paris, 1791-1833. Il obtint le grand prix de Rome en 1812. Plusieurs de ses nombreux ouvrages sont de vrais chefs-d'œuvre: *le Muletier, Marie, Zampa, le Pré aux Clercs*. On a de lui, en outre, 2 symphonies, 3 quatuors, et un grand nombre de morceaux de musique pour le piano. || HEROLD (Ferdinand). Homme politique français, fils du précédent, né à Paris, 1828-1881; avocat au conseil d'État et à la cour de cassation, il fut un des plus ardents adversaires de l'empire, fut nommé secrétaire du gouvernement de la Défense nationale. Élu sénateur en 1876, il devint, en 1879, préfet de la Seine, et commença la laïcisation des écoles et des hôpitaux.

*** HÉRON.** s. m. (*h* asp.; de l'ancien haut-allem. *heigero*, même signif.). Ornith. Genre d'oiseaux de la famille des cultrirostres, ou lie des échassiers, qu'on rencontre sur tous les points du globe, et dont les espèces du Nord émigrent vers le Midi dans la saison d'hiver. Il a le bec fort long et les jambes fort hautes, et vit principalement de poisson. Héron cendré ou commun. Héron pourpré. Héron aigrette. Héron garzette. Le vol du héron. Le bec du héron. Plumes du héron. Le

Héron.

héron au long bec emmanché d'un long cou. (La Font.) Le *héron*, au temps d'Aristote, était plein d'industrie et de sagacité. (Michelet.)

— Hist. *Vœu du héron.* On désigna sous ce nom le vœu prononcé sur un héron en 1338 par Édouard III, les principaux seigneurs de sa cour et Robert d'Artois pour s'engager à se distinguer par leur valeur dans la guerre qu'ils allaient entreprendre contre la France.

— Ichtyol. *Héron de mer.* Nom que l'on donne, en quelques endroits, à l'hénioche cornu et à l'espadon.

— Techn. Plume noire de héron, dont les plumassiers font usage. *Masse de héron.* Amas en bouquet des plumes de la queue du héron.

HÉRON *l'Ancien.* Mécanicien et mathématicien d'Alexandrie, du IIIe siècle av. J.-C., composa un grand nombre d'ouvrages sur les mathématiques théoriques ou appliquées. Deux inventions ingénieuses ont surtout contribué à le rendre célèbre : la *fontaine de Héron*, appareil pneumatique où l'air comprimé détermine un jet d'eau, et l'*éolipyle*, où la vapeur de l'eau chauffée fait tourner une petite sphère sur son axe.

— Phys. *Fontaine de Héron.* Fontaine inventée par Héron. V. FONTAINE.

— HÉRON *le Jeune.* Mathématicien grec qu'on croit avoir vécu sous Héraclius, 610-641.

— HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine-Marie, baron de). Ingénieur, né à Paris, 1774-1852. Il fut nommé, en 1801, ingénieur ordinaire des mines dans le département de la Moselle. Il visita successivement, avec des missions officielles, les mines d'une partie de l'Europe, fut maître des requêtes sous la Restauration, membre de l'Académie des sciences en 1816, conseiller d'État sous Charles X, inspecteur général des mines en 1832. On lui doit de nombreux ouvrages, dont le plus important est intitulé : *De la Richesse minérale de la France.*

*** HÉRONNEAU.** s. m. (*h* asp.; dimin. de *héron*). Ornith. Jeune héron.

HÉRONNER. v. n. 1re conj. (*h* asp.). Chass. Chasser le héron au vol, poursuivre le héron.

***HÉRONNIER, ÈRE.** adj. (*h* asp.). Qui vient du héron.

— Fauconn. *Faucon héronnier.* Celui qui est dressé à la chasse du héron. || *Oiseau héronnier.* Celui qui est sec, vite, et aussi peu chargé de graisse que le héron.

— Fig. et fam. *Cuisse héronnière.* Cuisse rude, sèche et maigre. || *Femme héronnière.* Femme maigre et sèche, qui a les hanches fort hautes. Vieux dans ce sens.

*** HÉRONNIÈRE.** s. f. (*h* asp.). Lieu où les hérons se retirent et font leurs petits. || Lieu où on les élève.

— Nom donné à certaines loges élevées en l'air le long de quelques ruisseaux, couvertes à claire-voie, et où les hérons s'accoutument à descendre et nicher.

HÉROOGONIE. s. f. (ét. gr., ἥρως, héros; γονία, naissance). Philol. Titre d'un poëme d'Hésiode, qui contenait la filiation et l'histoire des demi-dieux; il n'en reste que des fragments.

HÉROON. s. m. (ét. gr., ἥρως, héros). Antiq. Monument élevé en mémoire d'un héros ou d'une héroïne.

HÉROPHILE. Célèbre médecin grec, né à Chalcédoine (Bithynie), vécut à Alexandrie du temps de Ptolémée Soter, vers 300 av. J.-C., et y fonda une école. Il fit faire à l'anatomie de très grands progrès, et, le premier peut-être, il disséqua des cadavres humains.

HÉROPHYTE. Libérateur d'Éphèse, auquel les habitants de cette ville avaient élevé un monument.

HÉRORE. s. f. Hort. Variété de poire.

*** HÉROS.** s. m. (*h* asp.; pr. *é-rô*; du gr. ἥρως, même sens). Myth. Celui qui passait pour être né d'un dieu et d'une femme, ou d'une déesse et d'un mortel. Les héros de la Fable. Hercule, Achille, Énée, étaient des héros. Des *héros* fabuleux passer la renommée. (Corn.)

— Antiq. Nom que les Grecs donnaient aux grands hommes qui, d'après la légende, s'étaient rendus célèbres par leurs exploits et par de grands services rendus à leurs concitoyens. Après leur mort, ils devenaient les protecteurs de la cité, et on leur rendait un culte peu différent de celui des dieux.

— Celui qui se distingue par une valeur extraordinaire, qui obtient à la guerre des succès éclatants, qui exécute de grandes et périlleuses entreprises. Les héros de l'*Iliade*. Les héros de l'antiquité. Alexandre fut un héros. Vaillant héros. Héros magnanime. Mourir en héros. Faire de tous ses soldats autant de héros. Être le héros de son âge, de son siècle. Le modèle des héros. On peut être *héros* sans ravager la terre. (Boil.) L'État romain, constitué de la manière que nous avons vu, était, pour ainsi parler, du tempérament qui devait être le plus fécond en *héros*. (Boss.) Ils bénissent dans le *héros* qui a su les vaincre le libérateur qui les sauve. (Mass.) Le bonheur ou la témérité ont pu faire des *héros*, la vertu toute seule peut former de grands hommes. (Id.) Ils s'empressent de se rendre auprès d'un *héros* qui depuis un si grand nombre d'années remplissait la terre de son nom. (Barth.) Le *héros* extraordinaire qui a étonné et subjugué le monde au commencement de ce siècle s'en prenait à ses auxiliaires de toutes les fautes qui venaient traverser ses desseins. (P. Janet.) Brigand et *héros*, en temps de crise nationale, sont presque synonymes. (E. Renan.)

> Son bras se signalant pour la dernière fois,
> A de ce grand *héros* terminé les exploits. (RAC.)

— Par extens.

> Une Hélène (une poule) a soufflé cette ardeur meurtrière,
> Plus d'un *héros* (un coq) pour elle a mordu la poussière.
> (L. RACINE.)

— Tout homme qui se distingue par l'élévation et la force du caractère, par une grande noblesse d'âme, par quelque haute vertu. Se comporter en héros. Héros d'honneur, d'amitié, de patriotisme, de religion. Héros chrétien. C'est un héros de sagesse, de désintéressement, de constance, etc. Le vrai *héros* est celui qui a le plus de courage contre lui-même. (Boiste.) Il ne faut qu'un *héros* parmi des esclaves pour faire des hommes libres. (Id.) C'est du fils d'un tyran que j'ai fait un *héros*. (Corn.) La plupart des *héros* sont comme de certains tableaux : pour les estimer, il ne faut pas les distinguer de trop près. (La Rochef.) Il croit que l'ambition pouvait faire autrefois les *héros* de la gloire, mais que c'est la bassesse et l'avilissement qui font aujourd'hui les *héros* de la fortune. (Mass.) Ces justes, que vous regardez comme des esprits faibles, sont des âmes fortes, et qui sont des *héros* contre tout ce qui a l'apparence du mal. (Id.) La pratique de l'équité est si opposée à l'intérêt humain, qu'elle fait les *héros* en morale. (Fontenelle.) Protecteur de mon sang, *héros* de l'amitié. (Volt.) Trop souvent un coupable est le fils d'un *héros*. (M.-J. Chénier.) L'homme vertueux qui supporte les angoisses de la misère plutôt que de renoncer à ses convictions, que rien ne peut abattre, et qui sait dompter la mauvaise fortune par sa grandeur d'âme inébranlable, celui-là est un *héros*, méritant mieux ce titre que celui qui va promenant son épée victorieuse dans quelque partie de la terre. (Lebrun.) Les exercices violents qui pourraient préparer le *héros* du travail, ne vont nullement à la fille, et il serait stupide de les exiger d'elle. (Michelet.) Ces *héros* de la vie pratique ont d'autres devoirs que les *héros* de la vie contemplative. (E. Renan.)

> Tantôt dans les douceurs d'un repos plein de charmes,
> Tu n'es pas moins *héros* qu'au milieu des alarmes.
> (BOILEAU.)

> La seule sagesse
> Peut faire les *héros* parfaits. (J.-B. ROUSS.)

> Est-on *héros* pour avoir mis aux chaînes
> Un peuple ou deux ? Tibère eut cet honneur.
> Est-on *héros* en signalant ses haines
> Par sa vengeance ? Octave eut ce bonheur.
> Est-on *héros* en régnant par la peur ? (Id.)

— S'emploie quelquefois en ce sens par plaisanterie. Il a pris médecine en *héros*. (Litt.)

— Se prend quelquefois en mauvaise part. Héros du meurtre. Héros du crime. Héros des forfaits. Il y a des *héros* en mal comme en bien. (La Rochefoucauld.)

> Mais vous, *héros* du meurtre, inhumains par faiblesse,
> Impatients d'un mot, d'un geste qui vous blesse,
> Barbares ! vous plongez au cœur de vos amis
> Ce glaive réservé pour des flancs ennemis. (LEBRUN.)

— Le principal personnage d'un poème, d'un conte, d'un roman, d'une pièce de théâtre, etc. Achille est le héros de l'*Iliade*. Énée est le héros de l'*Énéide*. L'auteur n'oublie aucune des actions de son héros. Pour que le lecteur n'ignore aucun des faits et gestes de mon héros. Le héros de ce drame passe par toutes sortes d'épreuves. C'est lui qui est le *héros* de ma tragédie. (Racine.) Dieu seul paraît dans cette histoire divine; il en est, si j'ose le dire, le seul *héros*. (Id.) Dans les temps qui précédèrent la naissance de l'Académie, une érudition entassée sans ordre décidait du mérite des éloges; pour louer son *héros*, il fallait presque avoir trouvé le secret de ne point parler de lui. (Id.) Le poète doit se cacher toujours, pour ne laisser paraître que le *héros*. (Voltaire.)

> Un écrivain qui s'aime
> Forme tous ses *héros* semblables à soi-même. (BOIL.)

— *Héros de roman.* Personnage qui a des aventures extraordinaires, romanesques. Le comte de Guiche est, à la cour, tout seul de son air et de sa manière : un *héros* de roman, qui ne ressemble point au reste des hommes. (Mme de Sévigné.)

— *Héros* se dit encore absolument d'un personnage réel qui joue un grand rôle dans les événements de la vie. Une sagesse souveraine qui se joue des hommes, en les élevant les uns sur les ruines des autres, en produisant tous les jours de nouveaux *héros* sur le théâtre, et en faisant éclipser ceux qui auparavant y jouaient un rôle si brillant. (Mass.)

— Fam. *Le héros d'une aventure.* Celui à qui elle est arrivée, qui en a été le principal acteur. Être le héros de plus d'une aventure.

— *Le héros du jour.* L'homme sur qui, à un moment donné, se porte l'attention publique.

— *Le héros de la fête.* Celui en l'honneur duquel elle est donnée.

— *Héros d'esprit.* Personne d'un esprit distingué et dont on fait grand cas. Aux encens qu'elle donne à son *héros* d'esprit. (Molière.)

— Fig. et fam. L'objet de l'admiration de quelqu'un. Vous êtes son héros. C'est son héros, il ne cesse de le vanter.

— Prov. *Il n'y a point de héros pour son valet de chambre.* Il ne faut pas voir les grands hommes de trop près pour les bien apprécier.

— Entom. Papillon diurne.

— Philol. *Livre des héros.* Collection de poèmes allemands, composés dans le XIIIe ou le XIVe siècle, dont le sujet, semi-fabuleux, semi-historique, est placé dans les temps d'Attila et de Théodoric.

— S'emploie aussi adjectiv.

> Gesse avec plus d'éclat éblouissant les yeux,
> Lui plus grand, plus *héros*, mais non plus dangereux.
> (VOLTAIRE.)

— Syn. comp. HÉROS, GRAND HOMME. L'humanité, la douceur, le patriotisme, réunis aux talents, sont les vertus d'un *grand homme*. La bravoure, le courage, souvent la témérité, la connaissance de l'art de la guerre et le génie militaire, caractérisent davantage le *héros*.

HÉROUET. s. m. Hortic. Variété de pomme.

HERPAILLE. s. f. (*h* asp.). Véner. Syn. de HARPAILLE.

HERPAILLER. v. n. 1re conj. (*h* asp.). Vèner. Syn. de HARPAILLER.

HERPALECTORIDES. s. m. pl (ét. gr., ἕρπω, je rampe; ἀλέκτωρ, coq). Ornith. Famille d'oiseaux qui comprend les pigeons.

HERPE. s. f. (*h* asp.; du gr. ἕρπω, je me glisse). Anc. art milit. Herse.

— Se disait pour Lyre, instrument de musique.

— Annél. Syn. de PERIPATE.

— Écon. rur. Sorte de crible à trémie et en plan incliné.

— Mar. Lisse courbée du garde-corps d'un bâtiment, des deux côtés de la guibre. || Ornement de sculpture que l'on met sur la herpe de plat-bord.

— Vèner. Griffe d'un chien. || *Chien de bonne herpe.* Chien qui a de bonnes griffes.

HERPÉ, ÉE. adj. (*h* asp.; rad. *herpe*). Chass. Qui a des griffes. || *Chien bien herpé.* Chien qui a des ongles solides.

*** HERPES.** s. f. pl. (rad. *harper*). Certaines matières que la mer jette sur ses rivages. L'ambre gris, l'ambre jaune, sont des *herpes* marines. (Acad.) || On désigne aussi sous ce nom les choses égarées qu'on trouve au bord de la mer, et dont le propriétaire est inconnu.

*** HERPÈS.** s. m. (du grec ἕρπης, dartre). Pathol. Ulcère cutané. Herpès labial. Herpès conjonctival. Herpès circiné.

HERPESTE. s. m. (du gr. ἕρπειν, ramper). Mamm. Nom scientifique du genre mangouste.

— HERPESTE. s. f. Bot. Genre de scrofulariées gratiolées, comprenant une douzaine d'espèces de l'Amérique tropicale.

HERPÉTIDE. s. f. (ét. gr., ἕρπης, dartre; εἶδος, aspect). Pathol. Nom donné aux dermatoses vésiculeuses souvent accompagnées de cuissons et de démangeaisons assez intenses pour empêcher le sommeil.

*** HERPÉTIQUE.** adj. 2 g. (*h* asp.; ét. gr., ἕρπης, dartre). Pathol. Qui a rapport aux dartres.

HERPÉTISME. s. m. Patholog. Caractère d'une maladie herpétique qui, après avoir paru sur un point de la peau, disparaît pour reparaître ensuite sur un autre.

HERPETODRYAS. s. m. (ét. gr., ἑρπετόν, reptile; δρῦς, arbre). Erpét. V. ERPETODRYAS.

HERPÉTOGRAPHE et les composés. V. ERPÉTOGRAPHE, etc.

*** HERPÉTOLOGIE.** s. f. Hist. nat. V. ERPÉTOLOGIE.

HERPÉTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἕρπης, dartre; λόγος, traité). Médec. Traité sur les dartres.

HERPÉTOTRAGUS s. m. (ét. gr., ἑρπετόν, reptile; τράγος, bouc). Erpét. Section du genre couleuvre.

HERPISCIE. s. f. (ét. gr., ἕρπω, je rampe; σκιά, ombre). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, comprenant deux espèces du Cap.

HERPLIS. s. m. Arg. Liard.

HERPYSME. s. f. (ét. gr., ἑρπυσμός, action de ramper). Bot. Genre d'orchidées, tribu des ophrydées, comprenant plusieurs espèces de l'Inde.

HERPYSTIQUE. s. m. et. gr., ἑρπύζω, je rampe). Entom. Genre de coléoptères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce de Ténériffe.

HERQUE. s. f. (*h* asp.; étym. allem. *Harke*, râteau). Techn. Râteau de fer dont on se sert pour ramasser le charbon de bois.

HERRERA (Fernando de). Poète lyrique et élégiaque espagnol, surnommé *le Divin*, 1554 (?)-1597. Il entra dans les ordres, mais la poésie et les lettres profanes l'occupèrent plus que les devoirs du saint ministère. Ses élégies sont ce qu'il a écrit de meilleur; quelques-unes sont des chefs-d'œuvre. Herrera a laissé en outre quelques ouvrages en prose, entre autres, la *Relation de la bataille de Lépante.*

— HERRERA Y TORDESILLAS (Antonio de). Historien espagnol, né à Cuellar, près de Ségovie, 1559-1625, fut premier historiographe des Indes et un des historiographes de Castille, sous Philippe II, Philippe III et Philippe IV. De ses ouvrages, le meilleur est son *Historia general de los hechos de los Castellanos en las Islas y tierra firme del mar Oceano.*

— HERRERA (François), dit *le Vieux*. Célèbre peintre espagnol, né à Séville, 1576-1656. Ses tableaux sont remarquables par le mouvement des figures, l'entente du clair-obscur, la largeur de la composition. || HERRERA (François), dit *le Jeune*. Peintre et architecte espagnol, fils du précédent, né à Séville, 1622-1685. Il égala son père dans les tableaux de chevalet, mais il le surpassa dans la représentation des fleurs et des animaux.

HERRÈRE. s. f. Bot. Syn. d'ÉRITHALE.

HERRÉRIE. s. f. (de *Herrera*, n. pr.). Bot. Genre de plantes type de la famille des herrériées, et comprenant plusieurs espèces du Brésil et du Chili.

HERRÉRIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble au genre herrérie. || HERRÉRIÉES. s. f. pl. Famille de plantes établie pour le genre herrérie.

HERREROS (Don Manuel BRETON DE LOS). Poète espagnol, 1796-1873, né à Quel (province de Logroño). Il a imité ou remanié un grand nombre d'anciens drames nationaux, traduit beaucoup de pièces françaises et italiennes, et aussi composé des œuvres originales qui se distinguent par leur verve comique et leur style harmonieux. Il a également réussi dans la satire, et on cite de lui plusieurs pièces vraiment remarquables.

HERRGOTT (Jean-Jacques), en religion, *Marquard*. Érudit et historien allemand, né à Fribourg-en-Brisgau, 1694-1762. Il reçut à Vienne le titre d'historiographe, 1736. On a de lui plusieurs ouvrages consacrés, pour la plupart, à l'histoire de l'Autriche. Le plus curieux est sa *Genealogia diplomatica augustæ gentis Absburgicæ.*

HERRNHUT. Géogr. Village du royaume de Saxe (cercle de Bautzen), à 18 kil. N.-O. de Zittau, au pied du mont Hutberg. Les frères moraves y eurent leur premier établissement, d'où leur vient le nom de *herrnhuter* ou *hernutes*; 1,500 hab.

HERRNHUTER ou **HERRNHUTE.** V. HERNUTES.

HERRNHUTISME. s. m. V. HERNUTISME.

HERRY. Géogr. Comm. du cant. de Sancergues, arr. de Sancerre (Cher); 2,700 hab.

HERS. s. m. Arg. Maître.

*** HERSAGE.** s. m. (*h* asp.). Agric. Action de herser. || Travail à la herse.

HERSCHEL. s. m. Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la planète Uranus, observée par Herschel en 1781.

— Minér. On a proposé de substituer ce nom à celui d'Urane.

HERSCHEL (William). Célèbre astronome, né à Hanovre, 1738-1822, fils d'un musicien, destiné à donner des leçons de musique, s'occupa d'astronomie et construisit lui-même un télescope de grande dimension. Sa première découverte fut celle d'une planète jusque-là inaperçue et qu'on nomme indifféremment *Herschel* ou *Uranus*, 1781; elle lui valut une pension de George III. Il a publié, dans les *Transactions philosophiques*, de 1780 à 1822, 71 mémoires qui sont les témoignages de ses nombreuses observations. La Société royale de Londres, l'Académie des sciences de Paris et toutes les autres sociétés savantes tinrent à honneur de le compter au nombre de leurs membres. || HERSCHEL (John-Frédéric-William). Fils du précédent, né près de Windsor, 1792-1871. Ses recherches sur les étoiles lui valurent la grande médaille d'or de la Société astronomique. Il publia dès lors : *Traité du son*, 1830; *Traité de la théorie de la lumière*; *Traité d'astronomie*, 1833; *Catalogue des nébuleuses*, etc., etc. De 1834 à 1838, il s'établit près du cap de Bonne-Espérance et étudia l'hémisphère céleste austral; il publia le résultat de ses nombreuses observations en 1847. Créé baronnet, il fut appelé à la direction des monnaies, 1850-1855. Il a depuis écrit plusieurs ouvrages notamment : *Manuel scientifique pour les navigateurs*; *Abrégé d'astronomie*, etc.

HERSCHÉLIE. s. f. (de *Herschel*, n. pr.). Bot. Syn. de PHYSALIDE.

HERSCHÉLITE. s. f. (de *Herschel*, n. pr.). Minér. Produit volcanique de Sicile, que l'on regarde comme un silicate d'alumine et de potasse.

*** HERSE.** s. f. (*h* asp.; du lat. *hirpex*, ins-

trument pour arracher les mauvaises herbes). Agric. Sorte de claie qui a d'un côté divers rangs de dents, lesquelles servent à rompre les mottes d'une terre labourée et à recouvrir les grains nouvellement semés.

— Prov. *En une herse bien dentée, n'y faut nulle dent.*

— Barrière devant les grandes maisons.

— Sorte de chandelier d'église fait en triangle, et sur les pointes duquel on met des cierges.

— Art milit. Espèce de grille ou de treillis à grosses pointes de bois ou de fer, qui est ordinairement placée entre le pont-levis et la porte d'une ville, d'un château, pour en défendre l'entrée, et qui se lève ou s'abat selon les occasions. Abattre la herse. Faire tomber la herse. Outre la *herse*, pour défendre l'entrée d'une place, on employait encore des portes massives en bois, hérissées de clous. (Mérimée.) || *Herse d'attrape.* Herse posée les dents en l'air, au milieu d'un chemin, pour en interdire le passage.

— Blas. Figure de l'écu qui représente la herse des agriculteurs. || *Herse sarrasine.* Figure de l'écu reproduisant une herse de guerre.

— Bot. Nom vulgaire du genre tribule.

— Constr. Épure de charpente tracée sur le sol, représentant la projection générale des pans de toit et permettant de se rendre facilement compte de la coupe et de l'assemblage des pièces qui doivent entrer dans le comble. || *Herses de la croupe.* Pièces de bois qui se croisent dans la charpente d'un pavillon carré.

— Ichtyol. Espèce de poisson du Nil. || Sorte de frange qui borde les arcs branchiaux des squales.

— Mar. Corde qui sert à attacher les poulies.

— Natat. Barrage établi en amont des écoles de natation et servant à amortir la rapidité du courant.

— Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des hirondelles.

— Pêch. Instrument semblable à la herse ordinaire, auquel on attache des bœufs ou un cheval qui le traînent sur le sable à la basse mer pour en faire sortir le poisson.

—Techn. Grand châssis avec des chevilles, dont le parcheminier se sert pour tendre les peaux avant de les faire sécher. || Boucle de fer fixée à un pilier et qui servait autrefois à l'assouplissement des peaux employées par les chamoiseurs.

— Théâtr. Se disait, à l'Opéra, d'une tablette cachée au spectateur, sur laquelle on mettait des lampions, pour éclairer vivement un point de la décoration. || Appareil d'éclairage mobile placé dans les frises et qui sert à éclairer le fond de la scène ou quelque partie de la décoration.

HERSÉ, ÉE. part. pass. du v. Herser. S'emploie adjectiv. Champ hersé.

— Se dit d'une porte avec une herse.

— Blas. Se dit d'un château, d'une tour, d'une porte, représentés avec une herse. Il porte de gueules au château d'or hersé de sable.

— HERSÉ. s. m. Ichtyol. Nom d'un mormyre d'Égypte.

— Mamm. Nom de la belette dans le Levant.

HERSÉ. Myth. Fille de Cécrops, roi d'Athènes, et mère de Céphale, qu'elle eut de Mercure.

HERSEAUX. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 16 kil. de Courtrai ; 2,300 hab.

HERSEMENT. s. m. (*h* asp.). Agric. Action de herser.

HERSENT (Louis). Peintre français, né à Paris, 1777-1860, élève de J.-B. Regnault. Il fut nommé à l'Académie des beaux-arts en 1822, et, bientôt après, professeur à l'École des beaux-arts. Il se recommande plus par le soin et le fini de sa peinture, la correction et l'élégance de son dessin, que par l'éclat de son coloris. || HERSENT (Louise-Marie-Jeanne MAUDUIT, Mme). Peintre français, femme du précédent, née à Paris, 1784-1862. Elle prit part aux expositions de 1814, 1819, 1822 et 1824, et reçut plusieurs médailles.

HERSÉPHORIES. s. f. pl. Antiq. grecq. V. ARRHÉPHORIES.

* **HERSER.** v. a. 1re conj. (*h* asp.). Agric. Passer la herse dans un champ, soit dans le sens, soit en travers des sillons, pour en rompre les mottes après qu'il a été labouré, ou pour recouvrir les grains qu'on a semés.

— SE HERSER. v. pron. Être hersé. Ce terrain se herse difficilement.

HERSEUR, EUSE. adj. Entom. Se dit d'une araignée, la mygale herseur, qui a le bout des tarses garnis en dessous d'une brosse épaisse et serrée, en forme de herse.

* **HERSEUR.** s. m. (*h* asp.). Celui qui herse.

HERSILIE. s. f. (d'*Hersilie*, n. pr.). Entom. Genre de coléoptères dont l'espèce type vit au Brésil.

— Arachn. Genre d'aranéides, comprenant quatre espèces de l'Asie et de l'Afrique.

— Crust. Genre de crustacés décapodes de la famille des pontiens, comprenant seulement l'hersilie apodiforme.

HERSILIE. Sabine, épouse de Romulus. On lui rendait les honneurs héroïques dans le temple de Quirinus.

— HERSILIE. Astron. La 206e planète télescopique, découverte le 13 octobre 1879 par M. Peters.

HERSILLIÈRES. s. f. pl. (*h* asp. ; pr. *err-si-llère, ll* mouill.). Mar. Pièces de bois courbes qui terminent et ferment les plats-bords d'un navire.

HERSILLON. s. m. (*h* asp. ; pr. *err-si-llon, ll* mouill. ; diminut. de *herse*). Art milit. Table de charpente garnie de clous la pointe en haut. Le hersillon se place sur une brèche ou sur le chemin de la cavalerie ennemie, pour empêcher de passer par-dessus cet obstacle.

HERSIN-COUPIGNY. Géogr. Bourg du cant. de Houdain, arr. de Béthune (Pas-de-Calais) ; 3,700 hab.

HERSSELT. Géogr. Comm. de la prov. et à 45 kil. d'Anvers (Belgique) ; 3,500 hab.

HERSTAL. Géogr. V. HÉRISTAL.

HERTFORD ou **HARTFORD**, et par contraction **HERTZ.** Géogr. Comté d'Angleterre au N.-E. de Londres ; 192,000 hab. Peu d'industrie. Les villes principales sont : *Hertford*, Barnet, Saint-Albans, Ware.

HERTHA. Myth. Déesse de la Terre (*Erde* en allemand), regardée par les Germains comme leur mère. A certaines solennités, son char était promené en grande pompe ; on le conservait dans un bois sacré d'une île de la Baltique, peut-être l'île de Rugen.

— HERTHA. Astron. La 135e planète télescopique, découverte le 18 février 1874 par M. Peters.

HERTIE. s. f. (pron. *err-ci* ; de *Hert*, n. pr.). Bot. Syn. d'EURYOPS.

HERTZBERG ou **HERSBERG** (Ewald-Frédéric). Né à Lottin (Poméranie ultérieure), 1725-1795, parcourut brillamment la carrière des fonctions publiques comme diplomate, comme conseiller privé, comme ministre d'État et de cabinet. Le traité de paix avec la Russie et la Suède, 1762, et, l'année suivante, la conclusion de la paix de Hubertsbourg, furent son œuvre. Il fut, sous Frédéric-Guillaume II, ministre des affaires étrangères. Dans les dernières années de sa vie, il se consacra exclusivement aux devoirs de sa curatelle de l'Académie de Berlin.

HERTZEN (Alexandre). Né à Moscou, 1812-1870, fut emprisonné et exilé à cause de ses sentiments politiques dès 1834. Il obtint, en 1847, l'autorisation de voyager en Europe et fonda à Londres une imprimerie pour attaquer, dans une foule d'écrits, le gouvernement russe. On lui doit : *le Dilettantisme dans la science* ; *Lettres sur l'étude de la nature* ; romans, etc. Il a dirigé un journal, *la Cloche*, écrit d'abord en langue russe, 1857, puis en langue française, à Genève, 1868. Parmi ses écrits politiques, on remarque : *Du Développement des idées révolutionnaires en Russie* ; *la Prison et l'Exil* ; *le Monde russe et la Révolution* ; *Nouvelle Phase de la littérature russe*, etc.

HÉRULES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de la Germanie, qu'on suppose y être venu de la Sarmatie. L'Hérule Odoacre se rendit maître de l'Italie en 476, et son royaume, appelé souvent *royaume des Hérules*, fut détruit par Théodoric, à la tête des Ostrogoths, en 493.

HERVE. Géogr. Ville de la prov. et à 19 kil. de Liège (Belgique) ; 4,500 hab.

HERVÉ. Archevêque de Reims, mort en 922, commença par excommunier Baudouin, comte de Flandre, meurtrier de son prédécesseur, 900. Il combattit ensuite les Normands ; Charles le Simple en fit son chancelier, et Hervé le servit contre les Hongrois, qui avaient envahi la Lorraine, 919.

— HERVÉ DE PRIMAUGUET. Marin breton du XVIe siècle, né à Saint-Pol-de-Léon. Ayant à lutter contre toute une flotte anglaise, 10 août 1513, il fit sauter son propre vaisseau et celui que montait l'amiral ennemi.

HERZÉGOVINE (en slave *Hertzegovina*). Géogr. Région de la Bosnie (Turquie d'Europe), entre le Monténégro au S., la Dalmatie au S.-O., la Bosnie à l'E., la Croatie turque au N. ; 300,000 h. ; villes principales, Trebigne et Mostar. C'est un ensemble de plateaux pierreux et stériles, de rochers et de montagnes arides et sauvages.

HERZÉGOVINIEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Herzégovine.

— adj. Qui concerne l'Herzégovine ou ses habitants.

HESBAYE ou **HASBAYE** (La). Géogr. Canton du pays de Liège, dont la capitale était *Saint-Trond*.

HESCHAM (État de Sidi-). Géogr. V. SIDI-HESCHAM.

HESCHAM Ier (Aboul-Walid). Second calife omniade de Cordoue, 757-796, successeur d'Abdérame Ier, 787, construisit la belle mosquée de Cordoue. || HESCHAM II (Al-Mowayed Billah). Troisième émir omniade d'Espagne, et troisième calife de Cordoue, né vers 965, † 965, mort probablement en 1013. Il succéda enfant à son père Hakem II en 976, et eut pour tuteur l'habile et brave Mohammed-Ibn-Abou-Emir, connu sous le nom de *Mansour*. On croit qu'il périt par l'ordre de Mostain, quand celui-ci s'empara de Cordoue. || HESCHAM III (Abou-Bekr). Seizième émir omniade d'Espagne, douzième et dernier calife de Cordoue, 974-1036. Il fut élu par le peuple de Cordoue, 1027, se fit aimer par sa justice et sa libéralité, mais abdiqua et se retira à Lérida, 1031.

HESDIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arrond. de Montreuil (Pas-de-Calais), sur la Canche, près de son confluent avec la Ternoise. Grains, légumes, bonneterie, savons, cuirs, etc. Patrie de l'abbé Prévost et du voyageur Jacquemont ; 3,500 hab.

— Prov. *Cuisinier de Hesdin qui empoisonne le diable.* Se dit d'un mauvais cuisinier.

HÈSE. s. f. Se disait pour Clôture, barrière d'une cour, d'une métairie.

HESHUSIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée au Xe siècle en Allemagne, par Heshusius, qui voulait ressusciter l'arianisme.

HÉSIODE. Un des plus anciens poètes de la Grèce ; quelques-uns l'ont cru antérieur à Homère, d'autres son contemporain ; mais le plus grand nombre veulent qu'il n'ait écrit qu'après lui. Son père vint de Cyme ou Cume, ville de l'Asie Mineure (Éolide), en Béotie, et s'établit à Ascra, où naquit probablement Hésiode. Les poèmes qui nous sont parvenus sous le nom d'Hésiode sont au nombre de trois ; le premier, intitulé : *Œuvres et Jours*, comprenant 826 vers, est le plus authentique. C'est un recueil d'exhortations morales, politiques, économiques ; on y lit la charmante fable de *la Boîte de Pandore*, ainsi que le tableau si connu des âges du monde. Vient ensuite la *Théogonie*, poème d'un peu plus de 1000 vers, sur la généalogie des dieux ; il n'est pas certain qu'elle soit l'œuvre d'Hésiode. *Le Bouclier d'Hercule* (480 vers) est au troisième rang comme authenticité, comme date et comme valeur intrinsèque. C'est le récit du combat d'Hercule contre Cycnus.

HÉSIONE. s. f. (d'*Hésione*, n. myth.). Annél. Genre d'annélides chétopodes, famille des néréides, comprenant cinq espèces, dépourvues de mâchoires et de branchies.

HÉSIONE. Myth. gr. Fille de Laomédon, roi de Troie, et sœur de Priam. Elle fut exposée au monstre marin envoyé par Neptune, mais Hercule la délivra au moment où elle allait être dévorée. Elle épousa Télamon. || Fille de Danaüs, et mère d'Orchoménus, qu'elle eut de Jupiter.

HÉSITANT. part. prés. du v. Hésiter. Qui hésite. Des personnes hésitant sans cesse, hésitant dans tout ce qu'elles font.

HÉSITANT, ANTE. adj. Qui hésite, qui a l'habitude d'hésiter. Un caractère hésitant. Un homme d'une nature hésitante.

— Qui prononce avec difficulté. Sa voix enrouée et *hésitante* ne pouvait achever aucune parole. (Fén.)

— HÉSITANT. s. m. Hist. relig. Nom qui fut donné aux eutychiens et aux acéphales, parce qu'ils rejetaient le concile de Chalcédoine en hésitant. || Nom de sectaires du VIe siècle, qui n'avaient pas de doctrine fixe.

* **HÉSITATION.** s. f. (pr. *é-zi-ta-cion* ; rad. *hésiter*). Doute, indécision qu'une personne manifeste par ses mouvements, par sa conduite, etc. Mouvement d'hésitation. Longue hésitation. Ses perpétuelles hésitations rendirent sa bonne foi suspecte. Avoir de l'hésitation. Il rencontrait partout une *hésitation*, une haine taciturne. (G. Flaubert.)

— Incertitude dans l'énonciation. Réciter sans hésitation, sans la moindre hésitation. Parler, répondre avec hésitation. Ses fréquentes hésitations fatiguaient l'auditoire.

— Ce mot se prononçait autrefois avec une aspiration. La rencontre... me fera étonner de ma *hésitation*. (Montaigne.)

* **HÉSITER.** v. n. 1re conj. (ét. lat., *hæsitare* ; fait de *hærere*, rester immobile dans un endroit). Être incertain sur le parti, sur la résolution que l'on doit prendre. Elle flotte, elle *hésite*, en un mot, elle est femme. (Rac.)

— Ne pas trouver facilement ce qu'on veut dire, soit que cela vienne de crainte, d'un défaut de mémoire ou du peu de netteté d'esprit. Hésiter dès le commencement de son sermon. Hésiter dans ses réponses. La présence des juges le fit hésiter sur ce qu'il avait à dire. La vanité et la sottise n'*hésitent* jamais. (Boiste.)

— *Hésiter à.* Ne point hésiter à répondre. Il n'y a pas à hésiter là-dessus. Je n'hésite pas à vous le confier. La vieille, qui appréhendait d'exciter une émotion dangereuse en me satisfaisant, *hésitait* à me parler. (Le Sage.) J'ai longtemps *hésité* à te faire cette confidence. (J.-J. Rouss.) J'étais si saisi de respect et d'admiration que j'*hésitais* à répondre. (Barth.) Le Normand *hésite* longtemps à dire oui ou non ; mais aussi quand il le dit, c'est bien dit, et l'on peut y compter. (De Jussieu.) Moi qui, au milieu de mes braves camarades, pour le moindre gain n'ai jamais *hésité* un moment à mettre à la loterie sanglante des combats. (Marmier.) Le droit est de son côté dans la guerre admirablement obstinée qu'ils soutiennent contre ces rebelles ; la sympathie *hésite* à s'y ranger. (P. de Saint-Victor.)

Hésiter dans. Hésiter dans les affaires.

Hésiter de. Les Indiens n'ont pas *hésité* de l'associer, le pathétique, à l'espèce humaine. (Buff.) Nous n'avons pas *hésité* de rapporter à cette espèce, comme variété d'âge ou de sexe, une autre fauvette qui nous a été également envoyée de la Louisiane. (Id.) Le conseil *hésitait* beaucoup d'entrer dans les mesures qui pouvaient lui être funestes. (Volt.)

— *Hésiter entre.* Doit-on hésiter entre le vice et la vertu ? L'humanité, comme un homme ivre, *hésite* et chancelle entre deux abîmes. (Proudhon.)

— *Hésiter sur.* Hésiter longtemps sur le choix de l'état, de la profession que l'on doit suivre. Cette propreté et cette élégance qui vous font *hésiter* sur le choix. (La Bruy.) Après de telles comparaisons, on n'*hésite* pas sur le choix. (Barthelémy.)

— Ce verbe se prononçait encore avec une aspiration du temps de Corneille.

> Il y a de la promptitude, esprit, mémoire, [illegible]
> Ne *hésitez* jamais, et rougit encor moins. [illegible]

— Syn. comp. HÉSITER, BALANCER. Le doute, l'incertitude vous fait *balancer*. La crainte, la faiblesse vous fait *hésiter*.

HESPER. s. m. (pr. *ess-perr* ; du gr. ἕσπερος, couchant). Astron. Nom que l'on donne quelquefois à la planète Vénus, lorsqu'elle brille après le coucher du soleil.

— Myth. V. HESPÉRUS.

HESPÉRANTHE. s. f. (ét. gr., ἕσπερος, couchant ; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de plantes iridées du Cap de Bonne-Espérance.

HESPÉRÉSIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de l'acide nitrique sur l'hespéridène.

HESPÉRÉTINE. s. f. Chim. Substance très sucrée, douée de propriétés phénoliques, que l'on extrait de l'hespéridine.

HESPÉRÉTIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de la potasse sur l'hespérétine.

HESPÉRIDE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à une hespérie. || HESPÉRIDES. s. m. pl. Famille d'insectes lépidoptères diurnes, ayant pour type le genre hespérie.

HESPÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'oranger. || HESPÉRIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui renferme les orangers, dont on suppose qu'était rempli le jardin mythologique des Hespérides. || Syn. d'AURANTIACÉES.

HESPÉRIDÈNE. s. m. Chim. Hydrocarbure fourni par la distillation de l'essence des hespéridies, spécialement de l'orange.

* **HESPÉRIDES.** s. f. pl. (pr. *ess-pé-ride*). Myth. gr. Filles d'Hespérus, ou, selon d'autres, filles d'Atlas et d'Hespéris. On croit généralement qu'elles étaient trois. Elles étaient préposées à la garde des pommes d'or que Junon avait données à Jupiter. || *Jardin des Hespérides.* Lieu où se trouvaient, sous la garde d'un dragon, les pommes d'or qu'Eurysthée fit enlever par Hercule.

— Anc. astronom. Nom donné autrefois aux Pléiades, que l'on disait filles d'Atlas et d'Hespéris.

HESPÉRIDES. (c'est-à-dire *occidentales*). Géogr. anc. Îles de l'océan Atlantique, aujourd'hui les *Canaries* ou les îles du *Cap-Vert*.

HESPÉRIDIE. s. f. (d'*Hespérides*, n. myth.). Bot. Nom générique des fruits de la famille des aurantiacées. Peu usité.

HESPÉRIDINE. s. f. Chim. Glycoside cristallisable trouvé dans la partie blanche de l'écorce des hespéridies, et qui, traité par les sels de fer peroxydés, donne une couleur cramoisie.

HESPÉRIDIOPSIS. s. m. (ét. fr., *hespérie* ; gr. ὄψις, aspect). Bot. Syn. de DONTOSTEMON.

HESPÉRIE. s. f. (du gr. ἕσπερος, couchant). Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des hespérides, établi pour un certain nombre d'espèces dont sept européennes et les autres exotiques. || *Hespérie sphinx.* Genre de la famille des lépidoptères nocturnes, comprenant ceux qui tiennent à la fois des hespéries et des sphinx.

HESPÉRIE. (du gr. ἕσπερος, le soir). Myth. gr. Une des Hespérides.

— HESPÉRIE. Astron. La 69e planète télescopique, découverte le 29 avril 1861 par Schiaparelli.

HESPÉRIE (ét. gr., ἕσπερος, le couchant). Géogr. anc. Nom que les Grecs donnaient à l'Italie, et les Romains à l'Espagne, parce qu'ils avaient ces pays au couchant. || Les poètes s'en servent encore aujourd'hui dans le même sens.

— S'est employé quelquefois comme substantif féminin dans le sens de Couchant, ouest. A l'*hespérie* de la Grèce. (Ballanche.)

HESPÉRIEN, ENNE. adj. Entomol. Syn. d'HESPÉRIDE.

HESPÉRIQUE. adj. 2 g. Géogr. Qui appartient à l'Hespérie. || *Péninsule hespérique.* L'Italie. || *Système hespérique.* Ensemble des chaînes de montagnes qui couvrent l'Espagne.

HESPÉRIS. s. m. (pr. *ess-pé-riss* ; étym. gr., ἑσπέρα, soir). Bot. Nom scientifique de la julienne, ainsi appelée parce qu'elle exhale une odeur plus agréable le soir et la nuit.

HESPÉRIS. Myth. gr. Fille d'Hespérus. Elle épousa son oncle Atlas, et fut mère des Hespérides.

HESPÉROMÈLES. s. m. (ét. gr., Ἑσπερίς, Hespéride ; μῆλον, pomme). Bot. Genre de rosacées, tribu des pomacées, comprenant plusieurs espèces du Pérou.

HESPÉROMYS. s. m. (pr. *ess-pé-ro-miss* ; ét. gr., ἕσπερος, soir ; μῦς, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des rats.

HESPÉROPHANE. s. m. (ét. gr., ἑσπέρα, soir; φαίνω, je parais). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour dix espèces dont six d'Afrique, deux d'Europe, une d'Asie et une d'Australie.

HESPÉROPHILE. s. m. Entom. Syn. de BLEDIE.

HESPERUS. (pr. *ess-pé-russ*). Myth. gr. Fils de Japet et père des Hespérides, selon quelques auteurs. Il périt dans une tempête, tandis qu'il faisait des observations astronomiques. On lui rendit dans la suite les honneurs divins, et son nom fut donné à une étoile.

— Astron. V. HESPER ou VESPER.

HESS (Henri), Peintre allemand, né à Dusseldorf, 1798-1863. Il obtint une célébrité méritée par ses fresques et ses tableaux d'histoire.

HESSE. s. f. Bot. Nom vulgaire de la vesce.

HESSE-CASSEL. Géogr. Principauté de l'ancienne Confédération germanique, située dans le bassin moyen de la Werra et de la Fulde, qui forment le Weser. Elle avait pour villes principales Cassel, Marbourg, Fulde, Hanau. Déjà la Hesse-Cassel avait été occupée par les Français en 1806, et réunie de 1807 à 1813 au royaume de Westphalie. Les événements de 1866 ont enlevé à la Hesse son indépendance; elle a été annexée au royaume de Prusse et fait partie de la province de Hesse-Nassau.

— HESSE-DARMSTADT Grand-duché de. État de l'empire d'Allemagne, coupé en deux parties par les territoires prussiens de Hanau et de Francfort-sur-le-Mein (Hesse-Nassau). Il a pour bornes : au N., la Prusse; à l'E., la Bavière; au S., Bade; à l'O., la Bavière Rhénane et la Prusse Rhénane. Il est traversé par l'Oden-Wald, par les Vogels-Gebirge et le Taunus; il est arrosé par le Rhin, de Worms à Bingen; par la Nahe, sur la rive gauche du fleuve; sur la rive droite, par le Mein et ses affluents, puis, par la Lahn; une petite portion du territoire, au N. E., est dans le bassin du Weser. Il renferme d'assez grandes richesses minérales; le sol est fertile et bien cultivé, les vignobles sont riches en vins renommés; il y a de grandes forêts dans la Haute-Hesse. Le commerce et l'industrie sont prospères. Le duché se divise en trois provinces : 1° *Starkenbourg*, entre le Rhin et le Mein; villes principales : Darmstadt, la capitale, Seligenstadt, Offenbach; 2° la *Hesse Rhénane*, sur la rive gauche du Rhin; villes principales : Mayence, Ingelheim, Bingen, Oppenheim, Worms, Alzey; 3° la *Haute-Hesse*, au N. du Mein; ville principale : Giessen. Superficie, 7,680 kil. carrés; population, 936,000 habitants, dont 636,000 protestants et 300,000 catholiques.

— HESSE-HOMBOURG (Landgraviat de). Ancien État de la Confédération germanique, faisant partie depuis 1866 de la province prussienne de Hesse-Nassau. Il comprenait les seigneuries de Hombourg et de Meisenheim.

— HESSE-NASSAU (*Hessen*). Province de la Prusse occidentale, entre la Westphalie au N.-O., la Prusse Rhénane à l'O., le Mein et la Bavière au S., les États de Thuringe au S.-E., la Saxe prussienne à l'E., le Hanovre au N. Elle comprend le bassin de la Werra et de la Fulda, à l'E., les bassins de la Lahn, du Mein en partie. Elle a été formée en 1866 de l'électorat de Hesse-Cassel, du duché de Nassau, du landgraviat de Hesse-Hombourg et de la ville libre de Francfort. Le Nassau, traversé par les chaînes du Taunus et du Westerwald, est un pays pittoresque, riche en eaux minérales, en vins renommés, en céréales, en mines variées; l'industrie y est assez active. La Hesse, pays fortement accidenté, généralement peu fertile, a beaucoup de forêts, du fer, de la houille, du sel, de la terre à porcelaine, etc. La province se divise en deux arrondissements; les villes principales sont : *Cassel*, Wiesbaden, Ems, Hombourg, Fritzlar, Homberg, Marbourg, Fulda, Hersfeld, Smalkalden, Francfort-sur-le-Mein, Hanau. La superficie est de 15,682 kil. carrés; la population, de 1,554,000 hab.

HESSE (Philippe, landgrave de), dit *le Magnanime*, 1504-1567. Devenu luthérien en 1526, signa la *Confession d'Augsbourg*, et fut l'un des chefs de la Ligue de Smalkalde; pris par Charles-Quint, après la bataille de Muhlberg, 1547, il resta quatre ans prisonnier. — HESSE (Guillaume, landgrave de), dit *le Sage*. Fils et successeur du précédent, 1532-1592, aima les lettres et les savants, et laissa des observations astronomiques qui ne parurent qu'après sa mort.

— HESSE-CASSEL (Georges-Guillaume, électeur de), 1743-1821. Fut feld-maréchal de Prusse, comte de Hanau, et adhéra à la coalition contre la France, 1792. Napoléon, après la bataille d'Iéna, incorpora ses États dans le royaume de Westphalie. Georges-Guillaume y rentra en 1815.

HESSÉE. s. f. Bot. Syn. de CARPOLYZE.

HESSÉEN. s. m. Hist. relig. Nom par lequel on désigne ceux des Esséniens qui habitaient dans le pays des Moabites, à l'orient de la mer Morte.

HESSENBERGITE. s. f. Minér. Nom donné à des cristaux siliceux, incolores ou bleuâtres, d'un éclat très vif, et qu'on trouve implantés sur les cristaux d'hématite du Saint-Gothard.

HESSIAU. s. m. Toile grossière faite avec le jute.

HESSITE. s. f. (de *Hesse*, nom pr.). Minér. Tellurure d'argent naturel, d'un gris d'acier, à cassure lisse, et qu'on trouve en cristaux ou en masses compactes dans une mine de Transylvanie.

HESSOIS, OISE. s. Géogr. Habitant, habitante de la Hesse.

— adj. Qui appartient à la Hesse ou à ses habitants.

HESTÉSIS. s. m. (ét. gr., ἑστίασις, repas). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, comprenant quatre espèces australiennes.

HESTIA. Myth. Nom grec de Vesta.

— HESTIA. Astron. La 46[e] planète télescopique, découverte le 16 août 1857 par Pogson.

HESTIÉES. s. f. pl. (du gr. ἑστία, foyer). Ant. gr. Fêtes en l'honneur de Vesta. Les laboureurs avaient seuls le droit de manger la chair des victimes sacrifiées pendant ces fêtes.

HESTIÉOTIDE. Géogr. anc. Pays de la Thessalie, au N.-O. || Canton de l'île d'Eubée.

HESTOUDEAU. s. m. Économ. rur. Jeune chapon et poulet assez gros pour être chaponné.

HÉSUS. (*terrible*, en celtique). Myth. celt. Nom du Dieu des combats chez les Gaulois, qui lui sacrifiaient des victimes humaines.

HESVAN. s. m. Chron. Le deuxième mois de l'année israélite.

HÉSYCHIASTE. s. m. (pr. *é-zi-ki-asste*; du gr. ἡσυχία, repos). Se dit quelquefois, en général, d'une personne vouée à la contemplation.

— Hist. eccl. Nom par lequel on désigne certains ermites grecs qui vivaient dans les déserts, pratiquant toutes les austérités de la vie monastique. Les hésychiastes prétendaient voir la lumière éternelle avec les yeux du corps. || Se dit aussi du religieux qui était chargé de faire observer le silence dans les monastères.

HÉSYCHIASTIQUE. adj. 2 g. (pron. *é-zi-ki-ass-tike*; ét. gr., ἡσυχία, repos). Mus. anc. Se dit d'une sorte de mélopée des Grecs propre à calmer les passions.

HÉSYCHIE. s. f. (pr. *é-zi-ki*; du gr. ἡσυχία, repos). Myth. gr. Le silence personnifié.

— Antiq. gr. Prêtresse de Pallas à Clazomène. Elle devait exercer ses fonctions sans parler.

HÉSYCHIODES. s. f. pl. (pr. *é-zi-ki-ode*). Myth. Prêtresses des Euménides.

HÉSYCHIUS. Grammairien alexandrin, n'est connu que par un grand dictionnaire grec, très précieux pour la connaissance de l'antiquité.

— HÉSYCHIUS, de Milet. Biographe grec du VI[e] siècle, auquel les anciens donnaient le nom d'*Illustre*. Il est l'auteur d'un traité *Sur ceux qui se sont illustrés par leur savoir*.

HÉSYQUE. s. f. (ét. gr., ἥσυχος, paisible). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant une douzaine d'espèces de l'Amérique tropicale.

HÉSYQUILLIE. s. f. (étym. gr., ἥσυχος, paisible). Entom. Genre de diptères, famille des phytomides, tribu des myodinées, établi pour deux espèces dont l'une vit sur les feuilles de sureau.

HÉTAIRE ou **HÉTÈRE.** s. f. (du gr. ἑταίρα, compagne). Antiquit. gr. Courtisane grecque. Leur esprit cultivé faisait rechercher des hétaires telle qu'Aspasie, Phryné et Laïs.

— Par extens. S'emploie en parlant des courtisanes modernes.

— Se prononce et s'écrit fréquemment *hétaïre*. L'âme des *hétaïres* s'insinuera dans ton corps divin et dépravera tes images. (P. de Saint-Victor.)

— adj. Myth. gr. Un des surnoms de la Vénus Pandémos.

HÉTAIRIARQUE ou **HÉTÉRIARQUE.** s. m. (ét. gr., ἑταῖρος, compagnon; ἀρχή, empire, commandement). Hist. Nom des officiers qui commandaient les troupes auxiliaires, dans l'empire de Constantinople. Il y avait un hétériarque et un grand hétériarque.

HÉTAIRIDE ou **HÉTAIRIEN.** adj. m. Myth. gr. Surnom de Jupiter.

★ **HÉTAIRIE** ou **HÉTÉRIE.** s. f. (du gr. ἑταιρεία, association). Hist. Nom des associations politiques que formèrent dans la Grèce, au temps de la guerre du Péloponnèse, les partisans de Lacédémone. C'est du sein des hétairies que Lysandre tira les trente tyrans. || Nom d'associations politiques, religieuses ou charitables qui existaient dans la plupart des cités grecques de l'empire romain au I[er] et au II[e] siècle. Il était inévitable que les églises chrétiennes fussent atteintes par une politique méticuleuse, qui voyait partout le spectre des *hétéries*. (E. Renan.) || Nom de deux sociétés dans la Grèce moderne : l'une, *Hétérie des Philomuses*, fut fondée à Vienne, par Capo d'Istria, pour créer des écoles en Grèce et veiller à la conservation des monuments antiques; l'autre fut une association secrète créée vers la fin du XVIII[e] siècle pour préparer l'affranchissement de la Grèce. Renouvelée en 1814, elle se propagea rapidement et se plaça en 1820 sous la direction du prince Ypsilanti.

— Bot. Genre d'herbes d'Australie, de la famille des phylicées.

HÉTAIRISTE. s. m. Hist. Membre d'une hétairie.

— S'empl. aussi adjectiv. pour les 2 g.

HÉTÉMIS. s. m. (étym. gr., ἕτοιμος, alerte). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espèce des États-Unis.

HÉTÉRACANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; ἄκανθα, épine). Bot. Qui est armé d'épines de formes différentes. L'échinosperme hétéracanthe a ses caryopses garnies de glochides disposées sur deux rangées et dissemblables.

— HÉTÉRACANTHE. s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux, groupe des trématodes.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des féroniens, établi pour une espèce d'Égypte.

HÉTÉRACÉPHALE. adj. et s. 2 g. Térat. V. HÉTÉROCÉPHALE.

HÉTÉRACHTE. s. m. (étym. gr., ἑτεραχθής, plus pesant d'un côté). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour une espèce de l'Amérique septentrionale.

HÉTÉRACIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; ἀκίς, aiguillon). Bot. Genre de la famille des chicoracées, établi pour une herbe d'Asie.

HÉTÉRACTIDE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; ἀκτίς, rayon). Bot. Genre de composées, tribu des cynarées, établi pour une plante sufrutescente du Cap.

HÉTÉRADELPHE. s. m. (étym. gr., ἕτερος, différent; ἀδελφός, frère). Térat. Monstre double, dont le parasite, privé de tête, repose sur la face antérieure de l'autre sujet.

— Adjectiv. Monstre hétéradelphe.

HÉTÉRADELPHIE. s. f. (rad. *hétéradelphe*). Térat. Monstruosité due à l'implantation d'un sujet incomplet sur le devant du corps d'un autre.

HÉTÉRADELPHIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit des monstres par hétéradelphie.

HÉTÉRADELPHIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui offre les caractères de l'hétéradelphie.

HÉTÉRADÉNIE. s. f. Pathol. Production du tissu hétéradénique.

HÉTÉRADÉNIQUE. adj. (ét. gr., ἕτερος, différent; ἀδήν, glande). Pathol. Se dit d'un tissu morbide qui ressemble à celui des glandes ou parenchymes.

HÉTÉRADÉNOME. s. m. Pathol. Tumeur hétéradénique.

HÉTÉRALIE. s. f. Térat. État des monstres hétéraliens.

HÉTÉRALIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἕτερος, différent; ἅλως, aire de l'ombilic). Térat. Se dit des monstres doubles dont le parasite, dépourvu d'ombilic, se trouve inséré loin de l'ombilic du sujet qui le supporte.

— Substantiv. Un hétéralien.

HÉTÉRALIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui offre les caractères de l'hétéralie.

HÉTÉRANDRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Dont les anthères ou les étamines sont de forme différente.

— HÉTÉRANDRE. s. f. Genre de plantes aquatiques, ne renfermant qu'une seule espèce de l'Amérique septentrionale.

HÉTÉRANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs ne se ressemblent pas. Les fleurs du gui hétéranthe sont disposées de manière qu'il y en a une centrale, et que les autres sont verticillées autour d'elle.

HÉTÉRANTHÈRE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre; ἀνθηρός, fleuri). Bot. Genre de pontédériacées, dont l'espèce type croît dans l'Amérique du Nord.

HÉTÉRANTHIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de scrofulariacées gratiolées, dont l'espèce type croît au Brésil.

HÉTÉRARTHRON. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; ἄρθρον, article). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, tribu des bostrichins, établi pour quatre espèces de Saint-Domingue et de Cuba.

HÉTÉRASPIDE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre; ἀσπίς, écusson). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour neuf espèces réparties entre l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.

HÉTÈRE. s. f. V. HÉTAIRE.

— HÉTÈRES. s. m. pl. Antiq. Corps d'élite que Philippe, roi de Macédoine, forma avec les jeunes gens des meilleures familles.

HÉTÉRIARQUE. adj. Hist. V. HÉTAIRIARQUE.

★ **HÉTÉRIE.** s. f. V. HÉTAIRIE.

HÉTÉRISTE. s. m. V. HÉTAIRISTE.

HÉTÉROBAPHIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; βαφή, couleur). Didact. État d'un corps dont la surface est de plusieurs couleurs.

HÉTÉROBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; βράγχια, branchies). Ichtyol. Dont les branchies varient pour la forme ou pour la disposition.

— HÉTÉROBRANCHE. s. m. Genre de la famille des siluroïdes, comprenant des poissons dont les branchies sont accompagnées d'appendices ramifiés, et dont les trois espèces connues habitent les eaux douces de l'Afrique.

— HÉTÉROBRANCHES. s. m. pl. Crust. Ordre de crustacés, dans lequel on range ceux qui ont les branchies très diversifiées sous le rapport de la forme et de la situation.

— Erpét. Famille de reptiles.

— Moll. Ordre de la classe des acéphalophores, embrassant des animaux dont les branchies varient quant à la forme. Parmi les mollusques hétérobranches, les uns sont fixés et les autres libres; et, parmi les uns et les autres, on en observe de simples et d'agrégés.

HÉTÉROCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; καρπός, fruit). Botan. Qui porte des fruits dissemblables. On donne cette épithète à la calathide des synanthérées, quand elle offre des ovaires ou des fruits dissemblables, soit par eux-mêmes, soit par leur aigrette. Le desmodion hétérocarpe est ainsi appelé parce que ses épis portent en bas des gousses rondes et monospermes, en haut des legumes à six ou sept articulations, dont chacun renferme une semence.

HÉTÉROCARPELLE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; καρπός, fruit). Hist. nat. Nom donné à des êtres microscopiques regardés comme des infusoires par les uns, comme des végétaux cryptogames par les autres.

HÉTÉROCARPIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἕτερος, autre; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit résulte d'un ovaire modifié par quelque partie accessoire.

HÉTÉROCENTRE. s. m. (étym. gr., ἕτερος, différent; κέντρον, piquant). Échin. Genre d'échinides.

HÉTÉROCENTRON. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; κέντρον, piquant). Bot. Genre de plantes de la famille des mélastomacées rhexiées, établi pour des espèces du Mexique.

HÉTÉROCÉPHALE. adj. (ét. gr., ἕτερος, différent; κεφαλή, tête). Bot. Se dit des capitules des composées, lorsqu'ils ne contiennent chacun que des fleurons d'un seul sexe, et que les capitules mâles et les capitules femelles sont portés sur le même individu. || Se dit aussi de la plante qui porte des capitules ainsi composés.

— Tératol. Se dit d'un monstre qui a deux têtes dissemblables.

— En ce sens, s'emploie substantiv. Un hétérocéphale. On dit aussi *hétéracéphale*.

HÉTÉROCÈRE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, autre; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes. Ces insectes ont le corps ovale, le corselet transversal et bombé, le museau court et arrondi; ils sont divisés en cinq espèces qui habitent l'Europe et l'Amérique septentrionale.

HÉTÉROCERQUE. adj. (étym. gr., ἕτερος, différent; κέρκος, queue). Ichtyol. Se dit des poissons dont la queue est inégalement bilobée.

HÉTÉROCHÉIRE. s. f. (pron. *hé-té-ro-ké-ire*; ét. gr., ἕτερος, différent; χείρ, main). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, tribu des diapériales, établi pour une espèce qui habite l'Australie.

HÉTÉROCHÈLE. adj. 2 g. (pron. *hé-té-ro-kèle*; ét. gr., ἕτερος, autre; χηλή, pince). Zool. Qui a un bras plus long que l'autre.

— HÉTÉROCHÈLE. s. m. Helminth. Genre de nématoïdes, établi pour une seule espèce trouvée au Brésil, dans le corps d'un lamantin.

— HÉTÉROCHÈLES. s. m. pl. Crust. Section de la famille des crustacés décapodes brachyures, comprenant ceux chez lesquels les serres des mâles sont notablement plus longues que celles des femelles.

HÉTÉROCHÈTE. s. f. (pr. *é-té-ro-kète*; ét. gr., ἕτερος, différent; χαίτη, chevelure). Bot. Genre de plantes de la famille des composées astéroïdées, établi pour des espèces de l'Inde.

HÉTÉROCHROÏQUE. adj. (ét. gr., ἕτερος, différent; χροία, couleur). Qui a rapport aux inégalités de couleur d'un corps.

HÉTÉROCHROME. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; χρῶμα, couleur). Didact. Qui est de plusieurs couleurs.

— Bot. Se dit des capitules des composées dont les fleurs du centre diffèrent, pour la couleur, de celles de la circonférence.

HÉTÉROCHRONE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; χρόνος, temps). Médec. Se dit du pouls dont les pulsations ne se font pas sentir à intervalles réguliers.

HÉTÉROCHRONIE. s. f. Médec. État du pouls hétérochrone. || Génération de parties du corps en un temps autre que celui où elles devraient naître normalement.

HÉTÉROCLINE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; κλίνη, lit). Minér. Syn. de BRAUNITE.

★ **HÉTÉROCLITE.** adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; κλίτος, pente). Gramm. Qui s'écarte des règles communes de l'analogie grammaticale. Nom, adjectif, verbe hétéroclite.

— Fig. et fam. Qui a quelque chose d'irrégulier et de bizarre. Mine hétéroclite. Visage hétéroclite. Manières hétéroclites. Humeur hétéroclite. Esprit hétéroclite. Conduite, action hétéroclite. Ils paraissaient mon *hétéroclite* figure. (Marivaux.)

Ah ! te voilà ! ta mine *hétéroclite*
Me réjouit l'esprit. (REGNARD.)

— Par extens. Se dit des personnes ridicules,

bizarres, fantasques, ou qui diffèrent des autres par leurs habitudes et leurs penchants. C'est un homme fort hétéroclite. Mon oncle est l'oncle le plus bizarre et le plus *hétéroclite* qu'on ait jamais vu. (Palaprat.)

— B.-arts. Qui s'écarte des règles ordinaires de l'art. Bâtiment hétéroclite. Édifice hétéroclite.

— Bot. Se dit des plantes qui ont les sexes séparés, quoiqu'elles soient monoïques ou dioïques.

— Diplom. Se dit des bulles qui sont irrégulières dans quelques-uns de leurs éléments.

— Pathol. S'est dit des maladies à marche irrégulière.

— HÉTÉROCLITE. s. m. Ornith. Nom spécifique d'un oiseau du genre syrrhapte.

— HÉTÉROCLITE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, détaché des cétoines et comprenant deux espèces du Cap.

— HÉTÉROCLITES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des gallinacées, renfermant un seul oiseau, le syrrhapte hétéroclite, qui est d'un type bizarre et anormal.

— Moll. Groupe contenant les genres bulle, volvaire et janthine.

HÉTÉROCOME. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; κομή, chevelure). Bot. Genre de composées vernoniacées, renfermant deux espèces originaires du Brésil.

HÉTÉROCRÂNIE. s. f. Pathol. Syn. d'HÉMICRANIE.

HÉTÉROCRASIE. s. f. (étym. gr., ἕτερος, différent; κρᾶσις, mélange). Médec. État du sang dans lequel sont mélangées des substances étrangères.

HÉTÉROCRASIQUE. adj. 2 g. (radic. *hétérocrasie*). Médec. Se dit du sang auquel se mêlent des substances étrangères.

HÉTÉROCRICIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ἕτερος, différent; κρίκος, anneau). Helminth. Dont le corps est composé d'anneaux différents. ‖ HÉTÉROCRICIENS. s. m. pl. Ordre de chétopodes, comprenant ceux de ces animaux dont les anneaux du corps sont très différents les uns des autres. Ce groupe comprend les sabulaires et les serpulées.

HÉTÉROCRINIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; κρίνω, je juge). Pathol. Syn. d'HÉTÉROCRISIE.

HÉTÉROCRISIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; κρίσις, crise). Médec. Crise anormale.

HÉTÉRODACTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; δάκτυλος, doigt). Zool. Dont les doigts ne se ressemblent pas.

— HÉTÉRODACTYLE. s. m. Erpét. Genre de reptiles sauriens, détaché des lézards et dont l'espèce type vit au Brésil.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpaliens, établi pour une espèce des îles Auckland.

— HÉTÉRODACTYLE. s. f. Zooph. Section du genre actinie.

— Ornith. Genre d'oiseaux grimpeurs, dont le doigt externe est versatile.

— HÉTÉRODACTYLES. s. m. pl. Ornith. Famille de l'ordre des grimpeurs, comprenant des oiseaux dont le doigt externe est versatile, selon les uns, ou selon les autres, des oiseaux dont ce même doigt est solidement soudé à celui du milieu jusqu'à la deuxième articulation.

HÉTÉRODENDRE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; δένδρον, arbre). Bot. Genre de la famille des connaracées, qui ne renferme qu'une espèce de l'Australie.

HÉTÉRODÈRE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides et voisin des dimes.

HÉTÉRODERME. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; δέρμα, peau). Zool. Dont la peau n'a pas le même aspect par tout le corps.

— HÉTÉRODERME. s. m. Erpét. Section du genre stellion.

— HÉTÉRODERMES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens à écailles différentes de forme et de coloration.

— Ichtyol. Division de la sous-classe des poissons gnathodontes, comprenant ceux dont la peau est de structure variable.

HÉTÉRODON. s. m. (étym. gr., ἕτερος, différent; ὀδούς, dent). Mamm. Sous-genre de dauphins, comprenant des espèces qui diffèrent entre elles par leurs dents. ‖ Genre d'édentés fossiles.

— Bot. Petite mousse aquatique des États-Unis. ‖ Genre d'arbustes rattaché aux bruniacées et dont l'espèce type croît au Cap.

— Erpét. Genre de serpents qu'on a séparé des couleuvres, par la seule considération que la tête de l'espèce qui a servi à l'établir est triangulaire, et à sa mâchoire supérieure armée de deux dents plus longues que les autres.

HÉTÉRODONTE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; ὀδούς, ὀντος, dent). Hist. nat. Dont les dents ou dentelures sont différentes les unes des autres.

— HÉTÉRODONTE. s. m. Ichtyol. Syn. de CESTRACION.

— HÉTÉRODONTE. s. f. Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi aux dépens des notodontes, pour une seule espèce très jolie et dont la chenille vit sur le chêne en Allemagne et dans l'est de la France.

*** HÉTÉRODOXE.** adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; δόξα, opinion). Théol. Qui est contraire aux sentiments reçus dans une religion. Doctrine hétérodoxe. Opinion hétérodoxe.

— Se dit de celui qui professe des opinions contraires à l'orthodoxie. Docteur hétérodoxe.

— Épithète donnée par Linné aux botanistes qui ont fondé leurs méthodes de classification sur la considération de toute autre partie que celles de la fructification.

— Substantiv. C'est un hétérodoxe.

— Syn. comp. HÉTÉRODOXE, HÉRÉTIQUE. *Hérétique* désigne la scission avec l'Église; *hétérodoxe* n'indique que la discordance dans l'opinion.

*** HÉTÉRODOXIE.** s. f. (rad. *hétérodoxe*). Théol. Opposition aux sentiments orthodoxes, sur un objet peu important, et sans scission. Être suspect d'hétérodoxie. L'hétérodoxie d'une proposition. Négliger la langue de l'Église, c'était en quelque sorte marquer de secrètes dispositions pour le schisme et pour l'*hétérodoxie*. (Crousaz.)

HÉTÉRODOXITÉ. s. f. Mot employé par Fénelon pour Hétérodoxie.

HÉTÉRODROME. s. m. (étym. gr., ἕτερος, différent; δρόμος, course). Mécan. Levier du premier genre, dont le point d'appui est entre la résistance et la puissance.

— Adjectiv. Levier hétérodrome.

— Bot. *Spire hétérodrome*. Spire d'un rameau secondaire dont l'enroulement se produit dans un sens opposé à celui de l'enroulement du rameau primaire.

HÉTÉRODROMIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; δρόμος, course). Entom. Genre de coléoptères, famille des cucujites, à marche rapide, qui vit dans les herbes et sous les décombres.

HÉTÉRODYME. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; δίδυμος, jumeau). Térat. Monstre double produit par l'implantation d'une tête imparfaite sur l'épigastre d'un sujet.

HÉTÉRODYMIE. s. f. (rad. *hétérodyme*). Térat. Monstruosité qui consiste en une tête implantée sur l'épigastre d'un sujet bien conformé.

HÉTÉRODYMIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit des monstres par hétérodymie.

HÉTÉRODYMIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui offre les caractères de l'hétérodymie.

HÉTÉROGAME. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; γάμος, mariage). Bot. Se dit d'une plante qui offre le caractère de l'hétérogamie. ‖ Se dit des plantes qui ont des fleurs monoïques, dioïques ou polygames. ‖ Se dit des calices des graminées polygames. ‖ Se dit des capitules des synanthérées, lorsqu'ils renferment des fleurs de sexes différents. ‖ Le géranium hétérogame n'a que six étamines fertiles au lieu de sept.

HÉTÉROGAMIE. s. f. (rad. *hétérogame*). Bot. État d'une plante graminée dont un calice renferme des fleurs hermaphrodites et l'autre des mâles ou des femelles seulement.

— Entom. Syn. de POLYPHAGE.

HÉTÉROGASTRE. adj. (étym. gr., ἕτερος, différent; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a l'abdomen conformé d'une façon extraordinaire.

— HÉTÉROGASTRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, qui habitent les îles Maurice et de la Réunion.

*** HÉTÉROGÈNE.** adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; γένος, race). Didact. Qui est de nature différente. Corps composé de parties hétérogènes. Éléments hétérogènes.

— Fig. Se dit pour désigner un corps dont les membres sont divisés par des opinions contraires. Société formée d'éléments hétérogènes. Sénat, concile, parlement, club, chambre, conseil composé d'éléments hétérogènes.

— Dissemblable par sa nature intellectuelle ou morale. La nature crée des hommes d'État comme elle crée des poètes: deux espèces de créatures très *hétérogènes*, mais qui sont également indispensables. (H. Heine.)

— *Hétérogène à*. On trouvera un pareil rapport entre le repos et le mouvement, et entre un instant et le temps; car toutes ces choses sont *hétérogènes* à leurs grandeurs, parce qu'étant infiniment multipliées, elles ne peuvent jamais que faire des indivisibles. (Pascal.)

— Arithm. *Nombre hétérogène*. Nombre composé d'entiers et de fractions. ‖ *Nombres sourds hétérogènes*. Nom qu'on donnait à ceux qui ont différents signes radicaux.

— Chim. Dont les parties sont de nature différente les unes des autres, soit par leur nature, soit par leur densité, soit par leurs qualités ou propriétés. Les choses artificielles sont composées de parties hétérogènes. Le lait est un corps hétérogène composé de beurre, de caséum et de petit-lait. Tous les animaux, tous les végétaux et plusieurs minéraux sont hétérogènes. Il en est de même de l'air, qui est composé d'un fluide très propre à la respiration et d'un autre qui n'est nullement capable de remplir cette fonction. ‖ Sous le point de vue de la division mécanique, *hétérogène* se dit des corps dont les parties séparées n'ont pas la même nature que ces corps, qu'ils soient simples ou qu'ils soient composés. ‖ Sous le point de vue de la division chimique, *hétérogène* n'est applicable qu'aux corps composés. ‖ Se dit quelquefois seulement des corps dont les parties sensibles sont de différente nature, comme le corps des animaux, qui est composé de peau, de chair, d'os, etc.; les arbres qui sont composés d'écorce, de bois, de feuilles, etc.

— Géom. Se dit de toute quantité qui, comparable à une autre quantité, en diffère tellement qu'elle ne l'excède jamais, quelque nombre de fois qu'on la prenne.

— Gramm. Se dit des noms qui appartiennent à la fois à plusieurs genres, tel est, en latin, *dies*, qui est masculin et féminin, et, en français, *aigle*, *foudre*; ou qui sont d'un genre au singulier et d'un autre au pluriel, comme, en latin, *locus*, masculin au singulier et neutre au pluriel, et, en français, *orgue*, masculin au singulier et féminin au pluriel.

— Mécan. On dit qu'un corps est *hétérogène*, quand toutes les parties en lesquelles on peut le diviser mécaniquement n'ont pas la même densité. Dans les corps hétérogènes, la pesanteur d'une partie quelconque n'est pas proportionnelle au volume de cette partie.

— Médec. Se dit d'une qualité des humeurs du corps humain différente de celle qu'elles doivent avoir dans l'état de santé.

— Minér. Se dit de la texture d'une roche, quand les parties qui la constituent diffèrent de nature ou d'aspect. ‖ *Roches hétérogènes*. Classe de mélanges naturels, fréquents, constants et en masses étendues, de minéraux appartenant, soit à des espèces rigoureusement déterminées, soit à des espèces imparfaites, qui ne peuvent être rapportées à aucune des premières.

— Phys. *Lumière hétérogène*. Celle qui consiste en rayons qui souffrent des réfractions à différents degrés; c'est un mélange de toutes ces sortes de rayons.

— Zooph. *Éponge hétérogène*. Éponge qui est contournée en tubes imparfaits.

— HÉTÉROGÈNES. s. m. pl. Bot. Ordre de la classe des lichens idiothalames, comprenant ceux dont les conceptacles contiennent un noyau renfermé dans un périthécion.

— Zooph. Ordre de phytozoaires, dans lequel on comprend ceux qui se composent d'une couche animale et d'une couche calcaire, et dont l'animalité est répandue dans tout l'ensemble de l'être, mais qui ne sont ni polypes ni zoocarpes.

HÉTÉROGÉNÉE. s. f. Entom. Syn. de LIMACODE.

*** HÉTÉROGÉNÉITÉ.** s. f. Didact. Qualité de ce qui est hétérogène.

HÉTÉROGÉNÈSE. s. f. Physiol. Syn. d'HÉTÉROGÉNIE.

HÉTÉROGÉNÉSIE. s. f. (étym. gr., ἕτερος, autre; γένεσις, génération). Physiol. Anomalie qui porte sur la situation, la couleur et le nombre des organes, ou la situation et le nombre des fœtus d'une même gestation.

HÉTÉROGÉNIE. s. f. (étym. gr., ἕτερος, autre; γένος, race). Physiol. Production d'un être vivant, non par des êtres de même espèce que lui, mais par des corps d'une autre espèce, soumis à l'influence de certaines circonstances. C'est ce qu'on nomme communément *génération spontanée*.

HÉTÉROGÉNISTE. s. m. Partisan de l'hétérogénie.

HÉTÉROGLAUCIE. s. f. (étym. gr., ἕτερος, différent; γλαυκός, verdâtre). Physiol. Production anormale de taches de couleur verdâtre.

HÉTÉROGLAUQUE. adj. 2 g. Qui est atteint d'hétéroglaucie.

HÉTÉROGNATHE. s. m. pr. *é-té-ro-ghnate*; (ét. gr., ἕτερος, autre; γνάθος, mâchoire). S'est dit pour Glouton, qui mâche des deux côtés.

HÉTÉROGONE. adj. (ét. gr., ἕτερος, différent; γόνος, génération). Moll. Se dit des ascidies fixées au sol, ou de deuxième génération, qui n'ont pas la même forme que les embryons ovulaires d'où elles proviennent.

HÉTÉROGRAPHE. s. f. Bot. Syn. d'OPÉGRAPHE.

HÉTÉROGYNE. adj. 2 g. (étym. gr., ἕτερος, autre; γυνή, femelle). Entom. Se dit d'animaux dont l'espèce se compose de mâles, de femelles et de neutres.

— HÉTÉROGYNE. s. m. Genre de lépidoptères crépusculaires dont la femelle, privée d'ailes, conserve la forme de chenille, et dont les trois espèces connues habitent l'Europe méridionale.

— HÉTÉROGYNES. s. m. pl. Famille d'hyménoptères.

HÉTÉROÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; εἶδος, forme). Bot. Se dit des parties qui varient pour la forme sur un même individu, comme les feuilles de la broussonnetie papyrifère.

HÉTÉRO-INFECTION. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; fr. *infection*). Pathol. Infection produite par un virus ou miasme communiqué par un sujet étranger.

HÉTÉROLALIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; λαλιά, parole). Pathol. Expression orale anormale.

HÉTÉROLÉPIS. s. m. pr. *é-té-ro-lé-piss*; (étym. gr., ἕτερος, différent; λεπίς, écaille). Bot. Genre de composées cynarées du Cap de Bonne-Espérance.

— Erpét. Section du genre [illegible].

HÉTÉROLOBE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; λοβός, lobe). Bot. Qui se divise en lobes inégaux, comme les feuilles du pélargonium hétérolobe.

HÉTÉROLOGIE. s. f. Pathol. Description des productions hétérologues.

HÉTÉROLOGUE. adj. (ét. gr., ἕτερος, différent; λόγος, rapport). Chim. Se dit des corps différents résultant de la combinaison des mêmes corps.

— *Séries hétérologues*. Groupes de corps dissemblables qui peuvent s'augmenter réciproquement.

— Pathol. *Tissu hétérologue*. Tissu morbide qui n'est pas analogue avec les autres tissus du corps.

HÉTÉROLOPIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; λοπός, écaille). Pathol. Production d'écailles ou de croûtes anormales.

HÉTÉROMÈLE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; μέλος, membre). Erpét. Genre de reptiles sauriens dont l'espèce type vit en Algérie.

HÉTÉROMÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., ἕτερος, différent; μέρος, partie). Entom. Qui est composé de plusieurs parties ou de couches diverses.

— Bot. Se dit du talle ou blastème des lichens, quand il est composé de plusieurs couches différentes.

— HÉTÉROMÈRES. s. m. pl. Entom. Section de l'ordre des coléoptères, comprenant ceux de ces insectes dont les tarses n'ont pas le même nombre d'articles à toutes les pattes; elle comprend les mélasomes, les taxicornes, les sténélytres et les trachélides.

HÉTÉROMÈTRE. s. m. (étym. gr., ἕτερος, différent; μέτρον, mesure). Arachn. Genre d'arachnides, voisin des scorpions.

HÉTÉROMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; μέτρον, mesure). Pathol. Altération des humeurs et des tissus produite par des changements de quantité et non de nature des substances.

HÉTÉROMITE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; μίτος, fil). Infus. Genre d'infusoires de la famille des monadiens, établi pour trois espèces dont une trouvée dans une fontaine aux environs de Paris.

HÉTÉROMORPHE. adj. 2 g. (étym. gr., ἕτερος, différent; μορφή, forme). Hist. nat. Dont la forme présente des différences dans les diverses parties.

— Chim. Se dit des corps qui contiennent un même nombre d'atomes des mêmes éléments, mais autrement arrangés, d'où résultent des différences dans leurs propriétés chimiques et leurs formes cristallines. Tel est, entre autres, le cas des acides phosphorique et paraphosphorique.

— Entom. Se dit des palpes, lorsque les deux articles intermédiaires sont beaucoup plus longs que le premier et le dernier.

— Médec. Qui est d'une forme différente.

— HÉTÉROMORPHE. s. m. Térat. Genre très peu connu et encore mal déterminé de monstruosités doubles par hétérotypie.

— HÉTÉROMORPHE. s. f. Bot. Syn. d'HÉTÉROLÉPIS.

— Entom. Syn. de DRÉPANE.

— HÉTÉROMORPHES. s. m. pl. Polyp. Syn. de SPONGIAIRES et d'AMORPHES.

HÉTÉROMORPHIE. s. f. ou **HÉTÉROMORPHISME.** s. m. Caractère de ce qui est hétéromorphe.

— Bot. Faculté de variations, le plus souvent normales et constantes, rarement fausses ou accidentelles, que possèdent quelques végétaux.

— Chim. Mot proposé pour remplacer celui de Polymorphisme.

— Pathol. Système qui attribue les diverses affections à des éléments morbides distincts.

HÉTÉROMORPHITE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; μορφή, forme). Minér. Sulfure naturel d'antimoine. ‖ Syn. de PLUMOSITE.

HÉTÉROMYS. s. m. pr. *é-té-ro-miss*; (et. gr., ἕτερος, différent; μῦς, rat). Mamm. Genre de mammifères rongeurs, voisin des hamsters, établi pour une espèce de la Trinité, qui a l'habitus et la grosseur du rat commun.

HÉTÉROMYZE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; μύζω, je suce). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour huit espèces, la plupart européennes, dont le type se trouve en France et en Allemagne.

HÉTÉROMYZIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *hétéromyze*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à une hétéromyze. ‖ HÉTÉROMYZIDES. s. m. pl. Famille de diptères muscides ayant pour type le genre hétéromyze.

HÉTÉRONÈME. adj. 2 g. (étym. gr., ἕτερος, autre; νῆμα, filet). Hist. nat. Qui est garni de filaments inégaux.

— Bot. Se dit des filets des étamines de l'épacride hétéronème.

— Entom. Se dit des tentacules de l'océanie hétéronème.

— HÉTÉRONÈME. s. f. Infus. Genre d'infusoires, famille des eugléniens, établi pour une seule espèce découverte dans de l'eau de la Méditerranée.

HÉTÉRONÈVRE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; νεῦρον, nervure). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour deux espèces dont une de France et d'Allemagne.

HÉTÉRONOME. adj. 2 g. (étym. gr., ἕτερος, différent; νόμος, partage). Minér. Se dit des cristaux formés dont le signe indique des lois de décroissement qui ne se retrouvent dans aucune autre espèce connue.

— HÉTÉRONOME. s. f. Bot. Genre de mélastomacées, tribu des rhexiées, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique tropicale.

HÉTÉRONOMIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; νόμος, loi). Philos. Nom donné par Kant, dans son système de philosophie, et par opposition à Autonomie, pour désigner les lois que nous impose la nature, la violence exercée sur nous par nos passions et nos besoins.

— Puissance exercée sur l'esprit par une autorité extérieure. L'hétéronomie de l'autorité religieuse.

— Anat. Déviation des lois normales.

HÉTÉRONOTE. adj. 2 g. (étym. gr., ἕτερος, différent; νῶτος, dos). Zool. Dont le dos diffère du reste du corps.

— HÉTÉRONOTE. s. m. Entom. Genre d'hémiptères homoptères, famille des membracides, établi pour deux espèces particulières au Brésil.

HÉTÉRONYME. adj. (ét. gr., ἕτερος, différent; ὄνομα, nom). Se dit d'un ouvrage publié sous un autre nom que celui de l'auteur. || Se dit également de l'auteur qui publie un ouvrage sous le nom d'une autre personne. Écrivain hétéronyme.

HÉTÉRONYQUE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la tribu des scarabéides xylophiles, établi pour une quinzaine d'espèces des diverses régions de l'Afrique.

HÉTÉRONYTARSE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; ὄνυξ, ongle; ταρσός, tarse). Entomol. Genre d'orthoptères de la famille des mantiens, établi pour une seule espèce de l'Égypte.

HÉTÉRONYX. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la tribu des scarabéides phyllophages, établi pour une espèce de l'Australie.

HÉTÉROPAGE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; πάγος, uni). Térat. Monstre double, dont l'un des individus, incomplet, est uni à l'autre de la base du thorax à l'ombilic.

HÉTÉROPAGIE. s. f. Tératol. Fusion de deux individus, qui produit l'hétéropage.

HÉTÉROPAGIEN, ENNE. adj. Térat. Se dit des monstres par hétéropagie.

HÉTÉROPAGIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui offre les caractères de l'hétéropagie.

HÉTÉROPALPE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; lat. *palpus*, palpe). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lepturètes, établi pour une espèce d'un beau vert cuivreux qui habite la Guyane.

HÉTÉROPAPPE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; πάππος, aigrette). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des astéroïdées, établi pour des herbes du Japon.

HÉTÉROPATHIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; πάθος, maladie). Médec. Mode de traitement dans lequel on a pour but de détourner le mal en produisant un mal différent.

HÉTÉROPATHIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à l'hétéropathie.

HÉTÉROPE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; πούς, pied). Entom. Qui a des pieds différents.

— HÉTÉROPE. s. m. Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des taxicornes, tribu des diapériales, établi pour une espèce de l'Amérique du Sud. || Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce unique est originaire du Sénégal. || Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, comprenant deux espèces américaines.

— Erpét. Sous-genre de scinques.

— Mamm. Groupe de marsupiaux, formé aux dépens du genre kanguroo, établi pour une espèce à gorge blanche particulière à l'Australie.

HÉTÉROPÉTALE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; πέταλον, pétale). Bot. Dont les pétales sont dissemblables ou inégaux. || Se dit de la calathide des synanthérées, quand elle offre des corolles dissemblables, comme lorsqu'elle est couronnée, soit radiée, soit discoïde.

HÉTÉROPHAGE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; φάγω, je mange). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, tribu des diapériales, établi pour neuf espèces qui habitent les régions les plus diverses du globe.

HÉTÉROPHANE. s. f. (étym. gr., ἕτερος, différent; φανός, brillant). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, établi aux dépens des cétoines pour deux espèces de Madagascar.

HÉTÉROPHLEGMASIQUE. adj. (ét. gr., ἕτερος, différent; fr. *phlegmasie*). Méd. Se dit des substances qui ont le pouvoir de substituer un mode d'irritation à un autre.

HÉTÉROPHONE. adj. et s. Médec. Qui se rapporte à l'hétérophonie. Qui est atteint d'hétérophonie.

HÉTÉROPHONIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre, différent; φωνή, voix). Pathol. Altération de la voix.

HÉTÉROPHTALME. adj. et s. (étym. gr., ἕτερος, différent; ὀφθαλμός, œil). Anat. Qui n'a pas les deux yeux semblables.

HÉTÉROPHTALMIE. s. f. (rad. *hétérophtalme*). État de l'être qui n'a pas les deux yeux semblables.

HÉTÉROPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; φύλλον, feuille). Bot. Dont les feuilles ou folioles sont dissemblables. || Se dit d'une plante qui a toutes ses feuilles de forme et de grandeur diverses, ou dont la forme des feuilles diffère dans le bas et le haut de la tige. || Se dit aussi des plantes dont le feuillage varie suivant l'âge. || Se dit enfin d'une plante à feuilles verticillées, dont chaque verticille en offre une pétiolée, ovale et incisée, tandis que les autres sont sessiles, linéaires et entières. || Se dit d'un agaric dont les feuillets du chapeau sont bifurqués et raccourcis de moitié.

— HÉTÉROPHYLLE. s. m. Bot. Syn. de BUETTNÈRE.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, établi pour une espèce de Madagascar.

HÉTÉROPHYLLIE. s. f. (radic. *hétérophylle*). Bot. État d'une plante dont les feuilles diffèrent les unes des autres sous un rapport quelconque.

HÉTÉROPLASIE. s. f. (étym. gr., ἕτερος, autre; πλάσσω, je forme). Médec. Formation de substances qui, dans un état normal, ne se seraient point montrées.

HÉTÉROPLASME. s. m. (étym. gr., ἕτερος, différent; πλάσμα, formation). Patholog. Substance morbide et anormale qui se produit dans l'économie.

HÉTÉROPLASTIE. s. f. (étym. gr., ἕτερος, différent; πλάσσω, je forme). Chir. Opération qui consiste à implanter dans un sujet vivant des parties organiques prises sur un autre sujet.

HÉTÉROPLASTIQUE. adj. Méd. et Chir. Qui a rapport à l'hétéroplasie et à l'hétéroplastie.

— Pharm. Se dit des remèdes qui changent l'état des solides et des liquides.

HÉTÉROPODE. adj. 2 g. (étym. gr., ἕτερος, différent; πούς, ποδός, pied). Zool. Dont les pieds ou appendices locomoteurs diffèrent les uns des autres.

— HÉTÉROPODE. s. m. Ornith. Section du genre bécasseau.

— HÉTÉROPODES. s. m. pl. Crust. Famille de crustacés à laquelle appartiennent ceux dont les pattes de derrière servent à nager. || Syn. d'ASELLOTES.

— Entom. Groupe d'aranéides composé des araignées crabes, dont les quatre dernières pattes sont presque de la même grosseur que les autres, et dont les yeux forment deux lignes transversales presque parallèles.

— Moll. Ordre de la famille des gastéropodes, comprenant ceux qui ont le pied comprimé ou une nageoire mince et verticale.

— Zool. Classe du règne animal dans laquelle on range les animaux articulés en nombre variable. || Division artificielle de la classe des microzoaires, comprenant ceux qui ont le corps pourvu d'appendices latéraux très diversifiés pour la forme, qui servent à la locomotion ou à quelque autre usage.

HÉTÉROPODIE. s. f. (radic. *hétéropode*). Zool. État d'un animal dont les pieds ne sont pas pareils.

HÉTÉROPOGON. s. m. (ét. gr., ἕτερος, autre; πώγων, barbe). Bot. Genre de graminées, établi aux dépens des barbons.

HÉTÉROPORE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, autre; πόρος, pore). Zooph. Qui a des pores dissemblables, comme la plexaure hétéropore, polypier dont les ouvertures des cellules sont dirigées dans tous les sens.

— HÉTÉROPORE. s. f. Zooph. Genre de polypiers pierreux, ne renfermant que des espèces fossiles, et dont le type a été trouvé dans la craie de Maëstricht.

HÉTÉROPS. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type est originaire de Cuba.

HÉTÉROPSIDE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; ὄψις, vue). Minér. Qui se présente sous un aspect propre à déguiser les propriétés spéciales et caractéristiques de la substance, notamment son éclat.

HÉTÉROPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; πτερόν, aile). Zool. Qui a les ailes ou les nageoires dissemblables.

— HÉTÉROPTÈRE. s. m. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour une espèce du nord de l'Europe. || Espèce de papillon appelé aussi *estropié*, parce que, dans l'état de repos, les ailes inférieures dépassent les supérieures.

— HÉTÉROPTÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des insectes hémiptères, comprenant ceux dont les élytres se terminent brusquement par un appendice membraneux. Cette section, composée de deux familles, est ainsi nommée de ce que les étuis sont divisés en deux parties, de consistance différente, l'une crustacée, l'autre membraneuse.

— Ichtyol. Famille de gnathodontes hétérodermes, comprenant les poissons qui ont des nageoires très variables et souvent nulles.

HÉTÉROPTÉRIDE. s. f. (étym. gr., ἕτερος, différent; πτέρις, fougère). Bot. Genre de malpighiacées, établi pour treize espèces d'arbustes de l'Amérique tropicale. On dit aussi *hétéroptéris*.

HÉTÉROREXIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre; ὄρεξις, appétit). Pathol. Dépravation de l'appétit.

HÉTÉRORHINE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, remarquables par l'éclat de leurs couleurs, établi pour vingt-trois espèces, la plupart des Indes.

HÉTÉROROSTRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; lat. *rostrum*, bec). Ornith. Syn. d'HÉTÉRORYNQUE. || HÉTÉROROSTRE. s. m. pl. Famille du sous-ordre des hémipalmes, comprenant des oiseaux qui ont le bec anomal ou de forme bizarre.

HÉTÉRORYNQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; ῥύγχος, bec). Ornith. Dont le bec varie beaucoup.

— HÉTÉRORYNQUE. s. m. Section établie dans le genre héorotaire.

HÉTÉROSCÈLE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; σκέλος, jambe). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour cinq espèces de l'Afrique australe.

HÉTÉROSCIADIE. s. f. Bot. Syn. de PÉTAGNIE.

★ **HÉTÉROSCIENS.** s. m. pl. (ét. gr., ἕτερος, différent; σκιά, ombre). Géogr. Nom donné aux habitants des zones tempérées et glaciales, parce qu'à midi ils ont leur ombre différemment tournée dans les deux hémisphères, savoir : les habitants de l'hémisphère septentrional du côté du nord, et ceux de l'hémisphère méridional du côté du midi.

HÉTÉROSCOPIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; σκοπέω, je vois). Anat. Vue anormale.

HÉTÉROSITE. s. f. (du grec ἕτερος, différent). Minér. Phosphate hydraté de manganèse et de fer, encore mal déterminé dans sa composition, passant du gris bleuâtre au violet dans ses parties altérées et trouvé en masses compactes dans les pegmatites de la Haute-Vienne.

HÉTÉROSOME. adj. 2 g. (étym. gr., ἕτερος, différent; σῶμα, corps). Ichtyol. Dont les deux moitiés ne se ressemblent pas. || HÉTÉROSOMES. s. m. pl. Famille de poissons holobranches comprenant ceux dont le côté droit et le côté gauche du corps ne se ressemblent pas. Ce sont, en effet, les seuls animaux connus dont l'ensemble ne soit pas symétrique. Tous les organes des fonctions de relation sont irréguliers chez eux. Leur squelette est comme tordu sur lui-même, et les muscles semblent avoir suivi les os sur lesquels ils s'insèrent; les narines, les yeux, la bouche, l'organe intérieur de l'ouïe sont rejetés d'un seul côté.

HÉTÉROSPERME. s. m. (étym. gr., ἕτερος, différent; σπέρμα, semence). Bot. Genre de plantes annuelles de la famille des composées sénécionidées, du Mexique et du Pérou.

HÉTÉROSPHÉRIE. s. f. (étym. gr., ἕτερος, différent; σφαῖρα, boule). Bot. Genre de champignons qui croissent en parasites sur les tiges des plantes.

HÉTÉROSTÉGINE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; στέγη, toit). Polyp. Genre de polypiers.

HÉTÉROSTEMME. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; στέμμα, couronne). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des asclépiadées, tribu des pergulariées, établi pour des espèces de l'Asie méridionale.

HÉTÉROSTÉMON. s. m. (étym. gr., ἕτερος, différent; στήμων, filament). Bot. Genre de papilionacées césalpiniées qui se rapprochent du tamarin par leur port, et qui sont originaires du Brésil. Hétérostémon à feuilles d'acacia. || Syn. de SPHEROSTIGMA.

HÉTÉROSTERNE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; στέρνον, sternum). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, établi pour une espèce tout à fait anomale trouvée dans l'intérieur du Mexique.

HÉTÉROSTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; στίχος, rangée). Hist. nat. Dont les deux côtés sont différents.

— Bot. Se dit d'une plante, le racomitre, ainsi appelé parce qu'il a ses feuilles presque unilatérales.

— Minér. Se dit d'une variété dans laquelle le nombre des rangées de facettes qui se succèdent sur une partie surpasse de beaucoup celui des rangées situées sur les autres parties, comme la baryte sulfatée hétérostique.

HÉTÉROSTOME. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; στόμα, bouche). Didact. Qui a une ouverture extraordinaire.

— Anc. art milit. Se dit d'une disposition de la phalange grecque qui représentait à peu près la forme d'un Y ouvert du côté de l'ennemi.

— Zool. Se dit des animaux dont la bouche a une forme extraordinaire. Le distome hétérostome offre un troisième orifice au milieu de la longueur de son ventre.

HÉTÉROSTROPHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; στροφή, tour). Zool. Qui tourne en sens inverse du sens ordinaire.

— Conchyl. Se dit d'une coquille spirivalve dont le bord terminal est à gauche de l'animal, comme dans la physe hétérostrophe.

HÉTÉROTARSE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; ταρσός, tarse). Entom. Genre d'insectes coléoptères hétéromères, famille des ténébrionites, établi pour trois espèces qui vivent dans l'Inde, à Java et au Sénégal.

HÉTÉROTAXIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, autre; τάξις, arrangement). Térat. Anomalie complexe qui, bien que grave sous le rapport anatomique, ne met cependant aucun obstacle à l'accomplissement d'aucune fonction, et n'est point apparente à l'extérieur.

HÉTÉROTAXIS. s. m. Bot. Synon. de DICRYPTE.

HÉTÉROTHALAME. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; θάλαμος, lit). Bot. Genre d'arbustes de la famille des composées astéroïdées.

HÉTÉROTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; θήκη, enveloppe). Bot. Genre de composées astéroïdées qui habitent la Caroline.

HÉTÉROTHÉTIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., ἕτερος, différent; θετικός, positif). Philos. Transcendant.

— *Métaphysique hétérothétique*. Selon Kant, Science des choses absolues; savoir divin.

HÉTÉROTHOPS. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; θώψ, flatteur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour cinq espèces d'Europe et une de la Colombie.

HÉTÉROTOME. adj. 2 g. (étym. gr., ἕτερος, différent; τομή, section). Bot. Se dit du périgone dont les divisions n'ont pas la même forme.

— HÉTÉROTOME. s. f. Bot. Genre de lobéliacées du Mexique.

— Entom. Syn. d'ORCHÉSELLE.

HÉTÉROTOPIE. s. f. (ét. gr., ἕτερος, différent; τόπος, lieu). Térat. Formation d'éléments anatomiques, simples ou composés, en des endroits du corps où elle n'a pas lieu normalement.

HÉTÉROTOPIQUE. adj. Térat. Qui a rapport à l'hétérotopie. Phénomènes hétérotopiques.

HÉTÉROTRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; θρίξ, poil). Bot. Qui a des poils dissemblables.

— HÉTÉROTRIQUE. s. m. Bot. Genre de mélastomacées miconiées de Saint-Domingue.

HÉTÉROTROPE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; τρέπω, je tourne). Bot. Se dit de l'embryon dont la direction coupe obliquement ou transversalement l'axe de la graine, aucun de ses bouts n'étant dirigé exactement vers le hile.

— HÉTÉROTROPE. s. f. Bot. Genre d'aristolochiées du Japon. || Syn. de SAUSSURÉE.

HÉTÉROTROPHIE. s. f. (étym. gr., ἕτερος, différent; τροφή, nourriture). Physiol. Altération dans la nutrition.

HÉTÉROTROPIS. s. m. (pron. *é-té-ro-tro-piss*; ét. gr., ἕτερος, différent; τρόπις, carène). Erpét. Section du genre stellion.

HÉTÉROTYPE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; τύπος, type). Térat. Monstre produit par la réunion de deux individus inégalement développés.

— Minér. Un des noms de l'amphibole.

HÉTÉROTYPIE. s. f. (radic. *hétérotype*). Térat. Fusion de deux individus inégalement développés en un seul.

HÉTÉROTYPIEN, ENNE. adj. (rad. *hétérotype*). Térat. Se dit des monstres doubles, composés de deux individus, dont l'un, moins développé, est parasitaire de l'autre, et qui sont généralement unis vers la région ombilicale.

HÉTÉROTYPIQUE. adj. 2 g. Térat. Qui offre les caractères de l'hétérotypie.

HÉTÉROUSIEN. s. m. (ét. gr., ἕτερος, autre; οὐσία, substance). Hist. relig. Membre d'une secte arienne, fondée par Aétius, qui pensait que le Fils de Dieu était d'une autre substance que son père. On les appelait aussi *aétiens*.

HÉTÉROVALVE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; lat. *valva*, valve). Hist. nat. Se dit des fruits et des mollusques dont les valves sont dissemblables.

HÉTÉROVULE. s. m. (ét. gr., ἕτερος, différent; fr. *ovule*). Bot. Organe superficiel ou saillant à la surface de certaines graines, qu'on regarde comme un ovule avorté.

HÉTÉROZOAIRE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕτερος, différent; ζῶον, animal). Zool. Se dit d'animaux qui diffèrent beaucoup les uns des autres, et qui s'éloignent ainsi de ceux des autres séries. Se dit des reptiles, à cause des différences nombreuses et essentielles que présentent entre eux les animaux compris dans cette classe. || HÉTÉROZOAIRES. s. m. pl. Série du règne animal comprenant des animaux qui diffèrent beaucoup entre eux de ceux des autres séries.

HÉTÉROZYGE. s. m. Bot. Syn. de KALLSTROEMIE.

HET-GINE. s. m. Bot. Sophore du Sénégal.

HÉTHÉEN, ENNE. s. Géogr. anc. Nom d'un peuple chananéen, descendant de Heth. Les Héthéens habitaient les montagnes et Hébron.

Leur royaume subsistait encore du temps de Joram, roi d'Israël ; il fut plus tard incorporé à la tribu de Juda.

— Adjectiv. Le peuple héthéen.

HÉTHOUM I^er^. Roi arménien de Cilicie, de la dynastie des Rhoupéniens, roi en 1224 ; abdiqua en 1269, pour se retirer dans un couvent de prémontrés, où il mourut en 1271. || **HÉTHOUM II.** Roi arménien de Cilicie, petit-fils du précédent. Il succéda à son père Léon III, en 1289, et mourut en 1308.

— **HÉTHOUM** *l'Historien*, seigneur de Courcy ou de Corycos (Cilicie). Mort au commencement du XIV^e^ siècle. Il se démit de son fief, 1306, et devint supérieur d'un couvent de prémontrés, à Poitiers. On a de lui une *Histoire merveilleuse du Grand Khan*. C'est une histoire intéressante et fidèle de Gengiskhan et de ses successeurs.

HÉTICH. s. m. Bot. Un des noms vulgaires de l'igname au Brésil.

* **HETMAN.** s. m. (mot polonais, qui se dit en Bohême *heytman*, et en russe *ataman*). Titre de dignité chez les Cosaques. Cette dignité fut créée en 1576 par Étienne Báthori, roi de Pologne. Les hetmans étaient toujours choisis parmi les chefs les plus distingués des Cosaques. Un jour, des vieux *hetmans* il ceindra la pelisse. (V. Hugo.)

HÉTOUDEAU, HÉTOURDEAU. s. m. Syn. d'**HESTOUDEAU**.

HÈTRAIE. s. f. Syn. de **HÊTRÉE**.

* **HÊTRE.** s. m. (*h* asp. ; du bas-allem. *hester*, même signif.). Bot. Genre de la famille des cupulifères à fleurs monoïques. Les fleurs mâles, réunies en chatons pendants, se composent d'un périanthe campanulé à six lobes et de huit à douze étamines à filets grêles, insérées à la base du périanthe, autour d'un disque glanduleux. Les fleurs femelles, réunies par deux dans un involucre à quatre lobes, se composent d'un périgone adhérent à l'ovaire et d'un pistil à

Branche de hêtre des bois

ovaire adhérent, creusé de trois loges renfermant chacune un ovule. Le fruit, nommé *faine*, est formé de deux noix triangulaires dont on tire de l'huile. La principale espèce de hêtre est le *hêtre commun* ou *hêtre des bois*, qui croît dans toutes les contrées tempérées de l'Europe et de l'Asie occidentale ; il s'élève, en moyenne, à vingt mètres, mais atteint quelquefois une hauteur de trente et même de quarante mètres. Par la beauté de son port et par son utilité, il rivalise avec le chêne. Sa tige droite et élancée, son écorce lisse et fraîche, son feuillage épais et brillant, le font aisément remarquer parmi tous les autres arbres forestiers. C'est un des meilleurs bois de chauffage que l'on connaisse. Le charbon qu'on en obtient est un des plus estimés. Plusieurs industries font un grand usage de hêtre, principalement les menuisiers, les tourneurs, etc. Hêtre à feuilles pourpres. Hêtre à feuilles panachées. Hêtre à rameaux pendants. Hêtre ferrugineux. Bois de hêtre. Bûche de hêtre. A l'ombre des hêtres. Sous un hêtre touffu. Les fruits du *hêtre*, de même que les glands, sont recherchés des bêtes fauves et des animaux frugivores en général. (Loiseleur-Deslongchamps.)

> Étendu, cher Tityre, à l'abri de ce *hêtre*,
> Tu médites des airs sur ta flûte champêtre. (TISSOT.)

> J'ai gravé son beau nom sur l'écorce des *hêtres* ;
> Sans qu'on s'en aperçoive, il croîtra chaque jour,
> Hélas ! sans qu'on y songe, ainsi croît mon amour.
> (SEGRAIS.)

HÊTRÉE. s. f. (*h* asp.). Lieu planté de hêtres. Quelle fraîcheur sous la *hêtrée !* (G. Flaubert.)

HÉTRODE. s. m. (ét. gr. ἦτρον, ventre ; ᾠδή, chant). Entom. Genre d'orthoptères de la tribu des locustiens, établi pour des espèces de l'ancien continent, à part l'Europe.

HEU ! interj. (*h* asp. ; en lat. *heu*). Se disait pour Hélas.

— Sert à interroger.

> Elle est fille d'Albert. — *Heu !* de qui, s'il vous plaît ?
> — D'Albert. (MOLIÈRE.)

— S'emploie dans un sens admiratif. *Heu !* voilà ce que c'est que d'étudier ! (Mol.)

— Sert aussi à exprimer l'indifférence. *Heu !* ils m'ont envoyé la plaque de Charles III, répondit négligemment Daubray. (A. Dumas.)

— Se trouve quelquefois répété, et alors il exprime le doute, une pensée secrète. C'est une comédie nouvelle. — Quelque drame encore ; quelque sottise d'un nouveau genre ? — Je n'en sais rien. — *Heu ! heu !* les journaux et l'autorité nous en feront raison. (Beaumarch.)

HEU. s. m. (du flam. *hui*, même signif.). Mar. Bâtiment de trois cents tonneaux, à fond plat, employé dans le Nord et dans la Manche ; il n'a qu'un mât et une voile, et il est d'un petit tirant d'eau.

HEUCHÈRE. s. f. (de *Heucher*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des saxifragacées, qui croît dans l'Amérique boréale et l'Asie arctique. Heuchère velue. Heuchère pubescente.

HEUCHÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une heuchère. || **HEUCHÉRÉES.** s. f. pl. Tribu de la famille des saxifragacées qui a pour type le genre heuchère.

HEUCHIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saint-Pol (Pas-de-Calais) ; 700 hab.

HEUDELOTIE. s. f. Bot. Syn. de **BALSAMODENDRON**.

HEUDRIR. v. n. 2^e^ conj. (*h* asp.). Se disait pour Se gâter, pourrir.

— **SE HEUDRIR.** v. pron. Se pourrir. Lorsque l'on renferme du linge mouillé, il se heudrit.

— Se meurtrir. Quand des pommes sont entassées, elles se heudrissent.

HEUDUSE. s. f. Bot. Syn. de **LATHRIOGYNE**.

HEUGNES. s. f. Anc. art milit. Se disait d'un genre de hoqueton.

HEUGUENON. s. m. (*h* asp.). Hortic. Variété de poires à cidre.

HEULANDITE. s. f. (*h* asp. ; de *Heuland*, nom pr.). Minér. Silicate hydraté d'alumine et de chaux, se présentant en masses laminaires ou en cristaux rouges ou blancs, d'un éclat vitreux, et trouvé surtout dans les roches amygdaloïdes d'Écosse et d'Irlande.

HEULC. s. m. Bot. Suc résineux qui suinte de l'écorce du tronc d'un pistachier ; il est d'une couleur jaunâtre et se durcit à l'air ; son odeur et sa saveur sont aromatiques comme celles du mastic, et il est employé de même.

HEULE. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 3 kil. de Courtrai ; 3,600 h.

* **HEUR.** s. m. (du latin *augurium*, augure, *aür* dans le français du XIV^e^ siècle). Bonne fortune, chance heureuse. Je suis charmé qu'Aristophane ait eu l'*heur* de vous plaire. (Mérimée.)

> Ne vous offensez pas si cet *heur* de vos armes,
> Qui me rend tant de biens, me coûte un peu de larmes.
> (CORNEILLE.)

> Tu t'en souviens, Cinna, tant d'*heur* et tant de gloire
> Ne peuvent pas sitôt sortir de ta mémoire. (Id.)

> Je vous épouse, Agnès, et, cent fois la journée,
> Vous devez bénir l'*heur* de votre destinée. (MOL.)

> Lorsque, dans un haut rang on a l'*heur* de paraître,
> Tout ce qu'on fait est toujours bel et bon,
> Et, suivant ce qu'on peut être
> Les choses changent de nom. (Id.)

— S'est parfois employé pour désigner une personne.

> Reine, l'*heur* de la France et de tout l'univers,
> Qui voyez chaque jour tant d'hommages divers.
> (MALHERBE.)

— S'est dit en ce sens comme terme familier et caressant. Déjà, n'est-il pas vrai, mon *heur*, tu te repens ? (Corneille.)

— Loc. prov. *Il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde.* Tout y dépend des circonstances, et souvent ce qui cause la ruine des uns fait la fortune des autres. L'histoire d'un homme, d'une nation, de toute l'humanité, s'analyse en deux mots : *heur* et malheur. (Boiste.) L'*heur* et le malheur sont à mon gré deux souveraines puissances. (Montaigne.) || *Avoir plus d'heur que de sagesse.* Être plus heureux qu'habile ou prudent.

— Ce mot est vieux, et si l'on excepte le style marotique, il n'est plus guère d'usage que dans quelques phrases proverbiales ou familières.

* **HEURE.** s. f. (étym. lat., *hora*, fait du gr. ὥρα, saison). Espace de temps qui fait la vingt-quatrième partie du jour naturel. Une heure. Une heure et demie. Un quart d'heure. Trois quarts d'heure. Une demi-heure. Faire le voyage en trente-six heures. Un intervalle d'une heure. Faire huit kilomètres à l'heure, par heure. Cette lecture a duré une heure, une grande heure. Avoir été deux heures à attendre quelqu'un. Deux heures entières, deux grosses heures, deux mortelles heures. Prendre d'heure en heure, de demi-heure en demi-heure, une cuillerée d'une potion. Toutes les heures, toutes les deux heures. Passer deux heures en prière. Deux heures bien employées. Donner trois heures par jour à un travail. Avoir une heure à perdre. J'ignore combien d'*heures* un enfant peut rester en cet état sans perdre la vie, mais je doute que cela puisse aller fort loin. (J.-J. Rousseau.) La meilleure science est de mettre chaque *heure* à profit. (Sall.)

> Des moments les *heures* sont nées,
> Et les heures forment les jours,
> Et les jours forment les années,
> Dont le siècle grossit son cours. (LAMARTINE.)

— On divise en deux les vingt-quatre heures du jour, et chaque division est de douze heures ; l'une depuis minuit jusqu'à midi, l'autre depuis midi jusqu'à minuit. L'heure se divise en soixante minutes, les minutes en soixante secondes, la seconde en soixante tierces, la tierce en soixante quartes, la quarte en soixante quintes, etc. Lors de l'établissement du système décimal, le jour fut partagé en 20 heures, divisées en deux parties de dix heures chacune, et chacune des subdivisions de l'heure eut cent parties ; mais la force de l'habitude fit bientôt reprendre l'ancien usage.

— On dit *vingt-quatre heures*, pour signifier Un jour naturel, composé d'un jour et d'une nuit. Il faut que cela se fasse dans les vingt-quatre heures, c'est-à-dire dans l'étendue d'un jour naturel.

— *Prendre un ouvrier, un homme de peine, un fiacre, un cabriolet à l'heure.* L'employer, s'en servir à condition de le payer tant par heure.

— *Être à l'heure.* Être employé à condition d'être payé à tant par heure.

— On dit qu'*un homme n'est point à l'heure*, pour exprimer qu'il n'est point assujetti, comme certaines gens dont le travail est payé par heure, à travailler exactement pendant un certain espace de temps dont les époques sont fixées.

— S'emploie dans les gradations. Il n'est point de jour, d'*heure*, de moment, lequel, mis à profit, ne puisse nous mériter le ciel. (Mass.)

> Et pour vous il n'est
> Vous ne donnez qu'un jour, qu'une *heure*, qu'un moment.
> (RACINE.)

— Se dit des époques, des divers moments du jour, considérés par rapport au temps écoulé depuis que l'une des deux parties du jour a commencé. Il était une heure après minuit. Deux heures après minuit. Arriver à trois heures après midi. Aller chez quelqu'un à cinq heures du soir. Se lever à trois heures du matin. A toutes les heures du jour et de la nuit. A toute heure. A la même heure. A pareille heure. On dînait à neuf *heures* du matin, et l'on soupait à cinq *heures* du soir. (Chateaub.)

— *Heure avancée.* Moment avancé de la journée ou de la nuit.

> J'ai froid, le vent se lève et l'*heure* est avancée,
> Et je n'ai rien pour me couvrir. (GUIRAUD.)

— *Attendu, vu l'heure avancée.* Se dit, dans le langage des assemblées délibérantes, dans les procès-verbaux, etc., pour signifier Attendu, vu qu'il est tard. La délibération fut remise au lendemain, attendu l'heure avancée.

— *Heure indue.* Heure de la nuit où tout le monde est ordinairement rentré chez soi. Rentrer à heure indue. || Se dit aussi, en général, de toute heure qui ne convient point.

— *A deux heures de nuit.* Deux heures après le coucher du soleil. || *A deux heures de jour.* Deux heures après le lever du soleil.

— *A douze heures.* A midi, ou à minuit. Ne se dit plus. Nous n'arrivâmes ici qu'après douze *heures* du soir. (M^me^ de Sévigné.)

— Fam. *Être sujet à l'heure.* N'être pas maître de son temps. || *N'être point sujet à l'heure.* Être maître de son temps.

— Se dit en parlant du chemin que l'on fait en une heure. Il y a tant d'heures de tel lieu à tel lieu. || On dit aussi : *Il y a tant d'heures de chemin.*

— Indication de l'heure qu'il est, donnée par une horloge, par une montre, etc. Il est trois heures, trois heures vingt minutes à ma montre, à l'horloge, au cadran. L'heure vient de sonner. L'horloge a sonné deux heures. Cette pendule ne sonne pas l'heure que l'aiguille indique. Il est deux heures sonnées. Compter l'heure. Je ne peux voir l'heure au cadran. Les fainéants savent toujours l'*heure* qu'il est. (Boiste.) Penses-tu que toutes ces *heures*-là ne doivent sonner que pour toi ? (J.-J. Rouss.)

— *Avoir l'heure.* Porter une montre.

— *Être à l'heure.* Avoir une montre qui marque l'heure exacte. || Arriver à un rendez-vous au moment convenu.

— Généralement pour demander l'heure, on dit : *Quelle heure est-il ?* On dit aussi familièrement en ce sens : *Quelle heure avez-vous ?* || Lorsqu'on s'informe d'une heure qu'on vient d'entendre sonner on dit : *Quelle heure est-ce ?*

— Fam. *Avancer l'heure, retarder l'heure.* Avancer, retarder l'horloge.

— *Mettre une montre à l'heure, prendre l'heure.* Régler sa montre sur une montre ou une horloge qui indique l'heure exactement.

— Fam. *Une heure d'horloge, une grosse heure d'horloge.* Une heure entière, plus d'une heure. Je l'ai attendu deux grosses heures d'horloge.

— *Une heure de temps.* Pléonasme du style familier, mais fort usité.

> Et les chiens et les gens
> Firent plus de dégât en une *heure* de temps
> (LA FONTAINE.)

— *Compter toutes les heures.* S'ennuyer profondément.

— *Pièce de huit heures.* Se disait anciennement pour désigner l'aloyau, qui se mangeait au déjeuner.

— Loc. prov. *Chercher midi à quatorze heures.* Chercher des difficultés où il n'y en a point. || Chercher une chose où elle n'est pas. || *Chercher midi où il n'est qu'onze heures.* Se disait anciennement d'un homme qui sortait de chez lui longtemps avant l'heure, pour chercher un dîner. || *Entendre quelle heure il est.* Comprendre ce qui est dit à mots couverts. || *En hiver les jours n'ont point d'heures.* La nuit vient rapidement dans cette saison. || *C'est peu de se lever matin, il faut partir à l'heure.*

— Chacun des signes d'un cadran, qui sert à l'indication des heures. Les heures de ce cadran sont en chiffres romains, en chiffres arabes. Les heures de ce cadran sont effacées. La petite aiguille est sur six heures, et la grande sur midi.

— Moment qu'on indique, qu'on fixe pour un rendez-vous, pour une affaire, etc. Prendre une heure. Prendre heure. Prendre jour et heure. Choisir une heure. Fixer une heure. Convenir d'une heure. Donner l'heure. Donner une heure. Donner heure à deux heures. Se rendre à l'heure, à l'heure marquée, à l'heure dite. Le lendemain, à l'*heure* marquée, il fallut réveiller d'un profond sommeil cet autre Alexandre. (Boss.) Je veux même avancer l'*heure* déterminée. (Rac.)

> A l'*heure* dite, il courut au logis
> De la cigogne son hôtesse. (LA FONT.)

> L'*heure* fatale est enfin arrivée,
> Qu'à votre liberté le ciel a réservée. (RACINE.)

> Cependant tout s'approche, et l'*heure* est arrivée
> Qu'à ce fatal dénoûment le reste a réservée. (VOLT.)

— *Donner une heure.* Indiquer une heure de la journée que l'on pourra consacrer à certaines occupations.

— Dans ce sens, il est quelquefois précédé de l'adjectif possessif. Donner son heure. Demander à quelqu'un son heure.

— *Se présenter à son heure.* Se présenter à l'heure qui a été indiquée. Je suis venu à mon heure et pourtant je n'ai pas été reçu.

— *Heure militaire.* Heure exacte, précise. A neuf heures moins un quart, *heure* militaire, j'entrai au palais. (E. About.) Je suis parti sur un bateau des Messageries, à dix heures du soir, *heure* militaire, et je suis descendu à Civita-Vecchia trente heures après. (Id.)

— Se dit des divers moments de la journée, par rapport à la manière dont on les passe, dont on les emploie. Dans ce sens, on le met ordinairement au pluriel. Passer des heures entières à quelque chose. Passer des heures entières dans l'inaction. Passer agréablement les heures. Employer bien, employer mal les heures. Ce peu d'*heures*, saintement passées parmi les plus rudes épreuves et dans les sentiments les plus purs du christianisme, tiennent lieu toutes seules d'un âge accompli. (Bossuet.) Ni les divertissements, ni les fatigues des voyages, ne faisaient perdre à Marie-Thérèse ces *heures* particulières qu'elle destinait à la méditation et à la prière. (Id.) Les *heures* qu'il avait libres furent remplies de bonnes lectures. (Id.) Elle savait reprendre sur son sommeil les *heures* qu'on avait dérobées à sa retraite. (Fléch.)

— *Heure terrible.* Moment où l'on éprouve beaucoup de désagrément. Je fus seul dépositaire de cet affreux secret, et la plus terrible *heure* de ma vie fut celle où je le portai dans le fond de mon cœur. (J.-J. Rouss.)

— *Passer d'agréables heures.* Passer agréablement le temps. || On dit dans le sens contraire : Avoir, essuyer de mauvaises heures. Fallut-il essuyer à sa porte de mauvaises *heures* pour attendre un de ses moments commodes ? (Fléch.)

— *Donner de mauvaises heures à quelqu'un.* Lui causer beaucoup de chagrin.

— *Passer de bonnes heures.* Passer des heures agréables. Qu'il y a peu de bonnes *heures* dans la vie ! (Boiste.) Un travail de choix et de goût prouve de bonnes *heures* ; mais qu'elles sont rapides ! (Id.) Les moments agréables que je passe avec lui me font souvenir des *heures* délicieuses que je passe avec vous. (Volt.) Vous avez toujours de belles *heures*. (Id).

— Fig. et famil. *Passer un mauvais quart d'heure.* Éprouver quelque chose de fâcheux.

— Fig. et fam. *Avoir de bons et de mauvais quarts d'heure.* Être d'une humeur inégale et bizarre. || On dit dans le même sens : *Avoir de bonnes et de mauvaises heures, des heures inégales.*

— Il est souvent précédé de l'adjectif possessif. Régler, ménager ses heures. Je ne puis disposer d'un moment, toutes mes heures sont prises, sont remplies. Il n'a point de temps à perdre, toutes ses heures sont précieuses, lui sont précieuses. Il n'y avait pas de différence entre ses *heures* de loisir et ses *heures* d'occupation. (Fléch.)

— Fam. *N'avoir pas une heure à soi.* N'avoir pas de temps dont on puisse librement disposer. || On dit dans le même sens : *N'avoir pas une heure de repos, de relâche*, etc.

— Loc. prov. *Toutes nos heures sont comptées.* Dieu a réglé d'avance tout le cours de notre vie.

— *Heures de loisir, heures perdues.* Moments de loisir d'une personne qui est ordinairement fort occupée. Lire un ouvrage à ses heures de loisir. Aller voir quelqu'un à ses heures perdues.

— *Faire quelque chose à ses heures dérobées.* Prendre sur ses occupations ordinaires le temps de faire une chose.

— *Toutes ses heures sont marquées.* Se dit d'une personne occupée à différentes choses, dont chacune a son temps marqué.

— *Toutes ses heures sont prises.* L'emploi de chacune de ses heures est fixé d'avance, et il ne peut en disposer autrement.

— Moment de la journée où l'on fait habituellement quelque chose. Il est heure de dîner. Il est heure de se coucher. Il est heure de se retirer. Avancer l'heure de dîner. L'heure de l'assemblée. L'heure de la récréation. L'heure de la promenade. A l'heure de vêpres. Aux heures des repas. Aller chez quelqu'un à l'heure

de son lever. Les heures d'audience d'un ministre. Il le [illegible] vit de régime et mange à ses [illegible] (La Fontaine.) Le [illegible] sert à régler son *heure*. (Girard de Nerval.)

— *[illegible] ses heures d'étude, ses heures de cabinet, ses [illegible], ses heures de récréation, ses heures de plaisir.* Avoir un certain temps de la journée marqué pour l'étude, pour le cabinet, etc. Narcisse se lève le matin pour se coucher le soir ; il a ses *heures* de toilette comme une femme. (La Bruy.)

— Fam. *Il ne veut travailler, il ne veut manger qu'à ses heures. Il ne fait rien qu'à ses heures.* Se dit d'un homme qui ne veut pas se déranger de son train de vie ordinaire.

— Prov. *Il est comme la mule du pape, qui ne boit et ne mange qu'à ses heures.* C'est un homme fantasque, qui en toutes choses ne prend conseil que de ses caprices.

— Espace de temps quelconque. Les grandes affaires assassinaient sa couche les *heures* communes et les jours. (Chateaubriand.)

> Il [illegible] tous les *heures* sont chères,
> Le [illegible]
> Où le [illegible] d'un peu sans retour
> (Racine.)

— Mme de Sévigné a employé, en ce sens, *les* au lieu de *des*. Elle est jolie de tous points ; je m'y amuse *les heures entières.*

— Joint au mot *une*, *heure* marque quelquefois un temps indéterminé, mais plus long que ne le demande la chose dont on parle, pour être faite.

> Souvent, la bouche ouverte, on a beau s'efforcer,
> Chaque lourde syllabe est une *heure* à passer.
> (Santeuil.)

— *Heure de grâce, quart d'heure de grâce.* Délai accordé au delà du temps fixé pour faire quelque chose, pour terminer une affaire. Si je ne puis arriver à temps, vous m'accorderez bien l'heure de grâce. Le quart d'heure de grâce est passé, mettons-nous à table. || On dit familièrement dans le même sens : *Le quart d'heure d'honnête homme.*

— Temps, moment, époque quelconque. Cette femme n'attend plus que l'heure d'accoucher. L'heure est venue de vous révéler ce mystère. Les chagrins avancèrent l'heure de sa mort. L'heure de sa ruine allait sonner. L'heure fatale est proche. J'ai vu l'heure où vous alliez vous tuer. A l'*heure* de la mort, le passé n'est qu'un songe. (Lantier.)

> La donc pour quelque temps il fixe son séjour,
> Se trouvant au coucher, au lever, à ces *heures*
> Que l'on sait être les meilleures. (La Fontaine.)
>
> Approchez, mes enfants, enfin l'*heure* est venue
> Qu'il faut que mon secret éclate à votre vue. (Rac.)

— Fig. L'*heure* de Dieu est venue ; *heure* attendue, *heure* désirée, *heure* de miséricorde, de grâce. (Boss.)

— Fig. et fam. *Le quart d'heure de Rabelais.* Le moment où il faut payer son écot. || Par extens. Tout moment fâcheux, désagréable ; circonstance pareille à celle où se trouva un jour Rabelais dans une auberge lorsqu'il fallut payer sa dépense.

— *J'ai vu l'heure que vous alliez faire telle ou telle chose.* Se dit pour exprimer que peu s'en est fallu qu'on ne l'ait faite.

— Fig. et fam. *C'est un homme, un ami de toutes les heures.* Se dit d'un homme qu'on est toujours bien aise de voir, et avec lequel on n'est jamais embarrassé. || Se dit d'un homme toujours prêt à obliger.

— On dit, par imprécation : *Maudite soit l'heure* ou *bénie soit l'heure où je suis né, où j'ai fait une telle connaissance*, etc., pour témoigner le désespoir ou la joie qu'on a de quelque chose.

— Avec l'adjectif possessif, signifie Le temps, le moment où quelque chose doit arriver à quelqu'un. Il y avait longtemps qu'il sollicitait, enfin son heure est venue, on lui a donné telle place. Il y a longtemps qu'on parlait de la marier, mais son heure n'était pas encore venue. Mon Dieu, voici ton *heure*, on t'amène ta proie. (Rac.)

— Se dit particulièrement du Moment de la mort. Il est échappé d'une grande maladie, son heure n'était pas encore venue. Mon heure est arrivée. Ma fille, il faut céder, votre *heure* est arrivée. (Rac.) Va, ton *heure* est venue, et ton trépas s'apprête. (Del.)

— *Ton heure sonne, approche.* Tu vas mourir. Je sens plus que jamais mon *heure* s'approcher. (De Belloy.)

> Mais toi qui, des plaisirs esclave impérieux,
> Dérobais au malheur de pleurer à tes yeux,
> Qui sur la terre, les fleurs bravant les dieux propices,
> Fatiguais la vertu du succès de tes vices,
> Ton *heure* sonne enfin... (Lemercier.)

— *Dernière heure, heure dernière, heure suprême, heure fatale.* L'heure, le moment de la mort. Quand la dernière heure est venue. Voyant que sa dernière heure approchait. Quand nous serons à l'heure dernière, à l'heure suprême, à notre heure dernière. Le roi qui s'en souvint à son *heure* fatale. (Corn.) Peut-être nous touchons à notre *heure* dernière. (Rac.) Elle viendra cette *heure* dernière ; elle approche, nous y touchons ; la voilà venue. (Boss.) N'attendez pas votre dernière *heure* pour bien vivre. (Id.) La dernière *heure* me surprendra-t-elle chargée du vide de toutes mes années ? (Massillon.) Déjà Valois touchait à son *heure* dernière. (Voltaire.)

> [illegible] *heure*
> Peut pénétrer des morts la [illegible]
> (Racine.)

> C'est un arrêt du ciel, il faut que l'homme meure,
> [illegible]
> [illegible] que la mort,
> Et n'est plus incertain que cette dernière *heure*.
> (Testu.)

— Fig. *L'heure du berger, du mystère, de Vénus.* Le moment favorable aux amants.

> Qu'importe qui sonne la cloche
> Quand j'entends l'*heure* du berger ! (Voltaire.)
>
> Comme un [illegible] qui s'envole
> L'*heure* de Vénus s'enfuit,
> Et ne laisse point tout fruit
> Qu'un regret triste et frivole. (J.-B. Rousseau.)
>
> Vesper s'avance ; il va répandre
> Cette clarté mobile et tendre
> Qui semble caresser les yeux.
> [illegible] c'est l'*heure* du mystère,
> [illegible] solitaire
> De nos bosquets [illegible] (Lebrun.)

— *L'heure du berger.* Se prend aussi figurément pour Le temps où l'on peut réussir en quelque chose que ce soit, une occasion favorable de faire une affaire, qu'on ne trouve plus quand on l'a manquée. Entre midi et une heure nous ne savons point refuser nos amis ; c'est l'*heure* du berger. (Mme de Sévigné.)

— *Bonne heure, heure favorable, heure propice.* Moment convenable, commode, favorable pour faire quelque chose. Voici la bonne heure pour lui parler ; c'est l'heure, l'heure favorable.

— Fam. *Arriver à la bonne heure.* Arriver à propos.

— *A la bonne heure.* S'est dit pour Heureusement. Croissez donc, ô heureuse enfant, croissez à la bonne *heure*. (Corneille.)

— Loc. prov. *A la bonne heure nous a pris la pluie.* Nous avons eu le temps de nous mettre à couvert. || Fig. Nous avons eu le temps de nous garantir des maux qui nous menaçaient.

— Fam. *A la bonne heure.* Sert quelquefois à marquer une sorte d'approbation. Vous le voulez, à la bonne heure, je ne m'y oppose point. A la bonne *heure* que M. de Fontenelle ait égayé ses Mondes ; ce sujet riant pouvait admettre des fleurs et des pompons ; mais des vérités plus approfondies sont des beautés mâles auxquelles il faut les draperies du Poussin. (Volt.) || S'empl. aussi pour exprimer l'indifférence. Il me menace, dites-vous ; à la bonne *heure*, c'est-à-dire Je ne m'en inquiète point.

— Promptement, de bonne heure. Arrivez donc, vous, à la bonne *heure*. (Mme de Sévigné.)

— *A la bonne heure que.* S'est dit pour Je consens que. A la bonne *heure* que notre zèle ne soit pas assez héroïque pour conquérir de nouvelles nations. (Massillon.)

— *A bonne heure.* Tôt. Mangez un morceau et couchez-vous à bonne *heure*. (Hamilt.) Cette locution tombe en désuétude.

— *A bonne heure* a été aussi employé pour Heureusement.

> Qu'à bonne *heure* défait d'un masque et d'une épée
> J'ai leur crédulité sous son habit trompée. (Corn.)

— *De bonne heure.* Se dit pour marquer un temps qui précède l'époque ordinaire ou une chose a lieu, qu'il s'agisse des époques du jour, ou des époques du temps en général. Se lever de bonne heure. Ces arbres fleurissent de bonne heure. Les arts ont fleuri de bonne heure chez ces peuples. Venez une autre fois de bonne heure. Venez un peu de bonne heure. Venir d'assez bonne heure. Il est de trop bonne heure pour dîner. Cet enfant a marché, a parlé de bonne heure. S'habituer de bonne heure à la fatigue. Il les conjurait de l'avertir de bonne *heure*, quand ils verraient sa mémoire vaciller ou son jugement s'affaiblir. (Boss.) Imprimer de bonne *heure* dans leurs cœurs les maximes de la vertu. (Mass.) Instruit de bonne *heure* dans la foi. (Id.) L'abbesse s'enfuit de bonne *heure* par une porte du jardin. (Racine.) J'avais dessein de vous prévenir de bonne *heure*. (Mme de Sévigné.) Il y a des naturels violents, dont la férocité se développe de bonne *heure*. (J.-J. Rousseau.) Tel est l'humble asile de cette nation où l'on apprend de si bonne *heure* l'art de commander, et l'art plus difficile d'obéir. (Barthélemy.)

— *De bonne heure.* Se dit aussi pour Un peu avant le temps indiqué, ou du moins précisément à l'heure indiquée. L'assemblée était indiquée à six heures, mais on s'y est rendu de bonne heure ; à cinq heures et demie, la salle était déjà pleine.

— *Il est rentré de bonne heure.* Il est rentré avant l'heure où il rentre ordinairement, ou bien à l'heure où l'on rentre ordinairement.

— *Il est encore de bonne heure.* Il n'est pas encore tard, il y a encore du temps de reste pour se rendre en quelque endroit, pour faire quelque chose, pour se retirer chez soi à l'heure convenable.

— *Il est bonne heure.* Se dit quelquefois pour Il est de bonne heure.

— On dit à tort : *Il est venu trop de bonne heure* ; c'est une faute ; il faut dire : *Il est venu de trop bonne heure.*

— Iron. *Vous venez à une belle heure, à belle heure ; il est belle heure pour venir ; la belle heure pour arriver.* Se dit à une personne qui arrive tard dans un lieu où on l'attend.

— *Mauvaise heure.* Heure qui n'est pas convenable, favorable pour faire quelque chose. C'est une mauvaise heure pour lui parler, pour lui demander une grâce.

— *A la male heure.* Mal à propos, malheureusement. Comme le chariot de l'épousée sortait de la porte, un essieu se rompit, et chacun s'écria : A la male *heure !* (Cl. Fauchet.) Vous arrivez bien à la male *heure*, car la compagnie de parpaillots n'est guère agréable. (Mérimée.)

— On écrivait autrefois à la *malheure*. Allez à la *malheure*, allez, âmes tragiques. (Malh.) Va-t'en à la *malheure*, excrément de la terre ! (La Fontaine.)

> Et bien à la *malheure* est-il venu d'Espagne
> Ce courrier que la foudre et la grêle accompagne !
> (Molière.)

— *A l'heure.* Maintenant, dès à présent. Parbleu ! si grande joie à l'*heure* me transporte. (Molière.)

— *Tout à l'heure.* Sur-le-champ. Dans un moment. Je suis à vous tout à l'heure. Il n'a qu'à monter en chaire pour me voir tout à l'*heure* au premier rang de ses dévotes. (Mme de Sév.)

> Oui, mais les feux qu'a jetés ce Soldat de [illegible]
> Au dedans en un moment t'embrase la maison,
> Dévore tout à l'*heure* ardoises et gouttières ! (Corn.)
>
> C'en est fait. Vous voulez que je parte demain,
> Et moi, j'ai résolu de partir tout à l'*heure*. (Racine.)

— Il n'y a qu'un moment. A qui parliez-vous tout à l'heure ? Il était encore plus pâle que tout à l'*heure*. (G. Flaubert.)

— On dit aussi, mais plus rarement, dans ce même sens : *Tout à cette heure.*

— *A toute heure, à chaque heure, à quelque heure.* A toutes les heures, à tous les instants. Nul homme n'est sage à toute *heure*. (Boiste.) Que vous me permettiez de vous voir à toute *heure*. (Rac.) Ma gloire inexorable à toute *heure* me suit. (Id.) A quelque *heure*, Hydaspe, que j'entre ou que je sorte... (Id.) A quelque *heure*, et de quelque côté que viennent les ennemis. (Bossuet.) Un homme de bien, à chaque *heure*, à chaque moment, a toujours ses affaires faites. (Id.) Les marques d'affection que mes maîtres me donnaient à toute *heure*, m'inspiraient un zèle pour leur service. (Le Sage.)

— *A l'heure que.* S'est dit pour Lorsque. Peut-être que tout cela se démêlera à l'*heure* que nous y penserons le moins. (Mme de Sév.)

— *A l'heure qu'il est, à l'heure où je vous parle.* Dans le moment actuel. Mon procès se juge à l'heure qu'il est.

— *A l'heure qu'il est.* Présentement, au temps où nous sommes. Cela n'est plus la mode à l'heure qu'il est.

— *A l'heure qu'il est que.* A présent que. A l'*heure* qu'il est que les bienséances exigent de nous des mœurs plus sérieuses. (Mass.)

— Fam. *A cette heure.* Maintenant, présentement. Il faut à cette *heure* voir ce qui fait les hommes ingrats. (Malherbe.) Il y a un an, comme à cette *heure*, que nous y étions ensemble. (Mme de Sévigné.)

— *D'à cette heure.* Du temps présent. Un même soin n'a garde d'animer les nymphes d'à cette *heure*. (Benserade.)

— *A cette heure que.* Aujourd'hui que. A cette *heure* qu'elle est dame du palais. (Mme de Sév.)

— *A cette heure-là que.* Au moment précis où. Elle arriva en un bois où il y avait plus de cent ans que le jour n'était entré qu'à cette *heure*-là qu'il y entra avec elle. (Voiture.)

— *Dans cette heure.* A l'instant même. Je vous ferai toucher de l'argent dans cette *heure*. (Pascal.) Cette locution est aujourd'hui peu employée.

— *Dans une heure.* Dans un moment. Avec eux dans une *heure* il nous réconcilie. (Rac.) Quand je devrais comme elle expirer dans une *heure*. (Id.)

— *D'heure en heure.* A chaque heure, de moment en moment. On envoie des courriers d'heure en heure.

— *D'heure à autre.* De temps en temps. || A toute heure, sans délai. Les exécutions militaires se font d'heure à autre.

— *D'une heure à l'autre.* D'un moment à l'autre.

— *Dès l'heure.* Sur-le-champ. Je m'en réjouis dès l'*heure*, et dis en moi-même... (Malherbe.)

— *Dès cette heure.* Immédiatement.

> Tu me retiens en vain, et dès cette même *heure*
> Il faut que je la voie ou du moins que je meure.
> (Racine.)

— Quelques écrivains ont dit dans le même sens *dès à cette heure*. Qu'il ne se présente plus devant moi, je le chasse dès à cette *heure*. (La Bruyère.)

— Fam. *Pour l'heure.* Pour le présent. N'avoir point d'argent pour l'heure.

— *Pour le quart d'heure.* En ce moment.

— *S'il est heure de.* S'il est temps de.

> Voyez ce qu'en ces lieux il venait demander,
> S'il est *heure* si tard de faire une visite. (Corneille.)

— *Sur l'heure.* A l'instant même. Rendez-vous sur l'heure. Les vers qui dévorèrent sur l'*heure* l'impie Hérode. (Mass.)

> Rodrigue, as-tu du cœur ? — Tout autre que mon père
> L'éprouverait sur l'*heure*. (Corneille.)
>
> Toutes les dignités que tu m'as demandées,
> Je te les ai sur l'*heure* et sans peine accordées. (Id.)

— On disait autrefois : *Tout sur l'heure.*

— Astron. *Heures astronomiques.* Se dit des divisions du temps considérées relativement à la marche des corps célestes. Les astronomes commencent le jour à midi, et comptent vingt-quatre heures de suite jusqu'au midi suivant ; de sorte qu'après minuit, au lieu de commencer à compter une heure, deux heures, etc., ils comptent treize heures, quatorze heures ; ainsi, lorsqu'on compte dans la société le 3 avril à dix heures du matin, les astronomes comptent le 2 avril à vingt-deux heures. || *Heures solaires, moyennes* ou *égales.* Heures toujours égales et uniformes dont chacune fait la vingt-quatrième partie d'un jour moyen, c'est-à-dire d'un retour moyen du soleil au méridien. || *Heures solaires vraies.* Celles qui sont marquées pendant le jour sur nos cadrans solaires, et qui varient à raison des inégalités de la marche du globe. || *Heures du premier mobile.* Celle que l'on compose par la révolution des étoiles fixes. || *Heure de Paris.* L'heure que l'on compte, au même instant, dans deux endroits du globe terrestre, n'étant pas la même lorsque ces lieux ont des longitudes différentes, il est nécessaire, quand on a besoin de connaître la position astronomique d'un astre, pour un instant déterminé, de réduire l'heure que l'on compte sous le méridien où l'on se trouve à celle que l'on compte alors à Paris ou passe le premier méridien. On dit de même *heure de Greenwich, heure de Washington*, etc. *Heure de Paris.* Se dit aussi pour désigner l'heure marquée par les horloges des chemins de fer qui sont toutes réglées sur l'heure de Paris. || *Heure du vaisseau.* L'heure vraie du lieu où se trouve le vaisseau.

— Hist. *Heures antiques, planétaires ou judaïques, heures temporaires, heures inégales.* Heures usitées autrefois chez les Juifs et chez les Romains. Elles commençaient au lever du soleil et recevaient leur nom de l'une des sept planètes. Elles étaient inégales, parce qu'on divisait le jour naturel en douze parties, et la nuit en douze autres parties. || *Heures babyloniques.* Heures qui commençaient à se compter au lever du soleil. || *Heures composées.* Celles qui étaient la douzième partie du jour. || *Heures françaises.* Heures qui se comptent depuis minuit jusqu'au minuit suivant. On compte douze heures jusqu'à midi, et douze autres heures jusqu'à minuit. || *Heures italiques.* Heures qui se comptent entre deux couchers du soleil, usage adopté en Italie. || *Heures simples.* Les heures qui étaient la vingt-quatrième partie du jour. || *Pierre des heures.* Se dit d'un cadran solaire, dont il est fait mention dans la Bible, et qui était semblable aux cadrans en usage chez les Babyloniens. On l'appelle aussi *cadran* ou *degrés d'Achaz.*

— Liturg. *Heures canoniales.* Se dit de diverses parties du Bréviaire, que l'Église a coutume de réciter selon les diverses heures du jour, comme matines, laudes, vêpres, etc. || *Les petites heures.* Prime, tierce, sexte et none. || *Les prières de quarante heures, des quarante heures* ou *les quarante heures.* Prières publiques et extraordinaires que l'on fait continuellement, pendant quarante heures, devant le saint sacrement, dans les calamités publiques, pendant le jubilé, pendant les jours gras, etc. || *Livre d'heures* ou simplement *heures.* Livre où les prières sont contenues. Heures bien reliées. De belles heures. Acheter des heures. Heures en français. Heures en latin. Racine, le grand Racine, était dans l'usage d'aller à l'office de paroisse, tenant sous le bras sa femme d'un côté, et ses *heures* de l'autre. (Sall.) Il lisait, et en tenant son livre d'*heures* d'une certaine manière, il ne cessa presque pas un instant d'avoir les yeux sur elle. (Stendhal.)

> Mon père, quoiqu'il eût la tête des meilleures,
> Ne m'a jamais rien fait apprendre que mes *heures*,
> Qui, depuis cinquante ans, dites tous les jours,
> Ne sont encor pour moi que du haut-allemand. (Mol.)

— *Heures de la Vierge, de la Passion, du saint sacrement*, etc. Les livres où sont contenus certains petits offices distribués par heures pour ceux qui pratiquent ces dévotions. || On appelait autrefois *Heures à la chancelière*, des Livres de prières reliés de la même manière qu'on en avait relié pour l'usage de Mme la chancelière.

— Pop. *Une paire d'heures.* Un livre d'heures.

— On dit d'une personne qui n'aime pas à lire, qu'*elle ne lit que dans ses heures.*

— Prov. *Il sait mieux ses heures que matines.* Se dit d'un homme habile à saisir le moment favorable.

— Mar. *A la bonne heure.* Réponse qui se fait au porte-voix, d'un bâtiment à un autre, pour annoncer qu'un ordre a été entendu.

— Myth. *Heures.* Filles de Jupiter et de Thémis. Les Anciens les considéraient plus souvent comme présidant aux saisons ; on les confondait avec les Grâces. Il n'y eut d'abord que deux Heures ; mais on en compte ordinairement trois. Quelquefois les Grecs en comptaient dix, qui présidaient aux divisions de la journée, et ils leur donnaient des désignations convenables à leur emploi. Enfin on en fit douze. Les poètes leur ont confié le soin d'ouvrir et de fermer les portes du ciel. Chargées de l'emploi d'atteler les chevaux du Soleil, elles suivent encore dans sa marche ce dieu, dont elles composent la cour.

— Prat. *A deux heures de relevée.* A deux heures après midi. || On dit dans le même style : *A l'heure de midi*, pour A midi. || *Heure légale.* Celle que donne l'horloge communale.

HEURÉ, ÉE. part. pass. du v. Heurer. S'employait adjectiv. dans le sens d'Heureux, heureuse.

> Priant celui qui les âmes *heurées*
> Fait triompher aux maisons sidérées. (Marot.)

HEURER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rendre heureux, faire réussir. Bien, mal heurer une affaire.

HEURETTE. s. f. Nom que les Flamands donnent à la demi-heure. Je vous dirai que, depuis le Quenty, à force d'entendre des hor-

loges qui sonnent l'heure, l'*heurette*, le quart d'heure, le demi-quart, avec leurs carillons divers ; depuis le Quenty, dis-je, à force d'entendre toutes ces horloges, je n'ai jamais pu comprendre quelle heure il était. (Pelisson.)

— Loc. fam. *Il y a belle heurette*. Il y a longtemps.

* **HEUREUSEMENT.** adv. D'une manière heureuse. Échapper heureusement d'un péril. Rencontrer quelqu'un fort heureusement. Ainsi finit *heureusement* la bataille la plus hasardeuse. (Boss.) Les armes qu'il employait si *heureusement*. (Id.) Fournir *heureusement* la carrière. (Mass.) On ne peut juger de la félicité de l'homme qu'après qu'il a *heureusement* fourni sa carrière. (D'Ablanc.)

Plût au ciel que sa main, *heureusement* cruelle,
Eût fait sur moi l'essai de sa fureur nouvelle ! (Rac.)

— Avec bonheur. Jouer heureusement. L'esprit dans ce nectar *heureusement* s'oublie. (La Fontaine.)

— Sans accidents, sans revers, avec une prospérité constante. Il régna heureusement sur ces peuples pendant plus de quarante ans.

— Par bonheur. J'étais inquiet de son retard, heureusement il arriva. Heureusement pour moi, je ne l'ai pas rencontré. J'allais périr sous ses coups, heureusement on vint à mon secours. Les membres furent *heureusement* réunis avec leur chef. (Fléchier.) Souvent Dieu, en nous exauçant, trompe *heureusement* notre prévoyance. (Boss.) *Heureusement* il écrit à ravir, et il se tire d'intrigue par ce talent. (Le Sage.) En moins d'une heure le dépouillement de la maison avait été fait et parfait, de manière qu'avec le seul habit dont j'étais vêtue, et la bague de don Félix, qu'*heureusement* j'avais au doigt, je me vis, comme une autre Ariane, abandonnée par l'ingrat. (Id.)

— Avec succès. On a fait arracher cette plante dans quelques endroits où elle croissait moins *heureusement*. (Rayn.)

— D'une manière favorable. Il n'est point d'État aussi *heureusement* situé pour étendre son commerce. (Rayn.)

— *Être né heureusement*. Avoir de bonnes dispositions naturelles. Le plus *heureusement* né des hommes est celui qui joint l'esprit à la raison, la douceur à la bonté, la patience au courage. (Boiste.)

— Habilement, en parlant des écrivains et des artistes. Cela est heureusement exprimé. Versifier heureusement. Rimer heureusement. Oser heureusement. Imaginer heureusement. Pour badiner avec grâce, et remontrer *heureusement* sur les plus petits sujets, il faut trop de manières, trop de politesse, et même trop de fécondité. (La Bruy.)

— Quelquefois *heureusement* est suivi de *que*. Heureusement qu'il n'a rien vu. Heureusement pour lui que son père ne l'aperçut pas. *Heureusement* qu'il vous laisse à votre aise. (Marin.)

— Exclamation de joie. Heureusement vous voilà !

HEUREUSETÉ. s. f. Mot heureux. Expressions heureuses. Rencontre heureuse. L'abbé de Vauxelles s'est moqué, dans *le Mercure*, des *heureusetés* que le néologue Mercier voulait introduire dans la langue, et des pensées fécondatrices de sa longue préface.

* **HEUREUX, EUSE.** adj. (du v. fr. *heur*, bonheur). Qui jouit du bonheur. Tous les hommes veulent être heureux. Il n'y a que la vertu qui puisse rendre un homme heureux. Travailler à rendre les hommes meilleurs et plus heureux. Nous ne serons parfaitement heureux que dans le ciel. Rendre sa femme très heureuse. Rendre ses peuples heureux. Cela le rend heureux. N'être heureux qu'auprès de ses amis. Être heureux du bonheur de quelqu'un. Être heureux d'avoir pu plaire à quelqu'un. Vous devez être bien heureux d'avoir de tels enfants. La religion et la vertu peuvent seuls rendre *heureux*. (Boiste.) Salomon, par sa sagesse au dedans et au dehors, rend le peuple *heureux*. (Bossuet.) La plupart des hommes ne connaissent de mérite qu'à ceux qui sont *heureux*. (Bussy-Rabutin.) Je ne suis pas de ceux qui ne croient être *heureux* qu'autant que les autres le croient. (Id.) Tout est bon à ceux qui sont *heureux*. (Mme de Sévigné.) Il y a une espèce de honte d'être *heureux* à la vue de certaines misères. (La Bruyère.) Voilà un homme qui n'a cherché qu'à se rendre *heureux*. (Fénelon.) Je suis libre, agréablement logé, parfaitement bien dans mes meubles ; je vis content, et suis *heureux*, puisque je crois l'être. (Le Sage.) Le devoir n'est fait que pour nous rendre *heureux*. (La Chaussée.) Il vaut mieux être *heureux* par l'erreur que malheureux par la vérité. (Frédéric.) Quel mortel fut jamais plus *heureux* que vous l'êtes ? (Volt.) Ce n'est pas notre condition, c'est la trempe de notre caractère qui nous rend *heureux*. (Id.) L'empire chinois était, au commencement du XVIIe siècle, bien plus *heureux* que l'Inde, la Perse et la Turquie. (Id.) Qu'ils sont *heureux*, s'il leur accorde, hélas ! tout ce qu'il nous ôte. (J.-J. Rouss.) L'ange rebelle qui méconnut sa nature était plus faible que l'*heureux* mortel qui vit en paix avec la sienne. (Id.) Qu'est-ce qui est *heureux* ? Quelque misérable. (D'Alembert.) Une nation peut exister sous toutes sortes de formes, pourvu que le peuple y soit *heureux*. (B. de St-P.) Antisthène se crut *heureux* parce qu'il était sage ; je me crois sage parce que je suis heureux. (Barth.)

A son autel cette *heureuse* jeunesse
Va tous les jours adorer la déesse. (Malfilâtre.)

— S'emploie souvent comme formule de politesse. Je serai heureux de vous recevoir chez moi.

— Qui possède ce qui peut le rendre content. Il n'est pas fort riche, et il ne laisse pas de se croire heureux, d'être heureux, de vivre heureux. Cette famille n'est pas heureuse. Se trouver fort heureux. Les rois, qui paraissent les plus *heureux* des hommes, sont souvent les plus malheureux. Croyez que le plus *heureux* en apparence est le plus malheureux en réalité. (Boiste.) *Heureux* par sa naissance, par son mariage et par l'amour d'un si grand roi. (Bossuet.) Elle n'était *heureuse* ni pour avoir auprès d'elle sa chère fille, ni pour l'avoir placée dans une maison où tout est grand. (Id.) Souvenez-vous que si votre époux vit *heureux* chez lui, vous serez une femme *heureuse*. (J.-J. Rouss.) Qui ne peut se rendre *heureux* peut au moins mériter de l'être. (Id.) Don Anastasio de Rada vivait *heureux* dans la ville d'Antequerre avec doña Estephana, son épouse, qui joignait à une vertu solide un esprit doux et une extrême beauté. (Le Sage.) En m'acquittant de ces nobles commissions, en me mettant de jour en jour plus avant dans les bonnes grâces de son ministre, que j'eusse été *heureux* si l'ambition m'eût préservé de la faim ! (Id.)

— *Amant heureux*. Amant qui est écouté, favorisé.

— *Être heureux*. Obtenir les faveurs d'une femme aimée. Il fut brutal et *heureux*. (Volt.)

— Fam. *Être heureux comme un roi*. Être très heureux. Il est *heureux* comme un roi dans sa solitude. (Racine.)

« Être *heureux* comme un roi, » dit le peuple hébété.
Hélas ! pour le bonheur que fait la majesté !
(Voltaire.)

— Fam. *Heureux mortel*. Celui qui jouit d'un avantage, d'une préférence, d'un bien, qui a du bonheur, du plaisir même momentanément. Le vice peut faire d'*heureux* mortels ; la vertu seule fait des mortels heureux. (Boiste.)

— Généralement on ne dit pas Un heureux homme, mais on dit Une heureuse femme, un heureux enfant. Alfred de Musset a cependant écrit dans *Namouna* :

Heureux homme ! — il fumait de l'opium dans de l'ambre
Et, vivant sans remords, il aimait le sommeil

— S'applique à la condition, à la situation, à la vie de celui qui est heureux. Être dans un état heureux, dans une condition heureuse, dans une situation heureuse. Jouir d'un sort très heureux. Mener une vie heureuse. Une heureuse vieillesse. L'heureuse simplicité de nos pères. L'heureuse condition des justes. Une heureuse habitude d'être vertueuse. Heureux sort. Heureuse destinée. Heureuse ignorance. Tout promettait un heureux avenir. L'*heureuse* médiocrité dans laquelle je vis. (Lav.) Laissez-moi, disait-elle, dans mon *heureuse* ignorance. (Fléchier.) Il trouvait dans son champ tout ce qu'il faut pour rendre la vie commode et *heureuse*. (Fén.) Laissez-moi mon *heureuse* pauvreté. (Id.) J'avouerai franchement que je fus tenté sur la route de m'approprier cet argent, pour commencer mon intendance sous d'*heureux* auspices. (Le Sage.) Venez, mon fils, lui dit ensuite le vieillard, vous allez apprendre qui vous êtes, et jouir du plus *heureux* sort. (Id.) Le ciel, qui nous préparait une *heureuse* destinée, disposa de nous autrement. (Id.) Je vous souhaite une vie *heureuse* et tranquille, des affaires en bon ordre, un petit nombre d'amis, de la santé, et un profond mépris pour ce qu'on appelle vanité. (Volt.) Jouissez en paix d'une *heureuse* tranquillité. (Id.) La plupart des chrétiens vivaient dans une ignorance *heureuse*. (Rayn.)

— *Amour heureux*. Amour partagé.

— *L'âge heureux de la vie*. L'enfance. Les enfants, malgré les gênes de l'éducation, ne sont-ils pas dans l'âge le plus *heureux* de la vie humaine ? (Rayn.)

— *Faire une fin heureuse*. Mourir dans les sentiments d'un homme de bien et d'un bon chrétien.

— Où l'on goûte le bonheur, où l'on est à l'abri des inquiétudes, des chagrins, des persécutions. Séjour heureux. Retraite heureuse. Heureuse solitude.

— Où l'on a du bonheur ou du plaisir. Règne heureux. Année heureuse. Jour heureux. Moment heureux. Occasion heureuse. Événement heureux. J'avais compris qu'elle (la fortune) cesserait de me persécuter chez vous, où tout me promettait des jours *heureux* et tranquilles. (Le Sage.) Je vous souhaite, dans votre agréable retraite, des journées remplies et *heureuses*. (Voltaire.)

— Convenable. J'admirai l'*heureuse* situation de cette grande ville. (Fén.) On nous dit que ces arbres devaient leur accroissement à leur *heureuse* position : ils ne sont exposés ni aux fureurs des vents, ni aux feux du soleil. (Barth.) Mon lit est situé de la manière la plus *heureuse*. (X. de Maistre.)

— *Climat heureux, contrée heureuse*. Climat, contrée que la nature favorise. Les herbes les plus douces, les légumes les plus sains, les fruits les plus suaves, les animaux les plus tranquilles, les hommes les plus polis, sont l'apanage de cet *heureux* climat. (Buff.) Les Français, nés sous un ciel et sur un sol également *heureux*. (Rayn.)

— Favorisé de la fortune. Être né heureux. Être plus heureux que sage. Il est bon de s'associer avec des gens heureux. Être une heureuse mère. Être un heureux mortel. Roi, père, époux *heureux*, fils du puissant Atrée. (Rac.)

— Qui est riche, qui est à son aise. Cette femme est heureuse, elle a une belle fortune.

— Qui est favorable ou avantageux. Heureux changement. Heureux ascendant. Heureuse influence. Chance heureuse. Hasard heureux. Coup heureux. Il est heureux que vous l'avez évité. C'est heureux, c'est fort heureux pour vous. Qui vous dit que le sort si bizarre pour les autres, sera constamment *heureux* pour vous seul ? (Mass.) Je ne crois pas que nous puissions jamais être dans des circonstances plus *heureuses*. (Voltaire.) Des circonstances *heureuses* le mirent à portée de développer aux yeux des nations des talents acquis dans la retraite. (Rayn.)

— Fig. *Être né sous une heureuse étoile*. Être heureux dans tout ce qu'on entreprend.

— Fam. et iron. *C'est bien heureux, c'est très heureux, c'est fort heureux, c'est heureux*. Se dit lorsqu'une personne adhère à quelque chose après avoir longtemps hésité, ou parce qu'elle ne peut faire autrement. Vous en convenez donc ? c'est très heureux. Il s'est enfin déterminé à venir, c'est très heureux. Cela est *heureux*, reprit le duc d'un air sérieux ; il y a des ministres qui ne trouveraient pas bon qu'on leur fit des leçons. (Le Sage.)

— Qui a du succès, des succès, du succès. Ce général a été heureux dans cette bataille. Être heureux dans ses entreprises, dans son commerce. Les gens *heureux* ne se corrigent guère ; ils croient toujours avoir raison, quand la fortune soutient leur mauvaise conduite. (La Rochef.) Cet empereur était *heureux* partout, et n'était nulle part modéré dans son bonheur. (Volt.)

Approche, *heureux* appui du trône de ton maître,
Ame de mes conseils, et qui seul tant de fois
Du sceptre dans ma main as soulagé le poids. (Rac.)

— On appelle un homme *heureux*, lorsqu'il réussit dans des entreprises où il pourrait ou même devrait échouer, ou lorsqu'un événement imprévu favorise ses desseins. César était si heureux que les actions les plus téméraires lui réussissaient. On dit dans le même sens qu'un homme *est né heureux*.

— Se dit des choses qui réussissent, qui ont une fin avantageuse. Campagne heureuse. Négociations heureuses. Expérience heureuse. Entreprise heureuse. Tout lui réussissait, et ses négociations et ses armées étaient également *heureuses*. (Volt.) Les efforts qu'on faisait pour donner de l'extension à cet établissement n'étaient point *heureux*, et ne pouvaient l'être. (Rayn.)

Tout reconnaît mon père, et ses *heureux* vaisseaux
N'eurent plus d'ennemis que les vents et les eaux.
(Racine.)

Douze ans sont écoulés depuis le jour fatal
Qu'un libraire imprimant les essais de ma plume,
Donna, pour mon malheur, un trop *heureux* volume.
(Boileau.)

— *Choix heureux, conseil heureux, démarche heureuse*. Choix, démarche, conseil qui est suivi de succès.

— *Faire une heureuse rencontre, une rencontre heureuse*. Trouver par hasard ce que l'on cherchait, et que l'on n'espérait pas trouver sitôt.

— *C'est une rencontre heureuse*. Se dit surtout en parlant d'un bon mot, d'un trait d'esprit, d'une pensée ingénieuse.

— Iron. L'époque est *heureuse*, s'écria le commissaire ; écrivez, greffier, que Simon a fait la Pâque. (Le Sage.)

— Fig. *Avoir la main heureuse*. Réussir ordinairement dans les choses qu'on entreprend. ‖ Se dit d'un joueur qui gagne souvent. ‖ Se dit, à quelques jeux de cartes, de l'avantage qu'il y a à donner à couper à un joueur, à être sous sa coupe. ‖ Se dit d'un chirurgien, lorsqu'il opère ordinairement avec succès et dextérité.

— Qui annonce de la prospérité, qui promet de la bonne fortune. Heureux présage. Heureux pronostic. Les vents agitent l'air d'*heureux* frémissements. (Rac.)

— Qui fait présumer la prospérité, le succès, un avantage quelconque. Les apparences les plus *heureuses* couvraient les plus grandes calamités. (Volt.)

Viens d'un regard *heureux* animer mon projet,
Et garde-toi de rire en ce grave sujet. (Boileau.)

— Qui prévient favorablement. Avoir la physionomie heureuse. Avoir quelque chose d'heureux dans sa physionomie.

— Se dit des choses sujettes à quelque danger, si elles arrivent sans accident. Des couches heureuses. La traversée, la navigation fut très heureuse. Voyage heureux. Heureux retour. Heureuse tentative. Il y a peu de personnes qui sachent se procurer une vieillesse *heureuse* et respectée. (Volt.)

— On dit *qu'un événement, qu'une affaire prend, a pris une heureuse tournure*, lorsque, pouvant se terminer d'une manière fâcheuse ou désagréable, cet événement, cette affaire se termine sans inconvénient, ou même d'une manière agréable. J'ai une véritable joie que cette petite aventure ait pris un tour aussi *heureux*. (Mme de Sévigné.)

— Se dit d'une chute ou de quelque autre chose de fâcheux qui n'a pas eu de mauvaise suite. Chute heureuse. Coup heureux.

— Se dit des choses qui produisent un effet extraordinaire et agréable, par suite du choix qu'on en a fait, ou de l'art avec lequel on les a disposées, ou du hasard qui a fait trouver ces choses ou ces dispositions. Donner un tour heureux à une draperie. Un heureux arrangement de paroles. Elles portent un manteau qui, tantôt ramassé en forme d'écharpe, tantôt se déployant sur le corps, semble par ses *heureux* contours n'être fait que pour les dessiner. (Barthélemy.)

— Bon, excellent, distingué, rare en son genre. Heureux naturel ! Génie heureux. Mémoire heureuse. Heureuse invention. Repartie heureuse. Heureuse expression. Vers heureux. Rime heureuse. Avoir un tour heureux dans ses vers. Ces pensées, ces traits *heureux* qui nous viennent comme des inspirations soudaines, et qu'on appelle des bonnes fortunes d'hommes d'esprit, nous sont donnés comme la lumière entre dans nos yeux, sans efforts, sans que nous la cherchions. (Volt.) Dites-lui combien j'estime sa précision, sa netteté, sa force, son tour *heureux* et naturel, son style châtié. (Id.)

— Se dit des idées, des pensées extraordinaires et remarquables par leur utilité, par leur beauté, qui viennent à l'esprit comme les inspirations soudaines. Rien d'*heureux* ne leur échappe, rien ne coule de source et avec liberté ; ils parlent proprement et ennuyeusement. (La Bruyère.) On l'admet dans la bonne compagnie, dont il modère l'ennui par des reparties promptes, quelquefois *heureuses*, et toujours fréquentes. (Barth.)

— Se dit des personnes dans un sens analogue. Les femmes sont *heureuses* dans le choix des termes qu'elles placent si juste, que, tout connus qu'ils sont, ils ont le charme de la nouveauté. (La Bruyère.) Homère est plus *heureux* dans l'invention de la ceinture de Vénus que dans celle des vents enfermés dans une outre. (Voltaire.)

— *D'heureuse mémoire*. Formule de louange dont on se sert en parlant des rois, des princes ou des hommes recommandables qui sont morts. C'est ce que disait ce magistrat d'heureuse mémoire.

— *Heureux à*, devant un substantif. Être heureux à la guerre. Être heureux au jeu.

— *Heureux à*, devant un verbe. Plus *heureux* à exciter des guerres qu'à combattre. (Mass.) Un esprit prompt à concevoir les matières les plus élevées, et *heureux* à les exprimer quand il les avait une fois conçues. (Fléch.) Quoique vous soyez l'homme du monde le plus *heureux* à être aimé. (Mme de Sév.) Que leur fable est *heureuse* à soumettre les cœurs ! (L. Rac.)

— *Heureux avec*. Si vous étiez *heureux* avec moi, je serais contente. (J.-J. Rouss.)

— *Heureux dans*. Ce commerçant est heureux dans ses entreprises.

— *Être heureux de quelque chose*. Éprouver du plaisir, de la satisfaction à l'occasion de quelque chose, à cause de quelque chose. Être heureux du bonheur de ses amis. *Heureux* de notre bonheur, et non du regard des hommes. (J.-J. Rousseau.)

— *Heureux de*, devant un verbe. Être fort heureux d'en être quitte à si bon marché. *Heureuse* de se dépouiller d'une majesté empruntée, et d'adorer dans votre bassesse la pauvreté de Jésus-Christ. (Boss.) Content et trop *heureux* d'avoir encore assez de vie pour témoigner au roi sa reconnaissance. (Id.) Nous devons nous croire *heureux* d'adoucir nos peines. (Fén.) Parbleu, disais-je, ces gens-là sont bien *heureux* de porter le joug de la servitude sans le sentir. (Le Sage.)

— *Il est heureux de*. C'est une chose, un événement heureux de. Il est *heureux* de mourir avant d'avoir invoqué la mort. (Boss.)

— *Heureux en*. Être heureux en tout. Être heureux en femme. Être heureux en enfants. Être heureux en amour.

— *Être heureux par une chose*. Trouver son bonheur dans une chose ; tirer d'une chose des motifs de contentement, de satisfaction. Être heureux par l'amitié de quelqu'un. Être heureux par ses richesses, par ses places, par la considération dont on jouit dans le monde. Les vrais chrétiens sont heureux par leurs souffrances. Vous n'êtes plus, comme autrefois, *heureux* par les privations, et riche, pour ainsi dire, par votre indigence. (Barth.)

— *Être assez heureux pour*. Avoir le bonheur de. Être assez heureux pour réussir. Serez-vous assez *heureux* pour profiter de cet avis ? (Boss.) Le capitaine protesta qu'il accepterait ces conditions, s'il était assez *heureux* pour avoir quelque part aux grâces qui seraient distribuées le lendemain. (Le Sage.)

— *Heureux que*. Nous sommes heureux qu'il n'en ait rien su. *Heureux* que sa bonté daignât tout oublier. (Rac.)

Hippolyte est *heureux* qu'aux dépens de vos jours
Vous-même, en expirant, appuyiez ses discours.
(Racine.)

— On dit par une espèce d'exclamation, *Heureux ! trop heureux !* pour Extrêmement heureux. Construit de cette manière, il est ordinairement suivi du relatif *qui*. *Heureux* le peuple qui est conduit par un sage roi ! (Fénel.) *Heureux* à qui Dieu donne ainsi le goût de la justice et de la vérité ! (Fléchier.) *Heureux* celui qui ne court pas après les richesses ! Plus *heureux* qui les refusa quand elles allèrent à lui ! (Id.) *Heureuses* les sociétés des hommes, si elles n'avaient de même à combattre que les obstacles de la nature ! (B. de St-P.) *Heureuses* les sociétés des hommes, si elles avaient autant de sagesse que celles des abeilles ! (Id.) *Heu-*

reux le poète qui arrive à la gloire en chantant les passions! (La Harpe.)

> [illegible] la fortune,
> [illegible] attente,
> [illegible] les deux font cède!
> (Racine.)

— Loc. prov. *Plus heureux que sage*. Se dit de tout homme qui réussit malgré ses imprudences. || *Plus heureux qu'un honnête homme*. Se dit pour exprimer une bonne chance peu méritée. || *Est heureux qui croit l'être*. Il suffit de se croire heureux pour l'être réellement. || *On ne doit appeler personne heureux avant sa mort*. Se dit pour exprimer qu'il est rare qu'une personne jouisse pendant tout le cours de sa vie d'une situation prospère. || *Qui est heureux au jeu n'est pas heureux en femme*. Ceux qui gagnent souvent au jeu sont rarement heureux en ménage. || On dit dans le même sens : *Heureux au jeu, malheureux en amour*.

— Jeux. *Coup heureux*. Hasard favorable qui arrive au jeu. || *Rentrée heureuse*. Se dit au piquet des cartes favorables que l'on a relevées dans son écart.

— Se prend quelquefois substantivement en parlant des personnes. Faire des *heureux*. (Acad.) Un petit nombre d'*heureux*. (Id.) Les *heureux* n'imaginent pas ce que c'est que les peines des heureux. (Boiste.) Il y a des gens qui ne sauraient souffrir un *heureux*. (Scarr.) Voyez un *heureux*, et lisez au travers d'un calme étudié et d'une feinte modestie combien il est content et pénétré de soi-même. (La Bruy.) Le méchant fait un *heureux* aux dépens de cent mille misérables. (J.-J. Rousseau.) L'extrême gaieté des *heureux* augmente la tristesse de ceux qui ne le sont pas. (D'Arconville.) Il l'estimait heureuse entre les *heureuses*. (J. Sandeau.)

— *Les heureux du monde, les heureux de la terre, les heureux du siècle*. Les hommes riches, puissants. || *Les heureux du jour*. Les hommes en place, en crédit, en faveur.

— *Faire des heureux*. Accorder ses faveurs. Il ne se peut que la femme qui fait des *heureux* soit longtemps heureuse. (Boiste.)

— Prov. *A l'heureux l'heureux*. La fortune vient ordinairement à celui qui est heureux.

HEURIER. s. m. (radic. *heures*). Se disait pour Chantre gagé.

HEURISTIQUE ou **HÉVRISTIQUE**. s. f. (du gr. εὑρίσκω, je trouve). Didact. Art d'inventer, indication exacte de la méthode à suivre pour arriver à des découvertes intellectuelles. Ainsi la méthode, en tant qu'elle mène à la découverte des résultats, est l'heuristique de la science.

— S'empl. adjectiv. Méthode heuristique.

HEURLIN. s. m. (*h* asp.). Ichtyol. Variété de la perche commune.

HEURNIE. s. f. (*h* asp. ; de *Heurne*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des asclépiadées pergulariées, qui croissent dans l'Afrique australe.

★ **HEURT**. s. m. (*h* asp. ; pr. *eur* ; rad. *heurter*). Choc, coup donné en heurtant contre quelque chose. Éviter le heurt. Le heurt de deux vaisseaux qui se choquent. Le heurt d'un vaisseau contre un rocher. Le heurt des charrettes. L'on entendait toujours le *heurt* des béliers qui battaient le rempart. (G. Flaub.) L'on entendait, à l'autre bout, l'éclat de leurs sanglots mêlé aux *heurts* sonores des deux battoirs. (É. Zola.)

> Sur cette agréable pensée,
> Un *heurt* survient, adieu le char ! (La Fontaine.)

— Par extens. Il semble trop avoir oublié que les mots ne sont pas des idées, ni le *heurt* des sons, de l'harmonie. (Cormen.)

— Fig. Rome reprit son ancienne majesté, et revint de tant de *heurts* endurés l'espace d'environ cinquante ans. (Francheville.)

— Action de frapper à une porte. Il s'en va heurter bien rudement à l'huis du marchand ; de bonne aventure sa dame vint à ce *heurt*, qui ouvre l'huis. (Cent Nouv. nouv.)

— Marque que le coup a laissée. Ce cheval a un *heurt* à un pied de devant. (Acad.)

— Admin. *Heurts publics*. Nom donné dans certaines villes de France aux endroits désignés par l'administration municipale pour y décharger les tombereaux de gravats, décombres, etc. C'est ce qu'on appelle, à Paris, des *décharges publiques*.

— P. et ch. Point le plus élevé d'une rue, d'un pont de chaque côté duquel les eaux prennent leur cours naturel ou divergent. || Point d'une conduite d'eau qui est plus élevé que les parties environnantes.

HEURTANT. part. prés. du v. Heurter. Qui heurte. Dès mes premiers ans *heurtant* tous les mortels. (Boil.) *Heurtant* avec le soc leurs antiques dépouilles. (Delille.)

> Ces [illegible] de meubles et de tables
> Par la [illegible] s'appuyant,
> A droite, à gauche, à grand bruit se *heurtant*.
> (Passy.)

HEURTANT, ANTE. adj. (*h* asp.). Néolog. Qui est de nature à choquer, heurter, blesser.

HEURTE. s. f. (*h* asp.). Amas pyramidal de matières qui, dans une fosse d'aisances pleine, se trouve sous les poteries.

HEURTÉ, ÉE. part. pass. du v. Heurter. S'empl. adjectiv. Qui a reçu un choc, un heurt. Personne heurtée. Il entendit plus loin, avec grande rumeur, un bruit de chansons et de coupes *heurtées*. (G. Flaubert.)

— Fig. Préjugés heurtés, opinions heurtées.

— Fig. Offensé. Heurté par un accueil désobligeant.

— *Heurté de*.

> [illegible] à courir trop hâtée,
> [illegible] en son chemin *heurtée*. (Ben.)

— *Heurté par*. La hache de Cussy fut si rudement *heurtée* par la sienne, qu'elle tomba en deux tronçons entre les deux combattants. (Viennet.)

— Litt. S'est dit d'un style dur et inégal, dans lequel les expressions et les idées se rencontrent d'une manière imprévue et peu harmonieuse. Style heurté. Phrases heurtées. Nos bons aïeux avaient l'oreille dure ; la prétendue naïveté de leur style n'en a point pas les hiatus et les mots *heurtés*. (Boiste.) L'abus des figures ne remplit votre oreille que de tropes *heurtés* et de cadences rompues. (Cormenin.)

— Ornithol. *Pigeon heurté*. Pigeon marqué comme d'un coup de pinceau noir, bleu, jaune ou rouge au-dessus du bec seulement et jusqu'au milieu de la tête.

— Peint. Se dit d'un dessin où l'artiste a négligé de fondre les teintes avec soin, et d'adoucir les contours. Dessin heurté. Manière heurtée. Touche heurtée. Contours heurtés. On l'emploie en sculpture dans un sens analogue.

HEURTELOUP (Nicolas, baron). Célèbre chirurgien français, né à Tours, 1750-1812. Il devint chirurgien en chef de l'armée française sous le Consulat, et remplaça Percy à l'armée d'Allemagne, 1808. Napoléon Ier le nomma baron et officier de la Légion d'honneur. Il a laissé un *Précis sur le tétanos des adultes*.

★ **HEURTEMENT**. s. m. (*h* asp.). Action de heurter. Le heurtement d'un navire contre un écueil.

— Fig. Le vaisseau public recevrait sans doute une grande secousse sur l'écueil où son pilote chéri l'aurait laissé toucher ; mais ce *heurtement* ne vous découragerait pas. (Mirabeau.)

— Hiatus, choc des voyelles. Je fais une grande différence entre le concours et le *heurtement* des voyelles. Il alla à Arles est un *heurtement* affreux. (Volt.) Mille autres *heurtements* semblables. (Id.) Je conviens qu'Il alla à Arles est affreux ; mais je voudrais qu'on ne fit pas plus de grâce aux autres *heurtements* que j'ai cités. (D'Alemb.)

HEURTE-POT. s. 2 g. (*h* asp. ; rad. *heurter*, et *pot*). Mot normand qui désigne un Maladroit, une maladroite.

HEURTEQUIN. s. m. (*h* asp.). Techn. Saillie que porte un essieu de fer, et contre laquelle vient se heurter le moyeu de la roue. || Ferrure de l'essieu d'une pièce d'artillerie.

★ **HEURTER**. v. a. 1re conj. (*h* asp. ; ét. inconn. ; peut-être le celt. *hwrdh*, choc). Choquer, toucher, ou rencontrer rudement. Heurter quelqu'un, le heurter en passant, le heurter rudement, le heurter avec un meuble que l'on portait. Ce vaisseau a heurté l'autre. Le prince de Galles, l'héritier présomptif de la couronne, viendrait à *heurter*, sur les trottoirs, un buveur, qu'il faudrait mettre habit bas et boxer. (Sall.)

— On dit familièrement *Heurter le mur*, pour Heurter contre le mur.

— Se dit, dans l'Ouest, des bœufs qui frappent avec les cornes. Le taureau a *heurté* la servante. (Delboulle.)

— Absol. Prenez garde, cette bête heurte.

— Fig. Blesser, léser, offenser, contrarier. On ne peut agir ainsi sans heurter beaucoup de gens. Heurter les intérêts, heurter l'amour-propre de quelqu'un. Il ne faut pas heurter de front l'opinion d'un homme qu'on veut persuader. Heurter les préjugés. Nos opinions font partie de nous-mêmes ; ceux qui les *heurtent* nous blessent. (Boiste.) Rien ne nous *heurte* plus rudement que cette doctrine, et cependant, sans ce mystère le plus incompréhensible de tous, nous sommes incompréhensibles à nous-mêmes. (Pasc.) Il y a des mystères dans la religion qui, pour être trop sublimes, ne *heurtent* pas directement la raison. (Huet.) Gardons-nous de *heurter* les préjugés de front. (Voltaire.) Mably n'a pas toujours *heurté* aussi rudement la vérité historique ; il se trouve même en plusieurs points d'accord avec elle. (Aug. Thierry.) En appelant l'étranger, la papauté ne *heurta* pas violemment les instincts de la population indigène. (E. Quinet.) Pour *heurter* les scrupules des faibles, il faut être ou complètement désintéressé, ou très puissant. (E. Renan.)

> Cette grande raideur des vertus des vieux âges
> *Heurte* trop notre siècle et les communs usages. (Mol.)

— Absol. Ils ne se contentent pas toujours de *heurter* avec aigreur, ils attaquent souvent avec insolence. Ils frappent surtout ce qui se trouve sous leur langue, sur les présents, sur les absents ; ils *heurtent* de front et de côté comme le bélier. (La Bruy.)

— Gramm. Se dit de deux voyelles qui se rencontrent.

— Peint. Poser largement et sans les fondre les teintes les unes à côté des autres, comme on fait pour les peintures qui doivent être vues de loin. Heurter un tableau. Ce peintre affecte de heurter ses tableaux. || On dit qu'*un dessinateur heurte son ouvrage*, pour exprimer qu'il n'y met pas la dernière main.

— HEURTER. v. n. Frapper. Heurter contre une pierre. Heurter contre un rocher. Heurter de la tête contre la muraille. Là, Xénophon dans l'air *heurte* contre un La Serre. (Boil.)

— *Heurter à la porte*, ou absol. *Heurter*. Frapper à la porte. Heurter fort. Heurter doucement. Heurter en maître. On a heurté trois fois. Heurtez donc. Aujourd'hui, on dit plutôt *frapper*.

> Tout est-il mort ici, valets, laquais, servante ?
> J'ai beau *heurter*, crier, aucun ne se présente.
> Le diable a-t-il puissé enquêter la maison ? (Regnard.)

— Fig. Il n'y a qu'à *heurter* à la porte sur tout ce qu'on veut, il y répond parfaitement. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et fam. *Heurter à toutes les portes*. Solliciter tout le monde, employer toutes sortes de moyens dans une affaire.

— Par extens. Et les meurtres anciens qui peuplent ses rêves viennent avec leurs ailes de chauve-souris *heurter* aux portes de son cerveau. (H. Taine.)

— Loc. prov. *Il a heurté à la porte du paradis*. Il a échappé à un grand danger, il est revenu d'une grande maladie.

— SE HEURTER. v. pron. Se frapper, se donner un coup. Se heurter contre quelque chose. Se heurter à la tête. Aller se heurter, se heurter contre la table. Je me *heurtai* légèrement contre un palmier. (Buff.) Plusieurs fois il se *heurta* les pieds, car le sol avait des niveaux de hauteur inégale. (G. Flaubert.)

— Loc. prov. *On se heurte toujours où l'on a mal*. Les moindres coups reçus à un endroit sensible sont des coups qui comptent, tandis qu'ailleurs ils passent inaperçus. || *C'est heurter de la tête contre la muraille, c'est se heurter la tête contre un mur, que de lui vouloir persuader quelque chose*. Se dit d'un homme difficile à persuader.

— Se heurter l'un l'autre en se rencontrant. Se heurter les uns les autres en courant. Lorsque les escadrons vinrent à se heurter. Les deux vaisseaux étant venus à se heurter, s'étant heurtés. Des vagues qui se heurtent. La société ressemble aux tourbillons de Descartes, où des sphères élastiques se *heurtent*, se compriment, se dilatent, s'écrasent. (Boiste.) Les troupes se *heurtaient* et se brisaient avec confusion comme les flots que le vent pousse et repousse dans le détroit de l'Eubée. (Barth.) Denys le Jeune avait la vue basse ; tous ses courtisans, feignant de l'avoir plus basse encore, affectaient en se rencontrant de se *heurter* entre eux. (Sall.) Des bataillons armés dans les airs se *heurtaient*. (Del.) Leurs membres se *heurtaient* contre les parois du canal trop étroit. (G. Flaubert.) Leurs corps, rougis par le soleil et le vent, se sont *heurtés* contre des corps athlétiques de janissaires. (H. Taine.)

— Fig. Je me dérobe aux occasions de me fâcher, et si ne peux tant faire qu'à toute heure je ne me *heurte* en quelque rencontre qui me déplaise. (Mont.) Les factions, les sectes, les intérêts se *heurtèrent* avec impétuosité. (Rayn.) On vit se *heurter* avec le plus grand éclat la puissance civile et la puissance ecclésiastique. (Id.) Déjà contre le mien son pouvoir s'est *heurté*. (C. Delav.) Le dix-neuvième siècle se *heurte* contre le quinzième en Espagne ; Napoléon est aux prises avec le fantôme de Philippe II. (E. Quinet.)

— Être, pouvoir être heurté. L'orgueil, la vanité ne se *heurtent* pas impunément. (Boiste.)

— Littér. Se dit des expressions qui font opposition ou contraste trop brusque. Ces deux mots se heurtent.

— Peint. Se dit des couleurs qui produisent un contraste choquant. Ces couleurs se heurtent entre elles.

HEURTES. s. m. pl. Blas. Nom particulier donné aux tourteaux d'azur.

HEURTIER (Jean-François). Architecte français, né à Paris, 1739-1823. Il fut membre de l'Académie royale, membre de l'Institut. Il a construit le théâtre de Versailles et la salle Favart, à Paris, 1781-1783.

★ **HEURTOIR**. s. m. (*h* asp. ; rad. *heurter*). Sorte de marteau fixé à une porte et dont on se sert pour frapper à cette porte.

— Artill. Pièce de bois équarrie à vive arête, qu'on place contre le revêtement des gabions d'une batterie, pour que les roues de l'affût n'endommagent pas ce revêtement. || Coin de bois qu'on place sous la roue d'un canon pour arrêter le recul ou pour empêcher la pièce de revenir en batterie après le recul.

— Chem. de fer. Obstacle dressé dans une gare pour arrêter les locomotives et les empêcher de se heurter contre le mur. || *Heurtoirs mobiles*. Cales de bois placées sous les wagons pour que le vent ne puisse les mettre en mouvement.

— Constr. Pièce de fer scellée dans le seuil d'une porte, pour arrêter les battants d'une porte cochère.

— P. et ch. Face verticale du busc d'une écluse, contre laquelle les portes viennent s'appuyer.

— Techn. Se dit généralement dans les arts d'une pièce mobile qui vient frapper sur une autre.

HEUSDEN-LEZ-GAND. Géogr. Comm. de la Flandre orientale (Belgique), à 7 kil. de Gand ; 2,600 hab.

HEUSE. s. f. (*h* asp. ; ét. holl., *hoozen*, puiser). Mécan. et Mar. Cylindre de bois qui joue dans le corps d'une pompe, et qu'on nomme aussi *sabot*.

— Nom donné à de grosses bottes portées par les cavaliers au moyen âge ; Robert *Courte-Heuse* en a tiré son surnom.

HEUZET (Jean). Humaniste français, né à St-Quentin, 1660-1728. Professeur au collège de Beauvais, à Paris, auteur du *Conciones*, qui a été remanié depuis, et du *Selectæ e profanis scriptoribus Historiæ*.

HÈVE. s. f. (*h* asp.). Pêch. Nom donné, en Basse-Normandie, à des rochers creusés en dessous et où se réfugient les crabes.

HÈVE (La). Géogr. Cap qui ferme au N. l'embouchure de la Seine, dans la Manche.

HÉVÉ. s. m. (*h* asp. ; du brésilien *hheve*, même signif.). Bot. Nom de la siphonie élastique ou arbre à caoutchouc.

HÉVÉE. s. f. Bot. Syn. de HÉVÉ.

HÉVÉÈNE. s. f. (*h* asp. ; rad. *hévé*). Chim. Hydrocarbure liquide huileux, découvert dans les produits de la distillation du caoutchouc.

HÉVÉLIUS (Jean). Astronome allemand, né à Dantzig, 1611-1687. Il reçut une pension de Louis XIV et a laissé un assez grand nombre de notices et de traités sur différentes parties de l'astronomie, entre autres une *Selenographia*, une *Cometographia*, un *Prodromus astronomicus*, etc.

HÉVERLÉ. Géogr. Comm. du Brabant (Belgique), à 2 kil. de Louvain ; 2,100 hab.

HÉVÈS ou **HÉVESCH** (Comitat de). Géogr. Comitat de Hongrie, dans la circonscription administrative de Pesth. Il appartient au bassin de la Theiss ; ch.-l., *Erlau*.

HEXABOTHRION. s. m. (ét. gr., ἕξ, six ; βόθριον, suçoir). Helminth. Genre de vers trématodes.

HEXACANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕξ, six ; ἄκανθα, épine). Ichtyol. Qui porte six épines ou aiguillons, comme les six rayons aigus de la première nageoire dorsale du diptérodon hexacanthe.

— HEXACANTHE. s. m. Helminth. Ténia sortant de l'œuf et ainsi appelé parce qu'il porte six pointes à sa partie antérieure.

HEXACENTRE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six ; κέντρον, aiguillon). Bot. Genre d'arbustes de la famille des acanthacées thunbergiées, qui renferme des espèces de l'Inde.

HEXACHLOROQUINHYDRONE. s. f. Chim. Dérivé de la quinhydrone par substitution de six atomes de chlore à six atomes d'hydrogène.

HEXACLINE ou **HEXACLINON**. s. m. (étym. gr., ἕξ, six ; κλίνη, lit). Antiq. gr. Salle à manger, ou table garnie de six lits.

HEXACORDE. s. m. (étymol. gr., ἕξ, six ; χορδή, corde). Anc. mus. Nom qu'on a donné à l'intervalle qu'on appelle aujourd'hui *sixième*. Hexacorde majeur. Hexacorde mineur. || Instrument à six cordes. || Système musical qui est formé de six notes. Gui d'Arezzo n'avait établi qu'un hexacorde.

HEXACOTYLE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six ; κοτύλη, ventouse). Helminth. Genre de vers polycotyles.

HEXACTIDE. s. f. (ét. gr., ἕξ, six ; ἀκτίς, rayon). Échin. Section du genre astérie.

HEXACTINE. s. f. Bot. Syn. d'AMAIOUVIER.

HEXACYCLE. adj. 2 g. (étym. gr., ἕξ, six ; κύκλος, roue). Techn. Qui a six roues. Voiture hexacycle.

HEXADACTYLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕξ, six ; δάκτυλος, doigt). Ichtyol. Qui a six doigts ou six rayons aux nageoires pectorales, comme le silure hexadactyle.

— Ornith. Qui a les ailes divisées en six lanières.

— Térat. Se dit d'une personne qui a six doigts à la main ou au pied, et de la main ou du pied terminé par six doigts.

— HEXADACTYLE. s. m. Moll. Ancien nom d'une coquille du genre ptérocère.

HEXADACTYLIE. s. f. (rad. *hexadactyle*). Zool. État des animaux dont les pieds sont pourvus de six doigts.

— Térat. Anomalie qui consiste à avoir six doigts au pied ou à la main.

HEXADIQUE. s. f. (étym. gr., ἕξ, six ; εἶδος, manière). Bot. Genre d'arbres se rapprochant des euphorbiacées, et dont l'espèce type habite la Cochinchine.

★ **HEXAÈDRE**. adj. 2 g. (étym. gr., ἕξ, six ; ἕδρα, base). Géom. Qui a six faces. Prisme hexaèdre. La chaux carbonatée prend, suivant les circonstances, la forme d'un rhomboïde, celle d'un prisme *hexaèdre* régulier, etc. (Richerand.)

— HEXAÈDRE. s. m. Géom. Corps régulier dont chaque face est un carré. Un dé à jouer est un *hexaèdre* ou un cube. (Acad.)

HEXAÉDRIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hexaèdre. Forme hexaédrique.

HEXAÉMÉRON. s. m. V. HEXAMÉRON.

HEXAGLOTTIS. s. m. Bot. Syn. de MONTBRETIE.

HEXAGONAL, ALE. adj. Qui se rapporte à l'hexagone. Pl. m., *hexagonaux*.

— Minér. Se dit d'un cristal prismatique ayant pour base un hexagone.

★ **HEXAGONE**. adj. 2 g. (étym. gr., ἕξ, six ; γωνία, angle). Qui a six angles et six côtés. Une citadelle hexagone. Un plan hexagone. Un bassin hexagone. Une figure hexagone.

— Bot. Se dit de la capsule de la fritillaire impériale, et de la tige du cactus hexagone.

— Conchyl. Se dit de la coquille de la cérite hexagone.

— Entom. Se dit du corselet du mélolonthe hexagone.

— Ichtyol. Se dit du corps du lutjan hexagone.

— HEXAGONE. s. m. Géom. Figure qui a six angles et six côtés. Tracer un *hexagone*. (Acad.) Ces cellules des abeilles, en *hexagones* tant vantées, tant admirées, me fournissent une preuve de plus contre l'enthousiasme et l'admiration. (Buff.) || *Hexagone régulier*. Celui dont les six côtés sont égaux. || *Hexagone de Pascal*. Nom donné à l'hexagone inscrit dans une conique et jouissant de cette propriété que les trois points de rencontre des côtés opposés sont toujours en ligne droite.

— Anat. *Hexagone artériel de Willis*. Nom donné à la réunion des artères du cerveau.

— Fortif. Ouvrage composé de six bastions.

HEXAGONIE. s. f. (radic. *hexagone*). Bot. Genre de champignons.

— Entom. Genre de coléoptères carabiques, tribu des troncatipennes, dont l'espèce type habite l'Inde.

HEXAGRAMME. s. m. (étym. gr., ἕξ, six; γράμμα, lettre ou ligne). Didact. Assemblage de six lettres ou caractères.

— Mathém. *Hexagramme mystique*. Nom donné à un théorème de Pascal consistant en un hexagramme inscrit dans une section conique et dont les points de rencontre des côtés opposés sont en ligne droite.

— Philos. chin. Soixante-quatre combinaisons, formées chacune de deux des huit trigrammes de Fo-hi combinés ensemble. Les hexagrammes désignaient, comme les trigrammes, des principes abstraits ou des maximes de l'Y-king. L'interprétation des uns et des autres est aujourd'hui fort incertaine.

HEXAGYNE. adj. 2 g. (étym. gr., ἕξ, six; γυνή, femelle). Bot. Se dit d'une plante qui a six pistils.

HEXAGYNIE. s. f. (radic. *hexagyne*). Bot. Classe du système de Linné comprenant les plantes qui ont six pistils.

HEXAGYNIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à l'hexagynie.

HEXAHYDRIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., ἕξ, six; ὕδωρ, eau). Chim. Qui contient six fois autant d'hydrogène qu'un autre composé du même genre. Phosphure hexahydrique.

HEXALOBE. s. m. (étym. gr., ἕξ, six; λοβός, gousse). Bot. Genre d'anonacées, de la tribu des xylopiées, dont les espèces appartiennent à la Sénégambie et à Madagascar.

HEXAMÉRIE. s. f. (ét. gr., ἑξαμερεία, divisé en six parties). Bot. Genre d'orchidées, établi pour des herbes de Java.

HEXAMÉRON. s. m. (étymol. gr., ἕξ, six; ἡμέρα, jour). Philol. Nom des commentaires qui ont été faits par divers auteurs sur les premiers chapitres de la Genèse et les premiers six jours de la création. || Ouvrage divisé en six parties qui portent le nom de jours.

* **HEXAMÈTRE**. adj. 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; μέτρον, mesure). Versif. gr. et lat. Se dit des vers qui ont six pieds ou six mesures, composés de dactyles et de spondées. L'*Iliade* et l'*Énéide* sont en vers hexamètres. On dit que c'est Thalès qui a inventé la mesure des vers *hexamètres*. (Fén.)

— L'hexamètre a été introduit dans certaines langues modernes, telles que l'allemand, le slave, le letton, etc.

— On l'a dit quelquefois des vers alexandrins français, qui sont composés de douze syllabes, ou de six pieds de deux syllabes chacun. Notre vers *hexamètre*, naturellement majestueux, doit se reposer sur lui-même; il perd toute sa noblesse si on le fait marcher par sauts et par bonds. (La Harpe.) || On a donné le même nom à des vers français imités des hexamètres grecs et latins. Jodelle fut le premier qui en fit l'essai, en 1553; d'autres poètes marchèrent sur ses traces, et tous sans succès.

— S'emploie aussi substant. Poésie en hexamètres. Les distiques grecs et latins sont ordinairement composés d'un *hexamètre* et d'un pentamètre. (Acad.)

> Le rythme en est facile, il est mélodieux,
> L'*hexamètre* est plus beau, mais il est ennuyeux. (VOLTAIRE.)

HEXAMILION ou **HEXAMILLE**. s. m. Hist. Mur par lequel l'empereur Manuel Paléologue avait fait fermer l'entrée du Péloponnèse dans toute la largeur de l'isthme. Bâti en 1413, l'Hexamilion fut détruit en 1424, et rebâti par les Vénitiens en 1463.

HEXAMITE. s. f. (étym. gr., ἕξ, six; μίτος, fil). Infus. Genre d'infusoires de la famille des monadiens, munis de nombreux filaments moteurs, qui se développent dans les eaux malsaines ou dans l'intestin des batraciens, et dont trois espèces ont été étudiées.

HEXANDRE. adj. 2 g. (étym. gr., ἕξ, six; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Se dit d'une plante ou d'une fleur qui a six étamines.

* **HEXANDRIE**. s. f. (rad. *hexandre*). Bot. Classe du système sexuel de Linné, qui comprend les plantes dont la fleur a six étamines.

HEXANDRIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à l'hexandrie.

HEXANE. s. m. Hydrure d'hexyle.

HEXANTHE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. de TÉTRANTHÈRE.

HEXAPÉTALE. adj. 2 g. ou **HEXAPÉTALÉ, ÉE**. adj. (ét. gr., ἕξ, six; πέταλον, feuille). Bot. Dont la corolle a six pétales. || HEXAPÉTALÉES. s. f. pl. Famille de plantes comprenant celles dont la fleur a six pétales.

HEXAPHARMACON. s. m. (étym. gr., ἕξ, six; φάρμακον, remède). Pharm. Autrefois, Tout médicament composé de six substances.

HEXAPHORE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; φέρω, je porte). Antiq. Espèce de litière découverte portée par six esclaves. || Chacun des six hommes qui portaient cette litière. || Lit funèbre qui servait à porter au bûcher les morts d'un rang distingué.

HEXAPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; φύλλον, feuille). Bot. Se dit d'un périgone, d'un involucre qui est composé de six folioles, et de plantes qui ont les feuilles pennées et composées de six folioles, ou verticillées six par six.

— HEXAPHYLLE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des lucanides, établi pour une espèce trouvée aux environs de Lyon. || Syn. de MECINE.

* **HEXAPLES**. s. m. pl. (ét. gr., ἑξαπλοῦς, sextuple). Ouvrage publié par Origène, qui contient, en six colonnes, six versions grecques du texte hébreu de la Bible, savoir : la version des Septante, celles d'Aquila, de Théodotion, de Symmaque, une version trouvée à Jéricho, et une à Nicopolis. Il n'existe plus que des fragments des Hexaples.

HEXAPODE. adj. 2 g. (étym. gr., ἕξ, six; ποῦς, ποδός, pied). Entom. Qui a six pattes. || HEXAPODES. s. m. pl. Classe d'animaux articulés, comprenant ceux qui ont six pattes. || Sous-tribu de la tribu des papilionides, dans laquelle on range ceux de ces insectes qui ont six pieds ambulatoires presque semblables. || Sous-ordre de l'ordre des insectes aptères, renfermant ceux qui n'ont que six pattes.

— HEXAPODE. s. m. Métrol. Mesure linéaire et itinéraire de l'Égypte et d'une partie de l'Asie. || *Hexapode carré*. Mesure olympique pour l'arpentage des terres; elle valait environ 12 mètres carrés.

HEXAPOLE. s. f. (étym. gr., ἕξ, six; πόλις, ville). Hist. Confédération qui se composait des six villes doriennes : Cos, Gnide, Halicarnasse, Linde, Camire et Ialyse. L'hexapole dorienne s'appela *pentapole* quand la ville d'Halicarnasse en eut été séparée.

HEXAPROTODON. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; πρῶτος, premier; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de pachydermes fossiles, formé aux dépens des hippopotames.

HEXAPTÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., ἕξ, six; πτερόν, aile). Hist. nat. Qui est muni de six ailes.

— Bot. Se dit de la capsule de la fritillaire impériale.

— Entom. La *phalène hexaptère* est ainsi nommée parce que le mâle semble avoir une troisième paire de petites ailes, les inférieures ayant auprès de leur naissance une espèce d'appendice couché sur le dessus de ces ailes.

— HEXAPTÈRE. s. f. Bot. Genre de plantes crucifères renfermant des herbes du Pérou et du Chili.

HEXAPTÉRYGE. s. m. (étym. gr., ἕξ, six; πτέρυξ, aile). Liturg. Instrument du culte grec, consistant en un disque que soutient un manche, sur lequel on peint ordinairement un séraphin à six ailes.

HEXAPTOTE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; πίπτω, je tombe). Gramm. Se dit d'un nom latin qui a six cas ou terminaisons différentes au singulier.

— S'empl. substantiv. Un hexaptote.

HEXAPUS. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; ποῦς, pied). Crust. Genre de crustacés catométopes, dont une seule espèce connue a été trouvée au Japon.

HEXARRHÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; ἄρρην, mâle). Bot. Qui a six étamines.

— HEXARRHÈNE. s. f. Syn. d'HILARIE.

HEXASÉPALE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; fr. *sépale*). Bot. Qui est formé de six sépales. Clématite hexasépale.

— HEXASÉPALE. s. m. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées spermacocées, qui habite les régions chaudes de l'Amérique.

HEXASPERME. adj. 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; σπέρμα, graine). Bot. Qui a des fruits renfermant six semences, comme les pommes du trichosperme hexasperme.

HEXASTÉMONE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; στήμων, étamine). Bot. Qui a six étamines.

HEXASTÉPHANE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; στέφανος, couronne). Zooph. Division du genre actinie.

HEXASTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; στίξ, rangée; ou στίχος, vers). Littér. Qui est composé de six vers. Épigramme hexastique.

— Substantiv. Un hexastique.

— Bot. Dont les feuilles sont disposées sur six rangs, comme celles de l'isothécion hexastique. || Qui a six rangées de graines, comme l'épi de l'orge hexastique.

HEXASTOME. adj. 2 g. (étym. gr., ἕξ, six; στόμα, bouche). Zool. Qui a six bouches ou six orifices.

— HEXASTOME. s. m. Helminth. Genre de vers intestinaux.

HEXASTYLE. s. m. (ét. gr., ἕξ, six; στῦλος, colonne). Archit. Portique à six colonnes de face.

— Adjectiv. Cette façade est hexastyle. L'amphiprostyle des anciens était ordinairement hexastyle.

HEXASYLLABE. adj. 2 g. (ét. gr., ἕξ, six; συλλαβή, syllabe). Gramm. Qui est composé de six syllabes.

— HEXASYLLABE. s. m. Vers de six syllabes. Un hexasyllabe. || Mot de six syllabes.

HEXATÉTRAÈDRE. adj. (ét. gr., ἕξ, six; τέτρα, quatre; ἕδρα, base). Minér. Se dit de cristaux cubiques portant sur chaque face une pyramide quadrangulaire.

HEXATHYRIDE. s. m. Helminth. Synon. d'HEXATHYRIDIE.

HEXATHYRIDIE. s. f. (ét. gr., ἕξ, six; θυρίδιον, petite bouche). Helminth. Genre de vers intestinaux qui ont six suçoirs au lieu de quatre, établi pour quatre espèces dont deux, parasites de l'espèce humaine, se trouvent dans la graisse et les veines.

HEXATOME. s. f. (ét. gr., ἕξ, six; τομή, section). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tabaniens, établi pour une espèce trouvée rarement en Europe.

HEXISÉE. s. f. (étym. gr., ἕξις, vigoureux). Bot. Genre d'herbes de la famille des orchidées pleurothallées, qui croît au Pérou.

HEXODON. s. m. (étym. gr., ἕξ, six; ὀδούς, dent). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, établi pour quatre espèces de Madagascar, qui se trouvent dans le sable des bords de la mer. Leur forme sphérique, leurs jambes garnies d'épines leur donnent un aspect étrange.

HEXOPHTALME. adj. (étym. gr., ἕξ, six; ὀφθαλμός, œil). Zool. Qui a six yeux.

HEXOYLÈNE. s. m. Chim. Hydrogène carboné qui se forme pendant la préparation de l'alcool hexylique.

HEXYLAMINE. s. f. Chim. Corps obtenu par le traitement du chlorure d'hexyle par l'ammoniaque.

HEXYLE. s. m. Chim. Radical de l'alcool hexylique.

HEXYLÈNE. s. m. Chim. Homologue de l'éthylène qui renferme six atomes de carbone.

HEXYLIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la distillation du chlorure d'hexyle avec l'acétate d'argent.

HEYDEN (Jean VAN DER). Peintre et hydraulicien hollandais, né à Gorkum, 1637-1712. Les pompes à incendie lui durent d'heureux perfectionnements. Ses nombreux tableaux, qui reproduisent des édifices, des places publiques, des rues, des canaux, étonnent par l'exactitude minutieuse des moindres détails.

HEYDÉRIE. s. f. Bot. Syn. de GÉOGLOSSE.

HEYDIE. s. f. Bot. Syn. de BRIDÉLIE.

HEYDUQUE. s. m. Ancienne orthographe du mot HEIDUQUE.

HEYLANDIE. s. f. (de *Heyland*, nom pr.). Bot. Genre de papilionacées podalyriées, établi pour des herbes de l'Inde.

HEYMASSOLI. s. m. Bot. Syn. de XIMÉNIE.

HEYN ou **HEIN** (Piet). Célèbre amiral hollandais, né à Delftshaven, 1570-1629. Fils d'un simple matelot, il commença par être mousse et s'éleva, par son courage et ses talents, au poste d'amiral. Il fit, pour le compte de la Compagnie hollandaise des Indes, deux expéditions heureuses contre les établissements espagnols sur les côtes de l'Amérique, 1623-1626. Dans une troisième, 1628, il s'empara de la flotte dite *d'argent*, qui rapportait en Europe 12 millions de piastres, et reçut en récompense le titre de lieutenant-grand-amiral de Hollande. L'année suivante, il tomba, frappé à mort dans un nouveau combat contre les Espagnols.

HEYNE (Christian-Gottlob). Né à Chemnitz (Saxe), 1729-1812, de parents pauvres, put suivre les cours de l'université de Leipzig, et, en 1752, y fut reçu docteur. Une élégie latine lui valut la protection du comte de Bruhl, premier ministre de l'électeur de Saxe, qui le fit nommer l'un des gardes de la bibliothèque de Dresde. Heyne trouva le temps de donner au public le titre une excellente édition des *Élégies de Tibulle*, et du *Manuel d'Épictète*, 1755. En 1763, il obtint la chaire d'éloquence de l'université de Gœttingue, et se plaça au premier rang des savants philologues de l'Europe. Il donna d'excellentes éditions, surtout celles de *Virgile*, de *Pindare*, d'*Apollonius*, de l'*Iliade* d'Homère, etc. Il faut citer aussi les nombreux Mémoires sur la mythologie, qu'il a publiés dans le recueil de la Société royale de Gœttingue, de 1763 à 1811, et dont le plus grand nombre ont été réunis dans ses *Opuscula academica*, enfin, une *Histoire*, en allemand, *de l'Art chez les anciens*.

HEYNÉE. s. f. (de *Heyne*, n. pr.). Bot. Genre de méliacées trichiliées, établi pour des arbres des Indes qui ont le port d'un noyer.

HEYRIEU. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vienne (Isère); 1,500 hab.

HEYST-OP-DEN-BERG. Géogr. Commune de la province et à 32 kilom. d'Anvers (Belgique); 4,000 hab.

HHATIB ou mieux **KHATIB**. s. m. (pr. *a-tib*). Chef de mosquée, titre correspondant à celui de curé chez les catholiques.

HI, HI, HI. Sorte d'interjection qui, répétée plusieurs fois de suite, sert à exprimer le rire et quelquefois les pleurs. *Hi, hi, hi*, comme vous voilà bâti! Mol. Je vous demande pardon; mais vous êtes si plaisant, que je ne saurais me tenir de rire, *hi, hi, hi*. (Id.)

— *Faire des hi et des ho*. Manifester un grand étonnement.

— *Point de hi, point de ha*. Pas de souffrances, pas d'obstacles. Ma santé est parfaite; point de main extravagante; point de *hi* point de ha, une machine toute réglée. (Mme de Sév.)

HIAMCAY. s. m. Relat. Fête que les Malabares résidant à l'île Maurice célèbrent tous les ans, et dans laquelle ils élèvent une idole monstrueuse.

HIANG-THAN. s. m. Linguist. Patois chinois.

HIANS. s. m. (pr. *i-ans*; du lat. *hians*, bâillant). Ornith. Nom scientifique du genre anastome ou bec ouvert.

HIANTES. s. m. pl. (étym. lat., *hians*, bâillant). Ornith. Nom scientifique d'une famille de passereaux comprenant ceux qui ont le bec largement ouvert pendant le vol, tels que les engoulevents, les martinets et les hirondelles. || Syn. de FISSIROSTRES.

HIANTICONQUE. adj. 2 g. (ét. lat., *hiare*, bâiller; *concha*, coquille). Moll. Se dit des mollusques dont la coquille bivalve est bâillante. || HIANTICONQUES. s. f. pl. Section de l'ordre des conchifères tubulipalpes, comprenant ceux de ces animaux dont la coquille est très bâillante, du moins à l'une de ses extrémités.

HIAO-KING. s. m. Philos. chin. Titre d'un ouvrage philosophique qui renferme la doctrine de Confucius. On l'attribue à un de ses disciples. Il traite de la piété filiale.

HIAO-WEN-TI. Quatrième empereur chinois de la dynastie des Han, né en 202 av. J.-C., mort en 157. S'il faut en croire ce qu'en ont écrit les historiens chinois, il fut l'un des plus humains, des plus charitables, des plus justes des empereurs du Céleste Empire; il aima et protégea les lettres. Il mourut d'une maladie où le fit tomber la douleur qu'il éprouva en apprenant les ravages occasionnés dans l'empire par les incursions des *Hioung-Nou*.

HIATELLE. s. f. (ét. lat., *hiatus*, ouverture). Moll. Genre de coquilles bivalves de la mer des Indes, de la famille des cardiacées ne renfermant que deux espèces, dont l'une a le bâillement double, et l'autre simple. Hiatelle à deux fentes, à une fente.

HIATICULE. s. f. (du latin *hiatus*, bâillement). Ornith. Division du genre pluvier.

HIATULE. s. f. (du lat. *hiatus*, bâillement). Ichtyol. Genre de poissons formé aux dépens de celui des labres, et qui se distingue par l'absence de la nageoire anale. Hiatule gardénienne. Ce poisson vit dans les eaux de la Caroline.

— Moll. Genre de gastéropodes, formé aux dépens des olives.

* **HIATUS**. s. m. (pr. *ia-tuss*; ét. lat., *hiatus*, fait de *hiare*, ouvrir la bouche). Gramm. Cacophonie produite par la rencontre, par la succession immédiate de deux voyelles. Cet hiatus blesse l'oreille. La rencontre des *a* fait un hiatus dans cette phrase : *Il alla à Athènes*. En prose, l'hiatus n'est point une faute dans les phrases reçues par l'usage, quoique la prononciation soit rude : ainsi, personne ne craint de dire : *Il y a, il y avait, il y était, il commença à avouer*.

— Se dit particulièrement, en poésie, de la rencontre, sans élision, de deux voyelles dont l'une finit un mot, et dont l'autre commence le mot suivant. Alfred de Musset a fait volontairement un hiatus dans ces vers :

> Ah! folle que tu es,
> Comme je t'aimerais demain, si tu vivais!

— Dans les vers, les interjections qu'on n'emploie que dans la passion, et le mot *oui* répété de suite ne font point un hiatus vicieux. *Oui, oui*, je le veux bien. *Ah!* il faut modérer, etc.

— Il y a *hiatus* lorsque après une voyelle ou une diphtongue il suit une *h* qui n'est point aspirée, comme dans ce vers : J'ai *horreur* d'un succès qu'il faut qu'un crime achète. Enfin, comme on ne fait point sentir, dans la prononciation, le *t* de la conjonction *et*, il y a hiatus lorsqu'elle se trouve devant une voyelle ou une diphtongue, ou une *h* qui n'est point aspirée, comme dans ces vers :

> Et en cent nœuds retors
> Accourcit *et* allonge *et* enlace son corps. (RONSARD.)

— Nos anciens poètes ne prenaient aucun soin d'éviter l'hiatus; on le trouve même encore dans Malherbe, mais il n'est plus admis dans notre poésie. Cependant il peut être permis, dans la poésie familière, pour les expressions proverbiales, les phrases toutes faites et les noms propres composés. *Tant y a* qu'il n'est rien que votre chien ne prenne. (Rac.)

> Cher Ménage et cher de Roret,
> Je suis à l'*Ecuyer-aux-Roses*. (SCARRON.)
> Paris voit tous les jours de ces métamorphoses;
> Dans tout le *Pré aux Clercs* tu verras mêmes choses. (CORNEILLE.)

> Le [illegible]
> On [illegible]
> (LA FONTAINE.)
>
> [illegible]
> [illegible] (Id.)

— *Demi-hiatus*. Se dit de la rencontre de deux voyelles dissimulée par une élision : Ex. : La joie éclate en ses yeux.

— Fig. Lacune dans un ouvrage. || Endroit d'une pièce de théâtre où la scène reste vide, où il y a interruption dans les débits. || Interruption dans une généalogie, lorsque dans une suite d'aïeux il en manque un ou plusieurs qu'on ne trouve ni dans l'histoire, ni dans les titres.

— Par extens. Ouverture. Les bas décousus faisaient cent *hiatus* et ne tenaient plus que par quelques fils. (Th. Gaut.) Cette onde, barre gigantesque de l'Océan, rencontrerait l'*hiatus* de l'écueil. (V. Hugo.)

— Anat. Se dit de certaines ouvertures du corps. || *Hiatus de Fallope*. Petite ouverture de la face supérieure de la partie pierreuse de l'os temporal qui donne passage à un vaisseau du nerf vidien. || *Hiatus occipito-pétreux*. Le trou déchiré postérieur du crâne. || *Hiatus sphéno-pétreux*. Le trou déchiré antérieur du crâne. || *Hiatus de Winslow*. Ouverture située précisément au-dessus du col de la vésicule biliaire.

HIBBERTIANÉ, ÉE. adj. (pr. *i-ber-ci-a-né*). Bot. Qui se rapproche de l'hibbertie. || HIBBERTIANÉES. s. f. pl. Section du genre pleurandre, comprenant les espèces qui ont de l'affinité avec les hibberties.

HIBBERTIE. s. f. (pr. *i-ber-ci*; de *Hibbert*, n. pr.). Bot. Genre de plantes dicotylédones à fleurs jaunes, complètes, polypétalées, régulières, famille des dilléniacées, comprenant des sous-arbrisseaux originaires de l'Australie. Hibbertie grossularifoliée. Hibbertie grimpante. Hibbertie dentée, tombante, élancée, diffuse, pédonculée.

HIBBERTIÉ, ÉE. adj. (pr. *i-ber-ci-é*). Bot. Qui ressemble à l'hibbertie. || HIBBERTIÉES. s. f. pl. Section de la famille des dilléniacées, qui a pour type le genre hibbertie.

HIBERLINE. s. f. Comm. Étoffe dont on se servait autrefois pour la tapisserie.

HIBERNACLE. s. m. (du latin *hibernus*, d'hiver). Néol. Habitation d'hiver; lieu où l'on passe l'hiver. Les voyageurs se virent renfermés pendant neuf mois dans cet affreux *hibernacle*. (Compl. de l'Acad.)

— Bot. Tout ce qui, dans les plantes, sert à envelopper les jeunes pousses et à les garantir du froid en hiver, comme les bourgeons et les bulbes.

HIBERNAL, ALE. adj. (du lat. *hibernus*, d'hiver). Hist. nat. Qui a lieu pendant l'hiver. Température hibernale. Les animaux les plus chauds, ou ceux qui respirent le plus, ne sont pas susceptibles de torpeur *hibernale*. (Virey). || Pl. m., *hibernaux*.

— Bot. Se dit des plantes qui fleurissent en hiver. Plante hibernale. Fleur hibernale.

HIBERNANT. part. prés. du v. Hiberner.

HIBERNANT, ANTE. adj. Zool. Se dit des animaux qui passent une partie de l'automne et de l'hiver dans un état d'engourdissement et de léthargie d'où ils ne sortent qu'à l'entrée du printemps.

HIBERNATION. s. f. (pron *i-ber-na-cion*; rad. *hiberner*). Zool. Engourdissement ou sommeil dans lequel certains animaux restent plongés pendant l'hiver ; tels sont la marmotte, le hérisson, la chauve-souris. C'est la continuation de la vie sous l'apparence de la mort, par la perte de la sensibilité, du mouvement volontaire, et la suspension ou l'abolition des diverses fonctions vitales. L'action du froid en est la principale cause ; mais on ignore les lois et les circonstances de cet engourdissement.

HIBERNER. v. n. 1re conj. (du latin *hibernare*, même signific.). Zool. Être dans un état d'engourdissement pendant l'hiver.

HIBERNIE. s. f. (ét. lat., *hibernus*, d'hiver). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénides, établi pour neuf espèces dont la chenille cause de grands ravages sur les arbres fruitiers.

HIBERNIE. Géogr. anc. Nom que portait autrefois l'Irlande.

HIBERNIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de l'Hibernie.

— adj. Qui appartient à l'Hibernie ou à ses habitants.

— *Mer hibernienne*. Mer formée par l'Océan, entre l'Hibernie et la Bretagne. Aujourd'hui *mer d'Irlande*.

HIBERNO-CELTIQUE. adj. 2 g. (rad. *Hibernie*, et *celtique*). Linguist. Se dit du celtique parlé en Irlande.

— Substantiv. L'hiberno-celtique. C'est la même langue que l'erse.

HIBERNOIS, OISE. s. S'est dit quelquefois pour Irlandais.

— L'ardeur que les étudiants irlandais apportaient dans les disputes scolastiques a donné à ce mot une teinte de ridicule. Ergoter comme un Hibernois.

— Adjectiv. Peuple hibernois.

— Fig. Je m'adressais à quelques-uns de ces figures *hibernoises* qui ne demandent pas mieux ; et il fallait alors nous voir disputer. (Le Sage.)

HIBERNULE. s. f. (ét. lat., *hibernus*, d'hiver). Échin. Groupe de crinoïdes.

HIBISCÉ, ÉE. adj. (du latin *hibiscus*, guimauve). Bot. Qui ressemble à une guimauve. || HIBISCÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des malvacées, qui a pour type le genre hibiscus ou guimauve.

HIBISCUS. s. m. (pr. *i-biss-kuss*; mot lat. formé du gr. ἰβίσκος, guimauve). Bot. Nom scientifique du genre guimauve.

★ **HIBOU.** s. m. (*h* asp. ; ét. inconnue ; on y voit généralement une onomatopée tirée de son cri sinistre). Ornith. Espèce d'oiseau de proie nocturne qui a deux aigrettes de plumes en forme d'oreilles de chaque côté de la tête, tandis que les chouettes ont la tête arrondie sans aigrettes et sans plumes proéminentes. Tous les oiseaux en veulent au hibou, poursuivent le hibou de leurs cris. Les hibous, ennemis de la lumière du jour, ne quittent guère leurs retraites qu'au crépuscule et au clair de la lune. Ils répètent sans cesse pendant la nuit un gémissement grave et prolongé. Que vos yeux ne sont-ils pas comme ceux du *hibou* qui hait la lumière. (Boiste.)

— *Hibou de clocher*. L'effraie. || *Hibou commun*. Le moyen-duc. || *Hibou sans corne*. La hulotte.

— Fam. *C'est une retraite de hibou, un nid de hiboux*. Se dit d'une vieille masure, d'un vieux château inhabité.

— Fig. Vous êtes un aigle enfermé dans une grande cage, un aigle gardé par des *hiboux*. (Voltaire.) La face ronde au nez crochu, tête de *hibou* gras et malade, faisait comme une lumière au fond de ce cabinet solennel et assombri. (A. Daudet.)

— Fig. et fam. Se dit d'un homme mélancolique et qui fuit la société. C'est un hibou, un vrai hibou. Les femmes regardent un savant comme un *hibou* de bibliothèque. (Corm.) Où vas-tu si tard, charmante Marine ? — Où vas-tu, toi-même, à l'heure qu'il est, *hibou ?* (Brueys.) || Se dit également d'un homme qui, dans une compagnie, se tient à l'écart sans rien dire. On dit aussi, dans ce dernier sens : *Il fait le hibou*.

> Ce Jean-Jacques quand on l'observe,
> N'a-t-il pas l'air d'un loup-garou ?
> En tout point ce n'est qu'un *hibou*
> — Oui, mais c'est celui de Minerve.
> (PONCET-DELPECH.)

— Prov. *On ne peut faire d'un hibou un épervier*.

— Le hibou, qui chez nous est regardé comme un oiseau de mauvais augure par les esprits superstitieux, était regardé chez les païens comme le symbole de la sagesse et des arts. C'était l'oiseau favori de Minerve ; son apparition n'était funeste que lorsqu'il chantait ; son silence le rendait de bon augure.

★ **HIC.** s. m. (*h* asp. ; du lat. *hic est*, c'est là). Fam. Le nœud, la principale difficulté d'une affaire. Voilà le hic. C'est là le hic. Tout cela est bon, mais ce n'est pas là le *hic*, il faut vous bien assurer de sa fille. (Ghérardi.)

> Un sien voisin s'offrit de le guérir,
> Mais cependant pouvait que de sa belle
> Il s'éloignait quand elle eut du mourir
> De n'avoir pas son cher époux près d'elle
> C'était le *hic*. Il y tenait pourtant (GRÉCOURT.)
> Peut-il blâmer des riens, il s'en fait une fête,
> Et sur la moindre chose, il dit : Voilà le *hic*.
> (F. DE NEUFCHÂTEAU.)

— *Hic et nunc*. loc. adv. empruntée du latin (littér. ici et maintenant). Prat. Sans délai.

— *Ad hic et nunc*. loc. adv. empruntée du latin (littéral. relativement à ici et maintenant). Philos. S'est dit, dans la scolastique, pour exprimer un rapport au lieu et au temps présent. Le corps est toujours déterminé *ad hic et nunc*.

HICART ou **HICCARD.** s. m. Ornith. Oiseau aquatique du Canada, vivant dans les joncs.

HICCÉITÉ. s. f. (ét. lat., *hic*, ici). Philos. scolast. Existence dans un lieu déterminé. On écrit aussi *hæcceité*. Dix heures par jour, il dispute en baralipton sur l'*hæcceïté*. (H. Taine.)

HICÉTAS, *de Syracuse*. Un des plus anciens pythagoriciens, auteur, au dire de Diogène Laërce, d'un système astronomique analogue à celui de Philolaus, qui ne vint qu'après lui.

HICÈTE. s. m. (étym. gr., ἱκέτης, suppliant). Hist. relig. Véritable nom des sectaires que l'on appelle souvent *eicites* et *heicètes*. Saint Jean Damascène pense que les hicètes étaient orthodoxes.

HICKORY. s. m. Bot. Espèce de noyer de l'Amérique septentrionale. On dit aussi *hicorie* et *hikory*.

★ **HIDALGO.** s. m. (étym. esp., *hijo*, fils ; *de algo*, de quelque chose). Titre que prennent en Espagne les nobles qui se prétendent descendus d'ancienne race chrétienne, sans mélange de sang juif ou maure. Les hidalgos. || *Hidalgos de naissance*. Ceux qui tiennent leurs privilèges de leurs ancêtres. || *Hidalgos de privilège*. Ceux qui ont acheté la noblesse ou l'ont obtenue par faveur.

HIDALGO Y COSTILLAS (Don Miguel). Généralissime de l'insurrection mexicaine, né au Mexique à une date non connue, mort en 1811. Il était curé de Dolorès (Mexique), lorsque, mettant à profit le mécontentement général, il arbora avec quelques amis l'étendard de la révolte, 10 septembre 1810. Ses succès furent d'abord nombreux et rapides ; à la tête d'une puissante armée, il s'empara de plusieurs villes importantes ; mais, arrivé devant Mexico, il vit les revers succéder à ses premiers succès, et subit une sanglante défaite à Aculco, 7 novembre 1810. Surpris, 21 mars 1811, à Acatita de Bajen, près de Saltillo, par suite de la trahison d'Elisondo Bustamente, il fut fait prisonnier et fusillé.

HIDALGOA. s. m. (de *Hidalgo*, n. pr.). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes du Mexique.

HIDE. s. f. Métrol. Mesure de terre usitée en Angleterre. La hide vaut environ vingt hectares de France.

HIDEUR. s. f. (*h* asp.). Aspect, état de ce qui est hideux. La franchise est si belle, que ses charmes adoucissent la *hideur* du vice. (Boiste.) Cette *hideur* effroyable avec laquelle la nature l'a fait naître dans les déserts. (Malherbe.)

— Chose hideuse. Ne se voulant ressouvenir des *hideurs* à quoi un champ de bataille l'avait contraint. (Pasq.) Boutique sanglante de toute cruauté (l'inquisition), échafaud de toutes les *hideurs* et horreurs tragiques qui se peuvent excogiter au monde. (Arnauld.)

★ **HIDEUSEMENT.** adv. (*h* asp.). D'une manière hideuse. Être hideusement laid. Hideusement défiguré.

★ **HIDEUX, EUSE.** adj. (*h* asp. ; du lat. *hispidosus*, hérissé). Difforme à l'excès. Monstre hideux. Visage hideux. Femme hideuse. Physionomie hideuse.

> Cachée à nos regards, la *hideuse* chenille,
> Sous le pampre naissant dépose sa famille. (ROSSET.)
> Le teint jaune et l'œil creux,
> Penses-tu plaire au ciel en te rendant *hideux* ?
> (VOLTAIRE.)

— Très désagréable à voir. Cela est hideux. C'est une chose hideuse. Et de son corps *hideux* les membres déchirés. (Rac.) La nature brute est *hideuse* et mourante. (Buff.)

> D'un pinceau délicat l'artifice agréable
> Peut d'un objet *hideux* faire un objet aimable.
> (BOILEAU.)
> En un pédant crasseux,
> Le plaisir même est un objet *hideux*. (VOLTAIRE.)

— Affreux et repoussant. Faire de quelqu'un un portrait hideux, une peinture hideuse. La mort est si pénible, pourquoi la rendre *hideuse !* (Lav.) Un peuple esclave offre toujours un aspect *hideux*. (Dider.) L'opulence d'une cité de commerce s'est changée en une pauvreté *hideuse*. (Voln.)

> La Discorde,
> Avec cet air *hideux* qui fait frémir la Paix. (BOIL.)
> Comme ce magistrat de *hideuse* mémoire,
> Doit je veux bien ici te crayonner l'histoire. (Id.)

— Fig. L'égoïsme fait des hommes sans éducation et sans bon naturel les êtres les plus *hideux* dans l'ordre social. (Boiste.) L'envie rend *hideuses* les personnes qui en sont atteintes. (Mme de Puisieux.)

— *Hideux à*, devant un infinitif. Une chose hideuse à voir.

— *Hideux de*. Regardez ces visages hâves, et ces corps *hideux* de plaies. (Vaug.)

> Et ces tristes Césars . . . .
> Qui, tout *hideux* encor de soupçons et de crimes,
> Semblent toujours de l'œil désigner leurs victimes.
> (DELILLE.)

HIDROCRITIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ἱδρώς, sueur ; fr. *critique*). Médec. Qui se rapporte aux crises sudorales.

HIDROÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., ἱδρώς, sueur ; εἶδος, aspect). Qui a du rapport avec la sueur.

HIDROMANCIE. s. f. (ét. gr., ἱδρώς, sueur ; μαντεία, divination). Divination par l'examen de la sueur.

HIDRONOSE. s. f. (étym. gr., ἱδρώς, sueur ; νόσος, maladie). Pathol. Suette.

HIDROPLANIE. s. f. (ét. gr., ἱδρώς, sueur ; πλάνη, action d'errer, de changer de place). Médec. Transport de l'action sudatoire sur une autre partie du corps.

HIDROPLANIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à l'hidroplanie.

HIDROPYRE. s. f. (étym. gr., ἱδρώς, sueur ; πῦρ, fièvre). Pathol. Fièvre sudorale.

HIDRORRHÉE. s. f. (ét. gr., ἱδρώς, sueur ; ῥεῖν, couler). Pathol. Écoulement de sueur.

HIDRORRHÉIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui se rapporte à l'hidrorrhée.

HIDROSIE. s. f. Bot. Genre de papilionacées lotées, comprenant des arbrisseaux du Cap de Bonne-Espérance.

HIDROTIQUE. adj. 2 g. (du gr. ἱδρώς, sueur). Médec. Sudorifique ; qui favorise la transpiration.

— Avec sueurs. Fièvre hidrotique.

— Substantiv. C'est un hidrotique. Les hidrotiques.

★ **HIE.** s. f. (*h* asp. ; étym. holl., *hei*, même signif.). Instrument dont on se sert pour battre, pour enfoncer le pavé. On l'appelle autrement *dame* ou *demoiselle*.

— Instrument dont on se sert pour enfoncer les pilotis en terre. On l'appelle autrement *mouton*.

— Se disait pour Houe, instrument dont on se sert pour remuer la terre.

— Blas. Meuble de l'écu en forme de fusée allongée.

HIÉ, ÉE. part. pass. du v. Hier. S'empl. adjectiv. Pavés hiés. Pilotis hiés.

★ **HIÈBLE.** s. f. (du latin *ebulum*, même signif.) Bot. Espèce de sureau dont la tige est herbacée ; ses feuilles sont d'un vert sombre, et sa graine, à l'époque de la maturité, est d'un rouge presque noir comme celle du sureau. Les diverses parties de cette plante ont des propriétés émétiques, stimulantes et purgatives.

— L'Académie fait *hièble* du féminin et ajoute : « Quelques-uns font ce mot masculin. »

HIELLE. s. f. Crust. Syn. d'HYPÉRIE.

HIELMAR ou **HIELMARN.** Géogr. Lac de Suède, qui a 484 kilom. carrés et communique avec le lac Mælar.

HIELMITE. s. f. Minér. Tantalite stannifère.

★ **HIÉMAL, ALE.** adj. (du lat. *hiems*, hiver). Qui appartient à l'hiver, qui se produit pendant cette saison. La lumière manque à cette latitude, et avec la lumière, la vie ; tout est éteint, *hiémal*, blêmissant. (Chateaub.) || Plur. m., *hiémaux*.

— Bot. Se dit principalement des plantes qui croissent en hiver. Plantes hiémales.

— Géogr. *Montagnes hiémales*. Montagnes qui, étant couvertes de neige et de glace toute l'année, ont un hiver éternel sur leur sommet. Les montagnes *hiémales* portent leurs glaces sur des sommets très élevés, dont les lits sont disposés autour d'un pic comme des feuilles d'artichaut, afin qu'elles ne glissent pas. (Bern. de Saint-Pierre.)

HIÉMATION. s. f. (pr. *i-é-ma-cion* ; rad. *hiémal*). Didact. Action de passer l'hiver.

— Bot. Propriété des plantes qui croissent dans l'hiver.

HIEMENT. s. m. (*h* asp ; pr. *i-man* ; radic. *hier*). Action d'enfoncer des pavés ou des pieux avec la hie.

— Bruit que fait une machine avec laquelle on lève les fardeaux.

— Constr. Mouvement produit, dans une construction en charpente, par l'effet d'un effort horizontal.

HIEMPSAL. Roi de Numidie, fils de Micipsa. Jugurtha, son frère adoptif, le fit tuer au bout de quelques mois de règne.

HIER. v. a. 1re conj. (*h* asp. ; pron. *ié* ; rad. *hie*). Ce verbe double l'*i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Je hie*, etc., *nous hions, vous hiez, ils hient. Je hiais*, etc., *nous hiions, vous hiiez, ils hiaient. Que je hie*, etc., *que nous hiions, que vous hiiez, qu'ils hient*. Constr. Enfoncer des pavés, des pilotis avec la hie.

— HIER. v. n. Faire entendre le bruit appelé hiement. Il est assez ordinaire que les nouvelles machines hient les premières fois qu'on s'en sert.

— SE HIER. v. pron. Être enfoncé. Ces pavés, ces pieux ne se hient pas facilement.

★ **HIER.** adv. (pr. *i-err* ; du lat. *heri*). Se dit du jour qui précède immédiatement celui où l'on est. Hier au soir. Hier au matin. Hier soir. Hier matin. Il partit hier. Il n'est parti que d'hier, que du jour d'hier.

> *Hier*, à mon retour, je crus l'instant propice
> Pour instruire le roi de mon sage artifice. (DE BELLOY.)
> Je t'attendais *hier*, je t'attendis longtemps ;
> Tu ne revendras plus, et c'est toi qui m'attends !
> (C. DELAVIGNE.)

— *Avant-hier*. V. ce mot à son ordre alphabétique.

— *L'autre hier. L'autr'hier*. S'est dit familièrement pour Avant-hier.

> Ha ! quand j'ouïs l'*autr'hier*, il me souvient,
> Si fort crier la corneille en son chêne,
> C'est un grand cas, dis-je alors, s'il n'advient
> Quelque malheur bientôt en cette regne. (MAROT.)

Dans ce sens, on a écrit *l'autrier*.

> L'*autrier* avint en cel autre païs,
> Qu'uns chevaliers et une dame aimée
> (QUÊNES DE BÉTHUNE.)
> J'aloie l'*autrier* errant
> Sans compagnons,
> Sor mon palefroi pensant
> A faire une chanson
> (THIBAULT DE CHAMPAGNE.)

— *D'hier en huit, en quinze*, etc. Dans huit jours, dans quinze jours, etc., à compter d'hier.

— Fig. Se dit d'une époque indéterminée, mais récente. Nous ne nous connaissons que d'hier, et il me traite déjà comme un vieil ami. Il n'est que d'hier dans cette place. *Hier* on m'adorait, aujourd'hui l'on m'exile. (C. Delavigne.)

— Fig. *Il est né d'hier*. Il est jeune, dépourvu d'expérience.

— *Homme d'hier*. Se dit quelquefois d'un parvenu.

— Se dit également d'une époque éloignée, mais dont le souvenir est resté vif. C'était hier, il me semble que c'était d'hier.

— S'empl. substantiv. Il a passé tout hier, hier tout entier à ce travail.

— En poésie, *hier* est généralement de deux syllabes. *Hier* confusément j'en appris la nouvelle. (Volt.)

> Mais *hier* il m'aborde et me serrant la main
> Ah ! monsieur, m'a-t-il dit, je vous attends demain.
> (BOILEAU.)
> Je l'observais *hier*, et je voyais ses yeux
> Lancer sur le lieu saint des regards furieux.
> (RACINE.)

— Ce mot était primitivement d'une seule syllabe, et on en trouve de nombreux exemples même chez les modernes. *Hier* j'étais chez

des gens de vertu singulière. Mol. Je fis *hier* à Vénus offrir un sacrifice. Com. *Hier*, j'en craignais bien plus l'effet et l'importance. (Fabre d'Églantine.)

> Le marchand repartit : *Hier* au soir, sur la brune,
> Un chat [illegible] Là Font.
> [illegible] *Hier* [illegible]
> [illegible] dispersé le reste [illegible]

— Dans *avant-hier*, *hier* est toujours d'une seule syllabe. Le bruit court qu'*avant-hier* on vous assassina. (Boil.)

HIÉRACIDÉE. s. f. (ét. gr. ἱέραξ, épervier; εἶδος, forme). Ornith. Division établie aux dépens du genre faucon.

HIÉRACIÉ, ÉE. adj. (rad. *hieracium*). Bot. Qui ressemble à une épervière. || **HIÉRACIÉES.** s. f. pl. Sous-tribu de composées chicoracées, ayant pour type le genre épervière.

HIÉRACIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un nome ou d'un air grec composé par Hiérax.

— **HIÉRACIEN.** s. m. Hist. relig. Nom sous lequel on désignait quelquefois les hiéracites.

HIÉRACIFOLIÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *hieracium*, épervière; *folium*, feuille). Bot. Dont les feuilles ressemblent à celles de l'épervière.

HIÉRACIOÏDE. adj. 2 g. (étym. lat., *hieracium*, épervière; gr. εἶδος, forme). Bot. Qui ressemble à une épervière.

— **HIÉRACIOIDE.** s. f. Bot. Genre de plantes séparé de l'hieracium à cause de son périanthe, dont les écailles sont moins appliquées contre les intérieures.

HIÉRACITE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte chrétienne fondée au III^e siècle, en Égypte, par Hiérax, qui enseignait que la résurrection serait toute spirituelle, que les enfants morts avant l'âge de raison ne pouvent être sauvés, et que Melchisédech était le Saint-Esprit.

HIÉRACIUM. s. m. (pron. *ié-ra-ci-omm*; du grec ἱέραξ, épervier). Bot. Nom scientifique du genre épervière. || *Grand hieracium*. Le laiteron des champs. *Petit hieracium*. Le pissenlit.

HIÉRACOCÉPHALE. adj. (ét. gr., ἱέραξ, épervier; κεφαλή, tête). Qui a une tête d'épervier.

HIÉRACONYX. s. m. (ét. gr., ἱέραξ, épervier; ὄνυξ, ongle). Crust. Genre de crustacés amphipodes, famille des hypérins, établi pour une espèce trouvée en 1832 dans la mer des Indes.

HIÉRACOPOLIS. s. m. (ét. gr., ἱέραξ, épervier; πόλις, ville). Antiq. Nom par lequel plusieurs écrivains désignent l'endroit de l'Égypte où l'on nourrissait les éperviers sacrés.

HIÉRANOSE. s. f. (étym. gr., ἱερός, sacré; νόσος, maladie). Pathol. Danse de Saint-Guy. || L'épilepsie, que les anciens appelaient *mal sacré*.

HIÉRAPICRA. s. f. (ét. gr., ἱερός, sacré; πικρός, amer). Anc. pharm. Électuaire dont l'aloès formait la base, et auquel on attribuait de grandes vertus.

HIÉRAPOLIS. (littér. *ville sacrée*). Géogr. anc. Ville de Phrygie, près du Méandre, au N. de Laodicée. Épictète y naquit. Aujourd'hui *Lambouk-Kalasi*.

— **HIÉRAPOLIS.** Ville de Syrie, capitale de la prov. *Euphratésienne*. (Son beau temple d'Astarté fut pillé par Crassus 51 av. J.-C.). Auj. *Membidj*.

HIÉRAPOLITAIN, AINE. s. Géogr. Habitant, habitante d'Hiérapolis.

— adj. Qui appartient à Hiérapolis ou à ses habitants.

★ **HIÉRARCHIE.** s. f. (*h* asp.; ét. gr., ἱερός, sacré; ἀρχή, empire, prééminence). Ordre et subordination des neuf chœurs des anges. La hiérarchie céleste. La hiérarchie des anges. Les anges de la première hiérarchie, de la seconde, de la troisième hiérarchie. La sainte subordination des puissances ecclésiastiques, image des célestes *hiérarchies*. (Boss.)

— Ordre et subordination des divers degrés de l'état ecclésiastique, depuis le pape, qui en est le chef, jusqu'au simple laïque. La hiérarchie de l'Église. La hiérarchie ecclésiastique. Cette opinion est destructive de la hiérarchie de l'Église, tend à la destruction de la hiérarchie. Elle avait toujours eu au fond de son cœur un fort grand amour pour la *hiérarchie* ecclésiastique. (Rac.) Bonaparte n'estimait dans le clergé constitutionnel que les simples prêtres, lesquels, en général, n'avaient pas profité de l'agitation des temps pour s'élever dans la *hiérarchie* sacerdotale. (Thiers.) On ne voyait pas qu'avec la *hiérarchie* on aurait à la longue l'uniformité et la mort. (E. Renan.)

— *Être dans la hiérarchie* ou *de la hiérarchie*. Gouverner l'Église, avoir quelque part dans le ministère et le gouvernement de l'Église. || *Être sous la hiérarchie*. Être conduit et gouverné par la hiérarchie.

— Par extens. Se dit de toutes sortes de pouvoirs, d'autorités, de rangs subordonnés les uns aux autres. La hiérarchie politique. La hiérarchie des pouvoirs. La hiérarchie militaire. La hiérarchie sociale. La hiérarchie administrative. La *hiérarchie* est une échelle dont le premier degré domine les autres, sans *hiérarchie* point de société. La *hiérarchie* des pouvoirs a donné naissance à des théories plus ou moins bonnes. (De Monglave.) Les dénies sur la *hiérarchie* des métiers remplissent les esprits. (E. Quinet.) La ville funèbre a ses *hiérarchies*; les momies ont leurs aristocraties, leur bourgeoisie et leur plèbe. (P. de Saint-Victor.) La *hiérarchie* des personnes dans ce système était calquée, comme on sait, sur la *hiérarchie* des terres. (L. Blanc.)

— Fig. Il y a dans notre langue une *hiérarchie* de style, parce que les mots y sont classés comme dans une monarchie. (Noël.) Une âme qui ne sait pas régler ses passions et établir entre elles une juste *hiérarchie*, est une âme désordonnée qui ne s'appartient pas. (J. Simon.)

— Hist. *La divine hiérarchie*. L'ordre et la subordination des diverses dignités de la cour de Constantinople.

— Théol. La *hiérarchie céleste* comprend celle qui est entre les personnes de la Trinité, celle qui est entre Jésus-Christ et sa mère, et celle des anges. || La *hiérarchie humaine* ou *ecclésiastique* comprend celle de la loi de Moïse et celle de la loi évangélique. || *Hiérarchie de juridiction*. Ordre sacré dans l'Église qui, par la puissance d'une action sacrée, conduit ceux qui lui sont sujets à l'observation des commandements et à la ressemblance de Dieu. || La *hiérarchie de l'ordre* est un ordre destiné au ministère du culte divin par une consécration hiérarchique, et qui, par la sanctification, conduit à la ressemblance de la Divinité, et y monte autant qu'il le peut par proportion. || La *hiérarchie des grâces* est un ordre dans l'Église qui, par l'usage des grâces gratuites, conduit les hommes à la ressemblance de Dieu, et les y fait arriver, autant que la proportion qu'il y a entre Dieu et l'homme peut le permettre.

★ **HIÉRARCHIQUE.** adj. 2 g. (*h* asp.). Qui est de la hiérarchie, qui appartient à la hiérarchie. Ordre hiérarchique. État hiérarchique. Gouvernement hiérarchique.

— *Ordre hiérarchique*. Rang que chacun doit occuper.

> Trop bien Pluton sait de sa république
> Régler les rangs et l'ordre *hiérarchique*. (Volt.)

★ **HIÉRARCHIQUEMENT.** adv. (*h* asp.). D'une manière hiérarchique. L'Église a toujours été gouvernée hiérarchiquement. Succéder hiérarchiquement.

HIÉRARCHISATION. s. f. (*h* asp.; pron. *ié-rar-chi-za-cion*). Néol. Action de hiérarchiser; résultat de cette action.

HIÉRARCHISÉ, ÉE. part. pass. du v. Hiérarchiser. S'emploie adjectiv. Administration hiérarchisée. Or, on le sait, une société est toujours *hiérarchisée* plus ou moins tranchement, il y a des rangs, des classes, des convenances. (Pécqueur.) Ces honneurs représentent fidèlement les droits et les mérites, car les rangs sont rigoureusement *hiérarchisés*, car les décorations et les titres ont des significations claires, réelles. (Considérant.)

HIÉRARCHISER. v. a. 1^re conj. (*h* asp.). Néol. Établir une hiérarchie. Hiérarchiser une administration. Dans le mode d'élection du Sénat, il y a encore un autre avantage, c'est de discipliner, de *hiérarchiser* la démocratie. (Gambetta.)

HIÉRARQUE. s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; ἄρχω, je commande). S'est dit pour Prélat, pontife.

— Se dit des prélats grecs.

— S'est dit quelquefois des membres de l'Église qui se servent du prétexte de hiérarchie pour élever des dissensions entre le clergé séculier et le clergé régulier.

★ **HIÉRATIQUE.** adj. 2 g. (du grec ἱερός, sacré). Antiq. Qui concerne les choses sacrées, qui appartient aux prêtres. Des prêtres en costume jouaient devant les initiés, vêtus de robes blanches, le drame *hiératique* du rapt de Proserpine et des douleurs de Cérès. (P. de St-Victor.) Il y aurait peut-être deux interprétations à trouver, l'une vulgaire ou démotique, l'autre sacrée ou *hiératique*. (E. About.) Elle restait toute droite, dans une attitude *hiératique*. (G. Flaubert.) || *Écriture hiératique*. Écriture égyptienne dont on pense que les prêtres seuls s'étaient réservé l'intelligence. Cette écriture était alphabétique comme la démotique.

— Paléogr. Se dit d'une des espèces de papier d'Égypte. Le papier hiératique était originairement le plus beau; on ne l'employait qu'aux usages religieux. Dans la suite, on donna le nom d'*hiératique* au papier de troisième qualité. Le papier hiératique avait onze pouces de large.

— Peint. et Sculpt. *Style hiératique*. Style imposant à l'artiste des formes religieuses traditionnelles.

HIÉRATIQUEMENT. adv. Dans la forme, le système hiératique. L'art des Égyptiens, dont le caractère, *hiératiquement* invariable, est partout facile à reconnaître. (De Vogüé.)

HIÉRATISME. s. m. Système hiératique, caractère, esprit hiératique.

HIÉRAX. s. m. (ét. gr., ἱέραξ, épervier). Ornithol. Genre de rapaces diurnes, formé aux dépens des faucons.

HIÉRAX. Myth. Homme qui habitait chez les Mariandyniens en Asie. Hiérax ayant envoyé du blé aux Troyens, Neptune le changea en épervier. || Jeune homme qui avertit Argus du projet formé par Mercure pour enlever Io. Mercure le changea en épervier.

HIERCHEUR, EUSE. s. (*h* asp.). Synon. de **HERCHEUR.**

HIÉRÉA. Myth. Amante de Mercure, qui la rendit mère d'un géant, père d'Ischenus. || Surnom de Diane. Diane Hieréa était adorée à Orenhasium.

HIÉRÉE. s. f. (ét. gr., ἱερός, sacré). Zooph. Genre de spongiaires, établi pour une espèce fossile trouvée dans l'argile bleue des environs de Caen.

HIÈRES. Géogr. V. **HYÈRES.**

HIÉRO. [illegible]. Nom donné à l'emplacement d'un bois consacré à Esculape, près d'Épidaure, et que signalent encore de nombreux vestiges des monuments qui le décoraient.

HIÉROBOTANE. s. f. (ét. gr., ἱερός, sacré; βοτάνη, plante). Antiquit. gr. Herbe sacrée dont les anciens faisaient usage dans les sacrifices magiques, dans les cérémonies expiatoires, et pour d'autres usages. On croit que l'*hiérobotane mâle* était la verveine officinale ou une véronique, et l'*hiérobotane femelle*, le vélar officinal ou la véronique chenette.

HIÉROCÉRYCE. s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; κῆρυξ, héraut). Antiq. gr. Chef des hérauts sacrés dans les mystères de Cérès Éleusine. Sa fonction était d'écarter les profanes et toutes les personnes exclues de la fête par les lois, d'avertir les initiés de ne prononcer que des paroles convenables à l'objet de la cérémonie et de garder un silence respectueux. Cette charge était perpétuelle et ne pouvait être exercée que par un descendant des Eumolpides.

HIÉROCHLOÉ. s. f. (ét. gr., ἱερός, sacré; χλόα, herbe). Bot. Genre de graminées phalaridées, croissant dans les régions tempérées du globe.

HIÉROCHONTE. s. f. (pron. *ié-ro-konte*). Bot. Syn. d'**ANASTATIQUE** et d'**ECCLIDION.**

HIÉROCLÈS. Gouverneur d'Alexandrie, fut un des principaux instigateurs de la persécution exercée par Dioclétien contre les chrétiens en 303. Il tenta en outre de détourner les fidèles de leur religion, en leur adressant un livre intitulé *Discours aux chrétiens dans l'intérêt de la vérité*, qui fut réfuté par Eusèbe et Lactance.

— **HIÉROCLÈS.** Philosophe néo-platonicien, enseignait à Alexandrie, au commencement du V^e siècle. On le croit auteur d'un commentaire sur les *Vers dorés de Pythagore*, arrivé jusqu'à nous, et traduit par Dacier.

HIÉROCORACE. s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; κόραξ, corbeau, à cause de la couleur de ses habits, semblable à celle des corbeaux). Antiq. Prêtre du soleil ou de Mithra chez les Perses.

HIÉROCORACIQUE. adj. 2 g. (rad. *hiérocorace*). Antiq. Qui a rapport au culte de Mithra. Fêtes hiérocoraciques.

HIÉRODOULE ou **HIÉRODULE.** s. 2 g. (étym. gr., ἱερός, sacré; δοῦλος, esclave). Antiq. gr. Personne attachée au service d'un temple. Les hiérodules étaient généralement les esclaves chargés des fonctions inférieures, mais dans quelques cités grecques, ces fonctions étaient remplies par les jeunes gens et les jeunes filles de nobles familles. Les hiérodules du temple de Moloch étaient devenus fameux et les *hiérodoules* n'osaient plus s'en approcher. (G. Flaubert.) || On donnait aussi ce nom à les courtisanes sacrées, qui se prostituaient aux étrangers et aux pèlerins, particulièrement dans les temples de Vénus. L'argent qui provenait du commerce de leurs charmes était réservé pour l'entretien et le service du temple de la déesse.

HIÉRODRAME. s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; δρᾶμα, drame). Littér. Oratorio, drame dont le sujet est emprunté à l'histoire sainte.

— Représentation des actions d'un dieu, donnée dans les temples des païens.

HIÉRODULE. s. m. Antiq. V. **HIÉRODOULE.**

HIÉROFALCO. s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; lat. *falco*, faucon). Ornith. Nom scientifique du gerfaut.

HIÉROGÉNIE. s. f. (ét. gr., ἱερός, sacré; γένεσις, origine). Didact. Origine des diverses religions.

— Science qui traite de l'origine des religions.

★ **HIÉROGLYPHE.** s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; γλύφω, je grave). Nom donné aux caractères d'écriture dont les anciens Égyptiens se servaient dans les choses qui regardaient la religion, les sciences et les arts. Ils consistaient dans des caractères ou figures qui, dans l'origine, suppléaient à l'écriture, dont on n'avait pas encore l'idée, et auxquels ensuite on donna un sens caché et mystérieux. L'usage des hiéroglyphes, qui chez les Égyptiens remonte à la plus haute antiquité, et qu'employèrent principalement les prêtres, leur est commun avec les Chinois, les Mexicains, les Scythes, les Indiens, les Phéniciens, les Éthiopiens et les Étruriens. La signification des hiéroglyphes paraît s'être perdue dès le temps où les Grecs se furent rendus maîtres de l'Égypte, et elle est restée ignorée pendant 2,000 ans. De nos jours, Champollion a réussi à trouver la clef de cette écriture énigmatique. On les retrouve sur les parois des temples, des palais, des obélisques, sur les papyrus. Les prêtres égyptiens couvrirent de ces inscriptions les plafonds, les murailles, les colonnes de tous les monuments. Par là, les hiéroglyphes et le système particulier de sculpture en bas-relief qu'on y employait s'identifièrent en quelque sorte à l'architecture égyptienne et devinrent un de ses caractères distinctifs. D'après Champollion, ces caractères comprennent : 1° des signes figuratifs, représentant des objets matériels; 2° des signes symboliques, exprimant une idée métaphysique au moyen d'un objet physique; 3° des signes phonétiques, exprimant les sons de la [illegible]. Souvent on em-

Principaux hiéroglyphes alphabétiques

ploie ensemble ces trois sortes de signes dans le même texte, dans la même phrase. Si les anciens *hiéroglyphes* de l'Égypte ressemblent à ceux de la Chine, c'est qu'apparemment l'*hiéroglyphe* est la première période de l'art d'écrire, et qu'il faut ainsi passer par celui-là pour arriver aux autres. (Grimm.)

— *Hiéroglyphes linéaires*. Méthode abréviative consistant à réduire le dessin de l'objet à de simples lignes. || *Hiéroglyphes symboliques*. Ceux qui changeaient quelque chose à l'objet. Ils étaient ou tropiques ou allégoriques.

— Par extens. Caractère, figure qui contient quelque sens mystérieux. Ce sont des *hiéroglyphes* tout purs. (La Font.) Le roseau est peint de différents *hiéroglyphes* qui marquent l'âge du couple uni. (Chateaub.) A vrai dire, ces accessoires ne sont que des espèces d'*hiéroglyphes* ou des images purement conventionnelles. (Mérimée.)

— Fig. S'est dit pour Symbole. Les lis, qui sont des *hiéroglyphes* de la pureté. (G. de St-Georges.)

— Fig. *Ce sont des hiéroglyphes pour moi.* C'est une chose que je ne parviens pas à m'expliquer. Ce n'est plus de l'écriture, ce sont des *hiéroglyphes*. (M^me de Sévigné.)

— Erpét. Nom donné aux taches que l'on voit sur la tête des vipères.

HIÉROGLYPHÉ, ÉE. adj. Néol. Marqué d'hiéroglyphes, de signes hiéroglyphiques.

★ **HIÉROGLYPHIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à l'hiéroglyphe. Caractère hiéroglyphique. Figure hiéroglyphique. Symbole hiéroglyphique.

— Paléogr. Se dit de la première sorte d'écriture dont se composait le système graphique des anciens Égyptiens. L'écriture hiéroglyphique ou sacrée consistait dans l'emploi simultané des trois types distincts : les caractères figuratifs, les caractères symboliques, tropiques ou énigmatiques, et les caractères phonétiques.

— Fig. Énigmatique, difficile à déchiffrer, à expliquer. Le prêtre ne livrait pas tout entière son idole à la lyre du poète et au ciseau de l'artiste; il s'en réservait la face obscure, la partie voilée, la forme *hiéroglyphique*. (P. de Saint-Victor.)

— Zool. Se dit d'un corps qui est marqué de lignes colorées sinueuses, qu'on a comparées à des hiéroglyphes, comme le python hiéroglyphique, la coccinelle hiéroglyphique.

— **HIÉROGLYPHIQUE.** s. f. Système d'écriture dans lequel on emploie les hiéroglyphes.

— **HIÉROGLYPHIQUE.** s. m. Nom donné aux lignes et autres parties de la paume de la main, que l'on consulte dans la chiromancie.

HIÉROGLYPHISME. s. m. Syn. d'**HIÉROGLYPHIQUE**, s. f.

HIÉROGRAMMATE ou **HIÉROGRAMMATISTE.** s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; γράμμα, lettre). Paléogr. Scribe égyptien employé par les prêtres et au service des temples; il était chargé de tracer les figures hiéroglyphiques et de les expliquer.

HIÉROGRAMMATIQUE. adj. 2 g. (rad. *hiérogrammate*). Antiq. Se dit pour Hiératique.

HIÉROGRAMMATISTE. s. m. V. **HIÉROGRAMMATE.**

HIÉROGRAMME. s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; γράμμα, lettre). Caractère propre à l'écriture hiératique.

HIÉROGRAPHE. s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; γράφω, je décris). Antiq. Conservateur des choses sacrées en Égypte.

— Celui qui décrit les choses sacrées, qui écrit sur les différentes religions.

HIÉROGRAPHIE. s. f. (rad. *hiérographe*). Didact. Description des différentes religions, des choses sacrées.

HIÉROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hiérographie. Système hiérographique.

— Qui a rapport à l'écriture hiéroglyphique ou hiératique des anciens Égyptiens.

HIÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., ἱερός, sacré; λόγος, discours). Didact. Connaissance des religions que professent les divers peuples. || Discours, traité sur les choses sacrées.

— Liturg. Bénédiction. || Se dit plus particulièrement de la bénédiction nuptiale chez les chrétiens grecs et chez les juifs.

HIÉROLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient à l'hiérologie.

HIÉROMANCIE. s. f. (ét. gr., ἱερός, sacré; μαντεία, divination). Antiq. Divination de l'avenir par l'examen des victimes dans les sacrifices. Elle était aussi appelée *hiéroscopie*.

HIÉROMANCIEN, ENNE. adj. Antiq. Qui appartient à l'hiéromancie.

HIÉROMAX. Géogr. anc. Affluent du Jourdain, traversait la demi-tribu occidentale de Manassé, et finissait au-dessus du lac de Génézareth. Auj. *Yermouk*.

HIÉROMÉNIE. s. f. (ét. gr., ἱερός, sacré; μήν, mois). Antiq. gr. Partie du mois de boedromion pendant laquelle on célébrait les jeux Néméens.

HIÉROMNÈME. Myth. Fille du fleuve Simoïs. Elle épousa Assaracus, de qui elle eut Capys, un des ancêtres d'Énée.

HIÉROMNÉMON. s. m. (ét. gr., ἱερομνήμων, formé de ἱερός, sacré; μνήμη, mémoire). Antiq. gr. Titre de l'un des deux députés que certaines villes de la Grèce envoyaient à l'assemblée des amphictyons, pour y exercer les fonctions de greffier sacré. Les hiéromnémons avaient soin des choses sacrées. C'était toujours un hiéromnémon qui présidait l'assemblée.

— Hist. relig. Officier de l'Église grecque, diacre du patriarche.

HIÉRON. s. m. (du gr. ἱερός, sacré). Antiq. Enceinte et dépendances extérieures d'un temple.

— Primitivement, Enceinte dans laquelle se trouvait seulement un autel en plein air.

HIÉRON Ier. Tyran de Géla et de Syracuse, après son frère Gélon; régna de 478 à 467 av. J.-C. Il rendit Syracuse glorieuse par les armes et florissante par les arts de la paix. Ses victoires, à Olympie et à Delphes, ont été chantées par Pindare, qui vint le visiter, ainsi que Eschyle, Xénophane, Épicharme, Simonide, etc. || HIÉRON II. Roi de Syracuse, né vers 306, mort vers 216 av. J.-C. Il se distingua sous Pyrrhus, et, ensuite, contre les Mamertins. Élu roi par le peuple, 270, il rechercha d'abord l'alliance des Carthaginois, mais il la quitta bientôt après pour celle des Romains. Sa douceur, ses lois sages, son économie, qui ne l'empêcha pas d'aider largement ses alliés dans leur détresse, enfin, les encouragements qu'il donna aux travaux du savant Archimède rendirent sa mémoire chère aux Syracusains.

HIÉRONIE. s. f. Bot. Syn. de DAVILLA.

* **HIÉRONIQUE**. adj. 2 g. (étym. gr., ἱερός, sacré; νίκη, victoire). Antiq. Se dit de certains jeux qui se célébraient chez les Romains en l'honneur des dieux.

— HIÉRONIQUE. s. m. Antiq. Celui qui avait été vainqueur aux jeux Hiéroniques, ou dans l'un des quatre grands jeux de la Grèce.

— REM. GRAMM. Le Dictionnaire de l'Académie, qui, dans ses précédentes éditions, donnait ce mot comme adjectif et comme substantif, le donne dans l'édition de 1877 deux fois comme substantif, et l'emploie cependant adjectivement dans une de ses définitions. Il y a évidemment là une erreur typographique.

HIÉRONYME. Roi de Syracuse, petit-fils et successeur de Hiéron II, 231-215 av. J.-C. Il monta sur le trône à l'âge de quinze ans, et ne prit le pouvoir que pour s'abandonner à toutes sortes de débauches. Il fut assassiné au bout de treize mois.

HIÉRONYMIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., Ἱερώνυμος, Jérôme). Hist. relig. Qui appartient à saint Jérôme. Martyrologe hiéronymique.

* **HIÉRONYMITE**. s. m. (du grec Ἱερώνυμος, Jérôme). Comm. relig. Membre d'un ordre religieux fondé en Espagne vers la fin du XIVe siècle et qui, tout en prenant saint Jérôme pour patron, suivait la règle de Saint-Augustin.

HIÉROPÉ. s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; ποιέω, je fais). Antiq. gr. Officier chargé de veiller à ce que les victimes destinées aux sacrifices fussent irréprochables.

* **HIÉROPHANTE**. s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; φαίνω, je manifeste). Antiq. Titre du prêtre qui présidait aux mystères d'Éleusis et de quelques autres temples de la Grèce, et qui enseignait les choses sacrées aux initiés. Vous souvenez-vous des paroles que prononçait l'*hiérophante* à l'entrée du sanctuaire? Veillez et soyez purs! (Villemain.) Les candidats à l'initiation se rassemblaient avec un tumulte symbolique à l'appel de l'*hiérophante*. (P. de Saint-Victor.)

— Par extens. C'était, de même, sous l'invocation de Jésus-Christ que se plaçait l'*hiérophante* des illuminés. (L. Blanc.)

HIÉROPHANTIDE. s. f. (rad. *hiérophante*). Antiq. gr. Prêtresse de Cérès à Athènes. Les hiérophantides étaient subordonnées à l'hiérophante.

HIÉROPHILE. Un des noms de la sibylle de Cumes.

HIÉROPHORE. s. m. (ét. gr., ἱερός, sacré; φέρω, je porte). Antiq. gr. Prêtre qui, dans les cérémonies religieuses, portait les statues des dieux ou les choses sacrées.

HIÉROPHYLAX. s. m. (étym. gr., ἱερός, sacré; φύλαξ, gardien). Hist. relig. Gardien des choses saintes, officier de l'Église grecque.

HIÉROPYRE. s. f. (ét. gr., ἱερός, sacré; πῦρ, feu). Pathol. Érésipèle, feu Saint-Antoine.

HIÉROSCOPE. s. m. Antiq. Sorte de verre dont on se servait dans l'hiéroscopie.

HIÉROSCOPIE. s. f. (ét. gr., ἱερός, sacré; σκοπέω, j'examine). Antiq. Divination fondée sur l'inspection des victimes et de ce qui se passait dans les sacrifices.

HIÉROSCOPIEN, ENNE. adj. Qui est relatif à l'hiéroscopie.

— HIÉROSCOPIEN, ENNE. s. Antiq. Celui, celle qui annonçait l'avenir au moyen de l'hiéroscopie.

HIÉROSCOPIQUE. adj. 2 g. Antiq. Qui appartient à l'hiéroscopie.

HIÉROSOLYMITE. adj. (ét. lat., *Hierosolyma*, Jérusalem). Qui appartient à la ville de Jérusalem.

HIERSAC. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. d'Angoulême (Charente); 800 hab.

HIESMOIS. Géogr. Petit pays de l'ancienne Normandie, faisant aujourd'hui partie du département de l'Orne. La capitale portait le même nom.

HIGGINSIE. s. f. (de *Higgins*, n. pr.). Bot. Genre de rubiacées cinchonées du Pérou. || Syn. de PETUNGA.

HIGHLANDS. Géogr. V. ÉCOSSE.

HIGH LIFE. s. m. (*h* asp.; pr. *aï-laïf*; ét. angl., *high*, haut; *life*, vie). Grand monde.

— On trouve aussi cette expression au féminin. Un jour une belle dame de la *high life* de Saint-Sampson... (V. Hugo.) A vingt-deux ans, il (Byron) avait vu l'ennui né de la contrainte désoler la *high life*. (H. Taine.)

HILAIRE. adj. 2 g. Bot. Qui a rapport à un hile. || *Cicatrice hilaire*. Celle qui est produite par l'abouchement des vaisseaux nourriciers au moyen desquels a lieu le développement des tuniques de l'embryon.

HILAIRE. s. f. Agric. Instrument de fer en forme de croissant employé par les nègres de la Sénégambie pour défricher la terre.

HILAIRE (Saint-). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Limoux (Aude); 1,000 hab.

— HILAIRE (Saint-). Ch.-l. de canton de l'arrond. de St-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure); 1,200 h.

— HILAIRE (Saint-). Bourg du cant. de Carnières, arr. de Cambrai (Nord); 2,300 hab.

— HILAIRE-DE-LOULAY (Saint-). Comm. du cant. de Montaigu, arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée); 2,200 hab.

— HILAIRE-DE-RIEZ (Saint-). Comm. du cant. de St-Gilles-sur-Vie, arr. des Sables-d'Olonne (Vendée); 2,500 hab.

— HILAIRE-DES-LOGES (Saint-). Ch.-lieu de cant. de l'arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée); 2,600 hab.

— HILAIRE-DE-TALMONT (Saint-). Comm. du cant. de Talmont, arrond. des Sables-d'Olonne (Vendée); 2,700 hab.

— HILAIRE-DU-HARCOUËT (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mortain (Manche); 3,800 hab.

— HILAIRE-LA-PALLUD (Saint-). Commune du canton de Mauzé, arr. de Niort (Deux-Sèvres); 2,000 hab.

— HILAIRE-SUR-VIE (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. des Sables-d'Olonne (Vendée); 1,500 h.

HILAIRE (Saint). Évêque de Poitiers, né dans cette ville au commencement du IVe siècle, mort en 367. Issu d'une famille païenne, il se fit chrétien et fut nommé évêque de Poitiers vers 333. Son zèle contre les ariens lui attira un exil en Phrygie, durant lequel il composa ses écrits sur la *Trinité*, sur les *Synodes*, et son *Commentaire sur le livre de Job*. Rendu à son siège, 360, il continua de combattre les erreurs qui régnaient dans les Églises de la Gaule. On le fête le 14 janvier.

— HILAIRE (Saint). Archevêque d'Arles, 401-449. Disciple fervent de saint Honorat, il n'avait que vingt-huit ans quand, à la mort de ce saint, il fut élu par le peuple archevêque d'Arles. Il eut de vives discussions avec le pape saint Léon, ce qui n'a pas empêché l'Église de le mettre au rang des saints. Du petit nombre d'écrits qu'il a laissés, son *Éloge de saint Honorat* passe pour le meilleur. On le fête le 5 mai.

— HILAIRE (Crispin), Quarante-cinquième pape, originaire de Sardaigne, 461-468, successeur de saint Léon. On le fête le 21 février.

HILAÏRE. adj. (du grec ἱλαρός, propice). Myth. gr. Épithète de Diane. Diane hilaire. || Fille de Leucippe et sœur de Phébé. Hilaire et Leucippe furent enlevées par Castor et Pollux, elles en eurent plusieurs enfants, et reçurent après leur mort les honneurs héroïques.

HILÂL. s. m. (*h* asp.). Ornement en cuivre des drapeaux portés dans les cortèges religieux en Égypte.

* **HILARANT, ANTE**. adj. (rad. *hilarité*). Qui excite à la gaîté.

— Chim. *Gaz hilarant*. Se dit du protoxyde d'azote, à cause de la propriété qu'a ce gaz d'exciter le rire chez ceux qui le respirent.

HILARE. adj. 2 g. (ét. gr., ἱλαρός, gai). Néol. Se dit d'un homme toujours riant, qui communique la gaieté à ceux qui l'entourent; et de ce qui marque cette gaieté. Un homme hilare. Une face hilare.

— Gai, joyeux. Il en résulta que Monsieur, qui s'était trouvé d'abord tout *hilare* depuis le départ de Guiche, retomba dans la mélancolie trois jours après l'installation de la cour à Fontainebleau. (Alex. Dumas.)

— HILARE. s. m. Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, tribu des empides, établi pour une vingtaine d'espèces européennes, qui vont par troupes toujours agitées et semblent danser dans les airs.

HILARIE. s. f. (de *Saint-Hilaire*, n. pr.). Bot. Genre de graminées, tribu des phalaridées, originaire du Mexique. || Syn. d'ISOTYPE.

HILARIES. s. f. pl. (du grec ἱλαρός, gai, joyeux). Antiq. rom. Fêtes en l'honneur de Cybèle et de Pan, qui se célébraient à Rome, le jour de l'équinoxe du printemps, et pendant lesquelles toute espèce de cérémonie lugubre était interdite. || Tous les jours de fête et cérémonie, soit que ce fût une solennité publique, soit que ce ne fût qu'une fête particulière et domestique.

HILARIEUX, EUSE. adj. (radic. *hilarité*). S'est dit pour Joyeux, gai.

> En qui reluit gentillesse, beauté,
> Noblesse d'âme, hilarieux génie,
> Et don d'esprit, par-dessus l'or vanté. (J.-B. Rouss.)

HILARION (Saint). Né vers 291, à Tabathe près de Gaza, mort dans l'île de Chypre en 371 ou 372. Issu d'une famille païenne, il se convertit à Alexandrie, résolut de se faire anachorète, partagea ses biens entre ses frères et les pauvres et se retira au désert. Sa réputation de sainteté lui attira bientôt de nombreux disciples, et il fonda, en Palestine, un grand nombre de couvents. On le fête le 21 octobre.

* **HILARITÉ**. s. f. (rad. *hilare*). Joie douce et calme. Physionomie pleine d'hilarité. Visage qui a de l'hilarité. La pieuse innocence donne une douce *hilarité*. (Boiste.) Contentez-vous de lui souhaiter, du fond du cœur, prospérité, *hilarité*, succès en tout, et jamais de gravelle. (Volt.) Il nous reçut avec cette *hilarité* gasconne, à laquelle contribuait l'aisance d'une fortune honnête. (Marm.)

— Gaieté subite, inattendue. Cet incident causa de l'hilarité, un mouvement d'hilarité dans l'assemblée. Hilarité bruyante.

HILARODE. s. m. (ét. gr., ἱλαρός, gai; ᾠδή, chanson). Antiq. gr. Poète grec qui chantait des vers plaisants. Les hilarodes furent appelés dans la suite *simodes*, et on les introduisit dans les chœurs de la tragédie et les intermèdes du théâtre grec.

HILARODIE. s. f. Litt. gr. Pièce de vers faite ou chantée par les hilarodes. Ce fut d'abord une chanson badine; elle se développa ensuite et devint une espèce de drame qui tenait le milieu entre la tragédie et la comédie. On croit que ce fut l'origine de la parodie.

HILARO-TRAGÉDIE. s. f. Litt. anc. Espèce de drame grec, mêlé de tragique et de comique, où le genre sérieux et le genre plaisant sont confondus.

HILDA. Astron. La 153e planète télescopique, découverte le 2 novembre 1875 par Palisa.

HILDBURGHAUSEN (Duché de Saxe-). Géogr. V. SAXE-MEININGEN-HILDBURGHAUSEN.

HILDEBERT. Archevêque de Tours, né à Lavardin (Vendômois), 1055-1133, surnommé *le Vénérable*. Il fut successivement directeur de l'école du Mans, archidiacre, évêque du Mans, 1097, enfin, archevêque de Tours, 1125. Ce fut l'un des prélats les plus actifs et les plus énergiques de son temps. On a de lui des *Lettres*, des *Sermons*, un poème *De Ornatu mundi*.

HILDEBRAND. Roi des Lombards, associé au trône par Luitprand, son oncle, 736, ne régna seul que sept mois après la mort de ce prince, 744. Sa cruauté le fit déposer.

— HILDEBRAND. Pape. V. GRÉGOIRE VII.

HILDEBRANDISTE. s. m. (de *Hildebrand*, nom que portait Grégoire VII avant d'être pape). Hist. et Théol. Partisan de l'autorité du pape, soit dans l'ordre spirituel, soit dans l'ordre temporel, telle que Grégoire VII prétendit l'établir.

HILDEGARDE. Fille de Hildebrand, comte de Souabe, seconde femme de Charlemagne, 772, morte à Thionville en 783.

— HILDEGARDE (Sainte). Fondatrice et abbesse du monastère de Saint-Rupert, près de Mayence, née vers 1098, morte en 1180. On la fête le 17 septembre.

HILDESHEIM. Géogr. Ville du Hanovre (Prusse), ch.-lieu de l'arrondissement de ce nom; 26,000 h.

HILDUIN. Abbé de Saint-Denis, de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Germain-des-Prés, hagiographe, né vers la fin du VIIIe siècle, mort vers 842. Il fut archichapelain du palais sous Louis le Débonnaire, puis dépouillé de toutes ses dignités pour avoir pris part à la révolte de Lothaire et de Pepin. Il les recouvra par l'intercession de Hincmar, son disciple. Il a laissé une vie de saint Denis de Paris, qu'il intitula : *Areopagitica*.

HILDUINISTE. s. m. Hist. ecclés. Partisan de Hilduin, abbé de Saint-Denis, qui prétendait que saint Denis l'Aréopagite était venu en France.

* **HILE**. s. m. (*h* asp.; du lat. *hilum*, petite marque noire qui paraît au haut d'une fève de marais). Bot. Point par lequel l'ovule végétal adhère au funicule et par où passent les sucs nourriciers nécessaires à son développement.

— *Hile de la graine*. Espèce de cicatrice que laisse l'empreinte du funicule lorsque la graine s'en est détachée. V. CICATRICULE.

— *Hile du fruit*. Cicatrice qui reste sur le fruit au point où il était attaché au pédicelle.

— *Hile du pollen*. Point d'attache du pollen.

— Anat. Point où un vaisseau s'attache sur un viscère parenchymateux. Hile du foie, du rein, du poumon, etc.

— Techn. *Hile de l'amidon*. Dépression punctiforme ou linéaire que l'on observe à la surface d'un grain d'amidon.

HILIÈRE. s. f. Hortic. Espèce de bergamote commune.

HILIFÈRE. adj. 2 g. (*h* asp.; ét. lat., *hilum*, hile; *fero*, je porte). Bot. Qui porte un hile. || La radicule est hilifère quand l'amande est nue et que la radicule reçoit directement les vaisseaux du funicule, comme dans l'avicenne. || Le périsperme prend la même épithète quand il porte immédiatement le hile, comme dans les conifères.

HILIQUE. adj. Propice, favorable. (Rabelais.)

HILLAH. Géogr. V. HELLAH.

HILLEL, dit *l'Ancien*. Docteur juif d'un grand savoir, né à Babylone vers 112 av. J.-C., mort, croit-on, à 120 ans. Il fut directeur de l'école de Jérusalem. Les juifs le regardent généralement comme le père de la tradition orale.

— HILLEL, dit *le Saint*. Écrivit une Bible estimée des Juifs, environ 30 ans av. J.-C.

— HILLEL, dit *le Prince* ou *le Jeune*. Descendant d'Hillel l'Ancien, mort à Tibériade, 320 ap. J.-C. Il est surtout connu comme l'inventeur d'un cycle de dix-neuf ans, qui conciliait le cours du soleil avec celui de la lune.

HILLÉRIE. s. f. Bot. Syn. de MOHLANE.

HILLIE. s. f. (*h* asp.; de *Hill*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées cinchonées, établi pour des arbrisseaux des régions chaudes de l'Amérique.

HILLION. Géogr. Commune du cant. et de l'arr. de St-Brieuc (Côtes-du-Nord); 2,700 hab.

HILLOT. s. m. (du mot patois *fillot*, dimin. de *fils*). S'est dit pour Valet.

HILOFÈRE. adj. 2 g. (ét. lat., *hilum*, hile; *ferre*, porter). Bot. Syn. de HILIFÈRE.

— HILOFÈRE. s. m. Bot. Tunique interne de la graine, endoplèvre ou endosperme, qui n'est point perméable à l'humidité.

HILOIRE. s. f. (de l'esp. *esloria*, même signif.). Mar. Nom de certains bordages de chêne, très solides, qui lient entre elles les différentes pièces du pont. || Nom de forts bordages placés sous les barots des dunettes de vaisseaux ou sous le milieu des baux, d'une écoutille à l'autre, pour recevoir la tête des épontilles. || Souvent on donne ce nom aux surbaux qui surmontent les baux et qui forment l'entourage des écoutilles.

HILON. s. m. (*h* asp.; rad. *hile*). Chir. Hernie de l'iris à travers la cornée transparente, ainsi appelée parce qu'elle est semblable à la tête d'un clou ou à la marque noire qui paraît au bout d'une fève de marais.

HILOSPERME. adj. 2 g. (étym. lat., *hilum*, hile; gr. σπέρμα, graine). Bot. Se dit des plantes dont la graine a un très large hile. || HILOSPERMES. s. m. pl. Nom que l'on a donné à la famille des sapotées, parce que les plantes qu'elle renferme ont ordinairement l'ombilic très grand.

HILOSPERMÉ, ÉE. adj. Botan. Synon. de HILOSPERME.

HILOTE. adj. et s. 2 g. Antiq. gr. V. ILOTE.

HILSEMBERGIE. s. f. Bot. Syn. d'ASTRAPÉE.

HIMALAYA. (c'est-à-dire, en indien, *séjour de la neige* ou *des frimas*). Géogr. Chaîne de montagnes de l'Asie centrale, l'*Imaüs* ou *Émodus* des anciens. C'est, avec les Andes, la chaîne du globe qui atteint à la plus grande hauteur. Les pics les plus élevés sont : le mont Everest (8,840 m.), le Kintchin-Djounga (8,580 m.), le Dhawala-Giri (8,176 m.). Elle s'étend, du N.-O. au S.-E., depuis le Sindh jusqu'aux limites de la Chine, sur un développement de 2,250 kil. Le versant N. est occupé par le Thi-

bet; le versant S., par le Cachemire, le Pendjab, le Népaul, le Boutan et la présidence de Calcutta. Le Sindh ou Indus, le Setledje, le Brahmapoutre, le Gange, l'Iraouaddy, y prennent leurs sources. Le massif, large de 150 kil., ne présente que des montagnes arrondies, séparées par des gorges profondes, entassées dans le plus grand désordre; les cols sont étroits, difficiles, à la hauteur de 4,500 à 5,000 mètres.

— Myth. Résidence terrestre du dieu indien Mahadeva.

HIMALAYEN, ENNE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Himalaya.

— adj. Qui a rapport à ce mont ou à ses habitants.

— *Langues himalayennes*. Idiomes parlés par les restes des populations primitives qui habitent au nord-est du bassin du Gange.

HIMALIA. Myth. Nymphe aimée de Jupiter, de qui elle eut plusieurs fils.

HIMANTÉLIGME. s. m. (ét. gr., ἱμάς, ἱμάντος, courroie; ἕλιγμα, anneau). Antiq. gr. Sorte de jeu en usage chez les Grecs, qui consistait à dénouer des courroies formant un nœud très compliqué.

HIMANTHALIE. s. f. (ét. gr., ἱμάς, ἄντος, lanière; ἅλιος, marin). Bot. Genre d'algues marines.

HIMANTIE. s. f. (ét. gr., ἱμάς, ἱμάντος, lanière). Bot. Genre de champignons hyménomyces, détaché des téléphores.

HIMANTOCÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., ἱμάς, ἄντος, courroie; κέρας, corne). Entom. Dont les antennes sont en forme de fouet, comme celles de l'asile himantocère, dont le troisième article aplati se termine par une épine très courte.

— HIMANTOCÈRE. s. m. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour une espèce de Java.

HIMANTOGALLE. adj. 2 g. (ét. gr., ἱμάς, ἄντος, courroie; latin *gallus*, coq). Ornith. Se dit d'oiseaux à longues pattes, qui ont de l'analogie avec le coq. || HIMANTOGALLES. s. m. pl. Sous-ordre d'échassiers, comprenant ceux de ces oiseaux qui ont de l'analogie avec les gallinacés.

HIMANTOGLOSSE. s. f. Bot. Synon. d'ACÉRAS.

HIMANTOPE. s. m. (étym. gr., ἱμάς, ἄντος, lanière; πούς, pied). Infus. Genre d'animalcules infusoires rotifères, qu'on trouve dans les eaux dormantes.

— Ornith. Syn. d'ÉCHASSE.

HIMANTOPHORE. s. m. (étym. gr., ἱμάς, ἄντος, lanière; φέρω, je porte). Infus. Genre d'infusoires plœsconiens, qui se trouve à la fois dans les eaux douces et dans les eaux salées.

HIMANTOPHYLLE. s. m. Bot. Synon. de CLIVIE.

HIMANTOPODE. adj. 2 g. (étym. gr., ἱμάς, ἄντος, courroie; πούς, pied). Ornith. Qui a les jambes très longues.

— HIMANTOPODE. s. m. Espèce de bécasse.

— HIMANTOPODE. s. f. Moll. Syn. de MARTEAU.

— HIMANTOPODES. s. m. pl. Antiq. Peuple fabuleux de l'Éthiopie, qui avait les jambes tortueuses.

HIMAPANDOURA. Myth. ind. Nom donné à l'un des quatre éléphants qui sont les piliers du monde.

HIMAS. s. m. (du gr. ἱμάς, même signif.). Pathol. Nom donné à l'allongement et à l'amincissement de la luette.

HIMATANTHE. s. f. (étym. gr., ἱμάς, ἄντος, courroie; ἄνθος, fleur). Bot. Arbre du Brésil, de la famille des rubiacées.

HIMATIDION. s. m. Entom. V. IMATIDIE.

HIMATION. s. m. (du gr. ἱμάτιον, manteau). Antiq. gr. Vêtement de dessus.

HIMÉRANTHE. s. m. (ét. gr., ἵμερος, amour; ἄνθος, fleur). Bot. Genre de solanées, établi pour des herbes de Montevideo.

HIMÈRE. s. f. (de *Himéros*, n. myth.). Entomol. Genre de lépidoptères nocturnes, famille des phalénides, dont la chenille se trouve dans les bois et les parcs du rayon de Paris.

HIMÉROS. Myth. gr. Le Désir, divinité allégorique que quelques mythographes ont placée à la suite de Vénus et de l'Amour.

HIMÉRUS. Mythol. gr. Fils d'un des premiers héros de Sparte, époux de Cléodice et père d'Asopus. Selon quelques auteurs, Himérus, ayant commis un inceste à son insu avec sa sœur Cléodice, se jeta de désespoir dans le Marathon, que l'on nomma alors Himérus, et qui plus tard reçut le nom d'Eurotas.

HIMILCON. Navigateur carthaginois qui, suivant Pline, pénétra le premier dans le nord de l'océan Atlantique, au delà de Gadès, pendant qu'Hannon longeait les côtes occidentales de l'Afrique. Il reconnut les Cassitérides (Sorlingues).

— HIMILCON. Général carthaginois. N'ayant pu réduire Syracuse, défendue par Denys l'Ancien, se laissa mourir de faim, lorsque, rentré à Carthage, il se vit en butte aux reproches de ses concitoyens, 398 avant J.-C. || HIMILCON. Général carthaginois. Il mourut de la peste devant Syracuse, qu'il venait secourir contre Marcellus, 213 av. J.-C. || HIMILCON. Général de la cavalerie carthaginoise, dans la troisième guerre punique, en 148 av. J.-C. Après avoir été battu par les Romains, puis s'en être rangé et son action, il passa au service de Scipion Émilien, il passa, avec 2,000 cavaliers, dans les rangs des Romains.

HIMINGLAEFA. Myth. scand. Une des neuf filles du dieu de l'Océan.

HIMMEL. Frédéric-Henri. Compositeur allemand, né dans le Brandebourg, 1765-1814. Il étudia à Berlin sous Naumann, voyagea en Italie et [illegible] *Isacco*, sa petite cantate en Italie, et fit représenter à Venise son premier opéra, *il Primo Navigatore*, puis, à Naples, *Semiramide*. Nommé maître de chapelle à Berlin, il retourna à Berlin. On a de lui des opéras, quelques cantates, des oratorios, de la musique d'église et un grand nombre de sonates, de fantaisies, de romances, etc.

HIMMELSFAHRTITE. s. f. (de *Himmelsfahrt*, nom géogr.). Minér. Substance d'un gris de plomb très clair, passant à un gris d'acier, composée de plomb, d'antimoine, d'argent et de soufre.

HIMTEN. s. m. (*h* asp.; pr. *imm-tenn*). Métrol. Mesure de capacité employée en Allemagne pour les matières solides, et dont la capacité varie de 26 litres 32 à 40 litres 18.

HIMYARIQUE. adj. Qui a rapport à la langue ou au peuple himyarite.

HIMYARITE. s. m. Linguist. Idiome parlé par une peuplade de l'Arabie méridionale.

— Adjectiv. Langue himyarite. Dialecte himyarite.

— HIMYARITES. s. m. pl. Géogr. anc. Peuple de l'Arabie méridionale.

HIMYARITIQUE. adj. Qui a rapport aux Himyarites ou à leur langue.

HIN. s. m. (*h* asp.; pr. *inn*). Métrol. anc. Mesure de capacité chez les Hébreux, qui valait d'abord 5 litres 45 et plus tard 3 litres 83. Chez les Égyptiens, cette mesure valait 46 centilitres.

— Relat. Nom qu'on donne à l'assa fœtida en Chine.

HINA. s. m. (*h* asp.). Ornith. Synon. de BIZIURE.

HINA. Myth. Déesse vénérée par les insulaires de Taïti.

HINCMAR. Archevêque de Reims, né probablement vers 806, mort en 882, fut élevé dans l'abbaye de Saint-Denis. Charles le Chauve lui donna les deux abbayes de Saint-Germer et de Flaix. Élu archevêque de Reims, au concile de Beauvais, 845, il acquit bientôt une sorte d'autorité absolue qui s'étendit sur toute l'Église des Gaules. Son intolérance, sa rigidité, qui n'était souvent, du reste, qu'un sentiment outré de justice, la cruauté qu'il exerça contre l'infortuné Gotschalk, lui firent beaucoup d'ennemis. Il fut appelé, dans sa longue carrière, à sacrer quatre rois et quatre reines, et l'histoire atteste qu'il concourut aux travaux de trente-neuf conciles. Ses écrits, qui sont nombreux, ont été, en grande partie, publiés par le P. Sirmond, en 2 vol. in-fol., 1645, auxquels le P. Cellot a ajouté un troisième volume. || HINCMAR. Neveu du précédent, mort vers 880, fut fait évêque de Laon vers 858. Longtemps protégé par son oncle, il se comporta dans son diocèse de façon à s'en aliéner tous les ecclésiastiques, qu'il finit par excommunier en masse. Appelé devant le concile de Douai, il fut déposé, emprisonné, 871, et, deux ans après, privé de la vue. Le pape Jean VIII confirma sa déposition, 876.

HINDA. Myth. Une des idoles des Madianites.

HINDI. s. m. Linguist. Un des dialectes de l'Inde, dérivé du sanscrit et voisin de l'hindoustani, avec lequel on le confond souvent.

HINDOEN. Géogr. La plus grande des îles de l'archipel Loffoden, sur la côte N.-O. de la Norvège, dont la sépare un étroit chenal; 80 kil. sur 45.

HINDOU, OUE. s. Géogr. Habitant, habitante de l'Hindoustan.

— adj. Qui appartient à l'Hindoustan ou à ses habitants.

HINDOUI. s. m. Linguist. Idiome de l'Inde au moyen âge. L'hindi en est dérivé.

HINDOUISME. s. m. (rad. *hindou*). Caractère des institutions et des croyances de l'Inde.

— Nom donné à la religion des Indiens qu'on appelle aussi *brahmanisme*.

HINDOU-KOH ou **KOUSCH** (c'est-à-dire *Caucase indien*; ancienne *Paropamisus*). Géogr. Grande chaîne de montagnes de l'Asie centrale, généralement considérée comme une ramification de l'Himalaya, auquel elle se rattache au S.; mais Humboldt la croit plutôt un prolongement du Kuen-Lun. Elle s'étend des frontières de la Perse jusqu'à l'Indus, au S. du Turkestan, et au N. de l'Afghanistan. Sa plus grande hauteur atteint plus de 7,000 m.

HINDOUSTAN. Géogr. V. INDE CISGANGÉTIQUE.

* **HINDOUSTANI.** s. m. Linguist. Langue dérivée en partie du sanscrit, avec un mélange de persan et d'arabe, et parlée dans les villes principales de l'Inde. L'hindoustani est aussi employé comme langue littéraire, et sa littérature est une des plus riches de l'Inde.

— HINDOUSTANI, IE. adj. Qui a trait à l'hindoustani. Littérature hindoustanie.

HINDOUSTANIQUE. adj. 2 g. Géogr. Qui a rapport à l'Hindoustan ou à ses habitants.

— Linguist. Qui a rapport à l'hindoustani. Qui a rapport aux langues de l'Hindoustan.

HINDOUSTANISTE. s. m. Celui qui se livre à l'étude de l'hindoustani.

HINDOUVI. s. m. Linguist. Syn. d'HINDOUI.

HINGCHA. s. m. Bot. Syn. d'ENHYDRE.

HINGENE. Géogr. Commune de la prov. et à 25 kil. d'Anvers (Belgique); 3,900 hab.

HINGUET. s. m. (*h* asp.). Anc. mar. Pièce de bois qui sert à arrêter le cabestan, lorsqu'il lève quelque fardeau.

HINNA ou **HINNE.** s. m. Bot. Syn. de HENNÉ.

HINNITE. s. m. (ét. gr., ἴννος, mulet). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, voisin des peignes, dont on connaît plusieurs espèces fossiles des terrains tertiaires, et une vivante, de l'océan Atlantique.

HINNULE. s. m. (étym. gr., ἴννος, mulet). Mamm. Nom scientifique du bardot, produit du cheval et de l'ânesse.

— Entom. Syn. de TANYMÈQUE.

HINSE. s. f. (*h* asp.; altération de *hisser*). Mar. Commandement qui se fait à bord, pour dire *hisse* et *tire en haut*.

HINTSCH. s. m. Viticult. Espèce de raisin rougeâtre des bords du Rhin, qui produit un vin médiocre.

HIPHIL. s. m. Gram. hébr. Nom de la cinquième des formes principales du verbe hébreu. La forme hiphil est active et causative.

HIPNALE. s. m. Erpét. Espèce de boa gris et jaune d'Amérique.

HIPO. s. m. Bot. Syn. d'ANTIARIS.

HIPPA. Myth. gr. Nymphe qui éleva Bacchus sur les rives du Tmolus.

HIPPACE. s. f. (du gr. ἵππος, cheval). Antiq. gr. Fromage fait par les Scythes du lait de leurs juments.

HIPPAGE. s. m. (ét. gr., ἱππηγός, bâtiment servant au transport des chevaux parce que cette coquille a la forme naviculaire). Moll. Genre de mollusques acéphales, voisin des lucines, dont l'espèce type a été trouvée à l'état fossile dans le nord de l'Amérique.

HIPPAGOGE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἄγω, je conduis). Antiq. gr. Espèce de vaisseau qui était spécialement destiné au transport des chevaux.

HIPPAGRÈTE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἀγείρω, je rassemble). Antiq. gr. Titre des trois commandants de la cavalerie à Lacédémone. Ils levaient chacun cent cavaliers ou plutôt cent chevaliers.

HIPPAGROSTIS. s. m. Bot. Syn. d'OPLISMÈNE.

HIPPALIME. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἅλιμος, marin). Polyp. Genre de polypiers dont on ne connaît qu'une seule espèce, trouvée dans le banc de marne bleue qui forme une partie des falaises du département du Calvados.

HIPPALUS. Pilote grec du Ier siècle ap. J.-C., auquel on attribue la découverte des vents périodiques ou moussons de la mer des Indes.

HIPPANTHROPE. adj. 2 g. Pathol. Qui est affecté de l'hippanthropie.

— Substantiv. Un hippanthrope. Une hippanthrope.

HIPPANTHROPIE. s. f. (étym. gr., ἵππος, cheval; ἄνθρωπος, homme). Pathol. Monomanie dans laquelle le malade se croit métamorphosé en cheval.

HIPPANTHROPIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui est relatif à l'hippanthropie.

HIPPARAFFINE. s. f. Chim. Corps dérivé de l'acide hippurique.

HIPPARCHIA. Femme grecque, née en Thrace, s'attacha au philosophe cynique Cratès, l'épousa malgré ses difformités, et entra dans la secte des cyniques. On lui attribue quelques écrits.

HIPPARCHIE. s. f. (radic. *hipparque*). Antiq. milit. Division de la cavalerie grecque. || Emploi, fonctions de l'hipparque.

— Entom. Syn. de SATYRE.

HIPPARINE. s. f. Chim. Substance cristalline obtenue par l'oxydation de l'acide hippurique.

HIPPARION. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval). Mamm. Genre de chevaux fossiles, inférieurs dans certains détails anatomiques aux chevaux actuels, et dont les diverses espèces, trouvées d'abord en Europe, se rencontrent aussi en Asie et en Amérique dans les couches du terrain myocène.

HIPPARITHÉRION. s. m. Mamm. Syn. de PALÆOTHERION.

HIPPARQUE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἀρχή, commandement). Antiq. milit. Officier qui commandait la cavalerie à Sparte et à Athènes. Il y avait deux hipparques dans l'armée athénienne, et un seul dans l'armée spartiate.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des phalénides, établi pour cinq espèces.

HIPPARQUE. Fils de Pisistrate, lui succéda conjointement avec son frère Hippias, 527 av. J.-C. Ils gouvernèrent avec sagesse et protégèrent les arts et les lettres. Hipparque apporta, dit-on, à Athènes, les poésies d'Homère, et fit venir auprès de lui Anacréon et Simonide. Il périt assassiné par Harmodius, dont il avait outragé la sœur, et par Aristogiton, son ami, 514.

HIPPARQUE, né à Nicée en Bithynie, que l'on peut appeler le créateur de l'astronomie mathématique. Vivait entre 160 et 125 avant J.-C. D'après le peu qui nous reste de ses ouvrages, il est certain qu'il a fait faire à cette science des progrès immenses; il a perfectionné l'usage de la dioptrique, inventé l'astrolabe et tracé d'avance, le premier, sur les cercles des instruments, [illegible], qu'il a rendue ainsi usuelle. Il a créé la trigonométrie, découvert la précession des équinoxes et trouvé la longueur de l'année tropique; il a, le premier, calculé avec une grande exactitude scientifique les éclipses de lune et de soleil, etc., etc. Il ne reste de lui qu'un [illegible], une *Description des constellations*, reproduite par Ptolémée, et ce que le même [illegible] *Levers et couchers des fixes*.

HIPPASTÉRIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἀστήρ, étoile). Échin. Section des astéries ou étoiles de mer.

HIPPE. s. f. (étym. gr., ἵππος, cheval). Crust. Genre de décapodes macroures, dont la forme a quelque rapport avec la tête du cheval, et qu'on trouve dans les mers d'Asie et de l'Amérique du Sud.

HIPPE ou **HIPPO.** (du gr. ἵππος, cheval). Myth. gr. Fille du centaure Chiron, métamorphosée en jument. Elle fut placée au rang des astres.

HIPPÉASTRE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἀστήρ, étoile). Bot. Genre de liliacées.

HIPPÉASTRIFORME. adj. 2 g. (étym. fr., *hippéastre*, et *forme*). Bot. Qui ressemble à un hippéastre. || HIPPÉASTRIFORMES. s. f. pl. Section de la famille des amaryllidées, comprenant le genre hippéastre.

HIPPÉE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval). Astron. Comète chevelue.

HIPPÉLAPHE. s. m. (étym. gr., ἵππος, cheval; ἔλαφος, cerf). Mamm. Cerf des Indes dont parle Aristote, et qui n'est pas connu des naturalistes modernes. Buffon a cru reconnaître cet animal dans le cerf des Ardennes. || Division du genre cerf qui habite le Bengale et Sumatra.

HIPPIA. s. f. Bot. V. HIPPIE.

HIPPIA. Myth. Surnom de Minerve.

HIPPIADE. s. f. (étym. gr., ἵππος, cheval). Antiq. gr. Statue équestre d'une femme.

HIPPIAS. Fils de Pisistrate, auquel il succéda avec son frère Hipparque. Les cruautés dont il se rendit coupable après l'assassinat de celui-ci provoquèrent son expulsion d'Athènes, 510. Retiré chez Darius, il l'excita à envahir l'Attique, marcha contre sa patrie avec les Perses et périt dans leurs rangs à Marathon, 490.

— HIPPIAS, d'Élis. Sophiste grec, contemporain de Socrate. Il voyagea beaucoup, et possédait une instruction aussi variée qu'étendue. Il ne reste rien de tout ce qu'il a écrit en prose et en vers, qu'une épigramme.

HIPPIATRE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἰατρός, médecin). Didact. Celui qui exerce l'art de guérir les maladies des chevaux et des bestiaux.

HIPPIATRIE. s. f. (rad. *hippiatre*). Didact. Médecine des chevaux.

* **HIPPIATRIQUE.** s. f. (ét. gr. ἵππος, cheval; ἰατρική, médecine). Didact. Art de connaître et de guérir les maladies des animaux, et en particulier celles des chevaux.

— HIPPIATRIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hippiatrie.

HIPPICON. s. m. (du grec ἱππικόν, même signification). Métrol. anc. Mesure grecque qui valait quatre stades.

HIPPIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *hippe*; gr. εἶδος, aspect). Crust. Qui ressemble à une hippe. || HIPPIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre hippe.

HIPPIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval, à cause de la forme des fleurs). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes ou des arbrisseaux du Cap.

HIPPIÉ, ÉE. adj. Botan. Qui ressemble à l'hippie. || HIPPIÉES. s. f. pl. Section de la sous-tribu des sénécionidées anthémidées, ayant pour type le genre hippie.

HIPPIEN, ENNE. adj. (du gr., ἵππος, cheval). Didact. Qui a rapport aux chevaux.

— Crust. Qui a rapport à l'hippe ou qui y ressemble.

— Myth. gr. *Minerve Hippienne*. Nom sous lequel on adorait Minerve, soit parce qu'elle combattit dans un char à deux chevaux, lors de la guerre des dieux, soit parce qu'elle avait enseigné aux hommes l'art d'atteler les chevaux. || *Neptune Hippien*. Surnom de Neptune, qui inventa l'art de dompter les chevaux et de les guider.

— HIPPIENS. s. m. pl. Crust. Tribu de crustacés décapodes, comprenant les genres hippe, albunée et rémipède.

HIPPION. s. m. (ét. gr., ἵππιος, qui a rapport au cheval). Bot. Genre de gentianées, ren-

tetr... dont l'entrée de la ... est ..., et qui habitent les Indes et le sud de l'Amérique.

HIPPION. Myth. Nom de celui qui enseigna la médecine à Esculape.

* **HIPPIQUE** adj. 2 g. (étym. gr. ἵππος, cheval). Didact. Qui appartient aux chevaux. La partie hippique du corps d'un centaure.

— *Écrivains hippiques*. Ceux qui s'occupent des chevaux, de leur éducation, du traitement qui leur convient.

HIPPIUS. s. m. (étym. gr. ἵππος, de cheval). Anc. métrique. Pied de vers, plus souvent nommé *épitrite*.

HIPPO. Mythol. gr. Fille de l'Océan et de Téthys.

HIPPOASTRE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ἀστήρ, étoile). Échin. Genre d'étoiles de mer.

HIPPOBATE. s. m. Antiq. gr. Syn. d'HIPPOBOTE.

HIPPOBDELLE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; βδέλλα, sangsue). Annel. Genre d'hirudinées, comprenant la sangsue dite de cheval et commune en France dans les eaux douces.

HIPPOBOSQUE. s. m. (ét. gr. ἵππος, cheval; βόσκω, je pais). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des pupipares, qui tourmentent de leurs piqûres les animaux domestiques et surtout les chevaux, et dont on connaît quatre espèces européennes et cinq espèces exotiques.

— Adjectiv. Cette terrible mouche *hippobosque* qui revient toujours avec une précision infaillible à l'endroit d'où on l'a chassée. (Ch. Nodier.)

HIPPOBOTE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; βόσκω, je nourris). Antiq. gr. Nom donné à des magistrats de l'île d'Eubée, qu'on choisissait parmi les citoyens assez riches pour nourrir un cheval.

— Celui qui nourrit des chevaux, qui en possède.

— Par extens. Homme opulent.

— Lieu où l'on nourrit des chevaux, haras.

HIPPOBROME. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; βρῶμος, nourriture). Bot. Genre de sapindacées, établi pour un arbre résineux du Cap.

* **HIPPOCAMPE**. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; κάμπτω, je courbe). Myth. gr. Se dit des chevaux marins à deux pieds qui traînaient le char de Neptune et celui de quelques autres divinités marines.

— Anat. Éminence des ventricules du cerveau. *Grand hippocampe*. Corne d'Ammon qui fait partie des ventricules latéraux du cerveau. || *Petit hippocampe*. Nom de l'ergot de Morand, autre saillie des ventricules.

— Ichtyol. Genre de la famille des lophobranches, qui habite dans presque toutes les mers. Sa longueur atteint quelquefois jusqu'à quarante centimètres. Ses yeux sont gros, argentés et brillants. Les anneaux qui l'enveloppent, habituellement plus gros au-dessus de la tête, sont à sept pans sur le corps et à quatre pans sur la queue. Le nombre de ces anneaux varie beaucoup suivant les mers dans lesquelles on trouve l'hippocampe. On en compte quelquefois treize à l'étui qui enveloppe le corps et de

Hippocampe.

trente-cinq à trente-huit à celui qui renferme la queue. Pendant qu'il est en vie, son corps est allongé, mais lorsqu'il est mort et surtout qu'il commence à se dessécher, sa queue se replie en plusieurs sens, sa tête et la partie antérieure de son corps se recourbent.

HIPPOCARCIN. s. m. Crust. Synon. d'HOMOLE.

HIPPOCASTANE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; κάστανον, châtaigne). Bot. Nom scientifique du marronnier d'Inde.

HIPPOCASTANÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hippocastane, ou marronnier d'Inde. || HIPPOCASTANÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le marronnier d'Inde.

* **HIPPOCENTAURE**. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; κεντέω, je pique; ταῦρος, taureau). Myth. Animal fabuleux qu'on suppose être moitié homme et moitié cheval. On dit plutôt *centaure*. || Monstre issu d'un centaure et d'une jument.

HIPPOCOLLE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; fr. *colle*). Chim. Gélatine extraite de la peau d'âne ou de cheval et qui est employée en pharmacie.

HIPPOCRATE. Le plus grand médecin et un des plus grands philosophes de l'antiquité. Il naquit dans l'île de Cos, 468 ans av. J.-C.; on ignore le lieu et la date de sa mort. Sa vie publique et sa vie privée sont aussi peu connues l'une que l'autre. Il voyagea beaucoup avant de se livrer, dans sa patrie, à l'enseignement et à la pratique de la médecine. Une grande obscurité et une véritable confusion règnent sur les écrits qui nous sont parvenus sous son nom. Je nos jours seulement, Daremberg et Littré sont parvenus à jeter sur ces ténèbres toute la lumière qu'elles peuvent recevoir. Daremberg a rangé en cinq classes les écrits attribués à Hippocrate. La 1re comprend les écrits qui appartiennent *certainement* à Hippocrate, savoir : *les Articulations* et *les Fractures*; la 2e les écrits qui lui appartiennent *à peu près certainement* : *Aphorismes, Pronostics, Régime des maladies aiguës, Airs, Eaux et Lieux, Plaies de la tête, Mochlique, Officine, Ancienne Médecine*. Les 3e, 4e et 5e classes comprennent les écrits qui certainement ne sont pas de la main d'Hippocrate.

— On dit d'un médecin en plaisantant : *C'est un Hippocrate*. || *C'est mon Hippocrate*. C'est mon médecin.

— Prov. *Hippocrate dit oui, mais Galien dit non*. Se dit d'une question controversée, sur laquelle l'accord n'est pas fait.

— HIPPOCRATE, *de Chios*. Géomètre qui vivait vers 460 av. J.-C. et découvrit la quadrature de la lunule, qui aujourd'hui encore porte son nom.

HIPPOCRATÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'HIPPOCRATÉACÉ.

HIPPOCRATÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hippocratée. || HIPPOCRATÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes, ayant pour type le genre hippocratée.

HIPPOCRATÉE. s. f. (d'*Hippocrate*, nom pr.). Bot. Genre de plantes type de la famille des hippocratéacées, qui croît dans le sud de l'Amérique et l'est de l'Afrique, et dont quelques espèces fournissent une graine dont l'amande est comestible.

HIPPOCRATICÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'HIPPOCRATÉACÉ.

HIPPOCRATIES. s. f. pl. (pr. *ip-po-kra-ci*; ét. gr., ἵππος, cheval; κράτος, force). Antiq. gr. Fête à Athènes en l'honneur de Neptune Hippien. Pendant ces fêtes, les chevaux étaient exempts de tout travail, et on les promenait par les rues et dans les campagnes, superbement harnachés et ornés de guirlandes de fleurs.

* **HIPPOCRATIQUE**. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à Hippocrate. || Qui a été enseigné, indiqué par Hippocrate. Médecine hippocratique.

— Pathol. *Face hippocratique*. Altération profonde des traits, qui annonce une mort prochaine, et qu'Hippocrate le premier a décrite avec exactitude. Non, il ne mourra point, se disait-il tout en examinant le jeune duc; il n'a pas la face *hippocratique*. (Th. Gaut.)

HIPPOCRATISER. v. a. 1re conj. (radic. *Hippocrate*). Fam. Conférer le titre de médecin.

— HIPPOCRATISER. v. n. Faire le médecin.

— Suivre le système d'Hippocrate.

HIPPOCRATISME. s. m. Médec. Médecine fondée sur les principes d'Hippocrate et s'attachant à suivre la nature et à étudier les crises et les efforts spontanés qu'elle produit dans les maladies.

HIPPOCRATISTE. s. m. Médec. Partisan de la médecine hippocratique.

* **HIPPOCRÈNE**. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; κρήνη, fontaine). Myth. Fontaine du mont Hélicon, que le cheval Pégase avait fait jaillir d'un coup de pied. Elle était consacrée aux Muses, et ses eaux avaient la vertu d'inspirer les poètes. Il suffisait d'en avoir bu pour faire d'excellents vers.

— Fig. et poét. *Avoir bu les eaux de l'Hippocrène*. Avoir le talent de la poésie.

— Acal. Genre d'acalèphes, détaché des géryonies, et dont l'espèce type se trouve aux îles Malouines.

— Moll. Genre non adopté de mollusques gastéropodes détaché des rostellaires.

— HIPPOCRÈNES. s. f. pl. Les Muses.

HIPPOCRÉNÉEN, ENNE. adj. Antiquit. Qui a rapport à l'Hippocrène.

HIPPOCRÉNIDES. s. f. pl. Myth. gr. Nom que l'on donne quelquefois aux Muses, parce que l'Hippocrène leur était consacrée.

HIPPOCRÈPE. s. f. Bot. Syn. d'HIPPOCRÉPIDE.

HIPPOCRÉPIDE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; κρηπίς, chaussure). Bot. Genre de papilionacées hédysarées, contenant cinq ou six espèces des bords de la Méditerranée.

HIPPOCTÉNIEN. (ét. gr., ἵππος, cheval; κτείνω, je tue). Myth. gr. Surnom d'Hercule, qui tua les chevaux furieux de Diomède.

HIPPODAMAS. Myth. gr. Père de Périmèle, précipita sa fille dans la mer, parce qu'elle s'était laissé séduire par Achéloüs.

HIPPODAMIE. s. f. (de *Hippodamie*, nom myth.). Entom. Genre de coléoptères trimères, de la tribu des coccinellides, comprenant une douzaine d'espèces des deux continents, et dont la variété type se trouve aux environs de Paris.

HIPPODAMIE. Mythol. gr. Fille d'Œnomaüs, roi de Pise, en Élide, que son père avait promise pour épouse à celui qui le dépasserait dans la course des chars. Pélops y réussit, avec l'aide des dieux, et obtint le prix promis. Atrée et Thyeste naquirent de ce mariage. || Jeune fille des Lapithes qui épousa Pirithoüs. Pendant les fêtes nuptiales, le centaure Euryte, ayant voulu lui faire violence, fut tué par Thésée.

HIPPODÈTE. (ét. gr., ἵππος, cheval; δέω, je lie). Mythol. Surnom d'Hercule. On prétend qu'Hercule Hippodète avait attaché ensemble les chevaux des Orchoméniens, lorsque ceux-ci vinrent attaquer les Béotiens.

HIPPODION. s. m. Bot. Syn. de DIDYMOCHLÈNE.

* **HIPPODROME**. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; δρόμος, course). Lieu, cirque disposé pour les courses de chevaux et de chars.

— Se dit surtout en parlant des exercices et des jeux publics de l'antiquité. Parcourir l'hippodrome. Un vaste hippodrome. L'hippodrome de Constantinople.

— Place de Constantinople qui fut destinée par l'empereur Sévère aux courses de chevaux. Les Turcs l'appellent *Atmeidan*.

— Par extens. Ces quarante mille hommes étaient tassés dans l'espèce d'*hippodrome* que formait autour d'eux la montagne. (G. Flaub.)

— S'emploie aujourd'hui pour désigner un champ de courses. Hippodrome de Longchamps, du Vésinet.

— Se dit aussi des salles de spectacle où se font des exercices équestres.

— Archit. Espace oblong, dressé à peu près de niveau, et terminé aux deux bouts par des hémicycles, comme les hippodromes qui servaient aux courses de chevaux.

HIPPODROMIE. s. f. Didact. Course de chevaux dans un hippodrome.

— Art de diriger les chevaux.

HIPPOGÉRANES. s. m. pl. (ét. gr., ἵππος, cheval; γέρανος, grue). Philol. Peuple fabuleux, que Lucien place dans les astres. Les Hippogéranes étaient au nombre des alliés d'Endymion, roi de la Lune.

HIPPOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; γλῶσσα, langue). Ichtyol. Nom scientifique du genre flétan.

— Bot. Sorte de laurier.

* **HIPPOGRIFFE**. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; γρύψ, griffon). Animal fabuleux qu'on suppose être un cheval ailé dont la tête ressemble à celle d'un griffon. L'hippogriffe appartient aux légendes du moyen âge, et aux poèmes chevaleresques du XVIe siècle, comme le *Roland furieux* de l'Arioste. Si j'avais l'*hippogriffe* à mon commandement, je m'en irais causer avec vous. (Mme de Sévigné.) Trouve-moi des soldats qui aient des ailes ou amène-moi l'*hippogriffe* pour les y conduire. (Alex. Dum.)

HIPPOGYPES. s. m. pl. (étym. gr., ἵππος, cheval; γύψ, vautour). Philol. Peuple composé d'hommes à trois têtes, ailés et montés sur des vautours, que Lucien place dans la Lune.

HIPPOLAÏS. s. f. Ornith. Section du genre sylvie.

HIPPOLAPATHE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; λάπαθον, lapathum, grand lapathum). Bot. Patience sauvage, rhubarbe des moines.

HIPPOLÈTE. s. f. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, tribu des harpaliens, établi pour une espèce du Sénégal.

* **HIPPOLITHE**. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; λίθος, pierre). Art vét. Pierre jaune qui se trouve dans la vésicule du fiel, dans les intestins et dans la vessie du cheval.

HIPPOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; λόγος, traité). Science du cheval.

HIPPOLOGIQUE. adj. Qui concerne l'hippologie.

HIPPOLOGUE. s. m. (rad. *hippologie*). Celui qui s'occupe de l'étude du cheval.

HIPPOLYTE. s. m. (d'*Hippolyte*, nom pr.). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures, voisin des palémons, qui se trouve dans toutes les mers, et quelquefois dans les eaux douces.

HIPPOLYTE (Saint-). Géogr. Commune du cant. d'Entraygues, arr. d'Espalion (Aveyron); 2,000 hab.

— HIPPOLYTE (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montbéliard (Doubs). Belle manufacture d'outils d'horlogerie; fabrique de fromages; 1,200 hab.

— HIPPOLYTE-DU-FORT (Saint-). Ch.-l. de cant. de l'arrond. du Vigan (Gard). Filature de soie, fabrique de bas et gants de soie, tanneries importantes; 4,100 hab.

— HIPPOLYTE (Saint-). Comm. de l'arr. et à 22 kil. N. de Colmar (Haute-Alsace). Bonneterie; 2,300 hab.

HIPPOLYTE. Myth. gr. Fils de Thésée et d'Antiope, reine des Amazones. Ce jeune prince ayant dédaigné l'amour de Phèdre, sa belle-mère, celle-ci l'accusa d'avoir voulu lui faire violence. Thésée chargea Neptune de sa vengeance, et ce dieu envoya un monstre marin qui effraya les chevaux d'Hippolyte et causa sa mort. Selon les Trézéniens, Hippolyte fut transporté au ciel et devint la constellation du Cocher. Virgile dit qu'il épousa Aricie, et qu'il en eut un fils nommé Virbius.

HIPPOLYTE (Saint). Un des premiers Pères et docteurs de l'Église, contemporain d'Origène, et martyrisé sous Alexandre Sévère ou sous Décius, ou peut-être même plus tard. Parmi ses œuvres on cite un *Canon paschalis*, la plus ancienne table connue pour déterminer la fête de Pâques; on regarde généralement comme l'œuvre de ce saint une *Réfutation de toutes les hérésies*, dont les trois derniers livres ont été retrouvés sur un manuscrit découvert en 1842, dans un couvent du mont Athos.

HIPPOLYTIENNE. adj. f. Myth. Surnom de Vénus. L'Hippolytion lui était consacré.

HIPPOLYTION. s. m. Antiquit. gr. Temple que Phèdre fit bâtir près de Trézène en l'honneur de Vénus, et où elle se rendait pour voir Hippolyte exercer ses chevaux dans une plaine voisine. Selon quelques auteurs, l'Hippolytion fut élevé par Diomède en l'honneur du fils de Thésée.

HIPPOMANCIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; μαντεία, divination). Antiq. gr. Divination par le hennissement et les mouvements des chevaux, en usage chez les Celtes et chez les Scythes.

HIPPOMANCIEN, ENNE. adj. Antiq. Qui a rapport à l'hippomancie.

— HIPPOMANCIEN, ENNE. s. Celui, celle qui pratiquait l'hippomancie.

* **HIPPOMANE**. adj. 2 g. (ét. gr., ἵππος, cheval; μανία, fureur). Se dit quelquefois d'une personne qui a une passion pour les chevaux, qui monte très souvent à cheval.

— Substant. Un hippomane. Une hippomane.

— HIPPOMANE. s. m. Liqueur blanchâtre qui s'écoule des parties génitales de la jument lorsqu'elle est en chaleur, et à laquelle on attribuait une vertu aphrodisiaque très puissante. Ce n'est que le sédiment de la liqueur placée entre l'amnios et l'allantoïde. On le trouve non seulement dans la jument, mais encore dans l'ânesse et dans la vache. || Nom de corps blancs ou pédicules qui flottent dans le liquide allantoïdien, ou sont suspendus à la face interne de l'allantoïde de la jument. || Se disait aussi d'une partie de l'arrière-faix de la jument. || Excroissance de chair que quelques poulains ont sur le front en naissant.

— Bot. Nom scientifique du mancenillier. || Nom donné anciennement à des plantes remarquables par leurs qualités vénéneuses. L'*hippomane de Cravata*, dont parle Hippocrate, était une espèce de stramoine; l'*hippomane de Théophraste* est considérée comme une espèce d'euphorbe.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif masculin.

HIPPOMANÉ, ÉE. adj. (rad. *hippomane*). Bot. Qui ressemble au mancenillier. || HIPPOMANÉES. s. f. pl. Section de la famille des euphorbiacées qui a pour type le genre hippomane.

HIPPOMANIE. s. f. (radic. *hippomane*). Goût passionné pour les chevaux. Comme s'il eût voulu fondre en une seule les deux passions qui partageaient sa vie, l'*hippomanie* et le libéralisme... (J. Sandeau.)

— Art vétér. Espèce de frénésie ou de rage qui attaque quelquefois le cheval.

HIPPOMANIQUE. s. f. (rad. *hippomane*). Bot. Plante vénéneuse du Chili, qui croît dans les pâturages; elle est un poison pour les chevaux.

HIPPOMÉDON. Temps hér. Un des sept chefs qui firent le siège de Thèbes. Il fut tué par Ismare.

HIPPOMÈNE. Myth. gr. Fils de Macarius, s'était retiré dans les bois pour fuir les femmes; mais ayant rencontré Atalante, il la suivit, la vainquit à la course en jetant des pommes d'or sur son chemin et l'épousa.

HIPPOMOLGUE. adj. 2 g. (étym. gr., ἵππος, cheval; ἀμέλγω, je trais). Antiq. Se dit des Scythes, qui se nourrissaient du lait de leurs juments.

— Substantiv. Un hippomolgue. Une hippomolgue.

HIPPOMYRMÈCES. s. m. pl. (ét. gr., ἵππος, cheval; μύρμηξ, fourmi). Philol. Nom d'un peuple imaginaire que Lucien place dans le Soleil. Les Hippomyrmèces étaient montés sur d'énormes fourmis ailées.

HIPPONACTE. adj. m. (du poète *Hipponax*, leur inventeur). Littér. anc. Se dit d'une espèce de vers ïambique dont le dernier pied, au lieu d'être un ïambe, est un spondée. || Se dit d'un vers ïambique auquel on ajoute un antibacchique, c'est-à-dire une brève et deux longues.

— Substantiv. Un hipponacte.

HIPPONAX. Poète satirique grec, né à Éphèse dans la seconde moitié du VIe siècle av. J.-C. Chassé de sa patrie, il se retira à Clazomène. Son talent le met au rang des meilleurs poètes ïambiques, entre Archiloque et Aristophane. Il écrivit en dialecte ionien; on lui attribue l'invention du choliambe.

HIPPONE. (*Hippo regius*). Géogr. anc. Ville de Numidie, à l'E. sur la mer Intérieure. Saint Augustin en fut évêque. Aujourd'hui, ruines près de Bône.

— Myth. Divinité qui présidait aux chevaux et aux étables, et qui était honorée par les gens de la campagne.

HIPPONE-ZARYTE. Géogr. Ville de la Zeugitane (Afrique), au N.-O. d'Utique. Colonie phénicienne, elle joua un rôle important dans les guerres de Carthage; auj. *Bizerte*.

HIPPONICE ou **HIPPONYCE**. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ὄνυξ, sabot). Moll. Genre de mollusques gastéropodes, voisin des cabochons, établi pour quinze espèces fossiles et neuf vivantes, dont le type a été trouvé dans les mers australes.

HIPPONOÉ. s. m. (d'*Hipponoé*, n. myth.). Annél. Genre d'annélides de la famille des amphinomées.

— Échin. Genre d'échinodermes, voisin des oursins.

— Entom. Espèce de papillon.

HIPPONOÉ. Myth. gr. Une des Néréides.

HIPPONOME s. m. Entomol. Genre de coléoptères hétéromères de la tribu des hélopiens, établi pour une espèce qui vit en Grèce.

HIPPONOÜS. Mythol. Fils d'Hercule. Sur l'ordre d'un oracle, il se précipita dans le feu avec son frère Adraste, et ils périrent tous deux.

HIPPOPATHOLOGIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; πάθος, affection; λόγος, discours). Didact. Pathologie du cheval.

HIPPOPATHOLOGIQUE adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hippopathologie.

HIPPOPATHOLOGISTE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'hippopathologie.

HIPPOPE. adj. 2 g. (ét. gr., ἵππος, cheval; πούς, pied). Zool. Qui a un pied de cheval. || Qui ressemble à un pied de cheval. L'huître hippope est ainsi appelée en raison de sa largeur et de sa forme.

— HIPPOPE. s. m. Moll. Genre de coquilles bivalves, voisin des tridacnes, avec lesquelles certains naturalistes les confondent.

HIPPOPHAÉ. s. f. (du gr. ἱπποφαές, même signif.). Bot. Genre de la famille des éléagnées, vulgairement appelé *argousier*, originaire de l'Europe centrale et donnant un suc laiteux qui peut être employé comme purgatif.

HIPPOPHAGE. adj. 2 g. (étym. gr., ἵππος, cheval; φάγω, je mange). Didact. Qui mange de la chair du cheval.

— Surnom que les Grecs ont donné aux Scythes, parce qu'ils mangeaient la chair de leurs chevaux.

— Substantiv. Un hippophage. Une hippophage.

HIPPOPHAGIE s. f. (radic. *hippophage*). Didact. Habitude de se nourrir de chair de cheval.

HIPPOPHAGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hippophagie. Désir hippophagique. Boucherie hippophagique.

HIPPOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., ἵππος, cheval; πούς, ποδός, pied). Antiq. Nom que l'on a donné aux Scythes, parce qu'ils étaient excellents cavaliers.

— Substantiv. Un hippopode. Une hippopode.

— Homme fabuleux qui avait des pieds de cheval.

— HIPPOPODE. s. m. Acal. Genre de méduaires, dont l'espèce type se trouve dans le détroit de Gibraltar.

— Bot. Syn. de BUXBAUMIE.

— Moll. Genre de mollusques fossiles, confondus avec les cardites et trouvés dans les terrains jurassiques.

HIPPOPODIFORME. adj. 2 g. (ét. gr., ἵππος, cheval; πούς, ποδός, pied; lat. *forma*, forme). Zool. Qui ressemble à un sabot de cheval.

★ **HIPPOPOTAME**. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ποταμός, fleuve). Mamm. Genre de mammifères de la famille des pachydermes. Cet amphibie n'habite que les grands fleuves. C'est un des plus gros mammifères connus. Si l'on excepte sa voix, assez semblable à un hennissement, on ne voit rien qui puisse rappeler le cheval dans les formes monstrueusement massives de ce pachyderme, dont le ventre traîne presque à terre, soutenu par d'énormes pattes excessivement courtes, et qui porte à l'extrémité de son informe tronc, long quelquefois de près de quatre mètres, une tête volumineuse, terminée par un large museau renflé pour loger l'appareil dentaire. Telle est l'é-

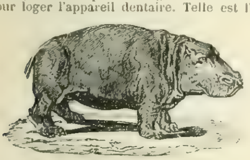

Hippopotame.

paisseur de sa peau, d'un brun noir et presque entièrement dénuée de poils, que les balles s'aplatissent en la frappant. Il a une queue courte, des oreilles peu développées, et de petits yeux ronds contrastant avec l'énormité de sa tête. On le trouve par troupes nombreuses dans les fleuves de l'Afrique centrale. Il en existe aussi plusieurs espèces fossiles trouvées en Europe et en Asie. L'*hippopotame*, patriarche des fleuves, s'y promène majestueusement. (Aimé Martin.) D'énormes couffes en peau d'*hippopotame* supportaient, dans les coins, des rangs entiers de sacs plus petits. (G. Flaubert.)

— Fig. et fam. *C'est un hippopotame*. Se dit d'un homme très gros. || *Souffler comme un hippopotame*. Se dit d'un homme ventru qui respire bruyamment.

— Numism. Sur les médailles, l'hippopotame est le symbole du Nil et de l'Égypte.

HIPPOPOTAMIEN, ENNE. adj. Mamm. Qui ressemble à l'hippopotame. || HIPPOPOTAMIENS. s. m. pl. Classe de mammifères, ayant pour type le genre hippopotame.

HIPPOPSIS. s. m. (pr. *i-pop-ciss*; ét. gr. ἵππος, cheval; ὄψις, face). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, établi pour sept espèces des régions chaudes d'Afrique et d'Amérique. La chenille de cet insecte vit sur les céréales et fait de grands ravages dans les moissons.

HIPPORHINE. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont le corps a la dureté de la pierre, et établi pour près de quatre vingts espèces, la plupart du sud de l'Afrique.

HIPPOSANDALE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; fr. *sandale*). Antiq. Ferrure qui enveloppait tout le sabot des chevaux et s'attachait au membre par des courroies.

HIPPOSIDÉROS. s. m. (pr. *i-po-ci-dé-ross*; étym. gr., ἵππος, cheval; σίδηρος, fer). Mamm. Genre de chauves-souris, comprenant une dizaine d'espèces presque toutes de l'Inde.

HIPPOSTÉOGRAPHIE. s. f. Syn. d'HIPPOSTÉOLOGIE.

HIPPOSTÉOLOGIE. s. f. (étym. gr., ἵππος, cheval; ὀστέον, os; λόγος, discours). Didact. Ostéologie du cheval.

HIPPOSTÉOLOGIQUE. adj. 2 g. Qui est relatif à l'hippostéologie.

HIPPOSTÉOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'hippostéologie.

HIPPOTECHNIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; τέχνη, art). Science de l'élevage et du dressage des chevaux.

HIPPOTHÉRION. s. m. (étym. gr., ἵππος, cheval; θηρίον, animal). Mamm. Espèce de cheval fossile.

HIPPOTHOÉ. s. f. (de *Hippothoé*, nom myth.). Polyp. Genre de polypiers flexibles, famille des cellariés, établi pour une seule espèce qui se trouve dans la Méditerranée.

HIPPOTHOÉ. Myth. gr. Une des Néréides. || Une des Danaïdes. || Une des Amazones.

HIPPOTHOON. Myth. V. HIPPOTHOUS.

HIPPOTHOONTIDE. adj. f. Antiq. gr. Se dit d'une des dix tribus qui furent établies chez les Athéniens.

— Substantiv. L'hippothoontide.

HIPPOTHOÜS ou **HIPPOTHOON**. Myth. Fils de Neptune et d'Alope, fut exposé d'abord par sa mère et une seconde fois par son aïeul maternel Cercyon; mais une jument le nourrit. Thésée, ayant tué Cercyon, donna son trône à Hippothoon.

HIPPOTIDE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; οὖς, ὠτός, oreille). Bot. Genre de rubiacées cinchonées, établi pour des arbrisseaux du Pérou.

HIPPOTOME. s. m. Celui qui s'occupe d'hippotomie.

HIPPOTOMIE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; τομή, section). Didact. Anatomie du cheval.

HIPPOTOMIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hippotomie.

HIPPOTOMISTE. s. m. (rad. *hippotomie*). Didact. Celui qui s'occupe de l'anatomie du cheval.

HIPPURAMIDE. s. f. Chim. Amide de l'acide hippurique.

HIPPURATE. s. m. Chim. Sel produit dans l'urine des herbivores, par la combinaison de l'acide hippurique avec une base salifiable.

HIPPURIDE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; οὐρά, queue). Bot. Genre de plantes aquatiques d'Europe, de la famille des haloragées, qui renferme des espèces de prêles et de charagnes.

HIPPURIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hippuride. || HIPPURIDÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des haloragées, qui a pour type le genre hippuride.

HIPPURIE. s. f. Pathol. Présence de l'acide hippurique ou d'un hippurate dans l'urine de l'homme.

HIPPURINE. s. f. (étym. gr., ἵππος, cheval; οὐρά, queue). Bot. Genre d'algues marines, établi aux dépens des varechs.

HIPPURION. s. m. (étym., V. HIPPURINE). Polyp. Nom d'un polypier du genre iside.

HIPPURIQUE. adj. (ét. gr., ἵππος, cheval; οὖρον, urine). Chim. Se dit d'un acide qui existe dans l'urine des animaux herbivores en général, et d'un éther préparé avec cet acide.

HIPPURIS. s. m. Bot. Syn. d'HIPPURIDE.

HIPPURITE. s. f. (ét. gr., ἵππος, cheval; οὐρά, queue). Mollusq. Genre de coquilles univalves cloisonnées, qui n'ont encore été trouvées qu'à l'état fossile, et dont on connaît une dizaine d'espèces des terrains crétacés de l'Europe.

— Minér. Espèce de pierre qui porte l'empreinte d'une prêle.

— Polyp. Polypier composé de cylindres.

HIPPURUS. s. m. (ét. gr., ἵππος, cheval; οὐρά, queue). Ichtyol. Nom spécifique d'un poisson du genre coryphène, à cause de la conformation de sa nageoire dorsale, dont les rayons très nombreux ont quelque analogie avec les crins du cheval.

HIPPUS. s. m. (du gr. ἵππος, cheval). Médec. anc. Tressaillement des paupières ordinaire aux personnes qui montent à cheval. || Ancien nom de la nictation et du nystagme.

HIPRÉAU. s. m. Bot. Espèce de peuplier.

HIPTAGE. s. m. Bot. Genre de la famille des malpighiacées, établi pour des arbrisseaux grimpants des régions les plus chaudes de l'Asie.

HIPTAGÉ, ÉE. adj. Botan. Qui ressemble à l'hiptage. || HIPTAGÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des malpighiacées, qui a pour type le genre hiptage.

HIRAM. Roi de Tyr, mort vers l'an 976 av. J. C. Il fournit à David des ouvriers habiles dans l'art des constructions navales, et, à Salomon, des matériaux pour l'édification du temple.

— HIRAM. Célèbre architecte tyrien et habile ouvrier en métallurgie, envoyé par le roi Hiram pour contribuer à la construction du temple à Jérusalem. Il fut tué par les ouvriers, jaloux de la faveur dont il jouit bientôt auprès de Salomon. Son nom est resté fameux dans les traditions des francs-maçons.

HIRATE. s. m. Bot. Stramoine de Madagascar, qui a beaucoup d'affinité avec la stramoine ordinaire.

HIRCATE. s. m. (du latin *hircus*, bouc). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hircique avec une base salifiable.

HIRCIN, INE. adj. (du lat. *hircus*, bouc). Qui vient du bouc, qui dépend du bouc.

— Bot. Se dit d'une odeur analogue à celle du bouc qu'on observe dans plusieurs plantes.

HIRCINE. s. f. (du lat. *hircus*, bouc). Chim. Substance à laquelle la graisse de bouc doit son odeur.

— Minér. Résine fossile amorphe.

HIRCIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *hircus*, bouc; *pes, pedis*, pied). Myth. Surnom de Pan et des Satyres, qu'on représente avec des pieds de bouc.

— Substantiv. Un hircipède.

HIRCIPELLE. adj. 2 g. (étym. lat., *hircus*, bouc; *pellis*, peau). Velu comme un bouc.

HIRCIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la saponification de l'hircine.

HIRCISME. s. m. (du latin *hircus*, bouc). Odeur forte qui s'exhale des aisselles chez certaines personnes.

HIRCOCERF. s. m. (ét. lat., *hircus*, bouc; *cervus*, cerf). Animal fabuleux moitié cerf et moitié bouc.

— Fig. Chose chimérique qui n'existe pas. Un projet idéal que le cardinal Albéroni nommait un *hircocerf*. (St-Simon.)

HIRCOSITÉ. s. f. (du lat. *hircosus*, qui sent le bouc). Didact. Qualité de ce qui appartient au bouc.

— Odeur semblable à celle du bouc.

HIRCULATION. s. f. (pron. *ir-ku-la-cion*; ét. lat., *hirculatio*; fait de *hircus*, bouc). Agric. Maladie de la vigne causée par des engrais trop actifs.

HIRCULUS. s. m. (du lat. *hircus*, à cause d'une forte odeur qu'elle exhale). Bot. Espèce de faux nard.

HIRCUS. s. m. (du lat. *hircus*, bouc). Anat. Éminence de l'oreille, près des tempes.

— Astron. Étoile de première grandeur, la même que la Chèvre.

— Mamm. Nom scientifique du bouc.

HIRÉÉ, ÉE. adj. Bot. Qui a des rapports avec le genre hirée. || HIRÉÉES. s. f. pl. Synon. de PLEUROPTERYGIÉES.

HIRÉE. s. f. Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des malpighiacées, comprenant une seule espèce de l'Amérique tropicale.

HIRÉSIE. s. f. Entom. V. IRÉSIE.

HIRIE. Myth. Nymphe d'Arcadie. Elle pleura tant la perte de son fils, qui se précipita du haut d'un rocher, pour n'avoir pu obtenir un jeune taureau d'un de ses amis, qu'elle fut changée en un lac qui porta son nom.

HIRME. s. m. (du gr. εἱρμός, enchaînement). Liturg. Chez les chrétiens grecs, Premier verset des tropaires, qui sert d'antienne aux autres psaumes de cette espèce.

HIRMOLOGE. s. m. (ét. gr., εἱρμός, hirme; λόγος, traité). Liturg. Chez les chrétiens grecs, Livre qui contient les hirmes.

HIRMONEVRE. s. m. (ét. gr., εἱρμός, enchaînement; νεῦρον, nervure). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des tanystomes, établi pour cinq espèces dont le type se trouve en Dalmatie.

HIRNELLE. s. m. (du latin *hirnella*, vase pour mettre du vin). Antiq. rom. Vase dont on se servait dans les sacrifices.

HIRNÉOLE. s. f. Bot. Genre de champignons pyrénomycètes, dont l'espèce type croît aux Antilles.

HIRONDAPE. s. f. (étym. lat., *hirundo*, hirondelle; *apus*, martinet). Ornith. Section du genre hirondelle.

HIRONDE. s. f. (du latin *hirundo*, même signif.). Ornith. Ancien nom de l'hirondelle.

— Constr. Syn. d'ARONDE.

— Moll. Nom sous lequel plusieurs auteurs désignent le genre avicule.

HIRONDEAU. s. m. (dimin. d'*hironde*). Ornith. Jeune hirondelle.

★ **HIRONDELLE**. s. f. (du latin *hirundo*, même signif.). Ornith. Genre de la famille des fissirostres, ayant une tête arrondie, entièrement couverte de plumes, un bec court, déprimé, une langue large, divisée en deux à son extrémité, des oreilles cachées sous les plumes, une queue le plus souvent fourchue et composée de douze pennes. Il n'est personne qui n'ait admiré l'hirondelle lorsqu'elle trace dans l'air les mille circuits de son vol agile et inégal, tantôt rasant légèrement la surface des campagnes, tantôt se perdant dans les plus hautes régions de l'air, au sein duquel se passe en quelque sorte toute son existence; car elle mange, elle boit, elle se baigne, quelquefois même elle nourrit ses petits en volant. Chaque année elle passe des pays chauds dans la zone tempérée, où son retour en bandes nombreuses présage ordinairement celui des beaux jours. Les hirondelles rendent d'éminents services à l'agriculture en poursuivant un nombre immense d'insectes destructeurs de nos céréales. Par leurs mœurs voyageuses, elles appartiennent pour ainsi dire au monde entier. La vie de ces oiseaux était respectée par les anciens, qui, pour les protéger plus efficacement, avaient supposé que, lorsqu'on les maltraitait, elles faisaient perdre le lait des vaches en leur piquant les mamelles. Hirondelle de fenêtre. Hirondelle à collier blanc. Hirondelle grise des rochers. Hirondelle de cheminée ou domestique. Hirondelle de rivage. Hirondelle rousse. Hirondelle à ceinture blanche. Hirondelle de Cayenne. Hirondelle rousseline. Hirondelle bleue de la Louisiane. Hirondelle ambrée. Hirondelle huppée. Hirondelle des blés. Hirondelle noire. L'hirondelle gazouille. Dans notre climat, les *hirondelles* passent souvent les nuits, vers la fin de l'été, perchées sur des aunes au bord des rivières. (Buff.) J'entends le gazouillement confus des *hirondelles* qui se sont emparées du toit de ma maison. (X. de Maistre.) Le rouge-gorge s'adresse aux cabanes, l'*hirondelle* frappe aux palais: cette fille de roi semble encore aimer les grandeurs, mais les grandeurs tristes comme sa destinée; elle passe l'été aux ruines de Versailles et l'hiver à celles de Thèbes. (Chateaub.)

> O toi qui follement fais ton dieu du hasard,
> Viens me développer ce nid qu'avec tant d'art,
> Au même ordre toujours architecte fidèle,
> A l'aide de son bec maçonne l'*hirondelle*. (L. Rac.)

> La fileuse *hirondelle*
> Ramène les zéphyrs voltigeants autour d'elle.
> (Lebrun.)

> L'*hirondelle*
> Au toit qui la vit naître, à son hôte fidèle,
> Nous a par son retour annoncé le printemps.
> (De Bernis.)

> Cette fenêtre était la tienne,
> *Hirondelle* qui viens loger
> Bien des printemps dans ma persienne,
> Où je n'osais te déranger. (C. Delavigne.)

— *L'hirondelle de rivage* se cache dans les cavernes ou se jette dans les marais, pendant l'hiver, pour y demeurer dans un état d'engourdissement jusqu'au printemps. || *Hirondelle esculente* ou *comestible*. Nom de la salangane dont les nids se mangent en Chine. || *Hirondelle de mer*. Oiseau de mer qui a quelque ressemblance avec les hirondelles. || *Hirondelle de Ternate*. Nom vulgaire de l'oiseau de paradis. || Espèce de pigeon.

— *Pierre d'hirondelle*. Pierre trouvée dans les nids d'hirondelles et que l'on croyait autrefois bonne pour les maladies des yeux.

— Loc. prov. *Une hirondelle ne fait pas le printemps*. Il n'y a point de conséquence à tirer d'un seul exemple. || *Il viendra avec les hirondelles*. Il arrivera au printemps. || *Il partira avec les hirondelles*. Il partira en automne.

— Se dit chez les tailleurs pour désigner l'ouvrier de nationalité étrangère qui vient travailler à Paris pendant la bonne saison et retourne ensuite dans son pays.

— *Hirondelle d'hiver*. Nom donné aux marchands de marrons et aux ramoneurs, qui font leur apparition dans les villes aux premiers froids.

— *Hirondelle de carême*. Nom donné autrefois aux sœurs converses de la congrégation de Sainte-Claire, qui parcouraient la France pendant le carême, en quêtant pour leurs couvents.

— *Hirondelle de la grève*. Gendarme. Le gendarme a différents noms en argot: quand il poursuit le voleur, c'est un marchand de lacets; quand il l'escorte, c'est une *hirondelle de la grève*; quand il le mène à l'échafaud, c'est le hussard de la guillotine. (Balzac.) || *Hirondelle de pont*. Vagabond qui couche, à Paris, sous les arches des ponts.

— Myth. Cet oiseau était consacré à Isis. Selon la Fable, Progné fut changée en hirondelle au moment où Térée, son époux, à qui elle avait servi son propre fils qu'elle avait coupé en morceaux, se levait de table pour la tuer. Aussi le nom de Progné est-il, chez les poètes, synonyme d'*Hirondelle*.

— Ichtyol. *Hirondelle de mer*. Nom vulgaire de quelques poissons volants.

— Mar. Nom de navires faisant partie de la flotte de Richelieu, au siège de La Rochelle.

— Moll. Les marchands donnent ordinairement le nom d'*hirondelle* à l'espèce la plus commune d'avicule, parce que sa couleur noire, et surtout la disposition de ses oreilles, lui donnent quelque ressemblance avec une hirondelle ayant les ailes étendues.

— Navig. fluv. Nom donné à des bateaux de transport pour les voyageurs, sur la Seine et quelques autres rivières.

— Techn. Rond de fer plat et mobile qui entoure l'essieu.

— S'emploie quelquefois adjectiv. Pigeon hirondelle.

HIRONDINACÉ, ÉE. adj. (du lat. *hirundo*, hirondelle). Ornith. Qui tient de l'hirondelle.

HIRONDINAIRE. s. f. (du lat. *hirundo*, hirondelle). Bot. Nom que l'on a donné à la chélidoine, qui, suivant les anciens, avait des propriétés ophthalmiques indiquées par l'hirondelle, laquelle allait chercher son suc pour le verser sur les yeux de ses petits, afin de leur éclaircir la vue.

HIRONDINÉE. s. f. (étym. lat., *hirundo*, hirondelle). Ornith. Section du genre gobe-mouches.

HIRONDINELLE. s. f. (diminut. du latin *hirundo*, hirondelle). Infus. Genre d'infusoires microscopiques, établi pour une seule espèce des eaux douces.

HIRONDINIDE. adj. 2 g. ou **HIRONDINIDÉ, ÉE.** adj. Ornith. Qui ressemble à l'hirondelle. || HIRONDINIDES. s. m. pl. ou HIRONDINIDÉES. s. f. pl. Famille de passereaux fissirostres diurnes, qui a pour type le genre hirondelle.

HIRONDININÉ, ÉE. adj. (ét. lat., *hirundo*, hirondelle). Ornith. Qui ressemble à une hirondelle.||HIRONDININÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des hirondinidées.

HIRPE. s.m. Anc. art milit. Herse d'attrape ou hersillon.

HIRPICION. s. m. (ét. lat., *hirpex*, herse). Bot. Genre de la famille des composées cynarées, établi pour des arbrisseaux de l'Afrique australe.

HIRPINS. s. m. pl. (*Hirpini*). Géogr. anc. Peuple du Samnium, au S., entre la Campanie et l'Apulie, soumis par les Romains vers 290 av. J.-C. C'est aujourd'hui la partie S. de la principauté ultérieure. Villes principales : *Aquilonia*, *Caudium*, *Beneventum*.

HIRSINGEN. Géogr. Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. d'Altkirch (Haute-Alsace); 1,000 hab.

HIRSON. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Vervins (Aisne), sur l'Oise. Fil, poterie, vannerie, fonderie. Près de la ville, église de Saint-Michel; 4,800 hab.

HIRSUTE. adj. 2 g. (du lat. *hirsutus*, qui a des pointes, hérissé). Bot. Qui est garni de poils longs et nombreux.

— Par extens. Se dit des personnes qui ont la barbe touffue et hérissée. On a vu un vieux janséniste apparaître à la tribune *hirsute* et enfiévré. (H. Castille.)

— Fig. Qui a un caractère sauvage, barbare. M. Gambetta déclarait l'autre jour qu'il trouvait *hirsute* et mal venu le mot d'opportunisme. (J. Claretie.)

— HIRSUTE. s. m. Homme hargneux, bourru, d'un abord difficile, désagréable. C'est un hirsute.

— HIRSUTES. s. f. pl. Arachn. Groupe d'aranéides dont l'abdomen a quelques parties pourvues d'épines.

HIRSUTEUX, EUSE. adj. Bot. V. HIRSUTE.

HIRTÉE. s. f. Entom. Genre de diptères, appelés aussi *bibions*. || Genre de lépidoptères de la famille des hydromyes, qui paraissent à des époques périodiques en quantités innombrables.

— Arachn. Genre d'arachnides de l'ordre des phalangiens, comprenant une seule espèce du Brésil.

HIRTELLE. s. f. (ét. lat., *hirtus*, velu). Bot. Genre de la famille des chrysobalanées, établi pour six à huit espèces d'arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale ; la plus remarquable est l'hirtelle à grappes, qui croît à Cayenne, où on la connaît sous le nom de *bois de gaulette*.

HIRTICAUDE. adj. 2 g. (étym. lat., *hirtus*, velu; *cauda*, queue). Zool. Qui a la queue velue.

HIRTICOLLE. adj. 2 g. (étym. lat., *hirtus*, velu; *collum*, cou). Entom. Qui a le cou ou le corselet couvert d'un épais duvet, comme le mélolonthe hirticolle.

HIRTICORNE. adj. 2 g. (étym. lat., *hirtus*, hérissé; *cornu*, corne). Entomol. Qui a les antennes velues, comme le polymère hirticorne; hérissées d'épines, comme le corée hirticorne; ou terminées par une masse de poils en forme de petit balai, comme l'orthocère hirticorne.

HIRTIFLORE. adj. 2 g. (étym. lat., *hirtus*, velu; *flos*, fleur). Bot. Dont les fleurs sont velues.

HIRTIMANE. adj. 2g. (ét. lat., *hirtus*, hérissé; *manus*, main). Zool. Qui a les mains hérissées de poils.

HIRTIPÈDE. adj. 2 g. (ét. lat., *hirtus*, hérissé; *pes*, *pedis*, pied). Zool. Qui a les pattes garnies de poils.

HIRTIUS (Aulus). Lieutenant de César dans les Gaules, consul avec Pansa, en 42 av. J.-C., tué dans la bataille devant Modène. Le huitième livre de la *Guerre des Gaules*, le livre de la *Guerre d'Alexandrie* et celui de la *Guerre d'Afrique*, dans les *Commentaires de César*, lui sont attribués.

HIRUDICULTEUR. s. m. Syn. d'HIRUDINICULTEUR.

HIRUDICULTURE. s. f. Syn. d'HIRUDINICULTURE.

HIRUDIFORME. adj. 2 g. Syn. d'HIRUDINIFORME.

HIRUDINATION. s. f. (pr. *i-ru-di-na-cion ;* étym. lat., *hirudo*, sangsue). Chir. Application de sangsues.

HIRUDINÉ, ÉE. s. f. (du lat. *hirudo*, sangsue). Annél. Qui ressemble à une sangsue. || HIRUDINÉES. s. f. pl. Famille de la classe des annelides, ayant pour type le genre sangsue.

HIRUDINELLE. s. f. Infus. Syn. d'HIRONDINELLE.

HIRUDINICULTEUR. s. m. Celui qui s'occupe d'hirudiniculture.

HIRUDINICULTURE. s. f. (étym. lat., *hirudo*, sangsue; fr. *culture*). Multiplication et culture des sangsues.

HIRUDINIFORME. adj. 2 g. (étymol. lat., *hirudo*, sangsue ; *forma*, forme). Zool. Qui a la forme d'une sangsue.

HIRUDO. s. m. (mot lat.). Annél. Nom scientifique de la sangsue.

HIRUNDO. s. m. (pr. *i-ron-do ;* mot latin). Ichtyol. Nom scientifique des trigles.

— Ornith. Nom scientifique de l'hirondelle.

HISCEN. s. m. Relat. V. HIVEN.

HISINGÈRE. s. f. (d'*Hisinger*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des euphorbiacées, tribu des crotonées, établi pour des arbrisseaux des Antilles.

HISINGÉRITE. s. f. (d'*Hisinger*, n. pr.). Minér. Variété de silicate hydraté de fer trouvée en Suède.

HISMAT. s. m. Chim. Ancien nom de la litharge.

HISOPE. s. f. Bot. V. HYSOPE.

HISPALE. s. m. (d'*Hispalis*, n. géogr.). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, tribu des harpaliens, dont l'espèce type habite l'Espagne.

HISPALIS. Géogr. anc. Ville de l'anc. Hispanie (Bétique), sur l'emplacement de laquelle s'est élevée *Séville*.

HISPANIE. Géogr. anc. Nom de la péninsule qui comprend l'Espagne et le Portugal, sous la domination romaine.

HISPANIOLA. Géogr. V. HAITI.

HISPANIQUE. adj. 2 g. (du lat. *Hispania*, Espagne). Géogr. Qui appartient à l'Espagne ou aux Espagnols.

— *Péninsule hispanique*. Dénomination commune sous laquelle on désigne quelquefois l'Espagne et le Portugal.

HISPANISME. s. m. (du latin *Hispania*, Espagne). Gramm. Locution propre à la langue espagnole.

HISPANO-AMÉRICAIN, AINE. adj. (ét. lat., *Hispanus*, Espagnol ; fr. *américain*). Géogr. Se dit des contrées du nouveau monde colonisées par les Espagnols. États hispano-américains. || Se dit des habitants de ces contrées. || Qui concerne ces contrées ou leurs habitants. Nations hispano-américaines.

— Substantiv. Les Hispano-Américains.

HISPANO-CHILIEN, ENNE. adj. (étym. lat., *Hispanus*, Espagnol; fr. *chilien*). Se dit d'un idiome employé au Chili.

HISPANO-GOTHIQUE. adj. 2 g. (ét. lat., *Hispanus*, Espagnol ; fr. *gothique*). Hist. Qui appartient, qui est propre aux Goths d'Espagne.

— Paléogr. Se dit des caractères employés par les Goths d'Espagne. Écriture hispano-gothique.

HISPE. s. f. (du lat. *hispidus*, hérissé, parce que les espèces de ce genre ont le corselet, les élytres et même les antennes hérissés de petites pointes). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, type de la tribu des hispites, comprenant un grand nombre d'espèces, dont trente européennes.

* **HISPIDE.** adj. 2 g. (du lat. *hispidus*, même signif.). Bot. Couvert de poils rudes et épais.

— Néolog. Qui a la barbe longue; négligé; laid par malpropreté. Visage hispide. Votre air *hispide* l'effrayera, au lieu de vous faire aimer. (Buffier.)

— Fig. Revêche, d'humeur difficile.

— HISPIDES. s. m. pl. Entom. Famille d'arachnides comprenant celles dont l'abdomen est arrondi et armé sur les côtés d'épines divergentes.

HISPIDELLE. s. f. (étym. lat., *hispidus*, hérissé). Bot. Syn. de SOLDEVILLE.

HISPIDITÉ. s. f. (radic. *hispide*). Bot. État d'une partie qui est couverte de poils raides et piquants.

— Pathol. État d'une partie qui est trop couverte de poil. || Maladie des paupières, nommée autrement *distichiasis*.

HISPIDULE. s. m. (ét. lat., *hispidus*, hérissé). Bot. Nom du gnaphale dioïque.

HISPIDULÉ, ÉE ou **HISPIDULEUX, EUSE.** adj. (étym. lat., *hispidus*, hérissé). Bot. Qui est garni de poils raides et très écartés.

HISPITE. adj. Entom. Qui ressemble au genre hispe. || HISPITES. s. f. pl. Tribu de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, ayant pour type le genre hispe.

HISSÉ, ÉE. part. pass. du v. Hisser. S'empl. adjectiv. Voile hissée. Pavillon hissé.

* **HISSER.** v. a. 1re conj. (*h* asp.; ét. anc. scand., *hisa*, même signif.). Mar. Élever, hausser une voile, un pavillon, ou tout autre objet, à une hauteur déterminée, à l'aide d'un cordage simple ou d'un palan. Hisser une voile. Hisser un pavillon. Hisser une vergue. || *Hisser en douceur*. Hisser doucement. || *Hisse*. Commandement que fait l'officier pour hausser quelque chose. || *Hisse, hisse*. Ce commandement redoublé marque qu'il faut hisser promptement.

— En général, Tirer en haut. On l'avait fait rentrer en la *hissant* avec des cordes à l'endroit même du rempart par où elle était descendue. (Montalemb.)

— Arg. Appeler en sifflant.

— SE HISSER. v. pron. S'élever, se hausser. Se hisser jusqu'à la fenêtre. Il se *hissait* avec ses poings et s'affermissait avec ses genoux. (V. Hugo.)

— Fig. Comme il avait bien voulu faire les choses, le total se *hissait* à un chiffre assez élevé. (Ch. Monselet.)

— Être hissé. Toutes les voiles se hissèrent à la fois.

HISSON. s. f. Mar. Nom donné dans le Levant à la drisse de l'antenne de trinquet.

HISTASAPAGE. s. m. (ét. gr., ἱστός, tissu; ἀσαπής, incorruptible). Techn. Apprêt donné, en les imprégnant d'un savon insoluble à base de zinc, aux toiles qu'on veut préserver de l'altération que subissent les tissus ordinaires.

HISTASAPE. adj. Se dit d'une toile qui a subi l'histasapage.

HISTASAPER. v. a. 1re conj. Techn. Action de donner l'histasapage.

HISTER. s. m. (pr. *iss-terr ;* ét. lat., *hister*, escarbot). Entomol. Genre de coléoptères pentamères de la famille des clavicornes, établi pour soixante-quinze espèces dont deux des environs de Paris.

HISTÉRAPÈTRE. s. f. (ét. lat., *hister*, escarbot; *petra*, pierre). Polyp. Polypier du genre cyclolithe.

HISTÉRIDE. adj. Entom. Syn. d'HISTÉROÏDE.

HISTÉRITE. adj. Entom. Qui ressemble à un hister. || HISTÉRITES. s. f. pl. Section de la tribu des histéroïdes, ayant pour type le genre hister.

HISTÉROÏDE. adj. 2 g. (étym. lat., *hister*, escarbot; gr. εἶδος, aspect). Entomol. Qui ressemble à un hister. || HISTÉROÏDES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères clavicornes, qui a pour type le genre hister.

HISTÉROLITHE. s. f. Polyp. Syn. d'HISTÉRAPÈTRE.

HISTÉROMÈRE. s. m. (ét. fr., *hister ;* gr. μηρός, cuisse). Entom. Genre d'hyménoptères, famille des ichneumoniens, dont l'espèce unique vit en Belgique.

HISTÉROPTÈRE. s. m. (étym. fr., *hister ;* gr. πτερόν, aile). Entom. Syn. d'ISSUS.

HISTIÉE. Tyran de Milet, mort en 494 av. J.-C. Il suivit Darius, avec un corps d'Ioniens, dans son expédition contre les Scythes et empêcha ses compatriotes de rompre le pont du Danube. Darius, en récompense de ce service, joignit à son petit État la ville de Mitylène et un district de la Thrace ; à l'époque de la révolte de l'Ionie, il fut suspect aux deux partis, fit quelque temps le métier de pirate, et fut arrêté au moment où il pillait la plaine du Caïque, par les Perses, qui le mirent en croix.

HISTIÉOTIDE. Géogr. anc. Partie de l'ancienne Thessalie, au N.-O.; villes principales, *Gomphi* et *Phæstus*.

HISTIODROME. s. m. (ét. gr., ἱστίον, voile ; δρόμος, course). Anc. mar. Navire de course, à voiles.

HISTIODROMIE. s. f. (ét. gr., ἱστίον, voile ; δρόμος, course). Didact. Art de la navigation à la voile.

HISTIODROMIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'histiodromie.

* **HISTIOLOGIE.** s. f. Anat. Syn. d'HISTOLOGIE.

HISTIOPHORE. s. m. (ét. gr., ἱστίον, voile ; φορός, qui porte). Ichtyol. Syn. de VOILIER.

— Mamm. Genre de mammifères chéiroptères.

HISTOCHIMIE. s. f. (ét. gr., ἱστός, tissu ; fr. *chimie*). Anat. Étude chimique des principes des tissus organiques.

HISTOCHIMIQUE. adj. Qui a rapport à l'histochimie.

HISTODIALYSE. s. f. (ét. gr., ἱστός, tissu ; fr. *dialyse*). Médec. Liquéfaction des tissus.

HISTODIALYTIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui se rapporte à l'histodialyse.

HISTOGÈNE. adj. 2 g. (radic. *histogénie*). Physiol. Se dit de toute substance animale génératrice des tissus vivants.

HISTOGÉNIE. s. f. (étym. gr., ἱστός, toile ; γένος, espèce). Physiol. Formation des tissus organiques. || Connaissance de la formation de ces tissus. On dit aussi *histogénèse*.

HISTOGÉNIQUE. adj. 2 g. Physiol. Qui est relatif à l'histogénie.

HISTOGRAPHE. s. m. Didact. Celui qui s'occupe d'histographie.

HISTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ἱστός, tissu ; γράφω, je décris). Didact. Description des tissus organiques.

HISTOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'histographie.

* **HISTOIRE.** s. f. (du gr. ἱστορέω, j'examine, j'explore). Récit des faits accomplis par l'homme, des événements relatifs aux peuples et à l'humanité. L'*histoire* d'un homme est presque toujours celle des injustices de plusieurs. L'*histoire* des malheurs des peuples n'est autre que celle des sottises ou des crimes de leurs chefs. (Boiste.) Ce qui dégoûte de l'*histoire*, c'est de penser que ce que je vois aujourd'hui sera de l'*histoire* un jour. Mme de Sévig. Comme dans toutes les affaires, il y a ce qui les prépare, ce qui détermine à les entreprendre et ce qui les fait réussir ; la vraie science de l'*histoire* est de remarquer, dans chaque temps, ces secrètes dispositions qui ont préparé les grands événements et les conjonctures importantes qui les ont fait arriver. (Bossuet.) Certains rayons de grâce et de lumière lui firent apercevoir qu'en vain remplirait-il les plus beaux endroits de l'*histoire* si son livre n'était écrit dans le livre de vie. (Fléch.) Quand on a eu les profits de la vie politique, on a couru les dangers de l'*histoire*. (De Pradt.) Trop souvent l'*histoire* des hommes nous montre le triomphe de la violence et de l'intrigue sur le droit et la vertu ; trop souvent elle sert à nous faire remarquer les vices et les travers de nos semblables plutôt que leurs qualités ; elle tendrait quelquefois à nous faire douter de la Providence. (Du Rozoir.)

> Une ardeur si haute et si constante
> Vous promet dans l'*histoire* une place éclatante. (RAC.)

— *Histoire administrative*. Histoire dans laquelle on examine l'organisation de chacun des pouvoirs d'un État, leur origine, leur extension ou leur réduction, etc.

— *Histoire ancienne*. Celle qui embrasse les temps et les peuples les plus anciennement connus, et qui finit à la destruction de l'empire d'Occident, en 476, ou, selon d'autres, à la mort de Théodose, en 395. L'*histoire* ancienne me semble, à l'égard de la moderne, ce que sont les vieilles médailles en comparaison des monnaies courantes ; les premières restent dans les cabinets, les dernières circulent dans l'univers pour le commerce des hommes. (Volt.)

— Fam. Se dit d'un fait datant de quelque temps déjà et auquel son ancienneté fait perdre tout intérêt. C'est de l'histoire ancienne.

— *Histoire archéologique*. Histoire des monuments anciens, de l'époque de leur construction, des causes qui ont engagé à les élever, de leur usage, etc.

— *Histoire chronologique*. Histoire qui suit régulièrement le cours des temps, qu'elle subdivise en périodes et époques.

— *Histoire de la civilisation*. Histoire des progrès de la civilisation, abstraction faite des événements politiques.

— *Histoire commerciale*. Histoire du commerce d'un pays, de son origine, de ses progrès, de sa décadence et des causes qui ont amené ses succès ou ses revers.

— *Histoire contemporaine*. Histoire des événements dont nous avons été témoins.

— *Histoire diplomatique*. Histoire dans laquelle on s'occupe des relations des différents peuples, des traités politiques ou commerciaux qu'ils ont conclus ensemble, de leur influence sur la prospérité des États, des diverses négociations qui les ont amenés, etc.

— *Histoire ecclésiastique*. Histoire dans laquelle on expose l'origine et les progrès du christianisme, des luttes qu'il a eu à soutenir, des schismes qui l'ont déchiré, des hérésies qui ont altéré sa doctrine, des saints qui ont édifié le monde par leurs vertus, de la fondation des divers ordres monastiques, religieux et militaires, etc.

— *Histoire ethnographique*. Histoire dans laquelle, après avoir fixé préliminairement les périodes générales, on présente chaque peuple isolément.

— *Histoire fabuleuse* ou *mythologique*. Histoire de la religion pendant l'âge mythique des peuples et des États.

— *Histoire généalogique*. Histoire contenant la généalogie ou la filiation des maisons souveraines et princières.

— *Histoire générale*. Celle qui embrasse l'histoire particulière de tous les peuples ou de plusieurs peuples dans une période déterminée. Histoire générale du XIXe siècle.

— *Histoire géographique*. Histoire dans laquelle on prend pour point de départ les divisions politiques de notre globe, pour y rattacher les faits qui ont formé ou modifié l'existence des États.

— *Histoire héraldique*. Histoire de l'origine du blason, des armoiries, et de l'origine des armes des principales familles nobles.

— *Histoire judiciaire*. Histoire des cours, des tribunaux d'un État, de leur organisation, de leurs pouvoirs, de leur influence sur la société, etc.

— *Histoire législative*. Histoire qui s'occupe des lois des différents peuples, de la manière dont elles sont faites, des discussions auxquelles elles ont donné lieu, etc.

— *Histoire littéraire*. Histoire des différents genres de littérature qui ont été cultivés dans un pays, des écrivains qui se sont illustrés dans chaque genre, des princes qui ont favorisé les lettres, des académies, des sociétés savantes qui ont contribué au perfectionnement des connaissances humaines. On y joint ordi

nairement l'analyse détaillée des principaux monuments littéraires de chaque siècle.

— *Histoire des livres saints.* Histoire contenue dans les livres saints. Dans les autres histoires que les hommes nous ont laissées, on ne voit agir que les hommes; mais dans l'*histoire* des livres saints, c'est Dieu seul qui fait tout. (Mass.)

— *Histoire militaire.* Histoire dans laquelle on s'occupe spécialement de la manière de faire la guerre à chaque époque, des différentes armes en usage, de l'organisation des armées, des batailles, des sièges, etc.

— *Histoire moderne.* Celle qui s'étend depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à nos jours.

— *Histoire du moyen âge.* Celle qui a pour point de départ la mort de Théodose, 395, ou la destruction de l'empire romain en Occident, en 476, et qui s'arrête à la découverte de l'Amérique, en 1492, ou à celle de la route par mer aux Indes orientales, en 1498.

— *Histoire numismatique.* Histoire des événements au moyen des médailles et des monuments historiques.

— *Histoire particulière.* Celle qui décrit dans les plus petits détails une période remarquable, une action particulière, comme un siège, une bataille, un voyage, une intrigue, la Réforme, la Ligue, la Fronde, etc. Histoire de la guerre de Trente Ans. Histoire des guerres d'Allemagne.

— *Histoire personnelle.* Celle qui ne fait que le portrait d'une personne. Les *Vies* de Plutarque sont des histoires personnelles.

— *Histoire philosophique.* Histoire dont le récit est dirigé de manière à faire ressortir la partie morale ou la philosophie des événements.

— *Histoire pittoresque.* Histoire dans laquelle on décrit les événements d'une manière dramatique, de façon que le lecteur s'imagine être le témoin des événements qu'il lit.

— *Histoire politique* ou *civile.* Celle qui a pour objet le récit des destinées des États, en coordonne et parallélise les événements qui se sont accomplis à la même époque dans tous les États connus.

— *Histoire politique proprement dite.* Elle s'occupe principalement des révolutions des temps passés, de l'origine des institutions politiques, de la gloire et de la célébrité des rois, des princes, etc.

— *Histoire profane.* Histoire des peuples païens. Se dit surtout par opposition à Histoire sacrée.

— *Histoire sainte, histoire sacrée.* Histoire des Hébreux et de l'origine du christianisme, d'après l'Ancien et le Nouveau Testament.

— *Histoire scientifique.* Histoire dans laquelle on examine le développement des sciences, des découvertes, des inventions de l'esprit humain, etc.

— *Histoire secrète.* Histoire des événements peu connus d'une époque, des cours.

— *L'histoire spéciale* s'empare d'un seul peuple, d'un seul empire; elle isole son sujet autant que possible, mais sans négliger les peuples, les empires, les États qui ont été en contact avec l'État dont elle traite; elle prend ce dernier à son berceau et le conduit à travers toutes les phases de son développement, de sa grandeur, de son déclin et de sa chute, s'il a déjà disparu de la scène du monde. Histoire romaine. Histoire grecque. Histoire de France. Histoire d'Espagne. Histoire du Bas-Empire. Histoire byzantine.

— *Histoire synchronistique.* Histoire qui a égard aux relations des peuples tant intérieures qu'extérieures.

— *Histoire topographique.* Histoire d'un pays peu étendu, d'une ville, etc.

— *Histoire universelle.* Histoire générale de l'espèce humaine; récit des faits relatifs au genre humain, de ce qu'ont accompli, dans le long cours des siècles, toutes les races qui se sont succédé sur la surface du globe.

— Faits que rapportent les historiens. Savoir l'histoire. Avoir de profondes connaissances en histoire. Leçons d'histoire. Cours d'histoire. Professeur d'histoire. Étudier l'histoire. S'adonner à l'histoire, à l'étude de l'histoire. La lecture de l'*histoire*, qu'on appelle avec raison la sage conseillère des princes... (Boss.) Il faut, pour le trouver, courir toute l'*histoire*. (Boil.) L'*histoire* est le livre des rois. (Volt.) Puisque je suis à présent enfoncée dans l'*histoire*... (Id.)

— Ouvrage d'histoire. Les *histoires* ne sont composées que des actions qui les occupent, et tout semble y être fait pour leur usage. (Boss.) Toutes les *histoires* sont presque égales pour qui ne veut mettre que des faits dans sa mémoire. (Volt.) L'*histoire* la plus intéressante est celle où l'on trouve le plus d'exemples de mœurs, de caractères, en un mot, le plus d'instruction. (J.-J. Rousseau.)

— *Philosophie de l'histoire.* Science des lois générales qui régissent les événements historiques et qui sert à en apprécier la marche.

— *L'Histoire d'Alexandre, de Charles XII, de Charles-Quint,* etc. Le récit des actions mémorables de ces souverains.

— *L'Histoire de Salluste, l'Histoire d'Hérodote, l'Histoire de Polybe,* etc. L'Histoire écrite par Salluste, par Hérodote, etc.

— On personnifie quelquefois l'histoire. Interroger l'histoire. Invoquer le témoignage de l'histoire. L'inexorable histoire. On a dit que la géographie et la chronologie étaient les deux yeux de l'histoire. L'histoire nous apprend que telle fut l'issue de cette guerre. Les leçons, les enseignements de l'histoire. Les conquérants que l'histoire a célébrés. Les fastes de l'histoire. Le burin de l'histoire. C'est dans l'*histoire* que les rois dégradés par les mains de la mort viennent sans cour et sans suite subir le jugement de tous les siècles. (Bossuet.) L'*histoire* est plus chaste que la poésie : elle n'ose employer les mêmes ornements qu'elle, non plus qu'une honnête femme ceux d'une courtisane. (D'Ablancourt.)

> L'*histoire* est un théâtre, un spectacle nouveau,
> Où tous les morts, sortant de leur tombeau,
> Viennent encor sur une scène illustre
> Se présenter à nous dans leur vrai lustre,
> Et du public, dépouillé d'intérêt,
> Humbles auteurs, attendre leur arrêt. (J.-B. Rouss.)

— *Le tribunal de l'histoire.* Le jugement porté par l'histoire sur les hommes.

— Fam. *A ce que dit l'histoire.* A ce que l'on raconte.

> Un envoyé du Grand Seigneur
> Préférait, dit l'*histoire*, un jour chez l'empereur,
> Les forces de son maître à celles de l'empire. (La Font.)

— On dit de même dans un conte, dans une fable : *L'histoire dit,* pour C'est la tradition vulgaire.

— Prov. *L'histoire le dit.* C'est le bruit commun.

— Se dit absol. par opposition à la Fable, aux fictions en général. La Fable et l'Histoire. Ce poète n'a pas assez respecté l'histoire. Ce romancier a su embellir l'histoire de fictions ingénieuses. La seule différence qu'il y ait entre celui qui écrit l'*histoire* et celui qui écrit des romans, c'est que le premier peint les caractères d'après les faits, et que le second imagine les faits d'après des caractères supposés. (Condillac.)

— *Peintre d'histoire.* Peintre qui s'attache à représenter des sujets, ou historiques, ou fabuleux, ou imaginés, par opposition aux Peintres de portraits ou de paysages, de fleurs, etc. Il me semble que la division de la peinture en peinture de genre et peinture d'*histoire* est sensée. (Diderot.) || *Peindre l'histoire, faire l'histoire.* Peindre des sujets d'histoire, des actions, des événements réels ou supposés. || *Tableau, sujet d'histoire.* Sujet tiré de l'Histoire, de la Fable ou de l'imagination du peintre.

— Récit quelconque d'actions, d'événements, de circonstances qui offrent plus ou moins d'intérêt. Pouvons-nous mettre sur la scène une *histoire* que vous ne possédiez aussi bien que nous? (Racine.) Je m'arrête à considérer les malheurs de Philippe, et je ne songe pas que je vous dois l'*histoire* des malheurs de Henriette. (Boss.) Au lieu de l'*histoire* d'une belle vie, nous sommes réduits à faire l'*histoire* d'une admirable, mais triste mort. (Id.) Quand j'eus satisfait sa curiosité, elle satisfit la mienne, en me faisant le récit de son *histoire*. (Le Sage.) On connaît l'*histoire* du faucon de Henri II, qui, s'étant emporté après une canepetière à Fontainebleau, fut pris le lendemain à Malte, et reconnu à l'anneau qu'il portait. (Buffon.) Ils racontaient quelque *histoire* bien touchante; car ils avaient toujours appris des choses remarquables dans leurs missions lointaines. (Chateaub.) Voici ce conte atroce au fond, comique à la surface, et narré avec l'étrange gaieté que mettent ces vieux conteurs à dire les *histoires* de sang et de corde. (P. de Saint-Victor.)

> Un auteur à l'heure apporte en main écrit
> Ces histoires de morts lamentables, tragiques,
> Dont Paris tous les ans peut grossir ses chroniques.
> (Boileau.)

— *L'histoire du jour.* Le récit, la chronique des petits événements, des scandales quotidiens.

— Narration fabuleuse, mais vraisemblable, dans laquelle l'auteur a introduit un mélange de vérité et de fiction. L'histoire d'Arsace dans l'*Astrée*, de Brutus dans *Clélie*. L'histoire des guerres civiles de Grenade. L'histoire comique de Francion. L'histoire d'Héliodore. L'histoire de la princesse de Clèves. Histoire de Gil Blas. Histoire de Cleveland. Histoire de Tom Jones.

— Fam. Récit de quelque aventure particulière. Conter, faire une petite histoire. Une plaisante histoire. Une histoire comique. Une histoire tragique. Une histoire incroyable. Une histoire scandaleuse. Cette femme sait toutes les histoires du quartier. Que d'histoires ne sait-il pas? Charmé de réjouir la compagnie là-dessus (les effets ridicules de l'amour-propre), je la régalai de l'*histoire* des homélies. (Le Sage.)

> N'attends, passant, que de ma gloire
> Je te lasse une longue *histoire*. (Malherbe.)

— Fam. *Je sais bien son histoire.* C'est un homme dont la vie et les actions me sont bien connues.

— *C'est une histoire nouvelle pour lui.* C'est une chose dont il ne sait pas le premier mot. Il apprendra sa religion, et je suis assurée que c'est une *histoire* toute nouvelle pour lui. (Mme de Sévigné.)

— *C'est mon histoire que vous contez là; voilà mon histoire.* Se dit pour faire entendre qu'il y a une grande conformité entre ce qu'une personne raconte et ce qu'on a fait ou éprouvé soi-même. || *Cet homme a fini misérablement, c'est l'histoire de tous les joueurs, de tous les débauchés,* etc. C'est ce qui arrive à tous les joueurs, etc. Ce n'est pas ici une vaine prédiction, c'est l'*histoire* de tous ceux qui meurent chaque jour à vos yeux. (Mass.) Ce n'est pas une peinture animée, c'est l'*histoire* de la plupart de ceux qui vivent à la cour. (Id.) || *Ce n'est pas le plus bel endroit de son histoire, le plus beau de son histoire.* Ce fait, cette action n'est pas ce qu'il y a de plus honorable pour lui. || Ce n'est pas ce qu'il y a de plus avantageux, de plus agréable pour lui. || Fam. *Le plus beau de l'histoire.* Le fait le plus remarquable, le plus bizarre, etc., d'une aventure, d'une affaire.

— Les aventures mêmes qui sont arrivées. Il est arrivé une bonne histoire à ce jeune homme. Il est arrivé une histoire à cette dame. C'est une femme à histoires. || En parlant des femmes, ce mot désigne toujours des aventures galantes.

— S'empl. quelquefois familièrement dans le sens de Mensonge, récit mensonger. On vous a fait une histoire. Il me fit là-dessus je ne sais quelle histoire. C'est une histoire; ce sont des histoires. Histoire que tout cela!

> Monsieur l'abbé vous entame une histoire
> Qu'il ne croit point, mais qu'il veut faire croire.
> (Voltaire.)

— *Et voilà justement comme on écrit l'histoire.* Vers de Voltaire devenu proverbial pour caractériser un récit inexact, infidèle.

— On dit d'un discours qui est plus long qu'il ne devrait être, que *c'est une histoire, une longue histoire.*

— Se dit surtout au pluriel de propos longs, ennuyeux, frivoles. Il nous conte des histoires à n'en pas finir. Ce sont là de belles histoires, de vraies fariboles.

— Se dit aussi d'une chose longue, ennuyeuse, pénible à exécuter. La mer était fort agitée même au mouillage, de sorte que lorsqu'il nous fallut descendre, ce fut toute une *histoire*. (A. Dumas.)

— Fig. et fam. Grosse affaire, longue série d'explications ennuyeuses. C'est une *histoire* quand je ne dîne pas chez eux, d'autant plus qu'aujourd'hui ma sœur a acheté du veau. (É. Zola.) || *C'est une autre histoire.* C'est une autre chose, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. || *Voilà bien une autre histoire.* Voilà un nouvel embarras, une nouvelle difficulté, un nouvel incident qu'on n'avait pas prévu. || *Voilà bien des histoires; que d'histoires!* Se dit à une personne qui crée des difficultés et des embarras sur quelque chose ou qui fait trop de cérémonies, trop de façons.

— Il veut avoir cette femme, cette métairie, cette rente, *ce sont bien des histoires.* Ce sont bien des choses ensemble.

— Ellipţiq. *Histoire de.* Dans le seul but de. On l'a fait histoire de s'amuser.

— Se dit des pensées, des sentiments, des opinions du cœur humain. Là, nous trouverons, non pas ces *histoires* périssables où nos vaines actions doivent être transmises à la postérité, non pas l'*histoire* des illusions et des erreurs humaines; mais nous y verrons l'*histoire* la plus affreuse et la plus exacte de notre cœur, de notre esprit, de notre imagination. (Mass.) Outre l'*histoire* extérieure de nos mœurs, qui sera toute rappelée, ce qui nous surprendra le plus, ce sera l'*histoire* secrète, qui se déploiera alors tout entière à nos yeux. (Id.) C'est l'*histoire* de mon âme que j'ai promise. (J.-J. Rouss.) Voilà le fidèle tableau de ma vie, et l'*histoire* naïve de tout ce qui s'est passé dans mon cœur. (Id.) Je vous fais là toute l'*histoire* de mon cœur. (Volt.) Sa vie fournirait les plus beaux traits à l'*histoire* de la vertu. (Barth.) L'*histoire* de l'esprit humain ne devrait servir qu'à humilier l'homme. (Duclos.)

— Se dit de la description des choses de la nature. Histoire des animaux. Histoire des insectes, des poissons. Histoire des plantes. Histoire des minéraux. La vie d'un homme de génie suffirait à peine à l'*histoire* de quelques insectes. (B. de Saint-Pierre.)

— *Histoire naturelle.* Science qui a pour objet les formes et les diverses parties de chacun des corps existants à la surface ou dans l'intérieur de la terre. Traité, leçons, cours d'histoire naturelle. Les diverses branches de l'histoire naturelle. Professeur d'histoire naturelle. Étudier l'histoire naturelle. Termes d'histoire naturelle. L'*histoire* naturelle est la source des autres sciences physiques, la mère de tous les arts. (Buff.)

— Ouvrage sur l'histoire naturelle. L'Histoire naturelle de Pline. Si l'*Histoire* naturelle a eu parmi les savants des censeurs sévères, le style de cet ouvrage n'a trouvé que des admirateurs. (Condorcet.)

— *Cabinet d'histoire naturelle.* Cabinet où sont renfermés et classés par ordre méthodique tous les êtres ou corps qui sont produits par la nature, etc.

— Se dit aussi pour désigner des choses qu'on ne veut ou ne sait comment nommer. Quelles sont donc toutes ces histoires qu'il porte?

— Fam. Se dit quelquefois pour les parties naturelles de l'un et de l'autre sexe. Montrer son histoire. Cacher son histoire.

— Pop. *Histoires.* Règles, menstrues des femmes.

— Liturg. Se disait quelquefois pour Antienne et Répons.

— Myth. L'Histoire était fille de Saturne et d'Astrée. C'était une des neuf Muses. Elle se nommait Clio.

— Syn. comp. HISTOIRE, CHRONIQUE, ANNALES. V. ANNALES.

*** HISTOLOGIE** s. f. (ét. gr., ἱστός, tissu; λόγος, discours). Didact. Traité des tissus organiques.

— Se prend abusivement pour Traité des parties élémentaires des tissus et des humeurs.

HISTOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'histologie.

HISTOLOGIQUEMENT. adv. Au point de vue histologique. Histologiquement parlant.

HISTOLOGISTE ou **HISTOLOGUE.** s. m. Didact. Auteur d'une histologie.

HISTOLYSIE. s. f. (ét. gr., ἱστός, tissu; λύσις, dissolution). Pathol. Liquéfaction des tissus.

HISTONOMIE. s. f. (ét. gr., ἱστός, tissu; νόμος, loi). Physiol. Histoire des lois qui président à la formation et à l'arrangement des tissus organiques.

HISTONOMIQUE. adj. 2 g. Physiol. Qui concerne l'histonomie.

*** HISTORIAL, ALE.** adj. Qui marque quelques points d'histoire. Ne se trouve guère que dans les titres de quelques vieux ouvrages. Le Miroir historial de Vincent de Beauvais. Almanach historial. Calendrier historial. Bibliothèque historiale.

— Se disait autrefois de ce qui a rapport à l'histoire. Je surpasse en religion superstitieuse toute foi *historiale*. (Montaigne.)

— **HISTORIAL.** s. m. Se disait pour Récit historique. L'Historial du jongleur.

HISTORICITÉ. s. f. Néol. Caractère de ce qui est historique.

HISTORICO (du lat. *historicus*, historique). Expression qui entre dans la formation de différents mots composés, pour indiquer le rapport qu'ils ont avec l'histoire. Notes historico-philosophiques.

HISTORIÉ, ÉE. part. pass. du v. Historier. S'empl. adjectiv. Enjolivé de petits ornements. Bible historiée. Cabinet historié. Lambris historié. Une veste *historiée* de broderies et bordée de fanfreluches et de festons de soie, dont les couleurs bariolées formaient comme un cordon de fleurs autour de l'étoffe. (Gérard de Nerval.)

— Fig. Le ciel, *historié* de figures fières et secourables, puissantes et souffrantes, raconta la gloire de l'homme, sa justice et même ses douleurs. (P. de St-Victor.)

— Archit. Se dit des parties d'un monument sur lesquelles on a peint ou sculpté des personnages. Entablement historié. En Alsace, un chapiteau *historié* est une exception. (Mérimée.) Concurremment avec les chapiteaux *historiés*, on en voit d'autres ornés de feuilles fantastiques. (Id.)

— Hist. *Colonne historiée.* Nom que l'on donne à la colonne de Théodose le Jeune, qui se voit à Constantinople.

— Impr. *Lettres historiées.* Lettres dont les ornements ont ordinairement un rapport direct avec le sujet du livre dans lequel on les emploie; on les place au commencement des chapitres. || *Vignettes historiées.* Vignettes dont les figures et les ornements ont rapport aux matières du livre où elles sont.

— Peint. Se dit d'un tableau dans lequel les détails historiques sont exactement rendus.

*** HISTORIEN.** s. m. Celui qui écrit l'histoire, qui a écrit une histoire, des histoires. Bon historien. Historien digne de foi. Fidèle, sage historien. Les historiens anciens. Les historiens grecs. Les historiens latins. Les historiens d'Alexandre. Les historiens modernes. Les historiens français. Maigre historien. Tout *historien* est menteur de bonne foi. (Nicole.) L'orateur peut agrandir et exagérer les choses; l'*historien* ne le doit pas. (D'Ablancourt.) Tous les *historiens* nous promettent la vérité, et pas un ne la donne sans la déguiser. (St-Évrem.) Nouvel *historien* de tant de maux soufferts. (Boil.) Je ne suis pas ici un *historien* qui doit vous développer le secret des cabinets, ni l'ordre des batailles, ni les intérêts des partis. (Boss.) L'*historien* doit être philosophe. (Voltaire.) Un *historien* trop rapide lasse et se lasse lui-même, comme un voyageur qui court, sans s'arrêter, aux points de vue qu'il rencontre sur sa route. (Le prince de Ligne.) Un *historien* qui est maigre et aride ne représente que la carcasse des choses; sa narration est maigre et décharnée. (Lamy.)

> Qui, chantant d'un héros les progrès éclatants,
> Maigres *historiens*, suivront l'ordre des temps. (Boil.)

— Celui qui raconte quelque événement particulier. Un froid *historien* d'une fable insipide. (Boileau.)

> Notre ami s'est fait à table
> D'un bavard bien redoutable
> Le fidèle *historien*. (Béranger.)

— Par extens. Celui qui se borne à raconter des faits, sans les accompagner de réflexions. Je ne suis qu'historien. Je suis content et heureux, et, par conséquent, mauvais *historien*. (Marmier.)

— Se dit à l'école normale pour Élève qui étudie spécialement l'histoire.

— S'emploie aussi pour désigner les peintres d'histoire.

— **HISTORIEN, ENNE.** adj. Néol. Qui raconte. La raison est *historienne*, mais les passions sont actrices. (Rivarol.)

— HISTORIENNE. s. f. [illegible]

*HISTORIER. v. a. [illegible] l'indicatif et du présent du subjonctif. *J'histo*- [illegible] Enjoliver de petits ornements. Ce lambris est [illegible]

— [illegible] inexacts.

[illegible] un tableau la vérité historique et la couleur locale. C'est mal *historier* un tableau de la passion de Jésus-Christ d'y placer un cordelier ou un jacobin, ou de peindre un saint Jérôme avec [illegible] un tableau de Pharamond, premier roi des [illegible] sur son manteau, et encore plus mal d'en mettre sur son armure, puisque les fleurs de lis et les armures n'étaient pas de ce temps-là. (Id.) || *Historier un portrait*. Peindre le personnage [illegible] l'Histoire ou à la Fable, ou faisant une action, un mouvement qui excite l'intérêt.

— [illegible]

* **HISTORIETTE.** s. f. (dimin. d'*histoire*). [illegible] te, ou d'autres choses de peu d'importance. Une petite historiette. Jolie historiette. Faiseur d'historiettes. C'est grand signe que je vieillis, puisque je deviens conteur d'*historiettes*. (Bou[illegible])

HISTORIEUR. [illegible] donné aux artistes du moyen âge qui ornaient les manuscrits de miniatures.

* **HISTORIOGRAPHE.** s. m. [illegible] me officiellement pour écrire l'histoire du temps. Il n'y a plus en France d'historiographe [illegible] prince ne soit pas un menteur; il est rare aussi [illegible]

— S'est dit autrefois pour Historien. Les an[illegible] *historiographe* diligent. (Montaigne.)

HISTORIOGRAPHÉ, ÉE. part. pass. du v. Historiographer. S'empl. adjectiv.

HISTORIOGRAPHER. v. a. 1re conj. Ironiq. Écrire l'histoire de quelqu'un.

— HISTORIOGRAPHER. v. n. Remplir les fonctions d'historiographe. Votre historiographe [illegible] *historiographer*. (Volt.)

HISTORIOGRAPHERIE. s. f. Burl. et ironiq. Fonctions d'historiographe. Vous m'inspirez [illegible] que je ne suis plus historiographe. (Volt.)

HISTORIOGRAPHIE. s. f. (rad. *historiographe*). Art d'écrire l'histoire.

— Bibliographie des livres d'histoire.

HISTORIOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui concerne l'historiographe. Fonctions, travaux historiographiques.

HISTORIOLOGUE. s. m. (ét. gr., ἱστορία, histoire; λόγος, discours). S'est dit pour Mauvais historien.

HISTORIOSOPHIE. s. f. (ét. gr., ἱστορία, histoire; σοφία, sagesse). Philosophie de l'histoire.

* **HISTORIQUE.** adj. 2 g. [illegible] qui appartient à l'histoire. Style historique. Narration historique. Recueil historique. Éclaircissements historiques. Tableau, précis historique. Mémoires historiques. Dictionnaire historique. Étude historique. Il se présente ici un champ bien vaste pour les conjectures *historiques*. (Volt.) Les erreurs *historiques* séduisent des nations entières. (Id.) Les principales qualités du style *historique* sont la clarté et la brièveté. (Lamy.) Le style *historique* doit être coupé et dégagé des longues phrases, et de ces périodes qui tiennent l'esprit en suspens. (Id.)

— Qui est consacré par l'histoire. C'est un fait historique.

— Propre à l'histoire. La langue française est *historique* et non pittoresque; c'est au génie a la rendre telle. (Arnaud.)

— *Les temps historiques*. Les temps dont l'histoire est certaine. Les temps historiques et les [illegible] l'histoire d'un peuple commence à devenir certaine.

— [illegible] brité dans l'histoire. Porter un nom historique.

— *Personnage historique*. Personnage qui a existé réellement.

— [illegible] d'art qu'on y a réunis sont relatifs à l'histoire. Musée historique de Versailles.

— *Peinture historique*. Peinture qui repré[illegible] *Portrait historique*. Portrait d'un personnage représenté dans le costume de l'époque où il a vécu. || *Paysage historique*. Paysage dont le sujet est tiré de la mythologie ou de l'histoire, ou dans lequel les personnages jouent un rôle important.

— [illegible] point imaginaires, de faits qui ont réellement eu lieu. Cela est historique. Sujet historique. Le fond de ce roman est historique. Nous n'admettons pour vérités *historiques* que celles qui sont garanties. (Volt.) Observons la manière dont les traditions fabuleuses se sont quelquefois conciliées avec les faits *historiques*. (Barth.) || Lorsqu'un fait est peu croyable, on ajoute volontiers à son récit, entre parenthèses (historique).

— *Pièce historique, roman historique*. Pièce de théâtre, roman dont le sujet est tiré de l'histoire, dont le fond est historique.

— Archit. *Colonne historique*. Colonne dont le fût est orné d'un bas-relief, qui représente des événements célèbres, comme la colonne Trajane, la colonne Vendôme, la colonne de Juillet.

— Géol. *Terrains historiques*. Couches terrestres qui paraissent s'être trouvées à la surface du globe à des époques auxquelles se rapportent les faits connus de l'histoire. Les terrains historiques renferment des débris de monuments, des ossements humains.

— HISTORIQUE. s. m. Simple narration des faits dans leur ordre et dans leurs circonstances. L'historique des événements. Voici l'*historique* de cet étrange procès. (Acad.) Croit-on que la véritable connaissance des événements soit séparable de celle des causes, de celle de leurs effets, et que l'*historique* tienne si peu au moral, qu'on puisse connaître l'un sans l'autre? (J.-J. Rouss.)

— *Faire l'historique d'une science*. Exposer [illegible]

— *Historique d'un mot*. Collection d'exemples [illegible]

— Exposition complète d'une science. Les Anciens ont bien traité l'*historique* de la vie et des mœurs des animaux, de la culture et des usages des plantes, des propriétés et de l'emploi des minéraux. (Buffon.)

* **HISTORIQUEMENT.** adv. D'un style historique, en historien, sans aucun ornement étranger. Narrer une chose, un fait historiquement. Peindre historiquement.

— D'une manière vraie. Suivant la fable reçue, Didon vivait du temps d'Énée; mais, à en parler historiquement, elle existait deux cents ans avant ce héros.

HISTOTAXIE. s. f. (étym. gr., ἱστός, tissu; τάξις, ordre). Classement des plantes d'après l'étude de leurs tissus.

HISTOTAXIQUE. adj. Qui a rapport à l'histotaxie.

HISTOTOME. s. m. (étym. gr., ἱστός, tissu; τομή, section). Chir. Instrument de chirurgie qui est employé pour la dissection des tissus.

HISTOTOMIE. s. f. (rad. *histotome*). Chir. Dissection des tissus.

HISTOTOMISTE. s. m. (rad. *histotome*). Anat. Personne qui dissèque les tissus.

HISTOTRIPSIE. s. f. (ét. gr., ἱστός, tissu; τρῖψις, écrasement). Chir. Opération par laquelle on écrase les tissus avec un lien très mince.

HISTOTRIPTEUR. s. m. Chir. Instrument servant à l'histotripsie.

HISTOTROMIE. s. f. (ét. gr., ἱστός, tissu; τρόμος, tremblement). Méd. Contraction fibrilleuse des différents muscles, surtout de ceux des paupières.

HISTRICE. s. m. (du lat. *hystrix*, porc-épic). Échin. Nom générique des oursins fossiles à mamelons saillants, entourés d'un anneau relevé et composé de mamelons très petits.

* **HISTRION.** s. m. (du lat. *histrio*, même signif.). Nom donné à toutes sortes d'acteurs, de comédiens, et particulièrement aux pantomimes de l'ancienne Rome.

— Par extens. Nom donné par dénigrement aux comédiens. Être toujours avec des histrions. Un misérable, un vil histrion. Il y a des pays où l'on a plus d'égards pour des *histrions* que pour des gens de mérite. (Lav.) Je l'ai vue sortir de la maison de cet *histrion*, où l'amour la conduit assez souvent. (Le Sage.) La logique n'a rien à voir dans cet amalgame chimérique de fou et d'*histrion*, de scélérat et de dilettante. (P. de St-Victor.)

— Fig. Homme sans valeur, sans consistance, qui veut paraître ce qu'il n'est pas. Histrion politique.

— Ichtyol. Espèce du genre chironecte.

— Ornith. Nom vulgaire d'un canard à collier de Terre-Neuve.

HISTRIONAGE. s. m. (rad. *histrion*). Métier de comédien. Se dit par plaisanterie. Un peu d'*histrionage* partage encore mon temps. (Voltaire.)

HISTRIONELLE. s. f. (étym. lat., *histrio*, histrion). Helminth. Genre d'entozoaires, pris autrefois pour des infusoires, se mouvant avec rapidité, s'attachant au corps des lymnées et vivant dans les eaux dormantes des environs de Paris.

HISTRIONIE. s. f. Néol. État de l'histrion; profession de comédien. Ne s'emploie que par dénigrement.

HISTRIONIQUE. adj. 2 g. Qui concerne les histrions, les comédiens. Tous les jeunes gens qui ont la rage des vers font des tragédies, ce qui me fait croire que l'aréopage *histrionique* n'est pas riche en comédies. (Volt.)

HISTRIONNER. v. n. 1re conj. (rad. *histrion*). Jouer la comédie. Ne s'emploie que par dénigrement ou par plaisanterie. Quand j'ai quelques rogatons tragiques ou comiques dans mon portefeuille, je me garde de les envoyer à votre parterre. C'est mon vin du cru, je le bois avec mes amis, j'*histrionne* pour mon plaisir, sans avoir ni cabale à craindre, ni caprice à essuyer. (Volt.)

HISTRIONNERIE. s. f. Genre, caractère des histrions. L'*histrionnerie* monte aux honneurs et le patriciat descend à l'*histrionnerie*. (L. Veuillot.)

HISTRIX et ses dérivés. V. HYSTRIX.

HISUTSUA. s. m. Bot. Genre de composées, tribu des sénécionidées, établi pour des herbes de Canton.

HIT. s. m. (*h* asp.; pr. *itt*). Techn. Caisse rectangulaire en bois, doublée en zinc, dont le fond présente une double pente, et sur laquelle on place les formes des pains de sucre pour les égoutter.

HITA (L'archiprêtre). Poète espagnol du XIVe siècle, que les Espagnols appellent, un peu bénévolement peut-être, leur Pétrone, né à Guadalaxara, auteur de poèmes burlesques où la satire se cache sous l'allégorie, tels que la *Guerre de don Carnaval et de dame Carême*. On croit que son vrai nom était *Jean Ruiz*.

— HITA (Ginès Perez de). Littérateur espagnol du XVIe siècle, originaire de Murcie, auteur d'un roman en deux parties, dont la première, qui parut à Saragosse, 1595, sous le titre de : *Historia de los Vandos, de los Zegries y Abencerrages*, est un tableau fidèle et intéressant de la cour maure de Grenade au moment de la prise de cette ville par les Espagnols. La seconde partie : *Guerras civiles de Granada*, est bien inférieure à la première.

HITCHÉNIE. s. f. Bot. Syn. de KOLOWRATIE.

HITEDZI. s. m. Myth. afric. Espèce de talisman que fabriquent les prêtres de Madagascar.

HITIDZIS. s. m. (pron. *i-tid-ziss*). Synon. d'HITEDZI.

HITIGU. s. m. Bot. Espèce de myrte du Chili à très petites feuilles, qui croît sur les arbres comme le gui, et qui passe dans le pays pour un bon sudorifique.

HITT. s. m. Ornith. Nom de l'oie armée du Sénégal.

HITTORF (Jacques-Ignace). Architecte et archéologue, né à Cologne, 1793-1867. Il vint à Paris en 1810, et travailla des maîtres et des protecteurs dans Bélanger et Percier; inspecteur des bâtiments royaux en 1814, architecte du roi en 1818, il organisa les décorations d'un grand nombre de cérémonies et fut chargé de travaux importants. Après 1830, il fut l'un des architectes de la ville, éleva l'*église de Saint-Vincent-de-Paul*, présida aux embellissements de la *place de la Concorde* et des *Champs-Élysées*, construisit le *Panorama*, les deux *Cirques*, la mairie de la place du Panthéon, la mairie du Ier arrondissement, dirigea les immenses travaux du bois de Boulogne, etc., etc. Comme archéologue, on lui doit: *Antiquités inédites de la Sicile*, *l'Architecture polychrome chez les Grecs*; *l'Architecture moderne de la Sicile*, et *l'Architecture ancienne de la Sicile*, etc.

HIVEN. s. m. (*h* asp.; pron. *i-venn*). Mus. Instrument chinois en terre cuite, de forme ellipsoïde, et ouvert à l'un des bouts qui sert d'embouchure; il est percé de cinq autres trous plus petits pour obtenir la variation des sons et sert à faire la basse fondamentale.

* **HIVER.** s. m. (du latin *hibernus*, adjectif dérivé d'*hiems*, hiver). Celle des quatre saisons de l'année qui suit l'automne et précède le printemps et pendant laquelle règnent les plus grands froids, dans les régions tempérées et glaciales. En hiver, le soleil lance obliquement ses rayons sur la terre et nous dérobe ainsi une grande partie de sa chaleur. C'est pendant ce temps que la nature est ou paraît être sans vie et que la mortalité est plus grande. Hiver pluvieux. Hiver venteux. Hiver sec. Hiver bien doux. Hiver bien rude. Hiver fâcheux. Hiver malsain. Hiver humide. Queue de l'hiver. Passer l'hiver à la ville. Habit, vêtement d'hiver. Être bien vêtu pour son hiver. Appartement d'hiver. Dans les rigueurs de l'hiver. Dans le fort de l'hiver. Au milieu de l'hiver. Passer l'hiver à la campagne. Des provisions pour l'hiver. En hiver. Durant l'hiver. Les longues soirées d'hiver. Le midi est le refuge du froid; les pays sans *hiver* n'ont pas de printemps. (Boiste.) Du triste *hiver* Flore craint la présence. (Parny.) [illegible] neige en *hiver*. (Buff.) L'*hiver* de la France est passé, son printemps va revenir. (B. de St-P.) L'*hiver* de Paris a des jours gris, d'un gris morne, infini, désespéré. (De Gonc.)

[illegible]
(PARNY.)

— *Hiver astronomique*. L'hiver qui, dans l'hémisphère boréal, commence le 22 décembre et finit le 20 mars.

— *Hiver météorologique*. L'hiver qui commence à la fin de novembre et se termine en février. C'est dans cette période que se produisent les plus grands froids.

— Se dit quelquefois seulement par rapport au froid qu'il fait en hiver. L'hiver est avancé. L'hiver est tardif. L'hiver est long. L'hiver se fait sentir. Les approches de l'*hiver* se font sentir. (J.-J. Rouss.)

[illegible]

— *Il n'y a point eu d'hiver*. L'hiver ne s'est point fait sentir, il n'y a point eu de grands froids cette année.

— *L'année du grand hiver*. Se dit, dans chaque siècle, des années dans lesquelles l'hiver a été le plus rigoureux, comme en 1683, en 1709, en 1829 et en 1879.

— Température froide. Des neiges qui font un *hiver* perpétuel sur le sommet des montagnes. (Fénelon.)

— *L'hiver*. Se dit quelquefois par ellipse pour Durant l'hiver, pendant l'hiver. Cela arriva l'hiver dernier. Que ferez-vous cet hiver?

— *Fruits d'hiver*. Fruits qu'on ne mange ordinairement qu'en hiver.

— *Semestre d'hiver*. Semestre qui commence le 1er octobre, le 1er janvier, ou à quelque autre époque de l'hiver, selon les différents corps, les différentes compagnies où il est d'usage de faire le service par semestre.

— Loc. prov. *Il n'a pas besoin d'un fort hiver*. Se dit d'un homme d'une complexion faible et délicate. || Se dit d'un homme qui est si mal dans ses affaires, que le moindre accident peut le ruiner. [illegible] Se dit ironiquement d'un homme attaqué d'une longue maladie à la fin de l'automne.

— Fig.

[illegible]

— Poét. et fig. *L'hiver de l'âge, l'hiver de nos ans*, ou absol., *l'hiver*. La vieillesse. De quel front penser au mariage dans l'*hiver* de ma vie, où le froid de mon âge a glacé mon sang dans mes veines? (St-Evrem.) L'*hiver* de nos années grave encore plus de rides dans notre esprit que sur notre front. (Sénancour.)

[illegible]
(VOLTAIRE.)

[illegible]

— Fig. *L'hiver de ce siècle*. Se dit dans le style mystique pour La condition des hommes sur la terre. Ne t'impatiente pas, ô homme de bien! laisse passer l'*hiver* de ce siècle, où toutes choses sont confondues. (Bossuet.)

— Poét. Année. Se dit surtout en parlant des personnes d'un âge avancé. Compter soixante hivers. Mère du printemps, couronne de tes roses naissantes ma tête couverte de soixante-trois *hivers*. (B. de St-P.)

[illegible]
(LANDAIS.)

[illegible]
FONTANES.

— Les poètes personnifient souvent l'hiver. L'Hiver au front pâle, au front pâli, au front couronné de frimas, au front couvert de neige. L'Hiver hérissé de frimas, armé de glaçons et de neige. Le front glacé des Hivers. Le sombre *Hiver* hérissé de glaçons. (Lebrun.)

[illegible]

— Prov. et fig. [illegible] se fait trop souvent sentir au mois de mai. || [illegible] *nemis renversés*. || *Serein d'hiver, pluie d'été*, [illegible] *tard vient et peu tarde*.

— Art milit. *Quartier d'hiver*. Intervalle de temps compris entre deux campagnes. Le quartier d'hiver sera long. || Lieu où l'on met les troupes en cantonnement pendant l'hiver. L'armée va prendre ses quartiers d'hiver. Mettre des troupes en quartier d'hiver.

— Mar. *Mât ou mâtereau d'hiver*. Mât de perroquet sans flèche.

HIVERNACHE. s. m. V. HIVERNAGE.

HIVERNADE. s. f. (rad. *hiverner*). Action de passer l'hiver dans un pays.

*** HIVERNAGE.** s. m. (rad. *hiverner*). Mar. Temps que les bâtiments passent en relâche pendant la mauvaise saison. || Port bien abrité où les bâtiments peuvent relâcher pendant la mauvaise saison. Bon hivernage.

— Par extens. En prenant congé de mon hôtesse de Biarritz, jamais voulu aller dans mon *hivernage* et [illegible] (Mérimée.)

— Saison pluvieuse des régions équinoxiales. L'hivernage ne [illegible] guère qu'entre les mois de mai et d'octobre.

— Agric. Labour donné pendant l'hiver. || Fourrage pour les chevaux, les bestiaux, en hiver. C'est un mélange de seigle, de froment, d'avoine ou d'orge, semé de bonne heure en automne, pour avoir un pâturage d'hiver, ou pour la nourriture du printemps. En Flandre et dans d'autres contrées, on donne ce nom à un Mélange de vesces, de seigle ou d'orge, qu'on sème de bonne heure en automne et que l'on coupe en [illegible] et pour le donner haché aux bestiaux, sans en avoir extrait le grain par le battage. || Séjour à l'étable que font pendant l'hiver les animaux qui passent les autres saisons dans les pâturages.

— Alchim. Temps de l'humidité de la pierre.

*** HIVERNAL, ALE.** adj. Qui appartient à l'hiver. || Pl. m., *hivernaux*.

— Bot. Qui est d'hiver, qui vient en hiver. Plante hivernale. Fleur hivernale.

— Liturg. Qui se dit pendant l'hiver. La partie hivernale du Bréviaire.

— **HIVERNAUX.** s. m. pl. Agric. Nom qu'on donne dans quelques pays aux grains qu'on sème avant l'hiver, par opposition à ceux qu'on sème au printemps.

HIVERNANT. part. prés. du v. Hiverner. Il part malade pour cette guerre atroce qui dure depuis des années, dans un climat mortel à sa poitrine affaiblie; [illegible] sur la glace, *hivernant* dans la neige, parmi les marais. (P. de St-Victor.)

HIVERNANT, ANTE. adj. Zool. Synon. d'HIBERNANT.

HIVERNANT. s. m. (rad. *hiver*). Hist. ecclés. Nom des pénitents les plus coupables, auxquels, dans les premiers temps du christianisme, il était défendu non seulement d'entrer dans l'église, mais encore de s'abriter dans les cours et sous les parvis.

HIVERNATION. s. f. Zool. Syn. d'HIBERNATION.

— Durée d'une saison d'hiver.

— Temps froid pendant l'été.

HIVERNE. s. f. (rad. *hiverner*). Écon. rur. Brebis qu'en certains cantons les bergers ont le droit de mettre pour leur compte dans le troupeau qu'ils conduisent et de nourrir pendant toute l'année aux dépens du propriétaire du troupeau.

HIVERNÉ, ÉE. part. pass. du v. Hiverner. S'empl. adjectiv. Agric. Labouré avant l'hiver. Terres hivernées.

— Mar. *Côte hivernée*. Côte couverte de neige.

HIVERNEMENT. s. m. Zool. Syn. d'HIBERNATION.

*** HIVERNER.** v. n. 1^re^ conj. Passer l'hiver, la mauvaise saison, dans un quartier d'hiver.

— Passer le temps de l'hivernage à l'abri dans un endroit sûr.

— Zool. Se dit des animaux qui passent l'hiver dans des lieux tempérés. Plusieurs oiseaux voyageurs vont hiverner dans des climats plus tempérés que les nôtres.

— **HIVERNER.** v. a. Agric. *Hiverner les terres*. Leur donner un dernier labour avant l'hiver.

— Magnan. *Hiverner les vers à soie*. Leur faire passer les froids de l'hiver à l'aide de certaines précautions.

— **S'HIVERNER.** v. pron. S'exposer aux premiers froids, afin de s'y endurcir et d'y être moins sensible. C'est une chose fort sage que de s'hiverner. Il faut la[illegible] les enfants pour s'hiverner. Les femmes croient qu'il faut s'hiverner pour avoir le teint plus blanc et plus uni. Jacques Sylvius, célèbre médecin, était d'une avarice telle qu'il passait tous les hivers sans feu. Pour *s'hiverner*, il allait, quand il faisait beau, jouer au ballon, et quand il faisait mauvais, il montait et descendait continuellement une bûche de sa cave au haut de son grenier et de son grenier dans sa chambre. (Sallentin.)

HIVOURAHÉ. s. m. Bot. Espèce de gaïac dont le fruit, de la grosseur d'une prune, est orangé, et contient un noyau très suave et très délicat.

HIZIR. Myth. or. Général d'armée d'Iskender (Alexandre), suivant les Orientaux. Ce fut lui qui trouva la fontaine de vie, vainement cherchée par son maître dans le cours de ses victoires. Ils pensent qu'Hizir est le même qu'Élie, qui ne mourut pas, parce qu'il but de cette eau.

HIZREVITE ou **HÉRÉVITE.** s. m. Hist. or. Membre d'un ordre monastique mahométan, fondé par Hizr ou Herevi.

HJÆRNE (Urban). Médecin et naturaliste suédois, né en 1641, à Nyen, mort en 1724. Après avoir voyagé en Hollande, en Angleterre et en France, il rentra en Suède et fut nommé assesseur au collège des mines. Il combattit le préjugé de la sorcellerie, appela l'attention de ses compatriotes sur l'exploitation des mines, et contribua, après la mort de Charles XII, à imposer à l'autorité royale des sages limites. Il a laissé plusieurs ouvrages utiles sur les mines, les eaux minérales de son pays, etc.

HLADNICHIE. s. f. (pron. *la-dni-ki*; de *Hladnich*, n. pr.). Bot. Syn. de MALABAILE.

H'LASSA. Géogr. V. LASSA.

HLIDSKIALK. s. m. Myth. scandin. Nom du trône d'Odin, dans la ville céleste d'Asgard.

*** HO.** (*h* asp.). Interj. qui sert pour appeler. Ho! venez un peu ici. Hola! ho! ici, quelqu'un!

— S'emploie pour témoigner de l'étonnement. Ho! quel coup! Ho! ho! vous voilà déjà venu! *Ho! ho!* quelle égrillarde! (Mol.)

Marque d'admiration. Ho! quel homme! quel coup! quel ouvrage! *Ho! ho!* les grands talents que votre esprit possède! Mol.

Sert aussi pour témoigner de l'indignation. Ho! que me dites-vous là!

— Exprime l'impatience, l'avertissement, la menace. Ho! ho! c'est assez me vouser [illegible] avec moi! Ho! il n'en ira pas comme cela.

— Exprime quelquefois la contradiction.

[illegible]

— Quand il est interjection d'étonnement ou d'indignation, on le redouble souvent. Ho! ho! vous le prenez par là! Ho! ho! vous faites bien l'entendu! *Ho! ho!* qui le peut manger! Mol. *Ho! ho!* qui des deux croire! La.

— On le redouble aussi pour exprimer le rire.

— *Ho! ho! ho!* marque particulièrement une invitation de s'arrêter, d'écouter.

— *Ho.* Mot dont se servent les charretiers pour faire arrêter leurs chevaux.

Ho, ho, ho!

[illegible]
(La Fontaine.)

— *Faire des hi et des ho.* V. HI.

Vener. *Ho, ho, ho, ho, ho, tomo!* Cri que le valet de limier emploie le matin, quand il est au bois, pour exciter son chien à aller devant et à se rabattre des bêtes qui passent. *Ho à ho!* Cri d'appel ou de [illegible]

HO. s. m. Métrol. Mesure chinoise valant 35 litres.

HOA. s. m. Relat. Page du roi d'Otaïti.

HOACTLI. s. m. (*h* asp.). Ornith. Nom d'un héron du Mexique, désigné sous le nom de *hoc* par Buffon.

HOACTOU. s. f. (*h* asp.). Ornith. Femelle du hoactli.

HOACTZIN. s. m. Ornith. Syn. HOAZIN.

HOADLY (Benjamin). Évêque et controversiste anglais, né à Westerham (Kent), 1676-1761. Professeur à l'université de Cambridge, il se fit connaître par une polémique avec Atterbury, contre lequel il défendit les principes et les droits de la basse Église. Il eut un démêlé avec Clarke et a écrit une [illegible] sa vie, ses [illegible] caractère [illegible], en outre, un grand nombre d'écrits, presque tous de circonstance, et que son fils a publiés en 1773.

HOAMY. s. m. (*h* asp.). Ornith. Espèce de grive de la Chine.

HOANG-HAÏ (littéral. *mer Jaune*). Géogr. Partie de la mer de Chine qui forme le golfe de Pé-tche-li, entre la Chine propre, à l'O., la Tartarie au N. et la Corée à l'E. Son nom lui vient de la couleur du limon sur lequel reposent ses eaux.

HOANG-HIN. s. m. (*h* asp.). Botan. Plante chinoise nommée aussi *lou-ho, ko*.

HOANG-HO (littéral. *fleuve Jaune*). Géogr. Grand fleuve de Chine descendant des monts Kouenlun, au N. du Thibet, arrose le Khoukou-noor, la province de Kan-sou, passe à Lan-tcheou, entre en Mongolie, le pays des Ortous; puis arrose successivement les provinces de Chen-si, Chan-si, Honan, Kiang-sou, et se jette, après un cours très sinueux de 3,500 kil. de long, dans la mer Jaune. Très rapide, ne [illegible] de fréquents débordements.

HOANG-TI. Empereur de la Chine qui monta, d'après les historiens chinois, en 2699 av. J.-C., et qui aurait régné 100 ans. Son histoire n'est guère qu'une longue légende, dont les faits sont, pour la plupart, douteux. Les Chinois lui ont attribué une foule d'inventions et de découvertes.

HOAT-CHI. s. m. (*h* asp.). Relat. Terre très blanche que les Chinois font entrer dans la fabrication de la plus belle porcelaine. Les médecins chinois font entrer le hoat-chi dans plusieurs de leurs remèdes.

HOAZIN. s. m. (*h* asp.). Ornith. Genre d'oiseaux intermédiaires entre les touracos et les musophages, remarquable par une belle touffe de plumes qu'il porte sur la nuque, et vivant dans les forêts inondées de la Guyane, où il se nourrit des graines de moucou. Sa chair exhale une forte odeur de castoréum qui la rend impropre à l'usage.

HOBAL. s. m. Mythol. or. Nom d'une idole des anciens Arabes. Elle était ordinairement entourée d'un grand nombre de petites idoles près desquelles on venait à un jour de l'année. Mahomet le renversa et le culte de cette divinité.

HOBART-TOWN ou **HOBARTON.** Géograph. Ch.-l. de la Tasmanie, sur la côte S.-E., à 14 kil. de l'embouchure de la Derwent. Excellent port qui sert de relâche aux baleiniers. Pop. [illegible] 1804; 25,000 hab.

HOBBEMA (Minder[h]out). Paysagiste hollandais du XVII^e^ siècle, renommé pour l'art avec lequel il a composé les paysages [illegible] On ignore le lieu de sa naissance. Il fut élève de Ruysdael, et mourut pendant [illegible] vers 1669.

HOBBES (Thomas). Philosophe anglais, né à Malmesbury (comté de Wilt), 1588-1679. Après avoir visité la France et l'Italie avec le fils du comte de Devonshire, son élève, il vint en Angleterre, où il se signala par son ardent royalisme. Il publia contre la victoire de Harvey, de la [illegible] en 1620. Le *De Cive*, où il élimine les droits de la royauté, ne parut que [illegible] après; et le *Leviathan*, où le parti populaire est comparé à une bête [illegible] parut à Londres en 1651. En 1668, il donna une édition complète de ses œuvres sous le titre de *Logique*, *Philosophie première*, *Physique*, *Politique et Mathématiques*. Ses idées philosophiques, qui aboutissent au matérialisme et au culte de la force, ont été depuis longtemps condamnées; mais on doit reconnaître l'originalité et la profondeur des pensées, la clarté, la concision et la précision du style.

HOBBISME. s. m. (*h* asp.). Philos. Système de Hobbes, qui prétendait que la guerre était l'état naturel de l'homme.

HOBBISTE. adj. 2 g. (*h* asp.). Philos. Se dit de tout ce qui appartient au système philosophique et politique du philosophe Hobbes.

— Substantiv. Un hobbiste. Une hobbiste.

*** HOBEREAU.** s. m. (*h* asp.; ét. v. fr., *hobe*, petit oiseau de proie, de l'angl. *hobby*, petit vautour). Ornith. La plus petite espèce du genre faucon. Hobereau moineau. Hobereau huppart. Hobereau des pigeons.

— Fig. et par mépris. Petit gentilhomme campagnard. Ce n'est qu'un hobereau. Il n'y a que des *hobereaux* dans ce voisinage. (Acad.) Dans quelques-unes de nos provinces, on donne le nom de *hobereau* aux petits seigneurs qui tyrannisent leurs paysans, et plus particulièrement, au gentilhomme à lièvre qui va chasser chez ses voisins sans en être prié, et qui chasse moins pour son plaisir que pour le profit. Bien [illegible] *hobereaux* conservant les manières. (Hauteroche.) Plus tard, nous ferons de nos petits fils des *hobereaux*. (J. Sandeau.)

HOBHOUSE (Sir Benjamin). Homme d'État anglais, né à Bristol, 1757-1831. Entré dans la Chambre des communes en 1797, il s'y déclara l'adversaire de Pitt, secrétaire du bureau du contrôle sous le ministère Addington, 1803, il se démit de cette fonction à la rentrée de Pitt au pouvoir, 1804. || **HOBHOUSE** (John Cam), lord Broughton, Fils du précédent, 1786-1869, ami de lord Byron, l'accompagna en Espagne, en Portugal, en Grèce, en Turquie, et publia une relation de son voyage dans ce dernier pays, sous le titre *Journey into Albania and other provinces of the Turkish Empire*. Voyage en Albanie et dans d'autres provinces de l'empire. Il écrivit des *Lettres* curieuses sur la période des Cent-Jours, et entra à la Chambre des communes en 1819. Il y prit place dans les rangs de l'opposition; mais, avec l'âge, ses opinions radicales se modifièrent. Nommé secrétaire d'État au département de la guerre par le ministère whig, 1831, il exerça depuis lors des emplois importants et fut élevé à la pairie avec le titre de baron de Broughton de Gyfford, en 1851. Il a été un des fondateurs de la *Revue de Westminster*.

HOBIN. s. m. (*h* asp.). Manèg. V. AUBIN. || Se dit plus particulièrement d'une race de chevaux écossais qui ont l'allure très douce.

HOBOKEN. Géogr. Bourg de la province et à 7 kil. d'Anvers (Belgique); 3,300 hab.

HOBS. Myth. Dieu égyptien.

HOBUS. s. m. Bot. Syn. de MYROBOLAN.

*** HOC.** s. m. (*h* asp.; du latin *hoc*, cela). Sorte de jeu de cartes, ainsi nommé parce qu'il y a six cartes qui coupent toutes les autres, et qui sont assurées à celui qui les joue. Jouer au hoc de [illegible] au *hoc*, [illegible] Nom [illegible] ce jeu, avec quatre rois, la dame de pique, au valet de carreau, et à toutes les cartes au-dessus desquelles il ne s'en trouve point d'autres, comme les six quand tous les sept sont joués. || Mot que l'on prononce en jouant ces sortes de cartes. || Se dit, à la comète, d'une carte qui donne à son possesseur le droit de recommencer avec la carte qu'il lui plaît.

— *Faire hoc.* Gagner la partie à ce jeu.

— Fam. *Cela lui est hoc.* Se dit d'une chose qui est assurée à quelqu'un. Heureux sont les esclaves inconnus à leur maître, ce bonheur-là vous est *hoc* et c'est là peut-être de quoi vous enragez. (P.-L. Courier.)

[illegible]

— *Ad hoc, Ab hoc et ab hac.* V. ces locutions à leur ordre alphabétique.

*** HOCA.** s. m. (*h* asp.). Espèce de jeu de hasard consistant en trente points marqués de suite sur une table, et en trente petites boules, dans chacune desquelles est enfermé un billet qui porte un chiffre. On le croit originaire de Catalogne; d'autres disent qu'il vient de Rome.

— On trouve ce mot employé quelquefois sans aspiration. Hé bien, madame, perdez-vous encore aujourd'hui la messe pour l'*hoca?* (M^me^ de Sévigné.)

HOÇAIN WAEZ. Écrivain, théologien, poète et astronome persan, mort en 1514, célèbre surtout par ses commentaires du Coran et par une traduction persane des Fables de Calila et Dimna. Il a écrit aussi un *Traité de morale*.

HOCCO. s. m. (*h* asp.). Ornithol. Genre de gallinacés de la famille des nudipèdes. Ce sont des oiseaux paisibles, sociables et confiants, qui vivent en troupes nombreuses dans les vastes forêts de l'Amérique méridionale, et ne deviennent inquiets et farouches près des lieux

Hocco.

habités que parce qu'ils sont continuellement exposés aux armes des chasseurs. Ces oiseaux remplacent les dindons: ils peuvent être facilement rétablis à l'état de domesticité. *Hocco brun du Mexique*. Le hoazin. || *Hocco de Brésil*. Le [illegible] || *Hocco pauxi*. Le pauxi pierre.

HOCHAGE. s. m. (*h* asp.). Action de hocher les pommes à cidre, de les abattre.

HOCHAT. s. m. Nom turc d'un sirop fabriqué avec des raisins secs.

*** HOCHE.** s. f. (*h* asp.; ét. inconn.; peut-être corrupt. de *coche*). Coche, entaillure. Lorsque les nouvelles palmes se développent, les inférieures, qui sont les plus anciennes, tombent, et laissent sur le tronc des espèces de *hoches* tabulées et annulaires. B. de St-P.

— Se dit plus particulièrement de l'entaille qu'on fait sur une taille pour tenir le compte du pain, du vin, de la viande, etc., qu'on prend à crédit. Faire une hoche.

— Dans quelques ateliers, on marque la besogne des ouvriers par des hoches.

On dit *qu'on a entré à des hoches*, pour exprimer qu'il est ébréché.

— Agric. Labour qu'on donne, avant l'hiver, aux terres ou aux vignes. || Semis de seigle, d'orge, d'avoine ou de toutes ces graines réunies, à l'automne, pour avoir un pâturage d'hiver.

— Techn. Chez les couteliers, Échancrure propre à recevoir le tenon d'un levier ou d'une bascule. || Nom de petits montants de bois qu'on scelle dans les murs, pour tordre des lignes ou cordeaux qui servent à constater leur épaisseur. || Entaille qui arrête la corde d'une arbalète, lorsqu'elle est bandée. || Petite entaille dans un morceau d'étoffe.

HOCHE (Lazare). Célèbre général français, né à Versailles le 25 juin 1768, mort au camp de Wetzlar le 18 septembre 1797. Fils d'un garde du chenil de Louis XV, il s'enrôla à seize ans et employa ses loisirs à s'instruire les leçons que lui fournissait le service. Sergent aux gardes-françaises en 1789, lieutenant en 1792, il fut arrêté au moment même où il écrivait, pour la campagne de 1793, un plan qui, remis à Carnot, lui valut le brevet de général de brigade. A la tête de l'armée de la Moselle, il s'unit à Pichegru et força les Autrichiens à évacuer l'Alsace, ce qui n'empêcha pas St-Just de le faire arrêter de nouveau. Rendu à la liberté après le 9 thermidor, il fut envoyé dans l'Ouest. Il s'y montra homme politique habile et humain, autant que général expérimenté, et parvint à pacifier le pays, 1796. Sa brillante campagne au delà du Rhin excita dignement sa carrière. Atteint d'un mal subit qu'on attribua à les caractères d'un empoisonnement, il mourut regretté de l'armée et de la France entière, à l'âge de vingt-neuf ans. Il a laissé une *Correspondance administrative et militaire* et des *Ordres du jour*.

HOCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Hocher. S'emploie adjectiv. Prunier hoché. Mors hoché.

HOCHE-BOIS. s. m. (*h* asp.; de *hocher*, et *bois*). Anc. art milit. Soldat qui était armé d'une pique. || La pique même.

— Anc. mar. Sorte de barque.

HOCHEBRIDE. s. m. (*h* asp.). Se disait pour Cheval fougueux qui secoue le mors.

— S'est employé figurément pour Boute-feu. Il faut rabattre l'insolence de ces *hochebrides* et avaleurs de frimas, et faire vos affaires pendant que le temps est beau. (Sat. Ménippée.)

*** HOCHEMENT.** s. m. (*h* asp.). Action de

hocher. Ne se dit guère que dans *hochement de tête*.

*** HOCHEPIED.** s. m. (*h* asp.; rad. *hocher*, et *pied*). Fauconn. Le premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol, ou qu'on jette seul après le héron pour le faire monter.

— Techn. Pièce de fer qui s'ajuste au manche de la bêche, près de la douille, et sur laquelle on pose pied pour faire entrer l'outil dans les terrains compacts.

*** HOCHEPOT.** s. m. (*h* asp.; de *hocher* et *pot*). Art culin. Espèce de ragoût fait de bœuf haché et cuit sans eau dans un pot avec des marrons, des navets et autres assaisonnements. On en fait aussi avec des oies grasses et des canards.

*** HOCHEQUEUE.** s. m. (*h* asp.; de *hocher*, et *queue*). Ornith. Genre de l'ordre des sylvains. Ces oiseaux sont ainsi appelés parce qu'ils remuent continuellement la queue. Syn. de BERGERONNETTE.

— Ichtyol. Espèce d'holocenthe qu'on trouve près d'Amboine.

*** HOCHER.** v. a. 1re conj. (*h* asp.; du flam. *hotsen*, secouer). Secouer, branler. Hocher un prunier pour en faire tomber les prunes.

> Mes [illegible] les cieux,
> Quand [illegible] les cieux
> [illegible] tête
> [illegible] (BAÏF.)

— On hoche une mesure afin que la chose mesurée s'entasse, et que la mesure en contienne davantage. Se dit surtout en parlant du charbon.

— Fam. *Hocher la tête*. Marquer, en levant subitement la tête en haut, qu'on désapprouve quelque chose, qu'on ne s'en soucie guère ou qu'on le trouve ridicule ou inconvenant. Se mettre à hocher la tête. S'en aller en hochant la tête.

— Fig. *Hocher du nez*. Marquer son mécontentement, sa désapprobation. Diogène *hochait* du nez le grand Alexandre. (Montaig.) Les gens d'entendement *hochent* du nez cette incrustation empruntée (les imitations des Anciens). (Id.) || En ce sens, Se dit aussi neutralement. Qu'est-ce qu'un sot hoche du nez, quand je me mêle un peu du technique de son métier. (Diderot.)

— Manég. *Hocher la bride, le mors*. Faire aller et venir la bride, le mors, en faisant hausser et baisser le bout du nez du cheval. On gâte la bouche d'un cheval en lui hochant trop rudement la tête.

— Fig. et fam. *Hocher le mors, hocher la bride à quelqu'un*. Essayer de l'animer, de l'exciter à faire quelque chose. Il faut doucement *hocher* la bride aux esprits, pour les faire tourner du côté qu'on veut. (Malherbe.)

— HOCHER. v. n. Manég. Se dit d'un cheval qui lève et baisse fréquemment le nez pour faire mouvoir le mors dans sa bouche. Hocher avec la bride, avec le mors.

— SE HOCHER. v. pron. Être secoué. Un arbre se hoche quand on veut en faire tomber les fruits.

— Se dit de la tête qu'on lève subitement en haut pour marquer sa désapprobation. La tête se hoche quand on désapprouve quelque chose.

HOCHER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *hoche*). Techn. Faire une hoche sur une taille de bois, de petites entailles à une pièce d'étoffe.

*** HOCHET.** s. m. (*h* asp.; pron. *o-chè*; rad. *hocher*). Jouet qu'on met entre les mains d'un petit enfant pour qu'il le porte à sa bouche et le presse entre ses gencives, pendant le travail de la dentition. Hochet de corail. Hochet de cristal garni de grelots d'argent. Joli hochet. Petit hochet. Hochet bruyant. Hochet brillant. Je n'ai point pris la fantaisie des grand'mères, qui passent par-dessus leurs enfants pour jouer du *hochet* avec ces petites personnes. (Mme de Sévigné.)

— Par extens. Tous les jouets d'enfant. On amuse les enfants avec des *hochets*, et les hommes avec des paroles. (Boiste.)

> De ses hochets perdus, [illegible] trésor,
> [illegible] se [illegible] en or. (DEL.)

— Fig. Chose futile qui flatte quelque passion, qui amuse l'esprit. Les riches parures, les bijoux coûteux et inutiles, sont des hochets pour la vanité. Les esprits faibles et légers ont besoin d'un hochet, ont besoin de hochets. Une femme qui n'est que jolie ne peut être qu'un joli *hochet*. (Boiste.) Les droits des nations, entre les mains d'un roi faible, sont des *hochets* que brise un favori. (Malesherbes.) Les femmes, parmi nous sont de grands enfants qu'il faut amuser avec deux *hochets*, la vanité et la galanterie. (Sall.)

> [illegible] superbe,
> [illegible]
> [illegible] brin d'herbe,
> Et [illegible] hochet. (TH. GAUTIER.)

— *Les hochets de la vieillesse*. Les choses futiles dont on amuse les vieillards.

— Loc. prov. *Il y a des hochets pour tout âge.* Chaque âge a ses plaisirs, ses amusements, ses illusions.

— Agric. Sorte de bêche usitée dans les terrains légers.

— Techn. Nom des formes dans lesquelles on moule la houille. || Par extens. Le charbon moulé dans ces formes.

HOCHEUR. s. m. (*h* asp.; rad. *hocher*, parce qu'il remue continuellement). Mamm. Espèce de singe d'Afrique du genre des guenons.

— Écon. rur. Celui qui hoche les pommes à cidre.

HOCHFELDEN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Saverne (Basse-Alsace), sur la Zorn et le canal de la Marne au Rhin. Navette, garance, froment, vins, fer; 2,500 hab.

HOCHICAT. s. m. (*h* asp.). Ornith. Toucan vert du Mexique.

HOCHKIRCHEN. Géogr. Ville de Saxe, à 10 kil. S.-E. de Bautzen, illustrée par une victoire de Daun sur Fréderic le Grand, 1758, et des Français sur les alliés, 1813.

HOCHSTÆDT. Géogr. Ville de Bavière (Souabe), sur la rive gauche du Danube, à 33 kil. N.-O. d'Augsbourg. Commerce de grains et de bestiaux. Victoire de Villars sur les Impériaux, 1703; de Marlborough et du prince Eugène sur les Français, 1704, et de Moreau sur les Autrichiens, 1800; 2,500 hab.

HOCHSTETTÉRIE. s. f. (*h* asp.; pr. *o-chté-té-ri*; de *Hochstetter*, n. pr.). Bot. Genre de composées, tribu des eupatoriées, comprenant plusieurs espèces de l'Arabie.

HOCISANA. s. m. (*h* asp.). Ornith. Espèce de corbeau du Mexique.

HOCKIAC. s. m. (*h* asp.). Bouillon en tablettes, préparé en Orient et surtout en Chine.

HOCQUINCOURT (Charles de MONCHY, marquis d'). Né en 1599, mort en 1658. Maréchal en 1651, vice-roi de Catalogne en 1653, gouverneur de Ham et de Péronne en 1654. Tour à tour l'adversaire et le partisan de la Fronde, il avait commencé sa carrière en combattant les Espagnols à La Marfée, 1641, et il la termina en se faisant tuer à leur service, sous les murs de Dunkerque.

HOCRENAILLE. s. f. (*h* asp.). Hortic. Nom d'une espèce de poire qu'on appelle aujourd'hui *romille*.

HOCTI. s. m. (*h* asp.). Ornith. Nom vulgaire du héron huppé du Mexique.

HODEIDAH. Géogr. Ville de l'Yemen ou plutôt du Tehamah (Arabie), sur la mer Rouge, appartient aux Turcs ottomans. C'est un port de plus en plus fréquenté; 25,000 habitants.

HODER. Myth. scand. Dieu aveugle, mais extrêmement fort, célèbre par ses exploits guerriers, mais dont le nom était de sinistre augure parmi les dieux et parmi les hommes.

HODIEN. adj. m. (du grec ὁδός, chemin). Myth. gr. Surnom de Mercure, protecteur des voyageurs.

HODIERNA (Jean-Baptiste). Savant sicilien, 1597-1660, dressa de nouvelles éphémérides astronomiques, découvrit la marche des satellites de Jupiter, fit usage du prisme, et découvrit avant Newton plusieurs propriétés de la lumière.

HODIMONT. Géogr. Bourg de la prov. et à 31 kil. de Liége (Belgique); 4,300 hab.

HODOGRAPHIE, HODOGRAPHIQUE. V. ODOGRAPHIE, ODOGRAPHIQUE.

HODOMETRE, HODOMÉTRIE, HODOMETRIQUE. V. ODOMETRE, ODOMETRIE, ODOMETRIQUE.

HOECK (Jean Van). Peintre, né à Anvers, 1600, mort vers 1650. Élève de Rubens, il a laissé de nombreux tableaux d'histoire et de magnifiques portraits.

HOÈDE. s. m. Métrol. Mesure de capacité pour les matières solides, qui était employée autrefois en Hollande. Elle contenait huit boisseaux.

HŒDIC. Géogr. Petite île française à 15 kil. S. de la côte du Morbihan, et à 12 kil. E. de Belle-Isle. Elle est fortifiée; 300 hab.

HOEÏ-AN. Géogr. Ville de Chine, très forte et très peuplée, province de Kiang-Sou, à 180 kil. N.-E. de Nankin.

— HOEÏ-TCHEOU. Ville de Chine, province de Kouang-toung, à 146 kil. E. de Canton, sur un affluent de la rivière de ce nom. Pont sur le Toung-Kiang, de 40 arches.

HOËL. Nom donné à plusieurs ducs de Bretagne, mais qui n'appartient authentiquement qu'aux deux suivants: 1° HOEL, comte de Cornouailles. Petit-fils de Judicaël, comte de Nantes, mort en 1084; 2° HOEL, comte de Nantes. Fils de Conan le Gros et de Mathilde, fille de Henri Ier d'Angleterre. Battu en 1154 par Eudon, comte de Rennes, il ne conserva que Nantes et abandonna le reste de la Bretagne à Eudon. Deux ans après, les Nantais le chassèrent.

HOÉLI. s. m. Ichtyol. Nom que quelques lexicographes donnent à une espèce de scombre qui est probablement le *scomber Noëlu* ou scombre de Noël, de Lacépède.

HŒMAGATE. s. m. Erpét. Serpent rouge rayé de vermeil qui se trouve en Perse, et qui passe pour fort dangereux. On ignore à quel genre il appartient.

HOERNÉSITE. s. f. Minér. Arséniate hydraté de magnésie.

HOEYLAERT. Géogr. Bourg du Brabant (Belgique), à 15 kil. de Bruxelles; 2,400 hab.

HOFER (André). Célèbre chef des insurgés du Tyrol, de 1809 à 1810, né à Passeyer, 1767-1810. Il était aubergiste et marchand de vins et de chevaux, lorsque, en 1796, il se signala par son zèle patriotique. Dans l'insurrection générale du Tyrol, 1809, il reprit les armes et tint la campagne jusqu'à la paix de Vienne, 14 octobre, puis il recommença les hostilités, fut obligé de se cacher dans une cabane de Passeyer, au milieu des neiges; la trahison d'un prêtre, jadis son ami, l'y fit découvrir au bout de deux mois; il fut pris, conduit à Mantoue et fusillé. On lui a élevé une statue à Inspruck.

HOFÉRIE. s. f. Bot. Syn. de CLÉTÈRE.

HOFFMANN (Frédéric). Célèbre médecin et chimiste, né à Halle (Haute-Saxe), 1660-1742; ses *gouttes* ou *liqueur anodine d'Hoffmann* l'ont popularisé partout. Parmi les nombreux ouvrages qu'il a laissés, écrits la plupart dans un latin toujours clair et simple, on remarque sa *Medicina rationalis systematica*. Il y travailla vingt ans et ne l'acheva qu'à quatre-vingts ans.

— HOFFMANN (François-Benoît). Né à Nancy, 1760-1828, écrivit d'abord quelques poésies; fit représenter avec succès, à Fontainebleau, puis à Paris, 1786, son opéra de *Phèdre*, et continua à travailler pour le théâtre. Grétry, Méhul, Solié, Kreutzer, etc., furent ses collaborateurs pour la musique. En 1802, il fut attaché à la rédaction des *Débats*, où il succéda à Geoffroy; ses articles se distinguent par une critique judicieuse et saine, quelquefois dure, mais toujours consciencieuse. *Les Rendez-vous bourgeois*, opéra bouffon, et *le Roman d'une heure*, charmante comédie, sont restés deux pièces les plus populaires de son répertoire.

— HOFFMANN (Ernest-Théodore-Wilhelm). Né à Kœnigsberg, 1776-1822, bon musicien, dessinateur habile, magistrat éclairé, fut surtout connu comme écrivain fantaisiste. Des excès, auxquels il s'abandonna peut-être pour surexciter sa verve, le conduisirent à une mort prématurée. C'est surtout dans ses *Contes fantastiques* que se révèlent le mieux l'originalité de son esprit, son grand talent d'observation et la bizarrerie de son caractère. Il a laissé un grand nombre d'œuvres musicales; l'opéra d'*Ondine* a obtenu les éloges de Weber.

HOFFMANNIE. s. f. (de *Hoffmann*, n. pr.). Bot. Genre créé pour une plante herbacée de la famille des rubiacées de la Jamaïque. || Genre de mousses de la famille des lycopodiacées.

HOFFMANNISTE. s. m. Hist. relig. Sectaire qui professait que Dieu s'est revêtu de chair lui-même, sans s'incarner dans le sein d'une femme. Les hoffmannistes refusaient l'absolution à ceux qui retombaient dans le peché.

HOFFMANSEGGIE. s. f. (de *Hoffmansegg*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des papilionacées césalpiniées, établi pour des herbes vivaces de l'Amérique.

HOFSTADE. Géogr. Commune de la Flandre orientale (Belgique), à 30 kilom. de Gand; 2,100 hab.

HOFWYL. Géogr. Village du cant. et à 10 kil. N. de Berne (Suisse), où Fellenberg fonda son établissement agricole, en 1799.

HOGARTH (William). Peintre et graveur célèbre, né à Londres, 1697-1764. Simple apprenti chez un graveur, il y esquissa à la dérobée ses premières caricatures. Ce ne fut que vers 1725 que la célébrité commença pour lui. Elle alla toujours croissant jusqu'à sa mort. *La Vie d'une courtisane, la Vie d'un libertin, la Conversation moderne à minuit, le Mariage à la mode, les Comédiennes ambulantes, une Élection parlementaire*, etc., témoignent de l'art avec lequel il savait exprimer les passions et prendre sur le fait les scènes populaires.

HOGG (James), dit *le Berger d'Ettrick*. Né à Ettrick (Selkirk), 1772-1835, fut berger jusqu'à l'âge de trente et un ans. Sa première chanson, 1801, avait pour sujet la menace de l'invasion française et devint aussitôt très populaire en Écosse; mais sa réputation ne commença qu'avec la publication de son *Mountain Bard* (Barde montagnard), qui eut un véritable succès, 1803. La plus estimée de ses poésies est *the Queen's Wake* (la Veillée de la reine); viennent ensuite *Madone of the moor* (Madone de la lande) et *the Pilgrims of the sun* (les Pèlerins du soleil). Hogg a laissé plusieurs romans, des contes en prose, etc.

HOGLAND. Géogr. Ile de la Russie d'Europe (Finlande), dans le golfe de Bothnie, station des pilotes; presque entièrement en porphyre; 640 hab.; victoire des Russes sur une flotte suédoise, en 1788.

*** HOGNER.** v. n. 1re conj. (*h* asp.; étym. inconn.). Pop. Gronder, murmurer, se plaindre entre ses dents.

— Gronder, en parlant des chiens.

HOGSHEAD. s. m. (pr. *og-zed*). Métrol. anc. Mesure de liquides, en Angleterre, qui répondait à notre muid.

HOGUE. s. f. (*h* asp.). S'est dit pour Port, rade.

HOGUE (La) ou **HAGUE** (La). Géogr. Cap de France (Manche), à l'extrémité N.-O. de la presqu'île du Cotentin, au N.-E. de Valognes.

— HOGUE (La) ou HOUGUE (La). Fort situé à 18 kil. de Valognes, à l'entrée d'une rade où Tourville, défait en 1692 par Édouard Russell, chercha vainement un refuge avec une partie de ses vaisseaux, qui furent brûlés.

HOGUETTE. s. f. (*h* asp.; dimin. de *hogue*). S'est dit pour Petit port. || Entrée d'un port.

HOGUINE. s. f. (*h* asp.) Anc. art milit. Pièce de l'armure qui était destinée à couvrir les différents membres du corps et qui se rattachait à la cuirasse.

HOHÉNACKÉRIE. s. f. (de *Hohenacker*, n. pr.). Bot. Genre d'ombellifères de la tribu des saniculées, dont les espèces croissent en Arménie.

HOHENBERG. Géogr. Ancien comté de l'empire d'Allemagne, compris aujourd'hui dans le Wurtemberg.

HOHENBERGIE. s. f. (de *Hohenberg*, nom pr.). Bot. Genre de broméliacées comprenant plusieurs espèces du Brésil.

HOHENLINDEN. Géogr. Village de Bavière (Haute-Bavière), à 34 kilom. E. de Munich, a donné son nom à une victoire signalée, remportée par Moreau sur les Autrichiens le 3 décembre 1800.

HOHENLOHE. Géogr. Ancien comté, puis principauté d'Allemagne (cercle de Franconie), médiatisée en 1806, et placée depuis sous la souveraineté du Wurtemberg et de la Bavière. La maison des Hohenlohe est l'une des plus anciennes de l'Allemagne; elle remonte au XIe siècle.

HOHENLOHE-INGELFINGEN (Frédéric-Louis, prince de). Général dans l'armée prussienne, 1746-1818, fit les campagnes de 1792, 1794 et 1806. Il se retira après avoir perdu la bataille d'Iéna.

— HOHENLOHE-WALDENBURG-BARTENSTEIN (Louis-Aloys-Joachim, prince de). Maréchal de France, 1765-1829. Il se mit, en 1792, au service des princes émigrés et ne cessa de porter les armes contre la France jusqu'à la chute de Napoléon. En 1815, Louis XVIII lui accorda des lettres de grande naturalisation et le grade de lieutenant général. Après la campagne d'Espagne, 1825, il fut créé maréchal et pair de France.

HOHENSTAUFEN. Géogr. Bourg du royaume de Wurtemberg (Haut-Danube), à 44 kil. N.-O. d'Ulm. Ruine d'un château construit vers la fin du XIe siècle, et qui fut le berceau de la maison des Hohenstaufen.

HOHENSTAUFEN (Maison de). Illustre famille d'Allemagne. Elle descendait de Frédéric de Buren, dit *l'Ancien*, 1050-1105, qui devint gendre de l'empereur Henri IV et fut créé duc de Souabe et d'Alsace. Cette maison fournit six empereurs à l'Allemagne: *Conrad III*, 1137-1152; *Frédéric Ier*, dit *Barberousse*, 1152-1190; *Henri VI*, 1190-1197, *Philippe de Souabe*, 1197-1208; *Frédéric II*, 1213-1250; *Conrad IV*, 1250-1254. Elle s'éteignit avec *Conradin*, que Charles d'Anjou fit décapiter à Naples.

HOHENWARTHE. s. f. Bot. Syn. de CENTROPHYLLE.

HOHENZOLLERN-HECHINGEN. Géogr. Ancienne principauté souveraine d'Allemagne, cédée à la Prusse en 1849, enclavée dans le Wurtemberg, sur le haut Neckar et le haut Danube; pop. 22,000 hab.; ch.-l. *Hechingen*.

— HOHENZOLLERN-SIGMARINGEN. Ancienne principauté souveraine d'Allemagne, cédée à la Prusse en 1849, et enclavée dans le royaume de Wurtemberg. Pop. 52,000 hab.; ch.-l. *Sigmaringen*.

HOHENZOLLERN. Illustre maison d'Allemagne qui remonte à Tassillon, fils d'Isambert, comte de Zollern, mort vers 800. Elle dut son nom à un château construit au Xe siècle sur le Zollenberg. Au XIIe siècle, elle se divisa en deux branches; celle de Souabe et celle de Franconie. La maison royale de Prusse descend de Frédéric III, qui appartenait à la branche de Franconie. La branche de Souabe se subdivisa à son tour, au XVIe siècle, en deux branches: *Hohenzollern-Hechingen* et *Hohenzollern-Sigmaringen*. Leurs possessions, érigées l'une après l'autre en principautés, dans le XVIIe siècle, appartiennent à la Prusse, depuis la cession que lui ont faite, en 1849, les princes titulaires.

HOHÉRIE. s. f. (de *Hoher*, n. pr.). Bot. Genre d'arbustes de la famille des sterculiacées hélictérées, établi pour plusieurs espèces d'Australie.

HOHO. interj. (*h* asp.). S'emploie pour marquer l'étonnement, l'admiration sérieuse ou ironique. Monsieur Tartufe, *hoho!* N'est-ce rien qu'on propose? (Mol.)

HOHO. s. m. (*h* asp.). Ornith. Oiseau des îles de la mer du Sud, ainsi appelé de son cri.

HOHOU. s. m. (*h* asp.). Ornithol. Espèce de héron du Mexique, ainsi appelé de son cri.

HOIE. s. f. (*h* asp.). Comm. Espèce de houille.

*** HOIR.** s. m. (du lat. *hæres*, même signif.). Prat. Héritier. Se dit ordinairement des enfants, des héritiers en ligne directe, et ne s'emploie guère qu'au pluriel. Ses hoirs et ayants cause. Hoirs procréés en légitime mariage. Mourir sans hoirs.

— Anc. jurispr. *Hoir de quenouille*. Fille qui héritait d'un fief.

*** HOIRIE.** s. f. (rad. *hoir*). Prat. Héritage, succession qui appartient à l'héritier. Accepter l'hoirie. Cela lui est acquis par droit d'hoirie.

— Droit que l'on a de succéder à un défunt, en ligne directe ou collatérale.

— *Avancement, avance d'hoirie*. Avance faite à un enfant, à condition que dans le partage, après la mort, il en tiendra compte à ses cohéritiers.

> Mon oncle, pour ce soir, il me faut, je vous prie,
> C'est [illegible] compté [illegible] avance d'hoirie.
> Sinon, demain matin, si vous le trouvez bon,
> Je mettrai, de ma main, le feu dans la maison.
> (REGNARD.)

HOIRIN ou **HORIN.** s. m. Anc. mar. Bois

qu'on laisse flotter pour indiquer le lieu où l'ancre est mouillée. On dit aussi *bouée*.

HOIRIRI. s. m. (*h* asp.). Bot. Espèce d'ananas.

HOITLALLOTL. s. m. (*h* asp.). Ornith. Oiseau du Mexique.

HOITZIE. s. f. (*h* asp.; de *Hoitz*, nom pr.). Bot. Genre de polémoniacées dont l'espèce type croît au Brésil.

HOITZILATZTATL. s. f. (*h* asp.). Ornith. Héron blanc du Mexique.

HOITZITZILTOTOTL. s. m. (*h*. asp.). Ornithol. Nom indigène du colibri piqueté du Mexique.

HOITZLACUATZIN. s. m. (*h* asp.) Mamm. Nom du coendou au Mexique.

***HOLÀ.** interj. (*h* asp.; de l'interj. *ho*, et de l'adv. *là*). Interjection dont on se sert pour appeler. Holà! qui est là? *Holà!* monsieur Robinet, monsieur Robinet, approchez-vous du monde. (Mol.) *Holà*, ho! *Holà*, ho! Sganarelle? (Id.) *Holà*, ho! cocher, petit laquais. (Id.) *Holà!* gardes, qu'on vienne. (Rac.) *Holà!* quelqu'un n'a-t-il point vu mon maître? (Id.) *Holà!* quelqu'un, qu'on appelle Nanine. (Volt.)

— Il exprime aussi l'étonnement, l'admiration.

— On s'en sert quelquefois pour Tout beau, c'est assez. Holà, ne faites pas tant de bruit. *Holà! holà!* il faut avoir pitié des gens. (Scarron.) *Holà!* ne pressez pas tant la cadence, je ne fais que sortir de maladie. (Mol.)

> Après l'Agésilas,
> Hélas!
> Mais après l'Attila
> *Holà!* (Boileau.)

— Prov. *Holà! Ligonde!* Se disait autrefois lorsqu'une personne outrepassait, en se vantant, les bornes de la vraisemblance. Ce mot vient du colonel de Ligondé, qui vantait outre mesure son régiment.

— Manég. Commandement du professeur pour avertir l'élève de finir sa reprise.

— Mar. Réponse à un appel.

— Fam. S'emploie quelquefois substantiv. *Mettre le holà, mettre les holà*. Faire cesser des gens qui se querellent, qui se battent.

> Un clerc, pour quinze sous, sans craindre le *holà*,
> Peut aller au parterre attaquer Attila. (Boileau.)

— La Fontaine l'a employé avec la marque du pluriel, pour éviter un hiatus:

> Pendant qu'on lit leurs vers, ses chiens ont beau se battre,
> Vous mettez les *holàs* en récitant l'adieu.
> (La Fontaine.)

HOLACANTHE. adj. 2 g. (étym. gr., ὅλος, tout; ἄκανθα, épine). Ichtyol. Qui a le corps entièrement couvert de piquants très rapprochés.

— **HOLACANTHE.** s. m. Genre de poissons de la famille des chétodontes, au préopercule armé d'une longue épine, aux couleurs brillantes, à la chair fine et délicate. Ce genre comprend une trentaine d'espèces qui vivent dans les mers chaudes de l'un et l'autre hémisphère.

HOLAGOGUE. adj. 2 g. (étym. gr., ὅλος, entier; ἀγωγός, qui emmène). Médec. Qui a le pouvoir d'expulser les humeurs morbides. Traitement holagogue.

HOLAN. s. m. (*h* asp.). Comm. Espèce de batiste de Flandre.

HOLARRHÈNE. s. f. (ét. gr., ὅλος, entier; ἄρρην, vigoureux). Botan. Genre d'apocynacées, renfermant deux espèces d'arbrisseaux des Indes orientales.

HOLASTÉE. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout entier; ἀστεῖος, poli). Ichtyol. Espèce du genre coffre.

HOLASTER. s. m. (pr. *o-lass-terr*; ét. gr., ὅλος, tout entier; ἀστήρ, étoile). Échin. Groupe de spatangoïdes.

HOLBACH (Paul-Henri THIRY, baron d'). Philosophe du XVIIIe siècle, né à Heidesheim (Bade) vers 1723, mort en 1789. Naturalisé Français, jouissant d'une grande fortune, il fit de sa maison, à Paris, le rendez-vous des hommes de lettres les plus renommés de son temps. Sa philosophie sensualiste allait jusqu'à l'athéisme. Son *Système de la nature, ou des lois du monde physique et moral*, et le *Bon Sens du curé Meslier, ou Idées naturelles opposées aux Idées surnaturelles*, firent beaucoup de bruit. On a de lui un assez grand nombre de traductions d'ouvrages étrangers, ayant trait principalement aux sciences naturelles et à la chimie.

HOLBACHIEN, ENNE. adj. Philos. Qui appartient à la philosophie du baron d'Holbach. Matérialisme holbachien. Coterie holbachienne. On dit aussi *holbachique*. Les clameurs de la coterie *holbachique* avaient tellement fasciné les esprits en sa faveur que je passais généralement pour avoir tort dans cette affaire. (J.-J. Rousseau.)

— Substantiv. Les *holbachiens* qui croyaient m'avoir déjà mis à bout. (J.-J. Rouss.) Ceux-ci (les chagrins) me venaient de la part de Diderot et des *holbachiens*. (Id.)

HOLBACHIQUE. adj. 2 g. V. HOLBACHIEN.

HOLBEIN (Jean). Peintre, né à Augsbourg ou à Grünstadt (Bavière), 1497-1554. Il passa une partie de sa jeunesse en Suisse. Le reste de sa vie s'écoula en Angleterre, où il vint en 1526, et où il fut bien accueilli de Henri VIII, qui l'occupa fructueusement. Il excella surtout dans les portraits. Ceux qu'on lui doit sont d'une beauté achevée; ils se recommandent par leur coloris chaud et vigoureux, par leur attitude naturelle, la richesse et l'exactitude des détails.

HOLBERG (Ludvig, baron de). Poète dramatique et historien danois, né à Bergen (Norvège), 1684-1754. Le nombre des pièces originales ou imitées qu'il a données au public est considérable. Les premières lui ont mérité le titre de Plaute du Danemark, et quelques-unes ont paru en français dans le *Théâtre européen*. On lui doit: *Voyage de Niel Klim dans les régions souterraines*, roman satirique; des *Satires*, des *Réflexions morales*, une *Histoire de Danemark jusqu'en 1670*, etc.

HOLBŒLLIE. s. f. (de *Holbœl*, n. pr.). Bot. Genre de ménispermacées, établi pour des arbrisseaux du Népaul.

HOLBROD. s. m. (*h* asp.). Ornithol. Nom vulgaire de la petite mouette cendrée.

HOLCROFT (Thomas). Auteur dramatique et romancier anglais, 1745-1809. C'est à lui que l'on doit l'introduction du mélodrame en Angleterre.

HOLCUS. s. m. (pr. *ol-kuss*). Bot. Nom scientifique du genre houlque ou houque.

HÔLEMENT. s. m. (*h* asp.; radic. *hôler*). Cri de la hulotte et d'autres oiseaux nocturnes.

HOLER. s. m. (*h* asp.; pron. *olr*; de l'all. *Hohl*, creux, concave, parce qu'elle avait la figure d'une tête de clou). Métrol. Ancienne monnaie d'Allemagne de tout peu de valeur.

HÔLER. v. n. 1re conj. (*h* asp.). Crier comme la hulotte.

HOLÈTRE. adj. 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier; ἦτρον, abdomen). Entom. Qui a l'abdomen confondu avec le thorax. || **HOLÈTRES.** s. m. pl. Famille de l'ordre des arachnides trachéennes, comprenant ceux de ces animaux qui ont l'abdomen réuni au thorax.

HOLHYMÉNIE. s. f. (ét. gr., ὅλος, tout entier; ὑμήν, membrane). Entom. Genre d'hémiptères hétéroptères, famille des anisoscélites, établi pour quelques espèces du Brésil.

HOLI. s. m. (*h* asp.). Carnaval indou.

HOLIGARNE. s. f. (nom vernaculaire). Bot. Genre d'arbres de la famille des anacardiacées des Indes orientales.

HOLISE. s. m. (ét. gr., ὀλίζων, plus petit). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour quatre espèces de l'Amérique du Sud.

HOLKAR. Chef mahratte, 1700-1766, fils d'un berger du Dekkan, devint l'un des chefs les plus puissants de la confédération des Mahrattes, et forma l'*État de Holkar* ou *d'Indour*, au N.-O. du Dekkan.

HOLKER. s. m. Anc. mar. Sorte de navire, fait d'un tronc d'arbre creusé, en usage chez les Scandinaves.

HOLLA ou **HOLDA.** Myth. Divinité forestière de la Thuringe et des montagnes du Harz.

HOLLABRUNN. Géogr. Bourg de l'archiduché d'Autriche, à 30 kil. N.-O. de Kornenbourg. Victoire de Masséna sur les Autrichiens, le 10 juillet 1809; 3,500 hab.

HOLLAND (Henri FOX, premier lord). Homme d'État anglais, fils de sir Stephen Fox, 1705-1774. Il conquit peu à peu une grande autorité dans la Chambre des communes. Son caractère ne fut pas, malheureusement, à la hauteur de son talent, et on l'accusa d'être l'élève le plus corrompu de l'école corruptrice de Robert Walpole. Il s'attacha tour à tour aux whigs et aux torys, selon que son ambition sans scrupule le lui commandait. Il fut créé lord Holland et baron de Forbey en 1763 et il rentra dans la vie privée pour n'en plus sortir. || **HOLLAND** (Henri-Richard VASSALL-FOX, troisième lord). Homme d'État anglais, petit-fils du précédent et fils de Stephen Fox, deuxième lord Holland, 1773-1840. Dès son début au parlement, il se montra non seulement un orateur de premier ordre, mais encore un intrépide défenseur des réformes libérales. Un moment lord du sceau privé, sous le ministère Fox et Grenville, 1806-1807, il reprit, à la chute de ce cabinet, sa place dans les rangs de l'opposition. A l'avènement du ministère whig, formé par lord Grey et lord Melbourne, 1830, il accepta le poste de chancelier du duché de Lancastre et le garda jusqu'à sa mort. Lord Holland fut encore un littérateur distingué. Il a laissé, entre autres ouvrages qu'on lit avec intérêt: *Memoirs of the whig party during my times*.

HOLLANDAIS, AISE. s. (*h* asp.). Géogr. Habitant, habitante de la Hollande.

— adj. Qui appartient à la Hollande ou à ses habitants.

— **HOLLANDAIS.** s. m. Linguist. Se dit improprement de la langue néerlandaise, parlée dans les Pays-Bas. || Dialecte du néerlandais que l'on parle dans la province de Hollande.

— Chim. *Liqueur des Hollandais*. Liquide produit par la réaction du chlore sur l'hydrogène bicarboné.

— Écon. rur. Race de chevaux originaires de Hollande et subdivisée en deux races: la race frisonne et la race flamande.

— Ichtyol. Nom de certains poissons des mers d'Arabie, assez semblables aux sardines, et qui étaient fort abondants dans les premières courses des Hollandais dans ces mers, qu'ils ont abandonnées depuis. On ne sait à quel genre ils appartiennent.

— Superst. *Le Hollandais* ou *le Voltigeur hollandais*. Vaisseau fantastique qui se montre, dit-on, dans les parages du cap de Bonne-Espérance, toutes voiles dehors, par le temps le plus affreux. On suppose qu'il est demeuré errant sur les mers, en punition de quelque crime commis par l'équipage de ce vaisseau. Son apparition est pour les marins un présage funeste.

— **HOLLANDAISE.** s. f. Vache très bonne laitière provenant d'une race bovine élevée en Hollande. || On dit aussi *vache hollandaise*.

— Techn. Espèce de machine d'épuisement.

— *A la hollandaise*, loc. adv. Durement, sans égard.

— Suivant la coutume de la Hollande. Meuble à la hollandaise.

HOLLANDE. s. f. (*h* asp.). Comm. Toile fine et très serrée qui se fabrique en Hollande. On dit aussi *toile de Hollande*. *Demi-hollande*. Toile de Hollande de qualité inférieure. || *Hollande* se dit, chez les faïenciers, pour *porcelaine de Hollande*.

— Agric. Variété de pomme de terre jaune.

— Hortic. Espèce de groseille.

— **HOLLANDE.** s. m. Fromage de Hollande. Manger du hollande. Acheter du hollande.

— L'Académie écrit *Toile de Hollande* ou *d'Hollande*.

HOLLANDE ou **NÉERLANDE.** Géogr. Royaume situé au N.-O. de l'Europe, capit. de La Haye, comprenant: 1° les Pays-Bas; 2° le grand-duché de Luxembourg; 3° les colonies ou possessions extra-européennes. Les *Pays-Bas*, par 50° 34'—53° 34' lat. N. et 1° 4'—4° 53' long. E., ont pour limites: à l'O. et au N., la mer du Nord, qui y forme le golfe de Zuiderzée; à l'E. le Hanovre prussien et la Prusse rhénane, au S. la Belgique. Superficie 33,000 kilom. carrés; pop. 4,115,000 hab., dont environ 2,470,000 protestants, 1,440,000 catholiques, 82,000 juifs, etc. Sol plat, en général, et marécageux au N., sans forêts ni sources d'eau douce. Les provinces de Groningue et de Frise, plus basses que la mer, sont protégées par des digues; la côte occidentale l'est par des dunes ou suite de monticules de sable hauts de 5 à 10 mètres. *Cours d'eau*: le Rhin et ses branches, la Meuse et ses affluents, l'Escaut, l'Ems, la Hunse ou Drentsche, le Vecht ou Zwarte-Water, l'Yssel. *Golfes*: le Dollart, le Laauwersee, les Biesbosch, le Zuiderzée. *Îles sur les côtes*: au N., Wieringen, Texel, Ter-Schelling, Vlieland, Ameland, etc.; au S., Kadsand, Nord-Beveland, Sud-Beveland, Walcheren, Tholen, etc. Climat doux, humide, fiévreux durant l'été.

— *Gouvernement*. Le royaume de Hollande est une monarchie héréditaire, constitutionnelle et représentative, gouverné par le roi, des ministres qu'il choisit et qui sont responsables, et des États-généraux formés d'une première chambre dont les membres sont élus par les conseils généraux parmi les plus imposés, et d'une deuxième chambre, dont les membres sont élus dans les circonscriptions électorales par les citoyens majeurs payant vingt florins de contributions directes. Les femmes peuvent hériter de la couronne; l'héritier présomptif porte le titre de prince d'Orange.

— *Administration*. Les Pays-Bas sont divisés en 11 provinces, savoir: Zélande, ch.-l. *Middelbourg*; Hollande méridionale, *La Haye*; Hollande septentrionale, *Harlem*; Utrecht, *Utrecht*; Gueldre, *Arnheim*; Over-Yssel, *Zwolle*; Frise, *Leeuwarden*; Groningue, *Groningue*; Drenthe, *Assen*; Brabant septentrional, *Bois-le-Duc*; Limbourg hollandais, *Maestricht*.

— Le grand-duché de Luxembourg a une administration spéciale. V. LUXEMBOURG.

— *Religions*. Il n'y a point de religion d'État, les cultes sont libres. Les réformés comptent 1,326 paroisses et 1,585 pasteurs, les luthériens 58 paroisses et 71 pasteurs. Il y a pour les séparatistes 300 paroisses et pour d'autres sectes dissidentes 153 paroisses. Les catholiques ont 1 archevêque (Utrecht) et 4 évêques (Harlem, Bréda, Ruremonde et Bois-le-Duc); les jansénistes, 1 archevêque et 2 évêques. Les juifs sont divisés en 13 rabbinats.

— *Instruction*. Il y a 3 universités (Leyde, Utrecht, Groningue), 2 académies, 3 écoles cliniques, plusieurs écoles nautiques, 63 écoles ou gymnases pour l'enseignement secondaire, 3,614 écoles primaires.

— *Armée et marine*. Armée, 62,000 hommes et 4,300 chevaux. Marine de guerre, 122 bâtiments portant 550 canons; marine marchande, 8,800 navires jaugeant 864,000 tonneaux.

— *Budget*. Le revenu est d'environ 225 millions de francs; la dette est d'environ deux milliards de francs.

— *Productions, industrie, commerce*. Agriculture et horticulture portées à un très haut point de perfection. Élève de chevaux excellents et de bestiaux renommés. Produits: blé, lin, garance, tabac, chanvre. Exportation considérable de fromages dits de *Hollande* et de beurre. Tourbières, près du Vieux-Rhin; mines de houille, dans le Limbourg. Industries principales: pêche et préparation du hareng, toiles fines, toiles à voiles, cordages, fils tissés, cuirs et peaux, pipes, poterie, briques; velours pour meubles, à Utrecht; glaces à Amsterdam; papeteries et librairies nombreuses. Le royaume se réserve le monopole du commerce avec ses possessions extra-européennes, qui lui envoient en abondance les denrées coloniales, dont la Hollande fournit une grande partie de l'Europe.

— *Colonies*. Les plus importantes sont: les îles Bonaire, Curaçao, Saint-Eustache, Saba, la moitié de St-Martin et une partie de la Guyane, en Amérique; Java, Sumatra, Bencoulen, Madura, Célèbes, Bornéo, les archipels de Sumbava, de Timor, des Moluques, la Nouvelle-Guinée, en Océanie. Population totale, près de 28,000,000 d'habitants.

— *Chemins de fer principaux*: D'Amsterdam à Rotterdam par Harlem, Leyde, La Haye et [illegible], 83 kil.; et à Arnheim, par Utrecht, [illegible]; de Rotterdam à Utrecht, 53 kil.; de Maestricht à Aix-la-Chapelle, 35 kil.

— *Canaux*. Le canal du Nord, qui relie Amsterdam à la mer et reçoit les plus gros navires; le Winschoten, qui communique avec le Dollart par le fleuve Aa; le Damsterdiep; le Harlingue, qui joint la ville de ce nom à Groningue; le Dokke-mer-Diep, partant de Dokkum et débouchant dans le Laauverzee; le Williems-Waart, entre Bois-le-Duc et Maestricht; le canal de Wiaren, unissant le Leck au vieux Rhin; celui de Rotterdam, allant de cette ville à Amsterdam, etc. Dans l'hiver, tous ces canaux deviennent des routes de glace. Ils sont, pour la plupart, élevés au-dessus du sol et encaissés chacun entre deux puissantes digues en maçonnerie.

— *Poids et mesures*. Depuis 1821, le système métrique décimal français est en vigueur en Hollande, sauf pour les monnaies, et avec des appellations hollandaises dont voici les principales: le *vinger* ou centimètre, le *pond* ou kilogramme, l'*el* ou mètre, le *mijl* ou kilomètre, le *bunder* ou hectare, le *kan* ou litre. Les principales monnaies sont: en or, le *ducat*, qui vaut 11 fr. 66; le *double ducat*, le *guillaume d'or*, qui vaut 20 fr. 86; le *demi-guillaume* et la pièce de 10 florins; en argent, le *florin*, qui vaut 2 fr. 10, le *rixdaler*, qui vaut 2 florins et demi, et le *demi-florin*.

— *Histoire*. Habitée primitivement par les Bataves, occupée par les Frisons, violemment convertie au christianisme par Charlemagne, ravagée sous Louis le Débonnaire par les Normands, la Hollande fut érigée en comté par Charles le Gros; mais ce ne fut que sous Philippe le Bon, duc de Bourgogne, que les Pays-Bas furent constitués en un État par la réunion du comté de Hollande avec les seigneuries de Brabant, de Gueldre, de Frise, l'évêché d'Utrecht, etc. Ils furent gouvernés, dès lors, par des stathouders ou lieutenants. A la mort de Marie, fille de Charles le Téméraire, ils passerent à l'Autriche, et, après Charles-Quint, à l'Espagne. Le gouvernement despotique de Philippe II souleva les Pays-Bas; les provinces de Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre, Groningue, Frise, Over-Yssel, formèrent la *République des sept Provinces-Unies* (traité d'Utrecht); Guillaume d'Orange-Nassau en fut élu stathouder, capitaine, et amiral général, 1579. Mais ce ne fut qu'à la paix de Westphalie que la nouvelle république fut définitivement reconnue comme État indépendant, 1648. La république s'était élevée à un haut degré de prospérité et de puissance. Elle disputa l'empire des mers à l'Angleterre et à la France, au XVIIe siècle. A la mort de son glorieux stathouder Guillaume III, le stathoudérat fut aboli; il fut rétabli, en 1747, en faveur de Guillaume IV. La Hollande affaiblie fut troublée par les luttes des stathouders contre les patriotes. En 1795, Pichegru envahit la Hollande et la *République batave* fut créée. Elle ne dura guère; en 1806, elle fut transformée en une monarchie dont Louis Bonaparte prit possession; à son abdication, 1810, la Hollande fut réunie à l'empire français qu'elle accrut de 9 départements nouveaux. En 1814, la Hollande et la Belgique furent constituées en un seul État sous le nom de royaume des Pays-Bas, et données à titre héréditaire à Guillaume Ier, fils du dernier stathouder. Une antipathie profonde, qui avait surtout sa source dans la différence de religion, ne tarda pas à se manifester entre les deux populations, et, en 1830, les journées de septembre séparèrent la Belgique de la Hollande, séparation que le roi des Pays-Bas a reconnue en 1839.

— *Comté de Hollande*. Comté dépendant de l'empire d'Occident, dont l'origine remonte vers 787. On l'appelait d'abord *comté de Frise*. Hollande ne s'est dit d'abord que d'un petit district qui ne s'étendait pas au delà de la Dort.

— **HOLLANDE MÉRIDIONALE.** Province du royaume des Pays-Bas. *Limites*: au N., la province de Hollande septentrionale et la mer jadis appelée mer de Harlem; à l'O., la mer du Nord; au S., les provinces de Zélande et de Brabant septentrional; à l'E., celles de Gueldre et d'Utrecht. Superficie, 3,022 kil. carrés; pop., 836,000 hab.; ch.-l., *La Haye*; villes principales, Delft, Leyde, Schiedam, Rotterdam, Fyenoord, Gouda, Vlaardingen, Katwyk, Brielle, Hellevoetsluis, Dordrecht.

— **HOLLANDE SEPTENTRIONALE.** Province du royaume des Pays-Bas. *Limites*: au N. et à l'O., la mer du Nord; au S., la Hollande méridionale; à l'E., le Zuiderzée. Superficie, 2,770 kil. carrés; pop., 713,000 hab.; ch.-l., *Harlem*; villes principales, Amsterdam, Zaandam, Muiden, Alkmaar, Hoor, Le Helder, Nieuw-Diep, Bergen, Castricum, Villemsoord.

— **HOLLANDE** (Nouvelle-). V. AUSTRALIE.

— Prov. *Je n'ai que faire d'aller en Hollande, ma fortune est faite.* Se dit en réponse à de belles promesses auxquelles on n'a point de confiance.

HOLLANDÉ, ÉE. part. pass. du v. Hollander. S'empl. adjectiv. Plume hollandée.

— *Batiste hollandée.* Batiste plus forte et plus serrée que la batiste ordinaire.

*** HOLLANDER.** v. a. 1re conj. (*h* asp.). Passer les plumes à oie dans la cendre chaude ou dans de l'eau chaude, pour les dépouiller d'une pellicule grasse qui empêcherait l'encre de couler. Cette opération sert aussi à les durcir et à les arrondir. Les Hollandais ont commencé à les préparer de cette manière.

— SE HOLLANDER. v. pron. Être hollandé. Les plumes se hollandent.

HOLLANDILLE. s. f. (*h* asp.; pron. *o-lan-di-lle*, ll mouil.). Comm. Toile de Silésie, à la façon de celle de Hollande.

HOLLANDISÉ, ÉE. part. pass. du v. Hollandiser. S'empl. adjectiv. Pays hollandisé.

HOLLANDISER. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Néol. Donner à quelque chose, à quelqu'un, les mœurs hollandaises. On n'a pu hollandiser la Belgique.

— SE HOLLANDISER. v. pron. Prendre les mœurs hollandaises. La Belgique n'a pas voulu se hollandiser.

HOLLANS. s. m. (*h* asp.). Comm. Batiste de Flandre.

HOLLI. s. m. Relat. Liqueur résineuse découlant d'un arbre appelé *chilli*, que les Mexicains mêlent au chocolat.

HOLLIE. s. f. Bot. Syn. de DIGNEMON.

HOLLIS (Denzil, lord), Homme politique anglais, né à Haughton (Nottingham), 1597-1680. Dans le dernier parlement de Jacques Ier, dans celui de 1627, il prit place dans les rangs de l'opposition; dans le Long parlement, il devint le chef du parti presbytérien, et fut l'un des cinq membres que le roi accusa de haute trahison, 1641. Deux fois, cependant, en 1647 et 1648, il s'efforça de réconcilier cette assemblée avec le roi. Il quitta ensuite l'Angleterre et n'y revint qu'à la mort de Cromwell. Il concourut à la Restauration, devint pair, 1661; ambassadeur en France, 1663, et négocia la paix de Bréda, 1667. Il a laissé des *Mémoires*.

HOLLOGNE-AUX-PIERRES. Géogr. Comm. de la prov. et à 8 kil. de Liège (Belgique); 2,900 hab.

HOLMITE. s. f. (*h* asp.; de *Holm*, n. pr.). Minér. Syn. de CLINTONITE. On dit aussi *holmésite*.

HOLMOS. s. m. (du gr. ὅλμος, mortier). Techn. Instrument dont on se sert pour piler et réduire en poudre ou en pâte une foule de substances.

HOLMSKIOLDIE. s. f. (*h* asp.; de *Holmskiold*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des labiées, établi pour des arbrisseaux du Bengale.

HOLOBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., ὅλος, complet; βράγχια, branchies). Ichtyol. Qui a des branchies complètes. — HOLOBRANCHES. s. m. pl. Famille de poissons osseux, dans laquelle on range ceux qui ont des branchies complètes, c'est-à-dire pourvues d'un opercule et d'une membrane branchiostège.

HOLOCANTHE. s. m. Ichtyol. Syn. d'HOLACANTHE.

HOLOCARPE. adj. (étym. gr., ὅλος, entier; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit reste entier et ne s'ouvre point. ‖ HOLOCARPES. s. f. pl. Subdivision de la classe des mousses comprenant celles dont l'urne ne se fend point.

HOLOCARPHE. s. f. Bot. Syn. d'HEMIZONIE.

*** HOLOCAUSTE.** s. m. (ét. gr., ὅλος, tout entier; καίω, je brûle). Chez les juifs, Sorte de sacrifice où la victime était entièrement consumée par le feu. Offrir un holocauste. L'autel des holocaustes. S'il y avait parmi les Juifs des *holocaustes*, c'est-à-dire des sacrifices où la victime était entière brûlée en l'honneur de Dieu, on les accompagnait de l'offrande d'un gâteau, afin qu'en ces sacrifices mêmes il y eût à manger pour l'homme. (Pelisson.)

— Par extens. Se dit en parlant des sacrifices analogues qui avaient lieu dans les autres religions anciennes. Je suis sans doute la victime de quelque *holocauste* qu'elle aura promis aux dieux. (G. Flaubert.) Le parti de la paix, lui-même, vote des *holocaustes* pour le retour d'Hamilcar. (Id.)

— La victime ainsi sacrifiée. Mettre l'holocauste sur l'autel.

— Sacrifice en général. Offrir en holocauste. Offrir un holocauste.

— Fig. *S'offrir en holocauste.* Expier une faute pour le coupable. Jésus-Christ s'est offert en holocauste pour nos péchés.

— *Offrir à Dieu son cœur en holocauste.* Lui sacrifier toutes ses affections, toutes ses pensées.

— Ce mot, qui n'est aujourd'hui que masculin, a été employé au féminin par quelques auteurs du XVIIe siècle. Ces saintes *holocaustes* ne sont plus les *holocaustes*, s'il en reste quelque chose. (Patru.) Alors tu recevras l'*holocauste* enflammée. (Godeau.)

HOLOCAUSTÉ, ÉE. part. pass. du v. Holocauster. S'empl. adjectiv.

> Comme il le fit de cent deux
> Qu'ils devaient être *holocaustés*. (SCARRON.)

HOLOCAUSTER. v. a. 1re conj. Burl. Offrir en holocauste.

HOLOCENTRE. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout; κέντρον, épine). Ichtyol. Genre de poissons, voisin des myripristis, longtemps douteux, et rattaché enfin aux percoïdes, comprenant dix-huit espèces aux écailles vivement colorées et habitant les mers du tropique.

HOLOÉDRE. s. m. (étym. gr., ὅλος, entier; ἕδρα, face). Minér. Cristal qui a toutes ses faces.

HOLOÉDRIE. s. f. Minér. État d'un cristal holoédrique.

HOLOÉDRIQUE. adj. 2 g. (rad. *holoèdre*). Minér. Se dit d'un cristal qui réunit toutes les faces susceptibles de se coordonner autour d'un certain système d'axes déterminés par un certain rapport, également déterminé, entre les paramètres.

HOLOGASTRE. adj. 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier; γαστήρ, ventre). Zool. Qui a l'abdomen entier non étranglé.

HOLOGONIDIE. s. f. (ét. gr., ὅλος, entier; fr. *gonidie*). Bot. Corps reproducteur d'un lichen, au moment où il va se développer.

HOLOGONIDIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui a rapport aux hologonidies.

*** HOLOGRAPHE.** adj. V. OLOGRAPHE.

HOLOGRAPHIER. v. a. 1re conj. V. OLOGRAPHIER.

HOLOGYMNOSE. s. m. (ét. gr., ὅλος, entier; γυμνός, nu). Ichtyol. Genre de poissons thoraciques, qu'on a réuni au genre labre.

HOLOLACHNE. s. m. (ét. gr., ὅλος, entier; λάχνη, duvet). Bot. Genre de la famille des réaumuriacées, établi pour des sous-arbrisseaux de l'Asie centrale.

HOLOLEPTE. s. m. (étym. gr., ὅλος, tout; λεπτός, mince). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, famille des histéroïdes, établi pour treize espèces, dont deux seulement particulières à l'Europe.

HOLOLEPTITE. adj. Entom. Qui ressemble au genre hololepte. ‖ HOLOLEPTITES. s. m. pl. Division de la tribu des histéroïdes, ayant pour type le genre hololepte.

HOLOLEUQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὅλος, entier; λευκός, blanc). Bot. Qui est entièrement blanc, comme l'agaric hololeuque.

HOLOLISSE. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout; λισσός, lisse). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, établi pour un insecte indigène du Brésil.

HOLOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout entier; μέτρον, mesure). Astron. Instrument de mathématiques qui sert à prendre les hauteurs angulaires d'un point au-dessus de l'horizon.

HOLOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Astronom. Qui se rapporte à l'holomètre, à l'emploi de l'holomètre.

HOLOMITRION. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout entier; μιτρίον, coiffe). Bot. Genre de mousses d'Australie.

HOLONERVEUX, EUSE. adj. (étym. gr., ὅλος, tout entier; fr. *nerveux*). Botan. Se dit des feuilles qui ont une nervure médiane, à laquelle se rattachent de nombreuses nervures latérales.

HOLONERVIÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὅλος, tout entier; fr. *nerf*). Botan. Se dit des feuilles qui ont des nervures longitudinales très rapprochées.

HOLONYQUE. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout entier; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de Madagascar.

HOLOPARAMÈCE. s. m. (étym. gr., ὅλος, tout; παραμήκης, oblong). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, comprenant trois espèces d'Europe.

HOLOPATHIE. s. f. (ét. gr., ὅλος, entier; πάθος, affection). Pathol. Maladie générale.

HOLOPATHIQUE. adj. (rad. *holopathie*). Pathol. Qui a rapport à l'état général morbide.

HOLOPE. s. m. (étym. gr., ὅλος, tout; πούς, pied). Échin. Genre d'échinodermes du groupe des crinoïdes.

HOLOPÉTALAIRE. adj. (ét. gr., ὅλος, tout entier; fr. *pétale*). Botan. Se dit des fleurs dont tous les organes sont transformés en pétales.

— HOLOPÉTALAIRE. s. m. Genre de géraniacées.

HOLOPHANÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., ὅλος, complet; φανερός, manifeste). Entom. Se dit des métamorphoses des insectes, quand elles sont complètes ou totales.

HOLOPHERNE. Général de Nabuchodonosor Ier, envahit la Judée et mit le siège devant Béthulie. Il allait s'en emparer lorsqu'il fut tué pendant son sommeil par Judith, 689 av. J.-C.

HOLOPHLYCTIDE. adj. (étym. gr., ὅλος, entier; φλυκτίς, vésicule). Pathol. Se dit des vésicules qui recouvrent tout le corps.

— HOLOPHLYCTIDE. s. f. Sorte de pustule ou d'ampoule.

HOLOPHRASE. s. f. Linguist. Système des langues holophrastiques.

HOLOPHRASTIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., ὅλος, tout entier; φράσις, phrase). Linguist. Se dit des langues qui expriment un grand nombre d'idées avec peu de mots, et où les phrases tout entières sont agglutinées comme en un seul mot.

HOLOPHRON. s. m. (ét. gr., ὅλος, entier; ὀφρύς, sourcil). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour une dizaine d'espèces européennes.

HOLOPHRYE. s. f. (ét. gr., ὅλος, entier; ὀφρύς, sourcil). Infus. Genre d'infusoires polygastriques, établi pour trois espèces des eaux stagnantes.

HOLOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout entier; φύλλον, feuille). Bot. Genre de composées sénécionidées, comprenant plusieurs espèces du Cap.

HOLOPODE. adj. (étym. gr., ὅλος, entier; πούς, ποδός, pied). Zool. Qui a le pied non divisé.

— HOLOPODE. s. m. Ornith. Syn. de PHALAROPE.

HOLOPTILE. s. m. (étym. gr., ὅλος, tout; πτίλον, duvet). Entom. Genre d'hémiptères de l'ordre des hétéroptères et de la famille des réduviens. Ce genre a été établi pour quelques insectes dont le corps est court et velu. On n'en connaît qu'un petit nombre d'espèces parmi lesquelles on remarque l'holoptile lemur, représenté dans la vignette ci-contre, et l'holoptile ursus; cette dernière espèce, qui sert de type au genre, est originaire du Cap de Bonne-Espérance.

Holoptile lemur

HOLOPTYCHIDE. adj. (pr. *o-lo-pti-kide*). Ichtyol. Qui ressemble à un holoptychius. ‖ HOLOPTYCHIDES. s. m. pl. Famille de poissons fossiles.

HOLOPTYCHIUS. s. m. (pron. *o-lo-pti-ki-uss*; étym. gr., ὅλος, tout; πτυχή, pli). Ichtyol. Genre de poissons fossiles, type de la famille des holoptychides.

HOLOREGMIE. s. f. Bot. Syn. de CRANIOLAIRE.

HOLOSÉRIQUE. adj. (pr. *o-lo-cé-rike*; ét. gr., ὅλος, entier; lat. *sericum*, soie). Qui est tout soyeux.

HOLOSIDÈRE. s. m. (pr. *o-lo-ci-dère*; ét. gr., ὅλος, entier; σίδηρος, fer). Phys. Météorite qui ne renferme que du fer.

HOLOSTÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὅλος, tout entier; ὀστέον, os). Didact. Qui est tout osseux.

HOLOSTÉE. s. f. (étym. gr., ὁλόστεον, même signific.). Bot. Genre de caryophyllées, renfermant des espèces annuelles de l'Europe et de l'Asie tempérée.

HOLOSTEMME. s. m. (étym. gr., ὅλος, complet; στέμμα, couronne). Bot. Genre d'asclépiadées cynanchées, établi pour des arbrisseaux de l'Inde.

HOLOSTÉON. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout entier; ὀστέον, os). Ichtyol. Poisson du Nil, dont la peau est si dure qu'elle approche de l'écaille et se garde sans se corrompre.

— Bot. Syn. d'HOLOSTÉE. ‖ *Holostéon des rochers.* Jolie fougère d'Europe.

HOLOSTIGMA. s. m. Bot. Syn. de SPHÉROSTIGMA.

HOLOSTOME. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout entier; στόμα, bouche). Helminth. Genre de vers trématodes.

HOLOSTYLE. s. m. (ét. gr., ὅλος, tout entier; στύλος, style). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des rubiacées cinchonées, originaire de la Nouvelle-Calédonie.

HOLOTHRIX. s. m. (pr. *o-lo-trikss*; étym. gr., ὅλος, entier; θρίξ, poil). Bot. Genre d'orchidées ophrydées, du Cap de Bonne-Espérance.

HOLOTHURIDE. adj. 2 g. Échin. Qui ressemble à une holothurie. On dit aussi *holothurin*, *holothuriné*, *holothurié*, *holothuridé*. ‖ HOLOTHURIDES. s. m. pl. Ordre d'animaux radiaires dont le type est le genre holothurie.

HOLOTHURIE. s. f. (étym. gr., ὅλος, tout; θύρα, porte). Échin. Genre de radiaires semblables à des masses informes, et dont quelques uns sont la peau parsemée de petits trous. Ils ont le corps généralement allongé, se trouvent dans toutes les mers et, sous le nom générique de *trépang*, sont fort recherchés en Chine pour l'alimentation.

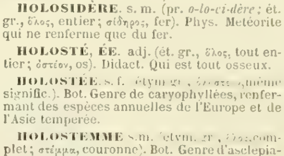

Holothurie

HOLOTHYRE. s. m. (ét. gr., ὅλος, entier; θυρεός, bouclier). Arachn. Genre de l'ordre des acarides, présentant la particularité de n'avoir point d'yeux, et établi pour une espèce de l'île Maurice appelée abusivement *coccinelle*.

HOLOTOME. s. f. (étym. gr., ὅλος, entier; τομή, incision). Botan. Genre de la famille des ombellifères saniculées, originaire de l'Australie occidentale.

HOLOTOMIE. s. f. (étym. gr., ὅλος, entier; τομή, incision). Chirurg. Incision ou ablation entière.

HOLOTOMIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à l'holotomie.

HOLOTONIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., ὅλος, entier; τείνω, je tends). Pathol. Se dit du tétanos quand il attaque toutes les parties du corps. Tétanos holotonique.

HOLOTRICHIE. s. f. (pron. *o-lo-tri-ki*; ét. gr., ὅλος, entier; τρίχιον, petit poil). Entomol. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, détaché des hannetons. ‖ Genre d'hémiptères réduviens, établi pour une espèce de Ceylan.

HOLOTROPIDE. s. m. (étym. gr., ὅλος, entier; τρόπις, carène). Erpét. Genre de reptiles sauriens, détaché des stellions. On dit aussi *holotropis*.

HOLOTROQUE. s. m. (ét. gr., ὅλος, entier; τροχός, boule). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres, établi pour trois espèces, dont deux de Porto-Rico et une de Madagascar.

HOLQUAHUYLT. s. m. (*h* asp.). Botan. Arbre résineux du Mexique.

HOLSTEIN (Duché de). Géograph. État de l'ancienne Confédération germanique, au S. du Slesvig, s'étendant de l'Eider à l'Elbe; c'est un pays plat, entre la mer du Nord et la mer Baltique, avec quelques collines arides au centre, offrant des sites pittoresques à l'E., mais bas, monotone à l'O., surtout dans le *Dithmarschen*. Il est fertile en céréales, bois, pâturages, et nourrit beaucoup de bestiaux, de chevaux surtout. Les villes principales étaient Gluckstadt, Altona, Itzehoe, Rendsbourg, Kiel. Le Holstein, peuplé à l'origine par les Saxons, érigé en margraviat, puis en comté, fut possédé par les rois de Danemark depuis 1459; au XIXe siècle, de fréquents conflits se produisirent, soit entre la couronne de Danemark et les duchés de Slesvig et de Holstein, soit entre les populations danoises et allemandes qui les habitent. En 1848 et en 1864, l'Allemagne intervint pour défendre les droits ou les prétentions des populations allemandes; le Danemark fut dépouillé par la violence de ces deux duchés; la Prusse, après la victoire de Sadowa, 1866, est restée maîtresse du Holstein et du Slesvig, qui forment la province de *Slesvig-Holstein*.

— Écon. rur. *Cheval de Holstein.* Race de selle d'un pelage bai ou alezan, caractérisée par une tête un peu effilée, l'œil ouvert, la forme arrondie. Ce cheval est facile d'entretien et très doux. On l'importe en France pour l'attelage et la selle.

HOLSTEINOIS, OISE. s. (*h* asp.). Géogr. Habitant, habitante du Holstein.

— adj. Qui appartient au Holstein, ou à ses habitants.

HOLURE. s. m. (étym. gr., ὅλος, tout entier; οὐρά, queue). Arachn. Genre d'arachnides de l'ordre des acariens.

*** HOM.** (*h* asp.). Interj. qui exprime le doute, la défiance. *Hom!* celle-ci n'a pas tant de goût pour la danse. (Destouches.)

— Marque la contradiction. Cela ne vaut-il pas bien une prise de casse? — *Hom!* de bonne casse est bonne. (Mol.)

— Sert à exprimer le mécontentement.

> Elle employait l'art des subtiles trames,
> De ces filets où l'amour prend les âmes.
> *Hom!* la coquette! (VOLTAIRE.)

— Se redouble quelquefois.

> Lisons. *Hom! hom!* Vous méritez de me charmer.
> Je sens à vos vertus ce que je dois d'estime.
> Mais je ne sais pas vous aimer. (VOLTAIRE.)

HOM. s. m. Mythol. pers. Destour ou prêtre célèbre chez les Parsis. Il est saint; son œil d'or est perçant; il bénit les eaux et les troupeaux; il instruit ceux qui font le bien. Il préside à l'arbre Hom, avec lequel on l'identifie, et auquel les Parsis attribuent la vertu de donner l'immortalité.

HOMAGYRIEN. adj. m. (étym. gr., ὁμῶς, ensemble; ἄγυρις, assemblée). Mythol. gr. Surnom de Jupiter. Agamemnon bâtit à Jupiter Homagyrien un temple près d'Égée, après avoir rassemblé les princes grecs pour la guerre de Troie.

HOMALE. s. f. Entom. Synon. de THALPOPHILE.

HOMALINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'homalion. ‖ HOMALINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre homalion.

HOMALION. s. m. (étym. gr., ὁμαλός, plat). Bot. Genre d'arbustes de l'Amérique tropicale, type de la famille des homalinées.

HOMALIRHINE. s. m. (étym. gr., ὁμαλός, aplati; ῥίν, nez). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la tribu des sténélytres. ‖ Syn. d'HOMALONOTE.

HOMALOBE. s. m. (ét. gr., ὁμαλός, aplati; λοβός, gousse). Bot. Genre de la famille des papilionacées, établi pour des herbes du nord de l'Amérique.

HOMALOCARPE. s. m. (étym. gr., ὁμαλός, aplati; καρπός, fruit). Bot. Genre d'ombellifères, tribu des mulinées, établi pour des herbes du Chili.

HOMALOCENCHRE. s. m. Bot. Syn. de LEERSIE.

HOMALOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plat; κεφαλή, tête). Erpétol. Qui a la tête plate. Le lézard homalocéphale est ainsi appelé parce qu'il a aussi des de la tête et du corps garnis d'une large membrane qui les fait paraître aplatis.

HOMALOCÈRE. s. m. (ét. gr., ὁμαλός, aplati; κέρας, antenne). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, famille des curculionides orthocères, établi pour deux espèces de l'Amérique du Sud.

HOMALODÈRE. s. m. Entom. Syn. de NOSODERME.

HOMALOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὁμαλός, plat; γράφω, j'écris). Instrument servant à déterminer à la fois et par une seule opération la distance et l'altitude d'un point.

HOMALOGRAPHIQUE. adj. (rad. *homalographe*). Géogr. Se dit de la projection de la sphère à parallèles rectilignes et à méridiens elliptiques.

— Qui a rapport à l'homalographe.

— Anat. *Méthode homalographique.* Méthode de représentation employée en anatomie, et où les régions du corps humain sont figurées sous forme de plan.

HOMALOÏDE. adj. (ét. gr., ὁμαλός, aplati; εἶδος, forme). Zool. Qui a le corps aplati et semblable à une plaque.

HOMALOMORPHE. s. f. (étym. gr., ὁμαλός, plat; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, établi pour une seule espèce apportée de la Guyane.

HOMALONÈME. s. m. (ét. gr., ὁμαλός, plat; νῆμα, filet). Bot. Genre de plantes de la famille des aroïdées, comprenant plusieurs espèces de l'Inde.

HOMALONOTE. s. m. (ét. gr., ὁμαλός, plat; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour onze espèces de l'Amérique méridionale.

— Crust. Genre de trilobites, qui se rencontre à l'état fossile dans le terrain silurien de l'Angleterre.

HOMALOPE. s. m. (étym. gr., ὁμαλός, plat; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, dont l'espèce type vit sur le chêne dans l'Europe centrale.

HOMALOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμαλός, plat; φύλλον, feuille). Botan. Qui a des feuilles planes. — HOMALOPHYLLES. s. f. pl. Ordre de plantes cryptogames, comprenant celles qui ont un tronc le aplatie sur terre. Famille le nombre de hépathiques, dans laquelle on range celles de ces plantes dont la fronde forme une expansion foliacée.

HOMALOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Synon. d'HOMALOPHYLLE.

HOMALOPSIDE. adj. Erpét. Qui ressemble à l'homalopsis. — HOMALOPSIDES. s. m. pl. Groupe d'ophidiens, ayant pour type le genre homalopsis.

HOMALOPSIS. s. m. (pr. *o-ma-lo-psiss*) (ét. gr., ὁμαλός, plat; ὄψις, vue). Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

HOMALOPTÈRE. adj. (ét. gr., ὁμαλός, plat; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes plates.

— HOMALOPTÈRE. s. m. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, tribu des cérambycins, établi pour une espèce du Brésil.

— HOMALOPTÈRES. s. m. pl. Ordre d'insectes détaché des diptères et correspondant à la famille des pupipares.

HOMALORHINE. s. m. (étym. gr., ὁμαλός, plat; ῥίς, nez). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour quelques espèces du Caucase.

HOMALOSOME. adj. (pron. *o-ma-lo-zo-me*). (ét. gr., ὁμαλός, aplati; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps aplati.

— HOMALOSOME. s. m. Erpét. Genre de serpents.

HOMALOTE. s. f. (ét. gr., ὁμαλότης, surface plane). Entom. Genre de coléoptères pentamères, tribu des aléocharides, établi pour cent trente-quatre espèces de l'Europe et de l'Amérique; une seule espèce est de l'Égypte.

— Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes de la Calédonie.

HOMALURE. s. f. (étym. gr., ὁμαλός, plat; οὐρά, queue). Entom. Genre de diptères de la famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour une espèce de l'Europe centrale.

HOMAM. s. m. (*h* asp.; pr. *o-mamm*). Hist. relig. Sacrifice que font les brahmes de l'Inde.

*** HOMARD.** s. m. (*h* asp.; pr. *o-mar*; du danois *hummer*, même significat.). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures de la famille des astaciens, qui se distingue par les caractères suivants : un rostre grêle, armé de trois ou quatre épines de chaque côté, les serres antérieures très grandes, la pince la plus grande ovale avec de grandes dents, la petitesse de l'appendice lamelleux des antennes externes, la seconde ... antennes ... dentées aux ... les pieds dents, les yeux globuleux, le corps allongé, plus de vingt branchies de chaque côté, et formant la forme de bras, la lame mobile de la nageoire caudale à peu ... arrondie au bout. C'est une grosse crevisse de mer, très recherchée comme aliment et qu'on trouve dans les rochers granitiques qui bordent les côtes de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée.

Homard.

Ces crustacés atteignent jusqu'à cinquante centimètres de longueur; ils ont le corps d'un bleu verdâtre, tigré de taches blanches; ils vivent de poissons et de mollusques. Pêcher des homards. Tendre des casiers d'osier pour prendre des homards. Buisson de homards. Homard à la broche. Salade de homard.

— Fam. *Rouge comme un homard.* Se dit d'une personne dont le visage est très rouge, par allusion à la couleur du homard, lorsqu'il est cuit.

— Arg. Soldat de ligne. || Spahi.

HOMARDIEN, ENNE. adj. (*h* asp.). Crust. Qui ressemble au homard. || HOMARDIENS. s. m. pl. Tribu ou section de la famille des crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre homard.

HOMARUS. s. m. (pr. *o-ma-russ*). Crust. Nom scientifique du genre homard.

HOMBAC. s. m. (*h* asp.). Bot. Genre de la famille des câpriers, renfermant un arbrisseau épineux d'Égypte et d'Arabie, dont on mange les fruits avant leur maturité, après les avoir fait cuire.

HOMBERG (Guillaume), Chimiste, né à Batavia, 1652-1715. Après de nombreux voyages, il se fixa à Paris et y devint membre de l'Académie des sciences, 1685, professeur de physique du duc d'Orléans, 1702, et son premier médecin, 1704. On lui doit plusieurs préparations pharmaceutiques estimées, une machine pneumatique, des microscopes, etc.

HOMBOURG. Géogr. Ancienne capitale du landgraviat de Hesse-Hombourg, à 16 kil. N. de Francfort sur le Mein. Ses eaux thermales passent pour très efficaces dans les affections du foie et de l'estomac; 5,000 hab. Auj. dans la Hesse-Nassau (Prusse).

— **HOMBOURG** (Landgraviat de Hesse-). V. HESSE.

— HOMBOURG-HAUT ET-BAS. Comm. de l'arr. et à 30 kil. O. de Sarreguemines, Lorraine. Forges. Elle était jadis fortifiée; 2,200 hab.

*** HOMBRE.** s. m. (de l'esp. *hombre*, homme). Jeux. Sorte de jeu de cartes qui nous est venu d'Espagne. Jouer à l'hombre. Faire une partie d'hombre. Une reprise d'hombre.

— Celui qui fait jouer à ce jeu. Qui est l'hombre? C'est lui qui est l'hombre. L'hombre a perdu. L'hombre a gagné. || Se dit, au jeu de pique-madrille, du joueur qui a nommé l'atout.

HOME. s. m. (*h* asp.). Mot anglais qui désigne le chez-soi, l'intérieur de la famille, et qui tend à s'introduire en France.

HOME (Henri), Écrivain et jurisconsulte écossais, 1696-1782, a laissé un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence et de philosophie. On lui reproche d'avoir, dans ses ouvrages de philosophie, beaucoup trop multiplié les principes et les facultés de l'âme. Ses *Éléments de critique* offrent une heureuse application de la psychologie à la littérature.

— HOME (John), Auteur dramatique écossais, 1724-1808, était entré dans la prêtrise, lorsque, en 1750, la tragédie de *Douglas*, une des meilleures du théâtre anglais, força par ses contreres de résigner sa cure pour avoir cultivé les lettres profanes, il se consacra tout entier au théâtre, et donna plusieurs autres tragédies.

HOMÉANTHE. s. m. Bot. Syn. de PEREZIE.

*** HOMÉLIE.** s. f. (du gr. ὁμιλία, je harangue le peuple). Discours fait pour expliquer au peuple les matières de la religion, et principalement l'Évangile. On nommait ainsi, dans les premiers siècles du christianisme, les discours qui se faisaient dans l'église, pour montrer que ce n'était pas les harangues et des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens comme d'un maître à un disciple, ou d'un père à ses enfants. Les homélies de saint Chrysostome sur saint Mathieu. Les homélies de saint Augustin. Il interrompit plus d'une fois ses *homélies* pour exhaler sa tristesse. (Montalemb.) Une récente *homélie* de Lacordaire a paru exhaler contre la bourgeoisie des paroles imprudentes. (Sainte-Beuve.) Pie IX ... depuis de *l'homélie*, et la petite église est devenue déserte. (Edm. About.)

— Fig. et par dénigrement. Ouvrage d'esprit, discours où se montre l'affectation de moraliser et qui ennuie le lecteur. Quand aura-t-il fini son ennuyeuse homélie? Ce discours est une véritable homélie.

Homélies de l'archevêque de Grenade. Ouvrage dans lequel l'auteur donne des signes de décadence. Se dit par allusion à un passage du roman de *Gil Blas*.

— Liturg. Nom de certaines leçons du bréviaire qui sont des extraits des homélies des Pères, et qu'on chante au troisième nocturne des matines.

HOMELIN. s. m. Se disait pour Petit homme. C'était un bon *homelin*, rond et sans malice, tout du meilleur temps, fait à la bonne foi. (Le Sage.)

HOMENAS. s. m. S'est dit pour Homme sans esprit, sans éducation. Il se dit encore en ce sens dans les provinces méridionales de la France.

HOMÉOBIOTIQUE. adj. (étym. gr., ὅμοιος, semblable; βίος, vie). Didact. Semblable à la vie.

HOMÉOCATALECTE. s. m. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; καταλήγω, je cesse). Gramm. Nom commun des homéoptotes et des homéotéleutes.

HOMÉOCATALEXIE. s. f. (rad. *homéocatalecte*). Gramm. Consonance.

HOMÉOCÈRE. s. m. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; κέρας, corne). Entom. Genre d'insectes hémiptères, établi pour deux espèces du Cap et de Java.

HOMÉOETHNIE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; ἔθνος, race). Didact. Similitude de race.

HOMÉOMÈRE. adj. 2 g. (étym. gr., ὅμοιος, semblable; μέρος, partie). Didact. Qui est formé de parties semblables.

— Bot. Se dit du talle ou blastème des lichens, quand il est formé d'une substance unique, homogène ou gélatineuse.

HOMÉOMÉRIE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; μέρος, partie). Philos. gr. Nom par lequel Anaxagore désigne les éléments primitifs de la matière. Ce philosophe ne considérait pas les homéoméries comme semblables entre elles, mais comme similaires à l'égard des propriétés sensibles.

HOMÉOMÉROLOGIE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; μέρος, partie; λόγος, traité). Anat. Partie de l'anatomie qui traite des systèmes organiques.

HOMÉOMORPHE. adj. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; μορφή, forme). Pathol. Se dit d'humeurs, de tissus morbides constitués par des éléments anatomiques de même espèce que ceux qu'on trouve dans les tissus et les humeurs normales.

— Chim. Syn. de PLÉSIOMORPHE.

HOMÉOMORPHISME. s. m. Pathol. État de ce qui est homéomorphe.

— Chim. Syn. de PLÉSIOMORPHISME.

*** HOMÉOPATHE.** s. m. Médec. Partisan du système de l'homéopathie.

— Adjectiv. Un médecin *homéopathe*. (Acad.)

*** HOMÉOPATHIE.** s. f. (étym. gr., ὅμοιος, semblable; πάθος, affection). Médec. Système qui consiste à traiter les maladies par des moyens qui sont aptes à produire des symptômes analogues à ceux de ces maladies. On les administre par doses infiniment petites. Ce système a été créé et propagé en Allemagne par le docteur Hahnemann, dont la devise était : *Similia similibus curantur*. L'homéopathie ne préjuge rien sur l'essence de la maladie; elle s'adresse directement à ses symptômes et croit avoir guéri quand elle a fait disparaître complètement tous ces derniers. Pour y parvenir, elle emploie toujours le médicament reconnu capable de produire tous les symptômes que présente la maladie actuelle. Contre une constipation, elle emploie un médicament qui produit la constipation; contre l'insomnie, le café ou toute autre substance dont l'usage produit l'insomnie, contre un vomissement, certains vomitifs, etc. Les disciples de l'homéopathie se sont multipliés en Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre.

*** HOMÉOPATHIQUE.** adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à l'homéopathie. Pharmacopée homéopathique. Médecine homéopathique. Doctrine homéopathique.

HOMÉOPATHIQUEMENT. adv. Médec. D'une manière homéopathique.

HOMÉOPATHISER. v. n. (1re conj.). Médec. Mettre en pratique les préceptes de l'homéopathie.

HOMÉOPATHISTE. s. m. Médec. Médecin qui traite ses malades d'après les règles de l'homéopathie.

HOMÉOPLASIE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; πλάσσω, je forme). Médec. Formation de tissus accidentels analogues à ceux de l'état normal.

HOMÉOPLASTIQUE. adj. 2 g. (rad. *homéoplasie*). Médec. Se dit des tissus accidentels analogues aux tissus normaux.

HOMÉOPTOTE. s. m. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; πτῶσις, je tombe). Rhét. Figure qui consiste à terminer tous les membres d'une période par le même cas des noms ou la même personne des verbes. Que, entraîné d'homme en tête, le premier qui en a été dans son existence les membres parlent ... l'un aimait, l'autre *louait*, *menaçait*, *maudissait* et *voyageait*. (J.-J. Rousseau.)

HOMÉOSAURE. s. m. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de sauriens fossiles, qui ressemblent à nos lézards.

HOMÉOSE. s. f. (ét. gr., ὁμοίωσις, ressemblance). Rhétor. Figure de rhétorique par laquelle on compare un objet à un autre. On dit plutôt *comparaison*.

— Parabole.

— Médec. Assimilation.

HOMÉOTÉLEUTE. s. f. (étym. gr., ὅμοιος, semblable; τελευτή, fin). Littér. Figure qui consiste dans la consonance des terminaisons de chacun des membres d'une période. On en trouve de fréquents exemples dans les proverbes et dictons populaires : *Comparaison n'est pas raison; jeu de mains, jeu de vilain*, etc.

HOMÉOTÈRE. adj. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; ...). Bot. Se dit de la ...

HOMÉOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; τομή, section). Chir. Semblable section des parois et des ... latérales.

HOMÉOTOMIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à l'homéotomie.

HOMÉOZOÏQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; ζῶον, animal). Géol. Se dit de terrains dont la faune fossile est identique.

HOMÉOZYGIE. s. f. (ét. gr., ὅμοιος, semblable; ζυγός, joug). Térat. Loi de soudure des organes homologues dans la production des monstruosités.

HOMÈRE. Le plus grand des poètes de la Grèce. Une tradition populaire veut qu'il soit né dans l'Ionie, environ 900 ans avant J.-C., qu'il ait été aveugle et pauvre, et qu'il ait passé une grande partie de sa vie en allant de ville en ville chanter ses magnifiques poésies pour gagner son pain de chaque jour. Au siècle dernier, Vico et F.-A. Wolf sont allés jusqu'à mettre en doute son existence même et à représenter les deux grands poèmes, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, comme l'œuvre successivement accrue d'une série de poètes divers. Déjà, dans l'antiquité, quelques écrivains (les chorizontes) avaient cru pouvoir attribuer ces deux poèmes à deux auteurs distincts. Quoi qu'il en soit, l'opinion qui prévaut aujourd'hui, c'est que l'*Iliade* et l'*Odyssée* sont l'œuvre d'un seul et même auteur, qui a pu mettre à profit les chants des rapsodes, mais qui n'a dû qu'à son propre génie de leur imprimer ce caractère de grandeur, de beauté et d'unité qui les a rendus l'objet d'une admiration universelle et constante. On croit que Lycurgue rapporta dans la Grèce occidentale les poésies d'Homère, que Solon et les Pisistratides achevèrent de fixer par l'écriture. Plusieurs recensions du texte ont été successivement faites dans l'antiquité. La dernière, celle d'Aristarque de Samothrace, est le type d'où sont dérivées toutes les copies que nous possédons. Des nombreux travaux que l'antiquité nous a légués sur les poésies homériques, les plus importants sont les scolies sur l'*Iliade*, publiées par Villoison, à Venise, 1788, in-fol.; un *Lexique d'Homère*, composé par le sophiste grec Apollonius, qui vivait sous Auguste, Leyde, 1788; et le volumineux commentaire d'Eustathe, archevêque de Thessalonique, au XIIe siècle, où les compilateurs modernes ont largement puisé. Outre l'*Iliade* et l'*Odyssée*, nous avons, sous le nom d'Homère : 1° 33 hymnes, entiers ou incomplets, qui paraissent d'une époque voisine de la sienne, et dont 4 surtout sont remarquables, les hymnes à *Apollon*, à *Mercure*, à *Vénus*, à *Cérès*. 2° la *Batrachomyomachie*, ou *Combats des rats et des grenouilles*, parodie du genre épique, que l'on croit bien postérieure; 3° 11 épigrammes qui ne sont certainement pas d'Homère.

— Prov. *Le bon Homère sommeille quelquefois.* Allusion à un mot d'Horace sur certains récits épisodiques de l'*Odyssée*. Se dit en parlant des fautes ou des négligences d'un habile écrivain.

— Par métonymie, Volume qui contient les œuvres d'Homère. Acheter un Homère.

— S'emploie aussi comme nom commun. Enfin que des oiseleurs, par un raffinement barbare, crèvent les yeux à un rossignol, sa voix n'en devient que plus harmonieuse. Cet *Homère* des oiseaux gagne sa vie à chanter et compose ses plus beaux airs après avoir perdu la vue. (Chateaub.)

HOMÉRIDE. s. m. Hist. Membre d'une école de rapsodes qui se disaient issus d'Homère, et se donnaient pour mission de chanter et d'expliquer ses poésies. Poètes eux-mêmes, pour la plupart, on les a accusés d'avoir interpolé beaucoup de leurs vers parmi ceux d'Homère.

— Imitateur d'Homère, admirateur exclusif des œuvres de ce poète.

*** HOMÉRIQUE.** adj. Qui ressemble à Homère, au style ou aux héros d'Homère, aux mœurs et aux usages qu'il dépeint. Poésie homérique. Caractère homérique. Grandeur homérique. De même qu'Homère a été appelé le poète par excellence, l'expression de beautés *homériques*, passée en proverbe, est devenue chez tous les peuples lettrés le nom par excel-

lence la grandeur et la poétique. (Amar Duvivier.) [illegible] *[illegible]* [illegible] sit cette [illegible] (P. de St-Victor.)

[illegible] Combat homérique.

— *Hymnes homériques.* Hymnes à Vénus, à Apollon, etc., que l'on place ordinairement à la suite des poèmes d'Homère.

— *Philosophie homérique.* Système philosophique que certains philosophes anciens prétendaient trouver dans les poésies d'Homère.

— *Sorts homériques.* Espèce de divination qui se pratiquait en ouvrant un poème d'Homère au hasard et en prenant le premier vers comme un [illegible].

— *Rire homérique.* Rire bruyant et prolongé, comme celui qu'Homère attribue aux dieux quand ils virent Vulcain servir d'échanson.

— Fam. Se dit, par raillerie, d'une chose burlesque à l'excès. Aventure homérique. || Se dit aussi d'une chose qui dépasse les proportions ordinaires. Les plats *homériques* disparaissent en un clin d'œil. (Gér. de Nerv.)

— Qui est partisan d'Homère.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] à s'embrasser. (Boileau.)

— *Querelle homérique.* Nom qu'on a donné au débat qui s'éleva entre Ch. Perrault et Boileau sur le mérite littéraire d'Homère en particulier et des auteurs anciens en général, comparés aux auteurs modernes. La réconciliation des deux adversaires avait mis fin à ce débat, mais La Motte le fit renaître, après la mort de Boileau, en publiant une traduction en vers de l'*Iliade*, réduite à 12 chants, et un *Discours sur Homère*, où il adoptait la thèse de Perrault, discours qui fut vivement réfuté par Mme Dacier. Cette seconde phase de la querelle, à laquelle prirent part Fontenelle, J.-B. Rousseau, Fénelon, Boivin, le P. Hardouin, etc., dura deux ans, 1714-1716. Cet épisode de notre histoire littéraire est plus connu sous le nom de *Querelle des anciens et des modernes.*

HOMÉRISME. s. m. Caractère des poèmes homériques.

— Opinion qui attribue à un seul auteur les poèmes homériques.

HOMÉRISTE. s. m. Un des noms des rapsodes.

— Nom donné à ceux qui, sur les théâtres ou dans les festins des Grecs et des Romains, venaient réciter ou représenter des épisodes des poèmes d'Homère.

— Partisan d'Homère ou de la poésie ancienne.

HOMÉRITES. s. m. pl. Géogr. V. HIMYARITE.

★ **HOMICIDE.** s. 2 g. (ét. lat., *homo*, homme; *cædo*, je tue). Celui qui tue un homme. Il est dit, dans l'Évangile, que ni les homicides, ni les adultères, ni les fornicateurs, n'entreront dans le royaume des cieux. Des enfants de son fils détestable *homicide*. (Rac.) La peine de mort ne devrait punir que les *homicides*, si elle était nécessaire; les crimes relatifs ne méritent que des peines relatives. (Boiste.)

> [illegible] parents saintement *homicides*,
> [illegible] mains dans le sang des perfides.
> (Racine.)

— *Homicide de soi-même.* Personne qui se suicide.

— Personne qui ne ménage pas sa santé, qui la ruine par des excès.

— Fig. Celui qui cause la perte de quelqu'un. Ces paroles de malignité, de haine, d'amertume qui éteignent en nous l'esprit de charité et [illegible] *homicides* de nos frères. (Mass.)

— Arg. [illegible].

— Meurtre, action de tuer un homme. Commettre un homicide. Faire un homicide. Un homicide volontaire, involontaire. Être coupable d'homicide. Connaissez-vous un crime égal à l'*homicide* volontaire? (J.-J. Rouss.) Chez les Germains, on expiait l'*homicide* en donnant une certaine quantité de bétail. (Montesq.) Autrefois une amende de cinq sous suffisait pour expier un *homicide*. Depuis, un vol de cinq sous ne s'expia que par un *homicide*. Lequel de ces deux codes criminels tenait davantage à la barbarie? (Sall.)

— *Homicide de soi-même.* Suicide.

— Fig. C'est un second *homicide* que la diffamation d'un innocent que l'on a tué. (Sapience.)

> Périsse à jamais l'affreuse politique
> Qui prétend sur les cœurs un pouvoir despotique,
> [illegible] mortels,
> [illegible] autels,
> [illegible] guides,
> Ne sert un Dieu de paix que par des *homicides!*
> (Voltaire.)

— Jurispr. Certaines actions causant la mort d'autrui ne sont pas qualifiées d'*homicides*, et ne sont pas considérées comme un crime. Ainsi les gens de guerre qui tuent des ennemis dans un combat ne sont pas qualifiés d'homicides, et lorsque l'on exécute un homme condamné à mort, cela ne s'appelle pas un homicide, mais une exécution. Celui qui donne ainsi la mort ne commet point de crime, parce qu'il le fait en vertu d'une autorité légitime. || L'homicide peut n'être pas puni en quelques occasions, quoique volontaire. Tel serait, par exemple, l'homicide commis par un mari sur la personne de sa femme qu'il trouverait en adultère. || L'homicide commis par imprudence et sans aucun dessein de tuer n'est point puni de mort. Celui qui en est l'auteur est seulement condamné à une peine plus ou moins forte. || L'homicide par cas fortuit, sans aucune négligence ni imprudence de celui qui en est la cause, n'est soumis à aucune peine. || L'homicide nécessaire est celui qui est commis dans la nécessité d'une juste défense de sa propre vie. || L'homicide n'est considéré ni comme crime ni comme délit, lorsque le coupable était en état de démence au moment de l'action. || Lorsque celui qui a commis l'homicide est âgé de moins de seize ans, il est acquitté, s'il est reconnu qu'il a agi sans discernement; mais il est retenu dans une maison de correction pendant un temps dont le jugement détermine la durée, laquelle ne peut excéder l'époque où il aura accompli sa vingtième année.

— HOMICIDE. adj. 2 g. Se dit de tout ce qui a rapport au meurtre. Main homicide. Dessein, complot homicide. Fer homicide. Lance homicide. Son bras *homicide*. (Acad.) Un plaisant fit un jour graver sur la lame d'épée d'un officier très poltron, quoique très dévot: *Homicide point ne seras.* (La Bardinade.) L'envie au regard *homicide*. (J.-B. Rouss.)

> J'ai senti tout à coup un *homicide* acier
> Que le traître en mon sein a plongé tout entier.
> (Racine.)

> Lorsque dans son vaisseau, prisonnière timide,
> Vous voyiez devant vous ce vainqueur *homicide*... (Id.)

> A qui destinez-vous l'appareil *homicide*
> De tant d'armes et de soldats? (J.-B. Rouss.)

— Fig. et par exagér. Attraits homicides. Langue homicide. Des regards *homicides*. (Acad.) On était en pleine disette, le prix du pain variant entre quatre sols et quatre sols et demi la livre, chiffres *homicides* à cette époque. (L. Blanc.)

> Rois, prenez soin de l'absent
> Contre sa langue *homicide*. (Racine.)

HOMICIDÉ, ÉE. part. pass. du v. Homicider. S'emploie adjectiv. Homme homicidé. Femme homicidée.

HOMICIDER. v. a. 1re conj. Commettre un homicide sur quelqu'un. Vieux.

— Absol.

> Comme après le coup fait vous étiez évadé,
> On n'accusait que moi d'avoir *homicidé*. (Th. Corn.)

— S'HOMICIDER. v. pron. Se tuer. On dit plutôt *Se suicider*.

HOMILÉTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμιλέω, je réunis). Se dit de ce qui est relatif à l'intérêt des hommes réunis en société. Vertu homilétique.

— Qui a rapport à l'éloquence sacrée. Il y avait dans l'air à cette époque un certain nombre de phrases *homilétiques* toutes faites. (E. Renan.)

— HOMILÉTIQUE. s. f. Science, connaissance des auteurs sacrés.

— Théorie de l'éloquence de la chaire.

HOMILIAIRE. s. m. Liturg. Recueil des homélies qu'on lit à l'église.

HOMILIASTE. s. m. Philol. Celui qui compose des homélies. || Prédicateur.

HOMILIER. s. m. Liturg. Syn. d'HOMILIAIRE.

HOMINAL, ALE. adj. A été employé par certains naturalistes pour distinguer le règne de l'homme du règne animal.

HOMINEM (AD). (pr. *add o-mi-nemm*). Loc. latine signifiant *pour l'homme*. Log. Ne s'emploie que dans cette expression: *Argument ad hominem.* Raisonnement qui touche aux intérêts, à la position particulière de la personne avec laquelle on discute.

HOMINICOLE. s. 2 g. (étym. lat., *homo, hominis*, homme; *colo*, j'honore). Hist. relig. Nom que les apollinaristes donnaient aux adorateurs du Christ, parce que les catholiques soutenaient que Jésus-Christ était Homme-Dieu.

HOMINIDE. adj. 2 g. (ét. lat., *homo, hominis*, homme; gr. εἶδος, ressemblance). Mamm. Qui ressemble à l'homme. || HOMINIDES. s. m. pl. Famille de l'ordre des mammifères primates, qui renferme le genre homme.

HOMINIEN. adj. et s. Hist. nat. Se dit quelquefois du genre humain. Le genre hominien comprend la première famille des primates, celle des singes anthropoïdes composant la seconde.

HOMINIVORE. adj. (ét. lat., *homo, hominis*, homme; *voro*, je dévore). Hist. nat. Qui dévore les cadavres humains.

HOMIOSE. s. f. (du gr. ὅμοιος, semblable). Physiol. Coction par laquelle le suc nourricier s'assimile aux parties qu'il doit nourrir.

★ **HOMMAGE.** s. m. (ét. bas-lat., *hominaticum*; de *homo, hominis*, homme). Cérémonie féodale dans laquelle un vassal prêtait serment à son suzerain, soit debout et la main sur les Évangiles, c'était le *franc hommage*; soit un genou en terre et les deux mains dans celles du suzerain, c'était l'*hommage lige*, qui obligeait plus étroitement le vassal. Rendre l'hommage. Faire la foi et l'hommage. Être reçu à rendre la foi et l'hommage. Tenir à foi et hommage. La terre fut saisie faute d'hommage rendu. Donner une terre à la charge de l'hommage, en se réservant l'hommage.

— Fig. Comme le disait Colbert dans un de ses rapports, l'intelligence fit *hommage* lige au roi. (Capefigue.)

> Un jeune prince, aussi beau que l'Amour,
> [illegible]
> De tous les états un juste *hommage* lige.
> (Du Cerceau.)

— *Hommage de fief.* Hommage simple, qui n'entraînait pas un serment de fidélité.

— *Remettre l'hommage.* Rendre au vassal la plénitude de sa liberté.

— Fig. Soumission, vénération, respect. Toutes les créatures doivent hommage au Créateur, doivent lui rendre hommage. Rendre hommage aux vertus de quelqu'un. Un hommage sincère. Adresser des hommages à la Divinité. Rejeter, mépriser les hommages de quelqu'un. Être entouré d'hommages. L'hypocrisie est un *hommage* que le vice rend à la vertu. (La Rochef.) Beck, qui s'était flatté d'une victoire assurée, pris et blessé dans le combat, vient rendre en mourant un triste *hommage* à son vainqueur, par son désespoir. (Bossuet.) Il n'est pas jusqu'à l'erreur qui ne rende par la *hommage* à l'ancienneté et à l'autorité de nos saintes Écritures. (Mass.) Je viens pour rendre *hommage* aux cendres d'un héros. (Corn.) Notre armée au cercueil et mon premier *hommage*. (Delav.) Son autorité sérieusement paternelle dédaignait les *hommages* puérils ou vexatoires. (Montalembert.)

> Aux feux inanimés dont se parent les cieux
> Il rend de profanes *hommages*. (Racine.)
> Verra-t-on toujours les caprices
> Consacrés par les sacrifices
> Et par l'*hommage* des mortels? (J.-B. Rouss.)

— *Rendre hommage à la vérité.* Dire, déclarer la vérité.

— Don respectueux, offrande. Faire hommage à quelqu'un d'une chose. Faire hommage d'un livre. Hommage de reconnaissance. Daignez agréer ceci comme un hommage de ma reconnaissance. Recevez l'hommage de mon respect, de ma reconnaissance.

— Fig. Nobles génies, qui cultivez votre esprit, et qui rendez à Dieu, le seigneur des sciences, le premier *hommage* de vos pensées. (Fléchier.)

— *Faire hommage de.* Offrir quelque chose comme preuve de respect, de reconnaissance.

> Ne vous en souvenez
> Que pour en faire *hommage* au pied d'un si grand homme.
> (Corneille.)
> Que mon cœur chez les morts emportant son image,
> De son dernier soupir puisse leur faire *hommage*. (Id.)

— Devoirs, civilités. En ce sens, se dit surtout au pluriel. Grands hommages. Offrir ses hommages. Présenter ses hommages. Agréer, recevoir, mériter, obtenir, refuser, rejeter les hommages. Rendent-ils au sultan des *hommages* sincères? (Rac.) Il verra le sénat m'apporter ses *hommages*. (Id.) Elle recevait les *hommages* qu'on lui rendait avec un visage aussi doux. (Fléch.) Je défie de trouver un moyen plus honorable d'aller à la fortune que les *hommages* de l'estime. (J.-J. Rousseau.) Les Grecs ont senti que, dans ces occasions, le cœur a besoin de se répandre et d'adresser des *hommages* aux auteurs du bienfait. (Barthél.) Ce respectable vieillard fut moins touché des *hommages* que l'on rendait à ses vertus, que des honneurs que l'on décernait à son fils. (Id.)

— Soins empressés que l'on a auprès des femmes. Recevoir les hommages de mille adorateurs. De ses vœux dédaignez-vous l'*hommage?* (Corn.) Je lui ai fait des *hommages* soumis de tous mes vœux. (Molière.) Orgueilleuse! cet *hommage* manquait à ses charmes. (J.-J. Rousseau.)

> Je méprise l'*hommage* à mille autres offert,
> Et ne veux point d'un cœur de toutes parts ouvert.
> (Racine.)

— S'emploie quelquefois comme exclamation. Hommage à la vertu!

★ **HOMMAGÉ, ÉE.** adj. Jurispr. féod. Qui est tenu en hommage. Terre hommagée. Fief hommagé. Domaine hommagé. Héritage hommagé.

★ **HOMMAGER.** s. m. Jurispr. féod. Celui qui devait l'hommage au seigneur du fief.

— Adjectiv. Vassal *hommager*. (Acad.)

HOMMAGIAL, ALE. adj. D'hommage. Le nouvel archevêque a prêté son serment hommagial entre les mains du commissaire royal.

★ **HOMMASSE.** adj. 2 g. (radic. *homme*). Se dit en parlant d'une femme dont les traits, le son de voix, la taille, tiennent plus de l'homme que de la femme, et se prend toujours en mauvaise part. Visage hommasse. Taille hommasse. Être hommasse. La comtesse de Furstemberg avait été fort belle, mais grande et grosse, *hommasse* comme un cent-suisse habillé en femme. (Saint-Simon.) Sa caméristefactotum, une grande et forte personne d'une quarantaine d'années, *hommasse* et laide, se précipita à sa rencontre. (A. Daudet.)

— Se dit d'une femme qui adopte un genre de vie ne convenant qu'à un homme.

> Ciel! que je hais ces créatures fières,
> Soldats en jupe, *hommasses* chevalières! (Volt.)

— Par extens. Un cent-suisse reculerait, à l'aspect de ce vice *hommasse* et coquin, qui sent le tabac et le balai rôti. (P. de St-Victor.)

HOMMASSÉ, ÉE. part. pass. du v. S'hommasser. S'empl. adjectiv. Femme hommassée.

HOMMASSEMENT. adv. D'une manière hommasse.

HOMMASSER (S'). v. pron. 1re conj. S'est dit d'une femme qui imite les manières des hommes. La femme qui s'*hommasse* n'a plus d'empire sur les hommes. (B. de St-P.) Ainsi les sexes se dénaturent, les hommes s'efféminent, et les femmes s'*hommassent*. (Id.)

★ **HOMME.** s. m. (ét. lat., *homo*, le terrestre; de *humus*, la terre). Animal raisonnable, moral et social, doué d'instinct et d'intelligence, placé au premier rang des êtres organisés et distingué de tous les autres animaux par la faculté d'abstraire et de transmettre ses idées par des signes et le langage articulé. Sous le rapport zoologique, l'homme est de la classe des mammifères et de l'ordre des primates, famille des bipèdes. Seul, parmi les mammifères, il se tient verticalement sur deux pieds. On divise l'espèce humaine en plusieurs races, qui sont: la race blanche, la race jaune, la race rouge et la race noire, subdivisées elles-mêmes en différentes variétés. Chacune de ces races se distingue par des caractères particuliers, tirés des cheveux, de la forme des traits du visage, de la couleur de la peau. L'homme est sujet à beaucoup d'infirmités. La condition de l'homme ici-bas. Connaître l'homme, le cœur de l'homme. L'*homme* est un néant à l'égard de l'infini. (Pascal.) Une vapeur, une goutte d'eau suffit pour tuer un *homme*. (Id.) On s'efforce de connaître l'*homme* qui, par sa vanité, est inconnu à lui-même. (La Rochefoucauld.) On ne saurait se dispenser de connaître l'*homme* en général. (Id.) La parole a été donnée à l'*homme* pour exprimer sa pensée. (Molière.) Triste condition de l'*homme*, et qui dégoûte de la vie: il faut suer, veiller, fléchir, dépendre, pour avoir un peu de fortune, ou le devoir à l'agonie de ses proches. (La Bruyère.) Le premier pas que l'*homme* fait dans le monde est aussi le premier pas qui l'approche du tombeau. (Massill.) Notre âme, d'une nature spirituelle et incorruptible, a un corps corruptible qui lui est uni, et de l'union de l'un et de l'autre résulte un tout qui est l'*homme*, esprit et corps tout ensemble, incorruptible et corruptible, intelligent et purement brut. (Bossuet.) La nature n'a pas voulu qu'il y eût une grande différence d'un *homme* à l'autre. (Id.) Les sentiments de la religion sont la dernière chose qui s'efface en l'*homme*, et la dernière que l'*homme* consulte. (Id.) Sous la forme bipède de l'*homme*, il n'y a aucune bête innocente, malfaisante dans l'air, au fond des forêts, dans les eaux, que vous ne puissiez reconnaître; il y a l'*homme*-loup, l'*homme*-tigre, l'*homme*-renard, l'*homme*-pourceau. Il y a l'*homme*-mouton, et celui-ci est le plus commun; l'*homme*-anguille, serrez-le tant qu'il vous plaira, il trouvera moyen de vous échapper; l'*homme*-serpent, qui se replie en cent façons diverses; l'*homme*-ours, qui ne me déplaît point; l'*homme*-aigle, qui plane au haut des cieux; l'*homme*-corbeau, l'*homme*-épervier, l'*homme* de proie; rien de plus rare qu'un *homme* qui soit *homme* de toutes pièces; aucun de nous qui ne tienne un peu de son analogue animal. (Dider.) L'*homme* même comparé à la baleine ne vit qu'âge de rose. (Lacép.) L'*homme* vous dira la grandeur des astres, leur vitesse et leur distance: interrogez-le sur l'atome qui est auprès de lui, il gardera le silence. (A. Martin.) Réduire l'*homme* à son corps, c'est le réduire à ses sens. (B. de St-P.) Le soleil est la première cause de la végétation, et l'*homme* en est la dernière fin. (Id.) La misère de l'*homme* ne consiste pas seulement dans la faiblesse de sa raison. (Chateaub.) La Providence, dans la profondeur de ses desseins, a bien fait de ne découvrir que le présent à l'*homme*, c'est bien assez pour son faible cœur! (Thiers.) Qu'est-ce que l'*homme*, pour qu'il ose se plaindre de lui-même? (X. Marmier.)

> De tous les animaux qui s'élèvent dans l'air,
> Qui marchent sur la terre ou nagent dans la mer,
> De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
> Le plus sot animal, à mon avis, c'est l'*homme*.
> (Boileau.)

> L'*homme* unit dans son port la grâce et la noblesse,
> Dans ses membres nerveux la force et la souplesse;
> La flamme du génie étincelle en ses traits.
> Il s'avance, et, tandis qu'au sein de leurs forêts
> Ses sujets vagabonds sont courbés vers la terre,
> L'*homme* seul, déployant un plus grand caractère,
> Élève vers le ciel son front audacieux. (A. Chénier.)

— L'être humain en général. Tous les hommes sont sujets à la mort. Attester quelque chose devant Dieu et devant les hommes. Fuir la société des hommes. Vivre loin des hommes. Faire du bien aux hommes. Son souvenir vivra longtemps dans la mémoire des hommes. De mémoire d'homme on n'avait vu pareille chose. Connaître, étudier les hommes. Les hommes du Nord. Les hommes du Midi. Les hommes de notre siècle. Toute la suite des *hommes*, pendant le cours de tant de siècles, doit être considérée comme un même *homme* qui subsiste toujours et apprend continuellement. (Pasc.) L'esprit de modération laisse les *hommes* dans l'obscurité. (La Bruyère.) Les *hommes* ont besoin de quelque relâche. (La Font.) J'aime la liberté sans doute, mais la mienne n'est point au pouvoir des *hommes*. (J.-J. Rousseau.) C'est le premier inconvénient d'une grande ville que les *hommes* y deviennent autres qu'ils ne sont, et que la société leur donne un être différent du leur. (Id.) Marlborough avait acquis l'art de démêler les *hommes*. (Voltaire.) Si les *hommes* agissaient avec justice, il n'y aurait rien à faire pour les juges. (Boinvilliers.) Platon disait que les *hommes* seraient heureux si la sagesse était le seul objet des ministres. (Delille.) L'*homme* seul n'a point d'asile dans les possessions de l'*homme*, s'il lui est étranger. (B. de St-P.) Les livres ne corrigent pas les *hommes*. (Id.) Tous mes malheurs ne viennent que

d'avoir trop bien pensé des *hommes* (Id.) Hélas ! mon cher enfant, les *hommes* ne peuvent déjà plus voir qu'ils peuvent encore pleurer. (Chateaubriand.)

— L'homme considéré comme être vivant. Son âme s'évapore, et tout l'*homme* est passé. (L. Racine.)

— L'homme considéré comme être moral. Crains Dieu, et garde ses commandements, car c'est là tout l'*homme*. (Boss.)

— L'homme considéré avec les bonnes ou mauvaises qualités communes à tous. Étudier l'homme. Connaître l'homme. La vraie science et la vraie étude de l'*homme*, c'est l'*homme*. (Charron.)

> L'*homme* est un livre obscur et difficile à lire,
> On n'en connaît pas la moitié.
> Qu'est-ce que l'*homme* enfin ? On a peine à le dire,
> Mais, tel qu'il est, il fait pitié. (Chalanson.)

— *Il y a toujours de l'homme, il se mêle toujours de l'homme dans nos actions*, etc. Quelque sage qu'on soit, on montre toujours quelque faiblesse.

— *Il entre bien de l'homme dans ce qu'il fait, dans ce qu'il dit*, etc. S'emploie en parlant de celui qui, faisant profession de sagesse ou de piété, se livre néanmoins à des mouvements de passion et d'intérêt.

— Se dit souvent par rapport aux sentiments, aux passions, aux vicissitudes, aux infirmités qui sont communes à tous les hommes, inhérentes à leur nature. Avoir un cœur d'homme. Au milieu des grandeurs, ne point oublier qu'on est homme. Il est homme, et il doit craindre les retours de la fortune. Ses douleurs lui rappelèrent qu'il était homme. Dans les plus grands *hommes*, il reste toujours de l'*homme*. (Boiste.) Ah ! pour être dévot, je n'en suis pas moins *homme*. (Mol.) Tout *homme* est *homme*, et les moines surtout. (La Font.) Avant qu'ils sachent qu'ils sont *hommes* et pécheurs, on leur apprend qu'ils ont des sujets, et qu'ils sont les maîtres du monde. (Fléch.) Quelques faiblesses que les souverains puissent avoir, l'*homme* se cache pour ainsi dire sous le monarque. (Id.) Alexandre lui-même se souvint alors qu'il était *homme*. (Mass.) Il y a en moi deux *hommes*, dont le second, dans quelque temps, n'aura rien conservé du premier. (Alex. Dum.)

> De son pays l'*homme* le moins mordant
> Et le plus doux, mais *homme* cependant (J.-B. Rousseau.)

— Fam. *C'est un homme sans façon*. C'est un homme aisé à vivre, c'est un homme qui ne se gêne pas avec les autres.

— *C'est le roi des hommes*. Se dit d'un homme très bienfaisant, très obligeant.

— *On ne sait quel homme vous êtes*. On ne connaît point votre humeur.

— *Un homme tout d'une pièce*. Un homme sans finesse. || Se dit plus souvent d'un homme au caractère entier, qui ne se plie pas aux circonstances.

— *C'est un bon cœur d'homme, une bonne tête d'homme, une bonne pâte d'homme*. Façons de parler familières dont on se sert pour louer quelqu'un de la bonté de son cœur, de la force de son esprit, de la facilité de son humeur.

— Par plaisanterie.

> C'était un chat vivant comme un dévot ermite,
> Un saint *homme* de chat, bien fourré, gros et gras (La Fontaine.)

— Fam. *C'est un petit bout d'homme, un plaisant homme*. C'est un homme sans consistance.

— Fig. *C'est toujours le même homme*. Ses idées n'ont pas varié.

— *Ce n'est plus le même homme*. Il a changé du tout au tout. || *C'est un autre homme*. Se dit dans le même sens.

— *Ce n'est pas un homme, c'est un ange*. Se dit d'un homme qui a une extrême douceur, une touchante et pieuse résignation, etc. || On dit, dans le sens contraire : *Ce n'est pas un homme, c'est un diable*.

— *Ce n'est pas être homme*. C'est être barbare, c'est n'avoir nul sentiment d'humanité.

— *C'est le dernier des hommes*. C'est le plus vil, le plus méprisable de tous les hommes.

> C'est à vous de montrer qui nous sommes,
> Et de ne voir en lui que le dernier des *hommes*. (Racine.)

— *Maître homme*. Homme fort, brave, habile. || Iron. Rusé, malin, etc.

— *Un grand homme*. Un homme distingué par des qualités éminentes et d'éclatantes actions. Ainsi mourut ce grand homme. Les grands hommes de l'antiquité. Être mis au rang des grands hommes. Dans un méchant *homme* il n'y a pas de quoi faire un grand *homme*. (La Bruy.) Je viens vous montrer par quels emplois le ciel avait préparé ce grand *homme*, par quelles voies il l'a conduit, par quel secours il l'a soutenu dans l'exercice de ses dignités. (Fléch.) Il n'y a si petit État qui ne puisse nourrir un grand *homme*. (B. de St-P.)

> Annibal l'a prédit, croyons-en ce grand *homme* :
> Jamais on ne vaincra les Romains que dans Rome (Racine.)

— Voltaire l'a dit de la reine Élisabeth d'Angleterre : L'Europe vous compte au rang des plus grands *hommes*.

— Absol. Homme de cœur, de fermeté, de mérite. Se montrer homme. Montrer que l'on est homme. Être homme. C'est un homme que cet homme-là. Rappelle ta fermeté, sache supporter le malheur, et sois *homme*. (J.-J. Rousseau.) Diogène disait, au retour des jeux Olympiques, qu'il venait de voir beaucoup de gens, mais peu d'*hommes* ; il entendait par là peu de personnes sages et raisonnables ; c'est dans le même sens qu'il allait en plein midi cherchant un *homme* avec sa lanterne. (D'Ablanc.) Il est un canton dans l'Amérique, où lorsqu'un sauvage a remporté une victoire, ou manié adroitement une négociation, on lui dit dans l'assemblée de la nation : Tu es un *homme* ; et cet objet suffit pour le récompenser d'une belle action. (Helvétius.)

— Par mépris. *Ce n'est pas un homme*. C'est un homme faible. Si vous agissez ainsi, vous n'êtes pas un homme.

— Iron. Vous êtes un plaisant homme, un bel homme ! Venez çà, homme de bien !

— Ce qui constitue l'homme. Tout l'*homme* est dans le cœur. (Boiste.) Tout l'*homme* est dans le style. (Buffon.) Quand il a fallu montrer de l'*homme*, ils se sont sauvés. (Alex. Dumas.)

— S'empl. quelquefois adjectiv. Il n'y a que le roi de Prusse que je mets de niveau avec vous, parce que c'est de tous les rois le moins roi et le plus *homme*. (Volt.)

— Un homme quelconque. Il n'y a rien qui mette si subitement un *homme* à la mode que le grand jeu. (La Bruy.) Une erreur de fait jette un *homme* sage dans le ridicule. (Id.) Je suis *homme* ; tout *homme* est un ami pour moi. (L. Rac.) Une coquette disait qu'il fallait bien aimer l'*homme* pour aimer son mari. (Noël.) On abuse du malheur d'un *homme* pour attaquer sa probité. (Duclos.) Un *homme* croit réparer tout en parlant, et il se perd. (Chateaub.)

> Et, grâce, le long des sables [illegible],
> Quand cet *homme* est entré, j'ai cru voir les rayons
> De midi dans la plaine où l'ardent simoun passe,
> Et j'ai senti le souffle énorme de l'espace ;
> Cet *homme* vient à nous de la part du désert. » (V. Hugo.)

— Adversaire. Faire un combat d'homme à homme. Combattre homme à homme.

— Fam. *Il n'y a tête d'homme qui ose, homme vivant, homme qui vive n'oserait entreprendre de faire telle chose*. Il n'y aurait aucun homme assez hardi pour l'entreprendre.

— Se dit quelquefois d'un homme considéré sous un point de vue particulier. L'*homme* de parti est rarement l'*homme* de la patrie. (Boiste.) Le plaisir d'un *homme* qui étudie est plus solide qu'une pensée. (La Rochefouc.) L'habile *homme* est celui qui cache ses passions. (La Bruyère.) Pour les femmes du monde, un jardinier est un jardinier, un maçon est un maçon. Pour quelques autres plus retirées, un maçon est un *homme*, un jardinier est un *homme* ; tout est tentation à qui la craint. (Id.) Ce n'est rien pour Louis d'être l'*homme* que les autres hommes admirent : il veut être, avec David, l'*homme* selon le cœur de Dieu. (Bossuet.) Montausier et Bossuet furent deux *hommes* uniques chacun dans leur caractère. (Massill.) L'*homme* public n'est point vertueux, s'il n'a que les vertus de l'*homme* privé. (Id.) Dieu n'a fait un *homme* roi que pour être l'*homme* des peuples. (Fén.) Ce qu'il devait à Dieu comme *homme*, ce qu'il devait à son peuple comme roi. (Fléch.) C'est là ce qu'aurait fait ou tâché de faire tout *homme* vraiment vertueux. (J.-J. Rouss.) De qui serat-on content dans la vie, si on ne l'est pas du seul *homme* qu'on ne quitte point ? (Id.) Je suis sûr que tout *homme* sensé adoptera mon système. (X. de Maistre.) Je représente, et vous me connaissez assez pour savoir combien le métier d'*homme* public m'est odieux. (Mérimée.)

> Romains, souffrirez-vous qu'on vous immole un *homme*
> Sans qui Rome aujourd'hui cesserait d'être Rome ? (Corneille.)

> Et son salut dépend de la perte d'un *homme*,
> Si l'on doit le nom d'*homme* à qui n'a rien d'humain (Id.)

— Remplaçant pour le service militaire. || *Marchand d'hommes*. Nom qu'on donnait à celui qui faisait métier de fournir des remplaçants pour le service militaire.

— *Homme affiches*. Nom donné aux individus qui se promènent dans les grandes villes, ayant sur la poitrine et sur le dos une large planche couverte d'affiches.

— *Un homme nouveau*. Celui qui a fait fortune, qui n'a pas de naissance, et qui est le premier de sa race qui se soit fait remarquer. Cicéron était un homme nouveau. || Cette expression a été créée par les Romains, et ils l'appliquaient aux plébéiens qui s'élevaient aux dignités.

— *Homme public*. Homme qui s'occupe de la chose publique, qui fait partie d'un corps politique. Les députés, les sénateurs, les ministres, sont des hommes publics.

— Individu par rapport au corps dont il fait partie ; se dit plus particulièrement des soldats et des marins. Faire manœuvrer, exercer des hommes. Six hommes furent commandés pour ce service. Une compagnie de cent hommes. Une armée forte de cent mille hommes. Il y eut trois mille hommes de tués. Il y a plusieurs hommes malades à bord de ce vaisseau.

— Se dit par opposition aux êtres d'une nature supérieure. L'orgueil fit tour à tour de l'*homme* un dieu, puis de Dieu un *homme*. (Boiste.) Le fils de Jupiter passe ici pour un *homme*. (Racine.) Vous avez à combattre et les dieux et les *hommes*. (Id.) Voici le jour de l'*homme* ; mais le jour de Dieu viendra. (Id.) La vue et le toucher, ainsi agrandis dans leur puissance, pourraient appartenir à une espèce bien supérieure à l'*homme*. (Brill.-Savarin.) Le cri du pauvre monte jusqu'à Dieu, mais il n'arrive pas à l'oreille de l'*homme*. (La Menn.)

— ***Il doit à Dieu et aux hommes***. Il est fort endetté.

— ***Devant Dieu et devant les hommes***. Se dit pour exprimer qu'une chose est claire et certaine, et passera partout pour telle. || Se dit aussi dans la formule employée par le chef du jury en commençant la lecture du verdict.

— Se dit souvent de Jésus-Christ, par allusion au mystère de l'Incarnation. Le fils de Dieu s'est fait homme. Il s'appelle lui-même, dans l'Évangile, le Fils de l'homme. Il est aussi appelé l'Homme de douleur. Il est vrai Dieu et vrai homme. Il est Homme-Dieu.

— ***Homme-Dieu***. Nom que les catholiques donnent à Jésus-Christ, qu'ils considèrent comme Dieu et comme homme.

— Dans le style de l'Écriture, *Les enfants des hommes, les fils des hommes*. Les hommes, surtout ceux qui vivent dans l'iniquité. Enfants des *hommes*, jusqu'à quand aimerez-vous vos inquiétudes et vos chaînes ? (Mass.)

> De la sagesse immortelle
> La voix tonne et nous instruit.
> Enfants des *hommes*, dociles,
> De ses leçons quel est le fruit ? (Racine.)

> Parlez, fils des *hommes*, pourquoi
> Faut-il qu'une haine funeste
> Préside aux jugements que vous lancez sur moi ? (J.-B. Rousseau.)

> Dieu parle, et soudain sur leurs ailes,
> Ses anges, ministres fidèles,
> Portent la mort et la terreur
> Lorsque sur la terre où nous sommes,
> Pour punir les enfants des *hommes*,
> Il veut envoyer sa fureur. (Malfilâtre.)

— Personne du sexe masculin. Dieu a créé l'homme et la femme. Le premier homme. Il y avait autant d'hommes que de femmes. Dans ces assemblées, les femmes sont séparées des hommes. Elle fut séduite par cet homme. Ne vouloir épouser que l'homme de son choix. Voir un homme s'introduire furtivement dans une maison. Arrêtez cet homme. Homme maigre. Gros homme. Homme grand. Petit homme. Jeune homme. Homme marié. Homme veuf. Homme d'âge. Vieux homme. Méchant homme. Honnête homme. Digne homme. Homme sage. Homme franc, sincère, loyal. Homme brave. Homme sans foi, sans honneur, sans probité. Homme laborieux, entreprenant. Homme habile. Un homme tel que vous, tel que moi. Vous ne pouviez vous adresser, seigneur licencié, à un *homme* plus disposé à vous instruire de ce que vous voulez savoir. (Le Sage.) Pour les *hommes*, le mot de conversion est puéril. (Duclos.) La vieillesse arrive tard pour les *hommes*. (Mme de Rémusat.)

— *Un demi-homme*. Se dit d'un homme efféminé, qui manque de virilité.

— *En homme*. Se dit d'une femme qui a revêtu des habits masculins.

— Pop. Mari ou amant. J'irai avec mon *homme* souper chez vous. (Acad.) Elle a raison après tout, la blonde, si on lui a pris son *homme*. (É. Zola.)

— Celui qui est parvenu à l'âge de virilité. C'est déjà un homme. Quand vous serez homme. S'il vit âge d'homme. C'est un homme fait. Se faire homme.

— *N'être pas homme*. Être impuissant, être incapable de procréer des enfants.

— Joint à un infinitif ou à un substantif par la préposition *à*, il sert ordinairement à marquer, en bien ou en mal, de quoi un homme est capable. N'être pas homme à souffrir, à endurer un affront. Être homme à tout entreprendre, à tout faire, à tout hasarder. Être homme à se venger d'une offense. Condé n'était pas *homme* à voir dans la défense de la religion nouvelle autre chose qu'un passe-temps de chevalier. (L. Blanc.)

— *N'être homme à cela près*. N'attacher aucune importance à une chose qui pourrait blesser une autre personne. Neherbal n'était *homme* à cela près. (La Font.)

— Fam. *C'est un homme à tout*. Se dit d'un homme propre à différents genres de travaux, de services. Ce domestique est fort intelligent ; c'est un homme à tout.

— Avec le même complément, il s'emploie aussi pour marquer de quoi un homme est digne, soit en bien, soit en mal. C'est un homme à noyer, à pendre. Homme à nasardes, à étrivières. C'est un homme à parvenir aux premières places. C'est un homme à ménager, à employer.

> Cet impudent que tout le monde évite,
> Cet *homme* à [illegible] (Boileau.)

— Joint à un substantif par la préposition *de*, il sert à marquer la profession, l'état ou les qualités bonnes ou mauvaises d'un homme. Homme de guerre. Homme d'épée, d'église, de robe. Homme de lettres. Homme de métier, de journée, de peine. Homme de bien, d'honneur, de courage, d'esprit. Homme de talent, de génie, de goût. Homme de savoir, de qualité, de grande naissance, de rien. Homme de peu. Homme d'État, de parti, de poids, de probité. Homme de parole, de main, d'exécution, de résolution. Homme d'accommodement, d'expédient, de bonne volonté. Homme d'une grande sagesse, d'une prudence consommée, d'un talent supérieur. Je vois, par ce que vous me dites, que c'est un *homme* de mauvaises mœurs. (Le Sage.) Comment aurais-je pu, après cela, ne pas me croire un *homme* de conséquence ? (Id.) Les *hommes* de génie sont ordinairement enfants de leur siècle. (Chateaub.)

> Entre l'*homme* d'épée et l'*homme* de science,
> Les femmes au premier inclineront toujours. (La Fontaine.)

— *Homme d'affaires*. Se disait autrefois d'un homme employé dans les affaires de finance et dans les fermes du roi. Épouser un homme d'affaires. || Agent d'affaires. Confier le soin de son procès à un homme d'affaires intelligent. || Homme qui a soin des affaires domestiques d'un grand seigneur, d'un riche particulier, etc. Parler à l'homme d'affaires de quelqu'un. Envoyer à quelqu'un son homme d'affaires.

— *Homme d'argent, de finance*. Homme qui trafique sur l'argent et les valeurs commerciales. || Homme d'un caractère vénal, ou dont l'unique préoccupation est d'amasser de l'argent.

— *Homme d'armes*. On nommait ainsi, au moyen âge, celui qui combattait à cheval et armé de toutes pièces. Trois archers, un coutilier et un varlet le suivaient. Dans l'organisation des hommes d'armes en compagnies, sous Charles VII, ils formaient une *lance garnie*.

— *Homme de bien*. Homme estimable de tout point, de bonnes mœurs, de bonnes inclinations, juste, probe, attaché à sa parole.

> Rarement en hantant cour et courant le monde,
> Devient on plus *homme* de bien (Sallentin.)

> O mes contemporains ! vous l'oserai-je dire ?
> Pour être *homme* de bien s'il ne faut que ne nuire
> De [illegible] à personne et d'être utile à tous,
> Hélas ! un honnête homme est rare parmi vous ! (Id.)

— ***Homme de bien***. S'emploie quelquefois comme appellation pour adresser la parole à quelqu'un dont on ignore le nom.

> *Homme* de bien, qui voyez tant de choses,
> Voyez-vous point mon veau ? dites-le-moi (La Fontaine.)

— ***Homme de chambre***. Se disait autrefois d'un domestique employé au service de la chambre, et qu'on appelle aujourd'hui *valet de chambre*. || Aujourd'hui, Soldat qui, dans chaque chambrée, est désigné journellement pour les soins de propreté de la chambrée.

— ***Homme de cheval***. Cavalier, soldat de cavalerie, celui qui monte fréquemment à cheval.

— *C'est un bon homme de cheval, un bel homme de cheval*. Il manie bien un cheval, il a bonne grâce à cheval.

— *Les hommes de couleur*. Les mulâtres, les hommes provenant du mélange de la race blanche et de la race noire.

— *Homme de cour*. Celui qui vit ou qui a une charge à la cour.

— *Homme de Dieu*. Cette expression est employée dans l'Écriture pour Homme commis ou envoyé de Dieu pour quelque chose. C'est ainsi que, dans Josué, Caleb appelle Moïse *homme de Dieu*, pour indiquer que Dieu l'avait envoyé à son peuple pour le conduire et le gouverner. || Cette qualification est souvent aussi appliquée aux prophètes. || *C'est un homme de Dieu, tout de Dieu, tout en Dieu*. C'est un homme pieux, fort dévot.

— *Homme d'Église*. Membre du clergé régulier ou séculier.

— *Homme d'épée*. Officier, celui qui suit la carrière des armes.

— *Homme d'esprit*. Homme d'intelligence vive, qui comprend à demi-mot et sait exprimer finement sa pensée.

— *Homme d'État*. Homme qui dirige ou est capable de bien diriger les affaires publiques.

— *Homme de guerre*. Militaire. S'emploie presque exclusivement pour désigner les chefs militaires qui se sont distingués par leurs exploits, leurs succès.

— *Homme d'honneur*. Homme qui suit en tout les lois de l'honneur.

— *D'homme d'honneur, en homme d'honneur*. Façon de parler dont on se sert pour appuyer ce que l'on dit ou ce que l'on promet.

— *Homme d'importance*. Celui qui a de l'influence, soit par sa fortune soit par le pouvoir qu'il détient.

— *Homme du jour*. Homme à la mode.

— *Homme de lettres*. Écrivain, littérateur.

— *Homme de loi*. Homme instruit dans la jurisprudence. || Titre donné, pendant la Révolution, aux jurisconsultes qui défendaient les causes des citoyens devant les tribunaux. Les hommes de loi avaient remplacé les avocats. || Aujourd'hui, on emploie ce nom comme terme générique pour désigner, non seulement les jurisconsultes, les avocats, mais encore les officiers ministériels attachés aux cours et aux tribunaux.

— *Homme de mer*. Se dit, dans le langage usuel, de l'homme, soit officier, soit matelot, dont la profession est de naviguer. Mais on le donne plus particulièrement aux marins qu'une longue expérience et de grands talents ont fait remarquer.

— *Homme du monde*. Homme qui vit dans le grand monde. || Se dit quelquefois par opposition aux savants, aux artistes, etc. Le savant et l'homme du monde liront cet ouvrage avec plaisir.

— Fig. *Autant qu'homme du monde, plus qu'homme du monde*. Autant, plus que qui que ce soit.

— *Homme d'ordre, de progrès, d'action, d'avenir*. Homme qui est dévoué aux idées d'ordre, qui aime et favorise le progrès, qui est toujours prêt à agir, qui donne des espérances pour l'avenir.

— Fig. et fam. ***Homme de paille***. Homme de néant, de nulle considération. || Se dit plus par-

particulièrement de ces gens qui prêtent leur nom dans une affaire, et qu'on paye pour intervenir dans une entreprise quoiqu'ils n'y aient point le véritable intérêt. Le gérant de ce journal est un homme de paille.

— *Homme de peine.* Celui qui, dans un atelier ou dans un magasin, fait les gros travaux, ceux qui ne demandent aucune connaissance spéciale.

— *Homme de pied.* Fantassin. Deux mille hommes de pied. Six mille hommes de pied.

— *Homme de qualité.* Homme de condition, de grande naissance.

— Fig. et fam. *Cela sent son homme de qualité.* Cela marque un homme de qualité, c'est une chose digne d'un homme de qualité.

— *Hommes de recrue.* Soldats de nouvelle levée.

— *Homme de néant.* Homme de la lie du peuple. || Homme sans importance, sans crédit. Le pape n'avait été pour eux qu'un prêtre, un *homme* de rien, un intrus qui séparait la famille des majestés humaines. (L. Veuillot.) || Homme vil, sans valeur.

> Si vous lisez dans l'épitaphe
> De Fa[illegible] qu'il fut toujours *homme* de bien,
> C'est une faute d'orthographe :
> Passant, lisez *homme* de rien. (LEBRUN.)

— *Homme de robe.* Magistrat. Chez nous, le soldat est brave, et l'*homme* de robe est savant : nous n'allons pas plus loin. Chez les Romains, l'*homme* de robe était brave, et le soldat était savant : un Romain était tout ensemble et le soldat et l'*homme* de robe. (La Bruy.)

— *Homme de pierre, homme de neige.* Amas de pierres ou de neige érigé par ceux qui, dans les montagnes, atteignent un point inexploré.

— *Un homme de sac et de corde.* Un scélérat, un filou, un mauvais garnement. || On dit dans le même sens *Homme à pendre.*

— *Homme du vieux temps, du temps passé.* Homme qui conserve les manières, les mœurs anciennes. Emprisonnés dans une étroite conception des choses, les *hommes* du passé reculent devant cet infini ouvert de tous côtés. (E. Quinet.)

— *Homme de,* suivi de l'article défini, a un sens plus particulier et marque une dépendance, une appropriation plus complète. Il n'est roi que pour être l'*homme* des peuples. (Fénelon.) Celui de nos chefs que jusque-là on avait vu le plus rigoureux pour le maintien de la discipline, ne se trouve plus l'*homme* de la circonstance. (De Ségur.)

— *Homme du roi.* Autrefois, Celui qui avait quelque commission du roi, soit au dedans du royaume, pour assister à quelque assemblée, ou pour quelque autre fonction, soit au dehors, auprès de quelque souverain. L'homme du roi aux états de Languedoc. L'homme du roi à Gênes.

— Avec les adjectifs possessifs, il signifie souvent Homme propre et convenable à ce qu'on veut, homme dont on a affaire, homme tel qu'il faut. C'est mon homme. Si vous pensez ainsi, vous n'êtes pas mon homme. Je ne suis pas leur homme. Je suis votre homme. Pour juger quelqu'un, faites-lui lire l'Esprit ou les Maximes, et méfiez-vous de lui si leur auteur est son *homme.* (De Bugny.)

— On dit en plaisantant : Vous avez bien trouvé votre homme. Il a bien trouvé son homme.

— Se dit également, par rapport à leurs chefs, d'hommes soumis aux ordres d'un autre, et plus particulièrement des soldats et des hommes de peine. Rassemblez vos hommes. Il ne manque aucun de nos hommes. Payer ses hommes. Envoyer ses hommes.

— L'homme dont il s'agit, dont on parle. N'ayant pas trouvé son homme où il l'avait laissé. Mon homme était déjà parti. Notre homme ne se le fit pas répéter.

— Se dit quelquefois en parlant de la manière dont certaines personnes traitent quelqu'un, dont certaines choses agissent sur quelqu'un. C'est un habile spadassin qui ne manque jamais son homme, qui vous a bientôt expédié son homme. Cette maladie emporte bientôt son homme. Il a joué au piquet, il a plumé son homme, il a mis son homme à sec.

— *Être l'homme de quelqu'un.* Être présenté, commis, délégué, rétribué par lui.

— *Être homme pour.* Être capable de. Si vous ne venez ici qu'au 15e de janvier, vous êtes *homme* pour ne baiser pas les mains à Madame. (Malherbe.)

— *Être homme qui.* Vous êtes *homme* qui savez les maximes du point d'honneur. (Molière.) Il n'est pas *homme* qui s'accommode des médiocres consolations. (Mme de Sévigné.)

— *C'est un homme marqué à l'A.* C'est un homme de bien par excellence. Cette expression est empruntée au monogramme que portaient les monnaies de France ; celle de Paris, que l'on regardait comme la meilleure, étant marquée d'un A.

— Loc. prov. *L'homme propose et Dieu dispose.* Les desseins des hommes ne réussissent qu'autant qu'il plaît à Dieu. || Souvent nos entreprises tournent d'une manière opposée à nos vues et à nos espérances. || *Tout homme est menteur.* Peu d'hommes disent la vérité. || *Tant vaut l'homme, tant vaut sa terre* ou *la terre.* Les terres, les fonds de commerce, rapportent en proportion de la capacité de celui qui les possède, de l'art de les faire valoir. || Chacun réussit dans son état en proportion de sa capacité personnelle. || *Il y a grande différence d'homme à homme.* || *Face d'homme porte vertu.* La présence d'un homme sert bien à ses affaires. || *Jamais cheval ni méchant homme n'amenda pour aller à Rome.* On ne se corrige pas de ses vices en voyageant. || *Jamais homme sage et discret ne révèle à femme son secret.* || *Le fait juge l'homme.* || *Les hommes se rencontrent et les montagnes non.* || *L'homme à l'homme est ennemi ou à soi-même.* || *L'homme de passage n'attrape femme si elle est sage.* || *L'homme doit manger pour lui et pour sa femme.* || *L'homme de plume vole.* || *L'homme est en enfer qui ne peut plus mettre une borne en un petit pré.* || *L'homme est bien heureux qui a une belle femme auprès d'une abbaye.* || *L'homme est l'âme de la maison.* || *L'homme est bien sot qui ne sait que se faire moquer de soi.* || *L'homme fleurit pour mourir.* || *L'homme fait la coutume.* || *L'homme marié est un oiseau en cage.* || *L'homme n'a ni sens ni raison qui laisse femme au tison.* || *L'homme n'a rien des cieux que les yeux et l'âme de paradis.* || *L'homme ne doit rien à sa femme s'il n'est en sa maison.* || *L'homme n'est fait pour la viande.* || *L'homme qui a femme ne peut pas jeûner.* || *L'homme qui est seul est fou.* || *L'homme qui plaide et replaide ne dort pas quand il veut.* || *L'homme qui veut avoir nom de discret modérément doit cacher son secret.* || *L'office dénote quel est l'homme, et le pommier quelle est la pomme.* || *On connaît bien au pommier la pomme, à la barbe l'homme.* || *On ne doit se soucier de ce qui peut advenir à l'homme.* || *Pauvre homme n'a point d'amis.* || *Petit homme abat bien un grand chêne, et douce parole grande colère.* || *Peu de barbe sous blême couleur montre homme de peu de valeur.* || *Pour bien connaître un homme, il faut avoir mangé un minot de sel avec lui.* || *Quand l'homme est en colère, il a le diable au corps.* || *Quand l'homme perd son esprit il perd tous ses moyens.* || *Quand un homme est abandonné des médecins, Dieu le veut avoir.* || *Qui suit l'homme de travaire, de la guerre se tire arrière.* || *Santé et maladie sont deux hôtes de l'homme.* || *Si l'homme ne vit longtemps, ne peut avoir longue expérience.* || *Sous la place de l'homme, plusieurs bêtes ont ombre.* || *Tel homme, tel songe.* || *Tel homme, telle femme.* || *Un homme bien monté est toujours orgueilleux.* || *Un homme confessé passe sur les rivières.* || *Un homme dormant est une bête morte.* || *Un homme de bonne foi est estimé le plus fou du monde.* || *Un homme marié ne doit servir qu'à sa femme.* || *Un homme qui n'est pas vicieux n'aime pas les lieux ténébreux.* || *On ne doit juger d'homme ni de vin sans les éprouver soir et matin.* || *Si tu veux connaître quel est l'homme, donne-lui office, charge ou somme.*

— Arg. *Homme de lettre.* Faussaire.

— Arg. d'imprim. *Homme de bois.* Ouvrier qui seconde le metteur en pages.

— Agric. V. HOMMÉE.

— Comm. relig. *Bons hommes.* V. BONHOMME.

— Féod. Vassal. Le seigneur féodal pouvait, par faute d'homme, mettre en sa main le fief qui relevait de lui. || *Bons hommes.* Les barons ou vassaux immédiats d'un grand fief. || *Homme couchant et levant.* Individu attaché à la glèbe. || *Homme et femme de corps.* Serfs mainmortables. || *Homme d'état.* Homme libre, c'est-à-dire jouissant de son état. || *Homme de foi.* Vassal détenant un fief soumis à hommage. || *Homme de froment.* Celui qui acquittait ses redevances en froment. || *Homme de justice.* Celui qui était soumis à la juridiction seigneuriale. || *Homme lige.* Le vassal qui dépendait en tout du seigneur. || *Homme sans moyen.* Vassal relevant directement du roi. || *Homme de pléjure.* Celui qui servait de caution pour son seigneur. || *Homme de pote ou poeste.* Demi-serf qui devait au seigneur certains droits et certaines corvées. || *Homme de poursuite.* Serf que le seigneur pouvait poursuivre et réclamer partout. || *Homme vivant, mourant et confiscant.* Représentant des corps mainmortables dans leur propriété, afin que cette propriété ne tombât pas à l'état de mainmorte.

— Hist. *Riche homme.* Nom qu'ont porté les grands seigneurs du royaume d'Aragon. Selon Duchêne, les riches hommes peuvent être comparés aux anciens barons de France. || *Homme au masque de fer.* Prisonnier mystérieux du temps de Louis XIV.

— Hist. relig. *Homme d'intelligence.* Membre d'une secte qui existait au XVe siècle dans les Pays-Bas. Les hommes d'intelligence professaient à peu près les doctrines des anciens gnostiques. Gilles le Chantre, leur fondateur, se donnait pour le Sauveur des hommes.

— Hist. s. Suivant l'Écriture, Dieu créa le premier homme qu'il nomma Adam, et la première femme qu'il appela Ève, et d'eux est descendue la race humaine.

— Jeux. *Homme d'Auvergne.* Sorte de jeu de cartes.

— Mamm. *Homme des bois.* Nom donné vulgairement à l'orang-outang, et qu'on applique aussi à d'autres singes.

— Manég. *Homme de bois.* Appareil placé sur la selle des jeunes chevaux pour les habituer à porter un cavalier.

— Mar. *Homme de bois.* Mât très court. || *Un homme à la mer!* Cri d'alarme poussé lorsqu'un homme est tombé à l'eau.

— Min. *Vieil homme.* Nom donné aux pierres provenant d'une ancienne exploitation.

— Mythol. Selon la Fable, Prométhée, fils de Japet et de Clymène, fut le premier qui forma l'homme du limon de la terre, et l'anima avec le feu qu'il déroba au char du Soleil.

— Ornith. *Homme de guerre.* Nom que les Anglais donnent à la frégate.

— Pal. Se disait quelquefois pour Caution. Vous m'avez pris pour homme. Je ne le prendrai pas pour homme.

— Paléont. *Hommes fossiles.* Hommes qui vivaient avant les races actuelles, en même temps que certaines espèces éteintes de mammifères et dont l'existence est prouvée, soit par des débris de squelettes, soit par des instruments, dont la nature a servi à distinguer les époques ou âges de l'humanité préhistorique : l'âge de pierre, l'âge de bronze, l'âge de fer.

— Superstit. *Homme rouge.* Être surnaturel qui, selon les habitants de la Basse-Bretagne, parcourt les côtes de ce pays et précipite dans la mer les voyageurs qu'il rencontre. || *Petit homme rouge.* Être surnaturel qu'on disait hanter les Tuileries, et dont l'apparition annonçait malheur à leurs habitants.

> J'ai vu le petit homme rouge.
> Saints du paradis
> Priez pour Charles dix! (BÉRANGER.)

— *Homme sauvage.* Animal que l'on supposait tellement semblable à l'homme, qu'il ne lui manquait que la parole. Linné a admis un homme sauvage marchant à quatre pieds, et il rapporte même la nomenclature des individus de cette prétendue espèce trouvés en Europe.

— *Homme souterrain.* Dans le moyen âge, on avait même admis l'existence d'hommes souterrains. On cite entre autres l'histoire de deux enfants souterrains tout verts, qui, en l'année 1140, sortirent de terre en Angleterre.

— *Homme marin.* Nom donné, par ignorance, à des phoques et à des lamantins.

— Théol. *Le vieil homme.* Celui qui vit selon les inclinations de la nature et s'y laisse entraîner. || *Dépouiller le vieil homme, se dépouiller du vieil homme.* Se défaire des inclinations de la nature corrompue. || Fam. Renoncer à ses vieilles habitudes. || *L'homme nouveau.* Celui qui vit selon les maximes de la loi nouvelle. || *Nouvel homme,* ou *homme nouveau.* Le chrétien régénéré par la grâce. || *Homme charnel.* Celui qui se laisse commander par l'appétit sensuel. || *Homme de chair et de sang.* Homme charnel. || *Homme spirituel.* Celui qui n'obéit qu'à la raison. || *L'homme intérieur.* L'homme spirituel, par opposition à l'homme charnel. || *Homme de péché.* Pécheur. || *C'est un homme fort intérieur.* C'est un homme très recueilli. || On dit que *tous les hommes ont péché en Adam,* c'est-à-dire que tous, en naissant, sont coupables du péché qu'Adam a commis. || *L'homme innocent.* Adam et Ève avant le péché.

— REM. GRAMM. *Gens* est quelquefois employé au lieu du pluriel du mot *homme.* On dit un *jeune homme,* et au pluriel plutôt *des jeunes gens,* que *des jeunes hommes.* On dit de même : *Un homme de bien, des gens de bien ; un homme d'Église, des gens d'Église ; un homme de lettres, des gens de lettres ; un honnête homme, d'honnêtes gens ; un brave homme, de braves gens ; un saint homme, de saintes gens,* etc., et non pas *d'honnêtes hommes, de braves hommes, de saints hommes,* etc.

— *Homme,* employé avec certains adjectifs, présente un sens différent, suivant la place de ces adjectifs. || *Bon homme.* Homme simple, d'un caractère droit et candide. || *Homme bon.* Homme serviable, obligeant.

— *Brave homme.* Homme honnête, d'allures simples et franches, obligeant. || *Mon brave homme.* Locution familière dont on se sert à l'égard d'un inférieur ou pour railler un homme pour lequel on n'a aucun respect, aucun égard. || *Homme brave.* Celui qui a de la bravoure, du courage.

— *Fameux homme.* Homme remarquable à un titre quelconque. S'emploie surtout ironiquement. || *Homme fameux.* Homme célèbre, illustre.

— *Galant homme.* Homme loyal, sur la parole duquel on peut toujours compter. || *Homme galant.* Celui dont la principale occupation est de courtiser les dames.

— *Grand homme.* Homme illustre, doué de qualités supérieures. || *Homme grand.* Homme de haute taille.

— *Honnête homme.* Celui qui a de la probité, des mœurs, de la générosité. L'*homme* probe n'opprime point l'innocent ; l'honnête *homme* le défend. (Mme de Somery.) || *Homme honnête.* Homme qui a de la politesse.

— Voltaire a dit *honnête homme,* en parlant d'une femme :

> Une femme sensible, et que l'amour engage,
> Quand elle est honnête *homme,* à mes yeux est un sage.

Quand elle est honnête homme, c'est-à-dire quand elle a les qualités d'un honnête homme ; c'est ce que n'aurait pas exprimé *honnête femme.*

— *Jeune homme.* Adolescent, homme peu avancé en âge. Un *jeune* homme toujours bouillant dans ses caprices. (Boil.)

> Ne faites point parler vos acteurs au hasard,
> Un vieillard en jeune *homme,* un jeune *homme* en vieillard. (BOILEAU.)

|| *Homme jeune.* Homme fait qui n'est ou ne paraît pas avancé en âge.

— *Pauvre homme.* Celui qui est dans un état pitoyable. || S'emploie aussi pour désigner un homme de petit esprit, d'intelligence faible. || *Homme pauvre.* Homme sans fortune.

— *Vilain homme.* Se dit d'un homme au caractère faux, méchant. || *Homme vilain.* Celui dont le visage est déplaisant.

HOMMEAU. s. m. Petit homme. Un seul *hommeau,* et le plus souvent le plus lasche et femenin (efféminé) de la nation. (De La Boétie.)

> Messire Bon eût voulu que le zèle
> De son valet n'eût été jusque-là ;
> Mais le voyant si sage et si fidèle,
> Le bon *hommeau* des coups se consola. (LA FONT.)

HOMMÉE. s. f. Métrol. Ancienne mesure de vigne.

— Agric. Quantité qu'un homme peut labourer en un jour. || Travail d'une journée.

— On trouve quelquefois dans ce sens *homme.* Il avait fallu vendre un petit champ et un *homme* de vigne qui tous les ans nous donnait un tonneau de vin. (De Gonc.)

— Hort. Variété de pomme.

HOMMELET. s. m. Petit homme. Que devons-nous faire, nous autres *hommelets?* (Montaigne.)

— On l'emploie aussi pour désigner un homme de petite taille, de faible complexion, sans force, sans caractère, sans énergie.

HOMMENET. s. m. S'est dit pour Petit homme.

HOMMERIE. s. f. Qualité d'homme. Tout doit tribut à l'*hommerie.* (Montaigne.)

— Catherine II l'a employé pour exprimer une passion, une faiblesse humaine.

HOMMET. s. m. S'est dit pour Petit homme.

HOMOBOMIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὁμός, semblable ; βωμός, autel). Myth. gr. Se dit des dieux qui avaient un autel en commun. Dieux homobomiens. Divinités homobomiennes.

HOMOBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμός, semblable ; βράγχια, branchies). Crust. Dont les branchies se ressemblent. || HOMOBRANCHES. s. m. pl. Ordre de la classe des crustacés, comprenant ceux qui ont les branchies en pyramide et composées de lames empilées les unes sur les autres.

HOMOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμός, semblable ; καρπός, fruit). Bot. Se dit de la calathide des synanthérées, quand tous les ovaires ou fruits se ressemblent, tant par eux-mêmes que par leur aigrette.

HOMOCENTRE. s. m. (ét. gr., ὁμός, semblable ; κέντρον, centre). Géom. Centre commun de plusieurs cercles.

HOMOCENTRICALEMENT. adv. A été employé par Rabelais pour Homocentriquement.

HOMOCENTRICITÉ. s. f. État de choses homocentriques.

* **HOMOCENTRIQUE.** adj. 2 g. (ét. gr., ὁμός, pareil ; κέντρον, centre). Géom. et Astron. Se dit des cercles qui ont un centre commun. On les appelle plutôt *concentriques.* On expliquait autrefois les mouvements des astres, dans le système de Ptolémée, par le moyen de plusieurs cercles homocentriques.

— Optiq. *Lumière homocentrique.* Lumière dont les rayons suffisamment prolongés viennent se réunir au même point.

HOMOCENTRIQUEMENT. adv. (rad. *homocentrique*). Autour d'un même centre. Se mouvoir homocentriquement.

HOMOCERQUE. adj. (ét. gr., ὁμός, semblable ; κέρκος, queue). Ichtyol. Se dit des poissons à queue également bilobée.

HOMOCHÈLE. adj. 2 g. (pron. *o-mo-kèle,* étym. gr., ὁμός, semblable ; χηλή, pince). Crust. Dont les pinces sont semblables. || HOMOCHÈLES. s. m. pl. Section de la famille des crustacés décapodes brachyures, comprenant ceux dont les pinces sont de grandeur identique ou peu différente dans les deux sexes.

HOMOCHROME. adj. (ét. gr., ὁμός, semblable ; χρῶμα, couleur). Bot. Se dit des capitules des corymbifères lorsque les fleurs du disque et celles de la circonférence sont de même couleur.

— HOMOCHROME. s. m. Bot. Genre de composées astéroïdées, établi pour des arbrisseaux de l'Afrique australe.

HOMOCRICIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὁμός, semblable ; κρίκος, anneau). Annél. Qui est composé d'anneaux semblables. || HOMOCRICIENS. s. m. pl. Ordre de la classe des chétopodes, dans laquelle on range ceux de ces animaux dont le corps est composé d'articulations presque similaires.

HOMOCUMINATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide homocuminique avec une base.

HOMOCUMINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide homologue de l'acide cuminique.

HOMOCYRTE. s. m. Entom. Syn. de CYPHONOTE.

HOMODACTYLE. s. m. (ét. gr., ὁμός, joint ; δάκτυλος, doigt). Erpét. Genre de reptiles ophidosauriens, dont les doigts sont complètement réunis.

HOMODERME. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμός, semblable ; δέρμα, peau). Erpét. Dont la peau a partout la même apparence. || HOMODERMES. s. m. pl. Famille de reptiles ophidiens, comprenant six genres qui ont la peau couverte d'écailles uniformes, les mâchoires soudées et sans dents venimeuses.

HOMODROME. s. m. (ét. gr., ὁμός, semblable ; δρόμος, course). Mécan. Espèce de levier

dans lequel la résistance et la puissance sont toutes deux du même côté relativement au point d'appui.

— Adjectiv. Levier homodrome.

— Bot. *Spire homodrome.* Spire d'un rameau secondaire dont l'enroulement se produit dans le même sens que celui du rameau primaire.

HOMOÉDRE s. m. Minér. Syn. d'HOLOÈDRE.

HOMŒO. V. à HOMÉO les mots commençant ainsi.

HOMOFOCAL, ALE. adj. (étym. gr., ὁμὸς, semblable; latin *focus,* foyer). Géom. Qui a un même foyer.

— Minér. Se dit, dans une enveloppe solide terminée par des ellipsoïdes, des surfaces de la paroi intérieure qui ont les mêmes foyers.

HOMOGALACTE. s. m. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; γάλα, lait). Antiq. gr. Se disait des membres de la même famille dans les tribus athéniennes.

HOMOGAME. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; γάμος, mariage). Bot. Qui a des fleurs unisexuelles.

HOMOGAMIE. s. f. Bot. État des fleurs à capitules homogames.

* **HOMOGÈNE.** adj. 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; γένος, race). Didact. Qui est de même nature. Les parties homogènes. L'eau était regardée comme composée de parties homogènes.

— Qui est formé de parties homogènes. Un tout homogène. Substance homogène.

— Fig. Se dit en parlant d'un peuple, d'une réunion de personnes, en communauté de sentiments, de principes. Une administration homogène. Un ministère *homogène.* (Acad.)

— Mathem. *Quantités homogènes.* Quantités qui ont la même puissance, le même nombre de dimensions ou qui sont de même nature. || *Équations homogènes.* Équations où les variables et leurs différentielles sont au même degré dans tous les termes. || *Expression homogène.* Expression dans laquelle les termes ou groupes liés entre eux par les signes + ou — sont tous de même degré. || *Polynôme homogène.* Polynôme dans lequel la somme de chaque terme est la même. || *Quantités sourdes homogènes.* Se disait des quantités qui ont le même radical. || *Homogène de comparaison.* Se disait autrefois du dernier terme de l'équation, composé de quantités toutes connues.

— Minér. Se dit de la texture d'une roche, quand les parties qui la composent sont de même nature et ont le même aspect.

— Phys. *Lumière homogène.* Lumière dont les rayons sont également réfrangibles et réflexibles.

— HOMOGÈNES. s. m. pl. Bot. Ordre de la classe des lichens idiothalames, auquel on rapporte ceux dont la substance est homogène.

— Infus. Ordre de la classe des infusoires, comprenant ceux de ces animaux dont le corps est sans viscères.

— Minér. Classe de roches comprenant les masses minérales dans lesquelles on ne distingue à l'œil qu'une seule matière composante.

HOMOGÉNÉISER. v. a. 1re conj. Rendre homogène.

* **HOMOGÉNÉITÉ.** s. f. Didact. Qualité de ce qui est homogène. Cette émigration étrangère, qui coule sans cesse dans leur population de toutes les parties de l'Europe, ne détruira-t-elle pas à la longue l'*homogénéité* de leur race? (Chateaubriand.)

— Algeb. *Loi d'homogénéité.* Loi d'après laquelle toute équation exprimant une relation entre des grandeurs concrètes doit être homogène si les unités sont arbitraires.

HOMOGÈNEMENT. adv. D'une manière homogène. L'emblème donné par la tradition était adopté dans toute sa rigueur, et *homogènement* complet. (Ballanche.)

HOMOGÉNÉOCARPE. adj. 2 g. (étym. gr., ὁμογενής, homogène; καρπός, fruit). Bot. Qui produit des fruits homogènes. || HOMOGÉNÉOCARPES. s. f. pl. Tribu de la famille des céramiaires, comprenant ceux qui produisent de véritables capsules homogènes.

HOMOGÉNÉSIE ou **HOMOGÉNIE.** s. f. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; γένος, race). Physiol. Mode de génération d'un être qui est produit par un ou deux êtres de même espèce que lui.

HOMOGONE. adj. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; γόνος, engendrement). Hist. nat. Se dit du mode de génération de certaines ascidies, dans lequel l'embryon sorti de l'œuf et ceux qu'il produit par gemmation sont semblables.

HOMOGRAMME. adj. m. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; γράμμα, lettre). Antiq. Se disait de deux athlètes qui, en tirant au sort, avaient pris la même lettre dans l'urne et devaient par conséquent combattre l'un contre l'autre.

— Substantiv. Combattre contre un homogramme.

— Gramm. Syn. d'HOMOGRAPHE.

HOMOGRAPHE. adj. 2 g. (étym. gr., ὁμὸς, semblable; γράφω, j'écris). Gramm. Se dit des mots qui s'écrivent de la même manière, sans avoir la même origine ou la même prononciation; tels sont *aimant,* s. et *aimant,* adj. ou part. prés., *résident,* s. et ils *résident,* v. Mot homographe. Homonyme homographe.

— Substantiv. Un homographe.

HOMOGRAPHIE. s. f. (radic. *homographe*). Géom. Dépendance entre deux lignes telles que, à chaque point de l'une, correspond un point de l'autre.

HOMOGRAPHIQUE. adj. Géom. Qui a rapport à l'homographie.

HOMOGYRUS. Myth. Cultivateur qui inventa l'art d'atteler les bœufs à la charrue; il fut tué d'un coup de tonnerre, et on lui rendit les honneurs divins.

HOMOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; εἶδος, ressemblance). Bot. Se dit des parties qui ont la même forme que leur enveloppe ou tégument.

— Zool. *Métis homoïde.* Métis provenant de deux individus appartenant à des variétés différentes de la même espèce.

HOMOÏO. V. à HOMÉO les mots commençant ainsi.

HOMOLACTATE. s. m. Chim. Sel de l'acide homolactique.

HOMOLACTIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide extrait des eaux qui ont servi à la préparation du fulminate de mercure.

HOMOLE. s. m. (ét. gr., ὁμαλός, aplati). Crust. Genre de crustacés décapodes qui ont, par la disposition de leur dernière paire de pattes, de l'analogie avec les dromies; mais ils en diffèrent par la carapace, qui est moins bombée et moins arrondie, et par la disposition des yeux. Les homoles habitent les plus grandes profondeurs rocailleuses, et ne s'approchent jamais de la côte. Les deux seules espèces connues, l'homole de Cuvier et l'homole barbu, habitent la Méditerranée.

HOMOLÉES. s. f. pl. Antiq. Fêtes que l'on célébrait sur le mont Homole en l'honneur de Jupiter.

HOMOLÉPIDOTE. s. m. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; λεπιδωτός, écailleux). Erpét. Groupe de reptiles sauriens, détaché des geckos.

HOMOLIEN, ENNE. adj. Crust. Qui se rapporte au genre homole. On dit aussi *homolite.* || HOMOLIENS. s. m. pl. Tribu de crustacés décapodes comprenant les genres homole, lithode et lomie.

HOMOLOGABLE. adj. 2 g. Néol. Qui peut être, qui doit être homologué.

HOMOLOGATIF, IVE. adj. Dr. Qui produit une homologation. Arrêt homologatif.

* **HOMOLOGATION.** s. f. (pr. *o-mo-lo-ga-cion*). Jurispr. Action d'homologuer; approbation donnée, après examen, par l'autorité, soit aux actes émanés de simples particuliers, soit aux actes ou décisions d'une autorité moins élevée. Lorsqu'un failli a fait un concordat avec ses créanciers, le code de commerce en ordonne l'homologation par le tribunal de commerce. L'homologation d'un avis de parents. Poursuivre une homologation. Jugement d'homologation.

HOMOLOGIE. s. f. Chim. Propriété des corps homologues.

— Anat. Rapport des organes de même nom et de mêmes fonctions, quelle qu'en soit la forme selon les diverses espèces.

— Géom. Caractère des figures homologues.

— Rhét. Concession.

HOMOLOGIQUE. adj. Anat. Qui a rapport à l'homologie.

— *Anatomie homologique.* Un des noms de l'anatomie comparée.

— Géom. Se dit des côtés et des angles qui se correspondent des figures semblables.

HOMOLOGIQUEMENT. adv. Anat. D'une manière homologique.

HOMOLOGOUMÈNE. adj. 2 g. (étym. gr., ὁμολογούμενος, reconnu, avoué). Hist. relig. S'appliquait aux livres, aux écrits répandus dans le public, et ayant tous un même texte invariable.

— HOMOLOGOUMÈNES. s. m. pl. Nom donné aux livres bibliques dont le texte n'a pas varié depuis Eusèbe.

* **HOMOLOGUE.** adj. 2 g. (pr. *o-mo-loghe;* ét. gr., ὁμὸς, semblable; λόγος, rapport). Géom. Se dit des côtés qui, dans des figures semblables, se correspondent et sont opposés à des angles égaux. Dans les triangles semblables, les côtés homologues sont proportionnels.

— Anat. *Parties homologues.* Parties ayant le même nom et les mêmes fonctions d'une région du corps à l'autre. Les parties *homologues,* sur un même individu, sont, dans les organes impairs, chacune des deux moitiés; dans les organes pairs, celui du côté gauche est l'homologue de celui de droite. (Nysten.) || *Parties homologues.* Se dit aussi d'une espèce à l'autre pour désigner les parties reconnues pour être les mêmes au point de vue anatomique. Les bras, les ailes, les nageoires thoraciques sont des parties homologues.

— Bot. *Parties homologues.* Est aussi employé en parlant des plantes. On dit, par exemple, que les sépales, les pétales, les étamines, sont des parties homologues.

— Chim. *Corps homologues.* Substances organiques donnant lieu à des réactions analogues et à des composés correspondants.

— Mus. *Sons homologues.* Ceux qui ont entre eux les mêmes rapports d'intervalles.

— Pathol. *Tissus homologues.* Tissus morbides analogues à ceux qu'on trouve dans les organes à l'état normal.

— HOMOLOGUE. s. m. Organe, partie homologue.

HOMOLOGUÉ, ÉE. part. pass. du v. Homologuer. S'empl. adjectiv. Acte homologué. Transaction homologuée. Lorsque les délibérations des conseils de famille portent sur des intérêts de mineurs d'une certaine gravité, le code civil exige qu'elles soient homologuées par le tribunal de première instance.

* **HOMOLOGUER.** v. a. 1re conj. (pr. *o-mo-lo-ghé;* ét., V. HOMOLOGUE). Jurispr. Donner à un acte fait par des particuliers la force d'un acte fait en justice. Homologuer une sentence arbitrale, une transaction de mineurs, un avis de parents.

— S'HOMOLOGUER. v. pron. Être homologué. Cet acte doit s'homologuer.

HOMOMALLE. adj. 2 g. (étym. gr., ὁμὸς, semblable; μαλλός, toison). Hist. nat. Dont les parties saillantes se dirigent toutes du même côté.

— Bot. Qui se dirige d'un seul côté. Se dit des phyllodes de l'acacia homomalle, et des feuilles du didymodon homomalle.

— Zooph. Se dit des rameaux du polypier appelé plexaure homomalle, qui se dirigent d'un seul côté.

HOMOMÉRÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; μέρος, partie). Entom. Dont les parties se ressemblent toutes. || HOMOMÉRÉS. s. m. pl. Ordre de la classe des chétopodes, comprenant ceux dont les anneaux du corps sont semblables les uns aux autres.

HOMOMORPHE. adj. 2 g. (étym. gr., ὁμὸς, semblable; μορφή, forme). Didactiq. Qui a la même forme. Corps homomorphes. Parties homomorphes.

HOMOMYE. s. f. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; μυῖα, mouche). Moll. Genre de coquilles fossiles que certains naturalistes classent avec les pholadomyes.

HOMONCIONISTE. s. m. Hist. relig. V. HOMUNCIONISTE.

HOMONCULE. s. m. (ét. lat., *homunculus,* dim. de *homo,* homme). Fam. Petit homme.

— Mamm. Nom donné quelquefois au singe pithèque.

HOMONÉE. s. f. (ét. gr., ὁμόνοια, conformité). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, établi pour sept espèces des îles Philippines.

— Bot. Genre d'euphorbiacées renfermant des arbrisseaux de la Cochinchine.

HOMONÉMÉEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; νῆμα, fil). Bot. Qui est composé de filaments homogènes. || HOMONÉMÉENS. s. m. pl. Végétaux produits par des filaments qui, dans la germination, se séparent chacun de leur adhérence à un corps homogène, comme dans les algues et les champignons.

HOMONIA. s. f. Bot. Genre de la famille des papavéracées.

HOMONOME. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; νόμος, loi). Minér. Se dit de cristaux dans lesquels tous les décroissements naissent sur les angles ou sur les bords, comme dans la baryte sulfatée homonome.

HOMONOTES. s. m. pl. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; νῶτος, dos). Erpétol. Division des geckoïdes.

* **HOMONYME.** adj. 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; ὄνυμα, nom). Gramm. Se dit des choses qui ont un même nom, quoiqu'elles soient de nature différente.

— Se dit plus ordinairement des mots pareils qui expriment des choses différentes, soit qu'ils s'écrivent et se prononcent exactement de la même manière, comme *canon, mule, son,* dans leurs diverses acceptions; soit qu'ils s'écrivent de la même manière et se prononcent différemment, comme *elles couvent* et *le couvent;* soit qu'ils se prononcent seulement de la même manière, comme *chêne* et *chaîne, sain, sein, saint, seing,* etc.

— *Rime homonyme.* Rime des mots homonymes entre eux; elle est admise pourvu que ces mots aient une signification et une origine différente, comme dans les exemples suivants :

> Prends-moi le bon parti: laisse là tous les *livres.*
> Cent francs au denier cinq, combien font-ils? — Vingt [*livres.*
> (BOILEAU.)
>
> Il parle comme un livre, et raisonne si *bien,*
> Que j'ai honte d'avoir amassé tant de *bien.*
> (DESTOUCHES.)
>
> Et du riche Yémen les errantes *tribus,*
> A ses pieds, tous les ans, déposent leurs *tributs.*
> (BAOUR-LORMIAN.)

Ainsi *livre* (mémoire) et *livre* (volume), la *joue* et *il joue,* riment fort bien; mais le *combat* ne pourrait pas se joindre à *il combat,* ni *clos* (clôture) avec *je clos,* parce que la racine et la signification de ces noms et de ces verbes sont essentiellement les mêmes.

— HOMONYME. s. m. Mot homonyme. *Chair* est l'homonyme de *cher.* Dictionnaire des *homonymes.* (Acad.) || *Homonymes univoques.* Mots qui n'ont qu'une différence de sens, et qui ne présentent aucune différence de prononciation et d'orthographe. || *Homonymes équivoques.* Mots qui n'ont entre eux que des différences très légères dans la prononciation ou dans l'orthographe, ou même dans l'une et dans l'autre, quoiqu'ils aient des significations tout à fait différentes.

— Se dit des personnes qui portent le même nom, sans être parentes. Il ne faut pas confondre cet auteur avec son homonyme. Parmi les *homonymes* de l'apôtre, aucun n'aurait non plus osé prendre un tel rôle. (E. Renan.)

* **HOMONYMIE.** s. f. Gramm. Qualité de ce qui est homonyme. L'homonymie des termes.

— Jeu de mots fondé sur l'assonance des mots. C'est ce qu'on appelle ordinairement *calembour.*

HOMONYX. s. m. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; ὄνυξ, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des scarabéides phyllophages, du détroit de Magellan.

HOMOOUSIEN. s. m. V. HOMOUSIEN.

HOMOPATORIES. s. f. pl. (ét. gr., ὁμοῦ, ensemble; πατήρ, père). Antiq. gr. Assemblées des pères de famille à Athènes, lorsqu'on admettait les jeunes gens dans les curies.

HOMOPE. s. m. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; ποῦς, pied). Erpét. Groupe de reptiles chéloniens, formé aux dépens des tortues.

HOMOPÉTALE. adj. 2 g. (étym. gr., ὁμὸς, semblable; πέταλον, pétale). Bot. Se dit des fleurs dont les pétales se ressemblent tous. || Se dit des calathides, quand les fleurs qui les composent ont toutes des corolles semblables.

HOMOPHAGE. adj. Didact. V. OMOPHAGE.

HOMOPHAGIE. s. f. Didact. V. OMOPHAGIE.

HOMOPHONE. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, pareil; φωνή, voix, son). Gramm. Qui a le même son, la même articulation. Se dit des mots qui se prononcent de même, quoique leur orthographe soit différente. *Comte* et *compte* sont des mots homophones, des homonymes homophones.

— Philol. *Hiéroglyphe homophone.* Hiéroglyphe représentant le son ou l'articulation qui compose le mot par lequel l'objet figuré est dénommé dans la langue vulgaire. || *Signes homophones.* Signes des écritures cunéiformes qui se prononcent de la même manière.

— Substantiv. Un homophone. Les caractères phonétiques de l'écriture hiéroglyphique sont des homophones.

* **HOMOPHONIE.** s. f. (radic. *homophone*). Gramm. Caractère des sons homophones.

— Mus. Concert de plusieurs voix qui chantent à l'unisson.

— Philol. Qualité des signes homophones dans l'écriture hiéroglyphique et dans l'écriture cunéiforme.

HOMOPHONOGRAPHE. adj. (ét. fr., *homophone;* grec γράφω, j'écris). Gramm. Se dit des mots qui, différant par le sens, ont la même orthographe et la même prononciation, comme *louer,* donner des éloges, et *louer,* donner ou prendre à bail.

HOMOPHYLLE. adj. 2 g. (étym. gr., ὁμὸς, semblable; φύλλον, feuille). Bot. Dont toutes les feuilles ou folioles sont semblables.

HOMOPNEUSIS. s. m. (pron. *o-mo-pneu-ziss;* ét. gr., ὁμὸς, semblable; πνεῦσις, respiration). Zooph. Groupe du genre actinie.

HOMOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; πούς, ποδός, pied). Erpét. Qui a le même nombre de doigts aux pattes de devant et à celles de derrière.

— HOMOPODE. s. m. Genre de reptiles chéloniens.

HOMOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; πτερόν, aile). Entom. Dont les ailes se ressemblent.

— HOMOPTÈRE. s. m. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des xylophages, dont l'espèce type habite le Brésil.

— HOMOPTÈRES. s. m. pl. Section de l'ordre des hémiptères, comprenant ceux qui ont les ailes antérieures et postérieures semblables.

HOMOPTILURE. s. f. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; πτίλον, duvet; οὐρά, queue). Ornithol. Genre d'oiseaux formé aux dépens des bécassines.

HOMOPYROCATÉCHINE. s. f. Chim. Corps produit par le créosol et l'acide iodhydrique chauffés ensemble.

HOMORANTHE. s. m. (ét. gr., ὅμορος, contigu; ἄνθος, fleur). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des myrtacées.

HOMORGANIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; fr. *organe*). Gramm. Se dit des lettres qui procèdent d'un même organe, comme *b* et *p.* || *Consonnes homorganiques.* Consonnes qui jouent le même rôle dans des mots de même radical appartenant à des langues de même souche.

— Anat. Qui est uniforme dans son organisation.

HOMOSPHÉROÉDRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; σφαῖρα, sphère; ἕδρα, base). Minér. Se dit du système de cristallisation dans lequel le cristal offre toutes les faces que détermine l'ensemble de trois axes inégaux entre eux, système qui a pour type l'octaèdre régulier.

HOMOTARTRIQUE. adj. (étym. gr., ὁμὸς, semblable; fr. *tartrique*). Chim. Se dit des acides homologues de l'acide tartrique.

HOMOTÈLE. s. m. (étym. gr., ὁμὸς, semblable; τέλος, tribut). Antiq. gr. Étranger résidant à Athènes, et payant le tribut.

HOMOTHALAME. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμὸς,

semblable; θάλαμος, lit. Botan. Dont les corps reproducteurs [illegible] que la couche qui les supporte. || HOMOTHALAMES. s. m. pl. Classe de lichens, comprenant ceux dont les conceptacles sont de même couleur et de même nature que le thalle.

HOMOTHE. s. m. (ét. gr., ὁμόθεν, de près). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, établi pour une espèce de l'Australie.

HOMOTHERMAL, ALE. adj. (ét. gr., ὁμός, semblable; θέρμη, chaleur). Phys. Qui a la même température.

— *Courant homothermal.* Courant de l'eau de mer [illegible] plus pesante et qui conserve la même température.

HOMOTHÉTIE. s. f. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; θέσις, position). Géom. Similitude de forme et de position de deux figures par rapport à un point donné.

HOMOTHÉTIQUE. adj. Géom. Se dit des figures qui offrent le caractère de l'homothétie.

HOMOTIME. adj. 2 g. Antiq. gr. Qui possédait l'homotimie.

— Titre par lequel les historiens grecs désignent absolument les principaux officiers du roi de Perse, qui présentaient beaucoup d'analogie avec les leudes ou fidèles des temps féodaux.

HOMOTIMIE. s. f. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; τιμή, honneur). Antiq. gr. Égalité d'honneurs; état des citoyens, des magistrats auxquels on rendait des honneurs égaux, ou qui pouvaient également aspirer aux honneurs. Réclamer, obtenir l'homotimie.

HOMOTOLUIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide que l'on obtient en fixant deux atomes d'hydrogène sur l'acide cinnamique.

HOMOTONE. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; τόνος, ton). Pathol. Se dit d'une maladie dans le cours de laquelle les symptômes se maintiennent constamment au même degré d'intensité. Fièvre homotone.

HOMOTROPE. adj. 2 g. (ét. gr. ὁμὸς, semblable; τρέπω, je tourne). Bot. Se dit de l'embryon qui, sans être droit, a la même direction que la graine. *Parties homotropes.* Parties qui affectent la même direction.

HOMOTYPE. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; τύπος, type). Anat. Se dit d'un organe qui, sur un même individu, est analogue à un autre organe, quoiqu'il en diffère sensiblement sous certains rapports. Ainsi les muscles et les os sont homotypes, il en est de même du pied et de la main, de l'humérus et du fémur, etc.

— Substantiv. Un homotype.

HOMOTYPIE. s. f. (rad. *homotype*). Anat. Caractère des organes homotypes; analogie que ces organes ont entre eux.

HOMOTYPIQUE. adj. Anat. Qui a rapport à l'homotypie. *Répétitions homotypiques.* Analogies qui se présentent, non plus sur le tronc, mais dans les appendices, et qui se répètent en plus ou moins grand nombre des membres antérieurs aux membres postérieurs; par exemple, les phalanges et le métacarpe.

HOMOTYPIQUEMENT. adv. Anat. Avec le caractère homotypique. Organes homotypiquement semblables.

HOMOUSIEN ou **HOMOUSIANISTE.** s. m. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; οὐσία, substance). Hist. relig. Nom que les ariens donnaient aux catholiques, parce que ceux-ci croient que le Fils de Dieu est consubstantiel à son père.

HOMOVALVE. adj. 2 g. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; lat. *valva*, valve). Bot. Se dit des fruits dont les valves sont semblables.

HOMOZYGIE. s. f. (ét. gr., ὁμὸς, semblable; ζυγός, joug). Hist. nat. Conjugaison.

HOMPESCH (Ferdinand, baron de). Dernier grand maître effectif de l'ordre de Malte, né à Dusseldorf, 1744, mort à Montpellier, 1803. Il succéda au grand maître de Rohan, 1797, rendit La Valette à Bonaparte, fut transporté à Trieste, et abdiqua en faveur de l'empereur de Russie Paul Ier, 1798. Hompesch vint en France solliciter un secours du premier consul et mourut subitement peu de jours après l'avoir obtenu.

HOMUNCIONATE. s. m. Hist. relig. Nom que les apollinaristes, dans le IVe siècle, et les eutychiens, dans le Ve, donnaient aux catholiques, parce que ceux-ci admettent deux natures en Jésus-Christ.

HOMUNCIONISTE. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée par Photin, qui croyait que Jésus-Christ n'était qu'un homme.

HOMUNCIONITE. s. m. Hist. relig. Nom de certains sectaires qui pensaient que le corps seul de l'homme est fait à l'image de Dieu.

HOMUNCULE. s. m. V. HOMONCULE.

HON ! interj. (*h* asp.). Cri d'indignation, de menace. *Hon ! chienne !* — Qu'avez-vous ? — Moi ? Rien; c'est que je tousse. (Mol.)

— Quelquefois il se répète et s'emploie pour marquer la surprise, l'irrésolution. *Hon hon !* vous êtes un méchant diable ! (Mol.)

— S'emploie quelquefois par raillerie. *Hon hon*, il a remis là à payer ses créanciers. (Mol.)

HO-NAN. Géogr. Province de l'empire chinois, entre celles de Pé-tche-li et de Chan-si au N.; Chen-si à l'O.; Hou-pé au S.; Ngan-Hoei et Kiang-sou à l'E.; ch.-l. *Khai-Foung.* La beauté de ses plaines et de ses vallées lui a valu le surnom de *jardin de l'empire.* Climat tempéré; 29,000,000 d'hab.

— HO-NAN. Ville de la Chine, dans la province du même nom, à 200 kil. O. de Khai-Foung, regardée par les Chinois comme le centre de la terre.

HONARURA. Géogr. V. HONOLULU.

HONARY. s. m. Petit navire employé dans les mers du Nord.

★ **HONCHETS.** s. m. pl. (*h* asp.). Sorte de jeu d'enfants. V. JONCHETS.

HONDALA. s. m. Bot. Nom d'une bryone de Ceylan.

HONDBESSEN. s. m. Bot. Syn. de PÉDÉRIE.

HONDEKOETER (Melchior de). Peintre hollandais, né à Utrecht, 1636-1695, peignait avec un talent rare la nature vivante et surtout les oiseaux.

HONDIUS ou **HONDT** (Josse). Géographe et graveur en cartes, né à Wackène (Flandre), 1546-1611. Dès l'âge de huit ans, il gravait déjà sur le cuivre et l'ivoire, sans avoir eu de maître et devint bientôt, en ce genre, un des plus grands artistes de son siècle.

HONDSCHOOTE. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Dunkerque (Nord), remonte au Xe siècle. Fabriques de sucre et de chicorée café. Victoire de Houchard sur les Anglais, le 8 septembre 1793; 3,500 hab.

HONDT ou **HONT.** Géogr. Bras occidental de l'Escaut, affluent de la mer du Nord, entre les îles de Kadsand et de Walcheren.

HONDURAS (République de). Géogr. État de l'Amérique centrale au S., entre la mer des Antilles au N. et à l'E., les républiques de Nicaragua et San-Salvador au S., et de Guatemala, à l'O. Superficie 120,480 kil. carrés; popul., 350,000 hab. environ. Capitale Comayagua; villes principales Amalapa, Copan, Gracias, Puerto-Cabello, Tecucigalpa, Truxillo. Côtes généralement plates et marécageuses. Sol fertile qu'arrosent l'Ulua et le Nuevo-Segovia. Riches pâturages. Ce pays appartint aux Espagnols jusqu'en 1821, puis fit partie, jusqu'en 1833-1842, de la confédération du Guatemala ou de l'Amérique centrale. Le gouvernement est exercé par un président, un conseil d'État de 7 membres, un sénat de 7 membres et un corps législatif de 11. Il y a 7 départements. Le commerce se fait presque exclusivement avec l'Angleterre.

— HONDURAS (Baie de). Baie formée par la mer des Antilles au S.-O. de l'Amérique du Nord et au N.-E. de l'Amérique centrale, entre l'île de Cuba, à l'E; la presqu'île d'Yucatan et la colonie anglaise de Balise, à l'O.; l'État du Honduras, au S., et la république de Guatemala, au S.-O.

HONESTA. s. f. (personnage d'un conte de La Fontaine). Femme de vertu farouche et d'humeur querelleuse dont on a fait un type. On dit généralement *Madame Honesta* ou *Dame Honesta.*

HONESTER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Rendre honnête. || Traiter honnêtement. || On écrit aussi *honnester.* Il (Collé) appelait cela *honnester* ces pièces. (Ste-Beuve.)

HONFLEUR. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Pont-l'Évêque (Calvados), à l'embouchure et sur la rive gauche de la Seine. Port formé de trois bassins et d'un vaste avant-port entre deux jetées; très fréquenté, surtout par les navires anglais, suédois, danois et norvégiens. Entrepôt de denrées coloniales, grandes salaisons de poissons, bœufs, porcs; pêche considérable; armement pour la pêche de la baleine et de la morue. Sur une haute colline, à 1 kil. de la ville, s'élève la chapelle de Notre-Dame de Grâce, très fréquentée par les marins; 9,600 h.

HONG. s. m. Relat. Compagnie de marchands chinois à Canton, qui ont seuls le privilège de commercer avec les Européens.

HONG-KONG. Géogr. Île de la Chine dans la baie de Canton, à l'entrée de la rivière de ce nom. Pop., 140,000 Chinois et Anglais. Capitale *Victoria.* Elle appartient aux Anglais depuis le traité de Nankin, 1842.

★ **HONGRE.** adj. m. (*h* asp.; rad. *Hongrie*, parce qu'autrefois la plupart de ces chevaux étaient amenés de Hongrie). Châtré, en parlant des chevaux. Cheval hongre.

— Par extens. Les chameaux de travail sont ordinairement *hongres.* (Buffon.)

— S'est dit pour Hongrois.

— Substantiv. Un beau hongre. Un attelage de six *hongres* de même robe. (Acad.)

— Par plaisant. Homme châtré. Le Chang-ti se plaît beaucoup à entendre les voix claires de ces cinquante *hongres.* (Voltaire.)

HONGRÉ, ÉE. part. pass. du v. Hongrer. S'empl. adjectiv. Cheval hongré.

HONGRELINE. s. f. (*h* asp.; de *Hongrie*, n. géogr.). Espèce de spencer à grandes basques qui n'est plus en usage. || On a aussi donné ce nom à un habillement d'homme peu différent du justaucorps.

★ **HONGRER.** v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *hongre*). Châtrer un cheval. Ce cheval est trop vicieux, il faut le *hongrer.* (Acad.)

HONGREUR. s. m. (radic. *hongrer*). Celui qui châtre les chevaux.

HONGRIE (Royaume de). Géogr. Le plus grand des États transleithans de l'empire austro-hongrois, qui comprennent en outre la Transylvanie et la Croatie-Slavonie. La Hongrie, en allemand *Ungarn*, en hongrois *Magyar-Orszag*, en slave *Uherska Kragina*, forme une sorte de carré; le côté N.-E. est séparé de la Galicie et de la Bukowine par les Karpathes; le côté S.-E. est séparé de la Transylvanie par le talus élevé et boisé du grand plateau; le côté S.-O. s'appuie sur le Danube et la Drave; enfin, le côté N.-O. est séparé de la Styrie, de l'Autriche et de la Moravie par des hauteurs peu considérables au S. du Danube, par le Petit-Karpathe et les montagnes Blanches au N. Le pays au N. du Danube et de la Theiss est couvert par les ramifications des Karpathes; c'est l'*Erz-Gebirge hongrois*; la partie S.-O., entre le Danube et la Drave, est traversée par le Bakonyer Wald; la partie centrale est une plaine basse et marécageuse entre le Danube et la Theiss; la partie orientale est aussi une plaine basse, arrosée par la Theiss et par ses affluents, le Kœrœs et le Maros. Le climat est généralement sain, excepté au voisinage des marais. La Hongrie renferme de grandes richesses minérales, de l'or, du fer en abondance, du cuivre, du plomb, de l'antimoine, du zinc, de la houille, des marbres, du jaspe, des grenats, des opales, des rubis, etc.; c'est l'une des plus riches contrées agricoles de l'Europe, on exporte beaucoup de grains, et c'est le pays qui, après la France, donne le plus de vins; plusieurs vignobles ont même une grande renommée. Les pâturages très étendus nourrissent des bœufs de forte race, des moutons, des chevaux petits, mais vigoureux et ardents. L'industrie, encore arriérée, a fait de grands progrès dans ces dernières années, grâce aux modifications politiques et au développement des routes et des chemins de fer.

— La Hongrie se divise en 4 grands cercles, subdivisés eux-mêmes en comitats : 1° *le cercle en deçà du Danube*, au N. du Danube, avec la plaine entre le Danube et la Theiss, a pour villes principales Buda-Pesth, Presbourg, Waitzen, Gran, Tyrnau, Neuhaeusel, Trentschin, Schemnitz, Kremnitz, Neusolh, Neusatz, Zombor, Zenta, Theresiopel, Kalocza, Kecskemet, Czegled, Nagy-Kœrœs, Szolnok, etc.; 2° *le cercle au delà du Danube* a pour villes principales Komorn, Dotis, Raab, Wieselburg, Œdenburg, Guns, Funfkirchen, Mohacz, Stuhlweissenburg, Veszprim, etc.; 3° *le cercle en deçà de la Theiss* a pour villes principales Eperies, Neudorf, Miskolcz, Erlau, Gyœngyœs, Tokai, Kaschau, Unghvar, Munkacz; 4° *le cercle au delà de la Theiss*, entre la Theiss et la Transylvanie, a pour villes principales Szigeth, Nagy-Banva, Nagy-Karoly, Debreczin, Gross-Wardein, Bekes, Czaba, Gyula, Szarvas, Szentes, Csongrad, Vasarhely, Szegedin, Alt-Arad, Temesvar, Beeskerek, Werschitz, etc. Au centre de la Hongrie, il y a quatre populations distinctes, administrées d'une façon particulière : la Iazygie, la Grande-Cumanie, la Petite-Cumanie, les six villes heiduques. La Hongrie a 226,597 kil. carrés; la population, de 11,650,000 habitants, appartient à des peuples qui diffèrent de race, de langue, de religion, Magyars ou Hongrois, Slaves (Slowaques, Ruthènes, Vindes, Serbes), Roumains, Allemands, Cumans, Juifs, Bohémiens, etc. Les catholiques, romains et grecs, sont au nombre de 6,920,000; les grecs orientaux, 1,400,000; les protestants évangéliques, 2,600,000; les israélites, 517,000, etc. La langue magyare est aujourd'hui la langue officielle.

— Hist. En partie conquis par les Romains sous Auguste (Pannonie, Dacie occidentale), le pays fut ensuite occupé par de nombreuses tribus barbares et surtout par les Avares, qui furent vaincus par Charlemagne. Les Magyars ou Hongrois, appartenant à la race finnoise-ouralienne, sont venus de l'Asie, au IXe siècle, en forçant les Karpathes. Peuples barbares, nomades et dévastateurs, repoussés de l'Allemagne par les princes saxons au Xe siècle, convertis au christianisme surtout par leur roi Étienne, ils rendirent de grands services à l'Europe chrétienne, en arrêtant l'invasion des Turcs ottomans au XVe siècle. Mais, vaincus par Soliman II à la funeste journée de Mohacz, en 1526, ils furent dès lors soumis à des princes allemands de la maison d'Autriche; ils n'ont cessé de protester au nom de leur nationalité, et leurs efforts ont été couronnés de succès, depuis les défaites des Autrichiens en Italie, 1859, en Allemagne, 1866. Aujourd'hui, le royaume de Hongrie, avec la Transylvanie et la Croatie-Slavonie, a son administration distincte et sa diète nationale, qui se réunit à Pesth. V. AUTRICHE-HONGRIE.

— Comm. *Eau de la reine de Hongrie.* Eau spiritueuse, parfumée et distillée, dont on se sert pour la toilette, et même comme médicament. || *Point de Hongrie.* Genre de tapisserie que l'on fait à la main ou au métier. || *Cuirs de Hongrie.* Espèce de gros cuirs dont la préparation fut inventée en Hongrie.

— Pathol. *Fièvre de Hongrie.* Nom que l'on a donné quelquefois au typhus.

HONGRIEUR. s. m. (*h* asp.). Syn. de HONGROYEUR.

HONGROIERIE. s. f. (*h* asp.). Industrie du hongroyeur. || Atelier où l'on hongroie.

HONGROIS, OISE. s. (*h* asp.). Géogr. Habitant, habitante de la Hongrie.

— Ethnogr. Subdivision de la famille ouralienne ou finnoise, qui forme la plus grande partie de la population de la Hongrie et de la Transylvanie. Le reste de la population de la Hongrie est composé de Slaves, de Valaques et d'un petit nombre d'Allemands.

— *Pays des Hongrois, Magyarok-Resze.* Ancien pays des États autrichiens, dans l'O. et le N.-O. de la Transylvanie. Ch.-l., *Klausenbourg.* Il comprenait 11 comitats et 2 districts. Aujourd'hui, Cercles de Klausenbourg, Carlsbourg et Broos.

— *Le hongrois.* s. m. Linguist. Langue parlée par ceux des habitants de la Hongrie qui sont d'origine finnoise. Le hongrois ou magyar est une des langues ouraliennes.

— adj. Qui habite la Hongrie. || Qui appartient à la Hongrie ou à ses habitants.

— *Littoral hongrois.* Ancien district des États autrichiens, dans la Hongrie. Ch.-l., *Fiume.* Auj. comitat de Croatie-Sclavonie.

— HONGROISE. s. f. Chorégr. Danse originaire de Hongrie.

HONGROYAGE. s. m. (*h* asp.; rad. *hongroyer*). Techn. Préparation des cuirs à la manière hongroise.

HONGROYÉ, ÉE. part. pass. du v. Hongroyer. S'empl. adjectiv. Cuir hongroyé.

HONGROYER. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Techn. Préparer des cuirs à la manière hongroise.

★ **HONGROYEUR.** s. m. (*h* asp.; rad. *hongroyer*). Ouvrier qui façonne le cuir de Hongrie. Les tanneurs de Paris sont aussi hongroyeurs.

HONGUETTE. s. f. (*h* asp.; pr. *on-ghète*). Techn. Espèce de ciseau pointu et carré dont se servent particulièrement les sculpteurs en marbre.

HON HON ! interject. V. HON.

HONKÉNÉJA. s. m. (de *Honkénej*, n. pr.). Bot. Genre de caryophyllées sabulinées, qui croissent sur les côtes des mers tempérées.

HONKÉNYE. s. f. Bot. Syn. de CLAPPERTONIE.

HONNECOURT. Géogr. Comm. du cant. de Marcoing, arr. de Cambrai (Nord); 2,000 hab.

HONNESTER. v. a. 1re conj. V. HONESTER.

★ **HONNÊTE.** adj. 2 g. (du latin *honestus*, même signific.). Vertueux, conforme à la probité, à l'honneur et à la vertu. Âme honnête. Cœur honnête. Honnête homme. Ne hanter que d'honnêtes gens. Cela n'est pas d'un honnête homme. Amour honnête. Honnête amitié. Honnête émulation. Conduite sage et honnête. Action louable et honnête. Ne tenir que des discours honnêtes. Plaisirs honnêtes. Pensées honnêtes. N'avoir sur une fille que des vues honnêtes. Une fille humble, *honnête* et charmante. (Boil.) On lui représenta que s'il était *honnête* d'empêcher ses voisins de se détruire, il était avantageux de les laisser s'affaiblir. (Fléch.) Il aime mieux hasarder avec eux que d'obliger un *honnête* bourgeois sans rien risquer. (Le Sage.) On se fût trompé, je n'étais qu'*honnête*, cela est certain. (J.-J. Rousseau.) Le même moment voit s'accomplir une action *honnête* et une action coupable. (Chateaub.)

— *Famille honnête, honnête famille.* Famille à laquelle il n'y a rien à reprocher. C'est une famille honnête. Être né d'une honnête famille. Être d'honnête famille. On dit dans le même sens : *Parents honnêtes.* Être né de parents honnêtes.

— *Honnête homme.* Homme de probité. Parfait honnête homme. L'argent en *honnête* homme érige un scélérat. (Boil.) Tu connais les Espagnols; ils ne font aucun cas d'un *honnête* homme, s'il a le malheur de manquer de bien et de naissance. (Le Sage.) Un *honnête* homme n'aura jamais de meilleur ami que sa femme. (J.-J. Rouss.) La promesse qu'il faut tenir sans cesse est celle d'être *honnête* homme. (Id.) L'*honnête* homme est celui qui ne fait de mal à personne. (Delille.) L'*honnête* homme est celui qui fait tout le bien qu'il peut. (Id.)

— Celui qui a toutes les qualités sociales et agréables qu'un homme peut avoir dans la vie civile. Ce sens a surtout été employé au XVIIe siècle. Il faut bien des qualités pour faire un honnête homme. Vous êtes *honnête* homme de ne me demander qu'une lettre en quinze jours. (Malherbe.) L'étude commence un *honnête* homme, et le commerce du monde l'achève. (St-Evremond.) Être *honnête* homme, c'est n'être point prévenu, avoir du discernement, juger bien des choses, avoir l'esprit et le cœur droits; c'est louer avec chaleur un concurrent et son ennemi dans les choses où il est louable; c'est le condamner sans aigreur et sans emportement quand il est condamnable; c'est enfin ne pas exagérer le mérite de son ami, et ne pas soutenir ses sottises. (Ménage.)

— Voltaire l'a dit d'une femme :

Une femme sensible et que l'amour engage,
Quand elle est *honnête* homme à mes yeux est un sage.

— Fig.

Or donc je puis braver le regard pudibond,
Mon vers rude et grossier est *honnête* homme au fond.
(A. BARBIER.)

— *Honnêtes gens.* Se dit presque exclusivement au pluriel pour Honnêtes hommes. Bien des personnes qui ne voient que d'*honnêtes* gens ne sont pas si scrupuleuses; celles surtout à qui on confie des dépôts qu'elles peuvent retenir sans intéresser leur réputation pourraient vous en dire des nouvelles. (Le Sage.) Combien y a-t-il d'*honnêtes* gens qui deviendraient de grands fripons si la fortune les mettait aux mêmes épreuves ! (Id.) Le règne des *honnêtes* gens, quand il n'est pas appuyé sur l'armée, est toujours faible. (E. Renan.)

— Cependant *honnête homme* s'emploie au pluriel, quand il s'applique à des personnes déterminées. M. de Beauvilliers a fait en cette occasion le personnage d'un des plus *honnêtes* hommes du monde. (Mme de Sév.)

— *Honnêtes gens.* S'est dit autrefois pour Gens bien élevés, instruits, de bonne compagnie. Sa poésie est pour les *honnêtes* gens, mais elle a besoin d'interprète pour le vulgaire. (Racine.)

— Plusieurs grammairiens ont blâmé l'expression de *parfait honnête homme*, parce que, disent-ils, deux adjectifs ne peuvent être joints au même substantif sans conjonction. Mais ici l'adjectif *honnête* est tellement lié à *homme*, qu'on ne peut l'ôter sans changer le sens de ce substantif, ou sans lui donner un sens vague et indéterminé; par conséquent, *honnête homme* renferme deux mots aussi inséparables que *jeune homme*, etc., de même que La Rochefoucauld a dit : *Le vrai honnête homme* est celui qui ne se pique de rien ; Voltaire : *Ce pauvre honnête homme*, de même on doit pouvoir dire : *Un parfait honnête homme*. J'ai toujours rêvé de faire de mon fils un parfait *honnête* homme. (V. Cherbuliez.)

— *Honnête homme.* Se dit quelquefois, par civilité, d'un homme qu'on ne connaît pas, ou dont on ne dit pas le nom, et qui paraît d'une condition honorable. Le hasard m'a placé auprès d'un honnête homme. C'était un honnête homme qui me demandait. Il y a là-bas un honnête homme qui veut vous parler.

— Prov. *Il y a des honnêtes gens, il y a d'honnêtes gens partout.* Dans tous les pays, dans toutes les professions on trouve des honnêtes gens.

— Fam. *Honnête garçon.* Garçon bien né, bien élevé, dont les mœurs et les inclinations sont honnêtes et douces. || *Honnête débauché.* Un homme qui aime le plaisir, mais qui ne s'emporte point dans la débauche, et qui y garde des mesures.

— Iron. *Honnête fripon, honnête usurier.* Ne connaîtrais-tu point quelque *honnête* faussaire? (Rac.) *Une honnête maison.* Un lieu de débauche.

— *Honnête femme, honnête fille.* Femme, fille dont la conduite est irréprochable.

— *Honnête diablesse.* Femme irréprochable dans sa conduite, mais d'un caractère insupportable.

> Ces dragons de vertu, ces *honnêtes* diablesses,
> Se retranchant toujours sur leurs sages prouesses.
> (Molière.)

— S'est dit pour Honorable, glorieux.

> Un refus, aux yeux d'Othon un trépas à leur tête,
> Pour lui plus odieux, et pour nous plus *honnête*.
> (Corneille.)

— Conforme à la raison, bienséant, convenable. Il n'est pas honnête de se louer soi-même. Croyez-vous qu'il soit honnête d'en user de la sorte? Cela n'est pas honnête à une personne de votre caractère, de votre profession, de votre âge. Ces paroles ne sont pas honnêtes dans la bouche d'une femme. Maintien honnête. Après avoir été longtemps dans le monde, il a fait une honnête retraite. Ils ont peine à descendre à des ministères qui sont *honnêtes*, mais qui ne paraissent pas honorables. (Fléch.) Vous croyez peut-être, après cela, que don Valerio, déconcerté de ce qu'il venait d'entendre, fit une *honnête* retraite. Au contraire, il n'en fut que plus importun. (Le Sage.) Je sais quel est le prix d'une *honnête* abondance. (J.-B. Rousseau.)

> Sa table toutefois, sans superfluité,
> N'avait rien que d'*honnête* en sa frugalité. (Boileau.)

— Par extens. Il a conservé la tradition du vers cornélien, un peu emphatique, moins grand, sonore et *honnête*. (Mérimée.)

— *Excuse honnête, prétexte, refus honnête*, etc. Excuse, prétexte, refus plausible, spécieux, fondé sur quelque apparence de raison, de bienséance.

— *Don, présent honnête.* Don, présent qui convient à celui qui le fait et à celui qui le reçoit.

— *Prix honnête.* Prix convenable, proportionné à la juste valeur de la chose. || On dit dans le même sens : *Récompense honnête, traitement honnête, dédommagement honnête*, etc. Je l'en ai détourné, en lui faisant entendre que ce serait se vendre que de vendre ses bons offices au poids de l'or, au lieu que vous vous contentiez d'une *honnête* marque de reconnaissance. (Le Sage.)

— *Longueur honnête.* Longueur suffisante. Il faut que votre discours soit d'une longueur honnête. || On dit dans le même sens : *Largeur honnête, grosseur honnête.*

— *Naissance honnête, condition honnête, famille honnête.* Naissance, famille qui n'a rien de bas ni de fort élevé. Être d'une naissance, d'une condition honnête, d'une famille honnête.

— *Honnête aisance, fortune honnête.* Aisance, fortune qui permet de vivre agréablement et avec une certaine indépendance. Jouir d'une honnête aisance. Dix mille francs de rente sont une fortune honnête.

— *Dîner honnête.* Dîner bon sans trop de recherche.

— *Morceau, part honnête.* Morceau, part suffisante.

— Fig. et par extens. C'est un *honnête* ruisseau (le Clain) qui n'a pas l'air de se douter qu'il passe au pied d'une cour royale. (J. Sandeau.)

— Convenable et bienséant à l'âge ou à la condition des personnes. Habit honnête. Équipage honnête. Ce meuble n'est pas magnifique, mais il est honnête. Faire une dépense honnête. Figurez-vous des habits fort *honnêtes* qu'il aurait fallu avoir pour le mariage de la dauphine. (Mme de Sévigné.)

— *Cet habit est honnête, encore honnête.* Il est encore bon pour être porté.

— Civil, poli. Avoir l'air honnête, les manières honnêtes. Faire à quelqu'un la réception du monde la plus honnête. Accueil honnête. Parler à quelqu'un d'une manière très honnête. Le procédé est honnête, cependant il ne faut pas trop s'y fier. Je le saluai, et il me reçut d'un air *honnête*, mais froid, quoique j'eusse décliné mon nom. (Le Sage.) S'il était complaisant envers moi, je n'étais pas moins *honnête* envers lui. (J.-J. Rousseau.) Il faut être *honnête* pour soi, quoique souvent ceux à qui l'on parle ne méritent pas qu'on le soit pour eux. (Noël.)

— Dans ce sens, quand il est joint à un nom de personne, il se met toujours après. C'est un homme fort honnête. L'homme du monde le plus honnête. Il n'y a personne, il n'y a rien de si honnête que lui. Il était *honnête* aux personnes bourgeoises. (V. Hugo.)

— HONNÊTE. s. m. Ce qui est moral, vertueux. L'honnête, l'utile et l'agréable. Préférer l'*honnête* à l'utile. (Acad.) La nature grossière de M. Riquemont n'était pas inaccessible au sentiment du juste et de l'*honnête*. (J. Sandeau.)

— Ce qui est conforme aux bienséances. L'*honnête* du vieux temps est le ridicule de celui-ci. (Balzac.)

— Arg. Le printemps.

— Syn. comp. HONNÊTE HOMME, HOMME HONNÊTE. Le premier désigne un homme qui a de la probité, ou simplement qui a un rang, de la fortune, et qui jouit de l'estime publique ; par le second, on entend un homme poli, qui observe toutes les bienséances et tous les usages de la société.

* **HONNÊTEMENT.** adv. (radic. *honnête*) D'une manière conforme à la probité, à l'honneur. Il faut vivre honnêtement avec tout le monde. Aimer une personne honnêtement. Se conduire toujours honnêtement. C'est un homme qui a toujours vécu fort honnêtement. Se divertir honnêtement. Tout ce qui se dit *honnêtement* n'est pas toujours *honnêtement* pensé. (Boiste.)

— En honnête homme, dans le sens donné à ce mot au XVIIIe siècle. La Fontaine est un homme unique dans les excellents morceaux qu'il nous a laissés ; ils sont en grand nombre, ils sont dans la bouche de tous ceux qui ont été élevés *honnêtement*. (Volt.)

— Sans galanterie. Cette femme se conduit honnêtement.

— D'une manière honorable. C'est un homme qui en use fort honnêtement. Il s'en est tiré très honnêtement.

— D'une manière convenable. Être honnêtement meublé, honnêtement vêtu. Ma sœur, j'approuve votre conduite ; et je suis bien aise de vous retrouver à Grenade si *honnêtement* établie. (Le Sage.) Après cela, ne pouvant *honnêtement* me passer de laquais, je priai Vincent Lorenço de m'en donner un de sa main. (Id.)

— Poliment. Recevoir quelqu'un fort honnêtement. Parler à quelqu'un le plus honnêtement du monde. Créon lui montre *honnêtement* qu'il est plus heureux d'être son beau-frère que d'être roi. (Racine.) Elle prévenait ceux-ci, elle répondait *honnêtement* à ceux-là. (Fléchier.) Après que tu m'eus si *honnêtement* quitté, il arriva de grands événements. (Le Sage.)

— Suffisamment, passablement. C'est honnêtement vendu. Manger honnêtement d'un mets.

— Iron. Beaucoup. Femme honnêtement laide. Être honnêtement crotté. Cet homme a honnêtement bu. Le bonhomme vous hait assez *honnêtement*. (Rac.)

* **HONNÊTETÉ.** s. f. rad. *honnête*. Sentiment d'une âme sincèrement attachée à l'honneur, à la probité, à la vertu. L'honnêteté de son âme. La probité s'arrête aux devoirs de la justice, l'*honnêteté* s'étend à tous les devoirs. (Boiste.) Dans un infâme gain mettre l'*honnêteté*. (Boil.) Une société que le savoir, la politesse, l'*honnêteté*, rendait aussi agréable qu'utile. (Fléchier.) Plus l'*honnêteté* veut que je le révèle, plus la prudence m'oblige à le garder. (J.-J. Rousseau.) L'amour est privé de son plus grand charme quand l'*honnêteté* l'abandonne. (Id.) J'espère que l'*honnêteté* de votre âme se peindra toujours dans vos lettres. (Id.) Elles marchent en regardant droit devant elles avec la froideur et la gravité de l'*honnêteté* virginale. (H. Taine.) Une *honnêteté* courageuse, mais rendue farouche par les circonstances, annonce l'avènement de Colbert. (L. Blanc.) L'*honnêteté* a deux soutiens, l'horreur du vice et l'amour de la vertu. (J. Simon.)

— Se dit aussi des choses qui portent le caractère de ce sentiment. Des actions d'une grande honnêteté. L'honnêteté de sa conduite, de ses procédés, de ses principes. L'honnêteté de cette action.

— Chasteté, pudeur, modestie. Des paroles contre l'honnêteté, contraires à l'honnêteté. Cela répugne à l'honnêteté. Cela blesse, cela choque l'honnêteté. L'honnêteté des mœurs. Le latin dans les mots brave l'*honnêteté*. (Boil.) Que je me serais méprisé de souiller d'un seul soupir un aussi ravissant tableau d'innocence et d'*honnêteté*! (J.-J. Rouss.)

— Bienséance. Cela est contre les règles de l'honnêteté publique. C'est blesser les règles de l'*honnêteté*, de tenir des propos libres devant des personnes auxquelles on doit du respect. (Lav.) Pour moi, qui ne suis pas une grande raisonneuse, je ne veux point d'une *honnêteté* qui traduit l'amitié. (J.-J. Rousseau.) On y boit à discrétion, la liberté n'a d'autre borne que l'*honnêteté*. (Id.)

— Civilité. N'avoir pas l'honnêteté d'aller voir quelqu'un. Avoir beaucoup d'honnêteté pour ceux qui ont affaire à nous. C'est l'honnêteté même. Il a eu l'*honnêteté* de venir lui-même partir exprès de Versailles en poste pour me donner cette satisfaction. (Racine.) J'ai à prendre en toute occasion les voies de la douceur et de l'*honnêteté*. (J.-J. Rouss.)

— Acte de civilité, de politesse. Ne pas faire la moindre honnêteté à quelqu'un. Recevoir quelqu'un, le traiter avec toute sorte d'honnêtetés. Faire à quelqu'un mille honnêtetés, toutes les honnêtetés imaginables. Je les caressai ensemble, et me retirai parmi les officiers, qui me prodiguèrent alors les *honnêtetés*. (Le Sage.) L'intendant me conduisit à son appartement en m'accablant d'*honnêtetés*. (Id.) Je répondis à ses *honnêtetés* d'autant plus poliment que j'avais plus de haine pour lui. Un vieux courtisan ne s'en serait pas mieux acquitté que moi. (Id.) Je suis très sensible à vos *honnêtetés*. (J.-J. Rousseau.)

— Manière d'agir obligeante et officieuse. En user avec la plus grande honnêteté. L'honnêteté d'un procédé. L'*honnêteté* des manières sans l'honnêteté des mœurs n'est qu'une honnête hypocrisie. (Boiste.)

— Présent qu'on fait par reconnaissance. Faire une honnêteté à quelqu'un pour reconnaître un service rendu. Cela mérite bien une honnêteté.

— Quand il signifie la qualité d'un homme de bien, il ne prend point de pluriel. L'honnêteté de ces deux frères m'est connue. Je réponds de leur honnêteté. || Il prend un pluriel quand il se dit des manières, des procédés d'un homme honnête, c'est-à-dire d'un homme civil, poli, obligeant. Je suis très obligé au Père Bouhours de toutes les *honnêtetés* qu'il vous a prié de me faire de sa part. (Racine.)

* **HONNEUR.** s. m. (du lat. *honor*, même significat.). La gloire, l'estime, la considération qui suit la vertu, le courage, les talents. Acquérir de l'honneur. Vivre sans honneur. Être dans un haut degré d'honneur. Avoir de l'honneur. Être sorti de quelque chose avec honneur. S'en tirer avec honneur. Avoir tout l'honneur de la victoire. C'est à lui que tout l'honneur doit en revenir. L'honneur d'achever cette entreprise vous était réservé. De tels sentiments vous font honneur. Toute personne d'*honneur* choisit plutôt de perdre son *honneur* que de perdre sa conscience. (Montaigne.) L'amour n'est qu'un plaisir ; l'*honneur* est un devoir. (Corn.) Quel *honneur* pour un sujet d'accompagner son roi, de lui servir de conseil, *honneur* d'autant plus grand, que la faveur n'y pouvait avoir aucune part, qu'il ne fut fondé que sur un mérite universellement connu, et qu'il fut suivi de la prise des villes les plus considérables de la Flandre! (Fléch.) Et ce n'est qu'en Dieu seul qu'est l'*honneur* véritable. (Boileau.) L'*honneur* de passer pour un parfait orateur a des charmes pour moi. (Le Sage.) Et l'*honneur* tant vanté, l'*honneur* est peu de chose. (Colnet.) Il y a l'*honneur* des négociants, celui des soldats, celui des médecins. (J. Simon.) Le parti républicain a une tradition à laquelle il entend demeurer fidèle, puisque c'est à la fois son *honneur* et sa force. (Gambetta.) L'*honneur* tel que je l'entends n'est que la parfaite honnêteté, et j'ai toujours rêvé de faire de mon fils un parfait honnête homme. (V. Cherbuliez.)

> L'*honneur* est comme une île escarpée et sans bords :
> On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.
> (Boileau.)

> L'*honneur* du nom français, le mépris du danger,
> Voilà sa magie et ses charmes. (C. Delavigne.)

— *Être l'honneur de son siècle, de son pays, de sa famille, de son sexe, de la magistrature*, etc. En être la gloire et l'ornement. O mon fils! ô ma joie! ô l'*honneur* de mes jours! (Corneille.) Ce sage vieillard, l'*honneur* de votre race. (Rac.) Et Socrate, l'*honneur* de la profane Grèce. (Boil.) Du théâtre français l'*honneur* et la merveille. (Id.) Athènes, l'*honneur* de la Grèce. (J.-B. Rouss.) Quoi qu'on ait dit du fanatisme antique, cet amour de la liberté sera l'éternel *honneur* d'Athènes, de Sparte et de Rome. (P. Janet.)

— *Être en honneur.* Être honoré, favorisé, protégé. Sous ce prince éclairé, les vertus, les talents furent en honneur, les lettres étaient en honneur. Les fiançailles étaient en *honneur* sous l'ancienne alliance. (Chateaub.)

— *Mettre les lettres, les sciences en honneur.* Les protéger, les favoriser.

— *Champ d'honneur.* Champ de bataille. Mourir au champ d'honneur. Être mort au champ d'honneur.

> Son grand cœur s'applaudit d'avoir au champ d'*honneur*
> Trouvé des ennemis dignes de sa valeur. (Voltaire.)

— *Mourir au lit d'honneur.* Mourir à la guerre, pour le service de l'État. || Fig. Se dit de tout homme qui meurt dans l'exercice actuel d'une profession honorable. || Se dit quelquefois, en plaisantant, d'un ivrogne qui meurt en buvant, d'un joueur qui meurt les cartes à la main, d'un libertin qui meurt dans une partie de débauche.

— *Le chemin de l'honneur.* Les moyens que l'on emploie pour acquérir de l'honneur.

> Qui est de ceux qui de peur.......
> Par le...... de l'*honneur*.
> (Balt. Lemesle.)

— *Tout est perdu fors l'honneur!* Mot que l'on prête à François Ier après la perte de la bataille de Pavie.

— L'honneur est souvent personnifié par les poètes et les orateurs. L'*honneur* parle, il suffit, ce sont là nos oracles. (Rac.) N'a-t-on pas peint à l'*honneur* par de honteuses brigues. (Boil.) Dans une cause désespérée, la voix de l'*honneur*, qui conseille de résister le plus longtemps possible, est toujours bonne à écouter. (Thiers.)

> Dépit........ l'*honneur*........
> Qui.......... de.......
> (Corneille.)

> Je veux que votre *honneur* demande tout mon sang,
> Que tout le mien .... (Id.)

— Gloire qu'on retire de quelque action. Se faire honneur, beaucoup d'honneur par une action. Trop peu d'*honneur* pour moi suivrait cette victoire. (Corneille.) Ensemble nous cherchons l'*honneur* d'un beau trépas. (Id.) Je l'admets à l'*honneur* de ce nœud conjugal. (Id.) Je laisse aux plus hardis l'*honneur* de la carrière. (Boil.) Auteurs, qui prêtez aux *honneurs* du comique. (Id.) S'est-il trouvé dans un seule action, ou, sans avoir l'*honneur* de commandement, il n'ait eu presque lui seul l'*honneur* de la victoire? (Mass.) S'il n'a pas eu part à les succès, il a eu du moins l'*honneur* de la confiance et de la bonne foi. (Id.)

— *Il n'y a ni honneur ni profit à cela.* Cela n'est ni honorable ni utile. Quel bonheur d'être frère d'une fille belle et galante! C'est dommage qu'il n'y ait pas autant d'*honneur* à cela que de profit et d'agrément. (Le Sage.)

— *Pour moins d'honneur et plus de profit.* Se dit pour indiquer qu'on aime mieux le gain que la louange.

— *Il y a honneur et plaisir.* Se dit d'une chose agréable à faire et qui donne estime et profit.

— *Faire honneur à quelqu'un, à quelque chose.* Être la cause de l'estime, de la considération qu'on a pour cette personne, pour cette chose. Ma fille est souvent fort incommodée de son côté; son visage pourtant lui fait *honneur*. (Mme de Sévigné.) Ses dépenses firent *honneur* à sa dignité, et ne furent à charge à personne. (Fléch.) Tous ces grands traits qui font tant d'*honneur* à la mémoire des conquérants. (Massillon.) Signifie aussi Montrer qu'on a de l'estime pour quelqu'un. Celui qui sollicite un juge ne lui fait pas *honneur*. (La Bruyère.) || Signifie encore Agir, parler de façon à augmenter la considération dont jouit quelqu'un ou quelque chose. Ne croyez pas que, pour faire *honneur* à la vertu, j'affecte ici d'exagérer le malheur des âmes mondaines. (Id.) Notre nation surtout, ou plus vaine ou plus frivole, comme on l'en accuse, ou, pour parler plus équitablement et lui faire plus d'*honneur*, plus attachée à ses maîtres et plus respectueuse envers les grands, se fait une gloire de copier leurs mœurs. (Id.)

— *Faire honneur à son siècle, à son pays, à sa famille*, etc. Lui acquérir de la gloire, de la réputation, de l'estime, par ses talents, par ses actions.

— *Faire honneur à sa naissance.* En soutenir l'éclat.

— *Faire honneur à son éducation.* Répondre aux soins qu'y ont été donnés.

— On dit qu'*un ouvrage fait honneur à un ouvrier, à un artiste*, pour exprimer qu'il est une preuve, un monument de son génie, de son talent, de son habileté.

— *Faire honneur à ses affaires, à ses engagements.* Remplir ses engagements.

— *Faire honneur à une lettre de change, à sa signature*, etc. Soutenir l'honneur de sa maison, en payant exactement l'échéance d'un billet, une lettre de change, etc. || *Acquitter une lettre de change pour l'honneur du tireur.* La payer à la place de celui sur qui elle est tirée, lorsqu'il n'a pas pu la payer.

— Fam. *Faire honneur à un repas.* Y bien manger et témoigner par là qu'on le trouve bon.

— On disait, dans le XVe siècle : *Faire honneur, faire un pareil honneur, faire un troisième honneur*, pour Faire un salut, faire la révérence, faire une troisième révérence.

— *Faire honneur à quelqu'un d'une chose.* La lui attribuer. On lui fait honneur d'un sentiment qu'il ne connut jamais. Se faire honneur d'un ouvrage dont on n'est pas l'auteur. Ils font *honneur* au hasard de la magnificence des cieux. (Mass.)

— *Se faire honneur de quelque chose, tenir quelque chose à honneur.* S'en tenir honoré, s'en honorer. Scipion se faisait honneur d'être ami de Térence. Se faire honneur d'être allié à une maison. Tenir à honneur d'être présenté à quelqu'un. Obligés de rire à Versailles pour se faire *honneur*. (Rac.) Vertueux, sans vouloir se faire *honneur* de sa vertu. (Fléchier.) Donnant par dévotion ce qu'ils ont ravi par violence, ils se font *honneur*, auprès des pauvres, des larcins qu'ils leur ont faits. (Id.) Bossuet, dont le clergé se fera *honneur* dans tous les siècles. (Mass.) Les hommes vertueux dont le monde se fait tant d'*honneur*. (Id.) On a honte du nom de vice, et on se fait *honneur* du vice même. (Id.) Ce sont surtout les gens d'esprit

qui tiennent la gourmandise à *honneur*; les autres ne sont pas capables d'une opération qui consiste dans une suite d'appréciations et de jugements. (Brill.-Savar.)

— *Tenir une chose à honneur*, signifie aussi Attacher de l'estime, de la considération à une chose. Les druides ont tenu la chasteté à *honneur*. (Chateaub.)

— *Avoir l'honneur de*. Faire aboutir. Mme de Langeron doit avoir l'*honneur* de ce changement. (Mme de Sév.)

— *Se donner l'honneur de*. C'est ce qui l'a empêché de se donner l'*honneur* de vous écrire. (Mme de Sévigné.)

— *A honneur*, avec un pronom possessif. Avec succès. Faites comme vous pourrez, mes anges; mais tirez-vous-en à votre *honneur*. (Volt.)

— *Avec honneur*. Sans faillir à l'honneur.

> M[illegible] [illegible], par[illegible] deux,
> M[illegible] [illegible] avec vous? (Racine.)

— *Par honneur*. D'après les lois de l'honneur. Lorsqu'on a poussé l'exagération ou la flatterie jusqu'à un certain point, on se croit obligé par *honneur* à la soutenir. (Mme de Genlis.)

— *Sans honneur*, dans le style noble, et surtout en poésie, devient quelquefois synonyme de Sans gloire, sans éclat.

> Le [illegible], s'armant malgré les lois,
> [illegible] exploits,
> [illegible] gloire,
> [illegible] de gloire,
> Et [illegible] son glaive sans *honneur*,
> Sans [illegible] sa valeur. (Delille.)

— Honteusement, ignominieusement.

> Dois-je oublier Hector privé de funérailles,
> Et traîné sans *honneur* autour de nos murailles?
> (Racine.)

> L[illegible], par [illegible] hommages,
> S[illegible] images,
> [illegible] d'Apollon,
> [illegible] du salon.
> (Dupuy des Islets.)

— Dans un sens péjoratif. Considération que l'usage ou les préjugés attachent à des choses vaines ou même criminelles. Parmi ces vices puérils, il n'y a personne qui ne voie que le plus puéril de tous, c'est l'*honneur* que nous mettons dans les choses vaines, et cette facilité de nous y laisser éblouir. (Boss.) Fier du honteux *honneur* d'avoir su l'éviter. (Boileau.) Si une comédienne est sage, c'est-à-dire si elle ne favorise qu'un amant à la fois, cela lui fait tout l'*honneur* du monde. (Le Sage.)

— Pop. Profit. Un pauvre homme était toujours ivre à midi : Comment faites-vous? lui disait-on, vous gagnez si peu.— Ah! répondit-il, je bois chaque matin pour deux sous d'eau-de-vie, cela me fait le même *honneur* que si j'avais bu quatre bouteilles de vin. (Noël.)

— Égard, attention.

> Mais je sais ce qu'on doit de bontés et d'*honneur*
> A son sexe, à son [illegible], et surtout au malheur. (Volt.)

— L'estime, la réputation dont une personne jouit dans le monde. Attaquer, blesser, flétrir, déchirer l'honneur de quelqu'un. Défendre, venger son honneur. Ménager l'honneur. Sauver l'honneur de quelqu'un. Soutenir l'honneur de sa famille. Donner, porter atteinte à l'honneur de quelqu'un. Engager, hasarder son honneur. Son honneur y est intéressé, y est engagé. Mettre son honneur en compromis. Être jaloux de son honneur. Réparer l'honneur de quelqu'un. Rendre l'honneur à quelqu'un. Perdre l'honneur. C'est un homme perdu d'honneur. Faire réparation d'honneur. Engager à quelqu'un sa foi et son honneur. Toucher quelqu'un en son honneur. Être délicat sur ce qui regarde l'honneur. Il ne faut mettre son honneur qu'en des choses louables. Mettre son honneur à ne point céder. C'est une tache à son honneur. Il y va de son honneur. Un procès d'honneur. Si vous souffrez cela, où est l'honneur? Vous devriez, pour votre honneur, ne pas céder si facilement. Consentir à quelque chose, l'honneur sauf. Don Alphonse, connaissez le pouvoir que la vertu a sur les âmes généreuses! Si vous avez tué mon fils, vous m'avez sauvé la vie; je vous sacrifie mon ressentiment, et vous donne cette même Séraphine à qui vous avez sauvé l'*honneur*. (Le Sage.) Mon cher ami, je ne puis vivre plus longtemps sans vous révéler un secret que je n'aurais garde de vous découvrir, si votre *honneur* ne vous était plus cher que votre repos. (Id.) L'*honneur* est comme une pierre précieuse, la tache la plus légère en ternit l'éclat et lui ôte presque tout son prix. (Beauchêne.) L'*honneur* qui se vend, si peu qu'on en donne, est toujours payé plus cher qu'il ne vaut. (Duclos.)

— *Piquer d'honneur une personne*. Lui persuader qu'il y va de son honneur de faire ou de ne pas faire quelque chose. Quoique doux dans son enfance, il avait une opiniâtreté insurmontable; le seul moyen de le plier était de le piquer d'*honneur*. (Volt.)

— *Se piquer d'honneur*. Montrer dans quelque occasion plus d'habileté, plus de courage, plus de générosité, etc., qu'on n'a coutume d'en faire paraître. On voit qu'il s'est piqué d'honneur, son ouvrage est beaucoup mieux fait qu'à l'ordinaire.

— *Point d'honneur*. Ce qu'on regarde comme touchant à l'honneur, comme intéressant l'honneur. Être trop délicat sur le point d'honneur. Différends, disputes sur le point d'honneur. Se battre pour un point d'honneur. Autrefois, les maréchaux de France étaient juges du point d'honneur. Il poussait la morale jusqu'au scrupule, et se piquait surtout d'être délicat sur le point d'*honneur*. (Le Sage.) Il y a dans ces maîtrises et communautés une sorte de point d'*honneur* qui force à vendre au même prix que les autres. (Condill.)

— *Prendre tout au point d'honneur*. Étendre trop loin sa délicatesse sur le point d'honneur.

— *Se faire un point d'honneur de quelque chose*. Y apporter un soin semblable à celui qu'on a de son honneur. Je conçois bien qu'un scélérat, associé à d'autres scélérats, cèle d'abord ses complices; les brigands s'en font un point d'*honneur*; car il y a de ce qu'on appelle honneur jusque dans le crime. (Volt.)

— *Faux honneur*. Celui qu'on attache à des choses dans lesquelles l'honneur n'a rien à voir.

— *Affaire d'honneur*. Débat, démêlé, querelle où les parties croient leur honneur compromis. || Duel, combat singulier.

— *Réparation d'honneur*. Action de désavouer publiquement une accusation fausse portée contre quelqu'un.

— *Cours d'honneur*. Tribunaux institués pour décider sur les questions de point d'honneur.

— Vertu qui nous porte à faire des actions nobles, courageuses, loyales, etc. C'est un homme d'honneur, un vrai homme d'honneur. C'est un homme plein d'honneur. L'honneur lui est plus cher que la vie. Aimer l'honneur. Gens d'honneur. L'honneur français. Faire consister l'honneur à payer ses dettes. N'avoir ni cœur ni honneur. Être sans honneur. N'avoir aucun sentiment d'honneur. Manquer à l'honneur. Avoir l'honneur en recommandation. Écouter la voix de l'honneur. Faire ce que l'honneur commande, exige. Aller où l'honneur nous appelle. Satisfaire à l'honneur. Les lois de l'honneur. Une fortune acquise aux dépens de l'*honneur*. (J.-B. Rouss.) Je ne succombai point à la tentation, je puis même dire que je la surmontai en garçon d'*honneur*. (Le Sage.)

> Ma muse, en l'attaquant, charitable et discrète,
> Sait de l'homme d'*honneur* distinguer le poète. (Boil.)

|| En ce sens, il n'a point de pluriel.

— *Homme d'honneur*. Celui qui résiste à toute séduction, qui est inébranlable dans la voie de la probité, qui reste fidèle au drapeau et aux lois de son pays, qui sait sacrifier son intérêt personnel à l'intérêt public, qui est inaccessible à la corruption, à toutes les passions qui flétrissent la dignité de l'homme.

— On dit, au pluriel, *des gens d'honneur*. Tous deux pour leur pays sont morts en gens d'*honneur*. (Corn.)

— *Foi d'homme d'honneur*, ou simplement, *d'homme d'honneur*, ou absol. et fam., *d'honneur, je le ferai*. Se dit pour assurer d'une manière positive que l'on fera quelque chose. Je le ferai, d'honneur. D'honneur, je vous le promets.

— *Parole d'honneur*. Promesse faite ou assurance donnée sur l'honneur, à laquelle on ne peut manquer sans se déshonorer. Donner sa parole d'honneur.

— *Ma parole d'honneur*, ou *parole d'honneur*. Se dit quelquefois dans la conversation pour assurer fortement. Ma parole d'honneur, cela s'est passé comme je vous le dis.

— *D'honneur*. Se dit elliptiquement en ce sens. D'*honneur*, l'indépendance est un état charmant. (Dorat.) D'*honneur*, je le trouve fort mauvais! (Th. Gautier.)

— *Sur mon honneur, sur l'honneur*. Se dit, par manière de serment, pour affirmer, pour attester. Je l'atteste sur l'honneur. Je vous en réponds sur mon honneur.

— *En honneur*. Comme homme d'honneur. En honneur, je ne le puis.

— *Dette d'honneur*. Dette que la loi ne reconnait pas et, particulièrement, Dette de jeu. || Fig. Toute obligation morale dans laquelle l'honneur est intéressé.

— *Billet d'honneur*. Se disait autrefois d'un billet qu'un officier ou un gentilhomme s'engageait sur l'honneur à payer dans un délai déterminé.

— Pudicité, chasteté. Femme d'honneur. Femme sans honneur. Cette femme tient à son honneur. Si les femmes n'étaient pas retenues par la dure loi de l'*honneur*, et si les hommes n'avaient pas attaché la gloire et l'*honneur* des femmes à la chasteté, elles porteraient peut-être la licence plus loin qu'eux. (Bayle.)

— *Rendre l'honneur à une femme*. L'épouser après l'avoir possédée illégitimement.

— Fam. *Faire faux bond à son honneur, forfaire à son honneur*. Violer les lois de la chasteté.

— *Honneur*. Bonne renommée d'un mari dont la femme est fidèle.

> Quand j'aurai fait le brave, et qu'un fer pour ma peine
> M'aura d'un vilain coup transpercé la bedaine,
> Dites-moi, mon *honneur*, en serez-vous plus gras?
> (Molière.)

— On appelle, par antiphrase, *Lieu d'honneur* une Maison de prostitution. Il plut hier à trois de ses amis de le mener souper dans un lieu d'*honneur*. (Mme de Sévigné.)

— Action, démonstration extérieure par laquelle on fait connaître la vénération, le respect, l'estime qu'on a pour la dignité ou pour le mérite de quelqu'un. Il faut rendre l'honneur à qui il appartient, à qui il est dû. Faire à quelqu'un des honneurs extraordinaires, de grands honneurs. Recevoir un prince, un général, etc., avec tous les honneurs dus à son rang. Les honneurs militaires. Accompagner quelqu'un par honneur. Porter honneur et respect. Faire à quelqu'un tout honneur, tous les honneurs imaginables. Quel excès d'honneur! Il ne faut pas rendre aux hommes des honneurs qui ne sont dus qu'à Dieu. Auguste souffrit qu'on lui rendît les honneurs divins. Rendre de grands honneurs à la mémoire de quelqu'un. Décerner les honneurs du triomphe. Faire quelque chose en l'honneur de quelqu'un, en l'honneur de Dieu. Les fêtes célébrées en son honneur. Je voudrais savoir si vous êtes entièrement insensible à tous les *honneurs* qu'on vous fait. (Mme de Sévigné.) L'*honneur* que tu lui rends rejaillit sur toi-même. (Corn.) Je m'estimais trop peu pour un *honneur* si grand. (Id.) L'*honneur* seul peut flatter un esprit généreux. (Racine.) A quel indigne *honneur* m'avais-tu réservée? (Id.) Ah! que l'on porte ailleurs les *honneurs* qu'on m'envoie. (Id.) Ne me rends pas un *honneur* que je n'ai pas mérité, à moi qui n'en voulus jamais rendre qu'au vrai mérite? (Fléch.) Les races futures disputeront à la plupart des souverains les titres et les *honneurs* que leur siècle leur aura déférés. (Mass.) Je ne pouvais guère me dispenser d'accepter cet *honneur*. (J.-J. Rouss.) Quand on veut faire un grand *honneur* à l'enfant, on lui confère le nom le plus ancien de sa famille. (Chateaub.) Domitien, imitant la folie de Caligula, voulait recevoir les *honneurs* divins. (E. Renan.)

> Elle a répudié son époux et son père
> Pour rendre à d'autres dieux un *honneur* adultère.
> (Racine.)

— On le dit quelquefois des choses, en plaisantant. Un zéro ne doit pas prétendre aux *honneurs* d'un chiffre. (Ancillon.)

— *Honneurs funèbres, honneurs de la sépulture, honneurs suprêmes*, etc. Les honneurs qu'on rend aux morts, les cérémonies des funérailles. Ces montagnes de morts privés d'*honneurs* suprêmes. (Corn.) On rend des *honneurs* funèbres aux tristes dépouilles de leur corps mortel. (Fléchier.) Les *honneurs* dont elle a joui et ceux qu'on rend à sa mémoire. (Id.)

> Rendons à ce héros, trahi par la victoire,
> Les suprêmes *honneurs* dignes de sa mémoire.
> (Baour-Lormian.)

— *Les honneurs du Louvre*. Certaines distinctions, et particulièrement Le droit d'entrer à cheval ou en carrosse dans la cour du Louvre et dans celle des autres maisons où le roi était logé. Il y avait des charges qui donnaient les honneurs du Louvre. || *Les honneurs de l'Église*. Les prééminences et les droits honorifiques qu'on a dans l'Église.

— *Soutenir l'honneur du corps*. Soutenir les prééminences, les privilèges de son corps, de sa compagnie et quelquefois ses chimères.

— Fam. et par plaisanterie. Mme de Sully soutiendra l'*honneur* de la danse. (Mme de Sév.)

— *Rendre honneur*. Honorer.

> Que ma bouche et mon cœur
> Rendent *honneur* au Dieu qui m'a donné la vie.
> (Racine.)

— Iron. Vous me croyez capable d'une telle action? vous me faites bien de l'honneur, vous me faites là un bel honneur, c'est beaucoup d'honneur, c'est trop d'honneur que vous me faites.

— *L'honneur du pas*. La préséance.

— *Cour d'honneur*. La principale cour d'un château. || On dit, d'une manière analogue : *Escalier d'honneur*.

— *Armes d'honneur*. Armes qui se donnent aux militaires qui se sont distingués par quelque action d'éclat. || *Les médailles d'honneur* sont le prix du courage civil et des actes de dévouement.

— Dans les concours classiques, *Prix d'honneur*. Prix remporté par celui des élèves qui, dans le courant de l'année, a obtenu le plus de succès dans ses études et ses compositions. || Nom donné également à certains prix importants dans les concours et spécialement aux concours généraux.

— *Faire les honneurs d'une maison*. Recevoir selon les règles de politesse établies ceux qui viennent dans la maison.

— On dit dans un sens analogue : Faire les honneurs du salon, d'une table, etc.

> S'il est un rôle noble et bien digne d'envie,
> Un agréable emploi dans le cours de la vie,
> C'est celui d'un mortel qui fait en sa maison
> Les *honneurs* de la table en digne amphitryon.
> (Berchoux.)

— Fig. *Faire les honneurs de son esprit*. Montrer beaucoup d'esprit.

— *Accorder, donner les honneurs de la séance, admettre aux honneurs de la séance*. Voir SÉANCE.

— Fig. *Faire les honneurs d'une personne, d'une chose*. En parler ou en disposer comme d'une personne ou d'une chose qui nous appartient. Je n'eus pas le courage de faire les *honneurs* de vous, ni de parler contre ma conscience. (Mme de Sévig.)

— *Mettre en honneur*. Faire paraître sous un jour avantageux. Il met en *honneur* toute la tendresse des enfants, et fait voir que vous n'êtes pas seule. (Mme de Sévigné.)

— *Président d'honneur*. Président honoraire. || *Place d'honneur*. Place réservée dans une cérémonie, dans une réunion, dans un repas, etc., à une personne qu'on veut honorer d'une distinction particulière. Avoir la place d'honneur. Des places d'honneur avaient été réservées aux autorités.

— *Chevalier d'honneur, dame d'honneur, fille d'honneur*. Personnes qui remplissent diverses fonctions auprès d'une reine, d'une princesse. || *Chevaliers d'honneur, écuyers d'honneur*. Se disait aussi de certains chevaliers et écuyers qui, attachés plus particulièrement à la personne de leurs maîtres, les accompagnaient presque partout, et étaient spécialement chargés de faire les honneurs de leurs cours et de leurs maisons, principalement dans les assemblées d'éclat.

— *Filles, demoiselles d'honneur*. Demoiselles qui accompagnent une mariée. || *Garçons d'honneur*. Les jeunes gens qui font les honneurs à une noce.

— *Enfants d'honneur*. Jeunes gens de qualité qui étaient nourris auprès d'un prince pendant son bas âge.

— *Chevaliers d'honneur*. Conseillers d'épée qui avaient séance et voix délibérative dans les cours souveraines. || *Conseillers d'honneur*. Conseillers qui avaient séance et voix délibérative dans certaines compagnies, quoiqu'ils n'eussent point de charge. La plupart des gouverneurs, beaucoup d'évêques étaient conseillers d'honneur dans les sièges des lieux de leur résidence. || *Marguillier d'honneur*. Marguillier d'un rang supérieur à celui des marguilliers ordinaires. Le marguillier d'honneur n'est point comptable.

— *Votre Honneur*. Titre qu'on donne par respect à certaines personnes de qualité, en Angleterre.

— Joint à un infinitif, et quelquefois à un substantif par la préposition *de*, il se prend ordinairement dans le sens de Grâce, faveur, distinction. Le roi lui a fait l'honneur de le choisir pour gouverneur. Mériter l'honneur d'être appelé le père de la patrie. Avoir l'honneur d'être admis souvent à la table du prince. L'honneur de siéger dans une assemblée. Ne pas faire à quelqu'un l'honneur de le regarder. Le reste ne vaut pas l'*honneur* d'être nommé. (Corn.) Je n'aspire en effet qu'à l'*honneur* de vous suivre. (Rac.)

> Et quand de toutes parts assemblés en ces lieux,
> L'*honneur* de vous venger brille seul à nos yeux.
> (Racine.)

— Se dit très souvent par civilité et par compliment. Lorsque j'aurai l'honneur de vous voir. La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Faites-moi l'honneur de me dire en quoi je me suis trompé. J'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur. Si j'avais l'*honneur* d'être connu de vous, vous sauriez que je suis un homme tout à fait sincère. (Mol.) Vous avez l'*honneur* de combattre sous ses étendards. (Mass.) Il me fit l'*honneur* de me mettre au nombre de ses amis. (Id.) Maître Samuel, je vous ordonne, de la part de la sainte inquisition, dont j'ai l'*honneur* d'être commissaire, de me donner tout à l'heure la clef de votre cabinet. (Le Sage.)

— *J'ai l'honneur de vous saluer*. La plus sèche des formules de politesse au bas d'une lettre.

— Pop. et par civilité. *Sauf votre honneur*. Sauf le respect que je vous dois.

— Dignité, charge; en ce sens, il n'est d'usage qu'au pluriel. Aspirer aux honneurs. Être élevé aux honneurs. Les honneurs de la république. Briguer les honneurs. Parvenir aux plus grands honneurs par tous les degrés. Parvenir au comble des honneurs. La porte des honneurs fut ouverte au mérite. Lorsque je ne sais quoi nous dit qu'on mérite d'autant plus de si grands *honneurs* qu'ils sont venus à nous comme d'eux-mêmes, on ne se possède plus. (Bossuet.) Les *honneurs* sont institués pour récompenser le mérite. (Fléch.) Que de richesses, que d'*honneurs* m'échappent par mon étourderie! (Le Sage.)

— *Les honneurs de ville*. Se disait des charges et fonctions que les bourgeois briguaient pour parvenir à l'échevinage.

— S'empl. en forme d'exclamation. *Honneur* aux braves! (Acad.) *Honneur* à qui se sacrifie pour la patrie! (Boiste.)

— Par extens. Ornement, parure.

> L'*honneur* des prés, les fleurs, présents de Flore,
> Filles du blond soleil et des pleurs de l'Aurore.
> (La Fontaine.)

> A grand bruit sur la plaine
> L'arbre tombe, il a perdu l'*honneur* de son feuillage.
> (Roucher.)

— *A l'honneur de*. loc. adv. On doit dire, à l'honneur de ce prince, qu'il a fait tout ce qui était humainement possible.

> Soudain, au grand *honneur* de l'école païenne,
> On entendait prêcher dans la chaire chrétienne
> Qu'on pouvait, etc. (Boileau.)

— *A l'honneur de*. Au sujet, à l'occasion de. Il était l'autre jour tout couvert de bouquets à l'*honneur* de sa fête. (Mme de Sévigné.)

— *En l'honneur de*. Si la chose a été faite en l'*honneur* du père, c'est le père qui a reçu le bienfait. (Malherbe.)

— *Pour l'honneur de*. loc. adv. Les hommes devraient, pour leur *honneur*, ne jamais prendre de femme, ou n'en jamais mal parler. (Boiste.) Du moins, pour mon *honneur*, Rodrigue, cache-toi. (Corn.) Pour mon *honneur*, j'ai trop vécu. (Id.)

> Pour l'*honneur* de Pétrone,
> Imitez-le jusqu'au bout. (J.-B. Rousseau.)

— On dit également *en l'honneur* et *à l'honneur*. Énée célébra des jeux en l'*honneur* de son père. (Bouh.) Après avoir longtemps battu des mains à l'*honneur* du poète, ils commandèrent tout haut aux juges de lui donner le prix. (Charpentier.)

— Prov. *A tous seigneurs tous honneurs*, ou *à tout seigneur tout honneur*. Il faut rendre honneur à chacun selon son rang et sa qualité. *En tout bien et en tout honneur*, ou *en tout bien tout honneur*. A bonne fin, à bonne intention. Voir une fille en tout bien et tout honneur. || *Les honneurs changent les mœurs*. On s'oublie dans la prospérité.

— Art milit. *Obtenir les honneurs de la guerre*. Se dit d'une garnison assiégée à laquelle, après la capitulation, il est permis de sortir de la place avec armes et bagages. Autrefois, les honneurs de la guerre consistaient à sortir par la brèche enseignes déployées, mèche allumée, balle en bouche. || *Epée d'honneur, trône d'honneur, heaume d'honneur, cheval d'honneur, manteau d'honneur, table d'honneur*. Se disait de tous ces objets, parce qu'ils se portaient dans les cérémonies de l'ancienne chevalerie.

— *Garde d'honneur*. V. GARDE.

— Blas. *Point d'honneur*. Place de l'écu située entre le chef et la fasce. || *Quartier d'honneur*. Le premier quartier ou canton du chef.

— Chevalerie. *Légion d'honneur*. Ordre institué en France, par une loi du 15 mai 1802, pour récompenser les services et les talents distingués. Membre, chevalier de la Légion d'honneur. Grand officier de la Légion d'honneur. Grand chancelier de la Légion d'honneur. La décoration de la Légion d'honneur. Être dégradé de la Légion d'honneur. || On dit aussi *Ordre d'honneur*. L'ordre d'*honneur* que l'empereur envoya sur-le-champ aux plus braves. (De Ségur.)

— Fam. *La croix d'honneur*. La croix de l'ordre de la Légion d'honneur.

— Féod. Se disait d'une terre titrée. Tenir son honneur de quelqu'un. || *L'honneur du Bourdelois*. Le comté de Bordeaux. || *Temple d'honneur*. S'est dit, au moyen âge, de la chevalerie. Être admis au temple d'honneur.

— Hist. *Les quatre honneurs*. Se disait, dans la cérémonie du sacre, de l'offrande portée par quatre seigneurs : elle consistait en un vase de vermeil contenant du vin, un pain d'argent, un pain d'or et treize pièces d'or dans une bourse. || Se disait aussi des seigneurs qui portaient les honneurs.

— Absol. *Les honneurs*. Se disait, dans certaines grandes cérémonies, telles que le sacre des rois, leur baptême, leurs funérailles, etc., des pièces principales qui servaient à la cérémonie, comme le sceptre, la couronne, etc.

— Jeux. A certains jeux de cartes. *Les honneurs*, se dit des figures d'atout. *Payer l'honneur*. Au boston, Donner deux fiches à celui qui a boston. || *Partie d'honneur*. La troisième partie que l'on joue, lorsque chacun des deux joueurs en a gagné une. Jouer la partie d'honneur. Gagner la partie d'honneur.

— Fam. et en plaisantant. *Ne jouer que pour l'honneur, ne jouer que l'honneur*. Jouer sans intéresser le jeu, et seulement pour passer le temps.

— Mar. *Ranger à l'honneur*. Se dit pour exprimer le mouvement d'un vaisseau qui passe tout près d'un objet sans le toucher. Ranger à l'honneur un vaisseau, un banc de sable, un écueil, etc. || *Faire honneur à une pointe, à un rocher*, etc. Se dit sur mer pour exprimer qu'on n'en approche pas de trop près.

HONNI, IE. part. pass. du v. Honnir. S'emploie adjectiv. Être honni partout. Souvent le jugement est *honni* par l'esprit, et la vertu par le vice. (Boiste.) L'homme *honni* est le scandale et l'anathème de ceux qui le honnissent. (Lav.) A la fin, Thomas furieux lui promet un don, lui dit de mettre sa main dans le lit pour le prendre, et le renvoie dupé, *honni* et sali. (H. Taine.)

Honni soit qui mal y pense. Devise de l'ordre de la Jarretière en Angleterre. On fait de fréquentes allusions à cette devise. Pourquoi supposer à l'honneur de perfides intentions? « *Honni* soit qui mal y pense. » (Boiste.)

* **HONNIR**. v. a. 2e conj. (*h* asp. ; de l'ancien haut-allem. *hônjan*, moquer). Couvrir de honte, déshonorer. Vous *honnissez* celui que vous voulez perdre d'honneur et couvrir de honte. (Laveaux.) Au retour d'une campagne, ces drôles ne s'embarrassent non plus de *honnir* femme de robe... Dancourt.)

> Promesses sont des paroles de joie,
> Chacun en use, s'en ai toujours en voie ;
> Tout se sait je suis prêt d'en honnir,
> Et pour si peu ne m'en ferai honnir. (DU CERCEAU.)

— Blâmer, faire honte. Je suis comme ces Grecs qui renonçaient à la cour du grand roi pour venir être *honnis* par le peuple d'Athènes. (Voltaire.)

— Absol. On ne l'écoutait pas, on sifflait, on *honnissait*, on bafouait. (Diderot.)

HONNISSEMENT. s. m. (*h* asp.). S'est dit pour Action de honnir. || Ignominie.

HONNISSEUR. s. m. (*h* asp.). S'est dit pour Celui qui honnit, déshonore. Par ma foi ! ce géant est un grand *honnisseur* de pucelles. (Le Roux.)

HONOLULU, HONARURA ou **HONOROUROU**. Géogr. Ville capitale des îles Hawaï, dans l'île d'Oahou. Résidence du roi. Port très fréquenté. Il s'y publie, depuis 1838, un journal, *l'Observateur hawaïen* ; 10,000 hab.

* **HONORABILITÉ**. s. f. Qualité d'une personne honorable. || Qualité de ce qui est honorable.

— Se dit d'un membre du Sénat ou de la Chambre des députés en France, et d'un membre de la Chambre des communes en Angleterre. C'est une de nos honorabilités.

* **HONORABLE**. adj. 2 g. (du lat. *honorabilis*, même significat.). Qui fait honneur, qui attire de l'honneur et du respect. Être dans un poste honorable. Profession, condition, emploi, rang, caractère honorable. Capitulation honorable. Ne vouloir se rendre qu'à des conditions honorables. Faire une retraite honorable. Recevoir des blessures honorables. Faire une fin honorable et glorieuse. Mort honorable. Action honorable. Vie honorable. Parvenir à une vieillesse honorable. Il lui est honorable d'avoir été choisi pour cette mission. Accueil, réception honorable. Faire une mention honorable de quelqu'un, de quelque chose. Donner à quelqu'un la place la plus honorable. Occuper un rang honorable parmi les écrivains du second ordre. La condition des comédiens était infâme chez les Romains et *honorable* chez les Grecs. (La Bruy.) Les ministres les plus vils de la religion lui paraissent trop *honorables*. (Fléch.) Du lecteur dédaigneux *honorables* esclaves. (Boileau.) Quant à son style, il est bon et *honorable*. (J.-J. Rouss.) Puissiez-vous y terminer vos jours dans une *honorable* vieillesse ! (Id.) Je ne doute point que la postérité ne lui marque une place *honorable* et distinguée parmi les meilleurs raisonneurs et les plus profonds métaphysiciens de son siècle. (Id.) Il paraît assez *honorable* pour Louis XIV qu'aucune de ses intrigues n'influât sur les affaires générales. (Volt.) Cette démarche serait *honorable* pour les lettres. (Id.)

> Souffrez si quelque monstre a pu vous échapper,
> Que j'apporte à vos pieds sa dépouille *honorable*. (RAC.)
> Jamais du de longtemps, bon d'un lieu si ...
> Demandez au Sénat un asile *honorable*. (VOLTAIRE.)

— *Mention honorable*. Récompense accordée dans un concours, et qui est inférieure à un prix. Cette pièce de vers a obtenu une mention honorable, la première mention honorable, au jugement de l'Académie.

— Qui mérite d'être honoré, considéré. Appartenir à une famille honorable. C'est une des maisons les plus honorables de notre ville. La splendeur des charges *honorables* où il était capable de parvenir. (Malherbe.)

— Par extens. Madame d'Estilly, après avoir été très jolie, était encore très *honorable*. (L. Halévy.)

— Titre que se donnent réciproquement les membres du Sénat et de la Chambre des députés en France et de la Chambre des communes en Angleterre. L'honorable préopinant. Mon honorable collègue. Mon honorable ami. L'honorable membre. L'honorable orateur qui m'a précédé à cette tribune.

— Qui emploie sa fortune à tenir une bonne maison et à bien recevoir. C'est un homme très honorable, fort honorable.

— *Honorable homme*. Qualité que les simples bourgeois prenaient autrefois dans les actes publics.

— *Honorables personnes*. Titre que prenaient les personnes qui avaient passé par les magistratures.

— *Honorable et sage homme*, était encore un titre que, dans de vieux actes, on donnait à des hommes de robe, à des docteurs gradués.

— Se dit d'une maison où l'on reçoit bien. Tenir une maison honorable.

— Convenable. Faire les choses d'une manière honorable. Faire un accueil, une réception très honorable.

— *Amende honorable*. Peine infamante qui consistait à reconnaître publiquement son crime et à en demander pardon. Il fit amende *honorable* nu en chemise, la torche au poing et la corde au cou. (Acad.)

— Fig. *Faire amende honorable*. Rétracter une erreur commise vis-à-vis de quelqu'un, lui faire une espèce de réparation d'honneur.

— Antiq. rom. Sous l'empire romain, on qualifiait d'*honorables* les anciens magistrats que nous appelons *honoraires*.

— Archit. *Colonne honorable*. Colonne élevée en l'honneur des hommes illustres qui ont rendu des services à la patrie.

— Blas. *Pièces honorables de l'écu*. Les pièces principales et ordinaires qui, en leur juste étendue, peuvent occuper le tiers de son champ.

— HONORABLE. s. m. Se dit absolument d'un membre de la Chambre des communes d'Angleterre ou du Sénat ou de la Chambre des députés de France. L'honorable M***. C'est un de nos honorables.

* **HONORABLEMENT**. adv. D'une manière honorable. Recevoir quelqu'un honorablement. Être reçu honorablement. Faire les choses honorablement. C'est un homme qui a toujours vécu honorablement, très honorablement.

— D'une manière splendide, magnifique. Être enterré très honorablement.

— *Parler honorablement de quelqu'un*. En faire une mention honorable.

* **HONORAIRE**. adj. 2 g. (rad. *honneur*). Se dit des personnes qui, après avoir exercé longtemps certains emplois, certaines charges, en conservent le titre et les prérogatives honorifiques. Conseiller honoraire. Maître des requêtes honoraire.

— Dans l'état militaire, cette distinction, conférée au moment de la retraite, était un moyen de plus de récompenser les services rendus au pays ; ainsi un colonel, en se retirant, pouvait être nommé maréchal de camp honoraire. Il n'en touchait point le traitement, mais il recevait les honneurs de ce grade.

— Se dit aussi des personnes qui portent un titre honorifique, sans fonctions. Académicien honoraire.

— *Chanoine honoraire*. Ancien chanoine qui s'est démis de son canonicat. || Personne notable qui, sans être chanoine, ni l'avoir été, a la place et les honneurs de chanoine.

— *Tuteur honoraire*. Celui qui est préposé pour veiller aux intérêts d'un pupille, mais qui, à la différence du tuteur ordinaire, ne prend aucune part à l'administration des biens.

— Iron. Et toi, Crispin, travailles-tu toujours?
— Non, je suis comme toi, un fripon *honoraire*. (Le Sage.)

— Fig. Une femme se fait quelquefois à elle-même des reproches *honoraires*, et sa faiblesse s'en augmente. (Mariv.)

— Antiq. rom. *Jeux honoraires*. Se dit des jeux qui étaient donnés par des magistrats ou des particuliers, sans que ces divertissements fissent partie d'une fête annuelle. Chaque particulier pouvait en donner simplement pour se faire honneur.

* **HONORAIRE**. s. m. Ce que l'on donne à un avocat pour avoir plaidé ou écrit. S'emploie ordinairement au pluriel. Payer les honoraires de son avocat.

— Rétribution due aux personnes exerçant des professions libérales. Les honoraires d'un médecin, d'un notaire, d'un avoué.

> Il me vola, pour prix de mon labeur,
> Mon *honoraire*, en me parlant d'honneur. (VOLT.)

— On a aussi appelé *honoraire*, en termes de chancellerie, le droit d'expédition et de signature.

— Antiq. rom. Somme d'argent que donnait le magistrat municipal pour reconnaître l'honneur qu'on lui faisait en le nommant.

HONORARIAT. s. m. Prat. Ce qui est dû pour les honoraires d'un notaire, d'un avoué, d'un huissier, etc.

— Dignité honoraire. Briguer l'honorariat.

HONORAT (Saint). Archevêque d'Arles, né dans la Gaule-Belgique vers le milieu du IVe siècle, mort en 429. Il fonda, dans l'île sauvage de Lérins, en vue de Cannes, un monastère qui a joui plus tard d'une grande célébrité. Fête, le 16 janvier.

HONORÉ, ÉE. part. pass. du v. Honorer. S'empl. adject. Profession honorée. Celle qui fut la plus humble et la plus *honorée* de toutes les femmes. (Fléchier.) C'est là que les noms sacrés d'Euripide et de Sophocle sont *honorés* avec éclat, et qu'un culte presque égal à celui qu'on rend aux dieux embrase une nation entière d'une émulation sans égale. (B. de Theis.) La pauvreté, un moment *honorée*, commence à retomber dans l'avilissement. (Michaud.) J'honore ceux qui vous aiment. Seigneur, et ils sont dignes d'être *honorés*. (La Harpe.) Mais les pécheurs périront, et les ennemis de Dieu, *honorés* et exaltés un moment, s'évanouiront comme la fumée. (Id.) Les courtisanes y pullulent adorées et presque *honorées*. (P. de Saint-Victor.) Les Romains tenaient beaucoup à constater qu'ils laissaient Athènes libre et *honorée*. (E. Renan.)

— Titre que se donnent dans les lettres des personnes de la même profession. Mon honoré confrère.

— Titre que l'on donne lorsqu'on veut témoigner de la déférence à quelqu'un, à cause de son âge, ou de sa science, ou de son talent. Mon cher et honoré maître.

— *Honoré dans*. Quand il levait la tête, souriait et me saluait, vous ne vous y opposiez pas ; vous vous trouviez au contraire *honorée* dans votre fille. (Marm.)

— *Honoré de*. Il laisse ses domestiques comblés de ses dons, mais encore plus *honorés* des marques de son souvenir. (Boss.) Je me tiens *honoré* du mépris qu'elle exprime. (Quinault.) Timon, *honoré* de l'estime des Spartiates, et assuré de la confiance des Athéniens, employa tous ses soins pour les ramener à des vues pacifiques, et les engagea du moins à signer une trêve de cinq ans. (Barthél.)

— *Honoré par*. Votre promesse, disait-il, a été imprudente ; les dieux ne veulent point être *honorés* par la cruauté. (Fén.) Christine écrivit au prince de Condé : Je me tiens autant *honorée* par votre estime que par la couronne que j'ai portée. (Volt.) Aimé des premiers du royaume, *honoré* par mes connaissances et mon rang ; archiviste du roi Carlos ! tout cela m'encourage, je ne suis rien si j'en reste là. (Marm.) C'est un des génies qui président aux jours de chaque mois, un des héros qui sont *honorés* par des fêtes et par des sacrifices. (Barth.)

— *Honoré sur*. Certes, ma bonne épée, vous serez comme relique gardée, et sur toute autre *honorée*. (Chateaub.)

— Comm. *J'ai reçu votre honorée du*... Locution employée pour accuser réception des lettres.

— Hist. *Très honorée*. Titre que les rois de France donnaient à la reine mère. Notre très honorée dame et mère.

— HONORÉ. s. m. Ornith. Nom du héron dans la Guyane française. On dit aussi *onoré*.

HONORÉ (Saint). Patron des boulangers. Évêque d'Amiens, vers le milieu du VIIe siècle. Fête, le 16 mai.

* **HONORER**. v. a. 1re conj. (du lat. *honorare*, même signific.). Rendre honneur et respect. Honorer Dieu. Honorer les saints. Honorer les reliques. Honorer Dieu dans ses saints. Honorer son père et sa mère. Honorer ses supérieurs. Honorer la mémoire de quelqu'un. Par de stériles vœux pensez-vous m'*honorer* ? (Racine.) Il faut *honorer* la Divinité et ne la venger jamais. (Montesq.) On s'exposait près des morts de ne pouvoir les *honorer* comme le prescrivaient les rites. (G. Flaubert.)

> C'est là que sur mes tombe avec plus de splendeur,
> Je puis *honorer* Rome en son ambassadeur.
> (CORNEILLE.)
> C'est par une humble foi, c'est par un amour tendre,
> Qu'il faut *honorer* ses autels. (J.-B. ROUSSEAU.)

— Donner, accorder une chose qui est regardée comme une faveur, comme une grâce, comme une distinction. Honorer quelqu'un d'un titre qu'il mérite bien peu. Ne pas daigner honorer quelqu'un de son amitié, de sa confiance, de sa protection. Vous m'avez *honoré*, seigneur, de votre estime. (Racine.) Je ne voulus point quitter don Alphonse, qui me fit intendant de sa maison, et m'*honora* de sa confiance. (Le Sage.) Deux empereurs l'auront vue, un roi l'applaudira ; rien ne manquerait à sa gloire si Garibaldi daignait l'*honorer* d'un sourire. (L. Veuillot.)

> Le premier des Capets, pour *honorer* leur nom,
> A de trois fleurs de lis doré leur écusson. (BOILEAU.)

— Se dit aussi de la chose donnée, accordée. Votre confiance m'*honore* autant qu'elle m'est chère. (Volt.)

— Ce verbe n'est souvent employé que par civilité. La lettre dont vous m'avez honoré.

— Avoir beaucoup d'estime pour quelqu'un, pour quelque chose. Honorer extrêmement quelqu'un. Personne ne vous honore plus que moi. Honorer le mérite et la vertu de quelqu'un. Avec tout l'univers j'*honorais* vos vertus. (Rac.) *Honorer* les vivants sans déchirer les morts. (J.-B. Rouss.) J'admire sa fortune, et j'*honore* ses goûts. (Berch.) J'*honore* la vertu partout où je la trouve. (Favart.) Vous les *honorerez* en ne les imitant pas, c'est-à-dire en faisant ce qu'ils n'ont pas pu faire. (E. Quinet.)

— Témoigner ses respects. M. de Pompone a passé le jour ici ; il vous aime, et vous *honore*, et vous estime parfaitement. (Mme de Sév.)

— Être un titre de gloire pour quelqu'un. Contribuer ou servir à sa gloire. Vos larmes ont assez *honoré* sa mémoire. (Rac.)

> Tant de Romains sans vie en cent lieux dispersés
> Suffisent à ma cendre, et l'*honorent* assez. (RACINE.)

— Faire honneur à. Honorer son pays, son siècle. Honorer sa profession. Honorer son sexe. Honorer sa place. Sa place l'honore. Une telle conduite vous honore. Un prince qui a *honoré* la maison de France, tout le nom français, son siècle, et, pour ainsi dire, l'humanité tout entière. (Boss.) Dieu avait élevé sur le trône une reine si pieuse, afin qu'elle *honorât* sa religion. (Fléch.) Il y a des gens faits pour *honorer* la nation, et d'autres pour l'avilir. (Volt.) C'est une démarche qui vous *honore*. (Id.) Aucune classe d'hommes n'a plus *honoré* l'humanité que celle des évêques. (Chateaub.) Venez *honorer* cette couronne qui a *honoré* tous ceux qui l'ont portée avant vous. (Monnais.)

— Donner un caractère honorable à une chose. Des âmes oisives qui n'achètent ces titres vains d'occupation et de vanité que pour satisfaire leur orgueil et pour *honorer* leur paresse. (Fléchier.)

— Fig. et fam. *Honorer l'aventure*. L'embellir. Ce tremblement de terre a été mis là pour tenir compagnie aux foudres et pour *honorer* l'aventure. (Fonten.)

— Payer des honoraires. Honorer un médecin, un avoué.

— Absol. Le roi ne sait que c'est d'*honorer* à demi. (Corn.)

— Comm. Accepter et payer avant la remise des fonds. S'il vous revient quelqu'une de mes lettres de change protestées, je vous prie de les honorer.

— S'HONORER. v. pr. Acquérir de l'honneur, faire une chose honorable. C'est s'honorer que d'agir si généreusement. Si vous voulez qu'on vous honore, commencez par vous *honorer*. (Boiste.)

— Se faire honneur d'une chose, en tirer vanité. S'honorer d'être l'ami de quelqu'un. S'honorer de son estime. S'honorer d'un titre. Je sens qu'il s'*honore* de mon estime ; je m'*honore* de la sienne, et mériterai de la conserver. (J.-J. Rousseau.) A quel titre une femme oserait-elle dédaigner pour époux celui qu'elle s'*honore* d'avoir pour ami ? (Id.) Cependant tous les régimes qui se sont succédé dans ce pays se sont *honorés* du jour qui les a vus naître. (Gambetta.)

> Hélas ! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps,
> Où les rois s'*honoraient* du nom de fainéants ?
> (BOILEAU.)

— S'attirer de la considération. De quelques sophismes que les vices puissent s'armer, ils ne parviennent pas à s'*honorer*. (Boiste.)

— Être honoré. Le sublime s'*honore* mieux par une admiration muette que par de bruyantes exclamations. (Boiste.)

— Se témoigner mutuellement de l'estime.

* **HONORES (AD)**. V. AD HONORES.

HONORIA (Justa Grata). Fille de l'empereur Constance III et de Placidie, née à Ra-

venue en 417, fut reléguée dans un couvent de Constantinople en 434. Elle envoya son anneau à Attila pour l'engager à l'épouser.

HONORIADE. Géogr. anc. Province du diocèse de Pont dans la préfecture d'Orient, au N.-O., formée sous Théodose d'une partie de la Bithynie et de la Paphlagonie. Ch.-l. *Claudiopolis.*

***HONORIFIQUE** adj. 2 g. (du lat. *honorificus*, même sens). Qui procure des honneurs, des respects. Titre honorifique. Privilèges honorifiques. Il faut auparavant que je fasse quelques démarches qui me conduisent pour mériter ce droit *honorifique*. (Le Sage.) Reconnaissons que cette création d'une distinction *honorifique* (la Légion d'honneur) était le triomphe le plus éclatant de l'égalité même, non de celle qui égalise les hommes en les abaissant, mais de celle qui les égalise en les élevant. (Thiers.)

— Se dit particulièrement des droits qui appartenaient aux seigneurs et aux patrons dans les églises. Ils étaient de deux natures : les *grands*, qui comprenaient les droits de litre, les prières nominales, l'encens, le droit de banc et de sépulture dans le chœur; les *moyens* ou *menus*, qui se bornaient à l'offrande, à l'eau bénite, au pain bénit, au pas à la procession.

HONORIFIQUEMENT. adv. D'une manière honorifique.

HONORINE (Sainte). Vierge et martyre du IIIe ou IVe siècle. Son corps repose à Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise). Fête, le 27 février.

HONORIUS. s. m. Bot. Syn. de MYOGALE.

HONORIUS (Flavius Augustus). Empereur d'Occident, né à Constantinople, de Théodose et de Flacilla, 384; il monta sur le trône en 395, et mourut en 423. Incapable, lâche et indolent, quand Alaric envahit l'Italie, 402, il se réfugia à Asti. Menacé par l'invasion de Radagaise, 405, il s'enferma à Ravenne, puis il fit tuer son grand général Stilicon. L'Italie fut de nouveau ravagée par Alaric, qui prit Rome en 410. La Bretagne romaine fut abandonnée par les légions; la Gaule et l'Espagne furent parcourues par les Vandales, les Alains, les Suèves. Honorius laissa les Wisigoths et les Bourguignons s'établir en Gaule aux dépens de l'empire.

— HONORIUS Ier. Pape de 626 à 638, fils du consul Petrone et successeur de Boniface V. ‖ HONORIUS (Cadalous). Antipape, en 1061, trois fois condamné comme simoniaque quand il n'était qu'evèque. Il s'enferma dans le château Saint-Ange et ne put en être expulsé qu'au bout de deux ans. ‖ HONORIUS II (Lambert de FAGNANI). Pape, successeur de Calixte II, élu en 1124, mort en 1130. Proclamé pape tumultuairement par la faction des Frangipani, il fut accepté par le conclave, qui venait cependant de proclamer son concurrent Thibaut. ‖ HONORIUS III (Cencio SAVELLI). Pape de 1216 à 1227, successeur d'Innocent III, se signala surtout par ses efforts pour exterminer les albigeois. ‖ HONORIUS IV (Jacques SAVELLI). Pape de 1285 à 1287, prit parti pour la maison d'Anjou contre celle d'Aragon, dans leur lutte pour la Sicile.

HONOROUROU. Géogr. V. HONOLULU.

HONOVER. s. m. (pr. *o-no-verr*). Myth. Un des noms que les anciens Perses donnaient à Dieu. Les exercices ou prières qui éloignent les diables instigateurs des crimes tiraient leur efficacité de la prononciation de son nom.

***HONTE** s. f. (*h* asp., et. anc. saxon. *honda*, déshonneur). Confusion, trouble, sentiment pénible excité dans l'âme par l'idée de quelque déshonneur qu'on a reçu ou qu'on craint de recevoir, ou qu'on aurait seulement à ses propres yeux. La honte le retient. Il y a une bonne et une mauvaise honte. Il ne faut pas avoir honte de bien faire. Éprouver à l'aspect de quelqu'un une sorte de honte. Rougir de honte, pleurer de honte. Vous devriez mourir de honte. N'avoir point honte de manquer à sa parole, de se comporter avec indécence. J'en ai honte pour vous. J'aurais honte de rapporter les propos indécents qu'il tenait. Je ne puis, sans quelque honte, vous faire cet aveu. Pouvoir avouer quelque chose sans honte. Je veux voir son désordre, et jouir de sa *honte*. (Rac.) Ils déshonorent la profession des armes, par cette *honte* trop commune de bien faire les exercices de la piété. (Boss.) Je le saluai en baissant la tête jusqu'à terre, et lui demandant sa protection dans des termes dont je ne puis me souvenir sans *honte*, tant ils étaient pleins de soumission. (Le Sage.) Et qui lira sa *honte* écrite sur son front. (Volt.) Les vaincus se retirèrent accablés de *honte* et de douleur. (Barthél.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— *Avoir honte.* Éprouver de la confusion. Avoir honte d'avoir fait une mauvaise action. Avoir honte de se montrer. Il a honte à mentir. Il a honte d'avoir menti. Il y a de la honte à voler. Il y a de la honte d'être un voleur. Monsieur, vous vous moquez; j'aurais *honte* à la prendre. (Molière.) L'envie est une passion timide, qui a *honte* d'elle-même, et ne craint rien tant que de paraître. (Bossuet.) Le juste a *honte* de ses vertus plus que le pécheur n'en a de ses vices. (Massill.) Après m'avoir dit à bon compte tout ce qu'elle voulait me dire, elle se cacha le visage, pour me faire croire qu'elle avait *honte* de me laisser voir sa faiblesse. (Le Sage.) Il avait *honte* de m'avoir donné inutilement un mauvais conseil. (Id.) Il comprend son erreur, ma *honte*, et gémit. (Farcy.)

— *Avoir honte de quelqu'un.* Craindre de partager le blâme, le ridicule, la censure qu'il mérite, ou que l'on croit qu'il a mérités.

— *N'avoir pas honte, n'avoir pas de honte.* On dit, dans un sens général et indéterminé : Il ne faut pas avoir honte de faire une bonne action. Mais on dit : Je n'ai pas de honte d'avoir fait cela, parce que, dans ce cas, le mot *honte* est susceptible de plus ou de moins; c'est comme s'il y avait : Je n'ai pas le moindre sentiment de honte.

— *Faire honte à quelqu'un.* Lui causer de la honte. Tirer vanité de ce qui devrait nous faire le plus de honte. Vous me faites honte lorsque je vous entends parler ainsi. ‖ Être un sujet de honte pour quelqu'un. Cet écolier fait honte à tous les autres par son application. Votre activité fait honte à ces paresseux. Sa persévérance ne fait-elle pas *honte* à nos inégalités et à nos inconstances! (Fléch.)

> Songez-vous que toute autre alliance
> Fera *honte* aux Césars, auteurs de ma naissance?
> (RACINE.)

‖ Faire à quelqu'un des reproches qui lui causent de la honte. Faites-lui honte, il le mérite bien. Faire honte à quelqu'un de sa paresse. On lui en a fait la honte tout entière. Si je découvre que votre disgrâce ait quelque part à ce procédé-là, je lui en ferai quelque *honte*. (Mme de Sévigné.)

— Se dit métaphoriquement des choses inanimées. La blancheur de son teint ferait *honte* à la neige. (Acad.) On découvrit, il y a quelques années, dans les marais de Ceink, à une lieue de Douai, un gros chêne, lequel, par le long séjour qu'il a fait dans ces lieux humides, enfoncé à 15 ou 20 pieds sous terre, a contracté une couleur noire qui fait *honte* à l'ébène. (Mém. de Trévoux.)

> A quelles roses ne fait *honte*
> De son teint la vive fraîcheur? (MALHERBE.)

— Certain embarras que l'on éprouve devant des personnes pour lesquelles on a beaucoup de vénération et de respect. La *honte*, un des bons signes que puisse avoir un jeune homme. (Malherbe.) Je me sentis saisi de respect et de *honte*, quand j'approchai de ces vieillards que l'âge rendait vénérables, sans leur ôter la vigueur de l'esprit. (Fén.) Une sorte de *honte* les arrêtait sur le seuil de la porte. (Barth.)

— *Fausse honte, mauvaise honte, sotte honte.* Sentiment qui pousse à rougir de ce qui n'est pas honteux en soi, de la misère, par exemple. Cependant, par une mauvaise *honte*, il n'avait pas voulu me voir. (Alex. Dum.)

— Déshonneur, ignominie, opprobre. Essuyer la honte d'un refus, d'une disgrâce. La honte doit en retomber sur lui. Ne recueillir d'une action que de la honte. Cette action imprime à sa mémoire une honte éternelle. Vouloir laver sa honte dans le sang. Couvrir quelqu'un de honte. Effacer la honte d'une mauvaise action. Regarder comme une honte. Tenir à honte. S'engager dans une entreprise, dans une affaire dont on ne sortira qu'à sa honte. Il y a de la honte à se conduire ainsi. Il n'y a pas de honte à être pauvre. La honte suit les mauvaises actions. Aller cacher sa honte au fond d'une retraite ignorée. Se voir contraint d'avouer sa honte. Pleurer sa honte. Publier sa honte. Réparer sa honte. Quelle honte pour nous! Il fuit plus que jamais la *honte* d'être esclave. (Corn.) Le crime fait la *honte*, et non pas l'échafaud. (Th. Corn.) J'ai déclaré ma *honte* aux yeux de mon vainqueur. (Rac.) Dans l'esprit de l'ambitieux, le succès couvre la *honte* des moyens. (Mass.) Mais quand je venais à considérer qu'en révélant sa *honte*, ce serait poignarder une pauvre créature dont je causais tout le malheur, je ne me sentais plus que de la compassion pour elle. (Le Sage.) Si par malheur, un jour (et cela peut fort bien arriver) le succès d'une fourberie est tel que nous tombions entre les mains de la justice, j'aurai la *honte* d'être puni comme un voleur. (Id.) La *honte* et l'abaissement des empereurs grecs furent à leur comble. (Volt.) Il lava la *honte* de son pays dans le sang des Turcs. (Id.) S'ils n'eussent quitté leur pays, la *honte* et le décri, qui ne manquent jamais de flétrir l'âme, les auraient empêchés de recouvrer les bonnes mœurs et l'estime publique. (Raynal.) Le commandant espagnol va payer de sa tête la *honte* que son ignorance et sa lâcheté impriment à sa nation. (Id.) La *honte* de l'expédition des Scythes fut bientôt effacée par une conquête importante. (Barth.)

> L'unique fondement de cette aversion,
> C'est la *honte* attachée à sa profession. (CORN.)

— Dans ce cas, on l'emploie souvent au pluriel. La plus brillante fortune ne mérite point ni le tourment que je me donne, ni les humiliations, ni les *hontes* que j'essuie. (La Bruy.)

> Son esprit alarmé les croit un artifice,
> Pour réserver sa tête aux *hontes* du supplice. (CORN.)
> Non, mais vous avez dû garder le souvenir
> Des *hontes* que pour vous j'avais su prévenir. (Id.)

— *Être la honte, faire la honte de.* Causer un grand déshonneur à. Les ouvrages immoraux font la honte de leurs auteurs. De tels hommes sont la honte de l'humanité.

— Fam. *C'est une honte, c'est grand'honte.* C'est honteux, très honteux. Et que c'est *honte* au roi de ne leur donner rien. (Régnier.)

— *Revenir, s'en retourner avec sa courte honte.* Revenir, s'en retourner après avoir essuyé un affront, un refus, ou sans avoir rien fait de ce qu'on s'était promis de faire.

— *Avoir perdu toute honte, avoir toute honte bue; mettre bas toute honte.* Être sans pudeur, être insensible au déshonneur. C'est une femme qui a mis bas toute honte. C'est une femme qui a perdu toute honte, qui a toute honte bue. La locution *Avoir toute honte bue* vient d'un poëme du XIIIe siècle où l'on voit l'Antéchrist faire boire à pleins brocs la honte aux suppôts de Satan.

— *Se faire de la honte.* S'est dit pour S'attirer de la honte. Le cardinal de Mazarin se fit de la *honte* de tout ce que le cardinal de Richelieu s'était fait de l'honneur. (De Retz.)

— Se disait des ouvrages mal faits qui déshonorent leur auteur.

> Ils verront leurs écrits, *honte* de l'univers,
> Pourrir dans la poussière, à la merci des vers. (BOIL.)

— Fig. *Faire mille hontes, faire cent hontes.* Outrager à l'excès. Dans les bras de ce fils on lui fait mille *hontes.* (Corn.)

— On a employé ce mot au pluriel, pour exprimer les parties que la pudeur ordonne de voiler. A la tête d'une ancienne édition de Charron, est une estampe représentant la Sagesse debout sur un cube, et nue, mais sans que ses *hontes* paraissent, est-il dit dans l'explication de cet emblème. ‖ On l'a dit aussi au singulier. J'ai relevé vos vêtements sur votre visage, et on a vu votre *honte.* (Lemaistre de Sacy.)

— Loc. prov. *Que honte ne vous fasse dommage.* Il ne faut pas qu'une mauvaise honte empêche de faire une chose qui n'est point blâmable et qui peut être utile. ‖ *Un peu de honte est bientôt bue.* On surmonte facilement un peu de honte pour quelque avantage.

— *A la honte de.* loc. adverb. D'une manière déshonorante pour. Il mourut, mille bruits en courent à ma *honte.* (Racine.) Pour l'amour de la vérité, et à la *honte* de ceux qui le méconnaissent, écoutez encore ce beau témoignage. (Bossuet.)

— Se dit des choses dans un sens analogue. A la honte de la raison, du bon sens, on voit encore les erreurs les plus grossières s'accréditer.

— S'emploie souvent dans l'exclamation. *Honte* à ceux qui aimeraient mieux voir leur patrie morcelée sous le joug de l'étranger que libre du leur! (Boiste.) O *honte* qui jamais ne peut être effacée! (Rac.) O *honte!* ô de l'Europe infamie éternelle! (J.-B. Rouss.)

> *Honte* à toi qui la première
> M'as appris la trahison,
> Et d'horreur et de colère
> M'as fait perdre la raison! (A. DE MUSSET.)

***HONTEUSEMENT.** adv. (*h* asp.; rad. *honteux*). Avec honte et ignominie. Fuir honteusement. Mourir honteusement. On ne saurait perdre son bien plus *honteusement* que de le donner mal à propos. (Malherbe.) Celui qui rougit de faire ce qu'a fait son père n'a pas un trop bon cœur, il en portera la peine tôt ou tard, et il sera bientôt forcé de rougir *honteusement* de lui-même. (De Juss.)

***HONTEUX, EUSE.** adj. (*h* asp.). Qui a de la honte, de la confusion. Être honteux de s'être emporté. Être honteux de mener une telle vie. Être honteux d'avoir manqué de parole. Être tout honteux de sa faiblesse. Elle est toute honteuse quand on lui parle de cela. Rendre quelqu'un honteux par les reproches qu'on lui fait. De cette faiblesse un grand cœur est *honteux.* (Corn.) En vérité je suis toute *honteuse.* (Volt.)

— Fam. *N'êtes-vous pas honteux?* Se dit à une personne qui a commis un acte répréhensible.

— *Honteux de soi-même.* Confus d'une chose qu'on a faite. Et je demeure confus et *honteux* de moi-même après avoir parlé. (Volt.)

— Timide et embarrassé dans la société. Ce jeune homme a besoin de se former, il est encore tout honteux. La plupart des enfants sont honteux devant les personnes qu'ils ne connaissent pas. Avoir l'air honteux, bien honteux. Ne soyez donc pas si honteux. Au milieu d'une société d'hommes, une petite fille ira toute *honteuse* se réfugier auprès du plus aimable. (B. de Saint-Pierre.)

— *Être honteux devant quelqu'un, en présence de quelqu'un.* Être intimidé par sa présence.

— Fig. Se dit de celui qui n'ose proclamer hautement l'opinion qu'il approuve secrètement. Si vous le présentez à quelqu'un de nos sociniens *honteux*, gardez-vous bien de prononcer son nom. (D'Alembert.)

— *Pauvres honteux.* Pauvres qui n'osent demander l'aumône publiquement. Des voitures parcouraient les divers quartiers et les rues, pour porter des secours aux malades et aux pauvres *honteux.* (Montalemb.)

— Se dit de ce qui cause ou doit causer de la honte, du déshonneur. C'est une chose honteuse. Une conduite honteuse. Une fuite honteuse. Une action honteuse. Un crime honteux. Un honteux trafic. Un procédé honteux. Ce qu'il y a de plus honteux dans son procédé, c'est que celui qu'il a offensé était son bienfaiteur. Cela est honteux. Il est moins honteux de convenir de ses torts que de chercher à les justifier. Ce n'est point chose *honteuse* qu'un fils soit vaincu de bienfaits par son père. (Malherbe.) Apprends qu'une mort telle que celle que tu mérites est *honteuse* et furtive. (J.-J. Rouss.) Jamais déroute ne fut plus prompte, plus complète et plus *honteuse.* (Volt.) Il fut le premier qui dégrada la poésie en faisant un trafic *honteux* de la louange. (Barthélemy.) Elle trouvait *honteux* que l'avarice n'eût point de bornes. (Larcher.) C'est un *honteux* et vilain mal que la peur. (De Jussieu.)

— Fam. *Le morceau honteux.* Le morceau qui reste le dernier sur le plat.

— *Mal honteux, maladie honteuse.* Le mal vénérien.

— *Les parties honteuses.* Les parties qui servent à la génération.

— Fig. *Il est la partie honteuse de ce corps, de cette compagnie.* Il fait déshonneur au corps, à la compagnie dont il est membre.

— *Honteux à.* Toute excuse est *honteuse* aux esprits généreux. (Corn.) Toute fourbe est *honteuse* aux cœurs nés pour l'empire. (Id.) Sans que ta mort encor *honteuse* à ma mémoire... (Rac.) Acceptera-t-il des hommages forcés et si *honteux* à sa gloire? (Mass.)

— *Honteux de,* suivi d'un infinitif. J'ai cru *honteux* d'aimer quand on n'est plus aimable. (Corn.) Combien il est *honteux* à l'homme de s'attacher à des choses si vaines! (Bossuet.) A quelque état que parvienne un homme imbu de maximes basses, il est toujours *honteux* de s'allier avec lui. (J.-J. Rouss.)

— *Honteux que.* Il est *honteux* qu'une pareille loi ne soit pas encore abrogée. (Littré.)

— Anat. Qui concerne les organes de la génération. Le nerf honteux. Les artères honteuses.

— HONTEUX, EUSE. s. Personne timide, honteuse. Se moquer des honteux.

— Loc. prov. *Il n'y a que les honteux qui perdent.* Faute de hardiesse et de confiance, on manque de bonnes occasions. ‖ *Jamais honteux n'eut belle amie.* En amour il faut être entreprenant.

HONTH ou **HAGY-HONTH**, (c'est-à-dire *grand Honth*). Géogr. Comitat de Hongrie (cercle en deçà du Danube). Population, 115,000 h. la plupart Slaves. Ch.-l. *Ipolys-Sagh.*

— HONTH (KIS-), c'est-à-dire *petit Honth*. Ancien comitat de Hongrie, aujourd'hui compris dans celui de Gœmœr.

HONTHEIM (Jean-Nicolas de), plus connu sous le pseudonyme de *Justinus Febronius*. Jurisconsulte allemand, né à Trèves, 1701-1790, devint évêque *in partibus* de Myriophis, et coadjuteur du siége de Trèves. Il publia en 1763 un ouvrage qui fit beaucoup de bruit : *De Statu præsenti Ecclesiæ et legitima potestate romani pontificis Liber;* il y attaquait la papauté, et y prenait la défense des droits des Églises particulières. Condamné par Clément XIII, 1764, il se rétracta plus tard, 1778. On lui doit encore : *Historia trevirensis.*

HONTHORST (Gérard). Peintre hollandais, né à Utrecht, 1592-1660. Il habita successivement Rome, la Hollande et l'Angleterre, où il peignit, à la demande de Charles Ier, des tableaux d'histoire et des portraits.

HONVED. (s. m. en hongr. *défenseur du pays*). Nom donné aux soldats de l'armée et particulièrement de l'infanterie hongroise.

HOOD (Lord Samuel), baron de Catherington. Célèbre amiral anglais, né à Butleigh (Somerset), 1735-1816. En 1792, à la tête d'une flotte nombreuse, il s'empara de Toulon sans coup férir, et ne se retira devant Dugommier qu'en emmenant ou brûlant dix-sept vaisseaux de ligne français et autant de frégates. Le blocus de Gênes et la conquête de la Corse, 1795, mirent le comble à sa popularité en Angleterre, où, à son retour, il fut fait vicomte, 1796, gouverneur de Greenwich, amiral du pavillon rouge, etc.

— HOOD (Thomas). Poète et humoriste anglais, né à Londres, 1799-1845. Ses premiers essais parurent dans le *Magazine* de Dundee, puis il écrivit pour celui de Londres, et fut quelque temps directeur du *New Monthly Magazine.* Des ouvrages qu'il a écrits, les deux meilleurs sont les *Whims and Oddities* (Fantaisies et Singularités), qui eurent un grand succès, et *the Plea of Midsummer Fairies*, son chef-d'œuvre.

HOOGHE (Pieter de). Peintre hollandais, mort vers 1643; sa touche est large, son coloris vrai. Il excellait à représenter des intérieurs, des rues, des auberges, etc.

HOOGHLEDE. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 30 kil. de Bruges; 4,500 hab.

HOOK (Théodore-Edward). Écrivain anglais, né à Londres, 1788-1841; à vingt ans, il avait déjà donné plusieurs pièces de théâtre. Nommé, 1812, receveur-trésorier de l'île Maurice, il fut convaincu d'avoir détourné ou laissé détourner une somme considérable; rendu à la liberté, mais dénué de toute ressource, il se remit au travail. Grâce à Walter Scott, il fut nommé directeur d'un journal antidémocratique, qui parut sous le titre de *John Bull*, et obtint aussitôt un immense succès. Condamné à restituer au Trésor 12,000 livres sterling, il passa deux années en prison, 1823. Il y écrivit ses *Sayings and Doings*, première et deuxième séries, qui le placèrent tout d'un coup au premier rang, immédiatement après Walter Scott, 1825. La troisième série, puis *Maxwell*, la *Vie de sir David Baird, la Fille du curé*, et une foule d'autres romans, dont une partie parut dans le *New Monthly Magazine*, qu'il dirigea à partir de 1836, se succédèrent sans interruption jusqu'à sa mort. Il se jeta dans une vie de luxe et de dissipation qui abrégea ses jours.

HOOKE (Robert). Mathématicien anglais, né dans l'île de Wight, 1638-1703, entra au collège de Christ-Church, à Oxford, en qualité de scholar-servant, et devint membre et secrétaire perpétuel de la Société royale de Londres; professeur de mécanique à cette société, et professeur de géométrie au collège de Gresham. Il inventa plusieurs instruments utiles, entre autres le baromètre à cadran, et en perfectionna beaucoup d'autres. Il aperçut, avant Newton, la loi de l'attraction des corps célestes. Il a laissé : *Méthode pour mesurer la terre*; *Micrographie* ou *Description physiologique des plus petits êtres*; *Traité des hélioscopes*, etc.

HOOKER (Mont). Géogr. L'un des sommets remarquables des montagnes Rocheuses; 4,790 mètres.

HOOKÉRIE. s. f. (de *Hooker*, n. pr.). Bot. Syn. de BRODIE et de TAYLORIE.

HOOKIE. s. f. Bot. Syn. le RHAPONTIC.

HOP. interject. dont on se sert quelquefois pour appeler.

— On s'en sert aussi pour stimuler et faire sauter les chevaux.

— S'emploie également pour faire sauter les enfants.

HOPÉE. s. f. Bot. V. HOPPÉE.

HOPÉITE. s. f. (de *Hope*, nom pr.). Minér. Espèce de silicate de zinc qu'on trouve à la Vieille-Montagne en Belgique.

★ **HÔPITAL**. s. m. (du lat. *hospitale*, lieu destiné à recevoir les étrangers; autrefois *hospital*). Maison de charité établie pour recevoir et traiter gratuitement les malades indigents. Les Anciens n'avaient point d'établissements publics qui ressemblassent même de loin à nos hôpitaux, à l'exception peut-être des temples d'Esculape. Les premiers asiles de cette espèce furent ouverts par la charité chrétienne. Les apôtres recommandèrent aux Églises de secourir les indigents et les malades. Les évêques marchèrent sur leurs traces, et, dès le commencement du IVe siècle, l'histoire nous parle des hôpitaux fondés par les chrétiens, mais ces hôpitaux n'étaient d'abord destinés qu'à recevoir les pèlerins ou les étrangers qui voyageaient par un motif de piété. Ce fut une dame romaine, nommée Fabiola, qui établit, au prix de toute sa fortune, le premier hôpital de malades. Hôpital général. Hôpital Saint-Louis. Hôpital de la Pitié. Administrateur de l'hôpital. Les médecins d'un hôpital. Fonder un hôpital. Visiter les hôpitaux. Porter quelqu'un à l'hôpital. Mourir à l'hôpital. Et vous, asiles sacrés des disgrâces de la nature ou de la fortune, *hôpitaux* dressés par ses soins et par ses bienfaits. (Fléch.) Dans la guerre de la succession figure un marquis de Rhodes, dont on disait qu'il était ruiné dans les mines d'or, et enrichi dans les *hôpitaux*. (Montesq.) A Rome, les *hôpitaux* font que tout le monde est à son aise, excepté ceux qui travaillent, excepté ceux qui ont de l'industrie, excepté ceux qui cultivent les arts, excepté ceux qui ont des terres, excepté ceux qui font le commerce. (Id.)

Cette vertu sauvage,
Qui court à l'*hôpital* et n'est plus en usage. (Boil.)

— *Hôpital militaire*. Établissement où sont reçus et traités les militaires malades.

— *Hôpital ambulant*. Réunion de personnes et d'un matériel qui suivent une armée dans ses mouvements, pour recevoir et traiter les malades et les blessés qui ne peuvent être transportés dans les hôpitaux fixes.

— Par extens. Le monde est un grand *hôpital* de tout le genre humain qui doit exciter votre compassion. (Fénelon.) Ma maison est l'*hôpital* des partis vaincus. (Mme de Staël.)

— Fig. et fam. *C'est un hôpital*. Se dit d'une maison où il y a plusieurs personnes malades.

— Scarron s'appelle lui-même :

Hôpital allant et venant,
Des jambes d'autrui cheminant,
Des siennes n'ayant plus l'usage.

— Se disait autrefois de certains établissements auxquels on donne aujourd'hui le nom d'*hospice*, tels que l'hôpital des orphelins, l'hôpital des fous, etc.

— Fig. Se prend pour La pauvreté même.

— Fig. et fam. *Prendre le chemin de l'hôpital*, *courir en poste à l'hôpital*, *être conduit à l'hôpital*, etc. Se ruiner par les procès, par le jeu ou par d'autres folles dépenses. || *Mettre quelqu'un à l'hôpital*. Le réduire à la dernière misère.

Du roi la bonté secourable
Va tirer désormais Phébus de l'*hôpital*. (Boileau.)

— A été employé anciennement dans le sens de Demeure.

La terre
Qui fut avant le temps que survinrent ces maux
Un *hôpital* commun à tous les animaux. (Régnier.)

— Prov. *L'hôpital n'est pas fait pour les chiens*. Il n'y a aucune honte à se faire admettre dans un hôpital.

— Arg. Prison. || *Mettre une fille de mauvaise vie à l'hôpital*. La mettre dans une maison de force.

— Écon. rur. Cornet de papier dans lequel on place les vers à soie trop faibles pour monter sur les rameaux.

— Mar. Infirmerie. || *Vaisseau hôpital*. Vaisseau des flottes et des escadres, disposé pour recevoir les malades.

— Pathol. *Pourriture d'hôpital*. Gangrène qui survient aux plaies ou aux ulcères des blessés dans les hôpitaux, dont l'air est vicié par l'encombrement des malades ou par quelque autre circonstance. || *Fièvre d'hôpital*. Le typhus.

HOPKIRKIE. s. f. (de *Hopkirk*, n. pr.). Bot. Genre de composées sénicionidées, établi pour des herbes du Mexique.

HOPLARION. s. m. (du grec ὅπλον, salut). Bot. Pédoncule creux fait en forme d'entonnoir, qui porte la fructification de certains lichens.

HOPLIAIRES. s. m. pl. Entom. Syn. d'HOPLITES.

HOPLIDÈRE. s. m. (ét. gr., ὅπλον, arme; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des longicornes, établi pour une espèce de Madagascar.

HOPLIE. s. f. (ét. gr., ὅπλον, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, dont le mâle est revêtu d'écailles d'un bleu violet et qui se trouve quelquefois dans les environs de Paris.

HOPLIONOTE. s. f. (ét. gr., ὅπλον, arme; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, ayant pour type une espèce de Java.

HOPLISMATIQUE. s. f. (ét. gr., ὅπλισμα, équipement). Didact. Science qui comprend tout ce qui est relatif aux armes, aux fortifications et aux exercices militaires.

HOPLISMÈNE. s. m. (ét. gr., ὁπλισμένος, armé). Bot. Genre de graminées panicées, dont les espèces habitent les diverses régions du globe.

HOPLISTE. s. m. (ét. gr., ὁπλιστής, armé). Entom. Genre de diptères brachocères, famille des notacanthes, formé aux dépens des sarges et comprenant trois espèces du Brésil.

HOPLISTOMÈRE. s. f. (ét. gr., ὁπλιστής, armé; μηρός, cuisse). Entom. Genre de diptères brachocères, formé aux dépens des laphries, dont l'espèce type habite l'Afrique occidentale.

★ **HOPLITE**. s. m. (du gr. ὅπλον, arme défensive). Antiq. gr. Soldat pesamment armé de la milice grecque. Les hoplites formaient une des trois divisions de l'infanterie. Trois cents *hoplites*, fleur guerrière de Lacédémone, formaient l'avant-garde. (P. de St-Victor.) || Coureur armé dans les jeux. || Nom des membres d'une des quatre tribus de l'Attique, établies par Érechthée.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides xylophiles, dont les espèces sont indigènes du Brésil. || Syn. d'HALIPLE.

— HOPLITE. s. f. Minér. Pierre pyriteuse et polie.

— HOPLITES. s. m. pl. Entom. Groupe de coléoptères ayant pour type le genre hoplite.

— Adjectiv. Dans les armées, un soldat *hoplite* ou pesamment armé est accompagné d'un ou de plusieurs ilotes. (Barthélemy.)

HOPLITIQUE. adj. 2 g. Antiq. gr. Qui concerne les hoplites.

— *Infanterie hoplitique* ou substantivement *l'hoplitique*. Infanterie de ligne des Macédoniens.

HOPLITODROME. s. m. (ét. gr., ὁπλίτης, armé; δρόμος, course). Antiq. Athlète qui courait armé dans les jeux Olympiens.

HOPLITODROMIE. s. f. Antiq. Exercice des hoplitodromes.

HOPLOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ὅπλον, arme; κεφαλή, tête). Erpét. Genre d'ophidiens, formé aux dépens des vipères.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des taxicornes, tribu des diapériales, établi pour trois espèces européennes.

HOPLOCÈRE. s. m. (ét. gr., ὅπλον, arme; κέρας, corne). Erpét. Groupe de reptiles, formé aux dépens des stellions.

HOPLOCHÈRE. s. m. (pr. *o-plo-kère*; ét. gr., ὅπλον, arme; χείρ, main). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, tribu des hélopiens, dont les espèces connues habitent le Sénégal et le cap de Bonne-Espérance.

HOPLOCHRISME. s. m. (pr. *o-plo-kriss-me*; ét. gr., ὅπλον, instrument; χρῖσμα, onction). Action superstitieuse de panser une arme avec des médicaments, afin de guérir la blessure faite par cette arme. || Action d'appliquer des médicaments sur un instrument de chirurgie, afin de guérir une blessure.

HOPLOCNÈME. s. m. (ét. gr., ὅπλον, arme; κνήμη, jambe). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides, dont l'espèce type se trouve à Java.

HOPLODACTYLE. s. m. (étym. gr., ὅπλον, arme; δάκτυλος, doigt). Erpét. Groupe de reptiles sauriens, formé aux dépens des geckos.

HOPLODAMUS. Myth. anc. Un des géants qui furent chargés par Rhéa de la défendre contre Saturne, pendant qu'elle mettrait au monde Jupiter.

HOPLOGNATHE. s. m. (pr. *o-plo-ghnate*; ét. gr., ὅπλον, arme; γνάθος, mâchoire). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, dont les quelques espèces connues habitent le Brésil.

HOPLOMACHIE, **HOPLOMAQUE**. V. OPLOMACHIE, OPLOMAQUE.

HOPLOMÈRE. s. m. (ét. gr., ὅπλον, arme; μηρός, cuisse). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des sténélytres, tribu des ténébrionites, dont l'espèce type habite le Sénégal.

HOPLOMOCHLION. s. m. (pr. *o-plo-mo-kli-on*; ét. gr., ὅπλον, appareil; μοχλίον, petit verrou). Anc. chir. Espèce de bandage qui avait la forme d'une armure.

— Anc. art milit. Ancienne armure de fer, très pesante.

HOPLOPAROQUE. s. m. (ét. gr., ὁπλοφόρος, qui porte une arme). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce du Cap.

HOPLOPE. s. m. (ét. gr., ὅπλον, arme; πούς, pied). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, établi pour une espèce de la Tunisie.

HOPLOPHORE. adj. 2 g. (étym. gr., ὅπλον, arme défensive; φέρω, je porte). Ichtyol. Qui porte des armes défensives.

— Myth. gr. Qui porte des armes; épithète du dieu Mars.

— HOPLOPHORE. s. m. Entom. Genre de névroptères de la famille des myrméléonides, établi pour deux espèces du Brésil.

— Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, dont l'espèce type habite les mers de la Nouvelle-Guinée.

— Mamm. Genre d'édentés fossiles trouvé au Brésil.

— HOPLOPHORES. s. m. pl. Ichtyol. Famille de poissons osseux, dont le principal caractère réside dans le premier rayon de la nageoire pectorale, qui peut, après s'être écarté du corps et s'être porté à angle droit, devenir fixe et immobile, de manière à protéger l'animal.

HOPLOPHYLLE. s. m. (étym. gr., ὅπλον, arme; φύλλον, feuille). Bot. Genre d'arbustes de la famille des composées vernoniées, dont l'espèce type se trouve au Cap.

HOPLOPODE. adj. 2 g. (ét. gr., ὅπλον, arme; πούς, ποδός, pied). Mamm. Dont les pieds sont armés de sabots. || HOPLOPODES. s. m. pl. Famille de mammifères, comprenant ceux qui ont les pieds armés de sabots.

HOPLOPTÈRE. s. m. (ét. gr., ὅπλον, arme; πτερὸν, aile). Ornithol. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des pluviers.

HOPLOSCÈLE. s. m. (ét. gr., ὅπλον, arme; σκέλος, cuisse). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, dont les deux espèces connues habitent le cap de Bonne-Espérance. || Genre de coléoptères tétramères, tribu des prioniens, dont l'espèce type habite le Sénégal.

HOPLOSIPHE. s. m. (ét. gr., ὅπλον, arme; σίφων, siphon). Annél. Genre de lombricinés.

HOPLOSMIEN, ENNE. adj. (du gr. ὅπλον, arme défensive). Myth. gr. Couvert d'une armure. Surnom de Jupiter, de Junon et de Pallas.

HOPLOSTOME. s. m. (ét. gr., ὅπλον, arme; στόμα, bouche). Entomol. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des crémastochilides, établi pour une espèce de l'Afrique occidentale.

HOPLOTHÈQUE. s. m. Bot. Syn. de FROEHLICHIE.

HOPLOTHÉRION. s. m. (étym. gr., ὅπλον, arme; θηρίον, animal). Mamm. Genre de pachydermes fossiles, voisin des dichobunes, dont on retrouve les restes dans les terrains tertiaires de l'Allier.

HOPLURE. s. m. (étymol. gr., ὅπλον, arme; οὐρὰ, queue). Erpét. Genre de reptiles, formé aux dépens des stellions.

HOPO. s. m. (*h* asp.). Fosse servant de piège à prendre les gros quadrupèdes dans l'Afrique méridionale.

HOPORINE. s. f. (ét. gr., ὀπωρινός, d'automne). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour une espèce de France et d'Allemagne, qui se change en chrysalide sans former de coque.

HOPPÉE. s. f. Bot. Syn. de CANSCORA, de LIGULAIRE et de SYMPLOQUE.

HOQUE. s. f. (*h* asp.). Anc. art mil. Petite casaque que l'on portait par-dessus l'armure.

HOQUELEUX ou **HOQUELEUR**. s. m. Se disait pour Querelleur, trompeur.

★ **HOQUET**. s. m. (*h* asp.; pr. *o-ke*; étym. inconn.). Mouvement convulsif qui se renouvelle à de courts intervalles, en secouant, d'une manière importune et quelquefois douloureuse, la poitrine et le ventre. On s'accorde à considérer le hoquet comme le résultat d'un spasme du diaphragme; mais il n'est pas aussi facile de déterminer la cause de ce spasme. Il a lieu également en santé et en maladie. Avoir le hoquet. Faire passer le hoquet. Faire perdre le hoquet. Hoquet fréquent, incommode. L'ingestion des boissons spiritueuses à forte dose détermine souvent le hoquet.

— *Hoquet de la mort*. Hoquet qui survient ordinairement aux mourants.

— *Être au hoquet*, *au dernier hoquet*. Être près d'expirer.

— Mode de respiration bruyante particulier à quelques orateurs et à certains artistes. Le hoquet de Jules Favre restera célèbre. Il (Molière) avait une volubilité dans la voix et une espèce de *hoquet* qui ne pouvait convenir au genre sérieux, mais qui rendait son jeu comique plus plaisant. (Volt.)

— Fig. et pop. *Donner le hoquet*. Causer une confusion, un embarras, qui font parler en hésitant.

— Fig. Souvent tous ces dépits sont des *hoquets* d'amour. (Regnard.)

— Fig. *Par hoquet*. A bâtons rompus.

— Heurt, choc.

— Obstacle qui cause un choc.

L'un contre l'autre jeté,
Au moindre *hoquet* qu'ils treuvent. (La Font.)

— Fig. Empêchement, obstacle. M. de Retz se disposa à se faire recevoir au parlement; il y trouva un *hoquet* auquel il n'avait pas lieu de s'attendre. (St-Sim.)

— S'est dit pour Bâton de berger, houlette.

— Mus. Chant saccadé en usage au moyen âge.

HOQUETER. v. n. 1re conj. (*h* asp.). Ce verbe double le *t* dans tous les temps dont la terminaison commence par un *e* muet. *Je hoquette*, *tu hoquettes*, *il hoquette*, *nous hoquetons*, etc. Avoir le hoquet.

— Faire entendre un hoquet.

Mais un a l'heure a ce hoquet
Fait un tel son au cabaret,
Et comme il est l'ennemi de sorte
De *hoqueter* dans sa tête,
Il fait à la santé du dieu,
Et au hoquet puis d'adieu. (Marivaux.)

— S'est dit pour Ébranler en secouant.

★ **HOQUETON**. s. m. (*h* asp.; ét. esp., *algodon*; de l'arabe *al*, le; *gothon*, coton). Sorte de casaque brodée que portaient les archers du grand prévôt, du chancelier, etc. Porter le hoqueton.

— Casaque que portaient les gardes de la manche.

— Par extens. Archer qui portait le hoqueton. Être suivi de deux hoquetons. Les hoquetons du chancelier de France. Les hoquetons d'un intendant de province. Le chancelier Séguier se transportait au parlement, précédé d'un lieutenant et de plusieurs *hoquetons*. (Volt.)

— *Hoquetons du roi* ou *gardes de la prévôté*. Compagnie de la maison du roi chargée de la police des lieux où se trouvait la cour.

— Casaque de paysan. Il s'habille en berger, endosse un *hoqueton*. (La Font.)

— Casaque en général.

Il mourut, et c'est tout vous dire...
J'en ai pris le bon *hoqueton*. (Scarron.)

HOQUETTE. s. f. Techn. Syn. de HONGUETTE.

HOR. s. m. (*h* asp.). Métrolog. Monnaie de compte usitée en Perse, qui vaut cinq francs.

HOR. Géogr. anc. Montagne de l'Arabie Pétrée, sur les confins de l'Idumée. On y voit une grotte qu'on dit être le tombeau d'Aaron.

HORA. Myth. Fille d'Uranus. Uranus voulant se défaire de Cronos, son fils, envoya vers lui plusieurs de ses filles, parmi lesquelles était Hora, pour le tuer; mais Cronos les retint et en fit ses concubines. || Déesse de la beauté et de la jeunesse. Sous ce nom, les Romains déifièrent Hersilie.

HORACE (Quintus Horatius Flaccus). Poète latin, né à Venouse (*Venusium*), le 8 décembre an de Rome 689 (65 av. J.-C.), mort à Rome, le 27 novembre 746 (8 av. J.-C.). Fils d'un affranchi, il reçut à Rome l'instruction qu'on y donnait aux fils des meilleures familles et alla ensuite étudier la philosophie à Athènes. Enrôlé un moment par Brutus dans l'armée des meurtriers de César, il se hâta de profiter de l'amnistie, après la bataille de Philippes, pour revenir à Rome, où il trouva confisquée une partie du patrimoine paternel. Mais ses premières poésies (des satires et des odes) le lièrent bientôt avec Virgile et Varius, qui le présentèrent à Mécène; celui-ci en fit son ami et le présenta à son tour à Auguste. Les bienfaits de l'un et de l'autre permirent à Horace, dont les goûts étaient modestes, d'atteindre bientôt à cette *médiocrité dorée* qui suffisait à son ambition. Il passa la plus grande partie de sa vie, soit dans sa villa de Tibur, soit dans un petit domaine de la Sabine, composant à ses heures ces charmantes poésies qui ont immortalisé son nom, savoir : 4 livres d'odes, 1 d'épodes, 2 de satires et 2 d'épîtres, dont la dernière est généralement connue sous le nom d'*Art poétique*. Ses odes sérieuses se recommandent par une allure toujours noble et soutenue, tandis que ses odes légères ont une grâce, une délicatesse inimitables. C'est dans ses épîtres qu'il s'est montré vraiment créateur et original. Aucun auteur de l'antiquité n'a été plus souvent édité et traduit.

HORACES. Nom des trois guerriers que Rome, sous le roi Tullus Hostilius, opposa aux trois Curiaces choisis par Albe, pour décider laquelle de ces deux villes commanderait à l'autre. Deux des Horaces ayant succombé, le troisième sortit victorieux du combat, mais tua sa sœur, qui pleurait l'un des Curiaces, son fiancé. Condamné à mort par les duumvirs, il fut gracié par le peuple.

★ **HORAIRE**. adj. 2 g. (du lat. *hora*, heure). Qui a rapport aux heures. Les lignes horaires d'un cadran.

— Astron. *Angle horaire*. Angle dièdre compris entre le plan du cercle horaire et le plan du méridien. || *Cercles horaires*. Cercles de la sphère céleste qui passent par les pôles, et qui, en arrivant au méridien du lieu, marquent les

heures du temps vrai. || Cercles qu'en vertu du mouvement diurne de la terre chaque étoile semble tracer en le suivant soit l'équateur même, soit un cercle plus petit, mais parallèle à celui-là. || *Mouvement horaire*. Quantité dont un astre varie dans l'espace d'une heure, soit en longitude, soit en latitude. || *Parallaxe horaire*. Celle que l'on observe au moyen du changement qu'elle cause dans l'ascension droite d'une planète. || *Plans horaires*. Plans visuels dont les arcs qu'ils interceptent sur le cercle diurne d'un astre répondent aux heures ou fractions d'heure dans lesquelles on divise la durée de la révolution entière ou du jour sidéral.

— Bot. *Fleur horaire*. Fleur qui ne vit guère plus d'une heure.

— *L'horaire*. s. m. Règlement des heures pour un service quelconque.

HORAN. s. m. Bot. Syn. de LAGUNCULAIRE.

HORAPOLLON ou **HORUS APOLLO**. Grammairien grec qui enseigna sous l'empereur Théodose. On le croit l'auteur d'un livre intitulé *Hieroglyphica*, dont Champollion s'est aidé pour expliquer les hiéroglyphes.

HORATIA. Famille célèbre de Rome. C'est aussi le nom d'une loi portée par Valérius Publicola, et qui ordonnait de mettre en exécution les règlements du peuple assemblé par tribus.

HORATIEN, ENNE. adj. (pr. *o-ra-ci-ein*). Littér. Qui appartient à Horace. || *Style horatien*. Style qui a du rapport avec celui d'Horace.

— Hist. rom. Qui appartient aux Horaces. || *Colonne horatienne*. Pilier auquel Horace vainqueur suspendit les dépouilles des Curiaces.

HORATIUS COCLÈS, ou *le Borgne*. Romain qui défendit seul, contre l'armée de Porsenna, le pont sur le Tibre qui donnait accès dans Rome, 507 av. J.-C.

HORATOME. s. f. (ét. gr., ὁραω, je vois; τομή, section). Entomol. Genre de coléoptères hétéromères, dont l'espèce type vit au cap de Bonne-Espérance.

HORCIEN. adj. m. (ét. gr., ὅρκος, serment). Myth. gr. Surnom de Jupiter, présidant au serment. La statue de Jupiter Horcien s'élevait dans l'endroit où s'assemblait le sénat d'Athènes.

HORCOS. Myth. gr. Le serment personnifié. Selon la théogonie, Horcos, fils d'Éris, punit les parjures.

HORD, HORDE. adj. S'est dit pour Horrible. || Sale, dégoûtant. On le trouve dans Rabelais.

★ **HORDE**. s. f. (*h* asp.; du mongol *ordoû*, le camp et la cour du roi). Peuplade errante; troupe nombreuse d'hommes qui vivent en société, mais sans avoir d'établissement fixe. Une horde de Tartares, de Bédouins. Le chef d'une horde de sauvages, d'une horde sauvage. Des hordes de barbares fondirent sur l'empire romain. Une *horde* errante vit des fruits que la terre produit naturellement, du poisson qu'elle pêche, des bêtes qu'elle tue à la chasse. (Condillac.) Ses *hordes* les plus grossières offrent leurs femmes et leurs filles aux étrangers. (Chateaubriand.)

— Se dit, par extension et par mépris, d'une troupe d'hommes indisciplinés qui se plaisent au carnage et à la dévastation, etc. Une horde sanguinaire. Une horde indisciplinée. Une horde de brigands. A la tête de ses prosélytes désarmés, il marche contre une *horde* de Saxons et de Pictes. (Montalemb.) Ces *hordes* d'hommes avaient les mœurs de loups errants dans les bois. (P. de St-Victor.)

— Fig. Il eût été honteux à jamais pour la France qu'une *horde* infâme d'usuriers escrocs eût accablé en justice la vertu d'un maréchal de camp qui a servi la patrie avec honneur. (Voltaire.)

> Des prêtres d'A[illegible]
> Une [illegible], inquiète, al[illegible] (VOLT.)

— Hist. *Grande horde* ou *horde d'or*. Nom que portait la plus puissante des tribus des Mongols et des Kalmouks.

HORDÉACÉ, ÉE. adj. (du latin *hordeum*, orge). Bot. Qui ressemble à un grain ou à un épi d'orge, comme l'épi floral du chamérops hordéacé. || Qui ressemble à l'orge.

— Conchyl. Qui ressemble à un grain d'orge, comme la coquille du bulime hordéacé.

— HORDÉACÉES. s. f. pl. Bot. Tribu de la famille des graminées, ayant pour type le genre orge.

HORDÉATION. s. m. (pr. *or-dé-a-cion*; ét. lat., *hordeum*, orge). Art vétér. Fourbure attribuée à l'alimentation trop exclusivement composée de grains d'orge.

HORDÉIFORME. adj. 2 g. (étym. lat., *hordeum*, orge; *forma*, forme). Bot. Qui ressemble à l'orge.

— Anat. *Ganglions hordéiformes*. Ganglions formés par le nerf intercostal entre chaque vertèbre.

HORDÉINE. s. f. (du lat. *hordeum*, orge). Chim. Substance pulvérulente extraite de la farine d'orge. Les uns l'ont regardée comme un principe immédiat des végétaux, et elle a été considérée par d'autres comme un mélange de son et des téguments de l'amidon insolubles dans l'eau. || Gluten de l'orge.

HORDÉINÉ, ÉE. adj. Bot. Synon. d'HORDÉACÉ.

HORDÉIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hordéine ou à l'orge.

— Chim. *Acide hordéique*. Acide que l'on obtient en petite quantité dans la distillation de l'orge avec l'acide sulfurique étendu.

HORDÉOLE. s. m. (ét. lat., *hordeum*, orge). Pathol. Nom qu'on a quelquefois donné à un apostume au bord des paupières. On dit plutôt *orgelet*.

— Ornith. Un des noms du bruant fou.

HORDEUM. s. m. (pr. *or-dé-omm*; mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre orge.

HORDICAL ou **HORDICIDE**. s. m. (ét. lat., *horda*, vache pleine; *cædere*, tuer). Antiq. rom. Sacrifice de vaches pleines que l'on offrait à la Terre.

HORDOUS. s. m. Syn. de HORD, sale. (Rabelais.)

HOREB. Géogr. Célèbre mont de l'ancienne Arabie Pétrée, à l'O., où Dieu apparut à Moïse, et où Élie, persécuté par Jézabel, se réfugia; 2,177 mètres de hauteur.

HORÉES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes que l'on célébrait en l'honneur des Heures ou Saisons, au commencement de chaque saison de l'année. || Prémices des fruits et des fleurs de la saison, que l'on offrait aux dieux.

HORESGOUDSK. Myth. Divinité laponne.

HOREY. s. m. Myth. afr. Nom du dieu du mal chez les habitants de la côte occidentale de l'Afrique. Les nègres croient que, si on ne lui donne pas assez de nourriture, le *horey* s'empare d'un jeune homme non circoncis, et, sans lui faire le moindre mal, le garde en otage dans son ventre. (Compl. de l'Acad.)

HORIAL, ALE. adj. Entom. Qui ressemble à une horie. || HORIALES. s. m. pl. Tribu de la famille des trachélides, ayant pour type le genre horie.

HORIDICTIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., ὥρα, heure; δεικτικός, qui montre). Astron. Se dit d'un quart de cercle, sur lequel sont tracées les lignes horaires.

HORIE. s. f. (ét. lat., *horia*, petite barque). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des trachélides, type de la tribu des horiales, établi pour quatre espèces des régions les plus chaudes des deux continents.

— Mar. Petite barque de pêcheur dont on se sert sur les côtes.

★ **HORION**. s. m. (*h* asp.; ét. inconnue). Coup rudement déchargé sur la tête ou sur les épaules. Recevoir un vilain horion. Ce mot est vieux, et ne se dit plus qu'en plaisantant. Il y eut entre nous de violentes prises de bec, il s'ensuivit des échanges de *horions*. (V. Cherbuliez.)

> Mimas d'un puissant *horion*
> Fit sauter la rondache à Mars. (SCARRON.)
>
> Et courant vers Pallas la sage
> Lui fit tomber un *horion*
> Justement sur le croupion. (ID.)
>
> George indigné lui fit tomber en bref
> Trois *horions* sur son malheureux chef. (VOLTAIRE.)

— Se disait autrefois pour Casque. || A signifié aussi Verrée, contenu d'une tasse.

— Pathol. Nom d'une maladie appelée aussi *tac*.

HORION-HOZÉMONT. Géogr. Commune de la prov. et à 16 kilom. de Liège (Belgique); 3,800 hab.

HORISTIQUE. adj. (ét. gr., ὁρίζω, je borne). Se dit d'une grammaire qui définit les espèces de mots et donne les règles auxquelles ils sont soumis.

★ **HORIZON**. s. m. (ét. gr., ὁρίζω, je borne). Partie de la surface terrestre où se termine notre vue, où le ciel et la terre semblent se joindre. Horizon borné. Horizon étendu. De cette colline on découvre tout l'horizon. Apercevoir une voile à l'horizon. Les limites des sciences sont comme l'*horizon*: plus on en approche, plus elles reculent. (Boiste.) Les vastes *horizons* conduisent l'âme aux idées générales; les *horizons* circonscrits engendrent les idées partielles. (V. Hugo.) Les grandes allées se terminaient très loin par des *horizons* gris et bleus charmants. (Gér. de Nerval.)

— La partie du ciel qui en est voisine. L'horizon est chargé de nuages. Sous le pâle *horizon* l'ombre se décolore. (Racine.)

— Fig. L'horizon des connaissances humaines s'étend, s'agrandit de jour en jour. L'horizon politique se rembrunit, se couvre de nuages. L'horizon commence à s'éclaircir. Dans les révolutions, on voit briller un instant sur l'*horizon* et disparaître comme des météores, des hommes que l'on croyait des astres. (Boiste.) Le malheur obscurcit le plus bel *horizon*. (Id.) Il y a des éclairs qui s'allument à l'*horizon*; ils montrent le chemin. (E. Quinet.) Elle a jeté les yeux sur un *horizon* plus étendu, elle y a vu les tristes vérités dont je vous révélais une faible partie. (J. Favre.) Jamais rien de plus haut n'est apparu sur l'*horizon* des hommes. (V. Hugo.)

> C'en est assez pour moi; mon étroite raison
> Ne saurait embrasser un plus vaste *horizon*. (DELILLE.)
>
> L'*horizon* politique
> Déjà commence à se voiler,
> L'ouragan gronde au loin, bientôt va s'écrouler
> Jusqu'en ses fondements la monarchie antique. (Mme DUFRESNOY.)

— *Être sur l'horizon*. Être visible dans la partie du ciel embrassée par l'observateur.

— Fig. Le dernier de mes jours est dessus l'*horizon*. (Malh.) Vous êtes toujours sur l'*horizon*. (Mme de Sévig.) C'est-à-dire Vous êtes toujours condamnée aux ennuis de la représentation.

— Astron. et Géogr. Plan qui, en chaque point de la surface terrestre, est tangent à cette surface et perpendiculaire à la verticale. || *Horizon artificiel*. Glace qui donne l'image réfléchie d'un astre, et qui sert à observer sa hauteur. || Cuve à mercure ou à huile employée au même usage. || *Horizon oriental*. La partie de l'horizon où les astres paraissent se lever. || *Horizon occidental*. Celle où ils paraissent se coucher. || *Horizon rationnel*. Plan de l'horizon, rapporté au centre de la terre, et prolongé indéfiniment dans l'espace. Il partage en même temps la terre et la sphère céleste en deux hémisphères, dont l'un, s'étendant au-dessus de la surface terrestre, est appelé *supérieur*, et l'autre, l'enveloppant par-dessous, est appelé *inférieur*. || *Horizon sensible* ou *apparent*. Plan que l'on suppose toucher la surface de la terre, et que l'on conçoit parallèle à l'horizon rationnel. Prendre la hauteur d'un astre sur l'horizon. Le soleil est à l'horizon. Il doit y avoir une éclipse sur notre horizon. La lune vers son plein était déjà sur notre *horizon* et brillait de l'éclat le plus pur dans un ciel sans nuages. (B. de St-P.) Les parhélies, ainsi que les arcs-en-ciel, n'ont lieu que lorsque le soleil est peu élevé sur l'*horizon*. (Id.)

> Quand l'astre du jour
> Aura sur l'*horizon* fait le tiers de son tour. (RACINE.)

— Géol. *Horizon géologique*. Formation bien déterminée servant de point de départ pour l'étude d'autres formations.

— Mar. *Horizon fin*. Ciel pur et dégagé de vapeurs. || *Horizon gras*. Ciel brumeux. || *Horizon venteux*. Ciel qui soutient les nuages.

— Peint. Endroit d'un tableau où, selon l'ordre des plans, le ciel succède à la terre. || Par extens. La hauteur à laquelle le peintre a placé le point de vue. L'horizon est trop haut, est trop bas. L'horizon ne doit être ni trop haut ni trop bas.

HORIZONNER. v. a. 1re conj. Néol. Former l'horizon. La blanche Loire qui nous *horizonne*. (E. de Guérin.)

★ **HORIZONTAL, ALE**. adj. Parallèle à l'horizon. Se mettre dans une position horizontale. Les lignes de musique sont ces traits *horizontaux* et parallèles qui composent la partie. (J.-J. Rouss.) Dans les zones tempérées, les réverbères ou pétales sont en général *horizontaux* et passagers. (Bern. de St-P.) Le blé a des harmonies aériennes par ses feuilles linéaires et *horizontales*, qui ne donnent point de prise aux vents. (Id.) L'homme dont la tête *horizontale* se meut en haut et en bas, à droite et à gauche, aperçoit à la fois l'herbe qu'il foule aux pieds, et les sommets des plus grands arbres. (Id.)

> Ces lits *horizontaux* des collines nouvelles,
> C'est la mer qui forma leurs couches parallèles. (DELILLE.)

— Fam. *Prendre la position horizontale*. Se coucher.

— *Écriture horizontale*. Celle dans laquelle les lignes sont écrites horizontalement, soit de gauche à droite, soit de droite à gauche. L'écriture est horizontale chez la plupart des peuples connus.

— Astron. *Diamètre horizontal*. Le plus grand diamètre apparent d'un astre. || *Parallaxe horizontale*. La plus grande de toutes les parallaxes. || *Réfraction horizontale*. Réfraction d'environ trente-deux minutes.

— Bot. Se dit des anthères qui sont placées en travers sur le filet, comme dans le lis; des racines qui courent entre deux terres, parallèlement au plan de l'horizon, comme l'anémone des bois; des graines qui sont attachées par leur bord ou par l'un de leurs bouts, et qui se tiennent dans un plan parallèle à la base du fruit, comme dans le lis. D'autres fleurs n'ont que quatre pétales *horizontaux*, comme les crucifères, dont les espèces sont fort communes dans les pays chauds. (B. de St-P.)

— Entom. Se dit des ailes qui, étant étendues, forment un angle droit avec le corps, comme chez la libellule.

— Géol. *Stratification horizontale*. Celle des massifs dont les couches sont généralement peu inclinées.

— Géom. *Plan horizontal*. Celui qui est parallèle à l'horizon du lieu.

— Gnom. *Cadran horizontal*. Cadran qui est décrit sur un plan parallèle à l'horizon, et dont le style est élevé suivant l'élévation du pôle du lieu où il est construit.

— Mar. *Tir horizontal*. Tir effectué au moment où la ligne de tir est horizontale.

— Perspect. Se dit d'un plan qui est parallèle à l'horizon passant par l'œil, et coupant le plan du tableau à angles droits. || *Ligne horizontale*. Ligne droite tirée du point de vue parallèlement; intersection du plan du tableau et du plan horizontal.

— HORIZONTALE. s. f. Arg. Femme de mauvaise vie. L'*horizontale* de marque qui passe dans son landau, à l'heure de l'absinthe, a plus de succès parmi les badauds que le corbillard le mieux empanaché. (L. Séché.)

★ **HORIZONTALEMENT**. adv. (rad. *horizontal*). Parallèlement à l'horizon. Cadran placé horizontalement. Ce tronc d'arbre pétrifié était couché presque *horizontalement*. (Buff.)

HORIZONTALITÉ. s. f. Didact. Qualité de ce qui est horizontal.

— Position de l'horizon.

HORIZONTÉ, ÉE. adj. (rad. *horizon*). Blas. Se dit du soleil et de la lune quand ils sont placés à l'un des angles de l'écu.

HORKÉLIE. s. f. (de *Horkel*, nom pr.). Bot. Genre de rosacées, comprenant plusieurs espèces californiennes.

★ **HORLOGE**. s. f. (ét. lat., *horologium*; du gr. ὥρα, heure; λέγω, je dis). Machine à poids ou à ressort, placée dans un endroit apparent de quelque édifice, et destinée à marquer et à sonner les heures. Une bonne horloge. Une grosse horloge. L'horloge d'une église, d'un palais, d'un collège. L'horloge va bien. L'horloge va mal. L'horloge a sonné. L'horloge sonne midi. Quelle heure est-il à l'horloge? L'horloge avance. L'horloge retarde. Horloge détraquée. Les roues d'une horloge. Le poids d'une horloge. Le balancier d'une horloge. Le timbre d'une horloge. Le mouvement de l'horloge. La sonnerie de l'horloge. L'aiguille de l'horloge. Le cadran de l'horloge. Ces horloges ne s'accordent pas. Les heures, les minutes de l'horloge.

> Il (l'homme) fixa sur l'émail de l'*horloge* légère
> Des routes du soleil la trace passagère. (CHÊNEDOLLÉ.)

— *Horloge d'eau*. Clepsydre, machine qui indique la marche du temps par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau. Les Anciens se servaient principalement d'horloges d'eau. || *Horloge électrique*. Horloge dont le mouvement pendulaire est entretenu par l'électricité. Cette horloge permet en outre de communiquer le mouvement aux aiguilles d'autres cadrans placés à des distances quelconques. Tout rouage y est supprimé, et le pendule se meut au moyen d'un petit ressort mû lui-même par un électro-aimant. || *Horloge* ou *pendule à équation*. Celle qui indique et suit tout à la fois le temps vrai et apparent, qui est celui du soleil, et le temps moyen ou uniforme. || *Horloge lunaire*. Horloge qui donne, indépendamment du temps moyen, l'âge et les phases de la lune. || *Horloge de sable* ou *sablier*. Espèce d'horloge de verre, composée de deux fioles ajustées de manière que du sable fin qui est dans l'une s'écoule dans l'autre par une petite ouverture et sert à mesurer un certain espace de temps. || *Horloge* ou *pendule à secondes*. Celle qui bat et marque les secondes. || *Horloge solaire*, ou *horloge au soleil*. Cadran solaire.

— *Monter, remonter une horloge*. En bander les ressorts, ou en hausser les poids. || *Démonter une horloge*. En désassembler les pièces. || *Régler une horloge*. La mettre à l'heure exacte.

— Fig. *Être réglé comme une horloge*. Avoir des habitudes très régulières.

— *Une heure d'horloge*. Une heure entière, une grande heure. Pléonasme employé pour exprimer que le temps paraît long, parce qu'il semble s'écouler plus lentement lorsqu'on observe la marche d'une horloge. Je vous ai attendu une heure d'horloge. Il y a des hommes qui peuvent parler trois *heures* d'horloge sans s'arrêter. (P.-L. Courier.)

— Fig. En temps de révolution, toutes les *horloges* sont trompeuses; tout ce qui paraît lointain est proche. (É. de Girardin.)

— Loc. prov. *C'est l'horloge du palais, elle va comme il lui plaît*. Se dit d'une horloge mal réglée. || *Il demande quelle heure il est, quand l'horloge va sonner*. Se dit d'un homme fort impatient. || *Il n'est jamais tard à son horloge*. C'est un paresseux.

— Astron. Constellation méridionale située au-dessous de l'Éridan.

— Bot. *Horloge de Flore*. Table des heures du jour auxquelles s'épanouissent certaines fleurs. Linné avait observé que plusieurs d'entre elles s'ouvraient et se fermaient à différentes heures du jour, et que la plupart se fermaient à l'entrée de la nuit; il en avait formé une *horloge* botanique. (B. de St-P.)

— Entom. *Horloge de la mort*. Nom que l'on donne, parmi le peuple, aux vrillettes et au psoque pulsateur, insectes qui rongent le bois et qui font entendre un bruit semblable à celui que produit le mouvement d'une montre.

— Jeux. *Jeu de l'horloge*. Sorte de jeu de cartes.

— Mar. Sablier marquant les demi-heures. || Intervalle de demi-heure entre chaque sonnerie de la cloche du bord. || *Horloge marine*. Chronomètre.

— Ornith. *Horloge ornithologique*. Table donnant les noms d'une série d'oiseaux qui chantent les uns après les autres dans la journée.

★ **HORLOGER**. s. m. Celui qui fait, qui répare des horloges, des pendules, des montres. Bon horloger. Mauvais horloger. Habile horloger. Horloger maladroit. Les athées n'ont jamais répondu à cette objection : L'horloge prouve l'*horloger*. (Volt.)

— *Horlogers grossiers*. Les ouvriers qui font les grosses horloges des clochers. || *Horlogers penduliers*. Ceux qui font les pendules. || *Horlogers en petit*. Ceux qui font les montres.

— Arg. Mont-de-piété.

HORLOGER, ÈRE. adj. Qui se rapporte à l'horlogerie. L'industrie horlogère.

★ **HORLOGÈRE**. s. f. Femme d'un horloger.

— Celle qui exerce la profession d'horloger.

* **HORLOGERIE**. s. f. Art de faire des horloges, des pendules, des montres. L'horlogerie, comme science, ne remonte pas plus loin que le milieu du XVIIe siècle; jusque là ce n'était guère qu'un art mécanique. L'horlogerie en bois, qui a son principal siège dans la Forêt-Noire et dans plusieurs contrées de la Suisse, multiplie toujours ses utiles produits. Entendre bien l'horlogerie. Des ouvrages d'horlogerie. Atelier d'horlogerie. Emballer de l'horlogerie.

— Ouvrage d'horlogerie. Faire le commerce de l'horlogerie.

— Commerce d'horlogerie.

— Lieu où l'on fabrique les horloges, les montres.

HORME. Myth. gr. L'activité personnifiée, déesse adorée chez les Athéniens.

HORMÉE. s. f. Hist. Faction qui s'éleva à Bordeaux pendant la minorité de Louis XIV; elle tirait son nom d'un lieu voisin de l'endroit où elle tenait ses assemblées.

HORMÉISTE. s. m. Hist. Membre de la faction appelée *hormée*.

HORMÉNIUS. Roi de la Pélasgotide, et père d'Astydamie. Ce prince ayant refusé sa fille à Hercule, le héros lui fit la guerre et le tua.

HORMIE. s. f. (ét. gr., ὁρμιά, fil). Entom. Genre d'insectes hyménoptères térébrants, tribu des ichneumoniens, établi pour trois espèces européennes.

HORMIN. s. m. (du gr. ὅρμινον, sauge). Bot. Genre de labiées, tribu des monardées, comprenant plusieurs espèces européennes. || Section du genre sauge.

* **HORMIS**. prép. (pr. *or-mi*; formé des mots *hors*, et *mis*). Excepté. Hormis deux ou trois. *Hormis* le diadème, il ne demande rien. (Racine.) *Hormis* quand on vous hait, on vous aime extrêmement. (Mme de Sévigné.) *Hormis* toi, tout chez toi rencontre un doux accueil. (Boileau.)

> En cette extrémité que prétendez-vous faire?
> — Tout, hormis l'irriter, tout, hormis lui déplaire.
> (CORNEILLE.)

— *Hormis que*. Si ce n'est que. Il ressemblait à M. de Beaufort, *hormis* qu'il parlait mieux français. (Mme de Sév.)

— Adverbial. J'étais si fort en peine de votre santé, que j'étais réduite à souhaiter que vous eussiez écrit à tout le monde, *hormis* à moi. (Mme de Sévigné.)

HORMISCION. s. m. Bot. Syn. de TORULE.

HORMISDAS. Nom commun à quatre rois de Perse de la dynastie des Sassanides. || HORMISDAS Ier, 271-272. Accusé de conspiration contre son père, s'était coupé la main pour attester son innocence. || HORMISDAS II. Régna de 303 à 311. HORMISDAS III, 457-460. Ayant usurpé le trône au détriment de Firouz, son frère aîné, fut battu par lui et mis à mort. || HORMISDAS IV, 579-592. Fils de Chosroès le Grand, fut renversé du trône et égorgé par ses frères, après s'être vu enlever, par les Grecs et les Tatares, la plupart des conquêtes de son père.

— HORMISDAS. Pape, successeur de Symmaque en 514. Il éteignit le schisme des eutychiens, et mourut en 523.

HORMOS. s. m. Antiq. gr. V. HORMUS.

HORMOTROPHE. s. m. (ét. gr., ὁρμος, ...ος, intime). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une espèce d'Haïti.

HORMUS. s. m. (pr. *or-muss*; du gr. ὅρμος, collier, parce que la ronde ressemble à un collier). Antiq. Danse inventée par Dédale, et formée par une ronde mêlée d'hommes et de femmes.

HORN (Cap). Géogr. Cap habituellement considéré comme l'extrémité S. de l'Amérique méridionale; mais c'est en réalité la pointe la plus méridionale de l'île de l'Ermite, appartenant au groupe de la Terre de Feu. Drake le découvrit, 1578, et Schouten, qui le doubla pour la première fois, lui donna le nom de sa ville natale, 1616.

— HORN (Iles de). Nom de deux îles de la Polynésie que découvrirent Lemaire et Schouten, 1616.

HORN (Philippe de MONTMORENCY, comte de). V. HORNES.

— HORN (Gustave-Carlsson, comte de), l'un des meilleurs généraux de Gustave-Adolphe, 1592-1657. Il remplit diverses missions diplomatiques, fit plusieurs campagnes en Livonie et en Allemagne, et contribua au gain de la bataille de Leipzig, 1631. Fait prisonnier à la bataille de Nordlingen, 1634, il ne fut échangé qu'en 1642. La reine Christine le nomma comte de Bjaerneborg, grand maréchal et ministre de la guerre, quand il revint d'une glorieuse campagne qu'il fit contre les Danois, puis gouverneur de Livonie et de Scanie. || HORN (Arvid-Bernard, comte de). Homme d'État suédois, 1664-1742, de la famille du précédent. L'un des auteurs de la révolution de 1719, il devint chef du parti dévoué à l'Angleterre et à la Russie.

— HORN (Georges). Historien et géographe allemand, 1620-1670. Il a laissé, entre autres ouvrages tous écrits en latin, *Historia ecclesiastica et politica*.

HORNBLENDE. s. f. (étym. allem., *Horn*, corne; *blenden*, éblouir, à cause de la fausse apparence de corne). Minér. Un des noms de l'amphibole, pierre du genre des cornéennes, qui doit son nom à des rapports apparents avec la corne. || *Hornblende du Labrador*. Minéral qui a quelque rapport avec l'amphibole par son tissu lamelleux, et avec le feldspath chatoyant par ses reflets, mais qui en diffère par d'autres caractères importants.

— Quelques-uns font ce mot masculin. *Le hornblende*.

HORNEMANN (Frédéric-Conrad). Voyageur célèbre, né en 1772 à Hildesheim, mort vers 1800 pendant un voyage de Tripoli à Fez.

HORNEMANNIE. s. f. Bot. Syn. de MAZUS, de THIBAUDIE et de VANDELLIE.

HORNÈRE. s. f. (de *Horner*, n. pr.). Polyp. Genre de polypiers pierreux du groupe des millépores, comprenant des espèces vivantes et fossiles.

— Bot. Syn. de MUCUNA.

HORNES (Philippe II de MONTMORENCY-NIVELLE, comte de), 1522-1568. Devenu le plus riche seigneur des Pays-Bas par la mort du comte de Hornes, second mari de sa mère, il se distingua aux batailles de St-Quentin, 1557, et de Gravelines, 1558; il fut néanmoins condamné et décapité en même temps que le comte d'Egmont, pour avoir négocié avec la confédération des *gueux*, par ordre de Marguerite de Parme, gouvernante des Pays-Bas, le traité de 1566. || HORNES (Antoine-Joseph, comte de). De l'illustre famille de ce nom, se fit connaître par ses désordres, et, pendant la Régence, assassina, dans la rue Quincampoix, à Paris, un agioteur pour lui voler 300,000 fr. Il fut condamné au supplice de la roue, 1720.

HORNE-TOOKE (John). Philologue et publiciste anglais, né à Londres, 1736-1812. Il fut cinq ans curé dans le comté de Kent, se lia avec le fameux agitateur Wilkes, se fit condamner à un an d'emprisonnement, demanda la réforme parlementaire, tout en repoussant le suffrage universel, 1780, et entra à la Chambre des communes en 1801. Outre quelques pamphlets politiques, il a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus important est intitulé : "Ἔπεα πτερόεντα, *or the Diversions of Purley*.

HORNMANGAN. s. m. (étym. allem., *Horn*, corne; *Mangan*, manganèse). Minér. Mélange mécanique de quartz et de rhodonite.

HORNOY. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Amiens (Somme); 900 hab.

HORNPIPE. s. m. (ét. angl., *horn*, corne; *pipe*, pipeau). Chorég. Nom d'une danse anglaise que l'on exécute au son de la cornemuse. || Air de cornemuse qui sert à régler le pas de cette danse.

HORNSCHUCHIE. s. f. (de *Hornschuch*, n. pr.). Bot. Genre d'ébénacées, établi pour des arbrisseaux du Brésil. || Syn. de CRATOXYLE.

HORNSTEDTIE. s. f. Bot. Syn. d'AMOME.

HORNSTEIN. s. m. (*h* asp.; ét. allem., *Horn*, corne; *Stein*, pierre). Minér. Variété de feldspath, substance pierreuse qui a la couleur et la transparence de la corne. *Hornstein fusible*. Pétrosilex susceptible d'entrer en fusion. *Hornstein infusible*. Silex corné sur lequel le feu n'a point d'action. || *Hornstein porphyre*. Variété de porphyre à base de hornstein.

HORNU. Géogr. Bourg du Hainaut (Belgique), à 10 kil. de Mons; 7,900 hab.

HORODETZ (Canal de). Géogr. Canal de la Pologne, autrefois appelé *canal de Brzesc* ou *de la République*. Creusé vers la fin du XVIIIe siècle, il réunit les rivières Pina et Mouchawietz, le Dniéper et la Vistule.

HORODICTIQUE. adj. 2 g. (ét. lat., *hora*, heure; *dictare*, dicter). Phys. Se dit des instruments qui servent à trouver l'heure. || *Quart de cercle horodictique*. Quart de cercle où sont tracées les lignes horaires.

— Substantiv. Un horodictique.

HOROGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὥρα, heure; γράφω, je trace). Celui qui fait des cadrans.

* **HOROGRAPHIE**. s. f. (ét. gr., ὥρα, heure; γράφω, j'écris). Syn. de GNOMONIQUE.

HOROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'horographie ou à la gnomonique.

HOROLOGE ou **HOROLOGION**. s. m. (ét., V. HORLOGE). Hist. ecclés. Nom que les Grecs donnent à un de leurs livres d'office, qui contient les heures ou prières que l'on doit réciter chaque jour.

HOROLOGIOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὡρολόγιον, horloge; γράφω, j'écris). Celui qui écrit sur l'horlogerie.

HOROLOGIOGRAPHIE. s. f. (ét. V. *horologiographe*). Didact. S'est dit pour Horographie.

HOROLOGIOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient à l'horologiographe ou à l'horologiographie.

HOROMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ὥρα, heure; μέτρον, mesure). Didact. Art de mesurer le temps.

HOROMÉTRIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui concerne l'horométrie.

HOROPTÈRE. s. m. (ét. gr., ὅρος, borne; ὀπτήρ, qui voit). Optiq. Ligne droite tirée par le point où concourent les deux axes visuels, et parallèle à la ligne qui joint les centres des yeux. || *Plan de l'horoptère*. Plan qui passe par l'horoptère et qui est perpendiculaire à l'axe optique. Le plan de l'horoptère est la limite de la vision distincte.

HOROPTÉRIQUE. adj. Qui a rapport à l'horoptère. Cercle horoptérique.

* **HOROSCOPE**. s. m. (ét. gr., ὥρα, heure; σκοπέω, je considère). Astrol. Observation qu'on fait de l'état du ciel au moment de la naissance de quelqu'un, et par laquelle les astrologues prétendent juger de ce qui doit arriver au nouveau-né dans le cours de sa vie. Tirer, faire l'horoscope de quelqu'un. Dresser un horoscope. Faiseur d'horoscope. On ne croit plus aux horoscopes. Bon, mauvais horoscope. Fâcheux horoscope. Horoscope favorable.

— Point de l'écliptique qui se trouve à l'horizon au moment de la naissance d'un enfant.

— Figure ou thème céleste qui contient les douze maisons, c'est-à-dire les douze signes du zodiaque, dans lesquels on marque la disposition du ciel et des astres à un certain moment, pour faire des prédictions.

— Fig. et fam. Ce qu'on prédit par simple conjecture sur le sort de quelqu'un ou sur le résultat de quelque chose. Dresser l'horoscope de quelqu'un. L'*horoscope* de ce libertin n'est pas difficile à tirer: on peut prédire qu'il finira ses jours à l'hôpital. (Acad.) Cette entreprise n'a pas réussi, j'en avais fait l'*horoscope*. (Id.) De jeunes pâtres de la Chaldée lisent ton *horoscope* dans des étoiles de ton âge. (E. Quinet.)

— Mathém. Instrument de mathématiques en forme de planisphère, inventé par Jean Paduanus.

HOROSCOPE. s. m. Prêtre égyptien qui marchait après le chantre et portait une horloge et une palme, symboles de l'astronomie. On dit aussi, mais à tort, *horoscopiste*.

HOROSCOPIE. s. f. Manie de prédire l'avenir, de tirer des horoscopes.

HOROSCOPIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'horoscope. Calcul horoscopique.

HOROSCOPISER. v. n. 1re conj. Tirer l'horoscope.

HOROTROPE. s. m. (ét. gr., ὅρος, limite; τρέπω, je tourne). Physiq. Cercle passant par les deux yeux et par le point sur lequel la vision se fixe.

HORPS (Le). Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Mayenne (Mayenne); 1,500 hab.

HORREAU. s. m. Ichtyol. Nom donné au maquereau sur quelques côtes.

HORRÉENS. s. m. pl. Ancien peuple de la Palestine qui fut vaincu par Josué.

HORRÉMITE. s. m. Relig. mahom. Membre de la secte musulmane dont Horrémi fut le chef. Les horrémites, qui bravèrent pendant vingt ans la puissance des califes, furent détruits l'an 837 de J.-C.

HORRÉMITIQUE. adj. 2 g. Relig. mahom. Qui se rapporte aux horrémites et à leur secte. Secte horrémitique.

* **HORREUR**. s. f. (pr. *or-reur*; du lat. *horror*, même signific.). Mouvement accompagné de frémissement, et causé par quelque chose d'affreux, de révoltant ou de terrible. Frémir d'horreur. Être saisi d'horreur. Pâlir d'horreur. Ce spectacle glace d'horreur. Un cri d'horreur. Avoir horreur de dire quelque chose. Cela fait horreur. Faire horreur à quelqu'un. Cela fait horreur à penser. On n'y saurait penser sans horreur, qu'avec horreur. Tu frémiras d'*horreur* si je romps le silence. (Racine.) Le bon Dieu veut éprouver votre soumission en vous donnant toute l'*horreur* d'une telle perte. (Mme de Sévigné.) Ces secondes vies que notre faiblesse nous fait inventer pour couvrir en quelque sorte l'*horreur* de la mort. (Bossuet.) L'*horreur* salutaire que l'âme pécheresse a d'elle-même. (Id.) Vous savez l'*horreur* qu'on a de recueillir ces soupirs contagieux qui sortent du sein d'un mourant. (Fléchier.) La vanité du magistrat fait *horreur*. (Arnault.) Je me détournai avec une espèce d'*horreur*. (Buff.) Véronique resta muette d'*horreur*. (Toussenel.) Sans comprendre ce qu'il sollicitait, une *horreur* la saisit. (G. Flaubert.) J'éviterai le chemin des aspics pour n'être plus saisi de cette soudaine *horreur* qui me porte à leur mettre le pied sur la tête. (L. Veuillot.)

> Il tremble, sa voix meurt, tous ses sens sont glacés,
> Et d'horreur sur son front ses cheveux sont dressés.
> (DELILLE.)

— *Horreur de*, suivi d'un infinitif. Délivre mes yeux de l'*horreur* de te voir. (Rac.) Mais si vous n'êtes pas capable de cet effort que la nature et la raison exigent de vous, fuyez dès ce moment et me délivrez de l'*horreur* de vous voir. (Le Sage.)

> Quoi! l'horreur de [illegible]
> N'a pu [illegible] (RACINE.)

— Certain saisissement de crainte ou de respect. En entrant dans cette forêt, on sent, on éprouve une certaine *horreur*, une secrète *horreur*. (Acad.) Quand on entre dans cette église, on est saisi d'une sainte *horreur*, d'une *horreur* religieuse. (Id.) Une divine *horreur* s'empara de la prêtresse. (Id.) Le crime entoure le coupable d'une sorte d'*horreur* tragique qui le séquestre de ses semblables. (Boiste.) Quelle *horreur* me saisit! D'où vient que je frissonne? (Rac.) J'entre avec une secrète *horreur* dans le vaste désert du monde. (J.-J. Rouss.) Tout ce qui est grand a une *horreur* sacrée. (V. Hugo.)

> Hélas! [illegible]
> [illegible] (RACINE.)
> [illegible]
> [illegible] (BOILEAU.)

— Détestation, abomination, haine violente. Avoir horreur du vice, du péché. Avoir, concevoir de l'horreur pour quelqu'un, pour quelque chose. Avoir, prendre une chose en horreur. Inspirer l'horreur du vice. On ne saurait inspirer trop d'horreur pour le mensonge. C'est un objet d'horreur. L'amour de l'égalité n'est en beaucoup de personnes que l'*horreur* de la supériorité d'autrui. (Boiste.) Vous trouverez partout l'*horreur* du nom romain. (Rac.) Dieu ne nous parle presque jamais des richesses que pour nous en donner de l'*horreur*. (Fléch.) Tant d'années passées dans la pénitence et dans l'*horreur* du vice. (Massill.) A l'*horreur* du vice se joint l'amour de la vérité. (J.-J. Rousseau.) C'est par habitude de nourrir son âme de rêveries touchantes et par son *horreur* pour le vulgaire, qu'un grand artiste est si près de l'amour. (Stendhal.)

— *Être en horreur à quelqu'un*, *être l'horreur de quelqu'un*. Lui inspirer une haine mêlée d'horreur. Le tyran est en horreur à toute la terre. L'existence lui est en horreur. Être l'horreur de ses semblables. C'est l'horreur du genre humain. Baal est en *horreur* dans la sainte cité. (Racine.)

— *Prendre quelque chose en horreur*. Éprouver de l'aversion pour cette chose. J'ai pris la vie en haine et ma flamme en *horreur*. (Rac.)

— Se dit par exagération pour Dégoût marqué, répugnance instinctive. Presque toutes les femmes ont une *horreur* invincible pour les araignées, les crapauds, les couleuvres. (Mme de Genlis.)

— *Faire horreur*. Causer de la répulsion. Il n'était point du tout changé; il ne me fit nulle *horreur*. (Mme de Sévigné.) Les novateurs font *horreur* à des gens vieux, alarmés par l'esprit moderne. (H. Taine.)

— Fam. *Cela fait horreur, est à faire horreur*. Se dit, par exagération, d'une chose extrêmement laide dans son genre, ou faite sans goût, sans habileté. Vous êtes aujourd'hui coiffée à faire *horreur*. (Gresset.)

— Fam. *C'est une horreur*. Se dit d'une personne extrêmement laide. Vous disiez que c'était une jolie femme, c'est une *horreur*. (Acad.) || Se dit d'une chose extrêmement laide ou défectueuse dans son genre. Vous vantiez ce logement comme agréable et commode, mais c'est une *horreur*. (Acad.)

— Fam. *Fi! l'horreur!* Se dit lorsqu'on veut marquer la répugnance qu'on a pour quelqu'un ou pour quelque chose. || *Ah! l'horreur*. S'emploie dans le même sens.

— *C'est une belle horreur*. Se dit des choses qui font éprouver un sentiment d'effroi mêlé d'admiration, comme une grande tempête, un vaste incendie, etc.

— *Être l'horreur de quelqu'un*. Être un objet d'horreur pour lui. Pour être le supplice et l'*horreur* de mes jours. (Rac.) Devenir cadavre, la pâture des vers, l'*horreur* des hommes. (Massillon.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— Ce qu'ont d'horrible, d'effrayant ou de sinistre certains lieux ou certains objets. L'horreur d'un cachot. Dans l'horreur des ténèbres. L'horreur de la solitude. L'horreur des combats. L'horreur du supplice. Partout régnaient le carnage et l'horreur. Un silence plein d'horreur. Quel spectacle d'horreur! L'hiver est ici dans toute son *horreur*. (Mme de Sévigné.) Tous ces anciens corbeaux établis depuis deux cents ans dans l'*horreur* de ces bois. (Id.) Perce la sainte *horreur* de ce livre divin. (Boileau.) Dans l'*horreur* d'un cachot par son ordre enfermé. (Rac.) Du pillage du temple épargnez-moi l'*horreur*. (Id.) C'était pendant l'*horreur* d'une profonde nuit. (Id.) Dans les premières *horreurs* de sa passion, il paye à Dieu le tribut de ses prières. (Fléchier.) La lenteur de la mort augmente encore les *horreurs* de l'appareil. (Mass.) L'éclat momentané du jour tempérait l'*horreur* des ténèbres. (Volney.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (RACINE.)
> Et dans la sacristie entrant, non sans terreur,
> En percent jusqu'au fond la ténébreuse horreur.
> (BOILEAU.)

— Fig. Comprendre toute l'horreur de sa situation. Connaître toute l'horreur de la misère de quelqu'un. Pour comble d'horreur.

> Mais à mes tristes yeux votre mort préparée
> Dans toute son horreur [illegible] (RAC.)

— Chose horrible ou désastreuse, mal extrême, privation cruelle, etc. S'emploie surtout au pluriel en ce sens. Les horreurs de la guerre. Les horreurs du carnage. Les horreurs de la captivité. Cette ville éprouva toutes les horreurs de la famine. Être en proie aux horreurs de la misère. Quelle *horreur* de flamme et de fer! (Malherbe.) Mon, nourri dans la guerre aux *horreurs* du carnage. (Racine.) Les douceurs de la paix, les *horreurs* de la guerre. (J. B. Rouss.) Quand la persécution a rempli le monde de ses *horreurs*, la justice a toujours été du côté des bourreaux, jamais du côté des victimes. (J. Simon.)

— Absol. Son fils sera Commode, qui, sur tous les mauvais césars, aura cette supériorité dans l'*horreur* d'avoir eu pour père Marc-Aurèle. (P. de St-Victor.)

— Par anal. Le duc de Grammont était fort dans les *horreurs* de la taille. (St-Simon.)

— *Les horreurs de la mort*. Les angoisses que

l'on entoure ordinairement au moment de mourir. Au milieu des horreurs de la mort, il souriait encore à ses amis. Il était juste que Dieu lui épargnât les *horreurs* de la mort. (Fléchier.)

> S... se ... ... tel be
> E... ... ... e
> Dès les ... ... d'autre pas. (J.-B. Rousseau.)

— Énormité d'une mauvaise action, d'une action criminelle, infâme, etc. L'horreur du crime, du vice, du péché. Faire comprendre à quelqu'un l'horreur d'une action. Je lui ai fait voir l'*horreur* de son procédé pour moi. (Mme de Sévigné.) Mon esprit ne se résoudrait jamais à se jeter parmi tant d'*horreurs*, si la constance admirable avec laquelle cette princesse a soutenu ces calamités ne surpassait de bien loin les crimes qui les ont causées. (Boss.) Vous sentez toute l'*horreur* d'une prospérité née de l'injustice. (Mass.) Un tel code abolirait les *horreurs* qui font frémir la nature. (Volt.)

> La ... ... quel comble d'*horreur*
> D... ... ... a monté la fureur. (C.-O. ...)

— La chose même qui est atroce, infâme, etc. Ce qu'il a fait est une horreur. La vie de ce tyran est un tissu d'horreurs. Le récit de tant d'horreurs épouvante. Faire, dire, vomir des horreurs, mille horreurs. On prétend qu'il se commet des horreurs dans ce lieu-là. De telles horreurs se conçoivent à peine. C'était un débordement de l'armée qui se mit à piller, violer, massacrer, et faire toutes les *horreurs* que la licence la plus effrénée inspire. (Saint-Simon.)

— Se dit par exagération pour exprimer les mauvaises pensées ou les mauvaises actions qu'on attribue à quelqu'un. On m'a dit des horreurs de cet homme-là. Ces deux hommes publient des horreurs l'un contre l'autre. Dans ce sens, il s'emploie toujours au pluriel.

> Quoi! El... ... et ... ...
> V... ... ... de ... et d'horreurs,
> E... ... ... (Gresset.)

— Par extens. On m'a dit mille *horreurs* de cette montagne de Tarare. (Mme de Sévigné.)

— Propos obscène. Dire des horreurs à une femme.

Fam. *Faire des horreurs. Commettre des horreurs.* Faire des actions blâmables, des actes obscènes.

— Anc. phys. *Horreur du vide.* Antipathie que l'on prêtait autrefois à la nature, et par laquelle on expliquait tous les phénomènes qui résultent de la pesanteur de l'air. Ainsi l'on disait que l'eau montait dans les pompes, parce que la nature avait horreur du vide.

*** HORRIBLE.** adj. 2 g. (pr. *or-ri-ble*; du lat. *horribilis*, même signif.). Qui fait horreur, qui soulève, qui révolte, qui épouvante. Laideur horrible. Objet horrible. Cela est horrible à voir. Cette mort est horrible. Une horrible cruauté. Une horrible méchanceté. Supplice horrible. Monstre horrible. Action horrible. Pensée horrible. Il est des hommes qui ont l'*horrible* passion de tuer. (Boiste.) La chute désormais ne peut être qu'*horrible*. (Racine.) Pour l'*horrible* combat, ma sœur, l'ordre est donné. (Id.) C'est une chose *horrible* de tomber entre les mains du Dieu vivant. (Boss.) Les maux de la guerre sont encore plus *horribles* que vous ne pensez. (Fénelon.) Pour moi, je te pardonne ma mort; mais, n'en doute pas, la sienne demandera justice d'un si *horrible* forfait. (Le Sage.) Je n'ose vous demander des nouvelles, je les attends *horribles*. (J.-J. Rouss.) Je connaissais la douleur et le désespoir, je les aurais préférés à cet *horrible* état. (Id.)

— S'empl. dans le style soutenu et avec un régime. *Horrible* de fer et de sang. (Montaigne.)

— Très mauvais. Les chemins sont horribles. Il fait un temps horrible. O Neptune! que nous présagez-vous? Si mon art n'est pas trompeur, jamais plus *horrible* tempête n'aura bouleversé les flots. (Chateaub.)

> L'... ... une *horrible* tempête
> ... ... sur ta tête,
> ... ... dans le port. (J.-B. Rousseau.)

— Extrême, excessif, en parlant de certaines choses, qui excèdent les bornes ordinaires. Horrible faute. Être dans une inquiétude horrible. Il fait un froid horrible. Les *horribles* dépenses qu'il fallait faire. (Racine.) Voilà ou l'on connait encore mieux l'*horrible* éloignement. (Mme de Sévigné.)

— *Horrible à.* C'est une chose horrible à voir.

— *Horrible de*, devant l'infinitif. Il est horrible de voir commettre de telles atrocités.

— *L'horrible*, s. m. Ce qui est horrible. L'*horrible* est la ... (V. Hugo.)

*** HORRIBLEMENT** adv. pron. *or-ri-ble-man*. D'une manière horrible. Cet homme est horriblement défiguré. Cette femme est horriblement laide. Se conduire horriblement à l'égard de quelqu'un.

— Fam. et par exagér. Très mal. Je suis distrait; je perds; je joue *horriblement*. (Barthé...)

— Extrêmement, excessivement. Horriblement pressé. Souffrir horriblement. Être horriblement fâché contre quelqu'un. Je l'en ai *horriblement* persécuté. (Rac.) La discipline si *horriblement* dépravée. (Boss.) J'ai été si *horriblement* malheureux dans le mien, que mon cœur est presque fermé à l'espérance. (Volt.)

HORRIFIER. v. a. 1re conj. Frapper de stupéfaction, d'une horreur soudaine. Lorsque je reviens de Cannes, je suis toujours *horrifié* à l'aspect des arbres sans feuilles et de la terre humide et morte. (Mérimée.)

HORRIFIQUE. adj. 2 g. (du lat. *horrificus*, même signif. Bur.) Et ayant, hideux, épouvantable. Ce mot se trouve fréquemment dans Rabelais. Les paroles de ces personnages deviennent et ... fut, au bout de quelques instants un vacarme des plus *horrifiques*. (Ch. Monselet.) Qui a rencontré sur son chemin une de ces vieilles *horrifiques* des bohémiennes en est reste médusé. (P. de St-Victor.)

— S'est dit aussi, par hyperbole, pour désigner une chose excessive ou d'une grandeur démesurée.

HORRIFIQUEMENT. adv. (radic. *horrifique*). S'est dit pour De manière à inspirer l'horreur.

HORRIPILANT. part. prés. du v. Horripiler. Qui horripile.

HORRIPILANT, ANTE. adj. Qui donne le frisson. Récit horripilant. Aventure horripilante.

— Fig. et fam. Qui excite la colère, qui met hors de soi. Cet homme est horripilant.

*** HORRIPILATION.** s. f. (pr. *or-ri-pi-la-cion*; et. lat., *horrere*, se hérisser; *pilus*, poil). Pathol. Frissonnement général, avant-coureur d'un accès de fièvre, qui rend saillants les bulbes des poils et produit l'état de la peau connu vulgairement sous le nom de *chair de poule*.

— Frisson causé par un sentiment d'effroi.

— Par extens. État nerveux provoqué par la présence, l'insistance d'une personne qui déplaît beaucoup.

HORRIPILÉ, ÉE. part. pass. du v. Horripiler. S'empl. adjectiv. Qui éprouve le frisson.

— Fig. Qui est obligé de supporter la présence d'un être détesté.

HORRIPILER. v. a. 1re conj. (ét., V. HORRIPILATION). Donner le frisson.

— Fig. Causer un sentiment d'irritation comparable à l'horripilation.

— **S'HORRIPILER.** v. pron. Être pris de frisson, devenir horripilé.

HORRUES. Géogr. Commune du Hainaut (Belgique), à 22 kil. de Mons; 2,600 hab.

*** HORS.** prépos. (pr. *or*; *h* asp.; du lat. *foris*, en dehors). En dehors de, à l'extérieur de. Être logé hors la barrière. Ils la menacent *hors* la ville pour l'assommer. (Malh.) Il y avait *hors* la porte de la cour une terrasse. (J.-J. Rouss.)

— *Hors ligne.* Très supérieur. Talent hors ligne.

— *Hors rang.* Se dit des soldats qui, dans une troupe, ne font pas partie du rang. || *Compagnie hors rang.* Compagnie comprenant les musiciens, les ouvriers tailleurs, cordonniers, etc., les maîtres-ouvriers, etc.

— *Mettre quelqu'un hors la loi.* Déclarer que la personne objet de cette mesure sera envoyée au supplice sans jugement, dès que son identité sera reconnue. Un gouvernement qui met hors la loi est un gouvernement tyrannique. Ce n'est pas nous qui avons mis leurs personnes *hors* la loi et leurs biens sous séquestre. (J. Sandeau.)

— Excepté. Ils y sont tous allés, hors deux ou trois. Hors cela, je suis de votre sentiment. On ne connait rien de leurs apologies, *hors* un fragment de la première, conservé par Eusèbe. (Chateaub.) Six heures sonnaient, tous les prisonniers étaient réunis, *hors* un seul. (Alex. Dumas.) Tout est tari, tout est vide, *hors* mon calice qui s'est rempli de lie. (E. Quinet.)

> C'est un lâche s'il n'ose ou se perdre ou régner,
> *Hors* le trône ou la mort, il doit tout dédaigner.
> (Corneille.)

— Dans ce sens, il s'emploie devant les verbes à l'infinitif avec la préposition *de*. Hors de le battre, il ne pouvait pas le traiter plus mal.

— Il peut aussi être suivi des autres modes du verbe avec la conjonction *que*. Il lui a fait toutes sortes de mauvais traitements, hors qu'il ne l'a pas battu; peut-être serait-il mieux de dire *hors de le battre*.

— adv. Au dehors. On ne pourra mettre *hors* les filles ainsi obligées, à moins qu'elles n'aient commis quelque faute notable. (Bossuet.)

— *Hors de.* loc. prép. A l'extérieur de. Hors de la ville. Hors du royaume. Hors d'ici. Hors de là. Hors de la maison. Être hors de chez soi. Hors de la prison. Hors de l'eau. Être hors de sa place. Hors de rang. Hors de ligne. Être hors de table. Parler hors de son rang. Domestique hors de condition. Être hors de la portée du canon, du mousquet, hors d'atteinte, etc. Une place qui est hors d'insulte. Dans les murs, *hors* des murs, tout parle de sa gloire. (Corn.) Qu'à l'instant *hors* du temple elle soit emmenée. (Rac.) Tous les maux sont depuis longtemps *hors* de la boîte de Pandore; mais l'espérance est encore dedans. (Marm.)

— Ellipt. *Hors d'ici, hors de là.* Sortez d'ici, sortez de là. *Hors* d'ici, canaille! (Acad.)

— Fig. Se placer au-dessus des lois, c'est se mettre *hors* de la loi. (Boiste.)

— *Être hors de page.* Avoir accompli le temps de son service dans les pages. || Fig. et fam. Être tout à fait son maître. || On dit dans le même sens: *Se mettre hors de page, Être mis hors de page.*

> Il faut se relever de ce honteux partage
> Et mettre hautement notre esprit *hors de page*.
> (Molière.)

— *Être hors de soi.* Se dit d'une personne violemment agitée par quelque passion.

> Mon cœur, *hors de* lui-même,
> S'oublie et se souvient seulement qu'il vous aime.
> (Racine.)

— *Cela le met hors de lui.* Cela le met fortement en colère.

— Se dit quelquefois en bonne part. L'âme possédée de l'amour de Dieu, transportée par cet amour *hors* de soi-même. (Boss.)

— S'empl. en parlant de plusieurs choses, sans rapport au lieu, mais en indiquant toujours exclusion de la chose indiquée par le complément. Être hors de son bon sens. Hors d'embarras. Hors d'intrigue, de difficulté. Hors de danger, de péril, etc. Être hors d'état de nuire. Hors de garde. Hors de cadence. Hors de mesure. Hors de proportion. Hors de pair, du pair. Cela est hors de mode. Être hors de soupçons. Hors de doute. Hors d'haleine. Hors de propos. Tout est hors de prix. Enfin nous voyons nos têtes *hors* de l'injure du sort. (Malh.) Mais du moins votre esprit est *hors* de ses alarmes. (Corneille.) Un pas *hors* du devoir peut nous mener bien loin. (Th. Corneille.) Vous voilà *hors* du jubilé et des stations. (Mme de Sévigné.) Des vertus *hors* de mode. (Boil.) J'ai eu ce matin une conversation particulière avec le prince, dans laquelle il m'a paru chagrin de se voir, par l'avarice du roi, *hors* d'état de suivre les mouvements de son cœur généreux. (Le Sage.)

> Priam, qui s'est ... abattu par Achille,
> Dénué de support,
> Et *hors* de tout espoir du salut de sa ville,
> Reçut du réconfort. (Malherbe.)

— *Ce malade est hors d'affaire.* Il ne court plus aucun danger.

— *Hors de guérison.* Sans possibilité de guérir. Voyez des maux sans nombre et *hors* de guérison. (Corneille.)

— *Hors de sens.* Privé de raison. Vous connaîtrez un méchant au rire; et un qui est *hors* de sens, au visage et à la façon. (Malherbe.)

> Mais il est *hors de sens* que sur ces ... appuyé...
> Un homme pour époux se puisse supposer. (Molière.)

— *Être hors de combat.* N'être plus en état de combattre. Les hommes mis *hors* de combat gisaient parmi les décombres. (V. Hugo.)

— Fig. *Mettre quelqu'un hors de combat.* Le mettre dans l'impossibilité d'agir. Se dit de toutes sortes de contestations.

— *Être hors de service.* N'être plus en état de servir. Cet habit est tout à fait hors de service.

— *Hors d'haleine.* Essoufflé.

— *Hors de dispute.* Qui ne peut être contesté.

— *Hors de prix.* D'un prix exagéré.

— *Hors de garde.* Incapable de nuire. Léandre pour nous nuire est *hors* de garde enfin. (Molière.)

— *Hors d'auprès.* Qui n'est plus auprès. Je n'ai point surpris mon esprit avec un moment de plaisir tranquille, depuis que je suis *hors* d'auprès de vous. (Mlle de Scudéry.)

— *Hors d'avec.* Qui n'est plus avec. Ne serai-je jamais *hors* d'avec cet homme. (Malh.)

— *De là en hors.* Dorénavant. (Rabelais.)

— Sert à marquer exclusion du temps. Faire un labourage hors de saison. Nous voilà hors de l'hiver. Il ne mange point *hors* des repas, parce que c'est surcharger l'estomac, pendant que la digestion n'est pas finie. (Fénelon.)

— Archit. *Hors d'œuvre.* Se dit d'une pièce qui est en saillie, qui est détachée du corps d'un bâtiment, et qui ne fait pas partie de l'ordonnance générale. Cabinet hors d'œuvre. || Se dit aussi de la mesure d'un bâtiment, prise depuis l'angle extérieur d'un mur jusqu'à l'angle extérieur de l'autre mur. Ce bâtiment a dix mètres hors d'œuvre. || Fig. et dans le langage ordinaire, Se dit des choses qui, dans un ouvrage de littérature ou d'art, ne font point partie essentielle du sujet, qu'on semble avoir ajoutées après coup, et qu'on pourrait retrancher sans nuire à l'ensemble. Cette description est hors d'œuvre. C'est une chose hors d'œuvre dans son tableau que ce groupe, que cette figure. || Dans toutes ces acceptions, *hors-d'œuvre* est pris adverbialement. Il s'emploie aussi substantivement. V. HORS-D'ŒUVRE.

— Joaill. *Ce diamant, ce rubis*, etc., *est hors d'œuvre, hors de l'œuvre.* Se dit d'un diamant, d'un rubis, etc., qui n'est pas encore monté, ou qui est sorti de sa monture.

— Manég. *Hors d'école.* Se dit d'un cheval qui n'a pas été exercé depuis longtemps dans un manège. || *Hors la main.* Se dit d'un cheval qui n'obéit point à la bride. || Se dit aussi, dans les attelages à deux, du cheval de droite.

— Métall. *Mettre hors.* Arrêter le fourneau pour le vider.

— Pal. *Mettre hors de cour, hors de cour et de procès.* Renvoyer les parties, ou une des parties, comme n'y ayant pas lieu de prononcer juridiquement, comme n'y ayant pas sujet de plainte. || Autrefois, en matière criminelle, cette expression signifiait qu'il n'y avait pas assez de preuves pour asseoir une condamnation, mais qu'il subsistait des indices. *Mettre hors de cause.* Déclarer qu'une personne ne doit point être partie dans un procès. *Être hors de cause.* Cesser d'être partie dans un procès.

— Techn. *Hors d'eau.* Se dit, chez les chamoiseurs, de peaux qui ne sont plus humides.

— S'empl. substantiv. dans les locutions suivantes. *Le hors de page.* La récompense accordée aux pages qui sortaient du service.

— *Le hors-ligne.* Nom des parcelles de terrain restées en dehors de la ligne tracée pour l'ouverture d'une voie publique.

— Manég. *Le hors du montoir.* Le côté du cheval.

— Pal. *Un hors de cour.* Un jugement qui met hors de cour. Prononcer un *hors* de cour. (Acad.) Cette locution a vieilli.

— A été employé aussi substantiv. pour désigner Le dehors, l'extérieur. Le cardinal de Noailles trempait dans un état de disgrâce intérieure qui, pour ne pas paraître au *hors*, n'en était pas moins douloureux. (St-Simon.)

HORSA. V. HENGIST.

*** HORS-D'ŒUVRE.** s. m. (*h* asp.). Archit. Pièce qui est en saillie, et qui ne fait pas partie de l'ordonnance générale. Cette partie de l'édifice est un *hors-d'œuvre*. (Acad.) || Pl., *des hors-d'œuvre*.

— Chose inutile. Aux yeux du matérialiste, les corps célestes sont d'inutiles *hors-d'œuvre*; les planètes suffisaient. (Boiste.)

— Art culin. Certains mets qu'on sert après le potage. Ce hors-d'œuvre est fort appétissant. Les radis, les figues, le beurre, les anchois, le melon, etc., se servent en hors-d'œuvre. Les *hors-d'œuvre* fournissent à une jolie main un exercice des doigts qui n'est pas sans effet sur les convives. (Fayot.)

— Littér. Partie d'un ouvrage qui ne dépend pas essentiellement du sujet, et qu'on pourrait retrancher sans nuire à l'ensemble du plan. Cet épisode est un hors-d'œuvre. C'est le goût qui doit présider au choix, au nombre, au placement des hors-d'œuvre: trop multipliés, ils peuvent embarrasser la marche de l'action et nuire à l'intérêt. Les *hors-d'œuvre* plaisent quelquefois, mais il y en a trop dans cet ouvrage. (Acad.)

HORSE-GUARD. s. m. En Angleterre, Soldat de la garde à cheval. || Pl., *des horse-guards*.

HORSE-POX. s. m. (mot anglais). Art vétér. Affection pustuleuse du cheval, analogue au cow-pox de la vache.

HORSFIELDIE. s. f. (de *Horsfield*, n. pr.). Bot. Genre d'ombellifères saniculées, établi pour un arbrisseau de Java.

HORS-FONDS. s. m. Anc. financ. Nom que l'on donnait, dans les pays d'états, aux fonds excédant la somme que le roi avait demandée à la province. Le hors-fonds était censé appliqué aux besoins de la localité.

HORSLEY (Samuel). Prélat anglais, 1733-1806, évêque de St-David, 1790, de Rochester, 1793, de St-Asaph, 1802, connu surtout par la guerre qu'il fit au matérialisme de Priestley et à sa théorie de la nécessité philosophique.

HORTA. Géogr. Capitale et port fortifié de l'île Fayal (Açores); environ 10,000 hab.

HORTA. Myth. rom. Déesse qui présidait aux bonnes résolutions. Son temple était toujours ouvert.

HORTEN. Géogr. Ville de Norvège (province d'Aggershuus), à 60 kilom. S.-O. de Christiania. Vaste port sur la côte O. du golfe de Christiania, l'une des trois stations de la flotte militaire. Arsenal maritime; atelier pour la construction et la réparation des navires de guerre.

HORTENSE (Hortense-Eugénie de BEAUHARNAIS, la reine). Fille de Joséphine et d'Alexandre de Beauharnais, sœur du prince Eugène, 1783-1837, épousa, en 1802, Louis Bonaparte et devint reine de Hollande, 1806. Quand ce royaume fut réuni à la France, elle revint habiter Paris. Après la seconde Restauration, sous le nom de comtesse de Saint-Leu, elle résida tour à tour à Augsbourg, à Rome et en Suisse, au château d'Arenenberg, près du lac de Constance. Elle eut trois fils: le premier, Napoléon-Charles, mourut enfant; elle perdit l'aîné des deux autres, Napoléon-Louis en 1831; le plus jeune a été l'empereur Napoléon III. Elle a laissé plusieurs romances dont elle avait composé les paroles et la musique (*Partant pour la Syrie*, etc.).

*** HORTENSIA.** s. m. (d'*Hortense*, nom de femme). Bot. Genre de la famille des ombellifères, renfermant un arbrisseau de la Chine et du Japon qui est cultivé comme plante d'agrément. Il porte des fleurs d'un rose tendre, qui naissent à l'extrémité des rameaux, en boules, en corymbes touffus. Le genre hortensia a été reconnu comme double emploi du genre hydrangée. Cultiver des hortensias.

HORTENSIUS (Quintus). Célèbre orateur romain, né en 114 av. J.-C., mort en 50. Il fut successivement questeur, 81; édile, 75; préteur, 72; enfin consul, 69, avec Q. Cæcilius Metellus. Longtemps le digne émule de Cicéron, il resta son ami jusqu'à sa mort. C'était un épicurien, ami du luxe et de l'aristocratie. Sa parole était séduisante, son style abondant, sa mémoire prodigieuse. Ses harangues ne nous sont pas parvenues.

*** HORTICOLE.** adj. 2 g. (ét. lat., *hortus*, jardin; *colo*, je cultive). Qui a rapport à l'horticulture, qui concerne les jardins. La science *horticole* était peu avancée chez les Anciens. (Leclerc-Thouin.) Au commencement de ce siècle, André Thouin créa la première école de technologie *horticole* qui ait existé en France et probablement en Europe. (Id.) La science *horticole* s'est élevée sur l'art du jardinage. (Id.)

— Zool. Qui fréquente les jardins. Insectes horticoles.

*** HORTICULTEUR.** s. m. (ét., V. HORTI

CULTURE. Celui qui s'occupe de perfectionner la culture des jardins. De toutes parts l'*horticulteur* se crée une botanique à lui, dont chaque jour il aide la nature à enrichir le changeant et brillant domaine. (Leclerc-Thouin.)

HORTICULTURAL, ALE adj. Didact. Qui a rapport à l'horticulture. L'année horticulturale. Une composition *horticulturale*, bizarre et pittoresque, se fit alors remarquer pour la première fois, ce fut celle des jardins chinois ou anglais. (Desnos.)

HORTICULTURALEMENT. adv. Par rapport à l'horticulture.

* **HORTICULTURE.** s. f. (ét. lat., *hortus*, jardin; *cultura*, culture). Art de cultiver les jardins; étude, science, théorie du jardinage. L'horticulture embrasse la culture des jardins, par opposition à l'Agriculture, qui comprend celle des champs. Ses produits ont pour but tantôt l'utilité, tantôt l'agrément. L'horticulture d'utilité réunit les jardins d'instruction et les jardins dont les produits divers sont directement applicables à la nourriture de l'homme, à l'assaisonnement de ses mets ou à la guérison de ses maux physiques. Les Pays-Bas, la France et l'Angleterre perfectionnèrent à l'envi leur *horticulture* maraîchère. (Leclerc-Thouin.) Plusieurs sociétés d'*horticulture* se sont formées depuis un certain nombre d'années en France, à l'instar de celles qui existaient depuis longtemps chez les peuples voisins. (Id.)

HORTIE. s. f. (du lat. *hortus*, jardin). Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des diosmées pilocarpées, qui habite le Brésil.

HORTILLON. s. m. (pr. *or-ti-llon*, *ll* mouill.; ét. lat. *hortus*, jardin). Nom donné autrefois aux maraîchers et encore employé aujourd'hui dans la Somme.

— Jardin maraîcher en Picardie, appelé aussi *hortillonnage*.

HORTILLONAGE s. m. pr. *or-ti-llo-naje*, *ll* mouill.). Culture des hortillons.

— Nom donné aux jardins maraîchers dans la Somme.

HORTILLONNEUR. s. m. pr. *or-ti-llo-neur*, *ll* mouill. Hortillon qui cultive un jardin maraîcher.

HORTOLAGE. s. m. (du lat. *hortus*, jardin). S'est dit pour La partie d'un jardin qui est occupée par des légumes. || Les légumes que produit un jardin.

HORTOLE. s. m. Conchyl. Genre de coquilles renfermant un grand nombre d'espèces fossiles.

HORTONITE. s. f. Minér. Pseudomorphose stéatiteuse de pyroxène qui se trouve aux États-Unis.

HORTONOLITE. s. f. Minér. Péridot ferrugineux, voisin de la fayalite.

HORTULAGE. s. m. (du lat. *hortus*, jardin). S'est dit pour Plante potagère, légume. Pour ce que l'une et l'autre de ces herbes-là sont louées d'être fort saines entre les autres *hortulages*. (Amyot.)

— Redevance qui se payait en plantes potagères, en légumes.

HORTULAIRE. s. m. (ét. lat., *hortus*, jardin). Hist. relig. Membre d'une secte d'anabaptistes qui croyaient pouvoir, sans péché, déguiser leur croyance. On les désigne sous ce nom parce qu'ils ne s'assemblaient point dans les églises, mais dans des enclos privés.

HORTULAN. s. m. (du latin *hortulanus*, jardinier). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des tangaras. || Ancien nom du bruant ortolan.

HORUS. (en égyptien *Or*, *Arouere* ou *Haroéri*). Myth. égypt. Dieu de l'ancienne Égypte, qui le regardait comme le fils d'Osiris et d'Isis.

HORVATH (Michel). Né à Szentes (Hongrie), 1806-1878, pasteur, professeur à Vienne, aumônier de régiment, évêque de Csanod, prit part à la révolution de 1848, fut condamné à mort par contumace, rentra plus tard en Hongrie, où il fut ministre de la justice après 1866. On lui doit : *Histoire de la Hongrie*; *Histoire de la guerre de l'indépendance de la Hongrie en 1848-1849*, etc., etc.

HORWITZ (Isaac). Célèbre rabbin né à Prague, 1550-1629. Il fut successivement rabbin à Francfort, à Posen, à Cracovie, à Prague, partit pour Jérusalem et alla mourir à Tibériade. De ses ouvrages qu'il a écrits en hébreu, le plus estimé des Juifs est intitulé : *Schnê Loukhoth habbrith* (les Deux Tables de l'alliance).

HOSACKIE. s. f. (de *Hosack*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des papilionacées lotées, établi pour des herbes de l'Amérique boréale.

* **HOSANNA.** interj. (de l'hébr. *hoschâ*, sauve; *na*, présentement). Formule de bénédiction et d'heureux souhait que le peuple employa pour saluer Jésus-Christ lors de son entrée triomphale à Jérusalem. Tant ceux qui marchaient devant que ceux qui suivaient, criaient : *Hosanna*, salut et gloire! (Lemaistre de Sacy.)

— *Dimanche hosanna*. Se dit quelquefois pour Dimanche des Rameaux, jour où l'on célèbre l'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem.

— Par extens. Glorification, bénédiction, cri d'allégresse. Il ne manque à l'amour que la durée, pour être à la fois l'Éden avant la chute et l'*hosanna* sans fin. (Chateaubriand.)

> Quelque chose de grand se perdra dans les cieux,
> Ce sera l'*hosanna* de toute créature. (V. Hugo.)

— **HOSANNA.** s. m. Hist. jud. *Grand hosanna* ou *hosanna rabba*. Fête des Tabernacles chez les juifs, et particulièrement le septième jour de cette fête. || Prière que les juifs prononcent pendant la fête des Tabernacles. Il y a l'hosanna du premier jour, du second, du troisième, etc., jusqu'au septième. || Branche de saule qu'on tient à la main en récitant cette prière.

— Liturg. Hymne qui se chante le jour des Rameaux, et qui commence par le mot *hosanna*. Il entra à l'église pendant l'*hosanna*. (Acad.) || Pl., des *hosannas*.

HOSIE. s. f. Échin. Genre d'échinodermes, formé aux dépens des astéries.

HOSIE. s. m. Antiq. gr. Nom des prêtres d'Apollon à Delphes dont l'office était d'aider les devins et la pythie dans les sacrifices.

HOSLUNDIE. s. f. (de *Hoslund*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des labiées, dont on connaît deux espèces de la Guinée et du Sénégal.

HOSNY. s. m. Ichtyol. Nom d'une espèce de spare ou sciène.

* **HOSPICE.** s. m. (ét. lat., *hospitium*, fait de *hospes*, hôte). Nom de certaines maisons de charité où l'on nourrit des pauvres, des gens que leur âge, des infirmités ou certaines maladies mettent hors d'état de gagner leur vie. Les hospices civils. L'administration des hospices. Hospice de la vieillesse. Hospice des incurables. Hospice des enfants trouvés. Hospice des aliénés. Le lendemain il sortit de l'*hospice*, et je ne l'ai jamais revu. (J.-J. Rouss.)

— Maison où des religieux donnent l'hospitalité aux pèlerins, aux voyageurs. L'hospice du mont Saint-Bernard. || Se disait particulièrement d'une petite maison religieuse établie pour recevoir les religieux du même ordre qui voyageaient, et où il n'y avait pas assez de religieux pour faire régulièrement le service. || Se disait également d'une maison bâtie dans une grande ville, pour y retirer pendant la guerre les religieux ou les religieuses des couvents bâtis dans la campagne. L'hospice de Lille. L'hospice d'Auchin à Tournai.

— *Donner l'hospice à quelqu'un*. Se disait pour Le recevoir chez soi.

— S'emploie quelquefois pour Hôpital.

— Fig. Les plantes cosmopolites croissent en général le long des grands chemins. Ce sont des espèces d'*hospices* que la nature y a établis pour les animaux domestiques voyageurs. (B. de Saint-Pierre.)

HOSPITAL, ALE. adj. S'est employé autrefois dans le sens d'Hospitalier. Je veux que la table *hospitale* soit sacrée. (Malherbe.)

HOSPITAL (L'). V. L'HOPITAL.

* **HOSPITALIER, ÈRE.** adj. (ét. lat., *hospitalis*, même signif.; de *hospes*, hôte). Qui exerce volontiers l'hospitalité. C'est un homme fort hospitalier. C'est un peuple doux et hospitalier.

— Se dit quelquefois des lieux où l'on reçoit l'hospitalité, où l'on trouve un refuge, etc., même de tous les objets qui se rapportent à celui qui accorde l'hospitalité. Demeure hospitalière. Asile hospitalier. Ces beaux arbres nous prêteront leur ombre hospitalière. C'est au milieu de ces fêtes *hospitalières* que nous avons parcouru les villes de la pauvre Finlande. (B. de St-P.) Il est probable qu'il pensa que cette maison joyeuse serait *hospitalière*, et que là où il voyait tant de bonheur, il trouverait peut-être un peu de pitié. (V. Hugo.)

> Vers la chapelle *hospitalière*,
> En pleurant, j'adresse mes pas. (Soumet.)
> Il n'a pas oublié les services d'Évandre,
> Sa table *hospitalière* et son accueil si tendre. (Del.)

— Qui prend soin des malades; qui se consacre au service des malades dans les hôpitaux.

— S'est dit de certains ordres militaires institués originairement pour recevoir les pèlerins et soigner ceux qui étaient malades et infirmes. Les chevaliers de Malte sont religieux *hospitaliers*. (Acad.)

— *Religieuses hospitalières*. Religieuses qui reçoivent des malades.

— *A titre hospitalier*. Comme méritant d'être admis dans un hôpital.

— Médec. *Hygiène hospitalière*. Partie de l'hygiène spécialement consacrée à l'aménagement et au bon entretien des hôpitaux.

— Myth. gr. Surnom des divinités protectrices de l'hospitalité. Jupiter hospitalier. On adorait à Sparte Minerve hospitalière. O dieux *hospitaliers*, que vois-je ici paraître! (La Font.) Aux dieux *hospitaliers* je rends un juste hommage. (Delille.)

— Substantiv. *Les hospitaliers*. Les religieux hospitaliers. || Beaucoup de religieux ont été appelés hospitaliers. Hospitaliers d'Aubrac. Hospitaliers de la Charité de Notre-Dame. Hospitaliers d'Ellefort. Hospitaliers du Saint-Esprit. Hospitaliers de Saint-Jean-Baptiste, de Coventry, de Nottingham. Hospitaliers de Saint-Julien. Hospitaliers de Saint-Lazare. Hospitaliers de Saint-Léonard d'York. Hospitaliers de Notre-Dame de l'Échelle. Le plus ancien de ces ordres est celui qui fut fondé à Sienne vers la fin du IX^e siècle; le dernier fut fondé en 1715, à Armentières; le plus célèbre est celui des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem plus connus sous le nom de *chevaliers de Rhodes* et de *chevaliers de Malte*.

— *Grand hospitalier*. Le plus haut dignitaire de l'ordre de Malte, après le grand commandeur et le grand maréchal. Il était chef de la langue de France et directeur du grand Hôpital.

— *Hospitalier*. Dignitaire d'une loge franc-maçonnique, chargé d'administrer la caisse de secours et de visiter les malades.

— Se dit, par plaisanterie, de celui qui soigne les malades dans un hôpital.

> Les médecins d'alors, étant tels que le nôtre,
> Donnaient le l'exercice au pauvre *hospitalier*. (La Fontaine.)

— *Hospitalières*. Se dit des filles de la Charité ou sœurs grises. || Se dit en général de toutes les religieuses des ordres charitables. Hospitalières de Saint Joseph. Hospitalières de la Miséricorde de Jésus.

— Fig. Compris dans les condamnations et proscriptions de 1848, il trouva, avec ses autres compagnons d'infortune, un asile à Turin, la grande *hospitalière* de ces glorieux réprouvés. (Marc Monnier.)

HOSPITALIÈREMENT. adv. D'une façon hospitalière, avec hospitalité.

HOSPITALISATION s. f. (pr. *oss-pi-ta-li-za-cion*; radic. *hospitaliser*). Admin. Admission, séjour à l'hôpital.

HOSPITALISÉ, ÉE. part. pass. du v. Hospitaliser. S'emploie adjectiv. Voyageur hospitalisé.

— Reçu dans un hôpital. Malade hospitalisé.

— Substantiv. Les hospitalisés.

HOSPITALISER. v. a. 1^re conj. Donner l'hospitalité. La France *hospitalise* tous les proscrits. (Boiste.)

— Fig. Il vaut mieux s'exposer à *hospitaliser* le diable, que de fermer sa porte aux malheureux. (Mercier.)

— Recevoir dans un hôpital. Hospitaliser un malade.

HOSPITALISME. s. m. Méd. Terme indiquant l'influence exercée par l'air d'un hôpital ou atmosphère nosocomiale sur les maladies, les résultats des opérations, etc.

* **HOSPITALITÉ.** s. f. (du lat. *hospitalitas*, même signif.). Charité, libéralité qu'on exerce en recevant et logeant gratuitement les étrangers, les passants. Exercer l'hospitalité. L'hospitalité se trouve souvent parmi les barbares. L'hospitalité était fort en usage chez les anciens Germains, et elle est sacrée chez les musulmans. Les lois de l'hospitalité. Donner l'hospitalité à quelqu'un. Recevoir partout une hospitalité généreuse. L'*hospitalité* publique naquit de la religion, à la mort de l'*hospitalité* domestique. (Boiste.) Abuser de l'*hospitalité* la plus généreuse. (Fénel.) La sainte *hospitalité*, éteinte partout où la justice et les institutions sociales ont fait des progrès, ne se retrouve plus que chez les nations sauvages. (Raynal.) Tous les étrangers, sans exception, trouvent dans ces îles une *hospitalité* prévenante et généreuse. (Id.) Ces productions spontanées fournissent des mets exquis à ses habitants, dont rien n'égale l'innocence et l'*hospitalité*. (B. de St-P.) Ils s'en allaient demandant l'*hospitalité* dans les vieux châteaux de leur route. (Chateaubriand.) A la manière dont ils étaient venus demander l'*hospitalité*, on se rappelait ces temps où les Thalès et les Anacharsis voyageaient ainsi dans l'Asie et dans la Grèce. (Id.) L'*hospitalité* la plus généreuse et la plus délicate était prescrite envers les pauvres. (Montalemb.) Des idées de crainte religieuse s'attachaient encore à l'*hospitalité* primitive. (P. de St-Victor.)

> Et la reconnaissance et l'*hospitalité*
> Sur les âmes des rois n'ont qu'un droit limité. (Corn.)

— *Prendre l'hospitalité chez quelqu'un*. Se disait pour Accepter, demander un gîte. Il alla au-devant de lui, et l'invita à prendre chez lui l'hospitalité.

— Obligation où sont certaines abbayes de recevoir les voyageurs pendant plusieurs jours. Il y a hospitalité dans cette abbaye.

— *Œuvre de l'hospitalité de nuit*. Institution philanthropique ayant pour but de recueillir pour une ou plusieurs nuits les malheureux sans domicile qui y trouvent à la fois un asile, la nourriture et des facilités pour se procurer du travail. On a fondé dans ce but, depuis 1878, plusieurs établissements à Paris et dans quelques autres villes.

— Chez les Anciens, Droit réciproque de loger les uns chez les autres, droit qui s'exerçait non seulement de particulier à particulier, mais encore de ville à ville. Il y avait trois sortes d'hospitalité : la première, celle que la piété faisait exercer envers les étrangers, les voyageurs, les inconnus; la deuxième était une suite de la précédente; ceux qui avaient logé une personne étaient dès lors liés avec elle par les nœuds de l'hospitalité; ils étaient obligés de se secourir mutuellement, et ce droit passait à leur postérité. On contractait la troisième sorte d'hospitalité sans avoir vu les hôtes; on envoyait un présent à une personne et on lui demandait de se lier par le droit de l'hospitalité; si elle renvoyait un autre présent, c'était une marque qu'elle acceptait les offres, et dès lors les droits étaient également sacrés. Le droit d'hospitalité était imprescriptible, rien n'y pouvait porter atteinte, pas même la guerre entre deux peuples ennemis dont chaque hôte faisait partie. L'hospitalité s'exerce encore parmi les Arabes et autres peuples de l'Orient. Droit d'hospitalité. Il y avait hospitalité entre ces deux familles. Violer les droits de l'hospitalité. Il y avait droit d'hospitalité entre Athènes et Lacédémone. Il devait exercer à notre égard les lois de l'*hospitalité*. (Barth.) Nous partîmes amenant avec nous Philotas, dont la famille avait des liaisons d'*hospitalité* avec celle de Timoléon. (Id.) Ils étaient à ses yeux les présents de l'*hospitalité*. (Id.)

— Antiq. rom. *Tessère d'hospitalité* ou *hospitalière*. V. TESSÈRE.

* **HOSPODAR.** s. m. (mot slave). Titre de dignité qui se donnait à certains princes vassaux du Grand Seigneur. L'hospodar de Valachie, de Moldavie. Ce titre remonte jusqu'au XIII^e siècle. Les hospodars relevaient d'abord de la Hongrie, mais ils ne tardèrent pas à tomber sous la dépendance des Turcs. La Valachie fut soumise dès 1391 par Bajazet; la Moldavie se soumit volontairement en 1536. Les hospodars furent longtemps électifs, les indigènes les choisissaient parmi eux; mais, après plusieurs révoltes, les sultans se réservèrent la faculté de les nommer; ils conférèrent, depuis 1710, ces fonctions à des Grecs fanariotes. Mauro Cordato, *hospodar* de Moldavie, parvint à s'échapper de Jassi, et chercha refuge sur le territoire russe. (L. Blanc.)

— Les Slaves donnent souvent ce nom à l'empereur de Russie.

HOSPODARAT. s. m. Hist. Charge, dignité d'hospodar.

— Palais de l'hospodar.

— Temps que dure son gouvernement.

HOSPODARYCZET. s. m. Myth. Roi des dieux domestiques chez les Slaves.

HOST. s. m. V. OST.

HOSTE. s. f. Bot. Genre de la famille des verbénacées lantanées, établi pour des arbrisseaux de l'Amérique méridionale. On dit aussi *hostane*. || Syn. de FUNKIE et de MYRSINE.

HOSTÉE. s. f. Bot. Syn. de MATÉLÉE.

* **HOSTIE.** s. f. (étym. lat., *hostia*, victime). Toute victime que les anciens Hébreux offraient et immolaient à Dieu. Hostie de paix. Hostie pacifique. Hostie vivante. Hostie immaculée. Hostie pure. Hostie sainte. Hostie sans tache. Immoler des hosties à Dieu.

— Victime en général, chez les Romains. S'est dit primitivement des moindres victimes, ou de celles qu'on immolait avant d'attaquer l'ennemi.

— Se disait autrefois dans tous les sens qu'a aujourd'hui le mot *victime*. Du céleste courroux tous furent les *hosties*. (La Font.) De tous les combattants a-t-il fait des *hosties*? (Corn.) Jésus-Christ sauveur du monde, *hostie* pure et salutaire. (Fléchier.) Achevez d'offrir pour lui cette *hostie* innocente et pure qui lave les péchés. (Id.)

> Père barbare, achève, achève ton ouvrage,
> Cette seconde *hostie* est digne de ta rage. (Corneille.)

— Fig. Un corps sacrifié comme une *hostie* vivante par la mortification. (Bourdal.)

— Dans le langage mystique, tous les actes intérieurs et extérieurs prennent le nom d'*hosties*. C'est ainsi que saint Paul exhorte les premiers fidèles à offrir à Dieu une *hostie* continuelle de louanges, à exercer la charité, à pratiquer toutes les vertus, car c'est par de semblables *hosties* qu'on se rend le Très-Haut favorable. (Chassagnol.) La justice vaut mieux devant Dieu que de lui offrir des victimes; car quelle plus sainte *hostie*, quelle prière plus agréable que d'essuyer les larmes des pauvres? (Bossuet.)

— Théol. La personne du Verbe, qui a été immolée comme une hostie en sacrifice à son Père, sur l'arbre de la croix, pour les péchés des hommes. || Le corps de Jésus-Christ, renfermé sous les espèces du pain et du vin, que l'on offre tous les jours comme une nouvelle hostie dans le sacrifice de la messe. Le prêtre prit autant d'hosties qu'il y avait de communiants, et les consacra. Notre-Seigneur Jésus-Christ est réellement dans l'hostie, quand le prêtre a prononcé les paroles sacramentelles. La substance de l'hostie se change au corps de Jésus-Christ. L'élévation de l'hostie. Recevoir la sainte hostie.

— Se dit abusivement du pain sans levain destiné à être consacré. Acheter des hosties. Les hosties proprement dites ne furent introduites dans l'Église qu'au XII^e siècle. Ce pain est actuellement confectionné par des séculiers; mais autrefois il était préparé dans la sacristie par des prêtres revêtus de leurs ornements sacerdotaux. Dans l'Église réformée, on fait usage du pain ordinaire.

HOSTIE. s. f. (de *Host*, nom pr.). Bot. Syn. de BARKHAUSIE.

* **HOSTILE.** adj. 2 g. (étym. lat., *hostis*, ennemi). Qui est d'un ennemi. Action, entreprise hostile. Vues hostiles. Projets, procédés hostiles. Ici, comme en Italie, la religion n'a rien d'*hostile* à la joie et au plaisir. (Gér. de Nerv.)

— Fig. Il y avait dans la nature quelque chose d'*hostile*. (M^me de Staël.) Les buissons prennent des airs accroupis et *hostiles*. (V. Hugo.)

— En politique, Opposé. Les journaux hostiles au gouvernement.

— *Paix hostile*. Paix onéreuse. La France comprit, en invoquant le Dieu vengeur, que ses ennemis avaient pu la préserver, pour l'accabler à moins de frais et plus sûrement sous le fardeau d'une paix *hostile*. (Salv.)

— Antiq. rom. *Partie hostile*. Partie des en-

[illegible] pour les affaires [illegible].

★ **HOSTILEMENT** [illegible] hostilement sur les terres d'un prince.

HOSTILIEN, ENNE. adj. Antiq. rom. Qui [illegible] Palais du sénat construit par Tullus Hostilius, et sur les ruines duquel fut élevée la curie julienne.

— Qui a rapport à l'ennemi, à la guerre. || [illegible] tes pour obtenir leur appui en temps de guerre.

HOSTILIEN (Caius Valens Messius Quintus Hostilianus). Deuxième fils de l'empereur Decius. Il lui succéda avec Gallus, 252, mais ne régna que quelques mois, et fut emporté par la peste ou empoisonné par son collègue.

HOSTILINA. (du lat. *hostire*, mettre de niveau). Myth. Déesse que l'on invoquait pour les moissons, à l'époque où les épis tout à fait formés présentent une surface égale.

★ **HOSTILITÉ.** s. f. (rad. *hostile*). Acte d'ennemi. Se dit particulièrement des agressions, des courses de gens de guerre, des pillages et des exactions qu'un prince ou un État souverain fait exercer contre un autre prince ou un autre État. Commettre des hostilités, des actes d'hostilité. Un commencement d'hostilité. Commencer les hostilités. Suspendre les hostilités. La guerre est déclarée, mais il n'y a encore eu aucun acte d'*hostilité* de part ni d'autre. (Acad.) Ce prince commença par des actes d'*hostilité* sans avoir déclaré la guerre. (Id.) Il y eut beaucoup d'*hostilités* entre les Chinois et les Russes au sujet de ces forts. (Voltaire.) Quelquefois les *hostilités* sont prévues de loin, et concertées [illegible] Heureusement les *hostilités* de nos jours ne ressemblent pas à celles des temps anciens. (Id.) On avait déjà promulgué le decret qui suspendait toutes les *hostilités*. (Barth.)

— Disposition à faire des actes d'ennemi, inimitié, haine. L'hostilité persévérante de cette nation contre la France. Cet homme ne perd aucune occasion de me manifester son hostilité.

— Opposition en politique. Hostilité des journaux contre le ministère.

— Fig. Se dit des disputes par écrit.

HOSTILIUM. [illegible] du latin *hostilis*, qui a rapport à l'ennemi). Hist. Prestation de guerre usitée dans les premiers temps de la monarchie française.

HOSTISE. s. f. (rad. *hôte*). Féod. Chaumière habitée, moyennant redevance, par un serf.

HOSTO. s. m. Arg. de voleurs. Prison.

★ **HÔTE, ESSE.** s. (du latin *hospes*, hôte, celui qui reçoit l'hospitalité; autrefois *hoste*). Celui, celle qui tient un cabaret, une hôtellerie, etc., et qui donne à manger et à loger pour de l'argent. Une vie passée dans les voyages fait connaître beaucoup d'*hôtes* et peu d'amis. (Boiste.) L'*hôtesse* d'une auberge à dix sous par repas. (Boil.) Le comte de Polon, après avoir passé la moitié de la nuit à nous remercier, appela l'*hôte* pour le consulter sur les moyens [illegible] à Turin. (Le Sage.) L'*hôte* était un gros homme et l'*hôtesse* une forte femme, très aimables tous les deux. (Gér. de Nerval.)

— Celui qui vient manger dans un cabaret ou loger dans une hôtellerie, dans une auberge, etc. Avoir dans sa maison des hôtes exigeants, fâcheux, désagréables.

— *Table d'hôte.* Table servie à heure fixe, dans une hôtellerie ou ailleurs, et où l'on peut aller manger moyennant un prix réglé. Vivre à table d'hôte. Manger à table d'hôte. Tenir table d'hôte.

— [illegible] Compter sur une chose qui ne se fait pas.

— Celui qui loue à quelqu'un une portion de sa maison. L'hôte est tenu des grosses réparations. On dit plutôt aujourd'hui *propriétaire*.

— Celui qui tient à loyer une portion d'une maison. Ce propriétaire a chez lui des hôtes commodes, incommodes. On dit plutôt aujourd'hui *locataire*.

— Se disait de ceux qui étaient logés dans la même maison, encore qu'ils ne tinssent rien l'un de l'autre. Cette maison est grande, il y a plusieurs hôtes. Il est venu une jolie hôtesse en notre logis.

— Toute personne qui donne l'hospitalité, qui héberge, qui traite quelqu'un sans rétribution et par humanité, par amitié, par bienveillance. Remercier son hôte du bon accueil qu'il a fait. Il se souvenait toujours de Fénelon, dont il avait été l'*hôte*. (Chateaub.)

[illegible]

— Celui qui est reçu, traité de cette manière. Avoir dans sa maison des hôtes fort aimables. Un hôte importun. Régaler ses hôtes. Un hymne d'hospitalité triomphale accompagne les *hôtesses* d'Athènes. (P. de St-Victor.)

— Fam. [illegible] l'*hôte*. Se dit en parlant de certaines parties de plaisir où chacun porte son plat pour aller souper chez [illegible]

— Fam. et par extension. Animal qui fréquente, qui habite ordinairement la demeure de l'homme. Les rats sont des hôtes fort incommodes. Le [illegible] est un hôte constant

— [illegible] Habitant, en parlant des [illegible] Vous êtes le phénix [illegible] La Font.

[illegible]

— Par extens. Qu'il est peu de beaux corps, *hôtes* d'une belle âme. (La Font.)

[illegible]

— Dans l'ordre des Chartreux, on appelait *hôte* un religieux qui demeurait dans une chartreuse dont il n'était pas profès.

— S'est dit aussi des paysans ou bourgeois qui étaient contraints de loger les soldats, les officiers de la cour, dans les passages ou séjours qu'ils faisaient dans les campagnes ou dans les villes.

— On dit, en ce sens, d'un homme doux et paisible, que *c'est un bon prince, qui ne force [illegible] hôtes*.

— Le prov. *Qui compte sans son hôte compte deux fois.* V. COMPTER. || *Bon visage d'hôte.* Bon accueil de celui qui donne à manger chez lui. || On dit d'un homme qui fait presque en même temps toutes sortes de fonctions dans une maison, qui se mêle de toutes sortes d'affaires, *qu'il est l'hôte et l'hôtelerie*.

— Anc. jurispr. Sujet d'un seigneur féodal, censuel ou rentier.

— Antiq. Celui qui avait reçu ou donné l'hospitalité et devenait, par ce seul fait, un allié inviolable.

— Pêch. Propriétaire d'un bateau.

HOTÉIA. s. m. (de *Hotéi*, n. pr.). Bot. Genre de saxifragées, établi pour des herbes du Japon et de l'Amérique boréale.

★ **HÔTEL.** s. m. (du bas-lat. *hospitale*, maison). Grande maison, demeure somptueuse d'une personne de qualité, d'un personnage éminent, d'un riche particulier. L'hôtel du duc de Choiseul. L'hôtel du président de la Chambre des députés. Avoir un hôtel. Acheter, louer un hôtel. La cour d'un hôtel. Les domestiques d'un hôtel. Ils ont de beaux noms, de beaux *hôtels*, des châteaux respectables, grevés de quelques hypothèques. (E. About.) Un noble *hôtel*, aux larges salles, aux grands appartements antiques, s'étale au coin du premier bassin en face de la mer. (H. Taine.)

— *Petit hôtel.* S'est dit d'un bâtiment contigu à un hôtel, et destiné au logement des officiers et à quelques usages subalternes.

— S'est dit de Toute maison.

— Se disait autrefois absolument de la maison du roi. Grand prévôt de l'hôtel. Maître des requêtes de l'hôtel. Avoir un procès aux requêtes de l'hôtel. Avoir ses causes commises aux requêtes de l'hôtel.

— *Maître d'hôtel.* Officier préposé pour avoir soin de ce qui regarde la table d'un prince, d'un grand seigneur, de riches particuliers, de grands restaurants et qui sert ou fait servir une table. Premier maître d'hôtel du roi, de la reine. Maître d'hôtel ordinaire du roi, de chez le roi. Maître d'hôtel de quartier. Acheter une table de maître d'hôtel chez le roi. Envoyer son maître d'hôtel pour faire préparer le diner. Le maître d'hôtel du Café anglais. || En parlant du premier maître d'hôtel du roi, on disait *le premier maître de l'hôtel*.

— *Hôtel abbatial.* Se disait autrefois, dans certains actes, de la maison destinée au logement de l'abbé.

— Grand édifice destiné à un établissement public. L'hôtel du ministère des finances. L'hôtel des Monnaies. L'hôtel des Invalides.

— *Hôtel de Mars.* S'est dit quelquefois de l'hôtel des Invalides.

— *Hôtel de ville.* L'hôtel, la maison où siège l'autorité municipale. Aller à l'hôtel de ville. || Se dit figurément dans l'histoire de notre Révolution pour Pouvoir municipal.

— *Hôtel des haricots.* V. HARICOT.

— Comme l'hôtel de Bourgogne servit longtemps aux représentations du Théâtre-Français, on a quelquefois dit l'*Hôtel* pour la Comédie-Française.

[illegible] (VOLTAIRE.)

— Grande maison garnie. L'hôtel de Venise. L'hôtel d'Angleterre. Venez me voir à mon hôtel. Loger à l'hôtel. Tenir un hôtel, un hôtel garni. Le maître d'un hôtel. Elle était logée avec toute la troupe dans un grand *hôtel* garni. (Le Sage.) La porte fermée sur les porteurs, elle eut le plaisir de cette délivrance qu'on éprouve à la sortie de l'auberge, de l'*hôtel*, de la maison à tout le monde. (De Goncourt.)

— *Maître, maîtresse d'hôtel.* Celui, celle qui tient des appartements meublés.

HÔTELAGE. s. m. S'est dit pour Hôtellerie.

— Coutum. Droit que les marchands forains payaient pour le louage de maisons et boutiques où ils mettaient les marchandises qu'ils amenaient aux foires ou aux marchés. || Droit que les sujets payaient au seigneur pour leur habitation.

★ **HÔTEL-DIEU.** s. m. Nom que porte l'Hôpital principal dans plusieurs villes. Administrateur de l'Hôtel-Dieu. Chirurgien, médecin, aumônier de l'Hôtel-Dieu. Être malade à l'Hôtel-Dieu. Tous les *Hôtels-Dieu* du royaume. (Acad.) Je me suis avisé, après en avoir conféré avec quelques-uns de nos confrères de l'Académie, de proposer à l'Assemblée d'[illegible] M. l'archevêque de Paris 1,200 livres, au nom de l'académie, pour les pauvres de l'*Hôtel-Dieu*. (Volt.) Ce nom de léproserie n'était pas donné indifféremment aux hôpitaux; car on voit par le même testament que le roi lègue cent livres de compte à deux cents *Hôtels-Dieu*. (Id.)

HÔTELÉ, ÉE. part. pass. du v. Hôteler. S'emploie adjectiv.

Sa femme, Eurydice appelée,
[illegible] (SCARRON.)

HÔTELER. v. a. 1re conj. S'est dit pour Loger quelqu'un dans une hôtellerie.

— Recevoir quelqu'un comme hôte.

★ **HÔTELIER, ÈRE.** s. Celui, celle qui tient hôtellerie. Un bon hôtelier.

— Dans quelques abbayes, Religieux chargé de recevoir et de nourrir les hôtes, les passagers.

★ **HÔTELLERIE.** s. f. (rad. *hôtel*). Maison où les voyageurs et les passants sont logés et nourris pour leur argent. Grande hôtellerie. Être logé à l'hôtellerie. Descendre à l'hôtellerie. On dirait que les temples fussent autant d'*hôtelleries* pour les dieux. (Racine.) En vérité, votre *hôtellerie* est des plus fréquentées. (Mme de Sév.) Nous sortîmes ensuite de l'*hôtellerie*, et nous suivîmes la route qu'il plût à Lamela de choisir. (Le Sage.)

— Fig. Souvenez-vous que la nature vous donne une *hôtellerie*, non une habitation. (Boiste.) Tout cela n'est rien encore si l'âme ne revient dans l'*hôtellerie* (son corps). (Volt.)

— Dans les grosses abbayes, Corps de logis destiné à recevoir les étrangers.

HOTÈRE. Myth. scand. Roi de Suède, auquel, selon une tradition fabuleuse, des nymphes firent présent d'une ceinture fatale, de laquelle il n'avait qu'à se ceindre pour vaincre ses ennemis.

HOTERIOT. s. m. Arg. Hotte à l'usage des chiffonniers.

★ **HÔTESSE.** s. f. V. HÔTE.

HOTINE. s. f. Entom. Genre d'hémiptères fulgoriens dont les espèces sont remarquables

Hotine.

par une proéminence en forme de tube située sur le front. Ces insectes sont originaires de la côte de Guinée et du Sénégal.

HOTLI. s. m. Ornith. Oiseau du Mexique, qui paraît être le même que le faucon noir, lequel n'est lui-même qu'une variété du faucon proprement dit.

HOTMAN (François). Né à Paris, 1524-1590, embrassa la Réforme, 1547, professa le droit à Lausanne, à Valence et à Bourges, et fut l'un des instigateurs de la conjuration d'Amboise. Il dut se retirer à Genève, puis à Bâle, après la Saint-Barthélemy. Ses deux ouvrages les plus connus sont *Franco-Gallia, sive Tractatus [illegible] de regimine regum Galliæ et de jure successionis*, et l'*Anti-Tribonien, ou Discours sur l'étude du droit*. || **HOTMAN** Antoine. Frère du précédent, 1525-1596, fut zélé ligueur, avocat général près du parlement de Paris, après la journée des Barricades; il a laissé plusieurs ouvrages pour la plupart inspirés par les circonstances: *les Droits de l'oncle contre le neveu, en faveur du cardinal de Bourbon; Pogonia, sive Dialogus de Barba; Traité sur la déclaration où l'on prétend prouver que M. le cardinal de Bourbon est appelé à la succession du royaume.*

HOTOUAS. s. m. pl. Myth. Les êtres supérieurs à l'homme chez diverses peuplades de l'Océanie.

HOTOUASPOU. s. m. Myth. Nom des méchants esprits chargés de tourmenter les hommes, chez certaines peuplades de l'Océanie.

HOTTAGE. s. m. (radic. *hotte*). Droit qu'avaient autrefois les pêcheurs dieppois de vendre directement leur poisson à la hotte, sans passer par l'intermédiaire d'un vendeur.

— Action de porter le poisson dans des hottes.

★ **HOTTE.** s. f. (*h* asp.; de l'all. *Hotze*, corbeille). Sorte de panier qui est ordinairement d'osier, et qu'on met sur le dos avec des bretelles, pour porter diverses choses. Hotte à porter de la terre, à porter du pain, à porter de la viande. Porter du linge dans une hotte. Porter la hotte. La hotte d'un chiffonnier.

— Fig. Les délices dont M. et Mme de Marsan jouissent présentement méritent bien que vous les voyiez quelquefois, et que vous les mettiez dans votre *hotte*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et famil. *Il n'est bon qu'à porter la hotte.* C'est un incapable.

— *Hotte poissée.* Hotte enduite de poix, qui sert pour porter le vin du pressoir dans les tonneaux. On l'appelle aussi *hotte baltne*.

— Cuvette qui reçoit les eaux des cuisines et des combles.

— *Hotte de cheminée.* La pente du tuyau de cheminée en forme de hotte renversée, depuis la barre jusqu'au haut du plancher. || Partie inférieure et évasée d'une cheminée de forge ou de fourneau.

— *Fausse hotte.* Hotte sans issue construite sur le manteau d'une cheminée.

— Agric. Petit tombereau employé en Normandie au transport des fumiers.

— Chass. *Porter la hotte.* Se dit du lièvre vivement mené parce qu'il paraît voûté et semble plier sous le poids d'un fardeau.

— Techn. Louchet d'un instrument à draguer. || Dossier de siège cintré sur le plan, et incliné ou évasé sur la hauteur.

★ **HOTTÉE.** s. f. (*h* asp.). Plein une hotte. Hottée de terre. Hottée de pain. Hottée de fruits. Hottée de vin. On vit la ferme percevoir chaque année sans honte des droits d'entrée sur quelques *hottées* de marc données par charité à une famille de mendiants. (L. Blanc.)

— Fig. Une longue *hottée* de chicaneries. (Noël du Fail.)

HOTTELETTE. s. f. Petite hotte.

HOTTENTOT, OTE. s. (*h* asp.). Géogr. Habitant, habitante de la Hottentotie.

— HOTTENTOT. s. m. Linguist. Langue parlée par les Hottentots, et qui est remarquable par une grande quantité d'articulations ayant à peu près la valeur de notre *t*.

— Entom. Nom vulgaire du scarabée à large cou.

— Ichtyol. Espèce de poissons.

— Ornith. Espèce du genre turnix.

— adj. Qui a rapport à la Hottentotie ou à ses habitants.

— *Vénus hottentote.* Type de femme hottentote conservé au muséum du Jardin des plantes.

HOTTENTOTIE. Géogr. Région de l'Afrique méridionale, limitée par la Cimbébasie au N.; l'océan Atlantique à l'O.; la colonie du Cap au S., et la Cafrerie à l'E. Sol montagneux au S. et au N., plat et sablonneux au centre, traversé par le fleuve Orange. Les Hottentots, variété de la race nègre, sont d'une extrême laideur, et d'une incurable malpropreté. Leur peu d'intelligence et leur apathie sont compensés par leur douceur et leur humanité. On trouve, chez les Hottentots, les *Grands* et les *Petits-Namaquas*, les *Coranas*, les *Boschimans*; on y rattache les *Griquas*.

HOTTENTOTISME. s. m. (*h* asp.; radic. *hottentot*). Linguist. Prononciation vicieuse qui consiste à remplacer toutes les syllabes par un bruit confus de *tt* sans cesse répétés.

HOTTER. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Porter avec une hotte.

— Absol. Ouvrier occupé à hotter.

HOTTEREAU ou **HOTTERET.** s. m. (*h* asp.). Techn. Espèce de hotte grossière.

HOTTERIAU. s. m. (*h* asp.). Arg. Chiffonnier.

★ **HOTTEUR, EUSE.** s. (*h* asp.). Celui, celle qui porte la hotte. En vendanges, le hotteur gagne le double des coupeurs. Il y a des hotteurs qui portent tous les jours de la terre dans les jardins. Les hotteuses de la halle.

HOTTIAU. s. m. (*h* asp.). Agric. Charrette à deux roues employée en Normandie.

HOTTIER. s. m. (*h* asp.). Techn. Ouvrier qui transporte des fardeaux dans une hotte.

— Nom donné autrefois à Dieppe aux hommes qui portaient le hareng.

HOTTONE ou **HOTTONIE.** s. f. (de *Hotton*, nom pr.). Bot. Genre de la famille des primulacées, renfermant deux espèces, qui vivent au bord des eaux douces de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

HOTTONIÉ, ÉE. adj. Botan. Qui se rapporte à l'hottonie. || HOTTONIÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des primulacées, ayant pour type le genre hottonie.

HOTU. s. m. (*h* asp.). Ichtyol. Nom vulgaire du cyprin nase dans certaines parties de la France.

HOU. interj. Cri employé pour railler, faire honte, faire peur. Hou, hou, voici le loup! Hou, le vilain!

Je te ferai [illegible] *hou, hou*,
[illegible] (SCARRON.)

— Chass. *Hou, hou, après l'ami.* Cri que fait entendre le valet de limier pour exciter son

chien quand celui-ci détourne les bêtes fauves.

— Manég. Exclamation dont le cavalier se sert quelquefois pour faire arrêter son cheval sans tirer la bride.

Substantiv. Vous avez donc, ma bonne, été bien étourdie de tant de canons et du *hou* des galeriens. (Mme de Sévigné.)

HOUACHE ou **HOUAICHE**. s. f. (*h* asp.). Mar. V. OUAICHE.

HOUAGE. s. m. (*h* asp.; rad. *houer*). Agric. Se disait pour Action de bêcher un terrain. || Prix que l'on donnait pour ce travail.

— Un des noms de l'opération appelée *binage*.

— Dans les mines de charbon, Longueur du terrain que parcourent les veines en superficie et en profondeur.

— Techn. Action de houer les draps.

HOUAKAKA. s. m. Poudre à la vanille employée au XVIIIe siècle pour parfumer le café.

HOUANG-FOU. Géogr. V. WHAMPOA.

HOUARI. s. m. (*h* asp.). Mar. Bâtiment à deux mâts, portant des voiles auriques. || *Voile en houari*. Voile triangulaire dont la ralingue de chute est élevée par la vergue au-dessus du mât.

— Petite embarcation anglaise.

HOUAT. Géogr. Ile de France, sur la côte du Morbihan, près d'Hœdic, au N.-E. de Belle-Isle. Les Anglais l'ont occupée 1695, 1746, 1795; 800 hab.

HOUATTE. s. f. (*h* asp.). Bot. Nom vulgaire de l'asclépiade appelée aussi *herbe à la ouate*.

HOUBARA. s. m. (*h* asp.). Ornith. Division du genre outarde.

HOUBIGANT (Charles-François), Savant hébraïsant, 1686-1783, a publié des travaux importants sur la Bible. On cite sa *Biblia hebraica*, texte hébreu, avec version latine et notes critiques, 1753.

* **HOUBLON**. s. m. (*h* asp.; ét. bas-lat., *hupulus*, même signif.). Bot. Genre de la famille des cannabinées, établi pour une plante herbacée, vivace et grimpante, dont la tige s'enroule de gauche à droite. C'est une plante dioïque dont les fleurs mâles ont cinq étamines; les fleurs femelles sont réunies dans un cône foliacé formé de bractées imbriquées sur plusieurs rangs, à l'aisselle de chacune desquelles se trouvent deux fleurs. Les fruits sont des akènes portant à leur surface des glandes qui sécrètent une substance résineuse. Le

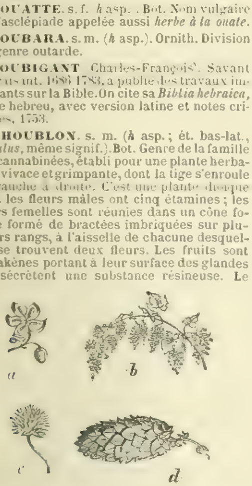

Houblon : *a*, fleur staminée ; *b*, grappe de fleurs mâles ; *c*, fleur pistilée ; *d*, cône de houblon.

houblon croît naturellement dans les régions tempérées de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Ses cônes sont employés en médecine comme toniques et dépuratifs, et dans l'industrie des boissons fermentées, à la fabrication de la bière, à laquelle ils communiquent une saveur amère et piquante. Planter des perches pour appuyer le houblon. Le houblon s'élève à la hauteur des plus hautes perches. Manger du houblon en salade. Cueillir du houblon. || *Houblon de montagne*. Nom vulgaire de l'ornithogale des Pyrénées.

— *Charme-houblon*. Variété de charme.

HOUBLONNAGE. s. m. (*h* asp.). Action de houblonner.

HOUBLONNÉ, ÉE. part. pass. du v. Houblonner. S'empl. adjectiv. Boisson houblonnée.

* **HOUBLONNER**. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Mettre du houblon dans une boisson. On a trop houblonné cette bière, on ne l'a pas assez houblonnée.

HOUBLONNIER, ÈRE. adj. (*h* asp.). Qui a rapport au houblon. Région houblonnière.

— HOUBLONNIER, ÈRE. s. Agric. Celui, celle qui cultive le houblon.

* **HOUBLONNIÈRE**. s. f. (*h* asp.). Champ planté de houblon. Une grande houblonnière. Entrer dans une houblonnière. Les cuirassiers ont à traverser des *houblonnières* où leurs sabres et leurs casques s'enchevêtrent, où les obus des Allemands les écrasent. (J. Claretie.)

HOUCHARD (Jean-Nicolas), Général français, né à Forbach (Moselle), 1740-1793. Lieutenant-colonel en 1789, il devint, en 1792, général de division. L'année suivante, il remporta la victoire de Hondschoote. Mais, accusé de n'avoir pas exécuté les ordres du comité de Salut public, il fut condamné à mort.

HOUDAIN. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Béthune (Pas-de-Calais); 1,300 hab.

HOUDAN. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Mantes (Seine-et-Oise), au confluent de la Vègre et de l'Opton. Vieille tour et belle église du XIe siècle; 2,100 hab.

HOUDENG-AIMERIES. Géogr. Comm. du Hainaut (Belgique), à 16 kilom. de Mons; 5,400 hab.

— HOUDENG-GOEGNIES. Comm. du Hainaut (Belgique), à 17 kil. de Mons; 5,200 hab.

HOUDETOT (Elisabeth-Françoise Sophie de LA LIVE DE BELLEGARDE, comtesse d'), née vers 1730, morte en 1813. Célèbre par son attachement pour Saint-Lambert, la passion qu'elle inspira à J.-J. Rousseau, son amabilité, son esprit et sa grâce. Elle avait épousé, 1748, le général comte d'Houdetot (Claude-Constant-César), et était belle-sœur de Mme d'Épinay.

HOUDON (Jean-Antoine), Célèbre sculpteur français, né à Versailles, 1741-1828. Grand prix de Rome en 1777, il entra à l'Institut en 1816. Le *Voltaire* et le *Molière*, qui ornent l'un le foyer du Théâtre-Français, sont au nombre de ses œuvres les plus remarquables.

* **HOUE**. s. f. (*h* asp.; ét. allem., *Haue*, houe, primitiv. hache). Agricult. Instrument de fer, large et recourbé, qui a un manche de bois, et avec lequel on remue la terre en la tirant vers soi. Vigne labourée à la houe. Faire un fossé avec une houe. Labourer des arbres avec une houe.

— *Houe-buttoir*. Outil composé d'une houe et d'un buttoir. || *Houe à cheval*. Espèce de petite charrue, tirée par un cheval, à un ou plusieurs socs en forme de houe plate, et à une ou deux roues. — *Houe fourchue*. Houe qui, au lieu d'être pleine, est à dents plates. Elle sert à labourer et à défoncer les terrains pierreux et trop argileux, parce qu'elle entre plus avant que la houe pleine. On l'appelle dans certaines contrées *houe-bident* ou *tranche*.

— Techn. Instrument dont on se sert pour corroyer le mortier. || On donne ce nom à des fers, les uns droits, les autres courbes, avec lesquels les faienciers remuent la couverte dans les baquets. On les appelle aussi des *houilles*. || Sorte de chevalet sur lequel les charpentiers placent les pièces de bois pour les débiter en long.

HOUÉ, ÉE. part. pass. du v. Houer. S'empl. adjectiv. Terre houée.

HOUEILLÈS. Géogr. Ch.-l. de canton de l'arr. de Nérac (Lot-et-Garonne), sur le Ciron; 1,100 hab.

HOUEKOUB. s. m. Myth. Dieu malfaisant auquel les Araucaniens attribuent la création des insectes nuisibles aux récoltes.

HOUEL (Nicolas). Philanthrope français, né à Paris, 1520-1584. Simple apothicaire, il fonda l'enseignement public de la pharmacie à Paris. On lui doit l'ancienne *Maison et Jardin des apothicaires*, qui devint, en 1803, l'*École de pharmacie*. Il a laissé un *Traité de la peste*, un *Traité de la thériaque et du mithridate*, etc.

HOUEMENT. s. m. (*h* asp.). Action de houer.

* **HOUER**. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Labourer une terre avec la houe. Il faut houer cette terre, ce jardin.

— Absol. Ce vigneron ne fait que houer toute la journée.

— Techn. Se dit de l'opération du foulon, qui consiste à lâcher un drap à l'eau et à l'en retirer plusieurs fois à petits plis.

— SE HOUER. v. pron. Être houé.

HOUERIE. s. f. (*h* asp.). Agric. Labour à la houe.

HOUETTE. s. f. (*h* asp.; dimin. de *houe*). Agric. Petite houe.

— Bot. Syn. de HOUATTE.

HOUEUR. s. m. (*h* asp.). Ouvrier qui houe.

HOUFRACHMODAD. s. m. Myth. Oiseau sacré, gardien du monde, dans la religion de Zoroastre.

HOUGAERDE. Géogr. Commune du Brabant (Belgique), à 50 kil. de Bruxelles; 3,800 h.

HOUGARDE. s. f. (*h* asp.; de *Hougaerde*, n. géogr.). Bière blanche très douce des environs de Bruxelles.

HOUGHITE. s. f. Minér. Espèce d'hydrotalcite formée par l'altération du spinelle.

HOUGHTON (Le major). Voyageur anglais, né en 1750, mort en Afrique, 1791, où il avait été envoyé pour déterminer le cours du Niger.

HOUGLY, en anglais *Hooghly*. Géogr. Fleuve de l'Hindoustan, formé par la jonction du *Cossimbazar* et du *Djellinghy*, les deux branches les plus occidentales du Gange. Il se jette dans le golfe du Bengale, après avoir passé par Chandernagor, Calcutta et Sérampour. Son embouchure, à 16 kil. de largeur, et est embarrassée par des bancs de sable; la rivière est infectée de crocodiles et de requins.

HOUGRE. s. m. Mar. Syn. de HOURQUE.

HOUGUE (La). Géogr. V. HOGUE (La).

HOUGUINES. s. f. pl. (*h* asp.). Anc. art milit. Partie de l'armure qui couvrait les cuisses, les jambes et les bras.

HOUHOU. s. f. (de l'interject. *hou*). Burlesq. Femme décrépite et grondeuse. Vieille *houhou*, vieille haha. (Scarron.) Elles sont plus noires que des taupes, plus laides que des guenons, plus sottes que des *houhous*. (Chapelain.)

— HOUHOU. s. m. Espèce de coucou d'Afrique.

HOUICHEPOTE. s. f. Pâte de farine et de fruits, préparée en Vendée. Des rondeaux de *houichepote*, pâte de farine et de fruits cuits à l'eau. (V. Hugo.)

HOUILLAGE. s. m. (*h* asp.; pr. *ou-lla-je*, *ll* mouill.). Techn. Action de la houille sur les tôles.

* **HOUILLE**. s. f. (*h* asp.; pr. *ou-lle*, *ll* mouill.; du bas-lat. *hulla*, même signif.). Miner. Substance minérale noire, bitumineuse et inflammable, qui forme une excellent combustible. On en retire aussi le gaz d'éclairage par la carbonisation, qui, lorsqu'elle a été pratiquée, laisse pour résidu le coke. On l'appelle vulgairement *charbon de terre*. Mine de houille. Tirer de la houille. Brûler de la houille. Un bateau de houille.

— *Houille compacte*. Variété de houille très hydrogénée. || *Houille grasse*. Houille légère très combustible. || *Houille maigre*. Houille plus lourde, s'enflammant moins facilement.

— *Houille d'engrais*. Sorte de lignite terreux connu dans les départements du nord de la France, renfermant du fer sulfuré en assez grande abondance, et qui est employé pour les engrais.

— Le nom de *houille* avait d'abord été donné à la Terre noire et combustible qui se trouve au-dessus des veines de charbon.

— Techn. V. HOUE.

HOUILLEAU. interj. (*h* asp.; pr. *ou-llô*, *ll* mouill.). Chass. Cri employé par les veneurs pour faire boire les chiens lorsqu'ils sont dans l'eau.

* **HOUILLER, ÈRE**. adj. (*h* asp.; pr. *ou-llé*, *ll* mouill.). Qui tient de la houille.

— Géol. Qui renferme des couches de houille. Terrains houillers. Dépôt houiller. Le groupe des terrains houillers est caractérisé principalement par la richesse des couches de houille qu'ils renferment. || *Formation houillère*. Ensemble des couches qui renferment la houille. || *Période houillère*. Époque de la formation de la houille. || *Zone houillère*. Certain nombre de bassins qui se rattachent les uns aux autres, dans une direction à peu près constante.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif masculin.

* **HOUILLÈRE**. s. f. (*h* asp.; pr. *ou-llère*, *ll* mouill.). Mine de houille. Les houillères de la Belgique. Les houillères de Newcastle, en Angleterre.

* **HOUILLEUR**. s. m. (*h* asp.; pr. *ou-lleur*, *ll* mouill.). Ouvrier qui travaille aux mines de houille.

* **HOUILLEUX, EUSE**. adj. (*h* asp.; pr. *ou-lleu*, *ll* mouill.). Géolog. Qui contient de la houille.

HOUILLITE. s. f. (*h* asp.; pr. *ou-llite*, *ll* mouill.). Minér. Un des noms de l'anthracite.

HOUILLON. s. m. (*h* asp.; pr. *ou-llon*, *ll* mouill.). Marchand de gibier de rebut.

HOUKA. s. m. (*h* asp.; du persan *hovqqa*, bouteille à travers laquelle passe la fumée). Pipe turque, indienne ou persane. Il existe peu de différence entre le houka et le narguilé, sinon pour la dimension. Le houka, dont la fumée traverse une sorte de bain marie, parcourt un tuyau de dix à douze pieds et a double courant, ou gargoulis, avant d'arriver à la bouche, et perd dans son trajet une partie de son calorique et le saman dette, c'est-à-dire de ses principes actifs solubles. Les houkas de Constantinople sont très hauts. Quelquefois, au lieu du long serpentin élastique, on adapte au récipient un tuyau très court, qui permet de s'en servir à cheval. Il rêve d'échafauds en fumant son *houka*. (Baudelaire.)

> Un autre est assis, penché sur son *houka*,
> Mes rêves apparaissent à la fumée,
> ...
> Dans un long serpentin qu'elle suit lentement
> ... (BARTHEL.)

HOUKABADAR. s. m. (*h* asp.). Domestique indou chargé de soigner et de bourrer le houka.

HOULAGOU. Le premier des *ilkhans* ou rois mongols de Perse, 1217-1265. Petit-fils de Gengiskhan et fils de Touly, il fut, à l'avènement de Mangou, son frère, 1251, chargé d'achever la conquête de la Perse et ne se signala pas moins par ses cruautés que par ses exploits. Les savants et les lettres trouvèrent seuls grâce devant lui. Il avait pris Bagdad en 1258 et mis à mort le dernier calife, Mostasem.

* **HOULAN**. s. m. (*h* asp.). V. UHLAN.

* **HOULE**. s. f. (*h* asp.; étymol. bas-bret., *houl*, vague, ou holl. *hol*, creux). Mar. Mouvement d'ondulation des eaux de la mer après une tempête ou avant que celle-ci ait lieu. Il y a de la houle, beaucoup de houle. Petite houle. Grosse houle. La houle était encore fort grosse. || Se dit aussi des grosses ondes d'une mer agitée par la houle. Les *houles* de la mer après une tempête. (Acad.)

— Fig. La *houle* des soldats se poussait. (G. Flaubert.) Sur la *houle* sauvage du chaos, dans l'air de plomb, il n'y a que des flamboiements brusques d'éclairs révolutionnaires. (H. Taine.) Elle était là haletante, fascinée, noyée par cette *houle* d'harmonie. (A. Daudet.)

— Ichtyol. Nom qu'on donne à une espèce de chien de mer à Honfleur.

HOULE. s. f. (du latin *olla*, même signif.). Espèce de marmite ou de vaisseau destiné à chauffer les liquides. Des houles de cuivre. Une houle de fer.

HOULE (La). Géogr. V. CANCALE.

HOULEAU. interj. (*h* asp.). Chass. Syn. de HOUILLEAU.

* **HOULETTE**. s. f. (*h* asp.; bas-lat. *agolum*, ...). Bâton de pasteur, au bout duquel est une plaque de fer faite en forme de gouttière pour jeter des mottes de terre aux moutons qui s'écartent, et les faire revenir. La houlette d'un berger. Une bergère. J'aimais souvent à voir un berger appuyé sur sa *houlette*, qui ... (Chateaubriand.)

[illegible]

— Fig. *Porter la houlette*. Être berger, être réduit à la condition de berger.

[illegible]

— Fig. S'emploie souvent, par opposition à Sceptre, pour indiquer une basse condition. Depuis le ... *Il n'y a* peut-être point de pays en Europe où les femmes soient aussi maltraitées par les lois qu'en France. (B. de St-P.)

[illegible]

— Fig. *Depuis le sceptre jusqu'à la houlette*. Depuis les rois jusqu'aux bergers. Depuis le sceptre jusqu'à la *houlette*, vous suffisez à tout. (Mme de Sévigné.)

— Fig. Crosse, bâton pastoral d'un évêque. Troupeau chéri que le ciel a confié à mes soins, c'est peut-être la dernière fois que votre pasteur vous rassemble sous sa *houlette*. (Chateaub.) Dans ce paradis insulaire, et sous la *houlette* d'un tel pasteur, on respirait partout le parfum de la vie. (Montalemb.)

— Hort. Ustensile qui est fait en forme de petite houlette, et dont on se sert pour lever de terre les oignons de fleurs.

— Moll. Genre de coquilles bivalves, établi pour une espèce de la mer Rouge, qui paraît s'attacher aux rochers, soit par un ligament, soit par un byssus.

— Techn. Pelle de fer emmanchée d'un bâton, dont les fondeurs des monnaies se servent pour porter la cuiller pleine de métal fondu. || Pelle de fer à long manche, dont se sert le fabricant de glaces. || Outil de fer avec lequel le chandelier hache le suif. || Cuiller avec laquelle le glacier prépare les sorbets et les glaces.

* **HOULEUX, EUSE**. adj. (*h* asp.). Mar. Se dit de la mer lorsqu'elle est agitée par la houle. La mer est encore très houleuse. Les courants de l'Eubée rendaient encore la mer plus *houleuse*. (Chateaub.)

HOULEVICHE. s. f. (*h* asp.). Pêch. Sorte de filet qui ne sert qu'à prendre de gros poissons.

HOULI ou **HOLI**. s. m. (*h* asp.). Myth. ind. Fête en l'honneur de Krichna. On la célèbre à l'équinoxe du printemps.

HOULICE. s. f. (*h* asp.; ét. bas-lat. *...*, poteau). Assemblage de deux pièces de bois, l'une verticale, l'autre oblique.

HOULIER. s. m. (*h* asp.). Voleur. || Homme qui fréquente les femmes de mauvaise vie.

HOULIÈRE. s. f. (*h* asp.). S'est dit pour Femme débauchée.

HOULLÉTIE. s. f. (*h* asp.; pr. *ou-lé-ci*; de *Houllet*, n. pr.). Bot. Genre de plantes épiphytes de la famille des orchidées, dont l'espèce type croît au Brésil.

HOULME (Le). Géogr. Petit pays qui faisait partie de la Basse-Normandie, et qui forme aujourd'hui la partie occidentale du département de l'Orne. Le Houlme comprenait Domfront et Argentan sa capitale.

HOULQUE ou **HOUQUE**. s. f. (*h* asp.; ét. lat. *holcus*, orge sauvage). Bot. Genre de plantes de la famille des graminées, tribu des avénacées, dont on connaît trois espèces principales : la houlque d'Alep, qui croît spontanément en Syrie, en Grèce et dans l'Europe méridionale; la houlque saccharine, dont les tiges peuvent donner du sucre, et la houlque sorgho, dont la graine est comestible aux Indes orientales, son pays d'origine, mais qui, en Europe, ne sert qu'à la nourriture de la volaille.

HOUMANI. Myth. ind. Nom qu'on donne chez les Indiens à un génie femelle qui gouverne le ciel et les astres.

HOUMAYOUN (Nassir-ed-Din Mohammed), Second padischah (empereur) de l'Hindoustan, de la dynastie des Grands Mogols, né à Caboul, 1508-1556. Il succéda, 1530, à son père Baber. Son règne fut marqué par de fréquentes révoltes, par des guerres presque continuelles, par de grandes victoires et par de grands revers. Vainqueur des Afghans, maître de Delhi et de l'Hindoustan, il mourut d'une chute qu'il fit. Il avait l'esprit cultivé, aimait les lettres, et composa un *Diwan* ou recueil de poésies.

HOUMEAU-PONTOUVRE (L'). Géogr. Bourg. du cant. et de l'arrond. d'Angoulême (Charente-Inférieure); 2,400 hab.

HOUMIRI. s. m. (*h* asp.). Bot. Syn. de HUMIRIE.

HOU-NAN. Géogr. Province de la Chine centrale, arrosée par plusieurs rivières, dont les principales se jettent dans le Thoung-ting

hou, le plus grand lac de la Chine. Chef-lieu, *Tchang-cha-fou*, à l'O. du lac Thoung-thing; 20 millions d'hab.

HOUP. interj. Sorte de cri dont on se sert pour appeler quelqu'un. || Sert à exciter un cheval.

— S'emploie aussi pour imprimer un mouvement alternatif à des hommes qui soulèvent un fardeau : Houp! houp! houpla!

HOUPÉ, ÉE. part. pass. du v. Houper. S'empl. adjectiv. Chasseur houpé.

HOU-PÉ. Géogr. Province de la Chine centrale, au S. du Ho-nan, qu'en sépare le fleuve Bleu; Ch.-l., *Vou-tchang*; 28,600,000 hab.

HOUPÉE. s. f. (*h* asp.). Mar. V. HOUPPÉE.

HOUPEMENT. s. f. (*h* asp.). Action de houper.

* **HOUPER**. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Chass. Appeler son compagnon en criant houp.

— SE HOUPER. v. pron. S'appeler réciproquement.

HOUPEROU. s. m. (*h*. asp.). Ichtyol. Espèce de requin très dangereux.

HOUPETTE. s. f. (*h* asp.). Ornith. Tangara noir huppé de Cayenne.

HOUPLINES. Géogr. Comm. du cant. d'Armentières, arr. de Lille (Nord); 6,300 hab.

* **HOUPPE**. s. f. (*h* asp.; de *huppe*). Assemblage de plusieurs filets de laine, de soie, etc., liés ensemble de manière à former un bouquet, une touffe, un flocon. La houppe d'un bonnet carré. La houppe d'une pomme de lit à l'ancienne mode. La houppe d'une ceinture. Mettre des houppes à des chevaux de carrosse.

> Que l'ambition d'une *houppe* de soie
> Sied bien à ce bonnet que sous son bras l'on ploie!
> (SANLECQUE.)

— *Houppe à poudrer*. Instrument avec lequel on poudre les cheveux et les perruques.

— Touffe de cheveux que certains hommes portent sur le devant de la tête. Une *houppe* de cheveux blancs se levait sur son crâne. (G. Flaubert.)

— Agric. Maladie des arbres qui attaque leur cime.

— Anat. *Houppes nerveuses*. Petits mamelons nerveux qu'on supposait autrefois répandus dans le tissu de la peau, et dont on faisait le siège des organes du tact, du goût. || *Houppe du menton*. Muscle épais dont les fibres vont s'épanouir dans la peau qui recouvre le menton.

— Blas. Touffe placée aux extrémités d'un cordon de soie en treillis, des deux côtés du chapeau qui sert de timbre à l'écusson des grands dignitaires de l'Église.

— Bot. Petite touffe étalée de poils plus ou moins divergents. Cette graine est surmontée d'une houppe de poils, d'une houppe. || *Houppe des arbres*. Espèce de champignon qui a exactement la forme d'une houppe à poudrer; on la trouve sur les chênes. C'est un manger excellent et délicat. || *Houppe blanche*. Nom qu'on donne quelquefois à des espèces de champignons du genre des hérissons.

— Eaux et for. Cime d'un arbre.

— Fr.-maçonn. Attribut formé d'un cordon entrelacé, terminé par deux houppes, et figurant comme symbole d'union.

— Ornith. Flocon de plumes que certains oiseaux portent sur la tête.

— Phys. *Houppes d'Haidinger*. Faisceaux lumineux très divergents, que l'on a observés dans la lumière polarisée.

— Techn. Toison levée et préparée pour être filée. || Bout de fil d'or, d'argent ou de ruban effilé qui déborde le fer de l'aiguillette.

— Zool. Petite touffe étalée de poils sur le corps d'un animal.

HOUPPÉ, ÉE. part. pass. du v. Houpper. S'empl. adjectiv. Mis en houppe. Laine houppée.

— Garni de houppes. Linge blanc, ceinture *houppée*. (Marrot.)

— Bot. *Graine houppée*. Graine surmontée d'une houppe de poils.

— Hist. natur. Qui est disposé en façon de houppe.

HOUPPÉE. s. f. Mar. Écume légère qui jaillit des vagues, lorsqu'elles se heurtent l'une contre l'autre, ou lorsque le vent souffle dans une direction contraire à celle de la lame. || *Prendre la houppée*. Saisir le moment où la vague est haute, soit pour approcher plus près d'un vaisseau, soit pour descendre du bâtiment dans une embarcation.

* **HOUPPELANDE**. s. f. (*h* asp.; ét. inconn.; on a proposé le nom de la prov. suédoise d'*Upland*, d'où nous est venu ce vêtement, ou l'ital. *palando*, sorte d'habit). Sorte de vêtement large à manches courtes qui se met par-dessus l'habit. Houppelande de gros drap.

> Sous sa *houppelande*
> Logeait le cœur d'un dangereux paillard. (LA FONT.)

— Cape ou manteau de berger ou de voyageur, fait de cuir, et dont on se sert pour se garantir de la pluie.

— Habit de femme en forme de manteau, à queue traînante, et à grand collet, avec des manches renversées, garnies de fin gris, etc., et chargées de jais.

— Métrol. Écu d'or, sur lequel était représentée une houppelande.

* **HOUPPER**. v. a. 1re conj. (*h* asp.). Disposer en houppes.

— *Houpper de la laine*. La peigner.

— SE HOUPPER. v. pron. Être houppé. Cette laine se houppe avec peine.

HOUPPETTE. s. f. (*h* asp.; diminutif de *houppe*). Petite houppe.

— Cost. milit. Espèce de petite houppe qui se plaçait sur le cimier militaire, pour désigner le bataillon et la compagnie.

— Ornith. Oiseau de Cayenne du genre tangara.

— Techn. Petit ciseau carré et pointu avec lequel les sculpteurs taillent le fond des ornements.

HOUPPIER. s. m. (*h* asp.). Comm. Celui qui vend, prépare ou emploie des toisons appelées *houppes*.

— Arbre ébranché au pied, où on n'a laissé que la houppe. || Cette houppe même. || Maladie qui attaque la cime des arbres.

HOUPPIFÈRE. adj. 2 g. (*h* asp.; étym. fr., *houppe*; lat. *fero*, je porte). Zool. Qui porte une houppe ou des houppes de poils.

— Entom. Se dit du brachycère, qui a les élytres chargés de tubercules qui portent des poils.

— Ornith. Se dit de certains oiseaux, tels que les coqs, lorsque leur tête, au lieu d'une crête, porte des plumes susceptibles de se redresser et de former une aigrette analogue à celle du paon.

— HOUPPIFÈRE. s. m. Ornith. Genre de l'ordre des gallinacés, famille des phasianidés, intermédiaire entre les coqs et les faisans, et dont l'espèce type se trouve à Java et dans les îles circonvoisines.

HOUQUE. s. f. (*h* asp.). Bot. V. HOULQUE.

HOUR. s. m. (*h* asp.; rad. *hourder*). Techn. Atelier dans lequel on travaille le bois pour le sabotage.

* **HOURA**. s. m. V. HOURRA.

— Art milit. Crevasse dans l'intérieur d'un fourneau de mine.

HOURAILLEMENT. s. m. (*h* asp.; pr. *ou-ra-lle-man*, *ll* mouill.; rad. *hourailler*). Véner. Grande chasse en battue destinée à refouler le gibier dans une enceinte fermée.

* **HOURAILLER**. v. n. 1re conj. (*h* asp.; pr. *ou-ra-llé*, *ll* mouill.). Chass. Chasser avec des hourets.

HOURAILLERIE. s. f. (*h* asp.; pron. *ou-ra-lle-ri*, *ll* mouill.). Chass. Action de chasser avec des hourets, avec de mauvais chiens.

* **HOURAILLIS**. s. m. (*h* asp.; pr. *ou-ra-lli*, *ll* mouill.; radic. *houret*). Chass. Meute de mauvais chiens de chasse.

HOURCE. s. f. (*h* asp.). Mar. Manœuvre courante qui sert de bras à la vergue d'artimon.

HOURD. s. m. (*h* asp.; de l'allem. *Hürde*, claie). Échafaud qui était dressé autour de la carrière où se donnaient les tournois.

— Fortif. Ouvrage de charpente pour la défense des places et châteaux.

— Heurt. (Rabelais.)

* **HOURDAGE**. s. m. (*h* asp.; rad. *hourder*). Maçonnage grossier de moellons ou de plâtras. || Première couche de gros plâtre qu'on met sur un lattis pour former l'aire d'un plancher.

HOURDÉ, ÉE. part. pass. du v. Hourder. S'empl. adjectiv. Cloison hourdée.

— Fig. Fatigué. Par la mort Dieu! dit-il, j'en suis si *hourdé*, que plus n'en puis. (Cent. Nouv. nouvelles.)

— S'est dit pour Garni de défenses, de palissades.

— *Crotté et hourdé*. Se dit d'un homme qui a sur ses vêtements une couche de boue.

* **HOURDER**. v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *hourd*). Maçonner grossièrement. Hourder une cloison. || Faire l'aire d'un plancher sur des lattes.

— Relier avec le mortier des moellons de briques, etc., pour donner plus de solidité aux murs. || *Hourder à bain*. Mettre plus de plâtre ou de mortier qu'à l'ordinaire.

— Fig. Charger et comme enduire tout autour de quelque chose. Hourder ses hôtes de présents. On hourde plus les troupes de provisions que d'armes.

— S'est dit pour Border. || Doubler. || Palissader. Que nous emporterions les pierres dont ils se *hourdoient*. (Joinville.)

— SE HOURDER. v. pron. Être hourdé.

— S'est dit pour Se charger, s'embarrasser. La chambrière se *hourde* de cet écuyer, et à son col le charge. (Cent. Nouv. nouv.)

HOURDI. s. m. (*h* asp.; rad. *hourder*). Mar. Nom de la lisse ou barre de l'arcasse d'un grand bâtiment, qui se trouve placée à l'endroit ou la poupe a le plus de largeur.

* **HOURDIS**. s. m. (*h* asp.). V. HOURDAGE.

HOURE. s. f. (*h* asp.; ét., V. HOUR). Techn. Échafaud d'ardoisier.

* **HOURET**. s. m. (*h* asp.). Chass. Mauvais petit chien de chasse. N'avoir pour chiens de chasse que trois ou quatre hourets.

> De ces gens qui, suivis de dix *hourets* galeux,
> Disent « Ma meute », et font les chasseurs merveilleux.
> (MOLIÈRE.)

HOURI. s. m. (*h* asp.). Mar. Nom donné à Dieppe et dans les environs à une espèce de chasse-marée, petit bâtiment qui fait la pêche dans la Manche.

* **HOURI**. s. f. (*h* asp.; ét. ar., *haurâ*, d'où le pers. *houry*, même significat.). Nom que les musulmans donnent aux beautés célestes qui, suivant le Coran, doivent être, dans le paradis, les épouses des vrais croyants. Cette houle contient le paradis promis par ton prophète à ses croyants, et, si tu n'étais pas si scrupuleux, je te mettrais dans une heure aux bras des *houris* sans te faire passer sur le pont d'Alsirat. (Gérard de Nerval.)

— Fig. Femme très belle et très attrayante. C'est une houri, une véritable houri. J'aurais presque troqué Alger contre cette créature, cette *houri* échappée du paradis. (Mérimée.)

HOURITE. s. m. (*h* asp.). Ichtyol. Poisson assez semblable à l'éperlan, qu'on pêche sur les côtes de l'Afrique, et dont on fait une grande consommation à Madagascar.

* **HOURQUE**. s. f. (*h* asp.; du holl. *hulk*). Mar. Sorte de navire hollandais à fond plat, dont l'avant et l'arrière sont arrondis, et qui navigue fort mal.

— Par extens. Tout navire qui est mal construit, et qui ne navigue pas bien.

* **HOURRA**. s. m. (*h* asp.; du slave *hu-raj*, au paradis). Cri des troupes russes et particulièrement des Cosaques, lorsqu'ils marchent à l'ennemi ou quand ils courent au pillage. C'est au cri de : Hourra! hourra! que les Cosaques, dans la guerre de 1812 à 1814, fondaient sur les troupes françaises ou se précipitaient dans les lieux qui n'étaient pas défendus.

— Attaque imprévue que font des troupes légères en poussant des cris. Nous eûmes à essuyer trois *hourras* de Cosaques. (Acad.)

— Cri de joie que poussent les marins anglais en l'honneur de leur commandant ou de quelque grand personnage qui visite un vaisseau. L'amiral, en montant sur son bord, fut salué par un hourra universel.

— Par extens. Acclamations. Le général victorieux rentra à son quartier au milieu des *hourras* de ses soldats. (Acad.) On a crié beaucoup de *hourras* au maréchal quand il est venu ici. (Mérimée.) Une bande de rapins en passant lança des *hourras*. (De Gonc.)

— Dans un sens contraire, Malédictions, imprécations. Un hourra général s'éleva contre lui.

— Mar. Cri que poussent les marins pour marcher, agir ensemble.

HOURRE. s. f. (*h* asp.). Agric. Espèce de pioche avec laquelle on donne la première façon à une vigne.

HOURS. s. m. pl. (*h* asp.; pr. *our*; ét., V. HOUR). Techn. Chevalets qui soutiennent l'arbre sur lequel travaillent les scieurs de long.

* **HOURVARI**. s. m. (*h* asp.). Chass. Terme dont les chasseurs se servent pour faire revenir les chiens sur leur première voie quand ils sont tombés en défaut. || *Faire un hourvari*. Se dit d'un animal qui trompe les chiens et leur fait perdre la voie.

— Fam. Grand bruit, grand tumulte. Il y a eu là un étrange hourvari. Ce sera dans peu de jours, pourvu qu'il n'y ait point de *hourvaris*. (Mme de Sévigné.) Tout cela va, vient, remue dans une peinture de verve, heurtée et de premier coup, dans le tumulte même et le *hourvari* de la scène réelle. (De Goncourt.) Par moments il s'élevait un *hourvari* de clameurs. (V. Hugo.)

— Contretemps. Ce sera dans peu de jours, pourvu qu'il n'y ait point de *hourvari*. (Mme de Sévigné.)

— Mar. Nom donné dans les Antilles à un coup de vent violent accompagné de tonnerre et de pluie, et soufflant successivement de tous les points de l'horizon.

* **HOUSARD**. s. m. (*h* asp.). V. HUSSARD.

HOUSARDAILLE. s. f. (*h* asp.; pron. *ou-zar-dalle*, *ll* mouill.). Art milit. Escarmouche inutile, exécutée cependant avec vivacité. Je ne changerai pas mon plan pour des *housardailles*. (Dumouriez.)

HOUSARDÉ, ÉE. part. pass. du v. Housarder. S'empl. adjectiv. Contrée housardée.

HOUSARDER. v. n. 1re conj. (*h* asp.). Se battre à la manière des hussards.

— HOUSARDER. v. a. Fam. Piller, violer.

HOUSCHE. s. f. (*h* asp.). Petit terrain dans lequel le paysan cultive les denrées les plus nécessaires à la vie, et qui est derrière la maison.

* **HOUSÉ, ÉE**. adj. (*h* asp.). Crotté, mouillé. Arriver tout housé. Vieux mot.

— S'est dit pour Botté.

* **HOUSEAUX**. s. m. pl. (*h* asp.; de l'anc. haut-allem. *hosa*, chausse). Ancienne chaussure de jambes contre la pluie et la crotte, comme sont les guêtres, etc. || *Houseaux sans avoir pied*. Espèces de chausses garnies de semelles.

— Loc. prov. *Laisser ses houseaux quelque part*. Y mourir.

> Mais le pauvret, ce coup, y laissa ses *houseaux*,
> Tant il est vrai qu'il faut changer de stratagème.
> (LA FONTAINE.)

HOUSÉE ou **HOUSSÉE**. s. f. S'est dit autrefois pour Averse. Furent saisis d'une grosse *housée* de pluie. (Rabelais.)

— Blas. Nom des figures de bottes ou de bottines.

HOUSPILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Houspiller. S'empl. adjectiv. Personne houspillée. Vous paraissez bien *houspillé*; vous est-il arrivé quelque chose de fâcheux? (Dancourt.)

— Fig. Un malheur continuel pique et offense; on hait d'être ainsi *houspillé* par la fortune. (Mme de Sévigné.)

HOUSPILLEMENT. s. m. (*h* asp.; pr. *ouss-pi-lle-man*, *ll* mouill.). Action de houspiller.

* **HOUSPILLER**. v. a. 1re conj. (*h* asp.; pr. *ouss-pi-llé*, *ll* mouill.; ét. prob., fr. *housse*, et *piller*; *piller la housse*, et par extension tourmenter). Fam. et par plaisanterie, Tirailler et secouer quelqu'un pour le maltraiter, pour le tourmenter. Être toujours à houspiller quelqu'un.

— Fig. Maltraiter quelqu'un de paroles, le critiquer, le réprimander avec aigreur ou avec malice. Houspiller quelqu'un dans un pamphlet.

— Se dit aussi des animaux qui se déchirent.

— SE HOUSPILLER. v. pron. Se maltraiter, se battre. Se houspiller l'un l'autre. Eh bien! ma chère, je les ai trouvés en train de se *houspiller* déjà. (É. Zola.) Des polissons jouent et se *houspillent* sur les places vides. (H. Taine.)

— Fig. Se critiquer. Être continuellement à se houspiller dans des écrits.

— Fig. et fam. Se disputer avec emportement.

HOUSPILLEUR. s. m. (*h* asp.; pr. *ouss-pi-lleur*, *ll* mouill.). Celui qui houspille.

HOUSPILLON. s. m. (*h* asp.; pr. *ouss-pi-llon*, *ll* mouill.; rad. *houspiller*). Jeux. Demi-verre d'eau que l'on fait boire par pénitence à celui qui a commis quelque faute dans certains jeux de société.

— S'est dit autrefois pour Le petit coup versé à celui qui avait vidé son verre, ce qu'on appelle aujourd'hui populairement *rincette*.

* **HOUSSAGE**. s. m. (*h* asp.). Action de housser.

— Fermeture d'ais ou de bardeaux à un moulin à vent.

— Se dit aussi de la clôture de toute espèce de bâtiment.

— Comm. *Salpêtre de houssage*. Salpêtre que l'on recueille dans les Indes orientales, en brossant légèrement les pierres sur lesquelles il se forme.

* **HOUSSAIE**. s. f. (*h* asp.). Lieu où il croît quantité de houx.

* **HOUSSARD**. s. m. (*h* asp.). V. HUSSARD.

* **HOUSSE**. s. f. (*h* asp.; et bas-lat., *hultia*, de l'anc. haut-allem. *hulst*, couverture). Sorte de couverture qu'on attache à la selle d'un cheval et qui couvre la croupe. Housse de drap, de velours. Housse brodée d'or et d'argent.

> Ce n'est pas lui qu'on voit dans la bataille ardente
> Pousser un fier cheval à la *housse* pendante.
> (V. HUGO.)

— *Housse de pieds, housse en souliers*. Housse qui non seulement couvre en partie la croupe du cheval, mais dont les côtés descendent plus bas que la jambe du cavalier.

— *Housse en bottes*. Housse qui ne couvre que la croupe d'un cheval.

— *Housse traînante*. Housse du cheval qui pend presque jusqu'à terre par les côtés. Cheval couvert d'une housse traînante. Dans les cérémonies de deuil, on couvre les chevaux de carrosse et les chevaux de selle de housses de drap noir traînantes.

— *Housse de carrosse*. Couverture de velours ou d'écarlate dont les princesses et les duchesses couvraient l'impériale de leur carrosse.

— *En housse*. A cheval.

> Que dit-il quand il voit, avec la mort en trousse,
> Courir chez un malade un assassin en *housse*? (BOIL.)

— Couverture du siège du cocher. Housse en broderie. Housse à frange. Housse à écusson.

— Couverture d'étoffe légère dont on se sert pour couvrir les meubles de prix. Housse de lit. Housse de fauteuil, de canapé, etc. La *housse* mélancolique cache toujours les fauteuils d'or. (Mme de Girardin.)

> Ils n'avaient tapis ni *housse*,
> Mais tous fort bon appétit. (LA FONTAINE.)

— On dit qu'*un lit est en housse*, lorsqu'il a des pentes qui descendent jusqu'en bas, ou qui sont soutenues sur des bâtons ou barres, et lorsqu'il n'a point de rideaux qui se tirent sur des tringles.

— Nom donné autrefois à la couverture que les femmes se mettaient sur les épaules pour se garantir du froid et de la pluie.

— Enveloppe qui couvrait le bouclier des chevaliers lorsqu'ils voulaient rester inconnus.

— Techn. Peau de mouton passée en mégie et garnie de sa laine, que les bourreliers emploient pour couvrir les colliers des chevaux. || Ébauche de poterie. || *Moulage à la housse*. Procédé de moulage usité pour la poterie.

HOUSSÉ, ÉE. part. pass. du v. Housser. S'empl. adjectiv. Nettoyer avec un houssoir. Tapisserie houssée. Meuble houssé.

HOUSSÉ, ÉE. adj. Couvert d'une housse. Voiture houssée.

— Blas. Se dit d'un cheval qui a sa housse.

HOUSSEAU. s. m. (*h* asp.). Comm. Sorte d'épingles jaunes dont le millier se compte au

demi-kilogramme, et qui servent à attacher ensemble plusieurs doubles l'étoiles.

HOUSSÉE. s. f. (*h* asp.). Comm. Peau de mouton que le mégissier travaille en laine, et qui sert à faire des housses.

HOUSSEPAILLIER. s. m. Employé par Rabelais dans le sens de Souillon, marmiton.

* **HOUSSER.** v. a. 1re conj. (*h* asp.). Nettoyer avec un houssoir. Housser une tapisserie. Housser des meubles.

— Absol. A-t-on houssé partout ?

— SE HOUSSER. v. pr. Être houssé. Ces meubles se houssent tous les jours.

HOUSSERIE. s. f. (*h* asp.). Anc. cost. milit. Ensemble des ornements, des housses du cheval d'armes.

HOUSSET. s. m. (*h* asp.). Techn. d. V. HOUSSETIE.

— Bot. Un des noms vulgaires du fragon.

— Comm. Sorte de Perse qu'on tire d'Alep.

HOUSSETTE. s. f. (*h* asp. ; rad. *houseaux*). Blas. Brodequin.

— Techn. Serrure de coffre qui se ferme quand on laisse retomber le couvercle.

HOUSSEUR, EUSE. s. (*h* asp.). Celui, celle qui housse.

HOUSSIÈRE. s. f. (*h* asp. ; rad. *houx*). Écon. rur. Endroit d'une forêt où il ne croît que du houx et d'autre mauvais bois.

— Lieu planté de houx.

HOUSSILLES. s. f. pl. (*h* asp.). Blas. Brodequins ou bas-de-chausses.

* **HOUSSINE.** s. f. (*h* asp. ; rad. *houx*). Verge, baguette de houx ou d'autre arbre, dont on se sert pour faire aller un cheval, ou pour battre des habits, des meubles, etc. Donner un coup de houssine à un cheval. Battre un habit, un tapis, avec une houssine. Petite houssine. Longue houssine. Mince houssine. Houssine flexible. Il frappait sa botte de cuir blanc avec la *houssine* dont il se servait à cheval. (Mérimée.)

HOUSSINÉ, ÉE. part. pass. du v. Houssiner. S'emploie adjectiv. Habit houssiné. Personne houssinée.

* **HOUSSINER.** v. a. 1re conj. (*h* asp.). Battre avec une houssine. Faire houssiner ses habits.

— Fig. et fam. Battre quelqu'un avec violence.

— SE HOUSSINER. v. pron. Être houssiné. C'est ici que se houssinent les habits.

— Se donner mutuellement des coups.

* **HOUSSOIR.** s. m. (*h* asp. ; rad. *housser*). Balai de houx ou d'autre branchage, et le plus souvent de plumes. Donner un coup de houssoir à un tapis.

— Bot. *Houssoir de plumes*. Genre de plantes qui doit être distingué du pissenlit ordinaire par l'aigrette plumeuse de sa graine.

* **HOUSSON.** s. m. (*h* asp.). Bot. Nom vulgaire du petit houx.

HOUSSUE. adj. (*h* asp.). S'est dit pour Épais, touffu.

HOUSSURE. s. f. (*h* asp.). S'est dit pour Housse. || Équipage d'un cheval. Leurs riches *houssures*. (P. Le Moine.) || Couverture.

HOUSTONIE. s. f. (*h* asp. ; de *Houston*, n. pr.). Bot. Syn. de BOUVARDIE.

HOUT. Myth. Dieu égyptien.

HOUTARDE. s. f. Ornith. V. OUTARDE.

HOUTIE. s. f. Mamm. (*h* asp.). Syn. de CAPROMYS.

HOUTING. s. m. (*h* asp.). Ichtyol. Poisson de la mer du Nord, qui appartient au genre corégone.

HOUTMANN (Corneille). Voyageur hollandais, né vers 1560, mort vers 1605, fonda le premier un comptoir pour sa nation dans les Indes orientales.

HOUTOU. s. m. (*h* asp. ; onomatopée). Ornith. Espèce de toucan de la Guyane.

HOUTTEA. s. m. (de *Van Houtte*, nom pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des gesnéracées.

HOUTTUYNE. s. f. (*h* asp. ; de *Houttuyn*, nom pr.). Bot. Genre de saururées renfermant plusieurs espèces de l'Asie tropicale et du Japon. On dit aussi *houttuynie*. || Syn. de MONTBRETIE.

HOUVARI. s. m. Mar. Vent orageux qui souffle dans quelques îles de l'Amérique. On dit aussi *hourvari*.

HOUVET. s. m. (*h* asp.). Crust. Nom que les habitants de Granville donnent au crabe tourteau.

* **HOUX.** s. m. (*h* asp. ; pr. *ou* ; de l'anc. haut-allem. *hûliz*, même signif.). Bot. Genre de la famille des ilicinées qui comprend des arbrisseaux indigènes et étrangers. Le plus utile et le plus commun est le houx commun, arbre toujours vert, dont les feuilles sont luisantes et armées de piquants, et dont le fruit est une baie d'un très beau rouge. Les houx viennent dans les bois, dans les haies. Planter des houx. Un jardin. Tailler un houx en pyramide. Houx vert, noueux, épineux. Des houx piquants la vertes dessèche. Parmy. Le *houx* hérissé arme de ses dards épineux. (Delille.) || *Houx panaché*. Espèce de houx dont la feuille est vergetée de jaune.

Houx commun

— *Houx-frelon*, petit houx ou housson. Sous-arbrisseau dont les feuilles toujours vertes sont semblables à celles du myrte, pointues et piquantes, et dont les racines passent pour diurétiques et apéritives. Le *houx-frelon* croît ordinairement dans les bois. Acad. || *Houx maté*. Petit arbre originaire du Paraguay et du Brésil, dont la feuille sert aux mêmes usages que celle du thé de la Chine.

— Canne faite de ce bois. Vous avez un joli houx.

— Blas. Meuble de l'écu représentant l'arbre de ce nom.

HOUZÉ. interj. (*h* asp.). Fr.-maçonn. Exclamation répétée trois fois en signe d'applaudissements.

HOUZURE. s. f. (*h* asp.). Chass. Espèce de croûte que le sanglier laisse sur les branches ou il se frotte, et qui fait connaître la hauteur de l'animal.

HOVA. s. m. (*h* asp.). Linguist. Idiome des Hovas.

— HOVAS. s. m. pl. Géogr. Tribu malaisienne qui a soumis à sa domination la plus grande partie de l'île de Madagascar.

HOVEDSMAND. s. m. (*h* asp.). Pêch. Chef élu d'un équipage de pêcheur, en Suède.

HOVÉE. s. f. (*h* asp. ; de *Hove*, n. pr.). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des arbrisseaux de l'Australie.

HOVÉNIE ou **HOVINE.** s. f. (*h* asp. ; de *Hoven*, nom pr.). Bot. Genre de rhamnées du groupe des frangulacées, renfermant de petits arbres du Japon et des régions orientales de l'Asie.

— Parfum peu agréable que les Japonais préparent avec la hovénie. || Contrefaçon de ce parfum qui se vend à Paris sous cette dénomination.

HOVES-LEZ-ENGHIEN. Géogr. Comm. du Hainaut (Belgique), à 10 kil. de Soignies; 2,100 hab.

HOVITE. s. f. Minér. Hydrocarbonate de chaux qui paraît exister en mélange avec la collyrite.

HOWARD. Ancienne famille d'Angleterre, qui s'est alliée, dans le XIVe siècle, aux Norfolk, descendants des Plantagenets, et est devenue la souche des maisons de Norfolk, de Suffolk, d'Effingham, de Nottingham, de Carlisle, d'Arundel, de Stafford.

— HOWARD (Jean). Premier duc de la nouvelle maison de Norfolk, combattit en France, se prononça contre Marguerite d'Anjou et pour le duc de Glocester, après la mort d'Édouard IV; Richard III le créa duc de Norfolk; il périt à la bataille de Bosworth, 1485. || HOWARD (Henri), comte de Surrey. Né vers 1515, décapité en 1547, par l'ordre de Henri VIII. Il était poète et fit usage le premier des vers blancs; on a de lui des sonnets, des chansons, etc. || HOWARD (Charles), lord Effingham, comte de Nottingham. Amiral anglais, deuxième duc de Norfolk, fils de William d'Effingham, 1536-1624, fut créé grand amiral, 1585; commanda la flotte qui combattit l'*Invincible Armada*, 1588, prit Cadix, 1596, et y incendia la flotte espagnole. || HOWARD (Catherine). Reine d'Angleterre et cinquième femme de Henri VIII, de 1540 à 1542, fut décapitée par son ordre comme coupable d'infidélité. Elle était fille d'Edmond Howard, troisième fils du second duc de Norfolk.

— HOWARD (Sir Robert). Poète et historien anglais, 1626-1698, fut le collaborateur de Dryden.

— HOWARD (John). Né à Hackney, 1726-1790, consacra la plus grande partie de sa vie et de sa fortune au soulagement des prisonniers. Il a laissé : *État des prisons en Angleterre et dans le pays de Galles*, etc.; *Notice sur les principaux lazarets d'Europe*; et des *Mémoires* publiés en 1850.

HOWARDIE. s. f. (de *Howard*, n. pr.). Bot. Genre de rubiacées, dont l'espèce type croît au Venezuela.

HOWDAH. s. m. Nom indien des pavillons qu'on place sur le dos des éléphants.

HOWE. Géogr. Deux caps de l'Australie portent ce nom : l'un forme la pointe S.-E. de la Nouvelle-Galles du Sud; l'autre est dans la terre de Nuyts.

HOWE (Richard SCROPE, comte). Célèbre amiral anglais, né à Londres, 1725-1799. Il déploya en toute occasion, surtout pendant la guerre d'Amérique, autant de capacité que d'audace. Il commandait, en 1794, la flotte anglaise dans le combat d'Ouessant. || HOWE (William). Frère du précédent, 1725-1814. Il se distingua en Amérique, où il commanda les troupes anglaises, durant la guerre de l'Indépendance, et tenta vainement à plusieurs reprises d'amener une réconciliation entre les deux partis. Malgré sa capacité, il ne laissa à son successeur Clinton, 1778, qu'une armée affaiblie et démoralisée.

HOWLITE. s. f. Minéralog. Boro-silicate hydraté de chaux.

HOYA. s. m. (de *Hoy*, nom pr.). Bot. Genre d'asclépiadées, tribu des pergulariées, dont l'espèce type habite l'Asie et l'Australie tropicales.

* **HOYAU.** s. m. (*h* asp. ; rad. *houe*). Agric. Sorte de houe à deux fourchons, qui sert à fouir la terre.

> Il montre en ses mains tenant
> Ses taureaux, sa charrue et ses hoyaux pesants.
> (DELILLE.)

HOYÉ, ÉE. adj. Pêch. Meurtri, secoué. || *Poisson hoyé*. Celui qui a été fatigué dans le filet ou attaqué par des poissons voraces.

HOYÉE. s. f. Bot. V. HOYA.

HOZIER (Pierre d'). Né à Marseille, 1592-1660, conseiller d'État en 1654, était d'une noble famille de Provence. On peut le considérer comme le créateur de la science généalogique. Il a laissé : *Histoire de l'ordre du Saint-Esprit*, *Généalogie de la maison de la Rochefoucauld*, *Généalogie des principales familles de France*. HOZIER (Charles-René d'). Fils du précédent, né à Paris, 1640-1732, juge d'armes et généalogiste de la maison du roi, a laissé : *Recherches sur la noblesse de Champagne*, *Généalogies des maisons de Conflans et de la Fare*, etc. || HOZIER (Louis-Pierre d'). Neveu du précédent, 1685-1767, et son fils, *Antoine-Marie*, ont rédigé *l'Armorial de France*.

HRAUN. s. m. (pr. *rôn*). Géol. Nom donné à une grande traînée de lave en Islande.

HROTSVITA ou **HROSWITHER.** Religieuse de l'abbaye bénédictine de Gandersheim, écrivit, en latin, au Xe siècle, plusieurs ouvrages de piété, et six comédies ou drames religieux : *Gallicanus*, *Dulcitius*, *Callimaque*, *Abraham*, *Paphnus*, *Sapience ou Foi*, *Espérance et Charité*.

HU. interj. V. HUE.

HUACA. s. m. (*h* asp.). Archéol. Nom donné à des tumulus assez communs au Pérou et dans la Bolivie.

HUACO. s. m. Ornith. Syn. de GUACCO.

HUAGE. s. m. (*h* asp. ; rad. *huer*). Chass. Action de crier pour effrayer le gibier.

— Féod. Obligation pour certains vassaux d'accompagner leur seigneur, lorsqu'il chassait les bêtes fauves, pour huer le gibier.

— Pêch. Action de crier pour effrayer le poisson.

— Adjectiv. Une pêche huage.

HUAILLE. s. f. (*h* asp. ; rad. *huer*). Canaille, cohue. La *huaille* philosophique. (Linguet.)

> Le parvenu de la haute noire
> Se dérobait au rire de ses pairs. (VOLTAIRE.)

HUALLAGA. Géogr. Rivière du Pérou, affluent du Tunguragua, bras de l'Amazone, a sa source dans les Andes. Cours de 800 kil. durant lequel elle reçoit le Moyobamba, le Haugabamba, l'Apiconcho, etc.

HUAN. s. m. (*h* asp. ; rad. *huer*). Ornith. Nom vulgaire du milan royal.

HUANACA. s. f. (*h* asp. ; pr. *ou-a-na-ka*). Bot. Genre d'ombellifères, établi pour des herbes de l'Amérique.

HUANACO. s. m. (*h* asp. ; pr. *ou-a-na-ko*). Mamm. Nom donné au lama à l'état sauvage.

HUANOQUINE ou **HUANOKINE.** s. f. (*h* asp.). Chim. Alcaloïde retiré d'une espèce de quinquina.

* **HUARD.** s. m. (*h* asp. ; onomatopée tirée de son cri). Ornith. Aigle de mer ou orfraie. || Nom vulgaire du grand plongeon des mers du Nord.

HUARTE NAVARRO (Juan de Dios). Médecin et philosophe espagnol, né à St-Jean-Pied-de-Port (Basse-Navarre), entre les années 1530 et 1535, mort vers la fin du XVIe siècle. Auteur d'un *Examen des esprits propres aux sciences*, où il prétend démontrer qu'on peut reconnaître les diverses prédispositions des esprits et procréer à volonté les sexes et les grands talents. Cet ouvrage eut beaucoup de succès et a été traduit dans plusieurs langues.

HUASCAR. Prince péruvien, fils d'Huana-Capac, hérita du royaume de Cuzco en 1529. Il attaqua son frère Atahualpa, roi de Quito, fut pris et sollicita l'appui de F. Pizarre. Atahualpa le fit mettre à mort, 1533. Ces divisions favorisèrent les conquêtes des Espagnols.

HUASCOLITE. s. f. Minér. Sulfure de plomb et de zinc assez ressemblant à la galène.

HUAU. s. m. (*h* asp. ; rad. *huer*). Chass. Nom donné aux deux ailes d'une buse ou d'un milan, qu'on attache, avec trois ou quatre grelots de fauconnerie, au bout d'une baguette, pour servir d'épouvantail.

HUAZTEQUE. adj. et s. 2 g. V. AZTÈQUE.

HUBAIN. s. m. Nom qu'on donnait à ceux qui étaient ... parce que saint Hubert les avait guéris de la rage.

HUBE. s. m. Métrol. Syn. de HUFE.

HUBER (François). Naturaliste suisse, né à Genève, 1750-1831. Auteur d'un ouvrage très intéressant intitulé : *Nouvelles Observations sur les abeilles*.

— HUBER (Marie). Théologienne protestante, née à Genève, 1695-1753, a écrit des ouvrages qui firent quelque bruit dans le monde religieux : *État des âmes séparées des corps*; *Le Monde fou préféré au monde sage*, *la Religion essentielle*, etc.

— HUBER (Thérèse). Fille du célèbre Heyne, née à Gœttingen, 1764-1829. Veuve de Jean-George Forster, puis de Louis-Ferdinand Huber, elle rédigea, à Stuttgardt, le *Morgenblatte* et écrivit des *Contes* que son fils a publiés.

HUBÉRIANISME. s. m. Hist. relig. Secte qui proclame la rédemption universelle. Elle fut fondée par Samuel Huber en 1598.

HUBÉRIE. s. f. (de *Huber*, nom pr.). Bot. Genre de mélastomacées, tribu des lavoisiérées, comprenant plusieurs espèces du Brésil.

HUBERT. s. m. Entom. Nom vulgaire de l'attelabe de la vigne.

HUBERT (Saint). Géogr. Ville du Luxembourg (Belgique), dans la forêt des Ardennes, célèbre par son abbaye de bénédictins, qui renfermait le corps de saint Hubert et qui était un lieu de pèlerinage très fréquenté ; 2,500 h.

HUBERT (Saint). Apôtre des Ardennes, mort en 728, était, dit-on, issu de Clovis. Il se convertit vers 683, devint évêque de Maestricht, 708, transporta le siège de son évêché à Liège, et prêcha le christianisme dans les Ardennes. La passion qu'il avait eue pour la chasse lui a valu d'être le patron des chasseurs. On le fête le 3 novembre et le 30 mai.

— Chevalerie. *Ordre de Saint-Hubert*. Deux ordres de chevalerie ont existé sous ce nom : l'un institué en 1416 par Louis Ier, duc de Bavière, et adopté successivement par les ducs de Lorraine et le grand-duc de Francfort; l'autre créé en 1444 par Girard V, duc de Berg-et-Juliers, et renouvelé en 1709 par l'électeur de Bavière Charles-Théodore.

— HUBERT DE BOURG. Descendant d'un frère utérin de Guillaume le Conquérant, jouit de la faveur de Richard Cœur de lion, de Jean sans Terre, avec lequel il signa la Grande Charte, et de Henri III. Il fut créé par ce dernier comte de Kent, 1227, après avoir étouffé une révolte des barons.

HUBERTIE. s. f. Botan. Genre de plantes d'Afrique, différant peu des seneçons, établi pour deux arbustes qui ... des montagnes volcaniques de l'île de la Réunion, et dont les feuilles sont employées avec succès contre les fièvres.

HUBERTSBOURG. Géograph. Village du royaume de Saxe, à 40 kil. E. de Leipzig, célèbre par le traité qui y fut signé le 15 février 1763, entre la Prusse, l'Autriche et la Saxe, et qui mit fin à la guerre de Sept Ans.

* **HUBLOT.** s. m. (*h* asp.). Mar. Petit sabord, petite ouverture carrée qu'on perce dans la muraille d'un vaisseau, pour donner du jour et de l'air à l'entrepont. On dit aussi *hulot*.

HUBNER (Jean). Historien et géographe allemand, né à Zittau (Lusace), 1668-1731, a écrit : *Fragen aus der alten und neuen Geographie* (Questions de géographie ancienne et moderne et *Zweimal 52 biblische Historien* 104 histoires bibliques).

HUBNÉRITE. s. f. (de *Hubner*, nom pr.). Minér. Tungstate manganeux, rencontré près du lac Érié.

HUC (Régis). Missionnaire de l'ordre de St-Lazare, né dans la Haute-Garonne, 1813-1860, a écrit des relations très intéressantes de ses missions et de ses aventures : *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine pendant les années 1844, 45 et 46*; *l'Empire chinois*, ouvrage couronné par l'Académie française; *le Christianisme en Chine*, etc.

HUCARÉ. s. m. Comm. Espèce de gomme qui se présente dans le commerce en larmes allongées, presque cylindriques, transparentes, assez consistantes, d'une couleur de citron. Sa saveur est d'abord mucilagineuse, puis sucrée, enfin désagréable et astringente. Elle est fournie par le spondias ou prunier d'Amérique.

HUCBALD ou **HUGBALD.** Moine de St-Amand, né probablement vers 840, mort vers 930, au diocèse de Tournai, composa et dédia à Charles le Chauve un poème de 136 vers en l'honneur des chauves et dont tous les mots commençaient par un C; les vies de plusieurs saints et saintes; un traité de musique élémentaire, *Enchiridion musicæ, auctore Uchubaldo, Francigena*, et un autre traité, très intéressant pour l'histoire de la musique, que Gerbert a publié avec ce titre : *Commemoratio brevis de tonis et psalmis modulandis*.

HUCH. s. f. (*h* asp.). Ichtyol. Poisson du genre saumon que l'on pêche particulièrement dans le Danube, dans les grands lacs de la Bavière et de l'Autriche, et dans plusieurs fleuves de la Russie et de la Sibérie. On dit aussi *huchem* et *hucho*.

* **HUCHE.** s. f. (*h* asp. ; du bas-lat. *hutica*, même signif.). Grand coffre de bois dont on se sert principalement pour y pétrir le pain et

pour le serrer. La huche au pain. Pétrir du pain dans la huche. Chez les paysans, la *huche* et le fruitier sont toujours ouverts, et les enfants non plus que les hommes n'y savent ce que c'est qu'indigestions. (J.-J. Rouss.)

— *Huche d'un moulin.* Coffre où tombe la farine.

— Coffre où l'on renferme le pain et autres choses que l'on sert sur la table.

— *Vent de la huche.* On donnait autrefois ce nom à un vent qu'on faisait en ouvrant et fermant avec précipitation la huche ou le pétrin. Ce vent était réputé très salutaire dans plusieurs maladies ; on croyait surtout qu'il pouvait guérir ceux qui avaient le visage couvert de dartres, et donner de l'embonpoint aux gens d'une excessive maigreur. Il est fort probable que cette pratique superstitieuse a donné naissance à l'expression proverbiale suivante.

— Loc. prov. *Être bouffi du vent de la huche.* Avoir les joues vides.

— Mar. Vaisseau à poupe élevée.

— Métall. Grand vase qui reçoit les minerais bocardés.

— Pêch. Caisse couverte d'une trappe, fermant à clef, dans laquelle on dépose le poisson que l'on doit consommer. Elle est percée de trous, et on l'enfonce de toute sa hauteur dans l'eau.

HUCHÉ, ÉE. part. pass. du v. Hucher. S'emploie adjectiv. Appelé à haute voix. Personne huchée.

— S'emploie abusivement pour Juché.

— Manèg. Se dit d'un cheval qui porte le boulet en avant et se soutient sur la pointe du pied.

— Mar. Se dit d'un vaisseau qui a la poupe haute.

HUCHÉE. s. f. (*h* asp.). Action de hucher.

HUCHEM. s. m. (*h* asp.). Ichtyol. V. HUCH.

HUCHEMENT. s. m. (*h.* asp.). Se disait pour Cri, proclamation.

— Action de hucher.

HUCHER. s. m. (*h* asp.). Se disait pour Ouvrier qui fait les huches.

— Adjectiv. Menuisier hucher.

★ **HUCHER.** v. a. 1re conj. (*h* asp. ; ét. baslat., *huccus*, cri d'appel, de *huc*, ici). Appeler à haute voix ou en sifflant. N'est plus guère usité qu'à la chasse.

— Absol. Il ne manque pas de huttes et de baraques à la rive du bois, et vous n'aurez qu'à *hucher* pour vous procurer un guide. (Ch. Nodier.)

— Pop. Se dit abusivement pour Jucher.

— SE HUCHER. v. pron. S'appeler.

— Signifiait, dans les représentations de la cour, où les rangs étaient observés, S'appeler pour s'inviter mutuellement à se prendre la main et à marcher sur la même ligne.

HUCHERIE. s. f. (*h* asp.). Art de faire des huches.

— Atelier dans lequel se fabriquaient les huches.

★ **HUCHET.** s. m. (*h* asp. ; radic. *hucher*). Cornet avec lequel on appelle ou on avertit de loin.

— Blas. Représentation d'un cor de chasse dans les armoiries.

— Chass. Petit cor ou cornet dont on se servait en chassant le lièvre.

[illegible]

(Molière.)

HUCHIER. s. m. (*h* asp.). Nom, au moyen âge, du hucher, celui qui faisait les huches. ‖ Nom qu'on donnait aussi à tout ouvrier qui travaillait ou sculptait le bois.

HUCHO. s. m. (*h* asp.). Ichtyol. V. HUCH.

HUCQUELIERS. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montreuil (Pas-de-Calais) ; 700 hab.

HUDDERSFIELD. Géogr. Ville d'Angleterre, comté et à 54 kilom. S.-O. d'York (West-Riding), sur le railway de Leeds à Manchester, et sur la Colne ; un des grands centres de l'industrie des laines ; 82,000 hab.

HUDEKIN. s. m. Esprit follet, qui apparaissait, disait-on, dans le diocèse d'Hildesheim.

HUDSON ou **NORTH-RIVER.** Géogr. Fleuve des États-Unis (New-York), qui, des montagnes à l'O. du lac Champlain, va se jeter dans l'Atlantique, au-dessous de New-York, après un cours de 450 kil. Il arrose Saratoga, Waterford, Troy, Albany, Hudson, West-Point. Il communique, par des canaux, avec le lac Érié, la Delaware et le Saint-Laurent.

— HUDSON (Baie ou mer d'). Vaste golfe, ou plutôt mer intérieure, sur les côtes septentrionales de l'Amérique anglaise, au N. du Canada. Il reçoit les eaux de l'Albany, de la Severn, du Nelson, du Churchill et de l'East-Main. Il n'est navigable que quelques mois de l'été, et gelé ou encombré de glaces le reste de l'année. Il fut découvert par le Danois Anskold, et reçut son nom de Hudson, qui le reconnut en 1610.

— HUDSON (Détroit d'). Détroit qui unit le golfe de ce nom à l'océan Atlantique, au N. du Labrador.

— HUDSON (Territoire de la compagnie de la baie d'). Territoire d'une compagnie créée en 1669, pour le commerce des fourrures ; elle s'est fondue, en 1821, avec la compagnie du Nord-Ouest, établie à Montréal. Elle exerce le monopole du commerce dans le territoire qui lui a été concédé au N. de l'Amérique anglaise, et qui, sous le nom de territoire du Nord-Ouest, fait partie du *Dominion of Canada.* Cette superficie, d'environ 6 millions de kil. carrés, se compose de plaines marécageuses, impropres à la culture et couvertes de grands lacs (Grand-Ours, de l'Esclave, Athabasca, Winnipeg, etc.). Les animaux à fourrures sont la seule richesse de ces contrées. La population est peu nombreuse : 200 Écossais, agents de la compagnie, 5 à 6,000 Franco-Canadiens et Bois-Brûlés, chasseurs au service de la Compagnie ; 50,000 Indiens, Athabascas, près du Mackenzie, Esquimaux, près de la baie d'Hudson, qui sont nomades et chasseurs. La compagnie a environ 200 postes ou factoreries, points de ravitaillement, comptoirs d'échange. Le *fort York*, à l'embouchure du Nelson, dans la baie d'Hudson, est comme le chef-lieu de la compagnie.

HUDSON (Henri). Navigateur anglais, né vers le milieu du XVIe siècle, mort en 1611, alla quatre fois en vain à la recherche d'un passage en Amérique par le N., le N.-O. ou le N.-E. Il découvrit le fleuve qui porte son nom, le détroit et la mer intérieure d'Hudson, ainsi que la baie appelée par lui Saint-Michel. Son équipage l'abandonna en pleine mer, dans la chaloupe du navire, 1611.

— HUDSON-LOWE. V. LOWE.

HUDSONIE ou **HUDSONE.** s. f. (de *Hudson*, n. géogr.). Bot. Genre de plantes de la famille des cistinées, originaire des États-Unis d'Amérique.

HUDSONITE. s. f. Minéralog. Sorte de pyroxène que l'on trouve dans la rivière Hudson.

★ **HUE.** interj. (*h* asp.). Mot dont se servent les charretiers pour faire avancer les chevaux, et particulièrement pour les faire tourner à droite.

— Loc. prov. *L'un tire à hue et l'autre à dia.* Se dit lorsque deux personnes, dans la conduite de l'affaire dont elles sont chargées, prennent des moyens qui se contrarient. ‖ *N'entendre ni à hue ni à dia.* Être ahuri, ou très borné.

HUÉ, ÉE. part. pass. du v. Huer. S'emploie adjectiv. Loup hué. Personne huée.

— Pêch. *Poisson hué.* Poisson dont on s'est emparé en le huant.

HUÉ ou **HUÉ-FO.** Géogr. Capitale de l'empire d'Annam, dans une île du fleuve Hué, place de guerre très forte. Le palais de l'empereur est dans une citadelle dont les fortifications sont l'œuvre d'ingénieurs français. On évalue sa population à 50,000 h.

★ **HUÉE.** s. f. (*h* asp. ; radic. *huer*). Cris de dérision qu'une réunion de gens font contre quelqu'un. Être accueilli par une longue huée. Faire de grandes huées à quelqu'un. La canaille le poursuivit de ses huées. Pousser des huées. S'attirer des huées. Cette pièce excita les huées du parterre. Le peuple les flagellait de ses malédictions, de ses *huées* et de ses sifflets. (Montalembert.) Quand le pape Paul V veut imposer sa volonté à Venise, le clergé vénitien demeure patriote, et le peuple chasse avec des *huées* les moines papalins. (H. Taine.)

> Alors se fit une *huée*,
> Dont mainte oreille fut tuée. (SCARRON.)

> A ces mots il se fit une telle *huée*,
> Que le pauvre écoute ne put être entendu.
> (LA FONTAINE.)

> On vit . . . .
> Le Sénat [illegible]
> [illegible] (BOILEAU.)

— S'est dit pour Clameur, grand bruit de cris. Voici que j'oy une grande *huée* vers la place où ils jouent. (Malherbe.) Une *huée* formidable éclata dans les troupes des barbares. (G. Flaub.)

— Cri qu'on faisait autrefois sur les malfaiteurs, afin qu'on arrêtât le criminel. C'est ce qu'on appelait en Normandie *clameur de haro.*

— Se disait pour l'Espace dans lequel un cri peut se faire entendre.

— Chass. Bruit que des paysans assemblés pour une battue font après le loup, soit pour le faire lever, soit pour le pousser vers les chasseurs. ‖ Se dit aussi du cri que l'on fait quand le sanglier est pris.

HUELGOAT. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Châteaulin (Finistère). Plomb argentifère ; 1,200 hab.

HUELVA. anc. *Onuba.* Géograph. Ville d'Espagne (Andalousie), ch.-l. de la province de ce nom, dans une langue de terre à l'embouchure des fleuves Odiel et Tinto, à 94 kil. O. de Séville ; port sur l'Atlantique ; 8,000 hab. Chantiers de construction ; commerce avec Séville et le Portugal. Soufre, cuivre et manganèse aux environs. — La province de *Huelva* a 10,676 kil. carrés et 211,000 hab.

HUÉMAL. s. m. Mamm. Animal du Chili dont l'espèce est éteinte.

HUÉNIE. s. f. Crust. Genre de décapodes brachyures de la tribu des maïens, établi pour deux espèces qui habitent les mers du Japon.

HUÉQUE. s. m. (*h* asp.). Mamm. Espèce de lama de l'Amérique méridionale.

★ **HUER.** v. a. 1re conj. (*h* asp. ; onomatopée). Faire des huées après le loup. Huer le loup.

— S'est dit pour Crier après quelqu'un, l'appeler.

> [illegible]
> [illegible]

— Fig. Se dit des cris de dérision qu'une réunion de gens fait contre quelqu'un. A peine eut-il ouvert la bouche pour parler, qu'on le hua. Se faire huer de tout le monde. Huer un auteur, une pièce.

> A la cour, à la ville, on l'a tant blasonné,
> *Hué*, sifflé, berné, brocardé, chansonné...
> (LA CHAUSSÉE.)

> Se plaignant fort que même leur mépris
> N'est qu'un secret *hué* ses plats écrits. (LEBRUN.)

— Absol. On n'a fait que huer.

— Pêch. *Huer le poisson.* Le faire tomber dans les filets en poussant de grands cris.

— HUER. v. n. Fauconn. Crier comme le hibou.

— SE HUER. v. pron. S'adresser mutuellement des huées.

HUERIE. s. f. (*h* asp.). Action de huer. Se disait particulièrement, dans quelques provinces, de l'action de crier : *Le roi boit*, à la fête des Rois.

HUÉRON. s. m. (*h* asp.). Ornithol. Un des noms vulgaires de la huppe.

HUERTÉE. s. f. (*h* asp. ; de *Huert*, n. pr.). Bot. Genre d'anacardiacées créé pour un arbre du Pérou.

HUESCA. (anc. *Osca*). Géogr. Ville d'Espagne (Aragon), ch.-l. de la prov. de son nom, sur l'Isuela, à 60 kil. N.-E. de Saragosse. Évêché, belle cathédrale gothique ; anc. capitale des rois d'Aragon ; 10,000 hab. — La prov. de *Huesca*, arrosée par l'Aragon, la Cinca et l'Èbre, a 15,224 kil. carrés et 253,000 hab.

HUET. s. m. Ornith. Syn. de HUETTE.

— On appelait de ce nom un sot, un nigaud, un homme qu'on hue.

HUET (Pierre-Daniel). Poète, philosophe, théologien, astronome, physicien, chimiste, géomètre, helléniste, hébraïsant, né à Caen, 1630-1721. Il avait été choisi par Louis XIV, dès 1670, comme sous-précepteur du dauphin, et admis à l'Académie française en 1674. Ordonné prêtre en 1676, il devint évêque d'Avranches en 1689 ; renonça à son évêché en 1699 et consacra, dans la maison professe des jésuites de Paris, ses dernières années à l'étude. Outre ses belles éditions classiques, dites *du dauphin*, on lui doit : un traité *De Interpretatione ; De l'Origine des romans ; Demonstratio evangelica ;* l'*Histoire de la navigation et du commerce des anciens*, etc. ; enfin ses *Mémoires.* On lui doit encore un volume de *Poemata* (vers grecs et latins, d'une élégance spirituelle).

— HUET (Paul). Peintre, né à Paris, 1804-1869, élève de Gros et de Guérin, se distingua, comme paysagiste, par la poésie des sites et l'harmonie de la couleur.

★ **HUETTE.** s. f. (*h* asp. ; rad. *huer*). Ornith. Nom vulgaire de la hulotte et du petit-duc.

— Se disait d'une espèce de chapeau.

HUEUR. s. m. (*h* asp.). Burl. Celui qui hue.

HUFE. s. m. (*h* asp.). Métrol. anc. Mesure agraire employée dans quelques parties de l'Allemagne et de la Suisse. Le *hufe de Suisse* valait 765 ares 96 ; le *hufe* ou *hube de Francfort*, 607 ares 52.

HUFELAND (Christophe-Guillaume). Médecin allemand, né à Langensalza (Thuringe), 1762-1836. Il fut grand partisan du magnétisme. On a de lui divers ouvrages de médecine, dont le plus connu est sa *Macrobiotique, ou l'Art de prolonger la vie humaine.*

— HUFELAND (Théophile). Jurisconsulte allemand, né à Dantzig, 1760-1817, écrivit plusieurs ouvrages sur le droit allemand, et a été, avant Gruber, l'un des fondateurs de la grande encyclopédie allemande.

HUFELANDIE. s. f. (*h* asp. ; de *Hufeland*, n. pr.). Bot. Genre d'arbres de la famille des laurinées, dont les espèces se trouvent aux Antilles.

HUGÉLIE. s. f. (de *Hugel*, n. pr.). Bot. Syn. de DIDISQUE.

HUGHUÉE. s. f. (*h* asp. ; de *Hugh*, n. pr.). Acal. Genre d'acalèphes de la famille des actinies, encore très peu connu.

HUGO (Joseph-Léopold-Sigisbert, comte). Général français, né à Nancy, 1774-1828, gagna tous ses grades, jusqu'à celui de général de division, sur les champs de bataille de la République et de l'Empire, et fut mis à la retraite à la deuxième Restauration. On a de lui : *Mémoires du général Hugo*, et plusieurs ouvrages sur l'art militaire.

— HUGO (Abel). Littérateur français, 1798-1855, fils du précédent et frère de l'illustre poète *Victor Hugo.* Il a laissé un grand nombre d'ouvrages parmi lesquels nous citerons : *la France pittoresque, la France militaire*, et *la France historique et monumentale.*

— HUGO (Victor-Marie). Célèbre poète français, fils du général Hugo, né à Besançon le 26 février 1802, mort à Paris le 22 mai 1885. Dès l'âge de quinze ans, il obtint une mention honorable au concours de poésie de l'Académie française et remporta trois prix aux Jeux Floraux, de 1819 à 1822. L'*enfant sublime*, comme l'appelait Chateaubriand, fit alors paraître le premier volume des *Odes et Ballades*, poésies d'une inspiration toute religieuse et monarchique, et d'une forme classique sous laquelle perçaient cependant les tendances romantiques. Ces tendances s'accentuèrent dans les romans de *Han d'Islande* et de *Bug Jargal*, et dans le second volume des *Odes et Ballades*, paru en 1826. Tous les novateurs en littérature se réunissaient autour de Victor Hugo, qui dans la célèbre préface du drame de *Cromwell*, 1827, exposa les théories de la nouvelle école. Les orageuses représentations du drame de *Hernani*, 1830, donnèrent la victoire aux romantiques. A *Hernani* succédèrent *Marion Delorme, le Roi s'amuse, Lucrèce Borgia, Marie Tudor, Angelo, Ruy Blas, les Burgraves.* En même temps, de nouveaux recueils de poésies lyriques marquaient la transformation libérale et anti classique de Victor Hugo : *les Orientales*, 1828, et, de 1831 à 1840, *les Feuilles d'automne, les Chants du crépuscule, les Voix intérieures, les Rayons et les Ombres.* En prose, *le Dernier Jour d'un condamné*, le roman de *Notre-Dame de Paris*, l'*Étude sur Mirabeau, Littérature et Philosophie mêlées, le Rhin, Claude Gueux*, n'eurent pas moins de succès. En 1841, Victor Hugo força les portes de l'Académie, et il fut nommé pair de France en 1845. C'est alors que commence son rôle politique. A la Constituante de 1848, où l'envoya la ville de Paris, il vota d'abord avec la droite, puis se rapprocha peu à peu du parti démocratique, dont il fut un des plus éloquents orateurs à la Législative ; il s'associa en vain aux efforts tentés pour organiser une résistance au coup d'État du 2 décembre, fut banni, se réfugia à Jersey, puis à Guernesey, refusa de profiter des amnisties de l'empire et ne rentra en France qu'au 4 septembre 1870. Pendant son long exil, il fit paraître successivement le pamphlet de *Napoléon le Petit, les Châtiments*, recueil de satires aussi remarquables par la pureté de la forme que par la vigueur de la pensée, *les Contemplations*, la première partie de *la Légende des siècles, les Chansons des rues et des bois* et trois romans dont le premier eut un immense retentissement : *les Misérables, les Travailleurs de la mer* et *l'Homme qui rit.* Nommé représentant de la Seine au scrutin du 8 février 1871, il donna sa démission le 8 mars, après avoir voté contre la paix, et fut élu sénateur de la Seine en 1876 ; son rôle au Sénat fut assez effacé. Mais son activité littéraire ne se ralentit pas ; dans les années qui suivirent son retour en France, il fit paraître successivement, en vers : *l'Année terrible, la Libération du territoire*, la seconde partie de *la Légende des siècles, l'Art d'être grand-père, le Pape, la Pitié suprême, les Quatre Vents de l'esprit ;* en prose : *Avant l'exil, Pendant l'exil, Depuis l'exil*, recueil complet de ses discours, professions de foi, etc., le roman de *Quatre-vingt-treize*, l'*Histoire d'un crime*, et quelques brochures moins importantes. Aux œuvres déjà indiquées nous pouvons ajouter un *Choix moral des lettres de Voltaire*, qu'il publia en 1824, avec une *Préface* anonyme curieuse par les idées religieuses que professait alors l'auteur ; le drame d'*Amy Robsart*, représenté à l'Odéon en 1828, sous le nom de Paul Foucher ; trois discours à l'Académie ; *William Shakspeare*, publié sans nom d'auteur en 1864, *la Voix de Guernesey*, et de nombreux articles de journaux et de revues. Victor Hugo, chef incontesté de l'école romantique, est certainement l'un de nos plus grands poètes par la puissance de l'imagination, l'éclat du style et des images, la grandeur de la pensée et la beauté de la forme. La révolution à laquelle il a attaché son nom a pu l'entraîner à des exagérations que ses disciples ont évitées moins encore que lui ; mais on doit reconnaître qu'elle a rendu la vie à notre littérature, qui se mourait sous le joug des formes classiques, et la période romantique, malgré les excès et les défauts de l'école, marquera parmi les plus brillantes époques littéraires de la France.

— HUGO (Charles-Victor). Fils de Victor Hugo, né à Paris, 1826-1871, fut secrétaire de Lamartine en 1848, puis travailla au journal l'*Événement.* Il suivit volontairement à l'exil de son père, et fut, vers la fin de l'empire, un des fondateurs du *Rappel.* Il a publié : *le Cochon de saint Antoine, la Bohème dorée, une Famille tragique*, le drame des *Misérables ; Je vous aime*, comédie en 1 acte.

— HUGO (François-Victor). 1828-1873. Frère du précédent, partagea comme lui l'exil de son père et se consacra à la traduction et aux recherches historiques. On lui doit : *la Normandie inconnue ; Jersey, ses monuments et son histoire ;* une traduction des *Sonnets de Shakspeare, le Faust anglais* de Marlowe et enfin la traduction des *Œuvres complètes de Shakspeare* avec des études sur les œuvres du grand poète et un classement nouveau. Il a, comme son frère, collaboré à l'*Événement*, et, plus tard, au *Rappel.*

— HUGO (Gustave). Célèbre jurisconsulte allemand, né à Lorrach, dans le grand-duché de Bade, 1764-1844, professeur à l'université de Gœttingue. Il a l'un des premiers enseigné le droit romain suivant l'ordre des matières. Son principal ouvrage : *Lehrbuch des civilistischen Cursus* (Cours de droit civil), parut à Berlin en 4 parties, ou traités séparés.

HUGOLÂTRE. s. m. Admirateur passionné de Victor Hugo, partisan sans réserves de ses théories littéraires.

— Adjectiv. M. Carré fut jadis romancier à tous crins, *hugolâtre* et racinophobe. (Th. Gaut.)

HUGON. V. HUGUET.

HUGONIACÉ, ÉE. adj. (*h* asp.). Bot. Qui ressemble au genre hugonie. ‖ HUGONIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes composée du seul genre hugonie.

HUGONIE ou **HUGONE.** s. f. (*h* asp. ; de *Hugon*, n. pr.). Bot. Genre type des hugoniacées, comprenant trois espèces d'Afrique et des Indes, dont la plus connue est la *hugonie de l'Inde*, arbrisseau sarmenteux qui croît dans l'Inde

et les îles qui en dépendent, et dont l'écorce et la racine ont une odeur qui approche de celle de la violette ou de l'iris de Florence.

HUGOPHILE. s. m. Admirateur exagéré de Victor Hugo.

— Adjectiv. Écrivain hugophile.

HUGOTIQUE. adj. Qui a rapport à Victor Hugo.

HUGREMENT. adv. Arg. Beaucoup.

HUGUE. s. f. Ancienne coiffure en forme de capuchon. || Manteau espagnol auquel était attaché un capuchon.

HUGUENINE. s. f. (*h* asp.; de *Huguenin*, nom pr.). Bot. Genre de conifères, établi pour une espèce des Alpes.

★ **HUGUENOT, OTE.** s. (*h* asp.; étym. incertaine; l'opinion la plus vraisemblable est celle qui fait dériver ce mot de l'all., *Eidgnossen*, confédérés par le serment, dont on a fait par contraction *eyguot*, et par corruption *huguenot*, nom que les protestants de Genève s'étaient approprié). Sobriquet que les catholiques de France donnèrent autrefois aux calvinistes, et auquel ils attachaient une sorte d'infamie. Il y avait trois *huguenots*, un Anglais, deux Italiens. (Racine.) Dans le temps même où les *huguenots* attiraient une attention sérieuse, le jansénisme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. (Voltaire.) Tout le monde sait que les *huguenots* ont pris leur religion de l'Allemagne. (Mérimée.)

— Par extens. Catholique qui ne suit pas sa religion.

— Adjectiv. Le parti *huguenot*. (Acad.) La faction *huguenote*. (Id.) Lui qui, à la Saint-Barthélemy, tirait sur ses sujets *huguenots*, il prit en horreur les héros de ce carnage et leurs prouesses d'assassins. (L. Blanc.)

— Prov. *C'est un dix de huguenot, il ne se marque pas de la croix.*

— *A la huguenote.* loc. adv. A la manière des huguenots.

★ **HUGUENOTE.** s. f. (*h* asp.). Art culin. Petit fourneau de terre ou de fonte, auquel s'adapte une marmite qui se ferme hermétiquement. Les huguenots s'en servaient pour faire cuire de la viande les jours défendus. || Vaisseau de terre sans pieds, propre à être mis sur le fourneau.

— *Œufs à la huguenote.* Œufs cuits dans du jus de mouton.

— Numism. Petite monnaie de Hugues Capet.

HUGUENOTERIE. s. f. (*h* asp.). Fam. et par dénigrement. Huguenotisme; parti, secte des huguenots. La *huguenoterie* court fortune par toute l'Europe d'être bien voisine de sa fin. (Malherbe.) Les violences des Guises furent généralement regardées comme la cause de la conjuration d'Amboise, où il n'entra pas moins de mécontentement que de *huguenoterie*. (Bruant.)

HUGUENOTIQUE. adj. 2 g. (*h* asp.). Hist. relig. Qui tient, qui appartient aux huguenots.

★ **HUGUENOTISME.** s. m. (*h* asp.) Doctrine, profession de la religion réformée.

HUGUES *le Grand, le Blanc ou l'Abbé.* Comte de Paris, duc de France, fils du roi Robert, mort en 956; possédant les abbayes de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Denis et Saint-Martin de Tours. Il fut tout-puissant sous les derniers rois carlovingiens et agrandit ses domaines par l'acquisition de la Bourgogne et l'investiture de l'Aquitaine. Trois fois il put placer la couronne de France sur sa tête; mais il préféra à ce titre alors sans pouvoir des agrandissements de territoire. || **HUGUES CAPET.** Roi de France, ainsi surnommé ou parce qu'il avait une grosse tête, ou parce qu'il portait d'habitude une *cape* ou *capuce*. Fils du précédent, et comme lui comte de Paris et duc de France, né vers 946, mort en 996; il fut proclamé roi à Noyon, en 987, à la mort du Carlovingien Louis V, au détriment de Charles de Lorraine, et devint le fondateur de la troisième dynastie des rois de France, dite d'après lui des *Capétiens*. Il transmit sa couronne à son fils Robert qu'il avait fait sacrer dès 988. Son avènement fut le dernier triomphe de la féodalité; la royauté n'était plus qu'un vain titre; mais ce titre fut alors uni à un grand fief, le duché de France.

HUGUES LE GRAND. Comte de Vermandois, 1057-1102, troisième fils de Henri Ier, roi de France. Il prit part à la première croisade, se distingua par son courage à Nicée, à Dorylée, à Antioche, revint en France, avant la prise de Jérusalem, et, touché des reproches qu'on lui adressait, reprit la route de la Terre sainte. Il mourut à Tarse des blessures qu'il avait reçues.

HUGUES DE PROVENCE. Roi d'Italie, né vers la fin du IXe siècle, mort en 947, fils de Thibaut, comte d'Arles, fut proclamé roi, à Pavie, 926, par les Italiens, qui bientôt le détestèrent à cause de ses violences tyranniques. Il renonça au trône en faveur de son fils Lothaire et retourna en Provence. Il avait épousé la fameuse Marozie.

— **HUGUES** (Saint). D'une des plus nobles maisons de la Bourgogne, né à Semur, 1024-1109, il devint général de l'ordre de Cluny, à la mort d'Odilon, 1049. Malgré les instances de Grégoire VII, il ne voulut pas sortir du rôle de médiateur dans la querelle du saint-siège avec l'Empire. On le fête le 29 avril.

HUGUES (Saint). Né à Châteauneuf-sur-Lers, près Valence, 1053-1132; élu évêque de Grenoble, 1080, il établit saint Bruno dans la Grande-Chartreuse. Fête le 1er avril.

HUGUES DE FLAVIGNY. Bénédictin, 1065-1115, fut abbé de Flavigny en Bourgogne, 1097. Il a laissé une *Chronique de Verdun* ou *de Flavigny*.

— **HUGUES DES PAYENS** (*de Paganis*). Chevalier français de la maison des comtes de Champagne, né vers 1070, mort en 1136. Il fonda, pour la protection des pèlerins se rendant à Jérusalem, une société qui devint l'*ordre des Templiers*.

— **HUGUES D'AMIENS.** Théologien, né vers la fin du XIe siècle, mort en 1164, fut moine de Cluny, prieur de Saint-Martial de Limoges et archevêque de Rouen, 1130. Il a laissé plusieurs ouvrages de théologie, entre autres un traité *De Haeresibus sui temporis*.

HUGUET ou **HUGON.** s. m. (*h* asp.). Espèce de fantôme qui, dit-on, se montrait dans la ville de Tours, et dont on effrayait les enfants. On l'appelait souvent *le roi Hugon* ou *le roi Huguet*.

— Prov. *Il a été reçu comme le roi Huguet.* Il a été accueilli avec terreur et surprise.

★ **HUHAU.** interj. (*h* asp.). V. HUE.

HUHU. s. m. (*h* asp.; onomatopée). Ornith. Nom vulgaire de la hulotte.

HUHULE. s. m. (*h* asp.). Ornith. Espèce de chouette de la Guyane.

★ **HUI** (du lat. *hodie*). Adv. de temps servant à marquer le jour où l'on est. Ne s'emploie qu'en style de pratique. Ce jour d'hui, ou en un seul mot, Cejourd'hui, les chambres assemblées. || *D'hui en un an, d'hui en un mois.* Se dit pour D'aujourd'hui en un an, d'aujourd'hui en un mois.

HUI. s. m. Mar. Pièce de bois ronde et de moyenne grosseur, qu'on met au bas de la voile de quelques petits bâtiments; elle la tient étendue et est appuyée contre le mât.

★ **HUILAGE.** s. m. Action d'huiler; résultat de cette action.

— Techn. Se dit, chez les teinturiers, d'une immersion de coton dans un mélange d'huile d'olive et d'eau alcaline. || Action d'exposer au soleil, avant et après la teinture, les toiles destinées à être teintes en rouge turc. || Trempe des limes dans un bain d'huile.

★ **HUILE.** s. f. (du lat. *oleum*, même signif.). Substance grasse, inflammable, extraite ordinairement des graines de certains végétaux ou de la graisse de certains animaux, qui conserve l'état liquide à la température de quinze à vingt degrés et au-dessous. Huile végétale. Huile animale. Huile siccative. Huile d'olive. Huile de faine. Huile de noix. Huile d'amandes douces. Huile de chènevis. Huile de navette. Huile de colza. Huile de ricin. Huile de lin. Huile d'œillette. Huile de poisson. On trouve des *huiles* dans les capsules souterraines de la fausse pistache. (B. de St-P.)

— *Huiles végétales.* Huiles qui se tirent des végétaux. On en distingue de deux espèces : les *huiles grasses* ou *fixes*, et les *huiles essentielles* ou *volatiles*. || *Huiles grasses, douces* ou *fixes*. Les huiles grasses s'extraient par la compression exercée à froid, si elles doivent être employées comme aliments ou comme médicaments; à chaud, si elles doivent servir seulement à l'éclairage, etc. Toutes les semences dont l'intérieur est rempli par une amande donnent de l'huile fixe. C'est un suc plus ou moins épais, sans odeur, peu coloré, onctueux, qui ne se mêle pas à l'eau, et qui n'entre en ébullition qu'à un degré de chaleur supérieur à celui qui fait bouillir l'eau. || *Huiles volatiles, essentielles* ou *essences*. L'huile essentielle est placée dans la racine des plantes, dans la tige, l'écorce, les feuilles, le calice des fleurs, les enveloppes des fruits et des semences, et jamais dans l'intérieur de ces dernières parties. Elle diffère de l'huile grasse par sa fluidité, sa volatilité, son goût âcre et pénétrant, par son odeur, qui est celle de la plante qui l'a formée, par sa dissolubilité dans l'esprit-de-vin et son inflammabilité prompte et facile. Huile ou essence de térébenthine. Huile essentielle ou essence de lavande. Huile essentielle de rose, de citron. C'est aux huiles essentielles que les plantes doivent leur odeur. Les huiles essentielles s'obtiennent en distillant de l'eau sur les plantes ou parties de plantes odorantes. Les huiles essentielles sont bien plus inflammables que les huiles grasses.

— *Huiles animales.* Huiles qui se tirent des différentes parties des animaux.

— *Huiles minérales.* Huiles qui se tirent de quelques minéraux.

— *Huiles butyreuses.* Huiles qui ont la consistance du beurre, comme celles de cacao, de coco, de palmier, de baies de laurier, etc.; elles s'obtiennent par la décoction dans l'eau bouillante. || *Huiles fétides, pyrogénées* ou *empyreumatiques*. Produits volatils qui résultent de la distillation à feu nu de substances organiques. || *Huiles lourdes.* Nom donné aux huiles minérales, naphte, pétrole. || *Huiles siccatives.* Celles qui s'épaississent au point de ne plus tacher le papier, telles que les huiles de lin, d'œillette, de noix, de chènevis, etc. || On appelle *huiles cuites*, les huiles siccatives qui se préparent avec de la litharge, de la céruse calcinée, de la terre d'ombre aussi calcinée, et du talc pour les dégraisser.

— Dans le langage ordinaire, Se dit particulièrement des huiles grasses. Faire le commerce des huiles. Frotter d'huile. Tache d'huile. Huile épurée. Éclairage à l'huile. Huile de lampe. Huile à brûler. Mettre de l'huile dans une lampe.

— Se dit plus particulièrement encore de l'huile d'olive. De bonne huile. D'excellente huile. Huile d'Aix. Huile fine. Huile douce. Huile amère. Huile qui sent le fruit. De l'huile qui graisse. Huile rance. Huile figée. Huile bouillante. Baril d'huile. Il y a trop d'huile dans cette salade. Assaisonner avec de l'huile et du vinaigre. Des rôties à l'huile. Un potage à l'huile. Friture à l'huile. Morue à l'huile. || *Huile échaudée.* La seconde huile qu'on arrache des tourteaux de la première, au moyen de quelques chaudes ou avec l'eau bouillante. || *Huile de froissage.* Celle qui est obtenue par un premier pressurage. || *Huile grenue.* Huile figée en petits grains. || *Huile omphacine.* Huile d'olives tirée des olives vertes. || *Huile vierge.* La première huile qui sort du pressoir, avant qu'on ait jeté l'eau bouillante sur les olives.

— L'huile servait chez les Hébreux à la consécration des rois. Venez, de l'*huile* sainte il faut vous consacrer. (Rac.) Le grand prêtre a sur lui répandu l'*huile* sainte. (Id.)

— Cet ancien usage s'est conservé chez les catholiques, qui emploient l'huile non seulement au sacre des rois, mais même dans plusieurs autres cérémonies religieuses.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> (VIENNET.)

— *Les saintes huiles.* Les huiles dont on se sert pour le chrême et pour l'extrême-onction. || *Recevoir les saintes huiles.* Recevoir l'extrême-onction.

— Les anciens étaient dans l'usage de frotter d'huile les membres des lutteurs, afin de les rendre plus souples.

> [illegible]
> [illegible] d'*huile* [illegible]
> (DELILLE.)

— *Huile à brûler*, ou absolument *huile*. Celle dont on se sert pour l'éclairage. Acheter de l'huile pour la lampe.

— Fig. *Les écrits de cet auteur sentent l'huile.* Ils paraissent lui avoir coûté beaucoup de peine, beaucoup de veilles.

— *Mangeurs d'huile, dépensiers d'huile.* Se disait de ceux qui passaient souvent la nuit à travailler, à étudier.

— Fig. *Jeter de l'huile dans le feu*, ou plus ordinairement, *sur le feu*. Exciter une passion déjà très vive. || Aigrir des esprits qui ne sont déjà que trop aigris. Vos paroles sont tranchantes et mettent de l'*huile* dans le feu. (Mme de Sévigné.)

— Fig. *Jusqu'à la dernière goutte d'huile.* Jusqu'à la fin. Ceux qui traînent leur misérable vie jusqu'à la dernière goutte d'*huile*. (Mme de Sévigné.)

— Fig. et pop. *De l'huile de cotret.* Des coups de bâton. Frotter quelqu'un d'huile de cotret. || *L'huile de coude.* Le travail persistant des bras. Plus on met de l'*huile* de coude, plus ça reluit, dit sentencieusement Lantier, la bouche pleine de pastilles. (É. Zola.) || *Huile de bras.* Force corporelle.

— Composition que l'on obtient en faisant macérer des fleurs ou d'autres substances dans de l'huile d'olive, d'œillette, etc., et qui est employée comme médicament ou comme parfum, comme l'huile d'absinthe, l'huile de camomille, etc.

— Nom de plusieurs liqueurs de dessert. Huile de vanille. Huile de cacao. On dit plus souvent *crème*.

— On a aussi donné le nom d'*huile* à des sucs qui découlent naturellement des plantes et des arbres, comme l'huile de Brésil.

— *Pour faciliter les recherches, nous réunissons dans un même alinéa les diverses espèces d'huile, en les classant dans l'ordre alphabétique.*

— *Huile d'absinthe.* Préparation obtenue en faisant macérer des sommités d'absinthe dans de l'huile d'olive. || *Huile d'amandes amères.* Huile très vénéneuse produite par l'action d'un ferment sur l'amygdaline dans les amandes amères. || *Huile d'amandes douces.* Huile tirée des amandes, douces ou amères, pressées entre deux plaques chauffées à l'eau bouillante. || *Huile animale de Dippel.* Produit obtenu de la distillation à feu nu de la corne de cerf. || *Huile antique.* Sorte de cosmétique. || *Huile d'arachide.* Huile comestible extraite des graines d'arachide. || *Huile de baleine* ou *de cétacés*. Graisse liquide extraite du lard de plusieurs cétacés et employée dans les arts. || *Huile de belladone.* Huile extraite d'une espèce de belladone et réservée pour l'éclairage. || *Huile de ben.* Huile usitée en parfumerie et retirée des noix de la moringe oléifère. || *Huile blanche.* Huile d'œillette. || *Huile de bois.* Huile extraite d'arbres qu'on trouve aux Indes orientales. Cette huile a le grand avantage de donner aux bois des navires un beau vernis et de sécher promptement. || *Huile de Brésil.* Baume de copahu. || *Huile de cade.* Huile obtenue en brûlant le cade dans un fourneau sans courant d'air. || *Huile de camomille.* Huile d'olive dans laquelle on a fait macérer des fleurs sèches de camomille. || *Huile de camphre.* Produit obtenu en traitant le camphre par l'acide azotique. || *Huile camphrée.* Huile d'olive dans laquelle on a fait dissoudre du camphre en poudre. || *Huile de cantharides.* Préparation qu'on obtient en faisant digérer au bain-marie des cantharides en poudre dans l'huile d'olive. || *Huile de chènevis.* Huile extraite des semences du chanvre cultivé. || *Huiles de colza, de navette.* Huiles produites par les graines de ce nom, écrasées, chauffées et comprimées. || *Huile de crapauds, de lézard*, etc. Huiles animales empyreumatiques, inusitées aujourd'hui. || *Huile de croton.* Huile exprimée des graines de Tilly, employée comme purgatif. || *Huile douce du vin.* Liquide oléagineux qui se produit par l'action des acides sur l'alcool, et qui rentre dans la classe des éthers. || *Huile d'éther.* Huile douce du vin. || *Huiles d'euphorbiacées.* Huiles qu'on retire des graines de différentes euphorbiacées et qu'on emploie en médecine comme purgatifs. || *Huile de faine.* Huile tirée de la faine, et qui vaut presque l'huile d'olive. || *Huile de foie de poissons.* Huile médicinale extraite du foie de quelques poissons. La plus connue de ces huiles est l'*huile de foie de morue*. || *Huile-gaz.* Huile lourde tirée du goudron de houille. || *Huile de genièvre.* Essence de genièvre. || *Huile de Harlem.* Préparation contre la goutte composée ordinairement d'huile de cade et d'huile de genièvre. || *Huile de houille.* Liquide produit dans la fabrication du gaz d'éclairage. || *Huile d'hypéricum.* Huile de mille-pertuis. || *Huile de jaunes d'œufs.* Huile tirée des jaunes d'œufs pressés entre deux plaques de fer chauffées à l'eau bouillante. || *Huile de jusquiame.* Huile obtenue en faisant digérer dans l'huile d'olive des feuilles de jusquiame. || *Huile de laurier.* Huile verdâtre d'odeur forte et désagréable. || *Huile de lin.* Huile d'un jaune clair qu'on retire des graines du lin. || *Huile de marron d'Inde.* Préparation obtenue par la macération de marrons d'Inde dans de l'alcool. || *Huile de mélilot.* Huile d'olive dans laquelle on a fait macérer des fleurs sèches de mélilot. || *Huile de mille-pertuis.* Huile d'olive dans laquelle on a fait macérer des fleurs sèches de mille-pertuis. || *Huile des mines.* Nom donné à la nitroglycérine. || *Huile de moutarde.* Huile extraite de la graine de moutarde blanche ou noire. || *Huile de mucilage.* Émulsion d'une huile avec du mucilage. || *Huile de noisette.* Huile tirée de l'amande des noisettes. || *Huile de noix.* Huile extraite de la noix commune. || *Huile de noix d'acajou.* Suc huileux et résineux contenu dans les alvéoles du péricarpe de la noix d'acajou. || *Huile d'œillette.* Huile tirée des graines du pavot indigène. || *Huile opiacée.* Préparation obtenue en faisant digérer de l'opium dans de l'huile de jusquiame. || *Huile de palma-christi, huile de castor.* Huile de ricin. || *Huile de palme.* Matière grasse extraite du brou des fruits de certains palmiers. || *Huile de pétrole.* Sorte de bitume liquide. On dit aussi *huile de pierre, huile de verre, huile minérale*, ou simplement *pétrole*. || *Huile de pieds de bœuf.* Huile extraite des abatis de mammifères, bœuf, vache, cheval, mouton. || *Huile de poisson.* Nom donné improprement à l'huile de baleine ou de cétacés. || *Huile de poix.* Produit surnageant dans le goudron après sa fabrication et qui ressemble à l'huile de cade. || *Huile de rebat.* Huile fournie par une graine mise une deuxième fois sous la presse. || *Huile de résine.* Mélange de plusieurs carbures obtenu par la distillation à nu de la colophane, et qui fournit un gaz d'éclairage très brillant. || *Huile de ricin.* Huile purgative extraite du ricin. || *Huile rosat* ou *de roses pâles*. Huile obtenue en faisant macérer des pétales de roses pâles dans de l'huile d'olive. || *Huiles de schistes.* Produits liquides de la distillation des schistes bitumineux. || *Huile de scorpion.* Huile d'olive dans laquelle on a fait mourir plusieurs scorpions. || *Huile de sésame.* Huile comestible extraite des graines de sésame. || *Huile de suif.* Nom donné dans le commerce à l'acide oléique obtenu dans la fabrication des bougies stéariques. || *Huile de sureau.* Huile d'olive dans laquelle on a fait macérer des fleurs sèches de sureau.

— Loc. prov. *La folle ivresse jette de l'huile sur le feu.* || *Il tirerait de l'huile d'un mur.* Se dit d'un homme qui sait tirer profit de tout. || *On tirerait plutôt de l'huile d'un mur que de l'argent de cet homme-là.* Se dit d'un homme avare et tenace. || On le dit aussi d'un homme qui ne peut payer et, en général, d'une chose impossible. || *C'est une tache d'huile.* Se dit d'une flétrissure, d'une atteinte à la réputation, qui ne peut pas s'effacer, se réparer. || *C'est une tache d'huile qui s'étend toujours.* Se dit en parlant de certaines choses, qu'on regarde comme un mal qui va toujours en augmentant. || *Il n'y a plus d'huile dans la lampe.* Se dit en parlant d'une personne qui se meurt d'épuisement, dont les forces naturelles s'éteignent. || *Remettre de l'huile dans la lampe.* Ramener un mourant à la vie.

— Arg. Argent. Il faudra beaucoup d'huile pour réussir dans cette entreprise. || Vin. || *Huile blonde.* Bière.

— Alchim. *La vraie huile des philosophes.* Le soufre, le mercure, ou la pierre au rouge parfait. || *Huile essentielle.* L'âme des métaux ou le mercure des sages. || *Huile fixe et incombustible des sages.* Le mercure hermétique. || *Huile de la nature.* Le plus noble et le meilleur des sels. || *Huile de talc des philosophes.* L'élixir au blanc parfait et accompli. || *Huile végétale.* L'huile de tartre.

— Anc. chim. Se disait fort improprement, dans l'ancienne chimie, de liquides doués d'une certaine consistance. || *Huile d'arsenic.* Chlorure d'arsenic distillé. || *Huile de chaux.* Chlorure de calcium en déliquescence. || *Huile de mercure.* Solution alcoolique de sublimé corrosif. || *Huile de Saturne.* Solution d'acétate de plomb. || *Huile de soufre.* L'acide sulfureux. ||

Huile de tartre par défaillance. [illegible] de potasse [illegible] *Huile* [illegible] *Huile* [illegible] A [illegible]

— [illegible] *Huile* [illegible] Espèce de [illegible] [illegible]

— Peint. *Couleurs à l'huile.* Couleurs broyées à l'huile. *Peinture à l'huile.* Peinture [illegible] [illegible] *Peindre à l'huile.* Peindre, travailler avec des couleurs [illegible] à l'huile.

— Techn. *D*[illegible] *peaux.* Les [illegible] Mettre trop d'huile, [illegible] la qualité des peaux.

HUILÉ, ÉE part. pass. du v. Huiler. S'empl. adjectiv. [illegible] Papier huilé.

— S'est dit [illegible], par [illegible], pour Oint.

[illegible]
H[illegible] Voltaire.)

— Qui paraît [illegible] d'une [illegible] d'huile. C'est [illegible] dans le sein de la terre [illegible] des scarabées sont leurs [illegible] polis, et souvent *huilés*, afin [illegible] (B. de St-P.)

HUILEMENT. s. m. Action d'huiler.

*** HUILER.** v. a. 1re conj. Oindre, frotter avec de l'huile. Huiler une serrure. Huiler des ressorts, afin qu'ils roulent bien. Huiler un papier à châssis. Huiler du papier pour copier plus exactement un tableau, une estampe. Huiler une [illegible]

— S'est dit [illegible] dans le sens d'Oindre des prêtres ou des personnes. On les consacrait; l'évêque les oignait d'huile au front, comme on avait *huilé* autrefois les rois juifs. (Voltaire.)

— HUILER. v. n. Hortic. Se dit d'une plante affectée d'une maladie qui la fait paraître comme imbibée d'huile.

— S'HUILER. v. pr. Être huilé.

— Se frotter d'huile.

HUILERIE. s. f. Techn. Fabrique d'huile. Moulin à huile.

— Cellier, magasin à huile.

— Commerce des huiles.

*** HUILEUX, EUSE.** adj. Qui est de la nature de l'huile, gras, onctueux. Substance huileuse. Ces mêmes substances se montrent avec évidence dans les semences [illegible] (B. de St-P.)

— Qui est comme imbibé ou frotté d'huile. Avoir les cheveux gras et huileux. Avoir le teint huileux, la peau huileuse.

— Couvert d'huile, de graisse, etc. Surface huileuse. Pauvre, crasseux et *huileux* à merveille. (Saint-Simon.)

— Art culin. *Sauce huileuse.* Sauce mal liée, et qui est devenue grasse en chauffant.

— HUILEUSE. s. f. Machine à faire l'huile.

*** HUILIER.** s. m. Espèce de vase destiné à contenir les burettes où l'on met l'huile et le vinaigre qu'on sert sur la table. Huilier d'argent. Huilier d'ébène. Huilier de cristal.

— Fabricant ou marchand d'huile.

HUILIÈRE. s. f. Mar. Vase qui sert à contenir et à conserver l'huile des lampes.

HUILLICHE. s. m. Linguist. Idiome chilien.

HUILURE. s. f. (rad. *huiler*). Agric. Maladie qui attaque les poiriers.

HUIR. v. n. 2e conj. (corrup. de *huer*). Fauconn. Se dit du cri du milan.

*** HUIS.** s. m. (pr. *ui*; du lat. *ostium*, même signif.). Porte. Vous n'en sortirez point que par l'*huis* du tombeau. (Malherbe.) Par l'*huis* secret je dois être introduit. (Volt.) Il rencontra la vieille sur l'*huis* qui apportait un bol bronet tout fumant. (Ch. Nodier.) Mot vieilli; n'est guère usité aujourd'hui que dans le style marotique.

> [illegible]
> [illegible] chantait
> BESNARD.)
> [illegible]
> (N. LEMERCIER.)
> [illegible]
> LA FONTAINE.

— *Huis coupé.* Porte dont une partie peut s'ouvrir, dans la hauteur, pendant que l'autre reste fermée.

— Loc. prov. *Le vent n'est pas toujours à l'huis d'un pauvre homme.* La mauvaise fortune ne dure pas toujours. || *C'est l'huis à belle femme.* Se dit d'un endroit où tout le monde est bien venu [illegible]

— *A huis clos.* loc. adv. Pal. A portes fermées et sans que le public soit admis. On ne juge guère à huis clos que les causes intéressant les mœurs publiques. Les jugements sont prononcés publiquement. Une de ces têtes qu'on voit [illegible] les causes dans les affaires à *huis* clos. (A. Daudet.)

— S'emploie dans le langage général pour signifier En secret, en particulier.

— Fig. Je suis trop jolie pour l'être à *huis* clos. (Th. Gaut.)

[illegible]
(BOISSAULT.)

— Substantiv. *Demander le huis clos.* Demander, requérir qu'une affaire soit jugée à huis clos.

— Par extens. Qu'avait-il donc de si grave à lui apprendre son homme de confiance, que le *huis* clos lui parût nécessaire? (G. Ohnet.)

— *A huis ouvert.* Se disait d'une audience ouverte au public. Cette locution n'est plus usitée.

— REM. GRAMM. L'*h* qui n'est pas aspirée dans *huis*, est aspirée dans *huis clos.*

HUISNE (L'). Géogr. Rivière de France, affluent de la Sarthe, naît près de Bellême (Orne), arrose Nogent-le-Rotrou, la Ferté-Bernard, Montfort, et finit au dessous du Mans. Cours 125 kil.

*** HUISSERIE.** s. f. (rad. *huis*). Assemblage de pièces de bois qui forment la baie, l'ouverture d'une porte. Poteau d'huisserie.

— Partie isolée de menuiserie formant cloison en barrière.

*** HUISSIER.** s. m. (rad. *huis*). Officier dont la principale charge est d'ouvrir et de fermer la porte d'un cabinet, d'une chambre, dans le palais d'un souverain ou d'un prince. Huissier du cabinet. Huissier de la chambre. Huissier de l'antichambre. Huissier de salle.

— Chacun de ceux qui se tiennent dans l'antichambre des ministres, des hauts fonctionnaires, etc., pour introduire les personnes qu'ils reçoivent. Huissier au ministère de l'intérieur, de la justice, etc. Se faire annoncer par l'huissier.

— Nom des gens préposés pour faire le service de certains corps, de certaines assemblées délibérantes. Les huissiers du Sénat, de la Chambre des députés.

— S'est dit aussi des bedeaux. Valet souple au logis, fier *huissier* à l'église. Boil.

— *Huissier de la chambre du roi.* Officier qui entrait dans la chambre dès que le roi était levé, gardait la porte, et ne laissait entrer que lorsque le roi avait pris la chemise.

— Officier ministériel principalement chargé de signifier les actes de justice, de mettre à exécution les jugements, etc. Huissier près la cour d'appel, près le tribunal de première instance de Paris. L'huissier d'une justice de paix. Acte signifié par huissier. Cet huissier instrumente bien. Un huissier vint faire la saisie de ses meubles. Il fallait entendre le gognement désespéré dont fut souligné ce mot d'*huissier* pour bien faire sentir toutes les formalités sinistres qu'il entraînait après lui. (A. Daudet.)

> [illegible]
> (COLNET.)
> [illegible]
> [illegible] ressource?
> BOISSAULT.

— *Huissier audiencier.* Huissier chargé de faire le service des audiences.

— Anc. législ. *Huissiers de la chaîne.* Huissiers à la suite du conseil, qui étaient chargés d'en exécuter les arrêts, et qu'on appelait ainsi parce qu'ils portaient une chaîne d'or au cou, avec la médaille du roi. || *Huissiers à cheval.* Ceux qui avaient coutume d'exploiter à la campagne. || *Huissier des monnaies.* Officier chargé d'exécuter les jugements de la cour des monnaies. || *Huissier priseur.* Commissaire priseur. || *Huissiers à verge.* Se disait autrefois des sergents royaux reçus au Châtelet. || *Huissier visiteur.* On donnait ce nom, dans les sièges des juridictions maritimes, à de petits officiers établis pour la visite des vaisseaux marchands.

— *Huissier à la baguette noire, à la verge noire.* Le premier huissier de la chambre du roi en Angleterre.

— Mar. Ancien bâtiment de charge dans lequel il y avait, pour donner entrée aux chevaux, une porte qui se trouvait au-dessus de la ligne de flottaison.

— HUISSIÈRE. s. f. Pop. Femme d'un huissier.

— S'est dit figurément pour Portière.

> Deux portes sont au cœur, chacune a sa valvule,
> Le sang, source de vie, est au cœur introduit;
> L'autre *huissière* permet qu'il sorte et qu'il circule.
> (LA FONTAINE.)

— Ironiq. Femme qui remplit les fonctions d'un huissier.

— Par extens.

> La Fièvre ardente, à la marche inégale,
> Fille du sang, *huissière* à Atropos,
> Porte le trouble [illegible] cerveaux.
> VOLT.

*** HUIT.** adj. (*h* asp.; le *t* ne se prononce point quand le mot *huit* est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une consonne ou une *h* aspirée; dans tous les autres cas, il se prononce; du lat. *octo*, même signif.). Nombre pair contenant deux fois quatre. Huit compagnies. Huit cavaliers. Huit bonnes poires. Huit gros poissons. Tous les huit jours. Huit mille francs. Huit écus. Cinquante-huit. Soixante et dix-huit. A la prise d'Oran, il y eut du côté des Maures quatre mille morts et *huit* mille prisonniers. (Fléchier.) La pie pond sept ou *huit* œufs à chaque couvée. (Buffon.) La colonne a sept fois son diamètre dans l'ordre toscan, et *huit* dans le dorique. (B. de St-P.)

— S'emploie avec ellipse du substantif. Être huit à table. De douze qu'ils étaient, il en est resté huit.

> Qu'on y soit pris, la chose est de [illegible]
> [illegible]
> LA FONTAINE.)

— *D'aujourd'hui en huit.* Dans huit jours, exactement à pareil jour la semaine suivante. De lundi, de mardi en huit.

— Huitième. Page huit. Article huit. Henri huit, roi d'Angleterre. Le pape Grégoire huit. On écrit plus ordinairement Henri VIII, Grégoire VIII.

— S'emploie également pour Huitième, dans la composition d'un autre nombre. Huit-centième. Huit-millième. Nous ne pouvons pénétrer que dans l'écorce de la terre, et les plus grandes cavités, les mines les plus profondes ne descendent pas à la *huit*-millième partie de son diamètre. (Buff.)

— L'*h* est aspirée dans ce mot et ses composés: le huit, entre huit et neuf, dès huit heures, sur les huit heures, etc.; la huitième, la huitaine; elle est muette dans dix-huit, vingt-huit, trente-huit, etc.; elle reprend son aspiration dans quatre-vingt-huit, cent huit.

— HUIT. s. m. Le nombre huit. Huit et huit font seize. Le chiffre huit. Le numéro huit. Le produit de *huit* multiplié par six. (Acad.)

— *Le huit du mois*, ou simplement *le huit.* Le huitième jour du mois. || *Le huit de la lune.* Le huitième jour de la lune.

— Le chiffre qui marque huit. Ce huit est mal fait. Huit cent quatre-vingt-huit s'écrit par trois huit.

— Maison qui porte le numéro huit. Il demeure au huit, boulevard Montmartre.

— La huitième heure. J'irai vous trouver entre huit et neuf.

— Anat. *Huit du cou-de-pied.* Nom vulgaire de l'étrier.

— Chir. *Huit de chiffre.* Sorte de bandage en forme de 8.

— Jeu. *Huit de cœur, de trèfle, de pique, de carreau.* Carte sur laquelle sont peints huit cœurs, huit trèfles, etc. Avoir brelan de huit. Il me reste trois huit.

— Techn. *Huit de chiffre.* Sorte de compas d'épaisseur ayant la forme d'un huit; les horlogers et les tourneurs en font usage.

— On disait autrefois proverbialement: *Il y a loin de huit à dix-huit*, pour exprimer que deux choses qui se ressemblaient par certains côtés pouvaient pourtant être fort différentes ou tout à fait opposées. Je sais qu'il y en a qui veulent jouer sur l'affinité des paroles; mais grande est la différence entre aspirer et siffler, et il y a loin de *huit* à dix-huit. (St. Men.)

HUIT. s. m. (onomatopée). Ornith. Nom vulgaire du pinson.

*** HUITAIN.** s. m. (*h* asp.). Poés. Petite pièce de poésie composée de huit vers.

> Je [illegible] *huitain*,
> Sonnet ou lettre familière,
> [illegible]
> De votre altesse chansonnière. (VOLTAIRE.)

— Stance de huit vers dans un plus long ouvrage.

*** HUITAINE.** s. f. (*h* asp.). Nombre collectif de huit ou environ; n'est guère usité qu'en parlant des jours. Passer une huitaine. Laisser passer une huitaine, la huitaine, avant de retourner chez soi. Promettre de payer dans la huitaine. Un faisan mangé dans la première *huitaine* de sa mort, ne vaut ni une perdrix, ni un poulet, car son mérite consiste dans son arome. (Brill.-Savar.)

— Quelquefois on joint le mot *jour* à *huitaine.* Nous avons été une huitaine de jours chez lui.

— Argent produit par le travail d'une semaine. On vient de lui payer sa huitaine.

— Prat. *A huitaine, à la huitaine, dans huitaine.* Dans huit jours. Remettre une cause à la huitaine. Assigné à la huitaine. Les parties viendront à la huitaine. Dans huitaine. Huitaine après. Pour en faire leur rapport dans *huitaine.* (Racine.)

— Par extens. Se dit d'une époque indéterminée. Nous faisons le mal aujourd'hui, et nous remettons le bien à *huitaine.* (Boiste.)

HUITANTE. adj. (*h* asp.). Huit fois dix. Mot vieilli qui a été remplacé d'abord par octante et définitivement par quatre-vingts.

HUITELÉE. s. f. (radic. *huit*). Métrol. Ancienne mesure de superficie.

HUIT-EN-HUIT. s. m. (*h* asp.). Technol. Nom du papier employé par les dessinateurs des tissus pour la mise en carte, quand chacun des grands carreaux est divisé en huit parties égales sur chaque côté.

— Adjectiv. Papier huit-en-huit.

*** HUITIÈME.** adj. 2 g. (*h* asp.). Nombre ordinal de huit. Le huitième siècle. Avoir la huitième place. Arriver le huitième jour. Le huitième jour du mois. Chaque pays a sa *huitième* merveille, ce qui fait au moins trente *huitièmes* merveilles du monde. (Th. Gaut.)

> Le premier jour, d'un aveu l'on s'amuse;
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> Le septième, l'on perd la tête,
> Le huitième tout est fini. (VIGÉE.)

— *La huitième partie.* Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en huit parties égales.

— Anc. législ. *Huitième denier.* Droit qu'on faisait passer tous les trente ans aux engagistes des biens aliénés des ecclésiastiques, pour être confirmés dans leur jouissance, ou pour permettre aux bénéficiers d'y rentrer.

— HUITIÈME. s. 2 g. Personne ou chose qui occupe la huitième place, le huitième rang. Cette jeune fille est la huitième dans ce concours. Cette maison est la huitième à gauche.

— HUITIÈME. s. m. Le huitième jour du mois. On dit plutôt *le huit.*

— La huitième partie d'une chose. Devoir un huitième. Avoir part à une affaire pour un *huitième.* (Acad.) Les trois *huitièmes.* (Id.)

— *Droit de huitième.* Droit d'aide qui se levait autrefois sur les vins en détail.

— Écolier de huitième. Cet enfant est un bon huitième.

— HUITIÈME. s. f. Au piquet, Réunion de huit cartes de même couleur.

— La plus basse classe des collèges; elle est nommée ainsi parce qu'elle est la huitième, à compter de la rhétorique. Cet enfant est en huitième, n'est encore qu'en huitième. On l'a mis en huitième. Professeur de huitième. || Lieu où le professeur et les écoliers de cette classe s'assemblent. La huitième est trop petite pour tant d'élèves.

*** HUITIÈMEMENT** adv. (*h* asp.). En huitième lieu.

HUIT-PIEDS. s. m. Mus. Se dit d'un orgue dont les tuyaux les plus longs ont huit pieds de long.

*** HUÎTRE.** s. f. (du lat. *ostreum*, même significat.). Moll. Genre de mollusques acéphales, c'est-à-dire privés de tête apparente. La forme de leur coquille est généralement ovale, quelquefois ronde ou allongée, assez régulière, épaisse, nacrée à l'intérieur, grossièrement feuilletée à l'extérieur. L'animal qui habite cette coquille fournit un mets très agréable, peu nourrissant, mais de facile digestion. Il est hermaphrodite et vivipare, c'est-à-dire qu'il reproduit ses petits de lui-même sans accouplement. Les huîtres restent fixées aux rochers ou aux racines des arbres, sur le bord des mers dont les eaux sont peu courantes. Elles sont privées de tout organe de locomotion. Les huîtres d'Angleterre sont les meilleures d'Europe. Celles qu'on estime le plus en France viennent des côtes de la Bretagne, et surtout du rocher de Cancale. Les huîtres ne deviennent bonnes et ne verdissent qu'après avoir été parquées, c'est-à-dire avoir séjourné pendant quelque temps dans un réservoir d'eau salée de trois à quatre pieds de profondeur, communiquant avec la mer par un petit canal. La pêche des huîtres en général se fait en France du mois de septembre au mois d'avril. En médecine, les valves de l'écaille des huîtres sont quelquefois employées en poudre comme un remède absorbant. Huître à l'écaille. Pêcher des huîtres. Manger des huîtres. Une cloyère d'huîtres. Une douzaine d'huîtres. Huîtres bien fraîches. Huîtres vertes. Ouvrir des huîtres. Écailler des huîtres. Des huîtres bien écaillées, mal écaillées. Déjeuner d'huîtres. Huîtres marinées. Huîtres frites. Faire parquer des huîtres pour les engraisser. On se souvient qu'autrefois un festin de quelque apparat commençait ordinairement par des *huîtres.* (Brill.-Savar.) L'univers entier ne doit être qu'un point pour une *huître*: il ne lui paraîtrait rien de plus quand même une âme humaine enfermerait cette *huître.* (J.-J. Rouss.)

— On dit *l'écaille*, et non la *coquille* d'une huître.

> [illegible]
> [illegible]

— *Huître épineuse.* Espèce de coquillage marin. || *Huître feuillée.* Autre espèce de coquillage. || *Huître perlière.* Huître qui produit les perles.

— Loc. prov. et pop. *C'est une huître à l'écaille*, *c'est une huître.* C'est une personne très stupide. || *Chanter, raisonner, jouer comme une huître.* Chanter, raisonner, jouer très mal.

— Arg. Graillon. || *Huître de Varennes.* Fève de marais.

HUÎTRÉE. adj. f. Se dit d'une huître garnie de son écaille.

HUIT-RESSORTS. s. m. Voiture suspendue sur huit ressorts. Un huit-ressorts.

HUÎTRIER, ÈRE. adj. Qui a rapport aux huîtres. Industrie huîtrière.

— HUÎTRIER, ÈRE. s. Se disait pour Celui, celle qui vend et ouvre les huîtres.

— HUÎTRIER. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux échassiers qui se nourrissent de coquillages, comprenant trois ou quatre espèces qui vivent sur les rivages de presque toutes les mers du globe.

— HUÎTRIÈRE. s. f. Pêch. Banc d'huîtres.

HUÎTRIFIER. v. a. 1re conj. ét. fr., *huître*; lat. *facere*, faire). Pop. Abêtir, rendre stupide.

HUITZILOPOCHTLI. s. m. Myth. Dieu de la guerre chez les anciens Mexicains.

*** HULAN.** s. m. V. UHLAN.

HULIN (Pierre-Auguste). Général français, né à Paris, 1758-1841. L'un des gardes-françaises vainqueurs de la Bastille, au 14 juillet 1789, il suivit Bonaparte en Italie comme adjudant général, concourut au coup d'État du 18 brumaire, fut général de division, 1803, commandant de la garde consulaire, présida en 1804 le conseil de guerre qui condamna le duc d'Enghien, et fit échouer, en 1812, la conspiration de Malet. Il fut obligé de s'exiler en 1816, mais il reçut bientôt après l'autorisation de rentrer en France. Il a laissé des *Explications au sujet*

de la commission militaire instituée pour juger le duc d'Enghien.

HULL ou **KINGSTON-UPON-HULL**. Géogr. Cité-comté et port d'Angleterre (York), à 250 kil. N. de Londres, au confluent et près de l'embouchure de l'Humber et du Hull. C'est l'un des principaux ports de l'Angleterre. Il exporte des étoffes, de la coutellerie, du blé, du charbon, etc. Docks magnifiques; statues de Wilberforce, qui y est né, et de Guillaume III; 150,000 hab.

HULLA. s. m. (*h* asp.). Étoffe de prix employée au moyen âge à la confection des vêtements de luxe.

HULLAH. s. m. (*h* asp.). Relat. Nom que l'on donne en Turquie à celui qui devient pour un seul jour l'époux d'une femme répudiée, afin que le premier mari puisse légalement la reprendre.

* **HULOT**. s. m. (*h* asp.; ét. anc. haut-all., *holi*, creux, trou). Mar. Trou pratiqué dans une écoutille pour y faire passer un câble lorsque l'écoutille est fermée. || Ouverture où l'on passe le manche de la manivelle. || *Hulot d'embossure*. Ouverture dans la muraille du navire servant au passage des cordages qui servent d'embossure.

— Ornith. Syn. de **HULOTTE**.

HULOT (Henri). Jurisconsulte français, né à Paris, 1732-1775, entreprit de traduire pour la première fois les *Pandectes* de Justinien, mais, au moment de voir paraître son œuvre, qui lui avait coûté vingt ans de travail, on lui retira le privilège de l'imprimer qu'il avait obtenu. Il mourut à la peine et sa traduction ne put paraître que trente ans plus tard, sous le titre de *Cinquante Livres du Digeste ou des Pandectes de l'empereur Justinien*.

* **HULOTTE**. s. f. (*h* asp.; du latin *ulula*, chat huant). Ornith. Espèce de hibou appelé aussi *huette*. Le cri de la hulotte est triste.

HULSE. s. f. (*h* asp.). Métallurg. Synon. de **HURASSE**.

HULSTE. Géogr. Comm. de la Flandre occidentale (Belgique), à 8 kilom. de Courtrai; 2,300 hab.

HULTHÉMIE. s. f. (de *Van Hulthem*, nom pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux formé aux dépens des rosiers, établi pour plusieurs espèces de l'Asie centrale.

HULULER. v. n. 1re conj. (*h* asp.; du latin *ululare*, hurler). Hurler à la manière des oiseaux de nuit, comme la hulotte.

HUM. Interj. qui marque pressentiment. *Hum!* je soupçonne ici quelque anguille sous roche. (Fabre d'Églantine.)

— Exprime la réticence. Hum! qui sait?

— Sert à exprimer l'impatience. *Hum!* grand escogriffe; il est sourd. (Beaumarch.)

— Indique aussi la joie, le plaisir.

— Substantiv. Cet acte accompli, le capitaine Monistrol se frotta les mains, fit plusieurs « *Hum! hum!* » de satisfaction. (A. Musset.)

HUMABLE. adj. 2 g. (*h* asp.). Qui peut se humer.

HUMAGE. s. m. (*h* asp.). Action de humer.

— Thérap. Absorption de gaz ou de vapeurs par les muqueuses.

* **HUMAIN, AINE**. adj. (du lat. *humanus*, même signif.). Qui est de l'homme, qui concerne l'homme; qui appartient à l'homme en général. Le genre humain. L'espèce humaine. Le corps humain. L'esprit humain. L'entendement humain. La raison humaine. La nature humaine. La condition humaine. La vie humaine. Les misères, les infirmités humaines. Les passions humaines. L'industrie humaine. La faiblesse humaine. Voix humaine. Figure humaine. Fragilité humaine. Les faiblesses humaines. Les faiblesses du cœur humain. Aucune puissance humaine ne serait capable de s'y opposer. Cela est au-dessus des pouvoirs humains, des forces humaines. Être dépourvu de tout secours humain. Tous les secours humains lui manquent. Ce lieu est charmant, il est vrai, mais agreste et abandonné; je n'y vois point de travail *humain*. (J.-J. Rouss.) Le visage *humain* exerce un grand empire sur l'esprit et sur le cœur. (Mme de Staël.) La vue de la misère *humaine* adoucit le cœur, et le rend meilleur. (Grégory.)

— *Genre humain*. L'ensemble des êtres qui appartiennent à l'humanité.

> Je veux qu'on me distingue, et, pour le trancher net,
> L'ami du genre *humain* n'est point du tout mon fait.
> (Molière.)

— Se dit par opposition à Divin. Des considérations humaines. Les consolations et les joies humaines. Le droit humain et le droit divin. La prudence humaine. La sagesse humaine. Les vertus humaines. La gloire humaine. La science humaine. Ces consolations n'ont rien d'*humain*: elles sont toutes pures, toutes saintes, tout intérieures et toutes célestes; elles ont des épanchements et des effusions de l'Esprit saint. (L'abbé de Rancé.) Il est, dit-on, toujours juif, et il n'a embrassé le christianisme que par des motifs purement *humains*. (Le Sage.) On ne doit pas statuer par les lois divines ce qui doit l'être par des lois *humaines*. (Montesquieu.)

— En théologie, on dit que *Jésus-Christ a pris la nature humaine*, c'est-à-dire qu'il s'est fait homme comme nous; qu'*il s'est chargé des infirmités humaines*, c'est-à-dire qu'il s'est soumis volontairement à toutes nos infirmités.

— *Foi humaine*. Croyance qu'on donne au rapport des hommes. || Croyance que les fidèles donnent à certains faits que l'Église a décidés, et qu'elle propose de croire, quoiqu'ils ne soient pas fondés sur l'autorité de Dieu. On l'appelle aussi *foi ecclésiastique*.

— En morale, *Actes humains*. Actes qui se font en connaissance de cause, après délibération de l'entendement. Se dit par opposition à *Actes de l'homme*, qui sont les actes produits par l'instinct en dehors de toute réflexion. Gémir dans la douleur est un acte de l'homme. Donner l'aumône aux pauvres par amour pour Dieu, pour remplir le précepte de l'aumône, est un acte *humain*. (Trév.)

— *Les choses humaines*. Les affaires du monde, toutes les choses auxquelles l'homme est sujet, les accidents qui arrivent dans la vie. Le cours des choses humaines. Vous verrez dans une seule vie toutes les extrémités des choses *humaines*. (Boss.) Les choses *humaines* ne sont point parfaites. (Id.) Peut-on appuyer un grand dessein sur les débris inévitables des choses *humaines*? (Id.) Tout lui montre la fragilité et l'inconstance des choses *humaines*. (Fléchier.)

— *Moyens humains, voies humaines*. Tous les moyens, toutes les voies dont les hommes se peuvent servir. Tenter toutes les voies humaines, toutes sortes de voies humaines. On ne peut être sauvé par les moyens humains, par les voies humaines, c'est-à-dire sans la grâce.

— *Sentiments humains*. Ce qu'on nomme sentiments *humains*, ce sont des sentiments conformes à la cupidité des hommes ou à leur raison corrompue. (Port-Royal.) C'est une illusion et une adresse de l'amour-propre, qui appelle sentiments *humains* les désirs que la religion et la raison condamnent. (Id.)

— *Avantages humains*. Avantages mondains. Les avantages *humains* sont de faux biais qui nuisent infiniment pour le salut. (Nicole.)

— *Faits humains*. Faits qui appartiennent à l'ordre naturel, par opposition aux Faits surnaturels.

— *Lettres humaines*. La connaissance de la grammaire, de la poésie, de la rhétorique, de l'histoire, de l'antiquité, et des auteurs anciens qui en traitent. Être plus versé dans les lettres humaines que dans la théologie.

— *Plus qu'humain*. Se dit de ce qui excède la portée ordinaire de l'homme. Une pénétration, une intelligence plus qu'humaine. Une valeur plus qu'humaine.

— Fig. et fam. *N'avoir pas figure humaine, forme humaine*. Être mal fait, difforme. || Être extrêmement défiguré par quelque accident, par quelque maladie.

— Sensible à la pitié, secourable, bienfaisant. Prince humain. Vainqueur humain. Cet homme est très humain. Je ne connais pas de cœur plus humain. Et enfin tout sentiment *humain*. (Rac.) Heureux le peuple le plus *humain* qu'on puisse... [illegible] (Id.) On ne peut être juste si l'on n'est *humain*. (Vauvenargues.) Il n'est pas plus *humain* qu'un tremblement de terre, qu'une éruption de volcan. (P. de St-Victor.)

— *Avoir, montrer des sentiments humains*. Avoir de la pitié, se montrer sensible à la pitié.

— Ironiquement.

> Et je verrai, moi qui fus tête, enfant, mère et femme,
> Que je... [illegible]
> Les sentiments *humains*, mon frère, [illegible]
> (Molière.)

— *N'avoir rien d'humain*. Être dur et impitoyable. Si l'on doit le nom d'homme à qui n'a rien d'*humain*. (Corn.)

> Je rends grâce aux dieux de n'être pas Romain
> Pour conserver encor quelque chose d'*humain*.
> (Corneille.)

— Doux, affable. Hazaël, en me regardant avec un visage doux et *humain*. (Fén.) Tout prouve que ces monarques de ces peuples étaient les plus *humains* et les plus sages de l'Orient. (Volt.)

— *Humain à*. Faire accueil, et *humain à* ceux qu'il est obligé de garder. (Mme de Sévigné.)

— En parlant d'une femme, il devient quelquefois synonyme de Douce, complaisante, obligeante, facile, et se prend souvent en mauvaise part.

> Les jeux et les ris... [illegible]
> [illegible]
> Ces temples de Vénus, où l'on voit si souvent
> [illegible]
> (Boss.)

— Fig. *Temps humain*. Température douce, sans rigueur. Il fait un temps *humain*. (Mme de Sévigné.)

— Astrol. *Signes humains*. Constellations qui représentent quelque figure humaine, soit dans le zodiaque, soit ailleurs, comme la Vierge, les Gémeaux, Persée, Andromède, Orion, etc.

— Musiq. *Voix humaine*. Jeu de l'orgue qui imite la voix humaine.

— Se dit substantiv. et au pluriel dans le style poétique ou soutenu pour Les hommes. Le maître des humains. Regardez avec mépris tous les titres des humains. Cela n'est pas au pouvoir des *humains*. (Acad.) Bienfaiteur des *humains*, qui vous plaignez de leur ingratitude, vous oubliez les titres de Jésus-Christ! (Boiste.) Mon âme, le plus grand des *humains*. (Malherbe.) Pitthée estimé sage entre tous les *humains*. (Rac.) Mes jours ont été... tous les plus des *humains*. (Id.) Je suis le plus malheureux des *humains* si vous êtes coupable. (J.-J. Rouss.) Je ne vous ai... le plaisir qu'on a de se trouver parmi les *humains*. (Id.) On ne peut trop souvent présenter aux malheureux *humains* les images touchantes... (Barth.)

> [illegible]
> [illegible] l'empire des *humains*. (Rac.)
> [illegible]
> [illegible] *humains*. (J.-B. Rousseau.)

— S'emploie aussi substantiv., c'est-à-dire avec ellipse d'un substantif précédemment énoncé. Ce qu'il y a de certain, c'est que la lune agit sensiblement sur les quatre ordres de la puissance animale, et même sur l'*humaine*. (B. de St-P.) Dans les six harmonies physiques, trois sont organisées: la végétale, l'animale et l'*humaine*. (Id.)

— Fam. Se dit quelquefois au singulier pour Homme, dans le style familier ou burlesque. C'est un bon humain, le meilleur humain du monde.

— *L'humain*. La nature, les forces humaines.

> Sans doute vos chrétiens qu'on persécute en vain
> Ont quelque chose en eux qui surpasse l'*humain*.
> (Corneille.)

* **HUMAINEMENT**. adv. (radic. *humain*). Suivant la portée, la capacité, le pouvoir de l'homme. Cela est humainement impossible. On ne saurait humainement faire davantage. Humainement cela ne peut se faire. J'ai fait *humainement* tout ce que j'ai pu; et quand on est arrivé aux bornes de son talent, il faut s'en tenir là. (Volt.)

— *Humainement parlant*. En parlant selon les idées communes. Humainement parlant, c'est un grand bien d'être riche. Il y a une illusion secrète dans cette expression, *humainement* parlant: c'est une adresse de l'amour-propre, qui ne pouvant étouffer la lumière de la vérité, laquelle condamne ces sentiments humains, tâche de les excuser par ce détour. (Nicole.) A parler sans détour, *humainement* et faussement parlant, c'est la même chose, mais on veut joindre une secrète approbation à des actions conformes au naturel des hommes, et on couvre ce qu'elles ont de mauvais sous ce terme d'*humainement*, qui l'adoucit et le cache. (Id.)

— Relativement aux hommes. Cette mère des empires, à la considérer plus *humainement*, a de grandes utilités. (Boss.)

— En homme, comme il sied à un homme. Il me semble qu'un roi qui s'entretient avec son capitaine des gardes parle un peu plus *humainement* et ne prend guère ce ton de démoniaque. (Molière.)

— Avec humanité, avec bonté. Recevoir quelqu'un humainement. Traiter humainement les vaincus.

— Par iron. Alberoni lui écrivit *humainement* que les soldats sont faits pour mourir quand cela convient. (Duclos.)

HUMANISATION. s. f. (pron. *u-ma-ni-za-cion*). Action d'humaniser.

HUMANISÉ, ÉE. part. pass. du v. Humaniser. S'empl. adjectiv. Peuple humanisé. Personne humanisée. Et la vertu chez elle est fort *humanisée*. (Mol.)

* **HUMANISER**. v. a. 1re conj. (radic. *humain*). Rendre doux, humain. Son règne, qui fut de vingt-quatre ans, et presque toujours paisible, *humanisa* un peu les mœurs de la nation. (Rayn.)

— Fam. Rendre plus traitable, plus favorable. Il se montre fort contraire à vos intérêts, mais on trouvera le moyen de l'humaniser. Il ne pouvait vivre avec personne, la société et l'expérience l'ont humanisé.

— Civiliser. L'Évangile a humanisé les cannibales et les peuples les plus farouches des Indes. Le commerce des Européens *humanisa* ces peuples sauvages. (Acad.)

— Donner la nature humaine.

> Je crois fais ce que je... [illegible] homme
> [illegible]
> (Lamartine.)

— Donner le caractère humain. Il (Socrate) fut le premier, comme dit Cicéron, qui s'avisa de faire descendre la philosophie du ciel, de la placer dans les villes, de l'introduire même dans les maisons particulières, l'*humanisant*, pour ainsi dire, et la rendant plus familière, plus à l'usage de la vie commune. (Rollin.)

— *Humanisez votre discours*. Parlez comme les autres hommes. Ne paraissez point si savant: de grâce! *humanisez* votre discours, et parlez pour être entendu. (Molière.)

S'HUMANISER. v. pron. Devenir plus humain, plus traitable. Sa fierté s'humanise. Elle n'est point aussi revêche, elle s'*humanise*. (Acad.) Qu'un peu de pitié humaine s'*humanise*. (Molière.) Parfois l'une pour l'autre il faut s'*humaniser*. (Dufresny.)

— Se dépouiller de certains sentiments et d'une certaine façon de vivre trop austère. Il s'était jeté dans la retraite, mais il commence à s'*humaniser*. (Acad.)

— Iron. Devenir moins sévère. Cette belle s'est humanisée. Cette dame s'est un peu humanisée.

— Se conformer, s'accommoder à la portée des autres. C'est un homme d'un génie supérieur; mais il s'*humanise* avec les esprits ordinaires. (Acad.)

— Fig. Quand on demande à la science de s'*humaniser*, cela veut dire qu'on lui demande de se rendre intelligible à tous les esprits cultivés. (J. Simon.)

> S'abaisser jusqu'à l'homme
> Ces dieux alors... [illegible]
> S'*humanisaient* d'[illegible]
> (Le Sage.)

Se faire homme, s'incarner dans un homme. Dans la Fable, on voit souvent les dieux s'humaniser.

HUMANISME. s. m. Philos. Culte de l'humanité; système qui attribue à l'humanité seule les progrès qu'elle a accomplis.

— Culture des belles-lettres.

* **HUMANISTE**. s. m. Celui qui étudie les humanités dans un collège.

— Celui qui sait, qui enseigne les humanités. C'est un excellent humaniste. C'est un médiocre humaniste.

— Partisan de l'étude des langues anciennes.

— Nom donné, en Allemagne, à ceux qui font de l'étude des langues classiques la base de l'enseignement.

— Philol. Nom donné spécialement aux philologues de la période qui commence avec Pétrarque et finit avec Casaubon.

— Philos. Partisan de l'humanisme.

— adj. Qui appartient aux humanistes et aux humanités. Doctrines humanistes. Études humanistes.

* **HUMANITAIRE**. adj. 2 g. Qui intéresse l'humanité entière. Certes, en voyant le développement gigantesque de la doctrine des progrès rapides des sciences, ... [illegible] *humanitaire*. (L. Spach.)

— Qui a rapport aux humanités. A cette étude se bornait leur éducation *humanitaire*. (A. Dumas.)

— **HUMANITAIRE**. s. m. Partisan de l'humanité industrielle, scientifique et philosophique, considérée comme un grand être collectif. Un *humanitaire*. (Acad.)

HUMANITAIRERIE. s. f. Mot forgé par Alfred de Musset pour désigner l'Ensemble et les doctrines des humanitaires:

> Le monde sera propre et net comme une écuelle,
> L'*humanitairerie* en fera sa gamelle.

— Affectation d'humanité, prétention au titre d'humanitaire.

HUMANITARISME. s. m. Néol. Système, doctrine humanitaire.

* **HUMANITÉ**. s. f. (du latin *humanitas*, même signif.). Nature humaine. Les faiblesses de l'humanité. Que les impies ne jugent pas de tous les hommes par eux-mêmes; qu'ils ne dégradent pas l'*humanité* tout entière, après s'être indignement dégradés eux-mêmes. (Bossuet.) L'*humanité* n'a permis en aucun temps d'attendre à une perfection absolue. (Fén.) Le cœur sensible et reconnaissant de ce jeune officier commença dès lors à me donner mille bons opinions de l'*humanité*. (J.-J. Rouss.) Tout ce qui repose le cœur, tout ce qui agrandit l'*humanité* nous vient d'en haut. (A. Martin.) La pauvre *humanité* n'a pas assez d'intelligence pour supporter deux libertés à la fois. (E. Renan.)

— Ce qui constitue l'être humain.

> [illegible]
> [illegible] l'*humanité*.
> (Molière.)

— *Cela est au-dessus de l'humanité*. Cela passe la portée ordinaire des forces humaines.

— *Avoir humanité*. Se disait autrefois pour Être en vie.

— *En humanité*. De la part des hommes. Il faut bien s'accoutumer à tout croire en *humanité*. (D'Argenson.)

— Fam. *Payer le tribut à l'humanité*. Mourir. || Se laisser aller à quelque faiblesse humaine.

— Fam. et par plaisant. *Reposer son humanité*. Se mettre à son aise.

— *Votre Humanité*. Nom que Voltaire donnait quelquefois à Frédéric II, au lieu de Votre Majesté.

— Bonté, sensibilité, compassion pour les malheurs d'autrui; sentiment actif de bienveillance pour tous les hommes. Traiter quelqu'un avec humanité. Recevoir quelqu'un avec humanité. Être plein d'humanité. C'est un homme sans humanité. Il faut avoir renoncé à l'humanité, à toute humanité, à toute espèce d'humanité, pour n'être pas touché d'un tel procédé. N'avoir aucun sentiment d'humanité. Dans ses discours règne l'*humanité*. (J.-B. Rousseau.) Que tant de beaux parleurs seraient confus avec leurs sentences et maximes d'*humanité*, si tous les actes qu'ils ont faits se présentaient pour les démentir! (J.-J. Rouss.) J'ai essayé de peindre ce sentiment généreux, cette *humanité*, cette grandeur d'âme qui fait le bien et qui pardonne le mal. (Volt.) L'*humanité* doit parler plus haut, plus énergiquement encore que l'intérêt. (Rayn.) Pythagore, qui étendait l'*humanité* jusqu'aux animaux, fut brûlé vif par les Crotoniates. (B. de St-P.)

— S'emploie quelquefois par plaisanterie dans un sens analogue.

> Aimez-vous, disaient les apôtres,
> [illegible] la charité
> [illegible] comme aux nôtres
> [illegible]
> [illegible] humanité
> [illegible] des autres
> (Morvilliers.)

— Le genre humain, les hommes en général. Les maux qui accablent l'humanité. Être ins-

pire par l'amour de l'humanité. Les bienfaiteurs de l'humanité. Rendre des services à l'humanité. Pour le bien de l'humanité. Va, va, je te le donne pour l'amour de l'*humanité*. (Molière.) [illegible] aussi lui, l'*humanité* tout entière. (Bossuet.) [illegible] des maux de l'*humanité*, et tu dis : La vie est un mal. (J.-J. Rouss.) Il s'agit de venger l'*humanité*. (Volt.) On verra que l'amour de l'*humanité* [illegible] plutôt que celui de la célebrité. (Id.) Dans un siècle où tant d'erreurs sont si courageusement démasquées, il serait honteux de taire des vérités importantes à l'*humanité*. (Raynal.) L'homme cherche son lieu, [illegible] mais [illegible] L'*humanité* est chose diverse, changeante, tiraillée par des désirs contradictoires. (E. Renan.) Si nous demandons : Qu'est-ce que l'*humanité?* et que nous répondions : Ce sont tous les hommes, nous paraîtrons, à force d'évidence, faire une question et une réponse puériles. (J. Simon.)

— *Humanité* s'est dit des Parties sexuelles.

— Philos. Nom collectif de l'ensemble des hommes, considéré par plusieurs philosophes comme un seul individu qui marche sans cesse vers un but unique, le perfectionnement.

— Théol. La nature humaine que le Verbe a prise en s'incarnant pour la rédemption et le salut du genre humain. Jésus-Christ s'est revêtu de notre humanité. Il a pris notre humanité. L'humanité de Jésus-Christ. La sainte humanité de Jésus-Christ. Je vois l'ouvrage du Saint-Esprit en votre *humanité*, que nul péché n'a corrompue. (Godeau.) Nestorius ne pouvait consentir que l'on attribuât à la Divinité les infirmités et les bassesses de l'*humanité*, et à l'*humanité* les attributs de la Divinité. (Du Pin.)

— HUMANITÉS. s. f. pl. Ce qu'on apprend ordinairement dans les collèges depuis les classes de grammaire jusqu'à la philosophie exclusivement. Faire ses humanités. Achever ses humanités. Enseigner les humanités. On appelle un cours d'études de belles-lettres *humanités*, sans doute parce que sans elles on n'est homme qu'à demi. (Boiste.) Il m'interrogea d'abord sur les *humanités*. Je ne répondis pas mal à ses questions. (Le Sage.)

— Plus particulièrement, La première année de littérature, celle qui précède immédiatement la rhétorique.

HUMANTIN. s. m. (*h* asp.). Ichtyol. Genre de poissons chondroptérygiens, formé aux dépens des squales, et dont une espèce, appelée vulgairement *cochon marin*, se trouve sur les côtes européennes de l'océan Atlantique.

HUMATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide humique avec une base salifiable.

— HUMATE. s. f. Bot. Genre de fougères.

HUMATILE. adj. 2 g. (du lat. *humus*, terre). Géol. Se dit des corps organisés qui ont été ensevelis depuis la formation de l'humus.

HUMATION. s. f. (pr. *u-ma-cion*; ét. lat., *humus*, terre). Alchim. État du grand œuvre des sages lorsque, selon les alchimistes, l'élément de l'eau, changé par la putréfaction, devient l'élément de la terre.

HUMBEEK. Géograph. Bourg du Brabant (Belgique), à 15 kil. de Bruxelles; 2,000 hab.

HUMBER. (*Abus*). Géogr. Rivière d'Angleterre, formée par la réunion de l'Ouse et du Trent, sur la côte orientale, entre les comtés d'York et de Lincoln; se jette, après un cours de 60 kil., dans la mer du Nord, où son embouchure n'a pas moins de 10 kil. de largeur. L'Humber passe à Hull et à Grimsby.

HUMBERT Ier. Dauphin du Viennois, mort en 1307, appartenait à l'ancienne maison de La Tour du Pin; il hérita du Viennois, 1281, à la mort du dauphin Guigues VII, dont il avait épousé la fille. Il abdiqua en 1306. || HUMBERT II. Dernier dauphin du Viennois, 1312-1355. Il succéda à son frère Guigues VIII, 1333. En 1343, après la mort de son jeune fils, qu'il avait laissé tomber de ses bras, il céda le Dauphiné à Philippe de Valois, sous la condition que l'aîné des fils des rois de France porterait le titre de dauphin. Entré dans l'ordre des Dominicains, il fut nommé patriarche d'Alexandrie, 1352, et administrateur de l'archevêché de Reims.

HUMBERTIE. s. f. (de *Humbert*, n. pr.). Bot. Genre de convolvulacées de Madagascar.

* **HUMBLE.** adj. 2 g. (du lat. *humilis*, même signif.). Qui a de l'humilité. Être humble devant Dieu. Avoir d'humbles sentiments de soi-même. Les âmes humbles. Ceux qui sont véritablement *humbles* ne s'offensent point des mépris d'autrui. (Acad.) Jésus-Christ a dit : Apprenez de moi que je suis doux et *humble* de cœur. (Id.) Force gens veulent être dévots; fort peu veulent être *humbles*. (La Rochef.) Elle fut *humble* non seulement parmi toutes les grandeurs, mais encore parmi toutes les vertus. (Bossuet.) *Humble* dans les grandes choses, grand dans les petites. (Fléch.) Au dehors reine magnifique, au dedans *humble* servante de Jésus-Christ. [illegible]

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— Se dit quelquefois, en cette acception, des choses personnifiées. [illegible] *humble* et petite pour être accessible à tous. (Edg. Quinet.)

— Qui porte trop loin la déférence et le respect. Être humble devant les grands. L'homme orgueilleux dans sa force devient *humble* dans sa faiblesse. (Boiste.) Il ne se soumet que trop, il n'est que trop *humble*. (Boss.)

> [illegible]
> [illegible]
> (RACINE.)

— S'emploie dans quelques formules de politesse. Votre très humble serviteur. Votre très humble servante.

— S'emploie quelquefois, en cette dernière acception, avec ellipse du substantif. Très *humble*, messieurs. (Brueys.)

— Qui marque du respect et de la déférence. Faire une humble prière. Faire un humble aveu de sa faute. Garder un humble silence. Présenter une très humble requête. Faire une très humble supplication. Faire de très humbles remontrances au roi. Un auteur à genoux, dans une *humble* préface. (Boil.)

> Pour désarmer votre colère,
> L'*humble* aveu le regret sincère
> Sont l'holocauste du pécheur. (LEFRANC.)

— Se dit aussi des choses dans certaines formules de politesse. Rendre de très humbles grâces. Faire de très humbles remerciements. Assurer de ses très humbles respects.

— *Selon mon humble opinion.* Formule exagérée de modestie.

— Modeste. Avoir une humble défiance de soi-même. D'humbles vertus.

— Médiocre, peu relevé. Remplir les fonctions les plus humbles. Être réduit à l'humble condition de valet. Le sort le plus humble. Une humble fortune.

> Heureux qui, satisfait de son *humble* fortune,
> Libre du joug superbe où je suis attaché,
> Vit dans le rang obscur où les dieux l'ont caché.
> (RACINE.)

— Simple, en parlant du style. Que son style *humble* et doux. (Boil.)

— Qui a peu d'élévation, peu d'apparence, peu d'éclat. Les superbes palais et les humbles cabanes. Un humble asile. Dans mon humble retraite. C'est un des avantages des sites *humbles* sur ceux qui sont élevés, de jouir des plus petites faveurs des éléments, et d'être à l'abri de leurs révolutions. (B. de St-P.)

> Sages cultivateurs, dans vos *humbles* asiles,
> Vos hivers sont remplis, vos loisirs sont utiles.
> (DELILLE.)

> A ces mots. . . . il se lève,
> Présente son hommage à ses *humbles* foyers,
> Immole cinq brebis aux dieux hospitaliers. (Id.)

— Peu élevé de terre, rampant. L'humble violette. L'humble genêt. Les humbles bruyères. Les humbles lilas. La nature qui met les fruits rafraîchissants, vineux, aromatiques, sur des arbres, dans la zone torride, les fait croître sur des tiges *humbles* et rampantes. (B. de Saint-Pierre.)

— Se prend quelquefois substantiv. en parlant des personnes, surtout au pluriel. Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux *humbles*. (Acad.) Il prend l'*humble* sous sa défense. (Rac.) Il entend les soupirs de l'*humble* qu'on outrage. (Id.) Crois que la noble franchise d'une âme droite est préférable à l'orgueil des *humbles*. (J.-J. Rouss.)

— Anat. Muscle de l'œil appelé autrement *abaisseur*.

— Hist. relig. Syn. d'HUMILIÉ.

— Ichtyol. Syn. d'OMBRE.

* **HUMBLEMENT** adv. (rad. *humble*). Avec des sentiments d'humilité. Se prosterner humblement devant Dieu. S'approcher humblement de la sainte table. Recevoir humblement les réprimandes. Souffrir humblement les injures, les affronts.

> Il faisait des soupirs, de grands élancements,
> Et baisait *humblement* la terre à tous moments.
> (MOLIÈRE.)

— Ironiq. De bons moines de Saint-Dominique demandaient *humblement* des évêchés. (Le Sage.)

— Avec soumission, avec respect, avec modestie. Demander humblement pardon. Supplier très humblement. Répondre humblement. S'incliner humblement. Je portai d'abord mes pas vers l'Indus, et l'Indien, pour m'écouter, descendit *humblement* de son éléphant. (Helvétius.)

— Avec bassesse. *Humblement* du faquin (le noble) rechercha l'alliance. (Boil.)

— S'empl. aussi par politesse. Je vous salue très humblement.

— On dit par civilité à des gens qu'on veut saluer, et ironiquement à ceux qu'on veut éconduire : *Je vous baise bien humblement les mains.*

— Avec peu d'élévation, peu d'apparence, peu d'éclat. La violette croît humblement dans le fond des vallées.

HUMBLESSE s. f. Se disait pour Humilité. Modestie.

HUMBLET, ETTE adj. Ancien diminutif du mot Humble.

HUMBOLDT (Charles-Guillaume, baron de). Homme d'État, philologue, poète et critique, né à Potsdam, 1767-1835. Il consacra les quinze premières années de sa vie au culte des lettres, puis servit son pays dans la diplomatie et de hautes fonctions publiques pendant dix-sept ans. Il se démit, en 1819, de ses fonctions de ministre d'État et retourna à ses travaux littéraires, où la philologie tint la principale place. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Idées sur un essai de déterminer les limites de l'action que doit exercer l'État; Essai sur les Grecs; Essais esthétiques sur l'Hermann et Dorothée de Gœthe; Recherches sur les habitants primitifs de l'Espagne au moyen de la langue basque; Introduction à l'étude de la langue kawi.* || HUMBOLDT (Frédéric-Henri-Alexandre, baron de). Frère du précédent, né à Berlin, 1769-1859. Son goût pour l'étude des sciences naturelles et sa passion pour les voyages se développèrent de bonne heure. Son premier grand voyage, qu'il fit avec Bonpland, le retint cinq ans (de 1799 à 1804) en Amérique, où il explora les contrées les moins étudiées avant lui, et recueillit les nombreux matériaux des ouvrages si neufs, si intéressants qu'il publia à Paris, pendant le séjour qu'il y fit, de 1805 à 1827. Son second grand voyage, qu'il entreprit en 1829, en compagnie de deux amis, Ehrenberg et Gustave Rose, le conduisit dans l'Asie centrale. Des nombreux et importants ouvrages qu'il a laissés, nous ne citerons que son *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent*; ses *Tableaux de la nature*, et son *Cosmos*, véritable synthèse du monde physique, qu'il entreprit d'écrire à 80 ans, et qui n'en garde pas moins la fraîcheur de style et la vigueur d'imagination déployées dans les autres ouvrages de l'auteur.

HUMBOLDTIE. s. f. (de *Humboldt*, n. pr.). Bot. Genre de légumineuses césalpiniées, établi pour plusieurs espèces de l'Asie tropicale. || Syn. de STELIDE et de VOYRA.

HUMBOLDTILITE. s. f. (de *Humboldt*, nom pr.). Minér. Silicate d'alumine et de chaux qu'on trouve en cristaux de couleur jaune pâle à la Somma du Vésuve.

HUMBOLDTINE. s. f. (de *Humboldt*, nom pr.). Minér. Oxalate de fer, nommé le plus souvent *oxalite*, qu'on trouve sous forme de plaques dans les lignites de la Bohême et de la Hesse.

HUMBOLDTITE. s. f. (de *Humboldt*, nom pr.). Minér. Variété de datolithe dont les angles sont un peu modifiés, et qui se trouve dans les montagnes du Tyrol.

HUMBUG. s. m. (pr. *eum-beug*; mot anglais). Hâblerie, charlatanisme par annonce.

— Variété du jeu de whist.

HUMBUGGER. s. m. (pr. *eum-beu-gheur*; rad. *humbug*). Hâbleur, trompeur, conteur de récits faux.

HUME (David). Philosophe et historien anglais, né à Édimbourg, 1711-1776. Ni son *Traité sur la nature humaine*, ni ses *Essais moraux, politiques et littéraires*, n'attirèrent sur lui l'attention publique. Ce fut son *Histoire des révolutions d'Angleterre*, publiée de 1754 à 1761, qui fonda sa réputation en Angleterre, et même en France. Hume, comme historien, est de l'école de Voltaire; comme philosophe, il est de l'école de Locke, et se distingue par la netteté et l'originalité de ses vues. On a encore de lui des *Mémoires* et sa *Correspondance*.

HUMÉ, ÉE. part. pass. du v. Humer. S'emploie adjectiv. Bouillon humé. Œuf humé.

HUMECTANT. part. prés. du v. Humecter. Qui humecte. Une boisson humectant les poumons.

* **HUMECTANT, ANTE.** adj. Qui est propre à humecter, à rafraîchir, en parlant des boissons, des aliments. Aliment humectant. Boisson humectante. Donner des choses humectantes à un malade, à un homme d'un tempérament sec. Les fruits sont humectants.

— Médec. Se dit des boissons qui paraissent avoir la propriété d'augmenter la liquidité du sang.

— Substantiv. au masc. Prendre des *humectants*. (Acad.)

* **HUMECTATION.** s. f. (pron. *u-mek-ta-cion*). Action d'humecter.

— Action des médicaments humectants.

— État d'un corps à la surface duquel est restée une certaine quantité d'eau qui ne se dissipe qu'à la longue.

— Pharm. Préparation d'un médicament en le laissant tremper dans l'eau.

HUMECTÉ, ÉE part. pass. du v. Humecter. S'empl. adjectiv. Terrain humecté. Terre humectée. Si j'avais des cerises quand il gèle, et des melons ambrés au cœur de l'hiver, avec quel plaisir les goûterais-je, quand mon palais n'a besoin d'être *humecté* ni rafraîchi! (J.-J. Rouss.) La terre, ainsi rafraîchie et *humectée*, donnait des nouvelles fleurs. (Id.)

> Le [illegible] la terre humectée
> [illegible] (RACINE.)
> [illegible]
> [illegible] (BOILEAU.)

— Pop. Un peu gris. Buveur passablement humecté.

* **HUMECTER.** v. a. 1re conj. (du lat. *humectare*, même signif.) Rendre humide, mouiller. Humecter la terre. La rosée humecte la terre. Des larmes humectaient ses paupières. La soirée était charmante, la rosée *humectait* l'herbe fleurie. (J.-J. Rousseau.) On pile le grain en l'*humectant*. (Chateaub.)

— Par plaisant.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (DE MARSOLLIER.)

Humecter son pinceau. Le mettre sur le bord des lèvres et le serrer un peu avec la langue.

— Pop. *Humecter le lampas.* Avoir l'habitude de boire.

> Je sais qu'en vos repas
> Vous *humectez* volontiers le lampas. (LA FONTAINE.)

— S'HUMECTER. v. pr. Devenir humide. J'ai vu ses regards s'adoucir et ses yeux s'*humecter*. (J.-J. Rouss.) Son sein palpita, ses cils s'*humectèrent* de quelques pleurs qu'elle cherchait à retenir. (Ch. Nodier.)

— Être humecté. La terre s'est bien humectée.

— Se rafraîchir. S'humecter les entrailles par des remèdes rafraîchissants. S'humecter la poitrine.

— Fig. et pop. *S'humecter le gosier.* Boire.

— Prov. et triv. *S'humecter le pectoral.* Boire avec excès.

— Prendre des rafraîchissants. Les gens d'un tempérament sec doivent s'humecter.

HUMECTEUR. s. m. (rad. *humecter*). Technolog. Nom d'un ustensile en usage dans les papeteries.

— Adjectiv. *Appareil humecteur.* Nom d'un appareil de meunerie servant à humecter les blés trop secs.

HUMÉE. s. f. Botan. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes bisannuelles de l'Australie orientale. || Synon. de BROWNLOWIE.

* **HUMER.** v. a. 1re conj. (*h* asp.; ét. inconn.; peut-être une onomatopée). Avaler quelque chose de liquide en retirant son haleine. Humer un œuf. Humer une couple d'œufs frais.

— *Humer l'air, humer le vent, humer le brouillard*, etc. S'exposer à l'air, au vent, au brouillard, etc., de telle sorte qu'il entre, qu'il pénètre dans les poumons. On lui conseilla d'aller *humer* l'air de la campagne. (Mercier.) Ils se tinrent pendant quelques minutes étendus sur le dos, à *humer* l'air délicieusement. (G. Flaubert.)

> Haletant sous le poids d'une chaleur cruelle,
> Loin de son maître, et, voyez le chien fidèle
> Dans la plaine au hasard [illegible]
> *Humer* [illegible] (LAMARTINE.)

— Fig. et pop. *Humer le vent, humer la parole à quelqu'un.* Lui couper la parole.

— Par extens. Aspirer par le nez. Humer une prise de tabac. || *Humer l'odeur des mets.* Les flairer avec délices. Il releva la tête avec un sursaut d'orgueil en *humant* le goût des truffes répandu dans l'air étouffé. (A. Daudet.)

— Fig. Se dit des choses morales. Et se verra en ses onze creux bien accoutré, en ayant ses dents, ne répondant que par gestes et contenances, qui *humera* et engloutira par telle sourcilleuse taciturnité tous les honneurs et prérogatives d'un pays. (Noël du Fail.) Les Gaulois s'étant habitués en Asie, avaient, par une longue traite de temps, avec l'air, *humé* aussi la mollesse et délicatesse des mœurs de ce pays-là. (Pasq.) L'air précieux n'a pas seulement infecté Paris, il s'est aussi répandu dans les provinces, et nos donzelles ridicules en ont *humé* leur bonne part. (Molière.)

— *Humer.* S'est dit pour Boire. La disposition accidentale qui luy estoit advenue par trop *humer* de purée septembrale. (Rabelais.)

— SE HUMER. v. pron. Être humé. Il n'est air qui se *hume* si goulument, qui s'épande et pénètre comme fait la licence. (Montaigne.)

HUMÉRAIRE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'humérus. On dit plutôt *huméral*.

* **HUMÉRAL, ALE.** adj. (du lat. *humerus*, épaule). Anat. Qui appartient, qui a rapport au bras ou à l'humérus. Muscle huméral. Artère humérale. || Pl. m., *huméraux*.

— Entom. *Angle huméral.* L'angle externe de la base des élytres. || *Cellules humérales.* Celles que les nervures brachiales de l'aile d'un insecte et leurs ramifications forment en s'anastomosant entre elles et avec le cubitus. || Le *mélolonthe huméral* a une tache sur la base externe des élytres.

— Erpét. *Crapaud huméral.* Crapaud qui a de grosses parotides, en sorte que ses épaules paraissent comme renflées.

— Ornith. *Plumes humérales.* Celles qui garnissent l'humérus. || *Perroquet huméral.* Perroquet dont les plumes scapulaires sont vertes.

— Zool. Se dit des animaux dont la région humérale, ou celle qui y correspond, présente quelque particularité de coloration ou autre.

— HUMÉRAL. s. m. Anc. art milit. Le dos ou la partie postérieure de la cuirasse.

— Anat. Muscle qui fait mouvoir le bras en haut.

HUMÉRALIFÈRE adj. 2 g. (du lat. *humerale*, cape; *fero*, je porte). Zool. Qui porte une sorte de camail.

HUMÉRIE. s. f. Mot forgé par Rabelais, pour signifier Action de boire : Page, à la *humerie!*

HUMÉRO-CUBITAL, ALE adj. Anat. Qui appartient à l'humérus et au cubitus.

— HUMÉRO-CUBITAL. s. m. Le muscle brachial antérieur, parce qu'il s'étend des deux tiers inférieurs de l'humérus jusqu'à la partie supérieure du cubitus. || *Huméro cubital oblique.* Muscle du bras, selon les uns; le court fléchisseur, selon d'autres.

HUMÉRO-MÉTACARPIEN, ENNE adj. Anat. Qui s'étend de l'humérus au métacarpe.

— HUMÉRO-MÉTACARPIEN. s. m. Muscle qui s'étend depuis la partie inférieure de l'humé-

rus jusqu'à l'os du métacarpe du doigt indicateur.

HUMÉRO-OLÉCRÂNIEN, ENNE. adj. Anat. Qui s'étend de l'humérus à l'olécrâne.

HUMÉRO-SUS-DIGITAL. adj. m. Anat. Se dit d'un muscle du bras de la grenouille.

— Substantiv. L'huméro-sus-digital.

HUMÉRO-SUS-MÉTACARPIEN. adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'avant-bras.

— Substantiv. L'huméro-sus-métacarpien.

HUMÉRO-SUS-RADIAL. adj. m. Anat. Se dit d'un des muscles de l'avant-bras.

— Substantiv. L'huméro-sus-radial.

* **HUMÉRUS** s. m. (pr. *u-mé-russ* ; étym. lat., *humerus*, épaule). Anat. L'os du bras, depuis l'épaule jusqu'au coude. V. SQUELETTE.

— Entom. Troisième article des pattes antérieures ou bras, dans les insectes hexapodes.

HUMESCENT, ENTE adj. (du lat. *humescere*, humecter). Didact. Qui devient humide.

HUMETTER. v. n. 1re conj. Mot que Rabelais emploie dans le sens de Boire comme les chevaux.

* **HUMEUR.** s. f. (du lat. *humor*, même signif.). Toute substance fluide qui se trouve dans un corps organisé. Humeur subtile. Humeur épaisse, grossière, visqueuse. Il découle de cet arbre une humeur visqueuse. La circulation des humeurs. Cela irrite les humeurs. Cela met les humeurs en mouvement. L'altération des humeurs cause diverses maladies. Le mal n'est pas dans le sang, il est dans les humeurs.

— S'est dit primitivement pour Toute espèce de liquide. Redonner de l'*humeur* aux fontaines qui se dessèchent. (Malh.)

— Fig. S'est dit pour Larmes. Mes yeux toujours mouillés d'une *humeur* continue. (Régn.)

— Les humeurs du corps humain peuvent être divisées en trois catégories : 1° les *humeurs constituantes* ou *de constitution*, le chyle, le sang et la lymphe ; 2° les *humeurs sécrétées*, ou *sécrétions*, comme la bile, la salive, le lait, la liqueur spermatique, etc. ; 3° les *humeurs excrémentitielles*, telles que l'urine, la sueur, le chyme, etc.

— Se disait vulgairement des Humeurs du corps que l'on croyait viciées. Humeur âcre. Humeur mordicante. Humeur maligne. Humeur dartreuse. Humeur goutteuse. Humeurs corrompues. Humeurs peccantes. Humeurs superflues. Mauvaises humeurs. Être plein d'humeurs. Abonder en humeurs. Être chargé d'humeurs. Engendrer des humeurs. Affluence, abondance d'humeurs. Débordement d'humeur. Émouvoir les humeurs. Adoucir les humeurs. Nourrir les humeurs. Fondre les humeurs. Évacuer, résoudre, purger les humeurs.

— On dit qu'*un sujet est plein d'humeur*, lorsqu'on le voit malingre, pâle et bouffi, ayant une transpiration d'une odeur forte ; lorsque chaque pression produit chez lui une ecchymose, lorsque la moindre plaie est suivie d'une longue suppuration.

— *Humeurs froides.* Nom donné vulgairement aux écrouelles. On les appelle ainsi, parce qu'elles se forment sans inflammation. Avoir les humeurs froides, des humeurs froides. Être attaqué d'humeurs froides, des humeurs froides.

— *Humeur de la transpiration.* La sueur.

— On appelait *Les quatre humeurs*, Les quatre substances liquides qui abreuvent tous les corps des animaux, et qu'on croyait être les causes des divers tempéraments. Ces humeurs étaient le flegme ou la pituite, le sang, la bile, la mélancolie ou bile noire. On n'admet plus aujourd'hui cette division.

— Se disait aussi du tempérament particulier qui résultait du mélange de ces qualités. Humeur bilieuse. Humeur flegmatique. Humeur sanguine. Humeur mélancolique. Le tempérament sanguin imprimant au caractère de la vivacité, de la fougue, de l'emportement, on dit d'un homme qui présente cette manière, qu'*il a l'humeur sanguine*. La prédominance de la lymphe et du mucus étant accompagnée de lenteur et d'indécision dans les actions, les lymphatiques ont, dit-on, l'humeur flegmatique, la bile étant réputée pour engendrer la tristesse, les personnes bilieuses ont l'humeur atrabilaire.

— Fig. Certaine disposition du tempérament ou de l'esprit, soit naturelle, soit accidentelle. Avoir une humeur noire, une humeur atrabilaire, une humeur mélancolique. Être d'humeur douce, d'humeur fâcheuse, d'humeur égale, d'humeur inégale, d'humeur enjouée, d'humeur chagrine, d'humeur complaisante. Être en bonne humeur, en belle humeur, de bonne humeur, de mauvaise humeur, d'une humeur agréable, d'une humeur sombre, d'une humeur chagrine, d'une humeur aigre, d'une humeur inquiète, d'une humeur bourrue. Être toujours de même humeur. Ne point changer d'humeur. De quelle humeur êtes-vous aujourd'hui ? Quand il est en mauvaise humeur. Quand sa mauvaise humeur lui prend, le tient. Ce sont deux humeurs bien différentes, bien incompatibles. Incompatibilité d'humeurs. C'est une humeur impérieuse. Le bonheur ou le malheur de l'homme ne dépend pas moins de son *humeur* que de sa fortune. (La Roch.) *Humeur* sereine, [illegible] de l'esprit. (Mass.) Le temps qui change tout change aussi nos *humeurs*. (Boil.) Tout a l'*humeur* gasconne en un auteur gascon. (Id.) Vous êtes de l'*humeur* du monde le plus agréable. (Dancourt.) Six mois après que nous y fûmes arrivés, il eut une affaire d'honneur qu'il s'attira par son *humeur* violente. (Le Sage.) Vous avez des manières engageantes, et qui m'ôtent jusqu'à la crainte d'abuser de votre *humeur* bienfaisante. (Id.) Il y avait plus d'une femme que je [illegible] par toutes les salles que mon *humeur* enjouée [illegible] [illegible] plus vinrent se poser sur [illegible] et qui porteront [illegible] [illegible]. (Id.)

— *Être d'une humeur...* [illegible] tre un de l'*humeur* dont il est. (Corneille.)

— *Être d'humeur à faire quelque chose.* Être dans la disposition habituelle de faire quelque chose. N'être pas d'humeur à se laisser gouverner. Je ne suis pas d'humeur à souffrir vos injures. Ah ! vous voilà d'*humeur* à jaser. (Brueys.)

— *Être en humeur de faire quelque chose.* Être en disposition de faire quelque chose actuellement. Il est en humeur de tout ce qu'on veut. Êtes-vous en humeur de vous aller promener, de travailler, de faire telle chose ? || Être tellement disposé à faire, que l'on y travaille avec plaisir. Vous aurez de moi ce que vous désirez ; mais vous attendrez que je sois en *humeur*. (Malherbe.)

— *Être en humeur, n'être pas en humeur de bien faire.* Être, n'être pas dans l'heureuse disposition où se trouvent quelquefois ceux qui travaillent d'imagination et de génie, comme les poètes, les peintres, les musiciens, etc. Cette expression a vieilli.

— *Être en humeur.* Se dit aujourd'hui plaisamment de gens qui se mettent à table avec appétit.

— *Bonne humeur, belle humeur.* Disposition à la gaieté ; état d'un esprit joyeux et satisfait. Ces plaisants [illegible] suivis de mille autres, qui nous mirent tous de belle *humeur*. (Le Sage.) Je voulus, de mon côté, rappeler ma belle *humeur*, mais je ne pus passer si subitement de la douleur à la joie. (Id.) La belle *humeur*, la joie d[illegible] e vre sont les choses grecques par excellence. (E. Renan.)

— *Être, n'être pas en [illegible] de bonne humeur.* Notre coadjuteur m'a écrit des merveilles, mais je ne suis pas d'assez bonne *humeur* pour lui répondre. (Mme de Sévigné.)

— S'est dit au pluriel dans le même sens. Je me mets d'abord dans les belles *humeurs* de dire, malgré moi, des rudesses. (Mme de Sévigné.)

— Absol. Tour agréable du caractère, esprit de saillie, gaieté spirituelle et satirique. Dans cette acception, qui a vieilli, *humeur* est ordinairement remplacé aujourd'hui par *humour*, mot anglais qui en est dérivé. V. HUMOUR.

— *Mauvaise humeur.* Disposition à la tristesse ; état d'un esprit chagrin, morose. Il arrive à tous les hommes de passer tour à tour par la bonne et la mauvaise *humeur*. (P. Janet.)

— *Humeur noire.* Mélancolie profonde qui fait voir toutes les choses sous un aspect triste et ainsi appelée parce qu'on l'attribuait autrefois à la bile noire. Être dans son humeur noire.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (LA FONTAINE.)

— Absol. Humeur chagrine, mauvaise humeur. C'est un chagrin momentané qui vient quelquefois de quelque altération dans la constitution physique, quelquefois d'ennui, quelquefois aussi d'un amour-propre délicat, trop humilié d'un mauvais succès, ou du sentiment d'une faute commise. Cet homme a toujours de l'humeur. Cela lui donne beaucoup d'humeur. Il y a de l'humeur dans son procédé, dans sa réponse. Mettre de l'humeur à ce que l'on fait. Prendre de l'humeur. Être sujet à l'humeur. L'*humeur* est un poison qui corrode le cœur. (Boiste.) On désirerait de ceux qui ont un bon cœur, qu'ils pussent se défendre de l'*humeur*, qu'ils fussent toujours pliants, faciles, complaisants, et qu'il fut moins vrai que parfois que ce sont les méchants qui nuisent, et les bons qui font souffrir. (La Bruy.) Ces moments d'*humeur* si ordinaires à ceux que rien n'oblige à se contraindre. (Mass.) Nous avons le bonheur ou le malheur de ne trouver de l'*humeur* que chez les autres. (S. Dubay.) L'*humeur* est [illegible] et empêche tout ce qui est bon, en plaintes et en sentences. [illegible] de se répandre [illegible] positive. [illegible] Les enfants [illegible] ni *humeur*, parce qu'ils [illegible] savent pas avoir obtenir. (Chateaub.) Le [illegible] Bonaparte [illegible] et prenait de l'*humeur* quand on se présentait à lui avec un visage chagrin. (Thiers.)

— Mécontentement. On cache sous l'apparence de l'amour naturel et [illegible] la bonté l'*humeur* secrète de [illegible] sur les autres. (Conf. [illegible])

— Dépit secret. Avec humeur. Plein d'humeur. Sans humeur. Avoir de l'humeur. On n'obtient jamais ce qu'on demande en prenant de l'*humeur* au premier refus. (Boiste.)

— Fam. *Humeur de dogue, humeur de chien.* Humeur détestable.

— Fantaisie, caprice. Chacun a ses humeurs. C'est une mauvaise humeur qui lui a pris. Essuyer les mauvaises humeurs de quelqu'un. On voudrait aussi [illegible] *humeurs* [illegible] présents [illegible] M. et Mme de Grignan. [illegible]

> [illegible]
> Vainement contre nous [illegible] (DESTOUCHES.)

— *Par humeur.* Par caprice.

— S'est dit aussi en parlant des auteurs qui travaillent suivant l'inspiration du moment. Ceux qui écrivent par *humeur* sont sujets à retoucher leurs ouvrages. (La Bruy.)

— Fam. *C'est un homme d'humeur.* C'est un homme qui [illegible] *C'est un homme qui n'a point d'humeur, qui est sans humeur, qui a une grande égalité d'humeur.* C'est un homme qui a le caractère très égal. *N'avoir ni humeur ni honneur.* Se dit d'une personne que les affronts ne touchent plus et qui a perdu tout sentiment d'honneur.

— Anat. *Humeur aqueuse.* Liquide limpide et très clair de l'œil, dans lequel l'iris nage, et qui sépare la cornée du cristallin. On l'appelle ainsi, parce que sa force de réfringence est à peu près égale à celle de l'eau. || *Humeur de Cotugno.* Liquide contenu dans le labyrinthe osseux. || *Humeur cristalline.* Humeur de l'œil, qui est solide et transparente comme du cristal. || *Humeur de Morgagni.* Couche d'aspect gommeux qu'on aperçoit en avant du cristallin et qui, après la mort, se réduit en liquide. || *Humeur vitrée.* Substance claire et d'une consistance gélatineuse renfermée entre le cristallin et le fond de l'œil, dont la force réfringente est à peu près égale à celle du verre.

— Techn. *Faire prendre humeur aux peaux, mettre les peaux en humeur.* Humecter les peaux pour leur faire subir une préparation. || *Peau à demi-humeur.* Peau légèrement humectée.

HUMEUR, EUSE. s. Celui, celle qui hume.

— **HUMEUSES.** adj. f. pl. Se dit de certaines pierres qui se forment dans les serres humides.

HUMEUX. s. m. Se trouve dans Rabelais, pour Buveur, ivrogne.

HUMEUX, EUSE. adj. Qui a la nature, les propriétés de l'humus.

HUME-VENT. s. m. Celui qui erre de tous côtés et est exposé aux intempéries des saisons. J'allais essuyant le pavé de Rome, devenu vagabond et *hume-vent*. (Le Sage.) || Pl., des *hume-vent*.

HUMEYRITE. s. m. Relig. mah. Sectateur du cheik Hassan-Ibn-Ali, auteur de faux commentaires du Coran, qui vivait vers 1090.

HUMFROI ou **ONFROY.** L'un des douze fils de Tancrède de Hauteville, et le successeur de son frère Drogon, comme comte de la Pouille, 1051, mort en 1057.

HUMIDA. s. f. Bot. Syn. de LYNGBIE.

* **HUMIDE.** adj. 2 g. (du lat. *humidus*, même signif.). Qui est d'une substance aqueuse, qui tient de la nature de l'eau.

> [illegible]
> [illegible] (BARTAS.)

— Poét. *L'humide élément.* L'eau. || *L'humide plaine, les humides plaines, les campagnes humides, l'humide empire.* La mer. L'*humide* empire où Vénus prit naissance. (J.-B. Rouss.)

> [illegible]
> [illegible] (A. CHÉNIER.)

— Poét. Qui vit dans l'eau, qui est au milieu de l'eau.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— Qui amène la pluie. L'*humide* Orion.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] (LE FRANC DE POMPIGNAN.)

— Qui est abreuvé, qui est imprégné, chargé de quelque substance ou vapeur aqueuse. La terre est encore toute humide. Un linge tout humide. Un lieu humide. Une chambre humide. Avoir les mains humides. Un air humide. Le chaud, la saison est humide. Les *humides* [illegible] pour un ingrat rebutés. (Racine.) Le pays est *humide* et froid. (J.-J. Rousseau.) En temps de pluie et de dégel, les murs, les pierres, les vitres, deviennent tout *humides*, parce qu'elles attirent les vapeurs. (B. de St-P.)

— Par extens. Les *humides* baisers de sa bouche brûlante. (Mollev.)

— *Œil humide.* Œil mouillé de larmes. || *Regard humide.* Regard d'un œil légèrement mouillé.

— *Cerveau humide.* Se dit, par une erreur vulgaire, de la membrane pituitaire, lorsqu'elle abonde en sérosités. Être obligé de se moucher très souvent, parce qu'on a le cerveau très humide.

— *Tempérament humide.* Tempérament qui abonde en pituite.

— Se dit des corps qui, en attirant la vapeur aqueuse, deviennent humides : tels sont les sels déliquescents. Il existe pourtant des corps qui attirent une grande quantité d'eau sans devenir humides, cela dépend de ce qu'ils se combinent intimement avec le liquide, qui dès lors n'est plus libre. La chaux vive est dans ce cas.

— *Temps humide.* Temps pluvieux.

— *Humide de.*

> [illegible]
> Seront humides de mes pleurs ;
> Qu'elles te rappellent [illegible]
> [illegible]

— Prov. *A moisson sèche vendange humide.*

— Chim. *Voie humide.* Mode de réaction qui consiste dans la dissolution du corps sur lequel on opère.

— **HUMIDE.** s. m. [illegible] l'une des quatre premières qualités, dans la philosophie d'Aristote. L'*humide* est opposé au sec. (Acad.)

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]

— Alchim. *Humide radical de la nature.* Le mercure préparé et purifié.

— Physiol. *Humide radical.* Sorte de fluide imaginaire qu'un préjugé médical supposait être le principe de la vie dans le corps humain.

[illegible] se trouva si débile qu'on pouvait dire que c'était un corps confisqué, tant il y restait peu d'*humide* radical. (Le Sage.)

— **HUMIDES.** s. m. pl. Se disait pour Humeurs, sérosités.

* **HUMIDEMENT.** adv. Dans un lieu humide. Être logé humidement.

HUMIDIÉ, ÉE. part. pass. du v. Humidier. S'empl. adjectiv. Parchemin humidié.

HUMIDIER. v. a. 1re conj. (rad. *humide*). Ce verbe prend deux *i* de suite aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *J'humidie*, etc., *nous humidions, vous humidiez*, etc. *J'humidiais*, etc., *nous humidiions, vous humidiiez*, etc. *Que j'humidie*, etc., *que nous humidiions, que vous humidiiez*, etc. Batt. d'or. Humecter des feuilles de vélin avec une légère couche de vin blanc, afin de dérider et d'étendre les feuilles de boyau qu'on met entre elles.

— Techn. Se dit, chez les mégissiers, pour Humecter les peaux afin de leur donner une préparation.

— **S'HUMIDIER.** v. pron. Être humidié.

HUMIDIFICATION. s. f. (pr. *u-mi-di-fi-ka-sion*). Action d'humidifier.

HUMIDIFIÉ, ÉE. part. pass. du v. Humidifier. S'empl. adjectiv. Objet humidifié.

HUMIDIFIER. v. a. 1re conjug. Ce verbe prend deux *i* de suite aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *J'humidifie*, etc., *nous humidifions, vous humidifiez*, etc. *J'humidifiais*, etc., *nous humidifiions, vous humidifiiez*, etc. *Que j'humidifie*, etc., *que nous humidifiions, que vous humidifiiez*, etc. Rendre humide.

— **S'HUMIDIFIER.** v. pron. Burl. Devenir humide.

— Avec ellipse du pronom.

> Je sens mon cœur tendrifier,
> [illegible]

HUMIDIFUGE. adj. 2 g. (du lat. *humidus*, humide ; *fugere*, fuir). Didact. Se dit de certaines substances qui ont la propriété de ne pas s'imbiber d'eau. Toile humidifuge. Cuirs humidifuges.

* **HUMIDITÉ.** s. f. Qualité de ce qui est humide. L'humidité de la terre, de l'air, du temps. Un lieu bas, sujet aux humidités. L'air et de la terre. [illegible] Malherbe. L'*humidité* [illegible] les vapeurs [illegible] (Libes.) Le fer se décompose par l'*humidité* comme par le feu. (Buffon.) On emploie ces barbes dans les emballages pour préserver les corps secs de l'*humidité*. (B. de St-P.)

— Fig. Leurs esprits sont secs, et leur cœur s'en ressent ; le soleil boit toute leur *humidité*, qui fait la bonté et la tendresse. (Mme de S.)

— Alchim. *Humidité permanente des sages*, ou *humidité vivifiante*. Nom donné à l'humide radical de la nature. || *Rendre à la pierre son humidité radicale.* Mettre de nouveau la pierre philosophale en [illegible] [illegible] la multiplication, en ce sens qu'on la remet dans la matière comme auparavant. || *Humidité de la pierre.* Son premier état, où elle passe à la fluidité pour arriver à la siccité, qui est sa dernière perfection.

— **HUMIDITÉS.** s. f. pl. Humeurs, sérosités. On dit que le tabac dessèche les humidités du cerveau.

HUMIER. s. m. Dr. cout. Usufruitier.

HUMIÈRE. s. f. Dr. cout. Usufruit.

HUMIÈRES (Louis de CREVANT, marquis, puis duc d'). Maréchal de France, mort en 1694. Courtisan de Louis XIV, ami de Louvois, il fut créé maréchal en 1668, et grand maître de l'artillerie en 1685.

HUMIFUSE. adj. 2 g. (ét. lat., *humus*, terre ; *fusus*, couché). Bot. Se dit des plantes ou des parties de plantes qui s'étalent et se couchent sur le sol, mais sans y jeter de racines ; telle est la renouée.

HUMILIANT. part. prés. du v. Humilier. Qui humilie. Peindre les souverains *humiliant* leur tête. (L. Rac.)

> Jadis de la forêt dominateur superbe,
> S'il rencontre des cerfs errants en paix sur l'herbe,
> Il [illegible]
> Leur confier sa vie et cacher son affront. (DELILLE.)

* **HUMILIANT, ANTE.** adj. Qui cause de la confusion, de la honte. Cela est humiliant. C'est une chose bien humiliante pour son [illegible] C'est bien humiliant d'être [illegible] [illegible] C'est bien humiliant [illegible] de supporter cet affront sans rien dire. Faire des reproches humiliants, une répri

mande humiliante. Refus humiliants. Punition humiliante. Défaite humiliante. Revers humiliant. Ces aveux humiliants ont dû lui coûter beaucoup. Ce comble de toutes les misères humaines dont la vue est si *humiliante* pour l'orgueil humain et si révoltante pour notre délicatesse. (Volt.) Que ces réflexions sont *humiliantes* pour l'humanité! que notre orgueil en doit être mortifié! (Id.) Tu ne sais pas combien la pauvreté est *humiliante* dans un siècle comme le nôtre, où les regards se mesurent à l'or qu'on possède. (Ancelot.)

*** HUMILIATION.** s. f. (pr. *u-mi-li-a-cion*). Action par laquelle on s'humilie, on est humilié. Je n'ai pu le voir dans une si grande humiliation sans lui pardonner. Plus l'orgueil est excessif, plus l'*humiliation* est amère. (Massillon.) Comme, de toutes les injures, l'*humiliation* est la plus offensante, c'est aussi la plus vivement sentie et la plus cruellement vengée. (Raynal.)

— État d'une personne humiliée, mortifiée. C'est le comble de l'humiliation. Être dans l'humiliation. Tomber dans l'humiliation. L'*humiliation* est un des chagrins qui nous affectent le plus, et dont nous nous consolons le moins. (D'Arconville.)

— Se dit aussi des choses. La Grèce s'était élevée au plus haut point de la gloire, il fallait qu'elle descendît au terme d'*humiliation* fixé par cette destinée qui agite sans cesse la balance des empires. (Barth.)

— Chose qui donne de la confusion, de la mortification. Recevoir les humiliations que Dieu nous envoie. C'est une grande humiliation pour lui de se voir traité de cette manière. Essuyer, éprouver une grande humiliation. Il est rare qu'une personne de cœur ait été longtemps attachée à un grand, sans en avoir essuyé des *humiliations*. (Mme de Puysieux.) Une douleur, plus lourde que l'*humiliation* de la défaite, accabla les barbares. (G. Flaubert.)

— Dans le style mystique, désigne les événements, les choses, les pratiques religieuses qui humilient, mortifient. Les infirmités humaines sont un grand sujet d'humiliation. On se figure qu'après quelques *humiliations* Dieu engloutira dans sa miséricorde toutes les fautes qui échappent à la faiblesse humaine. (Saint-Évremond.) La reine aimait tout dans la vie religieuse, jusqu'à ses austérités et ses *humiliations*. (Boss.) Il n'y a presque point d'*humiliations* que l'amour-propre ne soit capable de pratiquer. (Nicole.)

> Son cœur, toujours nourri dans la dévotion,
> De trop bonne heure apprit l'*humiliation*.
> (Boileau.)

HUMILIÉ, ÉE. part. pass. du v. Humilier. S'empl. adjectiv. Personne humiliée. Les hommes qui n'ont que de l'esprit sont les rivaux *humiliés* des hommes de génie et les détestent. (Helvétius.) Je me sens affligé, *humilié*, en voyant l'esprit de l'homme si vaste et si stupide. (Senancour.) Il est vrai qu'un peuple *humilié* peut avoir été conquérant. (Volt.) La vanité *humiliée* souffre plus que ne jouit la vanité satisfaite. (S. Dubay.) Un Turc *humilié* n'est jamais dangereux. (Chateaub.)

> Son trône est entouré de rois *humiliés*.
> Ses ennemis vaincus frémissent à ses pieds. (Racine.)

— En termes de dévotion. Ces majestés humiliées en la présence de Dieu. Cœur contrit et humilié. Vie humiliée et anéantie. L'âme humiliée sous la main de Dieu. Le Seigneur garde les âmes simples : j'ai été *humilié* devant lui, et il m'a délivré. (La Harpe.)

— *Humilié de.* Cette bataille mit le comble à la gloire de Condé et fit celle de Turenne, qui eut l'honneur d'aider puissamment le prince à remporter la victoire dont il pouvait être *humilié*. (Volt.) Il craint qu'il n'y ait de sa faute, et il en paraît *humilié*. (Chateaubr.) J'ai été si *humilié* de n'avoir pas ces douze mille francs hier, que j'aurais donné le reste de ma misérable vie pour racheter ce tort-là. (Balzac.)

— *Humilié par.* Ce fut ainsi que les Madianites furent *humiliés* par les Juifs ou plutôt par la puissance de Dieu même. (Lem. de Sacy.)

> Le chaume des hameaux
> N'est plus *humilié* par l'orgueil des créneaux.
> (De Saint-Ange.)

— HUMILIÉ. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte vaudoise du xe siècle, qui fut condamnée par le pape Innocent III. || *Ordre des Humiliés*. Confrérie religieuse fondée par saint Jean de Meda, à Milan, en 1134, supprimée en 1571. Ses membres se consacraient à la fabrication des draps.

— HUMILIÉE. s. f. Hist. relig. Religieuse d'une congrégation fondée à Milan au XIIe siècle.

*** HUMILIER.** v. a. (1re conj. — et lat. *humiliare*, même signif. ; de *humilis*, humble). Ce verbe prend deux *i* de suite aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *J'humilie*, etc., *nous humilions, vous humiliez*, etc. *J'humiliais*, etc., *nous humiliions, vous humiliiez*, etc. *Que j'humilie*, etc., *que nous humiliions, que vous humiliiez*, etc. Abaisser, mortifier, donner de la confusion. Dieu humilie les superbes. Humilier l'orgueil, la fierté, l'audace de quelqu'un. La nature, pour nous *humilier*, unit le génie et la folie, établit nos vices et nos vertus. (Boiste.) Ne puis-je pas d'Achille *humilier* l'audace? (Rac.) Dieu s'est *humilié* devant les hommes pour l'élever jusqu'à lui. (Fléchier.) Le roi de Suède ne voulut rien pour lui-même, satisfait d'avoir secouru son allié et *humilié* son ennemi. (Volt.) Cromwell avait *humilié* la Hollande, imposé les conditions d'un traité au Portugal, vaincu l'Espagne, et forcé la France à briguer son alliance. (Id.) Le témoignage des Athéniens n'est peut-être que l'effet de leur haine éternelle pour les vainqueurs qui les avaient *humiliés*. (J.-J. Rouss.)

— Absol. La plaisanterie française veut toujours *humilier* par les ridicules. (Mme de Staël.) La douleur abaisse, *humilie*, porte à blasphémer. (E. Renan.)

— Fig. En termes de piété. Humilier son cœur, son esprit devant Dieu. L'Écriture leur ordonne d'*humilier* leur âme devant le pauvre. (Fléch.) Elle travaillait à *humilier* sa grandeur par des abaissements volontaires. (Id.)

> Tu le vois tous les jours, devant toi prosterné,
> *Humilier* ce front de splendeur couronné. (Racine.)

— S'HUMILIER. v. pron. S'abaisser. Vouloir que tout s'humilie devant soi. Dois-je m'humilier à ce point? Vous voulez que le roi s'abaisse et s'*humilie*. (Rac.) Une reine à mes pieds se vient *humilier*. (Id.) Il y a dans cette salle un tableau qui représente le moment où le plus puissant des empereurs, Frédéric Barberousse, s'*humilia* devant le sénat de Venise. (Mme de Staël.)

> Il croit, dans sa folie,
> Qu'il faut que devant lui tout d'abord s'*humilie*.
> (Boileau.)

> La belle, s'arrêtant,
> S'*humilia*, pour être contredite,
> C'est une adresse, à mon sens, non petite.
> (La Fontaine.)

— Fig.

> Il faut que, dans ses vers, pour plaire il se replie,
> Que tantôt il s'élève et tantôt s'*humilie*. (Boileau.)

— Par extens. On s'aperçut que toutes les paroles qu'il lui chantait ne faisaient mention que de blondes, et que, prenant toujours la chose pour elle, ses paupières s'en *humiliaient* par reconnaissance et par pudeur. (Hamilt.)

— *S'humilier à.* Obéir humblement. J'ai obéi à mon père et à ma mère ; je leur ai cédé ; je me suis *humilié* à leurs volontés. (Malherbe.)

— Fig. en termes de piété. S'humilier devant Dieu. S'humilier devant les décrets du ciel. Un cœur qui s'humilie. Quiconque s'*humilie* sera exalté. (Acad.) L'homme qui se respecte ne s'*humilie* que devant Dieu. (Boiste.) Aux pieds de l'Éternel je viens m'*humilier*. (Rac.) On ne s'*humilie* pas par humilité, mais pour se faire estimer davantage. (St-Évrem.) Il s'*humilie* et ne contribue à son triomphe que par le sacrifice qu'il fait de sa grandeur et de sa gloire. (Fléch.) Des sujets auraient-ils honte de s'abaisser jusqu'où un roi s'est *humilié*? (Id.) Il s'*humilia* sous la main qui s'appesantissait sur lui. (Mass.) S'*humilier* sous la majesté immense de l'auteur de l'univers. (Id.)

— Se mortifier mutuellement. Ces deux personnes ne cherchent qu'à s'humilier.

*** HUMILITÉ.** s. f. (du lat. *humilis*, humble). Vertu qui nous donne le sentiment de notre faiblesse, qui réprime en nous les mouvements de notre orgueil. Grande humilité. Profonde humilité. L'humilité est le fondement de toutes les vertus chrétiennes. Faire des actes d'humilité. La véritable humilité ne consiste pas dans les dehors. L'humilité chrétienne va jusqu'au mépris de soi-même. Pratiquer l'humilité. Avoir de grands sentiments d'humilité. Souffrir les mépris, les affronts avec humilité. Être plein d'humilité. Rempli d'humilité. Donner de grands exemples d'humilité. Son air d'humilité ne m'en impose point. Les païens n'ont guère connu la vertu d'humilité. L'*humilité* chrétienne condamne l'orgueil de beaucoup de chrétiens. (Boiste.) Il est certaine façon d'*humilité* subtile, qui naît de la présomption. (Montaigne.) Porter aux pieds des autels l'*humilité* d'un pénitent. (Mass.) Par toi l'*humilité* devint une bassesse. (Boil.) L'ambition partout chasse l'*humilité*. (Id.) La sainte clôture, protectrice de l'*humilité* et de l'innocence. (Boss.) Il ne travaille plus qu'à pratiquer l'*humilité*, qu'à conseiller l'*humilité*, qu'à établir un ordre et une discipline d'*humilité*. (Fléch.) Elle porta l'*humilité* jusqu'à l'anéantissement d'elle-même. (Id.) Notre orgueil est quelquefois le principe de notre *humilité*. (Leblanc.)

— Fig. Que j'aime le silence! que j'en aime l'*humilité*, la tranquillité, le sérieux, le recueillement, la douceur. (Bossuet.)

— Fam. Déférence, soumission, abaissement. Prier quelqu'un en toute humilité. Demander grâce à quelqu'un en toute humilité. Confesser en toute humilité que l'on a eu tort.

— Fig. Acte d'humilité. Ce sont là des *humilités* glorieuses. (Mme de Sévigné.)

> Non, ne descendez pas dans les *humilités*,
> Et laissez-nous juger ce que vous méritez. (Mol.)

— Prov.

> *Humilité n'ont homme bien sied,*
> *Qui plus bas se tient plus haut on l'assied.*

HUMINE. s. f. Chim. Corps obtenu par l'action de l'acide sulfurique sur les sucres, et qui peut produire de l'acide humique.

HUMIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'humus. Matières humiques.

— Chim. Se dit d'un acide qu'on a cru trouver dans le terreau.

HUMIRIACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'humirie. || HUMIRIACÉES. s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones qui a pour type le genre humirie.

HUMIRIE. s. f. (du péruvien *umiri*). Bot. Genre d'arbres balsamifères type de la famille des humiriacées, originaire des régions les plus chaudes de l'Amérique.

HUMITE. s. f. (de *Hume*, nom pr.). Minér. Silicate fluorifère de magnésie se présentant en petits cristaux d'un jaune pâle ou d'un jaune orange que l'on trouve dans le produit des anciennes éruptions du Vésuve et d'autres blocs éruptifs, où ils accompagnent le péridot et le mica.

HUMIVAGUE. adj. 2 g. (étym. lat., *humus*, terre ; *vagari*, marcher). Zool. Qui se tient habituellement sur la terre.

HUMMA. Mythol. afric. Dieu suprême des Cafres. Humma distribue le chaud, le froid, la pluie et la sécheresse.

HUMMEL (Jean-Népomucène). Célèbre pianiste et compositeur allemand, né à Presbourg, 1778-1837. Élève de Mozart, il a laissé quatre opéras, plusieurs ballets, de la musique d'église et d'autres compositions d'un grand mérite.

HUMOPINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide encore mal défini qui s'extrait du résidu de la narcotine chauffée à 220° et dégagée d'ammoniaque.

HUMOPIQUE. adj. Chim. Syn. d'HUMOPINIQUE.

*** HUMORAL, ALE.** adj. Médec. Qui a rapport aux humeurs. Vice humoral. Fièvre humorale. Maladies humorales. Il y a grande apparence que c'est à sa pureté et à sa circulation qu'on doit attribuer la légèreté et la souplesse des membres ; et à sa stagnation et à son altération les pesanteurs, les douleurs de tête, les rhumatismes, la goutte, la paralysie, et même les maladies *humorales*, telles que la plupart des fièvres, qui viennent d'un air corrompu que nous respirons. (B. de St-P.) || Pl. m. *humoraux*.

— S'est dit dans le sens d'Humoriste.

HUMORIQUE. adj. 2 g. (rad. *humeur*). Médec. Qui concerne l'humorisme, les humeurs.

— *Bruit humorique.* V. HYDROAÉRIQUE.

*** HUMORISME.** s. m. Médec. Doctrine des médecins humoristes, qui attribuent les maladies aux modifications survenues dans les humeurs. L'humorisme n'a presque plus de partisans.

*** HUMORISTE.** adj. 2 g. Fam. Qui a souvent de l'humeur sans sujet, qui est difficile à vivre. Un homme, une femme humoriste.

— Se dit des médecins qui attribuent principalement aux humeurs les divers phénomènes de la vie, soit dans l'état de santé, soit dans l'état de maladie. Médecin humoriste.

— *Écrivain humoriste.* Celui qui traite avec gaieté une matière sérieuse : tels sont parmi nous Rabelais et Swift chez les Anglais.

— HUMORISTE. s. m. Celui qui prend aisément de l'humeur.

> Cet *humoriste*
> Dont la hargneuse déraison
> Dans la société vient verser son poison.
> Parlez, ne parlez pas, soyez gai, soyez triste,
> Blâmez, louez, il se fâche d'autant,
> C'est sa nature, il est né mécontent. (Delille.)

— Médecin partisan de l'humorisme.

— Membre d'une académie de Rome fondée par Paul Mancini.

— Écrivain qui se fait remarquer par un mélange ingénieux de sensibilité, de gaieté, de légèreté piquante et de philosophie profonde. Swift et Sterne sont de célèbres *humoristes* anglais. (Acad.)

*** HUMORISTIQUE.** adj. 2 g. Qui a de l'humour ; où il y a de l'humour. Écrivain humoristique. Un trait humoristique.

HUMORO-VITALISME. s. m. Doctrine médicale qui prétendait trouver dans les humeurs des causes propres à détruire la vitalité.

HUMOUR. s. m. (mot anglais, dérivé du fr. *humeur*). Heureuse disposition d'esprit, gaieté fine, spirituelle et doucement satirique. Il s'occupait des questions les plus importantes, telles que la propagation de la gaieté en France, l'élève de l'*humour*, la culture du plaisir. (Ch. Monselet.)

— Ce mot a, quelquefois, été employé au féminin. Leur choix indique une fantaisie et une *humour* que rien ne peut rendre. (Th. Gaut.)

HUMOURISTE. adj. et s. Autre forme d'HUMORISTE.

HUMOURISTIQUE. adj. Syn. d'HUMORISTIQUE.

HUMULINE. s. f. (du lat. *humulus*, houblon). Boisson composée d'eau, de houblon et de rhum.

— Chim. Syn. de LUPULINE.

HUMULUS. s. m. (pr. *u-mu-luss* ; mot lat.). Bot. Nom scientifique du genre houblon.

*** HUMUS.** s. m. (pr. *u-muss* ; du lat. *humus*, terre). Terre végétale. C'est la couche supérieure du sol, formée par la décomposition des détritus végétaux, en présence de l'air et de l'humidité et qui donne au sol sa fertilité. Une couche d'humus. L'humus est ordinairement en plus grande quantité dans les vallées que sur les lieux élevés, où les eaux ne cessent d'entraîner quelques molécules.

HUN. s. et adj. m. Géogr. anc. Nom d'un peuple de race mongole, qui fit de grandes conquêtes en Europe, au ve siècle. Le peuple hun.

— Hist. Les Huns sont, d'après quelques auteurs, les mêmes que les *Hiong-Nou*, qui dévastèrent la Chine au IIIe siècle av. J.-C. Au IVe siècle ap. J.-C., ils se dirigèrent vers l'Ouest. Ils jetaient l'épouvante par leur aspect hideux et leur amour de la destruction : le nez écrasé, la tête large, les yeux petits, *fils des démons et des sorcières de la Scythie*, ils vivaient toujours à cheval, campant sous la tente avec leurs femmes et leurs enfants. A la fin du IVe siècle, ils soumirent les Alains, traversèrent le *Palus Mæotis* sur la glace, détruisirent l'empire des Goths d'Hermanric vers 376, et précipitèrent l'invasion des barbares dans l'empire romain. Leur domination s'étendit sur les tribus slaves et germaniques, surtout pendant le règne du terrible Attila. Mais leur puissance finit à la mort de ce conquérant, 453. Quelques débris de ses bandes retournèrent en Asie, sous la conduite de son jeune fils Irnak ; d'autres tribus restèrent au sud de la Sarmatie, du Danube au Caucase (Hunigares, Khazars, etc.).

HUNALD ou **HUNOLD.** Duc d'Aquitaine, 705-774, succéda à Eudes, son père, en 735. En 745, il laissa le trône à son fils Waïfre, et alla s'enfermer dans un monastère de l'île de Ré. Après la mort de Waïfre, 768, Hunald reprit les armes. Fait prisonnier par Charlemagne, il parvint à s'enfuir chez les Lombards, qu'il excita à déclarer la guerre aux Francs. Assiégé dans Pavie par ceux-ci, il y fut tué.

HUNCHEM. s. m. Ichtyol. Nom vulgaire du grondin.

HUNDSRÜCK (c'est-à-dire *dos de chien*). Géogr. Nom allemand de la région montagneuse de la Bavière et de la Prusse Rhénane, entre la Nahe, le Rhin et la Moselle. C'est un prolongement des Vosges, plateau marécageux, couvert çà et là de forêts. Il se détache du Hardt, à la source de la Lauter, et prend, vers le N., les noms d'*Idarwald*, de *Sonnenwald* et d'*Hochwald*.

*** HUNE.** s. f. (*h* asp.; ét. island., *hun*, tête du mât). Mar. Sorte de plate-forme élevée qui est en saillie autour des mâts pour faciliter le jeu des voiles, et sur laquelle, quand on est en mer, on fait monter ordinairement un matelot pour découvrir de plus loin. Les hunes d'un navire. Monter à la hune. || Chaque mât vertical, dans les navires d'une certaine espèce, a sa hune dont le nom lui vient du mât qu'elle couronne. Hune de misaine. Hune d'artimon. Hune de beaupré. || *Grande hune*. Hune du grand mât. || *Hunes de perroquet*. Espèces de hunes faites avec des barres placées au-dessous du chouquet du mât de perroquet. || *Mâts de hune*. Mâts qui surmontent immédiatement les bas mâts.

— *Chef de hune.* Quartier-maître dirigeant la manœuvre des gabiers sur une hune.

— Grosse pièce de bois terminée par deux tourillons, et à laquelle une cloche est suspendue.

HUNEN-PAO. s. m. (*h* asp.). Mamm. Carnassier de la Chine, probablement l'once.

HUNÉRIC. Deuxième roi des Vandales d'Afrique, mort en 484, succéda à Genséric son père en 477, et se signala par sa cruauté.

HUNETTE. s. f. (*h* asp.). Techn. Panneau de derrière d'une voiture.

HUNIADE. V. HUNYADE.

HUNIAL. s. m. (*h* asp.). Ornith. Faisan de l'Himalaya.

*** HUNIER.** s. m. (*h* asp.). Mar. Voile qui se place au mât de hune. || *Grand hunier*. Hunier du grand mât. || *Petit hunier*. Hunier du mât de misaine. || *Doubles huniers*. Ensemble des deux voiles obtenues par la section d'un hunier ordinaire à la hauteur de la quatrième bande de ris. || *Hunier amené*. Voile qui n'est point tendue sur ses ralingues, la vergue à laquelle cette voile appartient n'étant pas hissée. || *Hunier en bannière*. Hunier dont les écoutes ne sont pas tendues. || *Hunier au bas ris*. Hunier dont la hauteur a été déterminée autant que possible. || *Hunier coiffé*. Hunier qui reçoit le vent par-dessous. || *Hunier à mi-mât*. Se dit quand la vergue qui soutient la voile n'est hissée qu'à la moitié du mât. || *Hunier en ralingue*. Hunier qui ne reçoit pas les vents. || *Amener les huniers sur le ton*. Les baisser jusqu'à la partie du mât qui s'appelle le ton. || *Avoir les huniers dehors*. Avoir les huniers au vent pour le recevoir. || *Mettre le vent sur les huniers*. Mettre les huniers de telle sorte que le vent donne dessus et ne les remplisse pas.

— Pêch. Sorte de filet.

HUNIGARES ou **HUNONGARES.** s. m. pl. Géogr. Anciens peuples de l'Europe au delà du Dniéper, apparaissent dans l'histoire depuis le VIe siècle jusqu'au VIIIe. Ils étaient d'origine finnoise. On croit que les Hongrois descendent des Hunigares.

HUNINGUE. Géogr. Ancien ch.-l. de cant. de l'arr. de Mulhouse (Haute-Alsace), sur la rive gauche du Rhin. Ses fortifications, détruites en 1815, remontaient à Vauban. Elle soutint un siège célèbre en 1815 ; 2,000 hab.

HUNNEBEDDEN. s. m. (pr. *u-ne-bed-denn*; ét. holl., *hunnen*, géant; *bedden*, lit). Nom hollandais de tumulus recouvrant des monuments mégalithiques.

HUNNÉMANNIE. s. f. (de *Hunnemann*, n. pr.). Bot. Genre de la famille des papavéracées, type des hunnémanniées, établi pour des herbes vivaces du sud de l'Amérique.

HUNNÉMANNIÉ, ÉE. adj. Bot. Qui res-

semble au genre hunnemannie. || **HUNNEMANNIÉES** s. f. pl. Tribu de la famille des papavéracées, ayant pour type le genre hunnemannie.

HUNNIQUE. adj. 2 g. Qui appartient aux Huns. Au milieu du festin, deux bardes se levèrent et chantèrent en langue *hunnique* les victoires du roi. (P. de St Victor.)

HUNT (Henry). Homme politique anglais, né à Wittington (Wilts), 1773-1835. Entraîné par un patriotisme exalté, il parcourut l'Angleterre en prêchant la réforme universelle. Arrêté en 1820, il fut condamné à la prison. Il parvint, en 1831, à se faire élire à la Chambre des communes, où il ne joua qu'un rôle secondaire.

HUNTE. Géogr. Rivière d'Allemagne, arrose le Hanovre, l'Oldenbourg et se jette dans le Weser, au-dessous de Brême. Cours de 180k.

HUNTER s. m. (pr. *eunn ter*; de l'angl. *to hunt*, chasser). Cheval de chasse parfaitement dressé à franchir les obstacles.

HUNTER (William). Médecin, né à Kilbridge, en Écosse (Lanark), 1718-1783, membre de la Société royale, 1767, associé étranger de l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences de Paris. On lui doit surtout un ouvrage auquel il travailla pendant près de trente ans et qui est encore utilement consulté : *Anatomy of the human gravid Uterus*. || **HUNTER** (John). Frère du précédent, et comme lui célèbre chirurgien et anatomiste, né aussi à Kilbridge, en Écosse, 1728-1793. Il a fait plusieurs belles découvertes. Ses *Œuvres complètes* ont été traduites en français.

HUNTÉRIE. s. f. (de *Hunter*, n. pr.). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des apocynacées plumériées, originaire du Bengale.

HUNTÉRIEN. adj. m. Pathol. Se dit d'un chancre syphilitique qui a été décrit par Hunter.

HUNYAD (Comitat de). Géogr. L'un des comitats du pays hongrois, en Transylvanie, au S.-O.; ch.-l. *Nagy-Enyed*. Il constitue aujourd'hui la plus grande partie du cercle de Broos.

HUNYADE (Jean-Corvin). Voïvode de Transylvanie, né vers 1400, mort en 1456. Général des armées de Ladislas IV, roi de Pologne et de Hongrie, et régent de ce dernier pays sous Ladislas V, 1445, il fut surnommé *le Diable* par les Turcs. Parmi les actions illustres de sa vie, on cite la bataille de Varna, où il fut vaincu, 1444, la bataille de Cassovie, où il se couvrit de gloire, 1448, et surtout la défense héroïque de Belgrade contre Mahomet II, en 1456. Il mourut des suites de ses blessures, et mérita le trône à son fils Mathias Corvin.

HUON. s. m. (*h* asp.; rad. *huer*). Ornith. Nom vulgaire du chat-huant.

HUON DE VILLENEUVE. V. VILLENEUVE.

HUOT. s. m. (*h* asp.). Ornith. Syn. de HUETTE.

HUOT (Jean-Jacques-Nicolas). Géographe et naturaliste français, 1790-1845, fut le collaborateur de Malte-Brun dans la rédaction du *Précis de géographie universelle*, qu'il continua et acheva seul.

HUPPARD. s. m. (*h* asp.). Ornith. Espèce d'aigle d'Afrique.

* **HUPPE.** s. f. (*h* asp.; du lat. *upupa*, même signif.). Ornith. Genre de la famille des ténuirostres, renfermant un oiseau de la grosseur d'un merle, qui a une petite touffe de plumes sur la tête; le bec plus long que la tête, faiblement arqué, triangulaire à la base, grêle à la pointe, les narines ovales, situées à la base du bec; les tarses nus, annelés; les ailes moyennes. On en connaît deux espèces africaines dont l'une émigre en Europe pendant

Huppe.

l'été. Les huppes habitent d'ordinaire les terrains bas, humides, et se nourrissent d'insectes, de petits mollusques terrestres et de vers de terre. Quoiqu'elles aient les pieds organisés pour percher, on les rencontre généralement à terre; leur marche est lente et mesurée, leur vol est sinueux et sautillant. Elles nichent dans les crevasses des rochers et les trous des arbres. Cet oiseau était révéré dans toute l'Égypte, et placé souvent sur le sceptre d'Horus. La huppe était le symbole de la joie et de l'amour filial.

— Loc. prov. *Sale comme une huppe*. Ce proverbe vient de ce que les cavités où nichent les huppes exhalent une odeur infecte, provenant plutôt des déjections des petits que des matières malpropres dont elles enduiraient leurs nids, comme on l'a cru longtemps.

— Faisceau de plumes plus longues que les autres, que certains oiseaux ont sur la tête. Les huppes sont constamment droites sur la tête, ou pendantes en arrière, ou couchées, mais susceptibles de se redresser à la volonté de l'animal. La huppe est toujours mieux fournie et plus belle sur la tête du mâle que sur celle de la femelle. A ce moment, un énorme oiseau à *huppe* jaune vint, avec un grand bruit d'ailes, s'abattre sur la tête frisée du petit Chose. (A. Daudet.)

— Fig.

> Telle fille a brillante *huppe*,
> Que son cœur de [illegible] occupe,
> En voyant tendre ses réseaux,
> De ses ruses reste la dupe. (De Nodier.)

— Fig. *Rabattre la huppe*. Mortifier. Ce coup inopiné vous rabattra la *huppe*. (Th. Corneille.)

— Mar. Foyer de pourriture dans une pièce de bois.

— Ornith. *Huppe noire*. Espèce de gros-bec de l'Amérique méridionale.

* **HUPPÉ, ÉE.** adj. (*h* asp.). Ornith. Qui a une huppe sur la tête. Alouette huppée.

— Fig. et fam. Se dit d'une personne riche, notable, de haut parage; mais alors on ne l'emploie guère qu'avec le mot *plus*. L'emploi de ce mot dans cette acception vient de ce qu'autrefois on reconnaissait les personnes de distinction à une houppe de plumes, de soie, et même de fil, qu'elles portaient par honneur sur leurs chapeaux. Il s'y est trouvé plusieurs gentilshommes, et des plus huppés, des plus haut huppés. Il y avait quantité de femmes, et des plus huppées. Je ne conseillerais pas au plus *huppé* de nos poëtes tragiques de se faire un ennemi d'un commis en faveur. (Ch. Nodier.) Elle traitait Lantier d'homme irrésistible, dans les bras duquel les dames les plus *huppées* devaient tomber. (É. Zola.)

> Combien en as-tu vu, je dis des plus *huppés*,
> A souffler dans leurs doigts dans ma cour occupés.
> (Racine.)

— Loc. prov. *Les plus huppés y sont pris*. Ceux qui se croient les plus habiles y sont attrapés.

HUPPE-COL. s. m. (*h* asp.). Ornith. Espèce d'oiseau-mouche du Mexique.

HUQUE. s. f. (*h* asp.). Nom donné autrefois à une espèce de toque.

HURA. s. m. (*h* asp.). Bot. Nom scientifique du genre sablier.

HURASSE. s. m. (*h* asp.). Techn. Anneau qui supporte le bout du manche du marteau de forge.

HURDEL. s. m. (*h* asp.). Charp. Syn. de HOURD.

* **HURE.** s. f. (*h* asp.; ét. inconn.). Tête de quelques animaux, surtout lorsqu'elle est coupée. Une hure de sanglier. La hure d'un saumon, d'un brochet, du lion, du thon.

— Fig. et fam. *Il a une vilaine hure*. Se dit d'un homme qui a les cheveux mal peignés et fort hérissés.

— Bot. *Hure de loup*. Nom vulgaire de la carotte sauvage.

— Charcut. Mets préparé avec la chair de la hure.

— Techn. Espèce de brosse garnie de tous côtés et adaptée à un manche.

HURÉ, ÉE. adj. (*h* asp.). Arg. Riche. Syn. de HUPPÉ.

HUREAULITE. s. f. (de *Hureaux*, nom géogr.). Minér. Nom d'un phosphate hydraté de manganèse et de fer, d'un jaune rougeâtre, qui se trouve sous forme de cristaux dans les pegmatites de la Haute-Vienne.

HUREBEC. s. m. (*h* asp.). Entom. Ancien nom de la chenille de vigne.

HUREPÉ, ÉE. adj. (*h* asp.). S'est dit pour Hérissé comme le poil du sanglier.

HUREPOIX, OISE. adj. 2 g. Géogr. Qui appartient à l'Hurepoix ou à ses habitants.

— Substantiv. Un Hurepoix. Une Hurepoise.

— HUREPOIX. Petit pays de l'ancienne France (Ile-de-France); ch.-l., *Dourdan*; auj. dans le département de Seine-et-Oise.

* **HURHAU** (*h* asp.). Cri des charretiers pour faire tourner leurs chevaux à droite. Syn. de HUE. On écrit aussi *hurhaut*.

— Fig. *Tirer à dia, tirer à hurhaut*. Tirer chacun de son côté. Et l'on voit que l'un tire à dia, l'autre à *hurhaut*. (Mol.)

HURI. s. m. (*h* asp.). Moll. Nom donné à la porcelaine tigrée.

HURIEL. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Montluçon (Allier); 3,000 habit. Ruines d'un vieux château.

HURIO. s. m. (*h* asp.). Ichtyol. Nom spécifique du grand esturgeon.

HURLADE. s. f. (*h* asp.; radic. *hurler*). Cri prolongé, violent. Je me serais contenté de donner des sérénades à trois ou quatre personnes, faire cinq ou six *hurlades*, puis passer. (Voiture.)

HURLANT. part. prés. du v. Hurler. Qui hurle. Ceux qui étaient attaqués de la mélancolie erraient la nuit, en *hurlant* autour des tombeaux. (Volt.) Les loups, *hurlant* dans l'ombre, épouvantent nos murs. (Delille.)

HURLANT, ANTE. adj. Qui hurle, qui possède la faculté de hurler. Des loups hurlants.

> Cerbère en [illegible] trois gueules *hurlant*,
> Et [illegible] m'annonce sa colère. (Vatout.)

— Fig. En grandes bandes, par milliers dans les longues nuits, ils hurlent contre la vague *hurlante*. (Michelet.)

HURLÉ, ÉE. part. pass. du v. Hurler. S'emploie adjectiv. Chants hurlés.

> [illegible]
> [illegible]
> Sur le trépied menteur *hurlés*. (Parny.)

* **HURLEMENT.** s. m. (*h* asp.; radic. *hurler*). Cri lugubre et prolongé que fait le loup, et quelquefois le chien, surtout lorsqu'il éprouve de la douleur ou de l'inquiétude. Le hurlement des loups. Le hurlement des chiens. Les chiens poussent des hurlements affreux. L'air retentit au loin de leurs longs *hurlements*. (J.-B. Rouss.) Je suis depuis longtemps fatigué les *hurlements* d'un chien dont le râle funèbre semble menacer le quartier. (Ch. Nodier.)

— Par extens. Nom donné au cri de quelques autres animaux. Le hurlement de l'ours. Le hurlement de l'alouate. Son oreille du sauvage frappée des *hurlements* des animaux féroces, déchirée de sons rauques, affreux, imprévus, ne peut s'attendrir à l'accent mélodieux des instruments. (Virey.)

— Par anal. Cri aigu et prolongé que l'on pousse dans la douleur, dans la colère, etc. Pousser des hurlements de rage. Au lever du soleil, on pousse de grands *hurlements* sur le cercueil d'écorce où gît le cadavre. (Chateaub.) Les servantes poussaient le *hurlement* des funérailles, et les eunuques pâlissaient sous leur peau noire. (G. Flaubert.) Les *hurlements* aigus des femmes emplissaient les maisons. (Id.) Les mages attroupés sur la rive poussaient des *hurlements* magiques. (P. de Saint-Victor.) Vous entendez des *hurlements* d'insurrection, des acclamations de guerre. (H. Taine.)

> Des enfants de Lévi la troupe consternée
> En poussa vers le ciel des *hurlements* affreux. (Racine.)
> Allez donc de ce pas, par des saints *hurlements*,
> Vous-mêmes appeler les chanoines dormants. (Boileau.)
> On entend des nochers les tristes *hurlements*,
> Et des câbles froissés les affreux sifflements. (Delille.)

* **HURLER.** v. n. 1re conj. (*h* asp.; du lat. *ululare*, même signif.). Pousser un cri prolongé, en parlant des loups et des chiens. On entend les loups hurler. Le chien a hurlé toute la nuit. Un autre bruit se fait entendre; un chien jappe sur les neiges; il approche, il arrive, il *hurle* de joie; un solitaire le suit. (Chateaub.) Malheureuse! il frémit de l'entendre *hurler*. (De Saint-Ange.) Ils criaient contre elle, comme des chiens qui *hurlent* après la lune. (G. Flaubert.) Les chiens *hurlent* à la cornemuse qui ronfle, tandis que les roues grincent sur le gravier. (Mérimée.)

— Par anal. Pousser des cris aigus et prolongés dans la douleur, dans la colère, etc. Il ne crie pas, il hurle. Hurler de rage. Laissons *hurler* là-bas tous ces damnés antiques. (Boil.) Je vois *hurler* en vain la chicane ennemie. (Id.) Les blessés et les malades *hurlaient* ensemble. (E. About.) Son armée *hurla* autour de sa tente funèbre comme une meute sur le corps du chasseur qui la gorgeait de curées. (P. de St-Victor.)

> Et quel objet enfin à présenter aux yeux
> Que le diable toujours *hurlant* contre les cieux?
> (Boileau.)

— Par exagérat. Parler avec emportement, avec le ton de la fureur. Cet avocat a tant hurlé qu'il en a perdu la voix. Une tourbe fanatique hurlait sans cesse autour de lui. Tandis que la raison parle, le fanatisme *hurle*. (Volt.)

— Parler, chanter très haut, d'un ton rauque. Cet homme ne chante pas, il hurle.

— Se dit par personnification des choses.

> L'ouragan croise l'éclair, l'air mugit, le ciel gronde,
> La tempête en *hurlant* creuse et soulève l'onde.
> (Ducis.)

— Se dit quelquefois de choses qui ne peuvent aller ensemble.

> De mots qui [illegible]
> *Hurlent* d'effroi de se voir accouplés. (J.-B. Rouss.)

— Loc. prov. *Il faut hurler avec les loups*. Il faut s'accommoder aux manières, aux mœurs, aux opinions de ceux avec qui l'on vit ou avec qui l'on se trouve, quoiqu'on ne les approuve pas entièrement. Quand l'on ne sait pas *hurler* avec les loups, il ne faut pas vivre avec eux. (Mme de Staël.) *Apprendre à hurler avec les loups*. Prendre les habitudes, les manières de ceux avec qui l'on vit. On apprend à *hurler*, dit l'autre, avec les loups. (Racine.)

— HURLER. v. a. Chanter, dire ou réciter quelque chose en forçant sa voix. Un acteur qui hurle son rôle. Des forcenés *hurlaient* des arrêts de mort mêlés à des cris de victoire. (Barante.) Les épouses *hurlent* ton nom dans la douleur des enfantements. (G. Flaubert.)

> Autant il frémissait quand des voix meurtrières
> *Hurlèrent* à l'Opéra ses chansons immortelles.
> (L. de Neufchâteau.)
> Les prêtres de Pluton, de Cybèle et de Mars
> *Hurlent*, en chants de morts, leurs funèbres cantiques.
> (Legouvé.)
> Des héros de son sexe un essaim frémissant
> *Hurle* son chant barbare aux monts hyperborées.
> (Delille.)

HURLERIE. s. f. (*h* asp.). Burl. Action de hurler.

> [illegible] *hurlerie*,
> [illegible]
> Qui ne valait pas grand argent. (Scarron.)

* **HURLEUR, EUSE.** s. (*h* asp.). Celui, celle qui hurle, en parlant des animaux. On rencontre des *hurleurs* dans presque toutes les bonnes races de chiens courants. (Toussenel.)

— Se dit aussi en parlant des hommes. Je prêchais toujours mes *hurleurs*, qui criaient : Mort aux jacobins! (P.-L. Courier.)

— Mamm. Genre de quadrumanes platyrrhinins, de la division des sapajous, ainsi appelés parce qu'ils font retentir les forêts de leur voix forte et éclatante, et qu'on trouve principalement en Amérique sur les bords de l'Orénoque.

— Adjectiv. Un chien hurleur. Un singe hurleur.

Derviche hurleur. Sorte de religieux musulman qui se distingue par la violence des gestes et des cris dont il accompagne les pratiques religieuses.

— L'Académie ne donne ce mot que comme adjectif et substantif masculin.

* **HURLUBERLU** s. m. (ét. inconn.). Fam. Inconsidéré, brusque, étourdi. C'est un hurluberlu. Agir en hurluberlu. Car je vous jure, mon grand *hurluberlu*, que, si autrement ne m'aidez à la solution du problème susdit, je me repens de vous l'avoir proposée. (Rabel.)

— Sorte de coiffure ancienne. V. HURLUBRELU.

— Adjectiv. Un homme hurluberlu.

> [illegible]
> Trop content [illegible] pour appui,
> Aucun *hurluberlu* [illegible] (Piron.)

— Adverbialem. Inconsidérement, brusquement. Entrer hurluberlu.

— Pop. On dit souvent *hustuberlu*.

HURLUBRELU. adj. Se disait d'une coiffure en usage au XVIIe siècle. Les coiffures *hurlubrelu* m'ont fort diverti; il y en a que l'on voudrait souffleter. La Choiseul avec sa coiffure *hurlubrelu*, ressemblait, comme dit Ninon, à un printemps d'hôtellerie, comme deux gouttes d'eau. Cette comparaison est excellente. (Mme de Sévigné.) || On dit aussi *hurluberlu*.

HURLUPÉ, ÉE. adj. (de *hurepé*, hérissé). Ébouriffé, hérissé. Coiffure hurlupée. Coiffure *hurlupée*, poudrée, frisée, bonnet à la bascule... c'est pour pâmer de rire. (Mme de Sévigné.)

HURON, ONNE. s. 2 g. (*h* asp.). Géogr. Nom d'une nation, autrefois nombreuse et puissante, établie à l'est du lac Huron; elle a presque entièrement disparu aujourd'hui.

— Fig. et fam. Dur, sauvage, grossier.

> Voyez ce pécheur inflexible
> Qui [illegible]
> Et [illegible] de *Huron*,
> [illegible]
> La triple rigueur de Cerbère
> Et l'âme avare de Caron. (Gresset.)

— Adjectiv. Le peuple huron. La nation huronne.

— HURON. s. m. Linguist. Langue des Hurons. Le *huron* était parlé par le peuple qui lui a donné son nom et par les Iroquois, colonie de ce peuple. (Chateaubriand.) Le *huron* est sans labiales; on le parle du gosier, et presque toutes les syllabes sont aspirées. (Id.)

— Adjectiv. La langue *huronne* ou iroquoise a cinq principaux dialectes. (Chateaub.)

— HURON. s. m. Nom que l'on donnait, dans les armées françaises, aux soldats des corps de mineurs.

— Hist. Nom que l'on a donné aux factieux qui formaient la Jacquerie.

— Ichtyol. Genre de poissons acanthoptérygiens voisin des perches, dont l'espèce unique a été découverte dans le lac Huron.

— Mamm. Nom qu'on donne au furet en Espagne.

HURON. Géogr. Nom d'un grand lac de l'Amérique du Nord, entre le Canada au N. et les États-Unis au S. Il a 322 kil. de long, sur 257 kil. de large; sa superficie est de 51,780 kil. carrés; sa profondeur moyenne de 304 mètres. Sa partie orientale s'appelle *lac des Iroquois*, ou *Georgian Bay*, et est séparée du reste du lac par l'île Manitoulin.

HURONITE. s. f. (*h* asp.; de *Huron*, nom géogr.). Minér. Variété de cordiérite altérée qu'on trouve sous forme de rognons d'une couleur jaune verdâtre dans les masses de hornblende qui entourent le lac Huron.

HURRAH. interj. et s. m. (*h* asp.). Une des formes de HOURRAH. Comme au premier mot vrai que je lâcherais, ce serait un *hurrah* et un tolle général, j'ai préféré garder le silence. (Th. Gautier.)

HURRIAH. s. m. ou **HURRIE.** s. f. (*h* asp.). Erpét. Nom donné à une espèce de vipère.

HURRIX. s. m. (*h* asp.). Erpét. Genre de reptiles ophidiens.

HURTA. s. m. (*h* asp.). Ichtyol. Espèce de dorade de la Méditerranée, que l'on a rangée parmi les spares.

HURTAGE. s. m. (*h* asp.). Mar. Droit d'ancrage.

HURTEBILLÉ, ÉE. part. pass. du v. Hurtebiller. S'empl. adjectiv. Brebis hurtebillée.

HURTEBILLER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; pr. *ur-te-bi-llé*, *ll* mouill.). Accoupler avec des béliers, en parlant des brebis.

HURTIBILIS s. m. (*h* aspirée; rad. *heurter*). S'est dit pour Tintamarre, grand fracas. Et lors y eut beau *hurtibilis* de canons vulgaires, serpentines, coulevrines, etc. (Chronique de Louis XI.)

HURTIER. s. m. (*h* asp.). Nom qu'on don-

nait à Liège au propriétaire du sol, dans une exploitation houillère.

HUS ou **HUSS** (Jean). L'un des précurseurs de la réforme protestante du XVe siècle, né à Hussinecz (Bohême), 1373-1415. Il fut recteur de l'université de Prague, 1409, et confesseur de la reine, mais il adopta les opinions de Wiclef, attaqua hardiment les abus, puis l'autorité du pape, les indulgences, le culte des saints, la communion sous une seule espèce, etc. Ses livres, ses pamphlets, son *Traité de l'Église*, le firent condamner à Rome; il en appela vainement au concile de Constance, et le sauf-conduit que lui donna l'empereur Sigismond ne l'empêcha pas d'être arrêté et brûlé vif. Sa mort fut l'occasion de la guerre dite des *hussites*.

HUSANGRE. s. f. (*h* asp.). Bot. Genre de la famille des mélastomées.

HUSCHENK. Myth. Roi des Perses qui apprit à ses peuples à fondre les mines et à en tirer les métaux pour le service de l'agriculture et de la guerre. Il fut aussi un des plus célèbres conquérants de son temps. Monté sur un cheval de trois mètres de haut, animal né d'un crocodile et d'un hippopotame, il n'y eut point de peuple qu'il ne vainquit, point de géant qu'il ne terrassât. Il fut tué par un quartier de roche que les Devs, ses ennemis, lui lancèrent.

HUSÉANAWER. s. m. Nom que les habitants de la Virginie donnaient aux épreuves subies par ceux qui se destinaient à être prêtres ou devins.

HUSKISSON (William). Homme d'État et économiste anglais, né à Birch-Moreton (Worcester), 1770-1830, fut président du bureau du commerce sous le ministère de son ami Canning, 1823. Il combattit avec persévérance et talent le système prohibitif et contribua plus que tout autre à la révolution économique qui abaissa les tarifs de douane, facilita l'exportation et l'importation en Angleterre par navires étrangers, et fit disparaître la plupart des entraves qui remontaient jusqu'à l'*Acte de navigation*. Il mourut des suites d'une blessure reçue à l'inauguration du chemin de fer de Liverpool. On a recueilli et publié ses discours en 3 volumes.

HUSO. s. m. (*h* asp.). Ichtyol. Nom vulgaire du grand esturgeon.

* **HUSSARD**. s. m. (et. hongr., *huszar*, le vingtième, de *husz*, vingt; Mathias Corvin ayant fait en 1458 un appel à la noblesse hongroise, elle équipa un corps de cavalerie légère en prenant un homme par vingt feux). Cavalier hongrois. || Quelques uns écrivent *houssard* et *housard*.

— Soldat d'un corps de cavalerie légère polonaise qui était exclusivement composé de gentilshommes.

— Soldat des corps de cavalerie légère dont l'uniforme ressemble à celui de la cavalerie hongroise. Ils furent établis en France sous Louis XIV. L'habillement de cette troupe est élégant et léger; leurs chevaux sont de petite taille; leurs armes consistent actuellement en un sabre, une carabine et un revolver. Les hussards se sont couverts de gloire sous le commandement des Berchini, des Lauzun, des Chamboran, des Lasalle et de beaucoup d'autres. Colonel, capitaine de hussards. Servir dans les hussards. Des hussards furent envoyés à la découverte. Le shako, la sabretache, le dolman d'un hussard. Les hussards de la garde.

— Fam. Se dit d'un homme qui apporte dans son langage ou dans ses manières une trop grande licence. Des propos de hussard.

— *Hussard en jupon*. Femme qui affecte des goûts militaires.

— Arg. *Hussard à quatre roues*. Conducteur d'artillerie. || Soldat du train des équipages. || *Hussard d'amour*. Gendarme. *Hussard de la guillotine*. Gendarme, lorsqu'il escorte un condamné à l'échafaud. *Hussards de la veuve*. Bourreau et valets du bourreau.

— Entom. *Hussard de Ceylan*. Gros insecte noir, brillant, qu'on trouve dans les Indes orientales; c'est le prione buphtalme.

— Hist. *Hussards de la mort*. Nom donné, pendant la Révolution et sous l'Empire, à des régiments de cavalerie légère dont le costume était noir et blanc. || Nom donné à des régiments de hussards noirs, dans l'armée prussienne.

— **HUSSARDE**. s. f. Chorégr. Espèce de danse d'origine hongroise.

— *A la hussarde*. loc. adv. A la manière des hussards. || D'une façon cavalière, sans gêne, sans retenue. Aimer à la hussarde.

— Prov. *Vivre à la hussarde*. Vivre de pillage. *Couper le cou des cheveux à la hussarde*. Les laisser depuis le bas de l'oreille jusqu'à la moitié, et couper le reste jusqu'à la tête.

HUSSEIN-DEY. Géogr. Comm. de l'arr. d'Alger (Algérie); 2,000 hab.

HUSSEIN. Petit-fils de Mahomet par sa fille Fatime, fut, après la mort de son frère Hassan, 680, reconnu comme iman par les schiytes, qui se rendent encore en pèlerinage au lieu où il fut tué, 680, par les soldats de Yésid qui l'avait supplanté. Connu aussi à Meschhed-Hussein, près de Bagdad. — **HUSSEIN-BEHADER** Mirza-Khan. Né à Hérat, 1438-1506, fut le dernier des sultans de Timour. Il fortifia les pays qu'il conquit. Mozaffer-Khan. Khorassan. Herat. Balk ... — **HUSSEIN-PACHA**. Dernier dey d'Alger, né à Smyrne vers 1773, mort en 1838. Les pirateries de ses sujets et une insulte qu'il fit au consul français, occasionnèrent l'expédition d'Alger. Après la prise de cette ville, 5 juillet 1830, Hussein-Pacha se retira à Naples, puis à Livourne, et mourut à Alexandrie d'Égypte.

HUSSITE. s. m. (*h* asp.). Nom des disciples de Jean Huss, qui prirent les armes à sa mort, 1415; sous la conduite de Ziska, ils s'emparèrent de Prague, massacrèrent les moines et les prêtres, et remportèrent plusieurs victoires sanglantes. A la mort de Ziska, 1424, les hussites se divisèrent en *thaborites*, *orphelins* et *orébites*, mais ils n'en continuèrent pas moins la guerre avec succès. Enfin la paix fut conclue à Iglau, 1435. Mais la Bohême garda longtemps le souvenir de cette terrible guerre.

HUSSITISME. s. m. (*h* asp.). Hist. relig. Doctrine des hussites.

HUSTINGS. s. m. pl. (*h* asp.; pr. *eu-stingss*; mot anglais). Espèce de tribune en planches sur laquelle paraissent les candidats pour haranguer les électeurs et la multitude, en Angleterre. Les hustings disparaissent depuis que le vote est secret.

— Assemblée tumultueuse et en plein air, dans laquelle les candidats à la Chambre des communes viennent haranguer les électeurs. Les scènes turbulentes des hustings. Éloquence des hustings. Se présenter aux hustings.

— *Cour des hustings*. Ancien tribunal qui était la plus élevée des juridictions de la cité de Londres. On y portait les appels de la cour du sherif, et l'on y jugeait les actions tant réelles que personnelles relatives aux maisons, rentes et droits quelconques existant dans l'étendue de la ville. Plus tard, ce fut dans la cour des hustings que dut se faire le choix des bourgeois appelés à siéger au parlement pour la ville de Londres.

HUTCHESON (Francis). Philosophe, né dans le nord de l'Irlande, 1694-1747, fut le fondateur de la philosophie écossaise, en ce qui touche du moins la philosophie morale. On lui doit : *Recherches sur l'origine des idées de beauté et de vertu*; *Essai sur les passions*; *Système de philosophie morale*, son œuvre la plus importante, etc.

HUTCHINIE. s. f. (*h* asp.; de *Hutchin*, n. pr.). Bot. Genre d'asclépiadées, tribu des pergulariées, comprenant plusieurs espèces de l'Inde.

HUTCHINSIE. s. f. (de *Hutchins*, nom pr.). Bot. Genre de crucifères lépidinées, établi pour des herbes de l'Europe. || Syn. de POLYSIPHONIE.

HUTCHINSON (John). Philosophe et naturaliste, né à Spennythorn (York), 1674-1737, écrivit une interprétation mystique et cabalistique de la Bible, tourna en ridicule l'*Histoire naturelle de la terre* de Woodward et combattit la doctrine de la gravitation de Newton.

HUTCHINSONIEN. s. m. Hist. relig. Membre d'une secte fondée en Angleterre à la fin du XVIIe siècle par Hutchinson. Les hutchinsoniens prenaient tous les livres saints dans un sens figuré.

HUTIE. s. f. (pr. *u-ci*). Mamm. V. HOUTIE.

HUTIN. adj. m. (*h* asp.). S'est dit pour Vif, emporté, querelleur. || Opiniâtre. || Ce mot n'a été conservé que dans le surnom de Louis X, roi de France.

— S'est pris aussi substantivement dans le sens de Querelle, colère. Le *hutin* lui monta à la tête. (Cent Nouv. nouv.)

HUTINER. v. a. 1re conj. (*h* asp.; rad. *hutin*). Se disait pour Quereller, disputer.

HUTINET. s. m. (*h* asp.). Techn. Petit maillet de tonnelier.

HUTINEUX, EUSE. adj. (*h* asp.; rad. *hutiner*). Se disait pour Querelleur. La noise hutineuse.

HUTLA. s. m. Mamm. Nom vulgaire d'une espèce d'agouti de petite taille.

* **HUTTE**. s. f. (*h* asp.; et anc. haut-allem. *hutta*, maisonnette). Petite loge faite grossièrement avec de la terre, du bois, de la paille. La hutte d'un berger. La hutte d'un pauvre paysan. Des huttes de sauvages. La *hutte* d'un pauvre nègre sans industrie me plait sous un calebassier qui porte toutes les pièces de son ménage. (B. de St-P.) Dans quelques heures est achevée une *hutte* qui cache souvent sous son toit d'écorce plus de bonheur que n'en recouvrent les voûtes d'un palais. (Chateaub.) Vers la fin du neuvième mois, la femme se retire à la *hutte* des parturitions, où elle est assistée par les matrones. (Id.) Nous aperçûmes une *hutte* fortement construite en branches rechampies de terre avec un toit tout à fait primitif. (Gér. de Nerv.) Il y avait des *huttes* en roseau. (G. Lambert.) Ces *huttes*, tenant de la cabane et du terrier, effrayaient vaguement Germinie. (De Gonc.) En deux heures je n'ai aperçu qu'une *hutte* ronde à toit pointu, comme on en trouve chez les sauvages. (H. Taine.) Il trouva le roi hors du palais, sous une *hutte* construite en branchages, au milieu des tentes et des baraques de ses soldats. (A. Thierry.)

— Chass. Loge qu'on se construit pour se cacher à la chasse à la pipée, et quelquefois pour d'autres chasses. || *Hutte ambulante*. Loge ambulante dans laquelle l'oiseleur est caché et qu'il transporte où il veut.

HUTTÉ, ÉE. part. pass. du v. Hutter. S'emploie adjectiv. Soldats huttés.

HUTTEAU. s. m. (*h* asp.). Petite hutte de chasseur.

HUTTEN (Ulrich de). L'un des plus célèbres promoteurs du protestantisme, 1488-1523. Il quitta furtivement, à seize ans, le monastère de Fulda, où il faisait ses études, et alla les achever à Erfurt, puis à Cologne. Presque tous ses écrits, même ses poèmes, portent le caractère du pamphlet. On y remarque : *Ars versificandi*; *Epistolæ obscurorum virorum*, pamphlet spirituel, dirigé contre l'ignorance et les vices des moines, qui eut un immense retentissement; *Super propinqui sui interfectione Deplorationes*; *Dialogi*, contre l'Église romaine; *Poésies latines*, etc.

* **HUTTER (SE)**. v. pron. 1re conj. (*h* asp.). Faire une hutte pour se loger. A peine les soldats eurent-ils le temps de se hutter. Se hutter comme on peut. En parlant des soldats, on dit plutôt *se baraquer*.

— Se loger dans des huttes.

— **HUTTER**. v. a. Anc. mar. Amener les voiles d'un bâtiment qui éprouve une tempête étant à l'ancre. || *Hutter les vergues*. Les amener jusqu'à la moitié du mât et les mettre en croix.

HUTTEUR. s. m. (*h* asp.). Chass. Celui qui chasse à la hutte.

HUTTIER. s. m. (*h* asp.). Celui qui habite dans une hutte. Se dit surtout dans la Vendée.

— Syn. de HUTTEUR.

HUTTINS. s. m. pl. (*h* asp.). Guirlandes de vigne. Je m'arrêtai une minute, regardant le lac à travers une des arcades que forment les *huttins*. (V. Cherbuliez.)

HUVE. s. f. Ancienne coiffure de femme.

HUVESTE ou **HUVETTE**. s. f. Ancienne espèce de chapeau.

HUXELLES (Nicolas du BLÉ, marquis d'). Né à Chalon-sur-Saône, 1652-1730. Lieutenant général en 1688, sa défense de Mayence, 1689, lui valut le gouvernement d'Alsace. Créé maréchal, 1703, il fut, à l'avènement de Louis XV, président du conseil des affaires étrangères, et membre du conseil de régence.

HUY. Géogr. Ville de Belgique, ch.-l. d'arr. de la prov. et à 33 kil. S.-O. de Liège, sur la Meuse. Statue de Pierre l'Ermite. Outils en fer; commerce de grains, chaux, houille; sources minérales aux environs; 11,400 hab.

HUYGENS (Christian). Né à La Haye, 1629-1695; à vingt-deux ans, publia son *Traité sur la quadrature de l'hyperbole*, et à vingt-cinq, ses *Découvertes sur la grandeur du cercle*. La découverte d'un satellite de Saturne, de l'anneau qui entoure cette planète, de la nébuleuse d'Orion, le rendirent célèbre. On lui doit, en mécanique, la première application du pendule aux horloges, et du ressort spiral aux montres; il inventa le micromètre, pour mesurer le diamètre apparent des planètes, il perfectionna la machine pneumatique et le baromètre, etc. Louis XIV lui accorda une pension et le nomma un des premiers membres de l'Académie des sciences. Il composa à Paris sa *Dioptrique*, son *Traité de la percussion*, un *Discours sur la cause de la pesanteur*, etc. De retour dans sa patrie, après la révocation de l'édit de Nantes, il publia son *Traité de la lumière*.

HUYOT (Jean-Nicolas). Architecte, né à Paris, 1780-1840; il est surtout connu pour avoir terminé l'arc de triomphe de l'Étoile.

HUYMANS (Cornélis), dit *de Malines*. Peintre belge, né à Anvers, 1648, mort à Malines, 1727, élève de Gaspard de Witt et de Jacques van Artois. Il devint un bon paysagiste et excella surtout à peindre les montagnes.

HUYSSE. Géogr. Ville de la Flandre orientale (Belgique), à 22 kil. S.-O. de Gand; 3,200 h.

HUYSSENITE. s. f. (*h* asp.). Minér. Borate que l'on rencontre avec la stassfurtite, avec laquelle il a beaucoup d'analogie.

HUYSUM (Jean van). Peintre de fleurs et de fruits, né à Amsterdam, 1682-1749, est considéré comme le dernier grand peintre de l'école hollandaise. Nul ne sut mieux que lui distribuer les ombres et la lumière, grouper gracieusement ses fruits et ses fleurs. Ses dessins sont très recherchés.

HUZARD (Jean-Baptiste). Vétérinaire, né à Paris, 1755-1839, membre de l'Institut, fonda à Paris un célèbre établissement de maréchalerie. Il a écrit sur son art de nombreux ouvrages estimés.

HUZE. s. f. (*h* asp.). S'est dit pour Hure de sanglier.

— *Huze à huze*. loc. adv. Tête à tête, face à face. Que diriez-vous de ces impudents politiques qui vous ont mis en figure en une belle feuille de papier, deja couronne comme un roi de carreau, et en la mesme feuille ont aussi mis la figure de la divine infante, couronnee en royne de France, comme vous vous regardants *huze à huze* l'un l'autre? (Sat. Ménipp.)

HUZVARESCH. s. m. Linguist. Langue aryenne parlée en Perse sous les Sassanides.

HUZZA. interj. (*h* asp.). Cri de joie en usage parmi le peuple et les matelots anglais.

— Substantiv. Être accueilli par un huzza général, par de nombreux huzzas.

HVEN. Géogr. Île sur la côte de Suède, dans le Sund. Elle est à 24 kil. N.-E. de Copenhague. C'est là que Tycho-Brahé fit construire son observatoire célèbre d'Uranienburg.

* **HYACINTHE**. s. f. (du gr. ὑάκινθος, jacinthe). Bot. V. JACINTHE.

L'iris, la violette et la sombre *hyacinthe*,
De l'alcove amoureuse ont tapissé l'enceinte. (DEL.)

— *Hyacinthe de notre père*. Ancien nom de l'ornithogale arabique.

— Antiq. Étoffe d'un jaune tirant sur le rouge. Sa robe d'*hyacinthe*, à manches larges, lui serrait la taille en s'évasant par le bas. (G. Flaubert.)

— Minér. Pierre précieuse qui est ordinairement d'un jaune tirant sur le rouge. C'est une espèce de zircon. Hyacinthe d'Orient. Hyacinthe d'Allemagne. Les gemmes d'une couleur orangée que les lapidaires désignent sous le nom d'*hyacinthes* n'appartiennent pas à l'hyacinthe des minéralogistes; ce sont des variétés de topaze ou de grenat, quelquefois même de quartz colorés d'un jaune de miel. || *Hyacinthe blanche*. Harmotome. || *Hyacinthe de Compostelle*. Sorte de quartz rouge.

— Pharm. *Confection d'hyacinthe*. Sorte d'électuaire dans la composition duquel il entrait des pierres d'hyacinthe avec beaucoup d'autres ingrédients. Aujourd'hui hors d'usage.

— Superst. Pierre précieuse que l'on pendait au cou, pour se défendre de la peste. De plus, elle fortifiait le cœur, garantissait de la foudre et augmentait les richesses, l'honneur, la prudence et la sagesse.

— Adjectiv. Qui est d'un bleu tirant sur le violet. Étoffe hyacinthe.

— Ornith. Se dit d'une espèce de perroquet.

HYACINTHE. Myth. Prince lacédémonien d'une grande beauté. Apollon, qui l'aimait, le tua involontairement en jouant au palet avec lui. Il le changea en la fleur qui porte son nom.

HYACINTHE (Saint). Né dans le diocèse de Breslau (Silésie), 1185-1257, fit de nombreuses conversions dans le Nord de l'Europe, et alla prêcher l'Évangile jusqu'en Tartarie. On l'honore le 16 août.

HYACINTHÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hyacinthe. || HYACINTHÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des liliacées, qui a pour type le genre hyacinthe.

HYACINTHIDES. s. f. pl. Jeunes filles d'Athènes; elles étaient quatre, et se dévouèrent pour délivrer leur patrie de la peste. On les surnomma ainsi à cause du nom du bourg d'Hyacinthos, où elles furent immolées.

HYACINTHIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fêtes funèbres en l'honneur d'Apollon et en mémoire de la mort d'Hyacinthe. Elles se célébraient tous les ans, pendant trois jours, à Amyclit, en Laconie.

HYACINTHIN, INE. adj. Qui a la couleur de l'hyacinthe.

— Qui appartient à l'hyacinthe.

HYACINTHINE. s. f. Minér. Pierre qui ressemble à l'hyacinthe.

HYACOU. s. m. Ornith. Nom vulgaire du marail.

HYADE. s. f. (rad. *Hyades*). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, détaché des crabes comprenant deux espèces qui vivent sur les côtes de France et d'Angleterre.

— Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des nymphaliens, formé aux dépens des morphos, et dont le type habite les Indes orientales.

* **HYADES**. s. f. pl. (du gr. ὕειν, pleuvoir). Mythol. gr. Filles d'Atlas, roi de Mauritanie. Elles moururent de chagrin en apprenant que leur frère Hyas avait été tué à la chasse, et furent changées en une constellation (front du Taureau).

— Astron. Assemblage d'étoiles placées sur le front du Taureau. Les Anciens croyaient que le lever et le coucher des *Hyades* étaient toujours accompagnés de pluie. (Acad.)

— Poés. *Les sombres, les tristes Hyades. Les froides, les pluvieuses Hyades*. Ces images, qui étaient vraies au temps des plus grands poètes de la Grèce et de Rome, ont cessé de l'être aujourd'hui, sous leur climat même, le lever de ces étoiles s'opérant à d'autres époques qu'alors.

HYAGNIS. Myth. Père de Marsyas. Il enseigna à son fils l'art de jouer de la flûte.

HYA-HYA. s. m. Bot. Nom indigène du tabernémontane, arbre de la Guyane.

HYALE. s. f. (du gr. ὕαλος, cristal). Bot. Syn. de POLYCARPLE.

— Moll. Genre de mollusques de la famille des ptéropodes, à coquille univalve et transparente, dont on connaît une vingtaine d'espèces répandues dans toutes les mers.

— Entom. Genre de papillons.

HYALÉON. s. m. (du gr. ὕαλος, verre). Pathol. Humeur vitrée, gélatineuse, qui découle de l'œil ou de l'oreille.

HYALIACÉ, ÉE. adj. Moll. Qui ressemble à une hyale. || HYALIACÉS. s. m. pl. Famille de mollusques ptéropodes, qui a pour type la grande hyale.

HYALIDE. s. f. (et. gr., ὑάλινος, vitreux). Bot. Genre de composées mutisiées, dont les espèces croissent en Patagonie.

HYALIN, INE. adj. (du grec ὕαλος, verre).

Didact. Qui ressemble à du verre, qui en a l'apparence ou la diaphanéité. Quartz hyalin. Mouche hyaline. Paspale hyalin. Pezize hyaline. Glaïeul hyalin.

— Zool. Se dit de plusieurs animaux qui ont quelques parties diaphanes comme le verre.

— HYALINE. s. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, détaché des vitrines.

HYALINORHIZE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑάλινος, vitreux; ῥίζα, racine). Botan. Qui a des racines blanches, transparentes.

HYALIPENNE. adj. 2 g. (étym. gr., ὕαλος, verre; lat. *penna*, aile). Zool. Qui a des ailes transparentes.

HYALISTINE. s. f. (radic. *hyalin*). Minér. Quartz grenu composé de quartz hyalin et de parcelles de mica. || Syn. de QUARTZITE.

HYALITE. s. f. (ét. gr., ὕαλος, verre). Minér. Variété d'opale concrétionnée en gouttelettes et offrant la transparence du verre, qui se trouve à la surface de certains produits volcaniques.

— Pathol. Nom qu'on a donné à une prétendue inflammation de la membrane hyaloïde.

— Techn. Variété de verre noir de Bohême.

— Adjectiv. Quartz hyalite. Opale hyalite.

HYALODE. adj. 2 g. (du gr. ὑαλώδης, vitreux). De couleur de verre.

— Pathol. Se dit de l'urine qui dépose beaucoup de flegme vitré, froid, blanc, visqueux, et qui marque une crise favorable dans certaines maladies.

HYALOGRAPHE. s. m. (étym. gr., ὕαλος, verre; γράφω, j'écris). Didact. Instrument propre à dessiner la perspective et à donner des épreuves d'un dessin.

HYALOGRAPHIE. s. f. Didact. Art de se servir de l'hyalographe.

— Peinture à l'aide ou au travers d'un carreau de vitre, ou avec un hyalographe.

— Art de graver sur verre.

HYALOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui est relatif à l'hyalographie.

HYALOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕαλος, verre; εἶδος, ressemblance). Didact. Qui ressemble à du verre, vitré.

— Anat. Se dit de l'humeur vitrée de l'œil. || Se dit aussi de la membrane qui l'enveloppe.

— HYALOÏDE. s. f. Membrane et humeur vitrée de l'œil.

— Minér. Pierre précieuse connue des Anciens, et transparente comme du cristal. || Nom d'un cristal dur et arrondi que l'on trouve sur les bords du fleuve des Amazones.

HYALOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui a rapport à la membrane hyaloïde. || *Canal hyaloïdien*. Conduit d'une branche de l'artère centrale qui va se ramifier au cristallin dans le fœtus.

HYALOÏDIOMALACIE. s. f. (ét. fr., *hyaloïde*; gr. μαλακός, mou). Médec. Ramollissement de l'humeur hyaloïde.

HYALOÏDIOPROPTOSE. s. f. (étym. fr., *hyaloïde*; gr. πρόπτωσις, chute en avant). Médec. Chute de l'humeur hyaloïde.

HYALOÏDITE. s. f. Pathol. Syn. d'HYALITE.

HYALOLÉPIS. s. m. (pr. *i-a-lo-lé-piss*; ét. gr. ὕαλος, verre; λεπίς, écaille). Bot. Genre de composées, tribu des sénécionées, comprenant plusieurs espèces australiennes.

HYALOMICTE. s. f. (ét. gr., ὕαλος, verre; μικτός, mêlé). Minér. Roche composée de quartz hyalin et de mica.

HYALOMYIE. s. f. (ét. gr., ὕαλος, verre; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères de la tribu des muscides, établi pour une douzaine d'espèces européennes.

HYALONÈME. s. m. (ét. gr., ὕαλος, verre; νῆμα, fil). Polyp. Genre de polypiers.

HYALONYXIS. s. f. (ét. fr., *hyaloïde*; gr. νύξις, piqûre). Chir. Procédé d'opération de la cataracte par abaissement. || Abaissement du cristallin dans le corps vitré.

HYALOPHANE. s. f. (ét. gr., ὕαλος, verre; φανός, brillant). Minér. Variété barytifère de feldspath.

HYALOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕαλος, verre; πτερόν, aile). Entom. Qui a les ailes transparentes comme du verre.

HYALOSIDÉRITE. s. f. (pr. *i-a-lo-ci-dé-rite*; ét. gr., ὕαλος, verre; σίδηρος, fer). Minér. Substance minérale qui se trouve dans des roches d'origine volcanique. C'est un péridot ferrique contenant à peu près par tiers de la silice, de la magnésie et du protoxyde de fer, auxquels se joignent quelques parties d'alumine, de potasse et d'oxyde de manganèse.

HYALOSOME. adj. 2 g. (pr. *i-a-lo-çome*; ét. gr., ὕαλος, verre; σῶμα, corps). Zool. Dont le corps est translucide comme du verre.

HYALOSPERME. adj. 2 g. (ét. gr., ὕαλος, verre; σπέρμα, graine). Botan. Qui produit des graines transparentes.

HYALOSTEMME. s. m. (étym. gr., ὕαλος, verre; στέμμα, couronne). Bot. Genre d'arbrisseaux de l'Inde, de la famille des anonacées.

HYALOTECHNIE. s. f. (étym. gr., ὕαλος, verre; τέχνη, art). Techn. Art de travailler le verre.

HYALOTECHNIQUE. adj. Qui a rapport à l'hyalotechnie.

HYALOTÈRE. s. m. (ét. gr., ὕαλος, verre; τείρω, je perce). Phys. Instrument à l'aide duquel on fait passer une étincelle électrique à travers une plaque de verre.

HYALOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ὕαλος, verre; θήκη, urne). Infus. Genre d'infusoires de la famille des bacillariées.

HYALURGIE. s. f. (ét. gr., ὕαλος, verre; ἔργον, travail). Didact. Art de fabriquer le verre.

HYALURGIQUE. adj. 2 g. (radic. *hyalurgie*). Didact. Qui a rapport à la fabrication du verre.

HYANCHE. s. m. (du gr. ὑάγχη, esquinancie). Pathol. Espèce d'angine dans laquelle la respiration et la déglutition sont simultanément gênées.

HYANTES. s. m. pl. Antiq. gr. Peuple primitif de la Béotie, sur le territoire duquel se trouvait l'Hélicon, l'une des demeures des Muses; d'où leur surnom d'*Hyantides*.

HYANTIDES. s. f. pl. Myth. gr. Surnom des Muses, que l'on croyait habitantes de la Béotie, pays des Hyantes.

HYAS. s. m. (pr. *i-ass*; d'*Hias*, n. mythol.). Crust. V. HYADE.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des malacodermes, tribu des lampyrides, comprenant trois espèces de l'Amérique du Sud.

— Erpét. Genre de batraciens, détaché des grenouilles.

— Ornith. Syn. de PLUVIAN.

HYAS. Myth. Fils d'Atlas et de Pléione, ou d'Hyas et de Béotie, fut tué à la chasse par une bête sauvage.

HYBALE. s. m. (ét. gr., ὑβός, bossu). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides arénicoles, comprenant deux espèces originaires de l'Italie méridionale et du sud de l'Afrique.

HYBANTHE. s. m. (étym. gr., ὑβός, bossu; ἄνθος, fleur). Bot. Syn. d'IONIDION.

HYBANTHÈRE. s. f. (ét. gr., ὑβός, bossu; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre d'asclépiadacées, tribu des cynanchées, comprenant plusieurs espèces qui croissent dans l'île de Norfolk.

HYBAUCHÉNIE. s. f. (pr. *i-bô-ké-ni*; ét. gr., ὑβός, bossu; αὐχήν, nuque). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type se trouve en Australie.

HYBERNACLE. s. f. Bot. V. HIBERNACLE.

HYBLA. Géogr. anc. Montagne de la Sicile qui produisait une grande quantité de fleurs odoriférantes et un miel excellent.

> Lorsque du [illegible] amoureux [illegible]
> Les abeilles d'Hybla [illegible]
> En grappes [illegible]
> Se heurte, [illegible] dans son [illegible]
> ARNAULT.

— Trois anciennes villes de Sicile ont porté ce nom : *Hybla major*, au N.-O. de Catane, auj. *Paterno*; *Hybla minor* ou *Heræa*, au S.-E. de Catane, renommée pour son miel, auj. *Calatagirone*; et *Hybla parva*, sur la côte S.-E. de Syracuse, appelée plus tard *Megara*.

HYBLÉA. Myth. gr. Déesse adorée par les Siciliens sur le mont d'Hybla.

HYBLÉE. s. f. (de *Hybla*, n. géogr.). Entom. Syn. d'HERMINIE.

HYBLÉEN, ENNE. adj. Géogr. Qui habitait le mont Hybla ou les villes de ce nom. || Qui appartenait aux Hybléens, au mont Hybla ou à l'une des villes du nom d'Hybla.

— Substantiv. Un Hybléen. Une Hybléenne. Les Hybléens passaient pour très habiles dans l'interprétation des songes.

HYBOCLYPE. s. m. (ét. gr., ὑβός, bossu; lat. *clypeus*, bouclier). Échin. Genre formé aux dépens des oursins.

HYBOME. s. m. (étym. gr., ὕβωμα, bosse). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la tribu des scarabéides coprophages, établi pour une douzaine d'espèces de l'Amérique.

HYBOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὑβός, courbé; μέτρον, mesure). Médec. Appareil servant à mesurer le progrès des changements que les moyens mécaniques apportent aux difformités du rachis.

HYBOMÉTRÉ, ÉE. part. pass. du v. Hybométrer. S'empl. adject. Difformité hybométrée.

HYBOMÉTRER. v. a. 1re conj. Médec. Mesurer une difformité du rachis à l'aide de l'hybomètre.

HYBOMÉTRIE. s. m. Médec. Emploi de l'hybomètre.

HYBOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui concerne l'hybomètre ou l'hybométrie.

HYBON. s. m. Vitic. Nom d'un cépage cultivé en Savoie et qui monte jusqu'au sommet des arbres. On l'appelle aussi *polofrais*.

HYBONOTE. s. m. Entom. Syn. de TÉTRAPHYLLE et de XIPHYDRIE.

HYBOS. s. m. (pr. *i-boss*; ét. gr., ὑβός, bossu). Entom. Genre de diptères brachocères de la famille des tanystomes, établi pour cinq espèces, dont quatre européennes.

HYBOSE. s. f. (ét. gr., ὑβός, bossu). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des cassidaires, comprenant une seule espèce du Brésil.

HYBOSORE. s. m. (étym. gr., ὑβός, bossu; ὄρος, montagne). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides arénicoles, comprenant six espèces, dont une vit en Europe et les autres en Amérique.

HYBOTIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *hybos*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un hybos. || HYBOTIDES. s. m. pl. Tribu de la famille des diptères tanystomes, qui a pour type le genre hybos.

HYBOTINIEN, ENNE. adj. Entom. Qui ressemble à un hybos. HYBOTINIENS. s. m. pl. Tribu de la famille des diptères tanystomes, ayant pour type le genre hybos. Quelques entomologistes l'ont érigée en famille.

HYBOUCOUHU. s. m. Bot. Fruit d'Amérique dont on retire une huile qui sert de remède contre des vers qui se rassemblent sous la peau, et auxquels les habitants sont sujets. On ignore à quel genre appartient l'arbre qui le produit.

HYBRIDATION. s. f. (pr. *i-bri-da-cion*). Hist. nat. Production de plantes, d'animaux hybrides. L'hybridation s'opère avec une grande facilité entre les différentes variétés de melons. Le fleuriste crée par l'*hybridation* des êtres nouveaux. (Louvet.)

***HYBRIDE.** adj. 2 g. (du grec ὕβρις, viol). Zool. Qui est né, provenu de deux espèces différentes. Les mulets sont des animaux hybrides.

— Antiq. rom. Se disait des enfants d'un père étranger ou d'une mère étrangère.

— Bot. Les botanistes donnent ce nom, synonyme de Bâtard ou de Métis, à des plantes dont la graine provient d'un végétal qui, au lieu d'être fécondé par sa propre espèce, l'a été par une autre.

— Gramm. Se dit de mots formés de radicaux pris dans deux langues différentes : tels sont *bureaucratie* (du fr. *bureau* et du gr. κράτος, puissance), *monocle* (du gr. μόνος, seul, et du latin *oculus*, œil), etc. Bien que les mots hybrides soient proscrits avec raison par les philologues, il en est quelques-uns qui ont été sanctionnés par l'usage.

— Philos. *Raisonnement hybride*. Dans la logique de Kant, Tout raisonnement qui se compose de plus de trois propositions, ou qui nécessite une quatrième proposition intercalaire pour le compléter.

— HYBRIDE. s. m. Un animal hybride, une plante hybride. Les hybrides se reproduisent rarement dans le règne animal. Les *hybrides* sont stériles. (Acad.)

HYBRIDELLE. s. f. Bot. Syn. de CHILIOPHYLLE.

HYBRIDER. v. a. 1re conj. Associer des plantes ou des animaux d'espèces différentes, pour obtenir des hybrides.

HYBRIDISME. s. m. Qualité de ce qui est hybride.

— Gramm. Défaut dans la composition des mots nouveaux, qui consiste à les former de plusieurs langues, comme *aviceptologie* (du latin *avis*, oiseau; *captus*, pris, et du grec λόγος, traité).

HYBRIDITÉ. s. f. (rad. *hybride*). Gramm. Syn. d'HYBRIDISME.

— Hist. nat. Condition d'un être organisé qui est le produit de deux espèces différentes. L'union de deux plantes de la même famille produit l'hybridité; l'existence des variétés en est le premier résultat; la fécondation d'une variété par une autre produit ce qu'on appelle improprement un mulet végétal.

HYBRIS. s. m. Ornith. Syn. d'EFFRAIE.

HYBRIS. Mythol. gr. Nymphe que Jupiter rendit mère de Pan.

HYBRISTIQUES. s. f. pl. (du gr. ὕβρις, injure, honte). Antiq. gr. Fête d'Argos, pendant laquelle les femmes revêtaient le costume des hommes, en mémoire d'une victoire remportée par elles sur les Lacédémoniens.

HYBRIZON. s. m. (ét. gr., ὑβρίζω, j'outrage). Entom. Genre d'hyménoptères de la tribu des ichneumonides.

HYCAYE. s. f. Comm. Sorte de gomme.

HYCLÉE. s. f. Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des trachélides, tribu des vésicants, comprenant une dizaine d'espèces qui habitent les parties chaudes de l'ancien continent.

HYCSOS. s. m. pl. (c'est-à-dire *impurs*). Hist. Nom égyptien des pasteurs arabes ou chananéens qui envahirent l'Égypte plus de 2,000 ans av. J.-C. Ils occupèrent le nord et le centre du pays; leurs rois s'établirent à Péluse et à Memphis; ils forment la dix-septième dynastie. Après 260 ans, ils furent chassés par les rois de Thèbes Misphragmoutosis et Thoutmosis.

HYDANTOATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydantoïque avec une base.

HYDANTOÏNE. s. f. Chim. Corps dérivé de l'acide urique et obtenu par deshydratation de l'allantoïne.

HYDANTOÏQUE. adj. Chim. Se dit de deux acides différents appartenant à la série des dérivés de l'acide urique.

HYDARTHRE. s. f. Pathol. Syn. d'HYDARTHROSE.

HYDARTHROSE, HYDARTHROSIE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau; ἄρθρον, articulation). Pathol. Hydropisie des articulations.

HYDASPE. Géogr. anc. Ancien nom du fleuve de l'Inde appelé auj. *Chelum* ou *Djelem*. Alexandre-le-Grand [illegible] sur ses bords [illegible] et s'y embarqua pour descendre jusqu'à l'Indus.

> [illegible]
> [illegible]

HYDASPIEN, ENNE. adj. Géogr. Qui habite les bords de l'Hydaspe. || Qui appartient à l'Hydaspe.

— Substantiv. Un Hydaspien, une Hydaspienne.

HYDASTYLE. s. f. Bot. Syn. de CIPURE.

HYDATENTÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, ὕδατος, eau; fr. *entérocèle*). Pathol. Hernie intestinale avec complication d'hydrocèle.

***HYDATIDE.** s. f. (ét. gr., ὑδατίς, ίδος, vessie pleine d'eau; fait de ὕδωρ, eau). Helminth. Ver vésiculaire. Forme cystique des scolex ou larves émigrées de ténias, sorte de poche remplie de sérosité dans laquelle la tête du ver se trouve emprisonnée comme dans une valve remplie d'eau. Les hydatides naissent constamment des œufs de ténia. D'autres larves de ténias ont été décrites comme constituant un genre à part d'hydatides, sous le nom d'*échinocoques*. Des hydatides se rencontrent dans l'intérieur des viscères, quelquefois dans les muscles et surtout dans le foie.

— Minér. Pierre précieuse dont il est fait mention dans les auteurs anciens.

— Pathol. On a donné d'abord ce nom à une tumeur graisseuse de la paupière supérieure, puis à toutes les tumeurs enkystées qui contiennent un liquide aqueux et transparent. On l'a donné ensuite à toutes les tumeurs vésiculaires qui se forment ordinairement en assez grand nombre à la fois dans les intervalles des nœuds des vaisseaux lymphatiques.

— HYDATIDES. s. f. pl. Helminth. Groupe de vers intestinaux.

HYDATIDEUX, EUSE. adj. Pathol. Se dit de certaines affections causées par les hydatides et qui attaquent les lièvres, les lapins, etc.

HYDATIDIN. s. m. Chim. Substance organique trouvée dans les hydatides.

HYDATIDIQUE. adj. 2 g. Helminth. Qui a rapport aux hydatides.

— Qui renferme des hydatides. Poche hydatidique.

HYDATIDOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὑδατίς, ίδος, hydatide; κήλη, tumeur). Chir. Tumeur contenant des hydatides.

HYDATIDOCÉPHALE. adj. 2 g. (ét. fr., *hydatide*; gr. κεφαλή, tête). Pathol. Hydrocéphale hydatidique.

HYDATIDOGÈNE. adj. 2 g. Syn. d'HYDATIGÈNE.

HYDATIDOME. s. m. Pathol. Tumeur hydatidique.

HYDATIDOSE. s. f. Médec. Production des hydatides.

HYDATIFORME. adj. 2 g. (ét. gr., ὑδατίς, ίδος, vessie; lat. *forma*, forme). Didact. Qui a la forme d'une poche ou d'une vessie.

HYDATIGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑδατίς, ίδος, hydatide; γεννάω, j'engendre). Pathol. Qui est produit par les hydatides. Maladies hydatigènes.

HYDATIGÉNOSE. s. f. (rad. *hydatigène*). Pathol. Développement des œufs des ténias dans les organes non accessibles à l'air extérieur.

HYDATIGÈRE. s. f. Helminth. Synon. de CYSTICERQUE.

HYDATINE. s. f. (du gr. ὑδατίς, vessie). Moll. Genre qu'on a proposé de séparer des bulles.

HYDATINIEN, ENNE. adj. Syn. d'HYDATIDIQUE.

HYDATIQUE. adj. (du gr. ὑδατίς, vessie). Helminth. Syn. d'HYDATIDIQUE. || HYDATIQUES. s. m. pl. Syn. d'HYDATIDES.

HYDATIQUE. s. m. (du gr. ὑδατικός, aquatique). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des hydrocanthares, comprenant plus de quarante espèces dont dix seulement habitent l'Europe. || Syn. de PHYTOBIE et de PHYTOLIS.

HYDATIS. s. m. (du grec ὑδατίς, vessie). Pathol. Syn. d'HYDATIDE.

***HYDATISME.** s. m. (du gr. ὕδατος, gén. d'ὕδωρ, eau). Pathol. Bruit causé par la fluctuation d'un liquide renfermé dans un abcès ou dans une cavité quelconque.

HYDATISOME. adj. 2 g. (ét. gr., ὑδατίς, vessie; σῶμα, corps). Zool. Qui a le corps en forme de vessie. || HYDATISOMES. s. m. pl. Tribu de la classe des subannelidaires, comprenant des animaux qui ont le corps en forme de vessie.

HYDATOCÈLE. s. f. Path. Syn. d'HYDROCÈLE.

HYDATOCHOLE. adj. 2 g. (pr. *i-da-to-kole*;

da[illegible], aqueux et bileux. Pathol. Se dit des matières évacuées, lorsqu'elles sont mêlées d'eau et de bile.

HYDATODE. s. m. Médec. Synon. d'HYDATOÏDE.

HYDATOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, ὕδατος, eau ; εἶδος, forme, ressemblance). Anat. Qui ressemble à de l'eau.

— Pathol. Se disait autrefois des urines très claires, et des personnes affectées d'anasarque. || *Humeur hydatoïde de la mamelle*. Liquides mammaires hypertrophiés faisant saillie dans des kystes de la mamelle.

— HYDATOÏDE. s. f. Anatom. Humeur entre l'uvée et la cornée. Membrane de l'humeur aqueuse.

HYDATOLOGIE. s. f. Phys. Syn. d'HYDROLOGIE.

HYDATOSCOPE. s. m. Celui qui pratique l'hydatoscopie.

HYDATOSCOPIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, ὕδατος, eau ; σκοπέω, j'examine). Art de connaître l'avenir par l'inspection de la pluie.

HYDATOSCOPIEN, ENNE. s. (rad. *hydatoscopie*). Celui, celle qui pratique l'hydatoscopie.

HYDATOSCOPIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'hydatoscopie.

HYDATULE. s. f. Helminth. Syn. de CYSTICERQUE.

HYDE (Thomas). Célèbre orientaliste anglais, né à Billingsley (York), 1636-1703. Il concourut à l'édition de la Bible polyglotte de Walton, et fut le premier orientaliste qui s'aventura sur le terrain de la religion et de l'histoire des grands empires qui ont subsisté autrefois dans l'Asie centrale. Son principal ouvrage est *Veterum Persarum et magorum religionis Historia*.

— HYDE DE NEUVILLE (Jean-Guillaume, baron). Né à La Charité, 1776-1857, fut un des principaux agents, en France, du comte d'Artois, et fut compromis dans le complot de la rue Saint-Nicaise. Revenu en France en 1814, il fut envoyé à Londres pour y amener la réconciliation de l'Angleterre avec les États-Unis. Député de la Nièvre, il figura dans la Chambre introuvable parmi les plus ardents royalistes. Ambassadeur en Portugal, il protégea le roi Jean VI contre les menées ambitieuses de son fils dom Miguel. L'indépendance de son caractère et ses opinions libérales, si modérées qu'elles fussent, finirent par déplaire, et il tomba en disgrâce. Cependant il eut le département de la marine dans le cabinet formé par Martignac.

HYDÈRE. s. f. Entom. Synon. de POTAMOPHILE.

HYDÉRODE. s. m. (ét. gr., ὑδερώδης, hydropique). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des hydrocanthares, tribu des dytiscides, dont l'espèce type habite l'Australie.

HYDÉROS. s. m. (du grec ὕδερος, hydropisie). Pathol. Anasarque.

HYDNACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hydne. || HYDNACÉES. s. f. pl. Famille de champignons hyménomycètes.

HYDNE. s. m. (du gr. ὕδνον, tubercule). Bot. Genre de champignons hyménomycètes, dont le chapeau, hérissé de papilles nombreuses, est variable dans sa forme. Il se trouve sur les hêtres et les sapins des forêts de France et d'Allemagne, où la plupart de ses espèces sont employées comme aliment.

HYDNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hydne. || HYDNÉS. s. m. pl. Tribu de champignons qui a pour type le genre hydne.

HYDNOCARPE. s. m. (ét. gr., ὕδνον, tubercule ; καρπός, fruit). Bot. Genre douteux de la famille des bixacées, établi pour un arbre des régions les plus chaudes de l'Asie.

HYDNOCÈRE. s. f. (ét. gr., ὕδνον, tubercule ; κέρας, corne). Entom. Genre de coléoptères tétramères comprenant plusieurs espèces américaines.

HYDNOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *hydne* ; gr. εἶδος, aspect). Bot. Qui ressemble à un hydne. || HYDNOÏDES. s. m. pl. Tribu de la famille des champignons, ayant pour type le genre hydne.

HYDNOPHORE. s. m. (ét. gr., ὕδνον, tubercule ; φορός, porteur). Polyp. Genre de polypiers, rapporté au genre monticulaire.

HYDNOPHYTE. s. m. (ét. gr., ὕδνον, tubercule ; φυτόν, plante). Botan. Genre de la famille des rubiacées guettardées, établi pour des arbrisseaux qui se trouvent aux Moluques.

HYDNOPORE. s. m. (ét. gr., ὕδνον, tubercule ; πόρος, pore). Polyp. Genre de polypiers.

HYDNORE. s. m. (ét. gr., ὕδνον, tubercule ; ὁράω, je vois). Botan. Genre de cytinées, dont plusieurs espèces vivent en parasites sur les euphorbes du Cap.

HYDNORINÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hydnore. || HYDNORINÉES. s. f. pl. Groupe de la famille des cytinées, qui a pour type le genre hydnore.

* **HYDR...** ou **HYDRO.** (du gr., ὕδωρ, eau). Préfixe qui sert à former beaucoup de termes scientifiques, et qui indique la présence de l'eau ou de l'hydrogène.

HYDRA. Géogr. Île de l'archipel grec, à 10 kil. de la côte de l'Argolide, dont elle est séparée par le détroit d'Hermione ; 25,000 h. Ch.-l., *Hydra*. Sol montueux et peu fertile.

— HYDRA. Ville forte du royaume de Grèce, et bon port sur la côte N. de l'île du même nom, à 72 kil. S. O. d'Athènes. Siège d'un métropolitain grec. École supérieure, école de commerce et de navigation ; 6,500 hab.

HYDRA. Myth. gr. Fille de Styx et de Pallas. V. HYDRE.

HYDRABIÉTIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide provenant d'un sel de sodium traité par un courant d'hydrogène sulfuré.

HYDRACÉTAMIDE. s. f. Chim. Substance analogue à l'hydrobenzamide, obtenue de l'aldéhyde d'ammoniaque décomposé par l'eau, l'éther ou l'alcool.

HYDRACHNADÉ, ÉE. adj. (pron. *i-drak-na-dé*). Arachn. Qui ressemble à une hydrachne. || HYDRACHNADÉES. s. f. pl. Famille d'arachnides acarides, avant pour type le genre hydrachne.

HYDRACHNE. s. f. (pr. *i-drakne* ; ét. gr., ὕδωρ, eau ; ἄχνη, duvet). Arachn. Genre d'arachnides aquatiques, de l'ordre des acarides, qui passent les premiers temps de leur vie attachées aux corps des gros insectes aquatiques, et dont l'espèce type est commune dans les mares des environs de Paris.

— Entom. Genre de coléoptères de la famille des hydrocanthares.

HYDRACHNÉ, ÉE. adj. (pron. *i-drak-né*). Arachn. Syn. d'HYDRACHNADÉ.

HYDRACHNELLES. s. f. pl. (pr. *i-drak-nèle*). Arachn. Syn. d'HYDRACHNADÉES.

HYDRACHNETTE. s. f. (pr. *i-drak nète* ; dimin. d'*hydrachne*). Entom. Mite aquatique.

HYDRACHNIDES. s. f. pl. (pron. *i-drak-nide*). Arachn. Syn. d'HYDRACHNADÉES.

HYDRACIDE. s. m. Chim. Acide qui résulte de la combinaison d'un corps simple ou composé avec l'hydrogène.

HYDRACRYLATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hydracrylique avec une base.

HYDRACRYLIQUE. adj. Se dit d'un acide formé par l'ébullition d'une solution aqueuse d'acide iodopropionique.

HYDRADÉPHAGE. adj. Entom. Syn. d'HYDROCANTHARE.

* **HYDRAGOGUE.** adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ἄγω, je chasse). Méd. Se dit des médicaments auxquels on attribuait la propriété de faire écouler la sérosité épanchée dans les différentes cavités du corps ou dans le tissu cellulaire. || *Pilules hydragogues*. Pilules qui ont pour base le jalap, la scammonée et la rhubarbe. || *Poudre hydragogue*. Poudre composée de jalap, de gomme gutte, de rhubarbe, de cannelle, etc. || *Vin hydragogue*. Vin qui est composé de jalap, de scille et de nitre.

— Substantiv. Donner des *hydragogues* à un malade. (Acad.)

HYDRAIRE. s. m. (radic. *hydre*). Polyp. Polype du genre acalèphe.

HYDRALCOOL. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; fr. *alcool*). Pharm. Alcool qui a 22 degrés Cartier, ou moins de 60 degrés centésimaux.

HYDRALCOOLAT. s. m. Pharm. Nom des hydrolats auxquels on a ajouté de l'alcool.

HYDRALCOOLATURE. s. f. (rad. *hydralcoolat*). Pharm. Teinture préparée avec un mélange d'alcool et d'eau.

HYDRALCOOLÉ. s. m. (rad. *hydralcool*). Pharm. Nom proposé pour désigner les teintures alcooliques faites avec de l'alcool marquant moins de 60 degrés centésimaux.

HYDRALCOOLIQUE. adj. 2 g. Pharm. Se dit des médicaments qui ont l'hydralcool pour excipient.

— *Extrait hydralcoolique*. Extrait résultant du traitement successif d'une plante par l'alcool et par l'eau.

HYDRALECTORE. adj. 2 g. Bot. Syn. d'HYDRALECTORIDE.

HYDRALECTORIDE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ἀλέκτωρ, coq). Ornithol. Se dit d'oiseaux aquatiques qui se rapprochent des gallinacés. || HYDRALECTORIDES. s. m. pl. Famille d'oiseaux aquatiques comprenant ceux qui, à certains égards, se rapprochent des gallinacés, comme les foulques.

HYDRALLANTE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ἀλλᾶς, radical d'*allantoïde*). Pathol. Hydropisie de l'allantoïde.

HYDRAMIDE. s. f. Chim. Nom donné à des composés dérivés des huiles essentielles, qui jouissent de la propriété de dégager de l'eau en présence de l'ammoniaque et de régénérer l'essence.

HYDRAMNIOS. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; fr. *amnios*). Pathol. Hydropisie utérine, caractérisée par l'abondance des eaux de l'amnios.

HYDRANE. s. m. Antiq. gr. Ministre qui présidait aux purifications des mystes ou initiés dans les petits mystères d'Éleusis.

HYDRANGÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hydrangée. || HYDRANGÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hydrangée.

HYDRANGÉE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; ἀγγεῖον, vase). Bot. Genre de saxifragées, composé d'arbrisseaux très élégants, dont quelques-uns sont cultivés dans les jardins. C'est à ce genre qu'appartient l'*hydrangée hortensia*, vulgairement *rose du Japon*. || HYDRANGÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des saxifragées, ayant pour type le genre hydrangée.

HYDRANGELLE. s. f. Botan. Synon. d'HYDRANGÉE.

HYDRANISOÏNE. s. f. Chim. Corps dérivé de l'anisoïne, et qui représente de l'essence d'anis doublée à laquelle s'est ajouté de l'hydrogène.

HYDRANOSE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; νόσος, maladie). Pathol. Infiltration ou épanchement de sérosités.

HYDRANTE. s. m. (étym. gr., ὑδραίνω, j'arrose). Bouche d'eau disposée dans les rues pour servir en cas d'incendie.

HYDRANTHÉLION. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ἀνθήλιον, petite fleur). Bot. Genre de plantes de la famille des personnées, établi pour des espèces de l'Amérique tropicale.

HYDRARACHNE. s. f. Arachn. Syn. d'HYDRACHNE.

HYDRARGILITE ou **HYDRARGILLITE.** s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; fr. *argile*). Minér. Sorte d'hydrate d'alumine lamelleux translucide, d'un blanc rougeâtre ; il cristallise en prismes hexagonaux. Ce minéral se rencontre dans les provinces de l'Oural.

HYDRARGYRE. s. m. (ét. gr., ὑδράργυρος, mercure ; de ὕδωρ, eau, et ἄργυρος, argent). Minér. Ancien nom du mercure ou vif argent, parce qu'il est blanc comme de l'argent et liquide comme de l'eau.

— Ichtyol. Genre de poissons osseux gymnopomes, établi pour une espèce des eaux douces de la Caroline. On voit ces poissons par milliers dans les mares pendant tout l'été ; et, comme ces mares sont sujettes à se dessécher, la nature a donné à ce poisson, comme à l'exocet, au moyen d'une membrane qui ferme sa bouche, la faculté de vivre hors de l'eau et de marcher en sautillant pour aller chercher d'autres mares.

HYDRARGYRENTÉROPHTISIE. s. f. (ét. gr., ὑδράργυρος, mercure ; ἔντερον, intestin ; φθίσις, consomption). Pathol. Maladie intestinale causée par le mercure.

HYDRARGYREUX, EUSE. adj. (rad. *hydrargyre*). Chim. Qui contient du mercure. Solution hydrargyreuse.

HYDRARGYRIDE. adj. 2 g. (du gr. ὑδράργυρος, mercure). Didact. Qui ressemble au mercure.

— HYDRARGYRIDES. s. m. pl. Minér. Nom donné aux amalgames de mercure. || Famille de corps pondérables ou de minéraux qui a pour type le mercure.

HYDRARGYRIE. s. f. (rad. *hydrargyre*). Pathol. Éruption cutanée avec ou sans fièvre, parfois très douloureuse par les démangeaisons qu'elle occasionne, et amenée par l'usage interne du mercure.

HYDRARGYRIQUE. adj. (radic. *hydrargyre*). Médec. Mercuriel.

— Pathol. Qui a rapport à l'hydrargyrie.

HYDRARGYROCYANATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrargyrocyanique avec une base salifiable.

HYDRARGYROCYANIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure de mercure avec l'hydrogène ou un hydracide.

HYDRARGYROFULMINATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrargyrofulminique avec une base salifiable.

HYDRARGYROFULMINIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide composé de mercure et d'acide sulfurique ou de ses éléments.

HYDRARGYROPNEUMATIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑδράργυρος, mercure ; πνέω, souffle, air). Chim. Se dit d'appareils disposés de manière à permettre de recueillir les gaz sur le mercure. L'appareil hydrargyropneumatique s'emploie pour les gaz qui sont solubles dans l'eau.

HYDRARGYROSE. s. f. (rad. *hydrargyre*). Friction mercurielle. || Syn. d'HYDRARGYRIE.

HYDRARGYROSIALORRHÉE. s. f. (ét. gr., ὑδράργυρος, mercure ; σίαλον, salive ; ῥέω, je coule). Médec. Salivation mercurielle.

HYDRARGYROSTOMATITE. s. f. (ét. gr., ὑδράργυρος, mercure ; fr. *stomatite*). Pathol. Stomatite mercurielle.

HYDRARGYRURE. s. m. (radic. *hydrargyre*). Chim. Amalgame de mercure avec un autre métal.

HYDRARSÉNIATE. s. m. Minér. Arséniate qui contient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

HYDRARTHRE. s. f. Pathol. Synon. d'HYDARTHROSE.

HYDRASPIS. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; ἀσπίς, bouclier). Erpét. Genre de tortues aquatiques.

HYDRASTE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau). Bot. Genre de renonculacées, établi pour des herbes du nord de l'Amérique.

HYDRASTIDE. s. f. Bot. Syn. d'HYDRASTE.

HYDRASTINE. s. f. Chim. Alcaloïde tiré d'une espèce d'hydraste.

HYDRATABLE. adj. 2 g. (rad. *s'hydrater*). Chim. Qui est susceptible de se convertir en hydrate, de se combiner avec de l'eau en proportions définies.

HYDRATANT. part. prés. du v. Hydrater.

HYDRATANT, ANTE. adj. Chim. Qui produit l'hydratation.

HYDRATATION. s. f. (pr. *i-dra-ta-cion*). Chim. Conversion en hydrate.

* **HYDRATE.** s. m. (ét. gr., ὕδατος, fait de ὕδωρ, eau). Chim. Combinaison d'un oxyde métallique et d'eau, dans laquelle cette dernière joue le rôle d'acide. La pierre à cautère est un hydrate de potasse. Les oxydes sont précipités des sels par les bases alcalines à l'état d'hydrate. || La plupart des acides, des oxydes et des sels doivent être considérés comme des hydrates ; il y en a même quelques-uns qui ne peuvent exister qu'à cet état ; tel est, par exemple, l'acide nitrique le plus concentré. Les hydrates sont secs et pulvérulents, de couleur variable, toujours différente de celle de leurs oxydes. || Pour plusieurs chimistes, ce mot exprime simplement Acide qui contient de l'eau.

* **HYDRATÉ, ÉE.** adj. Chim. et Minér. Qui contient de l'eau à l'état de combinaison. Minerai de fer hydraté. || Quelques chimistes appellent ainsi un acide qui contient de l'eau.

HYDRATER (S'). v. pron. 1re conj. Prendre le caractère des hydrates. Pour s'opposer autant que possible à l'altération du sucre, qui est on ne peut plus rapide, on met quelquefois une pierre à chaux dans la rigole ; là elle s'*hydrate* et se trouve entraînée peu à peu avec le sucre. (A. Baudrimont.)

HYDRATIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui a quelques-uns des caractères des hydrates. || *Éther hydratique*. Un des noms de l'éther sulfurique.

HYDRATMOPURIFICATEUR. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ἀτμός, vapeur ; fr. *purification*). Méc. Appareil employé pour la désincrustation des chaudières à vapeur.

HYDRAULE. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; αὐλός, flûte). Antiq. Joueur d'un instrument qui formait des sons à l'aide de l'eau.

— Ancien nom de l'orgue hydraulique.

HYDRAULES. s. m. pl. (ét. gr., ὑδραυλής, aquatique). Mamm. Famille de l'ordre des cétacés, comprenant ceux qui sont carnassiers.

HYDRAULICIEN. s. m. Didact. Ingénieur qui s'occupe d'hydraulique. On dit aussi *hydrauliste*.

HYDRAULICO-PNEUMATIQUE. adj. 2 g. Qui élève l'eau par le moyen de l'air.

* **HYDRAULIQUE.** adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; αὐλός, tuyau). Se dit de la science, de l'art qui enseigne à conduire et à élever les eaux. Science hydraulique.

— *Machine hydraulique*. Machine qui sert à élever l'eau. || Machine que l'eau fait mouvoir.

— *Marionnettes hydrauliques*. Automates mis en mouvement au moyen de l'eau.

— *Orgue hydraulique*. Orgue qui joue par le moyen de l'eau. Il promet aux dieux, s'ils lui donnent la victoire, de jouer dans une fête de l'orgue *hydraulique*, et de danser le pas de Turnus. (P. de St-Victor.)

— Archit. *Architecture hydraulique*. Celle qui a pour objet les constructions dans l'eau [illegible] relatives au mouvement des eaux, comme les ports, les ponts, les digues, les jetées, les murs de quai, les écluses, les canaux de navigation, etc. *Colonne hydraulique*. Colonne du haut de laquelle sort un jet, et qui le chapiteau sert de coupe, d'où l'eau retombe par une rigole [illegible] vêtue de glaçons qui tournent en spirale autour du fût.

— Construc. *Chaux hydraulique*. Chaux produite par la calcination ménagée d'un calcaire contenant une certaine quantité de silice très divisée. C'est un silicate de chaux, susceptible de former une pâte qui se durcit sous l'eau et s'y convertit à la longue en une sorte de pierre tendre. || *Mortier hydraulique*. Mortier qui a la propriété de durcir dans l'eau.

— Mécan. *Bélier hydraulique*. V. BÉLIER. || *Presse hydraulique*. Presse fondée sur le principe de l'égalité de la transmission des pressions dans les liquides.

— HYDRAULIQUE. s. f. Partie de la physique qui traite de tous les phénomènes ayant rapport aux mouvements des corps liquides. Cet homme entend parfaitement l'*hydraulique*. (Acad.) || Cette expression est réservée ordinairement pour désigner les applications techniques qu'on fait du mouvement des eaux. Les animaux ont une autre chronologie que la nôtre, comme ils ont une autre *hydraulique* et une autre optique. (B. de St-P.) || Branche de l'hydrotechnique qui regarde la conduite des eaux au moyen de tuyaux.

HYDRAULISTE. s. m. Didact. Ingénieur qui s'occupe d'hydraulique.

HYDRAUT ou **HYDRAUTE.** s. m. Syn. d'HYDRANTE.

HYDRAUZOTINE. s. f. Chim. Corps résultant de l'action du chlore sur le sulfocarbonate d'ammonium.

HYDRAZINES. s. f. pl. Chim. Classe de composés dérivés de l'azote et de l'hydrogène par substitution de radicaux gras ou aromatiques, alcooliques, phénoliques ou acides à un ou plusieurs atomes d'hydrogène.

HYDRAZOTÉ, ÉE. adj. Chim. Se dit d'un acide nitré incomplètement réduit.

HYDRAZULMINE. s. f. Chim. Produit brun amorphe formé par l'union à volumes égaux du cyanogène et du gaz ammoniac.

★ **HYDRE.** s. f. (du grec ὕδωρ, eau). Myth. Fille de Typhon et d'Échidna, ou de Styx et de Pallas. C'était un serpent fabuleux que les poètes disaient avoir sept têtes, et à qui il en renaissait plusieurs dès qu'on lui en avait coupé une. L'hydre habitait les marais de Lerne. Hercule la tua en abattant les sept têtes d'un seul coup.

— Fig. L'hydre des factions. L'hydre de l'anarchie. L'hydre de la chicane. Cette faction est une hydre à cent têtes. C'est une hydre toujours renaissante. Le législateur doit être un Hercule pour combattre l'*hydre* de l'égoïsme. (Boiste.) Quinto a trouvé que c'était une *hydre* que cette chambre des filles ; le plus sûr est de la couper. (Mme de Sévig.) Lorsque Bossuet descendit dans la carrière, la victoire ne demeura pas longtemps indécise ; l'*hydre* de l'hérésie fut de nouveau terrassée. (Chateaub.) Elle donna soudain au nom de Bonaparte la force nécessaire pour museler l'*hydre*. (L. Veuillot.)

> Rome à pour ma ruine une *hydre* trop fertile ;
> Une tête coupée en fait renaître mille. (CORNEILLE.)

— Alchim. Pierre des sages, dont la vertu, selon les alchimistes, augmente de dix degrés à chaque multiplication.

— Astron. *Hydre femelle.* Constellation de l'hémisphère austral, qui a une étoile remarquable appelée le Cœur de l'Hydre. || *Hydre mâle.* Constellation plus méridionale que la précédente, qui ne paraît point dans nos contrées.

— Blas. Couleuvre ou serpent d'eau à sept têtes.

— Bot. Plante du genre cornifle.

— Erpét. Sorte de serpent qui vit dans les rivières et dans les étangs. Les hydres mangent le petit poisson.

— Ichtyol. *Hydre d'eau.* Nom vulgaire d'une espèce de squale.

— Infus. Ancien groupe d'infusoires réparti entre les genres stentor, vorticelle, etc.

— Mécan. *Hydre hydraulique.* Machine qui, au moyen d'un puits ou d'une petite source, procure une chute d'eau assez considérable pour être utilisée en mécanique.

— Zooph. Genre de petits polypes appelés aussi *polypes d'eau douce* ou *polypes à bras*, dont chaque partie séparée du tout redevient un animal vivant. Le corps n'est autre chose qu'une peau en forme de tuyau, avec un orifice buccal au pourtour duquel sont insérés des tentacules dont le nombre est indeterminé. Les hydres ordinaires dépassent à peine quatre centimètres de longueur, les tentacules compris. Ces animaux ne s'accouplent pas, n'ont pas de sexes distincts ; la propagation se fait par bourgeons.

— Quelques poètes ont fait *hydre* masculin, quoique tous les dictionnaires fassent ce mot féminin.

> L'usage, répondit-il, comme en cette affaire
> N'est point d'*hydre*, à parler franchement. (LA FONTAINE.)
> De l'*hydre* affreux les têtes menaçantes,
> Tombant à terre, et toujours renaissantes,
> N'effrayaient point le fils de Jupiter. (VOLTAIRE.)
> Ses *hydres* ... sur soi-même se tremoussent,
> ... dans son sein ils rampent, ils se glissent. (DE SAINT-ANGE.)

HYDRÉCIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; οἶκος, maison). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, établi pour cinq espèces du nord de la France et de l'Angleterre.

HYDRECTASIE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; ἔκτασις, distension). Pathol. Distension de tissu produite par une sérosité.

HYDRÉLÉON. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; ἔλαιον, huile). Pharm. Mélange d'eau et d'huile.

HYDRÉLIE. s. f. (ét. gr., ὑδρηλός, humide). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des agrostides, établi pour deux espèces européennes.

HYDRELLIE. s. f. (étym. gr., ὑδρηλός, humide). Entomol. Genre d'insectes diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, établi pour dix-neuf espèces européennes vivant sur les plantes aquatiques.

HYDRÉMÈSE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; ἐμέω, vomir). Médec. Vomissement aqueux.

HYDRÉMIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; αἷμα, sang). Méd. Maladie dans laquelle l'eau domine dans le sang. On dit aussi *hydrohémie*.

HYDRENCÉPHALE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; fr. *encéphale*). Pathol. Hydrocéphale aiguë des enfants.

HYDRENCÉPHALIE. s. f. Pathol. Synon. d'HYDRENCÉPHALE.

HYDRENCÉPHALIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hydrencéphale. || *Cri hydrencéphalique.* Cri que poussent les enfants atteints d'une hydrencéphale aiguë.

HYDRENCÉPHALOCÈLE. s. f. Méd. Syn. de SYNENCÉPHALOCÈLE.

HYDRÈNE. s. f. (ét. gr., ὑδραίνω, je lave). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des palpicornes, tribu des hydrophiliens, vivant caché sous les herbes marécageuses ou gisant quelquefois à la surface des eaux, et comprenant sept espèces européennes, dont la plus connue se trouve aux environs de Paris.

HYDRENTÉROCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; fr. *entérocèle*). Chir. Hernie intestinale dont le sac renferme de la sérosité.

HYDRENTÉROÉPIPLOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; fr. *entéro-épiplocèle*). Chir. Entéro-épiplocèle avec amas de sérosité dans le sac herniaire.

HYDRENTÉROMPHALE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; fr. *entéromphale*). Chir. Hernie ombilicale avec amas de sérosité dans le sac herniaire.

HYDRÉOLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; *Éole*, n. mythol.). Mécan. Machine pour faire monter l'eau au-dessus de son niveau, au moyen d'une combinaison d'air et d'eau.

HYDRÉON. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau). Pathol. Humeur aqueuse qui découle des oreilles ou des yeux.

HYDRÉPIPLOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; fr. *épiplocèle*). Chir. Hernie épiploïque compliquée d'hydrocèle.

HYDRÉPIPLOMPHALE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; fr. *épiplomphale*). Chir. Hernie de l'ombilic, compliquée d'un déplacement de l'épiploon, avec sérosité.

HYDRÈQUE. s. m. Entom. Syn. d'HYDROUS.

HYDRESCULINE. s. f. Chim. Corps provenant du traitement de l'esculine par l'amalgame de sodium.

HYDRIADE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau). Myth. Nymphe des eaux.

— Infus. Genre d'infusoires rotatoires qui n'a ni yeux ni trompe.

HYDRIAPHORE. s. f. (ét. gr., ὑδρία, cruche ; φέρω, je porte). Antiq. Femme qui portait des vases pleins d'eau aux Panathénées, pour rafraîchir les Athéniennes qui formaient cette marche sacrée. L'emploi des hydriaphores était rempli par les femmes des étrangers établis à Athènes.

HYDRIATRIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ἰατρεία, traitement). Partie de la médecine qui a pour objet les divers emplois thérapeutiques des eaux douces, salées et minérales.

HYDRIATRIQUE. adj. 2 g. Qui se rapporte à l'hydriatrie.

— HYDRIATRIQUE. s. f. Hydriatrie.

HYDRIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau). Vase d'où l'eau s'échappe par un ou plusieurs jets et dont on se sert pour la décoration des fontaines monumentales.

— Antiq. Espèce de vase dans lequel on portait de l'eau. || Urne dans laquelle on tirait au sort. || Urne funéraire. || Vase percé de tous côtés, qui représentait le dieu de l'eau en Égypte. Les prêtres le remplissaient d'eau à certains jours, l'ornaient avec beaucoup de magnificence, et le posaient sur une espèce de théâtre public ; alors tout le monde se prosternait devant ce vase, les mains élevées vers le ciel, et rendait grâce aux dieux des biens que cet élément lui procurait.

HYDRILLE. s. f. (pr. *i-drille*, *ll* mouil. ; ét. gr., ὑδρηλός, humide). Bot. Genre de la famille des hydrocharidées, créé pour une petite plante aquatique flottante de l'Inde.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, de la tribu des caradrinides, établi pour quatre espèces, dont le type vit dans les prairies des contrées montagneuses.

HYDRINDINE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; fr. *indine*). Chim. Substance obtenue par l'action de la potasse sur l'isatyde, la sulfisatine et l'indine.

HYDRINE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau). Entom. Genre de diptères phytophages, établi pour cinq espèces qu'on rencontre voltigeant autour des herbes marécageuses.

HYDRIODATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydriodique avec une base salifiable. || *Hydriodate iodure.* Hydriodate qui tient de l'iode en dissolution.

HYDRIODEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des deux acides produits par la combinaison de l'iode avec l'hydrogène ; c'est l'acide hydriodique ioduré.

HYDRIODIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un des deux acides produits par la combinaison de l'iode avec l'hydrogène.

HYDRIODITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydriodeux avec une base salifiable.

HYDRIODURE. s. m. Chim. Combinaison d'iode et d'hydrogène avec un autre corps simple.

HYDRION. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau). Antiq. gr. Nom donné au vase à eau lustrale par les Grecs d'Égypte.

HYDRIOSE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau). Path. Syn. d'HYDRIATRIE.

HYDRIOTE. adj. 2 g. Géogr. Qui est d'Hydra. || Qui a rapport à Hydra ou à ses habitants.

— Substantiv. Un Hydriote. Une Hydriote.

HYDRIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit des composés d'un corps simple avec de l'hydrogène. || *Acide* ou *oxyde hydrique.* L'eau. || *Suroxyde hydrique.* L'eau oxygénée. || *Telluride hydrique.* Le gaz oxygène tellure. || *Sulfocyanide hydrique.* Acide hydrosulfocyanique.

HYDRISALIZARINE. s. f. Chim. Corps extrait de la garance par la fixation de deux atomes d'hydrogène sur deux molécules d'alizarine.

HYDRO. V. HYDR.

HYDROA. s. f. (du gr. ὕδωρ, eau). Pathol. Éruption de petits boutons rouges à la peau. Cette affection consiste dans l'accumulation d'eau ou de sérosité sous l'épiderme.

HYDROAÉRIQUE. adj. Médec. Qui tient de l'eau et de l'air.

— *Bruit* ou *son hydroaérique.* Celui que donnent, à l'auscultation ou à la percussion, des cavités dans lesquelles se trouvent à la fois de l'air ou un liquide séreux ou muqueux.

HYDROALCOOLIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui contient de l'eau et de l'alcool.

HYDROALOÉTIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide chrysamique.

HYDROALUMINATE. s. m. Minér. Aluminate qui contient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

HYDROALUMINEUX, EUSE. adj. Minér. Se dit de substances minérales qui contiennent de l'eau et de l'alumine, comme le plomb hydroalumineux.

HYDROAPATITE. s. f. Minér. Concrétion semblable à la calcédoine, blanche et transparente, de même composition que l'apatite, renfermant de l'eau en plus et trouvée dans les Pyrénées.

HYDROARGENTOCYANIQUE. adj. Chimie. Syn. d'HYDROARGYROCYANIQUE.

HYDROARGYROCYANIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure d'argent avec l'hydrogène.

HYDROARION. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; ὠάριον, petit œuf). Patholog. Hydropisie de l'ovaire.

HYDROAUROCYANIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure d'or avec de l'hydrogène.

HYDROAZOCARBONYLE. s. m. Chim. Groupe de composés comprenant l'acide urique et ses dérivés.

HYDROBASCULE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; fr. *bascule*). Appareil pour éviter les pertes d'eau occasionnées par le passage des bateaux dans les écluses.

HYDROBATE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; βαίνω, je marche). Ornithol. Qui marche dans l'eau.

— HYDROBATE. s. m. Genre d'oiseaux ayant pour type le merle d'eau.

HYDROBATRACIEN. adj. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; βάτραχος, grenouille). Erpét. Se dit d'un reptile batracien qui vit habituellement dans l'eau. || HYDROBATRACIENS. s. m. pl. Famille de reptiles batraciens, comprenant ceux qui vivent habituellement dans l'eau ou dans des lieux humides.

HYDROBÈLE. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; βάλλω, je jette). Pathol. Enflure de la pellicule extérieure du scrotum, causée par des humeurs aqueuses qui s'y arrêtent ou s'y jettent.

HYDROBENZAMIDE. s. f. Chim. Substance cristalline particulière, obtenue par l'action de l'ammoniaque sur l'huile d'amandes amères.

HYDROBENZILE. s. m. Chim. Produit de l'action du sulfhydrate d'ammoniaque sur le benzile.

HYDROBENZOÏNAMIDE. s. f. Chim. Combinaison du benzoïnamide avec l'eau.

HYDROBENZOÏNE. s. f. Chim. Corps qui est le produit de l'hydrogène naissant agissant sur l'essence d'amandes amères.

HYDROBERBÉRINE. s. f. Chim. Alcaloïde formé par l'action de l'hydrogène naissant sur la berbérine.

HYDROBICARBURE. s. m. Chim. Composé d'hydrogène bicarboné et d'un corps simple. Hydrobicarbure de chlore.

HYDROBIE. adj. 2 g. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; βιόω, je vis). Bot. Qui vit dans l'eau.

— HYDROBIE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des palpicornes, établi pour plus de trente espèces, dont vingt européennes.

— HYDROBIE. s. f. Moll. Genre de mollusques gastéropodes, voisin des paludines.

HYDROBISULFATE. s. m. Chim. Hydrosulfate contenant deux fois autant de soufre que d'hydrogène.

HYDROBISULFOCYANIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui se forme par la décomposition de l'acide hydrosulfocyanique.

HYDROBISULFURÉNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la réaction de l'alcool absolu, du gaz ammoniac et de l'acide sulfocarbonique.

HYDROBLÉPHARON. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; βλέφαρον, paupière). Pathol. Hydropisie des paupières.

HYDROBORACITE. s. f. Minér. Borate hydraté de magnésie et de chaux qui se trouve au Caucase.

HYDROBORIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui contient de l'hydrogène et du bore. || *Fluoride hydroborique.* L'acide hydrofluoborique.

HYDROBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; βράγχια, branchies). Moll. Qui a des branchies propres à respirer l'eau. || HYDROBRANCHES. s. m. pl. Section de l'ordre des mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui ont des branchies propres à respirer l'eau.

HYDROBROMATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrobromique avec une base salifiable.

HYDROBROMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison du brome avec l'hydrogène.

HYDROBRYON. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; βρύον, mousse). Bot. Genre de podostémacées, comprenant plusieurs espèces de l'Inde.

HYDROBUCHOLZITE. s. f. (pr. *i-dro-bu-kol-zite*). Minér. Matière translucide, granulaire, vert bleuâtre, ne paraissant avoir aucun rapport avec la bucholzite.

HYDROCAFÉIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide formé par l'ébullition d'une solution d'acide caféique et de sodium.

HYDROCAMPE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; κάμπη, chenille). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des pyralides, dont la chenille vit sous l'eau, et comprenant une dizaine d'espèces dont une très commune en Europe.

HYDROCANTHARE. adj. 2 g. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; κάνθαρος, scarabée). Entom. Se dit des coléoptères qui vivent dans l'eau. || HYDROCANTHARES. s. m. pl. Tribu de la famille des coléoptères carnassiers, comprenant ceux de ces insectes qui vivent dans l'eau à l'état de larves.

HYDROCANTHARIDE. adj. Entom. Syn. d'HYDROCANTHARE.

HYDROCANTHE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; κάνθαρος, scarabée). Entom. Genre de coléoptères pentamères, type de la famille des hydrocanthares, détaché des notères, et établi pour sept espèces, dont les principales vivent au Sénégal et dans l'Amérique du Nord.

HYDROCARBONATE. s. m. Minér. Carbonate qui tient de l'eau à l'état de combinaison chimique.

— Chim. Sel double résultant de la combinaison d'un carbonate avec un hydrate, comme l'hydrocarbonate magnétique ou magnésie blanche.

HYDROCARBONÉ, ÉE. adj. Chim. Qui est composé d'eau et de carbone.

HYDROCARBONIQUE. adj. Chim. Se dit d'une combinaison acide de carbone et d'hydrogène.

HYDROCARBOXYLIQUE. adj. Chim. Se dit de plusieurs acides résultant de la combinaison du potassium avec l'oxyde de carbone.

HYDROCARBURE. s. m. Chim. Composition d'hydrogène et de carbone avec un autre corps simple, comme l'hydrocarbure de chlore. On dit aussi *carbure d'hydrogène.* || *Hydrocarbures liquides.* Hydrocarbures extraits de la houille ou des schistes bitumineux, et employés pour l'éclairage.

HYDROCARDIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; καρδία, cœur). Pathol. Syn. d'HYDROPÉRICARDIE.

HYDROCARPOL. s. m. Chim. Substance oxygénée à l'état liquide, qui produit, par distillation, du carpène et du crésylol.

★ **HYDROCÈLE.** s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; κήλη, tumeur). Pathol. Tumeur due à l'accumulation de la sérosité dans le tissu cellulaire du scrotum, ou dans quelqu'une des enveloppes du testicule et du cordon spermatique. Avoir une hydrocèle. Guérir une hydrocèle. Faire la ponction pour guérir une hydrocèle. || *Hydrocèle endémique du Malabar.* Éléphantiasis des Arabes.

HYDROCÉLIE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; κοιλία, ventre). Pathol. Hydropisie intestinale.

HYDROCÉLIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à l'hydrocèle. || Qui est attaqué d'hydrocèle.

— Substantiv. dans le dernier sens. Un hydrocélique. Une hydrocélique.

HYDROCELLULOSE. s. f. Chim. Cellulose à laquelle on a ajouté son équivalent d'eau.

HYDROCÉNOSE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau ; κένωσις, évacuation). Pathol. Évacuation aqueuse.

★ **HYDROCÉPHALE.** s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; κεφαλή, tête). Pathol. Hydropisie de la tête. Hydrocéphale chronique. Hydrocéphale aiguë.

— HYDROCÉPHALE. s. 2 g. Enfant dont le cerveau est attaqué d'hydropisie.

— S'emploie aussi adjectivement pour les deux genres. Enfant hydrocéphale.

HYDROCÉPHALIE. s. f. Pathol. Synon. d'HYDROCÉPHALE.

HYDROCÉPHALIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hydrocéphale.

HYDROCÉPHALITE. s. f. (rad. *hydrocéphale*). Pathol. Inflammation de cerveau suivie d'épanchement séreux. || Hydrocéphale aiguë.

HYDROCÉPHALOÏDE. adj. 2 g. (ét. fr., *hydrocéphale* ; gr. εἶδος, forme). Méd. Se dit de la tête ayant l'aspect de celle d'un hydrocéphale.

HYDROCÉRAME. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau ; κέραμος, vase de terre). Comm. Sorte de poterie poreuse qui sert à se procurer de l'eau fraîche en été, en la soumettant à une grande évaporation.

HYDROCÉRAMIQUE. adj. 2 g. Comm. Du genre de l'hydrocérame. Poterie hydrocéramique.

HYDROCÉRATOPHYLLE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κέρας, corne; φύλλον, feuille). Bot. Un des noms du genre cornifle, qu'on a depuis appelé *cératophylle*.

HYDROCÈRE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau; κέρας, corne). Bot. Genre de plantes de la famille des balsaminées, originaire de l'Inde.

HYDROCÉRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hydrocère. || HYDROCÉRÉES. s. f. pl. Syn. de BALSAMINÉES.

HYDROCÉRITE. s. f. Minér. Carbonate de lanthane, avec traces d'oxyde de cérium.

HYDROCHARÉ, ÉE. adj. (pr. *i-dro-ka-ré*). Bot. Qui ressemble à une hydrocharide. || HYDROCHARÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des hydrocharidées, renfermant le genre hydrocharide.

HYDROCHARIDE. s. f. (pr. *i-dro-ka-ride*; ét. gr., ὕδωρ, eau; χάρις, beauté, ornement). Bot. Genre de plantes aquatiques et vivaces, type de la tribu des hydrocharidées et très commun en Europe.

HYDROCHARIDÉ, ÉE. adj. (pr. *i-dro-ka-ri-dé*). Bot. Qui ressemble à une hydrocharide. || HYDROCHARIDÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hydrocharide.

HYDROCHÉLIDON, ONE. adj. (pr. *i-dro-ké-li-don*; étym. gr., ὕδωρ, eau; χελιδών, hirondelle). Ornith. Qui ressemble à l'hirondelle de mer. || HYDROCHÉLIDONS. s. m. pl. Famille d'oiseaux palmipèdes, ayant pour type le genre hirondelle de mer.

HYDROCHÈRE. s. m. (pr. *i-dro-kère*; ét. gr., ὕδωρ, eau; χοῖρος, cochon). Mamm. Cochon d'Inde.

HYDROCHINONE. s. f. V. HYDROQUINONE.

HYDROCHLOÉ. s. f. (pr. *i-dro-klo-é*; ét. gr., ὕδωρ, eau; χλόα, herbe). Bot. Genre de graminées, tribu des oryzées, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique du Nord.

* **HYDROCHLORATE.** s. m. (pr. *i-dro-klo-rate*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide hydrochlorique avec une base salifiable. Hydrochlorate d'ammoniaque. Hydrochlorate de morphine, de quinine. On dit plutôt *chlorhydrate*.

HYDROCHLORE. s. m. (pr. *i-dro-klore*). Chim. Eau chlorée.

* **HYDROCHLORIQUE.** adj. (pr. *i-dro-klo-rike*). Chim. Se dit d'un acide gazeux formé de parties égales en volume de chlore et d'hydrogène. On dit plutôt *chlorhydrique*.

HYDROCHLOROCYANIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide composé d'hydrogène, de chlore et de cyanogène, qui se produit quand on décompose l'argent fulminant par l'acide hydrochlorique.

HYDROCHLORONITRIQUE. adj. (pr. *i-dro-klo-ro-ni-trike*). Chim. Se dit d'un acide produit par le mélange ou la combinaison de l'acide hydrochlorique et de l'acide nitrique. On l'appelait autrefois *eau régale*.

HYDROCHROMOCYANHYDRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par décomposition dans l'eau du chromocyanure d'argent ou de cuivre par l'hydrogène sulfuré.

HYDROCHRYSAMIDE. s. f. Chim. Substance produite par l'action de la potasse caustique sur l'acide chrysamique.

HYDROCHRYSOCYANIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide résultant de la combinaison du cyanure d'or et de l'hydrogène.

HYDROCINCHONINE. s. f. (pron. *i-dro-cin-ko-nine*). Chim. Corps qui se distingue de la cinchonine parce qu'il contient deux équivalents d'hydrogène en plus.

HYDROCINNAMIDE. s. f. Chim. Sel obtenu par l'action du gaz ammoniac sur le cinnol.

HYDROCINNAMIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide cinnamique traité par l'hydrogène naissant.

HYDROCINNAMYLE. s. m. Chim. Composé renfermé dans l'essence de cannelle.

HYDROCIRSOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κιρσός, varice; κήλη, tumeur). Chir. Hydrocèle avec varices du cordon spermatique. On dit aussi *hygrocirsosèle*.

HYDROCITRIQUE. adj. Se dit d'un acide renfermant deux atomes d'hydrogène de plus que l'acide citrique.

HYDROCLÉIDE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κλείς, clef). Bot. Genre de butomacées, plantes aquatiques du Brésil.

HYDROCOBALTOCYANIQUE. adject. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure de cobalt et de l'hydrogène.

HYDROCŒLIE. s. f. Méd. V. HYDROCÉLIE.

HYDROCOMÉNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide préparé avec de l'amalgame de sodium et de l'acide coménique.

HYDROCONION. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κόνις, poussière). Médec. Bain par affusion.

HYDROCOQUE. s. m. Bot. Syn. d'UNDINE.

* **HYDROCORAX.** s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κόραξ, corbeau). Ornith. Nom que quelques auteurs ont donné au calao et au cormoran.

HYDROCORE. adj. 2 g. Entom. Syn. d'HYDROCORISE.

HYDROCORISE. adj. 2 g. (étym. gr., ὕδωρ, eau; κόρις, punaise). Entom. Qui ressemble aux punaises d'eau. || HYDROCORISES. s. f. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, dans laquelle on range les punaises aquatiques.

HYDROCORYNE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κορύνη, massue). Bot. Genre d'algues nostocinées.

HYDROCOTARNINE. s. f. Chim. Alcaloïde rosé de l'opium.

* **HYDROCOTYLE.** s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κοτύλη, écuelle, parce que ses feuilles sont rondes et creuses). Botan. Genre d'ombellifères, comprenant une soixantaine d'espèces qui croissent dans les parties marécageuses des régions chaudes et tempérées du globe. La principale espèce, l'hydrocotyle vulgaire, est appelée communément *écuelle d'eau*.

HYDROCOTYLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hydrocotyle. || HYDROCOTYLÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des ombellifères, ayant pour type le genre hydrocotyle.

HYDROCOTYLINÉ, ÉE. adj. Bot. Synon. d'HYDROCOTYLÉ.

HYDROCOUMARIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide extrait du mélilot.

HYDROCROCONIQUE. adj. Chim. Syn. d'HYDROCARBOXYLIQUE.

HYDROCUPROCYANIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure de cuivre et de l'hydrogène.

HYDROCYANALDINE. s. f. Chim. Substance qui se forme naturellement dans un mélange d'aldéhydate d'ammoniaque, d'acide cyanhydrique et d'acide chlorhydrique.

HYDROCYANATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrocyanique avec une base salifiable.

HYDROCYANHARMALINE. s. f. Chim. Corps produit par la combinaison de l'acide cyanhydrique et de l'harmaline.

HYDROCYANIQUE. adj. (étym. gr., ὕδωρ, eau; κύανος, bleu). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanogène avec l'hydrogène. || *Sulfide hydrocyanique.* Acide hydrosulfocyanique sulfuré.

HYDROCYANOBENZIDE. s. f. Chim. Corps obtenu par le chauffage de l'hydrobenzamide et de l'acide cyanhydrique avec l'acide chlorhydrique.

HYDROCYANOFERREUX. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure ferrique et de l'hydrogène.

HYDROCYANOFERRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du cyanure ferrique et de l'hydrogène.

HYDROCYANOROSANILINE. s. f. Chimie. Substance extraite des sels de rosaniline précipités par le cyanure de potassium et traitée ensuite par l'acide chlorhydrique et l'ammoniaque.

HYDROCYANOSALIDE. s. f. Chim. Substance qui se forme par le chauffage de l'hydrosalicylamide et des acides cyanhydrique et chlorhydrique.

HYDROCYN. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; κύων, chien). Ichtyol. Genre de poissons malacoptérygiens, de la famille des salmonoïdes, dont une espèce se trouve au Brésil.

HYDROCYSTE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; κύστις, vessie). Pathol. Kyste qui renferme de la sérosité.

HYDROCYSTIE. s. f. Pathol. Syn. d'HYDROCYSTE.

HYDRODAMALE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; δάμαλις, veau). Mamm. Groupe de cétacés.

HYDRODERME. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; δέρμα, peau). Pathol. Hydropisie de la peau; anasarque.

HYDRODICTYON. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; δίκτυον, filet). Bot. Genre de la famille des algues, renfermant deux espèces de conferves.

HYDRODOLOMITE. s. f. Minér. Substance stalactitique du Vésuve, composée comme la dolomie.

HYDRODROMIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; δρομαῖος, léger à la course). Entom. Genre d'insectes diptères brachocères, de la famille des tanystomes, qui vivent, en Angleterre, sur les plantes flottant à la surface de l'eau.

* **HYDRODYNAMIQUE.** adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; δύναμις, force). Phys. Qui concerne l'hydrodynamique; qui a rapport aux lois du mouvement des liquides.

— HYDRODYNAMIQUE. s. f. Science du mouvement, de la pesanteur et de l'équilibre des fluides.

— L'Académie ne donne ce mot que comme substantif féminin.

HYDRODYNASTE. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; δυνάστης, maître). Erpét. Genre de reptiles ophidiens, formé aux dépens des couleuvres.

HYDRO-ÉLECTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Se dit de certains phénomènes électriques qui ne se produisent qu'en présence de l'eau. || Se dit des machines magnéto-électriques dont l'électricité est produite par un jet de vapeur d'eau.

— *Courants hydro-électriques.* Courants obtenus à l'aide de piles à eau ou à liquides.

— *Chaînes hydro-électriques.* Piles portatives d'une grande énergie en usage en médecine.

HYDROÉMIE. s. f. Pathol. Syn. d'HYDRÉMIE.

HYDRO-ENCÉPHALOCÈLE. s. f. Pathol. Hydrocéphale chronique interne.

HYDRO-ENTÉROCÈLE. s. f. Chir. Syn. d'HYDRENTÉROCÈLE.

HYDRO-ENTÉROÉPIPLOCÈLE. s. f. Chir. Syn. d'HYDRENTÉROÉPIPLOCÈLE.

HYDRO-ENTÉROMPHALE. s. f. Chir. Syn. d'HYDRENTÉROMPHALE.

HYDRO-ENTÉRORRHÉE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ἔντερον, intestin; ῥέω, je coule). Pathol. Maladie dans laquelle on rejette, par l'anus, un liquide transparent, aqueux, sans mélange de bile ou de mucosités.

HYDROÉPIPLOCÈLE. s. f. Chir. Synon. d'HYDRÉPIPLOCÈLE.

HYDRO-ÉPIPLOMPHALE. s. f. Chir. Syn. d'HYDRÉPIPLOMPHALE.

HYDRO-EXTRACTEUR. s. m. Technol. Appareil à force centrifuge en usage pour opérer certaines dessiccations ou des évacuations de liquides.

HYDROFÈRE. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; φέρω, je porte). Appareil au moyen duquel on administre les bains avec une très petite quantité de liquide projeté en poussière.

HYDROFERROCYANATE. s. m. Chim. Substance formée par le chauffage de l'hydrosalicylamide et des acides cyanhydrique et chlorhydrique.

HYDROFERROCYANHYDRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par la décomposition d'une dissolution de ferrocyanure de cuivre au moyen de l'acide sulfurique.

HYDROFERROCYANIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action du cyanure rouge de fer, de l'acide chlorhydrique et de l'éther.

HYDROFLUATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrofluorique avec une base salifiable.

HYDROFLUOBORATE. s. m. Chim. Sel résultant de combinaisons entre le fluorure de bore et les fluorures métalliques.

HYDROFLUOBORIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'hydrogène combiné avec du fluor et du bore.

HYDROFLUOCÉRITE. s. f. Minér. Corps composé de fluorure de cérium et d'hydrate de cérium qu'on trouve en Suède avec la fluocérine.

HYDROFLUORIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le fluor.

HYDROFLUOSILICATE. s. m. Chim. Nom des sels de l'acide hydrofluosilicique.

HYDROFLUOSILICIQUE. adj. Chim. Se dit d'une combinaison d'hydrogène, de fluor et de silicium.

HYDROFLUOTANTALIQUE. adj. Chim. Se dit d'une combinaison d'hydrogène, de fluor et de tantale.

HYDROFLUOTITANIQUE. adj. Chim. Se dit d'une combinaison d'hydrogène, de fluor et de titane.

HYDROFUGE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φεύγω, je fuis). Didact. Se dit de mastics et d'enduits qui écartent l'humidité, qui en préservent. Peinture hydrofuge.

HYDROGALE. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; γάλα, lait). Didact. Lait coupé avec de l'eau.

— Mamm. Genre de mammifères insectivores encore peu connus.

HYDROGALLINE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; lat. *gallina*, poule). Ornith. Syn. de GALLINULE.

HYDROGARUM. s. m. (pron. *i-dro-ga-romm*). Antiq. Mélange d'eau et de garum, sorte de saumure.

HYDROGASTRE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; γαστήρ, ventre). Bot. Genre d'algues de la famille des ulvacées.

— Méd. Syn. peu usité d'ASCITE.

HYDROGAZ. s. m. Chim. Hydrure gazeux.

HYDROGÉ, ÉE. adj. (étym. gr., ὕδωρ, eau; γῆ, terre). Didact. Qui est composé de terre et d'eau.

HYDROGÉNATION. s. f. (pr. *i-dro-jé-na-cion*). Chim. État d'un corps qui s'imprègne, qui est imprégné d'hydrogène.

* **HYDROGÈNE.** s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; γεννάω, je produis). Chim. Gaz découvert par Paracelse, mais étudié surtout par Cavendish (1766), qui en fit connaître les propriétés. C'est un gaz incolore, inodore et sans saveur; il est le plus léger de tous les gaz connus. Sa densité est 0,0692, ce qui donne 0,0895 pour le poids d'un litre. Cette extrême légèreté lui donne la propriété de traverser facilement les membranes et les corps poreux. L'hydrogène est inflammable; il brûle avec une flamme très pâle et donne de l'eau comme produit de la combustion, mais il éteint les corps enflammés, ce qui est une conséquence de cette combustibilité; cette propriété jointe à la pâleur de la flamme caractérise l'hydrogène. Quand on enflamme un mélange de ce gaz et d'oxygène, surtout si le mélange est fait dans la proportion de 1 à 2, il se produit une vive détonation. Cette combinaison a lieu vers 300°, et si on opère dans un flacon à goulot étroit, celui-ci peut être brisé en mille éclats. Cette détonation est due à la chaleur produite par la combustion qui dilate la vapeur d'eau formée et en projette une partie hors du flacon, et aussi à la condensation de cette vapeur. C'est toujours de l'eau qu'on extrait l'hydrogène soit en faisant passer de la vapeur d'eau sur du fer chauffé au rouge, soit en décomposant l'eau par le zinc en présence de l'acide sulfurique ou chlorhydrique. Les principaux usages de l'hydrogène sont les suivants : 1° emploi de l'hydrogène dans les laboratoires comme agent réducteur, c'est-à-dire pour enlever aux composés oxygénés, chlorés, sulfures, etc., l'oxygène, le chlore, le soufre; 2° emploi pour l'éclairage au gaz en surmontant le bec à hydrogène d'un faisceau de fils de platine, ou en le saturant de vapeurs de carbure d'hydrogène; 3° emploi d'un mélange d'oxygène et d'hydrogène pour produire les températures les plus élevées; 4° le gonflement des aérostats.

— Se dit, dans le langage ordinaire, de l'hydrogène carboné que l'on emploie à l'éclairage. L'hydrogène donne une lumière très vive.

— *Hydrogène liquide*, dit aussi *gaz liquide*. Mélange d'alcool et d'essence de térébenthine qu'on a essayé pour l'éclairage, et auquel on a renoncé, parce qu'il est trop facilement explosible.

— *Hydrogène carboné, sulfuré*, etc. Hydrogène qui tient en dissolution du carbone, du soufre, etc.

— *Hydrogène protocarboné.* Gaz incolore, insipide, qui se produit par la décomposition des matières organiques et détone violemment au contact d'un corps enflammé lorsqu'il est mêlé à deux ou trois fois son volume d'oxygène. Quand il est enflammé dans les mines de houille par les lampes des mineurs, il prend le nom de *feu grisou*.

— Adjectiv. Gaz hydrogène. Le gaz hydrogène est quatorze fois et demie aussi léger que l'air. L'extrême légèreté du gaz hydrogène le rend très propre aux expériences aérostatiques. Remplir un aérostat de gaz hydrogène. Le gaz *hydrogène* carboné sert à l'éclairage. (Acad.)

* **HYDROGÉNÉ, ÉE.** part. pass. du v. Hydrogéner. S'empl. adjectiv. Chim. Qui est combiné avec de l'hydrogène. Soufre hydrogéné.

— *Substances hydrogénées.* Substances dans lesquelles l'hydrogène est prédominant, comme les essences, les corps gras, les résines, etc.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Hydrogéner, ne donne ce mot que comme adjectif.

HYDROGÉNER. v. a. 1re conj. Chim. L'*é* se change en *è* grave devant une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'hydrogène. J'hydrogénerai. J'hydrogénerais.* Combiner avec l'hydrogène.

— S'HYDROGÉNER. v. pron. Se combiner avec l'hydrogène.

HYDROGÉNÈSE. s. f. Pathol. Maladie attribuée à un défaut ou à un excès d'hydrogène.

HYDROGÉNIDE. adj. 2 g. (étym. fr., *hydrogène*; gr. εἶδος, aspect). Minér. Qui a du rapport avec l'hydrogène. || HYDROGÉNIDES. s. m. pl. Famille de minéraux comprenant des corps gazeux qui donnent de l'ammoniaque par la combustion, ou des corps solides qui donnent de l'eau par l'action d'un alliage de potassium.

HYDROGÉNIE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau; γένεσις, formation). Branche de la cosmogonie qui regarde l'origine et la formation des masses d'eau répandues sur notre globe.

HYDROGÉNIFÈRE. adj. 2 g. (ét. fr., *hydrogène*; lat. *fero*, je porte). Chim. Qui contient de l'hydrogène. || Se dit du soufre sublimé des eaux thermales.

HYDROGÉNIQUE. adj. 2 g. Chim. Qui a rapport à l'hydrogène.

HYDROGÉNIUM. s. m. (pron. *i-dro-jé-ni-omm*). Chim. Nom donné à l'état particulier que présente l'hydrogène lorsqu'il est combiné avec le palladium. Si on fait dégager de l'hydrogène à la surface d'une lame de palladium, dans un voltamètre, le métal, tout en conservant son aspect, augmente de poids et de longueur. Lorsqu'on le chauffe, l'hydrogène se dégage et la lame reprend son état ordinaire. Les chimistes considèrent le composé de palladium et d'hydrogène comme un alliage, et on donne au gaz le nom d'*hydrogénium*.

HYDROGÉNOMINIQUE. adj. Chim. Se dit quelquefois du succin.

HYDROGÉNURE. s. f. Chim. Syn. d'HYDRURE.

HYDROGÉOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; γῆ, terre; λόγος, discours). Didact. Histoire des eaux répandues à la surface du globe. || Traité de l'influence de l'eau sur la terre.

HYDROGÉOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hydrogéologie.

HYDROGÉOLOGISTE et **HYDROGÉOLOGUE.** s. m. (radic. *hydrogéologie*). Didact. Celui qui s'occupe d'hydrogéologie.

HYDROGÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; lat. *gero*, je porte). Bot. Qui charrie de l'eau ou de la sérosité. || *Vaisseaux hydrogères.* Nom qu'on donnait à des tubes roulés en spirale et pleins de suc que l'on admettait à la surface du tube central, droit et aérifère, dans les trachées des végétaux.

— HYDROGÈRE. s. m. Bot. Syn. de PILOBOLE.

HYDROGETON. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; γείτων, voisin). Bot. Syn. d'OUVIRANDRA.

HYDROGLOSSE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; γλῶσσα, langue). Patholog. Tuméfaction de la glande sublinguale.

— HYDROGLOSSE. s. m. Bot. Syn. de LYGODION.

HYDROGNOMONIE. s. f. (pr. *i-dro-ghno-mo-ni*; ét. gr., ὕδωρ, eau; γνώμων, indicateur). Didact. Art prétendu de découvrir les sources cachées, au moyen d'une baguette.

HYDROGNOMONIQUE. adj. 2 g. (pron. *i-dro-ghno-mo-nike*). Didact. Qui a rapport à l'hydrognomonie.

— HYDROGNOMONIQUE. s. f. Synon. d'HYDROGNOMONIE.

HYDROGNOMONISTE. s. m. (pr. *i-dro-ghno-mo-niste*). Celui qui s'occupe d'hydrognomonie.

HYDROGNOSIE. s. f. (pr. *i-dro-ghno-zi*; ét. gr., ὕδωρ, eau; γνῶσις, connaissance). Didact. Histoire des eaux du globe terrestre.

***HYDROGRAPHE.** s. m. Celui qui est versé dans l'hydrographie.

— Adjectiv. Ingénieur hydrographe. Les ingénieurs hydrographes sont chargés par le gouvernement de faire le relevé des côtes fréquentées par la marine française et d'en dresser les cartes.

***HYDROGRAPHIE.** s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau; γράφω, je décris). Connaissance ou description des mers. L'hydrographie enseigne à pointer les cartes, à diriger les routes, à faire des observations astronomiques, à construire les places et à faire des calculs de navigation. Professeur d'hydrographie. Cartes d'hydrographie.

— Description des eaux éparses à la surface du globe.

— Art de naviguer.

— *École d'hydrographie.* École où l'on donne aux marins les connaissances nécessaires pour obtenir les brevets de capitaine au long cours et de maître au cabotage.

HYDROGRAPHIER. v. a. 1re conj. Faire l'hydrographie d'une contrée.

***HYDROGRAPHIQUE.** adj. 2 g. Qui appartient à l'hydrographie. Description hydrographique.

— *Carte hydrographique.* Carte marine.

HYDROHÉMATITE. s. f. Minér. Oxyde de fer hydraté.

HYDROHÉMATOCÈLE. s. f. Pathol. Hydrocèle compliquée d'hématocèle.

HYDROHÉMIE. s. f. Médec. Synon. d'HYDRÉMIE.

HYDROHYGROMÈTRE. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; ὑγρός, humide; μέτρον, mesure). Phys. Appareil destiné à indiquer le degré d'humidité de l'atmosphère, la quantité de pluie, etc.

HYDROHYPERSULFOCYANIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'une combinaison d'hydrogène et d'hypersulfocyanogène.

HYDROÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., ὕδωρ, eau; εἶδος, forme). Qui a l'apparence de l'eau.

HYDROÏSOCARBONYLE. s. m. Chim. Groupe de composés comprenant le formyle, l'acétyle, etc.

HYDROL. s. m. (du gr. ὕδωρ, eau). Pharm. Nom proposé pour désigner toutes les eaux minérales naturelles ou factices.

HYDROLACTOMÈTRE. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; fr. *lactomètre*). Chim. Instrument proposé pour déterminer la quantité d'eau renfermée dans le lait, dans le petit-lait.

HYDROLAPATHUM. s. m. (pr. *i-dro-la-pa-tomm*; ét. gr., ὕδωρ, eau; lat. *lapathum*, patience). Bot. Patience aquatique, qui croît communément dans les fossés profonds des marais.

HYDROLAT. s. m. (pron. *i-dro-la*; du gr. ὕδωρ, eau). Pharm. Eau distillée.

— Liquide obtenu en distillant de l'eau sur des fleurs odorantes ou sur d'autres substances aromatiques.

HYDROLATURE. s. f. (radic. *hydrolat*). Pharm. Infusion ou décoction d'une substance médicamenteuse.

HYDROLATURIQUE. adj. 2 g. Pharm. Qui provient d'une hydrolature.

HYDROLÉ. s. m. Médicament formé par une substance dissoute dans l'eau.

HYDROLÉACÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hydrolée. || HYDROLÉACÉES. s. f. pl. Famille de plantes ayant pour type le genre hydrolée.

HYDROLÉATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hydroléique avec une base.

HYDROLÉE. s. f. (ét. gr., ὑδρηλός, humide). Bot. Genre de plantes, type de la famille des hydroléacées, établi pour des herbes ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale.

HYDROLÉIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé des acides sulfomargarique et sulfoléique.

HYDROLIE. s. f. Bot. Syn. d'HYDROLÉE.

HYDROLIQUE. adj. 2 g. (du gr. ὕδωρ, eau). Pharm. Se dit des médicaments qui ont l'eau pour excipient.

HYDROLITE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau; λίθος, pierre). Minér. Substance minérale qui renferme une grande quantité d'eau; c'est un silicate double d'alumine, de soude et de chaux, d'un blanc mat, qu'on trouve en Écosse et dans le Vicentin.

***HYDROLOGIE.** s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; λόγος, discours). Partie de l'histoire naturelle qui traite de l'eau en général, de ses différentes espèces, de ses propriétés et de ses diverses manières d'être dans la nature.

HYDROLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hydrologie.

— *Littérature hydrologique.* Les livres concernant les eaux minérales.

HYDROLOGISTE. s. m. Syn. d'HYDROLOGUE.

HYDROLOGUE. s. m. Celui qui sait, qui enseigne l'hydrologie.

HYDROLOTIF. s. m. Pharm. Solution, infusion ou décoction aqueuse, destinée à l'usage externe.

— Adjectiv. Hydrolé hydrolotif.

HYDROLURE. s. m. Pharm. Eau minérale.

HYDROLYTE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; λύω, je dissous). Minér. Qui se dissout dans l'eau. || HYDROLYTES. s. m. pl. Classe de minéraux comprenant ceux qui sont solubles dans l'eau.

HYDROLYTIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui a le caractère des hydrolytes.

HYDROMAGNÉSITE. s. f. Minér. Hydrocarbonate de magnésie naturel.

HYDROMALIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui donne un précipité jaune avec le chlorure ferrique.

HYDROMANCE. s. f. S'est dit pour Hydromancie.

HYDROMANCIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; μαντεία, divination). Divination pratiquée au moyen de l'eau et consistant le plus souvent à examiner son mouvement, sa couleur et son aspect.

HYDROMANCIEN, ENNE. s. Celui, celle qui pratique l'hydromancie.

HYDROMANGANOCYANIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'une combinaison de cyanure de manganèse et d'hydrogène.

HYDROMANIE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau; μανία, manie). Pathol. Délire qui pousse le malade à se jeter dans l'eau.

— Soif excessive.

HYDROMANIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hydromanie.

HYDROMANTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; μάντις, devin, sorcier). Qui concerne l'hydromancie.

— HYDROMANTIQUE. s. f. Art de produire, par le moyen de l'eau, certaines apparences singulières, comme de faire perdre de vue aux spectateurs une image ou un objet présent, etc.

HYDROMARGARATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hydromargarique avec une base.

HYDROMARGARIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant l'acide sulfomargarique.

HYDROMARGARITATE. s. m. Chim. Sel résultant de la combinaison de l'acide hydromargaritique avec une base.

HYDROMARGARITIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en traitant soit l'acide sulfomargarique, soit l'acide sulfoléique.

HYDROME. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau). Pathol. Tumeur aqueuse.

HYDROMÉCANIQUE. adj. 2 g. Techn. Se dit d'appareils dont le mécanisme est mis en mouvement par l'eau, ou dans lesquels l'eau est employée comme moyen de transmettre la puissance. Presse hydromécanique.

HYDROMÉCONIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'amalgame de sodium dérivé dans de l'eau avec l'acide méconique.

HYDROMÉDIASTINE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; fr. *médiastin*). Pathol. Épanchement de sérosité dans le médiastin.

***HYDROMEL.** s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; μέλι, miel). Sorte de breuvage fait d'eau et de miel. On fait fondre le miel dans dix ou douze fois son poids d'eau. L'hydromel était fort en usage avant qu'on connût le sucre; aujourd'hui, cette boisson n'est plus guère employée que dans quelques campagnes et dans les pays du Nord, où elle était connue dès la plus haute antiquité. Faire de l'hydromel. L'hydromel est adoucissant et laxatif. On servit les convives dans des plats d'argent, on leur versa l'*hydromel* dans des coupes d'or. P. de St-Victor.

— *Hydromel composé.* Hydromel dans lequel on met quelques aromates qu'on laisse fermenter. Lorsque la liqueur approche du sixième de la cuisson, on y ajoute un quart ou un sixième de bon vin vieux.

— *Hydromel vineux.* Hydromel qui a éprouvé une espèce de fermentation et qui est plus fort que l'hydromel ordinaire. Pour l'obtenir, on mêle le sirop de miel épuré avec du vin blanc et de l'alcool. On peut encore faire un hydromel vineux en ajoutant un peu de levure de bière fraîche et lavée dans le sirop de miel encore chaud de 20 à 25 degrés centigrades.

— Pharm. Liquide sirupeux fait d'eau et de miel.

HYDROMÉLÉON ou **HYDROMELON.** s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; μῆλον, pomme). Pharm. Médicament composé d'eau, de miel et de jus de coings.

— Un des noms du cidre.

HYDROMELLÉ. s. m. Pharm. Médicament qui a pour base l'hydromel.

HYDROMELLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dérivé de l'acide mellique.

HYDROMÉNINGITE. s. f. Pathol. Inflammation des méninges avec hydropisie.

HYDROMÉTÉORE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; fr. *météore*). Météore aqueux, ou produit par l'eau à l'état de vapeur, de liquide ou de glace.

***HYDROMÈTRE.** s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; μέτρον, mesure). Phys. Instrument qui sert à mesurer la pesanteur, la densité, la vitesse ou la force des fluides. — Instrument propre à mesurer la couche d'eau tombée par la pluie dans un lieu et pendant un temps donnés. || Appareil employé à mesurer la marche et la hauteur des marées. || Appareil qui règle l'écoulement des eaux dans les canaux d'irrigation.

— Entom. Genre d'hémiptères de la famille des hydrométrides, tribu des réduviens, établi pour une seule espèce assez commune en France, où elle vit en marchant sur la surface de l'eau ou accrochée à des plantes aquatiques.

HYDROMÈTRE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; μήτρα, matrice). Pathol. Hydropisie de la matrice.

HYDROMÉTRICITÉ. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; μέτρον, mesure). Synon. d'HYGROMÉTRICITÉ. L'*hydrométricité* de l'air. (Rasp.)

HYDROMÉTRIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *hydromètre*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un hydromètre. || HYDROMÉTRIDES. s. f. pl. Famille de l'ordre des insectes hémiptères qui a pour type le genre hydromètre.

***HYDROMÉTRIE.** s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; μέτρον, mesure). Phys. Science qui apprend à faire usage de l'hydromètre.

HYDROMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; μήτρα, matrice). Pathol. Syn. d'HYDROMÈTRE, hydropisie de la matrice.

HYDROMÉTRIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui concerne l'hydrométrie. Instrument hydrométrique.

HYDROMÉTRITE. adj. 2 g. Entom. Syn. d'HYDROMÉTRIDE. || HYDROMÉTRITES. s. m. pl. Section de la famille des hydrométrides, formé du seul genre hydromètre.

HYDROMINÉRAL, ALE. adj. Qui appartient à une eau minérale.

HYDROMISTRIE. s. f. Bot. Syn. de LIMNOBIE.

HYDROMOLGE. adj. 2 g. (étym. gr., ὕδωρ, eau; μολγός, salamandre). Erpét. Qui ressemble à la salamandre aquatique. || HYDROMOLGES. s. f. pl. Famille de reptiles comprenant les salamandres aquatiques.

HYDROMPHALE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ὀμφαλός, nombril). Chir. Tumeur pleine de sérosité à l'ombilic. || Hernie ombilicale avec épanchement de sérosité.

HYDROMYE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; μυῖα, mouche). Entom. Dont les larves vivent dans l'eau. || HYDROMYES. s. f. pl. Famille de l'ordre des insectes diptères, comprenant ceux dont les larves vivent dans l'eau. || Syn. de TIPULAIRES.

HYDROMYQUE. s. m. Bot. Syn. de DACRYMYCE.

HYDROMYS. s. m. (pr. *i-dro-miss*; ét. gr., ὕδωρ, eau; μῦς, rat). Mamm. Genre de rongeurs, qui se rapproche beaucoup des loirs et des rats proprement dits par la forme des dents molaires, et des rats d'eau et des castors, par les autres caractères et la manière de vivre; il comprend deux espèces indigènes de l'Australie.

HYDROMYSTE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; μύστης, personne consacrée à la religion). Hist. ecclés. Dans l'Église grecque, Celui qui fait l'eau bénite et en asperge le peuple.

— Antiq. Celui qui se faisait initier aux mystères.

HYDRONÈME. s. f. Bot. Syn. de LEPTOMITE.

HYDRONÉPHROSE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau; νεφρός, rein). Pathol. Distension lente du bassinet du rein par une accumulation d'urine, résultant de l'interception de l'uretère.

HYDRONICKÉLOCYANIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'une combinaison de cyanure de nickel et d'hydrogène.

HYDRONOME. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; νομός, qui vit). Entomol. Genre de coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, dont l'espèce type se trouve dans toute l'Europe.

HYDRONOSE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau; νόσος, maladie). Pathol. Exhalation séreuse considérée comme cause de maladies organiques.

HYDROŒNANTHAMIDE. s. f. Chim. Huile jaunâtre très stable, obtenue en faisant passer de l'ammoniaque dans l'hydrure d'œnanthyle sec.

HYDROOL, HYDROOLAT, HYDROOLÉ, etc. V. HYDROL, HYDROLAT, HYDROLÉ, etc.

HYDROOLÉINIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'acide sulfurique agissant sur un corps gras.

HYDROOPHORIE. s. f. Médec. Syn. d'HYDROVARION.

HYDROPALLADOCYANIQUE. adject. Chim. Se dit d'une combinaison de cyanure de palladium et d'hydrogène.

HYDROPARACOUMARATE. s. m. Chim. Sel de l'acide hydroparacoumarique.

HYDROPARACOUMARIQUE. adj. Chim. Se dit de l'acide coumarique hydrogéné.

HYDROPARASTATE. s. m. Hist. relig. Syn. d'HYDROPARASTE.

HYDROPARASTE. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; παρίστημι, je présente, j'offre). Hist. relig. Nom qu'on donnait aux encratiques, parce qu'ils n'employaient que l'eau pour la consécration de l'eucharistie.

HYDROPAROTIDE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau; franç. *parotide*). Pathol. Parotide œdémateuse.

HYDROPATHE. adj. 2 g. Qui s'occupe d'hydropathie. Médecin hydropathe.

— Substantiv. Un hydropathe.

HYDROPATHIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πάθος, maladie). Pathol. Traitement médical par l'eau. On dit mieux *hydrothérapie.*

— Syn. d'HYDRONOSE.

HYDROPATHIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'hydropathie. Établissement hydropathique. Méthode hydropathique. Médecine hydropathique. On dit aussi *hydrothérapique.*

HYDROPÉDÈSE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πηδάω, je fais jaillir). Pathol. Sueur trop abondante.

HYDROPELTIDE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πέλτη, bouclier). Bot. Genre de plantes aquatiques de l'Amérique septentrionale, dont les feuilles présentent la forme d'un bouclier. On dit aussi *hydropeltis.* s. m.

HYDROPELTIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hydropeltide. || HYDROPELTIDÉES. s. f. pl. Syn. de CABOMBÉES.

HYDROPÉRICARDE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; fr. *péricarde*). Pathol. Hydropisie du péricarde. || *Hydropéricarde actif.* Syn. de PÉRICARDITE. || *Hydropéricarde passif.* Celui dont la cause est un obstacle à la circulation veineuse.

HYDROPÉRICARDIE. s. f. Pathol. Syn. d'HYDROPÉRICARDE.

HYDROPÉRIONE. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; περί, autour; ᾠόν, œuf). Anat. Liquide qui distend le sac formé par la membrane caduque.

HYDROPÉRIPNEUMONIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; περί, autour; franç. *pneumonie*). Patholog. Pneumonie avec épanchement pleurétique.

HYDROPÉRITONIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; fr. *péritoine*). Pathol. Hydropisie péritonéale.

HYDROPÉRITONITE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; fr. *péritonite*). Pathol. Hydropisie du péritoine, compliquée d'inflammation.

HYDROPHANE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φαίνω, je fais voir). Minér. Qui brille dans l'eau. Se dit d'une variété de quartz, parce que, lorsqu'on la plonge dans l'eau, elle acquiert de la transparence, en s'imbibant de ce liquide. Opale hydrophane.

— HYDROPHANE. s. f. Pierre qui devient transparente quand on la plonge dans l'eau, quoiqu'elle soit à peu près opaque lorsqu'elle est sèche. C'est une variété d'opale ou demi-opale, qui paraît avoir éprouvé un commencement de décomposition par l'action des météores.

HYDROPHASIAN. s. m. Ornith. Syn. de JACANE.

HYDROPHIDE. adj. 2 g. (étym. gr., ὕδωρ, eau; ὄφις, serpent). Erpét. Se dit des serpents qui vivent dans l'eau.

— HYDROPHIDE. s. m. Groupe de reptiles ophidiens qu'on nomme aussi *serpents d'eau.*

HYDROPHILE. adj. 2 g. (étym. gr., ὕδωρ, eau; φιλέω, j'aime). Didact. Qui aime l'eau.

— HYDROPHILE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des palpicornes, tribu des hydrophiliens, établi pour plus de cinquante espèces dont trois seulement particulières à l'Europe.

— HYDROPHILES. s. m. pl. Famille d'oiseaux qui correspond à celle que l'on a établie sous le nom d'hygrobates.

HYDROPHILIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *hydrophile*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à un hydrophile. || HYDROPHILIDES. s. m. pl. Groupe de la tribu des hydrophiliens qui a pour type le genre hydrophile.

HYDROPHILIEN, ENNE. adj. Entom. Syn. d'HYDROPHILIDE. || HYDROPHILIENS. s. m. pl. Tribu de coléoptères pentamères de la famille des palpicornes.

HYDROPHILITE. adj. Entom. Syn. d'HYDROPHILIDE.

HYDROPHIMOSIS. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; fr. *phimosis*). Pathol. Phimosis œdémateux.

HYDROPHIS. s. m. Erpét. Syn. d'HYDROPHIDE.

HYDROPHITE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau; franç. *ophite*). Minér. Variété de serpentine ou

d'[illegible], très [illegible] l'eau, [illegible] se trouve en Suède.

HYDROPHLOGOSE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, [illegible]). [illegible] Inflammation [illegible] [illegible]. En ce sens, on dit [illegible] *[illegible]te*.

HYDROPHLORONE. s. f. Chim. Compos[illegible] [illegible].

***HYDROPHOBE.** s. 2 g. [illegible] *[illegible]be*). Pathol. Celui, celle qui a l'eau et tous les [illegible] en horreur.

— Se dit particulièrement de ceux qui sont atteints de la rage. [illegible] fait sur les âmes esclaves le même effet que l'eau sur les [illegible] M[illegible] [illegible] [illegible] *[illegible] porté*. (Stendhal.)

[illegible] Ma[illegible] [illegible]. [illegible] est *hydro-*[illegible]

***HYDROPHOBIE.** s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau; φόβος, crainte, aversion). Pathol. Horreur de l'eau et des autres liquides. L'hydrophobie est un symptôme de la rage chez l'homme, mais [illegible] qu'elle n'existait régulière-[illegible]. Elle se manifeste aussi dans les angines, la frénésie.

— La rage même. Être atteint d'hydrophobie.

— *Hydrophobie nerveuse.* Maladie dont les symptômes sont fort analogues à ceux qui succèdent à la morsure d'un animal enragé.

HYDROPHOBINE. s. f. (radic. *hydrophobie*). Virus de la rage.

HYDROPHOBIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hydrophobie. Virus hydrophobique.

HYDROPHORE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φέρω, je porte). Anat. Qui charrie de l'eau ou de la sérosité. || *Glandes hydrophores.* Follicules sudoripares.

— HYDROPHORE. s. m. Bot. Genre de champignons renfermant trois espèces qui paraissent avoir les plus grands rapports avec les moisissures à pédicules simples, et qui, comme elles, naissent sur les matières fécales et les végétaux en putréfaction.

— Entom. Genre de diptères brachocères, de la famille des brachystomes, comprenant quatre espèces européennes.

— Antiq. gr. Esclave qui versait l'eau aux convives dans les repas.

HYDROPHORIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φέρω, je porte). Entomol. Genre de diptères de la tribu des muscides, établi pour une vingtaine d'espèces qui vivent sur les herbes aquatiques européennes.

HYDROPHORIES. s. f. pl. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φέρω, je porte). Antiq. gr. Fête à Athènes, en mémoire de ceux qui avaient péri dans le déluge de Deucalion. || Fête à Égine en l'honneur d'Apollon.

HYDROPHOSPHATE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; fr. *phosphate*). Minér. Phosphate combiné chimiquement avec de l'eau.

HYDROPHOSPHATÉ, ÉE. adj. Minér. Qui est à l'état d'hydrophosphate. Alumine hydrophosphatée.

HYDROPHOSPHURE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; fr. *phosphore*). Chim. Combinaison d'hydrogène phosphoré avec une base.

HYDROPHRACTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φρακτικός, qui empêche). Se dit de certains objets imperméables. Chapeaux hydrophractiques.

HYDROPHTALIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui possède deux atomes d'hydrogène de plus que l'acide phtalique.

HYDROPHTALMIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ὀφθαλμός, œil). Pathol. Hydropisie de l'œil, épanchement d'un liquide anormal dans le globe oculaire, ayant son siège soit dans la chambre antérieure de l'œil, soit sous la choroïde, soit entre la choroïde et la rétine.

HYDROPHTALMIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hydrophtalmie.

HYDROPHTORATE. s. m. Chim. Synon. d'HYDROFLUATE.

HYDROPHTORIQUE. adj. Chim. Synon. d'HYDROFLUORIQUE.

HYDROPHYLAX. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; φύλαξ, gardien). Erpét. Genre de batraciens [illegible] aux dépens des [illegible].

— Bot. Genre de rubiacées spermacocées, établi pour des plantes des Indes orientales.

HYDROPHYLLACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'HYDROPHYLLÉ.

HYDROPHYLLE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φύλλον, feuille). Bot. Genre type de la famille des hydrophyllées, établi pour des herbes de l'Amérique du Nord.

HYDROPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hydrophylle. || HYDROPHYLLÉES. s. f. pl. Famille détachée des borraginées, ayant pour type le genre hydrophylle.

HYDROPHYSOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φῦσα, [illegible]; κήλη, tumeur). Chirurg. Hernie du scrotum qui renferme de la sérosité et du gaz.

HYDROPHYSOMÈTRE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau; φῦσα, air; μήτρα, matrice). Pathol. A[illegible] de sérosité et de gaz dans la matrice.

HYDROPHYSOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hydrophysomètre.

HYDROPHYTE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φυτὸν, plante). Bot. Se dit des plantes qui vivent dans l'eau.

— HYDROPHYTE. s. f. Minér. Silicate magnésien hydraté.

— HYDROPHYTES. s. f. pl. Bot. Classe de plantes aquatiques divisées en six ordres ou familles.

HYDROPHYTOGRAPHE. s. m. Didact. Auteur d'une hydrophytographie.

HYDROPHYTOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φυτὸν, plante; γράφω, j'écris). Didact. Description des hydrophytes.

HYDROPHYTOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui concerne l'hydrophytographie.

HYDROPHYTOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; φυτὸν, plante; λόγος, discours). Didact. Histoire des hydrophytes.

HYDROPHYTOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui concerne l'hydrophytologie.

HYDROPHYTOLOGUE. s. m. Didact. Naturaliste qui s'occupe d'hydrophytologie.

HYDROPIESMOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πιέζω, je presse; μέτρον, mesure). Instrument servant à mesurer la pression de l'eau dans les grandes profondeurs.

HYDROPIPER. s. m. (pr. *i-dro-pi-perr*; ét. gr., ὕδωρ, eau; πέπερι, poivre). Bot. Un des noms de la plante que l'on appelle vulgairement *curage*. Elle croît dans les lieux humides et a un goût poivré et brûlant.

HYDROPIPÉRATE. s. m. Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide pipérique avec une base.

HYDROPIPÉRIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui se forme sur l'amalgame de sodium arrosé par une solution de pipérate de potassium.

HYDROPIPÉROÏNE. s. f. Chim. Dérivé du pipéronal par fixation d'hydrogène et doublement de la molécule.

***HYDROPIQUE.** adj. 2 g. Pathol. Qui est malade d'hydropisie. Devenir hydropique. Mourir hydropique. Être hydropique.

— Substantiv. Une hydropique. C'est un *hydropique*. (Acad.)

***HYDROPISIE.** s. f. (étym. gr., ὑδρώπισις, même signif.; de ὕδωρ, eau). Pathol. Nom générique donné à toute accumulation morbide de sérosité dans quelque partie du corps où il ne devrait point y en avoir. Hydropisie générale. Hydropisie de poitrine. Hydropisie de la tête, des yeux, etc.

— Se dit surtout, dans le langage ordinaire, de l'hydropisie du bas-ventre, qui produit une enflure plus ou moins considérable. Dans l'hydropisie, on est toujours altéré. Être menacé d'hydropisie. Mourir d'hydropisie. On soulage l'hydropisie par la ponction.

— *Hydropisie active.* Hydropisie due à un accroissement de l'action sécrétoire. || *Hydropisie passive.* Hydropisie résultant d'un obstacle au cours du sang ou du défaut d'absorption de la sérosité produite.

— *Hydropisie articulaire.* Synon. d'HYDARTHROSE. || *Hydropisie enkystée.* Hydropisie dont les eaux sont renfermées dans une poche ou sac particulier. || *Hydropisie de la trompe.* Oblitération d'une ou des deux trompes utérines, avec distension par le mucus qu'elles continuent à sécréter. || *Hydropisie ventriculaire.* Production de sérosité en quantité trop grande dans les ventricules cérébraux.

— Fig. et vulg. *Une hydropisie de neuf mois.* Une grossesse.

HYDROPISINE. s. f. (radic. *hydropisie*). Chim. Substance albuminoïde que l'on trouve dans les épanchements séreux de la plèvre et du péritoine.

HYDROPISME. s. m. Pathol. État du corps prédisposé ou déjà affecté d'hydropisie.

HYDROPLASTIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πλάσσω, je façonne). Technol. Partie de la galvanoplastie dans laquelle l'électricité dynamique joue un rôle à peu près nul.

HYDROPLATINIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'une combinaison acide de platine et d'hydrogène.

HYDROPLATINOCYANIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dans lequel le cyanure de platine joue le rôle de radical d'un hydracide.

HYDROPLEURIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πλευρά, plèvre). Pathol. Hydropisie de la plèvre.

HYDROPLEURITE. s. f. (rad. *hydropleurie*). Pathol. Inflammation de la plèvre compliquée d'hydropisie.

***HYDROPNEUMATIQUE.** adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πνεῦμα, air). Chim. Se dit de l'appareil qui sert à recueillir les gaz, et dont la pièce principale est une cuve remplie d'eau. *Cuve hydropneumatique.* Cuve remplie d'eau sur laquelle on recueille les gaz insolubles dans l'eau.

— Mécan. Qui fonctionne par l'eau et par un gaz comprimé. Machine hydropneumatique. *Turbine hydropneumatique.* Turbine marchant sous une cloche remplie d'air comprimé.

HYDROPNEUMATOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πνεῦμα, [illegible], air; κήλη, tumeur). Chir. Hernie qui renferme à la fois de la sérosité et du gaz.

HYDROPNEUMONIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πνεύμων, poumon). Pathol. Hydropisie du poumon.

HYDROPNEUMONIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hydropneumonie.

HYDROPNEUMOPÉRICARDE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πνεῦμα, air; fr. *péricarde*). Pathol. Accumulation de sérosité et de gaz dans le péricarde.

HYDROPNEUMOSARQUE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πνεῦμα, air; σάρξ, σαρκός, chair). Chir. Abcès contenant de l'eau, du gaz et une substance semblable à de la chair.

HYDROPNEUMOTHORAX. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πνεῦμα, air; franç. *thorax*). Pathol. Épanchement de sérosité et de gaz dans la poitrine.

HYDROPOÈSE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau; ποιέω, je fais). Pathol. Production d'eau, de sérosité.

HYDROPOÏDE. adj. 2 g. (étym. gr., ὕδρωψ, hydropisie; εἶδος, forme, ressemblance). Pathol. Se dit des excrétions aqueuses des hydropiques.

HYDROPOLYCARBONYLE. s. m. Chim. Groupe de composés comprenant le cymène, le camphre, etc.

HYDROPORE. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; πορεύω, je passe). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des hydrocanthares, établi pour cent vingt-deux espèces réparties sur tous les points du globe.

HYDROPORIDE. adj. 2 g. (ét. fr., *hydropore*; gr. εἶδος, aspect). Entom. Qui ressemble à l'hydropore. || HYDROPORIDES. s. f. pl. Tribu de coléoptères de la famille des hydrocanthares, ayant pour type le genre hydropore.

HYDROPOTE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πότης, buveur). Qui ne boit que de l'eau.

— Substantiv. Un hydropote. Une hydropote.

HYDROPREHNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui provient de l'action de l'hydrogène naissant sur l'acide prehnique.

HYDROPS. s. m. (pr. *i-dropss*; étym. gr., ὕδωρ, eau). Erpét. Genre de serpents, formé aux dépens des couleuvres.

HYDROPSALIS. s. m. (pr. *i-dro-pça-liss*; ét. gr., ὕδωρ, eau; ψαλίς, ciseau). Ornith. Genre de passereaux fissirostres, formé aux dépens des engoulevents.

HYDROPSYCHÉ. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ψυχή, phalène). Entomol. Genre d'insectes névroptères, établi pour plusieurs espèces européennes.

HYDROPSYCHIDE. adj. 2 g. Entom. Syn. d'HYDROPSYCHITE.

HYDROPSYCHITE. adj. 2 g. Entom. Qui se rapporte à l'hydropsyché. || HYDROPSYCHITES. s. f. pl. Tribu de névroptères de la famille des phryganiens, comprenant les genres hydropsyché, philopotame, etc.

HYDROPTÉRIDÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πτέρις, fougère). Bot. Qui ressemble à une fougère aquatique. || HYDROPTÉRIDÉES. s. f. pl. Syn. de MARSILÉACÉES.

HYDROPTILE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πτίλον, aile). Entom. Genre d'insectes névroptères de la tribu des phryganiens, établi pour plusieurs espèces européennes.

HYDROPTILITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à l'hydroptile. || HYDROPTILITES. s. f. pl. Tribu d'insectes névroptères ayant pour type le genre hydroptile.

HYDROPYRÈTE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πυρετός, fièvre). Pathol. Fièvre maligne accompagnée de colliquation ou dissolution des humeurs.

HYDROPYRÉTIQUE. adj. 2 g. (rad. *hydropyrète*). Pathol. Se dit des maladies accompagnées de fièvre avec sueur.

HYDROPYRIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πῦρ, feu). Phys. Se dit des volcans qui lancent de l'eau et du feu.

HYDROPYROMELLIQUE. adj. Chim. Se dit d'une acide dérivé de l'acide pyromellique par fixation de quatre atomes d'hydrogène.

HYDROPYXIDE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; πυξίς, boîte). Bot. Genre de plantes de la Louisiane, qui n'est pas encore classé.

HYDROQUADRISULFATE. s. m. Chim. Hydrosulfate qui contient quatre fois autant de soufre que d'hydrogène.

HYDROQUE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ὀχέω, qui contient). Entom. Genre d'insectes coléoptères pentamères de la famille des clavipalpes, comprenant une dizaine d'espèces américaines ou européennes.

HYDROQUINONE. s. f. (pr. *i-dro-ki-none*). Chim. Corps obtenu par la distillation sèche de la quinine, ou par l'action des agents réducteurs sur la quinine.

HYDROQUINONINE. s. f. (pr. *i-dro-ki-no-nine*). Chim. Corps obtenu par l'addition à la quinone de deux atomes d'hydrogène.

HYDRORACHIS. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ῥάχις, épine du dos). Pathol. Hydropisie du canal rachidien.

HYDRORACHIOCENTÈSE. s. f. (ét. fr., *hydrorachis*; gr. κέντησις, ponction). Chir. Ponction de l'hydrorachis.

HYDRORACHITIQUE. adj. et s. 2 g. Pathol. Qui se rapporte à l'hydrorachis. || Qui est atteint d'hydrorachis.

HYDRORCHITE. s. f. (pr. *i-dror-kite*; ét. gr., ὕδωρ, eau; ὄρχις, testicule). Pathol. Inflammation du testicule, avec épanchement de sérosité.

HYDRORRHÉE. s. f. (étym. gr., ὕδωρ, eau; ῥεῖν, couler). Pathol. Écoulement chronique d'un liquide aqueux. || Plus spécialement, Écoulement de larmes abondantes qui se produit au commencement de l'ophtalmie égyptienne. || Flux aqueux survenant pendant les derniers temps de la grossesse.

HYDRORRHODÉORÉTINE. s. f. Chim. Corps produit par l'action du carbonate de potasse et de l'hydrogène sulfuré sur la rhodéorétine.

HYDRORRHODINON, HYDRORRHODON ou **HYDRORRHODIN.** s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ῥόδον, rose). Pharm. Potion faite avec de l'eau et de l'huile de roses; elle provoque le vomissement et n'est guère employée.

HYDROSACCHARURE. s. f. (pr. *i-dro-ça-ka-rure*; ét. gr., ὕδωρ, eau; fr. *saccharure*). Chim. Sirop de sucre.

HYDROSALICYLAMIDE. s. f. Chim. Composé résultant de l'action de l'ammoniaque sur l'aldéhyde salicylique.

HYDROSANE. s. f. Minér. Variété d'opale blanche.

HYDROSANTONINE. s. f. (pr. *i-dro-çan-to-nine*). Chim. Composé formé de santonine avec adjonction de deux atomes d'hydrogène.

HYDROSARCOCÈLE. s. f. (pr. *i-dro-çar-ko-cèle*; ét. gr., ὕδωρ, eau; fr. *sarcocèle*). Chir. Sarcocèle compliquée d'hydrocèle de la tunique vaginale.

HYDROSARQUE. s. f. (pr. *i-dro-çarke*; ét. gr., ὕδωρ, eau; σάρξ, σαρκός, chair). Pathol. Tumeur contenant de la sérosité et des excroissances charnues.

HYDROSAT. s. m. (contract. du gr. ὕδωρ, eau, et du fr. *rose*). Pharm. Décoction de roses, mêlée avec de l'hydromel.

HYDROSAURE. s. m. (pr. *i-dro-çore*; ét. gr., ὕδωρ, eau; σαῦρος, lézard). Erpét. Genre de reptiles sauriens, voisin des lézards.

HYDROSCHÉOCÈLE. s. f. (pr. *i-dro-skè-o-cèle*; étym. gr., ὕδωρ, eau; ὄσχεον, scrotum; κήλη, tumeur). Pathol. Hydropisie de la tunique vaginale du testicule.

HYDROSCHÉONIE. s. f. (pr. *i-dro-skè-o-ni*). Pathol. Syn. d'HYDROSCHÉOCÈLE.

***HYDROSCOPE.** s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; σκοπέω, j'examine). Celui qui découvre des sources souterraines.

— Celui que l'on suppose avoir la faculté de sentir les émanations des eaux souterraines.

***HYDROSCOPIE.** s. f. (rad. *hydroscope*). Art de rechercher les sources, les eaux souterraines.

— Prétendue faculté de sentir les émanations des eaux souterraines.

— Divination par le moyen de l'eau.

— Pronostic par lequel l'expérience apprend à prévoir certains météores aqueux. Par exemple, les matelots connaissent à la disposition de la superficie de la mer qu'il y aura une tempête.

HYDROSCOPIEN, ENNE. adj. Qui est relatif à l'hydroscopie.

HYDROSCOPIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui appartient à l'hydroscopie.

HYDROSE. s. f. Chim. Syn. de GLAIRINE.

HYDROSÉLÉNIATE. s. m. (pr. *i-dro-cé-lé-ni-ate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrosélénique avec une base salifiable.

HYDROSÉLÉNIQUE. adj. (pr. *i-dro-cé-lé-nike*). Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène avec le sélénium.

HYDROSIDÉRUM. s. m. (pron. *i-dro-ci-dé-romm*; ét. gr., ὕδωρ, eau; σίδηρος, fer). Chim. Nom que l'on a donné au phosphore de fer, considéré à tort comme un métal distinct.

HYDROSILICATE. s. m. (pr. *i-dro-ci-li-kate*). Minér. Silicate qui contient de l'eau à l'état de combinaison.

HYDROSILICEUX, EUSE. adj. (pr. *i-dro-ci-li-ceu*). Minér. Qui contient de l'eau et de la silice. Cuivre hydrosiliceux.

HYDROSILICITE. s. f. (pr. *i-dro-ci-li-cite*). Minér. Corps blanc [illegible] dans les cavités du tuf, en Sicile.

HYDROSOREX. s. m. (pr. *i-dro-ço-rekss*; ét. gr., ὕδωρ, eau; lat. *sorex*, musaraigne). Mamm. Genre de mammifères insectivores, établi aux dépens des musaraignes.

HYDROSPIROYLIQUE. adj. Chim. Se disait d'un acide qui est l'huile volatile d'ulmaire.

HYDROSTACHYDE. s. f. (pron. *i-dro-sta-kide*; ét. gr., ὕδωρ, eau; στάχυς, épi). Bot. Genre de plantes de la famille des podostémacées, indigène de Madagascar.

HYDROSTAT. s. m. (pr. *i-dro-sta*; ét. gr., ὕδωρ, eau; lat. *stare*, se tenir). Technol. Appareil au moyen duquel plusieurs ouvriers peuvent

rester sous l'eau et exécuter ensemble certains travaux.

* **HYDROSTATIQUE**. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; στατικός, en repos). Phys. Partie de la physique qui considère la pesanteur des corps liquides, et surtout de l'eau, les pressions exercées par eux sur les parois des vases qui les contiennent, ou celle des corps solides posés sur des corps liquides, en les comparant les uns aux autres.

Adjectiv. *Balance hydrostatique*. Appareil à l'aide duquel on détermine les pesanteurs spécifiques des corps.

— *Lampe hydrostatique*. Lampe dans laquelle l'huile arrive à la mèche par le seul effet de la pesanteur d'une colonne d'eau chargée de sels qui pèse sur l'huile, et sans réservoir supérieur à la flamme.

HYDROSUDOPATHIE. s. f. (pr. *i-dro-su-do-pa-ti*; ét. gr., ὕδωρ, eau; lat. *sudo*, je sue; gr. πάθος, maladie). Syn. peu usité d'HYDROPATHIE.

HYDROSUDOPATHIQUE. adj. 2 g. (pr. *i-dro-su-do-pa-ti-ke*). Méd. Syn. d'HYDROPATHIQUE.

* **HYDROSULFATE**. s. m. (pr. *i-dro-çul-fate*). Chim. Sel formé d'acide sulfurique et d'une base quelconque. Hydrosulfate d'ammoniaque. Berzelius réserve ce nom pour ceux de ces sels dans lesquels l'hydrogène et le soufre sont en proportion égale. || *Hydrosulfate sulfuré*. Composé contenant plus de soufre qu'il n'en entre dans l'hydrogène sulfuré, mais dont on ne connaît ni l'état de saturation ni celui de sulfuration.

— Minér. Combinaison de sulfate et d'eau.

HYDROSULFOBIURÉNIQUE (pr. *i-dro-çul-fo-bi-u-ré-nike*), ou **HYDROFLAVÉANIQUE**. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action réciproque du gaz cyanogène et du gaz hydrogène sulfuré.

HYDROSULFOCARBONIQUE. adj. 2 g. (pr. *i-dro-çul-fo-kar-bo-nike*). Chim. Se dit d'une combinaison d'hydrogène, de soufre et de carbone.

HYDROSULFOCYANIQUE. adj. 2 g. (pr. *i-dro-çul-fo-ci-a-nike*). Chim. Se dit d'une combinaison d'hydrogène, de soufre et de cyanogène.

HYDROSULFOMELLANIQUE. adj. 2 g. (pr. *i-dro-çul-fo-mé-la-nike*). Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'action du chlore sur le sulfocyanure de potassium.

* **HYDROSULFURE**. s. m. (pr. *i-dro-çul-fure*). Chim. Combinaison d'hydrogène sulfuré avec un autre corps.

HYDROSULFURÉ, ÉE. part. pass. du v. Hydrosulfurer. S'empl. adjectiv.

— Chim. Qui est converti à l'état d'hydrosulfure. || *Cyanogène hydrosulfuré*. Composé qui paraît résulter d'une combinaison d'hydrogène avec du cyanogène et du soufre en d'autres proportions que celles qui existent dans le sulfocyanogène et l'hypersulfocyanogène.

HYDROSULFURER. v. a. 1re conj. (pron. *i-dro-çul-fu-ré*; rad. *hydrosulfure*). Chim. Produire de l'hydrogène sulfuré sur un objet. L'ail, depuis qu'il a été pieusement célébré dans une ode devenue célèbre, est un aliment ou du moins un condiment des aliments fort en vogue; eh bien, qu'un sectaire du poète gascon s'approche de l'odalisque qui ravit tous les hommages dans un brillant salon, et de son souffle empoisonné il va également *hydrosulfurer* le factice et joli minois. (Pelouze.)

HYDROSULFUREUX, EUSE. adj. (pr. *i-dro-çul-fu-reu*). Chim. Se dit d'un acide dont l'existence est problématique, et qui résulterait de la combinaison en volumes égaux de l'acide hydrosulfurique avec l'acide sulfureux.

* **HYDROSULFURIQUE**. adj. (pr. *i-dro-çul-fu-rike*). Chim. Se dit d'un acide formé de soufre et d'hydrogène, qui est gazeux, incolore et d'une odeur fétide analogue à celle des œufs pourris. Il se trouve dans quelques eaux minérales, dans les fosses d'aisances, etc. C'est à cet acide qu'est due l'asphyxie connue sous le nom de *plomb*. On s'en sert en pharmacie pour préparer des eaux minérales artificielles.

HYDROSYNOMÈTRE. s. m. Synon. d'HYDROPIESMOMÈTRE.

HYDROSYTE. s. f. (du gr. ὕδωρ, eau). Minér. Géode calcédonique qui contient de l'eau.

HYDROTACHYMÈTRE. s. m. (pr. *i-dro-ta-ki-mètre*; étym. gr., ὕδωρ, eau; ταχύς, vitesse; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la vitesse de l'eau.

HYDROTALC. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; fr. *talc*). Minér. Pennine bleue qu'on regardait autrefois comme du talc hydraté.

HYDROTALCITE. s. f. Minér. Aluminate hydraté de magnésie.

HYDROTECHNIQUE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; τέχνη, art). Partie de la mécanique qui a pour objet la direction et la conduite de l'eau.

HYDROTÉE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau). Entomol. Genre de diptères de la tribu des muscides, section des anthomyzides, établi pour une vingtaine d'espèces européennes, dont une très commune aux environs de Paris.

HYDROTELLURATE. s. m. Chim. Sel formé de l'union de l'acide hydrotellurique et d'une base salifiable.

HYDROTELLURIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison de l'hydrogène et du tellure.

HYDROTELLUROCYANIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'une combinaison de tellure et d'hydrogène.

HYDROTÉTRASULFATE. s. m. Chim. Syn. d'HYDROQUADRISULFATE.

HYDROTHÉRAPEUTIQUE. s. f. Synon. d'HYDROTHÉRAPIE.

* **HYDROTHÉRAPIE**. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; θεραπεία, traitement). Traitement médical par l'eau froide.

* **HYDROTHÉRAPIQUE**. adj. 2 g. Qui appartient à l'hydrothérapie; qui a recours à l'hydrothérapie. Médecin hydrothérapique. Médecine hydrothérapique.

HYDROTHERMAL, ALE. adj. (étym. gr., ὕδωρ, eau; fr. *thermal*). Qui a rapport aux sources d'eaux thermales.

HYDROTHERMIQUE. adj. (ét. gr., ὕδωρ, eau; θέρμη, chaleur). Qui a rapport à l'eau et à la chaleur.

HYDROTHIOCARBONATE. s. m. Chim. Sel provenant de la combinaison de l'acide hydrothiocarbonique avec une base.

HYDROTHIOCARBONIQUE. adj. Chim. Se dit d'une combinaison d'hydrogène, de soufre et de carbone.

HYDROTHIONATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hydrothionique avec une base salifiable.

HYDROTHIONEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un des acides produits par la combinaison de l'hydrogène et du soufre.

HYDROTHIONIQUE. adj. (ét. gr., ὕδωρ, eau; θεῖον, soufre). Chim. Se dit d'un des acides produits par la combinaison de l'hydrogène et du soufre. Il est plus connu sous le nom d'*acide hydrosulfurique*.

HYDROTHIONITE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide hydrothioneux avec les bases.

HYDROTHORAX. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; θώραξ, poitrine). Pathol. Hydropisie de poitrine.

HYDROTHYMOQUINONE. s. f. Chim. Syn. de THYMOL.

HYDROTIMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὑδρότης, humidité; μέτρον, mesure). Technol. Appareil servant à déterminer la quantité de sels calcaires ou terreux contenus dans les eaux.

HYDROTIMÉTRIE. s. f. (rad. *hydrotimètre*). Art de déterminer, au moyen de l'eau de savon, la quantité de sels calcaires contenus dans l'eau.

HYDROTIMÉTRIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'hydrotimétrie.

HYDROTIQUE. adj. 2 g. (du gr. ὕδωρ, eau). Méd. Syn. d'HYDRAGOGUE.

— Pathol. V. HIDROTIQUE.

HYDROTITANIQUE. adj. Chim. Se dit d'un fluorure double de titane et d'hydrogène.

HYDROTITE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; οὖς, ὠτός, oreille). Pathol. Hydropisie de l'oreille.

HYDROTOMIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; τομή, dissection). Anat. Procédé de dissection consistant à infiltrer les tissus, à écarter les fibres, à séparer les organes, en injectant de l'eau dans leurs artères.

HYDROTOMISÉ, ÉE. part. pass. du v. Hydrotomiser. S'empl. adjectiv. Qui a subi l'hydrotomie.

HYDROTOMISER. v. a. 1re conj. Pratiquer l'hydrotomie.

HYDROTRISULFATE. s. m. Chim. Trisulfate qui contient de l'eau à l'état de combinaison.

HYDROTRISULFURE. s. m. Chim. Sulfure qui contient trois fois autant de soufre que d'hydrogène.

HYDROUS. s. m. (étym. gr., ὕδωρ, eau; ὗς, cochon). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des palpicornes, tribu des hydrophiliens, dont l'espèce type est très répandue en France.

HYDROVIOLURIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action d'une lessive chaude de potasse sur l'acide violurique.

HYDROXANTHATE. s. m. Chim. Sel qui résulte de la combinaison de l'acide hydroxanthique avec une base salifiable.

HYDROXANTHIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide dont l'existence est problématique et qui résulterait de la combinaison du xanthogène avec l'hydrogène. On l'a depuis considéré comme un oxacide et appelé en conséquence *acide xanthique*.

HYDROXÉTHYLÈNE. s. m. Chim. Se dit d'une combinaison douteuse de l'hydrogène et du xanthogène.

HYDROXYBENZURIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par l'amalgame de sodium traité d'abord par l'hippurate de soude et ensuite par l'acide sulfurique.

HYDROXYBENZYLURIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu par le même procédé que l'acide hydroxybenzurique, avec lequel il présente de grandes affinités.

HYDROXYDE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; fr. *oxyde*). Chim. Combinaison d'eau et d'un oxyde métallique.

HYDROXYDÉ, ÉE. adj. Qui est réduit à l'état d'oxyde.

HYDROXYLAMINE. s. f. Chim. Substance résultant de l'action de l'étain et de l'acide chlorhydrique sur l'éther azotique. On dit aussi *oxyammoniaque*.

HYDROXYLBIURET. s. m. Chim. Produit qui se forme pendant la préparation de l'hydroxylurée par le sulfate d'hydroxylamine et le cyanure de potassium.

HYDROXYLE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; préf. *oxy*, d'*oxygène*). Chim. Nom donné au résidu monoatomique de l'eau privée d'un atome d'hydrogène.

HYDROXYLURÉE. s. f. Chim. Urée qui dérive de l'hydroxylamine.

HYDROZINCOCYANIQUE. adj. Chim. Se dit d'une combinaison d'hydrogène, de zinc et de cyanogène.

HYDROZOAIRE. s. m. (ét. gr., ὕδωρ, eau; ζῷον, animal). Zool. Animal aquatique.

HYDROZOÏQUE. adj. 2 g. Zool. Qui se rapporte aux hydrozoaires.

* **HYDRURE**. s. m. Chim. Composé d'hydrogène et de tout autre corps simple que l'oxygène, lorsqu'il n'est pas de nature gazeuse. Hydrure d'arsenic, de potassium, de soufre.

— Nom donné à quelques huiles volatiles paraissant résulter de la combinaison de l'hydrogène avec un radical. Telles sont les huiles de cannelle et d'amandes amères.

— Bot. Syn. de CLUZELLE.

HYDRURIE. s. f. (ét. gr., ὕδωρ, eau; οὐρεῖν, pisser). Pathol. Émission d'urine avec prédominance d'eau.

HYDRUS. s. m. (pr. *i-druss*; ét. gr., ὕδρος, serpent aquatique). Erpét. Ancien genre de reptiles ophidiens.

HYDRUVIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide produit par l'action de la baryte sur l'acide pyruvique.

HYDURILATE. s. m. Chim. Sel formé par l'acide hydurilique combiné avec une base salifiable.

HYDURILIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en oxydant l'acide urique par l'acide azotique.

* **HYÉMAL, ALE**. adj. Hist. nat. V. HIÉMAL.

HYÉMATION. s. f. Hist. V. HIÉMATION.

HYÉNANCHE. s. f. (ét. gr., ὕαινα, hyène; ἄγχω, j'étouffe). Bot. Genre de plantes de la famille des euphorbiacées, tribu des buxées, originaire du Cap. On dit aussi *hyénanque*.

* **HYÈNE**. s. f. (étym. gr., ὕαινα, fait de ὗς, porc, parce que cet animal a le dos hérissé de poils comme les soies d'un porc). Mamm. Genre de mammifères carnassiers digitigrades, famille des carnivores, caractérisé par trois fausses molaires en haut, quatre en bas, grosses, coniques, mousses, la carnassière inférieure présentant deux pointes tranchantes. Cette armure vigoureuse, dit Cuvier, leur permet de briser les os les plus durs. Le corps de l'hyène est allongé, la tête forte; les pieds ont quatre doigts munis d'ongles propres à fouir. On trouve ces animaux dans le sud et l'ouest de l'Asie, en Afrique. Les espèces d'hyènes qui existent aujourd'hui sont au nombre de trois: l'hyène rayée à pelage gris jaunâtre, rayé transversalement; l'hyène tachetée ou loup-tigre, la plus grande espèce; l'hyène brune ou hyène des rivages, d'un brun foncé. Parmi les hyènes fossiles, nous citerons l'hyène des cavernes. Dans les villes de l'Orient, l'enterrement public se trouve souvent précédé par l'*hyène*, qui rôde, avec son hurlement affreux, à travers les fosses vides. (Ch. Nodier.) Ils allaient dans les cavernes prendre des *hyènes* vivantes. (G. Flaubert.)

— Fig. Personne d'un naturel bas et lâchement méchant.

— Moll. Nom vulgaire d'une coquille du genre cône.

HYÉNIDÉ, ÉE. adj. (ét. fr., *hyène*; gr. εἶδος, forme). Mamm. Qui ressemble à l'hyène, ou qui s'y rapporte. || HYÉNIDÉS. s. m. pl. Mamm. Groupe d'animaux auquel appartient l'hyène.

HYÉNIEN, ENNE. adj. Mamm. Synon. d'HYÉNIN.

HYÉNIN, INE. adj. Mamm. Qui ressemble à une hyène. || HYÉNINS. s. m. pl. Tribu des félides qui a pour type le genre hyène.

HYÉNIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide gras extrait des glandes anales de l'hyène.

HYÉNODON. s. m. (ét. gr., ὕαινα, hyène; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de carnassiers fossiles qui présentent quelque analogie avec les hyènes, et dont on a trouvé des débris sur plusieurs points de notre territoire.

HYÉNOÏDE. adj. 2 g. (étym. franç. *hyène*; gr. εἶδος, aspect). Mamm. Qui ressemble à une hyène.

— HYÉNOÏDE. s. m. Section du genre chien.

HYÈRES. Géogr. Ch.-l. de cant. de l'arr. de Toulon (Var), sur le penchant d'une colline d'où l'on jouit d'une vue très étendue sur la mer, et qui est couverte d'orangers, de citronniers, d'oliviers et de figuiers. Grand commerce d'huile, d'eau de fleur d'oranger, etc. Patrie de Massillon; 13,900 hab.

— HYÈRES (Iles d'). (anc. *Stœchades*). Petit archipel de la Méditerranée, voisin de la côte S.-E. de France, et dépendant de la ville d'Hyères (Var). Les îles Porquerolles, Bagneaux, Port-Cros et Titan ou île du Levant, qui le composent, sont renommées pour la douceur et la salubrité de leur climat; 1,000 hab.

HYÉTOMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὑετός, pluie; μέτρον, mesure). Phys. Instrument propre à mesurer la quantité de pluie qui tombe chaque année en un lieu.

HYÉTOMÉTRIE. s. f. (radic. *hyétomètre*). Phys. Mesure de la quantité de pluie qui tombe dans un lieu pendant un temps donné.

HYÉTOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à l'hyétométrie.

HYÉTOSCOPE. s. m. (ét. gr., ὑετός, pluie; σκοπέω, je regarde). Phys. Syn. d'HYÉTOMÈTRE.

HYÉTOSCOPIE. s. f. Syn. d'HYÉTOMÉTRIE.

HYÉTOSCOPIQUE. adj. 2 g. Syn. d'HYÉTOMÉTRIQUE.

HYGIDE. adj. 2 g. (étym. gr., ὑγιής, sain). Médec. Qui a rapport à la santé. || *Activité hygide*. Activité des organes dans l'état de santé.

HYGIE. s. f. (*Hygie*, n. myth.). Gâteau de fine fleur que l'on offrait à la déesse de ce nom pour obtenir la santé.

HYGIE. Myth. Fille ou femme d'Esculape, déesse de la santé, qu'on représentait tenant une coupe d'une main et un serpent de l'autre.

— *Les disciples d'Hygie*. Les médecins.

— HYGIE. Astron. La 10e planète télescopique, découverte le 12 avril 1849 par de Gasparis.

HYGIÉENNE. adj. f. Antiq. gr. Surnom que Périclès donna à Minerve, parce que cette déesse lui avait, dit-on, révélé le moyen de guérir un de ses architectes.

* **HYGIÈNE**. s. f. (du gr. ὑγιαίνω, je me porte bien). Partie de la médecine qui a pour but de faire connaître les conditions de la santé et les moyens qui sont en notre pouvoir pour la conserver. Elle étudie l'homme bien portant, considéré soit isolément, soit dans l'état social; elle apprend à connaître les choses dont il use ou jouit, et signale l'influence que toutes ces choses exercent sur l'ensemble de ses organes ou sur quelques-uns en particulier. Professer l'hygiène. Traité d'hygiène. L'hygiène publique. Hygiène privée. Hygiène navale.

— *Hygiène administrative*. Partie de l'hygiène soumise à des règlements de l'administration. || *Hygiène cérébrale*. Régime consistant à entretenir les facultés intellectuelles par une sage pondération des divers travaux du corps et de l'esprit. || *Hygiène hospitalière*. Partie de l'hygiène qui concerne les hôpitaux, leur construction, leur aménagement et leur entretien. || *Hygiène industrielle*. Celle qui convient aux établissements industriels. || *Hygiène militaire*. Hygiène appliquée aux troupes de terre, soit en temps de paix, soit en campagne. || *Hygiène morale*. Application de la physiologie à la morale, et étude des devoirs qui sont imposés à l'homme par son organisation cérébrale. On dit aussi *hygiène de l'âme*. || *Hygiène navale*. Hygiène appliquée aux marins à bord des navires ou pendant les relâches. || *Hygiène privée*. Hygiène particulière à une personne, à une famille. || *Hygiène professionnelle*. Celle qui convient à chaque profession. || *Hygiène publique*. Ensemble des mesures prises pour assurer la santé des populations. || *Hygiène rurale*. Celle qui s'applique aux gens de la campagne pour leurs logements, leurs travaux, etc. || *Hygiène thérapeutique*. Hygiène prescrite dans un but thérapeutique ou qui ajoute aux prescriptions ordinaires des moyens thérapeutiques.

* **HYGIÉNIQUE**. adj. 2 g. Qui a rapport à l'hygiène. Soins hygiéniques.

— *Médecine hygiénique*. Hygiène thérapeutique.

— HYGIÉNIQUE. s. f. Médecine préservatrice. On dit plutôt *hygiène*.

HYGIÉNIQUEMENT. adv. (radic. *hygiénique*). Conformément aux principes de l'hygiène, selon les principes de l'hygiène. Dans toute vie régulière, le dîner, après l'intervalle *hygiéniquement* voulu, succède au déjeuner. (Desnoyers.)

HYGIÉNISTE. s. m. Didact. Médecin qui s'occupe de l'hygiène.

HYGIN (Saint). Pape de 139 à 142, dont on a quelques *Lettres*. Fête le 11 janvier.

HYGINUS ou **HIGINUS** (Caius Julius). Grammairien latin du Ier siècle après l'ère chrétienne, né en Espagne ou à Alexandrie, fut placé par Auguste à la tête de la bibliothèque palatine. Il ne reste de ses ouvrages que quelques fragments.

— HYGINUS ou HIGINUS. Écrivain qu'on croit du IIe siècle, a laissé un *Liber fabularum*, suite de légendes mythologiques, et le *Poeticon astronomicon*.

HYGIOCÉRAME. s. m. (ét. gr., ὑγιής, sain; κέραμος, vase de terre). Techn. Poterie dans laquelle il n'entre aucune substance qui puisse nuire à la santé.

HYGIOCÉRAMIQUE. adj. 2 g. Techn. Qui est du genre de l'hygiocérame. Poterie hygiocéramique.

HYGIOCOME. s. m. (ét. gr., ὑγιής, sain; κομέω, je soigne). Maison de santé. Ce mot est peu usité.

HYGIOLOGIE. s. f. (étym. gr., ὑγιής, sain; λόγος, discours). Histoire de la santé.

HYGIONOME. s. m. (ét. gr., ὑγίεια, santé; νόμος, loi). Didact. Celui qui connaît l'hygiène, l'hygionomie.

HYGIONOMIE. s. f. (rad. *hygionome*). Didact. Science qui enseigne les moyens hygiéniques et les lois suivant lesquelles on doit employer ces moyens.

HYGIONOMIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hygionomie.

HYGRENTÉRÉON. s. m. (étym. gr., ὑγρός, humide; ἐντερέων, intérieur). Pathol. Matière formée par la transpiration interne de la peau.

HYGRINE. s. f. (ét. gr., ὑγρός, humide). Chim. Alcaloïde découvert dans les feuilles de coca.

HYGROBAROSCOPE. s. m. (ét. gr., ὑγρός, humide; βάρος, poids; σκοπέω, j'examine). Phys. Instrument qui sert à déterminer le poids spécifique des liquides. On l'appelle plus ordinairement *aréomètre* ou *pèse-liqueur*.

HYGROBAROSCOPIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'hygrobaroscope.

HYGROBATE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑγρός, humide; βαίνω, je marche). Ornith. Qui marche dans l'eau. || HYGROBATES. s. m. pl. Famille de l'ordre des échassiers, comprenant des oiseaux auxquels leurs longues jambes permettent de marcher dans l'eau.

HYGROBIE. adj. 2 g. (étym. gr., ὑγρός, humide; βίοω, je vis). Hist. nat. Qui vit dans l'eau.

— HYGROBIE. s. f. Entom. Syn. de PELOBIE.

HYGROBIÉ, ÉE. adj. (rad. *hygrobie*). Bot. Qui vit dans l'eau. || HYGROBIÉES. s. f. pl. Syn. d'HALORAGÉES.

HYGROBLÉPHARIQUE. adj. 2 g. (étym. gr., ὑγρός, humide; βλέφαρον, paupière). Anat. Se dit des conduits excréteurs de la glande lacrymale et de leurs orifices à l'extrémité de chaque paupière, au moyen desquels le globe de l'œil est continuellement humecté.

HYGROBLÉPHARITE. s. f. (ét. gr., ὑγρός, humide; fr. *blépharite*). Pathol. Blépharite accompagnée d'un écoulement d'humeur.

HYGROCÉRAME. s. m. Syn. d'HYDROCÉRAME.

HYGROCÉRAMIQUE. adj. 2 g. Syn. d'HYDROCÉRAMIQUE.

HYGROCIRSOCÈLE. s. f. Chirurg. Syn. d'HYDROCIRSOCÈLE.

HYGROCOLLYRE. s. m. (ét. gr., ὑγρός, humide; κολλύριον, collyre). Pharm. Collyre liquide.

HYGROCROCIDE. s. f. (ét. gr., ὑγρός, humide; κροκύς, duvet). Bot. Genre d'algues, établi dans la famille des conferves.

HYGRODERMIE. s. f. (ét. gr., ὑγρός, humide; δέρμα, peau). Humidité de la peau.

HYGROGÉOPHILE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑγρός, humide; γῆ, terre; φιλέω, j'aime). Moll. Qui vit sur la terre et dans l'eau.

— HYGROGÉOPHILE. s. m. Genre de mollusques gastéropodes, détaché des auricules.

HYGROLOGIE. s. f. (ét. gr., ὑγρός, humide; λόγος, discours). Didact. Histoire de l'eau, traité sur l'eau et les fluides.

— Traité des fluides du corps humain.

HYGROLOGIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'hygrologie.

HYGROLOGUE. s. m. (rad. *hygrologie*). Celui qui décrit les qualités des fluides du corps humain.

HYGROMA ou **HYGROME**. s. m. (ét. gr., ὑγρός, humide). Pathol. Hydropisie des bourses muqueuses sous-cutanées qu'on observe principalement au genou, devant la rotule.

* **HYGROMÈTRE**. s. m. (ét. gr., ὑγρός, humide; μέτρον, je mesure). Phys. Instrument servant à mesurer le degré d'humidité ou de sécheresse de l'air atmosphérique ou de tout autre gaz. Il existe plusieurs sortes d'hygromètres correspondant à des méthodes diverses : 1° *Hygromètres chimiques*. Appareils dont la construction repose sur ce principe que certaines substances avides d'eau ont la propriété d'absorber la vapeur atmosphérique. On met ces appareils en contact avec un volume d'air dont on a d'avance déterminé le poids; de la connaissance de ce poids, on déduit la tension de la vapeur et, par un calcul simple, on trouve l'état hygrométrique. 2° *Hygromètres d'absorption*. Appareils dont la construction repose sur ce principe que certaines substances organiques comme les cheveux, les cordes à boyau, fanons de baleine, ont la propriété d'absorber la vapeur et de manifester cette absorption par un certain allongement. Parmi ces hygromètres, un des plus connus est l'*hygromètre à cheveu de Saussure*, qui consiste en un cheveu dégraissé que l'on suspend par un bout à une pince et par l'autre bout à une petite poulie qui fait mouvoir une aiguille sur un cadran. On a établi l'instrument en prenant pour 0 le point de sécheresse extrême et pour 100 le point d'humidité extrême. Lorsque le cheveu s'allonge, l'aiguille marche dans un sens; s'il se raccourcit, elle se meut en sens contraire. Une graduation particulière et une table de la tension de la vapeur d'eau permettent de connaître l'état hygrométrique. 3° *Hygromètres à condensation*. Appareils dont la construction repose sur ce principe que, en abaissant la température d'une petite partie de l'air, on peut en faire déposer la vapeur d'eau qu'elle contient; il arrive un moment où le volume d'air refroidi se trouve saturé de vapeur d'eau; il se forme alors un dépôt de rosée sur les parois d'un vase voisin; de la température observée au moment où se fait ce dépôt, on déduit la tension de la vapeur.

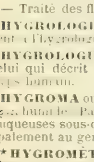

Hygromètre de Saussure.

HYGROMÉTRICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est hygrométrique. L'hygrométricité des bois.

* **HYGROMÉTRIE**. s. f. (rad. *hygromètre*). Partie de la physique qui s'occupe de déterminer l'état d'humidité ou de sécheresse de l'air, la quantité de l'eau en vapeur contenue dans l'air ou dans un gaz quelconque.

* **HYGROMÉTRIQUE**. adj. 2 g. Phys. Se dit des corps qui sont particulièrement sensibles aux changements accidentels de l'humidité ou de la sécheresse de l'air. Ce corps possède des propriétés hygrométriques fort remarquables. || Qui a rapport à l'hygrométrie. Appareil, instrument hygrométrique. || *État hygrométrique*. Quantité plus ou moins considérable de vapeur aqueuse qu'un corps contient. || *Faculté hygrométrique*. Pouvoir qu'a un corps d'absorber plus ou moins de cette vapeur.

— Bot. La porlièrie hygrométrique est ainsi nommée parce qu'elle rapproche, dit-on, ses folioles dès que le temps se dispose à la pluie. Les appendices du péristome du leptérinthe hygrométrique, fortement arqués en dehors pendant la sécheresse, se redressent quand l'atmosphère devient humide.|| Les lanières de la collerette du geastre hygrométrique, roulées sur elles-mêmes par un temps sec, se déroulent et prennent une position horizontale par l'effet de l'humidité. Les pédoncules de la funaire hygrométrique se tordent sur eux-mêmes par la sécheresse, et se déroulent avec rapidité lorsqu'on les mouille.

HYGROMÉTRIQUEMENT. adv. D'une manière hygrométrique. Arête *hygrométriquement* tortile à sa base. (Rasp.)

HYGRONOME. s. m. (ét. gr., ὑγρός, humide; νομή, pâture). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des brachélytres, établi pour une seule espèce de l'Allemagne.

HYGROPHILE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑγρός, humide; φιλέω, j'aime). Bot. Qui aime l'humidité, les lieux humides, comme l'agaric hygrophile, le lasiandre hygrophile.

— HYGROPHILE. s. f. Bot. Genre d'acanthacées echmatacanthées, comprenant plusieurs espèces de l'Asie et de l'Australie. || Syn. de DUMORTIÈRE.

HYGROPHOBIE. s. f. (ét. gr., ὑγρός, humide; φόβος, crainte). Pathol. Syn. d'HYDROPHOBIE.

HYGROPHTALMIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑγρός, humide; ὀφθαλμός, œil). Anat. Syn. d'HYGROBLÉPHARIQUE.

HYGRORNITHES. s. m. pl. (ét. gr., ὑγρός, humide; ὄρνις, oiseau). Ornith. Ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui vivent sur l'eau.

HYGROSCOPE. s. m. (ét. gr., ὑγρός, humide; σκοπέω, je considère). Phys. Instrument propre à faire connaître l'existence de la vapeur d'eau dans l'air ou dans un gaz.

HYGROSCOPICITÉ. s. f. (rad. *hygroscope*). Phys. Faculté que possèdent un grand nombre de corps inorganiques et tous les corps organisés, vivants ou morts, d'absorber et d'exhaler de l'humidité, selon les circonstances, de manière à se trouver, sous ce rapport, avec le milieu ambiant, dans un état d'équilibre dont la proportion est donnée par la nature même de leur tissu.

— Propriété qu'ont certains corps d'indiquer l'humidité.

HYGROSCOPIE. s. f. Phys. Syn. d'HYGROMÉTRIE.

HYGROSCOPIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à l'hygroscope, à l'hygroscopie.

HYGROSCOPIQUEMENT. adv. D'une manière hygroscopique.

HYGROTOPHILE. s. f. (étym. gr., ὑγρότης, humidité; φίλος, ami). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des clavipalpes, dont l'espèce type se trouve dans toute l'Europe.

HYGRUSINE. s. f. (ét. gr., ὑγρός, liquide; οὐσία, essence). Chim. Partie des huiles essentielles qui reste liquide à une basse température.

HYLA. s. m. Erpét. Nom scientifique du genre rainette.

HYLACIDES. s. m. pl. Myth. Descendants d'Hylax, père de Castor.

HYLACION. s. m. (ét. gr., ὕλη, bois). Bot. Genre de plantes dicotylédones, de la famille des rubiacées guettardées, établi pour des espèces originaires d'Oware.

HYLACTOR. s. m. (du gr. ὑλακτεῖν, aboyer). Myth. Un des chiens d'Actéon.

— Astron. Nom d'une constellation.

HYLAIE. s. f. (ét. gr., ὑλαῖος, de bois). Entom. Genre de lépidoptères, famille des fongicoles, de la Hongrie.

HYLARANE. s. f. (ét. lat., *hyla*, rainette; *rana*, grenouille). Erpét. Division du genre rainette.

HYLARCHIQUE. adj. m. (ét. gr., ὕλη, matière; ἄρχω, je commande). Didact. Se dit d'un prétendu esprit universel qui dispose et régit la matière première.

HYLAS. Myth. Jeune homme d'une grande beauté, qui suivit Hercule dans l'expédition des Argonautes et se noya dans un fleuve, ou fut enlevé par les nymphes éprises de lui.

HYLASTE. s. m. (ét. gr., ὕλη, bois). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages, dont le type est l'hylaste noir d'Europe.

HYLAX. s. m. (étym. gr., ὕλη, bois). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines, établi pour une seule espèce des régions chaudes de l'Amérique.

HYLÉ. s. f. (du gr. ὕλη, matière). Alchim. La matière première considérée comme la nature seule l'a faite.

HYLÉBATE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis; βαίνω, je marche). Ornith. Qui marche dans les taillis. || HYLÉBATES. s. m. pl. Famille d'oiseaux sylvains, comprenant ceux à qui la disposition de leurs pattes permet de marcher aisément dans les taillis. Elle ne contient que le genre agami.

HYLÉCÈTE. s. m. (ét. gr., ὕλη, bois; κοῖτος, lit). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des serricornes, dont deux espèces habitent l'Europe, et quatre l'Amérique.

HYLECH ou **HYLEG**. s. m. (pron. *i-lek* ou *i-leg*). Astrol. Nom que les Arabes donnent à l'étoile ou planète dominante qui apparaît au moment de la naissance.

HYLÉDACTYLE. s. m. (ét. lat., *hyla*, rainette; gr. δάκτυλος, doigt). Erpét. Division du genre crapaud.

HYLÉE. s. f. (ét. gr., ὑλαῖος, de bois). Entom. Genre d'hyménoptères, formé aux dépens des andrènes.

HYLÉMYDE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕλη, taillis; μυῖα, mouche). Entom. Se dit d'insectes diptères qui vivent dans les taillis et les haies.

HYLÉMYIE. s. f. (ét. gr., ὕλη, bois; μυῖα, mouche). Entom. Genre de diptères de la tribu des muscides, section des anthomyzides, établi pour vingt-six espèces dont une seulement exotique à l'Europe.

HYLÉOSAURE. s. m. (ét. gr., ὕλη, bois; σαῦρος, lézard). Paléont. Genre de reptiles fossiles de l'ordre des dinosauriens.

HYLÉSINE. s. m. (ét. gr., ὕλη, bois; σίνος, dommage). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des xylophages établi pour quinze espèces, dont huit européennes, six américaines et une de l'île Maurice.

HYLIOTE. s. f. (ét. gr., ὕλη, bois). Ornith. Nom scientifique du genre bias.

HYLIQUE. adj. 2 g. (du gr. ὕλη, matière). Philos. Se dit d'un principe qui, suivant les gnostiques, anime ceux qui se laissent captiver par la matière. Vie, principe hylique.

HYLITHE. s. m. (étym. gr. ὕλη, bois; ἰθύς, droit). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour trois espèces.

HYLLIDE. s. m. Se disait des Héraclides, issus d'Hyllus.

HYLLUS. Myth. Fils d'Hercule et de Déjanire, épousa Iole et vainquit Eurysthée; mais ayant tenté de conquérir le Péloponnèse, il fut tué par Echemus, roi des Tégéates. || Fils d'Hercule et d'Omphale. || Fils d'Hercule et de Mélite. || Fils de la Terre, qui donna son nom à un fleuve de l'Asie Mineure.

HYLO. s. m. Myth. germ. Divinité des bergers westphaliens.

HYLOBATE. s. m. (ét. gr., ὕλη, forêt; βαίνω, je marche). Mamm. Genre de mammifères, composé des singes appelés gibbons, qui parcourent les forêts.

— Entom. Genre de coléoptères hétéromères, tribu des ténébrionites, établi pour une seule espèce des îles Philippines.

HYLOBATRACIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὕλη, taillis; βάτραχος, grenouille). Erpét. Se dit de reptiles batraciens qui vivent dans les taillis. || HYLOBATRACIENS. s. m. pl. Tribu de la classe des reptiles batraciens, comprenant ceux qui vivent dans les taillis.

HYLOBE ou **HYLOBIE**. s. m. (étym. gr., ὕλη, forêt; βίος, vie). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères, famille des curculionides gonatocères, établi pour une vingtaine d'espèces, vivant pour la plupart sur les troncs des conifères.

HYLOBIE ou **HYLOBIEN**. s. m. (ét. gr., ὕλη, forêt; βίος, vie). Antiq. Nom par lequel les écrivains grecs désignent certains philosophes indiens qui se retiraient dans les bois pour s'adonner à la contemplation.

HYLOCHARE. s. m. (pr. *i-lo-kare*; ét. gr., ὕλη, bois; χαράσσω, je sillonne). Genre de coléoptères pentamères de la famille des sternoxes, établi pour deux espèces d'Europe et deux d'Amérique.

HYLOCHARIS. s. m. (pr. *i-lo-ka-riss*; ét. gr., ὕλη, bois; χάρις, charme). Ornith. Section des colibris comprenant les espèces nommées *saphirs*. || Syn. de ROSSIGNOL.

HYLOCURE. s. m. (ét. gr., ὕλη, bois; κῦρος, autorité). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, tribu des ténébrionites, établi pour quatre espèces dont le type a été trouvé au Mexique.

HYLODE. adj. (ét. gr., ὕλη, bois). Ornith. Qui vit dans les bois. || HYLODES. s. m. pl. Section de la famille des saxicolidées, ayant pour type le genre traquet.

HYLOGALE. s. m. (ét. gr., ὕλη, bois; γαλῆ, belette). Mamm. Genre de mammifères carnassiers insectivores.

HYLOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ὕλη, matière; γένος, origine). Philos. Origine ou formation de la matière.

HYLOGNOSIE. s. f. (pr. *i-lo-ghno-zi*; ét. gr., ὕλη, matière; γνῶσις, connaissance). Connaissance de la matière.

HYLOGYNE. s. m. (ét. lat., *hyla*, rainette; gr. γυνή, femelle). Erpét. Genre de la famille des protées.

— Bot. Syn. de TÉLOPÉE.

HYLOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕλη, matière; λόγος, discours). Traité de la matière.

HYLOMANE. s. m. Ornith. Syn. de MOMOT.

HYLOMYS. s. m. (pr. *i-lo miss*; étym. gr., ὕλη, bois; μῦς, rat). Mamm. Genre de mammifères carnassiers insectivores.

HYLONOME. s. m. (étym. gr., ὕλη, bois; νομή, pâture). Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des taxicornes, tribu des diapériales, établi pour une seule espèce qui habite la Guyane.

HYLONOME. Myth. gr. Femme du centaure Cyllarus, se tua de désespoir en apprenant que son époux était tombé sous les coups des Lapithes.

HYLOPHILE. s. m. Ornith. Syn. de SYLVIE.

HYLOTOME. s. m. (étymol. gr., ὕλη, bois, forêt; τομή, coupure). Entom. Genre d'hyménoptères de la tribu des tenthrédiniens, établi pour un certain nombre d'espèces la plupart européennes, dont les larves dévorent les feuilles des végétaux, surtout celles du rosier.

HYLOTOMITE. adj. 2 g. Entom. Qui ressemble à l'hylotome. || HYLOTOMITES. s. m. pl. Groupe d'hyménoptères de la tribu des tenthrédiniens ayant pour type le genre hylotome.

HYLOTROPIE. s. f. (ét. gr., ὕλη, matière; τροπή, conversion). Renouvellement de la matière.

HYLOTRUPE. s. m. (étym. gr., ὕλη, bois; τρυπάω, je troue). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des cérambycins, dont l'espèce type habite l'Europe et les États-Unis.

HYLOZOÏQUE. adj. 2 g. Philos. Qui a rapport à l'hylozoïsme. Système hylozoïque.

— HYLOZOÏQUE. s. m. Philos. Celui qui professe l'hylozoïsme.

HYLOZOÏSME. s. m. (ét. gr., ὕλη, matière; ζόω, je vis). Philos. Système qui attribue une existence primitive à la matière et qui considère la vie comme n'étant qu'une de ses propriétés.

HYLURGUE. s. m. (étym. gr., ὑλουργός, qui travaille le bois). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des xylophages, comprenant près de vingt espèces qui vivent en Europe et en Amérique. L'espèce type, l'hylurgue ligniperde, se trouve sous les écorces des pins en Suède et en France.

* **HYMEN**. s. m. (pr. *i-menn*; du gr. ὑμήν, membrane). Myth. Dieu qui présidait aux noces et aux mariages. Il était fils de Bacchus et de Vénus, ou d'Apollon et de Calliope.

> Viens-y tel que tu te... quand aux bords de Savoie,
> *Hymen* en robe d'or te la vint amener. (MALHERBE.)

— Poét. et fig. Mariage. Le flambeau de l'hymen. Les chastes feux de l'hymen. Vivre sous les lois de l'hymen. Le dieu d'hymen. Et l'*hymen* d'Henriette est le bien où j'aspire. (Mol.) Ainsi que ses chagrins l'*hymen* a ses plaisirs. (Boil.) Ménélas épouse et couronna son front les bandelettes de l'*hymen*. (P. de St-Victor.)

> Des frères ne sont rien à l'égal d'un époux;
> L'*hymen* qui nous attache en une autre famille
> Nous détache de celle où l'on a vécu fille. (CORNEILLE.)
> L'*hymen* avec le trône a tant d'attraits!
> Qu'il n'a pas deux beaux noms. L'estime ... (SAINT-LAMBERT.)
>
> Mais à tous les hymens, contre vous desseins,
> Vous ... (CORNEILLE.)
> Mène ... (CORNEILLE.)
> A mon avis, l'*hymen* et ses liens
> Sont les plus grands ou les pires des biens. (VOLTAIRE.)

— Se dit en poésie en parlant des êtres moraux, des plantes, etc. Toute l'année n'est qu'un heureux *hymen* du printemps et de l'automne, qui semblent se donner la main. (Fléchier.) Amitié, nœud sacré, pur *hymen* de deux âmes. (Chênedollé.)

> L'automne et le printemps, par un doux *hymen* enchaîné,
> De présents confondus enrichissent la plaine. (ROUCHER.)
> Observe leurs contours, leurs formes, leurs penchants,
> Leurs amours, leurs *hymens*. (DELILLE.)
> La terre après tout de désastres
> ... *hymen*,
> Et la loi qui régit les astres
> Donne la paix au cœur humain! (BELLAY...)

— *Hymen* est toujours pris au singulier quand il désigne la divinité qui préside à l'union conjugale ; mais quand il signifie le mariage même, il peut être employé au pluriel. J'ai vu beaucoup d'*hymens*, aucun d'eux ne me tente. (La Fontaine.)

— *Allumer le flambeau de l'hymen*. Se marier.

— *Le lit d'hymen, d'hyménée*. Le lit nuptial.

— *Les fruits de l'hymen*. Les enfants. || Les petits des animaux.

— Anat. Repli membraneux qui se trouve ordinairement, chez les vierges, à l'entrée du vagin, et qui se rompt lors de leur défloraison.

— Bot. Petite peau qui enveloppe le bouton des fleurs, et qui se sépare lors de l'épanouissement.

— Jeux. *Jeu de l'hymen*. Jeu analogue au jeu de l'oie.

— REM. Quoique l'*n* sonne généralement dans *hymen*, on la fait rimer avec les mots terminés par *in*, *ain* ou *ein*, et alors on prononce *i-mein*. Ex. :

> Plus d'un en est à son conjugé et le peuple romain,
> Des cabinets en pleurs l'involontaire *hymen*. DELILLE.

HYMÉNACHNE. s. f. pr. *i-mé-na-kne*. Bot. Syn. de PANIC.

HYMÉNAL, ALE. adj. Anat. Qui se rapporte à la membrane de l'hymen.

HYMÉNANTHÈRE. s. f. (étym. gr., ὑμήν, membrane ; ἀνθηρά, anthère). Bot. Genre d'alsodinées, comprenant des arbrisseaux ou des sous-arbrisseaux indigènes d'Australie et des îles voisines.

— HYMÉNANTHÈRE. s. m. Bot. Genre de composées sénécionées, du Mexique et du Chili.

HYMÉNARCIS. s. m. (pron. *i-mé-nar-ciss* ; ét. gr., ὑμήν, membrane ; ἀρκίος, utile). Entom. Genre d'insectes hémiptères, établi pour deux espèces de l'Amérique du Nord, remarquables par la disposition des nervures des ailes qui forment des cellules pentagonales.

*** HYMÉNÉE.** s. m. (du gr. ὑμέναιος, hyménée). Myth. V. HYMEN.

— Poét. et fig. Mariage. Allumer les flambeaux d'hyménée. Les autels de l'hyménée. Le joug de l'hyménée. Le dieu d'hyménée. Mon fils, dont notre fille acceptait l'*hyménée*. (Mol.) Tous les cœurs à l'envi briguent votre *hyménée*. (Corn.) L'*hyménée* est un joug, et c'est ce qui m'en plaît. (Boil.) Avant qu'on eût conclu ce fatal *hyménée*. (Racine.) Les chansons des bergers et des laboureurs qui célébraient leurs *hyménées*. (Fénelon.)

> Mais quand de vos chaînes [illegible]
> [illegible]
> Qui des chaînes de l'hyménée
> [illegible] BÉRANGER.

— Antiq. Chanson nuptiale, épithalame.

— Bot. Genre de la famille des papilionacées césalpiniées, établi pour un arbre résineux des régions chaudes de l'Amérique.

— HYMÉNÉES. s. f. pl. Antiq. Fête en l'honneur du dieu Hymen.

HYMÉNÉEN, ENNE. adj. Qui appartient à l'hymen, au mariage. Lat. hymeneen.

HYMÉNELLE. s. f. Bot. Syn. de TRIPLATÉE.

— Erpét. Syn. de LÉIODERME.

HYMÉNÉLYTRE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; ἔλυτρον, élytre). Entom. Qui a des élytres membraneux. || HYMÉNÉLYTRES. s. m. pl. Famille de l'ordre des hémiptères, renfermant ceux de ces insectes qui ont les élytres membraneux ; tels sont les pucerons, les cochenilles mâles, les psylles, les kermès.

HYMÉNIAL, ALE. adj. Bot. Qui se rapporte à l'hyménium.

HYMÉNION ou **HYMÉNIUM.** s. m. (étym. gr., ὑμήν, membrane). Botan. Expansion membraneuse qui, dans les champignons, porte les corpuscules reproducteurs et qui affecte des formes très variées, celle de lames dans les agarics, celle d'épines dans les hydres, celle de papilles dans les téléphores.

HYMÉNIQUE. adj. Anat. Syn. d'HYMÉNAL.

HYMÉNITE. s. f. Pathol. Inflammation de la membrane de l'hymen.

HYMÉNOCALYX. s. m. Bot. Syn. d'ABELMOSCH.

HYMÉNOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; καρπός, fruit). Bot. Qui a le fruit membraneux. || Se dit des lichens dont les sporanges sont portés par un hyménium. On dit aussi *hyménocarpé*. || HYMÉNOCARPES. s. m. pl. Ordre de la classe des lichens, comprenant ceux qui sont munis d'une membrane proligère.

HYMÉNOCÈRE. s. m. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; κέρας, corne). Crust. Genre de crustacés décapodes macroures de la famille des salicoques, établi pour une espèce trouvée dans les mers d'Asie.

HYMÉNOCHÈTE. s. f. (pron. *i-mé-no-kète* ; ét. gr., ὑμήν, membrane ; χαίτη, chevelure). Bot. Genre de plantes cypéracées.

HYMÉNOCHONDROÏDE. adj. et s. m. (pron. *i-mé-no-kon-dro-ïde* ; ét. gr., ὑμήν, membrane ; fr. *chondroïde*). Anat. Se dit d'un tissu membraneux, sorte de membrane mince et cartilagineuse.

HYMÉNODE. adj. 2 g. (étym. gr., ὑμενώδης, membraneux). Anat. Membraneux.

— Bot. Qui a des dents membraneuses.

— HYMÉNODES. s. m. pl. Tribu de la famille des mousses, comprenant celles dans lesquelles il naît de la columelle une membrane qui s'étend horizontalement sur l'ouverture de l'urne qui porte des dents.

HYMÉNOGASTRE. s. m. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; γαστήρ, ventre). Bot. Genre de champignons gastéromycètes, tribu des tubéracées, établi pour des champignons qui, à leur maturité, sont entourés d'un rebord.

HYMÉNOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; γεννάω, j'engendre). Chim. Production d'une membrane par le contact de deux liquides contenant de l'albumine ou de la graisse.

HYMÉNOGRAPHE. s. m. (rad. *hyménographie*). Didact. Auteur d'une description des membranes.

HYMÉNOGRAPHIE. s. f. (étym. gr., ὑμήν, membrane ; γράφω, je décris). Anat. Partie de l'anatomie qui a pour objet la description des membranes.

HYMÉNOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hyménographie.

HYMÉNOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; εἶδος, ressemblance). Qui est membraneux.

HYMÉNOLÈNE. s. f. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; λαῖνα, enveloppe). Bot. Genre de la famille des ombellifères, tribu des smyrnées, établi pour des herbes originaires du Népaul.

HYMÉNOLÉPIS. s. f. pr. *i-mé-no-lé-piss*. Bot. Syn. de MÉTAGNANTHE.

HYMÉNOLÉPIDOPTÈRE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; λεπίς, écaille ; πτερόν, aile). Entom. Se dit des insectes qui ont des ailes membraneuses et couvertes d'une poussière écailleuse. || HYMÉNOLÉPIDOPTÈRES. s. m. pl. Classe d'insectes comprenant ceux qui ont quatre ailes membraneuses couvertes d'une poussière écailleuse.

HYMÉNOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; λόγος, discours). Anat. Traité des membranes.

HYMÉNOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui se rapporte à l'hyménologie.

HYMÉNOLOGUE ou **HYMÉNOLOGISTE.** s. m. Didact. Auteur d'une hyménologie.

HYMÉNOMALACIE. s. f. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; μαλακία, mollesse). Pathol. Ramollissement des membranes.

HYMÉNOMYCE. adj. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; μύκης, champignon). Bot. Se dit des champignons qui ont à l'extérieur une membrane fructifère dans laquelle sont placés les corpuscules reproducteurs. On dit aussi *hyménomycète*. || HYMÉNOMYCES. s. m. pl. Division de la classe des champignons, comprenant ceux qui présentent les caractères ci-dessus.

HYMÉNOMYCÈTE. adj. Bot. V. HYMÉNOMYCE.

HYMÉNONÈME. s. m. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; νῆμα, fil). Bot. Genre de la famille des composées, tribu des chicoracées, établi pour des herbes vivaces qui croissent dans le bassin oriental de la Méditerranée.

HYMÉNONTIE. s. f. Entom. Syn. d'HYMÉNOPTIE.

HYMÉNOPAPPE. s. m. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; πάππος, aigrette). Bot. Genre de composées sénécionidées, établi pour des herbes vivaces de la Caroline.

HYMÉNOPHALLE. s. m. Botan. Syn. de PHALLUS.

HYMÉNOPHORE. s. m. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; φορός, qui porte). Bot. Partie du champignon qui supporte l'hyménion.

HYMÉNOPHYLLACÉ, ÉE. adj. Bot. Syn. d'HYMÉNOPHYLLÉ.

HYMÉNOPHYLLE. s. m. (étym. gr., ὑμήν, membrane ; φύλλον, feuille). Bot. Genre de fougères qui renferme plus de quarante espèces, dont deux seulement croissent en Europe ; toutes les autres sont exotiques. Ce sont en général de petites plantes souvent rampantes qui se plaisent dans les bois et les fentes de rochers. || Genre de plantes établi aux dépens des varechs.

HYMÉNOPHYLLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hyménophylle. || HYMÉNOPHYLLÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des fougères, ayant pour type le genre hyménophylle.

HYMÉNOPHYSE. s. f. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; φῦσα, vessie). Bot. Genre de crucifères lépidinées.

HYMÉNOPLIE. s. f. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; ὁπλή, ongle). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, dont l'espèce type vit aux environs de Lyon sur la fétuque élevée.

HYMÉNOPODE. adj. 2 g. (étym. gr., ὑμήν, membrane ; πούς, ποδός, pied). Ornith. Se dit des oiseaux qui ont des doigts à moitié réunis par une membrane. || HYMÉNOPODES. s. m. pl. Famille d'oiseaux comprenant ceux qui ont les doigts à moitié réunis par une membrane.

HYMÉNOPOGON. s. m. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; πώγων, barbe). Bot. Genre de la famille des rubiacées, tribu des cinchonées, établi pour des arbrisseaux originaires de l'Inde. || Syn. de DIPHYSCION.

*** HYMÉNOPTÈRE.** adj. 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; πτερόν, aile). Entom. Se dit des insectes qui ont quatre ailes membraneuses, nues, à nervures longitudinales, tels que les abeilles, les guêpes, les fourmis, etc. Insectes hyménoptères. || HYMÉNOPTÈRES. s. m. pl. Ordre d'insectes [illegible] par des ailes membraneuses, réticulées et [illegible] une bouche composée de deux mandibules cornées ; des mâchoires et des lèvres allongées propres à sucer ; métamorphoses complètes. Les hyménoptères sont de tous les insectes les plus intéressants par leurs mœurs et leur genre de vie. Leur principale fonction consiste surtout à assurer la conservation et l'éducation des larves. La plupart des femelles seulement achèvent pour déposer leurs œufs, un [illegible] ; les larves éclosent en [illegible] et trouvent leur nourriture. Certains hyménoptères déposent leurs œufs dans les cavités viscérales de quelques insectes. D'autres pénètrent dans les nids des abeilles, des guêpes et des bourdons et y laissent leurs œufs. Dans d'autres cas, les femelles construisent des demeures appropriées et y déposent la nourriture. Cette famille comprend un grand nombre de tribus qui se subdivisent en familles et genres : les principaux groupes sont les térébrants et les porte-aiguillon.

Tête d'un insecte hyménoptère.

HYMÉNOPTÉRIS. s. m. Bot. Syn. de SPHÉNOPTERIS.

HYMÉNOPTÉROLOGIE. s. f. (ét. fr., *hyménoptère* ; gr. λόγος, discours). Didact. Partie de l'entomologie qui traite des hyménoptères.

HYMÉNOPTÉROLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hyménoptérologie.

HYMÉNOPTÉROLOGISTE. s. m. Synon. d'HYMÉNOPTÉROLOGUE.

HYMÉNOPTÉROLOGUE. s. m. (rad. *hyménoptérologie*). Didact. Naturaliste qui s'occupe spécialement des insectes hyménoptères.

HYMÉNORRHIZE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; ῥίζα, racine). Bot. Qui a des racines membraneuses. || L'ail hyménorrhize est ainsi appelé à cause de ses bulbes, qui sont composées de membranes fermes et très serrées.

HYMÉNOSOME. s. m. (pr. *i-mé-no-zome* ; ét. gr., ὑμήν, membrane ; σῶμα, corps). Crust. Genre de crustacés décapodes brachyures, établi pour une espèce du Cap.

HYMÉNOSTACHYDE. s. f. Botan. Syn. de TRICHOMANE.

HYMÉNOSTÉOÏDE. s. m. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; ὀστέον, os ; εἶδος, aspect). Anat. Tissu morbide qui a beaucoup de rapports avec l'hymen [illegible].

HYMÉNOTHALAME. adj. 2 g. (étym. gr., ὑμήν, membrane ; θάλαμος, lit). Bot. Qui s'étale et forme une expansion membraneuse. || HYMÉNOTHALAMES. s. m. pl. Ordre de la famille des lichens.

HYMÉNOTHÉCIEN, ENNE. adj. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; θήκη, boîte). Bot. Se dit de champignons pourvus d'une membrane qui contient les corpuscules reproducteurs. || HYMÉNOTHÉCIENS. s. m. pl. Ordre de champignons, dans lequel on range ceux qui sont pourvus d'un hyménion, ou d'une membrane contenant les corpuscules reproducteurs.

HYMÉNOTHÉCION. s. m. Bot. Syn. de PLEURAPHIS.

HYMÉNOTOME. s. m. (ét. gr., ὑμήν, membrane ; τομή, incision). Chir. Instrument pour découper les membranes.

HYMÉNOTOMIE. s. f. (rad. *hyménotome*). Anat. Dissection des membranes.

— Chir. Section de l'hymen.

HYMÉNOTOMIQUE. adj. 2 g. Anat. et Chir. Qui a rapport à l'hyménotomie.

HYMÉNOTOMISTE. s. m. (rad. *hyménotomie*). Celui qui s'occupe particulièrement de la dissection des membranes.

HYMÉNULE. s. f. (étym. gr., ὑμήν, membrane). Bot. Genre de champignons.

HYMÉNULÉ. adj. 2 g. Bot. Qui ressemble à une hyménule. || HYMÉNULÉS. s. m. pl. Tribu de l'ordre des tremelles, ayant pour type le genre hyménule.

HYMER. Myth. scand. Géant qui reçut Thor dans sa barque, lorsque ce dieu alla combattre le grand serpent.

HYMETTE. Géogr. anc. Montagne de l'Attique, à 11 kil. S.-E. d'Athènes, renommée pour son miel et ses marbres. Aujourd'hui *Mavro-Vouni*.

HYMETTIEN. adj. m. Mythol. gr. Surnom de Jupiter, qui fut nourri par les abeilles de l'Hymette.

HYMNAGORE. adj. 2 g. (étym. gr., ὕμνος, hymne ; ἀγορά, place publique). Antiq. Se dit des cérémonies et des fêtes qu'on célébrait sur les places publiques.

— Myth. Surnom de Bacchus et d'Apollon, invoqués dans ces fêtes.

HYMNAIRE. s. m. Recueil d'hymnes.

*** HYMNE.** s. m. (du gr. ὕμνος, chant). Cantique en l'honneur de la Divinité.

> [illegible]
> [illegible]
> [illegible]
> [illegible] LAMARTINE.

— Chez les Anciens, Poème en l'honneur des dieux ou des héros. Callimaque a fait des hymnes en l'honneur de quelques dieux. L'hymne d'Apollon, de Cérès. Hymne à Cérès, à Vénus. Hymne [illegible] ; les *hymnes* [illegible] à Vénus, à Bacchus, à Mercure, à Cybèle, il entendit des voix graves chantant au pied d'un autel nouveau : O Dieu, nous te louons ! O Seigneur, nous te confessons ! O Père éternel, toute la terre te révère ! (Chateaub.) On entendait continuellement retentir des *hymnes*. (G. Flaubert.) Des *hymnes* [illegible] ; un *hymne* à l'hospitalité triomphale accompagne les hôtesses d'Athènes. Id.

— *Hymne de Castor*. Chant guerrier en usage parmi les Lacédémoniens, et à la cadence duquel ils marchaient au combat. On y célébrait les exploits de ce héros.

— Par extens. Chant en général. Sans attendre d'auditeur humain, le rossignol dans la forêt, avec plus de sécurité, chantait son *hymne* sublime. (Michelet.)

> [illegible] LEMIERRE.
> [illegible]
> [illegible] MICHAUD.

— HYMNE. s. f. Liturg. Cantique latin qu'on chante dans l'église. Entonner une hymne. Chanter une hymne. Une belle *hymne*. (Acad.) Un dimanche de l'Avent, j'entendis de mon lit chanter cette *hymne* avant le jour sur le perron de la cathédrale, selon un rite de cette église-là. (J.-J. Rouss. Les anciennes *hymnes* de l'Église ont le mérite de la simplicité, mais n'ont que celui-là. Marm.) Lorsqu'au milieu des lampes, des masses d'or, des flambeaux, des parfums, aux soupirs de l'orgue, au balancement des cloches, au frémissement des serpents et des basses, cette *hymne* faisait résonner les vitraux, les souterrains et les dômes d'une basilique. (Chateaub.) Si quatre vierges, vêtues de lin et parées de feuillages, apportaient la dépouille d'une de leurs compagnes dans une nef tendue de rideaux blancs, le prêtre récitait à haute voix sur cette jeune cendre une *hymne* à la Virginité. Id.

HYMNICULE. s. m. (dimin. d'*hymne*). Petit hymne. J'avais composé le matin un *hymnicule* sur l'air célèbre : O Fontenay ! (Ch. Monselet.)

HYMNIDES. s. f. pl. Nom donné par Rabelais à des nymphes.

HYMNIENNE. adj. f. Myth. gr. Surnom de Diane. Diane hymnienne était adorée chez les Arcadiens.

HYMNIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête à Orchomène et à Mantinée, en l'honneur de Diane hymnienne.

HYMNIQUE. adj. 2 g. Littér. Qui a rapport à l'hymne. || Qui est du genre de l'hymne. Poésie hymnique. Vers hymniques.

HYMNISTE. s. m. Auteur d'hymnes d'église.

HYMNODE. s. 2 g. (ét. gr., ὕμνος, hymne ; ᾠδή, chant). Antiq. gr. Nom de ceux ou de celles qui chantaient les hymnes dans les fêtes de la Grèce. Dans les fêtes de Pallas, les hymnodes étaient trois jeunes filles.

HYMNOGRAPHE. s. m. (étym. gr., ὕμνος, hymne ; γράφω, j'écris). Auteur qui compose des hymnes. Santeuil est un de nos meilleurs hymnographes.

HYMNOGRAPHIE. s. f. (radic. *hymnographe*). Genre de poésie qui comprend les hymnes.

— Traité sur les hymnes.

HYMNOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui a rapport à l'hymnographie.

HYMNOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕμνος, hymne ; λόγος, discours). Dissertation sur le genre de l'hymne.

— Liturg. Récitation ou chant des hymnes.

HYMNOLOGIQUE. adj. 2 g. Philol. Qui concerne l'hymnologie.

HYMNOLOGUE. s. m. Philol. Auteur d'une hymnologie. || Chanteur d'hymnes.

HYNDITE. s. m. Hist. or. Membre d'un ordre de derviches peu considéré des musulmans, parce qu'ils ne descendent pas des deux premières congrégations établies du vivant même du Prophète, par Aboubekr et Ali.

HYNNIS. s. f. (pr. *inn-niss* ; ét. gr., ὕννις, soc de charrue). Entom. Genre d'hémiptères orthoptères, famille des fulgorions, dont l'espèce type habite l'Amérique du Nord.

HYNOBIE. s. f. Erpét. Genre de batraciens, formé aux dépens des salamandres.

HYOBANCHE. s. f. Bot. Plante parasite orobanchoïde, de couleur de sang, qui croît au cap de Bonne-Espérance.

HYOCHOLALIQUE. adj. (pron. *i-o-ko-la-*

like; et. V. HYOCHOLÉATE). Chim. Se dit d'un acide trouvé dans la bile du porc.

HYOCHOLÉATE. s. m. (pr. *i-o-ko-lé-ate*; ét. gr., ὗς, ὑός, cochon; χολή, bile). Chim. Sel que l'on a découvert dans la bile du cochon.

HYOCHOLIQUE. adj. (pron. *i-o-ko-like*). Chim. Syn. d'HYOCHOLALIQUE.

HYOCHOLOÏQUE. adj. (pr. *i-o-ko-lo-ike*). Chim. Syn. d'HYOCHOLALIQUE.

HYOCHONDROGLOSSE. adj. m. (pr. *i-o-kon-dro-gloce*). Anat. Se dit d'un des muscles de la langue.

— Substantiv. L'hyochondroglosse.

HYODON. s. m. (ét. gr., ὗς, ὑός, cochon; ὀδούς, dent). Ichtyol. Genre de poissons de la famille des clupes.

HYODYSLYSINE. s. f. Chim. Dérivé de l'acide hyocholique.

HYO-ÉPIGLOTTIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle propre de l'épiglotte, qui existe chez certains quadrupèdes et qui manque chez l'homme.

HYO-ÉPIGLOTTIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui appartient à l'os hyoïde et à l'épiglotte.

HYO-EX-GLOTTIQUE. adj. m. Anat. Se dit d'un cartilage du larynx de la grenouille.

HYO-GLOSSE. adj. et s. m. Anat. Synon. d'HYO-CHONDROGLOSSE.

HYO-GLOSSIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'os hyoïde et à la langue.

— HYO-GLOSSIEN. s. m. Nom donné au nerf hypoglosse, parce qu'il donne de nombreux rameaux à la langue et aux muscles qui s'attachent à l'os hyoïde.

HYO-GLOSSO-BASI-PHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du pharynx, qui tient à l'os hyoïde, à la langue et à la base de l'occipital.

HYOGLYCOCHOLATE. s. m. (pr. *i-o-gli-ko-ko-late*). Chim. Syn. d'HYOCHOLEATE.

HYOGLYCOCHOLIQUE. adj. (pr. *i-o-gli-ko-ko-like*). Chim. Syn. d'HYOCHOLIQUE.

* **HYOÏDE.** adj. (de la lettre gr. Υ, et de εἶδος, forme). Anat. Se dit de l'os qui est à la racine de la langue, et qui a une certaine ressemblance avec l'upsilon des Grecs.

— Substantiv. L'hyoïde.

HYOÏDIEN, ENNE. adj. Anat. Qui appartient à l'hyoïde.

HYOLARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle qui tient à l'os hyoïde et au larynx.

HYOMÈTRE. s. m. Syn. de PLUVIOMÈTRE.

HYOPHARYNGIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un des muscles du pharynx, qui tient à l'os hyoïde.

HYOPHORBE. s. f. (ét. gr., ὗς, ὑός, sanglier; φορβή, nourriture). Botan. Genre de palmiers arécinés, établi pour des espèces de l'île de la Réunion.

HYOPHTALME. adj. et s. m. (étym. gr., ὗς, ὑός, porc; ὀφθαλμός, œil). Qui a les yeux petits comme ceux du porc.

HYOPHTALMIE. s. f. (rad. *hyophtalme*). Petitesse de l'œil, dans le genre de l'œil du porc.

HYOPOSTGLOTTIQUE. adj. m. Anat. Se dit d'un cartilage qui se trouve en arrière du larynx de la grenouille.

HYOPRÉGLOTTIQUE. adj. m. Anat. Se dit d'un cartilage qui se trouve en avant du larynx de la grenouille.

HYOPRESTYLOÏDIEN. adj. et s. m. Anat. Se dit d'un muscle de l'hyoïde de la salamandre.

HYOSCYAME. s. m. (ét. gr., ὗς, ὑός, cochon; κύαμος, fève). Bot. Nom scientifique de la jusquiame.

HYOSCYAMÉ, ÉE. adj. (rad. *hyoscyame*). Botan. Qui ressemble au genre jusquiame. || HYOSCYAMÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des solanées, ayant pour type le genre jusquiame.

HYOSCYAMINE. s. f. (radic. *hyoscyame*). Chim. Alcaloïde que l'on extrait des graines de la jusquiame noire.

HYOSÉRIDE. s. f. (ét. gr., ὗς, ὑός, cochon; σέρις, espèce de chicorée). Bot. Genre de la famille des composées chicoracées, qui végète sur le littoral de la Méditerranée.

HYOSÉRIDÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à une hyoséride. || HYOSÉRIDÉES. s. f. pl. Sous-tribu de composées chicoracées ayant pour type le genre hyoséride.

HYOSPATHE. s. m. (ét. gr., ὗς, ὑός, cochon; σπάθη, spathe). Bot. Genre de palmiers arécinés, établi pour des petites espèces du Brésil.

HYOSPONDYLOTOMIE. s. f. (étym. fr., *hyoïde*; *spondyle*; gr. τομή, section). Art vétér. Ponction des poches gutturales.

HYOSTERNAL, ALE. adj. Anat. Qui appartient à l'hyoïde et au sternum.

— HYOSTERNAL. s. m. Troisième pièce du sternum. || Pièce du sternum des tortues.

HYOTHYROÏDIEN, ENNE. adj. Anatom. Qui appartient à l'hyoïde et au thyroïde.

HYOUG-SAN. s. m. Linguist. Dialecte de Macao.

HYOVERTÉBROTOMIE. s. f. (étym. fr., *hyoïde*; *vertèbre*; gr. τομή, section). Art vétér. Opération qui consiste à ouvrir les poches gutturales du cheval, de l'âne ou du mulet.

HYOVERTÉBROTOMIQUE. adj. 2 g. Art vétér. Qui concerne l'hyovertébrotomie.

HYP ou **HYPO.** (du gr. ὑπό, sous). Préfixe qui indique l'infériorité ou la diminution. Il est opposé à *hyper*.

— Dans la langue de la chimie, il marque ordinairement une diminution dans la quantité d'oxygène. Ainsi l'acide *hyposulfurique* contient moins d'oxygène que l'acide *sulfurique*.

HYPACHÉENS. s. m. pl. Géogr. anc. Nom donné autrefois aux habitants de la Cilicie.

HYPACTIQUE ou **HYPAGOGUE.** adj. et s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; ἄγω, je mène). Médec. Syn. de RELACHANT.

HYPALGIE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; ἄλγος, douleur). Médec. Douleur modérée.

* **HYPALLAGE.** s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; ἀλλαγή, changement). Gramm. Figure par laquelle on paraît attribuer à certains mots d'une phrase ce qui appartient à d'autres mots de cette phrase, sans cependant qu'il soit possible de se méprendre au sens. Elle consiste surtout à faire accorder un adjectif avec un nom qui ne paraît pas lui convenir, comme dans ce vers de Boileau : Trahissant la vertu sur un papier *coupable*. C'est encore par une sorte d'hypallage qu'on dit : *Enfoncer son chapeau dans la tête*, au lieu de *Enfoncer la tête dans son chapeau*. Cette figure est beaucoup plus fréquente en grec et en latin qu'en français.

HYPANIDE. s. f. (d'*Hypanis*, nom géogr.) Entom. Genre de lépidoptères diurnes, tribu des nymphalides, dont l'espèce type se trouve à Madagascar.

HYPANIS. Géogr. anc. Rivière de la Scythie européenne, affluent du Borysthène. Aujourd'hui le *Bog*. || Fleuve de la Sarmatie d'Asie, affluent du Pont-Euxin. Aujourd'hui le *Kouban*.

HYPANTE. s. f. (du gr. ὑπάντη, rencontre). Liturg. gr. Fête de la Purification de la Vierge ou de la Présentation de Jésus au temple.

HYPANTHE. s. m. (étym. gr., ὑπό, sous; ἄνθος, fleur). Bot. Partie inférieure du calice qui a fort souvent une tout autre manière d'être que la supérieure, qui, par exemple, dans la rose, prend la forme d'une baie, et se resserre à son orifice, tandis que la partie supérieure se flétrit. || Mode d'inflorescence du figuier.

HYPANTHÉ, ÉE. adj. (rad. *hypanthe*). Bot. Dont le calice et la corolle s'insèrent sous l'ovaire. || HYPANTHÉES. s. f. pl. Section des plantes exogènes, comprenant celles qui ont un calice monophylle, ou divisé jusqu'à la base, et une corolle monopétale insérée au réceptacle.

HYPANTHODE. s. m. (rad. *hypanthe*). Bot. Extrémité charnue d'un pédoncule qui se détache de la plante en même temps que le fruit, soit qu'elle conserve la forme ordinaire des pédoncules, comme dans l'artocarpe, soit qu'elle s'élargisse, comme dans la dorsténie, soit enfin qu'elle se dilate en une sorte de bourse ou de poche qui enveloppe et renferme les fleurs et les fruits, comme le figuier.

HYPANTIMONIEUX. adj. m. Chim. Se dit du premier des sulfures que produit l'antimoine; il joue quelquefois le rôle de base, mais plus souvent celui d'acide.

HYPANTIMONITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde hypantimonieux avec une base salifiable.

HYPAPANTE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; ἀντάω, je rencontre). Liturg. gr. Syn. d'HYPANTE.

HYPARCHIE. s. f. Hist. anc. Territoire, autorité d'un hyparque.

HYPARQUE. s. m. (étym. gr., ὑπό, sous; ἄρχω, je commande). Hist. anc. Nom par lequel les Grecs désignent tantôt les satrapes eux-mêmes, tantôt les intendants qui étaient subordonnés à ceux-ci, et qu'on appelait *économes*.

— S'emploie aussi dans le même sens que Éparque. L'hyparque de Constantinople.

HYPARSÉNIEUX. adj. m. Chim. Se dit du second des sulfures d'arsenic.

HYPATE. s. f. (ét. gr., ὑπάτη, la dernière; la dernière corde). Mus. anc. Corde la plus grave de la lyre et des deux tétracordes les plus bas.

HYPATIA. Célèbre femme philosophe, fille du mathématicien Théon, d'Alexandrie, née dans cette ville entre les années 370 et 380 après J.-C., morte en 415. Elle professa les mathématiques et la philosophie avec un grand succès. Accusée par saint Cyrille de pousser à la persécution des chrétiens, elle fut lapidée par le peuple.

HYPÉCOÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hypécoon. || HYPÉCOÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des papavéracées, ayant pour type le genre hypécoon.

HYPÉCOON. s. m. (du gr. ὑπήκοος, flexible). Bot. Genre de papavéracées établi pour des herbes annuelles pleines d'un suc aqueux qui croissent sur le littoral de la Méditerranée.

HYPECTASIE. s. f. (étym. gr., ὑπό, sous; ἔκτασις, extension). Médec. Extension qui se fait en dessous.

HYPÉLATE. s. f. (ét. gr., ὑπήλατος, laxatif). Bot. Genre de la famille des sapindacées, renfermant un arbrisseau de la Jamaïque.

HYPÉLYTRE. s. m. (étym. gr., ὑπό, sous; ἔλυτρον, enveloppe). Bot. Genre de plantes cypéracées.

HYPÉLYTRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hypélytre. || HYPÉLYTRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des cypéracées, qui a pour type le genre hypelytre.

HYPENCHA. s. f. (pr. *i-pain-ka*; ét. gr., ὑπό, sous; ἔγχος, épée). Entom. Genre formé aux dépens des tessératomes, dont le type se trouve à l'île de Java.

HYPENDOSMOSE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; fr. *endosmose*). Pathol. Défaut d'endosmose.

HYPÈNE. s. f. (ét. gr., ὑπήνη, barbe). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des pyraliens, établi pour une dizaine d'espèces dont le type se trouve aux environs de Paris.

HYPER. (du gr. ὑπέρ, au-dessus, au delà). Préposition grecque qui entre dans la composition de plusieurs mots français dérivés du grec, et qui marque quelque excès, quelque chose au delà de la signification du mot simple auquel on la joint.

— Dans le langage de la chimie, ce préfixe marque ordinairement une augmentation d'oxygène. Ainsi l'acide *hyperiodique* contient plus d'oxygène que l'acide *iodique*.

HYPERACRIEN, ENNE. adj. Antiq. gr. Se dit d'une des quatre tribus d'Athènes, sous Cranaüs.

— HYPERACRIEN. s. m. Membre de la tribu hyperacrienne.

HYPERACUSIE. s. f. (étym. gr., ὑπέρ, au-dessus; ἀκούω, j'entends). Pathol. Sensibilité excessive de l'ouïe.

HYPERADÉNOME. s. m. (étym. gr., ὑπέρ, au-dessus; ἀδήν, glande). Pathol. Tumeur par hypertrophie glandulaire.

HYPERALBUMINOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus; fr. *albuminose*). Pathol. Accroissement de la quantité de l'albumine du sang.

HYPERALGIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus; ἄλγος, douleur). Pathol. Hyperesthésie douloureuse.

HYPERANTHE. s. m. (étym. gr., ὑπέρ, sur; ἄνθος, fleur). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, établi pour deux espèces du Brésil.

HYPÉRANTHÈRE. s. f. Bot. Syn. de MORINGE.

HYPERASPIDE. s. f. (étym. gr., ὑπέρ, au-dessus; ἀσπίς, écusson). Entom. Genre de coléoptères aphidiphages, tribu des coccinellides, établi pour plus de trente espèces, la plupart indigènes de l'Amérique.

HYPERAURIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus; lat. *aurum*, or). Chim. Se dit d'une combinaison dans laquelle il entre plus d'or que dans une autre du même genre. Le telluride hyperaurique est ainsi nommé parce que le tellure s'y trouve combiné avec une proportion d'or double de celle qui existe dans le telluride aurique.

HYPERAUXÉSIS. s. f. (pron. *i-per-ô-kcé-ziss*; ét. gr., ὑπέρ, au-dessus; αὔξησις, augmentation). Pathol. Hypertrophie. || *Hyperauxésis iridienne*. Épaississement de l'iris.

HYPERBASE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; βαίνω, je marche). Rhét. Métaphore.

* **HYPERBATE.** s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; βαίνω, je vais). Gramm. Figure qui consiste à intervertir, à renverser l'ordre naturel du discours. Et les hautes vertus que de vous il hérite, pour qu'il hérite de vous. L'hyperbate diffère de l'inversion en ce que le renversement de l'ordre des mots est plus brusque, moins ordinaire, même en poésie. Cette figure est surtout familière aux langues anciennes. On en trouve cependant quelques exemples en français. Ainsi c'est par hyperbate que Fléchier a dit : Déjà prenait l'essor, pour se sauver vers les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces.

HYPERBIUS. Myth. Fils de Mars, que l'on disait avoir le premier tué des animaux.

* **HYPERBOLE.** s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; βάλλω, je jette). Rhétor. Figure qui consiste à augmenter ou à diminuer excessivement la vérité des choses, pour faire plus d'impression sur l'esprit de l'auditeur. L'hyperbole peut exister, ou dans un seul mot, ou dans toute la pensée. Les esprits vifs, pleins de feu, et qu'une vaste imagination emporte hors des règles de la justesse ne peuvent s'assouvir d'hyperboles. Discours rempli d'hyperboles. L'*hyperbole* est, comme le télescope et le microscope, à égale distance de la vérité. (Boiste.) L'imagination se nourrit d'*hyperboles*. (Id.) L'*hyperbole* exprime au delà de la vérité, pour ramener l'esprit à la mieux connaître. (La Bruy.) L'*hyperbole* est propre à peindre le désordre d'un esprit à qui une grande passion exagère tout. (Condill.) L'atticisme s'y pare déjà des *hyperboles* de l'Orient; leur subtilité tourne au raffinement. (P. de St-Victor.)

> Ils voudront...
> Interdire chez vous l'entrée aux *hyperboles*. (Boil.)
>
> Juvénal, élevé dans les cris de l'école,
> Poussa jusqu'à l'excès sa mordante *hyperbole*. (Id.)
>
> Sous la métaphore à deux faces,
> Sous l'*hyperbole* et ses échasses,
> Ses vers rampèrent [illegible] (La Motte.)

— Se dit dans le langage ordinaire pour Exagération. Ce que je vous dis est vrai, ce n'est point une hyperbole. Parlons sans *hyperbole* et sans plaisanterie. (Boil.)

— Géom. Section faite dans un cône du second degré par un plan qui, étant prolongé, rencontre les deux nappes de cette surface. Cette courbe est formée de deux branches indéfiniment ouvertes, l'une vers la droite, l'autre vers la gauche, et se tournant mutuellement leur convexité. || *Hyperboles conjuguées*. Deux hyperboles qui ont le même centre, et dont l'une a pour premier axe le second axe de l'autre. || *Hyperbole équilatère*. V. ÉQUILATÈRE.

HYPERBOLÉEN. adj. m. Mus. anc. Se dit du ton le plus élevé de la musique des Grecs.

HYPERBOLIFORME. adj. 2 g. (rad. *hyperbole*, et *forme*). Mathém. Qui se rapproche de l'hyperbole.

— Géom. *Courbe hyperboliforme*. Nom que quelques géomètres ont donné à des courbes dont les équations ont une forme analogue à celle de l'hyperbole ordinaire.

* **HYPERBOLIQUE.** adj. 2 g. (rad. *hyperbole*). Qui exagère beaucoup. Langage hyperbolique. Sérieusement, quand ils se seraient défiés tous trois à qui me louerait davantage, ils n'auraient pas employé d'expressions plus *hyperboliques*. (Le Sage.)

— Se dit quelquefois d'une personne qui est sujette à exagérer dans tout ce qu'elle dit. Cet homme est fort hyperbolique.

— Géom. Qui a la forme de l'hyperbole. Figure hyperbolique. || Dont la section centrale est une hyperbole. Miroir hyperbolique. Verre hyperbolique.

* **HYPERBOLIQUEMENT.** adj. (rad. *hyperbolique*). Avec exagération. Parler hyperboliquement. Cela est dit hyperboliquement.

— Géom. De manière à former une hyperbole. Couper un cône hyperboliquement.

HYPERBOLISER. v. n. 1re conj. Parler par hyperboles. Savoir si la licence qu'ont ceux-ci de mentir et d'*hyperboliser* les peut égaler aux autres. (Furetière.)

HYPERBOLISME. s. m. Néol. Emploi continuel, abus de l'hyperbole.

HYPERBOLOÏDE. adj. 2 g. (étym. fr., *hyperbole*; gr. εἶδος, forme). Mathém. Qui se rapproche de l'hyperbole. || *Courbe hyperboloïde*. Courbe hyperboliforme.

— HYPERBOLOÏDE. s. m. Mathém. Solide formé par la révolution d'une branche d'hyperbole autour de son premier axe. C'est une surface de second degré qui a des nappes infinies réelles avec un cône asymptote. Tout hyperboloïde a trois plans de symétrie rectangulaires, un centre, le symétrie et un cône asymptote qui a le même centre et les mêmes plans de symétrie. *L'hyperboloïde à deux nappes* se compose de deux nappes respectivement situées à l'intérieur des deux nappes du cône asymptote : c'est une surface à simple courbure. || *L'hyperboloïde à une nappe* est tout entier extérieur au cône asymptote. C'est une surface à double courbure qui possède deux systèmes de génératrices rectilignes. Chaque génératrice d'un système rencontre toutes les génératrices du système opposé et aucune de celles du même système. || *L'hyperboloïde de révolution à deux nappes* est engendré par la révolution d'une hyperbole autour de son axe réel; il ne possède que deux ombilics. || *L'hyperboloïde de révolution à une nappe* est engendré par la révolution d'une hyperbole autour de son axe imaginaire, ou bien encore par la révolution d'une droite autour d'un axe non situé dans son plan. Il porte aussi le nom de *surface gauche de révolution*.

HYPERBORÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπέρ, au delà; Βορέας, Borée). Hist. nat. Se dit des plantes et des animaux qui habitent le Nord, vers les contrées voisines du cercle polaire.

* **HYPERBORÉE.** adj. 2 g. Se dit des peuples, des pays très septentrionaux. Les nations hyperborées. Les mers hyperborées.

> Des nations *hyperborées*
> Plaignons l'aveuglement fatal. (J.-B. Rouss.)
>
> Des héros de tout sexe un essaim frémissant
> Qui frappant à grand bruit ses armes colorées,
> Hurle ses chants barbares aux monts *hyperborées*. (Delille.)

— Fig. Froid, glacé.

> Une fausse Muse, inspirée
> Par le plus glaçant aquilon,
> Avait soufflé sur l'Hélicon
> Un dithyrambe *hyperborée*. (Lebrun.)

— Géogr. anc. *Mer hyperborée*. Mer située au nord de l'Europe et de l'Asie. Aujourd'hui, *mer Glaciale arctique*.

> Les pâles habitants de ces froides contrées
> Qu'assiègent de glaçons les mers *hyperborées*. (Voltaire.)
>
> Le fier dominateur des mers *hyperborées*
> Vient de se déchaîner dans ces froides contrées. (Rivarol.)

* **HYPERBORÉEN, ENNE.** adj. Syn. d'HYPERBORÉE. Régions hyperboréennes. Peuples hyperboréens. Plantes hyperboréennes. Animaux hyperboréens.

> Vers les champs *hyperboréens*,
> J'ai vu des rois dans la retraite,
> Qui se croyaient des Antonins. (Voltaire.)

— Géogr. anc. Nom que les Anciens donnaient à des peuples fabuleux, protégés par Apollon, et jouissant d'un bonheur parfait, qui habitaient vers le nord de l'Europe. || *Monts Hyper-*

boréens. Monts de la Sarmatie, que l'on croit être les monts Ourals.

— Myth. Surnom donné à Apollon, à cause du culte que lui rendaient, disait-on, les Hyperboréens.

HYPERCALLIE s. f. (ét. gr., ὑπέρκαλλος, très beau). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des platyomides, qui vit sur les bouleaux.

HYPERCARDIOTROPHIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; καρδία, cœur ; τροφή, nourriture). Pathol. Augmentation du volume du cœur.

HYPERCARDIOTROPHIQUE adj. 2 g. Médec. Qui appartient à l'hypercardiotrophie.

HYPERCATALECTE. adj. Syn. d'HYPERCATALECTIQUE.

HYPERCATALECTIQUE. adj. (étym. gr., ὑπέρ, sur ; καταλήγω, je termine, je finis). Littér. Se dit, dans la poésie grecque et latine, des vers qui ont une syllabe, ou, selon quelques grammairiens, deux syllabes de trop. Pour que l'hexamètre hypercatalectique ne soit point vicieux, il faut que la syllabe superflue se détruise par l'élision avec le commencement du vers suivant.

— Substantiv. Un hypercatalectique.

HYPERCATHARSIE ou **HYPERCATHARSE.** s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; κάθαρσις, purgation). Pathol. Purgation excessive.

HYPERCATHARTIQUE. adj. 2 g. (rad. *hypercatharsie*). Pathol. Qui occasionne une purgation excessive.

HYPERCÉNOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; κένωσις, évacuation). Médec. Évacuation très abondante.

HYPERCÉRATOSIS. s. f. (pr. *i-perr-cé-ra-to-ziss* ; ét. gr., ὑπέρ, au delà ; κέρας, ατος, cornée). Pathol. Hypertrophie de la cornée.

HYPERCHLORATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyperchlorique avec une base.

HYPERCHLORIQUE. adj. Chim. Se dit d'un des oxacides du chlore.

HYPERCHROMA. s. m. (étym. gr., ὑπέρ, au delà ; χρῶμα, couleur). Pathol. Excroissance charnue qui se produit à l'angle interne de l'œil.

HYPERCHROMATOPSIE. s. f. (étym. gr., ὑπέρ, au delà ; χρῶμα, ατος, couleur ; ὄψις, vue). Médec. Un des noms de la pseudochromesthésie.

HYPERCINÉSIE. s. f. (étym. gr., ὑπέρ, au delà ; κίνησις, mouvement). Pathol. Mouvement excessif d'un organe.

HYPERCOMPE. s. f. Entom. Syn. de CALLIMORPHE.

HYPERCRINIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; κρίνω, je sépare). Pathol. Augmentation des sécrétions.

HYPERCRISIE. s. f. (étym. gr., ὑπέρ, au delà ; κρίσις, crise). Pathol. Crise plus forte que celles qu'on observe ordinairement.

HYPERCRITIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui a rapport à l'hypercrisie.

* **HYPERCRITIQUE.** s. m. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; κριτικός, critique). Censeur outré, critique qui ne laisse passer aucune faute, qui ne pardonne rien.

> Messeigneurs les lenapes,
> Messeigneurs les hypercritiques,
> Souverains arbitres des mots. (MENAGE.)

— HYPERCRITIQUE. s. f. Art, science de la critique la plus exacte et la plus minutieuse. Mon directeur Paulus vous enseignerait d'abord la dogmatique, la dialectique, la diplomatique et l'*hypercritique*. (Edg. Quinet.)

HYPERDERMATOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; δέρμα, ατος, peau). Pathol. Hypertrophie de la peau.

HYPERDIACRISIE. s. f. Médec. Synon. d'HYPERCRINIE.

HYPERDIAZEUXIS. s. f. (mot grec). Mus. anc. Intervalle entre le tétracorde des hypates et le tétracorde hyperboléen.

HYPERDORIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessus du dorien.

HYPERDRAMATIQUE. adj. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *dramatique*). Qui dépasse la portée naturelle des moyens scéniques ; trop dramatique, exagéré.

* **HYPERDULIE.** s. f. (étym. gr., ὑπέρ, au-dessus ; δουλεία, servitude). Théol. N'est usité que dans cette locution : *Culte d'hyperdulie.* Culte qu'on rend à la sainte Vierge, qui est supérieur à celui qu'on rend aux saints.

— Fig. Notre famille se met toujours à l'ombre de vos ailes, et je vous adore du culte d'*hyperdulie* ; et, si les roués réussissent, j'irai jusqu'à la latrie. (Volt.)

HYPERDYNAMIE. s. f. (étym. gr., ὑπέρ, au-dessus ; δύναμις, force). Physiol. Excès ou abondance de forces.

HYPERDYNAMIQUE. adj. 2 g. Physiol. Qui appartient à l'hyperdynamie.

HYPÈRE. s. f. (du gr. ὑπέρα, phalène). Entom. Syn. de PHYTONOME.

HYPERELLIPTIQUE. adj. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *elliptique*). Géom. Se dit d'une fonction formée par une intégrale dont la différentielle contient, sous un radical du second degré, un polynôme de degré supérieur au quatrième.

HYPERÉMÉSIE. s. f. (étym. gr., ὑπέρ, au delà ; ἐμέω, je vomis). Pathol. Vomissement excessif, fréquente envie de vomir.

HYPERÉMÉTIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à une hyperémésie ou qui l'occasionne.

HYPERENCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; ἐγκέφαλος, encéphale). Térat. Monstre qui a le cerveau hors du crâne.

HYPERENCÉPHALIE. s. f. (rad. *hyperencéphale*). Térat. Situation du cerveau hors du crâne, et au-dessus de cette boite osseuse dont la paroi supérieure manque presque complètement.

HYPERENCÉPHALIEN, ENNE. adject. Anat. Se dit des monstres par hyperencéphalie.

HYPERENCÉPHALIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui offre les caractères de l'hyperencéphalie.

HYPERENDOSMOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *endosmose*). Phys. Endosmose qui s'exécute avec plus de force ou d'intensité que de coutume.

HYPERENDOSMOSÉ, ÉE. adj. Phys. Se dit d'une partie organique qui est dans l'état d'hyperendosmose.

HYPERENTÉRITE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *entérite*). Pathol. Inflammation très aiguë des intestins.

HYPERENTÉROSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; ἔντερον, intestin). Patholog. Hypertrophie intestinale.

HYPERENTÉROTROPHIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; ἔντερον, intestin ; τροφή, nourriture). Pathol. Augmentation anomale du volume des intestins.

HYPERÉOLIEN. adj. m. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *éolien*). Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessus de l'éolien.

HYPERÉPIDOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; ἐπίδοσις, accroissement). Pathol. Accroissement extraordinaire d'une partie du corps.

HYPERÉPIDROSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; ἐπί, sur ; ἱδρώς, sueur). Pathol. Sueur excessive.

HYPERÉSIE. s. f. (du gr. ὑπηρεσία, ministère). Physiol. Fonction que remplit un organe ou un appareil d'organes.

HYPERESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; αἴσθησις, sentiment). Pathol. Sensibilité excessive.

HYPERESTHÉTIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hyperesthésie.

HYPEREXOSMOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *exosmose*). Physiol. Exosmose qui s'exécute avec plus de force ou d'intensité que de coutume.

HYPEREXOSMOSÉ, ÉE. adj. Physiol. Se dit d'une partie organique qui est dans l'état d'hyperexosmose.

HYPERGÉE. s. m. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus ; γῆ, terre). Antiq. chrét. Cimetière à ciel ouvert en usage chez les premiers chrétiens, par opposition aux hypogées.

HYPERGENÈSE. s. f. (étym. gr., ὑπέρ, au delà ; γένεσις, génération). Térat. Monstruosité produite par un excès de la force formatrice.

HYPERGÉNÉTIQUE. adj. Tératol. Qui a rapport à l'hypergenèse.

HYPERGÉNIE ou **HYPERGÉNÉSIE.** s. f. (ét., V. HYPERGENÈSE). Térat. Ensemble des lois de la production des anomalies par hypergenèse.

HYPERGÉOMÉTRIQUE. adj. Géom. Se dit d'une série dont les termes se déduisent les uns des autres suivant une loi plus compliquée que celle de la progression géométrique.

HYPERGEUSTIE. s. f. (pr. *i-per-gheu-sti* ; ét. gr., ὑπέρ, au delà ; γευστός, perçu par le goût). Pathol. Excès de sensibilité dans l'organe du goût. On écrit aussi *hypergueustie.*

HYPERHÉMIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; αἷμα, sang). Pathol. Surabondance de sang dans une partie quelconque.

HYPERHÉMIÉ, ÉE. part. pass. du v. Hyperhémier. S'empl. adjectiv. Qui est le siège d'une hyperhémie.

HYPERHÉMIER. v. a. 1re conj. Produire une hyperhémie.

— S'HYPERHÉMIER. v. pron. Devenir hyperhémié.

HYPERHÉMITE. s. f. (radic. *hyperhémie*). Pathol. Inflammation aiguë du sang.

HYPERHYPATE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *hypate*). Mus. anc. Corde ajoutée aux deux tétracordes pour former l'ennéacorde.

HYPÉRIASTIEN. adj. m. Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessus de l'ionien.

HYPÉRICÉ, ÉE, ou **HYPÉRICINÉ, ÉE.** adj. (rad. *hypericum*). Botan. Qui ressemble au mille-pertuis. || HYPERICÉES ou HYPÉRICINÉES. s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre mille-pertuis ; elle renferme des herbes, des sous-arbrisseaux, des arbustes et même des arbres.

HYPÉRICINE. s. f. Chim. Matière colorante rouge, que l'on retire des fleurs et des fruits de l'hypéricum.

HYPÉRICOÏDE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπερίκον, mille pertuis ; εἶδος, apparence). Bot. Syn. d'HYPÉRICINÉ.

HYPÉRICUM. s. m. (pr. *i-perr-i-komm* ; du gr. ὑπερίκον, même signif.). Bot. Nom scientifique du genre mille-pertuis.

HYPÉRIDE. Célèbre orateur athénien, né dans le dème de Collytus, 395-322 av. J.-C. Il fut, avec Démosthène, l'adversaire ardent de Philippe ; puis l'un des principaux promoteurs de la ligue formée avec Thèbes contre Alexandre le Grand ; enfin, le principal instigateur de la guerre lamiaque. Après la défaite des Athéniens, il eut la langue arrachée et fut mis à mort par les ordres d'Antipater. De ses discours, il n'en reste que trois, récemment découverts.

HYPERIDÉATION. s. f. (pr. *i-perr-i-dé-a-cion* ; ét. gr., ὑπέρ, au-dessus ; fr. *idée*). Excitation intellectuelle entraînant une production continue d'idées plus ou moins bizarres.

HYPERIDROSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; ἱδρώς, sueur). Pathol. Syn. d'HYPERÉPIDROSE.

HYPÉRIE. s. f. (du grec ὑπέρ, au-dessus). Antiq. Nom d'une fontaine de Thessalie.

— Crust. Genre de crustacés amphipodes, de la famille des hypérines, comprenant trois espèces, dont une des mers européennes.

HYPÉRIN, INE. adj. Crust. Qui ressemble à une hypérie. || HYPÉRINS. s. m. pl. ou HYPÉRINES. s. f. pl. Famille de l'ordre des crustacés amphipodes, qui a pour type le genre hypérie. || *Hypérines anormales.* Tribu de la famille des hypérines comprenant celles dont les antennes inférieures, insérées sur les côtés de la bouche, se replient trois ou quatre fois sur elles-mêmes en forme de *zigzag.* || *Hypérines gammaroïdes.* Tribu de la famille des hypérines, établie pour une espèce remarquable par la petitesse de sa tête, et se rapprochant beaucoup du genre crevettine.

HYPERINOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; ἴς, ἰνός, fibre). Pathol. Augmentation de la quantité de fibrine. || Suractivité des fibres musculaires.

HYPERIODATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyperiodique avec une base salifiable.

HYPERIODIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un des oxacides de l'iode ; il correspond à l'acide oxychlorique ou hyperchlorique, sous le rapport de la composition.

HYPÉRION. s. m. (d'*Hypérion*, n. myth.). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, détaché des scarites, dont l'espèce unique et très rare habite l'Australie.

HYPÉRION. Myth. anc. Titan, fils du Ciel et de la Terre ; il épousa sa sœur Thia, et en eut trois enfants, l'Aurore, le Soleil et la Lune. || Les poètes prennent quelquefois Hypérion pour le soleil lui-même.

— Astron. Nom du septième satellite de la planète Saturne.

HYPÉRIONIEN. adj. m. Mus. anc. Synon. d'HYPÉRIASTIEN.

HYPÉRIPPE. Myth. gr. Fille de Munichus, roi des Molosses ; elle fut changée en plongeon par Jupiter.

HYPÉRIS. s. m. (pr. *i-pé-riss* ; ét. gr., ὑπέρ, au delà). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la tribu des scarabéides phyllophages, établi pour une espèce de la Sibérie.

HYPÉRITE. s. f. Minér. Roche composée d'hypersthène et de saussurite.

HYPERLYDIEN. adj. m. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *lydien*). Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessus du lydien.

HYPERLYMPHATIQUE. adj. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *lymphatique*). Physiol. Lymphatique à l'excès.

HYPERLYMPHATISME. s. m. (radic. *hyperlymphatique*). Physiol. Tempérament extrêmement lymphatique.

HYPERLYMPHIE. s. f. (étym. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *lymphe*). Physiol. Excès de lymphe.

HYPERMANGANATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypermanganique avec une base salifiable.

HYPERMANGANIQUE. adj. Chim. Se dit d'un des acides du manganèse.

HYPERMÈSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; μέσον, milieu). Mus. anc. La corde qu'on nommait plus ordinairement *lichanos-hypaton.*

HYPERMÉSIE. s. f. Pathol. Synon. d'HYPERÉMÉSIE.

HYPERMÉTAMORPHOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *métamorphose*). Changement subi par certains insectes qui passent par un plus grand nombre de formes que les autres insectes.

HYPERMÉTIQUE. adj. 2 g. Pathol. Syn. d'HYPERÉMÉTIQUE.

HYPERMÈTRE. adj. et s. m. Littér. Syn. d'HYPERCATALECTIQUE.

HYPERMÉTROPE. s. m. Pathol. Celui qui est atteint d'hypermétropie.

HYPERMÉTROPIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; μέτρον, mesure ; ὤψ, œil). Pathol. Affection de l'œil dans laquelle les images se trouvent sur un point situé au delà de la rétine, lorsque les objets sont éloignés. C'est le contraire de la myopie.

HYPERMIXOLYDIEN. adj. m. (étym. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *myxolydien*). Mus. anc. Se disait du plus aigu des modes de la musique grecque.

HYPERMNESTRE. Myth. Une des cinquante Danaïdes, épouse de Lyncée, à qui elle sauva la vie en lui fournissant les moyens de s'évader. Elle fut la seule qui eut horreur d'exécuter l'ordre de son père.

HYPERMOLYBDICO-POTASSIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit de la combinaison d'un sel hypermolybdique avec un sel potassique.

HYPERMOLYBDIQUE. adj. 2 g. Chim. Se dit d'un des sulfures que produit le molybdène. || Se dit aussi de certains sels qui ont pour base l'acide molybdique.

HYPERMYOPIE. s. f. (étym. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *myopie*). Pathol. Myopie très forte.

HYPERNEURIE. s. f. (étym. gr., ὑπέρ, au delà ; νεῦρον, nerf). Médec. Grande activité des nerfs.

HYPERNEUROSE. s. f. (étym. gr., ὑπέρ, au delà ; νεῦρον, nerf). Pathol. Tumeur dans le tissu des nerfs.

HYPEROODON. s. m. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; ὀδούς, dent). Mamm. Genre de cétacés des mers glaciales du Nord, voisin des dauphins, et qui se caractérise par le palais hérissé de tubercules, et deux dents en avant de la mâchoire inférieure.

HYPÉROPE. s. m. Pathol. Syn. d'HYPERMÉTROPE.

HYPEROPHARYNGIEN. adj. Anat. Syn. de PÉRISTAPHYLOPHARYNGIEN.

HYPÉROPIE. s. f. Pathol. Syn. d'HYPERMÉTROPIE.

HYPÉROPS. s. m. (ét. gr., ὑπέρ, sur ; ὤψ, œil). Entom. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour quatre espèces de l'Afrique et des Indes.

HYPERORGANIQUE. adj. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *organique*). Qui est au delà de l'organisme.

HYPEROSTÉOGÉNIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; ὀστέον, os ; γένος, origine). Pathol. Hypertrophie des os.

HYPEROSTOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; ὀστέον, os). Chir. Excroissance sur un os. On dit plus souvent *exostose.*

HYPEROXYDE. s. m. Chim. Oxyde qui contient un excès d'oxygène.

HYPERPARHYPATE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *parhypate*). Mus. anc. La troisième corde de la lyre, dédiée à Vénus.

HYPERPECTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *pectique*). Chim. Se dit d'un acide analogue à l'acide pectique, mais insoluble dans l'ammoniaque.

HYPERPHLOGOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; φλέγω, je brûle). Pathol. Inflammation portée au plus haut degré.

HYPERPHRYGIEN. adj. m. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus ; fr. *phrygien*). Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessus du phrygien.

HYPERPHYSIQUE. adj. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *physique*). Supérieur à la nature humaine. Nature hyperphysique du Sauveur.

HYPERPIMÉLIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; πιμελή, graisse). Pathol. Polysarcie adipeuse.

HYPERPLASIE ou **HYPERPLASTIE.** s. f. Pathol. Syn. d'ENGORGEMENT.

HYPERPLASTIQUE. adj. (étym. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *plastique*). Médec. Qui est d'une extrême plasticité.

HYPERPLÉROSE. s. f. (étym. gr., ὑπέρ, au delà ; πλήρωσις, plénitude). Pathol. Plérose excessive.

HYPERPLEXIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; πλῆξις, coup). Pathol. Extase.

HYPERPRESBYOPIE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; franç. *presbyopie*). Pathol. Presbyopie très forte.

HYPERPYRÉTIQUE. adj. Médec. Qui a rapport à l'hyperpyrexie.

HYPERPYREXIE. s. f. (étymol. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *pyrexie*). Pathol. État fébrile avec hyperthermie.

HYPERRHIZE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; ῥίζα, racine). Bot. Genre de cryptogames.

HYPERSARCIE. s. f. Pathol. Syn. de POLYSARCIE.

HYPERSARCOSE. s. f. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus ; σαρκός, génitif de σάρξ, chair). Pathol. Développement excessif du tissu cellulaire dans quelques parties du corps, et particulièrement sur les parties ulcérées.

HYPERSÉCRÉTION. s. f. (pr. *i-perr-sé-kré-cion* ; ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *sécrétion*). Pathol. Sécrétion excessive.

HYPERSONORE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπέρ, au delà ; fr. *sonore*). Se dit d'un corps dont la sonorité est excessive.

HYPERSONORITÉ. s. f. (radic. *hypersonore*). Qualité d'un son redoublé ; augmentation de son ; qualité d'un corps hypersonore.

HYPERSPADIAS. s. m. (ét. gr., ὑπέρ, au-dessus ; σπάω, je fends). Anat. Épispadias.

HYPERSPLÉNALGIE. s. f. (ét. gr., ὑπὲρ, au-dessus; σπλήν, rate; ἄλγος, douleur). Pathol. Violente névralgie de la rate.

HYPERSPLÉNOTROPHIE. s. f. (ét. gr., ὑπὲρ, au-dessus; σπλήν, rate; τροφή, nourriture). Pathol. Augmentation considérable du volume de la rate.

HYPERSPLÉNOTROPHIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hypersplénotrophie.

HYPERSTANNEUX. adj. m. (ét. gr., ὑπὲρ, au-dessus; lat. *stannum*, étain). Chim. Se dit d'un des sels que produit l'étain.

HYPERSTÈNE. s. m. (étym. gr., ὑπὲρ, au-dessus; στενὸς, étroit). Minér. Substance minérale dans laquelle la pyramide supérieure des cristaux est terminée par des faces très étroites. C'est une espèce de pyroxène se présentant en lames brunes ou noires à reflets bronzés.

HYPERSTENFELS. s. m. Minér. Mélange granitoïde de feldspath et d'hypersthène.

HYPERSTÉNIQUE. adj. 2 g. Minér. Qui contient de l'hypersthène. *Syénite hypersténique.* Espèce dans laquelle l'amphibole est remplacée en tout ou en partie par de l'hyperstène.

HYPERSTÉNITE. s. f. Minér. Syn. d'HYPÉRITE.

HYPERSTHÉNIE. s. f. (étym. gr., ὑπὲρ, au delà; σθένος, force). Médec. Nom donné par les browniens à l'excès de forces qui accompagne les maladies sthéniques.

HYPERSTHÉNIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hypersthénie.

HYPERSTHÉNISANT, ANTE. adj. (ét. gr., ὑπὲρ, au delà; σθένος, force, rigidité). Qui provient de l'hypersthénie, qui excède la contractilité. Les forces *hypersthénisantes.* (Rasp.)

HYPERSTIMULUS. s. m. (pron. *i-perr-sti-mu-luss*; et. gr., ὑπὲρ, au delà; fr. *stimulus*). Pathol. Excès de stimulus.

HYPERSTOMIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπὲρ, au-dessus; στόμα, bouche). Bot. Se dit de l'insertion des étamines, quand elle a lieu au-dessus de l'orifice du tube du calice, et par conséquent au limbe de ce dernier organe, comme dans les éléagnées.

HYPERSTRATÈGE. s. m. (étym. gr., ὑπὲρ, au-dessus; fr. *stratège*). Art milit. Titre que prenaient les empereurs de Byzance; il équivalait à Généralissime.

HYPERSTYLIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπὲρ, au-dessus; στῦλος, style). Bot. Se dit de l'insertion des étamines, quand elle a lieu sur le contour de l'ovaire complètement infère, comme dans les rosacées, ou loin de la base du style, sur un prolongement ou évasement du calice, comme dans l'œnothère biennale.

HYPERSULFITE. s. m. Chim. Combinaison dans laquelle le soufre entre en excès, et qui joue le rôle d'acide dans certains cas.

HYPERSULFOCYANIDE. s. m. Chim. Combinaison de soufre et de cyanogène qui joue le rôle d'acide dans certains cas.

HYPERSULFOCYANOGÈNE. s. m. Chim. Combinaison de cyanogène et de soufre dans laquelle ce dernier est en excès.

HYPERSULFOCYANURE. s. m. Chim. Combinaison de l'hypersulfocyanogène avec les corps simples, principalement avec les métaux.

HYPERSULFOMOLYBDATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'hypersulfide de molybdène avec une sulfobase.

HYPERSULFURE. s. m. Chim. Sulfure au maximum de soufre.

HYPERSYSTOLIE. s. f. (étym. gr., ὑπὲρ, au delà; fr. *systole*). Pathol. Systole excessive.

HYPERTHERMIE. s. f. (ét. gr., ὑπὲρ, au delà; θέρμη, chaleur). Médec. État d'un corps dont la chaleur est plus forte que la normale.

HYPERTHYRION ou **HYPERTHYRON.** s. m. (étym. gr., ὑπὲρ, au-dessus; θύρα, porte). Architect. anc. Linteau placé au-dessus d'une porte; dessus de porte.

HYPERTONIE. s. f. (ét. gr., ὑπὲρ, au delà; τόνος, ton). Pathol. Excès de ton dans les tissus vivants.

HYPERTONIFICATION. s. f. (pr. *i-perr-to-ni-fi-ka-sion*; et. gr., ὑπὲρ, au delà; fr. *tonification*). Médec. Tonification excessive.

HYPERTONIQUE. adj. 2 g. (rad. *hypertonie*). Médec. Qui a un excès de ton. || Qui provoque un excès de ton. Régime hypertonique.

HYPERTRICHOSIS. s. f. (pr. *i-perr-tri-ko-ziss*; et. gr., ὑπὲρ, au delà; θρίξ, τριχός, poil). Médec. Croissance exagérée des poils du corps.

★ **HYPERTROPHIE.** s. f. (ét. gr., ὑπὲρ, au delà; τροφή, nourriture). Pathol. Accroissement excessif du tissu des organes, sans dégénération ni transformation. Hypertrophie du cœur. Hypertrophie mammaire. Hypertrophie glandulaire.

— Fig. La société la mieux assurée contre l'*hypertrophie* et le paupérisme est celle où le travail est le mieux divisé. (Proudh. Personne n'a égalé Stendhal dans l'histoire de ces *hypertrophies* humaines. (H. Taine.)

★ **HYPERTROPHIÉ, ÉE.** part. pass. du v. Hypertrophier. S'empl. adjectiv. Membre hypertrophié.

— Se dit aussi des personnes. Homme hypertrophié. Femme hypertrophiée.

— L'Académie, qui n'admet pas le verbe Hypertrophier, ne donne ce mot que comme adjectif.

HYPERTROPHIER. v. a. 1re conj. Ce verbe double l'*i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *J'hypertrophie, nous hypertrophions. J'hypertrophiais, nous hypertrophiions, vous hypertrophiiez. Que j'hypertrophie, que nous hypertrophiions, que vous hypertrophiiez.* Pathol. Causer l'hypertrophie.

— S'HYPERTROPHIER. v. pr. Devenir hypertrophié.

HYPERTROPHIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a les caractères de l'hypertrophie.

HYPERURÈSE. s. f. (ét. gr., ὑπὲρ, au delà; οὔρησις, pissement). Pathol. Très grande sécrétion d'urine.

HYPERUROCRINIE. s. f. (ét. gr., ὑπὲρ, au delà; οὖρον, urine; κρίνω, je sépare). Pathol. Sécrétion excessive d'urine.

HYPERVANADICO-POTASSIQUE. adj. Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de l'union d'un sel d'acide vanadique avec un sel d'acide potassique.

HYPERVANADICO-SILICIQUE. adj. Chim. Se dit d'un sel double qui résulte de l'union d'un sel d'acide vanadique avec un sel d'acide silicique.

HYPERVANADICO-SODIQUE. adj. Chimie. Se dit d'un sel double qui résulte de l'union d'un sel d'acide vanadique avec un sel d'acide sodique.

HYPERVÉNOSITÉ. s. f. (ét. gr., ὑπὲρ, au delà; lat. *vena*, veine). Physiol. Prédominance du système veineux dans l'organisme.

HYPERZOODYNAMIE. s. f. (ét. gr., ὑπὲρ, au delà; ζῶον, animal; δύναμις, force). Pathol. Augmentation excessive de l'activité vitale.

HYPERZOODYNAMIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a rapport à l'hyperzoodynamie.

HYPESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, au-dessous; αἴσθησις, sensibilité). Physiol. Diminution de la sensibilité.

★ **HYPÈTHRE.** adj. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; αἴθρα, air). Archit. Se dit d'un édifice, d'un temple découvert. Les temples de Jupiter, du Ciel, du Soleil, étaient *hypèthres.* Acad. Les réunions des affiliés au judaïsme se faisaient dans de petites constructions *hypèthres.* (E. Renan.)

— HYPÈTHRE. s. m. Temple dont le milieu est découvert comme un cloître de monastère. || Ouverture pratiquée dans le plafond des temples grecs. || Fenêtre grillée que l'on plaçait quelquefois au-dessus de la principale porte d'entrée d'un temple. || Espace découvert qu'on laissait autour d'un tombeau.

HYPEXODON. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, en dessous; ἕξ, six; ὀδοὺς, dent). Mamm. Genre de chéiroptères.

HYPHANTHE. s. m. (étym. gr., ὑπὸ, sous; ἄνθος, fleur). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour des insectes du Brésil.

HYPHARPAX. s. m. (ét. gr., ὑφαρπάζω, je dérobe). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, dont l'espèce type habite Java.

HYPHASE. (*Hyphasis*). Géogr. anc. Rivière de l'Inde, en deçà du Gange, au N.-O., affluent de l'Acesines; aujourd'hui *Ghorra* ou *Beyah.* Ce fut là qu'Alexandre, cédant aux murmures de son armée, arrêta sa marche.

HYPHASME. s. m. (du gr. ὕφασμα, tissu). Bot. Portion étalée et floconneuse de certains champignons.

HYPHÉMIE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, au-dessous; αἷμα, sang). Pathol. Diminution du sang. || Ecchymose, pétéchie, sugillation.

HYPHEN. s. m. (pr. *i-fenn*; et. gr., ὑπὸ, sous; ἕν, un). Philol. Signe qui indique la réunion de deux syllabes en une, et qui se place au-dessous de la ligne. Voici qu'elle était sa forme ◡. Dans les manuscrits, l'hyphen remplit des fonctions opposées à la diastole.

HYPHÈNE. s. f. (étym. gr., ὑφαίνω, je tisse). Bot. Genre de palmiers de la tribu des borassinées, originaire de la Thébaïde.

HYPHÉNÈSE. s. f. (ét., V. HYPHEN). Gramm. Union de deux syllabes.

HYPHERPÈS. s. m. (étym. gr., ὑφέρπω, je rampe). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des carabiques, comprenant plusieurs espèces californiennes.

HYPHIALTE. s. m. Myth. Sorte de succube ou d'incube, chez les Grecs.

HYPHOMYCES. s. m. pl. (ét. gr., ὑφή, tissu; μύκης, champignon). Bot. Classe ou ordre de champignons renfermant ceux de ces végétaux qui ont le talle floconneux, comme les moisissures.

HYPHOMYCÈTES. s. f. pl. Bot. Syn. d'HYPHOMYCES.

HYPHOSPORE. adj. 2 g. ou **HYPHOSPORÉ, ÉE.** adj. (étym. gr., ὑφή, tissu; σπορὰ, graine). Bot. Se dit des lichens qui ont la forme de filaments. || HYPHOSPORES ou HYPHOSPORÉS. s. m. pl. Section de l'ordre des gymnosporés, comprenant ceux qui ont la forme de filaments.

HYPHYDRE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ὕδωρ, eau). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des hydrocanthares, établi pour onze espèces du bassin méditerranéen.

— HYPHYDRE. s. f. Bot. Syn. de TONINE.

HYPINOSE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ἴς, ἰνὸς, fibre). Pathol. Diminution de la quantité de fibrine.

HYPNAGOGIQUE. adj. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; ἀγωγός, qui amène). Physiol. Qui conduit au sommeil. || *Hallucinations hypnagogiques.* Visions que l'on a lorsqu'on est à moitié endormi.

HYPNE. s. m. (du gr. ὑπνὸν, mousse). Bot. Genre de mousses bryacées, établi pour deux cents espèces croissant sur les troncs d'arbres ou dans l'eau, et réparties sur toute la surface du globe.

HYPNÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hypne. || HYPNÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des mousses qui a pour type le genre hypne.

HYPNESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; αἴσθησις, sensation). Physiol. Sensation du sommeil.

HYPNIATRE. s. m. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; ἰατρὸς, médecin). Magnét. Celui qui prescrit des remèdes sous l'influence du sommeil magnétique.

HYPNIATRIE. s. f. (rad. *hypniatre*). Magnét. Traitement des maladies d'après les indications d'un hypniatre.

HYPNOBATE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; βαίνω, je marche). Pathol. Somnambule.

— Substantiv. Un hypnobate. Une hypnobate.

HYPNOBATÈSE. s. f. (radic. *hypnobate*). Pathol. Somnambulisme.

HYPNOBLEPSIE. s. f. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; βλέπω, je vois). Magnét. Somnambulisme lucide des personnes magnétisées.

HYPNOGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; γεννάω, j'engendre). Médec. Qui produit le sommeil.

HYPNOGRAPHE. s. m. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; γράφω, j'écris). Auteur d'une description, d'un traité sur le sommeil.

— Magnét. Celui qui écrit en dormant.

HYPNOGRAPHIE. s. f. (rad. *hypnographe*). Description, traité sur le sommeil.

HYPNOGRAPHIQUE. adj. 2 g. Qui est relatif à l'hypnographie.

HYPNOÏDE. adj. 2 g. Bot. Syn. d'HYPNÉ.

— HYPNOÏDE. s. f. Bot. Genre de papavéracées.

HYPNOLOGIE. s. f. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; λόγος, discours). Didact. Traité du sommeil. || Partie de la médecine qui traite du sommeil et des veilles.

HYPNOLOGIQUE. adj. 2 g. Didact. Qui a rapport à l'hypnologie.

— HYPNOLOGIQUE. s. f. Méd. Partie de l'hygiène qui règle la durée et l'heure du sommeil.

HYPNOLOGUE. s. m. (rad. *hypnologie*). Didact. Auteur d'un traité sur le sommeil. || Médecin qui s'occupe particulièrement de l'hypnologie.

HYPNOPATHIE. s. f. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; πάθος, souffrance). Maladie du sommeil.

HYPNOPHOBIE. s. f. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; φόβος, peur). Méd. Terreur pendant le sommeil. || Crainte de dormir.

HYPNOPHOBIQUE. adj. 2 g. Médec. Qui appartient à l'hypnophobie.

HYPNOPHONE. s. m. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; φωνή, voix). Magnét. Celui qui chante ou qui parle en dormant.

HYPNOPHRÉNOSE. s. f. (ét. gr., ὕπνος, sommeil; φρὴν, intelligence). Activité intellectuelle des somnambules.

HYPNOSE. s. f. (ét. gr., ὕπνος, sommeil). Médec. Sommeil provoqué par des moyens artificiels. || Syn. d'HYPNOPATHIE.

HYPNOSIE. s. f. Méd. Syn. d'HYPNOPATHIE.

★ **HYPNOTIQUE.** adj. 2 g. (du grec ὕπνος, sommeil). Médec. Se dit des remèdes qui provoquent le sommeil. On dit plus communément *narcotique.*

— Qui a rapport à l'hypnotisme.

— HYPNOTIQUE. s. m. Narcotique.

HYPNOTISÉ, ÉE. part. pass. du v. Hypnotiser. S'empl. adjectiv. Une personne hypnotisée. Cardailhac, ce sceptique et ce délicat, ennemi des scènes d'attendrissement, le visage fixe et comme *hypnotisé*... (A. Daudet.)

HYPNOTISER. v. a. 1re conj. Endormir par le moyen de l'hypnotisme.

HYPNOTISEUR. s. m. Celui qui hypnotise.

HYPNOTISME. s. m. (ét. gr., ὕπνος, sommeil). Physiol. Sommeil artificiel analogue au somnambulisme déterminé par un objet brillant que l'on place devant les yeux de la personne qu'on veut endormir, et que l'on force à regarder fixement cet objet.

HYPO. V. HYP.

HYPOAZOTATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypoazotique avec une base.

HYPOAZOTIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide obtenu en distillant l'azotate de plomb sec ou en mettant en contact du deutoxyde d'azote avec de l'oxygène. Le deutoxyde d'azote passe alors à l'état de *gaz rutilant* avant de se transformer en acide hypoazotique.

HYPOAZOTITE. s. m. Chim. Syn. d'AZOTITE.

HYPOBATHRON. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; βάθρον, base). Bot. Genre de rubiacées guettardées, originaire de Java.

HYPOBLASTE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; βλαστὸς, rejeton). Bot. Corps charnu, épais, généralement discoïde, contenu dans une fossette du périsperme des graminées.

HYPOBOLE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; βάλλω, je jette). Rhét. Figure plus connue sous le nom de *subjection* ou *anticipation.*

HYPOBORE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; βορὸς, vorace). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des xylophages, tribu des scolytides.

HYPOBRANCHE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; βράγχια, branchies). Moll. Qui a les branchies sous le corps. || HYPOBRANCHES. s. m. pl. Famille de mollusques gastéropodes, comprenant ceux qui ont les branchies placées au-dessous du corps.

HYPOBROMEUX. s. m. Chim. Se dit d'un acide du brome analogue à l'acide hypochloreux.

HYPOBROMITE. s. f. Chim. Sel du brome analogue aux hypochlorites.

HYPOCALICIE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; κάλυξ, calice). Bot. État des plantes dont le calice est inférieur à l'ovaire. || Classe de plantes renfermant les dicotylédones apétales à étamines hypogynes.

HYPOCALIDE. s. f. (étym. gr., ὑπὸ, sous; καλὸς, beau). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des ténébrionites, établi pour une espèce de l'île Maurice.

HYPOCALYMNE. s. m. (et. gr., ὑπὸ, sous; κάλυμμα, enveloppe). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des myrtacées, de l'Australie.

HYPOCALYPTE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; καλυπτὸς, couvert). Bot. Genre de papilionacées lotées, établi pour des arbrisseaux originaires du Cap.

HYPOCARBONIQUE. adj. Chim. Nom que Gay-Lussac a proposé de donner à l'acide oxalique.

HYPOCARPE. s. m. (étym. gr., ὑπὸ, sous; καρπὸς, fruit). Bot. Partie de la plante sur laquelle le fruit repose.

HYPOCARPOGÉ, ÉE. adj. (étym. gr., ὑπὸ, sous; καρπὸς, fruit; γῆ, terre). Bot. Qui mûrit ses fruits et ses graines sous terre.

HYPOCATHARSIE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; κάθαρσις, purgation). Médec. Purgation douce, insuffisante.

HYPOCATHARTIQUE. adj. 2 g. (radic. *hypocatharsie*). Médec. Qui occasionne une purgation douce.

HYPOCAUSTE. s. m. (étym. gr., ὑπὸ, dessous; καίω, je brûle). Antiq. Pièce souterraine contenant des cuves et des fourneaux, dans laquelle on chauffait l'eau pour les bains et d'où la chaleur se distribuait dans les salles.

— Poêle dont on fait circuler les tuyaux sous le plancher des appartements.

HYPOCÈLE. s. m. (étym. gr., ὑπόκοιλος, un peu creux). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des sternoxes, dont l'espèce type vit en Suède.

HYPOCÉPHALE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; κεφαλὴ, tête). Antiq. égypt. Amulette qu'on plaçait sous la tête des momies.

— Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des longicornes, voisin des spondyles, dont l'espèce unique a été trouvée sous terre au Brésil.

HYPOCHÉRIDE. s. f. (pr. *i-po-ké-ride*; ét. gr., ὑπὸ, sous; χοῖρος, porc). Bot. Syn. de PORCELLE.

HYPOCHÉRIDÉ, ÉE. adj. (pr. *i-po-ké-ri-dé*). Bot. Qui ressemble à une hypochéride. || HYPOCHÉRIDÉES. s. f. pl. Sous-tribu de composées chicoracées ayant pour type le genre hypochéride.

HYPOCHILE ou **HYPOCHILIUM.** s. m. (pron. *i-po-kile* ou *i-po-ki-li-omm*; ét. gr., ὑπὸ, sous; χεῖλος, lèvre). Bot. Partie inférieure du tablier des orchidées.

HYPOCHLORATE. s. m. (pr. *i-po klo-rate*). Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypochlorique avec une base.

HYPOCHLOREUX. adj. m. (pr. *i-po klo-reu*). Chim. Se dit d'un des acides du chlore, obtenu en faisant passer un courant de chlore à travers un tube de verre renfermant de l'oxyde de mercure.

HYPOCHLORIQUE. adj. (pr. *i-po-klo-rike*). Chim. Se dit d'un des acides du chlore.

HYPOCHLORITE. s. m. (pr. *i-po-klo-rite*). Chim. Nom générique des sels produits par la combinaison de l'acide hypochloreux avec une base salifiable, et dont plusieurs ont des qualités désinfectantes.

HYPOCHTONIEN, ENNE. adj. (pr. *i-po-kto ni-ein*; du gr. ὑποχθόνιος, souterrain). Myth. gr. Se dit des divinités infernales.

HYPOCISTE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; κίστος, ciste). Bot. Syn. de CYTINE.

HYPOCOLOBE. s. m. (ét. gr., ὑποκόλοβος, un peu tronqué). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides go-

natocères, établi pour une vingtaine d'espèces de l'Afrique australe.

★ **HYPOCONDRE.** s. m. (ét. gr. ὑποχόνδριος, fait de ὑπό, sous, et χόνδρος, cartilage, parce que ces côtes sont presque toujours cartilagineuses). Anat. Nom des parties latérales de la région supérieure du bas-ventre, au-dessous du rebord des fausses côtes, chez les mammifères et les oiseaux. L'hypocondre droit. L'hypocondre gauche.

— Entom. Chez les insectes, Nom de deux portions de segments qui, dans quelques genres, interviennent entre le premier segment ventral et la partie postérieure de l'arrière-poitrine.

— Fig. Hypocondriaque. C'est un hypocondre.

> Jamais la dame la plus belle
> Ne ... ...
> Que fut cette épouse nouvelle
> Son *hypocondre* de mari. (La Fontaine.)

— S'empl. en ce dernier sens comme adjectif. Il est, il devient *hypocondre*. (Acad.) Cent fois la bête a vu l'homme *hypocondre*. (Boileau.) Les vapeurs sont un état d'autant plus cruel, qu'elles font voir les choses telles qu'elles sont, disait l'*hypocondre* abbé Mongault. (Sall.)

— Se dit aussi des choses. Est-ce en vue du secret ou par un goût *hypocondre* que cette femme aime un valet, cette autre un moine? (La Bruyère.)

HYPOCONDRIAL, ALE. adj. Qui appartient aux hypocondres.

— Ornith. *Plumes hypocondriales*. Se dit des plumes qui se trouvent sur l'hypocondre.

— Zool. Se dit d'un animal dont les côtés du corps offrent quelques particularités de coloration.

HYPOCONDRIALGIE. s. f. (ét. fr. *hypocondre*; gr. ἄλγος, douleur). Pathol. Névralgie des hypocondres.

★ **HYPOCONDRIAQUE.** adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hypocondrie. Affection hypocondriaque.

— Qui est atteint d'hypocondrie. La trop grande solitude peut rendre hypocondriaque. Cet homme est hypocondriaque.

— Fig. Bizarre, d'humeur inégale, atrabilaire.

— Substantiv. C'est un hypocondriaque. Les *hypocondriaques* sont mélancoliques et visionnaires. (Acad.) Si vous supprimez l'élégante table du grand monde, l'homme policé, dans nos tristes temps, ne sera bientôt plus qu'un *hypocondriaque* insupportable. (De Cussy.)

★ **HYPOCONDRIE.** s. f. (rad. *hypocondre*, parce que les anciens regardaient les hypocondres comme le siège de cette maladie). Pathol. Sorte de maladie, ordinairement de longue durée, qui rend bizarre et morose, et dans laquelle on se plaint de douleurs variées, de souffrances excessives, malgré les apparences d'une santé assez bonne. Des chagrins profonds, des habitudes sédentaires, etc., prédisposent à l'hypocondrie. Être atteint d'hypocondrie.

— Par extens. Toute espèce de mélancolie ou de tristesse profonde. Une sombre hypocondrie. Nos vieilles sociétés finiraient par l'humeur et l'*hypocondrie*, si Dieu et la civilisation n'avaient pas réuni, pour les arracher aux épines des affaires, ces deux excitants qui nous ramènent à nous-mêmes et aux plaisirs de la sociabilité. (De Cussy.)

HYPOCOPHOSE ou **HYPOCOPHOSIE.** s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; κώφωσις, surdité). Pathol. Dureté de l'ouïe, surdité incomplète.

HYPOCOPRE. s. m. Entom. Syn. d'URO-COPRE.

HYPOCOROLLÉ, ÉE. adj. (étym. gr. ὑπό, sous; lat. *corolla*, corolle). Botan. Se dit d'une plante dont la corolle s'insère sous l'ovaire.

HYPOCOROLLIE. s. f. (rad. *hypocorollé*). Bot. Classe de plantes comprenant les dicotylédones monopétales à corolle hypogyne.

HYPOCOTYLÉDONAIRE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπό, sous; fr. *cotylédon*). Bot. Qui est sous les cotylédons.

HYPOCRÂNE. s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; κρανίον, crâne). Pathol. Abcès situé sous le crâne.

HYPOCRÂNIEN, ENNE. adj. (rad. *hypocrâne*). Anat. Qui est situé sous le crâne.

★ **HYPOCRAS.** s. m. (pr. *i-po-krâss*; altér. d'*hippocraticum vinum*, vin d'Hippocrate). Espèce de liqueur faite avec du vin, du sucre, de la cannelle et d'autres ingrédients.

HYPOCRATÉRIFORME ou **HYPOCRATÉRIMORPHE.** adj. 2 g. (ét. gr., ὑπό, sous; κρατήρ, coupe; lat. *forma*, ou gr. μορφή, forme). Bot. Qui a la forme d'une soucoupe. || Se dit de la corolle lorsque, étant monopétale et régulière, elle a son tube court et son limbe plan et peu concave, comme une soucoupe très évasée; des stipules, quand elles forment un tube terminé par un limbe élargi et plan. || HYPOCRATÉRIFORMES ou HYPOCRATÉRIMORPHES. s. f. pl. Classe du système de Tournefort, comprenant les plantes herbacées qui ont une corolle hypocratériforme.

HYPOCRISER. v. n. 1re conj. S'est dit autrefois pour Faire l'hypocrite. Il *hypocrisa* pendant toute la conversation. (Trev.)

— HYPOCRISER. v. a. Couvrir du voile de l'hypocrisie. Ils *hypocrisaient* leur conduite. (Pasquier.) Tous les philosophes anciens furent hommes, conséquemment *hypocrisant* et déguisant leurs passions, selon qu'ils étaient plus discrets. (Id.) *Hypocriser* devant le monde une austérité artificielle. (Id.)

★ **HYPOCRISIE.** s. f. (du grec ὑπόκρισις, rôle joué et, par extens., hypocrisie). Vice qui consiste à affecter une piété, une vertu, un sentiment qu'on n'a pas. L'hypocrisie est détestable devant Dieu et devant les hommes. Être dévot sans hypocrisie. Son hypocrisie sera démasquée. Avoir l'hypocrisie en horreur. Il fait l'homme de bien, mais toute sa conduite n'est qu'*hypocrisie*. (Acad.) La dévotion n'est souvent que le masque de l'*hypocrisie*. (Boiste.) La gaieté, la bonhomie, l'affabilité, servent trop souvent de voile à la plus dangereuse *hypocrisie*. (Id.) L'*hypocrisie* est un hommage que le vice rend à la vertu. (La Rochef.) Cette *hypocrisie* universelle, par laquelle chacun travaille à cacher de véritables défauts ou à montrer de fausses vertus. (Fléchier.) La vie des courtisans est une *hypocrisie* continuelle. (Id.) Molière, dans son Tartuffe, a diffamé l'*hypocrisie* et non pas la vertu. (Voltaire.) Il n'y a plus d'*hypocrisie* lorsqu'il n'y a plus de vertu. (De Beauvais.)

> Vois-tu? l'*hypocrisie* est un vice à la mode,
> Et quand de ses couleurs le vice est revêtu,
> Sous l'appui de la mode il passe pour vertu.
> (Th. Corneille.)

— Fig. L'inscription du fronton n'a été que trop souvent démentie par l'*hypocrisie* des institutions. (J. Favre.) Ne cachons rien : il est des omissions qui sont l'*hypocrisie* de l'histoire. (L. Blanc.)

— *Hypocrisie de mœurs*. Celle qui affecte de s'indigner de ce qui semble porter atteinte aux mœurs et à la chasteté.

— *Hors d'hypocrisie*. Ancienne expression signifiant Sans feinte. M'entretenir longtemps avec vous, qui, hors d'*hypocrisie*, n'est point un des moindres contentements que je saurais recevoir. (Malherbe.)

★ **HYPOCRITE.** adj. 2 g. (du gr. ὑποκριτής, comédien). Qui affecte des apparences de piété, de vertu, de probité, de douceur, d'honneur, etc. Cet homme est hypocrite au dernier point. Cette femme est bien hypocrite. Il ne vous manquait plus que d'être *hypocrite* pour vous achever de tout point. (Mol.)

— Qui annonce l'hypocrisie. Avoir l'air hypocrite, la contenance, la mine hypocrite. Une gravité hypocrite. Un ton hypocrite. Une déférence hypocrite. Un zèle hypocrite. Des paroles hypocrites. Des serments hypocrites. Tu n'as jamais vu de face si *hypocrite*, quoique tu aies resté à l'archevêché. (Le Sage.) Son teint pâle me parut d'un beau blanc; je donnai un nom favorable jusqu'à son air *hypocrite*. (Id.)

— Rabelais l'a employé dans le sens de Factice, simulé, qui déguise : *Hypocrites* braguettes. || Il a aussi employé le féminin *hypocritesse*.

— HYPOCRITE. s. 2 g. Personne qui, en fait de vertu ou de religion, feint d'être ce qu'elle n'est pas. Il fait le dévot, l'homme de bien, mais c'est un *hypocrite*, un franc *hypocrite*, un vil *hypocrite*. (Acad.) Dès le soir même, en soupant, je me parai comme eux d'un dehors sage : cela ne coûte rien; il ne faut pas s'étonner s'il y a tant d'*hypocrites*. (Le Sage.) Un *hypocrite* a beau prendre le ton de la vertu, il n'en peut inspirer le goût à personne. (J.-J. Rousseau.) On compare l'*hypocrite* qui publie une bonne action, dès qu'il l'a faite, à la poule qui chante dès qu'elle a pondu. (Noël.)

> L'*hypocrite*, en fraudes fertile,
> Dès l'enfance est pétri de fard... (J.-B. Rouss.)
> ... *hypocrite* affreux
> Qui, ... le crime aux ... ...
> ... ... (Voltaire.)

— Par extens. Celui, celle qui feint d'avoir un caractère qu'il n'a pas. Il y a des hypocrites d'amour, d'amitié, de générosité, aussi bien que de dévotion.

— Par antiphrase, Personne qui feint d'avoir des défauts, des vices qu'elle n'a pas. Pour rait-on dire qu'on est une *hypocrite* d'oubli? (Mme de Sévigné.) On ne voyait jadis que des *hypocrites* de vertu, on trouve aujourd'hui des *hypocrites* de vice. (Duclos.)

— Syn. comp. HYPOCRITE, CAFARD, CAGOT, BIGOT. V. BIGOT.

HYPOCRITÉ, ÉE. adj. S'est dit pour Faux, postiche, simulé, factice. Elles portoient de gros culs *hypocrités* et rembourrés contre les lois de leur fessine. (Noël du Fail.)

★ **HYPOCRITEMENT.** adv. D'une façon hypocrite.

HYPOCRITISME. s. m. Néol. Système d'hypocrisie; hypocrisie réfléchie, systématique. La religion, le culte, ne sont, pour beaucoup de fanatiques à froid, qu'un exécrable *hypocritisme*. (Boiste.)

HYPOCYCLOÏDAL, ALE. adj. (rad. *hypocycloïde*). Géom. Qui appartient à l'hypocycloïde.

— Mécan. Se dit d'un mode d'engrenage dans lequel une roue dentée, poussant une bielle en ligne droite, roule à l'intérieur d'une roue plus grande.

HYPOCYCLOÏDE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; fr. *cycloïde*). Géom. Sorte de courbe transcendante.

HYPOCYPTE. s. m. (ét. gr., ὑποκύπτω, je baisse). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des brachélytres, dont les cinq espèces habitent l'Europe.

HYPOCYRTE. s. m. (étym. gr. ὑπό, sous; κυρτός, courbé). Bot. Genre d'arbrisseaux de la famille des gesnéracées, établi pour plusieurs espèces américaines.

HYPOCYSTE. s. m. Bot. V. HYPOCISTE.

HYPOCYSTOTOMIE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; κύστις, vessie; τομή, section). Chir. Taille périnéale.

HYPOCYSTOTOMIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui appartient à l'hypocystotomie.

HYPODACTYLE. s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; δάκτυλος, doigt). Ornith. Dessous de chaque doigt de la patte d'un oiseau.

HYPODERMATOMIE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; δέρμα, peau; τομή, section). Chir. Incision sous-cutanée.

HYPODERME. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπό, sous; δέρμα, peau). Bot. Qui croît sous l'épiderme des plantes, comme le champignon appelé conoplée hypoderme.

— Zool. Qui vit sous la peau.

— HYPODERME. s. m. Entom. Peau qui garnit les élytres des insectes coléoptères; elle est agréablement colorée dans quelques espèces. || Genre de diptères brachocères, tribu des œstrides, établi pour deux espèces, dont l'une africaine et l'autre européenne.

— Bot. Genre de champignons qui croissent sous l'épiderme des végétaux.

— Mamm. Genre de chéiroptères du groupe des roussettes, établi pour une seule espèce qui se trouve dans l'île de Timor.

HYPODERMIEN, ENNE. adj. (rad. *hypoderme*). Bot. Qui croît sous l'épiderme des végétaux. || HYPODERMIENS. s. m. pl. Groupe de champignons qui a pour type le genre hypoderme.

HYPODERMIQUE. adj. (rad. *hypoderme*). Méd. Se dit d'une méthode consistant à faire absorber les médicaments par le tissu cellulaire sous-cutané.

HYPODERMIQUEMENT. adv. D'après le procédé hypodermique.

HYPODERMOTHÉRAPIE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; δέρμα, peau; θεραπεία, traitement). Médec. Traitement par la méthode hypodermique.

HYPODÉSIS. s. f. (pr. *i-po-dé-ziss*; mot grec signifiant *chaussé*). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des sternoxes, dont l'espèce type vit au Mexique.

HYPODIAZEUXIS. s. f. (pr. *i-po-dia-zeu-ksiss*; ét. gr., ὑπό, sous; διά, à travers; ζεῦξις, lien). Musiq. anc. Intervalle de quinte qui se trouve entre un premier tétracorde et le troisième.

HYPODIŒCÈTE. s. m. (ét. gr., ὑπό, au-dessous; διοικητής, administrateur). Nom des fonctionnaires chargés de surveiller les travaux agricoles sous les Ptolémées d'Égypte.

HYPODORIEN. adj. m. (ét. gr., ὑπό, sous; fr. *dorien*). Mus. anc. Se dit du mode le plus grave de la musique grecque, parce qu'il était d'une quarte au-dessous du dorien. Mode hypodorien.

HYPOÉOLIEN. adj. (ét. gr., ὑπό, sous; fr. *éolien*). Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessous de l'éolien.

HYPOESTE. s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; ἑστώς, placé). Bot. Genre de sous-arbrisseaux de la famille des acanthacées dicliptérées, originaire d'Australie.

HYPOESTHÉSIE. s. f. (ét. gr., ὑπό, dessous; αἴσθησις, sensibilité). Phys. Diminution de sensibilité.

HYPOGALA. s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; γάλα, lait). Pathol. Amas d'un liquide blanc comme du lait dans les chambres de l'œil.

HYPOGALLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui se produit lorsqu'on traite l'acide hémipinique par l'acide iodhydrique.

★ **HYPOGASTRE.** s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; γαστήρ, ventre). Anat. Partie inférieure du bas-ventre.

— Bot. Nom des stipules des jongermanniées.

★ **HYPOGASTRIQUE.** adj. 2 g. Anat. Qui appartient à l'hypogastre. La région hypogastrique.

— Qui se place à l'hypogastre. Ceinture hypogastrique.

HYPOGASTROCÈLE. s. f. (étym. gr., ὑπό, sous; γαστήρ, ventre; κήλη, tumeur). Chir. Hernie à la région hypogastrique.

HYPOGASTRODIDYME. s. m. (étym. fr., *hypogastre*; gr. δίδυμος, jumeau). Térat. Monstre double, dont les deux sujets sont soudés par l'hypogastre.

HYPOGASTRURE. s. f. Entom. Syn. d'ACHORUTE.

HYPOGÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπό, sous; γῆ, terre). Botan. Qui reste ou se développe sous terre. *Cotylédon hypogé*. Celui qui reste sous terre lors de la germination. *Plante hypogée*. Plante qui, après avoir fleuri à l'air, enfonce ses pédoncules en terre, pour que les fruits y mûrissent, comme le trèfle souterrain, ou dont il n'y a que les fleurs enterrées dans le sol qui parviennent à mûrir leurs graines, comme l'arachide hypogée, la voandzéie souterraine, etc.

— Moll. Se dit des mollusques qui s'enfoncent dans le sol ou dans les pierres.

HYPOGÉATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypogéique avec une base.

★ **HYPOGÉE.** s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; γῆ, terre). Archit. Souterrain. Se dit particulièrement des excavations et des constructions souterraines où les anciens déposaient leurs morts. On trouve beaucoup d'hypogées aux environs de Thèbes. On ... Colon ... de Pise en calèche pour aller visiter un *hypogée* étrusque. ... *hypogée* qui engloutirait sa momie. (P. de St-Victor.) A mesure qu'on s'enfonce dans l'*hypogée*, l'aspect devient de plus en plus chrétien. (E. Renan.)

— Astrol. Point que les anciens astronomes supposaient sous la terre. Telle maison céleste est à l'hypogée.

— Adjectiv. Temple *hypogée*. (Acad.)

HYPOGÉIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide découvert dans l'huile d'arachide et appartenant à la série oléique.

HYPOGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπό, sous; γένος, origine). Géol. Se dit des roches plutoniques et métamorphiques, comme occupant une position inférieure parmi les roches.

— HYPOGÈNE. s. f. Entom. Genre de coléoptères tétramères, famille des taxicornes, comprenant une dizaine d'espèces américaines.

HYPOGENÈSE. s. f. (étym. gr., ὑπό, sous; γένεσις, production). Physiol. Production plus faible qu'à l'état normal.

HYPOGÉNÉSIE. s. f. Physiol. Syn. d'HYPOGENÈSE. || *Hypogénésie de l'estomac*. Vice de conformation de l'estomac, chez les enfants à la mamelle, marqué par un défaut d'appétit permanent et commençant avec la vie.

HYPOGÉON. s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; γῆ, terre). Annél. Genre de lombrics.

HYPOGLOBULIE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; fr. *globule*). Pathol. Diminution des globules du sang.

★ **HYPOGLOSSE.** adj. (ét. gr., ὑπό, sous; γλῶσσα, langue). Anat. Se dit des nerfs qui se distribuent à la langue, et qui président à ses mouvements. Nerf hypoglosse.

— Bot. Se dit de plantes qui portent une languette sur le milieu de leurs feuilles. La delessérie hypoglosse a la forme d'une langue.

— Substantiv. au masculin. Le grand hypoglosse. Les *hypoglosses*. (Acad.)

— HYPOGLOSSE. s. m. Bot. Plante de la famille des asparaginées, dont la racine a les propriétés médicales de celle du petit houx.

HYPOGLOSSIS. s. f. (pron. *i-po-glo-ciss*; rad. *hypoglosse*). Anat. Partie inférieure de la langue.

HYPOGLOSSITE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; γλῶσσα, langue). Pathol. Inflammation ou exulcération sous la langue.

HYPOGLOTTIDE. s. f. (rad. *hypoglosse*). Antiq. Couronne de laurier ou d'hypoglosse que l'on voit sur quelques médailles.

— Pharm. Préparation qu'on employait autrefois contre les affections de la trachée-artère, et qu'on mettait sous la langue jusqu'à ce qu'elle fût fondue.

HYPOGLOTTIE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; γλῶττα, langue). Pathol. Glande qui vient sous la langue.

HYPOGLOTTITE. s. f. (ét. gr., ὑπό, sous; γλῶττα, langue). Antiq. et Pharm. Syn. d'HYPOGLOTTIDE.

HYPOGNATHE. s. m. (pr. *i-po-ghnate*; ét. gr., ὑπό, sous; γνάθος, mâchoire). Térat. Monstre qui porte une tête rudimentaire à l'extrémité de la mâchoire inférieure.

HYPOGNATHIE. s. f. (pron. *i-po-ghna-ti*; rad. *hypognathe*). Térat. Implantation d'une tête rudimentaire sur la mâchoire inférieure.

HYPOGNATHIEN, ENNE. adj. (pr. *i-po-ghna-ti-ein*). Tératol. Se dit des monstres par hypognathie.

HYPOGNATHIQUE. adj. 2 g. (pron. *i-po-ghna-tike*). Térat. Qui offre les caractères de l'hypognathie.

HYPOGONE. s. m. (étym. gr., ὑπό, sous; γονή, semence). Bot. Partie membraneuse située au-dessous des organes génitaux, dans les plantes.

HYPOGYMNE. s. f. Entom. Syn. de LIPARE.

HYPOGYNE. adj. 2 g. (étym. gr., ὑπό, sous; γυνή, femelle). Bot. Qui s'insère au-dessous de l'ovaire. || Se dit de la corolle, quand elle prend naissance sous l'ovaire, comme dans la chéiranthe; des étamines, lorsqu'elles sont fixées sur le réceptacle, soit plus bas que l'ovaire, soit au niveau de sa base; des pétales, quand ils naissent d'un torus réduit à une zone étroite située sous l'ovaire.

HYPOGYNIE. s. f. (radic. *hypogyne*). Bot. État d'une partie de la fleur qui s'insère sous l'ovaire.

HYPOGYNIQUE. adj. 2 g. (rad. *hypogyne*). Bot. Se dit de l'insertion sous l'ovaire des étamines, des pétales ou de la corolle staminifère.

HYPOHÉMA. s. m. (ét. gr., ὑπό, sous; αἷμα, sang). Pathol. Épanchement de sang dans les chambres de l'œil.

HYPOHÉMITE. s. f. (rad. *hypohéma*). Pathol. Inflammation chronique ou lente du sang.

HYPOIASTIEN ou **HYPOIONIEN.** adj.

m. Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessous de l'éolien.

HYPOIODIQUE. adj. Chim. Se dit d'un des acides de l'iode.

HYPOLÈNE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; λαῖνα, enveloppe). Bot. Genre de restiacées de l'Australie.

HYPOLÉPIDE. s. f. Bot. Syn. de MÉLANCRANIS et de CYLINE.

HYPOLITHE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; λίθος, pierre). Hist. natur. Qui se tient sous les pierres.

— HYPOLITHE. s. m. Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des carabiques, voisin des harpales, et comprenant une vingtaine d'espèces africaines. || Syn. de CRYPTOHYPNE.

HYPOLOXIE. s. f. Ornith. Genre de la sous-famille des fringillidés, établi pour un oiseau des îles Sandwich.

HYPOLYDIEN. adj. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; fr. *lydien*) Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessous du mode lydien.

HYPOLYMPHIE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; fr. *lymphe*). Pathol. Diminution de la lymphe.

HYPOLYTRE. s. m. Bot. Genre de cypéracées des contrées tropicales.

HYPOLYTRÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à l'hypolytre. || HYPOLYTRÉES. s. f. pl. Tribu de la famille des cypéracées ayant pour type le genre hypolytre.

HYPOMÈCE. s. m. (étym. gr., ὑπομήκης, allongé). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour six espèces de l'Asie et de l'Afrique.

HYPOMÉION. s. m. (étym. gr., ὑπὸ, sous; μείων, moindre). Antiq. gr. Citoyen de Sparte qui était pauvre et privé de certains droits. Les hypoméions concouraient à la nomination des magistrats, mais ils n'étaient pas eux-mêmes éligibles.

HYPOMÈLE. s. m. (ét. gr., ὑπόμελας, noirâtre). Entomol. Genre de coléoptères hétéromères, famille des mélasomes, établi pour huit espèces du Cap.

HYPOMILÉSIEN ou **HYPOMIXOLIDIEN**. adj. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; μέλος, mélange). Musiq. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessous du mode milésien.

HYPOMORPHNE. s. m. Ornith. Genre de la sous famille des accipitrinées, établi pour le faucon méridional.

HYPOMUQUEUX, EUSE. adj. (ét. gr., ὑπὸ, sous; fr. *muqueux*). Anat. Qui se trouve sous les membranes muqueuses.

HYPONARTHÉCIE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; νάρθηξ, attelle). Chir. Procédé curatif des fractures, dans lequel on n'emploie qu'une seule attelle placée sous le membre lésé.

HYPONARTHÉCIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui a rapport à l'hyponarthécie.

HYPONEURIE. s. f. (étym. gr., ὑπὸ, sous; νεῦρον, nerf). Pathol. Faiblesse des nerfs et affaiblissement de la sensibilité.

HYPONIOBATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyponiobique avec une base.

HYPONIOBIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide qui contient moins d'oxygène que l'acide niobique.

HYPONITRATE. s. m. Chim. Syn. d'HYPOAZOTATE.

HYPONITREUX. adj. m. Chim. Se dit d'un acide qui porte aussi le nom de *protoxyde d'azote*.

HYPONITRIQUE. adj. 2 g. Chim. Synon. d'HYPOAZOTIQUE.

HYPONITRITE. s. m. Chim. Syn. d'HYPOAZOTITE.

HYPONOMEUTE. s. f. Entom. Sorte de chenille qui se nourrit des feuilles du pommier.

HYPOPE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ποῦς, pied). Arachn. Genre d'arachnides acariennes parasites des insectes plus gros.

HYPOPÉDIUM. s. m. (pr. *i-po-pé-di-omm*; ét. gr., ὑπὸ, sous; ποδός, génitif de ποῦς, pied). Pharm. Cataplasme pour appliquer à la plante des pieds.

HYPOPÉTALÉ, ÉE. adj. (ét. gr., ὑπὸ, sous; πέταλον, pétale). Bot. Dont les pétales s'insèrent sous l'ovaire.

HYPOPÉTALIE. s. f. (rad. *hypopétalé*). Bot. État d'une plante dont la corolle s'insère sous l'ovaire. || Classe de plantes comprenant les dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes.

HYPOPÉTALIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à l'hypopétalie.

HYPOPHARYNX. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; φάρυγξ, pharynx). Entom. Appendice solide du pharynx de quelques insectes hyménoptères.

HYPOPHASE. s. f. (étym. gr., ὑπὸ, sous; φαίνω, je parais). Pathol. État de l'œil lorsqu'on n'en aperçoit que le blanc entre les paupières.

HYPOPHASIE. s. f. Médec. Syn. d'HYPOPHASE.

HYPOPHÈTE. s. m. (étym. gr., ὑπὸ, sous; φημί, je dis). Antiq. gr. Ministre de Jupiter qui annonçait au peuple les oracles du dieu.

— En général, Celui qui prononçait ou plutôt qui interprétait les oracles d'une divinité.

— Rabelais applique ce mot à un homme qui raconte le passé comme d'autres annoncent l'avenir.

HYPOPHLÉE. s. f. (étym. gr., ὑπὸ, sous; φλοιός, écorce). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des taxicornes, comprenant quinze espèces presque toutes européennes.

HYPOPHLEGMASIE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; fr. *phlegmasie*). Pathol. Légère inflammation.

HYPOPHLÉODE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; φλοιός, écorce). Bot. Qui croît sous l'épiderme des végétaux. Se dit plus particulièrement de certains lichens qui vivent sous l'écorce d'autres végétaux.

HYPOPHORE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; φέρω, je porte). Rhét. Figure plus connue sous le nom de *prolepse* ou *antéoccupation*.

— Chir. Ulcère ouvert, profond et fistuleux.

HYPOPHOSPHATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypophosphorique avec une base salifiable.

HYPOPHOSPHITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypophosphoreux avec une base salifiable.

HYPOPHOSPHOREUX. adj. m. Chim. Se dit du premier des trois acides que le phosphore produit en s'unissant à l'oxygène.

HYPOPHOSPHORIQUE. adj. Chim. Se dit d'un des oxacides du phosphore, que l'on a d'abord regardé comme un acide, mais qui n'est autre chose qu'une combinaison des acides phosphorique et phosphoreux, ou un phosphate phosphoreux.

HYPOPHRYGIEN. adj. m. (étym. gr., ὑπὸ, sous; fr. *phrygien*). Mus. anc. Se dit d'un mode qui était d'une quarte au-dessous du ton phrygien. Il y en avait deux qui répondaient l'un au ton d'*ut* et l'autre au ton d'*ut* dièse.

HYPOPHTALME. adj. 2 g. (étym. gr., ὑπὸ, sous; ὀφθαλμός, œil). Crust. Dont les yeux sont placés à la partie inférieure de la face. || HYPOPHTALMES. s. m. pl. Famille de crustacés décapodes macroures, comprenant ceux qui ont les yeux très rapprochés à leur insertion, laquelle se trouve sous le museau.

HYPOPHTALMIE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ὀφθαλμός, œil). Pathol. Inflammation et gonflement de la partie inférieure de l'œil.

HYPOPHTALMIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui concerne l'hypophtalmie.

HYPOPHYLLE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; φύλλον, feuille). Qui est placé sous les feuilles.

— HYPOPHYLLE. s. m. Petite gaîne représentant la véritable feuille, à l'angle de laquelle naissent des rameaux dont l'apparence est la même que celle des feuilles, comme dans l'asperge. || Genre d'algues marines.

HYPOPHYLLINES. s. f. pl. (étym. gr., ὑπὸ, sous; φύλλον, feuille). Bot. Section de la famille des hépatiques.

HYPOPHYLLOCARPE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; φύλλον, feuille; καρπός, fruit). Bot. Dont le fruit naît au-dessous de la feuille. || HYPOPHYLLOCARPES. s. f. pl. Groupe ou classe de mousses, renfermant celles dont le fruit naît au-dessous de la feuille accessoire.

HYPOPHYSE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; φύσις, production). Anat. Glande pituitaire.

HYPOPICROTOXIQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide trouvé dans la coque du Levant.

HYPOPITYS. s. f. (pr. *i-po-pi-tiss*; ét. gr., ὑπὸ, sous; πίτυς, pin). Bot. Genre de plantes parasites d'Europe et d'Amérique.

HYPOPLASTIE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; πλάσσω, je forme). Physiol. Production inférieure à la normale.

HYPOPLATÉES. s. f. pl. (ét. gr., ὑπὸ, sous; πλατύς, large). Arachn. Groupe d'aranéides.

HYPOPYGE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; πυγή, derrière). Entom. Dernier segment ventral de l'abdomen des insectes.

HYPOPYON. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; πῦον, pus). Chir. Abcès dans l'épaisseur de la cornée transparente, ou dans les chambres de l'œil.

HYPORAGE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ῥάξ, ῥαγός, grain). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des clavicornes, comprenant huit espèces exotiques.

HYPORCHÉMATIQUE. adj. 2 g. (pr. *i-por-ké-ma-tike*; ét. gr., ὑπὸ, sous; ὀρχέομαι, je danse). Littér. anc. Se dit, dans la poésie grecque, d'une pièce de vers gaie et chantante et d'une pièce de vers qui se chantait pendant que l'on dansait.

HYPORCHÈME. s. m. (pr. *i-por-kème*; ét., V. HYPORCHÉMATIQUE). Littér. anc. Poème grec composé de diverses sortes de vers fort courts et remplis de pieds pyrrhiques. L'hyporchème se chantait pour régler la mesure des pas des danseurs.

HYPORRHIZE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ῥίζα, racine). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des lamellicornes, tribu des scarabéides phyllophages, dont l'espèce type vit au Brésil.

HYPORRYTHME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, au-dessous; ῥυθμός, rythme). Anc. métr. Vers hexamètre sans césure et dont chaque mot forme un pied.

HYPORYCTIQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ὀρύσσω, je creuse). Art milit. Se dit des opérations militaires qui se font au moyen des mines; de la guerre souterraine.

HYPORYSSE. s. m. (étym. gr., ὑπὸ, sous; ὀρύσσω, je creuse). Mamm. Genre de talpiens fossiles.

HYPOSARQUE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σάρξ, σαρκός, chair). Pathol. Tumeur non fluctuante, qui occupe une partie de l'abdomen.

HYPOSCÈNE ou **HYPOSCENIUM**. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σκηνή, scène, théâtre). Ant. gr. Partie du théâtre qui se trouvait sous la scène. || Mur décoré de statues et de colonnes qui soutenait la partie antérieure de la scène. || Espace situé au bas de ce mur et destiné aux musiciens.

HYPOSCÉNIQUE. adj. 2 g. Qui appartient à l'hyposcène.

HYPOSCHÉOTOMIE. s. f. (pron. *i-po-ské-o-to-mi*; étym. gr., ὑπὸ, sous; ὄσχεον, scrotum; τομή, section). Chir. Opération du sarcocèle.

HYPOSCHÉOTOMIQUE. adj. 2 g. (pron. *i-po-ske-o-to-mike*). Chir. Qui appartient à l'hyposchéotomie.

HYPOSPADE. s. m. Médec. Celui qui est atteint d'hypospadias.

HYPOSPADIAS. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σπάω, je déchire). Méd. Vice de conformation consistant dans l'ouverture du méat urinaire en dehors du gland et en dessous de la verge.

HYPOSPATHISME. s. m. (étym. gr., ὑπὸ, sous; σπάθη, spatule). Chir. Opération qui était autrefois en usage, et qui consistait à fendre la peau du front et à mettre le péricrâne à nu à l'aide d'une spatule. Le but de cette opération était d'arrêter les fluxions sur les yeux.

HYPOSPHAGME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σφάζω, je répands du sang). Pathol. Ecchymose de l'œil ou épanchement du sang sous la conjonctive.

HYPOSTAMINÉ, ÉE. adj. (étym. gr., ὑπὸ, sous; στήμων, étamine). Bot. Dont les étamines s'insèrent sous l'ovaire.

HYPOSTAMINIE. s. f. (rad. *hypostaminé*). Bot. État d'une plante à étamines hypogynes. || Classe de plantes, comprenant les dicotylédones monopétales à étamines hypogynes.

HYPOSTAPHYLE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; σταφυλή, luette). Pathol. Allongement ou chute de la luette.

***HYPOSTASE**. s. f. (étym. gr., ὑπὸ, sous; ἵστημι, je place). Théol. Suppôt, personne. Il y a en Dieu trois *hypostases* et une seule nature. (Académ.) Une telle façon d'ériger des abstractions en *hypostases* divines était dans le goût du temps. (E. Renan.)

— Méd. Sédiment des urines.

HYPOSTATE. s. m. (étym. gr., ὑπὸ, sous; ἵσταμαι, se tenir). Bot. Corps filamenteux et souvent transparent qui se trouve situé sous l'embryon, lorsque celui-ci commence à se développer après la fécondation. Ces corps, ordinairement au nombre de deux ou trois, disparaissent à mesure que l'embryon grandit, soit en totalité, soit en partie seulement, et, dans ce dernier cas, leur résidu produit l'albumen.

***HYPOSTATIQUE**. adj. 2 g. (rad. *hypostase*). Théol. Ne se dit que de l'union du Verbe avec la nature humaine. Union hypostatique.

— Théol. scolast. *Forme hypostatique*. Se dit de ce qui constitue les personnes de la Trinité dans la raison particulière de personne qui convient à chacune. La forme hypostatique du Père est ce qui le constitue la première personne de la Trinité, et ainsi des deux autres. La forme hypostatique du Père consiste à ne point avoir de principe et à être le principe des deux autres personnes; celle du Fils, à être engendré de toute éternité par le Père et à être avec lui le principe du Saint-Esprit; et celle du Saint-Esprit, à procéder de toute éternité du Père et du Fils, sans être le principe d'aucune autre personne, ou à être le terme de la sainte Trinité. *Forme hypostatique* est la même chose que *personnalité*.

— Alchim. Les trois éléments des alchimistes sont ce qu'ils appelaient le principe hypostatique.

— Méd. Qui a rapport à l'hypostase. || *Congestion hypostatique*. Celle qui se produit par accumulation du sang dans les capillaires.

* **HYPOSTATIQUEMENT**. adv. Théol. D'une manière hypostatique. Le Verbe s'est uni *hypostatiquement* à la nature humaine. (Acad.)

HYPOSTÉNOSE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; στένωσις, rétrécissement). Anat. Rétrécissement incomplet.

HYPOSTERNAL. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; fr. *sternum*). Anat. Une des pièces du sternum des tortues. || Pl., *hyposternaux*.

HYPOSTHÉNIE. s. f. (étym. gr., ὑπὸ, sous; σθένος, force). Pathol. Diminution des forces.

HYPOSTHÉNIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui tient de l'hyposthénie.

— Pharm. Se dit des médicaments auxquels on attribue la propriété de diminuer les forces vitales; tels sont l'émétique à haute dose, l'opium, etc.

HYPOSTHÉNISANT. part. prés. du v. Hyposthéniser.

HYPOSTHÉNISANT, ANTE. adj. Pathol. Qui abat les forces.

— HYPOSTHÉNISANT. s. m. Médicament hyposthénique.

HYPOSTHÉNISATION. s. f. (pr. *i-po-sté-ni-za-cion*; rad. *hyposthéniser*). Affaiblissement, diminution des forces.

HYPOSTHÉNISER. v. a. 1re conj. Produire l'hyposthénie.

HYPOSTIBIEUX. adj. m. Chim. Se dit d'un sulfide d'antimoine.

HYPOSTIBITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'oxyde hypostibieux avec une base.

HYPOSTILBITE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; fr. *stilbite*). Minér. Variété de desmine qui a moins d'éclat que les autres stilbites.

HYPOSTOME. s. m. (étym. gr., ὑπὸ, sous; στόμα, bouche). Entom. Nom que des entomologistes donnent à la face des insectes, ou à la région qui s'étend entre les yeux, de la base des antennes à l'épistome. Syn. de CHAPERON.

— Ichtyol. Genre de poissons osseux, de la famille des oplophores, qui ont la bouche sous le museau.

HYPOSTOMIDE. adj. 2 g. (étym. gr., ὑπὸ, sous; στόμα, bouche). Ichtyol. Qui a la bouche sous le museau. || HYPOSTOMIDES. s. m. pl. Famille de poissons, comprenant ceux qui ont la bouche située inférieurement à la base du museau.

HYPOSTRATÈGE. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; fr. *stratège*). Anc. art milit. Commandant en second; lieutenant du général. || Nom donné par quelques écrivains à un des chefs de l'armée byzantine.

HYPOSTROME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; στρῶμα, lit). Bot. Base sur laquelle reposent les pédoncules qui supportent les corpuscules reproducteurs dans certaines plantes cryptogames.

***HYPOSTYLE**. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; στῦλος, colonne). Archit. Se dit d'un appartement dont le plafond est porté par des colonnes. Salle hypostyle.

— Substantiv. Un hypostyle.

HYPOSULFANTIMONITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison du sulfide hypantimonieux avec une sulfobase.

HYPOSULFARSÉNITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison du sulfide hyparsénieux avec une sulfobase.

HYPOSULFATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyposulfurique avec une base salifiable.

HYPOSULFINDIGOTATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyposulfindigotique avec une base salifiable.

HYPOSULFINDIGOTIQUE. adj. m. Chim. Se dit d'un acide produit par la combinaison du bleu d'indigo soluble avec l'acide hyposulfurique.

HYPOSULFITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hyposulfureux avec une base salifiable.

HYPOSULFOBENZOÏQUE. adj. Chim. Se dit d'un acide formé par l'action de l'acide sulfurique anhydre sur l'acide benzoïque.

HYPOSULFONAPHTOLATE. s. m. Chim. Sel de l'acide hyposulfonaphtolique.

HYPOSULFONAPHTOLIQUE. adj. Chim. Se dit d'un éther sulfureux qui est l'acide de l'oxynaphtol.

HYPOSULFOSTIBITE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison du sulfide hypostibieux avec une base.

HYPOSULFUREUX. adj. m. Chim. Se dit du premier des acides que le soufre produit en se combinant avec l'oxygène.

HYPOSULFURIQUE. adj. Chim. Se dit du troisième des acides que le soufre produit en se combinant avec l'oxygène.

HYPOTALLE. s. m. (étym. gr., ὑπὸ, sous; θαλλός, talle). Bot. Couche interne ou inférieure des lichens, qui sert en quelque sorte de base ou de soutien au talle.

HYPOTALLIN, INE. adj. (rad. *hypotalle*). Bot. Se dit de l'état élémentaire des lichens dans lequel leurs deux couches sont souvent confondues ensemble.

HYPOTÈLE. s. m. (ét. gr., ὑποτελής, tributaire). Entom. Genre de coléoptères pentamères de la famille des trachélytres, comprenant deux espèces de l'Amérique du Sud.

* **HYPOTÉNUSE**. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; τείνω, je tends). Géom. Le côté qui est opposé à l'angle droit dans un triangle rectangle. L'hypoténuse est le plus grand des côtés d'un triangle rectangle. Le carré construit sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle est égal à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés.

HYPOTHALASSIQUE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; θάλασσα, mer). Nom donné autrefois à l'art de nager, et surtout à l'art de naviguer sous les eaux. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *navigation sous marine*.

HYPOTHÉCABLE. adj. 2 g. Qui peut être hypothéqué. Bien hypothécable.

***HYPOTHÉCAIRE**. adj. 2 g. Jurispr. Qui

a ou donne droit d'hypothèque. Créancier hypothécaire. Créance hypothécaire. || Qui a rapport à l'hypothèque.

— *Caisse hypothécaire.* Caisse de prêts sur hypothèques aux propriétaires fonciers. *Dette hypothécaire.* Dette qui donne hypothèque. *Inscription hypothécaire.* Inscription d'hypothèque.

— S'est employé substantiv. pour Hypothécaire. L'hypothécaire de la somme pour son préciput est du temps de son contrat de mariage.

★ HYPOTHÉCAIREMENT. adj. (rad. *hypothécaire*). Jurispr. Avec hypothèque. S'obliger hypothécairement.

— Par rapport à l'hypothèque, aux hypothèques. L'héritier est tenu des dettes personnellement pour sa part héréditaire, et *hypothécairement* pour le tout. (Acad.)

HYPOTHÉCION. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; θήκη, gaine). Bot. Base du thalame des lichens, qui est ordinairement formée de cellules rondes et stériles.

HYPOTHÉNAR. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; fr. *thénar*). Anat. Saillie à la face palmaire de la main, sous le petit doigt et dans sa direction. || Espace de la main qui est entre l'index et le petit doigt. || Toute espèce de saillie de la paume de la main ou de la plante des pieds. || Masse charnue qui se trouve le long de la plante du pied en dehors.

HYPOTHÉNÈME. s. m. (étym. gr., ὑποθείς, placé dessous; νέμω, je broute). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des xylophages, tribu des scolytaires, dont l'espèce type vit en Angleterre.

★ HYPOTHÈQUE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; τίθημι, je place). Jurispr. Droit réel qui grève les immeubles affectés à la sûreté, à l'acquittement d'une obligation, d'une dette. Ce droit est indivisible et subsiste sur tous les immeubles; il les suit, en quelques mains qu'ils passent. Les privilèges et hypothèques. Mauvaise, bonne, solide hypothèque. Hypothèque sûre. Hypothèque incontestable. Ancienne hypothèque. Avoir hypothèque, avoir droit d'hypothèque sur tous les biens de quelqu'un, sur une terre, sur un immeuble. Une femme a hypothèque sur tous les biens de son mari, du jour de son mariage. Un bien chargé, grevé d'hypothèques. Un bien libre d'hypothèques. Consentir une hypothèque. Supplément d'hypothèque. Réduction d'hypothèque. Être premier en hypothèque. Être subrogé à l'hypothèque. Donner une terre en hypothèque, pour hypothèque. Purger les hypothèques. Éteindre une hypothèque. Une promesse sous seing privé ne porte point d'hypothèque, n'emporte point hypothèque, ne donne point hypothèque. Déroger à son hypothèque. Bureau de la conservation des hypothèques. Conservateur des hypothèques. Déclaration d'hypothèque. Inscription d'hypothèque. Le registre des hypothèques. L'inscription conserve l'hypothèque pendant des années.

— *Hypothèque conventionnelle.* Hypothèque qui résulte de la convention constatée suivant les formes voulues par la loi. || *Hypothèque générale.* Hypothèque qui frappe tous les biens présents du débiteur, ainsi que ses biens à venir, à mesure qu'il les acquiert. || *Hypothèque judiciaire.* Hypothèque qui résulte d'un jugement portant condamnation. || *Hypothèque légale.* Hypothèque conférée par la loi, sans qu'il y ait besoin d'un jugement spécial. || *Première hypothèque.* Hypothèque qui prime les autres. || *Hypothèque privilégiée.* Hypothèque qui donne la préférence sur les autres créanciers. || *Hypothèque spéciale.* Hypothèque qui est limitée à une chose spéciale. || *Hypothèque tacite.* Se dit dans le même sens qu'Hypothèque légale.

— *Action en déclaration d'hypothèque.* Action dirigée contre le tiers détenteur d'un immeuble par un créancier hypothécaire, afin d'interrompre la prescription de l'hypothèque prise sur cet immeuble.

— Fig. Se dit d'un droit que l'on assure.

— Pop. Se dit d'une maladie secrète. Mauvaise hypothèque.

HYPOTHÈQUE. s. f. Composition faite avec de l'eau-de-vie, du sucre, des fruits, etc., qu'on boit après le repas. Boire de l'hypothèque. Prendre de l'hypothèque. L'hypothèque de muscat, de coing, etc. Vieux et populaire.

HYPOTHÉQUÉ, ÉE. part. pass. du v. Hypothéquer. S'empl. adjectiv. Un immeuble hypothéqué.

— Fig. A telle ou telle opinion, à telle ou telle secte, ils se trouvent *hypothéqués*, asservis et collés, comme à une prise qu'ils ne peuvent démordre. (Montaigne.) Il est *hypothéqué* à mes consultations, et un malade ne se moquera pas d'un médecin. (Mol.)

— *Hypothéqué sur.* Toutes les fois qu'il s'agit d'emprunt, ou d'un nouvel impôt, on fait envisager au peuple des améliorations qui ne tarderont pas à effectuer le remboursement de l'un ou l'extinction de l'autre, ce qui a fait dire, dans plus d'une occasion, que nos ressources étaient *hypothéquées* sur la foi et l'espérance, à condition que nous ferions la charité. (Sall.)

— Fig. et fam. *Être hypothéqué.* Avoir une santé fort délabrée, avoir plusieurs infirmités graves. Être bien hypothéqué.

— Se dit aussi pour Être dans une situation embarrassée.

★ HYPOTHÉQUER. v. a. 1re conj. Ce verbe change l'é en è dans tous les temps dont la terminaison forme une syllabe muette, excepté au futur et au conditionnel. *J'hypothèque, tu hypothèques, il hypothèque*, etc. *J'hypothéquerai, tu hypothéqueras*, etc. *J'hypothéquerais, nous hypothéquerions*, etc. Jurispr. Soumettre à l'hypothèque, donner pour hypothèque. Hypothéquer tous ses biens.

— Tirer des ressources anticipées d'une chose.

— Fig. Engager, lier. Il faut ménager la liberté de notre âme, et ne l'*hypothéquer* qu'aux occasions justes, lesquelles sont en bien petit nombre, si nous jugeons sainement. (Montaigne.)

— **S'HYPOTHÉQUER.** v. pron. Être hypothéqué. Ces biens ne peuvent s'hypothéquer.

★ HYPOTHÈSE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; θέσις, thèse). Philos. Supposition d'une chose, soit possible, soit impossible, de laquelle on tire une conséquence. Faire une hypothèse. Établir une hypothèse. Argumenter sur l'hypothèse de quelqu'un, sur l'hypothèse qu'il pose. Dans cette hypothèse, dans votre hypothèse, tous vos adversaires seraient dans l'erreur. Raisonner, agir dans l'hypothèse d'une vérité, d'un événement. Admettre, rejeter une hypothèse. L'espérance vit d'*hypothèses*. (Boiste.) Notre bonheur est en *hypothèse*, et notre malheur en réalité. (Id.) L'*hypothèse* prend le vol du rêve pour sonder le vide qu'aurait creusé dans le monde la disparition de la Grèce. (P. de St-Victor.)

— *Hypothèses vérifiables.* Hypothèses prises dans un domaine où l'observation, l'expérience peuvent pénétrer. || *Hypothèses invérifiables.* Celles qui sont prises dans un domaine où l'expérience ni l'observation ne peuvent pénétrer.

— Assemblage de plusieurs choses qu'on imagine et qu'on suppose, pour parvenir plus facilement à l'explication de certains phénomènes. C'est ce qu'on appelle plus communément *système*. Fausse hypothèse. Brillante hypothèse. Heureuse hypothèse. Hypothèse trompeuse. L'hypothèse de Ptolémée. L'hypothèse de Tycho-Brahé.

— Astron. Nom qu'on donne à la théorie de Képler pour le mouvement des planètes dans leurs ellipses, suivant la loi des aires proportionnelles aux temps. || *Hypothèse elliptique* ou *simple hypothèse de Wardus.* Elle consiste à supposer que les planètes qui tournent dans une ellipse ont une égalité telle que, si la force centrale est à un des foyers de cette ellipse, le mouvement soit uniforme par rapport au foyer supérieur. || *Hypothèse de Copernic.* Nom sous lequel le système du mouvement de la terre autour du soleil, démontré par Copernic, Galilée, etc., fut permis par la cour de Rome.

— Philos. Proposition particulière comprise sous la thèse générale. Réduire la thèse à l'hypothèse. Venons de la thèse à l'hypothèse. Appliquer la thèse à l'hypothèse.

— Syn. comp. **HYPOTHÈSE, SUPPOSITION.** V. **SUPPOSITION.**

★ HYPOTHÉTIQUE. adj. 2 g. Qui est fondé sur une hypothèse. Proposition, raisonnement hypothétique. Cas hypothétique. Système hypothétique. La théorie de la médecine est physiquement positive et moralement *hypothétique*. (Boiste.)

— Philos. *Forme hypothétique.* Se dit, dans le système kantiste de la forme d'un raisonnement composé de jugements dans lesquels l'attribut n'est réuni au sujet que par une supposition. || *Jugement hypothétique.* Se dit, dans le même système, de la réunion de deux propositions, l'une exprimant une condition antécédente, l'autre une conséquence soumise à cette condition. On fait un jugement hypothétique, quand on dit : Si tous les corps sont composés, tous les corps sont divisibles.

— **HYPOTHÉTIQUE.** s. m. Ce qui est hypothétique. Il entre de l'*hypothétique* dans cette supposition sur laquelle j'ai néanmoins fondé la seconde base de mes calculs. (Buffon.)

★ HYPOTHÉTIQUEMENT. adv. D'une manière hypothétique; par hypothèse, par supposition. Cela n'est vrai qu'hypothétiquement.

HYPOTHIONIQUE. adj. Chim. Syn. d'**HYPOSULFURIQUE.**

HYPOTHYMIS. s. m. (pr. *i-po-ti-miss*; ét. gr., ὑπὸ, sous; θυμὸς, ardeur). Ornith. Genre de passereaux, formé aux dépens des gobe-mouches.

HYPOTIME. s. m. (ét. gr., ὑπὸ, sous; τιμή, honneur). Ornith. Genre de passereaux, voisin des échenilleurs, établi pour une seule espèce qui vit au Mexique.

HYPOTRACHÉLION. s. m. (pr. *i-po-tra-ké-li-on*; ét. gr., ὑπὸ, dessous; τράχηλος, cou). Archit. anc. Partie supérieure du fût de la colonne, comprise entre l'échine et l'astragale, ou entre le chapiteau et le listel.

HYPOTRIORCHIS. s. m. (pr. *i-po-tri-or-kiss*; ét. gr., ὑπὸ, sous; τρεῖς, trois; ὄρχις, testicule). Ornith. Genre d'oiseaux de proie, ayant pour type le hobereau.

HYPOTROPHIE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; τροφή, nourriture). Pathol. Nutrition insuffisante.

★ HYPOTYPOSE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; τύπος, type). Rhét. Figure qui peint les choses dont on parle avec des couleurs si vives, qu'on croit les voir de ses propres yeux, et non en entendre le récit. En voici un exemple de Boileau :

La Mollesse oppressée
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée,
Et, lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.

— Philos. *Hypotyposes pyrrhoniennes.* Titre d'un livre de Sextus Empiricus, dans lequel ce philosophe développe les doctrines du scepticisme.

HYPOVANADATE. s. m. Chim. Sel produit par la combinaison de l'acide hypovanadique avec une base salifiable.

HYPOVANADIQUE. adj. Chim. Se dit d'un des acides que le vanadium produit en se combinant avec l'oxygène.

HYPOXANTHINE. s. f. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ξανθὸς, jaune). Chim. Matière extraite de la rate de certains animaux.

HYPOXYDE. s. m. Chim. Sous-oxyde ou oxyde contenant le moins d'oxygène possible.

HYPOXYDE. s. f. Bot. Syn. d'**HYPOXYS.**

HYPOXYDÉ, ÉE. adj. (rad. *hypoxyde*). Chim. Qui est oxydé au plus bas degré.

— Bot. Qui ressemble à une hypoxys. || **HYPOXYDÉES.** s. f. pl. Famille de plantes qui a pour type le genre hypoxys.

HYPOXYLÉ, ÉE. adj. Bot. Qui ressemble à un hypoxylon. || **HYPOXYLÉES.** s. f. pl. Famille de champignons qui a pour type le genre hypoxylon. Les hypoxylées sont parasites et se trouvent sur des végétaux languissants ou morts.

HYPOXYLON. s. m. (étym. gr., ὑπὸ, sous; ξύλον, bois). Bot. Genre de champignons, type de la famille des hypoxylées, comprenant plusieurs espèces qui vivent dans l'écorce des végétaux.

HYPOXYS. s. f. (pr. *i-po-kciss*; ét. gr., ὑπὸ, sous; ὀξὺς, aigu, parce que les feuilles sont de forme presque aiguë). Bot. Genre de narcissoides, renfermant une trentaine d'espèces, de l'Afrique australe, de l'Australie et de l'Amérique tropicale.

— Entom. Genre d'hémiptères, voisin des édesses, dont l'espèce type vit à Cayenne.

HYPOZOÏQUE. adj. 2 g. (ét. gr., ὑπὸ, sous; ζῶον, animal). Géol. Se dit des terrains inférieurs à ceux où l'on trouve des débris de corps organisés.

HYPPE. s. f. (de *Hyppa*, n. myth.). Entom. Genre de lépidoptères nocturnes, détaché des noctuelles, dont l'espèce type habite les Alpes et la Bavière.

HYPSAUCHÉNIE. s. f. (pr. *i-pçô-ké-ni*; ét. gr., ὕψος, élévation; αὐχὴν, cou). Entom. Genre d'hémiptères de la famille des membracides dont l'espèce type habite la Géorgie américaine.

HYPSÉLOGÉNIE. s. f. (étym. gr., ὑψηλὸς, élevé; γενεὰ, race). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides mélitophiles, comprenant deux espèces africaines.

HYPSÉLOME. s. m. Entom. Synon. d'**HYPSIOME.**

HYPSÉLONOTE. s. m. (étym. gr., ὑψηλὸς, élevé; νῶτος, dos). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des coréides, établi pour quelques espèces de l'Amérique méridionale.

HYPSÉNOR. s. m. Entom. Syn. d'**ONTHOPHILE.**

HYPSIBATE. s. m. (ét. gr., ὑψιβάτος, qui marche haut). Erpét. Genre de reptiles sauriens, détaché des stellions.

— Ornith. Syn. d'**ÉCHASSE.**

HYPSIBOAS. s. m. (étym. gr., ὑψίβοας, qui crie haut). Erpét. Genre de reptiles batraciens, formé aux dépens des rainettes.

HYPSICÈBE. s. m. (ét. gr., ὕψος, hauteur; κῆβος, singe). Mamm. Genre de quadrumanes de l'ordre des lémuriens, qui se trouve dans l'île de Banca.

HYPSICLÈS. Mathématicien grec d'une époque incertaine, qu'on croit avoir vécu soit dans le IIe, soit dans le VIe siècle après J.-C. Il ne reste de lui qu'un traité astronomique sur l'ascension droite des constellations zodiacales.

HYPSILOGLOSSE. s. m. (ét. gr., ὑψιλὸν, upsilon; γλῶσσα, langue). Anat. Muscle qui appartient à l'os hypsiloïde et à la langue.

HYPSILOÏDE. adj. m. (ét. gr., ὑψιλὸν, upsilon; εἶδος, ressemblance). Anat. Se dit quelquefois pour Hyoïde.

HYPSILOPHE. s. m. (ét. gr., ὕψι, en haut; λόφος, crête). Erpét. Genre de reptiles sauriens, formé aux dépens des salamandres.

HYPSIOME. s. m. (ét. gr., ὕψι, en haut; ὦμος, épaule). Entomol. Genre de coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des lamiaires, comprenant une quinzaine d'espèces toutes de l'Amérique méridionale.

HYPSIOPHTALME. s. m. (ét. gr., ὕψι, en haut; ὀφθαλμὸς, œil). Entom. Genre de coléoptères pentamères, famille des sternoxes, tribu des élatérides, comprenant deux espèces qui vivent dans l'Amérique du Sud.

HYPSIPÈTE. s. m. (ét. gr., ὕψι, en haut; πέτομαι, je vole). Ornith. Genre d'oiseaux de la tribu des pycnonotinées, dont l'espèce type habite l'Himalaya.

HYPSIPRYMNE. s. m. Mamm. Syn. de **POTOROO.**

HIPSIPSOPHE. s. m. (ét. gr., ὕψι, en haut; ψόφος, son). Erpét. Genre de batraciens, détaché des rainettes.

HYPSIPYLE. Myth. Fille de Thoas, roi de Lemnos, sauva et cacha son père, quand toutes les autres femmes de l'île massacrèrent leurs maris. Jason l'épousa, puis elle fut vendue à Lycurgue, roi de Némée, qui lui confia son fils Archémore. Hypsipyle, l'ayant laissé seul un moment, pour indiquer une source aux sept chefs qui assiégeaient Thèbes, trouva à son retour l'enfant mortellement blessé par un serpent. Les jeux Néméens furent institués par les sept chefs en mémoire de cet événement.

HYPSIRHINE. s. m. (ét. gr., ὕψι, en haut; ῥὶν, nez). Erpet. Genre de serpents, formé aux dépens des couleuvres.

HYPSISTAIRE. s. m. (ét. gr., ὕψιστος, très haut). Hist. relig. Nom de sectaires du IVe siècle, dont la doctrine était un mélange de judaïsme et de paganisme. Ils adoraient le Très-Haut avec les chrétiens, révéraient le feu et les éclairs avec les païens, et observaient le sabbat avec les juifs.

HYPSISTOS. s. m. (mot gr. signifiant *très haut*). Myth. syr. Un des premiers hommes, selon Sanchoniathon; il fut adoré dans la suite par les Phéniciens comme le plus grand des dieux. Sa femme Béruth lui donna deux enfants : Ouranos et Ghé.

HYPSOCÉPHALIE. s. f. (ét. gr., ὕψος, hauteur; κεφαλή, tête). Anat. Forme élevée de la tête.

HYPSODÈRE. s. m. (ét. gr., ὕψος, hauteur; δέρη, cou). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des taxicornes, comprenant deux espèces du Brésil.

HYPSOGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὕψος, hauteur; γράφω, je décris). Description des lieux élevés.

HYPSOLOPHE. s. m. (ét. gr., ὕψος, hauteur; λόφος, aigrette). Entomol. Genre de lépidoptères nocturnes, tribu des tinéides, établi pour six espèces, dont le type voltige en juillet dans les jardins.

HYPSOME. s. m. (ét. gr., ὕψωμα, élévation). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour deux espèces de la Cafrerie.

HYPSOMÈTRE. s. m. (rad. *hypsométrie*). Physiq. Appareil employé pour déterminer la hauteur d'un lieu d'après la température du point d'ébullition de l'eau.

HYPSOMÉTRIE. s. f. (ét. gr., ὕψος, hauteur; μετρέω, je mesure). Phys. Art de mesurer la hauteur absolue d'un lieu ou d'une portion quelconque du sol terrestre, par des nivellements, des observations barométriques, ou des opérations trigonométriques.

HYPSOMÉTRIQUE. adj. 2 g. Phys. Qui a rapport à l'hypsométrie.

HYPSOMORPHE. s. f. (ét. gr., ὕψος, hauteur; μορφή, forme). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des cycliques, tribu des chrysomélines, comprenant une seule espèce dont la patrie est inconnue.

HYPSONOTE. s. m. (ét. gr., ὕψος, hauteur; νῶτος, dos). Entom. Genre de coléoptères tétramères de la famille des curculionides gonatocères, établi pour quarante-trois espèces du Brésil.

HYPSOPHORE. s. m. Entom. Syn. de **PROTOPALE.**

HYPSOPTÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕψος, hauteur; πτηνὸς, oiseau). Ornith. Se dit des oiseaux qui recherchent de préférence les lieux élevés. || **HYPSOPTÈNES.** s. m. pl. Sous-ordre de la classe des oiseaux, comprenant ceux qui recherchent de préférence les lieux élevés.

HYPTÈRE. s. m. Moll. Syn. de **FIROLE.**

HYPTIDE. s. f. (étym. gr., ὕπτιος, courbé). Genre de labiées ocymoïdées, qui répandent une odeur suave, établi pour plusieurs espèces de l'Amérique tropicale.

HYPUDÉE. s. m. Mamm. Synon. de **CAMPAGNOL.**

HYPULE. s. m. (étym. gr., ὑπὸ, sous; ὕλη, bois). Entom. Genre de coléoptères hétéromères de la famille des sténelytres, détaché des dircées, comprenant deux espèces européennes.

HYRACÉUM. s. m. (pr. *i-ra-cé-omm*; rad. *hyrax*). Pharm. Substance médicamenteuse, provenant de l'urine du daman, et dont font usage les Hottentots.

HYRACOTHÉRION. s. m. (ét. gr., ὕραξ, ακος, souris; θηρίον, animal). Mamm. Genre de pachydermes fossiles, voisin des chéropotames, dont un fragment de tête, muni de toutes ses dents, a été trouvé dans l'argile marine aux environs de Londres.

HYRAX. s. m. (ét. gr., ὕραξ, même signif.). Mamm. Nom scientifique du genre daman.

HYRCAN Ier (Jean). Souverain pontife et prince des Juifs, succéda à Simon Machabée, son père, et régna de 135 à 106 avant J.-C. A peine sur le trône, Hyrcan se mit en devoir de venger la mort de son père et de ses frères; mais, attaqué par Antiochus Sidètes, roi de Syrie, il fut obligé de se soumettre, 133. Il ne tarda pas à prendre sa revanche, triompha tour à tour des Syriens, des Iduméens, des Samaritains, et finit en paix son glorieux règne. || **HYRCAN II.** Souverain pontife et roi des Juifs. Fils d'Alexandre et petit-fils du précédent. Il succéda à sa mère Alexandra, 69 av. J.-C.; détrôné, rétabli, détrôné encore, il périt par l'ordre d'Hérode, en l'an 30.

HYRCANIE. Géogr. anc. Contrée de l'ancienne Asie, sur la côte S. E. de la mer Caspienne, entre l'embouchure de l'Oxus et celle du Maxerus ; elle forme aujourd'hui l'E. du Mazenderan et le S. du Daghestan.

HYRCANIEN, ENNE. s. Géogr. anc. Habitant, habitante de l'Hyrcanie.

— adj. Qui appartient à l'Hyrcanie ou à ses habitants.

— Fig. Sauvage, cruel. Dans ses cruautés les plus *hyrcaniennes*, on entrevoyait un fond d'humanité, qui ne vous permettait guère d'avoir une peur bien sérieuse. (Th. Gautier.)

— *Mer Hyrcanienne*. Ancien nom de la partie sud de la mer Caspienne.

HYREUX. s. m. Ornith. Genre d'oiseaux formé aux dépens des phytotomes.

HYRIDELLE. s. f. (dimin. d'*hyrie*). Moll. Genre de mollusques d'eau douce, détaché des mulettes.

HYRIE. s. f. Moll. Genre de mollusques acéphales d'eau douce, réuni aux mulettes.

— Entom. Genre de lépidoptères nocturnes de la tribu des phalénides, comprenant deux espèces de France.

HYRIE. Myth. gr. Amante d'Apollon et mère de Cycnus ; à la mort de son fils, elle fut changée en fontaine.

HYRIEN, ENNE. adj. Moll. Qui ressemble au genre hyrie. || **HYRIENS**. s. m. pl. Tribu de mollusques acéphales d'eau douce.

HYRIÉUS. Myth. Villageois de Béotie qui, en récompense de l'hospitalité qu'il avait donnée à Jupiter, Neptune et Mercure, reçut de ces dieux la permission de demander ce qu'il voudrait, avec assurance de l'obtenir. Il borna ses souhaits à avoir un fils, sans néanmoins avoir de femme. Les dieux urinèrent sur la peau d'une génisse qu'il venait d'immoler à Jupiter, et dix mois après il en vint un enfant nommé Orion.

HYSIEN. adj. m. Myth. gr. Surnom d'Apollon, sous lequel il était adoré près de la ville d'Hysia en Béotie.

HYSIS. s. m. Myth. slave. Géant regardé par les chasseurs comme le destructeur des ours et des loups.

HYSMON. s. m. Antiq. Athlète qui fut plusieurs fois vainqueur aux jeux Néméens et aux jeux Olympiques.

HYSON. s. m. (d'un mot chinois qui veut dire *printemps florissant*, parce que c'est au commencement de cette saison que l'on cueille ce thé). Bot. Nom commercial d'une espèce de thé vert.

— *Peau d'hyson*. Les feuilles sèches et jaunes de rebut du thé hyson, que l'on vend à un prix inférieur à celui-ci.

* **HYSOPE** s. f. (ét. lat., *hyssopus* ; de l'hébr.

Hysope.

ezob, origan). Bot. Genre de plantes aromatiques de la famille des labiées satureinées, à fleurs blanches, rouges ou bleues, qui croît en abondance dans l'Europe et l'Asie centrale, et dont une espèce, appelée *hysope officinale*, est employée en médecine comme stomachique. || Ce nom a été appliqué à plusieurs sortes de plantes et surtout à des labiées. || L'*hysope des Arabes* est notre hysope officinale. || L'*hysope de Dioscoride*, que l'on distingue en *hysope de montagne* et *hysope de jardin*, est rapportée à des plantes labiées et même à notre hysope officinale. || *Hysope de Garigue*. Hélianthème. || L'*Hysope des Hébreux*, la plus petite des plantes qu'ils connussent, était probablement une espèce de mousse et servait d'aspersoir dans les purifications religieuses.

— Fig. *Depuis le cèdre jusqu'à l'hysope*. V. CÈDRE.

— On écrit aussi *hyssope*.

HYSOPINE. s. f. Chim. Alcali qui existe dans l'hysope.

HYSSON. s. m. Bot. Syn. d'HYSON.

HYSTASPE. Satrape perse, de la famille des Achéménides, fut le père de Darius Ier.

HYSTASPIDE. s. m. Hist. Nom patronymique des rois de Perse qui descendaient de Darius Ier, fils d'Hystaspe. Les Hystaspides occupèrent le trône de 521 à 331.

HYSTATITE. s. f. Minéralog. Variété de crichtonite qu'on trouve en Norvège.

HYSTÉRALGIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; ἄλγος, douleur). Pathol. Douleur de la matrice.

HYSTÉRALGIQUE. adj. 2 g. Pathol. Qui a le caractère de l'hystéralgie.

HYSTÉRANDRIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; ἀνήρ, ἀνδρός, mâle). Bot. Classe de plantes comprenant celles qui ont plus de vingt étamines insérées sur un ovaire infère.

HYSTÉRANDRIQUE. adj. 2 g. Bot. Qui appartient à l'hystérandrie.

HYSTÉRANGIE. s. f. Botan. Synon. d'HYPERRHIZE.

HYSTÉRANTHE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕστερον, après ; ἄνθος, fleur). Bot. Dont les fleurs paraissent après les feuilles, comme dans le tussilage.

HYSTÉRATRÉSIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; fr. *atrésie*). Pathol. Imperforation de la matrice ou rétrécissement utérin.

HYSTÉRICISME. s. m. Pathol. Hystérie peu intense et n'ayant pas de retours périodiques. || État des femmes qui ont une grande susceptibilité aux attaques d'hystérie.

* **HYSTÉRIE**. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice). Pathol. Névrose ayant pour cause une stimulation de l'appareil générateur et dont les symptômes, arrivant par accès, consistent généralement dans des crises alternatives de rires et de pleurs accompagnées de la sensation d'une boule, *boule hystérique*, qui monte du bas de l'abdomen jusqu'à l'estomac, le long de la poitrine et du cou, où elle produit une impression de strangulation. Si l'attaque est violente, il y a, dans certains cas, une perte de connaissance et des convulsions dites *cloniques*. Ces convulsions sont désordonnées et non spasmodiques, ce qui les distingue de celles de l'épilepsie. Quelquefois la crise n'est constituée que par une toux convulsive ou un véritable aboiement. Dans d'autres circonstances encore, on a affaire à une véritable catalepsie. Cette affection nerveuse, plus fréquente chez la femme que chez l'homme, réclame un traitement antispasmodique (valériane, bromure de potassium), des bains, de l'exercice, de la distraction ; pendant l'attaque, aspersion d'eau froide, applications de substances excitantes sous le nez ; il faut être très sobre de ces moyens, qui quelquefois exaspèrent l'accès au lieu de le calmer.

HYSTÉRIES. s. f. pl. Antiq. gr. Fête des Argiens, dans laquelle on immolait un porc à Vénus.

HYSTÉRIFORME. adj. 2 g. (rad. *hystérie*, et *forme*). Médec. Qui ressemble à l'hystérie.

* **HYSTÉRIQUE**. adj. 2 g. (du gr. ὑστέρα, matrice). Pathol. Qui appartient à la matrice ou à l'hystérie. Affection hystérique. Vapeurs hystériques. Phénomènes hystériques. C'est dans le délire *hystérique* que la femme revient sur le passé, qu'elle s'élance dans l'avenir, que tous les temps lui sont présents. (Diderot.)

— *Clou hystérique*. Douleur vive, semblable à un clou que l'on enfonce, sur un seul point de la tête, pendant les accès d'hystérie.

— *Remèdes hystériques*. Remèdes propres à guérir l'hystérie.

— Se dit aussi d'une femme attaquée d'hystérie. Cette femme est hystérique. La femme *hystérique* dans sa jeunesse se fait dévote dans l'âge avancé ; la femme en qui il reste quelque énergie dans l'âge avancé était *hystérique* dans sa jeunesse. (Diderot.)

— HYSTÉRIQUE. s. f. Femme atteinte d'hystérie.

HYSTÉRISME. s. m. Pathol. Syn. d'HYSTÉRICISME.

* **HYSTÉRITE**. s. f. (du gr. ὑστέρα, matrice). Pathol. Inflammation de la matrice.

HYSTÉROCARPE. s. m. Bot. Syn. de DIDYMOCHLENE.

HYSTÉRO-CATALEPSIE. s. f. Pathol. Hystérie accompagnée de catalepsie.

* **HYSTÉROCÈLE**. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; κήλη, tumeur). Chir. Hernie de la matrice, causée par son passage à travers le péritoine.

HYSTÉROCYSTIQUE. adj. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; κύστις, vessie). Anat. Qui a rapport à la matrice et à la vessie.

HYSTÉROCYSTOCÈLE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; κύστις, vessie ; κήλη, tumeur). Chir. Hernie simultanée de la matrice et de la vessie.

HYSTÉRODYNAMOMÈTRE. s. m. (étym. gr., ὑστέρα, matrice ; fr. *dynamomètre*). Chir. Dynamomètre auquel on ajoute un tube avec une boule en caoutchouc qu'on introduit, en certains cas, dans l'utérus pour en mesurer les contractions.

HYSTÉRO-ÉPILEPSIE. s. f. Pathol. Hystérie accompagnée d'accès épileptiformes.

HYSTÉROGÈNE. adj. 2 g. (ét. gr., ὕστερος, dernier ; γεννάω, j'engendre). Né, engendré postérieurement.

HYSTÉROGRAPHE. s. m. (rad. *hystérographie*). Celui qui s'occupe spécialement des maladies hystériques.

HYSTÉROGRAPHIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; γράφω, je décris). Anat. Description des maladies de la matrice.

HYSTÉROGRAPHIQUE. adj. 2 g. Anat. Qui appartient à l'hystérographie.

HYSTÉROLITHE. s. m. (étym. gr., ὑστέρα, matrice ; λίθος, pierre). Minér. Pierre ou pétrification qui offre une représentation assez exacte des parties naturelles de la femme.

— Pathol. Concrétion calcaire formée dans les parois de la matrice.

HYSTÉROLITHIASE. s. f. Pathol. Production des hystérolithes.

HYSTÉROLOGIE. s. f. (étym. gr., ὕστερος, postérieur ; λόγος, discours). Rhét. Figure qui consiste dans le renversement de l'ordre naturel des pensées, de manière à dire en dernier lieu ce qui est en premier dans l'ordre des faits. Elle peint le désordre de l'esprit de celui qui parle. On peut donner comme exemple ce passage de Virgile : *Moriamur et in media arma ruamus :* Mourons et précipitons-nous au milieu des combats.

HYSTÉROLOGIQUE. adj. 2 g. Rhét. Qui est relatif à l'hystérologie.

HYSTÉROLOXIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; λοξός, oblique). Médec. Obliquité de la matrice.

HYSTÉROLYMPHANGITE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, utérus ; fr. *lymphangite*). Pathol. Lymphangite utérine.

HYSTÉROMALACIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; μαλακός, mou). Pathol. Ramollissement des tissus de la matrice.

HYSTÉROMANE. s. f. Pathol. Femme affectée d'hystéromanie.

— Adjectiv. Femme hystéromane.

HYSTÉROMANIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; μανία, folie). Pathol. Fureur utérine.

HYSTÉROMATOCIE. s. f. Chir. Synon. d'HYSTÉROTOMIE.

HYSTÉROMÈTRE. s. m. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; μέτρον, mesure). Chir. Sonde utérine.

HYSTÉROMÉTRIE. s. f. Chir. Emploi de l'hystéromètre.

HYSTÉROPATHIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; πάθος, maladie). Pathol. Maladie de l'utérus.

HYSTÉROPE ou **HYSTÉROPODE**. s. m. (ét. gr., ὕστερος, tardif ; πούς, ποδός, pied). Erpét. Genre de reptiles scincoïdiens, remarquable par deux pieds rudimentaires placés près de l'anus, et dont la principale espèce se trouve dans l'Afrique australe.

HYSTÉROPHORE. s. m. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; φέρω, je porte). Chir. Variété de pessaire.

HYSTÉROPHYSE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; φῦσα, gaz). Pathol. Distension de la matrice par des gaz.

HYSTÉROPLÉGIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; πλήσσω, je frappe). Pathol. Paralysie de l'utérus.

HYSTÉROPOTME. s. m. (ét. gr., ὕστερος, postérieur ; πότμος, mort). Antiq. gr. Nom que l'on donnait à ceux qui reparaissaient après avoir passé pour morts. Ils devaient subir une sorte de purification, afin de sortir en quelque sorte de leur état de mort et de reprendre une vie nouvelle.

HYSTÉRO-PROTON ou **HYSTÉRO-PROTÉRON**. s. m. Rhét. Syn. d'HYSTÉROLOGIE.

HYSTÉROPTOSE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; πτῶσις, chute). Pathol. Chute ou renversement de la matrice.

HYSTERORRAGIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; ῥαγεῖν, faire éruption). Pathol. Hémorragie utérine.

HYSTÉRORRHÉE. s. f. (étym. gr., ὑστέρα, matrice ; ῥεῖν, couler). Pathol. Écoulement qui provient de la matrice.

HYSTÉRORRHÉIQUE ou **HYSTÉRORRHOÏQUE**. adj. 2 g. Pathol. Qui appartient à l'hystérorrhée.

HYSTÉROSCOPE. s. m. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; σκοπέω, j'examine). Chir. Syn. de SPÉCULUM

HYSTÉROSTOMATOME. s. m. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; στόμα, ouverture ; τομή, section). Chir. Nom donné à deux instruments qui servent à fendre le col de la matrice lorsque la dureté squirreuse s'oppose à l'accouchement.

HYSTÉROSTOMATOMIE. s. f. (rad. *hystérostomatome*). Chirurg. Incision au col de la matrice.

HYSTÉROSTOMATOMIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui concerne l'hystérostomatomie.

HYSTÉROTOCOTOMIE. s. f. (étymol. gr., ὑστέρα, matrice ; τόκος, accouchement ; τομή, section). Chir. Un des noms de l'opération césarienne.

* **HYSTÉROTOME**. s. m. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; τομή, section). Chir. Instrument propre à ouvrir la matrice.

* **HYSTÉROTOMIE**. s. f. (rad. *hystérotome*). Anat. Dissection de la matrice.

— Chir. Opération césarienne. || Incision pratiquée sur l'utérus.

HYSTÉROTOMIQUE. adj. 2 g. Chir. Qui se rapporte à l'hystérotomie.

HYSTÉROTOMOTOCIE. s. f. (ét. gr., ὑστέρα, matrice ; τομή, incision ; τόκος, accouchement). Chir. Un des noms de l'opération césarienne.

HYSTÉROTOMOTOCIQUE. adject. 2 g. Chir. Qui concerne l'hystérotomotocie.

HYSTRICHIS. s. m. (pr. *i-stri-kiss* ; ét. gr., ὕστριξ, porc-épic). Helminth. Genre de vers intestinaux.

HYSTRICIDE. adj. 2 g. Mamm. Syn. d'HYSTRICEN

HYSTRICIE. s. f. (ét. gr., ὕστριξ, hérisson). Entom. Genre de diptères brachocères de la famille des athéricères, tribu des muscides, comprenant plusieurs espèces de l'Amérique centrale.

HYSTRICIEN, ENNE. adj. (rad. *hystrix*). Mamm. Qui ressemble au porc-épic, ou qui s'y rapporte. || **HYSTRICIENS**. s. m. pl. Famille de mammifères rongeurs ayant pour type le genre porc-épic.

HYSTRICITE. s. f. (ét. gr., ὕστριξ, porc-épic). Hist. nat. Bézoard qui, dit-on, se trouve dans le corps du porc-épic.

HYSTRIX. s. m. (mot latin). Mamm. Nom scientifique du porc-épic.

— Moll. Syn. de RICINULE.

PARIS. — IMPRIMERIE PAUL DUPONT

4, RUE DU BOULOI, 4